18e Année. N. 1. ÉDITION DU MATIN. Lundi 1er janvier 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 31 DÉCEMBRE.

« Aujourd'hui, la rétribution du travail est abandonnée au hasard ou à la violence. C'est le maître qui opprime ou l'ouvrier qui se révolte. »

(LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. *Extinction du Paupérisme*, page 50.)

« La pauvreté ne sera plus séditieuse, lorsque l'opulence ne sera plus oppressive. »

(LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. *Extinction du Paupérisme*, page 52.)

Nos souhaits de nouvel an.

Notre premier souhait doit être pour la consolidation de la République fondée en février. L'établissement républicain est le plus sûr moyen d'épargner à la patrie de nouveaux déchirements politiques. Aujourd'hui que les idées d'organisation sociale s'élaborent, la République a un sens bien plus profond qu'en 92. Détruire la République c'est retourner au passé, au désordre et à la compression, c'est chercher une solution là où l'expérience démontre qu'il n'y en a pas. Maintenir la République, c'est marcher vers l'avenir, vers l'ordre et la liberté. On ne peut craindre le conflit que si la lumière ne se fait pas, et elle se fera.

Nous souhaitons donc que la lumière sociale pénètre dans tous les esprits, mais qu'elle arrive surtout aux populations des campagnes, à ces braves travailleurs agricoles qui fécondent le sol de la France de leurs sueurs, et qui verseraient encore leur sang pour le défendre, s'il était attaqué par la coalition des rois. Ces cultivateurs économes et patients, qui portent péniblement le double fardeau de l'usure et de l'impôt, ne connaissent encore la République de Février que par les 45 centimes, et ils ne peuvent avoir pour elle une bien vive affection. Nous souhaitons que le gouvernement, en entrant dans la voie ouverte par la réforme de l'impôt sur le sel, rattache la France rurale à nos nouvelles institutions. Nous souhaitons que la propagation des idées sociales fasse connaître aux campagnes les véritables conséquences de la Révolution de Février; qu'elles comprennent comment les Socialistes entendent la constitution de la propriété actionnaire, comment ils entendent l'organisation de la commune, et alors les travailleurs agricoles crieront, eux aussi, comme les ouvriers des villes : « Vive la République démocratique et sociale ! »

Aux associations ouvrières qui commencent à se former dans nos grandes cités, nous souhaitons une extension de plus en plus considérable, nous leur souhaitons de combiner si bien leurs forces, que par la solidarité, par l'économie des ressorts et l'emploi des machines, leurs profits soient doublés et triplés ; qu'elles comprennent alors que la prime offerte au capital, la location de l'instrument de travail, quand elle n'a rien d'usuraire, est le meilleur moyen de conciliation, de progrès social et d'accroissement de la richesse générale.

Nous souhaitons aux détenteurs de la richesse de comprendre que leur véritable intérêt est d'entrer dans la voie de la réorganisation sociale, qu'ils ne trouveront sécurité que là ; nous leur souhaitons de comprendre que le capital qu'ils possèdent ne doit point être un instrument d'exploitation et d'oppression, mais de travail et de bien-être pour les masses laborieuses. Nous souhaitons aux riches de comprendre que, si la tradition historique et économique leur a remis le dépôt des richesses, c'est-à-dire le travail de toutes les générations passées accumulé par l'épargne, c'est pour traiter librement avec les travailleurs d'aujourd'hui, et accepter une rémunération fraternellement consentie; que, s'ils se conduisent autrement, ils n'agissent pas en chrétiens, mais en païens, et qu'ils foulent aux pieds tous les principes de la justice divine et humaine.

Nous faisons des vœux pour que les sources du sentiment de fraternité et de solidarité, un moment troublées par de sanglants malentendus, renaissent plus vives et plus pures au cœur de tous les citoyens ; nous souhaitons que tous ceux qui se disent chrétiens et religieux, qui prétendent même au monopole des traditions et à l'adoration exclusive du Christ, pratiquent cet esprit de pardon et de miséricorde, qui est l'essence même du christianisme, et qu'ils réclament l'amnistie des hommes qui n'ont pas été jugés avec une telle unanimité que les casemates et les pontons ne puissent plus retenir leurs victimes, et rendent à leurs familles éplorées des pères, des frères et des fils malheureux.

Nous souhaitons aux citoyens que le suffrage universel a appelés ou appellera à la tête de la République, de comprendre que, s'ils doivent, d'une part, empêcher le désordre matériel dans le régime nécessairement compressif de la civilisation, ils peuvent et doivent, de l'autre, faciliter la transition de ce régime compressif et discordant à un ordre social plus juste, plus libre, plus harmonique. Nous leur souhaitons de comprendre que, quelque délabrée qu'elle soit, une société ne peut pas périr tout à coup pour renaître tout à coup ; que, par conséquent, toute révolution est toujours incomplète et amène une restauration ou une réaction; qu'il n'y a de révolution complète et radicale que celle qui crée et féconde le germe d'une société meilleure.

Nous faisons des vœux pour que l'opinion publique sente que, dans la forme sociale, appelée civilisation, la liberté, l'égalité et la fraternité sont impossibles à concilier, à réaliser pleinement ; que la liberté est une chimère, tant que le travail n'est pas rendu attrayant ; que, si l'on cherche à développer l'égalité, c'est toujours au détriment de la liberté ; et que, par conséquent, au lieu d'arriver à la fraternité et à l'harmonie, on est fatalement entraîné à la haine et aux discordes sociales.

Nous souhaitons que tout le monde comprenne enfin que, puisqu'il en est ainsi, puisque nous tournons dans un cercle vicieux, dans un cercle de misère et de révolutions sanglantes, il faut décidément créer l'alvéole d'une société plus parfaite que la civilisation, d'une société dans laquelle le travail soit salutaire et attrayant, où les dissemblances et les dissonnances individuelles concourent à l'harmonie de l'ensemble, où l'égalité soit le résultat naturel de la liberté même. C'est dans ce milieu que tout le monde sentira et pratiquera la fraternité.

Citoyens ! vous qui êtes investis par la constitution politique du suffrage universel, faites usage de votre puissance souveraine pour conduire la France et l'humanité à la réorganisation sociale, par cette voix d'expériences économiques, toutes locales et toutes pacifiques ! Cultivateurs des campagnes ! ouvriers des villes ! appelez de vos vœux la fondation de la commune associée, car c'est là que vous trouverez l'affranchissement véritable, non-seulement par la possibilité d'accession à la propriété constituée actionnairement, mais encore par la variété des travaux et la répartition proportionnelle, par la certitude de l'éducation pour vos enfants et de la retraite de vos vieillards !

Et vous, qui n'avez pas voix dans la République, femmes et enfants, qui êtes pourtant si indispensables à toute société, et dont le travail a aussi sa valeur dans la production de la richesse, pauvres victimes de la mauvaise organisation civilisée ! vous sur qui pèse le plus douloureusement tout ce mécanisme de compression dont voulait vous délivrer, il y a dix-huit siècles, celui qui a pardonné à la femme adultère, et qui a dit : « Laissez venir vers moi les petits enfants, » demandez, demandez aussi la création de l'alvéole harmonique, ce grain de sénevé de la parabole, ce germe de l'association universelle !

Oui, pour mettre un terme à tous les maux de la civilisation frappée à mort par la hache des révolutions politiques, par la guerre sociale, par l'envahissement du socialisme violent et révolutionnaire; pour en finir avec toutes les douleurs de cette agonie, avec toutes les décompositions et les déchirements de cette transformation violente, dont la France et l'Europe ont si cruellement souffert dans l'année 1848, qu'un concert de voix s'élève de toutes parts, et que tous, pauvres et riches, femmes et enfants, bourgeois et prolétaires, capitalistes et travailleurs, gouvernants et gouvernés, concourent à l'expérience, à la réalisation de l'Idée nouvelle.

Ah ! si ce grain de sénevé pouvait germer dans l'année où nous entrons, cette année 1849 serait véritablement la bonne année du genre humain !

Esprit des journaux.

La *Patrie* réclame à grands cris la dissolution de l'Assemblée nationale, approuve le ministère Barrot d'avoir ajourné indéfiniment l'amnistie, et demande que la France commette un attentat contre la liberté des peuples en imposant aux Romains le pouvoir temporel de Pie IX.

Le *Siècle* approuve aussi l'ajournement de l'amnistie, la captivité indéfinie d'hommes qui n'ont pas été jugés, la prolongation du désespoir et de la faim pour les enfants et les femmes.

L'*Union* trouve tout simple que l'amnistie ait été écartée, bien que cette œuvre de conciliation soit de nature à donner des gages à la paix publique, et qu'elle ait été considérée par beaucoup d'électeurs qui ont nommé Louis-Napoléon comme la condition de leur vote.

Voici l'opinion du *Constitutionnel* sur cette dette du pouvoir qui s'appelle l'amnistie : Il faut punir les transportés et leurs malheureuses familles du libre vote des électeurs qui ont nommé Raspail :

Si les cœurs sont encore animés par de tristes souvenirs, les esprits ont-ils fléchi devant la vérité, devant la volonté nationale? La guerre à la société semble n'être que suspendue; les plus funestes principes

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 1er JANVIER 1849.

LE SOCIALISME

DEVANT LE VIEUX MONDE

OU

LE VIVANT DEVANT LES MORTS,

PAR VICTOR CONSIDERANT,

REPRÉSENTANT DU PEUPLE.

Pourquoi ne parlerions-nous de ce livre que pour l'annoncer au public? Pourquoi ne l'apprécierions-nous pas librement comme tout autre ouvrage philosophique, politique ou socialiste?

— Vous écrivez, dira-t-on, dans le journal même que M. Considerant dirige; comme socialiste et comme écrivain vous ne pouvez émettre que des idées favorables au succès de cet ouvrage; dès lors, l'éloge que vous en ferez, paraissant moins libre, moins spontané, perdra de son poids.

— A Merveille ! Mais si nous commençons par protester contre cette supposition d'une dépendance intellectuelle, et par donner une idée tout autre de la liberté qui préside à notre association de propagande, vous n'aurez plus rien à objecter?

— Sans doute.

Eh bien ! sachez que déjà, sous l'influence de la foi phalanstérienne, l'ordre et la liberté, la spontanéité individuelle et l'autorité, se concilient dans la rédaction de la *Démocratie pacifique* mieux que partout ailleurs ; que la critique du groupe y a les coudées franches et ne stimule les rivalités qu'au profit de l'accord général et du but supérieur ; que la personnalité du chef, loin de peser sur les consciences, s'échauffe de leur contact sympathique pour les éclairer, et que le charme de cette libre spontanéité dans le travail collectif est la source même de notre courage à l'encontre des misères privées, des malheurs publics et des calomnies de nos ennemis.

Un jour peut être, vous qui ne nous connaissez pas, vous voudrez savoir à quoi vous en tenir sur les mœurs intimes de ces phalanstériens si dénigrés : il vous sera revenu quelque étrange propos sur la série d'originalités qu'ils présentent ; on vous aura révélé par exemple, que ces grands ennemis de la famille sont assez bons fils, assez bons pères, assez bons époux ; que la bonne entente qui règne entre eux résulte déjà de la variété et du libre essor des caractères ; que parmi ces apôtres d'immoralité sociale, les plus forts de pensée et de talent sont les plus timides, les plus naïfs au cœur d'enfant, et qu'ils se délassent de leurs études en..... Mais le jour où ces détails pourront vous intéresser, les événements seront moins sombres, il y aura moins de douleurs dans le monde, moins de danger aussi pour moi à déchirer le voile de notre intérieur, et vous en apprendrez plus long.

Pour l'instant, vous êtes uniquement en droit de nous demander une revue de l'année 1848. Or, c'est précisément ce que nous vous offrons dans le livre de Considerant. Sans doute ce livre n'est pas l'histoire chronologique de l'année, la relation complète de ce que vous savez, de ce que vous avez vu; c'est mieux que cela : c'est la synthèse sans la sèche analyse, l'histoire des idées sans celle des faits, l'enseignement moral de de l'année dégagé des détails trop douloureusement connus ; c'est surtout l'histoire de ce qui est resté incompris par les anti-socialistes dans cette année d'immense agitation.

Les phalanstériens n'étaient pas les plus mal placés pour juger les événements de 1848. De leur terrasse du quai Voltaire ils ont vu défiler les hommes et les choses de la révolution, et dans la chambre obscure de leur rédaction, à travers ce prisme des vérités d'avenir qui rapproche les objets, ils ont vu se refléter toutes les impressions morales du peuple et de la bourgeoisie, toutes les convulsions d'une société en décadence, toutes les tristes confirmations de leurs prophéties de vingt ans.

A titre d'organes d'une théorie qui veut allier l'ordre le plus complet à la liberté la plus entière, en qualité de conciliateurs des intérêts et des classes, les phalanstériens ont gémi de toutes les douleurs et reçu des coups de tous les partis. Ils ont été, comme les gouvernements de la République, assiégés tour à tour par le flux révolutionnaire et par le reflux des réactions, sollicités à la fois par les alarmes des intérêts et par les illusions des esprits, traités en Girondins du socialisme par les radicaux, et en Jacobins communistes par les conservateurs ; et cependant, mieux que les gouvernements, ils ont su, au milieu des exigences contraires, conserver leur libre-arbitre, rester fidèles à l'idéal du peuple sans tremper dans ses fatals égarements, et critiquer le pouvoir lui-même, sans le paralyser, le jalouser, ni l'ambitionner.

Le grand fait de 1848, c'est l'inondation du Socialisme, de ce ruisseau naguère si pacifique et si dédaigné. Or, n'était-ce pas aux ingénieurs qui depuis vingt ans proposaient de creuser un lit à ce cours d'eau qu'appartenait l'histoire de ses ravages? n'est-ce pas à ceux qui, après avoir préparé les solutions les plus pacifiques des questions sociales, ont vu tout à coup, par le fait de l'aveuglement d'une classe, leurs instruments de paix changés en instruments de guerre, leurs formules et leurs devises inscrites sur les bannières des barricades, traduites prématurément en projets de décrets, compromises dans l'atelier, dans la presse et à la tribune par l'exagération ou l'inexpérience de nouveaux adeptes ; confondues avec les eaux d'autres affluents torrentiels, devenues enfin pour le pays un objet d'effroi,— qu'il appartenait d'expliquer ces étranges phénomènes?

M. Considerant vient de remplir cette tâche, et nous vous avertissons, dès le début, que ce n'est pas dans un esprit étroit de récrimination et de rivalité d'École qu'il l'a fait. Le *Socialisme devant le Vieux Monde* n'est pas une justification exclusive et partiale d'une seule théorie, c'est la justification historique de tout le mouvement socialiste jusqu'à ce jour ; c'est l'étude comparée de tous les éléments qui ont milité et qui militent plus que jamais pour une transformation sociale. L'hommage nouveau qu'il rend à Fourier ne perd rien, cependant, à cette comparaison, à cette étude. L'autorité de Fourier ne relevait jusqu'ici que du privilége de divination, du droit divin du génie ; grâce aux efforts analogues et rivaux des autres socialistes, grâce aux tendances de la société elle-même, cette autorité obtient chaque jour la sanction démocratique de la raison de tous, la sanction des faits et du temps.

Le Socialisme, Victor Considerant le démontre dans ses premières pages, n'est pas autre chose au fond que l'idée poursuivie par l'Europe depuis des siècles, l'idée qui grandit surtout depuis soixante ans ; c'est l'incarnation dans les faits sociaux de ces trois grands termes philosophiques et chrétiens : LIBERTÉ, EGALITÉ, FRATERNITÉ. Ce que le Christ a gravé dans les âmes, ce que la Révolution de 89 a gravé dans le droit politique, le Socialisme veut le graver dans les institutions sociales. Voilà tout. Dès lors, cette idée sociale, qu'on croyait nouvelle et sans aïeux, a pour elle la tradition religieuse, philosophique et politique de vingt siècles.

Le Socialisme, dira-t-on, présente des dangers ; il s'énonce dans plusieurs de ses manifestations d'une manière négative, révolutionnaire, subversive; il effarouche ceux-là mêmes qu'il vient convertir. — M. Considerant l'avoue et le déplore, mais, remarque-t-il, le Socialisme, en agissant ainsi, ne fait que procéder comme la Réforme chrétienne a longtemps procédé à l'égard du Paganisme, comme la Réforme politique a procédé, il y a soixante ans, à l'égard de l'ancien régime ; il suit le mauvais exemple qui lui a été donné par l'émancipation violente de la Bourgeoisie, les mauvaises traditions qui lui ont été livrées par la morale et la philosophie, les mauvaises traditions surtout des Écritures, des

sont chaque jour propagés avec ardeur ; les hommes qu'on s'attache à pervertir, au lieu de s'incliner devant la loi, vont, *par des votes audacieux et systématiques, choisir leurs candidats parmi les prévenus*. L'homme que désignait récemment le parti extrême pour en faire le président de la République est en prison, accusé d'attentat contre la représentation nationale ! Ainsi, le premier pouvoir, émané du vote universel, était comme nié par une ÉMEUTE DE SUFFRAGES, après que la force a été démontrée impuissante pour le renverser.

L'*Evènement* persiste à demander que « la démocratie de notre pensée soit représentée par l'aristocratie de nos gloires. » Hélas ! en fait d'aristocratie de la gloire, nous n'avons encore que M. Buffet :

Il fallait arriver à l'Assemblée avec une escorte de grands noms et de grands projets qui entraînassent toutes les résistances ; il fallait que le pouvoir eût tellement avec lui toutes les lumières, que la chambre ne pût choisir qu'entre lui et l'obscurité ; il fallait qu'en se mettant contre le gouvernement, elle se mît contre la gloire. *Si l'on nous avait écoutés*, si l'on avait appelé aux affaires toutes les capacités illustres, si l'on avait composé un ministère à la taille de l'immense majorité qui a proclamé Louis Bonaparte, l'Assemblée n'aurait pas voulu et n'aurait pas osé entrer en lutte avec un pouvoir en qui se serait résumée la grandeur du pays.

L'*Evènement* se livre ensuite aux calembourgs suivants dans une question qui n'en comportait pas :

Parmi les quatre mille prisonniers de juin, il y en a trois mille qui disent : Grâce ! il y en a mille qui crient : Vengeance ! Aux premiers, toute l'indulgence ; mais aux derniers, toute la justice. Rendons à la patrie des ENFANTS et non des INFANTICIDES.

Nous sommes pourtant les amis de ce journal. Les désaveux dont il est tous les jours l'objet de la part d'une grande illustration, nous intéressent en sa faveur. Aussi lui signalerons-nous pour son premier *errata*, la faute d'impression *suivante* :

Les seuls auxiliaires sur lesquels M. de Girardin puisse et doive en effet compter, ce sont les événements.

Le journal désavoué a voulu dire sans doute : Le seul auxiliaire de M. de Girardin, c'est l'*Evènement*.

Cet auxiliaire en vaut bien un autre. Il n'y a que le journal désavoué pour trouver des définitions comme celle-ci :

Le rédacteur de la *Presse* peut être défini *le révolutionnaire de l'ordre*. Or, la révolution de l'ordre n'arrivera que la dernière. Il faut, hélas ! que le chaos épuise toutes ses combinaisons avant qu'il en sorte un monde.

Nous lisons dans le *National* :

Le *Constitutionnel* a imaginé de se faire une arme de l'amendement Desjobert, contre le décret sur la diminution de l'impôt du sel. Cet amendement est mauvais, nous en convenons, mais il appartient aux amis du *Constitutionnel* : c'est un véritable acte d'hostilité contre la loi. En y introduisant cette disposition qui, si elle était maintenue, serait évidemment fatale à la production nationale, on espérait la faire rejeter au scrutin secret de l'ensemble. La *Gazette de France* nous révélait hier au soir que M. Berryer avait été l'inventeur de cette manœuvre, et elle lui en faisait d'amers reproches. Que le *Constitutionnel* lise, en effet, le scrutin de division publié par le *Moniteur* ; il y verra que M. Desjobert, aussi bien que M. Berryer, ont voté contre la réduction. Ces habiles tacticiens ont été pris dans le traquenard qu'ils avaient tendu. C'est un malheur sans doute ; il faut les plaindre en leur déconvenue ; mais il ne faut pas s'en plaindre à l'Assemblée, et lui imputer des sentiments que réellement elle n'a pas.

Les premiers déplacements administratifs ordonnés par M. Louis Napoléon Bonaparte, en vue de payer sa *dette à trois générations impérialistes*, ne sont vraiment pas heureux.

On sait que le brave général Subervic a été écarté brusquement de la chancellerie de la Légion-d'Honneur, pour faire place au maréchal Molitor, qui, malgré ses 80 ans et ses infirmités, a dû faire place aussi à M. Jérôme Bonaparte dans le gouvernement des Invalides.

Or, il faut remarquer que le général Subervic, sacrifié ainsi sans ménagement, devait peut-être, plus que tout autre, trouver grâce devant le pouvoir actuel et mériter même sa reconnaissance. En effet, ce général a contribué puissamment au rappel de la famille Bonaparte. C'est sur sa proposition même que l'effigie de l'empereur a été rendue à la décoration de la Légion-d'Honneur. De semblables souvenirs auraient dû, il nous semble, désarmer la passion politique des ministres de M. Louis-Napoléon Bonaparte.

Mais le général Subervic est un ancien et fidèle républicain ; il a été *ministre de la révolution* de février ! Une occasion se présentait de frapper en lui le gouvernement provisoire, qui l'avait nommé chancelier *pour ses éminents services rendus à l'Etat*. C'était une tentation à laquelle le ministère ne pouvait résister.

Il n'y a donc là qu'un fait de passion et de réaction politique ; car le général Subervic a conservé toute l'activité et l'énergie nécessaires aux fonctions qu'il remplissait ; car il a été remplacé par un vieillard affaibli par l'âge, et peu propre à poursuivre la réforme des abus qui existent de longue date dans la Légion-d'Honneur ; car la droiture de conduite et la noblesse de caractère du général Subervic sont tels, que ses adversaires eux-mêmes n'hésitent pas à les reconnaître hautement.

La Constituante italienne.

Il paraît que la pensée de convoquer une constituante romaine rencontre une assez vive opposition dans le gouvernement romain. Le ministère est peu favorable à cette idée ; en faisant battre le rappel pour réunir la garde nationale, il espérait trouver dans cette force un appui pour ajourner la convocation ; mais la garde nationale comme le peuple, comme les émigrés italiens qui ont trouvé asile à Rome, fut unanime à réclamer la constituante.

Le ministère s'est donc décidé à saisir l'Assemblée de la question, mais il l'a fait d'assez mauvaise grâce, et l'Assemblée elle-même semble fort peu pressée de se retirer devant cette représentation du peuple romain. En revanche, le ministère tenait beaucoup à ce qu'un projet de décret tendant à autoriser le gouvernement à renvoyer les étrangers de Rome, c'est-à-dire les réfugiés italiens obligés de fuir devant l'invasion autrichienne, fût discuté d'urgence.

L'urgence a été repoussée à la presque unanimité, et le projet a été renvoyé aux bureaux.

La chambre est peu sympathique au ministère ; le ministère ne l'est pas davantage à la junte provisoire. La réunion de la constituante est indispensable pour rendre la vigueur et la vie à cette révolution qui a débuté par un si magnifique élan d'unanimité.

Garibaldi n'a pas quitté Rome.

— On écrit de Gaëte, le 21 décembre, à l'*Alba* :

« Deux ambassadeurs étrangers actuellement à Gaëte pressent le pape de rentrer dans ses Etats. Il paraît qu'après les fêtes de Noël le pape serait décidé à partir pour Civita-Vecchia, où l'on fait déjà quelques préparatifs secrets. »

Le parlement de Palerme a adhéré par un vote à la constituante italienne.

On lit dans le journal officiel de Turin, la *Gazette piémontaise* :

« Une importante démonstration a eu lieu à Gênes, le 24, en l'honneur de l'ordre et de la légalité. La population de Gênes a fait une promenade dans les rues, précédée par des drapeaux sur lesquels on lisait : Vive la constituante italienne ! vive le ministère démocratique ! vive la brave armée ! vive la liberté et l'ordre ! vive la constitution ! vive la monarchie constitutionnelle ! ordre et travail !

» Un orateur populaire a adressé quelques paroles au commissaire royal Dominique Buffa, qui s'était mis au balcon ; M. Buffa s'est écrié : Sur un de vos drapeaux je lis : Vive la constitution ! En adoptant cette devise, vous prouvez au monde que vous ne vous laissez pas égarer le cœur ni l'intelligence par de flatteuses théories politiques qui, basées sur des sentiments généreux, produiraient, si elles étaient mises en pratique dans notre patrie, la discorde, la guerre civile, la servitude sous l'étranger, l'anarchie. Nous ne voulons pas l'anarchie, mais la liberté, mais l'union, mais l'indépendance.

LA POPULATION, tout d'une voix : Vive la constitution !

LE MINISTRE BUFFA. Je lis encore sur un drapeau : Vive la constituante italienne ! Oui, c'est encore là une belle et bonne devise. L'Italie, divisée par diverses frontières et différentes traditions, ne peut être forte et grande que si ses parties sont reliées dans un faisceau, si toutes ses forces tendent au même but. Vive la Constituante italienne, qui seule peut effectuer cette union !

» La population tout d'une voix : Vive la constituante italienne ! — Le ministre : Comment parviendrons-nous à le faire ce faisceau ? Ce sera en chassant l'étranger de notre territoire ; c'est l'armée qui le chassera, l'armée, l'espérance suprême de l'Italie, sa force présente, la puissance et la grandeur de son avenir. Vous avez bien fait d'inscrire sur un de vos drapeaux : Vive la brave armée ! Y a-t-il une fête populaire sans elle et ne peut-on en parler autrement qu'avec amour et vénération : Vive notre brave armée, la pierre angulaire de notre édifice social !

» La population, tout d'une voix : Vive l'armée ! Le ministre a commenté ensuite d'une manière heureuse deux devises : vive la liberté et vive l'ordre ; l'une qui produit des résultats glorieux et féconds, et l'autre qui les consolide. Le ministre Buffa en terminant : Maintenant rentrez tous en bon ordre dans vos familles, et en leur portant cette bonne nouvelle, dites leur : Nous avons célébré aujourd'hui la fête de la paix, nous nous sommes assemblés pour nous jurer tous que la paix ne sera plus jamais troublée dans notre ville. Le peuple se retire après avoir applaudi à cette allocution ministérielle. »

Un mouvement républicain a échoué le 23 à Séville.

Autriche-Allemagne.

Nous extrayons les nouvelles suivantes sur la guerre de Hongrie, de correspondances de Vienne, qu'il convient de n'accueillir qu'avec toute réserve.

Un fugitif arrivé de Pesth aurait rapporté qu'après avoir livré leurs armes, les bourgeois d'Ofen et de Pesth déclarèrent qu'ils n'avaient pas l'intention de laisser bombarder leurs villes comme Vienne. Kossuth aurait alors répondu qu'il était prêt à quitter Pesth, et à se diriger avec ses partisans vers la Theiss, pour y faire une guerre de guérillas. Au reste Kossuth, investi d'un pouvoir dictatorial, déploie la plus grande sévérité. Il a, dit-on, fait fusiller le prince Nicolas Esterhazy, qui faisait mine de vouloir se rendre au camp impérial. Après avoir reçu la nouvelle que le comte Schlick avait pénétré jusqu'à Miskoltz, il se rendit à la Diète, où il dit que Schlick venait à propos pour lui fournir des armes. De Comorn à Pesth, Cossuth règne en roi. L'armée madgyare exécute scrupuleusement ses ordres.

La *Gazette de Buda-Pesth* contient sur l'état de cette armée les nouvelles suivantes :

Le principal corps contre l'Autriche, aux ordres du général Anther Gorgel, compte 69 000 hommes et 400 pièces d'artillerie de campagne ; le second corps d'armée contre la Croatie et la Serbie, aux ordres du général Maurice Perczel, compte 17 000 hommes et 250 canons ; le troisième corps d'armée en Esclavonie, commandé par le général Blagoevich et Casimir Bathyany, s'élève à 15 000 hommes environ, avec 30 canons ; le quatrième corps contre les Serbes, commandé par le général Kiss compte 15 000 hommes et 60 canons ; le cinquième, en Transylvanie, 20 000 hommes et 24 canons ; le sixième, dans les comitats supérieurs de la Hongrie, contre la Gallicie et la Moravie, 40 000 hommes et 42 canons ; le septième corps d'armée d'Arad, compte 20 000 hommes et 42 canons. Cela fait donc 250 000 hommes.

Les Madgyars ont, sur le Danube, trois bateaux à vapeur et plusieurs pontons.

La proposition faite par la sous-commission du comité de constitution de l'Assemblée nationale, consistant à proposer d'élire un empereur héréditaire d'Allemagne, n'a pas obtenu l'assentiment du comité. Une fraction considérable des centres a adopté le projet suivant :

« La dignité du chef de l'empire est conférée pour quatre ans à un prince allemand, qui sera élu par les princes régnants d'Allemagne.

» L'élu porte le titre de vicaire de l'empire d'Allemagne.

» L'élection a lieu tous les quatre ans, le 1er octobre, à Francfort-sur-Mein, par un collège de princes électoraux.

» L'Allemagne est divisée à cet effet en sept cercles électoraux, chacun représenté par un prince électeur, savoir :

» 1° L'Autriche avec deux voix ; 2° la Prusse avec deux ; 3° la Bavière avec une ; 4° la Saxe et les Etats thuringiens avec une ; 5° le Hanovre et les Etats du Nord de l'Allemagne une ; 6° le Wurtemberg et Bade une ; 7° les Deux-Hesse, le Luxembourg, Nassau et les quatre villes libres, une ; en tout, neuf voix.

» Le vicaire de l'empire jouit d'une liste civile. Il est inviolable et irresponsable.

Un correspondant du grand duché de Bade prétend savoir que le roi de Wurtemberg et le grand duc de Bade sont prêts à souscrire à la combinaison qui fera du roi de Prusse un empereur d'Allemagne.

Les correspondances de Vienne ne laissent aucun doute sur l'existence d'un concert entre l'Autriche et la Russie, et peut-être la Grande-Bretagne, pour s'opposer à toute intervention de la France en Italie. Elles affirment, et nous n'avons pas de peine à le croire, que l'Autriche pense moins que jamais à céder un pouce de ses possessions d'Italie.

Suivant une lettre de Posen, une conspiration embrassant toutes les provinces polonaises et ayant pour but un soulèvement général coïncidant avec la proclamation de Louis-Napoléon en France, aurait été découverte.

Le travail de M. Léopold Bresson, que nous publions sous le titre : DEVANT ET DERRIÈRE LES BARRICADES, est une étude forte et calme qui doit être imprimée en brochure, et qui a besoin d'être lue dans son ensemble pour être justement appréciée. Ce travail sera inséré par nous en quatre articles. Nous donnons aujourd'hui le second.

Devant et Derrière les Barricades.

RÔLE, DROITS ET DEVOIRS DES MAJORITÉS ET DES MINORITÉS CHEZ LES PEUPLES QUI JOUISSENT DU SUFFRAGE UNIVERSEL.

III. — *De la souveraineté du peuple dans l'ordre spirituel* (1).

Il y a dans l'homme, et par conséquent dans la société, deux sortes de faits, quelle qu'en soit la cause, une ou multiple, matérielle ou immatérielle : les faits physiques, les faits intellectuels et moraux. La première condition de la véritable liberté consiste en ce que ces faits, très différents par leur nature, quoi-

(1) Voir le numéro d'hier.

apôtres, des saints, des Pères de l'Eglise, lesquels, en fait de communisme, en fait de réaction contre les privilèges du capital, sont allés certes plus loin que MM. Cabet et Proudhon. On est même forcé d'avouer que jusqu'ici la comparaison des procédés et des formes est tout en faveur des socialistes modernes ; car enfin ils comptent parmi eux déjà plusieurs proscrits, et ne possèdent encore aucun écrivain, aucun tribun de la trempe de Robespierre et de Marat.

On objecte aussi que le Socialisme a le grand tort de présenter une collection de doctrines plutôt qu'une seule doctrine, plusieurs écoles rivales au lieu d'une seule école. Très bien ! mais reportez-vous aux débuts du Christianisme, et dites-nous si les fondateurs de l'Eglise étaient d'accord sur tous les points, si les sectes rivales et les hérésies ont manqué à la constitution du dogme. Sans remonter aussi haut, voyez si ce qu'on appelle la philosophie du dix-huitième siècle, cette doctrine génératrice de tous les progrès accomplis depuis soixante ans, présentait plus d'unité dans son aspiration irrésistible ; si Voltaire, Jean-Jacques, Diderot, et d'Alembert étaient plus amis que Fourier et Saint-Simon, Leroux, Cabet et Proudhon.

Si vous voulez vous convaincre qu'ici encore le rapprochement des temps est tout en faveur du Socialisme, lisez l'appréciation critique que Victor Considerant fait des doctrines et des personnes de ses rivaux ; voyez ce qu'il dit du système coopératif d'Owen et du caractère de ce socialiste anglais ; du communisme icarien et des intentions de M. Cabet ; des travaux historiques et critiques du saint-simonisme et de l'influence de ses adeptes sur le mouvement intellectuel des dernières années ; des travaux socialistes de M. Buchez et du caractère honorable de son école ; du communisme de MM. Dupin l'aîné et de Guy-Coquille, communisme le *plus traître de tous* ; des erreurs socialistes de Louis Blanc et des injustices, des ingratitudes de l'opinion à son égard ; du système de Pierre Leroux et de l'élévation religieuse de ses sentiments ; enfin du socialisme de Proudhon, du portrait de ce croquemitaine, de la lycanthropie de ce logicien et de l'effet salutaire de la peur qu'on en a.

A la lecture de ces pages, plus attachantes que le roman, familières comme une causerie, spirituelles sans amertume, où la critique s'arrête sitôt qu'elle peut faire place à la justification, où la finesse de la malice prouve la sincérité même de la bienveillance, vous vous convaincrez que les socialistes pratiquent mieux la fraternité que les philosophes du dernier siècle, et que leur esprit de religiosité est assez large pour embrasser toutes les voies de la Providence, assez élevé pour comprendre toutes les nécessités d'un double mouvement de révolution et d'organisation.

Oui, M. Considerant reconnaît hautement que le Socialisme, pris dans son ensemble, n'est pas une doctrine déterminée, mais bien une aspiration immense, irrésistible, vers les deux conditions d'un nouvel ordre social : 1° LA TRANSFORMATION DU SALAIRE, l'émancipation définitive des industrieux et des travailleurs ; 2° L'ÉTABLISSEMENT D'UNE SOCIÉTÉ DE CONCORDE, de paix, d'harmonie, de travail libre et convergent. Et loin de s'en plaindre, il se félicite de cette diversité de doctrines ; car elle offre une confirmation de plus de cette *loi sériaire*, de cette alliance de la variété avec l'unité, qui se révèle dans tous les essors de la vie universelle, et sur laquelle Fourier base toute sa théorie.

Si quelque chose prouve, en effet, l'opportunité providentielle du Socialisme, son état de maturité, n'est-ce pas précisément cette coïncidence de plusieurs manifestations analogues en France, en Angleterre, en Allemagne, cette rivalité d'écoles qui diffèrent d'origine et de moyens, mais concourent toutes au même but? S'il n'y avait d'autre socialisme en Europe que la découverte de Fourier, vous diriez encore qu'elle est intempestive, prématurée, qu'elle tombe de la lune, et vous croiriez avoir bon marché de son caractère pacifique et utopique. Mais devant cette hydre à sept têtes, sortie du sein de nos dernières révolutions, devant cette série de partis socialistes qui s'élève depuis quelques jours sur les débris des partis politiques, vous êtes bien forcés de compter avec l'idée nouvelle et de comprendre que les temps d'une transformation sociale sont venus. Quand, vous qui aspirez à assommer le Socialisme, vous réussiriez à tuer une de ces doctrines, quand vous couperiez une de ces têtes, remarque Considerant, cela serait besogne vaine. Quand vous arriveriez même à égorger une à une toutes les doctrines présentes et vivantes qui constituent le Socialisme présent et vivant en 1848, vous n'auriez pas pour autant mis le Socialisme à mort :

« Car le Socialisme étant l'aspiration actuelle de l'humanité, le besoin du peuple en ce siècle, votre propre besoin, votre propre intérêt à » vous-même, si ces doctrines diverses qui ne sont que *diverses propositions de solution* du problème social, étaient toutes fausses et toutes conséquemment tuables, le besoin du peuple en ce siècle, l'invincible aspiration de l'humanité referaient immédiatement de nouvelles » *propositions de solution*, c'est-à-dire de nouvelles doctrines socialistes... et ce serait à recommencer. »

Vous n'avez, ô assommeurs du socialisme, qu'un moyen de faire tomber les têtes les plus effrayantes de l'hydre, de transformer le monstre, de dissiper la frayeur qu'il vous cause : c'est de vous transformer vous-mêmes, de vous convertir à la légitimité de sa raison d'être, et de le bien accueillir en ce qu'il a d'humain. Le socialisme, sachez-le bien, s'est fait à votre image. Il est devenu révolutionnaire parce que vous êtes en révolution ; il vous a niés et menacés, parce que vous l'avez nié et menacé vous-mêmes ; il s'est fait méchant parce que vous n'avez été à son égard ni intelligents, ni justes, ni bons.

Essayez d'accepter, de réaliser vous-même avec empressement tout ce que le Socialisme présente de juste, de praticable et de conciliateur ; facilitez la discussion et l'expérience de ses diverses propositions, et vous verrez bientôt les propositions mauvaises disparaître, les têtes vulnérables tomber. Telle doctrine du Socialisme n'est qu'une réaction aveugle, exclusive du droit commun contre le privilège, de l'esprit d'égalité contre les abus de l'individualisme : Eh bien ! faites cesser dans vos institutions ce que le privilège a d'exorbitant et d'oppresseur, ce que l'individualisme gagne aux dépens de la solidarité et de l'humanité ; facilitez par la reconnaissance de droits nouveaux l'équilibre des intérêts anciens avec la justice et l'intérêt général, et vous verrez aussitôt la réaction aveugle du droit commun perdre sa force en perdant sa légitimité. Telle autre tête de l'hydre apparaît comme la négation systématique, absolue, révolutionnaire de la propriété et du capital, et se réduit cependant au fond à la suppression des droits monstrueux d'intérêt ou de péage que la rente ou le capital prélèvent en seigneurs sur la circulation et la production : Eh bien, consentez encore, par une organisation démocratique et nationale du crédit, à mettre l'exercice du droit au travail à la portée de tous, à remplacer l'agiotage et l'usure par un plus juste prix de location de l'instrument de travail ; encouragez, par l'association libre et volontaire des bras et des capitaux, l'accord des classes et des intérêts ; favorisez l'essai d'une organisation solidaire et attrayante de l'industrie, ayant pour double objet d'initier les riches au travail et les pauvres à la propriété, et vous verrez cette figure de négation et de spoliation qui se plaît à vous épouvanter perdre bientôt de sa menaçante laideur et de sa popularité. Mais tant que vous vous obstinerez à menacer, à effrayer vous-mêmes le Socialisme ; tant que vous refuserez de voir en lui l'idée du siècle, l'idée chrétienne par excellence, l'idée de justice, d'ordre et de progrès, vous ne réussirez qu'à faire pousser de nouvelles têtes sur l'échine du monstre, et vous verrez s'allonger ses griffes et ses dents.

A cette heure où les colères s'apaisent, il vous est certes bien facile de discerner dans la série des doctrines socialistes, celle qui doit remplir la fonction pivotale, qui a le plus d'avenir, qui offre le plus de garanties à la conservation et au progrès, à l'ordre et à la liberté, celle qui revêt le plus haut caractère de science naturelle et positive, celle qui permet le plus facilement d'accord les principes avec la généralité des faits. Le livre de Considerant a été écrit tout exprès pour vous aider à faire ce triage. Quoique toutes les manifestations socialistes soient également justifiées par les circonstances passées ou présentes, il vous sera aisé de distinguer parmi elles celle par exemple qui n'a qu'une valeur de vague synthèse historique et philosophique, de celle qui porte le cachet de l'organisation ; celle qui est une négation pure de celle qui est une découverte, une affirmation ; la doctrine critique, révo-

que solidaires dans leurs développements, ne soient pas soumis au même pouvoir. Dans une société régulièrement organisée, où l'ordre et le progrès ne sont point violemment séparés, il faut donc deux gouvernements : l'un chargé de la direction des intérêts matériels, c'est le gouvernement politique; l'autre, de la direction des esprits dans tous les ordres de conceptions et de croyances, c'est ce que j'appelle ici gouvernement spirituel.

N'est-il pas évident, en effet, que partout où le pouvoir politique, n'admettant au-dessus ou à côté de lui aucune autorité spirituelle indépendante, usurpera le gouvernement de la pensée, celle-ci sera exposée à la violence et à l'oppression ; que partout encore où le pouvoir spirituel, s'emparant des fonctions politiques, se laissera détourner de sa véritable destination par la préoccupation constante des intérêts matériels et du maintien de son influence temporelle, le développement intellectuel deviendra impossible, ou sera du moins dangereusement entravé ; que partout enfin la concentration des pouvoirs conduit à la négation du progrès et à la destruction de la liberté sous toutes ses formes : liberté politique, liberté religieuse, liberté intellectuelle ? Voyez, d'une part, les pays où le pouvoir temporel est dominé par le pouvoir spirituel, l'Inde, l'Egypte ancienne, l'Espagne sous l'inquisition, l'Italie sous ses papes ; et, d'autre part, ceux où le gouvernement politique ne rencontre aucun contrepoids moral dans une autorité spirituelle subsistant à côté de lui : Rome sous ses empereurs, la Russie sous ses czars, etc.

Je demande la permission de citer ce que j'écrivais il y a quelque temps, en analysant les considérations lumineuses que M. Auguste Comte a développées sur ce sujet, dans son cours de philosophie positive : « La concentration des pouvoirs, n'importe entre quelles mains elle s'opère, doit être considérée aujourd'hui comme dangereuse pour toutes les libertés, funeste à tous les progrès. Le pouvoir politique asservissant l'intelligence et la pensée, c'est le despotisme brutal substituant la violence à la persuasion... L'autorité spirituelle dominant le pouvoir politique, ce serait encore le despotisme... Le pouvoir est instinctivement conservateur et stationnaire ; le pouvoir intellectuel n'échapperait pas plus que tout autre à cette condition, et opprimerait tout ce qui tendrait à le dépasser... Autre chose est de conseiller et d'éclairer, autre chose est de décider et d'agir. Si l'intelligence était chargée à la fois de cette double mission, elle y succomberait. Accablée sous le poids des intérêts matériels et des affaires de chaque jour, elle négligerait les spéculations abstraites, et le progrès de l'esprit humain serait entravé ou au moins ralenti. »

La division des pouvoirs est donc une condition essentielle du développement des sociétés modernes, et la première garantie de leur liberté. Mais ce n'est pas la seule; car les gouvernements spirituels et temporels, quoique séparés, pourraient être oppressifs chacun de leur côté, et se prêter même un mutuel appui pour lutter contre l'affranchissement politique et intellectuel des peuples. Nous en verrons tout-à-l'heure un exemple éclatant. Cette observation me conduit naturellement à formuler d'une manière générale et complète les conditions de la démocratie; elles se réduisent aux trois suivantes :

Division des pouvoirs ;
Constitution démocratique du gouvernement temporel ;
Constitution démocratique du gouvernement spirituel.

Tel est le triple problème de la réorganisation politique et intellectuelle de la société. Sa solution seule peut clore définitivement l'ère révolutionnaire dans laquelle nous vivons.

Dès aujourd'hui le problème de la constitution définitive du gouvernement politique doit être considéré comme résolu. La souveraineté du peuple en est le principe; le suffrage universel, le moyen. La question est moins avancée à l'égard du gouvernement spirituel. Je n'ai certes pas la prétention de la résoudre ; je voudrais seulement la poser et faire voir qu'un gouvernement spirituel ne peut avoir, dans l'état actuel des esprits, d'autre base que le droit de libre examen et de discussion, qui n'est au fond qu'une manifestation particulière de la souveraineté du peuple, une sorte de suffrage universel dans l'ordre intellectuel et moral.

L'existence d'une autorité spirituelle, distincte du pouvoir politique et indépendante dans la sphère de ses attributions, n'est pas un fait inconnu dans l'histoire. Sans parler ici de quelques nations singulières, comme la nation israélite, qui forme à tous égards une remarquable exception parmi les autres, et où la division des pouvoirs a été au moins ébranlée, comme le peuple japonais, sur lequel règnent, dit-on, deux empereurs, l'un militaire et l'autre religieux; arrêtons-nous un instant à l'organisation catholique du moyen âge, qui présente un type presque complet de ce que j'entends par un gouvernement spirituel.

Il est parfaitement inutile au but que je me propose d'examiner en eux-mêmes les dogmes du catholicisme. On sait ce que leur propagation a coûté d'efforts et d'admirable dévouement à leurs premiers confesseurs ; on sait qu'ils ont apporté au monde des principes nouveaux, supérieurs à ceux des religions polythéiques, et réalisé l'un des plus grands progrès dont puisse s'honorer l'esprit humain. Que les apôtres et leurs successeurs aient parlé au nom d'une prétendue révélation, et qu'ils aient fait appel à la foi plutôt qu'à la raison, peu importe ; le résultat de la grande propagande évangélique a été, en définitive, l'établissement de croyances communes chez des populations nombreuses, et cette propagande, aux jours de sa plus grande splendeur, a été essentiellement pacifique.

Une fois ces croyances établies, l'Eglise chrétienne se présente comme une grande famille spirituelle ; elle prend le nom de catholique, comme symbole de ses aspirations à l'unité, et celui de romaine pour rappeler sa subordination à un chef suprême. Les hérésies, inséparables du vague et de l'incohérence des croyances religieuses, surgissent de toutes parts et marchent à l'assaut de ses dogmes ; elle les combat et en triomphe avec ses propres armes, la logique et la persuasion. Ce n'est que plus tard, aux approches de sa phase de décadence, qu'elle a recours à la violence et à la persécution, comme tous les pouvoirs fatalement entraînés vers une ruine prochaine. Mais alors elle étend pacifiquement sur presque toute l'Europe la glorieuse unité de son empire.

S'appuyant sur les principes communs aux peuples et aux rois, aux chefs féodaux et aux serfs, elle intervient pour régler les différends politiques des uns, les rapports de protection et d'obéissance des autres, s'interposant au milieu des luttes qui désolent une société barbare, imposant la paix, proclamant les droits de la morale et de la justice.

Chargée du dépôt sacré des croyances communes, elle veille avec sollicitude à sa conservation ; elle reçoit le fidèle à sa naissance, l'instruit, le dirige, le soutient au milieu des épreuves de la vie, lui ferme les yeux et l'accompagne jusqu'à sa tombe.

Tel apparaît donc le gouvernement spirituel institué par le christianisme : abstraction faite des détails de son organisation, il consistait essentiellement dans un chef électif, dans des conciles, véritables assemblées délibérantes qui décidaient toutes les questions intéressant le dogme ou la discipline, et dans un clergé nombreux voué à l'enseignement et à la propagation. Ses fonctions spirituelles se résumaient vis-à-vis de la société dans l'éducation et la direction des consciences ; vis-à-vis des pouvoirs politiques, dans le conseil, une sorte de contrôle et de haut arbitrage.

Comment cette vaste organisation ecclésiastique a-t-elle commencé à se dissoudre? Comment cette autorité spirituelle qui a exercé un si grand empire, a-t-elle perdu son influence sur les gouvernements temporels? Comment le chef suprême de la société chrétienne a-t-il été réduit au rôle modeste de petit prince italien? C'est ce que je ne veux pas entreprendre d'examiner ici ; je me bornerai à rappeler que cette grande révolution spirituelle est intimement liée, dans son origine et ses développements, à la révolution politique des nations européennes, et à constater qu'après avoir fait alliance offensive et défensive, l'hérédité et la révélation, ébranlées à la fois, tombent ensemble pour ne plus se relever.

Il est cependant un point sur lequel je dois insister, parce qu'il me ramènera naturellement à la question que j'ai posée : c'est l'appréciation de la véritable cause qui a déterminé la décadence de l'ancienne autorité spirituelle. Sans doute les abus qui s'étaient introduits dans l'exercice du pouvoir des papes, et l'extension des privilèges temporels du clergé, ont beaucoup contribué à la réforme protestante, d'où est jailli le signal de la révolution politique et religieuse ; mais ils n'en ont été que le prétexte, la cause occasionnelle. La véritable cause est intellectuelle; elle s'est ressuscitée dans les progrès de la raison à laquelle répugnaient de plus en plus les dogmes et les mystères catholiques, et qui tendaient à s'affranchir des liens d'une discipline oppressive, tout en respectant la morale du christianisme, éternelle, immuable comme toute grande loi naturelle.

La réforme protestante proclama le droit de *libre examen*. Elle croyait pouvoir le contenir dans les limites de la Bible. C'était une illusion; le principe, une fois admis, devait être poussé jusqu'à ses dernières conséquences. La discussion déborda sur le vieux monde, ne respecta aucune de ses croyances philosophiques et religieuses, fit de leur ensemble un vaste champ de ruine, au milieu duquel le droit d'examen demeura seul debout.

Est-ce donc à dire que l'esprit humain doive désormais rester sans direction supérieure, sans principes généraux, sans croyances définitives? Serait-ce donc un état normal que celui d'une société où l'on délibérerait sans cesse, sans rien décider ; où l'on discuterait toujours, sans convenir de quoi que ce soit; où les bases mêmes de la société seraient chaque jour remises en question? Non sans doute. Quant à moi, je suis profondément convaincu que de l'Etat révolutionnaire dans lequel fermente la vieille Europe sortira un nouvel ordre, non seulement politique, mais encore spirituel, et, pour le dire en passant, je suis également convaincu que les germes de la réorganisation intellectuelle sont déposés dans les sciences positives et dans leur philosophie qui, sortant de l'ornière théologique et métaphysique, abandonne la recherche des causes premières, repousse les notions absolues, et proportionnant ses prétentions aux véritables forces de notre intelligence, se borne à l'observation des phénomènes et à l'étude de leurs lois.

Quoiqu'il en soit, ce qu'il faut avant tout bien comprendre, c'est que le principe de foi et de révélation ne peut plus imposer de croyance, et par conséquent servir de base à une autorité spirituelle quelconque; c'est que toute idée scientifique, politique ou sociale, pour se faire universellement accepter, doit s'adresser à chaque intelligence individuelle.

Le droit de libre examen est donc dans l'ordre spirituel l'équivalent du droit de suffrage universel dans l'ordre politique. Et de même qu'un gouvernement temporel n'a de base légitime aujourd'hui que le suffrage librement exprimé de tous les citoyens, un gouvernement spirituel, fondé sur un certain nombre de principes communs, ne peut résulter que de la libre adhésion des esprits, c'est-à-dire du droit d'examen et de discussion.

C'est ainsi que les deux principaux leviers de l'action révolutionnaire se transforment en instruments de réorganisation, et qu'en vertu des lois qui président au développement et à la régénération des sociétés, comme à ceux de tous les corps organisés, les éléments d'une vie nouvelle sortent de leur décomposition même.

Il serait inutile, et en tout cas prématuré de pousser plus loin ces considérations sur le gouvernement spirituel des sociétés de l'avenir. Nous sommes en pleine révolution intellectuelle, et c'est à peine si l'élaboration des nouveaux principes qui doivent servir de bases à ce gouvernement, commence solitairement dans quelques esprits. Il serait donc puéril et prétentieux d'entrer dans les détails d'une organisation que l'on ne fait qu'entrevoir. Je me borne à rappeler comme exemple d'une pareille organisation, celle de l'église catholique à l'époque glorieuse de sa propagande et de son influence pacifique, et à poser en principe qu'à l'autorité spirituelle appartiendront : 1° le développement rationnel des principes consacrés par une adhésion générale ; 2° l'éducation ; 3° le droit de conseil et de contrôle vis-à-vis des pouvoirs politiques.

Les explications précédentes peuvent, au premier abord, paraître étrangères au sujet de cet écrit. J'espère démontrer qu'elles ont, au contraire, des rapports d'un ordre élevé avec la fonction des minorités chez les peuples libres.

LÉOPOLD BRESSON.

(*La suite prochainement.*)

Quelques communistes icariens nous ont communiqué, avec prière de l'insérer dans nos colonnes, une lettre qu'ils adressent au *Constitutionnel*. En l'absence de M. Cabet, cette lettre rectifie plusieurs assertions relatives aux Icariens du Texas. L'abondance des matières nous force à remettre à demain l'insertion de cette lettre.

Nécrologie.

Notre ami Treuille vient d'être atteint dans ses affections les plus chères par la perte de sa femme, à peine âgée de 24 ans. Mme Treuille, nature franche, charitable et dévouée, socialiste par le cœur et l'intelligence, est morte sans plaintes, sans regrets, au milieu des plus atroces souffrances. Une de ses dernières pensées, quelques instants avant sa mort, peint sa vie tout entière, pleine à la fois de compassions pour la société d'aujourd'hui et d'espoir pour celle de l'avenir.

Un joueur d'orgues, payé pour s'éloigner des fenêtres de la malade, avait prévenu ses camarades qui vinrent tous imposer une contribution pareille.

---

lutionnaire ou transitoire, de la théorie positive, expérimentale, fondamentale. Les caractères généraux du socialisme phalanstérien ont été résumés par Considérant en quelques pages qui ne permettent plus de méprise aux esprits exercés.

Il est encore une remarque que nous recommandons à votre attention dans la lecture du *Socialisme devant le vieux monde*, c'est que le mobile de ce livre n'est évidemment pas plus l'ambition de la popularité que l'ambition du pouvoir ; c'est que la personnalité de l'écrivain socialiste, qui a le plus travaillé depuis vingt années à propager les vérités nouvelles et à préparer leurs succès par la force morale de l'opinion, s'efface comme toujours devant le génie de la découverte dont il s'est fait l'éloquent vulgarisateur ; c'est que cette personnalité a dû attendre pendant dix mois, dix mois d'ivresse, d'impatience et d'orgueil, le moment favorable pour prêcher d'exemple l'humilité à ses concurrents. La remarque a son prix pour ceux qui inclineraient à penser que les tristes lauriers des républicains de la veille empêchent les socialistes de dormir ; elle a encore de l'opportunité pour ceux de nos amis qui en ont fait un texte de reproche à notre conduite politique depuis février.

Parmi les faits surprenants de l'année 1848, il en est un, en effet, qui, inaperçu ou indifférent pour le public, a fort intrigué un certain nombre de phalanstériens. Nous voulons parler de l'étonnement qu'ils ont éprouvé en voyant les hommes et les organes de l'Ecole sociétaire, de la principale école socialiste, prendre si peu de place et faire si peu de bruit dans le prologue du drame révolutionnaire qui se joue. Il a paru inconcevable à ces amis que les socialistes de la veille aient produit beaucoup moins d'effet que les socialistes du lendemain. Il nous a été demandé plusieurs fois raison de notre réserve et de la circonspection extrême de notre chef. Il a semblé à quelques phalanstériens qu'il était de notre devoir et de notre pouvoir d'élever la voix au diapazon de l'éruption volcanique, de captiver toute la popularité, d'arrêter le peuple sur la voie de l'exagération violente ou de nous déborder nous-mêmes pour empêcher d'être débordés. On aurait voulu que les accords de la lyre du phalanstère fissent taire les autans. En ce moment on est revenu de cette illusion, parce que, grâce à l'appaisement des esprits, notre voix se fait mieux entendre. Au surplus, ce qu'il est advenu des personnalités et des doctrines qui ont parlé trop haut dans la bourrasque prouve la sagesse de notre réserve et la vérité du proverbe : *A chacun son œuvre et son temps*. En dehors de nous, le Socialisme a trouvé le porte-voix révolutionnaire qu'il fallait aux barricades ; en dehors de nous, il a trouvé l'arme de combat qu'il avait aux fatales journées de juin ; en dehors de nous encore, il trouve l'ingénieuse manœuvre du blocus du capital par la ligue du travail ; mais par nous il doit retrouver la force morale de persuasion, de conciliation et de progrès sans recul qui convient à la situation plus régulière et plus normale dans laquelle nous entrons ; par nous, il ne doit pas tarder à arborer la riante bannière du travail attrayant et à saisir la pioche de la réalisation. S'il restait le moindre doute dans l'esprit de nos amis sur la raison de notre attitude en 1848, qu'ils lisent l'ouvrage de Considerant ; qu'ils songent que ce livre apparaît à peine au moment où les esprits redeviennent assez tranquilles pour le méditer, et qu'il ne va exercer une certaine influence sur le mouvement socialiste que parce qu'il contient l'histoire de ce mouvement depuis dix mois, et traduit le recueillement même de son auteur pendant ce temps d'orage et de convulsions.

Jusqu'ici, l'Ecole phalanstérienne avait parlé politique par prophéties plutôt que sur preuves, *a priori* plutôt qu'à *posteriori*. On se refusait à la croire parce qu'elle prévoyait trop tôt les événements. Aujourd'hui, on ne doit pas se plaindre si elle a attendu de les voir accomplis pour en tirer un plus vif enseignement. Le socialiste qui a écrit les *Destinées sociales* en 1834, la *Débâcle de la politique* en 1836, la *Théorie du droit au travail* en 1840, et les *Principes du socialisme* en 1847, devait laisser parler à leur tour les évènements qui confirmaient ses prévisions. Lorsqu'il vous a annoncé la mort de la vieille politique, il n'était pas trop tôt; aujourd'hui, qu'il constate en observateur irresponsable les dernières convulsions des vieux partis, les derniers mouvements de décomposition de leurs cadavres, il n'est pas trop tard.

Non ! il fallait à notre cause tous les malheurs et tous les enseignements de 1848, pour lui donner la force et la science du succès. Il fallait que le Socialisme devînt un grand parti politique, armé de plusieurs doctrines, de plusieurs organes, et se mît en rapport avec toutes les parties du pays ; il fallait que dès ses premiers pas il fît trembler la société entière, et la mît à deux doigts de sa perte, et qu'il fût cependant vaincu dans une émeute, et que sa défaite matérielle ne fît qu'accroître sa force morale ; il fallait tout cela pour prouver au vieux monde que le Socialisme seul est bien vivant.

Aujourd'hui, ce vivant est partout à côté du mort ; il lutte avec lui corps à corps, au pouvoir, à la tribune, dans la presse, dans l'atelier, dans l'armée, et jusques dans les réclames électorales des prétendants. Les faiblesses, les hontes, les turpitudes des vieux partis, prouvent la nécessité du Socialisme, comme le Socialisme lui-même prouve l'inanité de la politique qui s'en va. Nos gouvernants ne peuvent remuer, faire un seul pas, au dedans et au dehors, sans mettre le pied dans le Socialisme, et c'est précisément pourquoi ils restent dans l'immobilité. Dans ses plus remarquables études historiques, Michelet, avec la touche de sentiment qui le distingue, nous avait montré la foi, l'esprit de vie du christianisme quittant le cadavre de l'Eglise pour passer dans l'âme des institutions laïques, dans la science et la philosophie des temps nouveaux. C'est absolument le même travail que Considerant a fait pour la pérégrination de l'esprit de vie du corps politique dans le corps socialiste. Quelques pages d'analyse incisive et palpitante lui ont suffi pour déduire les preuves de cette métempsychose, pour décrire les signes auxquels se reconnaissent la force et l'impuissance, la vitalité et la putréfaction. Il explique d'une manière charmante aux morts eux-mêmes pourquoi ils sont morts, bien morts, morts au moral comme au physique, et à quelles conditions seules pourrait s'opérer le miracle de leur résurrection.

Le *Socialisme devant le vieux monde* est une œuvre improvisée, c'est-à-dire écrite sans plan arrêté, sans méthode préconçue. On s'en aperçoit à un certain nombre d'incorrections. Le rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique* avait pris la plume pour écrire quelques lignes en tête d'une seconde édition de *Jésus-Christ devant les conseils de guerre*, spirituel et profond croquis de Victor Meunier, lorsque ces quelques lignes se sont allongées jusqu'aux proportions d'un livre. Or, ce livre, écrit à bâtons rompus, dans le silence des nuits, sous l'impression quotidienne de la lutte engagée entre le socialisme et la politique, a gagné à tout cela plus de verve, de naturel et de variété, sans rien perdre de son unité de pensée. Le style de cette œuvre se compose de plusieurs styles, comme le sujet lui-même de plusieurs sujets. Il est tour à tour majestueux et intime, grave et plaisant, mordant et didactique, caressant et sabreur. L'homme s'y révèle tout entier, dans sa pleine maturité. C'est bien ce mélange d'élévation et de familiarité, de logique et de sentiment, de franchise et de bienveillance, cette manière d'apôtre et de soldat, de polytechnicien et d'artiste, de bon camarade et de brusque penseur qui forcent les assommeurs mêmes du socialisme à estimer et à aimer Considerant.

Que l'Ecole phalanstérienne n'est-elle assez riche pour répandre gratuitement 200 000 exemplaires de cet ouvrage, dans ce moment de recueillement et de calme, peut-être si court ! Je ne fais pas doute qu'en moins de quinze jours il gagnerait plus d'esprits au socialisme, il dissiperait plus de préjugés et de défiances que ne le pourrait une année de polémique de journaux et d'enseignement oral.

Quoi qu'il en soit, je donne pour certain que le *Socialisme devant le vieux Monde* produira une profonde sensation sur les non-socialistes qui le liront. Ils n'en diront peut-être rien tout haut, mais ils sentiront l'impérieux besoin d'en jaser avec leurs amis.

FERDINAND GUILLON.

« Que voulez-vous, dit la malade en interrompant les personnes qui s'indignaient d'une telle spéculation, en civilisation on est forcé de tuer son frère pour deux sous. Ah ! en harmonie il n'en sera pas ainsi ! »

On se réunit aujourd'hui 1er janvier, à onze heures pour midi, au domicile de M. Treuille, rue de La Bruyère, 16. Ceux de ses amis qui n'auraient pas reçu de lettres sont priés de regarder cet avis comme une invitation.

FAITS DIVERS.

Aujourd'hui, le 4e bataillon de la garde nationale mobile a offert au colonel Mouton, commandant la 2e brigade, un sabre, comme souvenir d'estime et d'affection, pour les services rendus aux quinze bataillons qui ont eu l'avantage d'être successivement sous ses ordres.

— M. Duchemin-Boisgousse, délégué général pour l'inspection de l'enseignement du chant dans les écoles maternelles de la ville de Paris, ouvrira le 16 du courant, à son domicile, rue Saint-Antoine, 77, des *Cours gratuits de musique vocale* en 60 leçons, d'après sa méthode. On s'inscrit tous les jours, chez l'auteur, de 8 à 9 heures 1/2 du matin et du soir.

Le ministre de la justice vient de transmettre au procureur de la République et au préfet de police l'ordre d'arrêter et de poursuivre les personnes qui crieraient : Vive l'empereur ! ce cri étant considéré comme une atteinte à la Constitution de la République française.

— M. de Ricci, ambassadeur de la cour de Turin, vient d'être rappelé par son gouvernement. Il part demain. M. de Ricci, qui devait représenter la Sardaigne au congrès de Bruxelles, va faire partie d'un nouveau ministère.

— M. le général Cavaignac a été nommé président, et M. Foy secrétaire de la commission chargée de préparer la loi sur l'organisation de la force publique (garde nationale, armée.)

— On se dispute encore une fois les haras. Le ministère de la guerre les voudrait pour mille et une bonnes raisons; le ministre du commerce et de l'agriculture veut les garder. Voilà quinze ans que cela dure !

— M. Berger, préfet de la Seine, a ouvert ses salons pour la première fois hier samedi, et ses réceptions pour cet hiver ont été inaugurées par un dîner de 50 couverts.

— M. Marrast vient d'annoncer officiellement qu'il ne se mettait plus sur les rangs pour la candidature à la présidence de l'Assemblée. (*Evénement.*)

— Le premier numéro d'une publication intitulée : *Le Producteur viticole, organe de la délégation provinciale*, vient d'être saisi comme inculpé du délit de provocation à la désobéissance aux lois, lequel délit résulterait d'une Circulaire adressée aux commerçants et débitants de boissons de la France.

— Mme la princesse Czartoriska vient d'ouvrir, au profit des réfugiés polonais, à l'hôtel Lambert, une vente d'objets provenant de dons réunis par ses soins.

— Depuis deux jours a lieu place Malesherbes une vente d'objets fabriqués par des associations d'ouvriers ; cette vente se fait au profit des pauvres du 1er arrondissement. La recette du premier jour a dépassé 4 000 francs.

— Le citoyen Bernard était cité hier matin devant le jury sous la prévention de divers délits d'excitation à la haine et au mépris des citoyens les uns contre les autres et du gouvernement, d'attaques contre la religion, etc., commis dans des discours prononcés aux clubs de Belleville et des Batignolles.

Le prévenu a protesté contre la légalité des poursuites qui lui étaient intentées, et a fait défaut.

Il a été condamné à cinq ans de prison et 6,000 fr. d'amende. La cour a en outre ordonné l'affiche de 300 exemplaires de l'arrêt.

— On écrit de Vendôme, dit le *Courrier de Loir-et-Cher* du 28 décembre, que le sieur Sauvegrain, huissier, a été assassiné, dimanche dernier, pendant qu'il procédait chez un habitant de Droué. Le débiteur, dans un accès de désespoir, s'est jeté sur l'agent inoffensif de ses créanciers, et l'a frappé au cœur d'un coup de couteau. La victime de cet horrible attentat a expiré quelques instants après. Le meurtrier a été immédiatement arrêté et la justice informe.

— On écrit de Lorient, le 27 décembre :

« Le vapeur l'*Eclair* a pris aujourd'hui, pour les transporter à Hennebon, une quarantaine d'insurgés détenus sur la frégate *la Sémillante*, et dont la libération a été prononcée par la commission de clémence.

» Demain, un nombre à peu près égal de prisonniers, déposés à la forteresse de Port-Louis, partira de Lorient pour se rendre aussi à Hennebon. »

— On écrit de Rennes :

« Il est passé hier par notre ville une trentaine de détenus politiques que la commission présidée par M. Victor Foucher a mis en liberté et dirigés du port de Brest sur Paris. Ces amnistiés voyagent à pied et semblent tristes. Ils reçoivent 1 fr. par jour, dit-on. »

— Avant-hier soir, à cinq heures, un homme de trente-cinq à quarante ans, paraissant appartenir à la classe ouvrière, après avoir remis un petit paquet à un jeune marchand de pipes stationnant sur le terre-plein du Pont-Neuf, en lui disant de le garder un instant, s'est précipité du haut du pont dans la Seine. Plusieurs embarcations parties des bateaux voisins allèrent à son secours ; mais l'obscurité de la nuit rendit vaines toutes les recherches. Dans le paquet qu'il avait laissé et qui ne contenait que quelques objets de nulle valeur, se trouvait un écrit constatant que depuis longtemps en lutte à la misère et au désespoir, il ne lui restait d'autre ressource que la mort.

— La prospérité va toujours croissant, tout à fait comme sous Sa Majesté Louis-Philippe. Voici un fait qui le prouve.

Le 24 décembre au soir, à Passy, grande rue, un citoyen qui habite le no 7, avait jeté devant sa porte une soupe gâtée. La nuit, une forte gelée survint. Le lendemain, de très bonne heure, le même citoyen et sa femme surprirent un jeune ouvrier, maigre et pâle, qui rôdait devant chez eux. Ils se mirent à le surveiller, en prenant soin de n'en être point aperçus. Ils le virent arracher avec ses ongles la soupe changée en glaçons, et s'éloigner ensuite précipitamment. Grandement surpris de cette action dont ils ne comprenaient pas encore le sens, ils firent suivre l'ouvrier par leur petite fille ; elle rapporta bientôt qu'elle avait vu l'homme manger le triste aliment qu'il venait de conquérir sur les chiens.

C'était un pauvre *meurt-de-faim* comme il y en a trois cent mille à l'indigence.

— Mardi prochain, 2 janvier, première soirée musicale donnée par la société populaire la SOLIDARITÉ, dans la salle du Vauxhall, rue de la Douane, 48, à 7 heures du soir. Nous remarquons dans le programme de cette fête plusieurs chants patriotiques et socialistes, des chœurs, par les montagnards qui ont été si vivement applaudis au concert du Jardin-d'Hiver, des solos d'instruments par MM. Levi, Léon Magner, etc. Un orchestre d'élite, dirigé par M. Vilais, exécutera l'ouverture de la *Muette* et d'autres grandes compositions des maîtres.

Le prix du billet n'est que de 75 centimes.

On trouve des billets :

Au bureau de la SOLIDARITÉ, boulevart Saint-Martin, 43.
A la Propagande socialiste, rue Coquillère, 45 bis.
A la Librairie phalanstérienne, quai Voltaire, 25.
Au bureau du journal la *République*, rue Coq-Héron, 3.
A la *Révolution démocratique et sociale*, rue Damiettes, 1.
Et au café d'Apollon, rue du Roule, 3.

— Nous tenons de source certaine qu'aujourd'hui où le numéraire a reparu sur notre place, plusieurs fabricants de notre ville cherchent à perpétuer l'abus de payer leurs ouvriers partie en marchandises et partie seulement en espèces. Non contents de cette fraude exercée sur le salaire de l'ouvrier, il en est même qui ne paient que 30 fr. ce qui en vaut 40, et ce qui est payé 40 fr. par les industriels de Sedan qui se respectent et qui ont à cœur la juste rétribution du travail. Les marchandises livrées en paiement par certains loups-cerviers de notre fabrique, le sont même à un prix supérieur à leur valeur réelle.

Nous savons que la Chambre consultative s'occupe activement à rechercher les moyens pratiques d'empêcher ces abus et d'en flétrir les auteurs. Nous comptons donc sur elle et sur l'intelligence et le bon vouloir reconnus de certains de ses membres. Elle n'oubliera pas, nous l'espérons, le règlement réclamé par la fabrique en général sur la question d'escompte. (*Républicain des Ardennes.*)

UNE BOURSE a été trouvée aujourd'hui dimanche, rue de Seine-Saint Germain. La personne qui l'a perdue peut la réclamer, chez M. Guérin, rue Pavée Saint André, no 4.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS.	Un an	20 fr.,	Six mois	11 fr.,	Trois mois	6 fr.
DEP. ET ÉTRANGER.	—	32	—	17	—	9
PAYS à surtaxe.	—	50	—	26	—	14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DEP. ET ETR.	—	8	—	4	—	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Bruilé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	60 c.
Cinq à neuf —	30	Réclames-notices	80
Dix fois et plus —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

REVUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE.

DICTIONNAIRE ET BOURSE DES MARCHANDISES AU 30 DÉCEMBRE.

Les transactions commerciales reprennent faveur. On voit une reprise prochaine dans les affaires.

BOIS. En hausse. On vend le campêche Haïti 5-90 les 50 k. acq. et les C. d'Esp. 8 fr. do.
Le bois de chauffage est toujours très bas à Paris. Le bois de choix vaut 56 à 57. L'ordin., 53 à 54 *la voie*.

CAFÉS. Le stock de l'entrepôt en q. est à Paris de 100 mille quintaux et de 64 do au Havre.
Les cafés Brésil, Java et Haïti ont monté. On cote le c. Java à 89 acq.

CÉRÉALES. Les blés sont fermes, mais sans affaires. La 1re qualité vaut de 29 à 30, et le blé nouveau 24 à 25. — Les farines n'éprouvent pas de changement : 1re qualité, 28-65 à 29-30 les 100 ko.
Le prix du pain reste le même à 28 c. le ko pour la 1re quinzaine de janvier.

COTONS. Ils sont en hausse à New-York, mais en baisse à Liverpool et au Havre. Le c. Louisiane très ord. 66 et ord. 70.
» Gorgie ord., 66
» Mob. ord., 73
» Georg., 69
Le stock au Havre est de 20 000 balles au 1er décembre. On y a vendu pendant l'année 1848 260 000 balles.

CUIRS. Sans affaires ni demandes actives. Prix stationnaires.

ESPRIT 3/6. En baisse. (L'hectol. 1/2) Montpellier, 51 fr. Fécule et betterave, 45; disponible et courant du mois, 51 fr. — A Béziers, le disponible 42 à 41.

FERS. Sont abondants et sans demandes. L'industrie métallurgique périclite toujours. Prix invariables.

HUILE de colza disponible et courant du mois, 91; épurée 102. — A Lille, 81.

INDIGO. Bien tenu. On vend le Beng. à 6-80 et 6 fr.

LAINES. En grande faveur. Laines-mères dem., 4, 5 et 6 fr.
Les tissus sont rares partout.
Les cotonnades augmentent aussi.

OR. Les pièces de 20 et 40 fr. valent 10 50 le mille.

RIZ Carol. en baisse à 29 fr. les 50 ko.

SAVON. Marseille dispon., belle qualité, 100 fr.

SOIES. La 1re qualité est recherchée partout au dessus de 42 fr. le ko. On monte à Lyon, tous les métiers battent. La cond. des soies est dans la plus grande faveur.

SUCRES. En baisse. Le s. Martin., bonne 1e, 115 à 116.
» Indigène, do 116 à 118.
» Lumps étuvé, 147,50.
Les sucres coloniaux ont importé 440 mille quintaux en 1848,
Et les s. étrangers, 80 do
Le stock, en nov. est de 275 mille quintaux, s. colonial à Paris.
et 160 000 au Havre, et 155 do s. étranger
On a exporté 55 mille quintaux en sucre raffiné en 1848 avec primes.

SUIFS. Fermes à 65 et 65-50. Les chandelles et bougies stationnaires.

VIANDES. Les bestiaux à Poissy sont offerts :

Moyenne de 350 k.	bœufs	1re 1 f. » c.	2e » f. 86 c.
» de 20	moutons	» 1 20	» 1 »
» de 60	veaux	» 1 52	» 1 34

VINS. Il y a un peu plus de consommation, avec une légère amélioration dans les prix.
Bordeaux 1847, 62 à 70 la pièce.
Mâcon » 52 à 60 »

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Il n'est bruit dans le brillant monde parisien que de la grande fête patriotique organisée au Jardin-d'Hiver, par souscription, en l'honneur de LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE, président de la République française. On raconte toutes les merveilles des mille et une nuits à l'occasion de cette fête à laquelle serait conviée la France entière. L'illumination de la salle présenterait surtout l'un de ces coups-d'œil magiques dont l'heureuse disposition du Jardin-d'Hiver peut seule inspirer le rêve. Ce sera féerique : trois orchestres feront résonner leurs brillants accords au milieu des fleurs et des myriades de bougies englobées de cristal ; partout les tapis resplendissants de fraîcheur, là des trophées allégoriques, ici des lustres aux mille feux s'élançant de la voûte étoilée, partout les arbustes les plus rares, et pour entourer le vaste hémicycle de la danse, une véritable forêt d'orangers et de camélias avec illuminations. Les immenses salons de réception seront décorés expressément pour cette magnifique fête de nuit, et l'amphithéâtre de la galerie supérieure pavoisé et disposé pour recevoir LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE avec toutes les illustrations politiques et militaires de l'époque. Au fond du jardin, véritable Chine ouverte aux Parisiens, pagodes illuminées, sur le bassin cascades de feu, ballons lumineux, grandes eaux jaillissantes, enfin partout l'animation, lumière, les fleurs, la musique, les danses et le concert par nos sommités artistiques ; pour quêteuses nos plus charmantes actrices, et pour public tout ce que Paris et la province comptent d'illustre dans les arts, la politique et l'industrie. Voilà l'esquisse d'un programme que nous compléterons bientôt, car cette grande fête est annoncée pour le jeudi soir, 11 janvier 1849. On souscrit d'avance au Jardin-d'Hiver et au *Ménestrel*, 2 bis, rue Vivienne, ainsi que chez les principaux éditeurs de musique, et *aux Villes de France*, rue Vivienne. Le prix du billet pour un cavalier et une dame est fixé à 20 francs jusqu'au 9 janvier ; ce délai expiré, il ne sera plus délivré que des billets d'une seule personne au prix de 20 francs.

Spectacles du 1er janvier.

THÉATRE DE LA NATION.—
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.— Le Mariage de Figaro.
ITALIENS.—
OPÉRA-COMIQUE.—Le Val d'Andorre.
ODÉON.— Macbeth, le Malade imaginaire.
THÉATRE-HISTORIQUE.— Les Mystères de Londres.
GYMNASE.— Elevés, A bas la Famille ! Simple Histoire, Tout Chemin mène à Rome[illegible] d'Amour.
[illegible]—La Propriété c'est le Vol, le Feu d'Artifice, Roger.
THÉATRE MONTANSIER.— Les Lampions de la veille et les Lanternes du lendemain.
V[illegible].— Les Deux font la paire, Robert-le-Diable, le Cuisinier politique, l'Ecole normande, Vautrin, la Fille.
PORTE-SAINT-MARTIN.— Les Marrons d'Inde, M. Lafleur.
GAITÉ.—L'Homme au Masque de Fer, Nanette.
AMBIGU-COMIQUE.—Les Sept Péchés capitaux, Napoléon
THÉATRE DU LUXEMBOURG.—1848 au Temple, Mac-Bête, Pauvre Mère !
THÉATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—La Poule aux Œufs d'or.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16

18e Année. N. 2. ÉDITION DU MATIN. Mardi 2 janvier 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS. MATTH. — VERITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 1er JANVIER.

« **Aujourd'hui, la rétribution du travail est abandonnée au hasard ou à la violence. C'est le maître qui opprime ou l'ouvrier qui se révolte.** »

(LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE,
Extinction du Paupérisme, page 30.)

« **La pauvreté ne sera plus séditieuse, lorsque l'opulence ne sera plus oppressive.** »

(LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE,
Extinction du Paupérisme, page 32.)

Le Duel et les Socialistes.

Une vérité ne devient pas populaire et réalisable du jour où elle est démontrée : elle est comprise, acceptée par un groupe de penseurs ; elle est même incontestable pour tous les hommes qui réfléchissent, longtemps avant de triompher des préjugés qui lui sont hostiles, et de pouvoir s'incarner dans la vie réelle.

S'il est une vérité lumineuse, c'est que la guerre est anti-humaine, anti-religieuse, qu'imposée aux nations par des nécessités transitoires, elle ne saurait faire partie des institutions de l'avenir. Cette idée de la paix universelle, promise aux sociétés futures, elle a maintenant acquis assez d'empire sur les esprits pour être soutenue, propagée sans ridicule et avec chances de réalisation prochaine.

Il est pourtant certain qu'à son origine elle était trop en désaccord avec les traditions, avec l'éducation de l'humanité tout entière pour être prise au sérieux, si ce n'est par des hommes tout exceptionnels ; et l'abbé de St-Pierre est descendu au tombeau avec une réputation de folie, pour s'être fait l'apôtre d'une doctrine acceptée aujourd'hui comme la vérité par toutes les âmes généreuses.

L'opinion publique suit la même marche pour le duel. En raison, en humanité, en droit, la coutume du duel ne peut pas être défendue. Il n'existe aucune proportion raisonnable entre les offenses qui occasionnent des rencontres et le sacrifice d'une existence. Les causes de duel ne valent pas mort d'homme, et quand la protestation de la conscience publique devient chaque jour plus éloquente contre la peine de mort, appliquée même aux véritables criminels, on ne conçoit rien à cette barbarie qui tranche des existences pour une brusquerie de geste ou de parole, pour une lettre inconvenante, pour un article de journal, etc.

Non-seulement cette coutume est féroce, mais elle est absurde, elle ne répare rien, ne justifie rien, ne détruit pas une diffamation, ne réfute pas une calomnie, et inflige souvent à l'offensé, pour toute réparation, une blessure ou la mort.

Le duel, cruel, insensé, est en outre complètement illégitime. Il n'y a guère d'homme qui n'ait des existences à protéger, à soutenir, qui ne soit le support indispensable de quelque femme, de quelque enfant, de quelque vieillard. Dans une telle situation, l'homme n'a pas le droit de mettre en jeu par un amour-propre égoïste une existence nécessaire à d'autres.

Enfin, l'intérêt public a sur nous des droits. A aucune époque il n'a manqué de circonstances où des principes supérieurs pussent réclamer le sacrifice de notre vie. Ces circonstances sont aujourd'hui plus nombreuses que jamais. Que le représentant du peuple, menacé par l'anarchie, se fasse égorger à sa place, que le socialiste brave, par la propagation de ses doctrines, des ressentiments aveugles ; qu'on meure pour la République et pour la patrie, ce sont là des intérêts d'ordre général qui valent bien le sacrifice d'une existence, mais réservons-nous pour de telles occasions. Ne sacrifions pas une vie utile à la famille et au pays dans un intérêt de vanité qui ne concerne que nous-même.

Ces principes ne sont pas nouveaux, mais ils se sont produits d'abord dans une société qui en admettait difficilement la pratique. Elle sortait du monde féodal organisé tout entier pour la guerre, du monde féodal habitué aux luttes armées, au sacrifice de la vie, du monde féodal n'estimant que le courage militaire, classant les hommes d'après leurs aptitudes belliqueuses, et reléguant parmi les vilains et manants quiconque hésitait à mettre l'épée à la main pour une insulte, un démenti.

Indépendamment de son organisation chevaleresque et faite pour ne jeter de brillant, *d'honneur* que sur le mépris de la vie, cette société, touchant encore à la barbarie, avait des raisons sérieuses pour prêter main-forte à l'institution du duel ; c'était un correctif apporté à la brutalité générale, un moyen de polir les mœurs. Quand l'éducation d'un pays n'est pas terminée, on peut craindre que toute agglomération d'hommes ne devienne une source de scandaleux et dégradants conflits, si chacun n'est fortement pénétré des suites sérieuses que peut avoir toute atteinte portée à la dignité d'autrui.

Mais aujourd'hui toutes ces raisons sont en baisse.

La société a brisé l'ancienne féodalité avec ses traditions, ses opinions, ses coutumes. La société ne considère plus la fonction militaire comme la fonction normale, essentielle ; elle s'est habituée à priser chez l'homme, développé par l'éducation, d'autres qualités que le maniement du sabre ; elle s'est adoucie, la raison a pris sur elle plus d'empire. Elle ne croit plus qu'on soit noble, honorable, par cela seul qu'on propose un duel, et comment le croirait-elle, après ces procès éclatants qui ont jeté un si triste jour sur la vie des derniers duellistes ? Comment le croirait-elle, en voyant ces aboyeurs quotidiens qui occupent le dernier rang dans la presse périodique, éluder par des provocations la discussion des vérités humiliantes, et même des antécédents injurieux que leur insolence oblige à leur rappeler quelquefois ? Non, le préjugé du duel ne peut plus retrouver dans l'opinion ses anciens appuis. La France est mûre pour l'abolition de cette barbarie.

La France commence à posséder assez pleinement la notion de la dignité humaine ; la véritable noblesse des manières se répand assez, même parmi les prolétaires, pour que les hommes n'aient plus besoin d'exiger, à la pointe de l'épée, les égards qu'ils se doivent mutuellement et pour que la courtoisie cesse d'être imposée par la menace.

Les temps sont mûrs pour le triomphe de l'humanité, de la raison et de la justice, pour l'abolition du duel, et l'opinion publique après avoir protégé, perpétué longtemps cet abus, doit venir maintenant au secours de tous ceux qui protestent contre sa tyrannie.

Dans cette guerre au préjugé mourant, il faut que les socialistes se distinguent.

Les socialistes sont des hommes de paix et de concorde ; ce sont les adversaires naturels de la guerre civile, de la guerre étrangère, du duel comme de l'échafaud.

Les socialistes sont innocents des convulsions causées par l'aveugle résistance de tous les égoïsmes, à leurs plans d'harmonie sociale et à l'émancipation de tous.

Leur but est essentiellement pacifique, il leur appartient de le prouver. Un duel proposé ou accepté par un socialiste est une faiblesse, une trahison même.

Refuser carrément les duels, cette conduite implique le constant respect de la dignité d'autrui. Cette maxime suppose qu'on sera toujours fidèle à la vérité, qu'on retirera les paroles blessantes, qu'on rectifiera les erreurs involontaires, et, dans les cas où l'on n'aura porté atteinte à la considération d'autrui que par l'énonciation de vérités fâcheuses pour lui, mais utiles au public, dans les cas où l'on ne trouvera la rectification, la satisfaction demandée ni juste ni possible, il faudra constituer de sérieux arbitres, statuant sur les procédés de chacun et sur les réparations exigibles.

Une pareille ligne de conduite est imposée aux socialistes par leurs convictions. Elle ne laissera que trop d'occasions encore à leur courage, et même à leur courage militaire dans une société comme la nôtre. Elle ne sera pas d'ailleurs exempte de résolution et de fermeté, car l'entraînement naturel en France est de céder à l'opinion, fût-elle injuste, et même aux dépens de sa vie.

Nous rappelons à tous les socialistes ces principes incontestables pour eux, attendu que plusieurs ont failli récemment et faibli devant la société actuelle. Nous avons regretté naguères que deux représentants socialistes, eussent repoussé, dans une querelle toute personnelle, l'arbitrage offert par des ouvriers, et qu'ils aient fléchi devant les conventions de la société actuelle, jusqu'au point de recevoir de ses mains des pistolets qui pouvaient être odieux, qui ont été ridicules.

Nous rappelons ces principes, parce que la *Révolution démocratique et sociale*, à la suite d'une discussion que nous n'apprécierons pas, a envoyé un cartel à M. Proudhon et triomphé des refus de ce représentant, avec des accents de joie qu'il faut laisser aux suppôts de tous les préjugés barbares, et aux hommes qui ont de bonnes raisons pour préférer des fanfaronnades à une discussion approfondie.

Esprit des Journaux.

L'*Evénement* publie sur l'année 1848 un long article où nous sommes heureux de trouver des sentiments généreux et d'excellentes pensées. Nos lecteurs en jugeront par l'extrait suivant :

La guerre civile a emporté les enfants, et la misère les vieillards. Le canon de Windisgraëtz et de Jellachich a remué le monde jusqu'au cœur de toutes les mères. On a gémi, on a pleuré, on a maudit. On a creusé des fosses et chanté les prières des trépassés. Les peuples sont restés dans la consternation et dans l'épouvante, et ils ont porté autant de crêpes noirs qu'ils avaient porté de drapeaux rouges !

Pourquoi l'Europe n'a-t-elle pas dit alors aux hommes du passé, aux vieux exilés, à tous ces bienfaiteurs méconnus : Revenez ! Pourquoi tout le continent ne s'est-il pas levé en sursaut, au sortir de ce rêve de carnage et de désolation, et n'a-t-il pas fait rentrer en grande pompe les vieux rois dans leurs capitales ? Pourquoi ce peuple n'a-t-il pas voulu se détromper, puisqu'il semblait s'être trompé ? Pourquoi le 24 juin n'a-t-il pas fait repentir le 24 Février ?

Parce que la France, parce que l'Europe sentaient bien que ces souffrances étaient nécessaires pour le bien-être futur ; que ces douleurs étaient celles de l'enfantement et non du martyre ; que ces troubles, que ces insurrections étaient la préparation de l'avenir. Parce que l'Europe sentait que le temps des vieilles institutions était fini, et que la société factice et routinière des traditions devait faire place aux satisfactions de l'utopie. Parce que l'Europe a senti que chaque barricade était un sillon. L'expérience d'Austerlitz lui avait appris que les champs de bataille font les meilleures moissons, et qu'un cimetière peut devenir un berceau. L'Europe n'a pas maudit le forceps : elle se sentait mère.

Ces lignes sont la meilleure réponse qu'on puisse faire aux jérémiades suivantes de l'*Assemblée nationale* :

Qu'on nous dise maintenant quels sont les bienfaits et les progrès apportés par cette révolution, les idées qu'elle a fait jaillir, les hommes qu'elle a mis en lumière ; qu'on nous dise quelles économies dans notre budget, quelle activité dans l'industrie et le commerce, quelles améliorations dans les services publics, quel bien-être dans les classes laborieuses nous lui devons ; qu'on nous dise ce que lui doit la prospérité à l'intérieur, ce que lui doit l'honneur de la France à l'étranger !

Le *Crédit* publie les lignes suivantes dont nous ne comprenons que trop l'énigme :

Quelques journaux donnent à entendre qu'en demandant les dossiers des affaires de Strasbourg et de Boulogne, le président de la République aurait eu l'intention de faire disparaître des pièces de nature à le compromettre.

Si l'on se rappelle les *habiles* manœuvres employées en 1834 par M. Thiers, alors ministre de l'intérieur, pour ourdir le drame commencé à Paris, poursuivi à Nantes, dénoué à Blaye, et dont M. Thiers, le juif Deutz, la duchesse de Berry et M. le maréchal Bugeaud furent les principaux acteurs, on comprendra l'intérêt de curiosité qui a pu porter M. Louis Bonaparte à revenir sur les causes de l'expédition de Boulogne, accomplie en 1840, sous le ministère de M. Thiers. Beaucoup de personnes cherchent de ce côté l'explication des refus obstinés et de la rupture éclatante de M. de Malleville.

L'*Opinion publique* imprime les *Lettres d'un bourgeois-patriote au rédacteur de la Démocratie pacifique* ; elles sont signées Paul Louis. L'auteur s'engage à démontrer que nous avons *usurpé* le titre de défenseurs du capital, que nous avons *exploité* la bonhomie de notre public, etc.

Nous avons répondu à des articles de l'*Opinion publique*, dans lesquels la discussion gardait le ton de la modération et de la convenance. Quant à M. Paul Louis, nous ne l'acceptons pas pour adversaire, et nous l'engageons à triompher tout à son aise du silence que nous entendons garder envers lui.

Le *Peuple* nous demande ce que c'est que le capital. Nous appelons capital tout élément matériel nécessaire à l'exercice du travail. Il y a deux sortes de capital, le *capital naturel* prêté par Dieu à l'humanité tout entière, et dont la société doit assurer la jouissance gratuite à tous, tel que l'air, la lumière, la terre ; et le *capital industriel*, créé par l'accumulation du travail humain : ce dernier capital appartient à celui ou à ceux qui l'ont créé. Toutes les fois qu'on en a besoin, il faut s'entendre avec eux pour qu'ils le donnent ou le prêtent à des conditions librement débattues.

L'*Univers* constate en ces termes que tous les efforts de la société actuelle sont impuissants contre la propagation du socialisme :

Que compte-t-on opposer à ces folles doctrines de la démagogie et du socialisme qui ne soutiennent plus l'examen des experts, mais qui abusent encore, et de plus en plus, les multitudes séduites ? Rien.

Nous avons étudié tous les programmes vainqueurs, nous avons écouté tous les discours prononcés en faveur de la « bonne cause, » nous avons lu tous les livres et tous les articles écrits pour la défendre, nous avons prêté l'oreille même aux flonflons du vaudeville, cet auxiliaire important de la morale et de la propriété, et nous avons cru entendre cette voix qui s'élevait des murs fumants de Babylone : *Curavimus Babylonem et non est sanata !*

Vous avez raison ; votre société monstrueuse est une baleine qui a reçu des socialistes le coup de harpon. Elle n'en guérira pas, malgré l'espoir que l'*Univers*, journal de la liberté, partout et toujours s'efforce de nourrir encore en faveur de l'absolutisme.

Il est probable que les premiers mois verront compléter la victoire de la réaction conservatrice. Nous aurons en France une nouvelle Assemblée, sortie de la même majorité à peu près qui a nommé le nouveau président, mais qui exprimera d'une façon plus nette les tendances de l'opinion.

L'empereur d'Autriche et le roi de Prusse auront rétabli un certain ordre en Allemagne ; les démagogues italiens auront su certainement évacué plusieurs champs de bataille ; le congrès de Bruxelles ouvrira ses délibérations.

Ajoutons pour compléter le tableau : « Et M. de Montalembert ressuscitera la peur du Diable, ce dernier mot de la politique jésuitique. »

L'Amnistie !

Monsieur le rédacteur,

J'ai lu dans le numéro du 14 décembre, de la *Démocratie pacifique*, l'évangélique et noble appel que Mme Daniel Stern fait aux femmes françaises, en faveur de l'amnistie. Bénie soit Mme Stern pour cette bonne pensée !

Cet appel, je n'en doute pas, a trouvé un écho dans le cœur de toutes les femmes. Beaucoup, dans leurs prières, demandent à Dieu l'amnistie, très peu osent penser à la demander à un homme.

Le préjugé, la crainte du ridicule, l'éloignement des affaires publiques que les hommes nous imposent, semblent à la plupart d'entre nous des motifs assez puissants pour leur faire renfermer en elles la sympathie que leur inspirent les malheureuses victimes des révolutions.

Et cependant, tandis que nous reculons devant une œuvre toute chrétienne de pauvres mères, de petits enfants souffrent et meurent sous les atteintes de la misère, du froid et de la faim. Quand on réfléchit qu'il ne faudrait peut-être qu'un appel fait par les femmes françaises au cœur du président de la République pour faire cesser toutes ces douleurs, on se demande comment les femmes, toujours prêtes aux plus grands sacrifices lorsqu'il s'agit de soulager l'infortune, n'osent pas, surmontant le préjugé, avoir le courage de répondre au cri de miséricorde jeté par Mme Stern.

Ce courage, elles l'auront toutes en province, si l'exemple leur est donné par leurs sœurs de Paris.

Que les nobles femmes qui, chaque année, vont dans la capitale recueillir les souscriptions en faveur des pauvres aillent aujourd'hui demander à chaque mère de famille, à chaque jeune femme, à chaque jeune fille, d'apposer sa signature au bas d'une supplique d'amnistie, et mon cœur m'en est garant, l'exemple sera contagieux.

J'ai vu dans ma jeunesse des femmes et des [illegible] de la Grèce moderne, surmonter la timidité de leur sexe et quêter des aumônes pour les héroïques hellènes. Pourquoi ne verrions-nous pas aujourd'hui des femmes quêter des signatures en faveur de l'amnistie ? Toutes les dou-

..., toutes les misères, toutes les souffrances n'ont elles pas droit à notre pitié?

Agréez, monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

UNE DE VOS ABONNÉES.

Angers, 29 décembre 1848.

Icarie.

Voici la lettre que plusieurs communistes icariens ont adressée au *Constitutionnel*, et qu'ils nous prient de reproduire. Nous nous proposons, au surplus, d'apprécier incessamment les dernières nouvelles venues d'Icarie.

A Monsieur le rédacteur en chef du Constitutionnel.

Monsieur,

Votre numéro du 25 décembre contient un article que vous avez emprunté au *Courrier de la Louisiane*, et qui est intitulé : Les Icariens au Texas. Le sujet principal de cet article est une lettre de M. Dubuisson, membre de la deuxième avant-garde icarienne.

M. Dubuisson avoue qu'il est parti pour Icarie, ayant une confiance aveugle, et qu'en disciple modeste il a tout accepté en fermant les yeux. Il nous semble que, justement pour ce motif, on ne devrait pas accepter aussi légèrement le jugement d'un pareil mouton, comme il se qualifie lui-même.

D'abord, il dit qu'il ne connaissait pas l'état de la caisse; c'est qu'il a fermé ses yeux et bouché ses oreilles, quand on a dit et montré à tous la somme qu'ils emportaient pour subvenir à leurs besoins et porter des secours à la première avant-garde.

Ensuite il parle de déceptions, et la première pour lui est qu'il n'y avait pas de concession de terres ; mais ce fait est matériellement faux, puisque les soixante quatre de la première avant-garde étaient établis sur les terres que M. Peters avait concédées, à la condition de les occuper avant le 1er juillet ; le traité existe, il est entre les mains de M. Cabet et de M. Peters.

Sa seconde déception, c'est que les montres et le magasin de Shrewport étaient engagés pour mille francs, c'est un malheur sans doute d'avoir été obligé d'emprunter, mais la deuxième avant-garde partait précisément pour leur porter de l'argent et des secours.

Sa troisième, c'est sa maladie, chose que nous ne pouvions pas prévoir. Quant aux propos qu'il prête au délégué, on nous permettra de ne pas y croire sur son affirmation.

Arrivé à Shrewport, il est encore déçu, parce que l'endroit qui doit recevoir les femmes et les enfants n'est pas suffisamment bien établi ; mais si cet endroit eût été parfait, ce n'est pas une avant-garde que l'on aurait envoyée. Ils sont partis en avant justement pour préparer, et ce n'est pas en abandonnant ses frères et en les calomniant dans les feuilles ennemies, que l'on prépare ce que l'on avait promis même à sa femme en partant.

Ce qu'il y a de malheureusement vrai, c'est qu'en arrivant en Icarie, une partie de ceux qu'il allait rejoindre se sont trouvés malades. Mais c'est là précisément la source de sa honte. Comment! il se donnait comme soldat de l'humanité, et quand il voit ceux qui l'ont précédé dans cet état, quand son devoir était de s'unir à eux pour se sauver ensemble, il se sépare de suite, ne pense qu'à lui, bien qu'il ait juré quatre mois avant qu'il saurait mourir, s'il le fallait, pour établir le règne de la fraternité! Ainsi, pour tous les hommes de cœur, cette lettre ne prouve qu'une chose, c'est que celui qui l'a écrite ne mérite aucune confiance, parce qu'il a déserté son poste et trahi ses frères.

A la suite de cette lettre, vous en publiez une autre d'un M. Carnet. Ce M. Carnet se dit l'ami d'un maire de village, dont le fils est parti aussi avec la seconde avant-garde.

Après quelques réflexions, qui nous prouvent que ce monsieur n'est pas partisan de nos doctrines, ce dont il est parfaitement libre, il donne, dit-il, la copie littérale de la lettre de F... à son père. F.... dit d'abord qu'il est encore malade, ce qui doit nécessairement influer sur son moral ; car, dans une lettre qu'il écrivait à son père un mois auparavant, il faisait un tableau magnifique de l'Amérique, et disait, entre autres choses, que ceux qui restaient en France à souffrir devaient tous venir dans ce pays, véritable Paradis terrestre ; il engageait même sa famille à venir le joindre le plus vite possible.

Il dit que le climat est mortel ; devons-nous préférer l'opinion d'un malheureux qui cherche à justifier sa conduite lâche, à celle des voyageurs de première autorité, comme, par exemple, M. de Humboldt? Nous savons cependant que le Texas a plus que décuplé sa population depuis quelques années ; nous savons aussi qu'on y trouve des villes où cinq ans auparavant il n'y avait qu'un désert. Il dit que le fameux Cabet les a envoyés se perdre ; mais c'est un mensonge, car on pourrait montrer plusieurs lettres de lui dans lesquelles il manifestait la plus grande impatience de partir, s'attendant à toutes les privations et même les dangers, pour établir, disait il, une société où les hommes seraient véritablement frères. Et cet homme, à la première déception, parce qu'il est malade, le voilà qui demande à revenir, sans s'inquiéter de ce que deviendront les autres. Il fait plus, il écrit cette lettre qui comble de joie nos ennemis. Qu'on juge donc, si un homme qui abandonne ses frères, qui trahit sa mission et qui passe ignominieusement dans le camp ennemi, mérite quelque confiance.

Ce traître s'exprime ainsi : « Cabet nous dit, vous allez dans un pays où tout y est ; ce malheureux nous y envoie sans le connaître. »

Eh bien! dès le mois de novembre 1847, le citoyen Cabet a envoyé un agent chargé d'explorer le pays. Cet agent s'est arrêté à Sulphor-Prairie, qui n'est qu'à 20 ou 25 lieues de Shrewport, parce que, contre nos prévisions, la rivière Rouge, obstruée par les arbres, n'est pas navigable jusqu'à l'endroit que M. Peters nous avait concédé. Il était raisonnable de s'arrêter là momentanément pour cultiver les 3 à 4 mille acres que cette propriété contient ; mais entraîné par l'ardeur de fonder Icarie, la première avant-garde, conduite par un homme qui avait intérêt à la perdre, crut qu'il fallait marcher en avant; de là les fatigues à travers un désert de plus de cent lieues, et par une chaleur beaucoup plus forte qu'en France.

Voilà les causes qui ont retardé momentanément notre entreprise ; et nous tâcherons à l'avenir de choisir des hommes sûrs et courageux qui ne se rebuteront pas au premier échec.

Le reste de la lettre ne contient que de vaines récriminations qui ne méritent pas que l'on s'y arrête. Viennent ensuite les insinuations calomnieuses de M. Carnet, qui, en habile exploiteur, renchérit sur tout ce qu'il a trouvé dans la correspondance de notre traître. Que répondre à un homme qui se fait un plaisir et un mérite de colporter le mensonge et la calomnie?

Il attaque le citoyen Cabet, absent depuis le 13 de mois, parti justement pour aller ranimer le courage de nos malheureux frères, qui sont plus abattus de l'abandon et des lâchetés de quelques-uns que des souffrances qu'ils ont éprouvées, parce qu'ils savaient bien qu'une œuvre pareille ne pouvait pas s'accomplir sans rencontrer d'obstacles.

Il est parti, à son âge, dans la saison la plus rigoureuse de l'année ; c'est évidemment la preuve la plus grande qu'il puisse donner de son dévouement au Peuple, auquel il se dévoue sans réserve depuis quarante ans.

Le traiter de vil intrigant, lui qui a sacrifié tout, position, fortune, pour ne s'occuper que du bonheur de ses semblables! Et d'ailleurs il n'est pas le premier à recevoir, en récompense de ses services, des calomnies et des outrages : tous les grands hommes amis de l'humanité ont eu le même sort.

Agréez, citoyen rédacteur, nos salutations.

ROBILLARD, SIMON, BELUZE, CHAMMEROY et C. KROLIKOWSKI.

Le Socialisme du Gouvernement belge.

Une dernière mesure économique du gouvernement belge, prouve que les hommes d'état de ce pays voisin ne s'effraient pas, comme les nôtres, du fantôme du Socialisme. La Belgique était déjà entrée dans la voie des garanties sociales par l'exécution des chemins de fer par l'État, la mise en régie du travail des prisons, etc. ; voilà qu'elle fait servir aujourd'hui l'initiative de l'État au perfectionnement des méthodes et des machines industrielles :

Le gouvernement belge vient de décider la création à Welteren (Flandre orientale) d'un atelier central où des métiers à la *Jacquart* et autres seront appropriés comme modèles à tous les genres de fabrication. Les industriels qui voudront tenter des essais n'auront qu'à fournir la matière première et à payer le salaire des ouvriers qui seront employés pour eux. Le directeur leur donnera tous les renseignements dont ils pourront avoir besoin, et il se chargera de former des ouvriers pour la confection de tous les genres de tissus.

Il y aura également à l'atelier central une section de tissage pour les étoffes légères spécialement destinées aux jeunes ouvriers et aux femmes ; cette section servira de modèle aux personnes qui auront l'intention de fonder des ateliers de même nature.

L'établissement comprendra, en outre, un atelier de dessin et de lisage pour les cartons des métiers à la Jacquart ; tous les industriels du pays pourront y faire exécuter leurs dessins ou leurs cartons.

Les industriels qui désireront avoir recours à l'intermédiaire de l'atelier central de Welteren devront adresser leur demande, soit au département de l'intérieur, soit au gouverneur de la Flandre orientale, soit au directeur de l'atelier central de Welteren.

L'atelier sera mis en activité à dater du 1er janvier.

Le nouveau ministère de Rome.

La junte romaine a nommé son ministère. Il est ainsi composé :

Président du conseil, ministre de l'instruction publique, et par *interim* des affaires étrangères, C. E. Mazzarelli. — Ministre de l'intérieur, Carlo Armallini. — Ministre de grâce et justice, Frederico Galeotti. — Ministre des finances, Sivio Mariani. — Ministre du commerce et des travaux publics, Pietro Sterbini. — Ministre des armes, Pompeo di Campello.

Après avoir publié cette liste, le *Contemporeano* ajoute :

« Nous sommes sûrs que la suprême junte d'État propose une note au ministère pour la prompte convocation de la constituante, et que le ministère saisira immédiatement les chambres d'une loi. Le ministère se réunira demain dans ce but.

Ce retard pour la composition du ministère et la promulgation de la loi sur la constituante, s'est produit par des circonstances indépendantes de la volonté des nouveaux pouvoirs ; il est compensé d'ailleurs par les heureux évènements du Piémont, qui rendront plus sûre et plus franche la voie à suivre par le ministère nouveau, et détermineront les conseils délibérants à s'unir au vote du peuple.

La constituante, proclamée en Piémont, posée en principe en Toscane et en Sicile, sera bientôt aussi proclamée et mise à exécution dans la capitale future de l'Italie.

La candidature impériale allemande.

La question de l'*empire allemand* est la seule qui semble préoccuper les esprits de l'autre côté du Rhin.

La Bavière veut à toute force la création d'un directoire fédéral où elle trouverait sa place ; ce qui ne se pourra qu'autant que l'Autriche ferait partie de la fédération. Mais on prétend que Bade et le Wurtemberg se sont déclarés contre une fédération, et conséquemment pour un empire. Le roi de Wurtemberg lui-même, partisan déclaré d'un empire régi par la dynastie prussienne, puis entraîné par la politique antigermanique de la Bavière, paraît revenu à ces premiers sentiments. Le gouvernement du royaume de Hanôvre voudrait bien s'allier aux vues de la Bavière, mais la chambre de ce pays (du moins la seconde chambre), sera décidément du parti de l'unité allemande. La Hesse Grand-Ducale et la Hesse Électorale se sont toujours prononcées dans le sens et pour la candidature prussienne.

Parmi les États secondaires de l'Allemagne, la Bavière ne peut donc compter que sur le royaume de Saxe dont la dynastie est attachée depuis longtemps à la politique autrichienne, et dont le peuple préférerait à un empire une fédération où chaque pays jouirait d'une autonomie qui permettrait aux chambres représentatives d'employer leur omnipotence contre le reste de l'Allemagne, même s'il le fallait.

Pendant que la pensée de l'unité semble abandonnée par ses plus chauds partisans d'autrefois, la majorité de l'Assemblée nationale s'est ravisée et se rallie sous la conduite du ministère Gagern à la candidature prussienne. La seule difficulté qui s'oppose au succès de cette candidature vient de la présence des députés autrichiens à l'Assemblée nationale. M. de Gagern voudrait ôter à ces députés le droit de siéger jusqu'à ce que les conditions de l'union perpétuelle de l'Allemagne avec l'Autriche fussent nettement posées et acceptées. Or, il répugne à beaucoup de membres de chasser, pour ainsi dire, leurs collègues du sein d'une assemblée où la nation les a appelés. On craint aussi que la gauche ne profite d'une telle résolution pour donner sa démission, ce qui rendrait impossible les discussions ultérieures.

Le gouvernement autrichien est plus décidé que jamais à ne pas adopter des dispositions qu'il regarde comme tout à fait incompatibles avec l'existence de l'Autriche. La *Gazette de Vienne* se montre fort étonnée de voir que les unitaires allemands repoussent les Autrichiens, parce que, dit elle, l'Autriche a proclamé le principe de l'accord et de l'entente entre le peuple et le prince, principe que revendiqueront probablement tous les autres princes des États particuliers allemands. Le même journal ajoute que cette revendication ne peut manquer d'avoir lieu lors de l'élection du chef de l'empire d'Allemagne, et que l'on verra alors si l'Allemagne veut être *une petite Allemagne avec un empereur prusso-allemand*, « avec tout le cortége des antipathies, des réserves et des velléités séparatistes de feu le saint-empire romain, ou si elle sera une grande confédération d'États dont tous les membres auront des droits égaux, sous la suprématie de la forte monarchie autrichienne, suprématie qui lui est assignée par l'histoire, la géographie et la politique. »

Espérons que la division des princes servira ici la cause des peuples, et que ceux-ci prouveront à leurs *anciens maîtres* qu'ils n'ont pas besoin d'eux pour fonder l'unité des pays allemands et consolider la paix de l'Europe par l'alliance intime de l'Allemagne avec la Prusse et l'Autriche.

Des lettres de Pesth expriment la plus grande confiance dans le triomphe de la cause hongroise, même après la chute de Presbourg. — Près de Wieselbourg, où une lutte sanglante s'est engagée, quelques bataillons autrichiens ont été taillés en pièces. Cependant, la commission militaire avait donné l'ordre à tous les généraux d'éviter les combats partiels, attendu que l'organisation de l'armée et surtout de l'artillerie n'était pas terminée, et que l'on voulait frapper un coup décisif quand toutes les forces seraient disponibles. — Le général Bem, qui porte encore dans la pommette gauche la balle qui l'a atteint, s'est rendu dans la Transylvanie, pour attaquer en flanc le général Schlik avec la coopération des corps de Transylvanie et de la Baco. Les réfugiés de Vienne ont formé un corps franc spécial. Ce corps se nomme la légion de la mort, et a pour chef le docteur Hammersmith, de Vienne, dont le fils est lieutenant dans la légion la Honvéd. Un corps madgyar a déjà 58 bataillons. Chaque bataillon compte au moins 1000 hommes. Ainsi, a nouvel formé seule un corps d'armée respectable. La *Gazette de Pesth*, du 14, donne les nominations des commandants de ce corps. A Pesth, les vivres sont à très bon marché, notamment les grains.

Extrait d'une lettre de Berlin.

26 décembre 1848.

L'esprit public en Allemagne s'affaisse plutôt qu'il ne se calme. L'opposition sublime de la Diète de Berlin fera encore parler d'elle, soyez-en sûr, et constitution libérale octroyée, et coups de canon dont on a été menacé, rien ne résistera à l'impulsion dont les nouvelles prémisses se manifestent déjà.

Je ne vous dirai rien de l'Autriche assommant la Hongrie ; mais Windisgraetz et Jellachich, après avoir renié leur origine slave, pourraient bien succomber sous le poids des partis de la nouvelle Gaza! Tout n'est pas dit de ce côté-là, croyez-le bien.

Nous autres Polonais du duché de la Gallicie, de la petite Pologne, de Varsovie, et même des anciennes provinces, nous ne reconnaissons plus les allures des autorités russes. On dirait qu'un souffle *amical* les anime aujourd'hui. Nous ne nous y fions pas, car les cohortes s'approchent toujours de plus en plus serrées. Une lettre de Riga y a annoncé, le 19 décembre, le débarquement pour Saint-Pétersbourg, d'un sloop hollandais royal, portant un personnage bien connu, mais dont le nom se dit encore tout bas ici. D'*où* et *où*, de *qui* et pour *qui*? Vous devez savoir à quoi vous en tenir à cet égard.

Avant six mois, nous serons tous républicains, en Europe, ce que nulle force humaine ne pourra conjurer, si la France a le courage de le vouloir ; sinon l'abîme des révolutions, au lieu d'être fermé n'est qu'entrebaillé, et par de nouveaux craquements se montrera avide de tout engloutir.

Une prochaine fois je vous dirai ce qui circule déjà sur la position de Louis Bonaparte.

Signé : H. K.

Association agricole.

Paris le 1er janvier 1849.

> L'opulence ne sera plus oppressive lorsque le travail recevra la part à laquelle il a droit.

Monsieur le rédacteur,

Je lis tous les jours votre journal, et j'approuve entièrement votre système d'association. Mais je vois avec peine que tout se réduit à la théorie, à l'exception de quelques associations d'ouvriers des villes. Je crois que pour arriver à un succès prompt, il faudrait pouvoir joindre la pratique à la théorie. Une classe de travailleurs qui mérite bien qu'on s'occupe d'elle, reste complètement dans l'ignorance des idées des socialistes. Cette classe est celle des fermiers cultivateurs. Cette ignorance existera tant qu'on ne mettra pas en pratique sous leurs yeux, un système d'association qui leur démontrera qu'ils sont dépouillés par le propriétaire d'une part qui leur appartient, et que l'association seule est capable de les faire rentrer dans leurs droits.

Un fermier prend à bail pour neuf ans une terre au prix de deux mille francs par an. Cette propriété est susceptible de grandes améliorations, mais pour cela il faut des capitaux et du travail. Le cultivateur n'épargne rien pour mettre cette propriété en rapport. La huitième année, son propriétaire vient lui dire qu'il trouve 2 300 fr. de cette terre et qu'il lui donnera la préférence. Le fermier se résigne à subir cette augmentation pour ne pas perdre ce qu'il a englouti de travail et d'argent pour améliorer cette terre. Voilà donc une augmentation de 300 fr. de rente qui est acquise au propriétaire par le travail du fermier, et que le fermier est obligé de payer au propriétaire. Cette propriété vaut donc, au prix où se vendront les biens neuf mille francs de plus que quand ce cultivateur a commencé son bail.

Ne serait-il pas juste qu'une partie de cette somme devînt la propriété des cultivateurs. Si le fermier pouvait prétendre à cet avantage, vous verriez les terres doubler de produits en bien peu de temps. Les ouvriers des campagnes, qui ne reçoivent dans certaines contrées que *vingt-cinq* et trente centimes par jour et nourris, ou soixante-quinze centimes sans être nourris, pourraient être payés le double, parce que le cultivateur rentrerait dans la part qui lui appartient par son travail, tandis qu'aujourd'hui il emploie le moins de bras possible et au plus bas prix, parce qu'il ne cultive que pour payer son propriétaire et faire vivre sa famille, sans pouvoir penser à un avenir meilleur que celui où il se trouve. Les propriétés sont affermées à un taux tel que, si une mauvaise année vient sur neuf, si les récoltes sont dévastées par la grêle, si des maladies se déclarent sur les bestiaux et occasionnent une mortalité, le fermier est ruiné!

Ainsi, pour que le fermier puisse vivre sans espoir de se créer de l'aisance, il faut qu'il n'éprouve pas de pertes. Vous avouerez avec moi que pour un homme qui sacrifie son repos, sa santé, celle de ses enfants, qui expose le peu qu'il peut avoir, l'avenir n'est pas beau. Le fermier a de plus des charges énormes ; c'est sur lui que pèsent toutes les prestations pour la réparation des chemins vicinaux, en sorte qu'après avoir sacrifié dans l'espace de neuf ans, au moins mille francs pour l'amélioration des chemins qui sont utiles à la propriété dont il jouit, il va habiter souvent une autre commune, parce qu'il ne peut accepter les conditions qui lui sont imposées par son propriétaire, et dans cette autre commune il recommence ce qu'il vient de faire dans celle qu'il vient de quitter. Voilà la vie du cultivateur. La vie de l'ouvrier dans les campagnes est liée à celle du fermier. Le premier ne peut espérer d'amélioration dans son sort, si le second reste dans le malaise.

Il n'existe, selon moi, qu'un seul remède à ce mal, c'est l'association des cultivateurs ; non l'association pour que les produits du travail soient en commun, mais l'association entre les fermiers cultivateurs, pour qu'une terre améliorée par un fermier ne trouve pas un autre fermier qui vienne faire concurrence et offrir au propriétaire une augmentation. Ce résultat ne peut arriver que par l'association des fermiers, car, bien certainement, la grande majorité des propriétaires ne verraient dans cette demande si juste du cultivateur, qu'une atteinte à leurs droits de propriété. Cette association devrait donc être organisée par des comités de départements, qui organiseraient eux-mêmes des comités de canton. Ce seraient ces comités de canton qui recevraient les adhésions des cultivateurs, et qui prendraient leurs intérêts dans leurs différents avec les propriétaires. Le comité de canton serait élu par les associés du canton. Il serait possible aussi de rattacher cette association à votre système de banque. Au moyen d'une cotisation mensuelle de la part du fermier, la banque pourrait lui avancer, d'après l'avis du comité de canton et du comité de département, une somme nécessaire, soit pour acheter des bestiaux, soit pour payer son propriétaire, au lieu de vendre son blé à la récolte.

Le remboursement se ferait au moyen de billets à ordre à plusieurs échéances, et endossés par un autre cultivateur, excepté par les deux comités. Il faudrait, monsieur le rédacteur, beaucoup de place pour développer mes idées sur les résultats d'une pareille association. Chaque comité de canton serait tenu de s'abonner aux frais des associés du canton, au journal socialiste accepté par l'administration centrale. Je pourrais aussi examiner les résultats sous le rapport politique, mais vous devez bien les prévoir.

Je vous demande pardon, monsieur le rédacteur, de vous avoir distrait de vos occupations, en vous faisant part de mes idées. Le sentiment qui m'a engagé à vous écrire est la conviction où je suis que jamais on n'arrivera à éclairer les campagnes sur leurs propres intérêts, sans leur faire voir leurs droits, non en théorie, mais en pratique.

Si jamais vous pensiez que cette association fût avantageuse pour les travailleurs, et qu'il fût possible de la mettre à exécution, je vous serai très obligé d'en parler dans votre estimable journal, et si je peux être utile à quelque chose pour l'amélioration du sort des travailleurs, vous pouvez compter sur moi.

Agréez, etc.,

A. N.

Nous sommes priés d'insérer la déclaration suivante :

Aux délégués des corporations ouvrières ayant siégé au Luxembourg.

La commission formée dans votre séance du 9 décembre dernier pour s'occuper de l'organisation des associations ouvrières, est heureuse de vous annoncer que beaucoup de travailleurs ont déjà répondu à son appel, et que par ses soins six associations nouvelles se forment en ce moment. Ce résultat, obtenu dans un si court espace de temps, est d'un

heureux présage pour l'avenir.

Votre commission s'est mise en rapport avec le citoyen Proudhon, afin de lui prêter son concours pour la formation de la *Banque du Peuple*, qui va fonctionner prochainement. Votre commission croit devoir vous rappeler que cette institution sera d'un puissant secours pour les associations ouvrières, puisqu'en leur fournissant le crédit, elle leur donnera la facilité des transactions, et l'unité indispensable à leur prospérité.

Ainsi, chers camarades, malgré toutes les entraves apportées à nos travaux par l'esprit de réaction, nous devons être fiers de voir, par nos constants efforts, l'*œuvre du Luxembourg* s'accomplir.

Pour la Commission,
Aug. BLUM, BRASSELET, DUBUC, GAUTIER.

Nous nous faisons un devoir d'insérer la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,

Dans un moment où toute âme généreuse, où tout cœur sensible s'empressent de venir en aide à la profonde misère qui pèse sur tant de malheureux, j'ai cru qu'il était de mon devoir, et comme prêtre et comme citoyen, d'apporter ma part de dévouement et de bonne volonté dans cette grande œuvre de compassion et d'amour.

Suivant ses moyens ou ses sympathies, on s'est occupé de donner du travail à l'ouvrier, à la mère de famille qui manquaient de pain; on a créé quelques établissements en faveur des jeunes garçons dans lesquels on s'occupe de leur avenir; nous avons applaudi de toute notre âme à ces nobles efforts comme aux succès qui les ont couronnés! Mais qu'a-t-on fait pour la jeune fille, pour la pauvre orpheline exposée à tant de dangers au sortir de sa première communion? Qu'a-t-on fait pour lui assurer un avenir qui la mette à l'abri de la misère et des malheurs qu'elle entraîne à sa suite? Il faut bien le dire : Rien, ou presque rien; quelques ouvroirs en petit nombre et tout à fait insuffisants, dans lesquels elles apprennent un peu de couture. Voilà tout, voilà la seule ressource que l'on ait créée pour elles.

Depuis longtemps je sentais le besoin d'un établissement où fussent réunis tous les moyens de donner en grand ou de compléter l'éducation morale, religieuse et professionnelle des jeunes filles pauvres ou orphelines; mais reculant toujours devant les difficultés que présentait la réalisation d'une œuvre pareille, jusqu'à présent je n'avais pu faire que des vœux stériles; aujourd'hui je suis heureux d'annoncer qu'avec le concours de personnes charitables, aussi distinguées par leur mérite personnel que par le rang qu'elles occupent dans le monde, je viens de fonder définitivement cette œuvre dont les résultats doivent influer si puissamment sur le bien-être de la famille et sur la société elle-même; car, il faut bien le dire ici, ce n'est pas tant des intérêts matériels que d'une œuvre de haute moralisation que nous sommes préoccupés.

Je compte sur des hommes d'intelligence, dévoués au bien-être de leurs frères; je compte sur vous, monsieur le rédacteur, et je viens vous prier de contribuer au succès de l'œuvre en donnant à ma lettre une place dans les colonnes de votre estimable journal, afin de porter à la connaissance de tous l'établissement de Sainte-Sophie, que nous venons de fonder rue Picpus, 46, en faveur des jeunes filles pauvres ou orphelines.

L'ouverture en aura lieu dans le courant de janvier prochain. Œuvre de miséricorde, elle a besoin de la charité pour se soutenir, et je fais un appel aux âmes charitables, à tous les cœurs généreux.

Les dons et souscriptions seront reçus chez M. l'abbé Hugonnet, directeur de l'œuvre, rue Saint-Bernard, 28, faubourg Saint-Antoine, et à l'établissement, rue Picpus, 46.

Agréez, etc.

L'abbé HUGONNET,
Vicaire à Sainte-Marguerite, rue Saint-Bernard, 28,
faubourg Saint-Antoine.

La fête de Noël à Poitiers.

Poitiers, le 27 décembre 1848.

Citoyen rédacteur,

Une magnifique solennité vient d'avoir lieu ici. Voulant célébrer, en hommes religieux, la naissance du Christ, les socialistes de Poitiers, à l'occasion de Noël, ont pris spontanément l'initiative d'un banquet. Une liste, recrutant des convives, a circulé aussitôt dans le peuple, et, en moins de deux heures, elle a été couverte d'une quantité de souscripteurs prodigieuse. Tous les républicains actifs (et ils ne manquent pas chez nous, quoi qu'on dise), se sont empressés d'accourir. Enfin, quand l'heure fixée pour la réunion est arrivée, tel a été le chiffre de nos adhérents que la plus vaste salle de notre ville n'a pas suffi pour les contenir tous. Avocats, rentiers, travailleurs, étudiants, de toutes les classes de la société on est venu s'asseoir à la table commune. Du reste, l'ordre et l'harmonie n'ont pas manqué un seul instant à cette fête de famille. Le prolétaire, comme toujours, a été plein de dignité personnelle. Des toasts ont été portés :

A l'égalité! par le citoyen Duplaisset, avocat.
A ceux qui souffrent et à l'amnistie! par le citoyen Collard.
A l'association! par le citoyen Jourdain.
A la persévérance! par le citoyen Delaunay.
A l'émancipation des travailleurs! par le citoyen Noël.
Aux arts et à la liberté de la presse! par le citoyen Pasquier.
Aux droits de l'homme! par le citoyen Bonnin.
A l'union des démocrates-socialistes! par le citoyen Pineau.
A la liberté de l'homme! par le citoyen Treille.
Au président de la République, à Napoléon! par le citoyen Goursolas.

Voici comment le citoyen Goursolas a terminé son toast :

Citoyen Bonaparte, a-t-il dit, si vous aimez le pouvoir, donnez vous la peine de parcourir l'histoire, et vous verrez comment il se conserve. Vous y verrez combien passent vite les gouvernements sur la France, combien sont éphémères tous les hommes d'Etat! A chaque page, vous ne rencontrerez que du sang et des larmes. Et, méditant sur des ruines, sur des grandeurs déchues, vous reconnaîtrez bientôt qu'il n'y a de force et de salut que dans la justice et le droit. Oui, les rois s'en vont et les sceptres se brisent!

Les trônes s'écroulent, rongés par les vers, parce qu'il n'y a que pourriture et corruption autour des trônes. Tout est fragile dans l'arbitraire. La sève d'un pouvoir, c'est l'équité dans les actes, la passion pour le bien, l'amour constant du peuple!!

Après ce dernier toast, le citoyen Duplaisset, président de la fête, a proposé une collecte en faveur des transportés de juin et de la veuve du martyr Robert-Blum.

FAITS DIVERS.

M. Louis-Napoléon Bonaparte a reçu aujourd'hui toutes les autorités constituées, tous les officiers de la garnison et de la garde nationale. Aucun discours n'a été prononcé. Le président portait le costume de général de la milice citoyenne, comme à la revue.

— Sous le titre de CHAMBRE DU TRAVAIL, il vient d'être créé un syndicat général des associations de travailleurs, composé exclusivement de délégués pris dans le sein de chacune desdites associations.

Ce centre commun était reconnu indispensable, comme réalisation du principe de solidarité, il est aujourd'hui définitivement constitué, et déjà la Chambre du Travail a reçu l'adhésion de trente associations.

Relier entre elles toutes les associations et les centraliser, ouvrir à leurs produits des débouchés nombreux et certains; étudier et introduire dans la pratique les meilleurs systèmes de direction et d'administration; créditer les associations au moyen d'une caisse commune, et établir entre elles l'échange directe des produits; intervenir comme arbitre amiable dans toute contestation entre associations, etc.; éclairer de ses conseils et de son expérience les travailleurs qui ont le désir de s'associer; leur assurer son concours dans toute circonstance, et notamment pour la rédaction des actes de société et des règlements; les créditer autant que possible et leur procurer les instruments de travail et les matières premières, etc., etc., tel est le but que se propose LA CHAMBRE DU TRAVAIL!

Cette tâche est immense; mais elle sera poursuivie avec courage et persévérance par les travailleurs comme est cette *chambre*, car le succès des associations en dépend.

Il est temps d'ailleurs que les travailleurs s'accoutument à faire leurs affaires eux-mêmes en dehors des influences dont l'action peut être dénaturée par l'amour propre ou l'ambition. Aussi les associations qui ont fondé la CHAMBRE DU TRAVAIL ont-elles religieusement suivi les principes démocratiques en convoquant toutes les associations dont l'existence leur était connue, et en les invitant à se faire représenter à la CHAMBRE DU TRAVAIL.

Ce n'est, en effet, que par le concours direct de toutes les associations, par l'étude consciencieuse des principes et de la pratique, que seront résolues les nombreuses et graves questions qui surgissent de l'association.

En dehors de ces conditions, rien de sérieux, rien de durable ne saurait être établi.

Ils accueilleront avec reconnaissance les conseils et les idées des hommes sincèrement dévoués à leur cause, et ils peuvent affirmer dès à présent, que le concours moral des citoyens éminents qui ont donné l'élan aux associations, leur est assuré, et que le but qu'ils se proposent a reçu de leur part une entière approbation.

Pour être admise à la CHAMBRE DU TRAVAIL, toute association régulièrement constituée; doit justifier d'une copie de son acte de société; cette mesure prudente met la CHAMBRE en garde contre certaines exploitations qui se parent du titre d'association, et qui resteront certainement en dehors de la CHAMBRE DU TRAVAIL.

Le bureau provisoire est fixé rue Coquillère, 45; il est ouvert tous les soirs, de 7 à 10 h.

— Le *Charivari* nous offre, dans sa dernière caricature, le départ de l'année 1848. Elle emporte dans sa hotte le socialisme, représenté par MM. Leroux, Proudhon, Considerant. Nous engageons le dessinateur réactionnaire à conserver cette lithographie; elle sera encore de mise au 1er janvier 1850 et années suivantes. Les socialistes sont résolus à ne pas déménager de sitôt.

— Nous lisons dans le journal l'*Unité*, de Nantes :

« Si nous sommes bien informé, il serait question à Paris de créer une agence centrale des associations ouvrières de la capitale, destinée à recevoir toutes les commandes des départements, et à les faire exécuter au mieux des intérêts des acheteurs. Cette agence centrale, par les rapports matériels qu'elle est destinée à créer par les nombreuses demandes qu'elle devra recevoir, par la haute moralité qu'elle devra mettre dans toutes ses relations, par les modifications commerciales qu'elle est destinée à établir, a besoin d'être une création essentiellement loyale et démocratique.

» Aussi serions-nous heureux de voir qu'elle fût placée sous la direction des anciens délégués du Luxembourg ou d'ouvriers jouissant, parmi leurs frères de Paris et des départements, de la confiance la plus absolue.

» Une petite correspondance placée au bas des journaux démocratiques, et analogue à celle de la *Démocratie pacifique*, servirait souvent à réduire les frais de cette entreprise, qui pourra toujours compter sur notre bon vouloir le plus absolu.

» Remarquons bien que cette agence, très au courant des besoins de toute la France, pourrait donner aux journaux démocratiques le mouvement du travail sur tous les points de la République, de manière à permettre aux ouvriers de se diriger à coup sûr là où ils trouveraient de l'ouvrage. »

— On nous assure que le gouvernement vient d'ordonner au préfet de police de ne plus délivrer de passeports aux passagers qui voudraient s'embarquer pour l'Icarie. Nous avons peine à croire à une prohibition qui serait en même temps un abus de pouvoir et une puérilité, car il serait impossible d'en garantir l'exécution sérieuse.

— A la suite d'une orageuse discussion qui a eu lieu dans le sein du conseil de la Faculté de médecine, jeudi, 28 décembre, les professeurs se sont rendus hier chez le ministre de l'instruction publique, pour le prier de *mettre l'administration en harmonie avec les intérêts de la Faculté*.

Par arrêté en date du 29 décembre, le ministre a prononcé la destitution de M. Bouillaud, doyen, et a désigné pour son successeur M. Bérard, lequel a été installé le même jour par le chancelier de l'Université.

(*Courrier français.*)

— Il y a environ dix jours qu'un commissionnaire âgé de soixante-cinq ans, nommé Antoine, demeurant dans la Cité, est mort subitement dans une cave de la place du Parvis-Notre-Dame.

En faisant hier l'inventaire du peu de meubles qui étaient dans sa chambre, on trouva dans une armoire une somme de 34 000 fr., tant en or qu'en argent.

Cet homme gagnait beaucoup d'argent et ne dépensait presque rien pour sa nourriture; son bonheur était d'amasser.

Il n'avait ni femme ni enfants; ses héritiers sont deux neveux porteurs d'eau dans la rue Saint-Antoine, et qui ne s'attendaient probablement pas à une pareille succession.

UNE INDISCRÉTION. — L'Assemblée constituante qui va finir, dit la *Liberté*, a eu ses grandes journées comme la Convention, seulement sur une autre échelle et avec des mœurs populaires bien adoucies. Elle aura même vécu en dix mois plus que l'autre en trois années; car après une terreur, une montagne et un comité de salut public à l'eau tiède, elle aura usé son Directoire et vu naître *son Consulat*.

— D'après la *Gazette de Cologne*, les événements politiques auraient fait éclater en Allemagne, comme en France, un grand nombre d'aliénations mentales. A l'hôpital de la Charité de Berlin, il n'y aurait pas moins de trente six aliénés en traitement, aliénés auxquels les journées de mars ont fait perdre la tête; et le rédacteur ajoute qu'il y en a bien plus encore, sur la scène politique, dont le cerveau est tout aussi malade.

— La Société du patronage des jeunes filles, présidée par Mme de Lamartine, croit devoir prévenir les personnes charitables qu'elle ne fait faire aucune quête à domicile; c'est donc sans y être autorisées que plusieurs dames se sont présentées dans diverses maisons au nom de Mme de Lamartine. La quête de cette œuvre est faite chaque année par lettres écrites, et à l'église par les soins des dames du comité de la Société.

RIVALITÉ NATIONALE. — On lit dans l'*Akhbar* d'Alger du 21 décembre :

« Un événement affreux vient de se passer dans le cercle de Bathna. Vingt-un hommes du 2e régiment de la légion étrangère se trouvaient à Aïn-Yakout, à environ huit lieues au nord de Bathna; ils étaient occupés aux travaux de construction qu'on exécute à ce poste. Le 2 décembre, le lieutenant qui les commandait fut appelé à Bathna pour affaire de service, et le sous officier qui devait le suppléer était allé, avec un chef indigène, à deux lieues plus au sud, à Omm-el-Isnam, endroit où l'on élève quelques bâtisses. Il ne restait qu'un caporal pour chef à Aïn-Yakout.

» Le détachement, qui était composé d'Espagnols et d'Allemands, se divise, à propos d'une question de gamelle; les Allemands se récriaient contre l'incapacité du cuisinier, qui était Espagnol et que ses compatriotes soutenaient chaudement. Le caporal intervint dans cette querelle si futile à son origine, et décida que le cuisinier espagnol serait remplacé par un Allemand. Trois Espagnols que cette décision avait rendus furieux tombèrent à coups de hache et de couteau sur le pauvre Allemand, qui succomba bientôt à leur attaque.

» Devenus plus exaspérés encore après ce meurtre, les Espagnols se jetèrent sur tout ce qui se présenta à eux et blessèrent plusieurs hommes, notamment un adjudant d'administration, dont la vie est en danger. Les trois révoltés se dirigèrent ensuite vers Omm-el-Isnam, pénétrèrent dans la maison crénelée qui s'y trouve, et, s'emparant de tous les fusils qu'ils y rencontrèrent, se préparèrent à soutenir un siège.

» Le sergent Knols, informé de ce qui venait de se passer, et quoiqu'il sût que ces révoltés faisaient feu sur quiconque se présentait à leur porte, n'hésita pas à se rendre à la maison crénelée et à parlementer avec eux qui l'occupaient. En vain il chercha à se faire entendre; [illegible] seulement [illegible] par la force [illegible] Profitant [illegible] qui es trois factionnaires qui se trouvaient au dehors, il tourne adroitement la position et réussit à entrer d'assaut dans la maison crénelée.

» Durant le combat acharné qui eut lieu, deux des Espagnols révoltés perdirent la vie, le troisième, fait prisonnier, va passer au conseil de guerre.

» Le brave sergent qui vint ainsi à bout de ces furieux, avait essuyé plus de vingt coups de fusil avant de réussir à dompter la résistance. Il eut le bonheur inouï de ne pas être atteint, quoiqu'on eût tiré sur lui presque à bout-portant. »

Au lieu de trois Espagnols mettez-en cent mille, multipliez les Allemands dans la même proportion, remplacez le cuisinier par un prétendant à la couronne, et vous aurez avec le même degré de folie une de ces guerres qui font, à ce qu'on assure, l'honneur de l'humanité.

L'OR DE CALIFORNIE. — Le journal *Californian* (du mois d'août 1848) prétend que l'or est inépuisable dans toute la chaîne de la Sierra-Nevada (Haute-Californie). Depuis six mois il en a été déjà recueilli un million et demi de dollars. C'est un engouement indicible; de toutes parts il arrive des mineurs empressés de faire fortune. Les bâtiments qui arrivent à San-Francisco ont perdu bientôt tous leurs équipages. Les matelots désertent pour aller à la recherche de l'or; chaque homme, terme moyen, peut trouver dans la rivière Sacramento 20 dollars par jour. (*Boston atlas*) Partout, sur les routes, on ne rencontre que des familles à pied ou en charrettes, qui vont à la recherche de l'or. Américains, Californiens et Indiens. On dit que 30 ou 40 000 individus pourraient trouver là une profitable occupation.

On trouve de l'or dans chaque crique. Le platine et le fer ne manquent pas. Les habitants des îles Sandwich, hommes, femmes et enfants, arrivent en foule. On dit que les Mormons font valoir des prétentions sur ces riches mines, et qu'ils demandent les indemnités. Le *Baltimore Sun* du 4 décembre dit qu'à la fin de septembre la fièvre de l'or (gold fever) continue, et que la population de Baltimore se rendait en foule à ce nouvel Eldorado.

BANQUET ÉGALITAIRE DU JOUR DES ROIS. — Des travailleurs de toutes professions, tous attachés au dogme de l'Association, ont résolu de célébrer en familles le *Jour des Rois*, comme vient d'être célébrée la fête de Noël, par un banquet égalitaire. Une commission a été formée et a offert aux citoyens Pierre Leroux, Lachambeaudie et Vinçard, de présider collectivement ce banquet, qui aura lieu le dimanche 7 janvier, à la Chaussée du Maine, à onze heures précises, au salon de l'Association des Cuisiniers.

Un gâteau des rois sera distribué entre tous les convives; mais il n'y aura pas de roi, tous seront rois. Il y aura une fève dans chaque part du gâteau. Le prix du banquet sera de 1 fr 50 c. On peut se procurer des billets chez les citoyens G[illegible]andré, rue Poupée-Saint-André, 11; A. Guérin, rue du Vertbois, 46; Legendre, rue de Touraine, 3, au Marais, et dans les bureaux du *Peuple*, de la *République* et de la Propagande démocratique et sociale, rue Coquillère, 12 ter.

Revue de l'Architecture et des Travaux publics.

LIVRAISONS XI ET XII DU TOME VII.

Deux livraisons de la *Revue de l'architecture*, dirigée par notre ami M. César Daly, viennent de paraître.

Ces deux livraisons complètent le tome 7 de ce recueil.

Il était à craindre que la tourmente qui emporte hommes et choses n'entraînât aussi la *Revue d'Architecture*, le seul ouvrage périodique de cette nature qui ait encore pu atteindre huit années d'existence, et dont la valeur justifie si pleinement le succès.

Dans un article adressé à ses lecteurs, M. Daly explique qu'il a cru devoir interrompre momentanément la publicité de la *Revue*. Il a attendu un moment de calme. Ce moment est venu : il se hâte d'en profiter. L'année 1848 aura dévoré un volume, ou plutôt elle en aura empêché la publication; mais avec l'année 1849 paraîtra la première livraison du tome 8.

Pour que nos lecteurs soient à même d'apprécier si la *Revue de l'Architecture* se tiendra au niveau des devoirs que lui impose la nouvelle phase dans laquelle elle va s'engager, nous empruntons à la 12e livraison du tome VII un passage où M. Daly envisage rapidement la question d'avenir au point de vue de l'art du constructeur :

Les architectes ont de grandes choses à accomplir dans ce temps de réforme, car toutes les institutions qu'on voudra réaliser en faveur des classes les plus souffrantes, institutions d'éducation, de travail ou de crédit, améliorations matérielles, morales ou intellectuelles, salles d'asile, crèches, chauffoirs publics, lavoirs et bains publics, logements économiques, ateliers de travail, colonies agricoles, etc., etc., toutes ces institutions, toutes ces améliorations viennent définitivement aboutir entre les mains de l'architecte. L'architecture est le grand instrument des réformes modernes. Nos contrères le comprendront. Ils se tiendront à la hauteur du grand devoir que le siècle leur impose.

Dans notre dernier écrit, nous défendions la liberté des artistes, la liberté du sentiment humain et le droit d'user sans réserve de toutes les formes dont la nature a composé l'alphabet architectonique. Nous pensons que la révolution de Février nous a donné définitivement gain de cause, qu'elle a jugé la question en dernier ressort. Si nous nous étions trompé, si la même cause devait se plaider encore une fois, la *Revue* se chargerait de faire confirmer le premier jugement.

En attendant, nous avons à aborder des questions nouvelles.

Hier, le gouvernement de la France était monarchique, aujourd'hui nous avons une constitution républicaine. Quelle influence ce changement de forme politique peut-il exercer sur le développement de l'art et le sort des artistes!

Hier, le principe gouvernemental était un principe de privilège : royauté héréditaire (privilège en faveur d'une famille), cens électoral (privilège en faveur d'une classe de citoyens), etc., etc.; notre devise était *Liberté, Ordre public*. Aujourd'hui, le principe de notre constitution est le principe de l'égalité des droits : plus de chef héréditaire, plus de censitaires, mais partout l'élection, le suffrage universel, la souveraineté collective, et nous avons pour devise : *Liberté, Egalité, Fraternité*. Quelle action ce changement de principe politique peut-il exercer sur le développement de l'art et le sort des artistes?

La *Revue* n'est pas un recueil politique, et nous nous garderons de l'oublier; mais comme la politique n'est autre chose que la science du gouvernement, que les gouvernements régissent les destinées des pays, et par conséquent celles de l'art, force nous est bien d'étudier l'influence de la forme politique sur l'art et réciproquement, sous peine de laisser une grande lacune dans la série de nos études.

Les natures réellement artistes jugent toutes choses instinctivement du point de vue de l'art, et chaque classe spéciale d'artistes apprécie les événements de la vie du point de vue de sa spécialité. Le musicien, le peintre, l'architecte, chacun veut la prospérité de son art, et chacun a mille fois raison : raison au nom de l'intérêt individuel, raison au nom de la civilisation, raison au nom de la Raison elle-même.

Le culte de l'art c'est le *beau*. Le but suprême de l'art, c'est la réalisation de plus en plus générale du beau dans toutes les sphères de la vie, dans tout ce qui est matière, sentiment, pensée ou religion. Les artistes ont donc le droit et le devoir, non-seulement en raison de leurs intérêts individuels, mais au point de vue supérieur du progrès, du perfectionnement général, d'apprécier tous les événements d'après leur action favorable ou défavorable sur l'art. Absolument parlant, toute forme politique, sociale, industrielle ou religieuse qui est contraire à l'art, est par ce seul fait une forme inférieure, mauvaise, immorale; car ce qui est contraire à l'art tend à développer le *laid* dans le monde, et

laid est aussi exactement le rayonnement ténébreux de l'erreur et du mal que le *beau* est la splendeur du vrai et du bien.

Pour les artistes, le beau est comme le guide des Hébreux dans le désert : une colonne de feu au milieu des ténèbres. Qu'ils s'éclairent donc sa lumière, qu'ils se chauffent à sa chaleur.

D'ailleurs, ignorer les relations de la politique et de l'art, c'est ignorer l'histoire des transformations de l'art dans ses causes essentielles, c'est se réduire à ne voir dans l'art qu'une forme matérielle, et dans ses diverses modifications qu'une succession de faits sans causes génératrices.

Nos lecteurs, corps d'élite des artistes européens, nous pouvons le dire, ne sauraient consentir à accepter cette triste situation intellectuelle, cette abdication du plus noble des droits de l'esprit, celui de se rendre compte de la raison d'être des choses. Aujourd'hui que toutes les légitimités traditionnelles sont mises en question, en art aussi bien qu'en politique et en économie sociale, il faut bien savoir à quelle école d'art on appartient, et pourquoi on y appartient, sous peine de descendre parmi ses confrères au rang du parfait soldat, c'est-à-dire d'un être qui ne s'appartient plus, qui remue les jambes suivant le rhythme d'un tambour, et tue méthodiquement en douze temps et au commandement.

L'art manifeste la vie contemporaine, c'est évident. Les révolutions qui s'accomplissent en dehors et autour de lui sont destinées à faire naître dans son sein des agitations semblables. L'art se moulant sur la société reproduit nécessairement tous les changements qui se font en elle. Anciennement la France était féodale et profondément religieuse, et alors l'art aussi était religieux et féodal ; les châteaux forts et les monastères commandaient les campagnes, les tours des forteresses et les flèches des églises dominaient les villes. Quand le principe du gouvernement, en France, devint plus exclusivement civil, aussitôt l'art se fit laïque ; les architectes construisirent plus de palais et d'hôtels-de-ville que d'églises, les peintres et les sculpteurs représentèrent des scènes puisées plus souvent aux inspirations de la vie terrestre que dans les martyrologes et les légendes sacrées.

Avec les monarchies, l'art a été monarchique, aristocratique avec les aristocraties, et bourgeois avec les bourgeois ; avec la démocratie l'art sera démocratique.

Mais comment ? Sous quelles formes ? Par quels moyens ? Qu'est-ce que l'art démocratique ?

Et qu'est-ce que l'art monarchique, aristocratique, laïque, religieux ? Et même mieux encore, quels sont les rapports qui existent ou qui peuvent exister entre l'art et toutes les autres activités constitutives des sociétés ?

A toutes ces questions, il est réellement bien temps de répondre. L'enseignement officiel se tait, cependant, et les auteurs qui écrivent librement sur l'art, philosophes, amateurs et journalistes, tout comme les professeurs brevetés du gouvernement, se bornent, qui à chercher les rapports de l'art avec les idées absolues du bien, du vrai, du juste ; qui à faire l'anatomie des cadavres de l'art défunt, amoncelant des faits comme les carriers amoncellent des pierres, sans jamais faire entrevoir le monument harmonieux que doit réaliser la mise en œuvre de ces matériaux.

C'est même un fait étrange que cette lacune dans les études de l'art, tellement étrange que depuis trois mois nous avons passé en revue plus de cent volumes sur l'art pour faire une classification des méthodes adoptées par les auteurs, et il faut bien l'avouer, parmi les nombreux écrivains de tous pays qui ont traité de l'art, il n'en est pas, que nous sachions, un seul qui ait formulé et abordé l'examen de la question fondamentale, de la première question qu'il faudrait régulièrement se faire en commençant un traité ou une histoire, soit de l'art en général, soit de l'un quelconque des beaux arts, à savoir : *De quoi se compose l'étude universelle, intégrale de l'art ?*

Si cette question avait été examinée par les professeurs officiels ou par les écrivains de la presse, le public eût senti quelque indignation du profond oubli où l'on a laissé tomber l'art depuis février, et les artistes auraient su défendre un peu mieux la cause de l'art et leur propre intérêt. Mais loin de là, ces artistes ont été les premiers à nier les droits et la juste influence de l'art. L'art n'a aucun rapport, disaient quelques-uns, avec la politique, avec l'industrie, avec les questions de finances, etc., etc. ; les artistes doivent s'occuper exclusivement de la pratique de leur art ; ils n'ont que faire des relations que l'art peut avoir avec les autres rouages du mécanisme social.

Bizarres préjugés, en vérité, que de croire que les artistes qui n'ont pour mission que de réfléchir leur époque, doivent se garder de l'étude de cette époque, de ce qui fait leur vie !

Aussi cette ignorance suprême a reçu son châtiment ; depuis février, l'art a été jeté au rebut. Pendant quatre mois un grand poète s'est trouvé à la tête du pays, et pendant ce temps ce poète s'est conformé très strictement au préjugé que nous flétrissons. Lui aussi avait jugé sans doute que l'art n'avait rien à faire dans la grande évolution nationale qui s'accomplissait. Le poète a oublié les droits de la poésie, il a pu méconnaître l'action énergique de l'art sur les passions humaines. Pendant que les populations sans travail se traînaient par les rues s'irritant, s'excitant par le spectacle de leur misère commune et la confidence de leurs colères, cinq mille artistes, dessinateurs, musiciens, architectes, artistes dramatiques, etc., etc., se courbaient, humiliés, dans les ateliers nationaux, pour un salaire de huit francs par semaine.

Et on n'a pas pensé que ces artistes pouvaient flatter le sentiment populaire par des concerts publics, quotidiens, par des spectacles gratuits largement organisés ; on n'a pas compris qu'ils pouvaient agir puissamment sur les passions de cette foule, et faire dériver hors les voies de la révolte ces énergies déchaînées pour les pousser au dévouement, au sacrifice, au nom de la grandeur nationale, de la gloire et de la patrie. On n'a pas pensé non plus que les écoles nationales d'art manquent de modèles pour les études, que ces écoles ne sont qu'au nombre de quatre, alors qu'il en faudrait quinze, vingt, trente, et qu'un jour on achètera, Dieu sait à quel prix, les modèles que les artistes eussent été si heureux de faire au rabais ces mois derniers.

Et ces dessinateurs, sculpteurs, modeleurs, peintres, dont les inspirations et les charmantes compositions font la gloire et le succès du commerce français, on n'a pas pensé qu'au lieu d'employer ces mains délicates et adroites à casser des cailloux pour les grandes routes ou à remuer inutilement la terre du champ de Mars, on n'a pas pensé qu'on pouvait leur demander des modèles pour nos fabriques, qu'on pouvait ouvrir parmi eux des concours émulatifs d'où seraient sorties de ravissantes créations qui auraient battu monnaie sur les marchés étrangers, après avoir traversé nos manufactures !

Et qu'on dise encore, et que de malheureux artistes y applaudissent, que l'art n'a rien à faire avec la politique, avec le commerce, l'industrie et les autres organes de la société !

L'art est calomnié par l'ignorance ; les artistes sont ruinés et discrédités par d'absurdes préjugés. Il est franchement temps de réagir, de tuer l'ignorance par la science, de dissiper les préjugés par l'examen.

A défaut de l'enseignement officiel, à défaut des autres organes de la presse périodique, la *Revue* ne faillira pas à l'appel du devoir. Dès l'ouverture du prochain volume, nous esquisserons le tableau général des rapports de l'art avec tout ce qui lui est extérieur, et nous dirons de quoi se compose en effet *l'étude universelle et intégrale de l'art*. Ce sera la meilleure réponse que nous pourrons faire à ces artistes qui entendent s'enfermer dans leur petit monde comme l'huître dans sa coquille, au risque d'y étouffer, comme on ne le voit que trop depuis février.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN

PARIS	Un an	20 fr.	Six mois	11 fr.	Trois mois	6 fr
DEP ET ÉTRANGER	—	32	—	17	—	9
PAYS à surtaxe	—	50	—	26	—	14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DEP ET ETR	—	8	—	4	—	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; ..., Mme Philippe, Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES	
Une à quatre fois en un mois	80 c.	Annonces anglaises . . .	80 c.
Cinq à neuf — —	70	Réclames-notices . . .	60
Dix fois et plus —	20	Faits de publicité :	1 fr. 50

L'un des gérants F. CANTAGREL.

Spectacles du 2 janvier.

THÉATRE DE LA NATION. —
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. Les Enfants d'Edouard.
ITALIENS. —
... Le Val d'Andorre.
ODÉON. Macbeth, le Malade imaginaire.
THÉATRE-... Les Mystères de Londres.
GYMNASE. Elevés, A bas la Famille ! Simple Histoire, Tout Chemin mène à Rome, Rage d'Amour.
VARIÉTÉS. La Propriété c'est le Vol, le Feu d'Artifice, Roger.
THÉATRE MONTANSIER. Les Lampions de la veille et les Lanternes du lendemain.
VAUDEVILLE. Les Deux font la paire, Robert-le-Diable, le Cuisinier politique, l'Ecole normande, Vautrin, la Fille.
... Les Marrons d'Inde, M. Lafleur.
GAITÉ. — L'Homme au Masque de Fer, Nanette.
AMBIGU-COMIQUE. Les Sept péchés capitaux, Napoléon.
THÉATRE ... 1848 au Temple, Mac-Bête, Pauvre Mère !
THÉATRE NATIONAL (boulevart du Temple). — La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES. — Le Diable, la Courte-Paille, Prince, Tony.
DÉLASSEMENTS. — Sur la Goutière, la Revue.
THÉATRE BEAUMARCHAIS. La Gironde et la Montagne.
THÉATRE CHOISEUL. — Le Turban, Marquis, la Poule, magie, Premières Armes.

Imprimerie Lange Lévy, rue du Croissant, 16

18e Année. N. 3. ÉDITION DU MATIN. Mercredi 3 janvier 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 2 JANVIER.

« Aujourd'hui, la rétribution du tra-
» vail est abandonnée au hasard ou à la
» violence. C'est le maître qui opprime
» ou l'ouvrier qui se révolte. »

(LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.
Extinction du Paupérisme, page 50.)

« La pauvreté ne sera plus séditieuse,
» lorsque l'opulence ne sera plus oppres-
» sive. »

(LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.
Extinction du Paupérisme, page 52.)

La République des aveugles.

Dans le royaume des aveugles, dit le proverbe, les borgnes sont rois. En République, c'est bien différent. Pour arriver au pouvoir, il faut joindre la surdité à la cataracte.

Si, du moins à ces conditions on ajoutait celle du mutisme, ce serait une compensation; mais on n'a pas encore réalisé ce progrès. Jusqu'à nouvel ordre, nous avons des ministres qui parlent.

Mais, pour ce qui est de ne rien voir et ne rien entendre, ils sont complets sous ce double rapport.

Nous ne parlons pas seulement des ministres actuels, des *républicains* honnêtes et modérés installés pour le quart-d'heure dans ces grands hôtels garnis appelés ministères, qui ont vu passer depuis quelques mois un si grand nombre de locataires dont la plupart, hélas ! ont à peine eu le temps d'inscrire leur nom sur la liste des voyageurs !

Les ministres de la République se suivent et se ressemblent, comme se ressemblaient les ministres de la monarchie dont ils emboîtent tous les faux pas avec une fidélité scrupuleuse. Rien n'est changé dans leur rôle, ni la musique, ni les paroles. Ceux d'aujourd'hui nous serinent absolument le même air que nous ont seriné ceux de la veille, que nous serineront ceux de demain.

Par un inconcevable abus de la langue française, on appelle cela gouverner.

Gouverner, soit ! à la manière dont *court* l'écureuil dans sa cage.

Voyons, honnêtes gens, la main sur la conscience ! — Qu'avez-vous fait, qu'avez-vous prévu, qu'avez-vous réparé?

Répondez, répondez tous, républicains de la veille, républicains du jour, républicains du lendemain, du surlendemain et de l'année prochaine, vous tous qui vous êtes assis sur ces banquettes bienheureuses où sont venues pâlir tant de renommées, s'éteindre tant de problématiques lumières, au contact des portefeuilles rouges ou bruns.

Et vous qui siégez en ce moment au conseil où devraient se débattre les vrais intérêts du pays, que faites-vous, qu'êtes-vous disposés à faire?

Et vous qui demain peut-être remplacerez ceux-ci pour préparer à votre tour le bonheur de la France, que ferez-vous?

Vous ferez ce qu'on a fait hier et ce qu'on fait aujourd'hui : vous déplacerez les créatures d'autrui, pour mettre en leur lieu vos propres créatures; vous bousculerez les préfets; vous changerez les receveurs; vous ferez un affreux remue-ménage de procureurs, d'inspecteurs, de vérificateurs et de substituts; vous pousserez des pions blancs à la place des pions noirs sur le grand échiquier des fonctions publiques, et pour le reste vous attendrez que la confiance rappelle le crédit, ou que le crédit ramène la confiance.

Ah ça mais le gouvernement d'un pays est donc absolument une meule qui transforme en machines tournantes tous ceux qui s'y attèlent? Il n'y a donc moyen à aucun prix de prendre une autre route que ce sentier circulaire battu et rebattu par le sabot des prédécesseurs?

A quoi bon alors changer d'attelage; que nous importe à nous que la bête soit grise ou rouge, bai-claire ou bai-brune, si elle accomplit exactement la même besogne de la même manière!

Pour Dieu, qu'on laisse plutôt durer le même ministère, jusqu'à ce qu'il soit tout à fait fourbu ou poussif; de cette façon, nous économiserons du moins les frais de déménagement.

Pauvres ministres, passés, présents et futurs! C'est donc un ratelier bien attrayant que le ratelier de l'Etat, qu'on vous voit faire tant d'efforts pour vous y installer tour à tour, l'un chassant l'autre!

Tant que vous postulez la place, vous paraissez fringants, audacieux, tapageurs. Vos yeux lancent des flammes, votre crinière se hérisse, vos oreilles se dressent aux moindres murmures, aux plus légères plaintes du dehors. Vous n'avez pas assez de mépris, de sarcasmes, de colère, pour stygmatiser, pour flétrir la nonchalante apathie, la routinière imbécilité des titulaires qui tournent la meule... Mais, à peine avez-vous le cou engagé dans le collier du pouvoir, qu'on vous voit suivre péniblement l'ornière, la tête basse, les yeux éteints, les oreilles pendantes.

En vain on fait luire devant vous la lumière du progrès; en vain on vous ouvre l'horizon resplendissant de l'avenir; en vain l'on vous montre la route nouvelle, si brillante, si prochaine, si facile!... vous ne voyez rien; vous êtes aveugles!

En vain on vous crie : en avant, à droite, à gauche, par là, par ici! en vain on fait claquer autour de vos oreilles les mille fouets de la presse et de la tribune... vous n'entendez rien; vous êtes sourds.

Et vous tournez, vous tournez sans cesse, jusqu'à ce qu'un autre champion vienne vous relayer pour continuer la manœuvre.

Est-ce que vous croyez, de bonne foi, que ce manége-là pourra durer longtemps!

Il faudrait pour cela que les badauds qui vous applaudissent ou vous tolèrent pour le moment, faute d'en savoir davantage, fussent atteints d'une cécité égale à la vôtre.

Mais, Dieu merci, si vous êtes incurables, et l'inutilité des efforts que nous avons faits depuis si longtemps pour vous ouvrir les yeux, nous porte surabondamment à le croire, il n'y a pas lieu de désespérer de la guérison de cette brave et intelligente nation française, qui a encore le regard sûr et l'esprit sain, malgré l'obscurité séculaire dont on l'entoure, et les préjugés dont on l'obstrue.

Le jour n'est pas loin où le soleil luira sur notre république d'aveugles.

Alors, infirmes endurcis que favorise encore le suffrage universel, méfiez-vous du scrutin ! et n'accusez que votre obstination, si l'on vous met à la réforme.

Assemblée Nationale.

L'Assemblée nationale a consacré sa séance d'aujourd'hui à modifier son règlement, et à s'appliquer les règles qu'elle a tracées pour les assemblées législatives qui la suivront. Les hommes de la réaction qui jusqu'ici n'avaient pas songé à se plaindre de la rapidité avec laquelle l'Assemblée a décidé les plus graves questions, se sont pris tout à coup d'un beau scrupule sous l'influence du vote qui a dégrevé l'impôt sur le sel, et aujourd'hui une commission proposait à l'Assemblée, sinon de revenir sur ce vote, au moins de laisser pour l'avenir un moyen de revenir sur ses pas en une occasion semblable et de n'émettre un vote définitif qu'après trois discussions successives. La lutte a été assez vive, mais une grande majorité s'est réunie pour adopter les propositions de la commission.

L'Assemblée a ensuite voté un crédit de 10 000 francs pour complément du traitement du cardinal évêque de Bourges.

La Mission des Femmes.

La lettre suivante a été adressée à M. le directeur du journal le *Peuple* :

Monsieur,

Dans vos numéros des 27 et 29 décembre, vous parlez de l'affranchissement de la femme, à l'occasion du banquet où l'on a célébré l'anniversaire de la naissance du Christ, et à l'appui de l'opinion que vous soutenez, vous invoquez notre propre témoignage; au nom de mon sexe je réponds à votre appel, mais, c'est pour protester de toutes mes forces contre les doctrines que vous professez à notre égard.

Il ne m'a pas été possible d'assister au banquet des femmes socialistes, et je n'approuve pas tout ce qui y a été dit. Comme vous, je repousserai les tendances à un mysticisme qui nous ferait rentrer dans les traditions catholiques sous lesquelles on a étouffé la sublime doctrine de Jésus; comme vous aussi je ne voudrais pas d'un affranchissement qui aurait pour but de faire sortir la femme de la sphère d'action que Dieu lui a assignée.

Mais il s'agit précisément de savoir quelles sont ces attributions, et c'est ici que nous ne sommes plus d'accord.

Selon vous, toute la mission de la femme consiste à garder le coin du feu et à écumer sa marmite. *Ménagère ou courtisane*, dites vous, il n'y a point pour la femme de milieu; et une mère de famille, occupée aux rudes labeurs de la vie domestique, vous a toujours paru plus belle que Corinne sur le char de triomphe qui la traîne au Capitole.

Depuis que j'observe votre vie publique, je vous ai vu commettre bien des actions fatales au socialisme, mais, je l'avoue, je ne vous croyais pas capable d'aller jusque-là. Vous n'avez vu dans le socialisme qu'un problème d'économie politique, vous vous y êtes attaché exclusivement; et, pour le résoudre, vous niez toutes les autres branches de la science sociale au nom même du socialisme dont, au fond, vous êtes le plus dangereux ennemi. Avez-vous donc pris à tâche de repousser toute idée socialiste qui n'est pas sortie de votre cerveau? Avez-vous juré de ne défendre le socialisme que pour fournir à ses adversaires des armes contre lui?

Vous ne voyez dans la femme qu'une esclave docile; vous la voulez attentive à prévenir tous vos besoins. Vous cherchez en elle un instrument de plaisir ou une domestique sans gages. Homme, vous voulez

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE
DU 3 JANVIER 1849.

Critique littéraire.

HISTOIRE DES RÉVOLUTIONS DU LANGAGE EN FRANCE, par M. FRANCIS WEY. — Un vol. in-8e compact. — Firmin Didot.

M. Francis Wey a publié il y a quelques années sous ce titre modeste : *Remarques sur la langue française*, une histoire des révolutions de notre idiome depuis le dix-septième siècle. L'ouvrage que nous avons sous les yeux est destiné à compléter cette œuvre par le tableau des révolutions antérieures de notre langue depuis l'époque de son éclosion dans les boutiques et faubourgs de Rome jusqu'à son épanouissement complet sous la plume de Molière et de Bossuet.

La langue de Rome renfermait un vice radical et qui la condamnait à périr. Elle était trop savante, trop compliquée, trop transpositive pour rester d'un usage vulgaire. Condamnée à n'être que la langue des savants et initiés, elle dut disparaître à la première révolution qui fit émerger le peuple. La tendance à remplacer les cas par des prépositions, et des conjugaisons trop compliquées par des verbes auxiliaires, apparaît dans la conversation familière et parmi le peuple romain, même avant l'époque de César. Quelques passages de Térence en font foi. Cette langue imparfaite, grossière, mais analytique et de facile usage, fleurit dans les écrits des Pères et dans les chants que l'Eglise, c'est-à-dire le peuple, adopte dans ses fêtes; c'est d'elle que, par des circonstances de climat et aussi en raison du caractère des barbares envahisseurs, que se sont formées les quatre principales langues néo-latines.

Cette dernière influence, que l'on pourrait croire considérable, est au contraire assez restreinte. Il y a exagération à la nier, comme fait M. Francis Wey; mais, en suivant d'après la filiation, on est obligé de reconnaître que si les conquérants se sont emparés du sol, contents de ce triomphe de la force, ils ont abaissé leur intelligence devant celle des vaincus. Le Sicambre a courbé la tête et renié la langue de ses ancêtres pour apprendre à prononcer en l'idiome de ceux qu'il condamnait au servage et à la misère; c'est à peine s'il l'adaptait à ses habitudes de prononciation.

Peu de monuments nous restent de l'idiome vulgaire sous la première et même sous la seconde race. On n'écrit que dans les cloîtres, et le cloître parle la langue de l'église. La langue du clergé est la langue officielle. A l'époque de Hugues Capet, cependant, la langue parlée avait prévalu; l'usurpateur ne comprenait pas le latin. Les voyages aventureux, les conquêtes avaient hâté la puberté de langue vulgaire et l'avaient imprégnée d'élégantes couleurs. Chaque coin de terre continuait à parler son dialecte, mais c'était une broderie sur le fond commun. L'imagination s'était réveillée à cette agitation fiévreuse d'un monde qui se débarrassait des langes de la barbarie, d'un sang nouveau et vigoureux s'infiltrant au cœur des races vieillies. On voyait apparaître à la fois ces chefs-d'œuvre de l'art religieux, ces vastes cathédrales, si belles, si majestueuses dans leur ensemble et si capricieuses dans le détail, — et ces longs romans chevaleresques, cycles immenses d'aventures merveilleuses, de combats, d'amitiés et d'amours, où se retrouve ce caractère des cathédrales, grandeur de l'ensemble, caprice et imperfection dans le détail; mais avec cette différence cependant que l'architecte avait trouvé son instrument docile, et que le poète manquait du sien. La langue ingrate, prosaïque, vulgaire se dérobait sous lui, et le jetait dans la périphrase explicative, monotone, plate, écourtée. C'est un spectacle pénible que celui de voir la pensée, la couleur, le drame lutter péniblement contre cette impuissance de la forme. M. F. Wey a analysé de ces romans *Gérard de Vienne* et les *Chansons de Roland*, œuvres incohérentes, prolixes, mais pleines d'éclairs sublimes et de nobles sentiments; l'amitié surtout, cette passion des camps et des temps héroïques, l'amitié resplendit sur ces pages avec une vigueur qu'elle atteignait rarement dans les chefs-d'œuvre de l'antiquité.

L'art des conteurs de fabliaux est supérieur à l'art des conteurs épiques. Devant la prépondérance du latin, le langage élevé manquait d'occasion de se développer; il n'avait ni le livre ni le discours religieux; le langage d'ailleurs ne naît que chez une nation libre. Les Romains formèrent une langue magnifique, mais c'était une langue de citoyens; la langue des esclaves peut être souple, malicieuse, spirituelle, mais l'élévation lui manque; elle excelle dans la discussion, la raillerie, la controverse, mais l'ampleur de la forme est absente.

Les croisades ont exalté les esprits; au milieu de ces entreprises aventureuses, on voit apparaître à la fois Villehardouin, l'historien grave, simple, à la forme noble et sévère, qui manie virilement une langue en son enfance, tout français par la pensée, sinon par la forme. — Puis Joinville, moins ferme par le langage, mais plus souple, moins concis, mais plus foncièrement français, qui court à l'abandon, ne dédaigne aucun détail, toujours amusant, toujours diversifié, toujours resplendissant de vie; — puis Froissart le coloriste, l'artiste réfléchi qui étudie et sait où il va — et à côté d'eux Christine de Pisan, l'héroïne intellectuelle, la Jeanne-d'Arc littéraire, le patriotisme ardent et sympathique; Jean de Meung le panthéiste satirique, qui a dessiné ce Tartuffe que Molière a plus tard coulé en bronze, pointilleux dissertateur qui prêche la communauté des biens, la liberté d'amour, la légitimité de la passion, trop imprégné de scholastique, plat quelquefois, prolixe souvent, ayant des traits plutôt que du style, mais audacieux, frondeur, original.

Son prédécesseur, Guillaume de Lorris, est plus élégant, plus artiste, plus maniéré; il annonce de loin l'hôtel de Rambouillet. A son école se rattachent Charles d'Orléans, plus faible et plus maniéré que Lorris, mais dont les œuvres un peu vides ne manquent pas d'un certain charme rêveur; — puis Antoine de la Sale, l'élégant romancier dont le dix huitième siècle a accepté comme son bien l'œuvre unique, le *Petit-Jéhan de Saintré*.

La première reconnaissance de l'esprit français est marquée par les *Cent nouvelles nouvelles*, ces joyeux récits tout français, œuvres des courtisans de Louis XI, par Commines, l'historien, par Villon, le grand vaurien et le grand poète, mâle, vigoureux, par fois sublime, philosophe et railleur avec une teinte de mélancolie, talent sensible et rude, original toujours, dont la langue est supérieure et la franchise d'expression sans égale chez ses prédécesseurs.

Le caractère de la seconde renaissance, de la renaissance proprement dite, est tout autre. La réforme, le latin, le grec, l'Italie surtout, influent profondément sur ce grand mouvement. Les peuples se mettent en communication; la littérature française perd de son originalité, et de son caractère propre, mais elle se renouvelle, elle se polit, elle s'assimile des éléments étrangers qui plus tard seront sa grandeur et sa force.

Le protestantisme fait jaillir la langue philosophique, laissant la poésie et la littérature livrées aux mignardises transalpines. La grammaire qui n'arrive qu'après coup d'ordinaire, et lorsque la langue est formée, apparaît ici d'abord, mais elle est purement latine, et adaptée par force à un idiome vulgaire, incertain. La première grammaire française qui puisse nous instruire sur le langage parlé, ne sort ni d'une plume, ni d'une imprimerie française; œuvre de l'Anglais Palsgrave, elle a été imprimée à Londres en 1530. La première grammaire française écrite en France est en latin. Le latin est la langue grammaticale par excellence; le français est un patois néo-latin qui ne peut s'épurer qu'en remontant à son origine. Une fois livrée aux analystes de la grammaire, la pauvre langue est disséquée, maltraitée, brisée, décomposée, dénaturée; on se prend à son orthographe, on lui donne des cas, on lui donne trois genres. On voit apparaître tour à tour Dubois, qui se dénomma Sylvius, latinisant son nom aussi bien que son langage et ses idées; Meigret, qui publie son *Tretté de la Grammère françoeze*, Meigret, Lyonnais, qui veut qu'on remplace le son *au* par les lettres *ao*, à peu près comme prononcent encore aujourd'hui les paysans normands; Ramus, qui lance aussi sa *gramère*, et change deux fois l'orthographe.

La grammaire acquit une grande importance; un procès est plaidé en parlement au sujet de la lettre *q*. Marot versifie la règle des participes, Antoine de Baïf invente un alphabet nouveau, forge des comparatifs et des superlatifs, et combine des vers rhythmiques sur le modèle des vers

une dot et une garde mais le pour rétablir votre fortune et votre santé, souvent usées dans les débauches de la jeunesse ; et si elle veut participer à la vie sociale, vous la reléguez au coin de son feu ; comme les sauvages, vous la condamnez aux *rudes labeurs*, et vous ne voyez rien de plus parfait, sous ce rapport, que les *mœurs patriarcales* !

Rêveriez vous le bon temps où un saint homme pouvait chasser la femme dont il était rassasié, et l'envoyer mourir dans le désert avec ses enfants pour faire place à une autre ? En cela, vous avez au moins le mérite d'être conséquent avec vous-même, sans autre idéal qu'une espèce de chaos social où les civilisations naissent et meurent tour à tour ; vous devez pour être logique, n'assigner d'autres destinées à la société actuelle qu'un retour vers les siècles de la barbarie ou du patriarchat.

Ah ! sans doute, autant que vous, et plus que vous, messieurs nos maîtres, nous savons apprécier la joie pure de la famille, lorsque l'harmonie y règne ; il n'est pas une de nous qui veuille échapper à ces soins délicats qui font notre bonheur, lorsque nous pouvons les faire agréer à des êtres aimés.

Mais quel est donc celui qui oserait prétendre qu'aujourd'hui la position de la femme dans la famille, est ce que Dieu a voulu qu'elle soit ? Oh ! j'aurais trop de douleurs à compter si je voulais soulever un coin du voile qui cache les plaies hideuses que vos lois et vos mœurs entretiennent au sein de la famille ; le sort que vous nous y faites est à lui seul assez affreux pour qu'il nous soit permis de crier grâce.....

Mais la vie domestique est-elle donc toute l'existence de la femme ? et pour être les principales, ces attributions sont elles exclusives ? si, au lieu de discuter avec un économiste je parlais à un socialiste, j'invoquerais ici les principes élémentaires de la science sociale, et je lui dirais : dans une société bien organisée, toutes les forces, toutes les facultés créées par Dieu doivent concourir au but commun ; par conséquent elles doivent être développées, et employées selon leur nature et leur destination. Or, l'on ne peut nier les facultés de la femme, et ses principales ne sont pas celles qui la destinent aux *rudes labeurs*.

Vous voudrez bien admettre, avec la majorité du concile de Mâcon, que la femme a une âme, qu'elle est douée d'aptitudes nombreuses, et que si sous certains rapports elle est inférieure à l'homme, sous beaucoup d'autres elle lui est assez supérieure pour pouvoir se jouer de lui et le plier à ses volontés.

Que ferez-vous donc de ces facultés ? Voulez-vous donc les étouffer ? Mais depuis bien des siècles l'homme n'a pu y parvenir, et il n'y réussira pas. Voulez vous les comprimer ? Mais si vous vous donniez la peine d'observer, vous reconnaîtriez que ces précieuses facultés, refoulées au fond de notre âme, n'y font naître que la ruse, la fourberie, le mensonge, elles sont toutes puissantes pour le mal, tandis que développées et employées selon les vues de Dieu, qui nous les a données, elles feraient naître l'harmonie et par conséquent votre bonheur et le nôtre.

Vous voulez organiser la société, mais la femme fait partie de cette société apparemment ; elle en subit les lois, elle les subit lourdement dans sa personne et dans celle des êtres qui lui sont chers ; elle y est intéressée au même titre que vous, et plus que vous, car elle en ressent les effets dans tous les êtres par lesquels elle vit, par lesquels elle souffre ; et qui peut, mieux que l'intéressée, savoir ce qui lui convient ? Pourquoi donc les femmes ne se réuniraient-elles pas pour s'instruire sur leurs droits et les réclamer ? Pourquoi ne revendiqueraient-elles pas leur place au soleil ?

Vous trouvez bon que les femmes assistent à des réunions où leur présence est nécessaire à vos plaisirs ; vous les trouvez à leur place dans les bals, les promenades, les tripots, mais vous les blâmez sévèrement si elles s'avisent d'organiser une réunion de famille, où elles appellent des frères, des amies pour s'entretenir ensemble des intérêts les plus chers, s'occuper en commun du bonheur de tous ! Vous les repoussez comme incapables et indignes, absolument comme les aristocrates repoussent le peuple de toute participation à l'administration de ses propres affaires, sous le prétexte que ces choses ne le regardent pas et qu'il n'a pas le temps ni l'instruction nécessaire pour s'en occuper. A toi les devoirs, à nous les droits ; à toi les *durs labeurs*, à nous les jouissances : c'est toujours le même langage, et c'est un homme se disant socialiste qui ose nous l'adresser !

Ah ! vous voulez condamner éternellement la femme à l'état de servitude où elle gémit, sous prétexte que telle est sa destinée. Eh bien ! je vous prends au mot : vous avez dit un jour, pour le malheur du peuple, donnez-moi le droit au travail, et je vous abandonne la propriété. A mon tour je vous dirai, sans crainte de compromettre la cause que je défends : Accordez-moi l'éducation de la femme, mais une éducation vraie, rationnelle, qui développe et harmonise toutes les facultés dont Dieu a composé sa nature, et je vous abandonnerai tous vos droits de suzeraineté, de domination. Vous n'en jouirez pas longtemps ; et vous verrez si la destinée de la femme est la servitude ou la domination !...

Je vous salue fraternellement.

MARIE M.

Paris, le 30 décembre 1848.

Esprit des Journaux.

On lit dans la *Vérité* :

Nous avons fait connaître à nos lecteurs, dans notre numéro du 29 décembre, au moyen de quelques citations, la note *démagogique* dont le P. Ventura a accompagné la publication de son déplorable discours en faveur des prétendus *martyrs de la liberté à Vienne*. L'*Ami de la Religion* s'est vu, comme nous, forcé de blâmer sévèrement la manière dont la question romaine, par rapport au souverain pontife, est envisagée dans cette note. Aujourd'hui le P. Ventura reçoit des éloges qui, plus encore que notre blâme et celui des autres feuilles catholiques, doivent le faire rougir de son aberration, ce sont ceux du *Peuple* et de la *Démocratie pacifique*.

O *Vérité* ! vous voyez tous les hommes de l'église qui sont puissants par leur intelligence, passer à la cause démocratique et sociale ; vous avez vu Lamennais, vous voyez Ventura. Le père Lacordaire a mieux aimé se retirer du monde politique que de manifester son opinion sur les grandes questions qui divisent le monde. Tout cela ne vous apprend rien. Tout cela ne vous montre pas que la vie se retire de vos croyances étroites et pétrifiées !

L'*Opinion publique* rentre avec nous dans les termes d'une discussion acceptable, et nous répondrons à M. Lourdoueix aussitôt que l'abondance des matières nous le permettra.

L'*Assemblée nationale* conjure les souteneurs de M. Henri V de ne pas se diviser et de se réserver pour le jour du triomphe.

Nous ne pouvons pas bien nous expliquer, dit-elle, le débat qui se poursuit depuis quelque temps en termes très ardents, très vifs, entre la *Gazette de France* et l'*Union monarchique*, puisque la question agitée entre elles *est encore si loin dans l'avenir*, pourquoi cette lutte inutile ? Certes, la société a bien autre chose à faire actuellement que de se préoccuper de théorie et de philosophie politique.

Qu'est-ce donc que ce tournoi en champ-clos sur des éventualités qu'on ne *peut rendre réalisables qu'en les laissant dans le respect de tous*, par l'union des cœurs et des esprits ? Que faut-il aujourd'hui ? prêcher le raccommodement, la concorde, les concessions, pour rappeler les esprits égarés à l'unité, qui est notre premier besoin ; quel exemple que de voir des champions se disputer *déjà* lorsque la *victoire est si loin* !

Au nom du ciel, *qu'il nous reste quelque chose de sacré et d'intact* ; on a brisé assez de sanctuaires pour qu'enfin on laisse quelque chose debout. Est-ce que le parti qu'on nomme royaliste voudrait amener les mêmes divisions que les socialistes et les montagnards ? *Quel espoir resterait-il alors à notre pauvre France* !

L'*Union* (monarchique) a l'aplomb d'imprimer ce qui suit :

Pour nous, nous avons surtout à prévenir les méprises. Ayant voulu l'ÉPREUVE LOYALE de la République, nous devons écarter les confusions et les logomachies.

Protestation de Pie IX contre l'institution d'une junte suprême d'Etat.

(Le *Resorgimento* publie la pièce suivante, qu'il reçoit, dit-il, par voie extraordinaire.)

PIUS PAPA IX. Appelé par une disposition divine et en forme presque merveilleuse, malgré notre démérite, au souverain pontificat, un de nos premiers soins fut de chercher l'union entre les sujets de l'Etat temporel de l'Eglise, de rétablir la paix entre les familles, de les combler de bienfaits, et de rendre l'Etat florissant et tranquille autant qu'il était en nous. Mais les bienfaits que nous avons répandus sur nos sujets, et les plus larges institutions accordées par nous à leurs désirs, nous le disons avec douleur, loin de nous attirer la gratitude et la reconnaissance que nous avions droit d'attendre d'eux, ne nous ont valu qu'amertume ou déplaisir à notre cœur de la part des ingrats qui, quel qu'en soit le nombre, voudraient voir toujours restreindre notre regard paternel. Tout le monde connaît de quelle manière nous avons été récompensé, quel abus a été fait de nos concessions, comment on en a dénaturé le caractère, comment on a travesti le sens de nos paroles pour tromper la multitude, et comment de ces mêmes bienfaits on s'est fait une arme pour commettre les plus violents excès contre notre souveraine autorité et contre les droits temporels du saint siège.

Notre esprit recule à la pensée de déplorer ici les derniers événements de Rome depuis le 15 novembre dernier, jour où un ministre de notre confiance fut barbarement égorgé en plein midi par la main d'un assassin, aux applaudissements plus barbares encore d'une foule de forcenés, ennemis de Dieu et des hommes, de l'Eglise non moins que de toute honnête institution politique. Ce premier crime ouvrit la série des autres qui furent commis le lendemain avec une sacrilège effronterie ; aujourd'hui, qu'ils ont encouru l'exécration de tout ce qu'il y a d'âmes honnêtes dans l'Etat pontifical, dans l'Italie, dans l'Europe, présage des sentiments qu'ils doivent inspirer au reste du monde, nous épargnons à notre cœur l'immense douleur de consigner ici la nôtre.

Nous avons été contraint de nous éloigner de ce lieu où les attentats ont été commis, où la violence nous empêchait d'apporter aucun remède à ces maux, réduit à pleurer avec les gens de bien et à déplorer avec eux ces tristes événements, plus tristes encore par l'impossibilité où nous étions condamnés d'accomplir aucun acte de justice contre les auteurs de ces abominables attentats.

La Providence nous a conduit en cette ville de Gaëte, où, nous trouvant en notre pleine liberté, nous avons fait entendre à diverses reprises de solennelles protestations contre ces crimes et ces violences, protestations que dans Rome même, et dès le début, nous avions faites en présence des représentants près de nous accrédités des cours de l'Europe et des autres nations éloignées. Dans le même acte nous ne négligions pas de donner temporairement à nos Etats une autorité représentant le gouvernement légitime, sans dérogation aux institutions établies par nous, afin que, dans la capitale et dans l'Etat, il fût pourvu à l'action régulière des pouvoirs publics, à la protection des personnes et des propriétés de nos sujets. Nous avons aussi prorogé la session du haut conseil et du conseil des députés, qui venaient d'être appelés à reprendre leurs séances interrompues. Mais ces actes, loin de faire rentrer dans la voie du devoir les perturbateurs et auteurs de sacrilèges violences, les ont poussés à commettre des attentats plus grands, et à abroger les droits souverains qui n'appartiennent qu'à nous, et à instituer dans la capitale, par le moyen des deux conseils, un gouvernement illégitime sous le titre de provisoire et suprême junte d'Etat, en date du 12 de ce mois.

Les obligations imprescriptibles de notre souveraineté, et les serments solennels par lesquels nous nous sommes engagés, en présence du Seigneur, à la transmettre intégralement à nos successeurs, nous forcent à élever la voix et à protester devant Dieu et en face du monde entier contre un si grave et si sacrilège attentat.

Nous déclarons donc nuls et de nulle valeur, comme entachés d'illégalité tous les actes accomplis à la suite de ces violences, répétant encore que cette junte d'Etat, instituée à Rome n'est qu'une usurpation de notre souverain pouvoir, qu'elle n'a et ne peut avoir aucune autorité. Sachent donc tous nos sujets, à quelque rang et condition qu'ils appartiennent, que, dans Rome et dans l'Etat pontifical, il n'y a été, ne peut y avoir un pouvoir légitime, que ceux qui émanent expressément de nous ; que la commission temporaire, instituée par notre *motu-proprio* souverain du 27 novembre, est seule légitime, et qu'à elle seule appartient le gouvernement de la chose publique pendant notre absence, jusqu'à ce qu'il en soit par nous-même autrement disposé.

Donné à Gaëte, le 17 décembre 1848. PIUS PAPA IX.

Le ministère de Turin vient de proroger la chambre des Députés du Piémont jusqu'au 23 janvier. La *Concordia* regrette que le ministère ne soit pas allé hardiment jusqu'à la dissolution. Il cite à ce sujet l'exemple du ministère démocratique de Florence qui a été obligé de dissoudre la chambre des députés toscans et s'en est bien trouvé.

Le *Moniteur toscan* publie un décret portant que la Toscane devant avoir incontestablement le droit de se faire représenter au congrès de Bruxelles, M. G. Martini, ministre de Toscane et de Sardaigne, est nommé plénipotentiaire au congrès de Bruxelles.

La plupart des journaux de l'Italie protestent contre les correspondances publiées par l'*Union* sur les événements de Rome.

Assemblée nationale.

Séance du 2 janvier. — PRÉSIDENCE DE M. MARRAST.

La séance est ouverte à deux heures, le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le rapport du citoyen Hubert-Delisle, au nom de la commission chargée de réviser le règlement sur quelques questions urgentes.

Après une discussion peu importante entre quelques membres, M. Dupin prend la parole pour faire ressortir l'importance des modifications à introduire dans le règlement.

C'est toujours la loi sur l'impôt du sel qui provoque ces demandes de révision.

M. DUPIN aîné insiste pour que la disposition des trois lectures soit introduite dans le règlement.

M. L'ABBÉ FAYET combat M. Dupin. Il dit qu'autrefois les budgets étaient faits pour le peuple, tandis qu'à présent l'on voudrait faire le peuple pour le budget. Et toujours, dit M. Fayet en terminant, ce sont les budgets qui sont ivres et les peuples sont à jeun. (Hilarité universelle. (Bruyants applaudissements.)

M. DUPIN monte à la tribune.

La question qui nous occupe est assez grave. M. Fayet a dû l'égayer. (Rires.) Je viens ici répondre à ces objections, il est indispensable dans une discussion de cette nature de bien établir la question. L'impôt du sel n'est pas ici seulement en jeu. Il s'agit de la nécessité pour les assemblées délibérantes de se garder contre les entraînements d'un premier vote.

C'est une chose grave, citoyens, que lorsqu'un ministre des finances vient de dire qu'il se trouve en présence d'un budget dans un immense déficit.....

UNE VOIX. Ce n'est pas vrai !

M. DUPIN aîné. Je le répète, le déficit est immense. Eh bien, il n'est personne qui ne comprenne dans une pareille situation quelle faute immense c'est de diminuer les recettes. (Rumeurs prolongées : A la question ! — Les interpellations se croisent sur tous les bancs.)

M. DENJOY. Si je présidais, je serais impartial ! (Rumeurs.)

M. LE PRÉSIDENT. J'ai fait tout ce qui est en moi pour protéger le

---

grecs et latins. On sera peut-être curieux de connaître quelques-uns de ces vers métriques. Voici deux strophes dans le rhythme inventé par Sapho, et que l'Eglise catholique s'est appropriée en quelques-unes de ses plus belles hymnes : c'est la traduction du psaume : *Ecce quam bonum et jucundum*, etc. :

> Voici ô combien désirable plaisir
> C'est de voir en paix et accord fraternel
> S'entrechantir tous carité se portant
> Les frères conjoints ;
>
> Tout tel est l'onguent précieux répandu
> Sur le sacré chef et la barbe d'Aaron,
> Parfumant son poil et le pli refrangé
> Des vêtements siens, etc.

Nous changeons l'orthographe qui aurait rendu ces vers peu intelligibles. Le premier de la seconde strophe est ainsi orthographié dans l'original :

> Tou tel et longant presieu répandu....

Baïf ne fut pas seul à rhythmer des vers français à la manière antique. Voici un distique de Jodelle :

> Phœbus, Amour, Cypris veut sauver, nourrir et orner
> Ton veu, cœur et chef, d'ambre, de flamme, de fleurs.

Voici un autre échantillon des distiques franco-latins de Denisot, qui se faisait appeler le comte d'Alsinois :

> ... Vois de rechef un vers ani mé, vers digne de ton nom,
> Vers que la France reçoit, vers que la France lira, etc.

C'était l'apparition de l'art, de la recherche patiente et minutieuse de la forme : M. Francis Wey, dans son amour de l'originalité française, nous semble quelque peu sévère pour cette époque. Le moyen-âge s'était préoccupé surtout de la pensée, de l'idée, de l'ensemble en sacrifiant volontiers le détail. Il devait nécessairement apparaître une école qui aurait pour préoccupation de renchérir sur le détail, de quintessencier le minutieux. Des essais impuissants, ridicules en furent le résultat ; mais aussi nos poètes apprirent en cette étude à faire manœuvrer la strophe, à façonner la langue aux exigences du rhythme musical. Les rhythmes les plus gracieux, les coupes les plus mélodieuses de notre versification lyrique datent toutes de cette époque.

La loi des révolutions de notre littérature est celle qui préside à tous les mouvements de la vie animale sur notre terre. L'homme n'avance sur la terre, l'oiseau n'avance dans les airs que par bonds, et à la condition de s'imprimer un mouvement dont la conséquence serait une chute, si un mouvement contraire n'apparaissait pour transformer ce commencement de chute en un mouvement de gradation. C'est ainsi qu'au moment de la marée montante, on voit le flot se précipiter en avant ; mais il avance trop pour la masse des eaux qui le suit ; contraint de reculer, il rencontre les eaux laissées en arrière, qui, pendant ce temps, ont opéré leur mouvement, il se précipite de nouveau en avant, pour dépasser encore le but, mais à chaque bond il recule moins, sa marche est lente, mais elle est sûre vers le but que la nature lui a tracé. Ainsi du monde moral et artistique. A la période synthétique on voit succéder la période analytique, à l'action la réaction, et ces deux mouvements ennemis servent également la cause du progrès.

Dès que la langue sort de ses langes, on la voit s'épanouir en ces longs romans chevaleresques, œuvres d'enthousiasme où grimacent dans les angles les gueules et les monstres d'un style impuissant à rendre la pensée et le sentiment qui débordent ; — puis viennent les fabliaux, épopées critiques, réaction de la matière et de la forme contre l'enthousiasme de la pensée et le sans-façon du style.

A l'époque des historiens, graves et nobles conteurs des gestes aventureux du temps succède la période des poètes maniérés à la tête desquels trône Guillaume de Lorris, et où sourit mélancoliquement Charles d'Orléans dérogeant à la stupidité traditionnelle des races royales. — Cette double réaction nous conduit à l'apogée du moyen âge, à l'époque des Cent nouvelles, de Commines, de Villon. A partir de cette époque, le moyen-âge était condamné à décliner ou à se transformer. Il s'assimila tour à tour les éléments de l'italien et du latin, époque de la renaissance, et plus tard ceux de l'espagnol sous Louis XIII. Commencé par Montaigne et Rabelais, artistes et penseurs à la fois, continué par la Pleiade qui n'était plus qu'artiste, il va mourir dans les minuties de l'hôtel Rambouillet et des Précieuses. Le mouvement synthétique qui s'épanouit sous Louis XIV date de Calvin et des écrits peu nombreux des protestants, en passant par Amyot, Brantome, saint François de Salles et Balzac pour s'épanouir dans Descartes, Bossuet, Corneille, Molière, Fénélon.

M. Francis Wey s'est arrêté à l'époque de Louis XIV. Il a vu alors la langue formée et dans la plénitude de sa force ; pour lui, tout ce qui suit Molière est la décadence. Ceci n'est vrai que relativement. La langue du dix-septième siècle est noble, grande, large, souple, gracieuse ; elle a perdu en simplicité nerveuse et en majesté, mais elle a gagné sous d'autres rapports. La langue de Louis XIV est parfaite pour les idées qu'elle avait à exprimer ; mais que de vague encore au point de vue philosophique, que de lacunes sous le rapport de la peinture matérielle ! Elle est ample et synthétique, mais elle est impuissante dans l'analyse. Les gammes des formes, des couleurs, des odeurs lui manquent à peu près complètement.

Elle s'était assimilé l'italien, l'espagnol en partie, mais l'anglais, l'allemand avaient été laissés en dehors. La perfection de la langue de Louis XIV est relative, c'est l'apogée de la langue monarchique et aristocratique.

Elle s'est faite française alors, il lui restait à se faire européenne.

Depuis l'apparition du livre de M. Wey, une révolution a éclaté qui hâtera le jour de cette transformation, une révolution, non pas chez un peuple seulement, mais chez tous les peuples, non pas seulement politique, mais sociale. C'est toute une langue nouvelle lancée au milieu du monde civilisé, une langue universelle dont les idiômes de l'Europe ne seront plus que les dialectes.

L'ouvrage de M. Francis Wey offre un tableau saisissant des évolutions des mots, de l'orthographe et de la grammaire de notre idiome français. C'est une lecture attachante à la fois et solide. On pourrait désirer plus d'ampleur dans ce livre, mais non plus d'érudition aimable, de science et de bon goût. Nous le recommandons vivement à tous ceux dont la politique n'a pas absorbé toutes les préoccupations.

J. FLEURY.

Térésa Milanollo.

Térésa Milanollo que nous nous étions habitués à voir, à entendre et à applaudir en compagnie de sa jeune sœur, s'est représentée seule mardi dernier devant le public parisien. La mort a séparé ces deux charmantes filles qui semblaient les deux parties d'un même être tant leur sentiment, leur style étaient identiques, tant leurs impressions identiques se confondaient dans une même pensée.

Térésa a voulu faire sa rentrée dans la carrière de virtuose par une bonne action : un concert était donné au profit de l'association des artistes musiciens. Elle a joué trois morceaux, et trois fois la salle entière a éclaté en applaudissements enthousiastes et bien mérités. Térésa n'est plus une enfant extraordinaire, elle prend rang parmi les meilleurs violonistes de notre époque.

Parmi les artistes qui ont concouru à ce joli concert, nous avons remarqué une jeune et jolie personne, Mme Cabel, qui a chanté le grand air des *Mousquetaires de la Reine* et la charmante chansonnette du *Val d'Andorre*, de manière à faire vivement désirer de les lui entendre dire sur la scène de l'Opéra-Comique. Mme Cabel a la voix pure, étendue, flexible, et chante avec un goût très sage. Nous lui ferons toutefois une recommandation importante, c'est d'ouvrir un peu plus les *é* graves, et d'accuser plus nettement l'articulation des explosives fortes.

Mlle Aglaé a merveilleusement exécuté son grand morceau de salon de Weber ; elle réunit toute la délicatesse féminine du goût et de l'agilité à l'énergie virile de l'expression et de la sonorité.

Un très bon petit orchestre, sous la conduite de G. Bousquet, a contribué pour une bonne part à donner à ce concert la valeur et la physionomie que doivent avoir toutes les fêtes où intervient l'association des artistes musiciens.

A. B.

roit de l'orateur.

A GAUCHE. A l'ordre M. Denjoy! (Bruit prolongé.)

M. DUPIN. La question n'est pas celle de l'impôt du sel, je veux parler du danger qu'il y a pour en venir, par un amendement, à renverser une loi d'impôt. (Bruit.)

La commission est en mesure de vous proposer un article. Je dis qu'il est urgent de voter un article qui écarte de pareils dangers pour l'avenir. Je dois rendre justice à M. Fayet. Il n'a pas concouru à cette perturbation; car il a voté contre l'amendement. (On rit.)

M. PASSY, ministre des finances. Je viens répondre à quelques assertions de M. l'abbé Fayet. Je lui rappellerai qu'autrefois, à toutes les époques de la monarchie, les populations étaient impitoyablement pressurées. On ne mesurait pas alors les dépenses aux recettes. On faisait les dépenses, puis on réglait les recettes là-dessus. (C'est vrai!)

Qui règle le budget aujourd'hui? C'est vous, c'est l'Assemblée. Il y a une tendance funeste, c'est de diminuer les recettes et d'augmenter les dépenses. Vous avez accepté les dépenses, il faut qu'elles soient faites. Les paroles de M. Fayet ne sont autre chose qu'une déclaration aux contribuables qu'on leur demande injustement de l'argent. (Bruit — Mouvements en sens divers.) Le devoir de l'Assemblée est de ne rien dire qui puisse affaiblir dans l'esprit des contribuables le devoir de payer les contributions. (Mouvements divers.)

M. FAYET. Il n'est rien de si aisé que d'accuser l'homme qui prend l'intérêt du peuple. (Violentes réclamations à droite.)

Quand on demande des diminutions dans les charges qui pèsent sur le pays, on nous dit : Vous entravez la marche du gouvernement. Ce n'est pas ce que je veux... (Bruit.) Je ne veux pas arrêter la marche du gouvernement, mais je veux arrêter les dépenses exagérées... (Très-bien!)

La question est là. Il faut établir l'équilibre entre les dépenses et les recettes, et ce n'est pas en nous lançant des épigrammes (Hilarité.) que nous obtiendrons ce but. C'est en diminuant les impôts qui peuvent l'être.

A DROITE. Vous avez voté contre la suppression de l'impôt du sel.

M. FAYET. Je voulais que la diminution partît du 1er avril, c'est pour cela que j'ai voté pour le projet de la commission. (Interruption.)

M. SENART. La commission attendait que la discussion subsidiaire qui s'est élevée à propos de la question principale fût vidée pour expliquer son opinion. La proposition de M. Boussi nous a semblé inopportune. Au lieu d'entreprendre une grande refonte, la commission a pensé qu'il suffisait de modifier les articles principaux.

L'ajournement qu'on invoque réduirait à l'impuissance toute proposition tendant à améliorer le règlement, puisqu'il renverrait cette amélioration à la refonte générale de votre règlement. La commission pense en outre que les lois organiques doivent être votées avec les précautions qu'on a prises pour le vote de la constitution.

Au nom de la commission, je propose donc à l'Assemblée de passer immédiatement à la discussion des articles. (La clôture!)

M. BOUSSI parle contre la clôture.

La clôture est prononcée.

L'Assemblée, consultée, décide qu'elle passera à la discussion des crédits.

M. DUPUIS. Je demande encore la priorité pour l'art. 55.

M. HUBERT DELISLE, rapporteur, au nom de cette commission, donne son consentement à cette priorité.

M. LE PRÉSIDENT. Voici l'article 55, pour lequel on demande la priorité :

« Au jour fixé, la discussion est ouverte.

» Aucun projet de loi, sauf les cas d'urgence, ne sera voté définitivement qu'après trois délibérations, à des intervalles qui ne peuvent pas être moindre de cinq jours. (Art. 41 de la constitution.)

» La première portera spécialement sur l'ensemble du projet; l'Assemblée sera consultée pour savoir si elle doit passer à la deuxième délibération.

» A la deuxième, il sera procédé au vote de chaque article et des amendements qui s'y rapportent; l'Assemblée décidera ensuite si elle doit passer à la troisième délibération.

» Après cette dernière, qui comprendra l'ensemble et les dispositions du projet, il sera procédé au vote définitif.

» Les amendements nouveaux qui seront présentés après la clôture de la seconde délibération devront être communiqués à la commission, imprimés, distribués un jour au moins avant l'ouverture de la troisième.

» S'il en est présenté dans le cours même de cette délibération, ils ne pourront être définitivement adoptés qu'après que l'assemblée consultée aura déclaré le prendre en considération et les aura renvoyés à l'examen de la commission.

» Les dates successives des trois votes seront indiquées en tête de chaque loi.

» Si, après une des trois délibérations, le projet a été repoussé, il ne pourra être reproduit avant le délai de trois mois. »

M. DESLONGRAIS a proposé et développé un amendement, qui n'est pas adopté.

L'article 55 est adopté.

« Art. 56. Les amendements sont rédigés par écrit et remis au président.

» L'Assemblée ne délibère sur aucun amendement, si, après avoir été développé, il n'est appuyé.

» Si un amendement est proposé pendant la deuxième délibération, il est renvoyé de droit à l'examen du comité ou de la commission, si le rapporteur le demande. »

M. LE RAPPORTEUR. C'est l'ancien article du règlement avec une très légère modification.

L'article 56 est adopté.

« Art. 57. Tout amendement présenté et non soumis au vote dans le cours de la séance est imprimé et distribué pour la séance suivante. » — Adopté.

« Art. 58. Quoique la discussion soit ouverte sur une proposition, celui qui l'a faite peut la retirer, mais si un autre membre la reprend, la discussion continue. » — Adopté.

« Art. 59. Tout projet de loi portant ouverture de crédits doit être voté au scrutin de division. » — Adopté.

De quelques explications données par le rapporteur, il résulte que les dispositions de cet article ne s'appliquent pas aux projets de décret d'intérêt local.

L'Assemblée adopte un article additionnel qui portera le chiffre 60.

» Art. 61. Toute proposition ayant pour objet de déclarer l'urgence est précédée d'un exposé des motifs.

» Si l'Assemblée est d'avis de donner suite à la proposition d'urgence, elle en ordonne le renvoi dans les bureaux et fixe le moment où le rapport sur l'urgence lui sera présenté.

Sur ce rapport, si l'Assemblée reconnaît l'urgence, elle le déclare et fixe le moment de la discussion.

» Si elle décide qu'il n'y a pas urgence, le projet suit le cours des propositions ordinaires. » — Adopté.

» Art. 62. Le résultat des délibérations de l'Assemblée est proclamé par le président en ces termes : L'Assemblée nationale a adopté, ou l'Assemblée nationale n'a pas adopté. » — Adopté.

» Art. 63. Les décrets de l'Assemblée nationale sont immédiatement insérés au *Moniteur* et au *Bulletin des Lois*. » — Adopté.

L'art. 49 du règlement est ainsi conçu :

« Toute proposition faite par un représentant sera déposée sur le bureau de l'Assemblée, imprimée, distribuée et transmise par le président au comité compétent, un amendement ayant pour but d'ajouter ces mots : Ou à une commission nommée par les bureaux, est, sur la demande d'un second, renvoyé à la commission de règlement.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif au travail dans les prisons.

Sur la demande de M. Léon Faucher, ministre de l'intérieur, le projet est ajourné à jeudi prochain.

L'ordre du jour appelle la discussion d'un projet de loi portant demande d'un crédit de 10 000 fr. pour compléter le traitement de M. le cardinal archevêque de Bourges.

M. MARCHAL fait observer que le traitement de 10 000 fr. demandé ne répond à aucune fonction : l'archevêque de Bourges a un traitement de 15 000 fr., indépendamment du casuel et des indemnités de voyage. C'est sous la restauration, alors que le trône était sur l'autel, et l'autel sur le trône, que l'on avait trouvé le moyen de faire allouer aux cardinaux un supplément de traitement de 10 000 fr. Aujourd'hui un pareil traitement serait une véritable sinécure; c'est le moment d'appliquer le principe émis par un honorable membre du clergé, que le budget devait être fait pour le peuple, et non le peuple pour le budget. (Rire général. Tous les regards se portent sur M. l'abbé Fayet.)

M. DE FALLOUX, ministre de l'instruction publique. Je ne crois pas devoir laisser aller le débat plus loin, sans prévenir que M. Marchal a engagé l'Assemblée dans une fausse voie; il ne s'agit pas aujourd'hui d'un nouveau traitement à créer, mais seulement de réparer une omission commise dans le budget rectifié de 1848. Si vous refusez aujourd'hui le supplément de traitement qu'on vous demande, vous ferez une injustice gratuite au cardinal de Bourges... (Rires. — Interruption.)

Cette expression ne s'applique à personne, mais à un fait. Vous avez en France quatre cardinaux; les trois autres ont un traitement supplémentaire attaché à leur fonction; ce traitement supplémentaire a été voté par vous. Si vous rejetez le crédit demandé, c'est dire à trois de ces cardinaux : Votre traitement a été régulièrement voté, et dire ensuite au quatrième : Vous n'avez pas le droit d'avoir ce qu'ont les autres cardinaux. Ce serait faire une exception que rien ne justifierait.

Il faut d'ailleurs considérer que les cardinaux représentent dignement la France sous le rapport de la religion, et que personne n'a jamais contesté la nécessité de leur présence dans le conclave; les cardinaux sont des hommes éminemment honorables qui remplissent les plus hautes dignités de l'Eglise, et il faut leur donner les moyens de soutenir ces dignités.

M. LE PRÉSIDENT. Aux termes de l'article du règlement que l'Assemblée vient de voter, elle va voter au scrutin de division.

QUELQUES VOIX : On ne l'a pas demandé!

M. LE PRÉSIDENT. Le règlement l'ordonne, et il est obligatoire du moment où il a été adopté.

LA MÊME VOIX. Le règlement n'a pas été voté dans son ensemble, puisqu'il a été renvoyé à la commission.

M. LE PRÉSIDENT. Il n'y avait pas d'ensemble à mettre aux voix puisque l'Assemblée a voté sur des articles séparés; c'est un article seul qui a été renvoyé à la commission.

On procède au scrutin de division qui donne le résultat suivant :

Nombre des votants,	615
Majorité absolue,	308
Pour,	434
Contre,	484

Le projet de loi est adopté.

La séance est levée à six heures.

M. l'abbé Tranchant a prononcé les paroles suivantes sur la tombe de Mme Treuille, la femme de notre ami :

Ne vous étonnez point de voir la personne que nous pleurons nous quitter si jeune encore. Le but de la vie n'est point tant de parcourir de longs jours que de bien remplir ceux qui lui sont accordés, et vous savez combien l'ont été ceux de cette jeune femme, si tôt rappelée. C'est à elle surtout qu'il faut appliquer cette parole de l'Ecriture : « Elle a rempli une longue carrière en une courte existence, *explevit dies multus in brevi vita.* » Les plantes d'été ne vivent qu'un jour, celles de l'automne plusieurs; les premières ont parfumé l'atmosphère; elles ont plus duré en quelques heures que les dernières, puisqu'elles ont réjoui la nature; elles ont hâte de mûrir, afin de multiplier autour d'elles les mêmes charmes par leurs germes enrichis. Image pure et naïve de cette femme de vingt-quatre ans, qui laisse cependant une trace embaumée sur la terre qu'à peine elle a touché des pieds. Ah! c'est qu'elle s'était munie des qualités solides qui laissent seules une mémoire si durable.

A la voir si simple et si modeste, si douce et si charitable, on aurait cru qu'un pressentiment secret lui donnait hâte de répandre autour d'elle la vertu, sûre que tôt ou tard elle est une précieuse semence. Dans les souffrances si dures qui déracinent une jeune existence, et qui ont été les siennes, cette jeune épouse avait-elle le sentiment de cette mission accomplie? Jamais la plainte ne s'est exhalée de son âme. Toujours courageuse et forte, elle consolait du vide qu'elle allait laisser les siens et ses amis. Dans son discours, ferme comme la foi en une grande cause, rassurant comme l'espérance, elle disait : Qu'arrivée dans la véritable harmonie, elle aurait plus de puissance à protéger les déshérités. Car vous savez que son intelligence, au niveau de son cœur, était éclairée de la science qui promet de meilleures destinées à la pauvre humanité.

En ce moment déjà son espoir est atteint; elle presse Dieu de hâter son règne sur la terre, et de nous revêtir de force et de vertu, de zèle et de pardon, seuls moyens d'honorer ceux qui nous ont laissés et de leur prouver notre douleur.

M. H. de Tocqueville, membre du conseil général de la Manche, vient de publier sous ce titre : *Quelques idées sur les moyens de remédier à la mendicité et au vagabondage*, une petite brochure intéressante. L'auteur voudrait qu'il se formât dans chaque commune une association libre pour l'extinction de la mendicité. Cette association, pour laquelle plusieurs communes se pourraient associer, serait composée de tous ceux qui voudraient consacrer une somme quelconque au soulagement de la misère, elle s'administrerait elle-même par voie élective et s'entendrait avec les associations semblables formées dans les autres communes. Les municipalités et le département lui viendraient en aide, de manière à ce que chaque commune pût nourrir complètement ses habitants pauvres. La commune trouverait des ressources dans la mise en culture des biens communaux, qui dans l'état actuel représentent le patrimoine des pauvres, culture opérée au moyen d'ateliers formés par les indigents valides.

M. de Tocqueville termine en réclamant pour les campagnes des crèches, des salles d'asile communales, l'éducation gratuite, des maisons de retraite pour les invalides du travail, etc.

Ces vœux méritent d'être pris en sérieuse considération. Ce ne sont que des palliatifs, sans doute, au mal qui mine la société, mais en attendant d'autres mesures plus radicales et réellement efficaces, il y a là beaucoup à faire dans cette voie.

Association générale pour la propagande socialiste.

Art. 1er. Il est formé à Paris, en France, et plus tard il sera institué à l'étranger une *Association générale pour la propagande parlée et écrite des principes de la démocratie sociale.*

II. L'association a pour but de propager à Paris, en France et à l'étranger tous les ouvrages, toutes les brochures, tous les journaux indistinctement qui traitent du socialisme. Elle se propose en outre de répandre dans la capitale et dans les départements les idées sociales, sans distinction de sectes ni d'écoles, au moyen de *missionnaires socialistes.* Elle se chargera en outre de rendre sérieuse l'organisation démocratique du jury, en assurant aux travailleurs désignés par le sort la rétribution nécessaire oubliée par la loi.

III. Tout citoyen voulant l'émancipation des classes laborieuses peut faire partie de l'association.

IV. Le prix de la cotisation est fixé au *minimum* à 50 *centimes* par mois.

V. Un comité central provisoire est formé à Paris; il se compose des premiers membres qui ont adhéré aux présents statuts et y ont apposé leur signature.

V. Ce comité sera définitif lorsque l'association aura réuni, à Paris, au moins deux cents signataires. Une convocation générale aura lieu, et les membres du comité définitif seront élus à la majorité des voix par les membres de l'association. Néanmoins, à partir du présent jour, l'association est considérée comme formée, et elle fonctionne en se conformant auxdits statuts.

VI. Il sera établi dans chaque département un comité central, soit quatre-vingt-cinq comités correspondant directement avec le comité central de Paris. Ces comités seront chargés d'organiser ou d'aider à l'organisation des sous-comités d'arrondissement et de canton. Les comités centraux de département recevront les communications et les cotisations des sous-comités d'arrondissement et de canton, et les enverront au comité central du département de la Seine, siégeant à Paris.

VII. Les cotisations pour le département de la Seine seront reçues dans les lieux ci-dessous désignés : au siége de l'Association, rue Coquillière, 15; à la *République*, rue Coq-Héron, 3; au *Peuple*, id.; à la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2; chez Audry, rue Bellefonds, 30, et dans les quatorze comités d'arrondissement dont les adresses seront données ultérieurement.

VIII. Tous les mois il sera rendu compte dans les journaux démocratiques des opérations de la société.

. . . .

IX. Les présents statuts seront révisés en assemblée générale, qui aura lieu comme il est dit à l'article V.

X. Le siége de l'Association est provisoirement établi, 15, rue Coquillière.

Les membres du comité provisoire :

Pierre Leroux, Bernard, Gamet, Jean Macé, Edouard Hervé, Audry, Guillard, Auguste Blum, A. Lefaure, Gautier, J.-A. Langlois, Brunier, E. Bareste, Tessié du Motay, Félix Tourneux, Joseph de Filippi, Mieroslawski, Alfred Davimon, L. Vasbenter.

FAITS DIVERS.

Le jour de l'an, tandis que les officiers de la légion d'artillerie se réunissaient dans une salle du Louvre, le général Changarnier s'est approché du colonel, M. Guinard, et lui a serré la main en lui disant : Nous serons toujours d'accord pour défendre la constitution et la République.

— On lit dans la *Liberté*, de Lille :

« Dimanche dernier, une jeune protestante, nouvellement convertie à la religion catholique, arrivait à Lille, par le train de Douai, à onze heures et demie du matin. L'un des hommes qui encombrent les abords de la station s'offrit pour la conduire chez un ecclésiastique de la ville à qui elle était adressée, afin d'obtenir son entrée à la maison de refuge du Bon Pasteur; mais ce commissionnaire improvisé, loin de prendre la direction indiquée par la lettre de recommandation, l'emmena dans un taudis du faubourg de la Barre, le long du canal, et là, séquestrée violemment, la malheureuse se vit, pendant plus de quarante-huit heures, en butte aux injures, aux menaces et aux coups d'une mégère qui voulait la forcer à se livrer aux passions brutales d'hommes attirés dans cette maison.

» Que se passa-t-il pendant ces deux jours et ces deux nuits que la victime de ce criminel attentat resta dans ce lieu infâme? On l'ignore, ce ne fut que le mardi suivant que l'infortunée, mise enfin en liberté, put se rendre chez le véritable ecclésiastique à qui elle était adressée. Un tel attentat ne pouvait rester impuni. M. le commissaire central de police, instruit de ces faits hier dans l'après-midi, se livra à des investigations avec sa vigilance habituelle, et peu d'heures après le commissionnaire et la femme, auteur et complice de cet acte si coupable, furent arrêtés par ses soins.

« L'instruction se poursuit activement, de nombreux témoins ont été entendus, et le prétendu commissionnaire qui a conduit la jeune fille au faubourg de la Barre a été retrouvé, et, malgré les dénégations qu'il opposait, on l'a incarcéré, sous mandat de dépôt, au Palais-de-Justice; c'est un ancien cocher de fiacre; il s'était fait pour vivre le pourvoyeur d'un infâme traquenard, où il conduisait principalement les servantes inexpérimentées qui arrivaient à Lille par le chemin de fer.

» Voici plusieurs mois que cet odieux commerce se pratique, dit-on, à Wazemmes, sans que la police de l'endroit en ait eu le moindre soupçon, bien qu'il soit pour les voisins un fait de notoriété. Il est vrai que la maison avait une apparence honnête. Maintenant que la mégère qui la tenait est arrêtée, les renseignements arrivent en foule. On cite des des individus compromis. Au surplus, les faits que nous avons rapportés se compliquent d'un viol, et par conséquent conduiront probablement le coupable et ses complices devant la cour d'assises. »

— L'ouverture des grandes fêtes dansantes (salle Sainte-Cécile, chaussée d'Antin, rue Saint-Lazare, 95 bis) est irrévocablement fixée au jeudi 4 janvier, à huit heures du soir. Rubner dirigera l'orchestre. Les salles de danses, foyers, galeries de promenade, salons de jeux de société et lecture de journaux, seront ouverts dès sept heures.

S'adresser, pour les billets pris d'avance, à l'administration, 49 bis, rue de la Chaussée-d'Antin, et chez Bernard Latte, boulevard des Italiens, au coin du passage de l'Opéra.

— *L'association fraternelle de la Littérature et des Arts* est constituée. Elle a fourni ses comités. Le siége de l'administration est provisoirement établi rue de la Victoire 9 (ancien 5 ter).

On reçoit les adhésions et l'on délivre le programme de l'association, tous les jours de deux à quatre heures.

— Nous avons parlé ces jours derniers d'une députation des ouvriers boulangers à l'Assemblée nationale, puis à la préfecture de police. Hier la même corporation s'est adressée directement au président de la République et lui a remis une pétition exposant tous ses griefs contre les bureaux de placement qui se sont interposés au préjudice des ouvriers entre eux et leurs patrons. La députation a quitté l'Elysée national satisfaite de la réception qui lui avait été faite et des promesses que justice serait faite.

La préfecture de police avait été avertie de cette démarche représentée comme dangereuse pour la sécurité publique, et la brigade centrale des gardiens de Paris avait été commandée de service. Heureusement cette vigilance louable, du reste, a été inutile, car les boulangers ont apporté dans cette occasion toute la convenance et la bonne tenue qui accompagnent le sentiment du bon droit.

— Un déplorable accident est arrivé samedi au nº 87 de la rue Saint-Honoré. Pour restaurer la devanture de la boutique de M. Lionne, coiffeur, M. Vatelé, peintre, avait posé son échelle les pieds dans le ruisseau au bas du trottoir et le haut appuyé à l'enseigne du magasin. Avant d'y monter il avait placé en sentinelle son jeune rapin armé d'une latte pour empêcher les passants de heurter l'échelle et les prévenir contre les éclaboussures de peinture. Tout allait pour le mieux, quand vint un hacquet conduit par le charretier Th. zet, qui, assis sur sa voiture, la tête dolemment pendante, paraissait absorbé dans de profondes méditations. En vain on lui cria de détourner son cheval, il n'entendait rien et avançait toujours. Le petit garçon, qui voulait le faire ranger, se trouva pris lui-même entre les brancards du hacquet et l'échelle, et, pour ne pas être écrasé, il fut forcé de passer sous la voiture.

De son côté, M. Lionne, voyant les roues de la charrette accrocher l'échelle, s'était précipité en dehors de sa boutique, espérant prévenir la chute du peintre; mais son bon courage ne lui réussit point, car il fut renversé et blessé à la tête. Il se releva néanmoins de suite pour secourir M. Vatelé qui, jeté sur la dalle d'une grande hauteur, s'était malheureusement cassé la cuisse. Les passants avaient enfin arrêté le charretier, qui seul n'avait rien vu, et, ne comprenant rien à la rumeur qui s'élevait contre lui, voulait à toute force continuer sa route. Il fut bien malgré lui conduit chez le commissaire de police, et, quand il eut retrouvé toute sa raison, ce ne fut encore que pour déplorer son malheur de ne pouvoir rentrer de suite chez lui, impossible qu'il lui était de compatir aux blessures qu'il avait occasionnées. M. Lionne, au contraire, quoique blessé lui-même, ne quitta le peintre qu'après lui avoir fait donner les premiers soins chez un pharmacien et l'avoir fait conduire ensuite à l'Hôtel-Dieu, où malheureusement la gravité de la fracture le retiendra longtemps.

— Hier, à minuit, le thermomètre centigrade de l'ingénieur Chevallier, opticien, marquait 8° 2/10e au dessous de zéro; aujourd'hui à dix heures du matin, 7° 6e; à midi, 5°.

— La détresse de l'ouest de l'Irlande est effrayante : Menso, Gaway, Sligo, Clare et Limerick sont dans une affreuse situation. Les membres du clergé catholique romain ne dissimulent pas la gravité du mal, et supplient la charité publique d'y porter remède. A Baltimobe, à Tartres, dans le comté de Menso, de nombreuses familles (plus de 300), sont dans la plus grande détresse, elles ne sont soutenues que par la charité. On pourrait à la prochaine session du parlement, faire passer sous ses yeux une liste de 4800 personnes au moins tuées par la misère et par la faim. Que de gens de la campagne meurent de faim, après ne s'être nourris, pendant quelques jours, que de légumes crus arrachés de la terre; les paysans sont de véritables squelettes qui font mal à voir. Beaucoup d'indigents préfèrent venir mourir chez eux de misère, de faim et de froid, plutôt que de rester dans les maisons des pauvres, au milieu d'une atmosphère infecte et des morts qui restent auprès des moribonds, sans consolation aucune.

Les employés des lois des pauvres sont loin d'être dans cette affreuse situation. Ils s'engraissent et vivent bien pendant que les victimes destinées à être secourues avec l'argent qu'ils perçoivent, maigrissent et meurent. A Dungarvon, la maison des pauvres a reçu cinq cents pêcheurs qui n'avaient rien absolument pour vivre! Dans la maison des pauvres de Millown, comté de Clare, la fièvre et la dyssenterie font des ravages. Le jour de Noël on a enterré neuf morts. Tel est le peu de soin avec lequel ces cadavres sont enterrés, qu'il n'est pas rare de voir quelques-uns des corps déchirés et emportés par des chiens.

ÉLECTION DU COLONEL DE LA 10e LÉGION. — Le comité électoral du 10e arrondissement pour les élections démocratiques et sociales, convoque les citoyens gardes nationaux à la réunion préparatoire qui aura lieu mercredi 3 courant, à sept heures du soir, au salon de Mars, rue du Bac, n° 85.

Les candidats sont invités à se présenter à cette réunion.

LES PRIVILÈGES DU HAUT COMMERCE ET DE LA GRANDE INDUSTRIE. — Tout le monde a remarqué, à la fin de la semaine dernière, l'encombrement qui se produisait aux abords de l'entrepôt général du commerce et de l'industrie. On est curieux peut-être d'en connaître la cause.

Une maison de nos environs avait acheté du coton d'Amérique à termes, alors que les cotons étaient en baisse. Au moment où il fallut solder cette acquisition, la maison dont il s'agit ne se trouva pas en fonds. Que fit-elle? Elle déposa à l'entrepôt les mêmes cotons qu'elle devait payer et sur lesquels elle faisait déjà, par suite de la hausse, un fort beau bénéfice; elle s'acquitta ainsi, à l'aide des récépissés qui constataient le dépôt, sauf à retirer au fur et à mesure de ses besoins, le gage qu'elle avait fourni.

Pourquoi la grande industrie est-elle seule à profiter des avantages des entrepôts généraux? Pourquoi le petit commerce et la petite industrie, l'artisan le plus humble ne partageraient-ils pas le même procédé? Ce serait assurément un pas énorme vers l'organisation du travail.

(*Glaneur du Haut-Rhin.*)

LES LOGES DES REPRÉSENTANTS. — Certains de nos représentants ne se contentent pas de siéger le jour à l'Assemblée, ils viennent le soir se délasser de leurs fatigues au spectacle.

Bon nombre de directeurs sont heureux de leur ouvrir leurs portes à deux battants.

Ces jours derniers, dans un grand théâtre de Paris fréquenté par le monde élégant, un pauvre auteur dramatique, très connu, que les mauvais jours de la révolution ont habitué à voir ses pièces jouées devant les banquettes, se réjouissait en voyant les loges si bien garnies. Il calculait déjà le chiffre de la recette pour se rendre compte à quel taux allaient s'élever les droits d'auteur.

— Eh bien! dit il tout content au directeur, nous voilà un petit dédommagement aux petites recettes de ces derniers mois. Nous avons ce soir à 900 francs de recette.

— Hélas! mon pauvre ami, réplique le directeur, hélas! il n'y a pas 300 francs de recette,

— Mais... mais cependant toutes vos loges sont garnies.

— Oui, garnies, mais de représentants.

— Eh bien?

— Eh bien! j'ai donné aujourd'hui quarante loges à nos représentants, pour eux et leurs familles.

Ils me les ont fait demander en lettres très polies.

Ces choses-là ne se sont jamais refusées aux députés de la monarchie; pourquoi les refuserions-nous aux représentants de la République?

Le pauvre auteur se retira désespéré. De ce jour, il renonce à faire des pièces, et se voue à écrire un livre philosophique sur la pérennité des abus humains.

(*Liberté.*)

LE CÉLIBAT ECCLÉSIASTIQUE. — Le nommé Pelliet, curé de Saint-Michel-les-Portes, accusé d'inceste et de viol, vient d'être condamné par la cour d'assises de l'Isère à dix années de réclusion. Les débats, qui ont révélé des circonstances horribles, ont eu lieu à huis-clos.

(*Patriote des Alpes.*)

CHEMISERIE. — L'association fraternelle des ouvriers et ouvrières de la chemiserie est constituée. Son pacte fondamental a été discuté et adopté en assemblée générale, sous la présidence des citoyens Jules Lechevalier et Madier de Montjau, séances des 24, 27 et 29 décembre 1848. Une députation des délégués du Luxembourg était venue se joindre au bureau pour apporter dans la discussion le concours de leurs lumières et le fruit de leur expérience. Les directeurs et le comité de gérance, délégués de l'assemblée générale des sociétaires, s'occupent avec la plus louable activité de la fixation du siége définitif de l'association et de l'établissement immédiat des ateliers et magasins. Encore quelques jours, et cette nouvelle association, vraiment fraternelle, sera en mesure de recevoir les commandes et de fonctionner sur une large échelle.

AVIS. Les adhérents sont invités à se rendre de suite au siége provisoire, rue de l'Arbre-Sec, 62, de dix heures du matin à trois heures du soir, pour une communication importante.

Les nouvelles inscriptions continueront à y être reçues tous les jours et aux mêmes heures.

En vente à la Librairie sociétaire,

25, QUAI VOLTAIRE,

Le Socialisme devant le vieux monde, OU LE VIVANT DEVANT LES MORTS, par VICTOR CONSIDERANT, représentant du peuple; suivi de JÉSUS-CHRIST DEVANT LES CONSEILS DE GUERRE, par VICTOR MEUNIER. — 1 vol. in-8°. Prix : 2 fr.; 2 fr. 50 c. par la poste.

PETITE CORRESPONDANCE.

Saumur. — M. D. — Vous nous avez remis 21 au lieu de 17, et nous avons prol. les 2 ab. de 15 j.

Valenciennes. — M. L. — Reçu vot. lettre et suivi vos instructions pour tout. — Nous inscrivons M. C. — Félicit. sinc.

Cherbourg. — M. M. — Reçu les 100. — Nous faisons les ab. et vous env. les bull. réclam. — Pris note des div. obs.

Mâcon. — M. H. — Vous recevrez le *specimen* du *Travail affr.*, qui contient le renseign. demandé.

Hyères. — M. D. L. — Je n'ai pas encore vu l'ombre d'un pouv. — Comment vas-tu? Ecris-nou. F. C. — Le *Mon.* vous est dû jusqu'au 15 janv.

Toulon. — M. P. — Reçu les 200. — Nous prenons bonne note de tout. — Vous avez dû recevoir les bull. et les feuilles. Veuillez vous servir seulement des feuilles pour les versements nouveaux pour éviter toute confusion. — Aff acc et aux nouv. amis. — L'*Ed. nouv* ne reçoit des ab. que pour un an, et nous ferons ainsi pour M. Z. — Le 1er vol. de F. I. est épuisé Le 2e se vend bien 5-75 p. 4.50.

Warmeriville. — M. M. — Reçu la lettre et fait droit. — Aff. compl.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS.	20 fr.	11 fr.	6 fr.
DEP. ET ETRANGER.	32	17	9
PAYS à surtaxe.	50	26	14
AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :			
PARIS, DEP. ET ETR.	8	4	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES	
Une à quatre fois en un mois.	40 c.	Annonces anglaises.	60 c.
Cinq à neuf — —	30	Réclames-notices	50
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 2 janvier

Les réceptions du 1er jour de l'an se sont passées à petit bruit et sans discours ni commentaires. La bourse les escompte en hausse; il y a d'ailleurs des besoins de rentes en liquidation qui maintiennent les cours.

Le 5 0/0, laissé samedi à 75 30 en liquidation, ouvre à 75 25 pour monter et finir à 76 50 fin courant et 75 95 en liquidation.

C'est une hausse de 1 fr. 30.

Le 3 pour cent de 45 90 débute à 45 75 pour finir à 46 50 à terme.

L'Assemblée nationale reconnaît, dit-on, la nécessité de sa prochaine dissolution; on parle d'un vote de confiance en faveur du ministère, tels sont les bruits de bourse.

La banque de France ne varie pas; elle est encore à 1 750.

Les chemins de fer suivent l'élan de la rente. Orléans gagne 10 à 720. Marseille, de 485, monte à 492 50. Le Nord s'améliore de 10 à 407 50. Le marché semble annoncer une amélioration plus grande.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt du j.
Trois 0/0	45 90	46 50	45 90	46 50
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	» »	» »	» »	75 15
Cinq 0/0	75 30	76 65	75 25	76 50

2 janvier. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	46 40	4 Canaux avec prime	900 »
— Emprunt 1847-1848	76 25	Lin Maberly	» » »
5 0/0 j. du 22 mars	76 50	Caisse hypothécaire	» » »
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	» »	Emprunt d'Haïti	» » »
4 0/0 j. du 22 septembre	» »	Espagne, dette active	27 75
Actions de la banque	1750 »	— dette passive	» »
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	27 50
Récep. Rothschild	» »	Emprunt portugais 5 0/0	» »
5 0/0 de l'Etat romain	64 50	— — 3 0/0	» »
5 0/0 belge 1840	88 »	2 1/2 hollandais	» »
— — 1842	» »	Zinc Vieille-Montagne	2800 »
— 4 1/2	76 »	H. de la Grand-Combe	» » »
— Banque (1835)	» » »	Emprunt du Piémont	» » »
Obligations de la Ville	1230 »	Lots d'Autriche	320 »

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	» » » »	» » » »	Orléans à Bordeaux	282 50	285 »
Versailles, rive droite	» » » »	» » » »	Du Nord	397 50	407 50
— rive gauche	115 »	117 50	De Paris à Strasbourg	346 »	341 25
Paris à Orléans	710 »	720 »	Tours à Nantes	219 75	220 »
Paris à Rouen	450 »	447 50	Paris à Lyon	» » »	» » »
Rouen au Havre	230 »	231 »	Montereau à Troyes	100 »	» » »
Avignon à Marseille	485 »	492 50	Dieppe à Fécamp	105 »	» » »
Strasbourg à Bâle	85 »	90 »	Paris à Sceaux	» » »	» » »
Du Centre	265 »	260 »	Bordeaux à la Teste	» » »	» » »
Amiens à Boulogne	» » »	232 50			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

La conférence sur les actualités politiques et sociales, par M. Aristide Dumont, aura lieu ce soir mercredi, à huit heures, à la société de l'Union, passage Jouffroy, 16. Les séances et les cours faits à l'Union sont gratuits. La faible rétribution de 20 c. par soirée pour chaque visiteur ou de 5 fr. par mois pour chaque membre abonné n'ont d'autre but que de couvrir les frais matériels de ce vaste établissement. Jeudi, à huit heures, séance littéraire et artistique.

Spectacles du 3 janvier.

THÉATRE DE LA NATION. — Robert-le-Diable.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Daniel.
ITALIENS. —
OPÉRA-COMIQUE. — Caïd.
ODÉON. — Macbeth, le Malade imaginaire.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Les Mystères de Londres.
GYMNASE. — Elevés, A bas la Famille! Simple Histoire, Tout Chemin mène à Rome, Rage d'Amour.
VAUDEVILLE. — La Propriété c'est le Vol, le Feu d'Artifice, Roger.
THÉATRE MONTANSIER. — Les Lampions de la veille et les Lanternes du lendemain.
VARIÉTÉS. — Les Deux font la paire, Robert-le-Diable, le Cuisinier politique, l'Ecole normande, Vautrin, la Fille.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Les Marrons d'Inde, M. Lafleur.
GAITÉ. — L'Homme au Masque de Fer, Nanette.
AMBIGU-COMIQUE. — Les Sept Péchés capitaux, Napoléon
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — 1848 au Temple, Mac-Bête, Pauvre Mère!
THÉATRE NATIONAL (boulevart du Temple). — La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES. — Le Diable, la Courte-Paille, Prince, Tony.
DÉLASSEMENTS. — Sur la Goutière, la Revue.
THÉATRE BEAUMARCHAIS. — La Gironde et la Montagne.
THÉATRE CHOISEUL. — Le Turban, Marquis, la Poule, magie, Premières Armes.

Imprimerie Lange Lévy, rue du Croissant, 16

18e Année. N. 4. ÉDITION DU MATIN. Jeudi 4 janvier 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 3 JANVIER.

« Aujourd'hui, la rétribution du travail est abandonnée au hasard ou à la violence. C'est le maître qui opprime ou l'ouvrier qui se révolte. »

(LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. *Extinction du Paupérisme*, page 50.)

« La pauvreté ne sera plus séditieuse, lorsque l'opulence ne sera plus oppressive. »

(LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. *Extinction du Paupérisme*, page 52.)

Assemblée Nationale.

DU DROIT DE COALITION.

Les ouvriers ont-ils le droit de s'entendre pacifiquement entre eux pour maintenir ou faire hausser, sans violences, leurs salaires? Les maîtres, de leur côté, ont-ils également le droit de se concerter pour faire baisser les salaires? — Ou autrement dit, la coalition soit des patrons, soit des ouvriers est-elle un droit ou un délit? est-elle une chose sacrée ou une chose coupable?

En vérité, les lois humaines sont magnifiques! elles ont plus de puissance que Dieu même, car Dieu ne peut faire que ce qui était bien hier soit mal aujourd'hui, ou que le crime de la veille soit le lendemain une vertu. Les lois humaines le peuvent: ce qu'elles défendent devient crime à l'instant même, ce qu'elles permettent se change immédiatement en droit; une voix de majorité suffit à cette métamorphose. — Quel autre *criterium* que la majorité pouvez-vous avoir, disent les grands philosophes de la légalité?

On est donc venu aujourd'hui demander à l'Assemblée que la coalition cessât d'être un crime et devînt un droit.

Ce droit existe de fait pour les patrons des ouvriers; la loi en blâme chez eux l'exercice, mais elle ne le punit pas; chez les ouvriers c'est un crime véritable et véritablement puni. Pourquoi cette différence? Par cette excellente raison, a répondu à cette séance même un conservateur, que la coalition des maîtres n'est pas *inquiétante* pour l'ordre public.

Inquiétante! Ce mot est tout une confession. La coalition des maîtres nuit aux ouvriers! Qu'importe, elle ne trouble pas la société qui, basée sur l'exploitation du grand nombre par le plus petit nombre, n'a pas à s'inquiéter si cette exploitation est un peu plus, un peu moins dure. Mais la coalition des ouvriers! Ah! voilà qui est inquiétant, voilà qui attaque les conditions sociales actuelles! Voilà qui peut donner de mauvaises pensées aux ouvriers!

Aussi tous les conservateurs ont-ils insisté pour que la coalition restât un crime. M. Léon Faucher lui-même, pour donner satisfaction à ces conservateurs et aux nouvelles fonctions ministérielles dont il est investi, nous a présenté l'amusant spectacle d'un économiste, devenu ministre, qui sacrifie sans hésiter ses convictions économiques à ses convictions politiques. L'économie politique prône la liberté du travail, reconnaît que la loi ne doit pas intervenir entre le maître et l'ouvrier, admet en un mot le droit de coalition. Oui, ce sont d'excellentes doctrines à prêcher dans une chaire et à l'académie morale, où la science économique a le pas sur toutes les autres; mais à la tribune, la prééminence appartient à la science politique; or, celle-ci n'étant pas d'accord avec la première sur le fait des coalitions, permettez à M. Léon Faucher d'être contre les coalitions à son banc ministériel, quitte à lui plus tard à les défendre en principe dans son fauteuil académique.

MM. Morin, Grandin et divers autres se sont efforcés de démontrer que ces coalitions, dont les anciens ou futurs procureurs du roi faisaient tant de peur à l'Assemblée, n'étaient pas si redoutables qu'on le disait; M. Grandin a même eu le bon esprit d'indiquer le tribunal des prudhommes comme correctif tout puissant des désordres que pouvait entraîner la liberté de coalition. L'Assemblée n'a pas osé se prononcer, elle a renvoyé de nouveau le projet dans les bureaux, ce qui, en termes parlementaires et si l'on calcule le peu de temps qui reste à vivre à cette assemblée, équivaut à un rejet absolu.

Nous regrettons moins dans ce rejet la perte du droit de coalition qu'une garantie enlevée aux travailleurs contre les tracasseries de toute nature auxquelles les associations nouvelles exposent les ouvriers de la part d'un pouvoir mal intentionné. On n'a parlé aujourd'hui à l'Assemblée que de coalition; mais c'était au fond l'association que M. Léon Faucher et les autres réactionnaires attaquaient. Vaines tracasseries, colères inutiles qui créeront au principe de l'Association quelques difficultés de plus, mais ne prévaudront pas contre lui!

Esprit des Journaux.

La *République* dénonce l'intrigue monarchique qui s'ourdit partout et qui tend à provoquer la dissolution de l'Assemblée nationale, avec l'arrière-pensée de renverser la constitution et la République.

M. Fayet, évêque d'Orléans, ayant témoigné à la tribune parlementaire une vive sympathie pour le peuple, en est récompensé en ces termes par l'*Assemblée nationale*.

Il entre dans nos sentiments, dans nos habitudes, d'entourer de nos respects les hommes qui sont revêtus du caractère auguste de l'épiscopat; mais, en vérité, lorsqu'un prêtre, lorsqu'un évêque oublie à ce point sa mission d'ordre et de paix pour s'enivrer de popularité au milieu du parti révolutionnaire, nous croyons pouvoir séparer complètement l'homme politique du ministre de la religion.

Les agents de la monarchie corrompue qui a péri en février sous le mépris public reparaissent maintenant dans toutes les administrations. Le *Pays*, journal monarchien, s'en réjouit en ces termes :

Le gouvernement est entré dans une bonne voie; il commence à donner satisfaction à la France. Quatorze mutations ont eu lieu dans les préfectures; plusieurs préfets révoqués sont replacés; un certain nombre de sous-préfets qui, pour la plupart, avaient été aussi compris dans la Saint-Barthélemy des destitutions de février, obtiennent de l'avancement. Cette épuration était l'une des plus pressantes.

Pourquoi donc, pour satisfaire le *Pays*, ne remet-on pas à leurs places le loyal M. Duchâtel, l'austère M. Guizot et le généreux Louis-Philippe, compris aussi dans la Saint-Barthélemy de février?

Le *National* publie la lettre suivante, adressée par M. Marrast à l'*Evènement* :

Monsieur le rédacteur,

Votre journal affirme, aujourd'hui, que j'ai *officiellement* annoncé l'intention de ne plus me mettre sur les rangs pour la candidature à la présidence de l'Assemblée nationale. Je n'imagine pas à qui je pourrais faire une pareille déclaration *officielle*, ni qui aurait qualité pour la recevoir, si ce n'est l'Assemblée nationale elle-même; et alors je la ferais publiquement.

Rien de semblable n'a eu lieu. Je ne me suis porté candidat que le jour de ma première élection, il y a six mois. Depuis ce moment j'aurais cru manquer à mes collègues si je ne m'étais contenté de rester passivement à leurs ordres.

Telle a été mon attitude dans mes cinq dernières élections. Si j'en prenais une autre aujourd'hui, ce serait ou de la [illegible] de l'un et de l'autre de ces mauvais sentiments.

J'espère de votre impartialité que vous voudrez bien publier ma lettre; je vous prie d'en recevoir d'avance tous mes remerciements.

A. MARRAST.

L'*Ere nouvelle* publie une statistique assez impartiale et assez exacte des principaux enseignements socialistes existant aujourd'hui à Paris. Nous ignorons cependant pourquoi l'*Ere nouvelle* tient à présenter tous ces enseignements comme anti-catholiques, lors même qu'ils ne formulent aucune attaque directe contre le catholicisme. Est-ce que la société n'éprouve pas un invincible besoin de transformation, est-ce qu'elle ne tend pas à généraliser l'éducation, le bien-être physique, moral et intellectuel?

Pourquoi l'Eglise, au lieu de seconder ce mouvement dont le point de départ est dans l'Evangile, veut-elle absolument rester à l'égard du socialisme dans une attitude hostile? C'est là une politique imprudente. Il faut se mettre avec les vivants et non pas avec les morts. Les pas timides faits par l'*Ere nouvelle* elle-même dans le sens du socialisme ont beaucoup plus servi la religion que l'intolérance et l'immobilisme de l'*Univers*, du *Correspondant*, de l'*Ami de la religion* et de la *Vérité*.

L'*Ere nouvelle*, au surplus, fait preuve de libéralisme dans cet article même, en protestant contre les chicanes déloyales au moyen desquelles on ferme successivement tous les clubs, et en demandant qu'au lieu de la persécution l'on oppose à la propagation de l'erreur l'enseignement de la vérité :

Dans ce moment ces clubs, vraiment pourchassés par la police, lorsqu'on devrait au contraire les paralyser par l'ouverture de clubs consacrés au développement de saines doctrines, sont presque tous suspendus ou fermés.

Le *Peuple* reproduit la définition que nous avons donnée du capital; il ajoute :

Nous ne chicanerons pas la *Démocratie pacifique* sur ces définitions, bien qu'elles nous paraissent peu exactes.

Le *Peuple* a l'habitude d'éluder les discussions en déclarant *qu'il ne chicanera pas*. On se donne ainsi l'avantage de sous-entendre que l'adversaire a tort, tout en se dispensant de lui démontrer pourquoi et comment. Nous engageons le *Peuple* à *chicaner* avec nous à l'avenir, c'est-à-dire à réfuter nos propositions ou à les accepter d'une manière pure et simple.

Le *Peuple* ajoute :

Il ne nous semble nullement nécessaire d'établir une distinction entre les capitaux *naturels* et les capitaux *industriels*.

Les premiers ne sont pas, à proprement parler, des capitaux, puisqu'ils sont gratuits, c'est-à-dire non sujets à appropriation et par conséquent à prêt, à loyer, à fermage ni même à échange, c'est de la pure matière, sans valeur aucune, et l'économie sociale n'a point à s'en occuper.

Comment, il n'y a nul intérêt à s'occuper des capitaux naturels, de la terre, par exemple! Ces capitaux sont gratuits? Dites qu'ils devront l'être un jour, mais assurément ils ne le sont pas. Assurer l'usage gratuit des capitaux naturels par une voie conciliatrice et pacifique, c'est là un des plus graves problèmes de l'économie sociale; dire qu'elle n'a pas à s'occuper de la terre parce que la terre n'est pas sujette à prêt, à loyer, à fermage, etc., que c'est de la pure matière sans valeur aucune... Voilà des plaisanteries que le *Peuple* ne prend pas sans doute au sérieux. Qu'il nous réponde gravement puisque nous lui parlons avec gravité.

Le *Peuple* avoue que les capitaux industriels sont véritablement des capitaux:

Ils sont le résultat de l'action intelligente de l'homme sur la pure matière, sur ce que la *Démocratie pacifique* appelle *capitaux naturels*; ils sont une accumulation de travail destinée à la reproduction. Ces capitaux appartiennent à celui ou à ceux qui les ont créés, c'est-à-dire que pour les obtenir quand on en a besoin il faut donner *en échange* un objet qui soit également le résultat d'un travail antérieur, et qui ait coûté à produire le même temps et la même dépense.

Oui vraiment, il faut donner un objet en échange d'un autre, quand il s'agit d'aliéner complètement la propriété d'un capital; mais si, au lieu d'aliéner mon capital, je veux simplement le prêter, si je ne veux disposer en faveur d'autrui que de *son usage*, il est évident qu'il faudra débattre les conditions du prêt et les arrêter par un contrat entre le capitaliste et le travailleur.

Dans le cas même d'aliénation complète, on n'échappera pas à la nécessité d'une convention spéciale, et nous considérons comme une chimère la prétention d'établir, d'après le temps et la dépense, un étalon invariable pour l'évaluation des denrées.

Situation de Venise.

Au milieu des malheurs qui accablent l'Italie, trahie ou opprimée par ses princes et torturée par l'étranger, c'est un spectacle consolant pour les patriotes que celui offert par Venise, résistant seule à l'Autriche, après la retraite de Charles-Albert, et le honteux armistice du 5 août. Tandis que le reste de la Péninsule est travaillé, et continue à espérer dans la diplomatie et dans les secours étrangers, une ville sans territoire, et par conséquent privée de toute ressource ordinaire, sait tenir en respect un ennemi victorieux, en même temps que la liberté la plus large et l'ordre le plus admirable ne cessent de régner dans ses murs.

On ne pouvait trop signaler à l'admiration du monde les immenses sacrifices faits par les Vénitiens pour maintenir haut et ferme au milieu de leurs lagunes le drapeau de l'indépendance italienne. Outre deux emprunts, l'un de dix millions, l'autre de quatre, épuisés depuis longtemps, on a été forcé de frapper sur les immeubles une surtaxe de douze millions, payables en douze annuités, et garantis par la commune, qui a délivré à cet effet des billets de différentes valeurs, lesquels, chose unique en pareil cas, sont acceptés au pair et comme [illegible] même des six millions, divisés en billets de 1, 2, 3 et 5 livres, mis en circulation il y a quelques mois pour satisfaire aux besoins du petit commerce. Telle est la sympathie inspirée par la cause vénitienne, que toute l'Italie s'accorde à la regarder comme la cause nationale. Aussi des souscriptions en sa faveur ont été ouvertes dans plusieurs villes; et dernièrement encore, le parlement piémontais, répondant noblement au sentiment général, vient d'accorder au gouvernement de Venise un subside mensuel de six cent mille francs. Malheureusement ce n'est que le sixième de ce qui lui est nécessaire pour parer à ses dépenses, et surtout pour subvenir à l'entretien de ses forces militaires.

Voici à ce sujet quelques détails qui ne sont pas sans intérêt. Avant le départ des troupes romaines commandées par le brave général Ferrari, la garnison de Venise était d'environ vingt mille hommes. Aujourd'hui elle n'est plus que de quinze mille, volontaires pour la plupart, accourus à Venise de toutes les provinces de l'Italie. Mais il faut ajouter à ce chiffre les corps-francs que le général Pépé recrute en ce moment même parmi les réfugiés des provinces vénitiennes, ainsi que les trois à quatre mille matelots ou soldats de marine montés sur les bâtiments de l'escadre. Quant à cette dernière, elle consiste dans quatre corvettes, dont deux de premier rang, six bricks, deux gabarres, un bateau à vapeur armé en guerre, trente-six péniches, soixante barques canonnières, et six pontons hérissés d'artillerie. Il y a de plus une frégate en construction, et il n'est pas inutile d'avertir qu'une fois ce navire terminé, la flotte vénitienne se trouvera être aussi forte que celle qui reste encore à l'Autriche. Mais ce qui fait surtout la force de Venise, c'est le matériel de son artillerie, comptant près de huit cents pièces placées en batterie dans des positions formidables. Aussi toutes les attaques des Autrichiens sont venues échouer devant elles, et la noble patrie des frères Bandiera se lève toujours fière au milieu de l'Adriatique, gardienne fidèle du *palladium* de l'Italie, montrant au monde, par son exemple glorieux, ce dont est capable un peuple lorsqu'il sait vouloir fortement!

RICCIARDI.

Paris, 2 janvier 1849.

Monsieur le rédacteur,

Les évènements se succèdent si rapidement et se compliquent si étroitement en Italie, ils sont si faussement rapportés et interprétés, et l'attitude de la France dans les circonstances résultant de ces évènements est d'une si grande importance pour mon pays, que je considère comme un devoir sacré pour moi d'employer toutes mes forces et tout mon pouvoir à dissiper ces ténèbres et ces mauvaises interprétations. Si la France nous abandonne, que ce soit du moins avec connaissance de cause; qu'elle ne puisse se dire, pour échapper aux reproches de sa conscience, que nous avons mérité nos malheurs et son abandon; qu'il est impossible de prendre en main la cause d'un peuple qui ne sait ni ce qu'il veut ni ce qu'il fait, et qu'intervenir dans les affaires d'Italie, c'est nécessairement prendre part à une guerre civile, les Italiens n'ayant pas de pires ennemis que les Italiens, etc., etc.

Depuis 1815 jusqu'en 1830 tous les esprits éclairés et patriotiques de l'Italie se sont efforcés de faire comprendre au peuple ses droits et ses intérêts, d'éveiller en lui le sentiment de sa nationalité, le désir de sa liberté, etc. Ils y ont réussi, et depuis 1830 jusqu'en 1844 ou 45 les insurrections se sont succédé sans relâche dans l'une ou dans l'autre des provinces italiennes. Toujours les princes se sont appuyés sur l'Autriche contre leurs peuples, et toujours l'Autriche a comprimé ceux-ci au profit de ceux-là, se réservant d'ailleurs d'imposer aux princes sauvés par elle une dette énorme de reconnaissance, dont ils ne pouvaient s'acquitter qu'au prix de leur souveraineté, de leur indépendance, et qu'en devenant de simples feudataires de S. M. l'empereur d'Autriche.

Ce fut vers la fin de 1844 que les libéraux italiens conçurent la pensée de former avec leurs princes une alliance offensive et défensive contre l'Autriche, dont l'influence était aussi contraire à la souveraineté des uns qu'à la liberté des autres. Ils dirent à leurs princes : Aidez-nous à chasser les Autrichiens au delà des Alpes, et nous vous demeurerons fidèles, nous contentant des libertés que vous nous accorderez, sans ébranler les bases de vos trônes. Et les princes acceptèrent l'offre d'alliance, louèrent les peuples de leur patriotisme, et se déclarèrent prêts

à les aider de toutes leurs forces.

Pie IX fut alors élevé au pontificat, et au lieu d'attendre que la même proposition lui fût faite par les Romains, il les prévint, et déclara qu'il voulait doter l'Italie de sa complète indépendance, il répéta le mot si célèbre de Jules II : *Fuori i barbari!* Enfin, M. Gioberti, qui, au grand étonnement de l'Italie entière, venait de publier un livre pour démontrer que l'ancienne grandeur italienne résultait de ce que le pape avait fixé son séjour dans la péninsule italienne, et pour annoncer que sa future splendeur serait l'œuvre d'un pape, M. l'abbé Gioberti put croire un instant (et cela ne dut pas médiocrement le surprendre) qu'il avait raison. Pendant les deux années qui suivirent l'exaltation de Pie IX, les princes et les peuples italiens resserraient de plus en plus les liens qui les unissaient tous. Leurs griefs réciproques étaient oubliés. La révolution française vint hâter la marche des événements, et le manifeste du gouvernement de la nouvelle république les précipita. La France renversait un gouvernement dont le tort principal avait été de ne point comprendre sa mission vis-à-vis de l'Europe, et de ne point effacer les stigmates que 1814 et 1815 avaient imprimés sur le front de la France. Les hommes qui n'avaient cessé depuis dix-huit ans de reprocher au gouvernement de Louis-Philippe sa trahison de la cause des peuples, se trouvaient au pouvoir. Quel noble usage n'allaient-ils pas en faire! Il y eut plus : le gouvernement provisoire de la République publia un manifeste aux peuples européens dans lequel il disait : La cause des peuples est la cause de la France; partout où un peuple opprimé veut être libre et tente l'œuvre de son affranchissement, là est la place de la France et de son armée. Et la France ne manquerait pas cette fois à ses devoirs.

Pouvait-on hésiter après de semblables protestations? Le pouvait-on sans lâcheté? En effet, les Etats italiens, qui se préparaient lentement et sûrement à leur guerre d'indépendance, se crurent suffisamment forts du moment qu'ils pensèrent pouvoir compter sur un allié tel que la France. Vienne se leva. Milan et Venise, quoique tenues en respect par les canons autrichiens chassèrent l'étranger, et les Italiens de toutes les parties de la Péninsule se précipitèrent au secours de leurs frères en criant à la France : « Merci de l'appui que vous nous promettez; nous nous efforcerons de nous en montrer dignes en ne le réclamant pas ; mais si la fortune trompait nos efforts, si le sort se déclarait contre nous, n'oubliez pas que c'est sur la foi de vos promesses que nous avons engagé dès aujourd'hui une lutte avec un ennemi auquel nous sommes inférieurs en nombre, en organisation, en discipline, en finances, en tout, excepté en courage et en dévouement. »

Chacun sait comment a fini cette guerre commencée avec tant d'élan. Mais les causes de nos désastres ont été ou ignorées ou méconnues. On a vu les soldats qui étaient accourus naguères en Lombardie en partir bientôt après, et l'on s'est dit que leur enthousiasme s'était refroidi bien promptement. L'armée piémontaise s'est retirée au-delà du Tessin, et l'on a dit qu'elle était incapable de faire la guerre. Les Lombards se sont plaints de cet abandon qui les replaçait dans les cruelles mains du maréchal Radetzki ; l'on a dit que la haine entre les Lombards et les Piémontais n'était pas moins vive que jadis celle des Génois et les Vénitiens. Enfin, depuis l'armistice qui rétablit l'Autriche en Lombardie, l'Italie entière s'agite, et l'on dit que les Italiens sont toujours tels qu'ils étaient dans le moyen-âge, qu'ils sont ennemis les uns les autres, qu'il n'y a pour eux qu'esclavage ou anarchie, etc., etc.

Toutes ces explications sont dénuées de fondement. La guerre de l'indépendance a été entreprise en mars 1848, parce que les peuples italiens ont entraîné leurs princes. Si cette guerre s'est terminée tristement, honteusement, c'est dans l'opinion générale en Italie, parce que les princes l'ont voulu ainsi, et que les peuples, complètement absorbés par leurs propres sentiments patriotiques, ne s'aperçurent des intentions de leurs souverains que lorsqu'il n'était plus temps de s'y opposer.

Si les Napolitains, les Romains, les Toscans ont en effet quitté peu à peu le champ de bataille, ce fut parce qu'ils étaient rappelés sous quelque prétexte par leurs princes, ou repoussés par les préventions du roi de Piémont, et convaincus d'ailleurs que leur concours n'était aucunement désiré par ceux qui dirigeaient la guerre.

donné, et ceux qui les virent dans cette désastreuse retraite les virent marcher la tête baissée, les bras croisés sur la poitrine, des larmes dans les yeux, comme des hommes commettant à regret une action qui les déshonore. Les Lombards n'ont pas pardonné au Piémont son abandon, cela est vrai ; mais c'est parce qu'ils savent que rien n'a rendu cet abandon nécessaire. Ils savent que même abandonnés du Piémont, ils pouvaient seuls se défendre et résister, pourvu que cet abandon leur eût été annoncé en temps opportun.

Et maintenant l'Italie s'agite! Oui, elle s'agite et ne cessera de s'agiter jusqu'à ce qu'elle soit conduite à la conquête de son indépendance. Elle a attendu sans se plaindre que ses princes achevassent leurs préparatifs aussi longtemps qu'elle les a crus sincères. Mais l'année qui vient de s'écouler a répandu de terribles clartés et révélé d'affreux abîmes. Le premier parmi les princes italiens qui a nettement déclaré ne pas vouloir participer à la guerre contre l'Autriche, erre hors de ses Etats, et, quoi qu'on dise et qu'on fasse, il aura bien de la peine à y rentrer jamais comme souverain temporel. En Toscane, le ministère, qui n'a envoyé en Lombardie qu'un pauvre contingent, a été renversé par la colère du peuple. Le Piémont a repoussé le ministère qui, succédant au cabinet de la guerre, était, par ce fait même, l'expression d'une pensée pacifique, et le cabinet guerrier est revenu. Le Piémont hésite à faire porter à son prince la responsabilité des malheurs de la guerre, parce que comprenant que ce prince est plus que tout autre intéressé à l'heureux succès de cette guerre il a peine à le soupçonner d'avoir sérieusement travaillé à l'empêcher. Mais qu'une révélation inattendue jette tout à coup quelque lumière sur la mystérieuse conduite de Charles-Albert, que le peuple soit convaincu du peu d'empressement de son roi pour la cause de l'indépendance nationale, et vous verrez aussitôt les scènes de Rome se renouveler à Turin.

Mais, me direz-vous, ceci ne nous fait pas comprendre pourquoi l'on se bat en Italie. Si la nation italienne toute entière veut combattre l'étranger, si les princes seuls ont essayé de s'y opposer par la ruse, et si cette ruse est découverte, cela n'est pas là une cause suffisante de discorde parmi les Italiens. Qui donc se bat? Les gouvernements ennemis de la guerre et de l'indépendance ont donc des partisans? donc nous avons raison de dire que vous n'êtes pas d'accord.

Et d'abord se bat-on beaucoup en ce moment en Italie? On s'est battu à Rome, mais quels ont été les combattants? Les Suisses d'un côté derrière les volets du Quirinal, et toute la population romaine de l'autre. Excepté ce combat, l'épée n'a été tirée nulle part depuis août en Italie. Mais si les princes et les peuples n'en viennent pas aux mains, il n'en est pas moins vrai que les esprits sont agités, discords, et que partout dans la Péninsule on se sent à la veille d'un bouleversement plus ou moins dangereux. Il est vrai aussi que semblable état de choses ne devrait pas résulter d'un accord parfait et unanime tel que je prétends qu'il existe dans ma patrie entre tous mes compatriotes. Cette agitation, voici en quoi elle consiste :

Les princes mêmes les plus indifférents à l'affranchissement de l'Italie, n'osent pas déclarer hautement leur froideur. Pie IX seul l'a fait, et il est à Gaëte. Ecoutez-les ces princes, voici comment ils parlent. L'indépendance de l'Italie leur tient à cœur autant qu'à qui que ce soit ; mais ils ne peuvent faire la guerre dans l'état où ils se trouvent ; car cette guerre une fois commencée (comme si elle ne l'était pas depuis mars!) doit être poursuivie avec gloire et succès. Un peu de temps est nécessaire pour compléter les préparatifs déjà fort avancés. Ah! quand le jour viendra de tirer l'épée, ce jour-là les princes marcheront à la tête de leurs peuples contre les barbares, etc., etc.

Il est un certain nombre d'honnêtes et dignes citoyens qui ajoutent foi à ces paroles sur lesquelles je ne voudrais ~~pas être~~ appelée à me prononcer. Ceux-ci disent aux plus impatients : Attendez un peu, puisqu'on vous en prie! Peut-on mieux parler que nos princes ne parlent! peut-on suspecter leur véracité? N'est-il pas évident que leurs intérêts sont les nôtres, et n'avons-nous pas cent fois raison de nous fier à eux?

Les impatients, de leur côté, soutiennent que la guerre de 1848 a montré les princes italiens sous leur véritable aspect, qu'on les a vus à l'œuvre; qu'il faut ou leur forcer la main ou se passer d'eux. Et ici, nouveau sujet de désaccord ; car les uns veulent seulement placer à côté des princes des ministres fermes, éclairés, qui ne leur permettent pas de dévier de la route que l'honneur et le patriotisme leur tracent. D'autres sont d'avis qu'il faut se séparer au plutôt de princes dont les sentiments et les vues sont en contradiction directe et manifeste avec les sentiments et les principes de la nation.

Ce sont là des différences d'opinions, je ne le conteste pas. Mais ces différences sont-elles graves, importantes? ont-elles pour objet des doctrines majeures ou des passions violentes sur lesquelles toute transaction soit impossible? Ou plutôt n'a-t-on pas le droit de dire d'une nation qu'elle est unanime dans ses opinions et dans ses sentiments lorsqu'elle n'a qu'un seul désir, celui de conquérir son indépendance ; un seul but à ses pensées, l'acquisition de ce précieux bien, à quelque prix qu'il lui faille l'acheter, quels que soient les sacrifices qu'il lui puisse coûter?

Que la France ne méconnaisse donc pas le caractère de l'agitation à laquelle l'Italie est aujourd'hui en proie. Il ne s'agit pour ce malheureux pays ni de jalousies municipales ou provinciales, ni de haines personnelles, ni de systèmes politiques ou économiques ou sociaux, ni de quelques libertés de plus ou de moins : il s'agit de l'indépendance, de la vie de la nation. L'Italie veut exister, elle veut être indépendante. Tout ce qui l'entrave dans cette voie lui est hostile et insupportable ; tout ce qui peut faciliter son entreprise est adopté par elle avec transport.

Je vous indiquerai prochainement le rapport existant entre les mouvements actuels de Rome et du Piémont, et ce désir ou ce besoin d'indépendance qui est à cette heure le seul mobile de toutes les actions des peuples italiens.

Agréez, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma haute considération.

CHRISTINE-TRIVULCE DE BELGIOJOSO.

La médiation en Italie.

DEVOIRS DE LA FRANCE. — POLITIQUE AUTRICHIENNE.

Nous avons souvent rappelé cette sentence divine : « Celui qui veut se sauver *seul*, se PERDRA. » Nous la rappelons encore aujourd'hui, car le temps presse, et il y a péril en la demeure.

Oui la France se perdra si elle continue à jeter un coup d'œil d'indifférence sur les peuples ses frères. Dieu, en faisant notre patrie forte, unie et compacte, lui a donné pour mission de veiller à la liberté des autres nations.

Puissance oblige!

Mais les hommes qui ont gouverné la France dans ces derniers temps avaient fermé leurs cœurs à la parole de Dieu, aux grands enseignements de l'histoire; ils se sont complus dans les intérêts mesquins et sordides de l'égoïsme : ils ont fait de la politique modeste.

Or, faire de la politique modeste envers le despotisme n'est-ce point pactiser avec l'injustice? et pactiser avec l'injustice n'est-ce point se rendre coupable du plus grand des crimes en face de Dieu et de l'humanité?

Aussi le châtiment ne se fit-il pas attendre!

La misère et l'innombrable cohorte de maux qui l'accompagnent sont venus fondre sur nous, car Dieu a dit : « Celui qui ne suivra pas mes conseils, je le punirai par l'indigence. »

Misère au physique, déshonneur au moral, voilà où nous a conduit l'oubli de nos devoirs comme Nation.

Nous présentons le triste spectacle d'un peuple perdant misérablement ses forces en hommes et en argent, d'un peuple dévorant ses entrailles.

Où est l'effet utile, immédiat, visible des forces de nos légions de terre et de mer, tenus sous les armes, au prix de centaines

Nulle part!

Or, toute perte de force se change en calamité publique. Aussi la France voit les populations rongées par la misère, le travail suspendu, les contribuables ne pouvant plus payer l'impôt en argent, le déficit aboutissant à la banqueroute.

Voilà les fruits amers de la politique modeste.

Est-ce à dire que si on licenciait immédiatement toute l'armée la situation serait améliorée?

Non! car dans la position actuelle de l'Europe, où l'Italien veut être Italien; le Hongrois, Hongrois; le Slave, Slave, si la France *prouvait*, en licenciant les armées qu'elle entend désormais vivre *pour elle seule*, la France ne le pourrait pas, car au dessus de notre pays il y a l'humanité, au dessus de l'humanité il y a Dieu qui a dit : « Celui qui veut se sauver seul, se perdra.»

Ce n'est donc point en disant : je veux me retirer des affaires du monde, que la France s'en sera *de fait* retirée ; la France ne saurait rompre avec l'humanité. Liée aux peuples ses frères, elle sera malheureuse tant que les autres peuples le seront aussi.

Si donc il est en Europe des familles princières, des castes qui, au nom de la conquête et de droits surannés, *prétendent imposer continuellement* le joug de la force à des peuples de races diverses, la France, dans son propre intérêt, doit trancher du fil de son épée les liens dans lesquels ces princes et ces castes veulent garrotter les peuples.

Il n'y a pas de milieu; la force des choses l'exige, la fraternité le commande : le châtiment est proche.

Or, dans les affaires d'Italie, la maison d'Autriche veut-elle, *oui* ou *non*, reconnaître l'indépendance de la Péninsule, retirer ses troupes du Lombard-Vénitien, sauf transactions pécuniaires? Toute la question est dans ces termes.

En vain cherchera-t-on à éluder, à amoindrir la question italienne, elle n'est et ne peut être que dans l'*affranchissement de l'Italie*.

Eh bien! à quoi aboutit jusqu'ici la médiation? A rien. Aboutira-t-elle à quelque chose? Non! si le gouvernement ne pose pas carrément la question.

La maison d'Autriche, avec sa politique de temporisation, ne cesse de rêver son antique splendeur; le ministère de l'empereur, sous l'influence de Stadion, doctrinaire par excellence, ne s'arrêtera devant aucun prétexte pour traîner les choses en longueur

En voici une preuve frappante. Non-seulement l'Autriche n'a pas nommé jusqu'ici son mandataire aux conférences projetées de Bruxelles; mais, d'après une lettre de cette capitale, on doit admettre comme positif que l'Autriche refuse d'entrer en négociation, à cause, dit-elle, du manifeste belliqueux du cabinet de Turin.

Or, il est évident que l'indépendance de l'Italie est en dehors de toutes ces conditions; car il n'y a pas deux manières d'entendre l'indépendance : elle est ou elle n'est pas.

On le sait, la médiation française ne repose que sur l'affranchissement de l'Italie; la fusion du Lombard-Vénitien avec le Piémont, l'organisation séparée du Lombard et de la Vénitie ne sont et ne peuvent être que des épisodes très secondaires de la grande question de L'INDÉPENDANCE ITALIENNE.

Peu importe donc que le manifeste piémontais soit pacifique ou belliqueux, il n'a que faire dans la question principale.

En face des atermoiements de l'Autriche, le gouvernement français n'a donc qu'à fixer une époque très rapprochée pour mettre un terme aux affaires de l'Italie.

Rappelons que les convulsions qui agitent l'Italie ne sont que les répercussions mille fois répétés de la haine contre la domination autrichienne.

Gênes, Livourne, Florence, Rome et cent autres cités ne s'agitent que pour renverser le joug odieux de la maison d'Autriche, et l'agitation a été si profonde, que la papauté en a été elle-même ébranlée.

Vis-à-vis de faits aussi patents, ouvrons donc les yeux à la lumière, et si l'Autriche refuse de se retirer immédiatement de l'Italie, courons sur le champ de bataille au cri de VIVE L'INDÉPENDANCE ITALIENNE!

L'Italie libre, c'est en partie le désarmement de la France!

Guerre de Hongrie.

Les nouvelles de Hongrie, qui ne nous parviennent que par les feuilles autrichiennes, continuent à être favorables aux troupes impériales. La cause de Kossuth, si l'on en croit les bulletins officiels, serait tellement désespérée, qu'une commission impériale serait déjà partie de Vienne pour le camp de Windisgraetz, afin de coopérer à la réorganisation des autorités à Pesth et à Ofen.

La nouvelle que les Russes, après l'occupation de Krajova, dans la petite Valachie, se sont avancés jusque près des frontières de Hongrie et se tiennent dans le voisinage d'Orsova, avait produit une profonde impression sur les Madgyars.

La ville de Tyrnau a été occupée par les Autrichiens, après une vive résistance du côté des Madgyars. C'est une ville entièrement ouverte. A l'approche des impériaux, on y avait élevé des barricades et muré l'unique porte qui restait encore libre. Le général slovake Simonich attaqua la ville de différents côtés avec des forces considérables.

Le combat fut terrible. Ce ne fut qu'à la chute du jour, et lorsqu'il n'y avait plus d'espoir, que le brave colonel Guillon, commandant de la place, se retira avec le tiers environ de ses soldats. Les impériaux, exaspérés par l'énergie de la défense, se mirent à piller.

Ce ne fut qu'une demi-heure après que la population avait été exposée aux dangers et aux horreurs du pillage, que les patrouilles envoyées par Simonich parvinrent à y mettre un terme.

Le quartier-général de l'armée impériale a été établi le 25 à Saint-Miklos, près de Hochstrass. Les avant-postes sont à une demi-lieue de Raab.

Les détachements de Simonich menacent la vallée supérieure de la Waag. Simonich lui-même est devant Leopoldstadt, pour bombarder cette petite forteresse.

Au reste, la preuve que les villes prises par les Autrichiens sont peu disposées en faveur des vainqueurs, c'est qu'on y redoute sans cesse de nouvelles conspirations. Ainsi, on a arrêté à Presbourg le vice-gespan du comitat, le juge de la ville de Presbourg, le libraire Schoiba, un maître de langues et plusieurs autres citoyens. On suspecte principalement les personnes qui ont soutenu l'insurrection hongroise près de Schwechat.

Le comte Félix Zichy, l'un des chefs du parti impérialiste en Hongrie, a été nommé commissaire dans les comtats de Presbourg et de Wieselbourg. On parle de négociations qui auraient été entamées par la haute aristocratie hongroise avec les Autrichiens.

Le comte Nugent s'avance de la frontière de Styrie, par Loewoe, vers Kermoend,

Suivant des nouvelles de Werschetz, du 17, le Woiwode serbe, le général Supplicaz, aurait battu les Hongrois. Les Serbes et les Raïches s'avanceraient sans obstacle contre Weiskirchen. Arad et Temeswar ont besoin des secours de la Transylvanie. Les camps de Tomaser, de Dolibbes et d'Alibuva sont détruits. Un engagement, dont on ne connaît pas encore l'issue, a eu lieu entre le général Théodorovic et la garnison d'Ecsey. Les Madgyars ont perdu 600 hommes tués, 800 prisonniers et 6 canons, près de Czerepay.

Une correspondance de Vienne confirme la nouvelle que les Madgyars ont porté toutes leurs forces vers le Sud, et veulent y porter un coup décisif, avant de marcher contre l'armée du Nord. Le *Correspondant de Nuremberg* représente l'armée impériale comme ayant pénétré victorieuse jusqu'au delà de Raab. Kossuth, selon la même feuille, serait entouré à Pesth d'un parti qui peut l'arrêter et le livrer à la nouvelle de l'approche des Autrichiens. Après la prise de Presbourg, Windisgraetz ayant ordonné d'arborer l'étendard autrichien, quelques Hongrois voulurent s'y opposer. Le feld-maréchal répondit : « Les Hongrois ont déclaré eux-mêmes la pragmatique-sanction abolie. Ils ne doivent donc pas s'étonner que l'Autriche y consente, et traite désormais la Hongrie ainsi que la Bohême comme une province de la *monarchie*. »

Au reste, les mesures rigoureuses prises par Windisgraetz, telles que les confiscations, commencent à être blâmées dans sa propre armée. Le ban Jellachich, qui ne peut se plier au second rang, diffère d'opinion avec le généralissime au sujet de l'organisation future de la Hongrie. On sait que Windisgraetz est avant tout l'homme de l'empereur, tandis que Jellachich a toujours prétendu combattre pour le droit des nationalités.

Assemblée nationale.

Séance du 3 janvier. — PRÉSIDENCE DE M. MARRAST.

La séance est ouverte à deux heures.

M. GUICHARD demande que l'on mette à l'ordre du jour le projet de décret sur la chasse. Cette proposition n'a pas de suite.

M. JULLIEN LACROIX dit que c'est lui qui a interrompu hier M. Dupin aîné lorsqu'il parlait du déficit. Le chiffre de 500 millions de déficit mis en avant par M. Dupin était fort exagéré.

L'ordre du jour appelle la discussion d'un projet de décret ainsi conçu :

» Il est ouvert au ministère de l'instruction publique et des cultes (service des cultes), sur l'exercice de 1848, un crédit supplémentaire de quatre cent mille francs (400 000 francs), applicable au chapitre du budget des cultes, *Traitements et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial.* »

Aux termes de son nouveau règlement, l'Assemblée passe au scrutin de division sur ce projet.

Les voix se répartissent ainsi :

Votants,	637
Pour,	634
Contre,	3

Le projet est adopté.

M. EMILE LANGLET dit que pour lui les lois organiques sont un complément indispensable de la constitution et qu'il aurait voulu les voter ainsi que la loi d'amnistie ; mais des circonstances particulières l'empêchent de prendre part aux délibérations de l'Assemblée ; il prie ses collègues d'accepter sa démission.

M. MATHIEU (de la Drôme). Depuis quelques jours nous sommes inondés de propositions tendant les unes à abréger les travaux de l'Assemblée, les autres de réduire l'indemnité allouée aux représentants; ces propositions ont été renvoyés à demain.

Il nous semble qu'il eût été plus logique de la renvoyer aux bureaux, qui eussent nommé une commission unique. Je ne propose pas cependant de revenir sur ce qui a été fait ; mais je demande que les rapports du comité soient présentés dans le plus bref délai. (Agitation.)

L'ordre du jour appelle la discussion de divers projets d'intérêt local.

M. JULIEN. Il a été bien entendu dans la discussion d'hier que le vote au scrutin de division ne serait pas nécessaire pour les projets d'intérêt local; mais la loi imprimée n'en fait pas mention, c'est une lacune qu'il faudrait, il me semble, combler.

M. LE PRÉSIDENT. Il est bien entendu que les projets d'intérêt local n'auront pas besoin d'être sanctionnés par le scrutin.

L'Assemblée adopte, sans discussion, un projet ainsi conçu :

« Art. 1er. La Banque de France est autorisée à prêter au département de la Seine, en dedans un mois à partir de ce jour, la somme de trois millions, au fur et à mesure des besoins du département, et par fractions qui ne pourront être inférieures à cinq cent mille francs.

« Art. 2. Préalablement aux versements à effectuer sur la Banque, le département de la Seine remettra à la Banque trois millions cinq cent mille francs en obligations de la ville de Paris, dont l'émission et la négociation ont été autorisées par la loi du 1er août 1847; la Banque se réservera la faculté de vendre lesdites obligations à la Bourse par le ministère d'un agent de change, sans autre formalité, à partir de l'expiration du terme du prêt, jusqu'à concurrence des sommes prêtées et des intérêts.

» Art. 3. L'intérêt du prêt sera fixé à 4 pour 100 l'an.

» Art. 4. Le remboursement de ce prêt de trois millions sera effectué par le département de la Seine dans le délai de trois mois, à partir de chacun des versements partiels de cinq cent mille francs et au-dessus que la Banque aura faits au département de la Seine, etc., etc. »

Les autres articles ont trait à des dispositions réglementaires.

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour appelle la discussion d'un projet relatif à un crédit demandé par le ministre de l'intérieur. L'Assemblée entend-elle passer à la discussion de l'article unique, lequel est ainsi conçu :

« Il est ouvert au ministre de l'intérieur, sur l'exercice 1848, un crédit supplémentaire de cent trente mille francs (130 000 fr.), applicable aux dépenses du chapitre XXXIII (transport des condamnés) du budget de ce département, pour ledit exercice.

M. BABEAUX demande si l'article du règlement relatif aux trois lectures est obligatoire pour les projets déjà à l'état de rapport.

M. LE PRÉSIDENT. Les articles votés hier ne seront applicables que lorsque l'ensemble du projet aura été adopté. Il va être procédé au scrutin.

UNE VOIX. Si l'on n'applique pas l'article relatif aux trois lectures, pourquoi appliquer l'article relatif au scrutin?

Les huissiers, qui avaient déjà distribué les urnes pour le scrutin de division, vont les remettre en place.

M. HUBERT DE LILLE rend compte des travaux de la commission sur le règlement. De nouvelles questions lui ont été soumises. L'Assemblée veut-elle discuter notre travail tel qu'il était avant ces nouvelles propositions? (Non! non!)

M. LE PRÉSIDENT. L'Assemblée préférerait un travail d'ensemble.

M. LE RAPPORTEUR. Le travail complet sera présenté demain.

L'ordre du jour porte discussion du projet d'abrogation du décret du 29 mars 1848, portant un délai de vingt jours accordé aux porteurs d'effets de commerce.

Ce projet est adopté.

L'Assemblée s'occupe ensuite de la proposition du citoyen Hamard sur les contrats de mariage.

UN MEMBRE demande l'ajournement de la discussion à demain.

UNE VOIX. Après le budget.

M. LE PRÉSIDENT. La proposition sera mise à l'ordre du jour d'après-demain.

L'ordre du jour porte la discussion de la proposition tendant à modifier les articles 414, 415 et 416 du code pénal.

M. LE RAPPORTEUR. Il s'agit de la répression des coalitions pour obtenir la hausse ou la baisse des salaires, soit par des menaces, violences ou autres voies d'intimidation, soit de la part des ouvriers, soit de la part de ceux qui les emploient.

Le comité de législation s'est trouvé d'accord avec le comité des travailleurs sur la nécessité de rétablir entre les ouvriers et ceux qui les emploient une égalité qui n'est pas respectée par les dispositions actuelles de la loi.

Deux systèmes sont en présence. Selon M. Morin, le fait d'association, soit par les patrons, soit par les ouvriers, dans le but de modifier les conditions du travail, est licite et ne devient coupable que s'il est accompagné de mesures d'intimidation ou de violence, en sorte que c'est à vrai dire cette intimidation et cette violence qui doivent être réprimées, et non pas le fait même d'association ou de coalition. Le comité des travailleurs, au contraire, tout en reconnaissant que le fait de coalition n'est pas essentiellement punissable, croit qu'il doit être réprimé, alors même qu'il serait exempt de violence et d'intimidation, s'il a eu pour but d'influer injustement et abusivement sur les conditions du travail.

Telle est la principale différence qui existe entre le projet de M. Morin et celui du comité des travailleurs. Déjà ces projets ont été discutés devant l'Assemblée. Le comité de législation, après les avoir scrupuleusement examinés, a reconnu qu'il est difficile, quel que soit le parti auquel on s'arrête, d'échapper complètement à tous les inconvénients; mais il a cru néanmoins qu'il était possible d'opposer au projet de M. Morin une modification qui donnât à l'industrie française de sérieuses garanties, sans constituer des magistrats arbitres, en quelque sorte, du taux des salaires, comme propose de le faire le comité des travailleurs.

De là un troisième projet, soumis en ce moment à l'Assemblée.

Une discussion peu écoutée s'engage sur la préférence à donner à ces différents systèmes.

MM. Rouher, Bérenger rapporteur, Valette, Leblond, parlent pour ou contre les différents projets.

M. LÉON FAUCHER, ministre de l'intérieur. La tentative qu'on veut faire pour modifier les articles du code pénal, sur les coalitions, me semble prématurée. (Mouvement.) Si l'on supprime le mot coalition de ces articles, les ouvriers ou les patrons croiront que la chose est permise, et ils seront forcément amenés à employer des moyens de violence.

Les lois portées contre les coalitions ont échoué, je le sais bien, dans des pays voisins. L'Angleterre a des lois fort sévères qui n'ont pas grande efficacité. Je ne demande pas qu'on fasse des lois draconiennes pour les prévenir, mais je ne veux pas non plus que le mot de coalition disparaisse du code. Il me semble que la matière n'a pas été suffisamment étudiée (Réclamations), et je voudrais qu'on la soumît de nouveau à l'étude et à l'examen des bureaux. Je demande donc l'ajournement. (Très bien.)

M. CORBON. J'ai annoncé déjà la diversité des systèmes qui surgiraient quand on voudrait toucher aux articles dont il s'agit. Quant à moi, je demande leur abrogation pure et simple.

M. AYLIES croit que cette abrogation serait un nouvel obstacle contre lequel l'ordre public, et par conséquent la confiance viendraient trébucher. Il y aurait un immense danger à laisser croire aux ouvriers qu'ils peuvent faire ce qui naguère, aux termes du Code pénal, était interdit et poursuivi, en cas d'infraction, par des lois sévères. Les conséquences de cette suppression ne se feraient pas attendre, et les travailleurs qui sont retenus par la crainte de cette répression seraient bien vite livrés à toutes les suggestions des faiseurs de désordre et des utopistes dont la société s'effraie si justement.

M. MORIN, l'auteur primitif de la proposition, en fait ressortir la nécessité. Il adopte les modifications que le comité de législation lui a fait subir; il invoque l'exemple de l'Angleterre et le respect pour le principe sacré de l'égalité.

M. LÉON FAUCHER, ministre de l'intérieur. L'industrie est en état de guerre dans la Grande-Bretagne. Est-ce que l'on veut qu'il en soit de même en France? Les lois ne sont pas seulement des moyens de répression; il faut qu'avec elles on puisse prévenir, et ce serait une singulière manière de prévenir le mal que de faire croire qu'il est licite; ce serait organiser l'insurrection dans les ateliers et y déchaîner la guerre. (Rumeurs prolongées à gauche. — Approbation à droite.)

M. GRANDIN demande la priorité pour le projet présenté par le comité de législation.

M. BAROCHE. Vous établirez ainsi l'antagonisme et une guerre sans fin entre les ouvriers et leurs patrons. Et savez-vous quel en serait le résultat? La défaite et le malheur de ceux à qui vous voulez venir en aide. Ils seraient, en effet, hors d'état de lutter longtemps avec ceux qui les emploient, car les ressources pécuniaires sont de ce côté. Il y a des coalitions qui n'emploient ni violences, ni intimidation, et qui n'en sont pas moins des actes illégitimes, de véritables lâchetés de la force contre la faiblesse, et celle-là, la pire de toutes, échapperait à la juste sévérité des magistrats.

L'honorable orateur fait ressortir l'inconvenance et la mauvaise rédaction de la proposition. Cette rédaction, comme tout ce qui n'est ni clair ni précis en législation, ouvrirait une voie à l'arbitraire; les articles qu'on veut remplacer sont bien préférables à ce que l'on propose.

M. VALETTE soutient que le projet a été suffisamment étudié et élaboré. (Aux voix!)

M. ROUHER combat la proposition.

M. CORBON. Je sais fort bien que les ouvriers sont les premiers frappés par la coalition; je sais aussi que les punitions n'empêchent pas les coalitions. En 1840, la justice renonça à l'idée de les poursuivre, dans la persuasion que ses efforts de sévérité n'y feraient rien. L'acharnement de ceux qui y étaient engagés était tel, que leurs femmes, pour les soutenir dans leur résolution, vendaient jusqu'à leurs cheveux. Ce n'est que dans l'organisation des conseils de prud'hommes que l'on trouvera la solution du problème posé aujourd'hui devant l'Assemblée.

M. GRANDIN. Il y a bien moins d'inconvénient dans une liberté absolue que dans les restrictions qu'on voudrait y apporter, et c'est pour que la liberté soit absolue que je demande que l'Assemblée passe à la discussion des articles. Les amendements proposés nous mettront à même d'améliorer le projet.

UNE VOIX. Il s'agit d'abord de savoir si l'Assemblée prend la proposition en considération.

M. LE PRÉSIDENT. La proposition a été prise en considération. Il s'agit de savoir si l'Assemblée passera à la discussion des articles.

M. LÉON FAUCHER. Il y a au moins deux projets en présence, je demande que ces deux projets soient renvoyés à l'examen des bureaux. (Opposition.)

M. PEUPIN voudrait le renvoi à une commission spéciale. (Oui! non! — Tumulte.)

L'Assemblée, consultée, décide à une forte majorité que la proposition sera renvoyée dans les bureaux.

La séance est levée à six heures. — Demain, séance publique à une heure.

LE BERGER DE KRAVAN,

PAR EUGÈNE SUE.

LA RÉPUBLIQUE ET LES PRÉTENDANTS MONARCHIQUES.

La première édition du premier des petits livres d'Eugène Sue que nous devons publier sous le titre du *Berger de Kravan*, a été promptement épuisée. La deuxième édition est en vente au prix de 50 centimes. Le but de ces publications est de développer chez le peuple l'intelligence et l'amour des institutions républicaines et socialistes, et le prix de ces petits volumes sera tenu aussi bas que possible. Pour faciliter la propagation, nous donnerons 12 exemplaires pour 5 francs et 25 exemplaires pour 9 francs.

FAITS DIVERS.

M. de Falloux a nommé M. Aurélien de Courson conservateur à la bibliothèque du Louvre. Si ce M. de Courson est celui qui naguère *analysait* Fourier dans le *Correspondant*, et qui fondait l'école de Lafontaine en matière de citations, nous le félicitons d'une position qui lui permettra de faire désormais de l'érudition d'après les sources authentiques.

— On écrit de Catillon, à la *Gazette de Cambrai* :

« Une lutte admirable de dévoûment vient de se passer sur notre rivage entre deux jeunes gens de notre commune, l'un et l'autre âgés d'à peu près quatorze ans.

» La veille de Noël, Camille Leblond et le jeune Fournier s'amusaient à patiner sur le canal lorsque ce dernier, trompé par l'apparence, sent la glace se briser sous ses pieds dans un endroit où elle avait été rompue par les bateaux. Camille Leblond de courir aussitôt à son secours; mais c'est en vain qu'il tend une main libératrice à son ami, il ne peut atteindre jusqu'à lui. Désespéré de ses inutiles efforts, il allait s'élancer à l'eau, lorsque Fournier qui le voit, Fournier qui se débat sans espoir contre une mort prochaine, lui crie : « Ne viens pas Camille, tu te noierais aussi. » Un cri si généreux devait monter jusqu'au ciel. Une heureuse inspiration saisit Leblond, il arrache sa cravate au plus vite et la tend à son ami; mais le vent la refoule vers lui. Pour vaincre cette résistance imprévue, il fait un nœud à son mouchoir et le jette de nouveau à Fournier, celui-ci le saisit. Il était temps; quelques secondes encore et l'infortuné, épuisé, allait descendre immobile et glacé au fond du gouffre.

» Camille Leblond attire à lui son précieux fardeau, la glace craque sous ses pieds, son point d'appui va lui échapper; mais il conserve assez d'aplomb et de sang-froid pour se maintenir à l'aide du talon de son patin qu'il fixe sur les bords glissants du canal. Il sauve son ami. »

— Nous recevons la lettre suivante :

« Paris, 1er janvier 1849.

Monsieur le rédacteur,

En présence de la grande misère que rend encore plus affreuse la rigueur de l'hiver, nous avons cru devoir, à l'exemple d'une notable partie du commerce de Paris, supprimer les étrennes pour en consacrer le montant au soulagement de tant de familles malheureuses qui manquent du strict nécessaire.

Ainsi, nous avons mis à la disposition des douze mairies de Paris une somme de 1 200 fr., qui sera employée par le bureau de bienfaisance en secours de charité.

Nous espérons que le sacrifice d'un si faible superflu, ne sera pas désapprouvé par nos clients, et que tous seront heureux d'avoir concouru à une bonne œuvre qui pèse si légèrement sur chacun.

Toujours dans le but de venir en aide aux familles peu aisées, nous faisons, à dater de ce jour, une nouvelle réduction sur le prix des vins.

Agréez, etc.

Les administrateurs de la société Bordelaise et Bourguignonne, rue Neuve-Saint-Augustin, 44. »

— Il a été déposé à une des banques de New-York quarante livres d'or reçues de la Californie, et les agents de la ligne des bateaux entre New York et San-Francisco, déclarent qu'une forte partie de ce métal est en route pour New-York. Le gouvernement a constaté la pureté de l'or envoyé à la monnaie, et bientôt il y aura beaucoup de pièces monnayées en circulation, frappées avec de l'or de Californie.

— Des lettres de New-York nous apprennent que le choléra avait éclaté dans cette ville, et que l'on craignait que le fléau ne fît des progrès. Un navire de Brêmen l'avait apporté à la Nouvelle-Orléans. 20 passagers avaient péri dans le trajet. On disait que le choléra avait aussi paru à Washington.

— La comtesse de Lansfeld, si connue sous le nom de Lola Montès, est arrivée à Londres. Cette dame, qui s'est acquis une réputation européenne par les faits qui se sont passés en Bavière et ailleurs, se trouvait samedi à la douane, où elle faisait examiner ses bagages dans le *long-room* de Custom-House. En signant sa déclaration, elle a écrit ces mots : *Marie, comtesse de Lansfeld*. Elle arrivait de Boulogne par Douvres-on-Falkestone.

— Avant-hier un grand scandale a eu lieu dans l'église de la Madeleine. On venait d'achever le service divin, et une partie des fidèles était encore dans la nef, lorsque tout à coup un homme entièrement nu sortit de derrière le chœur et s'avança devant l'autel en faisant les démonstrations les plus obscènes. Les enfants et les femmes jetèrent les hauts cris en voyant cette étrange apparition, quelques-unes mêmes se trouvèrent mal, et rien ne saurait exprimer le désordre qui en résulta.

Enfin plusieurs personnes sont intervenues et se sont emparées de ce cynique personnage, qu'elles ont conduit devant M. Loyeux, commissaire de police du quartier de la place Vendôme.

C'est un ancien commis marchand; il avait fait partie des ateliers nationaux; tout porte à croire qu'il n'est pas complètement sain d'esprit.

M. Loyeux l'a envoyé au dépôt de la Préfecture de police.

— La soirée musicale de la *Solidarité*, que nous avions annoncée il y a quelques jours, a eu lieu hier au Wauxhall.

Par une innovation heureuse, la musique, la poésie et la danse se mariaient dans les programmes de cette fête de famille.

Pour la partie vocale, l'assemblée a applaudi avec enthousiasme deux touchants appels à l'amnistie, intitulés : *Pitié pour eux* et la *Fille du Transporté*, interprétés par Mme Simon et par M. Henry. La cavatine du *Barbier* a été chantée par Mme Ricci, jeune cantatrice d'un grand avenir, avec une grande ampleur et une délicatesse qu'on voit rarement unies à un pareil degré. Les enfants de Lutèce ont enlevé, avec leur verve ordinaire, ces chœurs patriotiques qui deviennent une portion chaque jour plus indispensable des fêtes démocratiques et sociales.

Dans la partie instrumentale, nous signalons particulièrement un solo violoncelle plein d'émotion et de charme par M. Mennke-Levy, un air de flûte, véritable prodige de difficulté vaincue, exécuté par M. Léon Magner que l'on surnommera le Paganini de la flûte, et un morceau de violon par M. Bertrand.

M. Ch. Woinez, le traducteur éloquent de l'élégie de Robert Blum, a récité une ode de sa composition intitulée *Musique et poésie*, d'un caractère élevé et d'une belle facture.

Nous souhaitons vivement que cette soirée se renouvelle fréquemment.

Si, comme a dit Platon, *le beau est la splendeur du vrai*, le socialisme est appelé à ouvrir aux arts des sources d'inspirations nouvelles et fécondes, et nos artistes démontreront la supériorité de notre foi par la supériorité même de leurs œuvres. D...

— Nous lisons dans le *Rochefortais* :

« Il y a quelques jours, un agent de poursuites se présenta à Boisse, village près de Surgères, pour exercer son ministère contre les contribuables en retard de payer les 45 centimes. La population de Boisse s'insurgea, fit prisonnier le pauvre agent, et on délibéra sur le genre de mort à lui infliger : devait-il périr par strangulation ou par immersion? On flottait entre la corde et la noyade, lorsqu'un excellent donneur d'avis conseilla purement et simplement la mise en liberté, qui fut accordée avec quelques taloches et la recommandation expresse de ne plus reparaître sur le territoire de Boisse.

» Point n'est besoin d'attester que l'agent se le tint pour bien dit, et qu'il détala sans regarder en arrière, de peur de se voir poursuivi par la corde fatale.

Mais le procureur de la République fut informé de menaces, violences et sévices exercés contre l'agent de poursuites, et ordre fut donné à la gendarmerie d'arrêter les principaux instigateurs du complot. Les esprits s'exaltèrent de nouveau, et l'on préparait une rude défense contre la force armée, qui, avant d'empoigner voulut persuader, et y réussit.

» Il fut convenu que deux des coupables se constitueraient prisonniers le soir même à Surgères, et ils tinrent parole. Leur dévouement ne fit qu'inspirer à leurs amis la résolution de les délivrer. Ils se réunirent donc au nombre de trois cents, et ils arrivèrent la nuit à Surgères, d'où, par prudence et dans la prévision d'un coup de main, l'autorité avait fait partir les délinquans, dirigés sur Rochefort.

La bande éprouva un vif désappointement et fut obligée de retourner dans son village sans avoir réussi à enlever les prisonniers.

— Le *Britannia* est arrivé à Liverpool, avec des nouvelles des Etats-Unis jusqu'au 13 de ce mois. Le congrès, assemblé depuis quinze jours, n'avait pas encore montré une grande activité. La seule proposition de quelque importance dont il se soit occupé, est celle de M. Douglas, de l'Indiana, qui demande que la Californie soit admise comme Etat dans la confédération.

» Les flots d'émigrants qui se portent vers cette nouvelle acquisition sont si considérables, qu'on veut la dispenser des règles et de l'espèce de minorité qu'on impose ordinairement aux territoires avant de les admettre aux honneurs et aux profits de l'Union; aussi le bill présenté par M. Douglas, et qui a déjà subi deux lectures, ne soulèvera sans doute aucune opposition.

— Samedi, 7 janvier, aura lieu à la salle Valentino l'inauguration des bals masqués, parés et travestis; ces fêtes de nuit seront données pendant toute la saison du carnaval le samedi de chaque semaine, et les soirées dansantes les mardis, jeudis et dimanches.

— Les nouveaux timbres-postes ont été mis en vente dans les bureaux; ils représentent une tête de femme couronnée d'épis et de grappes au milieu d'un carré long de deux centimètres environ; au haut de la bordure on lit : *Répub. franç.*; au bas : 20 c. *postes* 20 c.

Les timbres-postes ont cours depuis le 1er janvier 1849. Le 31 décembre, à minuit précis, les employés ont fait une levée spéciale de toutes les lettres; par conséquent, les personnes qui, avant cette heure, en avaient jeté dans les boîtes avec estampille, ont perdu le bénéfice de l'affranchissement.

— Les *Méditations* et les *Harmonies* politiques de Lamartine viennent d'être traduites ou plutôt imitées en langue chinoise par Huan-Loo, poète célèbre de la cour de l'empereur Taouck Wang, sous le titre de *Larmes de l'âme*. On sait que le souverain actuel du Céleste-Empire est un homme lettré, et qu'il est lui-même auteur de quelques poésies qu'il a composées dans sa jeunesse. Il est initié à la littérature de l'Europe, et il possède la plus belle bibliothèque qui soit au monde. M. de Lamartine n'est pas le seul qu'il ait fait traduire. Huan-Loo a débuté à Pékin par une imitation de l'*Atala*, de Châteaubriand, qu'il a mis en vers élégiaques sous le titre de *Fleur d'Amour*.

Le plus beau de ses ouvrages originaux lui a été inspiré par la mort de la princesse Yanika, fille aînée de l'empereur; cette jeune personne devait épouser, en 1838, son cousin, le prince Tunsing-Foo, qu'elle aimait tendrement. Quelques jours avant le mariage, allant à la chasse dans la forêt impériale de Kung Suan, il fut dévoré par une panthère. En apprenant cet horrible malheur, la jeune princesse tomba malade et mourut de langueur quelques jours après, laissant son père, l'empereur Taouck-Wang, qui l'adorait, plongé dans le plus affreux désespoir. Huan-Loo composa sur ce sujet celui de ses poemes qui passe pour être son chef-d'œuvre.

CLUB VALENTINO. — Le citoyen Bernard ouvrira vendredi 5, un club salle Valentino, rue Saint-Honoré.

Le citoyen Bernard fera, comme à Bonne-Nouvelle et dans la salle Chabrol, le compte-rendu des séances de l'Assemblée nationale.

On se procure des cartes d'entrée dans l'enceinte réservée, rue Coquillière, 15, bureaux de la *Propagande socialiste*.

INSUBORDINATION. — Un caporal du 29e régiment de ligne charmait les ennuis d'une soirée d'hiver, en fredonnant quelques chansons; arriva le fusilier Casier, qui revenait de la guinguette, et dont les libations avaient échauffé la tête. Il s'approcha du caporal, et lui dit impérieusement qu'il lui fallait son cahier de chansons; mais il n'est pas à vous, reprit le supérieur, c'est votre camarade qui me l'a donné. Mon camarade n'a pas le droit de disposer ce qui est à moi, reprit le fusilier Casier; en même temps il arracha les feuillets des mains du caporal.

Cette revendication pratiquée d'une façon fort leste était une atteinte à la dignité du supérieur; aussi le caporal adressa-t-il des réprimandes à son subordonné. Celui-ci les accueillit fort mal, et il provoqua le caporal à se battre avec lui. Traduit à raisons de ces faits devant le conseil de guerre, pour insultes et menaces envers son supérieur, Casier a été acquitté. (*Droit.*)

CHATEAUBRIAND ET M. VATOUT. — Sur la proposition de M. Victor Hugo, dit l'*Evénement*, l'Académie française a décidé à l'unanimité, dans sa dernière séance, qu'elle ne procéderait pas le même jour au remplacement de M. de Châteaubriand et de M. Vatout. Elle a choisi, pour ces deux élections le jeudi 11 janvier et le jeudi 18. Le public appréciera cette déférence exceptionnelle envers la mémoire du grand écrivain mort.

BONBONS RÉACTIONNAIRES. — Parmi les bonbons nouveaux exposés chez les confiseurs, on a remarqué, cette année, de petits représentants en sucre colorié, avec cette inscription, dont la finesse nous réconcilie avec l'esprit habituel de la rue des Lombards : BONBON FONDANT.

Pour faire pendant, nous demandons qu'on fabrique en sucre de petits comtes de Chambord avec l'inscription : BOURBON FONDU.

MORT OU VIVANT. — William Raybould, l'un de ces *résurrectionnistes* qui non-seulement déterrent les cadavres, mais encore étouffent parfois des hommes vivants, afin de fournir des *sujets* aux anatomistes, a été arrêté et conduit devant les magistrats de police de Dudley, dans le comté de Worcester.

M. Johnson, chirurgien, a déposé en ces termes : « L'individu ici présent est venu me trouver un matin dans mon cabinet, et après avoir annoncé d'abord d'une manière mystérieuse l'objet de sa visite, m'a dit : « Voici le fait : je me charge de vous fournir un sujet à disséquer, mort ou *vivant*, à votre choix.—Malheureux, lui dis-je, vous devez savoir que nous ne pouvons opérer l'autopsie que sur un cadavre. » Il me répondit tranquillement : « Lorsque les morts ne *donnent pas*, nous ramassons sur les grands chemins ou dans les rues des ivrognes à qui nous donnons quelque drogues afin d'achever de les endormir, et nous les livrons aux professeurs d'anatomie qui en font ensuite ce qu'ils veulent. » Shelly, camarade de Raybould, survint et ne montra pas plus de scrupule. « On fait maintenant, dit-il, si bonne garde auprès des cimetières que nous sommes obligés d'aller chercher des *morts* sur les grandes routes. Voulez-vous, me demandèrent-ils, un vieux ou un jeune ? » Je répondis que le corps d'un jeune homme me conviendrait davantage. Ils me dirent que ce serait plus cher, et me demandèrent 6 liv. sterl. (150 fr.) Je n'offris que cinq livres et demie : on me répondit que six livres étaient le juste prix. Nous remîmes au lendemain la conclusion du marché; mais je m'empressai de donner avis de cette proposition au surintendant de police, M. Jewkes. Il paraît que Raybould seul a pu être arrêté. »

Le tribunal, attendu que cette simple proposition ne constituait pas un délit, n'a pu mettre Raybould en jugement, mais il a été retenu jusqu'à plus ample information sur sa conduite antérieure.

PETITE CORRESPONDANCE.

Noyon. — M. L. — Fait. demand. par la prem. occas. à Al. B. un livre qu'il veut vous off.
Reims. — M. B. Br. — On a reçu r. Lav. — Remerciem. En attend. rép.
Hyères — M. D. L. — M. D. n'a pas reçu le man. de M. l'a. P.
Les Brenets. — M. A. C. — Nous vous débitons de 9 pour 5 m. d'ab. de M. G. de L. qui vous en a fait compte.
Toulouse. — M. G. — Reçu votre lettre du 28. — Pris note de vos demandes.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS	Un an [illegible] fr.	Six mois [illegible] fr.	Trois mois [illegible] fr.
DÉP. ET ÉTRANGER.	— [illegible]	— [illegible]	— 9
PAYS à surtaxe.	— [illegible]	— [illegible]	— 14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DÉP. ET ÉTR.	— [illegible]	— [illegible]	— [illegible]

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, [illegible].

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois:	[illegible] c.	Annonces anglaises.	[illegible] c.
Cinq à neuf — —	[illegible]	Réclames-notices	[illegible]
Dix fois et plus —	[illegible]	Faits de publicité	[illegible] fr. [illegible]

Bourse du 3 janvier.

Nous sommes en pleine liquidation. Les vendeurs retardataires s'exécutent forcément ; leurs rachats produisent de la hausse pour l'ouverture, mais elle ne se maintient pas. Il arrive ensuite de fortes ventes pour fin janvier qui déprécient le cours.

Le 5 0/0, laissé hier à 76 50, ouvre à 76 90, pour monter jusqu'à 77 40, et redescendre ensuite jusqu'à 76 20, pour finir à 76 35, fin courant. C'est une baisse de 20 c. sur la bourse précédente, mais une différence de 1 fr. du plus haut au plus bas.

Le 3 0/0, de 46 55, arrive à 47, pour retomber à 46 30 fin courant, après avoir coté 46 25. L'emprunt fait 76 fr.

La banque de France, de 1 750, tombe à 1 735, en perdant 15 fr.

Les chemins de fer varient peu. Orléans est stationnaire à 720. Marseille n'est plus qu'à 190. Le Nord fléchit à 406 25.

On parle toujours du mauvais vouloir des Autrichiens pour la question d'Italie. La médiation est tombée dans l'eau.

La Bourse avait fait une hausse trop rapide; elle finit fort mal; on craint des cours plus bas.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	46 50	47 »»	46 25	46 30
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	76 »»
Cinq 0/0	76 50	77 40	76 20	76 35

3 janvier. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

5 0/0 j. du 22 juin	46 15 »»	4 Canaux avec prime	910 »»
— Emprunt 1847-1848	76 »» »»	Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	75 20 »»	Caisse hypothécaire	»»» »»
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	»» »» »»	Emprunt d'Haïti	»»» »»
4 0/0 j. du 22 septembre	»» »» »»	Espagne, dette active	17 75
Actions de la banque	1735 »» »»	— dette passive	»» »»
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	27 50
Récep. Rothschild	»» »»	Emprunt portugais 5 0/0	»» »»
5 0/0 de l'État romain	66 30	— — 3 0/0	»» »»
5 0/0 belge 1840	85 75	2 1/2 hollandais	»» »»
— — 1842	»» »»	Zinc Vieille-Montagne	3300 »»
— 4 1/2	76 »»	H. de la Grand-Combe	»»» »»
— Banque (1835)	»»» »»	Emprunt du Piémont	»»» »»
Obligations de la Ville	1190 »»	Lots d'Autriche	330 »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	»»» »»	»»» »»	Orléans à Bordeaux	385 »»	386 75
Versailles, rive droite	»»» »»	»»» »»	Du Nord	407 50	406 25
— rive gauche	117 50	120 »»	De Paris à Strasbourg	344 25	346 25
Paris à Orléans	720 »»	720 »»	Tours à Nantes	280 »»	247 50
Paris à Rouen	447 50	435 »»	Paris à Lyon	»»» »»	»»» »»
Rouen au Havre	425 »»	225 »»	Montereau à Troyes	»»» »»	104 25
Avignon à Marseille	192 50	190 »»	Dieppe à Fécamp	»»» »»	163 75
Strasbourg à Bâle	90 »»	88 75	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	260 »»	260 »»	Bordeaux à la Teste	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boulogne	202 50	»»» »»			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 4 janvier.

THEATRE DE LA NATION.—
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Louis XI.
ITALIENS.—
OPERA COMIQUE.—Le Val d'Anderre.
ODEON.—Macbeth, le Malade imaginaire.
THEATRE-HISTORIQUE.—Les Mystères de Londres.
GYMNASE.—A bas la Famille! Elevés ensemble, Simple Histoire, Tout Chemin mène à Rome, Rage d'Amour.
VAUDEVILLE.—La Propriété, c'est le Vol, le Feu d'artifice, Roger.
THEATRE MONTANSIER.—Les Lampions de la Veille et les Lanternes du Lendemain.
VARIETES.—Catherine et Austerlitz, Une Poule, les Deux Anges.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Les Marrons d'Inde.
GAITE.—L'Homme au Masque de Fer.
AMBIGU-COMIQUE.—Les sept Péchés capitaux, Napoléon.
THEATRE DU LUXEMBOURG.—1848 au Temple, Mac Bête, Pauvre Mère!
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES.—Le Diable, la Courte Paille, Prince, Tony.
DELASSEMENTS.—Sur la Gouttière, la Revue.
THEATRE BEAUMARCHAIS.—La Montagne et la Gironde.
THEATRE CHOISEUL.—Le Turban, Marquis, la Poule, Premières Armes.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 5. ÉDITION DU MATIN. Vendredi 5 janvier 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 4 JANVIER.

« Aujourd'hui, la rétribution du travail est abandonnée au hasard ou à la violence. C'est le maître qui opprime ou l'ouvrier qui se révolte. »

(LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. *Extinction du Paupérisme*, page 50.)

« La pauvreté ne sera plus séditieuse, lorsque l'opulence ne sera plus oppressive. »

(LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. *Extinction du Paupérisme*, page 52.)

Assemblée Nationale.

LES PREMIÈRES ARMES DE M. DE FALLOUX.

La monarchie est rétablie. M. O. Barrot nous l'a annoncé aujourd'hui. M. Barrot nous a parlé gravement des *deux pouvoirs souverains*. Il a déclaré que la responsabilité du gouvernement est engagée dans les actes de l'Assemblée, et il a fait entendre aux représentants du peuple que leur présence gênait l'autre souverain, et qu'ils feraient bien de s'en aller. M. Odilon Barrot a fait un rêve. Il parle comme on parlait il y a dix ans, comme il parlait lui-même le 24 février lorsqu'il évoquait les droits attribués en 1830 à Louis-Philippe. Et M. Odilon Barrot est ministre de la République démocratique de 1848!

Ainsi nous voilà rentrés dans cette fastidieuse polémique de questions constitutionnelles à laquelle on croyait avoir échappé pour jamais! Il importe cependant, au début, de bien fixer les positions. Le rôle du président a été très-nettement circonscrit par la constitution; le président est un magistrat chargé de surveiller l'action du pouvoir exécutif; il n'est pas la tête, il n'est que le bras de la République, la tête c'est l'Assemblée nationale, l'Assemblée qui seule fait les lois, et les rend exécutoires malgré l'opposition du président, — qui se réunit malgré lui, le peut mettre en accusation, tandis qu'il est complètement inapte à établir aucune loi ou à résister aux volontés, aux ordres des représentants du peuple. Il est incroyable qu'un mois après la promulgation de la constitution un ministre ose venir méconnaître audacieusement les dispositions fondamentales de cette grande charte républicaine que la France s'est donnée.

Hâtons-nous de dire que des murmures partis de tous les bancs ont constamment interrompu ces monarchiques doctrines. Si personne n'a jugé à propos de relever ces outrecuidances, c'est qu'elles se sont produites incidemment dans un débat plus intéressant encore.

Au nombre des lois organiques que l'Assemblée s'est imposé la tâche de voter, comme complément indispensable de la constitution, figure une loi sur l'enseignement. Le décret par lequel l'Assemblée s'oblige à faire des lois organiques porte que des commissions élues par elle se chargeront de préparer ces lois. Quelques-unes ont déjà été choisies; celle qui devait s'occuper de l'enseignement ne l'était pas encore. M. Carnot avait présenté, à la fin de juin, un projet sur l'enseignement primaire; une commission avait été nommée pour l'examiner.

Cette commission tenait de fréquentes séances; elle avait longuement débattu la question et elle se proposait de présenter un grand projet d'ensemble, différent à plusieurs égards de celui de M. Carnot, mais dont tout le monde s'accordait à reconnaître la valeur. L'Assemblée comptait sur ce travail, sur lequel un rapport allait être prochainement présenté, avant de prendre une détermination.

Mais une loi d'enseignement tout imprégnée de l'esprit démocratique de M. Carnot ne pouvait convenir à M. de Falloux dont les idées en fait d'enseignement et de démocratie sont à la hauteur de celles de M. de Montalembert. M. de Falloux a fait son petit coup d'état. Il a retiré le projet de M. Carnot; et, sans égard pour les droits de l'Assemblée, sans égard pour l'initiative prise par elle et exprimée dans un décret solennel ayant force de loi, il a chargé deux commissions extra-parlementaires de préparer sous sa présidence un projet de loi sur l'instruction primaire, un projet de loi sur l'instruction secondaire!

Au scandale du fait en lui-même se joignait ici le scandale des noms propres. La commission destinée à préparer un projet de loi sur l'instruction primaire, se compose de M. Armand de Melun, président de la Société d'économie charitable, membre de presque toutes les associations catholiques de Paris; de M. Henri de Riancey, rédacteur de l'*Univers*, ancien fondateur de l'*Union catholique*; de M. Cochin, membre de la société des amis de l'enfance, connue pour son catholicisme exclusif; de M. l'abbé Sibour, membre du parti catholique; de M. Roux-Lavergne, correspondant de l'*Univers*, adversaire connu de l'Université; de M. de Montreuil le légitimiste, de M. Poulain de Bossay, le rétrograde, de M. Buchez et Peupin, les catholiques du communisme, et de MM. Cuvier et Michel.

M. de Falloux y met au moins de la franchise; il n'y va pas par quatre chemins pour faire de la réaction.

La commission chargée de préparer une loi sur l'enseignement secondaire est à la hauteur de la première. On voit figurer dans celle-ci, à côté de MM. Cousin, Dubois et Saint-Marc Girardin, non seulement M. Fresneau, de la rue de Poitiers, non seulement M. Laurentie, légitimiste affiché, rédacteur principal de l'*Union*, non seulement M. Thiers, qui a trouvé grâce à cause de son repentir sincère et de son ferme propos de ne plus médire des jésuites; mais le directeur de l'*Ami de la Religion*, M. Dupanloup, connu par son cours impopulaire à la Sorbonne, mais encore le chef de la réaction catholique, qui n'a pour remède aux souffrances sociales que la foi dans l'enfer, l'auteur du magnifique discours en faveur des jésuites, M. de Montalembert!

Et ces commissions jetées comme un défi à l'Assemblée, M. de Falloux venait parler de conciliation, et, la main sur la poitrine, conjurer les représentants du peuple de ne pas renverser un pouvoir qui n'a que des sentiments de concorde et d'amour! Un membre de la gauche s'est levé alors, et montrant du doigt le ministre à la tribune : Ecoutez Rodin! s'est-il écrié.

M. de Falloux a dit, que reconnaissant son insuffisance, il avait voulu s'instruire sur la question. — L'Assemblée seule est responsable de ses lois, lui a répondu M. Dupont (de Bussac); le gouvernement n'a pas à intervenir dans les lois organiques qui sont le complément de la constitution.

M. de Falloux demande alors si le décret de l'Assemblée nationale était chose sérieuse et irrévocable. Des cris à l'ordre retentissent sur tous les bancs. M. Dupont propose un ordre du jour motivé. L'ordre du jour pur et simple l'emporte au scrutin de division. L'assemblée ne veut pas renverser de sitôt le ministère, et nous sommes de son avis. Il ne faut pas que les hommes de la réaction descendent du pouvoir sans avoir nettement dessiné leurs tendances et manifesté leur impuissance radicale à organiser autre chose que la guerre. Il faut qu'une fois tombés, ils ne se relèvent plus. Que les impatients se contiennent; ce ne sera pas long.

L'Assemblée a donné une leçon suffisante à M. de Falloux en décidant, malgré les prières de M. Barrot, que demain les bureaux nommeront une commission pour préparer les deux lois sur l'enseignement.

Le commencement de la séance a été consacré à la discussion générale d'un projet de loi tendant à régler le travail dans les prisons. M. Marcel Barthe a prononcé à cette occasion un discours sur lequel nous regrettons de ne pouvoir nous arrêter. La discussion continuera demain.

On nous rendra cette justice que nous n'avons pas fait au président de la République d'opposition systématique. Nous avons cru devoir combattre son élection dans l'intérêt de l'ordre public; dans le même intérêt, nous croyons devoir aujourd'hui lui épargner les critiques de détail qui seraient de nature à embarrasser sa marche sans intérêt pour le pays.

Nous avons donné une preuve de notre réserve en nous abstenant de protester contre l'uniforme à grosses épaulettes que M. Louis Bonaparte s'est attribué, bien que la constitution fasse de la présidence une fonction civile. Nous sommes obligés de reconnaître aujourd'hui que ce symptôme n'était pas sans gravité. Est-il vrai que M. Louis Bonaparte ait pris l'habitude de visiter les casernes et de nouer des relations personnelles avec le soldat? Est-il vrai qu'il se soit rendu dernièrement à l'Ecole-Militaire de très bonne heure et en l'absence des officiers? Serait-il vrai enfin qu'un ordre du jour adressé à tous les chefs de corps leur ait demandé la liste des soldats punis pour des cris de *Vive Napoléon!* proférés avant le 10 décembre?

Tous ces bruits courent, et de tels faits groupés avec d'autres ne sont pas sans causer quelque inquiétude aux républicains sincères.

Il y a peut-être aujourd'hui quelque intérêt à rappeler que, sous Louis-Philippe, un journal républicain traduit en cour d'assises pour avoir traité avec peu de respect les épaulettes du duc d'Orléans fut acquitté, et que M. Michel (de Bourges) put s'écrier impunément dans sa plaidoirie : M. LE DUC D'ORLÉANS N'EST PAS PLUS GÉNÉRAL QUE MOI.

M. Considerant a adressé au *Moniteur du soir* la lettre suivante :

Paris, 4 juillet 1849.

Monsieur,

D'après le *Moniteur du soir*, répété par plusieurs journaux, je ferais partie d'une catégorie de membres de l'Assemblée, qui *se seraient fait présenter* au président de la République.

Si cette cérémonie a eu lieu pour quelques-uns de mes collègues, je suis obligé, en ce qui me concerne, d'en décliner l'honneur. Vous auriez été dans le vrai si vous aviez dit simplement que j'ai assisté au défilé du lundi, à l'Elysée national, avec le corps municipal dont je fais partie.

Agréez, etc.

VICTOR CONSIDERANT,
Représentant du peuple, membre de la commission municipale et départementale de la Seine.

Protestation contre l'Arbitraire.

A bord du ponton *la Guerrière*, en rade de Brest, 30 décembre 1848.

Citoyen rédacteur,

Nous vous prions de vouloir bien donner de la publicité à cette lettre, que nous adressons au citoyen Théodore Bac, représentant du peuple.

Citoyen représentant,

La commission dite *de clémence* vient de fonctionner dans la rade de Brest, et quelques-uns de nos camarades ont été rendus à la liberté, mais avec une restriction toutefois; car les détenus étrangers sont exclus d'une partie de cette liberté, on les force de rentrer dans leurs pays respectifs.

Est-ce donc une mesure démocratique que celle-là qui refuse une patrie aux persécutés des autres nations? et cela sans aucun autre jugement que l'arbitraire qui nous régit depuis juin.

Si telle était l'intention du gouvernement, pourquoi nous avoir classés dans la catégorie des transportés; cependant nos interrogatoires justifiaient de notre qualité d'étrangers. Est-ce donc après six mois d'une détention affreuse et illégale, qui nous a dénué de toutes nos ressources, que l'on veut nous envoyer mourir de misère dans des pays où nous n'avons plus nos familles, car elles ont accepté la France pour patrie? La plupart d'entre nous sont en France depuis vingt ans et plus, établis ou mariés... Est-ce donc ainsi que l'on exerce la fraternité dans un pays où elle est écrite dans toutes les institutions? Puisque la France nous a fait subir *ses lois*, elle n'a pas droit de nous renvoyer dans nos parties; ou du moins si elle veut l'exécution de cette mesure, elle ne le peut que lorsqu'elle aura démontré notre culpabilité, *et la plupart d'entre nous peuvent prouver qu'ils n'ont participé en rien à l'insurrection, et sont sous le poids de* VILES DÉNONCIATIONS ANONYMES.

Les démocrates étrangers détenus sur les pontons de Brest, protestent de toute leur énergie contre une mesure aussi arbitraire, et comptent sur votre dévouement, vous qui vous êtes toujours montré le défenseur des opprimés, pour que vous donniez connaissance de la présente à l'Assemblée nationale; car la cause de l'humanité est celle de tous les peuples, et en démocratie on ne connait pas d'étrangers, tous les peuples sont frères.

Veuillez, etc.

(*Suivent les signatures.*)

A M. Proudhon.

Quoi! vous, maître Proudhon! vous en compagnie de messieurs de l'*Univers*, de la *Vérité* pour nous combattre!

Eh bien! rude jouteur avec les hommes, vous êtes au moins adversaire courtois avec nous, merci. Vous pouviez nous écraser du premier coup sans doute; mais, usant de ménagements, pour aujourd'hui vous nous menacez seulement d'un signe impératif, vous vous contentez de rappeler à l'ordre vos petites sœurs que l'on dit en voie d'émancipation.

Pauvres enfants, qui se réjouissaient dans des fêtes de famille! Elles avaient compté, n'est-ce pas, sans un frère hautain et méchant qui se donne, ma foi, tous les airs d'un fils aîné de baronnie! D'un seul coup il reprend avec elles les prérogatives féodales que l'on croyait anéanties; puis, voyant ce fait, le monde qui applaudit surtout au mal, dit aux femmes en hochant la tête : Votre maître vous prévient, petites; attention, il a parlé, qu'on obéisse!

Quoi! le bon plaisir veut déclarer la guerre au vrai plaisir? Nous verrons bien.

Monsieur Proudhon, monsieur Proudhon! parce que Dieu vous a fait la grâce de voir un peu plus loin et un peu plus clair que d'autres dans certaines iniquités auxquelles le monde est en proie, vous croyez donc que tout est dit? Parce que vous arrivez dans un temps où d'immenses travaux ont éveillé l'attention publique sur des matières que le tour original de votre pensée devait mettre plus en relief, vous voulez que tout fasse silence autour de vous, et que vos sœurs qui commencent en finissent bien vite avec leur babil, leur musique et leurs réunions enfantines? Vous nous renvoyez chacune à notre petit coin domestique, triste prison cellulaire quand le goût n'y retient pas, où nous parviendront, à grand'peine pour notre seule récréation, les idées du profond penseur que la Providence nous a donné pour frère.

Mauvais chrétien, socialiste haineux, vous poursuivez le monopole sous sa forme matérielle et particulièrement saisissable, ce qui est bien; mais, quand on veut l'attaquer sous sa forme affective, vous vous mettez à la traverse et criez au scandale! Vous voulez de la dignité et de l'égalité des hommes, et vous repoussez la dignité et l'égalité des sexes? La femme, dites-vous, n'a rien à prétendre de plus, et son devoir est de rester dans la retraite pour laquelle la nature l'a créée.

Pitié de vos sophismes! honte à vos idées de résignation quand même! Dans ce temps révolutionnaire, où les voix de tous les opprimés crient, la voix de la femme s'élèvera courageuse et soutenue, sans crainte d'être couverte par la vôtre, entendez-vous, monsieur Proudhon.

Sur la scène lyrique, les femmes ne furent admises à prendre leur place que lorsqu'il fut bien constaté, par le courage de quelques-unes, que leur voix recélait en elle une force particulière que rien ne pouvait remplacer. Ce principe d'exclusion n'offre plus qu'un exemple dans notre temps, et vous savez sans doute ce qu'il en coûte au sentiment d'humanité pour maintenir dans certaine sainte chapelle le défi orgueilleux et impie jeté aux prérogatives de la femme.

Place donc partout à la femme, car sans elle il n'y a pas de concert possible et agréable à Dieu. Les sphères supérieures de toutes les harmonies nous réclament, et nous apparaîtrons au concert spirituel comme au concert politique et social.

Notre mysticisme vous déplaît, ô saint Proudhon! Eh bien, encore un peu de temps, et il naîtra, j'en suis sûr, une sainte Proudhonne qui, le courage à toute épreuve et la foi robuste, viendra plonger plus avant son regard scrutateur dans notre société. Sainte Prudhonne découvrira sans peine cette autre propriété qui a échappé à la courte vue de son patron. Sainte Proudhonne nous dira, en termes clairs et précis, que la femme et son essence particulière, l'*amour*, à force de s'être vendus, de s'être sacrifiés en pure perte et de s'être usés dans les institutions où vous les avez parqués font maintenant la honte et le malheur de l'humanité. Sainte Proudhonne verra bien que l'amour, réglé par vous et devenu le droit du plus fort, constitue la plus inique des propriétés, et, sous l'empire de ses convictions, s'emparant de votre plus audacieuse formule, sainte Proudhonne démontrera clairement au monde et à ses sœurs qu'en amour LA PROPRIÉTÉ, C'EST LE VIOL.

O saint Proudhon! le combat sera rude alors entre l'homme-force et la femme-amour, et le monde inerte regrettera ce bon temps où, par le mysticisme seul, les femmes communiquaient avec l'esprit nouveau.

Maître Proudhon..... je m'arrête! Puissent ces quelques mots vous faire regarder à deux fois à ces choses que vous voulez fouler aux pieds!

La question des femmes ne vous porte point bonheur; tous vos antécédents à cet égard le prouvent. Eh bien! c'est un malheur que l'amour d'une femme eût pu peut-être conjurer. En attendant, croyez-moi, abstenez-vous à leur égard, et, si les champions religieux auxquels vous avez prêté main-forte vous demandent la raison de votre silence, répondez... n'importe quoi, la chose même la plus banale, ~~et dites-leur~~ pour en finir.... qu'après tout les femmes ne vous regardent pas.

HENRIETTE, ~~artiste~~.

Nouvelles d'Italie.

LE PARLEMENT ROMAIN ET LA CONSTITUANTE. — LE PAPE ET LE ROI DE NAPLES. — LA MÉDIATION SICILIENNE. — LA GUERRE CONTRE L'AUTRICHE.

La protestation de Pie IX a été affichée le 25 sur les murs de Rome. Une demi-heure après, la population l'avait déchirée avec indignation sur tous les points de la ville. La Chambre des députés, mise en demeure de proclamer la Constituante romaine pour préparer les voies à une Constituante de toute l'Italie, a reculé, soit par répulsion pour les institutions démocratiques, soit pour ne pas se suicider en livrant le pouvoir à une assemblée née du suffrage universel. Voici comment cette séance se trouve racontée dans une correspondance de l'*Alba* :

« Le ministère avait promis à la députation des cercles que la Constituante de l'Etat serait proclamée aujourd'hui. En effet, à l'ouverture de la séance des chambres, le ministère a donné lecture d'une lettre de la junte à lui adressée, dans laquelle on déclarait en substance que, si le ministère et les chambres ne proclamaient pas immédiatement la Constituante, la junte elle-même prendrait l'initiative à cet égard. Il a ensuite lu son rapport et un projet de loi électorale. Puis il a fait un discours par lequel il a signalé la nécessité de publier immédiatement la Constituante, afin de prévenir des mouvements populaires. Les députés se sont trouvés ainsi dans la nécessité d'opter. Or, la majorité ne voulait pas entendre parler de Constituante. D'un autre côté, il y avait danger à refuser, car le public des tribunes commençait déjà à s'agiter et paraissait dans ce cas vouloir se porter à quelque extrémité. Ainsi, il fallait trouver un moyen terme. Quelques députés ont prétendu, d'abord, que la chambre était incompétente, et sous d'autres prétextes frivoles la majorité s'est prononcée contre la proclamation de la Constituante.

» L'agitation augmentait de plus en plus dans les tribunes ; alors un député s'est évadé, afin que la chambre ne fût plus en nombre pour délibérer. Là dessus la chambre a déclaré qu'elle n'était plus en nombre pour délibérer, malgré une protestation du député Audinot, qui demandait que la délibération eût lieu sur-le-champ, pour sauver le pays de l'anarchie. Les tribunes, exaspérées, ont sifflé et hué les députés, qui se sont immédiatement séparés, et c'est ainsi que s'est terminée la séance. Les ministres ont déclaré que demain ils agiraient par eux-mêmes. Nous verrons bien. »

— On lit dans une autre correspondance :

« Les chambres sont en dissolution, et il est probable qu'elles ne tarderont pas à s'annihiler complètement d'elles-mêmes.

» La junte d'Etat et le ministère se sont réunis pour prendre les mesures énergiques qu'exige la gravité des circonstances. »

On écrit de Naples, 21 décembre, au *Times* :

« Le pape est toujours à Gaëte, et je n'ai pas appris que l'on eût adopté un plan praticable de restauration ; les cours catholiques n'ont pas encore répondu à son appel, et il attend leur décision dans cet état de béate résignation qu'affectent la plupart des souverains exilés. Comptant peu du reste sur les offres pompeuses d'Isabelle, qui a besoin de toutes ses forces contre Cabrera, le pontife s'est adressé au chef de l'église grecque qu'il appelle ancre de salut de la chrétienté, patron du bon ordre et protecteur de la liberté civile et religieuse, termes qui contrastent singulièrement avec ceux qu'il lui prodiguait il y a quelques mois. Ce ne sera, certes, pas au prince spirituel que Nicolas viendra en aide, mais bien au souverain temporel formant un des anneaux de la sainte-alliance européenne. Quant à notre vieille Angleterre protestante, que peut en attendre Pie IX ? Il est vrai que M. Temple a sacrifié, pour lui rendre visite, son repos de tout une matinée ; que l'amiral Parcker, si économe des dépenses de la flotte, a brûlé plusieurs tonneaux de charbon pour cette visite d'une heure, et que l'*Odin*, steamer de S. M. B., a salué de 21 coups de canon le château de Gaëte.

» Tout cela est si peu de chose que le chroniqueur de la cour a simplement mentionné l'apparition des deux diplomates marin et civil sans même dire qu'ils eussent été présentés au pape. Quant à la question sicilienne, MM. Temple et Rayneval ont tenté un nouvel effort dans la question sicilienne, ce qui me ferait croire que notre diplomatie à Naples prépare la retraite de lord Palmerston devant le nouveau parlement. J'avais pensé d'abord que l'*ultimatum* serait appuyé par la terreur qu'inspire la puissance anglaise. Loin de là, cette terrible note justifie platement l'espèce d'intervention anglo-française par le désir de deux gouvernements d'arrêter l'effusion du sang, et espère que le roi voudra bien accorder gracieusement à la Sicile, suivant le vœu qu'ils forment, une armée nationale, une administration et des chambres séparées, et par dessus tout une amnistie générale. La note française est, je crois pouvoir le dire, une paraphrase de notre fameux *ultimatum*.

» Quant à la réponse du prince Cariati à cette communication, voici ce qu'elle est en substance : Le roi repousse de toutes ses forces l'armée nationale sicilienne ; quant à une constitution particulière et autres améliorations réclamées par ses sujets siciliens, depuis plusieurs mois déjà, il est disposé à tout céder ; mais il demande de quels moyens useront les deux puissances médiatrices dans le cas où les Siciliens refuseraient ses offres. En outre, il fait remarquer que l'Espagne, ayant un droit éventuel au trône de Naples si la branche actuelle venait à s'éteindre, a demandé à être admise dans toute conférence ou négociation entamée avec quelque puissance étrangère que ce fût ; que la rupture des relations diplomatiques entre Saint-James et l'Escurial, non-seulement empêchait l'Espagne d'envoyer son plénipotentiaire à Naples, mais encore s'opposait à ce que la demande de M. Temple fût accordée. Cette note se termine par les protestations amicales d'usage.

» Il est certain qu'aujourd'hui, ajoute le *Times*, le roi de Naples, sûr de l'appui de l'empereur de Russie, prend une attitude plus ferme. L'empereur, décidé à soutenir la division territoriale de 1815, est tout prêt à protéger par ses forces de terre et de mer toute puissance qui aurait à se plaindre de l'intervention des étrangers, sous quelque prétexte que ce soit. L'expédition contre la Sicile serait déjà reprise sans la situation actuelle des Etats pontificaux, et les choses resteront au point où elles sont tant que les forces militaires napolitaines n'auront pas été considérablement accrues.

» L'élection de Louis-Napoléon en France, dit ce journal dans un autre article, a donné une importance inattendue à son cousin de Rome. Toutes les correspondances de cette ville s'accordent à dire qu'il est probable que le prince de Canino sera élu président de la République romaine. A Gaëte, on aurait le projet d'envoyer le pape à Civita-Vecchia, sous escorte de troupes françaises, sardes et napolitaines pour protéger sa personne. On pense qu'une restauration serait dans ce cas praticable. C'est une erreur.

» En abandonnant le Quirinal, Pie IX a ruiné pour toujours ses intérêts temporels. On ne peut pas dire, toutefois, qu'entouré comme il est par la diplomatie des puissances européennes il soit prisonnier entre les mains du plus faible des souverains. La prodigalité du roi de Naples est extrême. Les tables de 150 convives sont dressées chaque jour pour le souverain pontife et ses amis. »

— Nous tenons de personnes dignes de foi, dit le *Corriere mercantile*, de Gênes, que notre ministère a l'intention de demander au gouvernement français un officier supérieur pour commander nos forces. C'est le général Bedeau sur qui ses vues seraient portées, et il paraît même qu'un envoyé, chargé de cette mission confidentielle, serait parti pour Paris.

— On écrit de Milan, le 27 décembre : « Il n'est plus délivré de passeports pour le Piémont. On parle même de la suspension prochaine des communications épistolaires. Tant mieux ! c'est un signe de la proximité de la guerre.

» Les dames reçoivent des lettres anonymes qui les engagent à se couvrir d'habits de deuil. Dans les rues le même avis leur est mystérieusement donné par des hommes inconnus. Presque toutes les dames, en ville, sont vêtues de noir »

Allemagne.

Le comité de constitution de l'Assemblée nationale de Francfort a décidé que le pouvoir supérieur de l'empire serait confié à un des princes régnants allemands, lequel porterait le titre d'*Empereur des Allemands* et résiderait au siége du pouvoir central, au moins pendant la durée de l'empire. L'empereur toucherait une liste civile. Sa personne est inviolable. Il exerce le pouvoir au moyen de ministres nommés par lui. Il nomme les ministres et les conseils de l'empire. Il déclare la guerre et fait la paix. Il conclut des alliances et des traités avec les puissances étrangères.

L'empereur convoque et clôt la diète ; il a le droit de dissoudre la chambre des représentants du peuple. Il exerce le pouvoir législatif conjointement avec la diète. Il proclame les lois de l'empire et rend les ordonnances nécessaires pour leur exécution.

L'empereur a le droit de faire grâce, de commuer les peines et d'accorder une amnistie. Mais il ne pourra faire usage de son droit de faire grâce et de commuer les peines en faveur d'un ministre de l'empire condamné pour des actes de son administration, que sur la proposition de la chambre qui l'a mis en accusation.

L'empereur veille à la paix de l'empire et dispose de la force armée. En général, l'empereur exerce le pouvoir gouvernemental dans toutes les affaires de l'empire, d'après les termes de la constitution.

Le conseil de l'empire se compose de plénipotentiaires des Etats allemands. Chaque Etat, ou association d'Etats, représenté dans la chambre des Etats, nommera à cet effet un membre, à l'exception des quatre villes libres, qui n'enverront dans le conseil de l'empire qu'un seul membre pour toutes les quatre. Les membres du conseil de l'empire seront nommés par les gouvernements des Etats respectifs.

Le conseil de l'empire forme un corps consultatif. On soumettra à ce conseil les projets de loi que le gouvernement impérial présentera à la Diète. Le conseil devra faire connaître ses avis dans un délai qui sera fixé chaque fois par le gouvernement impérial ; si ce délai expire sans que l'avis du conseil de l'empire ait été transmis, ce ne sera pas un empêchement pour le gouvernement impérial de présenter le projet de loi. Le gouvernement a le droit de rechercher l'avis du conseil de l'empire dans tous les cas où il le jugera convenable.

En attendant que l'empereur soit nommé, les manœuvres des partis continuent. Il paraît que le nombre des adversaires de M. de Gagern diminue. Ce qui rend les agents autrichiens très opiniâtres, c'est qu'ils sentent qu'ils ne peuvent pas rester dans l'assemblée si celle-ci accepte le programme de M. de Gagern comme ligne de politique dans la question autrichienne. Le roi de Prusse, qui a de bonnes raisons pour redouter l'opposition de l'Autriche, feint le plus grand désintéressement en ce qui concerne sa candidature impériale. Il déclare assez hypocritement selon sa coutume qu'il n'acceptera pas la couronne si elle lui est offerte, parce qu'il veut *avant tout* rester l'ami, l'allié fidèle de l'empereur d'Autriche. Les docteurs de Francfort sont en quête d'une combinaison qui éloigne tout conflit entre les deux grandes puissances allemandes et qui pourtant ne couronne pas les débats du parlement de Francfort par un avortement de plus en plus probable.

Quoique la Prusse n'ait pas en ce moment-ci de plus grand ennemi à redouter que sa prétendue alliée autrichienne, Frédéric-Guillaume s'efforce toujours d'exciter l'animosité de son peuple contre la France. Croirait-on que la concentration sur le Rhin d'une armée que commanderait le général de Wrangel, fait plein de défiance pour le nouveau gouvernement français, est motivée par la nomination de M. de la Moskowa au poste de chargé d'affaires à Berlin. Le prince de la Moskowa était pair de France sous Louis-Philippe, mais appartenant à l'opposition. Il a poursuivi pendant de longues années la réhabilitation de son père. Il est héritier d'un grand nom. On prétend que ce nom seul peut suffire pour réveiller en Prusse plus d'un souvenir fâcheux pour elle remontant aux guerres de l'empire. Les gallophages prussiens pensent sans doute qu'après avoir demandé la réhabilitation de son père, le fils de Ney, originaire de la Prusse rhénane, cherchera à réveiller dans cette contrée les espérances du parti français, ce parti qui pense que, tout bien considéré, les Rhénans ont moins d'affinité avec les Prussiens qu'avec leurs voisins de l'ancienne France austrasienne.

On écrit de Vienne, le 28 décembre, à la *Gazette de Cologne* :

« On parle aujourd'hui d'une conjuration projetée, qui paraît à peine croyable dans l'état actuel de la capitale. Suivant un avis du maréchal Welden, il s'est formé un club qui se propose principalement d'assaillir en masse les retranchements et d'enclouer les canons. Le maréchal ajoute que, en ce cas, trois coups de canon d'alarme réuniraient en un quart d'heure toute la garnison sur les places qui lui sont assignées, et que la nuit il sera fait feu sur tous ceux qui s'approcheraient des retranchements occupés par les troupes. Cette publication est suivie de plusieurs autres exhortations et menaces des plus instantes. On a arrêté ces jours derniers une foule de personnes qui portaient à leurs chapeaux de petites plumes noires, signe distinctif, dit-on, des conjurés. »

Nouvelles d'Orient.

On écrit d'Alexandrie :

Depuis la mort d'Ibrahim-Pacha, le pays n'a pas cessé un instant de jouir de la plus grande tranquillité. Nous devons rendre justice aux hommes chargés de la haute administration : rien n'a été négligé par eux dans cette circonstance, et toutes les mesures avaient été parfaitement prises pour rassurer les intérêts qui auraient pu s'alarmer de cet événement. Abbas-Pacha ne s'est pas fait longtemps attendre ; il est arrivé au Caire le 25 au matin, et a été reçu avec tous les honneurs dus à son rang. Le jour même il a été voir Mehemet-Ali, son grand-père, et, après avoir reçu la visite du corps diplomatique et de tous les hauts fonctionnaires, il s'est rendu au sein du conseil. Ses premiers actes ont été reçus avec faveur et font concevoir des espérances pour l'avenir.

Plusieurs promotions ont été faites par lui, et le plus grand nombre parmi les européens ; S. A. a voulu prouver par là qu'elle savait apprécier leurs services et leur mérite, et que les sentiments religieux qu'elle professe ne leur seront jamais contraires. Il a ordonné, en outre, le retrait de plusieurs mesures, et entre autres celle de la levée forcée qui avait été opérée au Caire par son prédécesseur.

Le *Journal de Constantinople*, organe semi-officiel de la Porte, publie les lignes suivantes :

Les lettres que nous avons reçues de Bucharest par la dernière poste de Russie, nous annoncent que le commissaire russe, le général Duhamel, venait de nommer, de son propre mouvement, une commission dans le but de faire procéder à une enquête sur tous les actes de la dernière révolution de Valachie, et sur les circonstances qui ont précédé ou accompagné ces actes, afin d'arriver à connaître toutes les personnes qui ont favorisé ces événements ou qui y ont adhéré. Notre correspondant ajoute que le résultat de cette enquête donnera probablement lieu à l'adoption de mesures de rigueur.

Le Club polonais à Paris.

Au citoyen rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique*.

Citoyen rédacteur,

La Saxe, cette vieille amie de la Pologne républicaine, victime comme elle des traités de Vienne en 1815, a retenti d'un glas funèbre après l'assassinat politique de Robert Blum. Le club polonais à Paris, s'associant à la douleur du peuple saxon, vient prendre place au cortége mortuaire du grand citoyen, ami fidèle des exilés polonais et leur frère en démocratie, afin de déposer une couronne d'immortelles sur le tombeau du saint martyr. Nous n'avons plus des larmes pour l'arroser, mais il nous reste encore du sang !

Salut et fraternité. S. J. SZYMACISKI, président.

SUCHORSKI MARCEL, secrétaire du club Polski.

Assemblée nationale.

Séance du 4 janvier. — PRÉSIDENCE DE M. MARRAST.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet relatif au travail dans les prisons.

M. MARCEL BARTHE croit qu'il y a nécessité de revenir sur le décret du gouvernement provisoire qui a suspendu le travail dans les prisons ; il croit que ce travail doit être rétabli ; mais il y a des difficultés graves auxquelles ne remédie pas suffisamment le projet de la commission.

Au lieu d'aborder franchement la question de l'application du travail aux prisonniers à l'agriculture, la commission n'a fait que conseiller timidement cet emploi des forces des détenus. Là cependant est le seul moyen de moraliser et d'utiliser la séquestration immorale et improductive des hommes frappés temporairement par la sévérité des lois.

L'orateur croit aussi que le gouvernement provisoire a eu tort d'interdire le travail aux communautés religieuses et maisons de refuge ; il termine en disant qu'il a déposé un amendement tendant à faire exécuter des travaux agricoles par les détenus ; il développera ce projet lors de la discussion des articles.

M. ROUX-CARBONNEL a présenté un contre-projet ainsi conçu :

« Art. 1er. Le décret du 24 mars dernier, qui a suspendu le travail dans les prisons, est abrogé.

» Art. 2. Aucun genre de travail ne pourra être établi dans les maisons centrales de détention, qu'avec l'autorisation du préfet, après avoir pris l'avis de la chambre du commerce et celui du conseil des prud'hommes.

» Art. 3. Le nombre d'ouvriers employés dans chacune des diverses industries n'excédera jamais le nombre de quarante.

» Art. 4. Chaque condamné entrant dans la maison de détention devra être occupé, autant que possible, à des travaux, soit du même état, soit d'un état analogue de celui qu'il exerçait étant en liberté.

» Art. 5. Les prix de main-d'œuvre seront exactement les mêmes que ceux payés aux ouvriers libres ; ils seront fixés par la chambre de commerce et le conseil de prud'hommes, sur des échantillons-types ou étalons, qui seront fournis en trois modèles conformes, dont l'un sera déposé au conseil des prud'hommes, l'autre entre les mains de l'administration, et le troisième sera exposé dans l'atelier des détenus où le travail s'exécutera.

» Art. 6. Les divers prix de main d'œuvre seront réunis dans un tarif général, qui sera révisé tous les ans par la chambre de commerce et le conseil des prud'hommes. On y ajoutera les articles qui pourront s'introduire dans le courant de l'année ; mais il est bien entendu que les articles exploités dans les ateliers de la prison seront seuls portés sur ce tarif.

» Art. 7. Les tarifs ne seront mis à exécution qu'avec l'autorisation du préfet et l'approbation du ministre de l'intérieur.

» Art. 8. Les membres de la chambre de commerce et ceux du conseil des prud'hommes pourront, à leur gré, visiter les ateliers de la prison, pour s'assurer si l'application des prix de main-d'œuvre y est sincèrement observée.

» Art. 9. Il est interdit aux entrepreneurs des travaux exécutés dans les maisons centrales, de vendre aux habitants de la localité où elles seront situées, aucune marchandise d'une consommation usuelle, tels que vêtements, chaussure, coiffure, etc., etc.

» Art. 10. Ces dispositions ne seront exécutoires dans les maisons actuellement soumises à une entreprise générale ou spéciale, qu'à l'expiration ou à la résiliation des engagements contractés par l'Etat.

M. ROUX-CARBONNEL développe au milieu du bruit le système contenu dans ce projet.

M. DE FALLOUX, ministre de l'instruction publique, retire le projet sur l'instruction primaire, présenté par M. Carnot. (Vive et longue agitation.)

Ce retrait est un acte de franchise. Ce projet contenait des principes auxquels le gouvernement ne pourrait pas s'associer ; il avait été d'ailleurs profondément modifié par la commission.

Je ne voulais pas retirer ce projet : je ne me suis pas plus glissé en traître dans l'instruction publique que dans la République. (Mouvements divers. Agitation.)

J'ai déposé ce matin dans le *Moniteur* une déclaration dans ce sens. J'ai en même temps composé une commission pour s'occuper de cette matière. (Rumeurs. — Agitation.)

Je dois maintenant une explication aux membres de la commission qui a examiné le projet. Le travail de ces commissions est étendu, consciencieux et plein de précieux renseignements, mais il est arrivé probablement trop tard à l'Assemblée pour pouvoir être discuté utilement puisqu'il n'est pas classé au nombre des lois organiques. (Agitation.)

La commission que j'ai nommée puisera, j'en suis sûr, d'utiles renseignements dans la commission. (Rumeurs.) Il ne dépend pas de moi que le retrait de la loi ne dissolve la commission ; mais leurs efforts, leurs travaux sont là et survivront. (Longue agitation.)

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE. Comme président, comme rapporteur de la commission, je dois mettre l'Assemblée au courant de ses travaux.

Cette commission fonctionne depuis le mois de juillet. Il faut que l'Assemblée sache dans quelle mesure nous avons répondu à votre confiance. Cette commission s'est réunie trois fois par semaine ; elle a travaillé six heures dans chaque séance ; elle a préparé dans ces réunions un projet de loi qui était un code à peu près complet de l'enseignement primaire en plus de 400 articles.

Je n'entre point dans le détail de ce décret ; nous avions fait imprimer une sorte d'avant-projet où nous avions expliqué nos intentions article par article.

Je dois le dire, après notre travail il ne restait rien du projet primitif ; nous avions cherché à concilier dans le notre l'intérêt de la liberté, les intérêts de la religion et l'intérêt de l'Etat. Nous n'avions pas nommé le rapporteur ; nous voulions qu'il n'eût qu'à formuler les intentions de la commission dans un simple exposé des motifs. C'est dans cette position que M. le ministre de l'instruction publique a publié dans le *Moniteur* un rapport qui a dû nous surprendre. Notre expression n'ira pas au-delà. (Mouvement.)

Avant de nommer une commission extra-parlementaire (Très bien ! — Longue interruption), il aurait dû s'enquérir de l'état de nos travaux. (Bruit.) Nous ne mettons ici aucune susceptibilité. (Légers rires.) Le ministre est dans son droit, nous le reconnaissons ; mais aussi nous avons notre initiative et le droit de reprendre le projet émané de votre commission. (Oui ! oui ! — C'est cela !) Maintenant, comme rapporteur, je dirai un mot du rapport qui a paru dans le *Moniteur*. (Parlez !) L'Assemblée nationale a décidé que la loi sur l'enseignement serait la sixième des lois organiques. Elle devait en conséquence nommer une commission pour préparer cette loi, comme toutes les autres du même genre ; et nous nous étonnons de voir cette commission du *Moniteur* à la place de celle qu'il appartenait à l'Assemblée de nommer.

M. DE FALLOUX, ministre de l'instruction publique. Je répondrai tout de suite au mot *extra-parlementaire* employé par l'honorable préopinant. La commission a préparé un travail tout-à-fait différent du projet présenté par M. Carnot. Eh bien, j'ai dû, pour fixer mon choix entre ces deux projets, m'entourer des lumières d'une commission, et c'est ce que j'ai fait. Il n'y a pas là conflit entre moi et l'Assemblée. J'ai fait appel à quelques hommes compétents, et j'ai agi, surtout, je le répète, dans le sentiment de mon insuffisance propre. (Rumeurs prolongées.)

M. REPELLIN. En lisant le rapport inséré dans le *Moniteur*, en entendant tout à l'heure M. le ministre de l'instruction publique, je n'ai pu me défendre d'un sentiment. Il est évident pour moi que l'on veut enlever à l'Assemblée l'occasion de faire les lois sur l'enseignement. (Mouvements divers.) L'Assemblée a rendu un décret par lequel elle s'est engagée solennellement à voter, avant de se séparer, les lois organiques sur l'enseignement. (Oui ! oui !)

Il me semble que cette situation imposait une grande réserve au gouvernement. Je crois donc qu'il est de la dignité et du devoir de l'Assemblée de convoquer immédiatement les bureaux, afin qu'ils nomment une commission chargée de préparer une loi sur l'enseignement primaire et une autre sur l'enseignement secondaire. (Appuyé ! appuyé !)

M. O. BARROT, président du conseil. Dans tous les temps, les luttes les plus graves ont été celles qui s'élèvent entre deux pouvoirs souverains. Violentes rumeurs.)

UNE VOIX. Il n'y a qu'un souverain.

M. O. BARROT. Je prends l'organisation du pouvoir telle qu'elle est définie dans la constitution. (Allons donc ! — Longue interruption.)

Respectons-nous les uns les autres, respectons les institutions, res-

pectons-nous nous-mêmes. Voulez-vous reprendre les pouvoirs qui ont été donnés, annuler les votes du pays, et ne faire du pouvoir exécutif qu'un pouvoir subordonné et révocable à volonté? (Longue rumeur.— Ce n'est pas la question!) Si l'on a cette idée, qu'on la porte résolument à la tribune, et qu'on en prenne franchement la responsabilité. (Nouvelles rumeurs.)

L'attribution essentielle du pouvoir exécutif est de répondre devant le pays de tous les projets de loi présentés, même avant sa nomination; car il n'y a pas d'interrègne dans un pays constitutionnel. Responsables des projets de nos prédécesseurs, c'est à nous de voir si cette responsabilité nous convient. (Bruit.)

Comment! lorsque nous usons d'un droit incontestable et incontesté, on vient soulever une question de conflit d'attributions! Vous nous demandez pourquoi nous avons retiré le projet. Nous pourrions vous répondre que nous n'en devons compte qu'à notre conscience. (Rumeurs. — Mouvements divers.)

Je n'ai point abandonné la part de pouvoir qui m'est échue (Rires bruyants.); mais jamais je ne la laisserai avilir. (Très bien.)

Le gouvernement, je le répète, n'a pas cru pouvoir couvrir de sa responsabilité un projet... (Interruption.)

UNE VOIX. L'Assemblée seule est responsable de ce qu'elle fait.

M. BARROT. Venir saisir les bureaux comme on l'a proposé serait un triste symptôme. (Bruits divers. La voix du pays s'est fait entendre, c'est à nous à ne pas la méconnaître.

Nous sommes dans une situation exceptionnelle. Les difficultés sont grandes, et l'on ne peut les surmonter qu'à force de conciliation, qu'en s'abstenant de conflits de pouvoirs toujours irritants. (Bruit.)

UNE VOIX. C'est vous qui en prenez l'initiative.

M. O. BARROT. La constitution a prévu un cas semblable à celui qui nous occupe. C'est lorsqu'il s'agit de réviser la constitution. Vous savez quelles précautions elle prend et dans quelles limites de temps le pouvoir de cette Assemblée de révision est restreint, afin d'éviter toute difficulté du genre de celle qui nous occupe. (Mouvements divers.)

Notre mission est une mission de conciliation. (Bruit.) Nous prions l'Assemblée de ne pas briser entre les mains du ministère le droit dont il a usé aux termes de la constitution.

Je m'oppose donc, dans l'intérêt du pouvoir qui réside entre vos mains et que nous devons transmettre intact à nos successeurs, je m'oppose au renvoi dans les bureaux de quoi? d'un blâme contre l'exercice d'un droit.

(Aux voix! Longue interruption.)

M. Repellin paraît à la tribune. Il cède la place à M. Dupont de Bussac. L'agitation est extrême.

M. DUPONT DE BUSSAC. Nous avons, dit M. Odilon Barrot, nous avons, comme pouvoir souverain, le droit de retirer une loi, et nous n'en devons compte qu'à notre conscience. Qu'est-ce à dire? est ce que vous n'en devez pas compte aussi à l'Assemblée? L'Assemblée, qui s'inquiète de l'esprit de réaction qui a présidé ce retrait; elle vous prouvera par son vote qu'elle a eu raison et que vous avez tort.

Quant au président de la République, au nom de qui l'on a présenté le projet, nous faisons une grande différence entre lui et ses ministres; nous leur refusons notre appui, en lui assurant toute la force qui peut lui venir de notre concours, et en vous attaquant dans vos prétentions nous faisons un appel à ses lumières. (Rires ironiques à droite. — Approbation à gauche.)

L'orateur soutient que le ministère n'avait pas le droit de nommer une commission; c'est un empiétement sur le décret des lois organiques, ajoute-t-il. Les lois restées dans le domaine esclusif de l'Assemblée, aux termes de ce décret, ne peuvent être élaborées que par les commissions nommées par elle. Restons dans l'examen, dans la discussion des lois, et n'établissons pas de barrière entre une partie de cette Assemblée et l'autre en nous présentant comme les ennemis de nos institutions et de celui que la constitution et le suffrage universel ont investi de leur pouvoir. (Agitation.)

M. DE FALLOUX, ministre de l'instruction publique. J'ai retiré un projet de loi, j'en avais le droit : personne ne le conteste. J'ai nommé une commission, j'en avais le droit : personne ne le conteste. (Si! si! — Interruption prolongée.)

M. GRANDIN. On vous fait un procès de tendance. (Longue hilarité.)

M. DE FALLOUX. La commission était dissoute par le fait du retrait du projet de loi, ainsi que je l'ai dit. Le travail de la commission, que personne n'estime plus que moi, ne sera pas perdu. (Légers bruits.) Le retrait du projet est un acte de franchise; je dirai, avec une égale franchise, que je pouvais me demander si c'était sérieusement et irrévocablement que l'Assemblée voulait faire cette loi de l'enseignement. (A l'ordre! à l'ordre! — Interruption prolongée.) Si l'on avait quelqu'un à rappeler à l'ordre, ce serait le membre qui, hier, a déposé une proposition ayant pour but de réduire à cinq les lois organiques, et de ne pas y admettre la loi sur l'enseignement. (Interruption nouvelle et prolongée.) Voilà celui qu'il fallait rappeler à l'ordre et non pas moi.

UNE VOIX à gauche. Si, vous! (Tumulte prolongé.)

M. LE PRÉSIDENT. Monsieur Froussard, voilà deux ou trois fois que vous interrompez.... Je vous rappelle à l'ordre.

M. FROUSSARD. Le ministre a demandé si c'était sérieusement que l'Assemblée avait pris une décision, et j'étais dans mon droit en disant que c'était inconstitutionnel.

M. DE FALLOUX. Je disais, messieurs, que la proposition de M. Rateau a été examinée par deux comités; elle a partagé d'une manière à peu près égale ces deux comités. (Bruit prolongé.) En présence de cette incertitude, il n'eût pas été permis au ministre de l'instruction publique d'être pris au dépourvu, et il devait se préparer, en tout cas, à soutenir la discussion, et à s'entourer pour cela de toutes les lumières à sa disposition.

Quand même, ainsi que je l'ai dit au commencement, vous voudriez maintenir votre décret et faire de cette loi une loi organique, vous ne pourriez pas empêcher le gouvernement d'avoir son opinion. (Mouvement.) La responsabilité de la loi sur l'instruction secondaire retombe donc sur le gouvernement. (Dénégations.) Je suis donc dans mon droit en disant que le gouvernement peut et doit émettre son opinion sur la loi d'enseignement général primaire, et s'entourer de toutes les lumières dont il peut avoir besoin.

Quant à l'accusation de réaction, le gouvernement a nommé une commission; les noms de ses membres sont au *Moniteur*. (Bruit.) M. Buchez en fait partie, et je les laisse répondre à cette accusation de réaction dirigée par M. Dupont (de Bussac) contre cette commission nouvelle. (Tumulte prolongé.)

VOIX DIVERSES. L'ordre du jour! l'ordre du jour!

M. LE PRÉSIDENT. On m'a remis un ordre du jour motivé ainsi conçu : « L'Assemblée nationale, considérant que c'est à elle seule qu'il appartient de nommer des commissions pour la présentation des lois organiques.... » (Sensation prolongée.)

VOIX NOMBREUSES. L'ordre du jour! l'ordre du jour!

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour pur et simple ayant toujours la priorité, je vais le mettre aux voix.

VOIX DIVERSES. Le scrutin de division! le scrutin de division!

M. LE PRÉSIDENT. Le scrutin de division étant demandé, il va être procédé à ce scrutin.

En voici le résultat :

Nombre des votants	744
Majorité absolue	373
Pour l'ordre du jour	442
Contre	302

L'ordre du jour pur et simple est adopté.

M. PASCAL DUPRAT a la parole pour une motion d'ordre.

Messieurs, dit-il, je viens faire une proposition à l'Assemblée; je viens lui demander de mettre à son ordre du jour de demain la nomination d'une commission dans les bureaux, laquelle sera chargée de préparer la loi organique de l'enseignement. (Quelques voix : Oui! oui!) Il n'y a dans ma proposition aucun sentiment d'hostilité systématique contre le cabinet. (Dénégations diverses.) Je ne suis mû non plus par aucune pensée de résistance au premier magistrat de la République. (Nouvelles dénégations.) Nous respectons tous ses pouvoirs, parce qu'il est l'expression du vote populaire. (Interruption.) Mais j'insiste sur ma proposition.

M. LE PRÉSIDENT. Avant que la discussion ne s'engage, je dois dire à l'Assemblée que le président a précisément mis à l'ordre du jour de demain la nomination d'une commission pour la loi d'instruction secondaire. (Très bien!)

M. DE FALLOUX. Je déclare que je n'ai aucune objection à présenter contre la proposition qui vient d'être faite par M. Pascal Duprat.

L'ordre du jour que vient de prononcer l'Assemblée donnant satisfaction aux droits du pouvoir exécutif, il est juste que la proposition de M. Pascal Duprat donne satisfaction aux droits de l'Assemblée, que d'ailleurs je n'ai nullement entendu contester.

La séance est levée à six heures. Demain séance publique à une heure.

FAITS DIVERS.

ERRATUM. Nous avons écrit hier que M. Aurélien de Courson, récemment placé par M. de Falloux, et juge de Fourier dans le *Correspondant*, avait fondé *l'école de la fantaisie* en matière de citations. Une erreur typographique nous a fait dire *l'école de Lafontaine*.

— Voici les candidats adoptés par la réunion des représentants du Palais-National pour le renouvellement du bureau de l'Assemblée nationale. Vice-présidents : Bedeau, Havin, Goudchaux, Corbon, Billault, Lamoricière. Secrétaires : Pean, Degeorges, Jules Richard.

— Depuis quelques jours surtout, dit la *République*, nous nous demandions quel était le véritable sens de la Révolution du 24 février. Nous l'avouons franchement, le sens logique nous échappait. Une note que l'on nous communique nous éclaire. La Révolution du 24 février, qui a brisé un trône, chassé un roi vieillard et un roi enfant, coûté tant de sang au peuple, cette révolution a été faite pour qu'une distinction s'établisse entre la cravate *blanche* et la cravate *noire*. Devant le président du conseil, la cravate noire suffit; devant le président de la République, il faut la cravate de grande cérémonie : la cravate blanche. Voici la note :

« RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. — Paris, 30 décembre 1848.

» Le secrétaire-général du conseil d'Etat a l'honneur d'informer MM. les conseillers d'Etat qu'on se réunira à 9 heures du matin pour aller présenter à M. le président du conseil ses félicitations.

» *Uniforme* : pantalon bleu, épée, *cravate noire*.

» Le président de la République recevra MM. les conseillers le même jour, à 8 heures du soir.

» *Uniforme* : pantalon bleu, épée, *cravate blanche*. »

— Une assemblée générale devant être provoquée prochainement par le comité fraternel des blessés et combattants de Février, pour des communications importantes, les ayans-droit aux récompenses nationales sont invités à venir, dans le plus bref délai, retirer leur carte au siège du comité, faubourg Saint-Martin, 40.

— La taxe unique ayant été supprimée aux Batignolles, par une décision du conseil municipal, le 2 janvier, les commis de la régie se sont présentés chez les commerçants de boissons, pour *exercer* leurs caves, mais partout on leur a opposé un refus formel de se soumettre à leurs visites; le lendemain, ils ont recommencé la même tentative, accompagnés cette fois du commissaire de police, mais devant le même refus unanime ils ont dû se retirer, en déclarant procès-verbal à tous les commerçants de boissons.

On se rappelle la fameuse levée en masse des constables, improvisée à Londres, lors du meeting monstre des chartistes. C'était au mois d'avril dernier. Le constable est armé, on le sait, d'un petit bâton de baleine à boule de plomb. Des journaux donnent, d'après le compte du trésorier du comité, la dépense qui a été faite à cette occasion. L'achat des bâtons, pour les trente-une paroisses de cette vaste métropole, n'a pas coûté moins qu'une somme de 27 000 francs.

— Le journal la *Vérité* a l'habitude de publier une nomenclature des ouvrages nouveaux, avec cet arrêt sans appel, BON OU MAUVAIS. C'est comme on le voit un espèce d'*index*. Tous les ouvrages de quelque valeur, tous ceux qui participent à quelque degré que ce soit au mouvement de la pensée contemporaine sont déclarés *mauvais*. La *Vérité*, en revanche, qualifie de *bon* l'ouvrage suivant :

« *Notice* sur le scapulaire et l'immaculée conception, ou scapulaire » bleu. »

— La réunion de l'Ordre des avocats, qui devait avoir lieu le samedi, 6 janvier, est renvoyée au mardi 9.

Il sera procédé à l'élection de deux membres du conseil de discipline, en remplacement de M. Baroche, nommé procureur-général, et de M. Rozet, décédé.

Le scrutin sera ouvert à neuf heures et fermé à midi.

SOURCES. — On lit dans le *Glaneur du Haut-Rhin* :

» La propagation de la science que possède M. l'abbé Paramelle, et dont il a déjà répandu les précieux bienfaits dans près de quarante départements de France, est désormais assurée. Des prêtres du département de la Meurthe, dont deux se trouvent aujourd'hui habiter le nôtre, partageant avec le célèbre hydroscope les connaissances nécessaires pour découvrir les sources cachées dans le sein de la terre, et indiquer les lieux les plus favorables pour creuser des puits ordinaires.

» Ces messieurs parcourent en ce moment le département du Haut-Rhin, où ils font chaque jour de nombreuses indications, et doivent se rendre ensuite dans le Bas-Rhin pour y faire les mêmes opérations.

Les explorations se font non-seulement pour donner de l'eau aux communes et aux particuliers qui en ont besoin, mais aussi pour établir, par le moyen des sources à découvrir, des irrigations pour l'avantage de l'agriculture et assurer à l'industrie de puissantes facilités pour entretenir et augmenter ses produits. On conçoit en conséquence de quel intérêt il est pour les particuliers comme pour les communes de profiter du passage de ces messieurs pour connaître ce que leur territoire peut présenter d'avantageux à cet égard. Les communes de la plaine sont sûrement moins favorisées sous le rapport des sources à découvrir que celles de la montagne Mais il y aurait peut-être possibilité de tirer des montagnes de grandes artères d'eau qu'on partagerait ensuite en différentes veines à leur arrivée dans la pleine pour en alimenter les diverses communes qui se trouveraient à proximité. MM. les maires pourraient avec avantage consulter leurs conseils municipaux sur les divers projets que peuvent faire naître le besoin d'eau dans leurs communes, et s'assurer d'avance de leur acceptation pour les sources qui seraient découvertes et mises à leur disposition.

MM. Baillard, à leur arrivée dans la commune, se rendent au presbytère ou à la mairie, et de là vont visiter les lieux où il y a quelque espoir de trouver de l'eau pour la commune d'abord, si elle en désire, et ensuite pour les particuliers qui auraient souscrit.

Aussitôt que cet avis sera connu par les feuilles politiques, MM. les maires pourront le faire publier dans chaque commune, afin que chacun puisse faire ses réflexions et voir si l'avantage offert peut lui être de quelque utilité. Les souscriptions seront ensuite recueillies par M. le maire de chaque commune qui les enverra à M. le maire du canton, lequel les enverra *franco* à MM. Baillard à Sainte-Odile (Bas-Rhin), par Rosheim. Les souscriptions pourront aussi être faites aux bureaux de tous les journaux des deux départements.

Les conditions d'exploration sont à peu près les mêmes que celles qu'avaient faites dans le temps M. l'abbé Paramelle. Ces messieurs reçoivent 45 francs par indication de chaque source ou de chaque puits au moment de l'indication, et ils prennent l'engagement par écrit de rendre la somme au bout de l'année si, après les fouilles faites comme elles ont été prescrites, on n'a pas trouvé d'eau ou qu'on n'en ait pas obtenu la quantité qui avait été annoncée, toutefois sur la présentation d'un certificat régulier qui atteste la vérité des faits.

Lorsque les explorations n'ont conduit à aucune découverte, la commune ou le particulier qui les a fait faire remet seulement aux explorateurs une somme de 5 fr. pour dédommagement de leurs peines.

Les fouilles prescrites doivent se faire autant que possible dans le plus bref délai. Mais si elles ne sont point faites dans l'année, toute obligation de justice cesse de la part des explorateurs. On doit leur rendre compte du résultat obtenu par un procès-verbal en bonne forme qui leur sera envoyé à leur résidence de Sainte Odile. Il ne sera accepté que des corespondances affranchies.

LE BERGER DE KRAVAN,

PAR EUGÈNE SUE.

LA RÉPUBLIQUE ET LES PRÉTENDANTS MONARCHIQUES.

Devant ou Derrière les Barricades. (1)

DU RÔLE DES MINORITÉS CHEZ LES PEUPLES QUI JOUISSENT DU DROIT DE SUFFRAGE UNIVERSEL.

IV. — *De la formation des Majorités et des Minorités.*

L'esprit humain est tellement organisé que, si une question a plusieurs aspects, si un fait peut être interprété de plusieurs manières, on doit être assuré que, par suite de l'inégalité des intelligences, de la diversité des intérêts et du droit d'examen, il se formera immédiatement autant d'opinions différentes, autant de partis opposés, qu'il y a d'aspects dans la question, de modes d'interprétation du fait. Lorsque la discussion ne sort pas du domaine intellectuel, la division des esprits, quoique toujours regrettable en soi, intéresse peu le gouvernement temporel de la société. Il n'importe guère, en effet, au point de vue politique, que l'on se prononce pour ou contre la théorie des ondulations lumineuses, l'immatérialité de l'âme, l'existence d'un fluide nerveux, magnétique, etc. Il ne viendra à personne l'idée de mettre aux voix ces questions, pas plus que mille autres semblables. Leur solution est évidemment du ressort de l'autorité spirituelle, et non du suffrage universel. Mais, lorsqu'il s'agit de la constitution du gouvernement politique, de ses tendances, de la direction qu'il doit imprimer au progrès social, il n'en est plus ainsi. La fonction gouvernementale n'est pas une abstraction qui puisse demeurer flottante au-dessus des citoyens indécis. C'est une force réelle, active, unique, qu'il s'agit de préciser, de personnifier.

Or, les phénomènes politiques et sociaux sont de tous les phénomènes naturels, non-seulement les plus compliqués et les plus variables, mais encore les plus difficiles à apprécier sainement, par suite de leur intime relation avec les passions et les intérêts humains. Il est clair, par exemple, que le grand propriétaire, le riche industriel, le pauvre ouvrier n'ont pas la même impartialité ni la même indépendance d'esprit vis-à-vis des questions d'impôt progressif, de libre échange, de droit au travail que vis-à-vis de telle question astronomique, physique ou physiologique.

La division des esprits se reproduit donc d'une manière tout-à-fait spéciale et inévitable dans les questions politiques; et, en même temps qu'elle devient plus nette, plus passionnée, elle se précise, elle s'exprime numériquement par l'exercice du droit de suffrage. Les votes se comptent, et une majorité plus ou moins homogène se constitue en face d'une minorité plus ou moins divisée.

Cependant, comme je viens de le dire, il faut que de ce fractionnement des opinions sorte une direction unique, un gouvernement décidé. Une société régulièrement constituée ne peut pas obéir à deux impulsions contraires. Le corps social, comme le corps humain, ne doit avoir qu'une tête, qu'une volonté, qu'un gouvernement. Inutile d'observer, sans doute, que je n'entends point par là la volonté d'un seul, mais en général la résultante unique de volontés convergentes.

DANS CETTE SITUATION, A QUI DOIT APPARTENIR LE GOUVERNEMENT?

V. — *Du rôle de la majorité.*

Sur une question de politique intérieure ou extérieure, il s'est constitué une majorité et une minorité. Sur une autre question, le même fait va se reproduire, mais il est très possible que, sur chacune de ces deux questions, la majorité et la minorité ne soient pas formées des mêmes éléments. Cependant, l'expérience prouve que ces éléments varient peu, relativement à l'ensemble des questions qui s'agitent dans un pays à un instant donné. Je les supposerai constants, et c'est à ce point de vue peu éloigné de la vérité que je considérerai, dans ce qui suit, une majorité et une minorité homogènes, persistantes, et votant chacune avec ensemble.

Cela expliqué, il me paraît incontestable que le gouvernement doit appartenir à la majorité. C'est là un principe fondamental de l'ordre politique, dont il importe extrêmement qu'à l'époque révolutionnaire où nous sommes chacun soit convaincu dans les rangs de la minorité. Je sais bien que ce principe ne peut pas être sérieusement et ouvertement contesté; mais, chez certains esprits, il soulève une sorte de protestation secrète, de sourde opposition dont il faut analyser et détruire les motifs. Toutes les objections possibles, à cet égard, se réduisent à la suivante :

Il peut arriver que le pays, peu éclairé sur ses véritables intérêts, se trompe en confiant leur direction aux citoyens dont les noms sortent de l'urne électorale; il peut se faire que la minorité soit plus dévouée au bien public et plus intelligente que la majorité. Dans l'intérêt même de celle-ci, c'est donc à la minorité que le gouvernement doit alors appartenir. Eh bien! ce raisonnement peut être spécieux, mais il est essentiellement faux. Je vais le faire voir.

Laissons de côté les moindres aspects de la question, et allons au fond des choses. Ce que je nomme la capacité, et par suite le droit de gouvernement, se compose, comme je l'ai déjà dit, d'intelligence et de dévouement.

Dans le cas extrême où il y aurait une majorité et une minorité radicalement divisées d'intérêt, et que, pour mon compte, je considère comme impossible dans les sociétés modernes, il est clair que l'intérêt de la majorité serait plus près de se confondre avec l'intérêt public, que celui de la minorité. C'est donc faire une très large part à celle-ci que de la supposer plus dévouée que la majorité elle-même à ce qui représente alors l'intérêt gé-

(1) Voir les numéros du [illegible] décembre dernier, et 1er janvier.

néral; car c'est admettre qu'elle déserte sa propre cause. Eh bien! cette concession faite, il resterait encore à décider la question de l'intelligence et des lumières. Mais je repousse l'hypothèse de ce cas extrême; je la repousse au nom des hommes de cœur de tous les partis; au nom des lois du développement social qui établissent une solidarité inévitable de progrès, de bien-être et de tranquillité entre tous les membres de la société. Lorsqu'un pays comme la France se divise, dans l'exercice du suffrage universel, en deux grands partis, je n'admets pas que l'un d'eux se préoccupe exclusivement de lui-même; je crois qu'ils cherchent tous deux, au contraire, à se placer au point de vue de l'intérêt public. Puisqu'ils ne sont pas d'accord, il faut bien que l'erreur se trouve quelque part; mais il ne s'agit pas là d'égoïsme ou de dévouement, il s'agit de plus ou moins d'ignorance ou de lumière. Nous arrivons au vif de la question.

Sans entrer dans l'examen d'aucun fait politique ou social en particulier, voyons quel est l'esprit général des minorités.

Il y a progrès dans l'humanité, progrès constant, quoique dissimulé quelquefois par des rétrogradations momentanées, ou absorbé par des croissances monstrueuses qui en élèvent seulement la tête, tandis que les membres inférieurs stationnent immobiles dans la misère et dans la fange. Ce fait, généralement admis aujourd'hui, peut se traduire ainsi : l'avenir vaudra mieux que le présent, qui lui-même vaut mieux que le passé. Or, de même que le présent a commencé par être l'avenir, ainsi les majorités commencent toujours par être minorités. A part quelques principes généraux, qui sont comme le fondement de la raison humaine, il n'est pas une vérité, grande ou utile, qui d'abord n'ait été contenue en germe dans une seule intelligence et n'en soit sortie pour se répandre dans un petit nombre d'esprits, puis dans un plus grand nombre, puis enfin dans leur universalité, qui n'a t parcouru, en un mot, tous les degrés qui séparent l'infiniment petite minorité de la majorité ou de l'unanimité.

Il en résulte que c'est toujours parmi les minorités que se trouve la majorité de l'avenir, et qu'elles ont en général de celui-ci un sentiment plus vrai que la majorité contemporaine. Certes, ici encore, je leur fais une part si belle qu'on pourrait m'accuser de partialité à leur égard; mais, en vérité, je ne saurais faire autrement, car j'avoue appartenir aujourd'hui à la minorité, et je suis forcé de penser ainsi, sous peine de ne plus être de mon propre avis. Quoi qu'il en soit, j'ai atteint la limite des concessions à faire aux minorités, en leur abandonnant l'avenir. La majorité ne peut pas évidemment leur accorder le présent. Le gouvernement n'est pas une affaire de théorie, c'est un art, ce n'est pas une science. Il y a la même différence entre un ministre et un socialiste (pris dans son véritable sens : qui se voue à l'étude de la science sociale) qu'entre un navigateur et un astronome, un opérateur et un physiologiste. Ce qui ne signifie pas qu'un ministre serait pire s'il était un peu socialiste. Mais enfin, quand il faut décider, agir, gouverner, la majorité se prononce de son côté, la minorité du sien, qui a raison? La minorité peut-être, mais qui en jugera? La question est de telle nature que, si la majorité venait lui dire : Vous avez raison, je me trompe, à vous la barre du gouvernail, elle cesserait d'être elle-même, deviendrait minorité, et mon raisonnement subsisterait.

En résumé, que peut dire une minorité persuasive qui convoite le pouvoir? Je suis la plus dévouée, la plus généreuse. Je lui réponds: Je crois à vos bonnes intentions, quoique vous vous flattiez un peu; mais le dévouement est quelquefois impuissant, et un bon cœur ne suffit pas toujours. — Je suis la plus intelligente, la plus active. — J'ai quelque penchant à le croire; mais en êtes-vous bien sûre? Et comment ferez-vous partager votre conviction à la majorité? Vous dites que votre conscience vous l'affirme; mais si la conscience de la majorité lui affirme le contraire?

Je sais que la minorité renonçant à la persuasion, pour se faire violente, peut ajouter : Mais, en définitive, je suis la plus entreprenante, peut-être la plus forte, et je veux faire le bonheur de la majorité, malgré elle. C'est là une autre affaire dont il faut dire deux mots.

Je ne veux point parler de guerre civile, de travail arrêté, de prospérité détruite, de misère et de sang. Tout cela a bien son importance, mais je prendrai la question de plus haut.

Il existe des lois sociales, comme des lois astronomiques, mécaniques ou physiques; les sociétés se développent et se transforment conformément à ces lois. C'est là un fait dont la conviction est malheureusement trop peu répandue. La première de ces lois consiste dans la solidarité qui unit tous les éléments du progrès social; qui fait qu'à tel état intellectuel d'une nation, par exemple, doive correspondre un état politique et industriel déterminé. La seconde loi que je veuille invoquer ici, c'est que les développements sociaux se succèdent et s'engendrent l'un par l'autre dans un ordre qui n'a rien d'arbitraire, dont l'intervention humaine bien dirigée peut sans doute accélérer l'accomplissement, mais qu'elle ne peut ni dénaturer ni détruire.

Cela posé, admettons qu'une minorité violente se soit emparée du pouvoir, ou par un coup de surprise, ou par une insurrection victorieuse, et que, maîtresse de la situation, elle impose au pays tout entier les réformes au nom desquelles elle combattait. De deux choses l'une: ou bien ces réformes satisfont à un besoin légitime du présent, ou d'un avenir peu éloigné; les institutions politiques de la nation n'étaient point, par exemple, au niveau de son développement intellectuel; ou bien ces réformes sont prématurées: la minorité, par exemple, voulait inaugurer un régime industriel, qui, préférable en soi au régime ancien, n'est cependant pas en harmonie avec la situation intellectuelle et politique du pays. Dans le premier cas, la minorité était évidemment sur le point de devenir majorité; et le suffrage universel, dans l'hypothèse duquel je raisonne toujours, aurait dénoué la question prochainement et pacifiquement; la violence était donc inutile et par conséquent nuisible; il s'agissait d'avoir un peu de patience. Dans le second cas, la majorité étonnée pourra subir un instant des réformes trop hâtives; mais il se fera bientôt dans la société un travail souterrain, continu de résistance. Le ressort trop tendu réagira; pour le maintenir, il faudra le comprimer. Le gouvernement, qui s'était établi par la violence, devra constamment faire appel à la violence pour se maintenir; et, comme rien ne résiste aux forces naturelles, la violence elle-même s'épuisera à la longue, dans une lutte inégale, et la *réaction* se développant fera rétrograder la société peut-être en deçà des limites qu'elle aurait atteintes en suivant le cours normal et régulier du progrès. Que l'on me permette une comparaison.

Une rivière se promène lentement d'un côté à l'autre d'une vallée; son lit est large, sa pente faible et son cours sinueux. Elle enlève des terrains considérables à l'agriculture, et sa faible profondeur, les bancs de sable qui l'obstruent, y rendent la navigation impossible. Un ingénieur peu réfléchi lui ouvre un lit nouveau, rectiligne et plus étroit. Le courant plus rapide enlève les atterrissements; les bateaux circulent, et les terrains conquis sur l'ancien lit sont mis en culture. Tout semble pour le mieux. Il n'y a qu'une petite chose à laquelle on n'a point pensé : la nature du terrain que traverse la rivière. Dans le lit primitif un certain équilibre s'était établi entre la rapidité du courant et cette résistance. Dans le lit nouveau, la résistance est la même, mais le courant plus rapide a une force d'érosion plus grande. Il commence à attaquer ses rives à droite et à gauche; les matières qu'il enlève s'accumulent au fond et troublent son cours. De nouvelles sinuosités se forment; l'une appelle l'autre; elles augmentent peu à peu, et, au bout d'un certain temps, le régime primitif est à peu près rétabli. Les travaux d'art sont ruinés ou enterrés; les travaux de l'agriculture sont perdus, sans parler des inondations qui, pendant cette espèce de révolution physique, ont pu désoler toute la vallée. Dans ce cas-ci on avait violé les lois de l'hydraulique; les minorités violentes méconnaîtraient les lois sociales.

Il me semble résulter clairement de ce qui précède que les minorités ne peuvent légitimement réclamer le gouvernement de la société, ni de par leur plus entier dévouement au bien public; ni de par leur intelligence plus éclairée des besoins sociaux, ni enfin de par leur activité plus énergique. Le gouvernement doit donc être celui de la majorité. C'est son droit, que l'on ne peut méconnaître sans engager le pays dans une interminable série de bouleversements qui compromettraient sa prospérité, ses progrès, et l'avenir même de la minorité. Mais l'exercice de ce droit est soumis à certaines conditions dont celle-ci doit surveiller et au besoin exiger l'accomplissement. Je vais les indiquer en terminant.

LÉOPOLD BRESSON.

(*La fin prochainement.*)

PETITE CORRESPONDANCE.

Puteaux. — Le mieux est malheur. très peu sensible.
Londres. — M. P. — A l'instant, M. Q. nous remet les 32 annoncés. — Souv. am.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS.	20 fr	11 fr	6 fr.
DEP. ET ETRANGER.	33	17	9
PAYS à surtaxe.	50	26	14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DEP. ET ETR.	8	4	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 4.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES	
Une à quatre fois en un mois.	40 c.	Annonces anglaises.	50 c.
Cinq à neuf — —	30	Réclames-notices	60
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 4 janvier.

La grande banque prêche la baisse en vue de l'emprunt qu'il faudra faire, dit-elle, vers le mois d'avril prochain.

La masse du public, au contraire, voit la position de la France d'un œil meilleur, et croit à la hausse des fonds publics ainsi qu'à l'amélioration des affaires. Telles sont les opinions diverses de la Bourse.

Le 5 0/0, qui était hier à 76 35. commence à 76 20, 25 et 30 ; mais il redescend à 75 50, pour finir à 75 95 fin courant, baisse, 40 c.

Le 3 p. 0/0, de 46 30, ouvre a 46 25, son plus haut cours, et tombe à 45 90, pour se relever légèrement à 46 05, en perdant 25 centimes sur la bourse précédente.

Le parquet vend à la coulisse.

La Banque de France, laissée à 1735, touche à 1745, pour finir moins bien à 1725.

Les chemins de fer n'ont pas de grandes variations. Orléans ne varie pas de 720. Rouen monte de 455 à 467.50. Le Nord perd 3 à 403.75.

Le marché est froid et sans grandes transactions.

RENTES FIN COURANT	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt du j.
Trois 0/0	46 30	46 25	45 90	46 05
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	75 55
Cinq 0/0	76 35	76 30	75 60	75 95

4 janvier. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	46 »»	»»	4 Canaux avec prime	910 »»
— Emprunt 1847-1848	75 80	»»	Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	75 75	»»	Caisse hypothécaire	110 »»
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	»» »»	»»	Emprunt d'Haïti	»»» »»
4 0/0 j. du 22 septembre	»» »»	»»	Espagne, dette active	17 75
Actions de la banque	1725 »»	»»	— dette passive	»» »»
Rente de Naples, j. juillet			— 3 0/0 1841	27 50
Récép. Rothschild	»»	»»	Emprunt portugais 5 0/0	»» »»
5 0/0 de l'Etat romain	68	»»	— — 3 0/0	»» »»

5 0/0 belge 1840	96	»»	2 1/2 hollandais	»» »»
— — 1842	»»	»»	Zinc Vieille-Montagne	2300 »»
— 4 1/2	»»	»»	H. de la Grand-Combe	»»» »»
— Banque (1835)	»»»	»»	Emprunt du Piémont	850 »»
Obligations de la Ville	1190	»»	Lots d'Autriche	320 »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	»»» »»	»»» »»	Orléans à Bordeaux	366 75	366 75
Versailles, rive droite	»»» »»	140 »»	Du Nord	406 25	403 75
— rive gauche	120 »»	116 25	De Paris à Strasbourg	341 25	338 75
Paris à Orléans	720 »»	720 »»	Tours à Nantes	317 50	317 50
Paris à Rouen	455 »»	467 50	Paris à Lyon	»»» »»	»»» »»
Rouen au Havre	235 »»	250 »»	Montereau à Troyes	101 25	100 »»
Avignon à Marseille	190 »»	190 »»	Dieppe à Fécamp	163 75	»»» »»
Strasbourg à Bâle	86 75	85 »»	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	260 »»	260 »»	Bordeaux à la Teste	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boulogne	»»» »»	206 25			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 5 janvier.

THEATRE DE LA NATION.—Nisida.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Daniel.
ITALIENS.—
OPERA COMIQUE.—Le Caïd, les Deux Bambins.
ODEON.—Le Roué innocent, Comment les Femmes se vengent, Guerre ouverte.
THEATRE-HISTORIQUE.—Les Mystères de Londres.
GYMNASE.—A bas la Famille! Elevés ensemble, Simple Histoire, Tout Chemin mène à Rome, Rage d'Amour.
VAUDEVILLE.—La Propriété c'est le Vol, le Feu d'artifice, Roger.
THEATRE MONTANSIER.—Les Lampions de la Veille et les Lanternes du Lendemain.
VARIETES.—Catherine et Austerlitz, Une Poule, les Deux Anges.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Les Marrons d'Inde.
GAITE.—L'Homme au Masque de Fer.
AMBIGU-COMIQUE.—Les sept Péchés capitaux, Napoléon.
THEATRE DU LUXEMBOURG.—1848 au Temple, Mac Bête, Pauvre Mère!
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES.—Le Diable, la Courte Paille, Prince, Tony.
DELASSEMENTS.—Sur la Gouttière, la Revue.
THEATRE BEAUMARCHAIS.—La Montagne et la Gironde.
THEATRE CHOISEUL.—La Fée aux Loques, la Poule aux Œufs d'or, magie, Premières Armes de Jocrisse, le Polyorama.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 6 — ÉDITION DU MATIN. — Samedi 6 janvier 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 5 JANVIER.

« Aujourd'hui, la rétribution du tra-
» vail est abandonnée au hasard ou à la
» violence. C'est le maître qui opprime
» ou l'ouvrier qui se révolte. »

(LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.
Extinction du Paupérisme, page 50.)

« La pauvreté ne sera plus séditieuse,
» lorsque l'opulence ne sera plus oppres-
» sive. »

(LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.
Extinction du Paupérisme, page 52.)

Assemblée Nationale.

L'Assemblée nationale a continué aujourd'hui la discussion du projet de loi relatif au travail dans les prisons. Cette discussion a été minutieuse et stérile. On a ressassé des faits connus de tout le monde : par exemple les inconvénients de l'oisiveté pour les prisonniers, la nécessité de les faire travailler, le tort que leur travail cause à l'industrie libre. On a tourné dans ce cercle vicieux en constatant les excellentes raisons qui militent à la fois contre l'oisiveté des prisonniers et contre leur travail. Cependant l'Assemblée a le pressentiment de la véritable solution qui consiste à créer des pénitenciers agricoles. Cette solution a été indiquée par plusieurs membres ; et, bien qu'un amendement présenté en ce sens par M. Marcel Barthe ait échoué, nous sommes convaincus que cette idée finira par triompher, et nous désirons pour l'Assemblée nationale que ce corps prenne l'initiative de l'application des condamnés à l'agriculture et aux travaux publics.

Esprit des journaux.

On lit dans l'*Evènement* :

Secouons le mauvais rêve, éveillons-nous, et, sous la garde de Dieu, reprenons avec calme, mais avec courage, notre besogne, en nous gardant de négliger ou de mépriser le concours du temps, cet exigeant et nécessaire collaborateur des œuvres humaines, qui défait trop volontiers ce qu'on a voulu faire sans lui. Et commençons avec simplicité par le commencement. Le commencement de la société, c'est la famille ; le commencement de la famille, c'est l'enfant. *Commençons par l'enfant.*

C'est pour obéir à ce conseil que nous commençons notre revue des journaux par une citation de l'*Evènement*.

L'*Assemblée nationale* pousse la dérision jusqu'à qualifier en ces termes les commissions jésuitiques nommées par M. de Falloux :

Il restait donc à examiner si, par leur composition, les deux commissions offraient des garanties de lumière et d'*impartialité*. Or, il nous paraît que le ministre s'est arrangé de façon à écarter tout reproche de ce genre, tant il a pris soin de solliciter le concours des hommes spéciaux, des hommes désignés par les divers partis comme éminents, *sans distinction d'opinion, de passé politique.*

Nous avons dit au *Peuple* :

Si au lieu d'aliéner mon capital, je veux seulement le prêter ; si je ne veux disposer en faveur d'autrui que de son usage, il est évident qu'il FAUDRA débattre les conditions du prêt et les arrêter par un contrat entre le capitaliste et le travailleur.

Le *Peuple* répond :

Ah ! pour le coup, c'est trop fort ! Tout à l'heure vous nous cherchiez chicane parce que, parlant au nom de la justice et du droit, nous avions employé le présent au lieu du futur. Et voilà que dans le même article, quinze à vingt lignes plus loin, pas davantage, vous tombez vous-mêmes dans la faute que vous nous reprochiez avec tant de hauteur. Vous employez pour les conditions du prêt le *futur*, lorsqu'il faudrait employer le *présent*.

Oui, *aujourd'hui*, il en est ainsi que vous le dites, parce que celui qui demande crédit est obligé, même lorsqu'il présente des garanties réelles de solvabilité, de s'adresser à l'égoïsme individuel du capitaliste.

Mais *demain* il en sera tout différemment, lorsque, par une organisation démocratique et sociale, le crédit sera donné par la société tout entière, dont l'intérêt sera de prêter gratuitement, afin d'avoir le bon marché.

Nous demandons bien pardon au *Peuple*, mais nous avons employé le futur parce que, suivant nous, dans toute espèce de société, quand on aura besoin de faire usage de la chose d'autrui, il faudra lui offrir des conditions qui le satisfassent. Il y a là un principe de liberté indestructible.

Nous insérons avec plaisir les lignes suivantes, extraites de la *Liberté*, et si le président de la République a réellement un parti pris en faveur de l'amnistie, nous espérons qu'il saura triompher des résistances ministérielles.

Une des principales causes du dissentiment *extraordinaire* qui s'est manifesté entre M. Léon de Maleville, ministre de l'intérieur, et le président de la République, premier magistrat de la nation, a été la mise en liberté de 79 prisonniers. Le président voulait qu'en attendant l'amnistie générale, qui trouvait de l'opposition dans le conseil, on pardonnât du moins aux femmes qui avaient été entraînées par leurs frères ou leurs maris. M. Léon de Maleville s'est montré conséquent avec lui-même en se refusant à l'amnistie comme à son prélude.

Au surplus nous ne saurions assez nous élever contre cette comédie du système parlementaire qui n'a été qu'un prétexte cruel pour cacher la véritable cause d'une opposition que nous ne saurions trop flétrir.

M. de Falloux s'en donne à cœur joie ; après avoir placé M. de Courson, après s'être entouré de messieurs de Riancey, Dupanloup, Laurentie, etc., il vient de prendre un arrêté par lequel : le curé de Saint-Paul et M. de Melun, président de la Société d'économie charitable, sont nommés membres du comité de surveillance des salles d'asile.

A une autre époque de pareils choix auraient soulevé des tempêtes. Les philippistes eux-mêmes eussent protesté au nom du progrès, au nom de la philosophie, au nom des idées libérales, etc., etc. Aujourd'hui MM. les réactionnaires de toutes les nuances en sont arrivés à la tolérance mutuelle la plus complète. L'horreur du socialisme est le symbole qui les réunit tous.

Ils se serrent les uns contre les autres, si bien que le socialisme n'aura pas la moindre peine à n'en faire qu'une bouchée.

Devant ou Derrière les Barricades. (1)

DU RÔLE DES MINORITÉS CHEZ LES PEUPLES QUI JOUISSENT DU DROIT DE SUFFRAGE UNIVERSEL.

VI. — *Du rôle des minorités.*

Les considérations précédentes ont fait pressentir le rôle naturellement réservé aux minorités. On peut le définir en deux mots : c'est de chercher à devenir majorité à leur tour. Tel doit être leur but persévérant, exclusif, et leurs moyens sont la propagande, la persuasion, puis en dernier résultat le suffrage universel.

Je sais toutes les objections que l'on peut faire au suffrage universel ; mais je sais aussi qu'elles peuvent toutes se réduire à ceci : la plus grande partie des citoyens appelés à en exercer le droit ne sont pas suffisamment éclairés ; la population laborieuse, dépourvue des lumières nécessaires pour se diriger elle-même, soumise dans les campagnes aux influences rétrogrades qui ont survécu à l'ancien régime, dans l'atelier, aux inspirations égoïstes d'une bourgeoisie parvenue, ne sait pas discerner ses véritables intérêts, et est exposée à voter contre eux. Certes, je ne me dissimule pas, au moment où j'écris ces lignes, la veille du jour de l'élection du président de la République, les inconvénients d'une pareille situation. Mais quel peut en être le remède ? Je ne crois pas qu'il soit dans des tentatives violentes pour établir une disproportion, en définitive éphémère, entre les institutions sociales et politiques d'un peuple, et son état intellectuel et moral.

Ce remède est tout entier dans l'extension des lumières, le perfectionnement des mœurs, et il n'est que là. Car il faut être bien convaincu de ce principe fondamental de toute science sociale, que les réformes politiques dépendent surtout des réformes intellectuelles, et que, pour agir sur les faits, on doit commencer par agir sur les idées. Telle est la noble mission des minorités.

J'ai distingué, comme on se le rappelle, deux espèces de gouvernements.

Le gouvernement politique né du suffrage universel doit venir s'y retremper souvent et en subir toutes les variations ; l'élection y procède de bas en haut. Le gouvernement spirituel, une fois constitué par le consentement universel des esprits, ne subit pas, il s'impose, non plus par l'inquisition et la violence, mais par l'autorité de la science et la persuasion. L'élection y procéderait de haut en bas. La pensée est indépendante du premier ; personne ne consentirait à le prendre pour arbitre de ses croyances ; l'immense majorité accepterait au contraire, dans les questions scientifiques de toute nature, la décision du second. En un mot, dans une société complètement réorganisée, telle que je l'entrevois pour l'avenir, l'autorité spirituelle agirait puissamment sur l'opinion publique, qui, réagissant à son tour sur le suffrage universel, constituerait le gouvernement politique. Les dépositaires de la première seraient des hommes de science ; les ministres du second, des hommes de l'art, des praticiens. Et chaque chose serait à sa place : l'idée au dessus du fait, la pensée au dessus de l'action.

Sans doute nous sommes bien loin de cet état régulier de développement, aussi différend de la phase révolutionnaire que nous traversons, que celle-ci l'est elle-même de l'ancienne organisation. Sans doute au moment où toutes les forces sociales sont en travail pour enfanter un gouvernement politique durable, il serait prématuré d'agiter la question d'un gouvernement spirituel ; et le public ne s'en soucie guère. Mais j'ai un autre but que de soulever ici une discussion philosophique ; je veux, à l'idée de ce gouvernement, rattacher la mission sociale des minorités.

N'est-il pas évident en effet qu'il existe de remarquables rapports entre les fonctions d'un gouvernement spirituel, telles que je les ai définies, et le rôle des minorités, tel que je le comprends ? Que leur commune indépendance intellectuelle, vis-à-vis des pouvoirs politiques, est la première garantie de la liberté.

Pour moi, je suis convaincu que la minorité, ou l'opposition, comme on l'appelle, remplit une fonction indispensable et supplée à l'autorité spirituelle, dont elle renferme le germe, comme l'instinct supplée à la raison ; abstraction faite des violences, et des ambitions personnelles qui salissent également d'ailleurs toutes les causes, l'opposition a toujours été le conseil, le contrôle du gouvernement et l'organe spécial du progrès. On sent instinctivement, même dans le camp opposé, que l'avenir lui appartient. En attendant, à défaut du gouvernement, elle a la popularité, et elle exerce une sorte d'autorité spirituelle sur la manifestation de l'opinion publique.

Déjà une certaine fraction de la minorité actuelle a compris le rôle qui lui était réservé. La proposition de créer un ministère spécial du progrès, sortie des rangs de la minorité socialiste, avait une haute signification politique et intellectuelle. Tandis que l'on a accueilli le projet de cette institution comme une mesure essentiellement révolutionnaire, j'y voyais, au contraire, abstraction faite de sa personnification en un homme dont je ne partage pas toutes les vues, une mesure organisatrice et le premier pas fait dans une voie de progrès régulier conduisant à la constitution d'un gouvernement spirituel. Généralisez l'idée et l'expression ; au lieu de ministère, mettez gouvernement du progrès, avec des ministères spéciaux pour les sciences positives entre lesquelles se partagent toutes les conceptions humaines : mathématiques, physique, chimie, astronomie, biologie et sociologie ou science sociale. Confiez à ce gouvernement la direction des études de toutes les questions qui intéressent la société, la mise en expérience de toutes les inventions, de tous les systèmes, l'organisation et la concentration des travaux individuels, de l'ordre scientifique, qui s'égarent ou s'épuisent aujourd'hui dans l'isolement, et par dessus tout l'éducation publique, et vous aurez..... ce qu'il faut bien appeler maintenant une utopie, mais ce qui serait en définitive une belle et grande combinaison de l'Institut, de l'Académie, du Collége de France, de l'Université, de tous les conseils, de toutes les sociétés d'encouragement, etc., tout cela fonctionnant avec un esprit d'ensemble, une activité et un dévouement au bien public inconnus jusqu'à présent. C'est bien ce qui pourrait donner l'idée la moins incomplète d'un gouvernement spirituel, dans l'état des esprits et des mœurs.

Quoi qu'il en soit, le ministère du progrès a été repoussé : on a répondu que tous les ministres étaient des ministres du progrès. Eh bien ! au point de vue où je me suis placé, et où j'ai cherché à amener mes lecteurs, cette appréciation est loin d'être juste. On peut sans doute admettre que le gouvernement temporel, formé d'hommes éminents, saura se maintenir à la tête, un peu en avant même, si l'on veut, de la majorité ; mais, qu'on veuille bien aussi le remarquer, il est impossible qu'il la devance de beaucoup, sous peine d'être abandonné par elle. Je vais même plus loin, et j'avoue que, chez les peuples qui jouissent du droit de suffrage, le gouvernement ne peut pas être aussi progressif que certains gouvernements absolus. Il est extrêmement probable que la majorité des citoyens égyptiens n'aurait pas voté les réformes réalisées par Mehemet-Ali. C'est précisément ce qui nécessite et élève l'intervention des minorités chez les peuples libres.

Le rôle des minorités étant défini comme je viens de le faire, quels seront leurs moyens d'action ? Ils se résument tous, ainsi que je l'ai indiqué, dans la propagande par la presse, par les livres, par la parole dans les assemblées politiques et dans les réunions libres des citoyens.

On l'a dit et répété sous mille formes : les droits supposent des devoirs ; les devoirs des uns consistent surtout dans le respect des droits des autres. Les majorités ont le droit de gouvernement ; mais les minorités ont celui de discussion et de propagande. Respect donc à tous les droits, et puissent ces principes élémentaires devenir la règle inviolable de chacun ! L'ordre et le progrès, ces deux aspects de la même question, ces deux bases de la prospérité publique, ces deux conditions de l'amélioration du sort des travailleurs, l'ordre et le progrès sont à ce prix. Certes, je ne fais pas appel ici à une conciliation impossible entre la majorité et la minorité ; il convient, il est nécessaire à la vie des nations libres qu'elles existent séparément et agissent chacune dans sa sphère. Il faut prendre les hommes tels qu'ils sont ; ils ne perçoivent pas le vrai par intuition, et ils se diviseront toujours, même sur les question les plus simples. Mais qu'ils cherchent alors à se convaincre, sans s'injurier et sans se battre. Si ces principes étaient universellement acceptés, on cesserait d'entendre les déclamations violentes qui retentissent dans les deux camps, les paroles de haine, les reproches injustes qui s'échangent entre eux, aigrissent les partis et les poussent aux extrêmes.

Le but de la minorité étant de devenir majorité, elle doit chercher à détacher, par la persuasion, les membres les plus avancés de celle-ci pour se les assimiler. Il importe que cette manœuvre soit convenablement dirigée, et, comme membre de la minorité actuelle, je demande la permission de lui donner un conseil.

Jusqu'à présent, pour simplifier l'idée en même temps que l'expression, j'ai considéré la minorité comme un ensemble homogène, opposé tout d'une pièce à la majorité. Or, c'est là, chacun le sait, une véritable fiction. En fait, la minorité se compose (comme la majorité, du reste, mais je n'ai pas à m'occuper de la conduite de celle-ci) de fractions plus ou moins nombreuses, réunies dans une même opposition, mais presque toujours divisées entre elles. Il y a d'abord une minorité rétrograde : je la laisse de côté ; puis toutes les minorités progressives à divers degrés. Celles-ci varient non-seulement par le nombre de leurs éléments, mais encore par suite des diverses combinaisons qu'ils forment entre eux sur chaque question. Il faut donc, pour s'entendre, considérer l'idée ou la série d'idées, le programme, comme on dit maintenant, qui caractérise chaque parti, plutôt que le personnel variable dont il se compose. Il est des hommes

(1) Voir les numéros du 29 décembre dernier, 1er et 5 janvier.

qui, par tempérament ou par habitude, sont voués à l'opposition et se détacheraient de leur parti plutôt que de le suivre sous le drapeau de la majorité. Faisons donc abstraction des hommes, pour considérer seulement les idées. Or, parmi celles-ci, les unes soulèvent des préventions plus ou moins légitimes, qui rendent leur avènement impossible, ou du moins très éloigné; d'autres, au contraire, vont bientôt conquérir une majorité qui les fera passer dans le gouvernement, et par suite dans les faits. Dans cette situation, la minorité doit évidemment choisir ces dernières, pour en faire l'objet d'une propagande active, unanime et dégagée de toute préoccupation de personnes et de partis. Ce qui n'empêchera pas d'ailleurs chaque fraction de l'opposition de poursuivre l'étude et la propagation de ses théories particulières. Pour suivre une ligne de conduite visiblement tracée par l'intelligence de l'intérêt commun et qui rapproche successivement chaque parti de son but nécessaire, toute la difficulté se réduit donc à discerner la réforme qui a le plus de chances pour se faire accepter par une majorité convaincue. Cette difficulté est facile à résoudre, car c'est évidemment celle qui figure dans tous les programmes, sur laquelle la minorité est unanime. D'où résulte cette conséquence que je livre aux méditations de tous les hommes sincèrement voués à la cause du progrès pacifique et régulier : que le premier acte politique des partis composant la minorité est de se mettre d'accord, au moins sur une question. Et je n'entends point par là que l'on arbore un drapeau ou une couleur, que l'on répète à satiété l'une de ces vagues et sonores formules qui entretiennent la division des esprits et ne signifient rien pour vouloir signifier trop, mais que l'on convienne d'une mesure, d'une réforme politique ou administrative, financière ou industrielle, et que les organes de la minorité, presse, tribune, comités, cercles, associations de toute nature, ne cessent de la discuter, de la présenter sous toutes ses formes, jusqu'à ce qu'elle ait obtenu satisfaction. Ce que je dis ici n'a certes pas la prétention d'être nouveau; mais il est des choses qu'il faut souvent répéter. Je termine sur ce sujet en rappelant la question de la réforme électorale et parlementaire comme un des beaux exemples de stratégie que les minorités aient donnés, à ma connaissance.

Pour compléter les quelques aperçus que je viens de présenter sur le rôle des minorités, il me reste à traiter une question très grave et très simple à la fois, sur laquelle il importe de s'expliquer avec franchise. Le danger ici serait dans l'équivoque.

Si le droit suppose le devoir, le devoir suppose aussi une sanction. Dans un état organisé sur la base du suffrage universel, la plus large que l'on puisse imaginer, le droit de la majorité étant le gouvernement, le devoir de la minorité est de laisser gouverner. Le droit de la minorité étant la discussion et la propagande, le devoir de la majorité est de n'apporter aucune entrave à la presse et aux réunions politiques. Voilà le vrai, voilà le juste.

Malheureusement le vrai et le juste s'obscurcissent souvent dans l'esprit des hommes; la passion, mauvaise conseillère, étouffe leurs inspirations, et les partis ont une tendance funeste à empiéter réciproquement sur leurs droits. Il peut donc arriver qu'une minorité violente, s'appuyant sur des prétextes plus ou moins spécieux, oubliant le sens et la portée de nos institutions démocratiques, essaie de renverser le gouvernement de la majorité. Il peut arriver aussi qu'une majorité oppressive, aveuglée par les vapeurs enivrantes du pouvoir, méconnaissant les droits sacrés de la pensée et de la discussion, cherche à les étouffer dans le sein des minorités. Dans l'un et l'autre cas, le pacte fondamental est rompu, et la porte ouverte aux excès. Les excès sont comme les abimes, ils s'invoquent, ils s'appellent l'un l'autre. De quelque côté qu'ils viennent, on ne peut que les maudire au nom de l'ordre social troublé, au nom du progrès compromis, au nom des malheurs de la société entière.

Mais la modération découragée doit-elle se borner à maudire et à se veiler la figure? Non ! ce serait de la faiblesse. Dans les états libres, tout citoyen est soldat, soldat de l'ordre ou du progrès, suivant que l'un ou l'autre est en danger.

En face d'une minorité violente et par conséquent factieuse, soit qu'elle fasse appel à la révolte en soulevant les passions populaires, soit que, sortant des clubs et descendant dans la rue, elle y dresse ses barricades, la majorité doit agir sans hésitation, sans faiblesse. Vaincre d'abord, puis après consulter l'intérêt public et l'humanité pour décider du sort des vaincus.

En présence d'une majorité oppressive et par conséquent factieuse, qui prive la minorité de ses moyens imprescriptibles et naturels de devenir majorité à son tour, par la persuasion et la propagande, la minorité a le droit de barricades et d'insurrection. Elle peut attendre l'occasion favorable, elle peut différer pour consulter une fois de plus le suffrage universel; ce n'est plus pour elle qu'une question de prudence ou de succès, d'humanité peut-être, avant d'ouvrir la carrière sanglante des guerres civiles; mais, encore une fois, elle a le droit, et que ses conséquences retombent sur la tête des gouvernements oppresseurs !

En un mot :

Contre une minorité violente, avec la majorité devant les barricades;

Contre une majorité oppressive, avec la minorité derrière les barricades.

Voilà la place des hommes de cœur et d'intelligence, d'ordre et de progrès.

Que dans ce voyage d'un côté à l'autre des barricades, on se trouve pris entre deux feux, c'est possible. Mais fais ce que dois, arrive que pourra, et en attendant dis ce que tu penses.

LÉOPOLD BRESSON.

Cherbourg, 10 décembre 1848.

Le nouveau congrès slave de Prague.

GUERRE DE HONGRIE.

Un congrès slave s'est de nouveau réuni à Prague. La première séance, tenue le 29 décembre, a été ouverte par un discours de M. Sabina, dans lequel l'orateur a indiqué le but du congrès.

De ce discours il résulte que ce que les Slaves veulent conquérir et maintenir, c'est la liberté et le slavisme. Les Slaves n'ont ni l'un ni l'autre, et sont seulement sur la voie de la liberté, et le slavisme n'est guère encore qu'une idée.

Quiconque jette seulement un regard autour de soi, sait que les Slaves sont entourés de gens qui, sous l'apparence de liberté et de cosmopolitisme, veulent que le slavisme disparaisse. « Non-seulement autour de nous, a dit l'orateur, mais au milieu de nous se trouvent nos ennemis qui nous crient que nous devons être libres, *mais non Slaves.* » Cependant la liberté ne peut être séparée du slavisme. On répète aux Slaves qu'il importe peu que l'on soit Allemand, ou Madgyar, ou Slave; mais cela importe beaucoup. Quiconque sait quel magnifique avenir ont les Slaves, sait aussi qu'aucune nation n'en eut un pareil jusqu'ici. *Les Slaves ont un avenir social.* La vraie humanité et le vrai slavisme ne font qu'un. Les autres nations ont suivi jusqu'ici une voie scientifique; les Slaves entreront, eux, *dans une voie nouvelle, plus large*; voilà pourquoi ils ont fondé la *Slowanska lipa* (ligue Slave), afin qu'elle leur montre cette voie vers le Slavisme pur, c'est-à-dire la *pure humanité.*

Inutile d'ajouter que le discours de M. Sabina a été couvert d'applaudissements.

Le nouveau congrès slave n'aura probablement pas à craindre cette fois d'être interrompu par les bombes de Windisgraetz. Le moment approche où les Slaves seront à peu près complètement maîtres de l'Autriche. Nous les avons plaints après leur défaite, soutenus dans leurs légitimes espérances, nous ne les félicitons pas de leurs victoires à Vienne et en Hongrie. Vainement apporteraient-ils pour excuse qu'ils ont dû, eux aussi, après des siècles d'assujettissement, montré leur force aux Madgyars et aux Allemands leurs anciens conquérants ou dominateurs. Ce n'est pas avec les canons de Windisgraetz ni même avec le sabre de Jellachich que les Slaves s'ouvriront la *voie nouvelle vers la pure humanité.* On nous avait dit, et nous le croyons encore, que les Slaves, race primitive connue par la douceur de ses mœurs, était appelée à rajeunir notre vieux monde, contrairement aux lois naturelles presque détruites par la fausse science de nos prétendus savants. C'est bien là, en effet, l'*avenir social* dans lequel les Slaves ont foi, et la mission qu'ils se donnent. Eh bien ! nous le demandons, est-ce par le sac de Vienne et l'asservissement des Madgyars que les Slaves auraient dû débuter sur ce théâtre européen, où ils prétendent à leur tour remplir le premier et le plus beau rôle? Ne craignent-ils pas que la mort de Blum, tombé sous les balles des Tschèkes, ne leur porte malheur, et que l'Europe démocratique tout entière ne leur demande bientôt raison de ce meurtre inouï comme d'une trahison? Non, il ne suffit plus d'avoir pour la liberté de belles paroles, ce sont des faits que nous tous, démocrates européens, nous attendons des Slaves de l'Autriche. Nous leur disons donc, sur la tombe du martyr de la Brigittenau, sur les ruines fumantes des villes madgyares, hâtez-vous, Slaves, d'abjurer vos haines de race et vos rancunes nationales! Maudissez vos dernières victoires, et ne vous en vantez pas. Relevez ceux qui sont tombés sous vos coups. Que désormais vos armes, *teintes d'un sang innocent*, ne servent plus que contre la tyrannie! Notre fraternité est à ce prix.

Nous ne connaissons point le programme du nouveau congrès slave de Prague. Mais, l'œuvre de cette assemblée n'aura de durée qu'autant qu'elle aura pour but la paix et la conciliation.

En attendant, la guerre continue en Hongrie avec toutes ses fureurs. S'il faut en croire les bulletins que publie la *Gazette officielle de Vienne*, l'armée hongroise perd chaque jour du terrain, et les Madgyars n'apportent point dans leur résistance l'opiniâtreté que semblaient présager les formidables préparatifs qu'ils avaient faits. Il y avait toute apparence que les Hongrois finiraient par succomber sous les efforts de toute la puissance autrichienne, mais on s'attendait de la part des Madgyars à une défense longue et désespérée.

Au dire des bulletins autrichiens, dont l'exactitude est, il est vrai, assez suspecte, les Hongrois se retirent à l'approche des troupes impériales, abandonnant leurs meilleures positions presque sans coup férir. Quel peut être le motif de ce fait chez un peuple bien connu par sa bravoure? Est-ce l'influence du changement de règne qui vient d'avoir lieu en Autriche, ou le fruit de discordes intestines?

Quoi qu'il en soit, la *Gazette de Vienne* a confirmé officiellement la prise de Raab par l'armée impériale. Les Hongrois se sont retirés en partie sur Cormon et en partie sur Buda-Pesth.

On annonce également l'occupation de Koermerd par le corps d'armée du comte de Nugent, qui se trouve ainsi en communication avec le corps d'armée principal.

Enfin, des nouvelles de Clausenbourg (Transylvanie) annoncent que le chef slovake Urban a repoussé les Hongrois, parmi lesquels se trouve un grand nombre de volontaires viennois en costume hongrois. Sur toute la route qu'il a parcourue, Urban a trouvé des villages roumains ou slaves entièrement détruits, et 60 Roumains pendus.

Nouvelles d'Italie.

LA CONSTITUANTE ROMAINE. — LES DÉPUTÉS DU PIÉMONT. — CORDON DOUANIER CONTRE LES IDÉES.

Nous avons dit que la chambre des députés de Rome s'est montrée peu favorable à la pensée de convoquer une constituante romaine. La discussion, ouverte un samedi, a été renvoyée au lundi. Les membres de la junte suprême et les ministres paraissent décidés, si la chambre n'adopte pas la loi dans la séance suivante, à prononcer la dissolution de l'Assemblée, et à faire appel au suffrage universel. Le projet de loi présenté par les ministres est ainsi conçu :

« Vu les adresses et les manifestations de la capitale et des provinces; vu la note présentée par la junte suprême d'Etat au ministère et communiquée par icelui à la chambre des députés; considérant qu'attendu le danger d'une scission entre les provinces et d'une dissolution sociale, et aussi le besoin impérieux de remédier à la détresse des finances, la loi suprême du salut public commande de convoquer la nation pour qu'au moyen d'une représentation universelle et munie de tous les pouvoirs, elle manifeste sa volonté et prenne les mesures nécessaires. Sur la proposition des ministres, la chambre des députés décrète :

Art. 1er. Une assemblée nationale qui représentera avec pleins pouvoirs l'Etat romain, est convoquée à Rome.

Art. 2. L'objet de cette assemblée sera de prendre toutes les délibérations qu'elle jugera convenables et opportunes et de déterminer les moyens de donner une assiette régulière, satisfaisante et stable à la chose publique, en conformité des vœux et des tendances, sinon de toute, au moins de la majeure partie de la population.

» Art. 3. Les collèges électoraux sont convoqués pour le 21 janvier prochain, à l'effet de choisir les représentants du peuple à l'Assemblée nationale. »

» Art. 4. L'élection aura pour base la population.

» Art. 5. Le nombre des représentants sera de 200.

» Art. 6. Ils seront répartis dans les circonscriptions électorales actuellement existantes, de sorte que chacune d'elles ait deux nominations à faire.

» Art. 7. Le suffrage sera direct et universel.

» Art. 8. Sont électeurs tous les nationaux âgés de vingt-et-un ans accomplis, domiciliés depuis un an et qu'aucune disposition judiciaire n'aura privés ou suspendus de leurs droits civiques.

» Art. 9. Sont éligibles tous les électeurs âgés de vingt-cinq ans.

» Art. 10. Les électeurs voteront tous au chef-lieu de la circonscription électorale. Chaque bulletin contiendra autant de noms que la province aura de représentants à nommer,

» Art. 11. Le scrutin sera secret. Personne ne pourra être nommé représentant du peuple s'il ne réunit au moins 500 suffrages.

» Art. 12. Chaque représentant aura une indemnité de deux écus par jour pendant toute la durée de la session. On ne pourra renoncer à cette indemnité.

» Art. 13. Une instruction du gouvernement réglera tous les détails d'exécution du présent décret.

» Art. 14. L'Assemblée nationale s'ouvrira à Rome le 5 février prochain.

» Art. 15. Le présent décret sera immédiatement transmis à toutes les provinces et publié et affiché dans les communes de l'Etat. »

L'ordonnance suivante vient d'être insérée au *Moniteur* du Piémont :

« Art. 1er. La chambre des députés est dissoute.

» Art. 2. Tous les collèges électoraux du royaume sont convoqués pour le 15 du prochain mois de janvier.

» Art. 3. Notre conseil des ministres pourvoira à ce que les militaires inscrits sur les listes électorales puissent voter.

» Art. 4. Le parlement est de nouveau convoqué pour le 23 du mois de janvier. »

— Les journaux italiens parlent d'une grande convocation de troupes autrichiennes à Plaisance.

Radetzki vient de publier une circulaire qui établit un cordon de douanes contre les idées aux frontières lombardes. Cette circulaire porte qu'à dater du 1er janvier 1849 le passage sera interdit à toutes les voitures de quelque nature qu'elles soient, apportant des passagers, à l'exception des courriers diplomatiques ou militaires, munis de passeports en forme, de personnes voyageant en poste dans leur propre voiture, dont les passeports se trouvent en ordre parfait, et de voitures de la poste aux lettres, montées par un seul postillon, de charrettes exclusivement chargées de marchandises.

Amérique.

La Californie a été une source fertile de discussion pour la chambre des représentants réunie à Washington; il y a aujourd'hui quatre projets sur la question de l'esclavage dans ces nouveaux territoires soumis au congrès.

Le premier fait de la Californie un état qui doit être organisé immédiatement, la question de l'esclavage réservée aux nouveaux citoyens eux-mêmes.

Le deuxième est une pétition des habitants du nouveau Mexique, qui demandent à former un Etat, et que l'esclavage soit expressément empêché par une loi.

Le troisième est l'ancien compromis de Clayton, qui laisse la décision de la question à la cour suprême.

Le quatrième enfin, se compose des résolutions de la chambre des représentants qui engagent le comité territorial à présenter un bill pour une organisation de gouvernement excluant l'esclavage. On ne pense pas qu'aucun de ces projets puisse être discuté et adopté dans la présente session.

Les dernières nouvelles de Mexico sont du 25 novembre; celles de Vera-Cruz du 27. On pensait généralement dans la première ville que Paradès s'était enfui sur le dernier steamer anglais; on avait suivi sa trace sur la côte jusqu'à Orizaba. M. Levasseur, le nouveau ministre français, avait eu une audience pour présenter ses lettres d'accréditement. Rien d'extraordinaire n'avait eu lieu dans cette circonstance.

— Un bâtiment arrivé à Boston des îles Sandwich annonce que ces îles sont pour ainsi dire dépeuplées par les émigrations en Californie. Il a aussi apporté la nouvelle qu'une scène de massacre avait eu lieu récemment aux îles de Feeje, et que deux vaisseaux de guerre anglais s'étaient dirigés vers ces parages pour s'enquérir à ce sujet.

Le roi de Danemark et le gouvernement du Schleswig-Holstein.

Le gouvernement intérimaire du Schleswig-Holstein vient d'adresser, en date de Gottorp, 23 décembre 1848, une proclamation aux habitants des duchés. Pour faire comprendre la ligne de conduite de ce gouvernement, il est bon de l'opposer à celle du roi de Danemark; nous devons d'autant plus insister sur ces faits, car tout porte à croire que les hostilités recommenceront prochainement.

Le roi Christian VII, dans une proclamation datée de Frédérikaborg 15 décembre 1848, adressée aux habitants du Schleswig, regrette que l'espoir de voir le gouvernement intérimaire entrer dans une voie de conciliation, soit pour ainsi dire perdu.

« La conduite du gouvernement intérimaire, ajoute la proclamation, exige que nous nous élevions contre la manière dont les personnages élus pour le maintien du droit et de la justice abusent de notre nom pour justifier leur conduite envers les habitants du Schleswig. »

La proclamation finit en disant que c'est uniquement dans l'intérêt des duchés que le Danemark s'abstient encore d'avoir recours à la force.

Le gouvernement intérimaire dans sa proclamation se plaint d'abord que le Danemark ne lui ait pas remis les îles d'Als et d'Erroe; il accuse les Danois d'avoir excité les habitants du Schleswig à refuser l'impôt; il se plaint de la proclamation du roi du 15 décembre.

Or, depuis la violation des conventions par le gouvernement intérimaire et la protestation faite par les deux conseillers élus l'un par le Danemark, l'autre par Francfort, contre les premiers actes de ce gouvernement, le gouvernement danois a déclaré qu'il ne pouvait plus le reconnaître; l'administration des îles d'Als et d'Erroe ne pouvait donc lui être confiée.

Quant à la résistance passive des habitants danois du Schleswig, relativement au refus d'impôt, cette résistance est trop naturelle pour avoir besoin d'être excitée.

Si le gouvernement intérimaire du Schleswig avait cet esprit de conciliation dont il parle, il n'aurait pas supprimé la liberté de la presse; il ne menacerait pas de *châtiments sévères* quiconque proteste par des écrits ou par la parole contre le projet de réunir le Schleswig à l'Allemagne.

Il est profondément à regretter que le gouvernement intérimaire attise ainsi les passions au lieu de les calmer, car il ne peut que s'en suivre la guerre.

Icarie.

On sait que nous ne partageons point les opinions de M. Cabet, mais il vient d'être injustement accusé dans sa probité, dans son honneur, et nous croyons remplir un devoir en insérant la lettre suivante, adressée à la rédaction du *Journal des Débats* :

C'est avec étonnement et avec indignation que nous lisons dans votre journal d'hier des insinuations et des accusations de la plus grande perfidie dirigées contre le citoyen Cabet, qui s'occupe actuellement, aux Etats-Unis d'Amérique, de la réalisation d'une *colonie fraternelle*. Comme son fondé de pouvoirs, je viens protester en son nom et vous répondre en quelques mots.

Je dois d'abord vous faire observer que, lorsqu'on affecte autant de gravité que vous, on doit avoir au moins un peu de retenue et de pudeur, surtout quand on parle de faits de notoriété publique.

Vous osez injurier, calomnier et accuser le citoyen Cabet, dont vous ne pouvez ignorer l'absence, car son départ a été annoncé par la presse, et, pour comble de cynisme, dans l'intention sans doute d'aggraver les accusations que vous dirigez contre lui, vous lui reprochez de se tenir coi et de ne point vous répondre; vous l'accusez même de *presser encore le départ de nouveaux colons,* c'est-à-dire, selon vous, de *nouvelles victimes...*

Vous dites que les émigrants, au lieu de trouver le *vivre* et le *couvert promis en retour de leurs capitaux*, etc.; c'est une perfidie et une calomnie de votre part, car le citoyen Cabet n'a jamais rien promis, et il ne pouvait rien promettre au-delà de ce que les avant-gardes auraient préparé pour l'arrivée des familles; et il ne cessait de répéter toujours que tout était à créer et à préparer, et qu'on ne pouvait récolter avant d'avoir semé.

Pourquoi ne citez-vous pas des actes du fait ou de la volonté du citoyen Cabet? Pourquoi ne cherchez-vous pas à vous éclairer sur les faits de l'émigration et de la colonisation icariennes dans de nombreuses publications de cette société? Pourquoi n'en avez-vous jamais parlé ni pour nous éclairer, si vous croyez avoir pour cela assez de lumières, ni pour prévenir des malheurs, si réellement vous êtes encore susceptible de prendre quelque intérêt au sort des prolétaires, ou si vous pouvez encore vous laisser toucher des malheurs de vos semblables? Mais nous savons apprécier votre charité et votre tendresse que vous épanchez avec cette abondance qui vous caractérise, au profit de la calomnie et de la persécution.

Vous prétendez que *vous ne pouvez pas prendre au sérieux* la protestation des 46 icariens de la Nouvelle-Orléans, les plus éprouvés et les plus dévoués contre les attaques d'une violence inqualifiable de Dubuisson; et pour comble d'impudence vous cherchez encore à faire accroire à vos lecteurs que les signataires de la protestation qu'on nous a envoyée de la Nouvelle-Orléans, et que nous avons communiquée aux journaux, n'ont pas quitté Paris. Vous osez, en outre, avancer que Dubuisson, qui a versé dans la caisse commune des *sommes dont il produit les chiffres*, *accuse le citoyen Cabet de l'avoir volé.* Il faut d'abord savoir que ce malheureux Dubuisson, à qui on n'a jamais rien imposé ni demandé au-delà de son engagement, n'a payé que le minimum de son apport, que les 400 fr. dont il parle, et que, dans aucun cas, il n'avait le droit de réclamer, ont été imputés sur l'apport

de sa femme partie pour aller le rejoindre; et que, s'il y a ici quelqu'un de volé, c'est uniquement la communauté, par Dubuisson, qui a manqué à tous ses engagements et à tous ses devoirs, qui a cherché à vivre aux dépens de ses frères à la Nouvelle-Orléans, et qui cherche encore actuellement à leur ravir ce que les hommes de cœur ont de plus précieux. Mais il ne faut pas juger si sévèrement le pauvre Dubuisson. Il a été victime de sa bonhomie. Un traître des plus perfides, à la veille de quitter la Nouvelle-Orléans, a surpris sa bonne foi, lui a fait signer son article qu'il n'osait point attester lui-même de sa signature, et l'a remis à la rédaction d'un journal partisan le plus effréné de l'esclavage des noirs.

Vous trompez aussi indignement vos lecteurs en attribuant au *New-York Herald* une autorité morale qu'il n'a pas et qu'il ne peut avoir, journal dont nous avons déjà signalé la mauvaise foi (voir le *Populaire*, numéros 77 et 79), en reproduisant son article du 2 août dernier, où il affirme avec la même assurance qu'aujourd'hui que les sauvages avaient massacré trois icariens, et où il provoque comme aujourd'hui des châtiments contre le citoyen Cabet, pour avoir entrepris une colonisation dont le succès entraînerait inévitablement sur toute la terre la fin de toute exploitation de l'homme par l'homme. Votre entente cordiale avec un tel journal ne nous cause donc aucune surprise.

Nous comprenons facilement comment vous pouvez vous faire une *question d'humanité* en attaquant le citoyen Cabet avec tant de mauvaise foi et de violence.

Vous ne vous souciez point du sort des icariens; vous ne cherchez point à leur assurer, ici en France, au moins, autant de garantie de liberté, d'égalité et de fraternité, avec d'autres avantages qu'ils peuvent en trouver dans les déserts des Etats-Unis d'Amérique; mais vous cherchez, avec un courage dont vous avez donné des preuves sous tous les régimes déchus et maudits, à les calomnier et à faire échouer complètement leur entreprise humanitaire, espoir de notre salut.

O hommes experts et habiles, dans lesquels s'est incarnée la moralité qui caractérise notre époque, pourquoi cherchez-vous toujours à faire passer les icariens pour des hommes immoraux et dangereux? pourquoi provoquez-vous toujours des persécutions contre eux? pourquoi, aujourd'hui même, qualifiez-vous d'*immorale utopie* leur système qui n'est que le christianisme dans sa pureté primitive?

Répondez à ces questions; nous vous sommons au nom de l'humanité. Jugez-nous, puisque vous dites ne pas savoir si quelque autre juridiction que celle de la presse est appelée à intervenir dans cette affaire; jugez-nous sur des faits authentiques et non sur des insinuations et sur des accusations, vous le savez mieux que qui que ce soit, qui n'ont d'autre source que le mensonge ni d'autre but qu'un assassinat moral, à défaut d'un assassinat juridique.

Paris, le 4 janvier 1849. L. KROLIKOWSKI.

Souscription européenne

EN FAVEUR DE LA

FAMILLE DE ROBERT BLUM.

Huitième liste.

Second versement fait par le comité central de la société démocratique polonaise ouverte dans les bureaux du journal *Demokrata polski*, 25 fr. 35.

Souscription ouverte à Meaux : MM. Dumarin, 50 c. — Valtren, 50 c. — Beaudot, 5 c. — Sarraz, 50 c. — Joailler, 50 c. — Pache, 50 c. — Magrémont, 50 c. — Vignerti, 50 c. — Garonini, 50 c. — Plansenois, 40 c. — Michot, 50 c. — Fouloni, 20 c. — Emilie D., 50 c. — Auguste, 20 c. — Lepus, 50 c. — Un démocrate, 20 c. — Jules, 50 c. — Un patriote, 50 c. — Gomas, 40 c. — Duli, 50 c. — Ladevèze, 2 fr. — Dufont, 25 c. — Godailler, 40 c. — Sonni, 40 c. — Un ami de l'ordre, 40 c. — Pietini, 50 c. — Chapelle, 40 c. — Une anonyme, 20 c. — Anonyme, 50 c. — Famille de démocrates polonais, 4 fr. — Mme Franco, 50 c. — Un apprenti bijoutier, 50 c. — Mannier, pharmacien, 50 c. — Em. Baudry, 50 c. — F. Raveau, 5 fr.

Souscription ouverte à Besançon : MM. Ch. Trault, 50 c. — Ledoux, 25 c. — Ungerich, 20 c. — Morel, 20 c. — Masson, 20 c. — Faivre, 20 c. — Mlle Ledoux, 25 c. — Péréal, 25 c. — Benoist, 50 c. — Bâton, 50 c. — Tarby, 25 c. — Clauz, 25 c. — Bichet fils, 25 c. — Dheunier, 50 c. — Faivre, 50 c. — Anonyme, 40 c. — Bonnet, 40 c. — Morel, 40 c. — Jourdant, 40 c. — Christ, 40 c. — Alix, 25 c. — Jacob jeune, 25 c. — Bonnet (François), 40 c. — Grimes, 50 c. — Cognet, 50 c. — Ballard, capitaine, 50 c. — Renaud (Hippolyte), 50 c. — Ch. Faney, 50 c. — Bargain frères, 4 fr. — Lemoine, 4 fr. — Un anonyme, 4 fr. — Une dame, 50 c. — Trois anonymes, 4 fr. 50 c. — M. D. M. P. à Villers-Saint-Ch., 50 c. — Hamelin, 50 c. — Laurent, 50 c. — Un clerc de notaire, 4 fr. — Peusansky, 50 c. — Chazerain, 50 c. — Rouget, 50 c. — Un anonyme, 50 c. — Un démocrate, 50 c. — Jacob, 50 c. — Bonnet, 50 c. — Un anonyme, 50 c. — Un gallo-germain, 50 c.

Souscription ouverte dans la commune de Laville-l'Evêque par M. Thiberville, 3 fr. — Feillet de Brest, 50 c. — Le gérant de la boulangerie sociétaire de Recouvrance, 50 c. — G. Considerant, de Saintes, 50 c. — Lemaître, cultivateur à Gressey près Houdan, 50 c. — Moutard, 50 c. — Kunemann, 50 c. — Ferdinand Deprez de Rambouillet, 40 c. — Eustache Chichi de Rambouillet, 40. Deux anonymes, 75 c. — Le banquet des socialistes de Poitiers, 6 fr. — Un phalanstérien, 40 c. — Quatre socialistes de Blangy, 2 fr. — Parizot, 20 c. — Charles Fabre, 2 fr. 50 c. — Jacquot d'Arras, 50 c. — Elie, 3 fr. — Un groupe de démocrates socialistes de Cherbourg, 42 fr. — Un atelier de peintres démocrates, 2 fr. 50 c. — Anonyme de Château-Thierry, 50 c. — Simon, id., 50 c. Bricard, id., 50 c. — Bréaillon, id., 50 c. — Deux démocrates socialistes, id., 4 fr. — Schindler, id., 50 c. — Bacquenoir, 50 c. — Hunebelle frères, id., 4 fr. — Bidard, id., 50 c. — Conrieu, id., 50 c. — Dubois, id., 50 c. — Bocas Th., id., 25 c. — Bélin, id., 50 c. — Galiac, id., 50 c. — Pinon, id., 50 c. — Dartire, id., 50 c. — Total, 442 fr. 95 c. — Montant des sept listes précédentes, 969 fr. 95 c. — Total général, 4 082 fr. 90 c.

Assemblée nationale.

Séance du 5 janvier. — PRÉSIDENCE DE M. MARRAST.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal est lu.

M. FOUSSARD demande la parole sur le procès-verbal.

Citoyens, dit-il, je tiens à rétablir un fait qui s'est passé hier et qui n'est pas sans importance. (Ecoutez! écoutez!) Les sténographes du *Moniteur* me font dire le contraire de ce que j'ai dit. J'ai dit que c'était le ministre qui devait être rappelé à l'ordre et non pas moi (On rit.), après avoir entendu le ministre professer une opinion entachée d'hérésie constitutionnelle. (Mouvement.)

C'est une hérésie de mettre en doute la sincérité des décisions de l'Assemblée. J'ai demandé le rappel à l'ordre avec beaucoup de mes collègues. Nous étions dans notre droit... Il n'est permis à personne de mettre en doute l'autorité de l'Assemblée nationale. Nous devons tous un égal respect à la constitution. (L'ordre du jour!)

Puisque je suis à cette tribune, j'en profite pour signaler un fait qui ne manque pas de gravité, et qui s'est passé hier sous mes yeux..... (Qu'est-ce que c'est? — Voyons! — Ecoutez!) Hier j'étais, en ma qualité d'administrateur de l'hôtel des Invalides, convoqué à une réunion du conseil.... Tous les invalides étaient réunis pour la réception de leur nouveau gouverneur. Il est arrivé bientôt, suivi d'un nombreux état-major, parmi lequel figurait M. le général Changarnier. On l'introduisit dans la cour d'honneur; le général Petit lui adressa alors une allocution. Après une réponse de M. Jérôme Bonaparte, les invalides ont crié vive l'empereur! (Rire et bruit.) Je sais tout ce qu'il faut passer au culte des souvenirs, mais enfin le cri de vive l'empereur! est un cri séditieux. (Oui! oui! à gauche.) Je demande des explications à ce sujet.

M. ODILON BARROT, président du conseil. Je suis aux ordres de l'Assemblée, et je la supplie d'examiner si le fait pour lequel on nous interpelle mérite de suspendre ses travaux. (Non, non.)

Le ministre de la guerre, le général Changarnier étaient présents, et ils ont pu apprécier la nature des acclamations qui se sont fait entendre. S'il y a eu atteinte aux lois de la discipline, si cette atteinte a été grave, elle sera punie; mais si ce n'est qu'un mouvement irréfléchi d'enthousiasme, qui pourrait appeler la sévérité sur les vieux braves qui y ont cédé? (Assez! assez! l'ordre du jour.)

Cet incident n'a pas d'autres suites. Le procès-verbal est adopté, et l'Assemblée passe à l'ordre du jour.

M. de Planat, représentant du département de la Charente, écrit à l'Assemblée qu'il donne sa démission.

M. LE PRÉSIDENT invite les membres de la commission chargée de préparer le projet de loi sur la responsabilité des ministres, à se rendre dans leurs bureaux pour y délibérer.

Il annonce en même temps à l'Assemblée que la commission chargée d'examiner le projet de loi sur la responsabilité des ministres et des agents du pouvoir, a terminé son travail, et que son rapport pourra être déposé lundi ou mardi, de manière à ce que l'Assemblée puisse en commencer la discussion avant la fin de la semaine prochaine.

Enfin, il invite les membres des autres commissions à hâter leurs travaux.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif au travail dans les prisons.

M. GUYOT signale la concurrence désastreuse que font au commerce les maisons centrales de détention. Il résulte de cette concurrence que le manufacturier est obligé de descendre le prix de ses marchandises jusqu'au prix de revient, et de diminuer le salaire des ouvriers, qui ne trouvent même plus de quoi vivre au moyen de leur travail.

L'orateur entre dans des détails de statistique sur les prix de fabrique dans les maisons de détention et dans les manufactures : les premiers sont excessivement moins élevés que les seconds, et cependant les entrepreneurs font des bénéfices immenses au détriment du commerce.

Cependant, au lieu de supprimer complétement le travail dans les prisons, il faut le régler et le maintenir dans de justes limites.

En terminant, l'orateur appuie le projet de la commission, qui demande que les produits fabriqués dans les maisons de détention ne soient pas livrés sur le marché en concurrence à ceux du travail libre.

M. SCHOELCHER défend le décret du 24 mars dernier qui a suspendu le travail dans les prisons, et cela dans l'intérêt des détenus eux-mêmes; car on a remarqué que depuis que le travail dans les prisons a été supprimé, la mortalité est beaucoup moindre qu'auparavant. Cela provient de ce qu'on excède pas par un travail exagéré les forces des détenus.

L'orateur entre dans des détails de chiffres sur les maladies et les décès de la maison de détention de Nîmes; il résulte, de ces chiffres, que pour six mois de l'année 1848, le décret du gouvernement provisoire a sauvé la vie à quatre cents cinquante-un détenus.

UNE VOIX. C'est plutôt la suppression de la cantine qui en est la cause.

M. SCHOELSCHER continue sa statistique et signale certains travaux qui sont plus nuisibles que d'autres à la santé des condamnés. Sans doute il ne faut pas entourer les condamnés de plus de sollicitude que les hommes libres, mais il ne faut pas non plus oublier totalement les lois de l'humanité.

Indépendamment des travaux qui abrégent la vie des condamnés, il y a encore une autre cause qui contribue à accroître le nombre des décès, c'est la mauvaise nourriture qu'on leur donne : ils ont, il est vrai, une rétribution qui leur permet d'acheter un supplément de nourriture, mais cette rétribution n'est que de 8 c. par jour, et elle est évidemment insuffisante.

Enfin il y a une autre cause qui peut aussi augmenter le chiffre des décès, ce sont les mauvais traitements exercés contre les détenus. A ce sujet l'orateur entre dans quelques détails sur les tortures infligées dans les prisons, et demande qu'on fasse une enquête sur les faits qu'il cite.

M. LE PRÉSIDENT interrompt la discussion pour faire connaître le résultat des scrutins pour la nomination des vice-présidents et des secrétaires.

Voici le résultat du scrutin pour les vice-présidents :

Nombre des votants, 656. — MM. Bedeau, 583; Goudchaux, 443; Lamoricière, 443; Corbon, 403; Havin, 374; Billault, 347; Bixio, 304; Vivien, 283; Rémusat, 216; Larcy, 429; Baraguay-d'Hilliers, 446; Léon de Maleville, 93.

En conséquence, MM. Bedeau, Goudchaux, Lamoricière, Corbon, Havin, Billault, sont nommés vice-présidents.

Voici le résultat du scrutin pour la nomination des secrétaires :

Nombre des votants, 657. — MM. Péan, 420; Degeorge, 378; Jules Richard, 324; Victor Lefranc, 273.

MM. Péan, Degeorge, Jules Richard, sont proclamés secrétaires.

L'Assemblée reprend la discussion du projet sur le travail des prisons.

M. FÉLIX GRELET combat le projet de la commission. Il demande que le gouvernement prélève le dixième des produits du travail des prisons, et qu'il l'applique à des secours distribués aux ouvriers libres qui auront souffert de la concurrence.

QUELQUES VOIX. La clôture! la clôture!

M. RANDOING. Jusqu'à présent la question n'a pas été examinée sous son véritable point de vue. Sans doute, il faut songer à moraliser le détenu... (L'orateur s'arrête un moment et se tourne du côté de M. le président, qui lui dit quelques mots à voix basse.) M. le président, continue l'orateur, vient de me donner une idée extrêmement heureuse : il faut moraliser le détenu; mais il ne faut pas démoraliser l'ouvrier...

UNE VOIX à gauche : Qui est-ce qui a dit qu'il fallait démoraliser l'ouvrier?

M. RANDOING. Personne, mais moi je dis qu'il faut aussi prendre en considération les besoins de la classe ouvrière.

L'honorable membre, répondant à la statistique présentée par les précédents orateurs, soutient qu'il y a beaucoup plus de crimes en Angleterre qu'en France; l'Angleterre a trouvé un excellent moyen d'y remédier, elle a créé des colonies pénitentiaires.

Ce mot est nouveau en France, et cependant on peut être certain qu'il trouvera de l'écho dans le pays. Il faut moraliser les détenus par la culture, il faut extirper le crime du sol natal, et l'on recueillera de cette méthode des avantages immenses. Enfin, il faut s'efforcer d'avoir, au lieu de prisonniers, des ouvriers libres; c'est là toute la solution du problème.

VOIX DIVERSES. La clôture! la clôture!

La clôture de la discussion générale est prononcée.

M. LÉON FAUCHER, ministre de l'intérieur. Il est impossible à une Assemblée comme celle-ci de rester indifférente à l'état de nos prisons. Une commission, depuis longtemps, a été saisie de cette question. J'ai même été nommé rapporteur de cette commission avant que M. le président de la République m'ait fait l'honneur tout imprévu de m'appeler au ministère. (Agitation.)

Je dirai, en rappelant ces antécédents, que mon intention, si je dois rester quelque temps aux affaires, est de m'occuper sérieusement de la question, et de saisir l'Assemblée d'un projet dans lequel nous nous serons efforcés de concilier tous les intérêts. (Ah! ah!)

Il faut que l'Assemblée sache bien que je n'ai pas l'intention de laisser passer sans solution les difficultés qu'on a soulevées; mais je veux que ces difficultés soient abordées avec toute la maturité possible, avec entière connaissance de la matière. (Bruit.) Il s'agit de changer tout un système, de faire, par exemple, des travailleurs agricoles de ceux qui n'avaient été jusqu'à présent que des ouvriers industriels... et je dis qu'il y a là un sujet d'études et d'investigations qui ne sont pas de nature à être improvisées.

M. le ministre de l'intérieur fait en peu de mots l'historique du décret qui avait supendu le travail dans les prisons. Il montre les mauvais effets de cette mesure. L'oisiveté a aggravé la situation déplorable de nos prisonniers. Il faut donc les soumettre de nouveau au régime du travail. Mais dans quelle mesure faut-il le rétablir? Voici la difficulté.

Le projet du gouvernement me paraissait résoudre toutes les difficultés, ajoute M. Léon Faucher, et le projet de la commission me paraît entraver par trop l'action du gouvernement.

Les commandes que le gouvernement pourrait faire pour faciliter le travail des détenus n'offriraient pas les ressources qu'on espère en tirer à propos de ces travaux qu'on pourrait donner aux détenus. La commission a posé, dans son rapport, un chiffre qui n'est pas exact. D'ailleurs, les compagnies hors rang suffisent aux besoins d'habillements des troupes.

M. LE GÉNÉRAL DE LAMORICIÈRE. Je n'ai qu'un mot à répondre à ce que vient de dire M. le ministre de l'intérieur : je crois qu'il est possible d'employer les prisonniers à la confection d'une partie des effets militaires. Il y a des compagnies hors rang qui ont dans leur sein des tailleurs et des cordonniers; mais il y a d'autres effets qui pourraient être confectonnés dans les maisons centrales : il y a les chemises, les guêtres, les pantalons de toile, les havresacs, etc.

Ainsi on pourrait progressivement arriver à faire confectionner dans les prisons les capotes et les souliers. Je sais bien que cela ne peut se faire immédiatement, parce qu'on ne pense pas supprimer immédiatement les compagnies hors rang; mais on pourrait y arriver progressivement.

M. PEUPIN. Je demande la parole.

VOIX DIVERSES. La discussion générale est fermée.

M. LE PRÉSIDENT. M. Peupin a demandé la parole sur l'article 1er, qui est ainsi conçu :

« Le décret du 24 mars dernier, qui a suspendu le travail dans les prisons et à l'égard des militaires en activité de service, est abrogé. »

M. PEUPIN remercie le ministre de l'intérieur de l'assurance qu'il a donnée à l'Assemblée qu'il s'occuperait de la question, car la situation actuelle est véritablement intolérable; les ouvriers libres sont réellement démoralisés par la concurrence qui leur est faite par les prisonniers. C'est à tel point que dans certaines parties de l'ébénisterie, par exemple, la journée de l'ouvrier est descendue à 2 fr. 50 c., 2 fr. 25 c. même 2 francs.

Le projet actuel a pour effet de remédier à cet inconvénient, et l'auteur prie l'Assemblée de le prendre en considération.

M. GUYOT demande que le vote de l'art. 1er soit ajourné après le vote des autres articles du projet.

M. ROUHER, rapporteur, combat cette proposition, qui est mise aux voix. Peu de membres prennent part au vote.

M. LE PRÉSIDENT. Il est impossible d'apprécier la décision de l'Assemblée. J'invite MM. les représentants à prendre part au vote.

La proposition de M. Guyot est de nouveau mise aux voix et rejetée.

M. BRUNET propose de rédiger l'art. 1er tel que l'avait proposé le gouvernement :

« Le décret du 24 mars 1848, qui a suspendu le travail dans les prisons et autres établissements, est abrogé en ce qui concerne les prisons.

L'orateur pense que la question des travaux en ce qui concerne les militaires en activité de service est tellement grave, que la commission n'aurait même pas dû la soutenir.

M. BOUHIER, rapporteur, persiste dans la rédaction de la commission, qui a pour but de modifier l'article 4 du décret du 28 mars, article qui n'était pas même exécuté après avoir été rendu.

M. RHULIÈRES, ministre de la guerre. Le gouvernement fera confectionner dans les prisons tous les objets militaires nécessaires au service de l'armée, autant que cette confection ne portera préjudice ni aux intérêts de l'Etat ni aux intérêts des soldats. Cela est bien entendu.

Quant aux compagnies hors rang, il ne peut être question de les dissoudre, car les chiffres présentés dans le rapport sur ces compagnies ne sont pas exacts; il n'y a dans l'armée que 2 500 cordonniers et tailleurs, pas davantage.

M. BARAGUAY D'HILLIERS. Les compagnies hors rang se composent non-seulement de tailleurs et de cordonniers, il y a aussi les armuriers; eh bien, je dis que vous ne pouvez les supprimer entièrement, car qu'est-ce qui fera les raccommodages? Vous ne renverrez pas les effets d'habillements à réparer dans les prisons? (C'est vrai!) Il faut donc qu'il y ait dans la suite des régiments des ouvriers qui travaillent pour eux.

M. LAMORICIÈRE. C'est quand l'article 3 viendra en discussion que l'on examinera comment l'Etat consommera les effets confectionués dans les prisons.

La proposition de M. Brunet n'est pas adoptée.

L'art. 1er du projet de la commission est adopté.

Art. 2. « Les produits fabriqués par les détenus des maisons centrales, de force et de corrections ne pourront pas être livrés sur le marché, en concurrence à ceux du travail libre.

M. MARCEL BARTHE propose cet amendement :

« Les détenus des prisons centrales qui, avant leur condamnation, exerçaient un métier, ne seront employés qu'à des travaux de leur profession ou d'une profession analogue; ceux qui, avant leur condamnation, n'exerçaient aucun métier, seront employés à des travaux agricoles ou à des travaux d'utilité publique.

» Cette dernière disposition sera applicable aux détenus des prisons d'arrondissement, sans aucune distinction entre ceux qui, avant leur condamnation, exerçaient ou non une profession industrielle.

L'amendement est rejeté.

M. SCHOELSCHER présente un autre amendement ainsi conçu :

« Les détenus seront employés, autant que faire se pourra, aux professions qu'ils exerçaient avant leur arrestation.

Cet amendement n'est pas appuyé.

M. ALCAN propose et développe un autre amendement ainsi conçu :

« Le travail de la serrurerie est interdit aux détenus. Les autres produits fabriqués dans les maisons, etc. »

Le reste comme au projet.

L'orateur croit qu'il y a un grand danger à permettre aux détenus l'exercice de la profession de serrurier. Si le ministre de l'intérieur veut prendre l'engagement de défendre l'exercice de cette profession dans les prisons, l'orateur déclare qu'il est prêt à retirer son amendement.

M. LÉON FAUCHER, ministre de l'intérieur. Il ne faut pas introduire dans la loi des dispositions purement réglementaires. J'examinerai la question; mais je ne puis, quant à présent, prendre aucun engagement.

M. LE PRÉSIDENT. L'amendement de M. Alcan est-il appuyé?

VOIX NOMBREUSES. Non! non!

QUELQUES VOIX AU CENTRE GAUCHE. Si! si!

L'amendement est mis aux voix et rejeté.

M. DE RANCÉ. Au point où la discussion est arrivée, il y a des motifs pour combattre l'article de la commission, et ces motifs sont si nombreux et si importants, qu'il conviendrait de renvoyer la discussion à demain. (Rumeurs diverses.)

Il est urgent de rétablir le travail dans les prisons. (Oui! oui!) Quant à moi, qui ai fait partie de la commission et de la sous-commission nommée dans ce but, j'appartenais à la minorité, et j'ai donné la préférence au projet du gouvernement. Je demande, vu l'heure avancée, à expliquer mes raisons dans la séance de demain. (Appuyé.)

La discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à six heures.

FAITS DIVERS.

On nous annonce un fait déplorable, dit la *Patrie* : M. d'Hellin, secrétaire intime de M. Léon de Maleville, a été frappé subitement d'aliénation mentale, par suite de la retraite du ministère de l'honorable représentant. Il a été conduit au dépôt de la préfecture de police.

— La secousse de tremblement de terre qui s'est fait ressentir samedi dernier dans presque tout l'arrondissement du Havre, a eu pour effet d'occasionner, dans les falaises de Sainte-Adresse, un éboulement considérable dont plusieurs personnes ont été témoins. Il n'y a heureusement eu aucune victime.

Voici, sur ce tremblement de terre, quelques nouveaux renseignements :

La première secousse a été ressentie à sept heures moins douze minutes à Graville. Elle fut précédée et suivie d'un fort bruit souterrain analogue, selon les uns, à un coup de vent très intense ou au roulement d'une voiture lourdement chargée et allant très vite ; selon les autres, au choc violent d'une lourde charrette contre un mur, ou même encore à un roulement prolongé de tambours. Presque au même instant, une seconde secousse eut lieu; mais elle fut plus intense que la première.

Des personnes occupées dans des étages supérieurs comptèrent cinq secousses oscillatoires, dont la quatrième fut la plus forte ; elles virent osciller l'abat-jour de leur lampe.

A Ingouville, des personnes qui dînaient virent clapoter l'eau dans les carafes, et des portes furent ouvertes par l'ébranlement. Cette commotion paraissait venir du sud-est et aller au nord-ouest. Le temps était très calme et le ciel bien pur et rempli d'étoiles, excepté au nord, où couraient de gros nuages.

On dit que des murs ont été renversés par les secousses aux environs de Saint-Victor.

A Criquetot-l'Esneval, la secousse a été précédée un instant d'un bruit sourd, comme à Graville, et semblable à celui que ferait dans le lointain, sur le pavé, une grosse voiture pesamment chargée. L'oscillation, qui a duré environ deux ou trois secondes, a été très sensible et assez forte pour ébranler la porte et les volets de plusieurs maisons, déranger les tables, faire sauter même la vaisselle de quelques personnes, grandement étonnées de l'apparition d'un phénomène encore inouï dans ces contrées.

(*Journal de Rouen.*)

— Les lettres de Pampelune du 26 donnent comme positif que les carlistes sont décidés à tenter une nouvelle invasion, et qu'ils se réunissent dans ce but dans les villages de la frontière française. Il paraîtrait que Zariategui se mettra à la tête des premières forces qu'on organise dans les pays voisins, et qu'ensuite il viendra prendre le commandement.

BALS DE CHARITÉ. Le Jardin d'hiver va donner :

Un bal des fleurs, tombola de 300 lots de fleurs exotiques.
Un bal de fruits, tombola de 300 lots de fruits rares.
Un bal de parfums, tombola de 300 lots de parfums.
Un bal des friands, tombola de 300 lots de friandises.
Un bal des artistes, tombola de desseins, albums, etc.
Un bal masqué, tombola générale de toutes sortes de lots.

Les sommes produites par ces bals, en plus des frais qu'ils nécessiteront, seront réunies et réparties entre les bureaux des 12 arrondissement.

On ne peut qu'encourager de tels efforts, car ce qui manque au commerce, c'est l'absence complète des fêtes publiques ou privées. Nous avons vu, l'hiver dernier, les étonnantes merveilles de l'éclairage aux cent mille bougies reflétées par les cascades, les jets d'eau et les vitres de cette basilique de verre. Strauss, conduisant l'orchestre, on verra des galops monstres serpenter sous les bosquets et les fleurs en attendant le tirage d'une tombola des plus excentriques.

La première fête, *Bal des Fleurs*, aura lieu dimanche, 7 janvier 1849.

Le prix du billet est de 5 fr. par personne.

On en trouve principalement : chez les dames patronesses ; au secrétariat de toutes les mairies ; à l'état major de la garde nationale ; chez les principaux marchands de musique, et à l'administration du Jardin-d'Hiver.

— Le comité électif de la section de peinture ayant terminé le travail d'organisation qui lui avait été confié par ses commettants, a l'honneur de prévenir MM. les artistes peintres qu'une assemblée générale aura lieu dimanche 7 janvier 1849, à l'Institut (salle des séances), à midi précis.

Les personnes qui ne se seraient pas fait inscrire en avril dernier pourront se présenter le jour de l'assemblée ; elles seront admises sur la présentation de titres constatant leur qualité de peintre ayant exposé au salon. (1848 excepté.)

— Le nouveau ministre de l'intérieur, à peine en fonctions, dit le *Progrès du Pas-de-Calais*, a remplacé à la direction de la police générale M. Panis. M. Panis, aussitôt révoqué, aurait écrit au président de la République pour lui indiquer un certain carton existant au ministère de l'intérieur, et qui contenait la preuve que MM. Thiers et Malleville, ex-ministre et sous-secrétaire d'Etat, entretenaient auprès du prince exilé des provocateurs et des espions qui ont pris une part plus ou moins active dans l'échauffourée de Boulogne.

Aussitôt la réception de cette lettre, Louis-Napoléon aurait demandé les dossiers relatifs aux affaires de Strasbourg et de Boulogne. M. de Maleville les aurait refusés, et aux instances plus impératives qui lui auraient été faites, le ministre aurait répondu par l'envoi de sa démission.

Si ces faits sont vrais, on comprend le double refus de M. de Malleville et la froideur qu'on commence à remarquer entre l'ex chef du cabinet du 13 mars et l'ex-captif de Ham. Si ces faits sont vrais, on comprend également l'ardente envie de Louis-Napoléon de connaître les bons amis des deux sexes qui l'entouraient à Londres pour l'exciter à des tentatives fatales, afin de dénoncer immédiatement ses projets.

AVIS. Le préfet de la Seine rappelle qu'il est ouvert, dans chaque mairie, un registre pour l'inscription des jeunes gens qui, nés dans le cours de l'année 1828, sont appelés à concourir cette année au tirage pour le recrutement.

En conséquence, ces jeunes gens, et à défaut d'eux, leurs parents ou tuteurs sont invités, sous les peines portées par la loi, à faire la déclaration qu'elle exige, dans le courant du présent mois de janvier.

MODÈLE DE STYLE. — Aujourd'hui, dit la *Patrie*, il y avait un GRAND mouvement à l'hôtel des Invalides. Dès le matin, ces braves militaires s'étaient mis en GRANDE tenue, comme s'ils eussent dû passer la revue de leur GRAND empereur. Le motif de ce va et vient et des GRANDS préparatifs qui avaient lieu était l'installation du général Jérôme Bonaparte, ex-roi de Westphalie et le plus jeune des frères de l'empereur Napoléon, comme *gouverneur des Invalides.*

D'UNE PIERRE DEUX COUPS. — M. Franck est en train de renouveler, à l'Académie des sciences morales, sous forme de mémoire, les accusations qu'il a déjà formulées à la Sorbonne contre le socialisme.

— M. Robertson ouvrira un cours élémentaire d'anglais jeudi, 11 janvier, à une heure. Six autres cours, de forces différentes, sont en activité. Le programme se distribue chez le concierge, rue et place Louvois, 8.

PETITE CORRESPONDANCE.

Brest. — M. A. — Tous ces points seront déterminés dans la propos. formelle qui sera proch. faite à l'ass.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

	Un an.	Six mois	Trois mois
PARIS	20 fr.	11 fr	6 fr.
DEP. ET ETRANGER.	32	17	9
PAYS à surtaxe.	50	26	14
AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :			
PARIS, DEP. ET ETR.	8	4	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois.	40 c.	Annonces anglaises.	40 c.
Cinq à neuf — —	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 5 janvier.

La situation que donne la banque le 4 courant offre les différences suivantes, comparées au bilan précédent.

La réserve en numéraire augmente encore de 4 millions, Paris et la province ; elle est de 262 millions contre une circulation de billets de 420 millions.

Les escomptes et le portefeuille ne diffèrent que d'un million en sus.

Les effets en souffrance ne varient pas ; ceux à recouvrer et en retard momentanément, s'élèvent de 200 à 490 mille fr.

Au passif le Trésor, vu le semestre de la rente, retire 6 millions; il n'est plus créditeur que de 49 millions.

Les comptes des particuliers n'éprouvent aucun changement.

Les actions tombent de 1725 à 1720.

Le 5 p. 0/0, de 75 95, débute à 75 75, pour fermer au plus bas à 75 25 ; baisse, 70 c.

Le 3 p. 0/0, de 46 05, tombé à 45 40, pour finir à 45 75, avec une perte de 45 centimes.

Les chemins de fer détachent le dividende en fléchissant tous avec la rente. Orléans n'est plus qu'à 875 ex dividende ; Avignon-Marseille ne varie pas de 490 ; le Nord fait 393 75 (ex dividende de 6 f.)

Le marché a vu de forts acheteurs qui ont lâché leurs rentes. On parle de nouvelles combinaisons ministérielles. Beaucoup de personnes voient le cours de 75 fr.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt du j.
Trois 0/0	46 05	45 80	45 50	45 60
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	» »	» »	» »	75 15
Cinq 0/0	75 95	75 75	75 25	75 25

5 janvier. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	45 75 »	4 Canaux avec prime	910 »
— Emprunt 1847-1848	75 » »	Lin Maberly	» »
5 0/0 j. du 22 mars	75 25 »	Caisse hypothécaire	112 50
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	» » »	Emprunt d'Haïti	» »
4 0/0 j. du 22 septembre	» » »	Espagne, dette active	17 75
Actions de la banque	1700 » »	— dette passive	» »
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	27 50
Récep. Rothschild	78 »	Emprunt portugais 5 0/0	» »
3 0/0 de l'Etat romain	66 »	— — 3 0/0	» »
5 0/0 belge 1840	96 »	2 1/2 hollandais	» »
— — 1842	» »	Zinc Vieille-Montagne	2275 »
— 4 1/2	» »	H. de la Grand-Combe	» »
— Banque (1835)	» »	Emprunt du Piémont	850 »
Obligations de la Ville	1190 »	Lots d'Autriche	320 »

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	» »	325 »	Orléans à Bordeaux	388 75	381 25
Versailles, rive droite	110 »	115 »	Du Nord	401 75	393 75
— rive gauche	116 25	115 »	De Paris à Strasbourg	338 75	337 50
Paris à Orléans	720 »	708 »	Tours à Nantes	317 50	317 50
Paris à Rouen	467 50	455 »	Paris à Lyon	» »	» »
Rouen au Havre	250 »	245 »	Montereau à Troyes	100 »	» »
Avignon à Marseille	190 »	190 »	Dieppe à Fécamp	» »	» »
Strasbourg à Bâle	85 »	88 75	Paris à Sceaux	» »	» »
Du Centre	260 »	260 »	Bordeaux à la Teste	» »	» »
Amiens à Boulogne	206 25	253 75			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 6 janvier.

THEATRE DE LA NATION.—
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—La Corruption.
ITALIENS.—
OPERA COMIQUE.—Le Val d'Andorre.
ODEON.—L'Avare, Macbeth.
THEATRE-HISTORIQUE.—Les Mystères de Londres.
GYMNASE.—A bas la Famille ! le Mariage de Raison, Tout Chemin mène à Rome, Rage d'Amour.
VAUDEVILLE.—La Propriété c'est le Vol, le Roi de Cœur, Roger.
THEATRE MONTANSIER.—Les Lampions de la Veille et les Lanternes du Lendemain.
VARIETES.—Mignonne, Catherine, le Lion, les Deux font la Paire.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Les Marrons d'Inde.
GAITE.—L'Homme au Masque de Fer.
AMBIGU-COMIQUE.—Les sept Péchés capitaux, Napoléon.
THEATRE DU LUXEMBOURG.—1848 au Temple, Mac-Bête, Pauvre Mère !
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES.—Le Diable, la Courte Paille, Prince, Tony.
DELASSEMENTS.—Sur la Gouttière, la Revue.
THEATRE BEAUMARCHAIS.—La Montagne et la Gironde.
THEATRE CHOISEUL.—La Fée aux Loques, la Poule aux Œufs d'or, magie, Premières Armes de Jocrisse, le Polyorama.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 7. ÉDITION DU MATIN. Dimanche 7 janvier 1849.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

PARIS
Trois mois. . . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 6 JANVIER.

« Aujourd'hui, la rétribution du travail est abandonnée au hasard ou à la violence. C'est le maître qui opprime ou l'ouvrier qui se révolte. »

(LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. *Extinction du Paupérisme*, page 50.)

« La pauvreté ne sera plus séditieuse, lorsque l'opulence ne sera plus oppressive. »

(LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. *Extinction du Paupérisme*, page 52.)

Assemblée Nationale.

UN MÉLODRAME.

Il n'y a point de mélodrame sans traître, vrai ou supposé. Démasquer et punir le traître, justifier et bénir l'innocence sont les seuls et véritables motifs de tous les mélodrames. Et pour preuve voyez la *Trahison de Boulogne*, mélodrame dont le troisième ou quatrième acte a été joué aujourd'hui à l'Assemblée. — Mais commençons par raconter le premier acte?

La scène se passait sur les bords de la mer, à Boulogne. Un héros inconnu descend en grand costume, d'un navire anglais; suivi d'une petite troupe, il s'avance sans précaution dans le pays, crie vive l'empereur, est saisi par des gendarmes, mené à la chambre des pairs et condamné à la prison.

Bon! dites-vous, nous voilà au fait, mais où est le traître? — C'est là le nœud du mélodrame; la pièce n'est pas finie, nous n'en savons encore rien. Ecoutez la suite.

Le héros se sauve de prison; il y a même là une scène d'amourette, nous la passons. Quelques années après, le roi du pays qu'il avait attaqué est à son tour renversé par ses sujets, le héros revient, est proclamé président de la République, et choisit pour principal conseiller un ancien ministre du roi chassé. Ce conseiller refuse d'être ministre, mais il fait tomber le choix du héros sur quelques hommes dont lui-même s'était servi autrefois, soit comme ministres, soit comme membres de l'opposition, et notamment sur un de ses amis qui avait été sous-secrétaire d'Etat, précisément dans le temps où se passait le premier acte, c'est-à-dire lors de la défaite et de la capture de notre héros.

Pour ne pas embrouiller le récit, nous appellerons le conseiller intime M. Thiers, et son ami M. de Maleville.

Mais il y a partout des jaloux et des envieux. On est venu dire au héros : Vous ne savez donc pas que votre conseiller intime vous a trahi à Boulogne; que, pour plaire au roi de ce temps-là et pour se débarrasser de vous, il vous a fait insinuer par quelques faux amis le plan de cette malheureuse expédition; c'est lui qui vous a fait tomber dans le piége d'accord avec votre nouveau ministre, qui a prêté les mains à cette trahison. — Ce ne serait pas une trahison, répond le héros avec grandeur d'âme, ce serait de la haute politique. Les rois ont le droit de faire de ces choses-là... mais pourtant il est bon que je m'en informe.

Alors le prince (vous aviez déjà deviné que c'était un prince), avec une ingénuité digne de son grand cœur, va demander à son ministre les pièces du procès, que ses amis affirmaient être entre les mains de ce dernier. Une petite altercation a lieu, le ministre refuse et donne sa démission, au lieu des pièces.

Nous voici enfin arrivés à l'acte de ce beau mélodrame joué aujourd'hui à l'Assemblée.

Le ministre démissionnaire (comment l'appelons-nous? M. de Maleville, — bon!), M. Léon de Maleville monte à la tribune et se plaint en termes magnifiques, un peu trop ronflants (l'acteur est un bel homme, mais il abuse de ses moyens physiques), d'avoir été calomnié par un certain Germain Sarrut, représentant du peuple, qui l'a accusé d'avoir volé les pièces du procès de Boulogne; il lit le fragment d'une lettre de ce représentant. La droite de l'Assemblée l'applaudit avec transport (cette droite se compose de gens dont les amis voudraient renverser la République et notre héros, mais qui conspirent en silence, attendant le moment favorable). Il avoue qu'il y a dans quelque coin du ministère seize cartons pleins de papiers concernant les affaires du prince, mais il jure ses grands dieux qu'il n'y a jamais touché.

Après lui paraît Germain Sarrut, un pauvre diable qui n'a pas bonne mine. Ce n'est pas étonnant, il fait le métier de conspirateur, ainsi qu'il le dit lui-même dans une exposition habilement faite, où il se vante d'avoir conspiré soixante-quatre fois à peu près, dont un certain nombre de fois pour notre prince. Il raconte une histoire très compliquée de papiers perdus et qu'on ne retrouve pas, et affirme que ces papiers contiennent les preuves de la trahison dont le prince aurait été la victime à Boulogne.

Dans ce moment, le président du conseil des ministres, un beau vieillard, juge à propos de prononcer quelques graves paroles qui n'éclaircissent rien, et amènent à la tribune M. Dupont de Bussac, l'ennemi des ministres du prince, et qui leur demande pour celui-ci la permission de lire à loisir dans ces seize cartons cachés au ministère, prétendant que notre héros y trouvera la preuve que son conseiller intime l'avait trahi.

Ah! il faut vous dire que le conseiller intime était à son banc; il n'a pas prononcé un mot pendant cet acte, mais il se trémoussait pas mal.

C'est là que se signale le talent de l'auteur du mélodrame; faire taire pendant toute cette péripétie le principal personnage, celui qui est accusé d'être le traître, est une grande hardiesse. Le spectateur ne sait à quoi s'en tenir. En sortant chacun se demandait : A-t-il trahi le prince? Ne l'a-t-il pas trahi?

C'était, comme vous voyez, fort intéressant. Le cinquième acte pourra seul nous tirer de notre perplexité. Où se passera-t-il? au ministère de l'intérieur? à l'Assemblée? Mais vous voyez d'ici le coup de théâtre. Les seize cartons sont majestueusement étalés sur une table. Un magistrat en grand costume les ouvre avec solennité, en présence du prince, des ministres et de tout le monde. Chaque morceau de papier fait naître une émotion nouvelle. Çà peut être fort beau.

Que fera l'auteur? Découvrira-t-on un papier accusateur, et le conseiller intime et ses amis seront-ils chassés?

Ou bien, l'innocence de ce vieux ministre sera-t-elle reconnue, le prince lui donnera-t-il l'accolade de rigueur et le nommera-t-il gouverneur de quelque île ou premier ministre? Ma foi! que l'auteur s'en tire comme il pourra; le sujet est trop délicat!

GILBERT DE PIXÉRICOURT,
auteur du *Chien de Montargis*.

Il est urgent de prévenir les démocrates socialistes qu'un piége est tendu à leur bonne foi. Des agents provocateurs parcourent les barrières pour inviter les ouvriers à se réunir aujourd'hui dimanche à la place de la Madeleine, pour aller demander en masse l'AMNISTIE à l'hôtel de la présidence. Cette démonstration pourrait donner lieu à des troubles factieux, et nous invitons énergiquement les démocrates socialistes à s'abstenir complètement de toute espèce de manifestation.

La France cosaque. — Fourier et Napoléon.

Nous avons plusieurs fois rappelé les grandes vues politiques produites par Fourier, en 1803, dans un article intitulé : *le Triumvirat continental*; article si remarquable, que le premier consul Bonaparte envoya au commissaire général de la police à Lyon l'ordre de prendre des informations sur l'auteur. L'idée fondamentale de l'article de Fourier est toujours vivante, et les évènements semblent vouloir présenter encore la question dans les termes où il l'avait posée, et donner raison aux prédictions du profond penseur.

Suivant Fourier, la Prusse étant écrasée ou paralysée, trois grandes forces doivent se trouver en présence : la France, l'Autriche et la Russie. Ce triumvirat étant formé, il faudra bientôt débattre le sceptre de l'Europe :

« On sait (est-il dit dans l'article de 1803) quelle est l'issue de tout triumvirat : une dupe et deux rivaux qui se déchirent. Il est bien probable que l'Autriche jouera le rôle de Lépidus. Elle se trouve resserrée entre deux prétendants. La France et la Russie partageront l'Autriche, et disputeront sur son cadavre l'empire du globe. »

Ainsi, dans cette prédiction, c'étaient la France et la Russie qui commençaient par s'entendre pour jouer et dévorer l'Autriche, avant de régler leur compte ensemble. Et l'on sait, qu'en effet, après l'écrasement de la Prusse, cette grande coalition franco-russe entra un moment dans les combinaisons de Napoléon et d'Alexandre lui-même. Alexandre recula, et fit bien : il n'était pas de force à lutter contre notre empereur, et l'issue de l'opération eût alors été fatale à la Russie.

« Je n'ignore pas, disait Fourier, combien les esprits sont prévenus en faveur de la France, et combien ses triomphes récents lui inspirent la sécurité. Mais ceux qui voient un peu plus loin ne se laisseront point éblouir par cet éclat. Je pourrai démontrer, dans d'autres articles, que si le triumvirat se formait dans telle conjoncture, la France serait perdue. La Russie pourrait, après la chute de l'Autriche, occuper toutes ces régions en arrière de l'Elbe et de l'Adriatique, et armer contre la France deux millions de soldats rassemblés dans l'Europe et l'Asie. »

Aujourd'hui la question se présente autrement. Ce n'est pas l'Autriche qui semble menacée d'être écrasée entre la France et la Russie. Pour le moment la chance a tourné. La Prusse n'est pas effacée, comme après Iéna, mais elle est paralysée, dans ce travail intérieur qui disloque l'Allemagne. L'Autriche, évidemment appuyée sur la Russie, coalisée avec la Russie, étouffe en son sein le libéralisme dans le sang, dompte par sa masse l'énergique Hongrois, menace l'Allemagne elle-même et s'apprête à venir remettre sous le joug l'Italie généreuse, mais affaiblie. C'est là que le grand duel définitif aura lieu, et chacun sait bien que le jour où, réveillés de notre léthargie par la ruine de tous nos alliés, nous serons enfin obligés d'aller nous défendre nous-mêmes, nous trouverons dans les plaines de la Lombardie une armée russe à côté d'une armée autrichienne.

Or, cet autre aspect de la question, cet autre arrangement des choses, a également été vu et prédit par Fourier. En 1808 (1), il annonçait comme possible *l'envahissement et le démembrement de la France*. Huit ans après, la France était envahie, et peu s'en fallait qu'elle ne fût démembrée. Mais attendons la fin; la question de l'équilibre européen n'est pas encore vidée. Et voici les fatales prévisions que Fourier produisait il y a quarante ans :

« A la honte de vos lumières, on voit se multiplier chaque jour les germes de désorganisation qui menacent nos frêles sociétés. Hier, des querelles scolastiques sur l'égalité renversaient les trônes, les autels et les lois de propriété : l'Europe marchait à la barbarie (2); demain la nature inventera contre nous d'autres armes, et la civilisation mise à de nouvelles épreuves succombera encore. On la voit friser la mort à chaque siècle : elle était à l'agonie quand les Turcs assiégeaient Vienne, elle eût été perdue si les Turcs eussent adopté la tactique européenne. De nos jours elle a été à deux doigts de sa ruine : la guerre de la révolution pouvait amener l'envahissement et le démembrement de la France; *après quoi l'Autriche et la Russie se seraient partagé l'Europe; et dans leurs débats postérieurs, la Russie (qui a des moyens inconnus de tout le monde et d'elle-même) aurait pu écraser l'Autriche et la Civilisation.* »

Voilà bien la prédiction éclatante du mouvement qui s'engage en cette année 1848. La Russie, dont les forces se sont considérablement accrues pendant ces trente années de paix, pendant cet armistice qui sépare en deux l'explosion révolutionnaire européenne, la Russie pousse en avant l'Autriche contre le libéralisme, contre la civilisation. Nous avons vu un autre siége de Vienne par d'autres barbares, et ceux-ci (ne l'oublions pas) ont la tactique européenne.... Russes et Turcs viennent de s'entendre pour agiter et asservir nos frères les Roumains du Danube; Russes et Croates envahissent et vont détruire la Hongrie, avant-poste de la civilisation au midi, comme ils ont travaillé ensemble à détruire l'avant-poste de la civilisation au nord, la Pologne. Et bientôt les empereurs de Russie et d'Autriche, avec leurs deux millions de soldats, apparaîtront en avant de l'Elbe et de l'Adriatique.

Pendant que s'amasse cet ouragan de la barbarie, que font les nations menacées de l'Occident! Les Allemands se querellent entre eux, et s'aliènent les sympathies de tous les faibles Hollandais, Danois, Polonais, Italiens, par leurs vues ambitieuses ou par leur insouciance égoïste. Les Italiens et les Espagnols s'affaiblissent par leurs divisions intestines. L'aristocratie anglaise laisse se former la coalition des despotes barbares, craignant d'encourager le triomphe de la liberté et de perdre ses priviléges dans le naufrage des dominations païennes.

Et la France! la France, que fait-elle? Son grand empereur lui a dit : « L'Europe sera cosaque si elle n'est républicaine. » C'était dire à la grande nation : Toi, qui as l'initiative dans le mouvement du monde, toi qui donne l'impulsion à l'humanité, travaille à te faire républicaine, et puis à aider les peuples, tes frères, dans leur émancipation, si tu ne veux tendre bientôt le dos au knout du Russe et passer à l'état de servage barbare et cosaque! — Eh bien! la France en est venue à ce point d'aveuglement et d'abaissement, qu'elle s'allie aux aristocraties et qu'elle menace même de ses baïonnettes les peuples qui veulent suivre son exemple et proclamer la République. La France! elle est occupée à se faire fabriquer de petits livres pour la conservation des vieilles idées, à l'usage des imbéciles, par ses philosophes économistes. La France! pour savoir quelle sera demain la destinée de la civilisation, elle interroge le cours des fonds publics et les manœuvres impures des loups-cerviers de la Bourse.... Les agioteurs sont devenus les Augures de la grande nation.

Pauvres aveugles, conseillés par des aveugles et conduits par des égoïstes et par des sourds, écoutez donc ce que Fourier vous disait il y a quarante-cinq ans :

« Si la France s'arrête plus longtemps aux chimères commerciales, elle sera jouée par la Russie, qui ne tardera pas trente ans à réaliser la prédiction de Montesquieu....

» Voilà le coup de partie qui menace l'Occident. Et vous, publicistes, qui ne prévoyez pas cette crise, n'êtes-vous pas des enfants à renvoyer à l'école! Combien d'autres évènements se préparent et dont vous n'avez rien prévu! Votre crédit touche à sa fin. Vous siégez dans les Académies à côté des hommes qui enseignent la vérité, à côté des physiciens et géomètres; préparez-vous à rentrer dans le néant. »

Ah! si la France ne veut pas écouter cette voix de son grand Prophète, flétrissant l'impuissance des philosophes, historiens et économistes, signalant le néant des sciences académiques, prédisant les évènements futurs, la coalition de l'Autriche et de la Russie, l'Occident et la Civilisation menacée de ruine, que la France écoute du moins la voix de son grand empereur lui disant : *Avant cinquante ans l'Europe sera républicaine ou cosaque*. La démocratie est écrasée à Vienne, muselée en Allemagne; elle va succomber en Hongrie, et bientôt à Milan, à Turin, à Gênes, à Florence, à Rome, à Messine. Et la République française reste muette et immobile! La France est donc morte! la France veut donc être cosaque!

Lettre de M. le président de la République.

Nous trouvons dans l'*Hermine* de Nantes la lettre adressée par M. le président de la République à M. de Maleville; nous croyons pouvoir la reproduire après la *Patrie* :

» Elysée, 27 décembre 1848.

Monsieur le ministre,

J'ai demandé à M. le préfet de police s'il ne recevait pas quelquefois des rapports sur la diplomatie; il m'a répondu affirmativement, et il a ajouté qu'il vous avait remis hier les copies d'une dépêche sur l'Italie. Ces dépêches, vous le comprendrez, doivent m'être remises directement, et je dois vous exprimer tout mon mécontentement du retard que vous mettez à me les communiquer.

» Je vous prie également de m'envoyer les seize cartons que je vous ai demandés; je veux les avoir jeudi. (Ce sont les dossiers des affaires de Strasbourg et Boulogne.) Je n'entends pas non plus que le ministre de l'intérieur veuille rédiger les articles qui me sont personnels : cela

---

(1) *Théorie des quatre Mouvements.*

(2) Ceci répond assez aux ignorants qui accusent Fourier et son école de vouloir détruire la propriété et la religion.

ne se faisait pas sous Louis-Philippe, et cela ne doit pas être.

Depuis quelques jours aussi je n'ai point reçu de dépêches télégraphiques ; en résumé, je m'aperçois bien que les ministres que j'ai nommés veulent me traiter comme si la fameuse constitution de Sieyès était en vigueur, mais je ne le souffrirai pas.

Recevez, monsieur le ministre, l'assurance de mes sentiments de haute distinction.

L.-N. BONAPARTE.

P. S. J'oubliais de vous dire qu'il y a à Saint-Lazare 80 femmes encore arrêtées, dont une seule est traduite devant le conseil de guerre : dites-moi si j'ai le droit de les faire mettre en liberté ; car, dans ce cas, j'en donnerai l'ordre à l'instant même....

Esprit des Journaux.

La *Révolution démocratique et sociale* a entendu dire que M. Molé allait remplacer M. Odilon Barrot à la présidence du conseil. Nous remonterions ainsi l'échelle des faits qui ont précédé la révolution de février.

L'attitude de M. de Falloux devant l'*Assemblée nationale* rappelle fort naturellement au *Crédit* une scène de *Tartufe*.

En voyant hier l'honorable membre du *parti religieux* parler d'abord modestement de son insuffisance, de son peu de lumières, puis se redressant tout à coup, demander à l'Assemblée avec une assurance ironique si c'était bien sérieusement qu'elle entendait décréter les lois organiques, nous nous sommes involontairement rappelé le fameux coup de théâtre du chef-d'œuvre de Molière :

C'est à vous de sortir, vous qui parlez en maître ;
La maison m'appartient, je le ferai connaître,
Et je vous montrerai qu'en vain l'on a recours,
Pour me chercher querelle, à de lâches détours.

C'est du même M. de Falloux *(des ateliers nationaux)* que l'*Assemblée nationale* fait cet éloge ridicule :

Il nous est né un ministre. La troisième révolution a produit enfin un homme d'Etat. D'après ses premiers pas, il est facile de prédire son avenir politique.

... M. de Falloux saura, nous n'en doutons pas, persévérer dans son œuvre, et l'avenir est chargé de le récompenser de ses efforts ; l'avenir se charge aussi de réaliser pour lui l'éclatante carrière d'homme d'Etat que nous lui prédisons.

Le *Journal des Débats*, naguère moniteur de Voltaire et de l'abbé Châtel, attaque aujourd'hui les circulaires de M. Carnot, dans ces lignes d'une mauvaise foi curieuse :

Ce langage nous donne la mesure du libéralisme des républicains de la veille. Ces honorables citoyens auraient sans doute préféré que la cause de l'enseignement fût remise à M. Carnot et à M. Jean Reynaud, aux auteurs de ces célèbres circulaires destinées à instituer *l'aristocratie de l'ignorance*, et dans lesquelles on recommandait aux choix du suffrage universel les gens illettrés, A L'EXCLUSION des hommes qui avaient le malheur de savoir lire et écrire.

L'*Evènement* demande deux chambres, plus un président inviolable et irresponsable. *Vive le roi!*

Le *National* publie les lettres suivantes :

Monsieur le rédacteur,

Je viens vous prier de vouloir bien insérer dans votre journal la lettre suivante, que j'ai adressée à M. le ministre de l'instruction publique et des cultes. Je vous serai infiniment obligé de cette insertion, dont vous comprendrez l'urgence si vous êtes informé de ce qui s'est passé depuis huit jours à l'Ecole de médecine.

Votre tout dévoué concitoyen, BOUILLAUD, ancien député, etc.

Paris, 3 janvier 1849.

Monsieur le ministre,

Comme doyen de la Faculté de médecine de Paris, j'ai eu l'honneur de vous adresser deux importantes lettres, l'une en date du 22 décembre dernier, l'autre en date du 28 du même mois. Dans la lettre du 22 décembre, il était question de l'arrêté ministériel du 16 du même mois, d'après lequel, pour solder le déficit de 50,060 fr. 6 c. laissé par M. Orfila, une somme de 16,767 fr. 5 c. aurait été prélevée sur le budget de 1848 (service du matériel), lequel est de 15,740 fr.; j'avais l'honneur de vous informer que cet arrangement entraînerait un déficit dans le budget qui m'était alloué, et je vous priais de trouver un moyen de solder le déficit de 50,060 fr. 6., sans porter ainsi au budget de 1848 une atteinte qui ne lui permettrait pas de couvrir les dépenses déjà effectuées.

Qu'il me soit permis de vous dire, monsieur le ministre, qu'en mon âme et conscience je ne puis comprendre pourquoi vous ne m'avez honoré d'aucune réponse. Je crois en quelque sorte rêver en réfléchissant à tout ce qui s'est passé dans cette école depuis jeudi dernier. Ce jour-là, ainsi que je m'empressai de vous l'écrire, un incident grave m'imposa la pénible obligation de lever la séance. Les affaires à l'ordre du jour avant d'ailleurs été auparavant soumises à la délibération de l'assemblée.

Au lieu de se séparer, MM. les professeurs se seraient, a-t-on dit, constitués en permanence, et se seraient, le lendemain vendredi, rendus chez M. le Ministre. Tout cela s'est passé sans que j'en aie été régulièrement informé, et n'a point de précédent, que je sache, dans les fastes de l'école de Médecine de Paris.

Le samedi, à deux heures, un de mes collègues se présenta dans mon cabinet pour m'inviter à donner ma démission. (Un autre, que je ne veux pas nommer, était venu, quelques jours auparavant, le 23 décembre, me sommer de donner ce jour-là même ma démission.) Je n'aurais pu le faire sans commettre un acte de faiblesse, pour ne pas dire d'indignité. Aussi n'obtint-on de moi que le refus le plus formel. Alors on m'annonça que je ne tarderais pas à recevoir ma révocation. Je répondis que je l'attendrais fort tranquillement.

Cependant, monsieur le ministre, vous ne m'avez point encore notifié cette révocation, bien que plusieurs journaux aient annoncé que vous aviez nommé un nouveau doyen, nomination qui n'a pas, à ma connaissance, été insérée au *Moniteur*. Il est vrai que le 30 décembre, en rentrant chez moi, sur les onze heures du soir, on me remit une lettre signée de M. Thénard, chancelier de l'Université, datée du même jour, et ainsi conçue :

» Monsieur,

» M. le ministre de l'instruction publique, pour mettre fin aux dissentiments qui se sont élevés entre vous et messieurs les professeurs de la Faculté de médecine, a cru devoir nommer un nouveau doyen, et m'a chargé de présider à l'installation de M. Bérard en cette qualité.

» J'espère, Monsieur, que la mission que je vais remplir n'altérera en rien les excellents rapports qui existent entre nous et ne me privera pas de l'estime d'un homme qui a rendu tant de services à la science médicale. »

Je vous avouerai, M. le ministre, que cette lettre me causa quelque surprise. J'en éprouvai une seconde quand j'appris, d'une manière peu officielle, que, le même jour, 30 décembre, à huit heures et demie du soir, un nouveau doyen avait été installé sans que j'eusse reçu aucune convocation pour assister, au moins comme professeur, à cette installation, et sans que M. le ministre eût répondu aux deux lettres pressantes que j'avais eu l'honneur de lui écrire, sans qu'il m'eût accordé aucune audience.

En vérité, monsieur le ministre, il est temps que je sache officiellement ce qui a eu lieu depuis bientôt huit jours, et que l'on mette un terme à un état de choses qui, si je ne me trompe, semble toucher de très près à l'arbitraire, et presqu'à l'anarchie. Pour moi, monsieur le ministre, il m'est doux de penser que j'ai fait tous mes efforts pour prévenir le scandale ; le scandale, qui porte toujours malheur à ceux qui le provoquent.

Je suis, etc.

BOUILLAUD,
Professeur à la Faculté de médecine, ancien député, etc.

La *Liberté* a reçu la lettre qu'on va lire :

Monsieur,

Dans un article de votre journal intitulé : *La Tribune et la Presse* (article dont j'approuve le contenu en son entier, soit dit en passant), vous exprimez, sur mon compte et sur celui de M. Belmontet, ancien ami de Louis-Napoléon, la pensée que nous possédons *de précieux et secrets renseignements sur cette affaire de Boulogne, encore enveloppée de brouillards*. Pour ma part, Monsieur, j'attendais avec quelque impatience les interpellations dont on a fait quelque bruit, et alors ma voix n'eût pas fait défaut à la vérité : mais je crois qu'il n'appartient ni à M. Belmontet ni à moi d'ouvrir la brèche de la publicité, *en dehors de M. Louis Bonaparte*, sans y être officiellement provoqués.

Dans le même article, vous dites, monsieur, que *la production en ses lieu et place des dossiers judiciaires, peut, etc.* Ce fait est complètement erroné. J'affirme de la manière la plus absolue, la plus positive, la plus catégorique, qu'il y a eu des dossiers judiciaires dont il ne reste pas de traces en leur lieu et place, et j'accepte toute la responsabilité de cette déclaration de ma part, et s'ils y étaient rétablis *aujourd'hui*, je prouverais de la manière la plus péremptoire : 1° que le détournement a eu lieu, et 2° que la remise en lieu et place est postérieure à la sortie de M. de Maleville du ministère de l'intérieur.

Pour le moment, je pense ne pas devoir pousser plus loin mes assertions ; nous verrons plus tard,

Recevez, Monsieur, mes salutations empressées.

GERMAIN SARRUT,
Représentant du peuple.

La *Liberté* ajoute :

Cette lettre de M. Germain Sarrut est, comme il le dit lui-même, absolue, positive, catégorique... Que M. de Maleville y songe, l'accusation prend un caractère de gravité de la position de l'accusateur et de ses anciennes relations avec la famille Bonaparte ; MM. Barrot et Maleville se doivent à eux-mêmes d'amener M. Sarrut à prouver ses affirmations.

Il faut ici que le rouge monte au front des coupables ; et si M. de Maleville garde un obstiné silence, il deviendra difficile que l'opinion publique ne se décide pas à croire que MM. Thiers et Maleville sont les vrais organisateurs de l'échauffourée de Boulogne.

M. Germain Sarrut a jeté le gant, qui le relèvera?

LE BERGER DE KRAVAN,

PAR EUGÈNE SUE.

LA RÉPUBLIQUE ET LES PRÉTENDANTS MONARCHIQUES.

La première édition du premier des petits livres d'Eugène Sue que nous devons publier sous le titre du *Berger de Kravan*, a été promptement épuisée. La deuxième édition est en vente au prix de 50 centimes. Le but de ces publications est de développer chez le peuple l'intelligence et l'amour des institutions républicaines et socialistes, et le prix de ces petits volumes sera tenu aussi bas que possible. Pour faciliter la propagation, nous donnerons 12 exemplaires pour 5 francs et 25 exemplaires pour 9 francs.

Nouvelles d'Italie.

La *Gazette piémontaise* du 2 janvier publie, dans sa partie non officielle une adresse du comité des provinces de Parme, Plaisance, Modène et Reggio, au président du conseil des ministres. Nous croyons arrivé le moment (est-il dit dans cette adresse), de demander au nom de nos concitoyens, la cessation de l'occupation et de l'oppression militaire qui ont, pendant trop longtemps, séparé nos provinces des autres provinces italiennes. *Aujourd'hui sont tombées toutes* LES ILLUSIONS DE LA MÉDIATION. Aujourd'hui, le nouveau gouvernement de Vienne tient un langage audacieux. Aujourd'hui sont accrues les forces de l'armée qui combat pour l'indépendance de l'Italie. De là, les considérations qui nous engagent à vous présenter cette adresse. Cette adresse, en date de Turin du 24 décembre, est signée par le comte Luigi Sanvitali, président, et par des représentants de Modène, Reggio, Parme et Plaisance.

L'adresse a été présentée au président du conseil des ministres le 24. La commission se composait du sénateur comte Luigi Sanvitali ; de M. Torrigiani, de Parme et du secrétaire du comité F. Freschi, de Plaisance. L'accueil fait à la commission et à l'adresse a été bien cordiale. Le ministère a promis de s'occuper avec zele des provinces. Le ministère fera tout ce qu'il lui sera possible de faire dans leur intérêt.

On nous écrit de Marseille :

« La malle des Indes a été retardée dans la mer Rouge d'abord, et à Naples ensuite, par un horrible coup de vent N.-E. qui a duré trois jours. Il n'y avait à Naples que le vaisseau *la Vengeance* et la frégate *le Sidon*, arrivée le 28 d'Alexandrie, où *le Panama* est resté. Un brick marchand anglais chargé de grains a été coulé dans le port de Malte par un autre brick qui l'a abordé au milieu de la tempête, dont le port lui-même a été tout bouleversé. *L'Egyptus* et *le Sidon* ont failli être jetés à la côte. »

Députation des émigrés Polonais.

Une députation de Polonais a été reçue hier par le président de la République. Le général Rybinski a présenté les généraux et officiers supérieurs, au nombre desquels se trouvait le général Sieranski, ancien légionnaire, ainsi que le colonel Zaliwski, prisonnier pendant quinze ans dans les cachots de Kuffstein. Le sénateur Castellan Olizar a présenté des nonces à la Diète et quelques anciens employés civils. Après quelques paroles échangées entre le président et les Polonais sur le nombre et la position actuelle de l'émigration, M. Adam Mickiewicz parla en ces termes :

Monsieur le président de la République française,

Dieu, en vous appelant par la voix du peuple à la première magistrature de la grande nation, révéla au monde la force acquise aux sentiments nationaux. Ces sentiments commencent déjà à dominer les combinaisons artificielles de la politique des partis et des individus.

Votre popularité, expression de l'espérance populaire dans l'avenir et de la vénération populaire pour la vraie grandeur du passé, en attachant à votre personne l'idée du progrès qui est et sera toujours dans les vœux du peuple et l'idée de l'ordre public qui est et sera toujours l'essentielle condition de la prospérité de la grande nation, votre popularité apporte au gouvernement une force nouvelle. Cette force, vous l'avez mise au service de la République.

Il dépendra de la République de porter l'action de cette force aussi loin que s'étendent les sympathies populaires pour ce qu'il y eut de vraiment progressif dans la révolution française et de vraiment héroïque dans l'époque napoléonienne.

La sphère morale de ces sympathies reste inaccessible aux calculs de la politique vulgaire. Dieu seul connait les mystères qui se passent dans les âmes des peuples. L'esprit pur les devine, l'héroïsme les révèle en réalisant l'idée du temps.

Nous vous parlons dans la conviction de vous exprimer le sentiment populaire de notre nation et celui des millions de nos frères slaves.

Nous élevons nos esprits vers le très haut en le priant de vous bénir dans l'accomplissement de votre devoir immense comme est immense la puissance d'agir qui vous est donnée par le sentiment populaire des Français et des peuples alliés à la France.

Louis-Napoléon, puisse l'esprit du héros dont vous portez le nom vous guider et vous aider de ses inspirations!

M. le président, en réponse à ce discours, déclara que Français avant tout, il s'unissait avec la France dans ses sympathies les plus vives pour la Pologne et qu'il désirait les voir partagées par tous les peuples. Il adressa la parole individuellement aux membres de la députation en s'enquérant des opinions qui divisent les émigrés polonais ainsi que de leur position matérielle.

L'or de la Californie.

Les journaux des Etats-Unis apportés par le dernier paquebot, contiennent de nouveaux détails sur les mines d'or de la Californie; les rapports déjà publiés sont bien dépassés. On trouve maintenant de l'or partout en quantité incroyable. Le journal le *Californian*, qui ne parait plus qu'irrégulièrement, vu que les rédacteurs et compositeurs sont allés faire de l'or, en est venu, dit-il, à craindre de voir creuser une mine dans sa rue et un puits dans sa cour. Tous les autres travaux sont abandonnés. Plus de culture, plus d'industrie, on ne peut à aucun prix trouver de domestique. Le gouverneur-général en est réduit à faire sa cuisine lui-même. Si la fièvre qui s'est emparée des esprits continue, la Californie sera bientôt un des Etats de l'Union les plus peuplés. De tous les points de l'Amérique, on émigre vers le nouvel Eldorado. Le 20 décembre, date des dernières nouvelles, trente-un navires étaient en partance pour la Californie. On assure que dix mille émigrants sont déjà passés à Saint-Louis de l'Ohio, se rendant par terre dans le pays de l'or, et que plus de 2 000 personnes attendaient à Semana les bateaux à vapeurs qui doivent les conduire à la même destination.

Voici le revers de la médaille : l'abandon dans lequel se trouvent tous les genres de travaux a fait hausser énormément le prix de toutes les denrées ; la farine qui, lors des dernières nouvelles, était à 190 fr. 80 c. les 60 livres, s'est déjà élevée à 424 fr.

Nous recevons la lettre suivante, à laquelle on nous prie de prêter notre publicité :

Monsieur le rédacteur,

Nous trouvons dans plusieurs journaux la nomination de M. le professeur Bérard à la place de doyen de la faculté de médecine de Paris. M. Bouillaud serait donc révoqué? Il faut que le public connaisse cette destitution infligée à un homme aussi loyal, aussi haut placé dans la science.

D'après les détails publiés par des journaux que nous savons dévoués à M. Orfila, nous avons appris que M. Bouillaud avait toujours refusé au ministre de commettre un acte fort grave pour un homme d'honneur en signant des mémoires de dépenses antérieures à l'exercice de son budget de 1848, et qu'il n'avait pu consentir à se mettre en déficit pour acquitter les dettes de son prédécesseur, contractées depuis plusieurs années. Cette dette s'élèverait à cinquante mille francs au moins. Or, en supposant que cette somme eût été employée utilement, il fallait s'en assurer par une commission d'enquête, et non pas, comme l'a fait M. le ministre, réunir les amis de M. Orfila sous le nom de commission de liquidation, afin de décharger l'ancien doyen de *tout paiement*, et de faire peser sur son successeur la responsabilité d'actes que cette commission elle-même a appelés des *irrégularités*.

Aujourd'hui la destitution brutale de M. Bouillaud nous fait soupçonner que le conseil suprême de l'Université a voulu étouffer cette affaire qui, depuis plusieurs mois, fixe l'attention du corps médical tout entier. Mais que M. le ministre le sache bien, sous le régime républicain on ne supposera pas que M. Bouillaud ait pu être révoqué pour ses opinions politiques ; il restera dans l'esprit de tous qu'il y a là un tripotage d'administration financière qu'une enquête seule peut éclairer.

Que M. le ministre s'explique donc. Que M. Bouillaud nous dise pourquoi il a résisté à l'autorité supérieure, et surtout qu'il nous indique quels sont les actes de son prédécesseur qui doivent être l'objet d'une enquête sévère.

Nous avons entre les mains des pièces fort importantes, et nous comprenons maintenant la dignité du silence qu'a gardé M. Bouillaud, par la crainte fort honorable de livrer à la publicité certains noms qui se trouvent compromis dans cette malheureuse affaire. D'après ces pièces, nous nous expliquons tous les moyens d'intimidation auxquels on a eu recours pour arracher à M. Bouillaud une démission si indispensable pour le gain d'une cause dont on voulait à tout prix éviter l'instruction judiciaire. Au point où en sont les choses, cette instruction nous semble aujourd'hui inévitable.

Dr H. LEFEBVRE,
Chef de clinique de la Faculté.

Ile de Ré, 3 janvier 1849.

Au rédacteur de la *Démocratie pacifique*.

Monsieur le rédacteur,

Vous avez dit avec une haute raison, dans votre journal du 30 du mois dernier, au sujet du néfaste décret de l'Assemblée nationale sur l'introduction en France des sels étrangers : « Ce vote a donné une cruelle victoire aux libre échangistes, nous disons cruelle, parce que, selon toute apparence, pour donner satisfaction au principe économique, il va ruiner les populations des marais-salants de l'ouest, qui ne pourront résister à la concurrence étrangère. »

Si vous connaissiez toute l'étendue du mal que cela va causer !

Déjà un précédent décret avait permis aux navires destinés à la pêche de s'approvisionner de sels étrangers. C'était une consommation de 50 millions de kilogrammes ravie à la production indigène. Notre île, produisant des sels pas trop corrosifs et très convenables à la salaison de la morue, approvisionnait en partie, de temps immémorial, ces armements. Maintenant, les produits de 14 millions de propriétés en marais-salants vont se trouver sans débouchés. Il ne faut pas s'y tromper, c'est là une immunité accordée à la spéculation des armateurs que des primes considérables accordées par le Trésor, et l'état prospère de leurs entreprises, attesté par l'accroissement continu de leurs armements, aurait dû satisfaire. S'ils invoquent la liberté sans entraves, pourquoi alors la loi exclue-t-elle à leur profit l'introduction des poissons salés que l'étranger nous apporterait ? Il faut être justes ou rationnels.

Cette première et criante injustice était le prélude de celle plus grande encore que vient de consacrer le décret sur l'introduction des sels étrangers pour la consommation intérieure. D'abord, la France pouvait-elle suffire, sous ce rapport, au développement le plus étendu de son industrie et de sa population ? L'affirmative n'a été contestée par personne. Jadis elle approvisionnait de ses sels marins la Belgique et le Nord. On connaît la richesse de nos mines de sel gemme, toutes nos sources salées et l'étendue immense de nos lais de mer propres à faire de nouveaux marais salants, si les anciens ne produisaient surabondamment. Il n'y avait donc pas à craindre la rareté de la matière.

On a cru à l'Assemblée nationale que l'abolition des deux tiers de l'impôt allait accroître de beaucoup la consommation. Mais c'est là une véritable erreur. *Le sel est un condiment dont on ne peut faire excès.* Le tiers de l'impôt subsistant est un empêchement évident de l'emploi du sel pour l'agriculture et le bétail, deux moyens de consommation qui peuvent devenir très considérables par la suite, mais sur lesquels il ne fallait pas compter pour permettre immédiatement l'introduction des sels étrangers.

Qu'arrivera-t-il de cette funeste mesure ? Les sels du midi, cristalisés sous un soleil propice, pourront peut-être soutenir quelque temps la concurrence étrangère ; mais les sels marins de l'ouest, produits sous

un climat moins favorable, d'une couleur généralement grise, seront délaissés par cela même, et, quoique d'un prix de revient minime, il sera humainement impossible de soutenir la concurrence sur ce prix même avec les sels du Portugal, par exemple. *Mais le consommateur pour cela n'y gagnera rien*, car ce n'est pas le prix moyen de revient du sel qui est jamais considérable. C'est le transport et les droits qui en font la cherté. *Un quart de centime par chaque livre de sel, payé en moins à l'étranger*, cela suffira pour être cause de la ruine et de la désolation de la plupart des habitants du littoral de l'Océan. Cent millions de propriétés imposées aujourd'hui comme terre de 4re classe, sont destinées à devenir des foyers pestilentiels. Plus de cent mille familles de travailleurs, sauniers ou paludiers, et vingt-cinq mille petits propriétaire seront ruinés. Et au profit de qui? Vous le voyez, uniquement au profit de l'étranger, qui viendra râfler quotidiennement le numéraire de la France. Et si une guerre survenait, il faudrait donc refaire nos marais-salants pour les abandonner de nouveau à la paix ; mais c'est à ne pas y croire.

Tant que l'impôt, en France, pèsera sur le sel et empêchera ainsi l'agriculture et l'éleveur du bétail de l'employer, il n'y aura pas à craindre que la production indigène soit insuffisante, et dès-lors il sera toujours infiniment déraisonnable de permettre l'introduction des sels étrangers.

Si l'impôt était tout à fait supprimé, alors, oui, cette introduction pourrait être équitablement autorisée, mais avec des droits suffisamment protecteurs pour contrebalancer le désavantage de notre position climatérique ; c'est dans cette dernière hypothèse que l'article 3 de la commission du projet de décret dont il s'agit aurait été acceptable ; mais l'amendement improvisé de M. Desjobert, réduisant cette protection au droit dérisoire de 50 c. par 100 kilogrammes, même pour les sels de l'Ouest, est une funeste erreur, ou plutôt une surprise que l'Assemblée nationale se hâtera sans doute de faire disparaître.

Il y va peut-être même d'un grand intérêt politique. Plus de quarante départements sont intéressés à voir ce redressement. Si la majorité de l'Assemblée ne le voulait pas, un *tolle* général serait sûrement poussé contre elle, et cette grande faute, ajoutée à celle non réparée de l'impôt des 45 c., qui a tant désaffectionné nos campagnes, produirait aux élections générales prochaines un effet d'une immense portée que vous comprenez sans qu'il soit besoin de m'étendre davantage.

Veuillez agréer, etc.

T., abonné.

Assemblée nationale.

Séance du 6 janvier. — PRÉSIDENCE DE M. MARRAST.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de décret sur le travail des prisons.

M. DE RANCEY préfère le projet du gouvernement au projet de la commission.

M. DARBAUX demande ce que l'on a fait au sujet des entrepreneurs dont le gouvernement provisoire avait annulé les marchés.

M. ROUSSEAU, rapporteur, dit qu'il répondra dans la discussion des articles.

M. STOURM appuie énergiquement le projet de la commission.

MM. Roux-Carbonnel, de Tillancourt et Senard présentent encore quelques observations au milieu du bruit.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. de Maleville pour des interpellations à adresser à M. le ministre de l'intérieur. (Un vif mouvement de curiosité se manifeste dans l'Assemblée ; messieurs les représentants, épars dans la salle des conférences et dans les bureaux, s'empressent de venir reprendre leurs places, et une agitation inaccoutumée circule de banc en banc.)

M. DE MALEVILLE paraît à la tribune, mais le bruit qui règne dans la salle l'empêche pendant longtemps de prendre la parole. Enfin, peu à peu le silence se rétablit, et l'honorable membre s'exprime ainsi :

Je demande pardon à l'Assemblée d'interrompre un moment ses travaux ; mais j'espère assez de sa bienveillance qu'elle pardonnera à un de ses collègues, attaqué dans son honneur, de ne pas attendre de vaines interpellations que l'on annonce toujours et qu'on ne fait jamais ; je les attendais, mais je ne les redoutais pas. (Mouvement.)

Depuis quelques jours, postérieurement à ma sortie du ministère, j'ai lu des articles de journaux dont l'absurdité tempérait la malveillance ; après les insultes sont venues d'infâmes lettres mensongères qui m'annonçaient ce qui m'arrive aujourd'hui ; je vois aujourd'hui dans un journal une nouvelle lettre signée par l'un de nos collègues.

M. GERMAIN SARRUT. Je demande la parole.

M. DE MALEVILLE. Je n'ai pas voulu répondre à ce que contient cette lettre avant que son auteur ne fût là. Maintenant, voici ce que dit cette lettre :

« J'affirme de la manière la plus absolue, la plus positive, la plus catégorique, qu'il y a eu des dossiers judiciaires dont il ne reste pas de trace en leur lieu et place. (Ce sont les dossiers des affaires de Strasbourg et de Boulogne.) J'accepte toute la responsabilité de mes assertions, etc. »

VOIX DIVERSES. De qui est signée la lettre?

M. DE MALEVILLE. La lettre est signée par M. Germain Sarrut. (Mouvement prolongé.)

J'avoue, messieurs, que je n'avais pas prévu dans le cours de ma vie politique, quelque modeste qu'elle soit, que je serais accusé de spoliation de papiers publics ; je ne voulais repousser ces attaques que par le dédain ; mais quand elles se produisent aussi violemment, je ne puis garder le silence, et c'est moi qui viens sommer l'auteur de la lettre de s'expliquer catégoriquement sur le fait qu'il m'impute. Les dossiers des affaires de Boulogne et de Strasbourg sont sous la garde de tous les ministres qui se sont succédés.

Du jour où je suis entré aux affaires, dites-vous, des papiers ont été soustraits du ministère de l'intérieur ; pour vous répondre, voici un acte authentique dressé le jour même de l'élection du président de la République : il constate que seize cartons, renfermant des dossiers judiciaires, ont été mis sous les scellés, et que des mesures extraordinaires ont été prises pour empêcher que ces cartons ne sortissent du ministère. Cet acte est signé par M. Hermann, secrétaire-général du ministère de l'intérieur.

Faites-y attention, je ne veux pas couvrir mon honneur sous une attestation administrative, mais je n'ai pas voulu que ces papiers fussent déplacés, car ces papiers appartiennent à l'histoire, appartiennent à l'Etat. (Très bien !) Voilà pourquoi je me suis fait délivrer cette constatation. Les pièces sont où je l'ai dit ; le scellé est intact ; ouvrez-le, vous les y trouverez toutes. Et maintenant, je déclare à haute voix que quiconque a dit que j'ai touché à ces papiers, que j'en ai détourné un seul, que le ministre de l'intérieur, M. de Maleville, est un spoliateur, celui-là a lâchement menti. (Triple salve d'applaudissements. — Longue agitation.)

Je n'ai rien à ajouter... Si, je dirai un mot du sentiment douloureux qui m'oppresse en me voyant contraint d'élever ici la voix devant mes amis, devant mes collègues, devant mon pays, pour repousser de pareilles accusations. (Sensation prolongée.) Si j'ai été ambitieux, j'en suis bien puni aujourd'hui. L'accusation, dont je ne fais pas peser toutes les conséquences sur M. Sarrut, me ferait bien expier ce tort, si je n'avais pas pris les précautions que je vous ai dites. Oui, je le répète, ces pièces sont sous le scellé, le scellé n'est pas brisé. J'attends la réponse de celui qui m'a accusé. (Longue agitation.)

M. LÉON FAUCHER, ministre de l'intérieur. Le gouvernement n'interviendra dans ce débat que pour dire qu'il s'associe aux nobles paroles de l'honorable M. de Maleville ; son honneur est non-seulement sa propriété, elle est la propriété de ses collègues, de ses amis, que l'attaquer cet honneur, c'est attaquer notre honneur. (Très bien ! — Murmures à gauche.) Les papiers dont il s'agit sont un dépôt confié à la garde des ministres, ils appartiennent à l'Etat, ils resteront sa propriété. (Très bien !)

M. GERMAIN SARRUT paraît à la tribune. De longues rumeurs s'élèvent à son aspect.

VOIX A GAUCHE. Parlez ! parlez !

M. GERMAIN SARRUT. Je suis parfaitement calme après les paroles passionnées que vous venez d'entendre. (Exclamations prolongées de la droite.) Je suis parfaitement calme...

UNE VOIX. Vous l'avez déjà dit !

M. GERMAIN SARRUT. Je le répéterai jusqu'à ce que l'Assemblée le soit elle-même. (Rires et bruit.) Je suis parfaitement calme... (Allons ! allons ! — Explosion de murmures.) Si l'Assemblée se passionne avant que le débat s'engage, comment voulez-vous que la lumière se fasse ? Je répète donc que je suis parfaitement calme. (Voilà quatre fois que vous le dites.

Après les paroles d'une honorable susceptibilité que vous avez entendues, je reste tellement ferme dans les faits que j'ai produits que, quel que soit le mauvais vouloir de ceux qui m'écoutent et de ceux qui liront le débat parlementaire de ce jour, on me rendra la justice que je n'ai rien dit qui n'ait pour but la connaissance entière de la vérité.

D'abord je dirai que M. de Maleville n'a été nullement attaqué par moi. (Exclamations.) Depuis plusieurs jours mon nom figure malgré moi dans les journaux ; il a bien fallu répondre. Je demande à lire ma lettre, non en isolant les phrases qu'on vous a citées, mais dans son entier.

(M. Germain Sarrut donne lecture de cette lettre, dont ne résulte aucune attaque directe contre M. de Maleville à qui on s'adresse par le passage lu par ce dernier.)

Voilà ce que j'affirme, ajoute l'orateur : des dossiers judiciaires ont disparu en leur entier du greffe où ils étaient déposés, où ils auraient dû se trouver encore. En quoi cette affirmation attaque-t-elle M. Léon de Maleville ? Si M. Léon de Maleville voit une attaque dans mes paroles, c'est que peut-être pense-t-il qu'elles s'adressent au Maleville d'une autre époque. (Bruits divers. — Interruption.)

M. Germain Sarrut établit qu'il ne s'agit pas des affaires de Strasbourg et de Boulogne ; en dehors de ces deux affaires n'y a-t il pas eu une autre conspiration bonapartiste. (Agitation.) Ce sont les dossiers de cette affaire qui ont disparu, ainsi que l'atteste une lettre de M. Pinard, procureur de la République, en date du 1er courant dernier.

M. Sarrut entre dans quelques détails au sujet de l'affaire à laquelle il fait allusion. Cette affaire fut suivie d'un arrêt de non-lieu intervenu en 1839. Sous le gouvernement qui a précédé la République, on nous a refusé la communication de ces pièces ; on nous disait qu'il y avait des contumaces, et que si nous étions libérés ces contumaces ne l'étaient pas. Mais maintenant il n'y a plus de contumaces, ils sont à Paris (Mouvement.), pourquoi donc ne retrouve-t-on plus ces pièces ?

M. le procureur général a répondu, il est vrai, par une note, que ces papiers avaient passé des archives de la chambre des pairs au ministère de l'intérieur.

Mais pourquoi ne sont-ils pas réintégrés au greffe auquel ils appartiennent? Mais pourquoi, nous dira-t-on, sommes-nous sur les traces de ces dossiers ? pourquoi ? je vais vous le dire : c'est que nous avons été trahis à cette époque. (Allons donc !— Interruption.) Oui, l'on a vendu et livré le secret de cette conspiration. (Mouvement.) Nous sommes curieux de savoir quels sont les traîtres. (Exclamations.) Et croyez-vous que le président de la République, M. Louis Bonaparte, ne soit pas curieux aussi de savoir ceux qui, à cette époque, trahissaient sa confiance ? (Nouvelles exclamations.)

Ce que je puis dire, c'est que presque immédiatement après l'arrêt de non-lieu arriva l'affaire de Boulogne. Cette conspiration nouvelle, la police, nous en avons la certitude, en tenait les fils dans sa main. Alors nous nous séparâmes en deux partis : ceux qui voulaient arriver par ce complot au triomphe du suffrage universel (exclamations diverses), dix millions de suffrages ont prouvé que ceux-là n'avaient pas eu tort de se rattacher au nom de Napoléon. (Nouvelle interruption.)

Alors les membres qui composaient la première conspiration se séparèrent en deux. (Interruption.) Les uns pensaient que le nom de Bonaparte pouvait être un excellent ralliement pour renverser les Bourbons de toutes les branches, et avec elles les trônes. (Nouvelle interruption.) D'autres restèrent sur la brèche, et l'on sait comment se dénoua le drame de Boulogne.

Est-ce que par hasard le dossier de 1839 serait sorti de son lieu et place et aurait été réuni à celui de 1840 ? mais depuis quand un dossier peut-il donc être déplacé du parquet pour être envoyé au ministère de l'intérieur?

M. de Maleville dit que les dossiers ne peuvent pas disparaître ; mais il serait bien embarrassé, s'il était obligé de retrouver toutes les pièces de l'affaire de Baylen, de la conspiration de Grenelle, de l'exécution du duc d'Enghien. (Mouvement.)

La veille du jour où M. de Maleville a quitté le ministère de l'intérieur, le principal intéressé dans l'affaire de 1839 lui a écrit pour lui demander des pièces auxquelles il a droit : nous sommes encore à attendre la réponse de M. Maleville.

VOIX DIVERSES. Qui, nous ?

M. GERMAIN SARRUT. Les conspirateurs de 1839. (Hilarité générale.)

Il y a une différence entre moi et les conspirateurs ordinaires, car moi j'ai conspiré avec 124 procès, ce qui prouve que du moins je conspirais au grand jour. Nous sommes venus soixante et quelques fois sur les bancs de la cour d'assises. (Mouvements divers.)

Aujourd'hui il ne reste pas de pièces du procès de 1839, nous les avons toujours réclamées, et jamais on ne nous les a données. Maintenant je demande à M. le ministre de la justice s'il a exercé des poursuites contre les auteurs de ces détournements ; je lui demande de faire rentrer en leur lieu et place toutes les pièces détournées ; je ne veux pas m'expliquer plus catégoriquement.

VOIX NOMBREUSES. Parlez ! parlez ! dites tout !

M. GERMAIN SARRUT. Je dis que toutes les pièces du procès de 1839 ont disparu ; et quand le procureur de la République lui-même déclare qu'il ne les a jamais vues, me sera-t-il permis de ne pas relier ce détournement avec la trame ourdie pour amener l'affaire de Boulogne. (Mouvement.)

UNE VOIX. Oui ! oui !

M. GERMAIN SARRUT. Dans un pays comme le nôtre, les dossiers d'une telle importance ne peuvent pas disparaître, et ceux que cette disparition intéressent peuvent demander justice.

Au surplus, je n'ai nullement accusé M. de Maleville. Le journal, au contraire, ajoute que si les dossiers ont été rétablis, ce n'est que depuis l'entrée de M. de Maleville aux affaires. M. de Maleville était donc complétement hors de cause. (Dénégations diverses.)

Maintenant, ceux que ces pièces intéressent ont le droit de demander que ces pièces se retrouvent. J'ai cru devoir dénoncer au pays la disparition d'un dossier dont il ne reste pas de trace, je laisse la responsabilité de cette disparition à ceux sur qui elle doit retomber. (Mouvement prolongé.)

M. ODILON BARROT, ministre de la justice. M. de Maleville avait été placé sous une inculpation calomnieuse, il a dû repousser cette inculpation avec toute l'énergie d'un homme injustement attaqué dans son honneur.

Maintenant, j'ai écouté attentivement l'orateur qui descend de la tribune, et je me suis demandé dans quel but politique cet incident avait été levé ; je me suis demandé si ce n'était pas précisément pour déconsidérer l'un des grands pouvoirs du pays. (Très bien ! très bien !) Je me suis demandé enfin dans l'intérêt de quelle opinion cet incident avait été soulevé.

Quant à cette prétention de réveiller certains souvenirs, d'établir certaine solidarité (Très bien !), il n'est ni convenable, ni politique d'essayer de porter la plus légère atteinte au pouvoir sorti du suffrage universel (Très bien ! très bien !), quand, au contraire, on doit s'efforcer de respecter l'auréole dont le suffrage universel l'a entouré. (Très bien ! très bien !)

M. GERMAIN SARRUT. Il n'est pas dans ma pensée d'attaquer le pouvoir sorti du suffrage universel, ni de revendiquer certaine solidarité ; mais je dis qu'il est du droit de ceux qui ont été acquittés par un arrêt de non lieu de revendiquer les pièces qui prouvent leur innocence. (Assez ! assez ! l'ordre du jour !)

M. Dupont (de Bussac) paraît à la tribune.

M. DUPONT (de Bussac). Je ne suis point un des conspirateurs de 1839, je ne viens pas entretenir l'Assemblée de cette affaire, non plus que de celle de M. de Maleville ; je demande seulement à l'Assemblée la permission d'interpeller, lundi prochain, le cabinet sur les causes de la dernière modification ministérielle. (Mouvements divers.)

QUELQUES VOIX. Tout de suite ! tout de suite !

M. ODILON BARROT. Je demande, au nom de l'intérêt même du pays, de vider à l'instant même l'incident soulevé par M. Dupont (de Bussac). (Oui ! oui !)

M. DUPONT (de Bussac). L'Assemblée comprendra que, si j'avais demandé à faire une interpellation un autre jour, c'est que je ne voulais pas prendre le cabinet au dépourvu ; mais puisque M. le président du conseil a demandé que l'incident fût vidé immédiatement, je suis prêt à faire mon interpellation.

M. Léon de Maleville s'étonnait, il y a quelques instants, des attaques dirigées contre lui ; mais il devrait savoir que souvent on sait ce qui se passe au sein du cabinet, alors même que ses délibérations peuvent être regardées comme secrètes.

Je demanderai pourquoi M. de Maleville est sorti du cabinet ? Serait-ce à l'occasion des papiers dont on parlait tout à l'heure? Serait-il vrai que le président de la République aurait demandé au ministre de l'intérieur communication de ces cartons, et que M. le ministre de l'intérieur l'aurait refusée ? Quand on nous aura répondu, nous aurons à examiner si le président de la République n'a pas le droit de savoir et de connaître tout ce qui s'est passé dans l'Etat, et si pour lui il doit y avoir des pièces mises sous le séquestre. (Mouvement prolongé. — Interruption.)

Je demande à l'honorable M. Barrot, s'il arrivait à un de ses collègues de lui refuser communication de pièces dépendant de son ministère, s'il n'y aurait pas dans ce refus une sorte d'insulte envers lui, et si ce ne serait pas là un motif de dissolution du cabinet?

Je demanderai à M. de Maleville si le scellé qui a été mis sur les cartons dont il s'agit, n'a pas été mis, non pas par lui, mais par M. Panis, que M. de Maleville a envoyé lors de son entrée au ministère, et qu'il a remplacé par un homme qui était anciennement sous-chef de la police secrète. (Vive agitation.)

M. de Maleville a dit que ces pièces devaient rester sous la garde du gouvernement : quel était donc l'homme à qui vous refusiez communication de ces pièces ? c'était le président de la République. (Mouvement prolongé.)

M. DE MALEVILLE. Vous savez tous, et vous l'avez prévu, la difficulté d'application de la double responsabilité que nous avons organisée, se manifeste à chaque instant : la responsabilité du président de la République et celle des ministres se trouvent perpétuellement en contact ; de là est venu un dissentiment qui, je dois le dire, a été cependant adouci par tout ce qu'il y a de plus digne et de plus noble dans les sentiments. (Très bien !) Toutefois, à partir de ce moment, ma résolution a été prise d'une manière irrévocable ; il m'en a coûté de me séparer de mes amis, mais j'ai dû le faire.

Quant au motif qui a occasionné ce dissentiment, on a parlé de papiers, de cartons. Eh ! mon Dieu, quand j'avais à répondre de la tranquillité publique et de la sécurité du *royaume*.... (Longue et bruyante interruption.) Quand j'avais à répondre de la sécurité de la République, peut-on me blâmer d'avoir choisi un homme en qui j'avais toute confiance.

Eh bien ! qu'est-il arrivé ? Il est arrivé ce qui arrive toujours, c'est qu'un homme renvoyé va se plaindre, va parler de papiers, de cartons qui intéressent le président de la République. (C'est vrai ! c'est vrai !)

On m'a demandé communication de ces cartons, je me suis opposé seulement à leur déplacement. (Très bien !), et je me suis assuré que l'on ne pourrait opérer ce déplacement sans s'exposer à de graves reproches. (Très bien !)

En terminant, je prie l'Assemblée de m'excuser si j'ai montré trop de susceptibilité ; c'est cette susceptibilité même qui m'a contraint à me séparer d'amis avec lesquels j'étais heureux de marcher d'accord depuis plus de quinze années. (Très bien !)

M. DUPONT (de Bussac). Il y a ici une question de droit constitutionnel (Rumeurs.), et il faut que l'Assemblée se prononce, et qu'elle soit enfin pour ou contre le président de la République. (Nouvelles rumeurs.)

Le président de la République n'est pas un roi constitutionnel ; c'est un magistrat responsable, et qui a le droit de connaître toutes les affaires de la République. (Mouvement.) Il n'est pas un ministre qui n'ait eu la prétention très juste de connaître les antécédents de ceux qui le servent, et vous refuseriez au président de la République le droit de fouiller dans le passé. (Rumeur.) Comment ! on viendrait dire au président de la République : Il y a là des papiers qui renferment des documents précieux, venez en prendre connaissance. Et on refuserait de lui en donner communication, à moins qu'il ne se déplaçât pendant quinze jours. (Mouvement prolongé.)

Il est inconvenant de dire au premier magistrat de la République : Cet examen vous est interdit. Bientôt, quand il aura besoin de consulter des pièces diplomatiques, il trouvera les mêmes obstacles... (L'ordre du jour ! l'ordre du jour ! — Parlez ! parlez !)

Si M. le ministre de l'intérieur a le droit de dire au président de la République : déplacez-vous ! les autres ministres feront la même réponse à toutes ses demandes. (L'ordre du jour !)

Un dernier mot à M. de Maleville... Il a parlé des flatteurs du président de la République. Nous ne demandons qu'une chose, c'est que M. le président de la République puisse reconnaître parmi ces flatteurs ceux qui ont pu le trahir. (Agitation extraordinaire.)

M. LÉON FAUCHER, après quelques paroles insignifiantes, que voit-on, au surplus, dans les insinuations que vous avez entendues ? On y voit le désir d'avoir les bénéfices du gouvernement, sans en avoir la responsabilité, car on nous reproche de ne vouloir pas employer des hommes qui seraient plutôt à la disponibilité de nos adversaires qu'à la nôtre.

M. LE PRÉSIDENT. L'incident est terminé ; la séance est levée.

L'Assemblée se sépare au milieu d'une vive agitation.

Il est six heures et demie.

FAITS DIVERS.

Par arrêté du président de la République, en date du 30 décembre :

L'emploi de secrétaire général du ministère de la guerre est rétabli.

Le traitement de secrétaire général est fixé, comme celui des directeurs, à douze mille francs.

Ce secrétaire général aura dans ses attributions les bureaux du secrétariat qui est rétabli, du service intérieur, des lois et archives, des pensions et secours.

— M. le président de la République a, par arrêté du 30 décembre, nommé M. le colonel d'état-major Bourjade secrétaire général du ministère de la guerre.

— M. Paul Justus va publier, chez Garnier frères, une brochure sous ce titre : *Cinq lettres sur le congrès universel* ; 1re Congrès de la presse européenne ; 2e A M. de Lamartine, congrès de l'art européen ; 3e A M. Michel Chevalier, congrès de l'industrie européenne ; 4e A M. Arago, congrès scientifique européen ; 5e Au président de la République française ; congrès universel.

— Un journal de province publie l'article suivant sous ce titre : *Le patriotisme de la bourse* :

« On dit quelquefois que les écus n'ont pas d'entrailles ; par la même raison, l'on pourrait dire qu'ils n'ont pas de patriotisme. Ce qu'il faut demander aux cotes de la bourse, ce n'est pas l'expression des chances favorables au pays, mais l'appréciation des chances que les circonstances présentent aux agioteurs. Pour démontrer ceci, nous avons fait le relevé suivant de quelques chiffres curieux :

» En 1805, avant la bataille d'Austerlitz, les fonds publics étaient à	64 fr.	»» c.
» A la nouvelle de cette grande victoire, ils tombent à	50	80
» Une paix glorieuse les porte à	60	60

» Avant la naissance du roi de Rome, la bourse cotait à	84	50
» Le lendemain de la naissance du prince, à	78	75
» En 1814, avant la chute de l'empereur, les fonds étaient à	45	25
» Après l'entrée des alliés à Paris, ils montèrent à	49	50
» Un gouvernement provisoire est nommé; ils montent à	50	»»
» La déchéance de l'empereur est prononcée; ils montent à	55	75
» Il abdique, et les fonds s'élèvent à	63	50
» En 1815, avant le débarquement de Napoléon,	81	61
» A la nouvelle de son arrivée en France, ils descendent à	77	80
» Après sa rentrée à Paris, ils sont à	73	»»
» Il part pour l'armée, encouragé par une baisse cotée à	54	75
» Il gagne la bataille de Ligny, ils descendent à	53	50
» Au désastre de Waterloo, ils s'élèvent à	59	75
» L'empereur abdique de nouveau; les alliés rentrent à Paris, les fonds remontent à	64	»»

» En d'autres termes, la bourse était à 1 fr. 20 c. de moins après la bataille d'Austerlitz qu'après l'entrée des alliés à Paris! »

— Plusieurs journaux ont parlé d'un vol commis rue des Trois-Frères, n° 17. M. Arnaut, maître d'hôtel garni, rue des Trois-Frères, n° 17, nous prie d'annoncer que c'est au n° 19 que le vol a été commis.

— Les habitants de la barrière de Fontainebleau, les ouvriers surtout, étaient en grande joie le 14 décembre dernier. Il leur arrivait une aubaine sur laquelle ils étaient bien loin de compter. Deux jeunes gens, traînant une voiture à bras remplie de pain de un, deux et trois kilogrammes, offraient à tous ce pain à moitié au-dessous du cours; ils annonçaient que c'était Louis-Napoleon Bonaparte qui, en réjouissance des votes nombreux qui le portaient à la présidence de la République, faisait ainsi vendre à toutes les barrières de Paris du pain à moitié prix. Aussi chacun s'empressait de faire ses emplettes en chantant les louanges du généreux candidat.

Mais bientôt la scène changea. Les deux distributeurs avaient compté sans les agents de police. Les gros sous pleuvaient dans leurs poches, et ils avaient déjà débité les trois quarts de leurs pains, lorsque des agents intervinrent et interrogèrent les deux jeunes gens sur la mission dont ils se disaient chargés. Ceux-ci prirent aussitôt la fuite, abandonnant la voiture et la marchandise qui s'y trouvait encore; mais, arrêtés presque aussitôt, ils avouèrent qu'ils avaient aperçu cette voiture de pains stationnant sur la place Saint-Michel, et qu'alors l'idée leur était venue de s'en emparer; mais que, fort embarrassés de cette quantité de pains, ils avaient imaginé, pour s'en défaire promptement, la fable qui avait eu un si grand succès auprès des consommateurs.

(*Gazette des Tribunaux.*)

— Voici, dit le *Libéral liégeois*, les détails qu'une personne à même d'être bien informée, me communique sur les circonstances qui ont amené la retraite de deux ministres. Le président de la République avait écrit une longue lettre à M. de Malleville, dans laquelle il lui annonçait :

1° Qu'il avait dressé une liste de 86 préfets, dont M. de Malleville devait contresigner la nomination en la place des titulaires actuels; 2° qu'il avait nommé M. Godeau à la place de chef de cabinet du préfet de police en remplacement de M. O'Reilly et M. de Newkerque à la place de directeur des beaux-arts, en remplacement de M. Ch. Blanc; 3° que le ministre de l'intérieur lui fasse remettre les 46 dossiers des affaires de Strasbourg et de Boulogne. Cette lettre se terminait par un post-scriptum vraiment incroyable. On y lisait qu'il y avait à la prison de Saint-Lazare 80 femmes détenues par suite des affaires de juin, et que l'on devait les mettre toutes en liberté à l'exception d'une seule qu'on pourrait conserver en prison.

Cette lettre a jeté M. de Maleville dans un accès de colère difficile à décrire. Il est allé immédiatement trouver ses collègues auxquels il a fait part de cette épître, et qui ont immédiatement déclaré qu'ils se retireraient en masse. M. de Maleville n'a pas fait un secret de cette affaire qui n'a pas tardé à s'ébruiter dans le sein de l'Assemblée nationale, où elle a ravivé les animosités. Louis-Napoléon, ayant reçu la démission du cabinet entier, s'est aperçu qu'il avait commis une faute grave et a écrit une seconde lettre dans laquelle il disait qu'il avait cru que le droit de nomination appartenait au président, mais qu'il n'insistait plus sur les demandes qu'il avait faites. Cette seconde lettre a décidé une partie du ministère à rester. Mais MM. Maleville et Bixio ont cru devoir persister dans leur résolution de quitter le ministère.

On assure que les arrangements ministériels qui viennent d'avoir lieu sont provisoires et qu'aussitôt après la nomination du vice-président de la République, une nouvelle administration sera formée. On dit même que des propositions ont été faites à M. Dufaure, et que ce dernier, après en avoir conféré avec le général Cavaignac, a déclaré que si le pays réclamait ses services il rentrerait aux affaires.

— Le préfet de police a pris les dispositions nécessaires pour assurer la propreté et la libre circulation de la voie publique, pendant les gelées, et pour faciliter le prompt enlèvement des neiges et glaces : à cet effet, un nombre de voitures et d'ouvriers, proportionné aux besoins du service, sera mis chaque jour en activité.

Mais, comme ces mesures ne peuvent avoir de résultat satisfaisant qu'autant que les habitants concourent, en ce qui les concerne, à leur exécution, ce magistrat vient de publier l'ordonnance qui détermine les obligations qu'ils auront à remplir.

Nous croyons utile d'indiquer les principales dispositions de cette ordonnance.

Les propriétaires ou locataires sont tenus de faire casser, relever les glaces et dégager les gargouilles des trottoirs; mais ils ne doivent balayer et mettre en tas les neiges que lorsqu'ils y seront invités par les commissaires de police et autres agens de l'administration; en cas de verglas, ils doivent jeter des cendres, du sable ou du machefer au-devant des habitations pour prévenir les accidents. Cette obligation est également imposée aux concessionnaires des ponts soumis à un droit de péage.

Il est expressément interdit de former des glissades sur les boulevards, sur les places et autres parties de la voie publique.

Il est défendu aux habitants de déposer sur la voie publique aucunes neiges et glaces provenant des cours ou de l'intérieur des habitations.

Les propriétaires ou chefs d'établissements, soit publics, soit particuliers, qui emploient beaucoup d'eau, ne peuvent laisser couler cette eau sur la voie publique, à moins de faire briser et enlever régulièrement les glaces qui en proviennent. La même interdiction est faite aux concessionnaires des eaux de la ville.

Des ordres sont donnés pour constater les contraventions à cette ordonnance, et nous ne saurions trop engager les habitants à se conformer aux obligations qu'elle impose dans l'intérêt de tous.

— Les citoyens garçons limonadiers et restaurateurs sont prévenus qu'une commission s'est formée pour se constituer en association commerciale. Elle se réunira rue de la Banque, 4, de midi à quatre heures.

Les citoyens qui voudront en faire partie sont priés de s'y rendre ou d'envoyer leur adhésion.

CLUB VALENTINO. La seconde séance aura lieu lundi, à huit heures du soir.

Le citoyen Bernard fera le compte-rendu des séances de l'Assemblée.

IMPOT DU SEL. — Jusqu'ici MM. les épiciers n'ont pas *tous* trouvé la levée des deux tiers de l'impôt sur le sel, conforme à leurs intérêts. Beaucoup tiennent à le vendre toujours 5 sous la livre et non pas 3 sous selon la nouvelle taxe; ils donnent entre toutes leurs raisons celle-ci : qu'on n'a pas affiché dans Paris l'ordre d'exécuter la loi du nouveau tarif. C'est un peu l'histoire de la lanterne de Falaise. Mais nous devons dire aussi qu'il est des magasins d'épiceries, qui, sans attendre qu'on l'ait affiché, vendent les sels selon la nouvelle taxe.

PETITE CORRESPONDANCE.

Blois. — M. P. — Nous avons pour principe *absolu* de ne pas faire intervenir les consid. d'aff. dans la polit. — Nous avons toutes raisons d'être symp. à l'homme, mais nous devons attendre la circul. et les manifest. polit. et socialistes du candidat.

Nice. — M. C. V. H. — Nous n'avons pas reçu la dernière broch. dont vous nous parlez. Nous avons la première entre les mains.

H. — A Nogent-le-Retrou on ne fait pas d'abonnement pour moins d'un an à la *Revue de l'Education nouvelle*.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 fr.	11 fr.	6 fr.
DEP. ET ETRANGER	32	17	9
PAYS à surtaxe	50	26	14
AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :			
PARIS, DEP. ET ETR.	8	4	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES	
Une à quatre fois en un mois.	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à neuf — —	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 6 janvier.

L'Assemblée nationale semble être toujours hostile au ministère, et les bruits de la composition nouvelle des conseils circulent toujours. On dit que M. Billault sera chargé de faire le nouveau ministère.

La persistance des Italiens pour réclamer l'indépendance de leur pays, préoccupe les spéculateurs.

La rente 5 p. 100, qui était hier à 75.25, ouvre en baisse à 74.75, tombe à 74.50 pour se relever à 75.25, et fermer à 75.40 fin courant, et 75 au comptant.

Le 3 de 45 60 ouvre à 45 45, touche à 45 90, et ferme à 45 70 à terme et 45 50 comptant.

La Banque, de 1705 arrive à 1655, pour finir à 1680 fr.

Les chemins de fer sont entraînés dans la dépréciation. Orléans perd 6 à 702 50; Avignon-Marseille descend de 190 à 185. Le Nord n'est plus qu'à 386 25.

Le marché est toujours indécis, quoiqu'il soit meilleur à la fin de la Bourse.

RENTES FIN COURANT	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt du j.
Trois 0/0	45 60	45 90	45 45	45 70
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	74 60
Cinq 0/0	75 25	75 25	74 50	75 40

6 janvier. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	45 50	»»	4 Canaux avec prime	900 »»
— Emprunt 1847-1848	74 80	»»	Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	75 »»	»»	Caisse hypothécaire	112 50
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	»» »»	»»	Emprunt d'Haïti	200 »»
4 0/0 j. du 22 septembre	»» »»	»»	Espagne, dette active	17 75
Actions de la banque	1685 »»	»»	— dette passive	»» »»
Rente de Naples, j. juillet			— 3 0/0 1841	27 50
Récep. Rothschild	78	»»	Emprunt portugais 5 0/0	»» »»
3 0/0 de l'Etat romain	65	50	— — 3 0/0	»» »»
5 0/0 belge 1840	[illegible]	»»	2 1/2 hollandais	»» »»
— — 1842	»»	»»	Zinc Vieille-Montagne	2300 »»
— 4 1/2	»»	»»	H. de la Grand-Combe	»»» »»
— Banque (1835)	»»»	»»	Emprunt du Piémont	850 »»
Obligations de la Ville	[illegible]	»»	Lots d'Autriche	320 »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	325 »»	310 »»	Orléans à Bordeaux	381 25	380 »»
Versailles, rive droite	115 »»	115 »»	Du Nord	393 75	388 75
— rive gauche	115 »»	110 »»	De Paris à Strasbourg	337 50	337 50
Paris à Orléans	708 »»	702 50	Tours à Nantes	347 50	346 25
Paris à Rouen	455 »»	450 »»	Paris à Lyon	»»» »»	»»» »»
Rouen au Havre	245 »»	242 50	Montereau à Troyes	»»» »»	»»» »»
Avignon à Marseille	190 »»	185 »»	Dieppe à Fécamp	»»» »»	»»» »»
Strasbourg à Bâle	88 75	88 »»	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	280 »»	275 »»	Bordeaux à la Teste	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boulogne	253 75	252 50			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Tout est mis en œuvre pour la magnifique fête de la *Présidence*, qui doit avoir lieu au Jardin-d'Hiver le jeudi soir 11 janvier. Peintres, décorateurs, fleuristes, travaillent à l'envi, et déjà partout dans Paris nos célèbres faiseurs de modes préparent des toilettes nouvelles. On dit des merveilles du programme artistique de la fête : la célèbre cantatrice qu'on n'a point entendue depuis si longtemps, Mme Dorus-Gras, le violon d'Alard, la flûte de Dorus, puis le fameux duo de *Picaros et Diégo*, par Ponchard et Géraldy, enfin le sublime concerto de Weber, par Mme Wartel, avec orchestre, et le grand duo de Thalberg exécuté par Mlles Cinti-Damoreau et Mira, composeraient une partie du concert qui sera terminé par *la Charité*, de Rossini, interprétée par douze charmantes voix de la classe Cinti-Damoreau. L'illustre cantatrice fera elle-même les honneurs de la quête au profit des indigents, en société de notre grande tragédienne Rachel et de toutes nos plus brillantes artistes de Paris. Les trois orchestres seront dirigés par MM. Fessy, Dufresne et Strauss. Le concert commencera à dix heures et le bal à minuit; des buffets seront dressés dans les salons de réception et les glaces et raffraîchissements servis gratuitement au brillant public de cette fête. — Le prix du billet reste fixé à 10 francs pour une seule personne, ou 20 francs pour un cavalier et une dame.

Aujourd'hui dimanche, 7 janvier, grande fête dansante salle Sainte-Cécile, chaussée d'Antin. L'inauguration a été des plus brillante; la salle de danse est splendide, les salons délicieux, un succès est assuré à cette grande entreprise. Rubner, comme au Ranelagh, dirigera son brillant orchestre jeudi, deuxième fête de la fashion.

Spectacles du 7 janvier.

THEATRE DE LA NATION. —
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Zaïre, la Dame, Il faut qu'une Porte.
ITALIENS. —
OPERA COMIQUE. — La Fille du régiment, la Dame blanche.
ODEON. — Défiance, Menuisier de Livonie, Othello, Petite ville.
THEATRE-HISTORIQUE. — Les Mystères de Londres.
GYMNASE. — A bas la Famille! le Mariage de Raison, Tout Chemin mène à Rome, Rage d'Amour, Jeanne Mathieu.
VAUDEVILLE. — La Propriété c'est le Vol, le Roi de Cœur, Roger.
THEATRE MONTANSIER. — Les Lampions de la Veille! et les Lanternes du Lendemain, Ma Maîtresse.
VARIETES. — Les Deux font la Paire, la Petite cousine, les Douze travaux.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Les Marrons d'Inde.
GAITE. — L'Homme au Masque de Fer.
AMBIGU-COMIQUE. — Les sept Péchés capitaux, Napoléon.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — 1848 au Temple, Mac-Bête, Pauvre Mère!
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple). — La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES. — Le Diable, la Courte Paille, Prince, Tony.
DELASSEMENTS. — Sur la Gouttière, la Revue.
THEATRE BEAUMARCHAIS. — La Montagne et la Gironde.
THEATRE CHOISEUL. — La Fée aux Loques, la Poule aux Œufs d'or, magie, Premières Armes de Jocrisse, le Polyorama.

Imprimerie LANGE LEVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 8 — ÉDITION DU MATIN. — Lundi 8 janvier 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 7 JANVIER.

« Aujourd'hui, la rétribution du travail est abandonnée au hasard ou à la violence. C'est le maître qui opprime ou l'ouvrier qui se révolte. »

(Louis-Napoléon BONAPARTE. *Extinction du Paupérisme*, page 50.)

« La pauvreté ne sera plus séditieuse, lorsque l'opulence ne sera plus oppressive. »

(Louis-Napoléon BONAPARTE. *Extinction du Paupérisme*, page 52.)

Où nous allons.

On s'était habitué à voir dans le citoyen Bonaparte moins un candidat à la présidence qu'un prétendant à l'empire.

Il avait à deux reprises envahi à main armée le territoire français, proclamant de son autorité de neveu de Napoléon, la déchéance du gouvernement établi. Il avait adressé à Louis-Philippe une lettre pleine d'humilité et de regrets, procédé convenable de la part d'un prétendant vaincu, mais dont aucun apôtre de la démocratie n'a encore donné l'exemple. Les déclarations de principes faites par le citoyen Bonaparte, depuis son retour en France, n'avaient pas parues assez républicaines. Auteur de travaux qui ne dépassent pas la portée moyenne des publications les plus ordinaires, il n'avait d'autres titres à la confiance nationale que le nom qu'il portait ; on ne citait pas même un seul de ces mots heureux ou profonds qu'on prête si volontiers aux princes, voire même à ceux qui l'ont été. Or, cette hérédité, dont il réclamait le bénéfice, semblait peu compatible avec les principes et les usages de la démocratie. On n'avait pas oublié que lors des élections de la Seine quelques-uns de ses partisans avaient poussé le cri de *Vive l'empereur*! Tous les ennemis de la République appuyaient sa candidature à la présidence. Dans quel but ? Apparemment pour amener la restauration de l'une des deux branches de la maison de Bourbon.—Peu de jours avant l'élection, des journaux racontaient qu'un conseil des futurs ministres ayant eu lieu chez le citoyen Bonaparte, on y avait agité la question d'un 18 brumaire.— On savait l'ex-prince imbu des idées napoléoniennes ; on ne doutait pas qu'il ne voulût calquer sa conduite sur l'histoire de son oncle. C'était plus qu'il n'en fallait pour qu'aux yeux de beaucoup de gens la République fût, sinon perdue, au moins en péril.

Aussi avec quelle anxiété on attendait le résultat du scrutin du 10 décembre. L'acclamation qui en sortit n'était pas de nature à rassurer ceux qui avaient eu peur. L'inquiétude alla croissant. On pouvait, disait-on, se coucher en république et se réveiller en monarchie. Le lendemain de la nomination, beaucoup de gens apprenant ce qui s'était fait la veille à huis-clos, s'étonnèrent fort qu'il n'y eût en France qu'un président de plus. Cependant, la peur ne se tint pas pour battue, l'inévitable catastrophe devait éclater le jour de la revue, les bruits les plus sinistres coururent ; la République n'en avait plus que pour trois ou quatre jours dans le ventre. On apprit que le général Changarnier estimait aussi facile de faire un empereur que d'acheter un sac de pralines, et beaucoup de républicains eurent la bonhomie de prendre cette plaisanterie au sérieux ; le jour dont je parle est déjà loin. On commence à se rassurer ; cependant, où sommes-nous, où allons-nous ? voilà de quoi embarrasser bien des braves gens. C'est cependant bien simple, et nous allons vous montrer, par l'étude de la situation présente, prise comme exemple, l'existence d'un ordre historique un peu plus sérieux que les fantaisies des monarchiens, en même temps que nous éclairerons la situation elle-même par l'étude de cet ordre.

Disons d'abord de quoi ont rêvé nos adversaires, et comment ils jugent la situation.

Voici ce que disait une chronique, qui circulait avant le 10 décembre, et qui aujourd'hui encore ne manque pas d'un certain crédit.

On disait qu'indépendamment de ce prétendu conseil de ministres, devisant d'un dix-huit brumaire comme d'honnêtes gens causent entre eux de la pluie et du beau temps, il existait une réunion de citoyens également dévoués au futur président, où on s'occupait avec non moins de sollicitude, mais à un point de vue différent, des affaires de notre mère République. Tandis que ceux-là tranchaient les questions de politique pratique, disant ce qu'il y avait à faire demain, aujourd'hui, à l'heure même, ceux-ci *fesaient* dans les plus hauts problèmes historiques. Les premiers formaient une réunion d'hommes d'Etat, — quel état ! et s'il y avait un mot de vrai dans tout cela, comment dire encore qu'il n'y a pas de sot état ? — et les seconds, les *penseurs*, formaient une sorte d'académie.

Or, les citoyens académiciens ont (c'est la chronique) une philosophie historique à leur usage et à l'usage du maître de leur choix.

Un jour la chronique vint à moi, et prenant son air le plus mystérieux : Je sais le mot de la charade, et, sous le sceau du secret, le voici : Le Prince (c'est la chronique) sera empereur ; ceci n'est pas nouveau. Mais, par une nuit étoilée, nous avons lu couramment ceci : Le Prince sera empereur..... d'Europe.

Ce n'est pas arbitrairement que nos astrologues décernent ce titre, qui ne manque pas de grandeur, au premier magistrat de la République. Ils s'inclinent devant la destinée, ce qui est convenable.

Où est-ce écrit ? Dans l'histoire. Suivez l'argument.

Napoléon représente César.— Qui succéda à César ? Auguste.— Qu'était-ce qu'Auguste ? Le neveu et le fils adoptif de César. — Ceci posé, le reste coule de source.

Que Napoléon reproduise César, c'est un fait notoire. Ses contemporains eux-mêmes l'ont salué de ce titre : le nouveau César. La postérité qui déjà commence a ratifié ce surnom.

Qu'est-ce que le citoyen Bonaparte ? Le neveu de César, je veux dire de Napoléon, et peu s'en faut qu'il ne soit son fils adoptif. Il l'eût été s'il n'avait eu de frère. Il y a un mot naïf qui s'applique ici parfaitement. Deux individus se rencontrent. — Monsieur, dit l'un, est-ce à vous ou à M. votre frère que j'ai l'honneur de parler ? — Monsieur, répond l'autre, c'est à mon frère.

J'ai les mains pleines d'arguments que je livrerais gratuitement à ces ingénieux penseurs. Par exemple, si le citoyen Bonaparte, au lieu de s'appeler Charles-Louis, s'appelait Auguste-Louis ou Charles-Auguste, ou seulement Auguste, ce serait un rapport de plus entre lui et le neveu de César. Il est vrai qu'il ne s'appelle pas Auguste ; mais l'empereur romain n'avait pas non plus cet avantage : c'est un surnom qu'il prit, et le citoyen Bonaparte peut en faire autant. D'ailleurs le prénom de Charles a quelque chose de fatidique. Charles est le nom du grand prince qui releva l'empire d'Occident, en y joignant le surnom de grand (*magnus*), qui appartient au citoyen Bonaparte comme le reste, en tant qu'héritier de Napoléon, on fait Charlemagne. Or, Charlemagne prit le surnom d'Auguste.

En cherchant avec l'intention de trouver, peut-être les Vicos de la philosophie impérialiste arriveraient-ils à démontrer que le citoyen président n'est autre qu'Auguste en personne. Pythagore se rappelait avoir été une fort belle courtisane du nom d'Alcée ; le citoyen Bonaparte n'aurait-il pas quelque souvenir de ce genre ?

Ne croyez pas que j'invente. Le roman est écrit ou à peu près. Feuilletez les *Débats*. Où les *Débats* vont-ils chercher leurs comparaisons ? Dans le siècle d'Auguste. A peine le président est-il nommé, le *feuilleton* entonne les odes d'Horace ; le *premier-Paris* varie tous les jours le thème que voici : « La société romaine avant Auguste a eu longtemps aussi à se défendre contre la population servile, etc... »

Voilà donc qui est convenu, et c'est un grand pas de fait. La science historique est arrivée à une précision telle qu'on peut lui appliquer les mathématiques.

Louis Bonaparte est à Napoléon comme Auguste est à César.

La vie du citoyen président sera du ressort des mathématiques ; ses historiographes seront choisis parmi les géomètres de l'académie des sciences, et le bulletin des lois sera rédigé en langage algébrique.

Pendant que des amis niais et dévoués construisent des châteaux de cartes, les royalistes de toutes nuances, qui ont concouru à la nomination du citoyen président, donnent libre carrière à leur imagination. Ils font aussi leur petit roman, bien différent de celui des *vieux de la veille*. Comme ceux-ci, ils invoquent des similitudes historiques, seulement ils vont chercher leurs termes de comparaison moins loin et dans des annales plus connues.

« Nous allons recommencer, se disent-ils, l'histoire de nos soixante dernières années. La République de 48 se jettera dans les bras de Louis Bonaparte, comme celle du siècle dernier s'est donnée à l'oncle de celui-ci. A Louis Bonaparte succédera Henri V, comme Louis XVIII a succédé à Napoléon. » — Ici les Légitimistes s'arrêtent, mais les Orléanistes ajoutent : « Henri V tombera à son tour devant un prince de la branche cadette, comme Charles X est tombé devant Louis-Philippe. »

Et chacun de pousser à la roue et de hâter de ses vœux les coups d'Etat qui doivent mener au dénouement final, et leur rendre, dans un bref délai, titres, places, faveurs, influences, etc...

Légitimistes, Orléanistes et Bonapartistes passeront, mais la République ne passera pas.

Il y a cependant au fond de ces espérances sacrilèges le sentiment d'une vérité de premier ordre.

Elles reposent sur cette croyance que les évènements humains se répètent.

Il est vrai, les évènements se répètent, mais ceux qui croient à une reproduction identique, n'ont qu'un sentiment confus de cette grande vérité.

L'*Evènement* est dans ce cas quand il s'écrie (1er janvier) : « L'année 1848 est une étonnante réunion de certaines grandes dates de notre histoire. Une couronne qui tombe, voilà 92 ; du sang qu'on répand, voilà 93 ; un Napoléon qu'on proclame, voilà 1804.

La *Patrie*, qui voit dans le 10 décembre l'analogue du consulat, n'est pas mieux inspirée.

Il y a des analogies, et non des identités.

Ceux qui ont dit que l'histoire ne se répète jamais, sont aussi loin ou aussi près de la vérité que ceux qui croient à une reproduction exacte des évènements déjà accomplis.

Celui de tous les publicistes qui a le sentiment le plus positif de ces retours historiques, le citoyen Proudhon, n'en a lui-même qu'une notion incomplète, puisqu'après avoir mis le nom du général Cavaignac en regard de celui de Barras, il croit voir dans le citoyen Bonaparte l'empereur Napoléon. Le rédacteur du *Peuple* a étudié le citoyen président au microscope solaire ; mais les verres qui grossissent quelques milliers de fois ne donnent que des images confuses.

Oui, il est vrai, depuis février, nous recommençons soixante années de notre histoire. Nous avons vu le 10 août, le 21 septembre, le comité du salut public, la Convention, le Directoire ; oui, l'histoire s'est reproduite, et les évènements que je viens de citer ont été suivis une première fois de l'empire d'abord, puis de la double restauration de 1815 et de 1830, et cependant, républicains, vous avez pris la bonne part et qui ne vous sera pas ôtée.

Où sommes-nous donc ? où allons-nous ?

Voici :

La reproduction des évènements historiques nous a déjà placés à une époque correspondante à la double restauration.

Voilà où nous sommes.

Et nous marchons au triomphe de la république sociale.

Voilà où nous allons.

Bonapartistes, qui nous importunez le long du chemin mendiant un empereur l'escopette au poing comme le mendiant de Gil Blas, passez votre chemin, bonnes gens, nous vous avons déjà donné ; l'empire est revenu, l'empire est passé, il est revenu sous la forme de Cavaignac ; l'empire est mort maintenant et pour toujours. Vos travestissements impériaux fraîchement décrochés du Temple et vos fusils qui se rouillent depuis 1815 n'effraient plus personne.

Légitimistes et orléanistes, que demandez-vous encore, vous êtes servis. Que vouliez-vous ? Un principe et une forme, la légitimité et la monarchie ; la forme, elle est restaurée sous les espèces de la présidence ; le principe, il triomphe dans la personne de M. Louis Bonaparte.

Ils n'ont pas précisément ce qu'ils voulaient, mais c'est tout ce que la France de 48 avait à leur donner.

Qu'est-ce que la présidence ? N'exagérons rien ; c'est la monarchie moins l'hérédité, moins l'irresponsabilité, moins le commandement des armées, moins le pouvoir de dissoudre le parlement ; c'est la monarchie avec le nom de moins et pas mal de millions. Ce n'est pas ce que vous avez rêvé, ô démocrates ! mais accordez-moi que c'est un bon à-compte. Pour moi, je vous concède que c'est encore la monarchie, — la monarchie sous la seule forme actuellement possible, si c'est possible, et qui vivra verra !

Qu'est-ce que le citoyen Bonaparte ? Le citoyen Bonaparte, n'exagérons rien ; c'est la légitimité.... Comment dire cela ?... moins la légitimité. N'est-ce rien dire ? Je ne sors pas du sujet. J'entends que le citoyen Bonaparte est l'hérédité dans l'usurpation. Cela va devenir clair : Napoléon est la négation même de la légitimité, cependant le citoyen Bonaparte est l'héritier de Napoléon ; et c'est, comme chacun sait, à cause de son nom qu'il a été nommé. On a élu l'héritier légitime de l'empereur. Le citoyen Bonaparte est la légitimité comme la présidence est la monarchie. C'est la légitimité sous la seule forme actuellement possible.

Louis Bonaparte, président, en bonne philosophie politique, cela veut dire : Restauration de la monarchie française.

L'empire est passé, la restauration est accomplie, et nous allons — où allons-nous ? Où allait la double restauration.

Vive la République sociale !

La révolution de Février nous a tout-à-coup replacés dans des conditions analogues à celles où nous nous trouvions aux premiers temps de notre grande révolution, et depuis Février nous ne faisons que reproduire les soixante dernières années de notre histoire. Un semblable retour en arrière se remarque au début de toutes les grandes époques de renouvellement ; c'est, dans l'ordre matériel, un mouvement de recul, analogue à celui d'un homme qui prend son élan pour sauter un pas difficile ; c'est, dans l'ordre intellectuel, une sorte de récapitulation semblable au résumé de travaux accomplis, par lequel on se prépare des labeurs nouveaux. Cet examen de conscience auquel la France se livre fatalement, depuis le 24 février, correspond naturellement à l'un des caractères de la révolution nouvelle. La révolution de Février est à la fois le dénouement des réformes politiques, et le prologue des réformes sociales ; avant d'entrer résolument dans la voie inexplorée du socialisme, la France récapitule le travail politique.

Peut-être donnerons-nous plus d'autorité au grand fait de reproduction que nous voulons mettre en lumière si nous remarquons que ce fait loin d'être particulier à l'histoire, a été constaté bien auparavant dans les sciences naturelles, et surtout par les esprits philosophiques auxquels l'histoire des êtres organisés doit ses plus grands progrès, la loi de reproduction étant commune à tout ce qui a vie, devait trouver son application dans l'histoire.

Voici une chose que les physiologistes savent ; les politiques feront très bien de l'apprendre. Lorsque des faits accomplis à une époque de l'histoire d'un être viennent à se reproduire, comme il arrive dans le cas qui nous occupe, ces faits se reproduisent avec des caractères différents de ceux qu'ils avaient lors de leur première apparition ; 1° ils ne se reproduisent jamais qu'en petit ; 2° leur durée est toujours fort courte. Rien ne nous paraîtra plus simple si nous reprenons la comparaison dont nous nous sommes déjà servis. Nous avons assimilé ce travail de reproduction à la récapitulation de connaissances acquises. Or, quand vous résumez, vous ne consacrez certainement pas à ce travail le temps donné à l'étude des faits qu'il embrasse, et ces faits ne s'y trouvent eux-mêmes reproduits qu'en raccourci. Donc, chaque fois qu'un être, un peuple, par exemple, repassera par une phase déjà parcourue, il le fera avec rapidité et sur une échelle très réduite. Le mouvement se ralentira au contraire, et les faits prendront de l'ampleur quand ce peuple entrera dans une phase nouvelle. C'est l'image d'un homme qui suit d'abord une route frayée, et qui entre ensuite dans une voie inexplorée ; il ne saurait aller aussi vite dans le second cas que dans le premier.

Ces faits posés, on doit comprendre ceci : les soixante années que la révolution devait récapituler avant d'arriver au développement de son caractère propre (l'élément socialiste), elle a dû les parcourir très rapidement, et n'en dessiner que légèrement les principaux traits.

C'est pour cela que les hommes et les choses passent si vite depuis février ; ce ne sont pas des hommes, ce sont des revenants ; semblables aux ombres qui effleurent l'écran de Séraphin..... Ceci vous représente le comité de salut public..... Ceci vous représente le directoire..... Ceci vous représente l'empereur..... Ceci vous représente Louis XVIII, Charles X, Louis-Philippe.

Avant d'aborder son œuvre sociale, la Révolution devait résumer le travail politique, et jusqu'à ce que l'histoire de 92 à 48 ait été passée en revue, les hommes et les choses passeront comme des tourbillons. Lorsque nous entrerons dans la période sociale, les choses auront un peu plus de fixité, et les hommes fourniront une carrière un peu plus longue.

C'est ainsi que cela se passe en dehors de l'histoire, dans la physiologie, par exemple. Citons un fait. A un certain moment de sa vie fatale, l'homme reproduit plusieurs caractères des poissons, et entre autres choses leurs organes respiratoires ; mais il faut beaucoup de vigilance pour observer cette disposition, elle passe vite. Ce qui au contraire s'opère avec lenteur, c'est le développement des poumons, parce que les poumons font partie définitive de l'organisme humain.

Ainsi ont passé, passent et passeront vite, Directoire, Empire, Restauration, formes embryonnaires de la France, tandis que les institutions

sociales, destinées à faire partie de son organisation définitive, se développement avec lenteur.

Ces notions préliminaires nous permettront d'étudier avec fruit les analogies de la révolution de 48 avec celle de 92. Est-il nécessaire de dire que ce n'est pas une recherche de pure curiosité? On a compris sans doute qu'elle doit nous conduire 1° à la détermination précise de la situation présente; 2° à la prévision des événements politiques qu'il nous reste à *revoir* avant de développer le caractère propre, c'est-à-dire l'élément socialiste de la Révolution.

VICTOR MEUNIER.

Affaire des Cartons.

A Monsieur le rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique*.

Monsieur,

Je compte sur votre esprit de justice et vous prie d'insérer dans votre numéro de ce soir la lettre ci-jointe; elle est l'explication la plus positive que je puisse donner à l'appui de mes assertions; je vous laisse le soin des réflexions.

Agréez l'expression de mes sympathiques sentiments.

GERMAIN SARRUT,
Représentant du Peuple.

Ce 7 janvier 1849.

A M. Auguste de Creuy-Chanel.

Monsieur,

Par votre lettre en date du 16 novembre, vous réclamez les papiers saisis à votre domicile le 26 septembre 1839.

En réponse à cette lettre, je dois vous déclarer que toutes recherches faites au parquet et au greffe, il ne s'est trouvé nulle part aucune trace de la procédure et des pièces dont vous voulez bien m'entretenir, et que je suis par conséquent dans l'impossibilité de faire droit à votre réclamation.

J'ai l'honneur de vous saluer très humblement.

Le procureur de la République,
1er décembre 1848. PINARD.

Nous ajouterons à cette lettre l'article suivant extrait de la *Liberté* :

La lumière nous arrive de toutes parts et commence à percer les ténèbres de l'affaire de Boulogne. Des renseignements circonstanciés nous sont fournis sur les raisons secrètes qui dirigeaient MM. Thiers et Maleville lorsqu'ils s'emparaient de la confiance de Louis-Napoléon et du ministère de l'intérieur, deux influences dont ils avaient besoin plus que personne pour faire disparaître les traces de certaine affaire qui troublait leur sommeil.

Voici quelques petits faits qui pourront servir au célèbre historien du Consulat et de l'empire, lorsque, revenu des ambitieux projets de la politique, il se consacrera tout entier à de nouvelles études historiques :

M. Doussy était avant la révolution de février chef de la division de la police générale au ministère de l'intérieur; il occupait cette place depuis longues années, et notamment en 1840, sous le ministère de M. Thiers, qui avait, on ne l'a pas oublié, M. Léon de Maleville pour secrétaire général.

En cette qualité, M. Doussy se trouvait donc le dépositaire naturel de tous les secrets d'état qui se rattachaient au complot de Boulogne, et tenait dans sa main le fil conducteur du mystérieux labyrinthe.

Personne plus que lui ne connaissait l'importance des seize cartons qui, dans son bureau, contenaient toutes les pièces de cette volumineuse affaire.

Mis à la retraite après la révolution et remplacé d'abord par M. Carteret, et ensuite par M. Panisse, l'ancien chef de division savourait en paix à Bayonne les joies du repos et de la famille, et croyait à son âge avoir pour toujours payé sa dette au travail et à la patrie.

Bien étonné fut-il lorsqu'une dépêche télégraphique vint, il y a quelques jours, l'arracher à ce bonheur domestique pour l'appeler à Paris, au nom de M. de Maleville, nouveau ministre de l'intérieur du nouveau président de la République.

Il obéit cependant et vint reprendre dans son ancien bureau le joug dont il se croyait pour toujours affranchi.

Qu'avait donc fait M. Panisse pour être si brusquement révoqué par un ministre qui paraissait si *modéré* et si sobre de destitutions? M. Panisse, fils et neveu de deux généraux de l'empire, passait, même sous le gouvernement provisoire, pour atteint et convaincu de bonapartisme, et l'on savait qu'il avait l'œil ouvert sur les seize cartons de Boulogne et qu'il serait difficile d'endormir sa vigilance.

Mais dans le trouble d'esprit où paraissait être M. de Maleville pendant son court passage au ministère, il se hâta de réintégrer M. Doussy avant d'avoir officiellement révoqué M. Panisse, tant on était pressé de placer *quelqu'un à soi* près des cartons. Le reste se devine et n'a plus besoin d'explication.

On se demande aujourd'hui pourquoi M. Germain Sarrut n'a pas cru devoir invoquer à la tribune les témoignages de MM. Berryer et Mauguin, qui avaient été mêlés à cette ténébreuse affaire de 1839, on ne sait trop à quel titre. — Sans doute les dépositions de ces deux célèbres orateurs viendront jeter un nouveau jour sur quelques points encore obscurs de cette affaire.

Une Question.

Quelles sont les vues du cabinet sur l'une des premières créations de la République, l'Ecole d'administration?

Dès le mois de juin dernier une promotion de cent cinquante élèves y a été admise : un second concours a été annoncé au mois de juillet, et ajourné jusqu'en novembre. Ce concours devait avoir lieu dans un certain nombre de villes de province désignées à l'avance, et enfin après de longs voyages très dispendieux pour les candidats, les dernières épreuves viennent d'avoir lieu à Paris.

A peine sont-elles terminées, que la rentrée, fixée d'abord au 8 janvier, vient d'être ajournée indéfiniment. L'honorable directeur de l'école, M. Blanche, a réuni les concurrents : il leur a annoncé avec douleur ce nouveau contre-temps, ajoutant qu'il défendrait à outrance l'existence de l'Ecole, et que les droits des jeunes gens de la première promotion seraient conservés *autant que possible*, ainsi que ceux des candidats déclarés admissibles après ce second concours.

Voilà donc de longs voyages, de grandes dépenses et des pertes de temps irréparables pour beaucoup!

Il serait urgent, ce me semble, que le cabinet fît connaître ses intentions à cet égard : la question doit, dit-on, être débattue par le pouvoir.

Qu'il se hâte donc, car beaucoup de familles attendent, et avec elles le pays entier qui avait tout à espérer de cette institution démocratique.

Esprit des Journaux.

On lit dans la *Vérité* :

Beautés des fêtes de l'Eglise, et moyens pour les sanctifier, par l'abbé P. Pascal. In-18 de 10 feuilles 1/3, plus 1 vignette. — A Vannes, chez Lamarzelle. (Bon.)

Bijou (le) d'une mère, ou choix des plus jolies fleurs jetées sur des berceaux d'enfants, par Hubert Lebon. In-32 de 3 feuilles 3/8. — A Lyon, chez Guyot; à Paris, chez Mellier frères. (Bon.)

De la création de l'ordre dans l'humanité, ou principes d'organisation politique, par P.-J. Proudhon. Deuxième édition. In-18 de 12 feuilles 7/8. (Mauvais.)

Nous espérons bien que la *Vérité* a déjà mis ou mettra dans son *index* le *Socialisme devant le vieux monde*, par Victor Considerant, avec cette annotation : (TRÈS MAUVAIS)

Le *Peuple* nous adresse l'apostrophe suivante, avec une assurance peu justifiée :

La *Démocratie pacifique* se garde bien de répondre à tous nos arguments d'avant-hier. Il en est un (le dernier) qu'il lui serait par trop difficile de réfuter.

Le *Peuple* nous avait en effet parlé des abus qui résultent du prêt à intérêt; mais cette objection ne nous concerne en aucune façon. L'association du capital, du travail et du talent dans la commune sociétaire n'a rien de commun avec la génération des intérêts par les intérêts telle qu'elle se produit dans la société actuelle. Nous l'avons déjà expliqué au *Peuple*. Mais, comme dit le proverbe : *Il n'y a pires sourds que ceux qui ne veulent pas entendre.*

Le *Peuple* nous pose ensuite cette question :

La chose d'autrui pourra-t-elle, OUI ou NON, être échangée contre la *monnaie* de l'époque, comme cela se fait aujourd'hui? (Nous répondons oui.)

Dans ce cas, l'emprunteur ayant *crédit* à la Banque (ou à la *gérance du phalanstère*, c'est tout un), pourra se procurer cette chose partout ailleurs; et alors, croyez-vous qu'il sera assez absurde pour préférer payer intérêt en s'adressant directement à l'individu, que n'en pas payer du tout en s'adressant d'abord à la Banque (ou à la *gérance*)?

La réponse de la *Démocratie pacifique* nous prouvera si définitivement elle est avec ou contre nous sur la question de l'intérêt du capital.

La question du *Peuple* nous prouve définitivement que ce journal est décidé à nous combattre quand même, sans daigner se rendre aucun compte de nos idées. Nous ne comprenons pas que, dans le phalanstère, un individu emprunte à un autre individu, mais la commune, mais l'association aura besoin de magasins, de machines, d'approvisionnement, de capitaux, en un mot; ces capitaux se formeront de valeurs créées par le travail individuel, et l'association devra un dédommagement aux individus qui lui prêteront ces produits de leur travail au lieu de les consommer; le capital social ne peut se former que par la confiscation ou par des avantages offerts aux créateurs de capitaux. *Association du capital, du travail et du talent* ou *spoliation*. Il faut être pour l'une ou pour l'autre.

Il est encore vrai que les capitalistes peuvent faire donation de leur droit, mais cela ne détruit pas le principe.

Au surplus, le *Peuple* est excusable dans ses injustices à l'égard des phalanstériens, le *Peuple* n'a jamais envisagé la question sociale dans son ensemble. S'agit-il de l'avenir des femmes, il se montrera aussi étroit que les réactionnaires les plus aveugles; s'agit-il de l'agriculture? il justifiera par son inexpérience cette assertion de M. Thiers : « Les socialistes (lisez proudhonistes) ne s'occupent pas de l'agriculture. » Non, vraiment, ces messieurs ne paraissent pas savoir que l'agriculture manque de bras, qu'il est impossible de faire aux cultivateurs une concurrence nuisible, que les montagnes à reboiser, les marais à dessécher, les plaines à irriguer, les landes à défricher, etc., peuvent employer avec fruit mille fois plus d'hommes que nos prisons n'en renferment. Voici la puérilité que nous adresse le *Peuple*, toujours avec le ton d'arrogance particulier à ce journal.

Il s'agit du travail des prisonniers.

La *Démocratie pacifique* constate également que tous les orateurs ont tourné dans un cercle vicieux. Suivant elle, la véritable solution est dans la création de pénitenciers agricoles. *Mais alors, si le travail des condamnés ne faisait plus concurrence aux travailleurs des villes, il mettrait en grand péril celui des travailleurs des campagnes. Ce n'est point là une solution... Cherchez ailleurs...*

Le *Peuple* en est là dans ses études en socialisme. Hors de la banque d'échange et du crédit, ne l'interrogez sur aucun point, femmes, enfants, vieillards, commerce, agriculture, industrie, enseignement, tout cela ne le regarde pas; le crédit gratuit, le crédit gratuit! cette panacée le dispense de toute idée organique. Il est vrai que le crédit gratuit est une chimère, il est encore vrai que cette chimère, se réalisant en dehors de l'organisation de la commune, précipiterait encore les tendances funestes de la société vers le morcellement et l'égoïsme; aussi ne déférons-nous pas le crédit gratuit comme un titre du *Peuple* à la reconnaissance nationale. Le *Peuple* a porté l'attention publique sur la banque d'échange, sur le moyen de suppléer la monnaie par le crédit. Voilà qui est plus sérieux.

Mais la banque d'échange est un accessoire du *comptoir communal*.

Mais le *comptoir communal* fait partie des institutions du *garantisme*.

Mais le *garantisme* n'est qu'un élément secondaire dans la théorie de Fourier.

Nous savons parfaitement cela; mais enfin, avoir attiré l'attention publique sur un accessoire, d'une partie, d'un élément secondaire, de la théorie de Fourier, c'est un titre que nous sommes heureux de reconnaître à M. Proudhon et à son école; tout le monde n'en a pas fait autant.

Humanité

D'UN JOURNAL HONNÊTE ET MODÉRÉ.

Voici ce qu'on lit dans le *Mémorial de Rouen*, journal remarquable avant février par sa servilité envers le gouvernement des corrompus, et depuis février par son ardeur réactionnaire.

Puisque M. Proudhon est satisfait des progrès du socialisme, nous ne disputerons pas avec lui; nous avions cru, nous, que, depuis les journées de juin, les idées modérées avaient fait quelques progrès dans le pays; ce qui le prouve, c'est que le maréchal Bugeaud est à la tête de l'armée des Alpes, et le général Changarnier à la tête de la garde nationale et de la garnison de Paris. Si, dans ce moment, il existe encore des tiraillements, ils viennent de la persistance de l'Assemblée nationale à ne pas se dissoudre, et nullement du socialisme *qui n'est plus en honneur que dans les bouges et les estaminets mal famés.* M. Proudhon prophétise un magnifique avenir au socialisme; eh! mon Dieu! il est bien possible que nous n'en ayons pas fini avec lui; le choléra et les épidémies reparaissent quelquefois à de longs intervalles; mais ils ne font que passer, comme tout ce qui est fléau ou météore sinistre. *En attendant, nous engageons M. Proudhon à méditer* SUR LE SORT DE ROBERT BLUM, *à Vienne.*

Les hommes qui écrivent de pareilles choses prétendent constituer le PARTI MODÉRÉ : qu'on ne l'oublie pas.

Le Socialisme en Italie.

La *Démocrazia progressiva*, journal de Florence, publie un fragment de l'ouvrage de V. Considerant : *Le Socialisme devant le vieux monde, ou le Vivant devant les Morts.* Ce journal florentin fait précéder cette traduction d'un article intitulé : *La myopie politique*, dont nous reproduisons les derniers paragraphes :

..... Ces considérations nous sont suggérées par la stupide joie de certains journaux français, qui croient le socialisme mort parce que le suffrage universel s'est prononcé pour Louis Bonaparte. Le suffrage universel emporte l'émancipation universelle, c'est-à-dire la réalisation du socialisme, puisque le droit politique est le moyen de conquête du bien-être social; ce suffrage se corrigera de lui-même à mesure que l'instruction se répandra dans le peuple et que son intelligence se développera et se fortifiera; les myopes politiques croient avoir encloué les canons de la propagande sociale; ils s'imaginent qu'ils vont pouvoir détruire à la baïonnette les phalanges des socialistes. Insensés! qui ne voient pas les formidables réserves qui sont derrière l'armée qui se rend, les barricades qui s'élèvent derrière les barricades détruites. Les défaites aujourd'hui irréparables sont celles du privilège.

Ecoutons donc la voix du disciple de Fourier, de Victor Considerant, qui, aux privilégiés triomphants au milieu de l'orgie, vient annoncer la mort prochaine. Comme dans les banquets égyptiens, il entoure de squelettes la table de leurs ivresses; il leur fait voir qu'ils sont des spectres, et que le socialisme seul est vivant. Ainsi, dans son voyage infernal, Dante montrait aux réprouvés, que non-seulement il n'était pas mort, mais qu'il était libre des peines présentes, et sauf pour l'avenir.

Victor Considerant montre aux hésitants et aux tièdes que le salut approche. Comme le divin Maître, il encourage le disciple peureux à marcher plein de foi sur les ondes agitées par la tempête. Qu'importe si le pharisien que Jésus a sauvé de l'idolâtrie ne croit pas que les idolâtres aussi doivent être sauvés; qu'importe si les privilégiés croient que la petite église de Jérusalem est la seule héritière du Christ; l'apôtre a été illuminé, et l'église catholique est annoncée et fondée. Le publicain, la pécheresse, le païen y sont admis, et dans l'amour et dans le sacrifice du Christ toute l'humanité est sauvée.

Voici un premier fragment de l'œuvre nouvelle de Victor Considerant, l'homme à qui l'Assemblée nationale de France a refusé quatre séances pour expliquer ses grandes doctrines.

La cour de Rome et la diplomatie.

GAETE, 22 décembre. — Ici les choses vont de manière à faire croire que le pontife et les cardinaux y sont venus uniquement pour leurs plaisirs, bien qu'ils aient quitté Rome à la suite d'une révolution. Les conseils de ceux qui veulent le maintien des protestations l'emportent sur ceux des personnes qui désirent un arrangement. Cependant, c'est au fond le sentiment de la peur qui retient la cour pontificale dans un lieu où elle se croit tout-à-fait en sûreté.

Tout le corps diplomatique, y compris l'ambassadeur de la République *démocratique* française, vit, dans notre pays, aux dépens de notre très aimable bombardeur. Ils ont ici la table et le logement. On le voit, la diplomatie se porte à merveille, elle s'engraisse même. O honte! à quel animal sans vergogne ressemblent ces gens-là? Telles sont les expressions de la presse italienne.

ROME, 29 décembre. — On lit dans l'*Alba* : « Aujourd'hui la Constituante sera proclamée au bruit de 101 coups de canon. On a généralement approuvé la dissolution des chambres. La ville est beaucoup plus tranquille, et paraît satisfaite de ce qui s'est passé ces jours derniers. Aussi la confiance et l'union renaissent-elles visiblement. Il ne nous reste plus à présent qu'à choisir des députés énergiques et patriotes qui consacrent l'œuvre de notre résurrection. »

— Rome ne pouvait pas demeurer davantage sans gouvernement, voilà pourquoi la junte suprême d'Etat a proclamé la Constituante. — L'urgence de la guerre nationale devient chaque jour plus grande. Nous espérons qu'à la prochaine reprise d'armes la tiédeur du duc de Toscane, et les scrupules du pontife ne feront plus obstacle à l'élan patriotique de la Toscane et de Rome.

De son côté, la *Contemporaneo* fait les réflexions suivantes sur l'Assemblée constituante des Etats romains. L'Assemblée constituante est devenue une impérieuse nécessité. La représentation du peuple, imparfaite comme elle l'était, avait été d'abord blâmée, puis elle est devenue l'objet du mépris général, et aujourd'hui elle a mérité d'être condamnée au silence.

Demain le gouvernement parlera, il fera un appel à la nation pour qu'elle ait à délibérer sur son propre avenir, que l'on achève l'œuvre avec cette haute moralité qui a honoré le commencement, qu'on l'achève promptement. Le ministère a répondu par des actes à l'attente générale, et puisqu'il a prouvé qu'il était digne de la confiance du peuple, nous le soutiendrons dans le sentier aride où il est engagé, et nous atteindrons le but ensemble ou bien les périls et les malheurs seront partagés.

On le voit, l'état de Rome est tranquille. En présence de ce peuple occupé avec calme et confiance à préparer l'avenir de sa liberté, que penser des illustres hôtes de Gaëte qui passent leur temps à consommer les ressources des états napolitains!

Hongrie et Transylvanie.

BATAILLE DE MOOR.

On opère de nouveau une foule d'arrestations à Vienne, et un ordre du jour du général Welden, gouverneur de la capitale, défend, sous peine d'une amende de cent florins ou de quinze jours d'emprisonnement, de faire afficher des placards dans les rues, d'annoncer et de distribuer des écrits et des brochures.

On voit en plein jour des patrouilles parcourir les rues, baïonnette croisée et les fusils chargés et armés. Welden veut effrayer, par ces mesures de précaution, les prétendus conspirateurs, dont le projet, si l'on en croit la proclamation de ce général, ne tendent à rien de moins qu'à attaquer, en dépit de l'état de siége et de ses rigueurs, les ouvrages de fortifications, les palissades, les batteries élevées par l'autorité militaire sur les bastions qui entourent la ville intérieure.

Ce qui a donné quelque vraisemblance à l'existence d'un pareil projet, ce sont les motions prises, dit-on, dans ce but, dans les séances secrètes des clubs républicains, tenues le jour même de la mort de l'infortuné Messenhauser. Il est certain que l'ancien commandant de la garde nationale de Vienne et son compagnon Robert Blum, trouveront bientôt des vengeurs.

La soumission de la Hongrie ne terminera rien en Autriche, elle ne fera que donner un champ plus vaste aux conspirations si elles existent, et qui finiront par renverser une monarchie décrépite, qui n'a dû la prolongation de son agonie qu'à l'appui qu'elle a trouvé dans les baïonnettes des soldats du ban de Croatie.

Jellachich écrit de Moor, le 30 décembre, à son généralissime Windischgraetz, qu'il vient de remporter une nouvelle victoire. Le corps d'armée, commandé par le général hongrois Perczel, fort d'une dizaine de mille hommes, a été attaqué par le ban, dans une position avantageuse, avec la brigade de Grammont et les cuirassiers Harden et Wallmoden. Cette attaque, qui a été très vigoureuse, a coûté aux hongrois la perte de leurs canons, de plusieurs milliers de prisonniers, dont un grand nombre d'officiers. Un général hongrois a, dit-on, péri dans cet engagement. Le champ de bataille est couvert de morts.

Les nouvelles de Pesth, reçues à Vienne, sont toujours très rares et empreintes de la plus grande exagération.

Dans un de leurs bulletins de guerre, les Hongrois disent qu'après avoir remporté une victoire sur les troupes impériales près de Wieselbourg, ils ont marché vers Raab, et que, sur leur passage, ils ont incendié le blé, l'avoine, la paille et le foin qu'ils rencontraient, afin que l'ennemi ne trouvât rien pour se nourrir sur la route de Raab.

On sait que cette dernière ville est tombée au pouvoir des impériaux.

Au dire des voyageurs, Pesth est parfaitement tranquille, et l'on ne voit personne dans les cafés, d'ordinaire si fréquentés. Kossuth s'y trouve toujours avec sa famille.

La Transylvanie et le Banat continuent à être affligés de cette horrible guerre de races, qui restera comme une tache dans l'histoire de notre siècle.

Si l'on en croit les journaux, ce sont les Madgyares qui ont dans ce pays donné l'exemple des atrocités. Inférieurs par le nombre à leurs adversaires Slaves et Roumains, ils auraient partout fait appel au terrorisme. On raconte qu'après la défaite de Markowaez, un officier madgyar a fait pendre ou couper par morceaux des popes Serbes; que, de plus, il a fait déshabiller sur une grande place des femmes, des enfants et des vieillards, que la cavalerie massacra ensuite à coups de sabre impitoyablement.

La *Gazette de Breslau*, qui nous donne ces horribles détails, ajoute que les Russes continuent à entrer par petits détachements dans la Transylvanie.

A Otoemoes, il est entré un corps de cosaques avec un *hetman* en tête. On dit que 20 000 hommes se trouvent à la frontière, et peuvent, en une trentaine d'heures, être à Cronstadt. Cette nouvelle mérite confirmation.

Les lettres des principautés du Danube annoncent que l'armée d'occupation russe a pris ses quartiers d'hiver. Les troupes turques occupent dans leurs cantonnements près de Bucharest les importants passages du Danube, à Galatz, Ibraïla et Giurgewo. L'armée russe campe le long de la route militaire de la Bessarabie, occupant Leuwa, Berlad, Fokschau, Basen et Bucharest, où la Dumbourtza forme la ligne de démarcation entre les Turcs et les Russes. Jassy a en outre une forte garnison russe, et des détachements considérables de l'armée russe se sont avancés, comme nous le disons plus haut, jusqu'en Transylvanie.

Correspondance particulière de la Démocratie pacifique.

Alexandrie, 21 décembre 1848.

La ville est fort agitée. Abbas-Pacha, arrivé avant-hier du Caire, où la pluie et le mauvais temps l'avaient retenu, part aujourd'hui pour Constantinople sur le bateau à vapeur turc, avec deux vapeurs égyptiens chargés de présents et de la suite du prince; d'un autre côté la malle de l'Inde est arrivée hier, et trois paquebots, *l'Anglais*, *le Français*, *l'Autrichien*, doivent appareiller, comme le pacha, vers le milieu du jour.

C'est une triste saison que celle-ci pour aller à Constantinople, et l'on ne sait comment Abbas-Pacha, qui est déja souffrant, se tirera des coups de vents de la Noël, assaisonnés du froid des Dardanelles. Quoiqu'il en soit, il va partir, emportant avec lui de quoi satisfaire amplement aux exigences de la cour du sultan, pour laquelle cette seconde investiture va être, comme la première, l'occasion d'une bonne curée. On n'estime pas à moins de cinq millions de francs ce que coûtera ce voyage du vice-roi nouveau. On a admiré, parmi les quarante-cinq chevaux embarqués pour faire partie du riche bacshik, dix magnifiques arabes pur sang estimés chacun à 25 000 francs; ils sont destinés au sultan.

La joie causée par l'avènement d'Abbas et la mort d'Ibrahim ne diminue pas encore dans notre vertueux pays. Cela s'explique facilement. Ibrahim, réformateur un peu trop vif peut-être pour l'Egypte, où tout est à réformer, mais où personne ne veut de changement, *par une raison aisée à comprendre*; Ibrahim, dis-je, s'était mis de suite à tailler en plein bas dans les larges appointements dévolus aux généraux, administrateurs et autres sous le règne du prodigue Mehemet-Ali, et la chasse aux abus ne devait pas s'arrêter là. Abbas, au contraire, s'est empressé de remettre à l'ancien niveau les richesses des grands; il en a rendu quelques-uns plus riches encore, et l'on sait de plus que les folles dépenses dans lesquelles il se jette a plus que jamais sans doute maintenant, vont devenir une source continuelle de lucre et de prospérité pour la légion de sangsues, non-seulement indigènes, mais de toutes les nations qui se nourrissent aux dépens de notre malheureux pays, dans lequel on voit à côté d'un luxe effrayant la misère la plus navrante, où la solde d'un ouvrier de l'arsenal est de 3 fr. 75 c. par mois. Il y a dans l'arsenal quatre classes d'ouvriers qui sont, suivant les grades, payés à raison de 3 fr. 75 cent., 6 f. 25, 7 f. 50 et 10 fr. par mois; le vêtement et la nourriture sont fournis par le gouvernement. Mais le travailleur des champs a 60 c. par jour simplement, sans rien en sus, et celle d'un fellah, laboureur, de 50 c. par jour, tandis qu'un bey ou général touche 30 000 francs par an, outre les propriétés qu'on lui donne.

Le paquebot *l'Egyptus* a amené ici, le 14, les deux fils d'Ibrahim qui étaient à Paris, le prince Achmet-Bey et son frère Ismaël-Bey; le premier, âgé de vingt-deux ans environ, a été reçu le quarante-cinquième à l'Ecole polytechnique. C'est un jeune homme d'une haute intelligence, dont le cœur ardent et plein d'énergie ne renferme que les sentiments les plus nobles et les plus généreux. Tous ceux qui l'ont approché disent avec nous qu'Achmet-Bey serait déjà un homme des plus distingués, non-seulement ici, où cette classe d'individus est, hélas! bien rare, mais en Europe même, au centre de la plus brillante civilisation.

Ismaël-Bey n'a que 18 ans, il a été reçu à Saint-Cyr le soixante-quinzième sur trois cents; il a aussi, dans un autre genre, tout ce qu'il faut pour captiver ceux qui l'approchent, et l'amitié qu'ont les deux frères l'un pour l'autre, phénomène presque inconnu en Orient, fait en outre qu'on les sépare difficilement dans l'affection qu'on leur porte, dès qu'on les a connus.

Ces princes, à la nouvelle de la mort de leur père et malgré une invitation de la part du gouvernement provisoire établi au Caire de rester à Paris, se sont jetés dans une voiture, après avoir obtenu l'autorisation de leurs généraux, et sans avoir demandé celle de Stephan-Bey, pour venir à Marseille joindre le paquebot du 6 décembre sur lequel ils sont partis.

Tout le monde savait, et ceux qui les ont approché ne peuvent en douter, que les fils d'Ibrahim ne venaient en Egypte que pour voir leur mère, donner un coup-d'œil à leurs affaires, présenter leurs hommages à Abbas-Pacha et repartir pour Paris au plus tôt; les circonstances, du reste, qui avaient amené leur arrivée subite et non autorisée, semblaient devoir militer victorieusement en leur faveur. L'étonnement a donc été général, l'indignation profonde, quand, après quatre jours d'attente et d'espérances trompeuses, Abbas a fait signifier aux jeunes princes, qui étaient, par son ordre, restés à Alexandrie, qu'ils eussent à retourner de suite en France, et qu'Alexandrie ne les vît pas dans ses murs lorsqu'il y passerait. Or, le vice-roi devait arriver le lendemain 19, il fallut donc aller se consigner pendant près de trois jours à bord de l'*Egyptus*, et voilà maintenant ces malheureux jeunes princes qui vont partir sans avoir vu leurs parents, sans savoir ce que deviendront leurs affaires, laissées dans les mains de je ne sais quel comité, et d'un frère encore enfant, qui n'est leur frère que de nom. C'est cruel, il faut l'avouer!

On porte à 12 millions, ou 9 au moins, l'argent monnayé existant dans le trésor d'Ibrahim, qui aurait été soustrait déjà de l'héritage immense laissé par le vice-roi: ce qui est positif, c'est qu'on a déclaré officiellement à ses fils, qu'il n'y avait en argent que la somme absolument nécessaire pour couvrir les frais des funérailles; et Dieu sait quelles funérailles! Qui pourra croire cela en Egypte? je l'ignore, mais ce n'est pas moi assurément.

Malgré tout cela, on espère que le nouveau vice-roi, dont la rigueur envers ses neveux, tout disposés à être ses premiers et ses plus fidèles sujets, a été au moins impolitique, saura les ramener à lui en leur prouvant que leurs intérêts ne seront pas lésés en leur absence, comme on pourrait le craindre avec quelque raison, et la chose sera facile, car il est impossible de voir des jeunes gens plus simples, moins ambitieux et plus disposés à un dévoûment absolu au vice roi et à leur pays, que les princes Achmet et Ismaël.

A propos de la rigueur d'Abbas à leur égard, on doit encore lui savoir gré de n'avoir pas suivi le conseil de Soliman-Pacha, qui proposait, dit-on, de les mettre aux galères d'Aboukir. — Nous aimons à croire, pour l'honneur de Soliman, et malgré les assurances données à cet égard, que cela est faux, car l'ami, le compagnon d'armes d'Ibrahim, ne saurait, sans un singulier oubli de ce qu'il y a de plus sacré, avoir appelé sur la tête des enfants de son bienfaiteur une si injuste et si horrible punition. Mazoulan-Bey, l'envoyé de la Porte, Artim-Bey, Bourhan-Bey, Zafar-Bey, Hassan-Bey, Sherif-Pacha et Rejchid-Bey, accompagnaient le vice-roi dans son voyage à Constantinople.

Les routes océaniques.

Enfin!... l'Océan pacifique, les côtes occidentales des deux Amériques et l'Océanie s'ouvrent à l'activité humaine; les routes océaniques vont être percées.

M. Aspinwill et compagnie ont présenté au congrès de Washington le projet d'établir un chemin de fer à travers l'isthme de Panama, entre la ville de Chagrès et de Panama, dont la distance est de 70 kilomètres. La compagnie demande pendant vingt ans le privilège de transport des troupes et des munitions des Etats-Unis. Le chemin serait achevé en trois ans, à partir du 1er juin 1849.

Le nouveau service de bateaux à vapeur établi entre New-York et Chagrès d'une part sur l'Atlantique, et d'autre part entre Panama, San-Francisco et Monterey sur le Pacifique, se relierait ainsi au chemin de fer et offrirait un rapide passage de New-York en Californie.

De son côté, le Mexique, animé lui aussi de la nouvelle agitation qui s'est emparé de toute l'Amérique du Nord, ouvre l'isthme de Tehuantepec. C'est l'isthme qui va du golfe de Campêche, sur l'Atlantique, à celui de Tehuantepec, sur le Pacifique; il n'a que 260 kilomètres de large. Une route de terre reliera d'abord le littoral au Coatzacoalcos, riviere navigable. La communication par eau sera établie ensuite sur toute la longueur de l'isthme mexicain.

La maison Manning et Mackintosch, de Mexico, est à la tête de cette entreprise.

D'autre part M. O'Reilly sollicite auprès du sénat américain la concession d'un droit de passage, pour établir un télégraphe électrique entre les Etats-Unis et la Californie.

M. O'Reilly, le rival en télégraphie électrique de M. Morse, n'en est pas à son coup d'essai. Le message du président Polk, qui contient environ *cinquante mille* mots, a été transmis par le système O'Reilly, à plus de mille *milles* de Washington, avec une si grande rapidité, qu'il a paru dans la ville de Saint-Louis, 24 heures à peine après la présentation de ce document au congrès.

Ainsi, tandis qu'en Europe tout est paralysé sous l'influence délétère de gouvernements qui ne comprennent ni la gloire des armes, ni les infinies ressources du travail, l'Amérique avance, avance à grands pas, malgré sa faible population et les immenses territoires sur lesquels elle est disséminée.

Le jour où des routes océaniques auront été ouvertes par la seule activité américaine, ce jour marquera la chute de l'influence des Etats européens sur le Nouveau-Monde, et ce sera justice.

Monsieur le rédacteur,

Les pauvres femmes de la Salpêtrière, âgées de plus de 70 ans, et qui peuvent à peine manger la viande *incuite* qu'on leur distribue, viennent de voir diminuer d'un demi-poisson, à partir du 1er janvier 1849, la petite quantité de vin que leur accordait l'administration des hospices.

Veuillez bien, en donnant de la publicité à cette lettre, faire savoir au peuple comment on traite les pauvres femmes parmi lesquelles il compte une mère ou une sœur.

4 janvier 1849. *Un de vos abonnés.*

FAITS DIVERS.

Au dernier tirage du jury, plusieurs travailleurs se sont récusés à raison de l'impossibilité où ils se trouvaient placés de supporter cette charge pendant quinze jours. On nous prie de rappeler à tous les travailleurs que l'Association pour la Propagande socialiste alloue 3 francs par jour à ceux d'entre eux qui seront désignés par le sort pour faire partie du jury.

Le siége de l'Association est rue Coquillière, 12. (Entrée rue de Sartines.)

— La commission nommée hier pour préparer le projet de loi organique sur l'enseignement, s'est réunie aujourd'hui à onze heures, à l'Assemblée nationale, pour commencer son travail. La discussion générale a été ouverte.

Tous les membres ont pris la parole, et ils ont été unanimes sur les points suivants:

1° Gratuité de l'enseignement, admise en principe;

2° Liberté absolue, et obligation pour tous les citoyens de recevoir l'instruction primaire.

La suite de la discussion a été renvoyée à demain midi. (*Patrie.*)

— Deux nouvelles réunions de représentants viennent de s'organiser. L'une, formée d'environ 80 membres flottants, c'est-à-dire qui n'ont fait partie jusqu'ici d'aucune des réunions établies, tiendra ses séances au palais des Beaux-Arts. Nous ferons connaître la constitution de son bureau. On assure que cette réunion a pour but d'agir pour que l'Assemblée vote les sept ou huit lois organiques, fixées à l'une des séances de décembre. (*Id.*)

— La deuxième séance du club Valentino est remise à mercredi, 10 du courant, la salle étant occupée lundi par le banquet de l'Union.

— MM. Pagnerre, Bixio, Barthélemy Saint-Hilaire et Altaroche ont déposé aujourd'hui sur le bureau du président une proposition ayant pour objet de fixer au 15 avril les élections prochaines, et au 4 mai la réunion de l'Assemblée législative.

Le douzième bureau de l'Assemblée a discuté hier sur la loi organique de la presse. M. Detours, et après lui tous les orateurs qui ont pris la parole, ont combattu et repoussé le cautionnement et l'impôt du timbre appliqué aux journaux. M. Dumont a demandé que les annonces et les réclames fussent frappées d'un impôt. L'opinion du bureau a été unanime contre les mesures préventives, et en particulier contre le maintien du cautionnement. M. Dumon a été nommé commissaire. La commission est complétée par cette nomination.

— Le comité des associations ouvrières de Rouen vient d'écrire à la CHAMBRE DU TRAVAIL, pour entrer en rapport immédiat d'affaires avec les associations ouvrières de Paris. (Communiqué.)

— Le bon sens des ouvriers les a guidés; ils n'ont point répondu au rendez-vous qu'on leur avait assigné sur la place de la Madeleine, pour aller de là réclamer l'amnistie à l'hôtel de la présidence. Les agents provocateurs en ont été pour leurs frais, et l'escouade de gardiens de Paris, envoyée de la Préfecture de police, se chauffait au soleil et ne voyait rien venir. Une douzaine de canotiers parisiens, portant sur l'épaule, depuis le pont des arts, leur yole avariée à un chantier des Batignolles, sont venus fort à propos dissiper la monotonie de la faction, montée par les agents de l'ordre public, qui n'a nullement été troublé.

—Une lettre de Constantinople, du 15 décembre, donne les détails suivants sur un fait qui pourrait avoir les plus graves conséquences: « Un médecin français, nommé Régnier, revenant de nuit de visiter un malade, fut attaqué, dans le village grec d'Erdek, par des agents de police, appelés tufenkdjees. C'était un moyen de lever un impôt sur la population du village, comme on l'avait fait pour les juifs de Damas, lors de l'assassinat du père Thomas.

» Quoiqu'il en soit, M. Régnier se défendit vigoureusement et put regagner sa demeure avec quelques coups de sabre. Le lendemain il porta plainte aux autorités du pays, et accusa surtout un des agents de police qu'il avait reconnu. Plusieurs Grecs, témoins oculaires, confirmèrent aussi sa déposition. Malgré ces preuves accablantes, le principal accusé fut acquitté sur sa simple attestation qu'il était innocent.

» Un appel au pacha de Brussa n'eut pas plus de succès. Le général Aupick, ministre de la République française, informé de ce déni de justice, présenta à ce sujet un memorandum digne à la Porte, et, sur l'ordre du sultan, l'accusé fut amené prisonnier à Constantinople. Le suprême conseil est spécialement chargé de décider si le témoignage d'un chrétien peut valoir celui d'un musulman, ce qui, résolu dans le sens affirmatif, serait une réforme de la plus haute portée.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE. — Club de la Redoute, séance les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine. Septième séance le mardi 9 janvier 1848. — Ordre du jour: Discussion de la loi électorale et de l'organisation du suffrage universel.

Police correctionnelle.

Affaire de la conférence du Wauxhall.

Comme tous les vétérans du socialisme, comme tous les républicains logiques, le citoyen Dameth s'est voué avec un redoublement d'ardeur, depuis la révolution de février, à l'émancipation intellectuelle des masses.

» Clubs, cours publics, brochures, articles de journaux, tous les modes de propagation ont été employés avec un infatigable dévouement par cet apôtre de la démocratie sociale.

» Le décret du 28 juillet sur ou plutôt *contre* les clubs vint restreindre la liberté de discussion publique et en exclure les femmes.

» Quelques jours après, le citoyen Dameth adressa au citoyen Ducoux, alors préfet de police, une déclaration pour l'ouverture de *conférences populaires sur la science sociale.*

Il s'agissait d'un enseignement; le préfet de police en référa au ministre de l'instruction publique. Le demandeur déclarait en outre formellement qu'il adoptait pour propager le socialisme le mode des *conférences*, quoique plus pénible pour le propagateur, et beaucoup moins attrayant pour la foule que la discussion des clubs, et cela, précisément pour que les interdictions du décret relatif aux clubs ne lui fussent pas applicables, notamment *en ce qui concernait l'admission des femmes.*

Après un mois de pourparlers et de démarches, l'autorisation fut accordée.

Pendant trois mois, le citoyen Dameth développa les principes de la science nouvelle avec cette modération de forme, avec cette élévation et cette chaleur d'idées qui sont les caractères de son talent, devant une foule attentive et toujours plus nombreuse. Les commissaires de police qui surveillèrent assidûment des réunions, n'y trouvèrent jamais rien à reprendre.

A l'époque de l'élection présidentielle, la conférence du Wauxhall fut transformée temporairement en réunion électorale, et elle devint plus d'une fois le rendez-vous des orateurs les plus éminents du parti démocratique.

Le citoyen Dameth, qui la présidait, eut soin d'y maintenir dans toute sa plénitude, dans toute sa souveraineté, le droit de discussion électorale, en *exigeant* par deux fois la retraite du commissaire de police du sein de cette réunion.

Après le 10 décembre, les conférences du Wauxhall reprirent leurs allures calmes et doctrinales. Mais depuis la sortie du citoyen Ducoux de la préfecture de police, nous avons marché à pas de géant dans les voies de la *république honnête.*

De quoi s'agit-il aujourd'hui? d'en finir avec le droit de réunion. Dans ce but, le décret du 28 juillet reçoit des interprétations de plus en plus heureuses: ainsi, avec ce décret, qui se proposait probablement d'*organiser* la liberté des clubs, on est déjà parvenu à les tuer.

Cela ne suffit plus; il faut que l'enseignement de l'idée, sous quelque forme qu'il se produise, soit atteint. Certes, ce sera un beau triomphe de ce qu'on nomme la *jurisprudence*! et MM. les juges et procureurs prouveront une fois de plus quel merveilleux parti ils savent tirer d'un texte de loi, non-seulement quand il parle, mais encore quand il se tait.

Donc, une série de citations en police correctionnelle vinrent tout à coup assaillir le citoyen Dameth.

Nous remarquons que la première de ces citations émanait de ce même commissaire de police énergiquement éconduit de la réunion électorale.

Les chefs d'accusation sont au nombre de quatre:

1° Ouverture d'un club sans autorisation,

2° Admission des femmes,

3° Perception d'un droit d'entrée,

4° Tirage d'un objet en loterie (un panier de 25 sous au profit d'une famille indigente).

A l'audience du 20, Me Gustave Robin, l'avocat du prévenu, a établi avec la plus parfaite évidence que la conférence du Wauxhall n'avait aucun des caractères du club, et que, sous ce rapport, il y avait eu, non-seulement parfaite bonne foi de la part du citoyen Dameth, mais encore entière accordance entre lui, le préfet de police, auquel il adressa sa demande, et le ministre de l'instruction publique.

Rien n'y a fait. Le substitut du procureur de la République a soutenu contre le bon sens et contre les faits que ladite conférence devait être confondue avec un club, et que sans doute il y avait eu malentendu ou désordre à la préfecture de police, puisqu'on y avait compris les choses autrement.

Le citoyen Dameth a ajouté quelques phrases chaleureuses à la plaidoirie de son avocat. « S'il ne s'agissait que de moi dans cette affaire, a-t-il dit, je ne prendrais pas la parole; je sais le sort qui m'attend; et d'ailleurs mon avocat a surabondamment prouvé la justice de ma cause; mais je suis contraint de m'élever à la région des principes. Dans ma faible personne, je représente ici la plus précieuse des libertés démocratiques, la liberté du droit de réunion.

« On ne me reproche pas, remarquez-le bien, des excès de paroles, c'est la liberté même qu'on veut frapper en moi, et pour cela on ne craint pas de faire descendre la majesté de la justice et des lois à un rôle indigne d'elles.

» Le décret sur les clubs ne s'applique nullement aux conférences: cela saute aux yeux; eh bien, on les y fait rentrer arbitrairement, et cela pour les tuer du même coup.

» En effet, comment a-t-on tué les clubs? En prétendant que la perception d'un droit d'entrée en restreignait la publicité.

» Mais qui empêche d'appliquer le même texte à la liberté de la presse, et de déclarer que *faire payer les journaux, c'est en restreindre la publicité.*

» Le principe de la liberté de la presse et celui de la liberté de la discussion publique sont une même chose. Un club est un journal parlé.

» Pourquoi s'arrêter en si beau chemin?...

» Ainsi, messieurs, dans le silence du législateur, on vous propose d'ajouter à la loi un sens illibéral; on veut vous faire oublier les principes supérieurs dont toute loi juste découle! Et pourtant, que nous enseigne l'histoire? sinon que les formules légales changent et s'élargissent sans cesse par le mouvement incessant du progrès, par le rayonnement, chaque jour plus puissant, de la conscience et de la liberté humaine! »

Le citoyen Dameth a été condamné, pour avoir pensé et agi de la façon que nous avons dite, à 100 fr. d'amende et aux frais. Ne l'avait-il pas bien mérité?

Application des prisonniers à l'agriculture.

M. Marcel Barthe, représentant du peuple, a prononcé sur ce sujet un excellent discours dans la séance de jeudi dernier. Nous le publions comme une bonne appréciation de la question qui vient d'occuper l'Assemblée nationale.

M. MARCEL BARTHE. La question du travail dans les prisons est une question grave comme toutes celles qui touchent aux intérêts des classes laborieuses. Elle mérite de fixer l'attention de l'Assemblée.

Jusqu'en 1819, les prisonniers étaient privés de travail; l'oisiveté dans laquelle ils vivaient entraînait une démoralisation hideuse, et, d'un autre côté, l'Etat éprouvait des pertes considérables; il logeait, nourrissait, vêtissait des hommes fort souvent industrieux, et ne retirait de leur travail aucun profit.

Ce n'est pas tout; les prisonniers, après avoir passé six, huit, dix années dans une oisiveté complète, étaient rejetés tout à coup dans la so-

tés sans avoir appris un métier ou après avoir oublié le leur, et sans le moindre pécule pour parer aux premières nécessités de la vie. Qu'en résultait-il ? C'est que le condamné libéré retombait dans le crime. Il faut le dire, messieurs, à l'honneur de l'humanité, le plus souvent c'est la misère, c'est le défaut de moyens d'existence honnête qui pousse l'homme vers le crime.

L'introduction du travail dans les prisons fut à la fois un acte d'humanité et une mesure de prévoyance sociale. On se proposa trois objets : de moraliser les prisonniers par le travail ; de mettre dans leurs mains un moyen d'existence en leur enseignant un métier ; enfin, de retirer de leur ouvrage un produit dont une partie allégerait les charges de l'Etat, et dont l'autre formerait des pécules pour les prisonniers, pécules qui leur seraient remis au moment de leur libération.

Malheureusement, la spéculation est venue gâter cette belle œuvre. Pour simplifier les détails de l'administration, l'Etat confia ou plutôt livra l'exploitation des prisons à des entrepreneurs, qui prirent le nom d'entrepreneurs généraux. L'Etat fit dresser des cahiers des charges, et adjugea à ces entrepreneurs non-seulement le travail, mais encore la nourriture, le coucher, le vêtement, tout l'entretien des prisonniers ; en un mot, il adjugea à forfait les dépenses comme les bénéfices des prisons. Il en résulta que des travailleurs, logés, nourris, vêtus aux frais de l'Etat, firent une concurrence désastreuse aux ouvriers libres ; le travail des prisonniers écrasa le travail des ouvriers honnêtes. Une concurrence qui s'exerçait dans des conditions aussi inégales amena un grand avilissement dans le prix des salaires. Les choses en étaient venues à un tel point que dans les prisons on confectionnait des chemises à 25 centimes pièce. Les partisans du système de travail adopté dans les prisons disent : Mais le nombre des prisonniers, comparé à celui des ouvriers libres, est insignifiant ; le travail des prisons n'est qu'une goutte d'eau jetée dans le grand océan de la production nationale. Ce n'est pas au travail des prisonniers que vous devez attribuer la baisse des salaires.

Sans doute, messieurs, le travail dans les prisons n'est pas l'unique cause de cette baisse, mais il y contribue, et voilà comment :

Dans l'industrie, vous le savez, il y a des suspensions de travail, des chômages forcés, ce qu'en termes d'atelier on appelle *mortes-saisons*. Eh bien, dans ces temps de crise, il est extrêmement difficile à un ouvrier de trouver du travail, même aux plus bas prix, tandis que les prisonniers en sont toujours pourvus. Dans ces moments difficiles et pour certaines industries, la production des prisons suffit en quelque sorte à la consommation, les fabricants qui veulent produire et les ouvriers qui veulent travailler, sont obligés de subir le taux des prisons ; et plus tard, quand le travail renaît, le prix de la main-d'œuvre éprouve de grandes difficultés à reprendre le taux primitif.

Le travail des prisons pèse encore d'une autre manière sur l'industrie privée. Comme un entrepreneur cherche avant tout à réaliser des bénéfices, il ne fait fabriquer par les prisonniers que des produits qui ont cours dans la localité. Une prison devient entre ses mains une fabrique privilégiée contre laquelle toute concurrence devient impossible. Aussi est-il arrivé souvent qu'une industrie locale disparaissait pour se concentrer dans une prison. Permettez-moi d'en citer un seul exemple.

Autrefois, la fabrication des finettes et des molletons florissait à Paris, dans le faubourg Saint-Victor. Eh bien ! depuis qu'on a introduit la fabrication de cet article dans la prison centrale de Melun, elle a fait une concurrence tellement redoutable aux fabricants de Paris, qu'ils ont dû renoncer à cet article.

Les victimes les plus malheureuses et les plus intéressantes du travail dans les prisons sont les ouvriers et surtout les ouvrières à l'aiguille ; il est devenu extrêmement difficile à une ouvrière en couture de pourvoir à ses besoins par son travail.

Depuis l'introduction du travail dans les prisons, les chambres de commerce et les conseils généraux n'ont pas cessé d'élever des réclamations pressantes. Le gouvernement de Juillet ajournait indéfiniment la solution de ces difficultés. Cependant, il prit une mesure importante à l'égard de trois prisons : il mit en régie les prisons de Fontevrault, de Gaillon et de Melun ; c'est-à-dire que l'administration sépara le travail de l'entretien des prisonniers. Chacune de ces trois maisons fut chargée de pourvoir à l'entretien des prisonniers, et on adjugea seulement le travail à des entrepreneurs spéciaux.

Il résulte de cette mesure deux bonnes choses : une économie pour l'Etat et une certaine élévation dans les prix de la main-d'œuvre.

Telle était la situation des choses lorsque, le 24 mars dernier, le Gouvernement provisoire rendit un décret qui suspend le travail dans les prisons, rompt les marchés conclus par l'administration avec les entrepreneurs, interdit le travail aux militaires en activité de service, et décide qu'à l'avenir le travail des prisons et des religieuses sera soumis à des règlements tels qu'il ne pourra plus causer à l'industrie libre une concurrence fâcheuse.

Ce décret était dicté par une pensée généreuse, à laquelle je rends un hommage sincère ; mais, il faut en convenir, c'était une mesure violente et peu raisonnée. Supprimer le travail dans les prisons pour remédier aux inconvénients qu'il présente, c'était en quelque sorte couper un arbre au pied pour en élaguer une branche.

Depuis le décret du 24 mars, l'oisiveté dans laquelle les prisonniers se sont trouvés a amené des désordres moraux hideux : les rapports des inspecteurs des prisons contiennent sur ce point des détails épouvantables. M. Senard, ministre de l'intérieur, reconnut la nécessité de redonner du travail aux prisonniers, en cherchant néanmoins les moyens d'éviter une concurrence funeste pour l'industrie.

La commission nommée par vos bureaux a très heureusement modifié le projet du gouvernement. Elle vous propose un projet de loi d'après laquelle les produits du travail dans les prisons, au lieu d'être mis en vente, seraient consommés par l'Etat, pour les besoins de l'armée, de la marine, des maisons d'aliénés, des prisons, en un mot, des différents services publics.

Ce système-là, messieurs, a l'immense avantage de ne pas être nouveau ; il a été consacré par l'expérience, ils existe depuis plusieurs années en Belgique, en Hollande, et même en Bavière. Cependant ce système présente des inconvénients que je vais signaler, en indiquant les moyens d'y remédier.

Il est un reproche qu'on lui a adressé, en Belgique, et qu'on lui adressera certainement en France. On dit : Si vous donnez la confection de la chaussure, des vêtements, de l'équipement de toutes l'armée aux prisonniers, vous l'enlevez à l'industrie libre à laquelle vous imposez une perte considérable ; vous ne faites que déplacer le mal.

Ce reproche n'est pas fondé à l'égard des détenus qui, étant ouvriers avant leur condamnation, ne font que continuer leur profession. Il est évident que la concurrence qu'ils font dans l'intérieur des prisons ils la feraient à plus forte raison au dehors, s'ils eussent conservé leur liberté.

Mais ce reproche est fondé à l'égard des détenus qu'on détourne de leur profession primitive. Si, par exemple, vous faites de charpentiers, de menuisiers, de maçons, autant de cordonniers ou de tailleurs, vous augmentez les ouvriers de chacune de ces deux branches d'industrie, vous leur faites une concurrence fâcheuse.

Ce reproche est encore plus fondé à l'égard des prisonniers qui, avant leur condamnation, appartenaient à l'agriculture, et c'est le plus grand nombre.

Il ne faut pas se le dissimuler, la cause véritable de l'abaissement des salaires est dans la concurrence, dans le nombre toujours croissant des ouvriers de chaque industrie, dans l'émigration des campagnes vers les villes. Tout le monde est d'accord aujourd'hui pour reconnaître que le meilleur remède contre le paupérisme serait celui qui permettrait de faire refluer le trop plein des villes vers les campagnes où les bras manquent à l'agriculture.

Eh bien, que fait l'Etat avec l'apprentissage dans les prisons ? Il contribue précisément à cette agglomération d'ouvriers dans les grands centres de population ; il enlève des bras à l'agriculture pour les reporter sur l'industrie.

Les cinq neuvièmes des détenus étaient agriculteurs avant leur condamnation. La population moyenne des vingt et une prisons centrales est de 17 à 18 000 individus, dont 13 200 hommes ; sur ces 13 200 hommes, il y en a 7 000 qui appartenaient à l'agriculture.

Eh bien, l'Etat prend constamment ces 7 000 agriculteurs, et en fait autant d'ouvriers industriels. A l'expiration de leur peine, ces condamnés, au lieu de revenir dans leur village, se jettent dans les villes pour y exercer le métier qu'on leur a enseigné dans l'intérieur des prisons. En général, ce sont des ouvriers peu habiles. La durée moyenne de la détention dans les prisons centrales est de trois ans. En trois ans, des prisonniers ne peuvent pas acquérir une grande habileté. Après leur libération, ils vont augmenter la masse toujours flottante des ouvriers sans travail.

La misère, l'oisiveté viennent réveiller, surexciter chez eux les mauvais instincts ; rien n'étant contagieux comme l'immoralité, ils corrompent et gangrènent leurs compagnons de travail ; ils sont toujours les premiers à pousser, tantôt à une grève, tantôt à une émeute.

Cette multitude de condamnés libérés, qui tous les ans viennent se fondre dans les rangs des ouvriers, sont une cause perpétuelle de dangers pour la société. Il est certain que les actes de pillage, les actes de cruautés qui se manifestent parfois dans les sombres journées d'émeute, il faut les attribuer principalement à l'influence exercée par les mauvais ouvriers que les prisons vomissent dans les grands centres de population.

Le projet de la commission ne propose aucun remède à ces deux dangers que je viens de signaler : la concurrence que les agriculteurs transformés en ouvriers par le régime des prisons viennent faire aux travailleurs des villes, et cet élément permanent d'insurrection qu'ils y apportent.

Le remède consiste dans l'application à l'agriculture des prisonniers qui n'avaient pas de profession industrielle.

Votre commission semble n'avoir pas osé aborder cette question ; elle aurait craint de dépasser les limites du mandat que vous lui aviez donné.

C'est une fâcheuse erreur.

Une assemblée constituante qui veut résoudre un problème aussi important que celui du travail dans les prisons doit lui donner une solution large et vraiment digne d'elle.

La commission nommée par vous s'est étrangement exagéré les difficultés d'application. Il y a un petit Etat, la Suisse, qui nous fournit les exemples excellents à suivre.

Depuis 1827, le canton de Berne a appliqué ses prisonniers à la confection des routes. C'est à ces prisonniers que le canton de Berne doit ses plus belles routes, notamment celles d'Allemagne, de Neuchâtel et de l'Oberland.

Souvent ces prisonniers vont travailler sur des points éloignés de leurs prisons de sept à huit lieues ; ils partent par groupes sous la conduite de surveillants armés, qui ont le droit de faire feu sur leurs fugitifs, et il paraît qu'il y a très peu d'exemples d'évasion.

Quand le canton de Berne a eu achevé ses routes, il réalisa un nouveau progrès : il a appliqué ses prisonniers à l'agriculture proprement dite.

L'Etat fait une distinction entre les prisonniers. Ceux qui sont dangereux ou intraitables sont appliqués à des travaux spéciaux ou à des travaux intérieurs ; ceux, au contraire, qui sont dociles, qu'on peut facilement conduire, on les applique à l'agriculture. A Berne, on a trouvé deux moyens extrêmement simples et économiques de les employer : l'un consiste à les louer à des agriculteurs qui ont besoin d'ouvriers, l'autre consiste à leur faire cultiver des terres pour le compte de l'Etat.

Quand un agriculteur a besoin de 10, de 20, de 30 ouvriers, il va les demander à la prison, et on les lui confie sous les ordres des surveillants. D'un autre côté, l'Etat a affermé 80 000 arpents de terre divisés en champs isolés ; ces terres sont cultivées par des prisonniers : les hommes travaillent isolés des femmes ; les uns et les autres sont soumis à un silence absolu pendant le travail. Les produits sont consommés en partie par les prisonniers ; le surplus est vendu. Cette application des prisonniers à l'agriculture présente ce double avantage, que les prisonniers ne font aucune concurrence à l'industrie libre, et qu'ils remboursent à l'Etat tous ses frais d'entretien. La journée du prisonnier est divisée en deux portions : l'Etat prélève 75 centimes pour se couvrir de ses dépenses ; le surplus forme un pécule pour les prisonniers. Le pécule des prisonniers appliqués à l'agriculture est plus considérable que celui des prisonniers appliqués à l'industrie.

Vous voyez qu'il y a lieu de regretter que votre commission n'ait pas cru devoir aborder résolument la question de l'application des prisonniers à l'agriculture. Qu'elle me permette de lui dire qu'elle n'a pas eu assez d'audace du bien. En France, on ne sait rien faire qu'avec beaucoup de luxe, qu'avec beaucoup de capitaux, qu'avec des millions. Il ne s'agit nullement de dépenses considérables, il ne s'agit nullement de créer à grands frais des pénitenciers et des colonies agricoles ; il suffit tout simplement d'affermer, comme on fait à Berne, une certaine étendue de terres, et de les faire cultiver par les prisonniers.

Ce sera, messieurs, le seul moyen de remédier au danger qu'il y a à verser, tous les ans, dans les centres de population, de mauvais ouvriers d'une immoralité contagieuse.

Votre commission a négligé une autre question très importante, c'est celle des prisons d'arrondissement.

Vous savez quel est l'état du travail dans les divers établissements de correction : il y a 3 bagnes où les condamnés ne se livrent à aucun travail utile ; 21 prisons centrales où le travail est organisé, et enfin 361 prisons qui contiennent tous les individus condamnés à un emprisonnement dont la durée est inférieure à un an et un jour. La population qui passe chaque année par ces prisons est, en moyenne, de 52 à 53,000 individus. Les uns sont condamnés à quelques jours, les autres à plusieurs mois, les autres à une année. Presque tous ces individus sont abandonnés à une oisiveté complète. Sur 361 prisons, il y en a 355 où le travail n'existe même point ; la santé et la moralisation des ouvriers en souffrent, et les départements y perdent tous leurs frais d'entretien.

Pour mon compte, messieurs, je ne puis me résigner à voir des milliers de prisonniers sans travail ; je ne puis me résigner à une pareille perte de temps ; j'y vois une véritable profanation des forces humaines. En Angleterre au moins on ne condamne pas à une inaction absolue les membres faits pour agir ; on n'engourdit pas des bras destinés à demander au travail leur vie, leur nourriture ; quelle que soit la durée de leur emprisonnement, on soumet les détenus à une certaine activité ; on les oblige à mettre constamment en mouvement des sortes de moulins pénitentiaires, dont je ne veux pas essayer de prononcer le nom.

Pourquoi ne chercherions-nous pas à utiliser tant de bras, tant de temps, tant de forces ? Les détenus des prisons d'arrondissement sont, en général, des délinquants peu dangereux, qu'on peut conduire sans peine ; la durée de leur emprisonnement est trop courte pour qu'ils cherchent à s'évader ; il n'y aurait rien de plus facile que de leur créer une occupation.

Quel est le département, quel est le canton, quelle est la commune qui n'a pas des routes à créer, à réparer, à entretenir ? Tous les agriculteurs s'accordent à dire que le meilleur moyen d'activer la production agricole, c'est de créer une bonne vicinalité qui permette aux communes de communiquer facilement entre elles et d'apporter leurs produits sur les marchés.

Avec ces milliers d'hommes qui sont dans vos prisons, qui grèvent le budget des départements, avec ces milliers d'hommes nourris et entretenus d'une manière si improductive, on pourrait enrichir les départements et les communes ; on pourrait former des compagnies de travailleurs qui, dans un laps de temps plus ou moins long, doteraient la France d'un magnifique réseau de chemins, à l'aide duquel la production agricole s'accroîtrait considérablement. Quoi de plus beau, quoi de plus moral que de faire expier les délits commis envers la société en employant les bras des malfaiteurs à augmenter le bien-être de la population !

Voilà une idée simple, raisonnable, féconde ; ayez donc le courage de l'appliquer.

Il est enfin une autre question dont la commission ne s'est pas occupée, c'est celle du travail dans les communautés religieuses et dans les maisons de refuge. Ces établissements font à l'industrie une concurrence autrement redoutable que le travail des prisons. Un seul ouvroir à Paris contenait, l'année dernière, cinq cents femmes, et je pense que cette année il n'en contient pas moins.

La somme de tout le travail exécuté par les détenus des vingt et une prisons centrales ne s'élève pas, année commune, à une valeur supérieure à 1 700 000 fr. ou 1 800 000 fr. Et un seul ordre de religieuses a exécuté, en une année, pour 4 400 000 fr. de travail. Les produits qui sont vendus par les communautés et par ces maisons de refuge, le sont à des prix de beaucoup inférieurs aux prix des fabriques ordinaires.

On s'était mépris sur le sens du décret rendu par le gouvernement provisoire. Le décret du 24 mars n'interdit point le travail à ces maisons de charité ; il décide seulement qu'à l'avenir on les soumettra à des règlements de nature à prévenir toute concurrence fâcheuse pour l'industrie.

Je ne crois pas que l'Etat ait le droit d'imposer des règlements de travail aux communautés religieuses et aux maisons de refuge ; en se groupant, en se réunissant pour travailler, les individus ne font qu'exercer un droit légitime qu'on ne peut pas leur contester ; au lieu de travailler dans l'isolement, on peut travailler en réunion et se soumettre aux conditions qu'on juge convenable d'adopter.

L'association pour le travail n'est que l'exercice de la liberté individuelle. Je ne crois donc pas que le gouvernement ait le droit d'imposer à ces corporations des règlements de travail. Cependant je reconnais que le gouvernement doit chercher, autant qu'il dépend de lui, à empêcher que la charité, exercée dans l'intérêt d'un certain nombre d'ouvriers, ne devienne une cause de ruine pour tous les autres. Mais que peut-il faire ? Une seule chose : soumettre les ateliers de charité au droit commun. Les communautés et les maisons de refuge qui mettent en vente leurs produits ne sont en réalité que des fabriques, que des ateliers qui font concurrence aux ateliers ordinaires. Pourquoi leur accorder des immunités qu'on n'accorde pas aux autres ? Pourquoi ne pas les soumettre les uns et les autres à l'impôt, au droit fixe et au droit proportionnel des patentes. Alors les ateliers ordinaires n'auraient aucune réclamation légitime à élever contre le travail des communautés.

On se récriera peut-être à l'idée de soumettre à l'impôt des ateliers de charité ; mais qu'on songe à une chose, c'est que, dans ces ateliers comme dans les ateliers ordinaires, on proportionne jusqu'à un certain point le prix des objets qu'on vend au prix de revient. Le meilleur, le seul moyen peut-être, d'obliger les communautés à élever le prix de leurs produits au niveau de celui des autres fabriques, consiste à les soumettre aux mêmes charges.

Avec ces additions, pour lesquelles j'ai présenté des amendements, je crois que le projet de la commission serait acceptable.

REVUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE.

DICTIONNAIRE ET BOURSE DES MARCHANDISES AU 7 JANVIER.

Les affaires se sont ralenties ; voici les derniers cours avec les existences aux entrepôts :

BOIS. Campêche coupe Esp. 8-10 les 6 k. acq.
Le bois de chauffage toujours bas et offert, vu la saison manquée, et les demandes sont calmes.

CAFÉS. On fait 250 s. Java à 89 acq.
» 100 s. Haïti à 56 entrep.
Les existences au Hâvre sont de deux millions et demi de k. au 1er janvier courant, et plus fortes que l'année passée.

CÉRÉALES. Les blés sont offerts et en baisse de 50 à 48, choix 24 à 25. La 1re qual. tombe de 30 à 29-50 les 100 k. — Les farines sont en baisse. La Bauce à 45 et 45-50, choix 46 à 48.

COTONS. En hausse à New-York et à Liverpool, aussi bien qu'au Havre où l'on remonte de 1 et 2 fr. Voici les c. officiels :
Le stock est restreint de 14 000 balles, environ 4 millions de k° au 1er janvier entrep.
C. mobile bon ord. 74.
» Georg. et Flor bon ord. 71.
» Louisiane très ord. 69.

ESPRITS 3/6 (l'hectol.) dispon. 50 à 51, et courant du mois 50. Fécule et betterave 45.

HUILE de baleine blonde 95. — Palme 9. — Lin 93 ; épurée, 105. — De Colza dispon. 95, et c. du mois 94. — A Lille, 82.

INDIGO. En assez bonne position à Calcutta. On fait au Havre à 10. Beng. de 4-75 à 5-25, et dix autres à 5-50.

LAINES. Toujours en grande faveur.

Laines-mères en suint comm.	1-30	1-40
Métis	1-50	1-60
Mérinos	1-70	1-90
Lavée à dos comm.	3-25	3-50
» » 1re	4-50	4-75
Laine-mère Italie	3-25	4 » »

Les tissus et fils sont recherchés

OR. Pièces de 20 et 40 fr. 10-50 le millé.

RIZ. Carol. se vend 27.

SAVON. Marseille en baisse dispon., belle qualité, 99 fr.

SOIES. En hausse à Calcutta fin novembre. Les belles soies de pays moyennes 39 à 42.
Les filatures de 1er ord. 48 à 50 fr. le k.

SUCRES. En baisse. La bonne 4e au Havre 55-50, voici les cours officiels à Paris :

S. Martin., bon commun	103	104.		
» 4e ord.	106	107.		
» » bon de	110	111.		
» bonne 4e	114	115. — S. indig.	115	116.
» belle 4e	117	118. — de	117	118.

Les existences au Havre sont de 11 000 balles au 1er janvier courant.

SUIFS de boucherie bien tenus de Paris à 66 fr. Les suifs russes et américains manquent. Chand. 70 Boug. Stéar. 1-50.
Oleine en baisse à 88 h. barrière.
Stearin. 250 » »

VIANDES. Les prix sont meilleurs, les qualité aussi. Voici les prix de Poissy le 4 courant :

Bœufs poids moyen	1re 1-04,	2e » 98.
Mouton, 21 k°,	» 1-22,	» 1-06.
Veaux, 62 »	» 1-64,	» 1-44.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 8 janvier.

THEATRE DE LA NATION. — Jérusalem.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — La Corruption, Dominique.
ITALIENS. —
OPERA COMIQUE. — Le Caïd.
ODEON. — Menuisier de Livonie, le Mariage de Figaro.
THEATRE HISTORIQUE. — Les Mystères de Londres.
GYMNASE. — A bas la Famille ! le Mariage de Raison, Tout Chemin mène à Rome, Rage d'Amour.
VAUDEVILLE. — Représentation extraordinaire.
THEATRE MONTANSIER. — Les Lampions de la Veille et les Lanternes du Lendemain, Ma Maîtresse.
VARIETES. — Les Deux font la Paire, la Petite cousine, les Douze travaux.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Les Marrons d'Inde.
GAITE. — L'Homme au Masque de Fer.

Imprimerie LANGE LEVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 9. ÉDITION DU MATIN. Mardi 9 janvier 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 3, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 8 JANVIER.

« Aujourd'hui, la rétribution du tra- » vail est abandonnée au hasard ou à la » violence. C'est le maître qui opprime » ou l'ouvrier qui se révolte. »

(LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. *Extinction du Paupérisme*, page 50.)

« La pauvreté ne sera plus séditieuse, » lorsque l'opulence ne sera plus oppres- » sive. »

(LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. *Extinction du Paupérisme*, page 52.)

Assemblée Nationale.

La révolution de 1789 a ébranlé les bases de la vieille société européenne. Toutes les aristocraties qui vivaient en paix sur des populations asservies, tous les rois menacés sur leurs trônes, se sont levés contre elle. Vaincue en 1815 par les aristocraties étrangères, la France a reconquis de plein droit, en 1848, son indépendance à leur égard.

Les avait-elle attaquées en 1791 ? Non, ce furent les aristocraties étrangères qui l'attaquèrent, sur l'appel de la noblesse française.

Les a-t-elle attaquées en 1848 ? Non, mais elles se disposent à le faire, et, nous ne le disons pas sans honte, elles trouvent en France des cœurs sympathiques qui désirent, et ne s'en cachent point, que le Cosaque vienne mettre à la raison notre ingouvernable nation.

Ainsi que le fait seul de la révolution de 1848, par une loi de mouvement historique facile à comprendre, créait immédiatement à l'intérieur un parti de la réaction, de même elle devait créer à l'extérieur une réaction non moins vive. N'est-ce pas la révolution de février qui a déterminé l'explosion des sentiments révolutionnaires de Berlin, de Vienne, de Milan, de Rome, de Naples? Et depuis 1815, la sainte-alliance n'a-t-elle pas sans cesse cherché à empêcher l'explosion de ces volcans, et depuis 1830 surtout, n'a-t-elle pas, par sa mauvaise humeur, manifesté toute la haine qu'elle porte à la France, foyer véritable des idées révolutionnaires et émancipatrices?

Nous n'avons pas besoin d'envoyer d'espions à l'étranger pour savoir que la Russie arme contre nous, pour savoir qu'elle se ligue avec l'Autriche et la Prusse. Elle le fait, parce qu'elle doit le faire, parce qu'il est dans sa nature et dans ses intérêts de le faire.

C'est une guerre entre nous et elle, entre la démocratie européenne et ses aristocraties, guerre où la démocratie de chaque pays n'attaque pas et se tient sur la défensive ; elle n'en est pas moins terrible pour les aristocraties voisines, par la propagation contagieuse des idées.

Que la France soit seulement républicaine pendant dix ans, sans troubles, et tous les trônes de l'Europe sont renversés, non point par nos armes, mais par leurs sujets.

Aussi, quand aujourd'hui à la suite d'interpellations adressées par M. Baune, M. Drouyn de Lhuys, ministre des affaires étrangères, est venu répondre à M. Ledru-Rollin, qui affirmait avoir des renseignements exacts sur des concentrations de troupes russes et prussiennes sur les frontières d'Autriche et sur le Rhin, pouvions-nous avoir confiance dans le démenti qu'il lui a adressé?

Eh ! mon Dieu ! nous avons entendu quelques-uns de nos adversaires, quelques partisans de la monarchie, exprimer la même opinion que nous, à un autre point de vue, il est vrai. « C'est, disaient-ils, c'est la France révolutionnaire qui attire les troupes russes sur ses frontières. »

Oui vraiment, nous les attirons, parce qu'il y a lutte entre la liberté et le despotisme, entre les démocraties et les aristocraties, entre les républiques et les monarchies.

Le moyen d'éloigner les troupes russes serait simple ; ce serait *d'être bien sages*, comme l'a conseillé indirectement M. Drouyn de Lhuys, quoiqu'il n'ait pas osé employer cette ancienne expression de M. Guizot.

Qu'est-ce que c'est que *d'être bien sage* dans ce temps-ci? C'est d'abolir la République. A ce prix la Russie nous pardonnerait.

C'est pourquoi il importe que nos négociations à l'étranger soient dirigées par un cabinet sincèrement républicain, qui n'aille pas faire la guerre hors de propos, mais qui tienne haut et ferme la bannière républicaine. C'est pourquoi nos affaires extérieures ne peuvent être bien menées par le cabinet actuel, qui n'a pas de foi républicaine profonde, et incline plutôt vers la monarchie,

La discussion de ce jour l'a bien prouvé. De grands périls extérieurs nous environnent ; le ministère ou les ignore ou fait semblant de les ignorer.

Notre devoir et nos intérêts, tracés en partie dans le programme de M. de Lamartine, nous poussent à défendre l'indépendance des nationalités. Notre cabinet feint également de l'ignorer, et n'a pour réponse que des paroles évasives sur le sort de la Lombardie et de la Sicile, sur la révolution romaine menacée par un complot de l'empereur d'Autriche et du roi de Naples.

L'Assemblée, manquant d'énergie, n'a pas osé entrer trop avant dans la question, et a remis par un ordre du jour pur et simple à ce ministère douteux le soin de conduire à leur fin ces importantes négociations dont le premier résultat sera de sacrifier l'indépendance de l'Italie.

Après le drame est venue la petite comédie. M. Jules Favre a jugé à propos d'interpeller le ministère sur la publication, dans un journal légitimiste, de la lettre adressée par le président de la République à M. de Maleville (voir notre numéro de dimanche), prétendant que le ministre n'aurait pas dû livrer cette lettre à la publicité.

M. Odilon Barrot a répondu que le ministère était ennuyé des petites attaques que ses adversaires lui faisaient subir depuis quelques jours, et qu'il ne répondrait pas.

La droite a applaudi M. Barrot avec transport. Quelle est la tactique de la droite? Des plus simples.

Elle ne voit dans M. Bonaparte qu'un gouvernement transitoire destiné à précéder le retour de la branche aînée des Bourbons. Pour rendre ce retour impossible, il aurait suffi que la République pût marcher pendant deux ou trois ans. Tout l'effort des légitimistes tendra à rendre le gouvernement républicain impossible. Leurs menées et leurs calomnies ont démoli tour à tour les pouvoirs antérieurs; ils s'appliquent maintenant à démolir M. Bonaparte.

Leur premier soin est de le séparer de la chambre actuelle, dont la majorité est sincèrement républicaine. C'est pourquoi ils font écrire et pétitionner de tous côtés pour la dissolution immédiate de cette chambre.

Par qui espèrent-ils la remplacer? Par une chambre entièrement réactionnaire, par une chambre semblable à celle de 1815, qu'on appelait *introuvable*, mais qu'ils espèrent retrouver.

Que pourra faire le président de la République en face de cette chambre nouvelle, dont l'immense majorité voudra son renversement, et préparera son remplacement par un Bourbon, par Henri V? il ne pourra rien; car les pouvoirs de cette chambre seront supérieurs aux siens, et très légalement, et très constitutionnellement elle lui imposera ses volontés, et abattra peu à peu toutes les garanties de la République.

Le président résistera-t-il par la force ouverte? — ou bien sera-ce le peuple parisien? Dans ce cas l'Assemblée se retirerait en province, où un grand nombre de conseillers généraux ont tout disposé pour lui donner l'appui matériel et moral des conseils généraux, qui se déclareraient en permanence, refuseraient d'obéir au pouvoir central, et administreraient directement les départements. Que les cosaques viennent en cette occurrence nous attaquer, et la France se trouvera placée au milieu d'une terrible guerre civile et d'une menaçante guerre étrangère, comme dans la première Révolution.

Devant ce plan anarchique, nous n'avons pas dû hésiter, et nous avons insisté pour que la chambre actuelle restât le plus longtemps possible, afin de donner au gouvernement républicain le temps de s'asseoir.

C'était une chance de tranquillité de plus que nous recherchions pour le pays contre les intrigants, les brouillons et les monarchistes de toutes couleurs. Si nos adversaires l'emportent, nous ne serons pas consolés en nous disant que nous avons fait notre devoir, mais nous redouterons pour la civilisation la plus terrible des épreuves par laquelle elle aura été appelée à passer et où elle pourra bien trouver sa mort.

Cette société est une société en décadence ; les fréquentes secousses qu'elle reçoit, la désorganisation de tous ses ressorts, la proximité et le progrès d'un ennemi barbare en sont des signes trop certains. Bien aveugles ceux qui ne voient pas que la

---

Feuilleton de la Démocratie Pacifique.
DU 9 JANVIER 1849.

MÉMOIRES D'UN FOU

Né en 1809, mort en 1895

Ces mémoires, relatifs aux évènements qui se sont passés vers le milieu du dix-neuvième siècle, permettront d'apprécier les mœurs d'une époque déjà fort éloignée de nous.

Ils sont écrits assez lisiblement, tantôt à la plume, tantôt au crayon, sur de petites feuilles détachées. Les ratures sont peu nombreuses ; mais plusieurs passages sont barrés et soigneusement recouverts d'une encre très noire. En marge d'un de ces passages nous avons remarqué une note ainsi conçue : « Pourquoi » rappeler de pareilles infamies aujourd'hui? (1860.) »

Quant au titre, nos lecteurs en comprendront les motifs à l'extrait suivant des dernières volontés de l'auteur : « 1894. — On » trouvera dans mes papiers une grande quantité de notes écri- » tes à la hâte et sans ordre. Il sera peut-être bon de les publier, » mais six ans après ma mort et sous ce titre : *Mémoires d'un* » *Fou* né en 1809, etc... Je tiens à cette qualification de fou » dont on m'a gratifié pendant vingt années de ma vie. — Que » sont devenus les sages?... Le temps en a fait mes amis... et » pourtant je n'ai point changé... »

La rareté des dates et le défaut absolu de pagination ont rendu impossible une classification méthodique de ces manuscrits, assemblage incohérent d'impressions, de souvenirs, d'anecdotes et de récits, de conversations, de phrases inachevées, de pensées intimes et même de boutades fantastiques.

BANQUET DU CHATEAU-ROUGE. — J'ai assisté aujourd'hui à ce fameux banquet. Le ciel était magnifique. En entrant dans le jardin, ma première pensée a été : Révolution. J'ai aperçu tout d'abord M. Odilon Barrot en frac bleu, coiffé d'un chapeau gris, une badine à la main, causant gravement au milieu d'un groupe nombreux ; puis M. Garnier-Pagès, paré de son éternel sourire et de longs cheveux dont les ondulations grisonnantes se mêlaient amicalement aux candeurs de la cravate irréprochable de maître Marie.

Plus loin un célèbre avocat du barreau de Rouen, maître Senard, se faisait remarquer à la longueur de ses gestes.

M. Léon de Maleville, pantalonné de coutil blanc, promenait majestueusement son raide embonpoint à travers les flots de convives que frôlait en tous sens l'épaisse chevelure de M. Pagnerre, éditeur d'une fête pour le succès de laquelle M. Duvergier de Hauranne a dépensé autant de verve caustique qu'il y a de malice sous ses besicles, autant de satyriques insinuations à l'endroit du roi des Français qu'il y a d'angles dans sa maigrelette personne.

On a beaucoup parlé de réforme électorale et parlementaire, plus encore de corruption, de scandales, d'abus d'influence, de morale...

On a roulé de grands yeux et fait ronfler de superbes phrases, — critiques, tirades, tartines... pas d'idées. — Pendant les discours, la voix des orateurs était de temps en temps couverte par des refrains fortement accentués ; c'étaient la *Marseillaise* et le *Chant du Départ* entonnés par le peuple en dehors du jardin... un orage grondant au loin.

Cet effet n'avait pas été prévu. Il était dramatique et puissant... Je ne l'oublierai jamais. Là était la véritable signification de cette fête politique.

AVRIL 1848. — Il serait à désirer que les clubs devinssent des centres d'enseignement ; mais certains symptômes me font craindre que la propagation pacifique des idées organisatrices ait pour un temps moins d'attrait que les discours passionnés et les déclamations.

Les sentiments généreux éclateront en cris violents.

Le zèle ardent, l'impatience des bons désirs, le frottement des contradictions, la chaleur du cœur incendieront les paroles. La dignité semblera froideur, l'exposition méthodique de la science sociale chose ennuyeuse. On oubliera le rôle d'apôtre; on se jettera dans une exagération regrettable et dangereuse ; mais les abus et les excès même serviront à faire comprendre, par la suite, que le devoir des démocrates consiste à allier la profondeur des doctrines, la puissance et la hardiesse de l'idée, la vigueur des protestations à la modération, au calme, à la bienveillance du langage.

Maintenant on va au club pour chercher des émotions, non pour s'instruire ; les candidatures ont fait du club une sorte d'exhibition, une façon de spectacle, et l'on prend malheureusement l'habitude d'y jouer et d'y voir jouer la comédie ou le drame. Tout cela se régularisera plus tard, sans doute. Notre éducation politique commence ; l'apprentissage de nos nouvelles libertés sera difficile et nous coûtera bien des peines bien des douleurs. La société est en travail, mais l'adulte n'a plus conscience des crises du jeune âge, et que sont pour une mère les cruelles souffrances de l'enfantement auprès des joies ineffables de la famille !!!

SOUVENIRS. — Le soleil brille, une première matinée de printemps, c'est de l'espoir. Comme il fait bon se promener un peu, seul, loin du bruit et des discussions véhémentes !

Les arbres en fleurs scintillent à travers les branchages encore dénudés et les pousses verdoyantes. Plongée dans les tièdes suavités de l'atmosphère, l'âme s'éveille aux douces ressouvenances, aux tendres impressions, aux fraîches pensées.

En ce moment, bien que j'aie derrière moi les grands marronniers des Tuileries, et en face, là-bas, perdu dans une vapeur rosée, l'arc de triomphe de l'Etoile, ma tête est ailleurs ; je suis aux Pyrénées, dans un petit sentier tortueux et pierreux qui serpente entre les rochers depuis *Cauterets* jusqu'au *pont d'Espagne*. J'entends bruire le torrent... là je vois la neige de la cascade.

Deux dames cheminent en causant sous leurs ombrelles... Il fait bien chaud. — Une jeune paysanne à peine vêtue de haillons, les pieds nus, les cheveux épars, descend d'un pas rapide, affaissée sous le poids d'un fardeau de broussailles sèches... Ses traits sont amaigris, son front est trempé de sueur ; elle s'assied haletante sur un quartier de roc... Une des dames, la plus jeune, s'approche : « Vous êtes bien lasse, pauvre enfant, vous.... » Je n'entends pas la suite, quelques mots seulement arrivent jusqu'à moi : — Elle a été bien malade cet hiver... — mes sœurs... — quand il fait froid... — et j'aperçois la main de la petite montagnarde pressée dans celle de la jeune dame.

Un peu plus loin, je me retourne... La fille des champs disparaît déjà au versant de la colline, la fille des villes continue sa promenade auprès de sa mère, mais de grosses larmes tombent de ses yeux, fixement abaissés vers les pierres du sentier... Et comment ne pas avoir le cœur plein d'espérance ! ! les arbres en fleurs sont si doux à regarder ! !

LE SOCIALISME EST MORT. — Bonne nouvelle, bonne nouvelle, frottez-vous les mains... chantez et dansez... bonne nouvelle... vidons nos verres, messieurs ; souriez, mesdames, de vos plus gais sourires, couronnez-vous de fleurs... Le socialisme est mort... bien mort... le socialisme est enterré ; c'est le *Constitutionnel* (1) qui a lui-même creusé la fosse ; c'est le *Constitutionnel* qui, de ses propres mains, a enfoui le cadavre du monstre et jeté sur lui la dernière pelletée de terre avec accompagnement de pieuses patenôtres... C'était touchant, édifiant ; chantez et dansez, mesdames et messieurs... qu'on illumine la Bourse, et qu'on suspende des guirlandes aux chapiteaux de ses colonnes.

Heureux évènement ! Le socialisme est mort... béni soit le jour de ses funérailles ! gloire à qui l'a tué, honneur à qui l'a enterré. C'était un gueux, un vagabond, un voleur... c'était un brigand... il était habillé de rouge, il avait une bouche énorme et de longues dents, les cheveux gras et la barbe rousse, il avait une grosse voix et des yeux de feu, des pieds fourchus, des mains crochues ; il voulait nous mettre tout nus, il voulait nous avaler tout crus, et le voilà qui pourrit dans la terre... Confiance et joie, la société est sauvée, et désormais nous reprenons nos places.

Vertu et morale, salut ! belles reines, détrônées un moment par les fils des enfers, qu'un encens pur brûle en votre honneur et vous enveloppe de vapeurs odoriférantes !!! Que l'hymne de la conservation retentisse ! et toi, sainte Religion, réchauffe les cœurs, illumine les âmes... *Hosannah in excelsis*.

Les affaires vont reprendre, les affaires reprennent... le temple du commerce tressaille d'aise jusque dans ses fondements.... la France se réveille glorieuse, à bas les utopistes! 46, 40 — 46, 85, — les livraisons de la liquidation sont importantes ; — fin de mois, le 3 pour cent monte, — couvrons-nous avec du Ferme, — primes offertes à 48 50, dont 15 pour le 3 pour cent. 79 50 et 78 25 dont 1 fr., à 80 75 et 79 50 dont 50 sur le 5 pour cent. — 400, Nord ; 25, Orléans, à moi, à vous. — Strasbourg, Orléans, à nous, à vous, à moi... Colza disponible, œillette

(1) (Note des éditeurs.) Le *Constitutionnel* était un journal célèbre... Nous ne trouvons plus trace de son existence depuis 1851.

chance de vie est précisément cachée dans ce socialisme, qu'on accuse d'être un élément nouveau de dissolution. — Oui, comme le christianisme fut un élément de dissolution pour la civilisation romaine qu'on l'accusait de miner, tandis qu'il essayait de la sauver, et qu'il vit périr à ses pieds, lorsque lui-même ne cessait de grandir.

Affaire des dossiers.

La *Liberté* paraît décidée à éclaircir cet incident mystérieux. Elle s'exprime ainsi :

M. de Maleville a parlé de la mise sous scellé des seize cartons contenan les dossiers, *le jour même de la proclamation* du président de la République, et du procès-verbal dressé à cette occasion par M. Hermann, secrétaire-général du ministre de l'intérieur.

Pourquoi cette mise sous scellé, qui n'avait pas été jugée nécessaire jusque-là, a-t-elle été pratiquée le jour même de la proclamation ?

Dans quel intérêt avouable a-t-elle été accomplie ?

Qui l'a ordonnée ?

Est-ce M. de Maleville, qui n'est devenu ministre de fait que le lendemain ?

Est-ce M. Dufaure, qui était encore ministre dans la matinée de ce jour ?

Si M. Hermann n'a obéi ni à M. Dufaure ni à M. de Maleville, n'est-ce qu'à une illumination soudaine de sa propre conscience qu'il a cédé ?

Qui a vérifié, concurremment avec M. Hermann, l'état des dossiers ?

Qui l'a assisté dans l'établissement de l'inventaire ?

Y a-t-il eu inventaire nouveau, ou l'inventaire dont on parle existait-il avant le jour de la proclamation, et n'y a-t-il eu qu'un simple récollement de cet inventaire ?

Le maintien de M. Hermann au secrétariat est-il la conséquence de l'opération du scellé, dont il aurait eu seul l'ingénieuse idée ?

Et, encore une fois, pourquoi ce scellé ? pourquoi cette tentative d'étouffement de la vérité ?

Quand, de sa voix creuse, le premier eunuque du cabinet, le majestueux niais derrière lequel se cachent les traîtres *in partibus* de la troupe, prétend que des questions pareilles ne sont dignes de fixer l'attention ni de l'Assemblée nationale, ni du pays, les amis véritables répondent que ces questions sont des questions de vie ou de mort pour le président, et que l'austère ergoteur, ministre posthume de Louis-Philippe, s'il ne trahit pas lui-même, est très certainement le compère de bonne foi le plus entêté qui ait jamais paru sur la scène politique.

Le grelot est attaché, il sonnera, quoi qu'on fasse, tous les jours, à toute heure jusqu'à ce que le masque des traîtres soit définitivement arraché.

Une nouvelle grande journée des dupes se prépare, et les dupes, cette fois, ne seront pas les hommes de conviction et de loyauté. L'intrigue philippo-légitimiste sera chassée des positions qu'elle a si habilement su prendre. On saura enfin où sont les amis, où sont les ennemis, et Louis-Napoléon Bonaparte, président de la République française, sera autre chose que le garde-place de Henri V ou du comte de Paris.

Le public ne prendra pas le change, et il sera de l'avis de M. Dupont (de Bussac), qui pense qu'il était à la fois du droit et du devoir du président de la République de prendre connaissance des dossiers de 1840. M. Germain Sarrut a établi, d'un autre côté, et il prouve aujourd'hui matériellement, par une lettre de M. le procureur de la République, que les dossiers de 1839 ont disparu et qu'il ne s'est trouvé *nulle part aucune trace* de la procédure.

Maintenant, de quoi s'agit-il pour les dossiers de 1840 (affaire de Boulogne)? Ils sont, dit-on, sous les scellés. Soit; mais y sont-ils tout entiers? Nous l'espérons. Cependant, nous devons remarquer que M. Doussy, chef de la division de la police générale en 1840, mis depuis à la retraite et retiré à Bayonne, a été rappelé par le télégraphe pour remplacer subitement M. Panisse, devenu suspect, assure-t-on, de bonapartisme.

Les dossiers de 1839 nous donnent quelques craintes pour les dossiers de 1840.

Déroute.

Tandis que la plupart des organes des vieux partis battent la caisse et sonnent la trompette pour célébrer la mort du socialisme ; tandis que le *Constitutionnel*, l'*Univers*, la *Gazette de France* et autres, entonnent leur chant de victoire, et n'attendent plus, pour reconstituer l'antique société sur ses *véritables* bases, que le remplacement de notre assemblée *révolutionnaire* par une chambre faite à leur image, le plus sensé, le plus sage, le plus véritablement habile des journaux de la réaction, celui de tous qui s'est le moins traîné, depuis la révolution de Février, dans la boue des intrigues, des palinodies, des roueries et des mensonges, le journal des *Débats* fait l'aveu de la faiblesse et de l'impuissance des vieilles idées.

La feuille de la rue des Prêtres s'humilie et se rapetisse devant cet avenir inconnu, ce monde nouveau dont elle entrevoit les lueurs naissantes, mais dont elle avoue humblement ne pas connaître les premières formules. La feuille altière et savante, qui soutenait naguère encore avec tant d'assurance et d'apparente conviction tous les privilèges de la bourgeoisie, tous les monopoles du capital, abdique en quelque sorte, et se retire de la lutte s'inclinant devant *la science des ignorants, devant la sagesse des simples, devant la force des faibles*, et ne comptant plus désormais que sur un miracle de la providence *pour voir la lumière surgir des ténèbres qui l'entourent.*

Ecoutez, écoutez tous, ô prétendus savants! ô soi-disant forts ! ô réputés sages! l'acte d'humilité et de contrition d'un de vos plus éloquents, d'un de vos plus fiers organes, et à son exemple faites-vous petits et humbles devant le logogryphe menaçant de l'avenir qu'il ne vous est pas donné de deviner.

Nous citons :

Dans les terribles épreuves qui nous sont imposées par la Providence, quand la sagesse des sages, quand la science des savants, quand la force des forts est en déroute, que reste-t-il à une grande nation qui ne veut pas périr, sinon de se recommander à la Providence elle-même, de recourir à la sagesse des simples, à la science des ignorans, à la force des faibles ? Dieu, qui *protège la France*, ne fera-t-il pas un miracle pour la sauver ? La lumière ne sortira-t-elle pas des ténèbres qui nous entourent ? Consolons-nous du moins avec l'espérance, puisque c'est le dernier bien qui nous reste.

Il nous est agréable de constater, qu'après avoir tant prêché la résignation aux autres, le *Journal des Débats* commence à la pratiquer pour lui-même.

La question prussienne au parlement de Francfort.

L'Assemblée nationale de Francfort a tenu le 4 janvier une séance longue de dix heures et d'une extrême importance.

Il s'agissait d'une proposition de M. Wesendonck formulant un blâme contre le roi de Prusse, en faisant déclarer par l'Assemblée, nulle et non-avenue, la dissolution de l'Assemblée constituante prussienne et la constitution octroyée par la couronne. On comprend quelle lutte a dû s'établir sur cette question entre le parti prussien et la coalition formée par les députés autrichiens, bavarois, ultra-montais et démocrates.

La commission chargée d'examiner la proposition concluait dans le sens du parti prussien, en proposant de passer purement et simplement à l'ordre du jour, vu l'état actuel des choses en Prusse. La discussion a été des plus vives. MM. Simon (de Breslau) et Martigny se sont surtout élevés avec force contre la conduite du gouvernement prussien, qui n'a pas manqué de défenseurs.

Le discours de M. Simon a obtenu un grand succès. L'éloquent député de Breslau a rappelé aux députés prussiens siégeant à Francfort qu'il n'y en a peut-être pas un parmi eux qui n'ait un ami en fuite ou en prison. La réaction n'a pas même respecté l'inviolabilité de la magistrature. De tels temps rappellent la période napolitaine et espagnole, quand les Bourbons revinrent avec tout l'appareil de leur inquisition. M. Simon n'a pas hésité à affirmer du haut de la tribune, en présence de toute l'Allemagne, que la magistrature prussienne, par son adresse de remerciements et les poursuites dirigées contre ses membres, s'est rendue coupable d'une honteuse servilité. Les paroles de l'orateur ont été accueillies par une explosion de tous les côtés de la salle. L'extrême droite a rappelé à l'ordre ; mais le président, M. Simson (de Kœnigsberg), a déclaré, au milieu des applaudissements, qu'il ne voyait pas dans ce qui venait d'être dit de motif pour un rappel à l'ordre.

M. Simon a répondu à ceux qui voulaient le faire rappeler à l'ordre : « L'indépendance des tribunaux est le plus précieux palladium d'un peuple ; elle doit rester debout quand tout le reste tombe en ruines. Les magistrats ne doivent connaître que la loi et le droit, et ne doivent pas avoir d'autre divinité. Car, si la réaction pénètre dans la magistrature, elle se montre dans sa forme la plus exécrable, et prouve que la couronne a déjà ébranlé les bases de toute constitution légale. »

M. Simon a terminé en disant que c'est aux élus du peuple à ne pas souffrir que l'idée du droit soit affaiblie et à déclarer que la dissolution de l'Assemblée de Berlin et l'octroi d'une charte sont une violation de droits, et que cette violation continue encore.

M. Martigny, après une attaque des plus vives contre le gouvernement prussien, a terminé en disant à l'Assemblée de Francfort : « Vous n'êtes plus rien, on n'attend plus rien de votre part ; je n'ai qu'un conseil à vous donner : allez-vous-en chacun chez vous ! »

M. Raveaux (de Cologne) est aussi d'avis qu'il n'y a rien à attendre pour l'Allemagne en général, et pour la Prusse en particulier, de l'Assemblée de Francfort. Il espère que le peuple prussien combattra bientôt pour ses droits d'une manière légale lors des élections. L'Assemblée de Francfort, selon l'orateur, a perdu peu à peu l'estime du peuple et l'esprit des gouvernements. D'abord, elle a déclaré que ses décrets seraient les seuls qui serviraient de base à toutes les constitutions allemandes ; mais qui pense encore aujourd'hui à maintenir ces décrets ? Les membres du parlement allemand n'ont plus de puissance ; ils n'en auront plus, car c'est le peuple qui les a tous faits, et ils ont tout sacrifié aux intérêts des princes. Passeront-ils à l'ordre du jour sur la proposition de M. Wesendonck ? Soit ; mais alors, a dit l'orateur en terminant, que la commission chargée des solennités funéraires en mémoire de Robert Blum délibère de suite sur les funérailles de votre Assemblée!

Le discours de M. Raveaux n'a pas produit une moindre sensation que celui de M. Simon. L'assemblée s'est sentie émue au souvenir du martyr de la démocratie, lâchement assassiné par les princes. Vainement le ministre des finances, s'efforçant de justifier la conduite du roi de Prusse, a-t-il engagé l'assemblée à voter purement et simplement l'ordre du jour proposé par la commission. 230 voix contre 202 se sont prononcées en cette occasion contre le ministère.

Ce vote était d'une grande gravité, en ce qu'il indiquait le triomphe du parti anti-prussien. Malheureusement la coalition, après avoir repoussé les conclusions du comité, ne s'est plus entendue pour prendre aucune résolution. Cependant on ne peut se dissimuler que le rejet seul des conclusions du comité constitue d'abord un échec pour le cabinet de Gagern, qui les avait défendues, puis un acte hostile à la Prusse. Or, il est évident que l'unité allemande, telle que la rêvaient les royalistes de l'école historique, n'aurait de chance d'existence qu'en se plaçant sous l'égide de la Prusse. Maintenant que l'expérience a prouvé que l'*unité monarchique* est impossible en Allemagne, nous espérons plus que jamais dans l'unité démocratique de cette contrée destinée à devenir l'alliée la plus intime de la France républicaine.

La division des princes profitera à l'union des peuples, et des deux côtés du Rhin la réaction ne tardera pas à être définitivement vaincue.

On nous annonce que des conférences viennent de s'ouvrir à Baden pour discuter la forme de gouvernement à donner à l'Allemagne.

D'un autre côté, l'Autriche n'a plus qu'une pensée : c'est d'empêcher l'Allemagne d'arriver à une constitution définitive et durable.

Symptômes des prochaines hostilités entre l'Autriche et le Piémont.

Le gouvernement militaire de la Lombardie vient d'ordonner l'exclusion de tout sujet piémontais de cet Etat. Nous avons entre les mains une lettre d'un négociant de nos concitoyens qui, étant allé à Milan pour affaires commerciales, a reçu l'ordre d'en sortir dans les 24 heures. Il est vrai que par grâce le délai a été doublé ; mais on lui a dit : C'est avec le canon que nous voulons désormais correspondre avec les Piémontais. A Milan les troupes sont toujours prêtes comme une heure avant une bataille. (*Corriere mercantile*, 3 janv.)

— Le courrier de Milan cesse, à dater d'aujourd'hui, son service avec notre ville; Radetzki a défendu toute communication personnelle avec le Piémont. Le transit des marchandises n'est toutefois pas encore interdit. Un décret vient de prohiber l'exportation de l'or et de l'argent de l'Etat lombard-vénitien au dessus d'une valeur de 100 florins. Notre quartier général a été transféré à Alexandrie. On y attendait aujourd'hui S. M. Nous avons aussi à Alexandrie le digne général Quaglia, ex-commandant de la garde nationale de Gênes, et chargé, dit-on, *de la mission de mettre notre ville en état de défense.* (*Il Pensiero Italiano*, 2 janvier.)

On lit dans la *Concordia* du 1er janvier :

Vérone, 27 décembre 1848. Le lieutenant maréchal Gerhaadi vient de faire publier, d'après l'ordre de Radetzki, une proclamation au sujet des Lombardo-Vénitiens qui ont quitté leur pays sans autorisation pour entrer dans un service militaire contre l'Autriche. Voici les principales dispositions de ce décret : Tous les individus ci-dessus, arrêtés dans leur fuite, seront enrôlés dans les régiments autrichiens qui ne servent pas en Italie.

Tout individu sans passeport, qui ne pourra pas entièrement justifier du but de son voyage, sera enrôlé, et, s'il ne peut servir ni comme soldat, ni comme infirmier, il sera envoyé à l'autorité civile compétente, pour être procédé contre lui. — Ceux qui ont pu s'engager dans un service militaire contre l'Autriche, s'ils sont pris, seront punis comme coupables de haute trahison et ne pourront jamais réclamer d'être traités comme prisonniers de guerre.

Sept semaines, à dater du jour de la présente proclamation, sont accordées à ceux qui auraient quitté sans permission les Etats lombardo-vénitiens pour rentrer dans leur pays. Après ce délai, ils seront traités suivant toute la rigueur des dispositions sus-énoncées.

Nouvelles de Rome et du pape.

ROME, 29. — Aujourd'hui, vers les quatre heures, a été publié le décret de convocation de la constitution romaine. Le fort Saint-Ange a salué

---

rousse... Vieille montagne... 10, 20, 30, 40, 30, 10... Faisons des affaires, — deux et deux font 5... doublons nos capitaux, tripotons, spéculons, jouons, agiotons, achetons bon marché et vendons cher... tant pis pour les niais et les dupes... succès aux habiles, victoire aux plus forts et aux plus adroits... profit et richesse à ceux qui ont le nez fin... confiance, espérance, et en avant la réclame....

POUR CAUSE DE FIN DE BAIL,

Grrrrrrrand rabais extrrrrrrraordinaire.

Assortiment complet de marchandises, première qualité, à 60 pour cent au-dessous du cours.

PAR SUITE DE FAILLITE.

Occasion sans pareille.

200 000 pièces de soiries, tout soie... étoffes nouvelles, dessins nouveaux... sortant des premières fabriques de France... 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 fr. le mètre et au-dessus.

NAUFRAGE DU BEAU TROIS MATS LA PERLE DES INDES.

Cachemires arrivant directement de la Perse, pur thibet, 51 et 63 fr. la pièce au lieu de 1 500 fr.

INVENTION ADMIRABLE.

Parapluie anti socialiste dit parapluie de famille,

Sous lequel cinq personnes, le père, la mère et trois enfants peuvent se mettre facilement à couvert l'une après l'autre.

Ce parapluie incomparable a le grand avantage de n'être pas plus cher que les parapluies ordinaires, et d'être beaucoup plus petit.

AVIS AU PUBLIC.

Le célèbre docteur X, dentiste de plusieurs monarques et sociétés savantes de l'Europe, a l'honneur de prévenir les citoyens de la République française que son cabinet est ouvert tous les jours de midi à 4 heures.

Il prévient en outre mesdames les nourrices, mesdemoiselles les bonnes d'enfant et messieurs les militaires de tout grade, jusqu'à celui de caporal exclusivement, qu'il arrache les dents GRATIS... On n'a qu'à se présenter chez lui de 3 heures à 3 heures et demie du matin. Vive la France!!!...

Des billets moins chers qu'au bureau!... moins chers qu'au bureau... qui veut *un stalle* ; monsieur, *un stalle*... moins cher qu'au bureau.

Il faut rasseoir la société sur ses vieilles et impérissables bases... et ran tan plan plan, plan plan, plan et rrran et rrran et rrran tan plan.....

VRAI NOUGAT DE BETHLÉEM.

Aliment d'une saveur exquise, excellente nourriture recommandée par plusieurs médecins et évêques aux personnes religieuses qui voyagent le vendredi et font maigre pendant le carême.

BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE

Dédiée aux ouvriers.

Réimpression des œuvres complètes des principaux hommes politiques, des plus profonds philosophes, des plus savants jurisconsultes, des plus fameux économistes de l'Europe moderne.

150 vol. grand in-8°.—7 fr. le vol.

Et rrran tanplan, tanplan, tanplan, et rrran, et rrran, et rrran tanplan, l'ordre moral, l'ordre matériel, c'est la devise des Français. Le monde est sauvé, le socialisme est mort.

OPINION D'UN JOURNAL TRÈS CONSERVATEUR ET TRÈS SÉRIEUX.—Les socialistes ne sont pas plus de 36 000, c'est une imperceptible minorité, impuissante et ridicule, il est inutile de s'en occuper désormais, mais les dangers que cette imperceptible minorité fait courir à la société sont immenses, incalculables, effrayants, terribles.

Serrons nos rangs, et que d'innombrables baïonnettes fassent prompte justice de ces quelques scélérats qui nous font pitié, dont nous rions, dont nous nous moquons, dont nous nous amusons, mais dont tout homme de cœur doit avoir une peur effroyable. Prix de l'abonnement : 44 fr. pour l'année.

ON ENTEND DES CONVERSATIONS DANS LE GENRE DE CELLE-CI : Le croiriez-vous? il se marie... Qui, lui? Eh! précisement le voici qui vient à nous. — Oui, messieurs, je me marie, moi le gai, le joyeux convive, le boute-en-train, le héros des petits soupers et des parties fines ; moi, l'homme à bonnes fortunes, l'enfant gâté des salons du noble faubourg, le gentilhomme le plus recherché, le plus admiré des fêtes de la haute finance ; moi le hardi pokeur de *Breda-Street*, je me marie. Que voulez-vous, très chers, on devient vieux, on commence à ne plus valoir grand chose... on a ses trente-six ans... on est usé... il faut bien faire une fin.

— Et avec qui ?

— Avec 200 000 francs comptant, de plus un père fort enrhumé, doué de propriétés considérables et de 72 ans ; de plus une mère ennuyeuse et dévote, c'est vrai, mais fort enrhumée aussi et pas jeune, de plus fille unique, des espérances magnifiques, comme vous voyez... une affaire superbe.

Maudite révolution ! maudits socialistes ! dire qu'ils ont failli me la faire manquer, cette affaire superbe,.. Gredins !...

Ça se mitonnait avant février ; mais crac ! M. Barrot s'amuse à banqueter, et il nous flanque la République avec accompagnement de crise commerciale, de baisse de fonds, de frayeurs, de malheurs, etc., etc.

Quelle imprudence ? la bourse ne donnait plus... et ma position se gâtait de jour en jour... et ma foi, serviteur de tout mon cœur, le papa faisait le dur...

Mais, grâce au ciel, les révolutionnaires et les socialistes sont enfoncés... les affaires reprennent... Je suis remonté sur ma bête, et enfin... enfin... me voilà très-prochainement appelé à faire le bonheur de ma légitime et adorée femme...

— Te plaît-elle ? est-elle jolie ?

— Mon Dieu franchement, je n'en sais pas grand'chose... demandez cela au père N***, mon notaire... Je l'ai vue une fois ou deux — pas trop mal, — une figure comme tout le monde... blonde... non, je me trompe; elle est brune... musicienne, m'a-t-on dit, jusqu'au bout des ongles... ça la distraira... 200,000 francs comptant... c'est joli, n'est-ce pas ? chers grands parents, je les aime de tout mon cœur... Mais je me vois déjà dans mes terres de Bourgogne.

— A quand les fiançailles ?

— Oh ! nous bâclerons cela très raide... L'ennuyeux, c'est qu'il faut faire pas mal de cadeaux... Allons, adieu, mes amis !

— Tu ne dînes pas avec nous ?

— Impossible ! impossible ! je dîne en famille... Enfoncés les [illegible] listes !... Adieu !

En voilà un bon garçon, et heureux ! Tout lui réussit... Il est [illegible] qu'il est bien lancé et bien entouré. Pauvre petite femme !... Enfin !!!

Mais voyez un peu où nous allions ! Quand on y songe, c'est monstrueux !... Que d'affaires, que de mariages manqués, si cette maudite révolution n'avait pas été enrayée à temps !

Que d'argent perdu ! Dans quel gâchis nous tombions !... Et dire que le socialisme a failli nous envelopper tous ! Grands dieux ! que serait-on devenu avec ces doctrines subversives, impies, absurdes !... Ça fait frémir, rien que d'y penser ! Plus de religion, plus de morale, plus de vertu, plus de commerce, plus de famille, plus de ménage !... Nous retournions vers la barbarie.

Ah ça ! allons dîner, il est l'heure... Oui, mais je vous préviens que je suis presque ruiné et qu'il faut que je fasse des économies... Je ne veux pas dépenser plus de dix francs... Eh bien soit, prenons le temps comme il vient ; on est philosophe ou on ne l'est pas...

CHATEAUBRIAND A ÉCRIT CECI : — « Un avenir sera, un avenir puis-
» sant, libre dans toute la plénitude de l'égalité évangélique, mais il
» est loin encore, loin au delà de tout horizon visible. Avant de tou-
» cher au but, avant d'atteindre l'unité des peuples, la démocratie na-
» turelle, il faudra traverser la décomposition sociale, le temps d'anar-
» chie, de sang peut-être, d'infirmités certainement.
« Cette décomposition est commencée ; elle n'est pas prête à repro-
» duire de ses germes non encore assez fermentés le MONDE NOUVEAU. »

1848. — Chateaubriand avait donc le pressentiment d'une transformation sociale. Un monde nouveau lui apparaissait à travers les nuages de l'avenir ; mais les nuages se dissipent, la lumière se fait ; les rêves du poète se réaliseront plus tôt qu'il ne l'espérait, les temps d'un monde nouveau sont proches.

Pour copie conforme,

Janvier 1901. CHARLES BRUNIER.

(*La suite prochainement.*)

ce grandiose événement par 101 coups de canon et toutes les cloches ont sonné en volée. Le peuple paraissait dans l'enthousiasme. Le colonel Luigi Masi a été nommé lieutenant-général commandant notre garde civique.

— Un deuxième consistoire a été tenu par le pape à Gaëte le 22. Il a nommé huit évêques nouveaux. Celui de Gaëte a été nommé archevêque. On écrit de Gaëte que le pape a reçu du roi de Naples 600 000 ducats à titre d'offrande pour une messe et 500 000 colonnates de la reine d'Espagne, au même titre.

VENISE. — Le gouvernement vient de publier une loi électorale qui a pour objet la convocation d'une assemblée permanente des représentants de l'état vénitien. Cette loi est basée sur le suffrage direct et universel. Il sera nommé un représentant sur 1500 habitants. Le territoire de la République qui n'est pas envahi en ce moment est divisé en quatorze cercles électoraux, lesquels devront envoyer 128 députés à l'Assemblée.

Assemblée nationale.

Séance du 8 janvier. — PRÉSIDENCE DE M. MARRAST.

La séance est ouverte à deux heures.

Le rapport sur la proposition relative à l'introduction des sels étrangers est adopté. La discussion aura lieu jeudi.

M. Baune a la parole pour interpeller le gouvernement sur les affaires d'Italie.

M. BAUNE. Le ministère renferme toute sa politique étrangère dans une phrase : N'engager la parole du pays qu'avec une grande prudence et tenir toujours ses promesses.

Cette parole n'a que le tort d'être trop concise. L'Assemblée permettrait le silence à des hommes qui seraient transitoirement au pouvoir; maintenant que le pouvoir est définitivement constitué, il importe de sortir de cette politique anonyme, et que le gouvernement nous dise quelle ligne de conduite il se propose de suivre.

En présence de l'avènement d'un ministère démocratique à Turin, d'un ministère démocratique à Florence, de la révolution de Rome, il est impossible qu'on se renferme plus longtemps dans cette illusion médiatrice qui n'est qu'un prétexte pour ne rien faire.

L'Autriche a déclaré qu'elle repoussait la médiation. Et qui pourrait croire, en effet, que, victorieuse, elle puisse admettre des conditions que, vaincue, elle consentirait à peine. Nos hommes d'Etat ont fait de la médiation une haute question politique. Ils ont voulu montrer que la révolution unie à l'Angleterre, elle pouvait prétendre à une part de la direction des affaires communes de l'Europe.

L'Angleterre avait intérêt à se prêter à cette combinaison ; inquiète des projets de la Russie en Orient et dans les provinces du Danube, désappointée par la révolution de Vienne, troublée par l'éventualité de l'agrandissement de la Prusse aux dépens de la Hesse et du Hanovre, dans un remaniement de l'Allemagne consenti par la Russie, elle voulait montrer au Nord qu'elle aurait au besoin dans ses mains le puissant levier de la France. Telle est l'histoire vraie de la médiation. L'Angleterre a en Italie des intérêts entièrement opposés aux nôtres. Ne sait-elle pas que le développement d'une nation lui ferme des marchés sans lesquels elle ne peut vivre.

N'est-ce pas ce gouvernement de fraude et de corruption qui a livré la Sicile à l'absolutisme et Gênes au Piémont, après avoir excité ces peuples à la liberté? Les îles Ioniennes qu'elle opprime n'ont-elles pas appartenu à Venise, et la marine de l'Italie unitaire ne nuirait-elle pas aux comptoirs anglais dans la Méditerranée? Non, l'Angleterre ne veut pas l'affranchissement de l'Italie, car elle est tourmentée par le pressentiment de l'avenir, de la justice.

A côté de la question générale italienne surgit celle des Etats romains. Le pape a quitté sa capitale, il a préféré à notre hospitalité celle d'un roi voisin connu par le massacre de ses peuples et l'incendie de ses cités. (Vive approbation sur plusieurs bancs.) Quoique Rome et les légations procèdent dans l'ordre et le calme le plus complet à leur organisation politique intérieure, Pie IX, repoussant toute négociation, sous de funestes influences, si l'on en croit le père Ventura, réclame de la France et des autres Etats catholiques des troupes destinées à le rétablir dans son pouvoir temporel. Je dis à dessein temporel; car, prenez-y garde, la question est toute politique. Aucune hérésie, aucun schisme ne se sont produits. Si la nation et le prince n'ont pu s'entendre, les foudre du Vatican ont dû rester muettes devant l'orthodoxie des Etats romains.

Rome et Venise sont dans une situation identique, et la France à envers ces deux Etats les mêmes devoirs à remplir. Je prie M. le ministre de nous dire quelle sera, à l'égard de Rome, la politique du cabinet, de nous apprendre si le conseil est résolu à s'opposer, par les armes, à la sauvage brutalité d'une invasion autrichienne dans les Etats romains.

C'est cette politique noble et modérée qui fut proclamée au lendemain de la révolution, alors que nous n'avions pas 40 000 hommes organisés à pousser vers les frontières; hésiterions-nous à la suivre, aujourd'hui que le gouvernement de la République est doublement assis sur le suffrage universel, que 500 000 baïonnettes, avant-garde d'un peuple libre, nous donnent le droit de parler, au nom de la justice, dans le conseil des nations.

On va plus loin ; on dit que la France prendrait part elle-même à la restauration du pape, et recommencerait, à son bénéfice, l'expédition liberticide d'Espagne en 1823. Je ne peux le croire, et le ministre s'empressera de détruire ces bruits calomnieux.

Je sais bien que d'imprudents amis caressent les souvenirs de Pepin et de Zacharie, de Charlemagne et de Léon III, de Napoléon et de Pie VII; ces souvenirs sont sans danger. Grâce aux progrès des mœurs et de la philosophie, la couronne civique de Washington est plus solide que les couronnes d'or et de lauriers de tous les Césars.

En ce qui regarde le pape, notre rôle politique est tracé. Que notre diplomatie, tout en l'entourant de respects, d'honneurs, de protection, lui donne de sages avis ; il est le seul prince qui ait semblé comprendre la marche du siècle; ramené au sentiment de ses intérêts, il se rappellera que son autorité religieuse est indépendante du lieu qu'il habite, et que la croix de bois a été le sceptre du monde.

Quelques paroles pour la Sicile, et j'aurai terminé ce que j'avais à dire de l'Italie. Quelles instructions a-t-on données à la flotte qui mouille dans ces parages depuis que Ferdinand a refusé notre médiation? L'armistice conclu sur les ruines de Messine doit-il se prolonger? nous opposerons-nous, en attendant la solution de la question générale italienne, au sac et au bombardement des villes de Sicile?

Je ne dirai qu'un mot de l'Espagne, et ce sera pour rappeler de nouveau le manifeste de M. de Lamartine. Nous voulons comme lui que l'Espagne se régisse elle-même; mais nous voulons aussi qu'on mette un terme à la politique domestique de la dynastie déchue, qu'on cesse de transformer nos soldats en cavaliers de la Sainte-Hermandad, et de traquer les démocrates espagnols au profit du gouvernement militaire de Narvaez.

Quant à l'Autriche, quoi que nous fassions, elle nous sera toujours hostile. Elle a trahi Napoléon après s'être alliée avec lui; elle représente la résistance en Europe encore plus que la Russie; elle vous trompera pour gagner du temps, pour étouffer dans ses Etats le génie de la liberté, soumettre les Hongrois, massacrer les nobles Polonais, les combattants de Vienne, et revenir éteindre chez nous l'incendie, de concert avec tous nos ennemis. C'est l'Autriche qui est l'âme de la sainte-alliance; elle se réjouit encore du mot trivial d'un de ses diplomates : *Pour réduire la révolution en France, il faut la laisser bouillir dans son jus.* (Hilarité générale.)

Messieurs, c'est M. de Metternich qui l'a dit : et sous ces ignobles paroles, il se cache une grande vérité : la révolution a besoin d'une juste expansion ; l'isolement, c'est sa mort.

L'affranchissement de l'Italie, l'alliance avec l'Allemagne délivrée, la reconstitution de la Pologne, voilà les engagements pris par la Révolution française, que nous devons tenir. Qu'a-t-on fait depuis dix mois?

Une dernière question. Quelles mesures a-t-on prises pour empêcher l'invasion, par la Russie, de la Valachie, de la Bessarabie? Avons-nous une politique en Orient?

L'une des fautes graves de la restauration a été de méconnaître le caractère national, et de n'avoir jamais paru sur les champs de bataille illustrés par l'empire et par la République ; toutefois elle s'associa à l'affranchissement de la Grèce, et s'empara d'Alger. Louis-Philippe, contraint de tromper l'opinion, fit la promenade d'Anvers et l'expédition d'Ancône, si lâchement expiée depuis sous le ministère Molé. Resterions-nous au-dessous de ce gouvernement qui avait fait de la paix à tout prix l'aphorisme de sa couarde politique? Sommes-nous encore dans le linceuil de Waterloo, et les traités de 1815, foulés aux pieds partout, ne lieront-ils que la France?

Comptez dans les votes du 10 décembre les voix qui ont protesté contre l'abaissement de la grande nation, et vous vous sentirez le courage d'affranchir l'Italie. Un écrivain qui siége de ce côté, M. Thiers, a dit qu'il fallait non-seulement que la patrie fût heureuse, mais qu'elle fût suffisamment glorieuse. Sont-ce bien là les conditions actuelles de la France?

Ah ! si par des considérations étroites, souvent plus dangereuses que les conseils de l'audace, vous retiriez votre parole aux peuples, si vous livriez l'Italie à l'Autriche, la Pologne et l'Orient à la cruauté et à l'ambition du czar, vous ne garderiez pas la direction des affaires. La France indignée vous jette comme un outrage le mot de Shéridan aux ministres anglais. Elle vous dirait, devançant l'histoire : « Si le sang français n'a pas coulé, l'honneur français coule par tous les pores.

M. DROUYN DE LHUYS, ministre des affaires étrangères. Le nouveau ministère vous disait, il y a peu de jours, que nous avons des négociations engagées sur plusieurs points, que la France chercherait une solution pacifique tant qu'elle aurait l'espoir de la trouver. Mais cette situation délicate nous commande une réserve absolue. (Violentes rumeurs.)

Je m'étonne de ces rumeurs, car mes paroles sont celles du ministre qui m'a précédé, elles sont sous la sauve-garde des votes de l'Assemblée. Les négociations ne sont pas interrompues comme on l'a dit ; nous sommes en pleine médiation. (Rires ironiques à gauche.) C'est la question de la paix et de la guerre qu'on vient porter à cette tribune, ce serait une étrange manière d'entamer une négociation, que de commencer par un ultimatum. (Agitation.)

Après le 24 février, il y a eu deux politiques, l'une qui exaltait la paix dans un magnifique langage, l'autre qui laissait glisser la guerre à travers les doigts ; je me suis rallié à la première, je ne descendrai jamais à la seconde. (Approbation à droite.)

M. DE LAMARTINE. Je ne viens point défendre la politique du passé, je viens plutôt pour justifier mon pays contre les soupçons que les dernières paroles du ministre des affaires étrangères font planer sur ses inspirations... Oui, la politique à laquelle on a fait allusion était le patriotisme réfléchi de la France. Ce n'était pas une improvisation, et il n'y a eu dans cette politique ni éloquence, ni excitation téméraire au réveil des nationalités en Europe. Non, il n'est pas vrai que nous ayons cherché à les faire sortir des conditions du milieu dans lequel elles attendaient, et que nous les ayons ensuite abandonnées à leurs propres forces. Les paroles du Manifeste que vous avez tous applaudi sont là et prouvent la vérité de ce que je dis. (Très bien !)

Non, je le répète, nous n'avons rien suscité en Pologne, rien en Italie, rien en Allemagne, rien en Belgique, non, messieurs, rien, pas même en Belgique ; car il n'y a pas un acte du gouvernement, je ne dis pas un acte signé par tous les ministres, mais par un seul d'entre eux qui ait démenti cette ligne de conduite, et je porte ici, non-seulement au dedans, mais au dehors, le défi qu'on puisse rappeler une parole, une seule parole, et produire un seul acte qui soit en contradiction avec les principes du manifeste du 5 mars. Cette politique était nette, loyale, républicaine, digne de la France et digne de vous ! (Applaudissements.)

M. LEDRU-ROLLIN. On avait parlé de deux politiques : l'une officielle, voulant la paix ; l'autre, souterraine voulant la guerre. Pour la politique officielle, M. de Lamartine vient de vous répondre : Quant à ces attaques qui se répètent toujours, sur l'affaire de Risquons-Tout, qu'on ose les produire à la tribune, qu'on m'attaque, je me défendrai. (Très bien.)

Les principes posés ont été les suivants : la propagande vraie est celle de l'idée. En droit, la République considère les traités de 1815 comme déchirés. Pour les territoires je demanderai, si non-seulement dans cette enceinte, mais dans le pays entier, les traités de 1815 n'ont pas été déchirés par la Révolution de Février. (Oui ! oui !)

Autrefois, on répondait aussi pour l'extérieur : « On négocie ; » et puis on venait nous dire : « Les faits sont accomplis. » C'était la politique monarchique : nous n'en voulons plus, (Très bien !)

Dans cette question sicilienne, d'après les notes publiées en Angleterre, est intervenue l'Espagne, qui veut que toutes les puissances contractantes en 1815 soient consultées ; et puis l'empereur de Russie, qui veut que les traités de 1815 soient maintenus, et qui menace de trancher la question par l'épée, comme en 1815. (Sensation.)

Voulez-vous examiner d'un mot seulement la question romaine? Le peuple se soulève, le pape, mal conseillé, s'éloigne, et le peuple redemande son souverain. Le souverain proteste ; le gouvernement de Rome fait appel au peuple entier. Alors que faites-vous? Des troupes autrichiennes s'avançent vers Rome. Le royaume de Naples a fait un pacte avec l'Autriche, d'aucuns disent avec la France, mais je n'y veux pas croire pour l'honneur du pays. (Très bien !)

Si je suis bien informé, vous avez eu un conseil de cabinet, et vous vous seriez demandé si l'on ne devait pas laisser intervenir l'Autriche. (M. Ledru, s'adressant au banc des ministres.) Cela vous fait sourire, cela a pourtant une signification. (Ecoutez !)

Le jour du premier de l'an, le chef de l'Etat, s'approchant du nonce, lui dit qu'il espérait que bientôt le pape rentrerait dans ses Etats.

UNE VOIX. Nous l'espérons bien. (Rires.)

M. LEDRU-ROLLIN. Dans le manifeste, on avait dit que si les peuples voulaient changer la forme de leur gouvernement, et que les puissances étrangères voulussent intervenir, la France interviendrait pour les peuples.

Que faites-vous? où est votre protestation? Abandonnerez-vous, livrerez-vous à ses ennemis ce peuple romain, qui n'a fait, après tout, qu'imiter le peuple de Paris dans sa magnanime révolution de février? (Applaudissements à gauche.—Murmures à droite.)

Je dis que ceux qui protestent contre la légitimité de la révolution de Rome aient le courage de se lever et de protester aussi contre la révolution de février. (Approbation à gauche.)

Ces deux révolutions sont sœurs, il n'y a que les despotes et les aristocrates qui osent le nier. (Applaudissements.)

M. DENJOY. Je demande si celle de la France a commencé par l'assassinat. (Bruit prolongé.)

(La tribune des gardes nationaux de service est très tumultueuse. — La séance est interrompue quelques minutes malgré les cris : Silence, des huissiers.)

M. LEDRU-ROLLIN. Je me résume. Mon interpellation est nette. Je demande une réponse : Oui, le peuple de Rome s'est insurgé légitimement contre le prince temporel. Ne confondons pas cette question avec la question spirituelle. Je ne suis pas dans un concile, mais à une tribune politique. (Très bien !)

Oui ! la révolution de Rome est légitime. Vous avez déclaré avant moi, que si l'on intervenait, les peuples pouvaient compter sur l'appui de la France. Il ne s'agit donc plus de dire : nous négocions, il faut agir.

Vous avez des conférences en Belgique sur la question austro-lombarde. Un des ministres interrogé, répondit : que le gouvernement voulait l'indépendance absolue de la Lombardie. Continuerez-vous ce système?

Vous aviez promis de secourir la Lombardie, et maintenant vous vous bornez seulement à intervenir dans un congrès. Eh bien ! je vous le dis, ce congrès, l'Autriche ne veut pas qu'il ait un résultat, et il n'en aura pas. (Mouvement.)

D'un autre côté, la Russie a formellement déclaré qu'elle voulait le maintien des traités de 1815 ; et ne savez-vous pas que tous les jours des corps nombreux de troupes russes se dirigent sur la Prusse et de la sur la Belgique? Ne savez-vous pas qu'un officier russe portait dans un banquet un toast ainsi conçu : « A notre prochaine réunion, sur les bords du Rhin. » (Vive agitation.)

La Belgique s'est émue de ces mouvements de troupes, l'Angleterre aussi s'en est émue ; et vous, vous restez impuissants, et vous ne faites aucuns préparatifs en cas d'agression.

Ceci est grave, citoyens, je ne crains pas pour la République, elle ne peut pas périr. L'empire a été vaincu, la République ne l'a jamais été, non, jamais ! (Très-bien !)

Napoléon a dit : « Dans cinquante ans l'Europe entière sera républicaine ou cosaque. » Et quand vous voyez la Russie armée, ce n'est pas seulement pour la France, c'est pour la civilisation, pour les lettres, pour les arts, pour le monde entier, que vous devez combattre. Il ne s'agit plus de négocier, il faut agir, sous peine de trahir le pays. (Nombreux applaudissements. Une longue agitation succède à ce discours.)

M. DROUYN DE LHUYS. On a traité cette question comme une question de guerre. Ce n'est pas ainsi que se traitent les questions de politique extérieure. Si l'on arme au dehors, c'est moins à cause de notre politique que par crainte de celle qui vient d'être agitée à la tribune... Si vous voulez nous aider, nous pourrons résoudre toutes les questions avec de la patience et de l'agilité. (Hilarité universelle.)

VOIX NOMBREUSES. Sur la corde raide ! — Sans balancier ! — L'hilarité dure quelques minutes.

M. DROUYN DE LHUYS. Je le répète, on peut encore espérer quelque résultat des négociations ; s'il est fait une proposition, le gouvernement la discutera, sinon je propose de passer à l'ordre du jour. (Murmures, hilarité.)

Le ministre descend de la tribune. Une longue agitation ne permet pas à M. Francisque Bouvet, qui est monté à la tribune, de se faire entendre. Les représentants descendent de leurs bancs, et des conversations très animées s'engagent dans l'hémicycle..

La séance est suspendue pendant cinq minutes.

A la reprise de la séance, M. le président rappelle à l'Assemblée que l'on a demandé l'ordre du jour sur les interpellations.

QUELQUES VOIX.. Oui ! oui ! Non ! non !

M. Bouhier de l'Ecluse monte à la tribune.

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. J'ai demandé la parole avant vous.

M. BOUHIER DE L'ÉCLUSE. Je voulais protester contre les paroles de M. Ledru-Rollin, relativement à la révolution romaine, mais je cède la parole à M. de Larochejaquelein.

M. de Larochejaquelein paraît à la tribune ; mais M. Francisque Bouvet y monte de son côté et réclame son droit de priorité.

VOIX NOMBREUSES. La clôture ! la clôture !

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. Je demande la parole contre la clôture. (Parlez ! parlez !) Je crois que la réponse faite par le gouvernement aux interpellations n'est pas suffisante, je crois qu'il aurait dû répondre autrement qu'il ne l'a fait.

Je crois que nous avons un grand intérêt à être éclairés sur les faits et sur les dates ; il s'agit de savoir si ces faits sont exacts. Quant à moi, je les crois inexacts (Allons donc !) ; mais, s'ils étaient vrais, ils feraient peser une grande responsabilité sur le cabinet. Il s'agit de savoir aussi si ces faits ont eu lieu avant le ministère actuel ; et je crois que nous ne pouvons, sans une excessive générosité, marcher d'accord avec le gouvernement sans savoir d'une manière précise la ligne politique qu'il veut suivre. (Très bien !)

Nous devons savoir si la situation est telle que M. Ledru-Rollin nous l'a présentée. Nous devons savoir si les relations diplomatiques sont le fait du cabinet actuel ; si la question sicilienne est le fait du cabinet actuel, si l'intervention de l'empereur de Russie est le fait du cabinet actuel. (Rires.)

Je le répète : je crois les allégations de M. Ledru-Rollin exagérées ; mais si elles sont vraies, il faut que le ministre s'explique ; si elles sont fausses, il faut qu'il vienne les démentir à cette tribune.

Je ne répondrai pas à ce qu'a dit M. Ledru-Rollin, quand il a comparé la révolution de février avec celle de Rome ; je n'ai pas mission pour lui répondre : je dirai cependant qu'il n'y a aucune comparaison possible entre ces deux révolutions. Quant à la révolution de février, pour moi... j'y ai pris part... mon Dieu... (Exclamations prolongées.— L'orateur s'arrête quelques instants.) J'y ai pris part... pour ma satisfaction. (Bruyante hilarité.) Et je ne comprends pas que l'on puisse comparer cette révolution à celle de Rome, qui a commencé par un assassinat. (Vives rumeurs à gauche.) On a dit qu'il n'y avait que les aristocrates qui blâmaient la révolution romaine : on aurait dû dire les *aristo*..... cela eût été bien plus populaire. (Oh ! oh !)

M. DROUYN DE LHUYS, ministre des affaires étrangères. Des faits ont été allégués à cette tribune, je les ai déniés. On a dit que les négociations avaient été interrompues : les négociations continuent. On a dit qu'un conseil avait été tenu pour le partage de l'Italie, et que la France avait été invitée à y prendre part : le fait est inexact. On a dit qu'un veto de la Russie avait voulu empêcher le congrès relatif à l'Italie : ce fait est inexact, et la France n'a pas à s'en préoccuper. On a dit que la Russie avait 200 000 hommes prêts à marcher : la réponse est au ministère de la guerre ; il y a en France 500 000 hommes également prêts à entrer en campagne et animés d'une noble ardeur.

Je dirai qu'on a tort d'accuser Pie IX de despotisme, car on oublie ainsi que c'est lui qui le premier a proclamé la liberté de l'Italie ; et si son gouvernement avait été compris par les hommes de violence comme il l'a été par les hommes d'ordre, Pie IX serait encore sur son trône aujourd'hui ; car on sait que ce sont des étrangers venus de toutes les nations qui ont fait la révolution de Rome.

Toutes ces questions étaient engagées quand le ministère est arrivé au pouvoir : le ministère actuel poursuit l'œuvre commencée par les ministères précédents, et il espère arriver, sur tous ces faits, à une solution favorable. (Très bien !)

M. LEDRU-ROLLIN persiste dans les allégations qu'il a déjà présentées relativement aux affaires de l'Italie et aux mouvements des troupes de la Hongrie, qui occupent aujourd'hui une immense circonférence. Vos ambassadeurs, continue l'orateur, vous renseignent bien mal ; vous dites que ce sont ceux de vos prédécesseurs ; c'est une erreur ; car de ceux qui ont été nommés au 24 février, il y en a bien peu qui aient été conservés à leur poste, et nous savons bien dans quel but ils ont été changés.

Quant à moi, j'ai reçu des hommes d'Etat du parlement de Francfort des indications qui m'apprennent que le prétexte que l'on donne au mouvement des troupes allemandes n'est pas le motif réel.

Un mot maintenant à M. de Larochejaquelein. Il m'a reproché de lui avoir adressé l'épithète d'aristocrate : M. de Larochejaquelein doit savoir mieux que tout autre que cette expression ne s'adressait pas à lui, car, une demi-heure à peine après la proclamation de la République, il demandait à être nommé ambassadeur à Constantinople pour la servir. (Longue et bruyante hilarité.)

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. Ce mot a été dit si souvent tout bas, que je suis enchanté qu'il ait été dit tout haut, pour pouvoir y répondre catégoriquement. Oui, je le répète, j'ai applaudi à la Révolution de février, ensuite mon enthousiasme s'est beaucoup refroidi.... Et je l'avouerai, M. Ledru-Rollin est pour beaucoup dans ce changement. (Bruit.)

J'étais alors fort lié avec M. de Lamartine. Quelque temps après la Révolution, il me fit venir et me demanda si pour faire la véritable République, la République de tous, la République sans vainqueurs et sans vaincus, je consentirais à servir mon pays dans une mission déterminée. Je fus d'abord surpris, puis je répondis que du moment où il pensait que je pouvais être utile à mon pays, je consentirais à le servir dans une occasion déterminée et dans un but déterminé. (Agitation.) Et là je dirai à M. Ledru-Rollin qu'en répondant ainsi je crois avoir fait acte de patriotisme. (Très bien !)

J'ai un nom que la guerre civile a rendu assez fameux pour croire que s'il paraissait sous le régime républicain, c'était l'annonce que cette guerre n'était plus possible, et que nous remettions à la libre discussion et à l'arme du raisonnement ce que nous avions voulu faire avec les balles et les boulets de canon. M. Ledru-Rollin reconnaîtra peut-être que nos devanciers ont bien fait la guerre ; moi, j'ai voulu bien faire la paix. J'appelle sur mes paroles le témoignage de M. de Lamartine. (Agitation.)

M. DE LAMARTINE (de sa place). Je pense qu'il est peu convenable d'interrompre une discussion où les intérêts généraux sont en jeu pour trai-

tar des intérêts personnels. Je me contenterai donc de dire de ma place que la loyauté de l'honorable préopinant est connue de toute la France, et que quand il parle il est son témoin à lui-même.

M. DROUYN DE LHUYS, ministre des affaires étrangères, répondant à M. Ledru-Rollin, dit que les renseignements que le gouvernement reçoit lui ont été transmis par des hommes nommés par M. de Lamartine et M. Bastide, et dans lesquels on peut avoir toute confiance.

M. DE TRACY, ministre de la marine, répondant à son tour à ce qu'a dit M. Ledru-Rollin d'une escadre russe qui serait en ce moment dans la Baltique, fait observer que pendant quatre mois, et précisément dans cette saison, la Baltique est fermée par les glaces, et qu'une escadre dans cette position ne serait pas de nature à inspirer beaucoup d'inquiétude. Quant aux bâtiments qui pourraient se trouver dans l'Adriatique, le ministre déclare que d'après les renseignements qui lui sont parvenus, il n'en a aucune connaissance.

VOIX DIVERSES. L'ordre du jour! l'ordre du jour!

L'ordre du jour est mis aux voix et prononcé.

M. J. FAVRE a la parole pour des interpellations au ministre de la justice. La question que je veux adresser, dit-il, n'est en aucune façon hostile au cabinet auquel je l'adresse; mais le fait sur lequel elle repose m'ayant paru engager gravement la responsabilité du gouvernement, et le gouvernement ayant depuis trente-six heures gardé le silence, j'ai cru devoir provoquer des explications : il s'agit de la publicité dans quelques journaux d'une lettre adressée par le président de la République à un ministre... (Interruption.)

VOIX A DROITE. L'ordre du jour! l'ordre du jour!

M. J. FAVRE. Je demande à motiver ma question : Je crois que cette publication a pour conséquence de jeter une sorte de déconsidération sur l'un des grands pouvoirs de l'Etat; je crois qu'elle offre un grand danger, car de semblables publications rendraient tout gouvernement impossible. Je ne crois pas d'ailleurs qu'une lettre puisse être publiée sans l'autorisation de celui qui l'a écrite. Je n'incrimine aucunement l'honorable M. de Maleville, mais j'ai entendu dire que cette lettre aurait été communiquée à quelques-uns de nos collègues; j'ignore par qui elle a été communiquée; car, je le répète, je n'incrimine nullement M. de Maleville qui est venu à cette tribune faire une honorable profession de foi à l'occasion de ces pièces administratives. (On rit.)

Je demande comment il se fait que cette lettre a été publiée dans un journal dont les tendances sont connues, et dans un département où cette publication pouvait avoir un fâcheux effet. Ce n'est donc que par un détournement coupable que cette lettre a été publiée, et je demande si le gouvernement a ordonné une enquête à cet égard. (L'ordre du jour!)

M. ODILON BARROT. Nous avons déjà prouvé que nous étions disposés à défendre le pouvoir; nous ne faillirons pas à cette tâche; cependant, à Dieu ne plaise que nous fassions tomber même l'ombre d'un soupçon sur des hommes honorables.

Mais voyez ce que nous faisons depuis quelque temps dans cette enceinte.

VOIX DIVERSES. Nous ne faisons rien de bien.

M. ODILON BARROT. Et le pays ne pourra-t-il pas un jour nous demander compte de nos travaux? Depuis que nous sommes entrés en affaires, il ne s'est pas passé un seul jour sans que nous ayons été appelés à cette tribune pour répondre à des interpellations, pour vider des incidents. Il est temps de mettre un terme à de pareils débats indignes de vous et de nous. Il serait fâcheux que l'Assemblée, qui a rendu de si grands services au pays, pût perdre quelque chose des sentiments respectueux que le pays a montré pour elle.

VOIX DIVERSES. L'ordre du jour!

L'Assemblée passe à l'ordre du jour, qui appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif au travail des détenus dans les prisons.

M. FÉLIX ROULLET combat le projet de la constitution, et défend le système du gouvernement.

M. ROUHER, rapporteur, repousse les objections faites contre le projet de la commission.

VOIX DIVERSES. La clôture!

M. BESNARD demande à ajouter quelques observations à celles qui ont été déjà faites en faveur du projet du gouvernement.

VOIX NOMBREUSES. A demain! à demain!

La discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à six heures et demie.

FAITS DIVERS.

On lit dans la *Révolution démocratique et sociale* :

« Parmi les journaux qui attaquent le plus vivement le parti démocratique, il en est un qui compte parmi ses commanditaires un banquier des plus mal famés sur la place de Paris. Or, veut-on savoir ce que ce banquier, si ardent à soutenir aujourd'hui la réaction, faisait dans les premiers jours qui ont suivi la révolution de février? Nous allons le dire. Il se rendit un beau jour au ministère de l'intérieur, et après maintes sollicitations, il obtint d'arriver auprès du citoyen Ledru-Rollin, et voici la proposition qu'il lui fit : « La République a besoin d'argent, dit-il, et ne sait comment s'en procurer : le moyen est bien simple. Il y a dans Paris tant de capitalistes : voici leurs noms et la désignation de leur fortune. Mandez-les au ministère de l'intérieur et faites-leur connaître qu'ils sont taxés chacun à telle somme dans l'emprunt forcé de cinquante millions que veut leur faire la république. Ils résisteront d'abord, mais ils finiront par céder, et signeront l'engagement de souscrire à votre demande. Toutefois, il faudra les tenir en charte privée jusqu'à ce que leurs mandats aient été acquittés. »

» Pour toute réponse, le citoyen Ledru-Rollin fit jeter à la porte du ministère l'auteur de cette proposition, et depuis lors chaque jour cet honnête industriel fait prodiguer l'injure et la calomnie à tous les hommes de la révolution, les attaquant dans leur vie publique et privée. Qu'on juge, d'après ce fait, de la moralité des accusations dirigées contre les meilleurs serviteurs de la République! »

— On lit dans la *Gazette de France* :

Nous venons d'apprendre que le ministère doit retirer la loi présentée par M. Sénard sur l'assistance publique à Paris. Il est probable que la loi générale sur la même question sera également retirée.

— Ce matin a eu lieu le second tour de scrutin pour l'élection du colonel de la 10e légion.

En voici le résultat :

Votants,	3 459
Majorité absolue,	1 730
Le général Lauriston,	1 952
M. Ramond de la Croisette,	1 017
Le général Saint-Simon,	454
Le général Bernelle,	23

Le général Lauriston, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé colonel aux cris de vive la République!

— Un travail se prépare en ce moment sur la réorganisation de la garde mobile. La réduction de ce corps à douze bataillons au lieu de vingt-quatre, paraît arrêtée en principe, ainsi que de certaines limites posées au mode électif des nominations aux grades. La solde serait aussi abaissée de manière à établir moins de différence avec celle des régiments de l'armée. (*Révolution démocratique et sociale.*)

— Hier, dans la Vieille-Rue-du-Temple, un sieur Valette causait tranquillement, dans l'après-midi, avec un de ses amis lorsque, éprouvant un accès subit d'aliénation mentale, il le frappa violemment et à plusieurs reprises à la tête, puis s'enfuit dans une cuisine où il se coupa la gorge avec un rasoir. Le malheureux aliéné fut transporté à l'hospice, vivant encore, mais dans un état désespéré. (*Crédit.*)

— Notre correspondant d'Aix nous écrit ce qui suit :

« Voici une nouvelle protestation contre le célibat des prêtres :

» M. M..., chanoine de la métropole, secrétaire général de l'archevêché d'Aix, vient de s'enfuir en Suisse avec la dame P..., dont il était le directeur spirituel depuis quelque temps. » (*Peuple.*)

— Le *Courrier des Etats-Unis* rapporte l'anecdote suivante :

« Il y a quelques jours, un marchand de Bangor, en vidant une boîte de thé, a trouvé dans le fond un billet de cinq dollars, auquel était jointe une lettre écrite sur papier à enveloppe, et ainsi conçue :

» Pékin, décembre 1844.

» Chère mère, je suis prisonnier, dans un magasin de thé, depuis six ans. Je voudrais que vous allassiez à Washington et que vous obtinssiez l'intervention du gouvernement pour me faire relâcher. Je vous envoie ci joint un billet de cinq dollars, qui m'a été remis par un Américain. Il ne me sert à rien, mais il pourra vous servir.

» EDWARD LOVELL. »

» Cette lettre était adressée à Mme Nancy Lovell, à Boston. Il est à espérer que la publicité donnée à ce fait contribuera à amener un heureux dénouement dans cette curieuse affaire. »

— La lettre suivante a été adressée à M. le ministre de l'instruction publique par l'honorable M. Buchez :

« Monsieur le ministre,

» J'avais accepté de faire partie d'une commission de l'instruction primaire, au ministère de l'instruction publique. Je l'avais accepté comme un devoir que l'on ne peut récuser, comme une fonction dans laquelle je croyais pouvoir être utile. Le parti que vient de prendre l'Assemblée nationale de nommer une commission chargée du même travail change la situation. Je me vois obligé de vous prier de recevoir ma démission.

» Je vous remercie, néanmoins, d'avoir pensé à moi, et je vous en serai toujours reconnaissant.

» J'ai l'honneur, etc.

» Paris, 6 janvier 1849. » BUCHEZ. »

— Le navire *l'Octavia* a apporté dernièrement à Liverpool un chargement de guano recueilli dans une excavation près d'Arica, sur la côte du Pérou. Au milieu de cet amas de détritus de substances animales dont on a reconnu l'utilité pour fumer les terres, on a trouvé les cadavres d'un homme, d'une femme et de leur enfant. Ces trois momies naturelles se trouvaient dans un état de parfaite conservation. Celle de l'enfant est restée à Liverpool, celles de l'homme et de la femme ont été envoyées au musée britannique de Londres.

CHANGEMENT DE DOMICILE.—L'Association fraternelle des ouvrières lingères est rue de Richelieu, 44, au 1er.

Le magasin est ouvert tous les jours, de 8 h. du matin à 8 h. du soir, et le dimanche jusqu'à midi.

On nous écrit d'Orléans, 4 janvier 1849 :

Les vrais républicains parlent avec regret du changement de préfet dont nous sommes menacés. Le citoyen Pereira, aussitôt après février, arriva naturellement à la préfecture porté par ses amis du *National*. L'opinion générale lui était du reste favorable, il avait fait preuve précédemment de capacité administrative dans le conseil municipal et le conseil départemental.

Il n'a pas été hostile aux démocrates socialistes, ils devront même conserver un souvenir de reconnaissance pour la manière dont il a composé la commission municipale à Orléans, les conservateurs obscurants et rétrogrades avaient été sagement écartés par lui, pour faire place à des démocrates socialistes dont trois principalement étaient connus comme phalanstériens. C'était bien!

Mais la réaction, qui s'était cachée ou dans les caves ou derrière le masque républicain, la réaction, dans une ville comme la nôtre, où il y a évêché et de nombreux prêtres et sacristains, cour royale ou républicaine, et de très nombreux magistrats, substituts, avoués et huissiers à la suite; de plus, trente-cinq à quarante études de notaire et une foule de clercs; de plus, un faubourg Saint-Germain, de hobereaux plus ou moins nobles, et enfin cinq à six cents maisons d'épiciers retirés, enrichis au système de Louis-Philippe; une telle armée réactionnaire, dis-je, a été maîtresse dans les élections municipales, et elle veut le devenir à la préfecture. On a parlé d'un de... ou d'un du... pour remplacer le citoyen Pereira.

Si du moins il pouvait nous revenir avec l'expérience acquise de la faiblesse des états sur lesquels lui et son parti ont essayé de maintenir les hautes abstractions du dogmatisme républicain; s'il pouvait venir enfin jusqu'au solide, jusqu'aux principes d'un socialisme vrai, appuyer ses idées républicaines, son savoir administratif et son sincère désir du progrès, nous trouverions une compensation au vide qu'il laissera à la préfecture.

Son opposition ouverte à la nomination de Louis-Napoléon l'emportera sur ses travaux consciencieux et sa capacité reconnue, et il sera ou destitué ou envoyé à une préfecture de 3e classe.

La réduction de l'impôt sur les lettres a été accueillie ici avec grande satisfaction. Elle a été mise en pratique dès le 1er janvier. Cependant j'ai entendu quelques gros négociants se plaindre, en disant, que les petits marchands vont se trouver trop souvent renseignés sur les cours par une correspondance plus active. Ce sont les mêmes qui, à de longues dates déjà, se plaignaient des améliorations apportées à la navigation de la Loire, parce que les arrivages étaient trop fréquents, le gros négociant ne pouvait profiter d'une longue lacune dans les arrivages, pour vider ses magasins et emplir sa bourse aux dépens de ceux qui n'avaient pu faire d'aussi fortes provisions; des procès-verbaux d'enquête sur le régime de la Loire en font foi.

Si la réduction sur la taxe des lettres a été de suite mise en pratique, il n'en est pas de même de la réduction des droits sur le sel. Car, aujourd'hui même on n'en peut avoir à la douane au droit réduit. D'où cela provient-il? d'une complication des rouages administratifs ou d'un mauvais vouloir du haut pouvoir.

En saine économie commerciale le prix marchand du sel devrait diminuer de plus que le montant du droit réduit, puisqu'on fera beaucoup plus d'affaires avec moitié moins de fonds. Eh bien! je doute fort que d'ici longtemps le consommateur jouisse de la réduction entière; nous verrons bien!

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 décembre sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande.

PETITE CORRESPONDANCE.

Mulhouse.—M. S.—Nous transmettons votre demande à qui de droit, il y sera vraisembl. répondu.—Compl. affect. à tous.

Bourse du 8 janvier.

Les financiers, en voyant la concentration des troupes autrichiennes à Plaisance, craignent une rupture qui pourrait devenir grave dans les circonstances où nous sommes.

Le 5 pour cent, laissé à 75 10, ouvre à 75 20 et 30 pour retomber à 74 40 et fermer à 74 75 fin courant offert et 74 65 au comptant. C'est une baisse de 35 centimes. L'emprunt fait 74 50.

Le 3 pour cent ouvre comme samedi à 45 70, descend à 45 45 pour finir à 45 60 avec perte de 10 cent. seulement.

La Banque de France perd 15 à 16 70.

Les chemins de fer sont tous entraînés dans la chute des fonds publics; Orléans, de 702, tombe 687 50, perte 15 fr.; Avignon-Marseille ne varie pas de 185.

Rouen, de 450 descend à 430, pour finir à 435, avec une différence de 15 fr. sur la bourse précédente. La bourse a été constamment lourde. On craint de voir le cours de 74 décroché.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	45 70	45 80	45 45	45 60
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	74 24
Cinq 0/0	75 10	75 30	74 40	74 75

8 janvier. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	45 60	»»	4 Canaux avec prime	900 »»
— Emprunt 1847-1848	74 50	»»	Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	75 65	»»	Caisse hypothécaire	110 »»
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	»» »»	»»	Emprunt d'Haïti	[illegible] »»
4 0/0 j. du 22 septembre	»» »»	»»	Espagne, dette active	17 75
Actions de la banque	1685 »»	»»	— dette passive	»» »»
Rente de Naples, j. juillet. Récep. Rothschild	78	»»	— 3 0/0 1841	27 50
3 0/0 de l'Etat romain	66	»»	Emprunt portugais 5 0/0	»» »»
5 0/0 belge 1840	95	25	— — 3 0/0	»» »»
— — 1842	96	25	2 1/2 hollandais	»» »»
— 4 1/2	»»	»»	Zinc Vieille-Montagne	2275 »»
— Banque (1835)	»»»	»»	H. de la Grand-Combe	»»» »»
Obligations de la Ville	1190	»»	Emprunt du Piémont	850 »»
			Lots d'Autriche	320 »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	320 »»	320 »»	Orléans à Bordeaux	380 »»	377 50
Versailles, rive droite	115 »»	112 50	Du Nord	388 75	390 »»
— rive gauche	110 »»	110 »»	De Paris à Strasbourg	337 50	325 »»
Paris à Orléans	702 50	687 50	Tours à Nantes	316 25	315 »»
Paris à Rouen	450 »»	435 »»	Paris à Lyon	»»» »»	»»» »»
Rouen au Havre	242 50	240 »»	Montereau à Troyes	»»» »»	»»» »»
Avignon à Marseille	185 »»	185 »»	Dieppe à Fécamp	»»» »»	165 »»
Strasbourg à Bâle	85 »»	88 »»	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	275 »»	250 »»	Bordeaux à la Teste	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boulogne	252 50	252 75			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 9 janvier.

THEATRE DE LA NATION.—
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—1re repr. : Bon gré mal gré.
ITALIENS.—
OPERA-COMIQUE.—Le Val d'Andore.
ODEON.—Le Conteur, Macbeth.
THEATRE-HISTORIQUE.—Les Mystères de Londres.
GYMNASE.—A bas la Famille! le Mariage de Raison, Tout Chemin mène à Rome, Rage d'Amour.
VAUDEVILLE.—La Propriété, le Maître de poste, le Baron de Castel-Sarazin.
THEATRE MONTANSIER.—Les Lampions de la Veille et les Lanternes du Lendemain, Ma Maîtresse.
VARIETES.—Oscar, la Petite cousine, les Douze travaux, Vautrin.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Les Marrons d'Inde, l'Auberge, Titine.
GAITE.—L'Homme au Masque de Fer.
AMBIGU-COMIQUE.—Les sept Péchés capitaux, Napoléon.
THEATRE DU LUXEMBOURG.—L'Habit ne fait pas le moine, Apprenti, Antoine, 1848.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES.—Le Diable, la Courte-Paille, Prince, Tony.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 10. ÉDITION DU MATIN. Mercredi 10 janvier 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.) — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — ET OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 9 JANVIER.

« Aujourd'hui, la rétribution du tra-
» vail est abandonnée au hasard ou à la
» violence. C'est le maître qui opprime
» ou l'ouvrier qui se révolte. »

(LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.
Extinction du Paupérisme, page 50.)

« La pauvreté ne sera plus séditieuse,
» lorsque l'opulence ne sera plus oppres-
» sive. »

(LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.
Extinction du Paupérisme, page 52.)

Assemblée Nationale.

Le travail opéré à bas prix dans les prisons établissait une concurrence funeste aux industries libres. Le gouvernement provisoire n'avait trouvé rien de mieux que de rendre les prisons complètement oisives. L'Assemblée vient de casser ce décret, et d'ordonner que le travail y sera repris, mais que les produits ne pourront être vendus sur le marché. Qu'en fera-t-on ? Ils devront être employés aux besoins de l'Etat.

Cette solution donnera sans doute lieu à des difficultés ; à notre avis, la véritable est dans l'établissement en France et en Algérie d'ateliers de travaux publics, de défrichement, assainissement, etc.

La séance a été terminée par la lecture du rapport de M. Grévy, sur la proposition de M. Rateau qui demandait au nom des légitimistes que l'Assemblée actuelle fût dissoute le 19 mars prochain. Cette proposition a été repoussée par le comité de la justice dont M. Grévy a reproduit l'opinion en termes très modérés, mais très précis.

Les Insulteurs des Peuples.

La *Revue des Deux-Mondes* rapporte une pensée de Louis-Philippe qui caractérise d'une manière admirable la nullité égoïste et cupide de la haute bourgeoisie.

Louis-Philippe aurait dit : « Je n'ai pu faire de la bourgeoisie un parti politique. »

Et comment, prince, auriez vous pu faire de la bourgeoisie un parti politique, puisqu'elle n'a qu'une seule pensée : — Amasser de l'or; puisqu'elle n'a qu'une seule loi : — Dominer par la puissance des écus !

L'aristocratie est naturellement un parti politique, puisqu'elle a des traditions d'honneur et de patrie à défendre; parce que, élevée dans les grandeurs, elle comprend la grandeur des idées et des actes.

La démocratie est aussi un parti politique : puisant ses inspirations dans les souffrances séculaires du peuple, elle peut élever son âme aux plus saintes aspirations de fraternité et de dévouement en appelant sur *tous* les bienfaits d'une régénération sociale.

L'aristocratie et la démocratie, quoique par des voies différentes, arrivent à la grandeur, à la puissance, en constituant des partis politiques assis sur des sentiments ou des pensées élevées.

La vie et la force se trouvent dans l'aristocratie et dans la démocratie; la bourgeoisie personnifie l'impuissance.

Aussi le *Journal des Débats*, cette incarnation vivante de la partie la plus égoïste de la bourgeoisie, cette feuille sans entrailles et sans pitié pour les misères du peuple, continue à déverser sa colère de comptoir, sa haine de financier contre le saint amour de l'indépendance qui embrase l'Italie.

La révolution romaine, cette révolution qui se distingue par son élan spontané et unanime, excite surtout la colère des *Débats*. Nous citons :

« La paternité ou la fraternité que M. Ledru-Rollin refuse à l'expédition de Risquons-Tout, *il l'accorde à quelque chose qui ne vaut guère mieux*, A LA RÉVOLUTION ROMAINE. Dans la ville éternelle, voici un premier ministre qui tombe au coin d'une rue frappé par le couteau d'un assassin ; le meurtrier traverse tranquillement la foule comme le sacrificateur après l'immolation de la victime ; le peuple chante l'hosannah du crime, et crie : « Bénie soit la main qui a répandu le sang ! » Il braque le canon contre la maison du souverain qui le premier l'avait appelé à cette vie politique *qu'il s'est montré incapable de comprendre* et INDIGNE DE POSSÉDER ; il *donne l'exil* au pontife qui lui avait donné la liberté, et continue dans l'anarchie l'œuvre commencé par l'assassinat ; et c'est un des principaux acteurs du 24 février qui vient dire à la Révolution française : « Voilà ta sœur ! *Mais jamais le plus cruel ennemi de la Révolution de Février n'aurait pu lui dire* UNE PLUS MORTELLE INJURE. Nous qui ne l'avons pas faite, on le sait de reste, nous ne voudrions PAS LA FLÉTRIR D'UNE PAREILLE CONFRATERNITÉ. »

La révolution de Rome du 16 novembre, comparée à l'échauffourée armée contre la Belgique !

Dérision !

Le peuple romain « incapable de comprendre la vie politique, indigne de la posséder, » après avoir donné les preuves les plus grandes de son respect à la loi qu'il a établie, après être arrivé à la convocation d'une Constituante sans le moindre désordre !

Le peuple romain n'a pas exilé le pape, le *Journal des Débats* le sait bien, mais il est de son intérêt de propager cette indigne calomnie. Le pape, devenu le jouet du corps diplomatique, a quitté Rome sur ses pressantes sollicitations.

Ce fait est notoire, le père Ventura lui-même l'a déclaré, c'est incontestable.

L'Italie a été pleine d'amour et d'enthousiasme pour Pie IX lorsqu'il l'appelait à la vie politique ; mais comment concevoir la vie politique sans l'indépendance nationale? Pie IX est tombé sous le coup de la réprobation générale lorsqu'il tendait une main à la maison d'Autriche.

Si Pie IX ne voulait pas ceindre l'épée comme Jules II, il devait abdiquer le pouvoir temporel : voilà quel était son devoir. Alors les hommes qui se disent de ce monde, les hommes qui veulent avoir une patrie eussent rempli leur devoir de Romains et d'Italiens.

Mais le *Journal des Débats*, après avoir entassé injures sur injures, a la prétention d'avoir l'âme assez pure pour jeter la pierre au peuple romain qui applaudit à la mort tragique d'un ministre, personnification haineuse d'une politique détestée.

Le peuple romain aurait donc dû porter le deuil d'un homme dont l'aventureuse *vie politique* n'a été qu'un tissu de manœuvres machiavéliques rétrogrades !

Non ! car l'homme, qui de propos délibéré, veut s'ériger en principe, devient pour ainsi dire un être abstrait, l'homme disparait à mesure que le principe grandit en lui !

La main qui frappe ne veut atteindre que le principe. Il est malheureux pour elle de passer sur un homme. Si Rossi eût donné la veille sa démission, il n'eût pas été tué, car il eût de ses propres mains *tué* son système politique.

Voilà pourquoi la conscience du peuple romain ne s'est pas révoltée devant la vue du cadavre de Rossi, l'aventurier politique, le ministre de la réaction !

Nous expliquons ce fait, tout en le déplorant, car la vie de l'homme est SACRÉE, et *nul n'a droit d'y toucher*.

La révolution de Rome peut donc être saluée du nom de sœur de la révolution de Février. Paris et Rome se donnent la main par leur gloire commune.

Certes, les injures des *Débats* n'amoindriront pas la grandeur des deux révolutions. Elles grandiront malgré lui, parce qu'elles ne sont pas fondées sur ces hommes impuissants dont Louis-Philippe lui-même « n'a pu faire un parti politique. »

C'est qu'en effet là où il y a un écu à la place du cœur, là où la Bourse est un temple et le cosaque un auxiliaire désiré, tout sentiment est perdu, toute générosité est éteinte toute grandeur anéantie.

Louis-Philippe ne pouvait donner la vie à un cadavre !

Mais Rome et Paris vivront !

A M. le rédacteur de la *Démocratie pacifique*.

Je lis dans votre numéro du 3 janvier ces paroles en réponse à un article de la *Vérité* contre le père Ventura :

O *Vérité* ! Vous voyez tous les hommes de l'Eglise, qui sont puissants par leur intelligence passer à la cause démocratique et sociale ; vous avez vu Lamennais, vous voyez Ventura. Le père Lacordaire a mieux aimé se retirer du monde politique que de manifester son opinion sur les grandes questions qui divisent le monde. Tout cela ne vous apprend rien. Tout cela ne vous montre pas que la vie se retire de vos croyances étroites et pétrifiées.

Vous avez bien raison, Monsieur le rédacteur, si vous entendez parler des croyances de la plupart des journaux prétendus religieux. Nous ne trouvons rien de plus étroit et de plus pétrifié. Mais, si vous entendez parler des croyances catholiques, nous réclamons de toute l'énergie dont nous sommes capables. Je sais que vous faites une distinction entre le catholicisme et le christianisme ; mais, quoique vous en puissiez dire, le catholicisme n'est autre chose que le vrai christianisme, le christianisme sérieux autour duquel les hérésies et les sectes viennent s'amonceler comme des ombres, ou s'étendre comme des faubourgs plus ou moins dignes de la cité qu'ils entourent, mais qu'ils ne représentent jamais dans sa grandeur et sa beauté. Si le catholicisme s'identifie avec le christianisme, il est donc essentiellement favorable au progrès, car le christianisme date du jour où fût prononcée cette parole : *Croissez et multipliez-vous*, parole qui est la loi du progrès pour le développement des intelligences aussi bien que pour le développement des corps dans l'humanité. Le christianisme est l'ami et le stimulant nécessaire du progrès, puisqu'il prêche la *perfection* en tout et toujours pour la société comme pour l'individu. Il ne pétrifie rien, il agrandit, développe tout, au contraire. Il met tout en mouvement, mais ce mouvement, il ne se contente pas de le faire naître, il le dirige, lui donne un but, ne lui permet que l'emploi des moyens approuvés par la justice et la charité, et c'est en quoi le christianisme diffère des théories purement révolutionnaires et anarchiques.

Vous avez rendu justice au père Ventura en le mettant au nombre de ces hommes d'élite qui défendent la cause démocratique et sociale. Il la défend en effet, et c'est ce qui lui vaut aujourd'hui les critiques violentes de toutes les feuilles rétrogrades, en particulier de la *Vérité* et de l'*Ami de la Religion*, véritables représentants de la partie béotienne et écrevisse dans le clergé. Mais, si le père Ventura défend avec tant de courage et de succès la cause et les principes de la démocratie, il le fait au nom même de la cause et des principes du catholicisme, et c'est pourquoi je viens vous demander de vouloir bien rectifier celles de vos paroles qui semblent annoncer que l'illustre orateur et théologien a abandonné le principe catholique.

Nous regardons au contraire le père Ventura comme le type du prêtre orthodoxe par excellence. Pour vous en convaincre, nous vous prions de lire et de publier, si bon vous semble, la lettre suivante, que nous adressions, il y a quelques jours, à l'*Ere nouvelle*. Ce journal demande à en ajourner la publication pour des motifs que je ne fais point connaître, mais qui n'ont point trait, je puis vous le garantir, à son opposition formelle avec nos opinions ou celles proclamées par le P. Ventura. Cela est douloureux à dire, mais cela n'en est pas moins vrai : la presse religieuse n'est vraiment pas indépendante dans l'expression de sa pensée. Il y a comme une opinion factice qu'elle subit toujours et contre laquelle elle ne peut réagir sans se créer mille embarras et mille dangers. Le journal même qui passe pour le plus avancé est timide, indécis, sans caractère.

Puissiez-vous lui donner un peu de courage en publiant ce qu'au fond il voudrait bien, mais n'ose publier. En même temps que vous défendrez la réputation d'un prêtre, l'une des gloires de l'Eglise romaine, qu'on calomnie en France de la manière la plus indigne, vous rendrez un service réel au clergé en général en l'aidant à se débarrasser de ces entraves, de cette oppression, de ces considérations, de ces mille et une précautions, fruits multiples mais nécessaires de son union trop intime avec un temporel qui l'enchaîne, le moule, le paralyse et le pétrifie, et cela, j'oserai le dire, depuis le sommet jusqu'au dernier échelon de la hiérarchie ecclésiastique.

L'abbé ANATOLE LERAY.

Pie IX et le P. Ventura.

A M. le rédacteur de l'*Ere nouvelle*.

Le dernier discours prononcé par le P. Ventura à l'occasion du service funèbre pour *les morts de Vienne*, n'a point reçu un accueil également favorable de la part de tous les organes de la presse religieuse. La réserve pleine de convenance qui vous a fait ne point adopter des accusations encore dénuées de preuves contre une réputation aussi illustre que celle du R. P. Ventura, nous fait un devoir de vous adresser à vous tout d'abord ces quelques pages que nous avons tracées pour sa défense.

Avant de publier la traduction du discours en entier, nous croyons utile de communiquer au public les impressions que sa lecture a produites en nous. Il importe que tous les catholiques sachent bien à quoi s'en tenir sur la pensée et les actes du célèbre orateur. L'influence immense que le P. Ventura a exercée sur les affaires de l'Eglise et de l'Italie, et celle plus grande encore qu'il exercera sans doute dans l'avenir, doit nous faire prêter l'attention la plus sérieuse à tous les jugements qu'il porte, comme à toutes les idées qu'il défend.

Nous avions résumé l'oraison funèbre d'O'Connell dans ces deux mots : *la Religion et la Liberté*. Ce titre reçut la sanction de l'auteur, et ne contribua pas peu à la propagation de son œuvre en en manifestant tout d'abord et le sens et la haute portée. Nous résumerons encore le présent discours en deux mots : *la Religion et la Démocratie*, et nous avons la ferme confiance de traduire encore avec exactitude la pensée de l'auteur comme aussi de signaler par le titre seul l'objet et l'importance du discours.

Ce discours est une application plus vivante, plus actuelle et plus énergique encore des principes énoncés dans l'*oraison funèbre d'O'Connell*. L'auteur est entré plus avant dans l'appréciation théologique des questions de la politique moderne. Il y était du reste naturellement entraîné par la marche rapide des événements. Esprit clair et positif mais progressif, le P. Ventura ne se laisse jamais dépasser par son siècle. On le voit qui pénètre toujours et de plus en plus dans les profondeurs et l'avenir des questions politiques. Après avoir résolu le problème du *libéralisme*, il vient, ce nous semble, de résoudre celui de la *démocratie*. Et nous appelons de tous nos vœux le jour où cet éminent théologien et publiciste abordera enfin les questions sociales, véritables questions de l'avenir, si déjà elles ne peuvent être appelées les questions du présent. Il ne nous suffit plus d'avoir conquis *en droit* la *liberté publique*, si nous sommes dépourvus *en fait* des éléments et des institutions qui peuvent seules nous faire jouir de cette liberté. Après la question presque exclusivement *politique* de la *liberté* doit donc venir celle plus radicale et plus sérieuse encore de l'*égalité sociale*, et nous avons la conviction bien profonde que, sur ce point comme sur l'autre, le christianisme seul pourra fournir et féconder les principes d'une bonne solution.

Dans son dernier discours, disons-nous, le P. Ventura a donné plus d'ampleur et de développement aux principes de son *libéralisme*. Il les a étendus jusqu'au point d'embrasser la *démocratie* tout entière, et, comme toujours, l'enseignement doctrinal le plus philosophique et le plus orthodoxe, l'argumentation la plus serrée et la plus lucide, servent de fondement et de trame aux inspirations et aux élans de l'éloquence la plus animée et la plus patriotique.

La démocratie moderne, pour être bien comprise et bien appliquée, appelle nécessairement l'étude et la solution de deux questions fort graves et pleines d'actualité, à savoir : celle des *rapports de l'Eglise et de la Révolution*, et celle de la distinction théologique à établir entre l'*insurrection légitime* et la *révolte condamnable*. Le P. Ventura a abordé ces questions avec la rigueur et la clarté doctrinale, la franchise et la hardiesse de langage qui ont rendu si célèbres et sa science théologique et la loyauté de son caractère.

Nous ne croyons pas que vous puissiez trouver quelque chose à critiquer dans la doctrine du *discours*. Tout ce qui émane du P. Ventura est toujours éminemment et exclusivement chrétien. On pourrait définir cet homme : la haine du paganisme en religion, en politique, en philosophie et en littérature. Toujours plongé dans l'étude de l'Ecriture, des Pères et des conciles, comme ses ouvrages et en particulier ses innombrables et savantes homélies le démontrent, il semblerait qu'il ne connaît pas d'autres doctrines que celle de l'Eglise, et que tout le reste lui est indifférent, pour ne pas dire digne de mépris. C'est sur l'autorité et l'enseignement des Pères et des théologiens les plus vénérés dans l'Eglise qu'il a fondé cette belle théorie du *libéralisme chrétien*, dont il a su faire ensuite une application si admirable à la solution des questions les plus brûlantes de la politique moderne.

En un mot, le P. Ventura a la *science du christianisme*, et c'est le plus bel éloge que l'on puisse faire lorsqu'on pense au petit nombre de personnes qui *connaissent* véritablement le christianisme. A ce point de vue, le P. Ventura est peut-être l'homme le plus éminent du clergé européen. Et si un concile général a lieu prochainement, ce qui est l'objet des vœux des intelligences les plus éclairées et ce que semblent pressentir tous les cœurs qu'émeuvent les besoins de la société religieuse actuelle, si un concile général a lieu, disons-nous, le P. Ventura en sera l'âme et la parole la plus puissante. Nul ne le surpasse dans son zèle

pour l'église et dans la connaissance des réformes que réclament aujourd'hui l'organisation et l'administration ecclésiastique, l'enseignement clérical et la propagande apostolique. Cet homme que l'Italie a mis au premier rang de ses prédicateurs, qui occupe avec tant de gloire depuis plusieurs années la première chaire catholique du monde, celle de saint Pierre de Rome, cet homme que tous les étrangers veulent voir et entretenir et que tous quittent pleins d'enthousiasme pour sa science et son esprit de foi, cet homme est donc celui dont nous devons le moins vite suspecter l'orthodoxie, celui que nous devons regarder au contraire comme une personnification vivante de la pensée catholique universelle, comme l'autorité la plus compétente et la plus sûre pour l'appréciation théologique des questions de la controverse politique et religieuse.

Considéré comme théologien, nous ne croyons donc pas que le P. Ventura ait beaucoup à redouter les attaques qui pourraient lui être livrées. Et nous sommes sûrs que, si cette critique se formule, ce ne sera pas au moins dans le journal qui a si bien compris et traité la question de l'alliance entre la religion et la démocratie.

Mais le P. Ventura n'est pas seulement théologien illustre, il est encore patriote ardent, et, à ce dernier titre, l'Italie possède bien peu d'hommes qui aient autant écrit et travaillé pour elle. Cet entraînement du patriotisme ne sera peut-être pas compris des étrangers, de ceux qui sont absents du théâtre des évènements par la nature de leurs intérêts autant que par l'éloignement des lieux ; mais il trouvera de l'écho dans le cœur italien qu'anime l'amour du pays et le besoin de l'indépendance et de la liberté. Là où nous ne verrons que les exagérations d'un zèle excessif, l'Italie y admirera et bénira les accents d'un patriotisme sublime et digne de reconnaissance.

Et d'ailleurs, tout en adoptant, comme nous devons le faire, les principes d'un enseignement aussi exact qu'il est grandiose et sympathique, rien ne nous oblige d'en accepter toutes les applications. Nous pouvons très bien ne pas partager les jugements personnels de l'auteur, faire nos réserves, en un mot, quant à la question de faits et de personnes, — et la manière dont votre journal a traité jusqu'ici la question italienne nous garantit d'avance que vous ne manquerez pas de faire ces réserves.

Et, sur ce dernier point même, nous croyons qu'il faut être bien sûr de soi-même avant de s'inscrire en faux contre un jugement du P. Ventura, c'est-à-dire contre le jugement de l'homme sincère et loyal par excellence, mieux renseigné souvent que les diplomates les plus habiles, et surtout plus éclairé qu'eux sur les besoins et les intérêts de la société religieuse.

Il y a déjà bien des années que le P. Ventura poursuit opiniâtrement la création et le développement d'une politique à la fois libérale et chrétienne, et cherche à délivrer la papauté de la servitude des alliances avec les gouvernements et les dynasties pour l'unir à la cause de l'idée et des peuples. C'est lui qui a inauguré à Rome la politique de la franchise, et frappé de mort, en la dépopularisant, la diplomatie de la ruse et du mensonge. Il a tout fait pour délivrer la papauté de ce joug qui l'opprime, de cette influence qui la paralyse, de ces menées et de ces intrigues qui la trompent et l'avilissent. Sur ce point, il fut toujours inflexible et implacable. Le zèle de la vérité le dévore. *Loquebar de testimoniis tuis et non confundebar*, ont mis les Romains au bas de son portrait. Lorsque le P. Ventura désapprouve la politique du gouvernement romain, ne nous hâtons donc pas de la prôner et d'y applaudir. Si le P. Ventura se trompe dans l'appréciation des faits et des personnes, il est sûr au moins qu'il ne trompe jamais. Tous ceux qui l'ont approché savent qu'il est aussi sincère dans ses actes que dans ses paroles. La conscience seule dirige ses jugements, nul homme ne l'égale peut-être dans la haine pour la feinte et le mensonge.

Et n'est-il pas dans son droit ; que dis-je, ne remplit-il pas un devoir en blâmant la politique d'un gouvernement qu'il s'est efforcé lui-même d'entraîner dans une autre voie? Ayons pour principe qu'il faut toujours expier tôt ou tard le peu de franchise et de courage que l'on a mis à proclamer la vérité. Combien l'Eglise, et le clergé en particulier, n'ont-ils pas eu à souffrir de ces panégyristes maladroits et de ces écrivains inintelligents qui ont voulu cacher les faits ou déguiser la vérité de l'histoire! L'histoire qui dit toute la vérité ne sera jamais que la justification de la Providence et un des moyens les plus efficaces pour préparer le salut et la glorification des élus. Malheur à celui qui fausse ou même qui tait la vérité historique! Dieu et la société vengeront un jour l'outrage qu'on leur fait subir. L'intérêt de la vérité, et, comme conséquence, celui de la religion et du progrès social, doivent toujours l'emporter sur tout autre intérêt. Nous ne pouvons donc qu'admirer un homme, un religieux surtout qui ose proclamer ainsi ce qu'il croit être la vérité, sans tenir compte de ce que peut en souffrir sa réputation même.

Le P. Ventura s'est enfin prononcé sur ce que beaucoup connaissent, mais que bien peu osent avouer, sur la distinction nécessaire à établir entre la papauté et son gouvernement, entre la personne du pape et son entourage ; et si cette distinction l'a conduit presque toujours à défendre et glorifier l'un, elle l'a conduit aussi bien des fois à blâmer et flétrir l'autre.

Enfin, sans être dupe, comme il l'a dit lui-même, des intentions et des tendances d'une minorité ultra-radicale tout aussi peu favorable à la liberté qu'à la religion ; tout en travaillant à arracher le masque et à paralyser l'influence des ennemis communs de l'Eglise et du peuple, il n'a pas craint cependant de défendre avec foi et énergie le parti libéral italien, de le montrer comme le parti vraiment national, représentant l'opinion du peuple et s'appuyant sur les intérêts et les vœux des masses mêmes, et non point, comme on le répète si souvent en France, sur ceux d'une poignée de meneurs et d'intrigants. Il a proclamé hautement que la question romaine était politique et non religieuse ; qu'en Italie comme ailleurs le mouvement libéral et démocratique n'avait rien d'hostile à la religion et à la papauté, et qu'il ne deviendrait dangereux que le jour où on lui ferait une opposition injuste et maladroite. Et voilà pourquoi le P. Ventura n'a point fait retomber sur ce mouvement lui-même la responsabilité des maux qui affligent aujourd'hui la ville de Rome et le monde chrétien tout entier.

Pour les hommes qui étudient l'histoire avec un esprit sérieux et philosophique, la responsabilité des maux qu'enfanta la Révolution française ne doit pas retomber uniquement sur ceux-là qui furent les promoteurs du mouvement démocratique, mais bien plus encore peut-être sur ces partis attardés, incorrigibles par les moyens de persuasion, qui opposèrent une résistance opiniâtre et pleine d'injustice à la réalisation des réformes politiques et sociales exigées par les progrès et les besoins du temps. Ce que les hommes les plus intelligents ne font encore que découvrir dans l'étude des faits déjà anciens de la Révolution française, le P. Ventura a eu le génie de l'apercevoir et le courage de le dire dans son exposé et son appréciation des phases de la révolution qui s'opère actuellement en Italie.

Placé au milieu de la lutte et résolu à ne point déserter le champ de bataille, les émotions qu'occasionnent toujours ces époques de transition et de perturbation sociale, n'ont pu jeter le trouble dans son intelligence et son cœur, lui faire perdre un instant de vue ce but du voyage et le phare des principes qui doit éclairer la route. Quel étranger a été voir le théatin et n'a admiré la force et la logique de sa pensée, la gravité et le naturel de son maintien, le calme et la fermeté de son regard, d'ailleurs si naïf et si plein de bonté. Nous laisserons à d'autres la charge de critiquer un tel homme. Mais nous, qui avons vu ce génie laborieux s'user tout le long du jour pour aider Pie IX dans son œuvre de régénération; nous qui avons pu apprécier la force et l'étendue de son dévouement pour le pontife, qui avons contemplé le spectacle donné par ce simple prêtre, capable d'arriver aux plus hautes fonctions et aux plus grands honneurs, refusant de rien faire pour y parvenir, et demeurant, au contraire, toujours inébranlable et toujours désintéressé au milieu des feux croisés de l'intrigue et de la courtisanerie, nous lui garderons inviolablement notre amour et notre admiration. Nous continuerons d'avoir foi et conscience dans la mission auxiliaire qu'il est appelé à remplir auprès de Pie IX. Celui qui fut l'inspirateur le plus efficace et l'auxiliaire le plus puissant de ces réformes qui ont élevé si haut la gloire du pontife et propagé si loin sa popularité, dont la magique influence lui fait encore adresser ces manifestations universelles de sympathies, celui qui encouragea et défendit Pie IX dans les débuts de ses travaux, le soutiendra et le défendra encore dans l'achèvement de son œuvre; et nous sommes sûrs que le même jour qui verra Pie IX, rappelé par le seul amour de son peuple, rentrer triomphalement dans Rome, le verra aussi sanctionner les principes religieux et politiques solennellement proclamés aujourd'hui par l'illustre théatin. Le P. Ventura, qui continue d'unir la pensée libérale et la pensée religieuse, est l'homme destiné par la Providence à renouer de nouveau les liens d'amour entre Pie IX et son peuple.

Non, non, la papauté qui a survécu à tant d'épreuves, ne succombera point encore aux nouvelles tribulations qui l'attendent. Si Pie IX, recueillant un héritage déjà bien compromis, placé entre des forces et des intérêts contraires, toujours dévoué à son peuple, mais souvent trahi dans l'exécution de ses ordres, si Pie IX n'a pu consolider le gouvernement ecclésiastique, il a au moins fait aimer la papauté. Il est seul entre tous les souverains de l'Europe qui ait voulu régner par le cœur et la vertu; le monde chrétien en conservera une éternelle reconnaissance. La manière dont il supporte ses malheurs actuels ne sera pas moins utile et glorieuse pour l'Eglise et la papauté. Pie IX a montré ce qu'était un pape au milieu des splendeurs du succès, Il va maintenant montrer ce qu'il peut être dans les abaissements de l'adversité. C'est ainsi que les grandes œuvres de Dieu doivent être éprouvées. Le monde pourra apprécier maintenant plus que jamais ce qu'il y a de spirituel, d'idéal, d'immortel dans ce grand principe de la papauté chrétienne, ce qui y réside de puissance et de vitalité divine. Si le trône du roi de Rome ne pouvait résister à cette tempête qui renverse et emporte tous les pouvoirs humains, la papauté, seul pouvoir d'origine positivement divine, ne serait pas pour cela menacée de périr; elle s'élèverait au contraire sur toutes ces ruines, plus forte, plus pure et plus éclatante que jamais. La Providence emmène Pie IX pour qu'il n'assiste pas à l'immolation d'une foule d'institutions condamnées parce quelles compromettent la papauté plutôt qu'elles ne la sauvegardent. Dieu saura glorifier cet exilé volontaire, tout en accordant dans sa miséricorde des grâces et des fruits de bénédiction à ceux des patriotes italiens qui travaillent en toute sincérité de cœur et de conscience à l'affranchissement de leur pays et au développement de ses institutions libérales.

Ces quelques explications suffiront, je l'espère, pour faire comprendre comment, au milieu des développements théoriques de la doctrine, le P. Ventura n'a pas cessé d'être patriote et de faire des vœux pour la délivrance et la prospérité de l'Italie. Ils feront apprécier les motifs qui l'ont porté, en vue même des intérêts du saint père, à ménager les susceptibilités des personnes venues pour l'entendre, à garder un silence prudent sur la fuite et la position actuelle du pape, et à s'efforcer toujours de démontrer qu'une alliance légitime peut s'établir entre l'Eglise et la cause démocratique en Italie, en Autriche et dans toutes les parties du monde.

Du reste, la lecture du *discours* et surtout celle de l'*introduction* fort étendue qui le précède, vous expliqueront mieux que je ne pourrais le faire moi-même les motifs de la conduite tenue par le P. Ventura dans ces derniers évènements de la révolution romaine.

Agréez, etc.

L'abbé ANATOLE LERAY.

Autriche.

Il est question à Vienne de la dissolution prochaine de la diète actuelle de Kremsier. La *Gazette d'Augsbourg* fait remarquer que plusieurs circonstances semblent confirmer ce bruit, et plusieurs orateurs éminents du parti ministériel ont été successivement appelés à des emplois publics, qui les ont enlevés à la carrière parlementaire. Dans tous les cas, ajoute le journal bavarois, il est certain que la diète sera prorogée, à la fin de la guerre de Hongrie, jusqu'à l'arrivée des députés croates, hongrois et autres, et qu'à cette époque elle sera dissoute pour se réunir de nouveau à Vienne et accepter une constitution octroyée.

En attendant, les correspondances qui arrivent de la capitale de l'Autriche mentionnent des faits d'une gravité telle qu'il est impossible que l'état de choses actuel dure longtemps. Ni le nouvel empereur, ni le nouveau ministère n'ont répondu à l'attente du peuple en aucune manière. En Italie, en Hongrie, on n'a rien fait pour rétablir la paix autrement que par la voie sanglante des armes, on a employé une politique perfide envers l'Allemagne ; à Vienne on n'a pas employé davantage la voie de la réconciliation, et la liberté de la presse y est tout aussi entravée que sous Metternich.

L'Autriche a en perspective une seconde révolution ; mais une révolution inhumaine, cruelle, horrible, conséquence de la conduite impitoyable que l'on a tenue envers la capitale vaincue.

Le peuple s'est accoutumé à la pensée que l'on ne parvient au but que par l'extermination de l'ennemi.

Les arrestations se multiplient de jour en jour, au moment où l'on croyait pouvoir respirer plus librement.

Les nouvelles de la Hongrie sont toujours favorables aux impériaux. Jellachich s'approche de Pesth.

Des nouvelles dignes de foi de diverses parties de la Russie annoncent que, depuis le commencement de l'hiver, il règne, dans les gouvernements de l'est et du sud-est du vaste empire des czars, un état de choses qui, s'il n'est pas ouvertement révolutionnaire, n'en est pas moins à inspirer de graves inquiétudes. On dit notamment que, dans les gouvernements de Wzatka, Casan, Simbirsk et Pensa, des bandes de paysans armés, fortes de 5 à 6 000 hommes, parcourent le pays en commettant des pillages et des assassinats. A Casan, ville dont la population est de 60 mille âmes, plusieurs maisons auraient été incendiées. Si ces nouvelles se confirment, on pourrait en tirer des conséquences graves et de pareils faits pourraient être considérés comme les précurseurs d'un soulèvement possible des *serfs* dans le gouvernement de Casan, sinon dans un cercle plus étendu.

Des lettres de la Valachie et de la Moldavie présentent comme de plus en plus probable une collision entre la Porte et la Russie. On se plaint chaque jour davantage des empiétements de l'autorité russe. Les remontrances du gouvernement ottoman ne sont pas écoutées, et une rupture paraît inévitable. Toutefois, la Porte-Ottomane est trop faible pour pouvoir agir. La propagande grecque recommence en Turquie, et aujourd'hui elle réunit autour d'elle des éléments anti-russes et vise à fonder un royaume grec uni à l'exclusion du slavisme.

Nouvelles d'Italie.

PARME, 29 *décembre*. — Hier les Autrichiens ont publié un décret qui impose un emprunt forcé de 752 000 fr., payable en trois termes égaux : 15 janvier, 15 février et 15 mars 1849.

— On écrit de Milan, le 30 décembre : « On dit que le feld-maréchal, pour obliger la nombreuse émigration lombarde à rentrer en Lombardie, rédige en ce moment une nouvelle loi. La pénalité attachée au fait de l'émigration sera la confiscation des biens.

(*Constituente italiana* du 2 janvier.)

BOLOGNE, 31 décembre. — Hier, dans une séance extraordinaire (les cercles *National* et *Populaire*), il a été décidé que tous les citoyens seraient convoqués à se rendre aujourd'hui à une heure dans les locaux de ces deux cercles, pour que la population déclarât son opinion au sujet de l'adresse que le conseil communal a envoyée aux ministres au nom de la ville.

2 heures. — Les cercles se sont réunis ; le bataillon Zambeccari est sous les armes. Après une courte discussion, une protestation, dont nous donnons les passages les plus saillants, a été adoptée à l'unanimité :

« Au conseil communal de Bologne,

» Vous qui n'êtes pas les élus du suffrage populaire, vous débris d'un régime que notre générosité nous porte à ensevelir dans l'oubli, avez osé protester au nom des citoyens bolonais contre le projet de loi de la constituante d'Etat.

» Le peuple, blessé et dans ses droits et dans sa dignité, proteste et contre cet acte et contre vous-mêmes. Lorsque le prince constitutionnel a de son plein gré abandonné Rome, le peuple est rentré dans ses droits naturels et a dû pourvoir à sa sûreté. Une assemblée générale était par cela même devenue indispensable. Ne voyez-vous pas toutes les calamités que vos menaces de séparation peuvent faire fondre sur Bologne, sur l'Etat et sur l'Italie tout entière? Si donc vous n'êtes pas décidés à rétracter votre honteuse déclaration pour redevenir les véritables interprètes des sentiments du peuple de Bologne, qui a voué tous ses efforts et toute sa foi politique à la cause de l'indépendance, quittez des sièges que vous n'êtes plus dignes d'occuper. »

(*Alba*, 2 janvier.)

NAPLES, 27 décembre. — On dit que l'ultimatum des puissances médiatrices dans la question sicilienne n'ayant pas été accepté, les hostilités vont être incessamment reprises de part et d'autres. Le général Filangieri part cette nuit pour retourner à Messine. Les journaux italiens nous apprennent, sous la rubrique du 28 décembre, que les Siciliens ont pris à leur solde un corps de soldats suisses, et que beaucoup de volontaires français sont venus se mettre à leur disposition ; le *Contemporaneo* dit même que 30 000 siciliens marchent déjà sur Messine. Ces bruits n'ont rien cependant de bien certain, il n'y a de positif que le départ du général napolitain, et la reprise sérieuse et acharnée de cette guerre où le roi bombardeur a déjà commis tant d'atrocités.

Citoyen rédacteur,

Si le peuple n'a pas droit au travail, les rues ont, ce nous semble, bien droit à un nom.

Comment se fait-il que toutes les plaques de l'ancienne rue Bourbon-Villeneuve, excepté une seule où est inscrit le nom d'Aboukir, restent nues? Donnez un nom à cette rue : celui de Napoléon-Villeneuve, si vous voulez, messieurs nos édiles ; mais au moins, nous vous en prions, donnez-lui en un. Celui d'Aboukir doit rappeler d'assez glorieux souvenirs à notre président pour que l'on n'hésite pas à l'inscrire sur toutes les plaques de la rue. Et puis, ce sera toujours une journée ou deux de travail pour quelque pauvre ouvrier sans ouvrage.

Salut et fraternité.

A. B.

Mme Marie M... nous prie d'insérer la lettre suivante :

A M. le directeur du journal le *Peuple*.

Monsieur,

Vous avez refusé de publier la réponse que, sur votre invitation, j'ai cru devoir faire à vos articles relatifs aux droits de la femme ; mais la *Démocratie pacifique* a bien voulu l'insérer dans son numéro du 3 janvier, et force vous a été d'en parler. Permettez-moi de discuter le mérite de votre réfutation. Quelque répugnance que j'éprouve à continuer cette discussion, je ne puis laisser passer sans protestation vos étranges doctrines *socialistes* sur un point aussi important.

Je ne veux pas m'arrêter à la forme de votre article d'aujourd'hui, et relever ce qu'il y a d'injurieux dans certaines expressions que vous regrettez sans doute déjà. Je me bornerai, sur ce point, à vous faire remarquer, Monsieur, que je vous ai peu traité de *réactionnaire*, comme vous le faites croire à vos lecteurs, et que j'ai encore moins voulu *ameuter contre vous* ce qu'il vous plaît d'appeler le *ban et l'arrière-ban des bayadères* ; il est peu loyal de travestir ma pensée, de tronquer mes paroles pour me faire dire ce que je n'ai pas dit, et vous rendre facile une réplique sans doute fort embarrassante.

La République, dites-vous, doit à l'homme le droit au travail et à la femme le droit au ménage. C'est dire, en d'autres termes, que la République doit à la femme comme à l'homme le droit au travail, les *rudes labeurs*, selon vos propres expressions. Jusqu'ici, je vous l'ai dit, nous sommes d'accord, en ce sens que l'homme et la femme doivent concourir également aux travaux communs, selon leur nature particulière et leurs vocations spéciales, soit industrielles, soit artistiques, ou scientifiques.

Mais le travail n'est pas un droit, c'est un devoir. Le travail n'est pas un but, c'est un moyen. La femme, encore une fois, ne refuse pas d'accomplir ce devoir, mais elle demande aussi l'usage des droits corrélatifs. Vous ne voulez pas, sans doute, donner à l'homme du travail pour lui procurer le plaisir de travailler, mais bien pour que, en produisant, dans la mesure de ses forces, il puisse vivre. En d'autres termes, le droit au travail, c'est le droit à l'existence ; ce serait ramener l'homme à la condition des serfs russes ou des esclaves, moins la sécurité qui y est attachée ; vous devez vouloir aussi pour l'homme la vie intellectuelle et morale, et vous réclamez le libre exercice des droits politiques qui en sont la garantie.

Or, la femme ne demande pas autre chose ; elle invoque l'égalité proportionnelle de droits et de devoirs proclamée par la loi ; elle prétend que ce principe lui est applicable au même titre que l'honneur.

Vous vous obstinez à nier les droits et vous insistez sur les devoirs de la femme, que vous résumez dans ces mots : *droit au ménage*. Mais qu'entendez-vous par là? Après l'avoir défini les *rudes labeurs*, la *vie patriarcale*, vous essayez de la réhabiliter dans cette phrase amphibologique : « Ce que voit la jeune fille quand elle voit s'agiter dans les nuages le fantôme adoré, qu'est-ce, sinon les peines de la vie partagées avec un être aimé entre tous? Or, ces peines, qui composent pour la femme la part qui lui est échue dans le travail humain.... c'est là ce que nous appelons le ménage. » Pour un dialecticien de votre force, permettez-moi de vous le dire, c'est là un pauvre raisonnement, et si l'espace me le permettait, il ne me serait pas difficile de démontrer que ces fleurs de langage cachent des principes contraires à toute justice, par conséquent à toute vérité. Mais je ne suis pas obligée de deviner le sens de vos logogriphes. Vous êtes un homme positif, vous n'avez pas l'habitude d'employer un langage équivoque. Je vous prie d'expliquer nettement toute votre pensée sur la mission de la femme, sur ses devoirs et ses droits; comme socialiste vous devez avoir des idées parfaitement arrêtées sur ce sujet, et, puisque vous avez provoqué vous même cette discussion, vous ne pouvez vous y refuser. Je verrai ensuite si je dois y répondre.

Recevez, monsieur, mes salutations fraternelles.

Marie M.

Paris, 4 janvier 1849.

Assemblée Nationale.

Séance du 9 janvier. — PRÉSIDENCE DE M. MARRAST.

La séance est ouverte à deux heures.

M. FOULD demande la parole sur le procès-verbal. Il soutient, contrairement à quelques paroles prononcées hier par le président, que l'article du règlement relatif aux trois lectures est dès aujourd'hui obligatoire, puisqu'il a été voté par l'Assemblée.

VOIX DIVERSES. On n'a pas voté sur l'ensemble !

M. LE PRÉSIDENT. J'avais cru, en effet d'abord, que les nouveaux articles du règlement devaient être appliqués, mais différentes réclamations s'élevèrent ; on me fit remarquer qu'il n'avait pas été voté sur l'ensemble, et que, par conséquent, les actes des nouveaux ne sont pas obligatoires.

M. FOULD insiste au milieu des réclamations et des cris d'impatience.

M. DESLONGRAIS désapprouve les articles, mais il les croit applicables.

Le procès-verbal est adopté.

M. BIXIO. L'Assemblée me rendra cette justice que je ne mets pas souvent sa patience à l'épreuve. Un débat récent eût pu me fournir l'occasion de prendre la parole ; j'attendais que mon nom fût prononcé pour y apparaître.

Mais il ne m'est plus permis de me taire. J'ai trouvé ce matin dans un journal de province une calomnie indigne sur les causes qui m'ont déterminé à quitter le ministère. Je préviens donc l'Assemblée que j'ai déféré au procureur de la République le *Courrier de la Gironde*, arrivé aujourd'hui à Paris.

Puisque je suis à la tribune, j'ajouterai qu'avant comme après la démission de M. le ministre de l'intérieur et la mienne il n'a pas cessé de régner entre les membres qui ont cru devoir quitter le ministère et ceux qui y sont restés la plus complète union, et que je suis retourné sur

mon banc de représentant plein d'estime et de sympathie pour des hommes dont j'ai pu apprécier le mérite et le dévouement.

M. ODILON BARROT, président du conseil, paraît à la tribune. (Rumeurs.) L'honorable M. Bixio, en déférant à la justice un article d'obscur journal, s'est trompé; cette calomnie ne pouvait pas l'atteindre. (Très bien!)

J'ajouterai que nous avons vu avec douleur M. Bixio se séparer de nous, et qu'il n'a obéi dans cette occasion qu'à l'excès d'un sentiment honorable. (Très bien!)

M. BONATIEN MARQUIS a la parole pour présenter un rapport sur les élections de la Corse. M. Lucien Bonaparte a obtenu 11 877 suffrages; 10 560 se sont portés sur M. Arrighi. Diverses irrégularités se sont produites dans ces élections, et plusieurs protestations ont été annexées au procès-verbal. Ainsi, dans un canton un petit nombre d'électeurs auraient jeté dans l'urne des paquets de bulletins.

Dans certain nombre de localités le nombre des bulletins dépassait de moitié celui des électeurs inscrits, etc. Le 6e bureau a été d'avis à l'unanimité que les élections de la Corse doivent être annulées pour manœuvres frauduleuses.

M. LUCIEN BONAPARTE paraît à la tribune, un papier à la main. Je viens, dit-il, soutenir la validité de mon élection. Prendre une place qui n'est pas la mienne est tellement contraire à mes principes, qu'il me faut une conviction bien profonde que mon élection est réellement le résultat des votes de mes concitoyens, pour que je me décide à combattre à cette tribune la conclusion du 6e bureau.

Ceux qui connaissent la Corse savent fort bien qu'il est impossible d'exiger dans ce pays une parfaite régularité. (Rumeurs). Des inégalités semblables se sont produites dans les élections précédentes, sans que l'on en ait rien conclu contre les élus. J'ajouterai que, pour les habitants des montagnes, mon élection semblait chose de pure forme, parce qu'on était persuadé que je serais nommé sans contestations. (Légère hilarité.)

L'orateur dit que les signatures de la première protestation ne sont pas légalisées, et qu'en Corse les formalités sont plus nécessaires qu'ailleurs.

UNE VOIX. Vous venez de dire le contraire.

M. LUCIEN BONAPARTE. Quant à la seconde protestation, elle est signée de quatre personnes seulement. Je ne discuterai pas plus longtemps dans une question qui m'est personnelle.

Vous pouvez annuler mon élection ; je me présenterai de nouveau devant les électeurs, et cette fois ce ne sera pas à une majorité de 1 500 voix que je serai nommé. (Rumeurs.)

L'orateur termine en protestant de son profond dévouement à la République démocratique. (Très bien !)

L'annulation de l'élection est mise aux voix et prononcée à l'unanimité.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de décret sur le travail dans les prisons.

M. BESNARD combat le système présenté par la commission. La commission tranche les difficultés ; elle interdit complètement la vente sur le marché des ouvrages exécutés par les prisonniers. Il me semble que le gouvernement agit plus sagement en proposant de faire fixer les travaux par les préfets assistés des chambres consultatives du commerce et des conseils de prud'hommes, et en accordant ensuite toute liberté sur la vente.

M. CHARAMAULE propose de remplacer l'art. 2 par la disposition suivante :

« Le travail, dans les établissements publics, aura pour objet, autant que possible, des produits sujets à exportation ou non encore obtenus en France.

» Des règlements d'administration publique, élaborés par le conseil d'Etat, règleront l'application de ce principe dans les prisons, dans les hospices, dans les ateliers d'assistance et dans les communautés religieuses. »

M. CHARAMAULE. Le gouvernement n'a vu qu'une partie de la question. Il a détruit le danger de la concurrence locale ; mais il laisse subsister la concurrence générale, qui est presque aussi désastreuse.

Dans le système du gouvernement, dans celui de la commission, le marché continue à être encombré, et l'ouvrier honnête et pauvre continue à supporter la concurrence du travailleur coupable mais subventionné. Il y a là un cercle vicieux dont il faut sortir. La disposition que je propose me semble résoudre toutes les difficultés.

M. ROUHER combat l'amendement de M. Charamaule. La commission s'est occupée de l'idée formulée par le préopinant, et l'a rejetée.

L'article de la commission est mis aux voix et adopté.

« Art. 3. Les produits du travail des détenus seront consommés par l'Etat. »

Plusieurs amendements sont proposés, et une discussion confuse s'engage sur la question de savoir si on votera d'abord sur l'article pour revenir ensuite aux amendements, qui ne sont que des additions à l'article.

M. BESNARD propose de terminer ainsi l'article : « Seront consommés, autant que possible, par l'Etat. »

Cet amendement est mis aux voix. Plusieurs membres épars çà et là votent pour ou contre ; l'épreuve est déclarée douteuse. La seconde épreuve est également douteuse. On procède au scrutin de division, qui donne le résultat suivant :

Nombre des votants.	685
Majorité absolue.	343
Pour l'ordre du jour.	359
Contre.	376

L'amendement est adopté.

M. STOURM. L'adoption de l'amendement rend nécessaire une disposition additionnelle. Si l'on trouvait de la résistance de la part du gouvernement pour consommer les produits des maisons de détention, comment ces maisons pourront-elles se débarrasser de leurs produits, puisqu'aux termes de l'article 2 ces produits ne peuvent être livrés au commerce, en concurrence avec les produits du travail libre ? Pour éviter cet inconvénient, il faudrait ajouter à l'article 3 ces mots :

« Conformément à un règlement d'administration publique. »

Cet amendement est adopté.

L'article 3 est adopté avec cette modification.

M. LE PRÉSIDENT. Le rapport sur la proposition de M. Rateau, relativement à la dissolution de l'Assemblée, a été déposé pendant le scrutin; il sera imprimé et distribué. Je consulte l'Assemblée pour savoir à quel jour elle veut fixer la discussion. (La lecture ! — Non ! non !)

M. DESLONGRAIS. La lecture est de droit. (Oui, oui ! — Agitation prolongée.)

M. LE PRÉSIDENT. M. Grévy, rapporteur du comité de législation, a la parole pour lire son rapport sur la proposition de M. Rateau. (Vif mouvement d'attention.)

M. GRÉVY. Notre honorable collègue, M. Rateau, a déposé une proposition tendant à faire faire de nouvelles élections, et à faire prononcer la dissolution de l'Assemblée actuelle pour le 19 mars, et à déclarer que jusqu'à ce moment l'Assemblée ne s'occupera que de la loi électorale.

Cette proposition a été renvoyée aux comités de la justice et au comité de législation.

Une première question se présente, c'est celle-ci : L'Assemblée a été convoquée pour faire une constitution, a-t-elle rempli son mandat ? L'Assemblée constituante qui, après avoir fait la constitution, laisserait à une autre Assemblée le soin de faire les lois qui sont le complément de la constitution, n'aurait rempli que la moitié de son mandat.

La constitution elle-même porte que l'Assemblée, après avoir voté la constitution, devra faire les lois organiques. L'Assemblée ne peut donc se dissoudre avant d'avoir rempli son mandat. Ce serait la première fois qu'une Assemblée constituante, cédant aux clameurs, n'achèverait pas sa tâche et déchirerait elle-même de ses mains la constitution qu'elle a faite. (Très bien.)

La proposition qui a été faite ne laisserait évidemment à l'Assemblée qu'un temps insuffisant pour accomplir sa tâche. (Très bien !)

On a dit qu'en présence de l'élection du président il y avait incompatibilité entre le pouvoir du président et celui de l'Assemblée constituante. Mais où donc est cette incompatibilité? Il n'y a ni incompatibilité légale ni incompatibilité politique entre ces deux pouvoirs. On avait pour que l'Assemblée fût hostile au président de la République; certaines personnes même avaient fini par se le persuader, à force de le désirer. (Rire général.) Mais l'attitude de l'Assemblée en présence du pouvoir du président a donné un démenti à cette supposition, et ses derniers votes témoignent de son désir de la concorde entre les grands pouvoirs et l'Etat.

Cette question de dissolution est capitale pour la République ; ceux qui en doutent peuvent voir les attaques dont la République est l'objet de la part de ceux qui veulent la dissolution de l'Assemblée.

En conséquence, le comité de législation et celui de la justice proposent de ne pas prendre en considération la proposition de M. Rateau. (Agitation.)

Ce rapport sera imprimé et distribué. La discussion est fixée à vendredi.

L'Assemblée reprend son ordre du jour.

« Art. 4. Dans le cas où le travail des détenus serait fait à l'entreprise, les objets laissés pour compte à l'entrepreneur par l'Etat ne pourront être livrés sur le marché qu'après une autorisation spéciale du tribunal de commerce dans la circonscription duquel est établie la maison centrale de force ou de correction. » — Adopté.

« Art. 5. Les condamnés avancés en âge, infirmes, ou que le directeur reconnaîtrait ne pouvoir être employés autrement, seront occupés à des travaux dont la nature sera déterminée par un règlement d'administration publique, et les produits pourront être exportés ou vendus à l'intérieur. » — Adopté.

« Art. 6. Les dispositions des articles 2, 3, 4 et 5 du présent décret sont applicables aux prisons départementales de la Seine; elles ne régiront point les maisons de correction pour les jeunes détenus.

« Ces dispositions ne seront exécutoires, dans les maisons actuellement soumises à une entreprise générale ou spéciale, qu'à l'expiration ou à la résiliation des engagements contractés par l'Etat. » — Adopté.

L'ensemble du décret est également adopté.

La séance est levée à 6 heures.

Proposition relative à l'ouverture d'un congrès universel ayant pour but un désarmement proportionnel entre tous les Etats reconnus, présentée le 8 janvier 1849 par le citoyen Francisque Bouvet, représentant du peuple.

Attendu que la guerre entre les nations est contraire à la religion, à l'humanité et à la prospérité publique,

L'Assemblée nationale française décrète :

Art. 1er. La République française propose aux gouvernements et aux assemblées représentatives des divers Etats d'Europe, d'Amérique et autres pays civilisés, de concourir, par leur représentation, à un congrès qui aura pour but un désarmement proportionnel entre les puissances, l'abolition de la guerre, et la substitution à cet usage barbare d'une juridiction arbitrale dont ledit congrès fera immédiatement les fonctions.

Art. 2. Le congrès universel s'ouvrira le 1er mai 1849 à Constantinople.

Art. 3. Monsieur le président de la République est chargé de notifier la présente proposition à tous les gouvernements et assemblées représentatives des Etats reconnus, et de la leur faire agréer par tous les moyens en son pouvoir.

FAITS DIVERS.

MM. Maurel et Jayet ont présenté à l'Académie des sciences une machine à calculer, au moyen de laquelle les quatre règles de l'arithmétique se font toutes seules, mécaniquement (au moyen de ressorts que l'on fait mouvoir à peu près comme on monte une lampe ou une montre), avec une précision et une rapidité fort remarquables.

— Il y avait foule dimanche au Théâtre-Historique, et l'on était arrivé au second acte des *Mystères de Londres*, lorsqu'un accident, survenu aux conduits qui alimentent le gaz du lustre, a jeté quelque émoi parmi les spectateurs. Mais un avis du régisseur a bientôt ramené le calme, et quinze à vingt minutes après le mal était réparé et le spectacle continuait.

— Hier au matin, une jeune personne, Mlle O. B..., appartenant à une famille riche du faubourg Saint-Germain, s'est précipitée du premier étage de la maison habitée par ses parents. On l'a relevée les jambes gravement fracturées.

— Samedi, un nommé Langlumé, ouvrier carrier, habitant la commune de Romainville, s'est empoisonné avec ses deux enfants, en mangeant des champignons qu'il avait ramassés.

Tous les secours de l'art ont été impuissants pour sauver le père, et les deux enfants sont dans un état désespéré.

— Le journal de Bergerac annonce que dans la commune de Villefranche-de-Longchamp (Dordogne), des ouvriers occupés à des travaux de déblaiement sur l'emplacement d'une ancienne auberge, ont découvert un squelette humain enterré dans la partie des bâtiments servant autrefois d'écurie. Une tige de fer fortement oxidée et pointue par un bout était à côté du cadavre.

On se souvient dans la contrée, ajoute la même feuille, qu'un colporteur étranger à la commune disparut tout à coup il y a une vingtaine d'années. Des recherches eurent lieu à cette époque, mais elles restèrent sans résultat. La justice informe, mais on craint que les coupables ne soient protégés par la prescription.

— Un nouveau journal musical vient de paraître sous le titre : *la Musique*, gazette universelle des artistes et des amateurs. Le premier numéro que nous avons sous les yeux renferme un remarquable article de M. H. Chavée, intitulé : *la Musique religieuse et le Progrès social*, profondément empreint de l'esprit élevé du socialisme évangélique ; et une première lettre de M. Emile Chevé qui, sur l'invitation du nouveau journal, propose d'établir le parallèle entre les théories musicales dont il est un des plus vigoureux propagateurs, et celles qui ont cours dans l'enseignement officiel.

La *Musique* paraît tous les dimanches et publie un morceau tous les quinze jours. On s'abonne rue Richelieu, 102. Paris, 20 fr. par an ; départements, 22 fr.; étranger, 24 fr.

— On nous prie d'insérer l'avis suivant :

« Le club démocratique bonapartiste, présidé par M. Elisée Lecomte, se tiendra aujourd'hui mercredi 10 janvier, à sept heures du soir, salle des Capucines, boulevard du Temple, 34.

» Les adhérents peuvent prendre des cartes au bureau de M. Elisée Lecomte, rue Mandar, 9, au 3e étage. »

— On nous prie d'insérer la note suivante :

« CHEMISERIE. L'association fraternelle des ouvriers et ouvrières de la chemiserie, constituée par contrat du 27 décembre 1848, a son siège provisoire rue de l'Arbre-Sec, 62. Elle s'occupe ardemment de son installation définitive, presse autant qu'il est en elle de le faire, dans ses magasins et ateliers, l'exécution des travaux de premier établissement, et, dès le 18 courant, elle sera en mesure de commencer ses opérations sur une large échelle.

» Dépôts et écoulements pour compte du fabricant et aux prix de fabrique, de toiles, calicots, flanelles, etc., travail industriel ou confection de chemises, caleçons, gilets de flanelle et autres articles de la spécialité, telles sont les opérations auxquelles doit se livrer cette association vraiment fraternelle, qui compte déjà quatre cents sociétaires, et qui continuera à recevoir dans son sein tous les travailleurs français et étrangers, pourvu qu'ils soient de la profession, qu'ils le prouvent et qu'ils adhèrent au pacte fondamental de l'association.

» Pour éviter toute confusion et toute fraude spéculative des fausses associations, les consommateurs sont invités à ne faire de commandes que sur bulletins à souche, frappés du timbre sec et du timbre humide de cette association. »

Un malheur affreux est arrivé hier soir rue Saint-Denis, près des bains Saint Sauveur.

Un jeune enfant était avec sa mère à la fenêtre du cinquième étage. La mère se trouva tout à coup indisposée; l'enfant désolé criait de toutes ses forces au secours ; personne ne venant de l'intérieur de la maison, il revint à la fenêtre ; mais, s'étant trop penché, il est tombé sur le pavé et s'est tué. On l'a de suite transporté chez sa malheureuse mère, qui avait repris ses esprits. Mais en voyant son enfant mort, elle est tombée de nouveau dans des convulsions qui font craindre pour ses jours.

— Nous lisons dans le *Journal de Lot-et-Garonne* (Agen), 5 janvier :

« Deux cents hommes de la garnison d'Agen sont partis le 4 du courant pour activer et assurer la rentrée de l'impôt extraordinaire des 45 centimes. Ils ont été dirigés sur La Sauvetat ; de là ils iront dans les autres communes où la rentrée des contributions éprouve des difficultés, en commençant par Puymirol, Laroque-Timbault et Montpezat. Les militaires sont logés chez les contribuables en retard. »

— Nous avons annoncé l'arrestation du nommé Delsol, par suite de l'assassinat du curé de Reyrevignes ; l'*Echo du Lot* dit que Delsol a tout révélé, et que, par suite de ses révélations, le nommé Laval, du lieu de Lapaille, commune de Souillac, a été saisi et écroué dans les prisons de cette ville. Il paraît, d'après les bruits qui circulent, que ce serait lui qui aurait joué le principal rôle dans cet épouvantable drame, et qui, après avoir poignardé la servante du curé, qui lui opposait une vive résistance, et l'avoir étendue sur le pavé de la cuisine, lui aurait déchargé à bout portant un coup de pistolet dans la tête.

Ce ne sont pas, comme on le supposait, les chiens qui, pendant la nuit, ont dévoré une partie de la figure et la langue du malheureux ecclésiastique, c'est, au contraire, la truie de Delsol qu'on avait amenée près du cadavre pour lui faire boire le sang qui inondait le lieu théâtre de l'assassinat.

On parle, mais vaguement, d'un troisième complice.

— L'*Indicateur de Bordeaux* publie les détails suivants sur l'assassinat de M. Dentraygues, curé de Reyrevignes, que nous avons annoncé dans notre numéro d'hier :

« Samedi dernier, vers les neuf heures, on vint prier M. le curé de se rendre dans une maison voisine où se trouvait un malade qui avait besoin des secours de son ministère. M. le curé y alla et ne tarda pas à revenir. Rappelé une demi-heure après auprès du malade, il s'y rendait encore, mais il n'y arriva pas, car à 20 pas environ de la maison où était ce malade, l'assassin, caché derrière une haie, attendait sa victime, et d'un coup de hache il lui fendit la tête en deux. Puis, comme si ce n'était pas assez de ce meurtre, il se rendit au presbytère et frappa à la porte.

» La servante, seule dans la maison, pensa que c'était son maître qui revenait, et courut lui ouvrir. L'assassin se jeta alors sur elle, lui étreignit le cou avec une serviette afin d'étouffer ses cris, et ensuite il lui plongea, à plusieurs reprises, un couteau ou un poignard dans la gorge et dans le sein, et l'étendit à ses pieds dans une marre de sang.

» Un instant après, pensant sans doute qu'elle n'était pas morte, il lui déchargea dans la tête un des pistolets du curé dont il s'était emparé, et disparut, mais non sans avoir enlevé divers objets appartenant à ses victimes. »

» Il est impossible de dépeindre l'effroi des habitants lorsque le lendemain, à leur réveil, ils eurent sous les yeux le spectacle de cette boucherie. Et ce qui en augmente encore l'horreur, c'est que, pendant la nuit, les chiens ou les loups avaient dévoré la langue du malheureux curé. Il était méconnaissable, et l'aspect de sa tête presque détachée du tronc, de son visage lacéré, dévoré par des animaux carnassiers, présentait quelque chose de si repoussant et de si hideux, que les gendarmes qui accompagnaient M. le juge d'instruction furent contraints de détourner leurs regards et reculèrent d'horreur.

» La justice a fait arrêter le nommé Delsol, sur lequel s'élevaient de graves soupçons. Le cadavre de M. le curé de Reyrevignes a été trouvé dans le chemin, presque en face de la maison de cet individu : sur le seuil de la porte, on a remarqué trois gouttes de sang, et les pieds de Delsol paraissent s'adapter parfaitement à des empreintes remarquées dans le jardin du presbytère. »

— Le deuxième numéro du *Travail affranchi* contient les articles suivants :

Nos souhaits de nouvel an. Aux hommes de peine, aux hommes de loisir, au pouvoir, par A. Toussenel. — La Jurisprudence actuelle sur les associations du contrat de société d'après le code civil. — Commentaires historiques sur la Constitution. Le droit au travail et le droit à l'assistance chez les Romains, par François Vidal. — Le Code pénal. — Les Coalitions. — Des Associations. — Les Trois millions votés par l'Assemblée. Application du décret. Documents officiels. — Les Ouvriers de Paris. Le Tailleur, par P. Vinçard. — Histoire politique et philosophique des Abeilles, par A. Toussenel. — Mélanges, etc., etc.

On s'abonne rue des Saints-Pères, 16, à Paris. Par an, 5 fr. Six mois, 3 fr. Trois mois, 1 fr. 50.

MORT ACCIDENTELLE DE TROIS OUVRIERS CARRIERS. — Un évènement des plus déplorables est arrivé hier dans une carrière située sur le territoire de Châtillon et appartenant au sieur Alfand.

Sept ouvriers carriers venaient de remonter une pierre énorme et l'avaient déposée sur des madriers placés au dessus de l'orifice du puits par où l'on descend dans la carrière. Ces madriers n'avaient pas la force nécessaire pour supporter un tel poids ; ils se brisèrent. Les ouvriers, pour enlever la pierre, étaient montés sur une de ces roues d'un diamètre très étendu, qu'ils font mouvoir en se plaçant sur des échelons posés à sa circonférence. Sept d'entre eux se trouvaient encore sur la roue au moment où les madriers, s'étant rompus, la pierre retomba au fond du puits. La chute de cette masse énorme donna une impulsion violente à la roue, qui tourna aussitôt sur elle-même avec une rapidité prodigieuse, et lança les ouvriers à une grande distance.

Trois de ces malheureux, les nommés Baroche, Lenoir et Marchepied, ont été tués. Les quatre autres, appelés Bouher, Maligne Jean, Maligne Théodore et Laporte, sont grièvement blessés.

La secousse a été si forte, que la roue elle-même s'est démembrée et que ses débris ont été lancés au loin dans différentes directions.

On a transporté les blessés dans un hospice. (*Droit.*)

EURE-ET-LOIRE (La Ferté-Vidame). — Dimanche dernier un suicide est venu jeter la consternation dans le couvent de femmes trappistes établi depuis quelques années à Boissy-le-Sec.

Le nommé Lemoine, commis à l'exploitation des propriétés de ce monastère, s'est fait sauter la cervelle d'un coup de fusil. La justice, appelée sur les lieux, a été conduite dans un cabinet où elle a trouvé le cadavre étendu la face contre terre, au milieu d'une mare de sang ; la mâchoire était horriblement fracassée, et l'on remarquait, attachée au pied de la victime, une corde qui avait fait jouer la détente de l'arme.

Lemoine était âgé de cinquante ans et originaire de Plehidel (Côtes-du-Nord). On ignore la cause qui a pu le pousser à cet acte de désespoir. (*Gazette des Tribunaux.*)

INDOSTAN (Calcutta). — On vient de découvrir une conspiration qui avait pour but de massacrer tous les Anglais, de s'emparer du trésor public et de réduire par la force des armes la capitale des possessions anglaises dans l'Inde.

Un havildar-major (espèce de sergent-major) du 46e régiment de grenadiers indigènes reçut un jour dans sa tente la visite de deux hommes qui déclarèrent avoir quelque chose à lui communiquer, mais en ajoutant qu'ils ne pourraient le dire que dans huit jours. Ils revinrent en effet au bout d'une semaine, et lui dirent que, s'il pouvait faire insurger son régiment, il rendrait un grand service à son pays et à sa religion, et qu'un *crore* de roupies (environ 250 000 fr.) serait mis à la disposition du 46e régiment de grenadiers.

Ils ajoutèrent que sept *crores* de roupies étaient déposés à Calcutta pour être distribués au sept régiments de cipayes cantonnés à Bawackpore, et qu'en outre le pillage de Calcutta leur serait accordé pendant deux jours.

Le havildar demanda quelque temps pour réfléchir à ses ouvertures ; il se hâta d'avertir son colonel, et dit que, s'il n'avait pas fait arrêter ces deux émissaires, c'était pour ne pas donner l'éveil à ceux qui les avaient mis en avant. Huit autres jours après, les deux mêmes hommes

revinrent, le bavildar leur dit qu'il avait gagné un sonbadar ou capitaine, qui avait une grande influence, qu'il s'était vu obligé de mettre au courant de l'affaire. Le .... parut. « Nous sommes tous prêts, dit-il, à secouer le joug de la tyrannie des marchands anglais, faites-moi connaître celui qui vous emploie, afin que je puisse traiter directement avec lui. »

Les envoyés consentirent, après quelques difficultés, à cette instance. Les deux officiers s'embarquèrent avec un cipaye qui leur servait de guide, remontèrent le fleuve et rejoignirent le lendemain les émissaires au rendez-vous fixé. On leur fit parcourir un assez grand espace de chemin à terre, et ils arrivèrent près d'un étang, dans un vaste bâtiment où se trouvait un grand personnage. Ce personnage, qui n'était autre que le rajah Pertab Chaud, l'un des chefs des sikkes, ennemis implacables des Anglais, leur annonça que chaque officier cipaye qui concourrait au succès du complot recevrait pour sa part 40 mille roupies (25 000 fr.), et il leur annonçait que des forces considérables étaient toutes prêtes à lever l'étendard de la révolte. Il y avait certainement plus que de l'exagération dans les assurances et les promesses du rajah. Le travildar et le sondabar feignirent d'y croire, et recueillirent avec adresse plusieurs renseignements qu'ils communiquèrent à leur colonel.

Cette découverte de la conspiration tramée par les sikkes a amené de nombreuses arrestations. Jebun-Sing, agent de Ranie, prince régnant de Lahore, a été jeté dans un cachot, mais ensuite mis en liberté lorsqu'on s'est assuré qu'il n'était pour rien dans le complot. Il n'y a pas de doute que les Sikkes ne comptassent sur une diversion du souverain de Nepcut. Ce qui est certain, c'est que le rajah de ce pays a formé tout récemment une armée d'observation. Lord Dalhousie, le nouveau gouverneur de l'Inde, doit lui demander des explications à ce sujet.

(*Gazette des Tribunaux.*)

UNE FAMILLE CIVILISÉE. — Un enfant de dix ans, nommé Louis Roblot, était traduit aujourd'hui devant la police correctionnelle sous la prévention de mendicité. Sa mère, marchande des quatre saisons, était citée comme civilement responsable du délit de son fils.

Le petit Roblot est maigre et chétif ; sa figure hâve et creuse annonce la souffrance et les privations. Malgré la rigueur de la saison, il est à peine vêtu de quelques méchantes guenilles qui pendillent de tous côtés ; des vieux morceaux de tapis rassemblés par des ficelles composent sa chaussure.

M. le président : Vous avez été arrêté demandant l'aumône ?

L'enfant regarde sa mère et ne répond pas.

La femme Roblot : Répond donc, mauvais sujet ; puisque tu as fait le crime, tu dois en subir la honte.

M. le président, avec sévérité : Taisez-vous, madame, nous verrons tout-à-l'heure à qui la honte de cette action doit revenir. (A l'enfant) répondez : Avez-vous demandé l'aumône ?

L'enfant jette sur sa mère des regards effarés ; il tremble et reste toujours silencieux.

M. le président : Il est évident que cette femme inspire à cet enfant une terreur qui l'empêche de dire la vérité... Audiencier, faites retirer la femme Roblot dans la salle des témoins.

M. le président : Voyons, Roblot, ne craignez rien... votre mère n'est plus là. Dites la vérité : n'est-ce pas votre mère qui vous envoie mendier ?

L'enfant, après une longue hésitation : Oui, monsieur.

M. le président : N'exige-t-elle pas que vous lui rapportiez chaque soir une certaine somme ?

L'enfant : Oui, monsieur.

M. le président : Combien faut-il que vous lui rapportiez ?

L'enfant : Vingt sous.

M. le président : Et quand vous ne les lui rapportez pas, que vous dit-elle ?

L'enfant : Elle ne me donne pas à manger.

M. le président : Et ne vous frappe-t-elle pas ?

L'enfant : Oui, monsieur ; elle me donne autant de coups qu'il manque de sous.

M. le président : Avec quoi vous frappe-t-elle ?

L'enfant : Avec une grosse corde.

M. le président : Ne vous laisse-t-elle pas quelquefois vingt-quatre heures sans manger ?

L'enfant : Le matin, en m'en allant, ma mère me donne un morceau de pain.

M. le président : Et ce morceau de pain est-il gros ?

L'enfant, mettant ses deux petits poings l'un près de l'autre : Comme ça...

M. le président : Ainsi, quand vous ne rapportez pas vos vingt sous, c'est tout ce que vous mangez jusqu'au lendemain ?

L'enfant : Il y a des personnes charitables qui me donnent quelquefois un morceau de pain.

M. le président : Est-ce que votre mère ne vous donne pas quelquefois de la soupe ?

L'enfant : Oui, monsieur, quand je rapporte plus de vingt sous.

Nous avons jugé utile de reproduire ce triste tableau, et nous pensons qu'il intéressera plus nos lecteurs que le dénouement correctionnel de cette petite affaire.

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 janvier sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2 ; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande.

PETITE CORRESPONDANCE.

Châlon-s.-S. — M. L. — Nous préparons le tir. à part et nous en aurons d'ici à 8 jours environ à 40 centimes au plus, avec de grandes concessions pour les grands nombres. — Notre catalogue renferme déjà plus de 20 publications de 5 centimes à 1 franc.

Quimper. — M. P. — Votre commission est faite, ce qui ne veut pas dire que votre désir sera rempli. — Nous vous serrons la main et sommes à vos ordres.

Angers. — M. L. — M. P. nous remet à l'instant 62.30 de votre part.

Hyères. — M. L. — La V. de J. de S. est épuisée.

Nantes. — M. A. — Reçu les 369.75. — Il n'y a point à espérer de tendances socialistes de ce côté-là.

Orléans. — M. C. — Nous pensons franchement que les phalanst. ont mieux à faire que cela, ce qui n'implique d'ailleurs aucune critique.

Nîmes. — M. B. de C. — Nous transmettons votre lettre à Sc., mais elle arrive un peu tard.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS.	Un an 20 fr.,	Six mois 11 fr.,	Trois mois 6 fr.
DEP. ET ETRANGER.	— 32	— 17	— 9
PAYS à surtaxe.	— 50	— 26	— 14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DEP. ET ETR.	— 8	— 4	— 2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES	
Une à quatre fois en un mois.	40 c.	Annonces anglaises.	40 c.
Cinq à neuf —	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 9 janvier.

Les *galas* ordinairement concilient tout, mais celui du bureau de la chambre, chez le président de la République, produit, par extraordinaire, de la baisse au début, mais on remonte vers la fin du marché.

La bourse se plaint de ce que nous ne sommes pas gouvernés ; elle réclame la présentation du budget, avec les voies et moyens pour aviser à combler le déficit de 500 millions, car on ira là avec les dépenses et crédits imprévus, heureux si le chiffre n'est pas dépassé !

Le 5 p. 100 ouvre comme hier à 74.75, tombe à 74.40, mais finit mieux à 74.85, fin courant, et 74.75 au comptant. C'est une hausse légère de 10 c.

Le 3 p. 100, de 45.60, débute à 45.45, descend à 45.35 pour finir à 45.70 à terme et 45.60 au comptant.

L'emprunt fait 74.35.

La Banque de France, de 1670, descend à 1650 fr., pour finir avec 10 fr. de perte à 1660 fr.

Les chemins de fer sont tous offerts en perte : Orléans n'est plus qu'à 685 ; Avignon-Marseille de 485 tombe à 474 fr. ; le Nord est mieux tenu à 390 fr.

La fin du marché est meilleure qu'on ne s'y attendait. On croit maintenant à des cours supérieurs.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	45 60	45 80	45 35	45 70
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	74 35
Cinq 0/0	74 75	75 95	74 30	74 85

9 janvier. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	45 60	4 Canaux avec prime	900 ..
— Emprunt (1847-1848)	74 35	[illegible]	... ..
5 0/0 j. du 22 mars	74 75	Caisse hypothécaire	110 ..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	.. ..	Emprunt d'Haïti	200 ..
4 0/0 j. du 22 septembre	.. ..	Espagne, dette active	17 75
Actions de la banque	1660 ..	— dette passive	[illegible]
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	23 75
Récép. Rothschild	75 ..	Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
5 0/0 de l'État romain	66 75	— 3 0/0	.. ..
5 0/0 belge 1840	[illegible] 25	2 1/2 Hollandais	.. ..
— — 1842	[illegible]	Zinc Vieille-Montagne	2275 ..
— 4 1/2	[illegible]	H. de la Grand-Combe	[illegible]
— Banque (1835)	... ..	Emprunt du Piémont	[illegible]
Obligations de la Ville	.... ..	Lots d'Autriche	[illegible]

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	[illegible]	340 ..	Orléans à Bordeaux	[illegible]	[illegible]
Versailles, rive droite	112 50	122 50	Du Nord	[illegible]	[illegible]
— rive gauche	110 ..	115 ..	De Paris à Strasbourg	[illegible]	[illegible] 25
Paris à Orléans	[illegible]	685 ..	Tours à Nantes	315 ..	315 ..
Paris à Rouen	[illegible]	[illegible]	Paris à Lyon	... ..	... ..
Rouen au Havre	[illegible]	[illegible]	Montereau à Troyes	... ..	... ..
Avignon à Marseille	485 ..	475 ..	Dieppe à Fécamp	105 ..	... ..
Strasbourg à Bâle	[illegible]	[illegible]	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	[illegible]	[illegible]	Bordeaux à la Teste	... ..	... ..
Amiens à Boulogne	253 75	... ..			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

La magnifique fête de la *Présidence*, annoncée pour demain jeudi 11 janvier, au Jardin-d'Hiver, est remise au jeudi suivant 18, par suite des immenses préparatifs que nécessite cette imposante solennité. Le programme n'en sera que plus brillant. — Le concert commencera à dix heures et le bal à minuit. Les souscriptions se reçoivent toujours au Jardin-d'Hiver, 59, avenue des Champs-Elysées, au *Ménestrel* et au *Galignani's*, rue Vivienne, 2 et 18, aux *Villes de France*, rues Vivienne et Richelieu, enfin chez les principaux éditeurs de musique. — Prix de souscription, jusqu'au 16 janvier au soir, 20 fr. pour un cavalier et une dame, billet d'une seule personne 10 fr. — Les billets à la date du 11 seront reçus le 18.

Spectacles du 10 janvier.

THEATRE DE LA NATION. — La Vivandière, Lucie.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — La Corruption.
ITALIENS. —
OPERA COMIQUE. — Le Caïd.
ODEON. — Les Deux Chemins, l'Héritière, Comment les Femmes se vengent.
THEATRE-HISTORIQUE. — Les Mystères de Londres.
GYMNASE. — A bas la Famille ! le Mariage de Raison, Tout Chemin mène à Rome, Rage d'Amour.
VAUDEVILLE. — La Propriété, le Maître de poste, le Baron de Castel-Sarazin.
THEATRE MONTANSIER. — Les Lampions de la Veille et les Lanternes du Lendemain, Ma Maîtresse.
VARIETES. — Oscar, la Petite cousine, les Douze travaux, Vautrin.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Les Marrons d'Inde, l'Auberge, Titine.
GAITE. — L'Homme au Masque de Fer.
AMBIGU-COMIQUE. — Les sept Péchés capitaux, Napoléon.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — L'Habit ne fait pas le moine, Apprenti, Antoine, 1848.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple). — La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES. — Le Diable, la Courte-Paille, Prince, Tony.
DELASSENTSME. — Sur la Gouttière, la Revue.
THEATRE BEAUMARCHAIS. — La Montagne et la Gironde.

Imprimerie LANGE LEVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 11. ÉDITION DU MATIN. Jeudi 11 janvier 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 10 JANVIER.

« Aujourd'hui, la rétribution du travail est abandonnée au hasard ou à la violence. C'est le maître qui opprime ou l'ouvrier qui se révolte. »

(LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. *Extinction du Paupérisme*, page 50.)

« La pauvreté ne sera plus séditieuse, lorsque l'opulence ne sera plus oppressive. »

(LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. *Extinction du Paupérisme*, page 52.)

Assemblée Nationale.

L'Assemblée s'est occupée aujourd'hui d'organiser l'assistance publique dans la ville de Paris. Nous n'entrerons point dans le détail de la discussion ; elle a présenté peu d'intérêt. Aucun orateur éminent ne s'est fait entendre, et nous ne croyons pas l'Assemblée nationale appelée en cette matière à de fécondes innovations. Déjà, comme l'ancienne chambre des députés, elle ne fait de lois nouvelles qu'en marchant scrupuleusement dans la trace des anciennes. Hier, dans la question du travail des prisons, elle n'a pas osé décréter l'application des prisonniers à l'agriculture et aux travaux publics : c'eût été trop neuf ; elle s'est bornée à cette décision fort élastique : « Les produits du travail » des prisonniers seront consommés par l'Etat, *autant que pos-* » *sible.* »

En agissant ainsi l'on ne s'engage pas, l'on ne s'aventure guère. Le décret sur l'assistance n'est pas plus hardi ; mais ce qui nous intéresse beaucoup plus que l'enfantement laborieux de cette loi, c'est le grand principe qu'elle proclame et auquel l'Assemblée nationale vient de rendre hommage, la nécessité d'assurer le nécessaire à tous les membres de la famille française.

Que signifie l'hôpital, à quoi répond l'hospice, quel sentiment, quelle idée soutiennent le bureau de bienfaisance ? Ces établissements de charité, dont l'existence, dont le but protestent aujourd'hui contre l'égoïsme général, sont des hommages rendus à l'impérissable fraternité. Si enfermé qu'on soit dans les préjugés économiques et politiques, dans l'insouciance pour les maux d'autrui, on cède au sentiment confus que depuis tant de siècles, depuis le christianisme surtout, la société acquiert de ses devoirs. On respecte ces institutions qui représentent une dette envers la partie souffrante de l'humanité, qui sont de précieux germes pour l'avenir.

Dans une société bien faite, nul ne doit périr de misère ; il faut assurer à chacun le minimum, la satisfaction des premiers besoins de la vie ; la patrie, comme la famille, est une société d'assurance mutuelle contre la faim. Multipliez donc, législateurs, les institutions qui consacrent déjà ce principe ; mais, en les multipliant, sachez les ennoblir par le travail ; donnez à l'infirme la subsistance, donnez le travail à l'ouvrier sans ouvrage, aussi malheureux, aussi impuissant que l'infirme. Voilà ce que demande le christianisme, voilà ce que demande le socialisme, ou christianisme incarné dans la vie sociale. Tournez vos regards du côté de la science nouvelle, préparez les grandes œuvres que la République attend, qui seront sa vie, et lavez enfin notre époque du reproche d'avoir accueilli les idées sociales qui devaient la sauver, comme toute époque de barbarie a reçu les vérités venues du ciel.

A la fin de la séance d'aujourd'hui s'est produit un scandale. M. Orfila, doyen de la Faculté de médecine, a-t-il fait pendant son décanat des dépenses exagérées avec les fonds de l'Ecole ? A-t-il essayé de justifier ces dépenses par des mémoires *fictifs ?* Telles sont les questions qu'on a bruyamment agitées sans les résoudre. La brusque destitution de M. Bouillaud, successeur de M. Orfila, n'a pas été mieux expliquée. Il a été prouvé seulement que la Faculté de médecine renfermait des mystères sur lesquels nous nous garderons de prononcer avant plus ample informé.

Le parti des honnêtes gens.

L'*Union* signale le rapprochement qui s'opère entre ses opinions et celles du *Constitutionnel* et du *Journal des Débats*, et elle voit là le symptôme de la création d'un nouveau parti, le parti des HONNÊTES GENS. Voici dans quels termes elle s'exprime :

Ce grand parti des HONNÊTES GENS est maintenant bien près de se constituer. Il aura des expressions diverses, mais il aura une pensée commune. Le *Constitutionnel* ne parle pas comme l'*Union* ; mais comme elle il veut le salut de la France. Et disons-le au *Journal des Débats*, lui-même avec sa personnalité distincte doit finir par oublier ses petites rancunes. Nous lui dirons, s'il le veut, que lui et ses amis, ont fait pendant dix-huit ans preuve d'une grande habileté et d'un grand zèle. Mais il faudra qu'il nous laisse croire que ces efforts, louables en eux-mêmes, ne pouvaient cependant donner une consistance définitive à ce qui n'était qu'artificiel et transitoire. Et là dessus toutes les fautes et toutes les iniquités seront oubliées, et les HONNÊTES GENS se remettant à l'œuvre, feront tomber les barrières qui les séparaient, et ils uniront leurs forces pour le salut du pays entier.

Qu'entend l'*Union* par le parti des HONNÊTES GENS ? Est-ce le parti des légitimistes, des banquiers, des privilégiés de Louis-Philippe, des exploiteurs de tous les régimes ? Que signifie pour l'*Union* (naguère monarchique) cette expression d'HONNÊTES GENS ? Entend-elle parler des hommes qui ont des terres, des capitaux, et qui prétendent maintenir l'exploitation des masses laborieuses par tous les moyens, même par la monarchie ?

Dans ce cas, les citoyens qui n'ont pas de revenus, qui vivent du travail de leurs mains ou du travail de leur esprit, et qui ne veulent plus d'exploitation de l'homme par l'homme, ne seraient donc pas des HONNÊTES GENS !

Les vingt-cinq millions de cultivateurs qui n'ont que leurs bras pour vivre, ou qui ne possèdent qu'un lambeau de terre qu'ils arrosent de leurs sueurs, supportant le double fardeau de l'impôt et de l'usure, et qui réclament une meilleure organisation sociale, une organisation qui ne fasse pas passer la richesse entre les mains de quelques privilèges, ne seraient donc pas des HONNÊTES GENS !

Les ouvriers de nos cités, qui sont forcés par la faim de subir la loi du salaire dépréciatif, auxquels vous avez refusé le droit au travail, et qui non-seulement ne peuvent pas capitaliser, mais même nourrir leur famille, ne sont donc pas des HONNÊTES GENS !

En effet, tous ces gens-là n'ont pas de quoi s'abonner à l'*Union*, au *Constitutionnel* et au *Journal des Débats* ; ils ne sont donc pas du parti des HONNÊTES GENS, ils sont de la canaille. C'est une race inférieure, une race condamnée aux souffrances et à la misère à perpétuité : c'est de la chair à exploitation. Vite le glaive de César pour tuer leurs corps, et les doctrines du jésuitisme pour tuer leurs âmes !

Vainement les socialistes disent-ils que ces pauvres travailleurs sont vos frères en Jésus-Christ, et qu'ils ont le droit de ne pas mourir de faim dans une société que leur travail enrichit ; les socialistes sont des impies, des athées ; ils excitent les citoyens à s'armer les uns contre les autres. Les socialistes ne comprennent pas le christianisme, les jésuites le comprennent bien mieux ; car ils prêchent à la canaille travailleuse le renoncement, la souffrance dans cette vallée de larmes, le paradis dans l'autre créé pour celui qui se sera contenté de son lot de misères et de privations, l'enfer pour celui qui sera devenu révolutionnaire et socialiste ! Et si cet enseignement *moral*, si cette prédication des bons pères ne suffit pas, hâtez-vous de former le parti politique des HONNÊTES GENS pour mitrailler, fusiller, sabrer et emprisonner cette canaille !

Ah ! messieurs les HONNÊTES GENS ! ne serait-ce pas votre parti, qui, par des distinctions odieuses et en s'attribuant le monopole de l'honnêteté, excite les citoyens à la haine et les pousse à la guerre civile ? N'est-ce pas votre parti qui est en état de conspiration permanente contre la forme politique de l'Etat, contre la justice et la véritable moralité humaine ? N'est-ce pas votre parti enfin qui perd le pays et le précipite dans l'abîme des révolutions ?

Un Journal Religieux.

Nous lisons dans la *Vérité*, organe du vieux parti catholique :

Il faut vraiment vivre dans le siècle des utopies, pour que des propositions de la nature de celle que le *Moniteur du soir* rapporte dans les termes suivants puissent être faites et entendues sérieusement :

« M. Francisque Bouvet a fait une proposition tendant à ce que la République française propose aux gouvernements et aux assemblées représentatives des divers Etats d'Europe, d'Amérique, et aux pays civilisés, de concourir, par leur représentation, à un congrès qui aura pour but un désarmement proportionnel entre les puissances, l'abolition de la guerre et la substitution à cet usage barbare d'une juridiction arbitrale dont ledit congrès fera immédiatement les fonctions. »

Quoi ! c'est un journal qui se dit chrétien, un journal rédigé par des prêtres catholiques, qui n'a pas honte de flétrir de ses railleries les tentatives généreuses des hommes qui cherchent à faire abolir parmi les nations chrétiennes cet usage stupide et brutal de la guerre, ces sanglantes barbaries, ces affreux carnages qui ont jusqu'à présent désolé le monde.

Ah ! l'abolition de la guerre fût-elle une utopie, comme vous ne rougissez pas de le proclamer dans l'aveuglement de votre esprit sans foi, sans charité et sans espérance, cette utopie, c'est vous qui devriez la défendre, c'est vous qui devriez la prêcher, c'est parmi vous, prêtres du Christ, qu'elle devait éclore.

Mais êtes-vous bien les prêtres du Christ, hommes de la *Vérité*, qui vous faites les souteneurs de tous les abus, de toutes les barbaries, de toutes les infamies du vieux monde ?

Prêtres du Christ, vous ! vous en êtes les renégats, et s'il revenait au monde aujourd'hui, pharisiens en soutane, vous en seriez les bourreaux.

M. Alfred Blanche, directeur de l'Ecole d'administration, nous adresse la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,

On me donne connaissance d'une lettre relative à l'Ecole d'administration, insérée dans votre numéro du 8 janvier.

Je n'ai qu'à remercier l'auteur de la note des sentiments qu'il me prête et qui sont, en effet, les miens. Aussi n'est-ce pas une rectification que je vous adresse à cette note, mais un complément que vous accueillerez comme étant, en même temps, une justice envers M. le ministre de l'instruction publique et une consolation pour les parents au milieu de leurs trop légitimes inquiétudes.

A l'occasion d'un incident relatif aux examens qui viennent d'avoir lieu, j'avais réuni les candidats. Après avoir vidé l'incident et pressé de tous côtés par des questions que les circonstances ne justifiaient que trop, je dus porter sincèrement, et avec chagrin, ainsi que le constate avec raison l'auteur de la note, à la connaissance des jeunes gens qui m'entouraient, la situation des choses.

La question était et est encore double : il y a la question de l'Ecole et la question des élèves.

En ce qui touche l'Ecole j'ai dit que l'ajournement prescrit par le ministre signifiait ceci : que, *à priori*, le cabinet n'était pas partisan de l'organisation actuelle de l'Ecole, mais que, d'un autre côté, le ministère ne voulait pas non plus, *à priori*, supprimer l'institution ; que le ministre étudiait la question.

Quant aux élèves, j'ai dit que les premières paroles du ministre, lorsque j'étais venu l'entretenir de l'Ecole, avaient été des paroles d'une vive préoccupation du sort des élèves ; que le ministre m'avait exprimé sa volonté ferme d'assurer aux élèves une compensation, la meilleure possible. J'ajouterai même que, dans ma pensée, si la cause de l'Ecole vient à être gagnée auprès du ministre, elle sera gagnée en grande partie par l'intérêt qui s'attache au sort de plus de 200 jeunes gens.

Encore un mot, monsieur le rédacteur ; j'aurais dit, d'après l'auteur de la note, que je défendrais l'école *à outrance*. Le mot peut être exact au fond, mais il donnerait au débat actuel un caractère qu'il n'a pas. J'ai dit, monsieur le rédacteur, que, non-seulement moi, mais nous tous qui connaissons ces jeunes gens, qui les avons guidés et suivis pendant quatre mois d'études, qui savons quelles bonnes intelligences il y a parmi eux, qui les aimons, nous ne les abandonnerions pas, et nous resterions *sur la brèche* jusqu'au dernier moment.

Veuillez agréer, etc.

9 janvier 1849.

Le directeur de l'école d'administration,
ALFRED BLANCHE.

Caractère socialiste de la Révolution française.

Nous nous proposons de démontrer : — 1° que depuis le 24 février la France ne fait autre chose que résumer l'histoire politique des soixante dernières années ; — 2° qu'elle en reproduit très en petit et très rapidement, et sous une forme nouvelle les principaux traits ; — 3° que cette récapitulation sommaire nous a conduits, au moment où j'écris, à une époque correspondante à la Restauration, et que nous n'aurons pas à subir d'autre restauration que celle qui s'accomplit sous nos yeux ; — 4° que les deux phases de la Restauration précédente, 1815 1830, seront cette fois concentrées en une seule période ; et — 5° que cette période viendra fatalement et prochainement aboutir au triomphe de la République sociale.

La révolution du siècle dernier formant le premier terme du parallèle que nous voulons établir, il est nécessaire d'en bien préciser le caractère.

L'œuvre principale de la révolution de 89 a été politique ; mais les parties de l'organisme social sont trop intimement unies pour que la révolution ait pu revêtir un caractère exclusif. Elle a donc été mélangée d'une forte dose de religion et de socialisme. Je m'en tiens au fait social, et je fais observer que la révolution n'a pas été sociale, seulement en ce sens qu'elle a renouvelé complètement les bases de l'impôt, réformé la législation de l'industrie et du commerce et assis la propriété sur des fondements nouveaux, — dépouillant les prêtres et les nobles au profit de la bourgeoisie actuelle, — elle a encore été sociale en ceci ; dans la pensée de ses plus illustres représentants, le renouvellement de la société politique était une préparation à la réorganisation de l'ordre économique. Le travail gigantesque de la transformation politique les absorba, et leurs vues sociales n'apparaissent qu'à intervalles et comme incidemment ; mais il n'y a nul doute qu'elles ne fussent devenues l'objet principal de leur préoccupation, s'il leur avait été donné d'accomplir le premier acte de leur tâche et de survivre à son accomplissement.

C'est là un point d'histoire très négligé, si négligé qu'il est tel livre célèbre où il ne s'en trouve pas de traces, celui de M. Thiers, par exemple ; on peut l'apprendre par cœur, on restera dans une parfaite ignorance de l'un des caractères les plus considérables du temps qu'il est censé raconter et dont il ne décrit que la surface. Ainsi, lorsque M. Thiers arrive à la conspiration de Babeuf, il en parle comme d'un incident et se tient pour quitte envers son auteur quand il a écrit sur son compte quatre ou cinq pages d'injures. M. Thiers ne voit pas que la doctrine de Babeuf est l'expression complète et dernière de l'idée révolutionnaire, la pensée même du comité du salut, arrivée à un degré de maturité qu'elle n'avait pas encore au 9 thermidor. Il faudra se faire dorénavant une idée différente de notre immortelle révolution.

Nos pères ont rêvé comme nous, on va le voir, la félicité universelle ; pour eux la révolution n'avait pas de sens, si elle ne fondait le bonheur commun ; République était synonyme de liberté ; j'entends la liberté réelle, celle qui réside dans le *pouvoir* et non celle qui réside dans le *droit*. On peut détester la voie dans laquelle la fatalité les lança ; on peut contester la valeur des institutions à l'aide desquelles ils comptaient fonder la prospérité publique, on ne peut nier qu'ils poursuivaient, il y a soixante ans, le but auquel les socialistes aspirent aujourd'hui ; on ne peut leur refuser le titre de socialistes.

Nous ne cherchons dans l'histoire de la révolution que les éléments d'un parallèle entre cette époque terrible et la nôtre. Quelques brèves citations nous suffiront, ce sont de simples jalons ; ils permettront d'apprécier l'étendue de la carrière que nos prédécesseurs ont parcourue.

La pensée socialiste des révolutionnaires français se révèle dans plusieurs passages de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* proposée par Maximilien Robespierre.

Le préambule énonce cette pensée, qui est la base même du socialisme :

» ... Les lois humaines qui ne découlent point des lois éternelles de la justice, ne sont que des attentats de l'ignorance et du despotisme contre l'humanité. »

Avec les socialistes, la *déclaration* voit dans « l'oubli et le mépris des droits naturels de l'homme... les seules causes des crimes et des malheurs du monde. »

Avec les socialistes, elle assigne le but suivant à toute association politique : « Le maintien des droits naturels et imprescriptibles de l'homme, et le développement de toutes ses facultés. »

Quels sont ces droits ?

« Les principaux droits de l'homme sont ceux de pourvoir à la conservation de l'existence et la liberté. »

On pourrait dire plus longuement : on ne pourrait dire davantage.

« Ces droits, ajoute la *déclaration*, appartiennent également à tous les hommes, quelle que soit la différence de leurs forces physiques et morales.

» L'égalité des droits est établie par la nature ; la société, loin d'y porter atteinte, ne fait que la garantir contre l'abus de la force qui la rend illusoire. »

Vient ensuite cette profonde définition de la liberté, à laquelle il n'y

a pas un mot à ajouter, dont il n'y a pas un mot à retrancher et qui est comme le résumé même de la pensée socialiste.

« La liberté est le pouvoir qui appartient à l'homme d'exercer à son gré toutes ses facultés ; elle a la justice pour règle, les droits d'autrui pour bornes, la nature pour principe et la loi pour sauve-garde. »

Les libéraux disent : La liberté est le *droit ;* les socialistes disent : La liberté est le *pouvoir ;* les libéraux sont quittes envers le peuple avec un article de charte ; les socialistes s'engagent à assurer la liberté de tous et de chacun ; les grands révolutionnaires l'entendaient de la même façon que les socialistes.

J'arrive à la définition de la propriété, qui forme un digne pendant à celle que je viens de citer.

« La propriété est le droit qu'a chaque citoyen de jouir et de disposer à son gré de la portion de bien qui lui est garantie par la loi. »

Plus loin (article 10), le droit au travail et à l'assistance se trouve formulé ainsi qu'il suit :

« La société est obligée de pourvoir à la subsistance de tous ses membres, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler. »

Puis, Robespierre ajoute cette pensé éminemment chrétienne, et qui semble copiée des pères de l'Eglise :

« Les secours indispensables à celui qui manque du nécessaire sont une dette de celui qui possède le superflu. Il appartient à la loi de déterminer la manière dont cette dette doit être acquittée. »

C'en est assez pour prouver que, dans la pensée de ses plus illustres acteurs, la révolution du siècle dernier n'était pas une révolution purement politique.

L'extrait suivant d'un rapport prononcé par Saint-Just, le 8 ventôse an II, au nom du comité de salut public, montrera que les pensées exprimées par Robespierre étaient partagées par ses principaux collègues.

« Abolissez la mendicité qui déshonore un Etat libre.....

» Ne souffrez point qu'il y ait un malheureux ni un pauvre dans l'Etat : ce n'est qu'à ce prix que vous aurez fait une révolution et une république véritable. »

Dans un autre rapport en date du 13 du même mois Saint-Just disait encore :

« Que l'Europe apprenne que vous ne voulez plus un malheureux ni un oppresseur sur le territoire français ; que cet exemple fructifie sur la terre : qu'il y propage l'amour des vertus et du bonheur. »

Et il terminait par cette admirable pensée :

« Le bonheur est une idée neuve en Europe. »

Dix jours après, le même Saint-Just, énumérant toutes les améliorations qu'on était en droit d'attendre de la révolution, terminait en ces termes :

« .... Si vous donnez des terres à tous les malheureux, si vous les ôtez à tous les scélérats, je reconnais que vous avez fait une révolution. »

Nous citerons encore quelques lignes : c'est le programme complet de la révolution ; on va voir quelle place y occupe la politique proprement dite.

Cet extrait est emprunté à un rapport que Robespierre prononçait, à la date du 18 pluviôse an II, au nom du comité de salut public à la tribune de la Convention :

« Nous voulons un ordre de choses où toutes les passions basses et cruelles soient enchaînées, toutes les passions bienfaisantes et généreuses éveillées par les lois ; où l'ambition soit le désir de mériter la gloire et de servir la patrie ; où les distinctions ne naissent que de l'égalité même ; où le citoyen soit soumis au magistrat, le magistrat au peuple, et le peuple à la justice ; où la patrie assure le bien-être de chaque individu, et où chaque individu jouisse avec orgueil de la prospérité et de la gloire de la patrie ; où toutes les âmes s'agrandissent par la communication continuelle des sentiments républicains et par le besoin de mériter l'estime d'un grand peuple ; où les arts soient les décorations de la liberté qui les ennoblit, le commerce, la source de la richesse publique, et non seulement de l'opulence monstrueuse de quelques maisons.

» Nous voulons substituer, dans notre pays, la morale à l'égoïsme, la probité à l'honneur, les principes aux usages, les devoirs aux bienséances, l'empire de la raison à la tyrannie de la mode, le mépris du vice au mépris du malheur, la fierté à l'insolence, la grandeur d'âme à la vanité, l'amour de la gloire à l'amour de l'argent, les bonnes gens à la bonne compagnie, le mérite à l'intrigue, le génie au bel esprit, la vérité à l'éclat, le charme du bonheur aux ennuis de la volupté, la grandeur de l'homme à la petitesse des grands, un peuple magnanime, puissant, heureux, à un peuple aimable, frivole et misérable, c'est-à-dire toutes les vertus et tous les miracles de la République à tous les vices et à tous les ridicules de la monarchie.

» Nous voulons, en un mot, remplir les vues de la nature, accomplir les destins de l'humanité, tenir les promesses de la philosophie, absoudre la Providence du long règne du crime et de la tyrannie. Que la France, jadis illustre parmi les pays esclaves, éclipsant la gloire de tous les peuples libres qui ont existé, devienne le modèle des nations, l'effroi des oppresseurs, la consolation des opprimés, l'ornement de l'univers, et qu'en scellant notre ouvrage de notre sang nous puissions voir au moins briller l'aurore de la félicité universelle. »

On sait où vinrent aboutir ces héroïques aspirations. Ils succombèrent avant d'avoir pu accomplir cette transformation politique au delà de laquelle ils entrevoyaient *la félicité universelle*. Cependant, leur idée ne périt pas avec eux, et rien ne prouve mieux la puissance du travail socialiste qui s'opérait à cette époque que cette fameuse conspiration qui éclata quatre années après le 9 thermidor, et à laquelle Babeuf a donné son nom.

Ne voulant citer que ce qui est nécessaire à mon sujet, je me borne à emprunter quelques articles de la *Doctrine des Egaux* :

« Art. 1er. La nature a donné à chaque homme un droit égal à la jouissance de tous les biens.

» Art. 2. Le but de la société est de défendre cette égalité souvent attaquée par le fort et le méchant, dans l'état de nature, et d'augmenter par le concours de tous, les jouissances communes.

» Art. 3. La nature a imposé à chacun l'obligation de travailler, nul n'a pu sans crime se soustraire au travail.

» Art. 4. Les travaux et les jouissances doivent être communs.

» Art. 5. Il y a oppression quand l'un s'épuise et manque de tout, tandis que l'autre nage dans l'abondance, sans rien faire.

» Art. 6. Nul n'a pu sans crime s'approprier exclusivement les biens de la terre ou de l'industrie.

» Art. 7. Dans une société véritable il ne doit y avoir ni riches ni pauvres.

» Art. 8. Les riches qui ne veulent pas renoncer au superflu en faveur des indigents, sont les ennemis du peuple.

» Art. 9. Nul ne peut par l'accumulation de tous les moyens, priver un autre de l'instruction nécessaire pour son bonheur, l'instruction doit être commune.

» Art. 10. Le but de la Révolution est de détruire l'inégalité et de rétablir le bonheur commun.

» Art. 11. La Révolution n'est pas finie parce que les riches absorbent tous les biens et commandent exclusivement, tandis que les pauvres travaillent en véritables esclaves, languissent dans la misère, et ne sont rien dans l'Etat. »

Nos historiens ont passé si complètement sous silence le côté socialiste de la révolution, qu'on croira peut-être ces idées de réorganisation particulières à un petit nombre de penseurs. Il n'en est rien, c'est l'idée commune à tous les véritables révolutionnaires. On ferait un volume avec la simple indication des livres, maintenant oubliés, que la pensée socialiste a inspirés à cette époque. J'en citerai un seul comme exemple pris au hasard dans une foule d'ouvrages analogues.

C'est un livre publié sous ce titre : *Le Catéchisme du genre humain*, et dont la première édition a paru en 1789.

Une seule citation :

A cette question : « Quels inconvénients peuvent résulter de la propriété des terres ? »

On répond :

« Du partage et de la propriété des terres est né le privilège exclusif d'en jouir, et par conséquent de bannir du globe terrestre les races futures ; de faire mourir de faim, de soif ou de froid celui qui n'a pas de propriété, si mieux n'aime ce dernier devenir l'esclave du propriétaire, et celui-ci l'agréer à cette condition ; — sinon pendu comme voleur ou empalé, ou rompu vif, comme assassin, ainsi que cela se pratique encore aujourd'hui. »

Je m'en tiens là et je dis : Quand la France eut rompu avec la royauté, deux partis au sein même du parti républicain se trouvèrent en présence ; les uns, se tenant pour satisfaits du changement qui venait d'avoir lieu dans la forme gouvernementale, les autres jugeant que rien ne serait fait tant que la réorganisation économique ne serait pas opérée, déclarant la révolution en permanence tant qu'il y aurait en France un malheureux, faisant République synonyme de bonheur et ayant une idée si haute de la solidarité, que, selon eux, il y a oppression contre le corps social tout entier quand un seul de ses membres est opprimé. (*Déclarat.*).

En 48, les idées sociales arrivées à maturité, diffèrent beaucoup sans doute de celles pour lesquelles nos prédécesseurs se passionnèrent ; mais en Février, comme lors de la première révolution, il s'est trouvé aussitôt après l'abolition de la royauté, deux partis au sein du parti républicain ; les républicains purs qui eussent volontiers considéré l'histoire comme close à partir de leur avènement au pouvoir, et les socialistes.

En d'autres termes, et c'est là que j'en voulais venir, il y a eu au dix-huitième siècle comme aujourd'hui, les *républicains du National* et les *républicains socialistes*. C'est entre eux que s'est livrée la grande bataille révolutionnaire.

Ceci posé, le parallélisme que nous voulons établir a un point de départ solide.

VICTOR MEUNIER.

Faculté de Médecine.

On nous adresse la lettre suivante sur les débats entre la Faculté de médecine et M. de Falloux :

Monsieur le rédacteur,

Vous m'avez fait l'honneur de publier une lettre dans laquelle j'avançais, pièces en main, que la révocation de M. Bouillaud des fonctions du décanat n'avait d'autre cause qu'un refus de signer le déficit de 50 000 francs de la gestion Orfila. J'y disais également que le silence de M. Bouillaud contre les injures d'une grande partie de la presse médicale, et les menaces dont il était l'objet, tenait à la seule crainte de compromettre certaines personnes qui se trouvaient engagées dans cette triste affaire.

Aujourd'hui, monsieur le rédacteur, je vous prie d'informer le public, par l'organe de votre journal, que cette lettre ayant été *dénoncée à la Faculté* (j'emploie l'expression de M. Bérard) par M. le professeur Rostan, ce corps savant a décidé dans sa séance du 4 janvier qu'*une rétractation* me serait demandée, sans quoi ma révocation aurait lieu. —Une *révocation* pour empêcher une *enquête judiciaire !* — Quoi qu'il en soit, en conséquence de la décision de la Faculté, j'ai été appelé aujourd'hui, 8 janvier, auprès de M. Bérard, afin de rétracter dans la *Réforme* le fait du refus de signature, du déficit de 50 000 fr., des motifs du silence de M. Bouillaud, des menaces et des intimidations dont il aurait été l'objet ; des actes graves de la gestion Orfila, enfin certains noms compromis.

Voici quelle a été ma réponse à M. Bérard. En entrant à la Faculté, je n'ai jamais fait abstraction de mes droits et devoirs de citoyen. J'ai accepté de la Faculté des fonctions spéciales, et sa juridiction ne peut s'exercer que sur les actes relatifs à l'exercice de ces fonctions. Or, par sa nature, ma lettre échappe à l'appréciation de la Faculté, qui peut m'intenter, de concert avec M. Orfila, une action judiciaire fondée sur ces deux chefs : calomnie et diffamation. Jusqu'à preuve du contraire, je persiste dans les expressions de ma lettre, écrite pièces en main.— Que la Faculté m'éclaire, et je confesserai mes erreurs par une rétractation immédiate.

M. Bérard a terminé l'entretien en disant qu'il rendrait compte à la Faculté ; or, la Faculté se réunit le 28 janvier, à moins d'assemblée extraordinaire.

Je livre à la publicité cet acte honteux par lequel on essaie de réduire au silence un homme qui n'a fait qu'obéir aux inspirations de sa conscience.

Ai-je besoin d'ajouter qu'aucun article des règlements et ordonnances ne condamne ma conduite, et que l'action de la Faculté est un acte arbitraire ?

Je suis avec respect, etc.

H.-D. LEFEBVRE,
Chef de la clinique de la Faculté.

Autriche-Allemagne.

REDDITION DE PESTH.

La lutte entre le germanisme et le slavisme, c'est-à-dire entre l'idée de la centralisation et celle de la fédération, se dessine de plus en plus vivement en Autriche. Pendant que dans son manifeste M. de Schmerling prêche l'unité et la grandeur de l'Autriche, les députés slaves parlent et agissent en faveur de l'émancipation des nationalités. La *Lipa slovanska*, société militante de cette tendance se développe. Des mesures sont prises pour établir des comités dans tous les pays slaves du Sud, et notamment un dans la Slavonie, un dans la Croatie, un dans la Dalmatie et un dans la Servie. Chacun de ces comités aura des succursales, et tous relèveront du comité central de Prague. Le programme publié récemment à la suite du nouveau congrès de Prague est significatif.

Les Slaves veulent une *monarchie démocratique* sur des bases larges, et ils s'engagent à faire passer ce principe *dans toutes les sphères de la vie politique et sociale.*

Ils veulent la fédération de toutes les nations de l'Autriche sur la base d'une parfaite égalité de droits, tant civils que politiques.

Ils veulent par conséquent s'unir aussi étroitement que possible avec toutes les nationalités slaves de la Styrie, de la Carinthie, de la Carniole, de l'Istrie et de la Servie.

Ils veilleront à l'échange de rapports avec tous les autres peuples slaves.

Les écoles nationales, l'industrie, le commerce seront l'objet d'une altercation particulière.

Le ministère autrichien cherche à se mettre en équilibre entre ces deux tendances. Il ne réussira pas, et sera obligé de se prononcer dans l'un ou l'autre sens. Que ses sympathies soient pour la centralisation, cela n'est pas douteux ; car sans la centralisation il n'y a pas de monarchie possible en Autriche, et la monarchie démocratique, telle que l'entendent les Slaves, ne serait que la république. Une fois la Hongrie pacifiée, la scission entre le parti centralisateur et le parti fédéraliste sera inévitable, et la lutte, restée pacifique jusqu'à ce jour, deviendra acharnée et ne se terminera que par la ruine totale de la monarchie.

L'épouvantable guerre de Hongrie semble toucher à sa fin. Elle restera dans l'histoire comme la condamnation de l'absolutisme qui organise la guerre, solde l'anarchie, préside aux exterminations. « Majesté, disent les évêques hongrois à l'empereur, le sang des citoyens coule à flots, nos villes ne sont plus que des monceaux de ruines, le bruit des armes a chassé le peuple de nos temples devenus déserts, et l'église en deuil pleure sur la chute de la religion. Le spectre effrayant de la misère grandit et se développe de jour en jour sous mille formes hideuses. Que votre majesté daigne réfléchir sur les suites terribles de ces désastres, non plus à l'égard des intérêts moraux et matériels des peuples, mais bien dans leurs rapports avec la sécurité et la stabilité de la monarchie. Que V. M. se hâte de dire un de ces mots puissants qui calment les tempêtes.

Le flot monte, les vagues s'amoncèlent et menacent d'engloutir le trône. »

Ces dernières paroles prononcées naguère par l'archevêque-primat devant le jeune empereur, ont dû, si elles ont été comprises, produire l'effet du *mane, tecel, phares.*

Les jours de la monarchie autrichienne sont comptés, et l'horrible guerre de Hongrie sera, nous l'espérons bien, sa dernière victoire.

On lit dans l'*Ost-Deutsch-Post* du 3 janvier :

« D'après des nouvelles dignes de foi que nous venons de recevoir, Pesth a été occupé par nos troupes. »

D'un autre côté, on écrit sous la même date à la *Gazette universelle allemande* :

« D'après des nouvelles dignes de foi qui viennent de nous parvenir à trois heures, les troupes impériales ont occupé hier Pesth et Ofen sans coup férir. Kossuth a pris avec les insurgés la direction du sud-est vers Szegeden, sur la Theis. »

Nous pensons, avec la *Gazette de Cologne*, qu'une aussi grave nouvelle a encore besoin de confirmation.

M. Louis Raveaux, natif de Cologne, frère du célèbre député au parlement de Francfort, qui avait pris part aux évènements de Vienne, en qualité de lieutenant de la garde nationale, vient d'être condamné à mort.

A Francfort, on est fort ému de la note du 28 décembre remise par l'Autriche, qui ressemble à un embargo mis sur le pouvoir central tout entier.

A cette note, M. de Gagern a répondu et rendu immédiatement publique sa réponse. Le pouvoir central ne conteste pas à l'Autriche le droit de se placer en dehors de l'empire allemand ; mais il lui dénie celui qu'il prétend s'arroger de donner son approbation à la constitution.

Le plénipotentiaire autrichien (M. de Schmerling) assure que le cabinet d'Olmütz a modifié les opinions qu'il a exprimées dans son célèbre programme de Kremsier, et demande l'ouverture de négociations pour régler la situation de l'Autriche vis-à-vis de l'Allemagne. Tout en reconnaissant l'utilité de ces négociations, le ministre de l'empire ne peut admettre le principe que les décisions de Francfort devraient préalablement être soumises à l'approbation des Etats particuliers. Il renouvelle en conséquence sa motion tendant à se faire autoriser à ouvrir avec l'Autriche des communications qui seraient purement diplomatiques, attendu que l'envoi de commissaires implique des prétentions qui ont été formellement contestées en Autriche au pouvoir central.

L'Angleterre, qui veut faire son affaire de la question du Schlewig-Holstein, propose tout simplement, par l'organe de M. Palmerston, de faire de ce duché un pays *neutre* entre le Danemark et l'Alligre.

On écrit de Vienne, 3 janvier, à la *Gazette de Woss* : « Le découragement du parti de Kossuth doit être principalement attribué à un discours prononcé à l'Assemblée nationale, par Deak, qui a présenté la conduite de Kossuth comme le comble de la déraison, et a déclaré que le pays était perdu sans ressource, si on n'abandonnait pas promptement une résistance qui touchait à la folie. Deak est connu comme un homme de cœur et de résolution. On dit que la maison Rothschild est disposée à procurer au ministre des finances la moitié de l'emprunt de 80 millions, voté par la Diète de Kremsier. Kossuth, pour calmer les habitants de Pesth qui tremblent à l'approche des Autrichiens, leur a juré que dans un seul jour il monterait sur les remparts 10 000 canons et mortiers.

» En effet, depuis quelques jours, on voit sur les redoutes de Pesth de grands canons et d'énormes mortiers faits de glace. La glace a la forme de canons qui reposent sur des affûts légers. On les charge avec de la poudre et des balles de glace. L'explosion n'endommage pas la glace, et après chaque explosion on nettoie les tubes avec du papier buvard. Il est certain qu'en 1740, sur la Newa, à Saint-Pétersbourg et dans l'année 1795 en Bavière, sur le Danube, on fit un feu continuel avec des canons de glace. Toutefois, il est douteux que les canons de glace puissent sauver Kossuth, car son parti est actuellement réduit à un très petit nombre d'hommes.

Nouvelles d'Italie.

On écrit de Rome, 1er janvier, au *Corriere mercantile* :

« Aujourd'hui sera publié le règlement pour l'élection des députés à la constituante. Hier soir, nous avons eu une fête civique qui sera reprise ce soir. Les députés des cercles de Florence et autres villes de Toscane sont arrivés ici pour nous aider à faire l'instruction politique du peuple. Hier, presque tous les bataillons de la civique ont fait des promenades militaires avec le drapeau tricolore. La bannière papale brillait par son absence. On parle d'une encyclique papale, arrivée hier, dans laquelle le pontife déclare qu'il est prêt à confirmer les concessions qu'il a faites pourvu qu'on n'exige rien au-delà et à revenir à Rome. Quand la nouvelle serait vraie, on pourrait bien répondre à Pie IX par ces paroles : Il est trop tard. Un *Te Deum* au sujet de la constituante a été chanté hier dans l'église de Jésus ; les autorités civiles et militaires étaient mêlées à toutes les classes de citoyens. La cérémonie était saisissante. »

Rome, 3 janvier.— On est dans l'attente d'une troisième protestation papale. On dit aussi que de grands dissentiments se sont élevés entre les cardinaux et le pontife. Il paraît même que le cardinal Ostini aurait été frappé d'apoplexie foudroyante à la suite d'une discussion très vive. Lambruschini et Antonelli poussent le pape vers une intervention armée ; les autres cardinaux désapprouvent cette mesure.

Il paraît que la Russie s'est mise d'accord avec l'Angleterre pour qu'aucun empêchement ne soit désormais apporté à l'expédition du Bourbon contre la Sicile.

Hier a eu lieu une grande démonstration en faveur de la constituante. Toutes les troupes y ont pris part.

— On écrit de Bologne, le 1er janvier, à la *Gazette de Gênes* :

« On assure que le prolégat doit publier dans la journée la proclamation de la constituante de l'Etat. Les présidents des cercles lui ont déclaré qu'ils ne répondaient pas du maintien de l'ordre si la multitude irritée n'était pas satisfaite par quelque déclaration conforme à ses vœux. »

—On écrit de Milan, le 1er janvier, à la *Concordia* :

« Il se fait ici de grands préparatifs de guerre. Dans toutes les casernes, on rassemble des projectiles et des fusées à la congrève. Les Croates partagent la haine de Radetzki contre les pauvres Milanais. On tâche ici de soulever les basses classes contre les riches. La terreur que cherche à inspirer le vieux maréchal est plutôt imaginaire que réelle. Les dames de la ville continuent de porter le deuil. Les jeunes gens ont des crêpes à leurs chapeaux.

—On écrit de Bergame à la *Constituente italiana*, de Florence :

« Il a été publié un avis portant défense aux citoyens, de sortir de chez eux après dix heures du soir, sans avoir à la main de petites lanternes. Le lendemain de la publication de cet avis, il y a eu une illumination tricolore curieuse en ville. Les citoyens sont sortis après dix heures du soir, trois par trois. Chacun avait une lanterne blanche, rouge ou verte, de manière à former les feux tricolores. Les rues étaient remplies de ces triumvirats ; il y a eu quelques désordres, mais sans gravité. »

Paris, le 7 janvier 1849.

Monsieur le rédacteur,

Tout faisant pressentir en Italie le renouvellement de la lutte avec l'Autriche, de cette lutte qui doit décider du salut ou de la ruine de notre cause, j'éprouve le besoin d'exprimer ma pensée sur le rôle que la France devrait jouer entre nous et notre implacable adversaire.

Je crois être le fidèle interprète de la partie la plus éclairée et la plus généreuse de mes compatriotes en repoussant l'idée d'une intervention directe, et parce que les interventions finissent presque toujours par tourner au détriment des nations qui les subissent, et parce qu'un peuple n'est pas digne de l'indépendance s'il ne sait la conquérir par son sang. Que ce bien immense, auquel nous aspirons ardemment, soit donc avant tout le prix de nos efforts, et que la France, au premier cri de guerre, au lieu de lancer ses armées au delà des Alpes, accoure à notre aide, d'une part, par l'envoi d'officiers expérimentés et même de nombreux volontaires, de l'autre par l'influence de sa voix dans les conseils de l'Europe. Le premier moyen aurait, entre autres avantages, celui d'exciter l'émulation la plus vive dans l'esprit de nos soldats, et, en l'adoptant, la France républicaine ne ferait pour nous que ce que la

France royaliste faisait jadis pour la Grèce. Or, la cause italienne n'est pas moins belle assurément que celle de l'Hellénie, et l'Autriche n'a été et n'est pas moins inique à notre égard que ne le fut la Turquie envers les Grecs !

Quant au second moyen, ce n'est pas dans des congrès, tués d'avance par le ridicule, que la France doit l'employer, mais de la seule manière digne d'elle, c'est-à-dire en lançant d'une main quelques notes énergiques et en pressant de l'autre la garde de son épée. Mais ces notes, sur quel principe devraient-elles être fondées ? Sur celui-là même sur lequel le gouvernement de la France est fondé, le principe de la souveraineté nationale, lequel en implique nécessairement un autre, le principe de non-intervention. J'expliquerai plus clairement mon idée par l'exposition de quelques faits.

Le roi de Naples vise évidemment, d'un côté à recouvrer la Sicile, de l'autre à envahir les Etats romains, afin d'y rétablir l'autorité du pontife.

Halte-là ! dirait la France au Bourbon, car la Sicile, par la voix souveraine de son parlement, vous a déclarés, vous et les vôtres, déchus à tout jamais ; et quant aux affaires des Etats romains, vous n'avez rien à y voir, surtout au moment où une assemblée constituante, relevant du suffrage universel, va être réunie à Rome.

En remontant du midi au nord de l'Italie, nous trouvons l'Autriche, écrasant d'une main les provinces lombardo-vénitiennes et les duchés de Parme et de Modène, de l'autre menaçant la Toscane et les Etats romains.

Or, la France n'aurait qu'à lui dire : La Toscane et les Etats romains ne reconnaissent d'autre maître que leur libre volonté, et, quant aux populations que vous pressurez et opprimez depuis six mois, vous n'avez sur elles d'autre droit que celui que peut donner la force brutale, car elles se sont soustraites deux fois à votre joug odieux, par l'insurrection d'abord, puis par leur vote d'annexion aux Etats sardes.

Tel devrait être le langage de la France républicaine, langage bien différent de celui tenu jusqu'à présent en son nom par ses diplomates, malgré les deux votes de l'Assemblée nationale en faveur de l'Italie, et l'intérêt évident qu'a la France à l'affranchissement de la Péninsule. Nous sera-t-il permis, dans l'attente des graves événements qui ne peuvent pas manquer d'avoir lieu, d'espérer un changement radical dans l'attitude du pouvoir exécutif vis-à-vis de notre pays, ou nous faudra-t-il répéter, avec les ennemis du nouveau président, qu'il ne s'agit pour lui que de se faire donner l'empire, moins la gloire.

Agréez, etc. J. RICCIARDI.

Assemblée nationale.

Séance du 10 janvier. — PRÉSIDENCE DE M. MARRAST.

La séance est ouverte à 2 heures et un quart.

M. DELUDRE. Un article du règlement porte qu'aucun membre ne peut faire partie de deux commissions ; je demande que cet article soit appliqué surtout aux membres des commissions chargées de préparer les lois organiques. Je demande que ceux de nos collègues qui sont dans ce cas optent pour l'une des deux commissions.

M. LE PRÉSIDENT invite les membres de l'Assemblée qui se trouvent dans ce cas à faire un choix.

L'Assemblée adopte le projet de décret concernant un crédit supplémentaire ainsi conçu :

« Art. 1er. Il est accordé au ministre de l'instruction publique et des cultes (service des cultes), en augmentation des restes à payer des exercices 1845 et 1846, un crédit supplémentaire de soixante-sept mille soixante-dix-huit francs cinquante-neuf centimes (67,078 fr. 59 c.), montant des nouvelles créances constatées sur ces exercices.

» Le ministre de l'instruction publique et des cultes est, en conséquence, autorisé à ordonnancer ces créances sur le chapitre spécial ouvert pour les dépenses des exercices clos au budget de l'exercice courant, conformément à l'art. 8 de la loi du 23 mai 1834.

» Art. 2. Il sera pourvu à la dépense autorisée par la présente loi au moyen des ressources accordées pour les besoins de l'exercice 1849. »

Le scrutin de division ouvert sur ce projet donne le résultat suivant :

Votants,	623
Majorité absolue,	312
Pour,	620
Contre,	3

M. BRAVARD VEYRIÈRES, rapporteur de la commission du règlement, rend compte du travail de la commission.

Voici en résumé les modifications proposées,

Les trois délibérations ne s'appliqueraient pas aux lois de budget, aux lois de compte, d'intérêt local, aux demandes de crédit pour exercices clos.

Si l'auteur d'une proposition réclame l'urgence, l'Assemblée la renvoie à une commission qui fait son rapport dans les trois jours. Si le rapport n'est pas fait dans ce délai, l'auteur de la proposition peut insister dans le sens de l'urgence auprès de l'Assemblée, qui se prononce à ce sujet, et fait faire un rapport dans les trois jours.

Le rapporteur demande la discussion immédiate.

M. DESLONGRAIS demande que ces propositions soient imprimées et distribuées et que la discussion n'ait lieu que demain. — Adopté.

M. LE PRÉSIDENT avertit les membres de l'Assemblée que des lettres ne doivent pas être adressées au président de l'Assemblée pour être remises à des représentants, afin d'éviter le prix du port. A l'avenir ces lettres seront remises à la poste et taxées en conséquence.

M. LUNEAU fait remarquer que chaque jour il arrive aux ministères une foule de lettres adressées à diverses personnes sous le couvert administratif. Il demande qu'un ordre formel soit donné pour mettre un terme à cet abus. — Appuyé ! appuyé !

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de décret relatif à l'assistance publique.

M. LÉON FAUCHER, ministre de l'intérieur, demande que l'Assemblée s'en tienne au projet primitif présenté par le gouvernement, et en écarte les dispositions administratives que la commission y a introduites. Il y a là une grande expérience à faire. Il ne faut pas que le gouvernement ait les mains liées.

M. FRICHON, rapporteur, répond que les dispositions ajoutées par la commission ne sont pas des dispositions administratives, et qu'il s'étonne que les modifications acceptées par un esprit pratique comme M. Dufaure semblent impraticables à M. Léon Faucher. (Hilarité.)

M. DUFAURE. Après la révolution de février il a fallu venir au secours d'une foule d'individus qui se trouvaient dans le besoin. Cette distribution était en désaccord avec les lois précédemment existantes ; il a fallu la régulariser ; de là le décret qui vous a été proposé, conformément aux conclusions d'une commission réunie à l'Hôtel-de-Ville de Paris.

J'ai été appelé, il est vrai, dans le comité de l'intérieur ; mais je n'ai eu connaissance du rapport qu'au moment où les autres membres de l'Assemblée en ont eu connaissance ; je dois dire cependant qu'il me semble qu'une part assez grande doit être laissée au règlement d'administration publique.

M. FRICHON, rapporteur, persiste. La mémoire de M. Dufaure l'a mal servi. Une lettre d'un chef de division de l'intérieur, alors que M. Dufaure tenait le portefeuille, prouve que les observations de la commission avaient été soumises au ministre.

L'Assemblée passe à la discussion des articles.

Art. 1er proposé par le gouvernement :

« L'administration générale de l'assistance publique à Paris comprend l'assistance à domicile et le service des hôpitaux et hospices civils. »

Cette administration sera placée sous l'autorité du préfet de la Seine et des ministres de l'intérieur; elle est confiée à un directeur responsable sous la surveillance d'un conseil dont les attributions seront ci-après déterminées.

La commission propose, sur le deuxième paragraphe, l'amendement suivant :

« Cette administration est placée sous l'autorité du préfet de la Seine et du ministre de l'intérieur. Elle est confiée à un directeur responsable, assisté d'un conseil d'administration dont la composition et les attributions sont ci-après déterminées.

» Le conseil municipal exerce sur cette administration le droit de contrôle défini par le présent décret et par les dispositions des lois auxquelles il ne déroge pas. »

M. LE PRÉSIDENT annonce qu'il va mettre aux voix l'amendement de la commission. L'Assemblée est fort inattentive.

Le bureau déclare l'amendement rejeté.

Vives réclamations à gauche et au centre : On n'a pas entendu ! Il y a surprise ! Recommencez l'épreuve !

A DROITE. On a voté !

M. REPELLIN insiste pour le projet de la commission.

M. LE PRÉSIDENT. Je vais remettre aux voix l'amendement de la commission.

VOIX DIVERSES. Non ! non ! C'est voté.

M. LE PRÉSIDENT. Il ne peut y avoir de surprise dès qu'il est certain que la question n'a pas été bien comprise ; elle doit être mise aux voix de nouveau. Ceux qui ne veulent pas de l'amendement voteront contre.

L'Assemblée remarquera que la différence qui existe entre les deux propositions, c'est que le gouvernement veut un conseil de surveillance, et la commission un conseil d'administration.

M. PAULIN GILLON soutient que l'Assemblée a voté en parfaite connaissance de cause. (Dénégations.— Bruyante interruption.)

VOIX NOMBREUSES. Aux voix ! aux voix !

M. CHAVOIX, au nom de la commission, propose de rédiger le paragraphe de la commission ainsi :

« Elle est confiée à un directeur responsable, assisté d'un conseil dont les attributions sont ci-après déterminées. »

M. LE PRÉSIDENT se dispose à mettre ce nouvel amendement aux voix.

M. F. DE LASTEYRIE. Si le vote doit être recommencé, je demande que l'on mette aux voix la première rédaction de la commission. (Non ! non ! si ! si !)

M. DUFAURE combat l'amendement de M. Chavoix, qui est mis aux voix et rejeté à une forte majorité.

L'article du gouvernement est adopté.

M. ROUHER, rapporteur, déclare que le vote de l'Assemblée ayant changé entièrement le système de la commission, elle retire purement et simplement son projet.

Par suite de ce retrait, le troisième paragraphe de l'article 1er, proposé par la commission, n'est pas mis aux voix.

M. TROUSSEAU présente un paragraphe additionnel ainsi conçu :

« Cette administration comprendra également le service des établissements de bains gratuits, les crèches et autres établissements publics. »

M. BERGER combat cette disposition, qui, après une discussion confuse, est mise aux voix et rejetée.

L'art. 1er est adopté.

Les articles 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 sont adoptés sans amendement.

L'ensemble du décret est également adopté.

M. VIVIEN, rapporteur de la commission, chargé de préparer la loi organique sur le conseil d'état, est appelé à la tribune. Il dépose son rapport sur le bureau.

Ce rapport sera imprimé et distribué. La discussion est fixée à mardi prochain.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à établir un impôt progressif sur les successions et donations.

VOIX DIVERSES. A demain ! à demain !

M. LE PRÉSIDENT. Avant de renvoyer la discussion à demain, ou de faire décider l'Assemblée pour savoir si elle commencera la discussion immédiatement, la parole est à M. Laussédat, pour une interpellation à faire à M. le ministre de l'instruction publique. (Mouvements de curiosité sur divers bancs.)

M. LAUSSÉDAT. Je viens vous demander la permission d'adresser à M. le ministre de l'instruction publique quelques questions sur un fait grave qui dépend de sa direction et qui mérite toute votre attention.

Il s'agit de la révocation de M. le professeur Bouillaud. (Exclamations diverses.) J'ai prévenu M. le ministre de l'instruction publique de nos interpellations. (Chut ! chut ! écoutez !) Je ne conteste pas le droit qu'a un ministre de révoquer un de ses subordonnés.

Le ministre de l'instruction publique actuel est tout à fait libre, et sa conscience, j'en suis sûr, n'a rien à se reprocher ; car par la date de son arrivée au ministère, il est étranger à cette affaire.

Messieurs, le fait de la révocation de M. Bouillaud a vivement préoccupé l'opinion publique. M. Bouillaud, après la Révolution de Février, fut nommé doyen de la Faculté de médecine ; ses connaissances, sa renommée, l'indépendance de son caractère, le désignaient comme devant donner une bonne direction à l'Ecole de médecine.

Mais sa nomination ne fut pas seulement le fait de l'autorité; cette nomination fut soumise à la sanction des professeurs, ses collègues, et même des élèves. Maintenant, messieurs, l'intérêt public, l'intérêt des finances est compromis dans cette question.

M. LE PRÉSIDENT. Les ministres actuels et les membres de l'ancien cabinet désirent également que cette affaire vienne à la connaissance de l'Assemblée. (Bruits prolongés.)

M. LAUSSÉDAT continue, et rend compte de cette affaire dont les journaux se sont longuement occupés. Il s'agit des déficits qui figurent au budget de médecine, et dont on accuse la gestion du précédent doyen, M. Orfila. Ainsi, sur 40 000 fr. qui devaient être appliqués au Musée Dupuytren, 3 000 fr. seulement auraient été employés à cette acquisition, et sur le reste la cour des comptes aurait présenté des comptes fictifs. La caisse de l'Ecole, sous la direction de M. Orfila, aurait présenté en outre un déficit de 40 000 fr. qui, après les investigations d'une nouvelle commission, se serait élevé à 58 000 fr.

L'ancien ministre des finances a vainement autorisé M. le doyen à couvrir ces déficits par des sommes prises sur les budgets des autres Facultés et des exercices à venir. Selon M. Laussadat, M. Bouillaud aurait refusé. Eh bien ! ajoute l'orateur en terminant, il faut nous dire si, sous la République, l'on trouve un stygmate de défaveur et de destitution dans le fait d'un acte d'intégrité, de probité et de désintéressement. (Agitation.)

M. FALLOUX, ministre de l'instruction publique. L'Assemblée aura facilement compris que je ne puis être aucunement responsable de faits antérieurs. Je dois toutefois dire que tout en acceptant ce débat, je ne croyais pas qu'il fût digne d'occuper l'Assemblée. (Allons donc !) Depuis huit mois une enquête très sévère a eu lieu, et trois commissions, successivement nommées, ont été convaincues. Je ne pense donc pas que l'on puisse faire examiner par l'Assemblée des mémoires qui ont été soumis à ces commissions.

L'orateur dit qu'il a trouvé, en entrant au ministère, un dissentiment profond existant entre le doyen de l'Ecole de Médecine et l'Académie de Médecine ; l'affaire dont il s'agit avait été déjà soumise à trois commissions, qui n'ont pas donné raison à M. Bouillaud. Que pourrait faire l'Assemblée aujourd'hui ? Elle pourrait ordonner une enquête (Oui! oui!), mais ce serait une enquête en présence de trois enquêtes précédemment faites par des commissions. C'est une chose dans laquelle l'Assemblée ne peut pas entrer avec quelque dignité ; car cette enquête ne produira que ce qu'ont produit les enquêtes précédentes, c'est-à-dire des affirmations et des dénégations.

M. LAUSSÉDAT. Il est impossible de trancher par l'ordre du jour des questions aussi graves que celle ci. Il s'agit des finances de l'Etat, et je demande une enquête, afin qu'il soit vérifié si on a suivi les règles dont on ne peut se dispenser quand il s'agit de finances.

La cour des comptes, appelée à vérifier les dépenses votées par la chambre des députés, n'a pu se prononcer que sur les mémoires qui lui ont été présentés, et ces mémoires étaient fictifs. Parmi les pièces soumises aux commissions dont on a parlé, il se trouve un bon de 9 000 fr., signé par M. Orfila, ce qui prouve que M. Orfila a touché directement cette somme de 9 000 fr. (Réclamations.)

L'orateur cite un procès-verbal dressé par l'une des commissions dont faisait partie M. Trousseau, lequel procès-verbal, signé par tous les membres de la commission, constaterait qu'il y aurait eu un déficit de 9 000 fr. qui n'aurait été balancé que par un bon de M. Bouillaud.

M. TROUSSEAU demande la parole pour un fait personnel ; il ne s'attendait pas à être complice d'une concussion.

L'orateur soutient que d'après les faits qui se sont passés, le devoir du ministre était de révoquer M. Bouillaud. Il rappelle en peu de mots les faits qui ont donné lieu au débat actuel.

M. Orfila, doyen de la Faculté de médecine, avait été renvoyé à la révolution de Février ; M. Bouillaud fut nommé pour le remplacer ; mais il arriva qu'après la révocation de M. Orfila, au moment où il vint reprendre son cours, il fut accueilli par des marques unanimes d'acclamations, tandis que ces mêmes élèves avaient accueilli froidement la nomination de M. Bouillaud, et qu'ils avaient même demandé que la nomination du doyen fût laissée au choix des élèves. *Inde iræ !* (On rit.)

L'orateur dit que M. Orfila, ayant voulu enrichir l'Ecole de Médecine du musée Dupuytren, fit de grandes dépenses qu'il paya avec les fonds de l'Ecole ; plus tard, lorsque la chambre des députés, sur la proposition de M. Salvandy, qui ne craignait pas d'encourager les établissements utiles, accorda 40 mille francs pour le musée Dupuytren, comme la dépense était déjà faite, M. Orfila fit ce qu'on appelle un revirement de fonds, et pour faire approuver cette dépense, on fit des mémoires fictifs qui passèrent devant la cour des comptes...

QUELQUES VOIX. C'était un faux !

M. TROUSSEAU. Ainsi on disait que M. Orfila n'avait appliqué au Musée Dupuytren que 3 000 fr., et il y a dépensé 400 000 francs. (Agitation.) Ce Musée existe, il est ouvert, il est le plus riche de l'Europe. Pour le compléter, il a écrit aux plus savants médecins de l'Europe ; tous ont répondu à son appel et enrichi sa collection; moi-même j'ai concouru à ce développement (On rit.), et je n'eusse pas, certes, abandonné ma collection à un autre doyen. Après s'être occupé de réunir ces richesses, il a fallu les loger et faire le contenant pour le contenu. Le bâtiment fut donc augmenté, mais le doyen ne croyait dépenser que 3 ou 4 000 fr., et ces constructions lui ont coûté 30 000 fr. (Explosion de murmures à gauche.) Ce sont toutes ces dépenses qu'il a fallu couvrir.

(L'impatience de l'Assemblée, longtemps contenue, éclate en cris et en trépignements, et force l'orateur à quitter la tribune.)

M. DESLONGRAIS. Je ne me préoccupe pas de la destitution de M. Bouillaud; je reconnais que le ministre étant dans son droit, il a pu le faire sous sa responsabilité ; mais quand j'ai entendu M. le ministre dire que M. Bouillaud avait aussi signé des mémoires fictifs, nous devons savoir à quoi nous en tenir. Savez-vous comment on appelle des mémoires fictifs ? On appelle cela des faux. (Oui ! oui ! Non ! non !) Je ne prétends pas dire que ce faux ait un caractère blâmable ; mais ils sont au moins fort irréguliers, car qu'est-ce qui existe à la cour des comptes, ce sont des mémoires faux. (Oui ! oui !)

Je demande que les divers rapports faits sur cette affaire soient déposés sur le bureau du président, afin que nous puissions en prendre connaissance, sauf à prendre ultérieurement une décision. (Appuyé ! appuyé !)

M. DE FALLOUX, ministre de l'instruction publique. L'Assemblée sait fort bien que je n'ai aucun intérêt, et que je n'ai pris aucun parti dans cette affaire. Il ne s'agit pas de remettre M. Orfila à la place de M. Bouillaud, puisque l'on a nommé M. Berard à la place de ce dernier. Il résultera seulement de cette affaire des avis dont le gouvernement profitera pour s'éclairer sur la question des affaires intérieures et financières des Facultés.

Quelle que soit la décision que prenne l'Assemblée, je déclare que M. Orfila a agi dans les intérêts de la science, et que rien, dans cette affaire, ne peut porter atteinte à son honneur. (Très bien, à droite. — Violents murmures à gauche. — Interruption prolongée.)

M. FRESLON. Mon nom a été mêlé à ce débat. Je commence par déclarer que je ne décline en aucune façon la responsabilité des actes auxquels j'ai pris part. Ainsi je soutiens que les fonds accordés ont tourné au profit de la science.

M. Orfila a cessé d'être doyen au mois de février 1848 et a été remplacé par M. Bouillaud. On examina d'abord les comptes de M. Orfila, et on reconnut qu'il existait un déficit de 26 000 fr., et non de 56 000 fr. comme le disait M. Laussédat.

Toutefois, le conseil reconnut que M. Orfila n'aurait pas fait les dépenses qu'il a faites, s'il n'avait pas compté sur les allocations qu'il espérait. (Rumeurs.), et il émet le vœu que le ministre acquitte cette dette avec les fonds alloués pour les années suivantes.

C'est là qu'en était la question quand je suis arrivé au ministère. Mais à côté de ces faits, il y avait certaines allégations qui prétendaient que les mémoires fournis par M. Orfila n'étaient pas, je ne dirai pas irréguliers, mais nullement en harmonie avec les dépenses ; à côté de la question de finances, on voulait soulever une question de délicatesse et d'honneur. Il y avait un homme que l'on voulait déshonorer et ruiner. (Adhésion à droite.— Rumeur à gauche.)

Une nouvelle commission a été nommée ; M. Orfila a donné des explications écrites ; M. Bouillaud a été mis en demeure de repondre à ces explications. Il a gardé le silence.

M. TROUSSEAU. Il y a un procès-verbal qui constate que M. Bouillaud a déclaré que jamais il n'avait eu la pensée que M. Orfila eût détourné aucune somme à son profit.

M. FRESLON. La commission a adressé le compte général des dépenses faites par M. Orfila, et a proposé au ministre un mode de libération. C'est alors que tout en blâmant un homme qui avait manqué aux règles de la régularité dans les finances, j'ai dû dire que l'Etat ne s'enrichirait pas à ses dépens. (Très bien !)

VOIX DIVERSES. L'ordre du jour ! l'ordre du jour !

L'Assemblée se lève en masse : et la séance est levée au milieu d'une vive agitation.

Il est plus que jamais question, à l'Assemblée, d'un changement de ministère. On faisait circuler la liste suivante, que nous reproduisons, bien que nous ne la croyons pas sérieuse. Il n'y a que le nom de M. Billaut qui, d'après tous ces bruits, paraisse devoir servir de pivot à une combinaison ministérielle.

Intérieur.	**MM. Billaut.**
Finances.	**Duclerc.**
Guerre.	**Bedeau.**
Instruction publique.	**Sarrut.**
Marine.	**Verninhac.**
Agriculture.	**Tourret.**
Justice.	**Dupont (Bussac)**
Travaux publics.	**Jules Favre.**
Affaires étrangères et présidence.	**Marrast.**
Vice-président.	**Lamartine.**

La commission nommée pour préparer l'importante loi sur l'état de siége a constitué son bureau.

Le citoyen Ducoux a été élu président, le citoyen Auguste Clément, secrétaire.

Une sous-commission spéciale de cinq membres a été chargée d'élaborer un premier projet ; elle se compose des citoyens

Lamoricière,
Marie,
Charras,
Antony Thouret,
Laissac.

FAITS DIVERS.

Nous apprenons que le journal le *Peuple* vient d'être acquitté par la cour d'assises.

— Dès six heures du matin le rappel battait dans le quartier Monceaux, aux Batignolles, puis le 5e léger est venu s'établir sur la place de l'Eglise et dans la rue d'Orléans, tandis que le 59e de ligne occupait la barrière de Clichy et le chemin de ronde; deux escadrons de lanciers, de la gendarmerie à cheval, des officiers d'état-major allant et venant, en un mot Batignolles était cerné et occupé militairement. Les versions les

plus absurdes et les plus exagérées couraient de porte en porte expliquant le but de ce grand déploiement de forces, qui n'avait d'autre cause que le refus déjà formulé des marchands de vins de laisser les employés de la régie exercer chez eux.

Plusieurs débits de vins s'étaient fermés à l'arrivée des employés, et sur la porte on lisait ces mots : *pour cause d'intérêts de famille*. Dès hier, une proclamation du maire avait été affichée, invitant les débitants à se soumettre à l'*exercice* ; aujourd'hui, un bien petit nombre s'y est conformé. La plupart des marchands de vins, habillés en gardes nationaux, n'ont pas voulu permettre aux employés de franchir le seuil de leur porte ; ces derniers, sans insister davantage, dressaient procès-verbal ; ils étaient simplement accompagnés de gardiens, les autorités supérieures s'étant refusées, dit-on, à remplir ces fonctions.

Les barrières et les carrefours des Batignolles ont été occupés, une grande partie de la journée, par des groupes qui devisaient sur les droits des deux partis. Les soldats, qui se mêlaient aux conversations, étaient rappelés par leurs chefs. Les discussions élevées finissaient toujours par cette question : Est-ce que le vin ne sera plus bleu? Personne ne répondait.

— Hier soir, au moment de l'ouverture du Club du Faubourg-Saint-Antoine, le citoyen Merlieux, qui en est le président, a été arrêté par les agens de la Préfecture de Police.

— Dimanche 7, rue de Berlin, à 4 heures et demie, un homme était étendu sans mouvement sur la chaussée ; une jeune dame s'approche de ce malheureux, et invite deux jeunes gens qui passaient à se joindre à elle pour lui porter secours. — C'est une attaque d'épilepsie, dit l'un d'eux, nous n'y pouvons rien faire. — Aidez-moi du moins, dit-elle, à le transporter sur le trottoir. Ces deux messieurs s'y refusent encore. — En ce cas, reprend la jeune dame, j'espère que vous aurez bien le courage de tenir mon manchon. Elle remet son manchon à l'un d'eux, et soulève la tête du pauvre homme qu'elle parvient à traîner hors du passage des voitures. Cet homme, bientôt rappelé à la vie, par les soins intelligents de cette dame, aidée du concours de quelques autres personnes qui s'étaient attroupées autour d'eux, était un pauvre ouvrier qui n'avait pas mangé depuis deux jours. Une collecte fut recueillie par la jeune femme, et remise à l'ouvrier.

On lit dans l'*Evènement* ;

« M. Emile Thomas, ancien directeur des ateliers nationaux, est arrivé le 5 décembre à la Guadeloupe. Il est chargé d'étudier la question de l'immigration et du travail des cultivateurs blancs dans nos colonies à sucre. Il a dû commencer ses fonctions le 15 décembre ; elles dureront quatre mois.

— Une catastrophe bien malheureuse a eu lieu avant-hier à Clamart. Un huissier et ses recors se présentent à la porte d'un habitant de ce village pour opérer l'enlèvement du mobilier saisi et l'aller vendre sur la place publique. La porte de l'habitation étant fermée, le fonctionnaire public se rend chez le maire, en conformité de la loi, et requiert son assistance pour faire ouvrir la porte par un serrurier. La porte est ouverte, alors un triste spectacle apparaît : le mari et la femme sont auprès d'une table, immobiles, et à quelques pas d'eux sont des réchauds à peine éteints. Les malheureux s'étaient asphyxiés pour ne pas survivre à leur ruine. (*République*.)

— Le 5 janvier au soir, il ne restait dans les hôpitaux de Paris que 33 blessés de juin, 18 civils et 15 militaires. Il en était sorti 4 pendant la semaine, 2 civils et 2 militaires ; il en était mort 1 (une femme).

— De puissants bateaux dragueurs creusent en ce moment le bras Saint-Michel de la Seine qu'il s'agit de canaliser.

— Dimanche soir, rue des Martyrs, une pauvre femme, assommée par son mari, et jetée sur le pavée de la rue, a été relevée par les passants et secourue par les habitans du quartier.

— La cour d'assises de la Seine a condamné hier à un mois de prison et cent francs d'amende, le citoyen Bernard, président du club Chabrol, et à 200 francs d'amende les citoyens Gamet et Dehlme, membres du bureau de ce club.

— Le chimpanzé, dont le Jardin-des-Plantes avait fait l'acquisition, et qui permettait d'espérer de curieuses observations sur l'intelligence des grands singes, vient de mourir. Parti de Java à peine âgé de trois mois, il n'a pu s'habituer au climat d'Europe, malgré les précautions dont on l'avait entouré. On l'avait habillé d'un paletot, d'un pantalon de tartan, et habitait la chaude rotonde où ont vécu les girafes d'Afrique. Peut-être aussi le régime excitant qu'on tolérait dans sa nourriture lui aura-t-il nui, car il prenait du thé et des liqueurs. Les naturalistes perdent là un curieux sujet d'études.

— Nous apprenons, dit la *Réforme*, que des émissaires royalistes qui exploitent depuis quelques jours les petites villes et les villages au profit de toutes les monarchies, font signer des adresses pour demander la dissolution de l'Assemblée nationale. Pour obtenir à coup sûr les signatures des habitants des campagnes, ils leur disent que c'est une pétition pour obtenir la restitution de l'impôt des 45 c. Les citoyens ainsi trompés servent, sans le savoir, d'instruments aux intrigants de la royauté. Nous croyons devoir les engager à s'assurer des antécédents des raccoleurs de noms et du but des pétitions qu'on leur proposera de signer. La dissolution de l'Assemblée est le mot de ralliement des royalistes, et nous croyons que la France ne veut pas revenir à la funeste époque de 1815.

— On lit dans le même journal :

« Nous recevons chaque jour de nouvelles réclamations à propos de l'impôt sur le sel. Il paraît que les marchands s'obstinent à vouloir le vendre comme avant la loi, et que l'autorité ne se presse pas d'accorder justice aux consommateurs. Un peintre nous écrit que, s'étant présenté chez un épicier pour acheter un 1/2 kil. de sel, et ayant déposé sur le comptoir 15 centimes, le garçon du lieu s'arma d'un couteau et se prépara au combat qui aurait eu lieu sans l'intervention d'un sapeur-pompier qui désarma cet Achille de nouvelle espèce. L'acheteur se transporta chez le commissaire de police, et ce magistrat lui répondit que la loi n'avait point force et vigueur, et qu'elle n'était point promulguée.

Et c'est ainsi qu'on retarde, au préjudice des consommateurs, le bénéfice de la loi.

ATHÉNÉE POPULAIRE DU 12e ARRONDISSEMENT. — Des cours gratuits ont lieu chaque semaine, à l'Athénée populaire, pour la préparation des instituteurs aux divers examens de la Sorbonne et de l'Hôtel-de-Ville. Les personnes qui désirent profiter de cet enseignement, spécialement destiné à celles qui ne peuvent payer les leçons dont elles ont besoin, sont invitées à s'adresser, pour se faire inscrire, à la direction de l'Athénée populaire, rue Saint-Jacques, 212.

M. DE CHATEAUBRIAND SOCIALISTE ! — ... Les Francs multiplièrent ces esclaves de la terre dans les Gaules ; peu à peu l'esclavage se changea en servage, et le servage se convertit en salaire, *lequel salaire se modifiera à son tour : nouveau perfectionnement qui signalera la troisième ère et le troisième grand combat du christianisme.*

(Etudes historiques. Art. Féodalité, p. 1re.)

ERRATUM. Dans la lettre de Mme Marie M..., publiée dans notre numéro d'hier, il s'est glissé deux fautes d'impression.

Au 5e paragraphe, au lieu de : « elle prétend que ce principe lui est applicable *au même titre que l'honneur*, lisez : « *au même titre qu'à l'homme*. »

Au paragraphe précédent, après ces mots : *le droit au travail, c'est le droit à l'existence*, ajoutez : « et la vie n'est pas tout entière dans la » satisfaction des besoins matériels ; limiter ainsi le droit à l'existence... etc. »

On nous prie d'annoncer les notes suivantes :

Les anciens membres du club populaire de la Sorbonne ou de la jeune Montagne sont invités à se réunir vendredi 12 janvier, à sept heures et demie, place Cambrai, 6, pour l'ouverture d'un club qui prendra le nom de club de la place Cambrai. Les séances seront publiques et auront lieu les mardi et vendredi.

— Les ouvriers colleurs sont priés par le citoyen Frérot, leur collègue, de se réunir, le dimanche, 14 janvier, à dix heures du matin, chez le citoyen Ronard, marchand de vins, à la *Galère du Mouton*, place du Châtelet, pour prendre connaissance d'une communication importante au sujet de la corporation. Les intéressés sont priés de ne pas manquer.

Pour la commission :

A. LEFAURE, LAVOYE.

ASSOCIATION GÉNÉRALE POUR LA PROPAGANDE SOCIALISTE. — Les citoyens qui se sont chargés d'organiser dans Paris le service des journaux à envoyer en province, sont invités à passer au bureau de la *Propagande socialiste*, 15, *rue Coquillère*, jeudi soir, de sept à dix heures.

UN CALEMBOUR RÉACTIONNAIRE. — Avions-nous tort quand nous disions que la réaction relevait la tête ; elle se glisse partout, même dans les calembours. En voici un qui a reçu le jour dans le faubourg Saint-Germain, et que nous renvoyons aux feuilles dynastiques.

Une jolie marquise disait l'autre jour : « Le suffrage universel a nommé Louis-Napoléon Bonaparte président ; la France en rit (Henri). » Réaction ! où vas-tu te nicher? (*Liberté*).

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 janvier sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2 ; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande.

REVUE MUSICALE.

Le *Caïd*, bouffonnerie en deux actes, par M. Sauvage, musique de M. Amb. Thomas. — 1re représentation le 3 janvier 1849.

L'Opéra-Comique est en bonne veine : après le succès d'attendrissement et de larmes du *Val d'Andorre*, le succès de rires et de franche gaîeté du *Caïd*, et au point de vue musical deux excellentes partitions de plus dans le répertoire. M. Halévy n'avait jamais autant fait preuve de sensibilité naïve et vraie ; M. Amb. Thomas, de son côté, n'avait jamais montré autant d'esprit facile et de verve comique. Avec le *Val d'Andorre*, le *Caïd* et le répertoire de Mme Damoreau, interprété par Mlle Ugalde Beaucé, l'Opéra-Comique peut attendre plus patiemment que d'autres que la confiance ait ranimé le crédit ou que le crédit nous ramène la confiance.

Nous n'analyserons pas la bouffonnerie qui a si bien inspiré M. Ambroise Thomas. La scène se passe à Alger, sous la domination française ; les personnages sont un vieux caïd, très poltron et très avare ; Fatma, la fille du caïd, et un superbe tambour major, très épris l'un de l'autre ; une jolie grisette parisienne qui cherche à fonder une maison de modes à Alger, et un jeune figaro, gascon, qui cherche fortune ; plus, un intendant du caïd, non moins poltron que son maître, mais de plus très bête et très glouton. Après quelques chassez-croisés qui constituent l'imbroglio, le tambour major conquiert son algérienne, et le gascon, qui est parvenu à subtiliser 20 000 boudjous à la poltronnerie du caïd, accorde sa main à la charmante grisette.

M. Sauvage a eu principalement le mérite de fournir au compositeur d'excellentes situations musicales. Nous ne savons si la rime aura été une entrave à l'essor de son esprit (le libretto est en vers libres), mais, à coup sûr, il y a plus de verve comique dans l'œuvre du musicien que dans celle du poète. Il faudrait citer presque tous les morceaux de cette partition, où le tour coquet de la mélodie est constamment rehaussé par l'harmonie la plus élégante et l'orchestration la plus habile. Il y a surtout deux morceaux d'ensemble qui suffiraient à eux seuls pour établir les droits d'un compositeur au titre sérieux de *Maëstro*, si M. Amb. Thomas en était encore à faire ses preuves.

L'ouvrage est joué avec beaucoup d'entrain et de gaîeté. Mlle Ugalde Beaucé s'est révélée comédienne pleine de finesse et de verve dans le rôle de la modiste parisienne.

On la savait déjà excellente cantatrice, mais elle a étonné ceux-là même qui avaient d'elle la meilleure opinion. Nous ne connaissons guère à Paris aujourd'hui de rivale à Mlle Ugalde pour la netteté, le brillant et la pureté de goût de la vocalisation. Quoique Mlle Ugalde soit encore très jeune, nous ne pensons pas que les éloges complets et si mérités qu'elle s'attire puissent la faire dévier de la route qu'elle parcourt d'un pied si sûr. Elle continuera à marcher vers la perfection qu'elle n'atteindra jamais avec la carrière qu'elle a devant elle, mais il y a beaucoup de chances pour qu'elle en approche autant et plus que toutes celles qui l'ont précédée dans la carrière.

Sainte-Foy est ébouriffant dans le rôle de l'intendant du caïd. Henri est un peu lourd, mais cela ne messied point au personnage. Hermann-Léon n'a pas besoin de beaucoup forcer ses allures naturelles pour bien rendre les charges sentimentales du tambour-major. M. Boulo et Mlle Decroix complètent un bon ensemble.

Le succès a été complet pour les auteurs et pour les acteurs.

ALLYRE BUREAU.

PETITE CORRESPONDANCE.

Issoudun. — M. C. — Merci. — Nous savions bien à qui nous nous adressions en vous écrivant.

Semur. — M. C.— Nous avons la certitude d'en venir à bout cette fois comme les autres, et des réponses comme la vôtre confirment nos prévisions.

Châlon-s.-S. — M. L. — Aujourd'hui plus que jamais nous avons espoir et courage. — Merci. — Reçu.

Metz. — M. P. — Nous n'acceptons pas l'offre qui termine votre lettre, mais nous vous en tenons compte. — Reçu, merci.

S. L. G. — M. X.— Avec des hommes tels que vous, (et, Dieu merci ! nous en comptons bon nombre), est-ce qu'une cause n'est pas gagnée d'avance ?— Soyez assuré que nous ne dépasserons jamais la limite convenable.

Besançon. — M. T. — Nous débitons votre compte de 36 pour 2 ab. à la Phal. de 1849 des Fr. B. et de 18 pour E. O.

Toulon. — M. P. — Nous vous déb. de 9 pour 6 m. d'ab. à la Phal. de M. F... Le ballot est parti par les mess. Vous aurez à payer demi-port : de 20 à 21, tout compris.

Lyon. — M. D. — Reçu les 48 et pris note. — Les nos réclamés sont encore à paraître.

Nantes. — M. B. — Reçu les 8 et fait l'ab. — Pris note de vos avis. — Aff. compl. à tous.

Cunlhat. — M. C. — Nous vous adressons Vue et Descript. et remettons aux mess. les 60 c. à compte sur le port.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS.	20 fr.,	11 fr.,	6 fr.
DEP. ET ÉTRANGER.	32	17	9
PAYS à surtaxe.	50	26	14
AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :			
PARIS, DEP. ET ETR.	8	4	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 4.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois.	40 c.	Annonces anglaises.	40 c.
Cinq à neuf —	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus.	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 10 janvier.

Les propositions des représentants Rateau et Bixio donnent un peu l'aliment au marché. Les financiers espèrent que la dernière sera agréée ; on l'exploite d'avance, et les fonds publics ont un mouvement de reprise.

Le 5 0/0, laissé à 74 85, ouvre mieux 75, descend à 74 80, pour remonter à 75 50, et fermer à 75 50 fin courant, et 75 45 au comptant, avec 65 c. de hausse.

Le 3 0/0, de 45 70, débute à 45 80, touche à 46, et finit à 45 90 terme, et 45 80 au comptant.

La Banque de France, de 1660, gagne 25 fr. à 1685 fr.

Les chemins de fer suivent ce mouvement ascensionnel : Orléans, de 685, s'élève à 692 50.

Avignon-Marseille gagne 5 fr. à 480.

Le Nord monte également de 390 à 395.

Le temps d'arrêt pour la baisse était indiqué hier, la hausse est venue aujourd'hui ; la Bourse est bonne.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	45 70	46 »»	45 80	45 90
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	75 25
Cinq 0/0	74 85	75 65	75 00	75 50

10 janvier. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	45 80 »»		4 Canaux avec prime	910 »»
— Emprunt 1847-1848	74 20 »»		Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	75 45 »»		Caisse hypothécaire	»»» »»
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	»» »» »»		Emprunt d'Haïti	»»» »»
4 0/0 j. du 22 septembre	»» »» »»		Espagne, dette active	»» »»
Actions de la banque	1685 »» »»		— dette passive	»» »»
Rente de Naples, j. juillet			— 3 0/0 1841	»» »»
Récep. Rothschild	79 »»		Emprunt portugais 5 0/0	»» »»
3 0/0 de l'Etat romain	64 15		— — 2 0/0	»» »»
5 0/0 belge 1840	85 »»		2 1/2 hollandais	»» »»
— — 1842	86 »»		Zinc Vieille-Montagne	2275 »»
— 4 1/2	»» »»		H. de la Grand-Combe	»»» »»
— Banque (1835)	»»» »»		Emprunt du Piémont	845 »»
Obligations de la Ville	1075 »»		Lots d'Autriche	330 »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	310 »»	»»» »»	Orléans à Bordeaux	375 »»	377 50
Versailles, rive droite	121 50	122 50	Du Nord	390 »»	395 »»
— rive gauche	115 »»	111 50	De Paris à Strasbourg	336 25	334 25
Paris à Orléans	685 »»	692 50	Tours à Nantes	315 »»	315 25
Paris à Rouen	430 »»	447 50	Paris à Lyon	»»» »»	»»» »»
Rouen au Havre	230 »»	235 »»	Montereau à Troyes	»»» »»	101 25
Avignon à Marseille	475 »»	480 »»	Dieppe à Fécamp	»»» »»	165 »»
Strasbourg à Bâle	85 »»	85 »»	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	250 »»	252 50	Bordeaux à la Teste	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boulogne	»»» »»	200 »»			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Aujourd'hui jeudi, 2e grande fête de la fashion, salle Sainte-Cécile, chaussée d'Antin ; les danses commenceront à huit heures.

Rubner fera exécuter, pour la première fois, la polka Sainte-Cécile.

Les salons de jeux de société, lecture de journaux, galeries de promenade, seront ouverts à sept heures.

Spectacles du 11 janvier.

THEATRE DE LA NATION.—

THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—L'Avare.

ITALIENS.—

OPERA-COMIQUE.—Le Val d'Andorre.

ODEON.—La Famille Renneville, la Reine d'Espagne.

THEATRE-HISTORIQUE.—Les Mystères de Londres.

GYMNASE.—A bas la Famille ! le Mariage de Raison, Tout Chemin mène à Rome, Rage d'Amour.

VAUDEVILLE.—La Propriété, le Maître de poste, le Baron de Castel-Sarasin.

THEATRE MONTANSIER.—Les Lampions de la Veille et les Lanternes du Lendemain, Ma Maîtresse.

VARIETES.—Oscar, la Petite cousine, les Douze travaux, Vautrin.

PORTE-SAINT-MARTIN.—Les Marrons d'Inde, l'Auberge, Titine.

GAITE.—L'Homme au Masque de Fer.

AMBIGU-COMIQUE.—Les sept Péchés capitaux, Napoléon.

THEATRE DU LUXEMBOURG.—L'Habit ne fait pas le moine, Apprenti, Antoine, 1848.

THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—La Poule aux Œufs d'or.

FOLIES.—Le Diable, la Courte Paille, Prince, Tony.

DELASSEMENTS.—Sur la Gouttière, la Revue.

THEATRE BEAUMARCHAIS.—La Montagne et la Gironde.

Imprimerie LANGE LEVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 12 — ÉDITION DU MATIN. — Vendredi 12 janvier 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . [illegible] f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 11 JANVIER.

« Aujourd'hui, la rétribution du travail est abandonnée au hasard ou à la violence. C'est le maître qui opprime ou l'ouvrier qui se révolte. »

(LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.
Extinction du Paupérisme, page 50.)

« La pauvreté ne sera plus séditieuse, lorsque l'opulence ne sera plus oppressive. »

(LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.
Extinction du Paupérisme, page 52.)

L'Opinion publique et le Phalanstère.

L'*Opinion publique* du 2 janvier contenait à notre adresse un article de polémique signé Lourdoueix. Nous aurions répondu plus tôt si l'urgence des questions politiques avait laissé place à ce débat.

Constatons d'abord que M. Lourdoueix nous accorde tout ce que nous demandons, tout ce que nous avons intérêt à soutenir, à défendre, et que nous considérons la discussion comme à peu près vidée quand on nous a concédé ceci :

Loin de mettre obstacle à toutes les innovations qui auraient pour but d'améliorer le sort des classes les moins aisées, nous serons les premiers à appuyer toutes les mesures législatives, tous les essais, tous les efforts qui tendraient à réaliser pour ces classes la plus grande somme de bien-être, à faire cesser leurs souffrances, à les réconcilier avec la société en leur prouvant qu'elles sont l'objet de sa plus tendre sollicitude.

Nous demandons seulement que ces mesures et ces tentatives ne s'appuient pas sur des théories subversives de l'ordre et destructives du bonheur de tous. Par exemple, la *Démocratie* nous a cité un article du journal la *République* qui émet le vœu de voir des entreprises agricoles par actions, dans lesquelles, comme dans les chemins de fer, les ouvriers seraient admis à participer aux dividendes. Qui pourrait ne pas applaudir à cette idée? *qui pourrait même trouver des inconvénients à ce que* DES COMMUNES ENTIÈRES *s'organisassent dans ce système*, pourvu toutefois qu'il ne fût porté aucune atteinte à la liberté et à la propriété ?

Maintenant, pourquoi batailler encore? Quelle est l'idée qui rallie les phalanstériens? L'idée de l'association du capital, du travail et du talent, l'idée de faire participer aux bénéfices ces trois éléments qui participent à la production. — Quelle est l'expérience d'association qui nous paraîtrait la plus concluante et la plus féconde? — Ce serait l'expérience faite sur l'agriculture et les différentes industries d'une commune entière. Une commune d'associés, voilà ce que nous appelons une *phalange*. M. Lourdoueix ne se contente pas de trouver ces idées inoffensives, il s'écrie : *Qui pourrait n'y pas applaudir ?* Il demande cependant qu'il ne soit porté aucune atteinte à la liberté et à la propriété. Notre intention n'est pas d'y porter atteinte. Un phalanstère ne peut pas s'organiser par contrainte ; l'Etat peut concourir à cette œuvre par sa protection, mais jamais par voie impérative. Les fonds nécessaires doivent être apportés par le dévouement pour les premiers essais, et si l'association donne des bénéfices, ils seront suffisamment attirés par les avantages qu'offriront ces entreprises. Il n'y a là-dedans ni liberté violée, ni propriété confisquée, et après les lignes que nous venons de citer, nous déclarons qu'il ne peut y avoir entre les phalanstériens et M. Lourdoueix aucun Rubicon infranchissable.

Il y a plus : malgré les dissidences politiques très-graves qui nous séparent des royalistes, nous ne voyons pas trop pourquoi M. Lourdoueix ne se ferait pas, au milieu de ses amis, le missionnaire et le propagateur de ces idées d'association libre et volontaire auxquelles il déclare applaudir. Vous croyez au rétablissement possible de la monarchie ; nous n'y croyons pas. Mais enfin, en se plaçant dans votre hypothèse, pouvez-vous croire que la monarchie la plus légitime du monde ne sera pas en présence des questions sociales? pouvez-vous croire qu'elle les résoudra sans idées, sans institutions, par sa seule présence? — Et si votre monarchie a besoin d'opposer des idées et des institutions à la misère, de quel principe se servira-t-elle, si ce n'est pas de l'association, de l'association agricole et industrielle, de l'association communale? Un parti politique sans programme social ne peut avoir, au temps où nous vivons, nulle sérieuse existence.

M. Lourdoueix est de notre avis sur la question essentielle, sur la question vitale, sur l'avantage qu'il pourrait y avoir à faire l'essai de l'association dans une commune ; cette adhésion nous suffit, et nous ne discuterons pas avec M. Lourdoueix sur les détails, sur les procédés qui auraient pour objet la réalisation de cette idée. M. Lourdoueix nous accordera que nous souhaitons autant que lui l'épreuve de la commune sociétaire, et que nous avons davantage approfondi cette idée. Nous avons des raisons consciencieuses et dignes d'examen pour désirer que l'essai commence, non pas immédiatement par des adultes, mais par des essaims colonisateurs *à dominance d'enfants*. On ne peut pas tout dire en un seul article, mais si l'*Opinion publique* nous interroge sur ce point spécial, nous lui répondrons volontiers. Ce journal nous permettra encore de ne pas considérer l'Algérie comme un terrain propre à l'expérience sociétaire. L'essai d'un système d'organisation sociale est une œuvre assez délicate pour qu'on ne la complique pas encore des difficultés attachées à l'établissement dans un pays neuf, où tout doit être créé, où la grande industrie n'existe pas, où les communications sont difficiles, les débouchés incertains, la guerre possible. Des phalanstériens ont commencé avec beaucoup de courage et très peu de ressources un établissement agricole près du Sig ; mais cet établissement, qui se soutient au surplus dans les conditions les plus difficiles, n'est pas un essai de la théorie de Fourier. Ceux qui le disent n'ont jamais lu les statuts de cette société ni examiné sérieusement les faits relatifs à son existence.

Quelles que soient les entreprises que des hommes, phalanstériens d'opinion, aient tentées dans l'agriculture et dans l'industrie, avec des procédés s'écartant plus ou moins des méthodes ordinaires, l'Ecole phalanstérienne, considérée dans son centre de direction, dans son unité, n'a jamais fait d'essai, n'a jamais construit de phalanstère, n'a jamais réuni une phalange sur le terrain. Elle entend ne commencer cette œuvre qu'avec des capitaux suffisants et sur un sol voisin d'une grande ville civilisée.

M. Lourdoueix reproche aux disciples de Fourier, membres de l'Assemblée nationale, de ne pas avoir fait de proposition tendant à favoriser cette épreuve. — Mon Dieu ! qu'en savez-vous? — Si M. Considerant, par exemple, venait de but en blanc demander à l'Assemblée nationale les moyens de fonder une commune sociétaire sans expliquer et développer sa pensée, tout porte à croire qu'il serait accueilli comme un homme qui tombe des nues. Il est vrai que la proposition, motivée par des explications suffisantes, paraîtrait beaucoup moins excentrique ; mais l'Assemblée ne s'est pas prêtée à ces développements ; elle a refusé le lieu convenable et le temps nécessaire. L'Assemblée s'est refusée à M. Considerant ; ce n'est pas lui qui s'est refusé à elle.

Au surplus, M. Lourdoueix n'a pas encore tout vu, le débat n'est pas clos. Nous prions l'honorable rédacteur de l'*Opinion publique* de nous croire aussi préoccupés que lui du succès de notre idée, plus éclairés que lui sur les conditions de ce succès, et fort attentifs à saisir les occasions qui pourront le faciliter. Nous considérons, au surplus, la provocation qu'il nous adresse, comme une promesse d'appui de la part des hommes de son opinion, dans le cas d'une nouvelle tentative.

Nous n'avons encore touché que la fin de l'article de M. Lourdoueix, et nous avons voulu constater tout d'abord qu'il n'était nullement hostile à l'idée qui constitue l'Ecole phalanstérienne, à la foi dans les avantages de l'association agricole et industrielle réalisée dans la commune. Les prolégomènes de M. Lourdoueix sont d'un intérêt bien secondaire à côté de cette conclusion. Cependant, nous n'entendons point les éluder, et nous y consacrerons un prochain article.

Assemblée Nationale.

Pour éviter les dangers d'un vote trop précipité, l'Assemblée a ajouté à son règlement quelques dispositions qui soumettent à trois lectures tout projet présenté, sauf cinq, pour lesquels l'urgence serait reconnue.

Or, immédiatement après, comme pour constater la nécessité de ce règlement nouveau, elle a remis en discussion la permission qu'elle avait accordée, il y a à peine dix jours, au sel étranger d'entrer en France avec un simple droit de 50 centimes.

La commission avait proposé de rétablir le droit ancien de 2 fr. Ce droit n'a pas été adopté. L'Assemblée lui a substitué le droit de *un franc soixante-quinze centimes* sous pavillon français, et 2 fr. 25 c. sous pavillon étranger.

Esprit des Journaux.

Le *Peuple* nous reproche déjà de ne pas avoir répondu à son article de mardi. Un peu de patience, nous répondrons à notre heure ; l'espace nous manque dans ce moment-ci, et nous avons de plus anciens comptes à régler avec l'*Opinion publique*.

La *Vérité* juge plus favorablement que nous ne l'avions présumé le *Socialisme devant le Vieux Monde*, par Victor Considerant. Elle apprécie ainsi cet ouvrage : BON ET MAUVAIS. Jusqu'où va le bon? où commence le mauvais? Voilà ce que la *Vérité* nous dira peut-être.

L'*Evènement* déclare que les journaux qui demandent la dissolution de l'Assemblée nationale sont assurément les plus forts par le nombre et par l'AUTORITÉ MORALE. Il se place, lui *Evènement*, parmi ces autorités.

Au surplus, le petit penseur se trompe en rangeant le *Courrier français* et la *Liberté* parmi les partisans de la dissolution immédiate. L'intrigue organisée contre l'Assemblée nationale n'a pour soutiens que les journaux orléanistes, henriquinquistes, jésuitiques, plus l'*Evènement*, journal de la pensée. On ne trouve pas dans la coalition un seul républicain, ni du lendemain ni de la veille.

Le journal THE SPIRIT OF THE AGE,

FOURIER ET LES NOVATEURS.

> Il faut s'abstenir de la possession du bien des autres. Les hommes oublient plutôt la *mort* de leurs pères que la PERTE de leur patrimoine.
> MACCHIAVELLI.

L'*Esprit du Siècle*, journal de Londres, consacre *vingt-quatre* de ses colonnes à l'auteur de l'*Unité universelle*.

C'est un traité de science sociale écrit avec beaucoup de talent dans un style élégant, facile et populaire à la fois.

Ce travail, très remarquable, se compose :

D'une notice biographique sur Fourier, avec portrait.

D'une exposition de son système, divisée en cinq parties ; — la Théorie passionnelle ; — le Phalanstère ; — l'organisation du travail ; — le sort des femmes ; — l'éducation des enfants.

L'exposition est suivie de la description d'une association phalanstérienne comprenant le personnel, — le domaine, — l'édifice.

On le voit, l'*esprit du siècle* a voulu prouver qu'il prenait au sérieux son titre, en faisant connaître en détail à ses lecteurs une Théorie qu'il n'est plus permis d'ignorer : — le *Morning Chronicle* avait publié un travail analogue dans trois de ses numéros des mois de mars et d'avril derniers.

La grande presse de Londres s'occupe donc de science sociale.

En lisant les travaux des publicistes anglais, on est surtout frappé de l'absence de prévention que l'on retrouve dans leurs écrits ; ils ne reculent pas devant la tâche de faire connaître, d'une manière nette, précise et vraie la science sociale de Fourier.

Nous félicitons vivement nos confrères d'outre-Manche de leur généreux exemple, car le dénigrement, la mauvaise foi et l'ignorance n'ont que trop souvent inspiré le journalisme français à l'égard des principes économiques sur lesquels repose la science sociale.

Et pourtant si cette théorie est réellement une science, comme beaucoup de bons esprits le pensent, et si cette science peut, par l'*accord* des intérêts, porter de grands adoucissements aux maux qui dévorent la société, celui-là n'est-il pas hautement coupable qui ameute contre elle les préventions de ces mêmes hommes qui auraient le plus grand intérêt à la comprendre, à la propager, à la réaliser?

Ah ! lorsqu'on jette un regard sur l'histoire de la pensée humaine et que l'on voit combien d'idées fécondes et pratiques ont été perdues pour les générations passées, parce qu'elles n'ont pas été étudiées et défendues par les hommes du pouvoir, de l'enseignement et de la publicité, on gémit profondément sur ce gaspillage honteux de la plus grande richesse sociale : l'intelligence !

L'esprit qui féconde et vivifie a été indignement proscrit, pour laisser s'établir et se perpétuer à l'aise la routine et l'ignorance.

Aussi sommes-nous plus que jamais tombés sous le coup de la routine, sous le coup de cet esprit étroit qui s'appelle *conservation à tout prix*.

Or, cet étroit esprit de conservation à quoi a-t-il abouti?

A la misère presque générale.

Les déficits, les dettes, les banqueroutes des particuliers et de l'Etat étendent de plus en plus leurs rangs sur la société ; ils anéantissent la production comme ils paralysent les forces productrices.

Voilà où nous a conduits la manie de conservation de systèmes économiques mensongers : on connaît l'arbre à ses fruits.

Le plus simple bon sens n'indique-t-il pas, au contraire, qu'avant de vouloir conserver à tout prix il faut se rendre compte des effets produits par l'ordre de choses existant?

Conservateurs quand même de tous les régimes et de toutes les couleurs, continuez, continuez à fermer les yeux à la lumière, et d'un jour à l'autre vous vous trouverez dans un abîme sans fond.

Ne vous fiez pas à la puissance de vos baïonnettes ; étudiez plutôt les novateurs !

Vous convenez, par exemple, que la misère est grande dans les villes et dans les campagnes, qu'il y a *quelque chose à faire*, que vos propres ressources disparaissent par les impôts, l'usure qui pèsent sur vous.

Eh bien ! voulez-vous faire disparaître la misère? étudiez les méthodes de travail et de consommation qui réalisent le moins de déperditions dans les forces et dans les produits. Toute la question de la misère est là.

Mettez, par exemple, en pratique une idée bien simple d'un penseur *encore* obscur du dix-septième siècle, de John Bellers, et vous ferez plus pour combattre la misère que par toutes les lois des pauvres inventées et à inventer.

John Bellers voulut que les riches instituassent en faveur des pauvres des *collèges d'industrie agricole et commerciale*, où les travaux seraient collectifs.

Le collège de John Bellers devrait offrir la réunion de tous les métiers et commerces qui peuvent concourir « au bonheur d'un homme et d'un chrétien ; » — il devrait présenter « un résumé du monde. »

Le collège industriel de Bellers devait recevoir 300 personnes. Il calculait avec raison que le travail collectif de 200 suffirait pour les dépenses générales, fournirait aux frais de maladies, garantirait l'existence des vieillards, donnerait l'éducation aux enfants. Le travail des 100 autres formerait les bénéfices.

Ces établissements admettaient des pensionnaires. Un certain nombre de garçons et de filles du collège était chargé à tour de rôle du service de la table des hommes et des femmes mariées.

Or, n'est-il pas évident que si les conservateurs anglais avaient depuis UN SIÈCLE ET DEMI consacré à l'établissement de ces collèges industriels à travaux collectifs et à consommation collective une partie des milliards livrés en pure perte à la taxe des pauvres, le paupérisme anglais se serait éteint graduellement au lieu de s'accroître dans une progression effrayante.

Mais Bellers était un novateur, il augmentait la production par une meilleure ordonnance du travail, en même temps qu'il diminuait les déperditions des produits créés ; le projet de Bellers tomba devant la routine. La misère publique ne fut pas soulagée et ses ravages étendirent sur l'Angleterre les fléaux qui viennent à sa suite, la faim, la prostitution et le vol.

Voilà pour les prolétaires, voici pour les propriétaires, pour les conservateurs eux-mêmes.

Un novateur du XVIII[e] siècle, Solera, frappé comme tous les bons esprits de la nécessité d'accroître la production et de développer le travail, proposa au roi de Piémont la création d'une banque d'agriculture.

Les propriétés territoriales devaient être inscrites sur un cadastre portant les charges et les dettes qui les grevaient ; l'épuration faite, le propriétaire recevait des billets jusqu'à concurrence du *cinquième* de la valeur NETTE.

Ces billets, à l'intérêt de 2 p. 0/0, devaient être reçus par le gouvernement en paiement des contributions ; ils étaient remboursables dans l'espace de 12 années.

Le gouvernement devait nommer des directeurs dans chaque ville, des administrateurs dans chaque localité. Des billets devaient porter la signature de ces fonctionnaires et celle des propriétaires.

Cet accroissement d'un signe représentatif, valant le numéraire, aurait fourni au gouvernement les moyens d'entreprendre de grands travaux publics, et aux propriétaires la facilité d'améliorer largement leurs cultures. Solera calculait que cinq à six ans eussent suffi aux propriétaires pour éteindre la dette qu'il venait de contracter par l'émission des billets.

La pensée du novateur fut dédaignée par le gouvernement piémontais, ou, pour mieux dire, les influences des hommes d'argent prévalurent, malgré les acclamations avec lesquelles le public *non financier* accueillit le projet de Solera. L'esprit de conservation égoïste, la routine arrêta ainsi l'essor de la richesse du Piémont.

Certes, si le Piémont eût établi aux portes de la France une banque agricole, la France l'eût adoptée ; qui pourrait dire aujourd'hui l'état de prospérité auquel aurait atteint le pays ?

Eh bien ! nous le demandons aux hommes de bonne foi, si entre mille, la voix des novateurs Bellers et Solen eût été écoutée en Angleterre et en Italie, l'Italie et l'Angleterre, l'Europe entière peut-être seraient arrivées à un tel degré de bien-être qu'elle eût triomphé de la misère et de l'ignorance.

Ah ! écoutons, écoutons toujours la parole des novateurs, la parole surtout de ceux qui, sans bouleversement, proposent des réformes capables d'accroître la production, de mieux ordonner le travail, d'empêcher les déperditions.

Repoussons au contraire les théories fratricides de ces hommes qui spéculent sur la misère publique, et dont les projets ne tendent qu'à accroître les dettes de l'Etat et des particuliers.

Ces théories règnent et gouvernent encore, elles entraînent le Trésor à la banqueroute, comme elles poussent les citoyens à la faillite.

On ne saurait donc trop faire la guerre à des théories dont les funestes effets sont patents et incontestables.

Aussi tout homme qui s'élève pour les combattre par la plume ou par la parole, a bien mérité de la société entière.

L'*Esprit du Siècle*, en popularisant les principes de la science sociale en Angleterre, vient d'accomplir une œuvre de haute portée.

Mais, nous le répétons, ce qui nous touche par dessus tout, c'est la bonne foi et l'esprit d'impartialité qui président à ce travail sur Fourier.

Nous en remercions bien sincèrement, au nom de tous nos amis, les rédacteurs de l'*Esprit du Siècle*.

M. Dupin le Savant.

Il y avait une fois trois Dupin, l'un de ces Dupin avait été nommé *le savant*, et devait être un puits de science, car ses deux frères étaient déjà beaucoup plus savants que le commun des martyrs. Eh bien ! voulez-vous savoir où en est M. Dupin le savant en fait de science sociale ? Donnez-vous la peine de lire la citation ci-dessous. Préalablement, car vous n'êtes pas tenu de savoir ce que les plus savants ignorent, nous vous dirons que les phalanstériens et les communistes forment dans le socialisme deux éléments distincts, et même en antagonisme sur des points essentiels. Nous ajouterons que les phalanstériens, grands amis de l'égalité des droits, repoussent l'égalité matérielle absolue, que leur système est fondé sur la gradation, sur la hiérarchie, sur les contrastes ; qu'ils veulent assurer à chacun sa part dans les produits du travail social, *dans la proportion de son concours* EN CAPITAL, TRAVAIL ET TALENT. Ecoutez maintenant l'oracle :

> On finit par l'abandonner (l'égalité des salaires) en déplorant l'état arriéré des intelligences parisiennes qui ne s'élevaient pas encore à la hauteur de l'égalité phalanstérienne, si chère aux vrais communistes.
>
> CHARLES DUPIN.
>
> Discours d'ouverture du cours de géométrie et statistique aux Arts-et-Métiers. (*Moniteur* du 10 janvier.)

Et l'on veut que les socialistes se découragent quand ils voient les plus savants civilisés, les défenseurs officiels du vieux monde, les juger avec cette présomption, avec cette ignorance incurables ! On veut qu'ils se déclarent blessés par les traits partis de ces mains débiles ! On veut qu'ils se reconnaissent bien jugés par des aveugles et des sourds ! Est-ce que M. Thiers, est-ce que M. Dupin, est-ce que M. Guizot savent un mot de socialisme ? Est-ce qu'il est possible à ces messieurs d'ouvrir la bouche sur cette matière sans prêter à rire aux connaisseurs ?

La vieille société se mourait, de pareils médecins l'achèvent.

Paris, 11 janvier 1849.

Monsieur le rédacteur,

Je viens de lire dans le *Moniteur* les discours prononcés par M. Falloux, ministre actuel de l'instruction publique, et par M. Freslon, son prédécesseur, au sujet de la gestion de M. Orfila et de ma révocation ; j'ai vu avec regret que ces deux ministres ne connaissaient pas d'une manière assez exacte les faits sur lesquels a roulé la discussion.

Je considère comme un devoir de rétablir ces faits dans toute leur vérité. C'est ce que je me propose de faire dans un mémoire suffisamment détaillé, qui ne tardera pas à paraître.

Je vous serai infiniment obligé, monsieur le rédacteur, de vouloir bien publier cette lettre dans le prochain numéro de votre journal.

Votre tout dévoué concitoyen,

J. BOUILLAUD,
ancien député, etc.

Comité des affaires étrangères.

Le comité des affaires étrangères s'est occupé, ce matin, de la proposition présentée par M. Francisque Bouvet, en vue de faire accepter aux divers gouvernements un désarmement proportionnel et une juridiction arbitrale, propre à régler les différends internationaux.

M. Bouvet a longuement développé sa proposition.

M. Heckeren a répondu que la guerre était nécessaire pour donner champ aux passions qui sont dans l'homme, et qu'il ne voyait pas comment on viendrait jamais à bout de constituer une force capable de discipliner ces passions.

M. Sarrans (jeune) a émis l'opinion que la guerre concourait à répandre la civilisation, et qu'elle avait enrichi l'Angleterre ; qu'elle était propre à retremper l'énergie des peuples, et à mettre obstacle au développement excessif de la population.

M. Aylies a combattu l'opinion de M. Sarrans, au sujet de cette prétendue prospérité apportée à l'Angleterre par la guerre. La proposition de M. Bouvet paraît à M. Aylies fondée en principe. Mais il voit des difficultés à la faire admettre aux puissances, et même à une assemblée peu en rapport avec des questions de cette nature.

M. Jobez loue les sentiments généreux qui ont inspiré la proposition. Il voit dans l'avenir un ordre de choses tel que celui que veut réaliser M. Bouvet, mais il craint que la proposition ne soit prématurée.

M. Francisque Bouvet s'efforce de lever toutes les objections présentées par ses collègues. « Les individus et les tribus, dit-il, se faisaient justice eux-mêmes par les armes et le meurtre avant que le droit social ou civil ne fût établi. Depuis la juridiction civile, les passions existent, sans doute, mais elles ont perdu le droit de se faire justice à elles-mêmes, d'être juges dans leur propre cause. Elles sont contenues et réprimées, et voilà ce qui constitue la société avec ses garanties. Pourquoi les nations ne se constitueraient-elles pas sous une juridiction ? Pourquoi ne se rangeraient-elles pas dans un état de choses social garanti par une juridiction et une force disciplinaire composée des contingents des puissances confédérées.

Les gouvernements, d'ailleurs, ne peuvent plus faire la guerre.

Les intérêts commerciaux, les sympathies mutuelles des peuples, la ruine des gouvernants rendent la guerre impratiquable. C'est dans la paix que se développeront l'aisance et la liberté, et, en tout cas, il sera honorable à la République française, que l'on peint comme un foyer de guerre, d'anarchie et d'impiété, d'avoir pris l'initiative de la paix universelle et positive ; on saura s'il est des puissants, comme le disait Jefferson, qui ne veulent pas la guerre, mais qui veulent bien des armées et des dettes publiques. »

Le comité a désigné cinq membres pour préparer un rapport à l'Assemblée.

Autriche.

La diète autrichienne, dans sa séance du 4 janvier, a procédé à la deuxième lecture des droits fondamentaux. M. de Stadion, ministre de l'intérieur, est monté à la tribune pour protester au nom du cabinet contre le premier paragraphe de ces décrets, ainsi conçu :

« Tous les pouvoirs de l'Etat *émanent* du peuple. »

Le ministère autrichien regarde ce paragraphe comme un empiètement sur le principe monarchique, qui, jusqu'à présent, a-t-il dit, n'a jamais été mis en question en Autriche, et *qui ne peut l'être*. Reste à savoir comment les Slaves, qui veulent la monarchie démocratique, c'est-à-dire émanant du libre consentement du peuple, accueilleront les prétentions de M. de Stadion. La gravité de la question a engagé la diète à remettre au 8 janvier la discussion des droits fondamentaux.

Les prétentions du gouvernement autrichien vis-à-vis de l'Allemagne ne sont pas moins absolues. Il ne veut pas que celle-ci se constitue indépendamment de l'Autriche ; mais, en réclamant impérieusement sa part dans l'œuvre de régénération de l'Allemagne, l'Autriche ne promet pas d'accepter les lois qu'elle veut contribuer à faire rendre pour tous.

L'outrecuidance du cabinet autrichien s'explique par l'étroite alliance conclue entre l'Autriche et la Russie, par l'espoir assez fondé de voir l'Italie délaissée par la France, et par les succès de l'armée impériale en Hongrie.

Les nouvelles données hier de la prise de Pesth et d'Ofen par les Autrichiens ne s'est pas confirmée. Suivant le deuxième bulletin de Windisgraetz, l'armée impériale a transporté, le 4, son quartier-général à Béa, à quatre lieues d'Ofen. Le 3 janvier, une députation serait venue de Pesth pour négocier ; mais Windisgraetz aurait exigé que la ville se rendît à discrétion.

On sait que Pesth est maintenant la capitale de la Hongrie, et que cette ville est la plus commerçante et la plus peuplée de ce royaume. Elle est située sur le Danube, à 228 kilomètres de Vienne. Elle compte 80 000 habitants. C'est une ville nouvellement bâtie, et qui a une immense place. En face de Pesth, sur la rive droite du Danube, s'élève Buda ou Ofen, unie à Pesth par un long pont de bateaux. La tradition populaire assure que Buda tire son nom de Buda, frère d'Attila. Les Turcs l'ont possédée environ un siècle et demi, de 1529 à 1686. Le palais des Palatins domine Buda et le Danube. Cette ville a 40 000 habitants. C'est l'ancienne capitale de la Hongrie.

Après sa victoire près de Moor, le ban a continué sa marche par Lavas Berenye, de sorte que Buda est entourée par les avant-postes impériaux, sur la rive droite du Danube. Les feld-maréchaux Nugent et Dahlen marchent contre Konischa. Le feld-maréchal Schlick s'avance contre Mickolz. Un engagement considérable a eu lieu près de Sziklo ; l'avantage est resté aux impériaux.

Les armes madgyares sont plus heureuses vers le sud. De ce côté 30 000 hommes parfaitement armés menacent le banat. Les Serbes n'ont à leur opposer que des troupes irrégulières, mal armées, manquant de baïonnettes, de canons de gros calibre et de cavalerie, dans un pays très favorable à celle de leurs ennemis. Il est donc probable, si la guerre se porte de ce côté, après la reddition de Pesth, qu'elle sera favorable aux Hongrois.

Perczel, qui commande les Madgyars, est un ennemi acharné des Slaves. On lui reproche d'avoir pillé et brûlé dernièrement le village de Banovach. Les Tschaikistes ont pris leur revanche en incendiant le faubourg de Peterwarden.

Ce qu'il y a de singulier, au milieu de cette guerre d'extermination, c'est que les deux partis s'annoncent également comme les champions de la démocratie. Si les Madgyars arborent sur les plumes de leurs chapeaux et leurs écharpes les couleurs éclatantes de la République rouge, les Slaves de leur côté portent sur la poitrine des plaques de métal, avec cette inscription significative : *Za sloboda, i za slavjonsto* (pour la liberté et pour le Slavisme).

Pourquoi faut-il que deux peuples qui combattent au fond pour la même cause, celle de la liberté et de l'indépendance, ne comprennent pas que la guerre impie qu'ils se font l'un à l'autre, ne profitera qu'à leur commun oppresseur.

Nouvelles d'Italie.

Le pape a joué de malheur dans le choix des ministres qu'il a voulu opposer au gouvernement élu par le peuple romain. Le général Zucchi, le marquis Bevilacqua, de Bologne, le marquis Ricci de Macerata, se sont rendus tous trois auprès du pontife à Gaëte, et, après de longues conférences, ils ont déclaré au pape qu'ils ne pouvaient plus s'entendre avec lui ; Bevilacqua retourne à Bologne, Zucchi va, dit-on, se retirer en Suisse ; Macerata se dispose également à quitter Gaëte.

Les réactionnaires sont au désespoir de la situation calme des Romains ; ils ne peuvent se faire une idée que Pie IX ne soit pas plus regretté, et que Cicericacchia crie maintenant : A bas le gouvernement des prêtres !

Les cloches de Bologne ont salué, le 3 janvier, la proclamation de la constituante romaine, et 101 coups de canon ont été tirés le lendemain matin. Les autorités sont assez peu sympathiques à la révolution, mais l'enthousiasme populaire les entraîne.

— On écrit de Bologne, 1[er] janvier, à l'*Alba* : « On propose d'élire une commission pour rédiger un catéchisme populaire pour instruire le peuple de l'importance de l'élection des députés pour la constitution. Ce catéchisme devra être recommandé à tous les cercles de l'Etat et être expliqué aux populations des petites villes par des hommes intelligents qui seront élus par les cercles eux-mêmes. Huit jours ont été donnés pour la rédaction du catéchisme populaire. »

— La convocation des colléges électoraux du Piémont, qui devait avoir lieu le 15 courant, est renvoyée au 22 et la réunion des chambres au 1[er] février.

— L'Autriche poursuit ses préparatifs militaires. On écrit de Mantoue que, dans les premiers jours de janvier, la frontière sera complètement armée en guerre.

On écrit de Ferrare, 1[er] janvier : « Par un ordre tout récent de l'état-major autrichien, il est défendu de passer le Pô, à l'exception des établissements de Sainte-Madeleine et Polesella. Les délégués de la ville et les notables sont déclarés responsables de la plus légère infraction à cet ordre de l'état-major. »

Nous empruntons à la *Révolution démocratique et sociale* le compte-rendu suivant :

2[e] Conseil de guerre.

Séance du 9 janvier 1849.

Présidence de M. CORNEMUSE, colonel du 11[e] léger.

AFFAIRE DES CITOYENS LAINÉ ET BARTHÉLEMY.

Lainé (Napoléon-Apollonius), âgé de 42 ans, fabricant de peignes, demeurant rue Saint-Maur, 55, à Paris, et Barthélemy (Emmanuel), âgé de 26 ans, ouvrier mécanicien, demeurant à Vitry-sur-Seine, comparaissent devant le conseil, sous l'inculpation d'avoir participé au mouvement insurrectionnel de juin.

Le siége du ministère public est occupé par M. d'Hennezel, capitaine-rapporteur.

M[es] NOGENT-SAINT-LAURENT et CHARLES DAIN, représentants du peuple, sont au banc de la défense.

M. AVELINE, greffier, donne lecture des pièces de la procédure.

Il en résulte que Lainé est accusé d'avoir distribué des cartouches aux insurgés, proféré des menaces contre ceux qui voulaient s'abstenir de prendre part au combat, enfin d'être lui-même un des combattants.

Barthélemy est prévenu d'avoir exercé un commandement pendant l'insurrection.

Ce dernier accusé a déjà été condamné pour avoir pris une part active à l'insurrection de 1839. Sa figure est noble et énergique, ses manières sont distinguées, et il s'exprime avec une parfaite convenance.

Un incident a vivement impressionné l'auditoire au commencement de la séance. Parmi les pièces qui ont été lues par le greffier, se trouve une note d'un commissaire de police où il est dit qu'à l'époque de l'insurrection de juin, Barthélemy se trouvait en contravention à Paris, attendu que, comme forçat gracié, ce séjour lui était interdit.

M[e] CHARLES DAIN s'est levé pour protester au nom de son client contre cette épithète.

Barthélemy, dit-il, a été amnistié à la suite de la Révolution de Février, et l'amnistie n'est pas une simple remise de la peine, mais l'anéantissement de la condamnation elle-même ; elle en efface toutes les suites, mon client avait donc le droit de rester à Paris, et je ne comprends pas que l'accusation se serve à son égard du terme de *forçat gracié*.

M. D'HENNEZEL, capitaine-rapporteur. Nous ne pouvons nous servir d'un autre terme, il y a eu un jugement de cour d'assises qui a condamné l'accusé à la peine des travaux forcés pour assassinat. Maintenant, que ce soit un assassin de la veille ou un assassin du lendemain, nous ne pouvons faire différence.

Ces paroles et le ton dont elles sont prononcées excitent une vive rumeur dans l'auditoire.

M. BARTHÉLEMY se lève avec impétuosité. Je proteste...

M. LE PRÉSIDENT. Taisez-vous, vous, vous n'avez pas la parole.

M. BARTHÉLEMY, d'une voix vibrante. Lorsque je suis attaqué dans mon honneur, faudra-t-il donc me taire ? Non, je dois...

M. LE PRÉSIDENT. Taisez-vous, vous dis-je, ou bien j'userai envers vous des droits que m'accorde la loi, je vous ferai sortir de l'audience, et le conseil vous jugera malgré votre absence.

M. BARTHÉLEMY. Comment ! on me traite d'assassin, et je ne puis répondre ? Pensez-vous donc m'effrayer avec vos menaces ? Je vous ai déjà vu sur les barricades, vous ne m'avez pas fait peur, il en sera de même ici !...

Maintenant j'ajouterai que je puis prouver que, si j'ai été condamné pour avoir fait feu sur un sergent de ville en 1839, je porte sur moi les traces des blessures qu'il m'a faites, et qu'il ne pourrait en dire autant.

L'accusé a un doigt de moins.

M[e] DAIN. Au mot d'assassin, l'indignation de Barthélemy a éclaté. Qui pourrait s'en étonner lorsque...

M. LE PRÉSIDENT. Je ne puis souffrir ces interruptions. Taisez-vous.

M[e] DAIN. Je savais bien que la défense était difficile, et c'est pour cela que j'ai voulu protester tout de suite contre les qualifications injurieuses adressées à mon client ; mais, puisque je ne puis le défendre comme je le dois, puisque la défense n'est pas libre, je proteste contre cette manière d'instruire un procès.

Des applaudissements éclatent dans l'auditoire, aussitôt le président fait évacuer la salle.

M[e] DAIN. Je rappelle au conseil quels sont les faits, afin de bien constater mon droit.

Lorsque les pièces ont été lues, j'ai protesté, au nom de mon client, contre le mot de forçat gracié qui lui était appliqué. M. le capitaine-rapporteur, au lieu de faire des réserves, a cru devoir répondre et infliger à Barthélemy le nom d'*assassin*. Le conseil comprendra l'indignation de l'accusé, car il ne faut pas oublier que la condamnation de 1839 a pour cause un fait politique, j'expliquerai quel est le sens du jugement qui a été rendu ; quant à présent, je dois dire que la pièce qui vient d'être lue n'est pas une pièce judiciaire, mais bien une simple note émanant de la police.

Mon intention n'a pas été de manquer de respect au conseil. Comme avocat et comme représentant du peuple, je connais la portée de mes paroles ; vous le comprenez, Barthélemy a beaucoup à combattre pour rétablir les faits sous leur véritable aspect, c'est pour cela que j'ai cru devoir, dès le commencement des débats, protester contre les qualifications de nature à influencer le conseil.

Les portes sont rouvertes au public.

Il est procédé à l'interrogatoire des accusés.

M. LAINÉ nie sa participation aux faits de l'insurrection, il est sorti armé comme tout le monde de son quartier.

Avant de répondre, M. Barthélemy demande la parole. Elle lui est accordée.

M. BARTHÉLEMY. Citoyens, avant de répondre à vos questions, je tiens à rétablir quelques faits qui ont été présentés sous un faux jour.

A l'occasion d'une condamnation que j'ai subie à la suite des affaires de 1839, M. le capitaine-rapporteur m'a traité d'assassin et m'a jeté comme une injure ces deux mots : *forçat gracié*.

Voici de quelle manière j'ai subi cette condamnation :

Plusieurs fois j'avais été frappé et maltraité par un sergent de ville, lors des assommades qui ont eu lieu sous Louis-Philippe. Ce sergent de ville avait fait partie de la société *des Saisons* ; après avoir dénoncé ses camarades, cet homme est entré dans la police et a servi longtemps d'agent provocateur.

En 1839, lors de l'insurrection, je revis ce misérable ; sa présence m'indigna. Je voyais en lui un ennemi, je fis feu, je l'ai manqué, j'en suis content.

Arrêté pour ce fait, on me plaça entre l'alternative ou de dénoncer mes anciens camarades, ou d'aller au bagne.

J'ai préféré aller au bagne ! (Sensation.)

Voilà la vérité, je vous l'affirme sur l'honneur.

M. LE PRÉSIDENT. Cependant je vous ferai observer que vous étiez très jeune à cette époque ; vous aviez dix-sept ans, et les jurés, vos pairs, ont toujours une grande indulgence, surtout pour un âge aussi peu avancé. Il faut donc que le fait ait eu une plus grande gravité que vous ne dites !

M. BARTHÉLEMY. Pardon. Vous me parlez de mes pairs, mais est-ce que par hasard les jurés d'alors, la bourgeoisie, étaient mes pairs ? Je comprendrais ce mot si vous me parliez d'un jury d'ouvriers comme moi. Mais ceux qui m'ont jugé alors avaient-ils le même intérêt que moi ? Etais-je leur égal ? Vous ne pourriez le dire.

Et maintenant permettez-moi de vous dire que vous faites des forçats facilement. Croyez-vous donc, par hasard, que les honnêtes ouvriers attachent à la qualification de forçat, lorsqu'elle est donnée par vous, le

sens que vous lui donnez ? Non certes ; les hommes que vous condamnez ne perdent rien de l'estime de leurs camarades !...

M. LE PRÉSIDENT. Les condamnations que nous prononçons sont pour des faits politiques. En 1839, vous n'étiez pas dans ce cas.

M. BARTHÉLEMY. Je le répète, si je n'ai pas été condamné comme politique, c'est que je n'ai pas voulu dénoncer mes camarades.

De mes paroles, ne tirez pas la conséquence que je méconnaisse en rien votre caractère ; non, citoyens ; mais, tout en vous rendant justice, je ne puis voir en vous des juges, je ne vois que des ennemis politiques. En 1839, il en était de même : on m'a condamné comme ennemi politique.

M. D'HENNEZEL, capitaine-rapporteur. Nous ne pouvons faire cette distinction ; vous avez été condamné aux travaux forcés, à nos yeux vous n'êtes qu'un forçat.

M. BARTHÉLEMY. Si les héros de février n'avaient pas eu la victoire, ce seraient maintenant des forçats. (Sensation.)

M. le président procède à l'interrogatoire des accusés.

Lainé nie toute participation à l'insurrection ; il prétend avoir été obligé de marcher avec les insurgés.

M. LE PRÉSIDENT. Barthélemy, vous avez été vu aux barricades de la rue Grange-aux-Belles ; on vous accuse même d'en avoir commandé une, est-ce vrai ?

M. BARTHÉLEMY. Oui.

M. LE PRÉSIDENT. Avez-vous signé des bons de pain, et avez-vous mis votre montre en gage pour la somme de 5 francs, afin d'acheter des vivres aux insurgés ?

M. BARTHÉLEMY. Oui.

M. LE PRÉSIDENT. Enfin, vous avouez avoir pris part à l'insurrection ?

M. BARTHÉLEMY. — Oui.

M. RIBOT, 43 ans. — Lorsque nous avons été obligés de nous replier sur le canal, Barthélemy s'est présenté, en compagnie de deux autres insurgés, comme parlementaire, afin de traiter de la capitulation. Il s'est exprimé en très bons termes ; mais je ne pouvais rien prendre sur moi, je l'ai renvoyé au général Lamoricière, qui leur a accordé une heure pour se rendre. Ils se sont retirés en emportant des proclamations du général Cavaignac.

Le lendemain, dans la foule, je le reconnus et j'allai droit à lui. Malheureux, lui dis-je, que faites-vous ici ? je suis forcé de vous arrêter. Il me répondit qu'il comptait sur la capitulation ; cependant, il nous suivit, moi et quelques gardes nationaux, jusqu'à la mairie du 5e arrondissement. Là, il vit l'adjoint, M. Labélonie, et, comme nous causions ensemble, il nous dit qu'il était très fâché de cette insurrection ; que, quant à lui, il la réprouvait en principe, mais que, voyant les ouvriers engagés, il avait cru de son devoir de marcher avec eux.

Je dois dire tout ce que je sais, que ce soit contre l'accusé ou en sa faveur ; eh bien ! je dois déclarer que, par générosité d'âme, il a sauvé la vie à un grand nombre de gardes nationaux. Voici comment :

Par suite d'un faux mouvement, les insurgés s'emparèrent d'une barricade dont nous étions maîtres ; nous nous sommes trouvés alors au milieu de la rue et exposés à recevoir leur feu sans pouvoir seulement répondre ; aussitôt que Barthélemy s'en aperçut, comme il commandait, il fit cesser la fusillade et nous sauva ainsi la vie.

M. BARTHÉLEMY. C'est au citoyen Ribot et aux gardes nationaux qui me conduisaient que je dus de ne pas être fusillé ; car, au lieu de me déposer à la caserne de la rue Saint-Martin, ils me conduisirent à la mairie du 5e, parce que les gardes, à cette caserne, fusillaient les prisonniers.

M. LE PRÉSIDENT. Nous savons que ces gardes tiraient souvent des coups de fusil au hasard.

M. BARTHÉLEMY. Je le sais ; mais les gardes nationaux qui me conduisaient savaient tellement que l'on y fusillait les prisonniers, qu'ils ne voulurent pas s'y arrêter.

Je pourrais vous signaler des faits de cruauté inouïs qui vous prouveraient que les insurgés, que l'on a représentés comme des barbares, ont été traités avec la plus grande cruauté.

M. LE PRÉSIDENT. Accusé, citez-nous un de ces faits.

M. BARTHÉLEMY. Après avoir séjourné quelque temps à la mairie du 5e arrondissement, je fus transféré à l'Ecole-Militaire, on me mit dans une cave, avec d'autres prisonniers ; nous y étions sans pain, sans eau, la chaleur était étouffante, car nous étions beaucoup ; on se plaignit. Un officier se promenait de long en large devant le soupirail de cette cave ; il nous entendit.

— Qui se plaint ? dit-il.

— Nous avons faim, faites-nous donner du pain.

— Attendez... Aussitôt il prit le fusil d'un factionnaire et le déchargea sur nous par le soupirail. Un des nôtres tomba !... Qui a encore faim, dit-il en ricanant, je vais le servir... (Mouvement prolongé.)

Dans la nuit du 25 au 26, dans une cave qui portait le n° 6, un fou, un malheureux qui avait perdu la tête dans les événements, se mit à crier ; la sentinelle tire au hasard dans le tas, plusieurs tombèrent...

Et si l'on doutait de la vérité de ces faits, je rappellerai que le 3 juillet, lorsque je fus conduit à la préfecture de police, il y avait, sur des voitures, plus de 30 insurgés mutilés par suite de pareils actes.

Voici un autre fait. Impasse Ménilmontant, devant le n° 46, un homme blessé tomba entre les mains des gardes nationaux ; il est fusillé ; puis, comme si ce n'était pas assez pour assouvir leur rage, ils prennent de la paille, le couvrent avec, y mettent le feu et le rôtissent... (Mouvement d'horreur.)

M. LE PRÉSIDENT. Je ne puis vous laisser continuer, un pareil récit ne peut que provoquer des sentiments de haine. D'ailleurs, il y a eu des crimes commis de part et d'autre, mais on les a exagérés, heureusement : ainsi une femme avait été accusée d'avoir mutilé des gardes mobiles.

M. BARTHÉLEMY. Elle a été acquittée par vous comme innocente.

M. LE PRÉSIDENT. J'allais le dire. Si des crimes ont été commis, des traits de générosité ont eu lieu des deux côtés ; mais je ne peux vous laisser continuer, ceci est étranger à votre cause.

M. BARTHÉLEMY. Lorsque des faits prouvent que les actes de barbarie n'ont pas été commis par les insurgés, vous empêchez la parole, de même que vous avez souffert que des journaux stipendiés nous prodiguassent l'injure et la calomnie. Puisque vous avez entendu le mensonge, pourquoi ne pas souffrir la vérité ? Je proteste contre une pareille manière de juger.

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez la presse pour vous défendre. Huissier, appelez un autre témoin.

M. DACHEVILLE (François), artilleur, a été fait prisonnier sur la barricade de la rue Copeau. Barthélemy, qui l'a commandait, a agi avec la plus grande délicatesse envers lui, il a été jusqu'à lui donner un reçu de ses armes ; il n'a qu'à en faire les plus grands éloges. Le dimanche soir, le capitaine Lecuyer l'a fait sortir, et lui a donné un sauf-conduit.

M. BARTHÉLEMY. Comme des insinuations calomnieuses ont été dirigées contre mon caractère, à l'occasion de ma condamnation, lors de l'affaire de 1839, je vous prie d'entendre le témoin Boivin. Il vous certifiera que, aussitôt après les affaires de février, le citoyen Crémieux, membre du gouvernement provisoire, envoya à Brest, par le télégraphe, l'ordre de me mettre en liberté.

Il remit aussi un acte constatant que ma condamnation avait pour cause un fait essentiellement politique ; que par l'amnistie elle était entièrement annulée, et que nulle conséquence fâcheuse pour moi ne pouvait en résulter. Je dis ceci parce que l'on a prétendu que je ne pouvais habiter le département de la Seine, comme étant un forçat gracié.

Pour mieux prouver que ma condamnation ne pouvait avoir de faits déshonorants pour moi, je dirai que depuis février j'ai été nommé garde des eaux et forêts.

M. BOIVIN a vu l'acte signé par le citoyen Crémieux, aussitôt après qu'il l'a eu remis à Barthélemy.

M. MASSÉ, capitaine de vaisseau en retraite, est entendu à titre de renseignements. J'ai connu l'accusé bien antérieurement aux faits qui lui sont reprochés, son père était concierge de la maison que j'habitais, je n'ai que le meilleur témoignage à rendre en sa faveur.

Depuis sa condamnation en 1839, j'ai pris des renseignements auprès des autorités de Brest, et, je dois le dire, toutes se sont accordées pour dire qu'il était d'un caractère admirable, d'un courage héroïque, d'une loyauté à toute épreuve, et, s'il m'est permis d'élever la voix dans ce débat, je prendrai la liberté d'intercéder en sa faveur, auprès de vous ; je vous prierai de le rendre à la société.

Interpellé par Me Dain sur un acte de dévouement de Barthélemy, le citoyen Massé s'exprime ainsi : Il est vrai, lorsque j'étais en activité de service, à Brest, que j'ai su de M. Séverain, commissaire de la marine, homme très honorable, comme vous pouvez vous en assurer, que Barthélemy, le 14 décembre 1842, s'est précipité dans la mer pour sauver un employé du port qui y était tombé : c'était M. Barthe.

On entend encore, à titre de renseignements pour Lainé, le citoyen Tasse, qui donne quelques renseignements sur une attaque de folie dont l'accusé a été atteint.

La séance est suspendue pendant quelques minutes.

A la reprise, le citoyen d'Hennezel, capitaine-rapporteur, prend la parole, et, tout en rendant justice au noble caractère de Barthélemy, il persiste à demander contre les deux accusés l'application des art. 87, 91 et 97 du code pénal.

Il demande l'admission de circonstances atténuantes en faveur de Lainé.

Me NOGENT-SAINT-LAURENT présente la défense de Lainé. Il insiste principalement sur le caractère de folie de son client.

Me DAIN présente la défense de Barthélemy.

Nous regrettons que le défaut de place nous empêche de reproduire cette remarquable plaidoirie.

Après les répliques, le conseil se retire pour délibrer.

Il sort de la chambre du conseil une demi-heure après, et rend un arrêt par lequel Lainé est condamné à 5 ans de détention à la minorité de 3 voix, 2 avaient voté pour 15 ans, et 2 pour 20 ans de travaux forcés.

Barthélemy est condamné aux travaux forcés à perpétuité.

6 voix ont prononcé cette peine contre 1, qui avait prononcé 20 ans. Barthélemy a entendu la lecture de cet arrêt avec le plus grand calme.

Je souhaite, a-t-il dit, que cette condamnation ne vous laisse pas de remords.

Il y avait, nul ne le niera, l'étoffe d'un homme remarquable dans cet énergique jeune homme. Une société bien organisée en eût fait un héros, la nôtre en fait un forçat.

Assemblée nationale.

Séance du 11 janvier. — PRÉSIDENCE DE M. MARRAST.

Le projet de décret relatif au général Youssouf est retiré.

Un représentant de la droite dépose une pétition de quelques citoyens du département des Basses-Pyrénées, demandant *respectueusement* à l'Assemblée de se retirer le plus tôt possible. (Hilarité.)

L'Assemblée reprend la discussion de son règlement.

Les deux premiers articles proposés (nous les avons donnés hier) sont adoptés sans discussion.

M. TASSEL propose une disposition additionnelle portant que, dans le cas où une proposition émane de l'initiative parlementaire, l'Assemblée, au lieu de renvoyer cette proposition au comité compétent, pourra la renvoyer directement aux bureaux. — Adopté.

M. DABEAUX. L'art. 50 est ainsi conçu :

» Le comité en délibérera, après avoir entendu les explications du représentant, et, s'il n'est pas d'avis de donner suite à la proposition, il en fera, dans les dix jours, un rapport sommaire à l'Assemblée. »

Je demande la suppression de ces mots : et « s'il n'est pas d'avis de donner suite à la proposition ; » c'est-à-dire de faire dans tous les cas un rapport dans les dix jours.

Plusieurs orateurs prennent la parole pour et contre cet amendement. L'Assemblée est fort bruyante, et il nous est impossible d'entendre la discussion.

L'amendement est rejeté.

M. SÉNARD propose le paragraphe suivant qui est adopté.

« Si le renvoi à une commission a été ordonné, elle devra procéder de même dans les dix jours de sa nomination. »

M. DABEAUX propose de remplacer, par la rédaction suivante, l'article 51 de l'ancien règlement :

« Si le comité est d'avis de donner suite à la proposition, il charge un rapporteur, conformément à l'article 19, de soumettre le résultat de son examen à l'Assemblée.

« Si, contrairement à l'opinion du comité, l'Assemblée décide que la proposition doit être prise en considération, il est procédé dans les bureaux à la nomination d'une commission de quinze membres, qui est chargée de soumettre un rapport à l'Assemblée. »

Cet amendement est rejeté.

Les articles suivants sont adoptés sans discussion :

« Art. 20 amendé. — Aucun membre de l'Assemblée, faisant partie de deux commissions, autres que la commission de comptabilité, ne pourra être appelé par les bureaux à faire partie d'une troisième commission, jusqu'à ce que l'une des deux premières ait déposé son rapport.

» Le président déclarera d'office la nullité de toute nomination faite en contravention à cette disposition, et fera procéder immédiatement au remplacement dans la troisième commission du membre irrégulièrement nommé. » — Adopté.

M. PAGNERRE. Je demande à l'Assemblée la permission d'adresser une question à M. le ministre des finances. (Réclamations sur tous les bancs. — Tumulte. — L'ordre du jour ! l'ordre du jour !)

Le 25 octobre l'Assemblée a rendu un décret portant que le ministre des finances déposerait les comptes du gouvernement provisoire ; ce délai fixé par l'Assemblée est écoulé depuis 15 jours ; je demande à M. le ministre des finances pourquoi ce rapport n'a pas été présenté.

M. PASSY. Ces comptes sont prêts, ils sont imprimés et seront incessamment distribués à l'Assemblée.

La nécessité d'appurer les comptes des ateliers nationaux est le seul motif qui ait retardé la présentation de ce rapport.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition tendant à modifier le tarif des droits de douane sur les sels étrangers.

M. BANDOUIN demande que la discussion soit renvoyée à huitaine.

M. SAUTEYRA insiste pour la discussion immédiate.

M. BABAUD-LARIBIÈRE appuie le renvoi. Des documents importants ont été annoncés. Il y a tout intérêt, il n'y a aucun inconvénient à attendre ces documents.

M. LE PRÉSIDENT. On peut toujours commencer la discussion générale, les documents se produiront lors de la seconde discussion. (Mouvement.)

M. DEZEIMERIS. Les demandes de sel sont très considérables en ce moment. Le prix a déjà augmenté de 25 à 30 0/0 ; il est important qu'en présence de cette situation, la concurrence étrangère soit maintenue au moins pour quelque temps. J'appuie donc l'ajournement.

L'ajournement est rejeté. On passe à la discussion générale.

M. LUNEAU fait remarquer que si le règlement que l'Assemblée a adopté porte qu'il y aura trois lectures des projets de loi, il ne peut être applicable dans la circonstance actuelle, car il s'agit ici d'une proposition dont l'urgence a été déclarée, et qui doit être discutée immédiatement.

M. LE PRÉSIDENT. Il n'y a qu'un moyen de trancher la question, c'est de consulter l'Assemblée pour savoir où elle entend appliquer le nouveau règlement, c'est-à-dire les trois lectures à la proposition actuelle. (Adhésion.)

L'Assemblée décide que le nouveau règlement ne sera pas applicable, et que, par conséquent, la proposition ne subira qu'une seule décision.

La discussion générale est ouverte.

La proposition mise en délibération est ainsi conçue :

« A dater du 1er février 1849, les sels étrangers seront admis en France aux conditions suivantes :

» Par mer et dans les ports de l'Océan et de la Manche, en payant par 100 kilogrammes :

» Sous pavillon français, 2 fr.
» Sous pavillon étranger, 2 fr. 50 c. »

M. DESJOBERT a la parole dans la discussion générale. Il s'élève contre les chiffres proposés par la commission.

M. FRÉDÉRIC BASTIAT trouve également que le droit protecteur proposé par la commission n'est pas établi dans une proportion égale.

M. SAUTEYRA, membre de la commission, persiste dans le projet qu'elle a présenté.

M. LERAMBOURE dit qu'il y a deux intérêts en présence, celui du producteur et celui du consommateur. Lequel faut-il préférer ? Evidemment c'est celui du consommateur. C'est pour cela que l'orateur repousse la surtaxe.

M. BILLAULT. La question qui nous occupe embrasse trois intérêts, l'intérêt du consommateur, l'intérêt du producteur, l'intérêt de notre marine.

Il faut que l'importation fasse une utile concurrence à la production française, et réveille à chaque instant l'industrie nationale. Le droit protecteur de 2 fr., aux termes du projet, n'est pas trop élevé, et celui de 50 c., selon le projet de la commission, est véritablement inadmissible. (Interruption.) On me dit que ce droit sera d'*un franc*, mais on oublie que le traité de commerce avec l'Angleterre assure à la marchandise que couvre son pavillon une admission dans les mêmes conditions que nos navires. (C'est vrai !)

M. MORHÉRI soutient le prix de la commission.

La discussion générale est fermée, L'Assemblée passe à la discussion de l'article unique du projet.

Plusieurs amendements sont proposés. Une discussion confuse s'engage sur la question de priorité réclamée pour ces différents amendements.

La proposition de la commission est mise aux voix par division.

Le chiffre de 2 francs par 100 kilog., sous pavillon français, est mis aux voix. L'épreuve est déclarée douteuse.

VOIX DIVERSES. Le scrutin de division !

On procède au scrutin de division au milieu d'un tumulte inexprimable ; il donne le résultat suivant :

Nombre des votants	729
Majorité absolue	366
Pour l'adoption	344
Contre	385 (Mouvement.)

L'Assemblée n'a pas adopté.

M. SAUTEYRA propose de substituer au projet de la commission les chiffres suivants :

Sous pavillon français, 1 fr. 75 c.

Sous pavillon étranger, 2 fr. 25 c. (Exclamations diverses.)

M. PASSY. J'avais eu l'honneur de dire à l'Assemblée que j'acceptais le chiffre de 2 francs. J'appuie l'amendement à 1 fr. 75 c., et voici pourquoi : je ne prends le vote actuel, quel qu'il soit, que comme un vote transitoire ; je ne sais pas quel sera l'effet du droit ; tant qu'il y aura lieu à diminuer le droit, ce sera au gouvernement à venir demander la diminution du chiffre ; mais je tiens à ce qu'aucune secousse ne vienne troubler les intérêts engagés. (Aux voix ! aux voix !)

M. GLAIS-BIZOIN combat ce chiffre, qu'il trouve beaucoup trop élevé.

M. DUFAURE appuie le chiffre auquel M. le ministre des finances a donné son adhésion. Ce chiffre est-il exagéré ? Permettra-t-il aux producteurs de faire un odieux monopole ? Evidemment non. Il s'agit d'ailleurs de remplacer une prohibition absolue par un droit protecteur, il faut donc en agir avec prudence.

Si le droit de 1 fr. 75 c. est trop élevé, cette élévation est bien peu de chose, car on propose le chiffre de 1 fr. 50 ; c'est donc 25 c. seulement par 100 kil. Quelle conséquence cette augmentation pourra-t-elle avoir sur la consommation individuelle ? Si, au contraire, on abaisse trop le droit, on verra les sels étrangers venir remplacer les sels français. Les marais salants deviendront des marais infects que les habitants seront obligés d'abandonner. (Dénégations bruyantes.)

Ceux qui m'interrompent, continue l'orateur, ne connaissent pas, comme moi, les graves inconvénients qui peuvent résulter de l'abandon de marais salants. C'est pour les éviter que je supplie l'Assemblée d'adopter le chiffre de 1 fr. 75 c., qui n'est d'ailleurs, comme l'a dit M. le ministre des finances, qu'un chiffre provisoire. (Aux voix ! aux voix !)

Les chiffres de 1 fr. 75 c. et de 2 fr. 25 c. sont mis aux voix et adoptés.

M. LE PRÉSIDENT. Il y a trois paragraphes additionnels présentés au projet de loi.

VOIX NOMBREUSES. A demain ! à demain !

La discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée.

Promotion d'anciens préfets.

M. Henri Chevreau est nommé préfet du département de l'Ardèche, en remplacement de M. Guiter.

M. de Grouchy, ancien sous-préfet, est nommé préfet du département du Gers, en remplacement de M. Pasquier.

M. de Mentque, ancien préfet, est nommé préfet du département de la Haute-Vienne, en remplacement de M. Titot, dont la démission est acceptée.

M. Massy, ancien sous-préfet, est nommé préfet du département des Hautes Pyrénées, en remplacement de M. Soubies, dont la démission est acceptée.

M. Dubessey, ancien préfet, est nommé préfet du département des Pyrénées-Orientales, en remplacement de M. Valion.

M. Vallon, préfet des Pyrénées-Orientales, est nommé préfet du département de l'Eure, en remplacement de M. Fleau.

M. Crèvecœur, ancien préfet, est nommé préfet du département du du Puy-de-Dôme, en remplacement de M. Dujardin-Beaumetz.

M. Morisot, ancien préfet, est nommé préfet du département du Calvados, en remplacement de M. Avril.

M. Besson, ancien préfet, est nommé préfet du département du Jura, en remplacement de M. Pagès, appelé à d'autres fonctions.

M. Ferlay, maire de Valence, est nommé préfet du département de la Drôme, en remplacement de M. Fournéry, appelé à d'autres fonctions.

M. Tonnet, ancien préfet, est nommé préfet du département de la Haute-Marne en remplacement de M. Olivier.

M. Bailleux de Marisy, ancien sous-préfet, est nommé préfet du département de la Corrèze, en remplacement de M. Planet, appelé à d'autres fonctions.

M. Fresneau, ancien préfet, est nommé préfet du département du Pas-de-Calais, en remplacement de M. Degouve-Denuncques, appelé à d'autres fonctions.

M. Darcy, ancien préfet, est nommé préfet du département de la Moselle, en remplacement de M. Billaudel, dont la démission est acceptée.

M. Fluchaire, ancien magistrat, est nommé préfet du département de l'Aveyron, en remplacement de M. Tourret, appelé à d'autres fonctions.

M. Devaux (du Cher), ancien maître des requêtes, ancien sous-préfet, est nommé préfet du département de l'Aube, en remplacement de M. Farjasse.

M. Pagès, préfet du Jura, est nommé préfet du département de la Côte-d'Or, en remplacement de M. Pététin, appelé à d'autres fonctions.

Citoyen rédacteur,

Les habitués du Collège de France désireraient savoir pourquoi les portes de cet établissement national sont fermées, tandis que celles de la Sorbonne sont ouvertes depuis plus d'un mois.

Ordinairement, les professeurs les plus exacts du Collège de France commencent leurs leçons dans la première quinzaine de décembre et les finissent à la mi-juin. Cela fait cinq mois. Si vous faites la part des indispositions, des jours de garde, des vacances dites de Pâques, etc., vous aurez un total de leçons tellement peu considérable, qu'il devient vraiment dérisoire de l'abréger encore.

MM. les professeurs s'abstiennent cette année de faire leurs cours. Je ne sais s'ils s'abstiennent également d'émarger.

Salut et fraternité. A. MOLA.

M. le duc de Noailles, ancien pair de France, a été élu aujourd'hui membre de l'Académie française en remplacement de Châteaubriand, par

25 voix sur 31 votants. M. de Balsac a eu 2 voix.

Nous constatons avec intérêt que si la république politique nous rejette au règne de Charles X, la république des lettres nous rejette au règne de Louis XIII.

FAITS DIVERS.

— Dans une commune qui nous avoisine, un mariage se présente tout dernièrement à la municipalité, au jour et heure indiqués à l'avance. M. le maire était absent, on envoie chercher M. l'adjoint, qui est boucher par état. Nous ne lui en faisons pas un crime, et nous tenons sa profession comme trop utile pour la lui reprocher, mais elle devait rester à la porte de la mairie et ne pas se faire sentir dans l'enceinte. — Où avez-vous pris la viande de la noce? demande l'artisan fonctionnaire aux futurs époux qui s'attendaient à toute autre question. — A Cusset, répondent résolument ceux-ci, ne se doutant guère de ce qui leur était réservé. — A Cusset!... reprend le boucher furieux; eh bien! allez à Cusset chercher quelqu'un pour vous marier! — Cela dit, M. l'adjoint s'en va *aussi gravement* qu'il était venu, laissant les non mariés et les assistants stupéfaits. (*Semaine de Cusset.*)

— M. Th. Raynal, représentant du peuple, siégeant à la Montagne, eut un jour la singulière pensée de recueillir chez lui une jeune hyène de la plus belle venue. L'animal, entouré de soins et nourri de beefsteack, témoigna sa reconnaissance à son maître en respectant scrupuleusement son individu. M. Raynal n'avait qu'à se louer de la conduite de son singulier commensal, lorsque, un matin, au moment où il se disposait à partir pour l'Assemblée, il s'approcha de l'animal pour lui donner les caresses habituelles qu'il lui prodiguait avant son départ; mal lui en prit, car la hyène, soit que sa digestion ne fût pas complète, soit tout autre cause, se jeta sur lui avec rage et manifesta, par ses embrassements étroits, l'intention bien arrêtée de manger pour son dessert une des parties du malheureux représentant.

M. Raynal saisit heureusement l'animal par le cou, l'éloigna de lui, et de la main droite il fit pleuvoir sur le museau de la créature exotique une grêle de coups de poing dignes de ceux que M. Eugène Sue fait appliquer au Chourineur par le prince Rodolphe. Les voisins, accourus aux cris poussés par M. Raynal, le délivrèrent heureusement des griffes du terrible animal.

M. Th. Raynal en fut heureusement quitte pour quelques égratignures et la perte d'un habit; il fit attacher fortement l'animal et le porta à l'un des marchands de la cour du Louvre, qui l'échangea contre un chien. Comme on proposait au représentant de l'Aude de faire abattre sa hyène, il répondit à ceux qui lui offraient cette consolation sanglante: « Ma foi non! je lui dois encore de la reconnaissance; elle aurait pu me dévorer, et elle ne l'a pas fait... J'en suis trop heureux pour lui faire de la peine. »

— Un député de la Gironde, appartenant au haut commerce de Bordeaux, et siégeant parmi les républicains modérés de la nuance de M. Dufaure, montrait aujourd'hui, dans la salle des Conférences, une lettre qu'il venait de recevoir et qui peut faire apprécier à sa juste valeur la manifestation dont certains journaux ont donné le signal à Paris et dans les départements contre l'Assemblée nationale.

D'après cette lettre, la pétition bordelaise, rédigée, déposée, depuis trois semaines, dans les bureaux des feuilles monarchiques, n'a pu recueillir encore que quelques centaines de signatures, malgré toutes les manœuvres du parti dont elle émane.

— Le citoyen Lagrange, représentant du peuple, a déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale une pétition de la Société des prévenus et condamnés politiques du département du Rhône, demandant qu'une enquête soit faite pour qu'on arrive à combattre les auteurs des listes dressées pour les récompenses nationales et publiées par certains journaux. Il y a là, dit la pétition, une machination infernale, sur laquelle il faut que le jour se fasse.

— On mande de Cadix qu'un combat sanglant a eu lieu, non loin de Gibraltar, entre le garde-côte espagnol la *Perla* et un navire contrebandier de force supérieure qui longeait la pointe d'Europe.

Pendant une heure, les marins espagnols ont soutenu les bordées de l'artillerie du contrebandier, appuyées par une vive fusillade, en ripostant vigoureusement. Tout à coup celui-ci cesse son feu, et le capitaine de la *Perla*, croyant qu'il se décidait à fuir, commanda l'abordage et laissa porter en plein.

Mais, au moment où les deux navires allaient se toucher, le hardi contrebandier lâcha une bordée terrible à mitraille qui tua trois hommes au garde-côte, en blessa gravement deux autres, coupa la grand'vergue, cribla sa voilure et lui fit des avaries majeures dans la coque.

Pendant que l'équipage de la *Perla*, ainsi surpris et maltraité, cherchait à se reconnaître au milieu de ces débris, le contrebandier forca de toile et se dirigea vers la côte de Barbarie, sans qu'on ait pu apprécier exactement, dit le *National*, les pertes qu'il a éprouvées.

—Nous lisons dans le même journal: «Les ouvriers socialistes viennent de construire un club magnifique dans la rue Martel, située dans le faubourg Poissonnière. On évalue à plus de 150 mille francs le prix de cette importante construction. La salle, spacieuse, peut contenir six mille auditeurs, elle est décorée avec goût, et les lois de l'acoustique, parfaitement observées, doivent faire rougir de honte la baraque de l'Assemblée nationale. Déjà le club tient ses séances à différents jours de la semaine. Le prix d'entrée, à la portée de toutes les bourses, en république, est fixé à 10 centimes. Déjà un procès a été intenté aux entrepreneurs de la salle que Me Bac, l'orateur de la Montagne, a été chargé de plaider devant le tribunal de première instance de la Seine.

L'autorité contestait au club le droit de remplir la salle par des places payant l'impôt de dix centimes; elle a voulu l'assujettir à laisser une place réservée au public non payant, c'est-à-dire à l'opposition, c'est-à-dire aux tapageurs et aux mal intentionnés; car l'expérience a déjà prouvé que les places gratuites des clubs, réservées par la loi, sont toujours occupées par des visiteurs qui viennent y jeter le désordre. Il y a lieu d'espérer qu'appelant à son aide cette triste expérience de chaque jour l'Assemblée rapportera la loi étrange qu'elle a rendue, qui est une loi de discorde, au lieu d'être une loi d'ordre et de paix.

— Des correspondances de Hollande portent que trois charrettes et un charriot ont traversé le Westerwort, chargés d'or en barres, en passage de Londres à Francfort, pour le compte des Rothschild, à ce qu'on dit. La valeur est, dit-on, de treize millions de florins, ou un million 83 mille livres sterl. On verra ainsi que la banque d'Angleterre a trouvé emploi pour une partie de l'excédant d'or qu'elle avait depuis quelque temps dans ses caveaux. Il est probable que ces envois d'or considérables au continent ne sont pas étrangers à des opérations financières (peut-être d'emprunts) avec les gouvernements d'Autriche et de Prusse, peut-être avec tous les deux. (*Patrie.*)

— Un pauvre homme a été trouvé mort à Lettermore (Irlande), dans un champ où il grattait la terre pour tâcher d'y trouver quelques pommes de terre. Le médecin du bureau de santé qui l'a examiné après la mort a dit que cet homme n'avait pas une once de nourriture dans l'estomac. Il avait vainement demandé des secours à la maison de charité. (*Morning advertiser.*)

AFFAIRE BRÉA. — Nous lisons dans le *Droit*: « Ainsi que nous l'avons annoncé, il avait été question de juger les inculpés de l'affaire Bréa, dans le local de l'ancienne cour des pairs. Cette mesure avait été projetée, à raison du grand nombre des accusés et des témoins qui doivent figurer aux débats; mais elle a été abandonnée.

D'un autre côté, une demande avait été adressée au procureur général, pour que l'enceinte de la cour d'assises fût mise à la disposition de la juridiction militaire, mais il eût fallu dans ce cas, interrompre les travaux du jury. On a donc renoncé aussi à ce dernier projet.

» Aujourd'hui le capitaine du génie chargé de la direction des travaux dans l'hôtel des conseils de guerre a commencé à prendre les dispositions nécessaires pour que les salles rue du Cherche-Midi puissent suffire aux nécessités de l'audience.

» Des estrades seront élevées dans le prétoire, à l'instar du banc de la cour d'assises, pour placer les accusés.

» L'ouverture des débats est fixée définitivement à lundi, 15 du courant, à onze heures du matin. »

CLUB VALENTINO, présidé par Bernard. — Ce soir vendredi, à 8 heures, troisième séance. Ordre du jour: Compte-rendu de la séance de l'Assemblée. — Proposition Rateau. — Examen critique du livre de M. Guizot: *De la Démocratie en France.*

NE TOUCHEZ PAS A LA REINE. — On lit dans la *Vérité*: « Les salons politiques de Madrid se préoccupent vivement d'une anecdote dont les principaux incidents paraissent appartenir moins à une chronique véritable qu'à quelque libretto d'opéra comique, produit de la verve féconde de M. Scribe. Tout s'y trouve: la conspiration diplomatique, l'intrigue du bal masqué, le tyran jaloux, la jeune personne persécutée, etc. Voici les faits, sur lesquels d'ailleurs les journaux de l'endroit ont été *invités* à garder le silence, mais qui, comme nous l'avons dit, n'en sont pas moins devenus publics.

» Narvaez avait appris qu'un complot se tramait pour renverser le ministère. Une réunion devait avoir lieu dans l'hôtel d'un personnage voisin du palais, et S. M. devait s'y rendre le soir, déguisée. Le dictateur furieux fit établir plusieurs lignes d'agents de police secrète, avec ordre d'arrêter toutes les personnes qui paraîtraient correspondre au signalement qu'il avait donné. A l'heure convenue, S. M. sort du palais par une porte secrète, et franchit assez facilement la première ligne de gens postés pour l'arrêter; elle ne fut pas aussi heureuse à la deuxième, et une main rude pesa sur son épaule. La jeune imprudente voulut échapper par la fuite à une reconnaissance malencontreuse; mais un des agents ayant tiré son sabre, lui en porta sur l'épaule un coup qui lui fit une légère blessure, et S. M., plus que troublée, n'eut que la force de s'écrier: *Je suis la reine!* et elle s'évanouit. On appela un officier, qui la fit transporter immédiatement au palais. S. M. est dégoûtée au dernier point de l'existence qu'on lui a faite; elle se plaint de n'être qu'une ombre de reine et de ne pouvoir jouir de la moindre liberté. »

EXÉCUTION CAPITALE. — On écrit de Madrid, 1er janvier:

« L'exécution à mort d'un soldat anglais de la garnison de Gibraltar avait attiré un grand nombre d'Espagnols des environs de San Roque.

» Ce militaire, condamné à la déportation et détenu sur un ponton, avait assassiné un de ses gardiens sans autre motif que de mettre un terme à ses maux en subissant la peine capitale. Depuis l'arrêt rendu contre lui, il avait montré le plus grand endurcissement et s'applaudissait d'avoir commis le crime qui allait lui coûter la vie.

» Après avoir été mis en chapelle pendant trois jours, et avoir reçu les exhortations d'un prêtre catholique, attendu qu'il professait la religion romaine, le condamné a été extrait de la prison et conduit sur les glacis de la place; un tombereau d'une forme particulière l'y attendait; d'un côté était le cercueil qui devait recevoir le cadavre, de l'autre l'exécuteur. Celui-ci l'avait fait monter à reculons sur une banquette et les mains derrière le dos.

» Le char funèbre, s'avançant avec lenteur, s'est à peine arrêté sous le gibet, formé de deux poteaux solidement enfoncés en terre, et réunis dans leur partie supérieure par une poutre transversale.

» A cette poutre était attachée une corde terminée par un nœud coulant. L'exécuteur a passé le fatal lacet au cou du patient. Le signal ayant été donné, la voiture est partie au grand trot, et le condamné est resté pendu.

» Un coup de canon tiré de l'un des forts a annoncé que la justice humaine était satisfaite. »

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 janvier sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nevers. — Me F. — Nous avons remis le 2 à M. L., mais l'envoi n'a eu lieu que le 10.
Landivisiau. — M. P. — Nous avons suivi vos indications pour tout.
Mulhouse. — M. F. — Reçu les 18. — L'envoi vous a été fait.
Carpentras. — M. A. — Il n'y a pas à espérer de ce côté. Je vais vous écrire. — G. T.
Toulon. — M. L. — Vous avez été remis au service, et vous avez dû recev. les nos en retard.
Puteaux. — Le mieux se poursuit.
Commercy. — M. V. — Reçu les 50. Nous prenons note de tout pour y avoir égard. — Souvenir amical.
Savigny. — M. D. — Plus que jamais nous devons espérer. — Reçu, merci.
Mirepoix. — M. R. — Nous apprécions mieux que vous la valeur des résultats obtenus par votre zèle. — Courage et en avant. — Reçu. — Nous expédions.
Clermont-F. — M. G. — Reçu les 660.90. — Il y aurait bien des choses à vous répondre; mais pour le moment nous nous bornons à d'affect. compl. et remerciem. — Nous regrettons vivement que vous n'ayez pu venir, nous aurions coulé à fond toutes ces questions.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN:

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 fr.	11 fr.	6 fr.
DEP. ET ETRANGER	32	17	9
PAYS à surtaxe	50	26	14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI:

PARIS, DEP. ET ETR.	8	4	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS:

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois.	40 c.	Annonces anglaises.	50 c.
Cinq à neuf —	30	Réclames-notices	60
Dix fois et plus.	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 11 janvier.

La rente 5 0/0, laissée à 75 50 ouvre à 75 40, touche 75 70, mais elle ne peut s'y maintenir: il arrive de fortes ventes qui dépriment les cours. La rente tombe à 74 90 et finit à 74 95 fin courant et 75 au comptant. C'est 55 c. de baisse sur la bourse précédente.

On parle confusément d'un impôt de 3 p. 100 sur la rente, aussi bien que sur le revenu des compagnies d'assurances.

Le 3 p. 100, de 45.90, arrive à 46 pour finir à 45.60 à terme, en perdant 30, et fait 45.50 au comptant.

La Banque perd les 25 fr. qu'elle a gagnés hier; elle finit au plus bas à 1660.

Le bruit fondé se répand que la proposition Rateau sera rejetée.

Les chemins de fer subissent la dépression générale. Orléans perd 2 à 690. Avignon-Marseille perd 5 à 175.

Le Nord, de 395 fr., tombe à 387 50.

Le marché est fort lourd et annonce une baisse plus grande en face de l'impôt sur les revenus.

RENTES FIN COURANT.	Prem. cours.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	45 90	46 ..	45 60	45 60
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	74 75
Cinq 0/0	75 50	75 75	74 90	74 95

11 janvier. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

5 0/0 j. du 22 juin	45 50 ..	4 Canaux avec prime	910 ..
— Emprunt 1847-1848	74 85 ..	Lin Maberly	... ..
5 0/0 j. du 22 mars	74 75 ..	Caisse hypothécaire	... ..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	.. .. ..	Emprunt d'Haïti	... ..
4 0/0 j. du 22 septembre	.. .. ..	Espagne, dette active	.. ..
Actions de la banque	1660	— dette passive	.. ..
Rente de Naples, j. juillet.		— 3 0/0 1841	.. ..
Récép. Rothschild	79 ..	Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
5 0/0 de l'Etat romain	66 50	— — 3 0/0	.. ..
5 0/0 belge 1840	86 ..	2 1/2 hollandais	.. ..
— — 1842	86 25	Zinc Vieille-Montagne	2865 ..
— 4 1/2	.. ..	H. de la Grand-Combe	... ..
— Banque (1835)	630 ..	Emprunt du Piémont	865 ..
Obligations de la Ville	1110 ..	Lots d'Autriche	325 ..

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	... ..	... ..	Orléans à Bordeaux	377 50	376 25
Versailles, rive droite	122 50	122 50	Du Nord	395 ..	387 50
— rive gauche	112 50	113 75	De Paris à Strasbourg	330 25	332 75
Paris à Orléans	692 50	690 ..	Tours à Nantes	316 25	345 ..
Paris à Rouen	447 50	435 ..	Paris à Lyon	... ..	... ..
Rouen au Havre	235 ..	235 ..	Montereau à Troyes	101 25	101 25
Avignon à Marseille	180 ..	175 ..	Dieppe à Fécamp	165 ..	166 25
Strasbourg à Bâle	85 ..	85 ..	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	252 50	251 50	Bordeaux à la Teste	... ..	... ..
Amiens à Boulogne	200 ..	200 ..			

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 12 janvier.

THEATRE DE LA NATION.—La Juive.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—La Corruption.
ITALIENS.—
OPERA-COMIQUE.—Le Caïd.
ODEON.—La Famille Renneville, la Reine d'Espagne.
THEATRE-HISTORIQUE.—Les Mystères de Londres.
GYMNASE.—A bas la Famille! le Mariage de Raison, Tout Chemin mène à Rome, Rage d'Amour.
VAUDEVILLE.—La Propriété, le Maître de poste, le Baron de Castel-Sarrazin.
THEATRE MONTANSIER.—Les Lampions de la Veille et les Lanternes du Lendemain, Ma Maîtresse.
VARIETES.—Mignonne, la Petite cousine, le Lion, Vautrin.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Les Marrons d'Inde, l'Auberge, Titine.
GAITE.—L'Homme au Masque de Fer.
AMBIGU-COMIQUE.—Les sept Péchés capitaux, Napoléon.
THEATRE DU LUXEMBOURG.—L'Habit ne fait pas le moine, Apprenti, Antoine, 1848.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES.—Le Diable, la Courte-Paille, Prince, Tony.
DELASSENTSME.—Sur la Gouttière, la Revue.
THEATRE BEAUMARCHAIS.—La Montagne et la Gironde.
THEATRE CHOISEUL.—Pierrot et Colombine, Magie, le Turban d'Albert-Cadet, Jocrisse, Polyorama.

Imprimerie LANGE LEVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 13. **ÉDITION DU MATIN.** Samedi 13 janvier 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 12 JANVIER.

« Aujourd'hui, la rétribution du tra- » vail est abandonnée au hasard ou à la » violence. C'est le maître qui opprime » ou l'ouvrier qui se révolte. »

(LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. *Extinction du Paupérisme*, page 50.)

« La pauvreté ne sera plus séditieuse, » lorsque l'opulence ne sera plus oppres- » sive. »

(LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. *Extinction du Paupérisme*, page 52.)

Assemblée Nationale.

UN QUINZE MAI HONNÊTE !

Les républicains honnêtes (ils se nomment ainsi eux-mêmes) sont ceux qui veulent renverser la République et ramener un roi, en un mot, les royalistes. Les partisans de la dynastie d'Orléans sont tout simplement honnêtes, ceux de Henri V sont, en outre, habiles et mènent les premiers.

Ces habiles et honnêtes républicains ont depuis longtemps conçu la pensée d'un *quinze mai honnête* (ce mot vient d'eux et court parmi eux avec grande faveur), c'est-à-dire de l'expulsion de l'Assemblée nationale par les légitimistes.

Cette Assemblée nationale les gêne par sa majorité républicaine. Ils voudraient la remplacer le plus tôt possible par une autre assemblée nommée sous leur influence, et qui préparerait peu à peu le retour de la branche aînée des Bourbons.

C'est dans cette vue qu'ils ont fait pétitionner contre la prolongation de l'Assemblée actuelle et contre la confection par elle-ci des lois organiques ; c'est dans cette vue que tous les journaux dynastiques de Paris et des départements amassent arguties sur arguties pour démontrer au pays que cette Assemblée n'a pas le droit de continuer à siéger ; c'est dans cette vue que M. Léon Faucher, le nouveau ministre de l'intérieur, destitue tous les préfets et sous-préfets soupçonnés d'être républicains sincères, et les remplace par des républicains carlistes ou orléanistes.

Ils ont réussi. Aujourd'hui même ils ont enfoncé les portes de l'Assemblée; le 15 mai honnête est accompli !

L'un d'eux, M. Rateau, avait déposé une proposition tendant à ce que l'Assemblée fixât au 19 mars prochain le terme de son existence. L'Assemblée, à la majorité d'une ou deux voix, a consenti à se suicider, en prenant cette proposition en considération.

En vain quelques esprits de juste-milieu diront-ils qu'ils amenderont la proposition, qu'ils recu????ront le terme fixé au 4 mai! L'Assemblée est morte, et bien morte.

Nous ne parlerons pas de la discussion. M. de Montalembert a été, comme toujours, spirituel jusqu'à l'impertinence, mais spirituel. M. Billault a bien posé la question de lutte entre la République et le royalisme; mais, comme toujours, il a trop montré ses aspirations vers le portefeuille. M. Odilon Barrot a été empesé et maladroit, ramassant dans les pétitions royalistes les plus mauvaises arguties, rompant avec l'Assemblée au nom du gouvernement, et faisant, comme toujours, les affaires du parti dont il n'est pas.

Ainsi, la réaction marche à découvert ; ce que les républicains exaltés n'avaient pu parvenir à accomplir au 15 mai, la dissolution de l'Assemblée, les royalistes l'accomplissent aujourd'hui avant que cette Assemblée ait eu le temps d'achever son œuvre et d'affermir nos institutions naissantes. Ainsi s'avance cette *révolution par en haut* que nous annoncent, dans leurs moments de franchise, les partisans des Bourbons.

Ainsi, la Constituante étant morte, l'élu des six millions de suffrages, M. Bonaparte, abandonné dès aujourd'hui même par ses ministres qui le livrent aux adversaires de la République, aux partisans de la légitimité, M. Bonaparte, seul, isolé, en face d'une chambre nouvelle, où les aspirations monarchiques pourront se trouver en immense majorité, est dès à présent frappé d'impuissance et de mort en même temps que l'Assemblée.

« Il faudrait que nous devinssions bien maladroits, disait un royaliste en sortant de l'Assemblée, si d'ici à la fin de l'année nous ne ramènions pas Henri V.»

Selon nous, l'erreur des royalistes est grande ; selon nous, le temps des monarchies est passé en France, et ce n'est certes pas au moment où le principe monarchique périt de toutes parts en Europe, et surtout en Allemagne, que la France, reniant son passé, irait inutilement courber la tête sous ce principe vermoulu, pour s'en débarrasser une dernière fois quelques temps après.

Néanmoins, le triomphe remporté aujourd'hui par les royalistes peut jeter le pays dans de graves complications. Si la bourgeoisie, qui aide follement les carlistes dans leur projet, sans s'apercevoir qu'elle est leur dupe, et que l'interruption prolongée des affaires tient précisément à la lutte du principe monarchique contre le principe républicain, si la bourgeoisie a pu se tromper en contractant ainsi avec les carlistes une alliance dont elle paiera les frais, pourquoi le peuple des campagnes ne se tromperait-il pas? Pourquoi ne céderait-il pas aux influences trop bien masquées qui l'assiègent, et ne donnerait-il pas un jour de victoire à ses adversaires naturels?

En tout cas, quel que soit le résultat de la lutte électorale qui va s'ouvrir, le pays est, dès à présent, rejeté dans l'*inconnu*, et si, de cet inconnu, doit résulter une éclipse d'un instant pour la République, qui peut répondre qu'il n'y ait pas de guerre civile?

Pour nous, nous n'avons cessé d'éclairer la Bourgeoisie sur les dangers volontaires où elle se précipite. Ce ne sera pas notre faute si elle ne veut pas nous écouter plus qu'elle n'a fait aujourd'hui, plus que n'ont fait autrefois les conseillers de Louis-Philippe. Les développements considérables qu'a pris l'idée socialiste depuis février, montre que cette idée n'a pas besoin de la paix pour s'étendre, et que l'agitation révolutionnaire ne lui est pas contraire. Toutefois, nous aimerions mieux que ce développement s'accomplit au milieu d'un pays pacifié. Peut-être est-ce là un vœu inutile! Peut-être cette société que nous venons transformer et guérir est-elle si profondément blessée que rien ne puisse la sauver ! Ce serait triste, mais, pour nous qui avons au cœur une fois profonde en l'avenir de l'humanité, et qui sommes assez heureux pour pouvoir étayer cette foi de principes véritablement scientifiques sur la marche des sociétés humaines, il nous resterait à élever encore plus fort la voix du salut commun dans ce cataclysme universel, et appeler encore plus vivement autour de nous nos frères égarés ; c'est ce que nous ferons.

— Le *Peuple* n'a pas eu le temps de se réjouir longuement du beau succès qu'il vient de faire obtenir devant le jury à la cause du socialisme. Le parquet de la République modérée ne s'endort pas dans sa défaite.

Le *Peuple* nous annonce qu'il vient de recevoir une nouvelle assignation, à propos de son article du 1er de l'an, intitulé : *Nos souhaits*. Cette fois, en vertu d'une loi de 1831, la citation a été envoyée sans que la chambre des mises en accusation ait eu à examiner d'abord l'article incriminé.

Les débats auront lieu le mercredi 31 janvier courant.

Bravo et courage, messieurs du parquet ! si c'est par de pareils moyens que vous prétendez étouffer le socialisme, nous vous déclarons que vous ne réussirez pas. Deux choses s'opposent à votre succès : la persévérance des socialistes et le bon sens du pays.

L'*Union*, comme tous ses confrères en réaction monarchique, en veut beaucoup au droit de réunion et à la liberté d'enseignement. Entendons-nous ; s'il s'agissait d'organiser quelque club de la rue Duphot pour machiner contre la République, exciter les provinces contre Paris, faire signer des pétitions contre l'Assemblée nationale, le droit de réunion serait sacré.— S'il s'agissait d'enseigner l'histoire d'après le père Loriquet ou d'après M. Laurentie, la religion d'après Loyola, et d'appeler le retour du jeune homme insignifiant que l'*Union* considère comme son roi, la liberté d'enseignement serait un droit imprescriptible; mais lorsqu'on prêche l'amour de la République, lorsqu'on démasque ses hypocrites ennemis, lorsqu'on organise la propagation des seules idées qui puissent faire le bonheur des campagnes comme des villes, on est anarchique, on trouble la société, on ne doit jouir ni du droit de réunion, ni de la liberté d'enseignement. L'*Union* demande l'interdiction absolue des clubs. Nous verrons bien si le gouvernement républicain donnera cette satisfaction au parti de l'absolutisme, vaincu en 89, en 1830, en 1848.

Quant à nous, véritablement et sincèrement libéraux, nous reconnaissons à messieurs les royalistes et aux citoyens jésuites le droit de se réunir où ils voudront, de faire autant de clubs qu'il leur plaira, pourvu que notre droit soit respecté. La vérité ne craint pas l'erreur, et la polémique orale des monarchiens ne nous intimiderait pas plus que leurs griffonnages. Quand on a confiance dans ses opinions, on laisse parler ses adversaires. Quand on manque de foi, quand on ne représente que des intérêts égoïstes, on étouffe la contradiction.

Après avoir demandé la clôture de tous les clubs et la suppression d'un droit constitutionnel, l'ex-*Quotidienne* s'exprime ainsi :

Nous nous faisons un devoir de dénoncer tous ces faits. L'interdiction des réunions anarchiques est la première condition de l'ordre.

Quelles étaient en février les réunions anarchiques? C'étaient les conciliabules de MM. Guizot, Hébert et Duchâtel, complotant la corruption et l'asservissement de la France. Où sont aujourd'hui les réunions dangereuses? Dans certains hôtels ministériels où vont les amis de la *Quotidienne*, de l'*Univers*, et où les républicains ne vont pas.

Le Journal des Débats jugé à Turin.

Dans un de ses derniers numéros le *Journal des Débats*, tout en déplorant les évènements qui se passent en Italie et surtout à Rome, trouvait moyen de s'en consoler en pensant que Radetzki et quatre archiducs autrichiens avaient été accueillis avec des applaudissements au théâtre de la Scala, à l'occasion de la fête célébrée par l'avènement du nouvel empereur.

Cet article des *Débats* a inspiré à la *Concordia* de Turin de très justes réflexions ; en voici quelques-unes, nous traduisons :

Depuis plusieurs années, les hommes des *Débats* offrent le triste spectacle de l'intelligence dénuée de tout sentiment de moralité. Le journal adorateur du veau d'or a toujours été le soutien de la partie corrompue de la bourgeoisie, sur laquelle s'appuyait le gouvernement de Louis-Philippe. La paix à tout prix, voilà la devise qu'a constamment suivie ce journal.

Cependant il y a des opinions si injustes et des faits si absurdes, qu'aucun sophisme ne peut les justifier. Ainsi, c'était vraiment ridicule et pénible en même temps de voir les efforts inouïs du *Journal des Débats* pour combattre la réforme électorale et justifier l'alliance de Louis-Philippe avec le despotisme décrépit et cruel de l'Autriche, et son attitude vis-à-vis de la Suisse et de l'Italie.

Les flatteries des *Débats* ont été la cause principale de la chute de Louis-Philippe et de la Révolution du 24 février.

Heureuse la France si, devenue République, elle eût accepté la mission civilisatrice que lui avait ouvert le manifeste de Lamartine, et si elle eût tenu la promesse qu'elle avait faite d'aider les nations qui se seraient levées pour reconquérir leur indépendance.

Mais le général Cavaignac ne chercha un appui que dans les amis de la paix à tout prix ; sa politique extérieure fut sans vigueur et sans dignité comme celle de Louis-Philippe. L'immense majorité obtenue par Louis Bonaparte est aussi l'expression d'une réprobation instinctive des masses contre la faiblesse d'un gouvernement qui suivait la politique déshonorante de Louis-Philippe.

Bonaparte peut encore sauver l'honneur de la nation s'il ne trahit pas les instincts de la majorité qui a voté pour lui. Mais malheureusement nous craignons que lui aussi, il ne donne dans le piège des intérêts purement matériels qui demandent la paix à tout prix.

Malheur à lui ! malheur à la France ! si les tendances des *Debats* triomphent encore. Ce journal insulte à l'insurrection hongroise et aux étudiants de Vienne, pour exalter les Jellachich et s'extasier sur les hauts faits de Radetzki et de Windisgraetz.

Et maintenant que fait le *Journal des Débats?* Il se console de ce que la Lombardie puisse, dans un abandon total de sa dignité, applaudir à ses bourreaux.

On ne saurait imaginer un manque plus absolu de sens moral. Non, la population lombarde n'applaudit pas à ses bourreaux, elle persévère avec une constance admirable dans la résistance passive ; elle a admirablement compris que sa force réside dans la souffrance supportée avec dignité.

Du reste, nous renouvelons aux Italiens le conseil de compter bien plus sur eux-mêmes que sur les autres ; qu'ils aient confiance dans une politique conciliante par les idées, implacable, ardente contre l'oppression étrangère.

Quant à la France, nous croyons que quelque changement qu'il advienne dans le gouvernement, elle ne trouvera de salut qu'en brisant le cercle d'un mesquin égoïsme : elle pourra s'émanciper de la politique des hommes des *Débats*.

Abdication de l'Académie.

L'Académie française, en nommant un grand seigneur, M. de Noailles, lorsqu'un groupe de poètes éminents attendaient à sa porte, vient de renoncer à son droit d'élection. Il est évident que par ce scandale le pouvoir est mis en demeure de transformer l'Académie et de rendre à tous les littérateurs le droit de suffrage littéraire. Le mode de recrutement de l'Académie a été comparé par nous, le lendemain de février, au recrutement aristocratique des compagnies de bonnets à poil. Les privilèges des bonnets à poil littéraires auraient dû périr avec la monarchie. Le pouvoir a épargné les abus académiques, mais la Providence a permis que l'Académie se tuât de ses propres mains. L'*Evènement* fait à ce propos des réflexions sensées :

M. de Noailles a été proclamé membre de l'Académie-Française.

C'est ainsi que l'Académie a remplacé Châteaubriand.

Un pareil choix, dans les circonstances actuelles, est, en même temps qu'une grave insulte à toute la littérature, un audacieux défi à toute la Révolution.

Ce défi sera relevé, ne fût-ce que par nous.

Nous demandons formellement qu'à l'avenir les élections ne soient plus faites par l'Académie.

Cette élection d'un duc et pair, à la face de la République et d'un groupe de poètes à gloire européenne, prouve dans l'Académie une telle ignorance du temps où nous sommes, qu'il est indispensable de lui enlever au plus tôt la gestion des affaires de l'art. Un corps littéraire qui a préféré M. Viennet à Benjamin-Constant, M. Tissot à Nodier, M. Droz à Lamartine, M. Dupaty à Victor Hugo et M. de Noailles à Balzac, a donné plus de preuves d'aliénation mentale qu'il n'en faudrait pour qu'on l'interdît.

Les choix de l'Académie ne sont pas seulement ineptes, ils sont illicites. L'incapacité se complique de l'usurpation.

Ce n'est pas de notre temps qu'un corps public et subventionné peut se retirer du milieu social, s'isoler dans sa personnalité et dans sa toute-puissance, dédaigner la volonté unanime, et ne communiquer avec la nation que pour toucher son traitement.

Autriche.

Les dernières nouvelles du théâtre de la guerre en Hongrie ne présentent pas un grand intérêt. Le 5, l'armée entière devait être concentrée autour de Pesth et d'Ofen, à une distance de trois milles. Une grande crise semble avoir eu lieu à Pesth. Dans une séance de la chambre des représentants, Deack a prononcé contre Kossuth une philippique tonnante avec tant de succès, qu'on a dû emporter l'agitateur sans connaissance.

Suivant une nouvelle, mais peu certaine, de la *Gazette de Breslau*, Kossuth s'est enfui avec ses partisans à Debreczin, emportant la couronne du roi Etienne et les joyaux de la couronne du roi de Hongrie. Windisgraetz l'avait déclaré hors la loi, ainsi que tous les membres du comité de défense du pays.

Windisgraetz, pour venger le meurtre commis à Gans de 50 Croates prisonniers, a prescrit pour tout le comitat d'Erlenbourg une contribution dont le produit servira à subvenir aux besoins des familles des victimes. La plus grande consternation règne parmi les propriétaires qui craignent de la part de Windisgraetz des spoliations dans le genre de celles exercées à Milan par Radetzki.

En Slovakie, le corps de volontaires de Hurban et de Surs a subi une défaite, et a souffert d'horribles représailles. Les Hongrois ont pendu les Slovakes insurgés faits prisonniers, et, à Tsara, ils ont été jusqu'à en attacher un à un mur pour l'y laisser mourir de froid.

La *Gazette de Breslau* dit, dans un *post-scriptum* : « Nous venons de recevoir la nouvelle que les troupes impériales sont entrées à Pesth sans coup férir. »

Cette nouvelle est confirmée par le bulletin suivant du général Wel-

den : « S. A. le prince Windisgraetz est entré le 5 courant à la tête des troupes impériales dans Bude et Pesth. Les détails de cet évènement seront donnés ultérieurement.

La frontière orientale de la Hongrie, à partir de Brody, est occupée par les Russes, et les cabinets de Saint-Pétersbourg et d'Ollmütz ont ensemble des rapports très actifs.

On reçoit de Semlin la nouvelle de la mort du général Supplikaez, qui venait d'être nommé waivode, lieutenant-feld-maréchal et conseiller intime. Il a été atteint, au milieu d'un discours, de crampes si violentes, que c'est à peine s'il a pu arriver à la première chaumière de Panasova, où il expira au bout de quelques minutes.

La mort de Supplikaez prive les Serbes de leur chef.

Le congrès de la *Slovanska lipa* a été clos le 31 décembre. On y a pris des mesures pour slaviser, autant que possible, la capitale de la monarchie autrichienne. Vienne ne compte pas moins de soixante mille travailleurs bohêmes. Le congrès a résolu d'établir dans cette ville des églises et des écoles Tschèkes, et de s'employer à améliorer la position des ecclésiastiques d'un ordre inférieur. Quant aux hommes que le congrès propose pour diriger les écoles Tschèkes, il considère moins leur capacité que leur patriotisme exagéré, propre à exalter la jeunesse. Il veut aussi réorganiser la garde nationale et reprendre les travaux du congrès slave, interrompu par les évènements de juin.

On ne serait pas surpris de voir au printemps prochain les Slaves faire une nouvelle levée de boucliers.

La *Gazette de Vienne* publie une ordonnance qui, sur le rapport du ministre de l'intérieur de Stadion, abolit l'exemption du service militaire, dont avait joui jusqu'à présent la noblesse, et établit la conscription et le tirage au sort. La durée du service militaire est réduite à six ans (de l'âge de 20 ans à celui de 26).

Une autre réforme à signaler en Autriche est celle relative aux fonctionnaires qui devaient, lors de leur admission au service de l'Etat, déclarer par serment qu'ils ne faisaient partie d'aucune société secrète, et consigner cette déclaration dans des lettres réversales. Ces mesures de précaution seraient dorénavant supprimées, comme étant incompatibles avec des institutions et une politique libérales.

Les plus implacables ennemis du progrès sont en Autriche les évêques des provinces allemandes. Ces messieurs protestent de toute leur force contre les paragraphes des droits fondamentaux concernant la religion. Ils demandent que l'église catholique romaine reste privilégiée par l'Etat, que la propriété de l'église soit préservée de toute atteinte; ils rejettent le mariage civil et réclament pour le clergé le droit de conserver son influence sur l'instruction publique.

Nouvelles de Rome.

ROME, 2 *janvier*. — Une démonstration magnifique, solennelle, digne en un mot, du peuple romain, a eu lieu ce soir pour célébrer la convocation de l'Assemblée nationale. A une heure indiquée d'avance, le peuple, tous les bataillons de la garde civique et les soldats de toutes armes, se sont réunis sur la place de Venise. De là on s'est rendu, le long du Corso, à la place du Peuple. Le cortège était précédé de bannières, de torches et de corps de musique. De la place du Peuple on est allé au Capitole, au milieu des cris : Vive la Constituante romaine ! vive la Constituante italienne ! vive l'indépendance de l'Italie !

Lorsque le cortège est arrivé au Capitole, toutes les bannières ont été rangées autour de la statue de Marc-Aurèle. Placé sur le piédestal, M. le chevalier Ab. Rambaldi, après avoir lu le décret sur l'Assemblée nationale, a prononcé le discours suivant :

« Peuple de Rome, tu es appelé à une grande tâche; tu es appelé, si tu le veux, à inspirer la force vitale à notre malheureuse Italie et à réunir ses membres épars, que les despotes et les congrégations noires voudraient tenir isolés. Moi, prêtre du Christ, c'est avec la conviction la plus profonde que, du haut du Capitole, je t'appelle à la liberté et à l'indépendance, parce que le principe de ton droit vit éternellement dans l'Evangile. Vive la constituante romaine, initiative de la constituante italienne ! »

Ces paroles ont été accueillies avec des transports d'enthousiasme. L'orateur a invité le peuple à conserver ce calme et cette dignité qui conviennent à une nation vraiment civilisée, et à l'instant même le peuple s'est séparé dans le plus grand ordre. (*Contemporaneo*).

— On écrit de Rome le même jour au *Corriere mercantile* :

« Nous apprenons que le gouvernement a adopté des mesures énergiques pour assurer l'intégrité et l'indépendance de l'Etat et pour se préparer à la guerre prochaine de l'indépendance italienne. Une de ces mesures consiste à prendre à la solde la colonne du général Garibaldi, composée d'un bataillon de 4 compagnies. Le gouvernement romain achète aussi beaucoup d'armes à l'étranger, et, entre autres, quelques milliers de fusils. »

La *Constituante italiana* de Florence du 5 janvier annonce la nouvelle suivante :

« Les députés toscans réunis en comité doivent voter ce soir une adresse au gouvernement romain pour qu'il fasse de la constituante romaine le noyau de la constituante nationale, et qu'il convoque en même temps avec double mandat les députés pour les deux constituantes. Cette mesure accélérerait la convocation désirée de la constituante nationale, et rendrait facile la prompte transformation de la constituante romaine en constituante nationale. »

On lit dans la *Concordia* de Turin, du 8 janvier :

« Le bruit court que Radetzky a publié un ordre du jour où il proclame imminente la reprise des hostilités, et il promet de conduire, en peu de jours, les Croates vainqueurs à Turin, après deux batailles. On dit aussi que Venise a dû soutenir une forte attaque.

(*Concordia* de Turin, du 8 janvier.)

Assemblée nationale.

Séance du 12 janvier. — PRÉSIDENCE DE M. MARRAST.

Une foule considérable assiège les abords de l'Assemblée, curieuse du résultat de la délibération sur la proposition relative à la dissolution de la chambre. Les postes ont été doublés, et des soldats armés apparaissent à tous les abords du palais législatif. L'Assemblée est fort agitée. Les tribunes regorgent d'auditeurs.

A deux heures et demie, M. le président annonce que l'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition tendant à modifier le tarif des droits de douane sur les sels étrangers.

Plusieurs paragraphes additionnels ont été présentés.

M. TURCK demande que les sels étrangers introduits par la frontière de l'Est paient un franc au lieu de 50 centimes.

M. GLAIS-BIZOIN combat cet amendement au milieu du tumulte. Une disposition semblable a déjà été rejetée.

M. DEGOUSÉE entre dans quelques détails sur les salines minérales de l'Est ; il insiste pour que ces salines soient protégées.

M. PASSY, ministre des finances. Il ne faut pas que l'introduction des sels étrangers soit trop considérable, mais il faut aussi que ces sels puissent être introduits au besoin pour maintenir le sel français à un prix convenable. Il me semble que le droit de 50 c. est ce qu'il doit être pour atteindre ce double but.

M. SAUTEYRA combat aussi l'amendement, au nom de la commission, qui est rejeté.

M. CH. KOENIG propose l'amendement suivant :

» Toutefois, les sels étrangers introduits par la frontière de l'Est ne supporteront d'autres droits que ceux dont sont frappés les sels français eux-mêmes. » — Rejeté.

MM. Favreau, Luneau, Crespel de Latouche, de La Rochette, Degousée et Boulhier de l'Ecluse proposent la disposition suivante :

» Considérant que, dans la proposition dont il s'agit, on a oublié de fixer la surtaxe qui doit frapper l'introduction des sels raffinés à l'étranger; que, dans tous les tarifs de douane, il existe une distinction et une différence de droits entre la matière brute et la matière ouvrée, dans le but de protéger plus spécialement le travail national,

Les sels raffinés à l'étranger seront admis en France, par mer, dans les ports de l'Océan et de la Manche, en payant, sous pavillon français, 4 fr. par 100 kil.; sous pavillon étranger, 4 fr. 50 par 100 kil.

M. TALON, au nom de la commission, propose d'ajouter à l'amendement, ces mots : *par terre*, et de supprimer ceux-ci : « Dans les ports de l'Océan et de la Manche. »

M. LEREMBOURE. Hier, vous avez voté en faveur des producteurs de l'ouest un impôt de 2 millions 500 000 francs. Il est facile de démontrer... (Rumeurs.) L'amendement qu'on vous propose est la demande d'un nouvel impôt en leur faveur.

On a déjà fait trop en ce sens. La production du sel est concentrée entre la main d'un petit nombre de propriétaires ; la consommation du sel est forcée dans une certaine limite. Rien de plus facile à eux que de s'entendre pour maintenir le sel à un prix élevé ; il n'y a de remède à cet état de choses que la concurrence étrangère : une protection trop considérable tournerait directement au détriment du consommateur. Je prie donc l'assemblée de voter contre l'amendement.

M. RANDOIN parle dans le même sens. Il demande le renvoi de tous les amendements à la commission. — Adopté.

On passe à la discussion de la proposition de M. Rateau sur la dissolution de l'Assemblée. (Mouvement d'attention.) On sait que les comités de la justice et de la législation se sont prononcés contre cette proposition.

M. DESÈZE a la parole pour combattre les conclusions des deux rapports.

L'orateur rappelle qu'il appartenait à la minorité du comité de législation. Il ne s'agit pas de convertir immédiatement en décret la proposition de M. Rateau, mais de savoir simplement si le principe sera pris en considération.

On nous dit : la proposition de M. Rateau est une violation de la constitution; elle invite les représentants du peuple à déserter leur mandat avant de l'avoir rempli.

Je ne crois pas ces objections fondées. En effet, que demande la proposition ? La fixation d'un jour pour la convocation de l'Assemblée législative. Il n'y a rien là qui soit en contradiction avec la constitution. L'art. 115 porte que l'Assemblée constituante procédera elle-même au vote des lois organiques dont le nombre sera fixé par un décret spécial. A la bonne heure ; mais la Constitution n'a pas fixé le nombre des lois organiques. Elle vous laisse la faculté de restreindre, autant qu'elle le voudra, les lois organiques qu'elle s'impose de voter. Le décret du 11 décembre qui fixe le nombre des lois à voter n'a rien de l'immutabilité de la Constitution ; c'est un décret que vous pourrez réviser.

Je suppose qu'un de nos collègues vienne vous proposer d'ajouter une loi nouvelle à celle qui sont contenues dans ce décret, diriez-vous qu'il propose de violer la Constitution ? Evidemment non. Si donc vous croyez qu'on peut ajouter à ces lois, on peut aussi y retrancher sans violer la Constitution.

On ajoute que si l'on nous fixe le jour de la retraite de l'Assemblée, nous désertons notre mandat.

Messieurs, j'ai entendu développer dans le comité de la justice, les opinions les plus étranges. On a dit que l'Assemblée n'avait pas compris son mandat et trompé la confiance du peuple français.

Il semblait que de cette opinion on eût dû conclure que l'Assemblée devait se retirer. Point du tout. On concluait que l'Assemblée devait rester le plus longtemps possible parce que, un jour ou l'autre, elle parviendrait peut-être à se mettre à la hauteur de la situation. (Mouvement.) Je ne placerai pas ici de noms propres ; je ne veux pas même discuter cette opinion.

Mais quel est ce mandat de l'Assemblée qu'on vient nous objecter ? Je ne veux pas discuter le décret du 5 mars, qui convoque les colleges électoraux. Je m'élève plus haut et discute le principe même. L'Assemblée constituante a été chargée de faire une constitution ; c'est une œuvre spéciale dont elle est chargée.

Cette Assemblée n'a en principe le droit de faire que ce que seule elle peut faire ; tout le reste doit être l'œuvre d'une Assemblée législative. (Rumeurs. Agitation.)

Sans doute s'il pouvait exister à la fois une Assemblée constituante et une Assemblée législative, ce serait un admirable mécanisme. (Ah ! ah ! Hilarité prolongée.) La Constituante ferait la Constitution ; la législative s'occuperait des lois usuelles. (Nouveau mouvement.)

Il est hors de doute que, s'il pouvait y avoir en même temps une assemblée constituante exclusivement occupée de son œuvre et une assemblée législative s'occupant des détails, ce serait un très grand avantage. (Nouvelle hilarité.) L'Assemblée étant seule, elle est obligée de s'occuper de toutes les lois. Mais il est évident que l'Assemblée constituante n'a plus de raison d'être dès que son œuvre est finie.

A DROITE. Prouvez qu'elle a fini son œuvre.

M. DESÈZE. Quand l'Assemblée a fait la constitution, il est évident qu'il est une loi qu'elle doit faire encore ; c'est la loi électorale.

On nous dit en faveur des lois organiques, que les principes généraux de ces lois vous pouviez les faire entrer dans la constitution même. Je le reconnais, vous le pouviez, mais vous ne l'avez pas voulu, vous ne l'avez pas fait. (Hilarité.) Vous avez compris qu'il pouvait se rencontrer telle situation qui vous forçât à modifier ces lois.

Voilà pourquoi vous n'avez pas voulu insérer dans la constitution l'énumération des lois organiques, et vous avez réservé à un décret essentiellement révocable par vous-même, l'énumération de ces lois.

Je ne sais pas dans quel esprit une assemblée législative ferait ces lois organiques. On pourrait soutenir que le mandat est épuisé parce que la constitution est faite. Mais ce n'est pas là la question. Il s'agit seulement de fixer l'époque à laquelle le mandat expirera. Et cette question devient grave par la situation que l'Assemblée s'est faite à elle-même par la constitution des pouvoirs.

Alors que l'Assemblée discutait la constitution, elle était un pouvoir unique et souverain ; cette situation était normale ; elle aurait pu se prolonger jusqu'au vote complet des lois organiques.

Mais l'Assemblée ne l'a pas fait ; elle a appelé le peuple français à se choisir un président. Dans le rapport qui vous a été présenté, on semble insinuer que le décret du 27 octobre, qui annonçait l'élection du president, aurait été une sorte de piège tendu aux pouvoirs de l'Assemblée ; mais oubliez-vous donc que c'est le gouvernement sorti de votre sein qui a porté ce décret à la tribune? (Agitation.)

Il y a aujourd'hui deux pouvoirs en présence : un pouvoir constituant et un pouvoir constitué. Eh bien ! c'est là une situation anormale ; la concorde ne peut longtemps exister entre ces deux éléments. (Vives réclamations.) Vous avez fait un premier sacrifice à la concorde, ce premier sacrifice vous oblige d'en faire un second. (Rumeurs.)

DE TOUTES PARTS : Abrégez ! abrégez !

M. DESÈZE. Ce sont des objections capitales, et qu'il m'est impossible de ne pas aborder.

Vous avez été obligés de réduire le pouvoir que vous aviez élevé, de l'amoindrir, à mesure que vous étiez forcés de diminuer vous-mêmes les vôtres. Dans une telle situation, il y a une cause constante d'antagonisme qu'il faut faire cesser.

L'opinion publique a été invoquée pour et contre cette proposition.

L'opinion publique est souveraine, il ne faut pas l'oublier, et les divers pouvoirs qui ont succombé nous démontrent les dangers de cet oubli.

L'opinion est-elle factice ou vraie. Je ne consulterai pas les journaux, je ne m'en préoccupe pas ; mais quand je vois s'élever cette voix puissante dans tous les conseils électifs du pays... (Réclamations sur tous les bancs.)

VOIX NOMBREUSES. Citez ! citez !

M. DESÈZE. Quand je vois plusieurs conseils électifs émettre des vœux dans ce sens, je dis que c'est là un avertissement qu'il ne faut pas dédaigner.

On a rappelé ce qui s'est passé dans le pays. Qu'après le 24 février le pays avait désiré d'un vif désir la réunion de l'Assemblée nationale, que plus tard il avait désiré d'un vif désir le vote de la constitution, que plus tard encore il avait désiré d'un vif désir... (A ce troisième désir de plus en plus vif, la fatigue générale de l'Assemblée se manifeste par des rumeurs mêlées à quelques rires.)

M. DESÈZE comprend le sens de ces interruptions; il descend de la tribune après avoir annoncé qu'il répondra aux orateurs qui parleraient contre la proposition.

M. PIERRE BONAPARTE paraît à la tribune. (Mouvement de curiosité.) Si je prends la parole sur une question d'une importance capitale, c'est que je crois qu'elle importe au salut du pays. On a prétendu que l'Assemblée est hostile au président de la République ; c'est une erreur. (Vif assentiment sur tous les bancs.)

Elle l'a admis comme représentant, elle nous a fait rentrer, nous membres de sa famille, dans notre patrie. Je le répète, il n'y a pas d'hostilité systématique entre le président et l'Assemblée. (Très bien ! très bien !) On a pris pour une hostilité quelques susceptibilités démocratiques. (Très bien ! très bien !)

Ceux qui prétendent le contraire sont des ennemis de la révolution. (Très bien !) Ceux qui cherchent à propager des dissentiments entre le président et l'Assemblée, ce sont les partis anti-révolutionnaires. (Très bien ! très bien ! — Applaudissements frénétiques sur tous les bancs.)

L'Assemblée est le pouvoir souverain, ses décrets sont des lois qui doivent être la règle et la loi de tous les pouvoirs. (Très bien ! très bien ! Applaudissements prolongés.)

L'Assemblée nationale a prouvé en mai et juin qu'elle ne veut pas pactiser avec les factions. Elle a prouvé, en versant son sang généreux, qu'elle veut fermement sauver le pays. Je dis qu'il est temps de s'opposer aux rebelles de tous les partis. (M. Baze et d'autres membres se récrient.)

L'Assemblée nationale doit faire les lois organiques qu'elle a réservées dans son décret, parce que, si elle ne les eût pas réservées, elle en aurait allongé le travail de la constitution. L'Assemblée saura faire son devoir et faire respecter son décret. Nous mourrions, s'il le fallait, sur nos chaises curules.

Nous défendrons la République démocratique, et quand le peuple le décidera, lui, le seul souverain, l'Assemblée saura elle même mettre fin à son mandat.

Les applaudissements dans les tribunes et sur presque tous les bancs accueillent ce discours. M. Bonaparte est félicité par des représentants au pied de la tribune.

M. DE MONTALEMBERT. Je ne saurais me dissimuler l'embarras que j'éprouve. J'ai été toute ma vie dans l'opposition, dans la minorité ; j'ai toujours dit à la majorité : Vous avez tort. C'était le droit de la minorité. J'ai quelquefois été dans le cas de lui dire : Allez vous-en. Je n'ai jamais été dans le cas de dire : Allons-nous-en. (Rire général.) Comment se tirer de cet embarras ? A l'aide de deux moyens : par une grande sincérité en ce qui vous touche, et par un grand respect pour votre grandeur et votre majesté.

Il y a trois partis dans l'Assemblée : il y a une minorité qui veut à tout prix s'en aller, par toutes sortes de bonnes raisons, et surtout parce qu'elle est sûre de revenir. (Longue agitation. — Silence à gauche.) Il y a ensuite une autre minorité qui ne veut pas s'en aller, sans doute aussi pour de bonnes raisons, mais principalement parce qu'elle est sûre de ne pas revenir. (Rires sur la plupart des bancs. — Nouveau silence à gauche.) Il y a enfin un troisième parti, qui fera la majorité, selon qu'il se portera d'un côté ou d'un autre, qui n'a pas de parti pris, qui ne veut pas se décider les yeux bandés et sans savoir ce qu'il fera.

C'est au patriotisme de ce parti que je m'adresse aujourd'hui, dans un intérêt même de conciliation (Très bien !) ; c'est à ce parti que je demande s'il n'est pas possible, s'il n'est pas convenable de revenir sur un décret que l'Assemblée a voté, car la proposition de M. Rateau n'a pas d'autre but, et nous désavouons toute autre interprétation qu'on voudrait lui donner. (Très bien ! très bien !)

Vous n'êtes liés et engagés que par la décision que vous prendrez. Je m'incline devant votre liberté, devant votre volonté ; je m'incline devant elle ; mais en m'inclinant je l'invoque. (Très bien !) Je ne m'arrêterai pas à ces dissentiments entre l'Assemblée et le président, que l'orateur que je remplace a combattus tout à l'heure, et il était en position pour cela. Non, il n'y a pas incompatibilité entre l'élection du 10 décembre et le produit de l'élection du 15 avril ; et pourtant, après avoir vu des membres de cette Assemblée se prononcer pour une élection infiniment honorable, je le reconnais, mais enfin qui n'est pas celle que le pays a ratifiée, on pouvait craindre que cette assemblée ne fût devant le pays dans une position gauche. (Agitation.) Je me rassure en voyant bien des hostilités désarmées, en apercevant que l'art des conversions politiques a fait de très grands progrès depuis certain avènement. (Hilarité.)

Oui, pendant que nous nous occupions d'être modestes dans notre victoire, nous voyions plus d'une distance s'effacer entre le pouvoir nouveau et l'ancienne opposition ; et ne croyez pas que cela nous ait affligés ; nous trouvons ces revirements constitutionnels et tout naturels, quoique un peu imprévus, et c'est tout. (Hilarité.) Messieurs, dans l'élection du 10 décembre, dans cette manifestation triomphante du suffrage universel, il y a eu autre chose que l'avénement d'un homme, il y a eu la manifestation du grand courant de l'opinion publique, un retour vers l'ordre, vers la politique modérée. (Interruption prolongée.)

Moi, je me trouve d'accord avec le courant de l'opinion que je viens de signaler... (Bruit.) On vous dira que l'Assemblée y résiste, d'autres, qu'elle cède ; j'attendrai votre vote pour savoir à quoi m'en tenir. Messieurs, sans répéter l'énumération faite par M. de Sèze, je dois vous rappeler pourtant les maux du pays. (Bruit.) Il a eu la fièvre... comme tous les fiévreux il court après le soulagement de ses souffrances, et il regarde la nouvelle Assemblée qu'il appelle, comme un remède. (Interruption.)

Rappelez-le vous, messieurs, ce malade est le maître de ses médecins, et il a le choix de ses remèdes. (Sensation.) On a dit que ce maître était ingrat ; je sais qu'il est tout puissant. (Agitation prolongée.) Vous l'avez créé tel... Vous dites que ce n'est pas sa volonté, que c'est un caprice. Mais à qui sera-t-il donné de distinguer entre le caprice et la volonté du peuple souverain ? (Interruption.) Vous venez de choisir le gouvernement, vous l'avez armé du suffrage universel ; eh bien ! il vous dit, par un certain nombre de conseils électifs, par un certain nombre de pétitions, qu'il désire un changement. (Bruit prolongé.) Il vous le dit à demi-mot, ne l'obligez pas à le dire plus haut. (Cris à gauche. — Longue interruption.) J'en appelle à la justice de l'Assemblée : il n'y a rien dans mes paroles qui puisse soulever ces orages. Est-ce bien là une assemblée républicaine ? Est-ce là cette tribune qui devait admettre toutes les opinions ? (Tumulte prolongé.)

J'entends qu'on me dit que mes assertions sont mensongères, que l'opinion du pays est ce que vous dites. Vous me concéderez bien qu'il y a doute.

Eh bien ! je plains les pouvoirs qui subissent ce formidable dissolvant du doute. Appelez contre le doute le seul moyen de le combattre : l'appel au juge souverain, l'appel à son tribunal arbitral et suprême ! (Très bien ! très bien !) Oui, faites cet appel, et le pays vous en saura gré, et il vous renverra pour continuer et reprendre votre œuvre. (Agitation croissante). Vous voyez que votre intérêt est là. (Rire et bruit.) Vous dites que la constitution sera incomplète si vous ne faites pas les lois organiques ; erreur. Vous n'avez pris pour ces lois organiques ni les mêmes précautions ni les mêmes formalités que pour la constitution ; elles sont en dehors de la constitution ; le pouvoir constituant, pour les faire, n'est donc pas indispensable.

— Ecoutez-moi : ou l'autre assemblée sera animée du même esprit que vous, et alors personne n'y perdra rien ; ou bien elle sera animée d'un esprit différent, et rien ne l'empêchera de changer ce que vous avez fait ! (Sensation prolongée.)

Imitez le navigateur, quand il voit l'orage, il rentre au port. La mer de l'opinion publique n'est encore que houleuse, agitée, craignons que le flot ne monte. (Interruption.) Je crains qu'une partie de l'Assemblée ne soit sous l'impression d'un malentendu déplorable ; je crains qu'elle ne croie que je veux faire appel à la violence. (Rumeur à gauche.)

UNE VOIX Vous ne faites pas autre chose.

M. DE MONTALEMBERT. Je ne fais appel qu'aux sentiments modérés ; je puis dire ici toute ma pensée, il n'y a qu'une seule chose que vous puissiez arrêter sur mes lèvres, c'est l'injure, mais jamais l'injure n'est sortie de ma bouche. (Rumeurs à gauche.)

Vous me prenez sans doute pour un réactionnaire ardent ? (A gauche : Oui ! oui ! — Interruption.)

M. LE PRÉSIDENT. J'invite l'Assemblée au calme et au silence. Il est

impossible de discuter au milieu de semblables interruptions.

M. DE MONTALEMBERT. Loin d'avoir été un conservateur fougueux, je n'ai peut-être pas toujours assez apprécié le respect de l'autorité ; mais aujourd'hui je l'apprécie à sa véritable valeur. Savez-vous ce que désire un véritable ami de l'autorité? Ce ne sont pas les renversements violents. Ne permettez donc pas que l'autorité qui est entre vos mains dépérisse, et ne donnez pas cette joie aux ennemis du pays.

Une année ne s'est pas encore écoulée depuis que, dans une autre enceinte, je pressentais les faits qui se préparaient. Aujourd'hui, je pressens encore ce qui pourrait arriver si on persistait dans un système que je crois mauvais. Je ne soupçonne personne en France de vouloir revenir à l'ancien régime. (Interruption à gauche.) Je ne soupçonne personne de se défier de la démocratie, mais j'en soupçonne beaucoup de se défier de la liberté. Je crains de voir le gouvernement de la liberté perdre de sa force et de sa grandeur.

Quelle a été l'erreur de l'ancien gouvernement? C'est de s'être trop confié à son pouvoir légal. On disait : « Le roi et les chambres sont d'accord ; il ne faut donc pas se préoccuper de l'opinion du dehors. » Et c'est ce dédain pour l'opinion du dehors qui a fait tomber l'ancien gouvernement. (Très bien !)

L'honorable général Cavaignac permettra à un adversaire de sa candidature de le proposer en ce moment pour modèle à l'Assemblée. (Mouvements divers.)

Quel a été le plus beau jour de sa vie politique? son plus beau jour, selon moi, est celui où il a déposé nettement, légalement à cette tribune, le mandat qu'il avait reçu de vous, pour aller reprendre sa place de représentant, aux applaudissements, non pas seulement de ses amis, mais de l'Assemblée tout entière. (Longue agitation.)

UNE VOIX. Il n'a fait que son devoir.

M. DE MONTALEMBERT. J'entends dire qu'il n'a fait que son devoir. Eh bien ! vous, si aujourd'hui vous faites plus que votre devoir, vous serez applaudis encore bien davantage. (Rire universel.) Calmez donc l'agitation du pays...

M. BOURZAT. Il n'y a rien à calmer.

M. LE PRÉSIDENT. M. Bourzat veut interrompre continuellement. Je vous rappelle à l'ordre.

M. DE MONTALEMBERT. Le jour où vous donnerez satisfaction à l'opinion publique, le pays se calmera, les affaires reprendront (Dénégations), et la République s'avancera calme et digne dans la voie que vous lui aurez tracée.

Sachez conquérir la gloire la plus grande qui puisse être donnée à l'homme, celle de savoir abdiquer à propos. (Longue agitation.)

La séance est suspendue quelques instants.

M. BILLAULT. Ainsi que l'a dit l'honorable préopinant, il faut de la sincérité ; je ne sais pas ce que le suffrage électoral me réserve, et s'il me renverra sur ces bancs ; mais ce que je sais bien, c'est que jamais la crainte ne me fera manquer à ma conscience. (Très bien !)

Je ne crois pas que nous, Assemblée constituante, nous puissions remettre à d'autres mains le soin de terminer l'œuvre de la constitution que nous avons commencée.

Mais, nous dit on, ce n'est pas là la question : la question est toute politique. C'est donc la situation politique du pays et du gouvernement qu'il faut examiner.

Le pays a besoin d'ordre et de stabilité : le pays a nommé par près de 6 millions de suffrages, un pouvoir dans lequel il avait mis toutes ses espérances d'avenir ; et cependant depuis un mois que ce pouvoir est nommé, qu'y a-t-il eu de nouveau : quels nouveaux signes d'ordre et de stabilité se sont manifestés ?

La mobilité de l'opinion publique, qui ne s'arrête jamais, a d'abord voulu une Assemblée constituante, ensuite une constitution, ensuite un président ; et quand elle a eu tout cela, elle ne s'est pas encore trouvée satisfaite, et il s'est trouvé des esprits inquiets qui ont encore demandé autre chose, qui ont voulu la dissolution de l'Assemblée constituante.

Messieurs, ce n'est pas chose facile, chose de courte haleine que l'établissement d'un gouvernement. Il y faut du temps et de la constance, et les ennemis de nos institutions ont bien pensé qu'il fallait à tout prix empêcher que le temps lui fût laissé pour s'établir... Oui, les opinions hostiles ont compris combien il était facile de profiter de l'occasion pour empêcher que l'Assemblée et le président ne fissent qu'un. Pour cela, il fallait maintenir des embarras, des nuages, et ne pas laisser au pays le spectacle consolant du pouvoir exécutif prenant ses racines ici même, au sein de la représentation nationale. Que n'a-t-on pas essayé pour atteindre ce but? La haine a cherché à organiser ce qu'elle appelle maintenant l'opinion publique, et après le 15 mai matériel, on a voulu faire un 15 mai moral ; il s'agit de savoir si l'Assemblée, qui a résisté une première fois aux passions révolutionnaires extrêmes, résistera une seconde aux passions anti-révolutionnaires ! (Très bien !)

Le programme du président, sanctionné par six millions de suffrages, était le vôtre. Il a voulu rasseoir la société sur ses véritables bases, raffermir les institutions démocratiques et affermir la constitution sans être ni réactionnaire ni utopiste... Eh bien ! l'Assemblée aussi n'a-t-elle pas toujours résisté aux utopies et à la réaction ? En face de cette idendité de pensée, comment vient-on nous dire que l'Assemblée est dans une mauvaise attitude devant le président ; qu'il faut qu'elle sache comprendre sa position et qu'elle se retire.

Le peuple a préféré celui qu'il pouvait croire inspiré par un grand nom, et qui trouvait dans de grands souvenirs une nouvelle force pour l'accomplissement de tous ses devoirs ; plein de respect pour la mémoire de l'oncle, il a proclamé le neveu. (Rires et bruit.) Mais entre cet heureux candidat et son rival, et entre eux et l'Assemblée, il n'y avait pas la moindre dissidence d'opinion.

On dit aussi que le commerce ne reprend pas. Savez-vous pourquoi ? C'est parce que les lois qui doivent transformer la société en société républicaine n'existent pas encore, c'est parce qu'on ne sait pas si les impôts seront diminués, s'il y aura des réductions sur l'année ; c'est parce que le pouvoir exécutif, le lendemain de son élection, n'a pas pris l'initiative de ces grandes mesures. (Adhésion à gauche.) Qu'a fait le gouvernement depuis près d'un mois ? Il a retiré des lois, il n'en a présenté aucune. (Mouvement.)

Le président actuel n'ayant pas eu, avant son élection, l'assentiment de la majorité de l'Assemblée, a cru devoir choisir son ministère, non pas dans la majorité, mais dans le petit nombre de ceux qui avaient été les partisans de son élection. (Mouvement.)

Et cependant la majorité de l'Assemblée a-t-elle créé par ses votes aucun obstacle au gouvernement ? Non. (Mouvement.) Dans la question du sel, par exemple, l'Assemblée n'a t-elle pas, au risque de sa propre popularité, adopté la proposition du gouvernement ? Le gouvernement a-t-il présenté une seule mesure que l'Assemblée lui ait refusée ?

M. BILLAULT. Vous n'avez qu'à lire ces pétitions qu'on fait signer de tous côtés, vous n'avez qu'à voir ce mouvement moral qu'on organise contre vous pour vous renvoyer ; croyez-vous qu'il y ait un gouvernement possible à ces conditions ? Ceux qui se disent conservateurs et qui approuvent de pareilles manœuvres, ceux-là sont bien coupables. (Adhésion à gauche.)

UNE VOIX A DROITE. Et le droit de pétition. (Rumeurs diverses.)

M. BILLAULT. L'Assemblée n'a plus que deux ou trois mois à vivre, je le sais bien... (Interruption. — Hilarité à droite.) Mais ce qu'elle doit faire, c'est d'achever loyalement la constitution, c'est de constituer fortement un gouvernement modéré.

VOIX DIVERSES. Aux voix ! aux voix ! la clôture.

M. ODILON BARROT. Je mettrai toute la réserve qu'impose au gouvernement la nature de ce débat : je suis le premier à reconnaître qu'aucune influence ne peut peser sur l'Assemblée, aussi je m'élève hautement contre toutes les menaces qui pourraient être faites contre elle, et comme dépositaire du pouvoir je les réprimerais. (Très bien !)

Mais, dans une question aussi grave, le gouvernement doit faire connaître son opinion.

L'honorable M. Billault siégerait dans le ministère... (Rires. — Interruption.) Par son caractère, par son talent, il serait digne d'y figurer. J'ai eu tort, toutefois, de citer un nom propre.

Non, quelle que soit la force qu'il apporterait ici par son opinion ou son talent, il n'est pas d'homme d'Etat qui pût agir pour l'avenir avec une assemblée qui marche parallèlement avec un pouvoir qui n'est pas né de son sein et dont elle est séparée par un siècle d'existence, tant nous vivons vite. (Sensation.) Non, dans une telle situation, avec le souvenir du pouvoir que vous avez manié avec patriotisme, je le reconnais, et après vous être jetés en dehors de la haute neutralité où vous vous étiez maintenus, êtes-vous dans une position qui permette à un gouvernement d'entreprendre avec vous l'une de ces dispositions générales qui consolident un gouvernement ? (Exclamations bruyantes à gauche.)

Je comprends les susceptibilités qui s'éveillent à ma voix. (Nouvelle interruption.) J'attache certes un haut prix à la majorité, mais je ne croirais pas la mériter si je ne lui disais pas la vérité. (Très bien !)

Vous oubliez votre passé ; vous oubliez que vous avez fait et défait le pouvoir exécutif, qu'il a été sous votre dépendance. Eh bien ! est-ce que ses souvenirs, à votre insu, peut-être, ne pèsent pas sur vous ? Je sais qu'à force de bonne conduite, de bonne volonté, on peut vaincre les difficultés de la situation. Je le sais bien, dans plusieurs votes j'ai reconnu ces bonnes intentions et cette intelligence qui comprenaient, qui voulaient aider à la solution de ces difficultés. Mais, malgré cette bonne conduite (Rires et bruit), ces ménagements, les difficultés se révèlent et se compliquent à chaque instant ; c'est qu'il y a des situations plus fortes que les hommes. (Très bien.) Quand j'entendais tout-à-l'heure M. Billault nous reprocher de n'avoir pris aucune de ces résolutions qui décident de l'avenir d'un gouvernement, il oublie donc qu'il ne s'est pas passé un seul jour où nous n'ayons été l'objet des attaques les plus passionnées. (Vive interruption. — A droite : C'est vrai !)

Je ne vous rappelle pas ces interpellations, ces incidents qui chaque jour sont venus nous attaquer à cette tribune, cette insistance à amener de pareils débats, quand nous aurions dû voter les lois organiques. (Rumeurs à gauche.) Je n'ai rappelé ces débats accidentels que comme un symptôme de l'entraînement qui sort de la situation même. (Interruption.)

Deux mois se sont écoulés depuis que la constitution a été proclamée : qu'avez-vous fait depuis ? quelle est la loi organique qui a été faite ? (Vives exclamations. — Cris confus.)

VOIX DIVERSES. A l'ordre ! à l'ordre !

M. PORTALIS. L'orateur attaque l'Assemblée, monsieur le président ; rappelez-le donc à l'ordre. (Le tumulte continue.)

M. LE PRÉSIDENT. Je rappellerai qu'après le vote de la constitution, l'Assemblée a été occupée de la nomination du président, ensuite du bureau rectifié...

VOIX NOMBREUSES. C'est vrai ! à l'ordre ! à l'ordre !

M. ODILON BARROT. Je dis que dans une situation analogue à celle-ci, la constitution avait recommandé à l'Assemblée de s'occuper des lois organiques, afin de ne pas créer entre le pouvoir exécutif et l'Assemblée constituante les difficultés qui se présentent à chaque instant. Je dis, messieurs, et pardonnez-moi la franchise de mes paroles, que vous vous êtes plus occupés de ce qui était en dehors de la constitution que de ce qui intéressait le gouvernement.

UNE VOIX : Cela n'est pas vrai. (Rumeurs.)

M. LE PRÉSIDENT. Une semblable parole est inconvenante, je rappelle l'orateur à l'ordre.

M. ODILON BARROT. Si une pareille situation continue...

M. PORTALIS. Allez vous-en ! (Vive explosion de murmures.)

M. LE PRÉSIDENT. M. Portalis, je vous rappelle nominativement à l'ordre. (Très bien !)

M. PORTALIS se lève et veut parler, son voisin le force à se rasseoir. (Le tumulte va toujours en augmentant.)

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez la parole pour vous expliquer après l'orateur. La parole est à M. le ministre de la justice.

M. ODILLON BARROT. Quand je parle des préoccupations politiques, de ces diversions continuelles qui viennent interrompre vos travaux, il ne faut donc pas vous étonner de ce qu'on demandait un terme à vos travaux ; s'en étonner, s'en irriter, c'est donc défiance du jugement du pays. (Rumeurs.)

Oui, cette défiance est au fond de la question. Je n'accuse pas votre patriotisme égaré sans doute. (Nouvelle rumeur à gauche. — Long tumulte.)

M. LE PRÉSIDENT. Si le tumulte continue, je serai obligé de lever la séance.

M. ODILON BARROT. L'Assemblée a pu s'apercevoir que mes forces ne répondaient pas à l'importance de ce débat. J'espérais n'avoir pas ainsi à lutter contre des interruptions dont je ne puis m'expliquer la vivacité. (Interruption nouvelle.) Quoi ! il ne me sera pas permis de dire au nom du pouvoir, que votre patriotisme vous égare. (A gauche : Non ! non ! interruption nouvelle.) Ah ! ne craignez rien. Je prends l'engagement de ne jamais monter à cette tribune s'il faut renoncer à dire la vérité.

Plus qu'un mot, messieurs ; jamais un gouvernement n'a montré impunément de la méfiance au pays. (C'est vrai !) Eh bien ! si ce gouvernement né des entrailles du peuple se rendait coupable de cette absence de confiance, ce serait non seulement une faute, ce serait un stupide contresens. (Très bien !) Maintenant, que des espérances, des ambitions déchues aient établi leurs chances de succès sur des élections nouvelles, ces ambitions, ces espérances seront déçues, j'en ai la certitude ; et pour revenir sur ce tort que se font les gouvernements par la méfiance, rappelez-vous donc ce qui s'est passé.

Les retards apportés aux élections qui ont produit cette Assemblée n'ont-ils pas troublé profondément le pays ? (C'est vrai !) Le pays n'a-t-il pas été troublé aussi quand on hesita dans cette enceinte à faire un appel au patriotisme du pays pour le choix du premier magistrat de la République ? (C'est vrai !) N'attendez pas une seconde leçon. (Sensation.) N'éloignons pas le moment de l'appel au pays.

Il s'agit d'une durée de quelques instants de plus d'existence ; il y va de la sécurité du pays, de son avenir. Il faut que ce grand jugement soit porté dans le calme des passions. (Interruption.)

L'orateur auquel je réponds a dit qu'il ne s'agissait que d'une prise en considération. C'est vrai. Je ne me serais pas mêlé à ce débat, s'il se fût agi d'autre chose. A l'Assemblée seule doit appartenir de fixer le jour de sa séparation. Messieurs, je termine en suppliant l'Assemblée de soulager notre situation d'une seule chose. (Rires à gauche.)

Oui, il est une chose qui paralyse la force, la vitalité des gouvernements, la défiance et aussi l'incertitude. Qu'elles disparaissent ! Ce sont elles qui arrêtent l'essor du crédit. (Interruption.) Est-il bon, est-il utile au bien du pays que l'incertitude continue à planer sur le moment où vous croirez nécessaire de terminer vos travaux ? Là est toute la question ; j'attends sa solution de votre patriotisme. (Agitation prolongée.)

M. PORTALIS. J'ai été rappelé à l'ordre ; j'accepte le rappel à l'ordre, mais il aurait dû être prononcé contre l'orateur auquel je succède. Autrefois, quand les ministres n'avaient pas la majorité, ils se retiraient. Le ministre nous a dit : Allez-vous-en ! Je lui ai répété les mêmes expressions. (Aux voix ! aux voix ! — La clôture !)

UNE VOIX. On ne peut pas prononcer la clôture après le discours d'un ministre. (Agitation prolongée. — Aux voix ! — La clôture !)

M. Jules Favre paraît à la tribune ; les cris redoublent avec force à droite, tandis qu'à gauche on entend les cris de : Parlez ! parlez ! L'honorable membre descend de la tribune au milieu du bruit.

M. LE PRÉSIDENT. Je vais mettre aux voix les conclusions du comité. 160 membres ont demandé le scrutin secret.

L'Assemblée va voter, non pas sur la proposition, mais sur les conclusions de la commission, qui repousse la proposition.

QUELQUES VOIX. Mais la clôture n'a pas été prononcée ! (Si ! si ! — Agitation extraordinaire.)

M. LE PRÉSIDENT s'efforce d'expliquer le vote ; mais à chaque instant il est interrompu par des cris confus qui partent de divers côtés de la salle ; nous avons rarement assisté à un tumulte pareil. Enfin M. le président, pour y mettre un terme, met de nouveau la clôture aux voix ; elle est de nouveau prononcée.

M. DE TILLANCOURT. On demande le scrutin secret.

VOIX NOMBREUSES. Non ! non ! le scrutin de division !

On procède enfin au scrutin de division, qui donne le résultat suivant :

Nombre des votants	805	
Majorité absolue	403	
Pour l'adoption	401	(Mouvement.)
Contre	404	

Les conclusions de la commission sont rejetées.

M. LE PRÉSIDENT annonce que des membres ayant voté pour et contre, il sera procédé à une verification exacte des votes.

La séance est levée à sept heures trois quarts.

Le scrutin a été mis sous les scellés pour être vérifié demain.

On nous communique la note suivante :

Loterie de bienfaisance de la 10e légion.

L'exposition des lots pour la loterie de bienfaisance de la 10e légion, au profit des indigents du 10e arrondissement, est ouverte de midi à trois heures dans les salons du petit Luxembourg, depuis le 1er janvier jusqu'au dimanche 4 février, jour fixé par la commission pour le concert et le tirage.

On peut se procurer des billets de loterie et de concert dans les salons de l'exposition, où sont reçus les lots-offrandes par MM. les commissaires de service.

Prix du billet de loterie : 1 franc. Cinq billets de loterie donnent droit à un billet de concert.

FAITS DIVERS.

— La *Gazette de France* vient d'être saisie, sur le réquisitoire de M. Filhon, à cause de deux articles ; le premier commençant par ces mots : « *Il y a aujourd hui trois siècles,* » et finissant par ceux-ci : « *Et elle sauvera l'Europe.* »

Le second commençant par ces mots : « *Nous prions le* Censeur de Lyon, » et finissant par ceux-ci : « *Tant de gens les abandonnent.* »

— Les graveurs socialistes sur métaux sont invités à se trouver le samedi 13 courant, à sept heures du soir, chez le citoyen Guesnier, 64, rue des Vieux Augustins, pour nommer une commission chargée de rédiger un acte d'association fraternelle, ayant pour principe l'abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme.

— La réouverture du Théâtre-Italien (direction Ronconi) est irrévocablement fixée à mardi, 16 janvier, avec la rentrée de M. Lablache et de Mlle Alboni dans la *Cenerentola*.

Les billets pris pour le jeudi 11 et le samedi 13, seront reçus le mardi 16.

— Nous lisons dans la *Patrie* :

« Un journal a annoncé que MM. Hippolyte Bonnellier et Eugène de Monglave étaient employés dans les bureaux de la présidence. Ce fait est inexact. Le personnel des bureaux du cabinet et du secrétariat du président de la République, n'est point encore définitivement arrêté, et nous pouvons assurer que ni M. Bonnellier ni M. de Monglave n'ont été désignés pour en faire partie. »

— On fait circuler dans certains villages des pétitions tendant à la dissolution de l'Assemblée nationale. Savez-vous comment on obtient des signatures ?

On dit à un cultivateur : Voulez-vous être dégrevé de vos 45 cent., vous n'avez qu'à mettre votre nom au bas de cette pétition. Le cultivateur signe sans défiance, et le tour est fait.

Ces moyens de *flouerie* sont naturellement employés par les citoyens *honnêtes*. (*Libéral du Nord*.)

— Le 2 janvier, deux individus, le père et le fils, sont morts de faim dans le village de Cong, comté de Galway. Ces choses sont si ordinaires dans ces parages, que les habitants n'ont pas même cru devoir faire une enquête. (*Morning-Hérald*).

— On lit dans la *Liberté* :

« Le bruit de la démission de M. Odilon Barrot s'est répandu aujourd'hui. On disait que les renseignements parvenus à l'honorable président du conseil sur l'effet produit dans la population par les nouvelles listes de préfets, avaient exercé la plus grande influence sur cette détermination, qui amènerait infailliblement la dislocation du ministère tout entier.

» M. de Lamartine ferait, ajoute-t-on, partie du nouveau cabinet en qualité de ministre des affaires étrangères. »

— Au moment où les mines d'or de la Californie et leurs riches produits attirent l'attention publique, nous croyons devoir signaler de nouveau à nos lecteurs le voyage d'exploration dans ces contrées inconnues en Europe, exécuté par M. de Moiras, qui, à un texte plein d'intérêt, a joint un magnifique atlas de plans et de cartes sur lesquels on suivra aisément les progrès et le développement que prennent sur la mer Pacifique les fils hardis de la démocratie des Etat-Unis.

— Le *Washington-Globe* raconte ainsi la découverte de l'or dans la Californie :

« A la fin de février 1848, un ouvrier nommé James Marshall travaillait à construire une scierie pour John A. Sutter sur l'embranchement sud d'une rivière connue en Californie sous le titre de American-Fork, à 50 milles environ de la Nouvelle-Helvétie ou fort de Sutter. Sur la carte de Frémont, cette rivière est dénommée Rio de las Americanas (rivière des Américains). M. Marshall, en travaillant aux fondations de cette rivière découvrit tout à coup des morceaux qui brillaient au soleil. Il retira un morceau d'un volume considérable. En quelques jours, on retira de cette manière jusqu'à 150 dollars.

» Les travailleurs s'aperçurent de la nature précieuse de cette trouvaille, et bientôt la nouvelle fut ébruitée. Les fièvres déciment les travailleurs, c'est ce qui a ralenti un peu l'ardeur des immigrants. A mesure que les travailleurs remontent les ravins vers les montagnes, ils trouvent l'or plus épais et plus massif. On a trouvé de l'or à 140 milles au dessus du fort de Sutter. L'or est réellement mêlé à la terre dans une région de 600 milles d'étendues, et l'on peut dire qu'il constitue une partie essentielle du sol. Depuis le 1er juillet 1848, il a été enlevé des mines 5 500 000 dollars d'or. »

— Un grand malheur vient d'arriver sur le territoire de Châtillon (Voir le *Moniteur* du 10 de ce mois) ; des ouvriers, montés sur une de ces roues qui servent à extraire les pierres des carrières, ont été lancés dans l'espace par suite d'une rupture de planches ; trois ont été tués et les quatre autres trouvés expirants.

Il est bien triste de constater que cet accident se renouvelle fréquemment, et surtout bien affligeant d'apprendre que l'autorité depuis longtemps a été mise en demeure de le prévenir.

Car, en 1842, sur le rapport du conseil des mines, le conseil général de la Seine vota les fonds nécessaires pour l'établissement d'une machine de sûreté inventée, à cet égard, par feu M. Frère de Montizon, architecte distingué.

Si l'appareil n'a pas été produit, malgré les titres, cela tient d'un côté au décès de l'auteur, et de l'autre au refus qu'aurait fait le fils de cet artiste de coopérer à l'édification de cette œuvre sainte, sous le voile des intrigues de cette époque néfaste.

Cependant voila bientôt 8 ans que les malheureux ouvriers carriers attendent vainement l'effet des décisions prises. Dans notre république le droit à la vie serait-il à celui au travail, dans le rapport d'une prémisse à sa conséquence ?

— Une scène sanglante a eu lieu, le 19 octobre dernier, à bord de la goëlette française la *Vénus*, dans la rivière de l'Uruguay, à quelques milles au-dessous du Yuguary ; voici dans quelles circonstances :

Une vingtaine d'individus prévenus de vols, de meurtres et d'incendies, avaient été embarqués, au Yuguary, à bord de ce bâtiment, récemment armé en guerre, et qui devait les conduire à Martin-Garcia pour y être jugés. Profitant d'un moment où la chaloupe venait d'être mise à la mer, et où les hommes de l'équipage étaient occupés en haut à serrer les voiles, trois de ces malfaiteurs se précipitèrent sur le capitaine Giraud, qui se trouvait sur le pont avec le pilote et M. Lecoispilier, commissaire de l'*Alsacienne*, et lui portèrent plusieurs coups de couteau, dont un l'atteignit dans la région du cœur, et le renversa. Un matelot, nommé Nedellec, qui était de service à la hune, s'empressa de descendre pour porter secours à la victime ; mais il n'était plus temps : le malheureux Giraud avait déjà rendu le dernier soupir.

M. Lecoispillier, résolu de vendre chèrement sa vie, s'était saisi d'une barre d'anspeck; mais, accablé par le nombre de ses assaillants, il ne tarda pas à tomber à son tour, frappé de deux coups de couteau et assommé par un coup de cette même barre, que l'un des révoltés lui avait arrachée.

Lorsque ces meurtres eurent été consommés, les prisonniers s'emparèrent des armes, de la poudre, et, après avoir garotté le reste de l'équipage et jeté les canons de *la Vénus* à la mer, s'embarquèrent dans la chaloupe avec leur butin, en forçant le pilote à les suivre.

Les blessures de M. Lecoispillier, quoique graves, n'étaient heureusement pas mortelles; au départ de *la Vénus*, de Martin-Garcia, il était hors de tout danger. Trois hommes ont été blessés légèrement.

Le capitaine Giraud, qui avait obtenu le commandement de *la Vénus* en récompense de ses services, a été nommé maître de manœuvre de première classe à bord de *l'Erigone*. Il avait été décoré après le combat d'Obligado; au passage de Saint-Lorenzo, il avait reçu une balle à la jambe.

La Vénus a apporté ces tristes détails à Montevideo, où elle est arrivée le 24 octobre.

— La sixième édition des *Fables* de Pierre Lachambeaudie vient de paraître. Elle contient toutes les fables et pièces de poésie de l'auteur. Un vol. in-32, prix : 2 fr. 50 c. Chez l'auteur, 73, boulevart Montparnasse; et à la Librairie phalanstérienne, 25, quai Voltaire.

— Mlle Teresa Milanollo annonce pour samedi prochain un grand concert dans la salle Sainte-Cécile, rue de la Chaussée-d'Antin, 49. Elle s'y fera entendre dans deux quatuors de Beethoven, et exécutera deux fantaisies.

ÉVASION DE BARTHÉLEMY. — Deux condamnés se sont évadés cette nuit de la prison de justice militaire. Ce sont les nommés Barthélemy, condamné aux travaux forcés à perpétuité pour avoir pris part à l'insurrection de juin, et Lacambre. Ils ont percé le mur de leur cellule et sont parvenus jusqu'aux toits : là, au moyen de cordes faites avec leurs couvertures, ils sont descendus dans le jardin du pensionnat Chastenet, attenant à l'hôtel des conseils de guerre. Enfin, ils ont arraché un banc, qu'ils ont appliqué le long du mur, et ont pu descendre dans la rue d'Assas.

On a retrouvé sur les toits une paire de souliers et dans leur chambre un chapeau où était une pièce de 5 fr., pour payer, annonçaient-ils dans une note, les carreaux qu'ils avaient cassés en s'évadant.

Rien ne semblait hier annoncer leur projet; ils étaient calmes; ils avaient reçu quelques visites, entre autres celle de Mme Blanqui.

Les recherches les plus actives ont été ordonnées.

PROPAGANDE DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE. — L'assemblée générale pour la constitution définitive de la société et l'élection du comité de surveillance aura lieu dimanche, 14 janvier, à 7 heures et demie du soir, à la Redoute, rue de Grenelle-Saint-Honoré. On entrera sur présentation de sa carte. Les membres de l'association qui ne l'ont pas retirée peuvent passer tous les jours, de 10 à 5 heures, rue Coquillière, 12 ter.

BANQUET ÉGALITAIRE DU JOUR DES ROIS. — Ce banquet, présidé collectivement par les citoyens Pierre Leroux, Lachambeaudie et Vinçard, est remis et irrévocablement fixé au lundi 15 janvier. Il aura lieu à l'Association des Cuisiniers, Chaussée du Maine. On peut se procurer des billets chez les citoyens G. Sandré, rue Percée-Saint-André-des-Arts, 11; A. Guérin, rue du Vertbois, 16 bis; Legendre, rue de Touraine, 3, au Marais; Lesier, rue Beaujolais-du-Temple, 17, et dans les bureaux du *Peuple*, de la *République* et de la Propagande démocratique et sociale, rue Coquillère, 12 ter. La vente des billets sera close le samedi 13 janvier. Le gâteau des rois sera fourni par l'Association fraternelle des Boulangers. — La société chorale des Montagnards exécutera des chœurs. Prix du repas : 1 fr. 50 c.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE. — Cluq de la Redoute, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 45, présidé par les citoyens Armand Lévy et Ch. Thomas. Neuvième séance samedi, 13 janvier 1849. Ordre du jour : 1° Du maintien de l'Assemblée nationale; 2° de l'organisation des comités électoraux par le peuple.

— Un nouveau club vient d'être ouvert rue Saint-Honoré, salle Saint-Honoré, 219 bis. Les questions de crédit y seront spécialement traitées. Séances les mardi et samedi de chaque semaine, à 8 heures.

LE NOUVEAU PÉROU. — Quelques journaux américains, et notamment le *New-York Herald*, publient maintenant des articles ayant pour but de dégoûter les chasseurs d'or : on commence à réfléchir, et il y a peu de bâtiments frétés pour le Pacifique. La maladie décime les mineurs, exposés à des fièvres. Le prix des vivres est exorbitant. Le climat de la Californie, dans les régions où l'on trouve de l'or, au dire de M. Folson, est intolérablement chaud dans l'été.

Voici le revers de la médaille : l'or que l'on y trouve paraît être descendu des montagnes, où sont probablement les filons, avec les torrents. Presque toutes les roches des montagnes de la Californie sont molles et friables; elles tombent en poussière; l'or s'en va ainsi. La région de l'or s'étend sur un territoire de plus de 600 milles; elle va probablement jusqu'à l'Orégon. C'est surtout dans le fond des ravins que se trouve l'or, là où passent les torrents venus des montagnes. On cite des gens qui ont déjà fait ainsi des trouvailles magnifiques, et qui, au bout de quelques jours de travail, ont ramassé 2 000, 3 000, 17 000 et même 30 000 dollars. Déjà le luxe et les spéculations attachés à l'or se font jour de toutes parts.

Ce qui encouragera le vice et peut-être le crime, c'est que ces régions où l'on trouve de l'or sont éloignées de toute ville et de toute colonisation régulière, ce qui met les aventuriers à l'abri de toute poursuite. Il arrive dans ces pays des malfaiteurs de toutes les parties des Etats-Unis, sûrs de l'impunité; ces gens (et l'on en cite quelques compagnies qui ont déjà amassé beaucoup d'or), couchent sur la dure, au pied des arbres, enveloppés dans des couvertures.

Un homme de la bande fait sentinelle auprès de ses camarades les chercheurs d'or, qui ont l'air de bandits, et auprès des trésors déjà ramassés. Mais qu'importent le crime et son impunité? Dans ce moment, tous les esprits sont tendus vers un seul but, tous les bras travailleurs à une seule chose : on veut de l'or!

Dans les mines, c'est le droit du plus fort qui prédomine. Il faut que le gouvernement américain y prenne garde; au milieu de tous ces efforts pour gagner de l'or, la société se désorganise. Les agents du gouvernement ne peuvent plus vivre avec leurs appointements, devenus insuffisants au prix où sont les vivres.

CHLOROFORME. — Le docteur Delabarre fils, médecin-dentiste de l'hospice des Orphelins de Paris, vient d'adresser à l'Académie de médecine un Mémoire intéressant et à la fois fort rassurant sur les accidents attribués à l'éther et au chloroforme.

Le docteur Delabarre, qui a pratiqué plus de sept mille opérations à l'aide du nouveau procédé sur des enfants de trois ans, sur des adultes, et enfin sur des vieillards de quatre-vingts ans, montre comment, en l'appliquant avec méthode, ce procédé ne présente pas le moindre danger. L'éthérisation n'est dangereuse qu'autant qu'on s'écarte de certaines règles faciles à observer, ainsi qu'on l'a fait, par exemple, en administrant les vapeurs d'éther ou de chloroforme à des sujets ayant l'estomac rempli de nourriture ou affectés de lésions organiques extrêmement graves.

Bureau de la Propagande socialiste, 11 janvier 1849.

Citoyen rédacteur,

Tous les jours des citoyens confondent la Propagande socialiste avec la Propagande démocratique et sociale. La similitude de nom et le voisinage dans la même rue provoquent cette erreur, d'autant plus facile à expliquer que les deux œuvres sont au profit de la même cause; néanmoins leur mission est bien distincte.

La *Propagande démocratique et sociale*, rue Coquillère, 12 ter, a pour but, d'après ses statuts, de faciliter et d'étendre le placement des publications socialistes de toute nature. C'est un dépôt toujours ouvert aux auteurs, dessinateurs, éditeurs et vendeurs.

Le bureau établi rue Coquillère, 15, est le siége de l'Association générale pour la Propagande sociale, dont les statuts ont été publiés dans les journaux de la semaine dernière. On y organise l'envoi GRATUIT sur tous les points de la province des journaux lus à Paris. C'est là que les travailleurs, désignés par le sort pour faire partie du jury, doivent trouver l'appui sans lequel leur droit deviendrait dérisoire.

Nous vous prions de vouloir bien insérer cette lettre destinée à épargner des déplacements inutiles aux citoyens qui voudraient s'adresser à l'un ou à l'autre des deux bureaux.

Le prix de la cotisation mensuelle est de 50 c. au minimum pour l'Association générale de la propagande socialiste, rue Coquillère, 15 (entrée rue de Sartines).

Salut et fraternité.

Les Fondateurs du bureau de la Propagande socialiste:
Bareste, — de Philippi, — Edouard Hervé, — A. Langlois, — Bernard, — H. Gamet, — Jean Macé.

Souscription européenne
EN FAVEUR DE LA
FAMILLE DE ROBERT BLUM.

Un des hommes qui ont le plus contribué en Italie à répandre les idées de progrès, l'ancien directeur des *Lectures de Famille*, rédacteur en chef aujourd'hui de la *Concordia*, M. Laurent Valerio, nous adresse l'offrande de son patriotique journal, pour la famille de Robert Blum.

Ardent défenseur de la cause italienne à la chambre des députés de Turin, M. Valerio prouve, par son concours à la cause démocratique européenne, qu'il comprend la solidarité des peuples, et que, dans sa pensée, la lutte qu'il soutient contre la maison d'Autriche n'est pas une lutte de l'Italie contre l'Allemagne.

Monsieur le rédacteur de la *Démocratie pacifique*,

Veuillez inscrire la *Concordia* pour 20 francs, parmi les souscripteurs pour la famille de Robert Blum. Je désire qu'au moins une voix italienne vienne se réunir à votre noble protestation. Les malheurs de la pauvre Italie sont trop grands pour que l'on puisse vous expédier une somme plus importante. Vous qui avez su juger toujours si généreusement la cause italienne, vous saurez apprécier ce motif. Et c'est avec plaisir que je vous adresse ces mots pour vous témoigner la reconnaissance que tous les bons Italiens vous ont dès longtemps consacrée.

Salut et fraternité.

LAURENT VALERIO,
Député, directeur de la *Concordia*.

Turin, 28 décembre.

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 janvier sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande.

PETITE CORRESPONDANCE.

Saint-Etienne. — M. T.— Toujours un des premiers! les rép. déjà reçues nous prouvent, au surplus, que nous avons raison de compter sur le dévouement de nos amis.
Poligny.— M. W. G. — Nous allons vous rép., mais n'att. pas notre lettre pour entamer l'exéc. de votre progr. excellent dans tous ses points. Nous vous avons retrouvé tout entier dans votre lettre.
Angoulême. — M. G. — Nous acceptons avec reconnaiss. — Faites.
Nogent-le-R. — M. H. — Merci à tous les trois. — La chose vaut un voyage.
Angers. — M. L. — Merci à vous et à tous. — Avec de tels auxiliaires on est toujours fort.
Toulouse. — M. G. — Reçu votre lettre du 8. — Nous vous écrirons.
Nantes. — M. G. — Reçu le bon de 157 fr. — Nous transmettons. — Compl. affect. à tous.
Beaugency. — M. M. — Remerciem. cord. — Les morts ne prévaudront pas contre le vivant.
Orléans. — M. D. — Merci, ami.
Bruxelles. — M. C. — Reçu les 400. — Nous négocierons. — Merci; nous comptons sur vous.
Toulon. — M. P. — Reçu les 500. — Nous allons faire le nécessaire pour tout.
Nîmes. — M. C. — Reçu les 167.55. — Nous prenons note de toutes vos dem. Aff. compl.
Cambrai. — M. D. — Reçu les 100 que nous appl. suiv. vos désirs. — La régularité est un des plus puissants concours que l'on puisse nous apporter.
Marquise. — M. C. — Reçu les 52. — Pris note. — Cordial accueil.
Saint-Sauïve. — M. B. — Reçu. — Nous sommes en bonne marche.
Blois. — M. P. — Reçu les 163.25, et nous att. la note d'appl.
Saulieu. — MM. L. et R. — Merci, amis. — On vous retrouve toujours sur la brèche. — Les 4 nous sont bien parvenus.
Montpellier. — M. B. D. — Reçu votre lettre; nous attendons le compl. annoncé. — Pris note. — Affect. souvenir.
Beaufort. — M. P. — Sois tranquille. — C.
Blois. — M. G. — Reçu les 281.85. — Nous prenons note des 2 ab. à nouveau. — N'avez-vous pas omis le règl. de not. facture de 1.50 du 8 nov.?

M. D. de Clerm.
M. N. de Strasb.
M. B. de Rouen
M. D. de Paris.
M. B. S. de Paris.
M. J. B. de Montmor.
} Nous nous plaignons de ne pas vous voir.— Nous vous convoquons pour dimanche, à midi.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS.	20 fr.	11 fr.	6 fr.
DEP. ET ETRANGER.	32	17	9
PAYS à surtaxe.	50	26	14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS, DEP. ET ETR.	8	4	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 4.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois.	40 c.	Annonces anglaises.	40 c.
Cinq à neuf — —	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 12 janvier.

La Banque de France donne sa position au 11 courant; elle ne s'améliore pas, mais n'empire pas non plus, et la stagnation des affaires de numéraire s'élève à 269 millions contre 430 millions de billets en circulation.

On voit que cette dernière s'accroît heureusement; elle n'a plus que 20 millions devant elle pour atteindre le maximum fixé par la dernière loi.

Les escomptes diminuent d'un million à Paris, et augmentent d'autant dans les succursales.

Les effets en souffrance sont toujours à 15 millions environ.

Le Trésor public porte son crédit de 19 à 25 millions; mais, par compensation, les comptes courants particuliers retirent 8 millions.

Néanmoins, les actions, entraînées par la rente, s'élèvent de 1 660 à 1 674.

Le 5 p. 0/0, de 74 95, monte à 75 40, pour finir à 75 30, fin courant, et 75 25 au comptant. C'est 35 c. de hausse.

Le 3 p. 0/0 finit comme hier à 45 60, après avoir coté 45 80.

Les chemins de fer sont en voie d'amélioration. Orléans gagne 10 à 700. Avignon-Marseille est stationnaire à 175. Le Nord flotte toujours entre 387 50 et 390 demandé. La bourse est bonne.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	45 60	45 80	45 60	45 40
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	» »	» »	» »	75 15
Cinq 0/0	74 95	75 40	75 10	75 30

12 janvier. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	45 60 »		4 Canaux avec prime	920 »
— Emprunt 1847-1848	75 10 »		Lin Maberly	» »
5 0/0 j. du 22 mars	75 25 »		Caisse hypothécaire	» »
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	» » »		Emprunt d'Haïti	» »
4 0/0 j. du 22 septembre	» » »		Espagne, dette active	» »
Actions de la banque	1675 » »		— dette passive	» »
Rente de Naples, j. juillet			— 3 0/0 1841	» »
Récep. Rothschild	79 25		Emprunt portugais 5 0/0	» »
3 0/0 de l'Etat romain	66 50		— — 3 0/0	» »
5 0/0 belge 1840	86 10		2 1/2 hollandais	» »
— — 1842	86 25		Zinc Vieille-Montagne	2275 »
— 4 1/2	» »		H. de la Grand-Combe	» »
— Banque (1835)	» »		Emprunt du Piémont	845 »
Obligations de la Ville	1110 »		Lots d'Autriche	345 »

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	» »	» »	Orléans à Bordeaux	376 25	377 50
Versailles, rive droite	121 50	125 »	Du Nord	387 50	390 »
— rive gauche	112 75	113 »	De Paris à Strasbourg	332 75	330 75
Paris à Orléans	690 »	700 »	Tours à Nantes	345 »	343 75
Paris à Rouen	435 »	440 »	Paris à Lyon	» »	» »
Rouen au Havre	235 »	235 »	Montereau à Troyes	101 25	102 50
Avignon à Marseille	175 »	175 »	Dieppe à Fécamp	166 25	165 »
Strasbourg à Bâle	85 »	83 75	Paris à Sceaux	» »	» »
Du Centre	255 50	250 »	Bordeaux à la Teste	» »	» »
Amiens à Boulogne	200 »	200 »			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 13 janvier.

THEATRE DE LA NATION.—
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Horace.
ITALIENS.—
OPERA COMIQUE.—Le Val d'Andorre.
ODEON.—La Famille Renneville, la Reine d'Espagne.
THEATRE-HISTORIQUE.—Les Mystères de Londres.
GYMNASE.—Mme Marneffe.
VAUDEVILLE.—La Propriété, le Baron, le Feu d'artifice, Roger.
THEATRE MONTANSIER.—Les Lampions de la Veille et les Lanternes du Lendemain, Ma Maîtresse.
VARIETES.—Deux font la Paire, 12 Travaux, la Petite cousine, le Lion.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Les Marrons d'Inde, l'Auberge, Titine.
GAITE.—L'Homme au Masque de Fer.
AMBIGU-COMIQUE.—Les sept Péchés capitaux, Napoléon.
THEATRE DU LUXEMBOURG.—L'Habit ne fait pas le moine, Apprenti, Antoine, 1848.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES.—Le Diable, la Courte-Paille, Prince, Tony.
DELASSENTSME.—Sur la Gouttière, la Revue.
THEATRE BEAUMARCHAIS.—La Montagne et la Gironde.
THEATRE CHOISEUL.—Pierrot et Colombine, Magie, le Turban d'Albert-Cadet, Jocrisse, Polyorama.

Imprimerie LANGE LEVY, rue du Croissant, 16.

6e Année. N. 14. — ÉDITION DU MATIN. — Dimanche 14 janvier 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DEMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 13 JANVIER.

« Aujourd'hui, la rétribution du travail est abandonnée au hasard ou à la violence. C'est le maître qui opprime ou l'ouvrier qui se révolte. »

« La pauvreté ne sera plus séditieuse, lorsque l'opulence ne sera plus oppressive. »

(Louis-Napoléon BONAPARTE.
Extinction du Paupérisme, page 52.)

La Mission du Ministère Barrot.

Le bruit d'un changement de ministère était, ces jours-ci, généralement accrédité. Nous espérons que ce changement n'aura pas lieu ; mais la facilité avec laquelle on lui a donné créance n'en reste pas moins un fait moral, un symptôme fâcheux. Il est évident qu'en trois semaines la combinaison ministérielle qui doit éclipser, effacer et réparer la politique des républicains de la veille, c'est-à-dire inaugurer par de *bonnes choses, sinon par de grandes*, le pouvoir sorti de l'acclamation du 10 décembre, n'a pu être entièrement jugée à l'œuvre. Le ministère Barrot, si longtemps attendu, ne peut tomber sans cause parlementaire, sans le moindre prétexte d'opposition systématique ; d'entrave malveillante de la part de l'Assemblée, de la presse ou du public. Il serait honteux pour lui de n'avoir prouvé sa vitalité que par la démission de deux de ses membres, et de périr au bout de vingt jours par vice de constitution.

Non ! il faut une plus longue épreuve gouvernementale à la capacité constitutionnelle de M. Odilon Barrot, à la charité catholique de M. de Falloux, et aux théories économiques de M. Léon Faucher. Le supplice de Tentale, enduré si longtemps par ces hommes, mérite bien une plus large compensation. Un aussi court passage aux affaires laisserait à peine trace dans les annales politiques et dans l'esprit des électeurs de province. Nous voulons donc supposer qu'il y a eu de la malveillance dans les bruits de dissolution ministérielle. Nous espérons que M. Barrot se révélera des ressources inconnues pour durer plus longtemps.

Car enfin, comme tout être en ce monde, le ministère Barrot a une destinée, une mission à remplir. Cette mission même à nos yeux est double, et elle n'est qu'ébauchée. La voici :

Il s'agit d'abord de faire l'éducation politique, constitutionnelle de M. Louis-Napoléon Bonaparte, de réparer l'ignorance de quarante années d'exil, de corriger en lui des préjugés de tradition, de lui faire comprendre, par exemple, que si le peuple des campagnes, sous l'impression de la peur qu'on lui a faite de la République et du Socialisme, a été assez disposé à croire aux revenants et à rêver d'un nouvel empereur, il n'en est pas de même de l'ancienne bourgeoisie censitaire et constitutionnelle, qui a l'esprit plus fort, et qui entend au contraire gouverner elle-même et ne voir dans le Napoléon moderne qu'un simulacre d'autorité à sa dévotion.

Il s'agit ensuite de prouver au pays lui-même, aux électeurs des campagnes comme à ceux des villes, qu'un grand nom est aujourd'hui un embarras au pouvoir plutôt qu'un moyen de succès ; que le principe d'hérédité dynastique est décidément sans force et sans vertu ; qu'à l'encontre des difficultés politiques et sociales de la situation, les républicains *honnêtes et modérés* du lendemain ne sont pas plus heureux ni plus habiles que les républicains conspués de la veille ; que le retour de la confiance ne dépend pas plus de ceux-ci que de ceux-là ; que tous les reproches adressés à l'*entourage* du général Cavaignac peuvent non moins s'appliquer à l'*entourage* du nouveau président ; qu'enfin les vices de gouvernement et les douleurs publiques proviennent bien moins des hommes, de l'aptitude des chefs de tels ou tels partis que de l'ignorance générale de tous les vieux partis et de leurs préventions aveugles contre les vérités nouvelles qui constituent le socialisme.

Eh bien ! c'est dans le cours, c'est au début d'un double enseignement aussi important que le ministère Barrot serait arrêté, interloqué, renversé ! Et pourquoi, s'il vous plaît ? Pensez-vous donc que ce ministère a perdu son temps ? Prétendrez-vous qu'il n'a pas rendu déjà de grands services à M. Louis-Napoléon Bonaparte et au pays ? Reportez-vous, si vous voulez bien, à trois semaines en arrière, et comptez les illusions fâcheuses, les erreurs, les préjugés qu'il a ébranlés ou déracinés. Demandez aux électeurs du 10 décembre ce qu'ils pensent déjà du prestige des grands noms et de l'hérédité dynastique ? Voyez si, d'autre part, M. Louis-Napoléon Bonaparte n'a pas été assez vertement corrigé par ses ministres constitutionnels de toute velléité d'autocratie, s'il n'a pas été même combattu dans son droit incontestable de gouvernement personnel. Demandez aussi aux représentants de la droite, aux républicains *prudents et modérés* qui ont cru trouver une garantie d'ordre, de force et d'unité de gouvernement dans l'institution d'une royauté élective et temporaire sous le nom de présidence, ce qu'ils pensent de la difficulté de concilier la responsabilité de ce président avec celle des ministres ; ce qu'ils pensent des conflits qui surgissent déjà entre la souveraineté électorale dont le chef de l'Etat est l'expression, et la souveraineté de l'Assemblée elle-même ? Demandez-leur aujourd'hui s'ils trouvent, *in petto*, ce mode de pouvoir bien uni et bien fort, et s'ils sont flattés d'être plus dépendants comme ministres d'un président responsable qu'ils ne l'étaient hier comme ministres d'un roi constitutionnel ? Demandez à l'opinion publique si elle croit aujourd'hui à toutes les imputations odieuses dont les organes réactionnaires couvraient, il y a trois semaines encore, les républicains de février ; si les caractères de Lamartine et de Cavaignac ne sont pas sortis plus purs de toutes ces attaques que MM. Thiers et consorts, par exemple, du scandale relatif à l'affaire de Boulogne, etc. ? Voyez si les reproches de faiblesse, de pusillanimité justement adressés à la politique extérieure des hommes du *National*, ne sont pas aussi justement mérités par les hommes qui, après avoir flétri cette politique au moment de l'élection, se sont empressés, à leur arrivée au pouvoir, de l'accepter, de la vanter, de la rendre plus honteuse, plus anti-démocratique encore, si c'est possible. Demandez aux baïonnettes intelligentes de l'armée qui ont rêvé la gloire en déposant le nom de Napoléon dans l'urne du 10 décembre, ce que devient leur attente du redressement de notre dignité nationale au dehors ? Interrogez aussi les familles ouvrières de nos faubourgs, sur l'effet qu'a produit en elles la manière gracieuse dont le gouvernement de l'élu populaire a refusé, ajourné ou marchandé jusqu'ici la mesure d'amnistie si longtemps annoncée et promise ! Enfin, consultez les cultivateurs de nos campagnes sur l'étonnement qu'ils doivent éprouver en apprenant que le premier acte des ministres de Louis Bonaparte a été de s'élever contre la réduction immédiate de l'impôt du sel, en voyant que les amis de ces ministres ont même essayé de revenir sur la réduction du prix des lettres, et que c'est à l'Assemblée seule qu'on doit le maintien de ces deux minimes réformes, déjà consenties par Louis-Philippe lui-même ; interrogez tout le monde et vous verrez si la valeur électorale de l'institution de la présidence et du grand nom de Napoléon n'est pas déjà en baisse, sur le marché de l'opinion, de plus de 30 p. 0/0.

Si vous n'avouez pas que c'est beaucoup en trois semaines, que c'est même marcher vite en fait de progrès, vous y mettez de l'injustice et de l'aveuglement. Vous êtes trop exigeants.

Quant à nous, nous réitérons les vœux les plus sincères, les plus ardents pour que l'administration du pays soit laissée quelque temps encore aux hommes de la réaction, aux contempteurs de la révolution de février, aux anti-socialistes les plus acharnés. Nous entendons que l'Assemblée nationale, la presse et le public ne gênent en rien la manœuvre de ces hommes et leur enlève tout mauvais prétexte d'impossibilité ou d'inertie. Qu'arriverait-il si le ministère Barrot tombait ces jours-ci, pour faire place, comme on le dit, à un cabinet plus républicain, moins *capable* et moins *honnête* ? Il faudrait revenir plus tard à la *capacité* et à l'*honnêteté* du même parti, sous d'autres espèces, et cela jusqu'à ce que la mission providentielle incombée aux hommes d'Etat de la rue de Poitiers soit entièrement accomplie. Pourquoi compromettre en plusieurs fois une épreuve qui peut se décider en une seule ? N'est-il pas juste, rationnel et dans l'intérêt de tous, que l'esprit gouvernemental, représenté par les hommes actuels, révèle définitivement au pays toute sa science, tout son génie, toutes ses forces ? Si nous devons nous résigner à perdre le ministère Barrot, que ce soit au moins pour progresser sans interruption dans la même voie ; qu'on nous donne alors M. Thiers pour ministre des affaires étrangères et président du conseil, M. Molé pour ministre de l'intérieur, M. Fould aux finances, M. Bugeaud à la guerre, M. Montalembert à l'instruction publique, etc., etc. Et qu'on laisse encore une fois à ces grands capitaines de la réaction tout le temps et tout l'espace nécessaires aux grandes choses de gouvernement. Il faut être généreux envers des adversaires aussi illustres. Six mois, un an même sont-ils donc trop pour une expérience aussi décisive ?

Direz-vous que M. Louis Bonaparte y risquerait toute sa popularité ? — Mais nous vous répondrons d'abord que M. le président doit acquitter sa dette de reconnaissance envers les chefs de partis qui se sont coalisés pour assurer son élection ; ensuite qu'il est de son intérêt même de laisser les coudées franches à ses ministres, afin de ne pas assumer toute la responsabilité morale de leurs actes, afin de les faire apprécier à leur juste valeur. Nous soutenons qu'il serait d'une bonne tactique pour le président, de maintenir, d'imposer même le pouvoir à ces hommes aussi longtemps que l'opinion publique ne lui aura pas forcé la main pour retourner au véritable esprit républicain, voire même pour essayer du socialisme. Il userait ainsi définitivement les hommes et les systèmes, et saurait à quoi s'en tenir définitivement sur les véritables intérêts du pays. Quand le flot de l'opinion reviendra forcément à la République et au socialisme, il sera encore temps pour lui de témoigner ses sympathies à ce bon peuple qui l'a acclamé, et de prouver que les pensées socialistes écrites par lui dans l'*Extinction du Paupérisme*, et adoptées pour épigraphes par la *Démocratie pacifique*, sont vraiment les pensées d'un homme sérieux, d'un homme politique. Il lui sera facile, dès qu'il sera débarrassé des grandes capacités réactionnaires et monarchiennes, de regagner dans le cœur du peuple français les quelques millions de voix sympathiques que la politique de ses ministres actuels va lui faire perdre.

Pour Dieu ! ne nous pressons pas. Engageons M. Barrot à reprendre confiance et à persévérer. Tout va bien qui finit bien.

Assemblée Nationale.

L'Assemblée a adopté aujourd'hui un amendement qui porte les droits sur les sels étrangers à 2 fr. 75 c. par le Nord et par la mer sur bâtiments français, et à 3 fr. 50 c. par bâtiments étrangers.

La réaction n'en est pas encore où elle croit, et le pays lui donnera plus d'une rude leçon. En voilà une qui peut compter pour plusieurs :

M. Fawtier, préfet du Haut-Rhin, tout récemment révoqué par le ministère Barrot-Falloux comme entaché de républicanisme, vient d'être élu représentant du peuple par le département qu'il administrait.

Nous lisons dans le *Courrier d'Alsace* :

Mercredi dernier, la population de Colmar apprend la révocation du préfet du Haut-Rhin, sacrifié à une intrigue réactionnaire par un gouvernement aux tendances monarchiques ; quatre jours après, 8 000 voix du département, où ce préfet n'habite que depuis six mois, protestent contre cette iniquité. Le républicain éprouvé, victime de ses seules convictions, de la position de préfet disgracié, est élevé du jour au lendemain aux hautes fonctions de représentant du peuple. Il était hier le subordonné d'un gouvernement malveillant et injuste ; il est aujourd'hui envoyé par le peuple pour exercer en son nom le contrôle du souverain sur ce gouvernement ! Voilà comment proteste une nation intelligente contre les tendances coupables du pouvoir ! Voilà comment elle lui donne des leçons !

Nous sommes fiers de ce succès, fiers pour nos concitoyens du Haut-Rhin, qui viennent de prouver d'une manière si spontanée, si patriotique que si la réaction est au pouvoir, la République, la République honnête, généreuse, morale est dans le peuple. Et nous sommes en mesure d'affirmer que cette protestation contre un acte brutal de la réaction eût été bien plus éclatante s'il nous avait été connu quelques jours seulement plus tôt. Nous apprenons en effet que dans les cantons les plus éloignés du chef-lieu, comme Delle, Giromagny, on a appris la candidature du citoyen Fawtier samedi ou dimanche seulement, alors qu'il était trop tard pour revenir sur des engagements pris. Autrement il paraît certain qu'un nombre trois fois plus considérable de citoyens se fût associé à cette démonstration républicaine. Mais la leçon est d'autant plus dure, d'autant plus significative, qu'elle est pour ainsi dire improvisée. Puisse-t-elle servir à ceux à qui elle s'adresse !

Nous recevons de Mulhouse une lettre qui nous confirme cette nouvelle, et nous apprend qu'outre son titre de républicain le citoyen Fawtier peut revendiquer celui de *socialiste*.

Malgré toutes les manœuvres qu'a employées la police pour empêcher la réussite de cette candidature improvisée, la bonne cause a obtenu une majorité de 1 200 voix.

Honneur aux habitants du Haut-Rhin ! Il faut que le département du Haut-Rhin ait donné à Louis Bonaparte trois fois plus de voix qu'au général Cavaignac dans le vote de la présidence.

Voilà une preuve de plus que les réactionnaires ont tort de considérer comme acquise à leurs tendances la majorité présidentielle, et que la République compte un très grand nombre de partisans parmi les électeurs de Louis Bonaparte.

L'agonie du ministère n'est pas encore terminée. Cependant M. Billault a été mandé aujourd'hui, pendant la séance de l'Assemblée, à l'Elysée-National.

Organisation du suffrage universel.

Le citoyen V. Considerant a déposé, avant-hier, sur le bureau de l'Assemblée nationale, la pétition suivante, qui a été renvoyée à la commission chargée de préparer la loi organique qui devra servir aux élections de la prochaine assemblée législative. Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur cette pétition, dont ils comprendront toute l'importance. La demande qui y est formulée repose sur un principe de justice et de vérité tellement incontestable, elle introduirait dans nos mœurs électorales un tel progrès, que l'Assemblée nationale ne peut, ce nous semble, se dispenser de voter sur cette question.

AUX CITOYENS REPRÉSENTANTS DU PEUPLE.

Citoyens représentants,

Le meilleur système électoral serait celui qui donnerait à la France la représentation complète et sincère de tous les *intérêts* et de toutes les *opinions*.

Peut-on dire que les opinions sont représentées quand des hommes dont les idées, dont les travaux préoccupent non-seulement une localité, mais le pays tout entier, peuvent rester en dehors de l'Assemblée nationale ? Non. Peut-on dire que les opinions sont représentées quand les minorités n'obtiennent pas une représentation proportionnelle à leur importance dans la nation ? Non.

Tout système, tout mécanisme électoral, exclusif des minorités, ou combiné de manière à ne pas assurer l'élection des hommes à idées générales, à sympathies générales, est oppressif, et par cela même recèle des révolutions et des tempêtes.

Le système qui fractionnait les collèges électoraux était donc inférieur, au point de vue du progrès et de la justice, comme au point de vue de la conservation et de l'utilité sociale, au système électoral par scrutin de liste et par circonscription départementale, décrété par le gouvernement provisoire, puisque les minorités, en se concertant, ont, dans ce système, la *chance* de faire sortir de l'urne quelques-uns des noms qui correspondent à leurs sentiments et à leurs vœux.

Mais cette *chance*, laissée aux minorités, ne suffit pas, tant qu'elle n'est pas proportionnée à leur *droit*.

Or, il est clair que le suffrage universel, tel que l'a organisé le décret du gouvernement provisoire, ne répond pas suffisamment aux droits des minorités, puisque des hommes qui comptent des amis politiques dans toute la France sont restés en dehors de l'Assemblée, lorsque d'autres, connus seulement dans leur localité, ont obtenu les honneurs du mandat national, et puisqu'on a vu les premiers subissant — qui une deuxième, — qui une troisième épreuve électorale, avant de réussir, parce que ces hommes, qui ont quelques chances partout, ne possédaient pas dans le département où ils étaient présentés un nombre suffisant de sympathies,

et se trouvaient évincés par un candidat local, qui n'aurait peut-être obtenu aucune voix en dehors de son département.

Un système qui a pu obliger le citoyen Thiers, le citoyen Bugeaud, le citoyen Pierre Leroux, le citoyen Genoude, le citoyen Cabet et d'autres chefs d'opinion, à se présenter deux et trois fois pour arriver, et même pour ne pas arriver à l'Assemblée nationale, est un système injuste, dangereux, irrationnel. Tout au moins il y a dans ce système une lacune considérable.

Je viens, citoyens représentants, vous proposer un moyen bien simple de combler cette lacune.

Ce moyen consiste à introduire, dans la loi organique que vous préparez sur cette matière, l'article suivant :

« Indépendamment du contingent de représentants fourni par chaque » département, — sera proclamé représentant du peuple tout citoyen réu» nissant d'ailleurs les autres conditions exigées, qui, sans avoir obtenu » nulle part la majorité relative suffisante pour son élection dans le dépar» tement spécial, aura réuni néanmoins, dans différents départements, un » nombre de voix dont les rapports avec le nombre des suffrages exprimés » dans chacun de ces départements, lui donneront, en s'additionnant, une » majorité absolue moyenne. »

Je m'explique.

Je suppose que, sans être nommé à Paris, le candidat X ait obtenu, dans le département de la Seine, 60 000 voix sur 300 000 votants. Le rapport est de. 1/5e

Le même candidat a obtenu, dans les Hautes-Alpes, 6 000 voix sur 30 000 votants. Rapport. 1/5e

Dans le Rhône, sur 100 000 votants, le candidat a obtenu 25 000 voix. Rapport. 1/4e

Rapport total. 13/20es

Ce rapport étant supérieur à 1/2, le candidat X serait proclamé représentant du peuple.

Cette disposition, citoyens représentants, aurait l'immense avantage de permettre aux électeurs de se grouper par affinités d'opinions, indépendamment de toute circonscription électorale, et de favoriser ce groupement affinitaire dans la mesure du progrès des lumières et de l'instruction. Or, de quoi s'agit-il en matière électorale, sinon de rapprocher les affinités électives?

Grâce à cette disposition, l'électeur aurait une entière liberté d'action et d'option.

En effet, si, dans ma circonscription électorale, ne se présente aucun des hommes qui répondraient le mieux à mon opinion, j'hésite entre la certitude de perdre ma voix sur un candidat qui n'a pas de chance et la nécessité de porter sur mon bulletin des noms qui me sont peu sympathiques, mais qui sont seuls portés dans mon département. Alors mon vote est faussé, mon opinion comprimée, et j'arrive à élire des candidats moins pour eux-mêmes que pour repousser des concurrents qui me conviennent moins encore. Ou bien je m'abstiendrai, ou bien je porterai au scrutin un vote négatif, mensonger, un vote qui n'est pas libre.

Tandis que si je sais que, sur tous les points du territoire, ceux qui sentent ou pensent comme moi, voteront comme moi, et que nos votes seront réunis et comptés, je vote directement pour le candidat de mon choix, et j'agis dans la plénitude de ma liberté et de ma moralité.

On cherche mille moyens, même coërcitifs, pour amener tous les électeurs à l'urne électorale. Je suis convaincu que ma proposition aurait pour effet d'y conduire spontanément beaucoup de citoyens que le défaut de liberté du vote y laisse aujourd'hui complètement indifférents.

Si une telle proposition avait été faite avant l'épreuve solennelle du mois d'avril dernier, on aurait pu discuter longtemps sur la praticabilité du système que je présente; mais l'exactitude avec laquelle ont été généralement relevés alors les moindres nombres de votes afférents aux nombreux candidats qui se sont présentés dans chaque département, a victorieusement résolu d'avance toutes les objections relatives à la pratique.

J'estime que le nombre des hommes qui obtiendraient ainsi le mandat représentatif serait en définitive assez restreint.

Mais si l'on craint que ce nombre ne s'élève au delà de toute prévision, rien n'empêche de placer à la suite de l'article que j'ai eu l'honneur de vous proposer plus haut la disposition suivante :

« Les représentants élus à ce titre ne dépasseront pas le nombre de Y. » — Ces Y représentants seront ceux qui auront obtenu, dans les votes » collectifs, les rapports les plus élevés. »

Je suppose, citoyens représentants, qu'il conviendrait d'écrire, à la place de Y, le chiffre 50, et vous pensez sans doute qu'aux premières élections tout au moins ce chiffre ne serait pas atteint.

Mais, si faible qu'il fût, le chiffre des représentants élus en vertu de la disposition que je propose aurait toujours un avantage que vous apprécierez, — celui de rendre hommage à un principe de justice absolue et d'utilité sociale.

Il reste une objection qui, dans un pays où le bon sens serait seul maître, n'aurait aucune valeur, mais qui, dans un pays de droit écrit comme la France, est grave, puisqu'elle s'appuie sur des textes.

L'article 30 de la Constitution décide :

« L'élection des représentants se fera par département et au scrutin » de liste. »

Et l'article 21 fixe à 750 le nombre des représentants de l'Assemblée législative.

La Constitution semble donc s'opposer à l'adoption de ma proposition.

Il y a deux moyens de lever cette difficulté, — difficulté de pure forme.

Premier moyen. Lorsqu'ils ont voté, lorsqu'ils ont discuté ces deux articles de la Constitution, les représentants n'avaient pas été mis en présence du principe de justice absolue que je viens d'établir, ou, tout au moins, on ne leur en avait pas fourni le moyen pratique. Donc, la Constitution n'a pu être faite en vue de repousser ce principe, et l'Assemblée nationale constituante peut d'autant mieux l'introduire dans la loi électorale que ce principe n'est pas contradictoire avec l'esprit de la Constitution dont il vient étendre et non restreindre le texte. *La lettre tue et l'esprit vivifie.*

Deuxième moyen. L'art. 30 dit que l'élection se fera par département et au scrutin de liste. Or ma proposition ne change matériellement rien à cette disposition. Si elle est adoptée, il n'en faudra pas moins un scrutin par département, et l'élection n'en sera pas moins faite au scrutin de liste.

Mais l'art. 21 fixe à 750 le nombre des représentants.

Eh bien ! qui empêche de conserver ce nombre fixé, en déclarant, dans la loi électorale, que 700 membres (par hypothèse) seront le produit des circonscriptions départementales, 50 le produit des votes en dehors des circonscriptions, et en décidant que si ce nombre de 50 n'est pas atteint, et si, par exemple, l'élection *extra-circonscriptionnelle* ne produit que 25 représentants, on proclamera représentants du peuple les 25 candidats qui auront atteint, dans les circonscriptions départementales, les rapports les plus élevés entre les voix par eux obtenues et les suffrages exprimés?

Il me paraît donc impossible que vous ne preniez pas ma proposition en sérieuse considération, si, à côté des *intérêts*, complètement sauvegardés par le principe des circonscriptions électorales, vous voulez donner aux *opinions*, en dehors de toute circonscription arbitraire, non-seulement l'essor qui leur est nécessaire, mais la satisfaction et les garanties auxquelles elles ont un droit absolu.

Salut et fraternité,

F. CANTAGREL,
Rédacteur de la *Démocratie pacifique.*

Paris, 8 janvier 1849.

Prise de Pesth.

Nous avons fait connaître le bulletin par lequel le général Welden, gouverneur de Vienne, annonce l'occupation de Pesth, le 5 à midi, par les troupes impériales.

La veille, on avait publié un premier bulletin qui ne laissait plus de doute sur la prise de la capitale hongroise dans le délai de quelques heures.

D'après ce bulletin signé du général Welden, le quartier-général de Windisgraetz était le 4 à Bia, à quatre lieues d'Ofen, le 1er corps d'armée à Tétery, le second à Budaors et les environs, le troisième à Bia et Koncurrenny. C'est de cette position qu'on devait marcher le lendemain sur Ofen.

En marchant avec le premier corps de Marton-Vasar sur Ceteny, le ban avait eu le 3, vers midi, un engagement avec l'ennemi, qui, plaçant sur les hauteurs quelques batteries, avait ouvert le feu de très loin. Le premier corps d'armée a répondu très vivement, et le commandant a fait avancer aussitôt à la gauche la division Hartlieb, menaçant ainsi la ligne de retraite des Madgyars, d'autant plus que le second corps d'armée envoyait à la droite la brigade de cavalerie de Bia. Les Madgyars, supérieurs en forces au ban, se retirèrent vers le promotoire, position qu'ils ont ensuite évacuée pour occuper les hauteurs d'Ofen.

Le 4 est arrivée à Biska une députation de la diète hongroise, composée du comte Louis Batthyani, ex-président du conseil des ministres hongrois : de l'évêque Lonovitz, du comte Mailath et de l'ex-ministre Deack. La députation n'a pas été reçue comme telle, et le comte Batthyany n'a pas été admis. On lui a déclaré laconiquement qu'il ne pouvait être question que de la soumission à discrétion, et toute autre proposition a été repoussée une fois pour toutes.

Suivant les dernières nouvelles, Windisgraetz avait fait le bombardement d'Ofen aussitôt après avoir déclaré à la députation que la ville devait se rendre à discrétion. Cependant le bombardement ne s'est pas étendu au delà d'Ofen et n'a duré que quatre heures. Il a été suspendu provisoirement par suite de l'arrivée d'une nouvelle députation.

La plus grande partie de la bourgeoisie et du reste de la population étaient disposées à rendre les deux villes, mais elles en étaient empêchées par les grandes masses des gardes mobiles et des prolétaires armés. Un grand nombre des chefs de la révolution se sont retirés de Pesth avant la reddition de la ville.

On pense que Kossuth s'est retiré avec les forces disponibles dans la contrée de Debuezin, pour se réunir au corps du général Bem ; il aurait renoncé au plan de défendre les contrées de la Theiss inférieure. Il a emporté avec lui les insignes du couronnement de Saint-Etienne. On sait qu'en Hongrie ces insignes sont le symbole de la souveraineté nationale.

Des bruits contradictoires circulent à Vienne sur le sort de Kossuth. Suivant l'un de ces bruits, le dictateur hongrois aurait été arrêté par Meduros et Nyary, parce que ces derniers avaient surpris une lettre de sa femme, dans laquelle on lui annonçait que tout était prêt pour sa fuite en Amérique.

Un vaisseau attendait Kossuth et sa famille à Fiume.

Le succès des impériaux en Hongrie déterminera le cabinet Schwartzenberg à faire connaître sa véritable politique. Nous avons déjà annoncé, il y a plusieurs jours, qu'il se dispose à dissoudre la diète de Kremsier. Il le fera certainement si la diète vote le premier paragraphe des droits fondamentaux, constatant que *tous les pouvoirs émanent du peuple. Les députés-paysans* dont l'éducation a été faite par M. Stadion, paraissent convaincus du contraire. « C'est l'empereur, disent-ils, qui nous a convoqués ; c'est lui qui nous paie, c'est lui qui doit accepter ou rejeter la constitution que nous allons faire ; l'empereur est donc le premier pouvoir de l'Etat ; il ne vient pas de nous, mais c'est bien nous qui venons de lui.

Si les cinquante députés paysans trahissent par ignorance la cause du peuple, on peut compter qu'il n'en sera pas de même des députés tchèkes. Nous savons déjà que leur club a adopté une résolution tendant à faire déclarer par l'assemblée que le ministère a transgressé ses pouvoirs en jugeant et en influençant la décision de la diète ; que celle-ci regarde les débats ultérieurs comme non libres, et qu'elle se met en garde contre cette tendance de limiter son action. Qu'elle renvoie le premier paragraphe de la commission de la constitution pour en revoir la réduction et le placer dans la partie de la constitution qui traite des pouvoirs de l'Etat.

Si cette déclaration obtient la majorité, le ministre devra en faire une question de cabinet.

M. Helfert, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'instruction publique, a fait imprimer un projet de modification à celle de la commission. On ne retrouve plus dans ce projet ministériel ni le § 1er, *ni l'abolition des privilèges de la noblesse.*

La camarilla se croit donc plus que jamais à la veille de son triomphe. Aussi procède-t-elle déjà à l'envoi des récompenses dues à ceux qui lui ont procuré la victoire. Radetzki va être nommé duc de Custozza. Le vieux maréchal se prépare à ajouter un nouveau titre à la reconnaissance de son maître en s'emparant prochainement de Venise. On écrit de cette ville, chose peu probable, que les lagunes sont gelées, et que la glace est assez forte pour soutenir des canons du plus fort calibre. Tous les préparatifs étaient faits pour l'assaut de Venise.

Si les Hongrois et les Italiens s'entendent pour soutenir leur cause, qui est la même, l'héroïque cité des doges peut résister assez longtemps pour permettre à la Hongrie et à l'Italie de recommencer la lutte jusqu'à ce qu'ils aient chassé leurs oppresseurs.

Deuxième conseil de guerre.

AFFAIRE BARTHÉLEMY. — DÉFENSE DE Me DAIN,
Représentant du peuple.

Nous reproduisons, d'après la *Révolution démocratique et sociale*, les principaux passages de la remarquable plaidoirie que notre ami, le citoyen Dain, représentant du peuple, a prononcée au conseil de guerre, pour la défense de Barthélemy. — L'évasion du client donne un grand intérêt aux paroles du défenseur.

. . . .

Un mot d'abord sur la pièce qui a passé sous vos yeux et qui a occasionné le déplorable incident dont je viens de parler.

Elle émane d'un commissaire de police. Or, je ne comprends pas qu'un magistrat, qu'un homme connaissant les lois, et qui, par ses fonctions, ne pouvait pas ignorer les circonstances et le vrai caractère de l'élargissement de Barthélemy, je ne comprends pas que cet homme, confondant les effets de l'amnistie politique avec ceux de la grâce, et surtout de la grâce partielle, ait pu écrire que Barthélemy n'était qu'un forçat gracié, auquel était interdit le séjour de Paris, conformément à l'article 44 du code pénal.

Et remarquez que ce n'est pas seulement au nom de la dignité de Barthélemy que je dois m'élever contre ces assertions de la police ; c'est encore au nom de sa sécurité. Si, en effet, au mois de juin dernier, la présence de Barthélemy à Paris eût été une contravention à l'art. 44 du code pénal, il y aurait là une aggravation de charge qui appellerait une pénalité plus forte.

L'amnistie, on ne peut révoquer en doute que Barthélemy en ait ressenti les effets et qu'elle ait été la cause de sa sortie du bagne de Brest.

Le temps m'a manqué pour me procurer la copie d'une dépêche adressée par l'ancien ministre de la justice, M. Crémieux, à l'ancien procureur-général à la cour d'appel de Paris, M. Portalis, dépêche où se trouve nettement établie la position de Barthélemy. Cette copie, je l'ai demandée hier à M. le substitut de service, il me l'a promise.

(M. le président fait signe à Me Dain qu'il s'en rapporte entièrement à sa déclaration).

Maintenant, permettez-moi d'établir, en peu de mots, la différence qui existe entre l'amnistie et la grâce ; l'une fait remise de la peine, mais laisse subsister la condamnation, et l'autre efface la condamnation même, elle fait que cette condamnation soit censée n'avoir jamais existé. Barthélemy appréciait si bien cette différence, qu'aussitôt son retour à Paris, après février, il courut chez M. Hélie, directeur des affaires criminelles, afin de connaître au juste quelle était sa position.

Cet employé, sans se rendre bien compte de l'acte sur lequel on l'interrogeait, répondit à Barthélemy qu'il était gracié : celui-ci protesta, il acceptait l'amnistie, mais il refusait la grâce : il courut chez le citoyen Crémieux, alors ministre de la justice et lui demanda des éclaircissements.

Le ministre l'assura qu'il était porté sur l'état d'amnistie, qu'en sa qualité d'amnistié il se trouvait réintégré dans tous ses droits civiques, dans toute la liberté de sa personne. Le ministre fit plus : il adressa, à ce sujet, au procureur général une dépêche destinée à rester annexée au dossier de Barthélemy. C'est là la dépêche dont je vous disais qu'une copie m'a été promise par l'un des substituts de M. le procureur général.

Déjà une copie de cette dépêche avait été remise à Barthélemy.

Porté sur les listes des récompenses nationales, comme un des martyrs de la foi républicaine, cette expédition fut par lui déposée, d'abord à l'Hôtel-de-Ville, puis au ministère de l'intérieur, où elle s'égara. Barthélemy l'a vainement réclamée depuis. Et maintenant, appellera-t-on forçat libéré l'homme pour qui sa condamnation était devenue un titre après février ; qui a manqué de recevoir une récompense nationale, et qui l'eût infailliblement reçue sans les funestes évènements de juin, sans cette lutte fratricide où les citoyens, non contents de s'assassiner entre eux, assassinèrent la République. (Mouvement dans l'auditoire.)

Il est donc bien établi que Barthélemy, condamné autrefois pour délit politique, a été amnistié en février. Amnistié !... c'est-à-dire qu'on ne saurait aujourd'hui, sans manquer à la loi et à la morale, lui reprocher cette condamnation, ce passé à jamais anéanti, et remplacé par un présent si honorable et si glorieux. Oui, glorieux, car, il faut bien l'avouer, il n'y a pas de crimes politiques. En politique, il y a des vainqueurs et des vaincus, des criminels jamais. Les vaincus de la veille sont bien souvent les vainqueurs du lendemain, et le temps, presque toujours, se charge de réhabiliter ceux que je n'appellerai plus des condamnés, mais des victimes. (Mouvement.)

C'est cette pensée, dont la justice frappe tous les esprits, qui a fait effacer de nos codes la peine de mort en matière politique, car cette peine est irréparable et l'on a senti qu'en matière de délits politiques, il fallait toujours laisser au lendemain la possibilité de réparer les torts de la veille.

Un mot, à présent, citoyens, sur le caractère et les antécédents de l'homme que vous avez sous les yeux.

Barthélemy est un homme de foi ; sa foi est ardente, passionnée. Dès son bas âge il poursuivait dans ses rêves la conquête de cet idéal des belles âmes, de l'idéal républicain. Le gouvernement du peuple par lui-même, telle était la pensée de cette jeune intelligence, tel était l'amour de cette jeune âme. En 1839, il faisait partie de la société des *Saisons*; il s'est battu pour la république ; il a été condamné, vous le savez déjà. Février vint à la fois réaliser ses espérances et l'arracher au bagne, et lorsque la république pour laquelle il avait tant souffert fut proclamée, oh ! vous comprenez sa joie, elle tenait du délire ; mais aussi comprenez son désespoir, lorsqu'il crut voir que par la faute de quelques hommes, la révolution déviait de sa route. Et cependant tout n'était pas perdu ! Le suffrage universel existait, il pouvait tout réparer.

Pourquoi donc, pourquoi Barthélemy a-t-il pris part à l'insurrection? Il vous le dit : ses frères, les ouvriers, combattaient, il crut de son devoir de combattre dans leurs rangs. La souffrance, la faim leur avaient fait prendre les armes. Ce n'est pas en un pareil moment qu'il pouvait les abandonner. Cet abandon lui paraissait une trahison, une lâcheté. Faux point d'honneur, me direz-vous, messieurs. Exagération de l'amour-propre, cela se peut, mais cette exagération du sentiment de l'honneur, vous, messieurs, vous soldats, ne la comprenez-vous pas?

Revenons sur nos pas. Envoyé au bagne en 1839, que fait Barthélemy? Seul, toujours seul, vivant dans sa conscience et dans sa pensée, il s'élève à des études sérieuses et à des travaux de mécanique. En 1846, il invente une machine pour le sauvetage des vaisseaux. Cette découverte est applaudie par les hommes les plus compétents ; mais une compagnie avait l'entreprise du sauvetage ; ses intérêts pouvaient être froissés par une invention nouvelle. L'œuvre du forçat fut dédaignée ; mais un mémoire reste. Qui sait? Barthélemy sera peut-être un jour compté parmi les bienfaiteurs de l'humanité.

En 1842, un homme traversait le port de Brest, la mer était grosse, la barque chavire, cet homme tombe, il allait périr, car il ne pouvait nager, il était embarrassé de son manteau ; Barthélemy se précipite, et, au péril de sa vie, sauve celle de cet homme.

Pourquoi n'a-t-il pas été gracié à cette époque? Je vous l'ai dit. C'était un condamné politique, et les hommes politiques sont des ennemis. On eût gracié un voleur, un assassin, on retint Barthélemy au bagne.

La révolution de février éclate ; le gouvernement provisoire s'empresse d'envoyer, par le télégraphe, l'ordre de le mettre en liberté ! Une récompense nationale allait lui être donnée, quand surviennent les funestes évènements de juin. Lui qui, depuis février, se mêlait très peu de politique, lui qui ne faisait partie d'aucun club, lui qui désapprouvait l'insurrection (il me démentirait, messieurs, si je lui supposais en ce moment des sentiments qu'il n'a pas eus), au premier bruit de la fusillade, il s'élance de Vitry, où il demeurait alors, au secours de ses frères. Après une course de trois quarts d'heure, au milieu d'une pluie battante, il arrive au faubourg du Temple. On lui offre le commandement d'une barricade dont le chef venait d'être tué. Il accepte ; mais qu'a-t-il fait?

Il s'est borné à se défendre.

Il a sauvé la vie à plus de 200 hommes, dont, sans lui, vous auriez aujourd'hui à pleurer la mort.

Le capitaine Ribot vous le disait : Barthélemy n'avait, dans un certain moment, qu'à commander une décharge : plus de cent hommes seraient tombés du côté de la garde nationale.

Et le lieutenant Boucher qu'il a sauvé !

Et cet autre officier qu'il désarme, dont il se borne à prendre le sabre et la giberne, en poussant la loyauté jusqu'à lui remettre un reçu !

Et tous ces actes d'une délicatesse vraiment incroyable ! Ses hommes ont faim, ont soif, il leur donne du pain et du vin. Mais ce pain et ce vin, il les achète, et comme il n'a pas d'argent il engage sa montre.

Un boucher passe, conduisant une voiture que l'on soupçonne contenir des aliments. Les insurgés s'y précipitent et veulent s'en emparer, Barthélemy s'y oppose : « 20 kilos, dit-il, c'est assez, mais il faut les payer. » Et, n'ayant pas d'argent, il remet au boucher un bon revêtu de sa signature.

Il se dénonce ainsi lui-même, il se voue à la mort plutôt que de souffrir qu'un tort, bien excusable en un pareil moment, soit fait à cet homme ; que dis-je, au commerce de cet homme ? N'est-ce pas là, comme je le disais en commençant, de la grandeur d'âme, de l'héroïsme? Que reste-t-il donc à la charge de Barthélemy? Un fait, un seul : il s'est battu en juin. Eh bien, soit, il est coupable ; mais n'allez-vous pas le récompenser, vous, juges républicains, de tout ce qu'il a souffert pour la cause de la République? C'est pour elle qu'il a passé sa jeunesse au bagne ; c'est pour elle qu'il est privé aujourd'hui d'embrasser deux jeunes sœurs que sa condamnation de 1839 a fait mourir de chagrin ; c'est pour elle qu'il sera peut-être privé d'embrasser longtemps encore sa vieille mère déjà malade, et que sa condamnation de 1849 ne manquerait pas de tuer. Et depuis juin n'a-t-il pas assez souffert? Transporté par erreur, n'a-t-il

pas été avec ses nombreux amis de la déroute de juin empilé, à bord d'un navire à vapeur, dans des soutes à charbon, sans eau pour se rafraîchir, sans air pour respirer, et subissant une chaleur de plus de quarante degrés? N'a-t-il pas vécu cinq mois dans les pontons, souillé par la crasse, rongé par la vermine?

Enfin, n'a-t-il pas assez souffert quand il lui a fallu, pour venir comparaître devant vous, traverser à pied une partie de la France, les mains attachées derrière le dos et escorté par les gendarmes, et cela pendant vingt grands jours? N'est-ce pas assez!

Il a pris les armes! oui, sans doute; mais il a déclaré qu'il ne les a prises que pour épargner ses ennemis. Pour toutes ces vies qu'il a conservées à la France, donnez-lui donc une récompense. Donnez-lui une récompense pour cet homme qu'il a sauvé dans le port de Brest. Devancez, en l'acquittant, devancez cette amnistie qui, bientôt, s'étendant sur la France entière, apaisera toutes les haines, réconciliera tous les partis, récompensera tous les héroïsmes... oui tous les héroïsmes, car cet homme, dont vous allez de nouveau peut-être faire un forçat, deviendrait demain un héros, si demain une nouvelle révolution consacrait le triomphe de la République démocratique et sociale.

Nous ne réussirions pas à dire l'effet produit par cette brillante plaidoirie sur l'auditoire. Le président ayant demandé à Barthélemy s'il avait quelque chose à dire pour sa défense :

— Je ne crois pas, a-t-il répondu, qu'il soit possible de rien ajouter aux nobles et éloquentes paroles que vous venez d'entendre.

Puis, s'élançant au cou de Me Dain et le serrant dans ses bras :

— Ma reconnaissance et mon dévouement, s'est-il écrié, voilà la seule récompense que je puisse vous offrir.

Citoyen rédacteur en chef,

Les démocrates de Rochefort, comme ceux de Paris et des autres villes, n'ont pas voulu rester sourds à votre appel.

Ils se sont tous émus à la nouvelle de l'assassinat de l'héroïque Robert Blum, et ils vous adressent une faible somme, produit de la souscription à 5 et 10 centimes qu'ils ont ouverte en faveur de la femme et des enfants de ce noble martyr.

Au moment où les républicains doivent plus que jamais serrer leurs rangs, la perte d'un des chefs les plus éminents et les plus courageux de la démocratie militante est pour toujours regrettable.

En présence donc des sourdes menées des monarchistes de toutes couleurs, que les socialistes, à quelque école qu'ils appartiennent, s'unissent pour le salut commun, la conservation de la République; qu'ils se jurent, sur cette tombe à peine fermée, un serment indissoluble de concorde, et le triomphe de leur cause, aussi juste que le droit, est pour peu de temps différé.

Salut et fraternité, A. C.

Rochefort, 5 janvier 1849. Vos abonnés.

Assemblée nationale.

Séance du 13 janvier. — PRÉSIDENCE DE M. CORBON.

M. SOUBRAT réclame contre le rappel à l'ordre dont le procès-verbal annonce qu'il a été frappé. Il a été seulement averti.

M. LE PRÉSIDENT fait connaître les vérifications dont le scrutin d'hier a été l'objet.

MM. Monnaye, Person, Pietri, Royolle et Perrée, ont déposé chacun un bulletin blanc et un bulletin bleu. Ces votes ont été annulés.

M. Misard a déposé également deux bulletins; mais avant le vote il s'est aperçu de l'erreur, et il a déclaré qu'il avait entendu déposer un bulletin bleu. En conséquence ce vote lui a été seul compté. (Réclamations à droite.)

M. LE PRÉSIDENT consulte l'Assemblée. Les deux bulletins sont annulés. Un bulletin blanc portant le nom de M. Proudhon a été trouvé dans l'urne et a été annulé, ce représentant étant notoirement malade et n'assistant pas à la séance.

Huit bulletins ont donc été annulés. Voici par suite le résultat du scrutin.

Nombre des votants	796
Majorité absolue	398
Bulletins blancs	396
Bulletins bleus	400

En conséquence, l'Assemblée a pris la proposition en considération à la majorité absolue de deux voix.

M. LE PRÉSIDENT consulte l'Assemblée pour savoir si la proposition sera renvoyée aux bureaux ou au comité.

Après une courte discussion, l'assemblée renvoie la proposition aux bureaux.

UN REPRÉSENTANT demande la nomination immédiate d'une commission. (Non! non! à lundi.)

Cette nomination sera mise à l'ordre du jour de lundi.

M. PAGNERRE demande que tous les amendements soient renvoyés à cette commission. — Adopté.

L'Assemblée passe à la discussion de la proposition tendant à modifier le tarif des droits de douane sur les sels étrangers.

M. BANDOIN appuie un amendement présenté hier, qui soumet les sels raffinés provenant de l'étranger à un droit de 4 fr. et de 4 fr. 50 c.

M. PASSY, ministre des finances, propose le chiffre de 3 fr. 50; mais il voudrait que les sels anglais fussent l'objet d'une désignation spéciale. Les sels anglais sont raffinés après un simple lavage. Il ne faudrait pas que sous le prétexte de ce lavage, on pût introduire en France les sels anglais comme non raffinés.

M. KESTNER combat cette proposition et l'amendement. De prohibition en prohibition on finira par laisser les producteurs français du sel, maîtres absolus du marché.

M. TALON, rapporteur, explique quels ont été les motifs de la commission en se ralliant à l'amendement de M. Luneau. Il reproche à M. Lerembourg de se trop préoccuper de l'intérêt anglais. Cet intérêt ne serait pas mieux défendu dans le parlement anglais qu'il ne l'a été à l'Assemblée nationale. (On rit.) La commission, du reste, se rallie à la réduction proposée par M. Passy.

MM. Galy-Cazalat, Glais-Bizoin, Talon et Lerambonre sont encore entendus.

De divers côtés on demande la clôture.

M. FAVREAU demande la parole contre la clôture. Je n'ai pas l'intention, dit-il, de prolonger ce débat, mais je demande à présenter une observation qui n'a pas encore été faite.

Quand nous avons demandé une surtaxe pour les sels anglais, c'est parce que nous nous trouvions en face d'une impossibilité résultant de ce que les sels français ne sont que les produits du travail de l'homme, tandis que les sels anglais sont les produits de la nature, et que nous ne pourrions dès lors lutter contre eux. En Angleterre, il n'y a ni frais ni droits à payer; ils se trouvent donc protégés par leur nature même. (Aux voix! aux voix! la clôture!) En France, pour opérer le raffinage de 400 kilogrammes de sel, il faut 50 kilogrammes de houille; en Angleterre, il n'y a presque aucune dépense à faire; c'est pour éviter cette infériorité que nous avons demandé une protection contre les sels anglais. (Aux voix!)

L'amendement de la commission est mis aux voix avec les chiffres de 3 fr. 50 c. et 4 fr. proposés par M. le ministre des finances.

Cet amendement est rejeté.

M. SOUBIES DE L'ECLUSE propose de fixer le droit à 3 fr. et 3 fr. 50 c. (Réclamations diverses.)

M. BILLAULT appuie l'amendement. Il soutient que dans une loi de douanes, il faut toujours faire une distinction entre les produits bruts et les produits fabriqués.

L'amendement est mis aux voix et rejeté.

M. GRANDIN propose le chiffre de 2 fr. 75 c. et de 3 fr. 25 c. (Réclamations nombreuses.) Il y a là un droit qu'il ne faut pas méconnaître, c'est le droit du fabricant. Au chiffre de 4 fr. 75 c. il est probable que les deux tiers du sel seront tirés de l'Angleterre; il faut donc établir un droit différentiel.

L'amendement est mis aux voix. Deux épreuves sont successivement déclarées douteuses. On passe au scrutin de division, qui donne le résultat suivant :

Nombre des votants	724
Majorité absolue	363
Billets blancs	398 (Ah! ah!)
Billets bleus	326

L'amendement est adopté.

M. GLAIS-BIZOIN, d'accord avec M. Méaulle, propose un article additionnel ainsi conçu :

« Ne jouiront pas appelés à jouir du bénéfice de l'art. 6 de la loi du 28 décembre 1848 les marchands et débitants qui auront vendu, postérieurement au 1er janvier 1849, les sels admis au remboursement, et constatés conformément au règlement de l'administration publique, sans avoir fait remise aux consommateurs des deux tiers de la taxe supprimée. »

L'honorable membre dit que sa proposition a pour objet de faire rentrer plusieurs millions au Trésor, car il y a beaucoup de débitants qui, sans avoir fait profiter le consommateur de la taxe, viendraient ensuite réclamer le remboursement de la taxe par eux payée.

M. PASSY, ministre des finances, combat cette proposition. Il n'a pas le droit d'intervenir entre les débitants et les consommateurs. La commission avait proposé de ne rembourser la taxe payée qu'au bout de six mois; l'Assemblée a décidé que le remboursement serait fait immédiatement. C'est là une innovation malheureuse qui peut avoir des conséquences graves. L'Assemblée pourrait en diminuer la gravité; si elle exonérait le gouvernement de la nécessité du remboursement, en laissant les marchands écouler leurs approvisionnements.

M. SAINTE-BEUVE combat cette proposition. Si elle était adoptée, la réduction du sel serait uniquement au profit des débitants. L'Assemblée se rappelle qu'une proposition avait été faite pour abolir complètement l'impôt à partir du 1er avril 1849; cette proposition avait eu pour conséquence d'empêcher les approvisionnements de la part des marchands. Il n'y a donc pas de remboursements importants à opérer aujourd'hui.

M. MÉAULLE appuie la proposition de M. Glais-Bizoin; il est de notoriété incontestable que, depuis le 1er janvier 1849, le prix du sel est resté le même. (Oui! oui!) Si donc le gouvernement est obligé de rembourser les deux tiers de la taxe, les débitants qui auront déjà reçu ces deux tiers de la part des consommateurs, recevront quatre tiers; il y aurait là une iniquité au détriment des consommateurs. De deux choses l'une, ou il faut adopter l'amendement, ou il faut rapporter purement et simplement l'art. 6 du décret rendu sur le sel.

M. PERRÉE soutient qu'il y a un fait accompli par le décret du 28 décembre; il y a déjà des débitants qui ont reçu le remboursement des deux tiers de l'impôt; on ne peut revenir sur une mesure votée et déjà exécutée, du moins en partie; le gouvernement doit avant tout montrer de la fidélité dans ses engagements, quelqu'onéreux d'ailleurs qu'ils puissent être pour lui.

M. PASSY, ministre des finances, reconnaît qu'il s'est trompé. Ce qui a été dit dans la discussion le frappe; il suffit qu'il puisse y avoir des opérations faites sur la foi du remboursement de l'impôt, pour qu'il ne croie pas devoir, quelque préjudice d'ailleurs que doive en éprouver le Trésor, persister dans ses observations.

M. GLAIS-BIZOIN persiste dans l'amendement qu'il a proposé.

M. MÉAULLE dit qu'il peut être arrivé que des marchands aient pu faire des approvisionnements, sur la foi de l'article 6 du décret du 28 décembre. Dans ce cas, il est certain que le remboursement du droit payé intégralement avant le 1er janvier doit être fait à ces marchands.

M. PASSY, ministre des finances, dit que l'exécution de l'amendement offrirait des difficultés extrêmes, et même impraticables; il repousse cet amendement, qui n'est pas appuyé.

M. FOULD propose un autre article additionnel ainsi conçu :

« Il sera fait une enquête parlementaire pendant l'année 1849, sur le commerce des sels en France. »

M. DEMESMAY appuie cette proposition.

M. FOULD dit qu'il ne croit pas qu'il puisse y avoir d'objection sur la proposition qui a pour objet d'éclairer une question qui n'a nullement été résolue par la discussion qui a eu lieu.

M. LUNEAU demande que l'enquête soit administrative et non parlementaire.

La proposition de M. Fould est mise aux voix et adoptée.

L'ensemble du décret est mis aux voix et adopté.

Plusieurs congés sont demandés et accordés.

La séance est levée à six heures.

Lundi à midi, réunion dans les bureaux. Nomination d'une commission de quinze membres pour la proposition de M. Rateau.

A deux heures, séance publique. Scrutin pour la nomination du président.

Discussion du projet de loi sur le conseil d'Etat.

On lit dans la *Patrie* :

MM. Wolowski, F. de Lasteyrie et Léon Gérard ont déposé aujourd'hui un amendement sur la proposition de M. Rateau; prise hier en considération. Voici le texte de cet amendement :

« L'Assemblée législative est convoquée pour le 10 avril 1849. Les pouvoirs de l'Assemblée constituante prendront fin le même jour. Les élections pour la nomination de 750 membres qui devront composer l'Assemblée législative auront lieu le 25 mars 1849. »

M. Dubaux, représentant de la Haute-Garonne, a présenté un amendement sur la proposition de M. Rateau, tendant à la dissolution de l'Assemblée nationale constituante et à la convocation de l'Assemblée législative.

L'amendement est ainsi formulé : « La loi du 15 décembre 1848, relative à l'énumération des lois organiques qui doivent être votées par l'Assemblée nationale constituante, est rapportée.

L'Assemblée législative sera convoquée après le vote de la loi électorale, qui sera mise immédiatement à l'ordre du jour, et discutée toute affaire cessante.

Le même journal annonce que M. de Barbançon a été élu représentant dans l'Indre, et M. Napoléon Daru dans la Manche.

FAITS DIVERS.

Nous avons parlé plusieurs fois des démarches faites auprès des autorités, et dernièrement auprès du président de la République, par les ouvriers boulangers, qui demandent à se soustraire à l'influence des bureaux de placement. Aucune solution n'ayant été donnée à cette importante question par l'autorité, des querelles, des rixes ont envenimé cette affaire et l'ont fait sortir du caractère pacifique qu'elle avait eu jusqu'à présent.

Un conflit des plus déplorables a eu lieu hier entre les ouvriers qui veulent la suppression des bureaux et ceux qui en veulent la continuation.

Dans la matinée, de vives altercations s'élevèrent aux environs de la Halle-aux-Blés entre les deux partis, et l'un des bureaux de placement fut menacé d'être envahi. Plus tard, environ soixante ouvriers se présentèrent à la porte de ce bureau pour exécuter leur menace; mais ils furent accueillis par un nombre presque égal du parti opposé, et une lutte s'engagea. La préfecture de police, avertie à l'avance, avait envoyé sur les lieux une forte escouade de gardiens de Paris, qui vinrent pour s'interposer à ce conflit; ils furent fort mal reçus, et les deux partis s'unirent pour les repousser. Cependant les agents de l'ordre public arrêtèrent une douzaine des plus mutins et se dirigeaient vers la Préfecture de police, quand, surpris dans la rue du Roulé par les ouvriers boulangers qui s'étaient de nouveau réunis, ils furent obligés d'abandonner leurs prisonniers, et un nouveau combat s'engagea; deux gardiens furent grièvement blessés; les couteaux furent tirés, et un gardien blessa, d'un coup de poignard, un ouvrier à la figure.

Deux officiers de la garde républicaine, dont un capitaine, prirent fait et cause pour les boulangers; néanmoins les agents de la préfecture reprirent le dessus et rentrèrent avec trente prisonniers, au milieu desquels on voyait les deux officiers qui furent conduits immédiatement à la prison militaire par ordre du préfet.

Nous regrettons ces scènes de violences qui n'amènent jamais au but que se proposent les ouvriers. La cause la plus juste est dégradée, quand pour la faire réussir on emploie la force au lieu du droit, et toujours il se trouve un intérêt sordide qui en profite.

— La Fête de la *Présidence* aura définitivement lieu au *Jardin-d'Hiver* jeudi prochain, 18 courant. — On souscrit toujours, jusqu'au 16 janvier, au Jardin-d'Hiver, au *Ménestrel* et chez Gal gnani, rue Vivienne, aux Villes de France, à la Maison-Dorée, rue Laffite, 1, et chez les principaux éditeurs de musique. — Le prix de la souscription reste fixé à 20 fr. pour un cavalier et une dame, 10 francs pour une seule personne.

— On nous prie d'insérer l'avis suivant :

« Les ouvriers tailleurs, ainsi que les amis de Troncin (André) sont priés de se trouver demain lundi 15 du courant, à 10 heures du matin, à Montmartre, place de l'Eglise, pour de là se rendre comme les années précédentes, au cimetière, pour visiter la tombe de leur infortuné camarade.

— Le ministre de l'intérieur invite M. Rude, président de la section de sculpture, de convoquer MM. les sculpteurs, afin qu'ils aient à élire une commission pour juger les projets du monument de l'archevêque de Paris.

En conséquence, MM. les membres de la section de sculpture qui n'auront pas pu être convoqués par lettre, sont priés de vouloir bien se rendre lundi prochain 15, à 10 heures précises du matin, à l'Ecole des Beaux-Arts, pour procéder à cette élection.

Ne seront reçues que les personnes ayant été admises au salon (1848 excepté) et les médaillistes de l'Ecole-des Beaux-Arts.

— C'est par suite d'une erreur typographique, que nous avons porté hier à 2 fr. 50 c. le prix du volume des fables de M. Lachambeaudie. Le prix de cette nouvelle édition est le même que celui de l'édition précédente : 1 fr. 50 c.

— On ne saurait se faire une idée de la quantité innombrable de lettres que reçoit le président de la République; on en évalue le nombre à 2500 par jour; quatre soldats des chasseurs de Vincennes (d'Orléans) sont occupés, de neuf heures du matin à trois heures de l'après-midi, au bris des cachets. La plupart de ces lettres contiennent des demandes de places ou d'argent. Jusqu'à présent on compte 7 564 demandes de bureaux de tabac; 5 834 bureaux de timbre, et 4 755 bureaux de poste. Il y a des solliciteurs qui poussent l'indiscrétion jusqu'à solliciter des prêts de 400 000 fr. Si le président de la République voulait satisfaire tous ces appétits, il faudrait qu'il fût riche comme Crésus et puissant comme trois Césars. Dès sept heures du matin, les anti chambres de son hôtel sont remplies de solliciteurs qui, douteux la veille, font du dévouement le lendemain. (*La Liberté.*)

— On écrit de Bahia, le 4 novembre 1848 :

« Un affreux incendie a éclaté hier, à deux heures de l'après-midi, dans la ville basse, et en peu d'heures a détruit trois des principaux magasins, encombrés de marchandises. Le consul de France, M. de Castelnau, s'est immédiatement transporté sur les lieux avec les officiers de la chancellerie, et il a été bientôt rejoint par les équipages des corvettes de la République l'*Héroïne* et l'*Expéditive*, qui se trouvaient sur rade.

» L'immense quantité de goudron et d'huile de palme que contenaient les magasins donna bientôt à l'incendie un aliment terrible, et des amas de poudre destinée à la traite, qui se trouvaient frauduleusement cachés au milieu des marchandises, rendaient le travail des plus dangereux. Pendant plusieurs heures, l'on crut que la ville entière allait devenir la proie des flammes; mais, grâce au courage et à l'audace des équipages français, joints à celui du brick anglais *le Grecian*, l'on parvint à sauver la douane et à arrêter les progrès de l'incendie. Il fut nécessaire de détruire plusieurs maisons, ce qui fut exécuté par les matelots, sussités après que le consul de France en eût obtenu la permission des autorités locales. Quelques hommes des corvettes ont été plus ou moins grièvement blessés, et un matelot anglais est dans un état désespéré.

» Les Brésiliens expriment hautement leur reconnaissance envers les Français, et le président de la province a adressé des remerciements officiels à M. de Castelnau et aux commandants des corvettes. Enfin, le commerce de Bahia offrit une somme considérable aux équipages, qui, en refusant d'accepter ce présent, montrèrent au pays que nos marins sont aussi désintéressés que dévoués à l'humanité. »

Le *Moniteur de l'Armée* publie une circulaire de M. le général Rulhière, ministre de la guerre, adressée aux intendants militaires, sur les dispositions relatives à l'exécution de l'arrêté du 12 septembre dernier, qui modifie la forme de la décoration de la Légion-d'Honneur.

Le ministre a décidé que les légionnaires qui servent comme sous-officiers, caporaux, brigadiers ou soldats dans les corps de troupes, ne supporteraient pas la dépense qui résultera de cette modification, et qu'elle serait imputée sur la masse générale d'entretien (pour la gendarmerie, sur le fonds de l'entretien.)

Les conseils d'administration de chacun des corps de troupes sont invités à réunir les décorations des sous-officiers et soldats, et à les transmettre à M. le grand-chancelier de la Légion-d'Honneur, qui en fera modifier la forme par le bijoutier chargé de la fourniture générale de l'Ordre, au prix modéré de 3 fr. 75 c. par décoration.

Ces envois devront être accompagnés de l'état nominatif des militaires; ceux-ci se borneront nécessairement à porter le ruban jusqu'au renvoi de leur décoration.

Les sous-officiers et soldats qui auraient spontanément exécuté l'arrêté du 12 septembre, recevront sur les mêmes fonds une indemnité égale au tarif fixé.

— Les débats de l'affaire de la mort du général de Bréa et du capitaine Mangin commenceront lundi prochain, 15 janvier, et se continueront pendant dix à douze jours. Des ouvriers charpentiers et menuisiers ont apporté aujourd'hui un grand nombre de pièces de bois pour établir dans la salle d'audience du 2e conseil de guerre des gradins destinés à recevoir les vingt-cinq accusés qui comparaîtront devant la justice militaire. On évalue à deux cents le nombre de personnes citées en témoignage, tant par le ministère public que par les accusés.

A peine l'audience d'aujourd'hui a-t-elle été levée que vers sept heures du soir un grand nombre d'ouvriers menuisiers se sont emparés de la salle et ont commencé les travaux que nécessitent les dispositions de cette affaire. (*Gazette des Tribunaux.*)

— Dans une maison où l'on venait de fêter les rois, un plaisant dit au roi de la fève : — Supposez que vous êtes Henri V et choisissez votre ministère. — D'abord, pour ministre de l'instruction publique, je prends M. Frayssinous, évêque d'Hermopolis. — Mais il est mort! — En ce cas, je garderai M. de Falloux.

— New-York, 23 décembre. — Un double meurtre, suivi d'un suicide, a été commis dans une maison située à l'angle des rues Henry et Walnut-street.

Frank Geiger, Alsacien, envoyé par sa famille à Paris pour y apprendre le commerce, y avait fait connaissance avec une jeune et jolie Allemande, nommée Maria Kloster. Sa famille, croyant le séparer de sa maîtresse, lui fournit la somme strictement nécessaire pour se rendre aux Etats-Unis. Arrivé au Havre avec Maria Kloster, il obtint à force de sollicitations que le passage de chambre pour lui fût converti en un double passage d'entrepont.

Tous deux étaient depuis cinq semaines à New-York, lorsque les ressources leur manquèrent tout à coup. Le père, instruit de la conduite de son fils, avait révoqué une lettre de crédit sur un banquier de New-York. Frank Geiger se voyait réduit à vivre du travail fait à l'aiguille par Maria Kloster, et celle-ci, ne voulant pas se soumettre à un genre de vie aussi précaire, abandonna son amant pour vivre avec un tailleur

nommé Marks. Ce n'était pas le premier motif fondé de jalousie que cette fille eût donné à Geiger, mais il fut poussé au désespoir par cette injure. Armé d'un poignard, il se rendit à la maison où se trouvaient son rival et sa maîtresse infidèle; il les frappa l'un et l'autre, se porta ensuite à lui-même cinq coups de poignard et mourut sur-le-champ. Lorsque ces crimes ont été découverts, Maria Kloster vivait encore, et l'on avait un faible espoir de la sauver. (*Gazette des Tribunaux.*)

— M. Désirabode et M. Luchet, nommés en février gouverneurs de Saint-Cloud et de Fontainebleau, ont reçu, pour le 31 décembre, avis que leurs fonctions avaient cessé, *par retrait d'emploi.* (*Crédit.*)

— Sur la proposition de M. Buchez, le conseil général de la Seine a voté l'établissement d'un impôt sur les billards. (*National.*)

— On lit dans l'*Opinion publique* :

« M. Duchâtel sera à Paris, à ce que l'on assure, au mois de février. Un de ses premiers soins sera, dit-on, de demander aux tribunaux les moyens de rentrer dans la possession d'une somme de 100 000 fr., valeur approximative d'un nombre considérable de pièces de vin qui se trouvaient dans les caves du ministère de l'intérieur avant le 24 février, et qui ne s'y trouve plus. Or, ces 100 000 fr. de vin étaient, à ce qu'il paraît, la propriété personnelle de M. Duchâtel. »

Si le fait est vrai, nous demandons que ces 100 000 francs soient restitués à M. Adam, comme indemnité de la somme qui lui a été extorquée par M. Granier de Cassagnac, en complicité avec M. Duchâtel, pour prix du privilège de l'Opéra national.

— Des correspondances de Philadelphie annoncent que la population des îles Sandwich surtout, se lance impétueusement à la chasse de l'or. Des habitudes d'intempérance et d'ivrognerie ont été déjà fatales à plusieurs immigrants. Le prix du temps est si grand et le travail à la recherche de l'or si abondant, que des corps ont été laissés exposés à l'air. personne ne voulant quitter son travail payé très cher pour donner la sépulture aux morts : de là des maladies... et pas de médecins! Le clergé cherche à faire entendre sa voix à des créatures délirantes. Le révérend Putnam, à Boston, a fait dernièrement un sermon dont le texte était : *Mieux vaut obtenir la sagesse que l'or*; il n'a pas été écouté.

HISTOIRE POLITIQUE DES ÉCOLES ET DES ÉTUDIANTS (depuis le XII[e] siècle jusqu'à 1849). — La 1re livraison vient de paraître chez P. Martinon, libraire, rue du Coq-Saint-Honoré, 4, et rue de l'École-de-Médecine, 25.

Cet ouvrage, entièrement neuf, produira sur les sociétés secrètes des universités d'Allemagne, sur l'organisation des étudians de la Restauration et sur la préparation du mouvement de juillet par les Étudiants de Paris, de curieux renseignements qui jetteront une nouvelle lumière sur le rôle politique en Europe de la jeunesse des Écoles.

AVIS. — Le directeur des musées nationaux a l'honneur de prévenir le public que la réouverture de la galerie espagnole, où seront exposés les tableaux placés précédemment dans le grand salon carré, aura lieu dimanche prochain 14, et que ces salles seront rendues aux études de MM. les artistes, à partir de mardi 16 janvier 1849.

MAISON DE JEU CLANDESTINE. — On lit dans le *Droit* : « Cette nuit, en vertu d'un mandat, M. Bouvrot, commissaire de police des délégations judiciaires, s'est transporté boulevard Montmartre, 2, chez les sieurs Bruillet et Jallais qui, sous la dénomination de *Cercle de province*, tenaient une maison de jeu clandestine.

» M. Bouvrot a trouvé, assises autour d'un tapis vert, une vingtaine de personnes en train de jouer; il a saisi les enjeux, montant à une somme d'environ trois cents francs.

» Il a fait encore la saisie du riche mobilier qui décorait l'appartement, et d'environ six cents jeux de cartes. Pendant qu'il procédait à cette opération, le commissaire a vu entrer trois individus qu'il a reconnu pour des *grecs* raffinés et qui déjà ont eu quelques démêlés avec la justice. »

PROPAGANDE DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE. — L'assemblée générale pour la constitution définitive de la société et l'élection du comité de surveillance aura lieu dimanche, 14 janvier, à 7 heures et demie du soir, à la Redoute, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 45. Ne pourront y assister que les membres de l'association, sur présentation de leur carte. Ceux qui ne l'ont pas retirés sont invités à passer rue Coquillière, 12 ter, de 9 heures du matin à 10 heures du soir.

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 janvier sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande.

PETITE CORRESPONDANCE.

La Flèche.—M F.—Reçu.—On ne pouvait mieux choisir à notre gré.
Orléans.—M. B.—Reçu —Nous connaissons les diffic. de la sit.— Merci.
Orléans.—M. D.—M. B. nous a transmis. — Nous tenons compte des observ., mais cela regarde principal. les Orléanais.
Douai.—M. F. — Ayez confiance. — Merci à tous deux. — A. B. vous serre la main.
Mamers.—M. M.—Le vieux monde agonise et le nouveau se lève.—Reçu.
Warm....—M. M.—Merci.—Compl. affect.— A. B.
Rocroy —M. L.—Nous apprécions la val relat. — Merci.
Saumur.—M. B.—Cord. accueil au nouveau.—Remerciem. à tous.
Guise.—M. G. L.—Reçu.—Nous vous connaissons de longue date.
Mulhouse.—MM. S.—Merci, amis, merci, vous comprenez la grandeur du but.
Dôle.—M. S. et J —Nous sommes heureux d'appr. que nos ann. ont produit quelque résult.—Renouvelez-les.—Reçu.
Grenoble.—M. G. — Grenoble est une de nos bonnes villes, et nous comptons sur elle.—Reçu.
Metz.—M. G.—Reçu le 1er envoi.—Merci.
Faouet — MM. B. — Il y avait eu confus.; rectifié. — Nous suivrons vos instruct.; mais c'était par un sentim. de réserve, motivé par la crise, que nous nous étions abstenus.—Merci.
Rennes.—M. M.—Votre passé nous répond du présent et de l'avenir.
C. — M. D. — Reçu conformément à la lettre du 10 janvier.
Cambrai. — M. L. — La P. C. d'hier sous la lettre D vous concerne.
La Flèche. — M. B. — La liste de sousc. va passer incess. L'ab. a été fait et nous l'avons rappelé à qui de droit.
Nancy. — M. G. — Reçu votre lettre. Nous ferons selon vos désirs.
Cherbourg. — M. M. — La broch. est tirée. — Nous ne pouvons encore rien vous dire.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS.	20 fr.,	11 fr.,	6 fr.
DEP. ET ETRANGER.	32	17	9
PAYS à surtaxe.	50	26	14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS, DEP. ET ETR.	8	4	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois.	40 c.	Annonces anglaises.	40 c.
Cinq à neuf — —	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 13 janvier.

Les spéculateurs de la coulisse escomptent en hausse, au boulevard, la faible majorité de l'Assemblée nationale. Le parquet suit absolument la même marche; il commence aussi à 75 90, tombe à 75 30, pour se relever à 75 80 fin courant et 75 70 au comptant. Hausse 60 c.

L'emprunt fait 75 fin courant.

On parle d'une expédition militaire pour Civita-Vecchia.

Le 3 0/0, de 45 60, arrive et finit à 46, avec 40 c. d'amélioration.

La banque de France gagne 25 fr. à 1 700.

Les chemins de fer n'éprouvent aucun changement bien notable.

Orléans flotte entre 700 et 702 50.

Le Nord se maintient à 392 50.

La rente avait été constamment offerte, mais elle se relève vers la fin du marché.

Il est question aussi de dislocation de ministère.

RENTES FIN COURANT.	Prés. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	45 60	46 »»	45 70	46 »»
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	75 [illegible]
Cinq 0/0	75 30	75 85	75 30	75 80

13 janvier. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	45 85 »»	4 Canaux avec prime	925 »»
— Emprunt 1847-1848	75 25 »»	Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	75 70 »»	Caisse hypothécaire	»»» »»
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	»» »» »»	Emprunt d'Haïti	»»» »»
4 0/0 j. du 22 septembre	»» »» »»	Espagne, dette active	»» »»
Actions de la banque	1700 »» »»	— dette passive	»» »»
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	27 »»
Récep. Rothschild	79 25	Emprunt portugais 5 0/0	»» »»
5 0/0 de l'Etat romain	66 50	— 3 0/0	»» »»
5 0/0 belge 1840	86 75	2 1/2 hollandais	»» »»
— — 1842	»» »»	Zinc Vieille-Montagne	2875 »»
— 4 1/2	»» »»	H. de la Grand-Combe	»»» »»
— Banque (1835)	[illegible] »»	Emprunt du Piémont	»»» »»
Obligations de la Ville	1120 »»	Lots d'Autriche	»»» »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	»»» »»	310 »»	Orléans à Bordeaux	377 50	378 75
Versailles, rive droite	125 »»	121 50	Du Nord	390 »»	392 50
— rive gauche	115 »»	106 »»	De Paris à Strasbourg	[illegible] 75	[illegible] 75
Paris à Orléans	700 »»	700 »»	Tours à Nantes	242 75	246 25
Paris à Rouen	440 »»	440 »»	Paris à Lyon	»»» »»	»»» »»
Rouen au Havre	235 »»	240 »»	Montereau à Troyes	102 50	102 50
Avignon à Marseille	175 »»	»»» »»	Dieppe à Fécamp	165 »»	165 »»
Strasbourg à Bâle	83 75	83 75	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	250 »»	251 50	Bordeaux à la Teste	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boulogne	200 »»	200 »»			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

La brillante jeunesse de Paris a enfin trouvé son lieu de réunion, salle Sainte-Cécile, chaussée d'Antin. La foule qui s'y était donnée rendez-vous jeudi dernier, s'y retrouvera ce soir dimanche, et Rubner fera exécuter pour la deuxième fois la délicieuse polka Sainte-Cécile. Les danses commenceront à sept heures.

Le bal des fleurs au Jardin-d'Hiver, dimanche prochain, sera la plus ravissante fête qui ait jamais été donnée à Paris. Strauss pour l'orchestre, Clemenson pour l'éclairage, des tapis splendides, un déluge de fleurs pour les dames, feront de ce bal une merveilleuse fête à laquelle tout Paris élégant voudra assister. Le bal des fleurs se donne au profit des pauvres de Paris. Le prix du billet n'est que de 5 fr. par personne.

Spectacles du 14 janvier.

THEATRE DE LA NATION.—
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Une Chaîne.
ITALIENS.—
OPERA COMIQUE.—Haydée, le Muletier.
ODEON.—Macbeth, la Reine d'Espagne.
THEATRE-HISTORIQUE.—Les Mystères de Londres.
GYMNASE.—Mme Marneffe.
VAUDEVILLE.—La Propriété, le Baron, le Feu d'artifice, Maître de Poste.
THEATRE MONTANSIER.—Les Lampions de la Veille et les Lanternes du Lendemain, Ma Maîtresse.
VARIETES.—Deux font la Paire, 12 Travaux, Petite cousine, Lion, Pompier.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Les Marrons d'Inde, l'Auberge, Titine.
GAITE.—L'Homme au Masque de Fer, les Sept Tours.
AMBIGU-COMIQUE.—Les sept Péchés capitaux, Napoléon.
THEATRE DU LUXEMBOURG.—L'Habit ne fait pas le moine, Apprenti, Antoine, 1848.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES.—Le Diable, la Courte-Paille, Prince, Tony.
DELASSENTSMS.—Entre Amis, Jolie Fille, la Revue.
THEATRE BEAUMARCHAIS.—La Montagne et la Gironde.
THEATRE CHOISEUL.—La Poule aux Œufs d'or, Magie, les deux Edmond, Jocrisse, Fantasmagorie.

Imprimerie LANGE LEVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 15. — ÉDITION DU MATIN. — Lundi 15 janvier 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an. . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 14 JANVIER.

« Aujourd'hui, la rétribution du travail est abandonnée au hasard ou à la violence. C'est le maître qui opprime ou l'ouvrier qui se révolte. »

« La pauvreté ne sera plus séditieuse, lorsque l'opulence ne sera plus oppressive. »

(LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. *Extinction du Paupérisme*, page 52.)

ERRATUM.

Dans l'appréciation que nous avons faite hier de l'élection de M. Fawtier, ex-préfet du Haut-Rhin, s'est glissée une incorrection qui dénature le sens de deux phrases. Nous rétablissons le véritable texte :

Il faut *remarquer* que le département du Haut-Rhin a donné à Louis Bonaparte trois fois plus de voix qu'au général Cavaignac dans le vote de la présidence.

Voilà une preuve de plus que les réactionnaires ont tort de considérer comme acquise à leurs tendances la majorité présidentielle, et que la République *sociale* compte un très grand nombre de partisans parmi les électeurs de Louis Bonaparte.

Au journal le PEUPLE.

Le *Peuple*, journal de M. Proudhon, nous apostrophait assez vivement dans son numéro de mardi dernier.

Nous ne répondîmes pas le mercredi.

Tout autre journal que le *Peuple* eut attendu patiemment quelques jours, et n'eut pas fait de ce délai un sujet de fanfare.

Le jeudi, cependant, le *Peuple* entonnait déjà un chant de victoire à propos de notre silence. Hier encore nous recevions une sommation hautaine appuyée par une lettre signée *un catholique*, et où ne manque pas le fiel des dévots.

Nous avons, certes, montré au *Peuple* une grande complaisance, répondant à ses questions multipliées, lui accusant réception de toutes ses attaques, et nous gardant bien d'emboucher la trompette lorsqu'il se retirait de la discussion, ce qui lui est arrivé plus d'une fois.

Pourquoi cependant n'avons-nous pas répondu, coup sur coup, à l'apostrophe de mardi dernier?

PARCE QUE MARDI DERNIER LE NUMÉRO DU *Peuple* N'A PAS ÉTÉ PORTÉ AUX BUREAUX DE LA *Démocratie*.

Nous sommes fâchés de vous le dire, mais votre insistance puérile nous y contraint : ouvrez une enquête, vous saurez que nous avons ce jour-là attendu vainement le numéro du *Peuple*, que nous l'avons fait acheter le lendemain. Il en est résulté un premier retard que l'arrogance de vos sommations n'était pas propre à faire cesser.

Nous ne vous accusons pas de nous supprimer volontairement un numéro dans lequel vous nous attaquez; mais tirer avantage comme vous le faites d'un retard insignifiant occasionné par une négligence dans votre propre service, c'est passablement ridicule, on en conviendra pour vous.

Et maintenant, lors même que le *Peuple* nous parviendrait avec une régularité parfaite, nous ne prenons point l'engagement de lui répondre immédiatement ni toujours. Quand on a répliqué à ses éternelles questions sur le capital de manière à lui enlever toute échappatoire, il se tait pour des semaines entières. C'est ce qui est arrivé notamment après un article publié par la *Démocratie* le 29 novembre. Nous avions répondu catégoriquement à ces interrogations sans cesse renaissantes : *Le capital est-il productif? Où s'arrêtent les abus de l'intérêt?* etc., etc.

Le *Peuple* resta silencieux et ne discuta pas des réponses qu'il avait cependant provoquées lui-même aussi ardemment qu'aujourd'hui.

Maintenant qu'il les croit oubliées, il rentre en campagne et demande encore si le capital est productif, jusqu'à quel taux l'intérêt est légitime, etc., etc. Il nous convient peu de tourner indéfiniment dans cette cage d'écureuil. Nous aimons mieux exposer et justifier nos idées sur la propriété, *à notre heure*, et suivant notre méthode que de jouer aux propos interrompus avec le *Peuple*, de le suivre dans tous ses détours et de lui adresser des réponses qui ne parviennent guère à ses lecteurs.

Cette fois cependant, nous voulons répondre encore et mettre un terme à des obsessions infiniment trop prolongées.

Cela nous dérange, nous ne le cachons pas. Nous avions sur les bras plus d'une affaire. Nous voulions compléter une réponse à l'*Opinion publique*, juger le livre de M. Guizot. M. Lachambeaudie, l'auteur des Fables socialistes, M. Cahen, qui vient d'enrichir d'un seizième volume son excellente traduction de la Bible, avaient droit à notre publicité. Qu'ils reçoivent aujourd'hui ce faible à-compte. Le *Peuple* est impatient. Réglons son compte avant tout.

Le travail des prisonniers.

Voici le début du victorieux, du triomphant, du fulminant article auquel nous n'avons pas encore *osé* répondre :

> La *Démocratie pacifique* voudrait bien nous échapper; nous ne lui laisserons pas cette consolation.
>
> Comme le cerf aux abois, qui passe de la plaine à la forêt, de la forêt à la plaine, la *Démocratie pacifique* cherche à nous attirer sur un autre terrain que l'usure. En voltigeant d'une question à une autre, de la question des femmes à celle du morcellement en agriculture, de la question des prisonniers à celle du comptoir communal, elle espère nous empêcher d'en approfondir aucune.

Le *Peuple* oublie qu'il nous avait attaqué lui-même au sujet des prisons, attaqué suivant son usage, avec autant de faiblesse dans le fond que d'outrecuidance dans la forme. Il est une idée généralement admise par les socialistes, et plus généralement par tous les hommes qui réfléchissent et qui observent : c'est que la société actuelle a trop d'industriels et pas assez d'agriculteurs, trop de citadins, pas assez de campagnards. L'application des prisonniers aux travaux de défrichement et d'assainissement agricole rallie aujourd'hui les hommes de progrès, et le représentant Marcel Barthe vient de la justifier complètement. — Pourquoi le *Peuple* n'en veut-il pas? —Parce que le *Peuple* n'en a pas eu l'initiative. Cet adversaire de la propriété est le monopoleur le plus exclusif et le plus intolérant qu'on ait jamais vu.— Et quelle solution le *Peuple* propose-t-il en écartant l'application des prisonniers à l'agriculture?— Le *Peuple* n'en propose aucune. C'est comme pour les chemins de fer. Les démocrates socialistes sont d'accord pour enlever les chemins de fer à la féodalité financière, et pour en attribuer l'exploitation à l'Etat, qui est seul aujourd'hui en mesure de l'accomplir; mais le *Peuple* n'a pas inventé cette solution, aussi la repousse-t-il avec dédain. — Et que propose-t-il? —Rien du tout. C'est-à-dire des folies, l'exploitation des chemins de fer et des canaux *par des associations d'ouvriers!*

Cet esprit de monopole et de personnalité poussé à l'extrême, ce dédain jeté sur les idées les plus concluantes, les plus fécondes, quand on n'est pas l'auteur, tous ces tristes caractères du *Peuple* se révélaient d'une manière trop curieuse dans la provocation qu'il nous adressait au sujet du travail des prisonniers pour que nous voulussions laisser tomber le gant. Nous le relevons donc, et le *Peuple*, sans reconnaître ses torts, nous accuse de vouloir lui échapper *en lui parlant de la question des prisonniers*.

L'Avenir des femmes.

De même pour les femmes. Nous voulons bien parler crédit, capital, échange, mais nous prétendons que tout le socialisme n'est pas là, nous prétendons au contraire que les économistes ont traité toutes les questions auxquelles M. Proudhon se butte et qui forment tout son horizon scientifique. Le propre du socialisme est de s'occuper un peu moins des choses et beaucoup plus des personnes. Le crédit gratuit sans organisation sociale, c'est le *laisser-faire* de l'économie politique parvenu à sa plus haute puissance, ce n'est point l'affranchissement des opprimés, ce n'est point le développement physique, moral et intellectuel de l'homme, de la femme et de l'enfant, ce n'est point la régénération de la société.

Entre nous et M. Proudhon la question du droit et de l'avenir des femmes est toujours pendante. Nous avons publié, en les approuvant, des lettres de femmes, que cet économiste avait provoquées, auxquelles il n'a pas sérieusement répondu; c'est le *Peuple* qui élude, qui se dérobe, qui tergiverse quand il refuse de nous faire savoir si M. Proudhon en est venu, au sujet des femmes, a des idées plus libérales que celles-ci empruntées à l'un de ses ouvrages :

> L'homme et la femme ne vont pas de compagnie. La différence des sexes élève entre eux une séparation de même nature que celle que la différence des races met entre les animaux. Aussi, bien loin d'applaudir à ce que l'on appelle aujourd'hui l'émancipation de la femme, *inclinerais-je bien plutôt, s'il fallait en venir à cette extrémité, à mettre la femme en réclusion.*

Si M. Proudhon ne veut pas entrer dans le débat, nous en prendrons acte et nous nous bornerons à demander à la rédaction du *Peuple* si l'on est vraiment socialiste quand on souscrit aux lignes suivantes insérées tout récemment dans ce journal :

> Ceux qui regrettent la galanterie spirituelle du dernier siècle peuvent se plaindre de voir dans nos salons les hommes s'isoler chaque jour davantage des femmes, pour nous, nous nous en réjouissons. L'esprit français pourra y perdre, mais à coup sûr la chasteté conjugale y gagnera. C'est cette promiscuité des sexes, aussi bien que l'oisiveté des femmes de l'aristocratie, qui engendre la galanterie, ce rêve des sociétés ennuyées. Désormais la femme, idole du sanctuaire, sereine et calme dans son vrai royaume, la famille, y recevra l'encens d'un amour solitaire. Méditez cette pensée du socialiste que vous attaquez : « Entre l'homme et la femme il n'y a pas de société proprement dite. » — Il n'y a de société qu'entre egaux, l'homme et la femme sont complémentaires l'un de l'autre.

Isoler la femme, entraver l'essor de sa pensée afin de la rendre fidèle, cette politique n'est pas neuve; c'est ainsi qu'un personnage de Molière, Arnolphe, essaie d'abrutir Agnès en lui imposant ces *maximes de la femme mariée*:

> Elle ne se doit parer
> Qu'autant que peut désirer
> Le mari qui la possède;
> C'est lui que touche seul le soin de sa beauté;
> Et pour rien doit être compté
> Que les autres la trouvent laide.
>
> Sous sa coiffe, en sortant, comme l'honneur l'ordonne,
> Il faut que de ses yeux elle étouffe les coups;
> Car, pour bien plaire à son époux,
> Elle ne doit plaire à personne.

Vous savez ce que gagne Arnolphe à ce manége? Une femme des plus niaises qui fait rimer *tarte à la crème* avec *corbillon*, mais qui n'en trompe son mari qu'un peu plus vite.

La question du capital.

Le *Peuple* sera bien obligé, d'ici à peu de temps, de renoncer à ses opinions sur l'agriculture, et surtout sur les femmes, ou bien au titre de socialiste. Il aura le choix entre ses deux abdications. En le poussant ainsi sur un terrain qui ne lui convient pas, en le provoquant à des explications intéressantes, nous ne voulons pas esquiver une troisième question, celle du capital. Seulement nous avons déjà répondu et plus d'une fois. Il est vrai que le *Peuple*, aujourd'hui, se donne un auxiliaire. Un *catholique* écrit au *Peuple* une lettre où nous remarquons ces gracieusetés :

> La *Démocratie* est le journal des *bourgeois-socialistes*, des gens qui possèdent, comme vous êtes, vous, le journal des *ouvriers socialistes*, des gens qui ne possèdent pas. Or, cette position fatale étant donnée, on comprend aisément qu'il y a lieu de tenir compte des *nécessités de transition*. Voilà ce qui explique pourquoi la *Démocratie* tient sous le boisseau la partie révolutionnaire des œuvres de Fourier, notamment la *Fausse industrie*, dans laquelle se trouve la pensée *égalitaire* du maître sur la question de l'intérêt du capital.
>
> Si l'on va au fond des choses, on y verra que la société phalanstérienne, en établissant une *échelle des agios* en intérêts gradués, qui rétribue très largement les *capitaux des pauvres*, n'accorde en réalité au capital des riches qu'un intérêt purement *nominal*.

Nous félicitons le *Peuple* de l'appui du *Catholique*. Cet appui ne nous étonne pas; car sur plus d'une question M. Proudhon tombe d'accord avec M. de Montalembert.

Mais involontairement nous nous rappelons que l'*Opinion publique*, journal ultrà-légitimiste, publia récemment contre nous des lettres signées *Paul Louis*, *bourgeois patriote*. Ces lettres contenaient les arguments reproduits aujourd'hui par le *Catholique* avec une fidélité bien remarquable. Nous les avons dédaignés dans le journal légitimiste, nous nous permettrons de ne pas leur accorder plus de valeur sous leur nouvelle forme.

La question du capital est bien simple. L'activité humaine, pour être féconde, a besoin de réserves matérielles ou capital, de réserves intellectuelles ou talent, il est de l'intérêt du travailleur lui-même d'encourager par des avantages sérieux la création des capitaux et l'acquisition des talents. Toute association qui ne le comprendra pas sera paralysée, et les hommes qui ont déclamé contre la part du capital et du talent, qui ont rendu le capital et le talent impopulaires, encourent une grave responsabilité dans les difficultés que rencontrent maintenant les associations ouvrières.

Il est impossible aujourd'hui d'organiser une ferme, un atelier, une colonie, une banque d'échange même, sans capital, et sans capital rétribué. Le *Peuple* en a déjà fait l'expérience ou il va la faire. On peut lutter contre les prétentions excessives du capital, on ne peut pas, en pratique, lui refuser toute espèce de part, et nous comprenons mal qu'on entretienne la dissension entre les socialistes, au moyen de questions entièrement étrangères à tout ce qui peut être aujourd'hui réalisé.

Dans l'avenir même, si éloigné qu'on le suppose, le principe de la répartition *proportionnelle à tous les genres de concours* ne périra qu'avec les notions de la vérité, de la liberté et de la justice.

> Vous reconnaissez, nous dit le *Peuple*, que dans la société du droit (le phalanstère suivant vous), l'individu n'emprunte pas à l'individu. — C'est déjà quelque chose. Voilà un point sur lequel nous sommes définitivement d'accord.

Oui, cela est vrai, nous pensons que dans le phalanstère l'individu *n'aura pas besoin* d'emprunter de l'individu. Mais nous ne lui défendons pas de le faire, nous ne procédons jamais par suppression, par interdiction, et nous respectons la liberté sur toutes choses.

> Mais, poursuivez-vous, la commune, mais l'association aura besoin de magasins, de machines, d'approvisionnement, de capitaux, en un mot.— C'est très vrai.
>
> Ces capitaux se formeront de valeurs créées par le travail *individuel*. —Individuel! est-ce bien la *Démocratie pacifique* qui parle? individuel! qu'a-t-elle fait de son fameux principe d'association? l'aurait-elle mis dans sa poche?

Voilà de ces traits qui nous font souvent regretter de répondre au *Peuple*, et d'accepter ses objections comme sérieuses; comment l'association peut elle vous sembler incompatible avec la juste appréciation et avec la rémunération du travail individuel? Une association n'est-elle pas composée d'individus? Si nous parlions du travail *isolé* ou *solitaire*, comme l'encens que vous promettez aux femmes, la protestation serait juste. Mais, en harmonie sociale, nous prétendons concilier l'effort collectif, dans toute sa puissance, avec le respect et la délimitation de tous les droits individuels, avec la mesure exacte du concours apporté par chacun des associés.

> Il nous semblait à nous, qui avons étudié le phalanstère avec autant de soin que nos confrères de la rue de Beaune, que si l'association avait à emprunter, c'était hors de son sein, c'est-à-dire à une autre association.

Mille pardons! L'association qui a besoin d'emprunter des capitaux, en demande à tout le monde. Ses propres travailleurs, s'ils lui confient leurs épargnes au lieu de les consommer, ont droit à une compensation, tout aussi bien que les prêteurs étrangers.

> Oui, l'association emprunteuse devra un dédomagement à celle qui aura fourni les produits qui lui manquent, et dont elle a besoin. Mais comment cela se fera-t-il? — Par un échange de produits, comme font aujourd'hui entre eux les commerçants; ou bien encore par des promesses de produits.

Vous renfermez tout dans un échange de produits, et vous avez tort. Une commune associée peut avoir besoin d'avances et d'instruments de travail qui produiront un jour, mais contre lesquels elle est incapable d'échanger des produits équivalents avant un temps fort éloigné. Pourquoi la forcer à se passer de

ces capitaux, ou bien à les échanger contre des produits qu'elle n'a pas, quand le prêteur ne demande pas mieux que de se contenter soit d'un intérêt, soit plutôt d'une part dans les bénéfices à venir? Pourquoi vous opposer à cette transaction qui satisfait les deux parties contractantes et à laquelle l'échange de produits ne peut aucunement suppléer?

La *Démocratie pacifique*, qui veut arriver comme nous à l'*association universelle*, nous permettra de penser que cette association n'existerait pas si le crédit n'était pas gratuit de phalanstère à phalanstère.

Sinon, on courrait le risque de voir à la longue un phalanstère vivre aux dépens de son voisin, ce qui constituerait une nouvelle aristocratie financière, dont nous aimons à penser que la *Démocratie pacifique* ne veut pas plus que nous.

Le crédit gratuit est une chimère irréalisable dans quelque ordre de la société que ce soit; voilà ce que nous en pensons.

Quant à la supposition d'une féodalité industrielle se formant *en harmonie*, elle n'est pas admissible. Si le *Peuple* tient à savoir pourquoi, nous le lui dirons incessamment. Nous lui avons consacré pour aujourd'hui un article assez long pour n'être pas accusés de vouloir éluder ni la question de l'agriculture, ni celle du crédit, ni celle des femmes.

Nous engageons le *Peuple* à ne jamais escamoter plus que nous.

Nos libertés suivant l'Union.

On sait déjà comment l'*Union* comprend le droit de réunion et la liberté d'enseignement. Elle demande la fermeture de tous les clubs. Voici maintenant comment elle comprend le droit d'association et la liberté politique. Il s'agit des sociétés de propagande démocratique et socialiste.

Messieurs les socialistes sont vraiment fort habiles; ils tâchent de nous persuader que les deux comités de *propagande* ne sont autre chose que des affaires *commerciales*. L'un s'occupe de brochures, l'autre s'occupe de journaux; et voilà tout!...

Nous croyons que l'autorité ne doit pas perdre de l'œil ces réunions, d'où sont exclus tous les hommes qui veulent le maintien de la société avec ses principes éternels de vérité et de justice. Les lignes suivantes de la *Sentinelle de Toulon* montreront à quelle œuvre travaillent les comités de propagande:

Vous croyez peut-être que la *Sentinelle de Toulon* va vous révéler quelque manœuvre infâme, quelque provocation à l'incendie, au meurtre, au pillage. Eh bien! écoutez:

Des agents parcourent en ce moment le département du Var pour recueillir des renseignements sur la dernière élection présidentielle. Il paraîtrait que le parti socialiste cherche ainsi à connaître ses forces.

O abomination! un parti qui recueille des renseignements sur la dernière élection présidentielle et qui cherche à connaître ses forces!

La *Liberté* reproche à l'*Evènement* de l'avoir rangée au nombre des journaux qui se sont prononcés pour la prompte dissolution de l'Assemblée nationale.

Aujourd'hui, dit la *Liberté*, la lumière est faite pour tout le monde; l'intrigue philippo-légitimiste a démasqué, une à une, toutes ses batteries; la réaction prend position partout; viennent maintenant des élections manipulées à sa guise, et la Révolution de Février descendra bien vite de sa hauteur de révolution à la taille d'un fâcheux accident, d'une folle échauffourée, et au moyen de certains votes bien préparés, de certaines dispositions militaires bien prises, on tentera enfin l'escamotage annoncé de la République et de son président. Nous savons bien que le peuple n'étant compté pour rien dans tous ces beaux projets, ils doivent finalement échouer; mais au prix de quels nouveaux sacrifices, de quels malheurs, de quel accroissement de misère, la démocratie achèterait-elle sa nouvelle victoire? Mieux vaux donc prévenir la tentative qu'avoir à la réprimer. Or, pour prévenir et déjouer toutes ces odieuses menées, la majorité républicaine de l'Assemblée actuelle nous semble la force la meilleure et la plus rassurante. Nous désirons donc qu'elle n'abandonne pas son poste avant le 15 avril, *au plus tôt*. Et ce n'est pas assez de ne pas se retirer, il faut qu'elle attaque résolument et renverse le ministère Barrot, pour soustraire les élections prochaines à l'influence délétère des roués de la régence. Et alors la République vivra, et son président sera autre chose que *le garde-place de Henri V ou du comte de Paris*.

Le président de la République s'est souvenu de ses antécédents socialistes, si nous en croyons ces lignes publiées par la *Patrie*:

M. le président de la République vient de faire remettre la somme de cinquante mille francs à la société fondée à Paris, pour la construction, dans tous les arrondissements de la capitale, de cités ouvrières ou maisons modèles destinées à remplacer les logements insalubres et chers qu'occupent en ce moment un grand nombre de familles appartenant aux classes laborieuses.

Mais voici le revers de la médaille. Nous avons déjà signalé l'indigne exploitation dont les garçons boulangers sont victimes de la part des placeurs coalisés avec les patrons. Une grève et des conflits en sont résultés. Au lieu de rendre justice aux ouvriers et d'organiser le placement par la République, le gouvernement ne sait employer que la force. Renouvelant un triste exemple donné par le ministère Guizot, qui se rangea, lors de la grève des charpentiers, du côté des maîtres, et qui, abusant de la discipline militaire, leur fournit des soldats charpentiers, le ministère Barrot-Falloux, repoussant une facile conciliation, met à la disposition des maîtres des soldats boulangers mandés par le télégraphe. Maintenir l'ordre et assurer la fabrication du pain sont pour le gouvernement des devoirs; mais le meilleur moyen de les remplir serait de se montrer bienveillant et juste envers tout le monde. On n'aurait alors besoin de soldats ni pour fabriquer le pain ni pour incarcérer personne.

Quoique la *Démocratie pacifique* ne parle guère de ses finances à ses lecteurs, tous savent que ce n'est qu'au moyen de continuels sacrifices que l'Ecole sociétaire s'est développée depuis sa fondation. Dans la situation imposée à la presse par l'abaissement successif des prix d'abonnements, il y a bien peu de journaux qui puissent se soutenir sans secours extérieurs.

Malgré l'augmentation considérable de sa publicité, la *Démocratie pacifique* ne craint pas de déclarer que, sans le concours si dévoué et si constant de ses amis, elle ne pourrait encore se soutenir. D'ailleurs, notre œuvre est loin d'être renfermée dans la *Démocratie pacifique*; la *Démocratie pacifique* n'est qu'un des organes et des moyens de propagation de l'Ecole sociétaire, et nous n'avons aucun intérêt à ce que le public ignore que le concours des hommes sympathiques à nos idées et à notre but, nous est nécessaire. — C'est à ce titre que nous croyons devoir publier la lettre suivante qui ne peut qu'honorer à la fois les hommes qui la reçoivent et ceux qui en ont eu la pensée, et établir entre eux des liens d'affection réciproque.

Citoyens rédacteurs,

La Franc-maçonnerie, comme le christianisme, peut revendiquer une glorieuse part dans la préparation de la grande œuvre d'affranchissement de l'humanité à laquelle nous assistons. Gardienne aussi, à travers les siècles, des principes de solidarité, de justice et d'amour qui doivent présider à l'organisation de l'ordre nouveau, elle est une des plus fortes racines du socialisme.

Un grand nombre de ses membres sentent aujourd'hui qu'ils ont le devoir de témoigner leur profonde sympathie pour ce mouvement régénérateur, et de l'aider de tous leurs efforts. C'est surtout la science sociale découverte par Charles Fourier, qui mérite leur appui, non-seulement par son caractère organisateur et pacifique, mais encore parce qu'elle est fondée sur les lois éternelles de la mathématique, de la justice du grand architecte de l'univers, que manifestent aussi les symboles de leurs ateliers.

Ils espèrent qu'ils pourront bientôt poser avec vous la première pierre d'un phalanstère, et que l'humanité ne tardera pas à voir descendre sur la terre, resplendissante de lumière, de bonheur et d'harmonie, les Jérusalem nouvelles que si longtemps elle a saluées de ses plus saintes espérances. C'est dans cette pensée que la loge maçonnique de Toulon, l'*Humanité*, a décidé, dans sa dernière séance, qu'une somme de 400 francs vous serait envoyée pour être consacrée à la propagation de la doctrine sociétaire.

Salut et fraternité.

A Monsieur le rédacteur de la *Démocratie pacifique*.

Monsieur le rédacteur,

Je vous prie de publier cette lettre, adressée à l'*Ere nouvelle*, et qu'elle refuse d'insérer pour des motifs que le lecteur comprendra facilement.

Je profiterai de cette occasion pour vous dire que trois correspondances de Gaëte, arrivées aujourd'hui même, écrites par les personnes les plus graves, d'opinion politique différente, et toutes très dévouées au Saint-Père, s'accordent à dire que le pape n'a été entraîné à Gaëte que *dupé par la diplomatie et circonvenu par une intrigue de cour*, *et que maintenant encore il est complètement l'esclave des manœuvres diplomatiques*. La fameuse note du P. Ventura, publiée au début même de ce malheureux évènement, et qui a été l'objet de si violentes attaques de la part de certaines feuilles religieuses, tend donc à être de plus en plus confirmée. Ce que l'on a voulu proclamer un acte d'hostilité contre le Saint-Père, n'était qu'un acte de zèle et de courage en faveur de son indépendance, pour cette indépendance que nous devons défendre tous, catholiques ou non, car défendre l'indépendance du pape, ce n'est pas seulement défendre la liberté de la pensée catholique, c'est défendre la liberté même de l'*intelligence*, qui intéresse l'humanité entière. Les catholiques ont un culte pour Pie IX, ils ont raison: jamais pape peut-être ne mérita aussi pleinement leur sympathie et leur amour. Ils se lèvent de toutes parts pour le défendre, nous ne pouvons qu'encourager cet élan de foi et de dévouement; mais il faut enfin qu'ils sachent où diriger leurs efforts, il faut qu'ils sachent enfin si les ennemis du pape ne sont pas aussi bien et peut-être plus à Gaëte qu'à Rome.

Cette communication est grave et nous en comprenons toute l'importance; mais nous avons la conscience, en la livrant à la publicité, de n'agir que dans le but d'être utile à Pie IX même, que nous avons toujours défendu et que nous défendrons toujours.

L'abbé Anatole Leray.

A Monsieur le rédacteur en chef de l'*Ere nouvelle*.

Monsieur le rédacteur,

Votre numéro d'hier contient, sur un article que j'ai publié dans la *Démocratie pacifique*, quelques observations critiques que je ne peux laisser sans réponse.

Si tous vos lecteurs avaient pu lire mon travail sur *Pie IX et le père Ventura*, et si vous aviez cité en son entier ma lettre à la *Démocratie pacifique*, cette réclamation ne serait point nécessaire.

La réponse la plus complète et la plus catégorique à toutes vos critiques, est contenue dans ce travail et dans cette lettre.

Je n'ai point eu recours, comme vous le dites, à des *causes supposées* pour expliquer votre conduite à l'occasion du refus d'insertion de notre travail. Non, ces causes ne sont point supposées, veuillez ne pas me contraindre à les divulguer. J'en ai dit assez cependant, quoique d'une manière voilée dans ma lettre à la *Démocratie pacifique*, pour que ceux qui connaissent un peu la position des journaux religieux sachent à quoi s'en tenir et ne se méprennent point sur le sens de mes paroles. Quand on n'est pas indépendant, il ne faut pas être trop affirmatif. Si c'est un conseil bon pour moi-même, ce conseil est encore meilleur pour l'*Ere nouvelle*.

Vous me répétez, dans votre journal, ce que vous m'avez dit de vive voix, comme le résultat des délibérations et des *conseils* pris par la rédaction, que vous eussiez accepté une *explication*, mais pas une *justification*. Permettez-moi de vous le dire, par cette distinction quelque peu substile, vous faites là ce que dans le monde on qualifierait par un mot que je ne puis laisser échapper, mais qui traduirait bien ma pensée. Je vous ai offert des *explications justificatives*, mais qu'y a-t-il en cela de si surprenant ou de si terrible? Je n'ai point défendu les opinions et les actes qu'on prêtait au R. P. Ventura. J'ai rétabli simplement ces opinions et ces actes dans toute leur vérité; j'ai fourni des explications qui justifiaient le P. Ventura en le vengeant des accusations fausses portées contre lui: quoi de plus naturel et de plus logique. La preuve que cette marche était logique, c'est que vous-mêmes qui avez voulu donner des explications, pures de toute justification, vous avez fini par ne rien expliquer et par vous contredire. Car que signifient ces paroles: « Dans ces actes qui ont si profondément affligé tous ses amis, sans doute le P. Ventura a été conduit par des intentions droites; il a voulu calmer peu à peu les esprits et les ramener à leur Père, à leur Pontife. Mais pourquoi a-t-il *paru se confondre* un instant dans les rangs des ennemis de Pie IX et du véritable peuple romain? » Et c'est précisément à cette question que vous deviez répondre, c'est précisément cette *confusion apparente* que vous deviez vous efforcer de faire disparaître dans l'intérêt de l'illustre pontife aussi bien que dans l'intérêt de son courageux défenseur.

Vous semblez en appeler au P. Ventura lui-même, comme devant prononcer entre votre conduite et la nôtre. Eh bien! permettez-moi de vous dire que ce *silence de la prudence*, que vous vouliez garder lorsque les accusations parlaient si haut, il l'appellera le *silence de la poltronnerie*, et que ce zèle au contraire qui nous a fait élever la voix pour le défendre quand l'opinion semblait se déclarer contre lui, et que vous appelez *inconsidéré*, il l'appellera lui le *zèle de la franchise et du courage*. Je puis vous garantir d'avance que telle sera sa réponse. Quant à moi, je trouve que je n'ai point été déjà si *inconsidéré* et si maladroit, puisque je suis parvenu à vous arracher un mot important d'éloge pour les doctrines *theologico-politiques* du P. Ventura, quand jusqu'ici, par *prudence* sans doute, vous n'aviez point encore osé parler ainsi, alors que tant de virulentes attaques vous en faisaient un devoir.

Oui, j'ai soutenu et je soutiens encore qu'il est vraiment incroyable qu'un homme comme le P. Ventura, après les services si éminents qu'il a rendus à la cause religieuse et papale, n'ait pas pu trouver un seul organe de la presse dite religieuse, qui prît l'initiative de sa défense, ou qui au moins ouvrît ses colonnes à ceux qui voudraient l'entreprendre, et cela, au moment où il était l'objet d'attaques aussi odieuses dans leurs expressions qu'imméritées dans leur principe.

J'ai soutenu et je soutiens encore, que ces attaques émanaient d'un parti inspiré bien plus par le zèle d'une politique rétrograde, que par celui des intérêts religieux; que vous saviez comme nous qu'une coterie bien connue se proposait depuis longtemps de démolir cette réputation si pure et si influente, parce qu'elle lui était hostile; que cette coterie avait su, avec promptitude et habileté, profiter du moment de la réaction anti-démocratique en France, et de l'effroi général produit chez les fidèles par la fuite du Saint-Père, pour diriger ses manœuvres et frapper son adversaire; qu'en présence de ces faits, votre journal représentant en titre la Démocratie chrétienne, si glorieusement et si courageusement défendue par le P. Ventura, devait, plus qu'aucun autre et sans tarder prendre sa défense, au moins contre ce qu'il y avait, de votre aveu, de faux et d'exagéré dans les accusations portées contre lui.

Il est étonnant, vraiment, qu'un ecclésiastique apportant des explications mises sous la responsabilité de sa signature, et jusqu'à des extraits de *lettres* du P. Ventura lui-même, ait été obligé de s'adresser pour leur insertion à d'autres organes que ceux de la presse religieuse. Et l'on osera encore affirmer que cette presse est indépendante! Mais si elle est indépendante, elle est donc injuste; car qu'est-ce qu'une pareille conduite vis-à-vis du P. Ventura, sinon un déni de justice?

Et ce que j'ai dit du peu *d'indépendance de cette presse*, j'ose le répéter encore. Veuillez ouvrir vos colonnes à une discussion sur ce point, et bientôt les renseignements qui vous arriveront de toutes parts auront fait de cette assertion une vérité démontrée. Et remarquez bien que dire ces choses ce n'est point attaquer personnellement les journalistes de la presse religieuse, c'est les défendre, au contraire, et travailler à les mettre à même de développer complètement leur talent et leurs forces et de réaliser leurs légitimes aspirations. C'est la position même du journalisme que j'attaque. C'est cette position précaire et dépendante qui la force de subir l'opinion, quand elle devrait la former et la diriger. J'ai voulu travailler, dans la mesure de mes forces, à créer dans l'opinion ce point d'appui qui vous manque, pour que vous puissiez, vous et vos collaborateurs, vous exprimer avec toute la franchise et la hardiesse dont vous êtes capables. J'ai eu le courage de dire une vérité qu'il est difficile et périlleux d'avouer, et j'ai signé. Que d'autres prêtres avouent aussi nettement et publiquement leurs pensées, et bientôt la *presse religieuse* aura des remerciements et des éloges pour ceux qu'elle poursuit aujourd'hui de ses blâmes et de ses critiques. Car, qui plus qu'elle profitera de ce changement et de cette énergie nouvelle de l'opinion publique?

Ce que je demande pour le journalisme, je le demandais pour l'étude et la solution des questions politiques et religieuses elles-mêmes, et en particulier de celle relative à la souveraineté temporelle du Pontife romain. J'ai toujours eu cette conviction que la presse religieuse n'a point assez soutenu, aidé, encouragé Pie IX dans ses projets de réformes. Rome est un pouvoir qui *sanctionne* encore plus qu'il ne *décide*. C'est la grande voix, *une*, *centrale*, qui proclame ce qui est universellement ou catholiquement enseigné dans l'Eglise ou le monde chrétien. L'opinion *catholique* est son point d'appui, il faut donc que cette opinion puisse se prononcer partout, en toute rigueur, liberté et énergie.

Aujourd'hui une foule d'institutions compromettent la papauté plutôt qu'elles ne la sauvegardent. On devrait, par l'impulsion d'une opinion éclairée, aider le pape à s'en défaire, et non point chercher à défendre et à maintenir opiniâtrément ce qui est usé et conséquemment funeste. — Cette manière de voir était un peu celle du P. Ventura, et c'est pourquoi il a tenu une politique qui n'a pas été bien comprise de tous, et que nous nous étions proposé de mieux faire connaître dans les publications que nous avons faites à ce sujet.

Je regrette que vous n'ayez pas ouvert vos colonnes à l'exposition et à la discussion libre et sincère des *différentes opinions* qui se sont produites relativement à la question papale et italienne, au sein même du monde le plus orthodoxe et le plus dévoué au saint Père. J'aurais voulu en particulier qu'au lieu de vous taire sur les accusations lancées contre le P. Ventura, vous eussiez hardiment exposé sa manière de voir sans reculer devant le devoir et la nécessité de la critiquer et de la blâmer ensuite si elle vous paraissait condamnable. Cette marche était loyale, propre à éclairer la conscience de chacun, et elle ne compromettait en rien votre responsabilité. Cette discussion, d'ailleurs, était urgente et de la plus haute importance; le monde laïc n'avait pas craint de l'aborder. Pourquoi donc ne pas la poser devant le clergé et les fidèles? Il faut éclairer la science du prêtre et fortifier la foi du fidèle. L'enseignement *franc et généreux* peut seul conduire à ce résultat.

Puisque vous ne voulez pas entrer dans les débats relatifs à ces questions, j'espère au moins que vous voudrez bien insérer dans votre prochain numéro ces quelques explications relatives aux critiques *personnelles* que vous m'avez adressées. Vous pouvez les accompagner des réflexions que vous jugerez convenables. Je vous promets d'avance de ne point répondre aux attaques qui ne mettraient en jeu que les amours-propres, et de cesser toute discussion qui ne serait relative qu'à des faits ou des intérêts personnels; j'ai en horreur le commérage où ces discussions entraînent vite et toujours. Renfermons-nous le plus tôt possible dans l'étude des principes et des questions vraiment importantes et utiles pour tous.

Daignez agréer, etc. L'abbé Anatole Leray.

Paris, 12 janvier 1849.

P. S. Nous terminions cette lettre quand on nous a apporté le numéro d'aujourd'hui de la *Voix de la Vérité*. Vous pouvez juger par ce seul exemple du ton de la polémique employée par certaines feuilles dites religieuses contre le R. P. Ventura. Vous nous pardonnerez sans doute ensuite ce qu'il pourrait y avoir de trop vif et de trop agressif dans nos expressions, en pensant à l'émotion que doivent exciter en nous de pareilles attaques. Est-il possible qu'un journal ecclésiastique puisse penser et imprimer de telles choses! Jugez-en par cette citation. — Après avoir longuement appuyé sur l'*insulte* que nous vous avons faite en vous présentant une défense du P. Ventura, la *Vérité* conclut ainsi sa longue diatribe contre cet illustre religieux et contre nous:

« Les deux lettres de M. l'abbé Leray, publiées par la *Démocratie pacifique*, parce qu'elles n'ont pu trouver accueil dans aucun journal catholique, ne sont qu'une double *réclame* en faveur d'une publication qui ne se vend plus depuis que l'*Ami de la Religion* et la *Voix de la Vérité* ont été assez *écrevisses* pour savoir que ce n'était qu'un pamphlet où l'indigne conduite de la tourbe d'assassins et d'émeutiers, de la lie italienne qui infecte aujourd'hui Rome, est glorifiée, et la sage et prudente retraite du pape outrageusement censurée. » — Faites donc observer à la *Voix de la Vérité* que ce pamphlet, qui ne se vend plus, n'a pas encore été mis en vente, et que sa publication même ne pourra avoir lieu avant quinze jours. O *Voix de la Vérité*! elle se calomnie elle-même; cette fois-ci elle a marché en avant, elle n'est plus *écrevisse*; mais elle a et aura toujours le même style, toujours le même esprit.... *béotien*.

Encore un petit avertissement.

Quant à la question de savoir si les journaux religieux *sont indépendants, et seuls indépendants*, nous invitons la *Voix de la Vérité* à ne pas la résoudre si affirmativement et si longuement, surtout en ce qui la concerne. Cette fois nous voulons bien nous contenter d'en rire, mais à la condition que cette feuille consente aussi à ne pas paraître oublier entièrement une *lutte récente* dans laquelle il lui a fallu tenir compte de sa connexité avec un établissement immense qui menaçait d'écrouler, sans une rétractation pénitentielle plus ou moins libre, plus ou moins volontaire. En effet, à cette occasion, nous pourrions, si on nous y forçait, citer les paroles mêmes du gérant-propriétaire à un ecclésiastique doué d'une excellente mémoire et d'une indépendance non moins grande aussi.

Allemagne.

La Prusse n'est pas plus disposée que l'Autriche à recevoir purement et simplement la constitution votée à Francfort. Il paraît qu'elle aurait déclaré de son côté qu'elle ne l'approuverait que lorsque cette constitution aurait été soumise à une chambre des états représentants les intérêts particuliers des divers pays allemands et un conseil des princes représentant les intérêts des dynasties. On le voit, chaque jour la question allemande se complique au lieu de s'éclaircir. La Prusse, que l'on croyait bien près de s'entendre avec Francfort, contre l'Autriche, se rapproche par sa dernière résolution du principe mis en avant par cette dernière puissance.

D'un autre côté, on écrit de Francfort à la *Gazette de Cologne* que M.

e Schmerling aurait déclaré que l'adoption du programme de M. de Gagern serait le signal de son départ et du rappel des députés autrichiens, si toutefois ils ne se retiraient pas d'eux-mêmes. On ajoute que l'Autriche rappellerait aussi ses troupes de Francfort et des forteresses fédérales, et que l'empereur, comme chef de la famille, enjoindrait à son grand oncle l'archiduc Jean de se démettre de son poste de vicaire de l'empire.

La *Gazette de Hanovre* publie deux documents dans lesquels le gouvernement hanovrien motive les objections qu'il croit devoir faire contre la validité des lois de l'empire promulguées par le pouvoir central provisoire et contre la publication des droits fondamentaux.

Plus que jamais il paraît difficile que l'Assemblée de Francfort puisse triompher de toutes ces résistances et faire prévaloir ses résolutions sans tenir compte des Etats particuliers.

La chambre des députés mecklembourgeois a adopté la résolution suivante, comme devant être adressée à l'Assemblée nationale de Francfort :

« La haute Assemblée des deux Mecklembourgs reconnaît la nécessité politique que le pouvoir central allemand soit dévolu héréditairement à la couronne de Prusse. »

A Copenhague, dans la séance de la Diète du 6 janvier, un député a proposé d'exprimer le vœu au gouvernement de voir l'insurrection du Schleswig étouffée par la force des armes, cette proposition a été repoussée par 103 voix contre 28.

Guerre du Caucase.

Les journaux russes parlent avec emphase des succès remportés par les troupes impériales sur les montagnards du Caucase, qui sont loin, à ce qu'il paraît, d'être pacifiés.

Les tribus transkoubaniennes songeaient depuis le printemps à tenter un coup de main sur une Stanitza. Dans ce but, les montagnards commencèrent à se réunir au milieu du mois d'octobre. Le général major Kowalenwski prit les dispositions suivantes pour couvrir le pays confié à son commandement ; il plaça 800 Cosaques dans le fort d'Oust-Laba, 600 à Nicolaïevski, et 700 à Batalpochynsk ; l'infanterie fut distribuée dans les villages les plus exposés. Les miliciens de la frontière furent chargés de surveiller tous les mouvements de l'ennemi. Le général Kowalenwski lui-même, avec un régiment de Cosaques et quatre bouches à feu, prit sur le Tschamlyk une position centrale, également à portée des lignes de Kouban et de la Laba.

Le 31 octobre, les montagnards, profitant d'un épais brouillard, se lancèrent sur Soulton-Abal. Le prince Noghaï-Adil-Ghirey ne tarda pas à se remettre sur leurs traces ; les Cosaques suivirent vivement.

Ici se dessine le projet des montagnards d'attaquer la Stanitza Besnileïevsk, et les détachements russes furent dirigés en toute hâte sur le point menacé.

A peine la colonne des Abadzekhs eut-elle pénétré dans la Stanidza, qu'un escadron de Cosaques du régiment de Strawopel, conduits par le lieutenant-colonel, se précipita à leur rencontre. Le choc fut terrible; les Abadzekhs avaient la supériorité du nombre ; mais bientôt le régiment de Cosaques du colonel Volkoff, accourant au combat, chargea l'ennemi en queue et en flanc.

Les montagnards tinrent bon, et essayèrent même à plusieurs reprises de culbuter les Cosaques, ce à quoi ils eurent sans doute réussi sans l'arrivée de quatre pièces d'artillerie à cheval.

Foudroyés par la mitraille, les montagnards battirent en retraite; mais revinrent encore cinq fois sur les Cosaques.

Quoique le *Journal de Pétersbourg* prétende que les montagnards aient été consternés par cette défaite, il est à croire qu'ils ne tarderont pas à faire une irruption nouvelle.

Italie.

Voici une circulaire que M. Ratazzi, ministre de l'intérieur du Piémont, adresse aux évêques du royaume. Cette réprimande modérée et digne prouve que le haut clergé sarde n'a pas toujours, non plus que le nôtre, compris sa mission. Comme cette invitation, à la fois ferme et respectueuse de revenir au langage de la modération, peut servir des deux côtés des Alpes, nous nous empressons d'en reproduire une partie :

» Je ne puis dissimuler la douloureuse impression dont j'ai été saisi en lisant dans des écrits récemment livrés à la publicité par quelques-uns d'entre eux (les évêques), des allusions politiques et personnelles tendant à verser le mépris sur des personnages distingués qui ont bien mérité de la patrie, et à rendre les esprits hostiles aux institutions libérales qui nous régissent.

» Le gouvernement du roi ne peut ni n'entend permettre que ces inconvénients se renouvellent ; et je manquerais à mon devoir si, dans de telles conjonctures, je gardais le silence.

» J'ai la ferme confiance qu'un simple avertissement, adressé en général à tous les évêques, suffira pour prévenir de nouveaux motifs de plainte à leur égard. En conséquence, je m'adresse indistinctement à tous, et je leur rappelle qu'ils aient dans leurs écrits, circulaires et pastorales, à s'abstenir de toute expression qui puisse être interprétée d'une manière défavorable aux personnes revêtues d'un caractère politique. Qu'ils sachent encore que toutes les fois qu'ils voudront traiter de matières politiques, ils devront se conformer aux vues, aux intentions et à la marche du gouvernement, et que loin de lui faire opposition, leur devoir est de prêter leur appui et leur concours aux libérales institutions sur lesquelles il est fondé.

GÊNES, 5 décembre. — Les lettres que nous recevons des divers points de la frontière, s'accordent à dire que l'émigration lombarde prend des proportions extraordinaires.

Les émigrés rentrent en foule dans notre Etat, principalement les jeunes gens sujets à la levée. Le despotisme militaire est parvenu à tel point dans toutes les provinces lombardo-vénitiennes, qu'il rappelle les odieuses infamies du mois de mars dernier. Préparons-nous ! le temps est gros d'événements. L'heure va sonner ; qu'elle nous trouve tout prêts, plus prêts qu'au mois de mars 1848. (*Corr. merc.*)

— Depuis deux jours nous sommes sans nouvelles de Rome. On sait seulement que les trois membres du gouvernement provisoire ont donné leur démission, laissant au ministère tout le poids du gouvernement.

Simples questions.

Au Général Rulhière, un Colon de l'Algérie.

Monsieur le Ministre,

Le règne du Provisoire vient de finir. La France, fatiguée de ses longues angoisses va, sans doute, puiser une force nouvelle dans un pouvoir qui, laissant de côté tout esprit de coterie, doit servir, vous le savez, ce moyen terme à une progression sociale dont les idées réactionnaires et les rêveries utopistes sont les deux extrêmes.

Après les jours d'orages viennent les jours radieux. Le Peuple a proclamé son chef ; et, de par la volonté du citoyen Charles-Louis-Napoléon Bonaparte, président de la République indivisible, vous avez été fait, Monsieur, ministre-secrétaire d'Etat au département de la guerre.

Si les hautes fonctions qui vous sont dévolues vous assignent un des premiers rangs dans l'Etat, vous l'avouerez franchement, Monsieur, la responsabilité qui vous frappe est telle, qu'elle doit servir de texte à des réflexions incessantes, et vous vous êtes demandé déjà, sans doute comment, — aujourd'hui que vous avez charge d'âmes, — vous résoudriez la question des colonies algériennes qui préoccupe, à si bon droit, l'esprit public.

Souffrez que nous vous le disions, général, c'est chose difficile à exécuter que l'organisation d'une colonie ; le problème que vous avez à résoudre est un de ceux qui exigent, croyez-le, des connaissances spéciales, des études profondes. Pour concilier entre eux tous les intérêts divers qui se heurtent à l'application d'un régime exceptionnel; pour fondre dans un tout homogène, les éléments opposés qui ont pris racine à la longue; pour donner à ce pays, qu'une bureaucratie paperassière a ruiné, autre chose qu'une existence galvanique, il faut abjurer les vieilles erreurs, marcher d'un pas rapide dans les voies du progrès, et faire en sorte que les populations émigrantes trouvent surtout, au lieu de la cravache d'un soldat et du code militaire, les institutions civiles qui font leur sauvegarde.

Or, Monsieur, que ferez-vous?

Tenant compte de l'esprit du temps et des faits accomplis, suivrez-vous l'impulsion puissante dont votre prédécesseur a pris seul l'initiative ; ou bien, jaloux de conserver intacts et les droits qui vous échappent, et les prérogatives de votre charge, voudrez-vous, étouffant nos plaintes, absorber à l'aide d'une administration multiple,— par cela même impuissante, — toutes les forces vives de l'Algérie?

Laquelle de ces deux routes prétendez-vous suivre?...

Vous le savez, monsieur, au jour où la République fut proclamée, l'Afrique était, pour la mère-patrie, un de ces enfants étiques dont l'existence souffreteuse accuse une mort prochaine.

L'enfant dépérissait à vue d'œil, soumis qu'il était à un régime délétère, dont la durée s'expliquait à grand peine par la raison d'Etat.

Pour rendre à ce corps débilité la sève fécondante, il fallait une révolution : aujourd'hui, l'enfant s'est fait homme ; et pour qu'il soit robuste, vous n'avez qu'à vouloir.

Mais le voudrez-vous (?!)

Il vous faudrait alors mettre à néant toutes les ordonnances exceptionnelles qui nous régissent ; et, cédant à des vœux légitimes, accorder à l'Algérie une assimilation complète, c'est-à-dire abdiquer votre pouvoir civil ; restituer, en un mot, à chaque ministère, les services qui le concernent et qui rentrent dans les attributions respectives.

Interrogez votre conscience : jugez avec bonne foi, sans prévention, sans partialité ; vous reconnaîtrez, j'en suis sûr, l'utilité de cette mesure de salut public ; et, convaincu de la gravité du mal, de la nécessité du remède, vous signalerez vous-même, à qui de droit, l'excès de vos funestes prérogatives.

La République, dont vous êtes un des ministres, la République, assise désormais sur la base inébranlable de la constitution, doit avoir hâte de terminer partout la dictature de l'arbitraire et de fonder l'ordre dans la liberté. L'Algérie, comme la France, est lasse du gouvernement de l'état de siége. L'épreuve a été longue, il serait dangereux de la perpétuer.

Nous n'accusons point le passé ; nous savons que les empiétements du pouvoir militaire, — odieux aujourd'hui, après la conquête, — furent, dans les premières années de l'occupation, la conséquence inévitable d'une lutte permanente contre un ennemi toujours armé. Alors la guerre était partout : sous nos pieds, sur nos têtes, derrière chaque rocher, derrière chaque buisson, partout un soldat dressé contre nous, l'œil au guet, la main prête ; sentinelle patiente qui veille nuit et jour sous le regard du prophète. Aussi, pour triompher de cette guerre sainte, sans cesse renaissante, fallut-il dix ans de combats, dix ans de sacrifices.

En un état de choses complètement anormal, les lois se brisaient au choc des armes, et le *sabre* fut accepté par tous comme le maître absolu de la colonie naissante, parce que seul il en était le défenseur.

Alors, monsieur, la haute surveillance des bureaux de la guerre était un bienfait pour l'Algérie ; elle offrait aux colons une garantie contre le despotisme du gouverneur d'Alger ; une protection trop lointaine, hélas ! et souvent illusoire contre les caprices d'un pacha dont cette dépendance limitait les pouvoirs. Ainsi le mal servait à guérir le mal. Triste remède, il est vrai, mais que justifiaient, en partie, les nécessités du temps !...

Aujourd'hui les circonstances ont changé de face : les fils de Mahomet, résignés à la volonté d'Allah, soumis au jugement de Dieu qui les condamne, ne songent plus à regagner le terrain qu'ils ont perdu. La conquête est achevée; la colonie s'organise; au sein d'une paix que tout fait présager durable, le camp du soldat se transforme en village, le fer de l'épée en soc de charrue. Voici que commence une ère nouvelle pour la France d'outre-mer, et pour l'administrer on garderait la vieille machine? On hésiterait à changer des rouages complètement usés? Prenez garde !... Pour contenir le flot rapide de la jeune civilisation qui s'élève, il faut autre chose que vos écluses impuissantes et que vos canaux étroits tout engorgés de boue !...

Ne craignez pas, monsieur, les récriminations absurdes de gens intéressés au maintien de l'exception : laissez murmurer à leur aise les mouches parasites qui ne vivent que d'abus : si ces insectes vous gênent, ne les écrasez pas, chassez-les. Pas de colère où le mépris peut suffire.

Nous vous le disons sans haine, sans jalouse arrière-pensée : la concentration de tous les pouvoirs dans les bureaux de votre ministère a pu servir, sans doute, certains privilégiés dont le savoir-faire se mouvait à l'aise sous le manteau d'une législation mal définie. Mais le pauvre, dont la sueur arrosait la terre, qu'avait-il en partage? L'abrutissement et la misère !

Donc, monsieur, soyez hardi; ne regardez pas en arrière, allez droit en avant. Les colons de l'Algérie ne sont point ingrats; ils vous tiendront bon compte de vos efforts.

Toute réforme blessera, nous le savons, les hommes qui regardent l'Afrique comme le champ prédestiné où tout chevalier va gagner ses éperons; les inutilités ruineuses crieront au scandale. Mais que vous importe? Le gouvernement de la République est l'ennemi naturel des sinécuristes comme des plats courtisans.

Par grâce, monsieur, plus de vampires patentés qui sucent le sang du peuple !

Deux mots encore et je m'arrête : Votre tâche sera longue, difficile, chaque jour entravée par le mauvais vouloir d'une bureaucratie méticuleuse, incapable et revêche qu'il faut réduire. Dominez-la.

A vous l'initiative des grandes réformes. Pour activer le développement de l'Algérie, pour faire d'une chose inerte une œuvre presque complète, encore une fois, je vous le dis, vous n'avez qu'à vouloir

Et maintenant, monsieur, le voudrez-vous?

A. X....

Souscription européenne

EN FAVEUR DE LA

FAMILLE DE ROBERT BLUM.

Neuvième liste de souscription.

MM. Labergemont, 25 c. Mme Henriette Lagnier, 25 c. Charon, 25 c. Anonyme, 2 f. Le club polonais de Paris, 3 f. Picard, 25 c. A. Furet, 25 c. Th. Bellesent, 25 c. Caumont, 25 c. Pruron, 25 c. Ch. Furet, 25 c. Soucard, 25 c. Dubosey, 25 c. Huntzinger, 25 c. Lachèvre, 25 c. G. Havet, horloger, 25 c. Bertaux L., 25 c. Binet, 25 c. Goujon, 25 c. Massif, 25 c. Petrel, 25 c. Duménil, 25 c. Toustel, 25 c. S. Billard, 25 c. Léon Laville, 25 c. P. P., 25 c. P. Emile. 25 c. R. Voizel, 25 c. Auguste D., 25 c. G. Lemarchand, 25 c. Jules Platée, 25 c. Lafoy, 45 c. Ga. L., 25 c. Pétron, 40 c. Ch. Bourdin, 25 c. Lance, 50 c. Aloyau, 40 c. Lelièvre, Cogné, 25 c. Payeaux, 50 c. Girod, 25 c. Huau, 25 c. Doguet, 25 c. Bayard, 1 f. Mme Dumont, de Saint-Germain, 50 c. Un anonyme, de Tonneins, 1 f. Petit aîné, 25 c. Eugène Bouttet, 50 c. Savardan, 50 c. Souscription de démocrates polonais : J. Ignace, 50 c. Vincent Baginski, 50 c. Sylvestre Zorawski, 50 c. François Jozefowizz, 50 c. Romuald Zorawski, 50 c. Florentin Zorawski, 20 c. Jean Jablonski, 40 c. Adolphe Kowalkowski, 50 c. François Grodkowski, 25 c. Ignace Jablonski, 40 c. Onuphre Bazakowski, 25 c. Jean Rokicki, 45 c. Adolphe Milewski, 25 c. Marcel Chrzaszezewski, 25 c. Léocarde Celmer, 40 c. Nicolas Beski, 50 c. Simon Drozdowski, 25 c. J. Malewski, 25 c. A. Konstantynowicz, 45 c.

MM. Nicolas Konstantynowicz, 40 c. Louis Borowicz, 40 c. Joseph Gorzkowski, 40 c. Félix Banaszewski, 40 c. Constant Albrycht, 40 c. Pierre Marcinkowicz, 40 c. Ignace Konarzewski, 40 c. Paul Drozd, 45 c. Jean Ogrodzinski, 45 c. Aristide Kleszezewski, 5 c. Albert Wienckowski, 40 c. Philippe Piotrowski, 40 c. François Kobylinski, 40 c. Joseph Staszewski, 40 c. Maximilien Sokolowski, 40 c. Joseph Klimaszewski, 40 c. Lucien Zakrinski, 25 c. Joseph et Julien Pilichowski, 20 c. Julien Modzlewski, 50 c. Czerski, 5 c. Medeksza, 40 c. Stanislas Balinski, 40 c. Joseph Kozinski, 50 c. Alexandre Wolowski, 50 c. Innocent Drogon, 25 c. Eugène Laski, 50 c. Louis Kotarbinski, 50 c. Alexandre Fijalkowski, 50 c. Xavier Norwid, 50 c. R... 50 c. Stanislas Wolinski, 50 c. François-Xavier Wolinski, 50 c. Achille Bouty, 50 c. Benjamin Bouty, avocat, 25 c. Bouty père, docteur-médecin, 25 c. Louis Mazerand, 25 c. Charles Pastre, 25 c. Rivière, 25 c. Ricome, 50 c. Paulot, 30 c. Trois démocrates, 1 f. 25 c. Muret, 5 c. Valdeyron, 5 c. Aristide Mazerand, 25 c. Un démocrate, 25 c. Rivière, plâtrier, 15 c. Léopold Bouty, 25 c. Segond, 5 c. Un démocrate, 25 c. Agussol, 10 c. Grailhe, 10 c. Jonquet, 5 c. Cavalier, 5 c. Deux démocrates, 75 c. Devèze, 25 c. Michel, 25 c. Bouissac, 25 c. Courtines, 10 c. Joseph, 25 c. Migourous, 15 c. Cambon, 15 c. Soulier, 15 c.

MM. Devèze, 5 c. Mazerand Buffet, 5 c. Philippe, 5 c. Mazel, 5 c. Ravier aîné, 10 c. Auxcouteaux, 50 c. Ferry, architecte, 50 c. Paul Justus, 20 c. Priqueler, 50 c. Poncet, chef d'institution, 50 c. L. père, 20 c. L. fils, 20 c. H. B., 20 c. Lal..., 50 c. M. A., 25 c. Ewald Tetweis, étudiant à Louvain, 25 c. Ad. Demens, 25 c. Trois Anonymes Belges, 50 c. Un républicain, 1 f. Tiquet et sa famille, 2 f. Ch. Sauria, de Besançon, 1 f. W. C. G., 50 c. Deux Bordelais, 1 f. Un groupe de républicains démocrates de Rochefort, 12 f. Un groupe de républicains démocrates d'Hyères, 12 f. 50 c. Saurmantz, 50 c. Valentin, de Thann, 50 c. Rudolphe, de Thann, 50 c. Anonyme, 20 c. — Total. . . . . . 71 f. 05 c.

Montant des huit listes précédentes. . . . . . 1 082 f. 90 c.

Nous lisons dans le *Moniteur* :

Monsieur le rédacteur,

Le mauvais état de ma santé m'a forcé hier de quitter la séance avant le vote sur la proposition Rateau.

Je suis sorti à six heures et demie, avec la croyance que la discussion serait renvoyée à aujourd'hui ; il en a été autrement.

Je viens déclarer que, si j'eusse été présent, j'aurais voté contre la proposition, car je ne sache pas, comme l'a dit un orateur, que le peuple des campagnes demande la dissolution de l'Assemblée. Ce que je sais bien, c'est que les légitimistes, les corrompus et corrupteurs du dernier gouvernement font signer des pétitions à des personnes de tout âge et de tout sexe, sous prétexte de faire diminuer les impôts, quand le but de la pétition est de demander la dissolution de l'Assemblée, et quand, dans leur pensée, le résultat doit être de renverser la République et avec elle le président qu'ils ont porté au pouvoir.

Soyez assez bon, monsieur le rédacteur, pour insérer ma lettre dans votre prochain numéro, et agréez l'assurance de ma parfaite considération.

ARCHAMBAULT,
Représentant de la Nièvre.

MM. Dupont, Bruckner et Ch. Madet écrivent au *Moniteur* que c'est par erreur qu'ils ont été compris au nombre des représentants qui ont demandé le scrutin de division sur la proposition Rateau.

FAITS DIVERS.

Par une lettre insérée au *Moniteur du soir*, le maréchal Bugeaud offre ses services à M. Lucien Murat pour le faire nommer colonel de la 1re légion.

— Nous avons annoncé que dernièrement M. Louis-Napoléon Bonaparte avait rendu visite à l'improviste aux régiments casernés à l'Ecole-Militaire. Nous pouvons ajouter que le président de la République s'est fait admirer de l'infanterie en exécutant avec un fusil la charge en douze temps, et applaudir de la cavalerie par quelques exercices de voltige à cheval.

— Un combat horrible a eu lieu à Bâton-Rouge (Amérique), entre le docteur Byrd et le docteur Skillmann ; il paraît que la cause de ce duel a été la séduction d'une parente du dernier docteur par le premier, le sieur Byrd. Le sieur Skillmann, excellent jeune homme, natif de West-Feliciona, et résidant à Onachita, est venu à Bâton-Rouge pour demander satisfaction au séducteur. Arrivé dans cette localité, il se fit présenter au sieur Byrd, et il pria la personne qui l'avait amené de le laisser seul avec le docteur. La porte du cabinet du sieur Byrd fut fermée, Skillmann lui demanda s'il était prêt à donner l'unique satisfaction qu'il fût possible de donner à l'honneur d'une famille outragée. Byrd répondit négativement.

Skillmann saisit alors un pistolet qu'il avait sur lui, et il fit feu deux fois sur Byrd, qui se retira dans un cabinet voisin où il s'enferma. Skillmann s'efforça vainement d'ouvrir et de forcer la porte. Tout-à-coup, Byrd ouvre brusquement la porte et il s'élance sur Skillmann, qu'il frappe sept fois avec un couteau qu'il avait à la main. Ce dernier cherche à parer les coups de couteau avec son pistolet dont il frappe Byrd à la tête : il parvient à terrasser Byrd et à lui arracher son couteau ; il allait le tuer lorsque quelqu'un s'élance dans le cabinet et le repousse.

Skillmann est mort de ses blessures peu de temps après. Byrd a quitté Bâton-Rouge et s'est rendu à Mobile. D'après ce que nous entendons dire de la fureur de la famille outragée, il n'est pas probable que ce soit là le dernier acte de la tragédie.

— M. Roche, horloger, rue de Charenton, 11, à Bercy, a été hier, à neuf heures du soir, victime d'un vol audacieux commis dans les circonstances suivantes :

Il venait de fermer sa boutique, tous les volets étaient placés, à l'exception de celui de la porte d'entrée. Assis à son comptoir, il travaillait, quand tout à coup un bruit étrange se fait entendre. M. Roche se lève ; au même instant une énorme pierre est lancée avec force dans la devanture et brise les carreaux en mille pièces, bien que la force du coup fût amortie par la barre de fer transversale sur laquelle s'adaptent les volets. M. Roche recule ; au même instant, une main plonge dans l'étalage, et saisit quinze à vingt montres d'or. M. Roche sort précipitamment de sa boutique et aperçoit un individu qui prenait la fuite à toutes jambes.

Aux cris de l'horloger, des voisins se mettent à la poursuite du fuyard, qu'ils atteignent bientôt, et ramènent nanti seulement de quelques montres, car il avait eu le soin d'en semer la plus grande partie dans sa course précipitée,

Ce malfaiteur se nomme Chemidlin. Arrêté nombre de fois pour tentatives de vols à la tire, et condamné quatre fois, il était sorti le 8 janvier de la prison de Poissy, où il avait subi huit mois d'emprisonnement.

Chemidlin, interrogé par le commissaire de police, qui lui demandait si, en lançant une pierre à travers les carreaux de M. Roche, il n'avait pas voulu attenter aux jours de cet honorable négociant, a répondu avec candeur que cette pierre lui était échappée des mains. Toutefois, nous devons ajouter que ce voleur si candide, pour entraver la course de ceux qui pouvaient se mettre à sa poursuite, avait pris la singulière précaution de tendre, en travers de la rue, une corde ; heureusement, cette précaution ne l'a pas empêché d'être arrêté.

— On a dû faire, avant-hier, à Folkestone, d'intéressantes expériences de télégraphie sous-marine, pour se rendre compte de la possibilité qu'il y aurait d'établir des communications instantanées entre les deux côtés de la Manche.

Un steamer de la compagnie du *South-Werstern*, devait à cet effet sortir du port et dérouler, sur un trajet de deux milles environ, un fil métallique dont on se proposait d'expérimenter les qualités comme conducteur. Si le succès répond aux espérances conçues, on peut espérer de posséder bientôt une ligne de télégraphie électrique sous-marine entre la France et l'Angleterre. Cette expérience est faite aux frais de la compagnie qui jouit de l'exploitation des télégraphes du district du sud-est. (*Crédit.*)

— Il est curieux de constater la force numérique de l'*immense majorité* qui, au dire de certains journaux, demande la dissolution immédiate de l'Assemblée nationale. Un représentant a fait le relevé des signatures qui sont apposées au bas des pétitions parvenues à l'Assemblée nationale relativement à cet objet. Le nombre total se monte à 6 032, et

le département du Gers, qui, lui aussi, a voulu protester contre l'*abus de pouvoir* commis par la constituante, a envoyé une pétition dans ce sens, munie de *quatre* signatures. (*Estafette.*)

— La police, qui paraît décidée à ne pas laisser de trève aux maisons de jeu clandestines, a saisi cette nuit encore, rue de Provence, un de ces établissements dont une jeune femme, Mlle Aimée Mars, dite Odille, faisait les honneurs à une vingtaine d'habitués. Les enjeux ont été saisis, le mobilier enlevé, et la maîtresse de la maison, dont la tante, la dame Mars, a été condamnée récemment à deux mois d'emprisonnement pour faits semblables constatés lors d'une descente de police opérée rue Notre-Dame-de-Lorette, a été conduite et écrouée au dépôt de la préfecture. (*Gazette des Tribunaux.*)

— Au moment où le Jardin-des-Plantes se désolait de la mort du Chimpanzé, on a appris que cette perte allait se trouver réparée par l'arrivée prochaine, du Sénégal, d'un autre animal de cette espèce. Le grand chef de l'Abyssinie a donné en présent, au gouverneur du Sénégal, deux Chimpanzés, mâle et femelle. Ce dernier les a dirigés sur Paris, entourés de toutes les précautions que méritent leur constitution délicate.

L'AMNISTIE. — On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

« Il paraît que le nombre des transportés mis en liberté ne s'élève pas à plus de 1 000.

» Il en reste encore, à bord des pontons et dans les divers lieux où ils sont détenus, environ 2 000, sur lesquels 1 700 pourraient être transportés en Afrique.

» On assure que dans peu de temps les pontons seront entièrement évacués, et que Belle-Isle-en-Mer recevra ceux qui n'auront pas été graciés.

» On assure en outre que le commandement de Belle-Isle sera donné à un colonel de gendarmerie. »

DÉPRÉCIATION PROCHAINE DE L'OR. — Tous les récits s'accordent pour confirmer la réalité des prodigieuses richesses récemment découvertes en Californie. Le *Journal des Débats* consacrait hier un long article à l'étude des dépréciations que va subir la valeur de l'or par suite de l'émission d'une aussi immense quantité de ce métal. D'après ce journal, lors que la concurrence faite par les mines de la Californie aux mines du reste du globe aura eu son plein effet, la quantité d'or qui se troque en ce moment contre 80 francs en argent ne s'échangera guère plus que contre cinq francs de cet autre métal. Le doublon espagnol, grand comme notre pièce de cinq francs, sera presque de pair avec elle.

Avis aux peureux qui cachent leur or.

CLUB VALENTINO. — Ce soir lundi, quatrième séance. Ordre du jour : Compte-rendu de la séance de l'Assemblée. — Examen critique de la brochure de Guizot : la *Démocratie en France*.

On entendra les candidats au grade de colonel dans la 1re légion ; le citoyen Buvignier, représentant du peuple, s'est déjà fait inscrire.

— Le nommé Gustave est un tout jeune homme à la mine chétive. Il est prévenu de vol.

Un libraire, entendu comme témoin, déclare qu'il a surpris et fait arrêter le prévenu au moment même qu'il dérobait à l'étalage de sa boutique un volume de Lamartine (*la Chute d'un ange*) ; il ajoute que plusieurs fois il a été victime de vols de cette nature qu'il est bien tenté d'imputer à Gustave.

M. le président au prévenu : Vous convenez du fait ?

Le prévenu, en rougissant : Oui, monsieur ; mais mon intention n'est pas coupable, je vous le jure.

M. le président : Que vouliez-vous faire de ce volume de Lamartine ?

Le prévenu : Je voulais le lire.

M. le président : Comment ! mais on ne prend pas un volume à un libraire uniquement pour le lire.

Le prévenu : C'est pourtant la vérité, et la preuve, c'est qu'après l'avoir lu, je n'ai pas songé à le vendre.

M. le président : Mais vous l'avez gardé.

Le prévenu : Comme j'ai fait de plusieurs autres que j'avais pris dans le même but et que je me proposais de rendre aux libraires auxquels je les avais ainsi empruntés.

M. le président : c'est singulier ; mais si, comme vous le prétendez, vous êtes si pressé du désir de lire, il existe des bibliothèques publiques à Paris où vous pourriez satisfaire votre penchant.

Le prévenu : Je l'ignorais, monsieur le président ; j'arrive de province, où j'avais une assez bonne position ; j'appartiens à une honnête famille de cultivateurs ; j'ai été élevé au séminaire et j'ai reçu une éducation peut-être au dessus de mes moyens. Cependant j'occupais une place de professeur dans une pension qui a été obligée de fermer par suite de la Révolution de Février ; alors ne sachant plus que faire, je suis venu à Paris, et l'on m'a incorporé dans la garde mobile, où malheureusement je n'ai pu rester.

M. le président : Je dois dire que vous en êtes sorti de la manière la plus honorable. Votre ancien commandant m'a fait parvenir une lettre dans laquelle, en rendant hommage à votre excellente conduite, tout le temps que vous êtes resté au corps, il déclare que la faiblesse seule de votre santé a bien forcé de vous mettre à la reforme.

Le prévenu : C'est la vérité, je suis fort malade, et dans mon incapacité de rien faire, j'ai songé à continuer des études qui m'étaient si chères.

M. le président : Ainsi vous persistez à soutenir que vous n'avez pris tous ces volumes que pour les lire et non pour les vendre ?

Le prévenu : Rien de plus positif, et la preuve c'est que le commissaire les a tous retrouvés chez moi, portant tous une étiquette servant à me rappeler à quels libraires je devais les rendre lorsque je les aurais lus.

Toutes les assertions du prévenu ont été reconnues vraies ; le ministère public s'en rapporte à la prudence du tribunal qui renvoie Gustave des fins de la plainte. (*Gazette des Tribunaux.*)

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 janvier sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2 ; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande.

PETITE CORRESPONDANCE.

Marseille. — M. P. — Nous comprenons et apprécions tout, et vous savons gré des résultats obtenus. Continuez et comptez sur nous comme nous comptons sur vous.

Mirepoix. — M. R. — Confiance et courage ! — Une armée qui a 18 ans de campagne n'est pas facile à mettre en déroute. — Reçu....

Indret. — M. P. — Reçu. — Votre gr. est touj. fid.

Meaux. — M. de V. — Reçu les 200. — Merci. — Cord. acc. aux nouv.

Hyères. — M. D. L. — Que veux-tu ? ils ont perdu le sens et le cœur ! — Nous en viendrons à bout. — Nous ne comprenons rien à l'hist. des paq. et des art. égarés. — ? —

Menneton-S. — M. L. — On nous transmet vos intentions. — Vifs remerciem.

Brest. — M. G. — Reçu les 2 lettres, ensemble 300. — Nous vous inform. et répondrons. — Compl. aff. à notre enc. F. et qu'il nous donne bientôt de ses nouv.

Chartres. — M. F. — Nous savons depuis longtemps que ce que vous pouvez vous le faites.

Libourne. — M. B. — Merci à tous les deux.

Fontenay-aux-R. — M. B. — Nous serons heureux de vous voir, et vous entendrez notre déf. — Il ne faut pas isoler cette annexe de ce qui en est dit dans le corps de l'ouv.

Metz — M. G. — Reçu le 2e env. — Merci. — Nous exécut. et faisons droit.

Colmar. — M. H. — Reçu les 239.50. — Vous êtes de ceux sur lesquels on compte toujours. — Quant à l'art., vous aurez vu que la D. P. avait prévenu vos désirs.

Cherbourg. — M. M. — Nous avons reçu les deux lettres. — Au premier mom. nous répond. à la 2e.

Moissac. — M. B. — Nous acceptons votre proposition.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 fr.	11 fr.	6 fr.
DEP. ET ÉTRANGER	32	17	9
PAYS à surtaxe	50	26	14
AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :			
PARIS, DEP. ET ETR.	8	4	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois.	40 c.	Annonces anglaises.	40 c.
Cinq à neuf — —	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

REVUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE.

DICTIONNAIRE ET BOURSE DES MARCHANDISES.

Le samedi 13 janvier courant à Paris.

Le commerce est craintif et mécontent ; il hésite à entamer de nouvelles transactions. La hausse générale dans les marchandises ne s'est pas soutenue. Voici les derniers cours avec les existences aux entrepôts :

BOIS Campêche. C. d'Esp., 8-50, avec peu d'affaires.

CAFES. Plutôt en voie de hausse et de reprise.
On cote 20 s. Rio, à entrep., 52 fr.
36 quarts Martiniq. à 132 50 acq.
300 sacs Haïti à 56 fr. entrep.

CÉRÉALES. Les blés sont en baisse partout. P. vendre, il faut céder en b. de 50 c. par h. et 1/2 sans preneurs. Choix, 25-50 à 24-50 les 119 k. qualité ord., 22-50 à 23 les 117 k.
Les farines baissent de 1 fr. p. sac.
Choix, 50 à 50-65.
1re qualité, 28-65 à 29-50.

COTONS. A Liverpool, le marché est faible et en baisse. Au Havre, il y a beaucoup d'arrivages avec baisse de 1 fr. sur toutes sortes. Le stock est de 22,500 balles comme l'an passé. Voici les dernieres cotes du 12 au Havre :

Mobile bon ord.	73 les 50 ko acq.	
Et bon mobile, d°	69	»
Georg. et Fl. d°	70	»
Louisiane à livrer,	65	»

CUIRS. On paie 56-95 les C. Buénos-Ayres secs. En faiblesse.

ESPRIT 3/6 (l'hectol.) dispon. et cour du mois, 50 e.
Fécule et betteraves, 42 fr.

FERS battus, en hausse de 10 fr. à Saint Dizier, à 260 fr.
Fontes blanches, 90 à 6 mois, et 93 fr.
A Charleville, les commandes sont nombreuses.
La forgerie reprend.

HUILE de colza dispon. et cour. du mois, 94-50.
A Lille, 81.
Epurée, 102-50.
L'huile de palma, en hausse à Londres.

INDIGO. Bien tenu et très ferme. Les nouveaux indigos sont préférés à ceux de la dernière campagne. Ils sont en hausse.
Le stock au Havre au 1er c. est de 4,700 c. Beng.
et 800 c. diverses.
Beng. viol. 5-75 à 5 fr., et fin rouge 6-50 à 6-75.
Java, 6-35 et 6-50.

LAINES p. draperie et bonneterie se maintiennent en hausse. Mais le prix des produits manufacturés ne sont pas en rapport avec ceux des matières premières. Laines-mères (à dos), 3 50 à 4-25.
Pelures, 2 2-50.
Les tissus de cotons montent à Mulhouse. La hausse des calicots donne de l'activité aux fabriques des Vosges.

OR Pièces de 20 et 40 fr., 8 fr. le mille, en baisse.

SAVON. Marseille, dispon. belle qualité, 99.

SOIES. Très calmes à Marseille.

SUCRES. En hausse. La bonne 4e dans le port est de 53-75 les 50 k. acq. et 54 25.
Il n'y a plus de suc. à la Martiniq. et à la Guadeloupe fort peu, il vaut là 17 à 19 fr.
Les suc. indig. ont fabriqué depuis le commencement de la campagne, 15 millions de ko. C'est 6 millions de plus que la campagne précédente.

TOILES. Il a été vendu à la halle aux toiles de Rouen, pendant l'année 1848, 110,000 pieces, savoir. T. Coul, 69
Blanches, 20
Cal. écrus, 21
T. égal. 110,000 (en 1847, 150,000).

SUIFS. Calmes au marché des suifs du 10 courant. On les vend 63 à 64 dans Paris, mais la demande est faible.
Chandelle, 69 à 70. Boug. stéar. 1 50.
Oleine, 88 hors barrière.
Stéarine, 230 d°

VIANDES. Bestiaux à Poissy, le 11 courant :

	1re	2e	
Bœufs,	1,00	0,88	(350 ko)
Moutons,	1 22	1,06	(56 ko)
Veaux,	1,66	1,46	(de 68 ko)

Les bœufs et les vaches en baisse.

Les moutons et les veaux recherchés.

Les marchés de Poissy et de Sceaux ont vendu dans l'année écoulée : 195,000 bœufs à 98 c. le ko en moyenne.
18,000 vaches à 89 c. »
50 000 veaux à 1-21. »
825,000 moutons à 1-12. »

Ce qui met les bœufs à 352, les moutons à 22-50 et les veaux à 82.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 15 janvier.

THEATRE DE LA NATION. — Nisida.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Le Misanthrope, le Malade imaginaire.
ITALIENS. —
OPERA-COMIQUE. — Le Caïd.
ODEON. — Macbeth, la Reine d'Espagne.
THEATRE-HISTORIQUE. — Les Mysteres de Londres.
GYMNASE. — Mme Marneffe.
VAUDEVILLE. — La Propriété, le Baron, le Feu d'artifice, Maître de Poste.
THEATRE MONTANSIER. — Les Lampions de la Veille et les Lanternes du Lendemain, Ma Maîtresse.
VARIETES. — Deux font la Paire, 12 Travaux, Petite cousine, Lion, Pompier.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Les Marrons d'Inde, l'Auberge, Titine.
GAITE. — L'Homme au Masque de Fer, les Sept Tours.
AMBIGU-COMIQUE. — Les sept Péchés capitaux, Napoléon.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — L'Habit ne fait pas le moine, Apprenti, Antoine, 1848.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple). — La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES. — Le Diable, la Courte-Paille, Prince, Tony.
DELASSEMENTS. — Entre Amis, Jolie Fille, la Revue.
THEATRE BEAUMARCHAIS. — La Montagne et la Gironde.
THEATRE CHOISEUL. — La Poule aux Œufs d'or, Magie, les deux Edmond, Jocrisse, Fantasmagorie.

Imprimerie LANGE LEVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 16 — ÉDITION DU MATIN. — Mardi 16 janvier 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 15 JANVIER.

« Aujourd'hui, la rétribution du travail est abandonnée au hasard ou à la violence. C'est le maître qui opprime ou l'ouvrier qui se révolte. »

« La pauvreté ne sera plus séditieuse, lorsque l'opulence ne sera plus oppressive. »

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Assemblée Nationale.

ÉCHECS DE LA RÉACTION.

Le parti de la réaction a subi aujourd'hui, à l'Assemblée nationale, plusieurs échecs assez rudes.

L'Assemblée avait à nommer, dans les bureaux, une commission pour présenter un rapport sur la proposition de M. Rateau, relative à la dissolution de l'Assemblée. Ce matin, tous les organes du parti recommandaient l'exactitude à leurs amis; la réunion, en effet, a été fort nombreuse. Mais sur les *quinze* commissaires nommés, *quatorze* ont voté contre la prise en considération dans la séance de vendredi; quant au quinzième commissaire, M. Combarel de Leyval, il a voté contre la proposition; mais il a donné dans son bureau des explications qui lui ont fait pardonner ce vote.

En séance publique, l'Assemblée avait à nommer son président. Le parti de la réaction avait habilement choisi M. Dufaure pour son candidat; mais il n'a pu lui donner que 221 voix; M. Marrast en a réuni 477 et a été réélu.

L'ordre du jour appelait ensuite la discussion du projet de loi relatif à un impôt sur les successions et donations. La délibération n'a guère porté sur le principe. Nous sommes peu partisans de l'impôt en général, mais du moment qu'il est admis que l'Etat doit puiser ses ressources dans la bourse des citoyens, il est évident que l'impôt le moins onéreux est, comme l'a fait remarquer M. Passy, celui qui pèse sur le capital déjà accumulé, au lieu d'être prélevé sur le produit immédiat du travail. Les membres les plus ardents de la droite, ceux qui auraient combattu cet impôt avec le plus d'ardeur s'il eût été présenté par des républicains de la veille, et qui n'auraient pas manqué d'évoquer à ce propos cette accusation de communisme avec laquelle ils ont combattu toutes les mesures financières du premier ministère de la République, ces fougueux amis de la modération se sont levés comme un seul homme pour la prise en considération.

La discussion ne s'est engagée que sur l'opportunité. M. Stourm, et après lui M. Billault, ont combattu la proposition par ce dilemme : Une assemblée qui établit de nouveaux impôts se dépopularise. Nous ne voulons pas vous servir de boucs émissaires. Si vous voulez que l'Assemblée vote de nouvelles charges laissez-la vivre, afin qu'elle vote aussi des réductions équivalentes. Si non, adressez-vous à une autre Assemblée, qui votera à la fois l'impôt et le dégrèvement.

Ces paroles ont obtenu une chaleureuse approbation sur tous les bancs. Mais l'Assemblée a reculé devant une manifestation plus aggressive. Sur l'affirmation donnée par M. Passy qu'il présenterait le budget et qu'il se montrerait favorable à toutes les économies possibles, l'Assemblée a décidé qu'elle procéderait à une seconde discussion.

Un fait qui s'est passé au commencement de la séance a prouvé une fois de plus que la mesure des trois délibérations successives sur le même projet de loi sera complètement illusoire quand il ne s'agira pas de lois politiques. La Chambre avait procédé à une première délibération sur la loi du conseil d'Etat. Aucun orateur n'a pris la parole. On s'est contenté de voter par assis et levé qu'une seconde discussion s'ouvrira dans cinq jours.

De nouvelles erreurs dans le vote sur la proposition Rateau ont été signalées aujourd'hui à l'Assemblée. M. Ducoux a désigné pour sa part les noms de deux représentants portés sur les listes comme ayant voté pour la dissolution de l'Assemblée, et qui étaient notoirement absents. M. Corbon, qui présidait, a déclaré qu'il connaissait une autre erreur du même genre qu'il se dispensait de signaler. Or, la proposition n'ayant obtenu qu'une majorité relative de 3 voix, légalement elle n'a pas été prise en considération.

Voici les noms des commissaires nommés pour examiner la proposition de M. Rateau :

MM. Roux-Lavergne, Billaut, Dupont de Bussac, Jules Favre, Saint-Gaudens, Havin, Marie (Seine), Degousée, Pierre Bonaparte, Sarrans jeune, Grévy, Lignier, Liechtemberger, Combarel de Leyval, Reynaud.

M. Billault a été nommé rapporteur de la commission chargée de préparer la loi électorale.

L'Assemblée, c'est la République.

La Révolution de Février a posé les bases d'une République démocratique et sociale.

Jusqu'à ce jour, l'Assemblée nationale a manqué de popularité dans la classe laborieuse, pour avoir méconnu le caractère social de la Révolution ; mais du moins elle en a proclamé et maintenu le caractère républicain, le caractère démocratique.

Attaquée aujourd'hui avec acharnement par les ennemis de la démocratie et de la République, elle rallie des sympathies qui se multiplient en même temps que les manœuvres dirigées contre elle; attaquée par voie de pétitions, l'Assemblée nationale doit être défendue par la même arme.

La République et l'ordre sont désormais inséparables en France; l'ordre et la République sont associés en ce moment à la cause de l'Assemblée nationale. On peut se convaincre en parcourant les clubs que, s'il y a maintenant des provocateurs de désordre, ce n'est pas parmi ceux qui portent la blouse, mais parmi ceux qui portent des habits.

M. Morhery, représentant des Côtes-du-Nord, a déposé aujourd'hui sur le bureau de l'Assemblée une adresse de la garde nationale de Loudéac, qui conjure les représentants de rester à leur poste pour voter des lois organiques conformes à l'esprit démocratique de notre constitution. Tous les officiers, moins un, ont signé cette adresse qui témoigne du patriotisme et de l'intelligence de la garde nationale de Loudéac. D'après la lettre d'envoi, il paraît certain que cette pétition, signée de la moitié des gardes nationaux, aurait réuni l'unanimité si l'on avait eu deux jours de plus pour la faire signer. La crainte de voir cette adresse arriver à l'Assemblée seulement après la discussion de la proposition de M. Rateau, a empêché de réunir l'unanimité des voix.

On nous annonce que dans plusieurs villes des départements de l'Ouest on signe des pétitions rédigées dans le même esprit. Nous engageons vivement les honorables citoyens qui protestent contre la réaction à accélérer le plus tôt possible l'envoi de ces manifestations.

Athéisme de M. Guizot.

Dans le livre qu'il vient de publier, M. Guizot ne fait pas seulement de la politique, il fait aussi de la critique théologique. Si l'on veut apprécier l'étrangeté de cette critique, qu'on lise la citation suivante :

> Pour les docteurs de la République sociale, Dieu est un pouvoir inconnu, imaginaire, sur qui les pouvoirs visibles et réels, les puissants de la terre, se déchargent de leur propre responsabilité dans la destinée des hommes. En reportant ainsi, vers un autre maître et une autre vie, les regards de ceux qui souffrent, ils les disposent à se résigner à leurs souffrances, et s'assurent à eux-mêmes le maintien de leurs usurpations. Dieu, c'est le mal, car c'est le nom qui fait que les hommes acceptent le mal. Pour bannir le mal de la terre, il faut bannir Dieu de l'esprit humain.
>
> Ainsi, Dieu et le genre humain disparaissent ensemble ; et, à leur place, restent des animaux qu'on appelle encore les hommes, plus intelligents et plus puissants que les autres animaux, mais de même condition, de même destinée, et, comme eux, prenant en passant leur part des biens de la terre et des plaisirs de la vie, dans la mesure de leur besoin et de leur force qui font leur droit.
>
> Voilà la philosophie de la République sociale, et par conséquent la base de sa politique. C'est la dégradation de l'homme et la destruction de la société.

On avait pensé jusqu'ici que Dieu était la bonté infinie, qu'il aimait également toutes ses créatures, qu'il ne refusait à aucune les moyens d'être heureux;

> Aux petits des oiseaux il donne la pâture,
> Et sa bonté s'étend sur toute la nature.

On avait pensé jusqu'ici que plus les hommes, en s'associant avec leurs semblables et en s'harmonisant avec le monde, pouvaient se procurer de bonheur, plus ils étaient religieux. Erreur! M. Guizot, le conservateur, a changé tout cela.

D'après ce profond théologien, si les hommes *prenaient leur part des biens de la terre et des plaisirs de la vie, dans la mesure de leur besoin et de leur force qui font leur droit*, il n'y aurait plus de Dieu et de genre humain. Si les hommes pouvaient manger quand ils ont faim, se chauffer quand ils ont froid, satisfaire leurs besoins physiques et moraux, les hommes ne seraient que des animaux *plus puissants et plus intelligents que les autres animaux, mais de même condition et de même destinée.* En un mot, si la souffrance, la misère et l'oppression, si le mal étaient bannis de la terre, Dieu serait banni de l'humanité.

Vous voudriez ôter le mal de ce monde? s'écrie M. Guizot aux socialistes. Insensés! Qu'allez-vous faire? Vous allez ôter à l'homme sa dignité et sa religion! Vous voulez empêcher qu'il y ait des masses de prolétaires sans asile et sans pain à côté d'une poignée de privilégiés qui s'engraissent de leurs sueurs? Impies! Vous tuez Dieu, *vous dégradez l'homme, vous détruisez la société!* Augmentez plutôt la souffrance du peuple, afin d'augmenter sa foi et sa piété! Dites comme moi aux exploiteurs : « *Enrichissez-vous!* » Dites comme moi aux exploités : « *Le travail est un frein!* » Voilà la véritable religion!

Ah! Monsieur Guizot, que de belles choses vous avez trouvées dans votre solitude de Londres! Comme le malheur vous a instruit! Quel progrès la Révolution de février vous a fait faire! Vous accusez les socialistes de *supprimer Dieu*, quoi d'étonnant! Vous faites de Dieu un monstre, et vous vous plaignez qu'on n'en veuille pas! Vous vous servez de Dieu comme d'un instrument d'exploitation et de misère et vous trouvez mauvais qu'on le nie!

Non, non, ce n'est pas la bonté infinie, la vie future, la solidarité humaine que les socialistes rejettent, c'est le dieu exploiteur, le dieu fait à votre image, le dieu-mal, le dieu-diable. C'est le dieu de Louis-Philippe qui a traîné la France dans la boue, le dieu qui a fait fusiller le peuple au boulevart des Capucines!

Désormais vous ne tromperez plus personne avec ces grands mots de *conservation*, d'*ordre*, de *religion*; le grand-prêtre de la doctrine est percé à jour; on voit l'impiété et l'athéisme à travers les trous de votre manteau. Vous venez de maximer vos pratiques; vous venez d'expliquer pourquoi vous avez soutenu le Sonderbund en Suisse, pourquoi vous avez défendu l'ordre *par tous les moyens* au 24 février!

Après ce que vous avez fait, après ce que vous avez écrit, il est manifeste que vous n'êtes pas même chrétien; mais que vous admettez, avec Manès et les Persans, l'existence de deux principes et l'éternité du mal! Il est manifeste que vous ne croyez pas que tous les hommes soient membres de Jésus-Christ, qu'ils aient tous été rachetés par lui; mais que vous êtes un païen perdu dans l'humanité depuis dix-huit siècles, repoussant la doctrine de saint Augustin sur le Dieu infiniment bon, sur le BON DIEU!

En voyant vos actes, en lisant vos écrits, tout le monde comprend que, comme les jésuites, vous faussez le christianisme au profit du privilége et de l'exploitation de l'homme par l'homme, et que vous exaltez la croix, non pour affranchir le peuple, mais pour l'y attacher à jamais! Votre théorie est impie, anti-sociale, homicide; votre pratique ne l'est pas moins ; et certes le peuple aurait bien le droit de vous clouer sur la croix du mépris! Mais le peuple est assez vengé, vous venez de vous montrer tel que vous êtes : barbare et ATHÉE !!!

La *Liberté* adresse cette apostrophe au ministère Barrot-Falloux :

> Vous ne perdrez pas l'élu de la France, car vous ne ferez pas reculer l'esprit de la France. Le peuple est un grand parti qui noiera dans ses vagues toutes vos combinaisons réactionnaires; la bourgeoisie elle-même que vous ruinez en n'agissant pas, en n'ayant pas la force de faire une grande loi, une seule, la bourgeoisie ne vous défendra pas, et pour tout dire, en un mot, si dans votre mortelle impuissance, vous aviez l'audace ou le délire de *trop reculer*, nous vous le déclarons, nous qui n'avons pas fui en février, la France préférerait la République *avancée*, entendez-vous, à cette retraite infâme que vous semblez vouloir infliger à l'esprit moderne qui est l'*ordre* dans la *liberté*, mais non pas la *monarchie* dans la *République*.

Intervention en Italie.

Il paraît que M. Ledru-Rollin était bien informé, et que le cabinet de M. Louis-Napoléon Bonaparte s'est engagé à concourir avec l'Autriche et l'Angleterre pour étouffer la révolution romaine et restaurer le gouvernement temporel de Pie IX. Les nouvelles qui arrivent de Toulon ne permettent plus de doutes à ce sujet. On prépare en toute hâte, dans ce port, une expédition de 7 à 8 000 hommes, à la destination de Civita-Vecchia. C'est dans cette ville que le pape se propose, dit-on, de rétablir son autorité, sous la protection des armes étrangères. Ainsi, il ne s'agirait plus, comme sous le général Cavaignac, de protéger purement et simplement la personne de Pie IX, mais bien de l'aider dans une tentative de contre-révolution, et de répondre aux vœux, aux sympathies ardentes de l'Italie, par le soufflet le plus injurieux. Le ministère Barrot aurait donc le courage de ses tendances réactionnaires! Il faut l'en féliciter : les évènements qui vont suivre s'en dessineront mieux.

Voilà ce qu'on lisait dans le *Toulonnais* du 8 :

Armement d'une flottille à vapeur.

> Une dépêche télégraphique, arrivée hier dans notre ville, a donné lieu à un grand mouvement dans le port.
>
> Des préparatifs d'armement s'opèrent avec la plus grande célérité, pour former une escadrille qui doit se tenir prête à recevoir des troupes au premier moment.
>
> La brigade expéditionnaire serait composée de dix mille hommes de toutes armes qui seraient embarqués sur divers navires.
>
> Les frégates à vapeur *le Magellan*, *le Cacique*, *le Labrador* et *l'Orénoque* qui ont un armement complet devront être à même de prendre la mer au premier jour.
>
> On s'occupe également avec activité de l'armement des navires à vapeur *le Christophe-Colomb*, *le Montézuma*, *l'Infernal*, *le Phare*, *le Véloce*, *le Narval* et *le Grégeois*. En tout onze navires à vapeur. Ce service doit être fait sans relâche et de préférence à tout autre.
>
> Les marins seront pris indistinctement sur tous les bords, et le vaisseau *le Jupiter*, arrivé depuis quelques jours en rade, fournira aussi le contingent d'hommes nécessaires pour compléter les équipages des navires destinés pour l'expédition.
>
> Notre population fait à ce sujet mille conjectures ; le bruit le plus accrédité est que le gouvernement, craignant que les Autrichiens n'entrent dans les Etats romains, ferait occuper Civita-Vecchia par nos troupes. Nous serions ainsi sur le théâtre même des évènements.
>
> Nous connaîtrons bientôt la véritable cause de ces préparatifs extraordinaires.
>
> Les troupes qui étaient cantonnées aux environs de Toulon, et qui devaient partir aujourd'hui pour l'Afrique, ont reçu contre-ordre.

On lit dans une lettre de Toulon du 9 :

> D'après les dispositions prises, il paraîtrait que les troupes expéditionnaires s'élèveraient à dix mille hommes. Plusieurs régiments se trouvent en cantonnement d'hiver dans les deux départements des Bouches-du-Rhône et du Var, et on pense que ce sont ces troupes qui feront partie de ce départ, *s'il a lieu.*
>
> Il paraît que M. le contre-amiral Tréhouart, qui commandait la première expédition, sera chargé encore de mener à bien la troisième.

On écrit de Marseille, 10 janvier :

> M. de la Tour-d'Auvergne, attaché au ministère des affaires étrangères, a traversé notre ville se rendant à Toulon, d'où un bateau à vapeur de l'Etat doit le transporter à Gaëte.
>
> M. de la Tour-d'Auvergne avait accompagné M. de Corcelles lors de sa mission auprès du Saint-Père.

Voici ce que nous lisons ce matin dans la *Sentinelle* de Toulon, en date du 12 janvier :

L'ordre d'armer une escadrille de bâtiments à vapeur est confirmé depuis hier. Outre ces bâtiments, dont sept frégates à vapeur font tous les préparatifs nécessaires pour prendre la mer. Le personnel d'armement manque, mais on a pris tous les marins disponibles des autres navires.

Ces bâtiments doivent recevoir sept mille cinq cents hommes, qui seront transportés à Civita-Vecchia, où le pape a l'intention d'établir le centre de son gouvernement.

On croit que cette expédition est convenue entre la France, l'Angleterre et l'Autriche. On dit que déjà les Anglais ont débarqué à Civita-Vecchia des matelots qui y tiennent garnison. Nos régiments sont sans doute destinés aussi à tenir garnison dans la nouvelle capitale des Etats-Romains, jusqu'à ce que l'autorité de Pie IX ait complètement été rétablie.

Nous avons de fortes raisons de croire que cette expédition ne sera pas la répétition de celle d'Ancône, et qu'elle est sérieusement entreprise par le nouveau président de la République.

S'il faut en croire les lignes suivantes du *Constitutionnel* de ce matin, on arme également à Cherbourg :

On assure que des ordres du ministre de la marine expédiés à Cherbourg prescrivent d'armer les frégates à voile *la Forte*, *l'Alceste* et *la Clorinde*, ainsi que la frégate à vapeur *le Gomer*.

Les insurgés détenus à bord du *Triton* vont être mis dans les forts et le vaisseau va être réarmé.

On dit aussi que la corvette *la Thisbé*, du port de Lorient, doit être armée immédiatement.

Nouvelles d'Italie.

Après la junte provisoire de Rome, le conseil municipal a donné sa démission. Le ministère a convoqué le comité des districts de Rome pour procéder à son remplacement. Il est certain, quoi qu'en disent les journaux romains, que le peuple des Etats pontificaux se trouve quelque peu dépaysé en se trouvant ainsi lancé en pleine république ; l'éducation n'est pas encore faite, mais elle peut se faire rapidement si les monarchies voisines respectent la liberté du peuple romain.

La proclamation d'une constituante a été reçue à Ancône au milieu de vives acclamations. Les réactionnaires continuent à s'agiter. Le 5 janvier, une députation du collége des curés de Rome est partie pour Gaëte.

— La commission provisoire de gouvernement vient de rendre un décret qui abolit les substitutions et toutes autres entraves à la libre circulation des biens. Les substitutions ouvertes sont maintenues, mais les biens deviennent libres entre les mains de ceux qui les ont recueillis. Un autre décret dispense les créanciers hypothécaires de l'obligation de renouveler au bout de 10 ans leurs inscriptions.

Les Autrichiens continuent leurs préparatifs militaires dans la Lombardie. Des troupes autrichiennes se concentrent à Plaisance, à Modène, à Ferrare.

Les gouvernements de Toscane et de Piémont sympathisent avec la révolution romaine.

— On écrit de Gênes, le 9 janvier : Le bruit court que le ministère sarde va solder une légion étrangère pour l'indépendance de l'Italie, composée en majeure partie de Croates et de soldats polonais, français et espagnols, qui ont déjà fait la guerre en Pologne, en Espagne et en Algérie.

— On lit dans l'*Opinione* :

« On nous assure qu'une longue conférence a eu lieu entre les ministres et le chef d'état-major général, le Polonais Chrzanowski. Il paraît que l'on peut compter sur un des plus habiles généraux français pour commander notre armée. Ce personnage amènerait avec lui un autre général, connu par ses sympathies pour l'Italie, et plusieurs officiers d'état-major. »

Autriche.

D'après les dernières nouvelles de Kremsier, la chambre devait se prononcer le 8 contre le ministère et déclarer qu'il ne possède pas sa confiance.

Le § 1er des droits fondamentaux aura probablement été adopté.

Les Tchèkes, la gauche et le centre gauche se sont réunis contre le ministère Stadion. Les droits fondamentaux que celui-ci avait fait rédiger par le sous-secrétaire d'Etat Helfert ont soulevé une telle opposition qu'ils ont déjà été retirés. On pense toujours que le cabinet ne cédera pas, et qu'il dissoudra la diète.

D'un autre côté, selon une correspondance de la *Gazette universelle allemande*, on préparerait dans le conseil des ministres une constitution qui sera octroyée, dans le cas d'une dissolution de la diète, dissolution certaine si elle a adopté le § 1er des droits fondamentaux. Cette constitution serait ensuite soumise à la première diète générale autrichienne, qui se réunirait à Vienne le 1er mai.

A Vienne, la rage des dénonciations est portée à un tel point, que le gouverneur Welden s'en indigne. Il y en a plus de 300 par jour. Le frère du député Raveaux, d'abord condamné à mort, a vu sa peine commuée en trois années de forteresse. En revanche, le commandant de la légion, Aigner, qui avait été gracié, est de nouveau arrêté.

Nous sommes encore sans détails sur la prise d'Ofen et de Pesth, ainsi que sur les opérations qui l'ont suivie. A Vienne, on considère la question de Hongrie comme résolue, et l'on croit qu'une partie de l'armée s'est tournée vers les basses contrées du Danube, pour achever de soumettre le pays et de s'emparer du chef de l'insurrection. Vingt-quatre Vénitiens sont regardés d'avance comme dévoués à la mort.

Un cri de détresse s'élève de nouveau de la Transylvanie. On craint l'irruption des Madgyars, sitôt qu'ils seront forcés de se retirer.

On avait dit fréquemment dans ces derniers temps que Kossuth se proposait une guerre de guérillas. Cela n'est pas possible dans les plaines de la Hongrie. Mais les Madgyars pourront porter le théâtre de la guerre en Transylvanie, dans ces montagnes où toutes les levées de boucliers contre l'Autriche ont toujours rencontré de vives sympathies. Dans ce cas, la Transylvanie, déjà horriblement ravagée, deviendra un désert.

On écrit de Bistritz :

« Les Madgyars, refoulés par l'armée impériale victorieuse, ne sont plus qu'à quatre lieues de notre ville. Le glaive va décider de notre sort. Nous croyions être délivrés de nos ennemis, et ils reviennent plus terribles que jamais pour nous anéantir. »

Les succès des armées autrichiennes en Hongrie expliquent l'arrogance dont font preuve quelques-uns des députés de l'Autriche à la diète de Francfort. C'est ainsi que, dans la séance du 12, M. de Wurth a pu dire : Qu'est-ce que l'Allemagne sans l'Autriche? *Un pays misérable, impuissant*, ayant toujours besoin de la *protection* autrichienne.

Le même député a fait sonner bien haut les avantages qu'il y a pour l'Allemagne de rester attachée à l'Autriche ; elle vous ouvre, a-t-il dit, les provinces du Danube ; avec elle vous pourrez être un empire immense, de 70 millions d'âmes. M. de Wurth oublie de dire que tant que les bords du Danube seront au pouvoir de la Russie, qui occupe en outre les frontières de la Transylvanie, l'Autriche, *protégée* elle-même par la Russie, ne sera que la vassale du czar. L'union de l'Allemagne à l'Autriche monarchique, c'est l'abaissement de l'asservissement du peuple allemand.

M. Raveaux (de Cologne) a été bien inspiré quand il a dit qu'il ne voulait ni de l'empereur d'Autriche, ni du roi de Prusse pour chef de l'Allemagne, et qu'il préférait voir un gouvernement républicain à la tête de la fédération germanique. Il n'y a en effet que la République qui puisse assurer l'unité de l'Allemagne.

M. Simon (de Trèves) a montré qu'il partageait l'opinion de M. Raveaux lorsqu'il a dit que les Allemands ne veulent d'une république ni autrichienne ni prussienne, et lorsqu'il a répondu à M. de Schmerling, qui avait dit que l'Allemagne n'a pas d'histoire : L'Allemagne a une révolution de mars, et avec celle-ci elle a une histoire.

Aucune résolution sur les affaires autrichiennes n'a encore été prise, et la suite de la discussion a été remise au lendemain.

Une rencontre a eu lieu avant-hier, samedi, entre M. d'Alton-Shée et M. Delescluze, rédacteur en chef du journal la *Révolution démocratique et sociale*. Tous les deux ont été blessés à la main. Les citoyens D. Pilette et V. Chevat nous prient à ce sujet de reproduire la lettre suivante qu'ils ont adressée au *Constitutionnel* :

Monsieur le rédacteur,

La note insérée dans votre journal du 15 contient une inexactitude relativement à la rencontre qui a eu lieu, samedi dernier, entre le citoyen Delescluze et M. d'Alton-Shée.

MM. de Molines et Fraser, témoins de M. d'Alton-Shée, avaient choisi l'épée et décidé que le combat cesserait au premier sang. Après trois engagements successifs, M. d'Alton ayant été blessé à la main, le combat cessa conformément aux conditions établies. On s'aperçut alors que le citoyen Ch. Delescluze avait été lui-même touché entre l'index et le médium.

Agréez, etc.

Signé : D. Pilette et V. Chevat.

Paris, le 15 janvier 1849.

La députation de Vaucluse nous adresse la lettre suivante, qui a pour objet de démentir une assertion de la *Gazette de France* et de déjouer la manœuvre légitimiste :

Paris, 15 janvier 1849.

Monsieur le Rédacteur,

La *Gazette de France*, dans un de ses numéros des premiers jours de décembre, et à sa suite plusieurs journaux de Paris et des départements, ont publié une lettre qui aurait été, d'après eux, adressée à tous les représentants de Vaucluse, et couverte de nombreuses signatures.

D'après cette adresse, le mandat que ces signataires nous auraient donné serait expiré. — Sommation nous serait faite, aux termes des art. 2003 et 2004 du Code civil, de nous en démettre sans délai ; enfin, on déclarerait illégal tout acte de l'Assemblée nationale auquel nous participerions à l'avenir.

Soyez assez bon pour faire connaître, monsieur le rédacteur, qu'après un mois d'attente cette lettre, qui avait été cependant annoncée comme partie déjà, ne nous est pas encore parvenue, et que certainement, nous nous plaisons à le croire, elle n'a jamais existé.

Eût-elle existé, que nous aurions dû examiner le nombre et le personnel des signataires, et rechercher s'ils ne se composaient pas exclusivement d'hommes qui nous ont toujours repoussés, combattus, et dont, nous aussi, nous combattrons toujours les doctrines et les espérances funestes ; nous aurions eu à placer cette sommation étrange en face de notre conscience, de nos devoirs, et nous déclarons que nous n'y aurions pas obéi.

Salut et fraternité.

Alphonse Gent, Elzear Pin, Eugène Raspail, Reynaud-Lagardette, Ph. Boissières, représentants de Vaucluse.

Monsieur le rédacteur,

Dans une lettre adressée au *Siècle*, le citoyen Lavallée, représentant du peuple, s'attache à justifier sa proposition de continuer pendant 1849 la retenue faite en 1848 sur les traitements des fonctionnaires. Sa principale argumentation se fonde sur l'état de nos finances et sur l'impossibilité où on se trouve de rien demander à l'impôt après le difficile et douloureux paiement des 45 centimes.

Sur ce dernier point, je suis parfaitement d'accord avec le citoyen Lavallée. Fonctionnaire, je pense aussi qu'on doit compter sur le patriotisme des fonctionnaires pour faire des sacrifices à l'intérêt public lorsque le Trésor se trouve dans une si grande pénurie qu'aujourd'hui. Mais je demanderai, dans ce cas, que l'application du décret soit mieux entendue qu'elle ne l'a été en 1848. Rien n'a été plus irrégulier et plus absurde que la répartition de cette charge. Des individus qui ont eu le malheur d'avoir 2060 fr. de traitement ont subi une retenue de 82 fr. 40 c., ce qui a réduit leurs appointements à 1 977 fr. 60 c. Un autre employé qui n'avait que 2 000 fr. ne subissait aucune retenue se trouvait recevoir davantage en réalité.

Mais il y a d'autres irrégularités plus choquantes encore. Pourquoi le Trésor et M. Lavallée lui-même s'en tiennent-ils aux fonctionnaires? Est-ce qu'il n'y aurait pas justice à ce que les officiers ministériels qui touchent bien d'autres bénéfices que les employés fussent également imposés? Je propose au citoyen Lavallée d'ajouter le petit article suivant à sa proposition :

A partir du 1er janvier 1849, tous les officiers ministériels subiront une retenue de 10 ou 15 pour cent sur leurs honoraires et bénéfices.

Je lui garantis que par ce moyen, il fera rentrer quelques millions dans les mains de l'Etat. Avec quelques autres réformes, le gouffre du déficit serait bientôt comblé.

Agréez, etc.

Paris, 14 janvier 1849.

UN DE VOS ABONNÉS.

Monsieur le rédacteur en chef,

Depuis quelques jours mon nom obscur sert de jouet aux journaux du matin et du soir, qui se le jettent et se le renvoient comme une balle élastique, au grand ébahissement de mes intimes, et sans que j'en aie le moindre vent.

Selon certaines feuilles, je suis attaché au cabinet du président de la République ;

Et de là, félicitations et demandes de pleuvoir sur moi. La gloire imméritée coûte cher.

Suivant d'autres, le cabinet du président n'est point formé, et, quand il le sera, je puis être certain de n'y pas être admis.

Ainsi, honneur auquel je n'aspire point, d'une part ;

De l'autre, exclusion brutale que je n'ai pas encourue... On m'accorde et l'on me refuse tour à tour ce que je ne sollicite pas.

Mais n'est-il pas possible de servir une cause sans espoir de récompense? Et une place à laquelle on n'a jamais songé est-elle forcément le prix d'un dévouement tout naturel ?

C'est ce que je n'ai pas pensé ; c'est ce que je ne penserai jamais.

Et voilà pourquoi je vous prie d'insérer cette lettre dans votre plus prochain numéro, en agréant l'assurance de ma considération distinguée.

Eugène Garay de Monglave,
39, rue Cassette.

Assemblée nationale.

Séance du 15 janvier. — PRÉSIDENCE DE M. CORBON.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination du président de l'Assemblée.

Après l'appel et le réappel, les urnes sont emportées dans les bureaux où le dépouillement va être fait. Le président tire au sort le nom des scrutateurs.

On passe à la première discussion du projet de loi relatif au conseil d'Etat.

Personne ne demandant la parole, M. le président annonce qu'il va consulter l'Assemblée pour savoir si elle entend passer à la discussion des articles. Quelques réclamations se font entendre.

M. CRÉMIEUX. C'est la première fois que l'Assemblée applique l'article de son règlement relatif aux trois délibérations. Il doit y avoir au moins aujourd'hui une lecture du projet.

M. VIVIEN. L'Assemblée doit être consultée pour savoir si elle passera, dans cinq jours, à une deuxième délibération. — Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet relatif à un impôt sur les successions et donations.

M. BAUDOT. Le gouvernement avait proposé un impôt progressif sur les successions et donations ; la commission, amendant le projet, a repoussé le principe de l'impôt progressif ; je n'ai donc pas à m'occuper de cette question. Mais la commission propose d'établir sur la succession un droit qui peut s'élever à 10, 20, 30 p. 100, et peut aller même jusqu'à absorber le capital.

C'est le principe que je viens combattre. Obliger le propriétaire, à chaque mutation, à verser au Trésor une, deux années et plus de son revenu, serait une innovation désastreuse que vous ne sauriez voter.

Ce nouvel impôt pèsera sur les propriétés, sur l'agriculture surtout. L'Assemblée ferait beaucoup mieux de s'appliquer à donner une nouvelle impulsion au travail et à l'industrie.

M. GOUDCHAUX défend le projet de loi tel qu'il a été amendé par la commission.

M. LE PRÉSIDENT interrompt la discussion pour proclamer le résultat du scrutin pour la nomination du président.

En voici le résultat :

Nombre des votants	721
Majorité absolue	361
M. Marrast a obtenu	477 suffrages.
M. Dufaure	221
Voix perdues	23

En conséquence, M. Marrast ayant obtenu la majorité, est proclamé président de l'Assemblée.

La discussion est reprise.

M. STOURM combat le projet. Si aujourd'hui l'Assemblée vote une aggravation d'impôt, on dira qu'elle est hostile aux contribuables. Il faut pourtant que cette responsabilité soit partagée, et l'orateur demande si le gouvernement accepte sa part de responsabilité dans l'établissement de cet impôt. Avant de voter de nouveaux impôts, il faut faire des économies et les faire aussi larges que possible. Je demanderai donc, ajoute l'orateur, ce que M. le ministre de la guerre compte faire à l'occasion de l'effectif de l'armée ; le budget de la guerre entraîne une dépense de 432 millions, et le budget de la marine entraîne une dépense de 130 millions.

Il est plus nécessaire que jamais de réduire les impôts ; le peuple souffre des impôts, et il accuse le gouvernement de ses souffrances. Est-il possible de faire de la bonne administration en retirant 500 mille hommes des travaux de l'agriculture ; il est indispensable de se prononcer à cet égard ; l'Assemblée s'est déjà prononcée implicitement à cet égard, en votant la diminution de l'impôt du sel, parce qu'elle a entendu également diminuer les dépenses et ouvrir la voie à de larges économies : ce langage, le gouvernement n'a pas semblé le comprendre.

M. LÉON FAUCHER prononce quelques paroles qui soulèvent de vives rumeurs.

M. STOURM. M. le ministre de l'intérieur vient de m'interrompre en me disant : « Soyez donc convenable dans vos paroles. » (Explosions de murmures.)

M. STOURM. Je ne crois pas avoir manqué à aucune convenance (c'est vrai !) quand j'ai dit que le gouvernement n'avait pas compris le vote de l'Assemblée ; je n'ai rien dit que de très convenable. (Oui ! oui !) Et si quelqu'un doit mettre de la convenance dans ses paroles, ce sont les orateurs du gouvernement. (Très bien ! très bien !)

L'orateur soutient qu'il faut choisir entre la gloire militaire et la nécessité d'assurer le bien-être du pays.

Il est nécessaire que le gouvernement s'explique à cet égard, afin que l'Assemblée puisse savoir quelles sont ses intentions. Jusqu'à ce moment l'orateur déclare qu'il réservera son vote.

M. PASSY, ministre des finances. Personne plus que moi n'est intéressé à réaliser les économies possibles, et j'appelle autant que le préopinant lui-même la réduction de l'effectif de l'armée. Mais la politique de l'Europe permet-elle le désarmement? Ne faut-il pas être armé pour obtenir le maintien d'une paix honorable?

Nous n'avons pas fait la position ; mais cette position est telle, qu'il faut la maintenir, sous le risque de déchoir dans l'opinion de l'Europe ou de manquer à la dignité du pays. Que le travail reprenne, et que chacun voie devant soi un avenir assuré, c'est là le meilleur moyen de préparer l'avenir financier de la France ; mais il faut que la France se montre prête à toutes les éventualités.

Je ne dirai rien, quant à présent, des mesures contenues dans le projet. Tous les détails se présenteront au fur et à mesure que nous examinerons les articles, et, je dois le dire tout d'abord, il en coûte beaucoup au gouvernement d'aggraver les impôts, et cependant, quand j'accepte cet impôt, je le compare à ceux qui existent et qu'on pourrait aggraver, et je trouve qu'il a moins d'inconvénients que les autres.

En effet, un impôt quel qu'il soit a ses inconvénients. Celui-ci, je le répète, en a moins, car il frappera sur un capital réalisé, tandis que l'impôt ordinaire enlève aux travailleurs les moyens de réaliser le bien-être de leurs enfants en atteignant un capital en train de se faire.

Le droit de mutation n'est qu'accidentel ; l'autre, au contraire, s'exerce pour ainsi dire quotidiennement. J'attendrai la discussion des articles pour en dire en dernier ressort mon avis. (Aux voix !)

M. BILLAULT. L'Assemblée, qui vote les recettes, doit aussi voter les dépenses. Quand il s'agit de la création d'un nouvel impôt, il faudrait du moins qu'à côté de l'impopularité qui accompagne l'impôt, surgisse la popularité qui doit naître d'une économie nouvelle. (Très bien !)

Pendant le peu de temps qu'elle a à vivre, l'Assemblée nationale est mise en demeure de faire une loi d'impôt nouveau, sans la compensation d'une nouvelle économie. (Rire et bruit.) Lorsque le gouvernement propose une nouvelle charge pour le pays, pourrons-nous en dire notre avis ?

On peut se le demander quand on se souvient qu'on nous reprochait naguère de n'avoir en vue que des intérêts personnels quand nous combattions le ministère. (Rire et bruit.) Je n'aurais pas dit un mot de ces misères, si les institutions que l'on nous prête n'étaient pas faites pour jeter de la défiance sur les raisons que nous avons à invoquer. Ceux que l'on accuse d'ambition n'ont pas fait, du reste, preuve de témérité, car avant, pendant et après la révolution de février, le niveau du pouvoir n'a pas été si élevé qu'il n'ait été bien difficile d'y atteindre. (Rire et bruit.)

M. le ministre des finances a établi l'état du trésor au présent et dans l'avenir, mais qu'il nous dise comment le crédit du trésor sera soutenu, car c'est la base de tous les crédits.

Eh bien, voyez, et effrayez-vous en. Combien décroît le portefeuille de la Banque! Les 145 millions de ce portefeuille sont descendus à 56. C'est vous annoncer que toutes les affaires à échéance ont cessé et qu'il n'y a plus d'entreprise qui s'en remette à l'avenir de succès de ses travaux, et que les grands approvisionnements ont cessé. (Mouvement.)

On vous demande 20 millions sur les donations. Il y a aussi un projet d'impôt sur le revenu direct. Mais dites-nous au moins quels sont vos projets d'économies.

Après être entré dans des détails de chiffres, M. Billault continue ainsi. Voulez-vous renfermer vos dépenses dans les bornes d'une stricte économie, dites-le nettement, positivement, et que, revenant devant le peuple qui nous a nommés, nous ayons à lui annoncer des économies pour le consoler de cette charge d'impôts nouveaux qu'on veut faire peser sur lui !

Quand nous avons discuté le budget de 1848, continue l'orateur, on nous disait que le temps était trop avancé pour faire des économies, mais qu'il serait possible d'en faire sur le budget de 1849 ; et cependant nous n'avons pas encore fait une seule économie. Pourquoi ? parce qu'on ne nous a point mis à même d'en faire. (Adhésion.) Et cependant nous nous sommes-nous jamais refusés à aucune économie ? non ; mais on ne nous en propose pas, et si plus tard nous en proclamions, on nous répondra : Il est trop tard pour en faire cette année, il faut attendre à l'année prochaine. (Très bien ! très bien !)

Quant à moi, j'ai toujours vu la même chose ; j'ai toujours vu les hommes du pouvoir promettre et ajourner leurs promesses. On nous a pro-

mis des économies, et cependant depuis un mois on n'en a fait, on n'en a proposé aucune. Qu'en arrivera-t-il, c'est qu'on finira par rendre l'Assemblée impopulaire. (C'est vrai.)

Tout à l'heure on a posé à M. le ministre des finances une question sur le système militaire. Qu'a-t-il répondu ? Que l'honneur national ne permettait pas de désarmer, qu'il fallait attendre..... M. Guizot ne répondait pas autre chose. (Mouvement prolongé.)

L'orateur s'élève contre le budget toujours croissant du ministère de la guerre ; peut-être un jour faudra-t-il traiter sérieusement cette question de non-intervention. Il est temps de mettre autant de réserve dans les impôts que dans les économies, dit l'orateur en terminant, nous sommes tous disposés à vous donner notre concours, et c'est à cette condition que nous vous le donnerons. (Très-bien !)

M. PASSY, ministre des finances. Ce n'est pas l'administration actuelle qui a présenté le budget de 1849 ; c'est l'ancienne administration. L'administration actuelle n'aura que des détails à donner lors de la discussion : bientôt les détails du budget vont être imprimés et distribués, et c'est alors seulement que pourront se présenter les questions soulevées par M. Billault.

Toutefois, des économies larges et sérieuses seront présentées ; ces économies peuvent se faire principalement sur les budgets de la guerre et de la marine ; mais alors ce sera l'Assemblée qui décidera si l'on devra retirer des paroles données. (Très bien !)

On a fait jusqu'ici quelques économies ; mais il y a eu de malheureuses...

VOIX DIVERSES. Lesquelles ? lesquelles ?

M. PASSY. Il y a d'abord celles sur les forêts. J'aurai à vous demander des fonds pour des traitements de non activité ; j'aurai à vous demander des indemnités pour des marchés résiliés. Messieurs, il y a une grande différence entre des économies utiles et la désorganisation du service. C'est un rôle facile que de venir dire : Vous me demandez des impôts nouveaux ; vous devez en supporter la responsabilité. Je réponds que ce n'est pas moi qui les ai proposés ; mais je les ai trouvés et je les accepte à la face du pays. (Très bien !)

J'accepte les impôts tels qu'ils sont présentés ; mais je demande que l'Assemblée en accepte comme moi sa part de responsabilité. (Très bien.)

M. JULIEN LACROIX soutient que, dans la discussion sur les forêts, on n'a attaqué que les conservateurs et les inspecteurs, et notamment ceux nommés depuis 1832, et l'Assemblée n'a pas même fait la moitié de ce qu'elle devait faire.

M. le ministre des finances vient d'annoncer que les détails du budget seraient incessamment distribués ; il eût été à désirer qu'il pût dire à quelle époque, car il est important de les examiner, afin de réduire les dépenses ; car il ne faut pas laisser ce soin à l'Assemblée qui devra venir après celle-ci, et qui, certes, n'aura pas plus que celle-ci l'intelligence des affaires.

VOIX DIVERSES. La clôture ! la clôture !

M. SERVIÈRE. Il s'agit d'un impôt nouveau, et, sous ce rapport, la question est extrêmement grave.

UNE VOIX. Ce n'est pas un nouvel impôt.

M. SERVIÈRE. On me dit que l'impôt n'est pas nouveau ; cela est possible, mais c'est une aggravation d'impôt qui me semble déjà trop élevée, une aggravation de tarifs en matière de propriété ; sous la République, c'est une véritable monstruosité. (Dénégations.) Car, au taux fixé par le projet, le capital est entamé. Savez-vous ce que c'est qu'un impôt qui attaque le capital ? C'est une confiscation déguisée.

Remarquez que le propriétaire, au moment où il acquiert sa propriété, paye déjà un impôt très onéreux, et vous voudriez qu'au moment suprême, où il va en disposer au profit de ses héritiers, il en payât encore un nouveau : cela ne saurait être.

Quand nous avons fait la constitution, nous avons déclaré que nous voulions améliorer le sort des classes ouvrières. Est-ce une amélioration que l'aggravation d'impôt que l'on demande aujourd'hui ? La commission elle-même a reconnu que la loi était injuste, car la minorité de la commission a demandé qu'elle ne fût que temporaire, et la majorité n'y a fixé de limites que le temps nécessaire pour rétablir l'équilibre entre les dépenses et les recettes.

On a, dans une discussion récente, prétendu que l'Assemblée avait fini son œuvre, et qu'elle devait se retirer. Mais non ; quand vous nous présentez des lois comme celles-ci, l'Assemblée n'a pas fini son œuvre, elle doit rester ici pour vous résister. (Mouvements divers.)

On me dit que j'ai voté pour la proposition de mon honorable ami M. Rateau, cela est vrai (Rire général.), parce que je pense que l'Assemblée doit se retirer, mais après avoir achevé sa tâche. Du reste, qu'on le sache bien, j'ai voté sans espoir de retour, car je le déclare, je n'aspire plus à l'honneur d'être représentant. (Mouvement.)

M. STOURM demande si M. le ministre des finances est dans l'intention de réaliser les économies dont il a parlé : dans ce cas, l'orateur donnera son concours au projet de loi ; mais si l'Assemblée se trouvait placée dans l'impossibilité de discuter les mesures financières et de réaliser les économies nécessaires, il ne voudrait pas prendre la responsabilité d'une semblable aggravation d'impôts.

M. PASSY, ministre des finances. J'ai dit tout à l'heure que le budget serait incessamment présenté, et que je porterais mon concours à toutes les économies ; je n'ajoute qu'un seul mot, rendez-moi la mission possible, ou je la léguerai à un autre. (Mouvement prolongé.)

M. DEMOLLES prononce au milieu du bruit quelques mots que nous ne pouvons saisir : de tous côtés on demande la clôture, qui est mise aux voix et prononcée.

L'Assemblée décide qu'elle passera à une seconde délibération.

M. LE PRÉSIDENT. Je vais donner lecture à l'Assemblée d'une lettre qui vient de m'être adressée sur le vote du 12 janvier relatif à la proposition du citoyen Rateau. (Ecoutez ! écoutez !)

Paris, 15 janvier 1849.

Citoyen président,

Hier, j'ai eu l'honneur de vous écrire pour vous signaler une erreur enregistrée par le *Moniteur*, dans le scrutin relatif à la proposition du citoyen Rateau. Le nom du citoyen Chadenet figure parmi les adhérens à cette proposition, bien que cet honorable collègue soit retenu chez lui, depuis huit jours, par une sérieuse indisposition.

Aujourd'hui, je viens de découvrir une erreur exactement semblable. Le nom de notre honorable collègue, le citoyen Curial, est compris parmi ceux qui ont voté la prise en considération, et depuis plusieurs jours nous avons le regret de ne point voir le citoyen Curial assister à nos séances.

Voilà donc deux adhésions à retrancher d'un scrutin qui a fourni une seule voix de majorité absolue. Il est probable que ces deux irrégularités ne sont pas les seules qui ont été commises, sans doute par inadvertance ; mais elles suffisent, je crois, pour démontrer l'imperfection des votes par division en général et de celui du 12 janvier en particulier.

Salut et fraternité.

DUCOUT,
Représentant du peuple.

Je pourrais, continue M. le président, signaler une autre erreur dans le vote de samedi ; je ne puis que recommander aux membres de l'Assemblée de ne jamais voter avec deux cartes, et de ne jamais voter pour leurs voisins.

Plusieurs congés sont demandés et accordés.

La séance est levée à 5 heures trois quarts.

Deuxième conseil de guerre.

AFFAIRE DU GÉNÉRAL BRÉA.

Longtemps avant le commencement de la séance, de nombreux représentants de la presse de Paris et des départements se disputent les quelques places qui leur ont été réservées.

Deux tables supplémentaires sont apportées dans l'enceinte réservée au tribunal, et permettent aux sténographes de se caser tant bien que mal. La salle ordinairement affectée au 1er conseil de guerre a été, pour cette fois, mise à la disposition du 2e. Quelques dispositions ont été prises pour augmenter le nombre des personnes que peut contenir cette salle évidemment trop étroite.

Nous ne pouvons nous empêcher de signaler et de blâmer le vice de ces dispositions. Parqués sur une estrade élevée de trois à quatre mètres au dessus du sol, les prévenus, au nombre de 25, sont entièrement cachés aux yeux du public ; leurs regards ne peuvent s'arrêter que sur les sept juges dont se compose le conseil.

Aussi leur premier soin est-il de protester contre l'impossibilité où ils se trouvent de communiquer avec leurs défenseurs. Daix, assez généralement désigné sous le nom du Bon pauvre de Bicêtre, se fait l'organe de cette protestation.

Le bureau est encombré de pièces à conviction au nombre desquelles figurent les épaulettes du général Bréa, celles de son aide-de-camp et du commandant Goubert ; on y voit aussi des vêtements déchirés et ensanglantés.

Le colonel Cornemuse, président du conseil, procède à l'appel des prévenus. Ce sont les nommés :

Daix, Henri Joseph, infirmier à Bicêtre, défendu par Me Cresson.
Guillaume, Pierre, dit la Barbiche, batteur en grange, par Me Bret.
Coutant, Antoine-Alexis, tonnelier, par Me Detours.
Baude, Louis-Prudent, cordonnier, par Me Picard.
Monis, Claude-Hyppolite, charcutier, par Me Nogent.
Goué, Charles dit Lapointe, contre-maître tanneur, par Me Jenret.
Masson, Edme, journalier, par Me Lachaud.
Géru, L.-Hyppolite-Alphonse, coutelier, par Me Jamelet.
Boullet, Jean-Baptiste, charretier, par Me Cresson.
Paris, Louis, marchand de chevaux, par Me Nogent.
Quintin, François-Désiré, maçon, par Me Fisbach.
Lebelleguy, François, cordonnier, par Me Robert Dumesnil.
Naudin, Charles, journalier, par Me Boinvilliers.
Gautron, Pierre, charretier, par Me Celliez.
Moussel aîné, Nicolas-Claude, portefaix, par Me Léon Bret.
Vappreaux, Louis-Eugène-Stanislas, garçon marchand de chevaux, par Me Dupin.
Vappreaux jeune, Charles-Auguste-Victor, id., par Me Obriot.
Dugas, Pierre, charpentier, par Me Cartelier.
Larh, Nicolas, maçon et pompier, par Me Cresson.
Nourrit, Jean-Alexis, garnisseur de couvertures, par Me Cartelier.
Bussières, Jean Robert, bijoutier, sous-lieutenant dans la garde nationale de Gentilly, par Me Philippon de la Madeleine.
Chopart, Charles-Emile, employé de librairie, par Me Decoux-Lapeyrière.
Nuens, Martin, Belge, horloger, par Me Cresson.
Bressa, Jean, par Me Grouvelle.
Luc, Louis-Auguste, employé des ponts-et-chaussées, par Me Boinvilliers.

Le greffier donne ensuite lecture des pièces de la procédure ; le plan du corps-de-garde de la barrière de Fontainebleau, le procès-verbal de l'autopsie du général Bréa et de son aide-de-camp, et divers autres documents sont mis sous les yeux du conseil. A cinq heures du soir la lecture des dossiers n'est pas encore achevée. La séance est levée et renvoyée à demain.

L'Opinion des Femmes.

Cette publication périodique paraîtra une fois par mois à partir du 15 au 20 janvier. Les livraisons hebdomadaires de cette publication ne paraîtront régulièrement que lorsque le nombre des abonnés fondateurs sera complet ; mais chacun des abonnés recevra gratuitement la feuille mensuelle, en attendant qu'il soit possible de remplir exactement les promesses du prospectus.

Il est temps que l'*Opinion des Femmes* vienne exercer sur la politique une influence conciliatrice ; à elle surtout de prendre en main la cause des faibles et des opprimés, et d'essayer de faire pénétrer dans tous les cœurs ce noble et doux sentiment de fraternité qui seul peut nous sauver et *fermer l'abîme des révolutions*.

Nous extrayons du programme de cette œuvre nouvelle les fragments suivants de nature à attirer toutes les sympathies des femmes et des hommes de cœur, d'intelligence et de bonne volonté :

Filles, sœurs, épouses et mères, les femmes ont le même intérêt que les hommes au bonheur social.

En présence de ces haines menaçantes qui nous préparent de nouvelles discordes civiles, toutes celles qui ont un cœur généreux et des sentiments élevés reconnaissent que le moment est venu pour elles de réclamer le droit d'accomplir tous leurs devoirs, d'intervenir pour apaiser les esprits irrités et faire comprendre à tous que le temple de la fraternité ne peut être fondé sur une base sanglante.

Il est temps enfin que l'opinion de la femme vienne peser de tout son poids dans la balance des intérêts de l'humanité et la fasse pencher en faveur des opprimés.

La vérité n'a pu jaillir complète de l'esprit de l'homme ; elle jaillira de l'esprit et du cœur de l'homme et de la femme travaillant au même but et dans un même amour.

L'*Opinion des Femmes* s'occupera des sciences, des beaux-arts, de la littérature et de l'industrie sous un aspect éminemment religieux et moral et sous le rapport de l'utilité pratique.

Notre critique sera un examen consciencieux ; nous donnerons des conseils bienveillants et des éloges mérités.

Nous accueillerons la plainte du travailleur qui demande, au lieu d'une aumône stérile, de l'ouvrage et du crédit ; nous appuierons les justes réclamations des opprimés.

Nous rechercherons sans cesse les moyens d'améliorer le plus promptement et le plus efficacement possible le sort de tous les êtres souffrants.

Nous préparerons la réconciliation des pauvres et des riches par tous les moyens qui seront en notre pouvoir.

Nous nous appliquerons constamment à concilier toutes les opinions et tous les intérêts.

Enfin, nous ferons en sorte que cette publication renferme la théorie et les moyens pratiques, et qu'elle soit tout à la fois un haut enseignement et une bonne œuvre.

JEANNE DEROIN.

FAITS DIVERS.

La plupart des journaux ont annoncé que M. Billault avait été appelé samedi auprès du président de la République, et qu'il avait été chargé de former une nouvelle combinaison ministérielle. Les organes semi officiels ont démenti ce bruit. Cependant, la *Gazette de France* donne l'explication suivante de ce démenti :

« Il paraît positif que M. Billault avait été appelé à l'Elysée, et que M. Barrot, qui avait donné sa démission, ne l'a retirée que quelques heures après.

— D'après une déclaration semi-officielle du *Constitutionnel*, il n'y a plus à douter. Il paraît certain en effet que M. Odilon Barrot se décide à rester à la tête du ministère, et renonce à la vice-présidence de la République.

C'est à la fin de la semaine, samedi au plus tard, que sera présentée à l'Assemblée nationale la liste des trois candidats. On cite parmi les noms des candidats MM. Dufaure, Boulay (de la Meurthe), Abbatucci et Vivien.

— Le ministère fait préparer en ce moment un projet de loi ayant pour but de faire attribuer au président de la République une allocation supplémentaire et annuelle de quatre cent quatre-vingt mille francs destinée à couvrir les frais de voitures, équipages, dépenses de représentation et autres de l'hôtel de la présidence. Ce projet sera présenté à l'Assemblée sous très peu de jours. (*Gazette de France*.)

— Dans tous les clubs républicains qui existent à Paris, la question de la dissolution de l'Assemblée nationale est à l'ordre du jour. Samedi, dans le club de la Redoute, rue Grenelle-Saint-Honoré, il y avait au moins deux mille citoyens réunis. Plusieurs orateurs ont pris la parole, et tous ont combattu énergiquement les tendances réactionnaires des ennemis de la République, qui veulent la dissolution immédiate de l'Assemblée nationale. Ils ont été applaudis avec enthousiasme par le public très nombreux. Avant la clôture de la séance, le président a proposé une motion qui a eu pour but la flétrissure de ces tendances liberticides et l'expression d'une ferme conviction, que l'*Assemblée nationale* NE PEUT *pas et* NE DOIT pas *fléchir devant les trames royalistes*, et se dissoudre avant de finir les lois *organiques*, sans lesquelles la *constitution* est une *œuvre incomplète*. La réunion a accepté cette motion avec des applaudissements enthousiastes et prolongés.

— On nous écrit des bords du Rhin :

« Dans le duché de Bade, l'élection de Louis-Bonaparte a motivé la levée de quatre classes. Les recrues sont exercées au maniement avec des bâtons. La chose se voit à Fribourg (Brisgaw).

» Une prophétie très répandue dans le pays annonce l'invasion de la France, une défaite en Lorraine et le partage. Si je puis m'en procurer un exemplaire, je vous l'enverrai. »

— Un grand nombre de braves gens, détrompés aujourd'hui, regrettent leurs signatures extorquées par les émissaires royalistes porteurs de pétitions demandant la dissolution de l'Assemblée nationale. De nombreuses contre-pétitions, plus sérieuses que les premières, se signent rapidement ; les gardes nationaux les recherchent, car ils sont éclairés sur les manœuvres des ennemis de la République et de l'ordre.

L'opinion publique se rassure et des souhaits se font pour que l'Assemblée nationale, fidèle à l'accomplissement complet de son mandat, n'abandonne pas la tâche devant la cabale des satisfaits de Louis-Philippe et des courtisans d'Henri V.

— La rue Mouffetard a été encore hier soir le théâtre de rixes violentes entre les gardes mobiles et les ouvriers. Les sabres ont été dégaînés et les ouvriers ont frappé à coups de bâton. Chaque dimanche, les environs des casernes de la mobile sont troublés par des cris et des luttes dont la population se plaint vivement.

— Une assemblée générale préparatoire pour le choix du colonel de la première légion s'est tenue hier au manège Fitte. La salle de réunion était comble, et, comme la grande majorité se composait de citoyens qui se nomment *républicains modérés et honnêtes*, le tumulte le plus grand, les cris, les menaces, les interpellations, les *à la porte ! à bas le chapeau ! assis !* ont dominé presque constamment la sonnette du président de cette assemblée et les gestes du bureau pour commander le silence.

Néanmoins, six candidats ont eu la bonne volonté de se faire entendre ; leurs noms tirés au sort sont venus dans cet ordre : le lieutenant-colonel à la 1re légion Clary, le général Castellane, le général Gourgaud, le commandant du 2e bataillon Vieyrat, le représentant du peuple Lucien Murat et M. Montesquiou-Fessensac.

Nous consignerons qu'à cette question : que ferait le colonel dans le cas où son cousin se laisserait couvrir d'une couronne quelconque ? M. Lucien Murat a répondu qu'ayant travaillé comme représentant du peuple à faire la Constitution, il serait un misérable s'il participait à sa violation.

— M. de Barbançois a été élu représentant du peuple par le département de l'Indre, en remplacement de M. Bethmont, démissionnaire.

— M. Napoléon Daru a été élu représentant du peuple dans le département de la Manche. Sur 159 484 électeurs inscrits 35 354 seulement ont pris part au vote. Quelle impardonnable apathie ! que de choses à faire pour amener le peuple des campagnes à comprendre ses droits et à se relever en les exerçant !

— M. le capitaine de vaisseau Layrle est nommé directeur du personnel au ministère de la marine, en remplacement de M. Roquemaurel.

— Le bey Callimachi a remis au président de la République les lettres qui l'accréditent en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la Sublime-Porte auprès de la République française.

M. Callimachi n'est pas d'origine turque. C'est un prince de race valaque et qui est chrétien grec. Il est marié. De grands préparatifs se font à l'hôtel de l'ambassade turque. M. Callimachi se propose de donner des fêtes, contrairement aux usages diplomatiques de la Porte ottomane.

— MM. Michel Chevalier et Léon Faucher ont été présentés *ex æquo* au choix de l'Académie des sciences morales et politiques par la section d'économie politiques comme candidats à la place restée vacante dans le sein de cette section par la mort de M. Rossi. La commission chargée de dresser la liste des candidats à la place de feu M. Dutems, académicien libre, a présenté en première ligne M. Moreau de Jonnès, en seconde et *ex æquo*, MM. d'Audiffret et Horace Say.

— L'évasion des citoyens Barthélemy et Lacambre, il paraît, a mis les agents du conseil de guerre et de la police hors d'eux. On ne peut attribuer qu'à cet effet l'arrestation illégale et arbitraire qui vient d'être opérée de Mlle A. B..., soupçonnée d'avoir favorisé la fuite des deux prisonniers. (*Révolution démocratique*.)

— D'après des renseignements que nous regardons comme positifs, dit la *Liberté*, le nombre des transportés mis en liberté ne s'élève pas à plus de 1 000.

Il en reste encore, à bord des pontons et dans les divers lieux où ils sont détenus, environ 2 600, sur lesquels 1 700 pourraient être transportés en Afrique.

On assure que, dans peu de temps, les pontons seront entièrement évacués, et que Belle-Isle-en-Mer recevra ceux qui n'auront pas été graciés.

On assure, en outre, que le commandement de Belle-Isle sera donné à un colonel de gendarmerie.

— Déjà dans l'Ouest, dit l'*Unité* de Nantes, le parti légitimiste attaque violemment Louis Bonaparte.

— Il vient de se former à Nantes une association composée de tous les citoyens de bonne volonté pour fonder une boulangerie sociétaire, au moyen d'une cotisation annuelle de 4 fr. On fait particulièrement appel à ceux qui pourront payer sept mois d'avance en s'inscrivant ; car, dès que l'association aura atteint le chiffre de 700 souscripteurs en règle, c'est-à-dire ayant versé chacun la somme de 7 fr., la boulangerie commencera. D'ici là, l'argent en caisse sera employé à faire travailler des ouvriers, membres de l'association, tels que tisserands, cordonniers, etc., dont les produits sont faciles à écouler.

— On vient d'appliquer pour la première fois à Paris le principe d'admission des associations ouvrières du bâtiment aux adjudications des travaux publics. Le 24 de ce mois, ces associations seront admises à concourir à l'adjudication de 20 300 fr. de menuiserie destinée à l'embarcadère du chemin de fer de l'Ouest.

— On écrit de Coucy-le-Château :

« L'on a eu longtemps les yeux, l'année dernière, sur un citoyen qui était soupçonné de travailler à la construction d'une guillotine qui devait couper dix têtes à la fois.

» Dans le même temps eut lieu aussi une descente de la police chez un autre habitant du même endroit. Celui-ci, qui habite contre une ancienne tour, avait été entendu disant à sa femme : « Il faudra que je bouche ces ouvertures pour mieux renfermer *mes insurgés* ! » Le lendemain la gendarmerie se présentait à sa porte, ayant un mandat de perquisition. La visite fut longue et minutieuse, et notre homme ne pouvait s'imaginer quel pouvait en être le motif.

» Enfin, il se risque et demande à l'un des gendarmes de quoi on l'accusait ?

» Mais de recéler des insurgés ! »

» Ah! oui... mes lapins qui grattent pour déserter, ah! j'y suis. Un espion m'a dénoncé pour ce que j'ai dit à not' dame hier, au sujet de ces bêtes!

» Les gendarmes, outrés de l'absurdité de cette dénonciation, s'empressèrent de se retirer. (*Journal d'Epernay.*)

— Au mois de juin, dans une réunion électorale du passage Jouffroy, un citoyen fit la proposition suivante :

« Demander respectueusement à l'Assemblée nationale de se dissoudre immédiatement après le vote de la constitution. » La proposition fut accueillie avec mépris et rejetée par tous les membres de la réunion. Elle fut regardée comme injurieuse pour l'Assemblée nationale, et par ce seul fait constituant un acte *séditieux*. C'étaient les honnêtes et les modérés d'alors.

A cinq mois d'intervalle, ces mêmes hommes demandent, non respectueusement, mais par tous les moyens que vous savez, que l'Assemblée nationale ait à s'en aller. A ces signes ne reconnaissez-vous pas l'honnêteté et la modération de ces sincères républicains?

— On a crié toute la soirée et on crie encore sur les boulevards : *La dissolution de l'Assemblée nationale*. Si l'on criait la destitution du président de la République, M. le préfet de police ferait-il la sourde oreille?

LOGIQUE DES TRAVAILLEURS. — Nous aurions désiré avoir près de nous hier, ces grands dialecticiens politiques qui usent tant de paroles et tant de mots pour demander la dissolution de l'Assemblée.

Deux hommes du peuple, après avoir lu le journal, discutaient sur cette grave question. Nous avons entendu la fin de leur entretien, et nous la donnons textuellement.

— Mais, dis-moi donc, toi qui es charron, est-ce que ta voiture est finie, quand il y manque les roues. Et celui qui te l'a commandée, peut-il s'en servir sans les roues? Et toi, qui as fait la voiture, ne dois-tu pas faire les roues?

L'autre partageait l'avis de son ami.

— Eh bien! reprit ce dernier, la *voiture*, c'est la CONSTITUTION, les *roues*, ce sont les lois *organiques*. La voiture ne peut pas rouler sans les roues, la Constitution ne peut pas aller sans les lois organiques.

— Tu as, ma foi, raison, car si j'ai fait la voiture, je dois faire les roues. (*Bien du Peuple*, journal de Nevers.)

UN NOUVEAU GENRE D'INDUSTRIE. — Hier un individu parcourait les boutiques de notre ville, demandant des signatures pour la pétition dirigée contre l'Assemblée nationale. Dans l'une des maisons où il s'est présenté, accueilli par des protestations énergiques, il s'est excusé en disant : *Il ne faut pas m'en vouloir, je suis payé pour cela!*

On commence par solder ceux qui sollicitent des signatures ; on finira plus tard par offrir de payer ceux qui les mettent. (*Préc. de l'Ouest.*)

UN DRAME DANS LES CARRIÈRES DE SAINT-RÉMY. — Une scène des plus dramatiques qui rappelle l'aventure des catacombes de Rome, chantée par Delille, et les souffrances de l'ouvrier Dufavel, vient de se passer dans les carrières de la ville de Saint-Rémy.

Ces carrières, creusées en souterrain au pied des Alpines, occupent une très grande étendue. Depuis des siècles, la main de l'homme y a pratiqué des labyrinthes profonds qui, par suite d'éboulemens ou de révolutions géologiques, en rendent le parcours très dangereux.

Deux jeunes enfants, l'un âgé de 11 ans, l'autre de 12, les nommés Gros et Noël, curieux de sonder ces abîmes, où nul n'ose s'aventurer, se décident à cette périlleuse entreprise. Munis d'une mauvaise lampe à huile, ils s'vancent étourdiment à travers ce redoutable chemin. Tantôt ils franchissent des blocs énormes de rocher pour redescendre ensuite dans des excavations où ils sont obligés de ramper sur les mains, tant le passage est à fleur de terre; tantôt ils s'égarent dans un dédale infini, admirant les sombres horreurs de ces lieux.

Soudain le jeune Noël pousse un cri terrible, la lampe qui éclairait leur marche, vacille, elle n'a plus qu'un souffle de vie. Elle s'éteint à l'instant et ils sont tout à coup plongés dans la plus épaisse obscurité. Leur désespoir est extrême. Comment retrouver leur chemin au milieu des précipices sans nombre? la terreur les glace. Ils crient, ils appellent du secours; mais leur voix se perd dans l'immensité, répétée seulement par des échos sonores dont le bruit est encore plus effrayant que le silence.

Ils tentent cependant de sortir; tremblants de crainte et d'espérance, ils marchent en se donnant la main, le corps meurtri par des chutes au fond des cavités et par les aspérités des rochers qu'ils heurtent. Ils marchent ainsi dans les ténèbres pendant trois jours entiers, jusqu'à épuisement de leurs forces, sans nourriture et sans eau.

Léchant les parois des cavernes pour en aspirer l'humidité, ils entendent dans le lointain le bruit sourd du marteau des traceurs de pierre et ce bruit leur permet de compter les heures du travail et de distinguer le jour et la nuit.

Enfin, après mille tentatives, après avoir gratté de leurs mains la terre du rocher pour se frayer une issue, ils tombent au fond d'une grotte très basse, où ils ne peuvent se tenir debout et où l'air semble leur manquer. Brisés de fatigue, de froid, de faim et de soif, ils se recommandent à Dieu en se jetant dans les bras l'un de l'autre comme deux vrais amis.

— Louis, dit Noël à son camarade, je me sens mourir, mes jambes ne peuvent plus me porter, le froid a engourdi mes membres; faisons notre prière, et puis adieu.

— Noël, Noël, répond Louis en pleurant, du courage, encore quelques pas et nous sommes sauvés.

Mais Noël est muet, sa main est glacée; il reste insensible à la voix et aux sanglots de son ami frappé de terreur, qui presse un cadavre dans ses bras. Heureusement c'est un simple évanouissement.

La vie semble lui revenir, il se relève en effet et il essaie de marcher. Vains efforts! la faiblesse enchaîne ses pas.

Huit jours se passent dans cette horrible position. Les deux infortunés, couchés l'un auprès de l'autre, attendent la mort avec résignation, soutenant encore leur dernier souffle en rongeant une racine trouvée sous leurs pieds et en mettant du sable dans leur bouche pour calmer leur soif dévorante.

Ils s'appellent de temps en temps pour savoir si l'un des deux n'a pas encore expiré.

— Louis! dit tout à coup Noël d'une voix sombre et désespérée, si l'un de nous pouvait sauver l'autre! Tirons au sort pour savoir qui devra être tué, afin que son corps puisse nourrir l'autre.

— Noël, répondit l'autre tout ému, il vaut mieux mourir ensemble; restons étendus l'un près de l'autre, prions encore Dieu et préparons-nous à la mort.

A ce moment suprême, les deux jeunes malheureux se confessent dans le sein l'un de l'autre et attendent leur dernière heure.

Cependant les familles de ces pauvres petits, après des recherches multipliées dans ces carrières et dans les environs, désespéraient de leur sort et pleuraient déjà leur perte, lorsque huit jours après, sur de nouvelles démarches heureusement encouragées par un débris de leur vêtement accroché à un buisson, elles les ont trouvés couchés, se tenant la main, ayant déjà la raideur de la mort sur le visage.

On a transporté ces enfants chez eux avec les plus grands soins, mais leur état inspire encore de grandes inquiétudes. (*Presse.*)

LE BERGER DE KRAVAN,

PAR EUGÈNE SUE.

LA RÉPUBLIQUE ET LES PRÉTENDANTS MONARCHIQUES.

La première édition du premier des petits livres d'Eugène Sue que nous devons publier sous le titre du *Berger de Kravan*, a été promptement épuisée. La deuxième édition est en vente au prix de 50 centimes. Le but de ces publications est de développer chez le peuple l'intelligence et l'amour des institutions républicaines et socialistes, et le prix de ces petits volumes sera tenu aussi bas que possible. Pour faciliter la propagation, nous donnerons 12 exemplaires pour 5 francs et 25 exemplaires pour 9 francs.

PETITE CORRESPONDANCE.

Dijon. — M. B. — La régularité de votre concours rend d'autant plus méritoire le sacrifice actuel. — Merci à tous. — Nous transmett. les 3 ab.
Troyes. — M. P. — Reçu. — Nous vous inscriv. comme corresp. — Remerciem. cord.
Donchery. — M. B. — N'êtes-vous pas touj. un de ceux qui aurez concouru le plus au triomphe avec le plus d'efficacité et de persévérance?
Muret. — M.... — Nous avons eu principalement en vue de vous tenir au courant : nous savons apprécier.
S. — M. X. — Reçu. — Merci. — Nous expédions.
Bilbao. — M. X. — Merci à tous deux. — Nous devons avoir conf. réciproque.
Nîmes. — M. B. — Merci — Nous vous écrirons.
L. C. G. — M. S. — Nous suivrons vos instructions.
Liège. — M. de P. — Reçu — Nous comptions bien sur vous. — Vos observ. sont d'acc. avec nos propres réflexions. — Nous avons agi et agirons touj. en conséq.
Londres. — M. P. — Nous savons à quoi nous en tenir. — Nous transmettrons la lettre à M.
Tournus. — M. B. — Remerciem. à tous les trois. — Confiance!
Metz. — M. G. — Reçu le 5e envoi. — Nous vous enverrons les reçus. — Vos obs. sur la prop. or. sont d'accord avec notre sentiment.
Cernay. — M. J. W. — Merci à tous les deux. — Nous ferons droit.
Zurich. — M. B. — Vif remerciem., mais il ne faut pas faire plus qu'on ne peut. — Vous aurez la lettre pour R. de J.
Jouaville. — M. P. — Reçu les 20 et les 14. — Nous savions que vous aviez été vict. de cette aff., et nous apprécions d'autant plus votre rép.
Montagney. — M. B. de V. — Reçu. — Remerciem. cord.
Genève. — M. B. — Reçu les 200 et les 3 exempl. — Merci. — Compl. affect.
Châlon s.-S. — M. L. — Les 200 (2e env.) nous ont été remis. — Nous aurons bientôt des J. C.
Digoin. — M. L. — Sous peu la 10e liste paraîtra.
Orléans. — M. D. — Votre liste passera bientôt.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 fr.	11 fr.	6 fr.
DEP. ET ETRANGER	32	17	9
PAYS à surtaxe	50	26	14
AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :			
PARIS, DEP. ET ETR.	8	4	1

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à neuf — —	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 15 janvier

On dit que l'expédition de Toulon pour l'Italie est faite d'accord avec les puissances.

Le 5 0/0 laissé à 75 80, ouvre moins bien à 75 45 et 40, touche 75 95 et retombe à 75 65 fin courant aussi bien qu'au comptant.

L'emprunt fait 75 50 fin courant.

Le 3 0/0, de 46 descend à 45 75, et ferme à 45 90 à terme, et 45 85 au comptant. — On fait des Monceaux à 1 150 en dividende, et des gaz anglais à 1 100 en coupon détaché.

La Banque de France qui était à 4 700, gagne 12 à 4 712 50.

Les commissaires nommés par les bureaux sont hostiles à la dissolution. MM. Thiers, Molé et Lamartine ont échoué.

Le marché finit mal, et la hausse au dessus de 76 fr. paraît difficile dans ces circonstances.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	46 »»	46 »»	45 75	45 90
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	75 50
Cinq 0/0	75 80	75 95	75 40	75 65

15 janvier. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

Valeur	Cours		Valeur	Cours
3 0/0 j. du 22 juin	45 85	»»	4 Canaux avec prime	»»» »»
— Emprunt 1847-1848	75 40	»»	Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	75 65	»»	Caisse hypothécaire	»»» »»
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	»» »»	»»	Emprunt d'Haïti	»»» »»
4 0/0 j. du 22 septembre	»» »»	»»	Espagne, dette active	»» »»
Actions de la banque	4712 50	»»	— dette passive	»» »»
Rente de Naples, j. juillet			— 3 0/0 1844	27 »»
Récep. Rothschild	70	25	Emprunt portugais 5 0/0	»» »»
2 0/0 de l'Etat romain	68	»»	— — 3 0/0	»» »»
5 0/0 belge 1840	87	»»	2 1/2 hollandais	»» »»
— — 1842	86	75	Zinc Vieille-Montagne	2275 »»
— 4 1/2	»»	»»	H. de la Grand-Combe	»»» »»
— Banque (1835)	630	»»	Emprunt du Piémont	850 »»
Obligations de la Ville	1150	»»	Lots d'Autriche	360 »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	310 »»	310 »»	Orléans à Bordeaux	378 75	378 75
Versailles, rive droite	121 50	»»» »»	Du Nord	392 50	393 75
— rive gauche	115 »»	»»» »»	De Paris à Strasbourg	333 75	333 75
Paris à Orléans	700 »»	720 »»	Tours à Nantes	316 25	316 25
Paris à Rouen	441 »»	440 »»	Paris à Lyon	»»» »»	»»» »»
Rouen au Havre	240 »»	242 50	Montereau à Troyes	102 50	102 50
Avignon à Marseille	»»» »»	180 »»	Dieppe à Fécamp	165 »»	165 »»
Strasbourg à Bâle	83 75	85 »»	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	251 50	252 »»	Bordeaux à la Teste	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boulogne	200 »»	200 »»			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

C'est demain mercredi soir que seront closes les listes de souscription pour la grande et splendide fête de la *Présidence*, qui a décidément lieu au Jardin-d'Hiver, après-demain soir jeudi 18 janvier. On souscrit donc encore aujourd'hui et demain au prix de 10 fr. par personne. S'adresser au *Jardin d'Hiver*, au *Ménestrel* et chez Galignani, rue Vivienne, aux *Villes de France*; rue Laffitte, *Maison-Dorée*, et chez les principaux éditeurs de musique. — Jeudi 18, les billets ne se délivreront plus qu'au bureau du Jardin-d'Hiver, aux *Villes de France* et au *Ménestrel*, 2 bis, rue Vivienne, au prix de 20 francs par personne.

Spectacles du 16 janvier.

THEATRE DE LA NATION. —
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Marie-Stuart.
ITALIENS. — Cenerentola.
OPERA COMIQUE. — Le Val d'Andorre.
ODEON. — Macbeth, la Reine d'Espagne.
THEATRE-HISTORIQUE. — Les Mysteres de Londres.
GYMNASE. — Mme Marneffe.
VAUDEVILLE. — La Propriété, le Baron, le Feu d'artifice, Maître de Poste.
THEATRE MONTANSIER. — Les Lampions de la Veille et les Lanternes du Lendemain, Ma Maîtresse.
VARIETES. — Deux font la Paire, 12 Travaux, Petite cousine, Lion, Pompier.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Les Marrons d'Inde, l'Auberge, Titine.
GAITE. — L'Homme au Masque de Fer, les Sept Tours.
AMBIGU-COMIQUE. — Les sept Péchés capitaux, Napoléon.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — L'Habit ne fait pas le moine, Apprenti, Antoine, 1848.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple). — La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES. — Le Diable, la Courte-Paille, Prince, Tony.
DELASSENTSME. — Entre Amis, Jolie Fille, la Revue.
THEATRE BEAUMARCHAIS. — La Montagne et la Gironde.
THEATRE CHOISEUL. — La Poule aux Œufs d'or, Magie, les deux Edmond, Jocrisse, Fantasmagorie.

Imprimerie LANGE LEVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 17. ÉDITION DU MATIN. Mercredi 17 janvier 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.
Les manuscrits ne seront pas rendus.
Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.
Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.
Voir les détails à la 4e page.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 16 JANVIER.

« Aujourd'hui, la rétribution du travail est abandonnée au hasard ou à la violence. C'est le maître qui opprime ou l'ouvrier qui se révolte. »

« La pauvreté ne sera plus séditieuse, lorsque l'opulence ne sera plus oppressive. »

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Assemblée Nationale.

L'Assemblée nationale a adopté la seconde lecture d'un projet de loi sur la liquidation des ateliers nationaux, et la première lecture des projets sur les droits à payer par les biens de mainmorte, sur la révision de l'article 1780 du code civil, relatif aux débats entre patrons et ouvriers ou serviteurs, et sur la publicité à donner aux contrats de mariage.

Le ministre a retiré le projet de loi sur le revenu mobilier, mais il a été aussitôt repris par M. Goudchaux, qui doit en faire l'objet d'une proposition personnelle.

M. Marrast a donné lecture d'un message adressé au président de l'Assemblée nationale par le procureur-général de Nîmes, demandant autorisation de poursuites contre MM. Bourbousson et Reynaud de la Gardette, pour s'être battus en duel. La demande est renvoyée à l'examen des bureaux.

Traditions Réactionnaires.

Paris est la concentration des lumières de la France; aussi a-t-il, et depuis longtemps, pour adversaires naturels, nous ne dirons pas tous les éléments provinciaux, mais tous les éléments rétrogrades de la province.

La lutte contre la centralisation, la coalition contre le progrès dont Paris est l'organe principal, ne datent pas de nos jours et ne sont pas nées de la République. La féodalité financière et l'aristocratie territoriale, en entrant dans cette voie, y retrouveront les traces de la féodalité nobiliaire, de cette vieille aristocratie qui lutta au quinzième siècle contre la royauté, parce que la royauté militait à cette époque pour l'unité nationale et le progrès, parce que la royauté entamait alors les privilèges que la République vient anéantir aujourd'hui.

Le parti des *honnêtes gens*, formé par M. Véron, M. Thiers et compagnie, copie une autre coalition dont le nom n'était pas moins hypocrite, *la ligue du bien public*.

Cette ligue formée sous Louis XI par le duc de Berry, frère du roi, le comte de Charolais, depuis Charles-le-Téméraire, le duc de Bretagne, le duc de Bourbon et quelques autres aristocrates, se recruta parmi les hommes qui avaient rempli les premières places de l'Etat sous le règne précédent, et que Louis XI avait éloignés ou destitués.

Cette réaction de la féodalité nobiliaire avait pour cause l'ordre et la centralisation que Louis XI établissait en France. Le grief des seigneurs était l'amoindrissement de leurs privilèges; mais, comme gage de leur zèle pour la chose publique et amorce au populaire, ils faisaient valoir *l'augmentation des impôts mis sur le pauvre peuple*, les 45 centimes d'alors.

Nous ne souhaitons pas aux réactionnaires d'aujourd'hui que l'analogie se complète jusqu'à la fin; nous ne souhaitons à aucun agent ecclésiastique de la réaction, à M. de Genoude moins qu'à tout autre, de passer onze ans dans une cage de fer, comme le cardinal de La Balue; mais il est utile de constater que l'antagonisme des privilégiés contre le pouvoir central est de tous les temps, et que l'hostilité contre Paris réformateur n'est ni monarchique ni républicaine. Elle est tout simplement égoïste.

Si M. de Genoude était ministre !

Voici tout ce que promet la *Gazette de France*, dans le cas où *ses amis* seraient au pouvoir :

« Nous ne doutons pas un seul instant que, si nos amis étaient au pouvoir, le crédit de la France ne fût doublé, le 5 0/0 à 120, le 3 0/0 à 92, que les terres ne reprissent à l'instant même leur valeur, que la certitude de la paix avec l'Europe ne rendît le désarmement possible, et que nous ne pussions retrancher un demi-milliard au budget. Nous sommes certains que le lendemain de leur entrée aux affaires, il y aurait 200 000 rangers de plus venant déposer leur argent à Paris ou en France, enfin que nous retrouverions la poule aux œufs d'or que nous avons perdue. Toutes les affaires se relèveraient, l'industrie, le commerce et l'agriculture n'auraient jamais été élevés à un degré de prospérité égal à celui dont nous jouirions. »

Tendances du Clergé.

Nous avons dernièrement, sur un bruit public, annoncé la nomination de M. l'abbé Dupanloup à la cure la plus importante de Paris. C'était signaler des tendances fâcheuses dans les conseils du nouvel archevêque. M. Dupanloup c'est le christianisme morose, illibéral, oppressif, c'est-à-dire le contre-christianisme. Sous un tel prêtre, le dieu de miséricorde, de mansuétude, d'amour disparaît. Quand M. Dupanloup monte en chaire, vous êtes sûr que le diable et ses cornes y vont paraître avec lui. Avec un tel prêtre adieu toutes les libertés, adieu le progrès des idées, adieu le triomphe de l'Eglise. Chaque fois que s'élèveront ces figures du moyen-âge, on verra renaître le scepticisme, et le souffle mordant de Voltaire recommencera ses rafales contre l'arbre chrétien.

En ce qui concerne l'archevêché, le bruit public se trompait. Si M. Dupanloup n'en eût été tiré par M. de Falloux, il fût resté tout entier à ses travaux de journaliste; c'est sa place. Associé avec M. de Montalembert et autres bornes enthousiastes, il peut rendre de vrais services à la religion. Ces messieurs, grâce à l'ardeur de leur zèle, concourent efficacement à former deux partis bien tranchés dans le clergé. Ils sépareront avec soin le bon grain de l'ivraie des doctrines sacerdotales, qui leur reviennent tout entier.

Des prêtres de cet esprit ont cela de précieux qu'ils empêchent Voltaire de mourir tout à fait; et Voltaire, dans les voies de la Providence, est bon à quelque chose, tant que l'Eglise catholique n'a pas triomphé d'elle-même. Il est donc très utile que M. Dupanloup existe, écrive, parle, qu'il prêche même; mais ce serait un acte funeste que d'en faire officiellement un pasteur, et surtout dans Paris, où les brebis ne se laissent mener que par le génie, ou par l'amour qui est plus puissant que le génie.

Les prêtres choisis par M. l'Archevêque, dans le remaniement qui vient d'être fait, sont MM. Deguerry, Martin de Noirlieux et Petetot.

MM. Deguerry et Martin de Noirlieux sont deux membres éminents du vrai clergé chrétien, et nous saluons dans ces choix une inspiration supérieure. Nous avons entendu souvent M. Deguerry dans sa chaire, quelquefois dans des réunions électorales; c'est un orateur du premier mérite, souple, varié, coloré, tendre, vigoureux, enthousiaste. Si le doux et pieux évêque de Quimper et les autres bons prêtres de l'Assemblée nationale avaient eu au milieu d'eux cette parole toute puissante, le clergé français aurait joué un beau rôle dans les grands ou tristes événements qui se sont accomplis cette année.

M. Deguerry est nommé à la cure de la Madeleine. On espérait que la paroisse de Saint-Roch aurait pour pasteur M. Martin de Noirlieux, dont les qualités solides et supérieures sont appréciées du clergé et du monde. Il est appelé à la cure moins importante de Saint-Louis-d'Antin. Saint-Roch est confié à M. Petetot.

M. Petetot a peut-être des titres moins éclatants que ses deux frères. Cependant c'est un prêtre plein de douceur et de tolérance. Le quartier Saint-Lazare doit à son zèle la fondation de sa crèche. Nous nous rappelons avoir vu, dès le 25 février, M. Petetot se mettre noblement, avec un autre prêtre catholique et un pasteur protestant, M. Vermeil, à la tête d'une manifestation pieuse et populaire, lorsque les dames patronnesses des Ecoles maternelles (salles d'asile) allèrent offrir leurs services au Gouvernement provisoire, accompagnées des mères pauvres et de leurs enfants.

Ce jour-là, une des bannières du cortège portait cette devise : *Union des cultes*; et le peuple applaudissait avec transport en voyant les prêtres des deux communions chrétiennes fraternellement embrassés. Ce jour-là, dans une cérémonie organisée par nous, socialistes phalanstériens, quelles idées étaient présentées à l'âme du peuple ému? « *Laissez venir à moi les petits enfants... Education maternelle... Principe sacré de la famille... Charité sociale, amour universel...* Telles étaient nos devises. Oui, au milieu des barricades dressées, nous conduisions vers le peuple les dames riches avec leur couronne de petits enfants pauvres, afin que le peuple aimât les riches, et que tous fussent frères. Oui, au bruit même de l'ouragan grondant encore, nous prêchions la sainteté du principe de la famille; et maintenant, c'est nous qu'on accuse de vouloir détruire la famille! Alors, on s'estimait heureux d'avoir ces socialistes pour apaiser les passions révolutionnaires, pour parler d'ordre, d'organisation, de paix et d'amour; aujourd'hui, l'on a oublié leurs services. Et, parce que l'égoïsme renaissant des uns a fait éclater en violences, la faim et l'impatience des autres, on trouve commode d'englober dans une même proscription tous les socialistes, coupables d'avoir demandé au dévouement des heureux du monde la réalisation de la solidarité entre tous, de la fraternité entre tous!

O premiers beaux jours de notre République où il n'était quest on que de tolérance et d'amour, qu'êtes-vous devenus? Depuis ces courts moments de sérénité évanouie, aux lueurs sinistres d'un épouvantable orage, un pontife est mort martyr pour la paix et l'union. Puisse rentrer bientôt dans les cœurs la flamme pure et vivifiante de l'amour chrétien!

Le nouvel archevêque de Paris aura, à son tour, concouru à réaliser la réconciliation nécessaire de l'église et du monde, l'accord religieux des âmes, s'il continue à choisir des pasteurs dignes, par leurs lumières et leur charité, de servir de guides spirituels au peuple qui a, le premier,

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DU 17 JANVIER 1849.

MÉMOIRES D'UN FOU

Né en 1809, mort en 1895 (1).

PETIT TRAITÉ D'ÉDUCATION. — J'avais neuf ans... Le soin de mon éducation fut confié à un petit vieillard au teint bilieux : c'était un oratorien. Il devait m'initier aux charmes du *que retranché* et de la *question* ...; me conduire de l'*Epitome* à l'*Enéide*, en passant par *Tite-Live* et *Cornelius Nepos*; me familiariser avec les mystérieuses beautés de *Lhomond* et du *gradus ad Parnassum*... Il devait m'enseigner un peu d'hypocrisie et de grammaire, me rendre craintif, défiant et maladroit.

Les années n'ont point atténué mes souvenirs, et le portrait de mon ancien maître est là dans ma tête, net et fidèle.

L'abbé Dupuy n'avait pas plus de cinq pieds; ses soixante-dix ans ne lui avaient rien ôté de sa vivacité naturelle : il était alerte et dispos... Une calotte de cuir couronnait sa tête ronde, sur laquelle, quand il sortait, s'ajustait un tricorne usé. Par dessus sa soutane noire, tachée de graisse et de tabac, il endossait ordinairement une houppelande d'un gris douteux; ses pieds étaient chaussés de gros souliers mal faits, garnis de tout cirage, mais qu'il huilait de temps en temps lui-même. Pendant l'hiver, il fourrait ses doigts rugueux dans un manchon, et le soir il ne se hasardait jamais dans les rues sans une petite lanterne de fer-blanc ensuifée. Des yeux noirs et perçants, que surmontaient d'épais sourcils arqués, donnaient à sa physionomie un caractère étrange de dureté. Son nez, court et arrondi du bout, s'élargissait en narines saillantes, et, par suite d'un mouvement continu de va-et-vient imprimé à ses lèvres, ses joues ridées se gonflaient en boules pour se coller ensuite aux mâchoires et se gonfler de nouveau... C'était d'ailleurs un homme instruit, un dictionnaire vivant recouvert d'un parchemin crasseux; dévot jusqu'à la superstition, ignorant le monde, haineux, méfiant, sec, égoïste, rêvant sans cesse de jacobins, de terroristes et de philosophes, ne voyant dans la Révolution française, dont le souvenir l'horripilait, qu'un couteau sanglant, croyant toujours que la guillotine se dressait pour lui.

Dans les rues il marchait à grands pas et très vite. — Son tricorne enfoncé sur le front, il longeait les murailles, jetant à droite et à gauche des regards inquiets, marmurant une prière sempiternelle et fébrile.

L'abbé Dupuy habitait rue de la Vieille-Monnaie, au quatrième étage d'une maison adossée à l'église Saint-Polycarpe, dans laquelle il n'entrait jamais, s'étant brouillé avec le curé et le clergé de la paroisse... Cette église lui inspirait une sorte d'effroi. Avait-il vu s'y glisser quelque soir l'ombre de Robespierre ou de Saint-Just!!!

Le matin, à six heures, il se rendait à Saint-Pierre pour y dire la messe, et, le saint sacrifice accompli, il rentrait chez lui, effrayé et farouche, évitant chaque passant avec le même soin qu'un Napolitain évite le *jeteur de sorts*...

Triste existence! cœur isolé, stupide anachorète au milieu d'une grande ville, les beautés de la nature, les délicates jouissances de l'âme lui étaient inconnues. — Soleil ou fleur, tête blonde d'enfant ou longues paupières, voix douce ou sourire de femme, tout lui faisait peur, tout était perdition, damnation, œuvre de Satan!

L'esprit de charité ne vivifiait point ce cœur desséché et flétri. Son salut à lui tout seul, tel était le but de sa vie. Il ne rêvait qu'un abri égoïste dans le sein d'un DIEU qu'il ne comprenait pas.

Tel était l'homme auquel on livrait mes jeunes années.

Entraînés par les idées étroites de l'époque, subissant à leur insu l'influence du bigotisme qui florissait alors dans ma ville natale, mes parents croyaient de bonne foi que mon intelligence d'enfant s'épanouirait sûrement aux bons principes, aux sentiments religieux sous l'aile noire de ce prêtre austère, dont l'habit, aveuglément respecté, dérobait à leurs yeux les excentricités ridicules.

Devais-je trouver là cette tendre affection, cette aménité de formes et de langage, ces soins sympathiques que l'enfance réclame? Mes facultés aimantes, ma confiance juvénile ne devaient-elles pas, hélas! se heurter à chaque instant aux rudes et âpres aspérités de ce vieillard, de ce moine fanatique, soupçonneux, extravagant?

Au lieu de respect et d'amitié, une crainte stupide, l'abrutissement intellectuel; au lieu de gaieté, de franchise, d'abandon... de petits calculs sournois, une appréhension continuelle; au lieu d'études que l'habileté et la bienveillance du maître devraient rendre intéressantes, un travail stérile et ennuyeux : telle fut ma vie pendant trois ans. Pas un instant d'épanchement, pas une pensée de reconnaissance, pas une parole d'affection, et vingt-huit ans après un souvenir qui me fait froid au cœur.

Le logement de l'abbé Dupuy se composait de trois pièces. Deux me sont toujours restées inconnues. Celle qui nous servait de classe était d'un aspect triste et désagréable; la fenêtre donnait sur une cour sombre et enfumée; les murs de cette chambre n'avaient pour tout ornement qu'un Christ en ivoire, dont la croix en bois noir se détachait durement sur des plâtres maculés, et un bonnet d'âne en carton dressant de longues oreilles... épouvantail permanent.

Un poêle en fonte, qui pendant l'hiver nous enveloppait d'une atmosphère lourde et sèche, rompait par les angles de ses tuyaux la froide monotonie de ce tombeau que l'activité des araignées voilait en tous sens de crêpes funèbres. Une poussière épaisse et toujours respectée couvrait les meubles, à savoir, quelques chaises de paille, deux tables en sapin, dont l'une, longue et flanquée de deux petits bancs très étroits, était destinée aux quatre écoliers confiés à l'abbé.

Quatre, c'était le nombre fixe de ses élèves. Il n'en voulait pas davantage, et cette discrétion n'avait pas peu contribué à lui donner une grande réputation de probité. Les refus qu'il faisait, la ténacité avec laquelle il repoussait des avantages pécuniaires lui avaient valu une telle considération que le privilège des quatre était envié de plusieurs familles. Les choses n'ont souvent d'autre prix que leur rareté!

La journée était divisée en deux classes. L'une commençait à neuf heures du matin et finissait à deux heures; l'autre avait lieu de trois à huit. Le temps se passait à apprendre et à réciter des leçons, à décliner, à conjuguer, à faire des thèmes et des versions. Le tout avec cette aridité cruelle qui est la source de tant de misères et de vices.

Jamais rien ne venait varier nos occupations. Pas de causeries, pas d'instructions sympathiques, ni historiettes, ni appréciations morales; — la lettre, la règle et toujours la règle, carrée, froide, monotone. Les punitions jouaient un rôle assez considérable dans cet horrible asile de l'enseignement; elles consistaient en férules; mais, pour des fautes importantes, on était mis à genoux, et, lorsqu'il y avait des circonstances aggravantes, on était coiffé du bonnet d'âne et puis, toujours à genoux, dans l'escalier de la maison, après avoir été condamné à faire des croix avec la langue sur les marches boueuses et fétides de chacun des étages.

Un de mes condisciples, pauvre enfant estropié, ne pouvait marcher qu'à l'aide d'une béquille. Sa jambe droite, tortue et plus courte que l'autre, était pour lui un membre inutile... Maladif et nonchalant, privé de mémoire, il apprenait difficilement et ne savait presque jamais ses leçons; aussi encourait-il force punitions.

Que de fois j'ai vu ses doigts maigres et souffreteux rouges de coups!... Que de fois les larmes me sont venues aux yeux lorsque, condamné à *faire des croix avec sa langue*, il s'ingéniait à assouplir son corps, et, se contournant sur sa béquille, il cherchait, en touchant le carreau de ses lèvres, à garder un équilibre difficile, à éviter une chute... Cela était tout simplement de la cruauté...

Nos jeunes cœurs se révoltaient à l'aspect de cette souffrance, et, pendant que le vieillard s'acharnait sur sa victime, nous protestions instinctivement; mais abrutis déjà par les bons principes, par l'idée du devoir muet, nous n'osions faire remonter le blâme intime jusqu'à notre maître, car s'il était quelque chose de terrible, il était aussi quelque chose de sacré pour nous.

Nous n'avions point d'amour, point de sympathie, mais le moindre soupçon nous eût paru un péché, une profanation, et voilà comment l'idée du juste et de l'injuste s'infiltrait dans nos têtes; voilà comment le sentiment moral s'atrophiait en nous au souffle de la brutalité.

Notre nature se faussait déjà.

O éleveurs d'hommes qu'en faites vous? Pédagogues et faux savants, qui outragez les œuvres et les lois de Dieu, qu'est-ce donc que votre raison, que votre bon sens? Si vous étiez seulement des sots, je me con-

(1) Voir le numéro de la *Démocratie pacifique* du 9 janvier.

fait passer dans la politique les principes chrétiens de la Liberté, de l'Egalité et de la Fraternité.

Italie.

PRÉPARATIFS MILITAIRES A TOULON.

Les versions les plus contradictoires circulent sur le but de l'expédition qui se prépare à Toulon. Voici ce que nous lisons dans le *Toulonnais* :

« Cette fois, les préparatifs se font sur une vaste échelle. Le ministre de la marine ne limite pas le nombre des navires à vapeur qui doivent se préparer à prendre la mer ; tous les vapeurs armés ou pouvant armer ont ordre de faire leurs dispositions, et comme les marins manquent, on embarque ceux employés dans les divers établissements à terre et jusqu'aux canotiers de l'amiral. Enfin, le vaisseau *le Jupiter* a dû fournir aussi du monde pour l'armement des steamers mouillés dans le port, et dont les équipages ne sont pas complets.

» D'après ce que nous voyons ici, il y a lieu de croire qu'il ne s'agit pas, cette fois, de jeter en Italie une brigade ou une division seulement, mais un corps d'armée. S'attend-on à une reprise prochaine des hostilités entre le Piémont et l'Autriche? Est-il question de réintégrer le pape? Enfin, le gouvernement de la République, d'accord avec le cabinet de Londres, voudrait-il simplement empêcher le roi de Naples de tenter une nouvelle entreprise contre la Sicile? La première hypothèse est la plus probable.

» L'Autriche, qui n'était pas déjà si disposée à faire des concessions au sujet de la question italienne, le sera bien moins encore quand elle aura soumis la Hongrie, et, encouragée par la Prusse et la Russie, elle tentera un dernier et vigoureux effort pour rétablir sa domination en Italie. La France doit donc se mettre à même de faire face à toutes les éventualités ; elle a pris des engagements auxquels elle ne saurait manquer sans compromettre son honneur et ses intérêts. »

Une autre feuille de Toulon rapporte que les autorités de Toulon interrogées officieusement sur le but de ces préparatifs ont declaré qu'il leur était impossible de rien dire. Voici la version du *Siècle* :

« Le ministre s'étant fait rendre compte de la situation des bâtiments à vapeur et à voiles qui doivent être à la disposition du gouvernement dans le port de Toulon, a reconnu que cette situation n'était pas conforme aux prescriptions réglementaires. En conséquence, ordre a été donné de mettre ces bâtiments en état de prendre la mer, en leur donnant soit un complément d'équipage, soit un approvisionnement en vivres ou en charbon. Il paraît que cet ordre a été exécuté avec un certain éclat. De là, des conjectures de la part des journaux de la localité et de la part des marins qui naturellement sont impatients de trouver l'occasion de signaler leur dévouement à la France. En réalité, rien de ce qui a été ordonné n'est en dehors des prescriptions ordinaires du budget.

» Le gouvernement ne veut pas être pris au dépourvu par les événements qui se précipitent en Italie. Les Autrichiens pourraient envahir les légations et obliger ainsi la France à une expédition. »

La *Presse* dit que plusieurs membres du cabinet désirent une expédition dans le but de comprimer la révolution romaine, mais que cette expédition est encore en question.

L'*Assemblée nationale* prêche la croisade contre la révolution romaine; elle croit que l'Angleterre, en sa qualité de nation protestante, n'est pas digne d'entrer dans les rangs de l'armée contre-revolutionnaire; mais elle voudrait que le gouvernement français s'assurât le concours de l'Espagne et de l'Autriche. Les journaux officiels et semi-officiels gardent le silence le plus complet. Nous espérons que l'Assemblée nationale voudra savoir positivement à quoi s'en tenir, et s'enquerra si la restauration réactionnaire entend envoyer son armée de la foi en Italie comme la restauration des Bourbons envoya la sienne en Espagne.

Nouvelles de Rome.

Les journaux d'Italie ne nous arrivent que fort irrégulièrement depuis quelques jours, et il nous est presque impossible de les contrôler les uns par les autres.

Pie IX, dans une allocution qui a été publiée par les journaux, exprimait, dans les premiers jours de janvier, l'espoir de sa prochaine réintégration à Rome. Des cardinaux sont arrivés de Gaëte dans cette dernière ville. On les supposait à la tête d'une intrigue réactionnaire ayant pour objet de soulever la plèbe contre le gouvernement provisoire. Si nous en croyons une note publiée par la *Nazione*, journal de Florence, en date du 9 janvier, leurs efforts pour provoquer une guerre civile auraient complétement réussi. On lit dans ce journal :

« Hier soir le bruit courait que notre gouvernement avait reçu de Rome de tristes nouvelles. On disait qu'un mouvement de réaction s'était manifesté dans la plèbe, et qu'au départ de Civita-Vecchia, une partie de la garde civique en était venue aux mains avec les réactionnaires. Nous attendons la confirmation de ces nouvelles. »

Le *Moniteur toscan*, journal officiel, publie les lignes suivantes : Civita Vecchia, 8 janvier : « Le pape a excommunié tous ceux qui ont pris part aux affaires du gouvernement. L'encyclique fut affichée hier à Rome. La capitale est calme. »

On lit ce matin dans l'*Ere nouvelle* : « Une lettre de Civita-Vecchia annonce qu'on prépare des logements pour deux officiers français qui vont arriver de Marseille avec trois mille hommes. Une autre lettre nous apprend que Zucchi avait annoncé, en touchant au port de Civita-Vecchia, que le gouvernement français allait intervenir. »

A Venise, le gouvernement provisoire ayant appris que les vaisseaux français de la station se disposaient à célébrer l'élection du président de la République, a ordonné que la marine de guerre vénitienne la célébrerait également.

FLORENCE, 8 janvier. — Ce matin, à dix heures et demie, 80 ouvriers se sont rendus au palais de la présidence pour demander du travail au préfet. Ce magistrat leur a vivement recommandé l'obéissance aux lois, et leur a annoncé que le gouvernement avait préparé des mesures pour venir à leur secours.

Une commission composée de cinq membres est instituée en Savoie pour proposer les mesures qu'il convient d'adopter pour soulager ce pays et améliorer sa situation. La commission se transportera dans le chef-lieu de chaque division et de chaque province pour en étudier les intérêts. Le ministère se réserve d'envoyer de plus amples instructions à la commission, pour lui rendre plus facile l'accomplissement de sa tâche.

Echec subi par le cabinet autrichien.

Comme nous l'avions fait pressentir, la diète autrichienne, à une très grande majorité, a émis un vote hostile au ministère. Dans son projet de constitution, la commission de rédaction de la diète déclarait que les pouvoirs émanent du peuple. Le ministère a déclaré, dans la séance du 4 janvier, qu'il voyait dans cette disposition une atteinte au principe monarchique.

La diète, répondant à cette déclaration, a émis un vote ayant pour but de blâmer le ministère, qui a voulu enchaîner la liberté. La grande majorité obtenue (496 voix contre 99) a été le résultat d'un rapprochement entre les Tschèkes et les Polonais, auxquels s'étaient ralliés les Allemands du centre gauche et même d'une partie du centre.

La proposition qui a ainsi enlevé au ministère la majorité est celle mise en avant par le comité tschèke, et qui consistait à déclarer qu'en présence de la protestation du ministère contre le paragraphe premier des droits fondamentaux, l'assemblée ne se considérait pas comme pouvant discuter librement le paragraphe.

C'est le député Pinkas qui a présenté cette motion urgente, et le député Strobach a quitté le fauteuil de la présidence aux applaudissements de l'Assemblée, parce que, a-t-il dit, il avait pris part à la proposition signée par 478 membres.

M. Schuselka a prononcé en faveur de la proposition un remarquable discours. Il avait à répondre à une attaque d'un certain orateur ministériel accusant la droite et la gauche d'avoir formé une *coalition étrange* pour renverser le cabinet. « Quand la liberté et l'honneur sont en péril, a dit M. Schuselka, on doit s'y attacher des deux mains, de la droite et de la gauche, et c'est là la coalition que nos adversaires appellent une coalition contre nature ! Dans la déclaration ministérielle, on représente la chambre comme complice d'un crime affreux, et l'on dit que cette bannière démocratique, que ce principe de la souveraineté du peuple ont produit un mal. Mais sous la bannière de la légitimité l'on a commis pendant deux siècles des crimes d'une autre espèce. Effacera-t-on le principe sacré du christianisme parce que des impies ont répandu des torrents de sang sous cette bannière. On taxe de crime la reconnaissance tacite du principe populaire, et l'on oublie qu'il est consacré dans d'autres états monarchiques constitutionnels, et que le roi et le peuple s'en trouvent bien.

Le paragraphe a été défendu par M. Borosch, non comme une théorie, mais comme un principe qui est dans tous les cœurs. Dieu a dit à l'homme : « Tu es le souverain de la terre. » Un grand prince a dit : « Je ne suis que le premier employé de mon peuple. » Les princes sont en effet pour les peuples, et non les peuples pour les princes. Le temps où un roi de France pouvait dire : *L'Etat c'est moi*, est passé. Reconnaissez la pleine souveraineté du peuple, si vous voulez que la monarchie soit une bonne forme de gouvernement.

On sait que M. Borosch est du nombre de ces députés slaves qui croient franchement à la possibilité de la monarchie démocratique. Quoi qu'il en soit, le langage des Slaves dans cette remarquable séance a prouvé une fois de plus qu'ils entendaient bien que la forme démocratique ne soit pas un vain mot.

Les efforts de M. Stadion pour faire adopter l'ordre du jour ont été infructueux. C'est donc un échec complet pour le cabinet autrichien.

Il reste à M. Stadion la ressource de dissoudre la Diète; mais il n'y aura pas recours sans danger. Une nouvelle Diète, dans laquelle on ferait entrer les députés slaves du sud, ne ferait qu'accroître la force du parti démocratique tschèke.

Les courriers de Vienne, du 9 et du 10, ont manqué. La *Gazette de Breslau*, dans une lettre du 10, prétend avoir reçu des nouvelles de Pesth jusqu'au 6 au soir. Elles confirmeraient les nouvelles données sur le retrait de Kossuth et de ses partisans vers Debrezin. Il aurait emporté, outre les joyaux de la couronne et le diadème de Saint-Etienne, la presse qui lui servait à fabriquer du papier-monnaie. Le comité de sûreté du salut public et les agents qui ont déclaré vacant le trône de Hongrie, l'ont accompagné dans sa retraite. L'armée madgyare serait réduite à 12 000 hommes. Le 6, la première division de l'armée impériale, sous les ordres de Jellachich, a quitté Pesth, se dirigeant sur Debrezin.

Le même journal assure qu'un décret impérial érige une université slave à Prague. Tous les cours seraient donnés en langue tschèke. La *Gazette de Cologne* demande de quels livres se serviront les professeurs, car très peu de livres scientifiques sont écrits en langue tschèke, dont la littérature ne se compose jusqu'à présent que de productions dramatiques et poétiques, de romans et de monographies historiques.

Succès de M. de Gagern.

L'irrésolution dans laquelle flotte la malheureuse assemblée de Francfort, est loin d'être aussi rassurante pour la cause démocratique que l'attitude décidée de la Diète autrichienne.

Dans sa séance du 13, le parlement allemand a continué la grande discussion entamée dans son sein sur le programme du ministre de la justice autrichienne. M. de Gagern a pris la parole pour soutenir la nécessité d'entamer des négociations avec l'Autriche. Contrairement à l'opinion du député radical, M. Vogt, qui ne croit pas que l'unité allemande soit possible si l'Allemagne ne commence par s'assurer l'alliance de la France, M. de Gagern soutient que l'Allemagne doit avant tout s'appuyer sur l'Autriche, qui doit désirer elle-même à côté d'elle une Allemagne forte et bien organisée. Le discours de l'orateur a été accueilli par les applaudissements d'une grande partie de l'Assemblée qui n'a pas encore pris de résolution.

On compte cependant que la majorité se prononcera pour M. de Gagern.

En attendant, la *Gazette de Cologne* se félicite des adhésions qui arrivent de toutes parts à Frédéric Guillaume, en faveur de sa candidature à l'empire. Ce journal cite entre autres déclarations de ce genre, celle des huit princes Thuringiens, le grand duc et les trois ducs de Saxe, les deux princes de Schwarzbourg, les deux de Reuss, celles du gouvernement de la Hesse grand-ducale et du gouvernement d'Oldenbourg, celle de la seconde chambre badoise, et celle de l'*association allemande* de Dresde.

La plupart de ces déclarations expriment plus ou moins directement le vœu que le roi de Prusse soit appelé au trône impérial. On assure même que le duc d'Oldenbourg, outre la déclaration qu'il a chargé son plénipotentiaire à Francfort de remettre au pouvoir central, a adressé directement au roi de Prusse une lettre pour lui annoncer qu'il verrait avec plaisir la maison de Hohenzollern prochainement placée à la tête de toute l'Allemagne. La même opinion a été exprimée par les princes de Reuss, qui, au dire de la *Gazette universelle allemande*, ont aussi écrit au roi de Prusse pour l'informer qu'ils le salueront avec joie chef de l'empire. « L'histoire, écrivent ces princes, est la fidèle expression des lois éternelles qui dirigent les destinées de l'humanité, et l'histoire appelle V. M. à ces hautes fonctions que V. M. acceptera, nous l'espérons. »

Nous pensons que l'élection du roi de Prusse ne ferait que rendre plus tranchée l'opposition entre l'Allemagne du midi et celle du nord, et nous espérons que dans toute l'Allemagne les démocrates profiteront de la division des princes pour fonder la seule unité dont leur pays soit susceptible, l'unité par la liberté des peuples et la destruction radicale de l'absolutisme.

Assemblée nationale.

PRÉSIDENCE DE M. MARRAST. — *Séance du 16 janvier.*

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le rapporteur du 7e bureau rend compte des élections du Sénégal, et propose la proclamation comme représentant du peuple, M. Durand-Valentin. — Adopté.

M. DEMARÇAY, représentant des Deux-Sèvres, écrit pour donner sa démission, fondée sur l'état de sa santé.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi relatif à un crédit supplémentaire de 2 720 000 fr. pour la liquidation des ateliers nationaux du département de la Seine.

Personne ne demandant la parole, il est procédé au scrutin de division. Les voix se répartissent ainsi :

Votants,	636
Majorité absolue,	319
Pour,	630
Contre,	6

L'Assemblée passera à une deuxième délibération.

M. PASSY, ministre des finances, retire le projet de décret relatif à l'im

---

tenterais de vous plaindre, mais vous êtes dangereux : ce que j'ai souffert et vu souffrir me donne le droit de vous condamner et de maudire vos systèmes ; je ne veux pas, moi, de pareilles douleurs pour ceux qui sont nés hier, pour ceux qui naîtront demain.

Un jour, je crus que j'étais damné. A dix ans, se croire damné !... une éternité de feu ! c'est horrible...

Voici à quel propos : j'avais commis je ne sais quelle faute de grammaire ; ne comprenant pas la règle, je hasardais dans ma naïve bonne foi une excuse; je voulus RAISONNER, et comme probablement mon langage n'était pas assez étudié, assez sérieusement entortillé, cela parut au vieux prêtre une insurrection intellectuelle, une révolte de la pensée.

« Eh quoi ! me dit-il d'un ton furieux, ce n'était pas assez d'un solécisme, voilà que l'esprit du démon s'empare de vous. Enfant perdu, » orgueilleux... C'est bien cela, dans vos familles *empestées de libéralisme* on vous apprend de belles choses, vraiment. Il y a sans doute » des journaux chez vous, des journaux infâmes, rédigés et lus par des » athées. Vous me faites peur, et je vois Voltaire dans la bibliothèque » de votre père. Un voltairien ! non, non ! on ne croit plus à Dieu ni à » nous. Et, me jetant mon cahier à la tête : Allez vous mettre à genoux, » monsieur, petit damné, car tu es *damné*, vois-tu, misérable enfant ! » Et tes parents, que font-ils, au lieu de sauver leurs âmes ? A genoux ! » monsieur. »

Je m'agenouillai sous l'anathème, les sanglots m'étouffaient ; effrayé, brisé, je revins à la maison les yeux rouges et gonflés, avouant que j'avais été [illegible], de ce jour, j'appris à me méfier de mon père, [illegible] de sa faute.

Mon père, athée?... Il recevait en effet le *Journal des Débats*.

Mon père, athée !! Mon Dieu ! quelle lutte en moi alors, lutte impie ! j'étais [illegible] maté ; j'appartenais à ce prêtre, [illegible] pouvait se tromper, lui. J'eus la curiosité de regarder les livres rangés dans la bibliothèque, et je lus : *Œuvres de Voltaire*. C'était fini, la famille m'ouvrait les portes de l'enfer, et je me mis à damner les autres.

Tout cela se passait quand ma tête d'enfant n'aurait voulu qu'air et soleil, quand mes mains n'auraient voulu que des outils à manier, de la terre à remuer, des fleurs à arroser, lorsque j'avais tant d'amour à épancher dans le sein de mes parents, tant de joyeuses affections à échanger avec de petits camarades !

Circonstances peu importantes, dira-t-on, détails insignifiants ; je dis graves, moi, bien graves.

Il m'a fallu passer par quinze années de doute, de malaise moral, de [illegible], FRUITS DE MON ÉDUCATION, pour qu'un hasard vint un jour m'ouvrir les yeux, et me permit de prononcer ces mots : Je crois, ceci est vrai, cela faux, ceci juste, cela injuste ; il a fallu un hasard pour que ma conscience, trop longtemps ballottée, trouvât enfin un refuge, une idée vraiment religieuse, acceptée dans toute sa plénitude par ma raison.

J'entrai en cinquième au collége. J'y suis resté six ans... six ans de supplices, et pourtant je ne manquais pas de facilité, ni de mémoire......

Charles Fourier a écrit sur l'éducation des pages admirables. L'éducation doit former à la fois le corps et l'âme. Elle doit être attrayante, elle doit tendre à l'éclosion des vocations et développer toutes les forces du corps, toutes les affections du cœur, toutes les facultés de l'intelligence... Ce sont là des principes bien absurdes, impies et immoraux, n'est-ce pas, messieurs ? Qu'on en rie, par le temps qui court ce n'est point étonnant ; qu'on les condamne sans les connaître et qu'on s'appelle savant, c'est comique ; qu'on bafoue et calomnie ceux qui les propagent, cela s'appelle honnêteté et modération ; mais que des tripoteurs d'affaires, des maquignoneurs bien élevés insultent à la foi et au dévouement : cela fait pitié.

D'APRÈS NATURE. — Quel luxe précieux ! quelle élégance ! rien de plus délicieux à voir que ce petit salon doucement éclairé par un rayon de soleil qui se glisse à travers la mousseline transparente et les plis soyeux d'un damas violet. Un tapis de Perse s'étend sur le parquet en riches et harmonieuses fantaisies. Les meubles sont en bois sculpté. Petite bibliothèque, [illegible] d'objets d'art, de statuettes, de curiosités, causeuse en velours, piano droit, chaises de formes variées, grand fauteuil recouvert d'une vieille tapisserie ; tout dénote un goût exquis dans cette charmante retraite parfumée de poésie.

Sur la cheminée, une glace de Venise reflète quelques bronzes de Barye et deux vases du Japon remplis de fleurs. La tenture à nuance incertaine [illegible] quelques portraits au crayon disposés sans [illegible], un Christ en ivoire, et un paysage de T. Rousseau, vive [illegible], simple poésie, mélancolique élégie; des nuages blancs [illegible] dans un ciel gris et profond, le frémissement des feuilles, le fin branchage de quelques arbres qui s'élancent d'un buisson touffu, rafraîchi par une petite mare encadrée de gazon vert.

Près d'une table à ouvrage est assise une jeune femme ; elle vient d'abandonner une menue broderie qui se mêle dans une élégante corbeille [illegible], une paire de ciseaux, des soies de différentes nuances, une bourse or et azur à peine commencée.

Blanche tient un livre entr'ouvert. Elle ne lit point, et le livre que sa main semble oublier glisse sur ses genoux.

Ses cheveux d'un blond cendré se jouent en longues boucles autour de son visage pâle et ovale, dont les traits délicats révèlent une mélancolique préoccupation, des souffrances intimes.

Le livre tombe, Blanche le ramasse avec respect, ce sont les *Harmonies* de Lamartine, puis elle se dirige vers son piano. Mais, à peine a-t-elle frappé quelques accords, qu'elle se lève impatiente, et, prenant dans son pupitre, richement incrusté, du papier et une plume, elle se met à écrire :

« Sœur chérie,

» Pardonne-moi, il y a bien longtemps que je ne t'ai écrit, cinq » grands jours, c'est mal à moi, très mal, pardonne-moi. J'ai une grande » nouvelle à t'apprendre, mon petit salon est enfin terminé; si tu voyais » comme il est joli... Ce bon Jules s'est empressé de satisfaire tous mes » désirs, il est si bon, j'ai des meubles délicieux, tu serais bien heu» reuse de voir tout cela.

» Mon mari est rempli de soins, d'égards, de prévenances ; il m'a » fait cadeau d'un châle magnifique, fond vert, tu en raffolerais. C'est » dommage qu'il soit absorbé comme il l'est par les affaires; mais, quand » on est dans le commerce, on ne peut s'occuper d'autre chose, je com» prends cela, et je suis très raisonnable.

» Dimanche le temps était délicieux ; nous avons fait ensemble une » petite promenade.... c'est moi qui l'ai conduit.... sur une hauteur » qui domine la rade, et d'où la vue est ravissante.

» Pardonne-moi encore, c'est une niaiserie que je vais te raconter. — » Je regardais la mer et le ciel... et les voiles blanches d'un navire qui » se dirigeait vers le port en se balançant doucement. Vois donc ce gra» cieux navire ! lui dis-je. — En provenance de Trieste, m'a-t-il répondu.

» A propos, autre chose; mais, petite sœur, ce sont des confidences, » ne parle pas de cela à maman surtout.

» Hier soir il rentre; nous étions seuls ; il me paraissait un peu sou» cieux; je me mis au piano croyant le distraire, et je chantai cette ro» mance de Reber que tu aimes tant, et que je chante si bien; c'est toi qui » me l'as dit; je chantais donc, quand tout à coup j'entends une espèce » de ron ron : Jules s'était endormi, il ronfl. . . . .

Ces mots sont à peine écrits que Blanche déchire la lettre en mille morceaux et va se blottir dans son grand fauteuil; une larme coule sous sa paupière, et son pied, qui frappe le parquet à petits coups précipités, dénote une assez vive irritation. Mais la porte s'ouvre, c'est Jules, son mari, un homme de trente-deux ans, bien portant, un peu gros, aux mouvements brusques et dépourvu de distinction, l'air bon enfant. Sans ôter son chapeau, il s'enfonce lourdement dans la causeuse, et ses deux pieds crottés s'allongent simultanément en laissant remonter jusqu'à mi-jambe un pantalon olivâtre à raies noires.

Le front un peu plissé du commerçant dénonce une sourde contrariété. « Ah ! mon ami, sois le bien-venu, s'écrie Blanche, je m'ennuyais un peu; vois donc mes belles fleurs ; ce camélia est d'une pureté admirable, et sa forme est ravissante... — Eh ! chère amie, il s'agit bien de camélias, LES SUIFS DÉGRINGOLENT....

ÉCHANTILLON DE STYLE COMMERCIAL.

Messieurs,

Nous sommes favorisés de votre estimée en date du 23 expirée ; nous en avons retiré 4 broches, ensemble 743 fr. 25 c.

Qui reposent à votre crédit sauf rentrée.

Vous nous faites part de l'intention où vous êtes d'employer quelques capitaux à la spéculation et nous demandez notre avis sur les articles à toucher sur notre place. Nous ne pouvons faire mieux que de vous donner la véritable physionomie de notre marché ; vous la comparerez à celle des autres grands centres commerciaux et alors vous pourrez agir en connaissance de cause.

pôt sur le revenu mobilier. (Approbation à droite.)

M. GOUDCHAUX. J'annonce à l'Assemblée qu'usant du droit d'initiative parlementaire, je reprends ce projet en mon nom personnel. (Très bien !) Je déposerai demain ma proposition.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi portant application de l'impôt de mutation aux biens de main-morte.

M. FÉLIX GRELLET a la parole contre le projet.

L'orateur soutient que l'Etat ne retirera aucun avantage du projet. On appelle biens de main-morte les biens appartenant aux hospices, aux communes, aux établissements de bienfaisance. Or, en consultant le tableau présenté par le ministre des finances, on trouve que les 9/10e des établissements de main-morte reçoivent des subventions. Si on les soumet à l'impôt, il faudra augmenter les subventions, le percepteur seul profitera de l'impôt, pour lequel il recevra son droit de collecte.

M. GREVY, rapporteur, repousse la critique du préopinant.

« Les établissements de main-morte, dont l'existence se perpétue par une subrogation successive de personnes, acquièrent souvent, aliènent rarement et ne meurent jamais. Leurs biens, dont la masse va sans cesse augmentant, sont retirés du commerce, au grand préjudice de la richesse nationale, du Trésor public, de la masse des contribuables.—Au préjudice de la richesse nationale ; car, d'une part, ces biens ne fournissent aucun aliment au mouvement fécondant des transactions, et, d'autre part, ils restent, sous le rapport de la production, dans un état d'infériorité tel, que les immeubles *productifs*, possédés par les gens de main-morte, quoique représentant une contenance de 4 983 427 hectares, c'est-à-dire le dixième de toutes les propriétés imposables de France, ne rendent cependant qu'un revenu de 64 209 456 fr., c'est-à-dire le trente et unième du revenu général.

» Au préjudice du Trésor public : car ces biens, immobiles aux mains des mêmes propriétaires, ne fournissent rien à l'impôt des mutations. — Au préjudice de la masse des contribuables : car les biens de main-morte ne produisant pas le tiers de ce que produisent les autres biens, ne contribuent à l'impôt direct que dans cette proportion affaiblie, ce qui surcharge d'autant les biens des particuliers.

L'orateur s'attache ensuite à établir que, parmi les établissements de main-morte, il en est beaucoup qui ne reçoivent aucune subvention, et qui possèdent d'importantes propriétés qu'il est inique de soustraire aux charges communes ; que, pour les autres, il n'y a rien de contradictoire entre la subvention et l'impôt ; que, pour être subventionnés ils n'en sont pas moins soumis aux autres contributions ; que cela est indispensable pour la bonne règle, sauf à fixer en conséquence le chiffre de la subvention, que, quant aux hospices et aux établissements de charité, ils sont à la charge des communes, et que ce serait ces dernières, et non les pauvres, qui profiteraient de l'exemption des droits.

Enfin, qu'une loi qui a pour objet de mettre un terme à une inégalité injuste, de faire cesser un préjudice notable pour le Trésor, et de contribuer à remettre dans le commerce la dixième partie du territoire, qui en est sortie au grand dommage de la prospérité publique, n'est pas une conception impolitique et ne saurait être une loi impopulaire.

M. BESNARD combat l'impôt. Sans doute, il faut payer les dettes de la monarchie ; mais il est souverainement injuste de faire payer ces dettes par les établissements de bienfaisance. (Rumeurs.)

M. PASSY, ministre des finances, donne son assentiment au projet présenté par son prédécesseur.

M. GRELLET reproduit les raisons qu'il a déjà invoquées contre le projet.

M. DUPIN AINÉ. Je ne comprends pas la résistance à la loi proposée. Ce n'est pas un impôt nouveau ; c'est un impôt payé par tout le monde et dont personne ne doit être exempt. Sous l'ancien régime, ces biens payaient. Au moment de la révolution, ces biens ont été réunis dans les mains de l'Etat ; ensuite, quand il permit de nouveau les donations, elles furent si faibles d'abord, qu'on crut devoir leur épargner l'impôt. Puis les donations s'accrurent ; elles s'accroissent encore, et ces biens ne pouvant être aliénés, ils sont destinés à devenir de plus en plus considérables. Eh bien ! la justice, l'égalité ordonnent que ces biens soient imposés comme tous les autres biens.

L'orateur rappelle qu'un grand nombre d'hôpitaux, surtout en Alsace, sont beaucoup au dessus de leurs besoins ; il faudrait donc, même en admettant les misères invoquées par les adversaires du projet, faire deux classes des établissements de charité, les uns au dessous et les autres au dessus de leurs besoins.

La clôture est prononcée.

L'Assemblée décide qu'il y a lieu de passer à une seconde délibération.

L'ordre du jour porte : première délibération sur la proposition tendant à réviser l'art. 1780 du code civil.

L'ordre du jour porte encore : première délibération sur la proposition relative à la publicité des contrats de mariage.

M. DABEAUX rappelle la nature de la proposition de M. Hamard que l'Assemblée discute.

M. Hamard demande que le contrat de mariage mentionne l'acte de célébration, à défaut de quoi la justice en prononcerait la nullité. Dès lors, plus d'incertitude ; on est averti que les époux ont fait des conventions, on sait où elles sont, on peut y recourir sans crainte de se tromper, ou que les époux se trouvent soumis au régime de la communauté légale.

M. DABEAUX indique de nouvelles précautions qui pourraient corroborer celles que M. Hamard a indiquées.

M. HAMARD les explique ; selon lui elles sont suffisantes.

M. le président interrompt la discussion pour les prévenir qu'une requête lui a été adressée par le procureur de la République près la cour d'appel de Nîmes, tendant à l'autorisation de poursuivre deux représentants du peuple. (Agitation prolongée.)

PLUSIEURS VOIX. La lecture de la requête. — Non ! non !

M. DAGREY. Si le message est à l'adresse de l'Assemblée, il faut que nous en ayons connaissance.

M. LE PRÉSIDENT. La requête s'adresse à l'Assemblée ; mais elle est au nom du président. (Lisez ! lisez ! — Non ! non !)

L'Assemblée consultée décide, après une épreuve douteuse, que communication lui sera faite de la requête.

M. LE PRÉSIDENT commence cette lecture, et quand l'Assemblée sait qu'il s'agit du duel dans lequel ont figuré MM. Bourbousson et Regnault-Lagardette, elle crie tout d'une voix : Assez ! assez !

La requête est renvoyée à l'examen des bureaux.

L'on reprend la discussion du projet sur les contrats de mariage.

L'Assemblée, après avoir entendu M. Tassel, décide qu'il y a lieu de passer à une deuxième délibération.

Même décision pour la proposition relative à l'organisation du conseil de l'amirauté.

La séance est levée à six heures.

Deuxième conseil de guerre.

AFFAIRE DU GÉNÉRAL BRÉA.

Audience du 16 janvier.

Une foule nombreuse assiége de bonne heure les portes de la salle du conseil de guerre, mais la majeure partie de cette étroite enceinte est occupée par les militaires de service ; tout l'espace réservé au tribunal est rempli par les avocats, par les sténographes et par des officiers, de telle sorte qu'il reste à peine cinquante places pour les parents et les amis des vingt-cinq prévenus sur le sort desquels le conseil de guerre est appelé à se prononcer.

Les accusés sont, comme hier, amenés par escouades de cinq ; ils gravissent, l'un après l'autre, l'échelle de meunier qui mène à l'estrade sur laquelle on les a confinés. L'un d'eux prend la parole et signale l'impossibilité où se trouve Gautron d'assister à l'audience par suite d'une indisposition qui le met hors d'état de se tenir debout.

LE CAPITAINE PLÉE déclare qu'il a ordonné au médecin de la prison militaire de se rendre auprès de Gautron, à l'effet de reconnaître si l'orchite dont ce prévenu est atteint rend impossible sa présence à l'audience.

Dans quelques paroles sévères, le commissaire du gouvernement semble faire un crime à son interpellateur de s'occuper des intérêts de ses co-prévenus, alors qu'il est lui-même sous le coup de l'accusation la plus grave.

Nous croyons devoir relever ici tout ce que cette admonestation nous paraît avoir d'étrange. Personne n'ignore combien sont difficiles les communications avec le dehors des individus détenus dans la geôle attenante à l'hôtel des conseils de guerre.

La disposition vicieuse de la salle d'audience ne permet pas aux accusés de chercher dans l'auditoire un visage ami sur lequel ils puissent reposer leurs yeux, et c'est alors qu'ils sont ainsi séparés de tout secours étranger, de tout témoignage de sympathie, qu'on leur fait un crime de se prêter un mutuel appui.

Bientôt Gautron est amené à l'audience entre deux gendarmes ; il marche avec peine, et son visage porte l'empreinte des souffrances qu'il éprouve. En arrivant il proteste contre l'inhumanité du médecin de la prison, qui ne s'était pas même, dit-il, donné la peine de monter jusqu'à sa cellule pour constater son état.

Me CARTELIER, défenseur de plusieurs accusés, prend la parole et fait remarquer au conseil que chaque accusé a reçu, dans la prison, communication des pièces qui le concernent, que dès lors les dispositions de la loi de brumaire an V ont été exécutées. Il ajoute que du moment où Gautron consent à ne pas assister à la lecture faite de nouveau à l'audience de ces pièces, il ne peut découler de là aucune irrégularité dans la procédure. Il termine en disant qu'il croit devoir faire cette observation pour permettre au tribunal de se montrer humain, sans craindre de vicier la marche des débats.

LE PRÉSIDENT s'empresse de déclarer qu'il ne peut accepter pour le conseil aucune responsabilité ; un certificat du médecin constate que Gautron peut, sans danger, assister aux débats ; le conseil n'a point à se faire juge du mérite de ce certificat ; toutefois, pour éviter au prévenu la difficile ascension imposée aux autres accusés, le président ordonne qu'il lui soit apporté une chaise au pied de l'échelle qui conduit à l'estrade.

Le greffier continue la lecture des pièces de l'instruction judiciaire.

LARH fait remarquer que son dossier ne contient pas un certificat remis par lui à M. Lacaille, capitaine instructeur ; il insiste pour que la lecture de ce certificat soit donnée.

Le greffier annonce que la pièce indiquée ne se trouve pas au nombre de celles qui lui ont été remises. Plusieurs accusés élèvent en même temps la voix pour déclarer qu'ils ont également à se plaindre de ce que des certificats obtenus et déposés par eux ne figurent plus dans les dossiers de la procédure.

M. LE PRÉSIDENT déclare encore que le conseil est tout-à-fait étranger aux irrégularités signalées. Nous ne pouvons, dit-il, donner connaissance que des seuls documents qui nous sont remis. Au reste, la lecture faite en ce moment est simplement une affaire de forme, car c'est surtout par le débat oral que devra se former la conviction des juges. J'engage donc tous ceux d'entre vous qui pourraient avoir à se plaindre de quelques absences de pièces, à s'adresser par écrit à M. Lacaille pour en obtenir la réintégration, ou à se procurer des duplicata.

LARH objecte en termes très mesurés qu'il est étranger, qu'il n'a à Paris que très peu de relations, et qu'il y a pour lui impossibilité absolue de se procurer en temps utile des pièces qu'il est obligé de redemander dans son pays. Cet accusé est né à Moestdorff, grand duché de Luxembourg.

LE PRÉSIDENT annonce que de nouvelles recherches seront faites, et que sans doute les pièces réclamées se retrouveront.

Au moment où le greffier entame le dossier de Martin Nuens, horloger, né en Belgique, cet accusé déclare qu'atteint d'une surdité de l'oreille droite il ne pourrait, de la place qu'il occupe, entendre la lecture à laquelle il va être procédé.

Sur l'ordre du président, le prévenu est placé entre deux gendarmes au pied du bureau du greffier.

Après une suspension d'audience, Me Cresson, défenseur des accusés Daix, Larh, Nuens et Boullay, prend la parole en ces termes :

Messieurs, la situation qui est faite à la défense m'oblige à poser les conclusions suivantes :

Plaise au conseil,

Attendu la situation inqualifiable dans laquelle se trouvent les accusés séparés de leurs avocats, et ne pouvant, pendant les débats, communiquer avec la défense que par des moyens extraordinairement peu convenables à la dignité de celle ci ;

Attendu la position insupportable dans laquelle se trouvent les défenseurs, l'impossibilité de suivre d'une manière utile les débats de cette longue affaire ;

Attendu enfin la dignité de la justice et la solennité des formes qui doit l'entourer,

Ordonner que l'affaire sera renvoyée au premier jour.

M. LE CAPITAINE DHENNEZEL, suppléant du capitaine rapporteur. Nous avons fait tout ce qui était possible pour nous procurer un autre local ; nous comprenons parfaitement que ces débats réclament la plus grande publicité, puisqu'il s'agit d'un crime qui a jeté l'effroi dans la société ; nous comprenons enfin tous les droits de la défense, mais tous nos efforts ont échoué ; la cour d'assises, que nous avions réclamée en dernier lieu, nous a été refusée ; en conséquence, je prie le conseil, sans s'arrêter aux conclusions présentées, de passer outre aux débats.

Me CRESSON. Il est impossible que, dans une ville comme Paris, on ne puisse se procurer un autre local.

La cour d'assises a été refusée ; je le comprends parfaitement : le cours de la justice ordinaire ne pouvait être interrompu. On a refusé également la salle de l'ex cour des pairs ; je n'en disconviens pas ; mais enfin il y a un devoir impérieux pour la défense, c'est celui de rétablir sous leur véritable jour les faits qui auront été dénaturés dans le cours de l'instruction, ce qui ne saurait avoir lieu si, lorsqu'une confrontation ou une interpellation devra être faite, les accusés ne peuvent librement communiquer avec leurs défenseurs.

Cela est-il possible avec cette construction (montrant la tribune) ? Il y a un instant, j'ai voulu parler à un de mes clients, et j'ai failli me rompre le coup. Je persiste dans mes conclusions tendant au renvoi des débats à un autre jour et dans un autre local.

LE CAPITAINE DHENNEZEL reproduit en partie les considérations qu'il a déjà développées.

Le conseil se retire pour délibérer. Il rentre en séance au bout de quelques instants, et prononce un arrêt qui rejette les conclusions de Me Cresson, et ordonne qu'il sera passé outre aux débats.

M. LE PRÉSIDENT s'empresse pourtant de déclarer qu'il accordera à la défense toutes les facilités qui seront en son pouvoir.

Nous ne pouvons faire un crime au conseil de guerre de la décision par lui rendue. Nous nous plaisons même à reconnaître qu'il a fait tout ce qui était en lui pour remédier aux inconvénients résultant de la disposition et de l'exiguïté de la salle d'audience ; mais il n'en reste pas moins constant que la faculté sacrée que doit avoir tout accusé de communiquer librement avec son défenseur est entièrement enlevée aux malheureux traduits en ce moment devant la justice militaire.

N'est-ce pas assez que de les avoir soustraits, par une des conséquences de l'état de siége, à leurs juges naturels, et l'autorité supérieure doit-

---

Sucres. — Cette douceur se traîne péniblement depuis plus de six semaines et semble délaissée par la spéculation ; nos existences cependant ne sont pas considérables et les avis d'outre-mer ne font pas prévoir des renforts considérables avant deux ou trois mois. Aussi ne serions-nous pas étonnés que l'article reçût un fort coup de fouet aux premiers besoins de la chaudière, qui a peu travaillé le mois dernier.

Cotons. — Ce lainage avait fait mine de prendre son essor, mais il a molli tout-à-coup sur des avis peut-être intéressés que la prochaine récolte serait magnifique. Vendeurs et acheteurs ont enrayé et semblent jouer au plus fin. Nos lettres de Lyon nous annoncent une légère reprise sur toutes les sortes : le Mobile seul n'a pas bougé. La Montagne, dit-on, ne peut tarder à avoir des besoins importants, c'est peut-être alors que l'on verra une issue à ce mouvement de calme auquel est soumise cette provenance depuis tantôt un mois.

Riz. — Ce farineux a donné lieu à de fortes transactions ; il jouit d'une faveur marquée. Les ventes ferme et à livrer se succèdent sans interruption. Les disponibles surtout sont très recherchés à la cote, les vendeurs sont exigeants et tiennent ferme la denrée.

Café. —Que vous dire de cette fève ? Son horizon jadis souriant, alors que la nouvelle des ouragans survenus aux Antilles et à l'île de la Réunion, avait fait espérer que la récolte de cette année serait totalement perdue, s'est singulièrement assombri depuis quelques jours. De récents avis font craindre, en effet, que le mal n'ait pas été aussi grand qu'on l'avait cru d'abord. En l'état, il ne serait pas prudent de toucher à cette provenance.

Thés. — Depuis plus de trois mois, cette feuille flotte entre la hausse et la baisse sans oser se décider ni pour l'un ni pour l'autre.

Nous vous dirons, pour votre gouverne, que notre stock a dépassé de beaucoup son niveau normal.

Garance.—Cette poudre jette un vilain coton depuis que des avis certains ont fait savoir que la récolte sera magnifique cette année.

Indigos. — Les indigos ont éprouvé le mouvement de calme imprimé aux affaires en général par la crise politique.

Soies. —Les filatures d'ordre se raisonnent de fr. 48 à 52 le kil. selon leur mérite et origine.

Les cuirs secs et taureaux se présentent faibles. Aucun renfort ne nous est parvenu depuis notre dernier avis.

Nous avons été assez heureux pour vendre votre lot de quinquina à 5 p. 100 au-dessus de votre limite ; mais il nous a fallu lâcher un peu la main sur les conditions, nous avons accordé trois mois de terme en sus de l'escompte d'usage. Notre acheteur est un premier crédit ; si cependant vous ne voulez pas encourir le risque nous vous serons ducroire moyennant 1/2 p. 0/0.

Nous avons l'honneur, etc., etc.

1846. — Un de mes amis intimes me disait hier : Nous vivons dans une époque d'apparences et de fictions. On est à peu près honnête, à peu près moral, à peu près religieux ; cela revient à dire qu'on n'est ni honnête, ni moral, ni religieux.

On prie du bout des lèvres, on gouverne du bout des doigts. On trotine tant bien que mal sur un petit dada poussif et dans l'ombre, au lieu de galoper en plein soleil, sur un beau cheval hardi, à la noble encolure. On a de petits principes de poche qu'on échange clandestinement comme de la monnaie de billon. On a peur de la vérité.

Chacun fait un petit tripotage d'idées, d'actes et de pensées, qu'il appelle convictions, principes.

On dort d'un œil, mais on affirme qu'on dort, et on finit par le croire, comme on finit par croire à un paradoxe qu'on se fait à soi-même pour se distraire. On se trouve laid, mais on se persuade que laideur veut dire beauté. On se triche, on se trompe, on se tend des piéges, on se prend continuellement la main dans le sac, et l'on n'ose crier au voleur, de crainte d'avoir à se livrer soi-même.

Tout cela serait peut-être amusant si l'on pouvait boucher tout-à-fait ses oreilles à cette grande voix qui crie : Je souffre, j'ai faim, je meurs... pitié ! pitié !... — Cauchemar terrible auquel pas un de nous n'échappe quoi qu'il fasse, soit qu'il enfonce son bonnet de coton sur ses yeux, soit qu'il se roule sur l'édredon, soit qu'il s'enivre d'opium ou d'atchis.

1849. — J'ai lu la *Propriété* de M. Thiers et la *Démocratie* de M. Guizot. J'ai lu aussi un feuilleton de M. Jules Janin, intitulé *Compte-rendu.*

Le célèbre critique tire un feu d'artifice littéraire en l'honneur de la révolution de Juillet pour faire pièce à la République, aux républicains et aux socialistes.

« La poésie se meurt, s'écrie-t-il, la poésie est morte. Pauvres beaux-» arts, si longtemps notre gloire et notre folie, où sont-ils et qu'en a-t-» on fait ? Quels livres a produits la Révolution de Février ? Ce compte » terrible sera bientôt fait. » Puis vient une longue nomenclature sous forme de réclame de librairie dans laquelle ne figurent pas moins de dix-sept *Paroissiens*, un grand *Eucologe*, force *catéchisme*, le *Catéchisme de Persévérance*, le *Catéchisme des sourds-et-muets*, le *vrai catéchisme*, etc., etc. Cinq ou six *Mois de Marie*, l'*Almanach chrétien*, l'*Almanach catholique*, le *Bon séminariste*, le *Chemin de la Croix*, la *Journée du Chrétien* ; j'en passe et des meilleurs... 1830 a réimprimé à toute vapeur Montesquieu, Domat, Savigny, Potier, Locré, Favart de Langlade, Bentham, Duranton, Pardessus, Merlin, etc., etc. Parmi les livres d'éducation que 1830 a produits, se trouve un volume ayant pour titre : *A bas les novateurs !* Honnête et précieux volume, remarque le grand critique, surtout quand il s'agit de l'éducation de la jeunesse.

» A cette époque fortunée, ajoute-t-il, les économistes et les politiques font grand bruit et grand tapage... Mais, juste ciel ! quelle différence avec nos économistes de banquets de barrière, de veau *fauve*, de bas *troués* et de bas bleus...

— On ne peut mieux aplatir les socialistes, monsieur Janin, et il y a dans vos raisonnements une telle puissance, dans vos plaisanteries un goût si exquis, qu'on reconnaît de suite en vous le logicien et l'homme comme il faut. Passons maintenant aux manuels : *Manuel du Capitaliste, Guide du Rentier, Régulateur du choix des placements en rente !* A la bonne heure, au moins, voilà de la littérature ! ! Cela est un peu mieux écrit et pensé que les articles de M. Proudhon, les homélies de M. Pierre Leroux, les livres de M. Considérant.

L'art militaire, l'art par excellence de la nation française, a publié en 1830, écrits à la pointe de l'épée, combien de volumes pensez-vous ?... 300 volumes. 1830 a réimprimé dix fois l'*Iliade*, six fois les *Georgiques* et l'*Enéide*, trois fois *Tibulle*, deux fois *Horace*, *Juvenal*, *Perse*, *Lucain*. 1830 a publié le *Chansonnier de Momus* et le *Chansonnier universel* ; de plus la *Parisienne*, la *Jurassienne*, l'*Orléannaise* et la *Rouennaise*. 1830 compte 1 200 poèmes, ce qui n'empêche pas M. Paul de Kock de revenir à ses grisettes. Ne méprisons pas les grisettes. Oh ! bravo ! monsieur Janin... Mais la vertu ?...

En fin de compte, Février est jugé et condamné. Il n'y a pas d'art, pas de poésie possibles en République, le célèbre critique l'a suffisamment prouvé.

Mais voilà un trait sublime : ON DINAIT ENCORE EN 1831 ! Ce cri de désespoir, poussé par M. Janin, m'attendrit jusqu'aux larmes.

On dînait encore en 1831 !

Oh ! Monsieur, de grâce ! ayez pitié de nous, ne nous écrasez pas tout-à-fait. Quel éclair de génie ! ! On dînait encore en 1831 ! c'est-à-dire qu'on ne dîne plus, c'est-à-dire qu'il n'y a plus ni cuisines, ni cuisiniers, ni convives, il ne reste plus rien, rien que M. Janin, M. Thiers et M. Guizot, et encore, ces trois grands penseurs, ces trois grands politiques auront-ils bien de la peine à nous rallier aux idées de M. de Montalembert, quoique ces idées soient partagées par M. Odilon Barrot, qui a dépensé vingt années d'opposition systématique pour en arriver à dire et à faire ce qu'il n'aurait pas permis à M. Duchâtel de dire ni de faire.

Si l'on ne dîne plus, ô grand critique, on peut encore rire.....

Pour copie conforme,

Janvier 1901. CHARLES BRUNIER.

(*La suite prochainement*).

C'est demain jeudi soir qu'a lieu, au Jardin d'Hiver, la splendide fête de la *Présidence*, qui réunira tout le grand monde parisien. — On souscrit encore aujourd'hui mercredi (au prix de 10 fr. par personne) chez tous les éditeurs de musique et aux adresses précédemment indiquées.

elle encore ajouter aux difficultés de la position qui leur est faite? A qui fera-t-on croire qu'avec un peu de bonne volonté il n'eût pas été facile de trouver dans Paris un local où la dignité de la justice pût être conciliée avec les droits de la défense et de l'humanité? N'est-ce pas, en effet, accorder aux membres du barreau une faculté illusoire que de leur permettre de communiquer avec leurs clients, en gagnant, à l'aide d'une échelle, un trottoir aerien de 40 centimètres de largeur, où rien ne les garantit d'une chute dans le prétoire?

Après cet incident, le greffier commence la lecture de l'instruction militaire; cette lecture se prolonge jusqu'à la fin de l'audience, qui est levée à cinq heures.

Demain seulement, vers le milieu de la séance, commenceront les interrogatoires des accusés.

FAITS DIVERS.

— M. Liechtemberger a été nommé hier président, et M. Pierre Bonaparte, secrétaire de la commission chargée de l'examen des propositions relatives soit à la convocation de l'Assemblée législative, soit à la modification du décret du 15 décembre, concernant les lois organiques.

— Il résulte d'un état soumis à l'Assemblée que les ateliers de femmes qui ont existé depuis le 1er avril jusqu'au 26 juin ont compté, en moyenne, 25 000 ouvrières.

Les dépenses de ces ateliers, tant pour salaires que pour marchandises à ouvrer, ont été de 1 732 608 fr.

Ils ont produit, au moyen des ventes réalisées, une somme de 1 403 980 francs.

L'Etat a donc dépensé 328 628 fr., pour fournir pendant 87 jours de chômage du travail à 25 000 ouvrières, c'est-à-dire que chacune n'a coûté que 15 c. par jour au Trésor.

— Le concierge de la geôle spéciale de l'hôtel des conseils de guerre, qui avait été remplacé dans son emploi le jour même de l'évasion des prisonniers Barthélemy et Lacambre, a été arrêté à son domicile et écroué à la Conciergerie, en vertu d'un mandat décerné contre lui, sous prévention d'avoir favorisé sciemment cette double évasion. (*Patrie.*)

— On lit dans le *National de l'Ouest*, qui se publie à Nantes :

« Des détachements de prévenus de juin mis en liberté se succèdent journellement dans notre ville. Des fonds avaient été recueillis d'avance dans la démocratie pour fournir les secours nécessaires à ceux qui en auraient besoin. Ces secours ont été refusés pour la plupart, beaucoup des libérés engageant à les réserver pour ceux qui les suivent, et qui seraient plus malheureux.

» Un fait a frappé sur leur passage ces hommes, représentés comme animés de sentiments indignes et féroces, comme des bandes de malfaiteurs et de forçats : c'est l'accueil qu'ils ont reçu dans les campagnes. Les paysans bas-bretons sont venus sur la route leur serrer la main, et des officiers municipaux eux-mêmes ont pris part à ces démonstrations. Ils comprenaient que puisqu'ils ont été libérés, c'est que ces hommes ont été reconnus innocents, et alors, devant le spectacle de leurs longues souffrances, les paysans ont pratiqué la morale contenue dans cet axiome latin : *Res sacra miser.* »

— On écrit d'Angers, le 11 janvier :

« Un éboulement considérable a eu lieu avant-hier dans le centre des grandes ardoisieres, où sont occupés pres de 200 ouvriers. Par un hasard miraculeux, aucun d'eux n'a été atteint. La masse qui s'est détachée a entraîné deux ponts en charpente. Le bruit causé par cet éboulement a été entendu de près d'une lieue.

» On évalue la perte résultant de ce sinistre à 30 000 fr. environ. Le plus regrettable résultat est que beaucoup d'ouvriers seront privés de leur emploi. Le préfet de Maine-et-Loire et l'ingénieur en chef vont, dit-on, diriger ces pauvres gens sur les chantiers du chemin de fer de Nantes. »

— Quelques jours après la révolution de Février, les aveugles des Quinze-Vingts comprirent que le moment était venu pour eux de recommencer des plaintes qui n'avaient point été accueillies sous le gouvernement déchu; en conséquence, ils s'adressèrent à l'autorité supérieure, lui révélant tous leurs griefs. Leur demande reçut alors un commencement d'exécution. Cependant, ce n'était au fond qu'une demi mesure, attendu que depuis le mois de juin la maison des Quinze-Vingts continue d'être administrée comme elle l'était précédemment; le nombre des abus, loin de diminuer, s'accroît tous les jours, et nous invitons de nouveau l'autorité superieure à surveiller l'administration de cet établissement.

— Nous rappelons au public que les FABLES DE LACHAMBAUDIE, si chaleureusement applaudies dans tous les banquets, viennent d'être réunies, pour la 6e edition, en un volume in-32. Prix : 1 fr. 50 c., et se trouvent chez l'auteur, 73, boulevard Montparnasse, et à la Librairie sociétaire, quai Voltaire, 25.

— A propos d'un incendie qui a eu lieu au Mans, le *Courrier de la Sarthe* imprime ces lignes :

« Des témoins oculaires nous ont signalé, comme étant venus des premiers au feu, et s'y étant bravement conduits, les citoyens Bourgeois, Masson, Desgranges et Lemaire, transportés de juin, de passage dans notre ville. Nous constatons ce fait d'autant plus volontiers qu'il répond de lui-même aux calomnies que certains partis jettent avec tant de joie sur les transportés de juin. »

— M. le ministre des finances vient de donner l'ordre de surseoir à l'adjudication du bail des grands appartements du Palais-National, anciennement occupés par Louis-Philippe, qui devait avoir lieu le 20 de ce mois à la requête de l'administration des domaines. Ces appartements sont définitivement consacrés à l'exposition annuelle des ouvrages de peinture et de sculpture, qui jusqu'ici s'était faite au Louvre.

— Des bruits de guerre sont propagés dans le public à l'occasion de l'arrivée à Paris du général Dufour, qui paraît avoir été envoyé spécialement par le directoire helvétique, pour sonder les idées de la France sur quelques éventualités relatives à l'occupation du Tessin par l'armée de Radetzky, et à l'invasion de Neufchatel et des cantons allemands par l'armée de la Confédération germanique, assurée de la sympathie de l'empereur de Russie. Il s'agit donc de savoir si le gouvernement de la République laissera les Allemands maîtres du pas de Suze et du pont de Bâle, dans la double hypothèse d'une guerre germanique contre la Suisse et le Piémont. (*La Liberté.*)

— Tout le monde reconnait aujourd'hui que M. Thiers, parfaitement au courant des projets du prince Louis, en dirigeait, pour ainsi dire, les péripéties; qu'il connaissait l'instant du départ d'Angleterre, le point de débarquement sur la côte de Boulogne, les forces, les ressources, le personnel de l'expédition; mais, s'il restait encore des doutes à quelque personne, nous demanderions s'il n'est pas vrai que plusieurs jours à l'avance M. Thiers, se préoccupant de l'envoi à Boulogne d'un commissaire extraordinaire de police ferme et intelligent, changea d'avis sur la garantie qui lui fut donnée par deux députés, MM. A. et T., présents au ministère, de l'énergie et de l'activité du sous-préfet de Boulogne, devenu depuis cet événement officier de la Légion-d'Honneur, maître des requêtes et préfet fort influent, jusqu'au moment où la République le renvoya. (*La Liberté.*)

— On écrit de Nimes :

« Le peuple commence à ressentir les bienfaits de la réduction de la taxe du sel, et il en éprouve une vive joie.

» Voici un fait qui nous a été attesté par un citoyen digne de foi, et qui d'ailleurs a eu un grand nombre de témoins.

» Hier matin, la nouvelle se répandit dans les bourgades que M. Tourret, marchand épicier sur la place aux Herbes, commencerait à vendre du sel à 15 c. le kilog. Aussi, dès sept heures du matin, toutes les ménagères de l'Enclos-Rey et du quartier Saint-Charles vinrent-elles presque processionnellement et sans interruption, jusqu'à midi, s'approvisionner chez M. Tourret, qui, monté sur une chaise, calmait l'impatience de ses nouvelles pratiques, en leur disant : « Ne vous inquiétez pas; il y en a pour toutes. »

» Il serait, nous assure-t-on, difficile de peindre la satisfaction de ces braves femmes qui se retiraient au cri de : Vive la République!

» Oui, c'est une bonne mesure que la réduction de la taxe du sel; d'abord à cause du soulagement qu'elle apporte aux travailleurs, et puis parce qu'elle montre au peuple qu'on s'occupe de lui, et qu'avec sa vive intelligence il comprendra que ce n'est là qu'un premier pas vers l'abolition des taxes iniques qui l'écrasent.

» Etonnez-vous maintenant si tous les ennemis de la République se montrent si mécontents du décret sur le sel. »

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS. — Les ouvriers menuisiers de Paris, jusqu'aux fortifications, sont invités à se réunir dimanche prochain, 21 janvier, à onze heures précises, en assemblée générale, rue de la Douane, 18, au Wauxhall, pour entendre la lecture du règlement et plusieurs propositions relatives à la Société de secours mutuels et à la corporation.

Les membres de la commission nommés par le bureau central,
ORIOL, COUILLÉ, POTHÉE, SAMBOR,
JOURDAN, MULET.

ASSOCIATION DES EMPLOYÉS COMPTABLES. — La 4e assemblée générale de cette association aura lieu dimanche, 21 courant, à midi et demi précis, rue Martel, 9. Les sociétaires qui n'auraient pas reçu leur carte d'entrée sont priés de la faire retirer au siège de l'association, rue Montorgueil, 71.

CLUB DE LA REDOUTE. — Présidé par les citoyens Armand Levy et Charles Thomas. La salle n'étant pas libre mardi ni jeudi, les 10e et 11e séances auront lieu mercredi 17 et samedi 20 janvier. Ordre du jour : De l'organisation par le peuple des comités électoraux.

PETITE CORRESPONDANCE.

Paris. — M. E. Puj. — Vous êtes prié de venir aujourd'hui de *bonne heure* dans nos bureaux pour une affaire pressée.
Bruxelles. — M. B. — Nous exécutons, et nous acceptons le principe de subv., c.-à-d. de concours, mais non celui du paiem. des art.
Bruxelles. — M. C. — Les mess. nous remettent votre 2e envoi (740). — Ce concours dévoué nous arrivant de chez vous a pour nous un double prix. — Il témoigne de l'universalité de nos idées d'avenir.
Quimperlé. — M. B. — La propag. s'étend avec rapidité. Confiance et courage! — Remerc. cord.
Angoulême. — M. G. — Merci, frère. — Vous avez raison d'espérer. — Quand vous le pourrez, envoyez en un mandat de poste; une traite occas. plus de frais.
Le Quesnoy. — M. M. — Reçu les 20. Nous vous adr. le livre. — Merci.
Boulogne. — M. M. M. — Votre liste passera à son tour. L'espace nous manque souvent.
Or. — M. H. F. — Nous ne pouv. fournir sur vous. Prière de nous rem. un bon de poste de 29-50. Soit : 17 plus 9 plus 3-50.
Tournus. — M. B. — Vos deux lettres nous sont bien parvenues.
Cernay. — M. J. W. — Votre lettre du 27 décembre nous est bien parvenue, ainsi que les 15.
Marseille. — M. P. — Reçu. — Merci. — Vifs applaudiss. pour toutes les mesures prises.
Liège. — M. de P. — Nous nous conformons. — Merci.
Lachaux-de-F. — M. F. — Reçu. — Merci. — Nous étions sûrs de nos amis de la Suisse.
Mulhouse. — M. S. — Nous allons expédier. — Voilà une demande qui annonce une propag. vigoureuse.
Bourg. — M. D. — Reçu les 10 et suivi vos indic. — Nous vous adr. le bull. dem.
Privas. — M. C. — Cord. acc. à M. L. — Reçu. — Nous comptons sur vous.
Reims. — M. F. — Reçu. — Compl. à tous. — Le no de 8e existe toujours : 8 fr. par an. — Renv. à la 1re occ. les livres que vous avez de trop.
Châtellerault. — M. P. — Nous avons reçu vos deux lettres. — Vous allez être satisf. — Remerciem. à tous deux. — Le nombre de *ceux-là* est heureusement très petit.
Nimes. — M. C. — Reçu. — Merci. — Nous aurons à vous répondre.
Houdan. — M. L. — Reçu votre lettre. — Aff. compl. à tous.
Brest. — M. G. — Reçu le nouv. envoi (200). — Vous aurez satisfact. par rép. personn. ou collect.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 fr.	11 fr.	6 fr.
DEP. ET ETRANGER	32	17	9
PAYS à surtaxe	50	26	14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS, DEP. ET ETR.	8	4	2

Paris, rue de Beaune, 2.

* On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois.	40 c.	Annonces anglaises.	40 c.
Cinq à neuf — —	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 16 janvier.

Le bruit court que les Autrichiens sont entres à Ferrare, et que nous allons marcher de concert avec eux sur Civita-Vecchia. Les capitalistes voient dans cette intervention un conflit fâcheux à l'intérieur, au point de vue de la République.

Les fonds publics baissent tous.

Le 5 p. 100, laissé à 75.65, ouvre moins bien à 75.40, tombe à 74.85, pour finir à 74.95 fin courant, et 75 au comptant.

C'est une perte de 70 c. sur la bourse précédente.

Le 3 0/0, de 45 90, descend à 45 30 et ferme à 45 40 à terme, et 45 35 au comptant.

La banque de France, de 1712, descend graduellement à 1685, en perdant 27.

Les chemins de fer sont légerement entraînés dans la faiblesse générale.

Orléans de 720, tombe à 702 50 en perdant 17 50.

Avignon-Marseille est stationnaire à 480 fr.

Le Nord flotte toujours entre 393 et 390, dernier cours.

Le déficit de 140 millions sur les impôts indirects influe sur le marché.

La Bourse a été constamment offerte, il s'est fait de fortes ventes qui font craindre une plus grande baisse.

RENTES FIN COURANT	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. 16 j.
Trois 0/0	45 90	45 60	45 30	45 40
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	74 50
Cinq 0/0	75 60	75 25	74 85	75 95

16 janvier. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	45 35 »»	4 Canaux avec prime	»»» »»
— Emprunt 1847-1848	74 55 »»	Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	75 »» »»	Caisse hypothécaire	»»» »»
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	»» »» »»	Emprunt d'Haïti	»»» »»
4 0/0 j. du 22 septembre	»» »» »»	Espagne, dette active	»» »»
Actions de la banque	1685 »» »»	— dette passive	»» »»
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	28 »»
Récep. Rothschild	79 25	Emprunt portugais 5 0/0	»» »»
3 0/0 de l'Etat romain	66 75	— — 3 0/0	»» »»
5 0/0 belge 1840	87 »»	2 1/2 hollandais	»» »»
— — 1842	87 »»	Zinc Vieille-Montagne	2300 »»
— 4 1/2	»» »»	H. de la Grand-Combe	»»» »»
— Banque (1835)	»»» »»	Emprunt du Piémont	860 »»
Obligations de la Ville	1180 »»	Lots d'Autriche	350 »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	310 »»	»»» »»	Orléans à Bordeaux	378 75	376 25
Versailles, rive droite	»»» »»	»»» »»	Du Nord	393 75	390 »»
— rive gauche	»»» »»	115 »»	De Paris à Strasbourg	333 75	331 25
Paris à Orléans	720 »»	702 50	Tours à Nantes	316 25	316 25
Paris à Rouen	440 »»	435 »»	Paris à Lyon	»»» »»	»»» »»
Rouen au Havre	242 50	240 »»	Montereau à Troyes	102 50	»»» »»
Avignon à Marseille	480 »»	480 »»	Dieppe à Fécamp	165 »»	»»» »»
Strasbourg à Bâle	85 »»	83 75	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	252 »»	252 50	Bordeaux à la Teste	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boulogne	200 »»	200 »»			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 17 janvier.

THEATRE DE LA NATION. — La Favorite.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — La Corruption.
ITALIENS. —
OPERA-COMIQUE. — Le Caid.
ODEON. — Macbeth, la Reine d'Espagne.
THEATRE-HISTORIQUE. — Les Mystères de Londres.
GYMNASE. — Mme Marneffe, Jeanne Mathieu.
VAUDEVILLE. — La Propriété, le Baron, le Feu d'artifice, Maître de Poste.
THEATRE MONTANSIER. — Les Lampions de la Veille et les Lanternes du Lendemain, Ma Maîtresse.
VARIETES. — Deux font la Paire, Catherine, le Pompier, Petite cousine, Lion.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Les Marrons d'Inde, l'Auberge, Titine.
GAITE. — L'Homme au Masque de Fer, les Sept Tours.
AMBIGU-COMIQUE. — Les sept Péchés capitaux, Napoléon.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — L'Habit ne fait pas le moine, Apprenti, Antoine, 1848.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple). — La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES. — Le Diable, la Courte-Paille, Prince, Tony.
DELASSENTSME. — Entre Amis, Jolie Fille, la Revue.
THEATRE BEAUMARCHAIS. — La Montagne et la Gironde.
THEATRE CHOISEUL. — La Poule aux Œufs d'or, Magie, les deux Edmond, Jocrisse, Fantasmagorie.

Imprimerie LANGE LEVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 18. ÉDITION DU MATIN. Jeudi 18 janvier 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS: Trois mois. . . 6 f. Six mois. . . . 11 f. Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS: Trois mois. . . 9 f. Six mois. . . . 17 f. Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 17 JANVIER.

« Aujourd'hui, la rétribution du travail est abandonnée au hasard ou à la violence. C'est le maître qui opprime ou l'ouvrier qui se révolte. »

« La pauvreté ne sera plus séditieuse, lorsque l'opulence ne sera plus oppressive. »

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Assemblée Nationale.

M. Odilon Barrot a présenté aujourd'hui, à l'Assemblée nationale, un projet de décret tendant à faire renvoyer, devant la haute cour nationale instituée par la constitution, les prévenus dans l'affaire du 15 mai. C'est ainsi que le ministère de la réaction tient les promesses d'amnistie faites si solennellement par le président de la République, alors qu'il n'était encore que candidat.

L'Assemblée a pris en considération une proposition relative au privilége à accorder au salaire des ouvriers sur les autres créances, dont les comités et le gouvernement demandaient le rejet. Elle a également pris en considération dans les mêmes conditions une autre proposition relative à la création de banques départementales.

Les légitimistes et réactionnaires de toute nuance ont fait grand bruit de pétitions signées dans 18 départements pour demander la dissolution de l'Assemblée nationale. A les entendre, le cri de ces pétitionnaires était celui de la France entière. Sait-on combien de signatures ils ont recueillies? Moins de huit mille!

Les deux Réactions.

Les manœuvres de la réaction marchent de front au dedans et au dehors.

Lorsque nous avons divulgué, il y a quelques mois, le plan par lequel les légitimistes espéraient exploiter l'ignorance des campagnes contre la République, lorsque nous avons annoncé que l'esprit de fédéralisme allait être soufflé aux conseils généraux et aux conseils d'arrondissement, on s'est refusé à croire à cette machination.

Aujourd'hui, quoique les réactionnaires du dedans soient loin d'avoir obtenu tout le succès qu'ils attendaient, ils ont assez fait pour qu'on ne doute plus de leur habile préméditation et de la profondeur de leurs projets.

Eh bien! nous pouvons affirmer que la trame de la réaction au dehors est en ce moment tout aussi habilement ourdie que celle de l'intérieur. Nous croyons savoir que les principaux fils de l'intrigue tendant à la dissolution de l'Assemblée, sont tenus par les mains de la diplomatie monarchienne. Les cours du Nord voulant en finir, au printemps, avec les efforts d'affranchissement des peuples, tiennent infiniment à ce que le pouvoir en France repose sur toute autre Assemblée que celle qui a voté la Constitution. On espère faire sortir des élections prochaines une assemblée qui voudra bien assister passivement à l'écrasement des peuples dont tout le crime est d'avoir subi l'impulsion de la France et d'espérer encore en elle. De là les cris de dissolution. Les meneurs réactionnaires du dedans ne sont eux-mêmes que les instruments de l'habileté absolutiste.

Voilà ce que nous donnons à nos lecteurs pour certain. Ils penseront sans doute comme nous qu'un piége répété et découvert peut être facilement évité.

Epître aux Gaulois.

Avant de répondre à notre article de dimanche dernier, et comme simples préliminaires, le *Peuple* donnait hier à ses lecteurs une analyse de notre article, analyse généralement exacte et qui ne fournissait matière à aucune observation.

Nous n'avions pas remarqué que cette analyse, passablement terre à terre, fût pleine d'esprit et de malice.

Le *Peuple* nous l'apprend aujourd'hui en s'excusant presque d'avoir été si piquant et si spirituel :

> La *Démocratie pacifique* nous pardonnera-t-elle d'avoir gaussé quelque peu à propos de sa réponse d'hier à notre article d'il y a huit jours? Nous n'aimons pas les conflits irritants. Mais c'est bien le moins qu'en représaille des petites méchancetés, disons mieux, des petits mouvements d'humeur qui lui sont échappés, nous ayons cherché à mettre les rieurs de notre côté. D'ailleurs, sommes-nous tellement de vertu farouche que parfois il ne puisse nous revenir en mémoire d'avoir été gaulois. *Gallus cachinnator*, dit Martial.

Puisque le *Peuple* a tâché d'être gaulois et spirituel, nous lui pardonnons volontiers cette tentative, d'autant plus qu'elle a été malheureuse, et que probablement elle ne sera pas renouvelée. Nous regrettons seulement que les rieurs, puisque le *Peuple cherchait* à les mettre de son côté, n'aient pas été suffisamment avertis. L'esprit gaulois n'était pas tout à fait assez apparent pour se dispenser d'une étiquette. Nous ne l'avions pas aperçu pour notre part, et combien de lecteurs ont été dans le même cas!

On saura donc que le dernier article du *Peuple* était un article gaulois dont le *Peuple* a ri tout seul, mais au point d'en éprouver des remords et de se dire : En vérité, je suis trop plaisant! Il est permis d'être Gaulois, mais ceci passe la permission. Reproduire un article de la *Démocratie*, en le mutilant, en l'alourdissant à ma façon, mais en conservant le sens général, résumer avec assez d'exactitude certaines objections sur le travail des prisons, les femmes, le capital, mon Dieu que c'est drôle! Et le *Peuple*, qui avait inventé à l'usage des femmes l'*encens solitaire*, donne largement de l'*encens solitaire* à sa verve, à sa gaieté, à son imaginative.

Puis il continue, tout confus d'avoir été si mordant et de s'être fait tant rire :

> Reprenons la question sérieusement, et surtout n'éparpillons point la discussion. Il s'agit de l'intérêt du capital; parlons intérêt du capital. Une autre fois nous examinerons s'il convient, pour peupler les campagnes, de faire entreprendre les travaux de défrichements par les galériens, et si l'émancipation de la femme est autre chose qu'une question de pot-au-feu.

Nous qui ne possédons pas, comme le *Peuple*, le secret de la réfutation spirituelle et gauloise, nous dirons prosaïquement que nous voudrions dans ces lignes un peu plus de bonne foi. Nous n'aurions jamais parlé au *Peuple* du travail des prisonniers, si, mardi dernier, dans sa revue des journaux, le *Peuple*, avec le ton cassant qui lui tient lieu de science et peut-être aussi de verve gauloise, ne nous avait reproché de patroner les pénitenciers agricoles, en nous opposant le puéril argument de la concurrence faite par de pareilles institutions à l'ouvrier des campagnes, et en nous disant en propres paroles : *Cela n'est pas une solution, cherchez ailleurs.*

Où chercher? Ce ne sera pas dans les colonnes du *Peuple*, assurément; le *Peuple*, comme certain oiseau de la fable, siffle et ne chante pas; dénigrer les idées des autres, cela le dispense d'en avoir. Nous lui pardonnons très bien de n'avoir d'aperçu, d'opinion sur aucune espèce de sujet, excepté sur la banque d'échange; mais nous reprocher comme une diversion calculée d'avoir répondu, sur la question des prisonniers, à ses provocations directes, est-ce là de la loyauté? Tout le monde en sera juge.

Et parce que sur la question spéciale des prisons, qui est bien loin d'être la question agricole, prise dans son ensemble, nous préférons l'application des prisonniers à la terre à l'application des prisonniers aux travaux industriels, a-t-on le droit de nous dire que nous voulons : « pour peupler les campagnes, faire entreprendre les travaux de défrichement par les galériens! » Soyez un peu moins spirituels, Messieurs, mais un peu plus justes.

Le *Peuple* examinera, dit-il, si l'émancipation de la femme est autre chose qu'une question de pot-au-feu. Nous pensons, comme le *Peuple*, que ces deux questions sont étroitement liées. Le pot-au-feu, c'est-à-dire les travaux du ménage, une fois organisés par l'association, les machines intervenant dans cette branche d'occupation, le cœur et l'esprit de la femme seraient affranchis, émancipés. Si le *Peuple* veut arriver à ces idées, il sera dans le phalanstère, c'est-à-dire dans la vérité, mais il lui faudra brûler ce qu'il avait adoré et faire amende honorable en public pour toutes les idées étroites, anti-socialistes, émises par lui sur le compte des femmes et de leur avenir.

Le *Peuple*, ajournant ces questions, arrive à celle du capital :

> La *Démocratie pacifique* VEUT le capital portant intérêt; elle ne VEUT PAS le crédit gratuit : qu'elle nous dise une bonne fois *pourquoi*, ce qu'elle ne nous a pas dit encore, et tout sera fini entre elle et nous; nous ne la fatiguerons plus de *nos obsessions trop prolongées*.

Comme on reconnait bien là des gens qui ont beaucoup d'esprit gaulois, du moins à ce qu'ils assurent, mais qui sont radicalement dépourvus du sentiment de la liberté! Qu'est-ce que *vouloir* et ne *pas vouloir* en fait d'organisation sociale?

Nous ne voulons rien pour notre part. Nous croyons que l'organisation sociale a des lois naturelles, providentielles, résultant de la force des choses, qu'il s'agit de les reconnaître et d'enlever les obstacles qui s'opposent à leur libre jeu. Ce n'est point par un effet de notre volonté que le capital porte intérêt, et nous sommes bien éloignés d'opposer notre volonté à l'établissement du crédit gratuit. Seulement nous ne le croyons pas possible. Que le *Peuple* nous démontre la possibilité d'obtenir des capitaux pour rien, assurément nous ne le contredirons pas. Seulement, le *Peuple* n'a fait encore cette preuve ni en théorie ni en pratique.

Pour produire, il faut en général un élément matériel que l'on transforme, une activité physique et une lumière intellectuelle qui la dirige; quand l'élément matériel, le capital, est le fruit du travail humain, il doit évidemment être représenté par une part dans le produit nouveau, qui n'existerait pas sans lui.

Le *Peuple* nous dira : Si vous avez besoin d'un produit pour en créer un autre, vous obtiendrez le produit qui vous est nécessaire par échange contre une valeur égale, ou, si l'objet d'échange n'existe pas entre vos mains, par une promesse de produit à venir.

Le *Peuple* se trompe dans cette seconde hypothèse. Si j'ai besoin d'un capital que je ne puisse pas échanger immédiatement contre des produits, l'homme qui m'apporte ce capital ne se contentera pas d'une simple promesse; je lui impose la nécessité d'attendre; il a des chances de perte à courir, car toutes les spéculations ne sont pas également heureuses; il est donc juste que pour compenser et le délai et le côté aléatoire de la convention, il stipule quelque chose de plus que l'équivalent de son capital.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE
DU 18 JANVIER 1849.

REVUE DRAMATIQUE.

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. Rentrée de Mlle Rachel. — La *Corruption*, comédie en trois actes, en vers, par M. Amédée Lefèvre. — *Bon gré mal gré*, comédie en un acte, en prose, par M. Jules Barbier. — THÉATRE HISTORIQUE. Les *Mystères de Londres*, drame en cinq actes et dix tableaux, par M. Paul Féval. — AMBIGU-COMIQUE. *Le Pardon de Bretagne*, drame en cinq actes et sept tableaux, par M. Marc Fournier. — GYMNASE. *Madame Marneffe*, vaudeville en cinq actes, par M. Clairville. — PORTE-SAINT-MARTIN. Les *Marrons d'Inde*, revue de l'année, par MM. Cognard frères et Th. Muret. — FOLIES-DRAMATIQUES. *Paris sans le sou*, revue par M. Marc Michel.

Mlle Rachel a mis fin à ses bouderies. Samedi elle a reparu au théâtre de la rue Richelieu. La critique n'avait pas été invitée, il est vrai, mais le président de la République l'avait été. La distribution d'applaudissements au chef du gouvernement et de bouquets à l'actrice s'est faite avec un merveilleux ensemble, l'éloquente interprète de la *Marseillaise* a repris son emploi de reine de la tragédie, en promettant d'être moins capricieuse à l'avenir, et le public a pardonné.

En son absence, la comédie prenait ses ébats au théâtre de la République. Les deux dernieres semaines en avaient vu deux s'épanouir gaiement, l'une en vers, l'autre en prose. La première, la *Corruption*, date de l'époque de ces honteux tripotages financiers, de ces turpitudes qui ont sali de leur boue les dernières heures de la monarchie. L'auteur avait représenté un député-modèle qui, entouré d'agioteurs, de spéculateurs, de banquiers, de gentilshommes de cour et autres fripons titrés, résistait noblement à toute cette fièvre d'immoralité, et se condamnait à la pauvreté et à l'isolement plutôt que de s'enrichir et se marier par les moyens ordinaires. La censure vit dans ce tableau de l'homme fort au milieu du vice une atteinte à la morale publique. M. Guizot déclara solennellement, comme il vient de le faire dans sa dernière brochure, qu'il ne répondait plus d'une société où l'on douterait que les classes moyennes soient prédestinées à écraser perpétuellement les autres, et où l'on stigmatiserait les moyens employés par elles pour s'enrichir. M. Duchâtel se voila la face devant cet attentat à la propriété et à la famille telles qu'elles sont aujourd'hui constituées, et la pauvre comédie fut condamnée à moisir dans les cartons du théâtre. La République l'en a retirée, mais l'a-propos est perdu. Le public a maintenant trop de préoccupations urgentes pour s'intéresser beaucoup à ces tripotages rétrospectifs; et M. Léon Faucher et consorts ne sont pas depuis assez longtemps au pouvoir pour leur rendre l'actualité. Il y a là cependant de mordantes épigrammes et un vers facile, élégant et spirituel, de la satire de bon goût et de bon aloi. Tout cela n'a d'autre tort que d'être de l'histoire ancienne. La pièce est fort bien jouée d'ailleurs par Provost, Maillard et Mlle Denain.

Bon gré mal gré est de l'histoire ancienne aussi, mais celle-ci n'est ni spirituelle, ni amusante. Depuis quelques mois, M. Jules Barbier s'obstine à transporter des Variétés à l'Odéon, et de l'Odéon aux Français, les amours de Dorante et de Marianne, escortées des espiégleries de Marton. Sans doute, cette comédie de l'amour luttant contre la tyrannie familiale est toujours nouvelle; mais il faut pour cela que Regnard ou Beaumarchais l'illuminent de leur gaieté et de leurs sarcasmes moqueurs. Aujourd'hui il n'est donné qu'à M. Alfred de Musset de lutter avec Marivaux, sans tomber dans le fade et la vulgarité. La comédie de M. Jules Barbier est à Marivaux ce que sont ces affreuses gravures tirées sur des planches de rebut aux épreuves de premier choix. Aussi, le public s'en est-il donné à cœur joie, sans respect pour le rire joyeux de Mlle Brohan, sans pitié pour la beauté de Mlle Bertin, sans considération pour l'imperturbable brusquerie de Mlle Mante. M. Barbier n'a que ce qu'il mérite. Quand on a fait *Thersite* et qu'on s'amuse à écrire *Bon gré mal gré*, on n'a pas droit à l'indulgence.

Le Théâtre-Historique a remplacé l'*Argent* par les *Mystères de Londres*. Au point de vue du mérite littéraire et de l'intérêt, la seconde pièce est loin de valoir la première; mais, en revanche, on trouve dans le drame français un côté pittoresque et de mise en scène trop absent du drame britannique. Les *Mystères de Londres* nous présentent le tableau d'une vaste association de malfaiteurs où le gentilhomme donne la main au manant, le pair d'Angleterre au mendiant des bouges les plus infects, exploitant la société en grand, volant des diamants au bal de la cour et détroussant les passants attardés dans les quartiers déserts. Le spectateur est promené des salons de l'aristocratie anglaise aux souterrains secrets qui s'enfoncent sous les tavernes mal famées, du palais de la reine à ces maisons suspectes où on loge à la nuit. Un dernier décor surtout est magnifique, c'est celui où un père dont on vient de jeter les deux filles endormies dans un batelet sur la Tamise, se précipite à la nage après elles, et finit par atteindre la barque et les sauver. L'action est loin de répondre à cet immense échafaudage. Ces ressorts, qui suffiraient pour bouleverser un monde, sont mis en mouvement pour un drame microscopique et de médiocre intérêt. Il en ressort cependant une moralité, c'est que notre société, minée par un travail incessant de désorganisation, ressemble fort à ces vieux troncs d'arbres des forêts creusés par la décrépitude, dévorés par les insectes rongeurs, peuplés de myriapodes et de champignons vénéneux, dont l'écorce seule subsiste encore et pousse çà et là du feuillage qui servira à planter la société nouvelle, mais complétement impuissant à régénérer le vieux tronc.

A quelques longueurs près qui ont disparu à la seconde représentation, les *Mystères de Londres* méritaient les applaudissements qui les ont salués. Parmi les artistes dont le talent assure le succès de ce drame, nous citerons entr'autres Mme Lacressonnière, Laferrière, qui a remplacé Fechter dans le rôle de Rio Santo, Clarence, Matis, etc.

Fechter a passé à l'Ambigu où il joue le principal rôle du *Pardon de Bretagne*, celui de Kernoel.

Kernoel est le plus vigoureux, le plus beau des gars de Penmark; mais il n'est pas seulement le plus habile à la course, à la nage, aux exercices corporels, il est aussi le premier par l'intelligence, il est cloarec, il a étudié; s'il manie le celtique de manière à ravir d'aise et à faire pleurer les jeunes filles de la Basse-Bretagne, il écrit en français des vers tout aussi beaux et plus poétiques encore. Son âme s'est agrandie à la contemplation des merveilles de la nature, et il s'est pris à aspirer vers une vie plus belle, plus délicate que celle de son village, il a rêvé de luxe, de voluptés, d'amours splendides. Près de lui s'abrite une jeune fille dont il s'est créé le protecteur parce qu'on la maudit, et qui l'aime de l'amour le plus naïf et le plus ardent; mais il veut boire à la coupe des voluptés mondaines; dans ses excursions il a trouvé un portrait de femme, il a aperçu une gracieuse amazone parcourant les falai-

Le *Peuple* veut que, dans le cas même où l'on se procure des capitaux à crédit et sur simple promesse, dans le cas où le capital, qui pourrait s'employer ailleurs, est obligé de subir les plus longs délais, les plus fortes chances, ces délais et ces périls ne donnent pas le droit au capitaliste de stipuler un obole de plus que l'équivalent de son capital.

Voilà ce que vous appelez crédit gratuit, si nous ne nous trompons pas. Edifiez-nous sur la possibilité de réaliser cette idée, jusqu'à présent nous ne le sommes pas. A notre avis, si vous laissez les transactions libres, le crédit sera toujours payé ; si vous lui interdisez, de par la loi, de recevoir des intérêts ou des dividendes, ou bien personne ne fera plus d'économie, n'ayant pas d'intérêt à en faire, et la société y perdra beaucoup; ou bien le capital se négociera en fraude de vos décrets, et avec un intérêt usuraire destiné à couvrir les risques que votre loi lui fera courir.

Le *Peuple* se plaçant, pour les besoins de la discussion, dans l'hypothèse du phalanstère, nous dit que le crédit gratuit existant dans les rapports de l'individu avec le phalanstère, avec l'association dont il fait partie, doit se retrouver également dans la sphère supérieure dans les rapports de phalanstère à phalanstère.

Il n'y a point de parité entre les deux situations. Pourquoi donc admettons-nous qu'un individu n'empruntera pas? C'est que cet individu, dans l'association, ne spécule pas pour son compte, c'est qu'il n'a point de dépenses à faire pour mettre en mouvement une industrie. Cette fonction appartient à l'association. Quant à l'individu, il n'a besoin de valeurs que pour ses usages personnels, il a pour cet objet un compte ouvert ; son concours en *capital* ou épargnes, son concours en *travail* et en *talent*, se trouve assez largement évalué pour qu'il lui soit facile de mettre sa consommation en harmonie avec son crédit. Quelquefois, dans ses demandes, il peut se trouver en avance, mais la phalange sait qu'il paiera bientôt en services et qu'elle n'a pas de risques à courir. Si l'avance était trop considérable, si la dépense d'un sociétaire cessait d'être en proportion avec la liquidation possible, la phalange refuserait le crédit; elle réduirait ce sociétaire prodigue au *minimum* qu'elle ne refuse à personne. En un mot, qu'il s'agisse d'individus ou qu'il s'agisse de phalanges entières, le crédit sera toujours payé quand il aura lieu avec risque et avec longues échéances. C'est le droit commun. En fait, nous sommes assurés que l'individu, déchargé de toute spéculation purement individuelle, et satisfait dans ses aspirations vers le luxe, proportionnera sa consommation à son véritable avoir, tandis que les associations qui ont à soutenir, à créer de grandes entreprises, auront besoin de crédit à longues échéances, de capitaux aventurés, et les paieront en proportion.

Le *Peuple* termine ainsi :

Y aura-t-il, doit-il y avoir crédit gratuit d'association à association, de phalanstère à phalanstère?

Et s'il n'y a pas crédit gratuit, que signifie ce mot d'association universelle que le journal de la rue de Beaune fait si souvent sonner aux oreilles de ses lecteurs?

Ce mot signifie association sur toute la terre, du *capital*, du *travail* et du *talent*.

La pétition suivante, qui a été présentée, il y a quelques jours, à l'Assemblée nationale, se couvre de nouvelles signatures dans Paris. Un exemplaire est déposé dans les bureaux de la *Démocratie pacifique* où nous engageons nos amis à le signer :

Citoyens représentants,

Nous vous avons élus pour faire une constitution.

Les meneurs d'une agitation factice, tranchant du souverain, affirment que votre mandat est accompli, expiré. Affirmation fausse, ainsi que nous allons le démontrer.

1° *En droit*, le mandat qui vous a été donné n'est ni conditionnel ni limité quant au temps. A l'Assemblée nationale seule appartient légalement le droit de décider que la constitution est parachevée; elle ne peut avoir aucun égard aux mandats impératifs (art. 35). Aucune fraction du peuple n'est souveraine; donc aucune fraction d'électeurs ne peut légalement restreindre le libre arbitre de l'Assemblée nationale (art. 1er). Loisible à toute opinion individuelle de prétendre qu'il eût été mieux que les choses fussent autrement; mais là se borne son droit. Aller au-delà, imposer des caprices illégaux, c'est jouer avec le feu révolutionnaire. Et si cette partie s'engage aujourd'hui contre l'Assemblée, qui peut nous dire contre qui elle ne sera pas tentée demain?

2° *En fait*, votre mission de constituants n'est pas terminée. On peut différer d'opinion avec la majorité de l'Assemblée nationale sur l'ordre successif de ses travaux ; on peut juger qu'il eût été logique d'intercaler dans le texte de la constitution la loi sur le conseil-d'état, ou bien de décréter cette loi, ainsi que la loi électorale, avant de promulguer la constitution ; mais ce que l'on ne peut pas raisonnablement soutenir, c'est qu'une constitution qui a seulement un corps, et à qui manque des pieds et des mains, puisse marcher et fonctionner. C'est pourquoi, aux yeux de la raison, la constitution de la République n'est pas complète, et votre mandat n'est point accompli. Ajoutons que si, par le fonctionnement de la constitution, la nécessité d'une révision se manifestait les art. 31 et 110 ne permettent aucune révision avant trois ans, dans le cas où la constituante actuelle serait dissoute prématurément.

Si, en terminant, il nous est permis de juger au point de vue de l'intérêt du pays cette dissolution hâtive que certains intérêts, dans leur impatience peu scrupuleuse, réclament bruyamment, nous dirons que le président de la République trouvera plus d'obstacles à son désir de faire le bonheur de la République, quand il devra marcher avec une Assemblée neuve; que s'il s'appuie sur les loyautés fortes et illustres qui se sont révélées dans une Constituante contre laquelle les intrigues des partis ne prévaudront pas, à moins qu'elle ne s'abandonne elle-même et qu'elle ne nous livre aux hasards d'une loterie électorale, qui nécessairement remettra tout en question.

Veuillez donc, citoyens représentants, résister à cette espèce d'insolent congé que voudrait vous donner une coalition d'ennemis secrets et d'amis maladroits du président de la République ; et nous, de notre côté, nous ne doutons pas du loyal concours que vous donnerez à toute administration capable, grande et illustre, que le président appellerait à partager patriotiquement avec lui le soin de rendre à notre pauvre France la santé sociale au dedans et la force internationale au dehors.

Paris, le 6 janvier 1849.

Le manifeste suivant, délibéré en assemblée générale de l'association démocratique des Amis de la Constitution, a été adopté à l'unanimité, aux cris de : Vive la République !

« L'association démocratique des Amis de la Constitution, convaincue que, sans les lois organiques, la constitution ne serait qu'une lettre morte ; convaincue que l'Assemblée nationale, en précipitant sa dissolution, ne ferait que servir les projets criminels et publiquement avoués d'une coalition royaliste ; convaincue que cette dissolution prochaine laisserait le président de la République à découvert devant l'audace croissante des réactionnaires, manifeste avec toute l'énergie de ses convictions patriotiques le désir de voir les citoyens représentants du peuple poursuivre jusqu'au bout l'accomplissement de leur grande et féconde mission.

» Qu'ils demeurent encore ; qu'ils demeurent fermes et unis ; et, si les royalistes, dans leur mépris pour la dignité de l'homme et le repos du pays, passaient de l'intrigue et de la provocation à la violence, s'ils osaient attenter par la force à la souveraineté du peuple, que l'Assemblée nationale compte sur les vrais amis de la République fondée par son dévouement ; ils se lèveraient tous pour la défendre.

» Insensibles aux menaces et aux calomnies, que nos dignes représentants achèvent avec calme l'œuvre de régénération que la France a remise entre leurs mains : l'avenir leur tiendra compte des combats qu'ils auront livrés pour la démocratie française !

» Buchez, président.

» Labélonye, Dauphin, Ph. Lebas, Lanquetin et Cercueil, vice-présidents.

» E. Desmarets, A. Buisson, Monduit, Mouton, Bayard, Pompée, Colin Monet, secrétaires.

» Paillard, trésorier, Choiset, trésorier-adjoint. »

Les foudres de Pie IX et le peuple romain.

Les journaux catholiques se trompaient quand ils révoquaient en doute la nouvelle que le pape avait lancé une excommunication contre une partie de ses anciens sujets. Ce qu'il s'était si énergiquement refusé de faire contre les Croates envahisseurs de l'Italie, Pie IX vient de le faire contre les peuples qui l'ont tant célébré, tant aimé. L'excommunication, cette arme spirituelle qui ne devrait être employée qu'en matière de doctrine, il s'en fait un instrument de domination temporelle. Renonçant aux traditions du christianisme, qui a toujours posé l'élection partout en principe, Pie IX déclare *détestable*, *monstrueuse*, *abominable*, *infâme*, *illégale*, *impie*, *absurde*, *attentatoire à toutes les lois divines et humaines*, *sacrilège*, *entachée de félonie et punissable de tous les châtiments possibles en ce monde et en l'autre,* l'acte qui appelle les Romains à nommer des délégués pour se choisir un gouvernement temporel.

Après ces aménités, l'ex-souverain de Rome, s'adressant à *ses bien-aimés sujets*, continue ainsi en parlant de l'ordonnance qui convoque les collèges électoraux dans toute l'étendue des Etats romains:

« Nous sommes convaincu qu'à la réception de cette impudente invitation, vous aurez été saisis d'une sainte indignation et que vous aurez repoussé bien loin de vous une provocation si indigne et si criminelle. Néanmoins, afin qu'aucun de vous ne puisse prétexter d'avoir été trompé par des séductions fallacieuses et par les prédicateurs des doctrines subversives, ni d'avoir ignoré ce que trament les ennemis de tout ordre, de toute loi, de tout droit, de toute véritable liberté et de votre félicité même, nous voulons aujourd'hui de nouveau élever et répandre notre voix de telle sorte qu'elle vous rende parfaitement certains de l'ordre absolu par lequel nous vous défendons, quels que soient d'ailleurs votre rang et votre condition, de prendre aucune part aux réunions qu'on oserait faire pour l'élection des individus à envoyer à l'Assemblée condamnée.

» En même temps nous rappelons que cette défense absolue que nous vous signifions est sanctionnée par les décrets de nos prédécesseurs et des conciles, et spécialement du très-saint concile de Trente (*Sess.* XXII, c. XI *de Refor.*), dans lesquels l'Eglise, à diverses reprises, a fulminé ses censures, et principalement l'excommunication majeure qu'encoure, sans qu'il soit besoin d'aucune déclaration, quiconque ose se rendre coupable d'un attentat quel qu'il soit contre la souveraineté temporelle des souverains pontifes romains, comme nous déclarons que l'ont déjà malheureusement encourue tous ceux qui ont contribué à l'acte susdit et aux actes précédents accomplis au détriment de la même souveraineté, ou qui, de quelque autre manière et sous de faux prétextes, ont troublé, violé et usurpé notre autorité. Mais si nous nous sentons obligé par devoir de conscience de préserver et de défendre le sacré dépôt du patrimoine de l'épouse de Jésus-Christ confié à nos soins, et d'employer pour cela le glaive d'une juste sévérité que Dieu même, notre juge, nous a donné pour cet usage, nous ne pouvons pas cependant oublier jamais que nous tenons sur la terre la place de celui qui, même dans l'exercice de sa justice, ne laisse pas d'user de miséricorde, etc. »

Pie IX, dans cette encyclique, tente un coup dangereux. Jusqu'ici, le pouvoir du roi de Rome avait été seul attaqué ; en appelant le pouvoir spirituel au profit du temporel il compromet singulièrement le premier. Quelle force restera aux foudres de l'Eglise en matière spirituelle, si le peuple romain s'habitue à les braver en matière temporelle?

Si nous en croyons les correspondances publiées par les journaux d'Italie, c'est ce qui est déjà arrivé à Rome. L'encyclique est parvenue dans cette ville le matin même d'une fête qui devait être donnée à l'occasion d'une bannière offerte aux Romains par les Vénitiens. La fête n'en a pas moins eu lieu, très brillante, si on en croit les correspondances.

« Le soir, dit un correspondant de l'*Alba*, des rassemblements ont monté le Corso ; ils ont enlevé de toutes les devantures des boutiques de chapeliers les chapeaux de cardinaux qui y figuraient en montre ; ils ont promené ces chapeaux processionnellement par la ville en chantant des hymnes funèbres, et, arrivés au pont de Sixto, ils ont jeté tous ces chapeaux dans le Tibre.

» Dans les faubourgs de Monti et de Transtevère, de grands charivaris ont été provoqués par l'excommunication. Le peuple a sifflé les curés de Sainte-Marie-Majeure et de Sainte-Marie de Transtevère, qui avaient fait afficher l'encyclique. Jusqu'après minuit, les rues ont retenti des cris du peuple, qui faisait grande fête (*facendo grande feste*) et chantaient des chœurs.

» Le peuple de toutes les classes est fort irrité contre le pontife par suite de cette excommunication ; le bas peuple, sur les dispositions duquel il pouvait rester quelque crainte, est le plus exaspéré, parce qu'il rapproche la conduite actuelle de Pie IX de celle qu'il a tenue pendant la guerre. Aussi toute la journée, les faubourgs de Transtevère, de Monti et de Borgo ont-ils retenti de ce cri : *Vivent les excommuniés* ! »

La *Costituente italiana*, de Florence, raconte les mêmes détails ; elle ajoute :

« Samedi soir a eu lieu la première réunion générale de l'association électorale romaine, dans le but de choisir le comité qui devra proposer les candidats à l'Assemblée constituante. L'affluence a été immense ; elle l'eût été encore plus, si la salle avait pu contenir un plus grand nombre de personnes. Il y a eu 24 mille votes exprimés, 24 membres ont été nommés pour le comité, qui a déjà commencé ses travaux. Le choix est tombé sur d'excellents patriotes. »

On le voit, la réconciliation est désormais difficile entre le pape et les Romains. Tentera-t-on une restauration par les armes? L'Autriche et le roi de Naples le désirent fort ; les souverains d'Espagne et de Portugal sont disposés à prendre part à une expédition dans ce but. Quant aux ministres de la réaction qui gouvernent aujourd'hui en France, il est certain que plusieurs d'entre eux brûlent de s'unir à l'Autriche et au bombardeur napolitain pour en finir avec cette révolution romaine qui tyrannise le pays au point de faire appel au suffrage universel, mais il paraît que les fils des croisés ne sont pas parvenus à se faire une majorité au sein du conseil. C'est du moins ce qu'il est permis de conjecturer d'après les explications contradictoires des journaux réactionnaires, et le soin qu'ils prennent d'atténuer l'importance des préparatifs qui se poursuivent à Toulon.

Le grand duc de Toscane a ouvert, le 10, la session législative. Dans le discours qu'il a prononcé en présence de la nouvelle chambre des députés, nous remarquons les passages suivants :

« En déplorant que la concorde entre le souverain pontife et son peuple ne se soit pas maintenue, et dans l'espoir qu'elle se rétablira bientôt, il ne nous est pas donné de pratiquer une politique qui nous réduise à l'isolement ; nous suivrons celle des autres Etats italiens auxquels il nous importe surtout de rester unis, d'autant plus que cette politique, nous n'en doutons pas, se montrera soigneuse des égards que mérite le souverain chef de l'église catholique.

» La Constituante proclamée en Toscane ne doit pas être, messieurs, un principe de dissolution ou de discorde, mais un principe de force et d'harmonie. Elle contient la formule finale dans laquelle pourront sans doute se poser les destinées du peuple ; mais elle doit conduire à ce point extrême par degrés et non brusquement, etc. »

Allemagne. — Autriche.

La lutte engagée à Francfort entre le parti prussien et le parti autrichien touche à son dénouement.

Ainsi qu'on l'avait prévu, la majorité s'est prononcée en faveur du ministère Gagern, tout dévoué, comme l'on sait, à la candidature impériale de Frédéric-Guillaume. Dans la grande discussion ouverte dans le sein de l'Assemblée de Francfort, au sujet des négociations à ouvrir avec l'Autriche, 261 voix ont adopté contre 224 la proposition de la minorité de la commission, modifiée par M. Wulfen et à laquelle le ministère s'était rallié.

Tout le parti prussien a voté en faveur de la proposition ; tout le parti autrichien l'a repoussée. Après le vote, de nombreuses protestations ont été déposées contre la résolution adoptée, et beaucoup de députés de la droite ont remis des déclarations pour expliquer leur vote en faveur de la proposition.

Le *Moniteur prussien* contient dans sa partie officielle une note du ministre de la justice, démentant assez hypocritement le bruit que c'est par ordre du ministère que les parquets ont poursuivi les membres de l'Assemblée nationale dissoute, sous prévention d'avoir cherché à faire

---

ses, c'est elle qu'il aime ; un jour il la rencontre avec deux de ses adorateurs, il lui rend son portrait en la regardant avec amour. Les compagnons de la belle amazone réclament la miniature en protestant de leur dévouement. La capricieuse les met à l'épreuve. A côté est un gouffre où la mer se précipite en grondant. C'est le trou du Diable ; rien de ce qui y est tombé n'en est jamais sorti. L'amazone y lance le portrait, promettant de le laisser à qui le rapportera. Le gentilhomme et le financier reculent. Kernoel s'élance et reparaît avec le portrait, qui ne le quittera plus.

La jeune femme s'éloigne et retourne à Paris. Kernoel l'y suit en jouant du bignou en échange de l'hospitalité qu'on lui donne, et un jour il reparaît devant la dame de ses pensées. Hélas ! la dame de ses pensées, vous l'avez deviné sans doute, est tout simplement une reine du quartier Bréda, Rose Linon, une lionne ravissante qui a déjà englouti une foule d'héritages et qui est en voie de dévorer, aussi vite qu'elle est venue, la fortune de Bobeuf l'agioteur, de compagnie avec certain gentilhomme d'industrie, du genre de ceux dont M. Guizot aimait à s'entourer aux beaux jours de la monarchie, Rose Linon est émue. Mais Kernoel est pauvre. Un vieux bandit, un chef de trabucayres, Mac-Grégor se rencontre qui lui offre de l'or, des monceaux de billets de banque s'il veut lui vendre ses poésies. Mac Grégor sait qu'il ne peut échapper à l'échafaud, mais il veut y monter comme Lacenaire le front ceint de la couronne des poètes. Ces trésors, c'est l'amour de Rose Linon ; Kernoel hésite, mais il consent et vend son âme pour le luxe et la volupté.

A quoi bon vous raconter la fin de cette lamentable histoire? Les déceptions du poète, au milieu de cet amour si beau de loin, si mesquin de près, dans les bras de cette femme éblouissante et vulgaire, qui s'éprend d'un réel amour pour le poète, mais dont Kernoel ne saurait oublier le passé? A quoi bon vous redire ces incidents judiciaires, ces péripéties, ce croisement d'événements et d'intrigues? Tout l'intérêt est dans cette lutte de la poésie, de l'idéal contre une réalité grossière et mesquine, dans ce contraste amer de ce qui est, et de ce qui pourrait et devrait être, entre la société telle que Dieu l'a faite, telle que l'homme peut l'incarner, et celle que le passé a fait, entre l'Eden auquel l'homme est appelé par ses aspirations, par ses instincts, et l'enfer au milieu duquel il se débat si péniblement, faute d'ouvrir les yeux à la lumière et d'écouter la voix qui lui dit que l'humanité peut et doit réaliser le bonheur pour tous.

Ce sentiment domine dans tout le drame et y jette une clarté qui n'est cependant pas sans quelques nuages. L'auteur pressent d'instinct la science sociale, mais il ne la connaît pas. Illuminé par elle, il eût donné à son drame, fort remarquable d'ailleurs, plus d'ampleur et de franchise.

L'œuvre est jouée avec ce talent qui caractérise les artistes de l'Ambigu. Mme Naptal, la jeune fille de Penmark, qui symbolise le génie du bien, tandis que la courtisane symbolise le génie du mal, est ravissante de naïveté, de candeur et même d'énergie ; Mlle Lucie reproduit avec une vérité toute poétique l'idéal de cette éblouissante Rose Linon, l'avide et voluptueuse lorette. Ménier est fort original dans le personnage du juif alsacien ; mais le premier rang est à Fechter si vrai, si profond, si varié dans ce grand rôle du poète bas-breton. Le succès s'est prolongé jusqu'après une heure du matin.

Le même jour, à la même heure où le bignou sonnait le nouveau succès de l'Ambigu, le Gymnase, dérogeant à ses habitudes de réserve, se lançait dans un vaudeville en cinq actes, fabriqué des débris d'un des plus profonds, des plus audacieux romans de Balzac, l'homme de génie à qui l'Académie française vient de préférer un illustre inconnu qui n'a jamais publié une ligne. Là, nous retrouvons, comme dans *le Pardon de Bretagne*, comme dans les *Mystères de Londres*, le gentilhomme escroc et bandit ; là aussi, la courtisane de haute volée, avide, concupiscente, sans pitié, dont le regard bouleverse et pervertit, démon de volupté et d'avarice, qui enivre et dépouille tout ce qui l'approche, laisse après elle la ruine et le déshonneur, et dont le sourire enlace et fascine comme l'œil fauve du serpent. Mme Marneffe est un de ces types gracieux et terribles qui vous donnent le frisson, tant ils sont vrais et hideux, auxquels on ne revient plus, mais qu'on n'oublie jamais. M. Clairville l'a singulièrement modifié pour l'adapter au talent de Mme Rose Chéri et le faire accepter des habitués de ce joli boudoir qu'on appelle le Gymnase. Au boulevard Bonne-Nouvelle, Mme Marneffe a moins de séductions, mais elle est moins hideuse ; ce n'est pas la femme qui, laissée dans la misère, se crée une opulence par son sourire ; c'est une femme qui se venge, qui se fait le chevalier errant de l'opprimé et emploie la puissance de fascination que la nature lui a départie à redresser les torts de la société. Les principales scènes du roman sont conservées à ce prix ; l'œuvre est absurde à la vérité, mais les détails sont tellement saisissants qu'on oublie tout le reste, et, lorsqu'à la fin la courtisane éhontée, prend en présence de ceux que l'on crut ses amants, le bouquet de fleurs d'oranger, en demandant si quelqu'un réclame, l'âme se trouve soulagée ; on bat des mains, tant on a hâte d'échapper à cette atmosphère de vice et de fange au milieu de laquelle on étouffait, et l'on oublie totalement que cela n'a pas le sens commun.

M. Clairville a conservé autant qu'il l'a pu le dialogue de Balzac, à peu près comme les missionnaires de la Restauration conservaient le plus possible des hymnes républicains qu'ils parodiaient en cantiques. Mme Rose Chéri a créé une Mme Marneffe qui ne ressemble que fort peu à celle du roman, mais qui n'en est pas moins belle et vivante, bien que d'une autre beauté et d'une autre vie. Tisserant est ravissant de naturel dans son personnage de l'officier de la Légion-d'Honneur, et Geoffroy d'un merveilleux entrain dans son rôle du financier au gros ventre. *Mme Marneffe* sera pour le Gymnase un grand et légitime succès.

Nous sommes quelque peu en retard avec les revues de l'année : *Les marrons d'Inde*, *Paris sans le sou*. Si ces revues eussent été des œuvres remarquables ou même de joyeuses bouffonneries, nous nous serions empressés d'enregistrer le succès ; mais la première n'a été achevée qu'avec peine le jour de son apparition ; la seconde, quoique moins maltraitée, n'est pas beaucoup plus réjouissante ; nous avons cru devoir leur laisser accomplir leur carrière incognito. Nous n'avions pas de raisons pour les aider à mourir. La première, il est vrai, est quelque peu hostile à la République ; mais tous les mots qui avaient ce caractère d'hostilité ayant été impitoyablement sifflés et probablement retranchés aux représentations subséquentes, notre critique eût manqué de générosité. On ne s'acharne pas sur un ennemi mort.

Encore une fois, ces chutes de drames plus ou moins réactionnaires devraient bien ouvrir les yeux des auteurs et des directeurs. Le gouvernement républicain est populaire, très populaire, malgré les fautes de ceux qui ont tenu jusqu'ici le gouvernail. La masse qui siffle et qui applaudit, et qui, en définitive, fait le succès, cette masse ne reprendra complètement le chemin du théâtre qu'autant qu'elle y trouvera sympathie pour ses opinions, pour ses sentiments généreux, pour ses instincts de rénovation sociale. Le succès, et cela est bien prouvé par les essais imparfaits tentés sur nos diverses scènes, le grand succès n'est possible désormais qu'avec des pièces à tendances socialistes.

J. Fleury.

exécuter le vote de cette Assemblée, relatif au refus d'impôts.

Tous les jours les feuilles de l'opposition enregistrent quelque intervention nouvelle des tribunaux.

D'après un journal, M. Temme, avant que son procès fût jugé, aurait été destitué et *mis à la pension* par le tribunal de Munster, dont il est le président.

Le zèle du tribunal de Francfort-sur-l'Oder a été tellement vif qu'il a chargé du soin du procès des députés l'assesseur Riel, sans penser que ce magistrat, membre du centre-gauche de l'Assemblée nationale, avait pris part lui-même au refus de l'impôt. Il a donc dû décliner la mission que lui offraient ses collègues.

Le jury vient de fonctionner pour la première fois à Cassel (Hesse électorale). Cette première affaire était dirigée contre un écrivain républicain, M. Henri Heise. Le public s'est plaint du trop peu d'espace qui lui était réservé, et a fini par briser la barrière qui le séparait du tribunal. Le président a levé la séance. Le prévenu a été accueilli par les vivats de la foule, à laquelle le docteur Kellner a adressé une allocution qu'il a terminée par le cri de *Vive la République!* qui a trouvé beaucoup d'écho.

Le peu de nouvelles qui nous parviennent de la Hongrie par les feuilles autrichiennes continuent à être désastreuses pour les Madgyars.

Le gouvernement de Vienne a publié, le 9, un bulletin de l'armée portant que les troupes impériales ont remporté, le 2, une victoire importante près de Pancsowa, mis les ennemis en fuite au point que leur chef, Kiss, n'a pu se sauver qu'avec six cavaliers; on a fait un grand nombre de prisonniers.

Dans les Carpathes, le général Goetz, pour agir de concert avec le feld-maréchal Schlick, a poursuivi sa marche vers Kremnitz et Schmöltz, après la prise de Silein, qui a eu lieu le 2.

Le lendemain, un autre bulletin a été publié. Après la victoire de Kaschau, les Hongrois ont été poursuivis et ont perdu leur arrière-garde, 6 mortiers, 4 000 fusils, beaucoup de chevaux et des prisonniers.

Dans cette affaire, si l'on en croit le bulletin de Welden, le régiment Parma aurait battu la légion polonaise, lui aurait enlevé une caisse de 40 000 ducats en or, et une caisse de papiers de Massaros, concernant les affaires polonaises. Le général madgyar Mezzaros n'aurait échappé à la mort que parce que le pistolet qu'un officier impérial dirigeait sur lui a raté. D'après les dernières nouvelles, ce général et Zapary ont été faits prisonniers.

Nous sommes toujours sans nouvelles fraîches de Pesth; tout ce que nous savons de cette ville, c'est que l'aristocratie réactionnaire y triomphe, fusille ses adversaires ou met leur tête à prix. C'est ainsi que la tête de Kossuth a été mise à prix par les comtes Zichy, qui ont perdu deux membres de leur famille sous le gouvernement du dictateur.

On dit que Deack et les comtes Casimir et Basthyany sont arrêtés, et que le dernier a déjà été fusillé.

Le bruit est répandu que l'armée autrichienne protestera, par l'organe du ministre de la guerre, contre les points des droits fondamentaux autrichiens qui la concernent spécialement.

Radetzki demande de nouveau 40 000 hommes de renfort. On n'a qu'un faible espoir de terminer pacifiquement les différends italiens, et le congrès de Bruxelles, s'il a lieu, n'est pas destiné à avoir des résultats bien importants.

Des voyageurs dignes de foi rapportent que les forces russes réunies dans le royaume de Pologne montent à 430 000 hommes. Trois camps sont formés, à Kalisch, à Sowicz et à Varsovie, dans lesquels sont encombrés 80 000 hommes. Varsovie a en outre une garnison de 20 000 hommes, et le reste aux frontières.

Les journaux allemands continuent à parler d'une jacquerie de paysans russes, qui aurait lieu dans le gouvernement du Sud et de l'Est. Des bandes de 5 à 6 000 hommes brûlent, tuent et pillent sur leur passage.

La nouvelle de l'élection de M. Louis Bonaparte paraît avoir produit un grand effet parmi les populations de la Russie, chez lesquelles l'oncle de M. Louis n'a rien perdu de son prestige. Aussi verraient-elles avec joie le czar Nicolas s'allier étroitement avec celui qu'elles appellent *l'empereur Napoléon*. Peut-être les paysans russes croient-ils, comme certains des nôtres, que le grand homme n'est pas mort, et qu'il est revenu de son grand voyage de Chine et chez les nègres.

Assemblée nationale.

PRÉSIDENCE DE M. MARRAST. — *Séance du 17 janvier.*

M. CHARLEMAGNE dépose sur le bureau un rapport sur une proposition relative à des retenues à faire sur l'indemnité des députés.

Divers projets de lois d'intérêt local sont adoptés. Le scrutin de division, réclamé parce que l'Assemblée ne semble pas en nombre, donne le résultat suivant :

Votants,	651
Pour,	648
Contre,	3

D'autres projets d'intérêt local sont votés sans discussion.

M. d'Ornano, élu dans le département d'Indre-et-Loire, est admis sur la proposition du 9e bureau.

M. Napoléon Daru, élu dans la Manche en remplacement de M. Reybell, est également admis.

Sur la demande de M. Tranchant, la première délibération sur le projet relatif à l'indemnité à accorder aux colons par suite de l'affranchissement, est remise à un autre jour.

On passe au projet de loi relatif à des secours à donner à diverses industries qui se rattachent à la fabrication des voitures.

M. SERVIÈRE, rapporteur, propose le rejet du projet; dans l'état des finances, l'Etat ne saurait se lancer dans de nouvelles dépenses.

M. CLÉMENT THOMAS demande ce qui a été statué sur les demandes des armuriers dont les boutiques ont été pillées en février.

M. LÉON FAUCHER. L'Assemblée me rendra cette justice que je donne à l'administration la plus large impulsion possible. (Ah! ah! — Interruption bruyante.) J'espère être prochainement en mesure de donner une solution à la juste demande des armuriers.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition relative aux majorats et aux substitutions.

M. FLOCON, auteur d'une proposition à ce sujet, déclare se rallier au projet présenté par la commission.

L'Assemblée décide qu'elle passera à une deuxième lecture.

On passe à la discussion sur la prise en considération de la proposition relative au privilège des salaires des ouvriers.

La commission du travail et de la législation concluerait au rejet de la proposition.

Après quelques mots de M. Astouin, l'Assemblée consultée décide, après une épreuve douteuse, qu'elle prend la proposition en considération et la renvoie aux bureaux.

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion sur la prise en considération de la proposition relative à la création des banques départementales.

Le comité du commerce et de l'industrie avait conclu au rejet.

M. DUPLAN présente quelques considérations sur la nécessité de créer de nouvelles bases au crédit foncier.

M. ALEX. MARTIN, auteur de la proposition, parle dans le même sens.

Après une réplique de M. Lefort-Gonssolin, l'Assemblée est consultée. Deux épreuves sont déclarées douteuses. On passe au scrutin de division, qui donne le résultat suivant.

Votants,	712
Majorité absolue,	357
Pour,	319
Contre,	393

L'Assemblée prend la proposition en considération.

Voici ce projet :

« Art. 1er. Les auteurs et complices de l'attentat du 15 mai, contre lesquels il a été rendu un décret de renvoi par la cour d'appel de Paris, le 15 janvier présent mois, sont renvoyés devant la haute cour nationale.

» Art. 2. La haute cour nationale se réunira à Bourges dans le mois de la promulgation du présent décret.

» Art. 3. Le ministre de la justice est chargé de l'exécution du présent décret. »

M. LE PRÉSIDENT. Après avoir rappelé que le règlement, en cas d'urgence, autorise le renvoi immédiat des projets présentés par le gouvernement à une commission qui devra faire immédiatement un rapport d'urgence, consulte l'Assemblée, qui renvoie d'urgence le projet à l'examen des bureaux.

M. BARRANÇOIS, élu dans le département de l'Indre, en remplacement de M. Dupont, démissionnaire, est proclamé représentant.

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour appelle des rapports de la commission des pétitions.

Plusieurs rapporteurs sont successivement appelés à la tribune et font des rapports sur des pétitions que l'Assemblée n'écoute pas.

« Le club démocratique de la *Fraternité* de Blesle (Haute-Loire), demande la dissolution de l'ordre des jésuites en France, l'instruction primaire gratuite, et la soumission des frères de la Doctrine chrétienne aux règlements de l'Université. » — La commission propose le renvoi de la pétition au ministre de l'intérieur.

La pétition est renvoyée au ministère de l'intérieur.

M. DAHIREL demande à quel point en est la discussion de la loi électorale, dont une commission a été chargée, et à quelle époque l'Assemblée en sera saisie. (Très bien.)

M. CHARTON (Edouard), membre de la commission, répond que la commission se réunit tous les jours, qu'elle a nommé M. Billault pour rapporteur, et qu'il est probable que la semaine prochaine le rapport pourra être lu à la commission.

Le rapport continue sur des pétitions sans intérêt, qui sont pour la plupart écartées par l'ordre du jour.

La séance est levée.

Affaire des Boulangers.

La lettre suivante expose combien est naturelle et légitime en elle-même la réclamation des ouvriers boulangers :

Monsieur le rédacteur,

Quelques journaux ont fait le récit de scènes de tumulte et de violence qui auraient eu lieu de la part des ouvriers boulangers; j'ignore ce qu'il en est, et serait bien éloigné d'approuver des démonstrations semblables.

Cependant on leur donne tort à la fois dans la forme et dans le fond, et il me semblerait juste de s'assurer s'il en est ainsi sous ce second rapport.

Suivant une explication donnée par un ouvrier parfaitement calme, et qui par une position exceptionnelle n'a pas eu à prendre part à ces débats, la réclamation a pour objet la suppression des bureaux de placement et la création d'un bureau central, sous la surveillance de l'autorité, et dont les ouvriers se cotiseraient pour faire les frais.

Voici en effet ce qui se passe dans les bureaux de placement actuellement existants.

Le placeur, ayant fait entrer un ouvrier dans une boulangerie, perçoit sur le produit de la première quinzaine une somme de dix francs. Or, le placeur ayant intérêt à exercer son droit le plus souvent possible, et, d'un autre côté, trouvant malheureusement appui chez certains maîtres, provoque de fréquents déplacements suivis de chômages et de nouvelles entrées en place qui donnent matière à l'exercice de nouveaux droits.

Ces déplacements ont aussi pour cause l'arrivée à Paris d'ouvriers de la province, accoutumés à un salaire moindre, et que les placeurs proposent aux maîtres en remplacement des ouvriers occupés par eux, et dont la paie est plus élevée; de là perception d'un double droit, l'un payé par l'ouvrier de province auquel on procure du travail, l'autre par l'ouvrier congédié, lorsqu'il obtient un nouvel emploi de ses bras.

Ainsi, tant par les chômages qui absorbent les économies réalisées, que par les tributs payés aux bureaux, le travailleur supporte plus ou moins lourdement l'exploitation immorale qu'on fait de lui.

En général, les bureaux de placement, quel que soit le personnel sur lequel se fondent leurs spéculations, sont, on le sait, un piège tendu à l'homme sans ouvrage; la loi les frappe quelquefois, mais elle n'a pas assuré un assez de sévérité dans la répression de ces ignobles trafics.

Salut et fraternité, HOULET.

17 janvier 1849.

Deuxième conseil de guerre.

AFFAIRE DU GÉNÉRAL BRÉA.

Audience du 17 janvier.

Le greffier continue la lecture de l'instruction militaire. Me Firbach reproduit les observations déjà présentées hier par Me Cresson, sur l'impossibilité où se trouvent les avocats de communiquer avec les accusés; il pose des conclusions tendant à ce que ces derniers soient placés à droite du tribunal, sur des bancs disposés au dessous de l'estrade et derrière ceux qu'occupent les défenseurs. Pour lui, dit-il, il aimerait mieux s'aller placer sur l'estrade, au milieu des prévenus, que de rester plus longtemps exposé à compromettre leur défense en restant hors d'état de recevoir leurs communications.

Me Obriot déclare adhérer aux conclusions de son collègue, et ajoute que, pour sa part, il ne consentira jamais à faire usage du mode de communication compromettant qui lui est offert.

M. LE PRÉSIDENT. Je ne puis que répéter ce que j'ai déjà dit hier, c'est-à-dire que nous serons toujours disposés à donner à la défense toutes les facilités nécessaires; nous nous concerterons après l'audience avec le capitaine du génie qui a présidé aux travaux, et tout ce qu'il sera possible de faire sera fait.

A trois heures et demie, la lecture des pièces est achevée; le président procède à l'interrogatoire de l'accusé Daix.

Daix est âgé de 44 ans, il est né à Huningue, département du Haut-Rhin. Je suis, dit-il, journalier, administré de l'hospice de Bicêtre.

D. Vous avez participé activement aux complot et attentat dirigés à main armée contre le gouvernement, en défendant en désespéré, le 25 juin, la barricade élevée par vos soins au pont d'Austerlitz?

R. J'étais à cette barricade rue de Buffon; j'y ai fait le coup de fusil contre la troupe, mais je n'ai pas participé à sa construction.

D. Ce fait sera établi par plusieurs témoins.

R. Lorsque j'avoue le fait bien plus grave d'avoir tiré sur les troupes, et surtout sur la garde mobile, pourquoi nierais-je le fait d'avoir remué quelques pavés. Je persiste à déclarer que ce fait est inexact.

D. Un témoin assure avoir été arrêté par vous à la barricade de la rue de Buffon, où vous aviez voulu le faire fusiller.

R. Ce témoin doit être un employé du ministère de la guerre, j'ai vu sa carte; mais bien loin d'avoir demandé sa mort, je me suis proposé pour le faire reconduire chez lui, ce qu'il a refusé.

D. Vous avez participé à l'arrestation du général et de son aide de camp.

R. Je n'ai pas participé à l'arrestation du général, car il était trois heures et demie lorsque je suis arrivé à la barrière, et déjà le général était arrêté; j'ai fait alors tout ce qui était en mon pouvoir pour le protéger, des témoins affirmeront que dans un moment où des cris de mort étaient proférés, je me suis placé devant le général en déclarant que la première balle serait pour moi.

Pendant tout le reste de son interrogatoire, le prévenu Daix fait preuve du plus grand sang-froid. Il rappelle qu'au moment de son arrestation, il a été jeté dans un cachot, nu-pieds, les mains liées derrière le dos; que pendant 23 heures il est resté dans cette situation, exposé à toutes les tortures que le Christ a dû éprouver sur sa croix. Lorsqu'on vient à lui demander s'il persiste dans les déclarations qu'il a faites devant M. Lacaille à l'égard de Baude, l'un de ses co-prévenus, cette déclaration, dit-il, est restée sur ma conscience comme une tache de sang; cette tache, je l'efface en déclarant que ma déposition contre Baude était une lâcheté et une infamie. C'est aux instigations de Maillard et de Chopart que cette déposition doit être imputée, qu'elle retombe toute entière et sur eux et sur moi.

L'accusé entre ensuite dans quelques détails très précis sur les derniers moments de l'infortuné général Bréa: il rappelle que c'était à lui que le général Bréa faisait remarquer que le 25 juin était le jour de sa fête, que c'était à lui encore qu'il disait: « Si vous parvenez à me sauver, je vous servirai de père. »

Cet interrogatoire produit une profonde sensation dans l'auditoire. On amène ensuite le prévenu Guillaume; cet accusé est âgé de 27 ans, il a été arrêté à Melun le 2 juillet; il était venu à Paris le 25 juin, sa femme l'accompagnait; il déclare qu'il ne sait rien de ce qui est relatif à l'assassinat du général, qu'il était à la Glacière pendant que le général et son aide-de-camp étaient massacrés dans le poste de la barrière. Il ne peut attribuer son arrestation qu'au refus énergique qu'il aurait fait au juge d'instruction de révéler des faits dont il n'avait aucune connaissance.

La présomption la plus grave élevée contre lui semble résulter de quelques taches de sang remarquées sur sa blouse; ces taches résulteraient, dit-il, d'une blessure que lui aurait faite l'un de ses camarades.

Coutant, âgé de 28 ans, est amené devant ce conseil. Le président rappelle que ce prévenu a été vu portant avec ostentation une épaulette et un hausse-col dérobés à l'une des victimes. Coutant affirme que ces objets ont été par lui ramassés dans un groupe où il avait entendu parler, en effet, de fusiller un général; mais loin de se joindre aux clameurs qu'il entendait proférer, il a fait, dit-il, tout son possible pour détourner de son projet la foule qui l'entourait.

D. Des témoins vous ont entendu dire, en montrant les objets dont vous étiez paré : Tas de feignants, j'en porte, moi, des traces de la révolution.

R. Si j'ai gardé ces objets, c'était dans l'intention de les rapporter le lendemain; mais, lorsque j'ai appris que l'on fusillait les gens soupçonnés d'avoir pris part au mouvement, je n'ai pas osé en faire la restitution.

Pendant le cours de ces divers interrogatoires, les inconvénients de la disposition de la salle deviennent plus évidents que jamais; les défenseurs font de vains efforts pour voir la physionomie des accusés auxquels des interpellations sont adressées. Un bruit continuel, résultant des craquements de l'estrade au moindre mouvement des prisonniers, permet difficilement d'entendre les demandes et les réponses qui se succèdent.

Baude comparaît après Constant. Il est âgé de 23 ans; il porte sous le menton et à l'oreille droite des traces d'écrouelles. Plusieurs témoins accusent ce prévenu d'avoir fait feu dans l'intérieur du poste et d'avoir frappé le général de deux coups de baïonnette.

L'autopsie du général a constaté que deux coups de baïonnette lui avaient en effet été portés. Baude prétend qu'il n'était pas dans le poste au moment où l'assassinat a eu lieu et qu'il ne peut en conséquence y avoir pris part.

A cette assertion le président oppose le témoignage du prévenu Lebelleguy. Sur l'interpellation qui lui est faite, ce prévenu affirme qu'il ne peut certifier en son âme et conscience que Baude soit bien ce jeune homme dont il a voulu parler. Il croit que celui qu'il a remarqué était plus gros que Baude. Il avait d'ailleurs les cheveux plus longs.

Pressé par le défenseur de Baude de s'expliquer nettement sur le point de savoir ce qu'il entend par des écrouelles, Lebelleguy donne des explications assez embarrassées; il a pu, dit-il, prendre pour des écrouelles une cicatrice. Il n'ose rien affirmer à cet égard.

Daix, interpellé à son tour, réitère la rétractation qu'il a déjà faite.

L'audience est levée à cinq heures.

Paris, 16 janvier 1849.

Monsieur le rédacteur,

Auriez-vous l'obligeance de donner place dans vos colonnes à la lettre suivante? En le faisant, vous obligerez votre tout dévoué et obligé.

ÉMILE CHEVÉ.

A MM. les orphéonistes.

Un cours gratuit m'a été demandé par un très grand nombre de vos camarades, qui désirent connaître la méthode Galin-Paris-Chevé, et profiter, s'il y a lieu, des immenses avantages qu'elle produit dans la pratique.

L'association polytechnique vient, avec une spontanéité dont je la remercie au nom de la vérité si longtemps repoussée, de mettre à ma disposition la salle de la rue du Renard-Saint-Merry, pour y faire un cours public et gratuit aux ouvriers. La salle étant fort grande, je pourrai admettre à mon cours ceux d'entre vous qui désirent connaître notre nouveau mode d'enseignement, dont voici le programme :

1° Lecture à première vue de toute musique écrite pour les masses;
2° Ecriture sous la dictée d'un air vocalisé;
3° Lecture sur toutes les clefs, avec toutes les armures;
4° Théorie rationnelle de la musique, remplaçant le catéchisme habituel des solfèges;
5° L'harmonie et le contre-point, c'est-à-dire la composition musicale.

Le cours ouvrira lundi prochain, 22, à 9 heures du soir, à l'association Polytechnique, rue du Renard-Saint-Merry. Les leçons auront lieu à la même heure, les lundis, jeudis et samedis.

Les *six premières leçons passées*, je ne pourrai plus admettre personne au cours.

Agréez, etc. ÉMILE CHEVÉ.

Cette invitation s'adresse à toutes les sociétés chorales de Paris.

LE BERGER DE KRAVAN,

PAR EUGÈNE SUE.

LA RÉPUBLIQUE ET LES PRÉTENDANTS MONARCHIQUES.

La première édition du premier des petits livres d'Eugène Sue que nous devons publier sous le titre du *Berger de Kravan*, a été promptement épuisée. La deuxième édition est en vente au prix de 50 centimes. Le but de ces publications est de développer chez le peuple l'intelligence et l'amour des institutions républicaines et socialistes, et le prix de ces petits volumes sera tenu aussi bas que possible. Pour faciliter la propagation, nous donnerons 12 exemplaires pour 5 francs et 25 exemplaires pour 9 francs.

FAITS DIVERS.

Une proposition ayant pour objet de demander qu'il soit fait chaque année, dans le mois de janvier, un inventaire annuel de la fortune de l'Etat, a été déposée par M. Boussi.

— Le prince Joseph Poniatowski, colonel de la garde civique de Toscane, et ambassadeur extraordinaire à Paris et à Londres, est arrivé aujourd'hui à Paris. Le prince Poniatowski a passé par Turin, et le roi Charles-Albert lui a donné une mission confidentielle pour le président de la République française.

— Avant-hier, une colonne de vingt-neuf insurgés de juin amnistiés est arrivée à Paris, accompagnée depuis Tours par un seul agent de police. Ce sont les nommés Mariondal (Louis-Victor), Clément (Nicolas), Hensult, Herbet, Bruley, Langlois, Vennier, Desaint, Huot, Bugeon, Merlin, Lelièvre, Barre, Radet, Larchu, Bord, Bourdelgy, Colin, Paulet,

Bourrier, Vigneron, Drude, Buisson, Bovot, Magoy, Pintonnot, Le Faude, Legrand et Dewez.

Six autres amnistiés, Minet, Bony, Roux, Drude (Louis-Baptiste), Duprat et Lamy, ont abandonné le convoi qui les amenait de Tours à Paris, trompés sans doute par des faux bruits d'incarcération à leur arrivée. En effet, tous les graciés, aussitôt leur retour à Paris, sont conduits au dépôt de la préfecture de police, mais c'est seulement pour y remplir une formalité indispensable, la levée de leur écrou, après quoi ils sont immédiatement rendus à la liberté. Beaucoup d'entre eux ont manifesté l'intention de réclamer du gouvernement, en attendant qu'ils aient trouvé de l'ouvrage, un secours après une aussi longue détention.

— Le gouvernement sarde vient de protester contre la brutale expulsion de M. Picolet d'Hermillon, sous-chargé d'affaires à Buénos-Ayres, en le nommant immédiatement ministre résident auprès de la cour impériale du Brésil.

— On lit dans la *Liberté* :

« Le ministère Barrot a tellement horreur de l'amnistie, qu'il n'a pas même permis au président d'en accorder une pour les simples manquements de service de la garde nationale, ni à l'occasion de sa proclamation ni à celle du jour de l'an. »

— On nous écrit que le citoyen Prieur a été enlevé de son domicile, rue Mouffetard, 121, et conduit devant le conseil de guerre sous prétexte d'on ne sait quel complot. Depuis, la famille de ce malheureux n'a pu communiquer avec lui. Quand donc se relâchera-t-on de ce raffinement de rigueurs? (*République*.)

— Nous appelons l'attention et la sollicitude du gouvernement sur les travailleurs du canal de Sologne; des maladies sévissent, dit-on, dans leur camp.

— Une société d'assurance sur la vie, de Leipsig, dans laquelle Robert Blum avait souscrit en faveur de sa femme et de ses enfants, n'a pas voulu considérer la mort du tribun allemand comme une exécution légale, ce qui l'aurait dispensée de payer le montant de l'assurance; elle a payé en déclarant que la mort de Blum était un assassinat.

— Un marchand de vin de Berlin annonça dernièrement dans les journaux de cette ville qu'il mettrait en vente des vins « puisés aux meilleures sources. » (Le *Pays*.)

— A la suite d'une altercation qui a déterminé une lettre fort violente de M. Alban Bourgade, avocat à Ribérac, une rencontre a eu lieu entre ce dernier et M. Numa Dufraisse. M. Bourgade, après avoir essuyé le feu de son adversaire, a refusé de faire usage de son arme, et le combat n'a pas eu d'autres suites. (*Echo* de Périgueux.)

— On écrit de Granville, à la date du 12 janvier :

« Hier jeudi, le vent soufflait avec violence de la partie du N.-N.-O. Trois sloops anglais étaient dehors, deux parvinrent sans avaries à regagner le port, le troisième plus malheureux ne put entrer. Désemparé par la violence du vent et son mât cassé, il courait le danger de se perdre sur la roche Gautier, mais le dévouement des marins de Granville et de la station lui vint en aide.

» La yole *Blanche* du bateau-vapeur *Passe-Partout* fut mise à l'eau, et aussitôt, montée de sept hommes de ce navire et de quatre marins du commerce partis de bonne volonté, elle parvint, non sans danger d'être engloutie par les vagues, à mettre à bord du sloop les quatre marins du commerce. A l'aide de ceux-ci, le sloop put appareiller et gagner le large.

» Le même sort n'était pas réservé aux marins montant la yole; après avoir quitté le sloop, voyant qu'ils ne pouvaient lutter contre le vent pour rentrer dans le port, ils durent songer à faire côte. Le choix était entre l'anse de Herel ou le port Foulon. Le port Foulon prévalut, car l'anse de Herel présentait les certitudes de la perte de la yole.

» Arrivée à la pointe des rochers qui prolongent le fort Roche-Gautier, l'embarcation, privée de son gouvernail, n'étant plus conduite par les marins fatigués par les efforts qu'ils avaient faits pour arriver à ce but, fut prise en travers par la lame et chavira.

» Lorsqu'elle reparut, deux hommes seuls étaient à bord.

» Les vents et les vagues les poussèrent jusqu'à Port-Foulon; où, l'un sur la yole, l'autre sur les deux avirons, ils purent prendre terre.

» Cinq manquaient.

» Des remparts de Granville on avait vu *la Blanche* chavirer. Alors cinq ou six cents hommes se transportèrent de suite au secours des malheureux marins. Il était trop tard... on ne put recueillir que des cadavres : ceux de Geniaux (Adolphe), Lebrun (Pierre-Philippe), Thomas (Isaïe-Louis), Menard (Jacques Marie), tous quatre de Grandville, et celui de Jouette (Charles-Ferdinand), de Fécamp.

» Ces braves et infortunés marins ont été enterrés le 14 avec toute la pompe due à leur généreux dévouement, la garde nationale tout entière, la troupe de ligne, les autorités civiles et militaires, sept ou huit cents personnes assistaient à cette funèbre cérémonie; c'était un bien triste spectacle, l'affliction était profonde et générale. »

— Vendredi 19 du courant, à 7 heures et demie du soir, ouverture du club socialiste du faubourg Saint-Antoine, salle du citoyen Fassiati, rue Charonne, 39.

— Le club de l'Arbalète, qui n'a pu tenir une séance lundi, en tiendra une demain jeudi à 8 heures du soir, rue de l'Arbalète, 26.

Ordre du jour : Discussion de la brochure qu'a fait paraître dernièrement le citoyen Pilate et qu'il a dédiée à ses amis du faubourg Saint-Marceau. Dans cette brochure il combat le socialisme et affirme le *Christianisme pur*. Le citoyen Pilate a été invité à venir défendre les idées qu'il a émises. Plusieurs orateurs sont inscrits.

ASSOCIATION GÉNÉRALE POUR LA PROPAGANDE SOCIALISTE. — Les citoyens qui se sont chargés d'organiser dans Paris et la banlieue le service des journaux à envoyer en province, sont invités à passer au bureau de la Propagande socialiste, 15, rue Coquillière, aujourd'hui jeudi, de 7 heures et demie à 10 heures et demie du soir.

MARIAGES SINGULIERS. — Les journaux anglais rapportent l'anecdote suivante :

« Il y a quelque temps, un fait, probablement unique en son genre, s'est passé à Camden ; le voici : un homme veuf, et déjà d'un certain âge, se prend d'un bel amour pour une très jeune fille et l'épouse. Peu après, le fils que ce veuf avait eu de son premier mariage devient aussi amoureux, non d'une jeune personne, mais de la mère de la nouvelle femme de son père, femme du reste encore à la fleur de l'âge; il lui offre sa main et bientôt le jeune homme et la veuve sont unis par le lien du mariage. Ainsi voilà un père gendre de son fils, et une épouse qui devient non-seulement belle-fille de son propre beau-fils, mais encore belle-mère de sa mère, qu'elle-même se trouve être la belle-fille de sa fille, tandis que le mari de celle-ci est beau-père de sa belle-mère et beau-père de son père. Ce sera bien une autre confusion s'il vient un jour des enfants de ces deux mariages singuliers. »

LA SŒUR ANASTASIE. — La sœur Anastasie, de l'ordre de la Providence, appartenant à la communauté des dames de Saint Dié, se livrait depuis longtemps à un genre de spéculation qui lui a déjà valu quelques démêlés avec la justice. Accompagnée d'une suivante dont la figure et le maintien sont des plus édifiants, elle se présentait chez les personnes aisées, y faisait des quêtes pour les âmes du purgatoire, et vendait fort cher des médailles de plomb, des petits livres bénits par le Saint-Père, ou ayant touché la châsse de quelque saint en vénération.

Ce commerce rapportait beaucoup à la sœur Anastasie, et, selon toute apparence, ne profitait qu'à elle et à sa suivante; car, d'après ce qu'on a appris dans la maison qu'elles habitaient, rue et île Saint-Louis, elles vivaient fort à l'aise et faisaient bonne chère.

Ces deux femmes ont été arrêtées hier place du Louvre, dans une maison où elles venaient de s'introduire. (*Droit*.)

UN MARCHAND DE RELIQUES. — Nous savions bien qu'à Rome les reliques se vendaient de tout temps, mais en France, elles étaient restées dans le domaine religieux et n'étaient pas venues jusqu'à l'étalage de nos boutiques. Depuis plusieurs jours, un certain nombre de curieux s'arrêtent à la devanture d'un marchand de bijoux vrais et faux dans la galerie ex-Montpensier, au Palais-National. Un reliquaire remontant à 1500 est exposé à la vente, avec cette curieuse inscription au bas : « Sainte croix donnée en échange d'une petite maison de campagne, située rue des Amandiers, impasse Ronce, 5, et qui sera vendue le 18 janvier à 2 heures au Palais de-Justice. »

Ce n'est pas tout, jusqu'ici chacun croyait et croit encore que ce sont les gardes nationaux et les troupes qui ont vaincu l'insurrection de juin, pas le moins du monde, car vous pouvez lire ces mots écrits (très mal, il est vrai,) sur un morceau de maroquin rouge, placé à côté du reliquaire : « Sainte croix présentée à Notre-Dame-des-Victoires le 26 juin 1848, MIRACLE SUR LA CAPITALE. »

Malheureusement, si miracle il y a ou dans ces fatales journées, c'est le vertige qui a passé sur Paris en laissant des milliers de morts et de blessés.

Si cette croix est un objet de religieuse mémoire et renfermant, comme il est dit, des parcelles de la vraie croix de Jésus-Christ, il est immoral, irrévérent de la mêler à des breloques sur la devanture d'une boutique; et si, au contraire, elle n'est que le fruit de la cupidité, il est également coupable de vouloir y attacher de mensongers miracles.

Des médailles et une statuette de la Vierge, dites miraculeuses, sont également exposées à la vente chez le même marchand.

PETITE CORRESPONDANCE.

Lyon. — M. T. — Les renseign. que vous nous proposez nous seront très utiles et nous les appelons.
Saint-Germain. — M. J. L. R. — Vos épreuves vous attendent.
Lavelanet. — M. L. — Reçu — Remerciements.
R. — L. T. R. — Reçu 150 fr.
Poitiers. — M. D. — M. R. nous remet pour vous 170 avec votre note. — Aff. compl. à tous.
Angoulême. — MM. D. et B. — M. P. nous communique votre lettre. Nous acceptons vos offres. — Nous n'avons pas encore reçu les 16 annonces par M. D.
Dôle. — M. V. — Nous n'avons pas encore reçu les 52 annonces par votre lettre du 10.
Nevers. — M. R. — M. T. nous remet la lettre et les 65.50. — Merci. — Nous apprécions les diffic.
Bourges. — M. de T. — Reçu. — Envoyé le 2e paquet à l'adr. indiquée.
Chaux-de-Fonds. — M. F. — Reçu. — Merci. — Nous all. vous exp. les livres. — Vous trouverez votre affaire dans cet ouvrage.
Mulhouse. — M. S. — Nous all. vous envoyer les livres. — Remerciem. à M. L.
Autun. — M. W. — Reçu les 20. — Nous prenons note.
Nantes. — M. P. — Reçu vos deux lettres, avec 59 fr. Nous avons appl. 50 fr. aux ab. 1849 et 9 fr. aux ab. précédents. — L'erreur dans le service a été réparée.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS.	Un an 20 fr.,	Six mois 11 fr ,	Trois mois 6 fr.
DEP. ET ETRANGER.	— 32	— 17	— 9
PAYS à surtaxe.	— 50	— 26	— 14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DEP. ET ETR.	— 8	— 4	— 2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES			ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois.		40 c.	Annonces anglaises.	40 c.
Cinq à neuf	— —	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus.	—	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 17 janvier.

On parle d'une modification ministérielle et de l'entrée très probable de MM. Dufaure et Vivien.

La Banque de France préoccupe les esprits à cause de l'autorisation qu'elle est dans la nécessité de demander pour augmenter son capital et son émission; elle s'élève aujourd'hui de 1685 à 1700 fr.

Les fonds publics remontent.

Le 5 p. 0|0 ouvre à 75 20 et 40 pour fermer à 75 45 fin courant, et 75 40 au comptant. C'est une hausse de 50 c. L'emprunt fait 75 20.

Le 3 0|0 de 45 60 descend à 45 45, pour finir à 45 75 après avoir touché 45 85. Notre 3 0|0 est à moitié prix du 3 0|0 anglais, qui détache le coupon a 91 25. Ainsi le rentier touche 3 fr. à Londres et 6 fr. à Paris sans rien faire avec le même capital et sans impôt.

Les chemins de fer participent au mouvement général d'ascension. Orléans gagne 8 à 710; Avignon-Marseille autant à 487 50. Le Nord fléchit au contraire à 388 85.

La vivacité des achats annonce une reprise plus grande encore.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	45 40	45 85	45 45	45 75
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	•• ••	•• ••	•• ••	75 20
Cinq 0/0	75 95	75 65	75 10	75 45

17 janvier. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	45 70	••	4 Canaux avec primes	935	••
— Emprunt 1847-1848	75 15	••	Lin Maberly	•••	••
5 0/0 j. du 22 mars	75 40	••	Caisse hypothécaire	•••	••
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	•• ••	••	Emprunt d'Haïti	•••	••
4 0/0 j. du 22 septembre	•• ••	••	Espagne, dette active	••	••
Actions de la banque	1700 ••	••	— dette passive	••	••
Rente de Naples, j. juillet			— 3 0/0 1841	28	••
Récep. Rothschild	79	25	Emprunt portugais 5 0/0	••	••
5 0/0 de l'Etat romain	66	75	— — 3 0/0	••	••
5 0/0 Belge 1840	87	••	2 1/2 hollandais	••	••
— — 1842	87	••	Zinc Vieille-Montagne	2300	••
— 4 1/2	••	••	H. de la Grand-Combe	•••	••
— Banque (1835)	645	••	Emprunt du Piémont	840	••
Obligations de la Ville	1130	••	Lots d'Autriche	350	••

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	••• ••	310 ••	Orléans à Bordeaux	376 25	375 75
Versailles, rive droite	••• ••	122 50	Du Nord	390 ••	388 75
— rive gauche	115 ••	115 ••	De Paris à Strasbourg	331 25	332 50
Paris à Orléans	702 50	710 ••	Tours à Nantes	316 25	••• ••
Paris à Rouen	435 ••	437 50	Paris à Lyon	••• ••	••• ••
Rouen au Havre	240 ••	240 ••	Montereau à Troyes	••• ••	••• ••
Avignon à Marseille	480 ••	487 ••	Dieppe à Fécamp	••• ••	••• ••
Strasbourg à Bâle	83 75	82 50	Paris à Sceaux	••• ••	••• ••
Du Centre	252 50	251 25	Bordeaux à la Teste	••• ••	••• ••
Amiens à Boulogne	200 ••	200 ••			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Aujourd'hui jeudi, à l'élégante salle Sainte-Cécile, chaussée d'Antin troisième fête de la fashion parisienne. Rubner ouvrira la soirée par le *Retour des Chansons*, le brillant quadrille de Musard (sur l'album-1849 d'Etienne Arnaud). Comme jeudi dernier, toutes les lionnes à la mode se donneront rendez-vous à la salle Sainte-Cécile, qui est devenue l'Eden de la jeunesse parisienne.

Spectacles du 18 janvier.

THEATRE DE LA NATION.—
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Le Tisserand de Ségovie.
ITALIENS.—Cenerentola.
OPERA-COMIQUE.—Le Val d'Andorre.
ODEON.—Jacques Martin.
THEATRE-HISTORIQUE.—Les Mystères de Londres.
GYMNASE.—Mme Marneffe, Jeanne Mathieu.
VAUDEVILLE.—La Propriété, le Baron, le Feu d'artifice, Maître de Poste.
THEATRE MONTANSIER.—Les Lampions de la Veille et les Lanternes du Lendemain, Ma Maîtresse.
VARIETES.—Deux Anges, Petite cousine, la Reine d'Yvetot, Vautrin.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Les Marrons d'Inde, l'Auberge, Titine.
GAITE.—L'Homme au Masque de Fer, les Sept Tours.
AMBIGU-COMIQUE.—Les sept Péchés capitaux, Napoléon.
THEATRE DU LUXEMBOURG.—L'Habit ne fait pas le moine, Apprenti, Antoine, 1848.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES.—Le Diable, la Courte Paille, Prince, Tony.
DELASSEMENTS.—Entre Amis, Jolie Fille, la Revue.
THEATRE BEAUMARCHAIS.—La Montagne et la Gironde.
THEATRE CHOISEUL.—La Poule aux Œufs d'or, Magie, les deux Edmond, Jocrisse, Fantasmagorie.

Imprimerie LANGE LEVY, rue du Croissant, 16.

[illegible] Année. N. 19. ÉDITION DU MATIN. Vendredi 19 janvier 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.).

PARIS
Trois mois. . . [illegible]
Six mois. . . [illegible]
Un an. . . [illegible]

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . 17 f.
Un an. . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 18 JANVIER.

« Aujourd'hui, la rétribution du travail est abandonnée au hasard ou à la violence. C'est le maître qui opprime ou l'ouvrier qui se révolte. »

« La pauvreté ne sera plus séditieuse, lorsque l'opulence ne sera plus oppressive. »

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Les Réactionnaires.

Comparaison n'est pas similitude.
MOLIÈRE.

Les révolutions abattent des privilèges, détruisent ou menacent des intérêts habitués à se considérer comme des droits. En face de cette destruction ou de cette menace, quel parti devront prendre ces privilèges et ces intérêts? Celui de la conciliation? Iront-ils transiger avec les intérêts nouveaux, avec les idées nouvelles? Certes, ce serait le mode le plus raisonnable; mais il n'a qu'un défaut, celui d'être illogique.

Du moment que les intérêts anciens se regardent comme des droits, pourquoi pactiseraient-ils avec ce qu'ils croient une révolte? Comment des classes habituées au commandement et à la possession des terres et des richesses iraient-elles partager tous ces avantages avec des classes inférieures qu'elles méprisent?

La société ayant été fondée par la violence, et se maintenant par la violence, c'est encore par la violence qu'elle essaie de se transformer. Tant que la force de compression est suffisante, le peuple ne bouge pas; les grands et les rois se font la guerre entre eux. Cette force s'affaiblit-elle, le peuple prend les armes et cherche à renverser ses antiques oppresseurs; ceux-ci songent à se défendre et ne vont pas philosophiquement raisonner et calculer ce qu'ils doivent abandonner, ce qu'ils doivent retenir.

Toute action violente, quelque émancipatrice qu'elle soit, amène sa réaction instantanée. Il n'y a que l'Idée, l'idée pure, pacifique et supérieure qui ne cause pas de réaction, du moins dans un temps prochain; car, dans un temps éloigné, elle peut amener, elle aussi, une réaction, si elle a été incomplète, et partant exclusive.

L'idée seule, après les violences réciproques, survit; mais, parce qu'elle s'est trouvée intimement mêlée à la violence, elle ne se dégage pas suffisamment, aux yeux de quelques-uns, de cet alliage impur, et ils disent : Nous avons triomphé, parce que nous avons été violents. Il faut leur répondre : Vous avez triomphé, quoique vous ayez été violents, et parce que vous aviez l'idée pour vous.

Le signe de l'action est l'idée, l'idéal, la foi, l'espérance; par conséquent celui de la réaction est l'absence de l'Idée, l'absence de toute foi, de toute espérance. La réaction est toujours sur la défensive; c'est une citadelle toujours assiégée, qui veille nuit et jour, avec des transes mortelles, et n'a qu'une chance : retarder la capitulation. — Est-ce là vivre?

C'est pourtant à cette triste condition que sont réduits et que se résignent les réactionnaires de 1848, sans être éclairés par l'exemple de 1789, — bien plus, sans s'apercevoir de la déplorable infériorité sociale et intellectuelle dans laquelle ils se trouvent, par rapport à leurs devanciers de 1789. Tant il est vrai que l'expérience a toujours été une leçon perdue.

Quel élément principal composait la réaction de 1789? Une noblesse dont les privilèges remontaient à l'origine de la monarchie, qui avait jusque-là incarné en elle l'histoire et la gloire de la France; une noblesse, déjà chancelante dans sa foi religieuse, mais encore croyante, et qui au surplus avait remplacé en quelque sorte, par une foi profonde en la royauté, ce qu'elle commençait à perdre du côté de sa foi en Dieu; une noblesse enfin dont l'esprit, l'exquise délicatesse et les sentiments d'honneur chevaleresque avaient jeté dans toute l'Europe l'éclat le plus aimable et le plus envié?

Que nous présente la réaction de 1848?

Des parvenus d'hier, des bourgeois enrichis par le commerce, la spéculation, l'agiotage et leurs mille subterfuges; des gens qui ne croient pas en Dieu, et qui cependant invoquent Dieu et la religion comme des gendarmes préposés au maintien de leur fortune; qui ne croient pas à la royauté et veulent ramener les rois, pensant en faire d'excellents préfets de police. Quant aux manières polies, à l'éducation, aux sentiments élevés, il serait parfaitement superflu de comparer nos enrichis de la Banque, de la Bourse, du Palais et autres lieux, ni même les restes inutiles et dégénérés de notre noblesse des départements, à la noblesse telle qu'elle existait encore en 1789.

Les réactionnaires de 1848 n'ont qu'une foi, qu'un culte, celui de l'or, celui de leur fortune.

Aussi leurs manifestations réactionnaires n'ont-elles été qu'un pâle et ignoble reflet des tentatives contre-révolutionnaires des privilégiés de l'ancien régime.

Les anciens nobles avaient émigré le jour où le flot et la fureur populaire allaient les atteindre...

Une partie des réactionnaires de 1848 a émigré à l'étranger ou à l'intérieur, au seul bruit de la chute de février, et quand personne ne songeait à eux. Cette lâcheté, ils l'ont appelée prudence.

D'autres, après s'être tenus coi pendant quelque temps, ont fini par s'apercevoir que les révolutionnaires étaient beaucoup moins terribles qu'ils n'en avaient l'air, et faisaient plus de bruit que de besogne; pas de confiscations, pas d'échafauds, mais seulement des parades imitées de 1793. Nos trembleurs ont alors repris courage; ils ont provoqué une lutte inégale, ont vaincu et écrasé leurs adversaires avec une rage impitoyable. Vont-ils reconstituer la monarchie? Non, ils tremblent encore; ils prennent les chemins détournés, poussant en avant un prétendant postiche, et se faufilant dans les places républicaines pour trahir la République; ils pensent ne pouvoir revenir à la monarchie qu'en traversant tous les bas-fonds du mensonge et de la trahison.

Pourquoi? Parce que l'Idée leur manque. La force et la ruse sont leurs seuls soutiens; ils n'ont pas d'autre principe, d'autre idéal.

Ainsi, condamnés à repasser par les mêmes sentiers que les réactionnaires de 1789, comme eux ils appellent le secours de l'étranger, avec cette différence, tout à leur désavantage, que les nobles, lorsqu'ils appelaient l'étranger, étaient chassés de France ou près de l'être, tandis que nos réactionnaires de 1848 invoquent l'étranger quand leur parti est puissant en France, à la tête des troupes et du gouvernement.

Oui, les réactionnaires nous déclarent une nation *ingouvernable*. Eh! mon Dieu! nous vous remercions d'avoir fait de nous une nation ingouvernable, car si une telle nation n'existait nulle part, le genre humain croupirait dans l'éternelle servitude des Indous et des Barbares. Nous sommes donc ingouvernables, c'est-à-dire nous nous sentons vivre dans une société mal faite, nous essayons d'en sortir, et pour cela nous nous donnons beaucoup de peine, ce qui en cause aussi à nos gouvernements et aux classes aisées qui, autrement, trouveraient leur position très supportable.

Ce défaut de résignation, cette haine du malaise, cette recherche du bien, cette foi en un avenir illimité de richesses et de grandeurs, nous rendent ingouvernables, surtout s'il arrive que gouvernants et riches n'ont aucune idée, aucune foi dans l'avenir.

Donc nous sommes ingouvernables. Comment nous gouverner? C'est très facile! nous empêcher de penser. Aussi tout réactionnaire est-il ennemi de la liberté de penser et d'écrire. Grand nombre des fils émancipés des bourgeois de 1789 feraient volontiers un holocauste solennel de la liberté de la presse et autres damnables inventions qui nous empêchent de devenir Chinois, ce modèle des peuples immobiles et endormis.

Mais la force de la pensée est telle que les réactionnaires craignent que les lois coercitives ne suffisent pas, et plus d'un, à haute voix et sans se gêner, appelle une collision de la France avec la Russie, pour que la Russie nous mette à la raison, et que les Cosaques maintiennent la paix à Paris.

Ce vœu n'est pas exprimé seulement par des pères de famille inquiets sur le sort de leurs femmes et de leurs enfants, de leurs terres et de leurs maisons, mais nous l'avons entendu exprimer par des jeunes gens de vingt à vingt-cinq ans appartenant à la classe bourgeoise.

Il faut donc cesser de nous indigner contre les émigrés-nobles de 1789 qui, chassés de leur pays, dépouillés de leurs honneurs et de leurs biens, allaient mendier des secours à l'étranger, et, nouveaux Coriolans, rentraient dans leur patrie avec des armées ennemies. Car alors nous ne saurions avoir une indignation assez forte contre les conservateurs, dont l'opinion, l'avarice et la peur ont tellement gangrené tous les sentiments et ceux de leurs jeunes enfants, qu'en pleine paix, tout puissants parmi nous, en pleine possession de leurs biens et de leurs honneurs, ils invoquent l'envahissement de la patrie par les Cosaques comme seul moyen de maintenir leur domination et d'arrêter l'élan des idées nouvelles dont ils se croient menacés.

Non! que cette triste copie des erreurs des émigrés de l'ancien régime nous serve de leçon! qu'elle nous fasse comprendre sur quelles incohérences et quelles contradictions est assise cette vieille société civilisée. Ne rejetons pas sur les individus les fautes et les crimes, puisque toujours, dans des positions identiques, les mêmes fautes et les mêmes crimes se reproduisent; mais, au contraire, attachons-nous sans relâche à poursuivre le but élevé de notre mission, qui est la refonte radicale de cette société par les voies pacifiques et rénovatrices. Le déplorable état moral où se trouve le parti réactionnaire de la nation est un des motifs les plus puissants de hâter l'accomplissement de notre œuvre : tout retard serait périlleux pour une société déjà si avancée dans sa décomposition!

Assemblée Nationale.

L'Assemblée s'est occupée aujourd'hui, dans les bureaux, du projet de décret présenté hier par le gouvernement, relatif à la convocation de la haute cour de justice, pour juger les prévenus du 15 mai.

Les commissaires sont MM. Abraham Dubois, Saint-Romme, Chaix, Bonnin, Labordère, J. Reynaud, Dupin aîné, Flandin, de Sèze, Aubry, Faure, Vergnes, Bauchard, Baroche et Poncelet.

M. Flandin, nommé rapporteur, a annoncé, à la fin de la séance, que la commission avait reconnu l'urgence, et a demandé que la discussion eût lieu samedi, ce qui a été adopté.

L'Assemblée a adopté la première lecture de divers projets d'intérêt secondaire, et notamment celui concernant une pension nationale à accorder au sieur Guénon, auteur d'un traité extrêmement utile sur les vaches laitières.

M. Léon Faucher, ministre de l'intérieur, a en outre apporté à l'Assemblée un message de M. le président de la République pour la présentation de la liste des trois candidats à la vice-présidence.

Les candidats présentés aux choix de l'Assemblée sont MM. Boulay de la Meurthe, le général Baraguay-d'Hilliers et Vivien.

A la fin de la séance, M. Lagrange a porté de nouveau devant ses collègues la question de l'amnistie; mais cette question a été encore une fois écartée par l'Assemblée.

Le Bien de Tous!

L'*Union* affirme que le parti des HONNÊTES GENS comprend « tous ceux qui servent la France, tous ceux qui font usage de leurs facultés, intelligence, fortune ou travail, non pour leur bien privé, mais pour le BIEN DE TOUS. »

Le BIEN DE TOUS! expression qui n'est guère plus nette, qui n'est guère mieux définie que les mots *honnêteté*, *vertu*, *moralité*. C'est avec de telles équivoques qu'on a de tout temps divisé les sociétés, fanatisé les partis, excité les guerres civiles, causé le *mal de tous*.

Le BIEN DE TOUS! Que faut-il donc entendre par ces trois monosyllables? Quel sens nouveau l'*Union* attache-t-elle à cette vieille expression? D'après ce journal, quel est l'état social qui fait le BIEN DE TOUS?

Nous ne pensons pas que l'*Union* ait en vue la société du moyen-âge, le servage et tous les aimables droits du seigneur, quoique les barons féodaux se soient ligués quelquefois au nom du BIEN PUBLIC. L'*Union* doit se rappeler que la portion la plus intelligente de la noblesse française sacrifia elle-même ses privilèges sur l'autel de la patrie, dans la nuit du 4 août 1789; et, certes, ces nobles-là n'étaient pas du parti des *malhonnêtes gens!*

Est-ce que, par hasard, l'*Union* penserait que le régime industriel et social le plus propre à faire le BIEN DE TOUS, est le régime bourgeois sorti de la Révolution de 89 et soutenu par Louis-Philippe? Mais l'*Union* ne s'est-elle pas indignée, avec nous, contre les corruptions et les intrigues de ce régime? Comme nous, n'a-t-elle pas signalé la nouvelle féodalité financière, stygmatisé ces barons de l'âge d'argent qui spolient par la ruse, plus encore que les barons de l'âge de fer ne spoliaient par la violence?

Eh quoi! une société dont le mécanisme industriel broie impitoyablement les masses laborieuses et en extrait le sang, les sueurs et les larmes, au profit de quelques privilégiés; une société où l'introduction des perfectionnements et des inventions est une calamité pour les ouvriers, que le maître rejette comme des instruments inutiles; une société où l'on voit constamment des multitudes de prolétaires réduits à mourir de privations, n'ayant pas même le droit de travailler pour vivre, tandis qu'une poignée d'exploiteurs nage dans l'abondance et le désœuvrement; une pareille société fait-elle le BIEN DE TOUS? L'affirmer ne serait pas seulement de l'optimisme, mais de l'aveuglement et de la mauvaise foi.

Quel est donc l'état social où l'*Union* prétend réaliser le BIEN DE TOUS? Ce ne peut être ni l'esclavage de l'antiquité, ni le servage du moyen-âge, ni le prolétariat de la société moderne.

En effet, n'est-il pas évident que le parti des HONNÊTES GENS serait fort peu honnête, fort peu humain, fort peu intelligent, s'il maintenait l'exploitation de l'homme par l'homme, et toutes les douleurs poignantes qui en résultent et toutes les perturbations révolutionnaires qui en surgissent?

Nous croyons donc que le parti des HONNÊTES GENS ne peut vouloir qu'un état social où l'exploitation de l'homme par l'homme soit complètement abolie, où tous soient ASSOCIÉS, et chacun rétribué proportionnellement à son utilité, comme *capitaliste*, comme TRAVAILLEUR, comme *homme de talent*; où toutes les relations industrielles et sociales jaillissent de la libre convention, sans l'intervention du glaive de César; où non-seulement le *droit au travail* soit établi, mais encore le *droit à l'éducation* et le *droit à la retraite*, car tel est l'état social qui doit faire le BIEN DE TOUS!

Mais n'est-ce pas là ce que veulent les socialistes, ces *malhonnêtes gens* contre lesquels l'*Union* se courrouce si fort? N'est-ce pas ce que demandent depuis longtemps ces pauvres penseurs ignorés, ces excommuniés du siècle dont le cœur a saigné au spectacle des douleurs de la civilisation? N'est-ce pas là ce que désirent, ce qu'implorent de la bonté du ciel, les chrétiens qui croient à la rédemption et à la fraternité comme le Christ et les apôtres, et non comme les jésuites et les voltairiens du dix-neuvième siècle.

Oui, à l'heure qu'il est, les HONNÊTES GENS sont ceux qui sont prêts à donner l'exemple de l'abolition des privilèges féodaux; les HONNÊTES GENS sont ceux qui reconnaissent le droit au travail, qui appellent tous les travailleurs à l'association et à la répartition proportionnelle, qui se dévouent enfin à fonder la société républicaine et chrétienne, et à donner un sens précis et pratique à cette éternelle aspiration de l'âme humaine : LE BIEN DE TOUS.

Il paraît que les accusés du 15 mai traduits devant la haute cour nationale doivent faire entendre comme témoins à décharge les signataires des pétitions qui demandent la dissolution de l'Assemblée nationale.

Le *Messager des Campagnes*, nouveau journal de Paris, qui nous paraît digne d'un succès populaire, exprime ainsi son avis sur la question de dissolution de l'Assemblée :

La dissolution de l'Assemblée nationale au moment de terminer son œuvre — il faudrait peu de temps pour qu'elle ait donné à la Républi-

que le complément de ses institutions fondamentales — serait un acte d'aveuglement et un fait d'ingratitude publique ; ce serait une satisfaction donnée aux instincts destructeurs de la réaction qui mine dans l'ombre l'édifice républicain.

Des listes se colportent dans les villes et dans les campagnes ; des meneurs recrutent des hourras contre une Assemblée issue du suffrage souverain. On veut, dit-on, la remplacer ; mensonge et fiction ! telle n'est pas la pensée de ceux qui prêchent cette déplorable croisade.

On veut substituer à l'Assemblée constituante le rapide passage d'une assemblée législative, qui elle-même, par la nécessité où on saurait la conduire de réviser les lois fondamentales, céderait bientôt la place à une seconde constituante ayant le mandat de donner le coup de mort à la constitution démocratique. Essayez vous comment on justifierait cet arrêt ? on dirait : La constitution que vous invoquez n'a jamais existé ; c'est une œuvre inachevée, un germe non fécondé.

Si vous voulez empêcher cette réponse avec tout ce qu'elle entraîne après elle de deuil et de douleurs, laissons les élus du suffrage populaire sceller par les lois organiques la constitution républicaine ; que personne ne cède à un coupable entraînement ; que les représentants se hâtent... mais qu'ils achèvent : le salut de la République est irrévocablement lié à la réalisation complète de cette œuvre.

La protestation suivante se couvre de signatures en ce moment dans Paris. Deux exemplaires sont déposés dans nos bureaux où on peut les signer :

Les citoyens soussignés,

Persuadés que les représentants du peuple sauront se retirer spontanément lorsque leur mission sera accomplie, protestent contre toute pétition tendant à dissoudre l'Assemblée nationale.

La Réaction en 1789.

Voici des documents historiques qui prouvent que le procédé employé par nos réactionnaires de 1849 pour se débarrasser de l'Assemblée nationale n'a rien de nouveau, et que l'Assemblée constituante de 1789 était aussi injuriée et calomniée pendant qu'elle rendait des services immortels à la France. Les royalistes d'alors demandaient à grands cris sa dissolution, et lui adressaient des pétitions des plus injurieuses, des plus menaçantes. Cependant il est juste de remarquer que, de nos jours, les légitimistes et leurs alliés, s'ils emploient la même tactique, y mettent plus de formes que l'on n'en mettait alors. On peut en juger par les citations suivantes :

RENDEZ-NOUS NOS DIX-HUIT FRANCS ET F.....-NOUS LE CAMP.

Adresse à l'Assemblée nationale.

Vos commettants vous ont confié leur autorité pour faire le bonheur du peuple. Vous ne vous en êtes pas occupés ; rendez-nous nos dix-huit francs et f...-nous le camp.

Vous avez promis à vos commettants d'opérer le bonheur de la patrie, vous ne l'avez pas fait, vous ne le faites pas ; la nation, qui n'est pas aveugle, s'en est aperçue, elle l'a vu, elle vous dit par ma voix : Rendez-nous nos dix-huit francs et f...-nous le camp.

Vous parlez, vous babillez, vous déraisonnez, il n'y a pas un mot de suite dans vos motions ; rendez-nous nos dix-huit francs et f...-nous le camp.

Le peuple français, en vous remettant ses pouvoirs, s'imaginait que vous, petits particuliers, vous rempliriez ses intentions.

Voyons, examinons de bonne foi ce que vous avez fait.

Vous avez dépouillé le clergé. Pour qui ? Est-ce pour le bien du peuple que vous représentez ? Non ; vous espériez sottement que vous auriez les premières places dans les municipalités, et que par conséquent vous en dévoreriez la plus saine partie, comme vous dévorez nos dix-huit francs. Mais, fol et vain espoir. La nation entière se réunit aujourd'hui pour vous dire : « Croyez-nous, f... le camp ! »

Vous avez humilié les grands ; vous êtes des plébéiens et vous n'avez travaillé que pour vous, puisqu'il est vrai (et je ne crains pas que vous me démentiez) que vous n'avez travaillé que pour vos intérêts passagèrement personnels.

L'Assemblée dite nationale se plaint amèrement de la résistance du peuple à ses décrets ; elle trouve extraordinaire qu'on dresse des potences pour intimider et effrayer les suppôts qu'on a désignés.

Mais l'Assemblée dite nationale ne raisonne pas, elle doit savoir et prévoir que des potences, que des échafauds les attendent dans leurs provinces.

Je demande au plus sage, ou à celui qui croit l'être, s'il est bien certain de ne pas être pendu à son retour.

. . . .

« Et vous, députés imbéciles ou fourbes votants, traîtres à la patrie, vous avez ordonné un service funéraire pour les victimes de la cause patriotique !

» Tremblez, vous périrez tous, et la nation n'attend que votre retour pour se venger de vos infidélités, de vos trahisons.

» Mais faites mieux, n'attendez pas qu'on vous demande des comptes, vous n'en avez déjà que trop rendu, croyez-moi, rendez-nous nos dix-huit fr. et f..... le camp. »

Dans une seconde pièce, publiée à la même époque, et intitulée *Trouvaille*, on lit les passages suivants à l'adresse de cette immortelle assemblée constituante qui, insultée par les contemporains, n'en a pas moins mérité les hommages de l'histoire. Ces documents, extraits de recueils du temps, attesteront, du reste, que certains royalistes ne le cédaient guère à l'*Ami du peuple* et au *Père Duchêne* en urbanité et en modération.

Voici la citation textuelle :

« Les scélérats de tous temps, accoutumés au pillage, font aujourd'hui en grand dans l'infâme Assemblée ce qu'ils faisaient en petit avec chacun de nous en particulier. Il n'est pas un de ces monstres qui ne s'enrichisse actuellement et ne compte encore s'enrichir avec le temps aux dépens de notre bon roi, de la noblesse, du clergé et de nous-mêmes, peuple, victime éternelle de leur langue de serpent. Lorsqu'il sera question des impositions, attendons-nous à être écrasés par eux. Dans l'ancien régime, nous payions beaucoup, il est vrai ; mais au moins nous vivions. Dorénavant nous serons obligés de payer le double, et nous mourrons de misère, parce que ces brigands mettent tout le monde dans l'impossibilité de nous aider, et qu'eux-mêmes se proposent d'accaparer les emplois, les honneurs et la plus saine partie des impositions qu'ils comptent lever sur nous. Et nous serions assez sots pour obéir à ces f....s rois de cartes ! car ces manants d'avocats, ces b..gres de râcle-deniers, de vide-goussets, qui ne vivaient qu'à nos dépens, de rapines et d'escroqueries, dans la capitale et dans les provinces, prétendent être nos souverains.

Comment ! s.... mille f....! nous Français, qui ne reconnaissons qu'un roi, un monarque ; nous qui avons un prince si bon et si digne de notre amour, nous le détrônerions pour devenir sujets et esclaves d'un tas de filous et de f....s gueux qui, pleins de vermine et de crasse, n'avaient pas de quoi vivre dans leurs chenils, où ils seraient morts de faim s'ils n'avaient su nous tromper ! Nous, Français, nous serions les esclaves de ces b... qui n'ont ni foi, ni loi, ni cœur, ni honneur, ni probité, ni sentiments ! Allez, ne craignez rien, ceux de l'Assemblée nationale ne quitteront pas l'office qu'ils remplissent pour le malheur de la France. Leur commerce est trop bon et trop lucratif, ils y font trop bien leur choux gras, 18 livres par jour sans les tours de bâton. Savez-vous bien que douze de nous à trente sous par jour se nourriraient comme il faut. Est-il juste que de f..... b..... de rogneux comme ça soient à bouche que veux-tu, et que pour un d'eux douze bons citoyens meurent de faim ?

» Un livre paraît qui a pour titre : *Bon Dieu ! qu'ils sont bêtes les Français !* Ma foi, ce brave homme a raison, il faut en convenir, oui, nous sommes des bêtes bêtissimes. Que ne prenons-nous des fouets pour chasser ces b.... de législateurs comme les porchers pour faire entrer les cochons dans la *boue*.

. . . .

» Oh ! que les provinces sont sottes de nous avoir envoyé cette maudite engeance d'avocats, qui porte partout la désolation. Oui, par la sambleu ! l'ami Marat aurait presque eu raison, si, au lieu de 800 potences qu'il demandait aux Tuileries, il s'était borné à une centaine aussi hautes que celle d'Aman, pour y attacher 400 enragés choisis dans les clubs et l'infernale assemblée, pour servir d'exemple. »

Mouvement socialiste.

Un journal de la *république honnête et modérée*, le *Courrier du Gard*, vient de publier des articles consacrés *au vrai et sincère socialisme*. C'est l'École phalanstérienne qui est désignée par ces expressions polies, et nous reconnaissons qu'elle a été combattue d'abord avec assez de modération. Toutefois, les arguments du *Courrier du Gard* appelaient une réplique. Elle a été faite par *un phalanstérien* à qui l'*Ere républicaine du Gard*, journal démocratique, a généreusement prêté ses colonnes. Notre ami n'a fait cependant qu'un article. La raison qui l'a déterminé à suspendre les hostilités est suffisamment exprimée dans cette lettre adressée par lui au *Courrier du Gard* :

Monsieur le rédacteur,

Je viens de lire dans le *Courrier* l'exposition promise de la doctrine phalanstérienne.

J'ai acquis la certitude que l'exposition n'est autre chose que la reproduction du cours public du célèbre professeur Franck, lequel cours a été suivi et réfuté par un des rédacteurs de la *Démocratie pacifique*. Voyez la différence de style entre les deux articles du *Courrier du Gard*.

Nous n'avons pas l'habitude de faire identiquement deux fois le même travail, de sorte que vous jugerez comme moi que la discussion doit être close pour nous.

Le cours public, dont on fit la commande à M. Franck, fut une de ces heureuses ficelles qui ont si bien réussi à retarder la chute de la dynastie d'Orléans. Il servit à tuer le socialisme ; mais, comme on ne le trouve pas encore assez mort, on a jugé convenable de le reproduire en province.

A présent que nous avons surpris le mot d'ordre, nous allons engager nos amis de Paris à faire paraître incessamment et dans la même brochure le cours de M. Franck, et la réfutation par notre ami V. H..

Agréez, etc. UN PHALANSTÉRIEN.

Le droit au travail est justifié d'une manière très heureuse, au point de vue de l'ordre même, dans les lignes suivantes, que nous empruntons à un journal belge, la *Civilisation* :

L'homme naît sans avoir demandé à naître ; il vient au monde sans le savoir et même sans pouvoir ne pas y venir.

Mais, dès sa naissance, la société s'empare de lui et l'inscrit sur la liste de ceux qui seront appelés à payer l'impôt du sang.

Ensuite, la société lui impose toutes ses lois. Sur cette terre où l'animal naît libre, l'homme ne peut aller et venir que par l'étroit espace appelé chemin. S'il fait un pas à côté, il marche sur le bien d'autrui, et tombe sous l'application d'une pénalité infligée par la société.

Si la faim le presse et qu'il trouve sur sa route des fruits ou du gibier, il ne peut apaiser sa faim sans être arrêté comme braconnier ou voleur, car ces aliments sont le bien d'autrui.

S'il ne cueille pas les fruits, s'il ne prend pas le gibier dont il a besoin pour vivre, mais qu'il tende la main pour les demander, il est emprisonné comme vagabond ou mendiant.

Ainsi, l'homme qui vient au monde de parents pauvres, ne peut vivre qu'en esclave de la société, c'est-à-dire au régiment comme soldat, et en prison comme vagabond, mendiant ou voleur.

Mais, avant que d'être soldat, et après l'avoir été, que lui reste-t-il donc à faire pour éviter la prison ?

La réponse est facile ; on la fait tous les jours à des mendiants : « ALLEZ TRAVAILLER, » leur dit-on.

Donc, pour vivre il faut que l'homme travaille et que son labeur lui donne de quoi vivre ; sans travail, il faut que l'homme meure ou se fasse mettre en prison.

DONC L'HOMME A DROIT AU TRAVAIL.

Un journal catholique de Marseille, très ardent d'ordinaire dans sa polémique, confesse lui-même l'impuissance des vieilles idées et des vieilles méthodes à guérir les plaies de la société.

Quoi qu'on fasse, dit le *Spectateur du Midi*, quelque énergie qu'on déploie, si on s'obstine à rester dans la routine, on reviendra toujours aux mêmes abîmes.

La nature même du mal auquel on veut échapper indique le remède qu'on doit y appliquer. C'est une maladie sociale qui s'est révélée, c'est donc que la société est ébranlée et qu'il faut la raffermir sur ses bases. Ce n'est pas la politique pure qui aura ce pouvoir, mais ce sera à la fois la science économique en réparant ses erreurs, la morale et la religion en éclairant tous les esprits.

En un mot, c'est du socialisme qu'il faut faire, non pas ce socialisme faux et mensonger qui a trompé les masses populaires, mais le vrai socialisme, le socialisme chrétien, qui peut seul apaiser tous les ressentiments, guérir toutes les blessures, calmer toutes les souffrances et rendre à la société française l'unité et la force qu'elle cherche vainement.

Monarchie autrichienne.

La poste rétablie entre Vienne et Pesth permet de donner des nouvelles de cette dernière ville.

La plus grande partie de l'armée d'opération est établie dans les deux villes, pour se reposer quelque temps. Le froid et les maladies ont fait des ravages dans les rangs des troupes. Les hôpitaux et les maisons particulières sont remplis de malades.

Windisgraetz s'est établi dans la forteresse, le ban, à Pesth, dans la maison du comte Karoli. C'est le corps du ban qui est entré le premier dans les immenses retranchements, où il n'a pas trouvé plus de six canons de douze livres encloués. Les autres armes et munitions ont été emportées par les insurgés, qui s'étaient retirés, par le chemin de fer, vers Szolosk, sur la Theiss, avant l'arrivée des impériaux.

Les villes prises sont tranquilles. La plupart des personnes compromises se sont enfuies avec la garnison madgyare. Cependant, beaucoup de nobles partisans de Kossuth sont restés à Pesth, comptant sur la générosité du vainqueur, s'ils se séparaient du sort du dictateur. Leur calcul pourrait bien être faux. On ne semble pas vouloir jouer à Pesth des scènes de générosité qu'on a refusées aux Viennois. De nombreuses arrestations ont eu lieu, et Antoine Szapary, chef d'une famille éminente et d'un parti, est tombé aux mains du vainqueur. Son procès sera court, comme celui de tant d'autres, et cette fois les arrêts de sang ne se borneront plus à des journalistes et à des noms obscurs.

Le sang le plus noble de la Hongrie coulera si la haute politique ne recule pas devant cette mesure. Le nom du roi était autrefois sacré en Hongrie. Nul pays de l'Europe n'était ainsi pénétré de l'esprit de monarchie ; mais Karoly, Batthyany, Szapary, Almasy sont des noms aussi chers aux Hongrois. Le coup qui atteindra ces nobles maisons sera senti dans la moindre chaumière.

A Vienne la tranquillité est moins grande qu'à Pesth. La capitale de l'Autriche est un volcan mal éteint, où se prépare sourdement une dernière et terrible irruption. C'est en vain que le gouvernement publie des avis pleins de menaces, et prend les mesures les plus vigoureuses, les conspirations vont leur train, et les impatients accueillent les patrouilles à coups de fusil. A la prochaine insurrection on peut s'attendre à un soulèvement général dans toute la monarchie. La crise sera courte, car la réaction manquera de soldats et le trésor qui s'épuise de plus en plus sera vide.

Le jeune empereur est indisposé, et l'empire est bien malade.

Si l'on en croit une lettre de Vienne du 11, le cabinet serait resté vainqueur dans la séance de la veille de la diète autrichienne de Kremsier, à l'occasion du 1er § des droits fondamentaux, qui aurait été rejeté. Mais cette lettre ne donne aucun détail et ne fait pas connaître le chiffre des voix obtenues pour ou contre le paragraphe.

La *Gazette de Cologne* dit tenir de très bonne source que le gouvernement saxon a déclaré à son tour que, puisque les Etats les plus importants de l'Allemagne méridionale semblaient y consentir, il n'avait pas non plus d'objection contre l'hérédité du pouvoir impérial allemand à conférer à la couronne de Prusse. Mais, dans le cas où les Etats du sud opposeraient une résistance sérieuse, le gouvernement saxon désirerait au moins que la couronne impériale ne fût provisoirement donnée à la personne du roi de Prusse que sans hérédité.

Italie.

Le *Contemporaneo* s'explique dans les termes suivants sur l'excommunication lancée par le pape contre les révolutionnaires de Rome. Les libéraux n'ont jamais attaqué le principe sacré de la religion catholique, ni porté atteinte au pouvoir spirituel du pape. Ainsi, l'excommunication ne saurait les frapper. Les canons du concile de Trente ne peuvent non plus leur être appliqués comme ayant dépouillé le pape de sa puissance temporelle ; car c'est le pape lui-même qui l'a abandonnée en quittant ses Etats. Ainsi l'excommunication devrait frapper les hommes qui ont donné au pape le conseil de partir et à prendre des mesures qui nous ont réduits à la nécessité de convoquer une assemblée constituante pour ne pas rester sans gouvernement.

Quand il s'est agi de chasser les Autrichiens, le pouvoir spirituel a reculé devant l'accomplissement d'un devoir sacré pour tout prince italien, et quand il s'agit de protéger sa propre puissance temporelle, le pape pourrait faire un appel à la puissance spirituelle. Pour être sujet du pape, il faudra donc non seulement renoncer à l'Italie, mais y renoncer sous peine d'excommunication. Heureusement, et grâce au bon sens du peuple, nous croyons que l'on peut être chrétien italien et libre en même temps, et que l'excommunication de Pie IX s'adresse réellement à ceux qui, lui ayant conseillé la fuite et le maintenant dans une position inexcusable, le mettent en danger de perdre son pouvoir temporel. Oui, Rome est tranquille, parfaitement tranquille. Puissent ces paroles faire trembler les lâches qui ont conseillé cet acte extrême au souverain pontife pour allumer le feu de la guerre civile, qu'ils avaient vainement attisé jusqu'à ce jour.

— Tout marche bien à Rome, dit l'*Alba* du 11, et chacun, même les rétrogrades, est persuadé que c'en est fait du pouvoir temporel du pape. Le ministre a nommé un comité qui remplira les fonctions de la municipalité dans le dépouillement des listes électorales. On dit que le ministère se propose d'abolir les droits sur la farine, comme pesant trop lourdement sur les classes pauvres. Cet acte d'équité lui vaudrait l'appui de la majeure partie de la population.

Le 9, à sept heures du soir, le ministère romain a publié la proclamation suivante, qui a été lue par le peuple aux cris de : Vive le gouvernement démocratique ! A bas les ennemis de la liberté !

« Romains, vous avez une grande mission à remplir, vous ne sauriez seconder les efforts des ennemis de l'ordre et du repos. Le gouvernement, en qui vous avez mis votre confiance, n'en déméritera pas ; il saura vous préserver de l'anarchie et de la guerre civile. Votre conduite, dans ces grandes circonstances, a fait l'admiration de l'Europe et le désespoir de vos ennemis. Ne déviez pas de cette ligne si la patrie et vos familles vous sont chères, et n'obéissez pas au génie du mal qui spécule sur votre ruine.

» Le gouvernement veille, reposez-vous sur son énergie et son zèle ; il saura se montrer à la hauteur de la mission que vous lui avez donnée. Ayez aussi foi dans la sainteté de votre cause, qui ne saurait être vaincue, car aucun artifice ne prévaudra contre elle. »

— Notre ministère, ajoutent les correspondances de Rome, prépare toutes nos ressources pour la guerre. Il amasse de l'argent, enrôle et organise le plus de soldats possible. On dit que le général Pepe a demandé à notre ministère 8 000 hommes, 6 000 hommes à celui de Toscane. Avec ces forces réunies aux 40 000 hommes qu'il avait à Venise, il recommencerait les hostilités en même temps que Charles-Albert. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce général a fait redemander à Venise tous les officiers qui y étaient en congé.

Etats des esprits à Naples. — Le rédacteur de l'Indépendant.

Nous lisons dans une correspondance de Naples, 3 janvier, adressée au *Contemporaneo* :

« Les idées marchent ici. Cette année les gens du peuple ont célébré le premier de l'an par les cris répétés de : Vive la constituante italienne ! Hier ils ajoutaient à ce cri celui de : Vive Lucien Murat ! et ce matin ce mot se trouvait écrit sur les murs, à tous les coins de la ville. Depuis un mois, pour faire pièce au gouvernement du bombardeur, on a abandonné l'usage du tabac en poudre ou à fumer, les démocrates ne fumant plus ni dans la rue ni dans les cafés, les royalistes eux-mêmes sont contraints à s'abstenir, autrement le peuple les insulte dans les rues. Il est question de ne plus acheter d'habits si les négociants paient leurs patentes, et les propriétaires se disposent à refuser le semestre de l'impôt... Les partisans de Murat sont assez nombreux pour inquiéter sérieusement le gouvernement, et le nombre va croissant de jour en jour.

« On avait décidé à Gaëte, où se tient la cour, que la magistrature et la police de Naples seraient destituées si elles laissaient paraître un numéro de plus du très italien et démocratique journal l'*Indépendant* ; la police a pris le parti de retenir deux typographes, et entre autres elle a arrêté l'excellent Paul de Cesare, comique français, et demeurant chez un Français. La honte de cet acte arbitraire de la police napolitaine retombe en partie sur l'ambassadeur français qui n'a pas défendu son compatriote.

» Paul de Cesare, pour maintenir vivant le feu sacré de la liberté au milieu des oppressions d'un pouvoir insensé, avait su réveiller l'esprit public et faire trembler un ministère qui n'a d'arguments que les baïonnettes et les canons. L'article 24 de notre constitution garantit l'inviolabilité de la personne et du domicile ; or, le citoyen français arrêté l'a été sans qu'aucun ordre de la magistrature soit intervenu. Ne pas réclamer contre un pareil acte, c'est trahir la France et la liberté de l'Europe, c'est consolider le despotisme qui s'écroulait... »

Affaires de la Plata.

Nous avons maintes fois relevé les assertions erronées de la *Presse* à l'égard des affaires de la Plata.

M. John Le Long, délégué, à Paris, de la population française de la Plata vient d'adresser la lettre suivante à la *Presse* en réponse à un article qui fourmille des plus grandes inexactitudes.

A M. Emile de Girardin, rédacteur en chef de la Presse.

Paris, 14 janvier 1849.

Sans les calomnies que vous prodiguez à la population française de Montevideo, que je m'honore de représenter, votre article d'aujourd'hui sur la Plata serait, comme tant d'autres, resté sans réponse.

Ce n'est pas la première fois que vous ouvrez vos calomnies à de prétendues correspondances de Montevideo, ce n'est pas la première fois

non plus que ces correspondances anonymes reçoivent des réfutations signées par des hommes honorables.

Je ne relèverai aujourd'hui que quelques erreurs de votre prétendu correspondant.

1° Il ne se trompe que de moitié sur le chiffre de la garnison de Montevideo. Voici en effet les chiffres officiels :

1° Colonel Thiébaut.	2 500 hommes.
2° Colonel Brie (chasseurs basques). .	840
3° Légion italienne.	660
4° Orientaux (population blanche). . .	1 400
5° id. (population noire). . .	700
Total général. . . .	5 150 hommes.

13 700 rations suffisent à peine pour une garnison composée de 5 150 hommes, presque tous pères de famille (1). Aussi beaucoup de familles reçoivent une ou deux rations de moins que le nombre des individus qui les composent.

2° Sur le subside mensuel de 200 000 fr., votre correspondant soutient que 170 000 fr. passent dans la bourse de quelques spéculateurs, chefs de légions et ministres de Montevideo.

Depuis le 15 juin, époque à laquelle cette allocation a été accordée, une commission renouvelée tous les mois est seule chargée de la distribution de ce secours. Cette commission est présidée par M. Devoize, chargé d'affaires de France ; ses membres sont trois négociants français. En octobre dernier, MM. Pernin, Gascogne et Ognard faisaient partie de cette commission.

De plus, chaque mois, 40 000 francs sont distribués par les soins de cette même commission, aux familles françaises indigentes, non armées, et qui, au nombre de 6 000, ont été forcées d'abandonner l'intérieur du pays, afin de se soustraire au poignard des rosistes. (2)

» 3° Le gouvernement de Montevideo a vendu à la compagnie Lafosse les droits de la douane. »

Cette compagnie de la douane se compose de plus de deux cents actionnaires ; parmi ceux-ci les deux tiers sont Français, et la maison Lafosse possède tout au plus quatre actions.

» 4° Pourquoi, ajoute-t-on, les armes et l'argent de la France, qui soutiennent le gouvernement de Montevideo, servent-ils à opprimer une population entière, exposée d'un moment à l'autre au pillage des aventuriers qui se trouvent au milieu d'elle les armes à la main ? »

Parce que ces hommes auxquels vous avez consenti à prodiguer l'injure, honorent au contraire la mère-patrie, parce qu'au lieu de provoquer la guerre civile, ils n'ont cessé de réclamer la paix ; parce qu'ils ne veulent à aucun prix tomber entre les mains d'un homme qu'on a eu raison de qualifier de brigand du haut de notre tribune nationale ; parce que ce brigand vient tout récemment encore de leur donner un échantillon de son savoir-faire en ordonnant d'empoisonner toutes les sources qui avoisinent le *Cerco* (3) ; parce qu'enfin tous les moyens de conciliation de la part de la France n'ont servi qu'à rendre ce brigand de plus en plus arrogant, et qu'aujourd'hui notre honneur et nos intérêts commerciaux nous obligent à terminer cette question avec autant de promptitude que d'énergie.

Agréez, etc.,

J. LE LONG,
Délégué de la population française de la Plata.

Assemblée nationale.

PRÉSIDENCE DE M. MARRAST. — *Séance du 18 janvier.*

La séance est ouverte à deux heures et demie.

M. ALEM ROUSSEAU demande la parole sur le procès-verbal. Hier, dit-il, j'ai demandé, au nom de la liberté, l'ordre du jour sur une pétition relative aux jésuites ; je tiens à constater le fait, parce que le procès-verbal semble me mettre en opposition avec M. de Kerdrel, qui a demandé aussi l'ordre du jour pur et simple.

M. KENIG rappelle que l'Assemblée a écarté hier, par l'ordre du jour, une pétition demandant l'enseignement officiel de l'athéisme. Je demande que la pétition soit renvoyée au ministre de la justice avec prière de faire une enquête sur le pétitionnaire qui se cache sans doute sous un faux nom. (Rires et bruit.)

Le procès-verbal est adopté.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture des noms des commissaires nommés dans les bureaux chargés d'examiner d'urgence la proposition relative au jugement des accusés du 15 mai. Ce sont MM. A. Dubois, St-Romme, Chaix, Bonnin, Labordère, J. Reynaud, Dupin, Flandin, Desèze, Aubry, Faure, Vernhes, Bauchard, Baroche, Poncelet. Le président invite ces messieurs à se réunir immédiatement.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi tendant à ouvrir au ministre de l'intérieur un crédit de 584 257 fr., pour diverses dépenses faites sans crédit régulier.

M. FLOCON dit qu'il a longtemps attendu cette discussion, afin de pouvoir mettre sous les yeux de l'Assemblée les comptes qui prouvent l'emploi d'une somme de 56 300 fr. appliquée à des secours de route pour des ouvriers et réfugiés étrangers.

L'orateur se plaint du passage du rapport qui a trait à cette somme.

Cet emploi, y est-il dit, n'est justifié que par une lettre du citoyen Flocon, l'un des membres du Gouvernement provisoire, adressée au ministre de l'intérieur. Le citoyen Flocon déclare que la somme lui a été versée en trois paiements, et qu'elle a été employée par lui à faciliter le départ des réfugiés et ouvriers polonais, allemands et italiens.

» Cette somme de 60 000 fr. a été versée au citoyen Flocon par ordre du Gouvernement provisoire, qui lui en a confié la distribution. Le comité des finances croit que l'on doit accepter la déclaration du citoyen Flocon, autorisé par le Gouvernement provisoire à agir comme il l'a fait. »

M. FLOCON signale, dans ce passage, la continuation d'une tactique qu'il se dispense de caractériser. Si la commission n'a pas eu des comptes plus détaillés de sa part, c'est qu'elle ne lui en a pas demandé. L'orateur annonce qu'il produira ces comptes dans la discussion du chapitre.

M. DESLONGRAIS comprend la susceptibilité de M. Flocon, mais il ne croit pas que la commission ait eu les intentions qu'on lui prête. Si elle eût vu quelque chose de louche ou d'incomplet dans les explications de M. Flocon, elle lui eût demandé plus de détails. Son abstention équivaut à une approbation.

L'Assemblée décide qu'elle passera à une deuxième délibération.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition relative à la naturalisation de la légion étrangère.

L'assemblée décide qu'elle passera à une deuxième discussion.

On passe à la proposition tendant à faire accorder une pension viagère au citoyen Guénon, inventeur d'une méthode pour reconnaître *à priori* la valeur lactifère des vaches.

Après quelques paroles de M. Sauteyra, l'Assemblée décide qu'elle passera à une deuxième discussion.

On s'occupe ensuite de la proposition de M. Mortimer-Ternaux, relative au cadre de l'état-major général de la marine.

Cette proposition tend : 1° à faire rapporter par l'Assemblée nationale le décret du 3 mai 1848, qui rétablit le grade de capitaine de frégate ; 2° à faire fixer à 130 le nombre des capitaines de corvette, dont le grade serait rétabli.

Le comité de la marine propose de ne pas adopter le projet de M. Ternaux.

M. MORTIMER-TERNAUX défend la proposition contre le rapport du comité de la marine.

M. DAHIREL, rapporteur. Le grade attaqué par M. Ternaux a subi diverses modifications. Le gouvernement provisoire lui en a fait subir une nouvelle ; mais nous ne saurions voir en vain à quel titre on en ferait une nouvelle. Des grades ont été conférés, il est impossible de revenir là-dessus.

MM. PÉRIGNON et DESLONGRAIS appuient la prise en considération.

MM. DE TRACY, ministre de la marine, et DAHIREL, insistent pour le rejet de la proposition.

M. MORTIMER-TERNAUX insiste au milieu des murmures d'impatience.

L'Assemblée ne prend pas la proposition en considération.

M. LÉON FAUCHER, ministre de l'intérieur, annonce qu'il va donner lecture de la liste des trois candidats proposés par le président de la République pour la vice-présidence. (Marques d'attention.)

Ce sont MM. Boulay (de la Meurthe) (Ah ! ah ! hilarité), Baraguay-d'Hilliers. (Explosion de murmures sur tous les bancs.)

UNE VOIX. C'est se moquer de l'Assemblée. C'est indécent. (Longue agitation.)

M. LE PRÉSIDENT engage l'Assemblée au silence.

M. LÉON FAUCHER lit le nom du 3e candidat, qui est M. Vivien. (Longue agitation.)

L'Assemblée décide que la nomination du vice-président de la République sera mise à l'ordre du jour de demain.

M. GOUDCHAUX a la parole pour une motion d'ordre. L'indemnité à accorder aux colons pour l'affranchissement des esclaves avait été mise à l'ordre du jour, et l'Assemblée était appelée à prononcer sur une question tout à fait en dehors de ses études et de ses travaux. L'ancien projet du gouvernement et le rapport du citoyen Crémieux ont disparu, et c'est sur un nouveau projet et sur un nouveau rapport distribué aujourd'hui même, qu'on appelait la discussion de l'Assemblée. (Mouvement.) Dans quel intérêt ce changement s'est-il fait ? Je ne pourrais l'expliquer, je me contente de l'indiquer, espérant bien que des mutations aussi inconstitutionnelles ne se reproduiront plus. (Bruit divers.)

M. CRÉMIEUX, ancien rapporteur, rappelle ce qui s'est passé au sujet de la loi apportée par l'ancien ministre de la marine. M. Goudchaux, ministre des finances alors, est d'avis que les remboursements devaient être faits en argent, tandis que la majorité de la commission pensait qu'il était préférable de les payer en rentes. Le cabinet fut changé sur ces entrefaites, et le nouveau ministre des finances partageant l'opinion de la majorité de la commission, le projet fut modifié dans ce sens.

M. DESLONGRAIS. Il fallait un nouveau projet, c'est incontestable.

M. PASSY, ministre des finances, ne croit point que ce que la commission a fait soit inconstitutionnel.

M. MAUGUIN a la parole pour une motion d'ordre, il rappelle les propositions relatives à l'impôt sur les boissons. Il demande qu'elles soient renvoyées dans les bureaux pour être soumises à une commission.

La proposition de M. Mauguin est renvoyée dans les bureaux malgré l'opposition de M. de Sainte-Beuve, au nom du comité des finances.

M. FLANDIN, rapporteur de la commission nommée pour examiner l'urgence du projet de décret rapporté hier par M. le président du conseil au sujet du jugement de l'attentat du 15 mai, annonce que la commission à l'unanimité a reconnu la nécessité de cette urgence, et propose que samedi soit le jour fixé pour la discussion.

M. SAINT-GAUDENS soulève à ce sujet une question de règlement qui n'a pas de suite.

M. LAGRANGE. A propos d'urgence, je demande qu'un jour soit fixé où l'on pourra discuter la grande question de l'amnistie avant de décider comment seront jugés les... les emprisonnés du 15 mai. (Sensations diverses.)

M. FLANDIN, rapporteur de la commission, n'y fait point obstacle, mais la commission n'a eu qu'à s'occuper d'un projet spécial, et c'est ce qu'elle a fait.

Après une épreuve douteuse, la proposition de M. Lagrange, relative à la mise à l'ordre du jour de demain de sa proposition sur l'amnistie, est repoussée.

L'ordre du jour appelle une première délibération sur le projet de décret relatif à la poursuite des délits commis par la voie de la presse.

M. RABAUD-LARIVIÈRE annonce que le rapport sur le décret relatif à la répression des délits de la presse est à la veille d'être déposé. Ne convient-il pas d'attendre ce dépôt et la discussion qui suivra ce dépôt ? — Adopté.

L'ordre du jour est épuisé.

La séance est levée à six heures.

Le *National* publie la note suivante qui lui a été communiquée :

Un bruit généralement répandu, et qui trouve un certain crédit dans les cercles les mieux informés, est que l'envoi d'une escadre française à Civita-Vecchia est le résultat de négociations où une des plus grandes puissances catholiques aurait tenu ce langage au gouvernement français :

« Le pape est dépouillé de ses droits souverains. Nous voulons les lui rendre. Nous préférons savoir d'avance comment vous envisagez cette intervention. Nous préférions encore avoir votre assentiment et votre concours. Ainsi nous agirons soit avec vous, soit seuls et avec votre assentiment, soit seuls sans votre assentiment formel, mais avec la simple assurance que vous ne mettrez pas obstacle à notre action. Enfin, si rien de tout cela ne vous convient, nous désirons connaître le parti que vous prendrez si nous allons à Rome pour y combattre la révolution et rétablir le souverain pontife dans tous ses droits. »

La réponse faite à cette dernière question n'est pas connue. On ignore donc le sens exact de notre présence armée sur les côtes d'Italie. Elle peut s'interpréter de deux manières fort différentes.

A M. le rédacteur en chef du journal la *Démocratie pacifique.*

Monsieur le rédacteur,

Les soussignés, tous blessés de Février, viennent vous prier d'être assez bon pour insérer dans votre estimable journal la réclamation suivante, qui fera connaître leur véritable position, qui est loin d'être brillante.

Au milieu d'une saison rigoureuse, et malgré les sommes considérables souscrites à notre profit par la France et l'étranger, sauf quelques rares exceptions, nous déclarons que nous sommes sans pain, sans vêtements, et quelques-uns sans asile ! Est-ce là ce que devaient attendre les hommes qui ont versé leur sang pour la République ? Non ! Qu'on se le rappelle, après le 24 février, nous étions des *héros*, et des promesses magnifiques, accompagnées du titre pompeux de *récompenses nationales*, nous furent faites. Nous venons aujourd'hui, non pour réclamer la réalisation de ces promesses, mais, ce qui est plus pressé, demander la répartition IMMÉDIATE ET PAR PORTIONS ÉGALES des fonds restant en caisse ; au moins nous pourrons donner du pain à nos femmes et à nos enfants !

Ceci répond d'une manière péremptoire aux gens qui se figurent que les blessés de février ont été largement récompensés, tandis que voilà onze mois que nous attendons sans nous plaindre.

Agréez, monsieur le rédacteur, l'assurance de notre salut fraternel.

Bouard, Bourbont, Closse, Ganden, Munier, Vixers, Lemaire, C. Farge, Lesage, Gioux, Lambret, Debois, Touzart, Rolf, Romeuf, Chapelin, Griffart, Colon, Blez, Baudin, Sauterot, Naud, Cointer, Delsol.

Deuxième conseil de guerre.

AFFAIRE DU GÉNÉRAL BRÉA.

Audience du 18 janvier.

Les accusés Monis, Goué, Masson, Géru, Boullé, Paris sont successivement amenés devant le conseil, qui procède à leur interrogatoire.

Paris, arrêté une première fois le mardi 27 juin, avait d'abord été relâché ; réincarcéré le 7 juillet, il est depuis lors resté sous les verroux. Le fait principal qui lui est reproché est son opposition à la fuite du général par dessus le mur du jardin attenant au grand salon.

Paris se défend d'avoir été avec le général au fond de ce jardin ; il est, dit-il, resté à l'entrée.

LE PRÉSIDENT. Paris, vous n'êtes pas accusé de l'assassinat du général, on prétend seulement que celui-ci aurait pu se sauver et que vous l'avez empêché de le faire. Cet acte de votre part pourrait, s'il était reconnu, s'interpréter peut-être par le désir de protéger sa vie ; mais s'il est contesté, il élèvera contre vous une grave présomption.

PARIS. J'ai fait ce que j'ai pu pour protéger les jours du général. Le défendre en ce moment c'était s'exposer soi-même, et je n'ai pas hésité, j'ai risqué encore ma vie pour protéger le commandant Gobert. Ce témoin pourra vous le dire ; mais je serais un lâche si je vous disais ce que je n'ai pas fait.

M. LE PRÉSIDENT. Mais pourquoi quatre témoins viennent-ils déposer de la circonstance que je vous rappelle.

PARIS. Plusieurs de ces témoins me sont hostiles. Ainsi, Mme Gautier avait assez récemment frappé mon chien qui était entré chez elle ; reviens, dis-je à mon chien, tu peux recevoir des coups, car ton maître n'a pas encore fait banqueroute. Mme Gautier venait de faire faillite.

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez signalé deux individus comme ayant menacé un commandant du 24e.

PARIS. Oui, j'ai signalé Gautron et Larh, mais sans les nommer tout d'abord, parce que je ne les connaissais pas par leurs noms. Je ne les ai reconnus qu'au moment des confrontations.

Plusieurs accusés adressent au témoin des interpellations ; ils s'accordent à prétendre que celui-ci aurait à plusieurs fois déclaré que s'il était libre il pourrait aisément désigner tous les assassins du général ; ils le pressent de dire tout ce qu'il sait à cet égard.

VAPPRÉAUX AINÉ et VAPPRÉAUX JEUNE assurent que Paris aurait dit : « Sur vingt-cinq accusés qui sont ici, il n'y en a pas plus de trois qui étaient sur les lieux. »

Cet incident n'a pas d'autre suite.

L'interrogatoire de Quentin, qui vient ensuite, n'offre que peu d'intérêt.

Au moment où va commencer l'interrogatoire de Lebelleguy, Me Cartellier, défenseur de Nourrit, se lève et demande que pendant la déposition de ce prévenu Nourrit soit tenu à l'écart.

Il est fait droit à ces conclusions.

LEBELLEGUY déclare alors que pendant qu'il était sur la fenêtre du poste il a vu deux ou trois fois Nourrit ajuster le général ou son aide-de-camp, et l'avoir enfin vu tirer. Alors plusieurs autres coups de fusils sont partis, et le général et son aide-de-camp sont tombés.

LEBELLEGUY avoue qu'après la mort du général il est descendu dans le poste et s'est emparé de son épée. Il prétend toutefois qu'il ne l'a point plongée dans le corps du général.

LE PRÉSIDENT lui rappelle alors que plusieurs témoins attestent qu'au moment où lui, Lebelleguy, est sorti du poste, il brandissait l'épée sanglante du général et disait à Nourrit : Tu as vu comme je l'ai tappé ; il gigotait encore, c'est moi qui lui ai donné le coup de grâce.

R. Si j'ai tenu ce propos, je me suis vanté, afin de ne pas rester en arrière de Nourrit ; je croyais avoir fait une belle action. Je répète que je n'ai pas percé le général. Au moment où il a été frappé, je suis entré dans le poste avec Nourrit ; celui-ci a arraché l'épée et les aiguillettes de l'aide-de-camp. J'ai pris l'épée du général et suis sorti avec Nourrit. J'ai dit à celui-ci : As-tu vu le commandant Gobert, il était sous le lit de camp. Non, m'a dit Nourrit, si je l'avais vu, je l'aurais fusillé. — Retournons. Je ne l'ai pas voulu.

Cette déposition produit sur tout l'auditoire une profonde sensation d'horreur.

NOURRIT est rappelé et amené à son tour devant le conseil ; le président lui rappelle les faits principaux rapportés par Debelleguy. Nourrit convient qu'il a fait feu sur le général, mais qu'il n'a fait qu'obéir au commandement qui en était donné, et que son coup de fusil est parti en même temps que plusieurs autres.

M. LE PRÉSIDENT. Quels étaient les autres ?

NOURRIT. Je ne suis pas pétri de la pâte des délateurs.

M. LE PRÉSIDENT. Vous cherchez vainement à vous donner par de pareils moyens une sorte de glorification ; vous avez commis un acte infâme dont heureusement notre histoire n'offre pas encore d'exemple : vous avez assassiné un brave général, un parlementaire ; c'est atroce !

NOURRIT. J'avais été arrêté la veille au Panthéon par les hommes du général ; j'avais été assommé par eux de coups de crosse et menacé dix fois d'être fusillé : je me suis vengé.

M. LE PRÉSIDENT. Taisez-vous ! vous êtes un misérable assassin !

NOURRIT. Je ne suis pas un assassin ; c'est un nom qui appartient à vous et à tous les vôtres !

A ces paroles, une vive émotion se manifeste.

« Gendarmes, dit le président, saisissez-vous de ce misérable et emmenez-le !

Les gendarmes entraînent hors de l'audience Nourrit, dont l'exaspération est extrême.

Après la sortie du prévenu, M. le président déclare qu'en vertu de l'article 10 des lois de septembre, il sera passé outre aux débats en l'absence de Nourrit.

Me DECOUX-LAPEYRIÈRE, défenseur de Choppart, prend la parole et rappelle que les lois de septembre ont été abrogées.

Me PLÉE, commissaire du gouvernement, soutient que les articles 4, 5 et 7 de cette loi ont seuls été abrogés, mais que l'art. 10 a été maintenu.

Me DECOUX-LAPEYRIÈRE reprend alors d'une voix émue : « Au nom de la défense, en général, permettez-moi non pas de parler des injures qui viennent d'être proférées et qui ne peuvent pas vous atteindre, mais de l'incident qui vient de s'élever. M. le président vient de déclarer qu'il allait faire l'application à un accusé de la loi de septembre ; que le conseil me permette de protester contre l'application d'une loi abrogée. Dans cette grave circonstance il n'y a pas de discours à faire, il y a des conclusions à poser, nous avons à nous renfermer dans ce que nous croyons être notre droit, et nous lisons purement et simplement les conclusions suivantes :

Il plaira au conseil de guerre :

Ne pas appliquer la loi de septembre abrogée par le gouvernement provisoire.

Signé : Decoux Lapeyrière.

A ces simples et nobles paroles, Me Cresson ajoute quelques considérations. Notre tâche est pénible, dit-il, nous avons à défendre des prévenus sur la tête desquels pèse la plus terrible des accusations. Mais, permettez-moi de vous le dire, messieurs, la qualification du fait principal ne peut être encore donnée ; c'est après les débats seulement qu'il sera possible de dire si le général et son aide-de-camp sont tombés victimes d'un assassinat ou d'une exécution militaire.

Je supplie le conseil de comprendre et de respecter les motifs qui nous forcent à établir cette distinction.

LE PRÉSIDENT déclare que le conseil suspend l'audience pour délibérer sur l'incident.

Cet incident devient bientôt, parmi les défenseurs et les sténographes, l'objet des plus vives discussions.

Au bout de vingt minutes, le conseil rentre en séance, et rend un arrêt conçu en ces termes :

Le conseil, après avoir délibéré sur les conclusions de Me Ducoux-Lapeyrière,

Ordonne en vertu de l'art. 10 de la loi du 9 septembre 1835, que l'expulsé Nourrit sera, pour aujourd'hui, expulsé de l'audience.

Il est ensuite procédé aux interrogatoires de Naudin, Gautron, Mousset, Luc, Vappreaux aîné, Vappreaux jeune et Dugas.

Deux ou trois prévenus seulement restent encore à entendre. Demain, commenceront les dépositions des témoins.

FAITS DIVERS.

M. de Saint-Priest a été élu aujourd'hui membre de l'Académie en remplacement de M. Vatout.

---

(1) 13 700 rations, réparties entre 5 150 hommes, ne donnent que 2 rations et demie environ à chaque homme.

(2) Les pétitions de M. Poucel et autres aux précédentes chambres et à l'Assemblée nationale font connaître les détails les plus affreux sur le sort réservé à nos malheureux compatriotes de la campagne qui sont tombés au pouvoir des hordes de Rosas, et à ce sujet un journal du Rio de la Plata, dont un exemplaire est déposé au ministère des affaires étrangères, donne les détails les plus circonstanciés sur le sort de 32 Français égorgés dans la campagne de Montevideo par les troupes du général Oribe. Et la *Presse* a le triste courage d'offrir aux Français une protection efficace de la part de ce général !

(3) Fort voisin de Montevideo et qu'Oribe a plusieurs fois tenté de prendre par la trahison, et dernièrement encore, au mois d'octobre dernier ; après avoir échoué dans cette tentative, toutes les sources ont été empoisonnées par le lieutenant de Rosas.

— Tous les prévenus du 15 mai, qui étaient compris dans l'ordonnance de prise de corps, ont été mis en accusation et se trouvent renvoyés devant la haute cour nationale dont M. Barrot a réclamé la convocation.

Les sieurs Blanqui, Martin dit Albert, Barbès, Sobrier, Raspail, Quentin, Dégré, Larger, Borme, Thomas, Louis Blanc, Seigneuret, Houneau, Huber, Laviron et Napoléon Chancel, sont accusés d'avoir, en mai 1848, commis un attentat ayant pour but de détruire ou de changer le gouvernement, et d'avoir, à la même époque, commis un attentat ayant pour but d'exciter la guerre civile en portant les citoyens à s'armer les uns contre les autres.

Les sieurs Courtais, Caussidière et Villain sont accusés de s'être rendus complices desdits attentats, en aidant et assistant avec connaissance les auteurs dans les faits qui les ont préparés ou facilité dans ceux qui les ont consommés.

Huit de ces accusés sont contumaces ; ce sont les sieurs Louis Blanc, Seigneuret, Houneau, Huber, Caussidière, Laviron, Chancel et Villain.

— Les bruits de conspiration carliste dont nous avons parlé prennent de la consistance et sont l'objet des conversations des faubourgs, dont la population ouvrière est plus particulièrement le point de mire des agitateurs qui espèrent trouver en elle un actif et puissant auxiliaire. Voici un document qui nous est fourni par des témoins dignes de confiance et qui pourra peut-être mettre sur la voie le zèle des agents de M. le préfet de police. Dans la nuit de samedi à dimanche, vers une heure du matin, un ouvrier sortant de la rue de Seine-Saint-Germain traversait le pont des Arts, en criant alternativement : « Vive le roi ! vive Henri V ! » Interrogé par des passants sur les motifs de cette manifestation bruyante, le partisan improvisé de la légitimité, vêtu du costume d'ouvrier, répondit qu'il sortait d'une réunion présidée par des messieurs bien habillés, qui avaient distribué à lui et à un certain nombre de ses camarades une somme d'argent, à la condition de se tenir prêts à agir au premier signal contre la République. Sur les observations qui lui furent faites sur le rôle qu'il avait accepté, l'ouvrier fit cette réflexion : « Ma foi, tant pis pour les payeurs, j'aime mieux crier : Vive le président ! » Et, en effet, il continua sa route en répétant ce cri, qui formait l'heureuse contre-partie de celui qu'il proférait quelques instants auparavant. (*La Liberté.*)

— Le ministre des travaux publics a chargé MM. Constant Dufeu, Edouard Renaud et Godebœuf, architectes, de l'étude d'un projet d'Hôtel des Invalides civils, et ces projets sont en ce moment soumis à l'examen du conseil des bâtiments civils.

Cet hôtel, destiné aux ouvriers invalides, serait une honorable retraite pour ceux qui avec une bonne conduite se trouveraient, par accident, privés de tous moyens d'existence. Ce projet ne sera probablement que le spécimen de la réforme qu'on doit introduire dans l'assistance publique ; car tous les départements devront plus tard créer de semblables retraites ; l'on sait avec quelles difficultés les vieillards infirmes et pauvres de Paris sont admis dans nos hospices, et avec quelle répugnance ils entrent à la dernière extrémité dans les hôpitaux. (*Presse.*)

— Un nouveau malheur vient de frapper le port de Bordeaux : le beau navire à trois mâts *le Victorieux*, appartenant à des armateurs de cette ville, venant de la Martinique et se rendant à Marseille avec un chargement de sucre et de café, a coulé bas à la hauteur de Barcelone, et a péri corps et biens. De tout l'équipage, composé de dix-huit personnes, il ne s'est sauvé qu'un mousse. (*Guienne.*)

— L'*Echo de Memel* annonce, sous la rubrique de la Pologne, que les marches des troupes n'ont point encore cessé. Les soldats disent qu'au printemps prochain ils entreront en Italie. Les troupes sont bien tenues et bien payées ; l'empereur a donné des ordres positifs à cet égard.

— Le gouvernement a décidé que la statue en marbre de l'amiral Linois, le vainqueur d'Algésiras, qui vient de mourir, serait placée au musée de Versailles.

— On assure que le gouvernement a l'intention de saisir prochainement l'Assemblée d'un projet de décret ayant pour but de classer les employés des mairies, de les soumettre à la retenue et de les faire jouir de la retraite. Ils seraient désignés désormais sous le titre d'officiers municipaux. Il y en aurait de plusieurs classes et de plusieurs rangs. (*Estafette.*)

— Deux officiers de chasseurs, en garnison à Limoges, se sont battus en duel dans le manége, à la suite d'un démenti légèrement donné. L'un d'eux, M. Lemaitre, s'est enferré et est mort sur le coup.

— Un événement des plus tragiques est arrivé ces jours derniers dans les environs de Blois. Une femme, fort maltraitée depuis longtemps par son mari, s'est précipitée dans la Loire, après avoir fortement lié autour de son corps son unique enfant. Les deux cadavres ont été retrouvés.

— Un fait grave a amené, dit-on, une rupture ouverte entre M. de Titow, représentant de la Russie, et le général Aupick, ambassadeur de la République française à Constantinople. M. de Titow n'ayant pas voulu que les bâtiments russes saluassent le pavillon de la République, le jour de la proclamation de la constitution, le général Aupick a ordonné aux bâtiments français de s'abstenir de saluer le pavillon russe le jour de la Saint-Nicolas, fête de l'empereur, comme cela se faisait de temps immémorial. On dit aussi que M. Drouyn de Lhuys a remis au ministre de Russie à Paris une note dans le but d'arranger cette affaire. (*Estafette.*)

— Plusieurs ouvriers nous écrivent de Versailles qu'un médecin et un avocat qui ont échoué aux dernières élections parcourent la ville pour faire signer la dissolution de l'Assemblée ; ces courtiers du royalisme disent que les affaires ne se rétabliront qu'après qu'on aura expulsé la Montagne. Il n'est pas de calomnie qu'ils ne propagent contre les républicains. Fort heureusement les ouvriers ont bientôt reconnu la trahison, et les voyageurs légitimes en seront pour leurs frais de route. Et voilà comment la réaction raccole quelques signatures dont elle fait un si ridicule étalage ! (*Réforme.*)

— On a fait partir avant-hier, dans la nuit, une première escouade des détenus *politiques* pour les prisons centrales, Melun, Saint-Michel. Hier, dit la *Réforme*, on a *ferré* pour le bagne une seconde escouade de condamnés *politiques*, lesquels sont en route pour Brest, Toulon ou Rochefort.

Voici, d'après une lettre écrite au *Peuple*, les noms de ceux qui sont partis avant-hier soir, et de tristes détails sur leur départ :

» Voici les noms de ceux qui sont partis hier soir : Largillière, Racarie, Milon, Husson, Chamel, Voisambert, Guérineau, Jacquot, Lefèvre. On avait également désigné pour ce départ Testulat et le comte de Fouchécourt ; le premier était malade, il a été remplacé par Grenou. Quant à M. de Fouchécourt, connu pour ses opinions légitimistes, il a, grâce à des démarches actives, obtenu un sursis et une promesse de commutation. Il est condamné à vingt ans de fers. L'ordre de surseoir à son transfèrement est arrivé à deux heures du matin. On l'a remplacé par le citoyen Jeannot.

» L'attitude ferme et énergique des condamnés de juin ne s'est pas démentie. Ils ont soutenu avec courage et dignité la plus terrible de toutes les épreuves, celles des adieux à leurs familles. Ç'a été une scène navrante que cette dernière entrevue ; les cris et les sanglots des femmes et des mères, les adieux et les encouragements des amis, les paroles de consolations prodiguées par les victimes à leurs parents éplorés, formaient un tableau qui eût attendri les plus cyniques des réactionnaires. »

— Le 24 courant, à 2 heures, les artistes de la Société de l'Union musicale donnent leur premier concert dans l'élégante salle de la Chaussée-d'Antin, au bénéfice des pauvres du 2e arrondissement. Le programme de cette matinée musicale est de nature à satisfaire vivement tous les vrais amateurs de musique. L'orchestre, dirigé par M. Manera, exécutera la symphonie en *ut mineur* de Beethowen. Alexis Dupont s'y fera entendre, ainsi qu'une de nos plus habiles cantatrices. L'ouverture de *Guillaume Tell* et l'admirable concerto de Weber pour piano et orchestre, exécuté par Mlle Aglaé Masson, une de nos virtuoses les plus habiles, complètent ce riche programme.

On trouve des billets chez tous les marchands de musique et à la salle du concert, 49 bis, rue de la Chaussée-d'Antin.

ASSOCIATION FRATERNELLE MÉDICALE. — Cette association va établir un service médical et pharmaceutique dans tous les quartiers de Paris, à partir de lundi prochain, 22 du courant ; elle ouvre un service de consultation tous les jours, de 8 heures du matin à 4 heures du soir, rue des Prouvaires, 8. Le dimanche jusqu'à midi seulement.

De 8 à 10 heures du matin les consultations sont gratuites.

CLUB DE LA JEUNE-FRANCE, barrière Poissonnière, maison Fontaine. La première séance de ce club aura lieu le vendredi, 19 janvier, à sept heures du soir. Ordre du jour : Quelles sont les conditions vraies de la République démocratique ? — Le discours d'ouverture sera fait par le citoyen Jules Lechevalier.

AVIS AUX DÉMOCRATES DE LA 1re LÉGION. — La réunion électorale préparatoire qui avait été annoncée pour lundi, 15 janvier, au club Valentino, local choisi pour cette convocation, n'ayant pu avoir lieu par suite de la fermeture imprévue de ce club, le comité du 1er arrondissement prévient tous les sincères républicains qu'une nouvelle réunion aura lieu à 8 heures précises, ce soir, *vendredi* 19 janvier, rue de la Pépinière, 114.

L'élection du colonel de la 1re légion étant irrévocablement fixée à demain *samedi*, tous les démocrates-socialistes qui font encore partie de cette légion sont *instamment priés* de ne pas manquer à la réunion de ce soir, afin d'y entendre les candidats et de porter leur choix définitif sur celui qu'ils jugeront le plus propre à opposer aux candidats de la réaction.

L'ARGENT ET LA FAMILLE. — On lit dans le *Progrès du Pas-de-Calais* :

« Lundi matin, un cadavre fut trouvé dans les fossés des fortifications, au pied d'un des remparts les plus élevés, à l'endroit qu'on nomme la Brèche. De fortes contusions à la tête, plusieurs côtes affreusement enfoncées, semblaient avoir causé la mort, mais accusaient plutôt un accident qu'un meurtre. Telle fut, du moins, l'opinion des médecins. Quant à reconnaître le malheureux, la justice ne tarda pas à réussir. Les soldats du poste de la porte Ronville avaient vu passer vers les onze heures un homme ivre, dont le signalement était identique ; un négociant s'était refusé, dans le cours de la journée, à recevoir 200 fr. que lui apportait d'Achicourt un débiteur dans un état complet d'ivresse. C'était bien le même homme, moins les 200 fr. Qu'étaient-ils devenus ?

La famille fut appelée d'Achicourt pour constater l'identité. « Tiens, mon mari, s'écria la femme d'un ton d'indifférence assez comique. Là, j'avais bien prévu qu'il finirait mal ! » Puis, se ravisant : « Mais il avait de l'argent sur lui... en a-t-on retrouvé ?... » Et sur la négative, les sanglots éclatent cette fois avec désespoir et sont bientôt répétés par toute la famille. Tableau touchant !

La justice continue ses recherches.

PETITE CORRESPONDANCE.

Toulon. — M. P. — Reçu les [illegible]. — Nous attend. le détail. — Remerciem. à tous. — Le double emploi a été évité. — Le ouvrage est à l'ordre du jour.

Vienne. — M. C. — Le sentim. que vous exprimez si vivement est presque unanime dans l'Ecole, et les témoign. que nous recevons tous les jours nous le démontrent. — Nous nous conformons aux deux lettres. — Reçu les 200.

Ambert. — M. B. — Reçu. — Merci à tous les trois.

Les Nouettes. — M. V. D. — Merci. — Tous nos efforts sont dirigés dans ce sens, et le dern. bull. vous le prouve.

Nîmes. — M. B. de C. — Vos obs. nous sont préc., mais leur applic. se trouve, par le fait, très restreinte. — Vous vous en applaudirez comme nous.

Dieulefit. — M. D. — Reçu. — Remerciem. cord.

Cassagnoles. — M. D. — Nous ne pouvions pas douter de votre intention. — Nous transmettons.

Rochefort. — M. M. — Reçu. — Affect. compl. — Nous expédions. — Très bien.

Auch. — M... — Tous ces détails nous intéressent et nous donnent la mesure de votre dévouem., mais ils ne nous surprennent pas. — Merci.

Latour-du-P. — M. J. — Merci. — Nous expédions.

Louhans. — M. D. — Nous ne vous en tenons pas moins compte, et vous serrons cordial. la main.

Rodez. — M. H. C. — Complètement d'accord.

Versailles. — M. A. C. — Vos lettres sont bien reçues et vos visites désirées.

Nantes. — M. P. — Nous n'avons point interrompu, et dans tous les cas votre traduction est inexacte.

Mariet. — M. G. — *Défense* est épuisé, nous complétons par B. de K.

Lorient. — M. P. — B. de K., 1re éd. : épuisé.

Chalon-s.-S. — M. L. — Reçu votre lettre. — Noté votre dem. de livres et de nos ; 7 fr. les 100.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS.	Un an	26 fr.	Six mois	14 fr.	Trois mois	8 fr.
DÉP. ET ÉTRANGER.	—	32	—	17	—	9
PAYS à surtaxe.	—	40	—	26	—	14
AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :						
PARIS, DÉP. ET ÉTR.	—	6	—	3	—	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 4.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES	
Une à quatre fois en un mois	60 c.	Annonces anglaises	30 c.
Cinq à neuf —	50	Réclames-notices	50
Dix fois et plus. —	40	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 18 janvier.

Les rentes sont froides aussi bien que les transactions commerciales. Tout meurt à petit feu.

La bourse des marchandises est dans la désolation, le commerce est retombé dans la torpeur.

Les grands diplomates se sont tous réunis sous le sceau de la discrétion pour une question de haute gravité. Il se fait quelques ventes là-dessus à la coulisse, mais rien autre ne transpire.

Le 5 0/0, laissé à 75 45, débute mieux, à 75 70 ; mais il ne peut s'y maintenir : il tombe à 75 10 et finit à 75 25 fin courant et 75 30 au comptant ; c'est une baisse de 20 c.

Le 3 0/0 de 45 75 et 35 80 tombe à 45 50 à terme et 45 60 au comptant, avec 15 c. de faiblesse.

La Banque de France, qui était à 1700 fr., perd 5 fr., à 1695 fr.

Les chemins de fer fléchissent presque tous ; Orléans perd 4 à 706 25. Avignon-Marseille est bien tenu à 190. Le Nord finit faiblement à 388 75.

Le marché finit lourdement.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Cinq 0/0	75 45	75 70	75 [illegible]	75 25

18 janvier. — AU COMPTANT. — COURS DE CLÔTURE.

5 0/0 j. du 22 sept.	[illegible]	4 Canaux avec primes	990 »
— Emprunt 1848	75 30	[illegible]	[illegible]
3 0/0 j. du 22 mars	45 60	Caisse hypothécaire	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Rente de Naples	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Récép. Rothschild	[illegible]	[illegible]	[illegible]
5 0/0 de l'Etat romain	75 [illegible]	[illegible]	[illegible]
5 0/0 belge 1840	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Obligations de la Ville	1125 »	Lots d'Autriche	350 »

CHEMINS DE FER. — CLÔTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	[illegible]	310 »	Orléans à Bordeaux	[illegible]	376 25
Versailles, rive droite	122 50	120 »	Du Nord	[illegible]	388 75
— rive gauche	115 »	[illegible]	De Paris à Strasbourg	[illegible]	332 50
Paris à Orléans	710 »	706 25	Tours à Nantes	[illegible]	212 50
Paris à Rouen	427 50	[illegible]	Paris à Lyon	[illegible]	[illegible]
Rouen au Havre	240 »	[illegible]	Montereau à Troyes	[illegible]	105 »
Avignon à Marseille	187 »	190 »	Dieppe à Fécamp	[illegible]	[illegible]
Strasbourg à Bâle	92 50	[illegible]	Paris à Sceaux	[illegible]	[illegible]
Du Centre	254 25	[illegible]	Bordeaux à la Teste	[illegible]	[illegible]
Amiens à Boulogne	200 »	[illegible]			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Nous annonçons avec plaisir à nos lecteurs que les bals d'artistes qui ont lieu dans la salle de l'Ecole lyrique et qui ont obtenu tant de succès les années précédentes, vont nous être rendus. Le premier est fixé au mercredi 24 janvier. On trouve des billets à l'administration, 18, rue de Latour-d'Auvergne, et chez MM. les commissaires de chaque théâtre de Paris. Cette réunion promet d'être une des plus brillantes de la saison.

Spectacles du 19 janvier.

THEATRE DE LA NATION. — Le Violon du Diable, le Philtre.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — La Corruption.
ITALIENS. —
OPERA-COMIQUE. — Le Caïd.
ODEON. — Jacques Martin.
THEATRE-HISTORIQUE. — Les Mystères de Londres.
GYMNASE. — Mme Marneffe, l'Ambassadeur, Rage d'Amour.
VAUDEVILLE. — La Propriété, le Baron, le Feu d'artifice, Maître du Poële.
THEATRE MONTANSIER. — Les Lampions de la Veille et les Lanternes du Lendemain, Ma Maîtresse.
VARIETES. — Deux Anges, Petits souliers, la Reine d'Yvetot, la Pologne, Lise.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Les Marrons d'Inde, l'Auberge, Tragaldabas.
GAITE. — L'Homme au Masque de Fer, les Sept Tours.
AMBIGU-COMIQUE. — Les sept Péchés capitaux, Napoléon.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — L'Habit ne fait pas le moine, Apprenti, Antoine, 1848.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple). — La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES. — Le Diable, la Courte-Paille, Prince, Tony.
DELASSEMENTS. — Entre Amis, Jolie Fille, la Revue.

Imprimerie LANGE LEVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 20. **ÉDITION DU MATIN.** Samedi 20 janvier 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois . . . . 6 f.
Six mois . . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois . . . . 9 f.
Six mois . . . . 17 f.
Un an . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 19 JANVIER.

« Aujourd'hui, la rétribution du travail est abandonnée au hasard ou à la violence. C'est le maître qui opprime ou l'ouvrier qui se révolte. »

« La pauvreté ne sera plus séditieuse, lorsque l'opulence ne sera plus oppressive. »

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Avantages de l'Association et de la Solidarité.

Si nos discordes civiles, si l'incertitude de l'avenir tendent à faire disparaître les capitaux de la circulation, à arrêter les travaux industriels et les transactions commerciales, la mauvaise organisation de notre crédit public est surtout la cause déterminante des nombreux sinistres qui frappent le monde des affaires.

Si le crédit public était fondé sur des bases rationnelles, si le talent et le travail trouvaient, à des conditions équitables, dans un moment donné, le capital dont ils ont besoin, verrait-on chaque jour les maisons les plus honorables, les fabricants les plus actifs, les plus intelligents tomber devant un embarras d'un jour, que quelques milliers de francs souvent leur eussent évité? Verrait-on les entreprises les plus utiles s'arrêter faute de capitaux?

L'une des grandes questions de notre époque est donc l'organisation du crédit.

En attendant que le gouvernement prenne l'initiative de cette utile mesure, les ouvriers cherchent, par l'association, source d'énormes économies, à former ce capital qu'on leur refuse. Mais que de privations, que de rudes labeurs pour atteindre ce but! combien d'associations d'ouvriers succomberont à la peine avant d'avoir pu créer ce fonds de roulement indispensable à toute entreprise industrielle ou commerciale!

Parmi les associations d'ouvriers, celle des selliers, la première qui se soit organisée à Paris après la révolution de février, offre surtout des garanties morales et matérielles.

Formée sous les auspices du ministère de la guerre, l'association des ouvriers selliers obtint d'abord une commande s'élevant à près de 450 000 fr. Les effets de harnachement qu'elle livra à l'armée remplissaient si bien toutes les conditions désirables de qualité et de main-d'œuvre, que l'association reçut de nombreux éloges. De nouvelles fournitures, consistant en gibernes; en selles et en harnais d'artillerie, s'élevant ensemble à près de 100 000 fr., lui furent encore données par l'administration de la guerre.

D'après le premier marché conclu avec le département de la guerre, la gérance de l'association recevait chaque semaine le montant des effets confectionnés et livrés, sauf un sixième retenu par le Trésor comme garantie, jusqu'à complète liquidation. Les 300 ouvriers qui formaient l'association recevaient donc régulièrement le samedi le prix de leurs travaux de la semaine; les fournisseurs étaient payés exactement chaque mois, et le fonds social prélevé sur les bénéfices s'élevait rapidement.

Cette marche facile dura jusqu'à l'expiration du premier marché, au commencement de novembre. Les deux autres marchés, faits selon le mode en usage avec les fabricants, ne parlaient plus d'un à-compte chaque semaine, mais seulement d'un solde de compte après fourniture complète. Il fallut donc travailler sans recevoir d'argent. Les économies disparurent vite devant les besoins journaliers de l'association, et la gêne revint avec les mauvais jours de l'hiver. L'association possédait cependant alors un capital réel de près de 75 000 francs, montant du sixième retenu comme garantie par le Trésor, mais elle ne pouvait encore le toucher. La direction de l'artillerie lui devait en outre près de 40 000 francs, mais la fourniture n'était pas terminée.

Ainsi, au commencement de décembre, *avec un actif* libre de toutes créances, de près de 120 000 francs, avec un matériel considérable, l'association des ouvriers selliers était sans argent. Forte de la bonne réputation qu'elle s'était méritée, et de la confiance que lui témoignaient ses fournisseurs, elle essaya de se faire ouvrir un crédit de 20 000 francs au Comptoir national; les 75 000 déposés au Trésor ne suffirent pas, il fallait des signatures et des garanties qu'elle ne pouvait donner.

Dans cette pénible circonstance, le courage et l'esprit de fraternité n'ont pas manqué à ces honnêtes ouvriers. Depuis près de deux mois, ceux qui ont encore quelques ressources se cotisent pour donner de quoi vivre aux plus pauvres; les malades, les femmes, les enfants ne sont pas oubliés dans ces répartitions, et tout cela se fait avec calme, sans ostentation, comme un devoir.

Un dernier trait dira mieux encore tout ce qu'il y a de dévoûment, de générosité dans ces natures d'ouvriers.

La gérance, espérant toucher plus tôt l'argent qu'on lui doit, a mis en circulation quelques billets. L'un, de 4000 francs, était payable le 15 janvier. De nombreuses démarches furent faites vainement pour trouver cette somme; pas un banquier, pas un comptoir n'ouvrit sa caisse. Que faire? Laisser protester ce billet c'était altérer une confiance à peine établie, c'était se fermer tout crédit. Le 15 au matin, les gérants firent part de leur embarras aux ouvriers réunis. A peine avaient-ils parlé qu'un des ouvriers s'écria : Cotisons-nous! tous répétèrent aussitôt : Cotisons-nous! et sans perdre un instant chacun courut chez lui, prit tout ce qui lui restait d'argent, ou porta ce qu'il avait de plus précieux au Mont-de-Piété, le seul banquier du pauvre, et revint, toujours en courant, rapporter à la caisse ce qu'il avait pu recueillir.

Deux heures après, le billet de 4 000 fr. était payé, et on apportait encore; le soir la somme remise s'élevait à près de 7 000 fr., et l'association put rendre un service à un de ses fournisseurs qui se trouvait gêné.

Dans cette situation, un fabricant isolé n'aurait trouvé aucun secours, il serait tombé. L'esprit de solidarité, qui naît toujours de l'association, a sauvé les ouvriers selliers du naufrage.

Assemblée Nationale.

Ce n'est que demain samedi qu'aura lieu la nomination du vice-président de la République parmi les trois candidats proposés à l'Assemblée nationale.

Aujourd'hui, pour toute besogne politique, l'Assemblée, après une discussion puérile, a voté le chiffre de 48 000 fr. pour honoraires de ce second fonctionnaire de l'Etat, et a décidé qu'il serait logé aux frais de l'Etat.

Une première délibération sur le projet de loi relatif à l'indemnité à accorder aux colons par suite de l'affranchissement des esclaves et quelques rapports de pétitions, ont complété bien ou mal la séance.

Quelques Aveux.

L'*Union* fait les plus grands efforts pour consolider le parti des *honnêtes gens*, c'est-à-dire des hommes qui se résignent à vivre indéfiniment au milieu des infamies de la société actuelle, qui acceptent la continuation de l'exploitation de l'homme par l'homme, du salariat, de la domesticité, de la prostitution, de la banqueroute, etc., etc., des hommes qui ne voient pas les plaies de la société actuelle, ou qui préfèrent l'existence de ces fléaux pesant sur la classe laborieuse, à tout essai de transformation sociale qui mettrait en question leurs intérêts égoïstes.

Ce parti des *honnêtes gens* est le parti des *aveugles*, qui ne voient pas les maux de l'humanité, ou le parti des *sans cœur*, qui s'en consolent, parce que ces maux les atteignent peu, et que le monde aristocratique ou bourgeois fait encore des dîners passables.

Les *Débats* et le *Constitutionnel* sont, avec les journaux légitimistes, les piliers de cette coalition d'égoïstes, et l'*Union* se donne beaucoup de peine pour y attirer ce journal incolore qu'on appelle le *Siècle*. Au point de vue économique et social, le *Siècle* approuverait assez la coalition des honnêtes gens. Le *Siècle* est peu sensible aux souffrances de l'ouvrier, il ne veut lâcher aucun monopole. Comme il n'a jamais étudié le socialisme, il s'imagine que le besoin d'association, d'organisation, de solidarité, qui se fait jour sous mille formes, ne peut aboutir qu'à d'épouvantables cataclysmes.

Mais au point de vue politique le *Siècle* a des doutes : il voit bien que la coalition *des honnêtes gens* ne veut, pour le peuple, ni du droit au travail, ni du droit de vivre, et qu'elle prétend, sous prétexte de propriété, de famille, de religion, maintenir les privilèges les plus odieux de la féodalité territoriale et financière. Le *Siècle* voit tout cela; ce programme l'arrangerait assez, mais en politique il est encore un peu tricolore et ne peut s'empêcher de dire : *Honnêtes gens* que vous êtes! Je sais que la loyauté est au nombre de vos vertus, et que vous avez puisé des leçons de franchise à l'école des jésuites. Vous avez crié plus fort que tout le monde après Février : *Vive la République!* Cela veut dire que vous n'êtes pas républicains, j'entends bien cela. Depuis, vous avez crié : *Vive Napoléon!* à tue-tête; cela veut dire encore que vous cherchez une occasion pour jeter à bas Louis Bonaparte. Parfaitement bien. Avec des *honnêtes gens* comme vous, on s'entend toujours. Puisque vous avez crié : *Vive la République!* et *Vive Napoléon!* vous ne voulez ni de la République, ni de l'Empire; alors c'est la monarchie qu'il vous faut... La monarchie du comte de Chambord... ah! mais! ah! mais! c'est embarrassant. Si le titre *d'honnêtes gens* n'emportait que l'obligation de défendre les agioteurs, je vous dirais : Tope-là! Mais j'ai défendu les institutions de juillet, moi! Je suis une borne économique et sociale, d'accord; mais en politique, j'ai passé longtemps pour avoir des opinions avancées; je ne puis pas, du jour au lendemain, chanter la palinodie; concédez-moi quelque transition pour passer du libéralisme à l'henriquinquisme, qui est évidemment votre dernier mot, puisque vous ne voulez pas en convenir.

Tenez, dit le *Siècle*, nous pourrions faire une transaction sur le terrain du suffrage universel. Le suffrage universel, la volonté du pays tout entier, voilà un principe libéral s'il en fut jamais; rallions-nous à son panache blanc. Si le suffrage universel demande la monarchie, je suis monarchiste; s'il rappelle Henri V, je crie Vive Henri V! mais à une condition, c'est que, si le suffrage universel, autorité suprême, expression de la volonté nationale, redemande ensuite la République, vous conviendrez avec moi que la République aura le droit de détrôner la monarchie.

Oh! non pas! non pas! répond l'*Union*, cela n'est pas de jeu. Le suffrage universel, tant que les paysans se laisseront mener par les propriétaires et par les prêtres qui sont de notre bord; le suffrage universel pour nous donner une Assemblée réactionnaire et pour rétablir la monarchie, à la bonne heure! Mais, la monarchie une fois rétablie, le principe du gouvernement ne peut plus être mis en question; bonsoir au suffrage universel! Nous ne pouvons admettre ainsi l'anarchie en permanence.

Les négociations en sont là. En attendant, et afin de nous faire mieux comprendre toute la sincérité de son libéralisme et de son amour pour le progrès, l'*Union* nous raconte un grand dîner accepté par le président de la République chez M. de Falloux. Les *honnêtes gens* reprochent constamment aux socialistes de ravaler l'humanité au code de la brute, parce que les socialistes demandent du pain pour tout le monde. Aussi pensions-nous que le parti des honnêtes gens ne dînait jamais et qu'il se nourrissait de ses convictions seulement; il paraît cependant qu'un grand nombre d'honnêtes gens, tels que MM. Thiers, Molé, Bugeaud, Viennet, de Noailles, Victor Hugo, Thénard, Cousin, Baraguay-d'Hilliers, Berryer, Larochejacquelein, Bonjean, Bérard, Montalembert, Sauvaire Barthélemy, Béchard, de Mackau et quelques autres, tous adversaires du matérialisme prêché au peuple dans les réunions socialistes, ont dîné réellement chez M. de Falloux. Nous croirons, jusqu'à preuve du contraire, qu'on leur a servi du pain et de l'eau, comme aux anachorètes de la Thébaïde.

A cette réunion, dont nous venons de nommer les principaux convives, deux républicains non socialistes, un protestant, un israélite, donnaient un faux air de tolérance et de largeur; mais le véritable esprit de la fête était fort bien indiqué par le choix des trois journaux seuls représentés par leurs rédacteurs, les *Débats*, le *Constitutionnel* et l'*Union* (monarchique), qui demande tous les jours à mots couverts le renversement de la république.

Quant aux démocrates socialistes, vous comprenez qu'ils brillaient par leur absence.

L'*Union* termine le récit du banquet par cette ironie :

> Une telle réunion dans les salons de M. de Falloux est le plus bel éloge du ministre qui, le premier, a compris et appliqué depuis le 24 février la salutaire et noble maxime de conciliation.

L'*Univers*, autre organe des honnêtes gens, fait aussi de la conciliation dans ces termes :

> Qu'on le sache, l'instruction populaire vraiment gratuite n'est possible que par la liberté donnée à l'Eglise et à ses institutions, et c'est facile à comprendre.

Notez que l'enseignement catholique est subventionné par l'Etat, qu'il n'est pas seulement libre, mais privilégié, tandis qu'on parle de fermer les clubs.

> Supposez cette liberté : il est certain que parmi les institutions de l'Eglise il en est plusieurs qui jouissent de la confiance d'un grand nombre de familles chrétiennes et riches.

Notamment les frères de la doctrine chrétienne, connus à Toulouse et dans mille autres lieux.

> Ces institutions, justement estimées,

Pour leurs succès en cour d'assises,

> Parviendraient donc à former, à l'aide de sommes mises en commun, ou par dons ou par souscription,

Par testaments extorqués au lit de mort, etc., etc.,

> Des maisons d'éducation ; *elles en couvriraient peu à peu le territoire de la République.*

Il faut avouer que ce serait là un brillant avenir, et que si M. de Falloux peut réaliser ce programme de liberté, il faut le proclamer ministre de l'instruction publique à vie!

Esprit des Journaux.

Le *Peuple* nous accuse d'avoir montré, dans notre article d'hier, une humeur chagrine. Il se trompe; ses prétentions à l'esprit gaulois nous ont divertis et nullement chagrinés. Le *Peuple* déclare qu'il ne nous laissera sur la question du capital ni merci ni trêve; afin de le prouver immédiatement, le *Peuple* ajourne l'exposition des procédés que nous lui avons demandés pour obtenir gratis l'usage des capitaux et l'échange au pair d'un produit contre une simple promesse. Le *Peuple* se contente d'insérer une nouvelle lettre de son *Catholique* déjà connu.

Par quelle fantaisie ce monsieur signe-t-il *un Catholique?* Nous ne le savons guère, et le *Peuple* ne le sait pas davantage, car il donne à son correspondant le brevet suivant d'hérésie :

> Ce qui est certain à nos yeux, c'est que, si l'auteur de cette lettre et de la précédente est de bonne foi, et son argumentation nous donne lieu de le croire, il sent diablement le fagot, et qu'il y a peu dans l'Eglise romaine de catholiques de son espèce. Nous en prenons à témoin l'*Univers* et l'*Opinion publique*, défenseurs enragés, ni plus ni moins que la *Démocratie pacifique*, de l'intérêt du capital.

Le *Catholique* sentant le fagot dédaigne fort les disciples de Fourier, bien qu'il rende à Fourier lui-même les plus grands hommages : « Fourier, dit-il, avait le génie de la prévoyance; » Fourier homme supérieur! Fourier profondément dévoué au » progrès social! Fourier le grand socialiste, dont l'orthodoxie » évangélique ne saurait être mise en question! » Voilà dans quels termes on parle du maître, et nous félicitons le *Peuple* de cette justice tardivement rendue.

Mais rien, absolument rien dans l'épître du *Catholique* n'infirme ce que nous avons toujours soutenu, à savoir qu'on a besoin, pour produire, de capital, de travail et de talent.

Que le capital doit être rétribué comme les autres éléments dans la proportion de ses services.

Et que la théorie de Fourier renferme toutes les conditions voulues, d'une part pour que le capital ne soit pas spolié, et pour encourager la création des épargnes;

D'autre part, pour que le capital ne devienne jamais un ins-

trument d'oppression, une puissance prépondérante sur le travail et l'intelligence.

Cette théorie de justice et d'équilibre sauvegarde tous les intérêts, tous les droits, et il est aussi impossible de faire de Fourier un communiste égalitaire, que de transformer ses disciples, comme voudrait le faire le *Peuple*, en *défenseurs enragés de l'intérêt du capital*.

L'*Ère nouvelle* publie une lettre sans signature qui nous aurait été adressée. Nous ne l'avons pas reçue, et nous trouvons dans sa publication la première nouvelle de son existence. Cette lettre use et abuse d'expressions par lesquelles nous avons signalé la chute du christianisme, tel qu'il était compris au moyen-âge et tel qu'on l'interprète encore à l'*Univers*. De nos expressions soigneusement ramassées, l'auteur semble conclure que nous sommes hostiles au principe chrétien. Le principe chrétien est un principe de charité, de fraternité, d'émancipation pour lequel nous avons autant de respect que l'*Ère nouvelle*; mais de ce principe on a tiré des conséquences fausses et par conséquent périssables. Assurément dans l'inquisition et les persécutions religieuses, le Christ n'eût pas reconnu son œuvre. Il y a donc entre les manifestations diverses, entre les fruits légitimes ou illégitimes du christianisme une distinction nécessaire, et l'*Ère nouvelle* la fait aussi bien que nous. La lettre tue et l'esprit vivifie; n'exploitons pas des dissidences fondées sur des mots, quand nous avons espoir de nous accorder sur les sentiments et les pensées. Pour notre part nous ne faisons aucune objection à ces idées de l'*Ère nouvelle*.

Le socialisme dans ce qu'il a de vrai, qu'est-ce autre chose que la science et l'organisation de la fraternité et sublime charité chrétienne? Mais, dit-on, les prêtres défigurent le christianisme et en font un instrument d'individualisme. Ce reproche supposé vrai, vous auriez encore tort, car l'œuvre du Christ n'en reste pas moins la perfection idéale et le modèle de la pratique. Nettoyez le diamant, ne le détruisez pas. Convertissez par la science; ne renversez pas l'édifice.

L'*Univers* a souvent parlé de Fourier, de sa théorie, et toujours avec un dédain superbe; aussi pensions-nous que la démolition de la théorie de Fourier était pour les lecteurs de l'*Univers* un fait acquis sur lequel il n'y avait plus à revenir. Nous sommes bien étonnés de voir dans l'*Univers* l'annonce d'une nouvelle attaque et d'une attaque à fond contre ce pauvre Fourier qui n'avait émis, si l'on en croyait ce journal, que des idées absurdes, ridicules ou infâmes. Tant d'efforts contre un si pauvre adversaire! En vérité, messieurs de l'*Univers*, vous donnerez à penser à beaucoup de monde que vos attaques précédentes avaient bien mal porté coup. Nous craignons que votre nouvelle campagne ne produise pas plus d'effet. Voici comment l'*Univers* entre en matière:

... De tous les genres de despotisme le socialisme est sans contredit le plus dangereux, le plus absolu, le plus incompatible avec la liberté humaine. Lorsque Louis XIV disait: L'Etat, c'est moi, il était socialiste.

Vous devriez ajouter *démocrate socialiste*.

... Parmi les causes qui ont le plus contribué aux erreurs de Ch. Fourier, nous signalons 1° un point de départ contradictoire et impossible; 2° une méthode de même nature; 3° une hypothèse absurde; 4° le manque total d'observation; 5° des analogies sophistiques; 6° un esprit naturellement faux, ne s'entendant pas soi-même et n'entendant pas les autres.

Nous attendons la démonstration qui nous donnera sans doute une nouvelle édition de la fable intitulée *le Serpent et la lime*.

Petit serpent à tête folle,
Plutôt que d'enlever de moi
Seulement le quart d'une obole,
Tu te romprais toutes les dents...

Que le catholique de l'*Univers* continue de mordre. Mais comment concilier son mépris pour Fourier avec l'enthousiasme fouriériste du *catholique* qui écrit dans le *Peuple*? Est-ce que des catholiques ne devraient pas être d'accord sur une question de cette nature? Il est vrai que le catholique du *Peuple* sent le fagot, et que le catholique de l'*Univers* le débite. Bonne réussite pour son commerce!

L'*Unité*, journal de Nantes, dont les études socialistes étaient remarquables de profondeur et de talent, a cessé de paraître, après deux mois d'existence. Voici quelques passages des adieux qu'il a adressés aux ouvriers dans son dernier numéro. Nous les recommandons à toute l'attention des gens *honnêtes et religieux* qui prétendent que socialisme est synonyme d'athéisme et de violence:

Vos souffrances sont grandes, nous le savons; mais votre dévouement est plus grand encore. Ne vous laissez pas aller à l'irritation et à la haine: ceux qui vous combattent sont plus ignorants que mal intentionnés, plus aveuglés que coupables; ils ne vous connaissent pas, voilà tout le secret de leur inimitié. Méfiez-vous de ceux qui prêcheront la guerre entre les classes, la lutte entre les hommes: ceux-là ne sont point des nôtres, car leur parole n'est pas marquée du sceau de la fraternité. Appuyez-vous invariablement sur la loi et la Constitution, parce que ce sont les seules assises inébranlables de toute œuvre sincère; ne cherchez jamais votre route en dehors des voies légales et pacifiques, parce que la force est impuissante à rien fonder et que l'idée seule est créatrice en ce monde. Soyez tolérants et pleins de longanimité.

Rappelez-vous surtout que celui qui ne porte pas la pensée de Dieu au fond de ses entrailles est un roseau flottant; que, si la superstition abaisse l'homme, la religion l'élève et le sanctifie; que l'Evangile est la pierre angulaire du socialisme, et que la République sociale n'est qu'une aberration ou un crime, si elle est autre chose que la réalisation temporelle de la parole divine semée, il y a dix-neuf siècles, par le Christ aux montagnes de la Judée. Ayez la foi, l'espérance, la charité: ce sont les trois vertus de l'œuvre socialiste, comme ce sont aussi celles du catholicisme; car ces deux choses n'en font qu'une. Sous le souffle de cet esprit, allez sans crainte devant vous, en criant, comme le peuple électrisé des croisades: « Dieu le veut! Dieu le veut! »

La Société Académique de Nantes a mis au concours, pour 1849, la question suivante:

« Application du principe de l'association libre dans le travail agricole, avec le maintien absolu de la famille chrétienne.

» Historique des différentes tentatives d'association dans l'antiquité, au moyen-âge et chez les modernes. — Critique des théories et des essais de réalisation.

» Solution pratique. »

Les mémoires devront être adressés au secrétaire-général de la Société Académique de Nantes, avant la fin de septembre prochain, époque à laquelle le concours sera fermé. Le prix décerné sera une médaille d'or de 300 francs.

Le ministère a rendu justice à M. Emile Ollivier; il n'a pas cru que le jeune préfet républicain pût marcher avec lui. M. Léon Faucher vient de le destituer. Avant de quitter le poste qu'il a rempli avec une si haute distinction, M. Ollivier a adressé à ses administrés la circulaire suivante:

LE PRÉFET DE LA HAUTE-MARNE AUX HABITANTS DU DÉPARTEMENT.

Citoyens,

Une décision récente vient de me retirer les fonctions que j'exerçais depuis plusieurs mois. Avant de rompre des relations que vous m'aviez rendues précieuses, je veux remplir un dernier devoir et le plus doux, en vous adressant quelques paroles de gratitude et d'adieu.

Envoyé dans votre pays après de cruelles discordes, au milieu du trouble qui suit les commotions violentes, je m'étais voué comme homme politique à une œuvre de conciliation et de paix. Une noble espérance soutenait mes efforts: je m'étais persuadé qu'à force de dévouement et de sollicitude je parviendrais à détruire toutes les divisions qui attristent les bons citoyens et découragent les plus honnêtes inspirations. Je voulais prendre les différents partis par la main, les mettre en présence et les réconcilier sur le terrain commun de la République et de la patrie.

Comme administrateur, je m'étais appliqué à faire cesser, dans les affaires, le désordre inévitable aux premières heures d'un gouvernement nouveau. Mon ambition était de chercher dans chacun des maires appelés à me seconder, des amis s'inspirant de ma pensée et comme moi serviteurs des intérêts publics.

Placé au premier rang par l'industrie et l'agriculture, votre pays attend encore les améliorations que comporte son heureuse situation. Convaincu que deux intérêts aussi majeurs méritent une égale sollicitude, je m'étais attaché à les développer parallèlement, sans les sacrifier l'un à l'autre. Je désire que cette œuvre, à laquelle j'avais donné toutes les forces de mon intelligence et toute l'ardeur de ma volonté, ne demeure pas interrompue.

Membres du conseil général, maires, gardes nationaux, citoyens, soyez tous remerciés de l'appui que j'ai constamment trouvé dans votre patriotisme. Votre bienveillance, après avoir adouci ma tâche, restera ma meilleure récompense.

C'est avec une profonde émotion et l'âme pleine de reconnaissance que je vous exprime ces sentiments. Le témoignage de vive sympathie et de touchants regrets dont m'a honoré la population entière de Chaumont et du département me rendraient chère ma disgrâce, si elle ne m'éloignait de vous.

Le souvenir de la journée de dimanche ne s'effacera jamais de mon cœur. Il crée entre nous un lien que rien ne saurait rompre. Dans la vie privée où je reviens, je garderai un attachement inébranlable à la Haute-Marne, devenue désormais mon pays d'adoption. Qu'il me soit permis de croire à mon tour qu'après ce dernier adieu quelque chose de moi restera encore vivant parmi vous. EMILE OLLIVIER.

Chaumont, le 14 janvier 1849.

Nouvelles d'Italie.

S'il faut s'en rapporter aux journaux italiens, le *Contemporaneo*, l'*Alba*, *il Nazionale*, la *Costituente italiana* et autres feuilles de Rome et de Florence, il ne paraît pas que l'excommunication papale doive entraver beaucoup les opérations électorales pour la nomination d'une Assemblée nationale à Rome. On écrit de cette ville, 10 janvier, à la *Nazione*, de Florence:

« Le bas peuple a lacéré l'excommunication qui avait été affichée. On a commencé par la déposer dans le nouvel établissement des lieux d'aisance de la rue Frattina, et de là, processionnellement en chantant le *miserere* et mêlant les plus ironiques sarcasmes, le peuple s'est dirigé vers le pont Sisto, et il a jeté l'excommunication dans le Tibre. La masse du peuple prend le plus vif intérêt à l'élection des membres de la constituante romaine.

» A Orvieto il y a eu quelque agitation, fomentée par le marquis Gualtiero. La garde civique de Viterbe, suivie par un canon, a apaisé ce mouvement. L'évêque d'Orvieto s'est bien conduit: par ses exhortations il a calmé l'émeute. Cent gardes nationaux de Viterbe sont en garnison à Orvieto.

Les cercles de Rome et de Bologne ont adopté des catéchismes électoraux qu'ils font distribuer à grand nombre; les cercles de Rome ont aussi publié des circulaires à tous les citoyens, pour les instruire de leurs intérêts et les engager à prendre part aux élections. La réunion de l'Assemblée est fixée, comme on sait, au 25 février.

— On écrit des divers points de la Lombardie, de Brescia, de Crémone, etc., que les Autrichiens se proposent de prendre l'offensive au printemps, et d'entrer à la fois dans le Piémont et dans les légations.

Les journaux d'Italie auxquels est arrivée l'excommunication papale, sont unanimes pour attaquer ou railler cette pièce, quelle que soit leur opinion d'ailleurs. Voici la liste de ceux que nous avons sous les yeux:

TURIN. — La *Concordia*, journal démocratique ministériel; — le *Resorgimento*, journal libéral réactionnaire; — l'*Opinione*, journal démocratique.

GÊNES. — *Il Corriere mercantile. Il Pensiero italiano.*

FLORENCE. — *L'Alba*, *Il Nazionale*, la *Costituente italiana*, la *Democrazia progressiva*.

LUCQUES. — La *Reforma*, journal libéral réactionnaire.

LIVOURNE. — *Il Corriere livornese*, journal démocratique.

ROME. — *Il Contemporaneo*, la *Pallade*, l'*Epoca*.

Nous n'avons pas reçu un seul journal qui approuve cette inqualifiable sortie de Pie IX.

Allemagne-Autriche.

La discussion du chapitre de la constitution, relatif au chef de l'empire, a commencé, dans la séance du 13, au parlement de Francfort. En ce moment, cette question serait capitale si l'Assemblée nationale allemande n'avait perdu son prestige aux yeux de la nation. Qu'importe au peuple s'il y aura un directoire ou un chef unique. Si ce chef unique est un empereur léguant ses droits à ses descendants, ou bien s'il n'est élu qu'à vie. Ces questions, qui ont donné lieu à une foule d'amendements, ne peuvent avoir qu'une solution provisoire.

Cependant, la discussion sera probablement longue et certainement confuse. Dès la première séance les opinions les plus opposées se sont produites à la tribune. M. Schüler (d'Iéna) a plaidé la cause d'un chef élu pour dix années; M. Falck (de la Silésie) s'est prononcé pour la monarchie héréditaire; MM. Biedermann (du Hanovre) et John ont parlé en faveur de l'hégémonie de Prusse; M. Hagen, professeur à Heidelberg, a soutenu la thèse d'un président. Enfin, la République a trouvé un ardent défenseur dans M. Schutz (de Mayence). Ainsi, dès la première séance, six orateurs ont soutenu cinq systèmes différents.

La discussion a continué le lendemain au milieu du même désaccord.

Il n'est point vrai, comme on l'avait écrit, que la diète de Kremsier ait rejeté le premier paragraphe des droits fondamentaux. Ce paragraphe n'ayant pas paru être à sa place, a été renvoyé à un autre endroit.

On parle généralement d'un changement de ministère. A Kremsier surtout, on ne comprend pas que le cabinet puisse rester honorablement, ayant la majorité de la chambre contre lui.

On assure que la chambre va protester contre la nouvelle télégraphique mensongère par laquelle on a répandu dans la capitale, en l'y affichant, la nouvelle fausse que la diète a rejeté le paragraphe des droits fondamentaux.

Dans une proclamation d'un style chevaleresque, Windisgraetz remercie les dames qui lui envoient des objets de toute espèce, travaillés de leurs mains, pour garantir ses soldats du froid. Les sympathies du beau sexe ne peuvent, selon le général bombardeur, qu'encourager les braves soldats qui se dévouent pour leur empereur, et ses droits sacrés, ne reculant ni devant les fatigues d'une campagne dans une saison rigoureuse, ni devant l'héroïque sacrifice de leur vie pour acquérir, sous la bannière victorieuse à laquelle ils ont prêté serment, le calme, la paix et une jouissance parfaite de la constitution octroyée par le monarque.

Le comte Urbano est commandant de Pesth et d'Ofen, qui sont en état de siége, de même que les environs. On a ordonné de livrer toutes les armes. L'armée est partie le 7 de Pesth afin de poursuivre les Hongrois. On croit que la campagne sera terminée et que la Hongrie sera pacifiée avant la fin du mois.

Suivant une lettre de Vienne, écrite le 9, Kossuth aurait été arrêté par des employés et des paysans du prince Bretzenheim; mais des nouvelles de Vienne, parvenues par la voie directe, et qui vont jusqu'au 11 après-midi, ne font nulle mention de cette capture.

On parle d'une augmentation de l'armée et d'une levée de 100 000 recrues qui aura lieu au mois de mars. L'Italie et la Hongrie, épuisées d'hommes et d'argent, fourniront la plus grande partie des troupes.

L'effectif de l'armée autrichienne est en ce moment de 500 000 hommes, dont 358 122 hommes d'infanterie, 64 520 de cavalerie, 31 815 d'artillerie, 40 000 de train. La marine s'élève à 5 539 hommes.

Le martyre de l'Irlande.

On lit ce qui suit dans le *Morning-Herald*:

« Les nouvelles reçues des Mayo et de Galway sont réellement effrayantes. Les pauvres, à Castelbar, sont dans le plus déplorable état. Deux décès par misère et dénuement ont été constatés à Galway et un à Newport, dans le comté de Tipperary. Le corps de Thomas Bukley, mort de faim et de froid, à Newport, examiné par le coroner, était d'une maigreur effroyable. La veuve Brigitte Buckley a déclaré sous serment, devant le coroner, que bien souvent son mari se couchait sans avoir soupé et se levait sans avoir de quoi déjeuner.

» Quelquefois la pauvre veuve donnait à son mari quelques navets qu'il mangeait crus, ou cuits lorsqu'elle avait pu se procurer du sel. Pendant quelque temps, l'administration des pauvres qui était venue visiter Buckley, a fait donner un peu de viande à ce malheureux ménage; mais deux mois avant sa mort l'unique nourriture de cet homme a été de navets. Il paraît que des personnes qui s'intéressaient à lui avaient voulu lui procurer du travail; mais il était trop faible et trop épuisé pour rien entreprendre.

» Le jury appelé à constater le décès, a déclaré que Th. Buckley était mort de faim et faute de pouvoir se procurer les choses les plus nécessaires à la vie.

» Dans le comté de Mayo, un homme nommé Gallagher est mort de faim et de froid. Le jury a rendu un verdict d'homicide contre l'administration des pauvres, pour n'avoir pas secouru ce malheureux. »

Assemblée nationale.

PRÉSIDENCE DE M. BEDEAU. — *Séance du 19 janvier.*

M. DE SAINT-PRIEST, après la lecture du procès-verbal, réclame contre un passage du *Moniteur* de ce matin qui pourrait faire croire que sa proposition sur le recrutement de l'armée avait été repoussée par l'Assemblée. Sa proposition a été renvoyée à titre de renseignement au comité chargé d'élaborer les lois organiques, organisation de la force armée.

Le procès-verbal est adopté.

M. LEFORT GONSOLIN demande un congé qui est accordé. L'Assemblée entend un rapport de pétitions insignifiantes, écartées presque toutes par l'ordre du jour.

M. GOUIN, au nom du comité des finances, dépose un rapport sur le traitement à allouer au vice-président de la République.

Le comité a adopté et propose le chiffre de 60 000 fr. Quand il remplacera le président, il en touchera le traitement, et enfin on lui donnera pour domicile les bâtiments du Petit-Luxembourg.

L'urgence ayant été décidée, l'Assemblée passe immédiatement à la discussion de la proposition.

M. BABAUD LARIBIÈRE conjure l'Assemblée de ne pas entrer dans la voie des traitements. Ce président doit être payé comme président du conseil d'Etat. Décider le contraire ce sera entrer dans une voie aristocratique.

M. Babaud-Laribière se ralliera du reste à un amendement proposé par M. Antony Thouret, et réduisant le chiffre du comité à 40 000 fr.

L'Assemblée passe à la discussion des articles.

Art. 1er. Le traitement du vice-président est fixé à 60 000 fr. par an.

M. ANTONY THOURET développe son amendement qui, comme nous l'avons dit, réduit ce chiffre à 40 000 fr. Le président de l'Assemblée ne touche que 48 000 par an; pourquoi celui de vice-président serait-il plus élevé?

M. ÉTIENNE défend le chiffre du comité.

On a cherché, dit-il, à comparer le président de l'Assemblée nationale à celui du vice-président de la République. Cette assimilation est inexacte. Le président de l'Assemblée ne reçoit qu'une indemnité et non un traitement.

M. LE PRÉSIDENT. Il y a encore un amendement de M. Baratin qui propose le chiffre de 48 000 fr. Il y a trois chiffres en présence. Il est d'usage, en ce cas, de mettre d'abord aux voix le chiffre le plus élevé. (Réclamations à gauche.)

MM. Perrée, Antony Thouret, Deslongrais sont successivement entendus sur l'ordre du vote; l'Assemblée consultée décide que le chiffre de la commission sera mis aux voix le premier.

M. LE PRÉSIDENT. Je mets aux voix le chiffre de 60 000 francs.

M. A. THOURET. Je demande le scrutin de division. (Agitation.)

MM. Saint-Gaudens et Tassel essaient de parler au milieu du bruit.

M. TASSEL. On n'a pas entendu les motifs qui militent pour le chiffre de 48 000 fr. (Exclamations à droite; le bruit couvre la voix de l'orateur.)

M. LE PRÉSIDENT. 20 membres ayant demandé le scrutin de division sur le chiffre de 60 000 fr. proposé par la commission, il va y être procédé.

Cette opération donne le résultat suivant:

Votants,	742
Majorité absolue,	372
Pour,	270
Contre,	472

Le chiffre de 60 000 fr. est rejeté.

On passe à l'amendement de M. Charassin.

Cet amendement est ainsi conçu:

Le traitement du vice-président de la République sera celui du président de l'Assemblée nationale, 48 000 fr. par an.

On propose encore 40 000 fr. et 24 000 fr.

Le scrutin de division sur l'amendement de M. Charassin donne le résultat suivant:

Votants,	749
Majorité absolue,	375
Pour,	516
Contre,	233

Le chiffre de 48 000 fr. est adopté.

L'article 2 est ainsi conçu: « Les bâtiments du Petit-Luxembourg sont affectés au logement du vice-président de la République.

M. GENT propose un amendement ainsi conçu: « Une partie des bâtiments du conseil d'Etat sera consacrée au logement du vice-président de la République. » (Oui, oui.) Le vice-président est président du conseil d'Etat, il est tout naturel qu'il soit logé là où le conseil d'Etat tient ses séances.

QUELQUES VOIX. Il n'y a pas de logement au conseil d'Etat.

M. GENT ne peut pas supposer qu'un immense bâtiment comme celui du conseil d'Etat ne contienne pas un logement suffisant pour loger le vice-président de la République, qui n'est, après tout, qu'un fonctionnaire de l'ordre judiciaire.

M. LACROSSE, ministre des travaux publics, dit que le local du conseil

d'Etat serait difficilement approprié à cette destination. On a reconnu d'ailleurs le danger d'avoir des logements dans un bâtiment qui contient des archives précieuses.

Cependant, la proposition faite par la commission ne peut non plus être adoptée en présence du vote que l'Assemblée vient de rendre ; les bâtiments du Petit-Luxembourg sont trop vastes, le traitement tel qu'il vient d'être fixé, rend toute représentation impossible. Il faudrait mieux dire dans le décret, que le vice-président de la République sera logé aux frais de l'Etat, sauf à discuter ultérieurement le lieu où il devra être logé.

M. GOUIN, au nom du comité des finances, adhère à cette proposition.

L'amendement de M. Gent est rejeté, et la proposition de M. Lacrosse est adoptée.

M. PERRÉE a proposé cet amendement :

« Dans le cas où le vice-président serait appelé à remplacer le président, son traitement sera fixé à 50 000 fr. par mois. »

M. DONATIEN MARQUIS combat cette proposition, qui est mise aux voix et rejetée.

L'ensemble du décret est adopté.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi relatif à l'indemnité à accorder aux colons par suite de l'affranchissement des esclaves.

Après quelques observations de M. Paul Rabuan, l'Assemblée décide qu'elle passera à une seconde délibération.

L'ordre du jour appelle des rapports de pétitions.

Plusieurs rapporteurs sont successivement appelés à la tribune ; ils font à voix basse, au milieu du bruit des conversations particulières, des rapports sur diverses pétitions qui sont pour la plupart écartées par l'ordre du jour.

Plusieurs congés sont demandés et accordés.

M. LE PRÉSIDENT. Voici l'ordre du jour de demain.

Demain réunion dans les bureaux. Nomination d'une commission pour l'examen des propositions relatives aux boissons.

A deux heures séance publique.

VOIX DIVERSES. A une heure !

M. LE PRÉSIDENT. On demande que la séance ait lieu à une heure. (Oui ! oui ! — Non ! non !) Dès qu'il y a opposition, je vais consulter l'Assemblée.

L'épreuve paraît un moment douteuse.

QUELQUES VOIX. Le scrutin de division.

M. LE PRÉSIDENT. Le bureau déclare que la proposition d'ouvrir la séance à une heure est rejetée.

A 2 heures, séance publique. Scrutin pour la nomination du vice-président de la République. Discussion du projet de décret relatif aux accusés du complot du 15 mai.

La séance est levée à six heures.

De la Démocratie en France,

PAR M. GUIZOT.

M. Guizot avait un rôle à jouer dans le dernier acte du drame monarchique.

De nouveaux émigrés entrent en scène, et on peut dire d'eux ce qu'on a dit de leurs prédécesseurs : Ils n'ont rien appris, rien oublié.

Les voici en face de la démocratie dans la même situation d'esprit que les anciens nobles en face de la bourgeoisie ; c'est de leur part même dédain, même ignorance, même colère, et j'ajouterai sincèrement même bonne foi.

M. Thiers résume très bien le côté mercantile de l'aristocratie bourgeoise, M. Guizot en personnifie non moins exactement l'élément noble et sérieux. Le premier, homme d'expédient, est l'incarnation de l'intérêt bourgeois ; le doctrinaire M. Guizot est la bourgeoisie-principe.

C'est par excellence le patricien bourgeois ; et, pour comparer les petites choses aux grandes, l'auteur de la *Démocratie en France* est le dernier Caton de la dernière aristocratie. M. Guizot est profondément convaincu que le gouvernement de la société doit appartenir exclusivement à la bourgeoisie ; l'évolution historique a été close pour lui le jour où la monarchie constitutionnelle a été fondée. Ses livres attestent que c'est chez lui une conviction réfléchie ; sa conduite comme ministre a été de tout point conforme à sa foi scientifique.

C'est très sincèrement que M. Guizot écrit : « Tout le mal vient de la démocratie. »

Si M. Thiers disait de l'esprit démocratique : « l'idolâtrie de la démocratie, » s'il écrivait « le cahos se cache sous ce mot démocratie, »

Chacun se dirait : Marchandons ; nous pourrons faire affaire avec lui. — Quelle est la naïve créature qui doute que M. Thiers ne se ferait aussi démocrate que le premier clubiste venu, si la présidence de la République était au prix de cette conversion ?

C'est ce qui le distingue de M. Guizot. Quand celui-ci écrit :

« La République sociale est à la fois odieuse et impossible ; c'est la plus absurde en même temps que la plus perverse des chimères ; »

On peut être sûr qu'il dit son dernier mot.

M. Guizot parle de la démocratie exactement comme de 1815 à 1820 un noble parlait de la Bourgeoisie. Il n'a jamais supposé, jamais il ne supposera que le sort si légitimement échu, selon lui, à l'ancienne noblesse, l'aristocratie bourgeoise doive l'encourir, si elle reproduit les fautes de sa devancière.

M. Guizot ne se fera pas plus démocrate qu'un Richelieu ou un Rohan ne se fût fait bourgeois au retour de Gand.

Il n'a pas oublié que la Bourgeoisie fut tout ; et, sous prétexte de rétablir « l'ordre social, » il essaie de reconstituer la domination de la Bourgeoisie. Les ultras non plus n'oubliaient pas qu'ils avaient été tout, et comme M. Guizot ils visaient à ressusciter le régime qui n'était plus.

Son ignorance des sentiments et des besoins nouveaux du prolétariat est de tout point semblable à l'ignorance où les émigrés se trouvaient des sentiments et des besoins de la Bourgeoisie.

Un seul trait :

Il dit de la République sociale :

« Elle ne voit dans les hommes que des êtres isolés et éphémères qui ne paraissent dans la vie et sur cette terre, théâtre de la vie, que pour y prendre leur subsistance et leur plaisir, chacun pour son compte seul, au même titre et sans autre fin. »

Et tout cela est dit gravement, sincèrement !

A quoi bon ensuite rendre un compte détaillé de ce livre ? Cependant nous ne demandons pas qu'on nous croie sur parole. La *Démocratie* en donnera prochainement le principal chapitre, celui qui traite de la République sociale.

M. Guizot vient rendre témoignage en faveur de la démocratie de la même façon que les émigrés rendaient témoignage en faveur de la bourgeoisie.

M. Guizot s'offre à conduire la Restauration nouvelle où les ultras ont conduit la Restauration précédente.

VICTOR MEUNIER.

Un reproche.

Tous les jours des hommes qui lisent peu, qui ne réfléchissent guère et qui approfondissent encore moins, répètent que le socialisme n'est qu'une peste morale et une mystification. Parmi ces hommes qui ne lisent rien et qui partant ne peuvent réfléchir sur ce qu'ils n'ont pas lu, ceux qui sont sans haine et sans peur, les plus impartiaux enfin prétendent qu'il y a trois sortes de catégories de socialistes, selon eux définies ainsi : 1° Les utopistes exaltés et excentriques qu'il faudrait régaler de douches au lieu de leur répondre sérieusement ; 2° les vaniteux égoïstes qui se font un piédestal de toute popularité, et qu'il faudrait enfermer au lieu de les laisser déraisonner à perte de vue ; 3° enfin les socialistes de bonne foi qui désirent des réformes indispensables, mais qui semblent avoir trié celles qui ont uniquement pour but l'amélioration du sort d'une seule classe de la société, laissant en oubli les souffrances d'autres déshérités qui, pour dissimuler leur misère et leurs pénibles labeurs, n'en sont que plus malheureux ; car ils sentent mieux leur malheur ayant l'intelligence plus cultivée.

Au premier abord, on serait d'autant plus porté à convenir qu'il y a quelque chose de plausible dans cette récrimination, qu'il est très vrai que, depuis la révolution de février, les socialistes se sont préoccupés essentiellement des classes ouvrières, et que la *Démocratie pacifique* elle-même a cru devoir suivre cette voie parce qu'il lui a paru que c'était là que se trouvait la plus grande difficulté du moment. Mais, nonobstant ce qu'il peut y avoir de fondé dans cette récrimination, le reproche est immérité, du moins quant à la *Démocratie pacifique* ; le désir de le prouver nous amène à répéter les plaintes que nous avons entendu formuler, et ce sera l'occasion de les réfuter par quelques mots.

Eh quoi ! prétend-on, vous n'avez donc souci que de ceux qui travaillent de leurs bras, comme s'ils étaient seuls exposés à mourir de faim ? tandis que vous n'avez pas un mot pour ceux dont l'esprit s'use avec le corps, et qui, eussent-ils la force de recourir à un métier manuel, ne seraient pas sauvés par cette bonne volonté, n'en ayant appris aucun. Ils ont passé vingt années de leur vie à se bourrer de grec et de latin, de sciences exactes ou d'études historiques, trésors peu productifs, il est vrai, pour la plupart, mais qui sont leurs seuls instruments de travail. Est-ce donc que vous auriez peur de défendre la cause de ces milliers d'âmes en peine, dans l'appréhension de perdre un peu de votre popularité ? Mais, en ce cas, prenez-y garde, vous pourriez bien aussi vous-mêmes n'être que des ambitieux. Cependant, quelles souffrances sont plus réelles que celles de ces savants, de ces médecins, de ces avocats, de ces gens de lettres, de ces artistes qui ont amassé plus ou moins de richesses intellectuelles, mais qui se nourrissent à peine, se chauffent encore moins, sont mal logés et ne peuvent subvenir aux plus misérables besoins. Ces médecins et ces savants qui n'ont pas une obole à consacrer à des expériences qui feraient peut-être de plusieurs d'entre eux des hommes remarquables, sont condamnés maintenant à mourir ignorés faute d'un peu d'argent. Ces avocats dont l'honneur a lutté longtemps et luttera peut-être longtemps encore avant de se décider à faire marché de leur incorruptibilité ; ces artistes qui, à défaut de commandes du gouvernement, sont forcés de vendre le fruit de leur travail à un prix au-dessous des frais de leur travail ; ces esprits sérieux enfin qui, après avoir longtemps étudié et médité, sont condamnés au métier du Juif-Errant, cheminant sans relâche à travers la ville afin d'arriver toujours *à propos* pour l'insertion d'un article, c'est-à-dire pour attraper la chance d'un morceau de pain ; tous ces hommes, forcés de porter ce qu'on appelle un habit décent, sous peine d'être mis à la porte de ceux chez qui ils sont obligés de se présenter, n'ont pas même, la plupart du temps, la consolation de se choisir une compagne selon leur cœur, s'ils ne veulent renoncer à tout avenir. Ils sont condamnés au célibat, à moins qu'ils ne trouvent *une dot*. Ainsi ils ont de commun avec l'ouvrier la misère et le travail ; mais ils ont souvent de moins que lui les affections de la famille et du foyer, et ils ont toujours de plus que lui l'obligation de dissimuler leurs secrètes douleurs.

Voilà, dites-vous, ce que nous autres socialistes n'osons pas avouer.

Nous, nous ne reculons pas devant l'exposé de ces douleurs, nous les avons souvent dépeintes, et la théorie phalanstérienne y apportera remède comme à tous les autres maux de la société actuelle.

Sous le régime de l'association, dans le phalanstère, tout labeur intellectuel ou physique a droit à une équitable rétribution, proportionnée toujours à l'utilité du service rendu, et toute aptitude trouve son emploi ; le minimum assuré d'ailleurs à celui qui, ne s'étant pas encore révélé par des travaux supérieurs dans un ordre quelconque, croirait devoir momentanément s'isoler, voyager, faire des expériences, permettrait à tous ceux qui auraient des aptitudes pour telle science ou tel art, de s'y perfectionner sans avoir la crainte d'être arrêté par les soucis matériels et le besoin. Qu'on lise nos livres d'exposition, et l'on verra quelles immenses et magnifiques carrières l'ère phalanstérienne ouvrira aux arts et aux sciences, aux artistes et aux savants. Loin de mériter ce reproche d'oubli, on pourrait plutôt à ce sujet nous accuser de donner dans le genre fantastique, si le merveilleux, dans la théorie de Fourier, n'était pas toujours fondé sur les calculs les plus positifs, sur des démonstrations mathématiques.

Nous ne comprenons pas, du reste, dirons-nous en terminant, le reproche auquel nous répondons. Quand nous parlons de ceux qui ont faim, qui ne peuvent vivre de leur travail, qui souffrent, qui gémissent, qui meurent à la peine, nous parlons non pour ceux-ci ou pour ceux-là, mais pour tous ; non pour les victimes du travail corporel seulement, mais pour toutes les victimes de notre système social. Ceux qui nous blâment ici pourraient bien être les coupables en ayant, à tort, rétréci dans leur esprit la portée et la généralité de nos critiques et de nos aspirations.

On nous prie d'insérer la note suivante :

L'*Univers* s'élève avec violence contre l'Ecole d'administration.

Selon lui « l'école est une idée absolutiste. » Voyez en effet quel odieux attentat à la liberté... des ministres ! Ne plus leur laisser le pouvoir absolu de nommer aux emplois publics des favoris ignorants et incapables.

Vouloir constituer un enseignement préparatoire à la carrière diplomatique, c'est tout simplement « une niaiserie, » selon le même journal. L'accusation de niaiserie tombe en plein sur un [illegible] conseil d'Etat, [illegible] que l'*Univers* glorifiait il y a peu de jours. C'est M. Guizot qui a contresigné la dernière ordonnance sur l'*école des élèves-consuls*.

« Pourquoi donc une école d'administration ? poursuit l'*Univers*. La création des conseils cantonaux rend inutiles les sous-préfets ; il n'y a plus de conseils d'arrondissement. Les sous-préfets n'ont plus de raison d'exister à moins qu'on n'en établisse un par canton. »

Si l'*Univers* veut bien prendre la peine de lire le texte de la Constitution, il y verra que les sous-préfectures sont conservées. Quand même on viendrait à les supprimer, apparemment on ne commettra pas la faute de reconstituer les administrations collectives dont l'impuissance et les vices ont été démontrés par l'expérience de notre première république. L'administration, transportée de l'arrondissement au canton, exigerait, à côté du conseil cantonal, un agent, et ainsi le nombre des administrateurs ne serait pas beaucoup plus grand.

« L'école ne formera pas davantage les membres des conseils de préfecture. On ne donne pas de telles positions à des jeunes gens de 20 à 25 ans. »

Eh ! mon Dieu, c'est précisément parce qu'en fait on les donne trop souvent à des hommes, jeunes ou vieux, mais complètement dépourvus de la science requise, que nous demandons des garanties sociales de savoir et d'aptitude. Les élèves de l'école, après les trois années d'études et les deux ans de noviciat, auraient 26 ou 27 ans. Rien ne s'oppose à ce qu'on exige d'eux une expérience plus mûre pour les élever aux fonctions de conseiller de préfecture. Au reste, si l'*Univers* avait daigné lire le projet de décret, il aurait vu que les fonctions mentionnées par lui, sont bien loin d'être les seules au recrutement desquelles l'école d'administration était destinée.

« Les seules autorités qu'on invoque en faveur de l'Ecole d'administration sont Napoléon et Cuvier, dit encore l'*Univers*, mais Napoléon était un empereur et Cuvier un naturaliste. » Nous avions la simplicité de croire que Napoléon n'était pas seulement une tête surmontée d'une couronne, et nous nous étions laissé dire que Cuvier avait été l'une des lumières du conseil d'Etat. Abandonnons ces deux autorités, puisqu'elles ne trouvent point grâce devant l'*Univers*. MM. de Barante, Rossi, Macarel, Saint-Marc Girardin, de Gasparin, Vivien, Wolowski, Bignon, Boulatignier, de Cormenin, etc., ne sont ni des empereurs, ni des naturalistes. Tous, sans distinction d'opinion ni de parti politique, ont concouru à propager l'idée-mère de l'école d'administration, c'est-à-dire la nécessité d'un enseignement et d'un noviciat administratifs. Autant de communistes !... Autant de sectateurs de la « folie saint-simonienne ! » Les voilà bien et duement excommuniés par l'*Univers*.

L'*Univers* traite fort cavalièrement l'intérêt des jeunes gens qui appartiennent à l'Ecole. Ils n'auront, dit-il, perdu qu'un semestre. L'*Univers* oublie qu'un grand nombre de ces jeunes gens se destinaient à l'Ecole de Saint Cyr, à l'Ecole polytechnique, à l'Ecole normale, à l'Ecole forestière, lorsqu'ils ont abandonné ces diverses directions pour entrer dans la carrière nouvelle que le gouvernement leur ouvrait. Trop âgés maintenant pour entrer dans les autres écoles spéciales, leur avenir serait immédiatement perdu, si les tranchantes et dédaigneuses affirmations de l'*Univers* faisaient loi pour la sagesse et la loyauté de M. de Falloux.

Deuxième conseil de guerre.

AFFAIRE DU GÉNÉRAL BRÉA.

Audience du 19 janvier.

La séance est ouverte à 11 heures un quart.

Le président annonce que l'accusé Nourrit, exclus hier du débat, a refusé aujourd'hui de s'y présenter ; que sommation d'y comparaître va lui être notifiée.

On procède à l'interrogatoire de Larb.

Après cet interrogatoire, Me Cartelier, défenseur de Nourrit, prend la parole et déclare qu'il a fait de vains efforts pour engager Nourrit à reparaître à l'audience ; de la persistance des refus de son client, Me Cartelier tire la conséquence qu'il a perdu sa confiance, il croit dès lors devoir déserter sa défense et engage M. le président à désigner un autre avocat pour le remplacer.

Le président fait remarquer à Me Cartelier qu'il a été chargé d'office de cette défense, et qu'il ne peut honorablement la déserter sans aucun prétexte.

Ces paroles du président sont accueillies dans tout l'auditoire par un vif sentiment d'approbation.

Me CARTELIER déclare alors qu'il attendra, pour prendre une résolution définitive, le résultat de la sommation qui doit être faite à Nourrit. Il prie en tout cas le tribunal de lui adjoindre un confrère.

Après cet incident, le conseil procède à l'interrogatoire des prévenus Bussières, Choppart, Nuens et Bressa.

La séance, suspendue quelques instants, est reprise à deux heures et demie.

Pendant la suspension, la foule qui assiège les issues de l'hôtel et le peu de places disponibles dans l'enceinte de la salle d'audience, reste immobile ; chacun craint de ne pouvoir retrouver la case où il s'est glissé. Plusieurs représentants du peuple font passer leurs médailles au commissaire du gouvernement, afin d'être admis dans l'auditoire. Me Plée ne parvient qu'à grand peine à les satisfaire.

A la reprise de l'audience, le président fait donner lecture du procès-verbal de l'huissier chargé de notifier à Nourrit la sommation de se présenter.

Il résulte de ce procès-verbal que Nourrit persiste dans son refus et ne consent pas même à en donner les motifs.

M. LE PRÉSIDENT déclare que, vu le refus de Nourrit et nonobstant son absence, il sera passé outre aux débats.

Tous les accusés ont été interrogés, il est passé à l'audition des témoins.

Le premier témoin M. Dore est absent. L'huissier annonce que ce témoin n'a pu être retrouvé.

Il est donné lecture de sa déposition.

Le conseil entend ensuite MM. Dumont, Lavigne, et le capitaine Desmarets, qui depuis les journées de juin a été promu au grade de lieutenant-colonel.

La déposition de ce témoin est très étendue ; il rend un compte détaillé des derniers instans du général et de son aide-de-camp.

Plusieurs des faits allégués par lui sont contestés par les prévenus.

Le témoin Mallet qui lui succède fait une déposition insignifiante.

L'audience est levée à cinq heures.

Avis sur l'emploi des timbres d'affranchissement.

Nous devons avertir les personnes qui placent le timbre d'affranchissement de la poste sur le cachet de leurs lettres qu'elles en font perdre ainsi le bénéfice au destinataire. La rapidité du travail des bureaux ne permet pas d'examiner les lettres sous toutes leurs faces pour vérifier si elles portent l'estampille de franchise. *Cette estampille doit être placée sur la face qui porte l'adresse et au coin gauche supérieur* ; autrement, la lettre *risque fort d'être taxée* comme si elle n'était pas affranchie.

FAITS DIVERS.

M. Fortoul, doyen de la Faculté des lettres d'Aix, vient d'être élu représentant du peuple dans le département des Basses-Alpes, en remplacement de M. Deroize, démissionnaire.

— Nous apprenons que cinquante-deux femmes détenues à Saint-Lazare, à la suite des événements de juin, ont été mises en liberté hier, d'après une décision de M. le président de la République. (*Patrie.*)

— Hier, dans la journée, plusieurs femmes de condamnés politiques sont venues à l'Elysée national, pour demander à M. le président de la République de faire accorder à leurs maris un sursis de départ.

M. le président de la République les a accueillies avec bienveillance, et [illegible] que leur demande serait exaucée. (*Idem.*)

— La haute cour de justice [illegible] sait, [illegible] membres de la cour de cassation [illegible]. Elle a nommé pour son président M. Béranger [illegible] arrêté qu'elle siégera à Bourges pour juger les [illegible] l'attentat du 15 mai. (*Idem.*)

— Aujourd'hui, au théâtre Saint-Marcel, la première représentation des *Juifs sous Charles VI*, par Saviniea Lapointe.

— Les habitants de Port, département du Calvados, ont adressé une pétition à l'Assemblée nationale pour implorer le secours du gouvernement en faveur de plus de cinquante familles de pêcheurs qui ont été ruinées par la perte de leurs bateaux, et des agencements détruits par les tempêtes de ces jours derniers sur nos côtes.

Une ruine semblable en plein hiver, saison toujours si dure pour les travailleurs, doit appeler l'intérêt de l'Assemblée sur le sort de tant de familles réduites à mendier leur pain.

— On nous prie d'annoncer que les démocrates socialistes de la 1re légion, convoqués ce soir en réunion électorale préparatoire, rue de la Pépinière, n° 114, viennent d'adopter pour leur candidat définitif au grade de colonel, le citoyen Buvignier, représentant du peuple de la Montagne.

Les membres du bureau du comité du 1er arrondissement conjurent les électeurs de se rallier à ce choix, et de porter *demain samedi*, jour de l'élection, tous leurs votes sur le citoyen BUVIGNIER.

Il a été convenu que, si le scrutin de demain samedi, ne donnait de majorité absolue à aucun candidat, une nouvelle réunion aurait lieu le soir, au même lieu, à huit heures du soir.

— L'administration des douanes vient de publier le tableau général des mouvements du cabotage pendant l'année 1847. Ce volume forme la suite et le complément du tableau du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères pour la même année.

Cet ouvrage est en vente à la librairie du Commerce, rue Sainte-Anne, 79, à Paris.

— Le docteur Bellenger, de Senlis, comparaîtra prochainement devant la cour d'assises de la Seine, pour sa brochure intitulée : *Simple Rapprochement*.

— C'est le 8 du mois prochain qu'aura lieu à Poissy le célèbre marché dans lequel sera acheté le bœuf gras de 1849. Si l'on en croit les engraisseurs qui fournissent ce marché, le concours sera magnifique.

— On sait que les colons partis de Paris pour l'Afrique ont été reçus avec une fraternelle bienveillance par les habitants d'Alger, d'Oran et de Ténez. L'Algérie a montré ainsi qu'elle est digne de s'assimiler à la France et d'entrer dans le sein de la mère-patrie.

Seule, la ville de Bone, par une fâcheuse exception, a manqué aux devoirs de l'hospitalité. Elle a accueilli les émigrants avec froideur et défiance. Ces préventions que nos frères malheureux n'auraient pas dû trouver dans une ville française et républicaine, méritent un blâme sévère. Nous regrettons que ces reproches tombent sur les honorables habitants de Bone; mais nous ne pouvons garder le silence. Nous demanderons pourquoi le sous-commissaire, M. Demanche, manquant à toutes les obligations de sa charge, n'a pas préparé pour les colons une réception plus convenable; pourquoi les baraques, si nécessaires dans la saison des pluies, n'étaient pas achevées à l'arrivée du convoi; pourquoi enfin la sollicitude de l'administration a fait si complètement défaut aux Français conduits par la misère dans ce coin de l'Algérie?

Qu'on se rappelle que M. Demanche était, dans les beaux temps de la monarchie, conseiller de préfecture à Alger, et qu'il n'a jamais montré beaucoup de sympathie pour les projets de colonisation républicaine. M. Demanche tient [illegible] peu sans doute à la reconnaissance des émigrants et aux éloges de la presse : aura-t-il l'approbation du gouvernement?

— Le département de la Vienne avait deux représentants à nommer. On ne connaît encore que le résultat de 18 cantons sur 31. Le voici :

MM. Proa, ancien député,	8 479
Hennecart, id.,	6 886
Bourlon, directeur du chemin de fer de Paris à Bordeaux,	3 744
Demarçay,	3 707
Fradin, ex-sous-préfet de Chatellerault.	3 293

Probablement les votes des 13 autres cantons ne changeront rien à ce résultat.

— On assure que M. Odilon Barrot va rétablir les présidents de cours, juges et procureurs-généraux qui ont été destitués brutalement par M. Crémieux, après la révolution de février. La première présidence de la cour de Rennes, qui est encore vacante depuis la démission de M. Plougoulm, sera rendue, dit-on, à son titulaire.

(*Evénement.*)

— Les visiteurs de la salle des Pas-Perdus s'entretiennent de la réaction qui s'opère contre l'élu du 10 décembre. C'est surtout dans la banlieue que se manifestent les symptômes d'opposition contre Louis Napoléon Bonaparte. Ceux qui des premiers se sont ralliés à ce nom comme à un symbole d'ordre se demandent aujourd'hui pourquoi les actes du ministère actuel sont en désaccord avec les principes écrits dans la profession de foi du président de la République.

Cet antagonisme qui se déclare entre la population parisienne et l'élu du 10 décembre donne beaucoup à penser à ceux qui cherchent à approfondir la situation politique actuelle. On s'inquiète également de la présentation des trois noms parmi lesquels l'Assemblée nationale doit choisir le vice-président de la République. (*La Liberté.*)

— On nous écrit du département de l'Eure que plusieurs aristocrates font circuler dans la ville de Bernay et les environs une pétition tendant à la dissolution de l'Assemblée nationale. Nul subterfuge ne leur répugne pour arriver à leur fins; ils promettent des diminutions d'impôt, le remboursement des 45 centimes. Nous reconnaissons bien là les royalistes! Toutefois leurs mensonges ne réussissent pas et les démocrates obtiennent un grand nombre de voix en faveur de l'Assemblée : nous engageons les républicains à combattre les légitimistes par leurs armes, c'est-à-dire à dessiller les yeux des habitants des campagnes. (La *Réforme.*)

— Les journaux légitimistes donnent le texte d'une pétition envoyée par la ville de Quesnoy (Nord), pour décider l'Assemblée nationale à déposer son mandat. Pour qui connaît l'esprit de cette ville, il est certain que cette manœuvre n'a rencontré d'appui que dans la coterie légitimiste qui s'y trouve, et que la majorité du canton de Quesnoy repousse cette atteinte portée à l'indépendance de nos constituants.

(*Révolution démocratique.*)

— La découverte des mines d'or de la Californie a fait naître bien des spéculations et éveillé bien des espérances de fortune. Partout on se prépare à aller exploiter ce nouveau Pérou. Nous avons parlé des expéditions du Havre et de celles de Bordeaux (il ne se trouve pas moins de sept gros navires en charge dans ce dernier port). Voici maintenant la ville de Dunkerque qui s'apprête à suivre leur exemple et à fournir son contingent. On annonce en effet que le navire la *Flandre* partira bientôt pour la Californie. (*Débats.*)

— La ville de Salenstein, cercle de Bertingon (canton de Turgovie) a adressé une lettre de félicitations à son concitoyen (al suo concittadino) Louis-Napoléon Bonaparte, à l'occasion de sa nomination comme président de la République française. (*Gaz. du Tessin* du 19 janvier.)

— Une assemblée générale de la société la Solidarité aura lieu samedi 20 janvier au Wauxhall, rue de la Douane, 48, à 7 heures et demie du soir. L'objet de la réunion est le suivant :

Compte-rendu des Travaux et de la Situation de la Société;
Organisation du Comptoir d'échange;
Formation des Caisses d'épargne de série.
Examen d'un Projet de fusion entre la *solidarité* et la *solidarité républicaine*.

— On lit dans l'*Eclaireur des Pyrénées*, journal de Bayonne :

« Dans la nuit du 13 au 14, entre minuit et une heure, une bande de réfugiés de 50 individus tout au plus a traversé la Bidassoa, à 2 kilomètres environ de Béhobie, et a fait irruption sur le territoire espagnol.

» Cette petite bande s'est grossie de quelques adhérents à l'intérieur, qui s'étaient groupés à Oyarzun; mais ils se sont montrés quelque peu déconcertés du nombre de champions qui leur arrivaient. Il paraît qu'ils ont été vigoureusement reçus par les troupes de la reine, qui, depuis deux jours, attendaient leur entrée.

» A la date d'aujourd'hui 15, à midi, cette bande de dupes était en pleine déroute; un certain nombre des malheureux embauchés pour cette irruption étaient, dit-on, rentrés au plus vite en France.

» Prévenue, dans la soirée du 13, des projets de ces rares enfants perdus de l'émigration espagnole, l'autorité française avait envoyé l'ordre aux brigades de Saint-Jean-de-Luz et de Béhobie de se transporter à Biriatou, lieu désigné pour le passage; malgré la diligence et le zèle avec lesquels cet ordre a été exécuté, il est arrivé trop tard à Biriatou, et, à 3 heures, lorsque les brigades se sont présentées sur ce point, le passage des 50 réfugiés avait été effectué. »

— On nous écrit d'Orléans qu'une protestation contre la pétition qui réclame la dissolution de l'Assemblée se couvre de signatures dans cette ville. La souscription en faveur de Robert Blum y reçoit également de nombreuses cotisations.

— Les eaux de la Seine qui étaient hier à midi à 4 mètres 20 cent. aux échelles, s'élevaient aujourd'hui à la même heure à 5 mètres. La crue qui avait été de 20 centimètres, dans les 24 heures, se trouve par conséquent avoir été depuis hier de 80 centimètres dans le même laps de temps.

— La végétation commence à donner signe de vie aux Tuileries. Aujourd'hui nous y avons vu, sur la terrasse du bord de l'eau des bourgeons déjà verts; ceux du marronnier dit du 20 mars paraissent très gonflés.

BANQUET FRATERNEL DES ASSOCIATIONS RÉUNIES SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, n° 9, le dimanche 21 janvier courant, à cinq heures précises.

Dans ce banquet, la société chorale des *Montagnards* et la musique militaire feront entendre des airs patriotiques; le prix du billet est de 1 fr. par personne; les femmes et les enfants y sont admis; ces derniers ne paieront que 50 cent.

On trouve des billets *salle de la Fraternité*, rue Martel, n° 9, aux bureaux du *Peuple*, de la *République*, de la *Démocratie pacifique*, de la *Révolution démocratique et sociale*, et au siège de la *Propagande sociale*, rue Coquillère, n° 15.

LE PROGRÈS DE LA FAIM EN IRLANDE. — Dans le district de Kingstowne (Irlande), sur une population de 4 090 personnes, de février au 14 mai de l'année dernière, il est mort de faim 204 personnes; sur les 390 survivants, il n'y en a pas 100 qui aient des vivres pour une semaine, et pas 50 qui puissent ensemencer au printemps. Les autres districts sont presque aussi malheureux. (*Morning-Herald.*)

THÉRÈSA MILANOLLO donnera dimanche prochain, à deux heures très précises, dans la salle de M. Herz, un grand concert dont son admirable talent fera presque tous les frais. Mme Cabel, dont nous avons eu occasion de louer la voix charmante et le goût parfait, et Mlle Naldi concourront à l'intérêt de cette matinée musicale.

PETITE CORRESPONDANCE.

Draguignan. — M. A. G. — Reçu. — Merci à tous les deux. — Une fois le premier nouveau formé l'aggrég. marche vite.
Saint-G.-le-P. — M. V. L. — Remerciem. à vous et à M. M. — Reçu les 50.
Nîmes. — M. D. de S. A. — Nous avons à vous rép. et profiterons pour cela du premier moment de répit. — Affect. compl. et remerciem.
Saint-Hipp. — M. J. M. — Reçu. — Affect. souvenir.
Marseille. — M. P. — Reçu les 400. — Approb. compl. et pleins pouvoirs. — Nous allons vous mettre en mesure.
Lyon. — M. C. — Reçu, merci. — Lettre et pièces en route.
Besançon. — M. T. — Nous vous créditons du mandat et du reçu, ensemble 360.25. — Nous hâtons le compte de M. B. — Quant à celui de J. M., c'est à lui à vous le faire, et nous l'attendons depuis 4 ans au moins. — Compl. affect. à tous.
Mâcon. — M. F. G. — Ce résult. n'est pas pour nous un sujet d'étonnement. — Courage et continuez. — Remerciem. cord. à ces braves cœurs.
Poligny. — M. W. G. — Reçu les 100. — Nous vous satisf. le plus tôt poss., mais nous sommes écrasés.
Montbéliard. — M. W. — Reçu les 425. — Nous nous conform. et expéd. — Compl. affect. à tous.
Grandvillars. — M. R. — Reçu. — Tous nos efforts sont dirigés dans ce sens. Cord. accueil aux 4 nouv.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS.	20 fr.,	11 fr.,	6 fr.
DEP. ET ÉTRANGER.	32	17	9
PAYS à surtaxe.	50	26	14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DEP. ET ETR.	6	4	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 4.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.			ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois:	80 c.		Annonces anglaises.	80 c.
Cinq à neuf	—	30	Réclames-notices	75
Dix fois et plus.	—	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 19 janvier.

La Banque de France donne sa position au 11 courant, elle n'offre aucune différence bien notable, seulement le numéraire augmente toujours en raison inverse des escomptes qui diminuent encore de 2 millions. Le portefeuille de Paris descend à 55 millions. Il n'a pas encore été si bas.

Les effets en souffrance sont encore à 15 millions.

Au passif, la circulation des billets s'accroît toujours; elle s'élève aujourd'hui à 434 millions, conséquemment la banque n'a plus que 16 millions pour atteindre le maximum des billets d'émission fixé par la loi du gouvernement provisoire.

Cette institution réclame évidemment de nouveaux statuts et des améliorations d'accord avec le progrès du temps. Les actions qui étaient à 1695 fr. tombent à 1685, pour finir à 1690.

Le 5 0/0 de 75 45 ouvre à 75 40 et 75 05, touche 75 25 et ferme à 75 20 fin courant offert et 75 15 au comptant.

Le 3 0/0 de 45 60 descend à 45 40 fin courant, après avoir coté 75 35.

Les chemins de fer fléchissent tous : Orléans n'est plus qu'à 70.50; Avignon-Marseille descend à 187.50 en perdant 2.50.

Les actions du Nord seront, dit-on, libérées au pair de 400 fr. Il reste alors 400 à verser, sur lesquels on demande 25 fr. le 15 février. Le Nord se maintient à 388.

La Bourse a été constamment offerte. Elle semble annoncer une dépression plus grande.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	[illegible] 60	[illegible] 60	45 [illegible]	[illegible]
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	» »	» »	» »	74 [illegible]
Cinq 0/0	75 [illegible]	75 25	75 05	75 20

19 janvier. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

5 0/0 j. du 22 juin	45 15 »	4 Canaux avec prime	[illegible] »
— Emprunt (1847-1848)	75 » »	Lin Maberly	» » »
5 0/0 j. du 22 mars	75 15 »	Caisse hypothécaire	» » »
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	» » »	Emprunt d'Haïti	» » »
4 0/0 j. du 22 septembre	» » »	Espagne, dette active	21 »
Actions de la banque	1690 » »	— dette passive	» »
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	21 50
Récép. Rothschild	75 25	Emprunt portugais 5 0/0	» »
5 0/0 de l'Etat romain	67 50	— — 3 0/0	» »
5 0/0 belge 1840	[illegible] 25	2 1/2 hollandais	» »
— — 1842	[illegible] 25	Zinc Vieille-Montagne	2500 »
— 4 1/2	» »	H. de la Grand-Combe	» »
— Banque (1835)	» » »	Emprunt du Piémont	[illegible] »
Obligations de la Ville	» » » »	Lots d'Autriche	340 »

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	310 »	310 »	Orléans à Bordeaux	[illegible]	[illegible]
Versailles, rive droite	120 »	» »	Du Nord	[illegible] 75	[illegible] 75
— rive gauche	» »	115 »	De Paris à Strasbourg	[illegible]	[illegible]
Paris à Orléans	706 25	702 50	Tours à Nantes	[illegible]	» »
Paris à Rouen	435 »	440 »	Paris à Lyon	[illegible]	» »
Rouen au Havre	240 »	240 »	Montereau à Troyes	[illegible]	[illegible]
Avignon à Marseille	190 »	187 50	Dieppe à Fécamp	» »	» »
Strasbourg à Bâle	82 50	83 75	Paris à Sceaux	» »	» »
Du Centre	» »	245 »	Bordeaux à la Teste	» »	» »
Amiens à Boulogne	» »	» »			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 20 janvier.

THÉATRE DE LA NATION.—
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Marie-Stuart.
ITALIENS.—Cenerentola.
OPÉRA-COMIQUE.—Le Val d'Andorre.
ODÉON.—Jacques Martin.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Les Mystères de Londres.
GYMNASE.—Mme Marneffe, l'Ambassadeur, Rage d'Amour.
VAUDEVILLE.—La Propriété, le Baron, le Feu d'artifice, Maître de Poste.
THÉATRE MONTANSIER.—Les Lampions de la Veille et les Lanternes du Lendemain, le Cafetier, une Chaîne.
VARIÉTÉS.—Deux Anges, Petite cousine, la Reine d'Yvetot, le Lion.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Les Marrons d'Inde, l'Auberge.
GAITÉ.—Les Orphelins du Pont-Notre-Dame.
AMBIGU-COMIQUE.—Les sept Péchés capitaux, Napoléon.
THÉATRE DU LUXEMBOURG.—L'Habit ne fait pas le moine, Apprenti, Antoine, 1848.
THÉATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—La Poule aux Œufs d'or.

Imprimerie LANGE LEVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 21. ÉDITION DU MATIN. Dimanche 21 janvier 1849.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

PARIS — Trois mois. . . 8 f. Six mois. . . . 16 f. Un an. . . . . 30 f.
Les manuscrits ne seront pas rendus. — Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS — Trois mois. . . 9 f. Six mois. . . . 17 f. Un an. . . . . 32 f.
Les lettres non affranchies ne seront pas reçues. — Voir les détails à la 4e page.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 20 JANVIER.

« **Aujourd'hui, la rétribution du travail est abandonnée au hasard ou à la violence. C'est le maître qui opprime ou l'ouvrier qui se révolte.** »

« **La pauvreté ne sera plus séditieuse, lorsque l'opulence ne sera plus oppressive.** »

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Assemblée Nationale.

La séance a commencé aujourd'hui par le scrutin d'élection du vice-président. A quatre heures moins vingt minutes, M. Marrast a fait connaître le résultat du dépouillement, qui, sur 695 votants, a donné 417 voix à M. Boulay (de la Meurthe), 277 à M. Vivien, et 1 au général Baraguay-d'Hilliers. La Montagne s'est abstenue.

Après avoir prêté serment, M. Boulay de la Meurthe a prononcé d'une voix émue et profondément accentuée un discours dont toute l'Assemblée a vivement apprécié le sentiment. M. Boulay (de la Meurthe) a exprimé, en termes chaleureux et convaincus, le dévouement le plus complet aux institutions républicaines. Nous renvoyons nos lecteurs au texte de son discours.

Les assurances données par M. Boulay, tant en son nom qu'au nom du président, dont on sait qu'il est l'ami, sont faites pour rassurer le pays et l'Assemblée sur des tendances que des conseils ineptes et criminels pourraient suggérer à l'homme que la France républicaine a investi du glorieux honneur de présider à l'installation de ses libertés.

L'ordre du jour appelait la discussion de la proposition tendant à renvoyer les accusés du 15 mai devant la haute cour de justice instituée par la constitution. Avant qu'on entamât le débat, M. Lagrange a fait une nouvelle tentative infructueuse pour faire mettre à l'ordre du jour la question de l'amnistie. L'Assemblée a accueilli cette demande par une fin de non-recevoir sous forme d'une mise à l'ordre du jour pour mardi prochain, sauf décision contraire à prendre lundi.

MM. E. Raspail et Bonjean, le premier contre et le second pour, ont entamé la discussion sur la proposition du gouvernement. On n'a pas écouté M. Raspail, et M. Bonjean a fatigué l'Assemblée par de misérables arguties qu'on aurait trouvé déplacées même dans une question de mur mitoyen. M. Ledru-Rollin est venu donner au débat les véritables proportions qu'il devait avoir. Il a su élever la discussion du point de droit à la hauteur d'une question de bon sens, de raison et de saine justice. Il a montré, en s'appuyant sur l'opinion des jurisconsultes les plus révérés, et sur l'opinion manifestée jadis par M. Dupin aîné et Odilon-Barrot lui-même, alors que ces messieurs plaidaient pour la liberté, que la rétroactivité des lois était contraire à toutes les saines idées de morale et de droit; il a fait ressortir l'atteinte que la proposition du gouvernement portait à la loi et à la constitution. Casser par un vote de la chambre un arrêt de la chambre des mises en accusations qui déjà a saisi la cour d'assises de l'affaire du 15 mai, n'est-ce pas, en effet, établir un conflit entre le pouvoir judiciaire et le pouvoir législatif que la constitution a pris soin de séparer et de rendre souverains chacun dans sa sphère? Après avoir brièvement balayé tous les sophismes mis en avant par M. Bonjean, il a terminé par une chaleureuse péroraison sur la gravité des iniquités judiciaires, bien plus grande, a-t-il dit, que celle des iniquités politiques, et dont les peuples conservent intact le souvenir à travers les siècles, parce que ces iniquités attaquent ce qu'il y a de plus vivace et de plus sensible au cœur de l'homme, le sentiment du droit et de la justice.

M. Dupin aîné a répondu à M. Ledru-Rollin. Autant l'orateur *montagnard* avait su allier la dignité et le calme des idées à la chaleur du langage, autant l'avocat du parti des *modérés* a mis d'âcreté froide dans la forme et de passion dans le fond. Il a récriminé contre la Convention; il a fait une prosopopée exagérée de l'envahissement du 15 mai, et a repris, sans les élargir, la plupart des chicanes de bazoche soulevées par M. Bonjean. Ce n'est qu'à la fin de son discours qu'il est entré dans le vif de la question en alléguant la *raison d'État* qui faisait un devoir au gouvernement d'enlever au jury ordinaire une affaire où étaient impliqués des hommes aussi considérables par leur position sociale que les prisonniers de Vincennes et les fugitifs de Londres, pour en saisir un tribunal inaccessible à tout sentiment de crainte.

La discussion a été renvoyée à lundi. Nous espérons que la réflexion sera avantageuse au droit et à la justice. N'est-ce pas assez déjà des conseils de guerre qui continuent à siéger au milieu du jeu régulier de nos institutions républicaines, sans y ajouter le scandale d'un déplacement de juridiction évidemment inspiré par des considérations politiques totalement étrangères, sinon contraires à l'intérêt des accusés que l'on voudrait soustraire à leurs juges naturels?

L'Europe absolutiste et l'Italie.

Les correspondances qui nous arrivent de l'étranger sont unanimes sur un point. L'Europe entière a été ébranlée et disloquée en 1848; les rois, les privilégiés ont tremblé; ils se sont courbés pour laisser passer la justice des peuples. Mais les peuples sont ignorants encore, les royautés, les aristocraties leur ont créé de vieilles haines; elles ont jeté entre eux des ferments de discorde; elles ont semé la défiance, la terreur de l'inconnu; elles ont exagéré les fautes des démocrates. Comme elles possèdent les richesses, elles ont cessé de commanditer le travail, afin de rejeter sur la cause démocratique les résultats de ce calcul de leur égoïsme, et maintenant qu'elles croient avoir soulevé assez de mécontentements, déterminé assez d'avortements et de déceptions, elles s'apprêtent à frapper un grand coup.

Le roi de Prusse a dispersé l'Assemblée nationale prussienne, l'Autriche a vaincu la démocratie à Vienne, l'indépendance nationale en Hongrie et en Italie; les nationalités, les peuples émancipés sont rentrés sous le joug. Mais ce n'est pas assez pour les souverains et les privilégiés : il faut éteindre le foyer révolutionnaire ou du moins l'empêcher de rayonner trop vigoureusement. N'osant l'attaquer en France, on l'attaquera d'abord en des Etats plus faibles, plus divisés, dans des Etats qui ont bien aussi leur part de responsabilité dans le sublime élan de 1848, car leurs mouvements démocratiques ont précédé celui de la France. On s'en prendra d'abord à la Suisse et à l'Italie.

La Suisse a enlevé Neuchâtel au roi de Prusse, la Suisse n'est pas restée complètement neutre dans la lutte entre la Lombardie et l'Autriche. Ce que Louis-Philippe et ses conseillers n'ont osé faire l'an dernier, les souverains de l'Allemagne et de la Russie le tenteraient de nouveau. Un Sonderbund serait ressuscité, les troupes étrangères entreraient dans le Tessin et à Neuchâtel et restaureraient les autorités aristocratiques. Voilà du moins ce que nous annoncent d'avance les journaux royalistes.

Quant à l'Italie, le prétexte est trouvé. Le Piémont a attaqué l'Autriche, aujourd'hui encore le Piémont arme avec la plus grande activité. La *Presse* nous a déjà appris que le Piémont n'a pas exécuté les conditions de l'armistice-Salasco. Ce pays d'ailleurs est gouverné par un ministère démocratique qui a proclamé en principe l'indépendance et l'unité de l'Italie; c'est un grief que l'Autriche ne pardonnera jamais à un petit État. Les hostilités sont déjà déclarées par l'interdiction faite aux Piémontais de pénétrer en Lombardie.

Mais c'est par la révolution romaine que l'absolutisme se propose de débuter. Cette révolution, qui éclate audacieusement au moment même où tout en Europe marche vers la réaction et semble vouloir recommencer le mouvement que l'on croyait terminé, a excité une grande colère dans le camp de la réaction européenne. Ici, cependant, l'Autriche voudrait bien ne pas intervenir directement; elle sait combien son nom est détesté dans les Etats pontificaux. Grâce à la question religieuse qui s'y trouve habilement mêlée, elle ne désespère pas de pouvoir engager quelque autre puissance européenne moins compromise à étouffer dans l'œuf cette constituante italienne si menaçante pour elle. Ah! si la République française voulait prendre les devants et opérer cette restauration monarchique, quel heureux événement pour les puissances absolutistes! quelle leçon pour les peuples qui, dans leurs efforts d'émancipation, tournent toujours leurs yeux vers la France comme vers le phare divin qui doit les guider au port!

Mais, pour que la révolution romaine puisse être étouffée, pour que la France participe à cet étouffement directement ou par simple tolérance, il faut que Rome n'ait pas encore son Assemblée constituante, il faut que Paris n'ait plus la sienne! Aussi faut-il voir de quelle haine, de quels sarcasmes les privilégiés de toute l'Europe poursuivent ces deux Assemblées! quelles intrigues ils font jouer pour empêcher l'une de naître, pour déterminer l'autre à se suicider! Quel droit invoquer à Rome contre une assemblée constituante issue du suffrage universel? Quel coup d'état accomplir, quelle restauration tenter tant que l'Assemblée qui a doté la France d'une constitution républicaine restera à Paris le premier pouvoir de l'Etat? C'est là un double obstacle dont la réaction européenne veut se débarrasser à tout prix. De là cette protestation désespérée du pape, cette *excommunication majeure* lancée contre les citoyens des Etats romains qui prendront une part quelconque à l'établissement d'une constituante, cette bulle dictée par la diplomatie monarchique qui circonvient Pie IX à Gaëte; de là les cris des journaux légitimistes et les pétitions qu'ils provoquent pour engager l'Assemblée nationale de France à déserter son mandat... Ah! si les peuples s'entendaient d'un bout à l'autre de l'Europe comme s'entendent leurs exploiteurs!

En présence de ces éléments de lutte, la France arme de son côté; elle prépare une expédition; mais dans quel but? On le cache. Les explications officieuses se suivent et se contredisent. S'il s'agissait d'une noble et généreuse entreprise, s'il s'agissait de voler au secours des peuples opprimés et de remplir une mission digne de la France républicaine, on le dirait bien haut. Si l'on se cache, n'est-ce pas que l'on médite une trahison?

La question est nettement posée cependant. La compression de la révolution romaine est le levier dont la politique de la réaction entend se servir pour agir contre les autres Etats où la démocratie prédomine. La France républicaine prêtera-t-elle la main à ce crime de lèse-nation? le tolérera-t-elle? aurions-nous la douleur de lui voir fournir elle-même les armes qu'on espère tourner ensuite contre elle-même? Voilà la question. Nous ne nous expliquons pas que l'Assemblée nationale ne l'ait pas encore nettement posée et n'ait pas forcé les ministres de la réaction de nous dire où ils nous mènent; s'ils s'entendent avec les politiques de l'absolutisme, ou s'ils sont des jouets que les diplomates monarchiques font agir sans les avoir prévenus.

Dans la question romaine, le pouvoir du chef de l'Eglise n'est pas en jeu; il s'agit seulement de savoir si les Romains devront payer d'un esclavage perpétuel, ainsi que cela résulte de la doctrine soutenue dans la bulle d'excommunication lancée par Pie IX, l'avantage de posséder dans leurs murs le souverain pontife, ou s'ils sont dans le droit commun qui veut qu'un peuple n'ait de gouvernement que celui qu'il s'est choisi lui-même? Il s'agit de savoir si par cela qu'ils donnent asile au chef de la chrétienté, ils devront renoncer à mettre en pratique le principe même du christianisme, le droit de libre élection. En pareille situation, la République n'a pas le choix entre deux partis, entre le souverain imposé par une oligarchie de cardinaux et le peuple romain qui revendique sa liberté et modèle ses institutions sur les institutions de la France. La révolution romaine est la sœur de la révolution française; la République se suiciderait si elle participait, même par un assentiment passif, à l'écrasement de sa sœur de Rome.

Le *Peuple* annonce l'intention d'engager avec nous, sur la question du capital, une discussion sérieuse. Il la commence en effet en termes fort modérés.

Notre polémique sera une discussion purement scientifique. Il dépend de notre conscience qu'elle reste franche et loyale; sous ce rapport, nos adversaires peuvent compter sur nous; mais il dépend d'eux qu'elle soit pleine de courtoisie; pouvons-nous compter sur eux?

Nous pouvons garantir au *Peuple* que nous n'aimons point les épigrammes et les paroles amères entre socialistes, et que jamais avec lui nous ne prendrons l'offensive sur ce terrain.

Comme conclusion dit le *Peuple*, d'une série d'expériences puisées dans la nature des choses, nous formulons la réforme économique de cette manière : *Abolition de l'usure* sous toutes ses formes, ou, ce qui revient au même, *Gratuité du crédit*.

Nous ne sommes pas ici de l'avis du *Peuple*. *Abolition de l'usure* ne veut pas dire la même chose que *gratuité du crédit*. Faire payer le crédit trop cher, voilà l'usure; mais le crédit est un service rendu, et quand on le paie ce qu'il vaut on reste également en dehors de l'usure et de la gratuité complète.

Toute question serait terminée entre nous si le *Peuple* reconnaissait deux choses incontestables : 1° qu'il est juste de payer le crédit sa valeur; 2° que la société doit prendre des mesures pour que cette valeur ne soit pas exagérée.

Avant d'aller plus loin, le *Peuple* pose quelques définitions. Pour lui *le travail est l'action intelligente de l'homme sur la matière dans un but prévu de satisfaction personnelle*.

Cette action, continue le *Peuple*, crée des produits.

Le produit destiné à être une force reproductive a nom CAPITAL, c'est-à-dire principe, ferment, moyen, organe de reproduction.

Il est bon d'éclaircir la question par un exemple ou plutôt par un problème. La solution que nous en donneront Messieurs de la rue de Beaune nous indiquera si, sur ce principe, ils sont en dissidence avec nous, et pourquoi?

La *Démocratie pacifique* disait hier que tout travailleur, prêtant son produit à un autre travailleur, avait droit à une prime destinée à couvrir le risque qu'il court et à payer le service qu'il rend par le seul fait du prêt.

Oui, la *Démocratie pacifique* a dit cela, et même elle ne comprend pas que vous tardiez à reconnaître un fait aussi évident; et puisque vous employez la voie des questions, dites-nous s'il vous plaît comment l'homme qui a besoin de capitaux et ne peut les payer en produits, l'homme qui paie en promesse à longue échéance et avec risques, peut être dispensé de payer quelque chose de plus que l'acheteur qui paie comptant? Ce n'est pas la première fois que nous vous adressons cette question, veuillez y répondre.

Mais le *Peuple*, sans se prononcer sur le principe de la prime attribuée nécessairement au crédit, principe qui est toute la question, se rejette immédiatement sur la difficulté d'évaluer exactement cette prime :

La *Démocratie pacifique* nous dira-t-elle si cette prime, à laquelle le prêteur a droit, est ou perpétuelle ou temporaire, et dans le cas où elle serait, suivant lui, temporaire, de combien elle doit surpasser la valeur du produit et à quelles conditions l'emprunteur se trouvera libéré.

Par exemple : Jacques, tailleur, a emprunté à Pierre, marchand de draps, au 1er janvier 1849, vingt mètres de cuir-laine, à 25 fr. le mètre. A quelle époque Jacques sera-t-il quitte envers Pierre de la somme de 500 fr., valeur de l'emprunt?

Nous ne fixons ni la prime ni le mode de remboursement. Nous laissons la *Démocratie* entièrement libre de le faire. Nous lui devons cette courtoisie.

Vous voyez bien que vous sautez à pieds joints par-dessus le point intéressant du débat! Concédez-nous d'abord que Jacques, prenant le drap sans le payer immédiatement, ne peut pas l'avoir au même prix qu'un acheteur payant comptant; concédez-nous que Pierre, obligé d'attendre et de courir des risques, serait spolié s'il ne recevait aucune compensation. Quand vous aurez reconnu la nécessité de payer le crédit, l'évaluation de ce crédit trouvera sa place. Cette question ne peut venir qu'en seconde ligne.

Le journal la *Liberté* réfute par deux arguments excellents les *sommations respectueuses* que les royalistes adressent à l'Assemblée pour l'amener à se dissoudre :

Les pétitions, disent leurs défenseurs, ne sont qu'un moyen pacifique et légal de manifester l'opinion et les vœux du pays. Et d'abord où commence, où finit le pays de ces messieurs? Demain, pour répondre à ces pétitions, ne pourra-t-on pas proposer à la signature d'un autre pays, du pays républicain par exemple, qui a bien aussi sa valeur, une autre pétition tout aussi pacifique dans la forme, et beaucoup moins révolutionnaire dans le fond? Cette pétition, à l'adresse du président de la République, ne pourrait-elle pas être ainsi conçue?

« Monsieur le président,

» Avant de déposer votre nom dans l'urne du scrutin, nous avons

pris au sérieux votre manifeste de candidat. Tous les actes des ministres qui ont surpris votre confiance ont été jusqu'ici en contradiction complète avec les termes et l'esprit de ce programme de gouvernement républicain tel que notre loyauté l'a compris. La politique réactionnaire de ces ministres est un défi au peuple et un danger pour la République. Le pays, au nom duquel nous vous parlons (et nous croyons que ce n'est pas le plus mauvais pour vous), voit dans ces ministres ou des incapables ou des traîtres.

» En conséquence, nous avons l'honneur de vous supplier de vouloir bien user dans le plus bref délai de la prérogative que vous confère l'article 64 de la constitution, et de rassurer la France par un choix de conseillers plus dignes de sa confiance et de son estime. »

Une pareille pétition réunirait en huit jours, nous en avons la conviction, dans Paris seulement, plus de signatures que n'en recueilleront toutes les pétitions jésuitico-légitimo-philippistes dans le reste de la France. Et si cette pétition, qui ne serait comme les autres qu'une violence morale beaucoup moins inconstitutionnelle, demeurait sans effet, ne pourrait-il pas se faire qu'elle fût suivie de près par une dernière pétition, toujours pacifique dans la forme, mais se rapprochant un peu plus par le fond de l'espèce inventée par la nouvelle ligue? Les pétitionnaires, cette fois, ne pourraient-ils pas s'exprimer ainsi :

« Monsieur le président,

» Désirant essayer une seconde fois du suffrage universel et d'un nouveau président, nous venons vous supplier très humblement de vouloir bien donner immédiatement votre démission. »

Que, si une semblable pétition était jamais produite, certes M. Barrot n'aurait pas assez de phrases ronflantes pour en signaler l'audace et l'inconstitutionnalité. Et cependant, ce ne serait véritablement que la contre-partie de celles qu'il patronne aujourd'hui si chaleureusement, ce vertueux et scrupuleux ministre! Eh! mon Dieu! vienne la législative, telle que la rêvent nos gouvernants patents et occultes, et cette irrévérente invitation à la retraite pourrait bien arriver plus vite encore, mais d'un autre pays que celui au nom duquel nous parlons. Et encore une fois, ce croisement de pétitions comminatoires serait-il un bon moyen de consolider l'ordre et de ramener la prospérité?

M. de Régnon, l'ardent légitimiste, le célèbre promoteur du fédéralisme départemental, est membre du conseil général de la Loire-Inférieure. A ce titre il ne pouvait manquer de mettre à l'essai ses théories dans ce département. Il vient, en effet, de provoquer une réunion inconstitutionnelle du conseil général, en vue de rédiger une sommation à l'Assemblée nationale, d'avoir à déguerpir le plus tôt possible. Quatre légitimistes du même département ont signé avec lui la circulaire que voici :

Nantes, 12 janvier 1849.

Monsieur,

Vous êtes invité à vous trouver mercredi, 17 janvier, à sept heures du soir, rue du Collège, nº 17, pour examiner, en votre qualité de membre du conseil général, si les intérêts du pays n'exigent pas que les représentants des cantons s'unissent au vœu exprimé sur tous les points de la France, réclamant la dissolution de l'Assemblée constituante, dont les pouvoirs, aux termes de la constitution, semblent expirés.

Il est bien entendu que cette réunion n'a aucun caractère officiel, quelle que puisse être son importance.

Veuillez recevoir, monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

W. Arnous, P. de Goulaine, H. de Régnon, H. de Cornulier-Lucinière, M. Laennec.

Cette réunion a eu lieu, en effet, le 17 dans la soirée. Les journaux de Nantes du 18 ne nous en font pas connaître le résultat. Mais ils publient la protestation suivante d'un conseiller républicain qui démasque noblement la misérable conspiration légitimiste.

Nantes, 16 janvier 1849.

Messieurs,

Je ne puis accepter de participer, de près ou de loin, à une pression, même toute morale, exercée sur l'Assemblée nationale.

Réserver à Henri V la popularité des mesures financières que maintenant vous combattez, et n'accepter le président Louis-Napoléon que pour remplir le rôle de Monck, voilà comme je comprends votre conduite politique; la brochure publiée par l'un de vous va même beaucoup plus loin.

Cela posé (et j'ai la conviction d'être dans le vrai), comment voulez-vous que je m'associe à des actes qui n'ont d'autre but que de renverser la République?

Toutefois, je l'avouerai, me plaçant à votre point de vue, je trouve que notre constitution vous assure encore une somme d'avantages et de priviléges assez grande, pour qu'il soit très imprudent de votre part d'ouvrir vous-mêmes la porte à des révolutions nouvelles, lorsqu'autour de vous tous les travailleurs ne demandent que paix et conciliation.

Pour tous les vrais intérêts du pays et du département, vouillez compter sur mon concours dévoué.

Salut et fraternité.

Signé A. Guérin,
Conseiller général du 4e canton de Nantes.

La Banque d'échange.

Au rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique*.

Monsieur le rédacteur,

Il y a quelques jours, dans ce même numéro de la *Démocratie* qui renfermait un compte-rendu si impartial et si bienveillant pour moi de mon affaire du Wauxhall, je lisais quelques observations relatives a la *banque d'échange*, sur lesquelles je crois devoir ramener l'attention de vos lecteurs.

Vous disiez : « La banque d'échange est un annexe du comptoir communal de Fourier.... »

Je me félicite, monsieur le rédacteur, de voir l'école sociétaire proclamer enfin la parenté de la *banque d'échange* avec la théorie phalanstérienne. Et si vous vous voulez bien approfondir la question que vous avez seulement indiquée ici, vous vous convaincrez facilement que la *banque d'échange* n'est pas seulement un *annexe du comptoir communal*, mais son organe de circulation normal et nécessaire; et que ces deux institutions, l'*échange* et le *comptoir*, d'une importance égale pour la réalisation du Garantisme, s'appellent et se complètent réciproquement.

En effet, quelle est l'idée-mère du comptoir communal?— La ligue de tous les producteurs *vrais* contre les parasites commerciaux et contre les agioteurs de tout ordre.

Eh bien! pourrait-on concevoir que le comptoir communal, créé dans un semblable but, le comptoir communal, citadelle de la société garantiste, acceptât pour agent de la circulation nouvelle le représentant par excellence de la féodalité financière, l'argent, l'instrument des accaparements, de l'usure, de la faillite, le grand *dévorateur* de toute fortune publique et particulière?

D'un autre côté, qui ne comprend que l'échange des produits et des travaux entre eux, sans autre intermédiaire que le *bon d'échange*, ne pourra réaliser à la fois l'économie et la puissance des ressorts dont il est capable que par la fusion en un point central de toutes les forces et de toutes les richesses de la production, c'est-à-dire par la constitution du *comptoir*.

Enfin, monsieur le rédacteur, tout socialiste éclairé ne voit-il pas que c'est seulement de l'organisation préalable du *comptoir* et de l'*échange* que sortiront toutes les transformations démocratiques du crédit que l'on promet aujourd'hui aux travailleurs avec une assurance si superbe, mais dont nous sommes trop réellement séparés par l'incohérence universelle des intérêts exploités, et par la concentration dans les mains de la haute banque de tous les intérêts exploiteurs?

Je le répète donc, le *comptoir communal* et la *banque d'échange* sont les deux parties d'un même tout, ou mieux les premiers organes vitaux, le cœur et le sang de la société qui va naître. Et si, du travail de transition qui s'accomplit sous nos yeux, la *banque d'échange* se dégage la première, on la verra sans coup férir employer toutes ses forces à la création du comptoir; de même que le comptoir communal, s'il naissait d'abord, se hâterait, au nom même de son propre salut, d'organiser immédiatement l'*échange*.

Indépendamment, M. le rédacteur, de cette connexité intime que je viens de signaler entre le mécanisme du *comptoir communal* et celui de la *banque d'échange*, il me serait facile d'établir la parenté historique des deux idées.

Dans une brochure de 1822, que j'ai sous les yeux et dont je voudrais pouvoir reproduire ici les termes, le premier promoteur de l'échange, M. Fulcrand Mazel raconte avec émotion que, dès l'an 1817, au milieu même de l'enfantement de sa découverte, un livre obscur, sans autre nom d'auteur que celui de Charles... et intitulé *Théorie des quatre mouvements*, tombait entre ses mains, et qu'en feuilletant au hasard ce livre étrange il y trouvait la confirmation, le développement, presque la forme organique de sa propre pensée.

En 1831, le grand socialiste lui-même déposait sa signature au bas d'un acte de société commerciale établie par M. Mazel pour la réalisation de l'*échange*.

La tentative de Condé vint bientôt détourner Fourier de cette entreprise que M. Mazel poursuivit seul.

Sans doute ses efforts, non plus que ceux du fondateur de la théorie sociétaire, n'obtinrent pas sur-le-champ le succès qu'ils méritaient.

L'opinion publique était trop peu préparée à des transformations industrielles de cette importance; mais ce n'est pas nous, socialistes, qui en ferons un crime à ces initiateurs. Nous savons quelle période de lente et douloureuse incubation a précédé dans tous les siècles l'éclosion des idées nouvelles, et la résistance acharnée que nous oppose encore le vieux monde, loin d'affaiblir notre courage, ne fait que le retremper.

Depuis la révolution de février, un publiciste éminent a remis en circulation l'idée de la *banque d'échange*; et par l'étrangeté de ses allures, non moins que par la puissance de son talent, il est parvenu à fixer sur cette idée une partie de l'attention publique.

M. Proudhon a-t-il découvert, lui deuxième, la théorie de l'*échange*? ou bien en a-t-il rassemblé les debris épars pour leur communiquer une vie nouvelle? Nous ne saurions le décider. Si M. Proudhon n'a puisé qu'en lui-même la conception de la banque d'échange, c'est une preuve de plus de la vigueur de son esprit, et personne ne s'en étonnera; mais de l'une et l'autre hypothèse, il ressort également que l'idée de la banque d'échange occupe une place légitime dans la série logique du progrès, et que l'heure de sa réalisation est venue.

Au reste, la banque d'échange de M. Proudhon est marquée d'un cachet de personnalité trop saillant pour qu'on puisse la considérer comme une simple copie; c'est une véritable création, et cette création possède tous les caractères spécifiques du génie de l'écrivain.

Elle a subi d'abord dans son développement les phases de rapide volte-face qui marquent chacun des pas de ce penseur. Proclamée au début comme l'antidote héroïque contre le Socialisme aussi bien que contre la civilisation, comme la solution du problème social sans *association*, sans *impôts*, sans *atteinte* à la *propriété*, etc., etc., elle est devenue dans la *banque du peuple* la plus récente de ses transformations, la clef de voûte des associations ouvrières, la mort du capital, la panacée du Socialisme, etc.

Cependant, à travers les variations de méthodes, je reconnais que l'idée de M. Proudhon reste immuable et ne fait que changer de costume.

Cette idée, nous la connaissons, le monde entier la connaît. Dans la *banque d'échange*, le célèbre aphorisme proudhonien s'est voilé sous la formule doucereuse de *crédit gratuit*.

Mais qu'est-ce que le *crédit gratuit?* Ce sont tous les capitaux et instruments de travail remis à l'ouvrier sans loyer ni fermage; ce sont les terres pour rien, les maisons pour rien, les machines, les matières premières, les outils pour rien.

Mais quel rapport y a-t il entre la *banque d'échange* et le *crédit gratuit?*

L'examen de cette question, monsieur le rédacteur, demande un peu d'espace et beaucoup d'attention. Je ne l'aborderai pas en ce moment. Si vous jugez que cet examen puisse intéresser vos lecteurs; je l'essaierai dans une autre lettre. D'ici là, je livre à leur réflexion ces simples aperçus.

L'idée de l'*échange* des produits et des travaux entre eux a pour opposé extrême, pour antinomie absolue l'idée de *crédit*.

Qui dit *échange* dit transaction au comptant,— *donnant donnant*.
Qui dit *crédit*, dit emprunt, dette, échéance, protêt, faillite, ruine.
Le *crédit* c'est le vieux monde.
L'*échange* c'est la porte du monde nouveau.
Le *crédit gratuit*, c'est... l'affirmation de la négation.

Agréez, etc.

H. Dameth.

Le Piémont protège la Révolution romaine.

Les journaux italiens nous apportent aujourd'hui une nouvelle importante. Le Piémont se dispose à protester contre *toute intervention étrangère* tendant à rétablir Pie IX sur le trône pontifical. Cette nouvelle est donnée par la *Concordia*, journal en parfaite situation pour être bien informé des intentions du ministère Gioberti. C'est là une noble et courageuse initiative qui, nous l'espérons, sera imitée par la Toscane.

On dit à Rome que le pape, voyant que son excommunication majeure n'a pas produit plus d'effet, va mettre les Etats pontificaux en interdit. On ajoute que le pape, qui a refusé le secours compromettant du bombardeur de Naples, serait assez disposé à accepter les offres de l'Espagne. Ainsi Pie IX, qui refusait de s'associer à la guerre de l'indépendance italienne parce que l'Eglise a horreur du sang, aurait changé d'avis du moment où il ne s'agirait plus de la grande cause de l'indépendance italienne, mais de son propre intérêt.

Des nouvelles des Etats pontificaux nous représentent Rome comme étant toujours fort tranquille. Aussi l'*Univers*, après avoir rapporté quelques passages des journaux romains sur l'excommunication, et mentionné l'attitude des Romains, appelle-t-il le feu céleste sur cette ville qui se permet de revendiquer sa liberté en dépit des foudres lancées par la camarilla de Gaëte.

« Tout commentaire est superflu! s'écrie-t-il; on voit où on en est à Rome, et l'on comprend que cette malheureuse ville a besoin d'être rudement châtiée. »

Hongrie.

Selon une lettre écrite le 9 de Pesth à la *Gazette d'Augsbourg*, l'armée hongroise aurait réellement subi une défaite considérable près de Szolnok. Vingt-deux membres de la chambre des députés auraient été faits prisonniers avec l'ancien ministre de la guerre Mezzaros.

D'un autre côté, la *Gazette de Silésie* rapporte les nouvelles suivantes, qui ont besoin de confirmation :

« L'armée hongroise a subi une défaite considérable entre Szegedin et Debreczin (désignation fort vague). Un grand nombre de Hongrois ont été faits prisonniers, les autres dispersés. Le bruit de la prise de Kossuth semble se confirmer. »

Ce qu'on sait, c'est que Jellachich s'était mis à la poursuite du corps d'armée de Kossuth fuyant vers Debreczin.

Au reste, la prise du dictateur ne mettrait nullement fin à la guerre. Kossuth, excellent avocat, n'eût été qu'un médiocre général. Malheureusement il a tout à craindre de la férocité bien connue de Windisgraetz. Les proclamations de ce dernier sont dignes d'un chef de hordes barbares plutôt que d'un général d'armée appartenant à un état civilisé. Non seulement il a déclaré que tout habitant nanti de n'importe quelle espèce d'armes sera pendu immédiatement; mais, de plus, il a juré de détruire de fond en comble toute localité dont plusieurs habitants se permettraient d'attaquer les courriers, les transports ou les détachements isolés de l'armée impériale.

Suivant le *Boersen-Halle*, les généraux hongrois Hrobowski, Moga, Dietrich et Mayer sont arrivés à Vienne, où on les retient prisonniers sur parole dans des maisons particulières. Le général Moga était du nombre des officiers qui, après la prise de Pesth, se présentèrent des premiers à Windisgraetz. On le justifie en disant que, depuis l'invasion sur le territoire autrichien, il a été malade et incapable de prendre part à aucune affaire. D'autres disent qu'il a sur lui des papiers importants qui compromettent une *personne de haut rang*.

Cette personne de haut rang, que l'on nomme tout bas, ne serait autre que l'archiduc Etienne. Ce qui est certain, c'est que la noblesse hongroise, fortement compromise, cherche, par tous les moyens possibles, à se justifier devant Windisgraetz; plusieurs de ses membres déclarent n'avoir pris parti pour Kossuth qu'à la demande de l'archiduc Palatin.

Batthyany est toujours prisonnier à la forteresse d'Ofen. Il va être jugé d'après la loi martiale. Un journal voudrait faire croire que cet ancien ministre, ainsi que l'ex-sous-secrétaire d'état Pulski, sont les véritables auteurs de l'assassinat du comte Latour. Batthyany, qui fuyait alors Kossuth, se trouvait au commencement d'octobre à Vienne, où il aurait dirigé l'insurrection.

En dépit, ou peut-être même à cause des mesures d'excessive rigueur de Windisgraetz, des révoltes de paysans ont éclaté dans différentes parties de la Hongrie déjà soumises. Six cents hommes et deux pièces de canon sont partis le 12 de Vienne, les uns disent pour Presbourg, où de nouveaux troubles auraient éclaté, les autres pour les environs de Linz, dont les habitants des campagnes se seraient révoltés. Une batterie, sous escorte militaire, est aussi partie de Lemberg le 7, se dirigeant vers la frontière de la Hongrie. Le bruit s'était répandu que le général Bem avait l'intention de faire irruption en Gallicie avec 30 000 hommes dans les environs de Skole, cercle de Stry, pour insurger cette province.

C'est probablement par suite de cette nouvelle que Cracovie et la Gallicie tout entière sont déclarées en état de siége, et que la loi martiale y est proclamée partout.

On peut dire que toutes les espérances de la Hongrie reposent maintenant sur le général Bem, l'héroïque chef des insurgés viennois. Les nombreuses nouvelles de victoires en Hongrie sont depuis plusieurs jours suivies de quelques communications inquiétantes. Ainsi, il résulte de lettres particulières dignes de foi que le général Bem a battu et en grande partie détruit un détachement aux ordres de Naban. On annonce aussi d'autres défaites moins importantes essuyées par les Autrichiens.

Une autre source d'embarras pour le gouvernement autrichien consiste dans la masse de papier-monnaie mis en circulation par Kossuth. La noblesse, le commerce et les artisans ont reçu ce papier, qui ne repose sur aucune garantie. Des milliers de gens seront réduits à la mendicité, si aucune espèce de dédommagement ne leur était accordée pour ces billets de banque. Mais le gouvernement autrichien n'est pas en état d'offrir un tel dédommagement, et cette circonstance amènera des complications nouvelles et dont on ne saurait prévoir les conséquences.

On croit toujours pouvoir trouver des fonds en Angleterre et en Russie.

En attendant, cette question des billets hongrois cause une agitation extrême dans le commerce de Vienne. Le plus grand mal, c'est qu'on ignore pour combien il a été émis de ces billets.

Malgré les difficultés qu'il rencontre de toute part, le ministère autrichien ne paraît pas disposé à donner sa démission; son attitude devient même de plus en plus réactionnaire. C'est ainsi qu'il vient de remettre en vigueur l'ordonnance de 1846 contre les catholiques allemands. Cette ordonnance les classe dans la catégorie des sociétés défendues et interdit à chacun d'eux l'entrée de l'Autriche.

Le même ministère, non content des exécutions exercées en Hongrie, demande à la Saxe l'extradition des écrivains qui, après les journées d'octobre, se sont enfuis de Vienne à Dresde et à Leipzig.

Dans beaucoup d'endroits de la Moravie, une insurrection ouverte a éclaté parmi les paysans, qui exigent tous, en proférant les plus grandes menaces, que l'on renvoie à Francfort tous les exemplaires des journaux qui arrivent de cette ville en Moravie.

Assemblée nationale.

PRÉSIDENCE DE M. MARRAST. — *Séance du 20 janvier.*

La séance est ouverte à deux heures.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination du vice-président de la République.

Les candidats sont : MM. Boulay (de la Meurthe), Baraguay-d'Hilliers et Vivien.

On procède à l'appel nominal. Pendant le scrutin, le président tire au sort les noms des scrutateurs.

Le scrutin donne le résultat suivant :

Votants,	695
Majorité absolue,	348
MM. Boulay (de la Meurthe),	417
Vivion,	277
Baraguay-d'Hilliers,	1 (On rit.)

Quelques billets blancs n'ont pas été comptés.

M. LE PRÉSIDENT. Aux termes de la constitution, je proclame M. Boulay (de la Meurthe), représentant, vice-président de la République, à partir de ce jour jusqu'au deuxième dimanche de mai de l'année 1852. J'invite M. le vice-président de la République à monter à la tribune pour prêter serment à la République.

M. Boulay (de la Meurthe) descend de sa place et se dirige lentement vers la tribune.

M. LE PRÉSIDENT lit à haute voix la formule du serment tracé par la constitution.

M. BOULAY (de la Meurthe), d'une voix forte : Je le jure.

Citoyens représentants, continue M. le vice-président de la République, je n'ai point recherché l'honneur unique qui m'est fait aujourd'hui; tandis qu'il en était temps encore, j'ai fait les instances les plus vives pour que l'on plaçât sur la liste quelques noms plus entourés que le mien de cette force que donne l'opinion publique; une affection plus forte que mes scrupules m'a fait violence. J'espérais encore hier que votre justice me préférerait l'un de mes honorables concurrents, celui qui est sorti mutilé de tant de glorieux combats, ou celui qui s'est signalé comme un athlète généreux dans nos luttes politiques. (Très bien.) Plus l'honneur que vous me faites a touché mon âme, et plus je dois ouvrir cette âme qui ne s'enorgueillit pas de son triomphe, mais qui n'y voit que deux enseignements.

Le premier de ces enseignements, citoyens représentants, m'apprend que l'Assemblée a voulu montrer son honorable déférence pour ce qu'elle croit l'expression du vœu du président de la République; elle a voulu prouver que cette hostilité qui, disait-on, les sépare n'existe pas. Je suis, en ce sens, un signe d'alliance. (Très bien! très bien!) Je me conformerai, citoyens représentants, à vos intentions; je m'inspirerai de vos inspirations.

Quant au second enseignement, que je puise dans votre suffrage, il est celui-ci : L'engagement que je dois prendre et que je prends de contribuer de toutes mes forces au maintien de la République. (Applaudissements.) J'y travaillerai avec probité, avec constance, avec énergie s'il le faut. (Nouvelle approbation.) J'en viens de faire le serment; pour le tenir, je ne quitterai pas le terrain de la constitution.

Sur ce terrain, je trouve devant moi deux intérêts que je ne déserterai jamais : l'intérêt de la République et l'intérêt du président. Tous les deux me sont également chers.

Oui, citoyens, j'ai su lire dans ce noble cœur, et je sais qu'il ne connaît pas de plus grand bonheur après celui de s'appeler Napoléon et d'être l'écho du peuple français, que celui d'affermir la République. (Très bien!) Vous-mêmes, citoyens collègues, vous avez contribué à cette œuvre. Votre présence en ces lieux a contribué à raffermir le pays et à écarter de sa tête le glaive de la guerre civile. Au 15 mai, vous avez regardé l'émeute en face, et vous n'avez pas faibli sur vos siéges et le 24 juin, vos écharpes ont sauvé la patrie et la société.

Citoyens, vous serez fidèles à vos antécédents, vous resterez maîtres de vous-mêmes, vous garderez le droit de finir comme vous avez com-

mencé. (Approbation.) Vos noms seront cités avec reconnaissance par la postérité, et la gloire des Assemblées qui viendront après vous sera de continuer votre œuvre et de marcher sur vos traces. (Très bien !)

Le nouvel élu descend de la tribune et reçoit les nombreuses félicitations des représentants qui se pressent sur ses pas.

M. LE PRÉSIDENT. L'Assemblée donne acte au vice-président de la République du serment qu'il vient de prêter. Il sera adressé à M. le président de la République un message pour l'informer du résultat du vote de l'Assemblée.

M. RAYNAL dépose une pétition dans laquelle on demande à l'Assemblée nationale de rester à son poste jusqu'à ce que la République soit définitivement constituée.

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour appelle la délibération de l'Assemblée sur le projet de loi tendant à renvoyer devant la haute cour nationale les auteurs ou complices de l'attentat du 15 mai.

M. LAGRANGE reproduit de nouveau sa proposition relative à l'amnistie. La question à l'ordre du jour, dit il, et avant laquelle je demande à prendre la parole, n'a dû son tour de faveur qu'à sa déclaration d'urgence ; cependant, en fait d'urgence, les plus anciennes propositions doivent venir les premières. A cet égard, je rappelle qu'il y a eu diverses propositions faites par MM. Joly, Buvignier et quarante de nos collègues pour lesquelles l'urgence a été réclamée. (L'ordre du jour !) C'est une question non-seulement de conscience, mais bien encore d'économie ; car on a déposé des sommes fabuleuses pour le transport des insurgés de juin et pour leur retour, sans compter ce que l'on dépensera pour l'exécution du décret de transportation. (L'ordre du jour ! l'ordre du jour !) Je ne demande pas qu'un jour soit fixé pour la délibération de l'amnistie, je demande que l'Assemblée déclare si, oui ou non, elle veut discuter cette question ? (L'ordre du jour ! l'ordre du jour ! — Rumeurs diverses.)

M. LE PRÉSIDENT. L'Assemblée ne peut trancher cette question qu'en fixant un ordre du jour.

M. LAGRANGE. Mais il suffit seulement de dire oui ou non, voulez-vous fixer un jour pour la discussion ?

M. LE PRÉSIDENT. Tout ce que le président peut faire, c'est de remettre toutes les propositions à l'ordre du jour, dans l'ordre de leurs dates.

M. LAGRANGE insiste pour que les propositions dont il a parlé soient mises à l'ordre du jour de mardi.

Cette proposition est adoptée.

La discussion s'ouvre sur le projet de loi relatif à l'attentat du 15 mai.

M. EUGÈNE RASPAIL. La question de compétence que soulève le décret qui vous est soumis est très grave, et on aurait dû, ce me semble, laisser ce soin aux membres de l'Assemblée de l'examiner à fond.

Les auteurs de l'attentat du 15 mai doivent-ils être justiciables du jury ordinaire, ou doivent-ils être renvoyés devant la haute cour nationale ? Le décret qui vous est soumis viole le principe de non-rétroactivité ; un amendement qui avait été présenté lors de la discussion de la constitution, pour rendre inapplicable aux procédures antérieures l'art. 91 de la constitution a été repoussé, il est vrai ; mais la question n'a pas été tranchée d'une manière définitive.

La loi ne statue que pour l'avenir ; c'est un principe de droit général et rigoureux. On ne peut y déroger que par des dispositions particulières, et purement invoquées à cause des circonstances ; soutenir le contraire serait méconnaître le fond des choses et créer l'arbitraire.

Ceux qui combattent ce principe n'ont pas toujours été aussi sévères, et, dans d'autres occasions, ils ont, comme nous le faisons aujourd'hui, soutenu le principe de la non-rétroactivité des lois. M. Dupin aîné, en 1821, soutenait la même doctrine que nous devant la cour de cassation, et un jurisconsulte aussi éminent ne peut changer d'opinion sur une question aussi grave.

L'orateur cite diverses décisions judiciaires rendues dans différents procès, et notamment dans l'affaire de Georges Cadoudal, où une question identique a été résolue dans le sens de la non-rétroactivité.

Les accusés du 15 mai ont été renvoyés, dès le lendemain de leur arrestation, devant la juridiction ordinaire ; la procédure s'est instruite pour les renvoyer devant le jury ordinaire : c'était l'opinion de M. Corne, procureur-général, qui n'élevait pas le moindre doute que l'affaire du 15 mai dût être renvoyée devant la cour d'assises. Que propose-t-on aujourd'hui ? De qualifier de nouveau l'attentat du 15 mai, sans se livrer à une nouvelle investigation. Il faut remarquer que l'Assemblée a autorisé les poursuites contre plusieurs de ses membres, pour que ces membres fussent traduits devant la juridiction ordinaire, pour qu'ils soient renvoyés devant la haute cour nationale, il faut une nouvelle autorisation de poursuites de la part de l'Assemblée.

Et le ministre de la justice vient dire que c'est dans l'intérêt des détenus de Vincennes que la mesure est présentée. Ah ! ils refusent ces bienfaits qui ne tendent qu'à les faire juger par une juridiction exceptionnelle. Il semblerait que l'instruction n'a été aussi longue que pour soustraire les accusés à la justice du jury. L'Assemblée ne se rendra pas complice d'une pareille manœuvre. On redoute les conséquences d'un semblable procès dans la capitale, mais on se trompe, Paris restera tranquille.

On prétend que l'Assemblée est hostile au président de la République ; mais c'est le ministère seul qui lui est hostile en refusant de sanctionner une mesure qui a été solennellement promise par le président de la République, et qui eût été le gage de la réunion des partis.

M. BONJEAN combat les objections faites par le précédent orateur. Il a prétendu, dit-il, que tout était terminé par le renvoi par la chambre d'accusation des inculpés devant la cour d'assises ; mais ce renvoi n'est que l'accessoire, le principal c'est la mise en accusation. Ce qui le prouve, c'est que même après l'arrêt de renvoi, le procureur général peut se pourvoir devant la cour de cassation, pour faire renvoyer l'affaire devant une autre cour d'assises.

On a dit aussi qu'il fallait une nouvelle autorisation de poursuivre de la part de l'Assemblée ; mais ce serait transformer l'Assemblée en une chambre d'accusation ; ce serait, en quelque sorte, dicter par avance un arrêt de condamnation à la haute cour nationale.

Il faut donc écarter ces objections qui ne peuvent avoir aucune espèce de fondement.

On a invoqué aussi le principe de la non-rétroactivité des lois ; ce principe pourrait être invoqué devant le tribunal, mais il ne saurait l'être de vous, car dans les anciennes constitutions, les questions de rétroactivité ont toujours été laissées à la discrétion du législateur. (Rumeurs à gauche.) Ce principe, d'ailleurs, s'il était toujours pris dans un sens absolu, conduirait à l'absurde ; il est certain que des exceptions doivent être admises ; cela a été reconnu par les publicistes de tous les temps et de tous les pays.

La question de rétroactivité se complique d'une autre question non moins grave, que je ne crains pas de soulever, et qui veut que nul ne puisse être distrait de ses juges naturels ; mais, dans les tribunaux exceptionnels, cette question se complique toujours d'une question de pénalité, et, sous ce rapport, il n'y a jamais de rétroactivité.

M. LEDRU-ROLLIN. Citoyens, on disait que la question est grave : oui, en ce sens qu'il y a atteinte à la loi existante et à la constitution. La voie où l'on veut vous entraîner est funeste. La raison existe en dehors du droit, et la raison veut que les lois qui régnaient quand un délit a été commis soient appliquées pour le punir ; la peine, sans cela, manquerait de moralité.

Il y a la loi pénale, la loi qui frappe, et la loi de procédure. Celle-là peut changer, dit-on, mais non l'autre. L'on se trompe ; la question d'attributions et de procédure est inébranlable ; car elle se mêle à la racine de la loi pénale. Vous me comprenez, je l'espère ; vous comprenez que je préférerais voir changer la loi pénale que la loi qui m'assure mes juges naturels et le jury à la place d'une justice exceptionnelle, des conseils de guerre par exemple.

Il y a plus, je le soutiendrai, quand une juridiction a été saisie, elle ne peut plus être dessaisie au profit de telle autre juridiction ; sans cela ce serait le cahos, ce serait un entraînement de conflits. Tant que la procédure n'est qu'à l'état de procédure, on peut saisir une autre juridiction ; mais quand la procédure est instruite, il n'y a pas de pouvoir qui puisse faire ce qu'on vous demande.

Voyez ce qui s'est passé pour la cour des pairs, et rappelez-vous les termes de la constitution. Vous allez donc réunir en vous tous les pouvoirs, le pouvoir constituant, législatif et judiciaire, car c'est un jugement qu'on vous demande.

L'orateur cite l'affaire de Cadoudal ; au moment où les accusés allaient comparaître devant la cour d'assises, ils apprennent qu'il y a une haute cour instituée ; ils demandent à être jugés par cette haute cour, et Merlin le jurisconsulte soutient que le tribunal qui avait commencé la procédure devait la terminer. C'est le principe de la législation romaine, et la cour de cassation prononça dans le sens de cette doctrine et maintint l'affaire devant la cour d'assises qui l'avait instruite.

M. Ledru-Rollin cite aussi M. Dupin sur la non-rétroactivité des lois de pénalité et de procédure, et il le prie, s'il prend la parole, d'expliquer comment ces formes, qu'il nommait législatives alors, pourraient cesser de l'être sous l'Assemblée nationale.

M. Odilon Barrot a aussi combattu la rétroactivité du fond et de la forme, quand l'état de siége voulait l'envahissement des juridictions par la procédure militaire.

Mais quand on discuta la constitution, on a décidé, par un amendement, que la question serait ainsi tranchée. Qu'est-ce donc qu'un amendement improvisé et accueilli par une Assemblée qui n'était pas préparée à ce vote, et qui n'avait pas la conscience de son importance ?

Réfléchissez y, citoyens, il y a quelque chose qui pèse plus lourdement sur les gouvernements que le souvenir de leurs iniquités politiques, c'est celui de leurs iniquités judiciaires.

M. DUPIN cite l'amendement qui amena cette explication à l'Assemblée. Comprenez bien la conséquence de ce que vous allez voter. Vos collègues, aujourd'hui détenus, seront justiciables de la haute cour. Ce fut donc avec entière connaissance de cause que l'Assemblée prit une décision.

M. Dupin reconnait que l'accusé doit être jugé par les lois existantes au moment où le crime a été commis. Mais enfin, on peut les changer, ces lois, pour les améliorer dans l'intérêt de l'accusé.

Ainsi, maintenant que le jury a été modifié, un accusé serait-il en droit de dire : Je veux être jugé par le jury tel qu'il était composé quand j'ai commis le délit qu'on veut punir.

Non, quoi qu'on fasse, ajoute l'orateur, l'on ne peut comparer la cour suprême que vous, Assemblée nationale, venez d'instituer à aucune des juridictions exceptionnelles qu'on a citées à cette tribune. Cette cour, que vous voulez flétrir d'avance (Non ! non ! — Explosion de murmures.) offre toutes les garanties qui peuvent rassurer un accusé. Sous tous les règnes, à toutes les époques, il y a eu toujours une juridiction supérieure, quel que soit son nom, qu'on l'appelle cour des pairs, cour suprême, haute cour.

Que vient-on nous parler maintenant d'une loi romaine ? Cette loi est applicable aux affaires civiles. Là le juge ne peut être changé, il doit finir ce qu'il a commencé ; mais ce n'est plus le cas. (Interruption prolongée.)

L'orateur continue et cite les antécédents de ce qu'il appelle la juridiction supérieure. Le ministère a le droit d'appeler cette juridiction, de s'adresser pour cela à l'Assemblée nationale, et l'Assemblée nationale garde le droit de l'accorder ou de la refuser. Et maintenant, est-ce, je le demande, une affaire de petite importance qu'il s'agit de juger ? (Mouvement.) Ne vous rappelez-vous plus la grandeur de l'attentat ? Oubliez-vous les dangers qu'a courus la représentation nationale ? (Une voix : C'est un réquisitoire.)

Je n'attaque personne ; je dénonce le fait ; je le présente avec les couleurs qu'il doit avoir, et je m'étonne que mes paroles ne trouvent pas ici une unanime approbation. (Rires à gauche. — Très bien ! à droite.) Le gouvernement a raison de vous soumettre la loi actuelle, et l'Assemblée aurait tort de ne pas la voter.

VOIX DIVERSES. Aux voix ! la clôture !

M. JULES FAVRE. M. Dupin a soulevé des questions politiques ; il a même soulevé une question d'humanité.... La justice veut que des accusés aient la parole pour répondre à leur accusateur. (Il n'y a point d'accusateur. — Si ! si ! M. Dupin s'est posé en accusateur.) Je demande que la clôture ne soit pas prononcée sur le discours que vous venez d'entendre. (Long tumulte.)

M. LE PRÉSIDENT consulte l'Assemblée ; elle décide, au milieu d'une agitation extrême, que la discussion sera renvoyée à lundi.

La séance est levée à 6 heures 3/4.

On a distribué aujourd'hui à l'Assemblée nationale le rapport du comité des finances sur la proposition tendant à réduire le traitement des fonctionnaires publics et l'indemnité des représentants du peuple. Le comité conclut au rejet.

Une proposition relative à la nomination d'une commission pour établir le budget de 1849 a été présentée à l'Assemblée par MM. Coralli, Elzéar Pin, Guisard, Julien Lacroix, Pézérat, Augustin Lacroix, Cordier, Glais-Bizoin, E. Girard, P. Laboissière, Reverchon, Mathey, Loyer (Côtes-du-Nord), Crépu, Fayolle, Petit-Jean, Durand-Savoyat, Ducluzeau, Serlooten, Boussi, Jeandeau, Farconnet, Bourdon, Chanay, Gaudin, Davillaine, Cenac, Boutœy, Dargenteuil, Michot, Brard, Médal, Parenteau, Dalbrel, Maire, Curnier, Mulé, Magnin-Philippon, Menand, Ronjat, Laissac, James Demontry, Baune, Gambon, Terrier, Brives, Deville, Buvignier, Bravard-Toussaint, Martin-Bernard, Dubarry, Gent, Rollinat, Pierre Leroux, Perdiguier, Eugène Raspail, Lamennais, Bruys, Félix Pyat, Robert (Yonne), Labrousse, David (d'Angers), Etienne Arago, Ch. Dain, Pelletier, Signard, Ch. Kestner, Guiter, Pureur, Ch. Kœnig, Chevallon, Clément Thomas, Rampont, Madesclaire, Trélat, Guichard, P.-N. Bonaparte, Benoît.

Cette proposition est ainsi conçue :

« Une commission de trente membres sera immédiatement nommée pour établir le budget des recettes et des dépenses de 1849.

» Les soussignés réclament l'urgence pour cette proposition. »

La 2e livraison de l'*Harmonie universelle et le Phalanstère exposés par Fourier*, paraît demain, dimanche, à la *Librairie phalanstérienne*, quai Voltaire, 25.—Prix : 30 centimes.—Cette publication, formant recueil méthodique des œuvres choisies de l'auteur, se composera de 15 à 20 livraisons.

Deuxième conseil de guerre.

AFFAIRE DU GÉNÉRAL BRÉA.

Audience du 20 janvier.

L'audience de ce jour a été consacrée tout entière à l'audition des témoins.

La seule déposition importante est celle du commandant Gobert, chef de bataillon de la 12e légion.

Cet officier est celui qui, le premier, à la barrière de Fontainebleau, a osé se diriger vers les insurgés et parlementer avec eux ; c'est lui qui est venu faire part au général Bréa de l'irritation qu'il avait remarquée, et l'a engagé à ne pas abandonner les troupes qu'il commandait ; c'est lui enfin qui, lorsque le général, n'écoutant que son courage, a franchi la barrière, n'a pas hésité à se joindre aux deux ou trois individus qui l'ont accompagné.

Sa déposition est faite d'un ton ferme, les détails dans lesquels il entre sont précis et circonstanciés ; toutefois, le ton modéré et humain de son témoignage contraste avec le témoignage non moins précis, mais plus âcre du commandant Desmarest.

Ainsi que ce dernier, le commandant Gobert s'est trouvé dans le poste au moment où le général Bréa et son aide-de-camp Mangin ont été immolés.

Au premier coup de feu, il a été assez heureux pour se réfugier sous le lit de camp, et bientôt après, grâce au secours que lui ont prêté quelques-uns des témoins de cet horrible drame, il a pu se soustraire aux dangers que son noble dévouement lui avait fait courir.

Interrogé sur les faits dont il a été témoin, le commandant Gobert raconte tout ce qui s'est passé depuis le moment où il a franchi la barrière jusqu'au moment fatal où le pauvre général a été frappé.

Il déclare que dans sa conviction ceux qui ont entraîné vers le grand salon le général, son aide-de-camp et lui, n'avaient d'autre désir que de les soustraire à l'exaspération de la foule.

Il déclare encore qu'en arrivant au poste il y a trouvé des gardes nationaux bien disposés à défendre les prisonniers placés sous leur sauvegarde.

Sur une interpellation de Me Detours, avocat de l'un des prévenus, il reconnait que les personnes qui ont accueilli le général à la barrière ne sont pas celles qui ont joué un rôle actif dans le reste des événements.

Nous remarquons encore dans cette déposition ce fait important, que les ordres écrits arrachés au général avaient pour objet de calmer l'effervescence de la foule et de fournir ainsi à ceux qui entouraient les prisonniers les moyens de les sauver.

Entre la déposition de M. Desmarests et celle de M. Gobert, nous devons faire ressortir une différence importante. Pour M. Desmarests, le général Bréa n'a été attiré au-delà des barricades que par des misérables qui ont voulu l'assassiner aussitôt qu'il a été en leur pouvoir ; pour M. Gobert, la mort du général est le fait de quelques forcenés qui, en accomplissant cet horrible crime, ignoraient peut être et le nom des victimes et les titres qui les rendaient inviolables.

Après la déposition du commandant Gobert, la seule qui présente quelque intérêt, est celle du nommé Viel.

Cet individu, placé d'abord comme gardien au fort d'Ivry, est aujourd'hui attaché comme sous-officier au pénitencier de Saint-Germain. A l'en croire, la mort du général et de son aide-de-camp aurait été surtout motivée par ce fait, qu'en découvrant sa poitrine, le capitaine Mangin aurait laissé apercevoir une chaîne d'or qui retenait sa montre.

Empressons-nous de dire que le témoignage de M. Desmarests lui-même diffère entièrement sur ce point.

L'un des prévenus, Choppart, accusé par le témoin Viel d'avoir fait feu sur le général, déclare au tribunal qu'à ses yeux Viel fait sciemment un faux témoignage.

« Viel, dit-il, ne peut pas se méprendre sur ce qui s'est passé dans ce moment suprême ; acteur lui-même dans ce sanglant épisode, il a su s'en faire un moyen pour obtenir une place.

» Il n'ignore pas qu'il me prête à moi un fait dont Maillard seul est coupable ; mais la mère de Maillard s'est montrée généreuse ; Viel a son couvert mis chez elle, il a pris sa part d'un déjeuner de 60 fr., dont le prix n'a pas été versé. Viel, ce complice de la mort du général, appelle aujourd'hui sur notre tête la vengeance des hommes, j'appelle sur la sienne la vengeance du ciel. »

Pour faire comprendre le sens de ces paroles, il est utile de dire que Maillard se trouve au nombre des transportés et qu'il ne figure pas au débat.

Le défenseur de l'un des prévenus s'empare de cette circonstance pour faire remarquer combien est fatale cette mesure de la transportation, puisqu'elle établit une disjonction de fait contre laquelle viennent se briser tous les efforts de sa défense.

L'audience, levée à cinq heures, est renvoyée à lundi.

FÊTE DONNÉE PAR LES TROIS ASSOCIATIONS DES LETTRES ET DES ARTS au profit de la caisse de secours des sociétés des gens de lettres, des artistes peintres, sculpteurs, architectes, graveurs, dessinateurs et des artistes musiciens, samedi soir, 3 février 1849. Prix du billet : 10 fr. Les portes seront ouvertes à neuf heures.

Les trois associations des lettres et des arts (gens de lettres, artistes peintres, sculpteurs, architectes, graveurs et artistes musiciens) organisent pour le 3 février prochain, au JARDIN-D'HIVER, une fête dont la magnificence dépassera tout ce qu'on a fait jusqu'à présent dans ce genre. Le Jardin-d'Hiver prendra un aspect absolument nouveau, à la clarté splendide d'une illumination féerique exécutée par M. Clémençon sur les dessins de M. Séchan. La lumière jaillira d'énormes bouquets de transparents de toutes grandeurs, représentant des fruits exotiques, des fleurs d'Amérique et d'Asie, de fantastiques végétations empruntées aux merveilles des *Mille et une Nuits*.

Un orchestre de cent musiciens choisis parmi les meilleurs artistes exécutera, sous la direction de Strauss, des airs de danses spécialement choisis, arrangés ou composés pour cette fête par une commission du comité des artistes musiciens, présidée par M. Tolbecque.—La décoration de la salle, confiée aux architectes du comité de l'association des peintres, sculpteurs, etc., MM. Tessier, Guénepin et Quantinet, doit transformer le jardin d'hiver en un véritable jardin d'Armide. Toutes les mesures sont prises pour donner à cette fête sans rivale une somptuosité, un attrait irrésistible.

Le but de bienfaisance de ce bal, organisé au profit de la caisse de secours des sociétés des gens de lettres, des artistes musiciens, des artistes peintres, sculpteurs, etc., achèvera d'entraîner les sympathies du public en intéressant sa générosité.

Le prix d'entrée est de 10 francs. On trouve dès ce moment des billets chez les dames patronesses dont les noms suivent :

Mmes Bayard, rue Rougemont, 9.—Etienne Blanc, rue Rougemont, 13.—Tulou, rue Rochechouart, 27.—De Baulche, rue Saint-Florentin, 19.—Gauthier, rue Hauteville, 62.—Boquet, rue Louis-le-Grand, 19.—Cerise, rue de Sèze, 10.—Erard, rue du Mail, 21.—Justin Ouvrié, rue Notre-Dame-de-Lorette, 19.—De Bez, rue Saint-Lazare, 34.—Albert Lenoir, rue Racine.—La princesse Mathilde Demidoff, rue Courcelles.—Gandolphe, rue Samson.—Grillon, boulevart Saint-Denis, 22.—Pajou, rue de l'Ecole-de-Médecine, 6.—Lebel, rue des Filles-Saint-Thomas, 5.—Adolphe, rue de l'Echelle, maison Lemoine.—Dubuffe, rue Saint-Lazare, 34. — Jollivet, rue des Saints-Pères, 1 bis.—Bochu, quai Voltaire, 15. —Georges Bousquet, rue Neuve-Saint-Nicolas, 12.

On en trouve aussi chez MM. les commissaires, les membres de la commission d'organisation et chez MM. Brandus, rue Richelieu, 97, Bernard Latte, boulevart des Italiens, 2.

FAITS DIVERS.

Ce matin, la dixième légion s'est réunie dans la cour du Carrousel pour reconnaître son nouveau colonel, le général Lauriston ; le général Changarnier et le préfet de la Seine assistaient à cette cérémonie.

— Aujourd'hui a eu lieu l'élection au grade de colonel de la 1re légion ; en voici le résultat :

Nombre des votants, 6 425 ; majorité absolue, 3 213.

Les voix ont été réparties comme suit :

MM. Lucien Murat,	1 922
Général Gourgaud,	1 637
Général Montesquiou-Fezensac,	1 480
Vieyra,	609
Clary,	471
Buvignier,	350
Général Castellane,	462
Divers et voix perdues,	87

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue, il sera procédé demain à un second tour de scrutin.

—Par ordre de M. le ministre de la guerre, 17 des 72 élèves de l'Ecole de Saint-Cyr, qui avaient été dirigés sur leurs régiments, ont été réintégrés dans cette école. (*Moniteur de l'Armée.*)

Par arrêté de M. le président de la République, en date du 11 janvier :

M. Patural est nommé maire du 2e arrondissement, en remplacement de M. Berger, nommé préfet ;

M. de Montfleury est nommé adjoint au maire, en remplacement de M. Patural.

— La famille MILANOLLO, ayant à déplorer un nouveau décès, nous

prie d'informer le public que le concert annoncé pour le dimanche 21 courant est renvoyé au samedi 27 janvier.

— On écrit de Nérac :

« Mardi, à six heures du soir, M. Martin, notaire, a été mis en état d'arrestation et déposé à la maison d'arrêt, sous la prévention d'abus de confiance et de détournement de fonds : les scellés ont été apposés tout de suite chez lui.

» La nouvelle de cette arrestation a produit, dans notre ville, une pénible émotion. » (*Emancipation* de Toulouse.)

— Par arrêté du président de la République, en date du 17, M. Magne, auditeur de première classe, a été nommé maître des requêtes en remplacement de M. Peauger, appelé à d'autres fonctions.

— Un fait nouveau et qui pique vivement la curiosité féminine, c'est l'apparition, dans les salons de Paris, d'une ambassadrice de Turquie. Cela ne s'était jamais vu. Madame Callimachi, chrétienne et d'origine valaque, comme son mari, est d'une grande beauté rendue plus piquante peut-être par l'originalité de son costume.

— Mlle A. Blanqui, soupçonné d'avoir favorisé l'évasion de Barthélémy et de Lacambre, vient d'être arrêtée.

— On dit que l'ouverture du cours de M. Lherminier, qui devait avoir lieu mardi à midi, a été ajournée.

— M. Thiers parle maintenant comme les *obscurantistes* de la restauration. Veut-on savoir à quelles extrémités on est arrivé cet esprit qu'on prétend si fécond et si ingénieux?

Les deux commissions nommées par M. Falloux se sont réunies en une seule, pour examiner ensemble les questions d'enseignement. C'est M. Thiers qui les préside. M. Thiers disait hier aux membres de la commission : « Il n'y a que deux moyens de ramener le calme dans le pays et de détruire les idées dangereuses : c'est la guerre au dehors, *ou la suppression des écoles primaires.* »

M. Poupin a protesté contre cette indigne parole, et M. l'abbé Dupanloup a trouvé que M. Thiers allait un peu loin ! (*National.*)

— Un comité consultatif d'hygiène publique, composé de MM. Magendie, Aubert-Roche, Meher, Bussy, Royer-Collard, etc., vient de rédiger pour M. le ministre de l'agriculture et du commerce, des instructions concernant les mesures générales à prendre dans le cas d'invasion du choléra en France.

Un excès de prudence peut seul expliquer la publication de ce document; elle n'est point exigée par l'état actuel de la santé publique dans la capitale.

Il est à remarquer que, dans les deux ou trois départements où le mal a paru, le nombre des personnes atteintes a été dix fois moindre que dans l'épidémie de 1832. (*Moniteur.*)

— On dit que la dissolution de l'Assemblée nationale est demandée par l'immense majorité du pays. Nous n'avons pas encore entendu dire que rien de pareil se soit manifesté dans le Jura. (*Patriote jurassien.*)

— Une femme Duboussois, qui se livrait à l'ivrognerie et à la débauche, a lancé hier un couteau affilé à un de ses fils pour le punir de lui avoir adressé des reproches sur sa conduite. La lame s'est enfoncée dans le cou au-dessous de l'oreille droite; la blessure ne sera pas mortelle. La femme Duboussois a été arrêtée.

— La construction de la ligne télégraphique d'Oran à Tlemcen, passant par Sidi-bel-Abbès, est entièrement terminée; les appareils viennent d'être placés et vont incessamment être mis en activité sur toute cette ligne si importante.

Un traducteur est déjà installé à Sidi-bel-Abbès depuis trois mois. (*Echo d'Oran.*)

— On nous écrit de la Sarthe :

« Deux évènements viennent d'émouvoir assez notablement la population du canton de Saint-Calais (Sarthe).

» Un homme du peuple, un pauvre, mais d'ailleurs, dit-on, assez mal famé, a battu, dans le presbytère, le curé de sa paroisse, qui ne pouvait pas immédiatement lui accorder des secours semblables à ceux qu'il avait accordés à d'autres.

» Le délit était flagrant. Le délinquant a été saisi, mis préventivement sous les verrous, puis condamné par le tribunal correctionnel à un nombre quelconque de jours de détention.

» Peu de jours après, à Saint-Calais même, un bourgeois des plus considérables de la ville se rend chez le maire, règle avec lui un compte d'argent prêté, le lui solde, puis, la conversation tournant à l'aigre se précipite sur lui et le frappe tellement que le sang coule, et que, échappé à grand peine dans la rue, le battu ne se débarrasse du furieux qu'en criant à l'assassin et en appelant son secours la population du quartier.

» Celle-ci n'a pas fait défaut au magistrat qu'elle a élu. Bientôt quelques centaines d'ouvriers, hommes, femmes et enfants, viennent assaillir la maison du bourgeois agresseur et demandent à grands cris son incarcération.

» Le procureur de la République, son substitut et le juge d'instruction interviennent et déclarent au peuple que le délinquant sera traduit en police correctionnelle, mais qu'il n'y a pas lieu à le mettre immédiatement en prison.

» Le peuple répond par l'exemple de l'homme qui avait battu le curé.

» La police persiste à ne pas trouver identité entre les deux cas.

» Le peuple insiste. Le maire lui-même vient en aide à l'autorité judiciaire : la foule, tout en grommelant, se retire, mais après avoir cassé les vitres du bourgeois et, après avoir dégoisé sur lui et toute sa famille une généalogie de faits fort peu moraux, s'ils sont vrais.

» Le bourgeois a été traduit en police correctionnelle, où il a fait défaut et où il a été condamné à 150 fr. d'amende pour toute peine.

» Le peuple est mécontent. Et la ville n'est pas sans inquiétude. »

— On lit dans le *Journal de Fécamp*, du 17 janvier :

« Depuis quatre jours il est survenu à Yport six cas nouveaux de choléra et quatre décès; à Fécamp, on a constaté trois décès et cinq nouveaux malades; ainsi, comme on le voit, la maladie fait peu de progrès.

» L'état sanitaire des campagnes est toujours satisfaisant.

» Le nombre des décès attribués jusqu'à ce jour à l'épidémie est, à Yport, de cinquante-cinq, et à Fécamp, de vingt et un. »

— On écrit d'Hazebrouck (Nord), le 16 janvier :

« Un affaissement de terrain, à 2 kilomètres de notre station, nuit considérablement, depuis quelques jours, à la circulation des convois sur la ligne de fer d'Hazebrouck à Lille. Un seule voie est restée praticable, car l'éboulement a été suivi d'un écartement des rails. C'est là un inconvénient des plus graves et que l'administration ne saurait trop se hâter de faire disparaître. Le convoi partant d'Hazebrouck, ne pouvant suivre la même voie que celui venant de Lille, est obligé d'aller attendre près de la ferme Deroo le passage de ce dernier à la bifurcation, ce qui ne fait nullement la compte des voyageurs, qui en sont réduits à passer bien souvent un quart d'heure ou vingt minutes sur une hauteur où le vent vient gracieusement caresser leurs oreilles dans ces voitures plus ou moins fermées, ce qui est fort peu agréable pendant la saison rigoureuse. »

— Un fait fort étrange, et qui est encore inexpliqué, s'est passé dans l'avant-dernière nuit.

Le sieur Courtil, venu tout récemment à Paris, s'est établi crémier, rue de Verneuil. Avant-hier, il avait été dîner chez un de ses parents, au faubourg Saint-Antoine. Il ne reprit le chemin de sa demeure que fort tard, et il était près d'une heure après minuit lorsqu'il passait sur le pont du Châtelet. En cet endroit, un individu, qui le suivait depuis quelque temps, le saisit tout à coup à bras-le-corps en prononçant des paroles de colère, le poussa vers le parapet, et s'efforça de le précipiter dans la rivière, ce qui eut lieu. Le sieur Courtil, en se débattant, parvint à se cramponner fortement aux habits de son adversaire, et l'entraîna avec lui au fond de l'eau.

Le crémier heureusement sait nager; lorsqu'il fut en état de se reconnaître, il se sentit emporter avec force par le courant, que les grandes eaux rendent encore plus rapide que de coutume; il ne put aborder qu'en aval du pont National (ancien pont Royal); il s'aperçut alors qu'il tenait quelque chose à la main; mais, l'obscurité l'empêchant de distinguer, il supposa que c'était un lambeau de vêtement arraché, pendant la lutte, à l'homme qui l'avait attaqué.

Quelques instants après, le sieur Courtil se présentait, tout ruisselant, chez le commissaire du quartier du Faubourg-Saint-Germain, qui fut obligé de se lever pour entendre sa plainte.

Il lui remit les objets qu'il avait gardés dans sa main comme pièces à conviction; c'était d'abord une serpillère ou tablier de coutil noir qui paraît appartenir à un ouvrier cambreur. Puis, chose singulière! une petite veste d'enfant.

M. Courtil ignore complètement ce qu'est devenu son agresseur. A-t-il péri, s'est-il sauvé?

La fureur qu'il a manifesté en se jetant sur Courtil ferait croire qu'il voulait accomplir un acte de vengeance, et que le crémier a été l'objet d'une fatale méprise. (*Droit.*)

ATTAQUE NOCTURNE. — Le nommé Dubois, bourrelier à Boulogne, s'était attardé avant-hier soir à Paris, et il était minuit passé quand il traversait le bois pour retourner chez lui; il suivait l'avenue d'Auteuil et allait arriver à l'endroit où elle se croise avec l'avenue de la Liberté (ancienne allée des Princes), lorsqu'il se vit tout à coup attaqué par un individu qui sortit brusquement du massif et le saisit au collet en disant : La bourse ou la vie.

Dubois, qui est fort et vigoureux, s'apprêtait à résister, croyant n'avoir affaire qu'à un seul homme; mais il en vit bientôt apparaître deux autres, armés de bâtons, qui lui saisirent les bras et l'entraînèrent dans le massif.

Pendant qu'on le conduisait, il entendit un de ces malfaiteurs dire à voix basse : « Il a une redingote, il doit avoir de l'argent. » Justement effrayé, Dubois demanda ce qu'on voulait faire de lui; mais il ne reçut pas de réponse, et sentit qu'on le fouillait. Celui qui faisait cette opération s'empara d'une bourse contenant neuf francs en monnaie; quand il l'eut vidée, il remit la bourse à Dubois en disant à ceux qui le tenaient : « Lâchez-le! » Puis ils s'éloignèrent en courant.

Dubois, en arrivant à Boulogne, a été faire sa déclaration aux gendarmes de la commune, qui ont immédiatement battu le bois dans tous les sens, mais leurs recherches ont été infructueuses.

ASSOCIATION GÉNÉRALE POUR LA PROPAGANDE SOCIALISTE. — Aux termes de l'art. 5 des statuts publiés le 3 janvier, les citoyens qui se sont fait inscrire au siége de l'association, 15, rue Coquillère, jusqu'au 10 courant, et sur les listes déposées aux bureaux de la *République*, du *Peuple*, de la *Démocratie pacifique*, du *Travail affranchi*, à la Solidarité républicaine et à la société présidée par le citoyen Dameth, sont invités à venir retirer, au siége de l'association, leurs billets d'entrée pour la réunion générale qui sura lieu dimanche 28 courant, à une heure. Le lieu de la réunion sera ultérieurement indiqué.

Il sera délivré également des billets aux citoyens qui se sont chargés du soin d'organiser l'œuvre de propagande dans Paris et la banlieue.

CLUB SOCIALISTE DU FAUBOURG SAINT-ANTOINE, salle dite des Quatre-Saisons, les mercredi et vendredi de chaque semaine, à sept heures et demie du soir.

Deuxième séance mercredi 24 janvier prochain.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nous rappelons à nos amis convoqués pour dimanche dernier qu'une réunion nouvelle, rue de Beaune, 2, a été convenue pour demain, dimanche, à midi.

Grandvillars. — M. R. — Les ouvr. env. montent à 4.70, poste comprise.
Morlaas. — M. F. — Reçu vos lettres. L'envoi est parti le 12.
Puteaux. — Toujours de mieux en mieux.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS.	Un an	20 fr.,	Six mois	11 fr.,	Trois mois	6 fr.
DEP. ET ETRANGER.	—	32	—	17	—	9
PAYS à surtaxe.	—	50	—	26	—	14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DEP. ET ETR.	—	8	—	4	—	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois.	40 c.	Annonces anglaises.	40 c.
Cinq à neuf — —	30	Réclames-notices	80
Six fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 20 janvier.

Les fonds publics sont froids au milieu des scissions qui se montrent de toutes parts; mais on n'ose pas s'aventurer avant de connaître la décision de l'Assemblée nationale. Rien ne transpire encore à 3 heures.

Le 5 p. 100 débute à 75.50, touche un instant 74.95, et revient à 75.25 pour finir à 75.20 à terme aussi bien qu'au comptant. C'est le cours de la bourse précédente.

L'emprunt fait 75 fr.

Le 3 0/0 ne varie guère non plus; il flotte entre 45 40 et 45 45 dernier cours fin courant et 45 40 au comptant.

La Banque de France perd 5 à 1685, après avoir coté 1680.

Il y a beaucoup d'affaires engagées à la hausse, et les agents de change soutiennent les prix. Quoi qu'il en soit, on a remarqué de nouvelles et fortes ventes faites par MM. A. et M.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	45 40	45 45	45 45	45 45
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	75 »»
Cinq 0/0	75 »»	75 25	74 95	75 20

20 janvier. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	45 50 »»		4 Canaux avec prime	»»» »»
— Emprunt 1847-1848	75 »» »»		Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	75 20 »»		Caisse hypothécaire	»»» »»
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	»» »» »»		Emprunt d'Haïti	»»» »»
4 0/0 j. du 22 septembre	»» »» »»		Espagne, dette active	»» »»
Actions de la banque	1685 »» »»		— dette passive	»» »»
Rente de Naples, j. juillet			— 3 0/0 1841	»» »»
Récep. Rothschild	79 25		Emprunt portugais 5 0/0	»» »»
3 0/0 de l'Etat romain	67 25		— — 3 0/0	»» »»
5 0/0 belge 1840	88 »»		2 1/2 hollandais	»» »»
— — 1842	88 »»		Zinc Vieille-Montagne	2275 »»
— 2 1/2	»» »»		H. de la Grand-Combe	»»» »»
— Banque (1835)	»»» »»		Emprunt du Piémont	860 »»
Obligations de la Ville	1160 »»		Lots d'Autriche	345 »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	310 »»	310 »»	Orléans à Bordeaux	377 50	377 50
Versailles, rive droite	»»» »»	120 »»	Du Nord	365 75	367 50
— rive gauche	115 »»	115 »»	De Paris à Strasbourg	331 25	332 50
Paris à Orléans	702 50	716 »»	Tours à Nantes	»»» »»	312 50
Paris à Rouen	440 »»	437 50	Paris à Lyon	»»» »»	»»» »»
Rouen au Havre	240 »»	240 »»	Montereau à Troyes	106 »»	»»» »»
Avignon à Marseille	187 50	187 50	Dieppe à Fécamp	»»» »»	»»» »»
Strasbourg à Bâle	93 75	93 75	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	245 »»	245 »»	Bordeaux à la Teste	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boulogne	»»» »»	»»» »»			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 21 janvier.

THEATRE DE LA NATION.—
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—La Camaraderie.
ITALIENS.—Cenerentola.
OPERA-COMIQUE.—L'Ambassadrice, Gille.
ODEON.—Molière avec ses Amis, Hamlet, le Comique à la Ville, les Mauvais Sujets en Ménage.
THEATRE-HISTORIQUE.—Les Mystères de Londres.
GYMNASE.—Mme Marneffe, Jeanne Mathieu, Rage d'Amour.
VAUDEVILLE.—La Propriété, le Baron, le Feu d'artifice, Maître de Poste.
THEATRE MONTANSIER.—Les Lampions de la Veille et les Lanternes du Lendemain, l'Académicien, Ma Maîtresse, une Chambre.
VARIETES.—La Paire, Petite cousine, la Reine d'Yvetot, le Lion.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Les Marrons d'Inde, l'Auberge, Titine.
GAITE.—Les Sept Tours, le Masque de Fer.
AMBIGU-COMIQUE.—Les sept Péchés capitaux, Napoléon.
THEATRE DU LUXEMBOURG.—L'Habit ne fait pas le moine, Apprenti, Antoine, 1846.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES.—Le Diable, la Courte-Paille, Prince, Tony.
DELASSENTSME.—Les Blagueurs et les Blagués, Jolie Fille.
THEATRE BEAUMARCHAIS.—La Montagne et la Gironde.
THEATRE CHOISEUL.—Le Turban, magie, Dis-moi pourquoi? les Deux Edmond, une Femme du Peuple, les Saltimbanques, fantasmagorie.

Imprimerie LANGE LEVY, rue du Croissant, 16.

13e Année. N. 22. ÉDITION DU MATIN. Lundi 22 janvier 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.
Les manuscrits ne seront pas rendus.
Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an . . . . . 32 f.
Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.
Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 21 JANVIER.

« **Aujourd'hui, la rétribution du travail est abandonnée au hasard ou à la violence. C'est le maître qui opprime ou l'ouvrier qui se révolte.** »

« **La pauvreté ne sera plus séditieuse, lorsque l'opulence ne sera plus oppressive.** »

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Les Ennemis de la Propriété.

La propriété n'a pas de plus dangereux ennemis que les propriétaires.

Cette assertion peut, au premier coup d'œil, avoir l'air d'un paradoxe. Il est pourtant facile de prouver qu'elle est beaucoup plus rigoureusement vraie que les statistiques industrielles de M. Thiers ou les aphorismes philosophiques de M. Guizot.

En effet, si la propriété est la base de l'ordre social, il importe que cette base soit élargie le plus possible, afin que le monument séculaire qu'elle soutient trouve partout un formidable point d'appui. Supposez un pays où tous les citoyens soient propriétaires, il est évident que personne ne songera à y attaquer la propriété; ou que, si quelque cerveau brûlé, par manie d'opposition ou désir de se distinguer de la foule, venait prêcher le renversement de l'ordre établi, un *tolle* général s'élèverait contre lui, et il en serait pour ses frais de propagande.

L'idéal d'une société basée sur la propriété est donc que la propriété soit accessible à tous; attendu que tous ceux qui ne possèdent pas sont naturellement portés à envier ceux qui possèdent; que de l'envie à la haine il n'y a qu'un pas, et que la haine associée à la colère ne produit que des dégâts, des ruines et des massacres, quel que soit, du reste, le parti qui demeure victorieux.

Eh bien! comprend-on que le parti des propriétaires, autrement dit le parti conservateur, — nous n'attachons aucune signification malveillante à ce mot, étant nous-mêmes beaucoup plus conservateurs que la plupart de ceux qui se prétendent tels, — comprend-on, disons-nous, que toutes ces bonnes gens, qui se traînent lourdement à la remorque de quelques prétentieux ignorants ou d'un petit nombre d'intrigants rusés, n'aient pas encore ouvert leur esprit à cette considération élémentaire : que, moins un pays contiendra de gens qui possèdent, plus la propriété aura d'ennemis dans ce pays-là : en sorte qu'il arrivera en fin de compte... vous devinez le reste...

Conçoit-on que la plupart des propriétaires ne voient pas en ce moment de meilleurs secours contre les idées nouvelles, que le retour à l'ancien système financier et industriel, dont les abus ont fait naître ces protestations menaçantes? Il paraît même qu'un certain nombre d'entre eux voudraient nous faire reculer plus loin encore, à preuve M. Thiers, l'ancien libéral, qui pour empêcher le peuple de lire les publications socialistes, ne trouve pas d'autre moyen que de supprimer l'enseignement de la lecture au peuple. A la bonne heure, voilà ce qui s'appelle couper le mal à sa racine.

M. Thiers trouve apparemment que les prolétaires illettrés de la Gallicie, par exemple, sont de beaucoup préférables aux prolétaires de février.

Nous ne pensons pas que les victimes de la jacquerie gallicienne soient de l'avis de M. Thiers.

Ainsi, au lieu d'aider de tout leur pouvoir, au lieu de solliciter et même de fonder de leur propre mouvement les institutions de crédit qui seules peuvent faciliter aux plus pauvres travailleurs l'accès de la propriété ou du moins du bien-être, les possesseurs du sol et des capitaux protestent contre l'abolition du salariat, et soutiennent de tous leurs efforts les mesures désastreuses qui tendent d'un côté à laisser l'usure envahir les campagnes et dépouiller les cultivateurs au profit des marchands d'écus, de l'autre à maintenir l'ouvrier des villes dans la servitude de l'exploitation industrielle, dans cette vie de labeur au jour le jour, et toujours insuffisant qui est, suivant l'expression de M. Guizot, un frein nécessaire.

Nous trouvons, nous, que les propriétaires et les capitalistes se font un tort immense en agissant ainsi. Nous trouvons que ces grands conservateurs ne sont autre chose que des révolutionnaires rétrogrades, les plus imprudents de tous, révolutionnaires dont la violence égale l'ignorance et l'aveuglement.

Nous trouvons enfin que tous les propriétaires qui veulent la propriété pour eux seuls sont les plus funestes ennemis de la propriété, et qu'ils finiront très promptement par la tuer, si les socialistes ne la sauvent pas.

Question du Sel.

LES VOTES DU 28 DÉCEMBRE 1848 ET DU 12 JANVIER 1849.

Le vote du 28 décembre sur le dégrèvement de l'impôt du sel peut être fécond en très heureux résultats si l'Assemblée et le ministère se donnent la peine d'étudier et d'analyser sous tous ses rapports une question aussi capitale.

Et d'abord, si le ministère comprend la portée du vote du 28, il verra que ce vote, *ab irato*, est une protestation manifeste, explicite, menaçante contre cet esprit d'indolence bureaucratique qui ne s'élève jamais à des considérations supérieures d'administration, et recule incessamment devant les moyens capables de réparer les fautes énormes commises par les administrations antérieures en fait d'impôt, de finances et surtout *d'intervention de l'Etat dans les grands services publics*.

De son côté, en examinant de plus près la question des sels, l'Assemblée nationale verra qu'il ne suffit pas, dans l'état actuel du travail, de la production et du commerce en France et en Europe, d'abattre ce qui est, sans tenir compte de toutes les conséquences qui en découlent, sans étudier, en un mot, les *nouveaux faits* qui devront nécessairement surgir des conditions nouvelles dans lesquelles vont se trouver la production, l'industrie, le commerce, la consommation et l'emploi des sels bruts et raffinés.

Analysons rapidement la question.

Production. — Consommation. — Prix. (1)

Les marais salants de l'Ouest produisent	250 000 000	de kilog.
Salines du Midi,	195 000 000	
Sels gemmes, etc.,	75 000 000	
Total	520 000 000	de kilog.
La consommation soumise à l'impôt, ou celle qui sert à l'alimentation de l'homme, monte à	240 000 000	de kilog.
Les pêches et salaisons emploient	58 000 000	
Les produits chimiques,	55 000 000	
Le commerce exporte	49 000 000	
Le bétail,	Mémoire.	
L'agriculture,	Mémoire.	
Le commerce de revente fraude et falsifie,	Mémoire.	

Les 240 000 000 de kilog. de la consommation alimentaire de l'homme s'élevaient (prix de vente) à la somme suivante avant le vote du 28 décembre 1848 :

130 000 000 kilog. de sel de l'Océan, à 9 fr. les 1 000 kilog.	1 170 000 fr.
70 000 000 — la Méditerranée, à 4 fr. 70 —	329 000
40 000 000 — de sels purifiés, à 22 fr. —	880 000
Impôt	70 200 000
Transport, à raison de 50 fr. les 1 000 kilog.	12 000 000
Frais, bénéfices du commerce, gros et détail, 117 fr. 90 c. les 1 000 kilog.	35 117 000
	120 000 000

Ce qui portait le sel en moyenne, sur les différents points de la France, au prix de 50 c. le kilog.

D'après ces chiffres, on voit combien la consommation du sel était restreinte, et portant sa production peut être illimitée; car Dieu, dans sa libéralité infinie, a répandu cette substance sur le globe à l'égal de l'eau et de l'air.

L'impôt, la cherté des transports, et les bénéfices du commerce de revente venaient surenchérir outre mesure cette matière de première nécessité.

C'est ainsi que le pauvre habitant des villes, et surtout celui des campagnes, se trouvaient souvent forcés de se priver de cet unique condiment, pour relever la fadeur nauséabonde des aliments grossiers dont ils se nourrissent.

Mais il est puéril de circonscrire la question de la consommation du sel à celle de l'homme; car cette consommation ira en diminuant au lieu de s'accroître, au fur et à mesure que les produits alimentaires se perfectionneront et renfermeront par conséquent des saveurs et des arômes particuliers que la culture saura leur donner.

Le bétail et l'agriculture demandent, au contraire, des MILLIARDS de kilogrammes de sel.

« La gabelle, ou l'impôt sur le sel, a fait plus de mal à l'agriculture, disait Buffon, que la grêle et la gelée. »

L'impérieux instinct qui porte les bestiaux à se nourrir de sel, s'est souvent manifesté dans les immenses plaines et dans les forêts du Nouveau-Monde, dans l'Ohio, l'Indiana, le Kentucky, le Missouri; ce sont les buffles qui ont découvert les sources salées et les mines de sel qui effleurent le sol.

Il y a plus, et dans l'état actuel de notre agriculture cette considération est de la plus haute portée; il a été reconnu en Suisse et en Bavière que six kilogrammes de foin salé nourrissent autant que huit kilogrammes de foin non salé.

La succulence de la chair des bestiaux, la finesse de leur pelage, la belle toison des moutons, dépendent essentiellement d'une nourriture salée.

L'engrais-sel, malgré l'opinion politique de M. Gay-Lussac sur ce sujet, est appelé à produire les plus heureux résultats; Chaptal, Davy, et tout récemment M. Lecoq, naturaliste, l'ont surabondamment prouvé. Les pays où paissent nos plus beaux troupeaux ne se trouvent-ils pas sous les coups de vents de mer, qui transportent au loin, en les tamisant à l'infini, des milliards de gouttes d'eau salée, et les répandent en rosée bienfaisante sur nos champs?

C'est donc l'agriculture et les bestiaux qui feront des consommations prodigieuses de sel brut; le sel raffiné servira seul à la consommation de l'homme.

Or, pour arriver à ce résultat, il faut nécessairement que le sel revienne au consommateur à bas prix, c'est-à-dire qu'après l'abolition de l'impôt, il faut trouver le moyen de réduire les frais de transport, de distribution et de vente qui grèvent encore les sels.

Intérêts maritimes : importations et exportations du sel.

Comme le transport de toutes les matières lourdes et encombrantes, — le mètre cube de sel pèse 900 kilog. — le transport du sel par mer mérite de fixer l'attention; car il se rattache à la prospérité ou à la décadence du petit et du grand cabotage.

L'Espagne, le Portugal, l'Angleterre produisent des sels à bas prix; il est très important que les exportations de ces pays en France ne viennent pas paralyser notre cabotage, et cela en dehors même des considérations du prix de revient plus ou moins fort des sels étrangers sur nos sels nationaux.

Les rapprochements suivants, établis par le comité d'agriculture de l'Assemblée nationale, viennent à l'appui de ce principe. Il s'agit des prix des sels de l'Ouest — sels les plus chers de France — rendus à Rouen, et de ceux du Portugal et d'Angleterre :

Prix des 100 kil. de sel sur les marais.	2 f.	88 c.
Frais de transport en navire, chargement,		50
Frêt pour le lieu de destination,	2	»
Déchet à cause de la déliquescence,		20
Prix des 100 k. de sel franç., rendus à Rouen,	5	58
Sel portugais, pris à Saint-Huber, sur bâtiments, les 100 kil.,	1	25
Frêt pour un port français,	2	25
Prix de 100 kilog. de sel portugais en France,	3	50
Sel gemme purifié, sur bâtiments à Liverpool, les 100 kil.,	1	38
Frêt pour un port français,	2	25
Prix de 100 kil. de sel anglais en France,	3	63

On le voit, ces différences de prix sont très considérables entre les sels de l'Ouest et les sels étrangert, qui peuvent leur faire concurrence : dans l'intérêt de notre marine, il fallait donc établir des droits protecteurs. Les voici tels qu'ils ont été votés dans les séances du 28 décembre 1848 et du 12 janvier 1849.

Les sels étrangers paient à leur entrée en France les droits suivants :

Par mer : Dans les ports de la Manche et de l'Océan, sous pavillon français, 1 fr. 95 c. les 100 kilogr.; sous pavillon étranger, 2 fr. 25 c.

Dans les ports de la Méditerranée, 50 c. les 100 kilogr. sous pavillon français; 1 fr. sous pavillon étranger.

Par terre : Frontières de Belgique, 2 fr. les 100 kilogr.; frontières de l'Est et du Midi, 50 c. les 100 kilogr.

Conséquences des votes du 28 décembre et du 12 janvier.

Dans l'état actuel des choses, ces votes produiront les conséquences suivantes :

1° Abaissement *présumé* (1) de 20 c. sur le prix actuel du kilog. de sel, mesure utile aux consommateurs, nuisible au Trésor; — 2° introduction plus considérable des sels étrangers dans l'Ouest, mesure *peut-être* utile aux consommateurs de toute cette partie de la France, mais certainement nuisible à notre cabotage, nuisible aux 40 à 50 mille travailleurs sauniers de l'Ouest, nuisible aux propriétaires des marais salants.

Nous disons abaissement *présumé* de 20 centimes par kilogr. de sel; car dans l'état actuel de la production, du transport et du commerce des sels à l'intérieur, il est plus que probable que cette diminution de 20 centimes ne profitera pas aux consommateurs.

L'abolition pure et simple de l'impôt sur le sel ne suffit donc pas pour décupler la consommation et l'usage du sel : — il y a encore *quelque chose à faire*.

Libre commerce du sel. — Le sel, service de l'Etat.

L'abolition de l'impôt sur le sel est un fait accompli. Cette taxe de séculaire et odieuse mémoire ne sera plus rétablie tant que le suffrage universel sera la base de nos droits.

Elle en était un des corollaires essentiels; la conscience publique réprouvait cette taxe barbare.

Et la conscience publique ne se trompait pas.

Ce tribu, la gabelle par excellence, n'est-il pas arrivé jusqu'à nous couvert du sang du peuple. Malgré les bonnes intentions d'un roi du quatorzième siècle, qui déclarait que « Nostre intention n'est que la gabelle *dure à tousiours*, ainçois voudrions qu'elle fût abattue et que les prévosts et fermiers fussent ostez, » cet impôt n'en a pas moins persisté et a été la cause d'insurrections sanglantes; les prisons, les bagnes, les gibets virent tour à tour les angoisses et les martyrs des *menus gens*.

Et, de nos jours, les ministres, les financiers à courte vue, en s'opposant par des fins de non-recevoir à l'abolition de cette taxe, ne se plaçaient jamais au véritable point de vue de la question; car il ne s'agissait point de savoir si l'appoint des 20, 50 ou 60 millions de l'impôt du sel était nécessaire pour obtenir le *fameux équilibre* du budget; il s'agissait d'abord et avant tout de savoir si l'usage du sel, pour l'homme, les animaux, l'agriculture, était *oui* ou *non* indispensable.

Or, comme personne ne niait les effets utiles de cette denrée, la conscience publique devait se révolter, et se révoltait en effet contre la taxe barbare, homicide qui arrêtait la consommation d'un objet de première nécessité.

Cette question, nettement posée, se formule ainsi : Le sel, étant utile à tous, sa consommation doit être générale.

Mais qui devra présider à la distribution du sel? Le commerce du sel doit-il être rangé parmi les services de l'Etat ou son commerce doit-il être libre?

La réponse est facile. Si la mission de l'Etat est de s'élever en suprême modérateur des intérêts de *tous*; l'Etat doit nécessairement compter le sel parmi les services publics qui rentrent na-

(1) Nous empruntons ces chiffres à la monographie si remarquable de M. Jullien sur le sel.

(1) Nous engageons nos amis et toutes les personnes qui auraient des faits relatifs à la cherté du sel, *malgré le dégrèvement de l'impôt*, à nous en faire part.

turellement dans ses attributions.

Nous avons constaté, en effet, que dans la position actuelle de cette production, si les votes du 28 décembre et du 12 janvier étaient utiles d'une part, ils étaient nuisibles de l'autre.

Or, la justice veut que l'on tienne compte des intérêts des minorités. Pourquoi donc sacrifierait-on les producteurs, propriétaires et travailleurs de l'Ouest aux autres parties de la France, si on peut l'éviter? Pourquoi ne préviendrait-on pas les effets d'une concurrence étrangère *sans compensation aucune*? Pourquoi *tous* les habitants de la France souffriraient-ils les monopoles de *quelques* compagnies financières qui exploiteraient les sels à leur seul profit? Pourquoi enfin l'Etat, c'est-à-dire *tout le monde*, ne chercherait-il pas, dans la distribution et la vente des sels, une branche importante de revenu?

Si donc l'Etat veut sauvegarder les intérêts de *tous* et de *chacun*, il prendra le service des sels; car, dans l'espèce, l'Etat peut seul protéger les intérêts des majorités et des minorités, et surtout livrer cette denrée à des prix excessivement réduits.

Il y a plus, l'organisation du service des sels par l'Etat peut lui fournir le moyen d'ouvrir à notre commerce d'imposants débouchés.

On sait que les traités de commerce largement entendus, à la façon des Henri IV, des Sully, des Louis XIV, des Colbert, consistent dans certaines concessions qu'une nation accorde à une autre en vue d'en retirer des avantages d'un ordre différent.

Eh bien! supposons, ce qu'il serait facile à démontrer, supposons que pour obtenir des avantages réels pour nos exportations en vins, en tissus, en objets de mode et d'art, il soit de l'intérêt de la France de demander annuellement à l'Angleterre, au Portugal, à l'Espagne plusieurs centaines de millions de kilogrammes de sel :

Comment la France pourrait-elle contracter un tel engagement sans tenir entre ses mains le service des sels?

Elle ne le pourrait qu'à son grand détriment : elle perdrait ainsi un puissant levier du commerce international et de puissance maritime.

Or, si le service du sel peut devenir, pour l'avantage commun, une force incalculable dans les mains de l'Etat, il y aurait délit de lèse-nation à l'abandonner, à le laisser se perdre misérablement.

Organisation du service du sel; ce qu'il reste à faire à l'Assemblée nationale.

Les votes du 28 décembre 1848 et du 12 janvier 1849 doivent produire un grand enseignement.

Pour achever l'œuvre si énergiquement commencée, l'Assemblée nationale doit proposer à ses commissaires l'étude des questions suivantes :

Etat actuel de la production du sel en France sous les rapports

De l'assainissement des localités qui produisent ou peuvent produire le sel;

De la santé des travailleurs;

De l'emploi utile de leurs forces;

De l'emploi productif des capitaux engagés dans la production des sels;

Transport, distribution et vente des sels par le système LE PLUS ÉCONOMIQUE pour le consommateur;

Extension de notre commerce international et de notre développement maritime dans leurs rapports généraux avec l'importation des sels bruts ou raffinés.

Ces études amèneront les plus heureuses conséquences, car elles tendront à régulariser une des branches les plus considérables de l'activité humaine. L'énergique protestation du 28 décembre aura alors porté ses fruits.

Les épaisses mailles du réseau bureaucratique qui paralysent l'essor de la France, seront rompues. On reconnaîtra alors la supériorité de la pensée qui prévoit sur la routine qui laisse faire.

La hardiesse qui féconde aura remplacé la timidité qui stérilise.

La France aura grandi en bien-être, et le Trésor aura retrouvé une source de revenus.

La 2e livraison de l'*Harmonie universelle et le Phalanstère exposés par Fourier*, a paru hier, dimanche, à la *Librairie phalanstérienne*, quai Voltaire, 25.—Prix : 30 centimes.—Cette publication, formant recueil méthodique des œuvres choisies de l'auteur, se composera de 15 à 20 livraisons.

---

92 et 48.

Après l'abolition de la royauté (en 1792), deux partis au sein des républicains se trouvèrent en présence :

Les républicains purs, bornant leurs vœux à un changement de forme gouvernementale, regardant l'histoire comme achevée à partir du 21 septembre, et trouvant tout pour le mieux dans une société dont ils occupaient les premiers emplois.

C'est le parti que j'appelle par analogie *parti du National*.

Puis les républicains qui aspiraient par delà la réforme gouvernementale à une réorganisation économique. Ils aimaient la République pour elle-même, sans doute comme étant la seule forme compatible avec la dignité d'un peuple majeur; mais ils chérissaient encore en elle le moyen le plus puissant de prospérité générale; ils lui assignaient pour fonction l'extinction de la misère et l'élévation de tout citoyen à la LIBERTÉ RÉELLE.

C'étaient les *républicains socialistes* de ce temps-là.

C'est entre ces deux camps que se joua la partie la plus sérieuse de la révolution; le drame passa par des phases analogues à celles qu'il a parcourus depuis février. Seulement nos pères virent des premiers sujets remplir les rôles qui depuis ont été joués par des doublures; on eut en ce temps des acteurs pour de vrai, nous n'avons vu de nos jours que des marionnettes.

J'ai dit que le côté socialiste de la Révolution a été absolument passé sous silence par les historiens. Cela est généralement vrai, mais il y a des exceptions, et je ne saurais sans injustice passer sous silence le livre que le vénérable Buonarotti a consacré à l'histoire de la conspiration de Babeuf, à laquelle il avait pris lui-même une part active. Je ne pourrais le taire sans ingratitude, car c'est à lui que j'ai dû de voir un peu plus loin dans la Révolution que le livre de M. Thiers et ceux des historiens de la même force ne m'avaient permis de le faire; et, bien que j'eusse sous la main la collection complète des discours et des œuvres de nos principaux révolutionnaires, j'ai dû, après les avoir compulsés, m'en tenir à l'excellent choix que Buonarotti avait déjà fait. Les citations que j'ai données sont extraites de son livre, livre maintenant oublié, mais qui ne saurait manquer d'être prochainement réimprimé.

Les premières pages du livre de Buonarotti, consacrées à un aperçu sommaire des années de la Révolution qui ont précédé Babeuf, sont ce qui a été écrit de plus fort et de plus lumineux sur cette grande époque.

Si j'insiste [illegible] pour pénétrer à sa suite dans les profondeurs de la Révolution.

« Ce qui se passa en France après la création de la République est à mes yeux, dit Buonarotti l'explosion de la discorde toujours subsistante entre les partisans de l'opulence et des distinctions d'un côté, et les amis de l'égalité ou de la nombreuse classe des travailleurs de l'autre. »

Il montre « que la foule de ceux qui figurèrent sur la scène de la révolution bornèrent leurs efforts à faire prévaloir un ordre de gouvernement sur un autre, sans trop s'occuper du sort de ceux en faveur de qui tout gouvernement légitime doit exister. »

Il refuse le titre de législateur *sérieux* à ces hommes qui, comme de nos jours, le *parti du National*, « ont cru avoir fondé une république par cela seul qu'ils avaient condamné un roi et substitué l'autorité de plusieurs à celle d'un seul. »

Il remarque que « peu d'hommes aspirèrent en faveur de la masse du peuple à la réforme entière de la société. »

Cependant il s'en trouva, et avec sa sagacité habituelle, Buonarotti allant au fond des choses, distingue les républicains en deux classes comme nous avons dû le faire après février; d'un côté, ceux qui se rattachèrent, dit-il, « à la doctrine anglaise des économistes; » de l'autre, ceux qui s'inspiraient aux sources socialistes et se rattachaient à J.-J. Rousseau, Mably, Thomas Morus, parmi les modernes et parmi les anciens, à Minos, à Platon, à Lycurgue, au législateur des chrétiens.

« On a nommé, dit Buonarotti, *ordre d'égoïsme ou d'aristocratie*, celui des économistes, et celui de Rousseau *ordre d'égalité*. »

Désignations encore applicables aujourd'hui.

Dans le premier système social, « la grande majorité des citoyens constamment assujétis à des travaux pénibles, est condamnée de fait à languir dans la misère, dans l'ignorance et dans l'esclavage. »

Dans le second système, « la prospérité de la société est placée dans le bonheur de chacun de ses membres, et sa force dans l'attachement de tous aux lois. La richesse publique est dans le travail et dans la modération des citoyens, et la liberté réside dans la puissance du souverain, qui est le peuple entier, et dont chaque élément conserve l'influence nécessaire à la vie du corps social par l'effet de l'impartiale répartition des jouissances et des lumières. »

L'*ordre d'égoïsme* et l'*ordre d'égalité* étaient donc en 92 dans les mêmes rapports que les républicains politiques et les républicains socialistes en 48.

Avec le progrès des temps, les égoïstes sont devenus ce que le parti du *National* a été, et les égalitaires ont pris le nom de socialistes.

Egalité! Qu'entendaient-ils par là? Beaucoup de gens s'imaginent encore qu'ils entendaient un niveau grossier, imposé brutalement à tous les besoins, à toutes les facultés. Erreur.

Buonarotti a soin de s'expliquer sur ce point.

« L'égalité doit se mesurer, dit il, par la capacité du travaillant et par le besoin du consommateur, et non par l'intensité du travail et par la quantité des objets consommés. Celui qui, doué d'un degré de force, soulève un poids de dix livres, travaille autant que celui qui, ayant une force quintuple, en déplace un de cinquante. L'homme qui, pour apaiser une soif ardente, boit une bouteille d'eau, ne jouit pas plus que son semblable qui, faiblement altéré, en avale une chopine. Le but de la communauté en question est l'égalité des jouissances et des peines, et nullement celle des choses à consommer ou de la tâche du travaillant. »

Je regarde le premier terme de notre parallélisme comme suffisamment établi, et je n'insiste pas davantage. D'ailleurs, ce qui va suivre fortifiera la vérité que j'ai voulu mettre en lumière.

Rappelons-nous les conditions auxquelles s'opèrent la reproduction des évènements historiques.

Lorsque des évènements déjà accomplis se reproduisent, la reproduction a lieu sous ces trois conditions :

1° Elle s'opère sous une forme nouvelle;

2° Sur une échelle très réduite;

3° Dans un temps très court.

Mais pour comparer avec fruit la révolution de 92 à celle de 48, il nous faut montrer d'abord que la récapitulation à laquelle nous assistons depuis le 24 Février, n'est qu'un détail d'un fait général de reproduction qui s'opère depuis la révolution de 92 elle-même. Pourquoi, en effet, 48 nous a-t-il reporté à 92, et non à une autre époque?

On va le comprendre.

A peine Napoléon eut-il saisi l'empire, l'Europe salua en lui le César moderne. L'analogie de l'empereur gaulois avec le fondateur de l'empire romain a frappé tout le monde. Napoléon en avait un sentiment superstitieux. Parcourant, en Egypte, les lieux illustrés par le passage du Romain, il se plaisait à ressusciter les vieux souvenirs, et, s'adressant à ses compagnons, il les apostrophait dans la langue de César; *Commilitones*, s'écriait-il, et un des illustres témoins de ces scènes souvent répétées me disait : « Il nous semblait que Jules César était devant nous. » A l'autre extrémité de cette carrière, frappée comme son caractère, comme sa face même du sceau de l'antiquité, Napoléon subissait encore le sentiment de cette mystérieuse parenté. Un jour, une comète parut sur l'horizon de Ste-Hélène; on priait l'empereur de venir voir l'astre errant. Napoléon s'y refusa. Un officier se tenait à l'écart et se taisait. « Vous me comprenez, vous, » lui dit l'empereur, et il ajouta : Une comète parut l'année de la mort de Jules César!

Avant Napoléon comme avant César, la république : république romaine tuée par César, république française tuée par Napoléon; et plus d'un penseur célèbre a trouvé des analogies profondes entre ces deux époques. Où les révolutionnaires de 93 puisèrent-ils leurs inspirations? Dans l'antiquité républicaine. Leurs souvenirs les reportaient vers Rome, comme ceux de Napoléon vers César. En peu d'années et quoique sur une petite échelle, on vit se reproduire distinctement tous les traits de l'histoire de Rome républicaine. Même lutte entre le patriciat et la plèbe. L'homme dans lequel s'incarna les besoins et les espérances du peuple, Babeuf alla emprunter le nom de ce glorieux Gracchus qui avait entrepris à Rome la tâche gigantesque qu'il essayait de remplir à son tour, et sous le poids de laquelle il succomba comme avait succombé son prédécesseur.

Avant le César gaulois la république gauloise, et après?

Après, la Restauration.

La Restauration, c'est-à-dire le retour à ce qui avait été avant la République; le rétablissement de l'ancien régime.

Ce fut en effet une sorte de résurrection de la société ancienne, une peinture en miniature de ce qui avait déjà été, et comme on avait comparé Napoléon à César, comme ce qui avait précédé Napoléon avait été comparé à ce qui avait précédé César, ce qui suivit le César moderne fut naturellement assimilé à ce qui avait suivi le César ancien.

Alors, sous une forme nouvelle en petit, très rapidement on vit se reproduire les principaux traits de la société féodale et monarchique; la question des origines nationales fut agitée sur le papier comme elle l'avait été en fait. On cherchait quel rôle avaient joué la royauté, la noblesse, le tiers, pour en déduire le rang qui leur appartenait. L'Eglise ressaisit l'ombre de l'empire qu'elle avait exercé, l'ancienne noblesse, l'ancienne monarchie réapparurent pâles, indécises comme des revenants qu'elles étaient. On proposa des lois sur le sacrilége, les majorats, les substitutions, le droit d'aînesse; la bourgeoisie s'agita et le fantôme des luttes communales traversa la scène politique.

Entre l'Empire romain et la société moderne qu'avait-on vu? l'invasion des barbares;

Entre l'Empire français et la Restauration que vit-on?

Une invasion aussi, invasion que la voix des contemporains a qualifiée de nouvelle barbarie, et à la suite de cette invasion la dissolution de l'Empire, le rétrécissement de ses frontières, et puis quoi? La domination des Francs, comme on l'avait vu jadis sur une échelle un peu plus large.

Après que les premiers Francs se furent établis dans les Gaules, l'Empire se releva, jeta un vif éclat, puis disparut de nouveau ou du moins se transporta de Gaule en Germanie.

Une imitation de cette grande scène se joua pendant les Cent-Jours.

Napoléon abdique; c'est l'Empire romain qui s'éteint.

Les peuples du Nord envahissent la France; c'est l'invasion des barbares.

Les Bourbons s'établissent; c'est la domination des Francs.

L'Empire renaît; c'est l'époque carlovingienne.

L'Empire s'éteint, la féodalité naît, la lutte s'engage entre la bourgeoisie et la féodalité.

Les faits se reproduisent, ai je dit, sous une forme nouvelle. Qui leur donne la forme? L'élément prédominant. Ici l'analogie existe entre deux époques dont l'une est celle de la royauté dont l'autre est celle de la bourgeoisie. Au moyen-âge, la royauté se faisait; de 1815 à 1830, c'est la bourgeoisie qui arrive à son apogée. Le fait commun aux deux époques, c'est la lutte du tiers et de la féodalité. L'élément commun aux deux époques, c'est la royauté. Le résultat semblable aux deux époques, c'est l'abaissement de la féodalité, par l'alliance de la bourgeoisie et de la royauté. Mais au moyen-âge, époque royale, c'est la royauté qui fait le tiers; au dix neuvième siècle, époque de la bourgeoisie, c'est la bourgeoisie qui fait le roi. 1830, victoire définitive de la bourgeoisie, correspond à la prédominence de la royauté. Et comme la victoire et le règne de la royauté destinés à préparer le triomphe de la bourgeoisie devaient aboutir à 92, de même la victoire et le règne de la bourgeoisie destinés à préparer le triomphe du prolétariat devaient aboutir à 48.

Et c'est pourquoi 48 nous a reportés immédiatement à 92. »

Je résume ces correspondances dans le tableau suivant :

République française (1792).	République romaine.
Empire français.	Empire romain.
Chute de l'Empire (1814).	Invasion des Barbares.
Première Restauration.	Mérovingiens.
Cent-Jours (rétablissement de l'Empire).	Carlovingiens.
Deuxième Restauration. (Prédominence de l'élément féodal. 1815.)	Capétiens.
Monarchie de Louis-Philippe. (Prédominence définitive de la bourgeoisie.)	Branche des Bourbons. (Prédominence définitive de l'autorité royale.)
1848. Abolition de la royauté bourgeoise. Triomphe du prolétariat.	1792. Abolition de la royauté féodale. Triomphe de la bourgeoisie.

On comprend maintenant que ce n'est pas, pour ainsi parler, par une sorte de saut en arrière que la Révolution de Février nous a mis dans des conditions semblables à celles où se trouvaient nos pères. Remontée en 1814 aux sources de son histoire, et la récapitulant depuis, la France est arrivée le 24 Février à l'époque de 92. Il y a quelques semaines qu'elle a rencontré 1815; elle a déjà dépassé cette date. Voilà tout.

Comment a-t-elle résumé l'époque de 92 à 1815? Comme elle avait résumé déjà son histoire depuis la formation de la société moderne jusqu'à 92; comme elle résume en ce moment la période de 1815 à 1848, et comme elle résumera d'ici à quelques mois ce qui lui reste à revoir pour arriver à un fait correspondant au 24 Février; à ces triples conditions,

Rapidement,
En petit,
Sous une forme nouvelle.

C'est ce que nous verrons dans un prochain article.

Quel sera le fait analogue à Février? Le triomphe de la République sociale.

VICTOR MEUNIER.

Esprit des Journaux.

La *Vérité* publie sur les évènements de Rome un article curieux d'exagération et de fanatisme. Le père Loriquet n'écrivait pas l'histoire de France comme ce journal écrit l'histoire d'Italie.

Non-seulement les défenseurs de l'indépendance romaine, ceux qui réclamaient pour le peuple romain l'exercice d'un droit imprescriptible, celui de choisir la forme du gouvernement temporel, sont des *êtres infernaux*, de *dégoutants personnages*, des *infâmes*; mais le P. Ventura, soupçonné de préparer une publication où l'autorité spirituelle du pape sera distinguée de sa puissance temporelle, est un sacrilége perdu *dans les profondeurs de l'abîme*.

Et quels sont les arguments de la *Vérité* pour démontrer que, seul entre tous les peuples, le peuple romain n'est pas souverain chez lui et n'a pas le droit de se faire une constitution fondée sur le suffrage universel? La *Vérité* n'argumente pas, elle fait des miracles, écoutez :

D'après l'ordre du Saint-Père, des prières publiques furent faites dans toutes les églises pour implorer la miséricorde du Tout-Puissant sur l'Etat pontifical : dans cette occasion on exposa à Saint-Pierre le bois de la vraie croix, et le voile de sainte Véronique. Or, sur celui-ci on ne distingue presque plus les traits sacrés de Notre-Seigneur Jésus-Christ : le troisième jour de l'exposition, le voile se colora de lui-même et la figure de Notre Seigneur se montra comme toute vivante au milieu d'une douce lumière; les chanoines qui étaient de garde auprès de la sainte relique, firent immédiatement avertir le clergé de la basilique; on sonna les deux bourdons, le peuple accourut, l'impression la plus inexprimable était sur tous les visages, beaucoup pleuraient, et tous étaient comme frappés du prodige. Un notaire apostolique fut appelé, un acte fut dressé pour constater le fait à la postérité; la copie de l'acte fut envoyée au Saint-Père à Gaëte.

La *Liberté* soutient avec raison que l'Assemblée nationale, après avoir proclamé la République, ne peut pas se retirer en abandonnant le pouvoir aux mains suspectes du ministère actuel, ce journal ajoute :

L'étrange, l'inexplicable obstination du ministère à garder le pouvoir en présence des maux dont il est la cause ou l'occasion, était aujourd'hui, dans la salle des Pas-Perdus, le sujet de toutes les conversations. On affirmait que jusqu'au dernier moment M. Odilon Barrot, effrayé de la gravité des circonstances et de l'immense responsabilité qui pèse sur lui, s'était décidé à se faire mettre sur la liste des trois candidats, en remplacement de M. Boulay (de la Meurthe); mais qu'il avait eu, comme toujours, la faiblesse de céder aux obsessions de M. Thiers, de M. Thiers qui, voyant dans la retraite de M. Barrot la dissolution du ministère dont il est le fil conducteur, aurait employé tous les sortilèges de son esprit à conjurer l'orage, n'espérant pas trouver dans un autre premier ministre un compère plus complaisant et plus crédule.

L'*Alliance*, journal légitimiste de Nantes, annonce que dans la réunion officieuse des membres du conseil général qui a eu lieu le 17, le libellé d'une déclaration à l'Assemblée nationale pour l'engager à se séparer, a été arrêté.

Le National de l'Ouest fait à ce sujet la remarque suivante :

Si tous les conseils généraux, les conseils d'arrondissement et les conseils municipaux de France, suivaient l'exemple du conseil général de la Loire-Inférieure, et s'assemblaient ainsi clandestinement pour délibérer sur les affaires de l'état qui sont en dehors de leurs attributions, nous le demandons aux *hommes d'ordre* : que deviendrait l'ordre gouvernemental et administratif?

La pétition suivante, demandant que l'Assemblée ne se sépare pas avant d'avoir voté les lois organiques, se signe dans la ville de Fécamp :

Citoyens représentants,

« Il ne faut pas considérer comme exprimant le vœu sincère du pays les pétitions sorties de certains comités, et ne tendant qu'à vous faire résilier les pouvoirs que vous tenez du suffrage universel.

« Vous avez écrit une constitution devant laquelle vous devez vous incliner les premiers; or, cette constitution porte, article 115, que vous n'abandonnerez vos postes qu'après avoir voté les lois organiques.

La proposition du citoyen Rateau, attaquant et violant la constitution, nous venons vous prier de la déclarer nulle et non avenue.

La république proclamée par vous doit être consolidée par vous. Sauvez la France de la guerre civile en conservant une attitude fermement patriotique, en déjouant les complots de la royauté.

On nous adresse la lettre suivante :

Messieurs de la *Démocratie*,

Vous vous targuez d'être des hommes de loyauté et de bonne foi.

Je vous demande, moi, s'il y a bonne foi et loyauté à rendre, comme vous l'avez fait dans votre numéro d'hier, 20 janvier, à propos des frères de la doctrine chrétienne, tout un corps responsable du crime de quelques-uns de ses membres; à traduire, pour des crimes isolés, toute une institution en cours d'assises; et si vous ne vous êtes pas, en maintes occasions, élevés, ô hommes de loyauté et de bonne foi, contre la mauvaise foi de ceux à qui vous reprochiez l'emploi du même sophisme?

Un très humble serviteur de votre loyauté et de votre bonne foi.

N'en déplaise au serviteur anonyme de notre loyauté et de notre bonne foi, nous maintenons nos prétentions et nous lui donnons, en insérant sa lettre, la preuve que ces prétentions sont fondées.

Oui, nous avons la prétention d'être justes et de bonne foi; mais nous n'avons pas celle d'être infaillibles... Nous n'avons jamais prétendu que dans cette improvisation de la plume qui est la condition du journal quotidien, il ne nous échapperait jamais une erreur, une légèreté, une exagération. Au contraire, nous avons prévenu nos lecteurs que sans doute cela nous arriverait souvent.

La bonne foi ne consiste point à ne pas faillir, elle consiste à ne point faillir sciemment et à avouer et réparer la faute commise. C'est ce que nous ne manquons jamais de faire; c'est ce que nous faisons en insérant la juste réclamation de notre anonyme, malgré la malveillance de ses inductions.

Nous croyons que le célibat forcé imposé à des prêtres jeunes, à des hommes dans la force de l'âge et du tempérament, est une monstruosité. Nous croyons que cette monstruosité a entraîné et entraînera, tant qu'elle ne sera pas abolie, des actes monstrueux; que les frères de la doctrine chrétienne auront encore jusque-là à gémir de plus d'un scandale et de plus d'un crime commis dans leur sein. Mais de là à incriminer le corps tout entier des frères, il y a loin, et, en tant qu'elles le faisaient, nos expressions d'hier étaient exagérées et injustes.

Un mot, pour finir, à notre correspondant anonyme. Ce qu'il vient de faire sur nous, qu'il l'essaie, les occasions ne manquent pas, sur la presse tout entière, et principalement sur celle des *honnêtes gens* : nous serions curieux de connaître le résultat de ses expériences.

L'un des prévenus dans l'affaire du 15 mai, le citoyen Hubert, vient d'adresser la lettre suivante à M. le procureur général de la République :

Monsieur le procureur-général,

Les précautions auxquelles me condamne ma condition de proscrit ne m'ont pas permis de connaître avant ce matin l'arrêt de la chambre de mise en accusation qui renvoie devant les assises de la Seine vingt citoyens détenus ou proscrits depuis la journée du 15 mai.

En attendant que les circonstances me permettent d'éclairer l'opinion publique sur les véritables causes des événements de cette journée, je proteste de toute mon énergie contre un arrêt qui incrimine en même temps que moi dix-neuf autres citoyens pour un fait qui m'est personnel et dont j'ai accepté toute la responsabilité.

Je proteste contre l'iniquité de cet arrêt et contre les passions politiques qui l'ont évidemment dicté en ce qui concerne mes co-prévenus.

Je l'ai déjà déclaré à la commission d'enquête et je vous le répète : Que c'est à l'insu de mes co-accusés et sans les avoir consultés, que j'ai pris la résolution de prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale.

Qu'en me déterminant à cet acte je n'ai obéi qu'à une nécessité de circonstance et à des raisons d'humanité, ainsi que je le prouverai malgré toutes les calomnies et malgré tous les réquisitoires.

Au surplus, monsieur, je suis prêt à répondre de ce fait devant les tribunaux le jour où il vous plaira de me faire un procès *régulier* et *légal*.

Si je ne me suis pas encore constitué prisonnier, c'est que j'espérais de votre impartialité un meilleur résultat pour mes co-prévenus.

Si j'attends encore, c'est que je ne veux pas vous fournir l'occasion d'ordonner un supplément d'instruction, qui serait pour certains hommes d'E at un nouveau motif d'ajourner le procès, et de prolonger ainsi la détention préventive de mes amis injustement accusés.

Mais vienne le jour des débats publics, et je me trouverai sur le banc des accusés, non pour me défendre, mais pour dire la vérité, si hypocritement faussée par l'esprit réactionnaire et royaliste.

Recevez mes salutations empressées.

Vive la République démocratique et sociale!

21 janvier 1849. *Un proscrit.* A. HUBERT.

Nouvelles d'Italie.

Des correspondances de Bologne portent que l'excommunication papale n'a pas produit plus d'effet dans la Romagne que dans la capitale même. On dit même que cet acte aura cette utilité, qu'il a achevé de déterminer un grand nombre de citoyens qui restaient encore attachés à Pie IX et au gouvernement temporel.

Des comités électoraux se forment dans les principales villes des Etats pontificaux. A Rome, le gouvernement provisoire, plus confiant dans le suffrage universel que les ministres de la République, vient de remettre à l'élection le choix du commandant de la garde nationale romaine.

On dit qu'une des raisons qui ont empêché le roi de Naples d'attaquer les Etats romains, c'est la crainte que ses soldats, en pénétrant sur le territoire romain, prissent la peste de la liberté, qu'ils reporteraient ensuite dans ses états.

Radetzki continue de se préparer à la guerre. La *Gazette de Milan* publiait, il y a quelques jours, une proclamation par laquelle tous les Lombards en voyage sont rappelés dans leur pays *dans le courant de janvier*, à moins qu'ils ne soient légalement excusés. Sont absents illégalement ceux qui ne sont pas munis d'un passeport autrichien, ou qui ont des passeports émanés du gouvernement militaire, maintenant périmés!

On écrit de Civita-Vecchia, 12 janvier, au *Pensiero italiano* :

L'excommunication du pape a été reçue avec indifférence. On dit que si quelqu'autre encyclique était publiée, on abolirait la taxe sur le sel, et à chaque acte de rigueur du pape on répondrait par des adoucissements à la condition de la population. Dans les choix des candidats que l'on fait pour les élections à la constituante romaine, on évite les modérés et les doctrinaires. On apprend de Gaëte que l'on a tiré, à ce que l'on dit, sur le Bourbon un coup de fusil. C'est un sergent-major qui a été tué. Le cheval seul a été blessé. Le 12, l'escadre française a fêté l'anniversaire de la naissance de Ferdinand II. Le 12 on s'attendait à une démonstration des lazzaroni du roi à Naples.

On écrit de Livourne, 12 janvier, au même journal : « Ce matin a été affiché l'avis imprimé ci-après : Nous, peuple roi, par la grâce de Dieu, etc., avons décrété et décrétons. Tous les papes, à commencer par Pie IX, sont déchus du pouvoir temporel, et surtout ceux qui se montreront ennemis de l'union italienne. Nous, peuple, avec le pouvoir qui fut et sera toujours celui de Dieu et du peuple, donnons à Pie IX notre malédiction, et avec le plus solennel anathème nous le proclamons déchu. Au nom de Dieu et du peuple, la puissance de l'excommunication est désormais perdue, et désormais aussi le collège des cardinaux peut être appelé le collège de l'enfer (*collegio dell' inferno*). »

On lit dans l'*Epoca* :

« Une correspondance de Gaëte, à laquelle nous avons tout lieu de nous fier, nous annonce que Pie IX est séquestré entre sept ponts-levis et surveillé par des cardinaux, qui ne le laissent communiquer avec personne. Il est donc doublement esclave et des diplomates et du parti prêtre, et nous devons croire que ses actes ne sont que le résultat de la pression morale que l'on exerce sur lui. »

Le comité central de l'association nationale italienne a protesté, à la date du 14 janvier, contre la note du consul fédéral suisse aux commissaires fédéraux dans le canton du Tessin, prescrivant l'expulsion des réfugiés italiens. Le comité central engage tous les cercles italiens à adresser les protestation les plus énergiques aux consuls et représentants de la Suisse dans toutes leurs résidences contre ces mesures adoptées par le consul fédéral envers les réfugiés italiens.

» On devra déclarer que le peuple italien aura à venger l'outrage qui lui est ainsi fait par la confédération helvétique. Tous les cercles italiens doivent demander à leurs gouvernements respectifs d'exiger du consul féderal le rappel de Naples du régiment suisse dans le délai d'un mois; passé ce délai, les gouvernements italiens adopteront les résultats qu'ils jugeront convenables vis-à-vis des Suisses résidant en Italie. »

Autriche.

Les nouvelles de Bude-Pesth, du 12 janvier, annoncent que le général impérial Urbna, après l'occupation de Waitzen, sans coup férir, s'est mis avec quatre divisions à la poursuite de Georkget, qui en quittant Pesth, emmenait encore 20 000 hommes et 60 canons. Les Madgyars n'ont pas tenu, et se sont retirés dans la direction d'Erlau.

Les routes commencent à devenir dangereuses, parce que les soldats hongrois fugitifs se forment en bandes de brigands. Les impériaux forment des colonnes mobiles pour couvrir les routes.

Kossuth annonce que le siége du gouvernement madgyar est transporté à Debreczin. Selon un bruit, le dictateur se serait joint au général Bem, dont l'intention, avons-nous dit, est de mettre la Gallicie en insurrection. Nous avons annoncé la mise en état de siége de cette province de l'Autriche. C'est une province de plus à ajouter à celles qui sont déjà courbées sous le despotisme militaire.

Le général Hammerstein publie les mesures qu'il prend *pour maintenir le repos de la sûreté générale, ainsi que pour protéger la vie et la propriété de chacun.* Il déclare en état de siége la Gallicie ainsi que la ville et le territoire de Cracovie. Il a ordonné le désarmement général; on ne pourra imprimer ni publier aucun écrit ni journal sans la permission des autorités; le droit d'association est suspendu, les clubs sont fermés, les rassemblements sont sévèrement défendus. Les conseils de guerre puniront d'après la loi martiale toute contravention à cette proclamation.

Les nouvelles de la Transylvanie sont très incertaines.

D'après la *Gazette de Breslau*, non-seulement la ville de Klausenburg serait tombée au pouvoir des Hongrois, mais aussi les troupes impériales sous les ordres du général Wardener, ont essuyé une défaite complète, près de Dec, et ont été repoussées jusqu'à Bitriz.

Le même journal annonce une seconde victoire qui nous semble peu croyable. Jellachich aurait été battu près de Keskemet, où une bataille sanglante aurait eu lieu. 10 000 hommes seraient tombés des deux côtés. Le premier corps d'armée de Jellachich aurait pris la fuite.

Nous disons que cette nouvelle est peu probable, et nous regardons la cause de la Hongrie comme à peu près désespérée. Quelques-uns disent que le ministre de la guerre hongrois Mezzaros s'est brûlé la cervelle. C'était un homme estimé, qui n'avait accepté le portefeuille de la guerre en Hongrie qu'à la sollicitude par écrit de l'empereur.

La *Gazette constitutionnelle allemande* annonce qu'après l'entière pacification de la Hongrie, une imposante armée autrichienne sera échelonnée sur les frontières depuis Bregentz jusqu'à Salzbourg et Schauding.

D'Olmütz on a fait parvenir à la Bavière la déclaration que l'Autriche ne réclame pas pour elle la couronne impériale allemande, mais qu'elle ne souffrira pas non plus qu'elle soit donnée à un autre. Quant au roi de Prusse, il prétend toujours qu'il n'acceptera la couronne d'Allemagne que du consentement des souverains des autres Etats. Chaque jour il lui arrive quelque nouvelle adhésion de ces princes.

Nous recevons par la voie de l'Allemagne une nouvelle qui ne manque pas d'importance. Le sultan a publié un firman qui accorde aux chrétiens le droit de parvenir aux dignités de pacha et de visir. Les musulmans ont naturellement accueilli cette ordonnance avec défaveur.

Souscription européenne

EN FAVEUR DE LA

FAMILLE DE ROBERT BLUM.

Dixième liste.

Boulogne-sur-Mer : MM. Mocquet Monfrange, 50 c. Soudain, 10 c. Hurot, 20 c. Flahaut, 10 c. Rouland, 10 c. Delclois, 25 c. Félix Foche, 10 c. Ch. Vanloo, 10 c. Georges Lambert, 20 c. Delavier, 50 c. Constance Rouland, 5 c. Rouland fils, 5 c. François Eyd, 50 c. Mme Eyd, 50 c. Mme Bodard, 50 c. Adolphe, 5 c. Georges, 5 c. Mme Delclois, 20 c. Ch. Bonquet, 25 c. Cuppe, 15 c. Robin, 25 c. Darras, 20 c. Jardon, 50 c. Adolphe Ledoux, 50 c. Dambrun père, 10 c. François Sergent, 25 c. Eléonore Eyd, 25 c. Jacques Chelu, 25 c. Dumouchel, 10 c. Jules Foche, 50 c.

Collecte faite dans un cercle démocratique de Nîmes, 24 fr. Charles Mathis, 4 f. Charles Savoyé, 4 f. Charles Kienlin, 4 f. Auguste Julien, 4 f. Josèphe, 4 f. Isidore Javal, 50 c. Pierre Constant, 50 c. François Devaux, 50 c. Deux socialistes de Benfeld, 4 f. Montant d'une souscription ouverte au café Bergé, à Mirepoix, 6 f. 40 c. Une anonyme, 25 c. Par B. 97, 5 f. 35 c. Valério, de Turin, 20 f. Souscription ouverte au café Lyonnais, 1re liste : Guillerault, contrôleur des contributions directes, 50 c. Giraud, maire à Thiers, 50 c. Cébrasut, 50 c. Dupuis, 50 c. Dufour, 50 c. Vimal, 50 c. Bideau jeune, 50 c. F. Favier, 50 c. Jaloustre, M. Cohendy, capitaine de la garde nationale, 25 c. Louis Rayne, 50 c. Bénl, 50 c. Refuge, 50 c. Damon, 50 c. Lassalle aîné, Dechet, 50 c. Dechet, 50 c. Saugrain, 50 c. Bourgeaud, 50 c. Bertelo, 50 c. Besset, 50 c. T. G., 50 c. C. Bouchet, 50 c. D. Lassalle, 50 c.

MM. Desaulac, 50 c. Riberolle, 50 c. Maradeix, maire à Beaumont, 20 c. Barmicaud, capitaine de la garde nationale, 50 c. Antoine Contecalix, 25 c. Joubert jeune, 50 c. Grun, 50 c. Beni-Lamy, 50 c. Augier-Fauchery, 50 c. Astaix, 50 c. Sembet, 50 c. Benoît, 50 c. Mandosse, 50 c. E. Bailly, 50 c. F. A. Laguéronne, 50 c. Flammer fils, 50 c. Eugène Dumas, capitaine de la garde nationale, 50 c. François Perret, lieutenant, 50 c. David, 50 c. Boule-Lacour, garde national démocrate, 50 c. Vincent Rossignol, 50 c. Simonnet, 50 c. Bravard-Toussaint, représentant, 50 c. Givry, artiste dramatique, 25 c. E. Clairville, artiste dramatique, 25 c. A. Victor, 50 c. Louis Roy, 50 c. Nicolo, 50 c. Formarcel, 30 c. Brun-Murol, 30 c. Sauret, 50 c. Hugon, 50 c. Rollo, 20 c. Majour, 25 c. Bonnet, 50 c. Guillemin, 20 c. Richard, 50 c. Sabatier-Bardy, 25 c. Tardieu, 50 c. Faurot-Lacotte, 50 c. Tabarie, 50 c. Voyageur, 50 c. Godin de Guise, 1 f. Lemaire, 50 c. Leroux, 50 c. Romarisse, 20 c. Lefèvre, 20 c. Lefèvre-Severin, 20 c. Langlois, 20 c. Brulois, 20 c. Millot, 50 c. Coca, 10 c. Lequillier, 20 c. Gromelle, 20 c. Hotin, 20 c. Gilbert, 50 c. Narcisse Brulois de Guise, 50 c. Michel Peter, 50 c. — Souscription ouverte à Etampes, 2 fr. 60 c. MM. Fréchon père, 25 c. Marin, 50 c. Velu, 25 c. — Souscription ouverte au café Desbois : MM. Lahaye, d.-m.-p. de Digoin, 50 c. Desbois, 25 c. Arnaud, 25 c. Bonamy, 50 c. Quétin, 25 c. Jannin, 25 c. Deux démocrates, 50 c.

Lardot, 50 c. Léger, 50 c. Chesne, 25 c. Rochet, 25 c. A. Suchet, 5 c. B. Suchet, 5 c. Ramage, 20 c. Dubois, 25 c. Guyard, 50 c. Cosseret, d. m. P., 1 fr. Monnot, 50 c. A. Cornu, 25 c. Lepine, 25 c. Vachia, 25 c. Dupuis, 15 c. Pic, d. m. P., 50 c. Guyonnet, 15 c. Gouin fils, 50 c. Lemet, 10 c. B., 25 c. Raddet, 25 c. Beaufrand Lamy, 50 c. Louis Bonnevay, 25 c. Vignelle, 50 c. C. Dermany, de Castres-s.-l'Agout, 1 f. Elisée Tavilé, id., 1 f. Deux phalanstériens de Donchery, 1 f. Joubert, 30 c. Jean, 10 c. Quelques phalanstériens de Grenoble, 1 f.

Orléans : H. Delorme, 1 f. Faucheux, 1 f. Boutreux, 50 c. L. Bertrand, 50 c. Garnier, 50 c. Maupou, 25 c. Menin, 25 c. Remi-Leroy, 25 c. Renard, 15 c. Quatre Dauphinois, 2 f. Un groupe phalanstérien de Châtellerault, 8 f. — Total 138 f. 75 c. — Montant des neuf listes précédentes 4 157 fr. 70 c.

Onzième liste

Hugonneau, 10 c. Plusieurs ouvriers typographes, 2 fr. 90 c. Desmontlouis, 2 fr. Cermont, 25 c. Dubourcq Edouard, 50 c. Souscription ouverte à Libourne. 4 fr. Souscription ouverte à Toulouse, 14 fr. Vingt musiciens de Boulogne-sur-Mer, 5 fr. 75 c. Clerc, 25 c. Adèle de Mollenault, 2 fr. Guérin, ingénieur, 1 fr. 3e versement fait par le comité central de la société démocratique polonaise, 42 fr. 90 c.

Souscription ouverte au café Monier, à Lyon : MM. Charvot, 50 c. Guérin, 50 c. Thomas, 50 c. Noguès, 50 c. Dusserre, 50 c. Souchal, 50 c. Marchi, 50 c. Pernon, 50 c. Monier, 50 c. Budin, 50 c. Un démocrate socialiste, 50 c. — Total 84 fr. 45 c. — Montant des dix précédentes listes, 4 296 fr. 30 c.

Les lignes suivantes accompagnent les cotisations que nous avons reçues de Boulogne-sur-Mer :

Citoyen rédacteur,

C'est avec empressement que les démocrates socialistes travailleurs de Boulogne-sur-Mer répondent à votre appel démocratique. Vous demandez l'obole du pauvre et nous vous l'envoyons.

Ces quelques noms qui suivent sont d'autant plus méritoires que la plupart d'entre eux sont ceux d'ouvriers qui, les trois quarts du temps, sont sans ouvrage; car, dans notre pays comme dans bien d'autres, pour s'avouer socialiste il ne faut pas craindre la misère! Quoiqu'en petit nombre encore, nous ne craignons rien et bravons la critique. C'est avec une foi ardente dans les principes de fraternité et de solidarité que nous protestons contre l'assassinat du *martyr* Robert Blum, et que nous témoignons nos sympathies à sa veuve et à ses orphelins.

Salut et fraternité. Pour les amis,

Mocquet MONFRANGE.

REVUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE.

DICTIONNAIRE ET BOURSE DES MARCHANDISES.

Le samedi 21 janvier courant à Paris.

La crise commerciale, au lieu de diminuer, ne fait que s'accroître; les marchandises faiblissent toutes généralement. Voici les derniers cours avec les existences aux entrepôts.

BOIS de teinture, recherché au Havre. On cote 40 000 k. B. Lima à 13-75 c. les 50 ko acq. et 150 000 ko C. Haïti à 5-60 c.

CAFÉS. Ceux de nos colonies sont en faveur et recherchés.
Les prix en h. légère, on cote 200 s. Rio lavé, à 52-50.
Café Haïti ord. 1-85 c. à 1-87 c. Martiniq. vert. 2 80 à 2-90 c.

CÉRÉALES. Les blés sont abondants en Belgique et en Angleterre, et en baisse partout en France.
Les blés Beauce sont offerts à 14-25. Choix, 15 à 17.
Les autres se soutiennent faiblement de 21-50 à 21 fr. l'hect. 1/2.
Les seigles très offerts, les orges aussi.
Les transactions en farines sont nulles.
Les farines, 1re qual., 28 à 28-65 c. les 50 ko offerts.
Le pain à Paris pour cette dernière quinzaine est à 28 c. le ko 1re qualité et 20 c. la 2e.

COTONS. Très fermes à Liverpool et en baisse de 1 fr. au Havre, avec de nouveaux arrivages.
Le stock est de 26 000 balles au 20 janvier, contre 40 000 en 1848.

A Paris,	Louisiane,	1-40	1-80.
Façon	do	1-35	1-70.
C. Georg. et Fl.,		1-50	1-55.

Mobile bon ord., 72 fr. et Georg. Fl., 69 fr.
Do très ord.; 65.
La consommation des cotons 1848 est estimée à 2 600 mille balles.
Les calicots écrus, 90 c. C. à 60 portées 50 à 51 c. le mètre.

CUIRS. On fait 200 c. Buénos-Ayres secs à 56 à 57-50. Salé vert, à 50 c. acq. 600 » do.
Les affaires sont plus suivies.

ESPRIT 3/6 (l'hectol.) Montpellier, 51; dispon. et cour. du mois, 51 fr.
Esprit Cognac nouveau, 95 à 100 l'hect.

FERS. Peu de transaction. Fers laminés, 280 les 0/0 ko.
Les fils de fer demandés.

HUILE de colza, 94-50; dispon. et cour. du mois, 94 fr.
A Lille, 80-50.

HUILE olive commune, 162-50. H. bal. blonde, 93. Œillette comm., 86 fr.
Epurée, 102-50.
Les fanons sont en hausse. On cote 1 600 ko à 210.

INDIGO. Vivement recherchés partout de 12-60 c. à 15 fr. le ko. Le Beng. se vend en hausse de 5-85 c. à 8 fr. et 15 fr. acq.
Le 18, on cote 20 c. Beng. de 7-15 à 7-25 c.

LAINES. La hausse se soutient.
Laines en suint, 1-70 le ko et recherchées.
Laines métis, 1-55 »
Laines mérinos, 1-80 »
» lavées à dos comm. 1re, 4-60 c.; mère-laine ital. 3-25 à 4 fr.
Laines d'Espagne, 5 et 5-25 le ko.

POTASSE. Amériq. en h.

OR. En baisse. P. de 20 et 40 fr., 8 fr. le mille.

PLOMB d'Espagne, 48 à 49 fr.

SAVON de Marseille dispon., belle qualité, 90 fr.

SOIES. En hausse sur presque tous les marchés
De Chine Taysaam, 28 à 33 fr. le ko.
S. organd. Piém. 24/26, 65 fr. le ko.
S. trame France, do et 26/30, 52-50 do.

SUCRES. Notre pauvre colonie de la Martinique, qui produisait annuellement 60 mille barriq. de sucre, ne fait plus rien
Le 18, au Havre, on cote 100 bariq. brut, bonne 4e, à 53-75 c. et 54.
S. Martin. et Guad., bonne 4e, 114. — S. indig., 115.
belle 4e, 117. do 117.

SUIFS. En baisse de 2-75 c.; on tombe au marché pour les suifs de boucherie à 61-50 c. et 62 fr. dans Paris.
Il y a des arrivages de Russie et d'Amériq. S. Russie, 128-50 c. les 100 ko hors barrière.
Pour les suifs Nouvelle-Orléans, de 118 à 121 les 100 ko acq.
On fait 45 quarts id. à 120.
Chandelle, 67. Bougie stéariq., 1-50 c. le ko.
Oléine, 86 à 87 en B.
Stéarine, 250 hors barrière.

VIANDES. Bestiaux. Les bœufs sont peu demandés à Sceaux et les veaux fléchissent.

Bœufs,	1re,	1,00	2e,	0,88.	Poids moyen	355 ko.
Moutons,	»	1,22	»	1,06.	—	21
Veaux,	»	1,52	»	1,34.	—	62

VINS. Les arrivages sont considérables par les rails de Rouen et d'Orléans, aussi bien que par eau pour les vins de Bourgogne.
V. Anjou, 1843, 62-50.
V. Orléans, 65.
V. Chablis, 2 feuillettes, 78.
On maintient les prix, ventes actives.

Reproductions pendant la semaine.

Le *Républicain de Vaucluse* a reproduit : UNE QUESTION.

L'*Emancipation*, de Toulouse, LES INSULTEURS DES PEUPLES.

A Revolucão de septembro, de Lisbonne, LE BILAN DE LA FRANCE, article de M. Perreymond dans la *Phalange*.

Le *Propagateur républicain*, de Charleville et Mézières, UN QUINZE

MAI HONNÊTE.

La Suisse, CORRESPONDANCE SUR L'ITALIE.

Le Courrier de Loir-et-Cher et le *Courrier de l'Aisne*, ATHÉISME DE M. GUIZOT.

L'*Union républicaine de Saône-et-Loire*, Élections de M. Fawtier.

Le *Messager du Nord*, LES DEUX RÉACTIONS.

Le *Constituant démocrate*, de Toulouse, INTERVENTION EN ITALIE, *id.* REVUE DE L'AUTRICHE ET DE L'ALLEMAGNE.

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 janvier sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

AVIS.—Les abonnés de la *Phalange* sont prévenus que la livraison de janvier 1849 ne sera envoyée qu'aux personnes qui auront renouvelé leur abonnement.—Ils sont instamment priés de faire connaître sans retard leur renouvellement, pour que nous puissions déterminer le nombre d'exemplaires à tirer, qui sera strictement basé sur les souscriptions reçues.

Chacun des tomes publiés précédemment est en vente au bureau de la *Phalange*, rue de Beaune, 2, au prix de 9 francs.

FAITS DIVERS.

On lit dans un journal :

« Une réunion de représentants modérés, qui n'a aucun rapport avec les réunions existantes, et qui tient ses conciliabules sous le voile du mystère, veut, dit-on, forcer le gouvernement à présenter sous peu une loi pour la fermeture des clubs.

» On assure que MM. de Montalembert, Thiers, Molé et Dufaure soutiendraient de leur parole le gouvernement dans cette circonstance. »

— Un second tour de scrutin a eu lieu aujourd'hui pour la nomination du colonel de la 4[re] légion. Aucun des candidats n'ayant encore obtenu la majorité, il sera procédé demain à un dernier scrutin de ballotage entre M. Lucien Murat et le général Gourgaud. Voici comment les voix se sont réparties aujourd'hui :

Electeurs inscrits	11 956	
Votants,	5 711	
Majorité absolue,	2 856	
MM. Lucien Murat,		2 010
Général Gourgaud,		1 749
Général Montesquiou Fezensac,		1 582
Buvignier,		536

— M. Dumesnil-Michelet, suppléant de M. Quinet, ouvrira son cours au collége de France, mercredi 24 janvier, à une heure et demie.

Il traitera des arts de l'Italie, dans leurs rapports avec les arts de la France.

— Les *mots* de M. Thiers vont bientôt rivaliser avec ceux de M. de Talleyrand, mais dans un autre genre.

L'autre jour, au sein de la commission nommée pour examiner le projet de loi sur l'enseignement, l'historien de Napoléon, irrité de voir ses idées rétrogrades combattues par un de ses collègues, s'est permis, assure-t-on, de l'apostropher en ces termes : *Vous êtes un communiste!*

Le personnage ainsi interpellé d'une façon tout à fait imprévue n'était ni plus ni moins que M... Cousin! (*National.*)

— Une nouvelle grève vient de se déclarer parmi les ouvriers de l'industrie parisienne. Cette fois il s'agit des ouvriers chandeliers, qui refusent de travailler parce que leurs patrons ne veulent plus continuer de leur payer 10 c. par 50 kilo. de suif entrant en fabrication dans leurs ateliers. Ces 10 c. se payaient, dit on, depuis le mois de mars, par suite d'un engagement fait entre maîtres et ouvriers.

— Un journal de Strasbourg annonce que la garnison de la ville de Strasbourg offre d'abandonner aux pauvres de la ville, pendant les trois mois de janvier, février et mars, environ 400 rations de soupe par jour, et de verser dans le même but mille francs par mois à prendre sur la solde des officiers, sous-officiers, etc.

Cette offre a été acceptée, comme elle devait l'être, avec émotion et reconnaissance; M. le maire, au nom de la ville, en a témoigné sa gratitude par une lettre de remercîments adressée à M. le général commandant la 4[e] division.

— On écrit de Lyon, le 17, que le Rhône est rentré dans son lit.

— Les ouvriers tailleurs de Reims viennent de se constituer en corporation, et ont accepté le principe de solidarité de l'association des travailleurs de la même ville.

— Les représentants s'occupent des bruits de conspiration légitimiste qui prennent beaucoup de consistance. On disait dans les couloirs de l'Assemblée que tous les chefs de la province avaient été convoqués pour le 24 janvier à Paris.

—Il y a deux jours, nous avons vu de nos yeux, à la barrière de Fontainebleau, un homme amaigri et pâle dévorer avec avidité des trognons de choux jetés sur des tas d'immondices. C'est une pauvre femme du peuple qui lui a offert un morceau de pain, qu'il a accepté sans pouvoir même lui dire un mot de remercîment. (*Révolution démoc. et sociale.*)

— Le bâtiment à vapeur *l'Egyptus*, de l'administration des postes, qui a ramené les fils d'Ibrahim Pacha d'Alexandrie, où les avait appelés la mort de leur père, a essuyé une violente tempête, et a été sauvé par l'habileté consommée de son commandant, M. Randon de Grolier. Les princes ont témoigné leur vive reconnaissance à l'officier distingué qui les a sauvés. L'administration a prolongé le commandement de M. de Grolier, qui touchait à son terme, et a demandé pour lui un avancement au ministre.

— La fermeture de magasin que, sans contredit, les voleurs de Paris regretteraient le plus, serait celle de M. Martinet, de la rue du Coq. Il n'y a pas de semaine sans que foulards et montres changent de propriétaire devant l'étalage de gravures de ce magasin. Encore hier, deux voleurs à la tire ont été pris *nettoyant* une montre et sa chaîne, conduits ensemble au corps-de-garde, ils firent rapidement leur plan de défense, et quand ils furent mandés devant le commissaire de police, un seul, assumant sur lui la responsabilité du délit, déclarait ne connaître nullement celui qui lui était adjoint. L'assurance, ou plutôt l'effronterie de ces deux filous commençait à ébranler la conviction de l'agent qui les avait arrêtés et celle du commissaire, lorsque, sur ces entrefaites, survint un monsieur qu'une affaire de passeport amenait au bureau. Voyant les deux inculpés, le nouveau venu dit au commissaire :

Voilà deux gaillards que je ne suis pas fâché de trouver ici, et il se met à raconter au commissaire comme quoi, habitant en face le magasin du sieur Martinet, il avait vu de sa fenêtre ces deux individus explorer les poches des curieux, et notamment celui qui jouait l'innocent tenter de soustraire un foulard. Celui-ci, en entendant cette accusation, oublia son rôle et s'écria plein d'indignation : Un foulard? et pour qui me prenez-vous donc? une montre, je ne dis pas, mais un foulard, jamais!

Il n'en fallut pas davantage au commissaire de police pour savoir à quoi s'en tenir sur la probité de celui qui faisait ainsi fi des foulards.

— Le célèbre prédicateur de la Tempérance en Irlande, le père Mathieu, aurait beaucoup de pêcheurs à convertir dans les rangs de la garde mobile. Hier, rue Saint-Honoré, un lieutenant, qui avait perdu l'équilibre, croyait avoir été insulté par un *bourgeois* qui marchait droit; il faisait ses efforts pour se mettre d'aplomb et demander compte de l'offense, quand un soldat de la garde mobile vint à passer à côté de lui. L'officier s'accroche aussitôt à son bras, en lui disant : « Puisque tu es mobile, viens avec moi... voilà un pékin qui m'a insulté, tu vas l'emmener au poste. » Mais, par malheur, le soldat était aussi ivre que le lieutenant, et tous deux se balançaient vis-à-vis l'un de l'autre comme deux poussahs. « Allons, dit alors l'officier en repoussant le garde, tu sens l'eau-de-vie, vas t'en. »

Une demi-heure plus tard, au coin de la rue Montmartre et du boulevart, un jeune homme marchait entre deux soldats de la mobile, leur servant de tuteur; un d'eux lui échappe et roule dans le ruisseau, son camarade veut le relever, mais c'est en vain, lui-même peut à peine se tenir. « Je n'en puis plus, dit le jeune homme, voilà dix fois que je relève l'un ou l'autre depuis la barrière Poissonnière, je les laisse, j'ai fait ce que j'ai pu. » Il se trouva parmi les passants rassemblés, un bon cœur qui arrêta un fiacre et paya au cocher pour conduire ces deux gardes à leur quartier.

Il est pénible de voir la haute paie que reçoit la garde mobile dépensée en eau-de-vie. C'est la pensée qu'exprimèrent les spectateurs de ces deux faits si rapprochés l'un de l'autre.

— On nous signale un fait qui prouve jusqu'à la dernière évidence quelles manœuvres les partis réactionnaires emploient pour arriver à la dissolution de l'Assemblée nationale. Nous garantissons l'exactitude des détails que nous allons donner.

« Hier, dans un cabaret de l'avenue du cimetière Montmartre, un certain nombre de tailleurs de pierre étaient attablés pour leur repas, lorsque deux individus se présentèrent porteurs d'une pétition pour la dissolution de l'Assemblée nationale. Ils engagèrent très vivement les ouvriers présents à la signer, leur assurant que l'Assemblée était hostile à tous les projets favorables aux ouvriers. Accueillis par des dénégations et bafoués, ils furent obligés de se retirer pour éviter un mauvais parti. Bientôt se présentèrent deux nouveaux colporteurs de la pétition réactionnaire; mal venus, ils prirent le même chemin que ceux qui les avaient précédés. Un cinquième, ouvrier, connu de plusieurs tailleurs de pierre, vint à son tour leur faire la même proposition. Vivement pressé par eux d'expliquer l'origine de la pétition et la cause du zèle qu'il déployait, il leur expliqua qu'étant sans travail il avait accepté cette mission; qu'il recevait une prime de 6 fr. pour les 450 signatures que contenait la pétition. Comme il lui était objecté qu'il devait trouver difficilement autant d'adhérents, il répondit qu'il avait des camarades qui lui prêtaient complaisamment leur signature.

Nous avons cru devoir livrer à la publicité un fait qui nous est affirmé par des témoins oculaires personnellement connus de nous. Nos lecteurs jugeront de la bonne foi des adversaires de la République et du caractère des pétitions qui protestent contre une Assemblée beaucoup trop républicaine pour ces messieurs, qui se croient déjà revenus aux beaux temps de la Restauration. (*République.*)

— Le défaut d'espace ne nous permet pas de publier toutes les communications qui nous sont adressées à propos des indignes manœuvres employées pour faire signer des pétitions contre le maintien de l'Assemblée nationale. Des citoyens de tout rang, mais surtout des ouvriers, nous signalent les obsessions auxquelles ils sont, à ce sujet, journellement exposés. Nous citerons particulièrement les ouvriers menuisiers et les charrons des ateliers des messageries générales de France, qui ont refusé énergiquement d'apposer leur signature sur les pétitions qui demandent la dissolution de l'Assemblée nationale. (*Idem.*)

LE VILLAGEOIS ET LE SERPENT.—Quand le peuple sortit triomphant des barricades de Février, loin de souiller sa conquête par la moindre atteinte aux personnes et aux propriétés, il se drapa dans sa force et dans sa dignité. Il fit à tous, au nom de la fraternité, un sublime appel d'ordre de paix, de conciliation.

Le peuple ramassa alors, au pied de ses barricades, le royalisme glacé par la peur; il le réchauffa au foyer de son patriotisme, et il prenait plaisir à le voir de plus en plus renaître. Mais, à peine remis, le serpent se met à siffler, il dresse la tête, il se tord, il roule ses anneaux, et se prépare à attaquer son bienfaiteur.

Ainsi, toutes les menées, tous les actes des royalistes depuis Février n'ont eu qu'un but, celui de ruiner les pouvoirs du peuple : après Lamartine, Cavaignac, c'est aujourd'hui le tour de l'Assemblée nationale et de Louis-Napoléon Bonaparte.

Il est bon d'être charitable;
Mais envers qui? c'est là le point.

(Le *Bien du Peuple*, journal de la Nièvre.)

UN DE PROFUNDIS.—Décidément le livre de M. Guizot joue de malheur. Avant-hier, M. Lamartine disait : « Je n'ai pas pu l'achever. »

Hier, M. Dufaure exprimait ainsi son opinion sur ce livre : « C'est toujours Guizot avec ce qu'il a de vague; on croit y rencontrer de la profondeur, et quand on le creuse on ne trouve rien. »

Aujourd'hui la *Démocratie en France*, malgré les pompeuses réclames du *Journal des Débats*, se vend au rabais sur tous les quais. (Le *Peuple.*)

PÈLERINAGE ROYALISTE. — Depuis quelques jours, les fidèles légitimistes se rendent dévotement chez M. Perignon, peintre, rue de La Bruyère, n° 46, pour y adorer les portraits du comte de Chambord et de sa femme, et inscrire leurs noms sur un registre ouvert. Ces noms doivent sans doute être mis sous les yeux du prince, afin qu'il puisse récompenser en temps et lieu ses plus enthousiastes sujets. Le nombre des femmes domine dans ce pèlerinage, et c'est particulièrement de leurs bouches que s'exhalent les vœux les plus naïfs et les plus tendres.

CE QUE C'EST QUE L'HABITUDE.—De tous les noms des membres du gouvernement provisoire, celui de Ledru-Rollin est, sans contredit, le plus aimé des uns et le plus détesté des autres. Il y a quelques jours, le président d'un tribunal de notre département, prononçant une condamnation contre un nommé Rollin, finit ainsi son jugement : « Condamne le sieur Ledru-Rollin à deux mois de prison et aux dépens. » Tous les avocats de rire et l'auditoire aussi. (*Idem.*)

LA FAMILLE ET LA PROPRIÉTÉ. — Un drame sanglant a eu lieu, il y a quelques semaines, à Gennes, petite ville du département de Maine-et-Loire. Deux frères avaient fait leurs partages après la mort de leur père. L'un d'eux se crut lésé d'une somme de 1 fr. 50 c. Un dimanche soir, ils se mettent en route pour rentrer chez eux; ils étaient au milieu de ces landes arides qui couvrent stérilement le plateau de la rive gauche de la Loire. Celui qui réclamait les trente sous, saisit un caillou et broie littéralement, à coups répétés, le crâne de son frère. Arrêté le lendemain, il s'est donné la mort dans sa prison.

Presque à la même époque, et à quelques kilomètres de là, deux personnes, homme et femme, commettaient un assassinat non moins horrible pour une atteinte aussi peu grave à la propriété. Une paysanne âgée accusait son domestique de lui boire son vin. Celui-ci, injustement accusé, se place en embuscade avec son fusil à la porte du cellier. Un homme ne tarde pas à y pénétrer, et il portait une bouteille à ses lèvres, lorsqu'un coup de fusil l'étend mortellement blessé. La femme accourt et achève la victime à coups de fourche de fer.

Voilà la famille et la propriété dans les conditions actuelles de la société!...

PETITE CORRESPONDANCE.

Clermont.—M. G.—Reçu les 409.50.—Remerciem. cord. à tous. — Nous nous conformons et expédions.
Audenge.—M. B.—Reçu les 200. — Merci. — Nous regardons cela comme imposs.—Les élém. sont en excell. voie d'organisation.
Mézières.—M. R. — Complim. affect. à tous deux.—Reçu les 55; vous recevrez.
Azenac.—M. L.—Nous enregistrons; vous enverrez à votre conven. — Merci.
Auch.—M. S.—Reçu.—Courage!
Nîmes.—M. B.—Reçu les 55.—Nous allons envoyer liv. et bull.
Roanne. — M. F. B. — Reçu. — Merci à tous deux. — Votre appréciat. est terr., mais bien exact.
Montpellier.—M. P.—Remerciem. cord.—Nous continuons les ab.
Montpellier.—M. V.—Reçu les 136.15.—Merci.—B. D. se trompe et il en sera plus heureux que personne.
Erstein.—M. G.—Reçu les 70.—Merci, voici pour la D. P.—Le som. et l'ami font espérer prochainement.—Je n'ai reçu aucune rép. des autres, et j'attends les c. r. pour faire le[illegible].
Asnois.—M. B. — Nous savons depuis longtemps à quoi nous en tenir; affect. compl. et remerciem.
Zurich.—M. B.—Vifs remerciem., mais il ne faut pas faire plus qu'on ne peut. —Vous aurez la lettre pour R. de J.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS.	Un an [illegible] fr.,	Six mois [illegible] fr.,	Trois mois [illegible] fr.
DEP. ET ÉTRANGER.	— [illegible]	— [illegible]	— [illegible]
PAYS à surtaxe.	— [illegible]	— [illegible]	— [illegible]

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DEP. ET ETR.	— [illegible]	— [illegible]	— [illegible]

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, [illegible]; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Mi[illegible]-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, [illegible].

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois:	[illegible] c.	Annonces anglaises.	[illegible] c.
Cinq à neuf —	— [illegible]	Réclames-[illegible]	[illegible]
Dix fois et plus.	— [illegible]	Faits de publicité	1 fr. [illegible]

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 22 janvier.

THEATRE DE LA NATION.—Le Violon du Diable.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—La Corruption.
ITALIENS.—
OPERA-COMIQUE.—Le Caïd.
ODEON.—Jacques Martin.
THEATRE-HISTORIQUE.—Les Mystères de Londres.
GYMNASE.—Mme Marneffe, Jeanne Mathieu, Rage d'Amour.
VAUDEVILLE.—La Propriété, le Baron, le Feu d'artifice, Maître de Poste.
THEATRE MONTANSIER.—Les Lampions de la Veille et les Lanternes du Lendemain, l'Académicien, Ma Maîtresse, une Chambre.
VARIÉTÉS.—La Paire, Petite cousine, la Reine d'Yvetot, le Lion.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Les Mystères d'Inde, l'Auberge, Titine.
GAITÉ.—Les Sept Tours, le Masque de Fer.
AMBIGU-COMIQUE.—Les sept Péchés capitaux, Napoléon.
THEATRE DU LUXEMBOURG.—L'Habit ne fait pas le moine, Apprenti, Antoine, 1848.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES.—Le Diable, la Courte-Paille, Prince, Tony.
DELASSEMENTS.—Les Blagueurs et les Blagués, Jolie Fille.
THEATRE BEAUMARCHAIS.—La Ménagère et la Cigale.
THEATRE CHOISEUL.—Le Turban, magie, Dis-moi pourquoi? les Deux Edmond, une Femme du Peuple, les Saltimbanques, [illegible].

Imprimerie LANGE LEVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 23. ÉDITION DU MATIN. Mardi 23 janvier 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS — Trois mois. 6 f. Six mois. 11 f. Un an. 20 f. — Les manuscrits ne seront pas rendus.

DÉPARTEMENTS — Trois mois. 9 f. Six mois. 17 f. Un an. 32 f. — Les lettres non affranchies ne seront pas reçues. — Voir les détails à la 4e page.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 22 JANVIER.

« **Aujourd'hui, la rétribution du travail est abandonnée au hasard ou à la violence. C'est le maître qui opprime ou l'ouvrier qui se révolte.** »

« **La pauvreté ne sera plus séditieuse, lorsque l'opulence ne sera plus oppressive.** »

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Les Conversations.

Nous avons en France deux sortes d'égalitaires, les uns affectant de crier bien haut qu'il ne s'y trouve qu'une seule classe de citoyens, et que tous les citoyens y sont parfaitement égaux; les autres essaient de changer ce mensonge en vérité : ce qui n'empêche pas de voir ressortir partout des distinctions très tranchées qui reproduisent invariablement l'antique division de Peuple, Bourgeoisie et Aristocratie.

Écoutez seulement les conversations, — les conversations politiques. Chaque classe a la sienne, se subdivisant en nuances diverses, comme la classe elle-même. Prenons les nuances fortes, celles qui indiquent la tendance et l'esprit général de la classe, négligeons les autres.

Les ouvriers des villes représentent le peuple. Agglomérés, et non pas isolés comme les ouvriers des campagnes, ils possèdent une certaine force matérielle, redoutable à l'occasion. Mais ce qui les rend encore plus forts que l'agglomération des corps, c'est celle des âmes, c'est la communication incessante des désirs et des pensées. Par elle, leurs facultés s'éveillent, grandissent et se tiennent en haleine.

Quel est le caractère le plus marquant des conversations politiques dans la classe ouvrière? La foi, une foi immense en l'avenir. Elle n'a pour ainsi dire ni la même langue, ni la même religion que les autres classes, parce qu'elle a des désirs nouveaux, des espérances inconnues qu'elle se sent appelée à réaliser sous peu de temps.

Le peuple s'instruit avec avidité; non pas pour faire de la science une simple jouissance intellectuelle, mais parce qu'il comprend et entend que la science devienne pour lui un instrument d'émancipation.

La langue du peuple s'est épurée, et nous avons entendu plusieurs personnes s'étonner profondément de l'heureux choix des mots et de l'exquise délicatesse d'expressions qu'elles avaient rencontrés par hasard dans des hommes portant blouses.

Ces ouvriers causent sans cesse politique et économie sociale. Qu'ils commettent de profondes erreurs, qu'ils se trompent très souvent, qui en doute? Nous ne voulons pas cacher leurs défauts. Mais n'avez-vous pas entendu dans les salons des milliers de balourdises sur les mêmes sujets? Nous voulons seulement faire remarquer que beaucoup d'ouvriers causent économie politique ou sociale, mieux et surtout *plus souvent* que beaucoup de bourgeois, et qu'ils lisent une foule d'ouvrages d'une étude souvent peu facile, où s'agitent des idées dont le grand nombre parmi les classes élevées ne possède pas les premiers éléments, et ne soupçonnent même pas l'existence.

Ainsi, dans le peuple, conversations politiques et sociales, animées, chaleureuses, souvent savantes, presque toujours généreuses, toujours fondées sur le désir d'une transformation radicale de la société et sur la foi profonde que cette transformation s'accomplira.

Pendant ce temps, de quoi cause la Bourgeoisie?

La bourgeoisie n'a plus de foi politique, elle n'a pas encore de foi sociale; et c'est vraiment d'elle, et d'elle seule, que M. Guizot, son historien et son apologiste, vient de parler en disant : « On ne ramènera pas *la France* à 1789; on ne la relancera point dans cet enthousiasme de confiance et d'espérance présomptueuse qui la possédait alors..... » Cette France dont parle M. Guizot n'est pas celle des ouvriers; car, à leurs paroles les ouvriers ajoutent des *actes de foi*. Par ses courageuses tentatives d'association, par son dévouement, son abnégation, par sa résignation admirable au milieu de la misère profonde qu'il endure, le Peuple rend chaque jour *témoignage* à la république sociale dont il s'est fait le martyr.

De quoi donc peut causer la Bourgeoisie? Elle cause de ses terreurs et des peurs effroyables que lui a causées la révolution de 48; de ses combats de juin et de la ferme résolution où elle est de mourir s'il le faut en se défendant contre les attaques de ces brigands de socialistes. Aussi les salons bourgeois sont-ils devenus des plus insipides, parce qu'il est insipide d'entendre constamment des femmes et des hommes pousser des *hélas!* sans fin sur ce qu'ils ont perdu ou peuvent perdre une partie de leur fortune, sur ce qu'ils ne croient à rien, sur ce qu'ils n'espèrent en rien, que dans le retour de leur prince ou des Cosaques, parce qu'il est plus qu'insipide de voir ces désastreux effets de l'égoïsme et de l'amour de l'argent : oubli complet des grandes traditions de la bourgeoisie de 89, pas un seul sentiment généreux, pas une idée politique, pas une idée économique? Nos pauvres riches se conforment entièrement en ce dernier point aux préceptes des maîtres de l'économisme qui professent cette science commode, que le mieux à faire est de ne rien faire et de ne pas penser.

Nous avons besoin ici de faire observer que nous ne parlons pas de toute la bourgeoisie, mais seulement de la nuance forte, prédominante, riche; si on descend dans la bourgeoisie moyenne ou basse, on trouve quelquefois plus d'idées, plus de désirs, plus de générosité, plus de sympathies pour les classes populaires, plus de perméabilité aux idées rénovatrices, mais généralement peu d'initiative et de décision.

Donc, dans la bourgeoisie, en haut, de lamentables regrets et les frayeurs perpétuelles de l'avarice; plus bas des velléités plus libérales, mais partout absence de foi.

Et l'aristocratie? L'aristocratie étant toujours un monde à part, il est difficile d'y pénétrer. Mais ici nous pouvons distinguer pourtant un sentiment de foi comme à l'autre extrémité de la chaîne sociale, comme dans le peuple.

Cette foi a un malheur, c'est d'être rétrograde; elle adore le soleil couchant. Certes, rien n'est plus beau que l'astre du jour disparaissant au milieu des nuages d'automne qu'il colore des rayons les plus variés et les plus éblouissants, mais il n'en disparaît pas moins; cette splendeur n'est que l'avant-courrière de la nuit et de l'hiver.

Toutefois, pour être à son couchant, cette foi projette encore quelques traits chaleureux; d'ailleurs les fortunes aristocratiques sont moins atteintes par la débâcle presque volontaire où la bourgeoisie commerçante et propriétaire s'est jetée par excès de peur. En outre, tandis que la bourgeoisie, manquant d'initiative, est ballottée au gré des évènements, l'aristocratie joue un rôle politique actif qui lui donne une grande supériorité sur le bon bourgeois, dont elle exploite l'ignorance et la peur, et qu'elle mène droit à la ruine et à la destruction de Paris, centre vital de la France.

Plus d'entrain, plus de foi, plus d'espérance, voilà le lot de l'aristocratie, mais le tout est mis au service des intérêts d'une caste exclusive et des souvenirs gothiques. Pour en faire sentir le néant, il suffit de rapporter ce que nous entendions dire dernièrement à un légitimiste. Il prétendait qu'un grand nombre de personnes désireraient bien revenir au quatorzième siècle, mais qu'elles en reconnaissaient l'impossibilité! Avoir de pareils désirs, même en les avouant irréalisables, n'est-ce pas se condamner soi-même?

En résumé, de ces trois conversations, laquelle préférer? Celle de la bourgeoisie est nulle. Celle de l'aristocratie est plus brillante, mais rétrograde et perpétuellement entachée de mensonge et d'intrigues saintes et profanes. Celle du Peuple, celle de l'avenir, est franche, cordiale, elle est plus large, plus compréhensive, plus conforme aux tendances de l'humanité. Il faudra bien qu'à la fin les deux autres classes se mettent au ton de cette conversation.

Assemblée Nationale.

La grande erreur des jurisconsultes a toujours été de croire qu'ils étudiaient ou enseignaient l'art d'appliquer l'équité. Non, car les lois n'ont pas pour but l'équité, mais seulement le maintien de la société telle qu'elle existe, c'est-à-dire d'une société fort peu équitable, très incohérente et très oppressive. Si on présente pour but aux jurisconsultes l'équité, ce n'est qu'un but apparent, ou du moins hors de portée, dont la recherche précise sert uniquement à la coordination de leurs efforts, à la systématisation de leurs préceptes.

Dans les pays barbares, où la forme sociale est peu compliquée, la volonté arbitraire des chefs sert de loi; elle est équitable toutes les fois que leur intérêt n'y est pas contraire, mais elle n'agit pas en vue de l'équité, elle agit en vue de la conservation sociale.

Il n'en est pas autrement dans les pays civilisés. Seulement, dans ces pays, les intérêts divers étant plus entrelacés, plus inextricables, on a besoin, pour se diriger, de certaines règles générales que l'on puisse appliquer à la généralité des affaires. On colore ces règles des beaux noms de justice, d'équité, de science du droit, mais au fond elles ne sont que des règles, et des règles commodes, mais dont on s'écarte toutes les fois qu'on a intérêt de s'en écarter.

Un de ces principes nominaux les plus courants, est, surtout en matière de droit criminel ou réglementation de la manière de rechercher et punir les crimes, la *non-rétroactivité*. Ce principe établit que l'on ne peut punir un crime si au moment où il a été commis le fait incriminé n'était pas qualifié crime par une loi, et que l'on ne peut le punir que de la peine prononcée au moment de la perpétration du crime.

Pour les crimes ordinaires, cette règle ne souffre peut-être pas une seule exception qu'il soit utile au souverain d'appliquer. Il n'en est pas de même pour les crimes extraordinaires qui s'attaquent au souverain lui-même (roi, assemblée, nation), tels que conspiration, révolte, insulte, etc.

Aussi dans tous les pays civilisés, ces crimes, que nous appelons politiques, ont-ils été soumis à des règles variables, même quant aux principes de la non-rétroactivité.

Généralement ils ont été jugés par des tribunaux tout spéciaux, par des commissions nommées plus ou moins directement par le pouvoir, et restant sous sa pression immédiate : généralement aussi ils ont appliqué des peines arbitraires.

Or, sous notre jeune République, le pouvoir a, à ce qu'il paraît, intérêt à ce que le complot du 15 mai soit jugé par un tribunal exceptionnel, ce qui ne nous surprend pas, puisque la République n'a certainement pas changé la forme sociale. Mais des jurisconsultes, prenant leur rôle au sérieux, se récrient sur ce qu'il y aurait là violation du principe de la non-rétroactivité, attendu que le 15 mai 1848 n'existait pas la haute-cour, instituée par l'Assemblée en octobre 1848.

A quoi d'autres jurisconsultes, qui comprennent mieux leur rôle, répondent : le principe de la non-rétroactivité ne s'applique qu'aux peines et non pas à la forme du jugement : car le jury ou la haute-cour, ce n'est qu'une forme, donc....

Touché par ce raisonnement juridique, ou par tout autre motif, l'Assemblée a approuvé ce *donc*, et a renvoyé les accusés du 15 mai devant la haute-cour créée par la constitution.

Démontrons en quelques mots que tout ceci n'est qu'une comédie du droit, ou, si vous voulez, que le droit n'est qu'une comédie toutes les fois que le Pouvoir social veut s'en passer.

La non-rétroactivité ne s'applique qu'aux peines et non à la forme, ont dit les jurisconsultes du gouvernement.

Cela est inexact d'abord en ce qui concerne les peines, car elles sont quelquefois prononcées par rétroactivité. Les insurgés de juin ont été punis de peines non formulées par la loi au moment de l'insurrection et qui n'ont été indiquées que dans le décret postérieur à cette insurrection. Ainsi là il y a une pleine violation de ce principe de la non-rétroactivité quant aux peines. Nous en trouverions sans doute d'autres exemples semblables dans l'histoire du droit.

La non-rétroactivité ne s'applique pas à la forme, disent les véritables docteurs de la loi, c'est-à-dire ceux qui comprennent bien que la loi repose moins sur des principes que sur des nécessités. C'est là une habile distinction; car, en matière criminelle, comme presque partout au surplus, la forme emporte le fond.

Faire juger un homme par ses amis ou par ses ennemis, est-ce une simple affaire de forme? Faire juger un insurgé de juin par un jury ou par un conseil de guerre, est-ce une simple affaire de forme? Bien mieux, lui ôter ce jury et le conseil de guerre, le faire juger et condamner à la transportation par un simple juge, sur pièces, sans témoins, sans confrontation, sans débat, ce n'est encore qu'une affaire de forme! Les jugements de l'inquisition, affaires de forme! les jugements du tribunal révolutionnaire, affaires de forme! formes terribles, non moins terribles que la peine, et souvent plus sûres!

L'Assemblée nationale était sortie de la fiction légale, qui impose au pouvoir le respect des droits, lorsqu'elle appliquait en juin dernier la rétroactivité et à la peine et à la procédure; il est tout simple qu'elle en soit encore sortie aujourd'hui en l'appliquant à la forme seulement. Ce double exemple servira peut-être à apprendre aux gens crédules et naïfs que la loi n'est pas autre chose qu'un instrument maniable à volonté dans l'intérêt des sociétés délabrées, et non pas cette *fontaine d'équité et de justice* dont parlent les compilateurs en droit.

« Il n'y a que deux moyens de ramener le calme dans le pays et de détruire les idées dangereuses : c'est la *guerre au dehors* ou la *suppression des écoles primaires*. »

Le *National* nous apprenait, il y a deux jours, que cette phrase était sortie de la bouche de M. Thiers au sein de la commission d'enseignement. Nos propres informations confirment ce fait. M. Thiers a bien positivement exprimé par ces mots son abdication d'homme sérieux.

M. Thiers nous dira-t-il pourquoi il a combattu pendant vingt ans les obscurantistes et les jésuites?

Et M. Guizot, qui veut la paix *partout et toujours*, qui doit son meilleur titre de célébrité politique à la fondation des écoles primaires en France, que pense-t-il aujourd'hui de son rival en réaction?

Démolition de la Théorie de Fourier.

L'*Univers* continue la démolition de la Théorie de Fourier, ou du moins publie dans cette intention deux grandes colonnes qui seront suivies de beaucoup d'autres.

Nous ne ferons à l'*Univers* qu'une seule observation.

Voici comment il résume aujourd'hui la méthode de Fourier :

Fourier, après avoir fixé son point de départ en pleine absurdité, n'a pu toutefois marcher qu'avec une seule des contradictoires adoptées par lui, et il se trouve qu'il a planté là le doute absolu, pour suivre uniquement l'écart absolu.

Au reste, quiconque lira Fourier avec les notions les plus simples des choses de raisonnement, s'apercevra aussitôt que tout ce qu'il a jugé bon de débiter sur la méthode a été de sa part pure comédie.

Il n'en faudra pas davantage à tout homme intelligent et un peu impartial pour se faire de la critique de l'*Univers* une très pauvre idée. Fourier, dites-vous, a fixé son point de départ en *pleine absurdité*; sa méthode est *pure comédie*. Avec ce point de départ et cette méthode la théorie tout entière n'est évidemment qu'absurdité et charlatanisme. N'est-il pas vrai?

Vos lecteurs ont alors à vous demander une chose. Comment se fait-il qu'un charlatanisme absurde ait réuni sans cesse, depuis dix ans un nombre d'adhérents toujours croissant? Comment se fait-il que ces adhérents soient des hommes habitués à l'étude et à l'étude des sciences qui exigent le plus de rigueur dans le raisonnement? Comment se fait-il que ce charlatanisme absurde, concluant au sensualisme et à l'égoïsme ait inspiré et inspire encore un dévouement plus réel, plus pratique, plus persévérant que la plupart des opinions et des doctrines contemporaines? Comment se fait-il que les grands évènements providentiels accomplis en Europe depuis un an, secondent énergiquement la propagation du socialisme en général et de la théorie phalanstérienne en particulier? Afin d'expliquer ces faits, un critique intelligent commencerait par attribuer au génie de Fourier et à la générosité de ses intentions une très large part, il ferait ensuite

des objections subsidiaires dans l'examen desquelles on pourrait entrer, mais la négation radicale du génie de Fourier et du caractère grandiose de ses conceptions, ne pouvant s'accorder en aucune façon avec l'existence et la persistance, avec le progrès continu de l'École phalanstérienne, ce mode d'attaque, aussi injuste que passionné, restera sans effet sur les esprits réfléchis.

Au surplus le critique de l'*Univers* fait des contre-sens complets et n'a rien compris au *doute absolu* ni à l'*écart absolu* de Fourier contre lesquels il s'escrime.

Le *doute absolu* de Fourier, c'est la mise en suspicion de l'organisation sociale actuelle, de la forme civilisée, horizon au-delà duquel beaucoup de personnes ne savent rien voir encore; l'*écart absolu* de Fourier, c'est la condamnation des méthodes qui font dépendre le bien social des innovations politiques et religieuses. Fourier, respectant la paix des Etats et la liberté des cultes, place le problème dans le travail, dans la régénération de l'agriculture et de l'industrie par l'association, association expérimentée scientifiquement et pacifiquement dans les limites d'une commune. Il est impossible de concevoir des idées plus saines, plus pratiques, plus conciliatrices, et les amis intelligents de la paix publique y devraient applaudir; mais le critique de l'*Univers* examine Fourier avec des préventions tellement aveugles que pas une de ces idées n'est mise en relief ni même exprimée dans son commentaire. Ce qui nous consolerait au surplus, si nous avions besoin de l'être, c'est que l'*Univers* publie un grand nombre de citations empruntées à Fourier, et bien qu'elles n'aient pas été choisies de manière à présenter la question favorablement, ni même avec clarté, les lecteurs intelligents pourront y trouver le contrepoison de la paraphrase.

Invasion de la Gallicie par les Hongrois.

Tout est incertitude et confusion dans les nouvelles de la Hongrie depuis la prise de Pesth.

Dans la bataille livrée au général impérial Schlick par le ministre de la guerre hongrois Mezzaros, les Madgyars ont perdu 10 canons et un grand nombre de soldats. Mezzaros avait pour but, en attaquant Schlick de couvrir l'invasion projetée en Gallicie.

Un témoin oculaire donne de longs détails sur la bataille de Kaschau. Les Madgyars avaient pris leurs dispositions pour réunir sur ce point des forces imposantes venant de plusieurs directions. Mais cette combinaison a été déjouée par les défaites partielles des corps qui devaient se réunir. L'affaire a coûté cher aux Madgyars; indépendamment d'un grand nombre de morts et de blessés, on leur a pris 16 canons, 600 prisonniers, etc.

La forteresse de Léopolstadt, qui est encore au pouvoir des Hongrois, résiste opiniâtrement. La défense en est dirigée par un officier d'artillerie très habile, qui fait éprouver aux assaillants des pertes considérables.

Les généraux Roth et Philipovich sont retenus en ôtages à Debreczin par Kossuth.

Pendant que les troupes impériales poursuivent leurs succès en Hongrie contre les Madgyars, ceux-ci, de leur côté, reprennent décidément l'offensive sur le territoire autrichien. L'invasion de la Gallicie, par les bandes que commande le général Bem est pleinement confirmée. Le général a divisé son corps en trois colonnes qui pénétreront de la Hongrie et de la Transylvanie en Gallicie, par Skola, Turka et la Bukowine.

Le général impérial Barko a été envoyé dans les contrées menacées pour y organiser la landsturm, et des troupes avec des canons y ont été dirigées. On annonce même déjà la dispersion des bandes de Bem; mais d'autres nouvelles prétendent au contraire que Bem a pénétré jusqu'à Czernowitz, capitale de la Bukowine.

L'invasion de Bem a produit à Olmutz une impression d'autant plus vive, qu'on a appris que les employés des douanes de la frontière hongroise avaient été dispersés par ce général.

A Lemberg, les inquiétudes se sont accrues par la nouvelle que les Hongrois ont pénétré jusqu'à Kimpslung. Les troupes composant la faible garnison de Lemberg sont parties en toute hâte pour Czernowitz. Cette dernière ville est dans une grande agitation. Les caisses impériales y ont été emballées pour être mises en lieu de sûreté, c'est-à-dire pour être expédiées en Russie.

Plusieurs familles ont quitté la ville. Le harras impérial a été mis sous la protection des Russes. Ceux-ci sont sur la frontière prêts à combattre. Les cosaques sont à cheval, et les canonniers russes laissent la mèche allumée.

Le gouvernement hongrois a, dans sa retraite, emmené toutes les locomotives qui se trouvaient à la station de Pesth, et fait enlever tous les rails de ce chemin de fer derrière le convoi qui le transportait, de sorte qu'il faudra plusieurs semaines pour rétablir la communication.

Pendant que les Hongrois envahissent la Gallicie, 9 000 hommes de troupes régulières serbes, avec 30 canons, ont franchi le Danube pour se réunir à l'armée impériale dans le Banat.

Le général Bem a quitté la ville de Clausenbourg dont il s'était emparé pour se diriger vers la Bukowine dont il a pris la capitale Czernowitz. Des troubles ont, dit-on, éclaté dans diverses parties de la Gallicie. On ajoute que des désordres ont éclaté à Prague. On va jusqu'à parler de barricades et d'un pillage de l'Arsenal; mais ces nouvelles méritent confirmation.

On dit qu'une levée de boucliers devait avoir lieu à Cracovie au moment de l'invasion du général Bem dans la Gallicie, afin de diviser et d'affaiblir les troupes.

Le pouvoir central allemand a une difficulté avec le Hanovre, au sujet de la publication dans ce royaume des droits fondamentaux votés par l'Assemblée nationale de Francfort. Mr de Gagern a exposé à l'Assemblée, dans sa séance du 18, l'état de cette difficulté. Il a dit qu'il persistait dans sa prétention, mais il n'a pas dit comment il parviendrait à se faire obéir, si le Hanovre maintient sa résistance. On attribue au roi de Hanovre les paroles suivantes : « J'ai été successivement tory et whig, je pourrai même devenir radical, mais le diable m'emporte si je deviens Prussien. »

L'assemblée de Francfort a continué, dans ses séances de 18 et 19, la discussion sur le chef de l'empire, et est arrivée enfin à un premier résultat.

La proposition de M. Wolker, défendant le système d'un pouvoir négatif confié alternativement, pour six années, à l'Autriche et à la Prusse, a été rejetée par 337 voix contre 80.

La proposition de la minorité ainsi conçue : « L'exercice du pouvoir suprême est conféré au chef de l'empire; tout Allemand est éligible, » a été également repoussée par 339 voix contre 122. Enfin la proposition suivante de la majorité : « La dignité de chef de l'empire est conférée à un des princes régnants de l'Allemagne, » a été adoptée par 258 voix contre 211. Ce résultat a été accueilli par les applaudissements du centre et les murmures de la gauche et des galeries.

On devait discuter dans les séances suivantes la question d'hérédité de la dignité impériale.

Le pape, les Romains et la diplomatie.

Le gouvernement piémontais a protesté contre toute intervention étrangère tendant à rétablir le pape à Rome par la force des armes. Un envoyé extraordinaire a été expédié à Rome et à Gaëte pour offrir sa médiation entre Rome et son souverain fugitif. Le gouvernement romain s'est empressé d'accepter; mais il n'en a pas été de même de la camarilla de Gaëte.

Les diplomates et le roi de Naples qui entourent Pie IX tiennent, comme l'*Union*, à ce que l'on *châtie* vertement les Romains à coups de canon. L'envoyé piémontais n'a été admis auprès du pape que comme simple particulier. Le gouvernement sarde offrait une médiation pacifique, et même, au besoin, des troupes. Le pape a tout refusé. Le *National* ajoute même ce matin que Pie IX a réclamé l'appui de l'Autriche, comptant peu sur les offres qui lui ont été faites par l'Espagne. Ceci simplifierait singulièrement la question.

Quant à l'ambassadeur français qui fut un des promoteurs de la fuite de Pie IX, il serait maintenant complètement délaissé, parce qu'il aurait fait entendre quelques paroles de désapprobation au sujet des procédés violents des représentants des puissances absolutistes.

La plupart des correspondances s'accordent à représenter Pie IX comme gardé à vue par le roi de Naples et la diplomatie. Une lettre adressée à la *Gazette de Cologne* dit que Ferdinand est littéralement le geôlier du pape. « Il semble craindre, dit cette lettre, que son hôte ne parte sans cérémonie et avant d'avoir acquitté la carte. » L'hospitalité du roi de Naples n'est, en effet, rien moins que désintéressée. Si la révolution romaine n'est comprimée, son trône court le plus grand danger.

Après avoir jeté la guerre civile dans les esprits, le pape vient de faire un appel direct aux armes et à la révolte. Le général Zucchi a adressé aux peuples des Etats pontificaux un appel aux armes et à la guerre civile, accompagné d'une lettre de Pie IX.

Quant à l'excommunication, toutes les correspondances s'accordent à dire qu'elle reste à peu près sans effet. Un certain nombre de citoyens s'abstiendront, mais la majorité ira au scrutin. A Bologne même où l'on devait transporter le siége du gouvernement réactionnaire, le nombre des votants sera très considérable. On écrit de cette ville à l'*Alba*, en date du 14 :

« Hier, jour de marché, les habitants les plus riches et les plus influents des campagnes sont venus en ville et ont assuré que nulle part, l'excommunication papale n'avait fait sensation et que la grande majorité des électeurs se rendraient au scrutin. »

A Rome les listes sont préparées.

Partout et surtout dans la Romagne, l'armée et la garde nationale marchent en complet accord dans le sens démocratique. A Rome, il a été découvert une conspiration de quelques officiers de la ligne tendant à faire révolter les troupes contre le gouvernement révolutionnaire.

Dans une monarchie, ces officiers auraient été condamnés immédiatement et fusillés; le gouvernement romain s'est contenté de leur imposer l'exil. Cela n'empêcherait pas les royalistes de tous pays de se récrier contre la férocité des pouvoirs populaires.

On écrit de Rome, 12 janvier, à la *Constituente italiana* :

« Plusieurs députés représentants des différentes provinces sont arrivés d'Ancône. Ils demandent la prompte mobilisation de la garde nationale et l'achat d'armes. Ils veulent que l'on défende l'intégrité du territoire et la liberté de la constituante. On dit que le gouvernement a l'intention de faire un emprunt forcé et d'établir un comité de salut public qui agisse avec énergie et célérité.

» L'interdit papal n'est pas encore arrivé.

» Filippo de Boni a fondé un nouveau journal qu'il appelle le *Tribun*. »

L'*Ere nouvelle* nous apprend ce matin qu'une expédition tentée aujourd'hui contre les Romains ne serait que le paiement par la République d'une des dettes de la monarchie. On lit dans ce journal :

« Lorsqu'arriva la Révolution de Février, une expédition était sur le point de partir de Toulon pour les Etats romains. Ce fait, pour n'être pas connu, n'en est pas moins certain. Il explique, du reste, cette phrase que tout le monde a lue dans une dépêche de M. d'Harcourt à M. Bastide : « Vous regrettez peut-être de ne pas avoir prêté au pape l'appui qu'il demandait. » Pie IX, en effet, sollicita de la République l'intervention qu'avait projetée la monarchie.

La nouvelle suivante, donnée par la *Concordia*, de Turin, nous semble mériter confirmation. Nous n'oublions pas cependant que c'est le roi de Naples qui, le premier en Italie, donna une constitution à ses peuples. Mais il voulait par là se venger des autres gouvernements, et signant cette pièce, il disait : *M'hanno spinto, io li spingerò*. (Ils m'ont poussé, je les pousserai.)

On se demande aujourd'hui à quel gouvernement italien, il pourrait vouloir faire pièce.

— « Nous apprenons de bonne source, dit la *Concordia*, que le ministère napolitain actuel doit céder la place à des hommes vraiment patriotes et libéraux qui, après avoir juré l'intégrité de la constitution, proclameront la constituante italienne. Cet important changement dans la politique du royaume de Naples serait déterminé par l'exaltation que produit dans l'armée le parti de Murat. »

— Le *Contemporaneo* nous apporte aujourd'hui un curieux document. C'est une note adressée aux gouvernements au nom du pape par le cardinal Antonelli. Nous en donnerons la traduction.

Lettres sur l'Italie (1).

Monsieur le rédacteur,

J'ai promis d'indiquer le rapport entre les derniers mouvements qui ont agité l'Italie, et le besoin d'indépendance désormais éveillé dans tous les cœurs italiens.

Quels furent les individus contre lesquels l'indignation populaire a éclaté depuis le mois d'août dernier? Dans le nord de l'Italie ce fut le ministère qui consentit à signer l'armistice Salasco, et répéta maintes fois dans ses journaux et à la tribune de l'Assemblée nationale, que nous ne sommes pas préparés à la guerre, que nous devons tâcher de conserver la paix, et que si cela est impossible, au moins il faut ne commencer la guerre qu'après nous y être longuement préparés. Ce ministère, qui avait nommé le général Bava général en chef de l'armée piémontaise, qui s'était, par cette nomination, adroitement soustrait aux engagements qu'un de ses envoyés prenait simultanément avec un général français, ce ministère dut se retirer devant les démonstrations populaires de Turin et de Gênes surtout, malgré l'appui qu'il avait trouvé souvent dans les chambres. Et par qui fut-il remplacé? Le président du conseil des ministres qui, le 8 août, avait refusé de signer l'armistice, fut chargé de composer un nouveau cabinet. Des hommes appartenant à différentes nuances du parti libéral se trouvent, il est vrai, dans ce cabinet; mais le peuple s'en inquiète peu. Ce qu'il veut, c'est protester contre l'armistice prolongé et contre la lenteur du roi Charles-Albert à reprendre les hostilités. Et pour cela il lui a suffi de mettre à la tête des affaires l'homme qui a fait de la fusion de l'Italie septentrionale en un seul Etat le but de toute sa vie, l'homme qui a cent fois proclamé à la face de l'Italie entière la sainteté de la guerre de l'indépendance italienne.

On dit maintenant en France que M. Gioberti ne veut pas la guerre plus que ne la voulait M. Pinelli, et que depuis son avènement au pouvoir il ne s'est pas montré plus belliqueux que ses prédécesseurs. L'assertion n'est pas exacte. M. Gioberti n'est pas encore entré en campagne, cela est vrai; mais ne faut-il pas lui tenir compte des préparatifs que ses prédécesseurs lui ont laissés à faire? Lorsqu'un ministère belliqueux succède à un ministère pacifique, il doit donner aux affaires une direction nouvelle. L'un désorganisait l'armée pour trouver dans cette désorganisation même un prétexte à ne pas l'employer; l'autre veut s'en servir sans qu'on puisse l'accuser d'imprudence. Ce n'est pas trop d'un ou de deux mois pour achever de tels préparatifs, et les lettres que nous recevons de Turin annoncent la reprise des hostilités comme assez prochaine.

Mais s'il en était autrement; si M. Gioberti tombait au niveau de M. Pinelli, que pourrait-on en conclure? Que le peuple piémontais ne veut pas la guerre ou la veut faiblement? Non sans doute; mais plutôt que le peuple s'est trompé en confiant à M. Gioberti le soin de son honneur et l'indépendance de l'Italie. M. Gioberti serait renversé devant de nouvelles démonstrations populaires, et le roi finirait par comprendre que ce n'est pas d'une nuance plus ou moins avancée de libéralisme que le peuple se préoccupe; mais que son cœur est exclusivement rempli du désir de l'indépendance, et qu'il lui faut la guerre.

On a fait grand bruit à Paris, dans les journaux hostiles à la cause italienne, de certaines protestations savoyardes contre la guerre nationale, contre le subside voté par la chambre pour Venise, etc. Il est juste d'attribuer à chaque événement son importance véritable et de ne pas confondre deux choses qui n'ont entre elles aucun rapport, comme la protestation d'une commune de la Savoie contre la surtaxe de je ne sais quel centime destiné à former le subside mensuel de 600 000 fr. offert à Venise et la formation d'une commission chargée de découvrir les causes de la misère de ce pauvre pays, la Savoie, et d'y proposer des remèdes. La nomination de cette commission n'a absolument rien d'hostile à la guerre de l'indépendance. La pauvreté de la Savoie n'est pas le produit d'une année de guerre! mais de quelques siècles de mauvaise administration, de superstition et d'oisiveté. C'est à ces causes qu'est dû sans doute le fait de la protestation contre Venise, car il faut à la fois une grande misère et une grande ignorance pour arracher de pareils blasphèmes à des lèvres italiennes. Mais, encore une fois, la Savoie et sa commission ne sont pas en cause, et la protestation sur laquelle les adversaires de l'Italie se sont appuyés n'est qu'un fait isolé.

La même chose à peu près s'est passée en Toscane et en Piémont. Les hommes qui étaient aux affaires pendant la guerre de l'indépendance étaient des hommes au dessus de tout soupçon. Le marquis Ridolphi, le marquis Capponi et leurs amis ne peuvent être soupçonnés d'une pensée qui ne soit parfaitement honorable et patriotique. Mais ces hommes manquaient de l'énergie et de la résolution nécessaires dans les situations graves. Ils n'ont porté remède à aucun des nombreux abus qui rongeaient les finances toscanes, sans doute pour ne pas bouleverser des existences assises sur ces abus. Cette administration, ayant pour résultat le défaut de numéraire, et les ministres ne voulant pas ajouter au déficit inévitable la surcharge d'une dette publique, ne contractèrent pas d'emprunt et renoncèrent aux armements. Lors donc que le Piémont accueillit si froidement les auxiliaires toscans, loin de montrer par un nouvel envoi de troupes que la Toscane n'entendait pas être laissée en dehors des transactions italiennes, le ministère toscan se le tint pour dit et ne sembla pas regretter d'être dispensé de paraître sur le champ de bataille. Ce fut cette indifférence, cette promptitude à se retirer de la lutte que le doux peuple de Florence et de Pise ne pardonna pas aux hommes qu'il avait suivis pendant tant d'années comme ses chefs, et qu'il entourait encore d'un respect filial.

La tiédeur, au sujet de l'indépendance, c'est un tort que le peuple italien ne pardonne pas aujourd'hui. Les hommes les plus populaires de Toscane, et populaires à juste titre, furent abandonnés du peuple, qui leur cria : « Vous ne nous comprenez plus; vous ne sympathisez plus avec nous; retirez-vous. » Pas une voix ne s'éleva contre leur honneur ni leur patriotisme; ils peuvent traverser, sans craindre d'outrages, les quartiers les plus populeux de Livourne même, et se présenter au peuple assemblé. Ils sont sous l'égide de leur vertu et des bienfaits dont la patrie leur est redevable. Ils sont aimés, honorés, regrettés; mais ils ont été chassés parce qu'ils ne paraissaient pas considérer la guerre contre l'Autriche comme urgente, comme le premier besoin et le premier devoir de tout Italien. Ce fut par les hommes les plus connus pour leur dévouement à l'indépendance que le peuple les remplaça. M. Montanelli, commandant de la phalange universitaire de Pise, blessé et fait prisonnier sur le champ de bataille, est président du conseil. Ses collègues sont dignes de lui.

Je viens à Rome maintenant, et ma tâche devient plus difficile, non que ma cause soit moins bonne, mais parce que je parle à des esprits prévenus.

Je laisse de côté les reproches d'ingratitude et d'impiété que certains journaux français prodiguent chaque jour au peuple romain. Lorsque Grégoire XVI mourut, le peuple des Etats romains était bien près de se soustraire à l'autorité pontificale. Pie IX conjura l'orage en prenant l'initiative des réformes, et grâce à cette initiative, non-seulement le mécontentement populaire s'apaisa, mais jamais peut-être créature humaine n'accueillit plus d'encens que Pie IX. Il accorda spontanément l'amnistie, il se laissa entraîner pas à pas jusqu'à la promulgation du statut constitutionnel. Le peuple romain doit lui en savoir d'autant plus de gré que ces concessions constituaient pour Pie IX de véritables sacrifices, et qu'au début de son règne il était loin de prévoir qu'il serait, deux ans plus tard, souverain constitutionnel.

Mais si, en donnant une constitution à son peuple, Pie IX accomplissait un si grand sacrifice, cela prouve qu'il ne comprenait ni l'état actuel des esprits, ni les besoins moraux et intellectuels des populations. Ses regrets, ses efforts se trahissaient en effet, et glaçaient depuis quelque temps les élans de reconnaissance qu'il avait d'abord excités. Il y a un an que le père Gavazzi, assistant à un service funèbre, qui avait lieu à Rome pour les âmes des Lombards massacrés dans les rues de Milan par les Croates, prononça quelques mots éloquents sur ces victimes. Cela suffit pour que Pie IX donnât l'ordre d'arrêter le père Gavazzi. Enfermé dans un couvent des faubourgs de Rome, il y recevait de nombreuses visites, ce qui fut aussitôt interprété par Pie IX comme une protestation contre sa sévérité. Un soir, un homme se présente au père Gavazzi, lui montre un ordre écrit, et sans même lui laisser le temps d'emporter ses hardes, il l'engage à le suivre. Ils sortent du couvent. Une voiture les attendait à quelques pas occupée par des sbires, tandis qu'une escouade de gendarmes à cheval l'entourait. On y fit monter le père Gavazzi; puis la voiture partit au galop et personne pendant plus de dix jours ne put découvrir ce qu'était devenu l'éloquent barnabite.

M. Rossi représentait à Rome le système de M. Guizot, c'est-à-dire le système de la paix à tout prix. C'est lui que le Saint-Père choisit pour premier ministre, après avoir mis tant d'entraves à l'expédition de Duranda; après avoir tant de fois entamé avec l'empereur d'Autriche des négociations pour la paix; après avoir déclaré que les Autrichiens étant les fils de l'Église aussi bien que les Italiens, il ne pouvait prendre parti pour les uns contre les autres. Rossi dédaignait de feindre. Peu favorable au Piémont qui, la guerre de 1848 continuant et se terminant comme elle était commencée, en aurait seul profité, Rossi disait hautement que l'Italie n'était pas prête à soutenir une guerre avec l'Autriche; que, dans les circonstances actuelles, le Piémont était le seul véritable adversaire de l'Autriche, et que la victoire lui donnerait des forces et une importance presque aussi dangereuse pour le reste de l'Italie que la puissance autrichienne elle-même. Il fallait donc, suivant M. Rossi, que les autres puissances italiennes se missent en état, non-seulement de lutter avec l'Autriche, mais de contrebalancer l'influence piémontaise. M. Rossi était un patriote italien du temps de Machiavel, que l'Italie avait laissé en arrière de plusieurs siècles.

Pour arriver à ce résultat qu'il prétendait atteindre avant de songer à la guerre, M. Rossi voulait constituer les Etats italiens sur de nouvelles et larges bases, réformer leur administration désastreuse, leurs abus, leurs erreurs, etc. Et, pour opérer ces réformes si importantes, il fallait commencer par donner aux gouvernements italiens de la force et du pouvoir. Rendre au pouvoir ses coudées franches et toute la liberté de ses mouvements, c'est fort exposer la liberté des peuples; je ne crois pas que cette proposition trouve beaucoup de contradicteurs, et ce but que M. Rossi avouait devait nécessairement indisposer contre lui les libéraux. Mais ce but n'était à vrai dire qu'un moyen, et s'il voulait rendre sa force au pouvoir, c'était pour qu'il détruisît les abus, dont l'existence rendait la guerre de l'indépendance ruineuse pour toute l'Italie, excepté pour le Piémont. L'annonce de ces intentions lui valut l'inimitié du clergé régulier, au profit duquel ont lieu tous les abus des Etats romains. En proclamant la ligne de conduite qu'il se proposait de tenir, M. Rossi excita donc le ressentiment du clergé régulier, dont il attaquait les priviléges ruineux pour le pays; des libéraux, à cause du sacrifice qu'il voulait faire de la constitution au pouvoir, et de l'Italie entière en renonçant pour un temps indéfini à la guerre. Cette triple inimitié qu'il attira sur lui atteignit aussi le pontife.

Zucchi venait de s'opposer au passage de Garibaldi à travers les Etats romains pour se rendre de Toscane à Venise, lorsque le poignard se leva sur Rossi. L'Italie perdait un de ces fils sur lequel elle avait fondé jadis les plus brillantes espérances; qu'elle avait suivi de ses vœux pendant ses longues et aventureuses pérégrinations, qu'elle avait accueilli avec bienveillance lorsqu'il était revenu à elle pour servir une autre pa-

(1) Voir le numéro du 4 janvier.

trie et lorsqu'enfin cette patrie d'adoption lui ayant manqué il s'était engagé à redevenir Italien, Rossi eût pu rendre à l'Italie les plus importants services; il pouvait être cet homme supérieur que l'Italie réclame et qu'elle ne trouve pas; il avait devant lui la plus belle, la plus grande carrière; malheureusement pour l'Italie plus encore que pour lui, il ne le comprit pas.

Dans le mouvement de décembre dernier, le pape n'était pas en cause. Souverain constitutionnel, on ne lui demandait pas compte des fautes de son gouvernement, mais on lui demandait un autre ministère. Personne ne songeait à lui refuser obéissance avant sa faite; seulement le peuple exigeait un cabinet qui prît part à la guerre, et c'est pour cela qu'il exigea la nomination de M. Mammiani. Celui-ci, non plus que M. Gioberti, n'est ni un démagogue, ni un républicain, et ses tendances démocratiques suivent une pente fort douce. Mais il n'a jamais tenu qu'un langage au sujet de la guerre, et ce fut là son titre à la confiance du peuple romain. Et depuis que le peuple est demeuré maître du terrain qu'a-t-il fait? s'est-il attribué quelque privilège? s'est-il affranchi de quelque charge?

Rien de tout cela. Il s'est contenté de demander qu'on lui donnât des armes, qu'on l'organisât en bataillons, qu'on le fît partir pour la frontière. Il a demandé la Constituante italienne parce qu'il a compris que le but de cette institution devait être de diriger la guerre, de la rendre sérieuse, favorable, d'empêcher les traités honteux, une paix désastreuse. Enfin il a voulu la Constituante romaine parce qu'il a hâte de remplacer, du moins pour le moment, le pouvoir qui s'est retiré de lui, parce qu'il a hâte d'être gouverné, d'assurer l'ordre et la tranquillité publique, de montrer à l'Europe que Rome n'est pas, comme on le dit, livrée à l'anarchie.

Et maintenant est-il vrai que le pontife demande à l'Europe de le rétablir par la force dans ses États? Pour son honneur, l'Italie refuse de le croire. Ce qui est certain, c'est que Rome ne cédera pas à la force sans résistance. Elle succombera, et sa résistance ne sera guère qu'une protestation, mais cette protestation sapera dans ses bases un pouvoir fondé sur l'acquiescement libre et spontané des consciences.

L'Italie veut l'indépendance. Elle est disposée à tous les sacrifices qu'exige l'accomplissement de cette grande entreprise, et elle ne reculera devant aucun des obstacles qui traversent sa route. Mais elle a le droit d'exiger que ces obstacles ne soient rendus ni plus nombreux, ni plus imposants par ceux dont le devoir est de l'aider à les vaincre. Si l'insurrection est légitime lorsqu'elle a pour objet la conquête de la liberté, peut-on la blâmer lorsqu'elle a pour but l'indépendance?

CRISTINE TRIVULCE DE BELGIOJOSO.

Assemblée nationale.

PRÉSIDENCE DE M. MARRAST. — *Séance du 22 janvier.*

M. ROLE dépose une pétition de la chambre de commerce de Bordeaux demandant la dissolution de l'Assemblée nationale.

Quelques autres pétitions dans le même sens sont déposées.

M. PIERRE BONAPARTE dépose une pétition d'un grand nombre d'habitants de la Lozère, demandant que l'Assemblée ne se retire pas avant d'avoir entièrement accompli son mandat.

M. LAUSSEDAT dépose une pétition dans le même sens, signée d'un très grand nombre d'instituteurs. Ils réclament entre autres le vote d'une loi sur l'enseignement avant la retraite de l'Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT donne avis à l'Assemblée que deux propositions viennent d'être déposées, demandant qu'il soit nommé immédiatement une commission pour s'occuper du budget. L'une est signée de plus de 80 membres, l'autre est présentée par M. Billault.

PLUSIEURS VOIX. Il y a encore une autre proposition. Le renvoi aux bureaux.

M. [illegible] demande le renvoi au comité des finances.

M. [illegible] demande que l'on attende l'avis du ministre des finances, absent.

M. DE FALLOUX, ministre de l'instruction publique, retire le projet sur l'École d'administration. (Rumeurs prolongées sur tous les bancs.) Il présente un projet pour ajouter l'enseignement du droit administratif dans la Faculté de Paris et dans 9 Facultés départementales.

Ce projet est renvoyé aux bureaux.

M. BOURBEAU déclare reprendre en son nom personnel le projet relatif à l'école administrative.

L'Assemblée reprend la discussion du projet de décret tendant à renvoyer devant la haute cour de justice les prévenus du 15 mai.

M. DUPONT (de Bussac). Je me propose de répondre au discours que M. Dupin a prononcé à la fin de la dernière séance. M. Dupin n'a répondu à aucun de ceux qui atteignaient le projet. Je dirai plus, il n'a pas de plus terrible adversaire que lui-même. (Mouvement.)

L'orateur revient sur les motifs provoqués contre le projet par M. Ledru-Rollin. Le principe de non rétroactivité des lois est inscrit au frontispice de tous nos codes. On invoque la raison d'État. Les tribunaux révolutionnaires étaient apparemment institués en vertu de la raison d'État, et cependant la convention à qui l'on demandait ainsi que le jugement des délits commis avant l'établissement de ces tribunaux leur fût remis, la Convention, et c'est là son titre de gloire, la Convention répondit : Non!

L'orateur lit le décret de la convention.

M. BONJEAN l'interrompt en apportant une brochure.

M. DUPONT (de Bussac). J'ai le texte officiel et n'ai pas besoin de votre brochure. (On rit.)

L'orateur achève la lecture de la résolution de la Convention. Cette lecture produit une vive impression.

L'orateur passe ensuite aux cours prévôtales instituées en 1815. A l'époque de l'établissement de ces cours mêmes qui ont soulevé tant de protestations, le principe de la non rétroactivité était si bien consacré que le gouvernement monarchique crut devoir consacrer un article de la loi qui établissait cette juridiction exceptionnelle à expliquer comment la raison d'État forçait de déroger au principe de non rétroactivité.

L'orateur revient aussi sur l'affaire Cadoudal. M. Dupin, dit-il, a induit l'Assemblée en erreur à ce sujet en disant que le déclinatoire avait été présenté postérieurement à l'ouverture des débats.

M. DUPIN. J'ai envoyé chercher le volume.

M. DUPONT (de Bussac) cite encore l'opinion de Merlin, qui, dit-il, se prononce énergiquement pour le principe de non-rétroactivité.

Citoyens, ajoute-t-il en terminant, renfermons-nous dans l'observation des règles élémentaires du droit. Renvoyons les accusés de mai devant le jury, parce que lors de l'attentat le jury seul était appelé à juger ces sortes de faits, parce qu'alors votre constitution n'était pas faite, et la haute cour instituée; parce qu'un juge saisi d'une affaire ne saurait en être dessaisi et que la cour d'assises est saisie.

Certes, j'aurais beau jeu si j'opposais M. Dupin de 1849 à M. Dupin de 1828. Il allait autrefois beaucoup plus loin que moi. En 1821 il ne voulait pas même la rétroactivité dans les formes; en 1829 M. Dupin a publié un livre qui depuis, on ne sait comment, a disparu du commerce. (On rit.)

Je suppose que les principes établis par lui dans ce débat étaient si vrais, si bien déduits, que le succès a été l'unique cause de cette disparition. (Nouveaux rires.) Dans le livre, je le répète, M. Dupin plaidait contre la non-rétroactivité, qu'il appelait une monstruosité.

Entre cet anathème solennel et vos doctrines, quelle opinion choisir? Pour nous, nous optons pour le sentiment appuyé par les raisons meilleures; nous optons pour le droit commun.

Reportez-vous, citoyens, à l'Assemblée constituante, au lendemain du 10 août, à la veille de cette lutte où devaient tomber tant de têtes, croyez-vous qu'elle n'eût pas rendu un grand service à la société, à l'humanité, si elle eût inscrit dans les lois la non rétroactivité des lois pénales?

M. BONJEAN prétend que M. Dupont (de Bussac) n'a pas lu le texte exact du décret de la Convention.

M. LE PRÉSIDENT. J'ai le texte officiel sous les yeux; l'Assemblée veut-elle que je le lui lise? (Oui! oui!)

M. MARRAST donne lecture de ce décret entièrement conforme à ce qu'a dit M. Dupont (de Bussac).

M. DUPIN soutient qu'il ne s'est pas trompé dans ce qu'il a dit au sujet de l'affaire Cadoudal. Il maintient le fait; il laisse à juger ses raisonnements.

M. BOUHIER défend le décret.

M. CRÉMIEUX soutient que la question actuelle est une question de droit, et non une question de personne : c'est donc en quelque sorte une nouvelle législation que l'Assemblée doit faire en ce moment. Et d'abord, si l'on consulte l'histoire, on verra que de 1814 à 1845 la haute cour de justice n'a siégé qu'une seule fois.

Lorsqu'en 1830 on révisa la charte, l'honorable procureur-général Dupin, qui était alors rapporteur de la commission, disait à ce sujet : « La loi qui devait régler la juridiction de la cour des pairs aurait dû être faite depuis longtemps; mais si elle ne l'a pas été, c'est par la perfidie du gouvernement qui vient de tomber (car les gouvernements qui tombent sont toujours perfides (Légère hilarité); mais nous allons avoir un nouveau roi, sur la parole duquel on peut se fier, et cette loi sera faite sans délai. »

Et cependant cette loi n'a pas été faite.

Une autre question se présente aussi : Y a-t-il rétroactivité dans le projet de loi qui vous est soumis? peut-on en douter en présence de l'arrêt qui renvoie les accusés devant le jury? Eh bien! cette rétroactivité est interdite par toutes les lois.

Pourquoi, d'ailleurs, veut-on renvoyer les accusés devant une haute cour de justice? C'est, dit-on, pour obtenir une meilleure justice. C'est donc à dire que le jury ne rend pas une bonne justice; mais c'est porter une grave accusation contre le jury. (Mouvement.) La haute cour de justice a été instituée pour juger les hauts fonctionnaires de l'État. Pour ceux-ci, que la haute cour de justice fonctionne, cela est juste; mais peut-il en être de même pour des accusés déjà renvoyés par un arrêt devant le jury, et qui sont prévenus d'un crime antérieur même à la constitution de la haute cour de justice? (Aux voix! aux voix!) Il y a une juridiction de droit commun, vous ne pouvez enlever les accusés à cette juridiction. (Aux voix! aux voix! la clôture.)

M. ODILON BARROT, ministre de la justice. Les efforts faits pour décliner la haute juridiction que vous avez créée ne tendent à rien moins qu'à méconnaître votre propre souveraineté et à porter atteinte à cette juridiction qui, peut-être, devra le plus, un jour, recommander votre législature. (Mouvement.)

Les garanties qu'offre la haute cour nationale sont bien autrement puissantes que dans les cours d'assises ordinaires. Les magistrats sont nommés par la cour de cassation, et ils nomment eux-mêmes leur président. Les jurés sont pris parmi des hommes honorables, choisis par le suffrage universel dans le sein même du peuple, et le sort aveugle, impartial, désigne seul ceux qui doivent avoir l'honneur de siéger devant ce grand jury national; ils n'y représentent pas des intérêts de localités, des intérêts individuels : ils représentent la société entière. (Très bien!) Et vous appelez cela une juridiction exceptionnelle; et vous comparez cela à des tribunaux militaires, à des cours prévôtales. Non, il n'y a pas de comparaison possible. (Très bien!)

Dans ce grand jury, les garanties de la société seront défendues autant que les intérêts des accusés. Dans toutes les constitutions qui se sont succédées depuis 1789, ces garanties ont été confiées à une haute cour de justice. Une seule constitution, celle de 1793, qui n'a pas même eu un commencement d'existence, celle-là seule a été muette sur ce point; mais toutes les autres ont proclamé un principe, parce que ce principe est permanent et éternel.

Les conseils de guerre institués par le décret du 25 juin, qui déclarait Paris en état de siège, n'ont-ils pas été appelés à statuer sur des faits antérieurs à leur constitution?

Quant à l'arrêt de mise en accusation, je ne dirai que deux mots : il eût été facile au gouvernement de faire précéder l'arrêt de renvoi par la présentation du projet de loi actuel, mais c'eût été manquer à la dignité de la haute cour nationale que de la faire intervenir avant l'arrêt de renvoi, et de la transformer en quelque sorte en chambre d'accusation.

La haute cour de justice nationale a deux attributions : elle est tribunal politique quand elle juge, sur l'accusation de l'Assemblée, le président de la République et les ministres; mais elle redevient une haute cour d'assises nationale quand elle juge des individus dont vous lui déférez le jugement; elle ne peut devenir chambre d'accusation. Ce n'est d'ailleurs que quand l'arrêt de renvoi est rendu, quand les faits sont caractérisés que la haute cour de justice peut être saisie. La thèse que l'on soutient ne tendrait à rien moins qu'à vous interdire l'exercice de votre droit au moment où vous le jugez nécessaire.

Nous ne sommes pas dans un temps où il faille affaiblir les intérêts de la justice et de la société, et quand une grande institution nous donne les moyens d'obtenir ces garanties sans nuire aux garanties non moins sacrées de la défense, l'Assemblée n'hésitera pas sur le parti qu'elle devra prendre. (Très bien! très bien!)

M. DROUIN DE LHUYS, ministre des affaires étrangères, dépose sur le bureau une convention conclue entre la France et la Bavière pour l'établissement d'un chemin de fer entre Strasbourg et ce pays. Il demande que cette convention soit renvoyée au comité des travaux publics.

Cette convention sera imprimée et renvoyée à l'examen des bureaux.

M. JULES FAVRE. D'abord je soutiendrai que l'établissement de la haute cour nationale est resté tout à fait en dehors de la discussion, et cette discussion ne peut être trop approfondie; car, croyez-le bien, la question de compétence sera forcément évoquée et votre décision sera sans aucune influence sur le pays. (Interruption.) Quoi que vous fassiez, elle sera un instrument politique, et comme tel elle sera en butte aux attaques de tous les partis.

Je respecte l'institution, mais je veux qu'elle conserve son caractère politique et exceptionnel. Elle ne peut être saisie que par vous alors qu'il s'agit de juger le président de la République, le vice-président et les membres; c'est donc une juridiction exceptionnelle à côté de la juridiction du droit commun. Quand une juridiction exceptionnelle s'établit, il faut faire table rase, et lui donner tout à juger, car si, à côté de cette justice nouvelle, vous laissez subsister l'ancienne, la première ne peut saisir les délits commis à l'époque où elle n'existait pas encore.

Il y a plus. La loi de la haute cour n'est qu'esquissée dans la constitution. Rien n'est encore fixé; une loi déterminera, y dit-on, la responsabilité et les formes de la procédure. (Mouvement.) Ainsi, c'est avec des hypothèses, qui ne sont encore que dans le champ de l'inconnu, que vous voulez juger les accusés d'un délit commis avant que vous ayez posé les premières assises de votre loi.

Vous jugez par analogie; moi je vous dis que vous ne savez pas ce qu'on fera. Vous ne savez pas si des engagements considérables ne seront pas introduits dans cette législation qui vous guiderait approximativement, car il n'y a pas de loi, encore une fois, et c'est si vrai qu'un amendement présenté ce matin demande que la loi qui organise cette procédure, soit faite dans les huit jours; vous allez donc faire une loi de circonstance, une loi de procédure sur un dossier de procédure. Quant à moi, je m'y refuse; je me souviens trop des douleurs de la patrie dans ces dernières années.

Quant à moi, en me retenant dans les limites de la modération, alors qu'il est question d'un pouvoir politique qui n'existe plus, j'avouerai que je m'étonne d'avoir entendu l'apologie de la justice politique et des hautes cours, dans la bouche du défenseur de l'illustre maréchal Ney. (Longue sensation.)

M. le ministre de la justice a dit que tous les documents de la jurisprudence se réunissaient pour appuyer la juridiction de la haute cour de justice.

Eh bien! qu'il me soit permis de citer ce que disait à une autre époque M. le ministre de la justice, en faisant remarquer que, tout en employant les mêmes expressions, ses conclusions étaient diamétralement opposées à celles qu'il présente aujourd'hui. (Mouvement prolongé.) A cette époque il disait que les garanties des accusés étaient également respectables, et qu'on ne pouvait les diminuer par des décisions qui étaient empreintes d'un caractère de rétroactivité.

L'orateur rappelle ce qui a été déjà dit sur l'arrêt de la chambre d'accusation, qui renvoie les accusés devant la cour d'assises : cet arrêt, qui n'a pas été attaqué et déféré à la cour suprême, a acquis l'autorité de la chose jugée.

Cet arrêt aurait pu être déféré à la cour de cassation pour demander le renvoi devant une autre cour d'assises, pour cause de suspicion légitime : il ne l'a pas été, il fait la loi des accusés. On ne saurait trouver un texte de loi qui autorise l'Assemblée nationale à statuer sur le sort d'accusés renvoyés devant la cour d'assises. (Aux voix! aux voix!)

En terminant, l'orateur demande s'il n'y a pas aussi une considération qui doive faire rejeter le projet du gouvernement; ce projet ne sera-t-il pas, à tort ou à raison, considéré comme une aggravation contre les accusés?

La clôture est mise aux voix et prononcée.

L'art. 1er est ainsi conçu :

« Les auteurs et complices de l'attentat du 15 mai, mis en accusation par l'arrêt de la cour d'appel de Paris, du 16 janvier, sont renvoyés devant la haute cour nationale. »

Le scrutin de division ayant été demandé sur cet article, il y est procédé.

En voici le résultat :

Nombre des votants,	754
Majorité absolue,	378
Pour,	470
Contre,	288

L'art. 1er est adopté.

« Art. 2. La haute cour nationale se réunira à Bourges, dans le mois qui suivra la promulgation de la présente loi. »

L'art. 2, modifié par M. le ministre des finances, est mis aux voix et adopté.

L'ensemble du projet est mis aux voix et adopté.

La séance est levée.

Esquisse d'une science morale.

Physiologie du sentiment, ou méthode naturelle de classification et de description de nos sentiments moraux;

Par ALP. GILLIOT (1).

La science de l'homme, la plus importante de toutes, puisqu'elle donne la clef et mène à la solution des problèmes qui intéressent le plus l'humanité, la science de l'homme n'a marché si lentement jusqu'aujourd'hui que faute d'une méthode certaine vraiment scientifique.

La méthode basée sur la connaissance et le mouvement des lois universelles, voilà donc le levier au moyen duquel on peut pénétrer dans les mystères de la science et de la nature.

Cette méthode, découverte et formulée par Fourier, est celle que vient d'appliquer avec succès M. Alp. Gilliot à l'étude des sentiments humains.

Ce n'est donc point un système nouveau de morale que présente l'auteur du livre qui nous occupe, c'est mieux que cela : c'est l'observation méthodique, rigoureuse de nos sentiments dans leur état normal, dans leurs déviations et dans leurs développements successifs.

Bien que M. Alphonse Gilliot emprunte à Fourier l'admirable levier de la série, cela ne l'empêche pas de rester chrétien, au contraire, car c'est dans la racine même du dogme qu'il trouve le type et la confirmation des lois universelles.

L'introduction générale du livre, consacrée à la démonstration des principes primordiaux de la méthode, est un véritable chef-d'œuvre de science, de logique et de philosophie; elle suffirait seule à fonder la réputation de son auteur. C'est avec une sorte d'extase que l'esprit studieux et convenablement préparé parcourt ces belles pages où la grandeur des idées s'allie constamment à la noblesse des sentiments.

On comprend qu'il nous est impossible, eu égard au cadre actuel de la *Démocratie pacifique*, d'entrer dans l'exposition, même incomplète, de la doctrine du livre de M. Alph. Gilliot, et moins encore de citer; mais ceux de nos lecteurs qui désireraient se former une idée exacte de l'important ouvrage de l'*Esquisse d'une science morale*, pourront consulter la *Phalange* qui en a publié un compte-rendu assez détaillé dans sa dernière livraisons....

Nous ne pouvons cependant nous dispenser de dire ici que les études de M. Gilliot touchent aux plus hauts problèmes de la philosophie, de la politique et de la religion, et qu'il les résout tous avec une supériorité incontestable.

L'Esquisse d'une science morale n'est donc pas seulement un ouvrage spécial propre aux philosophes et aux penseurs; il a une immense importance pratique et ne saurait être trop recommandé à tous ceux qui se préoccupent des affaires de gouvernement et des améliorations sociales. Si cet ouvrage pouvait pénétrer dans le monde officiel et dans les hautes classes, nous ne doutons pas qu'il rendrait au pays et à l'humanité les plus grands services. Malheureusement le monde officiel et les classes privilégiées sont rarement bien inspirés dans leurs recherches et dans leurs préférences.

Du reste, ce qui doit nous faire espérer que le beau travail que nous signalons à l'attention publique, ne passera pas sans faire quelque impression sur les esprits les plus éclairés de notre époque, c'est que le clergé, qui en prendra nécessairement connaissance, ne pourra s'empêcher de proclamer sa haute valeur et d'en tirer profit.

Mais si l'*Esquisse d'une science morale* est éminemment utile en poussant à l'acceptation des doctrines qui doivent sauver le monde en transformant nos sociétés caduques et épuisées, nous pouvons affirmer sans crainte qu'elle sera l'une des gloires de l'école sociétaire. En effet, elle contribuera pour son compte à donner un nouveau relief aux grands principes qui ont guidé Fourier dans ses sublimes découvertes, car elle est l'un des plus éclatants résultats auxquels ait encore donné lieu l'application de la méthode sériaire.

Aussi, si les esprits étrangers à la conception de Fourier, rencontrent dans l'ouvrage de M. A. Gilliot de graves sujets de méditations et un guide sûr dans l'étude de la science de l'homme, quels trésors n'y trouveront pas les phalanstériens, en position de voir mieux et plus loin dans ce riche domaine! C'est dire assez que tous liront et admireront le magnifique essai de leur condisciple sur la constitution de la science morale.

J. L. R.

Deuxième conseil de guerre.

AFFAIRE DU GÉNÉRAL BRÉA.

Audience du 22 janvier.

Le conseil continue l'audition des témoins.

Aucun fait nouveau ne ressort des dépositions.

M. Dardelin, maire de Gentilly, reproduit la plupart des détails déjà donnés par les commandants Gobert et Desmarest.

Le seul incident important est la rentrée à l'audience du citoyen Nourrit sur sa demande. Voici le résumé de son interrogatoire :

M. LE PRÉSIDENT. Nous espérons, puisque vous avez demandé à revenir, que votre conduite au débat sera convenable, et que vous ne mettrez pas le conseil dans l'obligation de prendre contre vous des mesures rigoureuses. Quels sont vos prénoms?

L'ACCUSÉ. Jean-Alexis; j'ai dix-huit ans.

D. Vous étiez au poste lorsque le général a été assassiné? — R. Oui.

D. Vous étiez à la croisée? — R. Oui.

D. Lebelleguy était près de vous? — R. Je ne l'ai pas remarqué.

D. Vous avez eu en votre possession des objets ayant appartenu au général? — R. Jamais.

D. Vous avez dit que vous aviez pris l'épaulette du général et son épée? — R. Je n'ai jamais dit cela. Il y avait plusieurs jeunes gens avec moi; celui qui avait cela a caché ces objets dans du fumier : nous étions poursuivis.

D. Vous avez rencontré Bailly qui, voyant votre difficulté à marcher...

(1) Paris, Librairie sociétaire, quai Voltaire, 25. — Ladrange, quai des Augustins, 19.
Strasbourg, Derivaux, rue des Hallebardes, rue des Serruriers, 30.

vous en fit part ; alors vous sortites l'épée, en disant : C'est cela qui me gêne. — R. C'est faux.

D. Vous avez avoué avoir fait feu le premier ; persistez-vous dans cette déclaration ? — R. J'ai fait feu, comme tous les autres, dans les feux de peloton.

D. Vous persistez donc à dire que l'on a commandé le feu ? — R. Oui. On a dit : Apprêtez armes, en joue ! feu !

D. Il résulte de la déposition de M. le lieutenant-colonel Desmarets et de M. le commandant Gobert, que c'est au moment où l'on a crié : Voilà la mobile ! voilà la mobile ! que l'on a fait feu. — R. On a commandé le feu.

D. Vous persistez à ne pas vouloir faire connaître celui qui a commandé le feu ? — R. Je ne le connais pas, et si je le connaissais, je ne le dirais pas.

D. Savez-vous si votre coup a porté ? — R. Je l'ignore ; dans tant de coups je ne puis le savoir.

D. Combien de coups a-t-il été tiré ? — R. Sept ou huit environ.

D. Il paraît qu'il y a eu deux décharges ? — R. Une seule ; seulement la décharge n'a pas été instantanée, ce qui a pu faire croire à une double décharge.

D. Lebelleguy vous signale comme étant rentré dans le poste et ayant plongé votre baïonnette dans la poitrine du général ? — R. C'est faux.

D. Il annonce que vous vouliez rester pour fusiller le commandant Gobert, qui était sous le lit de camp ? — R. C'est faux.

M. LE PRÉSIDENT. Allez vous asseoir.

La séance est levée à 5 heures et renvoyée à demain.

FAITS DIVERS.

Il est incontestable qu'une expédition est projetée et doit être dirigée sur Civita-Vecchia. Nous apprenons ce soir que des officiers en congé à Paris ont reçu aujourd'hui l'ordre de se tenir prêts au premier moment. (*Crédit.*)

— L'élection au grade de colonel de la 4[re] légion s'est terminée aujourd'hui par la nomination de M. le général Gourgaud. Sur 6 029 votants, le général Gourgaud a obtenu 3 494 voix ; M. Murat, son concurrent, en a obtenu 2 459.

— La 2[e] légion de la banlieue a nommé M. Napoléon Bonaparte pour colonel. Voici comment les voix se sont réparties :

	Votants,	6 409
MM.	Napoléon Bonaparte,	3 962
	Michel,	4 954
	Barbès,	437
	Voix perdues,	58

— On nous communique l'avis suivant :

« Les représentants du peuple, membres de la réunions de la montagne, reconnaissant la nécessité de former des réunions publiques dans lesquelles ils pourront développer les principes exposés dans leur programme, ouvriront un club dans la salle de la Fraternité, rue Martel, 9.

» Les séances auront lieu deux fois par semaine, le lundi et le jeudi. La première séance est fixée à jeudi prochain, 25 courant.

» Pour devenir membre du club, il faut être présenté par trois fondateurs, et obtenir la majorité des voix des membres composant le bureau.

» Les séances sont publiques, tous les citoyens sont appelés à y assister sans payer aucune rétribution. »

— Le correspondant de Paris du *Times* du 20 janvier lui écrit qu'il croit savoir le véritable objet de l'expédition de Toulon. Il s'agirait d'aider les insurgés siciliens et le roi de Naples. L'Angleterre s'abstenant, les Français auront l'occasion d'établir leur influence exclusive en Sicile. Le prétexte de cette intervention est la crainte que la Russie n'assiste le roi de Naples.

— Le cours de littérature slave, professé par M. Cyprien Robert, au collège de France, recommencera aujourd'hui mardi, 23 janvier, à dix heures et demie du matin, et se continuera les mardis suivants à trois heures et demie du soir.

— On lit dans la *Liberté* :

« L'élection du vice-président, qui a donné des résultats si contraires à ce qu'avait espéré la coalition carlo-philippiste, a jeté, dit-on, le désarroi au sein du cabinet. On parlait aujourd'hui, dans les réunions de représentants, de graves dissentiments au sujet de la nouvelle ligne qu'adopterait M. Odilon Barrot, en présence de la résistance de l'Assemblée, et l'on s'accordait à penser que la crise ministérielle était arrivée à son apogée. Les noms qui circulaient comme devant former le conseil appartenaient tous à la nuance républicaine bonapartiste, et tout faisait augurer que le *Moniteur* ne tarderait pas à les enregistrer dans sa partie officielle. »

— On dit qu'aussitôt après le vote définitif sur la proposition de M. Rateau, M. de Montalembert partira pour Gaëte, afin de rendre en personne visite au Saint-Père. (*L'Evènement.*)

— Des ordres viennent d'être donnés par le ministre de la marine pour que dans les ports le travail soit supprimé un jour par semaine. Ce sera le samedi, jour dont on profitera pour payer les ouvriers.

La nécessité d'opérer des réductions dans les dépenses de la marine avait fait songer à congédier une partie des ouvriers des arsenaux, mais on a pensé qu'il valait mieux garder tout le monde, sauf à faire peser un peu sur chacun les conséquences de cet amoindrissement des crédits.

— Un projet relatif aux nouveaux évêchés à créer dans les colonies françaises est en ce moment présenté par le gouvernement à l'approbation du Saint-Père. Nous croyons savoir que tel est à peu près le plan de ce projet : Les trois évêchés seront établis à la Martinique, à l'île Bourbon (île de la Réunion), et à Saint-Louis de Sénégal.

A chacun des évêchés seraient attachés deux vicaires-généraux, l'un résidant près de l'évêque, l'autre administrant la partie la plus éloignée du diocèse ; ainsi, dans les Antilles, l'un des vicaires-généraux resterait à la Martinique et l'autre à la Guadeloupe.

— La cour du banc de la reine ayant confirmé la condamnation pour crime de haute trahison de Smith O'Brien et consorts, il ne leur restait plus, pour dernière ressource, qu'un appel à la chambre des lords ; mais il paraît que l'autorisation de la couronne qui leur était nécessaire pour former leur demande a été refusée, et que le gouvernement va faire exécuter l'arrêt qui les condamne. Voici ce que dit, à cet égard, le *Morning Chronicle* d'hier :

Le bruit s'est répandu hier dans l'après-midi, à Kingston, que M. O'Brien et consorts allaient être transportés à l'île de Spike par le steamer de guerre *le Dragon*, qui attend dans notre port l'ordre du départ.

— On nous écrit de Nantes que la prise en considération de la proposition Rateau a produit dans cette ville, sur les transactions commerciales, un fâcheux effet. Le commerce, qui vit de confiance et de sécurité, voit avec peine la prochaine dissolution d'une assemblée, dont le patriotisme et les lumières ont tant fait pour le pays. Il suit d'avance que son départ sera le signal des menées et des intrigues royalistes qui pourront nous exposer à d'affreux déchirements. (*Précurseur de l'Ouest.*)

— L'intérêt qu'offrait dans le public la discussion sur l'affaire du 15 mai, annoncée pour la séance d'aujourd'hui à l'Assemblée nationale, était si grand, que dès hier soir, à onze heures, cinq individus étaient à la porte du palais, commençant la queue pour l'entrée de la tribune réservée au public. A minuit, ils étaient huit ; ils ont passé la nuit à côté de la sentinelle, et ce matin à la pointe du jour le nombre des patients était considérablement augmenté.

La misère est si grande que tous les moyens sont mis en réquisition pour gagner quelques pièces de monnaie ; ainsi, voilà de pauvres malheureux qui ont passé dehors toute une nuit froide et humide, soutenus par l'espoir de céder pour un ou deux francs, leur place si rudement acquise.

En dehors du palais, les plus séduisants sourires sont adressés aux représentants du peuple avec la demande de protection pour une petite place dans les tribunes.

M. DUCHEMIN DE BOIS JOUSSE fait en ce moment des expériences musicales d'un haut intérêt. Il est parvenu en moins de 60 leçons à faire lire et chanter à première vue sur toutes les clefs et dans tous les tons de jeunes enfants reçus dans les salles d'asiles. On peut pour s'en convaincre assister aux leçons qu'il donne les mardis, jeudis et samedis de 5 à 6 heures, 77, rue Saint-Antoine. Les exercices seront écrits au gré des visiteurs ou pris au hasard dans les solféges de Rodolphe, de Garonde et de Massimino.

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 janvier sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2 ; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

AVIS. — Les abonnés de la *Phalange* sont prévenus que la livraison de janvier 1849 ne sera envoyée qu'aux personnes qui auront renouvelé leur abonnement. — Ils sont instamment priés de faire connaître sans retard leur renouvellement, pour que nous puissions déterminer le nombre d'exemplaires à tirer, qui sera strictement basé sur les souscriptions reçues.

Chacun des tomes publiés précédemment est en vente au bureau de la *Phalange*, rue de Beaune, 2, au prix de 9 francs.

PETITE CORRESPONDANCE.

Lamastre. — M. S. — Remerciem. cord. à tous les trois.
Saint-Maximin. — M. C. — Reçu. — Nous expédions. — Compl. affect. à vous et à M. B.
Nov.-aux-P. — M. L. — Merci pour vos bonnes paroles. — Nous tâcherons de vous proc. les renseig. dem.
Strasbourg. — Reçu les 467.85. — Remerciem. à tous. — Nous avons bien reçu les 607.45 précédent.
Tonnerre. — M. X. — Reçu les 10.65.
Angers. — Le D. de l'O. — Reçu les 49.40. } L'insertion ne tardera pas.
La Rochelle. — Le C. du T. — Reçu les 12. }
Wissembourg. — M. L. — Reçu. — Compliments et encouragements à tous. — Augmenter le nombre est l'essentiel. — Vous avez suivi le vrai mode en matière de libr.
Tham. — M. J. — Reçu. — Mille rem. affect. — Nous tenons compte de votre prop., et nous ne tarderons pas à vous envoy. des instr. et des recomm. nouvelles.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

	Un an		Six mois		Trois mois
PARIS	20 fr.		11 fr.		6 fr.
DEP. ET ETRANGER	32	—	17	—	9
PAYS à surtaxe	50	—	26	—	14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DEP. ET ETR.	— 6	—	4	—	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES	
Une à quatre fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à neuf —	30	Réclames-notices	80
Dix fois et plus —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 22 janvier.

Le budget de 1849 revient sur le tapis. On prétend que M. Billault persiste à le présenter, en demandant qu'on équilibre les recettes avec les dépenses.

On assure que l'expédition pour Civita-Vecchia est décidée.

La situation est toujours tendue, grave même. Le commerce la déplore.

Le 5 p. 100, de 75.20, ouvre à 75.40 et ferme à ce cours fin courant, et 75.15 au comptant.

Le 3 p. 100 flotte entre 45.50 et 45.60 ; il finit à 45.50 à terme, et 45.40 au comptant.

La Banque de France est toujours à 1685.

Il circule des bruits pour la composition d'un nouveau ministère. On met en avant les noms de MM. Billault, Dufaure, Rémusat et Lamoricière.

Le chemin de fer d'Orléans perd 5 à 705 fr. Avignon-Marseille se maintient à 487 50.

Le Nord est toujours à 388 fr. 75 c.

La Bourse est d'une nullité complète. La rente a une peine infinie à décrocher le cours de 75 fr.

RENTES FIN COURANT.	Prèc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	45 45	45 60	45 45	45 50
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	» »	» »	» »	74 95
Cinq 0/0	75 20	75 20	75 05	75 10

22 janvier. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	45 40 »		4 Canaux avec prime	930 »
— Emprunt 1847-1848	75 » »		Lin Maberly	» »
5 0/0 j. du 22 mars	75 15 »		Caisse hypothécaire	110 »
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	» » »		Emprunt d'Haïti	» »
4 0/0 j. du 22 septembre	» » »		Espagne, dette active	» »
Actions de la banque	1685 » »		— dette passive	21 »
Rente de Naples, j. juillet			— 3 0/0 1841	» »
Récép. Rothschild	79 50		Emprunt portugais 5 0/0	» »
5 0/0 de l'Etat romain	66 »		— — 3 0/0	28 50
5 0/0 belge 1840	88 »		2 1/2 hollandais	» »
— — 1842	88 »		Zinc Vieille-Montagne	2235 »
— 4 1/2	78 »		H. de la Grand-Combe	» »
— Banque (1835)	» »		Emprunt du Piémont	860 »
Obligations de la Ville	1160 »		Lots d'Autriche	350 »

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	310 »	322 50	Orléans à Bordeaux	377 50	377 50
Versailles, rive droite	120 »	» »	Du Nord	387 50	388 75
— rive gauche	145 »	142 50	De Paris à Strasbourg	334 50	332 50
Paris à Orléans	740 »	705 »	Tours à Nantes	312 50	312 50
Paris à Rouen	437 50	440 »	Paris à Lyon	» »	370 »
Rouen au Havre	240 »	238 75	Montereau à Troyes	» »	100 »
Avignon à Marseille	487 50	487 50	Dieppe à Fécamp	» »	» »
Strasbourg à Bâle	93 75	93 75	Paris à Sceaux	» »	» »
Du Centre	245 »	250 »	Bordeaux à la Teste	» »	» »
Amiens à Boulogne	» »	» »			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 23 janvier.

THEATRE DE LA NATION. —
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Horace.
ITALIENS. — Cenerentola.
OPERA-COMIQUE. — Le Val d'Andorre.
ODEON. — Jacques Martin.
THEATRE-HISTORIQUE. — Les Mystères de Londres.
GYMNASE. — M[me] Marneffe, Tout Chemin, Rage d'Amour.
VAUDEVILLE. — La Propriété, le Baron, la Foire aux idées.
THEATRE-MONTANSIER. — Les Lampions de la Veille et les Lanternes du Lendemain, l'Académicien, Ma Maîtresse, une Chambre.
VARIETES. — Deux Anges, Petite cousine, la Reine d'Yvetot, le Lion.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Les Marrons d'Inde, l'Auberge, Titine.
GAITE. — Les Orphelins.
AMBIGU-COMIQUE. — Les sept Péchés capitaux, Napoléon.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — L'Habit ne fait pas le moine, Apprenti, Antoine, 1848.
THEATRE-NATIONAL (boulevart du Temple). — La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES. — Le Diable, la Courte-Paille, Princes, Tony.

Imprimerie LANGE LEVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 24. ÉDITION DU MATIN. Mercredi 24 janvier 1849.

Vos omnes fratres estis (Matt.). — Unité sociale, religieuse et politique. — Droit au travail, libre examen, élection. — Ut omnes unum sint (Joann.).

PARIS: Trois mois [illegible] f. Six mois [illegible] f. Un an [illegible] f.
Les manuscrits ne seront pas rendus.
Bureaux: 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS: Trois mois [illegible] f. Six mois 17 f. Un an 32 f.
Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.
Voir les détails à la 4e page.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

PARIS, 23 JANVIER.

« Aujourd'hui, la rétribution du travail est abandonnée au hasard ou à la violence. C'est le maître qui opprime ou l'ouvrier qui se révolte. »

« La pauvreté ne sera plus séditieuse, lorsque l'opulence ne sera plus oppressive. »

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Assemblée Nationale.

La séance a roulé aujourd'hui sur le conseil d'Etat. C'est dire assez qu'elle n'a présenté qu'un intérêt honnête et modéré. En revanche, un incident, passé presque inaperçu au commencement de la séance, nous a touchés. Lagrange est venu encore une fois parler inutilement pour l'amnistie. L'amnistie! ce mot rappelle les cruelles journées de juin pendant lesquelles la fraternité fut si complètement oubliée des deux parts; il rappelle encore les femmes, les enfants des prisonniers, toutes ces innocentes victimes dont le seul nom devrait faire rentrer dans l'âme de nos législateurs cet admirable sentiment de concorde et de mansuétude qui marqua les premiers jours de notre jeune République. Nous ne défendons pas les assassins dans quelque parti qu'ils se trouvent; mais il y eut derrière les barricades de juin des hommes de cœur dont le courage eut le tort de se méprendre et de croire le moment venu pour un autre février. Ceux-là ont assez durement expié leur erreur, et nous ne pouvons croire que la République officielle veuille se montrer impitoyable envers ces prolétaires vaincus, si généreux quand ils sont vainqueurs.

En tout cas, il est évident que les hommes et les choses, en vue aujourd'hui sur notre scène politique, sont insuffisants pour la République. Il faut à la France un spectacle plus beau, plus consolant, plus terrible peut-être, mais en tout cas quelque chose de plus grand.

Les figures que nous voyons actuellement sont peintes sur un frêle rideau abaissé pendant un entracte. Tandis que nous les parcourons d'un œil ennuyé, les coups de marteau retentissent derrière la toile, et le machiniste qu'on appelle la Providence, prépare quelque changement à vue.

Esprit des Journaux.

Le *Peuple* publie aujourd'hui une lettre nouvelle de son correspondant catholique. Ce catholique affirme qu'il n'a jamais écrit dans un journal ultra-légitimiste.

Nous le croyons sur parole; au surplus nous ne l'avons jamais accusé formellement de combattre ainsi de sa personne sous les bannières les plus opposées. Nous avons dit seulement et nous maintenons que la discussion fondée sur l'échelle graduée des intérêts dans le phalanstère et publiée par le *Peuple* reproduit avec une fidélité bien remarquable les arguments présentés par M. *Paul Louis* dans l'*Opinion publique*. Nous ajoutons que le ton, le style, en un mot la forme de ces deux attaques présente autant d'analogie que le fond; mais nous n'avons jamais eu de raisons suffisantes pour affirmer positivement qu'elles émanassent de la même plume.

M. Paul Louis, de l'*Opinion publique*, et le *catholique*, du *Peuple*, ont constamment pris à notre égard un ton d'impatience et avec l'un ni d'aigreur qui ne nous a pas permis d'engager la conversation ni avec l'autre. Aussi le *Peuple*, qui nous avait invités à lutter, dans le débat, aussi courtois que lui-même, s'excuse-t-il de cette insertion en la comparant à la lettre de M. Dameth sur la banque d'échange, publiée, dans notre numéro de dimanche dernier. Il n'y a point de parité entre les deux exemples, et nous n'avons rien trouvé dans la lettre de M. Dameth qui sortît des termes de la discussion la plus parlementaire; il est vrai que cette argumentation nuit beaucoup à quelques illusions chères au journal le *Peuple*; mais, tout en demeurant courtois, nous n'entendons pas épargner des idées que nous croyons fausses; nous recommencerons à les combattre aussitôt que le *Peuple* nous aura dit ce que nous lui demandons depuis quelque temps, à savoir: comment on pourra trouver des hommes consentant à risquer des capitaux sur de simples promesses et attribuant à ces promesses, soumises à des chances, exactement la même valeur qu'à des produits déjà réalisés. En d'autres termes: l'homme qui vous avance des produits que vous ne pouvez actuellement échanger contre rien, si ce n'est contre des espérances, vous rend-il un service; et ce service doit-il être payé?

Il faut que le *Peuple* résolve cette question de principe, avant que nous puissions discuter les moyens de réaliser dans de justes limites la rétribution du capital.

Nous avons reçu la lettre suivante:

Paris, 22 janvier 1849.

Cher confrère,

L'Assemblée, qui avait déjà voté l'état de siège, les lois contre la presse et contre les clubs, les pontons, la rétroactivité des commissions militaires de juin, vient de voter la rétroactivité des commissions politiques, à propos de mai.

Accord touchant entre le président Bonaparte, le ministère de son choix et une assemblée qui était responsable de la République.

Il faut espérer que les vrais républicains n'essaieront plus de défendre les 466 qui renvoient nos amis de mai devant cinq magistrats de l'*ancienne* cour de cassation et trente-six barons des conseils généraux, sous la protection du maréchal, duc de Transnonain, à Bourges, en Berri.

Le *peuple*, à qui seul appartient le jugement des prétendus attentats à la souveraineté populaire, a le devoir de protester contre la juridiction exceptionnelle imposée aux prisonniers de Vincennes, et *proposée* aux exilés de Londres, qui feront bien de ne pas l'accepter.

Je vous prie donc, citoyen, de publier, à la suite de cette lettre, la protestation répandue dans les clubs, les associations ouvrières, les associations électorales, les associations de propagande, dans tous les centres de la République démocratique et sociale, et qui sera signée sans doute aussi par les représentants de la Montagne.

Fraternité. T. THORÉ.

Protestation du peuple de Paris.

Attendu que le décret voté par l'Assemblée, le 22 janvier, sur la proposition du président et du ministère, enlève les accusés de mai à leurs juges naturels;

Que la haute cour est un tribunal politique et exceptionnel, institué, d'ailleurs, *six mois après* les faits du 15 mai;

Attendu que ce décret porte atteinte aux droits antérieurs et supérieurs à la loi positive, reconnus dans la constitution elle-même. (Art. 3 du préambule),

Le peuple de Paris

Proteste contre le renvoi des accusés de mai devant le tribunal exceptionnel de Bourges;

Il engage les détenus de Vincennes à récuser cette juridiction politique et rétroactive, et à s'abstenir de toute défense, collective et individuelle;

Il engage les accusés contumaces à ne point se livrer au jugement des ennemis de la République.

Le citoyen Thoré nous ayant demandé l'insertion de sa lettre et du modèle de protestation, nous ne la lui avons pas refusée. Quant au fond de la question, nous avons réprouvé, nous réprouvons encore, le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute cour nationale; mais nous ne sommes point d'avis de provoquer des protestations collectives contre l'Assemblée nationale.

L'Assemblée nationale n'a pas été socialiste, et ce sera son malheur devant l'histoire; mais elle a proclamé la République; elle en est aujourd'hui le rempart. En présence des menées réactionnaires, nous ne croyons pas que des républicains sincères doivent se prêter à des manifestations dirigées contre cette Assemblée, qui joue assurément un rôle utile, puisque les monarchistes l'excommunient.

Nous rapportons, dit l'*Estafette*, un bruit qui est répandu au palais législatif, sans en accepter la responsabilité, et dont nous ne parlons que pour tenir nos lecteurs au courant de ce qui se dit au palais Bourbon.

Le prince de Canino, fils de Lucien Bonaporte, cousin-germain du président de la République a, dit-on, écrit à ce dernier pour lui déclarer que si la France intervenait en Italie pour replacer Pie IX sur le trône pontical, il publierait une série de lettres émanées de Louis-Napoléon Bonaparte et qui ne seraient pas sans nuire beaucoup à son auteur. On se perd en conjectures sur le contenu de ces lettres, à l'existence desquelles beaucoup de personnes ajoutent foi.

Nouvelles d'Italie.

La fameuse excommunication de Pie IX n'a pas été mieux accueillie à Naples que dans les Etats pontificaux. On écrit de cette ville, 10 janvier à l'*Alba*:

« Ce matin on vend par la ville l'excommunication de Pie IX. C'est un spectacle nouveau de voir comment ce peuple se moque de l'acte pontifical, et siffle ceux qui le vendent; on en avait affiché un exemplaire sur la place du marché; il a été arraché et déchiré au milieu des cris de joie de la foule. La plupart des autres exemplaires ont été également lacérés. En 1849 les armes du Vatican ne peuvent plus servir au despotisme; quand la religion veut se séparer de la liberté, elle en paie la peine. »

— La *Constituente italiana* appréciant les divers bruits d'intervention de la France en faveur du pape, s'écrie: « Nous devons nous abstenir de tout commentaire contre l'honneur de ce pays jusqu'à ce que les faits aient parlé. Que la nation républicaine par excellence vienne fraternellement à notre secours, et nous la recevrons à bras ouverts! Nous en appelons, pour notre sauvegarde, au droit imprescriptible des peuples. L'Europe, en 1814, s'est ruée sur la France conquérante, et a vengé les nationalités trahies; les baïonnettes de Louis-Philippe n'ont pu sauver sa couronne. La France d'aujourd'hui pourrait-elle, sans se suicider de ses propres mains, porter atteinte aux droits des peuples, et méconnaître ainsi sa mission émancipatrice? Nous ne le croyons pas! »

— On lit dans la *Concordia* du 19 janvier:

« Les nouvelles qui nous parviennent de la Lombardie sont de nature à ramener le courage et à relever les espérances. A Mantoue et à Vérone les Autrichiens se fortifient, mais ils manquent de vivres. La garnison de Mantoue n'a pas du blé pour trois mois. Les salaisons ont été presque toutes jetées, parce qu'elles étaient corrompues. La viande fraîche se réduit à une centaine de bœufs. La troupe n'a que du blé de sarrazin, mais vieux. Par voie de Vérone et de Vicence on a envoyé dernièrement en Allemagne 10 ou 12 000 Croates. C'est à peine s'il reste le double de ce nombre en Italie.

» Les Croates sont les meilleurs soldats de l'Autriche. Les volontaires autrichiens sont la pire de toutes les milices; ils semblent inférieurs à nos volontaires. Radetzki n'a pas plus de 60 000 hommes pour défendre toute la longue ligne de la frontière, garnir les villes et bloquer Venise; son mouvement du côté de Plaisance n'est pas autre chose qu'une feinte pour en imposer aux diplomates de Bruxelles, afin d'obtenir de meilleures conditions. A défaut de représentant à Bruxelles, Montecuccoli veut envoyer dans cette ville les relevés des prétentions financières de l'Autriche. Dans ce but, toutes les communes et provinces sont sommées par une proclamation, en date, à Milan, du 11 janvier, d'avoir à fournir, dans le délai d'un mois, tous les relevés des dommages causés par la guerre et l'insurrection à la propriété particulière.

» P. S. Nous apprenons de source certaine, par une correspondance de Milan, que le quartier-général de Radetzki va être transporté à Crème. Déjà les hôpitaux militaires et les caisses de guerre sont partis pour ce point. »

Circulaire du gouvernement papal aux puissances étrangères.

Le *Contemporaneo* nous apporte aujourd'hui une *note circulaire adressée aux représentants des puissances étrangères près le saint-siége* au nom du pape. Cette pièce, signée par le cardinal Antonelli, est le commentaire de la protestation de Pie IX, antérieure à l'excommunication. Le langage du cardinal Antonelli est exactement celui de tous les souverains tombés depuis le signal de la chute des trônes donné par la révolution de 89. Le gouvernement papal reconnaît officiellement qu'il a contre lui le peuple, la garde nationale et l'armée, c'est-à-dire toute la nation, et dans tout cela il ne voit qu'une faction, des meneurs, des rebelles! Ces rebelles en appellent au suffrage universel, proclamant qu'ils se soumettront à la volonté de la majorité, dût cette volonté rétablir la souveraineté absolue du pape et le ministère des amis de Rossi. Eh bien! ce pouvoir légitime, qui prétend avoir été persécuté comme une faction, a recours aux derniers moyens, aux mesures extrêmes pour empêcher que le pays ne soit consulté et ne les rappelle si tel est son désir! Le droit divin, toujours le droit divin!

La *note* du cardinal Antonelli raconte ce qui s'est passé entre le pape et les Romains, depuis le *motu proprio* qui remplaçait le ministère du 16 novembre par une commission de gouvernement, sous la présidence du cardinal Castracane.

L'auteur de cette note, habitué à vivre dans le monde diplomatique, ne semble pas avoir la moindre notion des allures d'un peuple libre. Quant au pape, il reste inébranlable dans sa souveraine quiétude, et semble se croire en plein quatorzième siècle. Il a nommé une commission de gouvernement avec des pouvoirs fort limités. Il donne à cette commission l'ordre de dissoudre le ministère et de proroger les chambres; la commission gouvernementale qui voit que le ministère et les chambres sont les derniers appuis du pouvoir de Pie IX, se garde d'en rien faire, il en écrit à son souverain, la camarilla n'écoute rien; elle s'impatiente que les ordres n'aient pas été exécutés, et fait si bien qu'elle force la commission nommée par elle, ce dernier lien qui rattachait Rome à Gaëte, à se retirer à son tour, laissant la place complètement libre aux démocrates. Il n'y a que les pouvoirs usés, les privilèges dont le temps est fait, pour avoir de ces aveuglements. Maintenant Pie IX, dit-on, en appelle aux armes de l'Autriche.

La république de Saint-Marin, république de 6 à 7 000 habitants, située au milieu de l'Etat pontifical, vient de rendre plusieurs décrets assez audacieux.

Elle offre à tout étranger, de quelque religion qu'il puisse être, protection et asile perpétuel, et spécialement, si cela devenait nécessaire, à tous les hommes de cœur qui, depuis longues années, dans la solitude, méditaient et préparaient l'œuvre mémorable de la révolution européenne et jetaient les fondements de l'indépendance italienne.

Un autre décret déclare aboli l'ancien calendrier, et adopte, à partir du 1er janvier 1849, le calendrier adopté par la république française le 2 vendémiaire 1792.

D'autres articles prononcent la destitution de divers magistrats qui ont servi Pie IX « déchu de la souveraineté des Etats romains » comme « ennemis jurés du progrès social; » — d'autres articles mentionnent les citoyens qui ont bien mérité de la patrie.

Autriche-Allemagne.

Une lettre adressée de Kremsier le 12, à la *Gazette des Postes*, porte que les ministres Bach et Stadion, en désaccord avec le président du conseil, qui persiste à vouloir dissoudre la diète, ont donné leur démission.

Tandis qu'on croyait la campagne de Hongrie terminée par la prise de Bude-Pesth, l'insurrection semble se concentrer sérieusement dans le sud et y opposer une résistance plus opiniâtre qu'auparavant. Elle a même remporté des avantages considérables sur les Serbes.

On dit que le général Schlick a dû céder aux Madgyars, supérieurs en forces, et leur abandonner la ville de Kaschau.

La nouvelle des troubles qui ont éclaté dans une partie de la Gallicie se confirme. Ils paraissent avoir eu, en partie, pour cause le projet de diviser cette province en deux gouvernements, l'un polonais et l'autre ruthénien.

Rien ne confirme encore les bruits de troubles qui auraient éclaté à Prague, soit à cause d'une nouvelle levée de recrues, soit à cause de la dissolution de la légion académique. Ce qui est certain, c'est que la *Slowanska Lipa*, qui est à la tête du mouvement slave, est fort indisposée contre le gouvernement. Prague et la Bohême, bientôt mises en état de siège, partageront ainsi le sort de la Hongrie, de la Croatie, de l'Esclavonie, de la Transylvanie, de la Gallicie, de l'Italie autrichienne, de Vienne et d'une partie de la Basse-Autriche, c'est-à-dire des trois quarts de la monarchie.

Voilà sous quels auspices est inauguré le règne du nouvel empereur.

Si l'on en croit l'auteur d'un article inséré dans un journal modéré, la *Gazette de Cologne*, jamais tyrannie n'a été plus odieuse que celle qui pèse en ce moment sur l'empire, qui sera bientôt réduit à regretter le gouvernement de Metternich. « Si je ne tenais pas à la vie, dit le correspondant du journal que nous citons, je pourrais vous raconter d'étranges détails. Pourtant la voix de la vérité doit enfin se faire entendre au dehors. Les choses ne peuvent pas toujours rester ainsi. »

Si le soulèvement presque général que l'on annonce devoir bientôt éclater dans toute la monarchie a lieu, les hommes les plus modérés applaudiront à un effort généreux qui aura pour but d'écraser définitivement la réaction. La cause hongroise, à peu près perdue en Hongrie, peut se relever encore, si ceux qui la soutiennent parviennent à s'appuyer d'une part sur la Pologne, de l'autre sur l'Italie.

Au reste, il n'est bruit dans toute l'Allemagne que de sociétés secrètes et de vastes conspirations. La *Gazette de Woss* a publié, au nom du comité central *pour les intérêts des provinces*, association de conservateurs, le plan de campagne d'après lequel les républicains auraient projeté, le 12 novembre, de défendre l'Assemblée nationale et de s'emparer de la capitale. Tout se trouve minutieusement indiqué dans ce document, barricades à élever, postes à établir, mots d'ordre à recevoir, maisons et palais à incendier, résistance des habitants à vaincre par la force, matières combustibles à se procurer et en quel endroit. C'étaient de véritables vêpres siciliennes du parti conservateur et des troupes, que projetaient les révolutionnaires allemands, si le document en ques-

tion, publié la veille des élections, n'est pas lui-même un mensonge inventé par le comité royaliste. Quoi qu'il en soit, des procès nombreux doivent s'en suivre. L'authenticité de l'acte a été examinée par la justice. La Prusse aura donc aussi son procès du 15 mai!

La *Gazette de Spener* assure de bonne source que M. Rodhertus, ancien ministre des cultes, aurait été expulsé de Berlin comme étranger.

La sourde agitation qui règne dans tous les états allemands donne sans doute à réfléchir au roi de Prusse qui ne peut pas fermer les yeux sur le danger qu'il y aurait pour lui à accepter dans les circonstances actuelles la couronne impériale allemande. Vainement les autres princes, comprenant le besoin de rendre leur cause solidaire, pressent-ils Frédéric Guillaume d'accepter la dictature monarchique. Le roi de Prusse se croit plus en sûreté à Postdam qu'à Francfort. Est-ce une comédie que joue Sa Majesté piétiste, ou bien ses réminiscences historiques lui donnent-elles le pressentiment du sort réservé à celui qui, sous la couronne impériale, entreprendrait de ressusciter le moyen âge.

Il y a deux noms de roi que le futur empereur doit toujours avoir devant les yeux. Que les leçons de l'histoire lui profitent pendant qu'il en est temps encore! Demain, peut-être, il ne sera plus temps.

UNE NOUVELLE RÉPUBLIQUE AMÉRICAINE. — On lit dans le *Morning-Herald* :

Le pays de Costa-Rica, situé au nord de l'isthme de Panama, faisant autrefois partie de l'union américaine, et qui depuis dix ans environ, époque de la dissolution du gouvernement fédéral, avait existé comme Etat indépendant, vient de se constituer en Etat libre et souverain par un décret fondamental de son congrès en date du 31 août 1848.

Nous apprenons que cette nouvelle condition politique a été formellement reconnue par plusieurs gouvernements, et que des traités de commerce et d'amitié ont été conclus avec la Grande-Bretagne, la France et les villes anséatiques. Parmi les réformes apportées à la constitution, la liberté religieuse la plus étendue a été garantie et des lois facilitent la naturalisation des étrangers qui n'ont en arrivant qu'à déclarer leur intention de s'établir dans le pays pour y jouir de tous les droits des citoyens nationaux.

Costa-Rica possède un port franc (Punta-Arenas) sur l'océan Pacifique, où l'on ne perçoit pas de droits d'exportation, d'importation, de tonnage, de consommation, ni de sejour. Ce pays, par ses productions, la fertilité de son sol, sa position géographique et ses institutions libérales, est destiné à devenir un des points les plus favorables pour l'émigration.

Don Felipe Molina, ministre plénipotentiaire de Costa-Rica pour l'Angleterre et les autres Etats européens, est arrivé à Londres il y a quelques semaines, et a présenté ses lettres de crédit à lord Palmerston, qui l'a reconnu en sa qualité diplomatique. (*Morning-Herald*.)

Nouvelles de l'île de la Réunion.

La *Démocratie coloniale*, journal de la Réunion, nous donne, dans son numéro du 30 octobre dernier, des nouvelles rassurantes sur la situation matérielle et morale de la colonie. Cette feuille, rédigée par quelques enfants du pays, jeunes hommes aussi éclairés que généreux, nous apprend l'accueil sympathique fait par la population à l'envoyé de la République, débarqué du 14 octobre, à Saint-Denis, capitale de l'île.

On remarqué que, lors du débarquement de M. Sarda-Garriga, les noirs sont restés parfaitement tranquilles et n'ont fait entendre aucune parole qui dût motiver de l'inquiétude pour l'avenir. La réception qui a été faite au commissaire-général par toutes les classes de la population coloniale a été calme et digne.

La proclamation de M. Garriga aux habitants de la Réunion respire une franche bienveillance qui a rassuré les esprits les plus prévenus, une politique de conciliation qui répond de tous points à l'opinion qu'on s'était faite de son caractère et de ses sentiments à l'égard de la colonie qu'il va administrer.

Quelques mesures ont été prises par le commissaire-général pour assurer la continuation du travail après l'affranchissement des noirs, qui a dû avoir lieu le 20 décembre. Plusieurs décrets ont été publiés le 24 octobre. Ils enjoignent à tous les esclaves de contracter des engagements *avant* le 20 décembre, jour de l'émancipation : les laboureurs pour deux ans, les domestiques pour un an. Ils devront être porteurs d'un livret constatant cet engagement, sinon ils seront poursuivis comme vagabonds.

Nous recevons la lettre suivante, qui adresse à l'administration des postes de graves reproches :

« Monsieur le rédacteur,

» Permettez-moi d'emprunter la publicité de votre journal pour signaler à toute la sévérité du gouvernement, l'incurie vraiment coupable qu'a portée l'administration des postes dans le service d'outre-mer depuis les événements de février. A partir de cette époque jusqu'au 30 octobre dernier, de nombreuses familles de l'île de la Réunion étaient entièrement privées des nouvelles de leurs enfants, et pourtant ces derniers ont écrit et très souvent. Qu'a donc fait l'administration des postes de leurs lettres?

» Vous devez comprendre, monsieur le rédacteur, quel a pu être l'effet d'une négligence, je le répète, aussi coupable, pour nos familles, qui se trouvaient privees de nos lettres dans des moments où elles avaient tant besoin d'être rassurées sur notre sort.

Nous espérons que l'appel que nous faisons à la justice du gouvernement sera entendu, et qu'il se hâtera de faire droit à des réclamations aussi légitimes.

Agréez, etc.

B.-J. HOUAREAU,
Créole de l'île de la Réunion.

Mouvement socialiste.

Nous extrayons les lignes suivantes d'un excellent article du *Journal des Basses-Alpes* :

Le moment est venu de compléter l'œuvre de l'illustre Assemblée nationale de 1789 en donnant au principe de l'association le développement qu'elle accorda à la liberté de l'individu considéré isolément.

Le régime de l'isolement pèse à chacun de nous. Il pèse bien plus à la société en masse. Il tend à la réduire en poussière. Chacun reployé sur soi-même a creusé dans son cœur un abîme de désirs qui est impossible à combler. A aucune autre époque la moyenne des hommes n'eut a sa disposition plus de ressources (je fais abstraction de la crise où nous sommes engagés); jamais cependant il n'y eut moins de contentement, parce que les désirs se sont plus augmentés que les moyens de les satisfaire.

L'association, prenons un mot plus significatif encore, celui que la dernière révolution a inscrit sur le drapeau national, la fraternité, est l'élixir qui pourrait nous guérir de cette maladie morale qui se révèle par tant de symptômes affligeants.

L'association dans le travail, l'association dans la répartition des fruits que le travail porte, l'association dans la consommation, l'association à divers degrés, tantôt embrassant le maître avec les ouvriers, tantôt établie entre les ouvriers seuls ou seulement parmi quelques uns, tantôt restreinte aux seuls maîtres, d'autres fois s'étendant à tout un corps d'industrie, quelquefois enfin comprenant la nation tout entière, offre un moyen à peu près certain de répondre, selon les circonstances, à tous les besoins qui se peuvent présenter.

L'association nationale est la seule aujourd'hui qui soit solidement constituée. Elle fonctionne souvent, et on lui demande de fonctionner sans cesse sous le nom de l'Etat, à mesure que des besoins se font sentir, et très souvent sans raison ni justice, précisément parce qu'elle est la seule qui soit fortement établie, la seule que les regards éplorés ou inquiets aperçoivent au-dessus de l'horizon ; car entre l'individu isolé et l'Etat il n'y a rien ou presque rien.

C'est cette effrayante lacune que l'esprit d'association ou de solidarité ou de fraternité, prenant différents aspects, est appelé a combler.

Une forme d'association, qui en ce moment excite une attention extrême, est la participation des ouvriers aux profits nets des entreprises. Actuellement, la rétribution de l'ouvrier, fixée qu'elle est d'ailleurs sur des bases qu'il n'est pas possible de modifier tant que le capital n'augmente pas dans la société, consiste dans un salaire une fois donné. C'est plus commode pour lui, en ce sens qu'il n'a pas à attendre la récompense de son travail, et, une fois la convention faite, il sait ce qui lui revient sans courir aucune chance. Le système qui décomposerait le salaire en deux parts, l'une assurée et immédiate, l'autre contingente et différée jusqu'à la fin de l'année, aurait l'effet de l'intéresser davantage à la prospérité de l'établissement, de l'unir au maître par le lien d'une solidarité directe, de l'élever par conséquent aux yeux de celui-ci et dans son opinion propre, pour le grand bien de la société en général et pour le succès de la production en particulier.

Des essais de ce système ont été faits. D'autres se préparent qui, profitant de l'expérience des premiers, seront mieux conçus. Ils consisteraient, par exemple, à associer entre eux tous les travailleurs chargés d'un service, comme serait le service de la traction sur un chemin de fer, et à leur faire entreprendre la besogne à forfait dans des conditions notoirement suffisantes. L'administration du chemin de fer ferait l'avance des salaires qui auraient été préalablement fixés d'après un tarif convenu, et à la fin de l'année l'excédant de ce qui reviendrait aux ouvriers associés leur serait distribué d'après un mode arrêté d'avance. L'association elle-même serait sous-divisée pour la répartition de cet excédant, de manière à faire dépendre autant que possible la part de chacun de ses efforts personnels ou de ceux d'un petit groupe auquel il appartiendrait.

Une fraction même considérable de cet excédant serait attribuée à des œuvres de solidarité et de prévoyance, comme des caisses de secours pour les malades, des caisses de retraite pour les vieillards, ou des caisses spéciales d'épargne destinées à fournir des ressources extraordinaires pendant les chômages prolongés.

Il y a lieu d'espérer que le système de la participation se répandra par la volonté spontanée et concordante des chefs d'industrie et des ouvriers, et qu'il sera successivement appliqué dans toutes les circonstances où ce sera possible. Il changerait le caractère de l'industrie, par le changement qu'il apporterait à l'esprit des ouvriers, par les sentiments qu'il inspirerait aux ouvriers et aux maîtres, les uns par rapport aux autres. Il y a lieu de croire qu'il en augmenterait beaucoup la fécondité.

Dans un article intitulé DU TRAVAIL, le journal l'*Association rémoise* entre au cœur de la question sociale. Voici quelques passages de sa dissertation :

Le travail veut s'organiser; méconnaître cette grande vérité, c'est vouloir perpétuer indéfiniment l'état d'agitation qui nous mine. Les travailleurs poursuivront leur œuvre de constitution, sans se préoccuper des clameurs barbares qui partent des rangs d'une fraction de la société, qui ne veut rien apprendre ni rien oublier. Depuis un demi-siècle, le peuple, entré dans la voie de l'émancipation, n'a jamais existé; il a donné confiance pleine et entière à tous les hommes qui se sont chargés de diriger les affaires publiques. Dévouement, force morale, armée, finances, talents, ils ont vu affluer autour d'eux tous les éléments qu'ils considéraient comme un gage de succès, et tous ces hommes sont tombés sous le poids de leur impuissance.

Tour à tour *monarchiques* et *religieux*, *amis de l'ordre et des lois*, ils ont vu trois fois crouler l'édifice qu'ils veulent maintenir sans s'occuper de la base, et ils reviennent une quatrième fois pour recommencer leur œuvre de réédification; ils ont pris aujourd'hui le titre prétentieux de républicains honnêtes et modérés, pour s'affubler demain, s'il le faut, de celui qui conviendra aux exigences du moment. Ils promettent tout! mais vienne le moment de la réalisation des promesses, ces puissants génies, qui ne voient de salut qu'en eux et que par eux, tomberont frappés d'impuissance devant un mot d'une vulgarité désespérante : du pain au travailleur! Ne voyons-nous pas toujours les mêmes spectacles, toujours les mêmes combats d'ambitions? Accroupis, tremblants sous le drapeau qui triomphe, ils se relèvent ingrats et passionnés lorsque l'heure du danger est éloignée.

Nous le répéterons afin d'être bien compris : il faut que toutes les forces intelligentes du pays convergent vers un seul point : le travail. Il faut que tous les hommes pratiques acceptent cette question et abandonnent ce vieil attirail d'économie politique qui n'engendre que la misère et les dissensions intestines; il faut que les villes manufacturières et industrielles donnent l'élan, si nous voulons apporter un terme aux maux qui nous désolent.

La concurrence effrénée frappe de stérilité notre production, elle porte la misère dans les campagnes comme dans les villes, elle fait mourir de faim le travailleur; elle inquiète et tourmente l'homme qui, par sa position, est à l'abri du besoin. Ce dernier ne voit rien de stable autour de lui; redoutant l'avenir, il jette un regard effaré vers un passé impossible à réaliser; les partis rétrogrades s'emparent de lui et en font un obstacle à tous progrès; du moment où on aura rendu la sécurité à l'opulence, elle acceptera les institutions les plus antipathiques à ses instincts.

La concurrence, nous disent les économistes, est nécessaire pour faire arriver tous les produits aux petites bourses et à l'etranger. Quelle raison pour arriver à d'aussi tristes résultats! La concurrence ne pèse jamais que sur la main-d'œuvre, sur le travail, et si le travail est énervé, peut-il être vivace, productif? On propose des primes à l'exportation, et on ôte les élements de consommation dans notre pays. Commençons d'abord par nous servir de ce que nous avons, nous verrons ensuite si nous devons vendre à nos voisins. Croit on que les autres peuples soient plus heureux que nous; ne faut-il pas qu'ils arrivent aussi à s'organiser, à combiner leurs institutions pour que leurs prolétaires vivent? nous nous servons de ces mots, puisqu'ils sont encore dans le langage politique. Mais, d'un autre côté, augmenter la production d'une manière notable, n'est-ce pas préparer nos moyens d'échange? N'aurons-nous donc rien à vendre lorsque nous aurons utilisé fructueusement tous nos bras et toute notre intelligence; et croira-t-on qu'il serait impossible que nous parvinssions à obtenir les matières exotiques et les produits fabriqués étrangers autrement que par la misère et par l'affaiblissement de nos ressources nationales? Cette conviction, si elle était générale, serait une loi de fatalité qui ferait douter de Dieu, et nous croyons en lui.

Le *Breton*, de Nantes, nous apprend que notre ami, M. Edouard de Pompery, de passage dans cette ville, y a fait une exposition de la Théorie phalanstérienne. Voyant les idées de son cours dénaturées par une feuille légitimiste, l'*Alliance*, M. de Pompery a adressé à ce journal la lettre suivante :

Nantes, 16 janvier.

Monsieur,

Je ne doute pas de votre loyauté, vous accueillerez donc un mot de réponse à vos observations sur mon cours au cercle de la rue Duguesclin.

Jamais je n'ai attaqué ni la propriété, ni la famille; jamais, que je sache, M. Hennequin ne l'a fait de son côté. Au reste, je mets au défi de citer une page de mes écrits qui en fournisse la preuve.

Or, la justice veut qu'on ne me condamne pas sans preuves.

Si vous examiniez avec une attention bienveillante le système, objet de votre blâme, vous reconnaîtriez que seuls, parmi les socialistes, les phalanstériens se sont occupés d'établir scientifiquement les bases de la propriété et de la famille, comme encore de présenter les moyens pratiques d'y élever la généralité des citoyens.

Car je vous ferai remarquer, monsieur, que la propriété et la famille étant, de l'aveu de tous, les fondements essentiels de la société, il faut faire en sorte que tous les citoyens participent à l'une et à l'autre, afin de détruire toute cause de désordre social.

Les ateliers nationaux, les journées de juin, les crises révolutionnaires sont d'autant plus déplorables à nos yeux qu'elles ne se produisent que par l'ignorance des moyens d'organiser pacifiquement la société.

Concilier les intérêts, apaiser les haines, rapprocher les cœurs, combiner les forces de tous pour l'œuvre de la production, pour faire disparaître l'ignorance et la misère; prêcher la paix et la fraternité aux hommes, en leur en faisant connaître *les moyens* : voilà le but de nos efforts et de nos sacrifices. En savez-vous un plus noble? Mais, si nous nous trompions, alors qu'on nous le prouve; mais que l'on ne nous jette pas à la tête des accusations que nous repoussons de toute la force de notre conscience.

Veuillez agréer, etc.

E. DE POMPERY.

Assemblée nationale.

PRÉSIDENCE DE M. MARRAST. — *Séance du 23 janvier.*

M. LAGRANGE se plaint que la loi sur l'amnistie n'ait pas été mise à l'ordre du jour d'aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT. Elle y sera demain.

L'Assemblée décide que l'on passera à une seconde lecture du projet de loi sur l'organisation judiciaire.

On passe au projet de décret sur le conseil d'Etat.

M. Sainte-Beuve se plaint qu'on désorganise l'ancien conseil d'état pour en faire une institution hybride, remplaçant à la fois une seconde chambre et le conseil d'état actuel; une sorte de résurrection du conseil d'Etat et de l'empire. On dit que le conseil d'Etat sera consulté sur toutes les lois; mais deux pouvoirs déjà s'occupent des lois, en charger un troisième pouvoir, c'est vouloir l'anarchie, c'est créer un rouage inutile.

Les gouvernements qui nous ont précédés l'avaient si bien senti que jamais ni la Restauration ni le gouvernement de juillet n'ont consulté le conseil d'Etat, et nous-mêmes ne le ferions qu'en entravant la marche de l'administration.

L'orateur voudrait qu'on laissât au conseil d'Etat ses attributions actuelles. Les attributions politiques du nouveau conseil d'Etat sont imitées de celles de la constitution de l'an 8; mais alors elles avaient un sens, elles n'en ont pas aujourd'hui. L'auteur voudrait que ce corps ne s'occupât que du contentieux administratif.

M. BILLAULT. J'ai déposé hier une proposition sur le budget; je demande qu'elle soit renvoyée, soit au comité des finances, soit aux bureaux.

M. PASSY, ministre des finances, appuie l'urgence, sans se prononcer sur la proposition.

L'Assemblée consultée déclare l'urgence.

On propose ensuite de renvoyer à une commission de 30 membres l'examen du budget des recettes et dépenses.

L'épreuve étant douteuse, on passe au scrutin de division, qui donne le résultat suivant :

Votants,	696
Majorité absolue,	349
Pour,	374
Contre,	322

La proposition sera renvoyée à une commission de 30 membres nommés dans les bureaux.

M. BAUCHARD défend le projet de saisir le conseil d'Etat contre les objections de M. Sainte-Beuve. Il ne saurait admettre, avec le préopinant, que le pouvoir exécutif n'ait pas besoin de conseil pour préparer les lois. Au reste, la proposition de M. Sainte Beuve est complètement en désaccord avec la constitution.

Quant à ce que dit M. Sainte-Beuve de la difficulté qu'il y a à prendre l'avis du conseil d'Etat, je répondrai par le fait. Le conseil d'Etat est consulté chaque jour sur les questions administratives. La proposition de M. Sainte-Beuve conduirait directement à la création d'un conseil d'Etat sans attribution, et la suppression du chapitre 6 de la constitution.

M. BÉCHARD. Je ne pense pas comme M. Sainte-Beuve, qu'il faille enlever au conseil d'Etat des attributions essentielles, mais ce dont je me plains, c'est de la confusion que le projet établit entre ce conseil d'Etat politique nouveau et le conseil d'Etat administratif qui date de loin dans la monarchie.

C'est dans le but de faire cesser cette confusion que j'avais proposé, avec mon honorable ami M. Barthélemy, plusieurs amendements au projet de constitution. La matière n'est pas agréable (on rit), mais il serait fâcheux de la voir décider avec précipitation.

L'orateur combat les attributions politiques attribuées au conseil d'Etat. Il soutient que la ligne droite n'est pas toujours le plus court chemin (Rires et bruit.), et entre à ce sujet en de longs développements auxquels l'Assemblée accorde peu d'attention.

M. PARRIEU, membre de la commission, répond aux diverses objections présentées par le précédent orateur. Il explique quelles ont été les considérations qui ont engagé la commission à présenter le projet tel qu'il existe aujourd'hui.

Loin de vouloir diminuer l'autorité du pouvoir exécutif, le conseil d'Etat lui donne au contraire une force nouvelle par le concours qu'il lui prête.

La discussion générale est fermée.

L'art. 1er est ainsi conçu :

« Art. 1er. Le conseil d'Etat est consulté sur tous les projets de loi du gouvernement.

» Néanmoins le gouvernement pourra se dispenser de consulter le conseil d'Etat sur les projets de loi suivants :

» 1° Les projets de loi portant fixation du budget des recettes et des dépenses de chaque exercice;

» 2° Les projets de loi de crédits supplémentaires, complémentaires et extraordinaires;

» 3° Les projets de loi portant règlement définitif du budget de chaque exercice;

» 4° Les projets de loi portant fixation du contingent annuel de l'armée et appel des classes;

» 5° Les projets de loi portant ratification de traités et conventions diplomatiques;

» 6° Les projets de loi d'urgence.

» L'Assemblée nationale renverra à l'examen du conseil d'Etat les projets qui ne rentreraient point dans les catégories précédentes, et dont elle aurait été saisie par le gouvernement, sans que le conseil d'Etat eût été consulté. »

M. SAINTE-BEUVE propose un amendement qui n'est pas appuyé.

MM. BÉCHARD et SAUVAIRE-BARTHÉLEMY ont présenté un contre-projet en regard du projet de la commission.

Cet amendement est développé par M. Sauvaire Barthélemy, et combattu par M. Crémieux, rapporteur.

Il est mis aux voix et rejeté.

L'article 1er est adopté.

« Art. 2. Le conseil d'Etat donne son avis sur les projets de loi émanant, soit de l'initiative parlementaire, soit du gouvernement, que l'Assemblée nationale juge à propos de lui renvoyer. » — Adopté.

« Art. 3. Le conseil d'Etat prépare et rédige des projets de loi sur les matières pour lesquelles le gouvernement réclame son initiative.

« Il donne son avis sur les projets d'initiative parlementaire à l'égard desquels il est consulté par le gouvernement. » — Adopté.

« Art. 4. Le conseil d'Etat fait, sur le renvoi de l'Assemblée nationale, les règlements d'administration publique, à l'égard desquels il a reçu la délégation spéciale énoncée en l'art. 75 de la constitution.

» Seront seules considérées comme contenant cette délégation les lois portant expressément que le conseil d'Etat fera un règlement d'administration publique pour en assurer l'exécution.

» Il prépare, sur le renvoi du gouvernement, tous les projets de loi. » — Adopté.

» Art. 5. Le conseil d'Etat résout, sur la demande des ministres, les difficultés qui s'élèvent entre eux :

» 1° Relativement aux attributions qu'ils tiennent respectivement des lois;

» 2° Relativement à l'application des lois.

» Il donne son avis sur toutes les questions qui lui soumises par le président de la République et par les ministres.

» Il exerce à l'égard des administrations publiques les pouvoirs de contrôle et de surveillance qui lui sont conférés par les lois. »

MM. BÉCHARD et SAUVAIRE BARTHÉLEMY, dans leur contre-projet, ont proposé de supprimer le dernier paragraphe ; mais, après quelques observations, M. Béchard, tout en déclarant que l'on a donné à un amendement une portée qu'il n'a pas, la retire.

L'art. 5 est adopté.

« Art. 6. Le conseil d'état statue en dernier ressort sur le contentieux administratif. »

M. SAINTE-BEUVE propose et développe un amendement ainsi conçu :

« A l'avenir, le conseil d'état ne connaîtra plus du contentieux administratif. »

L'amendement est rejeté.

M. BÉCHARD et SAUVAIRE BARTHÉLEMY proposent un autre amendement ainsi conçu :

« Le conseil d'Etat connaît du contentieux administratif. Il sera procédé à la révision des lois qui règlent ce contentieux. »

M. COMBAREL DE LEYVAL demande ce que la commission entend par le contentieux administratif, On devrait au moins réviser les lois qui règlent ce contentieux.

M. CRÉMIEUX. La demande de M. Combarel de Leyval m'étonne, car, à une autre époque, il avait proposé, d'accord avec moi, un article portant que le conseil d'Etat statuerait sur tout le contentieux administratif. (On rit.)

M. COMBAREL DE LEYVAL répond qu'il avait demandé alors que la loi organique fixât les limites des attributions du conseil d'Etat, ce qu'elle ne fait pas.

L'amendement est rejeté et l'article adopté.

« Art. 7. Il donne son avis dans les cas déterminés par les art. 55, 65 et 80 de la constitution. » — Adopté.

« Art. 8. Il apprécie, conformément à l'art. 99 de la constitution, les actes des fonctionnaires dont l'examen lui est déféré. » — Adopté.

« Art. 9. Il exerce en outre, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, les diverses attributions qui appartenaient au conseil d'Etat en vertu des lois antérieures. » — Adopté.

« Art. 10. Le conseil d'Etat se compose : 1° du vice-président de la République, président ; 2° de 48 conseillers d'Etat. »

MM. BÉCHARD et SAUVAIRE BARTHÉLEMY proposent l'amendement suivant :

« Le conseil d'Etat se compose du vice-président de la République et de 32 conseillers d'Etat. »

M. SAUVAIRE BARTHÉLEMY fait remarquer que dans l'origine le conseil d'Etat était composé des 24 conseillers seulement ; on veut aujourd'hui doubler ce nombre. Cette augmentation serait superflue ; on sait que la meilleure manière de préparer les lois est de les préparer entre un petit nombre de personnes. Une commission de 12 membres, subdivisée en quatre sous-commissions de 3 membres chaque, serait suffisante pour tous les besoins du service.

M. VIVIEN défend le projet de la commission. Elle a calculé dans les plus étroites limites le personnel du conseil d'Etat ; elle a pensé que le conseil d'Etat devait être divisé en trois grandes sections : la section de législation, la section d'administration et la section du contentieux. Les travaux de ces diverses sections nécessitent un personnel tel que la commission l'a proposé. (Aux voix !)

L'amendement de MM. Béchard et Sauvaire Barthélemy est mis aux voix et adopté.

La séance est renvoyée à demain.

M. LE PRÉSIDENT. Voici l'ordre du jour de demain :

A midi, réunion dans les bureaux ; nomination d'une commission de trente membres pour l'examen du budget.

A deux heures, séance publique et discussion de projet de loi d'intérêt local.

FAITS DIVERS.

M. Bernard, orateur socialiste, doit comparaître demain en cour d'assises pour infraction à la loi des clubs. Il sera défendu par le représentant Charles Dain, avocat de Barthélemy devant le conseil de guerre.

— Le club de la Redoute, rue de Grenelle-Saint-Honoré, a été fermé ce soir. Nous ignorons quelle circonstance a décidé cette mesure violente. Ce club se faisait remarquer en général par son ton modéré et le caractère scientifique de ses discussions.

— Nous recevons le résultat définitif des élections des Basses-Alpes. Sur 45 973 électeurs, il y a eu 16 335 votants.

M. Fortoul (Hippolyte), doyen de la faculté des lettres d'Aix, a obtenu 9 224 voix. M. Châteauneuf, ancien commissaire du gouvernement provisoire, 3 979 voix.

M. Fortoul a été proclamé représentant du peuple.

— Un violent incendie vient de détruire la ville de Gothenbourg (Suède). Cette ville, importante par son commerce maritime, avait près de trente mille habitants. La nouvelle de ce sinistre a été apportée à Copenhague par un courrier venant de Stockolm.

— Nous signalons à qui de droit un fait déplorable qui nous est formellement attesté par des personnes dignes de foi. Dans le 11e arrondissement, certains propriétaires prennent de leurs locataires, à défaut d'argent, les bons de pain donnés par la ville aux indigents. Après cela, si les malheureux meurent de faim, ce qu'à Dieu ne plaise et à la mairie, du moins ils meurent à couvert. Qu'en pensent messieurs de la ville ? Cela n'arriverait pas si quelques employés de la mairie, au lieu de laisser les bons, comme ils font d'habitude, chez les concierges, les portaient, comme ils doivent, chez les destinaires.

— Suivant les nouvelles reçues à New-York de la Nouvelle-Orléans, le choléra faisait de grandes ravages dans cette dernière ville, et les équipages de plusieurs des steamers de l'ouest en avaient tellement souffert, que leur service avait été interrompu.

La fureur californienne paraît s'appaiser un peu, car les journaux ne contiennent plus autant de détails sur les travaux des mines. (*Globe.*)

— On lit dans l'*Echo du Nord* :

« Les légitimistes ne se cachent plus. Des conciliabules très fréquents ont lieu dans une maison de notre ville, chez un gentillâtre qui, en avril dernier, jurait qu'il accepterait franchement la République, afin de pouvoir arriver à l'Assemblée nationale. Si on l'avait cru alors, il y serait entré en traître ; car aujourd'hui les lettres de convocation à ses réunions portent la devise de Henri V : *Dieu le veut* ! — Voilà la loyauté des chevaliers du Lys ! »

— M. Poirson, proviseur du lycée Charlemagne, vient de partager, entre les bureaux de bienfaisance des 8e et 9e arrondissements de la ville de Paris, la somme de trois mille quatre cent soixante-huit francs cinquante centimes), montant d'une collecte faite entre les fonctionnaires et les élèves de l'établissement. Cette somme est destinée à fournir au secours d'apprentissage de 80 enfants des deux arrondissements, et à leur assurer ainsi les moyens d'apprendre une profession. La fondation de l'œuvre remonte à douze ans, et le nombre des enfants patronnés par le lycée s'élève maintenant à neuf cents.

— Le lieutenant-général Changarnier, revêtu de l'uniforme de commandant supérieur des gardes nationales de la Seine, accompagné d'un nombreux état-major, est allé visiter aujourd'hui les postes du palais de l'Assemblée nationale ; il a été reçu par le colonel Cauvin, qui lui a présenté les deux bataillons du 48e de ligne en service au Palais. Le général a adressé quelques paroles bienveillantes à plusieurs vieux soldats ayant fait avec lui la campagne d'Afrique. De là il s'est dirigé vers les casernes en construction dans le palais destiné à la présidence, qu'il a examiné assez longtemps.

Sachant l'arrivée du général dans le palais, et surtout ayant vu l'uniforme de garde national qu'il portait, le poste de la 5e légion s'était promptement réuni, espérant une visite. Mais le général Changarnier est parti sans s'apercevoir du désir des gardes nationaux.

— On annonce que M. Billault doit, aussitôt après le vote sur la haute cour de justice, adresser des interpellations au gouvernement sur la politique extérieure.

— Le colonel Rey sorti récemment, par suite d'ordonnance de non-lieu, de la prison où il était détenu depuis le 15 mai, est mort hier soir subitement d'une congestion cérébrale, en apprenant la décision de l'Assemblée relativement à ses coaccusés du 15 mai. Il sera enterré demain mercredi à deux heures. Lieu de la réunion, cité Trévise, 5.

— On va préparer l'hôtel du Petit-Luxembourg pour y loger M. Boulay (de la Meurthe), élu vice-président de la République.

— Il a été arrêté entre M. Vavin, liquidateur de la liste civile, et M. de Montalivet, représentant les intérêts du dernier roi, que la liquidation serait terminée pour le mois de juillet prochain.

— Sous peu de jours la section de Tours à Saumur, sur la route de Tours à Nantes, sera ouverte aux voyageurs. L'exploitation jusqu'à Angers commencera définitivement, assure-t-on, au mois de mai prochain.

— Le collège de France a fait hier matin sa présentation des candidats à la chaire d'archéologie vacante par suite de la mort de M. Letronne. Il y avait vingt trois professeurs présents. M. Charles Lenormant a obtenu quatorze voix, M. de Saulcy, sept, et M. de Rougé, deux.

— On assure que la commission chargée d'examiner la proposition de M. Rateau a eu l'idée de faire appeler dans son sein plusieurs experts en écriture, qui auraient unanimement reconnu, en dépouillant les signatures apposées sur les pétitions tendant à la dissolution de l'Assemblée nationale, qu'un grand nombre de signatures étaient de la même main. Si nos renseignements sont exacts, il ne serait pas impossible que la commission prît l'initiative d'une proposition tendant à provoquer des poursuites contre les auteurs et les complices de ces fausses signatures. (*La Liberté.*)

— On écrit de Bar-sur-Aube, le 20 janvier :

« Voici un procédé nouveau inventé par les royalistes pour faire signer une pétition en faveur de la dissolution de l'Assemblée nationale. Le maire et le curé de Bligny, commune située près de Bar-sur-Aube, voyaient que, par les moyens ordinaires, ils n'obtenaient que très peu de signatures. Qu'ont-ils imaginé ? Jeudi dernier ils ont fait battre la générale et sonner le tocsin. Au bruit des tambours et des cloches, les habitants sont accourus à la mairie, croyant à un incendie ou à tout autre sinistre. Quelle ne fut pas leur surprise en apercevant le curé et le maire déployant à leurs yeux le précieux écrit qui, suivant eux, doit sauver la patrie !

» Dire les efforts qu'ils ont faits pour arracher des signatures aux paysans, serait impossible. L'Assemblée nationale, disaient-ils, empêche Napoléon de faire le bien. Ils n'ont pas oublié les 25 fr. par jour, bien entendu, et nos malheureux paysans, qui vivent de si peu, surtout en ces temps de misère, trouvent la somme énorme et croient facilement que nos heureux représentants, par cette prodigalité, ruinent le budget de l'Etat.

» Pauvre peuple ! seras-tu donc toujours la proie des intrigants et des égoïstes ? Faut-il que tu serves les haines du clergé et les intérêts des monarchiens, quand leur pouvoir ne peut s'exercer qu'à ton préjudice ? »

— Avant-hier des promeneurs que le beau temps avait attirés en grand nombre au cimetière du Père Lachaise, ont trouvé déposés sur une tombe et dans un épais massif, les corps de deux enfants jumeaux, du sexe masculin et féminin, venus au monde au terme de sept mois et morts à leur naissance. Ces deux corps, convenablement enveloppés de linges blancs, paraissaient avoir été déposés là depuis quelques instants.

— On écrit de Toulon, 15 janvier :

« Ainsi que nous l'avons dit dans notre dernier numéro, le service de la correspondance entre Toulon et Alger est momentanément suspendu. De plus, on a envoyé aux détachements de troupes qui venaient s'embarquer dans notre port pour aller rejoindre en Algérie les régiments auxquels ils appartiennent, l'ordre de suspendre leur marche.

» Cela indique suffisamment que le gouvernement tient essentiellement à avoir à sa disposition le plus grand nombre possible de bâtiments à vapeur. Mais, jusqu'à présent, le but de l'expédition qui se prépare reste enveloppé d'un profond mystère. »

— On lit dans le *Précurseur de l'Ouest* :

« Nous recevons de différents points du département des détails affligeants sur la situation des affaires. Jamais, nous dit-on, depuis février, la prostration du commerce n'a été plus complète ; jamais les transactions n'ont été plus rares et jamais le manque de commandes ne s'est fait plus désastreusement sentir dans l'industrie. Tout se ressent de cette situation déplorable, et tous les esprits s'inquiètent des souffrances qui résultent de cette nouvelle recrudescence de la crise.

» Lors de la nomination du président, il y avait eu dans le pays comme un élan désespéré vers la reprise des affaires ; mais les tristes mesures, les funestes tendances du ministère Barrot ont bientôt paralysé cet essor.

» Est-ce là qu'en voulaient venir les meneurs de la candidature napoléonienne ? »

— Le *National de l'Ouest* annonce que la pétition suivante se signe à Nantes :

« Les soussignés, habitants du département de la Loire-Inférieure, convaincus que les lois organiques ne peuvent être que le développement des principes posés dans la constitution, sont d'avis que l'Assemblée nationale constituante doit achever son œuvre, et qu'elle ne peut légalement se dissoudre sans l'avoir complétée par le vote des lois organiques énumérées dans le décret du 11 décembre 1848, en vertu de l'article 113 de la constitution. »

— M. Michelet ouvre son cours jeudi, 25 janvier, à une heure.

— La pétition par laquelle les citoyens de la Loire Inférieure demandent que l'Assemblée nationale ne se dissolve pas avant d'avoir voté les lois organiques, et dont nous avons donné le texte hier, se couvre d'adhésions : on la signe à notre bureau et au salon littéraire de M. Planson, place Graslin. Des exemplaires ont été demandés pour plusieurs autres points du département ; tout porte à croire qu'elle sera accueillie avec faveur dans tous les arrondissements, dans tous les cantons, dans toutes les communes.

C'est que partout on comprend l'importance de la grande question soulevée par les monarchistes, qui veulent, en rapprochant l'époque de l'élection de l'Assemblée législative et en demandant la dissolution immédiate de l'Assemblée nationale, laisser la constitution incomplète pour renverser plus facilement la République et réédifier une royauté... Les imprudents ! ils ne savent donc pas que les démocrates ne se laisseront pas ravir la République sans la défendre ? Ils ne voient donc pas que si la République était renversée, une guerre civile, dont les esprits les plus clairvoyants ne peuvent prévoir la fin, surgirait entre les trois monarchies (l'Empire, la Restauration et la royauté de juillet), qui veulent reconstruire un trône !...

Aujourd'hui, ce sont les démocrates qui se montrent hommes d'ordre et de paix, puisque ce sont eux qui veulent le maintien d'un gouvernement qui ferme à jamais les portes du pouvoir à toute monarchie, puisque ce sont eux qui veulent fermer l'abîme des révolutions. (*National de l'Ouest.*)

— L'inventaire dressé par un notaire des environs de Verdun, après le décès de Mme de R..., constate, *dit-on*, qu'il a été trouvé QUATRE CENT QUATRE-VINGT MILLE FRANCS en or et en écus, dans la cave de la maison habitée par cette dame.

— M. Dujardin, de Lille, écrit à l'Académie qu'il a trouvé le moyen d'isoler les fils conducteurs de l'électricité dans l'eau. Pour cela, il les enveloppe de fils de caoutchouc, qu'il recouvre eux-mêmes de feuilles de plomb. Il ne désespère pas de voir bientôt s'établir des télégraphes électriques sous-marins, comme les Anglais en ont conçu le projet entre l'Angleterre et l'Irlande.

— Nombre des cas de choléra déjà connus à Londres et voisinage, 774 ; de la campagne, 530 ; en Ecosse, 6 847 ; total, 8148. Décès à Londres, 427 ; campagnes, 255 ; Ecosse, 2 968 ; total, 3 670 ; guérisons à Londres, 144 ; campagnes, 69 ; Ecosse, 1 724 ; total, 1 894 ; en traitement ou résultats non connus : à Londres, 333 ; campagnes, 210 ; Ecosse, 2 125 ; total, 2 574. Nouveaux cas rapportés le 19 janvier : 114 ; décès, 33 ; guérisons, 39. Sur ces derniers chiffres, l'Ecosse, c'est-à-dire Edimbourg, Glasgow et Old-Monkland figurent pour 80 cas et 30 décès. (*Globe.*)

GÊNES, 18 janvier. — Le gouvernement du roi, informé que le sieur Urbino, de Mantoue, auteur de la révolte du 29 mai dernier contre le gouvernement provisoire de Milan, et de la proclamation révolutionnaire adressée de Paris le 1er septembre suivant, aux Génois, se trouvait dans notre ville à la faveur d'un passeport français, sous le nom de Jérôme Fortuné, voyageur de commerce, né à Marseille et demeurant à Paris, pour y propager les principes subversifs du socialisme, a fait pratiquer une perquisition à son domicile. Des papiers compromettants y ont été saisis, le sieur Urbino a été mis en état d'arrestation et mis à la disposition des tribunaux ordinaires. (*Corriere mercantile.*)

— Un banquet socialiste, dit des *Associations réunies*, a eu lieu avant-hier soir à la salle de la Fraternité, rue Martel. Le prix de la souscription était de 1 fr. par tête pour les hommes et les femmes, et de 50 c. pour les enfants ; au moment des toasts et des discours, le public a été admis dans la salle moyennant 25 c. par personne. Le nombre des convives s'élevait à environ 1 200 hommes, femmes ou enfants ; le public à 25 c. était également assez nombreux, il occupait les tribunes latérales.

On remarquait au bureau MM. Pierre Leroux, Joly (de la Haute-Garonne) et Ch. Dain, représentants du peuple.

Le premier discours a été prononcé par M. Joly. Il a été interrompu par des cris nombreux de vive la Montagne ! « Nous défendrons, a-t-il dit, la République, que nous avons toujours voulue, et le suffrage universel garanti par la Constitution. Quelles que soient les imperfections qui se trouvent dans la constitution, nous devons la défendre, parce qu'elle porte en elle son correctif au moyen de la révision ; nous triompherons, croyez-le bien ! Un pouvoir insensé ou des factieux ennemis et coupables qui voudraient renverser la République et la constitution, seraient à l'instant vaincus. La bienveillante sympathie que le peuple témoigne partout, et que nous sommes heureux de voir, nous en donne l'assurance. »

M. Hervé a porté un toast : « A la crète de la Montagne ! »

M. Bonnard a annoncé qu'une quête allait être faite au profit des familles des transportés, et il a engagé les convives à y participer.

Après quelques mots de M. Pierre Leroux, M. Macé a porté un toast : « A nos frères exilés ! » M. Damet : « A MM. Thiers et Guizot, ennemis irréconciliables ! » Dans ses développements, l'orateur a cherché à établir que ces deux hommes d'Etat ne savent pas un mot d'économie politique ou sociale.

Des chants patriotiques ont alterné avec ces toasts, et le banquet s'est terminé très pacifiquement.

BANQUET DÉMOCRATE ET SOCIALISTE DU 6e ARRONDISSEMENT. — Ce banquet a eu lieu hier à cinq heures, salle Valentino, et à six heures les portes ont été ouvertes pour le public désireux d'entendre les toasts et les discours.

Dans le moment où la réaction tient ses conciliabules, et où l'intrigue monarchique lève son front audacieux, il est bon de se réunir et de protester contre les indignes menées de ces hommes soi-disant *honnêtes*, pour qui rien n'est sacré, sinon l'*intérêt* et le *moi*.

La réunion d'hier a été sans contredit une des plus chaleureuses et des plus patriotiques. Tour à tour ont paru à la tribune les citoyens Bernard, Charles Dain, représentant du peuple ; Turgard, le poète socialiste ; Hervé, Gamet, Lachambeaudie, Pierre Leroux, représentant du peuple ; deux femmes socialistes, Lagrange, défenseur de l'amnistie toujours repoussée par l'Assemblée nationale, et un de nos frères d'Amérique, Brisbane, sans doute. Chacun d'eux (sans préjudice de ceux dont nous pouvons oublier les noms), a fait entendre des paroles profondément senties, qui ont eu pour écho de nombreux bravos. Chaque orateur, étroitement uni de pensée et de cœur avec ses 1800 auditeurs, a fait un serment de fidélité à la République démocratique et sociale : amour, effusion de cœur pour la propagande ; patience, patience, patience encore vis-à-vis la réaction ; mais, aussi, guerre énergique à ceux qui oseraient lever l'étendard détesté de la monarchie !

La société philharmonique des Enfants de Paris a fait entendre ses beaux chants patriotiques, auxquels tous ont dignement applaudi.

L'ensemble, la cordialité, la franche union ont présidé à cette fête de famille, où femmes et enfants étaient réunis. Une bonne œuvre a terminé cette fête ; chacun, en sortant, a déposé son offrande pour le soulagement des pauvres familles des déportés. La redingote s'est piquée d'honneur, selon l'invitation du citoyen Bernard, et des pièces blanches ont fait nombre avec la monnaie de cuivre.

LE PARADIS TERRESTRE. — A entendre les légitimistes et à lire leurs journaux, le remède à toutes les souffrances du peuple, la panacée qui doit les guérir toutes, c'est le retour du jeune *Henri-Dieudonné d'Artois, fils de France, prince du sang, duc de Bordeaux et comte de Chambord*, de *Henri IV + I* du nom, irreconnu encore et pas sacré non plus, sous l'illustrissime et révérendissime titre de *Henri V, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre*.

Selon eux, si nous ouvrons nos portes à l'*Enfant du miracle*, toutes les faveurs du ciel vont pleuvoir abondamment sur notre chère patrie.

Il sortira partout de terre, comme des champignons, des pains de fine fleur, des gâteaux les plus friands, imprégnés des plus suaves parfums qu'exhaleront autour les plantes les plus odoriférantes, telles que les lys.

Les alouettes tomberont des nues toutes rôties ; les gigots de mouton, les filets de chevreuil, les hures de sanglier se promèneront tout cuits sur les belles pelouses de France, devenue alors un vaste jardin anglais.

Les fleuves rouleront des flots de lait gras et pur ; les rivières des flots de vin exquis ; les ruisseaux des flots de liqueurs, toutes plus agréables au goût les unes que les autres, et les sources donneront soit des limonades gazeuses, soit des sirops fins et délicats.

Le règne du Bourbon enfin, ce serait l'Age d'Or !... quel bonheur ! et dire que la France n'en veut pas !

Pauvres charlatans ! nous assistons à vos parades : nous rions de vos jovialités ; mais personne n'a foi en vos paroles. Le peuple vous écoute un instant, puis il tourne les talons à vos tréteaux, en répétant un de ses refrains favoris :

Va-t-en voir s'ils viennent, Jean ;
Va-t-en voir s'ils viennent ;

(*Le Bien public*, de Nevers.)

MISÈRE EN IRLANDE. — Le *Limerick-Examiner* dit que la misère est si grande dans ce district, que la maison des pauvres de Killmallock a été assiégée par 20 000 pauvres du dehors qui demandaient des secours. Les pauvres du dedans ont soutenu le siège et ils ont été secondés par des forces de police qui sont arrivées. On a harangué les pauvres du dehors qui ont fini par se disperser.

M. Lherminier a essayé aujourd'hui de rouvrir son cours au collège de France. Les élèves des Ecoles qui remplissaient la salle ont couvert la voix de l'orateur, et malgré tous les efforts de M. Barthélemy, le professeur a dû quitter sa chaire. On n'a à regretter aucune voie de fait.

Deuxième conseil de guerre.

AFFAIRE DU GÉNÉRAL BRÉA.

Audience du 23 janvier.

Après les témoignages sans importance des sieurs Fillet et Delahaie, le conseil fait appeler un sieur Dabsac, dont la déposition est vivement combattue par les accusés Nuens et Choppart. Ces derniers déclarent que les témoins Dabsac et Deschamps sont devenus leurs ennemis personnels depuis l'époque des élections.

Nuens et Choppart ont employé tous leurs efforts pour faire réussir la candidature du citoyen Raspail. M. Dabsac soutenait vivement un autre candidat. Lorsque le citoyen Raspail fut nommé au grade de chef de bataillon, M. Dabsac fut l'un de ceux qui se rendirent auprès du nouvel élu pour lui signifier à quelles conditions ils entendaient obéir à ses ordres.

Sans présenter rien de bien saillant, la déposition de M. Dabüsc semble prouver, en effet, que les questions politiques avaient jeté grande animosité entre les habitants de Gentilly.

En vertu de son pouvoir discrétionnaire, le président a fait citer un tambour du 24e léger, qui s'est trouvé en même temps que le général au pouvoir des insurgés; la déposition de ce témoin ne révèle aucun fait nouveau; il déclare ne reconnaître aucun des prévenus, et affirme seulement qu'il a été contraint à battre la charge au moment où le général et son aide-de-camp étaient conduits vers le grand salon.

Le curé de la Maison-Blanche fait une déposition sans intérêt.

M. LACOURS, chef de bataillon de Gentilly au moment des événements, vient rendre compte des faits au milieu desquels ses fonctions l'ont appelé à prendre un rôle assez actif.

Dans sa déposition devant M. Lacaille, ce témoin a fait peser sur le prévenu Nuens des charges assez lourdes; aujourd'hui il croit devoir protester contre la désignation spéciale qu'il a faite.

« Je ne connaissais pas Nuens personnellement, dit-il, lorsque j'ai donné le signalement de l'individu dont j'avais eu à me plaindre; M. Lacaille a nommé Nuens, je n'ai jamais été confronté avec ce prévenu; aujourd'hui, je ne reconnais pas en lui l'homme dont j'ai voulu parler. »

Cet incident donne lieu à des observations très vives de la part de M. le président du conseil.

L'un des défenseurs invite le témoin à préciser la proportion que formaient dans les nouvelles compagnies *ces braves gardes nationaux dont la réorganisation avait été si malheureusement ordonnée par le gouvernement provisoire*.

Un long murmure, que réprime à peine le respect dû au tribunal, accueille seul cette plate palinodie. En revanche, un assentiment général prouve au président qu'il traduit bien la pensée commune des assistants lorsqu'il déclare au défenseur qu'il ne comprend pas les motifs de cette interpellation, et qu'il ne la pose que pour prouver toute sa déférence pour la défense.

On appelle ensuite plusieurs autres témoins dont les dispositions ne révèlent aucun fait nouveau.

Il reste encore plus de 160 témoins à entendre; nous doutons fort que les plaidoiries puissent commencer avant la fin de la semaine.

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 janvier sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

AVIS.—Les abonnés de la *Phalange* sont prévenus que la livraison de janvier 1849 ne sera envoyée qu'aux personnes qui auront renouvelé leur abonnement.—Ils sont instamment priés de faire connaître sans retard leur renouvellement, pour que nous puissions déterminer le nombre d'exemplaires à tirer, qui sera strictement basé sur les souscriptions reçues.

Chacun des tomes publiés précédemment est en vente au bureau de la *Phalange*, rue de Beaune, 2, au prix de 9 francs.

REVUE MUSICALE.

THÉATRE DE LA NATION. — *Le Violon du Diable*, ballet fantastique, par M. Saint-Léon, musique de M. Pugni, décors de MM. Desplechin et Thierry. (1re représentation, le 19 janvier.)

M. Saint-Léon vient d'obtenir un triple succès comme chorégraphe, comme violoniste et comme danseur. Il n'a pas à craindre beaucoup de concurrents pour le rôle qu'il s'est dessiné dans le nouveau ballet; au seul point de vue de la danse on trouverait difficilement un jarret d'acier comme le sien, une égalité, une souplesse égales à celles dont il fait preuve; et c'est parmi les virtuoses du violon qu'il faudrait lui chercher un rival dans l'art de faire vibrer la corde et de manier l'archet. Indépendamment de l'intérêt qui s'attache toujours aux spécialités multiples dans cette pauvre société qui ne sait développer dans chaque homme qu'une seule aptitude, quand elle la développe, il est incontestable que M. Saint-Léon aurait pu se produire avantageusement comme instrumentiste dans les concerts, et que si un accident quelconque le prive du libre usage de ses jambes, il lui restera toujours plusieurs cordes..... à son violon.

M. Saint-Léon a composé pour sa charmante femme, Fanny Cerrito, un rôle délicieux et qui fait bien valoir tous les trésors de grâce de cette ravissante danseuse. Tour à tour femme séduisante, ange aux blanches ailes, démon tentateur et reine des fleurs, Cerrito ne cesse pas d'enchanter les yeux et de commander les plus vifs applaudissements.

Peu importe l'action sur laquelle repose ce ballet. C'est une fantaisie, un caprice, tout ce qu'on voudra, qui, à l'exception d'un seul tableau sur six, captive le spectateur et fait oublier les tristes réalités du présent en transportant la pensée dans le monde radieux et prophétique des rêves.

La musique est gracieuse et franchement rhythmée; le dernier décor, qui représente le royaume de la Rosée, est resplendissant, et il encadre merveilleusement un grand tableau final dont les principaux effets sont empruntés à l'heureuse importation allemande des tableaux vivants.

Fanny Cerrito, le violon de Saint-Léon et le royaume de la Rosée constituent pour le nouveau ballet un triple titre à la curiosité du public.

RÉOUVERTURE DES ITALIENS. — Direction de M. Ronconi. — *La Cenerentola.*

Mardi dernier, le Théâtre-Italien a inauguré sa réouverture par une brillante soirée. Le talent éblouissant de Mme Alboni, la puissance comique de Lablache, qui n'avait jamais été plus en verve, le *brio* mordant de Ronconi ont donné à la représentation de *Cenerentola* un intérêt des plus vifs. Nous ne dirons pas de MM. Bordas et Arnoldi qu'ils ont complété un excellent ensemble; mais au moins ils sont restés assez dans l'ombre pour que l'attention se concentrât tout entière sur les trois points lumineux.

Nous souhaitons les meilleures chances à l'entreprise courageuse du nouveau directeur. Il a fait preuve d'intelligence en appelant Mme Alboni à son aide; mais il n'a point agi aussi sagement en se privant du concours de Mme Persiani, d'autant plus que Londres doit bientôt lui enlever, dit-on, Lablache et Mme Alboni. La vogue des Italiens s'est toujours attachée aux brillantes individualités beaucoup plus qu'à la bonne composition d'ensemble du personnel.

La soirée de mardi prouve que le public ne demande pas mieux que d'aller chercher de vives jouissances à la salle Ventadour, mais c'est à la condition que l'affiche lui donnera garantie complète de les y trouver.

La société des concerts du Conservatoire a ouvert ses séances dimanche dernier, devant un public nombreux, mais en grande partie renouvelé. Il ne fallait rien moins qu'une révolution comme celle de février, une transition brusque de royauté à république, pour opérer une pareille transformation dans le personnel des auditeurs de la salle des Menus-Plaisirs, personnel immobilisé depuis longues années, et où les loges constituaient des parts d'hérité vivement ambitionnées.

L'ouverture de la *Flûte enchantée* de Mozart, un solo de hautbois, par Verroust, une délicieuse vieille chanson de Martini, *Plaisir d'amour*, très bien dite par les chœurs, et la grande symphonie avec chœur de Beethoven formaient l'attrayant programme de ce premier concert dirigé par M. Girard, le nouveau chef d'orchestre de la société.

A. B.

La 2e livraison de l'*Harmonie universelle et le Phalanstère exposés par Fourier*, a paru dimanche dernier, à la *Librairie phalanstérienne*, quai Voltaire, 25.—Prix : 30 centimes.—Cette publication, formant recueil méthodique des œuvres choisies de l'auteur, se composera de 15 à 20 livraisons.

PETITE CORRESPONDANCE.

Saint-Etienne. — M. D. — Reçu les 160 et les 2 anc. lettres. — Nous applaud. viv. aux prom. de la dern. L'ann. de M. B. sera insérée, et ment. sera faite au bull.
Reims. — M. G. — Cette organ. est un *desideratum* vers lequel nous tendons, et dont nous nous rapprochons tous les jours un peu.—Vous vous exag. le nombre actuel, celui des contrib. au moins.
Tonneins. — M. C. — Vous avez bien fait de vous abst., c'était trop. — Rassurez-vous et contin. vos eff.
Chavannes-s-S. — M. S. — Nous apprécions les termes et l'opportun. de votre adh. — Merci.
Velluire. — M. M. — Nous savons à quoi nous en tenir à v. ég. — La cause qui met M. D. dans l'impose. de conc. act. est trop respect. pour que nous ne lui en sachions pas gré.
Le Quesnoy. — M. H. — L'ouvrage en question nous est inconnu. — Nous allons aviser pour le journal.
Marseille. — M. B. — Reçu les 5. L'insertion ne tardera pas.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 fr.	11 fr.	6 fr.
DEP. ET ETRANGER	22	12	7
PAYS à surtaxe	30	16	11

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DEP. ET ETR.	8	4	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à neuf —	30	Réclames-notices	—
Dix fois et plus —	30	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 23 janvier

On dit qu'on marche à l'Assemblée nationale vers la conciliation, les spéculateurs l'interprètent en faveur de la hausse. Les fonds publics montent.

Le 5 0/0 hier à 75 20, débute à 75 50 et finit à 75 55 fin courant et 75 50 c. au comptant, avec 35 c. de hausse.

L'emprunt fait 75 25.

La Banque de France, qui était à 4685, finit au plus haut cours à 4700.

Le 3 p. 100 de 45 50 arrive à 45 65 à terme et 45 60 au comptant.

Les chemins de fer n'éprouvent aucun changement notable. Orléans fait toujours 705 fr. Avignon-Marseille se maintient à 187 50. Le Nord gagne 2 fr. à 390.

On négocie des *éventualités* (cautionnement réservé) de Lyon-Avignon, de Bordeaux à Cette, à 7 50 et 7 75. On fait aussi quelques Fampoux autour de 40 à 44 fr.

Le zinc Stolberg, dont la caisse Gouin et compagnie possède beaucoup d'actions, est tombé de 570 à 450 fr. faute de dividende pour cause d'accumulation de marchandises dans les magasins. Le marché est très ferme et annonce des cours meilleurs.

RENTES FIN COURANT.	Prem. cours.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	45 50	45 65	45 50	45 65
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	» »	» »	» »	75 20
Cinq 0/0	75 40	75 55	75 25	75 55

23 janvier. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	45 50	»	4 Canaux avec primes	» »
— Emprunt 1847-1848	75 25	»	Lin Maberly	» »
5 0/0 j. du 22 mars	75 50	»	Caisse hypothécaire	» »
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	» »	»	Emprunt d'Haïti	» »
4 0/0 j. du 22 septembre	» »	»	Espagne, dette active	» »
Actions de la banque	4700 »	»	— dette passive	» »
Rente de Naples, j. juillet			— 3 0/0 1841	» »
Récép. Rothschild	80	»	Emprunt portugais 5 0/0	» »
5 0/0 de l'Etat romain	68	25	— — 3 0/0	26 50
5 0/0 belge 1840	88	»	2 1/2 hollandais	» »
— — 1842	88	»	Zinc Vieille-Montagne	» »
— 4 1/2	»	»	H. de la Grand-Combe	» »
— Banque (1835)	»	»	Emprunt du Piémont	» »
Obligations de la Ville	1145	»	Lots d'Autriche	380 »

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	322 50	» »	Orléans à Bordeaux	377 50	377 50
Versailles, rive droite	» »	122 50	Du Nord	388 75	390 »
— rive gauche	112 50	113 75	De Paris à Strasbourg	332 50	334 50
Paris à Orléans	705 »	705 »	Tours à Nantes	315 50	313 75
Paris à Rouen	440 »	400 »	Paris à Lyon	370 »	» »
Rouen au Havre	236 75	236 50	Montereau à Troyes	100 »	» »
Avignon à Marseille	187 50	187 50	Dieppe à Fécamp	» »	160 »
Strasbourg à Bâle	83 75	83 75	Paris à Sceaux	» »	» »
Du Centre	230 »	230 »	Bordeaux à la Teste	» »	» »
Amiens à Boulogne	» »	» »			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

SPECTACLES-CONCERTS. — *Femme perdue, 25 francs de récompense,* tel est le titre d'un charmant vaudeville représenté hier devant une société choisie. L'auteur de cette bluette spirituelle est M. Paul Boisseau, qui débute heureusement dans la carrière.

L'Ile de Crète ou les lois de Minos marche activement : la première représentation est irrévocablement fixée à jeudi.

Spectacles du 24 janvier.

THEATRE DE LA NATION.—Le Violon du Diable, la Xacarilla.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—La Double Leçon.
ITALIENS.—
OPÉRA-COMIQUE.—Le Caïd.
ODEON.—Le Menuisier de Livonie, Manlius, le Voyage à Dieppe.
THEATRE-HISTORIQUE.—Les Mystères de Londres.
GYMNASE.—Mme Marneffe, Tout Chemin, Rage d'Amour.
VAUDEVILLE.—La Propriété, le Baron, la Foire aux Idées.
THEATRE MONTANSIER.—Les Lampions de la Veille et les Lanternes du Lendemain, un Gendre aux Epinards.
VARIETES.—Petite cousine, Un et Un, la Reine d'Yvetot, le Lion.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Les Marrons d'Inde, l'Auberge, Titine.
GAITÉ.—Les Orphelins.
AMBIGU-COMIQUE.—Les sept Péchés capitaux, Napoléon.
THEATRE DU LUXEMBOURG.—L'Habit ne fait pas le moine, Apprenti, Antoine, 1848.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES.—Le Diable, la Courte-Paille, Prince, Tony.
DELASSEMENTS.—Les Blagueurs et les Blagués, Jolie Fille.
THEATRE BEAUMARCHAIS.—La Montagne et la Gironde.
THEATRE CHOISEUL.—La Poule aux Œufs d'or, magie, les Deux Edmond, une Femme du Peuple, fantasmagorie.

Imprimerie LANGE LEVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 25. ÉDITION DU MATIN. Jeudi 25 janvier 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 24 JANVIER.

« Aujourd'hui, la rétribution du tra- » vail est abandonnée au hasard ou à la » violence. C'est le maître qui opprime » ou l'ouvrier qui se révolte. »

« La pauvreté ne sera plus séditieuse, » lorsque l'opulence ne sera plus oppres- » sive. »

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Assemblée Nationale.

LES ALLIÉS DANGEREUX.

L'incident le plus remarquable de la séance de ce jour a été la procession de pétitions contre la prolongation de l'Assemblée nationale, portées à la tribune par plusieurs républicains monarchiques, à la tête desquels marchait le maréchal Bugeaud. Au lieu d'accueillir par un silencieux dédain ces mascarades du suffrage universel, les républicains vrais ont eu le tort de s'emporter, et de causer un tumulte plus capable de nuire à l'Assemblée que ces signatures escamotées à l'ignorance par l'intrigue et la mauvaise foi.

Qui signe ces pétitions? des paysans qui n'en connaissent ni le but ni la portée. Qui les fait signer? des légitimistes, des orléanistes, des ennemis de la République. Quel est le but vrai de ces pétitions? le renversement de la République et le retour de la royauté par la guerre civile.

Or, qui a intérêt à la guerre civile et au retour de la royauté? Une seule classe en France, celle des nobles et des grands propriétaires de terres.

Dès le lendemain de la révolution de février, une double tendance se manifeste en France. La bourgeoisie entière, par peur et stupéfaction, et aussi par bon sens, se dit : Eh bien! après tout, essayons de la République; peut-être pourrons-nous marcher avec elle. L'aristocratie de naissance et de terre, tout ce qui tenait aux défuntes royautés, disent au contraire : Le mouvement est trop violent pour qu'il n'y ait pas de fautes commises; alimentons le désordre, poussons-le à toutes les excentricités, et la France fatiguée rejettera la République comme impossible, et nous redemandera la monarchie.

Les royalistes ont eu raison.

Le gouvernement provisoire commit fautes sur fautes; les craintes de la bourgeoisie redoublèrent; elle confondit la crise résultant de l'établissement d'un gouvernement tout nouveau avec la République même, et cria : *A bas la République!* comme l'avaient prévu et désiré les légitimistes, avec lesquels elle forma une espèce d'alliance.

Alliance fausse et perfide, alliance dangereuse pour l'une des parties!

Sur quoi repose la fortune de la bourgeoisie? Sur le commerce, sur la fabrique, sur les fonctions lucratives. Et celle de l'aristocratie? Sur la terre.

Que faut-il pour renverser la fortune de la bourgeoisie? Pas même la guerre civile, une simple agitation un peu trop prolongée. Et pour renverser celle de la noblesse? Une révolution n'y suffit pas. La grande révolution de 89 et de 93 n'a pu enlever à la noblesse qu'une portion de la terre : ce qui lui en reste lui donne encore la prépondérance dans le mouvement politique.

Or, quelle est la tactique adoptée par les royalistes pour renverser la République? Est-ce de l'attaquer ouvertement et à main armée, de la vaincre de haute lutte? Non, — ils ne veulent que dégoûter la France de la République, c'est-à-dire entretenir une agitation perpétuelle, arrêter le travail, arrêter l'industrie, arrêter le commerce, multiplier les pauvres et la misère, pour pouvoir présenter à la France fatiguée et ruinée cette panacée miraculeuse.... Henri V.

Dans cette tourmente que perdra l'Aristocratie? Quelques fermages; mais la terre lui restera.

Et la Bourgeoisie, qu'y perdra-t-elle? Non pas seulement ses revenus, mais son capital; elle y perdra son crédit, ses ressources, et la banqueroute fermera ses boutiques, ses usines, ses comptoirs. De telle sorte que lorsqu'il faudra recueillir le fruit de leur alliance, la royauté, la majeure partie de la Bourgeoisie sera ruinée, et l'Aristocratie profitera seule de la victoire, si victoire il y a, et en outre aura l'avantage d'avoir affaibli cette ancienne ennemie qui l'avait vaincue en 89.

Dans quelques localités, la Bourgeoisie hésite déjà à remplir les conditions de l'alliance. On lui présente à signer les pétitions contre l'Assemblée nationale, « Non, dit-elle, je ne signerai pas parce que les affaires commençaient à reprendre, et que depuis qu'il est question de cette dissolution les affaires sont arrêtées. »

Sur quoi les républicains se présentent et lui demandent de signer les pétitions pour la prolongation de l'Assemblée : « Non, répond-elle, je ne signerai pas non plus, parce qu'au fond ces pétitions ont pour but le maintien de la République, et je ne suis pas pour la République. »

Ainsi ballottée entre son intérêt et... dirons-nous ses principes? non, car en principe elle n'est pas royaliste... ses affections? pas davantage, car elle n'a pas plus d'affections royalistes que de principes... ses répugnances contre la République, la bourgeoisie n'agit pas et laisse faire; elle laisse l'initiative d'un côté aux légitimistes, de l'autre aux démocrates, et se laisse pousser tantôt par les uns, tantôt par les autres : c'est s'annuler complètement... Et pourtant l'initiative serait si facile pour elle, si glorieuse et si utile!

Et le paysan qui signe la pétition contre l'Assemblée nationale, quel est son intérêt? Nous ne le voyons pas; — tout ce que l'on peut dire, c'est que si la guerre civile s'allumait, se prolongeait, il arriverait peut-être un moment où les confiscations de biens étant rétablies, le paysan achèterait comme biens nationaux les terres de ceux qui aujourd'hui abusent de son ignorance pour lui extorquer des signatures dans un but anarchique.

Esprit des Journaux.

M. Lherminier trouve ce matin de bien compromettants défenseurs. L'*Assemblée nationale*, entre autres, déclare qu'il a été violemment interrompu par quelques jeunes gens *égarés par les idées subversives qui se débitent depuis Février.*

Vit-on jamais révolution se laisser traiter de la sorte par les partis qu'elle a vaincus! Nous approuvons, au surplus, cette mansuétude dont les républicains de 1848 ont toujours fait preuve au pouvoir, sans en excepter M. Ledru-Rollin, qui, dans ses terribles circulaires, a versé de l'encre et jamais du sang. Les républicains de 1848 et de 1849 sont beaucoup plus modérés que leurs adversaires, mais il y a des scandales et des provocations qui passent toute mesure : la réinstallation de M. Lherminier au collége de France était du nombre; la jeunesse a fait, elle aussi, sa petite révolution du mépris.... que voulez-vous?

On invoquera sans doute, en faveur de M Lherminier, la liberté de l'enseignement et de la pensée. Cela veut dire qu'au moment où l'autorité ferme tous les lieux où se donnait un enseignement progressif qui ne coûtait rien aux finances du pays, il faudra souffrir un enseignement réactionnaire, exclusif et subventionné par le budget.... Délicieuse plaisanterie!

Le *Pays* et autres journaux de même farine félicitent M. de Falloux d'avoir détruit l'Ecole d'administration. Nous ne nous joindrons pas à ces éloges, et nous pensions que M. de Falloux aurait coloré cette mesure rétrograde par des sophismes plus adroits que les arguments contenus dans son rapport.

Nous lisons dans l'*Opinion publique* :

Nous le disons sans crainte de nous tromper, s'il y a des socialistes, si le socialisme se prépare, c'est qu'il y a quelque chose à faire pour les classes populaires, quelque chose qu'on ne fait pas, qu'on ne peut pas faire tant qu'on n'est pas dans les conditions d'un gouvernement stable et progressif, en un mot, d'un gouvernement fort.

Il est vrai que l'*Opinion publique* joint à cet aveu des réserves peu courtoises contre les idées présentées aujourd'hui par les socialistes; mais nous ne sommes pas compris dans ces réserves, puisque l'*Opinion publique* disait dernièrement, à propos de l'association agricole expérimentée dans la commune, c'est-à-dire à propos de notre idée fondamentale : *Qui pourrait n'y pas applaudir?*

L'*Union* (monarchique) demande la liberté d'enseignement pour M. Lherminier et la fermeture de tous les clubs.

On lit dans le même journal :

Une opinion incorrigible et rancunière, qui s'appelait le *libéralisme*, il y a vingt-cinq ans, qui a pris le nom de *république*, depuis dix mois, et qui sous des masques différents, cache la haine et l'impuissance, s'amuse à nous jeter les griefs d'autrefois, comme à des barons encroûtés, à des féodaux imbéciles, à des accapareurs barbares.

Que dites-vous des légitimistes accusant le libéralisme et la République d'*impuissance?* Ces trois opinions ont donné en effet trois preuves principales de leur impuissance; la première en 92, la seconde en 1830 et la troisième en 1848. La révolution de 92 a été faite contre les barons encroûtés, la révolution de 1830 a été faite contre les féodaux imbéciles, et la révolution de 1848 contre les acapareurs barbares. Quand l'*Union* aura proclamé la légitimité de ces trois révolutions, on cessera de constater la solidarité qui existe encore entre elle et les trois partis vaincus.

Le *Droit*, journal non moins réactionnaire que la *Gazette des tribunaux*, trouve qu'il eût été vraiment républicain d'écouter M. Lherminier. Pour beaucoup de gens, la République n'est vraiment républicaine qu'à la condition de se laisser braver et fouler aux pieds par tout le monde. Ecoutez M. de Genoude, il vous dira que les vrais républicains sont ceux qui redemandent Henri V. Pour nous, ce sont ceux qui veulent le maintien de la République pas du tout monarchique, et qui sont prêts à la défendre.

La *Vérité* constate que les socialistes ne sont pas satisfaits des méthodes officielles d'enseignement, qu'ils réclament une plus grande place pour la langue nationale, les langues vivantes, les études spéciales et professionnelles. Après avoir attribué justement aux socialistes ces idées fort saines, la *Vérité* ajoute :

Ils poussent A CE BOULEVERSEMENT par toute espèce de moyens, en toute occasion, sous des prétextes imposants d'intérêt social et d'intérêts privés.

La même *Vérité*, dans son *index*, nous paraît ingrate envers l'Académie des sciences morales dont elle qualifie les petits pâtés, nous voulions dire les *petits traités* de BON et MAUVAIS; en revanche elle qualifie de BON le petit ouvrage intitulé *Pierrette ou la vertu fait le bonheur.*

On lit dans le *Peuple* :

Le crédit, dit la *Démocratie pacifique*, est un service rendu. D'accord : cela veut dire que le prêt d'un capital donne droit à l'emprunteur d'exiger un service équivalent; or, que peut être ce service? Il doit être la restitution pure et simple de la valeur du capital prêté, ou bien le travailleur qui ne possède pas est spolié par celui qui possède. Il n'y a pas à sortir de là.

Nous vous demandons pardon : il faut absolument en sortir; le prêt d'un capital donne le droit évidemment de reprendre ce capital, mais la restitution du capital ne paie pas le service que l'on a rendu en s'abstenant personnellement de jouir de ce capital et en l'exposant à des risques. C'est le capitaliste qui est spolié si l'on veut qu'il accumule les produits de son travail et les risque au service d'autrui sans aucune compensation. Nous dirons à notre tour : il n'y a pas à sortir de là et pratiquement le *Peuple* n'en sort pas, car il offrira des avantages aux capitaux pour les attirer à sa banque d'échange où il n'aura pas de banque d'échange.

Pour se dispenser de reconnaître en principe la nécessité d'indemniser l'homme qui concourt à des produits nouveaux en risquant ses épargnes, le *Peuple* continue à nous demander à quel taux la rétribution du capital est légitime. Encore une fois, on n'invalide pas un principe en se rejetant sur les difficultés d'exécution. Consentir à payer le travail et refuser de tenir compte du capital et du talent, sous prétexte qu'il est difficile de les évaluer avec justice, c'est imiter un gouvernement qui permettrait de payer le drap, mais qui défendrait aux marchands de se faire payer une obole pour le velours. Quelle serait la conclusion? Les marchands seraient dépouillés de leur velours par la force, ou bien ils le cacheraient, et le velours disparaîtrait de la circulation, ou bien encore on le vendrait secrètement et plus cher qu'avant l'édit prohibitif.

Pour éviter de se prononcer sur le principe de la compensation à donner au capitaliste qui court des risques, le *Peuple* répond bravement que, si le capital court des risques, c'est uniquement parce que le crédit n'est pas gratuit :

C'est l'intérêt du capital qui, en jetant la perturbation dans le travail, en ôtant à celui-ci la faculté de produire, à cet autre la faculté de consommer, en entretenant l'agio dans l'échange, en créant enfin les oscillations irrégulières de l'offre et de la demande, rend la production impossible, la consommation impossible, la circulation impossible et par suite le crédit aléatoire.

Ainsi donc si le crédit était gratuit, si l'on pouvait trouver ce que le *Peuple* cherche, c'est-à-dire un moyen d'obtenir le capital gratis, il n'y aurait plus de tempêtes, de naufrages, d'éboulements, d'incendies ou d'inondations, toutes les récoltes seraient également bonnes; jamais la science n'hésiterait dans sa marche, point de tâtonnement dans l'essai des machines nouvelles; en un mot, rien d'aléatoire dans l'activité humaine. Voilà pourtant où le *Peuple* en est arrivé, par suite de ce faux point d'honneur qui nous pousse à lutter contre l'évidence, plutôt que de reconnaître une erreur trop légèrement avancée.

Dans tout état social, quel qu'il soit, les hommes qui accumuleront les produits de leur travail en différant leurs jouissances, et qui consentiront à faire courir des risques à ces produits accumulés, rendront au travailleur un service méritoire. Voilà ce qu'il faut confesser sans détours et sans ambages. Si le *Peuple* s'y refuse, nous déclarons notre polémique avec lui terminée; s'il admet en principe la rétribution du capital, nous sommes tout prêts à discuter la proportion et le mode de cette rétribution.

Que signifient les lignes suivantes de la *Gazette de France*, si ce n'est que M. de Genoude considère les hommes qui sont aujourd'hui au pouvoir comme des traîtres à la République :

Les leçons abondent pour nous dans ce qui s'est passé à l'époque de la restauration de Charles II. Pendant la république anglaise, dit Burnet, plusieurs hommes du parti du roi, de ceux qu'on appelait *cavaliers*, se mêlèrent aux affaires publiques. Ils étaient tous alors de zélés républicains, *suivant les ordres que la cour leur faisait passer du dehors*. Leur occupation était de s'opposer au gouvernement, d'entraver ses mesures, de l'affaiblir ainsi dans l'intérieur, et à l'extérieur de l'avilir. Lorsque quelques personnes du parti contraire s'étonnaient de ce grand changement, et leur demandaient comment tout d'un coup, de défenseurs obstinés de la prérogative royale ils étaient devenus les patrons zélés et les avocats minutieux de la liberté la plus abstraite, ils répondaient qu'élevés à la cour, et lui ayant des obligations, ils s'étaient trouvés jadis engagés par la reconnaissance ou l'habitude; mais que la cour et la royauté n'existant plus, ils étaient revenus aux principes communs, à tous les hommes, et à l'amour de la liberté. Par ce moyen, comme quelques républicains de bonne foi y furent trompés et se laissèrent aller à les soutenir, ils donnèrent beaucoup de force à la faction.

Ces mêmes hommes, lors de la restauration du roi, jetèrent le masque et retournèrent à leurs anciens principes de haute prérogative et de puissance absolue. Ils dirent qu'ils étaient pour la liberté, lorsque c'était un moyen d'embarrasser ceux qui n'avaient pas le droit de gouverner, mais que, le gouvernement étant revenu légitime, ils étaient autant que jamais de fermes soutiens de l'autorité royale et des ennemis déclarés de la liberté.

On a distribué hier à l'Assemblée le rapport de la commission chargée d'examiner la question relative à l'établissement d'une salle définitive pour les séances de l'Assemblée nationale.

La commission propose d'approprier à cet usage l'ancienne chambre des députés, qu'on a reconnu pouvoir, à l'aide de quelques travaux assez peu considérables, contenir facilement les 900 représentants des Assemblées constituantes.

Pour cela on abattrait le mur droit placé derrière la tribune; il serait remplacé par un mur courbe dans l'enfoncement duquel la tribune serait placée, de sorte que le couloir pourrait être conservé en partie et isoler l'Assemblée. Les banquettes seraient disposées suivant des arcs de cercles dont le centre serait un peu en avant de la place occupée par

l'orateur, de sorte que tous les représentants pourraient voir l'orateur sans tourner la tête.

La sonorité de l'ancienne chambre serait combattue par la suppression des marbres qui recouvrent les murs. On laisserait subsister les colonnes; mais les murs seraient sur tous les autres points revêtus de tentures d'étoffes.

Ces modifications coûteraient 765 100 fr.

— La proposition de M. Billault est ainsi conçue :

« Art. 1er. Il sera fait d'urgence, à l'Assemblée nationale, un rapport sur le projet de budget des recettes pour 1849.

» Ce budget sera réglé par un décret spécial.

» Art. 2. Dans le mois de la promulgation de ce décret, le gouvernement présentera à l'Assemblée un projet de budget des dépenses mises en rapport avec le chiffre des recettes. »

Christianisme et Socialisme.

M. l'abbé Héraudeau, aumônier du collége de La Rochelle, vient d'être frappé dans sa position par M. de Falloux, non pour cause d'impiété, mais pour cause de religion intelligente. M. l'abbé Héraudeau avait compris que le socialisme est venu non pour détruire la loi chrétienne, mais pour l'accomplir; il a courageusement associé, à ses risques et périls, le titre de socialiste à celui d'apôtre de l'Evangile. Espérons que cet exemple viendra soutenir et fortifier les nombreux ecclésiastiques unis de cœur et d'intention avec l'abbé Héraudeau, mais contraints par une discipline oppressive d'étouffer la manifestation de leur pensée.

Le degré de liberté de conscience dont jouissent sous M. de Falloux les hommes attachés à l'Université, à quelque titre que ce soit, est un curieux spécimen de la LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT qui nous est promise par les amis de l'*Univers*.

Paris, 23 janvier 1849.

Monsieur le rédacteur,

Le 2 novembre 1843, je recevais de M. le recteur de l'académie de Poitiers la lettre suivante :

« *A Monsieur l'aumônier du collége royal de La Rochelle.*

» M. le proviseur, qui a tant de motifs de se féliciter de vous voir au nombre de ses collaborateurs, reçoit aujourd'hui un nouvel arrêté qui vous concerne. J'ai réclamé en votre faveur *un titre définitif*, quoique les premières nominations soient toujours provisoires. M. le ministre s'est empressé de faire droit à ma demande.

» Vous êtes du nombre de ces hommes dont le caractère comme le talent est vite apprécié, et qu'on est heureux d'attacher immédiatement par des liens aussi chers qu'indissolubles à un grand établissement d'instruction publique.

» Recevez, etc.

» *Le recteur de l'Académie de Poitiers,*
» DELALLEAU. »

Muni de ce titre définitif, je me figurais que, sans motifs graves et jugés tels par le conseil de l'Université, je ne pouvais être inquiété dans ma position. J'avais compté sans le ministre actuel, M. de Falloux.

En février dernier, j'eus le malheur de saluer avec plus de sincérité que *quelques autres* le gouvernement nouveau. Mes sympathies bien connues, quelques services rendus à la classe ouvrière de La Rochelle me valurent l'honneur d'être élu président d'un comité démocratique. Contribuer pour ma part à l'éducation politique du peuple me parut une bonne action. J'acceptai sans crainte de me compromettre.

Mais juin arrive, le vent tourne, et soudain république modérée, journalisme honnête, s'unissent à l'envi pour me lancer l'anathème. Anathème bien mérité! Le comité n'avait-il point osé combattre la candidature du maréchal Bugeaud! Un journal du crû m'accusa de socialisme! Socialisme! c'en est assez; le sanhédrin rochelais s'assemble et adresse une dénonciation à M. le recteur, qui en réfère à M. le ministre.

M. Freslon partait, M. de Falloux arrivait : un aumônier socialiste! fi! l'*excellence orthodoxe*, c'est pour le moins un hérétique, donc révocation. Je protestai par une lettre contre une telle mesure : silence. — J'arrive à Paris, j'implore audience : silence. — Je fais appel au conseil de l'Université par l'entremise de M. le ministre : toujours silence. — Mais enfin, dit un jour à M. le ministre un honorable représentant, connaissez-vous bien l'affaire de l'aumônier du lycée de La Rochelle? — Ma foi, non, répond celui-ci, j'ai signé sa révocation sur l'avis donné par mon prédécesseur. — Or, au même instant, au même représentant, ledit prédécesseur, M. Freslon, venait d'affirmer qu'il ne connaissait pas la première lettre du dossier de cette affaire. — Surprise et observation du représentant. — Ah! vous comprenez, ajoute le *saint homme*, qu'étant connu pour professer des opinions extrêmes en catholicisme, je ne puis débuter dans mon ministère par donner satisfaction à un ecclésiastique. — Ce propos, vous l'avez tenu, monsieur le ministre; osez le nier, je suis prêt à vous le prouver. Je tiens à le signaler ici pour donner aux vrais catholiques la mesure de votre conscience.

Et maintenant, Monsieur le rédacteur, quelques réflexions :

Sous la République de M. de Falloux, il est donc une religion politique de l'Etat hors de laquelle point de salut.

Sous un ministère de conciliation, s'il en fut jamais, il est donc permis de faire de l'intolérance comme on n'en faisait pas sous M. de Frayssinous et M. Guizot?

Sous l'omnipotence et l'infaillibilité du ministère Falloux, il n'y a donc plus ni loi, ni décret qui tiennent, le conseil de l'université n'existe plus; les titres définitifs naguère considérés comme *liens indissolubles*, sont devenus provisoires; l'Université, c'est M. de Falloux!

Avis aux professeurs et fonctionnaires du docte corps : permis à vous d'être philippistes, henriquinquistes, permis à un recteur d'Académie de s'illustrer par ses protestations d'inviolable fidélité au digne hôte de Claremond; permis à un ministre d'être universellement connu pour légitimiste, permis à tout fonctionnaire de n'être rien ni en politique, ni en religion! mais il vous est défendu d'être socialistes, entendez-vous! c'est-à-dire de croire au progrès de la société, d'appeler de vos vœux une ère meilleure pour l'humanité.

Avis aussi à mes collègues les aumôniers de lycée : Vous avez peut-être cru jusqu'à ce jour que l'Université devait vous tenir compte des sacrifices imposés, des services rendus, de la position délicate et difficile à tant de titres que vous aviez acceptée, vous vous êtes trompés. Lorsque l'on a besoin de vous, de votre nom, de votre robe, on vous flatte, on vous attire, on vous promet protection, avenir, retraite; vienne le jour où vous gênez tant soit peu, on vous montre impudemment la porte.

Enfin, leçon aux jeunes élèves de nos lycées. Gardez-vous bien de tout ce qu'on appelle progrès social. Vous habitez le meilleur des mondes possibles, y compris votre lycée. Fils des élus de ce monde, nous ne pouvons vous laisser sous les yeux le scandale d'un homme qui hante l'atelier, qui fraternise avec la basse classe, qui pourrait vous parler *d'association*, de *solidarité*, et qui oserait vous dire : plus de castes, plus de priviléges! Aussi, voyez comme nous le traitons; nous le condamnons même sans l'entendre.

Monsieur le rédacteur, je devais à la justice, à mes amis, à mon honneur, de protester contre l'acte d'arbitraire qui me frappe, mais qui ne m'étonne pas. Le socialisme, qui fait tout mon crime, n'est autre que l'application pratique des trois grands principes de liberté, d'égalité et de fraternité que la République proclame. Or, il est certaines gens, je le sais, à qui ces mots-là font honte et peur.

Agréez, Monsieur, etc., L'abbé HÉRAUDEAU.

Le *Constitutionnel* prétend que M. Thiers n'a pas prononcé, au sein de la commission d'enseignement, la phrase suivante, rapportée par le *National*, et confirmée par nous, après informations :

« Il n'y a que deux moyens de ramener le calme dans le pays et de détruire les idées dangereuses : c'est la *guerre au dehors ou la suppression des écoles primaires.* »

Nous maintenons que cette phrase rend bien le sens précis, sinon les termes mêmes, des paroles prononcées par M. Thiers. Nous tenons cette certitude de plusieurs membres de la commission. Du reste, pourquoi M. Thiers rougirait-il de ce désespérant et naïf aveu d'impuissance? Il n'est pas le premier grand penseur qui ait donné sa démission dans ces termes. Il y a entre l'ultimatum de M. Thiers et les paroles suivantes du célèbre de Maistre, un rapport édifiant :

Si l'éducation n'est pas rendue aux prêtres... les maux qui nous attendent sont incalculables : nous serons abrutis par la science, et c'est le dernier degré de l'abrutissement.

(*Essai sur les princ. des Const.*, 1810.)

Je sens que ma santé et mon esprit s'affaiblissent tous les jours. *Hic jacet*... Voilà ce qui va bientôt me rester de tous les biens de ce monde. *Je finis avec l'Europe*; c'est s'en aller en bonne compagnie.

(1820. *Dans une lettre à un ami.*)

Mouvement français en Savoie.

Nous ne sommes pas de ceux qui rêvent des conquêtes et des aggrandissements de territoire; nous avons toujours professé qu'une nation est plus forte avec des limites restreintes et des voisins bienveillants qu'avec de larges frontières et des populations qui se regardent comme étrangères et ennemies. En matière d'aggrégation d'Etats, les convenances territoriales, les affinités de langage, de mœurs, de sentiments doivent être consultées, mais le seul juge absolu de ces convenances ce sont les populations elles-mêmes. Nous n'avons jamais réclamé les frontières du Rhin parce que les populations rhénanes sont et veulent rester allemandes, parce l'annexion de la Belgique à la France est antipathique à la majorité des Belges. Mais il est évident que, dû jour où les Belges, où les populations rhénanes viendraient à changer d'avis et à voir dans la France une patrie, la question changerait de face. Les frontières du Rhin ne seraient plus alors une conquête oppressive.

Le mouvement qui ne s'opère pas vers le Nord, s'opère au midi, vers l'Italie. Il est deux contrées situées en deçà des Alpes qui se souviennent d'avoir été des départements français, et qui, depuis leur annexion au Piémont, n'ont jamais cessé de tourner vers nous des regards de fraternel regret : le comté de Nice et la Savoie. Le grand réveil des nationalités en 1848 n'a pas sonné en vain pour les populations du Mont-Blanc et des Alpes maritimes; françaises par la langue, séparées de l'Italie par les montagnes, elles réclament leur séparation officielle du Piémont.

Les journaux des deux pays sont unanimes sur ce point depuis longtemps; mais le mouvement a pris depuis quelque temps en Savoie surtout un développement excessivement rapide. Les députés savoisiens ont porté cette question à la dernière chambre : dans les banquets les toasts les plus applaudis sont ceux où l'on réclame la séparation, et ce qui est plus caractéristique encore, les candidats à la députation, présentent comme un titre auprès des électeurs l'engagement qu'ils prennent de réclamer l'annexion de la Savoie à la France.

En présence de ce mouvement, le journalisme italien, si justement chatouilleux sur la question de nationalité, le journalisme italien lui-même se prononce pour l'annexion de la Savoie à la France. La *Costituente italiana* de Florence publiait hier, dans ce sens, un article qui fait honneur à la sagesse et au vrai patriotisme de cette feuille. Nous le traduisons :

Le ministère piémontais commence à s'occuper sérieusement de la Savoie. Des plaintes imparfaitement réprimées, un certain mécontentement nourri depuis longues années et que des circonstances récentes tendent à réveiller, fermente depuis quelque temps dans les journaux de ce pays, et menace de se traduire en rupture ouverte. Au moment de recommencer la guerre, au moment de tenter un suprême effort en Italie, la Savoie renierait ses gloires antérieures et récentes, elle renierait les sympathies qui l'unissent aux populations italiennes, et se montrerait rétive à de nouveaux sacrifices... Ce n'est ni parcimonie ni égoïsme de sa part; le sang répandu par elle dans les champs de la Lombardie la défend contre toute accusation de ce genre. Non, elle a senti un souffle de nationalité voltiger autour d'elle; elle a senti frémir en son cœur le pressentiment d'une destinée nouvelle, et aujourd'hui ses vœux la détachent de la famille italienne. La Savoie, en un mot, se sent étrangère.

Quoi que l'on pense de l'intervention des rétrogrades pour fomenter ce sentiment et créer ainsi des embarras au ministère démocratique, il n'en est pas moins certain que la Savoie commence à épouser les ardentes palpitations de la patrie, et qu'elle réclame son rang dans le conseil des nations. Lorsque les bandes d'ouvriers revenues de France dans leur pays natal, apparurent chantant l'hymne patriotique, la Savoie repoussa les frères transfuges au nom de l'ordre et de l'intégrité de la monarchie; mais elle ne le fit pas sans une vive douleur, et cette douleur s'est changée en espérance.

La parole qui donne le signal de l'insurrection d'Italie ne résonna pas envain dans les montagnes. Descendus des Alpes pour combattre dans une guerre d'indépendance, les fils de la Savoie ne pouvaient méconnaître le prix et la nécessité de cet affranchissement, et aujourd'hui leur voix rappelle au roi qui les guida sur le champ de bataille le principe proclamé par lui au nom de la nationalité italienne ressuscitée.

Rien ne sert de le dissimuler. Au milieu de ce fracas de la presse savoisienne qui réclame des constituantes, des Etats généraux, qui fait des pétitions aux chambres, un fait ressort pardessus tout, c'est que la Savoie est française. La France nous regarde, dit le plus démocratique de ses journaux, et ce n'est pas sans un regret intime que la Savoie pense aux liens affectueux qui l'unissent à cette nation. La Savoie, dans les chambres piémontaises, s'est montrée sinon hostile, au moins s'est-elle posée en province qui a des droits spéciaux à invoquer, et une vie propre à protéger. Les plus illustres parmi les députés grossissent la phalange des opposants de la gauche, ils combattirent le ministère déchu, et tout en défendant la cause de la démocratie et de la nationalité italienne, ils élevèrent la voix pour défendre les intérêts spéciaux de la Savoie, et semblèrent en faire une cause séparée de la cause nationale.

Et, quand au moment où l'on allait dissoudre les chambres, un de ces députés interpella le ministère sur le sort réservé à la Savoie dans le cas possible de la formation d'un royaume subalpin, ses paroles, malgré les protestations du député, contenaient en germe la future séparation.

La Savoie est française. Séparée de l'Italie par une barrière de monts, étrangère par la langue, par la sympathie, par les intérêts, elle se trouve sur les confins des deux nationalités, séparée de toutes deux. Son commerce languit sous le joug d'une double douane, garantie nécessaire à l'Italie, sa jeunesse civique, en quête d'une éducation que Turin l'italienne ne saurait lui donner et qui ne trouve dans les universités françaises qu'une science sans la sanction de l'autorité. Pays pauvre, privé d'industrie et de produits, la Savoie sent peser sur son dos une accumulation d'impôts qui disparaîtraient dans le cas d'une union avec la France. Quand les chambres piémontaises décrétèrent l'emprunt forcé, la Savoie se souvint qu'aucun de ses fils n'était appelé aux hauts emplois de l'Etat, qu'aucun de ces soins bienveillants qui font la prospérité d'un pays ne franchissait le mont Cenis; elle sentit plus lourd que jamais le lien qui l'attachait à l'Italie et elle murmura. Ses plaintes augmentèrent lors du subside mensuel à assigner à Venise; elles s'accrurent à la prévision de nouveaux impôts et de nouvelles charges; et maintenant qu'il s'agit de renouveler les chambres pour inculquer une nouvelle politique dans le Piémont, la Savoie demande à apporter une voix libre et indépendante dans la politique italienne; elle demande à discuter elle seule ses propres destinées.

Quelle sera la solution de la question? La conduite du ministère ne saurait être douteuse. Il lui faut satisfaire aux demandes des Savoisiens, réparer les fautes trop prolongées du Piémont envers cette province. Ce ne doit pas être en vain que la Savoie élève la voix vers un ministère qui sort du peuple et qui écrit le mot démocratie sur sa bannière. Le principe des nationalités, sacré pour l'Italie et au nom duquel le Piémont a combattu, ne saurait cesser d'être sacré pour la Savoie qui, du haut de ses rochers, envoie un cri de détresse. Emportée dans le tourbillon de l'agitation italienne, elle voit qu'elle va devenir un membre parasite dans la future restauration de l'Italie, et calcule avec une angoisseuse inquiétude les sacrifices qu'on lui demande et la récompense qu'elle en peut attendre. C'est au ministère à la rassurer. Nul doute que la Savoie ne doive être un jour réunie à la France. L'Italie ne peut s'y refuser; elle doit être la première à donner à l'Europe l'exemple de ce respect des nationalités qui, proclamé par les autres nations, n'a été jusqu'ici qu'une honteuse hypocrisie.

Au reste le ministère piémontais semble avoir compris le devoir qui lui est imposé. L'élection d'une commission destinée à étudier les besoins de la Savoie et à chercher les moyens d'y remédier, montre qu'il a compris la situation, et le nom des membres de cette commission, tous connus par leurs tendances françaises, est une preuve de plus.

Quelles que soient les conclusions de ces commissaires, nous faisons les vœux les plus sincères pour la cause de la forte et magnanime Savoie; nous l'invoquons encore une fois comme aide et compagne dans la grande guerre italienne. Qu'elle ne nous refuse ni le bras ni l'obole fraternelle, elle se conciliera l'amour et la gratitude de l'Italie. Les rois peuvent oublier, mais les peuples se souviennent.

Le gouvernement romain et les intrigues.

L'opposition a donné au gouvernement romain cette énergie dont on l'accusait de manquer d'abord. Une grande activité règne pour la préparation des élections à la Constituante. Il est possible que quelques bourgs ne participent pas aux opérations électorales, mais le nombre des votants sera grand dans les villes. Le successeur de Pie IX à l'évêché d'Imola, le cardinal Baluffi, a accompagné la publication de l'encyclique de Pie IX d'une lettre approbative, mais c'est là un fait complétement isolé.

— Le ministre de l'intérieur vient d'adresser une proclamation au peuple romain dans laquelle il établit que le suffrage universel, loin de léser aucun droit, les consacre au contraire tous. La nation consultée répond tout entière, et la majorité établit de fait et de droit la loi. Quand un peuple jouit du suffrage universel, il n'a plus besoin de recourir à la voix terrible de l'insurrection pour se faire écouter. Ceux qui s'insurgent contre ce principe sont des factieux. Ils se mettent au dessus du droit commun, au dessus de la volonté de tous, mais la société les surveille.

L'ordre, la sécurité, l'indépendance, la liberté trouveront dans la puissance irrésistible de l'accord de tous les hommes dévoués qui veulent employer des remèdes efficaces sans le choc des passions la force nécessaire pour repousser toute tentative cachée ou patente de réaction et de désordre. Nous ne savons quelles épreuves la Providence réserve encore à la société moderne qui s'élève sur les ruines de la société ancienne. Une époque de régénération s'annonce au milieu de la foudre et des éclairs, comme la loi de Dieu sur le mont Sinaï. Mais le soleil, un instant voilé, reparaît bientôt plus brillant pour éclairer la marche nouvelle de l'humanité dans la voie du progrès.

— La commission provisoire de gouvernement vient de rendre le décret suivant :

« Considérant que la convocation d'une assemblée nationale a été demandée par le vœu universel et qu'elle est commandée par la nécessité de consulter le peuple pour établir un ordre politique et pourvoir aux besoins urgents du trésor;

» Considérant que les tentatives faites pour empêcher la convocation de cette assemblée est une atteinte patente aux droits du peuple, seul juge compétent, pour décider les grandes questions de l'Etat dans les circonstances extraordinaires où se trouve notre pays.

» Considérant que, sans la convocation de l'Assemblée nationale romaine, il y aurait impossibilité de réunir la constituante italienne, qui est appelée à assurer l'indépendance et la liberté de la patrie commune;

» Considérant qu'un parti réactionnaire emploie tous les moyens, même les plus vils, pour allumer la guerre civile et renverser l'ordre et la tranquillité qui ont rendu admirable notre peuple et assuré la vie et les biens des citoyens;

» La commission provisoire du gouvernement romain a décrété ce qui suit :

» Tout individu, particulier ou fonctionnaire public qui tenterait directement ou indirectement d'empêcher la convocation des colléges électoraux appelés à nommer les représentants de l'Assemblée nationale ou chercherait à allumer la guerre civile en conseillant au peuple ou à l'armée de désobéir aux autorités constituées, est déclaré perturbateur de l'ordre public, ennemi de la patrie et sera puni suivant toute la rigueur des lois.

» A cet effet, il est établi à Rome une commission de salut public présidée par le préfet de police et destinée à exécuter rapidement et énergiquement la loi.

» Chaque président établira, dans sa province, une commission analogue. Les ministres de l'intérieur et de la justice sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret. »

— Les Autrichiens se concentrent sur la rive gauche du Pô, leur quartier général est à Ariano. On parle de la concentration à Capoue d'un corps de 8,000 hommes, Suisses, Napolitains et Espagnols.

Autriche.

SUCCÈS DES HONGROIS.

Les Hongrois, qui jusqu'à présent, si l'on en croit les bulletins impériaux, avaient presque constamment battu en retraite, tentent maintenant un suprême effort. A en juger par les nouvelles qui nous parviennent du théâtre de la lutte, ils commencent enfin à opposer aux troupes autrichiennes une résistance sérieuse; on prétend même qu'ils ont obtenu plusieurs succès. Ainsi, l'on saurait maintenant d'une manière certaine que le général impérial Schlick a subi une complète défaite. La plus grande partie de son armée aurait été désarmée et faite prisonnière par des Kaschaus; Schlick même doit être prisonnier.

D'après d'autres nouvelles, les troupes du général Bem, dans la Bukowine, augmentent journellement. 50 000 paysans, chiffre probablement exagéré, se seraient joints à son armée.

La *Réforme allemande*, qui annonce aussi que les Autrichiens ont subi plusieurs défaites, ne fixe qu'à 14 000 le nombre des hommes venus de la Bukowine, pour rejoindre le corps d'armée commandé par Bem.

Les Szeklers ont fait une invasion dans la Bukowine, où ils mettent tout à feu et à sang.

C'est le 11 que Kossuth est arrivé à Debreczin, où il a convoqué la Diète pour le lendemain.

La Diète autrichienne a repris ses séances après une interruption de quelques jours. L'objet de la discussion pendant les séances du 16 et du 17 a encore été le paragraphe 3 des droits fondamentaux, relatif à l'abolition de la noblesse. M. Dylewsky a prouvé que la noblesse autrichienne a perdu sa position par sa propre faute, qu'elle n'était que le soutien de l'absolutisme, et qu'elle a besoin pour se relever de se retremper dans la vie commune. M. Claudi, quoique appartenant à la droite, a condamné la noblesse parce qu'elle n'a jamais pensé qu'à elle, à ses priviléges, à sa puissance. L'avenir de l'Autriche appartient au peuple. L'orateur ne redoute pas la réaction. Il le existe; la suppression de la liberté de la presse, l'état de siége, la défense des réunions publiques

en sont autant de preuves. Mais ne craignez pas, dit-il, le peuple vaincra, parce qu'il combat pour le droit, pour la liberté. Rompez avec le passé, rompez décidément ou bien *craignez une nouvelle lutte qui sera terrible*, je vous le dis.

Au moment où M. Lohner montait à la tribune pour parler en faveur de l'abolition, les huissiers entrèrent dans la salle avec les flambeaux, ce qui donna lieu à l'un des membres de dire que rien ne manquerait à l'enterrement de la noblesse. En effet, la noblesse a été enterrée par l'adoption du paragraphe 3.

Après ce nouvel échec, on ne peut guère douter que le prince de Schwartzenberg ne cherche à se débarrasser au plus tôt d'abord de la diète qui lui fait obstacle, ensuite de ceux de ses collègues qui refuseront de le suivre dans son retour à la politique rétrograde, ou nous nous trompons fort, ou le gouvernement autrichien, qui a rompu avec l'Allemagne, et qui est en guerre avec la moitié des peuples autrichiens, ne tardera pas à faire perdre à la réaction européenne ses dernières espérances. L'intervention de l'Autriche à Rome est plus que jamais impossible.

Après la guerre, l'inondation du Danube et le choléra déciment la malheureuse population de Vienne. La Léopolstadt entière est sous l'eau. Les deux grands ponts du Tabor sont rompus ; une partie de la ville intérieure est inondée. Il est à craindre que cette inondation extraordinaire n'augmente l'intensité du choléra.

Le choléra sévit aussi à Breslau d'une manière très vive ; pendant des heures entières, on entend les cloches d'agonie ; beaucoup de familles sont frappées par ce fléau, qui n'amoindrit cependant pas l'agitation électorale.

De nouvelles révoltes de paysans ont eu lieu à Csorna et à Kapuyar, bourgs de Hongrie, dans la direction de Raab. Celle de Csorna avait éclaté la première. On avait fait partir des troupes de Kapuyar pour comprimer le mouvement ; mais à peine étaient-elles parties qu'une levée de boucliers eut lieu dans cette dernière localité et aux environs. Entre Csorna et Kapuyar, un prêtre a rencontré 1 500 paysans armés de faulx et de fourches (ils n'ont plus d'autres armes) qui marchaient sur Raab. La pacification de la Hongrie n'est pas chose si facile que l'on paraît le penser.

Par suite du froid excessif qui règne en ce moment, on a vu arriver à Lemberg plusieurs charriots de soldats gelés, du bataillon du régiment d'infanterie Deutschmeister, qui était parti pour la Bukowine. Plusieurs hommes sont morts.

Les séances de la Diète posnanienne de Kurneik deviennent de plus en plus orageuses, à mesure que la vieille nature polonaise se réveille. L'autorité de l'archevêque est à peu près impuissante pour contenir l'effervescence des esprits. Tout Polonais de distinction siège dans la Diète : les comtes Raczinski, Dryacynski, Plater, le docteur Liebeck, Moravzenski, etc., etc. La commission n'a voulu exprimer comme but de la ligue que la nationalité en général.

Le comte Cieszkowski a défendu l'expression cause nationale qui, suivant lui, comprend aussi la future indépendance de la Pologne. Son discours a excité des transports d'enthousiasme.

M. de Poovorowski a aussi fait remarquer que l'on pouvait compter sur un congrès slave général, et que l'on y enverrait des députés. Il a ajouté que, s'il ne s'agissait que de la nationalité, on pourrait se contenter de la résolution Marek, de Francfort, et que l'on n'aurait aucune objection à faire sur la délimitation ; il a terminé en disant qu'il faudrait abandonner la Prusse occidentale.

La dernière rédaction a été adoptée au milieu d'une grande agitation. Le président a suspendu ensuite la séance pour une demi-heure, et un courrier est parti emportant la résolution.

Assemblée nationale.

PRÉSIDENCE DE M. MARRAST. — *Séance du 24 janvier.*

La séance est ouverte à deux heures et demie.

M. DE LAROCHEJAQUELEIN demande la parole sur le procès-verbal. Hier, dit-il, au moment où M. le président lisait l'ordre du jour, je suis monté à la tribune pour préciser le sens de la proposition présentée par 30 membres de cette Assemblée. J'ai fait remarquer que cette proposition demandait la nomination d'une commission chargée d'*établir* le budget. M. le président a substitué à ce mot celui d'examiner. Des réclamations s'élevèrent d'abord de la part de ceux qui avaient présenté la proposition. Il paraît qu'ils ont changé d'avis depuis. (Réclamations diverses.)

MM. GLAIS-BIZOIN et GENT disent qu'il n'est pas possible à la commission d'établir le budget; elle aura à examiner celui qui lui aura été présenté.

M. DESLONGRAIS. On a cru que le ministère ne voulait pas soumettre le budget à l'Assemblée; nos collègues ont demandé que l'Assemblée en fît un elle-même. C'est là ce qu'ils ont voulu, et non autre chose. (Oui. — Non.) L'Assemblée n'a pas statué sur cette proposition, et je crois qu'elle doit être consultée. (Bruit.)

M. GLAIS-BIZOIN revient sur les précédentes observations.

Le procès-verbal est adopté.

M. Bugeaud dépose une pétition de 7,000 habitants de Jonzac et communes environnantes, demandant qu'une assemblée législative soit convoquée le plus tôt possible. (Rumeurs et agitation.)

M. Charançon dépose une pétition dans le même sens.

M. GLAIS-BIZOIN dépose une pétition des notables habitants de Saint-Brieuc. (On rit.) Les signataires sont les officiers de la garde nationale, les notables commerçants, etc. Ils demandent que l'Assemblée ne se sépare qu'après le vote des lois organiques.

M. GRANDIN se présente avec un livre de commerce. Ce sont, dit-il, les pétitions de 18 000 électeurs de la Seine Inférieure, pour demander la retraite de l'Assemblée.

UNE VOIX A GAUCHE. Je demande l'application de l'article 66.

Un autre représentant monte à la tribune avec de nouvelles pétitions et donne lecture au milieu du bruit d'un petit papier qu'il tient à la main.

M. LE PRÉSIDENT. L'article 66 porte que les pétitions pourront être déposées sur le bureau de l'Assemblée, mais sans explications.

MM. DE MALEVILLE et BAZE se récrient et interpellent vivement le président.

M. CLÉMENT THOMAS. Je demande, au nom de la dignité de l'Assemblée, que l'on ne continue pas cette petite guerre. (Approbations et murmures.) Si c'est une guerre d'agitation que l'on veut provoquer, nous l'acceptons. (Oui ! oui ! à gauche. Murmures à droite.) Nous aussi nous ferons appel à ceux qui veulent défendre la République et l'Assemblée. (Même mouvement.) C'est une intimidation que l'on veut exercer sur nous ; je demande, en attendant, qu'on applique l'art. 66 du règlement.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de l'art. 66 du règlement.

Les pétitions, dit-il, doivent être déposées non pas sur la tribune, mais sur le bureau, le texte est formel.

M. BÉRARD combat cette interprétation du règlement.

M. DE MORNAY. Les termes du règlement peuvent être formels, mais les usages de l'Assemblée sont en complète opposition avec le règlement.

L'orateur termine en déposant une pétition pour demander la dissolution de l'Assemblée. Le bruit des réclamations couvre sa voix.

M. F. DEGEORGES dépose une pétition d'un grand nombre d'habitants du Pas-de-Calais qui félicitent l'Assemblée nationale, et la prient instamment de poursuivre ses travaux.

M. DUPLAN présente une pétition dans le même sens signée par les habitants de Saint-Florent (Cher).

M. LEMPEREUR (de la Manche) écrit pour donner sa démission, motivée sur l'état de sa santé.

L'ordre du jour appelle la discussion de projets de loi d'intérêt local. Ces projets sont votés sans opposition.

M. AVOND présente au nom du 2e bureau un rapport sur les élections de la Vienne, où MM. Bros et Hennecart ont été élus en remplacement de MM. Drault et Demarçay, démissionnaires ; le premier a obtenu 29 723 voix, le second 16 757.

Le bureau propose l'admission des représentants et demande le renvoi aux ministres de l'intérieur et de la justice d'une protestation annexée au procès-verbal.

Ces conclusions sont adoptées.

L'Assemblée revient à la discussion du projet de loi sur le conseil d'état.

M. BRUNET se plaint que le projet n'exige pas de conditions des candidats pour le conseil d'Etat. Le conseil d'Etat a des fonctions importantes à remplir ; il est destiné surtout à être le conseil du pouvoir exécutif, et cependant le pouvoir exécutif n'a aucune action sur le conseil d'Etat, il me semble qu'il y a là une anomalie.

M. BAUCHARD soutient le projet de la commission.

M. BESNARD combat le projet par les considérations qu'il a déjà présentées dans une précédente séance.

L'Assemblée reprend ensuite la discussion sur le conseil d'Etat. (Art. 41.)

M. BRUNET voudrait que des conditions de candidature fussent établies pour le conseil d'Etat ; le pouvoir exécutif devrait aussi avoir une action quelconque sur le choix des conseillers d'état.

L'orateur demande que les élections ne se fassent que sur des listes présentées par le pouvoir exécutif.

M. BAUCHART croit que l'esprit de la constitution s'oppose à l'adoption de cette proposition.

Après une discussion confuse, on demande le renvoi de l'art. 41 à la commission.

Ce renvoi n'est pas adopté.

M. BOUSIGUE propose de supprimer les articles 41, 42 et 43 du projet. On substituerait à ces articles l'article 41 suivant :

« Les conseillers d'état seront élus par l'Assemblée nationale, conformément aux prescriptions de l'article 72 de la constitution. »

Cet amendement n'est pas adopté.

L'article 41 que nous avons donné hier est adopté.

Art. 42. « L'élection ne peut avoir lieu que trois jours au moins après la distribution et la publication de la liste.

» Le choix de l'Assemblée ne peut porter sur des candidats qui ne sont point proposés par la commission. » — Adopté.

« Art. 43. « Lors de la première formation du conseil d'Etat et des renouvellements qui auront lieu ultérieurement en exécution de l'art. 72 de la constitution, la moitié au plus des conseillers d'Etat pourront être élus parmi les membres de l'Assemblée nationale qui fera l'élection. »

M. CHARAMAULE combat cet article comme étant en contradiction formelle avec l'art. 72 de la constitution, qui veut que les membres de l'Assemblée qui acceptent les fonctions de conseillers d'Etat soient immédiatement remplacés comme représentants.

M. BAUCHARD, au nom de la commission, défend l'art. 43 du projet.

M. MATHIEU BODET propose et développe un amendement ayant pour résultat de ne faire choisir que le quart des conseillers d'Etat parmi les représentants.

M. MÉAULE combat cet amendement, qui est mis aux voix et rejeté.

L'art. 43 est adopté.

Art. 44. « En cas de vacance, par décès ou démission d'un conseiller d'Etat, l'Assemblée nationale procède, dans le mois, à l'élection d'un nouveau membre. »

M. MORTIMER-TERNAUX fait remarquer que d'après l'article 41, il faut une liste de présentation. Il demande que dans le cas de l'article 44, la liste de présentation contienne trois noms ; s'il n'y a pas de liste, il faut modifier l'article 45.

M. BAUCHARD dit que la liste ne doit être présentée que pour la première nomination seulement.

L'art. 44 est adopté.

M. MORTIMER-TERNAUX présente un paragraphe additionnel ainsi conçu :

« Dans ce cas, la liste énoncée en l'art. 41 devra contenir trois noms. »

M. VICTOR LEFRANC combat ce paragraphe, qui est mis aux voix et rejeté.

M. FAWTIER, nommé dans le département du Haut-Rhin, en remplacement de M. Chauffour, démissionnaire, est proclamé représentant.

M. BRIVES demande la parole pour adresser une question au ministère. J'ai vu dans le *Moniteur*, dit-il, que le frère de l'un de nos collègues a été nommé procureur de la République dans le département de la Dordogne. Cette nomination est contresignée par M. Odilon Barrot.

De plus, ce même individu, frère de l'un de nos collègues, a été nommé conseiller de préfecture dans la Dordogne, et cette nomination est contresignée par M. Léon Faucher.

VOIX DIVERSES. Ce n'est pas la même personne.

M. BRIVES. Je demande s'il est permis qu'un même individu occupe ainsi plusieurs fonctions, et je fais cette question, parce que, si je suis bien informé, cette même personne devrait aussi être nommée consul à Calcutta... (Mouvements divers. — Silence au banc des ministres.)

La discussion du projet de loi relatif au conseil d'Etat est reprise.

TITRE III. — *Des fonctionnaires attachés au conseil d'Etat.*

« Art. 45. Il y a auprès du conseil d'Etat :
» Un commissaire général de la République,
» Vingt-quatre maîtres des requêtes ;
» Vingt-quatre auditeurs ;
» Un secrétaire général ;
» Un secrétaire du contentieux. »

M. GASLONDE combat la création du commissaire général de la République, dont les fonctions lui paraissent tout à fait en dehors de la constitution.

Les fonctions de ce commissaire général seraient complètement inutiles, ou si elles avaient quelque utilité, par cela même il effacerait entièrement le vice-président de la République, qui se trouverait réduit au simple rôle de président, sans aucune espèce d'influence.

M. GAUTHIER DE RUMILLY, au nom de la commission, défend le projet de loi ; la commission a cru devoir créer dans le sein du conseil d'Etat une surveillance dans l'intérêt de l'Etat et dans l'intérêt de la loi. Les attributions du conseil d'Etat sont aujourd'hui beaucoup plus étendues, et cette surveillance est nécessaire.

M. SAUVAIRE BARTHÉLEMY propose et développe un amendement ainsi conçu :

« Il y a auprès du conseil d'Etat : vingt-quatre maîtres des requêtes, trente auditeurs, un secrétaire-général. »

M. CRÉMIEUX combat l'amendement et demande le maintien du commissaire-général de la République.

MM. COMBAREL DE LEYVAL et MARTIN (de Strasbourg) sont encore entendus.

L'on demande la clôture. L'Assemblée vote par division l'article de la commission. Le premier paragraphe n'est pas adopté : il n'y aura pas de commissaire-général de la République dans le conseil d'Etat.

Les 24 maîtres des requêtes sont adoptés.

Le projet propose 24 auditeurs. (L'amendement en demande 30.)

Le chiffre du projet (24) est adopté.

Le secrétaire général est adopté.

Le secrétaire du contentieux, dont M. Sauvaire Barthélemy demande la suppression, est également adopté.

L'article 45, dans son ensemble, est adopté.

Les articles 46 et 47, sur les attributions du commissaire général, n'ayant plus d'objet, sont supprimés.

Voici l'article 48 :

§ 2. *Des maîtres des requêtes.*

Art. 48. Les maîtres des requêtes sont nommés par le président de la République, sur une liste de présentation, double en nombre, dressée par le président et les présidents de section.

Ils doivent être âgés de vingt-cinq ans au moins.

M. TERNAUX demande que le président de la République puisse prendre l'avis du président du conseil d'état et des présidents de section.

La commission demande qu'on lui renvoie l'article 48. — Adopté.

« Art. 50. Les maîtres des requêtes sont chargés, concurremment avec les conseillers d'état, du rapport des affaires ; ils ont voix consultative dans celles dont le rapport leur est confié. »

La discussion de cet article est renvoyée à demain.

MM. BÉCHARD et SAUVAIRE BARTHÉLEMY ont proposé cet amendement :

« Les maîtres des requêtes sont nommés par le président de la République en conseil des ministres, et révoqués par lui de la même manière, après avoir entendu le président du conseil d'état. »

Cet amendement n'est pas adopté.

L'art. 48 est adopté.

« Art. 49. Ils peuvent être révoqués par le président de la République, sur la proposition du président du conseil d'Etat, de l'avis des présidents de section, par lesquels ils sont préalablement entendus. »

UN MEMBRE demande des nouvelles du rapport sur la proposition Rateau.

M. DEGOUSSÉE. M. Grévy, rapporteur, est malade ; s'il ne peut venir à l'Assemblée demain, il enverra son rapport, dont il sera donné lecture. La commission n'a pu aller plus vite. (A demain !)

Une discussion fort confuse s'engage sur le travail des bureaux. Nous entendons qu'il est toujours question de nommer la commission demandée par les trente membres pour l'examen du budget. (En place ! en place !)

M. LE PRÉSIDENT. Je mets aux voix la réunion des bureaux pour la nomination de cette commission, nomination qui est indiquée à l'ordre du jour. (Explosion de cris confus. — Confusion générale.)

PLUSIEURS VOIX. Le scrutin par division.

D'AUTRES VOIX. Nous ne sommes plus en nombre.

D'AUTRES VOIX. Le scrutin secret.

M. LE PRÉSIDENT. On va procéder au scrutin secret. (Explosion de cris confus.)

VOIX NOMBREUSES. Qui est-ce qui a demandé le scrutin secret? Lisez les noms ! Nous ne sommes pas cinq cents !

M. LE PRÉSIDENT. Il est clair que si le scrutin est annulé, l'ordre du jour sera maintenu. (Réclamations diverses.)

M. LUNEAU, pendant le dépouillement du scrutin, explique la position de la question. Je regrette, dit-il, que l'on n'ait pas consulté l'Assemblée lorsqu'elle était en nombre.

M. LE PRÉSIDENT soutient que l'Assemblée s'est prononcée à ce sujet au commencement de la séance ; elle a ordonné que l'on mettrait à l'ordre du jour la nomination de la commission pour l'examen du budget. (Dénégations à droite.)

Que résultera-t-il du dépouillement du scrutin? S'il est annulé, les bureaux se réuniront-ils pour la nomination de la commission?

Les quelques représentants qui sont restés, s'expliquent très vivement à ce sujet, ils font autant de bruit que s'ils étaient au grand complet.

Enfin, de guerre lasse, les membres du bureau parviennent à dépouiller le scrutin. Il est annulé faute d'un nombre suffisant de votants.

Le bureau décide que l'on retirera de l'ordre du jour la nomination de la commission pour l'examen du budget.

La séance est levée à 7 heures.

Demain séance publique à deux heures.

Voici les membres de la commission nommée aujourd'hui dans les bureaux en vertu de la proposition de M. Billault pour s'occuper du budget :

MM. Flocon, Saint-Romme, Bac, Landrin, Dezeimeris, Waldeck-Rousseau, Hennessy, Alem-Rousseau, Guichard, Legendre, Pleignard, Ant. Thouret, Duplan, F. de Lasteyrie, Sauvaire-Barthélemy.

Nîmes, 18 janvier 1849.

Citoyen rédacteur,

Nous nous refusons à croire aux insertions des journaux concernant l'intervention de la France coalisée avec l'Angleterre et l'Autriche pour forcer le peuple romain à recevoir le pape Pie IX, quand ce chef s'est opposé à reconnaître l'indépendance italienne en refusant aux courageux Romains de s'unir aux nobles efforts de l'armée piémontaise pour secouer le joug autrichien. A moins de trahir son pays (la France républicaine, démocratique et sociale), on ne peut qu'applaudir à la révolution romaine, sublime dans son essence, en déclarant la déchéance de Pie IX comme chef temporel, mais en le priant de revenir dans Rome le sublime comme chef spirituel de ses patriotiques enfants.

Salut et fraternité, P. D... G. N...,

Des lecteurs et abonnés de votre journal.

La lettre suivante, en date du 24 courant, a été adressée par la *Solidarité républicaine* au citoyen préfet de police :

Citoyen,

Conformément à la déclaration faite le 6 novembre 1848, qui vous faisait connaître que l'association de la *Solidarité républicaine* avait établi son siége rue Montmartre, 129, j'ai l'honneur de vous donner l'avis officiel que l'association s'est définitivement transportée rue du *Faubourg-Saint-Denis*, n° 50.

Salut et fraternité.

Le secrétaire général,
Signé : DELESCLUZE.

Nous recommandons avec empressement la proposition suivante à l'attention des hommes de cœur de la garde nationale. L'organisation de cette milice peut devenir, en effet, une excellente base de solidarité philanthropique. Il suffirait de l'initiative de quelques membres des conseils de famille pour réaliser une foule d'améliorations dans le sort des masses laborieuses de chaque quartier. Nous reviendrons sur cette idée.

Paris, le 19 janvier 1849.

Monsieur le rédacteur,

Tous les journaux parlent des projets du gouvernement pour la fondation immédiate d'*hôtels d'invalides civils*.

C'est une bonne pensée ; *avant* et *après* le travail, la République devrait (par des moyens faciles à indiquer ici au besoin) sauver d'elle-même l'*enfance* et la *vieillesse* du pauvre. Protéger la mère, *entreprendre* et diriger *l'avenir de l'enfant*, obliger à l'épargne les travaux laissés libres de l'homme fait, et ouvrir à l'artisan un suffisant et sûr repos *après le travail*. Mais avons-nous donc impuissance d'agir sur-le-champ dans ce sens en dehors de l'impulsion que pourrait donner à cette œuvre le gouvernement? Je ne le crois pas. La vigilante gardienne de l'ordre, la tutrice de toutes nos libertés et de tous nos intérêts, la garde nationale avec son admirable organisation, ses conseils de famille, l'écho qu'on y trouve dans tous les cœurs lorsqu'il s'agit du généreux concours de toutes les bourses, etc., etc., ne pourrait-elle dès ce moment constituer un vaste ensemble de conseils, de direction et de secours *pour tous ces citoyens pauvres et malheureux, placés ou non en dehors de son sein?* Qu'on ne s'y trompe pas, contre les maux qui nous touchent, contre ce levain démocratique et éternel de révolution et de désordres qui nous débordent à chaque instant, ce n'est pas dans la *cartouchière* qu'il faut trouver le remède, c'est dans *notre cœur*, c'est dans la fraternité.

Il serait bien digne de vous, Monsieur le rédacteur, de prendre l'initiative d'un projet, modeste d'abord, puis vaste et immense comme toute idée féconde, suivant lequel toutes les légions de la garde nationale de Paris et des départements, mais de Paris surtout, formeraient autant de *chefs de famille* portant la vigilance, le conseil et l'appui chez tous les citoyens pauvres ou égarés qui réclameraient des avis, une direction ou des soins.

La France est couverte d'hôpitaux pour les plaies ou maladies du corps; la police constate et poursuit les crimes et les délits, qu'ils soient causés ou non par le vice ou par le désespoir. Mais nulle part aucun soulagement, aucun avertissement, aucune garantie, aucun secours préventif à celui tenté de se détourner du mal ou d'en sortir ! Nulle part un seul *asile moral* où se puissent demander et trouver :

1° Des conseils, une direction et des remèdes à l'erreur, au blessé moral, au pauvre égaré, en détresse ;

2° Des secours et un traitement aux souffrances morales qu'on a longtemps voulu cacher et longtemps combattues, mais qu'on désespère de guérir sans secours, sans conseils étrangers;

3° Une retraite et un avenir au convalescent de la conscience et de la pensée. L'envoi *gratuit* sur un lieu de travail.

En un mot, monsieur le rédacteur, nous avions autrefois le confessionnal, le couvent et l'église, dans lesquels se jetaient *éplorées* et *confiantes* les misères qui nous tourmentent et dont je parle aujourd'hui, à tort ou à raison ; l'incrédulité du siècle a supprimé tout cela : — pourtant,

Les misères sont les mêmes, et elles deviennent chaque jour plus grandes ;

Les émeutes, les révolutions sont plus terribles, sont plus fréquentes;

Les gouvernements, qu'ils s'appellent royautés, républiques ou autrement, n'y changent et n'y changeront rien.

Il faut nous sauver nous-mêmes. Il faut que la garde nationale se groupe, s'étende et saisisse d'autres armes.

Vous le pouvez, vous le voudrez, monsieur le rédacteur, sauvez-nous.

Votre bien dévoué lecteur.

X...

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 janvier sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2 ; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

AVIS. — Les abonnés de la *Phalange* sont prévenus que la livraison de janvier 1849 ne sera envoyée qu'aux personnes qui auront renouvelé leur abonnement. — Ils sont instamment priés de faire connaître sans retard leur renouvellement, pour que nous puissions déterminer le nombre d'exemplaires à tirer, qui sera strictement basé sur les souscriptions reçues.

Chacun des tomes publiés précédemment est en vente au bureau de la *Phalange*, rue de Beaune, 2, au prix de 9 francs.

FAITS DIVERS.

Le 2e conseil de guerre a tenu audience pour continuer les débats de l'affaire du général Bréa. L'audition des témoins s'est continuée sans amener aucun incident nouveau.

— Les troupes ont été consignées aujourd'hui. On en attribue la cause à l'enterrement du colonel Roy, prévenu du 15 mai. Le ministère aura craint que cette cérémonie ne devînt un autre enterrement du général Lamarque. Il a tort : les démocrates socialistes n'ont aucun intérêt aux conflits ; il faut que la réaction s'use elle-même. Pour notre part, nous appelons de tous nos vœux un ministère Thiers, Bugeaud, Berryer.

— Mme Alboni paraîtra ce soir dans la *Cenerentola* pour la dernière fois de la saison. L'enthousiasme qui l'accueille dans le Brindisi l'a déterminée à ajouter ce joyau au riche écrin de la belle partition de Rossini, La verve étincelante de Ronconi et de Lablache doit compléter le succès de cette belle représentation.

— Voici une anecdote que nous empruntons au *National* :

« M. Thiers, qui ne lit jamais les livres que les autres écrivent, qui n'écoute jamais ce que les autres lui disent, lit, à ce qu'il paraît, les journaux, et le *National* en particulier. Mais il n'est pas content quand le *National* raconte ses *mots*, que nous n'osons pas qualifier de *bons*. Au risque de lui causer un nouveau désagrément, nous révélerons au public une petite anecdote qui court Paris et dans laquelle il joue un rôle, nous n'osons pas dire le beau rôle.

» Il y a quelques jours, à l'une des séances de ces fameuses commissions Falloux, dont M. Thiers est le président, M. Thiers s'écria que la France n'était pas assez riche pour donner de l'instruction à tous ses enfants, et il ajouta beaucoup d'autres choses de la même générosité.

» M. Cousin qui, depuis quelques instants, donnait des signes évidents d'impatience, l'interrompt tout à coup : « Monsieur Thiers, lui dit-il, je suis fâché de vous le rappeler; mais vous oubliez que vous avez été boursier. Quant à moi, qui dois la même reconnaissance que vous à mon pays, je m'en souviendrai toujours. Si la France ne se fût pas trouvée assez riche pour faire les frais de notre éducation, nous ne serions peut être pas, vous et moi, ce que nous sommes. »

» M. Thiers n'a rien répondu. »

— On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* du 9 janvier :

« Parmi les passagers débarqués il y a quelques jours par *l'Europa* à New-Yorck, se trouve M. Cabet, le patriarche de l'Icarie.

» M. Cabet a reçu à New Yorck une sorte de petite ovation. Mardi dernier, un certain nombre de nos compatriotes lui ont donné un dîner de bienvenue au Shakspeare Hôtel. »

— Les journaux légitimistes annoncent que le congrès *de la presse de la droite* tant de Paris que des départements, va s'ouvrir rue Duphot, dans le local du cercle de ce nom.

— Nous rappelons encore une fois que M. Michelet ouvre son cours le jeudi 25 janvier, à une heure.

— Dans la seule nuit de samedi à dimanche, la police, d'après la volonté fermement exprimée par M. le préfet Rebillot, de ne pas laisser de trêve aux gens habiles qui exploitent dans des maisons clandestines l'aveugle passion des joueurs, a opéré, en exécution de mandats, trois perquisitions domiciliaires.

Chez une dame Muller, le commissaire de police, délégué, et l'officier de paix qui l'assistait, ont saisi une somme assez importante et un riche mobilier. La dame Muller a été mise en état d'arrestation.

Rue d'Amboise, dans le local autrefois célèbre où la sœur d'une actrice du Théâtre-Français, renommée pour sa beauté plus que pour son talent, tenait table d'hôte et maison de jeu, la police a fait irruption en plein bal. Elle a retrouvé là le personnel ordinaire de ces endroits.

Dans la Cité-d'Antin, il a fallu recourir à la force pour jeter en dedans les portes que l'on refusait d'ouvrir à l'intérieur. Le temps employé à cette opération ayant permis au chef de l'établissement de faire disparaître les preuves flagrantes de délit, le commissaire a dû se contenter de constater la présence des habitués de ces établissements.

(*Gazette des Tribunaux*.)

— La première séance du club fondé par les représentants de la montagne, ne pourra pas avoir lieu jeudi, comme nous l'avions annoncé hier. Elle est remise à lundi prochain.

— La 2e édition de l'*Almanach républicain* vient de paraître. Nous recommandons à nos lecteurs ce bon petit livre, dont la 1re édition, tirée à 80 000 exemplaires, a été enlevée en moins de deux mois. D'importantes additions ont été faites à cette nouvelle édition, et en font un véritable manuel du républicain démocrate. Les principes de cet almanach nous ont paru conformes de tout point au programme socialiste de la montagne.

L'ASSEMBLÉE QU'ON NOUS PRÉPARE. — Nous avons protesté hautement, dit M. de Genoude, contre la formation d'un comité électoral qui tend à s'organiser sous la direction de MM. Thiers et Berryer, et sous la haute protection de M. Barrot. Nous avons dit qu'on avait osé proposer à nos amis une part dans ce comité comme cinq sur trente. Nous avons déclaré cette combinaison funeste, parce qu'elle tend à altérer et à fausser le mouvement national qui se manifeste dans le pays, et à le confisquer au profit de la régence, que M. Thiers a fait passer en 1842, contre toutes les règles de la France, puisque les régences devaient toujours être décernées par la nation.

UN SÉDUCTEUR CRIMINEL. — On vient d'arrêter dans l'Arkansas, après plusieurs mois de recherches, le docteur Mutcherson, sur lequel pèsent les accusations les plus graves depuis le mois d'avril dernier. A cette époque, il résidait à Shelbyville, dans le Kentucky, et donnait ses soins à un marchand nommé Guthrie. Un soir, au moment où celui-ci allait prendre une potion, sa femme lui arrache tout à coup le verre des mains, et tombe évanouie. Guthrie lui porte secours, et en la desserrant met la main sur un papier qu'elle portait caché dans les plis de sa robe.

Ce papier n'était autre chose qu'une lettre du docteur Mutcherson, contenant les instructions nécessaires pour empoisonner Guthrie, sans éveiller de soupçons. En revenant à elle, la malheureuse femme avoua qu'elle entretenait depuis longtemps des relations coupables avec le docteur, et que pour devenir libres l'un et l'autre, ils étaient convenus de commettre un double empoisonnement.

Au dernier moment toutefois le remords l'avait prise, et elle avait arrêté le fatal breuvage sur les lèvres de son mari. Le docteur, prévenu à temps, était parvenu depuis lors à se soustraire à toutes les poursuites, mais ainsi que nous l'avons dit, il vient d'être arrêté, et nous aurons sans doute avant peu de nouveaux détails sur ce drame intime.

(*Courrier des Etats-Unis*.)

LE MEURTRIER ET SA VICTIME. — Le *Herald* de Claveland rapporte une dramatique histoire qui s'est passée à Marion, dans l'Ohio. Un marchand de bestiaux arrivé dans un hôtel et en repart presqu'aussitôt pour aller faire des achats à quelques milles de là. Le maître de l'auberge, sachant que le voyageur est porteur d'une somme considérable, le suit, l'assassine, et après l'avoir dépouillé, le traîne dans un bois et l'ensevelit sous des fagots.

Le lendemain, une charrette entre dans la cour du même hôtel ; l'aubergiste s'approche pour dételer les chevaux, lorsque tout à-coup le marchand de bestiaux se dresse pâle et sanglant au fond de la voiture. « Cet homme est mon assassin, s'écrie-t-il ; il m'a tué pour me voler l'argent que j'avais sur moi. » Le meurtrier, confondu, se laisse arrêter et avoue toute la vérité.

Malheureusement, la victime si miraculeusement recueillie au milieu des taillis où on l'avait laissée pour morte, n'a survécu que quelques minutes à sa foudroyante révélation.

ASSOCIATION GÉNÉRALE POUR LA PROPAGANDE SOCIALISTE. — Aujourd'hui jeudi, les citoyens qui se sont chargé d'organiser dans Paris et la banlieue le service des journaux à envoyer en province, sont priés de passer au bureau de la Propagande socialiste, rue Coquillère, 15, entrée par la rue de Sarthires, de 7 heures 1/2 à 10 heures du soir.

PETITE CORRESPONDANCE.

Colmar. — M. J. — Merci à tous. — Avec 20 départements comme le vôtre on marcherait rapidement. Vos obs. seront prises en sérieuse consid.

Ar°. — Z. X. — Reçu les 10. — Remerciem. cord.

Tressondant. — M. M. — Nous prenons note et expédions. — Compl. aff. ct.

Saint-Maurice. — M. K. — L'élève est digne du maître.

Saint-J.-Sol. — M. H. — Merci, ami ; nous savons apprécier.

Constantine. — M. C. — Nous prenons note et expédions. — Reçu les 100. — Merci.

Lyon. — M. F. C. — Vous devez avoir reçu un paquet de nous. — Voici notre rép. à v. lettre du 20 : 1° à Paris, à la *Libr. soc.* — 2° Votre 1er titre paraît préférable. — Il faudra utiliser la couv. pour les ann.

Bruxelles. — M. C. — Veuillez bien nous ind. le nombre des ab. de *Phal.* de 1849, que nous dev. vous adr.

Reims. — M. B. Br. — Veuillez rapp. à R. que, conform. à ma lettre, la somme touchée est ici à sa disp.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS.	Un an 20 fr ,	Six mois 11 fr ,	Trois mois 6 fr.
DEP. ET ETRANGER.	— 32	— 17	— 9
PAYS à surtaxe.	— 50	— 26	— 14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DEP. ET ETR.	— 8	— 4	— 2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 4.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois.	40 c.	Annonces anglaises.	40 c.
Cinq à neuf — —	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 24 janvier.

Les financiers et gros spéculateurs sont évidemment à la hausse et soutiennent les cours, malgré la gravité de l'opposition, qui grossit chaque jour à l'Assemblée nationale.

Les membres de la commission du budget sont nommés et font tous partie de la Montagne.

Le 5 p. 0/0 de 75 55 ouvre à 75 40, tombe à 75 20, et finit à 75 30 fin courant, et 75 25 comptant.

L'Emprunt fait 75 05.

La Banque perd 5 et n'est plus qu'à 1695.

Le trois, de 45 65, descend à 45 55 à terme, et 45 45 comptant.

Le chemin de fer d'Orléans monte de 705 à 740.

Les autres n'éprouvent guère de changement ; Avignon-Marseille fléchit à 186 25.

Le Nord flotte toujours entre 388 et 389, dernier cours.

On a fait quelques efforts pour soutenir le marché et l'empêcher de baisser davantage.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	45 65	45 65	45 45	45 55
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	» »	» »	» »	75 05
Cinq 0/0	75 55	75 50	75 20	75 30

24 janvier. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	45 45 » »	4 Canaux avec prime	» » » »
— Emprunt 1847-1848	75 15 » »	Lin Maberly	» » » »
5 0/0 j. du 22 mars	75 25 » »	Caisse hypothécaire	110 » »
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	» » » »	Emprunt d'Haïti	» » » »
4 0/0 j. du 22 septembre	» » » »	Espagne, dette active	» » » »
Actions de la banque	1695 » »	— dette passive	» » » »
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	29 » »
Récep. Rothschild	80 » »	Emprunt portugais 5 0/0	» » » »
3 0/0 de l'Etat romain	68 » »	— — 3 0/0	78 50
5 0/0 belge 1840	98 » »	2 1/2 hollandais	» » » »
— — 1842	98 » »	Zinc Vieille-Montagne	2500 » »
— 4 1/2	» » » »	H. de la Grand-Combe	» » » »
— Banque (1835)	» » » »	Emprunt du Piémont	» » » »
Obligations de la Ville	1150 » »	Lots d'Autriche	355 » »

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	» » » »	320 » »	Orléans à Bordeaux	377 50	378 75
Versailles, rive droite	[illegible] 50	122 50	Du Nord	390 » »	390 » »
— rive gauche	113 75	113 75	De Paris à Strasbourg	331 50	332 50
Paris à Orléans	705 » »	740 » »	Tours à Nantes	313 75	312 50
Paris à Rouen	400 » »	440 » »	Paris à Lyon	» » » »	370 » »
Rouen au Havre	238 60	» » » »	Montereau à Troyes	» » » »	» » » »
Avignon à Marseille	187 50	186 25	Dieppe à Fécamp	160 » »	160 » »
Strasbourg à Bâle	[illegible] 75	[illegible] 75	Paris à Sceaux	» » » »	» » » »
Du Centre	250 » »	251 25	Bordeaux à la Teste	» » » »	» » » »
Amiens à Boulogne	» » » »	200 » »			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

La vogue qu'obtiennent les fêtes de la Fashion parisienne à la salle Sainte Cécile, chaussée d'Antin, est le résultat de la bonne administration de cet établissement qui a compris qu'aujourd'hui on ne peut réussir qu'avec le concours de la brillante jeunesse de Paris. La distinction de ces soirées nous rappelle les fêtes du Ranelagh. Aujourd'hui jeudi, les danses commenceront à sept heures, et Rubner dirigera l'orchestre et fera entendre son répertoire à la mode : le *Retour des Chansons*, *Drin-Drin*, le *Val d'Andorre*, les polkas *Sainte-Cécile* et les *Madeleines*.

Spectacles du 25 janvier.

THEATRE DE LA NATION.—

THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—L'Ecole des Femmes.

ITALIENS.—Cenerentola.

OPERA-COMIQUE.—Le Val d'Andorre.

ODEON.—Jacques Martin.

THEATRE-HISTORIQUE.—Les Mystères de Londres.

GYMNASE.—Mme Marneffe, Tout Chemin, Rage d'Amour.

VAUDEVILLE.—La Propriété, le Baron, la Foire aux Idées.

THEATRE MONTANSIER.—Les Lampions de la Veille et les Lanternes du Lendemain, un Gendre aux Epinards.

VARIETES.—Mme Larifla, Un et Un, Petite cousine, la Reine d'Yvetot.

PORTE-SAINT-MARTIN.—Les Marrons d'Inde, l'Auberge, Titine.

GAITE.—Les Orphelins.

AMBIGU-COMIQUE.—Les sept Péchés capitaux, Napoléon.

THEATRE DU LUXEMBOURG.—L'Habit ne fait pas le moine, le Prince d'occasion, l'Homme chagrin.

THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—La Poule aux Œufs d'or.

FOLIES.—Le Diable, la Courte Paille, Prince, Tony.

DELASSEMENTS.—Les Blagueurs et les Blagués, Jolie Fille.

THEATRE BEAUMARCHAIS.—La Montagne et la Gironde.

THEATRE CHOISEUL.—La Poule aux Œufs d'or, magie, les Deux Edmond, une Femme du Peuple, fantasmagorie.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du Croissant.

18e Année. N. 26. ÉDITION DU MATIN. Vendredi 26 janvier 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 25 JANVIER.

« Aujourd'hui, la rétribution du travail est abandonnée au hasard ou à la violence. C'est le maître qui opprime ou l'ouvrier qui se révolte. »

« La pauvreté ne sera plus séditieuse, lorsque l'opulence ne sera plus oppressive. »

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Assemblée Nationale.

Le défilé de pétitions contre et pour l'Assemblée nationale a ouvert la séance. Celles *contre* portent des signatures plus nombreuses, celles *pour* des signatures plus *notables*, selon l'expression employée hier par un membre de la gauche. Ce mot *notable* excita de grandes risées parmi les membres de la droite qui, plus républicains que la République, sont très égalitaires... en paroles.

Mais telle est la triste nécessité où se trouve ce parti : toujours ruser, toujours mentir, toujours tromper.

Les légitimistes invoquent aujourd'hui le suffrage universel. Est-ce pour faire le bien des ouvriers et des paysans qui composent l'immense majorité de la nation? Non, ils veulent profiter de l'ignorance des uns, de leur ascendant sur les autres, pour rétablir une forme politique plus favorable à leurs privilèges de noblesse; ils veulent faire, des électeurs pauvres, ce que les oppresseurs ont de tout temps fait des soldats pauvres, un instrument de domination dans leur propre pays.

Il ne suffisait pas, pour la plus grande gloire de ce prétendu ordre social où végète le genre humain depuis six mille ans, d'en confier la garde à de pauvres esclaves armés qui sont forcés, sous peine de mort, d'intimider et au besoin massacrer leurs frères, dans l'intérêt d'une aristocratie toujours minime; il fallait perfectionner ce magnifique mécanisme, et le rendre plus dérisoire : encore c'est ce que l'on essaie de faire aujourd'hui en mettant entre les mains des prolétaires un bulletin de vote au lieu d'un fusil, et en leur ordonnant, sous peine de refus de travail, de voter pour leurs maîtres.

Mais, grâce à Dieu, s'il est arrivé souvent que la force brutale s'est trouvée brisée entre les mains des privilégiés, il arrivera plus souvent encore qu'il tournera à leur confusion cet odieux blasphème qui ne veut délier la langue de l'opprimé que pour lui faire prononcer contre lui-même la malédiction d'un servage éternel! Non! non! déliez la langue du prolétaire, et quelques mensonges que vous lui fassiez prononcer le premier jour, demain, demain sans plus tarder, cette langue prononcera les paroles saintes d'émancipation!

Aussi ne renierons-nous jamais le suffrage universel. Dans les premiers temps, il pourra tourner contre le peuple; mais cette erreur ne sera pas longue, et la pensée populaire brisera bientôt les chaînes menteuses dont tous les réactionnaires se réjouissent de l'avoir chargée.

Ainsi, aux prochaines élections, il est possible que, grâce à l'ignorance du grand nombre, grâce à sa misère et à sa sujétion, grâce aux préjugés qui l'enserrent de tous côtés, il donne un vote contraire à la République. Cette erreur ne sera pas de longue durée. Néanmoins, comme elle peut être fatale à la France, comme elle peut allumer l'incendie d'une terrible guerre civile, le devoir de tout bon citoyen est de prévenir, autant qu'il est en lui, une pareille erreur, et d'arrêter les tentatives anarchiques de ceux qui, ne s'appuyant pas sur la vérité, comptent sur l'aveuglement et les misères du peuple, comme sur leur plus ferme auxiliaire.

De tous côtés les légitimistes font signer des pétitions pour la prompte dissolution de l'Assemblée nationale. Quel est le sens de cette démonstration? Ils ne s'en cachent pas. Il n'est pas un légitimiste qui, dans la conversation, ne dise qu'il compte bien qu'aux prochaines élections la majorité de la nation enverra une chambre tout à fait royaliste, qui rappellera immédiatement Henri V.

Que doit faire, en cette circonstance, l'Assemblée nationale? Doit-elle abandonner au caprice, à la peur, à l'ignorance, aux intérêts égoïstes, la solution d'une si formidable question? Ne doit-elle pas, au contraire, donner à la France le temps de se rasseoir un peu dans le calme et la confiance, reprendre son sang-froid et considérer en toute maturité s'il convient d'abandonner ainsi le but logique où la mènent tous les évènements depuis trois siècles? Doit-elle risquer une guerre civile pour servir les prétentions de partis surannés qui ont dit leur dernier mot par M. de Montalembert et M. Thiers : « Souffrez et résignez-vous. — Fermez les écoles primaires. »

Non! elle doit veiller au salut de la République, et si des ministres du président de la République, traîtres au Pouvoir qu'ils ont pour mission de servir, agissaient de manière à faire remplacer la République par une monarchie, et par conséquent, M. Bonaparte, président, par Henri V, roi, elle devrait lutter avec énergie contre ces ambitieux éhontés, qui, sous le manteau de leurs fonctions républicaines, prépareraient le retour de la monarchie.

Tel a été le terrain tracé par M. Grévy, dans son rapport sur la proposition Rateau, et sur lequel s'engagera la lutte lundi prochain entre la majorité républicaine et l'Assemblée, et la minorité s'appuyant sur une fraction du ministère, c'est-à-dire sur MM. Falloux et Léon Faucher. Quant à M. Odilon Barrot, nous espérons qu'il saura, pour son honneur, séparer sa cause de celle de ce ministère où sa voix n'est pas prépondérante, et où il ne pourrait continuer à siéger sans trahir sa vieille réputation de probité politique. M. de Falloux, véritable chef de ce ministère, agit comme s'il voulait la chute du président. Peut-il convenir à M. Barrot de s'associer à de pareils projets, en restant ministre de M. Bonaparte? Nous concevrions M. Odilon Barrot peu républicain; nous nous refuserons jusqu'au dernier moment à le concevoir capable d'une trahison.

Au surplus, il ne dépend de personne de refaire la situation du 10 décembre. Après le 10 décembre, sans les légitimistes, la France pouvait achever tranquillement sa révolution. Les légitimistes ne l'ont pas voulu, ils nous ont relancés dans la tourmente. Qu'y faire? ils se prétendent les conservateurs de cette société vermoulue, ils doivent connaître mieux que nous autres socialistes ce que son tempérament peut supporter..... S'ils se trompaient!...

Esprit des Journaux.

A propos des pétitions *organisées* contre l'Assemblée nationale, la *République* fait les observations suivantes :

Tout le démontre : nos éternels ennemis trouvent le moment à leur convenance pour livrer une bataille; ils veulent, à force de bravades et d'insolence, faire perdre patience au peuple, l'attirer dans un infâme guet-apens où ils espèrent le mitrailler à merci. Nous ne donnerons pas dans ce piège grossier; nous déjouerons toutes ces manœuvres; nous resterons dans le calme de notre force. C'est à notre jour et à notre heure que nous soufflerons sur ces Myrmidons; laissons-les s'énorgueillir dans leur folle confiance, laissons-les pousser l'aveuglement jusqu'au crime, porter la main sur l'arche sainte de la République : ce jour-là nous nous lèverons, et, malgré leurs grands sabres, leurs savans tacticiens, leurs habiles stratégistes, ils apprendront une fois de plus que l'élan du peuple est irrésistible; ils subiront encore une honteuse défaite, et nous les verrons de nouveau s'enrouer à crier : *Vive la République!* comme s'ils n'avaient pas tramé sa perte et sa ruine!

Nous avons hier prié le *Peuple* de nous dire

Comment on pourra trouver des hommes consentant à risquer des capitaux sur de simples promesses et attribuant à ces promesses, soumises à des chances, exactement la même valeur qu'à des produits déjà réalisés. En d'autres termes, l'homme qui vous avance des produits que vous ne pouvez actuellement échanger contre rien, si ce n'est contre des espérances, vous rend-il un service, et ce service doit-il être payé?

Voici ce que le *Peuple* nous répond :

La *Démocratie pacifique* nous fait aujourd'hui une petite niche; mais elle est si bonne fille que nous lui pardonnons de tout cœur.

On lit dans le *National* :

Obligé de suspendre son cours, il y a plusieurs années, à la suite des orages soulevés par sa brusque et cynique conversion à des doctrines qu'il combattait la veille, M. Lherminier avait dû, depuis cette époque, abandonner ses fonctions à un suppleant. Le gouvernement de Louis-Philippe recula, non pas comme on voudrait le faire entendre aujourd'hui, devant les sifflets de quelques jeunes gens, mais devant le jugement de l'opinion publique, en cela d'accord avec le sentiment de la jeunesse des écoles.

La responsabilité que le pouvoir déchu, qui, certes, ne brillait pas par la délicatesse de ses scrupules, n'avait pas osé assumer, MM. Barrot et Falloux n'ont pas craint de la prendre. Ils ont réinstallé M. Lherminier dans sa chaire, et nous avons eu les conséquences naturelles de cette glorieuse décision.

Et qu'on ne s'y trompe pas, il ne s'agissait pas, hier, de la liberté de l'enseignement; il ne s'agissait pas d'empêcher M. Lherminier de professer telle doctrine plutôt que telle autre; la liberté de la chaire était hors de cause, quoi qu'en disent certains journaux, qui voudraient bien établir ici une confusion impossible. Le gouvernement a fait d'un de ses droits, un déplorable usage : il a nommé à une des plus hautes dignités de l'enseignement un homme qui n'a pas su conserver intacte l'indépendance de son caractère et ses opinions, et qui, par cela même, devait perdre l'autorité de sa parole et de ses leçons.

Feuilleton de la Démocratie Pacifique.

DU 26 JANVIER 1849.

MÉMOIRES D'UN FOU

Né en 1800, mort en 1895 (1).

GEORGES ET MARIE.

(1844.) — Le ciel était sombre, l'atmosphère humide et brumeuse. Un jeune homme longeait à pas lents le mur qui s'étend entre le jardin du Luxembourg et la rue de l'Ouest.

Il portait d'une main nonchalante un petit tableau non encadré.

Le paletot marron dont il était vêtu, simple et d'étoffe commune, laissait voir sur sa poitrine des plis de grosse toile. Son large pantalon gris recouvrait des souliers peu aristocratiques... Sa cravate, de nuance rose fané, s'enroulait comme un ruban étroit sous un col de chemise négligemment rabattu, dont la blancheur contrastait avec le ton brun du visage. Une casquette en drap noir, légèrement inclinée à droite, couronnait de longs cheveux châtains tombant en mèches désordonnées le long des tempes.

Georges avait des traits sympathiques, le front net et pur, le nez droit et fin... Ses lèvres, un peu grosses, traçaient une ligne accentuée à l'ombre de sa moustache juvénile qui se mariait harmonieusement aux souples ondulations d'une barbe naissante; mais les coins de bouche abaissés, la lèvre inférieure qui s'avançait en saillie exprimaient le dédain et le mépris; ses grands yeux, d'un bleu foncé, vagues et inquiets, reflétaient de douloureuses tristesses.

Franchissant une porte dont la grille était entr'ouverte, il traversa une cour encombrée de planches et flanquée de barraques qui servaient d'ateliers de menuiserie... puis il entra dans une maison de chétive apparence... Deux étages le conduisirent au petit escalier roide et étroit au bout duquel était son logement.

C'était une chambre carrée, recevant le jour d'en haut par un châssis vitré. Des esquisses, des fragments d'ébauches peintes; des dessins inachevés tapissaient les murs... A terre, des cartons, des papiers en désordre... La cheminée était un pêle-mêle bizarre... on y voyait la Vénus de Milo et la Bible, le Bacchus indien, des pipes, une main en plâtre moulée sur nature, les *Iambes* de Barbier, Alfred de Musset, des allumettes, une lampe en cuivre...

Sur une table des brosses éparses, des flacons, des crayons, une boîte à peindre et une palette toute chargée de couleurs desséchées... Le lit du jeune artiste se cachait sous des lambeaux d'étoffe usés à ramages chinois.

Au milieu de la chambre se dressait le chevalet, auquel était fixé par une ficelle une toile d'un mètre environ, esquissée au fusin et au crayon blanc... On distinguait déjà l'ensemble et l'effet de la composition... Dans le haut de la toile, deux petits anges ailés voltigaient entre des branches et le feuillage à peine indiqué... Des nuages rayaient le ciel de longues bandelettes... A travers des troncs d'arbres, vers l'horizon lointain, s'épandait la douce lumière du soir...

Au premier plan, des fragments de roches moussues, sur l'un desquels était assise, dans une attitude mélancolique, une figure simplement drapée dont les pieds foulaient un gazon touffu brodé de quelques paquerettes.

Georges suspendit à un clou le tableau qu'il rapportait, il s'éloigna en le regardant et poussa un gros soupir. Puis tirant de sa poche un petit pain, il le déposa avec un bouquet de violettes sur la tablette de son chevalet.

La tête penchée, les bras croisés, il se tenait droit et immobile, lorsque la clé tourna vivement dans la serrure, et une voix douce et limpide demanda : « Puis je entrer, monsieur Georges, je ne vous dérange pas?...

— Entrez, entrez, mademoiselle Marie, bonjour ma voisine.

Marie était une jeune fille de 17 ans à la mine fraîche et éveillée... des bandeaux noirs soigneusement lissés encadraient son front, et ses cheveux attachés très bas sur le derrière de la tête en faisaient valoir le gracieux contour...; sa robe d'indienne fond blanc, parsemée d'imperceptibles fleurettes rosées, dessinait une taille souple et élégante; un large ruban nouait à sa ceinture un tablier court de soie noire... des mains fines et blanches, de petits pieds précieusement chaussés de brodequins, donnaient à sa personne ce cachet de distinction qu'on trouve souvent chez les ouvrières de Paris.

— Eh bien! monsieur Georges, êtes-vous moins triste aujourd'hui..... allons, voyons, regardez-moi..... toujours le même..... mais qu'avez-vous donc, mon Dieu?

Depuis quelque temps vous ne parlez plus, vous ne chantez plus, et ce qui est mal, bien mal, vous ne travaillez plus... ah! merci... voilà mon bouquet de violettes... c'est gentil à vous de ne pas m'oublier.... comme il sent bon..... merci, monsieur Georges.....

C'est vrai ça, vous ne travaillez plus... du tout... du tout... — Cette toile est là qui attend de belles couleurs... Savez-vous pourtant que ce sera très joli, je m'y connais un peu... je vous assure... très joli, très joli... par exemple je vous donnerai des conseils pour les margeerites, vous voulez bien, n'est-ce pas?

A propos, je suis furieuse... toutes les fois que je vais au magasin, c'est la même chose... Qu'ils sont ennuyeux et bêtes ces gens qui se promènent dans les rues!!... Figurez-vous, monsieur Georges...

— Ah! oui, mam'selle Marie, quelque rencontre encore...

— Précisément... Ah! mais je me suis fâchée... si vous saviez comme on est grossier, malhonnête, impertinent (et elle rougit), des individus si laids, si vieux!... Les imbéciles!!!! Et passant subitement à un autre ordre d'idées, elle se mit à fredonner une chansonnette en époussetant une esquisse peinte qu'elle venait de trouver dans un coin, et qu'elle contemplait avec un sérieux charmant...

Comme c'est joli!!... Mais je me sauve, je retourne à mes fleurs... Merci pour votre bouquet, monsieur Georges, adieu, vilain paresseux... merci, et elle disparut en sautillant.

Marie était une pauvre fille abandonnée; elle n'avait connu ni son père ni sa mère... Enfant, elle fut confiée à une fleuriste chez laquelle elle apprit son état... Un jour sa maîtresse lui dit : « Marie, voici trois cent francs que je suis chargée de te remettre... Ton apprentissage est fini... Tu vas louer un logement, tu achèteras un mobilier et tu travailleras chez toi... »

Elle vint alors demeurer dans la même maison que Georges. La chambrette de Marie était un modèle d'ordre et de propreté. Il est vrai que l'entretien n'était pas difficile, car tous ses meubles consistaient en quatre chaises, une commode et un lit en noyer, une grande table, sur laquelle étaient disposés quelques cartons et les ustensiles nécessaires à sa profession... deux vases de porcelaine, un grand verre en cristal ciselé et un miroir décoraient sa cheminée... Tout le luxe était dans la fenêtre, soigneusement voilée de mousseline brodée et entourée de rideaux bleu clair, drapés avec un goût exquis.

La jeune fleuriste vivait seule, travaillant et chantant tout le long de la journée. Son salaire lui suffisait, elle vivait de si peu!...

Le dimanche elle allait entendre la messe à Saint-Sulpice, et sa principale distraction était d'étudier la botanique dans un livre orné de gravures dont elle s'était fait cadeau.

Son cœur était pur et simple... son âme chaste... Isolés dans ce monde, ce ne fut qu'après trois mois de voisinage que des relations s'établirent entre elle et Georges, et ces relations consistaient à venir causer une fois ou deux par jour, pendant un quart d'heure, avec son voisin... qui n'était jamais entré dans sa chambre.

D'amour, on n'en parlait pas. Le langage de Georges était aussi respectueux et pudique que la confiance de Marie était affectueuse et naturelle... Un bouquet de violettes, offert et accepté chaque jour avec un secret bonheur, tel était le tribut naïf de cette sympathique liaison.

Georges, après la visite de sa voisine, était resté plongé dans d'amères

(1) Voir les numéros de la *Démocratie pacifique* du 9 et 17 janvier.

La liberté de la presse dans le département du Var.

La municipalité de Toulon vient de rétablir indirectement la censure, en entravant par tous les moyens la vente des journaux et publications démocratiques. On jugera, par quelques exemples, de l'intelligence et de la justice qui président aux opérations de l'aréopage toulonnais.

La mairie a prohibé sans appel la vente du discours de Félix Pyat sur le droit au travail, l'Union démocratique et sociale et le programme de l'Ecole phalanstérienne.

Ainsi, la mairie a prohibé la vente d'un discours prononcé par un représentant et faisant partie intégrante du *Moniteur*. Ainsi, la mairie a entravé la mise en circulation du *programme garantiste de l'Ecole phalanstérienne*, simple énumération de mesures administratives qui ne faisaient appel aux passions de qui que ce soit.

Ce n'est pas tout. Il se vend à Toulon quelques numéros de la *Démocratie pacifique*; la mairie exige du vendeur, à qui il est toujours expressément défendu de crier, le dépôt de trois exemplaires du journal, et ne lui permet d'aller les vendre qu'après s'être assuré qu'il ne contient rien de TROP INCENDIAIRE, suivant l'expression des municipaux. Cette censure retarde la vente de 2, 3 ou 4 heures, suivant leur bon plaisir.

Un journal démocratique, la *Voix du Peuple*, se plaint en ces termes de la mairie toulonnaise :

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, la *Voix du peuple* a été proscrite par notre municipalité; et nous croirions manquer à notre devoir envers nos lecteurs, si nous ne les mettions pas dans la confidence de tout ce qui s'est passé à l'occasion de l'acte d'hostilité dont nous sommes l'objet de la part de l'autorité.

Voici donc les faits dans toute leur naïve simplicité :

Nous fûmes prévenus, dès le matin, par un des crieurs publics, dûment autorisé, qui vendait habituellement notre feuille, que défense venait de lui être faite de se livrer, désormais, à cette *coupable industrie*.

Il nous raconta qu'invité par un agent de police à se rendre à la mairie il y trouva le citoyen Buzeau, adjoint du citoyen maire, qui s'empara d'abord, sans plus de façon, des journaux qu'il avait en mains et lui déclara ensuite que sa commission de crieur public lui était retirée.

Cependant, sur ses réclamations relativement à une mesure qui le privait d'une ressource indispensable pour sa famille et le compromettait envers l'administration du journal à laquelle il devait compte des numéros à lui confiés, le citoyen adjoint daigna lui restituer les journaux et lui dire même que sa commission lui serait conservée, mais à condition qu'il ne vendrait plus notre feuille.

Notre premier mouvement fut de nous rendre à la mairie pour prendre des renseignements plus exacts sur ce qui venait de nous être communiqué et que nous avions de la peine à croire de la part d'un magistrat municipal.

C'est à quatre heures de l'après-midi que nous eûmes l'honneur de nous présenter au citoyen maire, à qui nous déclinâmes, tout d'abord, notre qualité de rédacteur de la *Voix du Peuple*. A ces mots ce magistrat nous déclara, en promenant autour de lui des regards effarés, qu'il n'y avait plus de commissions de crieurs, qu'elles étaient toutes retirées, et que, d'ailleurs, aucun écrit ne serait vendu à l'avenir sans avoir été préalablement examiné.

Nous fîmes observer au citoyen maire, avec la plus grande politesse, qu'on continuait cependant à vendre sur la voie publique divers imprimés ou bulletins, et que nous ne pensions pas que notre journal pût être, sans injustice, exclu de la loi commune, et encore moins soumis à une censure préventive définitivement abolie depuis longtemps en France.

Le citoyen maire, pour toute réponse, se contenta de nous répéter plusieurs fois ce qu'il nous avait dit d'abord : *Il n'y a plus de commissions, nous les avons retirées*, et cela en s'éloignant de nous à reculons, et avec une émotion visible, jusques vers une porte qu'il ouvrit et derrière laquelle il disparut.

Nous crûmes pouvoir augurer de là que la figure d'un rédacteur de la *Voix du Peuple* n'était pas très sympathique au citoyen maire, et nous dûmes prendre cette manière d'agir pour un congé qui, quoique donné d'une façon toute nouvelle pour nous, nous décida à nous retirer. Mais à peine avions-nous fait quelques pas hors le cabinet municipal que nous fûmes rappelés par un ami qui nous avait accompagné et qui y était demeuré tout ébahi de ce qui venait de se passer. Nous eûmes, en y rentrant, l'honneur de revoir le citoyen maire, accompagné cette fois d'un autre citoyen qu'on nous dit depuis être le citoyen Buzeau, l'adjoint de tout-à-l'heure.

Un nouveau colloque s'engagea aussitôt; mais il fut plus court encore que le premier. *Je vous ai dit*, répéta pour la six ou huitième fois le citoyen maire, avec vivacité, *qu'il n'y avait plus de commissions, que nous les avions toutes retirées!* — *Non!* répliqua le citoyen adjoint Buzeau, *nous ne les avons pas retirées*; *mais nous ne voulons pas que les crieurs vendent* RIEN *sans que je l'AIE LU*; *et d'ailleurs*, ajouta-t-il avec véhémence, au moment où nous articulions le premier mot de notre réponse, *nous ne voulons pas* QU'IL SE VENDE DE VOIX DU PEUPLE, *parce que c'est un* JOURNAL INCENDIAIRE. Sur ce nous nous retirâmes.

Tel est l'exposé naïf et vrai des faits que nous avions à publier.

Nous recevons de l'abbé Héraudeau la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,

Je lis dans les quelques lignes dont vous avez bien voulu faire précéder ma lettre d'hier :

« Espérons que cet exemple viendra soutenir et fortifier les nombreux ecclésiastiques unis de cœur et d'intention avec l'abbé Héraudeau, mais contraints, par *une discipline oppressive*, d'étouffer la manifestation de leur pensée. »

Je dois ici déclarer qu'en fait de *discipline oppressive* je n'ai jusqu'à ce jour expérimenté que celle de M. de Falloux, et nullement celle de mon évêque, comme pourraient le faire supposer vos paroles.

Il y avait autrefois (et je ne jurerais pas qu'il n'y ait encore aujourd'hui) certains citoyens plus royalistes que le roi. Faut-il s'étonner de voir le grand maître de l'Université plus catholique que le pape?

Veuillez, monsieur le rédacteur, donner place à cette petite réclamation.

Paris, 25 janvier 1849. — L'abbé HÉRAUDEAU.

Il est inutile d'ajouter que l'expression dont nous nous sommes servis ne s'appliquait nullement dans notre pensée à l'évêque de M. Héraudeau.

Le représentant Barbès vient d'adresser la protestation suivante à plusieurs journaux :

Donjon de Vincennes, le 23 janvier 1849.

Citoyen rédacteur,

Comme il est de vérité banale, qu'en politique on n'est jamais jugé que par ses ennemis, je me préparais depuis mon arrestation à me défendre infiniment peu devant quelque tribunal qu'on m'envoyât. Le décret de mise en action de l'arme de la haute cour de Bourges contre les accusés de mai ne change donc pas grand'chose à ma détermination.

Là, comme ailleurs, je protesterai contre le verdict de vengeance d'un parti, en appelant de l'arrêt de proscription qui m'attend à la justice du peuple qui a cassé, lui, bien d'autres arrêts, et qui proclamera toujours, mon affection pour lui m'en rend sûr, que je suis un bon citoyen. Ce n'est donc pas précisément pour mon compte personnel que j'élève en ce moment la voix contre la décision de l'Assemblée : c'est à cause du tort qu'elle fait à ceux de mes coaccusés qui avaient toute certitude d'être acquittés par le jury. A part cela, eh bien, ma foi, tant mieux!

Lorsque tant d'autres braves citoyens passent devant les conseils de guerre, il m'aurait répugné de ne pas jouir, moi aussi, du bénéfice de quelque juridiction exceptionnelle, et puisque on ne sait pas nous donner d'autre égalité que celle des condamnations par commissions, c'est du moins quelque chose qu'on nous gratifie de celle-là... avec le bagne au bout, je m'imagine, pour les représentants du peuple comme pour les pauvres représentés, que ces messieurs des castes monarchiques nomment, quand ils n'ont pas peur, de la canaille.

Salut et fraternité. — A. BARBÈS.

Sainte-Pélagie, 18 janvier 1849.

Citoyen rédacteur,

Nous vous prions d'insérer la protestation suivante qui va être également adressée à l'Assemblée nationale :

« Citoyens représentants,

» Nous venons d'être témoins d'une des mesures les plus arbitraires et les plus iniques. Onze détenus condamnés ont été enlevés ce matin sans qu'ils pussent embrasser leurs parents et nous serrer la main. Sans doute notre tour viendra aussi, mais non sans que nous protestions de toute l'énergique indignation de notre âme.

» Détenus depuis six mois, éprouvés par toutes les souffrances, nous ignorons encore les causes de notre arrestation, et les motifs de notre désignation pour être transportés. Complétement innocents, nous sommes victimes d'infâmes dénonciations et d'odieux mensonges. Se pourrait-il que nous allassions expier sur la terre d'exil, des fautes imaginaires, et le crime impardonnable surtout d'être républicains; nous ne pouvons le croire.

Parmi nos compagnons d'infortunes qui viennent d'être graciés, beaucoup étaient sous le poids de charges énormes. Pourquoi les uns sont-ils libres, tandis que les autres souffrent encore? Tout est mystère et énigme dans cette déplorable accusation. Aussi, demandons-nous fermement notre liberté ou un jugement qui permette à l'accusé de confondre son accusateur. Si vous nous refusez l'une de ces deux justices, nous protesterons éternellement contre l'infamie d'une politique qui rappelle les plus mauvais jours de l'histoire.

» Salut et fraternité, — E. C. CHABERT,

» Au nom de 150 signataires. »

Il paraît que le gouvernement autrichien aurait nommé un représentant aux conférences de Bruxelles; cette mission aurait été confiée au comte de Colloredo. Lord Normanby, dit-on, en a donné avis à son gouvernement.

Italie.

Une assemblée électorale a eu lieu à Rome, dans le grand théâtre de Tordinona. On devait présenter au peuple une liste de noms choisis par la commission électorale pour qu'il désignât des candidats. Il y avait foule, et tout s'est passé dans le plus grand ordre. La lecture du rapport de la commission a eu lieu au milieu des plus vifs applaudissements, et les discours des orateurs ont été accueillis avec enthousiasme. On entendait retentir les airs de : Vive la constituante romaine! vive la constituante italienne! vive le ministère!

Il eût été à désirer que ceux qui s'imaginent qu'une fraction du peuple seulement demande la constituante et l'indépendance de l'Italie fussent témoins de cette énergique manifestation dans cette mémorable soirée. Puisse-t-elle être un avertissement salutaire aux éternels ennemis de la patrie qui ont recours à la trahison et à la calomnie pour fomenter la guerre civile et servir les intérêts de l'Autrichien. — Demain le dépouillement du scrutin aura lieu et l'on connaîtra les noms de ceux que le peuple a choisis pour candidats. (*Contemporaneo.*)

Autriche-Allemagne.

Les élections viennent de commencer dans toute la Prusse; mais elles se font à deux degrés. Ce n'est que le lundi, 5 février, qu'auront lieu les élections définitives pour la seconde chambre. En attendant, la victoire paraît assurée au parti démocratique, et la *Gazette de Cologne*, qui prévoit la défaite des modérés, se plaint de la tiédeur de ce parti.

A Cologne, les candidats démocrates ont remporté une éclatante victoire sur les candidats constitutionnels.

A Bonn, la démocratie a également remporté une victoire décidée sur 21 districts de la ville; 17 ont nommé des candidats démocrates, et dans 3 districts seulement les constitutionnels ont eu la majorité. Les nouvelles des villages sont aussi très favorables à la cause du progrès. Partout les électeurs nommés sont de purs démocrates.

Enfin, à Coblentz, le résultat des élections connu assure la victoire au parti démocratique.

Les nouvelles ne sont pas moins bonnes en Allemagne. Partout le peuple se prononce avec vigueur contre la réaction.

La seconde chambre des Etats de Saxe, dans sa séance du 19 janvier, a admis l'urgence pour une proposition ayant pour objet d'engager le gouvernement à se prononcer contre l'établissement d'un chef de l'empire, héréditaire et irresponsable et contre l'offre de cette dignité à un prince régnant d'Allemagne. Cette proposition a été discutée au fond dans la séance du lendemain. 57 voix contre 7 ont repoussé un chef héréditaire; 55 contre 9 la collation de la dignité impériale et en Etat particulier; et enfin 54 contre 10 se sont prononcées pour un président responsable.

A Carlsruhe, dans la séance tenue le 18, par la seconde chambre, à laquelle assistait un public nombreux, le député Brentano s'est livré à une violente sortie contre les chefs de la réaction autrichienne. Ses paroles ont été accueillies dans les tribunes par des applaudissements et des trépignements d'enthousiasme. Après avoir tenté vainement de réprimer cette manifestation, le président a donné l'ordre d'évacuer les galeries. Le plus grand nombre des auditeurs ont refusé de s'éloigner et ont bravé ouvertement le président. La force armée n'est parvenue à faire retirer le public qu'au milieu du plus grand désordre et des menaces des expulsés.

La séance a été ensuite levée.

La camarilla autrichienne a établi le siège de ses machiavéliques opérations à Prague, devenu ainsi un second Inspruck. L'archiduchesse Sophie, mère du jeune empereur, préside le conciliabule absolutiste, en attendant M. de Metternich, qui viendra au printemps dans ses biens de Bohême, parce qu'on espère qu'alors toute l'Autriche sera tranquille, et que, d'ici là, le ministère d'un côté, Windisgraetz de l'autre, auront, sous d'autres noms et par d'autres moyens, remis l'absolutisme en vigueur.

Malheureusement pour le triomphe prochain de la camarilla, la grande quantité de neige qui est tombée en Hongrie, et qui s'élève à hauteur d'homme, empêche l'armée autrichienne de marcher sur Debreczin; d'ailleurs, il n'y a pas de route qui conduise à cette ville, et ce sont les chemins les plus impraticables du pays.

Le général Hammerstein assure que le gouvernement est en mesure de résister énergiquement aux insurgés de la Bukowine. Il assure que l'ennemi extérieur sera détrôné, et que l'ennemi intérieur sera mis hors d'état de nuire; c'est du moins ce qu'il espère, avec l'aide de Dieu, pour l'Autriche, son empereur et le bon droit invincible.

Le czar, de son côté, s'entretient aussi dans cette pieuse espérance, et il fait annoncer dans ses journaux que le printemps prochain verra la fin *du règne de l'antechrist*. C'est lei nom que Nicolas donne à la République.

---

réflexions... Il s'agit au bord de son lit et quelques gouttes de sueur, brillant sur son front, trahissaient de profondes souffrances... Hélas! pensait-il, que devenir!... j'espérais encore ce matin vendre mon petit tableau... mais refusé partout... je suis inconnu, et les marchands reçoivent mal ceux qui se présentent timidement et dans un accoutrement misérable... Pas de couleurs... pas d'argent pour en acheter, pour payer un modèle... que faire, mon Dieu! et cette lettre de mon père! il veut que je retourne chez nous... « Mon ami, je t'avais bien prévenu, tu as » voulu en faire à ta tête... au lieu de te placer, comme je le désirais, » chez M. N*** l'avoué, tu as mieux aimé te lancer dans les arts... mais » les arts, ça ne mène à rien... tu ne gagnes rien, tu ne gagneras jamais » rien... Je pense que tu n'es pas très satisfait de ta position... que la » misère te serve une bonne fois de leçon... Quant à moi, je ne puis continuer à te faire une pension et à encourager ta paresse... Réfléchis... » si tu reviens, tu seras bien reçu et ta famille sera heureuse... Nous » avons une place toute prête chez l'ami N***. »

Non, non, je ne puis me décider... renoncer ainsi à mes goûts, à un travail qui me plaît... renoncer à la carrière d'artiste... une carrière si noble, si glorieuse!!! avoir un jour une réputation acquise par mon talent... et abandonner le Louvre, ne plus peindre... ne plus peindre!!! Devenir clerc d'avoué! Ah! c'est impossible, et pourtant je vais mourir de faim... Pauvre Marie! elle ne se doute pas que, si cette toile n'avance pas, c'est que je n'ai pas d'argent pour acheter ce qu'il me faut... Pauvre Marie! elle m'accuse de paresse!... Mon Dieu, mon Dieu!!!

Mais me brouiller avec mon père, avec ma famille!... moi, qui aime tant mes parents!... Ils ont peut-être raison... Et il se laissa tomber tout de son long sur son lit, les larmes aux yeux... absorbé dans une cruelle incertitude.....

Quinze jours après, Georges était installé chez maître N**, avoué à B**, petite ville de Bourgogne.

Le sentiment de famille l'avait emporté, la misère l'avait vaincu... Honteux d'une pensée de suicide qui avait un jour traversé son imagination malade, il s'était respectueusement sacrifié aux volontés paternelles. Le cœur gonflé, il quitta Paris, qu'il ne devait plus revoir.

Ce fut pour lui une grande peine de se séparer de Marie... Il lui dit tout avec franchise... A cette nouvelle inattendue, un pâleur mortelle se répandit sur le visage de la pauvre petite fleuriste; mais elle eut la force de contenir sa douleur et ses larmes... Elle tendit la main à son ami; seulement elle ne put articuler qu'un mot : ADIEU!...

De ce jour, Marie ne chanta plus... elle pleurait beaucoup et travaillait peu...

Sa chambre lui déplaisait; le souvenir de Georges était sans cesse présent à sa pensée... Elle se décida à déménager, à changer de quartier, à abandonner cette maison où elle avait fait quelques beaux rêves... car bien souvent elle s'était dit :

« Oh! si une pauvre fille comme moi pouvait se marier, j'aimerais un » artiste... un art ste comme lui!... Faire des fleurs, c'est aussi de » l'art... »

Marie loua une chambre dans le quartier Montmartre... son ennui allait toujours croissant. Elle ne travaillait presque plus... son gain diminuait... elle commençait à faire quelques petites dettes... le livre de botanique fut abandonné pour Paul de Kock... la misère arrivait à grands pas. Elle fit connaissance d'une femme qui habitait un élégant appartement à l'étage au-dessous......

Trois mois...... et Marie était la maîtresse d'un quart d'agent de change.

Des toilettes élégantes, de l'esprit naturel, les grâces de sa tournure et sa piquante physionomie ne tardèrent pas à la mettre à la mode...

Entourée de flatteries et d'adorations, entraînée dans une société équivoque, elle dut bientôt à quelques excentricités une facile et triste réputation. La pauvre enfant de la rue de l'Ouest était devenue une luxueuse courtisane, l'héroïne lascive d'un monde de viveurs et de délabrés. — Un gentilhomme écrivait à un de ses amis : « Viens souper demain avec » nous... toujours chez Madagascar... Paul, Léon et de T** y seront... » Ce sera parfaitement composé en femmes, amène qui tu voudras... Je » te préviens que MARIE s'est engagée d'honneur à nous favoriser de sa » présence... En avant donc le tremblement, nous serons en pleine chaloupe...

» A propos, cet imbécille de Bellechasse a un consulat, celui-là précisément que le ministre avait promis à mon père pour moi. Mon père » est furieux, et cela t'explique pourquoi il a voté hier avec l'opposition. » Tout à toi, *** »

Deux années s'écoulèrent, deux années de plaisirs fiévreux, de succès impudiques, de luxe raffiné, de bals, de danses effrénées, de débauches et d'orgies......

Un souvenir virginal venait de temps en temps mourir au cœur de la courtisane... une pensée chaste passait dans sa tête pour s'évanouir au souffle de paroles passionnées et brutales, aux refrains de chansons lubriques, au bruit de pièces d'or et de bouteilles remuées la nuit dans quelque tripot élégant.

La vie de Marie s'usait... une toux sèche et fréquente annonçait la faiblesse de sa poitrine. Ses joues naguère rosées se creusaient pâles et ternes... un cercle bleuâtre cernait ses yeux fatigués... ses lèvres decolorées se desséchaient.

A la suite d'une nuit de Carnaval, elle fut obligée de garder le lit... Le mal fit en peu de temps de rapides progrès, et de toutes ces grâces, de toutes ces fraîcheurs, de toutes ces vaillantes beautés, il ne restait plus rien qu'un corps flétri et décharné.

Marie se sentait mourir.

— Madame, dit-elle un jour à la garde qui la soignait, ayez la bonté d'appeler près de moi une sœur de charité.

— N'êtes-vous donc pas contente de mes soins? répondit sèchement la garde.

— Oh! très contente, madame. Mais je vous en prie, une sœur... une sœur, par grâce...

On se rendit à ses désirs, et quelques heures après une jeune religieuse s'approchait du lit de la malade, qui lui tendit la main en essayant un douloureux sourire.

— Approchez, ma sœur, bien près, bien près... j'ai peine à parler... Ecoutez-moi...

La sœur de charité pencha sa tête sur celle de la malade... Leurs mains étaient étroitement pressées l'une dans l'autre...

Quelles paroles furent échangées? Dieu seul le sait... mais le front de Marie reçut le baiser de paix... et quelques instants après un léger frémissement agita ses membres, et elle rendit l'âme...

La sœur tomba à deux genoux et pria...

Elle voulut rendre elle-même les derniers devoirs à cette amie d'un moment... elle lui ferma les yeux et la bouche... l'ensevelit et plaça près du lit, sur une table, deux cierges, un crucifix et des fleurs... puis, entre les mains de la morte qu'elle croisa sur sa poitrine, elle déposa un petit BOUQUET DE VIOLETTES.

Elle resta jusqu'à l'heure des funérailles, descendit avec le cercueil; et dans la rue, comme la foule était grande, elle s'approcha d'un groupe de pauvres femmes...

— Pardonnez comme j'ai pardonné, dit-elle, au nom du Seigneur, et venez avec moi vous agenouiller sur sa tombe; venez demander à Dieu la rédemption de nos sœurs...

Les femmes pauvres suivirent...

La mort de Marie fut annoncée dans les journaux, ainsi que la vente de son riche mobilier... Pendant trois jours, l'appartement qu'elle avait occupé excita la curiosité publique et fut visité par un grand nombre de personnages distingués, des magistrats, des femmes du grand monde, des financiers, des diplomates. Pendant trois jours les salons de Paris eurent un texte de causeries semi-scandaleuses et de vertueuses indignations.

A la même époque, un jeune homme de vingt-cinq ans expirait dans une petite ville de province, entre les bras de sa mère désolée.

Il succombait à une maladie de langueur, contre laquelle la médecine avait été impuissante, et dont personne ne comprenait les causes.

Pour copie conforme,

Janvier 1901. — CHARLES BRUNIER.

(*La suite prochainement.*)

L'*Abeille de Saint-Pétersbourg* rappelle pour la centième fois à ses lecteurs que les Bonaparte sont alliés aux Romanoff.

Assemblée nationale.

PRÉSIDENCE DE M. MARRAST. — *Séance du 25 janvier.*

La séance est ouverte à deux heures.

M. DE MORNAY demande la parole sur le procès-verbal. Le bruit des conversations l'empêche de se faire entendre. Il quitte la tribune.

M. JULIEN LACROIX lui succède, mais également sans parvenir à se faire entendre, et quitte la tribune.

Le procès-verbal est adopté.

M. PASSY, ministre des finances, présente un projet de loi relatif à des échanges d'immeubles appartenant à l'Etat.

M. LÉON FAUCHER, ministre de l'intérieur, dépose divers projets d'intérêt local.

M. GENT dépose une pétition qui demande que l'Assemblée nationale ne se sépare pas avant d'avoir voté les lois organiques.

M. LEDRU-ROLLIN dépose une pétition demandant l'abolition de l'exercice. Il dépose ensuite plusieurs pétitions qui demandent le maintien de l'Assemblée jusqu'après le vote des lois organiques.

M. ROGER (du Loiret) dépose une autre pétition demandant la prompte convocation des colléges électoraux.

M. ÉTIENNE ARAGO dépose une pétition demandant le maintien de l'Assemblée jusqu'après le vote des lois organiques.

M. LE PRÉSIDENT invite les membres de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Rateau, et qui n'ont pu se réunir hier pour entendre le rapport de cette proposition, à se réunir immédiatement dans leur bureau pour discuter sur cet objet.

Il annonce également à l'Assemblée que le rapport sur la proposition de M. Billault sera fait à l'Assemblée pendant le cours de la semaine.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur le conseil d'Etat.

M. BAUCHARD, au nom de la commission, fait connaître la nouvelle rédaction proposée par la commission sur l'article 19, qui lui a été renvoyé hier, ainsi que l'amendement proposé par M. Mortimer-Ternaux. Cette rédaction est ainsi conçue :

« Les maîtres de requêtes pourront être révoqués par le président de la République sur la proposition du président du conseil d'Etat et du président des sections par lesquels ils seront préalablement entendus. »

M. MORTIMER-TERNAUX fait remarquer que les maîtres des requêtes ne sont pas comme les conseillers nommés par l'Assemblée, mais par le président de la République ; il croit qu'il ne faut pas priver le président de cette initiative, et propose de remplacer ces mots : *sur la proposition*, par ceux-ci : *après avoir pris l'avis*.

Cet amendement est rejeté. La rédaction de la commission est adoptée.

« Art. 20. Les maîtres des requêtes sont chargés, concurremment avec les conseillers d'Etat, du rapport des affaires ; ils ont voix consultative dans celles dont le rapport leur est confié. »

M. BÉCHARD propose de dire : Ils ont voix délibérative dans les sections administratives auxquelles ils sont attachés.

M. PARRIEU repousse l'amendement au nom de la commission ; il croit cependant que le paragraphe peut être réduit à ces mots : Toutefois, ils ont voix consultative.

L'amendement est rejeté ; l'art. 20 est adopté.

« Art. 22. Les auditeurs sont nommés au concours, dans les formes qui seront déterminées par un règlement d'administration publique que le conseil d'Etat sera chargé de faire.

Ils doivent être âgés, au moment de leur nomination, de 21 ans au moins et de 25 ans au plus. »

M. SAUVAIRE-BARTHÉLEMY demande que les auditeurs soient nommés par le président de la République.

Cet amendement est rejeté.

M. TASSEL demande que le règlement d'administration publique soit soumis à l'approbation de l'Assemblée.

Cet amendement est également rejeté. L'article est adopté.

« Art. 23. Les auditeurs sont chargés d'assister les conseillers d'Etat et les maîtres des requêtes rapporteurs dans la préparation et l'instruction des affaires. »

M. MORTIMER-TERNAUX propose l'amendement suivant, auquel la commission adhère.

« Un règlement d'administration publique déterminera les affaires dans lesquelles les rapports ne pourraient être confiés aux auditeurs ; ils pourront être révoqués dans la forme prescrite par l'art. 20 sur la révocation des maîtres des requêtes. » — Adopté.

M. BÉCHARD propose d'ajouter : Ils ont voix consultative dans les affaires dont le rapport leur est confié. — Adopté.

« Art. 24. Les auditeurs sont nommés pour quatre ans. A l'expiration de ce terme, ils cessent de plein droit leurs fonctions. »

MM. BÉCHARD et SAUVAIRE BARTHÉLEMY proposent l'amendement suivant :

« Les auditeurs ne reçoivent point de traitement. (Murmures.) Ils sont nommés pour cinq ans. Le temps qu'ils passent au conseil est un temps d'épreuve et de stage. A l'expiration de ce temps ils cessent de plein droit leurs fonctions.

M. SAUVAIRE-BARTHÉLEMY développe son amendement. Il retire la partie relative à la cessation des fonctions, mais il insiste pour la suppression du traitement. C'est là, dit-il, la vraie démocratie. (Murmures.) Il y a la démocratie qui prend et la démocratie qui paie. (Bruit.) Je ne regarde comme l'élu de la démocratie qui paie. (Vives rumeurs.) Le surnumérariat gratuit est une excellente chose ; le gouvernement provisoire lui-même l'a reconnu, en conservant le surnumérariat dans certaines fonctions.

M. CHARLEMAGNE combat cet amendement, qui livrerait le conseil d'Etat exclusivement aux fils des familles les plus opulentes.

M. BAUDOT appuie l'amendement de M. Sauvaire-Barthélemy, qui est mis aux voix et rejeté, et l'article 24 est adopté.

« Art. 25. Le quart des emplois de maîtres des requêtes et de sous-préfets qui viennent à vaquer sont réservés aux auditeurs au conseil d'Etat, dans l'ordre des présentations faites par le président et les présidents de section.

» Les auditeurs nommés aux fonctions de sous-préfet, qui ne les accepteraient point, seront considérés comme démissionnaires et immédiatement remplacés. »

M. DÉRODÉ demande, par amendement, que le quart des emplois de maîtres des requêtes soit réservé aux anciens auditeurs qui ont rendu des services. Adopté.

M. MORTIMER-TERNAUX combat tout à la fois l'article du projet et l'amendement de M. Dérodé. D'après l'article du projet, si le ministre nomme pour sous-préfets des auditeurs au conseil d'Etat, il ne peut les nommer que dans l'ordre des présentations : de telle sorte que ce sera en réalité le conseil d'Etat qui imposera au ministre ses candidats...

UNE VOIX. Il pourra les destituer.

M. MORTIMER-TERNAUX. Sans doute il pourra les destituer, mais je ne pense pas que le pouvoir acquière une grande considération, parce qu'il aura destitué un sous-préfet qu'il aura nommé la veille.

M. LANGLOIS défend le projet de la commission. Il rappelle que le décret de 1809, sur le conseil d'Etat, portait une disposition analogue.

M. ODILON BARROT, ministre de la justice. Lorsque dans le débat il se présente une question intéressant le pouvoir, il est de mon devoir de prévenir l'Assemblée ; il me semble que dans l'article il y a une phrase qui engage le droit constitutionnel. On dit que les nominations sont faites dans l'ordre de présentation. Cela veut dire que ce sera le conseil d'Etat qui nommera lui-même les sous-préfets. Si c'est là la pensée de la commission, il faut au moins qu'elle s'explique.

La commission déclare retrancher la dernière phrase du premier paragraphe de l'article.

L'article ainsi modifié est adopté.

L'art. 26, relatif aux auditeurs attachés au commissaire général, est supprimé.

§ 4. — *Du secrétaire général et du secrétaire du contentieux.*

« Art. 27. Le secrétaire général est nommé et peut être révoqué dans la même forme que les maîtres des requêtes.

» Il dirige le travail des bureaux et tient la plume aux assemblées générales. » — Adopté.

« Art. 28. Le secrétaire du contentieux est nommé par le président du conseil d'Etat, sur la proposition du secrétaire général. Il est attaché à la section du contentieux. » — Adopté.

La discussion est interrompue par divers rapports.

M. BERRYER, rapporteur de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à une surtaxe sur les boissons à percevoir dans la ville de Marseille, fait le rapport sur ce projet de loi. Depuis vingt ans cette surtaxe était perçue ; mais le délai de perception expirant le 31 décembre 1848, la ville de Marseille a demandé la prorogation de la perception. La commission propose l'adoption pure et simple du projet de loi.

Après quelques observations de M. Dezeimeris, qui critique le mode des impôts établis dans la ville de Marseille, l'urgence est déclarée.

M. LE PRÉSIDENT consulte l'Assemblée pour savoir si elle veut passer immédiatement à la discussion des articles. L'épreuve est déclarée douteuse.

(Une agitation inaccoutumée se manifeste dans la salle ; elle est, à ce que nous présumons, causée par l'annonce que le rapport de la proposition Rateau va être déposé. Un groupe nombreux, placé au bureau, à droite du président, et dans lequel nous remarquons plusieurs membres de la commission, vient donner une certaine certitude à cette présomption. Des réclamations diverses s'élèvent de tous les côtés pour demander que chaque membre regagne sa place.)

M. LE PRÉSIDENT renouvelle l'épreuve ; elle est encore déclarée douteuse.

VOIX DIVERSES. Le scrutin de division !

AUTRES VOIX. Non ! non ! On n'avait pas compris.

M. LE PRÉSIDENT, après avoir rappelé quelles sont les conclusions de la commission, se dispose à mettre encore la question aux voix. (Réclamations diverses.)

M. DE MORNAY. Il y a eu des épreuves ; il faut procéder au scrutin de division.

M. LE PRÉSIDENT. La première épreuve n'avait pas été comprise.

L'épreuve est renouvelée une troisième fois ; l'Assemblée décide qu'elle ne passera pas à la discussion du projet, qui sera mis à l'ordre du jour de demain.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. Grévy, rapporteur de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Rateau.

En ce moment le groupe qui était au bureau à droite du président, devient plus compact, et nous apprenons qu'il est composé des membres qui veulent se faire inscrire pour parler pour ou contre la proposition. De nouvelles réclamations se font entendre de toutes parts ; on demande que le tour des inscriptions ne puisse être pris que lorsque le rapport sera connu.

M. LE PRÉSIDENT. Le tour des inscriptions sera pris à l'issue de la séance. (Très bien !)

M. DE MORNAY. Il est juste que les inscriptions jusqu'à ce moment faites soient annulées. (Oui ! oui !)

M. GRÉVY. Les propositions qui vous ont été soumises relatives, à la dissolution de l'Assemblée nationale, peuvent se diviser en deux classes : les unes, qui fixent le jour de la dissolution ; les autres, qui tendent à réviser le décret portant énumération des lois organiques. La commission a été d'avis du rejet de ces deux espèces de proposition. (Ah ! ah !)

Il y a eu division pour la révision du décret concernant les lois organiques, mais la majorité a pensé que cette révision tendant au même but, les raisons politiques qui ont fait repousser les unes devaient faire rejeter les autres. (Nouveau mouvement.) L'état avancé des travaux des commissions chargées d'apprêter les lois organiques, le désir ardent que l'Assemblée a de se retirer (Longue hilarité.), doivent faire disparaître la crainte qu'on pourrait concevoir d'une trop longue session.

Les circonstances dans lesquelles les pétitions se sont produites, le concours de l'esprit de parti, la nature des injonctions faites à l'Assemblée, ont dû prémunir votre commission contre le désir de limiter ses travaux.

Citoyens, depuis mon premier rapport, la question a fait un pas : on ne nous conteste plus le droit de faire les lois organiques ; on nous dit seulement : Révisez le décret dans lequel vous avez fixé le nombre de ces lois organiques. La question est là ; l'Assemblée doit-elle revenir sur sa décision ? Elle doit y persister, selon la commission ; elle doit y persister, parce qu'elle doit rester auprès du pouvoir qu'elle a institué, pour veiller sur ses premiers pas. (Allons donc ! — Exclamations diverses.) Elle doit y persister, parce que dans ces jours difficiles, au milieu de tant de haines et d'inimitiés déchaînées sur ses pas, la République ne peut être mieux défendue que par ceux qui l'ont établie. (Très bien ! à gauche. — Rires et murmures à droite. — Agitation.)

Parce que la majorité des représentants a porté ses suffrages sur un candidat autre que celui qui a été élu, on prétend qu'elle est hostile au président de la République : mais si cette même majorité revenait par suite d'élections nouvelles, quelle serait alors la position du président ? Non, l'Assemblée ne s'est pas compromise, parce qu'elle a usé du droit que lui conférait la constitution ; elle ne peut se retirer non plus devant l'attitude et le langage du ministère. (Mouvement prolongé.) Le concours qu'elle lui offre, il le repousse ! il lui dit que son temps est fait, qu'il faut qu'elle s'en aille : l'Assemblée obéira-t-elle à une injonction. (A gauche : Très bien !)

Une autre cause d'ailleurs doit le déterminer : je veux parler de ce système d'intimidation et de violence morale. (A gauche : Oui ! oui ! — A droite : Non ! non ! — Interruption.) qui se traduit par des articles de journaux, par des pétitions...

UNE VOIX. Le droit de pétition est le droit du peuple ! (Violente rumeur. — A l'ordre ! à l'ordre !)

M. GRÉVY, continuant. Par des pétitions dans lesquelles on lui dit que son pouvoir est expiré ; et encore ces pétitions n'ont elles pu parvenir à réunir que 473 mille signatures. (Mouvement.)

Il s'agit de savoir si quelques individus parlant au nom du peuple, ont le droit de s'arroger le principe de la souveraineté ; le jour où un pareil principe serait proclamé, c'en serait fait de la représentation nationale.

Il ne s'agit pas de savoir si l'Assemblée se dissoudra un peu plus tôt un peu plus tard ; il s'agit de savoir si elle obéira à des menaces ; ce n'est plus son existence qui est en jeu, c'est son honneur et son indépendance : l'Assemblée ne voudra pas les compromettre.

La commission propose le rejet de toutes ces propositions. (A gauche, très bien ! très bien !)

M. LE PRÉSIDENT. Ce rapport sera imprimé et distribué. Quel jour l'Assemblée veut-elle fixer pour la discussion ?

VOIX DIVERSES. Demain ! samedi ! lundi !

La discussion est fixée à lundi.

Une longue agitation succède à ce rapport. La séance est suspendue.

M. DESLONGRAIS fait un rapport sur la proposition de M. Billault. Il signale le chiffre toujours croissant des budgets. Cependant, malgré l'accroissement de l'industrie et des affaires, les recettes ne purent suivre la progression toujours croissante des dépenses. Tel était l'état des choses lorsque arriva la révolution de Février, qui se trouva en face d'un déficit laissé par le dernier gouvernement, et fut obligé d'avoir recours à l'impôt des 45 centimes.

Est-il donc si difficile cependant d'opérer des réductions ? Ce n'est point sur la richesse que se fonde la confiance, mais sur l'esprit d'ordre qui présida à son emploi. La France peut donc se rassurer sur l'avenir de ses finances, mais à la condition de gérer sa fortune d'une manière sage et rangée.

Pour ramener entre les recettes et les dépenses un équilibre nécessaire, il faut que l'Assemblée le veuille (Murmures), et il est urgent qu'elle prenne à cet égard une résolution ; car il faut éviter que le ministère vienne encore lui dire que pour l'année 1849 le budget a un nouveau déficit de 300 millions à ajouter au déficit antérieur. Pour cela, il faut faire de vigoureuses réformes ; c'est à ce but que tend la proposition faite par M. Billault, qui demande que le budget des recettes soit établi d'abord, afin que le budget des dépenses puisse être réglé sur celui des recettes. Le rétablissement de l'équilibre dans le budget est possible : le but proposé est-il le meilleur pour y parvenir ? C'est la question que la commission a dû examiner ; elle l'a résolue affirmativement, en demandant l'urgence de la discussion, qui pourrait avoir lieu samedi prochain. (Mouvements divers.)

M. BINEAU. D'après le rapport qui vient de vous être lu, on pourrait croire qu'il s'agit de discuter le fond, tandis qu'il n'est question que de procéder d'urgence à l'examen du budget. Ce rapport n'est donc qu'un véritable hors-d'œuvre. (Exclamation à gauche. — Approbation à droite.) Il ne s'agit, je le répète, que de décider l'urgence ; c'était sur l'urgence qu'il fallait faire le rapport. Si l'Assemblée décide qu'il y a urgence à s'occuper de la proposition de M. Billault, il faudra que cette proposition soit renvoyée dans les bureaux. (Non ! non ! — Si ! si !)

M. LE PRÉSIDENT. Il le règlement, qui est tout à fait dans le sens des paroles de l'honorable préopinant.

M. BINEAU. Je demande que la discussion actuelle ne s'engage que sur la question d'urgence. (Aux voix !)

M. DUPIN. La proposition est une proposition mauvaise...

Les cris aux voix ! couvrent les paroles de M. Dupin, il quitte la tribune.

M. PASSY, ministre des finances. Je me propose de combattre la proposition, du moment où la question est posée. Il est urgent qu'elle soit traitée le plus tôt possible ; je me joins donc à ceux qui demandent l'urgence.

L'urgence est votée. La proposition sera renvoyée à une commission.

M. BILLAULT parle sur le moment où le rapport sera déposé. Tous nous sommes d'accord sur l'urgence de la discussion, je demande que le rapport soit fait et que la discussion commence samedi. Le rapport entendu aujourd'hui était fait plus sur le fond que sur l'urgence. (Interruption.) Enverra-t-on la proposition à la même commission ? Quelle que soit sa décision, je demande que le rapport soit fait samedi. (Oui ! oui ! samedi. — Non ! lundi. — Non ! mardi.) L'Assemblée décide que le rapport sera présenté samedi.

M. LE PRÉSIDENT revient sur l'incident qui a terminé la séance d'hier, et consulte l'Assemblée pour savoir si elle nommera une commission de trente membres pour l'examen du budget.

L'épreuve se fait au milieu d'un tumulte prolongé. L'Assemblée décide à une majorité fort équivoque, qu'elle désignera demain la commission des trente pour l'examen du budget.

Les représentants quittent leurs places au milieu d'une agitation extrême.

M. le président agite sa sonnette.

LES HUISSIERS. En place ! en place !

M. LE PRÉSIDENT. Un membre a ce matin fait une proposition, ou plutôt a repris le projet du gouvernement sur l'école d'administration. Il demande que sa proposition soit renvoyée à la commission chargée de l'examen du nouveau projet du ministère de l'instruction publique. Je consulterai l'Assemblée à ce sujet.

M. JULES DE LASTEYRIE combat ce renvoi au nom du règlement.

Après une discussion extrêmement confuse, l'Assemblée décide que la proposition sera renvoyée à une autre commission, qui sera nommée par les bureaux.

La séance est levée à six heures.

Actes officiels.

Par arrêté du président de la République :

M. Rivaud est nommé préfet du département de la Corse, en remplacement de M. Aubert, démissionnaire.

M. Vaïsse, ancien préfet et ancien directeur des affaires civiles en Algérie, est nommé préfet du département du Doubs, en remplacement de M. Comandré.

M. Comandré est nommé préfet du département de la Lozère en remplacement de M. Marie.

M. Caffarelli, ancien maître des requêtes, est nommé préfet du département d'Ille-et-Vilaine, en remplacement de M. Hamon.

M. Delmas, ancien préfet, est nommé préfet du département de la Haute-Garonne, en remplacement de M. Dausse.

M. Dausse, préfet de la Haute-Garonne, est nommé préfet du département de l'Isère, en remplacement de M. Raymond.

M. de Suleau, ancien préfet, est nommé préfet du département d'Eure-et-Loir, en remplacement de M. Sebire, appelé à d'autres fonctions.

M. de Tanlay (Ludovic), ancien auditeur au conseil d'Etat, ancien sous-préfet, est nommé préfet du département de la Manche, en remplacement de M. Lehodey.

M. David, ancien auditeur, ancien sous-préfet et maire de Douai, est nommé préfet du département du Nord, en remplacement de M. Durand Saint-Amand.

M. Tourangin (Victor), ancien préfet, est nommé préfet du département du Rhône, en remplacement de M. Ambert, appelé à d'autres fonctions.

M. Arrighi (Ernest), est nommé préfet du département de Seine-et-Oise, en remplacement de M. Durand, dont la démission est acceptée.

M. Degouve Denuncques, ancien préfet, est nommé préfet du département des Deux-Sèvres, en remplacement de M. Morin.

M. Sebire, préfet d'Eure-et-Loire, est nommé préfet du département du Tarn, en remplacement de M. Rivail.

M. Touret, ancien préfet, est nommé préfet du département des Basses-Alpes, en remplacement de M. David de Thiais.

M. Taillefer, ancien préfet, est nommé préfet du département de Tarn-et-Garonne, en remplacement de M. Laroche, appelé à d'autres fonctions.

M. Haussmann, ancien sous-préfet et conseiller de préfecture de la Gironde, est nommé préfet du département du Var, en remplacement de M. Ayraud de Georges.

M. Victor Hugo envoie la lettre suivante au *Moniteur* :

Monsieur le rédacteur,

C'est par suite d'une erreur que, dans le scrutin de division d'aujourd'hui 25 janvier, mon nom se trouve mêlé à ceux des honorables membres qui ont appuyé la formation d'une commission de trente membres, pour l'examen du budget. Mon intention a été de voter dans le sens contraire, et mon vote doit être compté à l'opinion opposée. Dans la situation où est le pays, la prompte séparation de l'Assemblée nationale étant, selon moi, nécessaire, mes votes tendront toujours à abréger la durée de nos travaux et à renvoyer au pouvoir législatif tout ce qui n'exige pas rigoureusement l'action du pouvoir constituant.

Recevez, etc. VICTOR HUGO.

FAITS DIVERS.

— En ce moment, à Bordeaux, il ne se trouve pas moins de sept gros navires en charge pour la Californie, où tout le monde veut aller chercher de l'or. Le premier de ces navires doit partir ces jours-ci, et les autres successivement pendant le mois de février. Près de mille passagers ont déjà retenu leurs places à bord.

— Avant-hier, le club de la Redoute, rue Grenelle-Saint-Honoré, était fermé par ordre de l'autorité qui avait fait comprendre au propriétaire de l'établissement que, s'il désirait jouir des avantages des bals publics, il devait s'abstenir de louer sa salle aux perturbateurs de l'ordre social. Hier soir le club de la rue Martel a été fermé, quoique la salle appartînt aux sociétés populaires.

Un bataillon de troupes de ligne était rangé en bataille devant la porte et appuyait ainsi les nombreux gardiens de Paris, requis autour du commissaire de police ; tout ce déploiement de forces a été inutile, le bon sens des travailleurs qui fréquentaient ce club leur a dicté leur conduite, ils se sont rapidement avertis les uns les autres, et ont ainsi évité l'agglomération de la foule. Plus on sera arbitraire, disaient-ils, plus nous serons calmes.

Un monsieur passant au coin de la rue Martel s'enquit de ce qui avait provoqué le concours des baïonnettes. C'est la fermeture du club de la Fraternité, lui fut-il répondu. Et le monsieur d'éclater de rire. Un gardien de Paris qui se trouvait là prit alors la parole : Il n'y a pas de quoi rire, monsieur, lui dit-il sévèrement ; passez votre chemin et ne venez pas provoquer au désordre, tout est sérieux ici.

Le bourgeois, qui ne s'attendait pas à cette réprimande, et encore moins à la recevoir d'un agent de la préfecture, baissa le nez et partit.

Il était plus de dix heures lorsque la force armée se retira.

—Tous les tailleurs de pierre du département de la Seine sont invités à se réunir le lundi, 29 janvier, à huit heures du matin, rue et salle Martel, pour affaires qui les concernent.

— Le *Moniteur* dément la nouvelle d'une lettre quelque peu menaçante qui aurait été adressée par le prince de Canino au président de la République française.

— Le colonel Rey a été conduit à sa dernière demeure par plus de dix mille démocrates. M. Joly, représentant de Toulouse, a prononcé quelques paroles vivement senties sur la tombe de son compatriote ; puis le citoyen Lagrange s'est exprimé ainsi :

« L'amnistie, s'écrie-t-il, ce n'est pas pour eux que nous la demandons, c'est pour ceux qui sont proscrits. Ton cercueil, brave Rey, fait » de toi un amnistié. La tombe, voilà l'amnistie qu'ils réservent à tes » frères !... Ne croyez pas, citoyens, que la république soit en danger. » Elle subit une éclipse passagère : mais, comme le printemps succède » à l'hiver, nous la verrons bientôt reverdir. La République démocratique et sociale est impérissable, proclamons-le sur le tombeau. » (Acclamations répétées.)

ÉBOULEMENT. — Un éboulement considérable de rochers a eu lieu le 19 janvier courant, vers les onze heures du soir, entre Lacluse et Nantua. On croit qu'un troupeau presque entier et plusieurs voyageurs ont été ensevelis sous cette masse de terre et de rochers. Une maison a entièrement disparu.

TENTATIVE DE SUICIDE.—Hier, vers trois heures un quart, une pauvre femme qui, malgré les hautes eaux, s'était précipitée dans la Seine, au pont des Arts, a été retirée du fleuve au-dessous du pont du Carrousel, par les mariniers de la rive gauche. Comme cette femme donnait encore signe de vie, tous les secours d'usage lui ont été prodigués pour la rappeler à la vie ; on a été assez heureux pour y parvenir.

GARDE MOBILE. — Le *Moniteur* contient aujourd'hui un arrêté du président de la République, qui réduit à 12 les 25 bataillons de la garde mobile, formant aujourd'hui un effectif d'environ 13 000 hommes. Cet arrêté introduit en outre quelques modifications dans les réglements du corps. Nous avons remarqué ce passage dans le rapport ministériel :

« Le réglement organique du 26 février stipulait une solde unique de » 1 fr. 50 c. par jour pour le volontaire, le caporal, le sous-officier et » l'adjudant sous-officier, attendu, dit le règlement, que cette solde *est* » *une indemnité et non le paiement d'un emploi*.

» Cette égalité de solde entre les volontaires et les sous-officiers chargés de leur instruction, et investis d'une véritable supériorité au nom » de la discipline, était complètement destructive de l'émulation qui fait » la force et la vie des corps militaires. »

Deuxième conseil de guerre.

AFFAIRE DU GÉNÉRAL BRÉA.

Audience du 25 janvier.

L'audience de ce jour a été encore consacrée à l'audition des témoins.

Nous remarquons que plusieurs d'entre eux ne répondent pas à l'appel de leur nom. Cette inexactitude leur attire une verte réprimande de la part du président.

L'accusé Lu., après avoir refusé de paraître aujourd'hui au débat, a cédé aux observations de son défenseur, et est revenu prendre sa place.

Aucun autre incident n'a signalé la séance.

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 janvier sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2 ; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

AVIS.—Les abonnés de la *Phalange* sont prévenus que la livraison de janvier 1849 ne sera envoyée qu'aux personnes qui auront renouvelé leur abonnement.—Ils sont instamment priés de faire connaître sans retard leur renouvellement, pour que nous puissions déterminer le nombre d'exemplaires à tirer, qui sera strictement basé sur les souscriptions reçues.

Chacun des tomes publiés précédemment est en vente au bureau de la *Phalange*, rue de Beaune, 2, au prix de 9 francs.

PETITE CORRESPONDANCE.

Colmar. — M. J. — F. G. réclame de vous le certificat relatif à l'ass. gén.
Grignon. — M. B. — Il n'y a rien de plus légit. et de plus respect. que l'obéiss. à ses convict. — Nos rapp. affect. n'en seront point altérés.
Rouen. — M. B. — Reçu. — Affect. souvenir. — Noté.
Livourne. — M. D. — Que la R. soit bien assise et régul. servie maintenant, et tout ira bien. — C'est 4 pour les 5 vol.
Montivilliers. — M. D. — Reçu les 18 et suivi vos désirs.
Port-Louis. — M. E. D. — Reçu les 60 l. — Nous avons env. les 100. — Pris note de vos instructions.
Mulhouse. — M. S. — Reçu votre lettre. — Pris note de tout. — Affectueux souv. à tous.
Oran. — M. G. — Les 325 nous ont été remis. — Nous vous env. les liv. dem.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS.	Un an 20 fr.,	Six mois 11 fr.,	Trois mois 6 fr.
DEP. ET ETRANGER.	— 32	— 17	— 9
PAYS à surtaxe.	— 50	— 26	— 14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DEP. ET ETR.	— 6	— 4	— 2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois.	40 c.	Annonces anglaises.	40 c.
Cinq à neuf — —	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 25 janvier.

Le marché a été constamment lourd.

Les esprits sont préoccupés à la fois de la question financière et de la question ministérielle. On parle de nouveau d'une combinaison ministérielle avec M. Billault.

Le 5 0/0, de 75 30, arrive à 75 35, touche 75 40 et fait 75 20 fin courant aussi bien qu'au comptant.

La Banque de France, de 1695, tombe à 1690, après avoir coté 1700 fr.

Le 3 p. 100 perd 10 c. à 45.45 à terme, et 45.50 au comptant.

Il est question de porter le nombre des agents de change de 60 à 120, et de mettre un timbre-impôt sur les affaires à termes et sur les actions.

Le chemin de fer d'Orléans tombe de 740 à 702 50. Avignon-Marseille fléchit à 185.

Le Nord descend à 388 75. Le parquet force les derniers cours qui étaient offerts.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt du j.
Trois 0/0	45 55	45 50	45 45	45 45
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	75 »»
Cinq 0/0	75 30	75 55	75 40	75 20

25 janvier — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	45 40 »»		4 Canaux avec prime	935 »»
— Emprunt 1847-1848	75 20 »»		Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	75 25 »»		Caisse hypothécaire	110 »»
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	»» »» »»		Emprunt d'Haïti	265 »»
4 0/0 j. du 22 septembre	67 »» »»		Espagne, dette active	»» »»
Actions de la banque	1690 »» »»		— dette passive	»» »»
Rente de Naples, j. juillet			— 3 0/0 1841	29 »»
Récep. Rothschild	80 »»		Emprunt portugais 5 0/0	»» »»
5 0/0 de l'Etat romain	68 40		— — 3 0/0	18 50
5 0/0 belge 1840	88 »»		2 1/2 hollandais	»» »»
— — 1842	87 65		Zinc Vieille-Montagne	2300 »»
— 2 1/2	»» »»		H. de la Grand-Combe	»»» »»
— Banque (1835)	»»» »»		Emprunt du Piémont	875 »»
Obligations de la Ville	1145 »»		Lots d'Autriche	350 »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	320 »»	320 »»	Orléans à Bordeaux	378 75	377 50
Versailles, rive droite	122 50	120 »»	Du Nord	390 »»	388 75
— rive gauche	113 75	»»» »»	De Paris à Strasbourg	332 50	331 25
Paris à Orléans	740 »»	702 50	Tours à Nantes	312 50	313 75
Paris à Rouen	440 »»	440 »»	Paris à Lyon	370 »»	»»» »»
Rouen au Havre	»»» »»	237 50	Montereau à Troyes	»»» »»	110 »»
Avignon à Marseille	186 25	185 »»	Dieppe à Fécamp	160 »»	»»» »»
Strasbourg à Bâle	93 75	93 75	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	251 25	250 »»	Bordeaux à la Teste	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boulogne	200 »»	200 »»			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 26 janvier.

THEATRE DE LA NATION.—Le Violon du Diable.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Une Double Leçon.
ITALIENS.—
OPERA-COMIQUE.—Le Val d'Andorre.
ODEON.—Jacques Martin.
THEATRE-HISTORIQUE.—Les Mystères de Londres.
GYMNASE.—Mme Marneffe, Jeanne Mathieu, Rage d'Amour.
VAUDEVILLE.—La Propriété, le Baron, la Foire aux Idées.
THEATRE MONTANSIER.—Un Gendre aux Epinards, le Club, Henriette, Lion.
VARIETES.—Mme Lariffa, Un et Un, Petite cousine, la Reine d'Yvetot.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Les Marrons d'Inde, l'Auberge, Titine.
GAITE.—Les Orphelins.
AMBIGU-COMIQUE.—Les sept Péchés capitaux, Napoléon.
THEATRE DU LUXEMBOURG.—L'Habit ne fait pas le moine, le Prince d'occasion, l'Homme chagrin.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES.—Le Diable, la Courte-Paille, Prince, Tony.
DELASSEMENTS.—Les Blagueurs et les Blagués, Jolie Fille.

Imprimerie LANGE LEVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 27. ÉDITION DU MATIN. Samedi 27 janvier 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 26 JANVIER.

« **Aujourd'hui, la rétribution du tra-**
» **vail est abandonnée au hasard ou à la**
» **violence. C'est le maître qui opprime**
» **ou l'ouvrier qui se révolte.** »

« **La pauvreté ne sera plus séditieuse,**
» **lorsque l'opulence ne sera plus oppres-**
» **sive.** »

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Assemblée Nationale.

SUPPRESSION DES CLUBS.

PLUS ON FERA D'ARBITRAIRE, PLUS NOUS SERONS CALMES, disait avant-hier un ouvrier, à propos de la fermeture du club de la rue Martel.

Ce langage nous dicte le nôtre. Nous n'avons pas besoin de recommander le calme au peuple, car il est calme et patient; il supporte avec une admirable résignation les mille tortures de la misère la plus affreuse; il résiste aux provocations de la faim, il résiste aux provocations de ses ennemis.

Apprenons donc de lui la patience, et sachons comprimer en nous-mêmes des sentiments d'indignation qui, confiés trop légèrement au papier, pourraient aller raviver des douleurs que nous ne pouvons pas guérir instantanément et qu'il vaut mieux laisser en repos.

Raisonnons et parlons froidement.

La situation de la France est des plus périlleuses. A quoi servirait de le nier? La proclamation de la République a profondément épouvanté la Bourgeoisie, et elle a donné à la noblesse l'espoir de ramener la branche aînée des Bourbons, chassée par 1830. La noblesse n'est pas républicaine, la majeure partie de la bourgeoisie n'est pas sincèrement, ardemment républicaine. Qui donc est ou n'ose pas être républicain en France? Le Peuple.

Mais le Peuple, plus nombreux à lui seul que les deux autres classes réunies, a en réalité moins d'influence dans la direction des affaires publiques, parce qu'il est pauvre, parce qu'il ne vit que de salaires, parce qu'il est sous la dépendance perpétuelle des classes supérieures, parce qu'il est ignorant, parce qu'il est divisé.

Faire entrer le peuple en partage du pouvoir social est une opération non moins difficile que de le faire entrer en partage du bien-être social, produit par son travail. Ce double problème est resté insoluble depuis six mille ans; il est à peine posé dans ses véritables termes.

Néanmoins, grâce aux travaux, aux martyrs des penseurs libres, grâce à la diffusion des lumière, grâce aux merveilleux progrès de la science et de l'industrie, le joug qui écrasait le peuple sous la servitude, ce joug a été allégé, et la révolution de 1848 a proclamé ses droits en décrétant le suffrage universel.

Le suffrage universel, voilà le moyen politique de l'émancipation populaire, voilà le coin introduit dans la vieille société pour la forcer à se transformer. Mais des résistances énergiques s'opposent à cette transformation, parce qu'elles ne la croient pas avantageuse à toutes les classes, et même ne la croient pas possible.

La résistance de la bourgeoisie n'est au fond que de la peur et une singulière ignorance des choses; une résistance plus sérieuse et plus active est celle de l'aristocratie qui, déjà dépouillée en 1789 d'une partie de ses biens et des privilèges usurpés par elle, songe toujours à les reconquérir.

Son plan est des plus simples. Il a été déjà éprouvé en juin et reconnu excellent.

En juin, le peuple n'a pas été seulement poussé aux barricades par quelques amis aveugles; il y a été attiré par des ennemis clairvoyants. En provoquant la dissolution hâtive des ateliers nationaux, le légitimiste M. de Falloux, tout en parlant de *son amour fraternel pour les ouvriers*, savait qu'il allait faire écraser les ouvriers, et compromettre la République dans un combat fratricide.

Aujourd'hui, le même M. de Falloux, chef réel du ministère Barrot, en apportant le projet de loi qui supprime les clubs, suit la même tactique.

« Si les ouvriers se révoltent ils seront battus, et nous rappellerons immédiatement Henri V, disent les légitimistes. S'ils ne se révoltent pas, nous les provoquerons sans cesse au combat. L'assemblée prochaine nous donnera une majorité royaliste, cette majorité fera loi sur loi pour écraser la presse, les associations, toutes les libertés populaires; il faudra bien qu'à la fin le peuple descende dans la rue pour se défendre, et nous l'écraserons, et nous ramènerons Henri V. »

Cette tactique perfide ne réussira pas. Il n'est pas sûr que votre majorité soit royaliste, et la bourgeoisie s'apercevra peut-être enfin du piège où l'entraînent les légitimistes, la bourgeoisie qui pendant ces tourmentes révolutionnaires voit chaque jour diminuer ses affaires et son capital.

Patience donc, et opposons les idées aux intrigues et aux violences.

Le projet de loi présenté aujourd'hui par le ministre de l'intérieur, M. Léon Faucher, est une véritable violence. Il supprime absolument tous les clubs.

C'est porter atteinte à l'article 8 de la Constitution, qui établit formellement le *droit de réunion*.

Art. 8.

Les citoyens ont le droit de s'associer, de s'assembler paisiblement et sans armes, de pétitionner, de manifester leurs pensées par la voie de la presse ou autrement.

L'*exercice* de ces droits n'a pour limites que les droits ou la liberté d'autrui et la sécurité publique.

La presse ne peut en aucun cas être soumise à la censure.

Tous les sophismes du monde ne feront pas que reconnaître le droit de réunion et empêcher de se réunir soit logique. Réglementez le droit de réunion; imposez-lui des conditions, des entraves, elles pourront être injustes, mais enfin elles n'empêcheront pas l'exercice du droit. Donc, *constitutionnellement* parlant, le projet de décret de M. Faucher est une violation de la Constitution.

Quant aux convenances politiques, pourquoi fermer les clubs? Voilà six mois qu'ils fonctionnent, et quels troubles ont-ils causés, et cela au milieu d'irritations excessives et à travers les difficiles épreuves de l'élection présidentielle? Quelques paroles téméraires, promptement et de nouveau réprimées par les tribunaux, voilà tout.

En vérité, ce ne sont pas les troubles que l'on redoute, ce sont les doctrines professées dans les clubs. M. Léon Faucher les juge détestables, pestilentielles. Libre à lui de les trouver telles; mais de quel droit s'érige-t-il en juge, en bourreau des idées? Si elles causent des troubles, qu'il réprime les troubles, c'est son devoir et son droit de ministre; mais rien de plus. Ma pensée est inviolable comme la sienne, et il ne peut y porter une main sacrilège. Et vraiment, quand les idées de M. Faucher se réduisent à l'économie politique, qui consacre la misère du peuple et le salariat, je ne vois pas trop qu'il y ait de quoi se montrer si dédaigneux envers les idées des autres.

Le peuple jouit du suffrage universel; il a le droit de s'instruire comme il l'entend, il en a le devoir. Ce n'est pas à des ministres à lui prescrire de ne pas s'instruire ou de ne s'instruire que comme ceux-ci l'entendent. Tout ce que les ministres peuvent faire, c'est d'offrir au peuple l'instruction qu'ils jugent la meilleure. Que M. Faucher ouvre un cours, mais qu'il ne force pas à coups de fouet le peuple d'y entrer.

C'est donc une double violation de la Constitution qui a établi la liberté d'enseignement. L'enseignement politique et social est un enseignement nécessaire. M. de Falloux, si ardent ami du libre enseignement quand il s'agit de le faire donner par des prêtres, se met en contradiction avec lui-même en privant le peuple de prendre l'enseignement comme il le veut et là où il le veut.

Nous espérons que, malgré le vote d'urgence accordé par l'Assemblée, celle-ci rejettera le projet.

Les motifs que nous venons d'énumérer brièvement nous semblent irréfutables. En outre, l'Assemblée aura à considérer qu'attaquée par les royalistes, il faut bien qu'elle se repose sur quelque chose. Ce doit être sur la Constitution. Hors de là point de salut pour elle. Si elle se met à violer la Constitution au profit des royalistes, les royalistes pourront bien, plus tard, se targuer de son exemple pour pousser leurs violations plus loin, et même par jeter à bas la Constitution tout entière. Enfin, si les royalistes ne sont pas amis de l'Assemblée, est-ce une raison pour qu'elle s'aliène l'amitié et l'appui des républicains? Nous ne le croyons pas.

La réaction prépare un grand mouvement dans toute l'Europe, quand elle se sera débarrassée de l'Assemblée nationale de France.

On écrit de Londres à une feuille orléaniste de Paris :

» Attendez-vous à des évènements militaires d'une haute gravité d'ici au printemps, lorsque les glaces fondues permettront le libre passage des troupes par le Tyrol et les Alpes : l'Italie tout entière rentrera sous la domination des anciennes et légitimes puissances. Les clubs de Rome, Ravennes, Gênes, Turin, seront balayés; ou le roi Charles-Albert rentrera dans la pensée d'ordre européen, ou bien, après une ou deux batailles, Turin, Alexandrie, Gênes, le Pas-de-Suse seront occupés; en même temps, la Prusse réclamera le canton de Neuchâtel, et l'Allemagne marchera pour que la Suisse ne trouble plus ses frontières. L'ancienne constitution fédérale, garantie par les traités de 1815, sera rétablie, ou bien éclatera la guerre finissant par l'occupation du pont de Bâle. »

Les journaux anglais parlent le même langage. Dans son numéro du 25, le *Times* défend le peuple anglais et la reine Victoria de n'être pas venus au secours de l'Autriche, lorsque cette puissance luttait contre l'anarchie révolutionnaire. Nos ministres seuls, dit-il, sont la cause de cet abandon des principes politiques que nous avons toujours suivis, et l'organe officiel du gouvernement impérial, la presse de Vienne ne nous rend qu'une stricte justice en reconnaissant ce fait.

Nous espérons que de nouvelles combinaisons arrêtées par les puissances continentales nous permettront bientôt de suivre, à l'égard de cette fidèle alliée, une ligne de conduite où une bonne foi et un respect réciproques remplaceront la crainte et la méfiance qui s'étaient glissées entre nous.

Esprit des Journaux.

Voici de sages réflexions que nous empruntons au *Siècle* :

Nous nous sommes élevés avec une énergie persévérante contre les sommations injurieuses qui, adressées aujourd'hui à l'Assemblée constituante, le seront, dans trois mois peut-être, au président, trois mois après à la législative, sous un prétexte ou sous un autre, et qui tendent évidemment, en empruntant la forme d'un droit constitutionnel, à anéantir la constitution elle-même et à rendre pour longtemps tout gouvernement impossible!

Malheur aux hommes de parti qui, par un triste calcul, auront créé une telle situation et précipité la France dans de nouveaux désastres quand l'ordre se rétablissait de lui-même et quand l'union était si facile à rétablir.

Si M. de Genoude ne donnait pas un caractère inoffensif et même comique à tout ce qu'il touche, nous nous permettrions de trouver très odieux ce paragraphe du *Courrier de la Somme*, reproduit par la *Gazette de France* :

La nouvelle République débutera donc et annoncera au monde l'avènement de la vraie liberté et de la République démocratique et sociale, en abattant les têtes d'hommes comme le Romain abattait les têtes de pavots. M. Louis-Napoléon Bonaparte, M. le maréchal Bugeaud, M. le général Changarnier, M. Thiers paieront les premiers leur tribut dans cette grande œuvre de réparation républicaine et sociale. Viendront ensuite par ordre d'illustration et de mérite, les hommes qui ont le malheur d'avoir conquis par leur travail et leur intelligence une position éminente et de ne pas s'être mis au service des doctrines communistes ou socialistes. On en estime diversement le nombre. Les uns disent *cinq cents*, les autres *douze cents*. Puis, on brûlera quelques palais; on pillera les maisons des riches; on y ajoutera une contribution forcée d'un milliard sur tous ceux qui ont quelque chose; on décrétera le droit au travail comme acheminement à l'abolition de la propriété.

Voici la triste conclusion d'un plaidoyer de la *Patrie*, en faveur de M. Lherminier :

Il serait vraiment déplorable qu'après la révolution de Février, qui a inscrit sur tous les monuments *liberté, égalité* et *fraternité*, un professeur de législation comparée, dans l'établissement le plus indépendant du monde, ne pût pas faire librement son cours; ce professeur eût-il, il y a onze ans, JUGÉ CONVENABLE *de modifier le ton de son langage et* PEUT-ÊTRE AUSSI *la nuance de sa politique*.

On lit dans le *Peuple* :

Nous n'admettrons jamais en principe la rétribution du capital; jamais on ne nous fera dire que, dans une société de travailleurs, celui qui a produit 100 doit recevoir plus que 100 en échange. La *Démocratie pacifique* nous posant une condition inacceptable, nous ne demandons pas mieux que de considérer le débat comme terminé.

Vous avez raison, celui qui a produit 100 ne doit recevoir que 100 *en échange*; mais, si on ne peut rien lui donner en échange de ses 100, et si toutefois il consent à livrer cette valeur sur la simple promesse d'un paiement éloigné, aléatoire, ne comprenez-vous pas que cet acte de confiance est un service rendu dont la valeur s'ajoute à celle de l'objet livré? Est-ce donc une condition inacceptable pour vous que de confesser l'évidence?

Le *Peuple* fait cependant quelques réflexions pour en finir :

Nous avons donné du capital la seule définition que nous considérions comme rationnelle; nous avons dit que c'était le produit du travail considéré au point de vue de sa destination reproductive. La *Démocratie pacifique* l'appelle une *accumulation de produits*. C'est dans la différence de ces deux notions que gît le fond du débat : la nôtre laisse au capital son caractère essentiel, celui d'être échangeable et non point producteur de prime, de bénéfice ou d'intérêts; la sienne y ajoute celle d'économies faites au moyen de privations, et par conséquent entraîne après elle l'idée de risques, d'abstinence et d'indemnité.

Les mots ici ne changent rien aux choses. Assurément, quand vous aurez besoin d'un produit reproductif, de grains par exemple, pour ensemencer un champ, et que vous pourrez les payer ou les échanger contre une valeur équivalente, il n'y aura lieu ni à prime, ni à bénéfices, ni à intérêts; mais, quand vous aurez besoin de produits dépassant considérablement votre avoir, quand il vous faudra, par exemple, acquérir des instruments aratoires pour féconder une terre qui ne produit rien encore, les règles de l'échange ne seront plus applicables. Et si le fabricant veut livrer des outils à un homme qui peut échouer dans ses travaux de défrichement, le fabricant demandera évidemment quelque chose de plus que si on le payait comptant. Défendez-lui de demander plus, il gardera ses outils, et vous ôterez aux deux parties contractantes une faculté précieuse.

Le *Peuple* nous accorde que, dans la société actuelle, les capitaux se forment par l'épargne. Et dans l'avenir, comment se formeront-ils? Nous serions curieux de le savoir.

Dans l'avenir, c'est-à-dire dans la société basée sur l'échange, ou, ce qui revient au même, sur le crédit gratuit, nous ne comprenons pas l'épargne; la capitalisation se forme par la circulation même, et avec la division entre les capitalistes et les travailleurs disparaissent l'intérêt, l'hypothèque, l'agiotage et tous les maux *civilisés* que nous signalions tout à l'heure.

Nous déclarons, nous, ne pas comprendre une société dont les industries marchent sans avances, sans approvisionnements, sans tâtonnements, sans chances de perte, et, par conséquent, sans accumulation de produits; nous avouons ne pas comprendre ces accumulations sans épargnes, le *Peuple* nous dit : LA CAPITALISATION SE FORME PAR LA CIRCULATION MÊME. Ces mots doivent renfermer un sens profond; mais, si ce n'est pas abuser de la complaisance du *Peuple*, nous en voudrions une explication quelque peu développée. Si le *Peuple* ne fait pas cela pour nous, qu'il le fasse pour ses lecteurs; nous tâcherons, quoique profanes, de recueillir quelques miettes du festin.

Pour en terminer, du reste, nous dirons une dernière fois à la *Démocratie pacifique*, qui n'a pas l'air de s'en douter, qu'elle confond l'intérêt avec la prime d'assurance. Or jamais, que nous sachions, nous n'avons songé à dire que les travailleurs ne devaient point s'assurer contre les tempêtes, les naufrages, les inondations, incendies, mauvaises récoltes, etc. Comment en serait-il ainsi, puisque notre système est basé sur la généralisation des sociétés d'assurances, à notre avis types des associations réelles et mutuellistes.

Une société d'assurance garantit au travailleur, moyennant prime, la conservation des valeurs qu'il possède; elle *entretient* ce qui existe entre ses mains, mais elle n'augmente pas ses moyens d'action, ne lui fournit en aucune façon l'usage des capitaux d'autrui, et ne peut suppléer à la commandite.

Hors des cas de force majeure, continue le *Peuple*, nous ne reconnaissons nullement l'application de la prime, et jamais on ne nous fera dire que pour avoir un morceau de cuir qui a coûté 10 de travail un cordonnier doit donner 11.

On ne vous dit pas qu'il faut donner 11 pour avoir 10. On vous dit : le marchand qui donne du cuir valant 10, et qui ajoute à la fourniture du cuir le service de vous livrer ce cuir à crédit et avec chances de n'être point payé, mérite quelque chose pour le service qu'il vous rend.

On vous dit que ce service doit entrer en ligne de compte ; on ajoute que, si vous ne le comptez pas, vous offrirez 10 pour ce qui vaut 11 ou 12, et que le crédit sera partout refusé, au grand détriment des travailleurs eux-mêmes.

Soit dit sans vouloir prolonger une discussion que, de notre côté, nous reconnaissons inutile. Nous persistons seulement à demander, en dehors de cette polémique, la traduction de la formule : CAPITALISATION PAR CIRCULATION.

Le Masque levé.

Libourne, 22 janvier 1849.

Monsieur le rédacteur,

Dimanche dernier, à l'occasion d'un drapeau envoyé à la garde nationale de Libourne, la plupart des fonctionnaires étaient réunis à l'hôtel-de-ville, M. le sous-préfet (fils du sous-préfet de Boulogne qui arrêta Louis-Bonaparte) disait à quelques personnes : « Si le gouvernement, par » des voies légales, trouve le moyen de se maintenir, de se modifier ou » même *de se changer entièrement*, nous lui devons notre concours ou » du moins nous devons le laisser faire. » Il me semblait à moi qu'avec la constitution que nous avons, il n'y a pas de moyen légal pour changer le gouvernement de la République, au moins avant que la constitution ait été révisée par une nouvelle constituante.

Les soldats sont-ils citoyens ?

Nous extrayons le passage suivant d'une lettre qui nous est adressée de Marseille :

Je vous dirai en passant que le 7 du courant les sous-officiers de la garde nationale ont offert un banquet aux sous-officiers de la troupe (je ne sais à quel propos). Le dîner fut morne et froid jusqu'à la fin. Après divers toasts insignifiants et assez réactionnaires, il y eut un sergent-major du 20e de ligne qui se leva et prit la parole pour un toast « A la République démocratique. » Et il partit de là pour dire qu'il pouvait assurer, au nom d'une grande partie de l'armée, que celle-ci se battrait toujours pour la défense de la République, et il ajouta que, si l'armée était appelée à l'étranger, elle ne se battrait que pour la démocratie. Le public réactionnaire fut étonné et fit tous ses efforts pour punir *tant d'audace*. Il paraît qu'il y est parvenu, car on m'assure aujourd'hui que le général Mollière, commandant la division, vient de casser ce sergent-major. Vive la liberté !

Pologne.

(*Extrait d'une correspondance particulière.*)

Cracovie, 19 janvier.

Nous sommes ranimés par un espoir dont chacun a la conscience en présence des faits que tu apprécieras comme nous. Kossuth a emporté avec lui les insignes de Saint-Etienne, oriflamme des vrais Hongrois. Sur l'avis que lui en a donné l'intrépide Bem, il a épargné, en se retirant presque sans coup férir, les populations et les villes principales de la Hongrie, et a ainsi laissé d'excellents ferments d'opposition aux Austryaki.

Les forces de Bem et celles de Kossuth réunies, auxquelles viennent s'ajouter de nouveaux groupes de paysans de toutes les contrées de la Transylvanie et des immenses Savanes qui séparent la Hongrie, proprement dite, de la Bukowine et des frontières rousniaques, limitrophes de Stanislawow et de la Gallicie par les terres rouges, suffisent et au delà pour avoir raison de Jellachich et de Windisgraetz. Ils seront mangés en détail, tu peux en avoir, ainsi que nous, la ferme conviction. Trois engagements ont déjà eu lieu, et trois fois le général d'artillerie, polonais, a remporté des avantages sérieux.

Il est sur le point d'entrer en Gallicie ; or, depuis Cracovie jusqu'à Léopol il n'y a pas 10 000 soldats autrichiens. L'Autriche, épuisée, envoie toutes ses troupes vers Radetzki, afin que les exactions lombardes commises sous les ordres de ce monstre servent à appointer la solde arriérée.

Espoir donc, et courage *surtout dans votre occident !* Mieroslawski, en Sicile, aux prises avec le roi bombardeur ; Zamoyski, Ramorino et Chrzanowski en Sardaigne, pour étayer de leur patriotisme et de leur génie la cause italienne ; Bem et Kossuth (union polono-slave) dans notre propre patrie peuvent déterminer, si la France reste fidèle au vote du 10 décembre, une rénovation aussi radicale que, ourdie à longue trame, est la coalition qui voudrait, *après nous avoir exterminés tous*, extirper le mal jusqu'en sa racine, c'est-à-dire ou marcher sur vous à main armée, ou vous imposer pacifiquement un régime rétrograde, après avoir fait honnir votre noble République, discrédité vos plus braves tribuns, mis en accusation (et les prétextes ne lui manqueraient pas, et fait *détrôner* votre président lui-même ! Veillez donc, et toi, dis-le où tu peux : Nous nous battrons sur les champs de bataille ! Vous, combattez à la tribune, tenez bons et nous sommes tous sauvés !

N. B. J'oubliais ceci : « Au nom du ciel, défiez-vous toujours des nouvelles qui vous parviennent par Vienne, Dresde ou Cologne, sur la marche de Kossuth. »

Nouvelles d'Italie.

LA CONSTITUANTE ITALIENNE. — L'ESPAGNE, LES NATIONS CATHOLIQUES ET LA RÉVOLUTION ROMAINE. — LA SAINTE-ALLIANCE DE LA RÉACTION.

Le gouvernement provisoire des Etats-Romains vient de prendre une grande résolution. Il a senti que Rome est le centre nécessaire de l'Italie politique, comme elle est le centre de l'Italie matérielle, et il a invité tous les peuples de l'Italie à envoyer leurs délégués à une assemblée qui, réunie dans la ville papale, prendra le nom de constituante italienne et règlera les intérêts de l'Italie. L'assemblée constituante romaine servirait de noyau à cette réunion des représentants de l'Italie. Nous traduisons la proclamation du gouvernement romain :

A TOUS LES PEUPLES DE L'ITALIE !

« L'objet de la convocation d'une assemblée nationale de l'Etat romain, ainsi que l'a déclaré solennellement la loi qui l'a décrétée, a été d'adopter toutes les mesures qui seraient jugées opportunes pour régulariser et organiser d'une manière durable la chose publique, conformément aux vœux et aux tendances de toute la population, ou du moins de la majorité des citoyens. Ces paroles doivent être une vérité, une grande et complète vérité. L'organisation d'un état ne saurait se borner à ses rapports intérieurs, et ce principe est parfaitement vrai à l'égard de l'Italie dans un moment où ses destinées vont être décidées.

L'heure est venue où l'Italie ne doit plus être un nom géographique mais une nation, une patrie commune, un tout dont aucune partie ne puisse s'isoler ni se séparer. Comment donc l'Assemblée qui représente notre Etat, le cœur, le centre de la nation, pourrait-elle être un corps étranger, différent de celles que doit former la représentation et le contingent social dans la grande constituante italienne ? Voix du même peuple, produit du même suffrage de tous les citoyens, munie du même mandat, elle doit être unique ; et deux assemblées simultanées ou successives ne seraient pas seulement une conspiration, mais une monstruosité politique.

En conséquence, la commission provisoire de gouvernement déclare et proclame que l'Assemblée nationale de l'Etat romain réunit les pouvoirs de l'Assemblée italienne pour la part qui doit lui être attribuée, romaine et italienne, particulière et nationale à la fois, elle n'aura point le caractère d'une représentation partielle et locale ; mais cette solidarité majestueuse et gigantesque que forment 25 millions d'Italiens, tous unis dans un même sentiment, celui de développer en commun l'ère de la grande régénération, [illegible] par [illegible] l'unité, la consolider et la rendre invincible contre toutes les menées et toutes les agressions, de quelque part qu'elles viennent et de quelque prestige qu'elles puissent s'armer pour la faire retomber dans l'ignominie de son ancienne nullité.

Toutefois, comme les [illegible] représentants qui la composeront formeront, proportionnellement au chiffre de l'Italie, un nombre trop élevé pour être réunis tous dans un parlement italien, et [illegible] le principe essentiel du suffrage universel et direct [illegible] doit pas subir la moindre exception, une partie de ses membres siégera et formera la haute représentation italienne. Italiens ! notre union, finalement, n'est plus un simple vœu. Rome, que vous avez choisie pour en faire le siége, l'a déjà réalisée de son côté. Elle a eu la gloire et le courage de proclamer et d'appliquer la première le principe du suffrage direct et universel parmi nous. Rome aura posé la première pierre de l'édifice qui réunira dans une idée, dans une même existence une seule nation, les divers peuples de cette belle partie de cette ancienne reine de l'Europe, l'Assemblée constituante italienne. — Rome, 16 janvier 1849. »

Les réactionnaires des Etats Romains exploitent, comme ceux de la France, les préjugés de populations qu'ils ont tenues dans l'ignorance. Après l'excommunication restée sans effet, les voilà qui font des miracles : nous avons déjà raconté l'histoire de la sainte face ; le journal de M. Dupanloup nous raconte aujourd'hui la mort subite et miraculeuse de divers citoyens qui ont pris part à la révolution.

On se prépare toujours aux élections, malgré les intrigues dont la réaction cherche à entraver le mouvement. Garibaldi se tient sur la frontière napolitaine avec un corps de troupes prêt à entrer dans les Etats napolitains et à faire appel à l'insurrection au premier mouvement des troupes du bombardeur pour envahir le territoire romain.

La *Gazette de Milan* du 18 publie la circulaire adressée par l'Espagne aux puissances catholiques pour les déterminer à une croisade contre la révolution romaine. Ce document est ainsi conçu :

« Le gouvernement de S. M. a l'intention de faire tout ce qui sera jugé utile pour replacer le chef de l'Eglise dans cet Etat d'indépendance, de dignité et d'autorité impérieusement réclamé par ses fonctions.

» Aussitôt que la nouvelle de la fuite du pape lui fut parvenue, il s'adressa *au gouvernement français lequel se montra également disposé à protéger la liberté du pontife*. Mais ce vœu peut être regardé aujourd'hui comme insuffisant, si l'on considère la tournure que prennent les événements dans la capitale des Etats de l'Eglise. Il ne s'agit plus de protéger la liberté du pape menacée par une usurpation de ses sujets, mais bien de rétablir une autorité de la façon la plus solide et la plus durable, et de la garantir à l'avenir contre toute apparence de violence.

» V. S. sait fort bien quelle sollicitude les nations catholiques ont toujours apportée à assurer l'indépendance complète du chef de l'Eglise. Les puissances catholiques se considèrent comme les cautions de la souveraineté temporelle du pape. La position est de telle importance pour toute la chrétienté, qu'on ne peut la laisser à l'arbitre d'une fraction du monde catholique aussi restreinte que les Etats pontificaux.

» L'Espagne croit que les puissances catholiques ne permettront pas que la liberté du chef suprême de l'Eglise catholique soit abandonnée au bon plaisir de la ville de Rome, et qu'au moment où toutes les nations catholiques s'empressent d'offrir au pape les témoignages de leur profonde vénération, une seule cité d'Italie ose offenser sa dignité et le réduire à un état de dépendance qui pourrait bien finir par atteindre son pouvoir spirituel.

» Ces considérations engagent le gouvernement de S. M. à inviter les autres puissances catholiques à s'entendre sur les moyens d'éviter les maux qui arriveraient si les choses devaient rester dans le déplorable état où elles se trouvent.

» Afin de réaliser ces louables intentions, S. M. a ordonné à son gouvernement de s'adresser à ceux de France, d'Autriche, de Bavière, de Sardaigne, de Toscane et de Naples, et de les inviter à nommer des plénipotentiaires et à choisir le lieu que l'on croirait le plus convenable pour la réunion de ce congrès.

» Pour prévenir tout retard, S. M. se permet d'indiquer sa capitale même, ou quelque autre des villes espagnoles des bords de la Méditerranée, si par la situation ou par la tranquillité qui respire dans la Péninsule, l'Espagne pouvait sembler un lieu convenable pour cette conférence toute catholique. »

Le gouvernement piémontais n'a pas fait attendre sa réponse. Nous la trouverons aujourd'hui dans la *Concordia*.

Le gouvernement sarde oppose un refus catégorique à la proposition du congrès : 1° parce que le pape ayant quitté Rome, non pour une question religieuse, mais pour une question toute politique, le congrès se trouverait appelé à traiter la question politique, ce que les puissances italiennes ne veulent pas permettre ; 2° parce que, en admettant même que le congrès pût se renfermer dans la question religieuse, la Sardaigne ne veut pas siéger à côté de l'Autriche, qu'elle regarde comme une usurpatrice ; 3° enfin parce que si l'autorité temporelle du pape est rétablie par la force, il en résultera nécessairement de nouveaux troubles dans les Etats pontificaux, et que cette restauration n'aurait rien de cette durée que lui suppose le cabinet de Madrid. La réponse se termine ainsi :

« Le gouvernement sarde serait d'avis d'agir directement auprès du souverain pontife pour lui persuader de retourner à Rome, et à l'inviter à faire observer efficacement les lois constitutionnelles qu'il a données à ses peuples. Dans le concours des bons offices que les agents diplomatiques des diverses cours catholiques croiront devoir pratiquer pour cet important objet, on devra soigneusement éviter toute espèce de bruit ou de publicité, et surtout tout ce qui pourrait ressembler à coaction quelconque.

» Il serait enfin à désirer vivement que ces mêmes gouvernements catholiques envoyassent à Rome des personnes prudentes, qui donnassent de la force au parti modéré, afin d'empêcher que l'on en arrive à une scission complète avec le souverain pontife. Le gouvernement de S. M. croit que ce serait l'unique moyen favorable pour régler les affaires dans l'intérêt du saint-père, de la religion et des Etats pontificaux. C'est dans ce sens qu'il a déjà donné ses instructions aux représentants du roi à Gaëte et à Rome. »

Echecs de la réaction en Allemagne.

L'Assemblée de Francfort vient de reconnaître sa propre incompétence en ce qui concerne l'unité de l'Allemagne, en rejetant toutes propositions relatives au chef de l'empire.

L'hérédité de la dignité impériale a été repoussée par 263 voix contre 211.

L'élection à vie, par 413 contre 39.

L'octroi de la couronne pour 12 années, alternativement à la Prusse, à l'Autriche, à la Bavière, au Hanovre et au Wurtemberg, par 442 contre 14.

L'élection pour six ans, par 264 contre 196.

Enfin, l'élection pour trois ans, la première fois par l'Assemblée nationale, et ensuite par les deux chambres réunies, a été repoussée également par 305 voix contre 120.

Suivant la *Gazette allemande*, le cabinet prussien aurait reçu du cabinet autrichien la proposition de s'entendre pour dissoudre le parlement de Francfort. Ce coup d'Etat servirait sans doute de prélude à la dissolution définitive de toutes les diètes particulières des Etats allemands, et à l'abolition du régime représentatif en Autriche et en Allemagne.

Tel est, en effet, le but de la réaction.

Aussi un journal français très partisan de Metternich, l'*Assemblée nationale*, annonce-t-il d'avance la dissolution de la *petite diète* de Kremsier. « On la laissera, dit-il, s'avancer, s'aventurer dans les faux principes, dans les belles maximes sur la souveraineté du peuple, afin qu'un matin on se trouve autorisé à l'expulser de son vieux palais épiscopal par un escadron de hulands. » Et la digne feuille ajoute que l'Allemagne en a assez de ces assemblées qui brisent le droit traditionnel pour proclamer la dictature de la multitude et l'abolition de la noblesse.

Patience ! si l'Allemagne est fatiguée de quelque chose, c'est de l'outrecuidance de MM. les réactionnaires. Leur aveuglement sans exemple dans l'histoire pourra leur coûter cher.

Que l'*Assemblée nationale* et autres feuilles de la même couleur examinent ce qui se passe en ce moment en Prusse, et elles nous diront si les Prussiens sont dégoûtés du régime représentatif. Dans ce pays, les élections connues assurent une majorité formidable au parti démocratique. Non-seulement les paysans, mais les soldats eux-mêmes votent dans le même sens que les travailleurs des villes ; à Berlin, les trois quarts des électeurs élus sont démocrates.

A Cologne, à Aix-la-Chapelle, à Dusseldorf, ainsi qu'à Bonn, à Coblentz et à Ehrenbreitstein, le parti constitutionnel a complètement été battu par le parti républicain. Où est le temps où cette bonne ville de Coblentz, aujourd'hui républicanisée, était le siége des conspirateurs royalistes ? Nos réactionnaires, qui ont aujourd'hui le verbe si haut en France, doivent se dire en voyant ce qui se passe actuellement de l'autre côté du Rhin, qu'ils ne peuvent plus compter que sur eux-mêmes, car les *alliés* seront pour nous au jour de la bataille, et nous souhaitons de tout notre cœur à nos aristocrates que leurs paysans ne suivent pas jusqu'au bout l'exemple que se préparent à leur donner les rustres germains. Attendez donc pour célébrer la défaite de la révolution, que la révolution allemande ait commencé. Nous n'en sommes encore qu'au prologue. Les prudents prennent leur passeport pour l'Amérique.

L'Autriche militaire caricature de son mieux la phase napoléonienne. Les honneurs rendus à Radetzki, fraîchement créé duc de la Custozza, empêchaient Windisgraetz de dormir. Ce bombardeur, qui ne rêve que tuerie, s'est fait donner le titre de duc de Friedland. *Friedland* signifie en allemand *la terre de la paix*. Quelle atroce ironie ! Mais ceci n'est que le commencement. Après les ducs viendront les comtes, les barons et les chevaliers ; enfin toute une noblesse composée de bombardeurs, de fusilleurs, d'égorgeurs et de pillards. Nobles nouveaux de l'Autriche, la démocratie européenne se souviendra du baptême de sang que vous avez reçu dans les fossés de la Brigittenau ! Notre mot de ralliement est donné d'avance, c'est le nom de Robert Blum.

Singulier rapprochement. A Berlin, la *fête des ordres*, d'après l'usage, devait avoir lieu le 21 janvier ; mais elle a été avancée de plusieurs jours, Frédéric-Guillaume ayant voulu éviter la coïncidence de cette fête avec le jour anniversaire de la mort de Louis XVI.

Cours gratuit de musique vocale par E. Chevé.

Nous avons assisté hier à la deuxième leçon du cours ouvert lundi dernier, par M. E. Chevé, dans la grande salle de la rue du Renard-Saint-Merry, mise à sa disposition par l'association polytechnique.

A la première séance M. Chevé avait annoncé à ses auditeurs que, passé la sixième leçon, il ne pourrait plus admettre personne ; mais, dès hier, l'affluence était si considérable que beaucoup n'ont pu trouver accès dans cette salle qui cependant peut contenir 800 personnes. Force a donc été au professeur de déclarer closes les listes d'inscription et de prier les assistants de ne plus engager leurs amis à suivre ce premier cours.

Ce succès encouragera l'association polytechnique à mettre de nouvelles salles à la disposition de la méthode Galin-Paris-Chevé, qui, comme toutes les bonnes choses, emprunte de la force et de la popularité aux obstacles mêmes que l'inertie routinière lui suscite.

L'un des buts principaux des cours gratuits du soir, institués par la municipalité et l'association polytechnique, est de fournir à la population ouvrière des délassements à la fois attrayants et instructifs. A ce double point de vue, et surtout à celui de l'attrait, nous croyons qu'on trouvera difficilement mieux que les cours de M. Chevé.

Les séances de six à sept quarts d'heure sont tellement remplies, qu'il faut consulter sa montre pour avoir conscience du temps qui s'écoule. L'enseignement est distribué avec une gradation si habile, que jamais la difficulté n'apparaît, et qu'aucune hésitation ne vient refroidir l'élan de la masse.

La variété des éléments enseignés à chaque séance tient constamment l'ardeur en éveil. Ainsi, dans cette deuxième leçon les élèves ont successivement abordé : 1° les exercices de solfége sur une échelle de onze degrés, du sol grave à l'ut, franchissant des intervalles de septièmes majeurs et mineurs avec autant de sûreté que ceux de seconde ; 2° les exercices de mesure à deux temps, à trois temps et à quatre temps ; 3° la théorie des intervalles ; 4° la lecture sur toutes les clefs de la portée de cinq lignes ; 5° les premiers éléments de la dictée musicale (répétition avec le nom des notes, de courtes phrases diatoniques vocalisées par le professeur).

De chaleureux applaudissements ont témoigné à M. Chevé la vive satisfaction de son auditoire.

Nous suivrons avec intérêt, pour notre part, les développements de ce cours si brillamment inauguré, et les expériences nombreuses sur lesquelles nos convictions se sont formées depuis longtemps à l'égard de l'excellence de la méthode employée par M. Chevé nous donnent la certitude d'un nouvel et éclatant succès.

Assemblée nationale.

PRÉSIDENCE DE M. MARRAST. — *Séance du 26 janvier.*

MM. Bugeaud et Baraguay-d'Hilliers déposent de nouvelles pétitions pour demander la dissolution de l'Assemblée.

M. Ledru-Rollin dépose une pétition de 3 000 habitants d'Issoudun qui prient l'Assemblée de ne se séparer que lorsqu'elle aura complété la constitution par le vote de lois organiques.

D'autres pétitions sont encore présentées.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet relatif à une surtaxe de boissons dans la ville de Marseille.

MM. LAISSAC et DEZEIMERIS combattent le projet.

M. PASCAL (d'Aix) l'appuie. Si on le rejetait il en résulterait une grande perturbation dans les finances de la ville.

M. RICHIER ne conçoit pas qu'en 1849 les impôts pesant sur le pauvre soient aussi onéreux ; il repousse le projet.

M. BERRYER, rapporteur, entre dans quelques détails sur l'état financier de la ville de Marseille.

M. MATHIEU (de la Drôme) présente de nouvelles observations contre le projet. La première république, dit-il, s'est fondée au cri de : à bas les droits réunis ! Voulez-vous fonder la seconde au cri de : vivent les droits réunis !

L'Assemblée passe à la discussion des articles, qui sont adoptés par assis et levé.

M. LE PRÉSIDENT consulte l'Assemblée sur l'ensemble du projet. Quelques membres de la droite se lèvent pour ; la gauche en masse se lève contre. Le bureau hésite.

VOIX A GAUCHE. Le projet est rejeté. (Réclamations à droite.)

VOIX DIVERSES. On n'a pas entendu ; renouvelez l'épreuve. (Non ! non ! — Tumulte.)

M. LE PRÉSIDENT, après avoir consulté le bureau, déclare que les secrétaires pensent qu'une grande partie de l'Assemblée n'a pas pris part

au vote par inattention ; il est d'avis de recommencer l'épreuve.

VOIX DIVERSES. Le scrutin de division !

On procède à cette opération, qui donne le résultat suivant :

Votants,	746
Majorité,	359
Pour,	404
Contre,	342

Le projet est adopté.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture des noms des membres de la commission nommée pour faire un rapport sur la proposition Billault. Ces membres sont exactement les mêmes que ceux qui avaient été nommés pour se prononcer sur l'urgence. Tous sont hostiles au ministère.

M. LÉON FAUCHER, ministre de l'intérieur. Je viens apporter à l'Assemblée un projet de loi sur les clubs. (Mouvement.)

VOIX DIVERSES. Lisez ! lisez !

M. LÉON FAUCHER. Citoyens représentants, l'Assemblée a rendu contre les clubs une loi sévère (Bruits divers.) pour prévenir des dangers qui alarmaient la société, et pour prévenir des excès dont s'indignait la conscience publique ; elle a donné au gouvernement tous les pouvoirs qu'il lui a demandés.

En lisant les débats qui ont précédé le décret du 28 juillet, on reconnaît même que l'Assemblée n'eût pas hésité à pousser encore plus loin les rigueurs de la loi, et à prononcer l'interdiction absolue des clubs, si le gouvernement, par un scrupule que nous comprenons, n'avait jugé qu'après le scandale d'une licence effrénée, il convenait de tenter ce que pourrait, pour tempérer la funeste influence de ces réunions, une liberté entourée de restrictions légales.

L'épreuve a été faite depuis six mois, et elle est décisive. L'insuffisance de la loi se révèle aux regards des moins clairvoyants. Nous apportons, citoyens représentants, dans l'exercice des pouvoirs qu'elle nous confie, toute la vigilance et toute l'énergie nécessaires. Nous avons provoqué dans la capitale, ainsi que dans les départements, la fermeture d'un grand nombre de clubs. (Rumeurs à gauche.) Nous avons dénoncé aux tribunaux, sans exception ni retard, les contraventions qui étaient commises. Nous avons fait, pour décourager les anarchistes et pour rassurer les bons citoyens, tout ce que la législation nous autorisait à faire. Cependant, ni le scandale, ni le péril n'a cessé.

Les clubs que le gouvernement ferme sur un point se rouvrent bientôt sur un autre. Quand on ne viole pas ouvertement les prescriptions du décret, on les élude.

Les meneurs, ne pouvant pas percevoir une rétribution à l'entrée des clubs, organisent des souscriptions et des quêtes. L'audace et la ruse, tous les moyens sont bons pour braver l'autorité. Les hommes qui entreprennent d'émouvoir et de corrompre ainsi l'esprit public ne sont pas heureusement très nombreux, mais ils suppléent au nombre qu'ils n'ont pas par une activité malfaisante. C'est le même personnel, à Paris surtout, qui va de club en club promener l'agitation et jeter des semences de révolte. (Agitation.)

Le spectacle de ces manœuvres offense nos mœurs, il inquiète les populations et arrête l'essor de l'industrie. (Rumeurs à gauche. — Adhésion à droite.) C'est un dernier écho des soulèvements de la place publique que l'on s'étonne d'entendre sous un gouvernement désormais régulier et constitué ; mais les clubs ont d'autres conséquences, et celles-là sont les plus déplorables.

On y prêche ouvertement des doctrines, on y propage des passions qui tendent à dissoudre la société. Le mépris des lois, de l'autorité, de l'ordre et de la propriété, y est professé sous toutes les formes.

Les auditeurs, dans ces réunions étranges, sont principalement des hommes à qui l'éducation n'a pas toujours ouvert les yeux sur le danger des sophismes dont on accable leur esprit. Quand on les a détournés ainsi des vrais principes de leurs devoirs sociaux, on les enrôle. Les clubs sont le foyer des sociétés secrètes (adhésion à droite) ; les clubs et les sociétés secrètes se prêtent un mutuel appui. Le gouvernement ne parviendra jamais à réprimer, avec une complète efficacité, la propagande des sociétés secrètes, tant que l'existence des clubs sera tolérée.

C'est en combinant l'action des clubs avec celle des sociétés secrètes que les ennemis de l'ordre espèrent surprendre le pouvoir ; ils forment en attendant, ainsi qu'ils l'annoncent eux-mêmes, un Etat dans l'Etat. Aucun gouvernement ne doit admettre d'entreprise de cette nature.

Comme l'a dit M. le rapporteur de la loi du 28 juillet : « Aucun » pouvoir libre ne peut, à la longue, soutenir cette lutte sans succomber ; aucun ordre politique ne peut résister à un tel germe de mort » sociale. »

Il ne faut pas confondre le droit de réunion que la révolution de février est venu consacrer, avec la faculté d'ouvrir ces écoles d'anarchie que l'on désigne sous le nom de clubs, et qui gênent au lieu de la servir la liberté politique. Les citoyens, en se réunissant dans les pays libres, ont toujours un but spécial déterminé : il s'agit pour eux tantôt de revendiquer un droit, souvent même de faire acte d'adhésion à la marche du pouvoir ou de protester contre sa politique. Mais le but qu'on se proposait, une fois atteint, les réunions se dissolvent d'elles-mêmes.

Ce droit de réunion est non seulement respecté par le projet de loi que nous avons l'honneur de soumettre à vos délibérations, mais il en reçoit une consécration nouvelle.

C'est restituer aux citoyens la liberté de se réunir (Rumeurs à gauche) que de les dégager de la pression qu'exerce sur les esprits la permanence des clubs. On rendra ainsi l'impulsion au courant régulier de l'opinion publique, en faisant cesser l'intimidation et le désordre.

Le danger des clubs consiste précisément, ainsi que le constate le rapporteur du décret du 28 juillet, dans le vague et dans l'universalité des matières que l'on y traite. Chaque club élève une tribune rivale de la vôtre, et une tribune sans mandat comme sans garantie. Le gouvernement que vous avez constitué, et qui n'a pas de plus ferme appui que votre patriotisme et vos lumières, y est discuté par l'ignorance et attaqué par les plus détestables passions.

Ce que vous faites dans cette région sérieuse du pouvoir nous paraît incompatible avec l'existence des clubs. La Convention elle-même l'avait pensé, à une époque où l'expérience des agitations révolutionnaires lui avait appris à connaître et à poser la limite qui sépare la liberté de la licence. Le décret du 23 août 1795 porta que toute assemblée connue sous le nom de club ou de société populaire est dissoute.

Vous êtes, citoyens représentants, en présence de nécessités également impérieuses : nous vous proposons de ne pas faire moins pour l'ordre que la Convention en fit elle-même avant de résigner ses pouvoirs entre les mains du pays. (Agitation prolongée.)

Toute la portée du projet de loi est dans ces mots : « Les clubs sont interdits. » C'est l'institution elle-même, si l'anarchie peut mériter ce nom, que nous avons voulu abattre. On ferait de vains efforts pour régulariser ce désordre. Nous allons à la racine du mal et nous vous invitons à l'extirper. Rappelez-vous, citoyens représentants, que, le 19 décembre dernier, notre honorable prédécesseur, M. Dufaure, vous déclarait, avant nous, que la loi du 28 juillet 1848 était inefficace. Nous le demandons : cette déclaration du gouvernement n'a-t-elle pas concouru à invalider la loi ? Le moment n'est-il pas venu de faire quelque chose de sérieux et de durable ?

Nous recommandons à toute votre sollicitude, citoyens représentants, les mesures que nous avons cru devoir vous proposer pour réprimer des débordements qui rappellent les plus mauvais jours de notre histoire. En 1793, à l'époque où les clubs opprimaient la France et cherchaient à s'acclimater dans l'Amérique du Nord, un législateur dont le nom est à jamais attaché à la pensée d'une liberté sage et honnête, Washington prononça contre ces tentatives de désordre un anathème dont on ne les a pas relevés.

Nous nous inclinons devant l'autorité de Washington, que confirme au reste, dans ce pays, une longue et cruelle expérience. Nous croyons que la suppression des clubs est le meilleur moyen d'achever le rétablissement de l'ordre. La liberté, d'ailleurs, n'y perdra rien. (Rumeurs à gauche.) Un peuple qui possède le droit de réunion, le droit d'association, la liberté de la tribune, celle de la presse et le suffrage universel, n'a pas besoin, pour développer et pour faire prévaloir ses opinions et ses sentiments politiques, de se réfugier dans la turbulence des clubs.

Nous avons envisagé avec calme, mais aussi avec une ferme résolution, les difficultés qui naissent des circonstances. En venant vous proposer une loi indispensable, nous croyons faire ce que le pays attend de nous. (Rumeurs à gauche.) Nous pensons aller au devant d'un vœu qui est aussi le vôtre. (Adhésion à droite.)

L'anarchie ne peut fonder sur vous, nous n'avons pas besoin de le dire, aucune espérance et même aucune illusion.

Vous l'avez fait reculer le 15 mai par la fermeté de votre attitude (Ah ! ah !) ; vous l'avez vaincue en juin au prix de votre sang ; il vous reste encore à la désarmer, et c'est ce que nous vous proposons de faire. Par là, vous rassurerez la France, et le calme, si nécessaire au travail, pourra renaître dans les esprits.

La loi se compose de quatre articles qui se résument ainsi :

« Les clubs sont interdits.

» Sera considérée comme club toute réunion se réunissant périodiquement ou non pour la discussion des matières politiques.

Les présidents, secrétaires, membres du bureau et tous les promoteurs de la réunion seront punis d'une amende de 100 à de 500 fr. Ils pourront en outre être privés de l'exercice des droits civiques, sans préjudice des peines qu'ils pourront encourir à raison des discours prononcés.

» L'individu qui aura prêté sa maison sera puni des mêmes peines.

» La loi de juillet sur les clubs est abolie. »

Messieurs, dit le ministre en terminant, je réclame l'urgence pour la discussion de ce projet de loi. (Violentes rumeurs et dénégations prolongées à gauche.)

M. GENT. Depuis longtemps nous nous attendions qu'on viendrait bientôt attaquer le premier des droits consacrés par la constitution. (Exclamations à droite. — Agitation prolongée.) Mais nous ne croyions pas que l'audace pût aller aussi loin. (Explosion de cris : A l'ordre !) Je demande à expliquer ma pensée. (Non ! non ! On vous comprend à merveille !)

Attendu que le projet porte atteinte à la constitution... (Interruption prolongée.)

M. LE PRÉSIDENT. Il ne s'agit pas du fond, mais de la question d'urgence.

M. GENT. La violation de la constitution ne se discute pas, elle se pose. (Nouvelle interruption.) Je demande qu'il ne soit pas donné suite à la présentation du projet de décret.

L'Assemblée, au milieu d'un trouble extrême, déclare que suite sera donnée à la demande d'urgence.

La proposition est renvoyée dans les bureaux. Le rapport sur la question d'urgence sera fait demain.

L'Assemblée reprend la discussion du projet sur le conseil d'Etat. (Traitement des conseillers et fonctionnaires attachés au conseil d'Etat.)

M. CRÉMIEUX propose un amendement ainsi conçu :

« Le traitement des membres du conseil d'Etat est fixé par les lois de finances. »

PLUSIEURS VOIX. Cela va sans dire.

L'art. 29, qui fixe le traitement des membres du conseil d'Etat, est réservé.

« Art. 30. Les fonctions dans le conseil d'Etat sont incompatibles avec tout autre emploi salarié. »

TITRE V. *Des formes de procéder.*

« Art. 31. Le conseil d'Etat se divise en trois sections :

» 1° Section de législation ;

» 2° Section d'administration ;

» 3° Section du contentieux administratif. »

M. MORTIMER-TERNAUX propose cet article, destiné à remplacer tous les articles du projet de loi, depuis l'art. 31 jusqu'au n° 64 inclusivement :

« Un règlement d'administration publique, qui devra être converti en loi dans l'année de sa promulgation, déterminera : 1° le nombre des comités entre lesquels se divisera le conseil d'Etat ; 2° la répartition des attributions du conseil d'Etat entre ces divers comités ; 3° les formes de procéder devant chacun d'eux et devant le conseil d'Etat ; 4° le mode de désignation des conseillers d'Etat et maîtres des requêtes chargés d'exposer l'avis du conseil d'Etat devant les comités de l'Assemblée nationale et devant l'Assemblée nationale elle-même. »

M. BAUCHARD combat cet amendement au nom de la commission.

M. BONJEAN le soutient. Il fait ressortir l'avantage qu'il y aurait pour le conseil d'Etat à des délibérations en Assemblée générale.

M. ISAMBERT parle au milieu des cris : Aux voix !

L'amendement de M. Ternaux, mis aux voix, n'est pas adopté.

Les art. 32, 33 et suivants, jusqu'à l'art. 47 inclusivement, sont adoptés sans discussion et sans amendement.

La séance est levée à six heures un quart.

Demain, à deux heures, séance publique.

Le 12e bureau a discuté aujourd'hui la proposition Billault qui lui a été renvoyée pour l'examen de la question au fond.

MM. Antony Thouret, Achille Fould, Beaumont (de la Somme), ont tour-à-tour pris la parole.

M. Antony Thouret, précédemment élu pour la question d'urgence, a été réélu au premier tour de scrutin par 18 voix contre : M. Fould, 10, et M. Beaumont (de la Somme), 2.

FAITS DIVERS.

Plusieurs journaux viennent de publier un jugement du tribunal de commerce qui réhabilite MM. Charlier et Moricet.

Nous félicitons sincèrement les membres du tribunal, qui ont su apprécier le caractère et la probité de ces honnêtes négociants. M. Moricet, à nous connu, comme organisateur de plusieurs sociétés philanthropiques, le méritait à plus d'un titre.

— La croisade contre les clubs continue. Hier la chambre du conseil faisait d'une pierre deux coups, et frappait à la fois le Club de la Fraternité, dirigé par le citoyen Mortier, et l'ancien Club de la Révolution, présidé par le citoyen Hervé. Signification d'un jugement de contravention était faite à ce dernier.

Au moment où nous écrivions ces lignes, nous avons appris que le Club du Vieux-Chêne venait d'être fermé d'une façon moins directe : on a fait craindre au propriétaire qu'on n'apposât les scellés sur la salle qui lui appartient ; il n'a pas voulu en courir la chance, et il a dû donner congé au président du club. Il y a quelques jours, le Club de la Redoute subissait le même refus pour la même cause. Est-ce ainsi que doit être interprété l'article 8 de la constitution, conçu en ces termes : « Les citoyens ont le droit de s'assembler paisiblement et sans armes ? » (*République.*)

— La pétition suivante se couvre de signatures dans la Nièvre :

« Les soussignés, tous électeurs de la Nièvre, adjurent leurs représentants à l'Assemblée nationale de remplir le mandat qui leur ont confié avec énergie et persévérance, c'est-à-dire de consolider le gouvernement républicain qu'ils ont mission d'établir en votant les lois organiques, qui sont la conséquence de la constitution, sans s'arrêter aux menées monarchiques qui se manifestent en ce moment.

» C'est ainsi que, par ce dernier effort de leur noble patriotisme, ils détourneront de leur pays tous les maux que les ennemis de la République lui préparent. »

— Aussitôt après que M. Grévy a eu terminé la lecture de son rapport sur la proposition de M. Rateau, un grand nombre de représentants se sont précipités au bureau, afin de se faire inscrire pour parler à cette occasion.

Seize orateurs se sont inscrits pour les conclusions de la commission, ce sont :

MM. Alexandre Rey, Alem-Rousseau, Pascal Duprat, Jules Favre, Ducoux, Félix Pyat, Baune, Brives, Coralli, Lherbette, Bourzat, Saint-Romme, Demesange, Théodore Bac, Detours et Trouchard.

Vingt-sept membres sont inscrits contre les conclusions de la commission, ce sont :

MM. Fresneau, Combarel de Leyval, Hecckeren, Charencey, Pagnerre, Ferdinand Barrot, Lacase, Bideau, Denjoy, Dufournel, Montreuil, Jobez, Morin (de la Drôme), Barthélemy Saint-Hilaire, Victor Hugo, Charamaule, Gaslonde, Favart, Flandin, Richier, Rondeau, Fayet, Depasse, Vésins, Parieu, Grandin et Gouin.

— M. Duchâtel est arrivé au Havre. Il a fait annoncer qu'il ne viendrait pas à Paris, ainsi qu'on l'avait dit. L'ex-ministre de Louis Philippe va habiter sa terre aux environs de Bordeaux.

— Hier jeudi, M. Michelet a ouvert son cours au Collège de France avec le plus grand succès ; la salle était comble, et le professeur a été salué par des applaudissements unanimes.

— *La Proserpine*, portant des troupes aux Antilles, a été rencontrée par le travers de Lisbonne, le 28 décembre, par le bâtiment portugais *le Stramure*, venant du canal de Mozambique.

ASSOCIATION FRATERNELLE DES OUVRIÈRES LINGÈRES, rue de Richelieu, 44. — Blouses de travail, chemises fortes et de fantaisie, gilets de flanelle, lingerie pour dames et lingerie de nouveautés, à des prix modérés. Perfection du travail, vente consciencieuse.

FRAUDES COMMERCIALES. — Hier, un cheval est mort dans un hôtel de la rue Vanneau ; un boucher a été appelé, il a découpé une partie de la chair de l'animal en élégantes tranches, qu'il a transportées dans sa boutique, où elles seront vendues comme excellent beefstake.

ASSOCIATION GÉNÉRALE POUR LA PROPAGANDE SOCIALISTE. — La réunion annoncée dans les journaux pour dimanche, 28 janvier, à une heure, aura lieu à la salle Saint-Honoré, 219 bis.

Deuxième conseil de guerre.

AFFAIRE DU GÉNÉRAL BRÉA.

Audience du 26 janvier.

Une vingtaine de témoins sont encore entendus, et ne font guère que répéter en détail les faits racontés dans leur ensemble par ceux qui les ont précédés.

A la demande de Nourrit, Me Rivière est adjoint à sa défense.

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 janvier sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2 ; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

AVIS. — Les abonnés de la *Phalange* sont prévenus que la livraison de janvier 1849 ne sera envoyée qu'aux personnes qui auront renouvelé leur abonnement. — Ils sont instamment priés de faire connaître sans retard leur renouvellement, pour que nous puissions déterminer le nombre d'exemplaires à tirer, qui sera strictement basé sur les souscriptions reçues.

Chacun des tomes publiés précédemment est en vente au bureau de la *Phalange*, rue de Beaune, 2, au prix de 9 francs.

Direction des aérostats.

M. Petin est l'inventeur d'une locomotive aérostatique à double point de suspension stable, à l'aide de laquelle il pense avoir résolu complètement le problème de la navigation aérienne. Son système, dont il a fait l'exposition dans les salons de la *Démocratie pacifique*, l'un de nos derniers mercredis, nous a semblé présenter assez d'aperçus ingénieux et de nouveauté soit dans son ensemble, soit dans ses détails, pour que nous croyions devoir en entretenir les lecteurs du journal.

Depuis la magnifique découverte de Montgolfier, qui est arrivé à donner le moyen de monter, de se soutenir ou de descendre dans l'atmosphère, bien des tentatives ont été faites pour trouver le moyen de se diriger volontairement dans tel ou tel sens, parallèlement à la surface de la terre. Mais tous les efforts ont été infructueux jusqu'ici, parce que les inventeurs ont trop négligé d'aider leur imagination par l'observation des lois de la nature, sans lesquelles nul ne peut rien produire en ce monde. M. Petin a commencé par étudier avec soin toutes les lois de la locomotion dans l'eau, à la surface de la terre solide, à la surface des fleuves et des mers, enfin dans le milieu aérien.

Il a constaté que les corps animés ou inanimés ne se meuvent jamais, à moins de la combinaison de l'action de la pesanteur avec la résistance du milieu ambiant. La volonté intervient dans la locomotion des êtres animés, de manière à placer les corps inertes en eux-mêmes, de telle sorte que la pesanteur les fasse agir ou que la résistance du milieu les arrête. Dans tous les cas, un point d'appui est nécessaire pour déterminer la direction des mouvements. Le point d'appui est solide dans la locomotion terrestre, il est fluide dans la navigation fluviale ou maritime. Peut-il exister dans la navigation aérienne ? Evidemment oui.

Lorsque le ballon plus léger que l'air monte dans l'atmosphère, l'air s'oppose à son ascension : cette résistance de l'air sera point d'appui. Si le ballon plus lourd que l'air vient à descendre, il y a encore une résistance dont on peut se servir également pour point de départ de direction.

M. Petin concentre la résistance, lors de l'ascension du ballon, en se servant d'une sorte de parachute conique dont l'entonnoir est tourné vers le zénith ; dans la descente, le cône est tourné vers la terre. Sur ce point d'appui est posé le levier qui se trouve formé de plusieurs ballons percés de part et d'autre et reliés entre eux d'une matière rigide par une carcasse, une charpente convenable. Remarquons, en passant, que cette multiplication des ballons fait disparaître toutes les chances de chute dangereuse, de naufrage aérien, car la rupture ou l'explosion de l'un des appareils ne nuira point absolument à la marche de l'ensemble ; elle permet aussi de se livrer à de grands travaux sans augmenter outre mesure les dimensions d'un ballon. Mais achevons la description de la locomotive.

Les ballons font monter la machine ; de chaque côté du point central, aux extrémités du levier, sont deux appareils, des sortes d'ailes qui peuvent se replier sur elles-mêmes. Sur ces ailes agit la résistance de l'air qui s'oppose à l'ascension dans une certaine mesure. Si l'on vient à diminuer les dimensions de l'une de ces ailes, la force ascensionnelle devient plus grande de ce côté, et immédiatement la locomotive se meut comme si elle était placée sur un plan incliné. On avance donc dans la direction où l'on a fait naître ce plan incliné invisible.

Pour mettre ces ailes en mouvement, il y a au milieu du cône central dont nous avons parlé une hélice mise en mouvement par la résistance de l'air, lorsque l'aérostat vient à se mouvoir. A cette hélice on emprunte la force qui développe ou fait replier les ailes de suspension, et en outre qui conduit d'autres ailes de traction qui servent à faire tourner à droite ou à gauche, à donner par conséquent les mouvements latéraux, en tournant comme des espèces de roues.

L'hélice peut être mise en mouvement par l'aéronaute, et alors elle agit contre l'air atmosphérique, dans lequel elle se visse en quelque sorte soit pour monter, soit pour descendre. On peut ainsi s'élever ou s'abaisser sans jeter de lest ou sans perdre de gaz, seul moyen à employer pour produire l'ascension ou la descente et sans lequel toute locomotion éloignée et longue est impossible, à cause des déperditions continuelles des forces de l'appareil.

Nous avons voulu dans cette description rapide nous borner à exposer succinctement les divers organes auxquels a recours M. Petin pour résoudre un problème de la plus haute importance industrielle. Nous pensons que le plus bel éloge que nous puissions faire de son appareil, c'est d'en faire comprendre la possibilité pour nous parfaitement démontrée. On a encouragé bien des fois des inventions présentant moins de ga-

rantie que celle de M. Petin; il mérite qu'on ne passe pas à côté de sa locomotive aérienne sans y réfléchir. L'avenir de la navigation aérienne est certainement dans les idées qu'il a développées et coordonnées.

B.

La Bible.

TRADUCTION NOUVELLE, par M. CAHEN.

(Tome seizième.)

M. Cahen, traducteur de la Bible, vient de publier un nouveau volume, et nous considérons comme un devoir de mentionner, au milieu même des préoccupations politiques, l'apparition de cet ouvrage consciencieux.

M. Cahen a eu l'idée, plus originale qu'on ne pense, de traduire la Bible d'après le texte et non pas sur une traduction. Il a résolu de s'attaquer à l'hébreu, de le rendre avec sa naïveté, scientifiquement, impartialement, sans parti pris de complaire à telle ou telle croyance, de fortifier telle ou telle tradition, de compléter ou de préciser telle ou telle prophétie. Rendre le sens littéral du texte sans se préoccuper des conséquences, sans compatir à toutes les illusions que l'entière vérité pouvait détruire, aux intérêts même qu'elle pouvait froisser; tel a été son but : il y a marché courageusement. D'autres écrivains vous donneront une Bible *traduite sur la Vulgate latine*, une Bible abondante en contresens et en verbiages. M. Cahen a daguerréotypé la Bible hébraïque, il l'a dépouillée de toutes ses enveloppes. Il est des beautés que la nudité rend plus belles et même plus imposantes.

Les livres traduits par M. Cahen dans ce volume nouveau sont le *Schir Haschirim*, cantique des cantiques, *Ruth*, *Echa* ou Lamentations de Jérémie, *Koheleth*, l'Ecclésiaste, *Esther*.

Suivant l'opinion générale, le *Schir Haschirim* est de Salomon, ce sensuel et brillant Louis XIV de la Judée; suivant l'opinion commune, le *Cantique des cantiques* célèbre l'union de Salomon avec une de ses femmes; c'est plus qu'un épithalame, c'est un poëme presque dramatique où le dialogue de l'époux et de l'épouse est interrompu par des chœurs. La tradition s'est trouvée confirmée par le titre même de cette œuvre, titre qui signifie littéralement *cantique des cantiques à Salomon*. Mais M. Cahen pense qu'il faut voir dans ces mots l'idée d'une dédicace à Salomon, et nullement la constatation de son droit d'auteur.

En tous cas, sans nous arrêter aux interprétations théologiques par lesquelles on a découvert dans le *Cantique des cantiques* le mariage du Seigneur avec son Eglise, nous dirons qu'il n'existe pas de poésie orientale plus voluptueuse.

« Mon bien aimé est pour moi un sachet de myrrhe suspendu » entre mes seins.

» — Vois, tu es belle, tu es belle, ma bien-aimée; tes yeux » sont comme ceux des colombes.

» — Tu es beau mon bien-aimé; que tu es agréable! Notre lit » est verdoyant.

» — Que sa main gauche soit sous ma tête et que sa droite » m'embrasse. »

Il a fallu dépenser bien des sophismes pour travestir la religion chrétienne, religion tolérante et amie de l'homme, qui compte le *Schir Haschirim* parmi ses livres sacrés, en école de macération sans but, de sacrifices quand même, et d'horreur pour les biens de ce monde.

Le livre de Ruth est moins voluptueux, plus sentimental. Qui ne connaît Ruth, cette charmante épisode du temps des suffètes d'Israël (*schophetim*), si tristement affublés, dans les mauvaises traductions, du nom de *juges*.

Hélas! quelle belle moisson historique on pourrait faire en poursuivant toutes les analogies de langue, d'institutions, de mœurs qui unissent les Juifs, les Arabes, les Syriens, les Carthaginois!

Nous disons hélas! car ce beau travail ne serait pas lu. L'intelligence publique n'est pas assez généralement, ni assez profondément cultivée pour que la science, et surtout une science aussi rétrospective, soit appelée à des succès populaires. Travaillons à sauver M. Cahen de cette grande fatalité; mais gardons-nous, pour notre compte, de tout parallèle entre les suffètes des Carthaginois et ceux des Juifs!

Quant aux Lamentations de Jérémie, nous en retrouvons aujourd'hui la reproduction dans les plaintes que font les journaux *honnêtes et modérés*, c'est-à-dire royalistes, toutes les fois que la cause du progrès politique et social obtient un avantage quelconque.

Jérémie, qu'on ne s'y trompe pas, était un réactionnaire et un traître, il pactisait pendant le siége de Jérusalem avec les Babyloniens, les cosaques de l'époque; il annonçait constamment leur triomphe, et démoralisait ainsi l'armée juive.

Homme de la rue de Poitiers, lui dit le roi Joakim, en jetant au feu ses prophéties, pourquoi nous dis-tu : « Le czar de Baby» lone accourt, il va ravager cette terre, il exterminera les hom» mes et les bestiaux? »

Jérémie effrayé courut aux portes de la ville, et voulut passer à l'ennemi, mais les factionnaires l'arrêtèrent, le flagellèrent et le mirent au cachot dans la maison de Jonathan, directeur des prisons.

Le roi, par bonté d'âme, fit sortir Jérémie de ce cachot; mais il recommença immédiatement à publier la *Presse* et à démoraliser les patriotes.

Les chefs dirent au roi : Laisse-nous tuer cet homme. Il dissipe à dessein la résolution des guerriers qui forme la garnison de cette ville. Il décourage tout le peuple; ce n'est pas la paix qu'il veut, mais la ruine de cette nation.

Malheureusement l'histoire de Jérémie n'est pas comprise dans la partie traduite par M. Cahen, les Lamentations s'y trouvent seules.

Le *Koheleth* (Ecclésiaste) est attribué à Salomon par une tradition que M. Cahen repousse; le texte est cependant formel : « Moi, Koheleth, j'ai été roi d'Israël à Jérusalem, etc. » Il est possible que l'auteur ait choisi Salomon comme un personnage, un sujet d'amplification, mais tant que la science n'aura pas désigné ce mystérieux auteur, nous préférerons au scepticisme historique cette poétique tradition qui donne au fils de David une auréole littéraire.

Le volume de M. Cahen se termine par le livre d'*Esther*. Nous n'avons pas besoin de célébrer cette charmante nouvelle historique, racontée une fois en hébreu, une fois en grec, et mise enfin sur notre scène par Racine. Espérons que la traduction de M. Cahen donnera le désir à quelque poète romantique de traiter encore une fois ce sujet oriental. Racine, suivant son habitude classique, a manqué entièrement la couleur locale; il ne nous a pas dit combien l'épreuve subie par Esther et les autres aspirantes à l'amour d'Assuérus fut complète. Du harem voluptueux et sanglant il a fait une antichambre de Marly. Il nous a dissimulé également que le peuple de Dieu fit un affreux carnage de ses persécuteurs, que les vengeurs de la timide Esther égorgèrent les dix fils d'Aman, et que la reine, avec la cruelle douceur des sultanes, vint prier son époux d'attacher leurs corps à des potences, ce qui fut exécuté.

Un drame est encore à faire sur ces données; mais, après M. Cahen, *Esther* n'est plus à traduire.

V. H.

PETITE CORRESPONDANCE.

Oran. — M. C. — Reçu les 6. — Nous vous inscr.

Strasbourg. — M. S. — Reçu en leur temps les 18.80. — Suivi votre indication.

Saint-Amand. — M. R. — Reçu les 96.55. — Vos instructions seront suivies. — Souv. affect.

Dijon. — M. L. V. — Nous vous avons expédié.

Nevers. — M. R. — Le réab. du café de la P. a eu lieu. — Chargez-vous d'encaisser celui du café M., nous vous en avons débité. — Les livres ont été remis le 15. — Nous avons fait 1 ab. au T. A.

Libourne. — M. D. — La P. C. d'hier sous la R. de Libourne vous concerne.

Djidjeli. — M. A. H. — Reçu. — L'erreur de la bande a été reconnue et réparée. — Quant à présent, c'est le concours le plus efficace. — Le meilleur mode de remise est le bon de poste, en att. l'org. d'un centre chez vous.

Saint-Seine-l'Ab. — M. V. — Vot. ab. ira au 31 juillet, et nous all. faire droit à vot. récl.

Genève. — M. B. — Reçu les 100. L'extrait de compte vous sera adr. au premier jour. Il ne reste qu'à le clore.

Toulon. — M. J. D. — Reçu, merci. — Vous nous mettez dans l'impossibilité de refuser.

Grenoble. — M. G. — On ne peut rien garantir pour ces sortes de publications. Que faire?

Montpellier. — M. B. D. — La comm. pour C. est faite; on va cesser l'envoi. — Un reçu de S. ou de la F. suffira pour toucher les 20. Envoyez-le à la 1re occ.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS.	Un an	30 fr.,	Six mois	16 fr.,	Trois mois	8 fr.
DEP. ET ETRANGER.	—	32	—	17	—	9
PAYS à surtaxe.	—	50	—	26	—	14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DEP. ET ETR.	—	8	—	4	—	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Payron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES			ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois:		40 c.	Annonces anglaises.	50 c.
Cinq à neuf —	—	30	Réclames-notices	45
Dix fois et plus.	—	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 26 janvier.

On se fait une idée des affaires commerciales par la position de la Banque de France. La réserve en numéraire augmente encore de 3 millions; par contre les escomptes de Paris et des succursales baissent de 2 millions, ce qui prouve la stagnation des affaires.

Le Trésor porte son compte créditeur de 26 à 31 millions. Le reste n'offre aucune différence notable. Le commerce languit toujours en face des hésitations du gouvernement.

Les actions flottent entre 1 685 et 1 690 fr.

Les fonds publics subissent une dépression générale.

Le 5 p. 0|0, laissé à 75 20, tombe à 74 50 pour finir à 74 55 fin courant, et 74 60 au comptant. C'est une baisse de 65 centimes.

Le 3 0|0 de 45 45 arrive à 45 15 à terme, et 45 40 au comptant.

Les chemins de fer sont entraînés dans la chute de la rente. Orléans, de 702 descend à 695. Avignon-Marseille fléchit à 483 75. Le Nord descend à 386 25. Le marché est fort lourd et les gros acheteurs inquiets. On craint une baisse plus grande.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt du j.
Trois 0/0	45 45	45 35	45 15	45 15
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	74 60
Cinq 0/0	75 20	75 ..	74 50	74 55

26 janvier. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	45 40 ..		4 Canaux avec prime	935 ..
— Emprunt 1847-1848	74 60 ..		Lin Maberly	... ..
5 0/0 j. du 22 mars	75 60 ..		Caisse hypothécaire	110 ..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	.. .. ..		Emprunt d'Haïti	365 ..
4 0/0 j. du 22 septembre	57		Espagne, dette active	.. ..
Actions de la Banque	1690		— dette passive	.. ..
Rente de Naples, j. juillet			— 3 0/0 1841	29 ..
Récép. Rothschild	.. ..		Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
5 0/0 de l'Etat romain	68 50		— — 3 0/0	[illegible]
5 0/0 belge 1840	68 ..		2 1/2 hollandais	.. ..
— — 1842	.. ..		Zinc Vieille-Montagne	2375 ..
— 4 1/2	.. ..		H. de la Grand-Combe	... ..
— Banque (1835)	... ..		Emprunt du Piémont	875 ..
Obligations de la Ville	1140 ..		Lots d'Autriche	350 ..

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	[illegible] ..	315 ..	Orléans à Bordeaux	377 50	377 50
Versailles, rive droite	120 ..	120 ..	Du Nord	385 75	386 25
— rive gauche	... ..	... ..	De Paris à Strasbourg	334 25	330 ..
Paris à Orléans	702 50	695 ..	Tours à Nantes	318 75	312 50
Paris à Rouen	440 ..	440 ..	Paris à Lyon	... ..	... ..
Rouen au Havre	237 50	235 ..	Montereau à Troyes	160 ..	160 ..
Avignon à Marseille	485 ..	483 75	Dieppe à Fécamp	... ..	... ..
Strasbourg à Bâle	83 75	81 50	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	260 ..	256 ..	Bordeaux à la Teste	... ..	... ..
Amiens à Boulogne	200 ..	197 50			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 27 janvier.

THEATRE DE LA NATION.—
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Mithridate.
ITALIENS.—L'Italiana in Algeri.
OPERA COMIQUE.—Le Val d'Andorre.
ODEON.—Le Barbier de Séville, Macbeth.
THEATRE-HISTORIQUE.—Les Mystères de Londres.
GYMNASE.—Mme Marneffe, le 1er Coup de Canif, Rage d'Amour.
VAUDEVILLE.—La Propriété, le Baron, la Foire aux Idées.
THEATRE MONTANSIER.—Un Gendre aux Epinards, le Club, Henriette, Lion.
VARIETES.—Mme Larifla; Un et Un, Petite cousine, la Reine d'Yvetot.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Les Marrons d'Inde, Marie-Jeanne, Titine.
GAITE.—Les Orphelins.
AMBIGU-COMIQUE.—Les sept Péchés capitaux, Napoléon.
THEATRE DU LUXEMBOURG.—L'Habit ne fait pas le moine, le Prince d'occasion, l'Homme chagrin.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES.—Le Diable, la Courte-Paille, Prince, Tony.
THEATRE BEAUMARCHAIS.—La Montagne et la Gironde.
THEATRE CHOISEUL.—La Poule aux Œufs d'or, les Deux Edmond, un Mari en état de Siége, Premières Armes de Jocrisse.
DELASSEMENTS.—Les Blagueurs et les Blagués, Jolie Fille.
SPECTACLES-CONCERTS. — Aujourd'hui samedi, première représentation de l'*Ile de Crète ou les Lois de Minos*, panorama politique et mythologique en trois parties. On dit des merveilles de la mise en scène de cet ouvrage pour lequel la nouvelle administration a fait les plus grands sacrifices.

Imprimerie LANGE LEVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 28. EDITION DU MATIN. Dimanche 28 janvier 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, [illegible], ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DEMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 27 JANVIER.

« Aujourd'hui, la rétribution du travail est abandonnée au hasard ou à la violence. C'est le maître qui opprime ou l'ouvrier qui se révolte. »

« La pauvreté ne sera plus séditieuse, lorsque l'opulence ne sera plus oppressive. »

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Assemblée Nationale.

ECHEC DU MINISTÈRE.

Le ministère qui, en un mois, avait su s'aliéner les partisans sincères de la République et de l'ordre, le ministère qui avait deux fois sommé l'Assemblée, d'abord par l'injonction doucereuse de M. Falloux, puis par celle plus hautaine de M. Odilon Barrot, de se retirer devant les manœuvres royalistes, le ministère allait être enfin forcé de se retirer lui-même devant l'attitude décidée de l'Assemblée constituante. Il imagina alors de mettre tellement à nu ses tendances contre-révolutionnaires, qu'il exciterait dans Paris un mouvement dont il saurait profiter, et qui, coïncidant avec la guerre de mensonges et de calomnies que le parti légitimiste continue dans les provinces, lui permettrait de renverser de haute lutte l'Assemblée nationale. La loi contre les clubs, violation audacieuse de l'article 8 de la Constitution, par lequel est reconnu le droit de réunion, n'était pas autre chose qu'une tactique machiavélique, qu'une provocation aux séditions tumultueuses.

Le peuple parisien est resté calme; il a eu raison. Car l'Assemblée nationale a su faire justice elle-même aujourd'hui de ces tentatives coupables, en repoussant l'*urgence*, proposée en faveur de cette loi contre les clubs, que M. Léon Faucher avait présentée hier en termes si passionnés, et que M. Odilon-Barrot a soutenue aujourd'hui avec un entêtement inexplicable.

La commission nommée pour examiner l'*urgence* du projet se composait en grande majorité de républicains sincères; M. Senart a été nommé rapporteur, et à six heures du soir il est venu lire les conclusions de la commission; elles rejetaient formellement l'urgence réclamée par le ministère. Sur 760 votants, *quatre cent dix-huit* se sont prononcés contre le ministère; trois cent quarante-deux seulement l'ont appuyé.

Cet échec est grave pour le ministère; il lui ôte la dernière ressource sur laquelle il croyait pouvoir compter, l'émeute.

Le peuple parisien n'aura donc qu'à se féliciter de son attitude paisible; il saura s'y maintenir, certain de trouver dans l'Assemblée nationale un défenseur vigilant de son droit de réunion, droit si cher au peuple et si utile pour lui, en ce qu'il contribue à l'initier aux affaires publiques, dont bon gré mal gré il faut bien que les réactionnaires de tous les genres s'habituent à lui voir prendre connaissance.

Nous n'avons jamais été partisans des clubs violents, qui, outre qu'ils faussent l'éducation populaire, donnent aux adversaires de la République le prétexte de supprimer le droit en alléguant l'abus du droit.

Mais nous sommes très partisans de l'institution des clubs, nécessaires pour initier le peuple à la vie politique et aux idées sociales, seul refuge de cette société en décomposition. Réprimez les abus, mais maintenez fortement et franchement le droit et l'usage.

A la suite du vote, M. Ledru-Rollin a déposé un acte d'accusation contre le ministère. Nous espérons que le ministère, en se retirant lui-même et en avouant qu'il est devenu un danger pour la chose publique, rendra cette accusation parfaitement superflue, de même que cette retraite annulerait également un autre acte d'accusation porté par lui avant le vote, contre M. Proudhon, à propos d'un article inséré dans le *Peuple* sur la responsabilité du président de la République. Cette incrimination nouvelle a donné à M. Proudhon l'occasion de s'exprimer sur la situation en termes aussi fermes que mesurés.

Ces accusations croisées, ces menaces, ces colères, cette agitation, ce tumulte qui règnent dans Paris, tout cela indique à quel point le ministère avait, par son entêtement, rendu la position tendue. Et, après tout, convient-il que la République soit dirigée plus longtemps par des hommes dont les plus ardents défenseurs sont tous royalistes? Que le ministère se retire donc, pour que nous puissions plus aisément et plus froidement examiner la situation difficile où la France se trouve placée.

Cours de M. Lherminier.

M. Lherminier a prononcé aujourd'hui les paroles suivantes :

Je me déclare l'homme le plus *libéral* et le plus *indépendant*. Il est dans ma nature, dans mon caractère d'être essentiellement progressif. Grâce à ces sentiments que j'ai puisés dans ma conscience et que j'avoue dans toute la sincérité de mes opinions généreuses, j'ai trouvé justice. Un pouvoir *réparateur* m'impose de nouveaux devoirs, je saurai les remplir.

Jadis, quand j'ai accepté l'honneur dont le gouvernement m'avait jugé digne, je n'avais qu'un but, je voulais étudier avec les hommes qui se vouent aux travaux les plus rudes, et vous transmettre une science péniblement acquise.

Voilà, Messieurs, la cause des changements qui ont présidé à toute ma vie, à tous mes actes politiques, dans les grands mouvements qui se sont succédés depuis 1830.

Je déclare de plus que les auteurs de tous ces troubles sont d'infâmes calomniateurs que je poursuivrai à outrance.

Au moment où M. Lherminier s'est montré, un étudiant s'est levé, et a dit d'une voix forte : « Citoyens, ne le subissons pas!... » (Suivent des accusations que nous ne pouvons reproduire.)

Un autre s'est écrié : « Au nom de la morale publique outragée, nous protestons contre la présence du sieur Lherminier, qui souille cette chaire! »

Ces deux jeunes gens ont été arrêtés, — ils ont été mis en liberté.

Le cours a commencé au milieu de la plus vive agitation.

M. Lherminier a été écouté par des jeunes gens triés d'avance, munis de cartes, et par des agents de police.

Protestation des Ecoles.

Ce matin, plusieurs centaines d'étudiants, violemment expulsés des abords du collége de France où M. Lherminier entrait en séance avec un cortége d'agents de police, se sont rendus aux bureaux de la *Démocratie pacifique*. L'un des gérants, M. François Cantagrel, s'est avancé dans la cour où les étudiants s'étaient rangés en cercle avec le plus grand ordre.

« Citoyens, leur a-t-il dit,—nos amis, nos frères,—vos délégués viennent de nous remettre un projet de protestation contre la réintégration de M. Lherminier. Cette protestation est un acte moral, et vous accomplirez un devoir en la couvrant de signatures. Dans quelques minutes nous inviterons chacun de vous à la signer. Ainsi, sous ce rapport, vous allez avoir pleine et entière satisfaction.

» Pendant que nos amis communs rédigent et écrivent cette pièce, permettez-moi de vous adresser quelques mots.

» Ce n'est pas la première fois que nous nous voyons ici. Il y a un an, comme aujourd'hui, vous aviez à protester contre un acte arbitraire, contre un acte d'oppression de vos consciences; aujourd'hui nous avons reconquis tous nos droits d'hommes et de citoyens. Alors nous avions à lutter contre un gouvernement aveugle qui courait à sa perte en nous enlevant toutes nos libertés; il a fallu renverser l'obstacle qui entravait résolument notre marche vers le progrès. Aujourd'hui la phase de destruction est accomplie, la phase de reconstruction commence. Alors nous vous recommandions le calme; aujourd'hui, nous vous le recommandons plus que jamais. (Oui! oui!) La violence, citoyens, la violence ne ferait pas nos affaires; elle pourrait faire celle des ennemis de la liberté! Ils ne demanderaient pas mieux, peut-être, qu'un mouvement qui leur fournirait un prétexte. Vous ne le leur donnerez pas! (Non! non!)

» Je vous le répète,— parce que, aujourd'hui, là est le suprême intérêt de notre cause, — pas de violence, pas de désordre! Quand, dans les sociétés mauvaises, la violence se produit à son moment; quand elle éclate à son heure, pour ainsi parler, fatale, on l'accepte; Citoyens, on n'en fait pas la théorie... Nous ne sommes pas, nous ne pouvons plus être des destructeurs; nous sommes des organisateurs, nous sommes des fondateurs. Eh bien! avec la violence on peut détruire, mais ne l'oubliez jamais, on ne fonde qu'avec la raison et avec la science! »

Ces paroles, celles surtout qui avaient pour but de recommander le calme, ont été accueillies par les plus chaleureux applaudissements.

Voici le texte de la protestation lue aux étudiants et adoptée par acclamation.

Les soussignés, élèves des Ecoles, auditeurs au collége de France, protestent énergiquement contre la présence au collége de France de M. Lherminier, justement repoussé sous la monarchie et sous le gouvernement provisoire et dont le nom est un outrage, non-seulement à la République, mais à la morale publique. Ils protestent également contre l'illégale prise de cartes qui a été imposée au collége de France, et ils protestent enfin contre les violences exercées ce matin à la porte du collége par les agents de police contre leurs camarades.

Ils demandent qu'on restitue à M. Mickiewicz la chaire dont il a été illégalement privé.

Pendant qu'avait lieu la signature de cette protestation, une escouade de gardiens de Paris entra dans la cour, et le tumulte allait commencer. M. Cantagrel se rendit à eux et les somma de sortir. Apprenant qu'ils étaient accompagnés d'un commissaire de police, il se dirigea vers ce magistrat, et lui demanda en vertu de quel ordre il envahissait la cour d'une maison privée. — En vertu de mon droit, fut-il répondu. — Vous n'avez pas le droit, répliqua M. Cantagrel, de pénétrer sans mandat dans une habitation particulière.—Cette cour fait partie de la place publique.—Elle en fait si peu partie que je vais fermer les portes et vous y enfermer si vous y demeurez.—Et comme les gardiens de Paris lui faisaient résistance, M. Cantagrel déclara au commissaire qu'il le rendait responsable des voies de fait, s'il en survenait. Alors le commissaire fit un signe à ses agents, et M. Cantagrel put fermer les grandes portes, pendant que l'escouade de gardiens, suivis du commissaire, regagnait la rue.

L'année dernière, à la même époque, lorsque les étudiants vinrent à la *Démocratie pacifique* protester contre la fermeture du cours de M. Michelet, nous avons aussi vu des agents de police; ils purent entendre toutes nos paroles, car alors aussi les portes de la cour étaient restées ouvertes; mais ils n'en dépassèrent pas le seuil.

La protestation signée, M. Cantagrel s'est adressé de nouveau aux étudiants. Il leur a recommandé de sortir sans bruit et isolément. « Soyez fermes, a-t-il ajouté, mais si vous voulez que la raison triomphe, soyez calmes autant qu'ils sont provocateurs. »

Les étudiants se sont conformés de tous points à cette recommandation.

Quelques arrestations opérées dans la rue à la suite de cette scène ont troublé les étudiants dans l'exercice de leur droit. On cite entre autres un lieutenant du 48e de ligne que nous avons entendu, de nos oreilles, recommander le calme et le bon ordre. Une délégation de six étudiants s'est chargée de porter la protestation à l'Assemblée nationale.

La lettre suivante est adressée, au nom des étudiants, à tous les journaux démocratiques avec la protestation ci-dessus :

Monsieur le rédacteur,

Les étudiants vous prient de vouloir bien donner la publicité de votre feuille à la pétition suivante signée par un grand nombre d'entre eux.

Leur intention était de se rendre auprès de vous pour vous adresser cette prière; mais l'attitude hostile et provocatrice prise par les agents de l'autorité les oblige à renoncer à toute démarche qui pourrait donner naissance à des troubles que doivent éviter à tout prix ceux qui veulent le maintien de la République et de nos libertés.

Des arrestations illégales, arbitraires ont déjà été opérées dans leurs rangs, sans que l'on ait pu réussir à leur faire abandonner le calme et la modération dont ils se sont fait une loi. Ces entraves apportées par le pouvoir à l'exercice du droit sacré de pétition ont nécessairement réduit le nombre des signatures, et nécessitent d'autant plus l'appui que nous vous demandons.

A une heure, la protestation des écoles déposée dans nos bureaux portait six cents signatures.

Le *Moniteur* du soir contient sur ce qui s'est passé aujourd'hui rue de Beaune, un récit complétement inexact.

Nous engageons les personnes qui ont entre les mains des exemplaires de la pétition réclamant le maintien de l'Assemblée nationale, à les rapporter immédiatement dans nos bureaux, afin qu'on puisse les réunir et les envoyer lundi matin à l'Assemblée.

On annonce d'une manière formelle dans les couloirs de l'Assemblée nationale que M. Lherminier est suspendu de ses fonctions au collége de France.

Cette nouvelle, qui vient d'une source digne de foi, est une satisfaction donnée par le gouvernement à la conscience publique. Nous nous empressons de le constater et d'inviter les étudiants et la population ouvrière à tenir compte d'un acte de sagesse dont nous louons très sincèrement le président de la République, si la nouvelle, comme nous l'espérons, doit bientôt être mise hors de doute.

Que le président de la République entre franchement dans la voie où cet acte paraît indiquer qu'il veut marcher, et bientôt les esprits se calmeront d'eux-mêmes. Il doit s'apercevoir aujourd'hui que les hommes qu'il a choisis pour opérer la conciliation ne se sont montrés habiles qu'à semer l'excitation et les germes de guerre civile. Il est temps de changer le système de ces hommes pour éviter de nouveaux malheurs au pays.

Une protestation contre le projet de loi qui a pour objet l'interdiction des clubs a été publiée dans plusieurs journaux. Nous nous associons pleinement aux sentiments qu'elle exprime. Le droit de réunion, garanti par la constitution, implique le droit de former un club; les clubs sont un moyen acquis à la minorité pour propager ses opinions et pour agir sur les convictions des électeurs, afin de devenir majorité et gouvernement à son tour. Il est monstrueux qu'une administration républicaine déclare des opinions fausses, dangereuses, illicites même, et entrave leur propagation, parce que ces opinions lui sont contraires. Le projet de loi qui érige MM. Barrot et de Falloux en grands inquisiteurs, juges des saines doctrines, et qui a pour but évident d'ôter les moyens de propagation pacifique aux idées démocratiques et sociales, est une violation de la constitution. Il faut la constater, la mettre au compte du ministère Barrot-Falloux. Mais nous conjurons tous les hommes de progrès de ne point faire intervenir la force dans un pareil débat, et de combattre exclusivement l'illégalité par les voies légales.

Voici le texte de la protestation :

Les soussignés,

Considérant que le droit de réunion et d'association est un droit naturel, *antérieur et supérieur à toute loi positive*, et reconnu d'ailleurs par la Constitution;

Considérant que la loi présentée par le ministère du président n'a point pour objet de réglementer l'exercice de ce droit, ainsi que le prescrit la Constitution, mais qu'elle le supprime d'une manière absolue, et dépouille ainsi le peuple souverain de sa plus importante prérogative politique;

Considérant que le ministère, par le seul fait de la présentation de cette loi, attaque la constitution et les droits naturels de l'homme;

Protestent de toute leur énergie et demandent à l'Assemblée de mettre en accusation les ministres qui osent tenter ce coup d'Etat.

Les rédacteurs de :

La Révolution démocratique et sociale : Ch. Delescluze, rédacteur en chef; Amable Lemaître, Goumain-Cornille, Désirée Pilette, Ch. Martin, H. Delescluze, H. Castille, A. Garré, A. Delican, administrateur; Henri Bigi, correcteur.

Le Peuple : Darimon, secrétaire de la rédaction; Langlois, Faure, Vasbenter, Duchêne, Madier de Montjau aîné, avocat du journal le *Peuple*.
La Réforme : Ribeyrolles, rédacteur en chef; V. Léoutre, directeur-gérant; P. Coq, Alexis Lagarde, Cayla.
La République : Eugène Bareste, rédacteur en chef; Hervé, [illegible].
Le Travail affranchi : Toussenel.
Présidents et membres de clubs : Tessié du Motay, Bernard, [illegible], E. Madier de Montjau jeune, Bocquet aîné, A. d'Alton-Shée.
(*La République démocratique et sociale.*)

Nous recevons la pièce suivante :

Aux Electeurs républicains démocrates socialistes.

Citoyens,

La VOLONTÉ DU PEUPLE allait être obéie!

Le conseil central et le congrès national se disposaient à vous adresser leur appel en commun pour la constitution d'un comité unique après une fusion cordialement accomplie.

En face de la violation flagrante de la constitution, osée par un gouvernement contre-révolutionnaire, nous avons hâte de proclamer cette union.

Que nos ennemis le sachent, ils auront à compter avec la démocratie tout entière.

Un ministre de Louis-Bonaparte, Léon Faucher, a eu l'insolence de porter sur la constitution une main coupable. Il n'a pas craint de proposer à l'Assemblée la suppression d'un droit proclamé par la loi naturelle, et garanti d'ailleurs par la constitution.

Au nom des électeurs dont nous tenons notre mandat!

Au nom de la démocratie française! nous exerçons un droit, nous accomplissons un impérieux devoir.

NOUS PROTESTONS!!

Frères, restons calmes. Soyons forts contre toutes les provocations. Nos ennemis ont besoin d'une émeute pour justifier un coup d'Etat. Qu'ils se souviennent des enseignements de l'histoire... LES COUPS D'ÉTAT SEULS ONT TOUJOURS SONNÉ L'HEURE DES RÉVOLUTIONS.

Les membres des commissions du Conseil central et du congrès national,

J.-B. Bocquet; Joly père, représentant du peuple; Madier de Montjau, jeune; F. Cardigon; d'Alton-Shée, Jules Lechevalier; Mathieu (de la Drôme), représentant du peuple; Lecomte-Minor; F. Cournet; A. Baudin; Serviant; Fosseyoux; Songeon; Guichenne; Laporte; Thavenot-Bellevue; Duverdier; André; Morel; Genillers.

27 janvier 1849.

Plus on fera de l'arbitraire, plus nous serons calmes.

Telle sera notre devise de tous les jours.

La réaction est évidemment provocatrice. Ou par incapacité complète, ou par machiavélisme elle accumule en ce moment les causes d'irritation : clubs fermés sous tous les prétextes, projet de loi contre le droit de réunion, gardes mobiles exclus des rangs, M. Lerminier, imposé par la police aux honorables répugnances de la jeunesse, tout cela venant à la fois, semble un défi, mais en même temps c'est un piège. Nous supplions le peuple de l'éviter. Nous savons très bien que la réaction se joue des droits constitutionnels. Au moment où elle fait valoir avec tant de hauteur le droit sacré de pétitions en faveur des adversaires de l'Assemblée nationale, nous venons de voir dans notre cour des étudiants et des ouvriers arrêtés par les gardiens de Paris pour le seul fait de venir signer une pétition dans nos bureaux.

Il faut répondre à tout cela par la patience. La réaction n'a pas d'avenir, elle va s'engraver d'elle-même, si on ne lui oppose que la légalité; les insurrections lui rendraient de la vie. Les démocrates socialistes sont pour la République bourgeoise ce que les républicains de la veille étaient pour la monarchie orléaniste. Qu'ont gagné les républicains à leurs levées de boucliers de 1830 à 1834? L'opinion publique n'étant pas mûre, ils ont fortifié la résistance et ajourné l'avènement de la liberté. Laissez marcher la réaction, laissez-la faire des mécontents, laissez-la libre afin qu'on la juge, et que toute illusion disparaisse. Point d'émeute! point de manifestation tumultueuse. Les ouvriers et la jeunesse de Paris ont déjà montré bien des genres de courage. Qu'ils montrent le courage de la résignation et d'une patience intelligente.

Esprit des Journaux.

Le *National* met en regard ces deux textes éloquents et qui suffisent à convaincre le ministère d'atteinte à la Constitution.

ART. 8 DE LA CONSTITUTION.	PROJET DE LOI PRÉSENTÉ PAR M. LÉON FAUCHER :
« Les citoyens ont le droit de s'associer, de s'assembler paisiblement et sans armes, de pétitionner, de manifester leur pensée par la voie de la presse ou autrement : l'exercice de ces droits n'a pour limite que les droits ou la liberté d'autrui et la sécurité publique. »	« Les clubs sont interdits. Sera considérée comme club *toute réunion publique* qui se tiendrait périodiquement ou à des intervalles irréguliers pour la discussion des matières politiques. »

Le *National* conjure le peuple de patienter et d'attendre que l'épreuve de la réaction soit complète.

Le *Peuple* témoigne un vif mécontentement du rapprochement de deux citations publiées dans notre numéro d'hier. Nous avions, la veille, adressé au *Peuple* une question relative aux services du capital, notre article ne contenait rien autre chose d'essentiel. Le lendemain le *Peuple* nous répond que nous lui faisons *une niche*, et que la *Démocratie* est une *bonne fille*; ne comprenant rien à cette réponse, nous l'avons rapprochée de la question pour qu'on voulût bien s'expliquer. Voilà tout.

Les détails qui suivent nous sont communiqués par des témoins de la scène qui a eu lieu chez M. le général Changarnier. S'il pouvait rester le moindre doute sur l'intention du pouvoir actuel de provoquer une bataille, ces détails, rapprochés de tout ce qui se passe, suffiraient pour démontrer cette intention. Il faut donc redoubler de calme et de prudence.

Une scène déplorable a eu lieu ce matin entre M. le général Changarnier et les vingt-cinq chefs de bataillon de la garde mobile convoqués officiellement à l'état-major général.

Un piquet de la gendarmerie départementale occupait les antichambres du général, et tout faisait pressentir un parti pris d'intimidation. Après quelques réprimandes disciplinaires et peines d'emprisonnement prononcées de la manière la plus inopportune, le général interpellant ces messieurs, leur dit qu'il savait qu'ils ne se soumettraient pas volontiers à la mesure qui brisait leur position, mais que dans ce cas il était fermement résolu à faire sabrer les récalcitrants. Aux murmures d'indignation soulevés par cette inqualifiable sortie, M. le chef de bataillon Aladenize, chef du [illegible] bataillon, a protesté en son nom et au nom de ses collègues, mais brutalement rappelé au silence comme subordonné, il a protesté de nouveau comme citoyen :

« Général, a-t-il dit, les mesures toutes réactionnaires que » vous prenez tendent à la désorganisation de la République; » [illegible] prouvent votre [illegible] à la République et à la constitution. » Comme [illegible] je vous déclare traître à la République et à la » patrie. Vous me demandez mon épée; je la tiens de l'élection » des volontaires républicains; je ne [illegible] que la briser; mais, » général, nous nous retrouverons. »

M. Aladenize, [illegible] d'un piquet de gendarmerie, a été conduit à l'Abbaye.

On nous assure qu'à la suite de pourparlers entre M. Changarnier et plusieurs membres de la famille Bonaparte, M. Aladenize perdrait son grade, mais que l'affaire n'aurait pas de suites judiciaires.

Italie.

La réaction européenne hâte ses préparatifs. On écrit d'Italie au *Spectateur*, de Marseille :

« Radetski se fait chaque jour plus menaçant, et concentre ses troupes sur les frontières du Piémont, de la Toscane et des Etats romains. Une estafette arrivée à l'ambassadeur anglais, de Florence, annonce qu'il se prépare à envahir le Piémont auquel il réclame 190 000 000 pour frais de guerre. Tant que la propagande démocratique s'est limitée à la Toscane et aux Etats romains, il en a ri, mais dès qu'il a vu que la contagion envahissait le Piémont, il veut en finir. »

Prusse. — Autriche.

Nous continuons à enregistrer les bulletins de victoire du parti démocratique en Prusse.

A Berlin, la déroute des réactionnaires est complète. A Magdebourg, sur 275 électeurs à nommer, 237 appartiennent au parti démocratique. A Seehausen, à Tangermunde, à Stendal, le résultat a été le même. Des voyageurs assurent qu'à Bourg, Brandebourg et même à Postdam, l'élément démocratique a dominé dans les élections.

Dans la province de la Moselle, de Crœw jusqu'à Berncastel, ainsi qu'à Andernack et Wittlich, le parti démocratique a remporté une victoire complète.

Il en a été de même à Ratinghen, Gereshein, Essen, Clèves; tous les candidats démocrates ont passé.

Nous recevons aussi des nouvelles de la Westphalie; toutes sont favorables au parti du peuple. Il a remporté à Munster une victoire éclatante : 75 de ses candidats ont été nommés sur 98 à élire.

A Bochold, Paderborn, Salzkotten, Essen, Dortmund, les démocrates ont tous leurs candidats élus.

Dans la province de Silésie, le résultat sera aussi le même; à Breslau tout n'est pas connu; à Briez, les démocrates ont été victorieux.

Les députés polonais de la diète de Kremsier ont adressé des interpellations au sujet de la déclaration de mise en état de siège de la Gallicie, de Cracovie et de la Bukowine.

En Hongrie, les exécutions et les jugements suivant la loi martiale continuent. Daniel Dressler, souffleur au théâtre de Presbourg, accusé de s'être rendu coupable, comme membre de l'association démocratique et même après l'entrée des troupes impériales, de discours calomnieux contre l'*auguste maison impériale*, a été condamné à être pendu, peine que le miséricordieux Windisgraetz a commué en celle d'être fusillé. Daniel Dressler a donc été fusillé le 18 au matin, pour servir d'exemple à tous les gens mal intentionnés.

Kossuth est toujours à Debreczin. Il a exposé dans l'église la couronne de Saint-Etienne et les autres insignes royaux. Les paysans accourent auprès de lui pour défendre la patrie jusqu'à la dernière goutte de leur sang. Les bourgeois, qui montrent beaucoup moins de dévouement, ayant déclaré qu'ils n'opposeraient aucune résistance aux troupes impériales qui envahiraient Debreczin, et leur livreraient plutôt leurs armes, Kossuth les a fait désarmer.

Une partie de l'armée de Gorgey a été coupée près de Kremnitz, et l'on croit qu'il se rendra aux impériaux.

Assemblée nationale.

PRÉSIDENCE DE M. MARRAST. — *Séance du 27 janvier.*

Des groupes de curieux se sont formés çà et là aux abords de l'Assemblée; de grandes mesures de précaution ont été prises pour la défense de l'Assemblée.

La séance est ouverte à deux heures.

M. PASSY dépose un projet de loi dont nous ne pouvons saisir le but.

M. DEZEIMERIS dépose le rapport de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Billault relative au budget des recettes de 1849. La commission conclut à l'adoption.

Ce rapport sera distribué. La discussion s'ouvrira mardi prochain.

M. GENT dépose une pétition demandant que l'Assemblée ne se sépare qu'après avoir complété la Constitution par le vote des lois organiques.

M. MARTIN BERNARD dépose une pétition de 600 élèves des Ecoles qui protestent contre le rétablissement de la chaire de M. Lherminier, et se plaignent de n'avoir pu entrer à ce cours public, interdit aux élèves non munis de cartes spéciales.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur le conseil d'Etat. La discussion s'est arrêtée hier à l'art. 50, ainsi conçu :

« Le conseil d'Etat délibère en assemblée générale :

» 1° Sur tous les projets de lois organiques de la Constitution;

» 2° Sur les projets de règlement d'administration publique pour lesquels il a reçu la délégation spéciale de l'Assemblée nationale;

3° Sur les projets de loi, de règlement, de décret que les sections auront renvoyés à l'examen de l'assemblée générale;

» 4° Sur toutes les questions que le règlement du conseil d'Etat aura déférées à l'examen de l'assemblée générale. »

M. DUBARRY développe un amendement tendant à faire préparer les lois organiques par le conseil d'Etat.

M. FANIER combat cet amendement qui est rejeté.

M. RIVET propose la rédaction suivante :

« Le conseil d'Etat délibère en assemblée générale :

» 1° Sur tous les projets de lois, et sur les projets de règlements d'administration publique;

» 2° Sur les projets de décrets que le règlement du conseil d'Etat aura déférés à l'examen de l'Assemblée générale, et sur ceux qui lui seront renvoyés par les diverses sections. »

La commission accepte cette rédaction qui est adoptée.

« Article 51. Le commissaire de la République défère à l'assemblée générale du conseil d'Etat toutes décisions de la section du contentieux, contenant excès de pouvoir ou violation de la loi. La décision est annulée dans l'intérêt de la loi. »

M. RAUDOT propose de remplacer cet article par le suivant :

« Le maître des requêtes chargé du ministère public, défère au tribunal spécial des conflits organisé par l'art. 89 de la constitution, toutes décisions de la section du contentieux contenant excès de pouvoir ou violation de la loi. La décision est annulée dans l'intérêt de la loi. »

M. LE PRÉSIDENT donne lecture des noms des membres nommés par les bureaux pour s'occuper du projet de loi sur les clubs (voir plus haut), et il invite les représentants à se réunir pour présenter un rapport.

M. O. BARROT, ministre de la justice, appuie l'amendement de M. Raudot.

M. Barrot croit qu'il y a les plus grands inconvénients à laisser l'assemblée générale décider les questions portées dans l'article.

M. MARTIN (de Strasbourg) combat énergiquement l'amendement au nom de la commission.

M. BARROT insiste à trois reprises différentes.

Les articles 52 et 53, relatifs aux pourvois devant le conseil d'Etat, sont adoptés.

« Art. 54. Le conseil d'Etat ne peut délibérer en assemblée générale si la moitié au moins des membres plus un, ne sont pas présents.

» Le président a voix prépondérante en cas de partage. » — Adopté.

« Art. 55. L'Assemblée générale du conseil d'Etat est présidée par le vice-président de la République. » — Adopté.

Les articles 56 et suivants, relatifs aux dispositions générales, sont adoptés sans discussion et sans amendement, jusques et compris l'art. 64.

« Art. 65. Jusqu'à la mise à exécution du règlement prévu par l'art. 53, le président du conseil d'Etat prendra provisoirement toutes les mesures nécessaires à l'effet de pourvoir à la formation des sections, à l'élection des présidents et à la plus prompte expédition des affaires. » — Adopté.

« Art. 66. Dans les vingt jours qui précéderont sa dissolution, l'Assemblée actuelle procédera, dans la forme établie par l'art. 44, à l'élection de la moitié des membres du conseil d'Etat. Les membres élus n'entreront en fonctions qu'après que l'Assemblée nationale prochaine aura procédé à l'élection de l'autre moitié, conformément à l'art. 72 de la constitution.

» Jusqu'à ce que le nouveau conseil d'Etat soit entré en exercice, l'ancien conseil d'Etat continuera à exercer ses fonctions. »

Sur cet article, les membres de la minorité de la commission ont proposé un amendement ainsi conçu :

« Conformément à l'art. 72 de la Constitution, l'Assemblée actuelle procédera immédiatement, après le vote de la présente loi, à l'élection de la totalité des membres du conseil d'Etat, dans les formes établies par les art. 41, 42 et 43.

« Les membres de ce conseil seront renouvelés par moitié dans les deux premiers mois de la législature prochaine. Le renouvellement portera sur les conseillers dont les noms sont sortis les derniers du scrutin. »

M. GAUTHIER DE RUMILLY, l'un des auteurs de l'amendement, déclare que depuis que cet amendement a été présenté, la minorité de la commission est devenue majorité, et que la nouvelle proposition a obtenu l'assentiment de la presque totalité des membres de la commission.

M. CHARAMAULE. L'art. 72 de la Constitution est relatif à l'Assemblée législative et non à l'Assemblée constituante; car si on l'appliquait à l'Assemblée constituante, il en résulterait que cette Assemblée devrait encore avoir trois années d'existence, ce que personne assurément ne veut.

L'orateur combat l'article du projet.

M. MARTIN (de Strasbourg) défend l'article de la commission.

M. LHERBETTE s'élève avec force contre la nomination des membres du conseil d'Etat par l'Assemblée constituante, surtout lorsqu'on réfléchit que la constitution a permis que la moitié des membres du conseil d'Etat fût prise parmi les membres de l'Assemblée nationale. Ne pourrait-on pas croire, si cette nomination était faite aujourd'hui, que ce serait une sorte d'indemnité accordée à certains membres de l'Assemblée. (Rumeurs diverses.)

M. TRANCHANT défend de nouveau l'article proposé par la minorité de la commission. Une agitation inaccoutumée, et dont nous ne pouvons saisir la cause, règne depuis quelque temps déjà dans la salle et couvre la voix de l'orateur.

M. BESNARD fait remarquer que l'amendement en discussion est en opposition avec l'art. 72 de la constitution...

UNE VOIX, C'est une disposition transitoire.

M. BESNARD. Ce n'est pas une raison pour violer la constitution. L'Assemblée ne doit pas donner l'exemple d'une semblable violation. (Aux voix! aux voix!)

M. LE PRÉSIDENT se dispose à mettre l'amendement aux voix paragraphe par paragraphe.

VOIX DIVERSES. Le scrutin de division!

M. LE PRÉSIDENT. On va voter au scrutin de division sur les deux premières parties de l'amendement, la troisième partie étant réservée.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre des votans,	792
Majorité absolue,	397
Pour l'adoption.	409
Contre,	383

Les deux premiers paragraphes sont adoptés.

La troisième partie de l'article est ainsi conçue :

« Le renouvellement portera sur les membres dont les noms seront sortis les derniers du scrutin. »

M. BAZE propose de substituer à cet article la disposition suivante :

« Un tirage au sort déterminera la moitié des membres sortants lors du renouvellement qui devra avoir lieu lors de la première législative. »

VOIX DIVERSES. Appuyé! appuyé!

L'amendement de M. Baze est mis aux voix et adopté.

M. SAINTE-BEUVE propose un paragraphe additionnel auquel la commission adhère et qui est ainsi conçu :

« Les auditeurs actuellement en exercice pourront être maintenus s'ils ne sont pas âgés de plus de trente ans. »

Ce paragraphe est mis aux voix et adopté.

M. le président met aux voix l'ensemble de l'article; l'épreuve est déclarée douteuse. (Nombreuses réclamations.)

VOIX DIVERSES. Le scrutin de division.

On procède au scrutin de division qui donne le résultat suivant :

Nombre des votants,	787
Majorité absolue,	394
Billets blancs,	423
Billets bleus,	364

L'article est adopté.

Il y aura une troisième délibération conformément à la constitution.

M. LE PRÉSIDENT. Je dois donner connaissance à l'Assemblée d'un réquisitoire qui vient d'être déposé sur le bureau par M. le procureur-général près la cour d'appel de Paris. (Mouvement d'attention.)

Ce réquisitoire, dont M. le président donne lecture, signale deux articles du journal le *Peuple*, publiés les 26 et 27 janvier, comme contenant les délits d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement de la République; d'attaque aux droits du gouvernement de la République, et en outre le délit de chercher à porter atteinte à la paix publique. Le dernier de ces articles est signé de M. Proudhon, représentant, et dans cet article, il reconnaît que c'est lui qui a rédigé l'article de la veille.

En conséquence, et attendu qu'aux termes de l'article 37 de la constitution, nul représentant ne peut être poursuivi en matière criminelle qu'en vertu de l'autorisation donnée par l'Assemblée, M. le procureur général requiert l'autorisation de l'Assemblée pour exercer des poursuites contre le citoyen Proudhon, représentant du peuple.

Ce réquisitoire sera envoyé à l'examen des bureaux, qui nommeront lundi prochain une commission, laquelle fera son rapport à l'Assemblée.

M. PROUDHON. Je demande la parole. (Vif mouvement d'attention.)

M. LE PRÉSIDENT. M. Proudhon a la parole.

M. PROUDHON. Citoyens représentants, je tiens à protester immédiatement contre le réquisitoire que vous venez d'entendre. Les moyens invoqués sont des moyens d'audience que le ministère emploie pour détourner l'attention publique de la question à l'ordre du jour. Les articles incriminés sont de moi, j'en accepte toute la responsabilité. J'ai voulu traiter devant le pays, devant l'Assemblée nationale, devant la presse la question toute neuve de la responsabilité du président de la République. (Léger mouvement.) Le ministère répond par des saisies de journaux et par des poursuites; je répondrai à mon tour devant mon bureau, et s'il faut à cette tribune. (Approbation à gauche. — Silence dans les autres parties de la salle.)

M. CAMILLE BÉRANGER fait un rapport sur les opérations électorales du département des Basses-Alpes et sur l'élection de M. Fortoul. Deux protestations dirigées contre cette élection sont longuement analysées par l'honorable rapporteur. On crie de tous côtés : Aux voix! Le rapporteur, au milieu d'un bruit qui va croissant, conclut à la validité de l'élection de M. Fortoul, en demandant le renvoi de la protestation au ministre de l'intérieur.

Après avoir entendu MM. Plaignart et Molé, l'Assemblée adopte les conclusions du bureau.

M. FLOCON demande le renvoi des procès-verbaux au ministère de l'intérieur. — Adopté.

Le rapport concernant le timbre des effets de commerce est déposé.

M. LE PRÉSIDENT. L'Assemblée a décidé qu'elle entendrait aujourd'hui le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur les clubs : la commission n'a pas encore terminé son travail ; dès qu'il sera prêt, elle le soumettra à l'Assemblée.

M. DE CHARANÇAY, membre de la commission, dit que la commission, réunie depuis deux heures, n'a pas perdu un moment. Elle a cru devoir inviter M. le ministre de l'intérieur à se rendre dans son sein ; elle a entendu les observations de M. le ministre, et après son départ elle a nommé M. Senard pour rapporteur. Elle a pensé aussi qu'attendu l'importance de la question, le rapport devait être écrit et non oral. M. Senard s'en occupe en ce moment.

VOIX DIVERSES. A lundi ! à lundi !

M. BAC. M. Senard écrit en ce moment la dernière ligne de son rapport. (Attendons !) Si l'Assemblée veut prendre un moment de patience, elle pourra entendre avant de se séparer le rapport de M. Senard. (A lundi ! — Non, tout de suite ! — Tumulte prolongé.)

La séance est un instant suspendue.

M. SENART paraît enfin et monte à la tribune. Messieurs, dit-il, la commission nommée pour examiner l'urgence du décret sur les clubs s'est réunie, et avant de se décider elle a dû s'occuper de la nature et de la portée du projet qui vous est soumis. Ce n'est pas une réglementation plus sévère du droit, ce n'est pas une législation nouvelle, non, c'est le droit lui-même qui est atteint. L'exposé des motifs se résume en effet dans ces mots qui le terminent : Les clubs sont interdits.

Quelque fâcheux qu'aient été les effets des clubs, quelque énergique qu'ait été l'opinion de l'Assemblée contre les clubs, ce n'en est pas moins un droit consacré par l'art. 8 de la constitution.

Il a paru à votre commission que la question ainsi posée était trop grave pour s'affranchir des règles tracées par le règlement, c'est-à-dire pour voter le projet sans examen préalable dans les bureaux ; il eût fallu pour cela des circonstances exceptionnelles. La commission a invité M. le ministre de l'intérieur à se rendre dans son sein, et les explications qu'il a données n'ont pas paru de nature à motiver l'urgence réclamée.

Si des circonstances nécessitent une révision de la législation sur les clubs, ces modifications ne doivent pas être affranchies des règles tracées pour la discussion des projets de loi ordinaires. En conséquence, la commission propose de ne pas reconnaître la question d'urgence et de renvoyer purement et simplement à l'examen des bureaux.

A GAUCHE. Très bien !

M. ODILON BARROT, ministre de la justice. L'Assemblée a obéi à un sentiment de convenance en renvoyant le projet sur les clubs à une commission qui devait faire son rapport d'urgence. La question sur les clubs est depuis longtemps débattue, et les clubs ne peuvent exister avec la sécurité publique. (A droite, très bien.)

Dans une question aussi grave, il faut se décider immédiatement : tout ajournement serait dangereux. Le gouvernement a posé la question devant vous ; il a dû le faire pour mettre à couvert sa responsabilité dans les graves circonstances où nous nous trouvons.

M. LEDRU-ROLLIN. Je n'ai qu'un mot à dire pour appuyer les conclusions de la commission. Le ministère se plaint de ce qu'une question aussi brûlante ne soit pas résolue immédiatement. Ce n'est pas nous qui avons posé la question, c'est le gouvernement ; c'est sur lui seul que doit tomber la responsabilité.

Je n'ai qu'un mot à dire aussi sur le droit. Ce droit est écrit dans la constitution. La seule question est de savoir si la constitution permet ou non les clubs. (Agitation à droite.)

Je dis que cela ne peut faire l'ombre d'un doute pour personne ; on dit que cela sera traité plus tard. (Oui !) Mais permettez-moi de vous répondre tout de suite qu'étouffer un droit n'est pas le réglementer. (Agitation.) Si la presse, qui cause tant d'effroi à ceux qui ont peur de la lumière, était réglementée à la manière dont vous voulez réglementer les clubs, croyez-vous que la presse n'aurait pas le droit de réclamer ?... (Réclamations diverses.)

On ne discute pas d'urgence les lois qui changent le texte de la constitution. (Allons donc !) ; car la violation de la constitution peut être plus périlleuse pour le gouvernement que tous les clubs que vous voulez fermer.

M. ODILON BARROT. La question d'urgence est une question de bonne foi et de conviction intime. (Agitation.) Il n'est personne ici qui, mettant la main sur la conscience, ne puisse déclarer s'il y a ou non urgence. Vous dites qu'il ne fallait pas poser la question : le gouvernement a usé de son droit, et vous, vous userez du vôtre en vous prononçant sur cette question.

Si l'on admet cette assimilation que l'on veut faire entre le droit de réunion et le droit de la presse, contre laquelle aucune mesure préventive ne peut jamais être prise, pourquoi ne pas vouloir décider de suite cette question grave et qui touche aux intérêts de la société ?

Citoyens, depuis le jour où une loi vous a été présentée pour défendre la société contre les clubs, vous tous avez suivi avec anxiété l'exécution de cette loi, et vous avez vu l'impuissance des efforts tentés pour réduire au silence les efforts de l'anarchie. Vous dites que la constitution est violée, je dis moi qu'elle ne l'est pas par la loi que nous apportons, et que la société est menacée par les clubs. A l'Assemblée à juger entre nous. (Très bien !)

M. SENARD, rapporteur. Les questions ne peuvent se poser ainsi : il ne faut pas que l'Assemblée se laisse *acculer* à la question de constitution. La commission n'a pas voulu que le projet échappât à l'examen des bureaux ; elle ne se prononce nullement sur l'opportunité ou l'inopportunité du projet. Si l'on admettait la question d'urgence, l'Assemblée se dépouillerait du droit qu'il lui appartient d'examiner à fond la législation, afin de l'améliorer s'il est possible. (Aux voix ! aux voix !)

M. LE PRÉSIDENT. On a demandé le scrutin de division sur la question d'urgence.

VOIX NOMBREUSES. Le scrutin secret ! le scrutin secret !

M. LE PRÉSIDENT. Le scrutin secret étant réclamé, il va y être procédé.

Au même instant, les représentants se lèvent en masse et se dirigent vers la tribune ; un mouvement marqué d'agitation règne dans la salle. M. de La Rochejaquelein monte à la tribune, mais le bruit qui règne dans la salle l'empêche de se faire entendre. Des cris confus partent de différents côtés.

M. DE LA ROCHEJAQUELEIN. On n'a pas dit sur quoi on allait voter. (Si ! si !)

M. LE PRÉSIDENT. Je ne puis mettre aux voix que les conclusions de la commission, qui sont le rejet de la demande d'urgence.

L'on procède au scrutin secret au milieu d'une agitation extraordinaire. En voici le résultat :

Nombre des votants,	760
Majorité absolue,	381
Billets blancs,	418
Billets bleus,	342

L'urgence n'est pas déclarée : le projet de loi sera renvoyé à l'examen des bureaux.

M. LEDRU ROLLIN dépose sur le bureau une demande de mise en accusation contre le ministère.

VOIX DIVERSES. Vive la République !

VOIX DIVERSES. La lecture de la proposition ! la lecture !

AUTRES VOIX. Le règlement s'y oppose !

Lundi, séance publique à une heure. Discussion de la proposition de M. Rateau sur la dissolution de l'Assemblée nationale.

Une violente agitation se manifeste dans la salle ; des cris confus partent de toutes parts, et, au milieu du tumulte, M. le président lève la séance et quitte le fauteuil.

Il est sept heures et demie.

La commission nommée par les bureaux pour faire un rapport d'urgence sur le projet de loi contre les clubs est composée en grande majorité de membres du parti démocratique avancé. Ce sont :

MM. Bavoux, Germain Sarrut, Bac, Degeorge, Saint-Gaudens, Emmery, Baune, E. Péan, Ducoux, Bérard, Senard, Laurent (de l'Ardèche), Liechtenberger, Charancey, Crémieux.

Dans notre compte-rendu du banquet du 6e arrondissement, nous avons oublié de mentionner parmi les orateurs M. Charles Woinez, qui a lu, au milieu des applaudissements, une satire vigoureuse sur les hommes et les choses du jour. Cette satire sera publiée dans le premier numéro de la *France du peuple*, journal que va fonder M. Woinez.

FAITS DIVERS.

Après avoir raconté comme quoi M. Lherminier n'a pu faire son cours que devant un public *choisi*, tandis qu'on opérait des arrestations à la porte, la *Patrie* finit par cette phrase curieuse : *Force donc est restée à la loi et à la liberté !*

— Nous apprenons que la plupart des citoyens arrêtés aujourd'hui ont été mis en liberté.

— Le 9e régiment d'infanterie légère, le 48e de ligne et le 2e de dragons quittent la garnison de Paris.

Huit sergents-majors du 9e léger ont, dit-on, été arrêtés et déposés à la prison de l'Abbaye.

— M. Barnabé Chauvelot, président du club de la Reine-Blanche, a été arrêté hier et conduit à Sainte-Pélagie.

— Monsieur Odilon-Barrot, dans une réunion qui eut lieu chez lui, le 16 février 1848, à propos de l'organisation du banquet du 12e arrondissement, prononçait les paroles suivantes, en s'adressant aux délégués des écoles :

« C'est à vous qui représentez la France généreuse et patriotique de » relever les paroles insolentes et insolites de M. Hébert. »

— La *Patrie* dit ce soir que M. Lherminier a donné sa démission aujourd'hui.

— A l'issue de la séance des bureaux, M. Thiers a eu une explication avec M. Trélat, à l'occasion de quelques expressions dont s'était servi l'ex-ministre de la commission exécutive à l'égard de l'ex-président du conseil.

MM. le maréchal Bugeaud et Heckeren étaient les témoins de M. Thiers, et MM. Grévy et Recurt ceux de M. Trélat. Les témoins, après avoir entendu M. Trélat, ont déclaré les explications satisfaisantes.

— Aujourd'hui, à deux heures et demie, le 45e de ligne a occupé militairement les environs de l'église de la Madeleine, et les abords du débarcadère du chemin de fer de la rue Saint-Lazare ; des postes furent établis au coin des rues adjacentes jusqu'à l'entrée du faubourg Saint-Honoré. Tout le quartier, ignorant la cause de ces mesures, était en émoi, et chacun interprétait d'une manière plus ou moins bizarre ce déploiement de forces.

D'autres quartiers de la ville jouissaient en même temps d'une faveur semblable. Le Luxembourg était occupé par le 39e et le 47e de ligne ; le bataillon du 74e de ligne, de garde au Panthéon, était rangé en bataille en dedans des grilles ; plusieurs généraux à cheval couraient très activement. Nous avons cherché en vain contre quel ennemi étaient dirigées toutes ces forces. Partout on est tranquille, et nous espérons que le calme sera la seule arme du peuple.

— Le premier des bals d'artistes par souscription qui se donnent dans la salle de l'Ecole lyrique, 48, rue de la Tour-d'Auvergne, a été très brillant et très animé. Il suffit de dire, pour constater le succès de cette fête d'inauguration, que la plupart de nos plus charmantes artistes y assistaient.

Le deuxième bal est fixé à mercredi prochain, 31 janvier.

— M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser à MM. les préfets la circulaire suivante :

« Monsieur le préfet,

Plusieurs préfets ont cru pouvoir quitter leur poste sans autorisation du ministre pour se rendre à Paris. Je ne puis pas tolérer cette désertion, même momentanée, d'un devoir qui est rendu plus impérieux par les circonstances. Je vous préviens donc que tout préfet ou sous-préfet qui s'absenterait sans congé sera considéré, à l'avenir, comme démissionnaire. »

— La cour de cassation vient de résoudre une grave question de droit international : les Etats étrangers sont-ils justiciables des tribunaux français pour les engagements par eux contractés envers des Français ? Il s'agissait d'une dette du gouvernement espagnol envers des négociants de Bayonne pour fourniture de souliers, et en paiement de laquelle ces négociants avaient fait saisir en France des sommes dues par un tiers à l'Espagne. L'arrêt de la cour de cassation déclare que l'indépendance absolue des Etats souverains les affranchit de toutes sujétions aux lois et à la juridiction française, et que leurs deniers publics sont toujours insaisissables.

— Le *Charivari* annonce que M. Lherminier doit faire un cours de *consciences comparées*.

LES MOTS DE M. THIERS. — Il est certain, dit le *National*, et nous l'affirmons, que M. Thiers a dit publiquement en pleine séance de la commission de l'enseignement nommée par M. de Falloux, que l'instruction primaire était trop répandue ; qu'il fallait la restreindre, et qu'il ne donnerait pas un sou pour la propagation de cet enseignement.

Il est certain encore, et nous l'affirmons également, que M. Thiers ayant déclamé contre l'enseignement et contre la gratuité de l'enseignement, M. Cousin, sortant de la séance, dit à plusieurs membres de la commission : Conçoit-on M. Thiers tenant un pareil langage ! mais, s'il n'avait pas été boursier, par la munificence du gouvernement, il ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui.

Aujourd'hui, M. Cousin donne une espèce de démenti général, dans le journal de M. Thiers, aux *petites historiettes* qui ont été divulguées. Eh bien ! nous qui tenons de la meilleure source nos renseignements, nous renvoyons à M. Cousin son démenti, dicté par un esprit de camaraderie que ses antécédents rendent très concevable, mais qui ne peut avoir, pour les hommes sérieux, aucune valeur. Si, comme le prétend M. Cousin, M. Thiers est toujours le défenseur de l'Université, nous plaignons l'Université, si elle n'a pas d'autres champions que les hommes qui accusent l'instruction primaire d'être trop développée, et d'avoir fait beaucoup de mal à la France

Les ennemis de l'Université, qui sont nombreux dans la commission, n'ont pas manqué d'accepter la partie que M. Thiers leur faisait si belle ; ils ont défendu la propagation des lumières, et on a vu M. l'abbé Dupanloup s'emparer du rôle que M. Thiers avait lâchement déserté !

M. DUCHEMIN DE BOIS JOUSSE fait en ce moment des expériences musicales d'un haut intérêt. Il est parvenu en moins de 60 leçons à faire lire et chanter à première vue sur toutes les clefs et dans tous les tons de jeunes enfants reçus dans les salles d'asiles. On peut pour s'en convaincre assister aux leçons qu'il donne les mardis, jeudis et samedis de 5 à 6 heures, 77, rue Saint-Antoine. Les exercices seront écrits au gré des visiteurs ou pris au hasard dans les solfèges de Rodolphe, de Garaudé et de Massimino.

Chevalerie.

Il n'y a pas de peuple plus facile à gouverner que le peuple français, quoique ses princes et ministres lui aient fait une réputation contraire. A peine un homme arrive-t-il au pouvoir, tout le monde s'empresse de lui rendre hommage, de le courtiser, de lui faire une popularité. S'il devient bientôt impopulaire, s'il est rejeté, on peut dire qu'il l'a bien voulu, qu'il a cherché lui-même sa ruine.

Il est bien entendu que cette facilité du gouvernement ne doit pas dépasser une certaine limite de temps. C'est surtout pour la race française qu'a été fait ce proverbe : *Tout beau, tout nouveau*. Le charme de la nouveauté, chez nous, pour un gouvernement, pour une personne souveraine, se renferme dans une période moyenne de trois à quatre ans. Lisez l'histoire, et surtout l'histoire de ce dernier siècle. Une seule figure a dépassé le terme fatal, est restée plus longtemps sur le piédestal. Napoléon a régné de fait quelque quinze ans ; mais sa popularité était fort altérée bien avant la douzaine. Or, Napoléon est une exception dans l'histoire de l'humanité. Louis XVIII, Charles X, Louis-Philippe n'ont pas eu chacun une année de vraie sympathie populaire. Nous ne parlons pas du Directoire, ni des grandes figures révolutionnaires qui n'ont vécu qu'un jour. Chacun sait que l'homme-type de la Révolution de 89, Mirabeau à son lit de mort, en 91, entendait crier sous ses fenêtres des paroles d'injures et de menace. Nous ne parlons pas de la galerie des noms considérables que bourgeoisie et peuple ont successivement adorés et oubliés, dans le cours de la présente année, depuis Lamartine et Ledru-Rollin jusqu'à Cavaignac et à Proudhon.

Cette mobilité de l'esprit français est l'une des qualités qui font de notre race la race élue de Dieu, la nation initiatrice et progressive par excellence. Chez nous rien ne peut s'immobiliser, et nul ne peut agir lentement. Il faut qu'un homme public dise tout de suite son mot, qu'il fasse vite son affaire, qu'il accomplisse à l'instant sa mission, et laisse la place à d'autres. Le *semper ad eventum festina* est devise de France. Tout se précipite vers sa fin. Chaque homme, qui s'offre pour être le serviteur du peuple, occupe son poste à court bail, et s'il ne prend pas de lui-même son congé, on le fait déménager lestement.

Cette mobilité, cet amour de la nouveauté qui fait la gloire et la force de la nation française, est une passion essentielle de l'âme humaine, que Fourier nomme *alternante* ou *papillonne*. On peut donc dire que notre Constitution de 48, qui fixe à quatre années la durée alternative des personnes régnantes, est basée sur la nature, et particulièrement sur la nature française. Quatre ans, c'est bien ; on n'a pas le temps de se dégoûter l'un de l'autre, quand des deux côtés on est bien raisonnable et qu'on ne fait pas de sottises.

Donc, rien n'est plus facile à mener que la France, par un même homme et quatre années durant, quand cet homme a du cœur, de la bonne volonté et des idées. Et nous disions que, dans le feu de la nouveauté, chacun s'empressait de faire une popularité au chef du pays. Les adversaires même, d'habitude, concourent à cet afflux de popularité, et parfois ils apportent spontanément à l'homme nouveau leur tribut de forces sympathiques. C'est ce que nous allons faire (nous qui avons jadis violemment combattu la candidature de M. Louis-Napoléon Bonaparte), en révélant au public une des qualités du président de la République, confirmée par une anecdote *mineure* que nous apportent les échos de la Suisse.

Louis-Napoléon Bonaparte a vécu toujours volontiers dans la société des femmes ; il s'y est fait remarquer par son dévouement et par la distinction de ses manières. Le respect et l'amour pour le sexe délicat, c'est une grande qualité dans un homme, et cette qualité peut devenir une vertu dans un homme d'Etat.

Voici maintenant l'anecdote :

Il y avait une fois au bord d'un lac, aux environs d'Arenenberg, un château qu'habitaient un brave vieux général anglais mutilé dans les guerres de l'Inde et de belles dames créoles de l'île de France. Louis-Napoléon Bonaparte, quand il n'était que prince, voisinait avec la famille anglo-créole. Un jour la compagnie se promenait au bord du lac. On s'était arrêté sur un promontoire, où la berge s'élevait à pic, à cinq ou six mètres au-dessus des eaux. Tout à coup une des dames pousse un cri : « J'ai perdu ma rose ! » un joli bouton de rose (étoile de la Malmaison) venait de tomber dans le lac. L'écho répétait encore le cri de détresse de l'aimable créole, que déjà Louis Bonaparte, se précipitant tout habillé dans les flots du lac, avait saisi la rose, et l'élevant d'une main au-dessus de l'eau (n'osant point par respect, la suspendre à ses lèvres), il faisait à la nage un long détour, et venait, un genou en terre, sans emphase et très gracieusement, remettre la fleur à la dame ravie.

— Ma foi ! dit le vieux général, vous êtes un brave ! Comme Bayard fit au preux roi de France, je veux, sur le champ de bataille, vous armer chevalier, en attendant que vous deveniez empereur des Français. Et le vieux général embrassa le prince.

Voilà une vraie scène de chevalerie harmonienne. Le héros de l'aventure n'est pas devenu empereur, et il ne le sera pas, Dieu aidant. Mais, ce qui vaut mieux, il est premier magistrat de la République démocratique française. Nous espérons que le Président saura faire pour les femmes mieux que n'a fait l'Empereur, son illustre parent. Nous espérons que le dévouement du chef de la République dépassera la sphère des bouquets et des cercles élégants et parfumés, et que le sexe délicat et faible tout entier comptera pour quelque chose dans ce peuple intelligent et généreux dont Louis Bonaparte a promis de soulager les maux.

DE L'INFLUENCE DE LA RÉVOLUTION SUR LA CONDITION JURIDIQUE DES FEMMES. — DE LEUR ÉTAT ACTUEL ET DES AMÉLIORATIONS A APPORTER A CET ÉTAT.

C'est à l'influence de l'esprit chrétien, bien plus qu'au caractère particulier des races qui ont été appelées à former les nations modernes, que nous devons les différences saillantes faciles à remarquer, entre le sort et la position de la femme chrétienne et la condition réservée à la femme par les civilisations païennes. Pour notre part, nous attachons une minime importance aux récits de Tacite sur la galanterie des Germains ; les Gaulois, nos ancêtres, nous inspirent peu de confiance ; peuple dirigé par une théocratie qui rappelle l'organisation primitive des Egyptiens, les Gaulois, comme tous les patriarcaux, devaient tenir, et les femmes et les fils de famille, dans une position voisine de la servitude.

Pour la première fois, avec la féodalité, qui se dégage du cahos social des siècles qui suivirent la conquête, nous voyons, comme une contradiction incessante, un régime sorti tout entier de la force et de la compression produite au sein du foyer domestique, une puissance inconnue jusqu'alors, celle de la mère de famille jetant dans le cœur de ses fils cette semence qui engendra ce code de mœurs toutes nouvelles, la *Chevalerie*. Ce pouvoir de la mère de famille, le droit de garde et de tutelle, l'institution du douaire, sans analogies avec le passé, qui, en attribuant à la femme, à la dissolution du mariage, une part importante sur les biens du mari, laissait la famille encore toute formée sous la main et la douce protection de la mère ; tous ces droits nouveaux ne sont-ils pas des corollaires de l'esprit chrétien, plutôt que le résultat des traditions germaniques ou celtiques.

Nous sommes loin des idées romaines qui, après avoir placé la femme sous la main et la puissance du mari, à la dissolution du mariage, la faisaient retomber, ou sous la tutelle de ses propres enfants, ou sous celle de ses plus proches parents paternels. Il est vrai que chez les romains l'institution de la dot avait déjà donné quelque personnalité à la femme, mais cette institution aussi bien que l'abolition de la tutelle perpétuelle, furent impuissantes à déraciner, même sous le souffle des idées chrétiennes, l'antique souche des sentiments païens.

Est-ce à dire cependant que la famille féodale nous offre un modèle

digne en tout point de notre admiration ? Il faudrait être par trop exclusif pour ne pas voir les nombreuses taches et les grandes lacunes qui choquent tout regard impartial. La fille de famille noble ou roturière peut être exclue du partage de l'hérédité de ses père et mère, au bénéfice des aînés ou des mâles, en lui attribuant, par avance, sa légitime, et n'aurait-elle reçu qu'un *chapel de rose*, une fois exclue, elle ne peut revenir. La volonté contrainte de la fille de famille qui a si bien inspiré notre Molière, l'option, souvent sans vocation bien prononcée, entre les rigueurs du célibat et celles du monastère, étaient autant de vices d'organisation qui, loin de s'amoindrir avec le temps, tendaient au contraire à s'agrandir avec le développement de la richesse et de la civilisation.

La famille féodale qui avait eu et sa raison d'être et son utilité devait faire place à une organisation nouvelle. Déjà les libres penseurs avaient signalé tous ces défauts. Montesquieu, à leur tête, avait donné l'exemple de l'investigation. En faisant passer devant son intelligence merveilleusement claire toutes les formes de gouvernement et de société, il avait analysé sans aucun désir de plier les faits à une théorie quelconque, toutes les institutions présentes et passées. Les exposer simplement c'était déjà les attaquer. Ses successeurs et notamment Jean-Jacques Rousseau formulèrent contre l'éducation et contre les vices de la famille des attaques plus précises. Toutes leurs idées devaient bientôt s'incarner dans les faits.

La Révolution proclame l'égalité dans les successions, sans aucune distinction de sexe ni de primogéniture. Les monastères sont fermés. La loi sur le divorce est promulguée. La Convention, après la fête de l'Etre-Suprême, « ouvrit des asiles aux femmes enceintes, alloua des secours à » celles qui allaitaient leurs enfants, des subsides aux familles nombreu» ses que le travail du père ne pouvait nourrir... Elle adopta les enfants » sans père. Elle décerna des pensions et des honneurs aux femmes, » aux mères, aux filles des défenseurs de la patrie, morts ou blessés » pour la nation (1). Toutes ces réformes semblaient si urgentes à des Assemblées révolutionnaires, que, tout en demandant un projet de législation uniforme pour régler l'ensemble des rapports privés, ces intérêts du faible et de l'opprimé font violence à tout délai et sont déjà réglés par avance.

Et cependant, en observant l'influence de ces réformes sur la condition des femmes, on est frappé de leur impuissance. Serait-ce que le temps seul a manqué à nos révolutionnaires pour compléter leur œuvre. Nous croyons que c'est à la fois le temps et la science. Certes, il est bien de placer les filles mères, si souvent victimes de la séduction, sous la protection de la loi, en déclarant que la patrie adopte comme ses enfants tous les enfants naturels non reconnus. Le divorce lui-même, malgré ses inconvénients, a pu, dans beaucoup de cas, remédier à l'oppression que l'être fort, à l'abri de la loi, exerce sur l'être faible. Il peut sauver les droits de l'amour et protéger l'esprit pur contre la brutalité des sens. La faculté du divorce peut encore mettre un frein légitime aux intrigues qui président si fréquemment à la formation des unions conjugales et paralyser ainsi ce qu'il y a de judicieuse observation dans cette formule naïve, mais peu consolante de notre droit coutumier : *En mariage il trompe qui peut* (2).

Mais, quoiqu'il en soit du bon effet de ces diverses réformes, leur caractère principal est d'être simplement négatives. La révolution, puissante pour détruire, était souvent inhabile à édifier. C'était surtout lorsqu'elle touchait aux véritables problèmes fondamentaux, à ce que l'on nomme aujourd'hui les *questions sociales*, que son inexpérience se montrait sous tout son jour. Cette inexpérience ne peut mieux se résumer que dans cette pétition curieuse présentée à la barre de la Convention par les citoyennes de la Société Républicaine, et recueillie par le *Moniteur* : — « Les citoyennes de la Société Républicaine présentent une pé» tition tendant à faire transférer les femmes de mauvaise vie dans des » maisons nationales, pour les y occuper à des travaux utiles, et ra» mener, s'il se peut, aux bonnes mœurs, *par des lectures patrioti-* » *ques*, ces malheureuses victimes du libertinage, dont souvent le cœur » est bon et que la misère seule a presque toujours réduites à cet état » déplorable » (18 octobre 1793). Cette pièce intéressante nous fait voir clairement, à côté des plus saints désirs, les utopies les plus vaines. Et encore le moyen de guérir ce mal odieux de la prostitution, indiqué par les citoyennes, est-il moins utopique que celui appliqué par la Convention, la déportation.

Le problème de la condition sociale de la femme a été posé par la Révolution, mais il est encore à résoudre. Quelle est l'éducation qui doit être donnée à la femme? Sera-t-elle exclue à jamais de toute participation aux droits politiques? Dans les rapports privés et dans le mariage, aura-t-elle besoin de l'autorisation du mari pour accomplir tous les actes de la vie civile? Telles sont les questions diverses que soulève encore le problème général de la condition des femmes.

Apporter un esprit intégral dans l'examen de ces questions, se pénétrer profondément du sentiment chrétien, et, par suite, faire disparaître de la condition de la femme toute marque d'infériorité; consulter religieusement dès son enfance, et au moyen d'une éducation libérale, toutes les vocations qui peuvent révéler sa destinée; introduire, comme principe souverain des relations entre les sexes, l'amour chrétien, au lieu de la force et de l'autorité païenne : tel est, selon nous, l'idéal que l'on doit poursuivre. La Révolution se dirigeait instinctivement vers ce but; mais elle n'a fait, tout au plus, que les premiers pas : ce qui reste à faire est bien grand encore. Songe-t-on à reprendre bientôt cette œuvre interrompue ?

C'est avec raison que l'on peut dire que l'œuvre révolutionnaire a été interrompue, car voici quelles idées généreuses Napoléon apportait à la législation sur les femmes. M. Thiers nous a donné le fragment suivant. Nous citons le 7e volume de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, à la page 427 :

« Il voulait, écrivait-il à M. de Lacépède, qu'on lui fît des femmes » simples, chastes, dignes d'être unies aux hommes qui l'auraient bien » servi, soit dans l'armée, soit dans l'administration... La faiblesse du » cerveau des femmes, la mobilité de leurs idées, *leur destination dans* » *l'ordre social*, la nécessité de leur inspirer, avec une perpétuelle ré» signation, une charité douce et facile, tout cela rend pour elles le joug » de la religion indispensable. »

L'empereur n'a pas porté dans cette question la grandeur et la noblesse habituelle de ses vues. Dans son système, il semble que la femme ne soit plus que l'ornement du guerrier. Aussi, a-t-il plutôt cherché à rétablir la famille et la condition de la femme sur ses bases féodales qu'il n'a sacrifié à l'esprit nouveau. Le Code Napoléon fait perdre à la femme sa nationalité lorsqu'elle s'unit à un étranger. Dans le titre du mariage, l'*obéissance* est le mot consacré pour exprimer les devoirs de la femme. La femme mariée ne peut contracter ni se présenter en justice sans l'autorisation du mari. Quant à l'administration ou à la disposition des biens de la femme, ce Code permet, il est vrai, aux époux de se faire à eux-mêmes leur loi, et la femme peut ainsi se réserver une certaine dose de liberté en deçà de l'autorisation maritale. Mais, en consacrant comme règle de droit commun, en l'absence de toute stipulation, le régime de communauté, ce code fait son choix pour une règle oppressive, dont le premier article est que le mari est seigneur et maître de la communauté, qu'il a seul l'administration et l'aliénation des biens de cette société conjugale. Enfin, la femme est exclue de toute participation aux droits politiques et aux fonctions administratives et judiciaires, sauf quelques heureuses exceptions pour les fonctions administratives.

Ainsi, la législation de Napoléon, parfaitement conforme à ses idées sur la destination de la femme dans l'ordre social, loin de poursuivre l'œuvre de la révolution, n'a fait seulement qu'enregistrer quelques-unes de ses conquêtes, l'égalité dans les partages, par exemple, et a laissé, pour le surplus, la condition de la femme, dans le même état où elle se trouvait à peu de chose près, avant la Révolution.

La tâche est belle pour nos législateurs modernes. Voudront-ils l'entreprendre? Jusqu'à ce jour la femme a été enfermée dans le cercle étroit des vertus domestiques. Elle y a brillé du plus pur éclat. Est-ce une raison pour la retenir dans ces limites serrées. La reconnaissance ne commande-t-elle pas, au contraire, d'ouvrir un cercle moins rétréci, à sa féconde activité? Les faits ont prouvé que la femme pouvait se faire un beau nom dans les arts et dans les sciences; le même succès doit l'attendre dans les fonctions industrielles et administratives. Il y a certains genres de travaux réservés principalement à un seul sexe, mais il n'y en a aucun exclusivement réservé à un seul sexe.

Si la cause de l'Etat subalterne de la femme se trouve dans les fonctions qu'elle est appelée à exercer dans l'ordre social, pour améliorer et relever sa position, il n'y a qu'un seul moyen, c'est de lui ouvrir une plus large carrière. Donnez gratuitement à la femme une éducation largement professionnelle; donnez-lui les facilités nécessaires pour utiliser ses connaissances acquises; créez, à côté de l'école, un ouvroir communal embrassant toutes les industries féminines, et vous avez attaqué la solution du problème de la manière la plus sage et la plus féconde, et l'infériorité fatale qui pèse sur le sort de la femme a bientôt disparu.

En effet, du moment où la femme peut vivre de son travail, de ses talents, elle acquiert, avec l'indépendance, la liberté complète de ses actes. Peut-on refuser à un artiste éminent, à un habile ouvrier le droit de contracter et de plaider librement, pour tout ce qui concerne son œuvre et sa profession? La femme, dès-lors, peut, sans inconvénient, entrer dans la libre administration et dans la libre disposition de ses acquets, de ses biens propres. Pouvant se soustraire au joug de l'indigence, elle échappe à la prostitution.

Ainsi la femme, par le travail, délivre elle-même son sexe de la suprême profanation; ainsi le travail affranchit la femme du double esclavage de la misère et du vice. L'émancipation de la femme, commençant ainsi par la conquête de la dignité morale, n'a plus rien qui puisse inquiéter la société. Tous les amis du bon ordre, de la liberté vraie, du progrès chrétien, doivent poursuivre, dans ces voies de sagesse et d'honneur, l'amélioration du sort de la femme.

Alfred ADRIAN.

(1) Lamartine. Les *Girondins*.
(2) Recueillie et annotée par Loisel et Dupin aîné.

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 janvier sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

PETITE CORRESPONDANCE.

Pau. — M. L. — Reçu les 18.50.
Les Pargots. — M. J. — Reçu. — Cordial accueil à vous tous. — M. G. ne connaît pas la personne, ni son adresse.
Montpellier. — M. B. D. — Nous vous réitérons la demande que vous nous avons faite de certaines pièces indisp. à notre comptabilité.
Boulogne. — M. H. G. — Reçu les 200. — Envoyé le n° en retard. — L'insertion a eu lieu.
Saint-Saulves. — M. H. B. — L'on nous remet les 180 ann. — Mille amitiés à tous.
Nantes. — M. E. — Reçu les 71-50 p. R. et ab.
Bessèges. — M. C. — Reçu. — Affect. souv.
Saint-Gérand-le-P. — M. V. L. — Fait droit à votre réclam. — Veuillez excuser l'irrégul. qui a eu lieu.
Aubagne. — M. P. — Vous avez été remis au service. — L'envoi à M. a eu lieu le 8.
Saint-Quentin. — M. S. — Nous vous réab. pour 4 m. au lieu de 5.
Brest. — M. F. — Nous faisons les 2 ab. et all. vous expéd. les livres. — Le 5e titre est le plus urgent à traiter (concil. du cit. et des camp.)
Rouen. — M. F. D. — Reçu vot. lettre. Votre recomm. sera exactem. suivie. — G. T.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS.	Un an	20 fr.,	Six mois	11 fr.,	Trois mois	6 fr.
DEP. ET ETRANGER.	—	32	—	17	—	9
PAYS à surtaxe.	—	50	—	26	—	14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DEP. ET ETR.	—	8	—	4	—	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 6.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES			ANNONCES	
Une à quatre fois en un mois.		40 c.	Annonces anglaises.	40 c.
Cinq à neuf —	—	30	Réclames-notices	80
Dix fois et plus.	—	20	Faits de publicité	1 fr. 80

Bourse du 27 janvier.

Le 3 0/0 anglais monte toujours; il est à 94 50, coupon détaché, tandis que le nôtre n'est qu'à moitié, à 45. Ainsi, avec le même capital, on a 6 fr. de rentes à Paris, tandis qu'on ne reçoit que 3 fr. à Londres. C'est une anomalie, car si nous avons une dette de 6 milliards, l'Angleterre doit quatre fois plus, soit 26 milliards, notre rente est donc trop bon marché.

Le 5 pour 0/0, de 74-55, arrive à 74-80 fin courant. C'est une hausse de 25 c.

Mais le trois, au contraire, baisse de 35 à 45-40 à terme et au comptant.

Pour le chemin de fer du Nord, il est vrai qu'il y a arrangement pris avec l'Etat pour libérer les actions à 400 (au lieu de 500). Elles faiblissent néanmoins à 387 50.

Orléans flotte entre 695 et 697 50 dernier cours. Avignon Marseille descend à 181 25.

La Bourse est fort inquiète, et les derniers cours étaient offerts.

On dit qu'une division de l'armée des Alpes revient sur Bourges.

RENTES FIN COURANT.	Prée. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. (?)
Trois 0/0	45 45	45 75	45 65	45 45
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	74 45
Cinq 0/0	75 55	74 85	74 50	74 80

27 janvier — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	45 40 ..	4 Canaux avec prime	938 ..
— Emprunt 1847-1848	74 25 ..	Lin Maberly	.. ..
5 0/0 j. du 22 mars	74 70 ..	Caisse hypothécaire	110 ..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	.. .. ..	Emprunt d'Haïti	300 ..
4 0/0 j. du 22 septembre	57	Espagne, dette active	.. ..
Actions de la Banque	1655	— dette passive	.. ..
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	29 ..
Récep. Rothschild	80 ..	Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
3 0/0 de l'Etat romain	68 ..	— — 3 0/0	[illegible] 50
5 0/0 belge 1840	87 25	2 1/2 hollandais	.. ..
— — 1842	79 25	Zinc Vieille-Montagne	2275 ..
— 4 1/2	.. ..	H. de la Grand-Combe	.. ..
— Banque (1835)	.. ..	Emprunt du Piémont	878 ..
Obligations de la Ville	1135 ..	Lots d'Autriche	380 ..

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	345 ..	340 ..	Orléans à Bordeaux	377 50	380 ..
Versailles, rive droite	120 ..	120 ..	Du Nord	386 25	387 50
— rive gauche	.. ..	110 ..	De Paris à Strasbourg	330 ..	334 25
Paris à Orléans	695 ..	697 50	Tours à Nantes	312 50	311 25
Paris à Rouen	540 ..	531 75	Paris à Lyon	.. ..	.. ..
Rouen au Havre	235 ..	240 ..	Montereau à Troyes	110 ..	110 ..
Avignon à Marseille	183 75	181 25	Dieppe à Fécamp	.. ..	.. ..
Strasbourg à Bâle	81 50	83 75	Paris à Sceaux	.. ..	137 50
Du Centre	230 ..	231 25	Bordeaux à la Teste	.. ..	.. ..
Amiens à Boulogne	197 50	195 ..			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 28 janvier.

THEATRE DE LA NATION. — Les Huguenots.
THEATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Marion Delorme.
ITALIENS. —
OPERA-COMIQUE. — Le Caïd, la Fête du Village voisin.
ODEON. — Horace, l'Avare, 2e et 3e actes de Macbeth, M. de Pourceaugnac.
THEATRE-HISTORIQUE. — Les Mystères de Londres.
GYMNASE. — Mme Marneffe, Femme qui se jette par la Fenêtre, Rage d'Amour.
VAUDEVILLE. — La Propriété, le Baron, la Foire aux Idées.
THEATRE MONTANSIER. — Un Gendre, le Lait, le Czar, les Lampions.
VARIETES. — Mme Larifla, Un et Un, Petite cousine, la Reine d'Yvetot.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Représentation extraordinaire.
GAITE. — Les Orphelins.
AMBIGU-COMIQUE. — Les sept Péchés capitaux, Napoléon.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — L'Habit ne fait pas le moine, le Prince d'occasion, l'Homme chagrin.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple). — La Poule aux Œufs d'or.

Imprimerie LANGE LEVY, rue du Croissant, 16.

DOCUMENTS

RELATIFS AUX

AFFAIRES DE ROME ET DE GAETE.

I.

Les graves et solennelles circonstances dans lesquelles se trouve l'Etat romain nous font un devoir de réunir, de traduire et de publier les documents suivants dont la presse française *ne s'est pas occupée.*

Il est d'une haute importance que la conscience publique soit éclairée sur les affaires de Rome et de Gaëte, car elles renferment à la fois la double question de la mission spirituelle et du pouvoir temporel de la papauté.

Lors même que cette double question ne se résoudrait pas *complètement* aujourd'hui, elle n'en est pas moins posée dans l'esprit de notre époque. La séparation du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel doit se réaliser, comme se réalisa en 1058 l'œuvre inspirée par le cardinal Hildebrand à Nicolas II.

Voici, en effet, quelle fut alors la profonde réforme qu'introduisit dans l'élection du pape, le règlement établi par un synode convoqué à Saint-Jean de Latran :

Nous, les évêques, abbés, prêtres et diacres des églises de Rome et de son territoire, considérant que les laïques ont fait plus d'une fois un trafic scandaleux de la première dignité ecclésiastique, et qu'ils ont violé les droits les plus sacrés de notre sainte mère l'Eglise, ordonnons que les cardinaux s'assemblent sans délai à chaque vacance du Saint-Siége, et qu'ils procèdent à une nouvelle élection avec le concours du chancelier de Lombardie, sans préjudice des droits du roi Henri d'Allemagne, ou de tel autre prince que le Pape aurait couronné empereur. L'élection faite, on la fera connaître au peuple assemblé, en se servant de la formule suivante : Le Pape élu vous plaît-il? Le peuple répondra : — Il nous plaît. — Le voulez-vous? — Nous le voulons. — L'approuvez-vous? — Nous l'approuvons.

Le peuple romain livré à une administration déplorable, privé pour ainsi dire du droit de se proclamer Italien, en formant avec les autres parties de la Péninsule une nation assez puissante pour reconquérir l'indépendance, le peuple romain, disons-nous, se trouvait forcément entraîné à revendiquer, à la face du monde, sa souveraineté et son libre arbitre. En vain Pie IX voudrait-il faire du peuple romain sa chose et son domaine, ses foudres s'amortiraient non-seulement devant le fait, mais devant le droit canon qu'il invoque.

En effet, en rapprochant le paragraphe suivant du *Monitoire* donné par Pie IX à Gaëte, le 1er janvier, du chapitre du concile de Trente, sur lequel le Pape appuie sa menace d'excommunication, on trouve que la souveraineté temporelle du Pape n'est pas précisément en cause dans ce chapitre.

Voici d'abord comment s'exprime Pie IX :

Encourt principalement l'excommunication majeure sans qu'il soit besoin d'aucune déclaration, quiconque ose se rendre coupable d'attentat, quel qu'il soit, contre la SOUVERAINETÉ TEMPORELLE des souverains pontifes romains.

D'autre part, voici la traduction fidèle de la 22e session, chap. 11, du concile de Trente.

Sera excommunié tout prêtre ou laïque, sa condition ou sa dignité fût-elle même impériale ou royale, qui dans un but de cupidité (source de tous les maux), soit par lui-même directement ou par les autres, soit par violence, soit par crainte, par ruse, par artifice ou par autre prétexte quelconque, aura osé s'approprier ou usurper les juridictions, les biens, les cens et droits, même féodaux et emphithéotiques, les rentes, les émoluments et les revenus, quels qu'ils soient (qui doivent être employés au soulagement et aux besoins des ministres de Dieu et des pauvres) de quelque église ou de quelque bénéfice séculier ou régulier, des Monts-de-Piété ou autres établissements charitables.

L'excommunication persistera jusqu'à ce que le coupable ait entièrement restitué à l'église ou à son administrateur, ou au bénéficiaire, les juridictions, les biens, les choses, les droits, les fruits, les rentes dont il aura joui, et ceux qui lui seront parvenus n'importe à quel titre, fût-ce même en forme de donation faite de la part de la personne substituée. Il devra en outre obtenir l'absolution du pontife romain.

Ajoutons à cette interprétation quelque peu hasardée du chapitre 11 de la 22e session du concile de Trente, les paroles suivantes du Père Ventura, à propos du départ du Pape de Rome. Adressées aux hommes de l'obscurantisme, elles ne prouvent que trop combien Sa Sainteté a été victime des menées d'une camarilla qui rêve sans cesse la résurrection d'un passé qui n'est plus, d'un passé condamné sans retour !

« Hommes de l'obscurantisme, tristes auteurs ou complices des évènements qui causent l'universelle douleur ! Oh, malheureux ! car si vous n'êtes pas les plus scélérats des hommes, ce que nous ne voulons pas croire, vous en êtes certainement les plus stupides et les plus imbéciles. Glorifiez-vous du succès de vos intrigues, de vos inspirations, de vos conseils ! Pie IX avait fait plus de bien à la religion catholique dans une année que n'en avaient fait tous les missionnaires du monde en plusieurs siècles. Il lui avait donné l'adhésion de tous les savants, les sympathies de tous les peuples, le respect de tous les gouvernements, l'admiration de tout l'univers.

. . . .

» Dans le cours de quelques années, le pontificat, continuant cette mission aussi pacifique que puissante, toute l'Europe eût été catholique, une grande partie du monde eût été chrétienne. Maintenant tout semble fini en peu d'instants ; tous ces succès semblent arrêtés, toutes ces espérances semblent détruites.

. . . .

» Vous avez envié à Pie IX la gloire de donner le nom à son siècle. Vous avez détourné le pontificat de l'accomplissement du plus beau et du plus glorieux de ses devoirs temporels, celui d'être le tuteur, le défenseur, le père de tous les peuples chrétiens. De Guelfe qu'il doit être pour être fort, vous l'avez fait Gibelin. Italien par son origine terrestre, vous l'avez fait paraître impérial. Ainsi vous l'avez affaibli, dégradé et presque détruit comme soutien et vengeur de l'indépendance italienne. Vous en avez fait le prisonnier de la diplomatie, le jouet de l'absolutisme. Vous avez traîné dans la fange le nom le plus saint, la réputation la plus auguste, la couronne la plus précieuse. Vous avez enlevé à l'Eglise la plus grande de ses gloires, le plus brillant de ses triomphes, le plus vaste de ses succès : la conversion des peuples à la véritable religion par la proclamation de la liberté !

» Oh ! le grand péché que vous avez commis ! oh ! le grand scandale que vous avez donné ! le grand dommage que vous avez fait, la grande trahison que vous avez consommée !

» Vous avez circonvenu, surpris, trompé, le plus saint des hommes, le plus doux des souverains, le plus précieux des prêtres, le plus zélé des pontifes. Vous avez abusé de la délicatesse de sa conscience, de sa pureté, de ses intentions, de l'ardeur de son zèle. Vous lui avez présenté comme danger pour la religion, l'agonie de l'absolutisme, et la cause des princes comme la cause de l'Eglise ; vous l'avez amené à détruire lui-même en grande partie l'œuvre sublime de sa pensée et de son cœur, à se suicider lui-même, et à ensevelir avec lui les plus belles espérances de la religion.

» Or, peut-on, en vue de ces faits, être homme et ne point s'en plaindre, être chrétien et ne pas en frémir ?

. . . .

» Mais quelle imprudence, nous dira-t-on, en des temps, en des moments où les peuples, impatients de tout frein, se révoltent contre toute autorité, que de peindre sous de belles couleurs les fautes des rois ? N'est-ce pas souffler sur un incendie, soulever les masses, exciter de plus en plus le peuple à la sédition et à l'anarchie ?

» Plusieurs réponses se présentent à ces accusations. En premier lieu, nous n'avons pas dit un mot, un seul mot ni contre les monarchies, ni contre les monarques, considérés comme tels.

» Nous avons élevé la voix contre les monarchies absolues, contre les monarques despotes, parce que l'absolutisme et le despotisme ne sont pas des privilèges chrétiens, mais bien des inspirations païennes ; et surtout parce que l'absolutisme et le despotisme ouvrent la porte aux révolutions, ainsi que l'expérience le démontre, et les rendent même nécessaires, inévitables ; les révolutions qui renversent les souverains et détruisent les monarchies. Les monarchies de nos jours ont à se plaindre de leurs suppôts et de leurs flatteurs, bien plus que de leurs ennemis.

» Eh quoi ! la mauvaise foi, l'injustice, le parjure, l'iniquité auraient-ils droit au moindre respect ! Nous, pourtant, tout en démasquant, dénonçant, signalant à l'exécration du monde, les fautes et les horreurs de l'absolutisme, nous n'avons eu d'autre pensée que de détruire le funeste préjugé qui règne dans l'esprit de tant d'imbéciles ; à savoir : que les monarques absolus étaient l'appui de l'Eglise et de la religion, et apaiser les appréhensions et les craintes des âmes pieuses, car la religion et l'Eglise ne peuvent jamais être compromises par le triomphe de la liberté.

» Oui, nous aimons le peuple, parce que le fils de Dieu l'a aimé ; et il s'est montré toujours sévère, toujours indigné, toujours terrible contre les hypocrites, contre les opulents, contre les viveurs. (*Vae vobis hypocritæ, vae vobis divitibus, vae vobis qui ridetis nunc.*) (Luc.) Avec les pauvres particulièrement, et avec le peuple, il s'est toujours montré compatissant, indulgent et affectueux. Nous aimons le peuple parce que c'est dans le peuple que nous trouvons moins de vices et plus de vertus, plus de religion et moins d'impiété. C'est le peuple qui travaille, c'est le peuple qui souffre, c'est le peuple qui croit ; et les classes qui travaillent, qui souffrent, qui croient sont en général moins corrompues que les classes qui pourrissent dans l'oisiveté et dans les plaisirs, et qui se jouent de la religion. Nous aimons le peuple parce qu'il ne se pervertit pas par lui-même, et qu'il ne pervertit jamais les autres classes ; mais il est, au contraire, toujours corrompu par tout ce qui est au dessus de lui. Et même lorsque la corruption et l'incrédulité commencent à se répandre dans la société, la probité, la religion, l'amour de la justice et de l'ordre vont se réfugier parmi le peuple ; et ce n'est qu'avec des efforts longs et multipliés qu'on arrive à les chasser de ce dernier refuge. »

II.

Circulaire du cardinal Antonelli aux représentants des puissances étrangères auprès du Saint Siége.

Gaëte, 25 décembre 1848.

Le soussigné secrétaire d'Etat, à la suite de la note du 27 novembre dernier, par laquelle il donnait connaissance à V. E. du départ de Rome du Saint-Père, de son arrivée à Gaëte et du *motu proprio* portant la même date, le soussigné croit de son devoir de mettre sous les yeux de V. E. les mesures prises par le pontife relativement au gouvernement des Etats de l'Eglise.

En même temps que le pape instituait, par son *motu proprio*, une commission de gouvernement, il donnait au cardinal Castracane les instructions nécessaires, afin qu'en sa qualité de président de la commission il se chargeât de proroger les deux conseils en leur interdisant de se réunir sans ordre du souverain. La commission devait en outre, pendant l'absence de S. S., délibérer sur toutes les affaires de l'Etat et sur la nomination aux emplois publics : ce provisoire aurait été sanctionné par S. S. après son retour.

Le 3 décembre, S. S., par l'entremise de M. le marquis Sachetti, reçut une lettre de la part du ministère qui lui avait été violemment imposé, dans laquelle le ministère se considérait comme ayant été délégué par S. S. pour être le tuteur et le gardien (*tutore e custode*) de l'ordre et de la tranquillité publiques. On y suppliait le Saint-Père de faire connaître ses intentions ultérieures. On y émettait cette opinion que l'Etat se trouvant sans chef et l'administration politique sans un nouveau pouvoir dirigeant, l'ordre public n'aurait pas été respecté.

Le Saint-Père n'ayant pas de répugnance à correspondre avec un ministère illégal, se borna, pour toute réponse, à remettre au marquis Sachetti une copie du *motu proprio* du 27 novembre par lequel on faisait connaître non seulement la volonté de S. Sainteté, mais on ôtait tout prétexte au ministère pour se croire légitime.

En attendant, on recevait à Gaëte l'adhésion de quelques-uns des membres de la commission suivie de quelques observations afin d'être mieux à même d'exécuter les intentions de S. S.

Le Saint-Père, pour faciliter la mission de la commission, publia *lui-même*, en date du 7 décembre, une ordonnance par laquelle, aux termes de l'art. 42 du statut fondamental, les sessions des deux Conseils étaient prorogées, en se réservant de fixer plus tard le jour de la nouvelle convocation, et il autorisait le cardinal-président de communiquer aux conseils susdits la souveraine détermination. Une ordonnance fut transmise à ce cardinal par une dépêche du soussigné en sa qualité de vice-secrétaire d'Etat.

Quant aux éclaircissements demandés par la commission, la réponse suivante fut faite par ordre de S. S. : « Que la commission, outre la direction temporaire des actes publics, réunissait les charges ministérielles pour diriger les affaires, en conformité des lois existantes ; que pendant la durée de la commission S. S. entendait dispenser de la sanction souveraine les décisions concernant les affaires ordinaires. Mais, pour ce qui regarde les affaires extraordinaires, à l'exception du cas d'urgence, on devait avoir recours au Saint-Père. La commission était autorisée à choisir des personnes de confiance pour se faire aider, de les répartir dans les différents ministères, mais toujours elle devait exclure les membres qui composaient le soi-disant ministère imposé au Saint-Père le 16 novembre. Les attributions du ministère des affaires étrangères étaient confiées à un cardinal résidant auprès de S. S. Seulement, le président de la commission était autorisé à délivrer des passeports pour l'étranger. Et attendu les besoins du trésor et la difficulté des circonstances, la commission était autorisée par S. S. à émettre des bons pour la somme de 600 000 scudi, garantie sur les biens de l'Etat (*Beni camerali*). Elle était également autorisée à employer tous les moyens pour sauvegarder la souveraineté du Saint-Père, le maintien de l'ordre public, le libre exercice de l'autorité, dont la commission se trouvait provisoirement chargée. Si la commission avait trouvé de l'opposition, elle était autorisée à transférer sa résidence dans une autre ville de l'Etat, où l'autorité du Pape et les lois seraient respectées.

A ces instructions on ajoutait que si quelqu'un de ceux qui étaient nommés refusait de faire partie de la commission, on remettrait au cardinal président d'autres nominations, laissant à sa prudence et à sa volonté le soin de choisir les personnes qui mériteraient sa confiance, ou bien d'en proposer d'autres ; et enfin, s'il ne pouvait pas compléter le nombre, la commission pourrait exercer et agir même au nombre de trois, y compris le président.

Ces instructions avaient été données lorsque S. S. reçut, en date du 3 décembre, une seconde lettre du ministère illégitime. Le ministère admettait la certitude morale (*la certezzo morale*) du *motu proprio* du 17 novembre, et, en vertu du pouvoir qu'il n'avait reçu qu'irrégulièrement, il donnait sa démission. Il est évident que cette lettre devait nécessairement rester sans réponse, afin de ne pas accréditer, par l'acceptation de la démission, la légitimité du ministère qui avait été imposé avec violence à S. S. A la suite de tout cela, la commission, sous l'impression d'une violence morale, selon ce qui était dit par une lettre en date du 6, faisait connaître que la nouvelle d'un *motu proprio* de S. S. avait suscité dans le public une fermentation générale ; que l'on envisageait le départ du pape sous les couleurs les plus noires, et que le parti révolutionnaire répandait le bruit que le Pape était prisonnier à Gaëte et sous la dépendance de la diplomatie, et que dans Rome, selon le bruit le plus accrédité, il y avait 5 000 étrangers qui avaient cherché, à différentes reprises, à faire proclamer la République. On pensa alors à conserver le ministère illégitime avec lequel la commission s'était mise en rapport, parce qu'elle avait connu qu'il était entièrement favorable au maintien de l'ordre.

Dans la matinée du 6 arrivèrent au soussigné trois lettres des deux députations parties de Rome, celle du *municipio* et celle de l'*alto consiglio*. Ce dernier était chargé par le conseil de la chambre des députés d'une adresse pour S. S. Ces commissions y déclaraient que leur mission était de prier le Saint-Père de retourner à Rome, et elles se plaignaient d'avoir été retenues sur les limites du royaume de Naples.

Le Saint-Père ne jugea pas à propos de les recevoir pour les motifs que Votre Eminence peut facilement comprendre, et le même jour il leur fit répondre que tout le monde connaissait les raisons principales qui l'avaient décidé à s'éloigner, et qu'il regrettait de ne pas pouvoir les recevoir ; que cependant il continuait à prier Dieu pour hâter (*ad affretare*) le moment de repandre sa miséricorde sur Rome et sur tout l'Etat.

S. S. croyait que le ministère mis en demeure publiquement par sa position illégale allait cesser ses fonctions. Mais on ne tarda pas à s'apercevoir qu'à la nouvelle du refus de recevoir les députations, le parti révolutionnaire s'accroissait et qu'on allait proclamer incessamment un gouvernement provisoire. Dans la crainte de ces nouveaux évènements et d'une lutte à laquelle on supposait que la garde civique ne s'opposerait pas, S. E. le cardinal Castracane et Mgr Roberti, effrayés par les fauteurs du désordre et encore plus sous l'impression de la violence et du fer caché dont on s'était servi, il y avait peu de temps, pour l'assassinat que l'on connaît, ces messieurs, par dépêche du 8, proposèrent de conserver par une nomination une partie ou l'intégralité du ministère du 16 novembre. Ils supposèrent donc qu'ils pouvaient accepter la démission donnée par les ministres ou bien leur proposer de la renouveler afin de pouvoir, sous la dépendance de la commission, remplir légitimemen

leurs fonctions. Pour cela, ils se trouvaient dans la nécessité de demander au Saint-Père un mandat d'entière confiance. (*Amplissima fiducia.*)

Le S. P. persévérant dans sa détermination fit connaître à la commission qu'il voulait l'exécution des instructions déjà données. On assurait qu'il était très connu de tout le monde qu'il (le S. P.) [illegible] d'abondantes consolations en se voyant environné par le respectable corps diplomatique, lequel témoignant ainsi de l'intérêt qu'il prenait à sa position, démentait entièrement les faux bruits qu'il était prisonnier et sous la dépendance de la diplomatie. En outre, S. S. n'a pas cru devoir en aucune manière adhérer au projet de conserver en totalité ou en partie le ministère, ne voulant pas revenir sur les décisions prises.

Pour ce qui concerne le mandat de confiance, on a fait ressortir que le S. P. avait de très graves motifs pour le refuser; au nombre de ces motifs était l'intention de ne pas exposer la commission à des violences, et à des violences encore plus fortes que celles exercées contre le S. P. avant son départ de la capitale, pour l'amener à des actes toujours de plus en plus contraires aux devoirs d'un souverain (*a[illegible] [illegible]*). Après de tels motifs, les instances successives pour obtenir le mandat réclamé restèrent sans réponse.

Les choses étaient ainsi le 12 décembre, lorsque l'on nous fit part que les deux conseils avaient nommé une junte d'Etat, ce que Votre Excellence connaît. On y ajoutait que d'après l'opinion erronée de plusieurs qui défendaient l'acte très illégal des Chambres, on prévoyait qu'il y aurait eu une opposition même violente à tout acte de la commission, et que l'on ne pouvait pas compter sur l'appui de la garde civique pour les motifs susdits, et moins encore sur celui des troupes soldées, à cause de leur indiscipline et immoralité.

L'étonnement que cette nouvelle causa ne put empêcher le soussigné de faire connaître la stupeur et la peine de S. S. Quand elle vit que la commission n'avait aucunement agi, n'ayant pas même, selon ce qu'on apprenait par les journaux, fait publier l'ordonnance par laquelle le Saint-Père prorogeait les conseils; dans l'hypothèse où elle aurait été empêchée d'exercer le pouvoir à elle conféré, elle avait été autorisée par le Saint-Père à fixer sa résidence n'importe dans quelle ville de l'Etat où l'autorité du Saint-Père et les lois en vigueur seraient respectées.

L'énormité de l'acte était telle qu'elle n'a pas permis au S.P. de garder le silence, il a donc jugé convenable de lancer la protestation ci-incluse.

Le soussigné cardinal, après avoir communiqué ces détails à Votre Excellence, se fait honneur de vous renouveler les expressions de sa considération distinguée.

Signé : Cardinal ANTONELLI.

Voici comment l'*Epoca*, journal de Rome, apprécie la circulaire du cardinal Antonelli:

Le *Constitutionnel* de Rome, dans un de ses derniers numéros, publie une note du cardinal Antonelli adressée au corps diplomatique de Gaëte.

Nous n'avons pas cru nécessaire, jusqu'à présent, de nous occuper de cette note, car les contradictions et les absurdités qu'elle renferme sont si frappantes, que le lecteur le plus superficiel en est révolté, et il se sent blessé. L'air méprisant avec lequel ce cardinal attaque le pouvoir constitué, et avec lequel il se déchaîne en des termes injurieux soit contre la ligne, soit contre la brave garde nationale prouve qu'il n'est ni homme d'Etat, ni digne représentant de l'Eglise.

Les personnes qui connaissent de près comment les choses se sont passées après la fuite du pontife, ne peuvent que regarder avec pitié l'effronterie avec laquelle des faits aussi évidents que la lumière en plein midi ont été dénaturés dans la fameuse note.

Il suffira d'en énumérer quelques-uns.

Le ministère est accusé parce que, en date du 3 décembre dernier, dans une adresse à S. S., il lui rappelait qu'elle l'avait reconnu en lui recommandant de sauvegarder l'ordre et la tranquillité publiques.

Que M. Antonelli nous dise, de grâce, comment il a pu oublier en un instant que le Saint-Père, au moment de partir, par un autographe à M. le marquis Sachetti, recommanda à M. Galleti, premier ministre, et à tous les autres ministres, l'ordre et la liberté publics?

Oserait-on dire, par hasard, que cette résolution a été dictée à S. S. par la prétendue violence du 16 nombre? Folie!

Est-ce que S. S., à la date de son autographe, n'était pas hors de ses Etats? Est-ce que sa personne ne se trouvait pas en pleine sûreté? Convenons donc qu'une telle logique ressemble à la plus basse chicane du palais.

Nous ne pouvons croire qu'un cardinal, qu'un vice-secrétaire de l'oracle de la raison divine et humaine puisse porter à ce point l'absurdité.

La fameuse note Antonelli dit aussi que la démission du ministère, en date du 3 décembre, ne devait pas être acceptée, afin de ne pas accréditer le bruit d'une adhésion formelle à un ministère illégitime.

Nous laisserons aux subtilités et à l'étiquette diplomatique ces formes de la plus grande petitesse, en présence des dangers que courait un pays abandonné..... par son souverain. Nous faisons appel au bon sens et à l'humanité de tous les peuples de l'Europe.

Un ministère, laissé pour garantie de la sûreté publique, pouvait-il se démettre du pouvoir sans en donner avis préalable au souverain, et sans que l'on eût trouvé des hommes qui, légitimement, acceptassent le grave fardeau de la direction des affaires? Puisque l'adresse que le ministère avait envoyé, le 3 décembre, à S. S., était restée sans réponse, le ministre ne devait-il pas comprendre que l'on voulait empêcher toute espèce de gouvernement dans les Etats romains, et qu'ainsi sa responsabilité était plus engagée encore, et son devoir plus impérieux de rester intrépide au pouvoir, afin de garantir l'ordre, la sûreté publique et privée.

On répondra : on avait institué une commission gouvernementale (*governativa*) chargée de prendre, provisoirement, la direction de l'Etat.

Et qui ignore que cette commission ne fut qu'un simple projet? Et qui ne voit pas aussi dans cette même note, qu'en refusant le mandat de confiance que la commission avait demandée comme condition de son acceptation, on voulait positivement que cette commission n'existât pas, ou bien qu'elle existât uniquement pour fournir, à certaines personnes, le prétexte de porter des accusations non méritées, soit contre le ministère, soit contre le parlement et contre toutes les mesures provident'elles adoptées par les peuples de l'Etat romain, comme garantie de leur liberté, de leurs droits et de leur sûreté?

Nous n'entrerons pas dans une polémique devant laquelle doit reculer le cœur d'un vrai chrétien et d'un honnête citoyen.

III.

Les pièces suivantes extraites de la correspondance du comte Mamiani, et de monseigneur Muzzarelli avec M. Garibaldi, feront encore mieux connaître, d'après les lettres de ce dernier, l'esprit qui anime les hommes de la camarilla de Pie IX. Voici d'abord l'appréciation que l'*Epoca* de Rome fait de ces autres documents :

Le *Temps*, journal de Naples, publie deux dépêches du nonce apostolique près le roi de Naples, aux ministres Mamiani et Muzzarelli. La prudence et la charité chrétienne devaient imposer à [illegible] au public [illegible] qui compromettent gravement sa qualité et son caractère épiscopal.

Nous tenons d'une source certaine que les avances que le ministère romain avait faites au nonce étaient dictées par le respect dû à leur qualité de représentants du chef suprême de l'Eglise catholique, et par le désir d'écarter l'idée que le gouvernement romain voulut envoyer à l'étranger de nouveaux représentants, sans s'enquérir préalablement des intentions positives des nonces apostoliques chargés jusqu'alors de la double représentation *diplomatique-religieuse* et *diplomatique-politique*.

Nous savons aussi que les autres nonces [illegible] pas répondu, [illegible] que leurs réponses ont été dictées par la bienséance; ils ont invoqué pour leur justification des devoirs et des convictions que le gouvernement se fait de son côté un rigoureux devoir de respecter.

Mais Garibaldi, nonce à Naples (maintenant à Gaëte), inspiré par des influences bien diverses et par des principes bien différents, répond avec la colère (*furore*) de l'homme qui sacrifie la charité chrétienne, la raison et la convenance au fanatisme des partis, à l'entrainement des passions qui sont l'apanage ordinaire des ignorants et des sots (*Gonzi*).

Les hommes honnêtes et intelligents souriront de pitié en lisant les dépêches de Mgr Garibaldi, et au contraire leur admiration sera profonde à l'égard de la conduite sage et modérée du gouvernement romain, pour le noble désintéressement et le dévouement de Mgr Muzzarelli qui a été insulté si grossièrement par le nonce apostolique de Naples.

Des ministres qui gouvernaient l'Etat au nom du souverain Pontife, s'ils voulaient être conséquents avec eux-mêmes, devaient nécessairement rappeler aux nonces leur devoir de servir le gouvernement qu'ils représentaient, les ministres devaient les prévenir aussi, d'après leur refus, de la nomination de nouveaux représentants à l'étranger.

Au surplus, le public jugera par lui-même si la conduite du ministère romain avait provoqué les basses injures de monseigneur Garibaldi, et si les suggestions de Gaëte sont dictées par un esprit de modération, de conciliation et de charité chrétienne.

Circulaire aux nonces, internonces et chargés d'affaires (N° 9948.)

49 décembre 4848.

Comme vous n'avez pas répondu à ma circulaire, par laquelle j'avais l'honneur de vous faire part de ma nomination au ministère des affaires étrangères, je dois penser que vous entendez vous décharger de la partie diplomatique, relative au gouvernement temporel, en conservant seulement la partie diplomatico-religieuse.

S'il en est ainsi, comme il y a tout lieu de le croire, je prie Votre Eminence révérée de me donner une réponse nette et précise; car il est nécessaire que je sois fixé sur ce point, avant de proposer aux deux conseils délibérants, l'envoi à l'étranger d'autres représentants. Un plus long silence de votre part serait pour moi une nouvelle preuve du désistement de V. E.

Je profite en attendant de cette occasion pour vous renouveler les expressions de mon profond respect.

Signé : MAMIANI.

Circulaires aux nonces, internonces et chargés d'affaires.

N° 9984. 23 décembre 4848.

Excellence,

La junte suprême d'Etat, par acte du 22 du courant, a composé le ministère de la manière suivante :

Mgr C. Emanuel MUZZARELLI, à l'instruction publique et président du conseil des ministres, avec le portefeuille par intérim des affaires étrangères; avocat Charles ARMELLINI, intérieur; Frédéric GALEOTTI, grâce et justice; comte Pompée de CAMPELLO, guerre; Livio MARIANI, finances; Dr Pierre STERBINI, commerce et travaux publics.

En vous annonçant cette décision du gouvernement, je m'empresse, comme président du conseil des ministres, de vous faire également part de ma nomination de ministre par intérim des affaires étrangères.

Je me dispense d'en appeler à votre zèle et à votre loyauté dans vos relations avec le nouveau ministère, car j'ai la conviction que vous placerez bien au dessus de l'étiquette diplomatique le sort du pays que vous représentez, et que vous voudrez bien coopérer avec nous à la conservation d'une paix non moins nécessaire pour cet Etat que pour l'Europe entière.

En attendant, j'ai l'honneur de me dire avec estime de Votre Excellence.

Signé : C. E. MUZZARELLI.

Monsieur le comte MAMIANI,

J'ai reçu en temps utile votre dépêche du 27 novembre dernier, par laquelle vous m'annoncez que vous faites partie, en qualité de ministre des affaires étrangères, d'un ministère pontifical (*pontificio*), formé le 16 dudit mois de novembre.

J'ai également reçu une autre dépêche, en date du 19 courant. Dans cette dernière, vous me faites savoir que vous attribuez mon silence, concernant votre première dépêche, à la pensée que j'ai de me décharger de la diplomatie temporelle du gouvernement du Saint-Père, en gardant et conservant uniquement la représentation diplomatique religieuse. Vous me demandez donc de vous dire franchement et ouvertement si c'est bien là ma pensée.

Ainsi que vous le désirez, je suis à même de vous donner une réponse franche et nette, en vous disant en un mot que les choses ne sont nullement ce que vous pensez.

Je m'explique : Il est très vrai que je n'ai pas répondu à votre dépêche du 27 novembre, mais ce n'est pas, comme vous le supposez, parce que j'entends me décharger de la diplomatie que vous appelez *propre* au gouvernement temporel du Saint-Père, en me réservant uniquement la représentation diplomatique religieuse. Non, cela n'est pas, et cela ne peut pas être, parce que je ne connais pas du tout cette distinction dans la diplomatie du pontife.

Le vrai motif pour lequel je n'ai pas répondu, c'est que je ne pouvais pas reconnaître, comme je ne reconnais nullement, le ministère dont vous me parlez, car il est entièrement illégitime, et usurpateur du pouvoir qu'il prétend exercer. Un tel ministère a été nul dès son origine, parce qu'il a été imposé au Saint-Père par des violences impies à la face de Rome et de l'Europe entière, qui en a été témoin par ses représentants accrédités auprès du Saint-Père.

Et si quelqu'un eût gardé le plus petit doute, sur la nature du ministère en question, il aurait suffi pour le dissiper complètement, de l'acte du Saint-Père publiée ici à Gaëte, le 27 novembre, sous les yeux de tout le monde. Vous connaissez sans doute cet acte, et pourtant vous en trouverez ci-joint un exemplaire.

Dans un tel état de choses, est-ce que je pouvais reconnaître en vous un ministre et me mettre en correspondance avec vous, sans manquer aux devoirs les plus sacrés devant Dieu et devant son *très saint vicaire*, me couvrir d'ignominie à la face de l'univers entier? J'ai jugé que le plus sage parti était de garder le silence.

Mais puisqu'un silence plus long de ma part serait interprété, ainsi que vous me le dites dans votre lettre du 19, comme une approbation de votre supposition, c'est-à-dire que je voulusse me décharger d'une partie de mes fonctions diplomatiques; et comme je regarderais une telle interprétation comme très blessante pour mon honneur, j'ai résolu de vous répondre cette fois, non comme à un ministre, mais comme à une personne privée, puisque j'ai à cœur de sauvegarder mon honneur vis à-vis de tout le monde. Je répète donc, que si je ne vous avais pas répondu, c'est parce que je ne puis nullement reconnaître le ministère du 16 novembre, et j'ajoute que je me regarde comme représentant du pays *sous tous les rapports*, auprès de Sa Majesté sicilienne, et je me regarderai comme tel, toujours et jusqu'à ce qu'il plaise au Saint-Père d'en [illegible] autrement.

J'avais écrit tout cela, lorsqu'en date du 20 du courant m'est parvenu une autre dépêche de vous, par laquelle vous me donniez connaissance d'une junte d'Etat, formée sur les bases énoncées dans l'imprimé que vous m'avez envoyé.

Après m'être prononcé sur ce point, que je regarde comme entièrement illégitime et usurpateur, le ministère que vous m'avez fait connaître par la note précitée du 27 novembre, il serait peut-être inutile de m'exprimer de la même manière, concernant la junte, puisqu'elle constitue évidemment un attentat, s'il était possible, encore plus monstrueux et impie, hautement condamné du reste, par l'acte de S. S. notre Saint-Père, en date du 17 de courant, acte dont je joins un exemplaire, bien que je suppose que vous l'avez lu.

Désirant, cependant, que vous connaissiez mes sentiments, même concernant la junte, je vous déclare catégoriquement que je ne la reconnais pas, mais que je l'abhorre et la déteste comme une usurpation impie de la souveraineté du pape; je considérerai comme tel tout acte qui pourrait émaner de la junte.

Après cela il ne me reste plus qu'à vous témoigner les sentiments de la considération distinguée avec laquelle je suis,

Gaëte, 25 décembre 1848.

Signé : Mgr GARIBALDI.

Monseigneur,

Il m'est parvenu une lettre de vous, très illustre monsieur, en date du 22 de ce mois, cotée n° 9984, par laquelle vous vous faites un devoir, comme vous dites, de m'apprendre que la junte suprême d'Etat a composé le nouveau ministère, et que Votre Seigneurie, outre la présidence et le portefeuille de l'instruction publique, est nommée par intérim ministre des affaires étrangères; et pendant que, dans cette dernière qualité, vous me dites que vous vous dispensez de m'inculquer le zèle et la loyauté dans la correspondance que j'aurai avec vous, vous me faites remarquer que j'ai le devoir de tenir cette correspondance. Enfin, vous m'exprimez la ferme confiance que vous avez que je me pénétrerai plus facilement du sort du pays que je représente, que de l'étiquette diplomatique, et vous espérez que je coopérerai d'avance, avec le ministère susdit, à la conservation d'une paix non moins nécessaire pour cet Etat que pour l'Europe entière.

Afin de répondre à une telle communication, peut-être suffirait-il que je vous priasse de lire les notes annexées qui contiennent la copie d'une réponse que j'ai faite au comte de Mamiani, lequel, dans sa prétendue qualité de ministre des affaires étrangères, m'avait lui aussi fait des communications. Ces notes, du reste, je les envoie ci-incluses, et parce que je désire qu'on les joigne aux minutes des lettres que le susdit comte Mamiani m'a écrites. Je pense qu'elles se trouveront en vos mains.

Mais, puisque vous en appelez à mon zèle et à ma loyauté, je prends motif de cela pour répondre plus catégoriquement et plus directement à votre lettre, et pour vous dire ce que d'ailleurs je pensais que vous deviez, par vous-même, comprendre.

Je dis donc que mon devoir est de représenter auprès de S. M. sicilienne le souverain pontife Pie IX, comme chef de l'église de Jésus-Christ et comme souverain des Etats temporels de la même église, et de correspondre à cet effet avec les ministres légitimes du même souverain pontife. Je mets et je mettrai tout mon zèle et ma loyauté au service d'une fonction qui m'honore considérablement.

Après cela, il me semble que vous ne pouvez pas avoir cette confiance que vous me témoignez par les expressions de votre lettre, c'est-à-dire que je correspondrai avec un ministère qui, non-seulement n'a pas été appelé au pouvoir par le souverain pontife, mais qui tire son origine d'une junte d'état évidemment impie, usurpatrice, du souverain pouvoir, et qui, comme telle, a été hautement condamnée dans l'acte solennel publié le 17 de ce mois à Gaëte par le Saint-Père.

Il m'est interdit toute communication avec un tel ministère, non certes par l'étiquette diplomatique, mais par les plus évidents et solennels principes, je ne dirai pas seulement du droit public, mais de la religion. Non, je ne veux pas me déshonorer en face de l'univers! Je ne veux pas couvrir d'ignominie une carrière diplomatique de vingt-deux ans qui a été toujours honorée. Et je ne veux pas principalement encourir les plus sévères censures, en prenant part à l'usurpation de la souveraineté temporelle du vicaire de Jésus-Christ.

Et je suis surpris que de telles observations qui ne devaient pas échapper à vous, jurisconsulte consommé, et prélat, ne vous aient pas éloigné de prendre part à un des plus graves et des plus sacrilèges attentats que l'on puisse imaginer.

Certes, l'observation que vous me faites concernant la conservation de la paix, ne pourrait m'éloigner du parti que j'ai pris. Oh! non. On ne conserve pas la paix par l'expulsion des pouvoirs légitimes. Au contraire, on cherche le désaccord et l'anarchie. En attentant au pouvoir, même temporel, du souverain pontife, on s'attire la malédiction de Dieu.

Tout ce que l'on peut invoquer contre ces sentiments, et spécialement contre les actes du pontife ci-joints, n'est que subterfuge et mauvaise foi, pour tromper les crédules et les ignorants.

D'après tout cela, vous devez être convaincu que je ne vous reconnais nullement comme ministre, et que je suis dans la nécessité de ne pas répondre n'importe à quelle communication que vous me feriez.

En attendant, avec l'expression de parfaite considération,

Je me dis, etc.

Signé : Mgr GARIBALDI,

Gaëte, 30 décembre 4848.

A Monseigneur MUZZARELLI,

Doyen de la Sacra Ruota.

18e Année. N. 29. ÉDITION DU MATIN. Lundi 29 janvier 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 28 JANVIER.

« Aujourd'hui, la rétribution du travail est abandonnée au hasard ou à la violence. C'est le maître qui opprime ou l'ouvrier qui se révolte. »

« La pauvreté ne sera plus séditieuse, lorsque l'opulence ne sera plus oppressive. »

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Honneur à l'Assemblée nationale!

Par son vote d'hier, l'Assemblée a sauvé Paris d'une insurrection certaine, et peut-être la France de la guerre civile.

Ceux qui veulent comme nous le maintien de la République, le triomphe progressif, pacifique et régulier de la démocratie, peuvent se rassurer. La réaction vient de perdre en un jour tout le terrain qu'elle avait mis trois mois d'efforts à gagner.

Mais réglons d'abord le compte du ministère.

M. Odilon Barrot, à défaut d'une réputation de capacité, en avait une, du moins, d'honnêteté politique. Cette réputation était sa seule force. Il vient de la jouer dans une intrigue, dans une intrigue encore où il n'a pas même eu la chance de gagner.

Entortillé par la réaction qu'il a introduite au pouvoir sous ses trois formes les plus dangereuses, — MM. de Falloux, Léon Faucher et le véritable ministre de la guerre, M. Changarnier, — M. Barrot s'est associé à ce mouvement enflé par le vent légitimiste et orléaniste, qui pousse à la dissolution de l'Assemblée. Mis en avant par les habiles, il a consenti à se faire leur chevalier. Du haut de la tribune, il a jeté le gant à l'Assemblée qu'on veut dissoudre, parce qu'elle veut consolider la république et en achever l'édifice organique.

Cependant, la majorité était acquise aux conclusions du rapport de M. Grevy; c'est-à-dire que le ministère et le mouvement légitimiste et orléaniste allaient être battus sur le dos de M. Odilon Barrot.

Que faire? — se retirer dignement comme M. Barrot a soutenu pendant 18 ans que tel était en pareille conjoncture le devoir impérieux d'un ministère? — non.

Pendant 18 ans, M. Barrot à tonné à la face de la France contre les intrigues politiques imaginées par des ministères *in extremis* pour sauver leurs portefeuilles. Hé bien! M. Barrot vient d'avoir la triste faiblesse de se faire l'éditeur responsable d'une des plus déplorables de ces tactiques contre lesquelles nous avions si souvent entendu gronder son éloquence olympienne.

Dans l'espoir de briser la majorité, qu'imagine-t-on? On imagine d'apporter, la veille du vote sur la proposition Rateau, un projet d'interdiction radicale et absolue des clubs, et d'obtenir de l'Assemblée un vote d'urgence...

C'était peut-être habile, mais ce n'était pas honorable.

Voici ce que M. Odilon Barrot s'écriait de toute la puissance de ses convictions à la tribune de la Chambre des députés, il y aura un an dans vingt-quatre jours, c'est-à-dire le 21 février :

« ..... Toute liberté est impossible, si elle n'est accompagnée » de la reconnaissance du droit de réunion... Si dans notre pays » il ne peut y avoir de grandes manifestations que celles qui au» ront été préalablement réglées, organisées, réglementées par » les autorités officielles, à la bonne heure; mais dans un pays » libre, il faut bien s'accoutumer à ce que de pareilles manifes» tations se règlent elles-mêmes; que l'ordre s'y maintienne par » les bonnes habitudes, par une sorte de discipline libre, offi» cieuse qui s'établit; ce sont là les mœurs de la liberté!... »

(*Moniteur* du 22 février.)

Et plus loin, cette terrible apostrophe à l'adresse des ministres de Louis-Philippe :

« La compression que vous établissez, ne vous le dissimulez » pas, et je le dis avec douleur, tend une position déjà trop ten» due, ajoute à des sentiments exaspérés un nouveau degré » d'exaspération. Maintenant, messieurs, c'est à vous qu'est la » responsabilité de cette situation... (Bruyante interruption; au » centre, Allons donc!)

» ... Vous n'avez pas voulu l'ordre avec et par la liberté, su» bissez donc les conséquences de la situation que vous avez » faite. (Agitation.) »

Quand M. Barrot parlait ainsi, la France n'avait pas une Constitution républicaine, et M. Barrot n'avait pas concouru à faire insérer dans cette Constitution un article garantissant sur la même ligne que la liberté de la presse, le droit de réunion et d'association.

Eh bien! c'est avec ces antécédents que M. Barrot n'a pas eu honte de demander à l'Assemblée la confiscation formelle du droit de réunion, de tenter une large brèche à la Constitution, et d'invoquer dans le style de M. Guizot les grands principes de sécurité, d'ordre social, etc. le tout pour faire réussir une intrigue ministérielle... car il n'a pas été possible au ministre de l'intérieur, appelé dans la commission d'urgence, d'articuler un seul motif sérieux d'urgence.

On avait spéculé sur l'indisposition excitée contre les clubs, pour rompre une majorité menaçante formée contre la proposition Rateau. Voilà tout le secret de cette comédie ridicule et qui n'a pas réussi.

Cependant on n'avait rien négligé pour agir sur l'esprit de l'Assemblée. Les conséquences de la réintégration de M. Lherminier, tombé sous la réprobation de la conscience publique en plein régime de corruption philippiste, avaient irrité l'opinion et les étudiants. La garde mobile, agitée par l'arrêté de réorganisation qui la concerne; les républicains sincères animés par les efforts de la pression contre-révolutionnaire exercée sur l'Assemblée; le peuple enfin, voyant dans l'interdiction formelle des réunions politiques une attaque à ciel ouvert dirigée contre la Constitution et la République : toutes ces circonstances, et surtout la dernière, avaient rapidement produit leurs conséquences naturelles. On comptait donc sur les symptômes d'une fermentation que l'on avait provoquée, pour influencer l'Assemblée nationale et lui arracher un vote inconstitutionnel par l'influence ordinaire qu'inspire à toute Assemblée l'aspect ou la menace du désordre de la rue.

C'était là, nous le répétons, une intrigue coupable. Elle a été déjouée par la sagesse de la Représentation nationale. La majorité républicaine a compris la manœuvre et n'a pas donné dans le piège.

Cette pitoyable comédie a pourtant failli aboutir à un drame sanglant.

Les renseignements qui nous sont parvenus aujourd'hui de tous les points de la capitale, ne permettent pas de douter que la présentation du projet de loi qui brisait la constitution avait produit rapidement une irritation profonde dans le peuple, et qu'une collision eût été inévitable si la chambre n'eût fait justice du projet ministériel.

A peine le vote d'hier soir a-t-il été connu que l'agitation des esprits s'est partout calmée comme par enchantement.

Ils sont bien insensés et bien coupables ceux qui, au mépris des principes posés dans la constitution, se jouent ainsi de la paix publique. L'insurrection que le patriotisme de l'Assemblée a conjurée et désarmée eût pu avoir les conséquences les plus graves. Le socialisme violent a seul fait les frais de la déplorable et sanglante bataille de juin. Cette fois les éléments de juin eussent été renforcés peut-être d'une portion plus considérable qu'on ne le suppose de la population parisienne. Beaucoup d'éléments politiques et républicains qui ont combattu l'insurrection de juin, eussent pu, cette fois, s'engager dans la lutte en sens inverse. On se fait d'ailleurs de grandes illusions si l'on compte, en tout état de cause, sur un dévouement aveugle et absolu de l'armée. L'armée et la garde mobile sont peu disposées à soutenir jusqu'au bout les efforts contre-révolutionnaires, et nous ne doutons pas que du moment où la Constitution et la République leur paraîtront en cause, ce ne sont pas les ennemis de la République qui auront l'appui de leurs baïonnettes.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons affirmer qu'une collision sanglante a été prévenue par le vote constitutionnel de l'Assemblée. Ce calme, si subitement et si pleinement rétabli, prouve d'ailleurs que les hommes les plus ardents du parti démocratique, ceux qui hier préparaient leurs armes, seront maintenus dans la bonne voie tant que l'Assemblée saura défendre avec fermeté la Constitution contre ses ennemis.

Nous n'avons plus qu'un mot à ajouter : c'est que si la fatalité eût voulu que Paris fût de nouveau le théâtre d'une scène de sang et de massacres fratricides, quel qu'en eût été le résultat immédiat, la cause démocratique et sociale en eût été de longtemps retardée en France et en Europe. Les provinces se fussent inévitablement, et quelles que puissent être les illusions à cet égard, insurgées elles-mêmes contre l'insurrection de Paris, l'insurrection y eût-elle été victorieuse.

Ce n'est pas la force qui fait les révolutions. Quand une révolution n'est pas dans les idées et dans les esprits, il n'y a place que pour de désastreuses émeutes. L'ordre et la paix de la rue sont bien plus nécessaires, bien plus favorables aujourd'hui à la cause démocratique qu'à ses ennemis qui ont tout à gagner aux troubles. Les troubles ne font qu'exciter la réaction et lui livrer les intérêts et les esprits alarmés.

Le calme d'aujourd'hui et le vote d'hier ont, nous le répétons, fait perdre à la réaction tout le terrain qu'elle avait mis trois mois d'intrigues à conquérir. L'Assemblée sent maintenant sa force. Elle peut se rendre ce témoignage qu'elle vient de préserver la France d'une catastrophe sanglante, et que sa prudence et sa fermeté républicaine seront plus que jamais les sauvegardes de la société.

Que la Montagne donne aujourd'hui, elle aussi, un bon exemple, en retirant l'accusation qu'elle a déposée dans un moment d'irritation, et scèle par cet acte de modération son union avec les autres parties de la majorité anti-ministérielle, et la réaction en sera bientôt pour les frais qu'elle a faits.

Que le parti démocratique agisse dans son ensemble de façon à prouver au pays qu'il est aussi soucieux que quiconque de l'ordre et de la paix publiques, et bientôt le pays, qui est essentiellement démocratique au fond, comprendra que les véritables agitateurs, les provocateurs de guerre civile sont les intrigants de toutes les dynasties et de toutes les réactions. La République sera solide quand les intérêts auront reconnu que la République est le grand, le véritable, l'unique moyen d'ordre politique aujourd'hui en France.

Les esprits s'apaisent.

Paris fermentait hier comme à la veille d'un autre février. La garde mobile, compromise et décimée en juin, s'irritait de l'ingratitude qu'elle rencontre; la jeunesse était indignée de se voir imposer un professeur abandonné par la monarchie elle-même; le droit constitutionnel de réunion menacé par le ministère était violé jusque sous nos yeux par la police, en même temps que le droit de pétition et la paix du domicile. La fermentation était partout, sous toutes les formes. L'horizon politique se couvrait, se chargeait d'électricité, l'orage était infaillible.

Heureusement le pouvoir ne s'est pas follement roidi, M. Lherminier se retire, et d'autre part l'Assemblée nationale s'est montrée disposée à défendre la Constitution en refusant l'urgence au projet de loi sur les clubs. Puisse l'Assemblée nationale persévérer. Elle peut apprécier déjà l'effet de son vote constitutionnel et républicain; déjà les esprits sont moins tendus, les colères s'apaisent, la lutte recule. Que l'Assemblée reste à son poste, qu'elle oppose une digue infranchissable aux prétentions liberticides du ministère, qu'elle défende à la tribune et au scrutin la Constitution et la République, elle nous épargnera ainsi des conflits qui seraient infaillibles si ces deux conquêtes de Février étaient jamais abandonnées par elle.

La République et la Constitution, c'est l'ordre; la monarchie, c'est l'intrigue, la guerre civile, l'anarchie, la ruine. L'Assemblée a fait déjà, nous en sommes convaincus, un choix irrévocable entre ces deux principes.

Quant au président, il sait où M. Guizot a conduit la dynastie d'Orléans. Il peut entrevoir dès à présent où MM. Barrot et Falloux peuvent le conduire.

Dans la commission chargée d'examiner l'urgence du projet de loi contre les clubs, le ministre de l'intérieur invité, à communiquer les rapports récents et les procès-verbaux des commissaires de police sur les séances des clubs, s'est formellement refusé à faire cette communication.

Ce refus est parfaitement compréhensible, mais très regrettable; il serait résulté nécessairement des documents produits, que depuis quelque temps surtout, et sauf de rares exceptions, la tenue des clubs et l'esprit de leurs discussions, étaient loin de justifier les mesures et l'urgence réclamées par M. le Ministre.

Nous avons dit avec quel ordre, avec quel calme les étudiants ont accompli leur manifestation d'hier. Sans doute, l'intervention de la police sur plusieurs points a failli amener du désordre et des collisions; mais les jeunes gens ont eu, Dieu merci, le bon sens de deviner le piége et de l'éviter.

Il est curieux de voir aujourd'hui comment cette manifestation est racontée par les journaux des différentes nuances. Que l'on interprète diversement les faits, cela se conçoit; mais qu'on les dénature, selon l'opinion politique de celui qui raconte, voilà qui devrait faire réfléchir les lecteurs impartiaux.

Les *Débats* et le *Siècle* disent que MM. Considerant et Cantagrel reçurent les étudiants. Or, M. Considerant était à l'Assemblée nationale.

Les *Débats* prétendent que les gardiens de Paris n'ont violé le domicile que parce que des cris ont été poussés malgré les sages recommandations des rédacteurs de la *Démocratie pacifique*. — Nous avons dit avec quelle unanime sympathie les recommandations de M. Cantagrel ont été accueillies et observées par les étudiants.

Le *Siècle* va plus loin que les *Débats* : « Les rédacteurs de la *Démocratie*, dit-il, étant retournés dans les bureaux, plusieurs étudiants les suivirent *en poussant des cris séditieux*. Alors, *cinq* gardiens de Paris, *ayant pénétré dans les bureaux*, tentèrent d'arrêter ceux qui proféraient des cris. » Et le *Siècle* ajoute qu'après s'être rendus en masse à l'Assemblée nationale, les étudiants se dispersèrent dans toutes les directions. Or, ces étudiants étaient au nombre de six.

Le *Moniteur* du soir, répété par l'*Opinion publique* et par l'*Assemblée nationale*, a imaginé le conte que voici :

« Le *portier de l'hôtel aurait, dit-on, fermé la grande porte, et un peu après* seraient entrés, par le guichet (quel guichet?) *quatre* gardiens de Paris.

» Ces derniers auraient voulu arrêter quelques-uns des jeunes gens qui auraient opposé de la résistance et maltraité assez gravement, assure-t-on, l'un des agents.

» Pendant que ceci se passait, un agent aurait été prévenir l'autorité, et des *troupes auraient été dirigées sur la rue de Beaune. Vers une heure, l'hôtel était complètement cerné*, et après avoir arrêté une douzaine des jeunes gens qui se montraient les plus turbulents, on a fait sortir tous les autres un à un. »

Le *Pays* dit : « *Des scènes de désordre* avaient eu lieu au bureau de la *Démocratie pacifique* sur le passage de cette bande, etc...... »

Du reste, nous recevons sur ces récits inexacts, mais très propres à produire l'effet qu'on se propose, plusieurs protestations que le défaut d'espace ne nous permet pas d'insérer. L'une de ces protestations s'adresse au *Constitutionnel* :

Il est complètement faux que les portes du collège de France aient été ouvertes comme d'habitude. Une trentaine d'agents de police ont seulement entrebaillé un guichet par lequel ils ont fait entrer les étudiants probablement *non équivoques* à qui M. l'administrateur avait bien voulu délivrer des cartes.

Dans une autre protestation nous lisons ce passage :

« Messieurs nos ennemis, vous avez violé le droit de protestation, de pétition, de réunion; conciliez donc votre conduite avec les paroles que M. Odilon Barrot, votre ministre de grâce et de justice, adressait aux délégués des écoles, dans la nuit du 16 février 1848 :

« Messieurs, le droit de réunion est violé, — ce droit est un droit im» prescriptible. — Nous avons appelé le peuple de Paris, la garde na» tionale à notre secours. Nous serons forts maintenant, puisque » vous venez ajouter à notre concours votre force si vive, si imposante. » Merci, messieurs. Je vois avec bonheur, avec reconnaissance que les » traditions patriotiques ne sont pas perdues dans les écoles.

» Il appartient à vous, qui représentez la France généreuse et patrioti-
» que, de relever les paroles insolites et insolentes de M. Hébert. »

Une députation composée de 200 volontaires, pris dans les 25 bataillons de la garde mobile, s'est présentée aujourd'hui à l'Elysée national, pour obtenir audience du président de la République. Le conseil des ministres était en séance. Après trois heures d'attente, les délégués, au nombre de 25, ont été introduits sous le pérystile, où se tiennent les valets de pied.

La députation avait pour objet de demander au président de la République la mise en liberté des chefs de bataillon arrêtés hier. Elle devait demander en outre qu'il fût accordé aux gardes qui ne veulent pas souscrire un engagement nouveau, le mois de solde qui complète leur premier engagement.

Au lieu du président de la République, est arrivé le général Changarnier, qui a demandé à la députation l'objet de sa démarche. Après l'exposé fait par l'un des délégués, le général a répondu, quant aux commandants arrêtés, qu'ils avaient manqué à leur devoir, que l'un d'eux avait négligé de rendre les honneurs du salut à son supérieur, qu'un autre avait failli marcher sur le pied du général Cuny, et qu'enfin les mesures à prendre le regardaient personnellement. Quant à l'autre réclamation, après avoir éludé les questions qui lui étaient posées, le général a fini par déclarer d'une manière précise que le décret ne forçait personne à partir, que ceux qui voudraient terminer leur année d'engagement, le pouvaient, et qu'ils toucheraient jusqu'au 13 mars la solde stipulée dans leur engagement; qu'en outre, ceux qui contracteraient un engagement nouveau, et qui pendant la durée de cet engagement trouveraient une autre occupation ou une autre position, obtiendraient immédiatement leur congé.

Les gardes mobiles qui sont venus nous certifier ces faits ont ajouté que les 25 bataillons de leur corps étaient décidés à se consigner volontairement pendant toute la journée de demain, pour n'encourir la responsabilité d'aucun désordre. On ne saurait trop applaudir à une résolution aussi sage.

Voici le texte de l'acte d'accusation du ministère, déposé le 22 février 1848 par M. Barrot, et signé par près de 60 députés :

Nous proposons de mettre le ministère en accusation comme coupable :

1° D'avoir trahi au dehors l'honneur et les intérêts de la France;

2° D'avoir au dedans faussé les principes de la constitution, violé les garanties de la liberté et attenté aux droits des citoyens;

3° D'avoir, par une corruption systématique, tenté de substituer à la libre expression de l'opinion publique les calculs de l'intérêt privé, et de pervertir ainsi le gouvernement représentatif;

4° D'avoir trafiqué, dans un intérêt ministériel, des fonctions publiques ainsi que de tous les attributs et priviléges du pouvoir;

5° D'avoir, dans le même intérêt, ruiné les finances de l'Etat, et compromis ainsi les forces et la grandeur nationale;

6° D'avoir violemment dépouillé les citoyens d'un droit inhérent à toute constitution libre, et dont l'exercice leur avait été garanti par la charte, par les lois et par les précédents;

7° D'avoir enfin, par une politique ouvertement contre-révolutionnaire, remis en question toutes les conquêtes de nos deux révolutions, et jeté dans le pays une perturbation profonde.

Esprit des Journaux.

La *Liberté*, journal dévoué à Louis Napoléon, comprend que le ministère actuel perd le président. Ce journal s'exprime ainsi sur la proposition de M. Faucher :

Le droit de réunion est une de ces libertés inaliénables, imprescriptibles, insaisissables que la constitution a consacrées et que tout sincère démocrate a le droit et le devoir de revendiquer ou de défendre, sous peine de perdre une à une toutes les conquêtes du temps et de la révolution. Le brandon de discorde qu'avec son ton cassant et ses manières provocantes M. Léon Faucher est venu jeter au milieu des passions mal éteintes de l'Assemblée et des ressentiments de l'opinion publique, est une audacieuse déclaration de guerre à la République et aux républicains qui ne seront pas dupes des captieux arguments dont le ministre réactionnaire a orné son projet de loi.

Le *Peuple* nous adresse encore quelques mots dont nos lecteurs seront juges. Il s'agissait d'expliquer cette formule : *La capitalisation se forme par la circulation même.*

« La capitalisation se forme par la circulation, » parce que si le tailleur et le cordonnier *vendent* leurs produits, vêtements et chaussures, ils *achètent* également aux corroyeurs et fabricants de draps, c'est-à-dire qu'ils capitalisent du cuir et des étoffes, en un mot ils échangent.

Plus le tailleur vend, plus il achète aux fabricants de tissus; plus le tisseur vend, plus il achète au filateur; plus le filateur vend, plus il achète à l'apprêteur de laines, etc.

Comme chaque industriel *capitalise* quand il *achète*, il en résulte que *vendre*, *acheter*, *capitaliser*, ne sont autre chose que des variétés du fait générique *échanger*.

Capitaliser, pour le *Peuple*, veut dire acquérir un produit destiné à en produire un autre. Suivant ce journal, le tailleur capitalise en se fournissant de drap, le cordonnier en achetant du cuir. L'échange suffit pour obtenir de pareils capitaux, le tailleur et le cordonnier paieront immédiatement en produits ou en crédit garanti par la vente des habits et des souliers; le marchand de drap et le marchand de cuirs accorderont volontiers ce crédit, parce qu'ils l'obtiendront eux-mêmes d'autre part, et qu'ils ne seront pas obligés de payer comptant ni leurs souliers, ni leurs habits, ni leurs meubles.

Nous acceptons tout cela. Dans la société telle que nous la comprenons, l'or et l'argent feront graduellement place au système des échanges en nature ou des crédits, des comptes ouverts.

Mais cette méthode excellente, pour faciliter la circulation, ne suffit nullement pour organiser la production.

Qu'un tailleur possédant une moyenne de débouchés constante, trouve crédit chez les marchands de drap pour une quantité d'étoffes correspondante à ses besoins, nous le comprenons; mais le *Peuple* ne veut pas tenir compte des besoins d'une industrie qui va se créer ou qui va s'agrandir, dont les résultats ne sont pas encore connus, et qui a besoin d'aventurer des capitaux. Dans ces cas où les besoins dépassent évidemment les possibilités de remboursement éprouvées, connues, le crédit ne peut plus être gratuit.

J'ai l'idée d'une nouvelle locomotive; ma machine n'a pas été construite; l'idée vaut zéro ou des millions; moi, inventeur, je ne possède rien, mais il me faut une valeur de vingt mille francs pour expérimenter ma machine; si un homme consent à me fournir cette somme, pensez-vous qu'il me dira : Voilà vingt mille francs, vous me les rendrez quand vous pourrez; mais vous ne me rendrez que vingt mille francs?

L'homme qui agirait ainsi ferait un acte de générosité; mais il ne faut point compter, pour organiser la société, sur le sacrifice constant fait par chacun de ses intérêts et de ses droits.

L'homme qui n'a point de raison pour faire à l'inventeur des sacrifices, l'homme qui calcule ne lui dira pas : « Voilà vingt mille francs : à quelque époque que vous me les rendiez, vous ne me rendrez que cette somme. »

Le prêteur sait très bien que l'inventeur ne peut lui rendre, ni à lui ni à d'autres, un crédit équivalent sous aucune forme; il sait très bien que l'inventeur ne peut pas mettre en circulation une pareille somme de crédit; il sait en outre que la machine, en cas de succès, peut rapporter des millions, mais que ses vingt mille francs peuvent être engloutis en cas d'insuccès.

Dans de telles conditions et dans tous les cas où les avances dépassent de beaucoup les produits certains, si vous pouvez obtenir le crédit gratuit, nous crions : *Vive M. de Falloux!*

Au surplus, vous connaissez l'antique argument : on nie le mouvement, marchez. Vous croyez à la possibilité d'obtenir dans tous les cas le crédit gratuit; obtenez-le, nous applaudirons.

Comme complément de la discussion, le *Peuple* publie encore une lettre appartenant à l'école de M. Paul-Louis, correspondant de l'*Opinion publique* et du *Catholique*, correspondant de M. Proudhon. Cette lettre est signée : UN ABONNÉ. On y déclare que notre opinion sur le capital est intéressée, et qu'ayant besoin de capitaux pour fonder le phalanstère, nous ne voulons pas effrayer les capitalistes. Si notre opinion est conforme à nos intérêts, tant mieux pour nous; mais cela ne dispense pas nos adversaires de prouver que notre opinion est fausse.

Il est d'ailleurs évident que si nous considérions le crédit gratuit comme réalisable, nous l'appliquerions à la fondation du phalanstère lui-même.

Oui, citoyens, dit l'*abonné*, quoi qu'en dise la *Démocratie pacifique* et avec elle tous les exploiteurs volontaires ou involontaires de l'humanité, la vénalité du crédit est une monstruosité; elle est la cause principale des maux qui accablent la société. Qu'on abolisse cette vénalité, et aussitôt s'opèreront d'elles-mêmes, et comme par enchantement, toutes les réformes désirables.

C'est cela, refusez tout avantage au capital, et les capitaux vont affluer; l'on s'empressera de faire des épargnes et de les risquer dans toutes les industries. La société marchera comme par enchantement, sans communes sociétaires, sans armées industrielles, sans travail attrayant, en un mot sans les inventions réactionnaires des phalanstériens et de tous les autres exploiteurs de l'humanité.

Voici ce que M. Eugène Guinot écrit bravement dans le feuilleton du *Siècle* :

Une administration tutélaire refuse, dit-on, des passeports aux malheureuses dupes qui manifestent l'intention de se rendre en Icarie, pays chimérique, aride désert où se joue, sur des sables mouvants, le mirage phalanstérien.

Ainsi l'Icarie et le phalanstère, le communisme et l'association, M. Cabet et Fourier, même chose. Nous ne pensions pas qu'à moins d'être M. Thiers ou M. Guizot on pût donner la preuve d'une ignorance aussi curieuse en fait de questions sociales. Que ces bourdes s'impriment dans le livre sur la *Propriété* ou dans la *Démocratie en France*, à la bonne heure; mais un auteur de feuilleton devrait se respecter davantage.

La *Liberté* apostrophe ainsi M. Barrot :

Vous êtes vertueux; car si vous ne l'étiez pas que vous resterait-il donc?

Ce trésor de vertu, fruit de longues épargne et de tant d'abstinences parlementaires, allez-vous le dissiper follement en quelques jours, comme ces fils de famille qu'une mauvaise connaissance suffit à pervertir?

Votre mauvaise connaissance à vous, c'est M. Thiers, qui se joue de votre adolescente maturité, qui abuse de votre grisonnante innocence.

C'est lui qui, en caressant votre orgueil joufflu, est parvenu à faire de vous le... le plastron de tous ses tours.

C'est lui qui vous a placé au centre du cabinet comme un ornement peu gênant, et qui se flatte narquoisement, dans ses familiers épanchements, de se servir de vos épaules pour escalader le pouvoir quand il en sera temps, et pour y ramener la régence avec le comte de Paris.

C'est lui qui vous pousse, au nom de l'ordre que vous aimez, dans la voie des réactions et des reculades que vous aimez moins, mais où il vous persuade que vous trouverez l'amour des honnêtes gens, la reconnaissance du pays, l'admiration de la postérité, et l'estime du *Constitutionnel*.

On lit dans la *Presse* :

L'opinion de la *Presse* sur les clubs est connue; c'est une opinion qui repose sur un principe et non sur une sympathie. Depuis le 24 février, les clubs n'ont guère retenti que d'idées qui nous sont suspectes ou de passions qui nous sont odieuses. Ce n'est pas à ces tribunes tumultueuses que nous avons été demander des applaudissements ou de la popularité. Mais nous croyons que le gouvernement manque son but. Il veut étouffer l'anarchie. Il ne fait qu'en déplacer le foyer. Il lui ferme la porte du club; il lui ouvre celle des sociétés secrètes. Il lui dérobe l'air et le soleil, il lui laisse l'ombre et le mystère; il lui enlève le retentissement et la responsabilité devant l'autorité; il lui donne l'inviolabilité souterraine du silence; en un mot, il disperse la sédition, mais il fortifie la conspiration.

Christianisme et Démocratie.

Lorsque nous avons parlé récemment des prêtres entravés dans la manifestation de leurs opinions, par une discipline oppressive, nous n'avons entendu en aucune façon accuser tous les évêques de despotisme et d'arbitraire. Nos paroles trouvent cependant des applications désolantes et nombreuses. En voici une preuve de plus :

Paris, le 27 janvier 1849.

Citoyen rédacteur,

La mission de la presse démocratique est de faire tête à toutes les oppressions. J'espère, à ce titre, que vous ouvrirez vos colonnes à la réclamation d'un humble prêtre, jeté brutalement sur le pavé pour avoir fait aimer la République à ses paroissiens, pour avoir voulu leur faire voir écrite à chaque page du divin Evangile la sublime devise Liberté, Egalité, Fraternité!

J'ai été 18 ans curé de la paroisse succursale de Voussac, diocèse de Moulins (Allier), de l'aveu même de ceux qui ont brisé mon existence, j'ai toujours rempli religieusement tous les devoirs de mon ministère. En février, j'ai eu le tort de prendre au sérieux la grande et glorieuse révolution qui venait de s'accomplir; j'ai cru qu'elle était le signal d'une ère nouvelle pour le christianisme, défenseur né de la cause sainte des peuples, et pendant que les curés de Paris bénissaient les arbres de la liberté, moi, je présidais le club de mes paroissiens qui m'avaient choisi à l'unanimité et par acclamation pour leur donner le baptême de la vie politique.

C'est là le crime que j'expie aujourd'hui. *Nous vous débarrasserons de cet homme*, avait dit M. l'évêque de Moulins à certaines gens qu'offusquait la vue d'un prêtre républicain. *La poire n'est pas encore mûre, attendons*, disait son vicaire général avant les journées de juin.

Vers la fin de septembre, un arrêt épiscopal m'apprit enfin qu'on la jugeait mûre, et depuis ce moment, je frappe à toutes les portes sans pouvoir obtenir justice. 700 citoyens de Voussac et des communes voisines ont signé en ma faveur une pétition dont on n'a tenu aucun compte. Le maire et l'adjoint de ma paroisse ont fait 40 lieues pour aller me redemander à l'évêque de Moulins; il leur a fait faire antichambre dans sa cuisine et n'a pas même daigné les recevoir. Une enquête provoquée par moi sur mes faits et gestes dans mon club m'a été tellement favorable, que le 16 octobre une lettre signée Nicot, procureur de la République, m'arrivait du tribunal de première instance de Gannat, dans laquelle je lisais ces mots : « Avant que votre réponse ne soit sous mes
» yeux, votre justification complète et motivée, écrite de ma main, sera
» sous les yeux de M. Jacquet (vicaire général). Vous recevrez cette let-
» tre demain mardi 17, et mercredi 18 l'évêque lira votre défense. »

Cette justification est demeurée non avenue.

Et maintenant me voici arrivé à 45 ans, pauvre, sans avenir, sans moyens honorables d'occuper ma vie, livré à tous les dangers du désespoir, puni comme d'un peché d'avoir appris à mes paroissiens quels étaient leurs devoirs et leurs droits de citoyens.

J'invoque l'opinion de mes concitoyens et la justice de Dieu, je ne croirai jamais qu'il ait été écrit dans le ciel qu'il était défendu à un prêtre chrétien de prêcher l'application du christianisme au gouvernement des peuples.

Veuillez, citoyen rédacteur, insérer ma lettre dans le plus prochain numéro de votre excellent journal.

Salut et fraternité,

H. DE MONT-LOUIS,
Prêtre ex-curé de Voussac (Allier.)

Affaire de l'abbé Héraudeau.

La Rochelle, le 14 janvier 1849.

Le président du Cercle des Travailleurs de La Rochelle au citoyen rédacteur de la Démocratie pacifique.

Citoyen rédacteur,

Au nom du Cercle des Travailleurs de La Rochelle, je vous prie de vouloir bien insérer cette lettre dans un de vos plus prochains numéros.

Dans le numéro du 30 décembre dernier de votre journal, vous avez inséré une lettre d'une dame rochelaise qui protestait (et avec raison) contre la suspension de deux fonctionnaires du Lycée de notre ville, dont tous les crimes avaient été d'avoir voulu, dans des assemblées électorales, éclairer le peuple sur ses droits, et d'avoir osé dire que dans le socialisme était la vérité.

Nous regrettons vivement de ne pas connaître le nom de cette dame qui paraît animée pour la classe des travailleurs des sentiments les plus nobles et les plus généreux; toutefois nous nous joignons à elle pour protester de toute notre énergie et de toute notre âme contre cette suspension de deux citoyens honorables, parce qu'elle est à nos yeux la plus frappante et la plus honteuse expression de l'arbitraire que nous vouons à la réprobation de tous les vrais démocrates.

Aujourd'hui ces deux citoyens, qui étaient pour nous deux amis dévoués et franchement attachés à notre cause, nous sont brutalement enlevés : l'un est envoyé à Grenoble; l'autre, nous ignorons encore le sort qu'on lui prépare. Quoi qu'il arrive, leur souvenir nous sera toujours cher, et si leurs personnes nous sont ravies à jamais, eh bien! il nous restera d'eux leurs idées socialistes! idées sacrées pour nous, parce qu'elles sont celles de la justice et de l'Evangile; idées pures et généreuses qui grandiront dans nos âmes, que nous communiquerons à tous nos frères et que nous avons à cœur aujourd'hui où la justice est persécutée à faire triompher malgré la puissance et la ruse des ennemis qui nous entourent. Vive la République démocratique et sociale!

Nous ne pouvons terminer cette lettre sans renouveler nos remercîments à la dame généreuse qui a paru si franchement s'intéresser à notre sort, et nous la prions d'agréer, avec nos sympathies les plus sincères, toute la reconnaissance que nos cœurs attendris peuvent lui donner.

Agréez, citoyen rédacteur, nos salutations les plus fraternelles.

Pour tous les frères, membres du Cercle,
Président : F. ROUSSELOT, menuisier; secrétaire : N. BAUDOIN, peintre.

Nota. Nous espérons prochainement vous envoyer le montant d'une souscription établie en faveur de la famille de Robert Blum.

La Société démocratique polonaise aux Slaves.

Slaves, nos frères! vous nous faites un appel au nom de la communauté de race, des liens du sang, de la similitude du langage des légendes et des souvenirs. Vos accents, partis de cœurs sincères et aimants, nous charment l'oreille et nous touchent le cœur. Nous vous répondrons avec la même sincérité et la même franchise. Certes, ce n'est pas d'aujourd'hui que nos relations commencent. Elles datent du premier moment de votre réveil à la vie et au sentiment national. Il y a longtemps que vous êtes habitués à notre franchise hardie, parce qu'elle est démocratique, cordiale, parce qu'elle est fraternelle et slave. Elle ne vous étonnera donc point.

Oh! pourquoi, frères, nous vous le demandons, pourquoi voyons nous dans cette main que vous nous tendez, briller un glaive tiré, non pas pour la conquête de vos propres libertés, mais pour la destruction de celles d'autrui? C'est là ce qui nous fait saigner le cœur. Non, frères, ce n'est point l'indifférence qui nous tient éloignés de vos rangs; ce sont le sentiment de l'équité, l'amour de la liberté et du progrès, c'est la crainte de Dieu, auteur de tout progrès et distributeur suprême de cette justice universelle et absolue qui ne connaît point de distinction de tribu ni de race.

C'est Dieu qu'elle servait, notre patrie, lorsqu'elle repoussait les infidèles des portes de Vienne. Elle ne faillira point à sa mission aujourd'hui. Elle n'aidera point à faire courber cette même Vienne sous le joug impérial. Elle ne prêtera point sa main à ce pouvoir impie qui l'a déchirée en lambeaux, qui a poussé ses enfants égarés au fratricide; qui conspire éternellement contre la liberté du monde; qui excite *ses peuples* les uns contre les autres, afin de les mieux étreindre tous dans le lien d'esclavage commun.

Lorsque Windisgraetz, ce « guerrier, comme vous l'appelez, à la
» pensée et à la volonté de fer, » fit crouler sous ses bombes votre sainte cité de Prague, ce n'est certes pas nous que vous vîtes au milieu des siens; mais ceux de nos malheureux frères qu'ils ont réduits par la violence en instruments aveugles de l'oppression. Où étions-nous alors? nous étions avec vous sur vos remparts, derrières vos barricades, au sein de votre congrès, et peut-être aussi avec cette vaillante jeunesse accourue de Vienne pour couvrir de sa poitrine votre capitale en feu.

Est-ce bien vous qui venez nous demander aujourd'hui de déserter la cause de notre liberté pour passer dans le camp de vos meurtriers et des nôtres? Est-ce bien à vous à nous demander de nous jeter dans ces bras, de serrer ces mains souillées de votre sang et du nôtre? Et ne sentez-vous pas, frères, qu'à ce honteux spectacle les ombres vénérées de nos glorieux martyrs détourneraient de nous leurs faces ensanglantées? Notre patrie dans les fers nous maudirait et nous repousserait à tout jamais de son sein déchiré. Notre cœur démentirait notre main, et bientôt vous-mêmes, déçus, désabusés, vous nous fuiriez, vous nous repousseriez comme de vils complices de vos oppresseurs! Non, frères! nous voulons rester dignes de serrer votre main fraternelle; nous repoussons celle des Habsbourg et des sbires; le cœur nous le commande, la raison nous le conseille.

Ce n'est point, comme vous le prétendez, par suite d'illusion chimérique, par entraînement chevaleresque ou des suggestions perfides d'une politique étrangère que nous avons versé notre sang toujours et partout où la liberté avait besoin de défenseurs. Certes, c'était bien le sentiment profond des *conditions de notre propre existence* qui nous faisait voir dans chaque peuple opprimé l'image de notre propre peuple, et dans chaque triomphe du *droit* un coup de plus porté à notre propre oppression.

Notre *existence*, à nous, c'est *l'indépendance nationale*. C'est cette vie propre, cette faculté souveraine inhérente à chaque nation indépen-

…ante d'établir des relations libres avec d'autres nations au dehors, et d'organiser ses rapports de citoyen à citoyen au dedans. Voilà l'existence qui seule fait la vie d'un peuple, car il manifeste ainsi sa volonté par des actes. C'est d'une telle existence que nous avons joui pendant dix siècles. Et lorsqu'elle nous fut ravie par un infernal concert des cours étrangères avec nos propres magnats, notre soif de nationalité ne pouvait plus être satisfaite ni par l'usage de notre langue maternelle, ni par la liberté d'importuner les mânes de nos aïeux avec nos légendes sépulcrales, ni par celle de remplir le monde de nos plaintes stériles. Vainement nos envahisseurs nous garantirent-ils cette liberté qu'ils ont dérisoirement parée du nom de *nationalité*. Comment pouvaient-ils nous tromper sur la signification d'un mot dont nos fastes séculaires nous ont si bien appris à connaître la valeur? Ce n'est point le mot, mais la chose qu'il nous faut. Aussi ne pouvons-nous que repousser les concessions perfides des cours, dont l'intérêt est contraire à notre indépendance, pour nous unir aux peuples combattant pour des principes qui nous sont communs, et qui font les bases de nos droits.

Longtemps le monde a sommeillé, a rêvé, a vu la Pologne couverte d'un linceul, mais il avait foi en sa résurrection parce que nous la défendions au nom du droit, et le droit est impérissable. Aujourd'hui qu'il veille et combat lui-même pour ses droits, irions-nous de nos propres mains effacer le nôtre en violant celui d'autrui? Mais la honte qui ferait rougir notre front devant le monde régénéré ne nous permettrait même pas de regarder en face nos oppresseurs.

Oserions-nous dire au czar lui-même : Enlève la liberté aux Madgyards, aux Lombards, aux Vénitiens, aux Allemands, à Rome; enlève-la aux Moldaves, aux Valaques, aux Circassiens et rends-nous la nôtre. Et comment le dirions-nous aux peuples qui ont foi au Christ, à celui qui a dit : *Tu ne feras point aux autres ce que tu ne veux point qu'on te fasse.*

Eh quoi! frères, ne croyez-vous donc pas que cette grande lutte engagée depuis plus d'un demi siècle entre les peuples et les rois, ne croyez-vous pas que ce duel à mort qui, après tant de vicissitudes, prend de jour en jour des proportions plus gigantesques, finira infailliblement par la victoire des peuples, c'est-à-dire par le triomphe du droit et de la justice et non par celui de la violence et du crime. Mais, si vous ne le croyez pas, en quoi alors avez-vous foi, vous qui êtes aussi peuple, vous qui, profitant du réveil général des peuples, joignez votre voix à la leur pour demander vous aussi vos droits? Vous avez appris à connaître la générosité du monarque, et ce, remarquez-le bien, dans un moment où il avait besoin de votre appui. Et que serait-ce si la révolution venait à tomber? Que par la chute de la démocratie en Europe il reprenne un peu ses forces, et vos libertés tchèque, illyrienne, croate et serbe disparaîtront sous la faulx que le despotisme triomphant passera sur la liberté de tous.

Mais il est un Dieu au ciel et sur la terre des hommes de bonne volonté qui comprennent sa loi. Ils ne souffriront point qu'on la viole en arrêtant la marche du progrès, qui est l'expression de Dieu. Or, le progrès aujourd'hui c'est la direction de l'activité nationale passant des mains des rois dans celles des peuples. En vertu donc de cette émancipation générale des nationalités, ce sont les peuples eux-mêmes qui désormais deviennent responsables de leurs actes, et ce n'est qu'en accomplissant rigoureusement leurs devoirs qu'ils pourront légitimer la jouissance de leurs droits. De là leur solidarité, de là une loi morale suprême commune à tous, individus et nations, de là enfin la fraternité universelle fondée sur cette loi.

Slaves, frères d'une même race, reconnaissez donc au-dessus des liens de la chair et du sang, de tribu et de langage, la fraternité plus élevée de l'esprit et des principes, en présence d'un père commun: Dieu, et d'une même mère : l'humanité. *Par la Pologne pour l'humanité*! telle est notre devise. Si telle aussi est la vôtre, nos liens du sang ne feront que rendre plus forts, plus indissolubles les liens des principes qui nous sont communs. Mais, si par *nationalité* vous entendez le prétendu droit de vous soustraire à la loi du progrès universel, et de prêter appui dans un intérêt égoïste aux plus implacables ennemis de l'humanité; si, au lieu d'une existence indépendante, vous ne faites que chercher du service à la cour de Habsbourg dans les rangs des sbires de la Gallicie, des bourreaux de la Lombardie, des pillards de Vienne, des incendiaires de Cracovie, de Lemberg, de votre Prague elle-même; oh! alors, dussiez-vous parvenir à vous tromper vous-même, sous prétexte de jouer l'Autriche; vous ne parviendrez point à nous tromper, nous. Comme frères de race vous nous ferez saigner le cœur, mais vous ne nous ferez point dévier de la voie du devoir. Nous resterons fidèles à cette autre fraternité : la fraternité devant l'humanité.

Naguère, des insinuations diplomatiques allaient vous entraîner d'un autre côté. Ceux qui, sous prétexte de protection, ont courbé de nouveau sous le joug turc les Serbes à peine émancipés et leur ont imposé pour chef le meurtrier de leur héroïque libérateur, profitant de votre manque de foi en vos propres forces, vous ont préparé, à vous aussi, votre nationalité, au prix de la protection du czar. Avertis à temps (et par nous entre autres) vous repoussâtes ces perfides promesses, et aujourd'hui on voudrait vous faire voir dans la tutelle des Habsbourg une sauvegarde contre l'ambition du czar. O frère! écoutez encore cette fois-ci nos avertissements fraternels. Derrière l'Autrichien est le Moscovite, son allié et son complice. Lorsque le premier vous aura trahi, il vous poussera dans les bras du second, car une fois engagés dans la politique liberticide d'un monarque d'une race étrangère, vous ne trouverez point de raison pour repousser la protection de votre consanguin le Moscovite. Oui, frères! c'est vers la Russie que mène tout droit la pente sur laquelle vous êtes placés aujourd'hui, et tant que vous y resterez, cessez de nous parler au nom de la liberté, de la fraternité. Ces mots sont votre condamnation.

Arrière donc les Romanoff, les Habsbourg! Pour les nationalités slaves, faibles encore, pas encore initiés à la vie indépendante, il est un mot d'ordre meilleur, plus pur et plus puissant dans un avenir prochain, mot d'ordre compris par toutes les nations libres de l'Occident et de l'Orient, également cher, quoique slave, aux Allemands, aux Madgyars et aux Italiens : ce mot d'ordre est : *Pologne*!

Une, quoique de races diverses, quoique morcelée, opprimée par l'étranger et fraternisant avec des nations étrangères, car elle ne fait point retomber sur les peuples dans l'esclavage les forfaits de leurs gouvernements également victime de sa propre aristocratie comme de la violence étrangère, et haïssant par conséquent également le privilége comme la tyrannie, la Pologne est la personnification de ce triple principe destiné à régner bientôt sur le monde entier : liberté, égalité, fraternité.

Lorsque ce principe aura triomphé, vos colosses Habsbourg-Romanoff seront croulé; la Pologne ne sera plus dans le tombeau. Alors, ainsi que le Christ au jour de sa résurrection avait conduit par la main les patriarches sortis de la tombe devant le Seigneur, la Pologne appellera par leurs noms, une à une, ses sœurs slaves, et les asseoira à ses côtés au grand banquet fraternel de la sainte-alliance des peuples. Elle ne se posera point en maîtresse, ni en supérieure, elle leur abandonnera les fruits de ses travaux accumulés, de ses souffrances séculaires, de son expérience historique et de ses fautes même: et ses forces éprouvées, puisées dans le baptême de la renaissance nationale, serviront au salut de tous, à la conquête des droits communs et à l'accomplissement des communs devoirs. Et si au jour de cette fraternité universelle, il restait encore quelque souvenir amer des résistances passées des Slaves, et si les Allemands, les Italiens, les Madgyars étaient saisis d'horreur à la vue de leur sang sur les mains des Croates, des Tschèkes et des Russes, oh! alors, c'est nous qui, par notre sang versé pour la liberté, effacerons ces taches fatales; c'est nous qui, par notre long martyre, expieront ce péché de Caïn; c'est nous qui nous poserons en conciliateurs et deviendront le lien d'une immortelle alliance entre les peuples de l'Occident et de l'Orient de l'Europe.

Mais si vous voulez que nos paroles soient écoutées par les peuples, et que nous puissions nous écrier en face de l'humanité : Mère, pardonnez-leur, car ils ne savaient point ce qu'ils faisaient, vous devez d'abord séparer la cause des peuples de celle des gouvernements coupables qui vous oppriment; vous devez voir dans les suppôts allemands, comme dans les suppôts russes et tschèkes, non point des représentants de ces peuples qui les renient, mais des instruments de la hiérarchie qui les a façonné à son image et ressemblance; vous devez tendre la main aux peuples dans l'oppression, courir à leur aide comme nous courons, nous, en aide aux Madgyars et aux Italiens, et comme nous aurions couru à votre secours si vous eussiez combattu pour la défense de vos droits et non pas pour l'usurpation étrangère; vous devez être indulgents même pour les fautes du peuple, et lui appliquer avec nous ces paroles divines du pardon : « Ils ne savent pas ce qu'ils font. » Mais vous devez, par dessus tout, frapper de toute la force de vos haines dans l'auteur de tout mal, dans le cœur de la tyrannie, dans cet *empire* qui s'affaisse sous le poids de ses forfaits et sous la malédiction de l'humanité, et qui serait déjà aujourd'hui en ruines et en cendres, laissant son libre développement aux nationalités slaves, si vous ne l'aviez pas appuyé de votre bras, pour votre malheur et celui du monde entier.

Slaves! voulez-vous être libres? laissez crouler votre prison; sur ses ruines se fondera l'alliance des peuples slaves. Pour des esclaves, des chaînes; la fraternité est le lien des peuples libres.

Au nom de la démocratie polonaise, les membres du comité central,

LOUIS MIEROSLAWSKI, STANISLAS WORCELL, JOSEPH ORDEGN, ALBERT DABASZ, ADOLPHE CHRYSTOWSKI.

Paris, 29 décembre 1848.

Ile de la Réunion.

Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique.*

Monsieur,

Arrivé aujourd'hui même de l'île de la Réunion, je m'empresse de vous envoyer quelques renseignements sur l'état des choses lors de mon départ, le 22 octobre 1848.

Il n'y avait sur rade que *l'Oise*, portant le guidon de M. Février Despointes, commandant de station.

Cette corvette, après quarante jours de mer depuis Rio, est arrivé le 15 octobre au soir. M. Sarda Garriga, qui était à bord, s'est rendu à terre le lendemain matin. Il a passé, avec M. Gract, l'inspection des troupes et milices; les différents corps lui ont été présentés; il est entré en fonctions le 17.

La proclamation annonçant l'émancipation a été affichée le 18; tout s'est passé avec le plus grand ordre, et tout présageait qu'il en serait ainsi par la suite.

La corvette *l'Egérie* a quitté Rio le même jour que *l'Oise*; on l'attendait de jour en jour à Saint-Denis.

Le Duconédie arrivé à Saint-Denis le 14 septembre, revenant de Mayotte, par Nonibé et Sainte-Marie, de Madagascar, est reparti pour Mayotte le 19 octobre, ayant à bord des fonds destinés à cet établissement où les travaux marchent avez une grande célérité.

La corvette *l'Artémise*, arrivée à Saint-Denis le 4, venant de Mayotte, où elle a changé la garnison, a quitté la rade de Saint-Denis le 15 septembre, partant pour les établissements français de l'Inde, sur un ordre du gouverneur.

La goëlette *l'Iris*, revenant de Maurice, s'est mise à la côte le 24 septembre au soir, au vent de la Pointe aux Jardins. Le pilote qui devait la conduire au mouillage de Saint-Denis était déjà à bord. Dans la nuit même on a réussi à la haler à terre, assez pour la préserver de tout dommage. Le lendemain, la mer étant devenue trop grosse, elle a été défoncée; on a été contraint de couper sa mâture, et tout espoir de la remette immédiatement à flot a été perdu. On l'a alors hâlée à terre, en la faisant glisser sur des madriers, et de cette manière elle a franchi un espace de 3 à 400 mètres jusqu'à un point de la côte, où sa mise à l'eau, après les réparations voulues, n'offrira aucune difficulté. Elle a dû être lancée vers le 20 novembre.

La frégate la *Reine-Blanche*, commandée par M. Page, aurait, dit-on, été vue au bord aux Peychelles, ensuite à Maurice, pendant le séjour que *l'Iris* y a fait; on n'en a pas eu de nouvelles depuis.

Le bâtiment à vapeur *le Canent*, parti de Saint-Denis le 6 septembre, a été rencontré faisant route pour Sainte Marie de Madagascar.

On pensait que *la Reine-Blanche* reviendrait en France sans passer par l'île de la Réunion.

Les états-majors de *l'Artémise* et de *l'Oise* étaient dans un parfait état de santé.

J'ai l'honneur, etc.

L'un de vos anciens et futurs abonnés.

Nouvelles d'Italie.

La Toscane a suivi l'exemple du Piémont; elle a protesté contre toute intervention étrangère dans les affaires de Rome.

Quelques mouvements d'opposition se sont manifestés dans les Etats romains, à Frosinone, à Terracina, à Albano, à Genzano et à Frascati, mouvements de peu d'importance qui montrent à la fois, dit la *Tribune*, que si les hommes de Gaëte ne restent pas oisifs, ils sont complètement impuissants. Quelques arrestations ont eu lieu à Rome, où d'ailleurs tous les esprits sont uniquement occupés des élections. Une commission a été nommée pour juger les individus qui ont été arrêtés pour tentatives de corruption sur la troupe.

« Un journal français, dit le *Contemporaneo*, annonce qu'il se fait à Paris une quête sous prétexte de venir au secours du pontife. Le pape n'a pas besoin d'aumônes : il a sa liste civile qui est payée avec une complète exactitude. Pour ne pas mentir en face de l'Europe, on devrait dire que cet argent est destiné à alimenter les ridicules conjurations des Zucchi, des Zamboni et des Antonelli. »

— On lit dans la *Pallade*, de Rome : « Les puissances étrangères qu à entendre nos aristocrates épicuriens devaient déchaîner tous leurs fléaux sur les Etats romains, ont répondu qu'elles ne pouvaient intervenir dans nos affaires. En conséquence, que le pape se serve de ses propres armes, s'il en a, ou qu'il vienne se réunir franchement à la grande famille italienne. »

— On écrit de Rome, 17 janvier, à la *Constituente italiana* :

« Le comte de Spaur, ministre de Bavière et d'Autriche auprès de Pie IX, a conseillé à S. S. de ne pas admettre en sa présence l'envoyé sarde, Enrico Martini, sous prétexte que ce citoyen est sujet de l'Autriche. Ce même comte de Spaur, qui jouit d'une grande influence sur les déterminations du pontife, l'incite sans cesse, d'après le mot d'ordre qu'il a reçu dans les ténébreux conciliabules des cardinaux, à rentrer dans ses Etats avec l'appui des baïonnettes étrangères. Si ce funeste avis venait à prévaloir, nous montrerions bien, avec l'aide de Dieu et de notre courage, que les armes ne peuvent rien contre la force de la justice; mais, pour en revenir à Martini, après nombre de finesses plus ou moins diplomatiques, l'entourage papal a fini par décider que le gouvernement *rebelle* de Rome, ne reconnaissant pas l'autorité de Pie IX, si le ministère sarde consentait à renvoyer de Turin MM. Pinto et Spini, chargés d'affaires de ce gouvernement rebelle, Martini serait immédiatement reçu par S. S. D'où nous croyons pouvoir conclure, sans trop de présomption, qu'il existe dès maintenant une espèce de sainte-alliance entre le ministère Stadion et le cabinet errant d'Antonelli. »

— On lit dans la *Concordia*, de Turin :

« Suivant certains journaux de Rome, une flottille espagnole serait arrivée au secours du pape, ou pour mieux dire dans le but d'imposer par la force, le gouvernement du pape au peuple romain. Nous ne voulons pas ajouter foi à cette nouvelle aussi longtemps qu'elle n'aura pas été confirmée. Quel que soit le désir du gouvernement espagnol de briller au premier rang dans cette question, nous ne pensons pas qu'il veuille se donner le tort d'intervenir à main armée dans un moment où les négociations diplomatiques que lui-même a engagées sont encore pendantes. Quoi qu'il en soit, notre gouvernement ne permettrait certainement pas à une puissance étrangère de s'immiscer dans les affaires d'Italie en vertu de principes qui sont encore mal définis, avec des intentions pour le moins assez douteuses, et les armes à la main. Le ministère Gioberti saura, dans cette circonstance, faire son devoir. »

Succès des démocrates allemands.

Le succès des démocrates dans les élections à Berlin et la nouvelle que leur succès a été plus grand encore dans beaucoup de localités ont répandu une terreur panique à la cour et dans les ministeres.

La réaction est terrifiée, et les *scrupules* qu'éprouvait la couronne de Prusse à se charger de la dignité impériale augmentent plutôt qu'ils ne diminuent. Le roi de Prusse se hasarderait cependant encore à accepter la couronne impériale, si elle lui était offerte, non plus par l'assemblée nationale, mais par les princes allemands réunis, qui s'entendraient à ce sujet avec l'assemblée.

Un congrès des princes allemands se réunira probablement à Francfort-sur-le-Mein. Les gouvernements allemands y feraient valoir le droit que jusqu'ici ils paraissent s'être réservé tacitement de se prononcer à leur tour, sur la constitution de l'Etat fédéré allemand

L'antipathie contre la Prusse, ou pour mieux dire contre la maison régnante de Prusse, ne sera pas surmontée. Cette antipathie, au contraire, s'accroît au lieu de diminuer. Quelques-uns des petits princes et même quelques chambres des petits Etats se sont, il est vrai, prononcés, à l'instigation du parti prussien, pour l'hégémonie prussienne, mais ces déclarations ne sont pas l'expression de l'opinion publique en Allemagne.

La défiance fait des progrès de jour en jour. Beaucoup de modérés reconnaissent eux-mêmes que les gouvernements, et surtout le gouvernement prussien, vont trop loin. Les classes qui possèdent, d'abord effrayées par les insurrections du parti démocratique, n'ont pas tardé à voir que le parti réactionnaire voulait exploiter leurs craintes pour arriver à la restauration de l'absolutisme. En effet, les desseins de ce parti sont devenus si patents que ceux mêmes qui hésitaient encore, ne peuvent plus fermer les yeux. Ces manœuvres ont causé une réaction dans le sens opposé. Les chambres saxonnes sont presque unanimement radicales. Il est certain en outre que les chambres prussiennes seront en majorité de l'opposition, malgré les efforts déloyaux du gouvernement pour les avoir ministérielles. On voit avec un sentiment pénible le retour de l'ancien régime à Vienne. L'Assemblée nationale allemande elle-même est sous le coup de la défiance générale. Elle ne sait plus quel parti prendre, ne pouvant plus se dissimuler que la terreur commence à fuir sous ses pas. Tous les vices de sa structure se révèlent. Depuis que ses résolutions doivent devenir des faits, elle rencontre la résistance des gouvernements. *Hermaphrodite* politique, elle est frappée de stérilité.

A Vienne, on n'entend pas parler de l'empereur. Nul acte de grâce, de réconciliation. Et cependant il est rare à notre époque qu'une de nos capitales supporte autant de souffrances à la fois que celle de l'Autriche. Pauvre Vienne! bombardée, mise en état de siége, inondée, infectée par le choléra, elle voit de plus la peste s'approcher à grands pas. Déjà ce fléau a éclaté à Varsovie et sur quelques points plus rapprochés.

Les opérations des deux premiers corps d'armée sont provisoirement suspendus par suite du mauvais temps, et les troupes demeureront quelque temps dans les quartiers d'hiver.

Windisgraetz a adressé une nouvelle proclamation aux troupes qui sont restées sous le commandement des chefs hongrois insurgés. L'exécuteur en chef des hautes-œuvres de la réaction offre un pardon général aux simples soldats et aux sous-officiers, et il se réserve, lui, l'homme sans pitié, d'implorer la clémence de l'empereur pour tous les officiers qui rentreront promptement dans le devoir, dès qu'ils se seront justifiés devant une commission d'instruction.

La véritable cause de cette offre de pardon, c'est que le printemps approche, et que la camarilla a besoin de soldats pour détruire la révolution en Italie.

La *Réforme allemande* dit que Kossuth, par suite des dispositions inquiétantes de la population de Debreczins, s'est retiré avec ses troupes à Grosswaradins. Le même journal ajoute que le dictateur hongrois se proposait d'envoyer une députation à Windisgraetz.

Nous espérons, pour la réputation déjà fort compromise de Kossuth, que cette nouvelle ne sera pas confirmée.

FAITS DIVERS.

M. Thuillier, ouvrier chapelier fouleur, rue des Bourguignons, 28, faubourg Saint-Marcel, nous prie de lui prêter la publicité de notre journal, pour faire savoir à M. Léon Faucher, ministre de l'intérieur, dont il est l'oncle materne, qu'il vient de perdre sa femme, le 18 du présent mois, qu'il a une fille de 46 ans, atteinte d'une maladie incurable, et un fils de douze ans, incapable de travailler. Dans cette position pénible, et ne gagnant que 2 fr. par jour, M. Thuillier n'espère plus qu'en la générosité de son neveu, qu'il ne peut approcher, mais sur lequel il compte. Il croit qu'un journal franchira plus facilement qu'un ouvrier les portes du ministere; nous le croyons aussi, et c'est pourquoi nous nous associons dans la bonne action que M. Léon Faucher s'empressera, nous en sommes certains, d'accomplir en dépit des mots d'ordre ministériel qui prétendent intercepter comme d'impitoyables socialistes, les intimes relations de famille et de parenté. (*Liberté.*)

— Le *Peuple* annonce que le prospectus-spécimen d'un journal ayant pour titre le *Socialisme napoléonien*, et fondé sous les auspices du citoyen Pierre Bonaparte, contient ces lignes, à propos de la protestation publiée par les journaux démocratiques : « Nous adhérons d'avance à » toutes les manifestations légales qui auraient pour but de réprimer » les ennemis du régime républicain. »

— Suivant la *Liberté*, M. Guizot est arrivé à Paris.

— Plusieurs commandants de la garde mobile, dit le *Peuple*, voulurent s'interposer et défendre Aladenize. Changarnier menaça de les faire tous empoigner; Aladenize consentit enfin à suivre les gendarmes à l'Abbaye.

On nous assure que tous les bataillons, et surtout le 6e, ont manifesté une menaçante irritation à cette nouvelle. Leurs officiers les ont calmés; on ajoute qu'il a fallu, pour les obliger à rester tranquilles, leur promettre que la République n'était pas en danger, et que les officiers combattraient à leur tête toute tentative de restauration.

Et maintenant nous engagerons le peuple, en présence de la réaction, notre ennemi commun, d'oublier les torts et les funestes erreurs de la garde mobile, comme il a oublié les fautes de l'Assemblée. Nous avons à défendre tous ensemble la République.

— La note suivante a été déposée sur la chaire de M. Lherminier :

« *Au citoyen Lherminier*,

» Citoyen,

» La jeunesse des écoles refuse d'entendre l'enseignement d'une bouche souillée par l'apostasie. Vous auriez dû le comprendre d'après l'énergique répulsion qu'a excitée votre réapparition dans une chaire où vous venez chanter l'immorale palinodie d'une conscience qui ne s'appartient plus.

» Une persistance plus prolongée à vous maintenir dans cette chaire devant l'opposition unanime et déjà manifestée de votre public, devant les éventualités déplorables que votre entêtement peut faire surgir, vous ferait jouer le rôle d'agent provocateur. Retirez-vous donc, ou vous répondrez devant Dieu, et tout d'abord devant les hommes, sur votre tête, des malheurs que vous pouvez attirer. »

La leçon de M. Lherminier au collége de France, dit le *Moniteur*, a eu lieu ce matin sans désordre. Quelque agitation s'était manifestée dans le quartier, mais elle a été promptement dissipée sans même qu'il y ait eu besoin de faire intervenir les forces que l'autorité avait réunies. Le professeur a été écouté avec silence et faveur, et plusieurs fois il a été interrompu par d'unanimes et très vifs applaudissements. Sa leçon a duré plus d'une heure.

L'ordre a donc été garanti et respecté; *mais des considérations dont l'administration est juge* l'ont engagé à fermer le cours de M. Lherminier jusqu'à plus ample information.

— Nous apprenons que le lieutenant du 48e de ligne, si illégalement arrêté hier dans la rue de Beaune, à la suite de la manifestation des étu-

diants, a été relâché hier au soir. — On nous assure qu'il vient de donner sa démission.

— Dans plusieurs des endroits où les troupes ont été postées extraordinairement hier, les soldats souvent interrogés par les passants sur la cause de leur prise d'armes répondaient d'un air de mauvaise humeur : Soyez tranquilles, nous taperons dur ! Nous ne voulons pas qu'on touche à votre président ! Rien de ce qui s'est passé hier, ainsi que chacun sait, n'attaquait ni le nom ni la personne du président de la République. Le mécontentement général s'adressait au ministère seul. Cependant il résulte de ces paroles dites par les soldats sur la place de la Madeleine et au Luxembourg qu'en employant vis-à-vis d'eux la vieille arme de l'ignorance, on les tromperait en leur présentant sous un point de vue entièrement faux ce qui se passe dans le public.

— Ce matin, vers onze heures, une députation des ouvriers des ports du département de la Seine s'est présentée au palais de l'Elysée national. Quatre délégués ont été choisis et admis dans la salle d'audience. Ils ont présenté au président de la République une pétition que l'on a promis de prendre en considération. Cette députation composée d'environ trente personnes, s'est dirigée ensuite vers le palais de l'Assemblée nationale, afin de présenter au président la même pétition.

M. Marrast étant absent, il a été convenu que demain à 11 heures, seulement deux délégués se présenteront à l'hôtel de la Présidence et y porteront leur réclamation.

— La nouvelle réorganisation de la garde mobile a porté le mécontentement dans les rangs de cette garde. La discipline, qui n'a jamais été la vertu par excellence de ces jeunes soldats, allait être tout à fait méconnue hier dans leur quartier de la rue Saint-Thomas-du-Louvre, sans l'énergie déployée par leurs officiers.

Sans se laisser intimider par les murmures, les chefs du bataillon ont rappelé à leurs soldats qu'ils étaient leurs élus, responsables de l'honneur du corps et, faisant appel à leur cœur et à leur raison, ils ont rétabli le calme et l'harmonie.

BLOUSES, BOURGERONS ET PANTALONS DE FATIGUE (dits cottes.) — Une association se forme en ce moment entre les ouvriers coupeurs et les ouvrières de la spécialité. Son projet de statuts est basé sur le pacte fondamental de l'association fraternelle des ouvriers et ouvrières de la chemiserie.

Les inscriptions seront reçues au siége provisoire, rue Mondétour, 3, près la halle, à Paris, depuis 10 heures jusqu'à trois.

— On assure qu'un officier supérieur du 2e dragons a été arrêté ce matin.

— La caserne de Courbevoie, occupée par cinq bataillons de la garde mobile, est en ce moment *observée* par un escadron de dragons.

— Des troupes de ligne ont été placées aux abords de la prison de l'Abbaye. On craignait une démonstration de la garde mobile en faveur de M. Aladenize.

— Les représentants de la Montagne, ne pouvant pas disposer en ce moment de la salle de la rue Martel, vont se mettre immédiatement en mesure d'ouvrir le club qu'ils ont fondé dans un local provisoire.

Dès que la nouvelle déclaration en aura été faite suivant le décret nous nous empresserons de faire connaître le jour de la première réunion.

— Le premier numéro de l'*Opinion des Femmes* paraîtra demain lundi. On s'abonne au bureau du journal, 4, rue de Miroménil ; chez M. Gustave Sandré, rue Percée-Saint-André-des-Arts, 11, et rue des Bons-Enfants, 4, au bureau de la Propagande démocratique et sociale, où il sera distribué aux vendeurs.

— Un crime horrible vient d'être commis. Dès 10 heures, hier matin, une foule immense encombrait la Morgue et le Marché-Neuf, et on racontait ce qui suit :

Ce matin, au pont d'Austerlitz, on a repêché dans la Seine le corps d'une jeune et belle femme de 25 à 30 ans. Les bras avaient été coupés, avec une hache, à l'épaule, et les cuisses vers le milieu. Le tout avait été placé autour du tronc, lié avec des cordes, comme un fagot, puis jeté dans la Seine ; mais la Seine n'a pas voulu engloutir ce cadavre ainsi mutilé : il nageait à sa surface. C'est ce corps, récemment apporté à la Morgue, qui mettait ainsi en émoi tous les habitants de la vieille Cité. Comme on pense de reste, le parquet et la police sont sur pied pour découvrir l'auteur de cet horrible crime.

Tout porte à croire que la victime a été étranglée avant la mutilation.

— On lit dans le *Mémorial* d'Aix :

« Le bruit court en ville que le procès des insurgés de Marseille ne doit pas être jugé par la cour d'assises des Bouches-du-Rhône. Il paraîtrait, d'après ce que l'on rapporte, que M. le ministre de la justice aurait cru devoir lui enlever la connaissance de cette affaire, par la raison qu'elle pourrait toucher de trop près ses intérêts. Ce serait, dit-on encore, la cour d'assises de l'Hérault qui devrait être investie de ce procès. De grandes difficultés se rencontreront sans doute à cet égard ; car, comme on le sait, 153 accusés sont impliqués dans ce procès, et 400 témoins à charge doivent y être entendus. Quoi qu'il en soit sur la véracité de ces bruits, aucun travail d'appropriation n'a été encore entrepris dans l'église des jésuites, désignée pour les débats de cette affaire, et le public ne peut former à cet égard que des conjectures. »

— On lit dans le *Précurseur de l'Ouest* :

« Dimanche au soir, un incident regrettable a, pour un moment, troublé la tranquillité de la ville de Saumur. Un prédicateur fort connu à Angers, M. l'abbé Carboy, continuait dans l'église Saint-Pierre le cours de prédications qu'il a entreprises, paraît-il, sur plusieurs points du département, et examinait, au nom du christianisme, les doctrines des socialistes modernes. Tout à coup un tumulte s'élève, le sermon est interrompu et une assez vive altercation a lieu dans une des parties de l'église.

On prétend que des citoyens, blessés des appréciations du prédicateur et de l'injustice qui, selon eux, se montrait dans ses accusations, auraient protesté à haute voix contre ce qu'ils appelaient un abus de la chaire de vérité.

— Deux journaux de Lyon, le *Censeur* et le *Peuple Souverain*, un journal de Paris, la *République*, ont dénoncé, ces jours derniers à l'opinion publique, l'existence d'une société secrète, qui s'intitule l'*Armée de l'ordre*, qui a son centre directeur à Paris et des siéges suffragants dans toutes les principales villes de France. Cette société des soldats de l'ordre se serait donné pour mission d'exécuter les arrêts de la terreur *blanche*, régime sous lequel nous aurions prochainement le bonheur de vivre.

Elle se proposerait de reprendre l'œuvre inachevée de 1815. Elle aurait même recruté déjà un nombre de Truphémy et de Trestaillons suffisant pour en former une sainte cohorte qui s'appellerait la *Société des Poignards*, laquelle serait spécialement chargée de détruire l'hydre révolutionnaire, au moyen d'une Saint-Barthélemy de républicains et de socialistes, exécutée à domicile. On cite tout haut les noms des enrôlés dans ladite section des Poignards, et les Trinquelague, les Marchangy, les Bellart, qui doivent prêter le prestige de l'autorité judiciaire à la proscription et à l'assassinat. (*Travail affranchi.*)

UN CUMULARD. — Jean-Louis Pariset, jeune garçon de douze ans, est traduit devant la police correctionnelle pour répondre du délit de mendicité.

« Avez-vous un état ? » lui demande M. le président.

Louis : J'en ai trois des états, dont le premier est chiffonnier.

M. le président : Ce qui ne vous empêche pas de mendier.

Louis : Moi ! je me couperais plutôt la main que de mendier ; c'est les gardiens de Paris qui disent cela ; parce qu'ils vous voient travailler sur des tas d'ordures, ils vous prennent pour des mendiants ; demandez à ma bourgeoise si je gagne pas ma vie aussi bien qu'eux.

Un gardien de Paris : Il gagne sa vie, je ne dis pas non, ce qui ne l'empêche pas de mendier ; ces petits particuliers, c'est des comédiens.

M. le président : Vous l'avez vu mendier ?

Le gardien : Et un peu bien ; je vous réponds que quand il s'est mis dans la tête d'avoir de la monnaie de quelqu'un, il n'est pas facile de lui échapper. Le jour où je l'ai arrêté, une dame venait de prendre une voiture, et le cocher, après avoir fermé la portière, était remonté sur son siége et allait fouetter ses chevaux, lorsque le gamin va rouvrir la portière et tend sa main à la dame en lui disant : « C'est pas un sou qu'il me faut, c'est dix centimes. » Malgré l'impatience de cette dame, qui d'abord ne voulait rien lui donner, il n'a fermé la portière qu'après avoir obtenu ce qu'il désirait.

Louis : Mais vous me prenez pour un autre, monsieur le gardien, demandez donc à ma bourgeoise si j'ai besoin de mendier pour vivre.

Une dame d'une haute taille, d'un port majestueux, drapée dans un long cachemire, s'avance à la barre ; c'est une maîtresse chiffonnière, la patronne de Louis.

« Cet enfant travaille pour vous ? » lui demande M. le président.

« — Oui, monsieur, Louis travaille pour mon compte et il n'a besoin de personne pour vivre ; il gagne vingt-cinq sous par jour. Ce jeune homme a du talent, il n'a pas son pareil pour trier les chiffons, et quand je l'envoie à l'air chiffonner dans les rues c'est toujours lui qui rapporte la meilleure marchandise ; il en trouve là où les autres ont passé. »

Cet honorable témoignage ne flatte pas peu la petite vanité de Louis, mais ne peut prévaloir contre le procès-verbal de l'agent. Louis a, d'ailleurs, de fâcheux antécédents ; le tribunal l'a condamné à un mois de prison et a ordonné qu'à l'expiration de sa peine il serait conduit au dépôt de mendicité.

Dans notre compte-rendu du banquet du 6e arrondissement, nous avons oublié de mentionner parmi les orateurs M. Charles Woinez, qui a lu, au milieu des applaudissements, une satire vigoureuse sur les hommes et les choses du jour. Cette satire sera publiée dans le premier numéro de la *France du peuple*, journal que va fonder M. Woinez.

Deuxième conseil de guerre.

AFFAIRE DU GÉNÉRAL BRÉA.

Audience du 27 janvier.

Au milieu des dépositions dénuées d'intérêt qui se succèdent encore aujourd'hui, nous croyons devoir signaler quelques particularités de nature à faire apprécier la mansuétude de certains hommes qui revendiquent le titre de modérés.

Dans l'un de ses interrogatoires, Choppart, revenant sur ses déclarations précédentes, avait allégué que ces déclarations lui avaient été arrachées par la violence et l'intimidation.

Placé aujourd'hui en présence de M. Godefroy, commandant de la garde nationale de Villejuif, Choppart répète qu'au moment de son arrestation, il a été entouré par une foule de gardes mobiles et de gardes nationaux réclamant à grands cris son exécution immédiate. Il affirme que M. le commandant Godefroy aurait tiré un pistolet de sa poche, et le lui aurait mis sur la gorge en déclarant qu'à sa moindre résistance, il lui ferait sauter la cervelle.

Appelé à s'expliquer sur cet épisode, M. Godefroi s'est vu forcé de confesser que le fait en lui-même était vrai, seulement il prétend que l'insurgé à l'égard duquel il en aurait usé de cette façon n'était pas Choppart. Il affirme en outre que ce n'était là qu'un procédé purement comminatoire.

Au témoignage de M. Godefroy nous avons vu succéder celui de M. le juge de paix de Villejuif.

Bien que ce magistrat paraisse avoir joué un grand rôle dans l'instruction, il n'a point été régulièrement assigné. Sa présence dans l'auditoire est révélée par le commandant Godefroy, et M. le président du conseil l'invite à donner, sans prestation de serment, quelques renseignements sur les faits.

C'est devant M. le juge de paix de Villejuif que Choppart a déclaré, dans l'origine, des faits de nature à compromettre plusieurs de ses coaccusés.

Interpelé sur la cause de ces imputations, Choppart, qui depuis longtemps s'est rétracté, rappelle au tribunal que, malgré les menaces de mort dont il avait été l'objet, il avait tout d'abord gardé le silence le plus absolu. S'il a parlé plus tard, dit-il, c'est qu'au moment où il invoquait en sa faveur le témoignage de plusieurs personnes, et notamment de M. Duval et de Nuens, M. le juge de paix lui aurait dit : « M. Duval est mort ; Nuens aussi est allé rendre compte à Dieu de la part qu'il a prise à l'assassinat du général Bréa, il a été fusillé ; pour vous, si vous persistez plus longtemps à vous taire, je vais vous faire reconduire à la barrière de Fontainebleau. »

M. le juge de paix reconnaît qu'en effet, lorsqu'après avoir vainement essayé d'abord d'arracher des aveux à Choppart, il le fit le lendemain de son premier interrogatoire, comparaître de nouveau devant lui, il lui parla de la mort de M. Duval, puis aussi de celle de Nuens.

« Mais, ajoute ce magistat, si j'ai tenu ce langage à Choppart, c'est que déjà la mort de M. Duval était chose avérée, c'est que j'étais convaincu en outre que Nuens avait été fusillé.

» Quant à la déclaration que j'ai pu faire à Choppart que son silence me forcerait à le faire reconduire à la barrière ou partout ailleurs, c'est à tort que l'accusé l'a interprétée comme une menace de mort.

Parmi les témoins nous remarquons encore une demoiselle Duphot qui vient déclarer que Vappreaux jeune se serait vanté devant elle d'avoir donné un coup de fusil au général.

Il paraît que ce témoin qui déclare reconnaître Vappreaux jeune pour l'avoir vu au club, a passé 42 heures en prison, pour avoir dit dans un groupe que lors même qu'elle connaîtrait les coupables elle ne voudrait pas les dénoncer.

PETITE CORRESPONDANCE.

Assions. — M. V. F. — Nous avons bien reçu et vous remercions cordialement, mais le défaut d'espace s'opp. à l'ins. — Nous cherchons une destinat. pour votre lettre.

Bruxelles. — M. B — La Belgique a bien mérité. — Il s'agit maintenant de conserver le niveau. — Compl. affect.

Chartres. — M. F. — Transmis. — Cela ne se fait pas malheureusement à volonté comme une pièce de drap ; mais on s'en occupe incessamment.

Ar. — M. Z. X. — Reçu 10.

Aubenas. — M. C. — Reçu les 4 et fait droit.

Poligny. — M. G — Nous all. vous rép. — Excusez le retard.

G. — M. C. D. — Reçu les 140. — Très bien ; remerciem. à tous. — Nous all. vous envoyer les feuilles dem.

Thann. — M. J. — Reçu les 136. Le no du 23 vous a acc. la récep. du précédent envoi.

Bourdeaux. — M. J. — Reçu. — Merci à tous.

Saint-Hermine. — M. E. B. — Reçu. — Affect. souv.

Bellac. — M. M. — Reçu. — Remerc. à tous trois.

Saint-Louis. — M. B. — Reçu le B. de 550. — Nous suivr. vos instructions et vous env. les livres.

Bône. — M. G. — Reçu la vis. de M. C. que nous avons accueilli suiv. vos dés., et qui nous a remis 50 esp. et 70 effet, avec votre lettre. — Mille amitiés.

Nantes. — M. A. — Nous all. réparer l'omission, qui a été tout à fait involontaire.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS	Un an 20 fr.	Six mois 11 fr.	Trois mois 6 fr.
DÉP. ET ÉTRANGER	— 22	— 12	— 7
PAYS à surtaxe	— 30	— 16	— 14

AU NUMÉRO DU LUNDI :

PARIS, DÉP. ET ÉTR.	— 5	— 4	— 2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES			ANNONCES	
Une à quatre fois en un mois	—	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à neuf	—	30	Réclames-notices	30
Dix fois et plus	—	20	Faits de publicité	1 fr. 50

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 29 janvier.

THÉATRE DE LA NATION. — Le Violon du Diable.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Une Double Leçon.
ITALIENS. —
OPÉRA-COMIQUE. — Le Caïd, la Fête du Village voisin.
ODÉON. — Jacques Martin.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Les Mystères de Londres.
GYMNASE. — Mme Marneffe, Femme qui se jette par la Fenêtre, Rage d'Amour.
VAUDEVILLE. — La Propriété, le Baron, la Foire aux Idées.
THÉATRE MONTANSIER. — Un Gendre, le Lait, le Czar, les Lampions.
VARIÉTÉS. — Mme Larifla, Un et Un, Petite cousine, la Reine d'Yvetot.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Représentation extraordinaire.
GAITÉ. — Les Orphelins.
AMBIGU-COMIQUE. — Les sept Péchés capitaux, Napoléon.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — L'Habit ne fait pas le moine, le Prince d'occasion, l'Homme chagrin.
THÉATRE NATIONAL (boulevart du Temple). — La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES. — Le Diable, la Courte-Paille, Prince, Tony.
THÉATRE BEAUMARCHAIS. — La Montagne et la Gironde.
THÉATRE CHOISEUL. — La Poule aux Œufs d'or, les Deux Edmond, un Mari en état de Siége, Premières Armes de Jocrisse.
DÉLASSEMENTS. — Les Blagueurs et les Blagués, Jolie Fille.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du Croissant.

18e Année. N. 30. — ÉDITION DU MATIN. — Mardi 30 janvier 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . 8 f.
Six mois. . . . 14 f.
Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 29 JANVIER.

« Aujourd'hui, la rétribution du travail est abandonnée au hasard ou à la violence. C'est le maître qui opprime ou l'ouvrier qui se révolte. »

« La pauvreté ne sera plus séditieuse, lorsque l'opulence ne sera plus oppressive. »

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Assemblée Nationale.

LA PROVOCATION DÉJOUÉE.

Le peuple parisien a su éviter aujourd'hui, par son attitude calme et décisive, les dangers où l'avaient engagé les fautes répétées du ministère ; et quand nous parlons du peuple parisien, nous entendons confondre en ce seul mot bourgeois et ouvriers.

Quelles ont été les intentions du ministère? Nous ne pouvons le dire, mais nous pouvons dire qu'il semblait avoir tout préparé pour provoquer une lutte sanglante dans Paris.

Le vote de samedi soir avait dissipé comme par enchantement tous les nuages amoncelés par un hasard fatal dans cette journée si remplie d'émotions. Que fait, hier dimanche, le ministère? D'abord il déclare officiellement, dans un article du *Moniteur du soir*, répété ce matin par le grand *Moniteur*, qu'il a la confiance du président, et qu'il ne se retirera pas devant le vote de l'Assemblée. Puis, pendant la nuit, il fait investir par des troupes le local des séances ; et ce matin, sur son ordre, le tambour bat et appelle aux armes la garde nationale ; en outre des canons, des troupes arrivent de toutes parts.

Quel évènement se préparait?

Ce n'était rien.

M. Odilon Barrot est venu dire à la tribune qu'il redoutait le mécontentement de la garde mobile, et qu'il avait cru devoir prendre quelques précautions. Il a assaisonné cette pauvre explication de malédictions vulgaires sur les éternels ennemis de l'ordre, de la société, de la famille, etc.

De son côté, M. Marrast, président de l'Assemblée, désirant atténuer la légèreté des actes du ministère, a bien voulu expliquer que le conseil des ministres avait jugé à propos de le prévenir de ces mesures extraordinaires de sûreté ; mais que la personne chargée de lui transmettre cette nouvelle n'avait pas cru devoir *troubler son sommeil* : et que par cette circonstance, sans qu'il y eût faute de la part du ministère, il n'avait été prévenu que très tard de tous ces mouvements de troupes. En bon français, cette explication signifie que le conseil des ministres n'avait nullement prévenu M. Marrast.

Dès que celui-ci fut enfin informé de ce qui se passait auprès du palais, il prit, d'après la Constitution, l'initiative des mesures de défense, et remit le commandement des troupes chargées de protéger l'Assemblée au général Lebreton, questeur.

Les troupes s'amoncelaient autour du palais de l'Assemblée ; la foule arrivait à chaque instant, calme, tranquille, dédaigneuse ; puis, après avoir regardé et vu, chacun s'en allait de soi-même, évitant de former rassemblement et cédant la place à d'autres curieux. Pendant ce temps, le président de la République, à cheval, parcourait les rangs de la garde nationale. *Vive Napoléon!* furent les premiers cris que l'on poussa, puis plus fréquemment et avec plus d'ardeur : *Vive la République!* On prétend qu'on a aussi crié assez fortement : *A bas les ministres!*

Cette rencontre de la bourgeoisie armée et des ouvriers, a donc eu un résultat tout contraire à celui qu'en attendaient nos ennemis communs. Il n'y a pas eu de lutte ni même de velléité de lutte ; nulle part, si nous sommes bien informés, aucune insulte, aucune rixe, aucun démêlé. Bien plus, un sentiment anti-légitimiste très-prononcé s'est fait jour. On a semblé comprendre que la légitimité voulait exploiter les différends existants, entre la bourgeoisie et le peuple, et les pousser à la bataille l'un contre l'autre. Au surplus, pour notre compte, nous avons encore été confirmés dans cette opinion que nous avons depuis longtemps, par cette parole que nous avons entendu s'échapper aujourd'hui de la bouche d'un royaliste : « Je voudrais que l'on se battît enfin une bonne fois pour toutes. »

Mot cruel! mot impitoyable! Et vous ne comprenez donc pas, monsieur, que dans ce moment une bataille dans Paris serait affreuse, cent fois plus affreuse que celle de juin, plus cruelle, plus dévastatrice! Dans quel torrent de sang, sur quelles ruines fumantes voulez-vous donc asseoir le trône de votre Henri V?

Et le ministère, que faisait-il? Dépouillé par le président Marrast, conformément aux lois existantes, du commandement des troupes environnant l'Assemblée, il faisait afficher la ridicule et odieuse proclamation signée Léon Faucher, que l'on lira plus loin : *Ridicule!* car elle évoque un danger qui n'a existé que dans l'imagination et peut-être les désirs du ministère ; *Odieuse!* parce qu'elle excite les passions et les fureurs des guerres civiles : « La victoire de l'ordre, dit M. Faucher, doit être décisive et irrévocable. » Que ces mots eussent fait couler du sang si la bataille se fût engagée !

Puis après cette proclamation, et pendant que les troupes se retiraient, que les gardes nationales rentraient dans leurs quartiers, le ministère venait assister en silence à la discussion de la proposition Rateau, sur la dissolution immédiate de l'Assemblée. Il subissait les flagellations que lui infligeait si justement M. Jules Favre, et disparaissait sous le dédain de l'Assemblée.

Une discussion confuse s'est élevée, à propos de cette proposition Rateau, sur la manière dont il fallait voter les conclusions de la commission ; elle a amené un résultat assez singulier.

Au scrutin secret, 416 voix contre 401 ont rejeté les conclusions de la commission qui tendaient au rejet de cette proposition. Et cependant la majorité de l'Assemblée est certainement contraire à la proposition Rateau.

D'où vient donc cette apparente contradiction? Elle vient d'une difficulté de règlement, dans laquelle l'Assemblée s'est trouvée empêtrée pendant trois quarts d'heure, et dont nous épargnons l'ennui à nos lecteurs. Voici seulement ce que nous pouvons leur dire :

Le rejet *absolu* de la proposition Rateau aurait entraîné l'écart sans discussion des propositions Bixio, Barthélemy-Saint-Hilaire et autres, qui ont mis en avant des amendements. Certains votants, favorables à ces amendements, ont voulu qu'ils fussent discutés, c'est ce qui a formé l'appoint de la petite majorité de ce jour. La première lecture, se trouvant ainsi adoptée, la proposition sera discutée de nouveau dans trois jours.

Ne terminons pas sans mentionner les paroles si patriotiques et si bien senties, prononcées par le général Cavaignac à l'occasion de l'élection du 10 décembre. Electrisée par ce noble accent de franchise et d'honneur, l'Assemblée a jeté le cri de *vive la République!* Oui, la République vivra ; en ce jour heureux ses perfides ennemis se sont perdus par leurs propres stratagèmes !

Situation de Paris.

Dix heures du matin. Le rappel a été battu ce matin dans les 1re, 2e et 10e légion. Déjà la *Patrie* annonçait hier que la 1re légion serait convoquée pour reconnaître son colonel. Mais l'aspect général des légions à onze heures du matin n'a pas le caractère d'une solennité ; on est évidemment sur la défensive. La deuxième légion est rangée, les armes en faisceaux dans le jardin des Tuileries, les pièces d'artillerie, placées habituellement dans la cour du Carrousel, ont été attelées et conduites à l'Assemblée nationale, mise dans un formidable état de défense ; un régiment de dragons occupe le quai vers l'esplanade des Invalides ; des lanciers sont en observation sur la place de la Concorde. Le général Lauriston, nommé récemment colonel de la dixième légion, vient de passer en revue le bataillon peu nombreux qui stationne sur le quai d'Orsay. « Citoyens, a-t-il dit, on a répandu dans le public des calomnies, on a prétendu que nous voulions marcher contre l'Assemblée nationale ; nous venons défendre au contraire la constitution et la République. »

Des cris de *vive le colonel!* ont accueilli cette harangue.

La 11e légion prend les armes en ce moment ; elle est animée du républicanisme le plus sincère.

Des troupes sont échelonnées à la Madeleine, au faubourg du Temple ; on remarque de l'artillerie sur la place de la Bastille, les abords de l'Hôtel-de-Ville et les rues adjacentes sont gardées par des forces imposantes ; en un mot, tous les points importants de Paris sont occupés militairement.

Une heure. — Le rappel a été battu dans tous les quartiers de la ville, et ce bruit fatal du tambour a jeté l'émoi partout, et a fait sortir des ateliers les ouvriers qui commençaient déjà leur travail. Pourquoi le rappel? Personne ne le sait encore.

Le palais de l'Assemblée nationale a l'aspect d'une forteresse, le général Changarnier s'est plu à l'entourer d'une ceinture de fer. Dans l'intérieur des cours, le 26e de ligne et le 6e d'artillerie font le service avec les bataillons de la 1re légion de la garde nationale. Le 14e léger occupe le bout de la rue de l'Université et l'entrée de l'esplanade des Invalides, le 2e dragons est sur le quai, le 10e d'artillerie avec canons, caissons, etc., et des détachements du génie, pioches et pelles sur le dos, tiennent la tête du pont de la Concorde, et sont flanqués sur la droite par les 7e et 9e légers. Toutes ces troupes sont en tenue de campagne, marmites, bidons, pain, biscuit tout est au complet. Les lanciers sont sur la place de la Concorde, le 45e et le 18e de ligne sont aux environs de l'Hôtel-de-Ville.

Chaque légion de la garde nationale garde son quartier respectif. Toutes les casernes sont consignées, et dans les quartiers de cavalerie les chevaux sont tout sellés. Pourquoi toutes ces mesures?

Les bruits les plus extravagants circulent et se croisent : ici c'est, dit-on, la mobile qui marche sur l'Assemblée nationale, et les 25 bataillons sont au Champ-de-Mars ; la garde mobile est dans ses quartiers, fort tranquille, et le Champ-de-Mars est vide ; là c'est encore la mobile qui attaque l'Abbaye.

On parle d'une revue de la garde mobile qui doit être passée sur la place de la Concorde par le président de la République.

On dit aussi que ce soir nous aurons un empereur et plus de représentation nationale.

La circulation a été interdite dans le jardin des Tuileries, qui a été occupé militairement par la troupe de ligne et la garde nationale. Un régiment de cuirassiers s'est joint aux troupes déjà massées aux abords du palais de l'Assemblée nationale.

— La 1re légion a reconnu ce matin ; dans la cour des Tuileries, son colonel M. le lieutenant-général Gourgaud. Le général Changarnier était présent à la reconnaissance. — Les différents bataillons de cette légion ont été ensuite dirigés sur les points assignés à l'avance à chacun en cas d'appel aux armes.

— On arme en ce moment les forts qui environnent Paris. Hier 27 canons ont été portés au fort de Bicêtre. Un envoi semblable avait été fait la veille et les jours précédents. Les autres forts sont également approvisionnés d'armes. Dans quel but ces armements?

Deux heures. — A une heure et demie, le président de la République, revêtu de l'uniforme de général de la garde nationale et accompagné de quelques officiers supérieurs de l'armée, est sorti du palais de l'Elysée national ; il a descendu les Champs-Elysées, traversé la place de la Concorde et gagné par les boulevards la place Vendôme, puis il est rentré au palais en suivant la rue de Rivoli.

Dans ce petit parcours, la foule qui se pressait sur le passage du président de la République l'a salué des cris de : Vive la République! vive Napoléon! vive l'amnistie! à bas le ministère! Toute l'opinion publique est renfermée dans ces acclamations.

Le président ne s'est arrêté devant le front d'aucune troupe ; il était très pâle, marchait au petit trot de son cheval, et répondait par de fréquents saluts aux cris de la foule.

Trois heures et demie. — De nouvelles troupes sont arrivées de Versailles et ont fait leur entrée par la grande avenue des Champs-Elysées ; le 18e léger et le 62e de ligne, plus 12 pièces d'artillerie et la gendarmerie mobile ; le 2e cuirassiers et le 4e dragons ; quelques instants après, le 21e et le 4e bataillon de la garde mobile sont arrivés de Saint-Cloud, ainsi que le 11e et le 14e casernés à Rueil.

Cinq heures et demie du soir. — Un ouvrier dont nous taisons le nom et l'adresse, nous fait parvenir l'avis suivant écrit au crayon :

Citoyen rédacteur,

Je m'empresse de vous informer qu'à l'instant même, 5 heures et demie, trois régiments de cavalerie arrivent à Paris. Ils défilent par l'allée des Veuves, passent sur le pont des Invalides et vont se masser derrière les allées des Invalides. D'autres troupes arrivent encore.

Tâchez de nous faire savoir par votre journal la cause de ce déploiement de forces si considérables. Est-ce pour nous décider, nous autres pauvres malheureux ouvriers, à descendre dans la rue et à fournir à la réaction la nouvelle journée qu'elle demande? Priez donc tous les ouvriers, nos frères, de se défier et de déjouer les calculs des ennemis de la République par leur calme.

Je vous écris sur le parapet du quai, et vous pouvez être certain que l'avis que je donne est véridique.

UN OUVRIER.

Malgré les explications embarrassées du citoyen Barrot à l'Assemblée nationale, il nous est impossible de donner à notre correspondant les renseignements qu'il désire ; mais nous espérons que l'Assemblée demandera au ministère un compte sévère du trouble et de l'effroi qu'il a jetés dans Paris. Quant à nous, nous ne pouvons croire qu'une chose : c'est que l'on a cherché à irriter la population pour la pousser à l'émeute. Heureusement, l'admirable bon sens du peuple a déjoué ces criminelles tentatives. Partout ont été opposés à cette menaçante et silencieuse provocation le calme et le mépris ; à cette insurrection si bien préparée il n'a manqué que des insurgés.

Gloire au peuple et honte à la réaction!

Dix heures. **Un bataillon d'infanterie a été placé ce soir à la porte du n° 50 de la rue Saint-Denis, siége de l'association de la *Solidarité républicaine*. Les soldats ont ordre de ne laisser pénétrer personne dans les bureaux. Nous apprenons à l'instant que dix-huit membres de cette association ont été arrêtés.**

— La provocation continue. Républicains, ne vous laissez pas prendre à ces piéges odieux! Redoublez de prudence et de calme.

Deux convois extraordinaires sont partis aujourd'hui, afin de rappeler à Paris une partie de la garnison d'Orléans. Ces convois sont partis à vide et conduits seulement par quelques officiers.

Les passions aveugles et ennemies.

(PROCLAMATION DE M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.)

Citoyens de Paris,

Nous avons appelé la Garde nationale sous les armes. Nous l'avons appelée à la défense de l'ordre social, menacé encore une fois par les mêmes ennemis qui l'attaquèrent dans les journées de juin.

Les projets de ces hommes n'ont pas changé. Ce qu'ils veulent empêcher à tout prix, c'est l'établissement d'un gouvernement régulier et honnête. Ce qu'il leur faut, c'est un régime d'agitation perpétuelle, l'anarchie, la destruction de la propriété, le renversement de tous les principes. C'est le despotisme d'une minorité qu'ils espèrent fonder, en usurpant comme un privilége la propriété commune, le nom sacré de la République.

Pour colorer la révolte contre les lois, ils disent que nous avons violé la Constitution et que nous voulons détruire le gouvernement républicain. C'est là une calomnie méprisable. La République n'a pas de plus fermes appuis que ceux qui cherchent à la préserver des excès révolutionnaires, avec lesquels on a trop confondu cette forme de gouvernement. La Constitution, M. le président de la République a juré de la respecter et de la faire respecter ; il tiendra son serment. Ses ministres ont un passé qui ne laisse à personne le droit de suspecter leurs intentions ; et ils ne peuvent pas donner une plus grande preuve de leur attachement aux institutions républicaines que l'énergie avec laquelle ils sont déterminés à réprimer tout désordre, quelles qu'en soient les proportions.

Habitants de Paris, il ne suffit pas que la société soit forte, il faut encore qu'elle montre sa force ; le repos et la sécurité sont à ce prix. Que tous les bons citoyens secondent le Gouvernement dans la répression des troubles qui agiteraient la place publique. C'est la République, c'est la société elle-même, ce sont les bases éternelles du pouvoir que les perturbateurs mettent en question. La victoire de l'ordre doit être décisive et irrévocable. Que chacun fasse donc son devoir, le Gouvernement ne manquera pas au sien.

Le Ministre de l'Intérieur,
LÉON FAUCHER.

La garde nationale de Paris ne sera pas dupe de l'HABILETÉ de

cette proclamation qui à elle seule justifierait une mise en accusation du ministère.

La garde nationale de Paris a été en position aujourd'hui de comprendre les véritables motifs du déploiement de forces qui a été fait. Elle a pu juger à merveille si les hommes qui menaçaient la République et l'ordre aujourd'hui *étaient les mêmes qui l'attaquèrent dans les journées de juin*, si ce sont *les mêmes qui veulent empêcher à tout prix l'établissement du gouvernement de la République*.

La garde nationale devinera quels sont ceux qui *colorent la révolte contre les lois* et de quelle bouche sort *la calomnie méprisable*.

Mais avec M. Léon Faucher, nous conjurons la garde nationale de réprimer énergiquement tous les *troubles qui agiteraient la place publique*; car il n'y a évidemment que les véritables ennemis de la République qui puissent provoquer des troubles aujourd'hui.

Supplément extraordinaire du Moniteur.

On nous communique à l'instant un supplément extraordinaire du *Moniteur universel*, qui est distribué gratuitement dans Paris et envoyé dans les départements.

Ce supplément ne contient pas autre chose que le discours prononcé par M. Odilon Barrot à l'Assemblée nationale.

De cette manière, M. Barrot et son ministère vont passer, pendant vingt-quatre heures en province, pour avoir sauvé la patrie.

Il est vrai que cette petite satisfaction ministérielle coûtera vingt-quatre heures d'inquiétudes et d'agitation aux départements, qui croiront que Paris est à feu et à sang, jusqu'à ce que l'arrivée des journaux les rassure.

Où sont les hommes de paix?

Il est affligeant de ne pas être compris quand on travaille de tout cœur à la consolidation de la paix publique.

Le projet de loi contre les clubs est un danger pour l'ordre.

La proposition Rateau est un brandon de discorde et un danger pour l'ordre public.

La présence de M. Lerminier au collège de France était un danger pour l'ordre.

Beaucoup d'autres circonstances irritantes, rassemblées à la fois avec une telle imprévoyance qu'elle parait provocatrice, étaient encore hier un danger pour l'ordre public.

Que voulons-nous? Que ces causes de désunion disparaissent, que l'Assemblée sauve la République et le pays.

Nous sommes bien loin de souhaiter des conflits; mais nous savons que la France ne rétrogradera pas, et que, si elle n'est pas encore tout à fait mûre pour la transformation sociale, elle entend garder au moins ses conquêtes politiques. Nous savons que la République sera valeureusement défendue le jour où on voudra la combattre en face.

A quoi tendent tous nos efforts? A empêcher que la question se pose dans ces termes violents. Nous prêchons aux démocrates la patience, à l'Assemblée nationale la persévérance et l'énergie, pour qu'elle fasse triompher le principe républicain par des votes.

Peut-il y avoir une mission plus pacifique?

Nous savons que des hommes bien intentionnés, mais étrangement aveuglés, nous reprochent de constater qu'il existe des causes d'irritation et des éventualités de lutte. Que voulez-vous? Est-ce en les niant que nous les ferons disparaître? La veille de la Révolution de Février, nous disions à Louis-Philippe : Renvoyez vos ministres, ou votre cause est compromise.

Etait-ce là, oui ou non, le langage d'hommes qui voulaient la paix?

Les conservateurs bouchés nous appelaient pourtant incendiaires.

Eh bien! nous disons maintenant au président : Vous pouvez tout sauver en renvoyant votre ministère; nous disons à l'Assemblée : Vous pouvez tout sauver en faisant tomber ce ministère par des votes.

Et ce conseil est imposé par l'amour de la paix comme celui que nous donnions l'année passée.

Nous trouvons dans le *Moniteur* la déclaration suivante :

Le conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui 28 janvier, à l'Elysée-National. Sur le compte que les ministres lui ont rendu des incidents de la séance d'hier, M. le président de la République a declaré qu'il n'y voyait aucun motif pour modifier sa politique, et que le cabinet pouvait compter sur son appui ferme et persévérant.

Cette résolution du ministère impose à l'Assemblée nationale l'obligation de ne pas déserter son poste.

M. Barrot est certainement l'homme qui a reproché le plus vivement à MM. Guizot, Molé et autres de ne pas couvrir suffisamment la couronne de leur responsabilité de ministres.

Aujourd'hui plus que jamais M. Barrot aurait dû mettre scrupuleusement en pratique cette théorie constitutionnelle; car il est certain que la position personnelle et les antécédents de M. Louis Napoléon Bonaparte ne lui permettent pas de juger encore assez bien les choses et les hommes pour que sa responsabilité puisse être aussi sérieuse, aussi bien fondée que celle de ses ministres.

Si M. Louis Bonaparte tient à essayer de plusieurs combinaisons ministérielles et à sonder l'opinion publique dans différents sens avant d'acquérir la connaissance entière de la situation, on ne peut lui en faire un crime.

Pour nous, nous avons accordé un certain temps à l'école politique et constitutionnelle du président, nous n'avons pas oublié que l'exil l'a empêché de juger le véritable esprit de la France; aussi avons-nous résolu de ne le considérer comme véritablement responsable des actes de ses ministres que lorsque ces quelques mois d'éducation politique seront consommés.

Dès lors, nous considérons comme indigne de la réputation d'honnêteté de M. Barrot, comme la faute politique la plus grave, la plus dangereuse, comme une faiblesse plus honteuse que celles reprochées au cabinet du 29 octobre, la communication officielle faite aux journaux d'une note qui assume sur la personne de M. Louis Bonaparte toute la responsabilité des actes de ses ministres actuels, et qui le découvre entièrement pour le mettre en hostilité flagrante avec l'Assemblée.

Ce seul acte est de nature à enlever aux hommes qui composent le cabinet actuel le peu d'estime et de considération publique qui pouvaient leur rester.

Il y a deux jours, ces ministres dirigeaient des poursuites contre M. Proudhon, parce que, selon la lettre de la constitution, il avait confondu dans un article de journal la responsabilité du président avec celle des ministres; et aujourd'hui ils osent publier officiellement dans les journaux une note qui personnifie dans M. Louis Bonaparte les dissentiments existant entre eux et l'Assemblée.

Peut-on se figurer une absence plus complète de dignité, de logique et de courage?

Esprit des Journaux.

L'*Union monarchique*, tout en reprochant aux journaux républicains d'irriter le peuple contre le parti modéré, menace en ces termes l'Assemblée nationale et Paris entier des colères de la province :

Tandis que l'Assemblée *suit sa pensée d'antagonisme avec la présidence*, sans prendre garde aux maux où s'abîme le pays, un sentiment de colère s'allume au fond des âmes, et l'explosion en serait fatale.

Ce qu'on ne sait pas non plus à Paris, c'est la fougue des passions provinciales à l'égard de cette capitale dévorante, d'où sont partis tant de malheurs. Qui a dit à l'Assemblée que la France endurerait indéfiniment l'état de servage politique où elle est condamnée? Il vient un moment où la souffrance dépasse toutes les forces du courage et de la raison. Et si dans ce conflit systématique de deux forces qui constituent le gouvernement de la République, la France était tentée de jeter sa force propre, fût-ce par un mouvement de désordre et de fureur, sait-on quelles extrémités de représailles pourraient se voir? Ceci n'est pas une menace, encore moins une provocation. *Dieu nous garde d'exciter les colères!* mais il faut bien les signaler, et c'est tout notre office de modération et de sagesse.

A-t-on jamais vu la mauvaise foi aller plus loin que dans cette phrase : *La pensée de l'Assemblée avec la présidence!* C'est vous, journal de Henri V, vous qui vous intéressez au président? Allons donc! allons donc! Vous savez parfaitement que l'Assemblée accepte franchement le président et lui a donné des marques non équivoques de sympathie. Mais l'Assemblée repousse un ministère suspect, mais l'Assemblée vient défendre la République. C'est la République seule que vous poursuivez, c'est Henri V et non pas le président que vous voulez!

Heureusement que parmi vos amis il y a encore des hommes loyaux; ils se souviendront de leur enthousiasme républicain, manifesté si hautement après Février. Nous allons voir MM. Berryer, Larochejaquelein et tous ceux qui on voté la République par acclamation combattre et mourir pour sa défense.

Vous n'en êtes pas encore où vous croyez.

On lit dans la *Liberté* :

On nous affirme que la question de cabinet a été posée ce matin et discutée à l'Elysée-National. Tous les ministres auraient été d'avis de résister à la majorité de l'Assemblée et de se maintenir en dépit de toutes ses décisions.

On aurait alors osé soulever la question de savoir si le président de la République ne devrait pas lui-même donner sa démission en déclarant qu'il ne peut gouverner en présence d'une chambre hostile à son gouvernement.

Plus ce dernier fait est absurde, et plus il nous paraît croyable de la part de ces hommes qui ont juré de perdre Louis Napoléon au profit d'une restauration dynastique.

Ainsi, lutter contre le pouvoir constituant, résister contre toute logique et contre le principe le plus élémentaire de la constitution aux décisions de la majorité, et, enfin, si on est forcé de tomber, entraîner dans sa chute et dans son impopularité l'élu de la nation, tel est le plan du ministère le plus audacieux qui ait jamais paru sur la scène politique.

Et l'on croira qu'une telle obstination n'a pour objet qu'un portefeuille! Non, elle ne peut s'expliquer que par l'intérêt d'une conjuration dont la résistance est le mot d'ordre!

Nous lisons dans le *National* :

Le *Siècle* dit qu'il y avait un *complot* organisé au sein de ce corps (la garde nationale mobile). Le *Siècle* serait bien embarrassé si la justice, le prenant au mot, le sommait de produire le moindre fait à l'appui de cette accusation. Pour justifier le général Changarnier, ce journal s'est rendu coupable d'une véritable calomnie. Assez d'autres feuilles se seraient chargées de ce soin pour que nous soyons douloureusement surpris de trouver un pareil argument dans ses colonnes.

Mais s'il n'y a pas eu un complot dans les rangs de la garde mobile, nous croyons, et nous ne sommes pas les seuls à croire à l'existence d'un complot vaste et profondément ourdi qui menace et la tranquillité de la France et la République.

Repoussés par l'Assemblée nationale, le ministère et les grands hommes d'Etat qui le tiennent en tutelle, sentant le pouvoir leur échapper par le jeu régulier de nos institutions, voudraient prouver à la France qu'elle ne peut se passer de leur impuissance. Un conflit entre les deux pouvoirs de l'Etat, une collision dans la rue serviraient admirablement leurs desseins.

De là, cette guerre de pétitions, d'injures, de calomnies contre l'Assemblée nationale, contre la République.

Le *Crédit* s'exprime en ces termes sur la situation :

Il faut espérer qu'après le vote d'hier le ministère comprendra la nécessité de se retirer. Incapacité ou mauvaise foi, sa présence n'est plus qu'un obstacle à un rapprochement entre le président et l'Assemblée, il compromet le président; depuis six semaines, il s'est montré d'une stérilité désespérante; quand il a voulu donner signe de vie, il n'a su trouver que des mesures de répression d'une utilité contestable et d'une légalité douteuse. Ses provocations maladroites et insultantes à l'égard de l'Assemblée, lors de la première discussion sur la proposition Rateau, le rejet significatif de l'urgence demandée hier avec tant d'insistance par M. Barrot, tout cela compose une de ces situations fâcheuses où un ministère n'a plus que le choix des fautes, et où le seul parti honorable qu'il puisse prendre, c'est de quitter la place.

Nous espérons que le ministère Barrot sentira sa position, et qu'il n'aura pas besoin d'un nouvel avertissement de l'Assemblée pour comprendre que l'heure de la retraite a sonné pour lui.

Sinon, l'Assemblée devrait, avant toutes choses, lui signifier un congé immédiat et formel La paix publique est à ce prix.

Les rédacteurs du *Peuple* publient les lignes suivantes sous le titre : *Avis au Peuple* :

Les bruits les plus sinistres, continuant à circuler sur les projets liberticides des réacteurs, nous continuons à adjurer les patriotes de se tenir dans la plus profonde indifférence en face de toutes les provocations, quelles qu'elles puissent être, d'une police désormais sans principe, d'un gouvernement aux abois, d'une réaction parvenue au dernier degré de l'anarchie et du désespoir. Au point où en sont les choses, il n'y a qu'un attentat contre l'Assemblée nationale qui puisse justifier l'intervention des bons citoyens.

Espérons que l'Assemblée saura comprendre son devoir, comme nous saurons, au besoin, accomplir le nôtre.

La *Presse* fait un appel chaleureux A LA RAISON DU PEUPLE. Nous en extrayons avec plaisir les lignes suivantes :

Une révolution nouvelle ne ferait qu'aggraver encore les maux dont tu souffres et que retarder le jour qui verra enfin se lever, avec la reprise du travail, la décroissance de ta misère.

Une révolution nouvelle n'aurait lieu qu'en ressuscitant l'arbitraire et qu'en immolant la liberté, qu'en donnant raison à ceux-là qui prétendent faussement qu'elle rend impossible toute forme de gouvernement.

Une révolution nouvelle ne s'accomplirait qu'en te dépouillant des conquêtes que tu dois à la révolution dernière.

Patience! patience! Sans doute le temps qui s'écoule dans la souffrance et dans l'attente paraît long; mais l'impatience n'a pas le don de le rendre plus court, et souvent elle rend le mal plus grave.

Patience! patience! car s'il est des hommes qu'un dévouement profond ait attachés à ta cause, et dont l'esprit se soit mûri dans l'observation des faits, dans la recherche des causes, dans l'étude des questions, dans la méditation de la vérité, dans la passion de la justice, le suffrage universel te donne le droit de les choisir et le pouvoir de les nommer.

Patience! patience! car l'éternité t'appartient.

L'*Assemblée nationale* excite le ministère à ne pas se retirer quoi qu'il arrive, et cherche, ainsi que l'*Opinion publique*, à mettre en cause la personne du président de la République.

L'*Evènement*, qui a été l'un des plus fougueux promoteurs de la dissolution immédiate de l'Assemblée nationale, change de tactique aujourd'hui, et fait au ministère de doucereux reproches sur son opiniâtreté à poursuivre cette Assemblée, contre laquelle l'ont poussé avec tant d'ardeur l'*Evènement* et les autres feuilles réactionnaires.

Nous citons :

Le ministère n'évite peut-être pas assez les contacts avec cette Assemblée irritable. Il serait sans doute plus habile à lui de n'avoir avec elle que les relations indispensables, de ne pas la retarder dans la confection de ses lois organiques, et pour nous servir d'une expression célèbre, de la laisser cuire dans son jus.

Loin de là, comme un cavalier imprudent qui fait encore cabrer un cheval déjà ombrageux, le ministère présente à la Chambre des lois qu'elle rejette, veut la mener dans des chemins qu'elle n'aime pas, et cherche à augmenter son impopularité en la forçant à repousser *des propositions populaires*.

A quoi bon ces *manœuvres*, et pourquoi cette précipitation?

Les propositions populaires du ministère Barrot-Falloux-Faucher, telles que la proposition Rateau et la loi sur les clubs, nous semblent une des plus agréables bouffonneries qu'ait éditées l'*Evènement*.

En rendant compte de la démarche des étudiants auprès de la rédaction de la *Démocratie pacifique* et de l'intervention fâcheuse de la police, nous avons annoncé l'arrestation d'un officier du 48e de ligne, dont tout le crime était d'avoir prononcé des paroles de modération et de conciliation.

Cet honorable officier nous adresse aujourd'hui la lettre suivante :

Citoyen, soyez assez bon pour accueillir les renseignements suivants sur un évènement passé dans la journée d'hier :

« Dans la journée du 27 janvier, me trouvant dans un café de la rue de Lille, près des bureaux de la *Démocratie pacifique*, je remarquai une certaine agitation dans la rue. Sorti dans l'intention d'en connaître la cause, je trouvai dans la cour qui précède les bureaux, un assez grand nombre d'étudiants réunis pour y déposer une pétition couverte de signatures. Craignant que, dans l'exercice de ce droit républicain, l'indignation soulevée par la mesure contre laquelle ils protestaient, ne donnât à leur démarche un caractère trop violent, je leur adressai amicalement quelques observations, les engageant à être aussi calmes qu'ils étaient fermes dans leur protestation, et à ne céder à aucune provocation de désordre.

» Au moment de sortir, un agent de police se rua sur moi. Je lui montrai mes épaulettes, les insignes d'un grade auquel il devait quelque respect. Mais je fus entouré aussitôt par plusieurs de ses acolytes qui me poussèrent brutalement et l'insulte à la bouche jusque dans la rue de Lille où ils me remirent à quatre hommes armés tout honteux du rôle qu'on leur faisait jouer. Je traversai au milieu d'eux une grande partie de la rue de Lille, recueillant sur mon passage de chaleureuses marques de sympathie, mais aussi quelques ignobles invectives. Arrivé chez le commissaire de police, je fus relâché à la suite d'une explication. Une punition disciplinaire ne tarda pas à suivre cette exécution de police.

» Pour l'honneur de mon uniforme, pour l'honneur de l'armée et du corps auquel j'appartiens, j'ai dû renoncer aux droits acquis par mes services, déposer les insignes de mon grade, méprisé et conspué aux yeux de la foule et de soldats que je pouvais être appelé à commander, et donner ma démission.

» Salut et fraternité, KELSCH.

» Paris, 28 janvier. »

Echec de la réaction à Rome.

La réaction a tenté aussi son émeute à Rome. Le coup a complètement et radicalement échoué. On lit dans le *Contemporaneo* :

Si jusqu'ici on avait pu douter de l'immense unanimité du peuple romain en faveur de la revolution, si l'on a pu croire, comme le répandent les obscurantistes qu'il y avait à Rome un parti puissant qui n'attendait qu'une occasion pour renverser le gouvernement révolutionnaire, il faut que les réactionnaires de Gaëte, il faut que les journaux de la reaction française apprennent par ce qui s'est passé aujourd'hui qu'il n'y a plus de conspiration possible à Rome, et que tous les efforts de la reaction aboutiront au ridicule.

Une correspondance de l'*Alba*, 20 janvier, raconte ainsi les faits :

Le fantôme de la réaction s'est évanoui. Vers les quatre heures après-midi, 70 soldats se portèrent au ministère de la guerre où est la caserne des dragons, criant : Vive Pie IX! Zamboni en liberté! (Zamboni a été arrêté pour conspiration réactionnaire.) Les dragons voulurent les engager à se retirer, ils firent semblant d'obéir, mais ils se dirigèrent de nouveau vers le ministère, vers six heures, et se rangèrent devant le palais en criant de nouveau : Vive Pie IX! Les dragons sortirent alors, ils furent reçus par une décharge de coups de fusil qui tua deux hommes et deux chevaux. Les dragons les chargèrent, dix-huit furent arrêtés, dix furent blessés et les autres prirent la fuite et se débandèrent dans la cité.

Les sapeurs et les mineurs sortirent avec la garde civique, et se répandirent dans la ville pour arrêter les soldats de la réaction. Neuf furent encore arrêtés, 23 autres prirent la route de Tivoli.

L'exaspération est grande dans toute la ville contre ces perturbateurs de la paix publique.

Les collèges électoraux étaient convoqués à Rome pour le 22. Le mouvement avait pour but d'empêcher les élections de s'accomplir.

Allemagne-Autriche.

Les journaux conservateurs prussiens, après avoir gardé le silence sur le résultat des élections primaires, essaient de soutenir maintenant que le gros des électeurs n'appartient pas à l'opinion avancée. A cet argument de la gauche, qu'elle a su réunir les candidats, ils répondent en faisant remarquer que cette même gauche, dans la prévision du résultat, a dû se résigner à des candidats qu'elle ne chérissait pas trop pour eux-mêmes. En somme, selon la *Gazette de Spener* et la *Gazette de Woss*, les élections seraient, dans leur majorité, libérales, modérées et nulle-

ment radicales.

Ce qui a ranimé un peu le courage des modérés, ce sont quelques nouvelles des provinces. A Hall, par exemple, le parti constitutionnel aurait complètement réussi. Il a également remporté des succès à Haineus et à Fribourg, en Silésie. Mais à Brieg, ville qui est aussi silésienne, sur 49 électeurs, le parti radical a fait passer 48 candidats.

D'après la *Correspondance parlementaire*, le parti modéré l'aurait emporté à Dantzig, à Erfurth et à Bielefeld.

A Berlin, le parti conservateur espère dans la première chambre dont les élections auront lieu le 29. Il se tient, dès à présent, de nombreuses réunions préparatoires.

Dans les provinces rhénanes, le triomphe des démocrates est complet.

Dans sa séance du 26, l'Assemblée nationale de Francfort a passé à la discussion d'un nouveau chapitre de la constitution intitulé : *Du conseil de l'empire*. Ce conseil est destiné à donner son avis sur tous les projets de loi, et ressemblerait assez au conseil d'Etat qui existe en France; mais il n'a point de comité du contentieux, toutes les affaires litigieuses étant de la compétence du tribunal supérieur de l'empire. Ce conseil paraît être une superfétation dont le véritable but est de donner aux Etats secondaires une fiche de consolation.

Les députés démocrates-socialistes ont combattu l'institution projetée, prétendant avec raison qu'elle ne servirait qu'à fortifier l'élément monarchique contre l'élément populaire. Le conseil de l'empire ne serait que l'ancienne diète allemande ressuscitée. Les garanties qu'il pourrait donner ne profiteraient pas aux Etats particuliers, mais aux intérêts dynastiques.

« En supposant, a dit M. Schutz, député démocrate-socialiste de Mayence, que la forme républicaine ne soit pas encore possible en Allemagne, cependant l'élément démocratique est chez nous très puissant, et si vous voulez lui opposer une digue, vous ne faites qu'augmenter le péril, car elle sera rompue bientôt. Cette institution nouvelle annihile complètement l'élément démocratique; c'est pourquoi vous devez la rejeter. »

Une motion de M. Wigard, ayant pour objet de faire rejeter le projet tout entier, a été écartée par 211 voix contre 200.

Le projet a été adopté, à l'exception du deuxième alinéa du paragraphe 1er, qui a été écarté par 220 voix contre 175.

La diète autrichienne reste fidèle à ses tendances démocratiques: elle a rappelé à la présidence M. Smolka, celui que la révolution de Vienne avait élevé à ce poste lorsque M. Stroback s'était retiré devant la volonté populaire.

Un bruit fort répandu parle de la prorogation de la diète jusqu'au 5 mai.

Cette mesure serait certainement mal accueillie dans toutes les parties de la monarchie. Déjà l'attitude slave en Bohême devient de plus en plus tumultueuse. La *Slowanska lipa* déclare que pour elle la révolution signifie la ruine de la monarchie et le renversement de la camarilla et de tous ses souteneurs, surtout de Windisgraetz. Les Tscheques commencent à comprendre, et nous les en félicitons, que leur cause est intimement liée à celle des Hongrois, et ils se disposent à leur venir en aide de tous leurs moyens.

Malheureusement, s'il faut en croire le 17e bulletin impérial, la cause hongroise est tout-à-fait désespérée.

Selon ce bulletin, des nouvelles du quartier-général du général Schlick annoncent que la diète hongroise, réunie à Debreczin, convaincue de l'impossibilité de poursuivre ses projets révolutionnaires, a pris la résolution de dissoudre la diète hongroise.

La forteresse hongroise de Comorn est étroitement cernée; cependant les troupes ne campent pas en plein air, mais dans les localités voisines. La garnison de cette forteresse se compose de 8 à 10,000 hommes, parmi lesquels règne la maladie.

On écrit de Karlowitz que le comité central serbe de cette ville a pris la résolution d'envoyer à la diète de Kremsier des députés de la woïvodie, et qu'elle s'est mise d'accord à ce sujet avec le patriarche. Les élections sont déjà prescrites.

Assemblée nationale.

PRÉSIDENCE DE M. MARRAST. — *Séance du 29 janvier.*

La séance est ouverte à deux heures.

Les représentants sont en très grand nombre. L'hémicycle est encombré de membres qui portent des pétitions. Les unes demandent la dissolution de l'Assemblée; d'autres en bien plus grand nombre prient l'Assemblée de ne pas se séparer avant d'avoir voté les lois organiques et d'avoir consolidé la République.

L'un des membres annonce la pétition en ces termes : Les pétitionnaires prient l'Assemblée de voter les lois organiques et de prendre toutes les mesures nécessaires pour déjouer les manœuvres des réactionnaires et des royalistes, afin de consolider la République.

Plus de trente membres de la gauche et de la Montagne déposent des pétitions dans ce sens. Nous remarquons les citoyens Mathieu (de la Drôme) et Félix Pyat.

M. Denjoy et M. Gent se rencontrent à la tribune. Cette rencontre excite l'hilarité sur quelques bancs; mais la situation est trop grave, et la préoccupation générale fait bientôt cesser les rires.

M. le général Lebreton entre en grand uniforme et va parler au président. Il descend au bout de quelques minutes. Cet incident excite vivement la curiosité de l'Assemblée. On nous apprend que le général vient de donner au président des renseignements rassurants sur la position de Paris.

M. le président annonce, au milieu du bruit, que le ministre de la justice a la parole.

Le silence se rétablit immédiatement. Les représentants regagnent leurs bancs. M. Odilon Barrot monte à la tribune. (Mouvement d'attention.)

M. ODILON BARROT, ministre de la justice, prend la parole.

Le chef du pouvoir exécutif m'a chargé d'informer l'Assemblée de certaines dispositions qu'il a prises pour maintenir la tranquillité publique. Voici à quelle occasion :

Le moment était venu de renouveler l'engagement de la garde mobile. Le mois de mars était le terme fatal. Le gouvernement n'a pas voulu se laisser acculer à un jour fixe. Il nous fallait concilier le souvenir des services rendus par la garde mobile avec les nécessités des services militaires.

Un règlement a été fait qui donne aux soldats de la garde mobile qui ne voudraient pas contracter un nouvel engagement un pécule qui leur permette de se faire une position.

Ce règlement a causé une vive émotion dans la garde mobile. Quelques officiers se sont trouvés blessés par cet arrêté, bien que leurs grades n'eussent qu'un caractère transitoire. Une certaine agitation s'est manifestée dans la garde mobile. Les ennemis éternels de toute sécurité publique...

UNE VOIX, au fond. C'est le ministère. (Vive agitation. — A droite : A l'ordre!)

M. LE PRÉSIDENT. Si les interruptions se renouvellent, je rappellerai les interrupteurs à l'ordre.

M. O. BARROT. Cette agitation a été exploitée par les ennemis de la paix publique.

Nous avons reçu cette nuit même un rapport qui ne nous laisse aucun doute sur les communications qui existaient entre les militaires et les hommes qui de tout temps ont conspiré contre la société.

Il ne faut pas cependant s'exagérer le danger; mais si des hommes qui ont défendu l'ordre avec énergie oubliaient un instant que l'ordre est toujours avec le gouvernement, si ces hommes l'oubliaient pour se joindre à ceux qui rêvent le retour de l'anarchie, il faudrait, par des mesures sévères de précaution, les empêcher de compromettre la paix publique.

Cette nuit même nous avons dû prendre des mesures pour empêcher tout contact entre ces jeunes soldats et les passions anarchiques qui tenteraient de les corrompre.

Ces mesures ont été prises parce que nous pensons qu'il vaut mieux prévenir que réprimer. Voilà la source des mesures qui ont été prises.

Le gouvernement s'est entré aussitôt en communication avec le président de l'Assemblée et a mis les forces sous ses ordres.

Il n'est personne qui conteste au président de l'Assemblée la prérogative que lui a conférée la Constitution : et, dès le moment où le président de l'Assemblée a réclamé cette responsabilité, nous avons dû déférer à cette réclamation.

M. DEGOUSÉE. Je demande la parole. (Interruption.)

M. O. BARROT. Je n'ajouterai qu'une chose. Il n'y aurait de menaçant pour l'avenir qu'une circonstance, une espérance qui je l'espère bien sera déçue.

Il a pu exister entre l'Assemblée et le ministère des dissidences sur quelques points, mais nous ne nous séparerons jamais de la majorité de l'Assemblée sur les questions graves. (Dénégations. — Mouvements divers.)

J'ajouterai que je ne crois pas qu'il puisse y avoir dissentiment entre le ministère et l'Assemblée pour la répression des passions anarchiques qui seraient aussi funestes à la Constitution qu'à la société tout entière. (Faible approbation à droite. Agitation.)

M. DEGOUSSÉE, questeur de l'Assemblée. Chargé avec mes collègues de veiller à la sûreté du palais, j'ai été étonné ce matin de voir l'Assemblée entourée de troupes. Je me suis rendu chez le président, qui a écrit à M. Changarnier. Le bureau s'est réuni. Un aide-de-camp s'est présenté annonçant que M. Changarnier n'avait pas pu se rendre à cette invitation.

Il y a là un oubli grave des convenances et de l'ordre. (Ces mots prononcés d'une voix forte excitent l'enthousiasme de l'Assemblée.)

VOIX DIVERSES. Oui! oui!

Il faut protester énergiquement. Quant à moi, dévoué profondément à la République et à la constitution, comme questeur, je déclare que je ne souffrirai jamais que l'on envoie des troupes au palais de l'Assemblée. (Violente agitation.)

M. MARRAST. Je garantis que, si les droits du président avaient été méconnus, j'aurais moi-même protesté le premier. On voulait me prévenir dans la nuit, mais on n'a pas voulu troubler mon sommeil. (Explosion de murmures. — Longue agitation.)

M. LE PRÉSIDENT. Je disais à l'Assemblée que dès ce matin j'ai écrit à M. le général Changarnier pour le prier de passer dans mon cabinet. M. le général Changarnier a répondu qu'il était retenu chez le président de la République et qu'il ne pouvait venir.

A GAUCHE. Lisez la lettre! (Oui! oui!)

M. LE PRÉSIDENT. M. le général Changarnier m'écrivait qu'il était sur pris que je n'eusse pas été prévenu. (Ah! ah!) Il me priait d'écrire à M. le président du conseil.

C'est ce que j'ai fait. M. le ministre de la justice m'a dit ce qu'il vient de dire à l'Assemblée. Il a ajouté que c'était à moi de choisir le commandant des troupes placées autour de l'Assemblée. J'ai désigné pour ce commandement le général Lebreton, notre collègue.

Voilà comment les choses se sont passées, si les prérogatives de votre président eussent été lésées, l'Assemblée peut croire que je ne les aurais pas laissées affaiblir. (Mouvements divers.)

M. BILLAULT dépose le rapport de la commission chargée de préparer la loi électorale.

Il demande que la discussion soit fixée à mercredi.— Adopté.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur les propositions relatives, soit à la convocation de l'Assemblée législative, soit à la modification du décret du 15 décembre concernant les lois organiques.

M. FRESNEAU. Je n'aurais pas le courage de prendre la parole dans cette question dans la situation actuelle, si l'ordre du jour ne donnait à notre discussion, dans les circonstances présentes, une actualité très grande. Je n'ai pas la prétention de ramener tout le monde à mon opinion; mais je veux montrer ce qui, à mon avis, devrait être accepté par tous les amis de l'ordre, que la proposition Rateau offre la seule issue de la situation.

J'écarterai d'abord de ce débat tout ce qui y avait été introduit d'irritant et de passionné au point de vue politique. Il n'y a plus l'attaque à la constitution, il n'y a plus le manque de dignité et l'abandon des grands intérêts du pays; tous ces arguments seront abandonnés.

La question à résoudre est celle-ci : Dans l'état du pays, est-il vrai que notre tâche soit terminée et que nous devions nous dissoudre. Voilà, je le répète, tout le débat.

J'entends dire depuis un mois que notre mandat est illimité, que nous sommes libres d'en fixer la durée. Si cette doctrine était soutenue, elle rendrait le mot d'usurpation excusable.

Non : le mandat n'est pas illimité. Dans tous les pays libres un mandat a toujours des limites. Le nôtre a les siennes. Sans doute, nous sommes appelés à reconnaître ces limites, mais si nous nous refusions toujours à les indiquer, alors peut-être, je le répète, nous pourrions encourir l'accusation d'usurpation.

On vous dit que vous avez décidé que vous deviez faire les lois organiques. Il y a un mois que vous deviez faire dix lois, il y a quinze jours une proposition qui a pour but de limiter ces lois à trois a été prise par vous en considération. Le mandat ne change pas. Il faut donc encore décider sur le nombre de ces lois. On veut faire les lois organiques, j'y consens, mais à une condition, c'est que l'on me dira ce que c'est qu'une loi organique. (Murmures.)

Je défie qu'on puisse dire d'une manière logique ce que c'est qu'une loi organique.

Là n'est pas la question : elle est dans les forces de notre pays, qui ne peut longtemps supporter l'action révolutionnaire (Murmures.) L'orateur répète avec force ces paroles. (Nouveaux murmures.) Qu'est-ce que notre gouvernement? est-il régulier? qu'est-ce que notre position?

Je suis tellement sincère que si l'on parvenait à me démontrer que le salut du pays l'exige, je serais le premier à vous dire : Faisons les lois organiques, restons encore plus longtemps si vous le croyez utile au pays. Mais je demande qu'on me prouve que le salut du pays l'exige.

Si les membres de l'Assemblée qui ne veulent pas se dissoudre croient qu'ils servent les grands intérêts de la République et de la société, ils se trompent. La séparation des pouvoirs est la première condition d'un gouvernement régulier; vous l'avez voté vous-mêmes. Eh bien! je soutiens que, dans la situation actuelle, il n'y a ni distinction ni unité dans le pouvoir.

Le rapporteur de la commission semble croire que nous sommes encore une assemblée constituante. Mais est-ce une assemblée constituante que celle qui ne peut toucher à la constitution? est-ce une assemblée constituante que celle qui a devant elle un pouvoir, je ne dirai pas rival, un collègue du l'exercice de la souveraineté (vives protestations), émané comme vous du suffrage universel et irrévocable comme vous. (Nouvelles rumeurs.) Il s'agit de fonder un gouvernement définitif (rumeurs. — A gauche : A l'ordre!), un gouvernement qui, en rapport avec la constitution que nous avons votée. (Hilarité prolongée.)

L'orateur soutient que l'Assemblée n'est ni une Assemblée constituante ni une Assemblée législative. Elle peut modifier tous les services publics, et le président de la République, qui a reçu son mandat de 5 millions de citoyens, ne peut pas venir nous dire : Je crois que vous vous êtes trompés, et nous appeler à une nouvelle délibération.

Des conversations s'engagent sur un grand nombre de bancs et couvrent la voix de l'orateur.

Messieurs, ce sont là des questions brûlantes. (Rumeurs.) La situation est pleine de périls. Une situation nouvelle nous a été faite par l'élection du 10 décembre. Si cette élection eût été différente, nous courrions aussi d'autres dangers, mais ce ne seraient pas les mêmes. (Hilarité.)

Le pays a agi en parfaite connaissance de cause, et il a confié à votre patriotisme le soin de sortir de cette difficulté, et vos votes antérieurs lui avaient donné le droit de compter sur vous. (Mouvements divers.)

Si je ne crois les adversaires de la proposition, l'horizon est très sombre. (Rires et rumeurs.) On nous dit que le remède est bien simple. Il suffit que les ministres qui siègent sur ces bancs retournent à leurs places et soient remplacés par d'autres. Je dis que ceux qui professent cette opinion sont bien heureux, car ils ne doivent pas être fort inquiets sur les moyens de sortir des difficultés. (Assurément!) Le devoir des ministres ne leur a pas été dicté par eux-mêmes; il leur vient d'une autorité supérieure qui leur prescrit de s'y conformer.

DE TOUTES PARTS. Assez! assez!

M. FRESNEAU essaie de poursuivre son discours au milieu du bruit; mais l'Assemblée est fatiguée et le silence ne se rétablit pas.

Les ministres, dit-il, doivent maintenir la politique qui a triomphé le 10 décembre.

DE TOUTES PARTS. Laquelle? laquelle?

M. FRESNEAU. J'ai prouvé que la proposition n'est contraire ni à l'esprit ni au texte de la constitution. (Allons donc! allons donc!)

Le reste du discours de l'orateur se perd dans le bruit des conversations.

M. JULES FAVRE monte à la tribune; une agitation dont nous ne pouvons découvrir la cause se manifeste dans l'Assemblée. Quand le silence est rétabli, l'orateur s'exprime ainsi :

Je croyais qu'après avoir entendu, il y a quelques instants, les explications de M. le ministre de la justice, on n'aurait pas donné suite à la discussion actuelle.

J'avoue que quand on prend des mesures si graves qui, au moins dans la forme, ont attenté aux prérogatives de l'Assemblée... (Interruptions violentes. — A la question!)

Je dis que quand le danger était tel que le pouvoir avait oublié le respect qu'il doit à l'Assemblée (interruptions nouvelles), je me demandais s'il était possible de demander à l'Assemblée qu'elle donnât au pays qui attend tout de son patriotisme le spectacle de sa faiblesse.

En présence de ces forces réunies autour de l'Assemblée, l'Assemblée aurait dû passer immédiatement à l'ordre du jour et déclarer qu'elle ne se dissoudrait pas.

Mais puisque la discussion a été entamée, je vais donner quelques raisons politiques qui me forcent à combattre la proposition, parce que je la trouve contraire aux véritables intérêts du pays, je ne parle pas des dangers que courrait la République elle-même, la République est trop haut pour que les factieux puissent l'atteindre. (A gauche : Très bien!)

Nous devons discuter cette question avec calme et modération.

M. GRANDIN. Vous devriez joindre l'exemple au précepte. (Hilarité sur quelques bancs.

M. JULES FAVRE. J'ajoute que ceux-là qui viennent faire de la tribune une arène de personnalités ne comprennent pas la mission qui leur a été donnée par le pays; ils n'en sont pas dignes. (Vive adhésion à gauche.)

Nous avons été investis d'un pouvoir terrible, et ce serait à coup sûr bien mal comprendre les devoirs de l'homme d'Etat et d'une Assemblée comme la nôtre, que de céder devant une agitation. Ce serait une lâcheté de déserter notre poste, et surtout de déserter devant l'ennemi; nous devons rester à notre poste, quel que soit le jugement que l'on puisse porter sur nous.

Donc, cette délibération a porté jusqu'à un certain point atteinte à notre liberté. Il faut s'expliquer sans détour; il faut faire la part du droit de pétition et en signaler les limites. Le droit de pétition mérite d'être respecté; nous l'avons écrit dans la constitution et nous saurons le maintenir; mais le droit de pétition, prenons-y garde, deviendra le levier de l'anarchie et du désordre.

Le vote qui donnerait droit à ces pétitions serait, je ne crains pas de le dire, la destruction de tout gouvernement libre.

Je ne veux pas examiner ces pétitions, écrites pour la plupart sur des feuilles volantes qui ne contiennent que des signatures sans aucun texte, des signatures en grand nombre écrites de la même main, je ne veux pas m'appesantir sur ces détails. Mais, citoyens, si vous acceptiez les pétitions contre l'Assemblée en masse, demain ne pourra-t-on pas pétitionner contre chacun de vous; la minorité ne peut-elle pas recueillir des signatures et dire : Nous représentons tel département, nous demandons la déchéance de tel ou tel représentant.

Il n'y a plus de constitution, pas de gouvernement possible à ces conditions.

Le 15 mai, lorsque la foule a pénétré dans vos séances et vous a insultés, qu'avez-vous répondu? Vous avez répondu par la majesté du silence, et vous êtes restés calmes; c'est ce que vous devez faire devant d'autres perturbateurs. (Très bien!)

D'ailleurs que représentent les signatures, en admettant qu'elles soient toutes sincères? Moins de deux électeurs sur cent.

Laissons donc de côté ce que l'on appelle si improprement l'esprit public.

L'Assemblée a reçu le mandat, non pas seulement de faire faire la Constitution, mais de rétablir l'ordre, non pas en revenant vers le passé, dont les doctrines tomberont dans le précipice, si elles ne tombent pas dans le sang, mais en affermissant l'avenir; il ne s'agit pas de savoir si le vaisseau est construit, mais s'il peut voguer sur la mer, et si les pilotes sont sûrs. (Très bien! très bien!)

Tant que cette question ne sera pas résolue, la majorité doit rester à son poste. Je n'ai pas à discuter ici le caractère constituant et le caractère législatif de l'Assemblée. Je ne comprends pas les objections de mes adversaires en face de l'article de la Constitution, qui décide que l'Assemblée nationale ferait les lois organiques. Que voulez-vous? tout a été décidé. Réviser le décret qui fixe les lois, soit, je le comprendrais, mais croire notre œuvre achevée à la Constitution sans les lois qui la complètent, c'est une erreur inqualifiable. Quand le vote du 10 décembre a eu lieu, n'était-il pas déjà décidé que l'Assemblée ferait ces lois, et que ces lois seraient au nombre de dix? La sainteté des contrats conclus avec connaissance de cause de part et d'autre, s'y oppose donc.

M. Odilon Barrot n'a-t-il pas dépensé une partie de sa vie à défendre la suprématie des grandes assemblées? Lisez ses discours, vous y trouverez à chaque ligne qu'en cas de collision, c'est en défendant le pouvoir exécutif au détriment de l'Assemblée nationale qu'on s'insurge contre le droit. Mais pourquoi donc tant en vouloir à cette Assemblée? Est-il si difficile d'y pénétrer? Se montre-t-elle si exclusive... Voyez ceux qui siégent sur ces bancs... Ah! je le dirai avec franchise, qu'il est un pouvoir que l'Assemblée contrarie, pouvoir qu'elle gêne... pouvoir fatal parce qu'il est occulte, pouvoir fatal au ministère, parce qu'il n'y a rien de faible comme un cabinet protégé. (Les regards cherchent M. Thiers qui est immobile à sa place.)

Voilà le pouvoir auquel l'Assemblée présente fait obstacle. Mais, aux deux pouvoirs avec lesquels l'Assemblée se trouve en rapport, l'Assemblée est-elle aussi hostile? Je veux parler du ministère et du président de la République. J'en parlerai avec d'autant plus d'indépendance, que je n'ai pas craint de me séparer, dans cette occasion, de mes amis. Je voulais, pour le pouvoir, une grande base populaire, un nom qui prît sa force dans le passé révolutionnaire et pût faire marcher la France vers la réalisation de son avenir démocratique.

Messieurs, on vous a dit que l'acte du 10 décembre avait un sens politique, et moi, je vous le dirai, l'Assemblée avait traversé les jours de lutte et d'agitation avec un homme dont elle apprécie le noble caractère. C'était là son candidat de prédilection, et lorsque le second candidat se présenta à l'Assemblée, la première place dans son cœur était donnée. (Rire et bruit.)

Le vote du 10 décembre a été un vote démocratique, qui rappelait le nom d'un illustre capitaine. Le peuple, en appelant l'héritier de ce grand nom, a pensé qu'il trouverait dans les souvenirs du passé de grands exemples. Qu'est-il arrivé? C'est que ceux qui il y a deux mois combattaient cette candidature, quand ils ont vu l'élan populaire, se sont rangés du parti de la majorité, et sont arrivés par leur tactique au premier rang. (Très bien! très bien!)

L'Assemblée n'a jamais été préoccupée que du respect pour l'ordre et la constitution. Elle n'a pas craint le danger de se trouver en opposition avec le président de la République. Toutes les fois que son intérêt personnel a été en jeu, elle n'en a pas tenu compte. On lui avait fait craindre que la nomination du président de la République ne fût une occasion de troubles, mais le bon sens du peuple a répondu; sept millions d'électeurs se sont levés, et nulle part aucun désordre n'a eu lieu.

Au moment solennel où le pouvoir a passé dans les mains de l'élu du peuple, est-il venu à la pensée de qui que ce fût qu'il y avait alors des vainqueurs et des vaincus? Non, la pacification a été complète, sans réserve et sans arrière-pensée. Ce n'est pas sans étonnement que j'ai entendu dire que l'Assemblée nationale avait fait une conversion vers le pouvoir. Non, l'Assemblée n'a pas fait de conversion; elle s'est tournée vers les principes d'ordre et de stabilité que lui promettait l'élection du 10 décembre.

Il y a donc eu entre le président et l'Assemblée un accord complet. Que s'est-il passé depuis? Et en supposant que cet accord a pu être troublé,

comment a-t-il pu l'être? C'est ici que j'aborde la seconde partie de ma discussion, je veux parler des rapports de l'Assemblée avec le cabinet.

QUELQUES VOIX. Reposez-vous! (La séance est suspendue quelques minutes.)

M. J. FAVRE continuant. Vous voyez, messieurs, que par la force même des choses, qu'après avoir démontré qu'il existe entre l'Assemblée et le chef de l'Etat un accord parfait, je me trouve amené à examiner la position de l'Assemblée vis-à-vis du cabinet.

Ici je touche à des questions de personne, je demande à m'expliquer en toute sincérité.

La question n'a pas la même gravité; le cabinet n'est pas l'élu du peuple; il n'est pas nommé pour quatre années; on en a vu qui avaient duré plus longtemps, mais on en a vu aussi qui duraient beaucoup moins. (On rit.)

Après l'élection du président, le choix des membres du cabinet était indifférent; on ne demandait que la mise à exécution des principes proclamés par le président; le choix fait par le président a trouvé dans l'Assemblée sinon de l'affection, du moins beaucoup de sympathies. Quelle a été l'attitude du cabinet pendant la première partie de son existence? Il s'est tellement voilé que l'on n'a pas su quelle était sa pensée; ce n'est que dans la discussion de l'impôt sur le sel que la situation s'est dessinée.

Cette conduite a été mauvaise, car le ministère avait trois partis à prendre, ou de se ranger du côté de la majorité, ou de rester neutre, ou de se montrer hostile à la majorité.

C'est ce dernier parti qu'il a pris; il est venu vous dire: Le pays attend des réformes, des mesures qui doivent améliorer sa position; mais des réformes, ces mesures, le pays ne les aura pas tant que vous resterez. (Mouvement.) Quand il plaît à un ministère de se déclarer en hostilité avec l'Assemblée, est-ce que l'Assemblée doit quitter la place et se retirer immédiatement? Non. L'Assemblée n'a refusé son concours à aucune des mesures que le gouvernement lui a demandées; elle ne peut donc être accusée d'hostilité envers lui.

Le ministère, dans cette situation, nous a cependant donné un moyen de juger ses actes. On l'a accusé de vouloir renverser la République: ce sont des calomnies, je le reconnais; mais enfin, quels sont les préfets que ce ministère a nommés? Ce sont des hommes appartenant tous à un système de réaction. (Adhésion à gauche.) Récemment, le ministère a apporté à cette tribune un projet de loi qui a vivement affecté les esprits sages et modérés: je veux parler du projet de loi sur le droit de réunion. (Rumeurs à droite.) Il a invoqué pour ce projet la question d'urgence; et, quand on lui a demandé des faits, il n'a pu en citer aucun. Savez-vous ce qui est arrivé? C'est que ce projet de loi a soulevé dans cette grande cité une vive émotion, et qu'il n'a été considéré que comme un moyen de provocation.

A GAUCHE. Très bien! très bien!

Si le ministère veut rentrer dans la Constitution, l'Assemblée est encore prête à le soutenir; mais s'il persévère dans la voie fatale où il s'est engagé, l'Assemblée ne peut le suivre, et elle doit au contraire l'arrêter sur cette pente funeste.

Quand le gouvernement agit en dehors de l'Assemblée, quand il réunit, à l'insu même du président, des forces nombreuses autour de ce palais; quand il prend des mesures qui ne peuvent que porter le trouble et la défiance dans la cité, l'Assemblée ne veut pas rester solidaire de ses fautes. Il ne faut pas qu'on puisse la soupçonner même d'avoir compromis la République. Que ceux qui prétendent que la monarchie a encore des défenseurs se présentent aujourd'hui, et je leur dirai: Où étiez-vous, chevaliers de la légitimité que juillet a fait disparaître, et qui n'avez rien fait pour la soutenir? Où étiez-vous, défenseurs de la monarchie, que le souffle de la révolution a balayés deux fois?

Quant à moi, convaincu que je suis que la prospérité actuelle et toutes les propositions analogues ne peuvent être que des instruments de discorde, je vote pour le salut de la République, je vote pour les conclusions de la commission et contre la proposition. (Longue approbation à gauche.)

M. VICTOR HUGO. On a passionné le débat, je m'efforcerai de le calmer. L'Assemblée a reçu du peuple un mandat à la fois limité et illimité (Exclamations à gauche), illimité quant à la souveraineté, limité quant à l'œuvre à accomplir. Une assemblée constituante est une révolution agissant et délibérative avec un horizon indéfini. Une assemblée législative est la révolution accomplie.

D'après cela, en maintenant votre pouvoir vis-à-vis d'un pouvoir définitif, vous mettez en présence la négation et l'affirmation, le provisoire et le définitif. Je sais que vous vous êtes imposé l'obligation de voter les lois organiques; je le sais, et c'est pour cela que je soutiens qu'il faut en faire le moins possible. (Oh! oh!) Messieurs, qu'est-ce que des lois organiques? Selon moi, ce ne sont que des lois ordinaires, des lois, sachez le bien, qui, comme les autres peuvent être manquées, modifiées, et tomber au premier choc d'une autre assemblée. (Mouvement.) Et alors à quoi bon les multiplier? Pourquoi les faire dans des circonstances telles qu'on ne peut espérer qu'elles soient bonnes? (Mouvement.)

Ecoutez, messieurs. Une assemblée constituante ne doit rien faire... (On rit à gauche) rien faire qui ne porte le caractère de la nécessité. Et y a-t-il nécessité de voter ces lois que vous vous êtes imposées? Il y a une question qui domine toutes les autres à votre insu, peut-être, la question d'amour-propre. N'est-ce pas, là l'origine de ce conflit entre le ministère et l'Assemblée? Ne craignez rien, je traverserai rapidement ce débat. Messieurs, cette susceptibilité est au-dessous de vous; les Assemblées comme vous doivent savoir envisager l'heure de leur abdication avec dignité, et elles n'obéissent qu'à une seule nécessité: l'intérêt public.

On dit: Mais savez-vous ce que sera, ce que fera l'Assemblée qui viendra? (Interruption.) Je dirai ce que vaut ces arguments comminatoires, et j'aurai un souvenir pour détruire une arme semblable. Il y a moins d'un an, en mars dernier, une partie du gouvernement provisoire croyait, lui aussi, que la nécessité lui ordonnait de se perpétuer. On l'y poussait dans des placards affichés à tous les coins de rue.

L'éducation de la France n'était pas faite, disait-on, il fallait la faire en maintenant le pouvoir. Alors un parti qui se disait plus avancé, une opinion qui déclarait avoir fait la République, et la regardait comme chose lui appartenant, poussait hautement au retard des élections, et dénonçait aux patriotes l'approche d'un immense danger.

Savez-vous, messieurs, ce qu'était cet immense danger? C'était l'Assemblée devant laquelle j'ai l'honneur de parler. Eh bien! ce que l'on disait de l'Assemblée constituante, on le dit aujourd'hui de l'Assemblée législative. Qu'avez-vous été et qu'avez-vous fait pourtant? Vous avez sauvé la civilisation; et voilà comment vous avez répondu à ceux qui voulaient retarder votre avènement.

Ce qu'il y a au fond de ces hésitations, c'est la crainte secrète du suffrage universel. (Approbation.) Et je le dis à vous qui avez fondé le gouvernement républicain, il n'y a rien de plus grave en politique, pour des hommes politiques, que de les voir mettre en méfiance le principe qui les a créés. Et je vous dirai maintenant: Montrez de la confiance au pays, et il vous paiera en confiance. Ah! messieurs, au nom de la France, de ce noble et généreux peuple de Paris qu'on entraîne de nouveau dans des agitations fatales (Interruption. — A gauche: C'est vous qui agitez le pays.), je vous conjure de ne pas continuer cette situation, qui est l'agonie du crédit, du commerce et de tout enfin!

De grâce, messieurs, ne tombez pas dans la faute du gouvernement provisoire, ne faites pas à vos successeurs l'injure qu'on vous a faite à vous-mêmes... N'ajournez pas, vous qui avez été ajourné. S'il était possible que cette Assemblée se décidât à prolonger indéfiniment sa durée, qu'elle ne fixât pas de date à ses travaux, savez-vous ce qu'il arriverait? L'esprit de la France qui se vivifie se retirerait d'elle, le cœur de la France cesserait de battre dans son sein; il lui serait donné de durer, mais non de vivre, la vie ne se décrète pas. Quant à moi, je voterai pour le terme possible le plus proche.

VOIX NOMBREUSES. La clôture! la clôture!

La clôture est mise aux voix. L'épreuve est douteuse.

M. LE PRÉSIDENT. Dans le doute, la discussion continue.

VOIX DIVERSES. A demain! demain!

AUTRES VOIX. Non! non! continuons! (Tumulte.)

MM. les représentants quittent tumultueusement leurs places.

M. LE PRÉSIDENT. On demande le renvoi à demain.

VOIX CONFUSES. Non! non! — Si! si!

M. LE PRÉSIDENT. La discussion actuelle n'est que la première délibération; la seule question qui doit terminer le débat est de savoir si l'Assemblée passera à une seconde délibération.

VOIX DIVERSES En place! en place!

M. FLOCON. Je n'ai que deux mots à dire: L'Assemblée comprend que dans la situation où la politique imprudente du gouvernement a placé le pays (Murmures à droite. — Vive approbation à gauche), il faut en sortir le plus tôt possible. Il y a une réponse à faire à la provocation qui vient d'être faite à l'Assemblée: il est de sa dignité de la faire de suite, dans l'intérêt même du pays. (Très bien! très bien!)

Le renvoi à demain est mis aux voix et rejeté; la discussion continue.

M. LE PRÉSIDENT appelle successivement tous les orateurs inscrits contre la proposition qui déclarent renoncer à prendre la parole.

M. COMBAREL DE LEYVAL. Je ne veux pas prolonger le débat; mais la proposition qui nous est faite par suite de ces renoncements successifs à la parole, m'impose l'obligation d'expliquer pourquoi je diffère d'opinion avec la majorité de la commission.

L'orateur soutient que la constitution, en établissant un pouvoir exécutif, a voulu établir un contre-poids contre l'autorité de l'Assemblée. Il dit que, malgré tout ce qui s'est fait lors de l'élection du 10 décembre, l'honorable général Cavaignac a été vaincu dans l'élection. Il faut aujourd'hui consulter le peuple pour savoir s'il persévère dans sa politique et dans ses sympathies.

M. LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC. C'est avec une émotion profonde que je parais à cette tribune; mais j'éprouve le besoin d'en finir avec ces expressions de vainqueurs et de vaincus que l'on répète trop souvent. Ce n'est pas nous qui avons suivi avec amour cette grande épreuve républicaine, ce n'est pas nous qui avons vu des vainqueurs, nous n'avons vu qu'une grande victoire remportée par le peuple et par la cause républicaine, à laquelle je dévoue ma vie tout entière. (Marques nombreuses d'approbation.)

VOIX DIVERSES. La clôture!

La clôture est mise aux voix et prononcée.

M. LE PRÉSIDENT rappelle que l'Assemblée a pris en considération la proposition de M. Rateau; il s'agit aujourd'hui de savoir si elle passera à une seconde délibération.

M. DAHIREL. Il y a eu plusieurs propositions présentées; il n'y a lieu aujourd'hui à s'occuper que de la proposition de M. Rateau et non des autres.

M. DE LAMARTINE. Je demande la parole sur la position de la question. Il est trop tard aujourd'hui pour discuter l'immense question que soulève la proposition. Il ne faut éluder aucune des question qu'elle soulève; il faut qu'avant de déposer son vote, chacun de nous ait bien la conscience de ce qu'il fait. Il est dans la conscience de l'immense majorité de l'Assemblée que la question n'est pas posée comme elle doit l'être. (Mouvement.)

Il y a un intervalle immense entre la proposition de M. Rateau qui propose de soumettre l'existence de l'Assemblée à une date et à un jour fixe, ce que pour ma part je considérerais comme une obéissance à des injonctions impérieuses qui nous sont envoyées. (Oui! oui! — Agitation.) Ce sera nous faire donner un démenti à nos antécédents; mais nous ne devons pas non plus laisser croire au pays que nous voulons nous poser en long parlement. (Rumeurs diverses. — Interruption.)

M. GRÉVY, rapporteur. La position de la question ne me paraît donner motif à aucune difficulté. Lorsque la proposition de M. Rateau a été prise en considération, les autres propositions analogues ont été rattachées à cette proposition par voie d'amendement. Je ne veux empêcher aucune proposition d'être discutée, mais je constate un fait. Les propositions présentées comme amendements suivent le sort de la proposition principale. (Oui! oui! — L'agitation augmente.) Elles seront donc écartées, si la proposition principale est écartée, mais rien n'empêchera que les propositions ne soient reproduites ultérieurement. (Nouvelle agitation.)

DE TOUTES PARTS. Aux voix! aux voix!

M. BINEAU demande que l'on mette aux voix les conclusions de la commission qui propose que l'on ne passe pas à une seconde lecture de la proposition et des amendements. (Rumeurs à gauche.)

Le bruit qui règne dans la salle prend un tel degré d'intensité qu'il nous est impossible de rien saisir au milieu des cris qui se croisent et se confondent.

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE propose de rédiger la délibération de la commission de la manière suivante:

« La commission propose de ne pas donner suite à la proposition de MM, Rateau, Pagnerre, etc., etc. »

Le tumulte va toujours croissant: un groupe considérable placé au pied de la tribune, prêt à voter, si le vote au scrutin secret est prononcé, excite à diverses reprises les mumures et les marques d'impatience de l'Assemblée.

VOIX CONFUSES. Le scrutin de division!

UNE VOIX. Le scrutin secret!

M. LE PRÉSIDENT. L'Assemblée va voter au scrutin secret.

En ce moment, le groupe compact placé au pied de la tribune se précipite pour déposer son vote. De toutes parts on réclame avec force l'appel nominal. M. le président agite en vain sa sonnette; les huissiers s'enrouent à réclamer le silence. Ce n'est qu'au bout d'un quart d'heure que l'appel nominal peut être ordonné.

M. HEEKEREN, l'un des secrétaires, veut faire l'appel nominal, mais sa voix est étouffée par le bruit. Nous avons rarement assisté à un tumulte pareil.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant:

Nombre des votants,	831
Majorité absolue,	412
Pour les conclusions de la commission,	405
Contre	416

Les conclusions de la commission sont rejetées.

L'Assemblée passera dans trois jours à une seconde délibération sur la proposition.

Nous recevons de la Préfecture de police la note suivante:

Le journal l'*Estafette*, dans son numéro d'hier, annonce « que le fort Labriche, à Saint Denis, est aux mains exclusivement de la garde mobile, et que les casernes de la rue Notre-Dame-des-Victoires et du faubourg Poissonnière ont établi des communications avec le fort Labriche. D'après ce journal, le bataillon du faubourg Poissonnière aurait confectionné un drapeau sur lequel seraient inscrits ces mots: *Vive la république démocratique et sociale*.

Ces details sont entièrement inexacts.

La nouvelle annoncée par ce même journal que la garde républicaine de la rue de Tournon a refusé de descendre du côté de l'Assemblée nationale est également controuvée. (*Communiqué.*)

Deuxième conseil de guerre

AFFAIRE DU GÉNÉRAL BRÉA.

Audience du 29 janvier.

L'audition des témoins à charge a occupé encore toute l'audience de ce jour; demain seulement les témoins à décharge commenceront leurs dépositions.

Aucun incident n'a signale la séance.

FAITS DIVERS.

On annonce l'arrestation de M. Forestier, colonel de la 6e légion de la garde nationale. (*Patrie.*)

— On assure que le commandant Aladenize a été transporté cette nuit de l'Abbaye à Vincennes, escorté d'un nombreux détachement de cavalerie. (*Gazette de France.*)

— M. le maréchal Bugeaud est, dit-on, parti hier matin, accompagné de plusieurs représentants du peuple, pour le château d'Amboise, où se trouve Abd-el-Kader. Le maréchal aurait la mission de conférer avec l'ex-émir sur l'autorisation qu'il sollicite de se rendre en Orient. Le maréchal et les représentants seront de retour demain soir à Paris. (*Gazette de France.*)

— Une descente de police a eu lieu, dit-on, chez M. Pérignon, peintre, rue de La Bruyère, no 18. M. Pérignon, comme nous l'avons dit, exposait depuis quelque temps à l'adoration des fidèles les portraits du comte de Chambord et de Mme son épouse. M. Pérignon prévenu de cette visite, avait quitté son appartement.

— Une rencontre a eu lieu ce matin au bois de Boulogne entre M. Clément Thomas, représentant du peuple, et M. A. de Coëtlogon, ancien officier de l'armée. Voici les faits qui ont donné lieu à cette rencontre:

M. Clément Thomas s'est rendu hier au bureau du *Corsaire*, accompagné de MM. Guinard, représentant, et Lombard, pour connaître l'auteur d'un article où il avait été désigné. M. de Coëtlogon s'étant déclaré l'auteur, M. Clément Thomas l'a qualifié sévèrement, et lui aurait, dit-on, donné un soufflet. M. de Coëtlogon a voulu riposter. On les a séparés. A la suite de ces faits regrettables, le duel a eu lieu à l'épée.

Les témoins de M. de Coëtlogon étaient MM. de Rovigo et Virmaitre, rédacteur du *Corsaire*. Après dix minutes de combat acharné, et dans lequel les deux adversaires se sont repris à deux fois, M. Clément Thomas a reçu un coup d'épée dans l'articulation de l'épaule droite, et M. de Coëtlogon un coup dans l'aine. La blessure de ce dernier est légère. La blessure de M. Clément Thomas est plus grave. On l'a conduit chez lui en voiture.

— Voici une petite anecdote dont l'authenticité nous est garantie:

« Deux factionnaires, un artilleur de la garde nationale et un fantassin étaient en faction ensemble. Ils causaient; survient un sous-officier qui, prenant le fantassin à part, lui glisse quelques mots dans l'oreille. Le fantassin, tout décontenancé, se recule vers sa guérite en évitant l'artilleur. Celui-ci, surpris, questionne, à distance, le fantassin: « Qu'y a-t-il donc, mon brave? répondez-moi sans changer de place. — Il y a... il y a que j'ai huit jours de salle de police. — Et pourquoi donc? — Parce qu'il est défendu de causer avec les artilleurs. »

— Le président de la République vient d'accepter le patronage de la colonie de Petit-Bourg qui recueille les enfants pauvres, les orphelins, les enfants-trouvés et les jeunes détenus au dessous de 16 ans, acquittés en vertu de l'article 66 du code pénal, comme ayant agi sans discernement.

— Jeudi, 1er février, à 3 heures, M. Emile Chevé ouvrira chez lui, rue Saint-André-des-Arts, un nouveau cours de musique vocale et d'harmonie.

Des places spéciales sont réservées aux dames et aux enfants.

— Le deuxième des bals d'artistes qui se donnent dans la salle de l'Ecole lyrique, 18, rue de la Tour-d'Auvergne, est toujours fixé à demain mercredi 31 janvier.

On souscrit à l'administration, chez MM. les éditeurs de musique et chez Mmes les artistes des théâtres de Paris.

ASSOCIATION FRATERNELLE MÉDICALE, fondée par le citoyen docteur Arthur de Bonnard, et ayant pour président du conseil de surveillance, le citoyen docteur Fossoyeux. Cette association a dans son sein des docteurs en médecine et en chirurgie, des dentistes, des pharmaciens, des sages-femmes et des gardes-malades.

Consultations fraternelles tous les jours de huit heures du matin à quatre heures du soir, rue des Prouvaires, 8. — Ces consultations sont gratuites de huit à dix heures du matin.

PETITE CORRESPONDANCE.

Noyon. — M. L. — Av.-v. vu le 6. M. S...? — Il y a dix j. qu'il a pris n. comm. p. v. — Ecriv.-n. sans ret. et instruis -n. compl. sur tout. ch. — (rue Lav.)
Sainte-Affrique — M. J. B. — Reçu. — Nous vous savons gré tout de même.
Louhans. — M. H. — Les 42 nous ont été remis en leur temps. — Nous vous envoyons la liv. de juillet qui ne vous est pas parvenue, ainsi que le n° du 31 déc.; les autres sont épuisés. — Souv. am.
Nevers. — M. R. — Nous vous déb. de 9 pour 3 m. d'ab. de M. C., rue Sab., qui vous en fera la remise.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN:

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS.	30 fr.	16 fr.	8 fr.
DEP. ET ETRANGER.	32	17	9
PAYS à surtaxe.	50	26	14
AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI:			
PARIS, DEP. ET ETR.	6	4	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

Bourse du 29 janvier.

La rente a continué de baisser au boulevard, où l'on a fait ce matin 73 75. Le parquet ouvre à ce prix, mais sur des idées conciliantes du gouvernement sur les deux projets de loi et une modification ministérielle, on remonte de plus de 20 sous, pour revenir à 75 fin courant et 74 85 au comptant.

La Banque de France gagne 40 à 1 095.

Le 3 pour cent, de 45 10 c., tombe à 44 60 pour se relever en fermeture à 45 15 à terme, et 44 85 comptant.

On dit qu'une partie de la garde mobile qui avait fait une espèce d'insurrection dans les forts, a fini par rendre les armes.

Les chemins de fer fléchissent; Orléans perd 5 fr. à 692 50.

Avignon-Marseille fléchit à 180. Le Nord est stationnaire à 387 50.

La place, émue un instant, se rassure, et la bourse paraît bonne et définitive.

RENTES FIN COURANT.	Prée. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	45 45	45 45	44 60	45 [illegible]
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	74 [illegible]
Cinq 0/0	75 80	75 ..	73 75	75 ..

29 janvier — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	44 85 ..		4 Canaux avec prime	935 ..
— Emprunt 1847-1848	74 50 ..		Lin Maberly	... ..
5 0/0 j. du 22 mars	74 85 ..		Caisse hypothécaire	110 ..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	.. .. ..		Emprunt d'Haïti	200 ..
4 0/0 j. du 22 septembre	57		Espagne, dette active	.. ..
Actions de la banque	1695		— dette passive	.. ..
Rente de Naples, j. juillet			— 3 0/0 1841	29 [illegible]
Récép. Rothschild	.. ..		Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
3 0/0 de l'Etat romain	.. ..		— — 3 0/0	[illegible]
5 0/0 belge 1840	.. ..		2 1/2 hollandais	.. ..
— — 1842	.. ..		Zinc Vieille-Montagne	2975 ..
— 4 1/2	.. ..		H. de la Grand-Combe	... ..
— Banque (1835)	... ..		Emprunt du Piémont	875 ..
Obligations de la Ville	1180 ..		Lots d'Autriche	350 ..

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	340 ..	340 ..	Orléans à Bordeaux	380 ..	377 50
Versailles, rive droite	120 ..	120 ..	Du Nord	387 50	387 50
— rive gauche	110 ..	107 50	De Paris à Strasbourg	331 25	331 25
Paris à Orléans	697 50	692 50	Tours à Nantes	311 25	311 25
Paris à Rouen	531 75	435 ..	Paris à Lyon	... ..	... ..
Rouen au Havre	240 ..	230 ..	Montereau à Troyes	110 ..	110 ..
Avignon à Marseille	181 25	180 ..	Dieppe à Fécamp	... ..	... ..
Strasbourg à Bâle	88 75	86 ..	Paris à Sceaux	157 50	157 50
Du Centre	231 25	230 ..	Bordeaux à la Teste	... ..	... ..
Amiens à Boulogne	195 ..	195 ..			

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Imprimerie LANGE LEVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 31. ÉDITION DU MATIN. Mercredi 31 janvier 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS
Trois mois. . . . 6 f.
Six mois. . . . . 11 f.
Un an . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . 9 f.
Six mois. . . . . 17 f.
Un an. . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 30 JANVIER.

« Aujourd'hui, la rétribution du travail est abandonnée au hasard ou à la violence. C'est le maître qui opprime ou l'ouvrier qui se révolte. »

« La pauvreté ne sera plus séditieuse, lorsque l'opulence ne sera plus oppressive. »

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Assemblée Nationale.

UNE ENQUÊTE EST NÉCESSAIRE.

Dès le début de la séance, M. Sarrans a déposé à la tribune une proposition d'enquête sur les événements d'hier. Cette enquête aurait pour but de savoir quels sont les véritables conspirateurs, les républicains ou le ministère.

Cette enquête est indispensable; nous l'appuyons de toutes nos forces.

En effet, le ministère accuse les républicains de conspirer. Sous ce prétexte il fait battre le rappel dans trois légions, la première, la seconde et la dixième; il couvre les places publiques de troupes, il investit le local de l'Assemblée nationale; de tous les environs, des troupes et des canons arrivent dans Paris sur ses ordres; il en est encore arrivé aujourd'hui.

Cette conspiration était donc bien formidable?

On n'en sait rien, on n'en peut rien dire, on ne peut articuler aucun fait, et le ministre de l'intérieur, M. Léon Faucher, n'a pu donner devant l'Assemblée d'autre explication à ce sujet que ces mots : « La justice est saisie. »

M. Forestier, colonel de la sixième légion, connu de tous pour son patriotisme et son républicanisme est arrêté le soir, et le matin même il avait écrit une lettre chaleureuse au président de l'Assemblée nationale pour se mettre, lui et sa légion, au service de la représentation nationale, dans le cas où elle serait attaquée. Pourquoi l'avez-vous fait arrêter? « Je ne puis rien répondre, car la justice est saisie, répète M. Léon Faucher. »

Quoi! une conspiration a, selon vous, mis Paris et la société en péril, et vous ne pouvez donner aucune explication devant l'Assemblée nationale, vous vous réfugiez sous la robe du juge d'instruction?

Cette réserve nous doit être justement suspecte, et vous n'avez pas droit de vous plaindre si chacune de vos paroles a été regardée par un grand nombre de membres de l'Assemblée comme pouvant être un mensonge.

Vous accusez les républicains de conspirer contre la République. Ils ont le droit également de vous accuser d'être vous-mêmes des conspirateurs et de vouloir le renversement de la République.

Or, voyons d'abord, êtes-vous républicain? M. Léon Faucher, faites-nous connaître un seul de vos amis à qui vous ayez montré, dans l'épanchement de l'intimité, votre tendresse pour la République.

M. de Falloux, où est le témoin qui pourra nous attester qu'il vous a entendu jamais dire un seul mot de sympathie pour nos institutions républicaines?

M. Changarnier, envoyez-nous un seul des nombreux officiers qui vous entourent, pour qu'il nous raconte en quelles paroles laudatives vous parlez de la République, et quels vœux vous formez pour son avenir!

On vous accuse de conspirer contre la République. On a peut-être tort, mais de votre attitude, de vos paroles officielles ou intimes, quelle impression était résultée dans le public? Elle est facile à constater.

Hier matin, que disaient sous les armes un grand nombre de gardes nationaux des 1re et 2e légions? Ceux d'entr'eux qui n'aiment point la République se réjouissaient, car ils comptaient que vous alliez les pousser à un 18 brumaire. Ils se trompaient, dites-vous, car vous aimez la République et la Constitution.

Ils se trompaient!.... soit; mais pourquoi avaient-ils conçu cette idée de vous, pourquoi vous croyaient-ils tout disposés à renverser l'Assemblée? Est-ce leur faute ou la vôtre?

Passons maintenant dans d'autres légions. Au bruit du rappel la 6e croit que vous vous disposez à attaquer l'Assemblée, et elle envoie au président des offres de secours et un asile. La 11e légion a la même pensée : en vous voyant investir de troupes le palais de l'Assemblée, elle craint pour l'Assemblée et se dispose à marcher à son secours.

Ils se trompaient, dites-vous encore!... Soit; mais avouez qu'il est bien malheureux pour vous de vous être conduits jusqu'à présent de telle sorte que la manière dont vous vous y êtes pris pour défendre l'Assemblée contre les conspirateurs, ait semblé à tout le monde une conspiration contre l'Assemblée et contre la République, et que vous ayez fait un instant plaisir aux ennemis de la République, et peur, s'il est permis d'employer cette expression, à ses amis!

Vous n'avez pour vous que votre propre témoignage; vous avez contre vous le témoignage unanime de vos partisans et de vos adversaires. Vous voyez donc bien qu'une enquête est nécessaire. Et, en attendant, retirez-vous, ministres imprudents, qui avez dissipé en un mois l'héritage de pacification que vous avait légué le général Cavaignac, et qui lui avait coûté si cher. Retirez-vous : vous êtes un danger permanent, un obstacle continuel pour la marche du gouvernement.

Où est la Trahison?

S'il y a des traîtres au sein même de l'Etat, ce sont les hommes de parti qui se sont mis au service de la République, pour mieux la tuer;

Ce sont ceux qui ont divisé la nation si bien unie en Février, et se sont élevés au pouvoir, afin de livrer la France pieds et poings liés à ses ennemis;

Ce sont ceux qui s'opposent à l'amnistie, afin d'empêcher la réconciliation entre la bourgeoisie et le peuple, dont l'intérêt suprême est de se délivrer à jamais de la tyrannie et de la corruption monarchiques; ce sont ceux qui prolongent le malentendu, qui appellent même un nouveau conflit, qui voudraient amonceler de nouveaux cadavres pour hisser plus vite leur Henri V sur le trône.

Autrefois, du moins, ils agissaient à visage découvert; ils émigraient à Coblentz, soulevaient la Vendée, amenaient l'ennemi au cœur de la patrie; aujourd'hui, ils ont pris le masque du républicanisme, font leur Coblentz et leur Vendée dans les hôtels des ministères, se servent de l'influence et de l'argent de la République pour restaurer encore une fois leur fétiche royal.

Et c'est en France, pays de loyauté, de franchise et de patriotisme, c'est en France que de pareils traîtres croient pouvoir réussir! Et ils ont sans cesse à la bouche les mots de morale, de religion, de probité! Et ils s'appellent le parti des honnêtes gens, au moment même où ils mentent à la face du pays, où ils conspirent le renversement de la constitution, où ils préparent la guerre civile!

Comment veut-on que la confiance renaisse? Comment veut-on que le commerce reprenne? Comment veut-on que les possesseurs de capitaux se rassurent? Comment veut-on que les travailleurs ne soient pas plongés dans la misère? Comment veut-on que la nation entière ne souffre pas moralement et physiquement?

Ceux qui devraient inspirer la confiance troublent eux-mêmes les sources de la foi publique, dénaturent le caractère de la nation, donnent l'exemple de la félonie, portent l'incertitude et le désordre dans toutes les relations sociales. Ils parlent de loyauté chevaleresque, et ils trahissent la République! Ils parlent d'ordre, et ils travaillent au renversement de l'Etat! Ils se disent les fils des preux, les descendants des Bayard, et ils frappent par derrière leur patrie!

Que tout ce qu'il y a de loyal, de sincère, de vraiment honnête en France, s'unisse contre de tels hommes! Que cette force morale serve de bouclier à la République, et préserve la bonne foi française du piège qui lui est tendu!

Complot légitimiste.

On nous écrit de Marseille que les gros bonnets, les principaux agitateurs du parti légitimiste se trouvent en ce moment réunis à Paris.

— Attendez-vous bientôt à quelque tentative liberticide, nous dit notre correspondant.

Nous espérons que ces messieurs auront reçu hier une assez bonne leçon de la population parisienne, pour s'empresser de retourner bien vite distribuer des médailles d'Henri V dans les campagnes du midi.

Les circulaires modérées.

Nous recommandons à nos abonnés une lecture sérieuse et réfléchie de la proclamation signée Léon Faucher. Les fameuses circulaires de M. Ledru-Rollin, qui ont tant effarouché les provinces, sont distancées de bien loin par cette proclamation honnête et modérée. Dieu merci, nous n'en étions pas à apprendre que ce ne sont pas les blancs qui sont les moins rouges.

Arrestation du Colonel Forestier.

On lit dans le *National* :

Nous apprenons à l'instant que M. Forestier, colonel de la 6e légion, a été arrêté ce soir, à cinq heures et demie, à la mairie du 6e arrondissement, par un escadron de dragons. M. le maire et M. Bonvallet, chef de bataillon, ont demandé à l'accompagner.

Une heure avant, M. le colonel Forestier avait adressé aux capitaines des compagnies réunies sur le boulevard du Temple une allocution chaleureuse, où il avait réclamé leur concours pour maintenir l'ordre et soutenir la République, ajoutant que le peuple et la garde nationale étaient désormais réunis par les mêmes sentiments.

Il avait de plus écrit au président de l'Assemblée nationale que, si l'enceinte de ses séances était envahie, elle pouvait se réunir au Conservatoire des Arts et Métiers, où la 6e légion saurait la défendre et la ferait respecter.

Voilà tout ce qu'on peut, à notre connaissance, reprocher à M. Forestier. Est-ce là ce qui a motivé la mesure brutale dont on l'a frappé? Nous attendons sur ce point les explications du ministère.

Nouvelles arrestations.

La *Patrie* annonce que M. d'Althon-Shée, ex-pair de France, a été arrêté ce matin, et divers papiers trouvés à son domicile ont été saisis.

On disait aujourd'hui à la Bourse que le colonel de la 5e légion avait été également arrêté.

Du reste on remarquait parmi les habitués de la Bourse un sentiment unanime de réprobation contre la conduite du ministère.

Intrigue de Carnaval.

Le parti royaliste ne peut avoir de prise sur le pays que par le mensonge et l'intrigue; aussi ne s'en fait-il pas faute. Le mensonge! chacun sait combien, depuis dix mois, il en déborde des feuilles royalistes et dévotes. L'intrigue! mais c'est la vie de tous les hommes sans principes, sans convictions, de tous les aventuriers politiques, et les dix-huit années du règne de Louis-Philippe ont engendré plus qu'à aucun autre temps ces joueurs du lansquenet parlementaire. MM. Thiers et Pasquier tiennent le parti d'Orléans; MM. Falloux, Pastoret et autres, le parti Henri V. Qui fait les frais du jeu? La Bourgeoisie.

Dans les premiers mois de la révolution de Février, l'effervescence populaire a tellement épouvanté la bourgeoisie, que celle-ci s'est jetée avec violence dans la réaction, sans comprendre que cette effervescence ne pouvait avoir qu'un temps, et que par la nature des choses, la direction des affaires lui reviendrait à elle-même, si elle voulait soutenir et diriger le mouvement dans un sens sincèrement républicain. Loin de s'apprêter à ressaisir cette direction lorsque le moment serait venu, elle l'a d'avance abandonnée aux mains des légitimistes, se contentant de monter la garde à la porte de ses maisons et de ses comptoirs.

Les royalistes ont profité de cette faute politique de la Bourgeoisie qui s'abandonnait elle-même, et qui, au lieu de chercher ses ressources dans son esprit et dans la conciliation, les plaçait toutes au bout de ses baïonnettes. Ils ont remplacé l'agitation populaire par l'agitation monarchiste, espérant que la bourgeoisie, fatiguée, ruinée successivement par l'une et par l'autre de ces agitations, se jettera définitivement aux pieds de Henri V, qu'ils lui présentent comme le remède souverain à tous les maux de la France.

La manifestation militaire qui a eu lieu hier nous paraît une des scènes les mieux entendues de cette intrigue de carnaval où la bourgeoisie fait aussi triste figure qu'un pauvre jouvenceau au bal de l'Opéra.

Cette manifestation nous semble avoir plus en vue la province que Paris, parce qu'à Paris on aura vu de trop près les masques pour ne pas les reconnaître.

Elle était préparée depuis quelque temps pour la province par l'insertion dans les journaux réactionnaires d'une foule de mensonges sur les conspirations populaires que l'on prétendait se tramer à Paris.

La présentation de la loi d'urgence contre les clubs confirma pour la province tous ces bruits calomnieux.

La déclaration solennelle du chef du cabinet, qui, à force de s'être frotté à M. Thiers, devient roué, sans le savoir il est vrai, cette déclaration solennelle rejetant sur l'Assemblée nationale toutes les conséquences du rejet de l'urgence, venait encore à l'appui de ces craintes.

L'appareil militaire déployé dans la journée d'hier, l'exaltation triomphante de M. Odilon Barrot se vantant à la tribune d'avoir sauvé la patrie contre les éternels ennemis, etc., ce supplément extraordinaire du *Moniteur*, contenant *seulement* le discours de M. Odilon Barrot, tout cela a été calculé pour frapper la province de cette idée que MM. Falloux, Faucher et Barrot ont eu raison contre l'Assemblée à propos des clubs, et que par conséquent cette Assemblée doit partir au plus vite et laisser le champ libre aux intrigues royalistes.

En vain une connaissance plus précise des faits apprendra-t-elle aux gens de sang-froid que les marches et contremarches d'hier n'ont été qu'une parade de carnaval, une odieuse comédie; la province en masse, déjà mal disposée pour Paris, pourra être vivement impressionnée de tous ces mensonges, qui arrivent précisément au moment où s'y préparent les élections pour l'assemblée future.

Il ne faut donc pas que l'Assemblée se réjouisse trop d'être assez forte pour résister, à Paris, aux intrigues royalistes; car, en même temps qu'elle bat le ministère sur la proposition Rateau, elle est battue elle-même en province par les intrigues déloyales du ministère et de ses alliés intimes, les royalistes de toutes couleurs.

Qu'elle y songe, il ne suffit pas de tenir la place, il faut encore faire de grandes choses pour se défendre contre l'intrigue royaliste.

La comédie continue.

Ce matin, toutes les troupes ont été consignées jusqu'à *nouvel ordre*. De nouveaux régiments sont arrivés par le chemin de fer de Rouen. Le commencement des constructions qui s'élèvent dans les Champs-Elysées pour recevoir l'exposition des produits de l'industrie a donné asile cette nuit au 9e de ligne, qui y a campé. Ce matin, plusieurs compagnies de ce régiment sont allées chercher la soupe aux barraques de l'esplanade des Invalides; chaque soldat avait la cartouchière sur le ventre et son fusil en bandoulière; ces militaires ne pouvaient s'empêcher de rire de leur ridicule équipement pour escorter des gamelles. Nous devons ajouter que jamais la place de la Concorde n'a offert plus de tranquillité que ce matin; il en est de même de tous les quartiers de la capitale.

De nouvelles troupes entrent toujours dans Paris. Le Panthéon est occupé à l'extérieur par le 2e de ligne, arrivant d'Orléans, et sur la place vient de s'établir le 64e, venant de Blois. Le palais des Tuileries a servi cette nuit de casernement ainsi que le Palais-National.

Nous recevons la lettre suivante :

Mon cher Considerant,

S'il est besoin d'ajouter quelque chose aux nobles et fières paroles prononcées par notre ami Guinard en faveur du colonel de la 6e légion, je vous envoie un souvenir qui a son importance.

Lorsque, après Février, on nomma les colonels de la garde nationale parisienne, Forestier, qui m'honorait de son estime et de son amitié, ayant appris que le commandement de la 6e légion m'était offert par des citoyens de l'arrondissement, voulut se désister en ma faveur. Je n'acceptai pas son offre, et je me rendis à la séance où les candidats devaient être entendus. Après avoir prié ceux qui avaient pensé à moi de reporter leurs suffrages sur Forestier, j'entendis les questions qui étaient adressées aux candidats. L'une d'elles, la principale, celle sur laquelle on appuyait avec le plus de force, était celle-ci :

« Dans le cas où l'on menacerait de marcher contre l'Assemblée na» tionale, que feriez-vous? »

La réponse fut :

« J'irais me mettre aux ordres du président de l'Assemblée, et je mar» cherais avec vous contre ceux qui voudraient attenter à la souverai» neté du peuple. »

Alors, Forestier n'eût pas été nommé s'il n'eût point fait préalablement cette réponse; et aujourd'hui il a été mis en prison pour avoir rappelé aux hommes de sa légion l'engagement qu'il avait pris.

Salut et fraternité.

ETIENNE ARAGO,
Représentant du peuple, chef de bataillon de la 3e légion.

Attentat au droit de réunion.

Nous lisons dans la *Révolution démocratique et sociale* :

Aujourd'hui, vers les six heures et demie du soir, les bureaux de la *Solidarité républicaine*, situés faubourg Saint-Denis, 50, ont été envahis par la police, sous la protection d'un bataillon entier du 24e de ligne. Nous ne pouvons encore dire ce qui s'est passé dans cette circonstance; tout ce que nous pouvons constater, c'est qu'après une perquisition minutieuse, qui a duré plus de deux heures, une vingtaine de citoyens, qui se trouvaient en ce moment réunis dans les bureaux de la *Solidarité*, ont été emmenés à la préfecture de police, sous la prévention de nous ne savons quel délit.

Les cris répétés de : Vive la République démocratique et sociale! ont salué le passage de nos amis politiques. Les soldats eux-mêmes qui étaient chargés de les conduire répondaient par le même cri, et pendant tout le trajet ces circonstances se sont reproduites. Prévenus et soldats, chose étrange! tous ont fait entendre le *glorieux Chant du Départ*.

Nous dénonçons à l'opinion publique cet acte d'arbitraire. La *Solidarité républicaine* avait une existence publique, légale; elle avait été fondée après la promulgation de la constitution, qui, dans son article 8, assure le droit de réunion. Depuis qu'elle fonctionne, la *Solidarité* n'a jamais rien fait qui pût troubler la sécurité publique; conséquemment, nul n'avait le droit de la soumettre à une perquisition. On pourrait concevoir à la rigueur qu'en r.ison de son importance, les hommes qu'une volonté coupable a placés à la tête du gouvernement se fussent crus en droit de scruter ses actes, mais ce que nous ne comprenons pas, c'est l'arrestation des citoyens qui se trouvaient dans les bureaux de la *Solidarité*.

Esprit des Journaux.

Les rédacteurs du *Peuple* adressent aux républicains l'allocution suivante :

Républicains,

Votre attitude, pendant cette émouvante journée, votre calme en présence d'une conspiration qui n'ose s'avouer, qui cherche, sans pouvoir le rencontrer nulle part, un prétexte de légalité et de droit, vous a initiés tous à la vie politique, à la vie parlementaire.

Pendant que la minorité républicaine, minorité toujours croissante à travers ses oscillations quotidiennes, protestait à l'Assemblée contre le ministère, vous protestiez, vous, dans la rue, par votre majestueux silence, contre les provocations du pouvoir. Le peuple marche à l'unisson de ses représentants : désormais, la guerre civile est impossible. La guerre civile! vous l'avez vu, citoyens, de vos propres yeux, ce serait la victoire de la réaction.

Hier, la minorité républicaine était de 288 voix.

Aujourd'hui elle est de 405.

Grâce à une intrigue de coulisse, le ministère a réuni, à grand'peine, sur 824 votants, une majorité de 6 voix !...

Encore quelques efforts, encore quelques jours de patience, et cette minorité passera à l'état de majorité indissoluble.

Quand les événements vont plus vite que les intelligences, et que l'esprit ne suffit plus à digérer l'idée de chaque jour, faut-il s'étonner qu'une assemblée haletante, surprise, intimidée, divisée, n'ait pu se résoudre à écraser d'un seul coup son indigne ministère? Mais, n'en doutez pas, citoyens, l'Assemblée nationale a reçu le mandat de fonder la République : elle ne manquera pas à sa tâche.

Républicains, vous étiez aujourd'hui dans votre force, parce que vous étiez dans la légalité, dans le droit. C'est pour cela que la conspiration, quelque provocante qu'elle fût, n'a pas osé risquer une attaque. Que cette expérience vous éclaire! Ne fournissez point aux ennemis de la République, ivres d'un succès insignifiant, l'occasion d'une lutte, où ils auraient sur vous l'avantage de la légalité et du droit.

Demain vous n'avez rien à faire sur la place publique. Laissez les patrouilles, les agents de police, les mouchards se promener seuls sur les quais et les boulevarts, nous vous en conjurons au nom de la liberté et de la patrie.

Au reste, la vraie question du jour n'était pas la proposition Rateau : c'était le coup d'Etat préparé par le gouvernement. Eh bien! le coup d'Etat est manqué; la mine chargée par les réactionnaires a fait long feu. La victoire que le ministère s'était promise dans la rue, c'est vous qui l'avez remportée. Quelle compensation à cet échec qu'une majorité de six voix !...

La *Patrie* tremble pour le ministère de son choix. Elle s'efforce de persuader au président qu'il ne doit pas, qu'il ne peut pas choisir ses ministres en dehors du parti modéré.

L'*Opinion publique* déclare que *la gauche actuelle est l'épouvantail du pays*. Patience! encore une journée ou deux comme celle d'hier, et le parti des *honnêtes gens*, à la façon de l'*Opinion publique*, deviendra bientôt non-seulement l'épouvantail, mais la terreur et l'exécration de la France.

Le même journal raconte que le bruit s'est répandu hier que M. Ledru-Rollin venait d'être arrêté. *Cette nouvelle excitait généralement*, l'Opinion publique *doit le dire*, — pauvre *Opinion publique*, être obligée de dire des choses comme celle-là! — *une satisfaction non équivoque dans la garde nationale*. — Avis aux ministres qui voudront plaire à la garde nationale... de l'*Opinion publique*. Quant au bruit de l'arrestation de MM. Louis Blanc et Caussidière, l'*Opinion publique* pense que ce bruit est faux, attendu qu'on lui a affirmé que ces *personnages* sont toujours à Londres.

L'*Assemblée nationale* est beaucoup mieux instruite que tous les autres journaux et que le ministère lui-même. Elle raconte le plan de la *grrrande conjuration* avec une précision de détails qui prouve que cet honorable journal n'a rien perdu de son ancienne imagination, laquelle peut lutter, dans ce genre, avec celle du *Constitutionnel* lui-même :

A un signal donné, l'insurrection devait éclater. Les gardes mobiles, en armes, se seraient répandus dans la ville, ralliés sur divers points, et auraient pris les positions stratégiques dont l'émeute était maîtresse en juin.

Le *National* se charge du reste de répondre à l'*Assemblée nationale*. — Nous lisons dans ce journal :

La garde mobile proteste énergiquement contre les insinuations de M. Odilon Barrot; elle a protesté surtout par sa conduite aujourd'hui même. Elle a fait partout son devoir aussi bien que les troupes de ligne. Tous les bataillons commandés ont exécuté ponctuellement les ordres qu'on leur donnait. On les a vus, sur la place de la Révolution, sur la place du Panthéon, sur les boulevards, prêts à défendre la République et l'Assemblée nationale, si elles eussent été attaquées. Le ministère employait donc la garde mobile à protéger l'ordre contre elle-même? Que M. Barrot explique cette contradiction, s'il le peut!....

Il y a un fait incontestable : c'est que la population n'a jamais été plus calme, plus pacifique qu'aujourd'hui. Les ouvriers en foule entouraient les soldats, et n'échangeaient avec eux que des paroles bienveillantes. Sur la place de la Concorde, un détachement de cavalerie ayant reçu l'ordre de faire évacuer les côtés pavés en bitume, deux chevaux s'abattirent sur ce sol glissant. Aussitôt, les curieux qu'on refoulait s'élancèrent, arrêtèrent les chevaux, relevèrent les cavaliers, et les aidèrent à se remettre en selle. Encore une fois, où était l'ennemi?

L'inqualifiable imprudence du gouvernement n'a pas produit le plus petit désordre, et s'il y a eu émeute, ce n'a été qu'une émeute officielle, une émeute en uniforme, par pelotons, et l'arme au bras.

Les *Débats* eux-mêmes nous aident à combattre les assertions un peu *légères* de l'*Assemblée nationale*. Voici ce que dit ce journal :

Un pareil déploiement de forces ne peut se faire sans agir fortement sur les esprits.

Les uns disaient que plusieurs bataillons de la garde mobile étaient insurgés, que l'un d'eux s'était barricadé dans le fort détaché dont la garde lui est confiée; que quatre autres, stationnés à Courbevoie, étaient en révolte ouverte et aux prises avec des régiments de la ligne envoyés pour les faire rentrer dans le devoir. Rien de tout cela n'était vrai, deux des bataillons logés à Courbevoie étaient présents à Paris, dans les Champs-Elysées, prêts à défendre au besoin la société, comme ils l'avaient déjà fait au mois de juin.

Le *Courrier français* apprécie en ces termes l'inqualifiable conduite du ministère :

Devant ce déploiement extraordinaire de forces militaires que rien ne semblait justifier, on s'est demandé seulement avec inquiétude si tout cet appareil formidable n'avait pas pour but un coup d'Etat, et si ce fantôme de révolte si imprudemment évoqué par le ministère ne devait pas être le prétexte de ce coup d'Etat?

Non! ce n'est pas la société qui est en jeu; il n'y avait en jeu que l'existence du ministère. C'est pour la préservation de leurs portefeuilles que ces messieurs ont joué avec la tranquillité de la capitale. Et, après leur inqualifiable conduite d'aujourd'hui, nous nous demandons ce qu'il faudra désormais pour obtenir un changement de ministère!

La *Liberté* exprime aussi son indignation contre les ministres, et affirme que le président de la République, dans l'excursion qu'il a faite hier, a répondu à la foule qui lui criait qu'on voulait un autre ministère : *Vous l'aurez! vous l'aurez!*

La *Patrie* de ce soir annonce dans un article *communiqué* que cette assertion de la *Liberté* est controuvée. D'un autre côté, la *Liberté* déclare que quelques-uns de ses rédacteurs ont *entendu* la promesse faite au peuple par le président de la République.

Sont-ce les rédacteurs de la *Liberté* ou le président qui manquent de mémoire?

Quant aux cris de *à bas les ministres!* lancés sur le passage du président de la République, tout Paris les a entendus, et peut juger de la véracité de la *communication officielle* qui les dément.

Nous recevons une lettre du rédacteur en chef du *Socialisme napoléonien*, qui nous annonce que c'est par erreur que le nom du citoyen Pierre Bonaparte figure seul comme patronage de ce journal. Le citoyen Pierre Bonaparte se pose seulement au nombre des représentants du peuple qui sont sympathiques au mouvement du *Socialisme napoléonien*, et se déclarent prêts à l'appuyer auprès de l'Assemblée nationale.

L'Assemblée nationale italienne.

La Toscane marche résolument, audacieusement dans la voie du progrès démocratique et national. Le gouvernement romain a décidé que les députés de tous les Etats italiens seraient appelés à Rome pour établir une confédération entre les peuples d'Italie. Le grand-duc de Toscane répond le premier à l'appel. Dans la séance du 22, M. Montanelli a présenté en son nom à la chambre des députés un projet de loi ainsi conçu :

Nous, Léopold II, grand-duc de Toscane, etc., sur l'avis de notre conseil des ministres, avons ordonné que le projet de loi suivant serait présenté aux chambres du parlement, et que le ministre des affaires étrangères en soutiendrait la discussion : 1° La Toscane *enverra 37 députés à l'Assemblée nationale italienne*; 2° *Les députés seront élus par le suffrage universel direct*; 3° *Est électeur tout citoyen toscan âgé de 21 ans accomplis et jouissant des droits civils*; 4° *Est éligible tout citoyen italien ayant* 25 *ans accomplis*; 5° Les députés recevront une forte indemnité; 6° Les formes de l'élection et l'époque de la convocation des collèges électoraux seront déterminées par un règlement particulier.

Prusse-Hongrie.

En Prusse, les résultats des élections primaires connus jusqu'à présent, continuent à être favorables à l'opinion démocratique.

En Westphalie et en Saxe, la victoire des démocrates a été presque aussi complète que dans les provinces rhénanes où la réaction a perdu toute espérance.

Les modérés ont été défaits à Koenigsberg.

En Silésie, les démocrates l'ont encore emporté à Liegnitz et Glogau.

Dans la Poméranie, cette Vendée de la Prusse, le résultat est douteux. Beaucoup de gens du peuple ont été nommés électeurs.

A Romsberg, les élections ont donné la victoire aux démocrates de l'extrême gauche.

A Elbing, les réactionnaires ont été nommés.

Dans la province de Posen, les élections ont été très tumultueuses. Les Polonais auraient été vaincus, les quatre cinquièmes des élections appartenant aux allemands.

Les nouvelles de Francfort prouvent plus que jamais l'incertitude qui règne dans la résolution du parlement. Les décisions prises en faveur de la formation du conseil de l'empire n'ont passé qu'à une faible majorité, et l'on n'y trouve pas de plan arrêté d'avance vers un but final. Si l'Assemblée penche aujourd'hui pour les gouvernements allemands, on peut prédire d'avance qu'elle penchera demain pour le peuple.

La nouvelle que le roi de Prusse a refusé de s'entendre avec le parlement de Francfort, au sujet de la couronne impériale, ne fait plus aucun doute. Le jour même où le parlement a rejeté l'empire héréditaire et le reste, le cabinet de Berlin a adressé aux législateurs d'Allemagne et de l'étranger une circulaire portant que le roi de Prusse ne jugeait pas dans la création d'un empire la voie propice pour établir et consolider l'unité allemande. Le cabinet de Berlin engage ensuite les intéressés, c'est-à-dire les princes, à se réunir à Francfort pour arriver aux mesures à prendre en vue du résultat.

Le résultat espéré par les princes est tout connu d'avance. Le cabinet prussien veut que l'Allemagne se constitue en prenant pour point de départ les actes de 1815.

La prorogation projetée de la Diète de Kremsier aurait pour but de laisser aux députés de toutes les provinces de la monarchie autrichienne le temps d'arriver.

Les inondations ont causé de grands dégâts à Vienne; dans le faubourg de Léopolstadt, et dans les quartiers voisins du Danube et du Prater, qui ont principalement souffert du bombardement, un grand nombre de maisons sont devenues inhabitables.

Un rescrit ministériel ordonne la dissolution de toutes les communes néo-catholiques de l'Autriche.

Les dernières nouvelles de Hongrie confirment le fait de la prise des deux villes fortifiées des montagnes, Kremnitz et Chemnitz, par l'armée impériale. Elles annoncent également l'entrée du ban Jellachich à Szégédin. Si cette dernière nouvelle, qui n'a jusqu'à présent aucun caractère officiel, se confirme, elle est d'une importance plus grande que toutes les victoires précédentes de l'armée impériale. Szégédin est la ville la plus considérable de la partie exclusivement madgyare de la Hongrie, et c'est dans ce comitat que Wendisgraetz s'attendait à trouver la résistance la plus vive et la plus longue.

Le Banat serait également évacué par les insurgés, et le général Théodorick y aurait fait bombarder Weiskirchen qui tenait encore et qui aurait été prise après une résistance désespérée.

Cependant, d'un autre côté, une lettre particulière, citée par la *Gazette de Breslau*, assure que le général Simonich a bombardé Léopolstadt, en Hongrie, et n'a pu se rendre maître de cette forteresse. Le commandant hongrois qui voulait capituler, aurait été cloué à la porte par ses propres soldats.

Sept mille Madgyars armés de faulx se seraient joints à la garnison d'Essek, en Esclavonie, et, en conséquence, la landsturm de ce pays aurait été appelée sous les drapeaux. Les sixièmes bataillons auraient été organisés en Croatie et attendraient l'ordre de se mettre en marche. Les régiments croates ont six bataillons, dont trois de guerre, un de réserve, un de recrutement et le sixième formé de la landsturm ou levée en masse.

M. Pazmandy, qui était président de la seconde chambre des états hongrois, est revenu à Pesth, où l'ont suivi un grand nombre de députés.

Les journaux autrichiens continuent à affirmer la fuite de Kossuth.

Les nouvelles de la Pologne manquent depuis quelque temps. On mande de la Gallicie que l'on y prépare un soulèvement contre l'Autriche, et que l'on attend seulement l'entrée du général Bem et de ses troupes pour commencer le mouvement; on compte aussi sur la participation des Tschèkes.

Nous recevons de nouveaux détails sur les armements de l'Autriche; ils confirment pleinement ceux que nous avons publiés. L'Autriche va porter, avant la fin de mars, son armée à 700 000 hommes.

On apprend par la *Gazette d'Etat*, de Varsovie, que le gouvernement russe vient d'élever la défense d'exportation dont, à la suite des événements de février et de mars 1848, il avait frappé les chevaux et le bétail. Il vient de permettre également la libre sortie des céréales.

Le défaut d'espace nous a empêchés jusqu'à présent de reproduire un rapport intéressant publié avant-hier par le journal le *Peuple*, sur la *Banque du peuple et les syndicats de la production et de la consommation*, projets du citoyen Proudhon. Nous donnerons incessamment à nos lecteurs ce travail important.

Assemblée Nationale.

Séance du 30 janvier. — Présidence de M. BILLAULT, vice-président.

La séance est ouverte à une heure. Un des secrétaires donne lecture du procès-verbal.

M. PRUDHOMME se plaint de n'avoir pu prendre la parole hier pour répondre à M. Jules Favre.

Diverses pétitions sont présentées pour demander le maintien ou la dissolution de l'Assemblée.

M. SARRANS JEUNE demande à adresser au président du conseil des interpellations sur des faits qui se rattachent à la journée d'hier.

Vous savez, dit-il, quel était l'état des esprits. Je viens demander pourquoi le colonel Forestier, qui dans les journées de juin a montré tant de dévouement à la République, a été brutalement arrêté et jeté en prison, où il est encore en ce moment. Les causes de cette arrestation, si je suis bien informé, seraient celles-ci : Le colonel Forestier, craignant que des tentatives fussent exercées contre l'Assemblée nationale, aurait écrit à M. le président que, si l'Assemblée était forcée de quitter le lieu ordinaire de ses séances, elle trouverait un asile dans le Conservatoire des Arts et Métiers, sous la protection de la garde nationale. (Très bien! très bien!) A la suite de cette lettre, le colonel Forestier aurait visité les différents postes de sa légion, où il aurait recueilli partout les plus vives sympathies pour l'Assemblée nationale et pour le président de la République. C'est pour ces faits que le colonel Forestier aurait été arrêté comme coupable d'avoir manqué à la dignité de l'Assemblée. (Interruption.)

UNE VOIX. C'est le général Changarnier qui doit être arrêté.

M. SARRANS JEUNE. Hier, notre honorable président, par une condescendance que chacun de nous a interprétée à sa manière, a excusé la conduite du général Changarnier. Il l'avait mandé auprès de lui, le général Changarnier a refusé d'obéir, et s'est contenté d'adresser une lettre dont M. le président a refusé de donner lecture; on a dit que c'était une lettre confidentielle. Non, cette lettre appartenait à l'Assemblée (Oui! oui!), et si je suis bien informé, cette lettre contiendrait à peu près ce qui suit : Le général Changarnier aurait écrit au président qu'il avait averti le ministre de l'intérieur, et que cela suffisait. (Vive interruption.)

UNE VOIX. C'est une indignité.

M. SARRANS. Je ne dis pas que ce soient là les termes de la lettre dont je parle, mais cela ressort sinon du texte de la lettre, au moins de toutes les mesures qui ont été prises.

L'Assemblée nationale doit se montrer jalouse de ses prérogatives; elle ne doit pas permettre que l'on empiète sur ses droits. S'il y a eu de l'agitation, la cause en est dans la proclamation insensée de M. le ministre de l'intérieur. (Vive approbation à gauche; réclamation à droite.)

C'est sous le prétexte d'un danger imaginaire. S'il y a eu conspiration, c'est de la part des éternels partisans du despotisme, qui ont conspiré contre la République, et c'est pour que les faits soient éclaircis que je demande qu'une enquête soit faite sur ce qui s'est passé hier. (Vive approbation à gauche.)

M. LÉON FAUCHER, ministre de l'intérieur. On me demande d'abord si les termes de la lettre de M. le général Changarnier sont en dehors du respect que doit tout chef de la force armée aux représentants de la législature. (Vives réclamations.)

UNE VOIX. Représentants du peuple.

M. LÉON FAUCHER. J'ajoute que M. le président est le meilleur gardien de la dignité de l'Assemblée... (Vive interruption.)

UNE VOIX. Et nous en dernier ressort.

M. LÉON FAUCHER. Je croyais d'ailleurs que M. le président du conseil

avait donné à cet égard des explications satisfaisantes.

Quant au colonel Forestier, s'il s'était contenté d'écrire à M. le président de l'Assemblée la lettre dont on a parlé, je n'aurais vu là qu'un acte de patriotisme et de dévouement ; mais je dois le dire, il est prévenu d'avoir voulu opérer un soulèvement pour renverser le pouvoir établi. (Rumeurs à droite.) Au surplus, la conduite du colonel Forestier est déférée à la justice, qui prononcera.

Quant aux mesures que nous avons prises...

M. DEVILLE. C'était une provocation.

A DROITE. A l'ordre !

M. LÉON FAUCHER. L'Assemblée me permettra de dédaigner une interruption qui n'a pas de nom dans une nation civilisée. (Vive interruption.)

Les mesures que nous avons prises avaient pour but de prévenir l'effusion du sang.

A GAUCHE. Pour la provoquer.

M. LÉON FAUCHER. Ne savez-vous pas ce qui se passe dans les clubs et dans les sociétés secrètes, qui ont si bien l'habitude de conspirer et qui, si jamais elles tenaient le pouvoir, conspireraient contre elles-mêmes. (Agitation.)

Quant à la garde mobile, avons-nous eu tort de lui rappeler qu'elle avait la République et l'ordre à défendre, et qu'elle ne pouvait pactiser avec l'anarchie. Au reste, 400 arrestations ont été faites, les prévenus sont sous la main de la justice. Je n'en dirai pas davantage.

Quant à la proclamation que j'ai publiée, je n'ai point à m'en défendre. (Violents murmures à gauche.) Nous avons cru devoir rassurer Paris.

A GAUCHE. Vous l'avez effrayé.

M. LÉON FAUCHER. C'est dans ce but que nous avons cru formuler, en termes énergiques, la pensée que le gouvernement voulait fonder et défendre la République.

Voilà ce que nous avons fait et nous croyons avoir fait notre devoir. (Faible adhésion à droite ; protestations à gauche.)

M. MARRAST. M. Sarrans a accusé M. Changarnier de m'avoir adressé une lettre peu convenable. Si cette lettre eût été telle qu'on le dit, j'aurais dû rappeler M. le général Changarnier au respect dû au président de l'Assemblée nationale. J'ai communiqué cette lettre au bureau, et il a jugé comme moi.

A GAUCHE. Lisez la lettre ! lisez la lettre ! (Non ! non ! à droite.)

M. MARRAST, après un moment d'hésitation. Voici cette lettre :

« Monsieur le président... Des ennemis ou au moins des calomniateurs de la garde nationale mobile ont fait courir le bruit qu'elle devait faire une manifestation contre l'Assemblée ; j'ai cru devoir, en conséquence, prendre des mesures nécessaires pour préserver l'indépendance de l'Assemblée.

» Recevez, Monsieur le président... » (Agitation.)

A GAUCHE. A quelle heure cette lettre ?

M. MARRAST. A 11 heures du matin.

A GAUCHE. Le rappel battait et les troupes avaient investi l'Assemblée à huit heures.

M. MARRAST. J'arrive maintenant à la lettre de M. Forestier.

J'avais également communiqué au bureau cette lettre par laquelle on offrait à votre président de se porter au secours de l'Assemblée si elle était menacée. Quand j'ai appris que le colonel Forestier avait été arrêté, je me suis empressé d'écrire à M. le ministre de la justice, qui m'a immédiatement répondu que, d'après les explications qui lui avaient été données par le ministre de l'intérieur, M. Forestier n'avait pas été arrêté à l'occasion de sa lettre, mais pour d'autres faits dont la justice était saisie.

M. TH. BAC. Je viens appuyer la demande d'enquête faite par notre honorable collègue M. Sarrans, dans l'intérêt même du gouvernement, aussi bien que dans l'intérêt de ceux qu'on attaque aujourd'hui sans appuyer les attaques dans un fait. (Très bien !)

Les faits qui se sont passés hier étaient prévus, ils avaient été préparés d'avance. Les journaux qui nous arrivent aujourd'hui des provinces nous fournissent des renseignements à cet égard.

Paris a été hier surpris par le déploiement de la force armée, le jour même où l'on devait discuter ici la proposition Rateau. (C'est cela ! c'est cela !), ce déploiement de force considéré avec l'irritation causée par la loi sur la fermeture des clubs et le licenciement de la garde mobile, toutes ces circonstances ont fait naître des craintes dans l'esprit des républicains.

Dans ce moment même, M. le ministre de l'intérieur fait paraître une proclamation dans laquelle on désigne comme les ennemis de l'ordre public et de la société ceux qui ont déposé un acte d'accusation contre le ministère. (Interruption.)

L'orateur lit, en en faisant ressortir le caractère de provocation outrecuidante, la proclamation qu'on lira plus loin.

Il y a dans cette proclamation, continue l'orateur, une accusation de conspiration qu'il faut éclairer. Maintenant j'arrive à une lettre écrite de Paris à un journal, le *Courrier de la Gironde*, qui a quelquefois pressenti les intentions du gouvernement. (Ah ! lisez donc le journal le *Peuple*.)

M. Bac lit cet article au milieu de l'agitation. Voici les fragments de cette citation :

« Il faut que les départements sachent que l'on conspire à Paris le renversement du pouvoir élu au 10 décembre, et l'inamovibilité de l'Assemblée...

On enrôle dans les clubs, on passe des revues aux barrières, et le promoteur incessant de l'amnistie, pour augmenter la horde de galériens, redouble d'efforts. L'*Assemblée nationale* a appris, dans un de ses derniers numéros, que des passeports en blanc avaient été enlevés de la préfecture de police, dans les derniers jours de l'administration de M. Gervais de Caen. (Assez !) Le journal que je cite fait suivre ces détails de conseils donnés au gouvernement. Il peut assurer, ajoute-t-il, que le gouvernement préviendra toute tentative criminelle ; il faut que le canon soit désormais *l'ultima ratio* de la société.

Cette publication, ajoute l'orateur, faite à Bordeaux le 27, a des corrélations avec la journée d'hier. (Exclamation.) Il faut si le parti républicain vous pèse, ainsi qu'il est dit, qu'on le poursuive, mais il faut prouver cette conspiration non par une enquête parlementaire, mais par une enquête judiciaire, cela est urgent. Il faut savoir d'où viennent les attaques dirigées contre nous.

Savez-vous qu'avec ces articles il y a danger pour nous à retourner dans nos départements. (La droite rit.) Nous sommes dévoués aux fureurs de l'esprit de parti. (Interruption. — La voix de l'orateur se perd au milieu du bruit.) Répondons à ces sourdes attaques par les lumières de la discussion. Que la conduite de tous soit connue. Si le parti républicain conspire (Nous sommes tous du parti républicain ! — Oui ! oui !), si le parti républicain conspire, appelez les lumières de l'enquête sur sa conduite, et que l'opinion publique sache quels sont les coupables qu'elle doit frapper.

M. BARROT, ministre de la justice. Ce qu'il y avait de sérieux dans ce débat a été vidé par la communication que M. le président de l'Assemblée vient de vous faire. Je ne répondrai qu'à un seul fait. Il serait bien étrange qu'on nous rendît responsables des publications faites dans les départements.

Quant à moi, je ne connais le journal qu'on vient de citer, que par les ordres donnés par moi pour le poursuivre à cause de ses attaques contre l'Assemblée nationale. Voilà tous les rapports que j'ai eus avec ce journal.

VOIX A GAUCHE. C'est toujours la même chanson. (Rires à droite. — Agitation.)

M. GUINARD. Je monte à cette tribune pour repousser avec indignation l'accusation portée contre un bon citoyen, contre un homme honorable, le colonel Forestier (Sensation), dont j'ai l'honneur d'être le collègue. C'est quelque chose, messieurs, que l'arrestation d'un dépositaire de la force publique, le colonel Forestier est, par l'élection, à la tête d'une légion de 12 000 hommes ; toutes les fois que l'ordre a été menacé, il s'est trouvé au premier rang.

On ne dit pas pour quel motif il aurait été arrêté ; et tous ses frères d'armes sont là pour dire comme il a toujours rempli ses devoirs de colonel et de citoyen. (Très bien ! très bien !)

Je mets au défi M. le ministre de l'intérieur d'articuler un fait, un fait quelconque qui justifie l'emprisonnement du colonel Forestier, et bientôt j'en suis sûr, une réparation éclatante lui sera faite.

Quand il a appris que le rappel avait été battu dans certaines légions et non pas dans les autres, dans certaines légions dont il pouvait suspecter les sentiments, il a cru la République menacée. Ses concitoyens lui ont dit : « Réunissez-nous. » Et il les a réunis. Il a fait son devoir, et il a bien fait. (Vive approbation.)

Moi qui vous parle, moi qui ai l'honneur de commander la légion d'artillerie, je n'avais pas reçu d'ordres, et cependant j'ai réuni ma légion, parce que j'ai cru au danger de la République.

Il y a vingt-cinq ans que nous combattons pour la République, et nous avons le droit de penser qu'en fait de dévouement à la République, nous pouvons nous mettre à côté de M. Léon Faucher. (Applaudissements à gauche. — Violente rumeur à droite.) Nous avons toujours fait ce que nous ferons toujours pour le maintien de la République, que nous soutiendrons envers et contre tous, pour l'ordre public et pour les grands principes qui sont le fondement de tout état social, que nous avons toujours défendu, sachez-le bien. (Approbation à gauche.)

M. LÉON FAUCHER, ministre de l'intérieur. Je ne dirai qu'un mot relativement à M. Forestier : c'est que sa conduite est déférée aux tribunaux et que la justice est saisie. (Rumeurs à gauche.) Il ne me conviendrait pas, il ne conviendrait à personne, dans cet état de choses, d'engager le débat à ce sujet. (Très bien.)

VOIX DIVERSES. L'ordre du jour !

M. LE PRÉSIDENT. Il vient d'être déposé sur le bureau une proposition d'enquête ; elle sera renvoyée dans les bureaux.

On a demandé l'ordre du jour, mais la discussion ne peut être close après un ministre.

M. EDGAR QUINET. Je crois devoir appuyer ce que vient de dire en faveur de M. Forestier, mon honorable collègue. Je ne connais pas d'homme plus dévoué à l'ordre, et ses sentiments sont les miens. S'il a mérité d'être arrêté, je le mérite également. (Adhésion à gauche.)

VOIX DIVERSES. L'ordre du jour.

M. FLOCON. Je ne demande pas que l'Assemblée se prononce immédiatement sur la question d'enquête ; mais une proposition d'enquête a été faite, je demande que l'Assemblée s'en occupe immédiatement. (Rumeurs à droite. — L'ordre du jour ! l'ordre du jour !)

Il a régné et il règne encore dans l'Assemblée une agitation funeste à laquelle il faut mettre un terme le plus tôt possible. Je dis qu'un coup d'Etat a été tenté hier. (A gauche avec force : Oui ! oui ! — Longue et bruyante interruption.) Je demande que les faits soient connus et qu'une enquête soit ordonnée par vous à l'instant même. (L'ordre du jour ! l'ordre du jour !)

M. LE PRÉSIDENT. On a demandé l'ordre du jour, je vais le mettre aux voix. (Réclamations à gauche.)

VOIX A GAUCHE. On a demandé l'enquête !

A DROITE. L'ordre du jour ! l'ordre du jour !

M. LAGRANGE paraît à la tribune ; mais après avoir échangé quelques mots avec M. le président, il la quitte presqu'au même instant.

L'ordre du jour est demandé avec une nouvelle force.

M. LE PRÉSIDENT. En dehors de l'ordre du jour sur lequel l'Assemblée va voter, il y a une proposition déposée qui suivra le cours ordinaire des propositions. (Approbation à droite. — Rumeurs à gauche.)

L'Assemblée passe à l'ordre du jour.

La séance est suspendue quelques instants.

L'ordre du jour appelle la seconde délibération sur le projet de loi relatif à l'impôt sur les successions et donations.

L'art. 1er, amendé par la commission, est ainsi conçu :

« Les droits d'enregistrement sur les mutations de biens, meubles et immeubles, en propriété ou usufruit, qui s'effectuent par décès, sont fixés ainsi qu'il suit :

	MEUBLES.		IMMEUBLES.	
En ligne directe,	0 f.	75 c. p. 100	1 f.	50 c. p. 100
Entre époux,	2	50	5	00
Entre frères et sœurs, oncles, neveux, etc.,	5	»	7	50
Entre grands-oncles, petits-neveux, cousins-germains,	6	»	9	»
Entre parents du 5e au 12e degré,	6	60	10	»
Entre étrangers,	8	»	12	»

M. GOUDCHAUX propose et développe un amendement ainsi conçu :

« Les droits d'enregistrement sur les mutations de biens meubles et immeubles, qui s'effectuent par décès, sont fixés ainsi qu'il suit, y compris le droit proportionnel de transcription lorsqu'il y a lieu à cette formalité :

En ligne directe.	1 fr.	00 p. 100	2 fr.	00 c. p. 100.
Entre époux.	2 fr.	50	5	00
Entre toutes autres personnes.	6	00	9	00

M. MARCEL BARTHE combat cet amendement : il fait remarquer que depuis 1790 la proportion des droits de mutation s'est élevée dans une progression effrayante, car elle s'est élevée de 25 centimes pour cent à 2 fr. pour cent, que l'on propose de fixer aujourd'hui. Un semblable impôt est véritablement destructeur de la famille et de la propriété. Il y a plus, l'Etat lui-même perçoit non pas seulement sur l'actif réel de la succession, déduction faite des dettes, mais sur l'actif nominal, quelles que soient d'ailleurs les charges ou les dettes de la succession. Un semblable impôt est véritablement anti-républicain ; il rappelle trop les usages féodaux et les principes du moyen-âge. Le projet est un ennemi sérieux de la propriété. C'est aussi un ennemi de la République, car il justifie les craintes que l'on a conçues à tort ou à raison sur la propriété.

L'orateur vote contre le projet de loi.

M. LEREMBOURE voudrait qu'avant de créer de nouveaux impôts, on diminuât les dépenses. Le projet de loi actuel doit être rejeté, parce qu'il est contraire à tous les principes d'équité et d'égalité que l'on proclamait récemment avec tant de force à la tribune.

L'impôt qu'on veut établir est mauvais, parce qu'il frappe le capital et non le revenu. Il ne peut donc être adopté.

M. PERRÉE combat également le projet, qu'il trouve inique et d'une exécution difficile, pour ne pas dire impossible.

M. PARRIEU, rapporteur, repousse les diverses attaques portées contre le projet, et persiste dans les conclusions de la commission.

M. LE PRÉSIDENT donne une nouvelle lecture de la première partie de l'amendement de M. Goudchaux, qui propose d'ajouter à l'article ces mots : « Y compris le droit de transcription. »

Cet amendement est mis aux voix et rejeté.

M. DÉRODÉ propose d'ajouter au même article de la commission ces mots :

« D'après le chiffre net de l'actif des successions, déduction faite du passif, et sans distinction entre les meubles et les immeubles. »

L'honorable membre fait remarquer qu'une succession ayant un immeuble de 100 000 fr. grevé de 99 000 fr. de dette paiera autant qu'une autre succession ayant un immeuble de même valeur, non grevé de dettes ; il y a là une inégalité choquante qu'il faut faire disparaître.

M. BESNARD et M. PASSY, ministre des finances, combattent cet amendement, qui est soutenu par M. Grandin.

L'amendement de M. Dérodé est mis aux voix et rejeté.

M. BESANÇON demande que l'on ne compte pas dans l'actif de la succession du mois le montant des reprises de la femme, alors même qu'elle renonce à la communauté, ces reprises étant constatées par le contrat de mariage.

Après une discussion confuse, cet amendement est rejeté.

M. LEREMBOURE propose un autre amendement, tendant à assujétir au même droit les meubles et les immeubles, ainsi que les rentes sur l'Etat.

M. CHARLEMAGNE combat cet amendement qui aurait pour conséquences de faire payer un droit énorme à la classe la plus pauvre.

L'amendement de M. Leremboure est mis aux voix : l'épreuve est douteuse.

A la seconde épreuve l'amendement est rejeté à une forte majorité.

M. LE PRÉSIDENT met aux voix la première partie de l'article du projet. Il est adopté.

L'Assemblée vote ensuite sur les chiffres.

Le chiffre de 1 fr., sur les meubles en ligne directe, proposé par M. Goudchaux, est rejeté.

La commission a proposé le chiffre de 75 c.

M. BESANÇON. J'ai déposé un amendement fixant le droit à 25 c., c'est-à-dire maintenant le droit actuel. Je demande que ma proposition soit mise aux voix en premier lieu. (Appuyé.)

L'orateur développe son amendement ; mais les cris aux voix ! aux voix ! et le bruit des conversations particulières couvrent ses paroles, qui n'arrivent pas jusqu'à nous.

M. PARRIEU, rapporteur, combat cet amendement, qui ôterait à la loi toute son efficacité.

M. LE PRÉSIDENT met aux voix la proposition de la commission, qui fixe ce droit à 75 centimes ; elle est adoptée à une faible majorité.

La commission a proposé de fixer le droit en ligne directe sur les immeubles à 1 fr. 50 ; M. Goudchaux a proposé 2 fr., M. Besançon 1 fr., et M. de Bourzat a proposé 60 centimes.

M. BOURZAT développe son amendement au milieu du bruit, et, en descendant de la tribune, il se plaint avec amertume de ce que l'Assemblée ne paraît pas vouloir l'écouter.

M. PARRIEU, rapporteur, combat cet amendement, qui n'est pas appuyé.

La proposition de M. Goudchaux est mise aux voix. Elle est rejetée.

Le chiffre de 1 fr. 50 c., proposé par la commission, est mis aux voix : l'épreuve est douteuse. A la seconde épreuve, il est rejeté. (Agitation prolongée.)

M. PARRIEU fait remarquer que l'Assemblée a triplé les droits de ligne directe sur les meubles. Veut-elle maintenant laisser les droits sur les immeubles au même chiffre qu'ils existent aujourd'hui. (Oui ! oui !) Il faut cependant considérer qu'un immeuble qui vaut 100 000 fr. est considéré par le fisc comme valant seulement 50 000 fr. (Exclamation et dénégation générale.) On estime les immeubles par le revenu. (Nouvelle exclamation.) Si aujourd'hui on n'adoptait pas une différence proportionnelle entre les meubles et les immeubles, il faudrait renvoyer le projet à la commission. L'orateur demande que le droit soit fixé à 1 fr. 40 c.

M. PASSY, ministre des finances, appuie le renvoi à la commission. L'Assemblée, par son vote, a chargé la partie la plus pauvre de la population. (Interruption.) Il n'y a que les difficultés du Trésor qui ont déterminé le gouvernement à présenter l'impôt sur la succession. Sans doute les impôts ont des inconvénients ; mais cependant il faut aussi avoir égard aux besoins du Trésor. Eh bien, il est certain que la propriété territoriale est à un plus haut prix que toute autre propriété. Il ne peut donc y avoir un inconvénient à augmenter l'impôt sur cette propriété. Je demande le renvoi de la loi à la commission, qui nous apportera une nouvelle proposition. (Appuyé !)

Le renvoi est ordonné.

La discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à six heures un quart.

C'est à la séance publique de samedi prochain que reviendra la seconde délibération sur la proposition de M. Rateau. On parle d'un amendement qui serait présenté par M. Dufaure, et qui fixerait le terme des travaux de l'Assemblée nationale au mois de mars. (*Patrie.*)

On nous prévient que dans le dixième arrondissement la distribution des secours à domicile qui a lieu régulièrement le mardi a été faite hier lundi par anticipation. Les employés ont fait savoir aux ouvriers sans travail qui reçoivent ces secours, que probablement on les assistait pour la dernière fois, et que leurs réclamations seraient inutiles.

Ce changement de date et cette menace ont une grande signification, quand on les rapproche des ridicules efforts faits dans la journée d'hier pour terrasser l'*hydre de l'anarchie*.

Deuxième conseil de guerre.

AFFAIRE DU GÉNÉRAL BRÉA.

Audience du 30 janvier.

L'audience a commencé par l'audition des quelques témoins à charge qui restaient encore à entendre.

Après la suspension, les témoins cités à la requête des accusés ont commencé leurs dépositions.

Le seul incident qui ait signalé cette audience est l'arrestation d'un témoin dont la déposition orale se trouve en contradiction avec sa déposition écrite.

FAITS DIVERS.

Hier soir, dit la *Patrie*, les accusés du 15 mai sont partis de Vincennes pour être transférés à Bourges.

— On lit dans la *Presse* :

« Nous croyons pouvoir assurer qu'hier à trois heures M. Marrast a fait proposer au président de la République, comme moyen d'assurer la tranquillité, de retirer au général Changarnier le commandement des forces parisiennes pour le donner à M. de Lamoricière. Cette demande a été accueillie par un refus formel. »

— Hier, à neuf heures du soir, le nommé Poifrin (Pierre), pensionnaire de l'hospice des Petits-Ménages, âgé de 81 ans, étant descendu sur la berge en amont du pont National, eut un étourdissement et tomba dans la Seine ; se sentant entraîné par le courant et sur le point de se noyer, le pauvre vieillard cria au secours et fut heureusement entendu par le propriétaire du bateau à lessive sis auprès du pont, le nommé Dorigny, qui s'empressa d'aller à son secours et parvint à le sauver. Cet honorable citoyen voulut en outre compléter sa bonne action en recueillant le naufragé dans son bateau, et lui cédant son lit, où le vieillard put se réchauffer et se remettre complètement.

— La réunion des membres de l'association fondée par M. Barde, qui devait avoir lieu aujourd'hui 31, salle du Mont Blanc, étant remise, les signataires de l'acte social sont priés de passer dans la quinzaine au siége de la société.

— Le premier concert donné dimanche dernier, dans la salle Sainte-Cécile, par les artistes de la Société de l'*Union musicale*, sous la direction de M. Manera, a obtenu un brillant succès. Après avoir exécuté Beethoven avec un ensemble, une précision et une verve admirables, ils vont maintenant aborder le répertoire des jeunes auteurs contemporains, afin de prouver victorieusement l'utilité de l'institution d'une Société qui veut mettre en lumière toutes les œuvres de mérite, quelles que soient leur date et leur origine. La belle symphonie de Félicien David, *Christophe Colomb*, qui, depuis un an, n'a pas été entendue, s'offrait naturellement à leur choix. Le maestro, pour se rendre utile aux artistes de cette Société, a consenti à donner son œuvre et à surveiller tous les détails qui doivent en assurer la bonne exécution. Le concert aura lieu dans la salle Sainte-Cécile, rue de la Chaussée-d'Antin, 49 bis, le dimanche 4 février, à deux heures.

L'excellente sonorité de la salle, le choix des solistes et des musiciens, et l'importance de l'œuvre, tout doit contribuer à attirer la foule à cette solennité musicale.

On peut se procurer des abonnements et des billets à l'avance, chez M. Manera, rue Fléchier, 2 ; chez les principaux marchands de musique et d'instruments, et à la salle de Concert.

— Ce matin, vers dix heures, dit le *Peuple*, un commissaire de police, assisté d'un serrurier, ainsi que de nombreux agents, a fait irruption au domicile du conseil central. Les portes et les armoires ont été forcées, les papiers lus et relus ; après avoir fouillé et refouillé partout, ils se sont retirés sans autre fruit de leur invasion que d'avoir mis le trouble dans les dossiers du conseil.

Il paraît que l'union si solennellement annoncée du congrès national et du conseil central a beaucoup effrayé la réaction qui a cherché à se venger par ces tracassières persécutions dont elle sait si bien user lorsqu'elle ne peut être cruelle.

— Pendant que le président parcourait les boulevards à cheval, un homme en blouse blanche et de haute stature s'approcha de lui, à une cinquantaine de pas de l'hôtel du ministre des affaires étrangères, et arrêtant son cheval par la bride, lui cria d'une voix forte : Vive la République ! à bas les traîtres !

Le président parut fort ému. (*Crédit.*)

— Barthélemy, qui s'est évadé dernièrement, a gagné le sol anglais ; lorsqu'il a appris que le concierge de la prison militaire avait été arrêté à l'occasion de sa fuite, il s'est empressé d'écrire une lettre au président du 2e conseil de guerre, afin de disculper cet employé. (*Idem.*)

— Hier, rue des Petites-Ecuries, au coin de la rue Martel, un enfant d'une dizaine d'années fut abordé par un homme bien vêtu qui lui demanda s'il voulait lui rendre service. L'enfant, dont la mine est fort éveillée, lui répondit avec assurance : ça dépendra de ce que vous me demanderez.

Je n'exigerai rien de bien difficile, reprit son interlocuteur : tu vois là plusieurs personnes rassemblées, va au milieu d'elles, et crie : Vive Henri V ! Voici vingt sous pour toi. L'enfant eut l'air d'accepter, mais quand il fut près du groupe, il fit un geste moqueur à celui qui le poussait à cette manifestation séditieuse, et il se sauva à toutes jambes.

Notre petit bonhomme vint aussitôt raconter à sa mère ce qui lui était arrivé, et celle-ci, en examinant la pièce, reconnut qu'elle portait l'effigie du duc de Bordeaux. Elle s'est rendue immédiatement avec son fils chez M. Martinet, commissaire de police, auquel elle a fait sa déclaration et remis la pièce d'argent. (*Droit.*)

— Hier, pendant que le ministère remportait sa grande victoire sur une émeute introuvable, un ouvrier tombait d'inanition au milieu de la rue de Bourgogne. Ce malheureux agonisait ; des pauvres, des ouvriers comme lui s'empressèrent de le secourir et de lui donner quelques aliments. Après avoir repris connaissance, il déclara qu'il mourrait de faim avant de mendier. Il prouva par ses papiers qu'il avait fait plusieurs centaines de lieues pour trouver de l'ouvrage. Il avait depuis longtemps vendu sa dernière chemise, et n'était plus vêtu que de lambeaux.

— On a des nouvelles de M. Clément Thomas : son état est plus rassurant ; le médecin l'a saigné, et croit pouvoir répondre de sa guérison. Son état, ce matin, est aussi bon que possible.

— M. et Mlle de Rosa annoncent pour lundi, 5 février, une grande matinée musicale, dans la salle Sainte-Cécile, rue de la Chaussée-d'Antin, 49 bis, à une heure, avec le concours de MM. Ronconi, Morelli, Herner, de Kontski, Singer et Fossi ; de Mmes Castellan, de Meric et de Milles de Meric. On trouve des billets au prix de 5 fr. chez MM. Bonoldi, Latte, Launer et Chabal.

— On lit dans la *Réforme* :

« Depuis quelques jours des groupes nombreux se forment sur la place Maubert, et l'on y remarque une grande animation. C'est une espèce de club où l'on raisonne des affaires politiques, où l'on critique nos gouvernants et nos hommes d'Etat.

» L'esprit dominant dans ces groupes est l'henriquinquisme, car on y énonce tout haut le vœu de voir arriver l'enfant du miracle sur le trône de ses pères. La plupart des orateurs semblent, par leurs blouses, appartenir à la classe ouvrière ; mais, à leur langage, il est facile de reconnaître que la blouse pour eux n'est qu'un déguisement.

» Les orateurs ont leur claque comme au théâtre, des meneurs qui échauffent, des inspecteurs qui surveillent et poussent les tièdes ou les indifférents. Tous ces gens ne paraissent nullement manquer d'argent, comme la plupart des ouvriers de bon aloi ; car les cabarets environnants regorgent de consommateurs et bénissent la providence des légitimistes qui leur envoie une telle bénédiction.

» Ces clubs en plein air ne sont pas les seuls qu'aient les royalistes, ils en ont d'autres auxquels on donne communément le nom de bureaux de bienfaisance. — Les bureaux de bienfaisance ont leurs prêtres, leurs missionnaires, leurs délégués, leurs raccoleurs, et dans ces derniers se trouvent véritablement quelques ouvriers.

» On cherche des prosélytes, et, par le temps qui court, on en fait. Sont-ils sincères ? On prête aux uns de l'argent, on en donne aux autres, mais on exige leur présence, soit dans les clubs clos, soit dans ceux en plein air. On demande à tous du zèle, de l'ardeur pour la propagande, on veut que tous promettent à leurs amis, à leurs parents, de l'ouvrage, de l'aisance, un avenir prospère sous le règne de la royauté.

» Bien ! braves gens ! travaillez pour la royauté, la République vous récompensera. »

BANQUET MENSUEL DE LA COMMUNE SOCIALE. — Le premier banquet aura lieu le dimanche 4 février, à 2 heures, chaussée du Maine, 85. Les femmes et les enfants seront admis. On se procure des cartes au bureau du journal, rue Hautefeuille, 30 ; à la Propagande socialiste, rue des Bons-Enfants, 1. Prix : 1 fr.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nous prions nos amis de Paris, qui ne nous ont pas encore transmis les listes de souscription à la R., dont ils se sont chargés, de ne pas tarder à nous les remettre, la connaissance de ces listes nous étant indispensable pour une communic. à faire à nos amis des départements.

Rouen. — M. E. — M. D. s'était acquitté de votre comm. — Nous vous savons gré de votre conseil.
Ribeauvillé. — M. W. — Reçu les 126. — Affect. remerc.
Poissy. — M. M. — Reçu les 10 p. R. et liv. — Il n'a pas paru d'autre Bull.
Meilhac. — M. F. — Reçu les 19 pour les 2 ab.
Philippeville. — M. L. — Reçu les 31 65. — Nous vous fais. passer les nos depuis le 1er janvier. — Merci des renseign.
Nantes. — M. A. — M. D. a dû vous rép. — Nous vous envoyons les nos réclamés, moins 5, qui sont épuisés.
Lyon. — Me Ph. — Reçu les 100.
Mulhouse. — M. G. ST. — Reçu votre lettre et pris note. — Cordial accueil. — Nous vous enverrons les alm.
Dijon. — M. V. — Vot. ab. va au 30 juin. Il y a erreur sur la bande.
Limoges. — M. A. B. — Nous fournir. les nos à raison de 7 c. l'un, poste comprise.
Menneton.-S. — M. L. — M. C. nous remet les 100 annoncés, et nous vous en crédit., en att. l'avis d'applic.
Decize. — M. R. — Nous avons fait votre comm. et fait recev. 21.15 chez M. D., soit 14.15 et 7.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 fr.	11 fr.	6 fr.
DEP. ET ETRANGER	32	17	9
PAYS à surtaxe	50	26	14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS, DEP. ET ETR.	8	4	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libraire Marché aux Bois, 4.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à neuf —	30	Réclames-notices	60
Dix fois et plus —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 30 janvier.

Le calme qui règne ce matin dans Paris fait de la hausse ; la rente 5 p. 100, laissée hier à 75 fr., débute à 75 70 et finit à 75 50 fin courant et au comptant. C'est une hausse de 50 c. sur la bourse précédente.

Le marché est assez bon, mais plus faible vers la fin, où la rente est incertaine.

Le 3 0/0, de 45 45, arrive à 45 50, et finit à 45 45, à terme et au comptant.

La Banque de France, de 1695, gagne 20 fr. à 1715.

Les chemins de fer ont presque tous une bonification de 2 fr.

Orléans, de 692, arrive à 595.

Avignon-Marseille monte de 180 à 282 50 ; le Nord s'élève à 390 fr.

On peut faire 76 fr. mais ce cours paraît difficile à dépasser dans les circonstances.

RENTES FIN COURANT.	Prem. cot.	Plus haut.	Plus bas.	Cl. du j.
Trois 0/0	45 45	45 50	45 25	45 45
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	» »	» »	» »	75 75
Cinq 0/0	75 »	75 75	75 30	75 50

30 janvier. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	45 45 »	4 Canaux avec prime	932 50
— Emprunt 1847-1848	74 40 »	Lin Maberly	» »
5 0/0 j. du 22 mars	74 50 »	Caisse hypothécaire	116 »
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	» » »	Emprunt d'Haïti	200 »
4 0/0 j. du 22 septembre	50 » »	Espagne, dette active	» »
Actions de la banque	1715 » »	— dette passive	» »
Rentes de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	26 50
Récep. Rothschild	» »	Emprunt portugais 5 0/0	» »
5 0/0 de l'Etat romain	67 »	— — 3 0/0	18 50
5 0/0 belge 1840	86 »	2 1/2 hollandais	» »
— — 1842	88 »	Zinc Vieille-Montagne	2250 »
— 4 1/2	» »	H. de la Grand-Combe	» »
— Banque (1835)	» »	Emprunt du Piémont	875 »
Obligations de la Ville	1150 »	Lots d'Autriche	350 »

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	310 »	310 »	Orléans à Bordeaux	377 50	382 50
Versailles, rive droite	420 »	422 50	Du Nord	387 50	390 »
— rive gauche	407 50	415 »	De Paris à Strasbourg	334 25	333 50
Paris à Orléans	692 50	695 »	Tours à Nantes	311 25	314 50
Paris à Rouen	433 »	431 50	Paris à Lyon	» »	» »
Rouen au Havre	236 »	237 50	Montereau à Troyes	110 »	110 »
Avignon à Marseille	180 »	182 50	Dieppe à Fécamp	» »	» »
Strasbourg à Bâle	90 »	96 »	Paris à Sceaux	157 50	157 50
Du Centre	250 »	251 25	Bordeaux à la Teste	» »	» »
Amiens à Boulogne	193 »	193 »			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 31 janvier.

THEATRE DE LA NATION. — Le Violon du Diable, le Comte Ory.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Virginie.
ITALIENS. —
OPERA COMIQUE. — Le Caïd.
ODEON. — Le Doute et la Croyance, le Misanthrope, la Famille Renneville.
THEATRE-HISTORIQUE. — Les Mystères de Londres.
GYMNASE. — Mme Marneffe, l'Image, le Dernier des Rochegune.
VAUDEVILLE. — La Propriété, le Baron, la Foire aux Idées.
THEATRE MONTANSIER. — Les Lampions, Un Gendre aux Epinards, le Cuisinier, le Lait d'Anesse.
VARIÉTÉS. — La Paire, la Reine d'Yvetot, une Pension alimentaire, Madame Larifla.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Tohubohu, la Dame de Saint-Tropez.
GAITÉ. — Les Orphelins.
AMBIGU-COMIQUE. — Les sept Péchés capitaux, Napoléon.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — L'Habit ne fait pas le moine, le Prince d'occasion, l'Homme chagrin.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple). — La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES. — Le Diable, la Courte-Paille, Prince, Tony.
THEATRE BEAUMARCHAIS. — La Montagne et la Gironde.
THEATRE CHOISEUL. — La Poule aux Œufs d'or, les Deux Edmond, un Mari en état de Siège, Premières Armes de Jocrisse.
DELASSEMENTS. — Les Blagueurs et les Blagués, Jolie Fille.

Imprimerie LANGE LEVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 32. — ÉDITION DU MATIN. — Jeudi 1er février 1849.

PARIS. Trois mois 6 f. Six mois 11 f. Un an 20 f.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

DÉPARTEMENTS. Trois mois 9 f. Six mois 17 f. Un an 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

PARIS, 31 JANVIER.

« Aujourd'hui, la rétribution du travail est abandonnée au hasard ou à la violence. C'est le maître qui opprime ou l'ouvrier qui se révolte. »

« La pauvreté ne sera plus séditieuse, lorsque l'opulence ne sera plus oppressive. »

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

La Situation.

Dans les circonstances actuelles, ce n'est pas une révolution qui est à craindre en France, mais quelque chose de plus grave encore, une longue guerre civile.

Une émeute, un coup d'État, un conflit de pouvoirs peuvent être le signal de ce long déchirement du pays.

Malheur à qui provoquera cette guerre civile! Malheur à qui en assumera la responsabilité devant l'histoire; car son nom sera certainement maudit par plusieurs générations!

Pour qu'une révolution soit mûre et réussisse en France, pour qu'un grand progrès pacifique même se réalise, il faut que la petite bourgeoisie, la bourgeoisie laborieuse, fasse cause commune avec le peuple. A défaut de cet accord, il n'y a que des émeutes réprimées et des mesures réactionnaires comme dans les journées d'avril et de juin sous le règne de Louis-Philippe, comme en juin dernier sous la République, ou bien une jacquerie comme au moyen-âge.

Sous le régime du suffrage universel, il suffit qu'un appoint de la bourgeoisie s'adjoigne aux prolétaires pour conjurer tous les mouvements révolutionnaires et rendre inutiles tous les coups d'État. Il suffit que ses fractions du pays pèsent dans le même sens sur les élections pour déterminer pacifiquement tous les changements politiques et tous les progrès désirables.

C'est parce que les réactionnaires, les hauts meneurs monarchiques, ont reconnu cette vérité, qu'ils s'efforcent depuis huit mois de fomenter entre la bourgeoisie et les prolétaires des ressentiments, des défiances, des malentendus. Toutes leurs manœuvres tendent à diviser pour régner, à séparer le pays en deux camps, à enlever à la cause démocratique cet appoint de la moyenne bourgeoisie qui est indispensable au progrès révolutionnaire ou pacifique, au succès électoral, parlementaire et gouvernemental.

C'est parce que la réaction croit avoir suffisamment soufflé aujourd'hui la défiance et l'irritation entre la bourgeoisie et la République, entre le peuple des campagnes et celui de la capitale, qu'elle ose tout braver et qu'elle provoque le peuple au combat par un insolent appareil militaire. La réaction peut réussir ainsi pour un temps et emporter quelques mesures rétrogrades; mais elle ne réussit qu'à la condition de terribles représailles de la part du peuple et de la bourgeoisie, sitôt que cette dernière, mieux éclairée sur les desseins des réactionnaires, rend au peuple son affection naturelle et comprend que les intérêts du peuple sont identiques aux siens.

Voyez ce qui s'est passé en février. La petite bourgeoisie, édifiée depuis quelques mois sur l'égoïsme dynastique de la politique des Tuileries et sur les scandaleuses spéculations de la féodalité financière, n'a pas hésité à laisser faire les barricades et à s'interposer entre les troupes et les ouvriers pour éviter l'effusion du sang. Par ce seul acte de tolérance et de médiation généreuse elle a assuré le triomphe de l'insurrection. Quoique les conséquences de cet acte soient allées plus loin qu'elle ne l'avait prévu et qu'elle ne l'aurait voulu, elle s'est prêtée volontiers à la double expérience d'une République modérée et d'un socialisme pacifique et conciliateur. La petite bourgeoisie, partageant journellement les labeurs du peuple, aime le peuple et ne peut oublier qu'elle sort de son sein. Première victime elle-même des hasards de la lutte industrielle, des périls d'une concurrence aveugle, illimitée; déplorant avec l'ouvrier la fragilité d'un crédit et d'une production qu'un nuage politique fait disparaître, elle ne demandait pas mieux, il y a un an, que de voir le droit universel servir d'assiette plus durable au gouvernement et les principes de solidarité et d'association offrir eux-mêmes de plus larges bases à ses entreprises industrielles. Elle avait trop admiré le zèle et la loyauté avec lesquels les ouvriers avaient garanti l'ordre et la propriété pendant les trois mois les plus critiques de la révolution et du chômage, pour ne pas être disposée à faire cause commune avec eux dans la question du travail. Sans doute elle repoussait le communisme et l'égalité des salaires; mais elle était d'accord en cela avec les ouvriers eux-mêmes qui, de leur propre mouvement, avaient fait justice de ces exagérations. Sans doute aussi elle déplorait amèrement la plaie des ateliers nationaux, mais elle n'ignorait pas que ce n'était là qu'un fait transitoire, condamné par tous les socialistes eux-mêmes, et dont la transformation était inévitable. Sans doute encore la petite bourgeoisie avait lieu de s'effrayer des tentatives d'association exclusive entre ouvriers; mais, en raison même de ces craintes, et pour mettre fin à ces dangers, elle eût accueilli favorablement toutes les mesures propres à encourager la solidarité entre les industries, l'association entre les capitalistes et les ouvriers; elle eût applaudi surtout aux réformes ayant pour but d'enlever le crédit des mains de la féodalité financière, de le ravir au caprice de la haute banque pour le mettre plus à la portée des travailleurs.

Il eût suffi alors de quelques bonnes initiatives gouvernementales pour faire cesser toute irritation et tous malentendus entre les classes dont l'accord est indispensable à la production et à la paix sociale. A Paris, le désir de fraternité était aussi sincère dans le cœur du bourgeois laborieux que dans celui de l'ouvrier. Si ce sentiment avait inspiré tous les actes de l'Assemblée sortie du suffrage universel, l'ère des émeutes et des révolutions était à jamais fermée en France. La haute bourgeoisie elle-même, bientôt rassurée contre l'arbitraire et la spoliation, aurait cédé à cet entraînement de progrès, de justice et d'humanité. Mais ce n'était pas l'affaire des chefs de parti, des hommes d'Etat vaincus en Février.

M. Thiers était rentré le premier en scène et avait compris que pour que lui et ses amis pussent reprendre quelque influence sur les affaires, il fallait que la société se reformât en deux camps; qu'il y eût encore un malentendu entre les conservateurs et les novateurs, entre les réformateurs politiques et les réformateurs sociaux. M. Thiers n'hésita pas dès lors à se liguer avec les légitimistes pour combattre la République, pour brouiller encore la bourgeoisie avec le peuple, comme quelques mois auparavant il s'était rapproché des démocrates révolutionnaires pour faciliter sa rentrée au pouvoir. Dans cette tactique, M. Thiers fut bientôt suivi par MM. Barrot, Molé, Bugeaud et Guizot lui-même.

Conformément à ce plan, M. Falloux se chargea de poursuivre la dissolution brutale des ateliers nationaux, et donna ainsi le signal de la rupture entre la bourgeoisie et les prolétaires qui fraternisaient encore huit jours auparavant. Il fallait une bataille sanglante, une victoire de l'armée et de la garde nationale sur le peuple pour ramener la bourgeoisie sous la dépendance de ses anciens chefs, pour lui rendre quelque confiance dans les moyens de compression et pour donner une unité nouvelle au camp conservateur.

M. Thiers a aidé en outre à cette manœuvre par la publication d'un livre dans lequel, confondant tous les systèmes, brouillant toutes les idées, ne voyant le Socialisme que dans l'écume révolutionnaire ou dans les négations qu'il a produites, passant entièrement sous silence les théories positives, scientifiques, conciliantes de tous les intérêts, il indispose la bourgeoisie contre toute réforme économique, contre toute idée socialiste et l'irrite contre tous les novateurs.

Et comme M. Guizot entend encore rivaliser avec M. Thiers dans la lice gouvernementale, et lui disputer l'insigne honneur d'avoir reformé la France en deux camps, d'avoir reconstitué le grand parti conservateur, il s'est empressé d'écrire aussi un livre contre la République et contre le Socialisme. Dans ce livre, il pousse à la *réunion de tous les éléments de stabilité, de toutes les forces conservatrices de l'ordre social en France contre la démocratie, cette idée fatale qui soulève ou fomente incessamment la guerre au milieu de nous, et qu'il faut extirper à tout prix; contre la République sociale, odieuse et impossible, la plus absurde en même temps que la plus perverse des chimères.*

Et on peut voir par ce qui se passe depuis quelques jours si MM. Barrot, Léon Faucher, Falloux, Bugeaud, Molé et autres, négligent quelque chose pour séparer la Bourgeoisie du peuple, pour lui faire croire aux *passions ennemies ou aveugles*, pour fanatiser contre le Socialisme les conservateurs de 1849, comme M. Guizot avait fanatisé contre la réforme électorale les *endurcis* de 1847.

Or, s'il est vrai que cette manœuvre machiavélique a eu quelque succès, s'il est vrai que la moyenne bourgeoisie, irritée par toutes les pertes, par toutes les douleurs qu'elle a subies depuis un an, consternée des fatales journées de juin, alarmée pour l'avenir, s'est laissée prendre en bonne partie à la glu de *modération*, de *république honnête*, de *retour de la confiance*, qui lui était tendue, — il est vrai aussi que la fraction la plus intelligente de cette bourgeoisie a prouvé son sincère désir de maintenir la République et de résister à la réaction en donnant quinze cent mille voix au général Cavaignac; il est vrai que, par le train dont marchent les légitimistes et les ministres de M. Louis Bonaparte, cette bourgeoisie commence à ouvrir les yeux sur les desseins de la réaction et sur ses propres intérêts, qui sont inséparables de ceux du peuple.

Depuis six semaines, la petite et moyenne bourgeoisie a déjà perdu bien des illusions réactionnaires : elle est presque au regret...

Le coup d'Etat manqué d'avant-hier lundi a déjà éclairé la conscience de bien des électeurs du 10 décembre.

Si le coup se renouvelle, si l'attentat a lieu, ce n'est pas dans Paris même que la guerre civile sera longue; car, entre les traîtres de la coalition monarchique et ses frères du peuple, la moyenne bourgeoisie de Paris n'hésitera pas.

Pour que la bourgeoisie s'éclaire donc complétement sur les dangers nouveaux qu'on lui fait courir en l'indisposant contre le peuple, en l'irritant contre les réformes les plus pacifiques, il suffit qu'on laisse à l'œuvre la réaction pendant quelques jours encore, et que le peuple conserve pendant ces quelques jours sa résignation et son calme. Oui, quelques jours encore d'intrigues monarchiques, de faiblesses ministérielles, de déploiement de troupes et de calme populaire, et la bourgeoisie intelligente et laborieuse sera prête à faire cause commune avec le peuple au scrutin et ailleurs, si on la provoque, et triomphera définitivement avec lui des véritables ennemis du travail social, des véritables ennemis de la paix publique.

Du calme donc, du calme! Laissons la réaction démasquer toutes ses batteries, et, quels que soient les attentats qu'elle médite contre nos libertés, nous n'aurons rien à craindre.

Tous les renseignements qui nous arrivent établissent que le grand déploiement de force qui a eu lieu lundi, et dont le moindre résultat aura été de grever le budget des dépenses de 6 à 700 mille francs, a eu lieu en vue d'un complot organisé contre la représentation nationale. Par qui? c'est ce que l'on saura bientôt.

Les conversations qui ont eu lieu *samedi*, et qu'on nous rapporte dans les plus minutieux détails, avaient annoncé à l'avance la conspiration qui a échoué devant l'attitude énergiquement républicaine de la population.

On devait, disait-on samedi, contraindre l'Assemblée à voter sa dissolution, et en appeler sous les huit jours à une nouvelle constituante. On annonçait dès samedi le départ du maréchal Bugeaud, qui devait aller chercher une partie de l'armée des Alpes et l'amener sous Paris, et rallier les gardes nationales. Le départ du maréchal a eu lieu, et ce n'est pas sérieusement sans doute qu'on prétend expliquer son absence la veille d'un vote si important pour le ministère, par une entrevue avec Abd-el-Kader. Les sentiments si franchement démocratiques d'une grande partie de la garde nationale ont contraint les royalistes à ajourner l'exécution de leur attentat. Que les patriotes veillent!

Mais, encore une fois, qu'ils soient calmes et patients. Attendez que la République soit ouvertement et violemment attaquée. Au train dont vont les contre-révolutionnaires, l'attente ne sera malheureusement pas bien longue! Sur le terrain de la constitution, avec la loi et le droit de notre côté, nous serons invincibles.

La *Patrie* annonce que M. Louis-Napoléon Bonaparte doit passer successivement en revue les régiments présents à Paris.

Aux termes de l'art. 50 de la Constitution, le président de la République dispose de la force armée *sans pouvoir jamais la commander en personne.*

Or, une revue est un contrôle; un contrôle constitue un acte de commandement.

Si le président de la République persiste à vouloir exercer cette influence directe et personnelle sur les troupes, il commet par ce seul fait un commencement d'usurpation, et justifie les soupçons qui s'accréditent déjà dans les esprits.

Nous ne savons sur quel texte de loi le ministère s'est fondé quand il a dirigé une action politique contre M. Proudhon pour le droit légal dont il a usé en discutant dans le *Peuple* la responsabilité de M. le président de la République.

Si M. Louis Bonaparte s'est trouvé personnellement diffamé par les articles de M. Proudhon, il avait le droit, comme tout magistrat et comme tout citoyen, de faire adresser une assignation en diffamation à ce publiciste. Mais c'est à tort et contrairement à la Constitution que le ministère prétend assimiler une attaque au président de la République à une attaque dirigée contre l'inviolabilité d'un roi constitutionnel.

Il n'y a, politiquement, pas plus d'inviolabilité que d'irresponsabilité dans la personne du président de la République française.

A aucun titre, l'affaire intentée à M. Proudhon ne peut être considérée comme une affaire politique.

M. Proudhon est prêt, nous dit-on, à répondre à l'assignation personnelle de M. le président; mais il se refuse à répondre à une accusation politique à ce sujet.

En cela, il défend certainement dans sa personne un droit constitutionnel, et nous ne pouvons que l'approuver.

Simple remarque.

On nous assure que, dans la journée de dimanche le général Changarnier a visité toutes les casernes des troupes, et a levé toutes les punitions de cachot et de salle de police.

Cet acte de clémence est louable sans doute; mais le moment qui a été choisi pour l'accomplir ne pourrait-il pas faire supposer que l'honorable général pressentait déjà que, la nuit suivante, il aurait besoin de faire appel au dévouement des soldats pour réprimer le fameux complot dont la révélation devait arriver au gouvernement *à une heure du matin*.

Après tout, il est possible que le général Changarnier soit doué du don de seconde vue; s'il en est ainsi, ne pourrait-il nous apprendre à l'avance à quel usage le ministère compte employer les nombreux régiments qui continuent d'occuper la capitale, et ceux que le maréchal Bugeaud est allé chercher, dit-on, à l'armée des Alpes.

Assemblée Nationale.

L'enquête sur le coup d'Etat tenté lundi effraie fort la réaction, et pour cause. Aussi ne néglige-t-elle aucune intrigue, aucune chicane pour l'empêcher de venir à bien. Aujourd'hui elle a argué d'un oubli vrai ou faux du président de l'Assemblée dans la séance d'hier, pour entraver le vote des bureaux qui avaient à choisir des commissaires sur cette proposition, et elle est parvenue à faire naître assez de scrupules dans l'esprit des membres de deux bureaux pour les empêcher de voter. A la séance publique, M. Vivien, M. Danjoy, M. Deslongrais sont venus longuement soutenir leur doctrine; l'Assemblée a passé à l'ordre du jour.

M. Vezin a demandé alors ce que devenait la proposition de mise en accusation du ministère; il a demandé si cette proposition était retirée; M. Ledru-Rollin a répondu que depuis le dépôt de cette proposition il s'était passé des faits tels que lui et

ses collègues regarderaient comme un devoir de la déposer aujourd'hui si elle ne l'était déjà; il a ajouté que, demain ou après-demain la proposition serait appuyée de nouveaux faits, et il a demandé le renvoi dans les bureaux. M. Vezin et ses amis, qui avaient tant insisté pour la prompte discussion dans les bureaux, ont voté contre le renvoi, et la proposition a été renvoyée au comité de la justice à la suite d'un scrutin qui a donné 250 voix pour le renvoi aux bureaux, et 458 contre.

M. Ledru-Rollin a ensuite interpellé le gouvernement à l'occasion des arrestations opérées contre des employés de la société de la *Solidarité républicaine*, association qui s'était établie au grand jour, et que l'on persécute en sa qualité de républicaine, tandis qu'on laisse complètement libres des associations qui s'affichent comme hostiles à la République et à la Constitution.

M. Barrot a répondu dédaigneusement que c'était là un plaidoyer judiciaire. M. Baroche, procureur-général qui avait demandé la parole, s'est renfermé dans le même silence, et l'Assemblée a passé à la discussion de la proposition de M. Billault, sur le budget.

Combattue énergiquement par M. Passy, cette proposition a été écartée à la minime majorité de 397 contre 390.

Les lettres reçues des départements annoncent que les espérances qu'on avait conçues de l'avènement de M. Louis Bonaparte à la présidence s'éteignent rapidement, et que le désenchantement marche à grands pas.

Excès de zèle.

Pourquoi ces immenses déploiements de forces à Paris, dans la journée du 29 janvier, pourquoi cette arrivée d'une multitude de régiments venant des départements? M. Changarnier l'explique dans sa lettre :

« Des ennemis, dit-il, ou au moins des calomniateurs de la garde mobile ont *fait courir le bruit* qu'elle devait faire une manifestation contre l'Assemblée. En conséquence, j'ai cru devoir prendre des mesures, etc. »

On a fait courir le bruit! O admirable prudence de M. Changarnier! Cette tendre amitié pour la République nous rappelle la fable de Lafontaine : *Les deux Amis*, où l'un dit à l'autre :

Vous m'êtes en dormant, un peu triste apparu,
J'ai craint qu'il ne fût vrai.....

Esprit des Journaux.

Le *Peuple* contient un remarquable article signé du représentant *Proudhon*. Nous en extrayons les lignes suivantes :

On fait venir de tous côtés des soldats par les chemins de fer; on rassemble 80 000 hommes; on leur fournit tout ce qui est nécessaire à la guerre de siège, pioches, échelles, canons, bidons, etc. M. Léon Faucher appelle la garde nationale au combat contre les éternels ennemis de la société, de la propriété, de la famille, contre ces hommes qui ont fait les journées de juin, et qui ont l'audace d'accuser le ministère. Il ajoute en terminant sa proclamation : *Il faut que la victoire de l'ordre soit décisive, irrévocable*!

On avait donc l'intention de tuer, fusiller, bombarder, puisqu'on mettait en campagne, dans les rues de Paris, une armée de 80 000 hommes, munie de toutes sortes d'outils et de projectiles. On avait prévu le combat, je devrais dire l'exécution des républicains, puisqu'on désignait l'ennemi, traduisez la victime; puisqu'on présageait la victoire, lisez le massacre, un massacre définitif et sans rémission.

L'affaire était préméditée, puisque, dès les deux heures du matin, les troupes entouraient le palais de l'Assemblée, et que le président Marrast n'était prévenu qu'à onze heures; puisque toutes les dispositions étaient prises en vue d'une résistance espérée, dont le système était connu d'avance, et qui n'eut point lieu; puisque l'étincelle qui devait faire éclater l'insurrection avait été allumée dès la veille par le licenciement des gardes-mobiles, triste plagiat de la dissolution des ateliers nationaux.

Enfin il y avait guet-apens, puisque, comme l'a révélé à la tribune le colonel Guinard, l'ordre de faire battre le rappel n'avait été donné qu'aux colonels des 4re, 2e et 10e légions, réputées les moins favorables à la cause de la République, et que ce fut uniquement sur l'avis que l'Assemblée était ménacée que les colonels des autres légions, s'inspirant de leur patriotisme, durent prendre sur eux-mêmes de rassembler leurs hommes.

Il y avait, dis-je, guet-apens, puisque le gouvernement n'était point attaqué; puisqu'il n'existait pas de complot, si ce n'est le complot ministériel organisé pour la dissolution de l'Assemblée; puisque les excitations du pouvoir et de la police furent reçues partout aux cris de : *Vive la République! vive l'Assemblée nationale*!

Le gouvernement, honteux de sa déroute, accuse l'existence de complots contre la société; il ose désigner, pour se disculper, les représentants de la Montagne comme les instigateurs de ce complot.

Et il refuse l'enquête!

En ce qui concerne le gouvernement, les faits, c'est-à-dire la volonté de combattre, la préméditation, le guet-apens, ne sont pas douteux : il ne peut se justifier qu'en prouvant que, sentinelle de la société, représentant de la société, il a agi dans le cas de légitime défense.

Et il repousse la demande d'enquête!

Eh bien! je ne crains pas de le lui dire : C'est vous qui avez préparé la guerre civile, vous qui avez conspiré l'assassinat des citoyens!

Nous lisons dans le *Crédit* :

L'immense déploiement de forces dont Paris a été le théâtre, dans la journée d'hier, est devenu tout naturellement le texte d'une foule de commentaires contradictoires. En rapprochant, par la pensée, le langage dédaigneux et provoquant de M. Barrot, lors de la première discussion sur la proposition Rateau, les allures hautaines des journaux royalistes, la réouverture du cours d'un professeur impopulaire, sous la protection de quinze cents baïonnettes, la proposition irritante de la loi sur les clubs, la note plus qu'étrange insérée dans les journaux semi-officiels d'avant-hier soir, les faux bruits de révolte de la garde mobile, répandus hier, les complots déclarés réels par M. Barrot, qualifiés de calomnie par le général Changarnier, dans son ordre du jour, beaucoup de personnes sont restées persuadées que l'intention véritable du ministère avait été de provoquer un mouvement, ou tout au moins de tâter les dispositions de la garde nationale dans l'hypothèse d'un coup d'Etat contre l'Assemblée.

On lit dans le même journal :

Il paraîtrait certain que le président de la République est disposé à faire aux légitimes exigences de l'Assemblée des concessions qui permettraient de voir enfin le calme succéder aux déplorables agitations qui attristent le pays.

L'Assemblée, de son côté, tout en repoussant la proposition Rateau, consentirait à réduire le nombre des lois organiques. M. Dufaure remplacerait M. Léon Faucher au ministère de l'intérieur, et M. Vivien reprendrait le portefeuille des travaux publics. Il est question aussi de remplacer M. le général Lamoricière au ministère de la guerre.

La *Patrie* de ce soir dément cette assertion du *Crédit*, et déclare *qu'il y a accord complet entre le président de la République et tous ses ministres pour maintenir et défendre la politique nationale consacrée par le vote de près de six millions de suffrages.*

Le grand complot qui était partout hier, et qu'on ne trouve plus nulle part aujourd'hui, a donné à penser que, s'il y a une conspiration réelle, c'est celle qui est ourdie contre la représentation nationale et contre la République, et sur laquelle une enquête a été demandée à l'Assemblée.

(*République*.)

Nous lisons dans la *Liberté* :

M. le général Changarnier nous adresse la note suivante, avec prière de la publier :

« Un grand nombre d'officiers qui se trouvent en congé ou en non-activité à Paris sont venus spontanément offrir leurs services au général commandant en chef les gardes nationales de la Seine, la garde mobile et les troupes de la 1re division militaire.

» Il les remercie de cette preuve de leur dévouement à la cause de l'ordre.

» Signé : CHANGARNIER. »

En transmettant les honorables remerciements de M. Changarnier à MM. les officiers en congé ou en non-activité, la *Liberté* croit devoir y ajouter ce qui est aujourd'hui dans la conscience publique, à savoir : que la cause de l'ordre n'a été véritablement menacée lundi que par les hommes qui ont voulu peser sur les délibérations de l'Assemblée nationale par un déploiement de forces que rien ne justifiait et qui avait probablement un but plus audacieux encore. Messieurs les ministres nieront sans doute; mais leurs déclarations commencent à avoir pour le pays la valeur de celles de M. Guizot : *on ne les croit plus.*

De leur côté, les journaux qui soutiennent le ministère fourmillent de contradictions, non-seulement sur l'appréciation des faits, mais sur les faits eux-mêmes.

Ainsi, l'*Evènement* après avoir *rapporté* que la garde mobile, casernée à Courbevoie et à Saint-Cloud, aurait poussé l'exaltation jusqu'à vouloir faire feu sur les troupes envoyées pour les surveiller; que, pendant que l'un des bataillons veillait l'arme au bras, l'autre alla chercher des munitions pour se disposer à un engagement, ajoute les lignes suivantes :

En attendant, la garde mobile est toujours dans un état d'hostilité, qui nécessite les mesures les plus sérieuses. C'est ce qui explique l'arrivée à Paris par les différents chemins de fer de huit régiments, qui sont campés sur les principales places de la ville et dans ses environs.

Le *Siècle*, qui pourtant s'est réconcilié avec le *Constitutionnel* pour tresser une couronne civique à M. Barrot, dément en ces termes l'*Evènement* :

La conduite de la garde mobile, dans son immense majorité, a été ce qu'elle devait être, conforme à un passé qui l'honore, à des sentiments de patriotisme et de dévouement à la République, qui ont été l'origine et qui resteront l'âme de son institution.

Le même *Siècle* prononce en ces termes gracieux la *mise hors la loi* des socialistes :

Pour notre part, *nous applaudissons d'avance à toute mesure* d'énergie prise contre ces éternels ennemis de la société qui, par dérision sans doute, s'appellent socialistes; nous pensons, nous aussi, qu'il ne suffit pas que la société soit forte, qu'il faut encore qu'elle montre sa force.

L'*Opinion publique* débite cette phrase naïve :

Nos amis des départements se souviendront qu'il y a près de quinze jours déjà que nous ne cessons de les inviter à se tenir sur leurs gardes en les avertissant que l'on marche à une journée, et qu'il y a péril en la demeure.

Nous le savons parbleu bien, ô *Opinion publique*, que vous avez averti vos amis. Il y a quinze jours que toute la presse de votre blanche couleur sonne l'hallali de la République, et nous annoncions hier l'arrivée de vos amis de Marseille, venus tout exprès sans doute pour couper le jarret de la bête. Seulement, vous l'avez vendue avant de l'avoir jetée par terre.

Nous engageons le *Peuple*, qui se piquait ces jours derniers de courtoisie, à surveiller la rédaction de ses entrefilets. Il a laissé une fort mauvaise petite passion distiller son fiel dans les lignes suivantes :

La *Démocratie pacifique* contient une phrase déplorable qui, dans les solennelles circonstances où nous nous trouvons, n'est pas moins qu'un acte de trahison et d'apostasie.

» Le socialisme violent a seul fait les frais de la déplorable et sanglante bataille de juin. »

Quand même ce fait ne serait pas une honteuse calomnie empruntée au *Constitutionnel*, la *Démocratie* n'aurait pas le droit d'oublier que les socialistes sont solidaires devant l'ennemi commun, la réaction, qui au besoin le lui rappellerait. La *Démocratie* ne gagnera rien à demander pardon en nous accusant. Qu'elle renie donc cette phrase inqualifiable, sinon elle se mettra elle-même au ban de la démocratie et du socialisme.

Nous maintenons comme parfaitement vraie, comme parfaitement historique, l'assertion contre laquelle le *Peuple* proteste, et nous pensons qu'il est vraiment grotesque de voir le *Peuple* donner des leçons de solidarité démocratique et socialiste à la *Démocratie pacifique*.

En isolant, comme il l'a fait, la phrase citée, le *Peuple* a l'air de nous faire dire que le socialisme violent est le seul auteur des journées de juin, et que toute la responsabilité lui en incombe. Cependant, le *Peuple* nous a vu plus que personne réfuter énergiquement cette calomnie et rejeter à plusieurs reprises sur la réaction la part immense de culpabilité qu'elle a dans ce malheur.

Ce que notre phrase signifie, c'est que la fraction du socialisme entrée dans l'insurrection de juin était essentiellement égarée. Pour preuve, nous rappellerons qu'elle a pris les armes contrairement à l'avis exprimé par tous les organes de l'opinion socialiste, le *Représentant du peuple* y compris. Pour preuve encore, nous remarquerons que l'insurrection de juin a été combattue par de nombreux républicains socialistes, qui sont tous déterminés à défendre le socialisme enseignant contre tous les complots de la coalition réactionnaire.

Il y a donc méchanceté gratuite ou aberration inconcevable dans l'interprétation que le *Peuple* donne à nos paroles.

Nous espérons que le *Peuple* aura la loyauté de reproduire textuellement dans ses colonnes la courte réponse que nous venons de lui faire. Au besoin, nous l'en prions.

L'Assemblée nationale italienne. — Les élections dans les Etats romains.

La chambre des députés de Toscane s'est associée avec enthousiasme au ministère pour décréter la convocation à Rome d'une Assemblée constituante de toute l'Italie. La loi a été votée d'urgence, dans la séance du 22 janvier, avec quelques modifications de forme proposées par la commission. La République de Venise et le parlement de Sicile ont déjà émis un vote dans le sens. Le Piémont ne restera pas indubitablement en arrière; l'Italie démocratique unie défiera la réaction.

En donnant un mandat illimité aux élus pour la constituante italienne, vous détrônez Léopold! s'écriait Lambruschini à la chambre des députés à Florence.

« Nous avons accepté la monarchie représentative, a répondu le ministre de l'intérieur, nous l'avons accepté parce que nous croyons que la république n'est pas mûre pour nous aujourd'hui, et en conseillant à Léopold II de rendre la nation italienne arbitre de ses destinées, nous avons ambitionné, et nous sommes sûrs de réussir, d'accroître sa splendeur et sa puissance; nous avons voulu lui mériter les applaudissements de toute l'Italie. »

Des applaudissements ont éclaté sur tous les bancs et dans les tribunes, et le vote a été rendu à l'unanimité.

La réaction s'organise énergiquement par toute l'Europe. La *Presse* nous apprend ce matin que les rois de Prusse et de Wurtemberg ont annoncé, par l'organe de leurs représentants à Paris, qu'ils s'associeraient de cœur et au besoin de fait au gouvernement français s'il tentait de rétablir Pie IX sur le trône pontifical. Il paraît cependant qu'à Gaëte on commence à désespérer du secours des puissances, et l'on n'espère plus qu'en la réaction qui pourra s'opérer à Rome.

Mais cette réaction ne semble nullement devoir s'opérer.

Les organes de l'oligarchie européenne, tous ces journaux de Paris et d'ailleurs qui se prétendent bien informés de ce qui se passe à Rome, avaient prédit que les élections pour la constituante ne se feraient pas, ou qu'elles ne réuniraient que de rares votants, et que des collisions entraveraient le vote, etc. Les événements viennent de leur donner un démenti éclatant à Rome comme à Paris. Les élections à Rome et à Civita-Vecchia ont été un jour de fête pour les populations. Voici ce qu'on lit dans le *Sémaphore* de Marseille, journal *modéré*.

Le bateau à vapeur du commerce *le Bastia* nous a apporté des nouvelles de Rome et de Civita-Vecchia. Les élections ont eu lieu dans ces deux villes le 24 janvier, dans l'ordre le plus parfait. C'était, nous dit un de nos correspondants, une véritable fête civique. La journée s'est terminée par une illumination de la ville et du théâtre. Les votants ont été fort nombreux. A Civita-Vecchia il y en a eu à peu près trois mille. Ont été élus à la presque unanimité, MM. l'avocat Gabusi et le major Montechi, présentement à Rome.

Les autorités, le délégat en tête, les administrations publiques, les troupes formant la garnison, la garde nationale, les corps de métiers et les habitants de la campagne, précédés de leurs chefs, arrivaient processionnellement et bannières déployées dans la salle du théâtre, où l'urne du scrutin était déposée. Tous ces villageois s'en approchaient avec un certain air de gravité et déposaient régulièrement leurs bulletins. Il n'est pas jusqu'aux malades qui ont demandé la faculté d'envoyer leurs votes. A Rome, plusieurs membres du clergé ont voté; mais à Civita-Vecchia les prêtres n'ont point paru.

Des voyageurs assurent qu'à la suite de la petite émeute militaire qui a eu lieu à Rome, Zamboni aurait été condamné à mort; il aurait reçu une commutation de peine en raison de son grand âge.

On dit que les cardinaux évêques de Bologne et d'Ancône ont protesté contre l'excommunication de Gaëte, qu'ils considèrent comme nulle et non avenue, sous le prétexte que le pape ne paraît pas jouir de sa liberté personnelle.

Cette dernière nouvelle est confirmée par les journaux de Rome et de Florence. Une correspondance de Civita-Vecchia annonce même que la protestation de ces prélats a été affichée sur les murs de Rome. Quoi qu'il en soit, le fait de la protestation paraît certain.

Alliance des Slaves et des Madgyars.

La nouvelle de la dissolution de la Diète de Hongrie se confirme. Une lettre particulière de Pesth, du 22, annonce qu'il se trouve encore à Debreczin 406 députés, mais qu'ils n'y tiennent pas de séances, et que le comité de défense du pays continue à exercer ses fonctions dans l'esprit de Kossuth. Tous les magasins, les provisions, les presses et les caisses ont été transportés à Grosswardein.

Suivant des nouvelles du 22, de la *Gazette de Vienne*, une députation de Szegedin serait réellement arrivée à Ketschkemet, pour se soumettre au ban. On aurait aussi reçu de Semlin des lettres du 19, suivant lesquelles le général Theodorovitsch se prépare à une offensive sérieuse. Les troupes madgyares du Banat seraient découragées par la prise de Pesth, et se disperseraient pour la plupart. Deux régiments de hussards hongrois auraient même quitté les Madgyars, et passé du côté des troupes impériales.

Au reste, les bulletins impériaux ont été si souvent trouvés en flagrant délit de mensonges, que toutes les nouvelles qui nous arrivent par cette voie de la Hongrie demandent confirmation.

Il a circulé à Olmütz toutes sortes de bruits qui ne sont point favorables aux armes autrichiennes. Ainsi, on prétend que la brigade du général-major Neustadter a été battue près de Pesth; que l'avant-garde impériale souffre beaucoup du froid, et que seize officiers du régiment de cuirassiers Hardegg ont eu les pieds et les mains gelés, de sorte qu'on a dû les amputer.

On s'attendait d'un jour à l'autre à voir éclater une conspiration tschèke en faveur de la Hongrie. Il paraît que cette conspiration, dont personne ne se doutait, s'est trouvée découverte à la suite de la saisie des papiers du général hongrois Mezzaros. Beaucoup de chefs tschèkes sont compromis.

Cette découverte ne ralentira pas le mouvement slave, qui a repris une force nouvelle depuis la prise de Pesth. Les feuilles de Prague tiennent un langage de plus en plus menaçant, et qui est surpassé encore par celui des journaux d'Agram.

On sait que la *Slowanska Lipa*, espèce de *solidarité démocratique slave*, qui a son siège à Prague et une succursale à Agram, étend maintenant ses ramifications dans tous les pays slaves de l'Autriche, et même à Olmütz, sous les yeux de la camarilla impériale. Les journaux qui servent d'organe à cette ligue publient depuis quelque temps, avec de grands éloges, les fragments les plus remarquables de la brochure dans laquelle le démocrate russe Bakunin, faisant un appel aux Slaves, les excite dans un style ardent à renverser la dynastie de Habsburg, comme le seul moyen de sauver la liberté.

La ville d'Agram, décidée à ne point subir le joug humiliant de la camarilla, s'attend à son tour à recevoir le baptême de feu que le bombardeur Windisgraetz impose à toutes les villes de l'Autriche qui arbore comme Prague, Vienne et Pesth, l'étendard de la démocratie. De toutes les capitales comprises dans la monarchie autrichienne, Agram, qui ne compte que seize mille habitants, est la plus petite, mais les bombes impériales, pleuvant sur ce chef-lieu de la Croatie, ouvriraient enfin les yeux aux soldats Croates qui forment à eux seuls le tiers de l'infanterie autrichienne.

Déjà le peuple, toujours crédule et ami du merveilleux, annonce hautement que Jellachich tournera ses bataillons contre Windisgraetz, et écrasera la camarilla. Malgré les accusations dont il a été l'objet, le ban n'a jamais cessé d'être l'idole des Slaves du Sud. C'est à lui qu'ils se croient redevables d'avoir joué, non sans éclat, un certain rôle sur la scène du monde. Ils ne comprennent pas qu'on leur reproche d'avoir combattu les Allemands à Vienne et les Hongrois à Pesth.

La première chose pour eux, afin d'inaugurer le règne de l'égalité, c'était d'abattre dans une commune défaite deux peuples conquérants qui s'étaient jusqu'alors unis pour dominer les Slaves. Maintenant qu'ils ont prouvé leur force à leurs anciens dominateurs, les Slaves ne demandent pas mieux que de se réconcilier avec les Allemands et même avec les Madgyars.

Or, d'après eux, l'homme de la réconciliation ne saurait être autre que Jellachich.

Les flatteurs du ban, après avoir dit que Napoléon eût fait de lui un de ses maréchaux, l'égaleront bientôt au grand homme lui-même. Qui sait, en effet, ce que l'avenir réserve à ce favori des Slaves du sud. Dernièrement, en apprenant que Radetzki et Windisgraetz avaient été fait l'un duc de Custozza, l'autre duc de Friedland, les Serbes ont demandé que Jellachich, investi d'un duché, ne restât pas au-dessous des deux chefs qui forment avec lui le triumvirat militaire placé à la tête de la monarchie. En conséquence, on dit que Jellachich vient d'être nommé duc des Serbes, titre jusqu'ici sans exemple dans les annales de l'Autriche.

Avions-nous tort d'annoncer, dès l'origine du mouvement croate, que Jellachich jouera peut-être, dans la dissolution de l'empire d'Autriche, un rôle analogue à celui de Méhémet-Ali en Turquie. Jellachich, ban des Croates et des Esclavons, vice-roi des Dalmates, gouverneur de Fiume et duc des Serbes; ne tient-il déjà pas entre ses mains les destinées de la monarchie autrichienne, et ne brisera-t-il pas, lorsqu'il le voudra, l'influence de Windisgraetz, et même celle du vieux Radetzki? Certes, s'il est fidèle à sa parole, il ne tiendra qu'à lui d'être à la fois, comme il l'a dit, l'homme de l'Autriche nouvelle et de la liberté. Il lui suffirait pour cela d'assurer dans toute la monarchie le triomphe du principe des nationalités.

Napoléon a succombé pour avoir voulu comprimer la liberté au-dedans et opprimer les peuples au dehors. L'Autriche complèterait l'œuvre de la France si, pendant que nous donnons au monde l'exemple d'une nation forte de son unité, elle prouve de son côté que la variété des éléments nationaux n'est pas dans un état fédéré une cause de faiblesse et de dissolution, lorsque cet état a pour base la démocratie.

Assemblée nationale.

PRÉSIDENCE DE M. MARRAST. — *Séance du 31 janvier.*

La séance est ouverte à une heure. Lecture est donnée du procès-verbal.

M. TASCHEREAU demande la parole. J'ai vu, dit-il, dans le *Moniteur* que les bureaux étaient convoqués pour l'examen de la proposition d'enquête renvoyée d'urgence aux bureaux. Je n'avais pas entendu hier que l'urgence fût demandée.

Une proposition d'urgence doit toujours être précédée d'un exposé de motifs. Or, ce matin, on nous a communiqué la proposition d'enquête avec une demande de renvoi aux bureaux; il n'y est pas question d'urgence. Je signale le fait, afin qu'à l'avenir le règlement soit exécuté. (Bruits divers.)

Le procès-verbal est adopté.

M. DEMJOY dépose une pétition demandant la dissolution de l'Assemblée.

M. SAINT-GAUDENS en dépose une dans le sens contraire.

Les dépositions de pétitions se suivent comme les jours précédents.

M. LE PRÉSIDENT procède au tirage des bureaux.

M. VIVIEN demande la parole pour une motion d'ordre. Le 7e bureau, dit-il, m'a chargé de rendre compte à l'Assemblée d'une difficulté qui l'a arrêté dans ses travaux, et qui l'a empêché de nommer un commissaire ce matin. L'ordre du jour portait que les bureaux nommeraient une commission pour l'examen de la question d'urgence relative à la proposition d'enquête. Aux termes du règlement, les propositions faites par des membres de l'Assemblée, sont renvoyées au comité compétent, à moins que l'Assemblée ne la renvoie aux bureaux. Or, ce renvoi n'a pas été prononcé hier.

D'un autre côté, l'urgence n'a pas été déclarée par l'Assemblée, ainsi que le veut le règlement.

Ces difficultés ont empêché le 7e bureau de nommer un commissaire.

M. LE PRÉSIDENT. Il est certain que le règlement veut que la question d'urgence soit soumise à l'Assemblée.

M. FERRÉE. Le président a prévenu hier l'Assemblée, et il n'y a pas eu de réclamation. (Bruit à droite.) D'ailleurs la demande d'urgence n'existe pas sur la proposition, elle n'a été distribuée qu'aujourd'hui; il s'agit d'une proposition ordinaire dont les auteurs ont demandé le renvoi aux bureaux, au lieu de demander le renvoi au comité compétent.

M. STOURM dit que, dans le 13e bureau, on n'a pas voulu non plus nommer de commissaires, parce que le règlement semblait violé; mais les bureaux n'ont pas mission pour contrôler les décisions de l'Assemblée. (Rumeurs diverses.)

M. DESLONGRAIS appuie les observations de M. Vivien. La preuve qu'il y a eu malentendu, dit-il, c'est que certains bureaux ont nommé des commissaires pour examiner l'urgence et d'autres pour se prononcer sur le fond même de la question. (Vives dénégations.)

L'orateur demande que les nominations des bureaux soient déclarées nulles et recommencées. (Exclamations diverses.)

M. LE PRÉSIDENT. La proposition manuscrite porte ces mots : Demande d'urgence, et au dessous, de la main de M. le vice-président : Renvoyée aux bureaux.

M. GENT dit qu'il y a ici une question de bonne foi : la preuve, c'est que 13 bureaux sur 15 ont discuté la question d'urgence.

M. BILLAULT. Les droits de l'Assemblée sont complètement saufs. L'ordre du jour a été lu; aucune réclamation ne s'est fait entendre. Il n'y a là une question de bonne foi sur laquelle je ne crois pas qu'il y ait lieu de revenir.

MM. DESLONGRAIS, DEMJOY et F. DE LASTEYRIE sont encore entendus.

L'Assemblée, consultée, passe à l'ordre du jour.

En conséquence, les bureaux qui n'ont pas nommé leurs commissaires aujourd'hui auront à les nommer demain.

M. VEZIN. Je demande la parole pour signaler à l'Assemblée un fait du même ordre que celui qui vient d'être signalé. Je demande comment il se fait qu'on n'ait pas mis à l'ordre du jour des bureaux la proposition de mise en accusation du ministère qu'on a déposée samedi avec tant d'empressement. Cette proposition a-t-elle été retirée? Dans ce cas, il serait bon que l'Assemblée pût connaître les motifs de ce retrait.

A GAUCHE. La proposition n'a pas été retirée.

M. VEZIN. Je demande pourquoi on n'a pas mis autant d'empressement à la renvoyer aux bureaux que la proposition d'enquête.

M. LE PRÉSIDENT. Pour que le renvoi d'urgence soit fait aux bureaux, il faut qu'il soit demandé par les auteurs de la proposition.

M. LEDRU-ROLLIN. Non-seulement l'acte d'accusation n'est pas abandonné, mais si un incident n'eût pas occupé l'Assemblée, j'aurais déjà porté la question à la tribune et demandé pourquoi les bureaux n'avaient pas encore été convoqués pour s'en occuper. Au reste, demain nous apporterons des faits supplémentaires à l'appui de notre demande.

M. le président met aux voix le renvoi de la proposition aux bureaux.

La gauche et les démocrates dispersés dans la salle se lèvent pour le renvoi. — M. Vezin et les réactionnaires se lèvent contre. Un grand nombre de représentants, debout dans les couloirs, ne votent pas. L'épreuve est déclarée douteuse.

Le scrutin de division étant réclamé, il est procédé à cette opération qui donne le résultat suivant :

Votants,	708
Majorité absolue,	355
Pour,	250
Contre,	458

La proposition n'est pas renvoyée aux bureaux, le comité de la justice en reste saisi.

M. MARTIN BERNARD se plaint qu'on ait envahi les bureaux de la *Solidarité républicaine*. Cette association n'est pas un club, elle n'a pas de réunions, mais des correspondances. Cette société a été fondée au mois de novembre, conformément à la loi sur les clubs. Trente-cinq membres de cette Assemblée ont fondé cette société, ils croient en avoir eu le droit.

S'il y a eu complot, on doit poursuivre les représentants du peuple qui ont fondé la société; si non, nous demandons à quel titre des arrestations ont été faites, et en vertu de quelle loi. En un mot, poursuit-on l'association en elle-même, ou poursuit-on les complots?

M. O. BARROT, ministre de la justice. Ce serait se faire une étrange idée de la justice que de croire qu'elle obéit aux ministres. La justice fait son devoir, et ce serait intervertir les rôles que de vouloir entraîner l'Assemblée à contrôler ses actes. Le premier devoir du gouvernement est de respecter l'indépendance complète de la justice. Si la justice s'est trompée, il est des moyens légaux d'obtenir une éclatante réparation.

Quant au défi qu'il semble nous porter, ce défi n'effraiera pas la justice, parce que rien ne peut l'intimider dans l'exercice de ses devoirs. (Approbation à droite.)

M. LEDRU-ROLLIN. Il ne s'agit pas de demander au gouvernement d'intervenir dans les poursuites. Ce qu'il importe de savoir, c'est à quel nom sont exercées les poursuites, c'est de savoir si l'on poursuit un complot ou une association.

M. BAROCHE. Je demande la parole.

M. LEDRU-ROLLIN. Comme je veux ménager les moments de l'Assemblée, je répondrai lorsque M. le procureur-général de la République aura exprimé son opinion.

M. BAROCHE. C'est comme représentant du peuple et non comme procureur-général que j'ai demandé la parole.

M. LEDRU-ROLLIN. Je sais que ce n'est pas le procureur général en robe qui demande la parole; mais notre collègue étant procureur général, peut assurément nous dire à quel titre on a délivré des mandats d'arrêt, puisque ces mandats ne disent rien.

Si c'est l'association qu'on veut poursuivre, dans ce cas, la question est grave et n'intéresse pas seulement un parti. Il y a en ce moment un grand nombre d'associations de toute couleur : il y a l'association de la rue Duphot, il y a l'association de la rue Cassette, il y a la réunion présidée par M. de Montalembert, toutes ces associations passent pour être hostiles à la Constitution, et cependant on ne les poursuit pas. D'où viennent les préférences du parquet pour la *Solidarité républicaine*? S'il y a complot, je le répète, je ne défendrai pas l'association; mais si on les poursuit pour association, je les défendrai. Je demande donc que des explications nous soient données à ce sujet.

M. BAROCHE. Je ne crois pas que l'Assemblée consente à laisser poser la question comme elle vient de l'être. Des poursuites sont commencées, la justice est saisie, c'est à elle de prononcer. M. Ledru-Rollin la défendra devant les tribunaux. (Agitation.)

M. LEDRU-ROLLIN. Il est impossible que nous opposions ici cette fin de non recevoir. Lorsque M. Odilon Barrot était dans l'opposition, combien de fois n'a-t-il pas interpellé les ministres d'alors et soutenu la thèse que je soutiens. Il y a ici une question politique et non une question judiciaire.

Il existe des sociétés qui, ouvertement, d'une manière patente, se posent comme hostiles à la constitution, et qui existent au même titre que les nôtres. Est-ce que nous nous sommes cachés? N'avons-nous pas déposé les statuts de notre société au ministère de l'intérieur, près du préfet de police, près du procureur-général de la République?

Des affiches sont apposées partout, affiches innombrables, qui annoncent que la société est constituée, qu'elle a pour objet surtout de faire de la propagande électorale et de procurer du travail aux associations ouvrières. Et l'on viendrait prétendre qu'il y a là une société secrète!

La lumière est appelée surtout sur ses actes. S'il y a eu complot, c'est à la justice à prononcer; mais si c'est l'association que vous voulez poursuivre, je dis que vous n'en avez pas le droit, et que vous ne pouvez le faire sans violer la Constitution. (Mouvement.)

M. ODILON BARROT, de sa place. C'est là un plaidoyer à faire devant les tribunaux.

DE TOUTES PARTS. A la tribune! à la tribune!

M. Barrot reste à sa place. M. Baroche garde également le silence.

Personne ne demandant plus la parole, l'Assemblée passe à l'ordre du jour et commence la discussion de la proposition de M. Billault sur le budget.

M. Passy a la parole pour combattre la proposition.

La demande de M. Billault est trop importante pour que je ne m'en explique pas immédiatement. Vous savez la nature de cette proposition. M. Billault demande que l'Assemblée s'occupe d'abord du budget des recettes, et qu'un mois après ce vote le gouvernement présentera le budget des dépenses.

M. le ministre des finances établit que le système contraire a toujours prévalu. Les dépenses et les recettes sont variables. L'année dernière, les recettes ont baissé de 143 millions; mais quelque chose de plus variable, ce sont les dépenses, dans les temps difficiles surtout. Que se passe-t-il alors? L'on emprunte, et dans la paix l'on consacre l'amortissement à éteindre ces dettes.

Le ministre classe les dépenses de l'Etat en dépenses irréductibles et en dépenses réductibles. On ne peut opérer que sur la partie réductible, et il est impossible d'atteindre ainsi le chiffre du découvert. M. le ministre entre ensuite dans le détail des aggravations de dépenses qu'ont présenté depuis dix ans les différents ministères. L'Assemblée nationale elle-même, malgré les quelques réductions qu'elle a opérées, a accru les charges de l'Etat, et c'est à tort qu'elle croirait alléger le budget en diminuant les traitements. L'on désorganise ainsi les services, et l'on ne trouve par ce moyen que des économies ruineuses. Le grand tort des assemblées qui augmentent les dépenses anciennes ou en font de nouvelles, c'est de ne pas songer en même temps de créer des ressources.

Ce que je déplore aussi, ajoute M. le ministre des finances, c'est cette facilité avec laquelle on donne au pays des espérances que l'on ne peut réaliser. Si l'Assemblée adoptait la proposition de M. Billault, voilà quel sera t le résultat de son vote : ou elle désorganiserait les services, atténuerait les forces vitales de la France vis-à-vis de l'étranger, abandonnerait l'exécution des travaux si nécessaires pour donner du travail aux populations; ou elle renverrait à une commission qui viendrait lui déclarer que l'œuvre est impossible. Et je connais trop bien votre patriotisme pour croire que vous puissiez aborder l'idée d'une pareille alternative.

M. BILLAULT persiste dans sa proposition; il soutient que le premier devoir du gouvernement est de rétablir l'équilibre entre ces recettes et ces dépenses, et s'appuie sur l'opinion des hommes recommandables qui ont été à même de s'occuper des questions de finances. Le gouvernement actuel a reconnu lui-même la nécessité de diminuer ces dépenses, et cependant il n'a proposé aucune économie.

L'orateur arrivant aux économies possibles, selon lui, il signale trois points principaux qui peuvent être des causes d'économie. Le système compliqué d'administration intérieure, le système des relations extérieures et le système des grands travaux publics : voilà les trois points sur lesquels de grandes économies peuvent être opérées. Ce n'est pas à moi, continue l'orateur, à développer ces divers systèmes; c'est au gouvernement; et si le gouvernement n'a pas des idées arrêtées sur ces divers systèmes, c'est un gouvernement incapable ou un gouvernement coupable. (Mouvement prolongé.)

L'honorable membre dit que la question d'administration de la guerre et de la marine touche à la question de politique extérieure; il ne croit pas, à l'occasion d'une question de finances, devoir toucher cette autre grande question; cependant, si l'Assemblée le désire... (Bruit.) Mais il faudrait une discussion spéciale. La discussion actuelle est trop grave pour y ajouter encore la fatigue d'une autre discussion non moins importante.

Ce qui importe à l'Assemblée, c'est de faire une grande réforme financière; ce sera le testament de l'Assemblée, et le pays lui tiendra compte de ses efforts pour y arriver. (Agitation prolongée.)

M. PASSY, ministre des finances, répond à M. Billault que le budget de 1849 présente une économie de 454 millions. Ces économies ont été faites sous le ministère de M. Trouvé Chauvel.

M. le ministre énumère ces économies. A aucune époque on n'a porté au budget une réduction semblable; c'est une justice que M. Passy s'empresse de rendre à l'administration qu'il a remplacée.

M. STOURM demande si l'on est en République. Il soutient que les ministres de la monarchie constitutionnelle ne se conduisaient pas autrement avec les chambres. C'est la même résistance aux améliorations les mieux prouvées, c'est la même susceptibilité quand il s'agit de toucher aux vieux abus. Mais cela n'est pas étonnant avec un ministère sorti de la minorité. (Exclamations à droite.) Un ministère de la minorité, c'est le renversement de toutes les idées qui ont [illegible] antécédents politiques. (Très bien!) Un ministère semblable regarde faire, il ne s'associe à aucune mesure capable d'améliorer l'état du pays. Savez-vous la position de la France vis-à-vis des puissances étrangères?

Si nous demandons des réductions, nous n'agissons pas en enfants; nous nous appuyons, dans l'absence des renseignements que devrait nous fournir le cabinet, sur les opinions des hommes les plus compétents, M. le général Lamoricière, M. l'amiral Verninhac. Dans la situation où nous sommes, je ne connais que deux dépenses indispensables, celles qu'exige la défense du sol et la dignité de la France.

C'était aussi l'avis d'un célèbre financier, de Turgot, et, certes, on ne peut suivre un meilleur exemple; mais loin de le suivre, on se laisse aller avec une facilité étonnante à accroître les dépenses, sans savoir s'il y aura des ressources suffisantes pour y faire face. Il faudrait que le gouvernement prît lui-même l'initiative des économies : s'il ne le fait pas, c'est à l'Assemblée elle-même à y pourvoir. (Aux voix! aux voix! — La clôture!)

M. CH. DUPIN parle contre la clôture, qui est mise aux voix et prononcée.

L'Assemblée passe à la discussion des articles.

« Art. 1er. Il sera fait d'urgence à l'Assemblée nationale un rapport sur le projet de budget des recettes pour 1849.

» Ce budget sera réglé par un décret spécial. »

Vingt membres ayant demandé le scrutin de division, il y est procédé. En voici le résultat :

Votants,	787
Majorité absolue,	394
Billets blancs,	390
Billets bleus,	397

L'article est rejeté. (Agitation.)

M. ROUHER demande que l'on fixe un jour pour la discussion des affaires étrangères.

La séance est levée à six heures.

Demain, suite de la discussion du projet de loi relatif à l'impôt sur les donations et dotations.

Les bureaux de l'Assemblée se sont réunis aujourd'hui pour s'occuper de l'urgence de la proposition d'enquête sur les événements de lundi. Les commissaires suivants ont été choisis :

MM. Charamaule, Dupont (de Bussac), Elzéar Pin, Alem-Rousseau, Woirhaye, Conti, Delbetz, Anthony Thouret, Guyet-Dubignon, Duvergier de Hauranne.

Le 2e et le 3e bureaux ont remis à demain la nomination de leurs commissaires.

La majorité des commissaires nommés est favorable à l'urgence et à l'enquête.

Neuf membres sur quinze de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur les clubs, se sont prononcés énergiquement contre le projet.

En rendant compte de la journée du 29 janvier, nous avions dit: *Les bruits les plus extravagants circulent et se croisent.*

Et parmi ces bruits extravagants, nous avions rangé l'avènement prochain d'un empereur. Voici ce que nous lisons dans le journal désavoué de M. Victor Hugo :

La *Démocratie pacifique* de ce soir, justifiant plus que jamais son sobriquet de *Charivari involontaire*, va jusqu'à imprimer avec un sérieux imperturbable : « On dit que ce soir nous aurons un empereur et plus de représentation nationale. »

O jeunes gens! que d'esprit et de bonne foi. Nous répondrons cependant par un bon procédé au mauvais vouloir de l'*Evénement volontaire*, aussi ne dirons-nous rien du dernier discours prononcé par l'Odilon Barrot de la poésie, livrant ce grand homme à l'admiration de la *Quotidienne* et de la *Gazette de France*.

REVUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE.
DICTIONNAIRE ET BOURSE DES MARCHANDISES.

Le samedi 27 janvier courant, à Paris.

Les transactions commerciales languissent toujours, et le crédit public et privé s'anéantit chaque jour davantage. Les marchandises ne s'écoulent pas. Voici les derniers cours avec les existences dans les entrepôts :

BOIS. Tous les taillis *légitimistes* et *philippistes* s'achètent assez bien par les forges. Les futaies sont acquises par des maisons de Paris.

CAFÉS. En voie de hausse. On fait 400 et 500 s. Haïti à 57 fr. entrep. C. Laquayra, 55 fr. entrep.

COTONS. En hausse de 1 et 1-50 c. momentanément avec quelques affaires. Louis. très ord., 64; ord., 68-50.
A New-York, les prix se relèvent en présence du numéraire qui abonde.
A Liverpool, prix soutenus.
Le stock est de 25 000 balles c. 37 mille dernier cours; c. moic. bon ord., 72; Georg. et Flor., 69 fr. en 1848.
Les calicots sont à 37 c. à Rouen.

CÉRÉALES. Ventes très calmes et offertes partout. On baisse de 35 c. p. hect.
Blé choix, 25 à 24-50 les 119 k°.
Seigles. Difficiles à vendre.
Orge (l'hectol. 1/2), 11-50 les 100 k°. A Bercy, offert.
Les farines faiblissent de 42 à 47 fr., ventes difficiles les s. de 159 k°.
1re qualité, 28 à 23 65 les 100 k°.

CUIRS (les) se relèvent au Havre. On vend 5 000 Buénos-Ayres sec à 60 et 2 000 id à 64.

ESPRIT 3/6 Montpellier, 51. Fécule de betterave, 45. Disponible et courant du mois, 51.

FERS. Prix soutenus. F. battus, 260, F. laminé, 210.

HUILE. Bal. au Havre, toujours 42 à 45 fr.; dispon. à Paris, 92 fr. — Huile lin, 91-50. — Huile épurée, 100-50. — H. morue en h. — H. de palme à livrer en baisse, à 43 fr. les 50 k° acquitté. — H. colza, 92-50. — Disponible et courant du mois, 92-50.
A Lille, 79-25.

INDIGO. Calme, mais toujours en voie de hausse; prix stationnaires, mais fermes.

LAINES. Toujours en faveur à Paris comme en province.

OR. Pièces de 20 et 40 fr., 9-50 c. le mille. Un peu plus demandé.

POTASSE. Améric. alcalis, 1re sorte, Casan à 51.

RIZ. Peu d'affaires et en baisse.

SAVON. Marseille, dispon. belle qualité, stationnaire, 90 fr.

SOIES. On a acheté beaucoup à la foire d'Aubenas, à 58 et 59 fr. le k°.
Soies 1er ordre, 42 à 44 50 c. fermes; tout a été enlevé; il y a bonne tenue à Marseille.

SUCRES. Prix fermes au Havre: la bonne 4e, 51.
Le stock au Havre est de 9 500 b°.
Paris. S. indig., bonne 4e, 116, et belle 4e, 118.
En sucre indig. on a fabriqué, dans la camp. 1848 1849, 24 millions de k°; précédemment il y avait en magasin 24 d° de k°; il reste 25 millions de k° au 1er janvier aux entrepôts.

SUIFS. En baisse. S. jeune de Russie en faiblesse au Havre, à 65 fr. et 60 fr.
A Paris, suif Russie, 124 fr.
Suif de boucher c, 60 à 61 dans Paris, avec peu d'affaires.
Chandelle, 65. — Boug. stear., 1-50 c. le k°.
Oleine en baisse, à 86 hors barrière. — Stearine, 245 fr. d°.

VIANDES. Bestiaux. Prix de la viande sur pied.
Les moutons fléchissent.

		A Sceaux.		A Poissy.	
355 k°. Bœufs,	1re et 2e,	1-00 à 0-88		1-04 à 0-92	
22 » Moutons,	—	1-30	1-22	1-20	1-08
63 » Veaux,	—	1-52	1-32	1-66	1-48

VINS. Bordeaux recherché et bien tenu.
Mâcon et Orléans se soutiennent.
Vins de luxe étrangers invendables.

FAITS DIVERS.

Aujourd'hui des troupes de ligne ont procédé au désarmement des gardes mobiles licenciés. Cette exécution militaire s'est opérée, à ce qu'il paraît, sans la moindre résistance de la part des bataillons désarmés. Plusieurs charrettes de fusils provenant de ce désarmement ont traversé Paris sous l'escorte de détachements de ligne.

— Les journaux de Toulouse, de Montpellier, de Lyon, manifestent des craintes sérieuses pour la prochaine récolte. La *République* de Tarbes cite cinq jeunes gens qui se sont baignés ces derniers jours en pleine rivière.

A Bordeaux, les allées de Tourny et des Quinconces sont envahies par les promeneurs. On se croirait en pleine saison de printemps.

Encore quelques jours de cette température, et les amandiers et les acacias montreront leurs premières fleurs. (*Patrie.*)

— La *Gazette des Tribunaux* rapporte que la police, qui est descendue avant-hier chez M. Pérignon, a saisi les deux portraits du comte et de la comtesse de Chambord, et le fameux registre où les pieux visiteurs inscrivaient leurs noms.

— La *Gazette de France*, qui comparaissait aujourd'hui devant la cour d'assises, a été acquittée par le jury.

A l'ouverture de l'audience, on a appelé la cause de M. Duchesne, gérant du *Peuple*.

Malgré les réclamations de M. Madier de Montjau, qui demandait une remise justement motivée par l'état actuel des esprits, la cour a déclaré retenir la cause. M. Duchesne a été condamné par défaut à trois années d'emprisonnement et 200 fr. d'amende.

— Quatre gardiens de Paris appartenant aux brigades centrales ont été révoqués ce matin, après avoir passé la nuit en prison. Ces hommes sont coupables d'avoir déclaré, dans un groupe de leurs camarades où l'on déblatérait contre la République, que jamais ils ne concourraient à la détruire.

— Les quêtes pour le pape continuent dans les départements. On nous écrit de Granville :

« Une lettre adressée à tous les curés du diocèse de la Manche, par l'évêque de Coutances, avec ordre d'en donner lecture au prône, supplie, dans les termes les plus larmoyans, les fidèles de venir au secours du saint-père, non par des prières, — il en revend, — mais par des secours en argent. A part quelques bigottes, les habitants ont accueilli avec indifférence, et même avec indignation cette demande, d'autant plus inconvenante, que les Romains continuent de payer au pape sa liste civile.

» On cite un curé de canton, homme digne et généreux qui, après avoir donné lecture de la missive épiscopale, rappela à ses paroissiens qu'ils ne devaient point oublier pour cela les pauvres du pays, qui ont les premiers droits à leurs généreuses aumônes. » (*Peuple.*)

— Toute la journée de véritables processions de citoyens, de femmes et d'enfants se portaient à la préfecture de police pour y réclamer les innombrables citoyens qui ont été arrêtés dans la journée d'hier. (*Peuple.*)

— Hier, pendant que les troupes couvraient la place du Panthéon, et que la garde nationale se rassemblait dans le quartier (avec son zèle accoutumé, comme dit le narquois *Journal des Débats*), que quelques agents provocateurs, pour hâter l'heure de cette victoire *décisive et irrévocable* qu'il fallait à M. Léon Faucher, se mirent à arracher deux ou trois pavés sur la place de la Sorbonne, puis se promenèrent gravement, attendant l'effet de cette manœuvre. Mais des ouvriers qui passaient, leur ayant fait comprendre un peu brusquement qu'ils n'étaient pas dupes de leur jeu, ces messieurs s'esquivèrent pour recommencer dans une rue voisine. Ils furent accueillis de la même manière et finirent par renoncer à un exercice qui paraissait peu goûté du public. (*Peuple.*)

— Dans ce moment on traduit le dernier opéra bouffe d'Ambroise Thomas, le *Caïd*, en trois langues, en italien, en allemand et en anglais. C'est dire que cette remarquable partition est destinée à être chantée dans tous les pays où il y a des théâtres lyriques.

— On lit dans le *Siècle* :

« Les arrestations faites dans la journée d'hier ont été très nombreuses. On en porte le nombre à plus de 450.

» Comme nous l'avons dit avant-hier, MM. Duseigneur, Arrighi et Comuset, chefs de bataillon de la garde mobile, ont été écroués à la prison de l'Abbaye; un mandat d'arrêt avait également été lancé contre M. Bassac, commandant du 5e bataillon, mais cet officier n'a pu être trouvé ni à son domicile ni ailleurs; on ajoute que plusieurs autres officiers de la garde mobile ont été arrêtés; on cite parmi eux M. Termin, adjudant du bataillon caserné rue de Reuilly, et deux capitaines éliminés du corps, mais qui avaient continué à demeurer à Courbevoie. »

— Le *Peuple* annonce que le colonnel Forestier a été mis en liberté hier au soir.

— Le 15 mai prochain s'ouvrira l'exposition annuelle des beaux-arts, au Palais-National. Le jury d'admission sera nommé à l'élection par les artistes exposants. Les œuvres présentées par les membres de l'Institut, par les grands prix de Rome, par les artistes décorés pour leurs œuvres et par ceux auxquels auront été décernées des médailles ou récompenses de première et de deuxième classes, seront reçues sans examen.

— Ce soir, aux abords de la porte Saint-Denis, un individu distribuait de l'argent à des ouvriers en les engageant à crier : Vive Henri V ! Des gardiens de Paris voyaient ce manége et ne faisaient pas mine de l'empêcher. Enfin, grâce à l'énergique intervention des passants indignés, ces agents se décidèrent, et non sans peine, à arrêter cet embaucheur.

Ce fait nous est attesté par un témoin digne de foi. (*Révolution démocratique et sociale.*)

— M. Dagore, sous-préfet de Poligny, vient d'envoyer sa démission à M. le ministre de l'intérieur, les mesures prises par le ministère Faucher, Falloux et Barrot ne lui permettant pas de garder plus longtemps ses fonctions. (*Idem.*)

— On nous affirme que dans la rue de la Paix deux drapeaux blancs ont été agités par un monsieur et une dame placés sur un balcon.

Dans la matinée, à dix heures, rue de Vaugirard, en face du Luxembourg, au-dessus du bureau d'omnibus, à une fenêtre du premier étage, une bonne agitait un drapeau blanc. La maîtresse se tenait quelque peu en arrière, excitant sa servante. Plusieurs personnes se sont arrêtées en montrant du doigt la maison. Aussitôt la dame fit fermer les fenêtres. (*République démocratique et sociale.*)

— Hier soir, dit la *Patrie*, les accusés du 15 mai sont partis de Vincennes pour être transférés à Bourges.

— On lit dans la *Presse* :

« Nous croyons pouvoir assurer qu'hier à trois heures M. Marrast a fait proposer au président de la République, comme moyen d'assurer la tranquillité, de retirer au général Changarnier le commandement des forces parisiennes pour le donner à M. de Lamoricière. Cette demande a été accueillie par un refus formel. »

INTRIGUES LÉGITIMISTES. — Nous avons entre les mains une petite carte provocatrice qui se vend rue du Bac, et que l'on cherche à répandre parmi les ouvriers. Elle porte en relief le médaillon du comte de Chambord, avec cette légende : *Henri de France*, et la devise suivante lithographiée au-dessous du médaillon : *L'orphelin est puissant dans la main de Dieu*. Nous croyons pour notre part que les fusils ne sont pas moins puissants dans les mains républicaines.

Deuxième conseil de guerre

AFFAIRE DU GÉNÉRAL BRÉA.

Audience du 31 janvier.

La fille Varendeiren, arrêtée hier sous la prévention de faux témoignage, est ramenée aujourd'hui à l'audience. Les dépositions de cette fille dans l'instruction constituent contre plusieurs des accusés des charges accablantes.

Nous l'avons entendue hier revenir sur la plupart de ces dépositions; la nuit de détention qu'elle vient de subir paraît avoir amené une nouvelle révolution dans ses souvenirs.

Elle déclare aujourd'hui que ses rétractations d'hier avaient été motivées par la crainte que lui inspire la femme de l'un des prévenus. M. le président s'empresse de la rassurer; il lui promet, pour l'avenir, la protection toute spéciale du maire de sa commune.

La fille Varendeiren recommence alors le récit de la plupart des faits consignés dans l'instruction écrite. Ce récit est, à de fréquents intervalles, interrompu par les vagissements d'un enfant que le témoin tient entre ses bras.

Nous ne dissimulerons pas le profond dégoût que nous inspire la personne de ce témoin; sa conduite à l'audience semble d'ailleurs n'être que la conséquence de ses déplorables antécédents. Il paraît que c'est sous les verrous de Saint-Lazare que MM. les juges instructeurs auraient été réduits à aller chercher les lumières que cette fille Varendeiren devait jeter sur ce triste procès. Nous regrettions pourtant que l'impression produite sur l'esprit de M. le président du conseil par ce fâcheux précédent l'ait fait déroger, quelques instants après, aux habitudes de calme et de dignité que nous avions jusqu'alors admirées.

L'un des prévenus avait fait citer comme témoin à décharge un sieur Fremy, marchand de vin, dont le débit se trouve à peu de distance de la barrière.

Pressé de s'expliquer sur quelques circonstances de la journée du 25 juin, Fremy déclare qu'il ne sait rien de plus que ce qu'il a déclaré.

— Vous mentez impudemment, lui dit alors le président, vous habitiez le pays depuis longtemps, vous connaissez et vous pourriez nous nommer tous ceux qui ont pris part à cet attentat.

— Mais ma boutique était pleine, trois cents personnes peut-être y sont venues, beaucoup de ceux qui s'y sont présentés n'étaient pas du pays.

— Je ne crois pas un mot de ce que vous dites; vous avez prêté serment de dire la vérité, et vous venez en imposer à la justice; votre déposition n'est qu'un tissu de mensonges.

— Mais je ne puis dire que ce que je sais, et vous ne me forcerez pas à dire autre chose.

— Taisez-vous; vous mériteriez que je vous fisse arrêter.

Tel est le ton sur lequel est resté monté pendant près de cinq minutes le dialogue entre M. le colonel Cornemuse et un témoin qu'il était en droit de faire arrêter, mais qu'à notre gré il aurait dû s'abstenir d'injurier.

A la fin de l'audience, nous avons entendu Me Rivière, le nouveau défenseur de Nourrit, requérir la comparution de MM. Mathé, Vignerte et Madé, membre de l'Assemblée nationale.

C'est à l'audience de demain que ces messieurs seront entendus. On nous assure que de tristes révélations nous seront par eux apportées. Vendredi, selon toute apparence, M. Plée, commissaire du gouvernement, commencera son réquisitoire.

PETITE CORRESPONDANCE.

Colmar. — M. G. — Reçu votre lettre. Nous all. faire en sorte de toucher les 111.20. — Merci des détails. — Reçu l'art. en question.

Rodez. — M. D. f. — L'envoi a eu lieu le 23 par dilig. — Je vous écrirai à tous deux. — F. C.

Bourgoin. — M. G. — Nous connaissons votre dévouem. — Fait droit à votre dem. p. l'ab. — Nous utilisons votre réclam.

Bruxelles. — M. C. — Vous pouvez attendre. — Nous continuerons pour vous l'env. des reçus de R. — Notre nouv. comb. est partout accept. en Fr. — Les livres de nov. et déc. partent aujourd'hui avec les liv. et vign. dem. — L'ab. en question, all. jusqu'au 15 juillet pr., est de 57, prolongation comprise. — Nous avons exp. à L. le 25.

Châteauroux. — M. P. — Reçu. — Il vous sera écrit dem.

Mer du Levant. — M. M. — Reçu les 45 et pris note de tout. La V. est partie suivant vos désirs. — Accepté; cela ne pouvait faire l'ombre d'un doute. — Nous vous écrirons. — Nous vers. 50 c. à la s. R. B.

Vincelles. — M. A. P. — Reçu le bon de 48.40 pour ab. et R. — Appl. 19.49 au 4e art.

Lyon. — M. C. — Reçu. — Faites vite l'article démont. que assoc. de cap., du trav. et du tal. = gratuité du crédit. — Bravo pour celui d'auj., qui va passer. — Courage !

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS.	Un an	20 fr.,	Six mois	11 fr.,	Trois mois	6 fr.
DÉP. ET ÉTRANGER.	—	32	—	17	—	9
PAYS à surtaxe.	—	50	—	25	—	14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DÉP. ET ÉTR.	—	8	—	4	—	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 6.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES	
Une à quatre fois en un mois :	40 c.	Annonces anglaises.	50 c.
Cinq à neuf — —	30	Réclames-notices	60
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 31 janvier.

Les primes sont répondues à deux heures à 75 50, et le 5 p. 100 finit à 75 35, après avoir coté au plus haut à l'ouverture 75 65; c'est une baisse de 15 c. sur la bourse précédente.

Les discussions irritantes de l'Assemblée produisent de la baisse, le ministère perd à chaque instant du terrain parmi les représentants, il y a désaccord complet.

La Banque de France perd 10 fr. à 1705.

Le 3 p. 100, de 45.45, tombe à 45.35, en perdant 20 centimes.

La rente est fort lourde à la fin du marché. La hausse, dans les circonstances actuelles, paraît fort difficile.

Le maréchal Bugeaud dirige de nouveaux régiments sur Paris.

Les chemins de fer sont mieux tenus que les fonds publics. Orléans monte de 705 à 712 50; Avignon-Marseille fléchit à 181 25; le Nord flotte toujours entre 391 25 et 390, dernier cours.

Les fonds anglais arrivent en baisse.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt du 1
Trois 0/0	45 45	45 50	45 30	45 35
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	75 40
Cinq 0/0	75 50	75 65	75 30	75 35

31 janvier. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	45 50 »»		4 Canaux avec prime	[illegible] 50
— Emprunt 1847-1848	75 15 »»		Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	75 40 »»		Caisse hypothécaire	165 »»
[illegible] 0/0 j. du 22 mars	»» »» »»		Emprunt d'Haïti	[illegible] »»
4 0/0 j. du 22 septembre	59 »» »»		Espagne, dette active	»» »»
Actions de la banque	1705 »» »»		— dette passive	»» »»
Rente de Naples, j. juillet			— 3 0/0 1841	33 50
Récép. Rothschild	»» »»		Emprunt portugais 5 0/0	»» »»
5 0/0 de l'État romain	65 25		— — 3 0/0	[illegible] 50
5 0/0 belge 1840	84 25		2 1/2 hollandais	»» »»
— — 1842	88 »»		Zinc Vieille-Montagne	2850 »»
— 4 1/2	79 25		H. de la Grand-Combe	»»» »»
— Banque (1835)	»»» »»		Emprunt du Piémont	675 »»
Obligations de la Ville	1160 »»		Lots d'Autriche	350 »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	310 »»	315 »»	Orléans à Bordeaux	[illegible] 50	381 25
Versailles, rive droite	122 50	125 [illegible]	Du Nord	390 »»	390 »»
— rive gauche	115 »»	115 »»	De Paris à Strasbourg	[illegible] 50	332 50
Paris à Orléans	705 »»	712 50	Tours à Nantes	311 50	311 25
Paris à Rouen	510 50	460 »»	Paris à Lyon	»»» »»	370 »»
Rouen au Havre	237 50	»»» »»	Montereau à Troyes	110 »»	110 »»
Avignon à Marseille	182 50	181 25	Dieppe à Fécamp	»»» »»	»»» »»
Strasbourg à Bâle	85 »»	83 75	Paris à Sceaux	157 50	157 50
Du Centre	231 25	231 25	Bordeaux à la Teste	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boulogne	195 »»	»»» »»			

L'un des gérants : Fr. CANTAGREL.

Spectacles du 1er février.

THÉATRE DE LA NATION. —

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — La Double Leçon.

ITALIENS. — L'Italiana in Algeri.

OPÉRA-COMIQUE. — Le Val d'Andorre.

ODÉON. — Le Doute et la Croyance, le Misanthrope, la Famille Renneville.

THÉATRE-HISTORIQUE. — Les Mystères de Londres.

GYMNASE. — Mme Marneffe, l'Image, le Dernier des Rochegune.

VAUDEVILLE. — La Propriété, le Baron, la Foire aux Idées.

THÉATRE MONTANSIER. — Les Lampions, Un Garde aux Épinards, le Cuisinier, le Lait d'Anesse.

VARIÉTÉS. — La Paire, la Reine d'Yvetot, une Pension alimentaire, Madame Lariffa.

PORTE-SAINT-MARTIN. — Tohubohu, la Dame de Saint-Tropez.

GAITÉ. — Les Orphelins.

AMBIGU-COMIQUE. — Les sept Péchés capitaux, Napoléon.

THÉATRE DU LUXEMBOURG. — L'Habit ne fait pas le moine, le Prince d'occasion, l'Homme chagrin.

THÉATRE NATIONAL (boulevart du Temple). — La Poule aux Œufs d'or.

FOLIES. — Le Diable, la Courte-Paille, Prince, Tony.

Imprimerie LANGE LEVY, rue du Croissant, 16.

1re Année. N. 33. ÉDITION DU MATIN. Vendredi 2 février 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRES EXAMENS, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DEMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 1er FEVRIER.

« Aujourd'hui, la rétribution du travail est abandonnée au hasard ou à la violence. C'est le maître qui opprime ou l'ouvrier qui se révolte. »

« La pauvreté ne sera plus séditieuse, lorsque l'opulence ne sera plus oppressive. »

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Assemblée Nationale.

Singulière position? Une République dirigée notoirement par des gens partisans de la forme monarchique, soutenue par une assemblée vacillante, soutenue par les prolétaires et la petite bourgeoisie, combattue par la haute bourgeoisie et l'aristocratie; une République dont les amis sincères sont constamment tenus en suspicion, poursuivis, emprisonnés arbitrairement au moindre mouvement, sur la première dénonciation venue; dont les ennemis sont, au contraire, libres dans l'expression de leurs pensées et de leurs vœux, dans leurs réunions, dans leurs complots, comment une telle République peut-elle tenir?

Elle tiendra néanmoins et triomphera de tous les obstacles.

Car elle a pour elle et dans les réunions, et dans les cachots et à la tribune, la supériorité d'honneur, de franchise, de générosité. Le peuple souffre par suite de la venue de la République, et il ne se plaint pas de la République; dans les prisons, le martyr, séparé des siens, souffre pour la République, et il glorifie la République. Et à la tribune, de quel côté sont partis, depuis neuf mois, les accents nobles et généreux? Sans doute, M. de Montalembert a de l'esprit, M. Victor Hugo de l'éclat, M. de Falloux de l'habileté, mais une parole de cœur, une parole sympathique, une parole fraternelle s'est-elle échappée de la bouche, un seul jour, de la bouche des orateurs du parti réactionnaire? Pas une, pas une seule.

Le parti républicain seul a de la vibration dans le langage, parce que seul il a l'idée et le peuple pour lui. Nous ne parlons pas de quelques interrupteurs de la Montagne; nous regretterions d'être taxés nous-mêmes de grossièreté, et nous aimons mieux n'en rien dire. Nous entendons mentionner seulement les républicains de la tribune.

Ainsi aujourd'hui ce pauvre Lagrange, dont on a fait un monstre horrible auprès des bons bourgeois, a su trouver dans son cœur, en faveur des transportés de juin, des mots si pleins de tendresse et d'esprit de paix, qu'il a imposé silence aux indécents ricanements de la droite et a causé une émotion véritable dans l'Assemblée.

Malgré ses efforts persévérants, malgré le discours sage et conciliant de M. Schœlcher, malgré les reproches de M. Pelletier, l'Assemblée n'a cependant pas voulu prendre en considération la proposition d'amnistie. Elle a trop peur des émeutes et se laisse facilement compromettre auprès du peuple par les ennemis du peuple.

Tout ce qui a été obtenu d'elle, c'est qu'elle s'occuperait de reviser le décret qui envoyait les transportés dans les colonies transatlantiques; ils pourront être menés en Algérie.

Avant cette discussion, la loi sur les droits de succession et donation avait été retirée par la commission, à la suite du rejet d'un de ses amendements.

Nous ne regrettons pas ce retrait. Selon nous, ces droits exorbitants sur les successions et donations partent d'une mauvaise manière d'envisager les impôts. On croit assez généralement que nous serions bien aises de faire absorber les successions par l'Etat. C'est une des mille erreurs que les ignorants propagent sur notre compte. Tout au contraire, nous voyons avec peine cette tendance des financiers à ne jamais songer à pourvoir aux besoins de l'Etat qu'en pressurant de toutes manières les revenus et les capitaux des contribuables.

Comment faut-il donc s'y prendre?

Le contribuable se plaint-il lorsqu'il paie un service rendu? Sera-t-il mécontent de payer 20 centimes le port d'une lettre venant de cent lieues, parce qu'il les paie au gouvernement? Non. C'est en rendant des services, quand il peut les rendre avantageusement pour lui et les contribuables, que l'Etat doit augmenter ses recettes.

Si, par exemple, l'Etat avait construit et exploité les chemins de fer, les contribuables n'eussent pas été volés *sur le capital* comme ils l'ont été par les promoteurs de ce grand brigandage; en outre, le gouvernement se fût créé une source régulière de profits et de recettes.

L'établissement d'une banque nationale, de comptoirs communaux, voilà encore ce qui créerait des ressources au Trésor sans rien prendre aux contribuables, c'est-à-dire en leur faisant seulement payer un service qu'il paie aujourd'hui et plus chèrement à des particuliers.

Mais l'Assemblée est trop faible pour avoir le courage de ces choses, et elle ne se doute pas que ces créations nouvelles pourraient seules prolonger une existence aussi délabrée que la sienne. L'enquête sur les évènements du 29 janvier pourrait lui rendre un peu d'énergie; mais elle ne retrouverait la vie que dans les grandes mesures économiques et financières.

On admet généralement comme constant à l'Assemblée nationale que M. Marrast et le bureau ont été aussi mécontents que surpris de l'appareil militaire dont le lieu des séances s'est vu soit entouré, soit assiégé, dans la matinée de lundi. On ajoute que ce mécontentement n'a pas éclaté, grâce à la promesse faite par M. Odilon Barrot de sacrifier quatre ministres.

Une Lueur de vérité.

Chaque jour doit nous apporter sans doute une révélation nouvelle sur la ténébreuse affaire du 29 janvier. Aujourd'hui, c'est de l'Angleterre qu'un rayon de lumière nous arrive.

Le TIMES *analyse la situation de la France* avec une justesse de vues qui paraîtrait vraiment miraculeuse si, au moment où ce journal a abordé les côtes de France, l'Assemblée nationale avait été jetée à la porte ou par les fenêtres, et si un hardi coup de main avait réussi à faire proclamer à Paris quelque roi ou quelque empereur.

Que nos lecteurs suivent bien le raisonnement.

Le journal *tory* constate d'abord l'entente parfaite et intime qui existe entre le président de la République et ses ministres. *M. Odilon Barrot*, dit-il ensuite, *s'est toujours montré incapable d'agir* DANS LES GRANDES CIRCONSTANCES.

Pauvre M. Barrot, être traité ainsi par ses amis! *Mais le ministre de l'intérieur est un homme d'une grande loyauté et d'un grand courage, incapable de trahir la* CAUSE QU'IL A EMBRASSÉE. *Quant au général Changarnier*, QUI A LE RÔLE LE PLUS IMPORTANT A REMPLIR, *il n'est pas douteux* MAINTENANT *qu'il ne soit résolu à exécuter ce* QUE LE PRÉSIDENT ORDONNERA.

Voilà la force morale bien établie. Voyons maintenant l'exposé des ressources matérielles et des chances de résistance que l'on peut s'attendre à rencontrer.

Nous citons :

> L'esprit de l'armée est ardent, HOSTILE AU PARTI RÉPUBLICAIN DANS L'ASSEMBLÉE, plus hostile encore à la populace de Paris, et les forces militaires de Paris dépassent considérablement celles qui étaient à la disposition du dernier gouvernement en février et du général Cavaignac au mois de juin. La garde nationale ferait probablement cause commune avec l'armée, soit par le désir de soutenir le gouvernement existant, soit par la crainte d'amener une collision. *Les combattants des faubourgs sont en grande partie peu disposés à renouveler une lutte qui leur a causé récemment des pertes si cruelles. Il paraît y avoir par conséquent une supériorité de forces matérielles du côté du gouvernement.*

Le *Times* a parfaitement établi tous les points. Le peuple, il l'avoue lui-même, *n'est pas disposé à engager la lutte*. Donc ce n'est pas du peuple que procédera l'attaque. Le correspondant du *Times* fait donc justice des prétendues conspirations qu'a alléguées le ministère.

Contre qui donc sera employée *cette supériorité de forces matérielles* dont dispose le gouvernement? Quel est l'ennemi qu'il s'agit d'anéantir avec *cette armée ardente, hostile au parti républicain de l'Assemblée*?

Laissons parler le journal de l'aristocratie anglaise :

> D'un autre côté, la force de l'Assemblée consiste dans la légalité incontestable de sa position, *et l'on dit que si le président était forcé de lever la main contre elle*, il écarterait le reproche de violence en soumettant de nouveau sa responsabilité personnelle au suffrage universel du peuple. Telles sont les impressions que l'on peut tirer de l'attitude actuelle des partis à Paris; *mais au moment où nous écrivons, ils agissent, et quelques heures peuvent avoir singulièrement modifié la situation.*

Comprenez-vous, honnêtes lecteurs!

Quand personne à Paris ne soupçonnait l'approche d'une collision; quand le ministère lui-même, pour s'excuser d'avoir fait entourer l'Assemblée nationale par la force armée, sans en référer d'abord au président de l'Assemblée, déclare qu'il n'a appris que *fortuitement* dans la nuit du dimanche au lundi, à une heure du matin, l'existence de la grande conspiration, le *Times*, lui, le journal des rétrogrades anglais, l'ami de la réaction française, sait pertinemment qu'une affaire va s'engager; il annonce qu'au moment où il écrit, les partis agissent; il fait les calculs que l'on vient de lire et se livre aux prévisions que nous venons de citer.

Et vous oserez soutenir que cette fameuse prise d'armes n'était pas le résultat d'un complot parfaitement organisé, d'un complot dont les ramifications s'étendaient dans toute la province, et dont étaient prévenus vos amis de l'étranger; d'un complot dont vous croyiez la réussite tellement infaillible que vos correspondants, sûrs comme vous du succès, n'ont pas craint de vous trahir en en annonçant presque le résultat, certains que tout serait fini quand leurs journaux arriveraient en France?

L'Assemblée nationale, repoussât-elle l'enquête, que cette enquête se ferait malgré elle et malgré vous par vos propres imprudences.

Nous espérons bien que ces prétendues tentatives d'insurrection, que vos journaux signalent en province, tourneront à votre confusion, comme celle que vous avez faite à Paris. Oui, nous ne craignons pas d'affirmer que si des troubles ont eu lieu quelque part, on ne tardera pas à y découvrir la main de vos amis et les trames de votre police.

En attendant, nous livrons aux méditations des hommes de bonne foi qui nous lisent les lignes suivantes, imprimées dans le *Mémorial bordelais*, un de vos principaux appuis en province :

> Le gouvernement, la garde nationale et l'armée, ce sont les trois forces qui nous protégeront, et qui épargneront à la France la honte de subir le gouvernement des Jacobins et des forçats libérés; *c'est déjà bien assez de subir celui des hommes du 24 Février*. Quant à Louis-Napoléon Bonaparte, qu'il nous permette de lui dire, avec une respectueuse franchise, que sa place est à notre tête, et que, sous ses ordres, *nous devons faire un 18 brumaire* contre tout pouvoir qui lui enlèvera son titre de président de la République!
>
> Dieu et l'avenir nous vengeront du mal que nous occasionnent aujourd'hui les hommes du 24 Février. Mais en attendant qu'apparaisse ce jour, serrons-nous plus fortement que jamais autour de Louis-Napoléon Bonaparte; disons-lui par nos actes et par nos paroles : Vous pouvez braver la haine des vaincus du 10 décembre, vous moquer de leurs hostilités, repousser les chaînes qu'ils vous présentent, car la France est avec vous, et elle vous honore trop pour ne pas vous crier un jour : *Parlez en prince*, si on ne vous écoute pas comme président d'une république! Votre oncle illustre sauva la France par un coup d'état; *eh bien! faites comme lui*. Si l'Assemblée nationale, sortant des limites de la Constitution, vous enlève une seule de vos attributions constitutionnelles, ne craignez pas alors *de prononcer sa dissolution*. Le pays, qui veut l'ordre et la confiance, vous absoudra.

Effet de la circulaire Faucher.

Le *Précurseur de l'Ouest* rend compte en ces termes de l'impression qu'a produite à Angers la facture de la fameuse circulaire de M. Léon Faucher :

> La proclamation, dans la journée, a été placardée à Angers. Qui ne croirait, à la lecture du *factum* de M. Léon Faucher, que des barricades s'élèvent, que l'insurrection lève la tête, et que Paris est en proie aux horreurs de la guerre civile? Il n'en est rien cependant; toute cette agitation, c'est le ministère qui l'a produite; c'est son déploiement de forces qui inquiète les esprits; ce sont ses mauvaises intentions qui alarment, ce sont ses projets qu'on suspecte! S'il y a une émeute à Paris, c'est l'émeute du pouvoir, c'est le 15 mai des modérés qui commence.

N'est-il pas vrai?

N'est-il pas vrai que si MM. Thiers et Guizot, ces deux rivaux d'ambition gouvernementale, ne s'étaient pas accordés pour faire accroire à la royauté et à la bourgeoisie que la moindre réforme électorale serait un danger immense, et que le suffrage universel était la plus subversive utopie, n'est-il pas vrai qu'on eût évité une révolution par une réforme légale et graduelle?

N'est-il pas vrai que MM. Thiers et Guizot ont été de mauvais conseillers et de pauvres oracles, puisque le suffrage universel fonctionne depuis un an sans la moindre difficulté; puisqu'il est même prouvé par l'expérience qu'il constitue une plus large garantie de conservation, au lieu d'être un élément d'agitation et de désordre?

N'est-il pas vrai que M. Guizot, en exaltant l'esprit conservateur jusqu'au fanatisme, en l'indisposant contre toute réforme politique, a exalté en même temps l'esprit d'opposition jusqu'au paroxisme révolutionnaire, et n'a réussi qu'à faciliter le succès de la République?

N'est-il pas vrai encore que cet homme d'Etat de la bourgeoisie prouvait son inintelligence complète de l'esprit public en Europe et des tendances de son époque, lorsque, huit jours avant la révolution de février, il affirmait, de sa majestueuse voix, qu'il faudrait plus de vingt ans à l'Italie pour la mettre en mesure de revendiquer son unité et de jouir des libertés constitutionnelles?

Eh bien! les mêmes oracles qui ont si gravement compromis la bourgeoisie en la rendant hostile pendant quinze ans à tout progrès, s'efforcent depuis six mois de la compromettre de nouveaux, sous prétexte encore de la sauver, en l'indisposant contre le socialisme en général et contre toute réforme sociale en particulier.

On lit dans le *Moniteur du soir* :

> M. le président de la République, désavouant de la manière la plus absolue la polémique que le journal la *Liberté* affecte de soutenir contre le ministère, nous sommes autorisés à déclarer qu'il vient de donner des ordres pour que cette feuille cesse d'être reçue à l'Elysée-National.
>
> (*Communiqué.*)

Nous ne nous arrêterons pas à signaler tout ce qu'il y a de puéril dans cette grande mesure politique annoncée par un organe officiel, dans la solennité risible avec laquelle un journal est consigné chez le concierge de l'Elysée-National; nous ne ferons pas longuement sentir combien il est dangereux pour le président, ce président que les républicains suspectent et que la réaction ne prend pas au sérieux, de s'aliéner ainsi les bonapartistes pur-sang, ses sincères et dévoués défenseurs. Un mot seulement sur notre attitude à l'égard de Louis-Napoléon Bonaparte.

Effrayés par ses antécédents, entrevoyant dans son arrivée au pouvoir des malheurs pour le pays, nous avons combattu vivement sa candidature.

Le suffrage universel ayant prononcé, nous avons suspendu nos critiques. L'intérêt de la République et de la paix nous avait excités à repousser le candidat; le même intérêt nous faisait une loi d'accepter le président, de lui accorder même une espèce d'inviolabilité temporaire, afin qu'il pût en toute liberté asseoir ses jugements et choisir sa voie.

Il est maintenant démontré pour nous que Louis-Napoléon Bonaparte veut personnellement occuper la scène. A chaque instant, des notes *communiquées*, évidemment émanées de lui, viennent réclamer dans le *Moniteur* une part de responsabilité pour le président et le rattacher aux actes ministériels. Nous regrettons que Louis-Napoléon Bonaparte n'ait pas mieux compris l'attitude expectante de presque tous les journaux démocratiques à son égard, et qu'il ne sache pas la prolonger davantage. Il veut être jugé personnellement, il le sera.

Esprit des Journaux.

L'*Evènement*, moniteur officieux de M. Victor Hugo, est une feuille pour laquelle nous avons beaucoup de bienveillance. Nous le prouvons en parlant d'elle très rarement, car il serait difficile de le faire sans lever les épaules ou sans rire. Malgré tout notre désir d'accorder à l'*Evènement* un sympathique silence, nous sommes bien obligés de lui répondre lorsqu'il nous prend à partie et de le remettre à sa place quand il dénature nos paroles. Hier, nous parlions de l'avènement d'un empereur *comme d'un bruit extravagant*, l'*Evènement* n'en affirmait pas moins que nous donnions cette nouvelle *avec un sérieux imperturbable*. Depuis, nous avons rapporté *qu'une partie* des gardes nationaux *de deux légions* manifestaient dans la journée de lundi dernier des sentiments peu républicains, nous le disions en ces termes, reproduits par l'*Evènement* lui-même :

Hier matin, que disaient sous les armes *un grand nombre* de gardes nationaux des 1re et 2e légions ? Ceux d'entre eux qui n'aiment point la République *se réjouissaient, car ils comptaient que vous alliez les pousser à un dix-huit brumaire.*

Or, voilà le moniteur officieux et désavoué de M. Hugo, qui *nous prend au mot*, dit-il, et qui voit dans nos paroles la preuve que le pouvoir ne complotait pas.

Quoi ! voilà la *garde nationale* qui, d'après votre déclaration, ne demande pas mieux que d'abolir la République ; et cependant le gouvernement, auquel vous prêtez des intentions royalistes ou impérialistes, ne profite pas de cette adhésion *cordiale* et de cette offre spontanée *de la force morale du pays* !

SI LA MAJORITÉ DE LA GARDE NATIONALE a effectivement encouragé le gouvernement à violer la Constitution, le gouvernement n'est donc pas hostile à la Constitution, puisqu'il l'a respectée ? Ce ne sont donc pas les ministres qui conspirent ?

Nous défions la *Démocratie pacifique* de répondre à son propre argument.

Messieurs les fantaisistes, lisez un peu mieux les articles que vous prétendez réfuter. Nous avons dit que, dans la 1re, la 2e et même aussi la 10e légion, un grand nombre de gardes nationaux s'étaient montrés peu favorables à la République ; mais comment voyez vous là soit la majorité de la garde nationale, soit la garde nationale tout entière ? Il est assuré que dans les neuf autres légions dominait au contraire le sentiment républicain ; que les colonels se sont concertés pour sauver le Constitution et la République ; que l'artillerie de la garde nationale, réunie spontanément, était prête à donner pour les défendre, et que la République pouvait compter et sur la garde mobile et sur une bonne partie de l'armée, sans parler des faubourgs.

Voilà pourquoi les sentiments anti-républicains exprimés dans *une minorité* de la garde nationale ne pouvaient suffire pour autoriser un coup d'Etat.

Maintenant, messieurs, dispensez-nous une autre fois de redresser vos erreurs ; vous êtes fort amusants à lire, aussi amusants que le journal de M. de Genoude, mais le temps est aujourd'hui trop précieux pour qu'on entre en polémique avec vous.

On lit dans la *Patrie* :

Le *Crédit* affirme que le président de la République est disposé à confier les portefeuilles de l'intérieur, de la guerre et des travaux publics à MM. Dufaure, Lamoricière et Vivien. Nous répétons encore une fois qu'il y a accord complet entre le président de la République et tous ses ministres pour maintenir et défendre la politique nationale consacrée par le vote de près de six millions de suffrages.

Le *Crédit* répond en ces termes :

La *Patrie* aurait-elle la bonté de nous faire connaître en quoi consiste ce qu'elle appelle la politique nationale consacrée par le vote de près de six millions de suffrages ? Est-ce que MM. Barrot, Faucher et de Falloux ont été élus par six millions de suffrages ? Est-ce qu'en dehors d'eux il n'y a pas de politique nationale ? Est-ce qu'ils sont la chair et les os du président ? Est-ce qu'ils ont une politique ? Voilà quarante jours qu'ils passent sans ouvrir la bouche sur aucune question politique ; ils n'ont fait jusqu'ici que rallumer les haines et exciter les passions. Est-ce là ce qu'ont voulu les six millions de suffrages ?

Nous lisons dans les *Débats* :

La réorganisation de la garde mobile, en amenant une réduction forcée dans le cadre des officiers, a dû créer une classe de mécontents. *On a beaucoup exagéré* toutefois l'agitation qui s'est manifestée dans certains bataillons, sous l'influence de quelques meneurs intéressés au désordre qu'ils s'efforçaient de propager. On avait prétendu qu'une insurrection sérieuse s'était déclarée au fort La Briche. Cette nouvelle n'a jamais été fondée. L'émotion que de pernicieux conseils étaient parvenus à produire parmi les hommes casernés dans ce fort a été dissipée par l'action énergique du commandant. A présent, l'ordre est rétabli ; les bataillons en pleine réorganisation seront bientôt en état de rendre de nouveaux services au pays.

Dans le même numéro, le *Journal des Débats* annonce que, dans un bureau de l'Assemblée,

M. Lacrosse, ministre des travaux publics, a déclaré que la garde mobile était en pleine révolte à Courbevoie, à l'Abbaye et au fort La Briche, qui n'a été rendu qu'hier soir.

Nous voudrions bien savoir qui dit vrai du journal ou du ministre ; car on se perd, en vérité, dans le tissu de contradictions, de mensonges et de calomnies qui circulent depuis lundi parmi les séides du ministère.

On lit dans le *National* :

Les propos qui se tiennent à l'état-major de la garde nationale, dans les salons de son commandant en chef ; le renvoi de Paris d'un régiment qui passe pour très dévoué à la République ; la mise en disponibilité du général qui commandait la subdivision de l'Hôtel-de-Ville, général promu après les journées de juin, où il avait été grièvement blessé, et coupable d'avoir manifesté énergiquement sa résolution de défendre la République contre les factieux de toutes les couleurs ; les insultes proférées contre les chefs de bataillon de la garde mobile ; l'arrestation de l'honorable colonel de la 6e légion ; la liaison intime de M. Changarnier avec MM. Thiers, Molé, Berryer, Decazes et autres chefs de la réaction ; bien d'autres faits qui viennent se grouper autour de ceux-ci, et notamment certain projet d'arrestation de notabilités militaires appartenant à l'Assemblée, projet arrêté lundi dernier, nous dirons un jour entre quels personnages et sur les instances de qui, projet avorté faute d'une émeute ; tout cela a une signification assez positive, assez claire pour que tous les amis sincères de la République et de la Constitution conçoivent les craintes les plus sérieuses de la continuation des pouvoirs extraordinaires confiés au général Changarnier.

Le *Peuple* termine ainsi son premier-Paris.

Quant à nous, socialistes calomniés, sacrifiés déjà peut-être, dans les calculs d'une froide politique, à la réconciliation des partis, que demandons-nous autre chose, que de pouvoir, enfants de la République, soumis à la Constitution, appliquer pacifiquement nos principes, en organisant entre nous, sous la protection des lois, le crédit et le travail ?

Et c'est nous qu'un gouvernement hypocrite et sans entrailles désigne sans cesse à l'irritation des citoyens ! c'est nous qu'on désigne dans les proclamations de la police comme les *éternels ennemis de la société* ! Ayez donc autant de cœur que d'impudeur ! Faites-nous enlever par vos sbires ; transportez-nous en Afrique, à Taïti, à Madagascar, et puis faites revenir le crédit, le travail et l'abondance. Nous serons heureux, dans notre exil, de savoir, ô malthusiens, que vous avez trouvé le moyen de faire travailler et manger le peuple !

Nous ne conspirons pas, nous, car nous voulons le maintien de la République ; tandis que vous, royalistes, qui voulez le retour de la monarchie, vous cherchez, par tous les moyens possibles, à détruire la République, à violer la constitution, à renverser l'Assemblée nationale !

Qui de nous ou de vous sont les véritables conspirateurs, nous vous le demandons franchement ?

Et si l'industrie souffre, si le commerce languit, si le crédit est mort et si la confiance ne peut renaître, à qui doit-on s'en prendre ? — A vous qui, par vos coupables manœuvres, jetez l'alarme dans les populations, et attribuez à d'autres les conspirations que vous fomentez dans l'ombre ! — O calomniateurs ! vous êtes toujours les mêmes !

Mais le peuple et la bourgeoisie des provinces commencent à vous connaître ; ils savent que vous êtes impuissants pour faire le bien ; ils connaissent votre incapacité gouvernementale ; ils vous ont vus à l'œuvre sous les règnes de Louis XVIII, de Charles X et de Louis-Philippe ; ils se rappellent les guerres de la Vendée, les exploits des Cosaques, les massacres du Midi, le milliard des émigrés, les prédications des missionnaires et les assassinats de Brune, de Ney et du jeune Labédoyère !

Cessez donc de compter sur le peuple de Paris et sur les populations des départements : — vous leur feriez injure !...

Le peuple restera calme, croyez-le : il évitera les piéges que vous voulez lui tendre ; car il est fort, il sait quelle est sa puissance, il connaît ses droits, et il ne vous fournira pas l'occasion de le mitrailler en le calomniant !... (*République.*)

La Conspiration de province.

L'*Echo de Vésone*, journal qui se publie à Périgueux, a inséré dans son numéro du 28 janvier, une série de questions tendant à faire croire à l'existence d'une vaste conspiration organisée par toute la France et centralisée à Paris. — Le mouvement devait éclater le 28 dans la Dordogne à l'occasion de la distribution des drapeaux. Les gardes nationaux *rouges* des divers cantons de ce département avaient reçu le mot d'ordre : ils devaient s'emparer de la préfecture et des postes militaires du chef-lieu.

Ce canard débité sérieusement a jeté l'épouvante dans la population dordognaise, et particulièrement dans l'esprit du citoyen préfet de Sainte-Croix, qui a ordonné immédiatement que la distribution des drapeaux n'aurait pas lieu.

Le citoyen Charles Desolme, rédacteur en chef du *Républicain* de la Dordogne, a, lui aussi, pris le canard en question au sérieux ; mais pas tout à fait de la même manière que M. de Sainte-Croix, et il a adressé immédiatement au procureur de la République de Périgueux, une requête pour qu'une enquête sérieuse apprenne au pays ce qu'il y a de vrai dans les bruits effrayants que la réaction se plaît à répandre.

Dans le même département on a vu des gendarmes parcourant les diverses localités et annoncer partout sur leur passage que les clubs de Périgueux avaient *passé la nuit du 27 au 28 à vociférer et formé le projet de fondre à l'improviste sur les gardes nationaux des campagnes.*

Or, depuis plus de six mois il n'existe aucun club à Périgueux.

Les Elections dans les Etats romains.

Les élections s'accomplissent dans les Etats romains au milieu de la joie la plus vive des populations. Cette *poignée d'anarchistes*, qui avait fait la révolution romaine, se trouve être une nation tout entière.

L'excommunication a retenu sans doute un nombre considérable de votants ; mais assez d'électeurs ont déposé leurs bulletins pour donner à la constituante romaine toute l'autorité dont elle a besoin pour braver les menaces et les intrigues de la réaction.

On a compté 22 899 votants dans la seule ville de Rome. Une correspondance publiée par un journal réactionnaire évalue à 10 000 les votants de Bologne, et cette ville passait pour être le centre de la réaction. Des correspondances postérieures évaluent ce nombre à 18 000. Sur un grand nombre de points le clergé s'est abstenu, mais en quelques autres il a lui-même pris part au vote. A Rome, un couvent de franciscains tout entier s'est rendu aux élections. A Rieti l'évêque est resté longtemps dans le collége électoral, et il a déposé son vote aux grands applaudissements du peuple.

A Terracine, ville voisine de Gaëte, et que l'on prétendait terrifiée par l'excommunication, l'évêque a voulu déposer le premier son bulletin dans l'urne, afin de donner l'exemple à ses diocésains. Ces faits sont très graves et montrent que le clergé italien ne croit nullement le catholicisme lésé par la révolution romaine.

Partout les élections ont été une fête populaire. Partout la musique a accompagné les votes, et dans les principales villes des illuminations, des processions joyeuses ont accompagné le transfert des urnes aux municipalités.

Sinigaglia est la seule ville où jusqu'ici le clergé ait fait opposition. L'évêque de cette ville a fait afficher l'excommunication la veille des élections. Il en résulte une grande agitation, qui n'a cependant pu entraver les opérations électorales.

Maintenant, l'épreuve du vote universel est faite pour l'Italie. Appliqué déjà dans les Etats romains, il sera prochainement appliqué en Toscane ; force sera au Piémont de s'y rallier. Les journaux piémontais conseillent à leur gouvernement de ne pas hésiter.

Il ne sera pas, avant dix ans, question d'une constitution en Italie, disait, il y a un an, M. Guizot, qui aujourd'hui encore prétend prédire les destinées de la France !

Les journaux italiens contiennent de longs récits de la manière dont les élections de Rome se sont accomplies. Nous traduisons la correspondance de la *Costituente italiana* :

ROME, 2. — A huit heures du matin les six colléges électoraux s'ouvrent à la fois. Des bancs sont placés dans les rues et les places aux abords des colléges. La journée est splendide. Toute la ville est en mouvement, et le peuple comprend très bien qu'il n'assiste pas à une fête ordinaire, mais à la fête de la liberté. Des symphonies musicales qui se font entendre sur tous les points augmentent la joie. La garde citoyenne, réunie en bataillons, ajoute à la majesté de ce grand acte de la souveraineté de tous. Le canon rend la solennité plus imposante. Les gens de la classe la plus malheureuse (ceux que jusqu'ici on nommait le bas peuple), se présentent en très grand nombre au vote. Ils ne votent pas par ordre ou par imitation. S'ils ne savent pas écrire, ils dictent les noms des candidats, et, s'ils n'en connaissent pas douze, ils en proposent moins, quelquefois deux ou un. Puis, avant de déposer leur bulletin, ils se le font relire par leurs voisins et par les présidents du collége, afin d'être garantis contre toute erreur.

On a compté aujourd'hui douze mille votants dans la ville de Rome, résultat qui surpasse beaucoup les plus grandes espérances. Les rôles électoraux contiennent environ 50 000 électeurs ; mais ces rôles sont faits sur les registres des paroisses, où sont inscrits les absents, les incarcérés et beaucoup de morts. On n'a pas eu le temps de faire les rectifications. On n'est donc pas loin du vrai en réduisant à 40 000 les électeurs qui auraient pu voter. C'est à peu près le quart de la population et le nombre proportionnel des électeurs de France. Mais nous ne sommes plus au temps ordinaire. Il y a l'excommunication, à laquelle le clergé est intéressé à donner de l'importance ; il y a les cardinaux et les princes, qui entraînent à leur suite un grand nombre d'électeurs et qui exercent une grande influence sur les autres. Il y a des *noirs* de toutes les couleurs et le servage ecclésiastique qui pèse sur nous depuis tant d'années. Vous pensez bien qu'on ne s'est pas fait défaut de découvrir certaines images miraculeuses pour qu'elles répandissent du sang au spectacle hérétique des élections...

La tranquillité, l'intelligente sollicitude, la sagesse du peuple en cette circonstance ont émerveillé les étrangers.

Un couvent de franciscains s'est rendu au collége électoral. Deux princes seulement ont voté, Canino et Piombino ; les autres princes se sont abstenus. Le prince Viani, colonel de la civique, n'a voté ni monté à cheval ; le prince Torlonia était resté à cheval tous ces jours, mais il a disparu le 20 et il a renoncé à son grade dans la garde nationale.

A sept heures du soir, les colléges furent fermés au son des trompettes. Les urnes furent portées au Capitole avec musique, cortége, illuminations, vivats pour la constituante et le chant d'hymnes nationaux. Demain les colléges seront rouverts jusqu'au soir.

Les nouvelles de la campagne de Rome sont excellentes. Un corps de canonniers s'est rendu au mont Citerio pour voter comme un seul homme. Il fut salué par d'immenses applaudissements.

Les élections de Bologne se sont faites dans des circonstances analogues. Le son des cloches a annoncé la fête ; le vote s'est accompli sans aucune sorte de trouble.

A Civita-Vecchia un nombre considérable de paysans a voté ; des malades mêmes ont demandé à voter, et l'on a fait droit à leur demande. Sur 4 428 électeurs inscrits dans la petite province de Civita-Vecchia, 2 300 ont pris part au vote ; Gabussi a obtenu 2 435 voix, et Montecchi 2 432.

M. Ricciardi nous communique la lettre suivante, qu'il vient de recevoir de Rome, et qui lui est adressée par un personnage éminent.

En lisant le compte-rendu de la séance de l'Assemblée nationale du 8 janvier, j'ai éprouvé à la fois deux sentiments différents : le premier, de reconnaissance très vive à l'égard de M. Ledru-Rollin, l'autre, d'indignation envers M. Denjoy, qui ne craignit pas d'avancer que la révolution romaine datait d'un assassinat.

Ces paroles outrageantes ne sont que l'écho des indignes calomnies que la diplomatie s'est attachée à propager sur notre compte. Personne n'ignore que la mort de M. Rossi fut le résultat d'un crime individuel, que nous déplorâmes tous sincèrement, malgré l'impopularité qu'avait attirée à M. Rossi sa politique rétrograde.

Cet événement très regrettable n'a aucune connexité avec le mouvement du 16 novembre, auquel prit part la population toute entière, et qui n'aurait amené aucune scission entre le prince et les citoyens, si le premier avait cédé de bonne grâce aux vœux de ces derniers. En effet, quelle était l'idée dominante de ces masses qui entouraient le Quirinal ?

Celle qui remue toute l'Italie, l'idée de l'indépendance nationale, indépendance qu'il faut acquérir à tout prix. Le moindre mot de Pie IX, répondant à cette idée, en eût fait de nouveau l'idole de son peuple. L'indifférence profonde qui a suivi la fuite du pape, et le peu de cas que l'on a fait généralement de tous les actes émanés de Gaëte, sont la meilleure preuve que l'on ne froisse jamais impunément le sentiment national. Dans peu de jours, une assemblée souveraine va se réunir à Rome. Quelles seront ses résolutions à l'égard du pape ? Il serait impossible de les préjuger ; mais ce que je puis affirmer, c'est que le monitoire du 1er janvier, par la guerre civile qu'il a fait susciter, a diminué considérablement les chances d'une conciliation entre le pape et le pays.

Rome, 19 janvier 1849.

Allemagne. — Autriche.

En Saxe, le ministère ayant donné sa démission, des explications ont été données à la seconde chambre dans sa séance du 27, sur les causes de la crise qui a éclaté à l'improviste dans ce pays. Le ministère déclare qu'il ne se retire pas par suite d'une difficulté avec la couronne ; mais qu'il cède devant les difficultés générales de la situation. Le roi a refusé d'accepter la démission de ses ministres, qui néanmoins ont persisté dans leur résolution, persuadés qu'ils sont de ne pouvoir travailler efficacement au bonheur du pays.

En Prusse, le parti constitutionnel l'emporte dans les élections pour la formation de la première chambre.

En Autriche, M. Stadion, ministre de l'intérieur, a donné des explications sur l'état de siége de la Gallicie.

La *Gazette de Vienne* annonce encore l'exécution de plusieurs militaires accusés d'avoir pris part à l'insurrection d'octobre.

Les journaux ministériels reconnaissent que l'alliance des Tschèkes avec la gauche pourrait devenir le signal de graves événements. C'est que les députés de la Bohême ne sont pas seulement pour la forme, mais en réalité les représentants d'un peuple qui se lèvera tout entier au premier appel. Par la défection des Tschèkes, le centre se trouve réduit à 80 voix, c'est-à-dire presque annihilé.

A Vienne, les fonds baissent à la Bourse, par suite de la tournure que prennent les affaires en Italie. On s'attend de jour en jour à voir éclater les hostilités. Le corps d'armée du comte Nugent, fort de 35 000 hommes, a reçu l'ordre de se mettre en route.

Un journal autrichien prétend que Venise sera bombardée à l'aide de ballons, attendu que les lagunes empêchent l'approche de l'artillerie. On aurait fait à Trévise, cinq ballons chacun de 25 pieds de diamètre. Lorsque le vent sera favorable, on ferait monter ces ballons aussi près qu'il sera possible de Venise, et, dès qu'ils seront arrivés au-dessus de la ville, le feu commencerait à l'aide de l'électro-magnétisme. Chacune des cinq bombes attachées à la nacelle est en communication par un fil d'archal isolé avec une grande batterie galvanique qui se trouve sur le sol. On coupe le fil et le feu prend. La bombe tombe perpendiculairement et ne fait explosion qu'en tombant. On peut, de cette manière, lancer 23 bombes par jour, en supposant que le vent soit favorable. On assure que l'essai fait le 9 janvier à Trévise a complètement réussi.

La guerre dans le Slesvig.

Dans le Slesvig septentrional, où la langue danoise est la langue du pays, les habitants ne veulent à aucun prix être germanisés. Les manifestations populaires y ont lieu à tout moment dans ce sens, et des pétitions couvertes de milliers de signatures sont tour à tour envoyées à Francfort et à Copenhague. La dernière et récente proposition faite par lord Palmerston, de séparer le duché territorialement et administrativement en le laissant enclavé entre le Danemark et le Holstein, n'a fait que provoquer et qu'accroître davantage encore l'irritation des habitants entre eux, et la guerre civile vient d'éclater dans ce malheureux pays. Six cents paysans du Jutland, armés de fusils et réunis aux partisans danois, ont fait une irruption dans le Slesvig méridional ; ils ont engagé et soutenu un combat à Broons contre les troupes du Holstein, où 22 morts et blessés sont restés sur le terrain.

Le corps d'occupation danois dans l'île d'Als, qui, ne pouvait pas dépasser le nombre de 2 000 hommes, d'après la convention de Malmoë, a été successivement augmenté jusqu'à 10 000 ; toutes les troupes allemandes se portent sur les frontières, et le corps d'observation de l'empire, cantonné sur les bords de l'Elbe, est prêt à marcher dans les deux duchés, où de grands événements peuvent sous peu avoir lieu.

La réaction en Suisse.

La réaction sonderbondienne ne paraît pas avoir été étouffée en Suisse avec la dernière tentative d'insurrection qui a eu lieu dernièrement à Fribourg. Une certaine fermentation n'a pas cessé de régner dans plusieurs autres cantons. C'est ainsi qu'une tentative a été faite dans le canton de Neuchâtel par le parti royaliste, pour replacer ce pays sous l'autorité du roi de Prusse. Cette petite conspiration qui avait éclaté aux cris de Vive le roi! à bas la République! a échoué misérablement.

Des lettres de Berne annoncent que des troubles ont éclaté à Saignelégier, district des Franches-Montagnes, canton de Berne. Le grand-conseil ayant décidé d'abolir le couvent des Ursulines et d'exclure ces religieuses du canton, où leur présence était un sujet continuel de divisions entre le gouvernement et ses administrés, la population a pris fait et cause pour elles et maltraité le préfet, chargé de l'exécution des ordres du conseil. Informé de cet état de choses, celui-ci a immédiatement dirigé sur le district des Franches-Montagnes une compagnie de carabiniers et un bataillon d'infanterie.

Il faut s'attendre à voir l'agitation sonderbondienne s'accroître et s'étendre encore. Au reste, ce qui se passe en France et en Italie est bien fait pour lui donner des espérances.

Assemblée Nationale.

Séance du 1er février. — Présidence de M. MARRAST.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à un impôt sur les successions et donations.

M. PARIEU propose et soutient au nom de la commission le chiffre de 1 fr. 40 c. pour 0/0 pour droit d'enregistrement sur les mutations en ligne directe des biens immeubles qui s'effectuent par décès.

M. SAUTEYRA combat cet amendement. Le chiffre primitif de la commission était de 1 fr. 50 c., la diminution de 40 c. est tout à fait dérisoire en face des charges qui pèsent sur la propriété immobilière; c'est un impôt nouveau dont on veut les grever. Qu'on augmente les droits de succession sur les biens mobiliers, rien de mieux, mais il y aurait injustice, crainte à changer les propositions que le gouvernement avait posées.

MM. Saint-Priest et Auguis combattent le chiffre nouveau et demandent le maintien du chiffre de 1 0/0 qui a été posé dans le projet du gouvernement.

M. LE PRÉSIDENT fait connaître les membres de la commission nommés pour examiner la question d'urgence sur l'enquête parlementaire.

Cette commission se compose de MM. Charamaule, Oudinot, Dupont (de Bussac), Elzéar Pin, Berville, Guinard, Corbon, Alem Rousseau, Voirhaye, Conti, Aylies, Antony Thouret, Porrion, Guillet-Dubignon, Duvergier de Hauranne.

M. PASSY, ministre des travaux, se défend d'avoir voulu établir une aggravation d'impôts sur les successions. Quand on établit un impôt, on y est forcé pour les besoins du Trésor.

Quant à l'impôt sur les immeubles il est certain que, grâce aux améliorations de la culture, la terre a une valeur toujours croissante depuis 30 ans, la valeur des propriétés terrières n'a cessé d'augmenter, bien que le revenu n'ait pas augmenté dans la même proportion. Il ne faut pas confondre la question du revenu avec la question du capital. Or, le droit de succession est un droit qui frappe sur le capital et non sur le revenu.

M. DESMOLLES répond que l'on est arrivé à un point tel qu'il est impossible de mettre de nouveaux impôts sur la propriété sans la réduire à rien. L'habitant de la campagne hypothèque ses biens pour payer les droits de mutation. Une aggravation de ces droits ne ferait qu'augmenter la dette hypothécaire.

M. BERNARD, au nom de la commission, défend le chiffre qu'elle a présenté.

M. DAVID (d'Angers) soutient qu'aujourd'hui la fortune mobilière est arrivée à un point presque égal à la fortune immobilière. Que faut-il faire en présence de cet accroissement? Il faut arriver à une égalité d'impôts sur l'une et sur l'autre. Le gouvernement précédent, qui avait été aussi loin que possible dans la voie de l'arbitraire en fait d'impôts, avait du moins respecté la succession en ligne directe. L'enfant ne succède pas, c'est la continuation du père. Ne tombons pas dans ces extrémités qui font payer à l'enfant, héritier de son père, trois fois son revenu.

M. PARIEU, rapporteur, répond que ceux qui trouvent que l'impôt est mauvais devraient au moins indiquer ceux qu'il faudrait adopter pour les remplacer. Il repousse ensuite les critiques présentées par le précédent orateur et persiste dans les propositions de la commission

Ces propositions sont mises aux voix et rejetées à une faible majorité. La commission retire son projet.

M. PASSY, ministre des finances. Je jugeais le projet de la commission préférable à celui du gouvernement. Je n'ai pas mission de retirer celui-ci, mais je prie l'Assemblée d'ajourner la discussion, afin de laisser au gouvernement le temps de retirer le projet.

M. FERRÉE dit qu'il était aussi de l'avis de la commission qui n'acceptait pas une distinction injuste entre les meubles et les immeubles; mais il ne comprend pas que la commission retire son projet à propos d'un chiffre.

Il ne faut pas qu'on puisse accuser l'Assemblée de refuser des ressources financières au gouvernement. Pour lui, si la commission renonce à son projet, il le reprendra en son propre nom. (Agitation prolongée.) Du reste, il ne s'oppose pas à l'ajournement de la discussion.

M. BERNARD, après avoir longtemps attendu le silence. Le projet présenté par le gouvernement était un projet d'impôt progressif sur les successions et donations; la commission avait substitué à ce premier système un système tout différent, dont toutes les parties sont intimement liées; du moment où le premier article, l'article principal, est rejeté, le projet s'évanouit. (Interruption en sens divers. — L'ordre du jour! l'ordre du jour!)

M. ÉMILE LEROUX combat l'ajournement. Il soutient que la commission n'a pas le droit de retirer le projet qui n'est pas son œuvre, mais celle de l'Assemblée. Il demande que la discussion continue.

M. GASLONDE combat cette opinion au milieu du bruit.

M. PASSY. Le projet du gouvernement pose l'impôt progressif, je n'ai demandé l'ajournement qu'afin de pouvoir retirer ce projet d'impôt que je n'approuve pas. (Aux voix!)

M. GOUDCHAUX. L'impôt progressif est inconstitutionnel depuis l'amendement que j'ai fait insérer dans la constitution; ainsi ce projet n'existe plus, et l'ancien ministre avait complètement adhéré au travail de la commission.

MM. Mortimer-Ternaux, Dezeimeries sont encore entendus. L'ajournement est prononcé.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur les projets relatifs à la transportation des insurgés en Algérie, présenté par M. Lamoricière.

M. DE LAMORICIÈRE. Le projet de loi qui vous est soumis ne peut être discuté en ce moment, parce qu'il y a de grandes modifications à y apporter aujourd'hui.

C'est moi qui avais présenté le projet de loi; à ce moment le nombre des insurgés n'était pas connu d'une manière positive, et le crédit que l'on demandait était pour l'année 1848. Mais aujourd'hui le chiffre des insurgés est connu, il est fixe, et le crédit nécessaire pour leur transportation en Algérie ne devra pas être porté sur l'année 1848, mais bien sur l'année 1849. Je demande donc que d'ici à la seconde lecture, le gouvernement et la commission fassent à ce projet les modifications nécessaires.

M. LÉON FAUCHER, ministre de l'intérieur. Le chiffre des insurgés qui doivent être transportés n'est pas encore fixé. Ce travail est en cours d'exécution. Tout nous fait croire que le travail fini aura pour résultat de diminuer le nombre des transportés, et par conséquent le crédit qu'il faudra demander pour faire face aux frais de transportation. Le gouvernement ne s'oppose pas à ce que l'Assemblée renvoie la deuxième délibération à quinze jours, alors il saura à quoi s'en tenir.

M. LAGRANGE. Je prends la liberté de demander à l'Assemblée qu'elle ne s'occupe de la question des transportés qu'après avoir vidé celle de l'amnistie. (Ah!) Je ferai observer à l'Assemblée qu'elle avait décrété l'urgence pour la question d'amnistie. Comme telle cette question n'est point soumise aux trois délibérations. La question et toutes les questions qui s'y rattachent pourraient être traitées aujourd'hui même. La question de la transportation viendra après. Cette marche me semble logique.

La proposition faite par M. Lagrange d'ajourner le projet de loi jusqu'après la discussion de l'amnistie est mise aux voix.

Cette proposition est acceptée. L'Assemblée décide qu'elle passera à une seconde délibération.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération des propositions relatives à l'amnistie, dont la commission propose le rejet.

M. SCHOELCHER. Le droit de cette Assemblée a triomphé en juin comme il triomphera toujours contre toute tentative, de quelque nature que ce soit. (Interruption.) Vous avez vaincu, vous êtes forts, vous devez être miséricordieux. La transportation est un expédient de guerre civile, elle est en dehors du droit commun, c'est une loi de salut public; mais maintenant que ce salut est assuré, (Mouvements en sens divers.) il faut renoncer à ces condamnations que je nommerai des condamnations de cabinet. (Agitation.) Ces condamnations ont été portées sans débat contradictoire; ils ont été condamnés et n'ont pas été jugés, et comme le dit Tacite, (Ah!) ils ont été frappés sans jugement, et l'on peut, à la rigueur, les considérer comme innocents. (Oh!) Quelle que soit la culpabilité des accusés, vous ne pouvez oublier que les insurgés de juin sont nos frères....

UNE VOIX : Des frères ennemis!

UNE AUTRE VOIX : La fraternité de Caïn!

M. SCHOELCHER. Ce sont des frères égarés.

UNE VOIX : Les assassins du général Bréa.

M. SCHOELCHER. On a dit que c'étaient des Caïns. Y a-t-il 50 000 Caïns à Paris? L'on oublie que le peuple, en février, a tenu la France en ses mains. (Interruption.)

UNE VOIX : Quel peuple?

M. SCHOELCHER. Je viens demander une grâce, et je serais mal venu à blesser ici quelqu'un. Dans l'omnipotence que vous a donné le suffrage universel, vous avez le droit de grâce; la réconciliation politique est la paix avec tous les partis. Je ne vous dirai pas que les rigueurs aigrissent les âmes, qu'elles éternisent les haines, vous croiriez que je veux vous intimider; je dirai seulement que la clémence vous attirera plus de cœurs que la condamnation ne vous soumettra de volontés. L'amnistie, selon moi, est un gage donné à la tranquillité publique; l'Assemblée, en amnistiant les combattants, en fera ses meilleurs défenseurs.

Oui, ceux qui ont violé la base de l'édifice républicain sont bien coupables, mais ils ont été aigris par la misère; ils sont pour ainsi dire excusés par leur ignorance. Songez donc à tous ceux qui sont encore retenus sur les pontons et aux galères; voyez que de femmes, que d'enfants sans appui, sans défense, sans moyens d'existence! Ah! s'il m'était permis d'appeler ici tous les gardes mobiles, tous les gardes nationaux, tous les soldats de la ligne qui ont combattu les insurgés de juin, ils élèveraient leurs voix avec la mienne, et ils crieraient : Grâce! grâce! Oui, composez un grand jury de ces généreux citoyens, et ceux pour qui je parle seront bientôt en liberté. Citoyens, rappelez-vous que notre collègue Dornès est mort en demandant l'amnistie! citoyens, à vous d'exécuter ce sublime testament! (Très bien à gauche.)

M. LEGEARD, rapporteur. Le comité de la justice a examiné avec la plus grande attention les propositions d'amnistie qui lui ont été renvoyées, et il a pensé, à l'unanimité, que ces propositions, en effet, ne s'appliquent pas seulement aux insurgés de juin, elles s'appliquent aussi à ces hommes qui, au 15 mai, sont venus envahir l'Assemblée nationale, qui en ont prononcé la dissolution, et qui proclamaient le meurtre et le pillage.

Faut-il aujourd'hui accorder une amnistie générale pour donner à tous ces hommes les moyens de renouveler leurs criminelles tentatives? l'Assemblée sans doute ne le pensera pas.

L'orateur rappelle que parmi les insurgés il y en a un grand nombre qui ont été mis en liberté par une commission de clémence, et les journaux de la Bretagne ont signalé la conduite scandaleuse et les excès déplorables auxquels se sont livrés ceux qui avaient été reconnus les moins coupables. (Interruption à gauche.) Ces hommes, qu'on représente comme égarés, pourraient de nouveau, s'ils étaient mis en liberté, compromettre la tranquillité publique. L'orateur termine en persistant dans les conclusions de la commission.

M. PELLETIER. Tous les malheureux ont droit à notre sympathie. L'Assemblée a été attaquée en juin par des hommes malheureux.

Un mois après la proclamation de la République, rien n'était changé. Le pain manquait, le capital boudait. (Interruption.) On n'avait trouvé rien de mieux à faire que de réunir des ouvriers de tout état pour remuer stérilement des terres, au lieu d'employer tant de bras dans l'intérêt et pour les progrès de l'agriculture. En face de toutes ces déceptions le peuple s'est dit : On ne comprend pas la révolution de février. (Assez! assez!) L'or des ennemis de nos institutions a été distribué aux ouvriers (allons donc!) pour les pousser aux barricades. (Assez! assez! — L'ordre du jour.) J'ai à défendre des gens qui sont malheureux... (Interruption.)

UNE VOIX. Les assassins du général Bréa!

M. PELLETIER. S'ils sont coupables, ils seront punis. C'est parce qu'il est malheureux que le peuple s'insurge. (Quel peuple?)

M. GIRARDIN. Le peuple est la garde nationale, nous n'en connaissons pas d'autre. (Approbation.)

M. PELLETIER. Ceux qui ont fait cette émeute, les connaissez-vous? (Oui, oui.) Ce sont ceux qui, depuis un demi siècle, passent au pouvoir sans rien faire pour le peuple. (Encore! — Ah! assez!)

L'orateur continue au milieu des interpellations, et cite un passage du rapport de la commission où l'on énumère les intentions coupables des insurgés. C'est faussement qu'on accuse les insurgés d'avoir voulu le partage des terres; c'est faussement aussi qu'on les accuse de vouloir recommencer la guerre civile. Quand on se montre bon pour le peuple, il est reconnaissant. (Exclamations d'impatience.)

Avant les évènements de juin on savait qu'ils allaient éclater. On n'a rien fait pour les empêcher. On a, au contraire, activé le mouvement insurrectionnel par la dissolution des ateliers nationaux, dissolution qui devait achever d'exaspérer le peuple. (Nouveau mouvement. — Assez! assez!) Maintenant la ville est tranquille, le peuple ne veut pas d'émeute... (Assez! assez!)

Le discours de l'orateur se perd au milieu des cris d'impatience de l'Assemblée.

VOIX NOMBREUSES. La clôture! la clôture!

M. LAGRANGE. Permettez-moi avant tout de vous prier de pardonner mon émotion dans cette question moins politique que religieuse, et vraiment patriotique.

Jamais une parole où l'on puisse signaler un manque de conciliation n'est sortie de ma bouche; jamais je n'ai manqué à la fraternité ni au respect de l'Assemblée.

J'ai toujours dit à ceux qu'on appelle le peuple, c'est-à-dire à ceux qui travaillent et qui souffrent : Continuez, et nous tâcherons d'adoucir votre travail et vos souffrances. A mes amis qui sont dans les pontons, je leur dis quand je leur écris : De la patience, de la persévérance dans vos bons sentiments, et vos plaintes arriveront au cœur de l'Assemblée souveraine. (Rumeurs diverses.)

J'ai eu plus d'une fois le malheur de prendre un fusil; jamais je ne l'ai fait sans provocation. Il en est de même du peuple : jamais il n'a combattu que quand la liberté était menacée. (Applaudissements à gauche.)

J'étais au milieu de vous quand a commencé la déplorable catastrophe de juin. Quelques jours avant cet échange de balles fratricides, j'avais appelé l'attention sur une conspiration menaçante; mais il ne m'a pas été possible de me faire entendre du peuple quand je lui ai dit, comme je lui dis aujourd'hui : Ne tombe pas dans ce piège.

Il y a bien des partis en France; il y a ceux antérieurs à la révolution; eh bien! n'est-il pas évident qu'un complot contre la République n'a pu être ourdi par des républicains?

Je fais appel à vos sentiments de fraternité et de conciliation. Ces hommes de juin qu'on vous a représentés comme si empressés à recommencer la bataille, ces hommes, je le jure sur ma foi d'honnête homme, devant Dieu et devant la République, protestent de leur sincère amour pour la République, et comprennent qu'ils ne pourront trouver que dans la paix la stabilité de la République, pour laquelle ils sont prêts à mourir.

Ouvrez les portes de la conciliation, et vous verrez que vous n'en recueillerez qu'un fruit glorieux et *fructifiant*. Ecoutez les sentiments qui, j'en suis sûr, sont dans vos cœurs comme dans le mien.

M. LE PRÉSIDENT. Le comité a proposé le rejet de la proposition d'amnistie. L'Assemblée va voter sur ce rejet. On a demandé le scrutin de division, il va y être procédé.

QUELQUES VOIX. Sur quelle proposition?

M. LE PRÉSIDENT. Sur la proposition d'admnistie générale présentée par 40 de nos collègues.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre des votants,	698
Majorité absolue,	350
Billets blancs	531
Billets bleus,	167

L'Assemblée adopte les conclusions du comité, et en conséquence rejette la proposition d'amnistie.

M. BUVIGNIER a présenté une autre proposition ayant pour but d'autoriser les transportés à prendre connaissance, soit par eux-mêmes, soit par des fondés de pouvoirs, des procès-verbaux et rapports les concernant.

La commission propose de ne pas prendre la proposition en considération.

M. BUVIGNIER développe sa proposition qui, selon lui, n'a rien de politique. L'Assemblée ne peut en refuser la prise en considération. Cette proposition intéresse principalement ceux qui ont été transportés sur les pontons sans avoir pris part à la lutte. Il suffit de se reporter par la pensée à l'époque où ces arrestations ont été faites, pour se convaincre qu'il y a eu trois catégories d'arrestations : les unes ont été faites quand la force publique franchissait les barricades, et celles-là sont rares, car d'ordinaire on n'attendait pas la force publique quand elle arrivait; les autres ont été faites dans les maisons avoisinant les barricades; enfin les dernières ont été faites par suite de dénonciations souvent après la lutte.

L'orateur cite le fait d'un homme qui, n'ayant pas pris part à la lutte, voulant, le quatrième jour, savoir des nouvelles de ses parents qui demeuraient dans le faubourg Saint Germain, sortit de chez lui et fut arrêté, confondu avec des individus arrêtés dans des maisons voisines, et envoyé sur les pontons malgré ses réclamations énergiques.

Il rappelle aussi que certains individus, traduits devant des conseils de guerre, ont été acquittés parce qu'ils ont pu contredire les accusations portées contre eux, tandis que d'autres contre lesquels aucune charge ne s'était élevée, ont été condamnés à la peine énorme de la transportation.

Ce n'est pas une question politique, c'est une question de justice et d'humanité que l'Assemblée a à décider. (Aux voix! aux voix!)

Les conclusions de la commission sont mises aux voix et adoptées; en conséquence la proposition n'est pas prise en considération.

M. JOLY a présenté une troisième proposition, ayant pour but de modifier le décret du 27 juin dernier de la manière suivante :

« Seront transportés dans les possessions françaises d'outre-mer, y compris les possessions d'Afrique, les individus actuellement détenus qui seront reconnus, après jugement public et contradictoire, avoir pris part à l'insurrection de juin.

Le comité propose de prendre en considération la partie de cette proposition, relative à la transportation en Algérie, et de ne pas prendre en considération la partie de cette proposition relative au jugement public et contradictoire.

M. JOLY déclare renoncer à la dernière partie de sa proposition, et demande le renvoi de la première partie à la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la transportation des insurgés en Algérie.

Ce renvoi est prononcé.

M. LACROSSE, ministre des travaux publics, demande que l'Assemblée prononce l'urgence sur le projet de décret concernant le chemin de fer d'Avignon à Marseille. — Adopté.

Même décision pour le projet de décret concernant la liquidation des ateliers nationaux.

La séance est levée à six heures.

FAITS DIVERS.

On nous avait assuré que le général Changarnier avait visité, dimanche dernier, toutes les casernes de Paris et fait remise des peines disciplinaires encourues par les soldats. Nous apprenons cependant que le général n'est pas allé dans les deux casernes des rues de Lille et de Babylone, où sont encore détenus 28 soldats du 43e de ligne.

— Le général Changarnier assistait, ce matin, au défilé d'un bataillon de la 5e légion dans la cour des Tuileries. En passant devant le général, les gardes nationaux ont unanimement crié : « Vive la République démocratique! vive la Constitution! » Le général les a salué le plus gracieusement qu'il a pu, et a tourné les talons. Il a ensuite passé en revue un régiment d'infanterie.

— On lit dans le *National de l'Ouest* :

« On a envoyé samedi et hier à Paris toutes les copies de la pétition de la Loire-Inférieure, adressée à l'Assemblée nationale, pour la presser de ne pas prononcer sa dissolution avant d'avoir voté les lois organiques qui doivent compléter la Constitution. Le nombre des signatures est d'environ trois mille. Il est encore beaucoup de copies qu'on n'a pu faire rentrer qu'aujourd'hui, et qui vont être immédiatement envoyées à Paris.

D'autres copies ont été expédiées directement; mais nous ignorons le nombre de signatures qu'elles portaient. »

— Le général Lamoricière a adressé la lettre suivante au rédacteur de la *Presse* :

« Paris, le mercredi 31 janvier 1849.

» Monsieur le rédacteur,

» Vous avez publié dans votre journal d'hier les lignes suivantes :

» Nous pensons pouvoir assurer qu'hier, à trois heures, M. Marrast a » fait proposer au président de la République, comme moyen d'assurer » la tranquillité, de retirer au général Changarnier, le commandement » des forces parisiennes, pour le donner à M. de Lamoricière. Cette de» mande a été accueillie par un refus formel. »

» Je viens vous prier de déclarer, par la même voie, que M. le président de l'Assemblée n'a rien demandé, ni proposé, ni fait proposer de semblable à M. le président de la République; que mon nom n'a été prononcé, ni dans cette circonstance ni dans aucune autre à la même occasion, et que, par conséquent, le président de la République n'a pas eu à faire un refus formel à une chose qui ne lui a jamais été proposée.

» Veuillez agréer mes salutations.

» Le général DE LAMORICIÈRE. »

— C'est à tort que le départ des prévenus du 15 mai pour Bourges a été annoncé par divers journaux. On ignore même encore le jour où le départ aura lieu.

— M. Baroche, représentant du peuple, procureur général près la cour d'appel de Paris, remplira les fonctions de procureur général près la haute cour de justice.

Il sera assisté de MM. de Royer, avocat général à la cour d'appel de Paris, chargé de remplacer le procureur général en son absence; Robert Chenevière, avocat général à la cour d'appel de Bourges, et Lévesque, substitut du procureur général près la cour d'appel de Paris, lesquels composeront avec lui le parquet de la haute cour de justice.

M. Oscar Devallée, substitut près le tribunal de première instance de la Seine, est attaché au parquet de la haute cour de justice.

— Il paraît que le complot royaliste devait éclater à la fois sur tou

les points de la France; les mesures du ministère étant prises longtemps à l'avance, car on lit dans le *Courrier de Bordeaux* du 27 janvier :

« Dans l'avant-dernière nuit, quelques individus, dont les mauvaises intentions et les projets ne sont pas difficiles à deviner, avaient tracé sur les portes de plusieurs maisons situées dans les environs de l'abattoir ces mots : *Vive la République rouge! Vive la République écarlate! A bas Napoléon!* Les habitans, indignés, se sont empressés de faire disparaître ces inscriptions. »

On voit que les agents provocateurs ne sont pas plus fins à Bordeaux qu'à Paris. (*Peuple.*)

— On a arrêté ce matin le citoyen Héliot, boulanger, membre de la chambre du travail. (*Idem.*)

— On nous rapporte que dans le canton de Neuilly les commissions de secours présentent aux indigents la pétition de dissolution et les obligent à la signer. (*Idem.*)

— On lit dans la *Révolution démocratique et sociale* :

« La mauvaise queue de la presse réactionnaire répand le bruit de l'arrestation de notre rédacteur en chef. C'est le moyen employé d'ordinaire par les pourvoyeurs de la police pour désigner les démocrates à ses poursuites. Avons-nous besoin d'ajouter que la nouvelle est controuvée? C'est déjà faire trop d'honneur aux propagateurs de ces rumeurs calomnieuses. »

— On écrit de Broons (Côtes-du-Nord) au rédacteur de la *Réforme* :

« Citoyen,

« Quatorze étrangers, reconnus sans doute innocents par le commissaire du gouvernement, viennent d'être (c'est leur mot) graciés. Mais quelle grâce! De crainte qu'ils ne restent en France, ils sont condamnés à être renvoyés, les menottes aux mains, comme des brigands, par la gendarmerie, de brigade en brigade et au pain sec, sans vêtements, et cependant nous sommes en hiver, jusqu'à la frontière de leur pays.

» Voilà dans quelle position ces malheureux amis de la démocratie se trouvent dans notre prison de Broons. Couchés sur une poignée de paille après être rompus sur les pontons, leur force physique est dans un état délabré. Voici l'hospitalité de la France républicaine!

» Parmi ces infortunés se trouve un réfugié polonais nommé Wasilewski (Jean), natif de Varsovie, que les persécutions moscovites n'ont pas pu, jusqu'à présent, tuer.

» Après 1830, il fut déporté en Moscovie et condamné, par ordre de Nicolas, avec 500 autres Polonais qui se trouvèrent avec lui, à servir dans la marine. En 1839 il déserta; il fuit l'esclavage; et de Cronstadt, sur un navire anglais, grâce à l'humanité du capitaine, il arriva en Angleterre. Aujourd'hui le gouvernement de la République voudrait-il faire l'extradition de ce martyr pour le faire fusiller?

Salut et fraternité.

» Femme LEMOINE, née PINOT, une de vos abonnées. »

— Hier, sur le boulevart Montmartre, un jeune homme parlait en faveur de l'Assemblée et de la constitution au milieu d'un groupe de citoyens en blouse, mais dont les mains blanches indiquaient qu'ils n'avaient jamais remué aucun outil. L'orateur était souvent interrompu par ces faux ouvriers. — Nous mourons de faim, disait l'un. — Les royalistes refusent de nous faire travailler, disait l'autre. — Ils ne donneront pas un sou si on ne rappelle pas Henri V, disait un troisième.

L'orateur tenait tête à ce feu roulant d'interruptions légitimistes; mais tout à coup survinrent de braves ouvriers qui, reconnaissant les faux frères, crièrent : A bas les blancs! à bas les traîtres! et les aristocrates en blouse se tenant pour avertis, décampèrent sans bruit, pour aller prôner ailleurs l'enfant du miracle.

Et pourtant les légitimistes ont l'impudence de dire que les provocations viennent des démocrates! Mais la mèche est éventée et leur bombe n'éclatera pas; le peuple veille. (*Réforme.*)

— Le nommé Lalloz, ancien garde municipal, s'est présenté aujourd'hui au bureau du commissaire de police de son quartier. Il a vivement insisté pour parler à ce magistrat. Arrivé dans son cabinet, il a déclaré qu'il avait donné la mort à sa femme, et qu'il venait se livrer à la justice. Le commissaire de police hésitait à croire à la sincérité d'un pareil aveu. Cependant, sur l'insistance de Lalloz, il s'est déterminé à se rendre au domicile de celui-ci, rue Mouffetard, 186. Là, il a trouvé, en effet, le cadavre de la femme Lalloz, horriblement mutilé et baigné dans une mare de sang. Les deux malheureux enfants, qui avaient assisté au meurtre de leur mère, étaient encore sous le coup des terreurs que leur avait causées la scène horrible à laquelle ils avaient assisté.

Lalloz, qui n'a voulu donner au commissaire de police aucune explication sur les motifs du crime qu'il a commis, a été arrêté et conduit au dépôt de la préfecture de police.

Le corps de la victime a été transporté à la Morgue. Un chirurgien a été immédiatement commis pour en faire l'autopsie. (*Droit.*)

— Un monsieur, traversant le pont National, s'avisa de pousser les cris de : *Vive Henri! à bas la République!* Mais les passants indignés s'emparèrent de lui.

Nous pourrions multiplier les citations; mais celle-ci suffit pour faire voir jusqu'où va l'aveuglement de ces gens qui n'ont rien appris ni rien oublié, et qui s'en vont gravement saluer en peinture le roi qu'ils espèrent, mais dont 32 millions de Français ne veulent pas. (*Idem.*)

— Le banquet démocratique et social des ouvriers maçons, charpentiers, tailleurs de pierre, peintres et autres du département de la Creuse, aura lieu le dimanche 11 février prochain, à dix heures du matin à l'Association des cuisiniers, Chaussée du Maine; prix, 1 fr. par personne. On trouve des billets à la propagande socialiste, 15, rue Coquillère, entrée rue Sartine et à l'établissement des cuisiniers, Chaussée du Maine.

Les personnes qui désirent porter des toasts sont priées d'envoyer les manuscrits à la propagande socialiste.

— La librairie Victor Masson fera paraître le 5 février : *Questions constitutionnelles*, par M. de Barante, in-8°, de 3 fr. Voici la table des chapitres : De la souveraineté; — du suffrage universel; — du gouvernement et de la législature; — des emplois publics; — de la propriété; — du travail; — de la révision.

PETITE CORRESPONDANCE.

Liége. — M. de P. — Ne pouvant plus expéd. les *Phal.* par M. C. de Br., nous vous prions de nous indiq. le corresp. de Paris auquel nous pourrions rem. les ex. de MM. L. et L. de votre ville.

Poligny. — M. R. — Vot. aff. a été remise entre les mains de G. et de T.

Marcigny. — M. S. — Reçu les 24. — Remerc. aff. à vous et à M. L.

Locle. — M. J. D. — Reçu les 83. — Aff. compl. à tous. — Pris note des liv. dem.

Mascara. — M. M. — Reçu vot. lettre. — Ayez bon espoir. — Nous partageons votre désir.

Besançon. — M. A. C. — Reçu vot. let. par M. T., qui nous fera compte des 30. — Souvenir amical. — L'ab. de 8e en question est rétabli depuis le 20 janv. Imp. de combler la lacune depuis août; beaucoup de nos sont épuisés.

Besançon. — M. T. — Nous all. aviser. — Le Ce G. maison M. est supp. du 31 décemb. 1847. Le Ce du C. même maison est au service. N'y a-t-il pas confusion?

Colmar. — M. G. — Les 111.30 ne peuvent être rendus qu'au moy. d'un pouvoir de vous sur pap. timb. et légalisé au nom de M. H. Réf., qui les touchera pour nous les rem.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 fr.	11 fr.	6 fr.
DÉP. ET ÉTRANGER	22	17	9
PAYS à surtaxe	50	26	14
AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :			
PARIS, DÉP. ET ÉTR.	8	4	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES	
Une à quatre fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	80 c.
Cinq à neuf — —	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 1er février.

On est en pleine liquidation, qui se passera bien; les fonds publics se soutiennent en face de la tranquillité de la capitale.

Le 5 0/0, laissé hier à 75 35, arrive à 75 85, pour fermer à 75 70, fin courant, et 75 65 au comptant.

La Banque de France gagne 15 à 1720, après avoir coté 1725.

Le 3 0/0, de 45 45, s'améliore de 10 c. seulement à 45 55, à terme aussi bien qu'au comptant.

Les chemins de fer n'éprouvent aucun changement notable. Orléans ne varie pas de 712 50, non plus qu'Avignon-Marseille, qui fait 181 25.

Le Nord gagne 20 50 à 392 50.

Rouen s'élève à 452 50.

Le 3 0/0 anglais arrive en grande hausse à 92 fr., contre le nôtre qui n'est pas même à moitié à 45 45.

Le marché est incertain; on veut attendre la bourse de vendredi avant de s'engager dans de nouvelles opérations.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clô du 1
Trois 0/0	45 55	45 60	45 45	45 45
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	•• ••	•• ••	•• ••	75 40
Cinq 0/0	75 35	75 85	75 [illegible]	75 70

1 février. — **AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.**

3 0/0 j. du 22 juin	45 45 ••	A Canaux avec prime	••• ••
— Emprunt 1847-1848	75 35 ••	Lin Maberly	••• ••
5 0/0 j. du 22 mars	75 65 ••	Caisse hypothécaire	••• ••
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	•• •• ••	Emprunt d'Haïti	••• ••
4 0/0 j. du 22 septembre	59 •• ••	Espagne, dette active	•• ••
Actions de la banque	1720 •• ••	— dette passive	•• ••
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	[illegible]
Récép. Rothschild	77 50	Emprunt portugais 5 0/0	•• ••
5 0/0 de l'État romain	57 ••	— — 3 0/0	•• ••
5 0/0 belge 1840	84 50	2 1/2 hollandais	•• ••
— — 1842	88 ••	Zinc Vieille-Montagne	2275 ••
— 4 1/2	79 25	H. de la Grand-Combe	••• ••
— Banque (1835)	••• ••	Emprunt du Piémont	875 ••
Obligations de la Ville	1160 ••	Lots d'Autriche	350 ••

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	315 ••	320 ••	Orléans à Bordeaux	381 25	385 ••
Versailles, rive droite	425 25	426 25	Du Nord	[illegible] ••	392 50
— rive gauche	145 ••	140 ••	De Paris à Strasbourg	332 50	333 75
Paris à Orléans	712 50	712 50	Tours à Nantes	314 25	314 50
Paris à Rouen	450 ••	[illegible] 50	Paris à Lyon	376 ••	••• ••
Rouen au Havre	••• ••	241 25	Montereau à Troyes	140 ••	••• ••
Avignon à Marseille	181 25	••• ••	Dieppe à Fécamp	••• ••	••• ••
Strasbourg à Bâle	83 75	82 50	Paris à Sceaux	157 50	••• ••
Du Centre	251 25	253 75	Bordeaux à la Teste	••• ••	••• ••
Amiens à Boulogne	••• ••	••• ••			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Une nouvelle administration vient de traiter pour les grandes fêtes musicales du dimanche au Jardin-d'Hiver. Ces concerts vont donc reprendre tout leur éclat sous le patronage de nos premiers artistes. C'est dimanche prochain que la nouvelle administration appellera tout Paris élégant et artistique à sa première grande fête de jour. Une somptueuse décoration de la salle et du jardin complétera l'attrait du programme. Des tapis seront placés autour de l'hémycicle, dans le but d'empêcher le bruit de la promenade pendant le concert. La fête commencera à deux heures, au bruit des fanfares, et le concert à trois heures. Les bureaux seront ouverts dès midi. Le prix d'entrée reste fixé à 2 fr. par personne; places réservées, 3 fr. S'adresser d'avance au *Ménestrel*, 2 bis, rue Vivienne, pour les billets de famille, (5 fr. pour quatre personnes.)

Spectacles du 2 février.

THEATRE DE LA NATION.—Le Violon du Diable.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—La Double Leçon.
ITALIENS.—
OPERA COMIQUE.—Le Caïd, la Fête du Village voisin.
ODEON.—Champmeslé, Fénélon, Comment les Femmes se vengent, Georges Dandin.
THEATRE-HISTORIQUE.—Les Mystères de Londres.
GYMNASE.—Mme Marneffe, Tout Chemin mène à Rome, le Dernier des Rochegune.
VAUDEVILLE.—La Propriété, le Baron, la Foire aux Idées.
THEATRE MONTANSIER.—Les Lampions, Un Gendre aux Epinards, l'Académicien.
VARIETES.—La Paire, la Reine d'Yvetot, une Pension alimentaire, Madame Larifla.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Tohubohu, la Dame de Saint-Tropez.
GAITE.—Les Orphelins.
AMBIGU-COMIQUE.—Les sept Péchés capitaux, Napoléon.
THEATRE DU LUXEMBOURG.—L'Habit ne fait pas le moine, le Prince d'occasion, l'Homme chagrin.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES.—Le Diable, la Courte Paille, Prince, Tony.
THEATRE BEAUMARCHAIS.—La Montagne et la Gironde.
THEATRE CHOISEUL.—Les Deux Edmond, un Mari en état de Siége, une Femme du Peuple.
DELASSEMENTS.—Les Blagueurs et les Blagués, Jolie Fille.

Imprimerie LANGE LEVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 34. — ÉDITION DU MATIN. — Samedi 3 février 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 2 FÉVRIER.

« **Aujourd'hui, la rétribution du travail est abandonnée au hasard ou à la violence. C'est le maître qui opprime ou l'ouvrier qui se révolte.** »

« **La pauvreté ne sera plus séditieuse, lorsque l'opulence ne sera plus oppressive.** »

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

La Journée des Dupes.

Si quelque chose prouve la nécessité d'une enquête parlementaire sur les complots de la journée de lundi, c'est sûrement la manière dont le ministère s'y prend pour expliquer son déploiement de forces, pour justifier les nombreuses arrestations qu'il a ordonnées et faire croire à une formidable conspiration de la part des clubistes, anarchistes, etc.

Des notes sur les faits particuliers, en ce moment soumis à l'instruction, viennent d'être communiquées par des mains plus ou moins officielles à la *Gazette des Tribunaux*, à la *Patrie*, à l'*Assemblée nationale*, etc. Ces notes assument sur les anciennes sociétés secrètes et les associations démocratiques nouvelles, tous les plans de complots dont il est bruit depuis quelques jours. La fermeture récente de plusieurs clubs aurait, dit-on, surexcité l'ardeur et l'impatience des chefs d'affiliation au point de leur faire arrêter une descente dans la rue à l'occasion de l'ouverture d'un nouveau club. Des pièces saisies établiraient que des tambours spécialement enrôlés devaient, dans ce cas, convoquer les adhérents. On aurait saisi un assez grand nombre de drapeaux rouges portant au champ le triangle égalitaire.

D'après le plan qui aurait été découvert, dit la *Gazette des Tribunaux*, l'action ne devait plus être concentrée comme au mois de juin dans les quartiers populeux, mais dans les 1er, 2e, 3e et 10e arrondissements. Cependant *il paraît que rien de définitif n'avait encore été arrêté par les chefs de ces criminels projets, quant au jour où ils devaient éclater*; mais l'agitation causée dans les rangs de la garde mobile par l'arrêté du 26 janvier, parut être un élément de désordre facile à exploiter. On sait que dans les journées de samedi et de dimanche quelques centaines de mobiles, égarés par de pernicieux conseils, par de coupables suggestions, se portèrent sur l'Elysée-National et l'état-major. Le soir même les meneurs se mirent en rapport avec les sociétés secrètes, et il aurait été convenu que, le lundi matin, les gardes mobiles que l'on pourrait entraîner dans le mouvement feraient, du côté de la Madeleine et de la place Lafayette, une manifestation à laquelle viendraient se joindre tous ceux qui n'attendaient qu'une occasion de désordre pour tenter une journée ou un coup de main.

Cependant, la *Gazette des Tribunaux* ajoute que la vue des troupes rassemblées sur les places a suffi pour *forcer les fougueux clubistes* à renoncer à leurs projets, et que les *groupes d'ouvriers* qui se dirigeaient vers la place de la Madeleine et la place Lafayette auraient *éclaté en violentes récriminations contre les meneurs, qu'ils accusaient de leur avoir dressé un guet-apens*. Puis elle poursuit ainsi :

D'ailleurs les gardes mobiles, sur le concours desquels on comptait, étaient pour la plupart rentrés dans le devoir et étaient venus, comme aux journées de juin, défendre la cause de l'ordre et de la société.

Il faut dire aussi que *la population ouvrière, celle qui seule mérite ce nom*, est restée complètement étrangère à cette tentative. On a constaté *que les travailleurs des faubourgs n'avaient pas quitté leurs travaux, et que plusieurs ateliers qui occupent six à sept cents ouvriers n'en comptaient pas un seul de moins dans la journée de lundi.*

Tels sont les faits généraux qui ont, à ce qu'il paraît, motivé des mesures dont l'énergie, en épargnant les rigueurs de la répression, ont maintenu le calme dans la cité. L'information judiciaire fera connaître quel a pu être le caractère de gravité de ces faits, et s'ils n'expliquent pas suffisamment l'attitude de l'autorité.

D'autre part, le *Moniteur* de ce matin publie lui-même des résumés de dépêches télégraphiques qui prouveraient que le complot déjoué à Paris par le gouvernement *avait les ramifications les plus étendues*. A Marseille, à Lyon, à Macon, à Strasbourg, à Limoges, à Troyes, les autorités auraient constaté *des démonstrations tumultueuses*, *déconcerté des attaques à main armée*, saisi *des transports de fusils ou de munitions. Sur toutes les routes, aux abords de la capitale, on aurait observé le passage de bandes nombreuses qui accouraient des départements aux rendez-vous de l'émeute, pendant que des émissaires partis de Paris allaient organiser dans les départements l'agitation de la révolte.*

Le bruit d'une insurrection prochaine, continue le *Moniteur*, *était partout hautement répandu*. Les mauvais citoyens ne dissimulaient plus leurs espérances. On aurait pu se croire encore à la veille des journées de juin. Voilà le mouvement que le ministère a conjuré par sa vigilance, et qu'il s'était mis en mesure de réprimer avec énergie.

Il est évident, d'après ces assertions officielles, qu'il y a eu ces jours derniers un véritable complot et de grands coupables. Nous ne l'avons jamais nié : nous ne le contestons pas.

Loin de là, nous soutenons que ce complot a été encore plus vaste que le *Moniteur* et la *Gazette des Tribunaux* ne le font pressentir ; qu'il est triple ou au moins double au lieu d'être simple, et que ceux qui y ont trempé sont encore plus criminels qu'on ne pense.

Les meneurs de trois partis politiques, à nos yeux, peuvent se disputer la gloire de cette journée des dupes.

Aux meneurs légitimistes revient l'honneur d'avoir créé le complot, d'avoir étendu ses ramifications en province, d'avoir recruté dans les clubs, par leur corruption ou leurs excitations habiles, depuis trois mois, quelques têtes ardentes, d'avoir exploité, en faveur de leur prétendant, la misère de quelques familles, d'avoir fait agir dans leurs vues, artificieusement sans doute, deux ou trois ministres ou fonctionnaires principaux du président de la République ; enfin, de s'être arrangés de manière à rejeter sur les républicains socialistes la responsabilité d'une guerre civile qu'ils provoquaient eux-mêmes.

Aux meneurs du parti napoléonien, du parti réactionnaire orléaniste ou impérialiste, revient l'ingénieuse tactique d'avoir laissé le complot légitimiste se former, de l'avoir encouragé même par des mesures propres à y englober les hommes les plus ardents du parti républicain ; d'avoir favorisé son explosion à jour fixe ; d'avoir enfin pris toutes les mesures nécessaires, en cas de bataille, pour se débarrasser à la fois de l'Assemblée, des socialistes et de la République, et, en cas de coup manqué, pour mettre sur le dos des clubistes seuls, des *mêmes ennemis qu'en juin*, toute la responsabilité de l'affaire.

Enfin, aux meneurs du parti démocratique et socialiste, aux chefs des associations républicaines, incombe l'honneur de prouver que leur parti ne s'est pas laissé prendre au piège ; qu'ils ont joué par leur calme les joueurs les plus habiles, qu'ils sont les moins dupes de la journée, et que si cependant quelques-uns d'entre eux ont mordu à l'hameçon des mesures arbitraires et donné quelque prise à l'accusation de complot contre le gouvernement, s'il est vrai qu'on ait saisi en leurs mains quelques plans de révolte future, ces indices de mécontentement, ces germes de conspiration découverts à peine dans la nuit de lundi n'ont aucun rapport d'*importance* et de *maturité* avec les mouvements effrayants que le *Moniteur* constate dans la province, avec les ramifications immenses des menées légitimistes, et surtout avec l'appareil colossal de guerre que le gouvernement prétend avoir déployé à leur adresse.

En effet, la *Gazette des Tribunaux* ne dit-elle pas que *rien de définitif n'avait encore été arrêté par les chefs de ces criminels projets, quant au jour où ils devaient éclater* ?

Ne dit-elle pas aussi que les gardes mobiles, quoique mécontents, n'ont pas *manqué à leur devoir* ; que tous les *véritables ouvriers n'ont pas quitté leurs ateliers*, et que les quelques *groupes* d'ouvriers qui se dirigeaient vers la place de la Madeleine *éclataient en violentes récriminations contre les meneurs qu'ils accusaient de leur avoir dressé un guet-apens?*

Comment, s'il vous plaît, peut-on admettre que ces reproches s'adressassent à des meneurs républicains, puisque ceux-ci n'avaient pas *fixé le jour* de leur descente dans la rue, et ne s'étaient pas assuré le concours du peuple des ateliers ?

Comment se fait-il que les républicains aient choisi pour rendez-vous de l'émeute, non plus les quartiers populeux et démocratiques, mais précisément les arrondissements où la garde nationale paraît moins dévouée à la défense de la République ?

Comment se fait-il que toutes les mesures de déploiement de force et de répression aient été prises deux jours au moins avant les découvertes qui auraient été amenées par les arrestations de lundi ?

Comment peut-on rattacher au plan des républicains de Paris les mouvements qui ont éclaté en province, puisque ce plan n'avait pas de jour fixe, puisque ces mouvements d'agitation et de complot auraient éclaté avec plus d'ensemble en province qu'à Paris, puisque *le bruit d'une insurrection nouvelle, dit le* Moniteur, *était partout répandu?*

On le voit, l'honneur des trois partis est intéressé à ce que la lumière se fasse sur le grand complot de lundi dernier. Une enquête parlementaire peut seule produire cette lumière, c'est pourquoi nous attendons cette enquête avec la plus vive impatience ; c'est pourquoi nous la réclamons à cor et à cris.

Est-ce parce que les membres du conseil général de la Gironde avaient connaissance *mardi* des pièces saisies, au dire de la *Gazette des Tribunaux*, dans les clubs républicains, que ces messieurs, dont la couleur légitimiste est bien connue, viennent de se réunir illégalement dans la ville de Bordeaux, sous prétexte de concourir au maintien de l'ordre social ?

Une nouvelle révélation.

Le *Mémorial bordelais*, journal *honnête*, et des plus *honnêtes*, publie une correspondance parisienne DU 28 JANVIER, dans laquelle nous remarquons ce qui suit :

Aujourd'hui dimanche, le courrier part de bonne heure. Le temps est froid ; une pluie fine et glaciale ôte l'envie de se réunir sur la voie publique. La ville est tranquille ce matin ; mais demain, tempête à la chambre, et peut-être dans la rue. Ce qui nous rassure un peu, c'est qu'une armée nombreuse sera debout de bonne heure, *les canons autour de l'Assemblée, les dragons, lanciers et cuirassiers à cheval. Les régiments placés dans les forts et dans les environs sont entrés en ville, ou bien ont reçu l'ordre de se rapprocher.*

Or, rappelez-vous que les ministres n'ont reçu que lundi, à une heure du matin, la nouvelle de la grande conspiration qui a nécessité ce déploiement de forces dans Paris et *autour de l'Assemblée nationale.*

En voilà encore un qui est doué de seconde vue, comme le correspondant du *Times* et le général Chargarnier. Quel bonheur que nous vivions à une époque où l'on ne brûle plus les sorciers !

La conspiration en province.

On lit dans le *Moniteur* :

A Strasbourg, des meneurs, auxquels se sont joints des ouvriers en petit nombre, ont parcouru la ville en proférant des cris, sous prétexte de demander du travail. Cette troupe, composée de deux cents à deux cent cinquante personnes, *s'est dispersée après l'allocution d'un adjoint qui a promis de distribuer des secours aux plus nécessiteux.*

Voilà, certes, un puissant concours pour les anarchistes de Paris. Le ministère, du reste, avait droit de s'attendre à une manifestation plus nombreuse du double tout au moins. Il avait pris ses mesures pour organiser la ramification du complot socialiste à Strasbourg.

Voici ce que nous lisons dans le *Courrier du Bas-Rhin* :

Une dépêche télégraphique arrivée *samedi* à Strasbourg, *prescrit le renvoi de l'arsenal d'environ* 500 *ouvriers*, qui y étaient employés depuis la dissolution des ateliers communaux ; parmi eux il y a un grand nombre de pères de famille, qui, jetés sur le pavé, au milieu de l'hiver, vont se trouver sans aucune ressource.

Nous savons pertinemment, du reste, que l'administration municipale a fait tout son possible auprès du ministère pour empêcher cette mesure ; mais son intervention est demeurée sans succès.

L'avant-veille du coup projeté, malgré les instances, les démarches, les prières de l'administration municipale, cinquante ouvriers sont jetés par le ministère sur le pavé de Strasbourg.

Comprenez-vous ?

Dans les derniers jours de la semaine dernière, un grand nombre d'ouvriers ont été également renvoyés des ateliers de la marine à Cherbourg.

Vous verrez que le *Moniteur* nous apprendra bientôt que ces infâmes conspirateurs se sont promenés dans les rues de la ville en demandant de l'ouvrage et du pain.

On reconnaît du reste dans ces façons d'agir la manière de M. de Falloux, le célèbre promoteur de la dissolution des ateliers nationaux.

Similia similibus!

Assemblée Nationale.

La séance a roulé presque en entier sur la discussion du projet de subvention d'un million à accorder au chemin de fer d'Avignon à Marseille. La commission, tout en accordant ce million à titre d'urgence, pour ne pas laisser dépérir les travaux, concluait à ce que le ministère fût autorisé à traiter avec la compagnie pour le rachat du chemin par l'Etat.

Cette proposition a été repoussée par le ministre des travaux publics, qui a jugé à propos de faire l'éloge de la loi du 11 juin 1842, par suite de laquelle ont été commises toutes les folles et les spoliations en chemins de fer, primes et agiotages.

Il a traité à l'égal d'une idée diaboliquement sociale le projet de faire exploiter aucun chemin de fer par l'Etat. Un autre membre de l'Assemblée a aussi allégué que l'Etat construisait beaucoup plus chèrement que les particuliers.

L'occasion était mal choisie pour faire cette preuve, car la compagnie du chemin de Marseille a su tellement bien mener ses travaux, qu'après avoir reçu d'énormes subventions du gouvernement, elle a absorbé en entier son fond social, plus une vingtaine de millions empruntés par elle, et qu'il lui faudrait encore au moins six millions pour livrer le chemin à la circulation.

Il est donc arrivé par suite de l'administration sans contrôle des personnes placées à la tête de ce chemin, que les actions sont tombées au prix de 2 à 300 francs, après avoir été cotées à la Bourse, il y a deux ou trois ans, à 12 et 1 300 fr. Un pareil état de chose donne lieu à cette question : Convient-il de livrer des opérations aussi importantes que celles des chemins de fer, qui remuent des centaines de millions, à l'administration irresponsable de quelques particuliers ?

Dans l'intérêt bien entendu du public, ou, ce qui est la même chose, d'une masse considérable d'actionnaires faciles à duper et qui n'ont d'autre contrôle sur leurs administrateurs que le contrôle presque toujours illusoire des assemblées générales, est-il de l'intérêt du public qu'on le laisse ainsi en proie aux fascinations des jeux de bourse et aux intentions plus ou moins honnêtes qui peuvent diriger les hauts fonctionnaires des compagnies et à leur capacité plus ou moins problématique ?

L'Assemblée n'étant pas mise en demeure de prendre un parti, et ne pouvant le prendre avec sécurité qu'appuyée sur une administration sincère et éclairée, s'est contentée d'imposer au ministère le soin de rappeler la compagnie à l'exécution du contrat de concession, à charge de rendre compte de cette mission dans un bref délai.

La fameuse proposition Rateau sera discutée lundi prochain seulement, et non pas demain samedi, comme on l'avait annoncé par erreur.

On disait à l'Assemblée que la loi organique sur l'enseignement était achevée, qu'elle ne comprenait qu'un petit nombre d'articles, et que le rapporteur, M. Jules Simon, devait la déposer dans les premiers jours de la semaine prochaine.

Esprit des Journaux.

Nous lisons dans la *République* :

Les royalistes ne dissimulent plus leurs espérances. Nous savons de source certaine que mardi dernier, dans le salon d'un diplomate étranger, certains hommes politiques ayant servi sous l'ancien régime disaient hautement que l'anniversaire de la Révolution de Février ne serait pas célébré, parce qu'avant un mois on en aurait fini avec la République et

les républicains. — Nous pouvons assurer, nous, à ces messieurs qu'ils se trompent grandement et que la République est désormais la seule forme de gouvernement qui puisse convenir non-seulement à la France, mais à l'Europe.

Nous citons le passage suivant d'un spirituel article du *National* :

Il faut bien monter un peu au Capitole, et rendre grâce aux dieux de la réaction, quand on a remporté une si éclatante victoire sur les hommes et les idées d'anarchie. Le ministère Odilon Barrot n'a garde d'y manquer. Ces milliers de Catilina si traîtreusement déguisés sous l'uniforme de garde mobile, ces Gracches en blouse qui avaient conspiré ni plus ni moins que le bouleversement de la société tout entière, dans le but unique de se débarrasser de M. Léon Faucher et de ses patrons, tous ces artisans de guerre civile ont été vaincus, grâce au courage des pères-conscrits du cabinet.

Quand donc y a-t-il eu combat, pour qu'il y ait eu victoire? dites-vous. On a vu ces prétendus Catilina de la garde mobile, fidèles à leur glorieux passé, contribuer eux-mêmes au maintien de l'ordre qu'on les accuse d'avoir voulu troubler ; on a vu ces Gracches de l'atelier, admirables d'esprit politique, garder une attitude d'ironique sévérité, de calme dédaigneux devant les déploiements de troupes dirigés contre ce qu'on appelle leurs conjurations. La tranquillité publique n'a pas reçu la moindre atteinte. Qu'a donc vaincu le ministère? Vous êtes bien curieux. Quand il n'aurait vaincu que le danger de sa chute prochaine, quand il n'aurait fait qu'affermir sa position ébranlée, ne serait-ce donc rien que cela? Et cela ne vaut-il pas bien qu'on mette Paris tout entier en émoi, la généreuse garde mobile en suspicion injuste, le commerce en souffrance, le travail en suspension, la garnison et la garde nationale sur pied?

Il n'y a pas eu combat, pas même tentative de combat ; mais il y a eu victoire. Soit! c'est la seule manière de triompher possible pour le ministère. Nous qui nous souvenons de l'attitude de M. Odilon Barrot en présence du mouvement de février, nous savons bien qu'il ne peut vaincre qu'à la condition de ne rencontrer ni périls ni ennemis.

La cour de Frohsdorf.

Le *National* a récemment emprunté à la *Revue comique* des détails assez curieux sur M. Crédit et son entourage. Ces détails sont donnés par un voyageur. En voici un échantillon :

RELATIONS DE FAMILLE.

Après avoir parlé de la froideur, pour ne rien dire de plus, qui existe entre le duc de Bordeaux et sa mère depuis les incidents de Blaye, la *Revue comique* ajoute :

.... La duchesse d'Angoulême, éminemment religieuse, entretient cette animosité. — La femme du prince a deux ans de plus que lui (30 ans). Grande, maigre, laide, figure dure, annonçant un caractère acariâtre, et, d'après ce que j'ai pu voir, dominant son mari. — Assez instruite, du reste, et de hautes manières. — Dans cette cour en miniature, la camarilla se groupe autour d'elle et non autour du duc, dont on apprécie la profonde nullité.

Ces détails et quelques autres ont vivement irrité l'*Union*, qui en confirme la véracité par ses critiques mêmes :

Le correspondant de la *Revue comique* se dit bien instruit ; il a visité les lieux, interrogé les personnes ; c'est un témoin irrécusable. Et il ne sait pas même le nom de la résidence de M. le comte de Chambord. Il écrit dix fois *Fronshorf* pour Frohsdorf. Il dit que l'abbé Trébuquet est Vendéen, et il est Picard. Il dit que M. le duc de Lévis est un vieillard, et il a cinquante ans.

Ainsi, voilà ce que l'*Union* trouve à rectifier! Une erreur typographique sur le nom de Frohsdorf! Quant à l'abbé Trébuquet qualifié de Vendéen, lorsqu'il serait Picard, il nous semble qu'il faut dans tous les cas avoir fait du sujet une étude bien spéciale pour connaître le nom et l'existence de l'abbé Trébuquet. Vendéen, au surplus, n'est pas une qualification géographique, mais politique, et si l'*Union* pense qu'on est jeune homme à cinquante ans, nous laissons à ses rédacteurs cette opinion qui ralliera peu de personnes.

Il n'y avait qu'une seule chose importante à réfuter dans l'article de la *Revue comique*, c'était l'opinion émise sur la profonde nullité du prince, qui a sans doute pour adversaires des républicains comme MM. Berryer et Larochejaquelein, mais que d'autre part quelques hommes égarés ne craignent pas de présenter comme l'espoir et le salut de la France. Eh bien! l'opinion de la *Revue comique* est pleinement confirmée par l'article même de l'*Union*. On a vu l'*Union monarchique*, sous le nom de *Quotidienne*, soutenir avec persévérance les *droits* du comte de Chambord pendant tout le règne de Louis-Philippe.

Au moment où Louis-Philippe est renversé, où la France est appelée à choisir une nouvelle forme de gouvernement, l'*Union*, au lieu de proposer son prince, bien que ce fût le moment ou jamais, adhère à la République en effaçant son surnom de *monarchique*. Parmi les représentants de sa couleur, il n'en est pas un qui vote contre l'établissement de la République, pas un qui demande qu'on la mette en discussion. Tous acclament. L'*Union* se déclare républicaine encore aujourd'hui ; elle dit à propos du comte de Chambord :

Nous qui sommes désintéressés en cette question, et qui n'avons pas peur pour la République.

Puisque vous êtes désintéressés dans la question monarchique et que vous ne craignez rien pour la République, vous avez abandonné votre ancien drapeau. Pourquoi l'avez-vous abandonné sans coup férir, sans que vos représentants ouvrissent la bouche pour le défendre?

Supposera-t-on que vous avez eu peur, et que la peur vous a fait déguiser votre pensée?

Nous ne ferons pas cette injure à un parti de preux chevaliers ; mais, cette explication de votre adhésion à la République étant écartée, il faut bien admettre que vous avez abandonné Henri V parce que vous l'avez connu foncièrement nul et incapable, et que vous avez compris l'impossibilité d'en faire un instrument politique.

Les élections romaines et Pie IX.

Les nouvelles qui nous arrivent des élections dans les Etats romains sont de plus en plus satisfaisantes. Tout s'est passé partout dans le plus grand ordre, et le nombre des votants a été supérieur à celui que l'on en pouvait attendre. Une assemblée complètement démocratique va sortir de l'urne populaire.

Le dépouillement s'est fait à Rome le 25 seulement, et nos nouvelles ne sont que du 24. Les journaux de Rome nous apportent des dépêches des différentes villes, attestant l'empressement des populations et l'ordre parfait qui a présidé aux opérations électorales. Ces dépêches sont datées de Campagnano, de Nepi, de Castel-Nuovo, de Viterbe, d'Ancône, de Bologne, de Narni, de Terni, de Spolette, Fuligdano, Frascati, Albano, Velatri, Palestina, Frosinone, Sezze, etc. M. Bonaparte de Canino a été élu à Viterbe. A Ravenne, les votants étaient au nombre de 4260.

Il paraît que si les cardinaux-évêques de Bologne et de Ferrare n'ont pas *fait afficher* une protestation contre l'excommunication du pape, au moins ils ont interdit dans leurs diocèses la publication de cette pièce. L'évêque d'Ancône aurait convoqué une assemblée du clergé pour avoir son avis sur cette pièce.

Le pape est toujours à Gaëte ; quelques correspondances portent qu'il commence à comprendre que la diplomatie l'a trompé, et qu'il se tient éloigné des diplomates. Un correspondant du *Positivo* dit qu'il ne parle jamais des affaires des événements de Rome, et qu'il impose silence à ceux qui en sa présence essaient de porter la conversation sur ce terrain. Le correspondant ajoute que Pie IX se préparerait à venir en France.

La *Concordia*, de Turin, annonce que l'envoyé sarde a été fort bien reçu par le pape ; elle ajoute que Pie IX serait enfin disposé à changer de politique.

La camarilla est furieuse du calme et de la sagesse que montre le peuple des Etats romains, et il paraît que, désespérant désormais des effets des armes spirituelles, elle tenterait l'emploi des armes temporelles. Zucchi se préparerait à entrer dans les Marches avec un corps de Napolitains ; des dispositions ont été prises pour le recevoir comme on reçoit les traîtres.

A l'occasion des élections, le gouvernement romain a amnistié un grand nombre de condamnés.

— La chambre des députés de Florence vient d'adopter, à une grande majorité, un projet de loi relatif à une émission des bons du trésor, au sujet de laquelle la réaction a poussé des cris d'alarme comme en France au sujet des bons hypothécaires. Mais à Florence le ministère a tenu bon, et il a sauvé les finances du pays.

On lit dans la partie officielle de la *Gazette de Venise* du 22 janvier 1849 :

Le gouvernement provisoire, pour répondre au désir plusieurs fois exprimé par le citoyen Tommaseo de retourner en Italie, a nommé le citoyen Valentino Posini chargé d'affaires de la Vénétie près de la République française. M. Posini n'en reste pas moins chargé de représenter les droits et les intérêts de Venise aux conférences de Bruxelles, mission qui lui avait été déjà confiée.

Election démocratique en Prusse.

On sait que, d'après la constitution prussienne, il doit exister deux chambres : l'une aristocratique composée de membres nommés par les électeurs censitaires, l'autre purement démocratique et produite par le suffrage universel.

Le parti conservateur devait triompher dans les élections primaires pour la formation de la haute chambre ; c'est ce qui est arrivé presque partout ; mais le même parti a éprouvé une défaite complète auprès des électeurs de la seconde chambre.

A Cologne, plus des deux tiers des électeurs appartiennent au parti avancé, malgré la coalition qui s'était formée entre le parti gouvernemental, la haute bourgeoisie et le clergé. Il est à remarquer que deux députés de l'ancienne assemblée, qui s'étaient rendus à la pseudo-diète de Brandebourg, ont complètement échoué.

A Bonn et dans les environs, tous les électeurs appartiennent au parti radical.

A Coblentz, il en est de même.

Dans la ville d'Aix-la-Chapelle, les deux tiers des électeurs sont radicaux.

Dans les campagnes, le triomphe de la cause démocratique paraît être plus décisif encore.

A Dusseldorf, patrie de Freiligrath, le poète républicain, la presque totalité des électeurs est hostile à la royauté.

Même dans les arrondissements qui étaient considérés comme le foyer de l'opinion rétrograde, le résultat de l'élection est très satisfaisant.

A Elberfeld, les voix ont été partagées.

Dans l'arrondissement de Duisbourg, les progressistes ont été victorieux.

Les nouvelles de Clèves, de Trèves et en général de la Moselle nous apprennent le triomphe des républicains. Dans les autres cercles des provinces rhénanes, il est certain que le parti rétrograde n'a pas été favorisé.

Les renseignements sur la Westphalie sont incomplets. Toutefois, dans le pays de Munster, la démocratie a été plus heureuse qu'on n'osait l'espérer.

Les nouvelles reçues de Berlin, de la ville royale de Postdam elle-même et des environs nous apportent également la victoire des radicaux dans la proportion des deux tiers au moins.

En Saxe et en Silésie on était assuré depuis longtemps d'un succès complet. Les espérances des démocrates n'ont pas été trompées.

Enfin, il paraît que la cause radicale a obtenu la majorité même en Poméranie et dans les provinces de Prusse (orientale et occidentale).

Il résulte de ces faits que le mouvement démocratique, comprimé un instant par les violences du gouvernement, a envahi toute la Prusse, et que la lutte contre le pouvoir absolu va recommencer plus acharnée que jamais.

Aussi, dit-on à Berlin que ce n'est pas impunément que le sang a coulé à Vienne, que ce n'est pas impunément qu'un député libre de l'Assemblée nationale y a été massacré au mépris du droit des gens. La vengeance arrive, mais lentement, de la part des peuples, qui répondent à la violence des rois par la modération, par la légalité. Le roi de Prusse n'a pas craint de chasser, par la force des baïonnettes les députés que la nation souveraine avait réunis en assemblée constituante ; il n'a pas craint d'imposer au pays un ministère qui lui était hostile et antipathique ; il a violé lui-même les lois constitutionnelles qu'il avait accordées à son peuple insurgé et victorieux ; il a voulu détruire toutes les conséquences de la révolution de mars, et il avait osé espérer voir tous ces attentats sanctionnés par la nation prussienne! La protestation devait surgir, elle a été énergique et unanime.

On se demande maintenant quelle sera l'attitude de Frédéric-Guillaume devant la nouvelle majorité? Sera-ce celle de Charles I[er] devant le parlement ou celle de Louis XVI devant la convention?

L'avenir nous l'apprendra.

Les élections fournissent des arguments sérieux à opposer aux ennemis du suffrage universel. Le plus grand grief que la doctrine élevait contre ce système, était qu'il offrait plus de prise que tout autre à la corruption. On a cependant vu qu'en Prusse, malgré l'influence active du gouvernement et des hommes de la camarilla, l'expression du peuple n'en a pas été moins libre, moins solennelle. On a vu de grands industriels à la tête de nombreux ouvriers ne pas même réussir à se faire nommer électeurs après avoir brigué ce mandat.

Quand on voit le peuple aussi éclairé, faire un usage aussi rationnel, aussi digne de ses droits, la démocratie doit espérer plus que jamais la prompte réalisation des vraies idées de droit et de liberté.

Le ministère saxon a cédé sur une seconde demande du roi. Il a repris ses portefeuilles, et l'on ne peut savoir quelle a été la cause réelle de cette crise.

Il existait quelques doutes sur la conduite que tiendrait le gouvernement de la Saxe vis-à-vis du cabinet autrichien réclamant l'extradition des réfugiés politiques. Le ministère a déclaré, dans la séance de la seconde chambre du 29 janvier, qu'il était résolu à ne pas refuser l'hospitalité sur le sol saxon aux proscrits.

En Autriche, les difficultés d'organisation surgissent de tous les côtés. Les Hongrois, désespérés mais non soumis encore, attendent que le printemps leur permette d'organiser une guerre de guérillas. L'infatigable Kossuth organise de nouveau la landsturm dans le Marmoros. Les Italiens du royaume Lombard-Vénitien refusent de procéder à l'élection des députés tant que durera l'occupation militaire. Les Galliciens paraissent décidés de protester de toutes leurs forces contre le partage de leur province.

Les Croates adressent enfin au gouvernement un plan complet d'organisation du royaume dalmato-croate, qui n'est rien moins qu'une séparation administrative et presque politique. Les Tchèkes en présenteront sans doute un semblable, et les autres nationalités suivront probablement cet exemple. Ainsi la monarchie autrichienne se dissoudra d'elle-même. Que deviendront alors les espérances que la réaction européenne fondait sur les exploits du bombardeur Windisgraetz?

Tous les éléments semblent déchaînés contre la ville de Vienne. Pendant que les faubourgs les plus opulents présentent encore les marques des événements d'octobre, que la population s'occupe de faire disparaître les traces des immenses dégâts causés dans ces mêmes quartiers par le débordement du Danube, un effroyable ouragan a éclaté le 24 sur cette capitale avec une fureur sans égale, enlevant les cheminées des maisons, soulevant les toits, arrachant les arbres des glacis et renversant les passants et tout ce qui lui présentait un obstacle. Les dommages sont, dit-on, considérables, et un grand nombre de personnes auraient été tuées, renversées par la fureur du vent déchaîné ou par la chute des tuiles et des pierres ; beaucoup d'autres auraient été entraînées dans le Danube et y auraient trouvé la mort.

Un courrier arrivé à Pesth, le 23 janvier, a apporté, dit-on, la nouvelle d'un échec grave que les troupes impériales auraient éprouvé près de Szolnok. Les impériaux s'étaient déjà avancés par Tosskamend Miklos, sur la route de Grosvendardein, mais ils ont été obligés de reculer devant des forces supérieures commandées probablement par Persyel. Dans la retraite il y a eu, près de Szolnok, une bataille dans laquelle les Hongrois se sont emparés de cette localité. Les impériaux ont été repoussés jusqu'à Czegled, à huit lieues de Pesth. On attend de plus amples détails. Les lettres de Vienne ne disent rien de cette bataille.

Si cette nouvelle se confirme, elle donnerait raison à ceux qui prétendent que la retraite des Madgyars n'a été que la suite d'une combinaison stratégique. Il paraît aussi que l'armée impériale est forcée de se diviser, tandis que l'armée hongroise, pourvue de tout et forte de l'assistance publique peut se concentrer.

Angleterre.

Le parlement a été ouvert hier 1[er] février. La reine a prononcé le discours d'usage. Ce discours est parfaitement insignifiant, comme tous ceux du même genre. Voici le passage qui concerne les affaires européennes :

« Il m'est agréable de pouvoir vous annoncer que, soit dans le Nord soit dans le Sud de l'Europe, les parties belligérantes ont consenti à une suspension d'armes, dans le but de négocier les conditions de la paix.

» Les hostilités qui ont eu lieu dans l'île de Sicile ont été accompagnées de circonstances si révoltantes, que les amiraux anglais et français ont été forcés, par des motifs d'humanité, d'intervenir pour arrêter une nouvelle effusion de sang.

» J'ai profité de l'intervalle ainsi obtenu pour proposer, de concert avec la France, au roi de Naples, un arrangement calculé pour produire un règlement des affaires de Sicile. La négociation de ces matières est encore pendante. »

Une rébellion formidable a eu lieu dans le Penjaub. Les Sikes, qui paraissent avoir fait des progrès immenses dans la science stratégique, ont fait éprouver aux Anglais des pertes cruelles, et se sont établis, sous la conduite de Chère-Sing, dans des positions inaccessibles, qu'ils ont fortifiées encore par des ouvrages d'art dont on les avait crus jusqu'alors incapables.

Espagne.

Une vive altercation a eu lieu au congrès, dans la séance du 25 janvier, à propos du budget, entre le général Narvaez, président du conseil, et M. Sagasti, ancien préfet de Madrid, et l'un des chefs de l'opposition.

Un duel s'en est suivi, et a eu lieu le lendemain. Les deux adversaires, placés à dix pas l'un de l'autre, ont échangé deux coups de pistolets sans résultat. Le général Narvaez voulait qu'on chargeât les armes une seconde fois ; mais les témoins s'y sont opposés.

Assemblée nationale.

PRÉSIDENCE DE M. MARRAST. — *Séance du 2 février.*

M. LACROSSE, ministre des travaux publics, demande de nouveau une déclaration d'urgence pour le projet de loi relatif au chemin de fer de Marseille à Avignon.

L'urgence est déclarée.

La discussion s'ouvre sur ce projet, et l'Assemblée entend successivement MM. Galy-Cazalat, Morin et Rolland. Le dernier orateur demande pourquoi le chemin de fer de Lyon n'est pas encore mis en activité.

M. LACROSSE. Les travaux ne sont pas encore terminés entre Dijon et Châlons ; le matériel n'est pas encore complètement réuni ; cependant tout donne l'assurance qu'au mois de mai prochain cette partie du chemin sera livrée à la circulation, ainsi que la partie du chemin de Paris à Tonnerre.

M. BRUNET insiste pour le rachat du chemin d'Avignon à Marseille, afin que la ligne tout entière de Paris à la Méditerranée fût entre les mains du gouvernement.

M. LACROSSE se prononce contre l'exploitation des chemins de fer par l'Etat. Cette question d'ailleurs ne peut être débattue à l'occasion d'une simple demande de subvention pour la continuation des travaux du chemin d'Avignon à Marseille.

M. VICTOR LEFRANC, rapporteur, signale l'impuissance de la compagnie de Marseille. Le million qu'on demande pour elle n'est qu'une misère (On rit.) en présence des dépenses qu'il lui faut entreprendre pour achever les travaux. Les directeurs de la compagnie sont convenus eux-mêmes que le million demandé pour eux sera complètement insuffisant, et qu'après l'emploi de ce million ils seront tout aussi bien forcés de traiter que maintenant avec l'Etat, faute de pouvoir continuer leurs travaux. Le système de subvention est un système déplorable, un gaspillage sans profit des finances de l'Etat. Un chemin de fer doit 72 millions au Trésor, et pendant ce temps vous empruntez de l'argent, dont vous servez les intérêts pour en prêter à d'autres chemins.

C'est pour ces raisons et pour beaucoup d'autres encore que la commission a été d'avis d'accorder la subvention, mais à la condition que le gouvernement traitera avec la compagnie du rachat des chemins. (Très bien! très bien!)

M. LACROSSE. Les paroles de l'honorable rapporteur de la commission ne sont pas complètement exactes. Des conventions ont été faites entre un des ministres antérieurs à la République et la compagnie du Nord; un contrat existe, il ne saurait être violé.

Quant au projet en discussion, ce n'est pas une subvention qu'il propose, c'est un prêt. Il croit donc que l'article additionnel proposé par la commission ne doit pas être adopté.

L'Assemblée passe à la discussion des articles.

« Art. 1[er]. Le ministre des travaux publics est autorisé à prélever sur les crédits mis à sa disposition, pour le paiement des indemnités de terrains du chemin de fer de Marseille à Avignon, et jusqu'à concurrence de un million de francs (1 000 000 fr.), les sommes nécessaires pour la continuation dudit.

» Ces travaux s'exécuteront sous la direction du ministre des travaux publics. » — Adopté.

« Art. 2. Les sommes avancées par l'Etat lui seront remboursées sur les premiers excédants de recette dudit chemin, après l'achèvement des travaux, et selon le mode qui sera déterminé par le ministre des travaux publics. » — Adopté.

« Art. 3. Le ministre des travaux publics règlera ultérieurement le délai dans lequel l'embranchement de la Joliette devra être effectué, à partir de l'époque dudit remboursement. » — Adopté.

» Art. 4 additionnel. A l'expiration du mois qui suivra la promulgation de la présente loi, le gouvernement rendra compte à l'Assemblée du résultat des négociations qu'il est invité à engager avec la compagnie

du chemin de fer de Marseille à Avignon, pour le rachat de sa concession. »

M. LUNEAU. Le projet de loi n'est qu'un acte de conservation. Si les travaux étaient suspendus dans l'état actuel, ils risqueraient d'être détruits, il faut les préserver à tout prix dans l'intérêt de tous, c'est pour cela qu'il n'a pas cru devoir s'opposer au vote du projet. Mais quant au paragraphe additionnel, je ne crois pas qu'il soit la meilleure disposition à proposer. Si l'on intime au gouvernement l'ordre de négocier, il se trouvera dans de mauvaises conditions pour traiter, et la compagnie se montrera beaucoup plus exigeante.

M. LABOULIE défend l'article 4; mais il ne croit pas qu'on doive admettre la déchéance de la compagnie.

M. SAINTE-BEUVE. La compagnie a encouru la déchéance, et ce n'est pas dans ces circonstances qu'on doit attendre les propositions de la compagnie d'Avignon; c'est à l'Etat à imposer les siennes.

M. LACROSSE, ministre des travaux publics, combat l'article 4; cet article contient une injonction qui laisserait le gouvernement désarmé en présence des prétentions de la compagnie. Le ministre doit se trouver en présence de la compagnie avec l'autorité des cahiers des charges; cette autorité lui suffira.

M. LE PRÉSIDENT. Il y a un amendement proposé par M. Brunet sur l'art. 4; cet amendement est ainsi conçu :

« Dans le mois de la promulgation de la présente loi, le ministre rendra compte à l'Assemblée du résultat des mesures qu'il aura prises pour assurer l'exécution du contrat intervenu entre l'état et la compagnie. »

M. LEFRANC, rapporteur, défend l'art. 4. Sans doute la commission n'a reçu nulle communication relativement au rachat du chemin, mais il est certain que les actionnaires le désirent unanimement, et que ce sont les administrateurs seuls qui s'y opposent. La déchéance est encourue, on ne peut le nier; sans doute, le gouvernement ne veut pas user de ce droit rigoureux; mais il peut du moins provoquer le rachat, et c'est ce que demande la concession. Il ne faut pas dire que le gouvernement sera désarmé devant la compagnie, ce sera au contraire la compagnie qui devra subir la loi que l'Etat lui imposera.

L'art. 4, proposé par la commission, est mis aux voix et rejeté à une forte majorité.

La discussion s'ouvre sur l'article additionnel présenté par M. Brunet.

M. LACROSSE, ministre des travaux publics, combat cet article.

M. LUNEAU le défend. C'est le seul moyen d'obtenir l'achèvement du chemin.

M. BRUNET défend également sa proposition, qui est mise aux voix. L'épreuve est douteuse. A la seconde épreuve elle est adoptée.

On procède au scrutin de division sur l'ensemble du projet. En voici le résultat :

Votants,	747
Majorité absolue,	374
Billets blancs,	746
Billets bleus,	84

Le projet est adopté.

M. DE LAROCHEJAQUELEIN dépose sur le bureau une pétition signée par 17 000 familles qui demandent à partir le plus tôt possible pour l'Algérie.

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet de loi tendant à ouvrir au ministre de l'intérieur un crédit de 584 257 fr. pour diverses dépenses faites sans crédits réguliers, ou en excédent des crédits ouverts au budget dudit ministère.

L'art. 1er du projet, qui répartit cette somme entre les divers chapitres du budget, est adopté.

« Art. 2. Les pièces justificatives des dépenses relatives aux traitements et indemnités alloués aux fonctionnaires administratifs, devront être accompagnées d'un état général des dépenses, avec indication des sommes attribuées pour traitements fixes et de celles attribuées pour indemnités extraordinaires.

M. CRETON combat cet article, parce qu'il ne s'applique qu'à un seul chapitre, tandis qu'il devrait s'appliquer à tous les chapitres. Il propose une autre disposition ayant pour but de laisser à la commission le pouvoir de vérifier toutes les pièces justificatives qui seront annexées à l'état général des dépenses.

M. GOUIN combat cette proposition et persiste dans l'article proposé par la commission.

La proposition de M. Creton est mise aux voix. Très peu de membres prennent part à ce vote, elle est rejetée, et l'article de la commission est adopté.

L'art. 3 impute le crédit alloué sur les ressources de l'exercice 1848; cet article est adopté.

Ce projet sera soumis à une troisième délibération.

L'ordre du jour appelle la seconde délibération sur le projet de loi relatif à l'organisation judiciaire.

QUELQUES VOIX. Il est cinq heures, à demain!

AUTRES VOIX. Non! non! continuons.

La discussion s'ouvre sur les articles du projet :

« Art. 1er. La cour de cassation continuera d'être dirigée en trois sections :

» La chambre civile;

» La chambre des requêtes;

» La chambre criminelle. »

Sur cet article plusieurs amendements sont proposés.

M. BOUDET, rapporteur, demande le renvoi à la commission de l'article et des amendements.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'un nouvel amendement manuscrit qui vient de lui être remis à l'instant par plusieurs membres.

M. DUPIN fait ressortir l'importance de la cour de cassation; il s'étonne qu'on veuille discuter une question aussi grave sur des amendements qui ne sont pas même distribués, et dont il n'a pas même connaissance.

M. BOUDET. Il n'y a pas de difficultés quant au renvoi de l'amendement. Il est de droit. Dans l'ordre logique, il convient que vous vous occupiez d'abord des cours d'appel avant que de rien statuer sur la cour de cassation.

M. SAINT-GAUDENS demande le renvoi à demain.

La discussion est renvoyée à demain.

L'Assemblée, avant de se séparer, vote le décret tendant à ouvrir au ministre de l'intérieur un crédit de 2 720 000 fr. pour la liquidation des ateliers nationaux.

L'Assemblée décide ensuite qu'elle passera à une seconde délibération sur le projet relatif à une salle définitive pour l'Assemblée.

Même décision pour un projet relatif à l'amirauté.

La séance est levée à cinq heures et demie.

On lit dans la *Presse* :

Deux propositions, hostiles toutes les deux au cabinet, ont été déposées aujourd'hui. L'une propose de supprimer le traitement du commandant supérieur des gardes nationales de la Seine. On lit dans les *considérants* dont elle est précédée :

« Lorsque l'Assemblée nationale a réduit à 48 000 fr. le traitement du vice-président de la République, du président de l'Assemblée nationale, elle n'a pas entendu maintenir les émoluments des emplois subordonnés à un taux supérieur, surtout lorsque ces emplois sont cumulés avec d'autres fonctions immensément rétribuées, et qui font de celui qui les cumule le fonctionnaire le plus rétribué de l'Etat, après le président de la République. »

Suit le texte de la proposition, portant que le traitement de 50 000 fr. affecté au commandement supérieur des gardes nationales de la Seine est supprimé à partir du 1er janvier 1849.

L'autre proposition est relative à la garde mobile. Elle propose de maintenir jusqu'en février 1850 l'ancienne organisation du corps. L'auteur de la proposition invoque le décret de l'Assemblée, portant que la garde mobile a bien mérité de la patrie.

Deuxième conseil de guerre.

AFFAIRE DU GÉNÉRAL BRÉA.

Audience du 1er février.

Après un certain nombre de témoignages insignifiants, le conseil reçoit la déposition de M. Larabit, membre de l'Assemblée nationale.

Ce témoin déclare que, le vendredi 23 juin, la voiture qui le ramenait à Paris a été arrêtée à la barrière Fontainebleau par un grand nombre d'individus non armés, mais déjà en proie à une certaine exaltation.

L'un de ces individus, mieux vêtu que la plupart de ceux qui l'entouraient, s'est présenté à la portière et lui a dit : « Monsieur Larabit, je vous reconnais et vais faire en sorte de vous sauver. » Aussitôt il a crié à ses camarades : « C'est un représentant du peuple, c'est Lagrange, laissons-le passer. » Grâce à cet ingénieux mensonge, la voiture de M. Larabit put continuer son chemin. Bientôt après, le cocher, fidèle aux traditions du métier, crut devoir s'arrêter à la porte d'un cabaret. De nouveaux groupes entourèrent alors la voiture, mais M. Larabit retrouva là le jeune homme qui déjà l'avait protégé; celui-ci, continuant son œuvre de dévouement, parvint encore à le tirer d'embarras.

Dans ses comparutions devant les magistrats instructeurs, le prévenu Choppart a raconté la plupart des faits que vient confirmer aujourd'hui le témoignage de M. Larabit. Il a prétendu que c'était à lui que M. Larabit devait d'avoir pu franchir sain et sauf les dangers dont il avait été entouré.

De son côté, un sieur Cuny a écrit au président pour revendiquer le mérite de la bonne action que Choppart s'attribue.

Mis en présence de ces deux prétendants, M. Larabit n'hésite pas un seul instant à déclarer que le sieur Cuny lui est parfaitement inconnu, et qu'il est certain de ne pas voir en lui le jeune homme qui l'a protégé. Pour Choppart, bien qu'il ne le reconnaisse pas parfaitement, il croit retrouver dans son sourire l'air bienveillant dont il a gardé le souvenir. Il est d'ailleurs clairement établi que les détails donnés par ce témoin sur le costume de son défenseur ne peuvent en rien s'appliquer au sieur Cuny.

Après cette déposition nous voyons se produire une des suites de l'incident relatif à la fille Varendeiren. Chargé par M. le président de prendre des renseignements précis sur la moralité de cette fille, M. le maire de Gentilly vient déclarer que c'est une femme tout à fait tarée.

Ramenée sur les lieux où elle a prétendu s'être trouvée lors des événements, elle a réitéré ses dépositions primitives, en répétant au maire ce qu'elle a dit hier à l'audience, que ses rétractations n'étaient dues qu'à la peur.

Le défenseur de Vappreaux offre alors de prouver par témoins : 1° que la fille Varendeiren a passé la plus grande partie du dimanche avec une dame dont nous n'entendons pas le nom; 2° qu'elle a dit à une autre personne que si elle pouvait faire prendre les Vappreaux, elle le ferait.

Pour en finir une fois pour toutes avec cette fille, M. le président offre au défenseur de la déférer au procureur de la République. Sur le refus fait par l'avocat de recourir à ce moyen, le président renonce à exercer de son chef une poursuite pour faux témoignage.

Vers une heure on vient annoncer la présence dans la salle des témoins de MM. Mathé et Madé, représentants du peuple, cités à la requête de Nourrit.

M. Vignerte, également assigné, n'a pu se rendre à l'audience; une lettre de son médecin établit qu'il lui a été impossible de déférer à l'invitation de la justice.

Après avoir prêté le serment d'usage, M. Mathé fait la déposition suivante :

M. MATHÉ. Le dimanche, je fus à huit heures du matin chercher mes enfants qui étaient en pension rue Saint-Jacques. Depuis la veille tout ce quartier était pacifié; l'insurrection était comprimée, le Panthéon occupé par la garde mobile, la circulation était rétablie. Lorsque j'arrivai dans la cour du pensionnat, des gardes nationaux en assez grand nombre y étaient réunis; je vis entrer un capitaine du 19e bataillon de la garde mobile; il était accompagné d'un officier et de plusieurs soldats de la ligne. Il demanda si le caporal Raguinard était là. Celui-ci se fit connaître; immédiatement il fut arrêté. Je suivis le groupe qui l'entraînait; on le conduisit au coin de la rue Soufflot, là se trouvaient réunis cinquante à soixante gardes nationaux ou mobiles qui semblaient attendre; le caporal Raguinard fut placé contre le mur et fusillé. Je demandai si le général Bréa se trouvait à son quartier-général, établi au Panthéon, on m'affirma qu'il y était. Après avoir mis mes enfants en sûreté, j'accourus à la Chambre, et je racontai devant plusieurs de mes collègues les faits dont je venais d'être le témoin.

Mon collègue Latrade courut aussitôt chercher le commandant Charras auquel il fit part de mon récit. celui-ci le révoquant en doute vint auprès de moi en chercher la confirmation; je m'empressai de lui certifier tous les faits que je viens de rapporter et je lui demandai deux officiers d'ordonnance pour aller sur les lieux faire une enquête et empêcher la continuation de ces atrocités. M. Charras m'avoua qu'en présence de l'exaspération des esprits tous les ordres qu'il pourrait donner seraient impuissants. Il déplora des malheurs qu'il ne se sentait pas le pouvoir d'empêcher et m'engagea à garder le silence sur ce que je venais de voir; je l'ai fait jusqu'à présent, mais aujourd'hui que la défense croit devoir invoquer mon témoignage, je le lui apporte.

M. LE PRÉSIDENT. Je crois devoir faire remarquer à M. le représentant du peuple que son témoignage n'a aucun rapport direct avec le fait que nous sommes appelés à juger. On ne peut établir aucune similitude entre la mort du caporal Raguinard et l'assassinat du général Bréa. Celui-ci a été fusillé au mépris de toutes les lois militaires, et certes on ne prétendra pas que ce soit à titre de représailles, car il n'y a aucune parité entre le fait que rapporte le témoin, tout condamnable qu'il puisse être, et l'assassinat d'un général qui n'avait pas été fait prisonnier, et qui s'était volontairement remis aux mains des insurgés en qualité de parlementaire.

M. MATHÉ. Je ne me fais pas juge des arguments que la défense pourra puiser dans ma déposition. Je viens seulement, je le répète, raconter des faits dont j'ai été le témoin. A ce que j'ai déjà dit, j'ajouterai qu'après ma conférence avec le commandant Charras, j'invitai mes collègues Madé et Vignerte à venir avec moi prendre des informations sur les lieux. A l'endroit où j'avais vu fusiller le caporal Raguinard, nous avons retrouvé les traces des balles et le sang de la victime; les soldats et les bourgeois dont nous étions entourés nous ont dit, du reste, que plus de douze individus auraient été fusillés de la même manière.

Après cette déposition, qui produit sur tout l'auditoire une profonde impression, M. le président croit devoir donner quelques explications. Il déclare qu'un bataillon de son régiment est entré des premiers au Panthéon et que ses soldats n'ont exercé aucune violence contre les prisonniers qu'ils auraient faits.

M. Madé vient témoigner à son tour des faits qui sont à sa connaissance. Il a accompagné M. Mathé rue Soufflot, il a vu du sang et des traces de balles à l'endroit où Raguinard a été fusillé. Il a entendu dire par tous ceux qu'il a rencontrés sur les lieux que dix ou douze individus avaient subi le même sort.

Ici encore M. le président rentre personnellement en scène, il s'élève contre les exagérations qui se seraient produites au sujet des atrocités commises soit par la garde nationale, soit par la garde mobile, en différents endroits et notamment au Luxembourg et à l'Ecole militaire, il affirme qu'un de ses bataillons a été caserné au Luxembourg, qu'il s'est livré à une enquête sur les faits qui s'y seraient passés et qu'il n'y aurait eu là que deux victimes fusillées par suite d'un conflit entre des gardes mobiles et des gardes nationaux. Il reconnaît pourtant que tous les habitants du quartier s'accordent pour déclarer qu'une quantité considérable de prisonniers ont été immolés dans cette enceinte, il ne veut voir dans cette unanimité qu'une des conséquences habituelles de la crédulité populaire.

Quant aux scènes funèbres de l'Ecole-Militaire, si énergiquement racontées il y a quelques jours par le prévenu Barthélemy, M. le colonel Cornemuse annonce qu'elles ont encore été l'objet d'une enquête de sa part, attendu qu'une partie de son régiment s'est aussi trouvée en cet endroit.

S'il faut en croire la version du colonel, tout se serait réduit là à un coup de pistolet tiré par mégarde à travers un soupirail de cave par un lancier qui ne voulait que décharger son arme.

Nous ne tenons pas le moins du monde à faire ressortir ce que présente d'invraisemblable cette étrange version dont M. le colonel Cornemuse consent à se faire l'éditeur.

Certes, peu de personnes parviendront à croire, quelque bonne volonté qu'elles y mettent, qu'un homme habitué au maniement des armes n'ait trouvé, pour décharger son pistolet, d'autre moyen que de le tirer, et qu'encore il l'ait tiré d'une façon si malheureuse que la balle s'en soit allée toute seule se loger, à travers les grilles d'un soupirail, dans le corps d'un pauvre diable de prisonnier.

Nous ne sommes pas de cet avis que les atrocités commises par quelques individus appartenant à un parti suffisent pour justifier des atrocités semblables commises par d'autres individus appartenant à un parti différent.

Mais, puisqu'au lieu de s'entendre pour flétrir en commun ces actes honteux de quelques-uns de leurs adhérents, les partis semblent prendre à tâche d'innocenter respectivement leurs amis pour ne trouver barbares et atroces que leurs adversaires, nous devons constater ici combien il est fâcheux pour des prévenus de se trouver en présence de juges dont plusieurs ont été, à raison de leurs fonctions militaires, appelés à jouer un rôle actif dans les tristes événements sur lesquels ils sont aujourd'hui appelés à statuer.

Nous voulons croire au ferme désir de M. le président du conseil de guerre d'apporter dans la direction des débats l'impartialité la plus grande; mais nous ne pouvons nous empêcher de déclarer que le désir de ne voir surgir aucune charge contre le parti dans les rangs duquel il a combattu, nous a paru lui faire oublier parfois la réserve nécessaire à l'exercice des fonctions judiciaires qu'il exerce aujourd'hui.

Monsieur le rédacteur,

Plusieurs journaux ont parlé d'une saisie qui a eu lieu chez moi; j'ai recours à votre estimable journal pour rétablir les faits dans leur exactitude.

En effet, lundi dernier, lorsque je trouvai dans mon atelier le commissaire de police de mon quartier, accompagné de quatre agents et de deux gardiens de Paris, procédant à la saisie des portraits de M. le comte et Mme la comtesse de Chambord, en exécution d'un mandat de M. le préfet de police, je me suis soumis, comme je devais le faire, à l'action de l'autorité, en protestant, toutefois, de la manière la plus formelle contre l'inculpation d'avoir exhibé publiquement ces portraits.

Etranger aux questions de droit, aussi bien qu'à la politique, je n'ai pu voir sans le plus grand étonnement qu'on eût le droit de saisir et d'emporter hors de chez moi mes propres ouvrages, par la seule raison que je les laissais voir à mes amis et aux personnes qu'ils m'adressaient, tandis que les portraits des mêmes personnages sont exposés et se vendent librement de tous côtés de la voie publique.

Il me semble que l'autorité aurait pu tout au moins me prévenir que les visites que je recevais lui portaient ombrage. Soumis aux lois et aux principes d'ordre, je me serais fait un devoir de les supprimer, et je n'aurais pas été victime d'une mesure dont rien ne justifie l'excessive rigueur.

Veuillez agréer, monsieur le rédacteur, l'expression de mes sentiments distingués.

Paris, 1er février 1849.

PÉRIGNON.

FAITS DIVERS.

Le désarmement de la garde mobile s'est effectué sans aucun trouble; les gardes qui n'habitent pas Paris reçoivent une feuille de route et sont obligés de retourner dans leurs foyers.

Les réengagements sont peu nombreux. Ainsi, sur 600 soldats que contenait la caserne de la rue de Reuilly, 160 ont contracté un nouvel engagement, et sur 1 200 hommes formant les 1er, 2e et 6e bataillons casernés rue Saint-Thomas-du-Louvre, 250 seulement reprennent du service. La même proportion existe dans les 13e et 23e bataillons de la caserne de la Nouvelle-France.

Nous avons entendu dire à beaucoup de ceux qui rentrent dans leur famille, qu'ils n'ont pas voulu servir plus longtemps, afin de ne pas être forcés à prendre les armes contre la République; ils ajoutaient que la journée du 29 janvier en avait décidé un grand nombre à ne pas se rengager.

— Hier, à la requête de MM. Clovis Mortier et Sérignac, président et secrétaire de la réunion des associations ouvrières, assignation a été donnée à M. le préfet de police, et à M. Boudrot commissaire de police chargé des délégations judiciaires, de comparaître, demain samedi, à l'audience des référés de M. le président du tribunal de la Seine, pour voir ordonner la levée des scellés apposés sur la salle des réunions de la rue Martel. (*Moniteur du soir.*)

— L'instruction à laquelle a donné lieu l'évasion de Barthélemy et de Lacambre, détenus à la maison de justice militaire des conseils de guerre, est aujourd'hui terminée.

Le concierge Demandre et l'un des surveillants, le nommé Casanova, sont renvoyés devant le premier conseil de guerre, pour y être jugés sur les faits de connivence ou de négligence.

Le jour de l'audience n'est pas encore fixé.

Me Nogent Saint-Laurent est chargé de la défense du concierge Demandre; le surveillant Casanova sera défendu par Me Cartelier. (*Id.*)

— M. Xavier Durrieu, représentant du peuple, nous prie d'annoncer qu'à partir de ce jour il se retire de la rédaction et de la direction du *Courrier français*.

M. François Ducuing nous prie également d'annoncer qu'il se retire de la rédaction.

— L'*Evènement* annonce que M. Thiers et sa famille sont partis pour Lille.

— La Banque nationale retire de la circulation, à mesure qu'ils lui rentrent, les billets de 100 fr. imprimés sur papier vert. Les nombreuses contrefaçons que l'on a faites de ces billets ont nécessité cette mesure; ils sont remplacés par des billets de même valeur sur papier blanc, qui n'offre pas la même facilité à être contrefait.

1er février 1849.

— On lit dans la *Liberté* :

« AVIS. — Nous prévenons respectueusement M. le président de la République, notre abonné, que le ministère Barrot-Faucher-Falloux vient de donner l'ordre au suisse de l'Elysée-National de ne pas recevoir la *Liberté*.

» Nous demeurons donc innocents de tout retard et de toute interruption dans le service du journal. »

— La *Gazette des Tribunaux* avait dit que les arrestations opérées rue Jean-Robert étaient celles des délégués des corporations ouvrières et d'anciens délégués du Luxembourg.

Cette assertion est démentie en ces termes dans le *Peuple* :

« Les personnes arrêtées rue Jean-Robert étaient des buveurs attablés dans l'établissement de l'association des marchands de vins, et ne s'occupant nullement d'affaires politiques.

» Quant aux délégués des corporations ouvrières et aux anciens délégués du Luxembourg, il y a longtemps qu'ils se sont retirés de la lutte des partis pour s'occuper des moyens économiques d'améliorer le sort de leurs frères. Si c'est un crime, ils s'en honorent, et ils sont tout prêts à souffrir la persécution pour une si belle cause. »

— On adresse la lettre suivante à la *Révolution démocratique et sociale* :

« Citoyen rédacteur,

» Depuis la fameuse expédition du 29 janvier dernier, la gare du chemin de fer du Nord ressemble assez à un camp.

» Le 25e de ligne vient encore de recevoir ce matin des cartouches. Seriez-vous assez obligeant de nous dire dans votre plus prochain numéro, s'il est à votre connaissance qu'une nouvelle expédition se pré-

pare, ou si c'est un nouveau procédé de M. Léon Faucher pour ramener la confiance publique.

» Beaucoup de munitions sont arrivées hier au soir, et environ soixante pièces de 46 avant-hier.

» Salut et fraternité,

XXX,
» *ex-officier d'infanterie.*

» P. S.—A l'heure où je vous écris, 4 heures et demie, une seconde distribution a lieu sous la halle d'arrivée. »

— On signe en ce moment, nous assure-t-on, dans quelques arrondissements de Paris une pétition à l'Assemblée nationale demandant l'élection, par tous les gardes nationaux, sans exception, du commandant en chef de cette force civile. Plusieurs fois déjà ce vœu a été exprimé par pétitions; l'ordre du jour a toujours été prononcé. Il en sera de même cette fois, sans doute. Toutefois, il serait bon que le nombre de signatures fût imposant, ce serait contre le dictateur Changarnier une excellente protestation. (*Révol. démocratique et sociale.*)

— L'émigration prend de telles proportions en Irlande, que dans certains comtés on commence à craindre qu'il ne manque de bras pour cultiver la terre.

— On nous écrit d'Aire, à la date du 25 janvier :

« Comme partout, la pétition royaliste a circulé dans nos campagnes; comme partout les colporteurs ont eu recours au mensonge et à la vénalité. Ils affirmaient qu'il s'agissait de demander la suppression de la régie du tabac, des chemins de fer, des 45 centimes, etc., etc. Après avoir extorqué quelques signatures aux ignorants ou aux crédules, pour augmenter le nombre, ils faisaient signer les femmes et les enfants. La loi ne devrait-elle pas se prononcer sur ce genre de fraude, et, par la même occasion, interdire aux maires, comme il s'est pratiqué dans nos cantons, d'emporter chez eux les urnes électorales? A voir aujourd'hui les manœuvres de MM. les royalistes, il faut s'attendre à tout, et se garantir de tout pour les prochaines élections. Heureusement on espère chez nous qu'elles n'auront lieu qu'après le vote complet de toutes les lois organiques, car on est convaincu que là est le salut de la République et le salut du pays. (*National.*)

— L'ex-reine Marie-Amélie est dangereusement malade à Richemond, et le général d'Houdetot, aide-de-camp de Louis-Philippe, qui vient d'arriver à Paris, ayant été appelé auprès d'elle avant son départ, dès qu'elle a su qu'il s'absentait pour un mois, elle a voulu lui faire un adieu qu'elle pensait être le dernier, et lui donner sa bénédiction.

— La chambre des mises en accusation de la cour d'appel de Poitiers vient de rendre son arrêt dans l'affaire des troubles de Limoges. La cour a déclaré qu'il n'y avait lieu à suivre contre six des prévenus; tous les autres, au nombre de 28 ou 30, sont renvoyés devant la cour d'assises de la Vienne. Cette affaire sera jugée à une session extraordinaire qui aura lieu durant le mois de février prochain ou au commencement de mars. Ce procès promet, dit-on, de curieuses révélations.

— On lit dans la *Liberté* :

« ENCORE M. LÉON FAUCHER. — Un préfet en herbe fut interpellé par le ministre sur ses façons de vivre. — Savez-vous le monde? lui dit-il. — Connaissez-vous l'art de bien recevoir? Nous voulons des préfets de bonne compagnie qui donnent de brillantes soirées et qui sachent prendre des airs de gentilhomme. — Qu'à cela ne tienne, riposta le préfet postulant d'un ton dédaigneusement aristocratique, nous allons en faire la répétition; et sur-le-champ il s'enfonce avec fatuité dans un grand fauteuil, il met la main droite dans son gousset, et, d'une voix des plus impertinentes, il dit au ministre : — Ah! vous voilà, mon cher Faucher, savez-vous que vous oubliez à merveille d'où vous êtes parti? Le mérite se montre modeste; mais, vous qui n'êtes pas sorti de la cuisse de Jupiter, vous tournez trop vite les talons à la révolution qui vous a poussé. Ces talons ne sont pas rouges, mon cher; ils ont encore la crotte de la veille et de l'avant-veille. — La logique est partout la reine du monde; souvenez-vous que vous êtes né du prolétariat, et que rien ne porte malheur comme de rougir de son père. Plébéien, restez plébéien. Le siècle marche à la démocratie. On ne devient jamais grand seigneur quand on est sorti d'une échoppe.

Le ministre devint tout rouge et il se hâta de congédier celui qui lui donnait si bien une leçon.

— Bohême (Brandéis), 24 janvier. — Un événement terrible vient de se passer dans notre petite ville.

Avant-hier, entre dix et onze heures du soir, les habitants de la rue de Kœniggraetz furent épouvantés par des cris déchirants, qui partaient de la boutique du boucher Koudeva, déjà fermée.

Les voisins accoururent, ils pénétrèrent dans cette boutique, et ils y virent Frédéric Koudeva, fils du boucher, armé d'une hache, et deux cadavres mutilés gisant par terre. Les murs étaient tachés de sang et de débris de cervelle humaine. Cet individu venait de tuer son père et sa mère à coups de hache.

Les personnes qui étaient survenues voulaient s'emparer de Frédéric, mais il se mit en devoir de faire une résistance désespérée, et il déclara qu'il fendrait la tête à quiconque s'approcherait de lui.

Les soldats du poste de l'Hôtel-de-Ville furent appelés, et ce ne fut qu'après un combat obstiné, où trois d'entre eux reçurent des blessures graves, qu'ils sont parvenus à arrêter le parricide et à le conduire à la prison.

Frédéric Koudeva n'est âgé que de dix-huit ans, mais il est d'une grande taille et d'une force extraordinaire. Il a déclaré froidement qu'il avait tué les auteurs de ses jours parce qu'ils avaient refusé de lui donner de l'argent.

Ce jeune homme était adonné au jeu et à l'ivrognerie. Il paraissait cependant à jeûn au moment où il a été arrêté.

(*Gazette des Tribunaux.*)

— On nous écrit de Cahors, 30 janvier :

« Une de ces dernières nuits, un vol hardi a été commis dans notre ville; le magasin d'un bijoutier, situé sur la place, a été complètement dévalisé en une demi-heure; les voleurs, interrompus par la rentrée d'un voisin, eurent le temps, avant l'arrivée de la garde qu'il avait été chercher, de prendre la fuite en emportant tous les objets précieux du magasin. La victime de ce vol, ouvrier honnête et laborieux, père d'une nombreuse famille, se trouvait complètement ruiné, et toute la ville prenait vivement part à son malheur. Toutes les circonstances du vol dénotaient l'habileté consommée de ses auteurs. Heureusement la justice, grâce à ses rapides et adroites investigations, mit mise sur la trace d'inconnus suspects qu'on avait remarqués sur la route de Paris paraissant s'éloigner de Cahors pendant le jour dans une voiture, mais y revenant et s'en éloignant de nouveau pendant la nuit suivante. Le commissaire de police, suivi d'un agent, se mit à leur poursuite, et quoiqu'ils eussent une journée d'avance et fissent de nombreux détours, il parvint à les atteindre à Montignac dans la Dordogne et à les arrêter au nombre de trois, encore nantis de tous les objets volés qu'ils emportaient dans leur voiture. Ils étaient armés jusqu'aux dents et leur arrestation ne s'opéra pas sans danger. Hier, toute la population de Cahors était sur pied pour assister à l'entrée de ces malfaiteurs qu'elle força à passer sur le lieu même de leur crime.

Cette arrestation, exécutée avec habileté et énergie, fait le plus grand honneur à notre commissaire. Il paraît que ces misérables étaient les chefs d'une de ces dangereuses bandes de charrieurs qui vont de ville en ville exercer leur coupable industrie, ne s'arrêtant que la nuit et le temps strictement nécessaire pour consommer chacun de leurs coups préparés longtemps à l'avance. »

VIE ET HONNEUR SAUVÉS. — Profitant d'un jour de beau temps, M. E. B... était sorti de Paris, et avait poussé sa promenade jusque dans la campagne d'Asnières. Un soldat assis au bord de la Seine, qui s'était levé, puis assis de nouveau et enfin s'était mis à marcher à pas lents auprès de la rivière, avait été remarqué par M. E. B., dont l'attention instinctivement s'était dirigé de son côté et avait fait effort pour engager la conversation avec lui. Ce militaire était taciturne et ne répondait point aux avances qui lui étaient faites. Mais l'intérêt et la sollicitude s'étaient emparés de son interlocuteur, qui avait deviné de suite qu'il se faisait une lutte violente dans l'âme du soldat, et abordant alors franchement la question, M. E. B., en lui prenant les mains et le regardant en face, lui dit :

— Vous avez une mauvaise pensée, mon ami, vous vous voulez du mal, peut-être la mort... Eh bien, voulez-vous partager avec moi la peine ou le malheur qui vous frappe, et à nous deux nous ferons peut-être ce que tout seul vous désespérez de pouvoir faire.

Le soldat éluda d'abord tout en se laissant emmener au bras de son ami improvisé et toujours insistant; enfin, vaincu par l'accent de véritable intérêt qui lui était témoigné, il raconta à M. E. B. que, parti depuis quelques jours de sa caserne avec un camarade, ils avaient bu ensemble et passé une nuit dans une maison hors barrière; le lendemain au matin, ils avaient encore bu, et ne voulant pas suivre son camarade au quartier, il était allé vendre au Temple plusieurs effets militaires, s'était encore enivré, et qu'enfin ne pouvant racheter les habits vendus et encourant par le seul fait de cette vente la peine de cinq années de boulet, il ne pouvait se décider à déshonorer son honnête famille, il ne voulait pas déserter, et, n'ayant pas de quoi se brûler la cervelle, il ne lui restait plus qu'à se noyer. Quand il eut fini son récit, M. E. B... qui avait craint un plus grand malheur, essaya de le rassurer en lui disant :

— Tant qu'il n'y a pas de tache à l'âme et à l'honneur de l'homme, on peut se retirer d'affaire avec l'aide d'un ami.

— C'est vrai, reprit le soldat, mais je ne connais personne qui puisse me donner 40 fr. pour racheter ce que j'ai vendu, car, pour la salle de police ou le cachot, je les ai mérités, c'est mon affaire.

— Eh bien! alors, continua M. E. B..., c'est arrangé; moi je trouverai les 40 fr.; vous voyez que vous avez bien fait de parler.

Le pauvre troupier lui sauta au cou, l'embrassa en pleurant, et tous deux gagnèrent la ville. Mais il n'y avait pas de temps à perdre; car, sous peine d'être porté comme déserteur, il fallait que le soldat se présentât le soir même à l'appel et encore muni de ses effets. Le cas était d'autant plus embarrassant, que M. E. B. n'était allé à la campagne que parce que cette récréation ne coûtait rien, et que depuis longtemps sans occupation il n'avait pas d'argent chez lui. Mais il avait la force de sa bonne action, et après plusieurs courses il finit par trouver un ami qui avait dix francs (car les amis sont pauvres). On courut au Temple, les effets furent rachetés pour neuf francs, on eut encore le temps de manger une bouchée, et le soldat rentrait à sept heures à sa caserne, après avoir promis qu'aussitôt sa punition finie il irait revoir son sauveur.

A huit jours de là, les ministres eurent besoin de troupes, le général Changarnier mit tout le monde en réquisition et gracia tous les coupables; notre soldat eut sa liberté. Fidèle à sa promesse, il courut de suite chez M. E. B..., et plein d'émotion il lui dit qu'il avait écrit à sa famille l'immense service qu'il lui avait rendu en lui sauvant la vie et l'honneur.

L'association fraternelle des ouvriers ferblantiers, lampistes, lanterniers, brutistes, zingueurs, etc. a son siége rue du Faubourg-Saint-Denis, 24.

MM. les commissionnaires, les marchands, ainsi que le public, auront l'avantage de trouver réunis dans cette fabrique batterie de cuisine et ustensiles de ménage, lampes de toute espèce et de toute forme, zinc et plomb pour le bâtiment et tout ce qui concerne cette industrie. Tout y sera vendu à garantie et à des prix modérés.

La société de musique classique donnera cette année six matinées de musique de chambre dans la salle de concert de M. Sax, 50, rue St-Georges.

La première aura lieu le dimanche 4 février prochain, à 2 heures précises; les autres suivront de quinzaine en quinzaine.

On y entendra : 1° un quatuor de Beethowen pour instruments à cordes, exécuté par MM. Tilmant frères, Guerreau et Casimir-Ney.

2° Un quatuor de Mozart pour piano et instruments à cordes, exécuté par Mme Wartel, Tilmant frères et C.-Ney.

Et 3° un decetto (inédit) de Reiche pour instruments à cordes et à vent, exécuté par MM. Tilmant frères, Guerreau, C.-Ney, Gouffé, Dorus, Verroust frères, Klosé et Rousselot.

Toutes les places sont numérotées et à 5 fr. En prenant un abonnement aux six séances, on le trouvera chez M. Tilmant, rue Neuve-Bréda, 16, au prix de 20 fr. Une personne en prenant aussi six billets pour la même séance profitera du même avantage.

PETITE CORRESPONDANCE.

Henrichemont. — M. B. — Nous fournissons sur vous les 120 à fin fév. — Les livres sont partis le 8 janvier.

Cherbourg. — M. B. — Le n° est épuisé. — Vif regret.

C. — M. A. — Reçu les 550. — *L'Éd. nouv.* coûte 14 et non 12. — Vous aurez une lettre.

Viviers. — M. G. — Les frais d'impr. des bandes à chaque renouv. justifient cette augm. de prix.

Louvain. — M. V. E. — Reçu l'envoi ann. — Faites souv. des mut. sembl. — Cord. acc. aux 5 nouv.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS.	Un an 20 fr.,	Six mois 11 fr.,	Trois mois 6 fr.
DÉP. ET ÉTRANGER.	— 32	— 17	— 9
PAYS à surtaxe.	— 50	— 26	— 14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DÉP. ET ÉTR.	— 8	— 4	— 2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois.	40 c.	Annonces anglaises.	40 c.
Cinq à neuf — —	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

On s'abonne à Lyon, au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme.

Bourse du 2 février.

Les escomptes à la Banque de France s'affaiblissent de plus en plus. Le portefeuille tombe à Paris de 55 à 52 millions, et les succursales descendent de 105 à 98 millions, ce qui prouve évidemment la souffrance du commerce.

La réserve en numéraire au contraire augmente toujours; elle est de 283 millions, inutiles en partie, ce qui démontre suffisamment la nécessité de modifier les statuts de cet établissement de crédit.

Les rentrées de fin de l'année sont fort difficiles. La Banque réclame trois millions d'effets impayés du 31 janvier, indépendamment des anciens effets en souffrance montant à 14 millions.

Le compte du Trésor et les comptes-courants des particuliers n'offrent aucun changement. Les actions de 1720 montent à 1725.

On parle du licenciement de l'artillerie de la garde nationale et de son introduction par batterie dans chaque légion.

Le 5 0/0, laissé hier à 75 55, monte et finit à 76 10 fin courant et 75 95 au comptant, après avoir coté 75 60 au plus bas.

Le 3 p. 0/0 ouvre à peu près comme hier à 45 40. C'est le cours le plus bas, pour fermer au plus haut à 45 70 à terme, et 45 60 au comptant.

Les chemins de fer varient fort peu. Orléans fléchit à 740. Avignon-Marseille s'élève au contraire à 485. Le Nord est stationnaire à 392 50. La bourse est bonne.

RENTES FIN COURANT.	Prem. cours.	Plus haut.	Plus bas.	Clô. du j.
Trois 0/0	45 45	45 70	45 40	45 70
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	75 80
Cinq 0/0	75 70	76 10	75 60	76 10

2 février. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	45 60 ..	4 Canaux avec prime	933 50
— Emprunt (1847-1848)	75 80 ..	Lin Maberly	... ..
5 0/0 j. du 22 mars	75 95 ..	Caisse hypothécaire	... ..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	.. .. ..	Emprunt d'Haïti	... ..
4 0/0 j. du 22 septembre	59	Espagne, dette active	300 ..
Actions de la banque	1725	— dette passive	.. ..
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	.. ..
Récép. Rothschild	.. ..	Emprunt portugais 5 0/0	28 50
5 0/0 de l'Etat romain	67 ..	— — 3 0/0	.. ..
5 0/0 belge 1840	89 50	2 1/2 hollandais	.. ..
— — 1842	.. ..	Zinc Vieille-Montagne	2285 ..
— 4 1/2	79 50	H. de la Grand-Combe	... ..
— banque (1835)	... ..	Emprunt du Piémont	875 ..
Obligations de la Ville	1200 ..	Lots d'Autriche	350 ..

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
St-Germain	320 ..	310 ..	Orléans à Bordeaux	385 ..	385 ..
Versailles, rive droite	136 25	145 ..	Du Nord	392 50	392 50
— rive gauche	120 ..	120 ..	De Paris à Strasbourg	333 75	333 75
Paris à Orléans	742 50	740 ..	Tours à Nantes	314 50	312 50
Paris à Rouen	341 50	350 ..	Paris à Lyon	... ..	... ..
Rouen au Havre	241 25	242 50	Montereau à Troyes	... ..	... ..
Avignon à Marseille	... ..	... ..	Dieppe à Fécamp	... ..	... ..
Strasbourg à Bâle	82 50	88 ..	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	253 75	258 75	Bordeaux à la Teste	... ..	... ..
Amiens à Boulogne	... ..	... ..			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 3 février.

THÉATRE DE LA NATION.—
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Représentation extraordinaire.
ITALIENS.—Nabucodonosor.
OPÉRA-COMIQUE.—Le Val d'Andorre.
ODÉON.—Champmeslé, Fénélon, Comment les Femmes se vengent, Georges Dandin.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Les Mystères de Londres.
GYMNASE.—Mme Marneffe, Tout Chemin mène à Rome, le Dernier des Roschegune.
VAUDEVILLE.—La Propriété, le Baron, la Foire aux Idées.
THÉATRE MONTANSIER.—Les Lampions, Un Gendre aux Epinards, l'Académicien.
VARIÉTÉS.—La Paire, la Reine d'Yvetot, une Pension alimentaire, Madame Larifla.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Tohubohu, la Dame de Saint-Tropez.
GAITÉ.—Les Orphelins.
AMBIGU-COMIQUE.—Les sept Péchés capitaux, Napoléon.

Imprimerie LANGE LEVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 35. ÉDITION DU MATIN. Dimanche 4 février 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 3 FÉVRIER.

« Aujourd'hui, la rétribution du tra- » vail est abandonnée au hasard ou à la » violence. C'est le maître qui opprime » ou l'ouvrier qui se révolte. »

« La pauvreté ne sera plus séditieuse, » lorsque l'opulence ne sera plus oppres- » sive. »

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Assemblée Nationale.

Tombés..... et comment !

La question de confiance a été posée aujourd'hui à l'Assemblée et résolue, au scrutin secret, par une majorité de 20 voix contre le ministère. Se tiendra-t-il pour battu cette fois, et comprendra-t-il enfin que la moitié au moins des embarras de la situation viennent du dissentiment qui existe entre lui et l'Assemblée ? Continuera-t-il à se poser en véritable personnification du pays, sous ce singulier prétexte qu'il a été choisi par l'élu de six millions de suffrages ? Après avoir entendu les incroyables théories gouvernementales produites à la tribune par M. Odilon Barrot, il est permis de croire qu'il ne regardera pas encore l'épreuve comme assez décisive. De même qu'il a trouvé suffisante pour lui des majorités de 3 voix, y compris les voix des neuf ministres, il pourra bien estimer trop faible une majorité contraire de 20 voix, et déclarer majestueusement qu'il persiste à se regarder comme indispensable au salut et au bonheur de la France.

Quoi qu'il en soit, la séance d'aujourd'hui aura été féconde en enseignements, et bien que pressés par l'heure, nous ne résistons pas à en rapporter quelques épisodes.

Commençons d'abord par rendre justice à M. Perrée qui, avec une honorable franchise, est venu poser la question directe de confiance. Ainsi qu'il l'a dit en commençant, il devait lui en coûter de se séparer d'une façon aussi éclatante de ses anciens amis politiques ; mais l'intérêt du pays lui en faisait une loi, et il a su accomplir cet acte avec courage. A la question d'urgence de l'enquête, il a substitué un ordre du jour motivé ainsi conçu : « L'Assemblée nationale, considérant que la conduite du minis- » tère cause des embarras au pays, et qu'il n'a pas sa confiance, » passe néanmoins à l'ordre du jour. » M. Perrée s'associait aux conclusions de la commission qui repoussait l'enquête, mais il ne voulait pas que le ministère pût revendiquer comme un vote de confiance l'adoption de ces conclusions, et le caractère éprouvé des ministres actuels ne permet pas de douter qu'ils eussent donné cette signification au vote. A l'appui de sa proposition, et indépendamment des faits déjà connus, M. Perrée a cité plusieurs extraits de journaux, entre autres d'une feuille de Maine-et-Loire qui passe pour être sous l'influence directe d'un des membres du cabinet, et quelques passages d'un bulletin qui porte chaque jour aux préfets, sous l'enveloppe et le cachet du ministre de l'intérieur, les principales nouvelles du jour. Ces fragments sont empreints, il faut le dire, d'une irrévérence complète envers l'Assemblée nationale, et le bulletin est rempli des exhortations les plus pressantes pour provoquer des pétitions en vue de la prompte dissolution de la Constituante.

Là-dessus M. Léon Faucher monte à la tribune, et d'un ton tranchant : « On nous impute, dit-il, un article de je ne sais » quel journal ; je n'ai qu'un mot à répondre. Ce journal est, à » l'heure qu'il est, poursuivi, et il comparait lundi devant les » assises. » Triomphe à droite ; mais un représentant, M. Lefrançois, lance du pied de la tribune au ministre une interpellation qui n'est pas entendue ; un colloque animé s'en suit entre M. Odilon Barrot et ce représentant, qui est rappelé à l'ordre, et monte alors à la tribune, où il s'explique ainsi :

« M. Léon Faucher vient de vous dire que le *Journal de Maine-et-Loire* était poursuivi ; et vous seriez tenté de croire que c'est pour l'article dont on vous a lu un extrait ; mais je me suis permis de dire à M. le ministre que cette poursuite avait été motivée par un article du mois d'octobre dernier sous l'administration du général Cavaignac. » — Coup de théâtre ! le triomphe passe de droite à gauche, et M. Léon Faucher se démène avec frénésie sur son banc. M. de Falloux vient à son secours. « Il est bien vrai, dit-il, que la poursuite a été entamée par un autre ministère, mais elle est continuée par le procureur de la République du ministère actuel... » Cet argument a peu de succès et soulève sur tous les bancs des exclamations dédaigneuses ; la droite se tait ; elle attendait un secours plus puissant de la part de ce jouteur adroit et renommé ; mais il y a des positions où l'adresse la plus éprouvée est impuissante.

A propos du bulletin, M. Léon Faucher allègue l'excuse banale de l'ignorance. Ce n'est pas moi qui le fait, dit-il, et je n'ai pas connaissance de ce qu'il contient. — Mais pourquoi l'expédiez-vous sous votre couvert, avec votre cachet, à tous les préfets qui, naturellement le prennent pour l'expression de votre pensée ? — Ce n'est pas ma faute, reprend le ministre ; c'est une correspondance faite en dehors du ministère que l'on envoie aux préfets pour les tenir 24 heures plus tôt au courant des nouvelles ; maintenant que je suis averti, j'y aurai l'œil, et je ne permettrai plus... Le ministre est interrompu par des murmures qui ressemblent presque à des huées.

Après un long tumulte la clôture est prononcée. Le président se dispose à mettre aux voix l'ordre du jour ; mais l'impression sous laquelle les dernières paroles du ministre de l'intérieur a laissé l'Assemblée, parait trop menaçante au chef du cabinet ; M. Odilon Barrot demande la parole sur la position de la question.

M. Odilon Barrot commence par exprimer le désir qu'il y ait une grande netteté dans la question, puis il s'étonne qu'à travers le débat sur l'enquête on soit venu jeter quoi ?... une question ministérielle directe. — Que l'on rattache, dit-il, la question de confiance à la question d'enquête, l'Assemblée en a parfaitement le droit. — Parbleu ! c'est bien ce que nous disions tout à l'heure ; le calcul est simple. Il y a dans l'Assemblée beaucoup de membres qui se rappellent les déplorables agitations soulevées par l'enquête de juin, et qui, sans pour cela avoir la moindre confiance, la moindre affection pour le ministère, par simple amour pour la tranquillité publique reculeront devant l'enquête ; ce sera autant de gagné pour nous, se disent les ministres. L'enquête implique soupçon contre le ministère, donc le refus de l'enquête est un acte de confiance dans le ministère, donc tous ceux qui voteront contre l'enquête voteront pour le ministère. — Voilà sur quel terrain M. Odilon Barrot accepterait le vote, mais posé comme le demande M. Perrée, c'est-à-dire à peu près en ces termes : L'Assemblée a-t-elle ou n'a-t-elle pas confiance dans les ministres ? la question ne lui semble plus assez nette.

Puis arrive une série de propositions plus extraordinaires les unes que les autres sur les attributions gouvernementales, sur les droits du président derrière lequel M. Odilon Barrot a toujours grand soin de se retrancher, sur les dangers de la situation, sur la haute importance aux yeux du pays de la conservation du ministère actuel, et, enfin, une théorie qui ne conduirait à rien de moins qu'à créer une espèce d'inviolabilité ministérielle à l'abri de la responsabilité présidentielle. Nous n'avons pas le temps aujourd'hui de discuter les étranges doctrines émises par l'ancien chef de la gauche dynastique ; nous nous bornerons à constater que jamais aucun ministre constitutionnel n'a poussé aussi loin l'oubli des droits d'une assemblée élective, et quand on pense qu'il s'agit à présent d'une assemblée unique, issue du suffrage universel, on se demande comment il est possible que de telles idées aient pu se substituer dans la tête de M. Odilon Barrot à celles sur lesquelles il a construit pendant 18 ans sa renommée sonore. Il faut croire que l'amour du portefeuille peut occasionner de singuliers troubles dans les cerveaux et dans les consciences.

M. Corali a très nettement rétabli la question que le chef du cabinet avait presque réussi à embrouiller. Ce qu'il faut, a-t-il dit en terminant, c'est, non pas une bataille de la rue, mais une bataille de scrutin ; c'est encore aujourd'hui la question des satisfaits et des non-satisfaits.

La majorité de l'Assemblée avait hâte d'en finir ; aussi M. Chambolle qui venait tenter un accommodement, proposer une transaction à l'aide d'un simple remaniement ministériel, a lutté contre un tumulte toujours croissant avant de parvenir à se faire entendre. On a enfin procédé, à sept heures moins un quart, au scrutin secret qui a donné à l'opposition 407 voix contre 387.

Nous avions bien raison de le dire, et tous les hommes intelligents le reconnaitront, le dernier boulevart de la République est dans l'Assemblée nationale. Elle vient de donner la preuve de sa détermination à résister aux tentatives monarchiennes et rétrogrades. C'est un devoir pour tous les républicains, pour tous ceux qui ne veulent pas faire entrer le pays dans une ère indéterminée de guerre civile et de révolution, de lui prêter leur appui le plus sincère. Si l'Assemblée nationale eût cédé devant les tendances manifestées depuis un mois par le pouvoir, la République n'eût pas encore été vaincue sans doute, car elle a plus de force que ne le pensent ceux qui s'acharnent avec tant d'aveuglement à sa ruine, mais la brèche était ouverte et l'ennemi était dans la place ; on aurait pu l'écraser encore, mais non pas sans faire beaucoup de ruines et sans verser bien du sang. La sagesse du peuple et l'intelligence de l'Assemblée aidant, Dieu préservera la France des terribles discordes et des luttes sanglantes qui seraient le résultat infaillible des machinations des hommes du passé, si leurs tentatives coupables avaient un moment de succès.

L'Enquête.

Les journaux royalistes continuent à déguiser le regret et la honte de leur défaite en chantant victoire. S'appuyant des prétendues révélations de la *Gazette des Tribunaux* et de la note insérée dans le *Moniteur* sur les agitations de la province, ils proclament de plus en plus que le ministère de leur choix a sauvé, lundi, la France et la société. S'il en est ainsi, si la conspiration socialiste est à ce point prouvée pour ces honnêtes gens, pourquoi donc repoussent-ils, eux et leurs amis de l'Assemblée nationale, l'enquête que demandent à grands cris tous les journaux républicains ?

Pourquoi ? Il n'y a qu'une réponse à faire : c'est qu'ils sentent que leur parti est coupable. Avoir un moyen aussi sûr, aussi solennel de confondre ses adversaires, d'en finir à tout jamais avec les accusations de ses ennemis, de prouver enfin à la France que le parti *honnête et modéré*, est réellement digne du nom qu'il se donne, et refuser de se servir de ce moyen ! c'est le comble de l'égarement ou de l'impudence.

Nous nous adressons à tous les hommes de bon sens et de bonne foi. Dans une situation pareille, quand tous les partis se jettent à la face l'accusation d'avoir comploté la ruine de la République, y a-t-il une autre solution possible que celle d'une enquête réfléchie et impartiale, et ceux qui la repoussent n'avouent-ils pas leur culpabilité par ce seul refus ?

A M. Proudhon,

Rédacteur en chef du journal le PEUPLE.

Le *Peuple* nous a lancé une accusation de *trahison* et *d'apostasie* fondée sur *une ligne et demie* détachées d'un article de deux grandes colonnes, contenu dans la *Démocratie pacifique* de lundi dernier.

La *Démocratie* a signalé cette incroyable accusation au rédacteur en chef du *Peuple*, en l'invitant à surveiller les entrefilets qui se glissent dans sa rédaction.

Le *Peuple* a répondu à la *Démocratie* en maintenant contre elle ces accusations aussi étranges qu'étrangement motivées, y ajoutant assez directement même un nouveau chef non moins étonnant, celui de complicité avec M. Léon Faucher et sa proclamation de lundi !

L'article incriminé et que, contrairement à l'habitude que j'ai cru devoir prendre depuis que je suis Représentant, j'avais oublié de signer, est de mon fait. Devant l'accusation du *Peuple*, je le réclame, et je revendique la responsabilité de tous les termes qu'il contient.

Ma réponse au nouvel article du *Peuple* est écrite, et j'allais ce soir la donner à la composition quand j'ai été informé que M. Proudhon se déclarait étranger à la polémique engagée entre les deux journaux, et affirmait n'en avoir pas encore pris connaissance.

Nous avons déjà donné trop de preuves de notre détermination d'éviter, en ce qui nous concerne, entre les divers organes de la démocratie et du socialisme, quelque différentes et opposées que puissent être leurs idées, tous débats autres que des débats de doctrines, pour n'être pas disposés à ajouter à nos antécédents une nouvelle preuve de modération.

Nous suspendrons, en conséquence, notre réponse, pour prier le rédacteur en chef du *Peuple*, M. Proudhon, de vouloir bien nous faire connaitre, par la voie de son journal, s'il maintient les accusations introduites à son insu contre la *Démocratie* dans le *Peuple*, et s'il s'y associe.

V. CONSIDERANT,
Représentant du Peuple.

La Comédie est Jouée.

On connait cette vieille tactique des pouvoirs aux abois, cette tactique qui consiste à faire peur des révolutions, à simuler de grands dangers, à frapper les imaginations par un vaste appareil de répression, pour se proclamer ensuite les sauveurs de l'ordre et les soutiens indispensables de la société.

Eh bien ! cette vieille tactique peut servir à expliquer la journée du 29 janvier.

Ecoutez M. Odilon Barrot ! lisez M. Léon Faucher ! c'est toujours le même langage ; c'est toujours le grand saint Michel vainqueur du dragon.

A-t-on donc oublié que ces messieurs sortent de l'école de ces politiques empiriques qui, dépourvus d'idées d'organisation, impuissants à satisfaire aux besoins d'ordre et de progrès, ne conçoivent d'autre gouvernement que celui fondé sur la peur des révolutions ? A-t-on oublié les procédés analogues tant de fois employés par les politiques de cette école, afin de déterminer l'appoint des majorités flottantes ?

A l'heure qu'il est, la comédie est jouée ; elle l'a été au profit de ces messieurs ; mais c'est le pays qui en paiera les frais. Et, cette fois, on a donné de vastes proportions à la pièce ! Le décor militaire et judiciaire sera coûteux !

Un pouvoir qui n'a d'autre base que la peur des révolutions, que la crainte d'un passé sanglant, ne peut donner au pays un ordre véritable, un sécurité réelle. Faut-il s'étonner que, malgré la rentrée aux affaires des hommes qui ont été ou auraient pu être ministres sous Louis-Philippe ou sous Charles X, la confiance ne renaisse pas, le calme ne se fasse pas dans les esprits, les affaires ne reprennent pas.

Tonner sans cesse contre les factions, exploiter le dernier reste du prestige napoléonien, afficher des proclamations violentes, diriger des poursuites arbitraires contre les associations républicaines, procéder à des arrestations de citoyens et à des saisies de papiers, avoir à sa disposition quatre-vingt mille soldats pour les mettre en bataille dans la capitale, irriter les départements contre Paris, voilà tout ce que peut faire un gouvernement qui n'a d'autre principe que la peur d'un cataclysme.

Mais où tout cela nous mène-t-il ? à la ruine des finances, à la stagnation des affaires, à la désorganisation politique et sociale, à la terreur par la crainte de la terreur.

Le pays est épuisé par ces pouvoirs négatifs et matériels, par ces pouvoirs dont l'unique racine est la peur d'un mal qu'ils ne font que hâter, car ils sont obligés d'entretenir des armées considérables, d'augmenter sans cesse les parties improductives du budget. Ce sont eux qui ont creusé le déficit, qui ont porté la dette publique jusqu'au chiffre de 400 millions de rentes, qui ont gaspillé toutes les forces productives de la nation.

Il faut enfin sortir de ce cercle vicieux ; il faut que le pays fasse un effort sur lui-même, et rejette au loin cette vaine crainte du spectre de 93. Le peuple français ne peut pas être éternellement un enfant que l'on gouverne par la peur des revenants.

La nuit est profonde, cela est vrai ; on ne sait où l'on va, et

l'on craint de se heurter partout. Bien peu d'esprits en France ont la notion de l'avenir; les idées sociales elles-mêmes, on ne les voit encore qu'à travers le prisme des préjugés politiques, et on les confond avec le fait révolutionnaire. Mais il faut que la lumière se fasse; la France ne peut plus vivre dans les ténèbres où elle se traîne; le char de notre nation, qui porte l'avenir du monde, ne doit plus rentrer dans la vieille ornière; il faut qu'il s'avance majestueux et calme dans la voie du progrès, à la pure lumière de la science.

Après tant de comédies ruineuses qui n'ont profité qu'à quelques individus, nous avons besoin de réalités économiques qui profitent à tous les citoyens.

Autres révélations.

On lit dans le *Républicain* d'Agen du 30 janvier :

Tandis que les journaux anti-républicains s'amusent à accuser les républicains de conspirations imaginaires, hier on disait à Agen, dans certaines réunions, que la *première légion* de la garde nationale de Paris, unie à une partie de l'armée, avait chassé ou allait chasser l'Assemblée nationale. Les réactionnaires se frottaient les mains. Ce sont eux qui conspirent, et ils accusent les autres !

Remarquez ce renseignement : la *première légion*, et rapprochez-le des bruits qui couraient à Paris. Seraient-ce les démocrates, par hasard, qui auraient écrit dans toute la France qu'ils préparaient une journée pour le 29 ?

La journée devait être *royaliste*, elle a été *républicaine* par la noble attitude du peuple. Nos éternels ennemis voulaient du sang ! ils n'ont eu que les huées de la foule !... (*République.*)

On lit dans le *National* :

Dans l'Aisne, département béni qui nous envoie M. Barrot, un journal assurément bien informé, puisqu'il a pour patron le président du conseil, mais indiscret et maladroit comme le sont toujours les amis trop zélés, s'écriait, avant de savoir le résultat de la journée du 29 :

« Nous croyons connaître pertinemment que le ministère est décidé » à faire son devoir..... Derrière lui? toute la France emboîtera le » pas et suivra dans le combat qu'il faudra peut-être *offrir* aux éter- » nels ennemis, etc. »

Est-ce clair? et le confident de M. Barrot ne vient-il pas nous expliquer le véritable objet de ce déploiement de forces que le cabinet essayait de justifier en parlant d'un complot *à prévenir*. Prévenir, allons donc ! le *Journal de l'Aisne* nous a dit votre secret : vous *offriez* le combat au peuple. Osez le nier maintenant !

Mais quel était le but final de ce soulèvement? Dans quel dessein voulait-on voir éclater une conflagration générale? Si vous ne l'avez pas déjà deviné, une feuille de province qui n'est pas suspecte de sentiments républicains, va vous l'apprendre ; grâce au *Journal de Maine-et-Loire* nous avons la conclusion qui nous manquait.

Après avoir fait le tableau des forces dont dispose le général Changarnier, le journal s'écrie :

« Les bons citoyens ne s'affligent pas... Chacun croit y trouver l'*in-* » *dice* d'un changement ardemment désiré, et l'on espère que le *grand* » *acte attendu* s'accomplira sans coup férir.

» Que la France *légalement convoquée dans ses comices se pro-* » *nonce enfin* sur la FORME DU GOUVERNEMENT *qui lui convient le* » *mieux*...

» Si la résolution *prise par le président et par son ministère* paraît » *exorbitante*, si UN COUP D'ÉTAT est taxé de crime par les républicains » de la veille, on pourra toujours leur dire qu'il appartient à la nation » de qualifier cet acte SOUVERAIN... »

L'aveu est complet et nous dispense de tout commentaire.

Une commission a été nommée pour examiner l'urgence d'une enquête sur les évènements du 29. Elle doit présenter demain son rapport ; nous recommandons à son attention le passage que nous venons de citer : il révèle le mot tant cherché de l'énigme, et nous montre le dénouement qu'on espérait donner à la tragi-comédie de lundi.

Un nouveau ministère.

Nous lisons dans la *Liberté* :

La nouvelle d'un changement de ministère a circulé hier à la salle des Conférences et s'est confirmé ce soir. Le président de la République aurait enfin ouvert les yeux et compris la gravité de la situation. Il a été longuement délibéré, dans un conseil de famille, sur le choix à faire des nouveaux ministres.

Voici quels seraient les membres (si nous sommes bien informés, et nous croyons l'être) qui composeraient la nouvelle administration :

MM. Lamartine, affaires étrangères ;
Odilon Barrot, justice ;
Billault, intérieur ;
Bugeaud, guerre ;
Vivien, travaux publics ;
Cécile, marine ;
Tocqueville, instruction publique ;
Tourret, agriculture et commerce ;
Passy, finances.

On dit que M. Dufaure, malgré le désir qu'aurait exprimé M. Billault de l'avoir pour collègue, aurait été écarté comme s'étant trop compromis personnellement, en sa qualité de ministre de l'intérieur, dans l'élection du 10 décembre, en prenant trop ouvertement parti pour M. Cavaignac contre M. Louis Bonaparte.

On lit dans le même journal :

On annonce pour lundi prochain une nouvelle manifestation de l'autorité, c'est-à-dire un nouveau désordre à propos d'ordre.

Nous ne saurions assez adjurer le peuple de Paris de répondre à toutes les provocations par l'attitude digne qu'il a gardée lundi dernier. Ce qu'il peut faire de mieux, c'est de s'imiter.

Angleterre.

Les deux chambres anglaises ont ouvert leurs séances.

Lord Stanley, dans la chambre des lords, et M. d'Israëli, dans la chambre des communes, ont vivement attaqué, ce dernier surtout, la politique du ministère et le discours de la reine.

Lord Stanley a proposé au projet d'adresse un amendement ainsi conçu :

« Nous regrettons d'avoir à représenter humblement à V. M. que ni ses relations avec les puissances étrangères, ni l'état du revenu, ni la condition des intérêts commerciaux et manufacturiers ne sont de nature à nous engager à vous adresser des félicitations ; et qu'une grande partie des intérêts de l'agriculture et des colonies sont dans un état de dépression qui doit exciter une appréhension et une anxiété sérieuses. »

Cet amendement n'a été repoussé qu'à une majorité de deux voix, 52 contre 50.

L'amendement proposé par M. d'Israëli et conçu dans les mêmes termes que celui de lord Stanley, a été renvoyé à la séance du lendemain. Un amendement sur l'Irlande, proposé par M. Maltan et appuyé par John O'Connel, a été repoussé par 200 voix contre *douze*. Cet amendement était ainsi conçu :

« Les *troubles d'Irlande* n'ont pas recommencé; mais il y existe toujours un sentiment de mécontentement, augmenté par la détresse du peuple. Il sera de notre devoir de donner aussi promptement que possible notre attention et de porter remède à cet état de choses. »

Les fiers conquérants de l'Irlande ne sont pas très disposés, comme on le voit, à rendre justice aux malheureux vaincus qui meurent de faim de plus en plus sous la domination de cette aristocratie barbare.

Les explications données par lord John Russel, en réponse aux attaques de M. d'Israëli, ne jettent pas un jour nouveau sur les affaires de l'Italie. Voici ce que dit le ministre anglais sur la médiation :

« La médiation entre la Sardaigne et l'Autriche a été demandée par l'empereur d'Autriche. Nous y avons consenti en faisant sur la base de cette médiation des suggestions qui n'ont pas été du goût de l'empereur d'Autriche. L'homme d'Etat autrichien qui était venu pour cet objet à Londres étant parti, une offre de médiation a été faite plus tard à l'empereur d'Autriche, au moment où le roi de Sardaigne et ses conseillers, serrés de près sur le champ de bataille, voulaient requérir l'assistance de la France. Une correspondance fut engagée entre l'Angleterre et le gouvernement français, qui, à notre demande, consentit à laisser de côté toute question d'ouverture des hostilités contre l'Autriche et l'Italie, et concerta avec nous la médiation projetée entre les deux pays. »

Quant aux relations de l'Angleterre avec la France, l'honorable ministre constate qu'il n'a pas eu à se plaindre des divers gouvernements qui se sont succédés en France depuis la Révolution de Février, au contraire. Nous n'en doutons nullement pour notre part.

« Bien qu'au commencement de la révolution, dit lord Russell, il y ait eu dans une circulaire de M. de Lamartine des expressions qui, aux yeux de beaucoup de monde, ont paru dangereuses pour la paix de l'Europe, et qui ont donné naissance à bien des commentaires, à des phrases et à des *jargons* sur l'assistance à donner à une nationalité engagée dans une lutte, nonobstant cette circonstance, je dois déclarer, relativement à M. Lamartine, relativement au général Cavaignac et relativement au gouvernement actuel de la France et de tous les gouvernements auxquels nous avons eu affaire en France, qu'ils ont écouté loyalement et franchement toutes les représentations que nous avons eu à leur faire. »

Autriche.

La *Gazette de Vienne* publie de nouveaux bulletins du quartier général, en Hongrie, lesquels rendent compte de nouveaux succès obtenus par l'armée impériale. La prise de Chemnitz a été précédée d'une affaire importante dans laquelle les Hongrois avaient perdu 12 canons, 10 mortiers, un grand nombre de chariots et de munitions, plus de 600 prisonniers, 60 morts et 120 blessés. Les impériaux n'auraient eu que 2 officiers et 6 hommes tués et 13 blessés.

Une autre affaire, dans laquelle l'avantage serait également resté aux impériaux, aurait eu lieu le 20 janvier, près de Verschetz. Cette dernière place, située dans la Hongrie inférieure, aurait été prise d'assaut, ainsi que la forteresse d'Esseck.

A Lemberg, le signalement du général Bem est affiché au coin des rues ; il contient les détails les plus minutieux sur sa personne. On dit qu'après la défaite de sa troupe ce chef des insurgés ne s'est pas retiré en Transylvanie, mais qu'il s'est réfugié dans les Carpathes.

Les nouvelles de Pesth du 25 janvier mandent qu'on peut regarder comme terminée la campagne de Hongrie. Kossuth, avec ses partisans les plus exaltés, se trouve à Grosswardein et Debreczin.

La *Gazette de Breslau* ajoute qu'on lui écrit des frontières de la Russie, le 24, que Kossuth a été pris à Klimetz, dans le cercle de Stryen (Gallicie), et conduit provisoirement à Lemberg.

A l'une des dernières séances du parlement à Debreczin, le dictateur avait prononcé une sorte d'oraison funèbre pour lui-même. Il aurait dit que le but qu'il avait eu devant les yeux était beau, réel, et qu'on pouvait l'atteindre ; mais que, ou il manquait des moyens nécessaires, ou bien on n'aurait pas eu le résultat qu'il en attendait. Le suicide, aurait-il ajouté, est un crime, une lâcheté, et, quoi que décide le sort, le péril le plus imminent ne le déciderait pas à cette démarche. Mais il espérait trouver en Hongrie une main sûre et fidèle, qui lui ouvrirait les portes de l'éternité et le débarrasserait de la vie, avant que les ennemis ne le saisissent et ne le chargeassent de fers honteux.

La nouvelle de la prise de Kossuth, déjà démentie plusieurs fois, a besoin de confirmation.

Ce qui prouve que la cause hongroise n'est pas encore aussi complètement désespérée que le disent les feuilles autrichiennes, c'est que le *Constitutionnel de Trieste* du 24 assure, comme un fait tout à fait confirmé, que les Madgyares ont repris sur l'armée autrichienne l'importante place de Kaschau, qu'ils avaient perdue, et qu'ils ont fait éprouver une défaite complète au général Schlick, qui opère dans le sud de la Hongrie.

Il est parvenu à réunir quelques presses, et l'on va tirer des billets de banque de 100 et de 5 florins, et de 10 et de 15 kreutzers.

Le conseil de guerre a ordonné, à Temesvar, que tout habitant doit se pourvoir de vivres pour trois mois. La forteresse ne sera cernée entièrement que si les Hongrois dispersés de tous côtés voulaient s'installer dans les environs.

Ofen et Pest sont encore fortement occupés; il se trouve en garnison à Pesth 35 000 hommes, et à Ofen 25 000.

La Serbie est tranquille ; les différends intérieurs seront aplanis par voie de médiation, et les Serbes font librement des préparatifs pour envoyer des députés à la Diète de Kremsier.

La prorogation de la Diète autrichienne est un évènement que l'on voit arriver de jour en jour.

Une circulaire du prince de Schwarzenberg engage le clergé autrichien à protester contre les droits fondamentaux. Cette circulaire prouve que le chef du cabinet autrichien obéit à l'influence de son frère, l'archevêque de Salzbourg.

Les princes Lichtenstein et Schwazenberg ont adressé aux chefs de l'aristocratie autrichienne une lettre qui les invite à revenir à Vienne, dans l'intérêt de l'Etat et dans leur propre intérêt, afin que la noblesse, concentrant ses forces, puisse exercer de l'influence sur tout ce qui va se passer.

La fermentation continue plus que jamais à Vienne. La *Gazette de Vienne* du 28 publie une proclamation portant que des attaques fréquentes ne cessent pas d'avoir lieu contre les sentinelles isolées. Il y a peu de jours un factionnaire a été tué à Schœnbrunn sans qu'on ait pu réussir à s'emparer des coupables. Des coups de feu sont tirés la nuit sur les patrouilles, et de nouvelles tentatives ont été essayées contre les canons dont l'autorité militaire a gardé les bastions qui entourent la ville intérieure. Le 27, un tailleur dans la maison duquel on avait trouvé une grande quantité d'armes à feu a été passé par les armes en même temps qu'un soldat morave, également compromis. Malgré toutes les rigueurs du désarmement, chaque jour on découvre de nouveaux dépôts d'armes que les démocrates ont réussi à soustraire à la vigilance et aux visites domiciliaires de l'autorité.

Les élections qui ont lieu dans le duché de Weimar sont favorables au parti démocratique.

D'une statistique des ravages opérés par le choléra dans l'empire russe en 1847 et 1848, il résulte qu'en 1847 il a fait 116 000 victimes sur 285 460 personnes atteintes, et qu'en 1848 des 1 693 662 personnes 669 998 ont succombé.

Nouvelles de Rome et du pape.

Le dépouillement du scrutin pour les élections de Rome n'a pu être terminé le 24 ; mais on savait déjà positivement que les noms suivants sortiraient de l'urne : Sturbinetti, Murellini, Galetti, Mazzarelli, Sterbini, Mariani, Scifoni, Masi, Montecchi, Guerrini, Torre, Brunetti (Ciceruacchio). Ces noms sont ceux des chefs du mouvement révolutionnaire.

Partout sans exception les élections se sont accomplies avec calme et au milieu d'un grand concours de populations. Partout les votants ont dépassé la moitié du nombre des inscrits, et l'on était loin d'attendre un tel résultat. Dans quelques villes, à Ferrare, à Rabenin, à Boulogne, à Cagli, la magistrature n'a pas fait dresser les listes ; mais des commissions de citoyens ont pris ce soin. On en sera quitte pour un retard de quelques jours dans les opérations électorales. L'Assemblée constituante des Etats romains et de l'Italie s'ouvrira le 5 février ; on prépare pour ce moment une fête magnifique.

L'*Epoca*, de Rome, raconte qu'en présence des offres du gouvernement espagnol qui sollicite le gouvernement français d'intervenir pour rétablir le pape à Rome, le ministère se divisa en deux partis, et que le veto du président de la République aurait seul déterminé la majorité pour la non intervention.

Les correspondants des *Débats* et de l'*Univers*, bouleversés en présence de cette grande manifestation du peuple des Etats romains, s'écrient que le pays est perdu, et qu'il est incapable de se sauver lui-même.

Le bruit que Pie IX a réfléchi et pense à une conciliation se confirme de plus en plus. Il paraît cependant qu'il n'a voulu écouter l'envoyé sarde qu'à la condition que le gouvernement piémontais romprait avec le gouvernement régulier de Rome. La Sardaigne y a consenti, et les agents diplomatiques qui se trouvaient à Rome ont été envoyés à Gaëte. Est-ce que le ministère *démocratique* du Piémont reculerait depuis que la constituante italienne, émanant du peuple, a été proclamée en Toscane?

— On écrit de Trieste au *Tribuno* de Rome :

« Il est arrivé ici deux plénipotentiaires napolitains avec la mission de conclure avec la société des Lloyd un traité pour le transport à Naples de 1 000 Suisses à la solde de Ferdinand de Bourbon, auxquels le Piémont a refusé le passage.

» Ainsi la Suisse fournit encore au despotisme 1 000 de ses citoyens libres. »

Nous regrettons de n'avoir pu insérer plus tôt la lettre que l'on va lire, et nous désirons vivement que la peinture des souffrances qu'endurent les malheureux transportés produise l'effet qu'espère notre correspondant.

Citoyen rédacteur,

Détenu de juin, je ne suis de retour dans ma famille que depuis un mois, par *grâce* accordée, comme vous savez ; c'est donc cinq mois et demi de détention que j'ai subis pour avoir désiré autre chose que cette organisation sociale qui dure depuis trop longtemps, puisqu'elle a toujours fait le malheur des peuples.

Mais les souffrances que j'ai endurées, je les oublie devant celles qu'endurent mes malheureux compagnons, qui n'ont pas trouvé grâce devant l'humanité, la justice de ceux qui nous gouvernent.

Je reçois à l'instant une lettre d'un de mes amis, détenu à Cherbourg au fort de l'île Pelée, où j'ai été détenu moi-même pendant trois mois et demi.

Ce fort est entouré par la mer de tous côtés, depuis le commencement de l'hiver. Vous savez sans doute que la mer est continuellement fort mauvaise dans ces parages ; les murs du fort, quoiqu'assez élevés, sont envahis par les lames d'eau, qui retombent dans la cour intérieure où sont situées les casemattes, dans chacune desquelles il y a une cheminée (cheminée bien inutile, puisqu'on n'y fait jamais de feu). L'eau, en passant par dessus ces murs, entre par ces cheminées, et retombe dans ces casemattes, qui, déjà fort humides sans cet inconvénient, sont continuellement remplies d'eau, qui entre en même temps par les portes qui sont de plein pied avec la cour.

Ces pauvres malheureux sont, comme je vous l'ai déjà dit, privés de feu ; leurs chaussures, qui consistaient en sabots qu'on a distribués au mois d'octobre, étant usés depuis longtemps, les mettent dans l'impossibilité de sortir et même de marcher. Ils sont obligés la plupart de rester continuellement couchés sur leurs pauvres petits matelats de 18 pouces de largeur et de 18 lignes d'épaisseur (je n'exagère pas). Aussi mon ami m'écrit-il qu'un grand nombre d'entre eux ne peuvent supporter toutes ces souffrances et tombent malades ; tous ont des rhumes épouvantables qu'on soigne avec un peu de réglisse et de gomme.

Leur seule consolation est de correspondre avec leurs familles, leur seule distraction est le tabac; bon nombre d'entre eux ne recevant aucun secours, sont obligés, depuis le commencement de leur détention, de vendre à des camarades qui les achètent par humanité, leur viande et le cinquième de vin qu'on leur donne le soir (ce qui forme la seule partie supportable de leur nourriture), afin d'acheter de quoi écrire et du tabac ou du pain, puisque la nourriture n'est pas suffisante pour beaucoup; mais depuis si longtemps que cela dure, ceux qui venaient ainsi à leur secours sont à peu près réduits à la même pénurie, en sorte que ces consolations, ces distractions, ces besoins, il leur est devenu impossible de se les procurer.

Voilà, cher citoyen, une partie de la déplorable situation de nos malheureux frères. Est-ce qu'il ne serait pas possible de leur venir en aide, d'adoucir un peu leurs souffrances par quelques souscriptions? Je sais bien que dans toutes les réunions fraternelles on fait des quêtes qu'on remet aux familles des transportés ; mais, si en publiant ces déplorables misères on pouvait rendre ces quêtes un peu plus fructueuses, afin de soulager aussi ces malheureux frères détenus, ce serait un pas de plus que vous auriez fait faire à la fraternité sociale qui doit servir d'exemple au monde.

J'espère qu'il vous sera permis d'insérer cette lettre dans votre excellent journal, sans vous exposer aux désagréments dont on cherche tous les prétextes pour rendre votre voie humanitaire impuissante.

Agréez, citoyen rédacteur, l'expression de mes sentiments fraternels.

EUGÈNE LECOMTE.

P. S. Je m'aperçois que je suis un peu égoïste en ne parlant que des détenus de Cherbourg, probablement tous souffrent les mêmes peines, et c'est pour eux tous que je parle.

Assemblée nationale.

PRÉSIDENCE DE M. LAMORICIÈRE. — *Séance du 3 février.*

M. LE PRÉSIDENT annonce que le rapport de la commission chargée d'examiner la proposition d'enquête n'est pas encore prêt.

On passe à la deuxième délibération du projet relatif à l'organisation judiciaire.

L'Assemblée a renvoyé hier à la commission divers amendements présentés sur l'article 1er du projet de décret. La commission n'a pas cru devoir les adopter.

L'article 1er du projet est ainsi conçu :

« La cour de cassation continuera d'être divisée en trois sections.

» La chambre civile,

» La chambre des requêtes,

» La chambre criminelle. »

M. WALDECK ROUSSEAU propose un amendement ainsi conçu : La cour de cassation sera divisée en trois chambres, deux chambres civiles, une chambre criminelle. La chambre des requêtes est supprimée.

M. WALDECK-ROUSSEAU développe son amendement au milieu du bruit et de l'inattention de l'Assemblée.

M. DUPIN. Si je devais dire ma pensée tout entière, je dirais que je suis d'avis de conserver l'ordre judiciaire actuel, comme le principal moyen de rétablir le calme, la confiance. (Mouvement divers, agitation.)

UNE VOIX. Et la monarchie.

M. DUPIN. L'organisation judiciaire actuelle a fait ses preuves sous tous les régimes. (Ah ! ah ! ah !) Vous riez, est-ce au milieu des ris qu'on a fondé la cour de cassation.

Est-ce au milieu des interruptions que les plus grands jurisconsultes de France délibéraient? L'organisation judiciaire actuelle est l'œuvre de l'Assemblée constituante, de la grande. (On rit.) Ne dénaturons pas son œuvre.

On a renversé la royauté, la monarchie, l'empire, la restauration, la magistrature a surnagé au milieu de toutes les révolutions, entourée de l'estime des populations. (Réclamations.) Est-ce qu'une loi organique doit être nécessairement une loi de renversement? Avant de désorganiser pour remplacer par une nouvelle organisation, sachez si ce que vous

voulez changer n'est pas meilleur que ce que vous proposez.

Après cet exorde *ex-abrupto* l'orateur défend l'institution de la chambre des requêtes. Il termine en conjurant les représentants de respecter les cours royales et de se placer dans des conditions telles qu'en se retirant ils aient la conscience de n'avoir fait que de bonnes lois et de n'avoir rien détruit qui dût être renversé.

M. BAZE lit, au nom du comité de la justice, le rapport de la commission chargée d'examiner la proposition de mise en accusation du ministère.

Le comité conclut à ce que la proposition ne soit pas prise en considération.

Le comité n'a pas cru que la présentation d'un projet de loi quelconque à l'Assemblée pût motiver un acte d'accusation contre un ministère, ce projet ayant été présenté conformément aux lois. L'Assemblée n'a pas admis l'urgence pour le projet de loi sur les clubs, mais elle ne l'a pas jugé inconstitutionnel; l'Assemblée aura à discuter la loi, elle peut la rejeter; son droit reste donc entier. La grande majorité du comité a pensé d'ailleurs que le droit de réunion garanti par la Constitution n'était nullement menacé par la loi.

M. Ledru-Rollin avait annoncé des faits à l'appui de la demande de mise en accusation. Ces faits n'ont pas été produits, et le comité m'a chargé de vous témoigner les sentiments qu'il éprouve pour les hommes courageux et loyaux qui composent le cabinet. (Rires ironiques; mouvements divers.)

Nous prions l'Assemblée de déclarer l'urgence de la discussion. (Vive opposition.)

VOIX DIVERSES. L'urgence n'a pas été demandée. Après l'enquête.

M. DE LAROCHEJACQUELEIN. Non, non, discutons à l'instant.

M. LE PRÉSIDENT. L'Assemblée décidera quel jour s'ouvrira la discussion. La parole est à M. Voirhaye.

M. VOIRHAYE présente le rapport de la commission chargée d'examiner l'urgence de la proposition d'enquête sur les événements de lundi dernier.

La commission nommée par les bureaux n'avait à statuer que sur l'urgence; mais elle a cru devoir entrer aussi dans le fond du débat. Il est certain que si la proposition n'est pas suffisamment fondée, il n'y a pas lieu de déclarer l'urgence, et que l'urgence est exigée dans le cas contraire.

La question est celle-ci: le grand appareil militaire déployé lundi a-t-il eu pour cause un complot réel dans la population, ou bien le pouvoir a-t-il imaginé le complot chimérique pour tenter un coup d'Etat?

La minorité de la commission, une minorité de sept voix, n'a pas cru que la question pût être posée d'une manière aussi absolue. Elle a rappelé les discours et les actes des hommes qui sont au pouvoir; elle a rapproché des explications contradictoires et des faits de menées royalistes et impérialistes, et elle a pensé qu'il y avait eu des manœuvres pour peser sur l'Assemblée nationale, et persuader à la population que l'Assemblée nationale était un obstacle à la reprise des affaires.

Ces sept membres ont vivement insisté pour qu'une enquête eût lieu, dans l'intérêt même des partis.

La majorité de la commission a pensé au contraire que les explications du ministre étaient sincères. Nous ne sommes pas assez loin des événements de juin pour que nous ne sachions pas qu'il y a toujours des hommes qui rêvent à remplacer par la république dictatoriale la république du suffrage universel, et de substituer la république sociale à la république de la constitution. (Adhésion à droite.)

La majorité a pensé que dans le cas même où le ministère aurait pris des précautions exagérées, il aurait agi avec sagesse, puisque cette attitude a déconcerté les desseins des factieux. (Agitation.)

La majorité de la commission a considéré la proposition comme un diminutif de l'acte d'accusation moins la responsabilité. (Interruptions à gauche.) Il y a dans le cabinet plus d'un membre dont la probité politique n'a jamais été suspectée. (Interruptions en sens divers.)

Il faudrait leur supposer une audace bien insensée pour croire qu'ils ont voulu déchirer la constitution. N'oublions pas non plus que la responsabilité qu'on veut faire peser sur les ministres atteindrait un autre pouvoir également responsable. (Murmures.) Lorsque l'Assemblée nationale a décrété une enquête à la suite des événements de juin, il n'y avait auprès d'elle aucun pouvoir extérieur.

Il en existe un maintenant, et songez que mettre ce pouvoir en suspicion, c'est ajourner pour longtemps la tranquillité publique et le retour de la confiance. (Réclamations. — Agitation prolongée.)

N'oublions pas, d'ailleurs, que l'enquête conduit à l'accusation du ministère, et par suite du pouvoir qui a fait les ministres. Nous sommes, nous devons être les ennemis de tous les complots anarchiques.

UNE VOIX. Et monarchiques.

M. VOIRHAYE. Prêtons assistance au pouvoir exécutif et n'entravons pas son pouvoir et sa liberté. Les complots sont les appuis les plus puissants de cette réaction que nous apercevons pour l'avenir.

En conséquence, la majorité de la commission conclut au rejet de l'urgence pour la proposition d'enquête. (Agitation.)

M. LE PRÉSIDENT. Je consulte l'Assemblée pour savoir si elle veut discuter immédiatement la question d'urgence.

L'Assemblée décide à l'unanimité qu'elle procédera immédiatement à cette discussion.

M. BAZENNE. Ce n'est pas sans la plus profonde émotion... (Interruption à droite.) qu'un homme politique vient à la face du pays se séparer de ses amis politiques. Il faut qu'il y soit poussé par un grand sentiment du devoir et de son dévouement pour le pays. (Rumeurs à droite.)

La question d'enquête ne peut se séparer de la question ministérielle. Je n'ai pas demandé la parole pour combattre les conclusions de la commission, car l'enquête parlementaire me semble un mauvais moyen. Est-ce à dire que j'approuve les motifs invoqués par la commission? Non assurément, car je dégage complètement la question d'enquête de la question du fond.

L'orateur, rappelant les paroles de M. Jules Favre, dit que nous avons un gouvernement occulte et un ministère protégé. Si le ministère n'était pas de la minorité, il n'aurait pas besoin de chercher ailleurs qu'ici des appuis qui lui coûtent si cher. Nous sommes en face de deux dangers: l'un qui menace la société, l'autre qui menace la République. En face du premier, le second perd sa gravité. Eh bien, je dois le dire, je crois que le ministère a eu trop peur du complot, et qu'il a cherché, dans cette crainte, un moyen de consolider sa position; sa position, entendez-vous? car de celle de la République on ne s'en occupe guères; aussi l'on ne peut faire un pas à Paris, on ne peut entrer dans un salon, causer avec un ami, qu'on ne vous dise: « La République... ah bah! elle n'en a que pour deux mois! (Longue hilarité.) Aussi que lit-on dans un journal? On y lit qu'il y a trois hérédités en présence, mais qu'il n'y en a qu'une bonne, et aussi vrai que nous avons annoncé, sans nous tromper, le triomphe du suffrage universel, nous annonçons aujourd'hui, sans nous tromper davantage, que l'hérédité amènera le triomphe de l'héritier. » (Mouvement. — Longue interruption.)

Un autre journal aujourd'hui engage le ministère à faire son devoir. La France, dit-il, est derrière lui, elle emboîte le pas, et va avec lui offrir le combat aux éternels ennemis de la société. Je le demande, qu'est-ce qu'un ministère qui va offrir le combat à ses adversaires?

La concentration du pouvoir militaire entre les mains du général Changarnier a bien vite montré les tendances de l'administration; elle les a prouvées par cette agitation morale qu'elle a voulu établir et propager avec les pétitions demandant la dissolution de l'Assemblée. (Exclamations diverses.)

J'ai dit que j'accusais le gouvernement de propager son esprit de défiance contre l'Assemblée. Je puis citer à cet égard un bulletin envoyé par le ministère aux départements, et dans lequel on lit que le plus grand des besoins du pays est la dissolution de l'Assemblée, dont la dictature intolérable est un régime exceptionnel auquel elle veut soumettre le pays. (Mouvement.)

En terminant, l'orateur propose un ordre du jour motivé ainsi conçu:

« L'Assemblée nationale, considérant que la conduite du ministère cause des embarras au pays, et qu'il n'a pas sa confiance, passe néanmoins à l'ordre du jour. (Mouvement en sens divers.)

M. LÉON FAUCHER, ministre de l'intérieur. L'orateur qui descend de la tribune nous a fait un procès de tendance. Je me contenterai de répondre à deux faits qui ont été signalés par lui.

Il a parlé d'un journal de Maine-et-Loire: je dirai qu'en ce moment ce journal est poursuivi (ah! ah!), et doit comparaître devant les assises lundi prochain (Interruption.) En ce moment, au milieu d'un groupe placé à gauche de la tribune, M. Lefrançois adresse au ministre de vives interpellations. — De toutes parts on crie: à l'ordre! Un long tumulte règne dans l'Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT. Je rappelle M. Lefrançois à l'ordre. (Très bien! très bien!)

M. LÉON FAUCHER. La correspondance dont on a parlé nous est également étrangère. (Très bien! à droite. — Rumeurs à gauche.) J'ajoute qu'un conseil municipal m'a demandé l'autorisation de se réunir pour émettre son avis sur cette question, et que je l'ai refusé. (Très bien!)

M. PERRÉE soutient que le bulletin dont il a parlé émane du ministère; c'est là un fait connu de tout le monde, et qui ne peut être dénié. (Dénégations à droite.)

M. Lefrançois se présente à la tribune.

M. LÉON FAUCHER. Le gouvernement n'entend pas répondre des nouvelles qu'il peut avoir à transmettre à ses agents. (Rumeurs à gauche.) Il ne répond que des nouvelles qu'il signe. (Nouvelles rumeurs.)

QUELQUES VOIX. Qui est-ce qui les envoie?

M. LÉON FAUCHER. Je n'ai pas à répondre à cette question.

M. LEFRANÇOIS. J'ai été rappelé à l'ordre parce que je voulais rétablir un fait. M. Perrée avait parlé d'un article inséré dans le *Journal de Maine-et-Loire* ces jours-ci. M. de Falloux, mon compatriote, vient de dire que ce journal est poursuivi; mais la poursuite qui a lieu actuellement est pour un article qui a paru dans le mois d'octobre dernier. (Longue hilarité.) C'est ce que je disais à M. Léon Faucher, et c'est à cette occasion que M. le président a cru devoir me rappeler à l'ordre.

M. LE PRÉSIDENT. J'ai rappelé M. Lefrançois à l'ordre, non pas à cause de ce qu'il disait, mais parce qu'il troublait la séance.

M. DE FALLOUX, ministre de l'instruction publique. Il est question, en effet, d'un article qui ne pouvait être en cause. C'est un ancien article qui sera jugé lundi prochain; mais enfin cela établit qu'un journal poursuivi n'est pas l'interprète des sentiments du gouvernement. (Interruption.) Il a été, nous dit on, arrêté sous l'administration du général Cavaignac, c'est vrai, mais il est poursuivi par le procureur de la République de ce ministère. (Nouvelles réclamations à gauche.)

C'est faire une singulière situation au ministère sous le régime de la liberté de la presse, que de le rendre responsable de ce qui s'imprime dans les journaux des départements.

M. PERRÉE paraît à la tribune. (Une vive agitation se manifeste dans toute la salle.) J'ai affirmé et j'affirme, dit-il, que le bulletin dont il s'agit est envoyé par le ministère de l'intérieur, sous le cachet du ministère. Je demande que la chambre délègue quelques-uns de ses membres pour vérifier le fait. (L'agitation redouble.)

La séance est forcément suspendue quelque temps.

M. LÉON FAUCHER, ministre de l'intérieur. Il y avait autrefois au ministère de l'intérieur un bureau d'esprit public; la révolution de février a mis un terme à cette institution administrative.

A GAUCHE. Administrative! (Interruption.)

M. LÉON FAUCHER. Quant à moi, je n'ai établi rien de semblable au ministère; je n'ai jamais cherché à exercer une influence quelconque avec les journaux (rires de doute à gauche), et je n'ai établi aucune relation avec les journaux de départements. Il est vrai qu'il existe un établissement qui correspond avec les journaux de province et leur fournit des nouvelles, des renseignements, et, m'a-t-on dit, des opinions toutes faites sur les événements et sur la marche des affaires. Le ministère de l'intérieur a pris un abonnement à cette publication, et un certain nombre de feuilles lithographiées sont envoyées aux préfets. (Interruption.) Ces feuilles, me dit-on, contiennent des appréciations politiques; eh bien! à présent que j'en suis informé, je veillerai désormais sur ces publications. (Allons donc!)

Pourquoi ne l'avez-vous pas fait? me dit-on. On ignore que les feuilles sont imprimées au moment où nous parlons, et sont expédiées dans la soirée même, avant la fin de la séance. (Dénégations diverses.) Dans cette situation, je ne puis être responsable des paroles insérées dans cette correspondance. (Bruit.) Le gouvernement y est étranger. Cette correspondance sera-t-elle maintenue? sera-t-elle supprimée?

La clôture de la discussion est mise aux voix et prononcée.

M. LE PRÉSIDENT. M. Perrée a proposé un ordre du jour motivé.

VOIX DIVERSES. L'ordre du jour pur et simple! L'ordre du jour!

M. DAMPIERRE. Il y a une question: c'est celle de l'urgence. Je ne comprends pas qu'une autre question vienne se mettre à la traverse. (Bruits et exclamations.)

M. LE PRÉSIDENT. Ceux qui partagent l'opinion du préopinant voteront pour l'ordre du jour pur et simple.

M. ODILON BARROT demande la parole sur la position de la question. Il faut, dit-il, se rappeler quels sont les termes du débat: il s'agissait des faits qui se sont passés le 29 janvier...

UNE VOIX. Parlez sur la question.

M. ODILON BARROT. C'est sur ces faits que la commission a fait son rapport, et c'est à travers ce débat qu'on vient jeter une question ministérielle. Sans doute l'Assemblée peut ordonner une enquête, elle est dans son droit. (Mouvement.) Elle peut rattacher à cette question une question de confiance; c'est une question que l'Assemblée jugera d'après son appréciation.

Mais ce n'est pas ce qu'on vous demande. On vous demande de poser, sur je ne sais quel incident (Rumeur), par la voie directe d'ordre du jour, une question de cabinet.

Quand des questions de cette nature sont soulevées, elles sont au moins annoncées à l'avance. (A la question.) Quand la question est ainsi posée directement et annoncée, alors le débat est loyal, car le ministère est averti.

Au fond, la question n'est pas moins grave; ce que l'on demande, c'est ou la dissolution du ministère ou sa modification. (Oui! oui!)

Je m'adresse à la justice de l'Assemblée, et je lui demande si elle consentirait à résoudre par un vote une question qui pourrait entraîner des conséquences aussi graves... (Interruption.) Il peut convenir à quelques membres de cette chambre de considérer comme indifférente la question d'existence ou de dissolution du cabinet; mais ils me permettront de leur dire que nous la considérons comme importante aux yeux du pays et pour les intérêts que nous défendons tous. (Nouvelle interruption.) Il vaut bien la peine qu'avant de porter un vote, il y ait un débat. (Il est clos!)

On nous reproche de ne pas répondre aux besoins d'un gouvernement représentatif, d'être en minorité, d'être la cause des troubles qui agitent le pays, et que du moment où cette cause aura disparu, la confiance, le crédit reparaîtront. (Interruption à gauche.)

UNE VOIX. La clôture est prononcée.

M. LE PRÉSIDENT explique qu'il n'a eu connaissance de l'ordre du jour de M. Perrée qu'après le discours de cet orateur. M. le président du conseil ne s'est pas opposé à la clôture parce qu'il croyait qu'il ne s'agissait que de prononcer sur l'urgence. (Longue et bruyante dénégation.)

UNE VOIX. Le débat est fermé.

M. LE PRÉSIDENT, au milieu d'un tumulte inconcevable, cherche à poser la question. L'Assemblée nationale a décidé que l'ordre du jour pur et simple aurait la priorité; c'est sur cet ordre du jour que M. le président du conseil demande à s'expliquer. Il a la parole. (Chut! écoutez!)

M. ODILON BARROT. Je ne dirai que quelques mots. J'appuie l'ordre du jour pur et simple. Il restera un bulletin qui a été exhumé après le démenti authentique, formel, énergique de M. le ministre de l'intérieur. (Interruption.) Dans quel temps vivons-nous, mon Dieu! si un homme d'honneur, quand il vient déclarer qu'il n'a pas connaissance d'un bulletin publié sans lui et loin de lui, suscite des murmures d'incrédulité!

Messieurs, je le déclare ici, je suis plein de respect pour l'Assemblée, mais l'ordre du jour qu'on vous propose, l'ordre du jour fondé sur le prétexte de ce bulletin, ne serait qu'un prétexte détourné à mes yeux. Ce serait indigne de la majorité, de la dignité de cette Assemblée. (Interruption.) Ce n'est pas sans douleur que je vois la portée de ce débat. (Mouvement.) C'est pour en revenir aux événements du 29 janvier.

L'on nous accuse d'avoir assuré le repos de la cité par le développement de forces considérables, cette tâche a été la plus facile, aucun mérite ne nous en revient. Nous n'avons fait que ce que tout le monde à notre place eût fait en présence de récents souvenirs. (Très bien.) Quant à moi, j'accepte de grand cœur la responsabilité de l'ordre maintenu, garanti. (Très bien! à droite.)

La question de responsabilité, c'était là la question. Mais à cette question s'en vient joindre une autre plus grave. (Ecoutez!) Je ne me sens pas le courage de traiter cette grande question d'une autre responsabilité soulevée avec tant d'imprudence. (Mouvement.) Il faut que nous sachions si nous avons transporté dans nos institutions républicaines le pouvoir d'une chambre de briser dans les mains du monarque le ministère de son choix et qui a sa confiance. (Ah! par exemple! — Longue interruption à gauche.) C'est là une grave, une bien grave question que je voudrais traiter avec tous ses développements et non incidemment, ainsi qu'on veut le faire. (Interruption nouvelle.)

Oui, il y a une grande question dans cette responsabilité du président en face de l'impossibilité où il se trouve de vider le conflit qui peut se soulever entre lui et la majorité de l'Assemblée, en s'adressant au pays. (Explosion de cris à gauche. — Longue interruption. — Agitation extraordinaire.)

Mais quelle étrange préoccupation est donc celle de ceux qui m'interrompent? Est-ce qu'il n'est pas écrit dans la constitution que le président ne peut dissoudre l'Assemblée? (Mouvement.) C'est au moment où je proclame ce grand principe que j'entends des murmures inintelligents. (Bruits confus.) Je vous dis que si la question était posée directement, nous aurions à examiner si le pouvoir présidentiel ne pouvant plus, comme l'ancienne monarchie, vider le conflit par un appel au pays, il n'y aurait pas quelque chose de peu convenable à poser ainsi une question de cabinet. (Interruption.)

Il en résulterait qu'une opposition systématique, devenue majorité, pourrait briser un ministère, qui est la personnification vivante de l'autorité présidentielle; elle imposerait au président les instruments les plus indignes, et le réduirait ainsi à n'être qu'une espèce de mannequin. (Vive approbation à droite.)

Ne mettons pas la Constitution à de pareilles épreuves. Il n'y a qu'un danger réel. Ce n'est pas l'anarchie: soit qu'elle se produise dans les sociétés secrètes, soit qu'elle se produise dans la rue, la société en saura toujours triompher; elle a la conscience de sa force (Très bien! très bien!); mais le danger véritable, c'est la crainte d'un antagonisme entre les deux pouvoirs. (Très bien! très bien!)

On dit que nous sommes en minorité; mais quand il s'est agi des vrais intérêts du pays, je ne me suis pas aperçu que le cabinet fût en minorité dans l'Assemblée. L'Assemblée a compris que le ministère avait la mission et la volonté de défendre le pays contre les factions; et le jour où l'Assemblée, par son vote, a déclaré que cet antagonisme n'existait pas, la sécurité et la confiance sont revenus. (Très bien! très bien!)

M. CORALI. Je ne suivrai pas M. le ministre dans les diverses questions qu'il a soulevées, parce qu'il faut revenir à la question même qui a été posée. La question est une question de confiance. Vous avez la majorité ou vous ne l'avez pas. Si vous l'avez, vous ne pouvez vous plaindre de ne pouvoir gouverner; si vous ne l'avez pas, alors vous soulèverez cette question de cabinet; alors nous verrons s'il y a véritablement, comme vous le dites, antagonisme entre le président et l'Assemblée; et si cet antagonisme existe, et que personne ne veuille céder, qui donc prononcera? (Vive interruption.)

VOIX DIVERSES. Le pays! le pays!

M. CORALI. Non, il n'y a qu'un moyen de sortir de la situation, c'est la fin du ministère. Ce n'est pas ici une bataille de la rue, c'est la bataille du scrutin, car c'est toujours la même question des satisfaits et des non satisfaits.

VOIX NOMBREUSES. La clôture! la clôture!

M. Chambolle paraît à la tribune. Les cris redoublent avec force et l'empêchent de parler.

M. LE PRÉSIDENT. M. Chambolle demande la parole contre la clôture.

VOIX DIVERSES. Non! non! la clôture!

M. CHAMBOLLE. Il faut que chacun de vous sache bien ce qu'il va faire. (La cloture! la clôture!)

M. LE PRÉSIDENT. Respectez donc l'orateur qui est à la tribune! (La clôture! la clôture!)

M. CHAMBOLLE. C'est un gouvernement de minorité que vous voulez établir... (La clôture!) Vous ne pouvez pas contester au président de la République... (La clôture! — Le trouble est à son comble.)

VOIX DIVERSES. Monsieur le président, levez la séance! (La clôture! la clôture!)

La clôture de la discussion sur l'ordre du jour est mise aux voix: l'épreuve est déclarée douteuse.

M. LE PRÉSIDENT. Dans le doute, la discussion continue.

VOIX NOMBREUSES. A lundi!

AUTRES VOIX. Non! non! continuons.

M. CHAMBOLLE. Il est dans le passé de chacun de vous de respecter la décision de la majorité de l'Assemblée: je réclame un moment votre attention.

On a dit qu'il y avait deux pouvoirs en face l'un de l'autre; le pouvoir du président ne peut complètement s'anéantir. Si vous le forciez de prendre des ministres qui n'auraient pas sa confiance, vous violeriez le droit qu'il a de les choisir. (Mouvement.) Le président de la République est responsable; vous voulez qu'on respecte vos droits, respectez donc les siens. Comment voulez-vous donc qu'il soit responsable de faits de ministres qui n'auraient pas sa confiance?

On vous demande aussi comment pourrait se terminer ce conflit? L'Assemblée est souveraine; elle peut rejeter les projets de loi présentés par le gouvernement. (Nouveau mouvement.)

On vous propose de vous prononcer directement sur l'existence du ministère; que chacun de vous, au moment de déposer son vote, se rende bien compte de la situation actuelle, de ce qu'elle peut être demain. (Agitation.) J'ai désiré plus que personne que la paix se rétablisse entre les deux pouvoirs. Pour y arriver, que faut-il faire? Si, par une conciliation que j'ai appelée de tous mes vœux, le gouvernement avait pu s'entendre avec quelques-uns des hommes qui ont la confiance de l'Assemblée (Dénégations ironiques à droite), alors le vœu de mon honorable ami, M. Perrée, aurait été rempli.

Au lieu de cela, qu'avez-vous fait? Vous avez déclaré la guerre au ministère dans le silence et l'immobilité. Ces hommes, presque tous avaient combattu l'élection du président. (Oui! oui!) Ils sont maintenant les adversaires du cabinet.

Et pourtant ce sont des hommes de la minorité (Oui! oui!), et si demain ils étaient appelés au gouvernement, ils se trouveraient en face d'une majorité hostile. (Oui! oui!) Eh bien! en présence de cette situation, je soutiens qu'il serait imprudent de voter l'ordre du jour motivé. (Oui! oui! — Non! — Interruption prolongée.)

La clôture est prononcée.

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour pur et simple a toujours la priorité.

QUELQUES VOIX. Le scrutin de division!

VOIX NOMBREUSES. Le scrutin secret!

Le tumulte est extrême autour de la tribune.

L'on demande l'appel nominal.

Il est procédé à l'appel nominal et au scrutin secret au milieu d'une agitation extrême. Cette opération donne le résultat suivant:

Votants,	794
Majorité absolue,	398
Billets blancs,	387
Billets bleus,	407

L'Assemblée n'adopte pas l'ordre du jour pur et simple.

La séance est levée à huit heures.

Les représentants de la Montagne devaient ouvrir un club le 2 janvier dans la salle de la rue Martel. La police ayant fait apposer les scellés sur la porte de cette salle, ils avaient choisi pour leurs séances la salle des cuisiniers réunis, à la barrière du Maine. La première séance devait avoir lieu aujourd'hui samedi;

mais, pour enlever au gouvernement tout prétexte de désordre, les représentants ont renoncé provisoirement à ouvrir leur club. Ils ont envoyé la note suivante à la *République* :

Pour tous ceux qui veulent ouvrir les yeux et qui ne sont pas complices de la conspiration royaliste, il est évident que le ministère, déconsidéré dans le pays comme dans l'Assemblée, a cherché, par une série de provocations à la population parisienne, à exciter une démonstration hostile dont la répression eût été pour lui un moyen de consolidation. La tragi-comédie qu'il a jouée n'a pas abouti, malgré l'aide des calomnies de toute espèce, plus absurdes les unes que les autres, de la presse royaliste, sa complice. Ce ministère atteint, aux yeux de tous, et convaincu d'incapacité et de mauvais vouloir vis-à-vis de la République, doit tomber, avant peu, sous le mépris et le ridicule. Les hommes qui le composent ne s'aveuglent pas au point de ne pas connaître cette vérité; aussi chercheront-ils par tous les moyens à ressaisir le pouvoir qui leur échappe.

Leur dernière tentative doit faire comprendre qu'ils ne reculeront devant aucune mesure, si misérable, si odieuse qu'elle soit, pour sauvegarder leur amour-propre blessé, pour satisfaire leur ambition dans l'intérêt de la faction monarchienne qu'ils protègent.

Dans cette situation, pour ne pas leur donner une occasion d'exciter ou de faire, par leurs agents, un mouvement qui pourrait leur servir d'argument ou de moyen d'influence dans la discussion du projet de loi contre les clubs, qui doit se présenter bientôt à l'Assemblée nationale; pour ôter tout prétexte à leurs récriminations calomnieuses contre la démocratie, qu'ils accusent, mensongèrement, de la stagnation des affaires, sur laquelle ils cherchent à déverser, en toutes occasions, les conséquences funestes de leur impuissance et de leur mauvais vouloir; nous réservant notre plein droit et l'appréciation de la convenance et de l'utilité de son exercice, nous ajournons, à une époque rapprochée que nous indiquerons ultérieurement, l'ouverture du club que nous avons fondé.

FAITS DIVERS.

Nous lisons ce soir dans dans la *Patrie* :

« Nous sommes autorisés à déclarer que la nouvelle d'un changement » de ministère donnée par la *Liberté* est sans fondement : au surplus, » nous pensons que la nouvelle n'est pas même sérieuse de la part de ce » journal. »

Le ministère s'attendait donc bien peu à sa déconfiture de ce soir !

— Le journal l'*Assemblée nationale* a publié des articles qui tendent à faire peser sur divers représentants l'accusation d'avoir fomenté un complot dont l'énergie du gouvernement aurait seule empêché l'explosion pendant la journée du 29. Ces représentants doivent déposer une plainte en diffamation contre le journal que nous venons de citer. (*Crédit*.)

— Le sieur Desrues (Marin-Victor), ex-boucher et maintenant propriétaire à Bazinville, département de Seine-et-Oise, a désiré assister aujourd'hui à la séance de l'Assemblée nationale. Comme il est difficile de se procurer des cartes pour les tribunes, notre homme est allé au plus simple : il s'est introduit dans la salle même des séances, et est allé bravement s'asseoir à côté de M. Jolly. Un journal à la main, il suivait très honorablement la discussion, lorsque le chef des huissiers l'avisa et l'invita à le suivre. Le sieur Desrues ne se fit pas prier ; il répondit aux questions qui lui furent adressées, qu'il avait tout bonnement voulu voir une séance de l'Assemblée. Il habite, dit-il, chez le général Oudinot. Jusqu'à plus ample informé, on l'a mis au violon.

— Nous lisons dans l'*Echo de Vesone*, journal réactionnaire, une circulaire du préfet de la Dordogne qui ordonne à tous les maires de son département de faire placarder dans leurs communes l'affiche incendiaire de M. Léon Faucher. Il est probable que la plupart des préfets vont en faire autant. Ces gens-là appellent cela *éclairer l'opinion publique*.

— On assure que les légitimistes de la Dordogne ont reçu un mot d'ordre qui enjoint à tous ceux qui rêvent une restauration, de ne point voter, *quoi qu'il arrive*, aux prochaines élections, en faveur du maréchal Bugeaud. M. de Chambord aurait, dit-on, hautement déclaré qu'il considérerait comme *indigne* quiconque appuierait directement ou indirectement l'exécuteur des hautes œuvres de Blaye, le geôlier de l'ex-duchesse de Berri, sa mère. (*Républicain de la Dordogne*.)

— La commission chargée d'examiner le projet de loi sur les clubs a décidé, à la majorité de neuf voix contre six, que le projet de loi est inconstitutionnel. Toutefois, la commission a pensé que la loi sur les clubs devait être modifiée.

— On lit dans le *Crédit* : « On nous écrit des environs de Dijon :

« Ces jours derniers les fortes têtes de l'endroit ont tramé, en grand secret, un complot édifiant, et qui doit réjouir le cœur de M. Thiers. Il paraît qu'une société secrète, destinée à la défense *de la famille et de la propriété* (autrefois on aurait dit du trône et de l'autel), vient de se former à Lyon, sous l'aile et le souffle fécondant des enfants de Loyola, unis aux Chevaliers de la Fidélité. Cette société étend ses ramifications dans les villes environnantes. On dit que cinquante mille adeptes sont déjà initiés. On prête serment sur le *glaive* et l'*Evangile*, après avoir répondu à des questions dans le goût suivant : — Croyez-vous en Dieu? — Oui ! — Voulez-vous défendre la famille et la propriété? — Oui ! — Jurez-vous de vous tenir prêt à faire tout ce que vos chefs vous ordonneront? — Oui ! — etc.

» Du reste, les chefs restent dans l'ombre, et l'on ne doit les connaître que le jour où l'on mettra la main à l'œuvre sainte. Je suppose, d'après cela, que l'*œuvre* doit être la restauration du nouveau Joas sur le trône de ses pères. »

— Pendant la mémorable prise d'armes ordonnée par le général Changarnier, le sergent-major d'une compagnie appartenant à un bataillon de la première légion a prévenu les gardes nationaux présents qu'ils pourraient signer à son domicile, très voisin du lieu où ils se trouvaient, une pétition demandant la dissolution *immédiate* de l'Assemblée nationale.

Cette proposition ayant amené dans la compagnie une assez grande agitation et ayant soulevé une opposition très vive chez quelques gardes qui abandonnèrent même leurs rangs dans la crainte d'être compromis dans une manifestation hostile à l'Assemblée, un capitaine et un sergent du bataillon durent se prononcer et dire qu'aucun acte de cette nature ne devait se produire sous les armes : un chef de bataillon montra, dit-on, moins de réserve.

Si ce qui a eu lieu dans la 1re légion a eu lieu, comme on nous l'assure, sur plusieurs autres points, que penser de cette intention nettement accusée de vouloir *immédiatement* la dissolution de cette Assemblée que l'on avait si vaillamment défendue aux journées de juin? Faut-il l'attribuer au hasard, ou plutôt à un mot d'ordre donné pour sonder les esprits? C'est un problème que nous laissons à nos lecteurs le soin de résoudre. La tâche n'est pas difficile. (*Liberté*.)

— M. le juge d'instruction Poux-Franklin s'est rendu dans la soirée d'hier au dépôt de la préfecture de police, près de MM. Forestier, colonel de la 6e légion, et d'Alton-Shée, pour y procéder, sans déplacement, à l'interrogatoire de chacun d'eux.

A la suite de ces deux interrogatoires, ces deux détenus ont été extraits l'un et l'autre de la geôle du dépôt et écroués à la prison de la Conciergerie.

— On lisait hier dans la *Gazette des Tribunaux* :

« Un fait des plus singuliers, fait qui se reproduit chaque soir, chaque nuit depuis trois semaines, sans que les recherches les plus actives, la surveillance la mieux entendue, la plus persistante, aient pu en faire découvrir la cause, met en émoi tout le quartier populeux de la Montagne-Sainte-Geneviève, de la Sorbonne et de la place Saint-Michel. Voici ce que constate, d'accord avec la clameur publique, la double enquête judiciaire et administrative, à laquelle on procède sans désemparer depuis plusieurs jours.

» Dans les travaux de démolition ouverts pour le percement d'une rue nouvelle qui doit joindre la Sorbonne au Panthéon et l'Ecole de droit, en traversant la rue des Grès à la hauteur de l'ancienne église qui a successivement servi d'école mutuelle et de caserne d'infanterie ; à l'extrémité d'un terrain où existait autrefois un bal public, se trouve le chantier d'un marchand de bois et de charbon, chantier que borne une maison d'habitation, élevée d'un seul étage avec greniers. C'est cette maison, éloignée de la rue d'une certaine distance, et séparée des habitations en démolition par les larges excavations de l'ancien mur d'enceinte de Paris construit sous Philippe-Auguste, mise à découvert par les travaux, qui se trouve chaque soir et toute la nuit assaillie par une grêle de projectiles qui, par leur volume, par la violence avec laquelle ils sont lancés, produisent des dégâts tels, qu'elle est percée à jour, que les châssis des fenêtres, les chambranles des portes sont brisés, réduits en poussière comme si elle eût soutenu un siége à l'aide du catapulte ou de la mitraille.

» D'où viennent ces projectiles, qui sont des quartiers de pavés, des fragments de démolition, des moellons entiers qui, d'après leur poids et la distance d'où ils proviennent, ne peuvent évidemment être lancés de main d'homme? C'est ce qu'il a été jusqu'à présent impossible de découvrir. En vain a-t-on exercé sous la direction personnelle du commissaire de police et d'agents habiles une surveillance de jour et de nuit ; en vain le chef du service de sûreté s'est-il rendu avec persistance sur les lieux ; en vain a-t-on lâché chaque nuit dans les enclos environnants des chiens de garde ; rien n'a pu expliquer le phénomène que, dans sa crédulité, le peuple attribue à des moyens mystérieux ; les projectiles ont continué de pleuvoir avec fracas sur la maison, lancés à une grande hauteur au-dessus de la tête de ceux qui s'étaient placés en observation jusque sur le toit des maisonnettes, paraissant provenir d'une très grande distance, et atteignant leur but avec une précision en quelque sorte mathématique, et sans qu'aucun parût dévier dans sa courbe parabolique du but invariablement désigné. »

— On lit aujourd'hui dans le même journal :

« Le fait singulier, et demeuré jusqu'à ce moment inexplicable, que nous avons signalé ce matin, du jet de projectiles considérables contre la maison d'un marchand de bois et de charbons, rue Neuve-de-Cluny, proche de la place du Panthéon, a continué de se produire aujourd'hui encore, malgré la surveillance incessante exercée sur les lieux mêmes.

» A 11 heures, alors que des agents étaient échelonnés sur tous les points avoisinants, une pierre énorme est venue frapper la porte (barricadée) de la maison. A trois heures, le chef intérimaire du service de sûreté, et cinq ou six de ses principaux subordonnés étant occupés à s'enquérir près des maîtres de la maison de différentes circonstances, un quartier de moellons est venu se briser à leurs pieds comme un éclat de bombe.

» On se perd en conjectures. Les portes, les fenêtres sont remplacées par des planches clouées à l'intérieur pour que les habitants de la maison ne puissent pas être atteints, comme l'ont été leurs meubles et jusqu'à leurs lits, brisés par les projectiles. »

PETITE CORRESPONDANCE.

Riquewihr. — M. F. S. — Reçu les 32 et renouv. vot. abonnement le 25 janv.
Nogent-s.-S. — M. T. — Le n° est *épuisé*. Regret de ne pouvoir vous satisf.
C. — M. A. — Le C. du D. coûte 12 au lieu de 10.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS.	20 fr.	11 fr.	6 fr.
DÉP. ET ÉTRANGER.	32	17	9
PAYS à surtaxe.	50	26	14
AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :			
PARIS, DÉP. ET ÉTR.	8	4	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois :	40 c.	Annonces anglaises.	40 c.
Cinq à neuf — —	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

On s'abonne à Lyon, au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme.

Bourse du 3 février.

On voit une reprise dans les affaires ainsi que dans les fonds publics.

Mulhouse et la rue du Sentier travaillent beaucoup ; la bourse des marchandises s'en ressent.

Les cotons éprouvent une hausse de 3 fr. au Havre aussi bien qu'à Paris.

Les modifications ministérielles semblent arrêtées, et la rente éprouve un assez grand mouvement ascensionnel.

Le 5 0/0, de 76 10 arrive à 76 85, pour finir à 76 70 fin courant et à 76 55 au comptant avec 60 c. de hausse.

La Banque de France, de 1725 fr. monte à 1730, pour rebaisser à 1720, et perdre 5 fr. sur hier.

Le 3 p. 0/0 de 45 70 vient à 46 25, et ferme à 46 40 à terme aussi bien qu'au comptant.

Les chemins de fer gagnent presque tous une dixaine de francs.

Orléans, de 719 monte à 720.

Avignon-Marseille tombe avec le rejet de l'Assemblée de 485 à 480 fr.

Le Nord gagne 2 50 à 395. Le marché est très animé et en voie de hausse.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt du j.
Trois 0/0	45 70	46 25	45 85	46 10
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	» »	» »	» »	76 45
Cinq 0/0	76 10	76 85	76 15	76 70

3 février. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	46 » »	4 Canaux avec prime	531 50
— Emprunt 1847-1848	76 50 »	Lin Maberly	» » »
5 0/0 j. du 22 mars	76 55 »	Caisse hypothécaire	105 »
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	» » »	Emprunt d'Haïti	» » »
4 0/0 j. du 22 septembre	59 » »	Espagne, dette active	» »
Actions de la banque	1720 » »	— dette passive	» »
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1844	26 50
Récep. Rothschild	77 50	Emprunt portugais 5 0/0	» »
3 0/0 de l'Etat romain	65 »	— — 3 0/0	» »
5 0/0 belge 1840	85 50	2 1/2 hollandais	» »
— — 1842	85 50	Zinc Vieille-Montagne	2285 »
— 4 1/2	79 50	H. de la Grand-Combe	» » »
— Banque (1835)	» » »	Emprunt du Piémont	875 »
Obligations de la Ville	1160 »	Lots d'Autriche	350 »

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	310 »	340 »	Orléans à Bordeaux	385 »	388 75
Versailles, rive droite	145 »	150 »	Du Nord	392 50	395 »
— rive gauche	120 »	117 50	De Paris à Strasbourg	332 75	335 »
Paris à Orléans	710 »	720 »	Tours à Nantes	312 50	315 »
Paris à Rouen	450 »	460 »	Paris à Lyon	» » »	370 »
Rouen au Havre	242 50	245 50	Montereau à Troyes	» » »	110 »
Avignon à Marseille	» » »	183 »	Dieppe à Fécamp	» » »	» » »
Strasbourg à Bâle	55 »	66 »	Paris à Sceaux	» » »	» » »
Du Centre	233 75	233 75	Bordeaux à la Teste	» » »	» » »
Amiens à Boulogne	» » »	» » »			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 4 février.

THEATRE DE LA NATION.—
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Représentation extraordinaire.
ITALIENS.—L'Italiana in Algeri.
OPERA-COMIQUE.—La Fille du Régiment, la Fête du Village voisin.
ODEON.—Champmeslé, Fénélon, Comment les Femmes se vengent, Georges Dandin.
THEATRE-HISTORIQUE.—Les Mystères de Londres.
GYMNASE.—Mme Marneffe, Tout Chemin mène à Rome, le Dernier des Rochegune.
VAUDEVILLE.—La Propriété, le Baron, la Foire aux Idées.
THEATRE MONTANSIER.—Les Lampions, Un Gendre aux Epinards, l'Académicien.
VARIETES.—La Paire, la Reine d'Yvetot, une Pension alimentaire, Madame Larifla.

Imprimerie LANGE LEVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 36. ÉDITION DU MATIN. Lundi 5 février 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an. . . . . 20 f.
Les manuscrits ne seront pas rendus.
Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.
Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.
Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 4 FÉVRIER.

« Aujourd'hui, la rétribution du travail est abandonnée au hasard ou à la violence. C'est le maître qui opprime ou l'ouvrier qui se révolte. »

« La pauvreté ne sera plus séditieuse, lorsque l'opulence ne sera plus oppressive. »

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Nous savons que l'ordre a été donné à tous les officiers en garnison à Paris et dans les environs de ne pas s'absenter demain de leurs corps.

Il y a lieu de croire qu'il entre dans les vues du ministère de donner une représentation nouvelle de la cérémonie de lundi dernier.

Dans le cas où le rappel serait battu demain lundi, il est du devoir de tous les gardes nationaux de se rendre à leur poste. Aucun républicain n'y manquera.

Les Ministres et le Président.

Il était raisonnable, il était sage, il était nécessaire que, surtout pour la première épreuve de la présidence, pour le premier fonctionnement de notre nouvelle machine gouvernementale, les deux pouvoirs établis par la Constitution, l'Assemblée et le président, usassent dans leurs rapports de tous les ménagements, de toute la courtoisie possible.

La position particulière du premier président de la République française, tombé tout à coup de l'exil dans un pays qu'il n'a jamais habité, et dont il ne connait nullement l'esprit qu'ont rendu plus incertain, plus vacillant encore nos dernières commotions politiques ; cette position faisait à l'Assemblée une loi de tenir avec soin à l'écart la personnalité du président dans les dissentiments politiques qui pourraient s'élever entre la représentation nationale et le pouvoir exécutif.

Il fallait, en tout cas, donner à M. Louis Bonaparte le temps de s'asseoir dans le pays, d'observer, d'étudier par lui-même le caractère, les vœux, les tendances de la nation qui l'a placé pour quatre années à sa tête.

Le ministère était donc nécessairement, ne fût-ce que pour un temps, le terrain neutre où devaient aboutir et se régler tous les conflits qui pouvaient s'élever entre les deux pouvoirs.

L'Assemblée a eu, on doit lui rendre cette justice, l'intuition parfaite de ce devoir à la fois de convenance et d'équité.

Depuis la nomination du président, toutes les fois qu'il s'est agi de donner un témoignage de confiance et de bienveillante sympathie à la personne du premier magistrat de la République, on l'a vue s'empresser de voter dans ce sens à grande majorité. Nous citerons entre autres preuves la nomination du M. Boulay (de la Meurthe) à la vice-présidence?

L'Assemblée a fait son devoir jusqu'à la fin ; dans la lutte engagée hier entre elle et le ministère, le nom même du président a été soigneusement écarté de la discussion par tous les orateurs qui ont combattu la politique du pouvoir.

Chose incroyable ! ce sont les ministres qui ont entraîné le combat sur ce terrain ; ce sont eux qui découvrent la poitrine du président pour s'en faire un plastron, eux qui engagent la responsabilité de M. Louis Bonaparte devant l'Assemblée et devant la France, le proclament non-seulement solidaire, mais responsable de leurs erreurs, de leurs fautes, et lui font épouser leur impopularité.

Une telle doctrine est bien étrange dans la bouche d'un premier ministre qui a passé sa vie à reprocher, dans l'opposition, aux ministres de découvrir et de compromettre la personne placée au sommet de la hiérarchie politique.

M. Odilon Barrot a essayé d'appuyer cette manœuvre insensée de l'exemple des Etats-Unis; mais M. Odilon Barrot devrait savoir qu'aux Etats-Unis les ministres n'ont aucune attribution politique, et sont de simples administrateurs qui n'assistent pas même aux séances des chambres.

Cette absence de bon sens et de dignité morale est surtout remarquable chez M. Odilon Barrot, le type exagéré de la dignité physique.

Ces hommes du passé perdent les plus simples notions du bon sens et de la conscience dès qu'ils sont depuis deux jours au pouvoir, y mentent à tous leurs antécédents, y perdent toute autorité morale, y reprennent tous les moyens qu'ils ont flétris et détruits aux mains de leurs anciens adversaires politiques, et se persuadent que, dans les circonstances formidables où nous sommes, ils gouverneront une société avec ces moyens qu'ils ont brisés eux-mêmes. C'est de la folie caractérisée.

La tête et le bras.

Qu'est-ce que le pouvoir législatif? C'est le pouvoir chargé de manifester, de formuler la volonté du pays.

Qu'est-ce que le pouvoir exécutif? C'est l'exécuteur des volontés formulées par le pouvoir législatif.

En d'autres termes, le pouvoir législatif est la tête, le pouvoir exécutif est le bras.

Or, qui doit avoir la suprématie de la tête ou du bras?

Est-ce le bras qui doit obéir à la tête, ou la tête qui doit obéissance au bras?

Nous ne ferons pas à nos lecteurs l'injure de répondre à ces questions.

Or, que dit la Constitution? ART. 20. *Le peuple français délègue le pouvoir législatif à une assemblée unique*; et plus loin : ART. 43. *Le peuple français délègue le pouvoir exécutif à un citoyen qui reçoit le titre de président de la République.*

Donc, l'Assemblée unique est la tête et le président de la République est le bras ; donc, hiérarchiquement, en droit et en raison, le président de la République est inférieur à l'Assemblée qui représente le peuple français ; celui-là est l'exécuteur des volontés de celle-ci.

Tout cela est clair, net, indéniable.

Donc, quand on prétend asseoir sur l'identité de la source le parallélisme des deux pouvoirs on fait un pur sophisme dont l'esprit comme la lettre de la Constitution démontrent toute la fausseté.

Au reste, dans un pays habitué depuis longtemps, comme le nôtre, aux logomachies politiques et parlementaires, ce sophisme était inévitable, et c'est là ce qui constituait le danger de la présidence élue, comme l'Assemblée, par le suffrage universel.

Quand M. Odilon Barrot prétend que le président ne doit pas être soumis à la volonté de l'Assemblée nationale, qu'exiger de lui cette soumission c'est le réduire au rôle de mannequin, M. Barrot attaque tout l'édifice de la Constitution républicaine ; il nie les principes les plus élémentaires de toute République, de toute physiologie, de toute philosophie, la subordination de l'exécution à la volonté.

Quand M. Odilon Barrot se prétend en droit de considérer le vote du 10 décembre comme l'expression la plus nette, la plus complète de la politique du pays, et d'imposer ainsi à l'Assemblée nationale une politique et des ministres dont elle ne veut pas, il oublie de nous dire où est le programme politique du vote du 10 décembre, en quoi ce vote a quelque chose de politiquement déterminé; il oublie que l'institution de la présidence n'existe que parce qu'il a plu à l'Assemblée de la fonder, de la définir, et que l'élection du premier président n'a eu lieu plusieurs mois avant la clôture des travaux organiques de l'Assemblée constituante, que parce que cette Assemblée a cru, par cette anticipation, donner plus de fixité et de régularité à l'administration du pays.

Mais le président n'est que le premier fonctionnaire de l'Etat, tandis que l'Assemblée c'est le peuple lui-même formulant les lois d'après lesquelles il veut être régi.

De quelque façon qu'on retourne la question on arrivera toujours à cet axiome : le bras doit obéir à la tête, le pouvoir exécutif doit obéir au pouvoir législatif, le président à l'Assemblée nationale.

Le Devoir des Démocrates.

En ce moment les causes de défiance et d'irritation ne manquent pas aux socialistes, aux démocrates, ni même à ces hommes limités dans leurs aspirations vers l'avenir, qui se contentent d'accepter la République comme la seule forme politique désormais durable, comme le seul moyen d'ordre existant aujourd'hui en France.

Tous les hommes qui adhèrent loyalement à la Révolution de Février, qui ne songent point à réagir contre elle, sont aujourd'hui blessés dans leurs affections, déçus dans leurs espérances, menacés dans leurs droits. Nous ne forgeons point des chimères quand nous disons que, malgré les serments solennels et les engagements réitérés du président de la République, l'élection du 10 décembre a été considérée, dans une sphère influente, comme une manifestation de la France contre le principe républicain ; quand nous rappelons que le chef du pouvoir, M. Odilon Barrot, éprouvait, au milieu de l'agitation réformiste qu'il guidait en aveugle, beaucoup plus de répugnance pour le parti républicain que pour la monarchie corrompue. C'est M. Barrot qui refusa d'assister au banquet de Lille, parce que les commissaires ne lui permettaient pas d'altérer le programme en portant un toast aux institutions de juillet ; c'est M. Barrot qui, le 24 février encore, après le triomphe populaire, appelait à grands cris ses chères institutions de juillet, c'est-à-dire la charte des privilèges bourgeois et la dynastie d'Orléans.

Qui voyons-nous au pouvoir, à côté de ce royaliste déçu, de cet autre don Quichotte, encore tout stupéfait d'avoir brisé l'armet de la monarchie lorsqu'il frappait dessus à grands coups d'estoc, *seulement pour l'essayer*? Nous voyons M. de Falloux, ami de l'*Union*, du *Correspondant* et de l'*Univers* ; nous voyons M. Léon Faucher, économiste entêté, à l'âme sèche, incapable d'être ému par un sentiment large et populaire, champion de la compression et du gouvernement par la force, parodiste impuissant de M. Guizot, prenant comme lui la résistance au progrès pour l'ordre, et l'obstination pour la fermeté.

Enfin, au milieu de ces *penseurs*, le sabre est tenu par le général Changarnier, homme de guerre éprouvé, nous le voulons bien, mais républicain plus que suspect, lié avec les légitimistes, qui l'ont choisi en plusieurs lieux pour candidat aux dernières élections ; M. Changarnier, connu pour la légèreté de ses propos à l'endroit de la République, M. Changarnier qui se vantait de faire un empereur *aussi facilement qu'un cornet de pralines* ; M. Changarnier, jaloux du rôle politique joué par un autre Africain, le républicain Cavaignac, et se faisant réactionnaire pour le contrebalancer, exactement comme dans la *république des lettres*, M. Victor Hugo avait pris le contrepied de Lamartine.

Quel but se propose un pareil gouvernement? Serait-ce l'amélioration du sort des masses, la solution des questions sociales? Nullement ; il ne présente aucune mesure dans ce sens : il veut consolider l'*ordre*, non par des mesures de conciliation, car il repousse obstinément l'amnistie, mais en déclarant la guerre à l'esprit révolutionnaire, en effaçant toutes les traces de février, en retournant autant que possible au régime de la monarchie ; proscription des clubs, désorganisation de la garde mobile. Ce n'est pas tout : le principe républicain lui-même est évidemment menacé.

Depuis que la réaction a repris le sentiment de sa force, il est facile de suivre une trame qu'elle ne cherche guère à cacher. Les ennemis de la République ont voulu un président, un président nommé par les électeurs et non par l'Assemblée nationale ; ils ont favorisé par tous les moyens l'engouement qui s'attachait au nom de Louis Napoléon Bonaparte ; maintenant deux pas encore et ils sont au but. Ils veulent, soit par les votes d'une nouvelle assemblée, soit par un coup d'état, si l'Assemblée constituante refuse de quitter son poste, confisquer la république au profit de Louis-Napoléon Bonaparte, et confisquer ensuite Louis-Napoléon Bonaparte au profit du jeune homme de Frohsdorf...

Jusqu'à quel point les dépositaires actuels du pouvoir peuvent-ils être accusés de se prêter à cette manœuvre? On le saura peut-être, si l'*enquête parlementaire* sur la journée du 29 janvier est ordonnée, accomplie, malgré leur étonnante résistance ; on le saura peut-être si M. Marrast, président à l'Assemblée nationale, se décide à nous faire savoir pourquoi il a voté en faveur de l'accusation des ministres. Ce qui est assuré dès à présent, c'est que des légitimistes affichés fréquentent les hôtels ministériels et même les salons de la présidence; c'est que tous les fonctionnaires républicains épargnés par M. Senard viennent de disparaître des préfectures ; c'est qu'une administration légitimiste et orléaniste les remplace, enveloppant la France d'un grand filet qui promet aux prochaines élections une nouvelle pêche miraculeuse.

Ce complot parait beaucoup plus évident, beaucoup plus dangereux, beaucoup mieux ourdi que la conspiration rouge de lundi dernier.

Comme on craint de vives résistances au moment où il se démasquerait complètement, il est probable qu'on voudra les paralyser d'avance; que nous assisterons à de nouvelles arrestations, à des épurations ou licenciements de corps républicains, peut-être même à des mises en jugement de représentants du peuple.

Eh bien ! en présence de ces faits, nous conjurons le parti démocratique de rester calme, de protester, de réserver tous ses droits, mais de ne faire aucun appel à la force.

Que la démocratie ne se fasse point d'illusion, elle est en France calomniée, méconnue, impopulaire. Les griefs politiques sérieux, intolérables même aux yeux de certains clubs, ne sont pas des griefs sérieux pour tout Paris, et les griefs sérieux pour Paris n'autorisent pas des révolutions dans l'esprit de la province.

Tolérez la réaction et patientez ; tolérez-la le plus possible; donnez-lui le temps de faire des mécontents partout; vous la savez incapable et provocatrice, donc vous avez tout intérêt à la laisser agir.

Ajoutons qu'aux yeux d'une grande partie du pays, l'opinion démocratique et sociale est entachée de violence ; on l'accuse de vouloir imposer brutalement ses opinions, faute de savoir les faire accepter aux électeurs.

La patience! la sagesse des démocrates socialistes dans les circonstances actuelles, seraient de nature à les faire mieux juger et à préparer le revirement de l'opinion en leur faveur.

Patience donc. Nous avons tout à y gagner, et, quelle que soit la chaleur du sang parisien, n'oublions pas que la première bataille sera probablement perdue par le parti qui l'engagera le premier.

Prudence!

Il est évident que le ministère ou les hommes dont il subit l'influence ne demandent qu'une chose : c'est de provoquer à un tel point l'irritation, qu'il en résulte un conflit, à la faveur duquel on espère faire naître un mouvement contre l'Assemblée, contre les républicains et contre la République. Toutes les mesures sont prises ; l'avortement de la tentative de lundi n'a pas découragé les meneurs. Les troupes dont on avait compté faire l'instrument aveugle de la contre-révolution sont encore à Paris.

D'autres régiments sont venus en augmenter le nombre. Il est probable que demain nous verrons une seconde répétition de la grande mise en scène militaire du 29 janvier, et cette fois, sans doute, on augmentera la quantité et la qualité des agents de provocation.

Parisiens, nous n'avons pas besoin de vous recommander la continuation de votre prudence. Restez calmes, *quoi qu'il arrive!* Si, battus hier dans l'Assemblée, la réaction cherche une revanche dans la rue, vous ne lui donnerez pas la satisfaction qu'elle demande et ne lui fournirez pas les prétextes qu'elle cherche.

Un seul attentat exigerait de vous autre chose qu'un muet dédain, c'est un 15 mai réactionnaire.

L'Amour des portefeuilles.

On lit dans le *Moniteur* :

Les ministres se sont réunis à l'Elysée-National, à l'issue de la séance. Il a été décidé qu'ils resteraient à leur poste et persévéreraient dans la mission qui leur a été confiée.

On attendait ce matin une tout autre nouvelle. Après la discussion d'hier, où deux ministres pris en flagrant délit de men-

songe ont subi les quolibets et les huées de l'immense majorité de l'Assemblée, sans que leurs amis eux-mêmes, forcés de partager le dégoût général, aient eu le courage de les défendre; après un vote qui implique nettement un refus de confiance, la retraite du ministère paraissait une chose forcée, accomplie.

Pour qu'il en soit autrement, il faut que M. Louis-Napoléon Bonaparte, méconnaissant tous les ménagements dont il a été l'objet de la part de l'Assemblée, les efforts qu'elle a faits pour ne pas le compromettre avec son ministère, ait l'intention bien arrêtée d'entrer personnellement en conflit avec elle, et l'espoir de l'emporter de haute lutte.

Il faut que cet héritier d'un grand nom ait atteint en quelques jours l'apogée d'aveuglement que les têtes dynastiques n'atteignaient jusqu'ici qu'après plusieurs années d'exercice politique.

Puisque le ministère Barrot ne tient pas compte des blâmes et des répulsions de l'Assemblée; puisqu'il ne daigne même plus se défendre parlementairement, il est évident qu'il fonde toute sa confiance d'avenir sur les quatre-vingt mille baïonnettes réunies à Paris.

Ces baïonnettes sont donc tout le fond de la politique du ministère.

La conspiration royaliste.

Elle existe, elle est patente; elle s'organise au grand jour; elle intrigue dans les conseils ministériels; elle pérore à la tribune nationale; elle encombre les antichambres du président de la République, et nous l'avons vue, le 29 janvier, essayer de passer de la théorie à la pratique.

Demandez plutôt à nos ministres, au grave M. Barrot, au révérend père Falloux, au jeune Léon Faucher; demandez à M. Thiers et à M. Bugeaud; demandez aux nouveaux préfets dont les noms sont inscrits au *Moniteur*; demandez à l'*Univers catholique*, au *Constitutionnel*, à la *Patrie*, à l'*Opinion publique*, à l'*Assemblée nationale*, à tout ce qui se fait, à tout ce qui se dit, à tout ce qui s'imprime; demandez-vous à vous-mêmes s'il n'est pas de toute évidence, de toute clarté, de toute certitude, que nous sommes en pleine voie monarchique; qu'à part le suffrage universel, dont on ne veut pas se défaire encore, parce qu'on en attend encore quelques services, on nous reprend une à une, pièce à pièce, lambeaux par lambeaux toutes les libertés, toutes les garanties conquises par le peuple; que l'on tente enfin tous les efforts possibles et impossibles pour réparer autant que faire se peut *le malheur de Février?*

Ah! monsieur Barrot, monsieur Barrot, nous vous l'avons prédit, vous perdrez à ce jeu-là votre vieille réputation d'honnête homme.

Comment ne voyez-vous pas, aveugle incurable, que vous n'êtes qu'un jouet entre les mains de plus malins que vous, et que M. Thiers et consorts tiennent le bout de toutes les ficelles que vous faites mouvoir.

Croyez-nous, il en est temps encore, renoncez à cet emploi de plastron politique que vous avez joué trop longtemps. Laissez aux véritables meneurs de la contre-révolution la responsabilité de leurs manœuvres. Ne vous exposez pas à ce qu'on vous reproche un jour d'avoir trahi à la fois la République que vous avez reconnue et le président qui a eu, — pourquoi? Dieu seul le sait, — la fatale idée de vous mettre à la tête de ce ministère incroyable.

Vous avez joué le prologue de la pièce à la satisfaction générale de la rue de Poitiers. Laissez maintenant les premiers rôles entrer en scène.

Place à M. Thiers, le nouveau disciple de M. Ignace!... Place au maréchal Bugeaud, place au citoyen Berryer, et que frère Falloux lui même s'efface devant M. de Montalembert, général de l'ordre.

Quand on prend de la monarchie on n'en saurait trop prendre, et puis que la République est condamnée pour ses péchés, — et ils sont gros ses péchés, — à avaler cette coupe d'amertume, mieux vaut qu'elle s'inocule d'un trait le poison que de le boire à petites gorgées.

D'ailleurs, au train dont vont les choses, tôt ou tard, de gré ou de force, il vous faudra quitter la place. Vous aurez beau fermer les clubs, museler la mauvaise presse, tirer de votre mieux en arrière le char de la Révolution, tenter même au besoin de petits coups d'état.... au gré de ceux qui vous poussent, vous ne reculerez jamais assez vite. Ils vous renverseront, vous verrez. Ce petit Thiers vous jouera encore quelque vilain tour.

Pour Dieu, monsieur Barrot, allez-vous-en! Faites place à ces messieurs, et que l'on se hâte de jeter bas le masque et de voguer à pleines voiles dans les eaux de la monarchie!

Il faut qu'ils viennent au pouvoir. Qu'ils y arrivent donc bien vite, afin de s'en aller plus vite encore.

La *Réforme* publie un long et précieux document intitulé *Note et Rapport de contre-police*. Les indications précises, l'enchaînement et la logique des faits consignés dans cette pièce importante, prouvent évidemment que la fameuse *conspiration républicaine* n'était pas autre chose qu'une conspiration royaliste assistée des manœuvres d'une police coupable.

Note et Rapport de contre-police.

Paris, 3 février 1849.

Comment ce rapport est-il dans mes mains? A qui le dois-je? Peu importe, je pense; mais je dois vous dire qu'il a servi de base, *dans sa première partie*, à la détermination prise par les Montagnards de l'Assemblée de porter un acte d'accusation contre le ministère Falloux, et dans son ensemble à la demande d'enquête. Cette enquête produira-t-elle un résultat matériel? Je ne le pense pas; mais j'ai la conviction intérieure qu'il sera impossible aux royalistes d'échapper au jour de la publicité. Les faits que je vous signale aujourd'hui seront produits avec leurs développements, et la France finira bien enfin par savoir la vérité, par apprendre de quel côté sont l'honneur, la loyauté, la franchise; elle saura d'où naît le malaise qui dévore le pays, et, je l'espère bien, la France électorale se montrera juste, reconnaissante et vraiment nationale. Oh! non, la République ne peut périr, car elle entraînerait la société tout entière, et franchement une poignée d'aristocrates ne vaut pas la peine qu'on se hasarde à ce terrible jeu.

JOURNÉE DU 29 JANVIER 1849.

La direction vraie de la police est confiée aujourd'hui aux hommes qui ont été, sous le règne déchu, les exécuteurs serviles de toutes les turpitudes policières commises au profit de la dynastie d'Orléans. Ces hommes sont les sieurs: CARLIER, chef de la police municipale, préfet réel de police: DOUSSI, directeur de la police générale au ministère de l'intérieur; FROUSSARD, inspecteur général de police; CHAMATTE, ex-commissaire de police, spécialement attaché à la personne de Louis-Philippe aujourd'hui placé près le président de la République.

La police est toujours nantie des adresses des sociétés, clubs et personnes qui s'occupent de politique, afin qu'en cas d'alerte ou d'émeute, elle puisse opérer des arrestations dont l'effet moral est d'accréditer dans le public l'opportunité des mesures extraordinaires qu'elle conseille, et d'échapper ainsi aux reproches d'avoir été provocatrice ou mal renseignée. Elle pourrait donc tous les jours, et à chaque heure, cerner et arrêter des groupes plus ou moins nombreux de *sociétaires*, en prétextant des complots et des conspirations, quitte à les relâcher sans bruit après quelques jours d'incarcération préventive.

Plusieurs fois, pendant la gestion de M. Gervais (de Caen), le sieur Carlier avait proposé à celui ci d'établir des *souricières* en faisant concorder ces opérations avec des déploiements de force dont il se proposait d'indiquer la nécessité. Ces plans étaient en tous points ceux qui ont été exécutés le 29 janvier par M. Changarnier, savoir: bataillons et artillerie condensés autour de l'Assemblée; légion enfermée dans le jardin des Tuileries, pouvant *tirailler* sur toutes les terrasses du pourtour, faubourgs coupés et séparés par de fortes masses stationnant sur les principales places et carrefours. Cet appareil militaire, concordant avec des arrestations toujours préparées, ne peut manquer de produire dans la cité une épouvante et une terreur que les bruits faux ou exagérés qui circulent et se colportent dans ces occasions, entretiennent et grossissent dans des proportions extrêmes. M. Gervais (de Caen) a constamment refusé de se prêter à cette manœuvre.

Sous M. Ducoux, le sieur Carlier n'a osé qu'une seule fois, non pas proposer l'exécution de ces déloyales manœuvres, mais pousser à des visites domiciliaires que nulle indication ne paraissait justifier. Le préfet de police se garda d'autant plus d'écouter les conseils de M. Carlier, qu'il lui fut possible d'en suspecter immédiatement la sincérité; car les conseils de M. Carlier étaient de faire visiter le cercle de la rue Duphot, et M. Ducoux savait de source certaine que si M. Carlier a des sympathies pour un parti, c'est pour le parti royaliste. Il est probable que M. Carlier, qui n'a parlé que cette fois à M. Ducoux, venait plutôt pour sonder ce magistrat que pour lui apporter des renseignements. Son habileté fut en défaut.

M. Ducoux était en outre parfaitement informé des relations journalières que M. Carlier avait avec M. Thiers et consorts. Il savait surtout que le sieur Carlier, qui faisait de la police orléaniste avec l'ancien ministre du 1er mars, faisait plus activement encore de la police légitimiste avec M. F....., qui, à tort ou à raison, passe pour être l'agent direct de la Russie et de la branche aînée.

M. Carlier, connu par ses antécédents en pareille matière, est donc toujours disposé à organiser, quand on le voudra, une émeute et des démonstrations. Il a été fortement soupçonné d'avoir tenté de le faire le 24 septembre 1848, lors des élections partielles de représentants à Paris. Alors il eût opéré contre le parti napoléonien, qu'il voulait pousser à une démonstration.

Les intentions de la police du sieur Carlier étaient ici tellement suspectes, que MM. Bonaparte et Murat, représentants du peuple, en exprimèrent leurs craintes à M. Ducoux, alors préfet de police, et que celui-ci les rassura loyalement, en les assurant que, non-seulement il n'emploierait pas sa police à de pareilles infamies, mais qu'il saurait bien déjouer les tentatives de la police du ministère de l'intérieur, si jamais celle-ci osait s'y livrer. — M. Napoléon Bonaparte soupçonnait alors et nommait personnellement le sieur Carlier.

Des explications qui précèdent il résulte évidemment que la journée du 29 janvier n'est que l'exécution fidèle des opérations projetées depuis longtemps par M. Carlier, et que les préfets de police antérieurs à M. Rebillot, qui n'est là qu'un prête-nom, avaient constamment repoussées comme immorales, dangereuses et provocatrices.

Une foule de faits viennent confirmer cette opinion.

Qu'a dit, en effet, M. Odilon Barrot pour justifier ce luxe de précautions militaires? Que des avis survenus dans la nuit du dimanche au lundi avaient fait craindre un soulèvement dans quelques bataillons de garde mobile, et qu'on avait à redouter une alliance concertée entre cette troupe et les éternels ennemis de la société. Eh bien! quelques mots suffiront pour faire justice de ces raisons, qui, dans la bouche de M. Odilon Barrot, étaient l'expression d'une croyance sincère; mais qui n'étaient, pour les organisateurs de la démonstration, qu'un prétexte facile à découvrir. Dès le vendredi dans l'après-midi, ordre avait été donné aux garnisons des villes placées à l'extrémité ou sur le parcours des chemins de fer de se tenir prêtes à marcher. Dès le samedi, le maréchal Bugeaud se disposait à se porter en avant d'une division de l'armée des Alpes qu'on veut agglomérer autour de Bourges, sous prétexte d'organiser des moyens de surveillance pour les prisonniers de Vincennes, qui doivent y être jugés par la haute cour.

Bourges possède déjà un régiment d'artillerie, et certes cette force militaire, aidée de la gendarmerie, est plus que suffisante pour une surveillance passagère. *Or, comment expliquer ces ordres transmis en prévision de renseignements qui ne devaient parvenir mystérieusement que soixante heures après?* Les 1re et 10e légions, qui venaient d'élire chacune un nouveau colonel, avaient d'abord reçu l'ordre de procéder à leur reconnaissance le dimanche 28, jour consacré par l'usage à de pareilles cérémonies militaires. Ordre leur est donné de différer cette prise d'armes *jusqu'au lendemain* 29. En effet, dès le matin à six heures le rappel fut battu, *par ordre*, non seulement dans les 1re et 10e légions, mais encore dans la 2e qui n'avait pas de colonel à reconnaître. L'empressement dans ces légions fut loin d'être aussi grand qu'on avait semblé l'espérer; de vagues rumeurs, accréditées depuis longtemps, reprenaient ce jour-là une nouvelle importance. Les citoyens, réveillés par le bruit insolite des tambours, s'interrogeaient les uns les autres, se demandant à quel usage ils étaient destinés. Les moins républicains manifestaient hautement leur refus formel de concourir à tout acte qui avait pour but de remettre en question la forme du gouvernement actuel. Après trois heures de rappel, l'effectif des bataillons réunis n'avait pas atteint le dixième de l'effectif véritable.

Il y avait incertitude, hésitation, défiance, et déjà le bon sens et le patriotisme de la garde nationale rendaient l'espérance aux citoyens les plus attristés. L'attitude de l'armée était plus significative encore: les régiments manifestaient hautement et résolument l'intention de défendre et protéger l'Assemblée nationale contre toute pression et contre toute tentative, de quelque part qu'elles vinssent. On cite même des paroles échangées entre des militaires d'un régiment de ligne et des gardes nationaux de la 1re légion, lesquelles révélaient les pensées profondes et patriotiques de l'armée tout entière. Cependant les autres légions de Paris, étonnées d'entendre le rappel dans certains quartiers et de ne recevoir aucun ordre semblable, imitèrent instinctivement le mouvement qui avait lieu parmi les trois légions précitées. Les colonels des 4e, 5e, 6e, 7e, 11e, et l'artillerie, firent battre ou sonner le rappel, puis ils se communiquèrent leurs craintes et leur détermination. Tous étaient prêts à soutenir l'Assemblée nationale que des bruits mensongers représentaient comme menacée d'une invasion réactionnaire.

Le plus ancien d'entre eux, le colonel de la 6e légion, M. Forestier, écrivit même une lettre à M. Armand Marrast, dans laquelle il offrait à l'Assemblée, non-seulement le concours et l'appui de sa légion, mais l'offre d'un emplacement dans les bâtiments de l'école des Arts-et-Métiers. Ces offres étaient heureusement inutiles, mais elles démontrent à quelles impressions était livrée la population de Paris dans la matinée de cette journée du 29. La lettre du colonel Forestier fut portée à l'hôtel de la présidence par le citoyen Lamy, capitaine adjudant-major. ELLE NE REÇUT PAS DE RÉPONSE. L'incertitude qui régnait dans la plupart des quartiers de la capitale était partagée par la troupe agglomérée autour de l'Assemblée nationale. Les officiers des 7e, 9e et 52e de ligne interrogeaient avec anxiété MM. les représentants du peuple qui arrivaient au palais législatif; ceux-ci ne pouvaient leur répondre que par l'expression de leur surprise et de leurs pressentiments. La garde intérieure de l'Assemblée était confiée *ce jour-là* à un détachement de la *1re légion* de la garde nationale.

Au moment où ce détachement formait la haie habituelle pour saluer au passage M. le président de l'Assemblée nationale, il se passa dans la salle dite de Casimir Périer un incident trop significatif pour être oublié dans le compte-rendu des événements de la journée. Deux représentants du peuple, dont l'un était M. le général Tartas, s'entretenaient de ce luxe d'appareil militaire, et l'interlocuteur du général ne dissimulait ni son mécontentement, ni ses appréhensions. Deux des gardes nationaux qui formaient la haie et qui avaient entendu les paroles de l'honorable représentant, quittèrent leur rang et s'adressant au député, lui dirent: « Nous vous reconnaîtrons demain, monsieur, et nous n'oublierons pas vos paroles. » Le représentant du peuple n'eut pas la pensée de les faire arrêter. D'autres symptômes de préméditation étaient recueillis au dehors, dans les rangs clairsemés des bataillons de la garde nationale qui étaient les plus rapprochés du palais législatif.

On remarquait dans un des bataillons de la 10e légion, qui comprend dans sa circonscription le quartier le plus aristocratique du faubourg Saint-Germain, plusieurs gardes nationaux *inconnus jusqu'à ce jour dans leur bataillon et toujours invisibles dans les corps-de-garde pour le service ordinaire*; la plupart de ces gardes nationaux, *en bottes vernies, à gants glacés, étaient armés de fusils de chasse et munis d'une cartouchière amplement garnie.* Plusieurs étaient arrivés de leurs châteaux pour prendre part au grand congrès légitimiste ouvert le 26 janvier sous les yeux, sinon avec la protection des diverses polices. Dans quelques compagnies, et notamment dans une de la première légion, stationnée momentanément sur la place Vendôme, des officiers colportaient ostensiblement une pétition *réclamant la dissolution* IMMÉDIATE *de l'Assemblée nationale.* Ces manœuvres, nous devons le dire, recevaient un accueil peu sympathique.

Dans la salle des Pas-Perdus, un employé des bureaux de l'Elysée-National annonçait qu'avant la fin du jour Paris verrait du nouveau. Ces paroles ont eu des témoins, nous les indiquons moins comme une preuve des projets de l'autorité supérieure que comme un indice des préoccupations graves qui assiégeaient tous les esprits. A l'ouverture de la séance, le président du conseil des ministres crut devoir donner quelques explications relatives sur le déploiement des forces qui occupaient Paris. Ce fut alors qu'il parla, ainsi que nous l'avons dit, de l'agitation de la garde mobile.

M. le président Marrast avait reçu, avant la levée de la séance, la visite de MM. le vice-président de la République et du président du conseil. L'Assemblée était avide d'apprendre de lui s'il avait été *officiellement* prévenu des mesures extraordinaires ordonnées par M. le général Changarnier. M. Marrast, dans l'intention sans doute très louable de prévenir un surcroît d'animation dans les débats qui allaient s'ouvrir, ne voulut pas tout dire, il expliqua le retard dans la communication du général Changarnier par la bienveillante attention qu'on avait eue de ne pas vouloir *troubler son sommeil*.

M. Marrast, en improvisant cette explication, manqua évidemment le but qu'il voulait atteindre. En cessant d'être vrai, il cessa d'être spirituel. Voilà la vérité sur ces faits. Non-seulement le président de l'Assemblée n'a reçu aucun avis *pendant la nuit*, et son devoir eût été de ne pas alors s'endormir, mais il ne reçut rien *à son réveil*.

A dix heures et demie, c'est-à-dire plus de deux heures après que les places, les ponts, les quais adjacents au palais législatif étaient hérissés de canons et de baïonnettes, M. Marrast était dans la plus complète ignorance. Le premier avis lui fut donné par MM. les représentants Goudchaux et Hamard. Pressé par le bureau et l'Assemblée, dont tous les membres exprimaient énergiquement leur indignation et leur défiance, il écrivit à M. Changarnier, qui ne songeait même pas à M. Marrast. La lettre du général ne fut qu'une réponse à une demande, et non une communication *même officieuse* au président de l'Assemblée nationale.

Non-seulement M. Marrast s'est montré peu sensible à cette offense personnelle, mais il a voulu même atténuer un aussi inconvenant oubli d'un décret spécial de l'Assemblée nationale.

Pendant que l'Assemblée entamait, sous la pression morale des idées de toute nature qui occupaient ses membres, l'importante discussion sur *la proposition Rateau*, une partie de la population assistait à d'étranges spectacles. La plupart des ouvriers qui, le matin, s'étaient rendus à leurs travaux ordinaires, quittaient les ateliers au bruit du rappel pour venir grossir la foule des curieux.

M. le président de la République, en grande tenue d'officier général de la garde nationale quittait, de son côté, l'Elysée-National pour venir inspecter les troupes échelonnées dans les 1er et 2e arrondissements. Les pelotons d'escorte l'accueillaient à sa sortie par les cris de: Vive la République! vive le président! Un courant électrique parcourut tous les rangs; on aurait dit que chaque régiment, chaque soldat vivait alors d'une seule pensée, celle de défendre la République et de prouver leur dévouement par des acclamations plus vives que jamais. Plusieurs bataillons de cette garde mobile, dont l'Assemblée nationale eût eu le droit de soupçonner les intentions, après les paroles de M. Odilon Barrot, étaient mêlés aux autres bataillons de la garde nationale et de l'armée, et ne se montraient nulle part ni moins prêts à faire respecter l'ordre, ni moins dévoués à soutenir et protéger la constitution et la République.

Plusieurs représentants, qui étaient sortis pour juger par eux-mêmes de la situation de Paris, s'étonnaient déjà des accusations étranges que M. le président du conseil avait portées à la tribune contre ce corps animé d'un esprit que personne encore n'avait osé soupçonner. Leur étonnement redoubla lorsqu'ils apprirent *que les bataillons de cette même garde mobile, casernés dans les forts et dans la banlieue de Paris, avaient été appelés dans l'intérieur de la capitale pour maintenir un ordre qu'on disait menacé justement par leur présence.* Si cette troupe, en effet, eût inspiré des craintes véritables, non-seulement on aurait dû ne pas l'appeler, mais il eût été prudent et il était facile de la consigner dans les forts et dans ses casernes. Ce sont là les mesures les plus vulgaires prises dans tous les cas d'insubordination militaire.

Quant aux classes ouvrières, sur aucun point de Paris on ne signalait ni attroupements ni menaces. Le peuple assistait, calme et insouciant, à un spectacle dont il ne comprenait d'abord ni l'opportunité ni le but. La police opérait des arrestations; mais, ainsi que je l'ai dit, elle peut tous les jours et à toute heure se livrer à un pareil exercice avec tout autant de justice et d'opportunité. La proclamation du ministre de l'intérieur fut alors placardée; et certes, si son contenu eût pu paraître extraordinaire, même le matin, lorsqu'il était permis d'ignorer quelle serait la situation de la capitale dans la journée, il dut paraître bien plus extraordinaire à quatre heures du soir, lorsque tout Paris était calme, que la moindre collision n'avait éclaté sur aucun point, et que cette *garde mobile*, CAUSE UNIQUE, disait-on, des appréhensions du gouvernement, témoignait surabondamment qu'elle avait été lâchement calomniée par la police de M. Léon Faucher. Que voulait donc M. Léon Faucher? C'est ce que tout le monde, peuple et armée, se demandait, et que nul n'osait ou ne pouvait expliquer. Les cris multipliés de: « Vive la République! » vive le président! à bas les ministres! à bas Faucher! à bas Falloux! » éclataient partout sur le passage du président. Un ouvrier de haute stature saisit, assure-t-on, la bride du cheval de Louis Bonaparte en criant: « Vive la République! à bas les traîtres! »

Certes cette injure ne s'adressait pas, ne pouvait s'adresser à M. le président; mais les émotions de cette revue durent le déterminer à abréger le parcours. Il rentra à l'Elysée-National, accompagné des mêmes cris, auxquels il répondait par des signes de tête approbatifs. Le public fut bientôt instruit d'une nouvelle qui ne put qu'augmenter ses soupçons et son incertitude. Le colonel Forestier, celui-là même qui avait offert un si généreux et si patriotique appui à M. le président de l'Assemblée nationale, venait d'être arrêté à la mairie de son arrondissement. L'ordre signé *Léon Faucher*, visé *Changarnier*, fut exécuté par un commissaire de police assisté de deux officiers d'état-major et appuyé par un escadron du 2e dragons et deux bataillons d'infanterie de ligne. Une collision fut sur le point d'ensanglanter la cour de la mairie du 6e arrondissement.

Les gardes nationaux, quoique peu nombreux, avaient peine à consentir à l'arrestation d'un chef dont tout le monde proclame la haute probité, le patriotisme et la modération. Quel était donc le crime de M. Forestier? Ni le commissaire, ni les officiers exécuteurs de l'ordre, ni M. Changarnier, ni M. le préfet de police en personne interrogés sur ce point, ne purent fournir de renseignements. Etait-ce la lettre du colonel Forestier au président de l'Assemblée? Evidemment non, car cette lettre était confidentielle, et M. Marrast ne pouvait être soupçonné d'avoir trahi ou méconnu à ce point les devoirs de l'homme le moins délicat. Quelle était donc la cause de cette arrestation? M. Léon Faucher, interpellé sur ce point à la tribune par le brave et intrépide Guinard, n'a pu ou voulu rien dire. Je peux suppléer à ce silence, et je ne pense pas

que la police de M. le ministre de l'intérieur puisse découvrir autre chose que ce que je vais révéler.

Le lundi matin, le colonel Forestier était dans les salons du ministre de l'intérieur, en compagnie de plusieurs autres citoyens faisant partie comme lui de la commission de secours à domicile. Il entendit battre le rappel; à ce bruit il ne put maîtriser son émotion et s'écria : « Voilà où nous conduit déjà la politique ce pitoyable ministère. » Les paroles du colonel trouvèrent de l'écho; mais, au ministère de l'intérieur, ces murs ont des oreilles, et M. Léon Faucher n'est pas sourd. A ce premier cri le colonel Forestier en joignit un second. Arrivé dans son arrondissement, il fit battre le rappel, puis, visitant les différents détachements de la légion, il leur rappela énergiquement le devoir qu'ils avaient tous de défendre l'Assemblée et la constitution : « Nous n'avons, disait-il, des balles et du sang que pour la République et ceux qui la représentent. »

L'animation de ce vieux patriote n'était que trop justifiée par les rumeurs de toute nature qui circulaient dans Paris. Il avait entendu battre le rappel dans les 1re, 2e et 10e légions, et, comme son ami et son honorable collègue le brave Guinard, il avait bien le droit de s'étonner que la 6e légion, qui est dévouée à la République, fût oubliée par M. Léon Faucher, puisqu'il s'agissait de la défendre. M. le ministre n'avait pas été de cet avis; il avait cru pouvoir, *de par son bon plaisir*, faire arrêter et conduire en prison, *où il est encore*, un des plus anciens et des plus honorables défenseurs de l'ordre et de la liberté. Le républicanisme de M. Léon Faucher a sans doute ses besoins et ses exigences qui le font peu ressembler à celui du colonel Forestier.

Les groupes de curieux, à défaut de bataille ou de collision dont *les éternels ennemis de l'ordre* se montraient décidément peu soucieux, se livraient à des commentaires de plusieurs espèces sur les causes mystérieuses de tout ce qu'ils voyaient. On se rappelait les visites dans les casernes faites la veille et l'avant-veille, par M. le général Changarnier; ces convocations de généraux et colonels de l'armée; ces arrestations d'officiers de la garde mobile, arrêtés dans une *souricière* d'un nouveau genre et empoignés par des gendarmes appostés sans doute à cet effet. On savait aussi que dans cette même journée l'Assemblée nationale discutait la proposition Rateau, qui demandait la prompte dissolution de l'Assemblée; on n'ignorait pas l'intérêt tout particulier que le ministère portait à une pareille question, surtout après le vote de samedi, dans lequel il avait été battu à une majorité de 78 voix.

Dans la matinée de vives inquiétudes agitaient les citoyens. Les moins soupçonneux se demandaient si ce déploiement de forces autour de l'Assemblée n'était pas un moyen honnête d'intimider quelques représentants, et d'obtenir, à l'aide de ce stratagème, une majorité, quelque faible qu'elle pût être. D'autres, et c'était le plus grand nombre, ne bornaient pas leurs suppositions à des limites aussi restreintes, et, rapprochant les faits que je viens d'indiquer sommairement, ils se croyaient en droit de supposer, de la part de quelques membres du gouvernement, des intentions peu loyales et plus sinistres encore. Les souvenirs de fructidor et de brumaire se présentaient à tous les esprits.

Ce n'était certainement pas le patriotisme de MM. L. Faucher et Falloux qui était de nature à dissiper ces vagues appréhensions. Les noms de ces messieurs, flanqués de ceux de MM. Changarnier et Rulhières, n'ont rien de bien rassurant pour la République. Cependant on doutait de leur audace; mais, avant tout, on espérait dans la loyauté, dans le patriotisme et dans le serment de M. le président de la République.

Après avoir mûrement réfléchi sur tous les faits parvenus à ma connaissance, et dont je n'ai indiqué ici que les plus saillants, je n'hésiterai pas à dire que la mise en scène du 29 février n'a été motivée sur aucune indication exacte, et qu'elle est l'œuvre d'une police coupable.

Mais j'ai la conviction que le président de la République a été le premier trompé par des renseignements inexacts, et que la très grande majorité de son ministère a été également la dupe d'agents provocateurs qui ont obéi, dans cette circonstance, à la suggestion criminelle dont la République, son président et une partie du ministère, auraient été les premières victimes. Le général Changarnier n'a pas été peut-être plus qu'un autre initié à la véritable cause de ce guet-apens royaliste; seulement on avait confiance dans ses antécédens monarchiques, et l'on espérait qu'il se laisserait facilement aller au courant d'une réaction royaliste. En cas de réussite incomplète, la mise en scène aboutissait toujours à déplacer de quelques voix la majorité républicaine de l'Assemblée dans la question Rateau, et conséquemment à lui enlever quelque chose de sa popularité. C'est ce dernier résultat qui s'est produit.

. . . .

Une preuve du complot montagnard.

Voici que déjà, avant toute enquête, avant tout débat judiciaire, les mensonges par lesquels le ministère a voulu justifier sa prise d'armes de lundi et son invention d'un complot montagnard, sont réfutés et tombent sans valeur. S'il est une arrestation qui ait mis en verve les journaux réactionnaires, c'est certainement celle de M. d'Alton-Shée. C'était, disait-on, par les pièces saisies chez ce citoyen que le grand complot avait été découvert. Eh bien! qu'on lise la lettre suivante, que M. d'Alton-Shée adresse aux journaux, et le témoignage que le journal la *Presse* y ajoute en l'insérant, et qu'on nous dise si on croit encore à la *gravité* de l'accusation de complot dirigée contre les républicains :

De la Conciergerie, 3 février 1849.

La prison serait un séjour supportable, si elle dérobait à la calomnie ceux qu'elle enferme. Mais les verroux ne vous arrachent point au mensonge et vous livrent à la lâcheté.

Il n'est point d'inventions qui ne se débitent en ce moment sur mon compte; la *Patrie* prétend que j'ai été arrêté avec 200 républicains socialistes, au moment où je présidais le club de la *Solidarité républicaine*.

J'ai été arrêté seul, chez moi, et je n'ai jamais présidé la *Solidarité républicaine*, qui, soit dit en passant, n'est pas un club, mais une association à laquelle je suis complètement étranger.

Le *Constitutionnel* se fait l'écho de bruits plus étranges. Suivant ce journal, on a trouvé chez moi un décret du futur gouvernement provisoire, qui frappe les riches d'un impôt de trois milliards, suspend la liberté de la presse, supprime la liberté individuelle, et voue à des vengeances inconnues une partie de la population.

Ici la calomnie se revêt d'un caractère d'extravagance, calculée peut-être pour exciter en moi ce dédain qui étouffe la parole et me réduire ainsi au silence.

Mais je déjouerai ce calcul. Puisque le mensonge entre dans la prison, il faut que la vérité en sorte. J'infligerai donc à mes calomniateurs le démenti auquel ils espéraient se soustraire, par l'absurdité même et l'indignité de leurs attaques.

Quant aux hommes de bonne foi, je leur dirai que je me sentais exempt de tout reproche le jour où je n'ai pris aucune précaution pour défendre ma liberté, et que la conscience publique saura, comme la mienne, le néant des accusations qu'on amoncèle contre moi le jour où je paraîtrai devant la justice.

D'ALTON-SHÉE.

Voici en quels termes le journal la *Presse* confirme le caractère parfaitement arbitraire et illégal de l'arrestation de M. d'Alton-Shée :

Des renseignements pris, sur l'exactitude desquels nous ne devons avoir aucun doute, il résulte que M. d'Alton-Shée a été arrêté sans autres motifs que les opinions qu'on lui connaît. Aucune pièce le rattachant à aucun complot n'a été saisie chez lui, et si le programme révolutionnaire publié par la *Gazette des Tribunaux*, existe, en effet, ce n'est pas dans les papiers de M. d'Alton-Shée qu'il a été trouvé. Ce matin, tous les papiers saisis chez lui ont été ouverts en sa présence, et il les a paraphés. Il n'en est pas un seul derrière lequel puisse s'abriter le plus léger indice. Nous pensons qu'il suffira de porter ces faits à la connaissance de M. le ministre de la justice pour qu'il se hâte de décharger son administration du poids d'une arrestation arbitraire.

Le mépris qu'ont pour la liberté individuelle tous les gouvernements qui se succèdent en France n'a porté bonheur à aucun d'eux. D'où vient donc que tous glissent sur la même pente et tombent dans la même faute, la monarchie aussi bien que la République, M. Barrot aussi bien que M. Cavaignac?

Peu nous importe à quelles opinions appartient M. d'Alton-Shée; il nous suffit que nous ayons acquis la conviction qu'il a été arrêté arbitrairement, légèrement, inconsidérément, pour que nous en ressentions la même indignation que s'il s'agissait de nous-mêmes, et pour que nous protestions hautement, publiquement, itérativement. Quelle foi veut-on que nous ajoutions à tous ces bruits de complot que le *Moniteur* s'efforce d'accréditer quand nous savons, à n'en pouvoir pas douter, qu'il ne s'élève pas la plus légère charge contre celui que l'opinion égarée signalait comme le plus compromis?

Le *National* annonce que M. Forestier, colonel de la 6e légion, a été mis en liberté hier soir.

Malgré le zèle, dit-il, de M. le procureur-général Baroche, en dépit des renseignements si sûrs, disait-on au banc des ministres, fournis par la police de M. Léon Faucher, malgré les affirmations pompeuses de l'état-major de la garde nationale, la justice n'a pu découvrir la moindre charge contre cet honorable citoyen...

Que restera-t-il donc de cette vaste conjuration qui s'étendait sur la France entière? les accusations formulées par la population de Paris sur les secrets desseins du pouvoir dans la journée du 29 janvier.

Le Fédéralisme slave.

Les vues de Jellachich commencent à se dessiner. Le légiste du *Theresianum* apparaît dans les embarras d'un nouveau genre que le nouveau *duc de Serbie* suscite au pouvoir impérial et central. En effet, rien de plus légal en apparence que les réclamations que le rusé Croate s'apprête à faire au nom d'un peuple, sans lequel il faut reconnaître que la monarchie n'existerait plus.

Le rôle de Windisgraetz et de Radetzki finira avec la soumission de l'Italie et de la Hongrie; celui de Jellachich, au contraire, ne fera que commencer, car le ban n'est pas seulement un général autrichien, il est surtout le représentant d'une nation belliqueuse qui ne prétend à rien de moins qu'à une séparation administrative et politique presque complète. Du jour où Jellachich renoncerait à ce rôle, il serait renié par les Illyriens des trois royaumes unis aujourd'hui sous son dictatorat.

La *Gazette d'Agram*, organe semi-officiel du ban, publie un projet curieux concernant l'organisation nouvelle que le parti illyrien prétend donner aux trois royaumes unis de Slavonie, de Croatie et de Dalmatie.

D'après ce plan, les trois provinces illyriennes auraient une diète commune et un ministère commun.

La diète et le ministère seraient présidés par le ban.

Les membres de la diète sont nommés par le peuple, d'après le suffrage universel.

Chaque année le budget est présenté à la diète, qui accorde ou refuse l'impôt.

Les ministres sont désignés par le ban, et gouvernent souverainement avec lui en tout ce qui concerne les affaires intérieures du pays.

Les ministres sont au nombre de cinq : le culte, les finances et le commerce, l'intérieur, la justice, les affaires militaires.

Le ministère est responsable, mais il faut que les deux tiers des voix se prononcent contre lui, pour que la Diète le mette en accusation.

Quant au ban, irresponsable vis-à-vis de la Diète et du ministère, on ne dit pas jusqu'à quel point il dépendrait du pouvoir central et impérial.

Cette rupture déguisée, préparée sous les auspices de Jellachich, est plus dangereuse qu'une rupture ouverte. Le pouvoir central ne peut souscrire à de pareilles conditions sans se suicider; et, d'un autre côté, la monarchie autrichienne est perdue si l'Illyrie se révolte.

Prague, centre du mouvement slave, est dans une grande excitation qui va toujours croissant. Les bruits de précautions militaires semblent se confirmer. Les voitures de voyage de l'ex-empereur Ferdinand sont tenues prêtes à partir au premier ordre. On dit qu'il va se rendre dans les environs d'Olmütz.

Il y a eu à Berlin une émeute d'ouvriers, qui se plaignaient d'une réduction injuste de salaire.

Une instruction avait été dirigée contre le major de Herwarth qui, chargé le 15 novembre, de dissoudre l'Assemblée nationale, s'est retiré et a laissé l'Assemblée voter le refus des impôts. M. Herwarth a été acquitté.

En Bavière, la commission de l'adresse de la chambre a eu, le 29 janvier, une dernière séance pour se mettre d'accord sur deux projets d'adresse, libéraux tous les deux, mais dont l'un est beaucoup plus énergique que l'autre. Ces projets placent en première ligne la reconnaissance des droits fondamentaux du peuple allemand.

Les ministres ne se dissimulent pas qu'ils ont contre eux la majorité de la chambre, et ils considèrent eux-mêmes comme inévitable et prochaine une dissolution.

Nouvelles d'Italie.

Le dépouillement du scrutin électoral à Rome n'était pas encore terminé le 26, mais le résultat n'est pas douteux. Dans toutes les villes, les candidats des clubs démocratiques ont réuni la presque unanimité des suffrages. Il n'y a eu de troubles dans aucune ville, et partout l'élection a été considérée comme une fête. Les membres du gouvernement provisoire ont été tous nommés dans plusieurs villes.

Les élections viennent de s'accomplir dans le royaume de Sardaigne sous l'influence du même sentiment. Presque partout les démocrates ont triomphé. Les ministres ont tous eu de doubles, de triples et même de quintuples élections. Le gouvernement sarde est bien déterminé à entrer en campagne au printemps pour chasser les Autrichiens de la Lombardie, si le fameux congrès de Bruxelles n'a pas, d'ici là, réglé la question en faveur de l'indépendance italienne.

Un journal réactionnaire et partisan de la domination autrichienne en Italie explique, comme il suit les mouvements militaires de Radetzki dans la Lombardie :

« Il paraît que les affaires de Hongrie donnent de grands soucis à l'Autriche, et que ses moyens militaires sont plus bornés que l'on ne pensait. Il a fallu envoyer des troupes d'Italie; de là la nécessité pour le feld-maréchal de se masser derrière la ligne du Mincio et de livrer à l'invasion un grand espace de pays. Il se fortifie, il est vrai, dans les places de guerre; il se propose d'y tenir bon jusqu'à ce que les affaires de Hongrie permettent de disposer d'un nombre suffisant de troupes pour tomber sur les plaines lombardes. Alors l'initiative serait prise par les divisions du Mincio, par les garnisons de Pavie, Crémone, Mantoue, et convergeant vers l'armée piémontaise avec l'armée descendue du Tyrol, on tenterait un coup majeur pour se rendre maître de toutes les forces sardes.

» Les vieux militaires ne peuvent expliquer que de cette manière les positions prises par le généralissime autrichien. »

Si nous en croyons la *Sentinelle de la marine*, journal de Toulon, qui poussait dernièrement à la restauration de Pie IX par les armées françaises, cet inique projet serait abandonné, et l'escadre française, dispersée dans la Méditerranée, serait rappelée à Toulon par mesure d'économie.

Voici comment un journal de Nice, l'*Echo des Alpes maritimes*, s'exprime ainsi au sujet de la réunion du comté de Nice à la France :

« Toute la question est là. Où est située Nice? en Provence. — Qui sont nos fondateurs? les Marseillais. — Où s'écoulent nos produits? en France. — Qui pourrait nous protéger en cas de besoin? la France. — Enfin, notre position, notre origine, notre langue, nos intérêts, en un mot, notre nature, où nous fait-il pencher? vers la France, notre mère-patrie! Voilà les bases de notre discussion; voilà notre drapeau que nous déployons au grand jour et qui ne saurait être déchiré, pas plus qu'on ne peut décapiter une idée. »

Angleterre.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Lord Palmerston a répondu aux attaques de M. d'Israëli contre le ministère. Il a exposé la politique qu'a suivie le cabinet anglais dans les mêmes termes à peu près que lord Russell devant la chambre des lords. Nous remarquons dans son discours les phrases suivantes :

« Il y a des gens sans doute qui pensent que le gouvernement d'une République n'est pas d'assez bonne compagnie pour le gouvernement d'une monarchie. (Hilarité.) On nous gourmande d'avoir envoyé un ambassadeur en toute hâte à Paris. Je maintiens que les relations entre les gouvernements ne sont autre chose que les relations entre les peuples auxquels appartiennent ces gouvernements.

Les gouvernements étant les organes des peuples, c'est par leur intermédiaire que les peuples communiquent entr'eux. Que nous importe à nous qu'une nation étrangère choisisse tel ou tel organe? Est-ce à nous à demander à la nation française si elle veut être gouvernée par un roi, un empereur, un président ou un consul? (Applaudissements.) Notre objet et notre devoir, c'est de cimenter les liens les plus étroits d'amitié entre nous et notre voisine la plus immédiate, une des plus grandes puissances du monde, cette voisine dont on a dit qu'en guerre elle serait notre plus dangereuse ennemie, comme en paix elle pourrait être notre plus utile amie. »

Après ce discours, le marquis de Gramby a demandé l'ajournement du débat. Lord John Russell s'est opposé à cette proposition. Un vote a eu lieu, et 80 membres contre 221 se sont levés pour l'ajournement. Le ministère a donc obtenu 141 voix de majorité à la chambre des communes.

Après ce vote, M. d'Israëli a retiré son amendement.

Souscription européenne

EN FAVEUR DE LA

FAMILLE DE ROBERT BLUM.

Douzième liste.

MM. Delasize, 2 f. Bouvyer, socialiste phalanstérien, 50 c. Souscription ouverte dans les bureaux du *Démocrate de l'Ouest*, 49 f. 40 c. Jules Ouzout, 1 f. — Souscription ouverte à Erstein (Bas-Rhin) : Rossenfeld, huissier, 50 c. Gilliot, notaire, 50 c. Ungerer, clerc de notaire, 50 c. Ringiessen, docteur en médecine, 50 c. Hiestand, mécanicien, 50 c. Maurer, aubergiste, 50 c. Reibel, cultivateur, 25 c. Schwaab, boulanger, 25 c. Sido, officier en retraite, 25 c. Derivaux, pharmacien, 50 c. Mme Derivaux, née Hiestand, 50 c. Anonyme, 25 c. Caire, 50 c. Pierre Marzars, 50 c. Louis Monnier, 50 c. Jules Rudault, 75 c. Desormaux, 50 c. Cattanéo de Nans, 2 f. E.-M. Boyer, 2 f. Le cercle des Travailleurs de La Rochelle, 12 f. Les démocrates de Tonnerre, 10 f. 65 c. G. D., E. D., 50 c. Dix lecteurs assidus de la *Démocratie pacifique*, 5 f. Un anonyme socialiste, 25 c. Une anonyme, 2 f. Astruc, 50 c. A. Viger, artiste peintre, 50 c. Michel Filipowicz, Marie Ratajski, Casimir Ratajski, Huit démocrates sociales de Soultz-sous-Forêts, 2 f. 60 c. Soixante-douze démocrates socialistes de Strasbourg, 29 f. 75 c. Osset, 50 c. Luce Villiard, 5 f. Charpentier, 1 f. Dupuis, 50 c. Dequatremare, de Montivilliers, 1 f. Léon Duc, idem, 1 f. Docteur Hautot, idem, 1 f. Le cercle des Travailleurs de Toulon. 7 f. 50 c. Hendrich, 50 c.

E. Rollet, cultivateur, 50 c. Redon Tullard, négociant, 30 c. Delorme, lieutenant de la garde nationale, 30 c. Dedieu Eugène, 20 c. E. Bidault, capitaine de la garde nationale, 30 c. E. Léon Bidault, 40 c. Marie Bidault, 40 c. Dedieu Jean, limonadier, 50 c. Charbonnier jeune, 40 c. Charbonnier Rignou, capitaine de la garde nationale, 40 c. Aujouannet Mardesson, négociant, 50 c. Larue Louis, capitaine de la garde nationale, 25 c. Laureau Antoine, sous-lieutenant de la garde nationale, 25 c. Froment, marchand-négociant, 40 c. Pacault, sous-lieutenant de la garde nationale, 25 c. Héron, sergent des pompiers, 25 c. Deboisté, sergent de la garde nationale, 20 c. Remond Charles, négociant, 50 c. Aujouannet Jules, 20 c. Duriaux, 25 c. Bouvier, 20 c. Rollin, 10 c. Laurent, 40 c. Laforge, 20 c. Cousin, 25 c. Deboisse, couvreur, 30 c. Paturaux, 25 c. Maillet fils, 25 c. Pelletier, 20 c. Richoux, 15 c. Corbin, 25 c. Sevat Girard, 40 c. Bonneau Jean-Baptiste, 30 c. Paviot François, 30 c. Boileau, 30 c. Rotat, 40 c. Philippe Coutureau, 40 c. Ed. Guerry, 50 c. Ternat Jean-Baptiste, 25 c. Guignard, 50 c. Hidrot, 50 c. Joly Gabriel, 20 c. Th. Bouthilin, capitaine de la garde nationale, 50 c. Lemerle fils, 30 c. Testé, 15 c. Perraud Pierre, 10 c. Bordreuil, 40 c. Jules Meslet, négociant, 40 c. Baumé, 50 c. Jean Delhomme, 40 c. Mallard, 30 c. Mauguin, 40 c. Jean Aubin, 40 c. Ernest Pelletier, capitaine de la garde nationale, 50 c. Raby Talland, 50 c. Porte, 25 c. Smichek Philibert, 25 c. Leveillat, sous-lieutenant de la garde nationale, 50 c. Feaux jeune, 50 c. Picot, 25 c. Féaux aîné, 15 c. Benoist, fournier, 25 c. Audebrand, 25 c. Nierre, notaire, 1 fr. Domaison, 50 c. Sallé, 50 c. Retif, 25 c. Bonnelat, 50 c. Pelletier Charles, 50 c. Mathieu Ed., 25 c. Chaumont, 25 c. Collas P., 50 c. Durand fils, 35 c. Aupetit Jean, 25 c. Berchon-Hydrot, 25 c. Carton St-Edme, 50 c. J. Redon, 25 c. Collac-Desnoyer, 50 c. Vincent père, 20 c. Vincent fils, 20 c. Femme Vincent, 20 c. Berson, 50 c. Lassale, 20 c. B. C. A. L., 25 c. Bruandet, 20 c. Dubois, cordonnier, 20 c. Lavaux, 30 c. Aujouannet Napoléon, 20 c. J. Benoist, 25 c. F. Benoist, 25 c. Auclerc, 25 c. Leveillat, boulanger, 25 c. Jolivet, 25 c. Jacques, 25 c. Robinet Michel, 30 c. Perrot, 30 c.

MM. Th. Buffault, 25 c. Arnault, 40 c. Guindollet, 40 c. Loche, 40 c. Froment aîné, 30 c. Marie Froment. 40 c. Louise Froment, 40 c. Lucie Froment, 40 c. Thomas Philippe, négociant, 40 c. Thomas Etienne, id., Charles Duret, 50 c. Rosalie Chagnion, femme Thomas, 40 c. Célestine Aujouannet, 50 c. Gustave Laureau, 40 c. Anna Laureau, 25 c. Rachel Laureau, 6 c. Marie Durand, 30 c. Anatolie Dépot, 40 c.

Mmes Dépot. 40 c. Mauguin, 40 c. veuve Chapelard, 20 c. Vilpellet, md, 30 c. Sophie Nourry, 50 c. Larue, 25 c. Deboisse, 15 c. Louise Deboisse, 40 c. Pacaud, 15 c. Aujouannet, md, 15 c. Bedouillat, 15 c. Smichet, 15 c. Pibault, 15 c. Francine Pibault, 11 c.

MM. Thévenard fils, 50 c. A. Vaillant, 50 c. Laurent, 25 c. Laurent, limonadier, 50 c. Bonnelat, propriétaire, 15 c. Gustave Rollet, 50 c. Ch. Deschellerins, 50 c. Gilbert Meslet, 40 c. J. Soulat, forge de Bigny, 40 c. Bauger Isidore, 40 c. Maximilien-Eugène Bidaut fils, 40 c. Rapin, boulanger, 50 c. C. Bonnet, employé, 40 c. Bourdier, cafetier, 40 c. Dorguin, clerc d'avoué, 40 c. Gagneu, avoué, 50 c. Bergeron fils, 40 c. Daubigot, 5 c. A. Sarreau, 50 c. Catinat fils, 50 c. Chicot, 50 c. Savarée, imprimeur, 25 c. Vallot, id., 50 c. Femme Bourbon, limonadière, 25 c. Gireaut, 25 c. Un démocrate, 25 c. Idem, 25 c. Saint-Edme Charton, 40 c. Rabes, 50 c.

Total 490 f. 45 c. — Montant des 11 listes précédentes 4 377 f. 45 c.

Citoyen rédacteur,

Les démocrates de Saint-Amand (Cher) vous prient de vouloir bien accueillir leur souscription en faveur de Robert Blum, tombé martyr glorieux sous les balles de l'infâme aristocratie autrichienne.

Salut et fraternité.

E. ROBERT, commandant du bataillon rural; LARUE Louis, capitaine à la 4e compagnie de la garde nationale; PELLETIER, capitaine de la garde nationale 7e compagnie.

Tonnerre, 19 janvier 1849.

Monsieur le rédacteur,

J'ai l'honneur de vous envoyer par la poste 10 fr. 75 c., produit d'une souscription parmi des démocrates de Tonnerre, à verser dans celle ouverte en vos bureaux pour la famille de Robert Blum.

Un mot d'accusé dans la p. c. — Ton. M. X.

Salut et fraternité.

HUMBERT,
juge de paix à Tonnerre, votre abonné.

La Rochelle, le 18 janvier 1849.

Le Cercle des Travailleurs de La Rochelle au rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique.*

Citoyen rédacteur,

Dévoué à la cause démocratique et ne voulant pas, dans aucune circonstance, dévier de la route que la Révolution de Février nous a tracée, nous nous unissons à vous de tout cœur pour venir en aide à la famille de notre brave ami Robert Blum, fusillé à Vienne par les ennemis de l'humanité. Aussi pour répondre à l'appel que vous avez fait, nous avons fait une collecte à notre cercle, et pour que tous puissent y prendre part, nous avons fixé la souscription de cinq à vingt-cinq centimes, alors nous avons réalisé la somme de 12 francs que nous vous faisons passer.

Citoyen, notre offrande est bien faible, mais l'obole des travailleurs donné à la veuve du martyr de la liberté lui fera connaître que le peuple n'est jamais ingrat; il irait même beaucoup plus loin, car beaucoup préféreraient avoir versé leur sang pour avoir pu défendre le digne ami que nous avons perdu.

Oui, citoyen, toujours fermes dans notre cause, nous nous défendrons contre toute espèce de réaction qui méconnaîtra notre cause, qui est celle de la vérité, et la vérité est la cause de Dieu.

Ayons de la persévérance, et nous triompherons.

Salut et fraternité.

Le président: F. ROUSSELOT, menuisier; le secrétaire: N. BAUDOIN, ouvrier peintre.

Angers, le 19 janvier 1849.

Citoyen rédacteur.

Au sein du département de Maine-et-Loire l'opinion publique s'est émue de l'assassinat infâme de Robert Blum, et sur la prière de nos amis nous avons ouvert dans les bureaux du *Démocrate de l'Ouest* une souscription en faveur de sa famille.

Les patriotes ont répondu à notre appel, et sur leur désir, c'est à vous, citoyen, qui avez pris l'initiative de cette offrande, que nous adressons sous ce pli le montant de la souscription.

Puisse cette modeste somme être reçue avec le même bonheur que nous éprouvons à l'offrir!

Salut et fraternité,

JULES BRU,
Rédacteur en chef du *Démocrate de l'Ouest.*

FAITS DIVERS.

Aujourd'hui dimanche à 2 heures, au cercle de la Bourse et au boulevart Italien, les fonds publics sont en baisse, à 76 fr. — On a fait 76 10.

Hier soir on était resté au parquet à 76 f. 70.

— Il a couru encore aujourd'hui certains bruits calomnieux qui feraient supposer qu'on veut entretenir l'inquiétude de la population, et forger pour demain un prétexte à un nouveau déploiement de forces.

Ainsi, nous avons vu des causeurs empressés essayer de faire accroire à d'honnêtes marchands que le Palais-National devait être le centre de la vaste conspiration montagnarde, et qu'on avait saisi à l'état-major de l'artillerie de la garde nationale plus d'armes qu'il n'en fallait pour armer toute l'insurrection.

Nous devons ajouter cependant que ces mensonges s'usent fort en circulant, et qu'il y a baisse dans la crédulité publique.

— La cour de cassation vient de casser l'arrêt de la cour d'assises de Caen, qui avait condamné aux travaux forcés à perpétuité les ouvriers compromis dans les troubles de Rouen.

— On lit dans le compte-rendu que la *Patrie* fait de la séance d'hier une faute de typographie:

« Après ces paroles *insignificatives*, M. Odilon Barrot est descendu de la tribune. »

Les correcteurs ont eu plus d'esprit que les rédacteurs.

— Place Maubert, dans la soirée, un personnage bien vêtu prêchait la légitimité. Un ouvrier l'appelant agent provocateur, il protesta, puis suivit l'ouvrier qui se retirait et le consigna au premier poste. (*Révolution dém. et sociale.*)

— Aujourd'hui, après le scrutin de division, M. Rulhières, s'approchant de M. Changarnier, lui tint ce propos: « Vous voyez qu'il n'y a rien à espérer de ces gens, et qu'il faudra en finir avec un coup de balai. (*Révolution démocratique et sociale.*)

— Lundi soir, au moment où les citoyens arrêtés à la *Solidarité* entraient à la Conciergerie conduits par la force armée, des travailleurs présents ont été arrêtés pour avoir crié: *Vive la montagne!* Trois jours après ils ont été relâchés. (*Idem.*)

— Les scellés apposés sur les portes de la salle de la Fraternité, rue Martel, 9, à la suite de la fermeture provisoire du club, ont été levés vendredi soir. En conséquence, le concert populaire à 25 centimes, qui avait été annoncé pour le dimanche, 28 janvier, aura lieu mercredi prochain. (*Peuple.*)

— On nous rapporte l'anecdote suivante:

« Je me trouvais dernièrement et par hasard dans un café avoisinant le Luxembourg et où se rend la fine fleur des républicains *les plus honnêtes et les plus modérés*; mon étonnement fut grand, et plus grande fut ma joie, en entendant un inconnu crier d'une voix forte: « Garçon, la Calomnie! » Je regardais mon inconnu, quand je vis le garçon lui présenter, sans sourciller et en présence d'une foule de lecteurs qui ne sourcillèrent pas davantage, le *Constitutionnel*. J'ai depuis demandé la *Calomnie* dans d'autres cafés, et, je dois le dire, ne fut-ce que pour rendre honneur à l'intelligence des garçons, la même feuille a toujours fidèlement répondu à son nom. (*Peuple*).

— M. Lagrange, représentant du peuple, vient de déposer au parquet de Paris une plainte en diffamation contre le *Courrier de la Gironde*, dont tout le monde connaît les indignes calomnies. (*Moniteur du soir.*)

— Avant-hier soir, vers dix heures, six pièces d'artillerie et dix voitures des équipages du train, chargées de munitions de guerre venant de Vincennes et escortées par un bataillon du 39e de ligne, sont entrées par la barrière du Trône, se dirigeant sur l'Ecole militaire. Hier, à trois heures, une voiture à quatre chevaux et chargée de fusils a traversé Paris, venant du même lieu pour la même destination. (*Crédit.*)

— Si l'on en croit certains bruits qui circulent dans le public, des conspirateurs d'une autre couleur que les ultra-démocrates s'étaient donné rendez-vous à Paris le 29 janvier. De nobles seigneurs du faubourg Saint-Germain, qui depuis février boudaient la République et la capitale, si coupable à leurs yeux de l'avoir proclamée, nous sont arrivés ce jour-là des divers points du territoire, et se sont empressés de faire le service de la garde nationale avec un zèle admirable, sous les insignes modestes et démocratiques du fusil et de l'épaulette de laine. Les cris de Vive l'empereur! poussés par quelques-uns de leurs adeptes dans le jardin des Tuileries, cris étouffés par les masses placées sur la chaussée de Rivoli et protestant au nom de la République, seraient-ils le prélude d'un autre cri plus conforme à leurs vœux, à leurs espérances? (*Courrier français.*)

— Le ministère de la réaction vient de frapper un grand coup dans la haute magistrature. Il réintègre dans leurs fonctions les hommes le plus compromis sous Louis-Philippe. Le *Moniteur* de demain annoncera, dit-on, que M. Barthe, ce jugeur, cet exécuteur des patriotes sous la monarchie, est réintégré dans ses fonctions de premier président à la cour des comptes.

MM. Mérilhou et Lavieille, conseillers à la cour de cassation, suspendus de leurs fonctions par le gouvernement provisoire, sont remis sur leur siège par M. Odilon Barrot.

M. Bresson, cet avocat-général chargé de traquer la presse, de requérir contre l'opposition sous Louis-Philippe, suspendu de ses fonctions pour ce motif après février, est nommé conseiller à la cour d'appel de Paris.

Huit magistrats du parquet, nommés par le ministère républicain, sont destitués et remplacés par ceux qui occupaient ces sièges sous la royauté. On cite parmi les magistrats révoqués MM. Moulin, Chamaillard, avocats-généraux; Labrasserie et Syrot, substituts du procureur-général; Jouy, Haquin et Brouard, substituts du procureur de la République; M. Petit, avocat-général, prévoyant le coup, a envoyé sa démission il y a trois jours.

C'est après l'audience, ce matin, que ces nouvelles ont été connues au Palais-de-justice. Elles y ont produit une impression fort peu favorable au ministère: que sera-ce dans le public? (*République.*)

— Le ministre de la guerre, pressé très instamment par le président des colonies agricoles de l'Algérie pour fixer un jour prochain à la reprise des convois, lui a fait savoir que les départs ne peuvent avoir lieu avant quelques mois; en conséquence, les bureaux ont dû être supprimés immédiatement.

Deux employés seulement ont été désignés pour continuer la réception des dossiers et des demandes des aspirants colons. Le nombre des dossiers parvenus jusqu'à ce jour à la commission n'élève pas à moins de 28 000 le chiffre des demandes d'admission, tant de Paris que de la province.

— Un journal cite ce passage d'une lettre d'une dame du faubourg St-Germain à une amie de province (cette lettre porte la date du 27 janvier 1849):

« Arthur vient de m'assurer que nous réussirions bientôt, et que d'un seul coup nous anéantirions et les *bonapartistes* et la *République*. Voici comment: on fera arriver à Paris toutes les troupes dont les généraux sont nos amis; LOUIS-NAPOLÉON sortira pour se montrer aux troupes; les soldats crieront: Vive l'empereur! et le peuple, payé d'avance, voudra les conduire aux Tuileries; mais des républicains prévenus et payés tueront le nouvel empereur. Alors, pour venger cet assassinat, la troupe et les nôtres, nous en finirons avec cette canaille de républicains; on accusera ces monstres de députés, on les condamnera, et notre ANGE, notre SAUVEUR arrivera nous apporter la paix et le bonheur; nos paysans épouvantés deviendront moins grossiers et plus résignés. » (*République.*)

A M. le rédacteur en chef de la Démocratie pacifique.

Monsieur,

Les blessés de février viennent protester de la manière la plus énergique contre tous les actes et démarches qui seraient faits en leur nom par le *Comité fraternel des combattants et blessés de février*, dont le siége est situé rue du Faubourg-Saint-Martin, 40, la *majorité* des blessés de février n'ayant ni *autorisé* ni *reconnu* ce comité.

Veuillez, monsieur le rédacteur, être assez bon pour insérer le présent dans votre prochain numéro, et recevez, etc.

(Suivent les signatures.)

Reproductions.

La *Democrazia progressiva*, journal de Florence. — La Théorie du Droit au Travail, par Victor Considerant.

Corriere mercantile, de Gênes; la *Rigenerazione*, de Venise; l'*Alba*, de Florence. — Les Insulteurs des Peuples.

Le *Républicain de la Moselle*. — Athéisme de M. Guizot.

Le *Republicain de Vaucluse*. — Un quinze Mai honnête.

Le *Costituente italiana*, de Florence. — Devoirs de la France. — Politique autrichienne.

Le *Peuple* (de Limoges.) — Traditions réactionnaires.

La *Tribune de la Gironde*. — Les deux Réactions.

Le *Républicain de Vaucluse*. — Polémique avec l'*Union*.

La *Fraternité*, journal de Carcassone. — L'Athéisme de M. Guizot. Intervention en Italie.

La *Sentinelle populaire de Saint-Etienne*. — Les Alliés dangereux.

Le *Propagateur républicain de Charleville-Mézières*. — Les deux Réactions. — L'Echec du Ministère.

Le *Contemporeano* de Rome. — Pie IX et le Père Ventura. — La Médiation en Italie. — Devoirs de la France. — Politique autrichienne.

Le *Franc-Parleur de la Meuse*. — Où est la Trahison?

Le *Messager du Nord*. — Une Lueur de Vérité.

Le *Haro de Caen*. — Où est la Trahison? — Intrigue de Carnaval.

Deuxième conseil de guerre.

AFFAIRE DU GÉNÉRAL BRÉA.

Audience du 2 février.

Après quelques dépositions supplémentaires, nécessitées par un incident sans importance de l'audience d'hier, Me Plée, commissaire du gouvernement, commence son réquisitoire; il fait rapidement le résumé des charges que l'instruction a groupées contre chacun des prévenus, et requiert la peine de mort contre Nourrit, Daix, Lahr, Choppart, Lebelleguy, Vappreaux jeune, Nuens, Moussel, Gautron, Dugas, Naudin, Monis et Goué; la peine des travaux forcés à perpétuité ou à temps lui paraît suffisante pour Luc, Bussière, Boulley et plusieurs autres; il réclame l'indulgence du conseil en faveur de Coutant et déclare abandonner l'accusation relativement à Guillaume et à Quintin.

Me Cresson, chargé de la défense de Daix, rappelle, dans un brillant exorde, les paroles de Mme Roland, saluant pour la dernière fois la statue de la Liberté. « Liberté! s'écriait-elle, liberté! que de crimes on commet en ton nom! » Et nous aussi, messieurs, ajoute le défenseur, nous pouvons répéter ici le cri de celle qui allait mourir; car c'est au nom de la liberté que ces hommes ont engagé la lutte, c'est pour elle qu'ils ont cru combattre, c'est pour la liberté que le général Bréa est mort.

Après un regard jeté en arrière sur les événements de février, sur l'état des esprits, sur la situation matérielle et morale des individus qui se trouvaient à la barrière de Fontainebleau, Me Cresson aborde les faits particuliers à Daix; il expose les antécédents du prévenu, l'irascibilité de son caractère, augmentée par la souffrance, par les infirmités qui l'ont assailli depuis son enfance, par l'abjection profonde au milieu de laquelle l'ignorance et la misère l'ont réduit à croupir; il retrace le tableau poignant des tortures que déjà Daix a subies, il le montre entraîné, meurtri et sanglant, par une foule haletante et furieuse qui vingt fois braque sur lui ses armes et veut devancer l'heure trop lente de la justice; il le présente ensuite jeté, nu-pieds et les mains liées derrière le dos, dans un cachot humide et infect, où il reste 40 heures sans nourriture. A ces mille morts, dit-il, vous n'ajouterez pas, messieurs, les angoisses d'une mort nouvelle, car vous n'oublierez pas qu'en matière politique cette peine a été rayée de nos codes.

Me AUGUSTE RIVIÈRE défenseur de Nourrit, prend ensuite la parole, dans une énergique et brillante plaidoirie que nous regrettons de ne pouvoir reproduire tout entière; il dessine et précise les causes et le caractère réel des faits sur lesquels le conseil est appelé à statuer.

L'accusation, dit-il, en qualifiant d'assassinat la mort du général Bréa, rend sa tâche trop facile, car elle décide d'un mot ce que vous avez à juger.

Pour juger, il faut voir à côté du fait matériel, il faut apprécier surtout les circonstances ambiantes qui en sont ou la cause, ou la preuve, ou le caractère; or, qu'était-ce donc que l'émeute de juin?

En février 1848, la France se réveillant d'un sommeil trentenaire, reprenait sa place à la tête des nations dans la voie de la liberté; autour du bûcher où brûlaient les restes d'un trône, le peuple, oublieux de ses griefs et imprévoyant de sa misère, le peuple criait: Vive la République! et conviait à partager son ivresse les classes heureuses de la société. Surprises d'abord, puis bientôt rassurées, celles-ci acceptèrent ou crurent accepter le nouvel ordre de choses qu'il s'agissait de fonder et d'affermir.

Deux mois durant la fraternité fut universellement répandue, puis vint l'Assemblée nationale et le mois de mai; là on s'aperçut bientôt que dans cet accord si facile et si général il y avait un malentendu.

Pour ceux qui proclamaient la République, elle était l'instrument politique destiné à trancher ou à résoudre les questions sociales; pour ceux qui ne faisaient que l'accepter, elle n'était qu'une forme différente de gouverner une société tendant du reste au même but qu'auparavant, acceptant les mêmes principes et faisant à tous respectivement les mêmes conditions.

Aux premiers votes de l'Assemblée nationale, éclata comme l'évidence ce malentendu qui avait deux mois durant abrité l'ordre public. La dissolution des ateliers nationaux devint bientôt une occasion de haine et un signal de guerre.

Les questions sociales sont le fond des choses, Messieurs, c'est notre révolution de 1848; or, ces questions n'existent que pour deux espèces d'hommes, ceux qui ont étudié et ceux qui ont souffert; les uns les comprennent, les autres les sentent.

Quant à la portion de la société qui n'a pas reçu l'initiation de l'étude et de la misère, elle ignore et elle nie: elle a accepté le monde tel qu'il est, elle croit qu'il est bien et ne soupçonne pas les angoisses du peuple qui fourmille au-dessous d'elle. Aussi, dès qu'elle voit dans le peuple l'agitation, elle crie: anarchie! Aussitôt qu'elle sent l'attaque, elle soupçonne le pillage; faute de savoir le véritable sens de ces révolutions populaires qui l'ébranlent et l'inquiètent, elle lui suppose celui-là.

La question du droit au travail était à elle seule la révolution de 1848; le parlement national, faute de la comprendre, l'avait écartée; la dissolution des ateliers nationaux était comme la sanction de cette résolution parlementaire.

Rentrant ensuite dans l'examen des faits, l'orateur s'attache à démontrer que la mort du général Bréa n'est pas, ainsi que l'accusation a cherché à l'établir, le résultat d'un lâche guet-apens. Il prouve que personne à la barrière ne soupçonnait son arrivée, que ceux qui l'ont reçu ont fait tous leurs efforts pour le protéger. Il déplore les conseils pusillanimes qui bientôt ont fait perdre au général lui-même la conscience du titre sacré dans lequel il devait trouver son salut.

Dans cet essai de fuite au Grand-Salon, dans ces ordres transmis aux troupes de se retirer, Me Rivière voit successivement le parlementaire s'effacer et disparaître pour faire place au prisonnier, puis à l'ôtage.

Nous suivons avec lui l'irritation croissante de cette foule dont quelques individus ont assisté la veille aux sanglantes exécutions du Panthéon.

Puis un cri funeste vient à retentir: Nous sommes trahis! voilà la mobile! et tout est consommé.

Messieurs, dit l'orateur en finissant, n'oubliez pas, je vous en conjure, que l'Europe vous épie et que la France vous regarde; que votre verdict, en restituant aux malheureux événements du 23 juin leur vrai caractère, les dépouille de ce que l'erreur et la colère leur ont prêté de trop odieux; c'est assez du meurtre et de la violence; au nom du ciel, n'imprimez pas à l'histoire de notre révolution le reproche de trahison et d'assassinat!

PETITE CORRESPONDANCE.

Neuves-Maisons. — M. M. — L'erreur étant de notre fait, nous vous avons env. 2 pet. liv. en contrev. des 4 remis.

Tonnay. — M. G. — Vous nous avez remis 1 de moins, que vous voudr. bien nous faire tenir à l'occ.

Lyon. — M. C. E. — Reçu les 162. — Nous prenons note de tout.

Dijon. — M. B. — Reçu les 227.40. — Compl. à tous. — Les talons de la R. n'étaient pas joints.

Pont-l'Abbé (C. I.) — M. M. — Il y avait erreur de départem. Les livres sont partis le 4 janvier.

Pont près S. — M. M. — Les livres sont partis le 9 janv. et 2 livr. de l'H. le 23. Le reste suivra successiv.

Nanteuil. — M. A. G. — Veuillez bien joindre au bon de poste à nous remettre pour l'ab. au T. A., le prix de 10 livr., par ex., de l'H. à 35 cent. l'un.

Marseille. — M. P. — Reçu les 100. — Nous all. suivre vos instr.

Avallon. — M. M. a. — Le no double est une reprod. du princip. art. de la semaine avec une revue des évènem. — La *Phal*. est une revue mensuelle tout à fait distincte.

Chauxdefonds. — M. J. M. F. — Le paquet est parti le 18 par l'entrem. de M. T. de B. qui a dû vous l'achem.

Noviant-aux P. — M. L. — Votre lettre du mois dernier avec 50 nous est bien parvenue.

Châlon-s.-S. — M. L. — Bravo! joignez nos applaud. à ceux que F. reçoit là-bas. — Envoyez-nous promptem. une note. Nulle prédic. ne vaut celle de l'exemple.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 5 février.

THEATRE DE LA NATION. — Le Violon du Diable.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Marion Delorme.
ITALIENS. —
OPERA-COMIQUE. — Le Caïd.
ODEON. — Champmeslé, Fénélon, Comment les Femmes se vengent, Georges Dandin.
THEATRE-HISTORIQUE. — Les Mystères de Londres.
GYMNASE. — Mme Marneffe, Tout Chemin mène à Rome, le Dernier des Roi chegune.
VAUDEVILLE. — La Propriété, le Baron, la Foire aux Idées.
THEATRE MONTANSIER. — Les Lampions, Un Gendre aux Epinards, l'Académicien.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du Croissant.

18e Année. N. 37. ÉDITION DU MATIN. Mardi 6 février 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . 11 f.
Un an. . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux: 3, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 5 FÉVRIER.

« Aujourd'hui, la rétribution du travail est abandonnée au hasard ou à la violence. C'est le maître qui opprime ou l'ouvrier qui se révolte. »

« La pauvreté ne sera plus séditieuse, lorsque l'opulence ne sera plus oppressive. »

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Assemblée nationale.

?....

On se rappelle que l'Assemblée avait à se prononcer aujourd'hui sur l'ordre du jour motivé proposé par M. Perrée, et qui exprimait nettement sa défiance à l'égard du ministère.

M. Oudinot a proposé un autre ordre du jour ainsi conçu :

« L'Assemblée, se ralliant aux conclusions de la commission, et considérant que le bulletin offensant pour l'Assemblée a été formellement désavoué et blâmé par le ministère, passe à l'ordre du jour. »

Par un premier vote au scrutin secret, l'Assemblée a donné la priorité à l'ordre du jour de M. Oudinot, priorité demandée par le ministère, et les voix se sont ainsi réparties : sur 838 votants, 435 voix pour la priorité, c'est-à dire pour le ministère, et 403 voix contre.

On a procédé alors au scrutin de division sur l'ordre du jour, et ce second vote a donné, sur 820 votants, 481 voix en faveur du ministère, et 359 contre.

C'est-à-dire qu'il s'est trouvé dans l'Assemblée au moins 45 membres qui, ayant voté dans l'ombre contre le ministère, ont voté publiquement pour !

Nous ajournons à demain nos réflexions et notre jugement; voici pourquoi : on nous a assuré, au sortir de la séance, que M. Odilon-Barrot lui-même avait annoncé à quelques personnes la retraite de MM. Léon Faucher et de Falloux. Le revirement de votes que nous venons de signaler pourrait donc être dû, à ce que cette sorte de transaction aurait été répandue dans l'Assemblée pendant le dépouillement du scrutin secret. Nous désirons, pour l'honneur des représentants, que cette explication soit la vraie. Il nous en coûterait trop d'avoir à constater que 45 hommes, revêtus du titre auguste de mandataires du pays, sont capables d'un acte qui n'a pas de nom dans la langue parlementaire.

Le *Moniteur* et le vote de demain sur la proposition Rateau nous donneront la mesure exacte de l'Assemblée. Si elle était descendue aussi bas que semblerait l'indiquer le vote d'aujourd'hui non expliqué, si elle s'abandonnait elle-même à ce point, les hommes de cœur de tous les partis n'auraient plus qu'un seul vœu à former, c'est qu'elle se séparât le plus tôt possible, afin d'épargner à la France le honteux spectacle d'une représentation sans idées, sans force et sans dignité.

Si au contraire il est vrai que MM. de Falloux et Faucher se retirent, si l'Assemblée, repoussant toute date fixe pour sa séparation, adopte la proposition de M. Depasse, c'est-à-dire la réduction du nombre des lois organiques, si surtout elle se réserve le droit de voter le budget, son second vote devra être considéré comme une preuve extrême de plus de son désir d'accord avec le pouvoir exécutif, et on ne devra pas lui savoir mauvais gré de ce nouveau sacrifice à la concorde.

Donc nous nous abstenons aujourd'hui; nous jugerons demain.

La même discussion parlementaire revenant avec le lundi, on était presque en droit d'attendre pour aujourd'hui l'exhibition d'un aussi grand nombre de troupes. Dans cette attente, les places de la Concorde et de Bourgogne étaient couvertes de curieux. Mais M. le général Changarnier n'était pas en humeur de déployer tout son luxe de forces. Les troupes sont restées consignées dans les casernes ou dans les monuments qu'elles occupent. Dès lors, Paris a été parfaitement calme.

Cependant, des patrouilles nombreuses de troupes de ligne ont fréquemment parcouru les environs du palais de l'Assemblée, enlevant çà et là quelques citoyens mal-avisés. Ainsi, à l'entrée du pont de la Concorde, une compagnie du 69e de ligne a arrêté un jeune homme dont la faute première était d'avoir un peu bu, et la seconde d'avoir salué la patrouille du cri de : *Vive la République!*

La force morale.

On lit dans l'*Union* :

La force morale! disons-le, il n'y en a plus aujourd'hui; il n'y en a pas surtout dans les pouvoirs produits par les révolutions. L'autorité a disparu de la terre, soit que le respect soit sorti des habitudes modernes, soit que le commandement manque de dignité. Par des raisons quelconques, l'empire, devenu matériel, n'obtient pas l'acquiescement des âmes : on se soumet, on ne respecte pas; on obéit, et on méprise. De là, des efforts constants pour renverser ceux qui commandent. En haut et en bas, la disposition est égale. Un ministre, en tant que ministre, n'est que maudit. S'il est honoré, il l'est pour sa personne, et il l'est moins, certainement, dès qu'il est ministre. Descendez, arrivez au garde champêtre! à tous les degrés, vous voyez la même absence de déférence et d'honneur.

D'où vient cette absence de force morale? Ne vient-elle pas de ce que le pouvoir ne conçoit d'autre moyen de gouverner que la compression matérielle? Ne vient-elle pas de ces honnêtes gens qui approuvent la force militaire tournée contre le dedans, qui ne voient de salut pour la société que dans les baïonnettes et la mitraille, qui donnent des éloges aux généraux pour avoir dit : « Si vous bougez je vous fais sabrer! le premier qui remue un pavé, fusillez-le! » Ne vient-elle pas de ceux-là qui sont impitoyables envers leurs frères égarés, qui refusent obstinément toute amnistie, tout pardon, eux qui en ont tant besoin pour leurs propres fautes?

Eh! comment est-il possible que les masses aiment et respectent le pouvoir, quand le pouvoir, au lieu de les aimer et de les respecter, au lieu de s'occuper à soulager leurs maux, à améliorer leur sort, ne songe qu'à les intimider, et si elles se révoltent, à les fusiller, à les emprisonner, à les transporter, à leur infliger le supplice des casemates et des pontons? Comment est-il possible que le peuple ait de la déférence pour le pouvoir, lui obéisse avec zèle, lorsque le pouvoir ne fait rien pour le peuple, ne lui commande que dans l'intérêt de quelques privilégiés? Comment est-il possible que la société éprouve de la reconnaissance et de l'affection pour des gouvernements qui ne connaissent pas les moyens de guérir ses souffrances, qui ne veulent pas même les étudier, et qui se servent des dernières forces matérielles du malade pour l'achever?

Oui, la force morale manque au pouvoir; mais la faute en est au pouvoir lui-même, qui ne cherche pas à s'éclairer; la faute en est aux hommes stupidement rétrogrades ou égoïstement conservateurs, qui parlent constamment *d'ordre* et ne font qu'entretenir le *désordre*; la faute en est aux traîtres qui crient *vive la République!* et travaillent à la détruire; la faute en est aux réactionnaires qui calomnient le peuple, lui imputant des pensées de meurtre, d'incendie et de pillage, que dément sa conduite magnanime; la faute en est à ces intrigants subalternes, à ces ambitieux de bas étage, qui effraient les citoyens par des complots imaginaires, épaississent les ténèbres où la société s'agite, la poussent à la lutte fratricide où elle étouffe dans le sang!

Ah! si le pouvoir voulait aimer le peuple, les masses laborieuses, la société entière qui souffre et se tord convulsivement; s'il voulait faire cesser les tortures morales de ceux qui possèdent, les douleurs physiques de ceux qui ne possèdent pas; s'il voulait accepter de la science qui les lui offre si instamment, les moyens de régénérer la société décomposée par les révolutions, d'organiser le travail, d'associer toutes les classes, d'harmoniser tous les intérêts légitimes, de créer, en un mot, L'ORDRE SOCIAL qui n'existe plus aujourd'hui : ah! le pouvoir retrouverait une force morale mille fois plus grande que celle qu'il a jamais eue à aucune époque de l'histoire, et l'instrument de répression matérielle, si coûteux et si peu efficace, deviendrait désormais inutile!

Arrestations nouvelles.

Quoique le langage tenu par M. Léon Faucher à la tribune aujourd'hui ait été plus doucereux, et qu'il ait passé condamnation sur l'arrestation du colonel Forestier et autres faits, des arrestations non moins arbitraires et encore plus inconcevables ont eu lieu aujourd'hui. Nous citons celle de M. H. Dameth, opérée au bureau de la *Solidarité populaire*.

M. Dameth est un homme dont le caractère et les idées n'ont rien d'offensif, rien de dangereux. C'est ce que peuvent constater tous ceux qui le connaissent. La *Solidarité*, créée et dirigée par lui, est, d'autre part, une société purement économique qui a pour but d'organiser l'échange entre les travailleurs. Cette société est absolument étrangère à la politique.

C'est donc un parti pris de sévir contre tous ceux qui, par des moyens pacifiques et légaux veulent améliorer la condition des travailleurs? Allons, soit! le socialisme n'y peut que gagner.

Voici des détails qui prouvent que l'arbitraire de l'arrestation de M. Dameth est allé aussi loin qu'on peut imaginer. Nous les tenons d'une dame attachée aux bureaux de cette société, qui nous écrit la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,

La police vient de saisir à l'instant tous les papiers de la *Solidarité populaire*. Cette société, vous le savez, n'a rien de commun avec la *Solidarité républicaine*; ce qui n'empêche pas que son président, M. Dameth, n'ait été arrêté après avoir, ainsi que moi, été fouillé. On m'a pris la somme de 80 francs dans ma poche. Cet argent, je vous l'affirme, n'appartient pas à la société; je venais d'en recevoir la plus grande partie par un mandat sur la poste que j'ai touché au bureau de la rue d'Enghien. Ma signature peut justifier de la vérité. Comment donc faire pour me le faire rendre? j'ai trois enfants à nourrir, et on ne m'a laissé que la petite monnaie que j'avais sur moi.

Salut fraternel, MARIE BRAZIER.

Contrairement à la loi qui interdit aux conseils généraux toute immixtion dans la politique, M. Léon Faucher a fait la réponse suivante au conseil de la Gironde :

Le ministre de l'intérieur au préfet du département de la Gironde.

Paris est tranquille.

Je ne donnerais l'autorisation que vous demandez *qu'en cas de nécessité absolue*, qui ne paraît pas exister.

Remerciez MM. les membres du conseil général, du conseil municipal et de la chambre de commerce *de leurs bonnes dispositions pour le gouvernement*, qui ne faillira pas à la défense de l'ordre.

Le maréchal Bugeaud à Bourges.

L'*Union* donne un exemple de ces alliances monstrueuses qu'elle aime tant à flétrir, en vantant, en exaltant, en présentant à la France, comme un sauveur, le maréchal Bugeaud, dont le seul nom devrait couvrir de confusion les légitimistes sincères. Elle raconte avec empressement, d'après le journal *le Droit commun*, que les officiers de la garde nationale de Bourges, cette garde nationale qui a reçu naguère un drapeau fleurdelysé, sont allés en corps rendre hommage *au maréchal Bugeaud*, DUC D'ISLY (le titre y est). Le maréchal s'est informé du nombre d'hommes que l'on pourrait diriger *contre Paris*; puis, devant les officiers de la garde nationale et du régiment d'artillerie en garnison, il a débité un discours provocateur, menaçant pour la capitale et dans lequel le mot de république n'est pas prononcé une seule fois avec sympathie. Voici un passage caractéristique :

Il y a, messieurs, une opinion à laquelle j'applaudis, et qui s'est répandue d'un bout de la France à l'autre : c'est que les départements ne doivent plus subir, à l'avenir, la tyrannie des factions de Paris (Applaudissements réitérés), ni accepter le gouvernement qu'il plairait à Paris d'imposer, attendu que Paris n'est rien, et que les provinces sont tout. Non, nous ne devons pas supporter qu'une poignée de Catilinas, et encore cette comparaison leur fait-elle trop d'honneur, car je les mets bien tous au-dessous de Catilina, nous ne devons pas supporter que ces quelques milliers d'hommes pervers ou égarés imposent leurs volontés à l'immense majorité du pays.

Que les départements soient quelque chose, soient beaucoup même, nous en sommes d'accord, mais PARIS N'EST RIEN! Comprend-on bien cet axiome? Voici maintenant les projets conciliants de M. le duc. N'oublions pas que dans le langage du parti les *républicains rouges* veulent dire les républicains sincères. Le général Cavaignac était traité par la réaction de républicain rouge.

Il y a une chose aujourd'hui, messieurs, que tous les bons citoyens doivent faire, qui doit être entendue dans toute la France, et dans ce pays comme ailleurs, la voici : Si *la République rouge* devait, par un coup de main, une surprise quelconque, être appelée à être maîtresse, ne fût-ce qu'un jour, qu'une heure, il faudrait mettre la main sur les caisses publiques vous emparer des chemins de fer, des lignes télégraphiques, de façon à interrompre toute communication avec Paris. Dans ce cas je serais prêt au premier signal, et vous pourriez compter sur moi comme je pourrais compter sur vous.

Moi, messieurs, j'y suis résolu, si, par impossible, la république rouge venait à triompher un seul jour dans Paris, si elle venait à renverser le président de la République, je me mettrais aussitôt à la tête de tous ceux qui voudraient me suivre... (Oui! oui! nous vous suivrons tous!) pour aller défendre la société. Et je n'attendrais pas qu'un premier bataillon fût formé ou prêt à partir, il ne me suffirait, pour marcher, que de quatre hommes et un caporal... (Applaudissements énergiques), et je suis fermement convaincu que de tous les points de la France de bons et courageux citoyens viendraient se serrer derrière moi.

Je partirai demain pour Lyon. Mais de là j'aurai toujours les yeux fixés sur Paris, je le surveillerai, et s'il était nécessaire que j'y entrasse à la tête de l'armée des Alpes, à la tête des gardes nationales de la province, espérons que cette fois, Dieu aidant, l'ordre y serait rétabli, non pour quelques moments, comme il est arrivé, mais pour toujours.

Nous espérons bien que le peuple de Paris ne prendra jamais les armes, à moins que la constitution ne soit attaquée, et dans ce cas, fort de ses droits, il ne réserverait pas à M. le duc d'autres lauriers que ceux déjà récoltés par lui en février 1848.

Nous recevons une lettre de Bourges où l'on nous parle d'un 15 *mai honnête* exécuté par quelques légions de Paris comme d'un espoir général parmi les légitimistes. On nous atteste également leur vif désir de voir les républicains prendre les devants et autoriser un coup d'état par quelque absurde prise d'armes. Notre correspondant termine ainsi :

Bien criminels seront donc les hommes qui ne seront pas patients, et vous avez mille fois raison de recommander le calme, c'est cela seulement qui peut sauver la République. Nous sommes en 32 et 34 aujourd'hui; n'ayons pas nos boucheries du cloître Saint-Méry et de la rue Transnonain!...

On sait quelle a été la conduite d'un grand nombre de légitimistes depuis Février, comment ils ont crié *vive la République!* tout en manœuvrant pour la détruire, comment ils ont formé des alliances monstrueuses avec les hommes qui avaient infligé à leur parti les plus terribles humiliations, comment ils ont travaillé pour Louis-Napoléon Bonaparte, sous la réserve de le remplacer au premier jour par le jeune homme de Frohsdorf, comment, en un mot, ils ont enlevé à leur opinion toute sincérité. Cette conduite est fort bien caractérisée par l'*Union* elle-même, elle constate que l'opinion publique se déprave :

La preuve en est, dit-elle, dans la facilité avec laquelle des hommes qui semblent séparés entre eux par des antipathies, se rapprochent pour lutter en commun dès qu'il s'agit d'arracher le pouvoir à ceux qui l'ont, sous la réserve de l'arracher le lendemain à ceux qui l'auront. Dans ces ligues honteuses disparaît la dignité même des factions. Songez que nous écartons les noms propres! c'est notre loi. Mais la flétrissure n'est pas moins certaine pour ceux qui offensent à ce point la loyauté et la vérité. Que par ces manèges ils fassent tomber les ministres d'aujourd'hui et ceux de demain, que nous importe! Nous disons qu'ils ôtent aux opinions leur sincérité, et c'est une honte. Ajoutons qu'ils perdent la France, et c'est un crime.

Les calomnies de la presse.

Certains journaux *honnêtes* ont adopté pour tactique, dans les moments de crise, d'inventer ou de propager toutes sortes de bruits calomnieux, qui leur semblent de nature à exciter l'irritation et la fureur des badauds qui les lisent, ou à leur inspirer un effroi *salutaire*. On se rappelle les fameux canards *de juin* du *Constitutionnel*, les têtes coupées, les gardes mobiles sciés entre

des planches, les empoisonnements avec des cigarres ou de l'eau-de-vie. Ces canards ont eu leur *utilité*; nul doute qu'ils n'aient été pour beaucoup dans les mauvais traitements infligés aux prisonniers, et les nombreuses exécutions qui ont eu lieu pendant et après ces déplorables journées. Vous comprenez bien que le candide lecteur ne s'arrête pas aux formules d'usage: *on rapporte, on nous apprend, on nous assure*, qui précèdent quelquefois ces récits mensongers, et ne voit que le fait imprimé *dans son journal*. On en est quitte pour insérer quelques jours après, quand le mal que l'on a voulu produire est accompli, une rectification ou un démenti qui passent plus ou moins inaperçus.

L'*Evènement* qui suivit sans sourciller les traces du *Constitutionnel*, lors de ses malheureuses affaires, n'a pas renoncé à cette saine tradition du journalisme modéré. Mercredi dernier les lecteurs de cette feuille pouvaient trembler, s'indigner et s'exaspérer tout à leur aise contre cette infâme garde mobile qui faisait mettre quatre-vingt mille hommes sur pied pour déjouer ses sinistres projets. *Deux bataillons, entr'autres, casernés à Saint-Cloud et à Courbevoie, avaient voulu faire feu sur les troupes. Malgré les exhortations des généraux, malgré la présence de troupes nombreuses et de l'artillerie, rien n'avait pu intimider les rebelles. Pendant qu'un bataillon veillait l'arme au bras, l'autre était allé chercher des munitions pour se disposer à un engagement.*

Les détails étaient complets, la mise en scène parfaitement ordonnée...

Trois jours plus tard, une lettre signée des officiers de ces deux bataillons vint apprendre aux lecteurs de l'*Evènement* que toute cette fantasmagorie n'était qu'une fable absurde débitée par leur journal.

O jeunes rédacteurs! vous maniez avec une légèreté trop conforme à votre âge et à votre inexpérience l'arme redoutable du journalisme que l'on a l'imprudence de vous confier.

Vous entrez dans la vie politique par une porte vilaine et honteuse, sur le seuil de laquelle vous risquez de laisser à jamais la gloire de votre nom et peut-être même l'espoir de votre avenir.

Le temps de l'intrigue, de la ruse et du mensonge est près de finir; le jour s'approche où l'on quittera les sentiers impurs de la vieille tactique, pour faire marcher le monde au grand jour de la vérité.

Vous qui êtes jeunes, ne vous fermez pas à l'avance cette voie généreuse! Laissez aux hommes du passé les fourberies de la politique tortueuse. Jeunes gens, ne vous rattachez pas à ces cadavres dont le contact empoisonne votre cœur; et, puisque les conseils d'un père vous manquent, écoutez les avis fraternels d'hommes qui ont été vos adversaires, mais qui ne seront jamais vos ennemis, parce qu'ils ne sont les ennemis de personne.

Coïncidences édifiantes.

On lit dans un journal de la Sarthe sous la rubrique le *Mans* :

Avant-hier, mardi 30 janvier, un grand nombre de gardes nationaux de la commune de Sainte-Croix ont été avertis, à domicile, de se tenir prêts pour le lendemain. La population ouvrière du Mans devait, assurait-on, jeter le trouble dans la ville.

Nous ne voulons pas répéter tout ce qu'on disait pour motiver cette prise d'armes préventive.

Il nous suffit seulement de faire remarquer la coïncidence au moins étrange qui existe entre cette sourde rumeur dans un faubourg de notre ville et les nouvelles que les journaux de Paris nous apportaient hier. La *conspiration ministérielle* avait-elle des ramifications dans notre contrée?

On nous écrit de Douai, 4 février :

Monsieur,

Le fait du congé donné aux ouvriers de l'arsenal de Strasbourg, fait que je vois signalé dans la *Démocratie* d'hier, ressemble fort à ce qui s'est passé ici. Les *trois cents* ouvriers de l'arsenal de Douai ont été prévenus *quelques jours avant la fin de janvier* qu'à partir du 1er *février* ils auraient à chercher de l'ouvrage ailleurs, parce qu'on n'en avait plus à leur donner à notre arsenal.

Peut-être n'y a-t il qu'une simple coïncidence entre ce fait et celui de Strasbourg. Toujours est-il que ce n'est que le 31 *janvier* qu'on a dit à nos 300 ouvriers qu'ils pourraient se représenter le lendemain pour continuer à travailler comme à l'ordinaire.

On m'a certifié aussi qu'à cette occasion et dans la prévision de quelques troubles il avait été commandé deux ou trois cents hommes de piquet pris dans la garnison de cette ville.

Agréez, etc.

On lit dans la *Liberté* :

L'admiration furibonde des journaux henriquinquistes et orléanistes pour le cabinet Barrot-Faucher-Falloux, et l'ensemble remarquable avec lequel ils le poussent tous à la résistance *quand même*, n'indiquent-ils pas suffisamment que ce cabinet, en qui la sainte ligue place toutes ses espérances, est le plus grand des dangers pour la République et son président? Et un pareil ministère ose se dire pourtant la conséquence nécessaire, forcée, du vote du 10 décembre! Ce vote aurait donc été une lâche tromperie, une conspiration de restrictions mentales contre Louis-Napoléon, de la part du plus grand nombre de ceux qui y ont participé? Pour une certaine portion de votants, cela peut être vrai, surtout pour les ralliés des derniers jours; mais il n'y a certainement pas six millions de traîtres et de lâches en France.

L'*Univers* publie depuis quelque temps contre Fourier des divagations passionnées auxquelles nous n'avons pas à répondre. La citation suivante prouvera que le silence nous est imposé par notre dignité comme par celle de nos lecteurs :

Que le vent souille spontanément ou systématiquement chez Fourier; qu'il souffle d'un seul côté ou de tous les côtés à la fois, c'est toujours pour amonceler sur son exposition doctrinale des masses de nuages d'où tombe à chaque instant une grêle de divagations, de bavardages culinaires, d'obscénités, de coqs-à-l'âne, d'épisodes de toute sorte qui hachent son thème principal de l'équilibre passionnel, de manière à ce qu'il soit impossible, si l'on regarde à la forme, d'y reconnaître une tête, un tronc et des membres, et, si l'on regarde au venin qui déborde de tous ces tronçons, de ne pas y voir et y entendre grouiller un amas d'impurs reptiles.

Si Fourier avait raison sur la nature des passions, s'il fallait croire à la légitimité de la papillonne et n'avoir d'autre symbole que :

Trahit sua quemque voluptas,

alors il faudrait bien aussi avouer avec ses disciples que les méthodes du maître sont divines.

Mais, s'il s'est trompé? Si nous en avons administré des preuves irrécusables, oh! alors, disons-le hautement, le fou qui a écrit ces livres s'appelle légion; ce n'est pas un fou, c'est un hôpital tout entier. Il n'y a, en effet, dans ses traités, ni chapitre, ni article, ni coin, ni recoin qui ne soit un cabanon, d'où quelque maniaque, inventeur, astronome, musicien, ivrogne, gourmand, impudique, furieux, bouffon ou autre, ne vous apostrophe et ne vous jette sa folie à mesure que vous passez.

M. Lucien Murat, représentant du peuple, vient de déposer à l'Assemblée nationale une proposition dans laquelle il revendique la propriété des biens qui ont appartenu à son père Joachim Murat. Il s'appuie sur ce que l'Etat ne peut pas faire moins pour les héritiers Murat que pour la famille de Louis-Philippe. Voici le texte de cette proposition :

Les tribunaux civils statueront sur les prétentions élevées contre le domaine de l'Etat par les héritiers de Joachim Murat, relativement à l'exécution des articles 3 et 4 du traité secret passé à Bayonne, le 15 juillet 1808, entre ce dernier et l'empereur Napoléon.

L'Esprit d'émancipation en Italie.

La commission provisoire du gouvernement de Rome, en convoquant dans la ville éternelle la Constituante italienne, a réalisé le plus grand acte politique de l'histoire moderne en Italie.

Le peuple romain, répondant avec enthousiasme à l'appel de la patrie, a prouvé qu'il était à la hauteur de la pensée émancipatrice qui anime l'Europe.

En vain quelques esprits rétrogrades et la camarilla de Gaëte ont-ils mis tout en œuvre pour paralyser les élections; les foudres de la papauté, toujours terribles aux yeux du peuple, sont tombées à ses pieds, sans le détourner du grand acte politique auquel il était convié le premier en Italie.

Aussi la commission provisoire du gouvernement de Rome reçoit-elle de toutes les parties de la péninsule des félicitations sur sa conduite énergique et conciliatrice à la fois.

L'Italie, dit une de ces adresses, l'Italie, citoyens du gouvernement provisoire de Rome, proclame que vous avez bien mérité de la patrie. C'est à vous que l'on doit le salut commun, car vous avez pris la grande initiative et terrassé l'hypocrisie. Dieu et le Peuple protégeront votre œuvre, et l'histoire la recommandera à la postérité!

Mais, pour se faire une idée exacte des sentiments élevés qui animent les membres de la commission provisoire du gouvernement de Rome, il faut lire les pièces *officielles* émanées des différents ministères.

La réponse suivante de Mgr Muzzarelli, président de la commission et ministre des affaires étrangères, adressée aux cercles de Bologne, mérite d'être citée; nous regrettons de ne pouvoir la reproduire en entier :

L'adresse que vous venez d'envoyer aux ministres de Rome au nom de la grande réunion du peuple bolonais, qui a eu lieu le 1er janvier, est un acte dont le ministère se félicite hautement. C'est la plus belle inauguration de l'année de régénération civile qu'un peuple puisse faire pour la consolation de ceux qui le gouvernent.

Si l'Etat a pu conserver son unité contre les menées des réactionnaires qui voulaient la rompre, c'est à vous, Bolonais, qu'en revient l'honneur, à vous gardiens jaloux du *palladium* de la liberté. Rome et l'Italie enrégistreront dans leurs annales votre acte de patriotisme, tandis que les ministres en garderont dans leur cœur le souvenir ineffaçable.

Ce document et cent autres que l'on pourrait citer prouvent de la manière la plus évidente le parfait accord qui existe entre le gouvernement et le peuple des Etats romains, et il devait en être ainsi; car une pensée supérieure, celle de la régénération de la péninsule, réunit tous les cœurs vraiment italiens.

La camarilla de Gaëte est punie par où elle a péché; elle voulait ramener les Etats romains au bon vieux temps, elle a poussé le pape à quitter Rome, espérant intimider ainsi tout le monde. Mais le peuple romain, au lieu de se laisser traîner à la remorque de la faction obscurantiste, a suivi les élans de son cœur et a posé hardiment, à la face de l'Europe, son droit à l'existence politique.

Le 5 février, jour de l'ouverture de la Constituante à Rome, sera un jour solennel pour l'Italie.

L'Italie entière gravitera bientôt autour de Rome, et la France, malgré la faiblesse de son gouvernement, saura la défendre, s'il le faut, contre les empiètements de la maison d'Autriche.

Nouvelles d'Italie.

Les nouvelles qui nous parviennent des élections dans les Etats romains sont de plus en plus satisfaisantes et surpassent de beaucoup les espérances. On écrit de Rome, 28 janvier, au *Corriere mercantile*, de Gênes :

« Aujourd'hui, à midi, on a proclamé du haut du Capitole les noms des candidats élus par l'Assemblée constituante, en présence de la garnison et d'une immense affluence de spectateurs. L'artillerie de la garde civique a tiré 101 coups de canon au son de la cloche de la Tour, et le fort a répondu par un nombre égal de coups. Le Capitole avait arboré la bannière italienne. Les autres peuples de l'Italie étaient représentés par leurs bannières respectives. Voici les noms des représentants élus : 1° Sturbini; 2° Armellini; 3° Sterbinetti; 4° Muzzarelli; 5° Galletti; 6° Scifoni; 7° Campello; 8° Derossi; 9° Calandrelli; 10° Gabussi; 11° Mariani; 12° Ch. Bonaparte, prince de Canino. »

Le 26 janvier, le bruit se répandit à Bologne que 2 000 Suisses commandés par le général Latour devaient partir dans la nuit ou le lendemain. Le commandant, mandé chez le président de la province, répondit qu'il avait, en effet, reçu des ordres *de l'autorité supérieure*. Le président déclara qu'il s'opposerait formellement à ce départ. Les cercles de la ville lui vinrent en aide, ainsi que les consuls de France et d'Angleterre. Les Suisses n'ont pas quitté la ville. Les élections de Bologne ont donné une très grande majorité au parti démocratique.

— Un journal de Bologne annonce que le plébiscite de la République de San-Marino, publié dans presque tous les journaux de la Péninsule, est apocryphe.

Il paraît que c'est après une longue conférence avec les représentants de la France et de l'Angleterre que le grand-duc de Toscane a présenté la loi sur la constituante italienne.

Le gouvernement est fort contrarié de cette décision. Dans la soirée du 29 janvier, une députation vint présenter au président du conseil un projet de loi relatif à la nomination par le Piémont de représentants à la constituante italienne; le lendemain, une nouvelle députation lui était envoyée dans le même but. Les ministres ont répondu d'une manière évasive, si du moins nous en jugeons par le démenti que la *Gazette piémontaise* donne à l'interprétation qui aurait été faite des paroles des ministres.

Le même journal annonce qu'il n'est nullement vrai, ainsi qu'on l'a publié, que le gouvernement sarde ait cessé d'entretenir des relations avec le gouvernement provisoire de Rome.

La réaction vient de tenter à Turin un coup qui n'a pas mieux réussi que celui qu'elle voulait tenter à Paris. Des paysans se sont promenés dans les rues de Florence en criant : A bas la constituante italienne! et ont commis quelques désordres; une lutte s'est engagée, la plupart des perturbateurs ont été pris. On a trouvé sur quelques-uns des *bons* datés de Marseille. Faut-il voir là aussi la main de cette réaction française qui a entrepris de poursuivre partout la cause du progrès?

La Lega italiana dei Popoli, journal de Venise, nous parvient aujourd'hui poussant le cri d'alarme. « Si l'ennemi, dit-elle, ne tonne pas encore sur nous par la bouche de ses canons, il s'apprête, il menace. Républicains, constitutionnels, exaltés et modérés, nous devons tous nous unir pour sauver la patrie. Ne comptons pas sur l'étranger. Le Piémont a assez de se protéger lui-même. La France *républicaine* arme pour restaurer la monarchie de Pie IX! Qui donc nous protégera? l'Angleterre? le Bourbon de Naples? »

— Les chambres de Naples se réuniront le 5 février.

Correspondance particulière de la Démocratie pacifique.

Un étranger qui séjourne depuis longtemps à Rome nous adresse la lettre suivante :

Rome, le 22 janvier 1849.

Pendant deux soirées successives le Capitole a été brillamment illuminé, et la statue étonnée de Marc Aurèle a vu défiler devant elle des masses de Romains portant les urnes qui contenaient les suffrages du peuple pour l'assemblée démocratique.

L'empereur en bronze, qui ressemble plus qu'on ne pense à ses contemporains dont les cœurs sont bronzés, paraît mal à son aise au milieu des révolutionnaires qui l'entourent. Il tient mal le drapeau tricolore qui penche tristement dans ses mains. Cette disgrâce, peu remarquée par la foule, ne suffit pas pour nuire à la magnificence du drame.

Tous les cœurs sont pénétrés d'espoir en voyant Saint-Pierre abandonné pour le Capitole.

Le chemin qui mène de la *Piazza del Popolo* au Campidoglio ne peut être battu par les Romains sans faire battre leur cœur. La voie sacrée pourrait redevenir la voie du triomphe.

Le suffrage est, dit-on, très général, contrairement aux prédictions des faux prophètes qui annonçaient d'avance que le peuple ne voterait pas, et que l'Assemblée constituante tomberait d'elle-même.

Ils comptaient sur l'ignorance du peuple, mais heureusement ils comptaient sans leur hôte. Le peuple est ignorant, sans doute, mais il n'est pas indifférent. Il faudra peut-être plusieurs générations pour l'instruire et le ramener à sa noblesse et à sa puissance naturelles, mais tel qu'il est, il est capable d'apprécier la liberté et de vouloir en profiter. Il a déjà fait d'immenses progrès en quelques semaines dans l'entente des droits et des institutions démocratiques.

La France ne doit pas se priver d'un allié aussi résolu et aussi digne que le peuple romain libre. L'abandonner serait une véritable trahison.

L'Italie libre et heureuse, alliée de la France, offrirait un spectacle admirable : ces deux grandes nations unies formeraient une puissance contre laquelle viendraient se briser toutes les forces des ennemis de la liberté.

Beaucoup de prêtres ont eu le courage de prendre part au mouvement populaire, malgré les foudres de l'excommunication.

Du reste, il est facile de voir que, quel que soit le cours des évènements en Italie, d'ici à deux ou trois ans, le pouvoir de la hiérarchie ecclésiastique sera complètement déchu, et la seule planche de salut pour les prêtres sera de suivre le mouvement démocratique.

Le pape et les cardinaux ont fait une immense faute en laissant le peuple s'apercevoir qu'il pouvait se passer d'eux. Le Romain, abandonné par le pape, s'est dit : « Je mange, je marche, je me porte bien sans le pape. Je puis donc me passer de lui. Je n'ai pas besoin de robes écarlates pour me gouverner. Je ne veux pas que ce joug inutile pèse sur mes enfants. »

Le peuple a pourtant regretté le départ de Pie IX. On exploite ce sentiment en faisant circuler le bruit que ce sont les ambassadeurs qui ont forcé le pape à s'éloigner de Rome malgré lui. On dit qu'il veut se soustraire à l'état d'oppression dans lequel il est tenu, et revenir à Rome donner son approbation à tout ce qui a été fait par le peuple. On avait parié qu'il serait de retour pour le 5 janvier, mais la malheureuse excommunication est venue renverser et perdre à jamais le trône de l'Etat romain.

Pie IX ne pourra jamais revenir à Rome que par la force des baïonnettes, et quand même il reviendrait il lui serait impossible d'y rester.

Ce chapitre de l'histoire est terminé.

Adresse du congrès des travailleurs à Berlin.

L'agitation ouvrière, qui s'était manifestée à Berlin, paraît calmée pour le moment. Après s'être réunis dans un congrès, qui a tenu plusieurs séances, les travailleurs de divers états ont fait remettre, par une députation, au ministre du commerce, une adresse dans laquelle ils demandent que le gouvernement présente aux chambres les propositions suivantes :

Un règlement général sur les métiers, ayant pour principe l'obligation pour tout artisan de faire partie d'une corporation;

La formation de chambres de métiers;

La fondation de banques de prêts qui puissent faire aux ouvriers des avances;

La fondation d'écoles de perfectionnement pour les ouvriers, avec enseignement gratuit;

L'abolition des ateliers militaires et transfert des travaux militaires aux corporations qui s'en occupent;

La réforme du principe de faire concourir les travaux de l'Etat dans les établissements de correction ou d'autres établissements avec les travaux de l'ouvrier libre;

Les achats et commandes du gouvernement faits directement aux industriels que la chose concerne, et sans entremise de commissionnaires;

La protection de l'industrie du pays par des droits protecteurs convenables;

L'abolition de l'activité de la société de commerce maritime, laquelle porte préjudice aux industriels;

L'établissement de colonies à l'intérieur, afin d'entretenir les ouvriers qui ne trouvent pas d'occupation chez les particuliers;

L'établissement par l'Etat de colonies à l'extérieur, afin d'employer les mains et les forces superflues et de rendre la production égale à la consommation;

L'abolition du colportage;

La réforme des dispositions au sujet des pauvres;

L'introduction d'impôts équitables, basés sur les ressources de chacun.

Les dernières nouvelles de la Hongrie annoncent la reddition de la forteresse de Léopoldstadt, et font entrevoir que Comorn pourrait bien également capituler.

Au mois d'octobre dernier, une cinquantaine de Croates qui étaient tombés au pouvoir des Madgyars avaient été enfermés dans la maison de ville de Güns. Excités probablement par les scènes dont Vienne et Pesth avaient été le théâtre à la même époque, une bande d'habitants de Koermend et d'autres localités voisines entra dans la ville de Güns et égorgea les Croates arrachés de leur prison sur la place du marché.

A son entrée sur le territoire hongrois, Windisgraetz vengea ses soldats égorgés en imposant à la ville de Güns une contribution de 100 000 florins, qu'il réduisit à 50 000 florins, pour le cas où on lui livrerait les assassins. On vient d'amener à Pesth une vingtaine de ces derniers, qui ont été aussitôt dirigés sur Presbourg, où ils doivent être exécutés.

D'après des rapports que l'on assure être dignes de foi, Kossuth aurait réuni à l'église protestante de Debreczin la population protestante de la ville, et, après lui avoir aussi représenté qu'on le voulait non-seulement ravir sa liberté, mais encore le forcer d'embrasser le catholicisme, il lui a fait prêter le serment de mourir plutôt que de se laisser ravir sa croyance et sa liberté.

La *Gazette de Prague* annonce à son tour l'arrestation du chef de l'insurrection hongroise qui avait été conduit des frontières de la Gallicie à Lemberg.

Le colonel Jovich, commandant de la forteresse d'Essek, qui s'est rendue aux troupes impériales, s'est suicidé, suivant la *Feuille constitutionnelle de Bohême*. On dit que Mezzaros s'est aussi donné la mort.

Le patriarche serbe Rajachich a convoqué à Semlin, vers le 12 février, une commission d'hommes de confiance, chargée d'élaborer la constitution de la Voivodie, et de la présenter à l'Assemblée nationale serbe.

On sait que ce droit d'élaborer eux-mêmes leur propre constitution, va

être réclamé par tous les Slaves du sud qui sont disposés à rejeter toute constitution octroyée par le prince.

D'après une nouvelle du royaume de Pologne, le czar vient d'y ordonner un nouveau recrutement si considérable qu'il faudra prendre les hommes de trente ans et plus pour pouvoir y satisfaire. On croit pouvoir conclure de ce dépeuplement complet de la Pologne de tous les hommes en état de porter les armes, que l'intention de l'empereur est de ne plus rester passif en face du mouvement européen. Ce qui donne plus de poids encore à cette opinion, c'est que le vieux parti russe, très hostile à l'Allemagne, acquiert notoirement de plus en plus d'influence à Pétersbourg.

Assemblée Nationale.

Séance du 5 février. — Présidence de M. Marrast.

La comédie continue. Des troupes nombreuses ont été placées dans les cours et jardins qui environnent l'Assemblée. Pendant le vote de quelques projets de loi d'intérêt local qui remplissent le commencement de la séance, M. le général Lebreton entre en grand uniforme. Hilarité prolongée.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture du résultat du scrutin qui a eu lieu dans les bureaux pour la nomination du vice-président de l'Assemblée. Les voix se sont ainsi réparties :

Pour la vice-présidence :

Votants.	678
MM. Goudchaux.	506
Lamoricière.	494
Havin.	494
Corbon.	473
Billault.	419
Bedeau.	364
Grévy.	323

En conséquence, MM. Goudchaux, Lamoricière, Havin, Corbon, Billault et Bedeau sont proclamés vice-présidents de l'Assemblée.

Pour les secrétaires :

Votants	697	
MM. Peupin,	567	
Louis Perrée,	363	(longue agitation.

En conséquence, MM. Peupin et Louis Perrée sont proclamés secrétaires de l'Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour appuie les délibérations de l'Assemblée sur l'ordre du jour motivé relatif à la proposition d'enquête.

L'Assemblée connaît déjà la rédaction proposée par M. Louis Perrée.

M. OUDINOT a présenté un autre ordre du jour ainsi conçu :

« L'Assemblée, considérant que le ministère a désavoué, passe à l'ordre du jour. » (Agitation.)

M. LÉON FAUCHER, ministre de l'intérieur. Une note insérée hier dans le *Moniteur* me semble avoir été mal comprise. On a vu dans cette note un défi jeté à l'Assemblée.

Telle n'a pas été la pensée du cabinet. Nous avons voulu dire seulement que tant que le président de la République ne nous aura pas retiré sa confiance, nous resterons aux affaires. (Agitation.)

M. FLOCON. Je demande la parole.

M. LÉON FAUCHER. Quant au bulletin dont il a été question à la tribune lundi dernier, je déclare de nouveau que non-seulement le gouvernement est complètement étranger aux idées émises dans ce bulletin, mais qu'il le désapprouve complètement. (Bruit.) Le gouvernement n'entend nullement affaiblir dans l'esprit des populations le respect qu'elles doivent avoir pour l'Assemblée constituante. (Nouveau bruit.)

Les circonstances sont graves. L'Assemblée me permettra de lui donner quelques détails. (Parlez !) Le gouvernement vous a apporté dernièrement une loi sur les clubs. C'est qu'il sait que là est le grand danger de la situation. Permettez-moi de vous donner quelques extraits des procès-verbaux des clubs de Paris. Je ne parle pas des clubs de province, et cependant il s'y établit un mouvement peut-être plus dangereux encore qu'à Paris. La seule ville de Lyon compte encore en ce moment 132 clubs ou sociétés secrètes.

Dans un club du faubourg Saint-Antoine, un orateur a dit que tout homme apporte en naissant le droit à la propriété, et qu'aujourd'hui la propriété c'est l'art de s'approprier les produits du travail d'autrui, et que par conséquent elle est un vol.

Ailleurs on dit que les anciennes lois ne sont autre chose que l'art de s'approprier le bien d'autrui. D'autres clubistes ont dit : Quand on refuse le droit au travail à un individu, on le met dans la nécessité de recourir au droit du plus fort.

Un autre orateur se plaint d'être poursuivi par les juges de la monarchie; il invite les citoyens du faubourg Saint-Antoine à apporter des documents sur l'insurrection de juin, pour prouver que les insurgés ne sont pas des assassins, au contraire. (Eh bien!)

» On dit dans un autre club : Nous ne voulons pas d'une Constitution qui n'admet pas le droit au travail, qui maintient le remplacement militaire. (Eh bien ! eh bien !)

Dans un autre club on dit, entre autres phrases injurieuses pour les personnes : Ce que nous demandons nous, c'est un boulet rouge. (On rit et un grand nombre de regards se portent vers le banc de M. Boulay (de la Meurthe.)

Dans un club, voici une question posée à notre honorable collègue, M. Lucien Murat : Dans le cas où votre cousin tenterait de se faire nommer empereur, auriez-vous le courage de lui plonger un poignard dans le sein ? (Agitation en sens divers.)

UNE VOIX. Que lui a-t-on répondu ?

M. LÉON FAUCHER. Dans un club, on a demandé : Croyez-vous que Charlotte Corday, qui a poignardé Marat et le Romain qui a tué Rossi fussent des assassins ? Et il répondait : Non. Le seul reproche qu'il adressât à l'assassin de Rossi, c'est de s'être enfui après avoir accompli une si belle œuvre.

L'orateur, après avoir achevé la lecture, dit que lorsqu'on parle ainsi on est bien près de prendre les armes. Le gouvernement a eu avis en effet qu'un vaste complot devait éclater le 29 à la fois dans Paris et dans la province.

M. Léon Faucher dit que l'agitation s'était manifestée dans la garde mobile, qu'un bataillon s'était emparé d'un fort, et que c'est ce qui détermina les chefs à précipiter l'exécution de leur complot.

Lundi matin le signal avait été donné, de faux ouvriers circulaient sur les boulevarts ; leur colonne ne se retira que lorsqu'elle se trouva en présence d'une force armée compacte sur le boulevart de la Madeleine. C'est ainsi que l'effusion du sang a été évitée.

Le colonel de la 6e légion, lorsque le succès de la journée n'était pas encore assuré (Vives protestations. — Agitation sur tous les bancs), au milieu de l'agitation qui se manifestait, ce colonel mit en circulation certains propos offensants pour le président de la République et les autorités militaires ; ces soupçons de trahison étaient mis en circulation par le colonel qui aurait dû les repousser.

C'est pour cela que le gouvernement crut devoir le faire arrêter. (Ah ! ah ! ah !) Nous avons fait notre devoir, la justice a fait le sien, elle a prononcé, nous nous inclinons devant son arrêt. (Ah ! ah ! ah !)

Le mouvement ne devait pas se borner à Paris ; il avait des ramifications en province. (Rires ironiques et prolongés.) Sur plusieurs points, il y a même eu des commencements d'exécution.

UNE VOIX. Où ?

M. LÉON FAUCHER. A Dijon. (Hilarité à gauche.) Dans les Pyrénées-Orientales, la maison du préfet a été presque forcée ; il y a eu aussi des troubles à Avignon.

M. GENT. Je demande la parole.

M. LÉON FAUCHER. Au lieu d'attaquer le pouvoir pour ce qu'il a fait, vous devriez le remercier. (Rires ironiques très bruyants.)

Je ne comprends pas qu'on nous fit un grief de ce que nous avons fait, quand nous nous félicitons d'avoir repoussé un mouvement formidable. (Ah ! ah ! ah ! ah !)

M. FLOCON. J'avais demandé la parole sur la question constitutionnelle. Cependant je ne peux laisser passer sans un mot de réponse ce que M. le ministre a dit en terminant.

Le gouvernement a-t-il présenté les documents qu'il nous a lus à la commission chargée d'examiner l'urgence de la loi sur les clubs. Si ces documents ont été communiqués à la commission et qu'ils n'aient pu déterminer la commission à admettre l'urgence, quel parti espère-t-on en tirer aujourd'hui ?

Encore un mot sur ce point, les discours qui nous ont été déférés ont été prononcés, non pas dans des clubs, mais dans des réunions électorales, que la loi ne saurait atteindre.

Quant à ceux qui auraient été prononcés dans les clubs, pourquoi ne les avez-vous pas poursuivis et fait condamner, puisque les discours ont été rapportés jour par jour ?

Cela dit, j'arrive à la note qui était contenue hier dans le *Moniteur*. Je demande à l'Assemblée la permission de rapprocher cette note d'une autre qui a été publiée le 29 janvier.

Cette note contenait, vous vous en souvenez, l'assurance que le président donnerait à ses ministres un appui ferme et persévérant. Dans la seconde note, le président de la République a disparu. (Interruption.) Ce sont les ministres seuls qui s'engagent à rester au pouvoir.

A DROITE. Mais non, lisez la note.

M. FLOCON. Je dis qu'il y a huit jours le président de la République promettait son appui à ses ministres. Dans la note d'hier, au contraire, on dit que le conseil des ministres s'est assemblé et qu'il a été décidé... (Nouvelle interruption.)

A DROITE. Eh bien ?

M. FLOCON. Est-ce une discussion grammaticale qu'il s'agit de soulever ? (Nouveau bruit.) La phrase ne fait aucune mention du président.

Si vous rappelez cette note de ce qui a été dit par le président du conseil dans la dernière séance, il n'est personne qui ne comprenne qu'il existe une profonde différence entre la note et le langage du ministère. (Agitation.)

Plusieurs orateurs se présentent à la tribune et en descendent au milieu du bruit.

A DROITE. Aux voix ! aux voix !

M. LE PRÉSIDENT. M. Oudinot a présenté un amendement ; il peut le développer s'il le juge à propos.

M. OUDINOT. Mon amendement est ainsi conçu :

« L'Assemblée, considérant que toute pensée insultante pour l'Assemblée a été désavouée... »

M. ODILON BARROT. Et blamée...

M. OUDINOT. Et blamée par le ministère, adopte les conclusions de la commission d'enquête.

Cet amendement je le présente au nom de la majorité de la commission d'enquête. Ce que vient de vous dire M. le ministre de l'intérieur, simplifie singulièrement ma tâche. Nous ne venons pas ici justifier tous les actes du ministère, il a commis des fautes peut-être (Ah oui !) peut-être n'a-t-il pas eu assez de confiance dans l'Assemblée; mais n'oubliez pas, messieurs, que nous n'avons à nous occuper que de l'enquête. Nous sommes tous animés des mêmes sentiments (Bah ! — Murmures.) en ce sens que nous voulons au même degré la prospérité de la France.

A GAUCHE. De la République.

M. OUDINOT. Le bonheur de notre jeune République. L'amendement d'ailleurs n'a trait qu'à l'urgence, il laisse en dehors la question du fond sur l'enquête; nous espérons donc que vous l'adopterez.

M. JAMES DEMONTRY paraît à la tribune pour répondre au ministre sur ce qu'il a dit de Dijon. Le soulèvement se composait de deux dragons, prétendus socialistes, et le grand complot consistait en une querelle de café.

M. DUPONT (de Bussac), membre de la minorité de la commission. Dans la séance d'avant-hier, un vote de défiance a été demandé contre le ministère; aujourd'hui M. le général Oudinot vient proposer un vote de confiance. Quant à nous, nous ne pouvons avoir de confiance ni dans les principes ni dans les actes du ministère.

On est venu vous dire que le ministère était l'expression du choix du président de la République, et que vouloir briser le ministère, ce serait porter atteinte aux droits du président de la République, ce serait en faire un mannequin politique. (Mouvement.) Pour repousser une semblable doctrine, il suffit de se reporter aux principes posés par la constitution.

L'orateur cite les termes du rapport de la commission de constitution, dans lequel il est dit qu'en cas de dualité entre le président de la République et l'Assemblée, c'est à l'Assemblée que doit rester le pouvoir, parce qu'elle est souveraine, et que si les ministres du président de la République lui déplaisent, elle peut les renvoyer. (Longue agitation.)

La prépondérance de l'Assemblée, continue l'orateur, était la base de la constitution ; c'était l'opinion unanime de la commission. La discussion même du projet de la constitution en est la preuve certaine, et elle est la condamnation complète du système opposé.

Je ne crains pas de dire que les ministres qui ont osé afficher des doctrines qui sont un véritable scandale politique, ne peuvent avoir votre confiance tant qu'ils n'auront pas désavoué leurs doctrines comme ils ont désavoué leurs actes. (Très bien !)

Maintenant, les actes du ministère méritent-ils plus de confiance que ses doctrines ? M. Perrée vous a cité un bulletin (Assez ! assez !) qui a été démenti et blâmé par le ministre lui-même. Mais quoi ! ne devez vous pas être responsables de ce qui se publie par votre intermédiaire. (Dénégations à droite.—A gauche : Oui ! oui ! — Interruption.)

On se contente de le désavouer, quand le fait est signalé ; s'il ne l'avait pas été, le scandale aurait pu se continuer ainsi pendant longtemps (Assez ! assez !) Mais ce fait n'est pas le seul d'ailleurs, et il en est d'autre que je puis faire connaître à l'Assemblée. (Mouvement d'attention.)

Le conseil municipal de Marseille a demandé l'autorisation de s'assembler pour délibérer sur la dissolution de l'Assemblée, et vous l'avez autorisé... (Interruption.)

M. LÉON FAUCHER, de sa place. Le fait n'est pas vrai.

M. DUPONT (de Bussac). Vous niez le fait, mais je vous apporte quatre lettres signées par M. Jules Faucher. (Interruption à droite.)

VOIX DIVERSES. Ce n'est pas Jules Faucher, mais Léon Faucher.

M. DUPONT (de Bussac). M. Jules Faucher est le père de Léon Faucher. (Bruyante explosion de rires à droite.) Mais M. Jules Faucher est sous-préfet (Ah ! ah !), et il écrivait à quatre instituteurs (On rit) pour leur reprocher la conduite qu'ils avaient tenue dans les élections. (Nouveaux rires.)

J'entends dire que les instituteurs primaires sont des fonctionnaires qui doivent compte de leur conduite. (Oui ! oui !) Je ne puis m'empêcher d'avoir quelque inquiétude pour la liberté des citoyens (Interruption) quand je vois les atteintes portées à cette liberté. (Allons donc !) Comment voulez-vous que nous puissions donner un vote de confiance à un gouvernement qui, avec une sorte d'impudence demande compte à des citoyens de leur conduite électorale. (Rumeurs prolongées.)

L'ordre du jour proposé par M. le général Oudinot a pour but de faire rejeter celui qui a été présenté par M. Perrée, tout en faisant écarter la question d'urgence sur l'enquête demandée. A cet égard, je dirai que quand même tout ce que M. le ministre a dit des clubs serait parfaitement exact, ce ne serait pas un motif pour lui donner un vote de confiance. Mais voyons donc si vos allégations sur ce prétendu complot qui a envahi toute la France méritent elles-mêmes plus de confiance que ses actes.

On a parlé d'un mouvement qui devait être fait par la garde mobile. Quoi ! une conspiration aurait été ourdie pour renvoyer l'Assemblée nationale, le président de la République, et la garde mobile aurait été complice de ce complot, et en un clin d'œil ce complot aurait disparu ! Vous avez voulu effrayer les départements avec le prétendu complot de Paris, et vous avez voulu effrayer Paris avec ce prétendu complot des départements. (Rumeurs à droite.)

A Strasbourg c'est vous qui en supprimant les travaux, qui en renvoyant les ouvriers avez créé les mauvaises passions. (A gauche : Oui ! oui ! — Rumeur prolongée à droite.) A Cherbourg on a mis les ouvriers à pied un jour par semaine, et savez-vous sous quel prétexte : on leur a dit que c'était parce qu'on avait dégrevé l'impôt du sel. (Vive rumeur à droite.) C'est ce que constate une lettre que j'ai entre les mains.

VOIX DIVERSES. De qui ? de qui la lettre ? (Longue agitation.) Lisez-la ! lisez-la !

M. DUPONT (de Bussac). Je ne puis lire une lettre de quatre pages, mais je dirai qu'elle constate que ce sont les employés supérieurs de l'administration qui ont tenu le propos dont j'ai parlé.

VOIX DIVERSES. La signature ! la signature !

M. LE PRÉSIDENT. L'orateur a le droit de faire connaître ou de ne pas faire connaître la personne qui lui a écrit. (Dénégations nombreuses.— L'agitation s'accroît de plus en plus.)

M. DUPONT (de Bussac). Je remets cette lettre entre les mains de M. le président, qui pourra en prendre connaissance. (Mouvement.)

Je reviens à l'enquête, et je dis que cette enquête a précisément pour but de constater les faits que je signale : elle dira si nous sommes des diffamateurs ou des calomniateurs.

M. LE PRÉSIDENT. Il ne s'agit en ce moment que de l'urgence.

M. DUPONT (de Bussac). La question de confiance se rattache à la question de priorité sur tel ou tel amendement. (Oui ! oui !) Accorderez-vous votre confiance à un acte attentatoire à la liberté, et qui a failli exciter la guerre civile ? (Rumeurs à droite.)

Vous avez fait arrêter M. le colonel Forestier sans motif sérieux. Vous avez attenté à la liberté d'un républicain sous le régime d'une constitution républicaine, et alors qu'il déclarait que lui et sa légion étaient prêts à voler à la défense de l'Assemblée nationale; et quand avez-vous fait procéder à cette arrestation ? Quand le colonel était au milieu de son bataillon, vous l'avez fait arrêter par des commissaires de police et par des dragons ? Croyez-vous qu'il n'y ait pas eu alors de l'hésitation ? Croyez-vous que ces gardes nationaux n'aient pas été prêts à défendre leur colonel. (Exclamation à droite.)

Ainsi vous avez violé les lois, les règles de la prudence, et il y avait dans votre manière d'agir quelque chose de provoquant qui pouvait aller plus loin qu'on le pense. (Nouvelle interruption.) En présence de tous ces faits, je ne puis m'associer au vote de confiance proposé à l'Assemblée.

M. RULHIÈRES, ministre de la guerre, donne des explications sur les ordres qu'il a donnés aux différents directeurs des arsenaux. Les ouvriers de Strasbourg et de Douai ont repris leurs travaux. M. le ministre de la guerre invoque le témoignage de M. Antony Thourret. (On rit.)

M. DE TRACY, ministre de la marine. C'est avec un sentiment que je nommerai douloureux que j'ai entendu un orateur prêter des sentiments et des paroles extrêmement blâmables aux agents du ministère dont le portefeuille m'a été confié. Les autorités de Cherbourg sont incapables des actes et des sentiments qu'on leur attribue.

Je les connais assez pour pouvoir dire, en parlant de ces actes, quoiqu'il n'en soit rien je suis sûr, qu'ils sont controuvés. Après cela, il est certain que les économies à faire nous ont obligé de réduire le chiffre des travaux à accomplir dans différents ports... Mais est-ce à nous qu'il faut imputer ces réductions ? (Très bien !)

Prenez garde, messieurs : le département de la marine emploie plus de 20 000 ouvriers, et il serait bien dangereux de prêter aux chefs de ce département des propos semblables à ceux qu'on a rapportés à cette tribune ! (Très bien ! à droite.)

M. ANTONY THOURRET. Je suis de ceux qui voteront pour l'enquête. (C'est fort inutile à dire.) Les ouvriers de Douai, il est vrai, devaient être renvoyés le 1er février. Ces ouvriers m'ont fait l'honneur de me choisir pour remettre une pétition (On rit.) à l'Assemblée. Je me suis adressé à M. le ministre de la guerre qui, sur mes observations m'a promis que les travaux seraient continués pendant un mois encore.

M. LE PRÉSIDENT. On a demandé la priorité pour l'ordre du jour proposé par le général Oudinot, et plus de 20 membres ont demandé le scrutin secret sur cette priorité. (Vives réclamations dans diverses parties de la salle ; des interpellations animées s'échangent de tous côtés ; une agitation inaccoutumée règne dans l'Assemblée.)

VOIX DIVERSES à gauche. Le scrutin secret ! (Non ! non ! — Le tumulte prend un nouveau degré d'intensité.)

VOIX à droite. En place ! en place !

M. le président agite en vain sa sonnette ; les huissiers réclament en vain le silence. Un long intervalle se passe avant que M. le président puisse expliquer le vote, qui n'a lieu que sur la question de priorité.

Enfin un de messieurs les secrétaires fait l'appel nominal. Cette opération se fait au milieu du bruit ; cependant on remarque que chaque représentant ne vote qu'à l'appel de son nom.

On procède au scrutin secret sur la priorité à accorder à l'ordre du jour motivé de M. Oudinot.

En voici le résultat :

Nombre des votants.	838
Majorité absolue.	420
Pour la priorité.	435
Contre.	403

L'Assemblée décide qu'elle accorde la priorité à l'ordre du jour de M. le général Oudinot.

QUELQUES VOIX. Votons de suite ! Aux voix ! aux voix !

M. LE PRÉSIDENT donne une nouvelle lecture de l'ordre du jour de M. le général Oudinot.

VOIX NOMBREUSES. Le scrutin de division !

On procède au scrutin de division qui donne le résultat suivant :

Nombre des votants.	820
Majorité absolue.	411
Pour l'adoption.	481
Contre.	359

L'ordre du jour motivé est adopté.

La séance est levée à six heures trois quarts.

Deuxième conseil de guerre

AFFAIRE DU GÉNÉRAL BRÉA.

Audience du 5 février.

Les audiences de samedi et d'aujourd'hui ont encore été consacrées aux plaidoiries des défenseurs.

Me Decoux Lapeyrière, chargé de la défense de Choppart, a trouvé de généreuses paroles pour flétrir le courage tardif de ces cent témoins qui sont venus successivement déclarer à l'audience que dix hommes comme chacun d'eux auraient suffi pour empêcher la mort du général.

Messieurs, s'écriait-il, un homme de cœur ne s'amuse pas d'ordinaire à supputer à l'avance le nombre de ceux qui pourront l'imiter; s'il s'en fût trouvé un dans cette foule aveuglée, il n'eût pas laissé commettre l'acte que vous avez à juger aujourd'hui, sans exposer sa poitrine aux balles dont le malheureux général a été frappé. C'est surtout alors qu'il s'agit de courage en face de la multitude, qu'il est vrai de dire, vouloir, c'est pouvoir.

Nous entendrons demain les répliques du commissaire du gouvernement. Nous pensons que jeudi ou vendredi, tout au plus tard, le jugement sera rendu.

FAITS DIVERS.

Les membres des conseils généraux des départements désignés par le sort pour faire partie de la haute cour nationale convoquée à Bourges sont :

Nièvre, M. de Bourgoing. — Haute-Vienne, M. Desmoustiers de Mérinville. — Pas-de-Calais, M. Germain Armand. — Loiret, M. A. L. de Morogues. — Sarthe, M. de Beaunay. — Pyrénées-Orientales, M. Aragon. — Finistère, M. Hervieu. — Hautes-Pyrénées, M. Porterie. — Ardennes, M. Allaire. — Dordogne, M. Marc Dufraisse. — Indre-et-Loire, M. de Beaumont de Vassy. — Loir-et-Cher, M. Leconte de Roujoux. — Lot-et-Garonne, M. Bats de Tranquelléon. — Mayenne, M. Georges d'Ozenville. — Moselle, M. Himmelspach. — Oise, M. de Crillon. — Rhin (Bas-), M. Lambert. — Tarn, M. Paliés. — Vosges, M. Ferry. — Basses-Pyrénées,

M. Boulin. — Doubs, M. Cupillard. — Haut-Rhin, M. Reinach. — Haute-Garonne, M. Carnac. — Haute-Saône, M. de Marmier. — Hérault, M. Sabatier. — Loire, M. Heurtier. — Lot, M. Delpon. — Marne, M. Justin Handos. — Morbihan, M. Paul de Saint-Georges. — Seine-et-Oise, M. de Breuvery. — Vienne, M. Laurenceau.

—On nous communique le fait suivant :

Un bataillon de gardes mobiles, qui est actuellement en garnison à Paris, vient de recevoir l'ordre d'être prêt à partir cette nuit à minuit. Les malles doivent être faites et les sacs pleins, et le motif de ce départ est complètement ignoré.

— La lettre écrite par le colonel Forestier au président de l'Assemblée nationale, pour lui offrir, en cas d'attaque, le concours de sa légion, était si bien la seule cause de l'arrestation de cet honorable citoyen, que M. Odilon Barrot aurait dit, dès le lendemain à M. Marie, qu'il n'y avait pas de charges sérieuses contre lui, et qu'il serait mis en liberté après son premier interrogatoire.

L'ordre de mise en liberté se faisant attendre, M. Marrast, président de l'Assemblée nationale, aurait prévenu M. le président du conseil et M. le procureur général Baroche que son intention était de faire une visite officielle à M. Forestier dans sa prison, pour lui porter les remerciements de l'Assemblée. Sur cette communication, grande émotion des deux honorables fonctionnaires, et demande de quarante-huit heures de sursis pour vérifier le dossier du détenu. Avant l'expiration des quarante-huit heures demandées, M. Forestier était rendu à la liberté. (*Crédit.*)

—Samedi, dit un journal, quand les amis du ministère ont compris que l'existence du cabinet protégé était fort compromise, M. Molé est allé vers M. Odilon Barrot, et lui a dit à demi-voix : « Il faut noyer cet incident dans une question de principes. » C'est d'après cet avis de l'un de ses protecteurs que M. Barrot a fait la malencontreuse tirade qui a précédé le vote.

— Toutes les provocations du pouvoir et de ses amis ont échoué devant la sagesse et la modération des ouvriers boulangers. Malgré ce qu'ont d'inhumain les mesures de police qui, renversant l'arrêté de Caussidière, livrent de nouveau ces travailleurs aux trafics immoraux et à l'avidité des exploiteurs de bureaux de placement, aucun fait illégal et violent ne peut être reproché aux hommes qui en ont souffert si cruellement.

— M. le président de la République avait accepté pour samedi le dîner du président de l'Assemblée nationale; mais à la nouvelle du vote de la chambre, M. Louis Bonaparte a refusé de se rendre à l'invitation, motivant son refus sur ce qu'il ne pouvait s'asseoir à la table où prenaient place ceux qui s'étaient prononcés défavorablement aux ministres de son choix. Le vice-président de la République, moins scrupuleux, s'est rendu au dîner de M. Marrast ; mais il ne resta pas à la soirée.

— Le ministère n'est pas heureux dans ses destitutions. Nous avons déjà cité les regrets exprimés par un grand nombre de citoyens de la Haute-Marne, au sujet du remplacement de M. Emile Ollivier, préfet de ce département. Aujourd'hui on nous communique une adresse des habitants de la commune de Montier-en-Der, qui exprime plus énergiquement les mêmes regrets, et nous lisons dans un journal de Rennes que M. Hamon, préfet destitué d'Ille-et-Vilaine, a entendu des regrets semblables en quittant ce poste. Des adresses lui ont été votées par les villes principales du département. A Toulon et à Grenoble, les préfets révoqués ont reçu de nombreuses visites qui protestaient contre leur remplacement. Voilà comme l'esprit public sympathise avec le ministère que nous avons ! (*République.*)

— On lit dans la *Sentinelle de la Marine*, qui se publie à Toulon :

« Des personnes ordinairement bien renseignées annoncent qu'il est question plus que jamais de la rentrée de l'escadre de la Méditerranée dans notre port. Quelles que soient les exigences de la politique, et malgré les complications des événements en Italie, le besoin d'économie a inspiré, dit-on, cette mesure, que le gouvernement s'applique à réaliser le plus tôt qu'il pourra le faire. »

— A la dernière soirée de la présidence, Mme E... de G... ayant affecté de se moquer de la laideur de M. Léon Faucher, le président de la République, désavouant ces moqueries toujours de la façon la plus absolue, nous sommes autorisés à déclarer qu'il vient de donner des ordres pour que Mme E... de G... ne soit plus reçue désormais à l'Elysée-National. (*Liberté.*)

— On lit dans le *Journal de l'Ain* du 3 février :

« Les troupes de la 3e division de l'armée des Alpes vont opérer un mouvement de concentration dans l'intérieur. Les deux batteries d'artillerie en garnison à Bourg ont reçu l'ordre de partir demain pour Mâcon. Demain partira également le bataillon du 50e, en garnison dans votre ville. On dit que ces diverses troupes seront remplacées par le 25e, qui reviendrait de l'Isère dans le département de l'Ain.

» Par suite de ce mouvement, les troupes de Mâcon devront se replier sur Moulins, et celles de Moulins sur Bourges, où le procès des accusés de mai paraît devoir nécessiter la réunion d'une certaine quantité de troupes. »

— On écrit du département de l'Aube, le 2 février :

« Une première dépêche annonçait à l'autorité départementale que les troupes faisant partie de la 2e brigade de la 5e division de l'armée des Alpes seraient cantonnées dans le département de l'Aube. Une seconde dépêche fit connaître que ces mêmes troupes devront être immédiatement dirigées sur Paris. Enfin, une troisième missive, reçue aujourd'hui, décide que ces troupes resteront cantonnées dans le département de l'Aube.

» Les lieux assignés aux troupes pour le cantonnement sont : Troyes, Piney, Méri, Arcis, Bar-sur-Seine, Vendeuvre.

» Troyes se trouverait avoir environ 1 200 hommes de garnison, sans compter le 48e, composés du 1er et du 2e bataillon du 17e léger et de l'état-major ; de la 6e compagnie du 3e bataillon du génie et du 1er bataillon du 44e de ligne. La 4e batterie du 8e d'artillerie doit également résider à Troyes. »

— Les ouvriers menuisiers en bâtiments des 4e, 5e et 6e arrondissements sont priés de se réunir le mercredi 7 février, rue des Marais, 39, à sept heures du soir, pour y procéder à la formation d'une société de secours mutuels.

— LES EMEUTIERS OU LES DEUX LUNDIS, pamphlet par les citoyens Armand Lévy et Henri Valletoy, présidents de club. Il paraît aujourd'hui lundi 5 février. Prix : 5 centimes dans les librairies et marchands de journaux.

Dépôt à la *Propagande démocratique et sociale.*

SALLE DE LA FRATERNITÉ. — Les scellés qui avaient été apposés sur les portes de la salle de la rue Martel, n° 9, ayant été levés, le premier CONCERT POPULAIRE, qui avait été annoncé pour le dimanche 28 janvier, aura lieu définitivement mercredi prochain, 7 février, à huit heures du soir. On y entendra les deux cents instrumentistes de la MUSIQUE POPULAIRE et les chœurs des ENFANTS DE LUTÈCE et des CHANTEURS MONTAGNARDS. Prix d'entrée, VINGT-CINQ centimes. On trouve des billets à la SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9, tous les jours de neuf heures du matin à six heures du soir. Les billets délivrés pour le concert du 28 janvier seront admis.

LE CASINO DES ARTS, digne de son nom, offre aux artistes un magnifique bal masqué, mercredi prochain. La salle, déjà si jolie, deviendra ravissante sous des flots de lumières et de fleurs. Le prix de ce bal n'est que de 5 fr.

La *Revue de l'éducation nouvelle* vient de publier son quatrième numéro le 1er février.

Une des fondatrices des salles d'asile de Paris a eu la charmante idée de mettre en couplets à la portée des enfants, et sur un très joli air de ronde, les noms de toutes les capitales de l'Europe. C'est une amusante leçon de géographie. L'image coloriée sur la *Vache* ne présente pas moins d'intérêt ; elle est d'une composition toute nouvelle. Dans le groupe principal du milieu, on voit les animaux, vache, veau et jeune taureau ; puis, dans les quatre angles de l'image, se trouvent placés l'*étable* où l'on trait les vaches, la *laiterie* où se fabriquent le beurre et le fromage, une scène de *déjeuner au village*, puis un *souper de bal*, où les tables sont chargées de tous les mets fournis par la vache, le veau, le bœuf, viandes, laitage, crème, glaces, etc. Enfin, dans l'encadrement on voit encore classés avec ordre et méthode les différents objets qui proviennent de la corne, des os, du suif et de la peau de l'animal. D'un seul coup d'œil l'enfant saisit tout cet ensemble de connaissances dans une image dessinée et coloriée avec le plus grand soin. C'est de l'enseignement de la nature la plus attrayante.

La chansonnette et l'image sont accompagnées de jolies historiettes, telles que l'*Enfant perdu dans les bois et les Perruches inséparables*, d'une deuxième leçon d'anglais, de Robertson, d'une *Leçon de choses*, de Mlle Marie Carpentier, et enfin de la Chronique et d'une Revue des crèches de Paris, par M. Jules Delbruck, le directeur de la *Revue*. — M. J. Delbruck est, on le sait, l'auteur du charmant ouvrage ayant pour titre : VISITE A LA CRÈCHE MODÈLE, *rapport fait à M. Marbeau*, etc. C'est dire que le directeur de la *Revue de l'éducation nouvelle* est compétent en matière de crèches, et rappeler ses titres à la confiance des lecteurs en tout ce qui concerne l'éducation de l'enfance.

L'*Education nouvelle* se publie chaque mois, rue Neuve-des-Petits-Champs, 97, à Paris. Prix : 4 fr. par an pour les départements. On s'abonne aussi chez les libraires ou près des directeurs de poste et de messageries.

PETITE CORRESPONDANCE.

Aniane. — M. G. — Merci. — Toutes vos communic. seront reçues avec reconnaiss. et nous les appelons.

Lyon. — M. C. E. — Nous avions déjà ab. votre cercle pour un an au T. A., suiv. v. lettre du 22 janvier. Faut-il le laisser ainsi ?

Frévent. — M. O. — L'on nous remet 12 pour vot. réab. de 5 mois. Le prix n'étant que de 9 et vot. ab. allant au 31 mars, nous vous inscrivons jusqu'à fin juillet.

Cherbourg. — M. M. — Reçu les 100. — Nous prenons note et vous écrirons suivant vos désirs.

Rome. — Mr F. — Your letter of the 22d of January has come to hand, and will be inserted. We shall be glad to hear from you whenever you can favour us with a letter.

Landivisiau. — M. C. — C. se tient pour averti, le cas échéant.

Brest. — M. F. — Nous réduisons l'envoi suivant vos désirs.— Oui, c'est bien cela que la dern. P. C. voulait dire.

Bourse du 5 février.

On parle de nouvelles levées de troupes considérables de l'empereur des Russies en Pologne.

La Bourse résiste et n'est guère émue devant l'antagonisme des pouvoirs.

Le 5 0/0, laissé samedi à 76 70, tombe à Tortoni dimanche à 76 pour ouvrir aujourd'hui au parquet à 76 25 et fermer à 76 70 fin courant et 76 65 au comptant.

La Banque de France gagne 2 fr. 50 c., à 1722 50.

Le 3 0/0 perd 10 c. à 46.

Les chemins de fer ne varient guère. Orléans et le Nord sont toujours à 720 et 395. Avignon-Marseille fléchit à 178 75.

En définitive, le marché est ferme. Il y a là trois ou quatre acheteurs qui font résistance aux événements de la politique intérieure.

La coulisse, à 4 heures, fait 76 65 offert.

RENTES EN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clô du j.
Trois 0/0	46 10	[illegible]	45 95	46 ..
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	76 60
Cinq 0/0	76 70	76 75	76 20	76 70

5 février. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	45 95 ..		4 Canaux avec prime	925 ..
— Emprunt 1847-1848	76 40 ..		Lin Maberly	... ..
5 0/0 j. du 22 mars	76 65 ..		Caisse hypothécaire	105 ..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	.. .. ..		Emprunt d'Haïti	... ..
4 0/0 j. du 22 septembre	.. .. ..		Espagne, dette active	.. ..
Actions de la banque	1722 50 ..		— dette passive	.. ..
Rente de Naples, j. juillet			— 3 0/0 1841	[illegible]
Récép. Rothschild	78 ..		Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
3 0/0 de l'Etat romain	67 ..		— — 3 0/0	.. ..
5 0/0 belge 1840	88 75		2 1/2 hollandais	.. ..
— — 1842	88 75		Zinc Vieille-Montagne	2325 ..
— 3 1/2	.. ..		H. de la Grand-Combe	... ..
— Banque (1835)	... ..		Emprunt du Piémont	875 ..
Obligations de la Ville	1160 ..		Lots d'Autriche	350 ..

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	340 ..	335 ..	Orléans à Bordeaux	388 75	387 50
Versailles, rive droite	130 ..	137 50	Du Nord	393 ..	395 ..
— rive gauche	117 50	136 ..	De Paris à Strasbourg	335 ..	333 75
Paris à Orléans	720 ..	720 ..	Tours à Nantes	315 ..	318 75
Paris à Rouen	460 ..	460 ..	Paris à Lyon	370 ..	... ..
Rouen au Havre	242 50	243 75	Montereau à Troyes	140 ..	140 ..
Avignon à Marseille	180 ..	178 75	Dieppe à Fécamp	... ..	... ..
Strasbourg à Bâle	95 ..	.. ..	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	233 75	250 ..	Bordeaux à la Teste	... ..	... ..
Amiens à Boulogne	... ..	... ..			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 6 février.

THEATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Représentation extraordinaire.
ITALIENS.—L'Italiana in Algeri.
OPERA-COMIQUE.—Le Val d'Andorre.
ODEON.—Une Fête de Néron, la Tour de Nesle.
THEATRE-HISTORIQUE.—Les Mystères de Londres.
GYMNASE.—Mme Marneffe, Dernier des Rochegune, l'Image, Rage d'Amour.
VAUDEVILLE.—La Propriété, le Baron, la Foire aux Idées.
THEATRE MONTANSIER.—Les Lampions, Un Gendre, les Manchettes, Titi.
VARIETES.—Mignonne, le Berger de Souvigny, Madame Larifla.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Titine, Robert-Macaire.
GAITE.—Les Orphelins.
AMBIGU-COMIQUE.—Le Pardon de Bretagne.
THEATRE DU LUXEMBOURG.—Un Mariage d'Amour, Pour un Baiser, un Homme chagrin.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du Croissant.

18e Année. N. 38. ÉDITION DU MATIN. Mercredi 7 février 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.).

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 6 FEVRIER.

« Aujourd'hui, la rétribution du travail est abandonnée au hasard ou à la violence. C'est le maître qui opprime ou l'ouvrier qui se révolte. »

« La pauvreté ne sera plus séditieuse, lorsque l'opulance ne sera plus oppressive. »

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Assemblée nationale.

Aucune modification n'a eu lieu dans le cabinet : MM. L. Faucher et de Falloux siégeaient aujourd'hui comme hier au banc ministériel. Il est donc avéré que l'Assemblée renferme environ 45 membres qui arborent le drapeau de l'opposition ou celui des satisfaits, selon que le vote est secret ou public, ou qui, dans la même demi-heure, sans qu'aucune circonstance nouvelle soit intervenue, peuvent changer d'opinion du blanc au noir. Que ce soit versatilité ou manque de courage, le résultat est le même. Placée entre les deux grands partis de la République et de la réaction, qui se balancent à peu près, cette fraction de l'Assemblée décide les majorités dont elle forme l'appoint; il se trouve donc que c'est elle qui, en quelque sorte, représente la France : or, cette représentation est assez peu flatteuse pour que nous ne désirions pas ardemment la voir se continuer longtemps encore. C'est donc avec plus d'indifférence que nous n'en aurions eu précédemment que nous avons assisté aux péripéties de la proposition Rateau.

Une discussion longue et confuse s'est d'abord engagée sur la question de savoir par quel bout on entamerait la discussion. Mais M. Rateau, l'auteur de la proposition mère, qui a valu à son nom symbolique un si grand retentissement, MM. Pagnerre, Luneau etc., auteurs de divers amendements, ayant déclaré qu'ils se ralliaient à l'amendement de M. Lanjuinais, l'Assemblée a donné la priorité à cet amendement qui, renvoyant la fixation du délai au vote définitif de la loi électorale, donne à la Constituante tout le temps qui s'écoulera nécessairement entre la convocation des colléges et la réunion de la législative, pour promulguer les lois organiques indispensables au fonctionnement régulier de la Constitution.

M. Lanjuinais a développé sa proposition en de fort bons termes. Il est impossible de se montrer plus parlementaire et plus conciliant qu'il ne l'a fait. Il a posé ce principe, que l'on devait dans les discussions ménager et honorer ses adversaires, et il s'y est pleinement conformé. M. Lanjuinais demande que l'Assemblée se borne à deux lois organiques, indépendamment de la loi électorale, savoir : la loi du conseil d'Etat et la loi de responsabilité du président et des ministres. M. Guichard a combattu les conclusions de M. Lanjuinais en démontrant que l'Assemblée ne devait pas se séparer sans avoir voté le budget. Il ne faut pas, a-t-il dit, que la République ait à subir pendant deux années le budget voté par la chambre des satisfaits de la royauté.

M. Pagnerre a soutenu l'amendement auquel il s'était rallié; M. Pagnerre s'est cru obligé de démontrer longuement qu'il était un des plus fervents défenseurs de la République. Ses protestations de dévouement profond, de conviction profonde se sont perdues au milieu du bruit des conversations provoquées par l'indifférence également profonde de l'Assemblée, conversations interrompues à chaque pause de l'orateur par les cris : *Assez ! assez !* qui indiquaient de la part de tous le désir d'entendre quelque chose de plus intéressant.

M. Félix Pyat a réveillé l'attention. Avec une franchise entière il a défini exactement les diffétents partis qui sont aujourd'hui en présence; il a nettement appelé les choses par leur nom, et a mis à nu à la tribune les espérances que dévoilent assez clairement les monarchiens de toutes nuances dans leurs journaux et leurs conversations. Il l'a fait sans passion, sans colère, « car, a-t-il dit avec raison, le parti que je représente est » complètement désintéressé dans la question. Ce que nous voulons ne sera ni plus exposé ni plus sauvé par le vote que vous » allez porter dans l'urne. Notre République, à nous, est dans le » peuple; il nous gardera notre dépôt intact; nous avons pour » nous l'avenir, et nous sommes sûrs d'un triomphe définitif. »

La parole calme et ferme du républicain socialiste, le style vigoureux, pittoresque de son discours, ont constamment tenu l'attention éveillée, et, nonobstant la crudité insolite des vérités qu'il a dites à tous, il a été écouté jusqu'au bout. Nous donnons textuellement, au compte-rendu des débats, ce remarquable discours, qui a valu à son auteur de vives et nombreuses félicitations lorsqu'il est retourné à son banc.

Après une très longue et très intempestive leçon d'histoire, par M. Barthélemy-Saint-Hilaire, M. Sarrans jeune a vivement combattu l'importance accordée aux pétitions tendant à la dissolution de l'Assemblée, et il a terminé par une apostrophe directe, qui a motivé un long discours de M. de Lamartine.

Nous avons regret à le dire, mais, après avoir écouté M. de Lamartine avec toute l'attention que commande son talent, avec toute la sympathie que méritent son caractère et les services qu'il a rendus au pays, nous en sommes encore à nous demander ce qu'il a voulu dire, ce qu'il a voulu prouver. Nous l'avons bien entendu conclure, au nom du salut de la République, à la dissolution la plus prompte possible de l'Assemblée; mais nous n'avons pu saisir la liaison logique de ce raisonnement : « L'Assemblée nationale est grande, très grande, aussi grande que son aînée de 89; elle a sauvé la République le 27 avril en sortant de l'urne; elle a sauvé la République le 4 mai par ses acclamations unanimes; elle l'a sauvée le 15 mai; elle l'a sauvée le 25 juin; elle doit la sauver encore aujourd'hui... en se séparant. »

Le discours de M. de Lamartine est une série de panégyriques : panégyrique de l'Assemblée nationale reproduit trois ou quatre fois, — panégyrique du gouvernement provisoire, — panégyrique de la garde nationale, — panégyrique du peuple et du suffrage universel, — panégyrique du hasard, parce que c'est Dieu et la France qui tiennent les dés, — panégyrique de la prudence, parce qu'il ne faut pas tenter Dieu, ni se fier au hasard, etc., etc.; le tout entremêlé d'apostrophes aux ennemis éternels de l'ordre social, aux clubs qui, seuls à ce qu'il paraît, et à l'exclusion des représentants du passé, auraient la puissance d'égarer les jugements de ce peuple infaillible dans ses votes. Ce qu'il y a de certain, c'est que malgré l'ampleur de la forme, la pompe des images, toutes les ressources du geste et de la mélopée, le grand orateur n'a obtenu aucun de ces effets électriques provoqués si souvent autrefois par son éloquence; pour la première fois il a prononcé une grande partie de son discours au milieu du bruit des conversations particulières.

A peine M. de Lamartine est-il descendu de la tribune, qu'il s'élève un tumulte indescriptibte. Les uns demandent le renvoi à demain, les autres réclament le vote immédiat; ces derniers sont naturellement les honnêtes et modérés qui trouvent tout simple et très loyal de jeter le désarroi dans l'esprit des représentants en les obligeant à se prononcer sans examen, sans réflexion sur une proposition autour de laquelle se groupent huit sous-amendements présentés pendant le cours de la séance; et cela malgré le règlement, qui prononce le renvoi à la commission lorsqu'il est demandé par le rapporteur. Poussé à bout par le bruit toujours croissant, par les apostrophes les plus inconvenantes, le président, après avoir vainement essayé de se faire entendre, a dû déclarer la séance levée. La discussion continuera demain.

Le Bulletin ministériel.

Le ministère a désavoué et blâmé certaines attaques dirigées contre l'Assemblée nationale par le bulletin qui se rédige dans les bureaux du ministère de l'intérieur. L'histoire des dernières années témoigne que rien n'est plus facile et plus insignifiant qu'un tel désaveu. Les faits restent et se reproduisent comme si rien n'était. Voici d'ailleurs une nouvelle citation qui prouve que le bulletin ministériel est écrit en vertu d'un système bien arrêté de réaction, et que si on calomnie le ministère en l'accusant de vouloir sortir de la constitution par des coups d'état armés, on ne l'outrage pas en affirmant qu'il cherche d'autres moyens moins audacieux pour faire réviser la constitution avant l'époque fixée par la loi fondamentale, ce qui serait toujours la violer.

Nous trouvons en effet, dans le *Journal de l'Aisne*, feuille réactionnaire au superlatif, le petit ballon d'essai que voici :

Nous savons d'*une manière positive* que le projet du gouvernement serait de convoquer une nouvelle assemblée de 900 membres, afin de procéder légalement à la révision de la constitution. Cette révision porterait principalement sur les deux points suivants : institution de deux chambres, et faculté pour le président de pouvoir être réélu.

Il paraît que, dans ce cas, on laisserait de côté la disposition de la Constitution qui porte que la Constitution ne peut être révisée que dans trois ans à partir de la promulgation.

Comment trouvez-vous cette façon *légale* de révision? Il paraît que M. Barrot tient beaucoup à ses deux chambres et n'en veut pas démordre.

On ne peut traiter ceci de *misérables cancans*. Le correspondant parisien dit *savoir positivement*. Le *Journal de l'Aisne* reçoit la même correspondance ministérielle que le *Journal de Maine-et-Loire*. On a beau la désavouer, il restera prouvé qu'on autorise d'étranges hypothèses.

Nous apprenons que M. H. Dameth, dont notre dernier numéro annonçait l'arrestation, a été mis en liberté aujourd'hui.

Serait-ce donc uniquement pour fouiller les papiers des associations populaires et recueillir les noms des adhérents plus ou moins socialistes qu'on opère des arrestations aussi inconcevables, suivies de mises en liberté aussi promptes?

Effroyable concert des anarchistes.

On lit dans l'*Union* :

Les socialistes et les républicains rouges n'ont pas perdu courage : ils espèrent toujours pouvoir *ameuter* la population contre les hommes d'ordre, et travaillent avec une ardeur nouvelle à précipiter la société dans des crises et des catastrophes. Les moyens qu'ils emploient sont d'une audace inouïe.

L'*Union* dénonce à ce propos tous les journaux de la République démocratique et sociale.

Nous croyons, dit-elle, devoir mettre plusieurs extraits de ces journaux sous les yeux de nos lecteurs; ils verront l'ensemble qui règne dans les plans des partis anarchiques.

Or, tous ces journaux qui veulent *ameuter*, précipiter la société dans des crises, et qui montrent *une audace inouïe*, se trouvent d'accord, même dans les citations que l'*Union* leur emprunte, pour recommander au peuple une attitude passive et le calme le plus complet.

Si l'Assemblée recule, dit le *Peuple*, c'est qu'elle s'estime encore moins que le président, c'est qu'elle ne vaut pas, à son propre jugement, une goutte du sang que vous verseriez pour elle : laissez aller l'Assemblée nationale, ne remuez pas.

Si la garde nationale laisse démolir la Constitution, c'est qu'elle fait moins de cas de la Constitution que de ses intérêts, c'est qu'elle met la question politique au-dessous de la question économique : *laissez-faire* encore, *laissez passer*.

La *Révolution démocratique et sociale* dit de son côté :

Les factions contre-révolutionnaires veulent, dit-on, jouer leur va-tout.—Nous supplions les démocrates socialistes de se tenir sur la réserve, de ne pas donner le moindre prétexte à une collision si vivement désirée par les ennemis de la République. Il y va du salut commun. Notre appel sera entendu de tous les vrais démocrates.

Quant à la *Démocratie pacifique*, l'*Union*, qui lui emprunte un passage invitant tous les gardes nationaux à se rendre à leur poste en cas d'alerte, aurait pu trouver dans toutes nos colonnes les recommandations les plus pressantes à la population ouvrière de n'engager, de n'accepter même aucune espèce de combat. Voilà donc *l'ensemble qui règne dans les plans des partis anarchiques !* Ah ! nous savons très bien que cette sagesse désole les républicains de Frohsdorf, ces représentants du passé, implacables ennemis du présent, qui placent tout leur espoir dans les collisions, dans la guerre civile. Nous savons qu'un langage provocateur de notre part leur conviendrait beaucoup mieux; mais, si nous avons quelque crédit sur le peuple, il ne bougera pas; il saura se résigner à tous les excès de la réaction; il la laissera paisiblement enfoncer des portes ouvertes, rompre des lances contre des moulins à vent et s'anéantir par le ridicule.

Le *Morning Post* du 5 produit une version fort ingénieuse des évènements de la semaine dernière, dans le but d'expliquer le déploiement de forces de M. Changarnier. Selon le correspondant de cette feuille anglaise, la fameuse conspiration ne s'était pas tramée dans les clubs, dans les sociétés secrètes; elle s'était formée au sein même de l'Assemblée nationale, et ce serait M. Marrast lui-même qui aurait tendu un guet-apens au président de la République et à M. Changarnier :

Il est bien difficile de croire que le gouvernement ait pu [illegible] quer son existence sans motifs; on ne peut dissimuler le danger qui existait malgré que le public ait crié à l'exagération. La conspiration existait, et les républicains les plus exaltés étaient décidés à se saisir du pouvoir par un moyen à la Mallet; la moitié de l'Assemblée était du complot. Le général Changarnier n'a dû de ne pas être arrêté qu'en éludant l'invitation insidieuse de M. Marrast. On devait ensuite accuser de haute trahison le président de la République, et Guinard et Forestier se seraient chargés de l'arrêter. MM. Léon Faucher, Changarnier et Falloux ont proposé l'arrestation de Guinard et la dissolution de l'artillerie parisienne. M. Odilon Barrot s'est opposé à ces deux mesures. Les deux partis s'observent encore en ce moment, et M. Thiers, de son côté, les observe tous deux et attend le moment de proposer la duchesse d'Orléans et de prendre pour lui ce qu'il ambitionne depuis si longtemps.

Que dites-vous des ressources d'esprit qu'on déploie pour donner le change à l'opinion sur la manœuvre du 29 janvier, pour lui faire perdre la piste du vrai dans vingt versions contradictoires ?

Le républicanisme du parti bonapartiste.

On nous écrit de la Haute-Loire :

Citoyen,

Vous savez, avec les démocrates, pourquoi nos sympathies étaient pour un républicain connu, contre un prince inconnu, dans la question de la présidence. Vous savez aussi comment nous avons accepté avec franchise l'expression du suffrage universel. Aujourd'hui, quels que soient les abus politiques de l'influence présidentielle, vous savez enfin combien nous désirons que la chambre lui donne le plus grand appui possible contre un ministère qui l'exploite honteusement. Mais ayons toutefois les yeux ouverts et veillons...

Le président de la République a des amis imprudents et dangereux ! Nos campagnes sont inondées de circulaires, dans lesquelles un Monsieur Ferrère (rue Saint-Honoré, 134) cherche à faire substituer aux sentiments républicains l'idée napoléonienne. Pour cela, il y est proposé : 1° De n'admettre comme candidats aux élections que des hommes absolument bonapartistes; 2° de demander au président (pour tous les départements) des préfets exclusivement dévoués à la *famille Bonaparte*, afin de pouvoir élever le drapeau napoléonien, et aussi pour que *tous* les partis qui se disent forts se trouvent heureux de cacher leur jactance sous la puissance de cette opinion.

Ainsi dévouement et inféodation à un nom, à une famille : étendart napoléonien élevé; expulsion des administrations de tout ce qui n'est pas exclusivement bonapartiste, voilà le programme. Surtout pas un mot de la République, ni même du républicanisme, si ce n'est pour traiter ce parti d'inintelligent et le décréter d'incapacité ! Tout cela se termine bien par le protocole du grand maréchalat... prière d'agréer les sentiments distingués avec lesquels... et autre farine...

Que Bonaparte y songe : de pareilles manœuvres le dépopularisent vis-à-vis de bien des hommes qui n'avaient pas encore voulu le juger; près de quelques autres cela fait plus...

Fraternité. Dr M.

Le *Moniteur* a fait grand bruit d'une voiture de fusils saisie à Troyes. Selon le journal officiel, ces armes étaient destinées à la *conspiration démocratique*. Notre malheureux gouvernement a tellement perdu la tête qu'il ne sait pas ce que ses agents ordonnent et ce qu'ils font. Il eût été, d'ailleurs, si simple qu'il prît des informations avant d'accuser ! Mais il lui fallait quelque chose de *saisissant*.... et il s'est emparé d'une *saisie* faite sur lui-même. C'est de l'habileté.... à la façon de Léon Faucher, qui n'en a guère. Voici donc ce que nous lisons dans un journal de Troyes, le *Progrès de l'Aube* :

Un conducteur, chargé de diriger de Charleville vers Paris une voiture chargée d'armes *pour le compte du gouvernement*, avait oublié sa

lettre de voiture. Cet oubli parut suspect et amena l'autorité judiciaire aux abords de la maison de M. Bonvillet, où le quiproquo fut parfaitement éclairci. La voiture d'armes n'avait rien de séditieux.

Ne riez pas trop. Prenez en pitié l'infortuné ministère.... et son digne organe le *Constitutionnel*, qui rappelle précisément aujourd'hui la fameuse saisie.... On ne peut mieux tomber dans le piège qu'on tend aux autres.

Non, il n'y aura jamais assez de mépris dans l'âme de tout bon citoyen pour châtier ces ignobles mensonges. (*République.*)

Le vote de M. Armand Marrast sur le renvoi aux bureaux de la proposition d'accusation des ministres, avait été mal interprété par quelques journaux. La lettre suivante de M. Marrast rectifie cette erreur :

Samedi, le 3 février.

Monsieur,

On met sous mes yeux un article de votre journal dans lequel vous me comptez au nombre des représentants *qui ont voté pour la prise en considération de la proposition d'accusation des ministres.*

J'ignorais, je vous l'assure, que cette prise en considération eût jamais été mise aux voix. Tout ce qu'on a voté, c'est un renvoi soit dans les bureaux, soit dans les comités. Or je persiste à croire qu'aucun comité n'était spécialement compétent ; et, si cette question de simple forme et de procédure était agitée de nouveau, je voterais comme je l'ai fait. Je n'ai donné à mon vote ni une autre intention ni une autre portée ; et vraiment je suis surpris d'avoir même à vous adresser une pareille explication.

Je compte sur votre loyauté pour la faire connaître par la voie même que vous avez employée pour me prêter une pensée contre laquelle je proteste au nom de la vérité.

Votre dévoué concitoyen, ARMAND MARRAST.

Le projet de loi électorale a été distribué. En voici les dispositions essentielles :

Sont électeurs, tous les Français âgés de 21 ans accomplis.

Le scrutin de liste est maintenu.

Les électeurs se réunissent au chef-lieu de canton. Néanmoins le canton peut être partagé en subdivisions, dont le nombre ne pourra pas excéder celui de trois.

L'élection de tout fonctionnaire nommé représentant du peuple sera, sauf les exceptions à établir, annulée par l'Assemblée nationale, en vertu de l'art. 28 de la Constitution, si, avant la vérification de ses pouvoirs, l'élu ne s'est pas démis de ses fonctions.

Ne peuvent être élus par les départements compris en tout ou en partie dans leur ressort :

Les premiers présidents et les membres des parquets des cours d'appel ;

Les présidents, les juges d'instruction et les membres des parquets des tribunaux de première instance ;

Le préfet de police, les préfets, sous-préfets et secrétaires-généraux de préfecture ;

Les ingénieurs en chef et d'arrondissement ;

Les recteurs d'Académie ;

Les inspecteurs des écoles primaires ;

Les archevêques, évêques et vicaires-généraux ;

Les officiers-généraux commandant les divisions et subdivisions militaires ;

Les préfets maritimes ;

Les receveurs-généraux et les receveurs particuliers des finances ;

Les directeurs des contributions directes et indirectes, des domaines et de l'enregistrement, et des douanes.

Sont, en vertu de l'article 28 de la constitution, exceptés de l'incompatibilité prononcée par cet article entre toute fonction publique rétribuée et le mandat de représentant du peuple :

Les ministres ;

Les sous-secrétaires-d'Etat ;

Le commandant supérieur des gardes nationales de la Seine ;

Le procureur-général à la cour de cassation ;

Le procureur-général à la cour d'appel de Paris ;

Le préfet de la Seine ;

Les citoyens chargés temporairement d'un commandement militaire, ou d'une mission extraordinaire, soit à l'intérieur soit à l'extérieur.

Sont également exceptés :

Les professeurs et suppléants dont les chaires sont données au concours, ou sur présentation faite par leurs collègues ;

Les fonctionnaires sans emploi actif, appartenant à un corps ou à une administration dans lesquels la distinction entre l'emploi et le grade est organisée par une loi.

L'indemnité actuelle est maintenue.

Colons d'Algérie.

Une députation de dix membres, pris parmi les nombreux chefs de famille inscrits pour la colonisation de l'Algérie, a été présentée hier par M. de Larochejaquelein à M. le président de la République.

Les délégués lui ont exposé la triste situation dans laquelle se trouvent les nombreuses familles au nom desquelles ils se présentaient, en demandant que leur départ fût fixé à la date la plus rapprochée possible.

Cette démarche a été très favorablement accueillie par le président, qui a donné aux délégués l'espoir qu'il serait fait droit à leurs réclamations.

Une collecte à laquelle M. le président a bien voulu concourir, ainsi que M. de Larochejaquelein, a été faite parmi les délégués, et le produit en a été immédiatement distribué aux plus nécessiteuses familles dont il s'agit.

Nous nous associons à plusieurs de nos confrères pour engager le gouvernement et l'Assemblée nationale à s'empresser de faire droit à la demande de ces nombreux colons, dont l'inscription remonte à une époque déjà éloignée, et dont chaque jour de retard apporté à l'ordre de leur embarquement ne peut qu'aggraver la position déjà si pénible.

On nous communique une lettre d'une famille de colons établis à six lieues d'Oran. Après avoir passé dix jours et dix nuits sur le pont du bateau à vapeur, tellement pressés qu'ils ne pouvaient que se tenir debout, ils ont été heureux de goûter une nuit de sommeil, à leur arrivée, sur un lit de feuilles de palmier qu'ils se sont fait sur la terre, dans les barraques construites à l'avance. Un grand nombre de familles n'ont pu emporter les meubles et ustensiles les plus nécessaires, vu l'exiguité de l'espace accordé à chacun pour ses bagages. Or, l'administration leur fournit la viande et les légumes crus ; ils doivent les apprêter eux-mêmes. Ceux qui n'ont pu emporter d'argent, ou qui n'en ont que fort peu, ne peuvent se procurer le sel ni le beurre pour l'assaisonnement, ni la vaisselle qui leur manque.

Il y aurait un moyen pour ces braves gens d'améliorer promptement leur sort, ce serait d'associer leurs efforts au lieu de les disséminer. Malheureusement le gouvernement est bien éloigné d'encourager les idées d'association chez les colons, qui eux-mêmes emportent sur cette nouvelle terre les préjugés étroits de la civilisation, les idées d'insolidarité, et le mesquin amour du *chacun pour soi, chacun chez soi.*

Nous trouvons la lettre suivante dans le *Défenseur du Peuple*, journal mensuel :

Bagne de Rochefort, ce 24 janvier 1849.

Nous voici donc installés aux galères de la république honnête et modérée ; nous avons passé soixante et seize mortelles heures en voiture cellulaire, les fers aux pieds ; nous avions chaque jambe attachée avec un fort collier et fixée au plancher tremblotant de la voiture par une double chaîne : le siége de la banquette sur laquelle nous étions assis est muni d'un trou pour les nécessités naturelles : il n'y avait pas encore deux jours que j'étais dans cette boîte, attaché sans pouvoir bouger, que les jambes m'enflèrent au point que les colliers de fer étaient rentrés sous l'enflure.

Aussitôt arrivés au bagne on nous a traités en forçats ; on nous a dépouillés de tout ce que nous possédions ; et après nous avoir mis nus comme des vers on nous a donné l'uniforme de galériens : casaque rouge, bonnet vert et pantalon jaune ; après cela on nous a fait passer dans une salle, et là on nous a fait coucher sur un billot armé d'une petite enclume ; puis on nous a passé à la jambe un fort anneau en fer avec une chaîne et on a rivé cet anneau !

Oh ! mon pauvre ami, il faut être républicain pour endurer de telles infamies ; mais patience !... Quand cette triste opération a été terminée, on nous a attachés à un lit de camp, en passant la chaîne de nos pieds dans une barre de fer, et la toilette a commencé : on nous a coupé les cheveux ras et la barbe ras aussi ; nous avions de la peine à nous reconnaître ainsi transfigurés.

On nous nourrit le matin avec un demi-pain noir ; le soir avec des gourganes cuites dans l'eau (les gourganes sont de petites fèves de marais) sans viande ni graisse.

On nous couche sur un lit de camp garni de planches de chêne ; c'est si dur que je me lève le matin rempli de douleurs.

Nous sommes d'ailleurs entièrement traités comme les voleurs et les assassins ; il n'y a absolument point de différence ; seulement nous ne travaillons point encore : on craint sans doute que notre contact ne gâte les malheureux forçats ; nous avons donc le douloureux privilége d'être enchaînés toute la journée, sans sortir, sur le lit de camp.

Du reste, le commissaire du bagne est assez honnête envers nous : les gardes-chiourmes et les forçats eux-mêmes nous témoignent du bon vouloir ; ils savent que nous sommes coupables d'être républicains socialistes : ces pauvres forçats ont même cherché à adoucir notre sort à notre arrivée ! Vraiment cette société qui les a condamnés est la plus criminelle, car elle ne fait rien pour empêcher le crime. C'est pour cela que nous voulons la réformer en établissant la République démocratique et sociale.

Les onze galériens du bagne de Rochefort vous embrassent fraternellement.

Je t'embrasse de cœur.

Nouvelles d'Italie.

Ouverture du parlement piémontais. — Gênes, Venise, Florence et la Constituante italienne. — Le pape a recours aux soldats du roi de Naples.

L'ouverture du parlement piémontais a eu lieu le 1er février. Nous reproduisons la plus grande partie du discours prononcé par Charles-Albert, qui se regarde toujours comme le roi de la *Haute-Italie* :

« L'œuvre à laquelle vous aurez à vous consacrer dans cette dernière session est multiple, variée, difficile et d'autant plus digne de vous.

» En ce qui concerne l'intérieur, notre sollicitude devra s'étudier à développer les institutions que nous possédons, à les mettre en harmonie parfaite avec le génie et les besoins du siècle, et à poursuivre avec empressement le but qui sera atteint par l'assemblée constituante du royaume de la Haute-Italie.

» Le gouvernement constitutionnel se meut sur deux pivots : le roi et le peuple ; du premier naît l'unité avec la force, du second la liberté avec le progrès de la nation. J'ai rempli et je remplis ma tâche, ordonnant pour mes peuples des institutions libres, conférant les charges et les honneurs au mérite et non à la fortune, composant ma cour avec l'élite de l'Etat, consacrant ma vie et celle de mes fils au salut et à l'indépendance de la patrie. Vous m'avez dignement aidé dans cette difficile entreprise. Continuez à le faire, et persuadez-vous que de l'union intime de nos efforts doivent naître la félicité et le salut commun.

» Nous serons secondés, dans cette noble tâche, par l'affection et l'estime des nations les plus cultivées et les plus illustres de l'Europe, et surtout de celles qui nous sont unies par les liens communs de la nationalité et de la patrie. Nos efforts ont tendu à resserrer encore ces liens fraternels ; et si les derniers événements de l'Italie centrale ont suspendu l'effet de nos efforts, nous avons la confiance qu'ils ne l'empêcheront pas longtemps. La confédération des princes et des peuples italiens est un des vœux les plus chers de notre cœur, et nous ne négligerons rien pour la réaliser promptement. Mes ministres vous feront connaître plus en détail la politique du gouvernement sur les questions qui agitent la Péninsule, et j'ai la confiance que vous la trouverez sage, généreuse et nationale. Il m'appartient de vous parler de nos armées de terre et de mer, de notre indépendance, but suprême de toute notre sollicitude. Les troupes ont été réorganisées, accrues ; elles sont florissantes et rivalisent en beauté et en héroïsme avec notre flotte. Moi qui viens de les visiter, je puis juger, par leur attitude et leurs applaudissements, de toute l'ardeur patriotique qui les enflamme.

» Tout nous fait espérer que la médiation qui nous a été offerte par deux puissances généreuses et amies devra avoir une prompte fin. Si notre confiance était déçue, cela ne nous empêcherait pas de recommencer la guerre avec la ferme espérance de la victoire. Mais, pour vaincre, il faut que la nation se concerte avec l'armée, et cela, messieurs, vous regarde. Cela est du ressort de ces provinces qui occupent une place aussi précieuse dans notre cœur que dans notre royaume, et qui joignent aux vertus communes le mérite tout spécial de la constance et du martyre. Consolez-vous des sacrifices que vous devez faire pour qu'ils réussissent bientôt, et ils porteront un fruit perpétuel. La prudence et l'énergie combinées doivent nous sauver. Tel est mon vœu, messieurs, et telle est votre mission, dans l'accomplissement de laquelle vous aurez toujours l'exemple de votre prince. »

Le sénat de Toscane a adopté le projet de loi relatif à la Constituante italienne. La Chambre des députés a adopté une adresse très démocratique et très italienne en réponse au discours du grand-duc.

On écrit de Gênes à un journal de Florence, que si le parlement piémontais ne décide pas l'envoi des députés du royaume de Sardaigne à l'Assemblée constituante de Rome, Gênes y enverra les siens.

Venise aussi va nommer des représentants à la Constituante de l'Italie. Dans un discours qu'il a adressé à la foule qui venait le féliciter de son succès électoral, M. Manin, président provisoire de la république de Venise, s'est exprimé ainsi au rapport de l'*Independente* :

» Pendant que vos mandataires sont appelés à diriger ici les affaires du pays, d'autres de vos mandataires iront à Rome résoudre la grande question italienne. Lorsque, par suite de notre amour pour la concorde, nous avons été forcés de céder à une dure nécessité, qu'avons-nous dit : Tout cela est provisoire, c'est la diète italienne de Rome qui jugera en dernier ressort. Ces paroles, qui parurent alors le rêve d'un esprit creux, sont aujourd'hui réalisées. Les destinées de l'Italie recevront leur complément de la constituante italienne. » Ces paroles ont été suivies des cris mille fois répétés de : Vive la Constituante ! vive Manin !

Les nouvelles des élections de Rome sont de plus en plus favorables. Les députés de Rome ont été proclamés au milieu d'une grande fête populaire.

La camarilla de Gaëte a perdu tout espoir de réaction pacifique. D'un autre côté, les représentants de la France auraient déclaré que la France ne permettrait pas une restauration pontificale par l'Autriche. La camarilla alors se serait décidée à accepter les offres du roi de Naples. Des quêtes se font dans les cités napolitaines et la croisade est prêchée dans les églises. D'un autre côté, les deux mille Suisses qui se trouvent à Bologne ont été rappelés ; le peuple, comme nous l'avons annoncé, a refusé de les laisser partir. Il paraîtrait que le commandant aurait fini par déclarer qu'en présence de l'attitude de la ville et des autorités il se croyait dispensé d'obéir ; mais une députation de la réaction de Bologne s'est rendue à Florence pour obtenir du gouvernement toscan le passage des deux mille Suisses à travers le grand-duché. Nous espérons bien que cette autorisation sera refusée.

Le 26 le gouvernement romain a reçu des estafettes de plusieurs villes frontières ; il a rappelé les troupes et pressé l'organisation des gardes nationales.

Une correspondance du 27, adressée au *Moniteur toscan*, contient les lignes suivantes :

« Toute la ville est en mouvement. Les troupes et tous ceux des citoyens qui se sentent dignes de la liberté vont se mettre en marche pour les frontières napolitaines. Le bruit court généralement que les troupes de Ferdinand ont franchi nos frontières et en sont venues aux mains avec la colonne commandée par Garibaldi. »

Succès des Hongrois.

Nous recevons de la Hongrie d'excellentes nouvelles, qui prouvent que la pacification de ce pays par l'Autriche est loin encore d'être un fait accompli. La nouvelle de l'appui que les Slaves de la Gallicie et de la Serbie seraient disposés à prêter aux Madgyars se confirme de plus en plus. Agram, capitale de la Croatie, serait elle-même en pleine insurrection.

Il paraît que les événements survenus dans les environs de Pesth sont d'une telle gravité, que le feld-maréchal lieutenant Wrbna, gouverneur militaire de ces deux villes, les a déclarées en état de siége, ainsi que les comtats de Gran et de Stuhlweissenbourg.

Nous avons parlé il y a quelques jours d'une rencontre dans laquelle les troupes impériales auraient été battues par les Hongrois, sous les ordres du général Perczel. Des lettres datées du 30 janvier confirment cette nouvelle, en ajoutant que Windisgraetz a fait afficher à Pesth un avis annonçant aux habitants que les Madgyars marchaient sur la capitale, et en leur enjoignant de se tenir tranquilles sous la menace des peines les plus sévères.

Une immense fermentation règne à Pesth. On craint un bombardement, d'une part de la Hongrie, de l'autre de la citadelle de Bude.

A la réception de la nouvelle que les débris de l'armée sous les ordres de Perczel avaient considérablement été renforcés par les Madgyars accourus du Banat, Windisgraetz quitta Bude et transporta son quartier-général par le chemin de fer à Klô. Le ban l'y avait précédé. Mais dès que les troupes autrichiennes se présentèrent, les Madgyars se retirèrent sans tirer un coup de fusil. Le soir, Windisgraetz était de retour à Bude. Pendant son absence, le parti madgyar avait tenté de se soulever, 80 canons de gros calibre menaçaient Pesth du haut de la citadelle de Bude. Le ban Jellachich a continué sa marche. Le général Schlik se trouvait à Tockay, à peu de distance de Debreczin.

D'après le dernier bulletin de l'armée, le comte Nugent a établi, le 29, son quartier général à Funfkirchen, que les insurgés, au nombre de 4,000 hommes, avec dix canons, ont quitté pour se diriger sur Essek.

Le baron Bohn, commandant d'un escadron de chevau-légers de l'armée impériale, a été tué à un engagement près de Mad.

La prise de Léopoldstadt par les Autrichiens, démentie et affirmée de nouveau, est encore démentie par la *Gazette allemande orientale*. Le commandant du corps qui assiége cette forteresse ne veut pas, dit-il, sacrifier inutilement des hommes par un assaut ; il espère que l'artillerie suffira.

L'*Ami du Soldat*, feuille militaire publiée à Vienne, annonce qu'un corps polonais de 8,000 hommes, et qui grossit d'heure en heure, se prépare à faire invasion en Gallicie : le général polonais septuagénaire Citrowski serait à la tête. Une lutte est inévitable, car les Autrichiens ont de nouveau occupé militairement tous les défilés, et l'intervention russe pourrait bien ne pas tarder à devenir une réalité.

Un autre spectacle se prépare en Serbie, dit le *Lloyd autrichien*, journal ministériel de Vienne. Le jeune Stratomirowitsch, l'idole des Serbes, qui commandait naguère les troupes contre les Madgyars, a tenté une contre-révolution et tourné le peuple et ses armes contre le comité central et même contre le patriarche. Les exhortations de Rajachich sont restées sans effet sur Stratomirowitsch et le peuple ameuté. Il s'est rendu à Spanien, et des mandats d'amener ont été lancés contre lui. Cependant, Weissenbourg, Beezerek et Betsche auraient été évacués par les Hongrois.

A Vienne, la pénurie du numéraire est arrivée à un tel point qu'on n'y voit pas un seul swanziger (pièce de 80 centimes environ).

Chaque jour des dénonciations font découvrir des dépôts d'armes et de munitions dans la ville et dans les faubourgs. On a même découvert des fusées incendiaires dans une maison, et l'on a répandu le bruit qu'une seconde révolution doit éclater au mois de mars. Il existe un club républicain qui change chaque nuit le local de ses séances.

Un courrier de Radetzki est arrivé à Olmütz, et il a demandé de la part du vieux maréchal un renfort de 80 000 hommes. Aussitôt les ministres ont tenu une conférence que présida l'empereur. On a résolu d'inviter Windisgraetz et Jellachich à se rendre à Olmütz pour une conférence qui a dû s'y tenir le 3 février.

On apprend que dans une conférence tenue le 30 janvier, après la parade de la garnison, on a résolu d'envoyer en Italie toutes les troupes qui se trouvent dans les provinces allemandes, excepté celle de Vienne, et d'employer la garde nationale au service. On ajoute même que la légion académique sera réorganisée, mais que le commandement supérieur sera conféré à des officiers de l'armée.

Cette nouvelle, si elle se confirme, prouve assez dans quelle situation critique se trouve la camarilla autrichienne.

La *Gazette de Woss* dit que Kobelitza, le roi des paysans bukowiniens, se trouve de nouveau dans les montagnes, et qu'il entretient des relations avec les Madgyars au delà des monts Krapaks.

Etats-Unis.

Le steamer *America* est arrivé de New-York avec des nouvelles du 23. Le steamer *Dee*, des Indes occidentales, était entré dans cette ville le 13 et en était reparti le jour suivant. Les débats du congrès n'avaient encore rien présenté d'intéressant à cette époque. La convention du Sud avait adopté le manifeste de M. Calhonn.

La *fièvre d'or*, loin de se ralentir, paraissait au contraire s'accroître par suite des rapports merveilleux faits par les officiers de la marine nationale des Etats-Unis. Il y avait beaucoup de malades parmi les travailleurs, mais peu de décès. Le prix des vivres continuait à être excessivement élevé.

Cinquante bâtiments au moins attendaient à New-York le moment de partir pour la Californie, et beaucoup de personnes respectables des divers Etats de l'Union se préparaient à aller tenter la fortune dans ce nouvel Eldorado.

Le congrès canadien avait été ouvert le 18 janvier.

Les nouvelles du Mexique représentent ce pays comme livré au désordre et à l'insubordination. Le congrès avait dû s'ouvrir le 15.

Le bureau de santé de la Havane avait imposé une quarantaine de vingt jours à tous les bâtiments venant des ports où sévissait le choléra.

Assemblée Nationale.

Séance du 6 février. — Présidence de M. MARRAST.

M. DAHIREL demande que désormais le scrutin secret ne soit plus admis dans les questions de cabinet, dans les questions dites de confiance.

Cette proposition, qui n'est qu'une demande de modification au règlement, est renvoyée à la commission.

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération de la proposition de M. Rateau (dissolution de l'Assemblée).

M. LE PRÉSIDENT indique l'ordre de la discussion. On doit, selon lui, s'occuper d'abord des amendements qui s'éloignent le plus de la proposition.

Plusieurs orateurs combattent cette opinion.

L'Assemblée consultée décide qu'elle donnera la priorité à un amendement de M. Lanjuinais, amendement ainsi conçu :

« Articles 1er. Il sera immédiatement procédé à la première délibération de la loi électorale.

» La deuxième et la troisième délibération auront lieu à l'expiration des délais fixés par le règlement.

» Art. 2. Aussitôt après le vote de cette loi, il sera procédé à la formation des listes électorales.

» Les élections de l'Assemblée législative auront lieu le premier dimanche qui suivra la clôture définitive desdites listes.

» L'Assemblée législative se réunira le dixième jour après celui des élections.

» Art. 3. L'ordre du jour de l'Assemblée sera réglé de manière, qu'indépendamment de la loi électorale la loi sur le conseil d'Etat et la loi de responsabilité du président de la République et des ministres soient votés avant la dissolution.

» Art. 4. Le décret du 11 décembre 1848 est rapporté dans celles de ses dispositions qui sont contraires à la présente loi. »

M. LANJUINAIS développe son amendement. Je ne veux pas rentrer dans la discussion générale ; je dirai seulement que vous devez avoir hâte de mettre en présence les institutions républicaines que vous avez créées : la présidence de la République, le conseil d'Etat et l'Assemblée législative. Voici le plus urgent de nos devoirs, et ce devoir, nous devons le remplir quand nous aurons donné au pays la loi électorale, la loi sur le conseil d'Etat, la loi sur la responsabilité du pouvoir. Certes les autres lois énumérées dans le décret du 11 décembre ont leur importance, et c'eût été chose avantageuse au pays qu'elles eussent été faites par vous. Mais l'élection du 10 décembre ne vous l'a pas permis, et vous ne pouvez prolonger la durée de votre mandat jusqu'à son entier accomplissement.

L'Assemblée, dit-il, ne peut se séparer avant d'avoir voté le budget ; or, le budget est déjà presque complètement examiné ; la discussion pourra avoir lieu prochainement, tandis que, si une nouvelle Assemblée est chargée de le discuter, c'est un travail à recommencer, et le pays restera longtemps dans le provisoire.

On a parlé aussi de pétitions présentées à l'Assemblée ; sans doute il peut y en avoir de respectables, mais il y a quelque chose de plus respectable encore, c'est le commerce, qui nous demande le calme et le crédit, le pays tout entier qui nous demande l'affermissement de la République. (Très bien ! très bien !)

L'orateur, revenant à la question du budget, dit que l'Assemblée doit commencer la première à voter des réformes financières capables de diminuer les charges qui pèsent sur les classes pauvres.

On parle de l'ordre. L'ordre est la constitution observée; il faut que l'Assemblée, avant de s'éloigner, fasse observer la constitution, il faut qu'elle dégrève le budget.

Il est des partis qui combattent la République, mais ces partis doivent savoir qu'une forme de gouvernement ne périt pas quand ses défenseurs savent mourir. (Très bien !)

C'est une question de temps. Les opinions sont divisées sur le nombre de lois que nous devons faire ; les uns veulent nous fixer une date précise. J'ai cru que nous devions mesurer notre dissolution aux progrès de nos travaux,

M. GUICHARD combat l'amendement. Voici la pensée qui me domine. Nous avons deux devoirs à remplir : l'un est urgent, l'autre l'est moins. Il y a des lois que nous devons faire, parce qu'elles sont le corollaire indispensable de la constitution ; mais il y en a d'autres qui n'ont pas la même urgence. Il y a des lois que nous devons faire malgré notre position inconstitutionnelle. (Rumeurs à gauche.)

M. PAGNERRE. La proposition de M. Lanjuinais, comme celle que nous avons faite, a pour but de réclamer l'application immédiate et complète de la constitution. La dignité de l'Assemblée ne saurait être atteinte par la fixation de l'époque de sa séparation.

Votre décision, quelle qu'elle soit, sera la libre manifestation de votre volonté, et quand j'émets cette opinion, elle ne peut être suspecte partant de la bouche d'un des plus ardents défenseurs de la République. (Rumeurs à gauche). Je crois que l'Assemblée doit fixer dès à présent l'époque de sa dissolution. (Nouvelles rumeurs).

Le bruit des conversations et des interruptions devient tel, que l'orateur est obligé de quitter la tribune.

M. FÉLIX PYAT. Citoyens représentants, qu'on parle au nom de plusieurs ou d'un seul, pour une assemblée ou un individu, on a toujours mauvaise grâce à soutenir une cause accusée d'égoïsme et d'intérêt personnel. Si donc il ne s'agissait que de nous, je me tairais. Aussi ne viens-je pas précisément défendre l'Assemblée qui a d'ailleurs la justice et la raison pour elle; car au point de vue du droit, votre mandat n'a de limites que votre œuvre; au point de vue du fait, votre œuvre n'est pas finie; au point de vue politique, elle est menacée; (Très bien à gauche) mais, je le répète, je laisse à d'autres le soin de soutenir cette cause raisonnable et juste, de prouver que le peuple ne nous a pas envoyés faire des lois à la journée ou à la tâche, que vous devez enfin, pour l'honneur et la durée de votre œuvre, la constituer, l'élaborer en conscience et en paix jusqu'à son entier achèvement.

Je viens seulement vous dire en termes brefs et clairs tout le sens et toute la portée que nous trouvons dans la proposition ou plutôt dans les propositions Rateau, car M. Lanjuinais est un Rateau modéré. (Hilarité générale et prolongée.) A des actes si précis, il faut répondre au moins par des paroles franches, et l'un des partis extrêmes de cette Assemblée, le parti radical, contre lequel on croit à tort cette proposition plus spécialement faite, ce parti qui n'a encore rien dit dans la question, qui n'a pas de pouvoir, qui n'y prétend pas encore (Nouvelle hilarité), qui est donc le moins intéressé dans le procès, parce qu'il n'a foi qu'en l'avenir, ce parti est à coup sûr le mieux posé pour dire maintenant la vérité.

S'il eût parlé plus tôt, les habiles, les faibles n'auraient pas manqué de l'accuser d'avoir compromis la question par son trop de franchise. Car nous avons du moins la franchise pour nous. (Rumeurs à droite.) N'en déplaise à M. Combarel, nous ne sommes pas de ceux qui réclament le scrutin secret, qui votent en présence de Dieu et en cachette des hommes. Nous ne cachons pas plus notre pensée que nos votes, et pour ma part j'ai horreur de cette langue de tribune, qui justifierait ce mot de Talleyrand, que la langue a été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée. J'ai horreur de cette langue de convention, qui consiste à dire le contraire de ce que l'on pense, et qui flatte en blessant.

Car, règle générale, quand on veut tuer quelqu'un ici, on l'embrasse, on l'entoure de protestations, de précautions oratoires, vraies bandelettes à victimes qu'on appelle convenances parlementaires, et que j'appelle, moi, hypocrisies. Il est temps de montrer toute la vérité sans garde-vue, sans abat-jour (On rit), sans ménagement pour les hommes de nuit à qui la lumière fait mal aux yeux.

Donc en cette question, qui passionne ici le grand nombre, je le dis clairement à M. de Montalembert, nous n'éprouvons, nous, ni dépit, ni désespoir. Que l'Assemblée parte ou reste, c'est à nous, certes, qu'il importe le moins. Ce que nous voulons, nous, minorité extrême, n'en sera ni plus perdu, ni plus sauvé, le salut de notre République est dans le peuple, nous sommes sans crainte (Très bien !), et quelque épreuve que nous ayons à recommencer, quels que soient les regrets, les espérances de nos ennemis, qu'il nous faille ou non subir une fois de plus l'absurde pour prouver une fois de plus la vérité, nous savons que le bien sortira encore de l'excès du mal, la raison de l'erreur, le fruit du privilège, et nous sommes sûrs du triomphe définitif et dernier. (Très bien !)

Le sentiment que nous éprouvons dans cette question, c'est l'étonnement. Oui, nous nous étonnons de voir l'Assemblée nationale si bien servie par ceux qu'elle a si mal traités. Le président du conseil disait lui-même le 8 janvier (ne pas confondre avec le 10, autre jour, autre discours), le président du conseil disait donc le 8 janvier que cette Assemblée, je cite textuellement, que cette Assemblée avait rendu des services éminents, décisifs à l'ordre et à la société. Or, cet éloge que vous ne contestiez pas, que vous applaudissiez même, n'était qu'une oraison funèbre.

Oui, cette Assemblée nationale qui a si bien mérité du pays, qui a donné tant de gages de son esprit de sagesse et de conciliation, qui a tout fait pour l'ordre et la société, comme dit M. Barrot, qui en effet depuis huit mois a fait les lois de l'état de siége, de transportation, de cautionnement et d'attroupement, les lois des clubs, des octrois, des onze heures, des 45 centimes, des caisses d'épargne, de la contrainte par corps, que sais-je ? toutes les lois de conservation et de compression nécessaires au maintien de la confiance et de la paix;

Cette Assemblée qui a fourni au pouvoir toutes les armes dont il a besoin pour combattre l'anarchie; qui aliène, au principe d'autorité, la liberté de la presse, la liberté de pétition, la liberté d'association, la liberté individuelle; bref, toutes les libertés qui pouvaient troubler le calme et la stabilité; cette Assemblée, citoyens, qui, par respect pour les hommes et les choses du passé, a laissé tempérer, altérer les principes de la révolution, de sa propre constitution, qui a admis la liberté avec la dictature, l'égalité avec l'aumône, et la fraternité avec le canon; qui a rempli le pénible devoir de combattre la faim et de refuser l'amnistie; cette Assemblée, qui de peur d'embarrasser personne, a trouvé avec tant de constance et d'*agilité*, suivant l'heureuse expression de M. Drouyn, la même majorité pour tous les gouvernements qui se sont succédé;

Cette Assemblée enfin qui toujours par amour de l'ordre et de la société a poussé l'abnégation jusqu'à exclure tous les républicains de la veille, le dévouement jusqu'à leur préférer les satisfaits de la veille devenus les affamés du lendemain, la complaisance jusqu'à recevoir les ministres posthumes de Louis-Philippe pêle-mêle avec les revenants du Sonderbund et de la légitimité. Eh bien, cette Assemblée n'a pas encore contenté cette contre-révolution. (Très bien ! très bien !)

Pour reconnaître, récompenser et payer ses services, on ne veut pas la laisser mourir de sa belle mort. Certes, cela n'est ni honnête ni modéré, c'est ingrat, mais conséquent, et nous avons vraiment tort d'être étonnés. Nous devrions être édifiés. Les principes n'excluent pas à moitié; les partis sont insatiables; leurs exigences croissent avec les concessions; plus ils obtiennent plus ils demandent, ils s'affament en mangeant; quand ils n'ont pas tout ils n'ont rien; pour eux, tout ou rien c'est la fable de la lice, c'est la fin de Tartufe. Quelle leçon ! Voilà ce qu'on gagne à transiger toujours, à pactiser, à concéder ! Manquer de logique et de conclusion, faire les révolutions à demi, c'est creuser son tombeau, a dit Robespierre.

L'Assemblée nationale a cru bien faire; elle est républicaine, c'est son excuse pour nous; pour eux, c'est le péché mortel. Et les éternels ennemis de la révolution, ses ennemis de tout temps et de toute nuance, condamnent impitoyablement cette assemblée à mort. Ils traitent sa complaisance et son pouvoir de tyrannie; orateurs et journaux, ils disent que la démocratie est un non-sens, la République une anarchie, l'Assemblée une usurpation. Ils lui répètent à elle sur tous les tons ce refrain de trapiste : Il faut mourir ! Ainsi, de sacrifices en sacrifices, ils lui demandent de se sacrifier elle-même ; ils lui demandent la vie et l'honneur, le suicide. Oui, ils lui demandent de se tuer lâchement, de violer son mandat, son devoir, sa constitution; ils la déclarent incapable, indigne de vivre plus longtemps, parce qu'elle ne veut rien leur donner de plus, parce qu'après avoir compromis le fond de la République, elle veut du moins garder la forme, parce qu'elle veut rester fidèle à son origine, au vœu qu'elle a fait le 4 mai, en face du ciel et du peuple, à ce cri que Dieu a entendu : Vive la République. Eux, au contraire, ils veulent un outil instrument de restauration. Ils veulent, au moyen de la misère et de l'ignorance qu'ils ont faites, tourner le suffrage universel contre lui-même, avoir une législature qui détruise la constitution une fois violée, qui efface jusqu'au nom de République, qui change, remplace le président par le roi. Pour eux, le président ne fait que l'intérim, il garde la place; c'est un chapeau en attendant une couronne. Ah ! qu'ils ne viennent plus reprocher au peuple ni émeute, ni sedition.

On ne peut pas plus violer le droit par un vote que par la force, en habit qu'en blouse; il ne suffit pas que l'émeute ait une cravate blanche, un maroquin sous le bras, et même une majorité de trois voix pour être licite et permise. M. Barrot a parlé sur la proposition Rateau un langage qui mène à Vincennes. Ne comprenant rien à la République, se croyant encore en royauté constitutionnelle, que dis-je, absolue, oubliant que le pouvoir exécutif n'est ni souverain, ni rival, qu'il est subordonné au législatif, comme le bras à la tête, qu'il exécute ce que l'autre ordonne, oubliant enfin que l'Assemblée nationale est toute souveraine, car elle ne peut être dissoute par personne, et elle peut vous juger tous, ministres et président, M. Barrot vous a dit : Vous n'êtes plus le pays, vous ne représentez plus le pays ; allez-vous-en !

M. Barrot a parlé comme Huber : Vous n'êtes pas assez républicains pour l'un, vous l'étiez trop pour l'autre, tous deux vous ont donné congé, l'un au nom du peuple, l'autre au nom du président. Cette proposition Rateau est donc au fond une insurrection ministérielle et anarchique ; c'est un 15 mai honnête doublé d'un 18 brumaire modéré; c'est l'invasion de l'Assemblée par les monarchiens, c'est la guerre civile. Oui, je le dis avec une douleur et une conviction profondes, cette proposition est pleine de tempêtes ; et si nous voulions vaincre comme vous, par toutes sortes de moyens, nous qu'on appelle des hommes de violence et de révolution, nous voterions la proposition ! car c'est la révolution, et la révolution c'est l'avènement forcé de la république démocratique et sociale. Après une législative, la convention !

L'orateur, en descendant de la tribune, est félicité par un grand nombre de ses collègues, une longue et vive agitation succède à son discours. La séance est un moment suspendue.

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE. Nous nous sommes ralliés à l'amendement de M. Lanjuinais, parce que nous avons pensé que l'époque qu'il indiquait pour la fixation du terme des travaux de l'Assemblée était à peu près la même que celle que nous avions indiquée nous-même.

Nous sommes arrivés aujourd'hui, grâce à la Constitution que nous avons faite, à une organisation à peu près régulière; maintenant il y a un pouvoir exécutif nommé en vertu de la Constitution. Pour que le jeu de nos institutions soit régulier, il faut un pouvoir législatif, également nommé en vertu de la Constitution.

C'est l'élection du 10 décembre qui a changé la position de l'Assemblée, c'est cette élection qui est l'origine et la cause des conflits qui s'élèvent entre les deux pouvoirs. Il faut porter remède à cette situation : les véritables amis de l'ordre doivent aujourd'hui se rallier sincèrement à ce qui est nécessaire pour mettre les pouvoirs en harmonie l'un avec l'autre. (Aux voix ! aux voix !)

L'orateur continue son discours, mais l'Assemblée paraît pressée de voter, et ne prête que très peu d'attention à ses paroles.

Tout en me réunissant, dit-il, à la proposition de M. Lanjuinais, je regrette qu'il n'ait pas compris le budget au nombre des lois que nous devrions voter : nous sommes d'une année en arrière à l'égard du budget, nous sommes dans un état de désordre qu'il importe de faire cesser. Le budget de 1848 a été longuement discuté; la discussion du budget de 1849 sera bientôt faite. Il faudrait donc joindre aux lois énoncées dans la proposition Rateau le budget de 1849.

VOIX NOMBREUSES. La clôture ! la clôture !

M. SARRANS jeune combat l'amendement de M. Lanjuinais; il s'élève contre les pétitions adressées à l'Assemblée pour demander sa dissolution, et qui sont à peine signées de 3 ou 400 000 individus sur 9 millions d'électeurs. Parmi ces pétitions il y en a qui devraient être l'objet d'un blâme sévère de l'Assemblée nationale.

L'orateur, arrivant à l'examen de la proposition en discussion, combat l'opinion émise dans une autre séance par M. de Lamartine.

L'honorable membre termine au milieu des interruptions et des marques non équivoques d'impatience de l'Assemblée.

M. DE LAMARTINE. L'interpellation du préopinant m'amène à la tribune. M. Sarrans m'a adressé à la fois un éloge et une critique ; il m'a loué d'avoir inauguré la République ; j'accepte cet éloge, c'est mon plus beau titre. Oui, j'ai adopté, une fois la révolution faite, cette forme républicaine du gouvernement, non-seulement comme l'expression et la forme du progrès, mais comme la forme la plus salutaire à la défense de la société tout entière.

Citoyens, croyez-vous que l'homme qui a eu l'honneur de prendre sa part à la création de nos institutions nouvelles, pourrait consentir à les énerver d'abord, à les exposer ensuite aux chances d'une tentative audacieuse ?

Personne plus que moi, et M. Sarrans doit le savoir, lui qui a été initié si souvent à tous nos efforts, à toutes nos inquiétudes, à toutes nos anxiétés, quand nous n'avions qu'un cri : l'Assemblée nationale ! qu'une espérance : l'Assemblée nationale ! et qu'un vœu : la plus prompte réunion de l'Assemblée nationale ! personne plus que moi n'a compris tout le bien qui pouvait sortir de votre réunion.

Vous voudriez que cet homme prît la République, qui est votre œuvre et la sienne, et la jetât au hasard dans l'espace pour rappeler l'expression pittoresque de M. Sarrans. (On rit.) Il est vrai que j'ai dit un mot, un jour, et c'est peut-être lui qui m'a valu cette interpellation... Oui, j'ai dit dans une occasion que vous n'avez pas oubliée, j'ai dit : *alea jacta est* ; eh bien ! je ne m'en repens pas... Non, M. Sarrans, je suis prêt encore à le dire : *alea jacta est*. (Assez !) Je ne craindrai jamais de jouer avec le sort quand ce sera la France qui tiendra le dé et Dieu qui tiendra le sort. (Interruption,)

Permettez-moi d'achever toute ma réponse, et de vous dire que, selon moi, avec le jugement le plus impartial et en me posant au point de vue historique pour juger cette Assemblée, je ne crois pas que jamais rien de plus national, de plus énergique, de plus désintéressé n'est sorti du sol de la France... (Rumeurs diverses.) Et vous croyez qu'avec cette opinion que j'ai de l'Assemblée nationale, je suis de ceux qui pressent l'instant de sa dissolution et d'un nouvel appel au peuple.

Pour que l'Assemblée nationale, qui est si grande par sa sagesse et son patriotisme, puisse apporter tout le bien qui est nécessaire au pays, il faut trois choses :

Il faut d'abord qu'elle se sente en accord complet avec elle-même ;

Il faut ensuite que le pays la sente en accord complet avec le pouvoir exécutif nommé par le pays lui-même,

Il faut enfin qu'elle soit d'accord avec le système de l'autorité légale, de l'intelligence du pays.

L'Assemblée nationale est-elle assez d'accord avec elle-même pour donner au ministère le concours qui lui est nécessaire ? La journée d'hier et celle d'aujourd'hui nous démontrent, je l'espère, que ce concours ne manquera pas au ministère quand il s'agit de sauver le pays. (Très bien !)

La seconde question est plus délicate ; elle touche à l'accord qui doit exister entre l'Assemblée et le pouvoir exécutif ; eh bien ! je n'hésite pas à le dire, cet accord existe plus que jamais ; cependant vous avez vu des symptômes de conflit entre les deux pouvoirs, symptômes illogiques et sans cause, mais basés toutefois sur l'appréciation de deux principes et deux systèmes qui s'excluent mutuellement.

Je suis convaincu toutefois que quand les deux parties auront réfléchi à ce que ces principes pourront avoir de trop absolu, le conflit cessera de lui-même;

Si le pouvoir législatif veut contraindre le pouvoir exécutif à obéir à ses volontés, dans quelle position aurez-vous mis le président ? Faudra-t-il donc qu'à chaque changement de majorité, le pouvoir exécutif soit forcé de changer, non pas seulement son ministère, mais sa politique? (Interruption.) La supposition d'une intention pareille dans la constitution serait une injure faite au bon sens de l'Assemblée.

Si la doctrine contraire prévalait, l'Assemblée nationale serait contrainte de supporter le despotisme d'un ministère ; elle serait forcée de se donner à elle-même un démenti continuel. Une pareille supposition ne saurait être admise.

Nos mœurs parlementaires nous ont appris à nous renfermer dans certaines limites qui n'arrêtent pas les rouages de notre constitution. Dans cet accord entre le pouvoir exécutif et l'Assemblée nationale, il s'est produit un fait qu'il faut contrôler. L'élection du 10 décembre a peut-être eu plus de sagacité et d'inspiration que les hommes d'Etat eux-mêmes. Il y avait peut-être bonheur pour le pays à trouver ce rayon de gloire sur la tête de l'élu... (Interruption prolongée. — Agitation.)

Si ces murmures accusent en moi une pensée d'adulation... (Non ! non !) Alors je continue : Je disais que j'avais peut-être à m'applaudir de cette élection, et qu'il y avait bonheur pour la République à s'entourer de ce prestige de gloire qui devait acclimater la liberté dans le pays. (Nouveau mouvement.)

Quant à moi, j'ai pleine confiance, et je n'hésiterai pas à le servir, pourvu qu'il comprenne qu'il y a plus de gloire à être le fondateur de la démocratie qu'à revêtir quelques haillons de cour qui ont traîné dans trois ou quatre révolutions. (Agitations.)

On a dit : Nous ne nous fions pas assez au suffrage universel. Eh bien ! si vous ne vous fiez pas au suffrage universel, à qui donc vous fierez-vous dans le pays ? (Interruption.)

QUELQUES VOIX, à gauche. On a dit le contraire.

M. DE LAMARTINE. Si vous ne reconnaissez plus la souveraineté du suffrage universel, vous n'avez donc plus de confiance que dans l'anarchie. (Rumeurs et dénégations à gauche.)

On a dit aussi que la France n'était pas assez républicaine ; si par malheur cela était vrai, si la France n'était pas républicaine, avec quoi la contraindriez-vous à l'être ? (Agitation prolongée.) J'entends ici une réponse que j'ai entendu si souvent; j'entends dire dans des confidences intimes : le pays n'est pas assez mûr ; la France a été prise au dépourvu, elle n'est pas assez républicaine, il faut les faire républicains arbitrairement ; il faut des tutelles à ces jeunes opinions ; il faut certaines dictatures morales pour forcer la France à maintenir le gouvernement de la République.

Je réponds ce que j'ai déjà répondu. C'est du jour où les clubs ont voulu imposer leur violence morale à la France, c'est de ce jour qu'est née l'incrédulité du pays et sa défiance. (Très bien ! très bien !)

Demandez au pays s'il est partisan de la République telle que nous l'avons fondée, la République de paix en Europe, la République de sécurité à l'intérieur, et le pays vous répondra : Oui, c'est cette République que nous voulons. (Très bien !)

Savez-vous quelle est la République, au contraire, dont la presque unanimité des citoyens aurait horreur ? C'est celle que nous représentent ces clubs incendiaires, c'est la République des violences morales ; c'est la République des proconsulats d'opinions qui veut agiter le pays. (Très bien! très bien!), c'est la République des promenades de deux cent mille hommes du 17 mars (Très bien! très bien!); c'est la République qui a constamment agité le pays, quand le pays ne demandait que l'ordre et la liberté; c'est la République qui proclamait le comité de salut public dans certains clubs le 17 avril; c'est la République du 15 mai ; c'est la République néfaste et douloureuse du 23 juin ; c'est cette République qui, à un certain point, a désaffectionné le pays. (Très bien ! très bien ! — Longue agitation.)

Quel est le moyen de ramener la confiance et l'affection ? C'est de démentir cette République ; c'est de couvrir d'un voile cette statue de la liberté, qui n'est que la licence, et qui veut détruire l'ordre que vous avez fondé. (Très bien !)

On dit : Mais les partis monarchiques vont exploiter la misère et l'ignorance du peuple. J'ai autant que vous la crainte des menées de l'esprit de parti ; mais j'ai plus que vous, peut-être, confiance dans la raison de mon pays.

Ah ! si la République n'avait pas été fondée par vous, c'est-à-dire par la raison, par la modération, par la justice; si elle eût amené la banqueroute, élevé l'échafaud, proscrit, décimé les meilleurs citoyens, je comprendrais qu'elle eût à craindre les dangers que vous voyez pour elle, mais il n'en est rien. En effet, a-t-elle versé une goutte de sang ? a-t-elle pris un champ ! a-t-elle confisqué, exilé, emprisonné? a-t-elle violenté une seule conscience ? a-t-elle même demandé l'engagement d'un serment. Non ; elle n'a rien demandé, elle n'a rien pris, rien exigé.

Et vous croyez que le peuple bravera les dangers que peut offrir la transition de cette République à une restauration inconnue, qui ne serait qu'un abîme où s'engloutirait la France, et vous croyez que tous les propriétaires se jetteront dans les bras de la monarchie, parce qu'une fois ils ont payé 45 centimes pour se racheter des conséquences d'une révolution; et pour cela ils courront se jeter sous la sape et sous la hache des démolisseurs (Agitation prolongée.), comme si tous les dangers de la société pouvaient être ainsi conjurés ? Mais qui ne sait qu'une guère ter-

rible, la guerre sociale, est au fond de tous les changements.

Citoyens, rassurez-vous! Chaque fois que la France est intervenue, tout entière, spontanément, librement dans ses propres affaires, elle a sauvé la République.... Elle l'a sauvée le 27 avril, elle l'a sauvée le 15 mai et le 23 juin, par l'intervention de ses gardes nationales; elle la sauvera encore par son vote.

Sauver la République, voilà notre premier mandat! Voyez ces souffrances qui vous entourent! Serez-vous sourds aux plaintes des travailleurs, et leur répondrez-vous par les termes d'un conflit dangereux, élevé par votre faute entre les pouvoirs qui sont à la tête de cette société si tourmentée?... Ne craignez-vous pas que la patience n'échappe aux classes souffrantes, et qu'elles ne s'arment de leur désespoir et de leur misère?

Au dehors, ne voyez-vous pas comme moi que la diplomatie qui avait été proclamée par le gouvernement provisoire, n'est plus la diplomatie actuelle? Entre ces deux diplomaties, il y a, non pas différence d'intention, mais l'épaisseur des Alpes? (Agitation.)

Ne voyez-vous pas que les négociations actuelles se ressentent des évènements du mois de juin, et ne croyez-vous pas qu'il faut, pour soutenir la diplomatie, un pouvoir fort et respecté? Ne donnons pas à l'Europe le spectacle d'un pouvoir divisé: vous avez sauvé le pays au 15 mai (Assez! assez!), vous l'avez sauvé au 23 juin (Assez! assez!), vous le sauverez encore aujourd'hui. (Interruption.)

Il y a pas retraites sages; nous l'avons compris, nous, hommes du gouvernement provisoire... (Concluez donc! concluez donc!) Comprenez-le comme nous; et puisque cela est conforme à la bonne politique, à la tranquillité du pays, à l'honneur de l'Assemblée... tombons! (Longue et bruyante agitation.)

VOIX NOMBREUSES. Aux voix! aux voix!

M. LE PRÉSIDENT. Il y a eu des amendements déposés sur le bureau pendant la discussion. Ces amendements sont au nombre de huit. (Bruits divers.)

VOIX DIVERSES. A demain! à demain!

AUTRES VOIX. Non! non! continuons. (Tumulte.)

M. LE PRÉSIDENT. Les amendements ne portent pas sur l'art. 1er de la proposition de M. Lanjuinais; l'Assemblée pourrait voter sur ce premier article.

M. SAUTEYRA. Je propose un amendement à l'art. 1er de la proposition de M. Lanjuinais, et je demande à le développer.

VOIX CONFUSES. Oui! oui! non! non!

A GAUCHE. A demain! à demain!

M. GRÉVY, rapporteur. Si l'Assemblée ne prononçait pas le renvoi à demain, je serais obligé de demander le renvoi des amendements à la commission. (Explosion à droite.)

VOIX DIVERSES. Consultez l'Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT. On demande le renvoi à demain. (Oui! oui! non! non!)

A DROITE. Le scrutin de division. (Non! non!)

La gauche se lève en masse et se dispose à quitter la salle: la droite reste immobile. Des cris confus et des interpellations excessivement animées se croisent de tous côtés. M. Mortimer-Ternaux, à la tribune, cherche en vain à se faire entendre. Sa voix est étouffée par les clameurs qui surgissent de tous côtés. De différens côtés on crie au président de se couvrir et de suspendre la séance. Pendant ce tumulte effroyable, le président se dispose à donner lecture de l'ordre du jour de demain. Un grand nombre de membres de la droite, et principalement M. Bavoux, adressent au président des interpellations que nous ne pouvons saisir. Le trouble est à son comble. Tout-à-coup, nous entendons M. le président annoncer que la séance est levée.

L'Assemblée se sépare au milieu d'une agitation que nous renonçons à dépeindre.

La séance est levée à 7 heures.

Deuxième conseil de guerre

AFFAIRE DU GÉNÉRAL BRÉA.

Audience du 6 février.

Après une courte réplique de M. le commissaire du gouvernement, les divers défenseurs présentent successivement quelques observations en faveur de leurs clients; au nom de tous les accusés Me Henry Cellier développe les conclusions suivantes:

« Attendu qu'en admettant comme attributif de compétence le décret du 27 juin 1848, rendu par l'Assemblée nationale, et les arrêtés du pouvoir exécutif les jours précédents, il faut limiter cette compétence aux catégories de faits compris dans le décret;

» Attendu que le décret ordonne de continuer, même après la levée de l'état de siège, les procédures commencées devant les conseils de guerre contre les fauteurs, etc., de l'insurrection et pour les faits qui aggravent leur rébellion;

» Attendu qu'il est de principe fondamental que la circonstance ou le fait aggravant ne peut modifier le caractère essentiel du délit.

» Qu'ainsi, quels que soient les *faits qui aggravent la rébellion*, ils ne détruisent pas le caractère essentiel de rébellion ou d'insurrection qui appartient au fait général;

» Attendu que ce n'est que comme aggravant la rébellion que les faits qualifiés à tort assassinat, complicité d'assassinat, meurtre et tentative de meurtre ont pu être soumis à la juridiction du conseil de guerre, qu'autrement ils auraient été renvoyés devant la juridiction ordinaire;

» Attendu que la qualification de faits aggravant la rébellion s'opposant à ce que les faits incriminés comme il est dit ci-dessus puissent être enlevés du titre 1er, livre III du code pénal, comprenant *les crimes et délits contre la chose publique*, pour être placés dans la catégorie du titre II, *crimes et délits contre les particuliers*;

» Attendu que ces crimes et délits contre la chose publique sont qualifiés délits politiques par la loi du 8 octobre 1830;

» Attendu que le décret du gouvernement provisoire, en date du... mars 1848, a aboli la peine de mort en matière politique; que l'article 5 de la constitution promulguée le 12 novembre 1848 confirme cette abolition;

» Attendu que les circonstances, quelles qu'elles soient, qui accompagnent les faits de l'insurrection de juin, données au conseil de guerre ne peuvent leur enlever le caractère des crimes politiques prévus par le décret du gouvernement provisoire et par la constitution;

» Par ces motifs, plaise au conseil,

» Quelle que soit la forme de la déclaration à la charge de chacun des accusés, n'appliquer à aucun d'eux la peine de mort.

Me Auguste Rivière, chargé par les accusés et par ses confrères de prendre le dernier la parole, résume à grands traits ces longs débats qui touchent à leur terme.

Dans une argumentation aussi brillante qu'énergique il met en lumière les véritables caractères de l'évènement du 25 juin.

Nous essaierons de reproduire demain les principaux passages de cette remarquable plaidoirie, mais nous tenterions en vain de lui rendre cet accent vibrant et pénétré qui a si profondément ému tout l'auditoire.

A nos yeux, M. Auguste Rivière a conquis aujourd'hui de véritables titres à l'estime de tous ceux qui sont jaloux de l'honneur du nom Français. En cherchant à dépouiller la mort funeste du général Bréa des circonstances aggravantes dont on l'avait entourée, en prouvant que, s'il y avait eu meurtre, il n'y avait pas eu assassinat, et il n'y avait plus à le dire, préméditation et guet-apens, il a fait mieux qu'une belle plaidoirie, il a fait une bonne action.

FAITS DIVERS.

On dit que le bataillon de la garde mobile, caserné rue Saint-Thomas-du-Louvre, va être dirigé sur Toulouse.

— Le citoyen Torel, sous-lieutenant de la garde nationale, était détenu préventivement depuis sept mois et demi, comme accusé d'avoir pris une part active aux quatre journées de juin. Cet officier a comparu devant le 1er conseil de guerre, sous la présidence du colonel Puech. Il avait commandé un poste rue du Faubourg-Saint-Antoine, où il a, selon les témoignages des voisins, rendu de grands services.

— Le commissaire du gouvernement, le commandant Delattre, a soutenu l'accusation d'attentat avec une grande énergie; mais le défenseur, le citoyen Ernest Grégoire, n'en a pas moins, après une plaidoirie d'une heure, triomphé de l'accusation. Le sous-lieutenant Torel a été acquitté et rendu à sa famille.

Aujourd'hui 6 février, aussitôt après la parade, lorsque la 6e batterie d'artillerie de la garde nationale prenait le service aux Tuileries, le commandant du château est entré au poste et a déclaré que depuis quelque temps, dans les postes de la garde nationale et notamment dans celui de l'artillerie on parlait politique et l'on s'exprimait défavorablement sur le compte du ministère et du général Changarnier, c'est pourquoi il priait les gardes nationaux de s'en abstenir à l'avenir, ajoutant que les domestiques du château écoutaient et faisaient leurs rapports.

Ces faits nous sont attestés par un artilleur de garde. Comprend-on cette interdiction à des gardes nationaux de parler politique, et cet espionage organisé contre eux dans l'ancienne domesticité de Louis-Philippe?

— On dit que le ministère de l'instruction publique n'a pas accepté la démission de M. Lherminier, qu'il lui a seulement accordé un congé de deux années, pendant lesquelles le professeur se propose d'aller faire des cours dans les principales universités de la Suisse. (*Patrie.*)

— On annonce que la gauche va adresser des interpellations au ministère sur le discours prononcé à Bourges par le maréchal Bugeaud.

— Un journal annonce que le colonel du 14e de ligne, en garnison à Dijon, vient d'être appelé au commandement des douze bataillons de la garde mobile de Paris.

— L'embarcadère du chemin de fer du Nord est toujours occupé par un bataillon de ligne qui y campe jour et nuit. Plusieurs salles d'attente ont été mises momentanément à sa disposition.

— La réorganisation de la garde mobile est terminée depuis hier. Il a été donné avis officiellement aux officiers conservés du maintien de leur grade. Les nouvelles nominations sont faites.

— La cour de cassation vient de casser l'arrêt de la cour d'assises de Caen, qui avait condamné aux travaux forcés à perpétuité les ouvriers compromis dans les troubles de Rouen.

— Hier lundi, vers quatre heures, sur la place de la Révolution et près du pont, un individu a été arrêté, désigné à la police par l'indignation publique, porteur d'une cocarde blanche à son chapeau.

— Hier, trois fourgons ont été enlever à la mairie du 6e arrondissement les munitions qui s'y trouvaient déposées. C'est, er quelque sorte, désarmer la 6e légion, et cela au moment où, dans d'autres arrondissements, au premier coup de baguette chaque garde national reçoit des cartouches à volonté. (*La Révolution.*)

— S'il faut en croire certains journaux, le conseil des ministres aurait décidé qu'il n'y aurait pas de réjouissances le 24 février; on retarderait jusqu'au 4 mai. Nous pensons que cette nouvelle est erronée, car nous ne pouvons supposer qu'on ait réellement l'intention de ne pas fêter le grand jour de la conquête de la République. Nous supposons que ces réjouissances ne seront pas du goût des royalistes; mais, dans ce cas, nous nous dispenserons de consulter ces messieurs. (*Réforme.*)

— Samedi, vers dix heures, six pièces d'artillerie et dix voitures des équipages du train, chargées de munitions de guerre, venant de Vincennes et escortées par un bataillon du 39e de ligne, sont entrées par la barrière du Trône et ont suivi la ligne des boulevards, se dirigeant sur l'Ecole-Militaire.

Hier, à trois heures de l'après-midi, une voiture à quatre chevaux, chargée de fusils, a traversé Paris, venant du même lieu et pour la même destination.

— La femme dont le cadavre mutilé a été retiré de la Seine le 27 janvier et exposé depuis ce jour à la Morgue, vient d'être reconnue. Elle se nomme Marie Huguet, blanchisseuse, rue de la Roquette, 37.

Nous avons dit, dans notre numéro de dimanche dernier, qu'on avait trouvé dans les vêtements de la victime, entre autres objets, une pièce de monnaie d'argent à l'effigie de Henri III, offrant l'aspect d'une pièce de 2 francs. Ce détail, reproduit par plusieurs journaux, est venu à la connaissance des voisins de la femme Huguet, qui se sont rappelés que cette femme leur avait montré une pièce d'argent présentant des caractères particuliers, et qu'elle disait tenir d'un jardinier qui la lui avait donnée. Ces personnes se sont transportées à la Morgue; elles ont reconnu le cadavre et les vêtements de la femme Huguet.

La justice ayant été informée de cette reconnaissance, un juge d'instruction et un substitut de M. le procureur de la République se sont immédiatement transportés rue de la Roquette, 37, au domicile de la femme Huguet.

La plupart des meubles qui garnissaient la chambre avaient été enlevés ou détruits, des traces de lavage se faisaient remarquer en plusieurs endroits, et cependant sur les carreaux et sur plusieurs objets mobiliers les magistrats ont cru reconnaître des traces de sang.

Une instruction a été immédiatement commencée et se poursuit avec activité. (*Droit.*)

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Aujourd'hui mercredi, à 8 heures du soir, Grand Concert vocal et instrumental, dans lequel on entendra les 200 instrumentistes de la Société de Musique populaire, les Enfants de Lutèce et les Chanteurs Montagnards. Eclairage en verres de couleurs. Décoration nouvelle. — Prix d'entrée: 25 centimes. Tribunes réservées: 50 centimes.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nous prions nos amis, qui ne font pas collection, de nous envoyer le no du 28 janvier dernier, dont nous manquons.

Mont-d'Or. — M. C. — Nous all. surveiller ici; surv. vous-même et prévenez-nous le jour où il y aura une lacune. — Pris note de vos réclam.

Ferrières. — M. A. B. — Reçu les 9. — Vous faites erreur; vot. ab. finit bien le 30 avril.

Lorient. — M. P. — M. E. M. ch. de M. aura à vous rem. pour nous 2 pour compl. d'un ab. de 3 m. pour la Mart., qui est de 17. Le port est triple.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN:

PARIS	Un an 20 fr.	Six mois 11 fr.	Trois mois 6 fr.
DEP. ET ETRANGER	— 32	— 17	— 9
PAYS à surtaxe	— 50	— 26	— 14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI:

PARIS, DEP. ET ETR.	— 8	— 4	— 2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 4.

TARIF DES INSERTIONS:

ANNONCES		ANNONCES	
Une à quatre fois en un mois:	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à neuf —	30	Réclames-notices	80
Dix fois et plus —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

On s'abonne à Lyon, au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme.

Bourse du 6 février.

Dès hier la hausse se manifestait; elle a eu lieu avec la conciliation des partis et le vote de l'Assemblée nationale. Un nouvel amendement sur la proposition Rateau réunit, dit-on, tous les suffrages et contribue à la hausse.

La Banque de France, de 1720 monte à 1750.

Le 3 0/0, de 46 arrive à 47 10 fin courant, et 46 95 au comptant.

Le 5 0/0, de 76 70 s'élève à 78 et ferme à 77 95 à terme, et 77 85 comptant, avec 1 25 d'amélioration sur la bourse précédente.

Les chemins de fer suivent le mouvement ascensionnel des fonds publics. Orléans gagne 15 fr. à 735; Avignon-Marseille s'élève à 180; le Nord de 395 arrive à 400.

Le marché est excellent et annonce des cours plus élevés.

RENTES FIN COURANT.	Pré. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt du j.
Trois 0/0	46 »»	47 10	46 50	46 50
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	76 50
Cinq 0/0	76 70	78 »»	77 35	77 35

6 février. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	46 95 »»	4 Canaux avec prime	995 »»
— Emprunt 1847-1848	77 20 »»	Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	77 85 »»	Caisse hypothécaire	105 »»
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	»» »» »»	Emprunt d'Haïti	»»» »»
4 0/0 j. du 22 septembre	»» »» »»	Espagne, dette active	»» »»
Actions de la banque	1747 50 »»	— dette passive	»» »»
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	22 50
Récep. Rothschild	»» »»	Emprunt portugais 5 0/0	»» »»
5 0/0 de l'Etat romain	67 25	— — 3 0/0	»» »»
5 0/0 belge 1840	89 »»	2 1/2 hollandais	»» »»
— — 1842	89 »»	Zinc Vieille-Montagne	2350 »»
— 4 1/2	79 50	H. de la Grand-Combe	»»» »»
— Banque (1835)	»»» »»	Emprunt du Piémont	875 »»
Obligations de la Ville	1100 »»	Lots d'Autriche	340 »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	335 »»	340 »»	Orléans à Bordeaux	387 50	393 »»
Versailles, rive droite	137 50	140 »»	Du Nord	395 »»	400 »»
— rive gauche	120 »»	120 »»	De Paris à Strasbourg	333 75	336 25
Paris à Orléans	720 »»	735 »»	Tours à Nantes	313 75	318 »»
Paris à Rouen	450 »»	462 50	Paris à Lyon	»»» »»	»»» »»
Rouen au Havre	242 75	245 »»	Montereau à Troyes	110 »»	115 »»
Avignon à Marseille	178 75	180 »»	Dieppe à Fécamp	»»» »»	»»» »»
Strasbourg à Bâle	»» »»	85 »»	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	260 »»	262 50	Bordeaux à la Teste	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boulogne	»»» »»	»»» »»			

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 7 février.

THEATRE DE LA NATION.—Le Violon du Diable.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Bertrand et Raton.
ITALIENS.—
OPERA-COMIQUE.—Le Caïd.
ODEON.—Champmeslé, la Reine d'Espagne, les Femmes Fortes.
THEATRE-HISTORIQUE.—Les Mysteres de Londres.
GYMNASE.—Mme Marneffe, Dernier des Rochegune, l'Image, Rage d'Amour.
VAUDEVILLE.—La Propriété, le Baron, la Foire aux Idées.
THEATRE MONTANSIER.—Les Lampions, Un Gendre, les Manchettes, Titi.
VARIETES.—Mignonne, le Berger de Souvigny, Madame Larifla.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Titine, Robert-Macaire.
GAITE.—Les Orphelins.

Imprimerie LANGE LEVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 39. — ÉDITION DU MATIN. — Jeudi 8 février 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 7 FEVRIER.

« Aujourd'hui, la rétribution du travail est abandonnée au hasard ou à la violence. C'est le maître qui opprime ou l'ouvrier qui se révolte. »

« La pauvreté ne sera plus séditieuse, lorsque l'opulence ne sera plus oppressive. »

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Assemblée nationale.

Nous ne nous occuperons pas des détails de la séance d'aujourd'hui, bien qu'elle ait été assez féconde en incidents et en tempêtes. Nous nous bornerons à quelques réflexions sur les résultats de cette orageuse discussion.

L'amendement de M. Lanjuinais a triomphé, comme la séance d'hier devait le faire pressentir. En vain MM. Senard et Dupont (de Bussac) se sont efforcés de faire comprendre à l'Assemblée ce qu'il y avait d'illogique à limiter d'abord sa durée et à déterminer ensuite les lois organiques à faire, au risque de n'avoir pas le temps de les achever ; en vain ont-ils fait appel à la dignité de la chambre, la crainte de l'opinion publique l'a emporté sur toutes les considérations, et 470 voix contre 337 ont adopté l'article d'après lequel la Législative devra prendre la place de la Constituante vers la fin d'avril ou au commencement de mai.

Ce que nous avons dit précédemment sur cette question nous dispense de commenter ce vote, d'autant plus qu'il est en partie effacé à nos yeux ~~par la décision~~ qu'a prise immédiatement après l'Assemblée de retenir l'examen et le vote du budget de 1849.

Elle a compris que si les circonstances l'avaient contrainte à sanctionner la faute énorme de l'impôt des 45 centimes, faute qui sera la condamnation historique du gouvernement provisoire et qui a servi de bélier aux ennemis de la République pour la battre en brèche dans l'esprit des populations trompées, elle se devait à elle-même, elle devait au pays de réparer dans la mesure de ses forces le mal qu'elle n'avait pas pu empêcher.

Sur cette question du budget qui engageait bien autrement les principes républicains que les propositions Rateau plus ou moins modérées, la majorité s'est déplacée ; malgré l'appui prêté par le ministère à ceux qui voulaient exploiter jusqu'au bout contre la République les intérêts égoïstes et aveuglés, 445 voix contre 373 ont placé le budget au nombre des travaux indispensables de l'Assemblée constituante.

Cette Assemblée pourra donc faire connaître aux populations de quelle manière elle entend sauvegarder à la fois les besoins du Trésor et les intérêts sacrés des contribuables. On verra, lors de cette discussion, de quel côté se trouvent les véritables amis du peuple, les véritables défenseurs de son bien-être et de sa fortune, ceux qui veulent sincèrement économiser les deniers publics et introduire des améliorations réelles dans le sort du plus grand nombre.

L'Assemblée n'a plus que deux mois et demi environ à vivre. Qu'elle se pénètre bien des grands devoirs qu'elle a à remplir ; qu'elle ait constamment présent à l'esprit que sa mission consiste à implanter la République dans le sol du suffrage universel, de façon à ce qu'on ne puisse plus l'en déraciner. Elle peut par la loi électorale, par la loi de responsabilité du président et des ministres, et surtout par les principes qu'elle posera dans le budget, rendre à jamais impuissantes les manœuvres des ennemis de la République, car ces manœuvres n'ont de force que celles qu'elles empruntent aux intérêts vrais ou supposés des masses.

Que les républicains de l'Assemblée se tiennent en garde, surtout contre la tactique de leurs adversaires, qui va consister sans doute à tâcher de stériliser le reste de la session par des incidents destinés uniquement à provoquer des débats irritants et sans résultats possibles. Le temps qu'aura fait perdre la proposition Rateau par exemple, dont la deuxième lecture n'est pas encore terminée, et qui en a une troisième à traverser, aurait largement suffi pour faire une loi organique. En deux mois et demi bien employés on peut faire d'excellents travaux pour contrebalancer, en partie au moins, l'emploi nul ou mauvais de tant de séances que l'histoire enregistrera au passif de l'Assemblée constituante.

Un membre de la commission du budget a annoncé que le rapport pourrait être facilement prêt dans un mois. On aura donc tout le temps nécessaire pour donner à la discussion des grands principes financiers l'ampleur et l'importance qu'ils méritent, et pour édifier par là le peuple sur la valeur respective des systèmes de gouvernements qui tous lui promettent bonheur et richesse. Nous ne redoutons pas la comparaison pour la République. Mais il n'y a pas un moment à perdre.

En février, on a conquis la République au peuple, il s'agit aujourd'hui de conquérir le peuple à la République.

Patrie et Martyre.

Il y a quelques mois, si la République française eût parlé haut et ferme à la maison d'Autriche, à cette race impériale caduque qui retrempe ses forces dans le sang des peuples jeunes et d'avenir, la maison d'Autriche, déjà profondément blessée par les révoltes intestines, se fût retirée de l'Italie.

Les hommes qui gouvernaient la France à cette époque ne comprirent ni la mission émancipatrice de notre force nationale, ni les grands intérêts de la démocratie européenne qui se rattachaient à l'indépendance italienne.

La maison d'Autriche, à la honte du gouvernement français, replongea ses serres envenimées dans la poitrine de la Lombardie et de la Vénétie, et put déchiqueter à loisir ces nobles martyrs.

Un homme de vengeance et de haine, un vieillard de quatre-vingt-quatre ans, au cœur atrophié par la vanité froissée, car cet homme, dans sa fuite honteuse et précipitée de Milan s'était laissé ravir son épée de maréchal, Radetzki, en un mot, devint le digne exécuteur des hautes œuvres de la maison d'Autriche.

Au nom du droit divin pollué encore indignement par la maison impériale, Radetzki, ne relevant que de lui-même, repoussant comme indignes de lui les leçons qui lui venaient de l'Assemblée de Vienne et de la Diète de Kremsier, ne reconnaît que la loi barbare du plus fort, le régime du sabre.

Tradition vivante et surannée de la pensée de vengeance qui animait les ennemis de notre première république, en 92, à Coblentz, Radetzki, déjà soldat à cette époque dans les rangs des souteneurs de la politique de la maison d'Autriche, veut aujourd'hui, devenu haut dignitaire, se donner le plaisir de façonner une Lombardie à son image.

La fusillade, la délation, l'illégalité, la spoliation furent mises à l'ordre du jour ; car Radetzki, pour venger son honneur militaire perdu, pour faire payer aux Milanais l'audace grande qu'ils ont eue de lui enlever son épée, ne rêve que la perte morale et matérielle du pays.

Mais le caduc maréchal, aveuglé par la haine, ne compte pas avec la Providence ; il oublie que là où l'injustice veut élever son trône, l'ardent amour de la Justice, dont l'âme humaine est pénétrée, crée de nobles martyrs, et prépare le jour de la résurrection. En jetant un coup-d'œil sur le malheureux pays où règne et gouverne Radetzki, on est pris d'un saint respect ; le souffle de Dieu y ranime le courage civique, qui se manifeste par un admirable esprit de résistance passive.

Dans les grandes comme dans les petites choses ce fait se révèle d'une manière éclatante.

S'agit-il d'envoyer des représentants Lombards et Vénitiens à Vienne ? Sur 4 millions d'habitants, et, malgré les injonctions supérieures, les *congrégations provinciales* refusent de se prêter à cette comédie constitutionnelle.

Radetzki veut-il remettre en vigueur la conscription ? Les jeunes gens, au prix de leur vie, trouvent le moyen de franchir les frontières, de se rendre un à un en Piémont. Novarre compte déjà près de deux mille conscrits lombards venus pour se ranger sous les drapeaux de l'indépendance italienne et de la liberté des autres peuples soumis à la maison d'Autriche, car la désertion les sauve de la honte de servir d'instruments d'oppression dans une autre partie de la monarchie autrichienne.

Mais le défenseur du droit divin de la maison d'Autriche en Italie n'en continue pas moins sa ligne de conduite, contrairement même aux principes constitutionnels dont le ministère autrichien se targue devant la diète de Kremsier.

Le maréchal, ne pouvant atteindre les hommes, s'acharne sur la propriété. Ses spoliations augmentent tous les jours. Une commission, présidée par un général autrichien, est chargée de la séquestration des biens des absents ; elle fait vendre en outre aux enchères les biens des personnes qui ne peuvent pas solder les énormes taxes imposées il y a quelques mois par Radetzki et dont plusieurs journaux de Paris avaient annoncé la suspension de recouvrement.

Feuilleton de la Démocratie Pacifique.

DU 8 FÉVRIER 1849.

REVUE DRAMATIQUE.

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. *La double Leçon*, comédie en 1 acte et en vers, par M. d'Espagny. — ODÉON. *Jacques Martin*, drame en 5 actes, par M. de Montheau. — VAUDEVILLE. *La Foire aux idées*, 1er numéro, par MM. Clairville, Cordier et M. Alhoy. — VARIÉTÉS. *La Pension alimentaire*, vaudeville en 2 actes, par M. Rozier. — *La Reine d'Yvetot*, vaudeville en 1 acte, par MM. Davesne et Alzari. — *Madame Larifla*, 1 acte, par MM. Labiche et Choler. — GYMNASE. *Le dernier des Rochegune*, vaud. en 2 actes, par M. Dennery. — MONTANSIER. *Les Manchettes d'un Vilain*, vaud. en 2 actes, par MM. Labiche, Lefranc et Saint Yves. — *Un Gendre aux épinards*, par MM. Brisebarre et Couailhac. — GAITÉ. *Les Orphelins du pont Notre-Dame*, drame en 5 actes, par MM. Anicet Bourgeois et Michel Masson. — FOLIES-DRAMATIQUES, *Joseph le Tapissier*, vaud. en 3 actes, par M. Commerson.

Il y a huit jours, la commission des théâtres se réunissait pour aviser aux moyens de rétablir la censure. Le vent soufflait alors à la monarchie. Le ministère voulait supprimer à la fois l'Assemblée nationale, les clubs et la Constitution. Sa victoire, il l'avait annoncée d'avance à la France, à l'Europe. Les légitimistes avaient pris leurs mesures pour faire tourner à leur profit le coup d'état napoléonien. La monarchie reparaissait avec son cortége indispensable d'étouffement de la pensée, de compression de la parole, d'obscurantisme et d'abrutissement. La

La liberté du théâtre ne peut se concilier qu'avec un gouvernement sincèrement républicain.

Du moment où le ministère supprimait les clubs et réduisait la liberté d'enseignement à celle d'enseigner les doctrines subversives de la monarchie et de l'exploitation de l'homme par l'homme, où l'on faisait protéger par les gendarmes la chaire de M. Lherminier, en refusant d'ouvrir celle de M. Mickiewicz, la liberté dramatique devait aussi disparaître. Ce même M. de Falloux, qui en juin provoqua cette épouvantable insurrection sous les conséquences de laquelle nous gémirons longtemps encore, ou provoquait une seconde pour anéantir dans les flots du sang de ses défenseurs cette République qu'il s'était engagé à défendre comme ministre. Il fallait en finir avec la liberté des théâtres. Cette liberté avait jusqu'alors servi la réaction ; on avait vu les mêmes écrivains qui, le lendemain de la révolution de février, jetaient au peuple les flagorneries les plus maladroites et les plus empressées, user de la liberté que la République leur accordait pour saper la République et flagorner la réaction. Mais, malgré les services qu'elle lui avait rendus, la réaction sentait que cet auxiliaire utile, la liberté aristophanique des théâtres, pouvait se changer en une arme dangereuse. On insultait sur la scène cette Assemblée nationale qui a la prétention de fonder solidement la République avant de se dissoudre ; ce socialisme audacieux qui a l'outrecuidance de vouloir le bonheur pour tous les hommes ; mais les flots sont changeants ; on pouvait, usant du même droit, dire le lendemain la vérité sur M. Léon Faucher, démasquer M. Changarnier, ou, ajoutant quelques accessoires au chef-d'œuvre de Molière, faire huer le ministre de l'instruction publique. Si la monarchie ou une république oligarchique venait à être mise au régime d'attaques auquel a résisté la République démocratique huit ou dix mois durant, le gouvernement oligarchique ou monarchique n'en aurait pas pour dix semaines. Il était urgent de mettre des censeurs partout, pour appuyer la censure établie contre les journaux et les réunions par la magistrature de Louis Philippe.

Mais une révolution s'est accomplie depuis une semaine dans les idées. En présence des provocations à l'émeute parties du ministère de l'intérieur et des bureaux du général Changarnier, le peuple est resté immobile et dédaigneux ; il a vu que l'Assemblée voulait sincèrement la République, il s'en est fié sur elle, et il a eu raison, déterminé à ne recourir aux armes que si l'attaque venait d'en haut, que si l'Assemblée ou la Constitution étaient menacées. Toute cette partie de la bourgeoisie qui vit de son travail et de son commerce, et que la réaction avait pu croire avec elle, s'est sentie tout à coup républicaine par amour de l'ordre ; le matin, elle refusait de se rendre au rappel de M. Changarnier, le soir, elle se serait battue pour défendre l'Assemblée et la République contre les ministres perturbateurs de la paix publique. L'Assemblée a protégé le droit de réunion. L'homme de la liberté de l'enseignement va quitter forcément le ministère de l'instruction publique, l'enseignement redeviendra libre dans les chaires, dans les clubs, à la scène. Il ne peut plus maintenant être question de rétablir la censure.

On a abusé du théâtre comme du club, nous en convenons, mais l'enseignement réactionnaire de l'un a pour correctif l'enseignement démocratique de l'autre ; de même que les prédications qui se font journellement dans les églises du faubourg Saint Germain en faveur d'Henri V ont pour contre-poison les journaux légitimistes eux-mêmes qui, dans l'ivresse d'un prochain succès, démasquent leur parti et renversent ses intrigues. Les libertés sont solidaires, elles se corrigent réciproquement.

Mais ceci nous rejette bien loin de la *Foire aux idées*, jouée au Vaudeville. La *Foire aux idées* est le premier numéro d'une revue dramatique mensuelle, mêlée de vers et de prose. Elle contient quelques scènes assez plaisantes dans un cadre vieux comme l'art dramatique. Le capital, toujours peureux, toujours rapace, souvent méchant, rencontre un jour l'Idée, charmante personne, avec laquelle il n'a eu jusqu'ici que des relations assez rares. Le Caprice (Fourier en fait un être féminin et l'appelle la Papillonne) évoque devant eux les hommes et les systèmes. M. Proudhon, comme de coutume, fait le principal sujet de ces plaisanteries assez peu neuves ; puis la France vient se plaindre de ses neuf cents médecins qui lui coûtent fort cher et qui ne veulent pas, comme les gens de la noce, s'en retourner chacun chez soi. La pièce se déroule ainsi une demi-heure durant entre les sifflets et les applaudissements, entre les *bis* et les *chut* ; elle se termine par l'apparition d'un journal *démocratique et non pacifique* d'où s'exhale une odeur de Clairville (prononcez Domange ou toute autre rime en *ange*) assez peu réjouissante pour les nez délicats. Le rideau tombe sur une insulte au gouvernement provisoire, qu'on accuse d'avoir supprimé les comptes, afin de n'en avoir pas à rendre. Les auteurs annoncent cependant qu'ils ont voulu faire de la conciliation.

La *Foire aux idées* est fort inférieure à la *Propriété c'est le vol*, mais elle est plus venimeuse. On sent qu'une main légitimiste a passé par là.

Nous espérons que les leçons données à la réaction la semaine dernière engageront les auteurs à se montrer plus généreux et plus démocrates dans leur prochain numéro. Il est évident que ce que le public tolérait jusqu'ici, il ne le tolérera plus désormais.

Il est vrai que les leçons ne profitent guère, témoin cette leçon de fidélité conjugale que M. d'Epagny vient de mettre en comédie au théâtre de la République, et que les moralistes donnent en vain depuis six mille ans au genre humain, qui s'en moque, persuadé que Dieu a plus d'esprit que les moralistes. Voici ce que nous raconte M. d'Epagny :

Dans le château de sa tante, un officier débarque un jour ; la tante est fraîche, avenante ; l'officier, d'humeur galante, lui fait un aveu d'amour. La pauvre enfant se trouble et perd la tête. La vertu cependant l'emporte ; l'officier est éconduit ; il part, mais il s'arrête près d'un lavoir écarté du sentier, où, laissant voir sa jambe rondelette, lavait Margot, la femme au jardinier.

Puis il écrit de ce style de flamme qui fait pleurer les femmes à vingt ans. Les mots brûlants, les cris partis de l'âme sur son papier poussaient comme au printemps dans les buissons les fleurs de Notre-Dame. Pour s'inspirer, de temps en temps, du jardinier, il regardait la femme.

Le billet tendre envoyé, l'hypocrite en veut sur la laveuse essayer le pouvoir ; il le lui dit tout bas, et, pendant qu'au manoir la dame en le lisant s'attendrit, Marguerite en l'écoutant s'attendrit au lavoir.

Tel fut don Juan entre les paysannes, mais don Juan s'en tire mieux que le héros de M. d'Epagny. Le hasard fait rencontrer ses sultanes, rêvant toutes deux du charmant cavalier. — Dois-je répondre à ce billet si tendre ? Pauvre major, il meurt, si je me tais. — Dans le bosquet ce soir dois-je me rendre ? Pauvre major, il meurt, si je n'y vais. — Puis on s'aborde, on se consulte, l'on s'irrite, l'on pleure, enfin on fait serment de rester sages, et l'officier du tout témoin occulte, sans sonner mot, gagne son régiment.

Moralité. Quand vous aimez deux femmes à la fois, gardez-vous qu'elles puissent causer ensemble. M. d'Epagny aurait bien voulu qu'il découlât de sa comédie une leçon de fidélité conjugale ; mais, tout bien considéré, il finit par mettre dans la bouche d'un de ses personnages que cette leçon ne profitera à personne. C'est quelque chose de proclamer l'impuissance de la morale ; mais ce n'est pas assez, il faut savoir comment on pourra s'en passer.

Cette vieille romance est développée en vers élégants, soigneusement

Le retard inexplicable apporté à l'ouverture des conférences de Bruxelles donne à Radetzki tout le temps nécessaire pour achever la ruine du pays.

Vis-à-vis de faits aussi exorbitants, aussi monstrueux, les hommes qui gouvernent la France se replient dans leur égoïsme et n'ont pas même le courage de donner une impulsion nouvelle à l'affaire de la médiation. Peu leur importe qu'il y ait pour la France engagement d'honneur et d'intérêt, ils sommeillent et livrent à la haine d'un tyran octogénaire une des plus belles parties de l'Italie.

Lombards! Vénitiens! n'en continuez pas moins de ceindre votre front de la couronne civique et de l'auréole des élus. Si votre devise est aujourd'hui *Patrie et Martyre*, l'heure de la délivrance est proche. L'Italie est debout lorsque Rome s'éveille, et déjà le Capitole retentit des cris d'indépendance et de liberté. La France n'a pas encore forfait à l'honneur. Lombards! Vénitiens! vous êtes dans ses pensées, vos noms sont inscrits sur le drapeau de la démocratie européenne comme ceux des Hongrois, des Slaves et de tous les peuples qui veulent leur émancipation. La forte main de la France saura, quoi qu'on fasse pour la retenir, vous aider à terrasser les castes princières qui prétendent broyer dans le même moule les races que Dieu, dans son infinie sagesse, a voulu distinguer par le sceau indélébile de différents génies.

Egalitaires couronnés, mille et mille fois plus impis que les quelques songes creux qui rêvent l'égalité de la fortune, l'heure de votre chute n'est pas éloignée!

On connaît notre opinion sur la politique de l'*Evénement*. Entre la République démocratique et sociale et la réaction, l'*Evénement* a choisi la réaction. Nous avons vu ce journal servir, sciemment ou non, mais avec beaucoup de constance, le plan monarchique, consistant à faire triompher d'abord la candidature de Louis-Napoléon Bonaparte, puis à provoquer la dissolution de l'Assemblée nationale et de nouvelles élections sous la déplorable influence du ministère actuel. Nous plaignons les hommes engagés dans une pareille voie. Nous disons qu'ils se lient à un parti dont le triomphe ne peut être qu'éphémère, nous disons qu'ils compromettent leur avenir.

Nous ne voudrions pas cependant appliquer aux caractères et aux personnes la condamnation que nous prononçons contre les opinions et les tendances. Dans un article récent nous avons publié la phrase suivante :

Vous entrez dans la vie politique par une porte *vilaine et honteuse*, sur le seuil de laquelle vous risquez de laisser à jamais la gloire de votre nom et peut-être même l'espoir de votre avenir.

Cette phrase contient deux expressions qui paraissent avoir blessé les rédacteurs de l'*Evénement* et que nous retirons très volontiers. Notre but n'est pas de froisser les personnes, mais d'éclairer leur voie. Ces expressions sont inutiles d'ailleurs à la manifestation d'une pensée consciencieuse et d'un conseil très sincèrement donné.

On s'entretenait aujourd'hui à l'Assemblée d'un fait inqualifiable qui vient de se passer à Mirebeau (Vienne), et qui est signalé dans une lettre adressée à M. Babaud-Laribière, représentant du peuple. Par ordre du procureur-général de Poitiers, la demeure de M. Rousseau-Laspois, maire de Mirebeau et conseiller-général du département de la Vienne, a été subitement investie; ses papiers ont été souillés et bouleversés, et ce n'est qu'après les plus minutieuses recherches que les agents de la police ont été obligés de se retirer sans emporter le moindre indice contre l'honorable citoyen qui était l'objet de cette odieuse inquisition.

Tous les représentants de la Vienne, qui connaissent M. Laspois, se montraient, sur quelques bancs de l'Assemblée qu'ils siègent, indignés de cette mesure incroyable.

Nouveaux démentis à la réaction.

Tous les bruits mis en circulation pour faire croire à la conspiration montagnarde du 29 janvier tombent sans fondement. Les lettres suivantes, contiennent à l'adresse des feuilles réactionnaires, un nouveau démenti qui ne laisse rien à désirer :

Au citoyen rédacteur en chef de la Démocratie pacifique.

Comme il importe à tous les citoyens de savoir quel degré de confiance méritent les assertions du *Constitutionnel*, cette digne feuille de la réaction, nous vous prions de donner asile dans vos colonnes à la lettre incluse adressée à ce journal et au *Mémorial de Rouen*, son émule.

Salut et fraternité,

Rouen, 3 février. Les président et membres du club de la Nitrière, PETTELETTE, LA CARON, LETELLIER, président.

Au citoyen rédacteur du Mémorial de Rouen.

Vous reproduisez trop complaisamment une calomnie du *Constitutionnel*, qui assure que les chefs de clubs de Rouen étaient à Paris dans la journée de lundi.

Comme il n'y a qu'un club légal à Rouen, et que nous en sommes les directeurs, il est évident que c'est de nous qu'il s'agit; il est donc de notre devoir et de notre droit de protester contre cette fausse et perfide insinuation, dont le but n'est que trop visible, et qui doit échouer devant le bon sens de ceux qui connaissent notre calomniateur et son *écho*.

Certes nous avons bien le droit d'aller à Paris; mais nous n'y sommes point allés; nous pouvons rendre compte de l'emploi de notre temps dans la journée de lundi, et de n'importe quel autre jour; nous en connaissons qui ne pourraient pas le faire et que vous n'accuserez pas.

Nous prenons sur les heures de repos que la nature accorde à l'homme fatigué de son labeur pour éteindre les torches incendiaires que la réaction allume sans cesse.

Quinze cents témoins réunis lundi au club de la Nitrière, entouré de troupes comme une ville assiégée, troupes qui n'étaient pas au lieu du danger, ont pu juger, par les discours qu'ils ont entendus et les conseils que nous leur avons adressés, qui de nous ou d'une certaine presse rend le plus de services à la patrie républicaine et à la cause de l'ordre.

Rouen, le 3 février 1849.

Salut et fraternité,

Signé LETELLIER, POTELETTE et CARON, président et membres du club de la Nitrière.

Avant de lever la séance le président a prononcé ces mots :

« Citoyens,

» Les rapports peut-être mensongers qui nous arrivent de la capitale sont de nature à jeter l'inquiétude dans les esprits.

» Le devoir des autorités est de prendre de prudentes précautions afin d'éviter toute espèce de discorde. Le nôtre, citoyens, est de rejoindre nos familles en silence et sans former de groupes, ce qui pourrait donner naissance à de faux commentaires et même à des rixes déplorables; que chacun de nous retourne donc chez lui sans bruit et sans clameur, c'est le devoir de tout bon citoyen et de tout ami de l'ordre, et la République vous le demande par ma voix.

» Le bureau a été salué par des applaudissements frénétiques, et la foule a disparu comme par enchantement. »

Voilà pour Rouen; maintenant voici pour Châlon-sur-Saône, où le *Moniteur* a fait éclater aussi une des mines du complot montagnard. L'émeute de Châlon se réduit, comme on le verra par les lettres suivantes, au cri de *Vive la République!* poussé par les spectateurs d'un club comme protestation contre le projet de loi proposant la fermeture des clubs. On nous écrivait donc de Châlon, le 31 janvier :

Messieurs et amis,

La tentative de coup d'Etat produit ici une grande agitation, et aura (sauf événements) pour résultat de séparer plus nettement la population en deux grands partis, les réactionnaires et les démocrates socialistes.

Hier, à la séance du club, il y avait plus de 1 500 citoyens; la salle regorgeait, les cours, la rue voisine étaient pleines. Un cri unanime et formidable retentissait seul, c'était celui de : Vive la République!

Les monarchiens de tous les genres et variétés passent leur vie en conciliabules, et font des provisions de cartouches et de *tromblons*. Il y a évidemment complot. Mais vienne le moment d'agir, PAS UN NE L'OSERA PLUS.

Agréez, etc.

Le même correspondant reprend la plume le 5 février pour démentir d'une manière plus directe les assertions du *Moniteur* :

Châlon-sur-Saône, 5 février 1849.

Amis,

Les journaux réactionnaires et le *Moniteur* ont affirmé qu'il y avait eu ici complot, émeute, menaces, insulte aux autorités. *Cela est entièrement faux*. Les autorités locales font en ce moment une enquête dont le résultat sera je pense inséré dans le *Patriote de Saône-et-Loire*.

En attendant, je vous affirme qu'il n'y a rien eu ici, *rien*, entendez-vous bien, autre que l'affluence de 1500 personnes au club de lundi 30 janvier.

Ces citoyens s'y sont rendus spontanément pour protester contre la tentative de violation de la constitution. Ils ont fait retentir cent fois le cri de : *Vive la République!* et se sont retirés en silence pour la plupart. Un seul groupe de vingt à trente personnes, qui demeurent dans un quartier éloigné de la ville, *se sont permis de chanter le Chant du Départ chemin faisant*. Voilà *tout! tout!*

Le général commandant la division a fait venir ici deux escadrons de cavalerie *pour déjouer un complot légitimiste*. Quelques têtes dures pensent que cette cavalerie vient aussi un peu pour contenir les *démocrates* qui conspirent le renversement de la *République*.

Des troupes arrivent ici de tous côtés se dirigeant sur Paris : ligne, infanterie légère, artillerie. Ces malheureux font des marches forcées et sont furieux.

Nous marchons à un cataclysme, tout le monde le sent.

Un correspondant parisien du *Courrier de la Gironde*, après avoir parlé de la facilité avec laquelle les opérations militaires du général Changarnier ont fait disparaître dans la journée du 29 janvier les conspirateurs montagnards, s'écrie avec orgueil :

Vous le voyez, messieurs, aussitôt qu'on voudra tenir tête à tout ce monde ténébreux, à cette cohorte de plats ambitieux, de mauvais intrigants, de repris de justice, de chevaliers d'industrie, de journalistes flétris, d'avocats brouillons, d'esprits malades et d'escrocs de bas-étage, on les verra disparaître dans les caves secrètes où tous ces parvenus de février trament leurs conspirations.

Voilà les hommes qui protestent contre le langage violent des clubs et demandent leur fermeture!

Allemagne.—Autriche.

D'après les nouvelles de Cologne, les élections définitives qui devaient avoir lieu dans la journée du 5 ont été momentanément entravées. L'élection de cinq officiers comme électeurs définitifs était attaquée pour vice de forme. Elle a été cassée, et les opérations ajournées jusqu'au soir.

L'adresse que la seconde chambre des Etats de Bavière vient d'adopter en réponse au discours du trône, se prononce avec une très grande énergie en faveur de l'unité allemande et contre les tendances particularistes du gouvernement bavarois. La chambre déclare que l'unité allemande doit se réaliser sur la base, non seulement d'institutions égales pour tous les Etats particuliers et qui garantissent la véritable liberté du peuple, mais encore d'une constitution qui réunisse d'une manière indissoluble toutes les tribus allemandes sans exception en un Etat fédéré fort et respecté. Elle ajoute que ce n'est qu'en se conformant franchement et sans réserve au nouvel esprit qui pénètre toutes les classes de la société et en se soumettant avec empressement aux résolutions de l'Assemblée nationale allemande et du pouvoir central, qu'on parviendra à assurer au peuple allemand une tranquillité et un bien être durables. Enfin elle reconnaît en particulier la validité non seulement des droits fondamentaux et de la plus petite mesure des libertés et des droits qui appartiennent sans exception à tous les Allemands, mais encore le règlement de change général, et compte qu'ils seront publiés dans les diverses localités par les organes légaux.

A l'intérieur la chambre demande un ministère réellement responsable, la mise en pratique du système représentatif dans toutes les branches du service public et une organisation libérale des communes.

La première chambre a adopté une adresse dans ce même sens.

Une correspondance particulière du *National* parle d'un officier général blessé d'une balle qui ne serait pas partie des rangs ennemis, et laisse entendre que ce personnage, transporté au château de Schoenbrunn, pourrait bien être Windisgraetz lui-même. On nous assure que ce mystérieux malade n'est autre que le neveu du ban Jellachich, lequel, comme on sait, a été blessé devant la forteresse de Raab, à la tête des Seraschiniens.

Le jeune Stratomirowich, auquel les feuilles officielles font un crime d'avoir préféré les intérêts de sa petite patrie serbe à ceux de l'empire, avait succédé comme woïvode au général Suplika, qui vient de mourir. Désigné comme traître à la cour d'Ollmütz, qui n'avait pas assez de louanges à lui donner lorsqu'il combattait les Madgyars, Stratomirowich, dont le signalement a été publié, sera accueilli à bras ouverts chez tous les Slaves du Sud, et son influence pourrait bien y effacer celle de Jellachich.

On sait maintenant que les Madgyars ont encore des corps d'armée considérables, notamment dans la Haute-Hongrie, sous Gorzy, sur la Theiss, sous les ordres de Kossuth, et dans la Transylvanie, sous Bem. Ces corps peuvent se maintenir en évitant une bataille décisive. La campagne dure depuis six semaines, et cependant le nombre des combattants madgyars a plutôt augmenté que diminué, à l'exception des officiers qui

---

polis, classiques jusqu'au bout des ongles, mais nourris, spirituels et gracieux. La couleur de tout cela est un peu passée, mais elle ne déplaît pas. Got a fait du personnage de Gerbeau une véritable création; Mlle Anaïs est charmante de naïveté dans celui de la jardinière.

L'histoire de *Jacques-Martin* à l'Odéon est aussi un roman conjugal, mais un roman des plus noirs, des plus invraisemblables et des moins intéressants. Le marquis de Rhamsay a divorcé à l'époque où le divorce n'était pas défendu, et sa femme qui avait cependant elle aussi demandé le divorce, lui en a gardé une haine éternelle. Le marquis divorçait pour épouser une jeune fille qu'il allait rendre mère, mais les parents de celle-ci profitèrent d'une absence de l'amant pour lui imposer un autre mari. La pauvre femme mit au monde une fille et mourut; le marquis avait un fils de sa femme; le frère et la sœur se rencontrèrent dans le monde, ils s'aimèrent et voulurent s'épouser. Le marquis se crut alors obligé de dévoiler le secret de leur naissance. C'est la révélation de ce secret d'Œdipe qui fait le sujet des cinq actes joués à l'Odéon. Le style de *Jacques-Martin* est à la hauteur de la conception, informe, pénible et boursouflé.

Transportons-nous à la Gaîté pour en finir avec les drames. La Gaîté tourne à la dévotion; elle tient à recueillir la succession des confrères de la Passion, à servir de succursale à ces cathédrales où l'on jouait les mystères au moyen âge. Désormais on ira à la Gaîté en sortant du sermon, et réciproquement, et l'on pourra croire n'avoir pas changé de spectacle. Les *Orphelins du pont Notre-Dame* renchérissent encore et de beaucoup sur *la Foi, l'Espérance et la Charité*, et les drames cadets issus de celui-là. Il s'exhale de toute la pièce un parfum pénétrant de sacristie et de pharmacie qui, du reste, ne manque pas d'un certain charme. Le personnage principal est ce Vincent de Paule dont l'onction était si grande et le cœur si tendre, Vincent de Paule qui arrachait à la mort ces enfants abandonnés, qui de par M. de Falloux ne s'appellent plus les enfants de la patrie. Nous n'essaierons pas de retracer ce tableau des vices et des crimes d'une foule de hauts et puissants personnages, défenseurs ardents de la propriété que la poudre de succession leur a procurée, ce drame tout semé d'empoisonnements, d'assassinats, de trappes, de souterrains, à travers lequel passe Vincent de Paule comme une Providence pour démasquer les coupables, sauver les malheureux et faire triompher la vertu. Nous nous bornerons à dire que ce récit est fort intéressant, qu'il est habilement mis en scène, bien que les effets soient un peu heurtés et qu'il est fort bien joué par Deshayes, Gouget, Mmes Abit, Max et Clarisse. Aussi a-t-il obtenu un succès d'enthousiasme, surtout parmi les spectateurs en blouse, et ils sont là les bons.

Trois pièces nouvelles viennent d'apparaître coup sur coup aux Variétés, dont une en deux actes, la *Pension alimentaire*. Certain défenseur de la famille et de la propriété, membre du bureau de bienfaisance de sa commune, marguillier de sa paroisse, protecteur né des pauvres, que, pour rien au monde il n'eût voulu émanciper, avait le bonheur de posséder un neveu et une nièce, l'un assez mauvais sujet et grand dépensier, l'autre charmante personne de vingt ans, fort appétissante et dont l'oncle raffole. Au premier, qui a mangé plusieurs fortunes, il a donné une pension alimentaire de douze cents francs avec une petite maisonnette au fond d'un jardin; l'autre il la loge chez lui, mais il lui laisse croire à sa pauvreté, bien qu'un vieil oncle lui ait légué une fortune considérable par un testament qui n'est connu que dudit défenseur de la famille et de la propriété, et d'un coquin de notaire également dévoué à la République modérée. Comment se dénouent ces intrigues et beaucoup d'autres, de manière à former une des plus joyeuses, une des plus amusantes comédies du genre qui se puissent imaginer? Vous voudrez bien nous dispenser de vous le raconter. Qu'il vous suffise de savoir que la pièce est de M. Rosier, que le dialogue est un des plus spirituels qu'ait jamais entrelacés le délicat écrivain, et que le rôle principal est confié à Lafont.

Celui de *Madame Larifla* est moins pur de mélange. Mme Larifla est une joyeuse veuve du quartier Saint-Jacques, qui tient un hôtel garni fréquenté par les étudiants, et répond *larifla* à tous ceux qui lui font la cour. Elle voudrait bien changer de refrain avec un brave peintre qui l'accable en secret de bouquets et verd pour elle jusqu'à son dernier meuble; mais elle n'ose pas; car, par disposition testamentaire de son défunt, un second mariage lui enlèverait cet hôtel qui lui fait toute sa fortune. Pendant qu'elle hésite entre son pain et son amour, survient certain Harpagon d'Auvergne, surnommé Grattepain, qui se prend aussi à aimer la belle veuve, si bien que d'explications en déclarations, Mme Larifla finit par reconnaître qu'elle est libre de donner sa main au peintre de son cœur. Ce petit vaudeville serait beaucoup plus gai s'il n'était attristé çà et là par un de ces plaisanteries en qui se complait la réaction, et que le public supportait la semaine dernière, mais qu'il sifflera la semaine prochaine.

Nous n'en avons pas fini avec les joyeuses commères. Le roi d'Yvetot est mort sans laisser d'héritiers : âne, bonnet de coton et royaume resteraient sans maître, si l'on ne découvrait un testament du feu souverain. Comme il avait su plaire aux filles de bonne maison, ses sujets avaient cent raisons de le nommer leur père. Il paraît que certaine meunière cauchoise, aimant à rire, aimant à boire, a plus de raisons que les autres, car c'est celle-là que le testament appelle à la succession de la couronne, de l'âne et du bonnet de coton. La meunière, changée en reine, ne se tire pas de son rôle plus mal qu'une autre, le métier de roi étant le plus facile en temps de calme; mais elle se lasse bientôt de cette fonction paresseuse, et retourne à son moulin en léguant ses Etats à la couronne de France.

Le podesta de Bergame, qui figure dans les *Manchettes d'un Vilain*, n'est pas sans rapport avec le roi d'Yvetot; comme lui il est souverain dans son petit royaume, il se lève tard, se couche tôt, et vit fort bien sans gloire, mais il a un autre souci, une fille à marier. Il vient bien des ambassadeurs réclamer la main de la demoiselle, mais un personnage masqué les tue ou les force à prendre leurs passeports, et les gardes qui veillent aux abords du palais n'empêchent pas certain amoureux inconnu, le même sans doute qui tue les ambassadeurs, de déposer chaque matin avant l'aube un bouquet sur les fenêtres de la princesse. Un jour même un indiscret va jusqu'à pénétrer dans une salle où la fille du podestat personnage prenait un bain, et s'enfuit en laissant une de ses manchettes.

Grand émoi dans toute la cour et noble cité de Bergame, d'autant plus que le capitaine des gardes avait été arrêté la nuit précédente sans que l'on en connût le motif, et qu'un ambassadeur, maître d'armes, arrivé de la veille, était allé au rendez-vous ordinaire de l'homme masqué sans voir arriver d'adversaire... Mais au diable l'analyse! Cette farce, où l'on voit figurer Sainville en podestat, Grassot en ambassadeur, et Hyacinthe en amoureux, cette bouffonnerie est la plus désopilante, la plus ébouriffante bouffonnerie qui ait jamais figuré sur les planches du théâtre Montansier. Mais aussi bien est-elle par cela même impossible à raconter. Tout cela ne se dit pas, ne se dit pas.

Quant au *Gendre aux Epinards*, il s'est laissé séduire par dix mille francs de dot, une fille fort avenante, la table et le logement à perpétuité. Tout marche bien au début, mais une querelle brouille les parties, et le beau-père met son gendre au régime des épinards, des soupes à l'oseille et de la femme acariâtre. Le pauvre Pruneau maigrit à vue d'œil, comme un capitaliste mis au régime du prolétariat. Mais il fait comme le prolétaire, il s'insurge un beau jour, et, après avoir reconquis l'amour de sa femme, déclare au capitaliste une guerre acharnée de vexations et d'ennuis, si bien que le capitaliste finit par s'exécuter et reconnaître qu'il n'y aura de bonheur pour lui que du jour où son gendre sera heureux de son côté. Il lui donne sa part de bien-être, et les deux amis se réconcilient. — Ah! si les privilégiés voulaient user du procédé du papa Bondon, que de sang versé, que de ruines et de malheurs ils épargneraient à l'humanité!

Le dernier des Rochegune, dont le Gymnase nous raconte les prouesses, n'était pas un Rochegune, mais il a pris ce nom pour pouvoir se battre contre un baron italien qui s'est permis d'insulter sa sœur Clémence, et qui refuse un duel avec lui, parce qu'il n'est pas noble. L'arrivée du véritable Rochegune entraîne une longue suite de quiproquos fort gais, qui se termine, comme de rigueur, par le mariage de Clémence, que Rochegune le vrai adopte, avec un certain comte de Vaudreuil. La pièce a complètement réussi.

Je voudrais bien vous raconter encore *Joseph le Tapissier*, mais son histoire est fort longue, fort compliquée, bien qu'assez amusante; et la politique convoite d'un œil jaloux la place occupée par ce pauvre feuilleton; or la politique est souveraine par le temps qui court. Tout ce qu'elle me permet de vous dire, c'est que les applaudissements qui ont accueilli *Joseph* à sa première apparition, se renouvellent chaque soir à la grande joie du caissier des Folies-Dramatiques.

J. FLEURY.

ont passé en grande partie du côté des Autrichiens. S'ils parviennent à prolonger la guerre jusqu'à l'ouverture de la campagne dans la Haute-Italie, leur cause ne saurait être considérée comme perdue.

Même dans le comitat d'Odimbourg qui touche à la frontière d'Autriche, on trouve de vives sympathies pour Kossuth parmi les paysans. Tout récemment dans un village ils ont crié : Vive Kossuth ! après avoir entendu un sermon dans le sens autrichien ; et là-dessus, un détachement de soldats a arrêté les notables de l'endroit et les a emmenés sans que l'on sache encore ce qu'ils sont devenus.

Nouvelles de Rome. — Encore un miracle.

Les nouvelles arrivées aujourd'hui de Rome ne confirment pas l'entrée des Napolitains dans les Marches. Le gouvernement romain continue cependant à prendre des mesures de précaution contre l'invasion étrangère.

Le commandant des Suisses de Bologne a écrit au président de la province qu'en présence de l'attitude de la population, il se décide à demeurer à Bologne, et que le lendemain 30 les Suisses reprendront leur service accoutumé. Le général termine en rappelant l'union intime des Suisses et des Italiens cimentée dans les champs de Vicence, où ses soldats et lui-même ont combattu à côté des Italiens contre l'Autriche, et promet de faire tout ce qui dépendra de lui pour la victoire de la cause italienne.

La proclamation des noms des députés à Rome a été une fête brillante. Toutes les troupes étaient sous les armes ; les tambours, la musique militaire, l'artillerie, les cloches entremêlaient leurs fanfares. D'innombrables bannières sur lesquelles on avait écrit : *Constituante romaine*, *Constituante italienne*, voltigeaient dans les airs, suspendues aux corniches et aux balcons du Capitole. L'aristocratie, dit une correspondance de la *Costituente*, ne parut ni sur la place ni sur le balcon, mais l'élégance n'en souffrit pas, et la gaieté y gagna. Les dames n'étaient pas moins belles pour n'être pas patriciennes. Ceux qui ont assisté à cette solennité ne l'oublieront jamais.

La réaction, bouleversée par ce triomphe, en est réduite à faire des miracles. Voici celui que l'*Union* nous raconte ce matin d'après la *Voix de la Vérité* :

« Deux Romains se rencontrent dans la rue : « — Votez-vous pour la *Constituante* ? dit Fancielli le quincaillier. — Je n'en ferai rien, répondit son interlocuteur. — Est-ce que par hasard vous auriez peur de l'excommunication ? — Ah ! pour moi, s'écria Fancielli, je m'en moque. » Le soir, Fancielli fut frappé d'un coup d'apoplexie, et quelques heures après il succomba. »

— On écrit de Gaëte, 26 janvier, au *Tribun*, de Rome :

« Deux navires espagnols sont arrivés ici, cinq sont en vue. J'ai cherché à savoir le nombre des soldats, on m'a dit qu'il y a environ 3 000 hommes. Je sais positivement que l'Autriche a protesté contre une intervention quelconque, parce que S. M. apostolique voudrait faire tout par elle-même. Les détails à un autre jour. »

Suisse.

La Suisse mourra dans l'impénitence finale en ce qui concerne l'odieux traité si tristement connu dans l'histoire des peuples libres sous le nom de capitulation militaire.

Le conseil fédéral a refusé de souscrire à la demande faite par le canton du Tessin d'empêcher le recrutement et le passage dans ce canton des sicaires indignes du nom de Suisses, engagés pour le compte du Bourbon de Naples. Le conseil s'appuie sur ce qu'il ne convient pas à la Suisse de se mettre en opposition avec le gouvernement napolitain, au moment où elle réclame de lui de nombreuses indemnités pour ceux de ses nationaux qui ont souffert des événements de Naples au 15 mai.

Nous craignons que certaine partie de la Suisse n'ait complètement perdu la conscience du rôle que ce libre pays était appelé à jouer dans les affaires européennes.

Les Suisses, résidant à Florence, viennent d'adresser à la Diète une lettre formulée en termes énergiques, dans laquelle ils demandent l'abolition des capitulations militaires.

Le *Morning-Chronicle* du 6 prédisait ainsi la faiblesse dont l'Assemblée nationale a fait preuve dans ses derniers votes :

Le rejet de la proposition Grévy a changé complètement la scène, quel que fût le plan d'une partie du ministère. Le corps législatif a reculé devant la provocation du pouvoir exécutif ; et nous pensons que l'Assemblée, dans son prochain vote sur la proposition Rateau, ne montrera pas plus de fermeté qu'elle n'en a montré depuis qu'elle existe dans toutes les questions importantes, c'est-à-dire qu'après avoir presque accusé le président et son cabinet de trahison, elle absoudra et l'un et l'autre à la fois.

Assemblée Nationale.

PRÉSIDENCE DE M. MARRAST. — *Séance du 7 février.*

Aujourd'hui, 3e acte de la comédie, les abords de l'Assemblée nationale sont parcourus par un grand nombre de patrouilles de cavalerie et d'infanterie, dans le but de faire croire que l'Assemblée est menacée au dehors et par la force, tandis qu'elle ne l'est qu'au dedans et par l'intrigue.

M. TASCHEREAU. Le *Moniteur* de ce matin m'annonce que j'ai été rappelé à l'ordre, ainsi que plusieurs de mes collègues. Cela nous prouve que M. le président ne nous a pas entendus, car nous demandions le rappel au règlement. La journée d'hier lui a été néfaste. (Bruit.)

Nous avons eu d'abord le renvoi dans les bureaux de la proposition sur la mise en accusation des ministres, bien que l'Assemblée l'eût renvoyée au comité de la justice, puis à la fin de la séance la clôture demandée n'a pas été mise aux voix. Mais en revanche, M. le président a fort bien entendu les injonctions de la gauche (Bruit.) qui demandait le renvoi de toutes les propositions a la commission. (Interruption.) A quelle commission ?

Du moment où l'Assemblée a pris la proposition en considération, la commission n'existe plus. (Mais si ! mais si !) Le président ne pouvait se dispenser de mettre la clôture aux voix.

M. LE PRÉSIDENT. Le règlement est formel, toutes les fois qu'une commission demande qu'un amendement lui soit renvoyé, le renvoi a lieu nécessairement.

M. VEZIN. M. Grévy n'avait pas le droit de demander le renvoi à la commission. (Interruption. — A l'ordre ! à l'ordre !)

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la proposition de M. Rateau.

M. Sautayra avait proposé un amendement ainsi conçu :

« Article 1er. Il sera procédé dans le plus bref délai et dans les formes prescrites par le règlement, à la discussion de la loi électorale et du budget de 1849.

» Paragraphe 2 supprimé.

» Art. 2. Immédiatement après le vote de la loi électorale et du budget, il sera procédé à la formation des listes électorales.

» Le reste comme au projet.

» Art. 3. Ajouter : La loi sur l'organisation de la force armée. »

L'article 1er de la proposition de M. Lanjuinais est adopté. Cet article est ainsi conçu :

« Il sera immédiatement procédé à la première délibération de la loi électorale.

» La 2e et la 3e délibération auront lieu à l'expiration des délais fixés par le règlement.

» Art. 2 (de M. Lanjuinais). Aussitôt après le vote de cette loi, il sera procédé à la formation des listes électorales.

» Les élections de l'Assemblée législative auront lieu le premier dimanche qui suivra la lecture définitive desdites listes.

» L'Assemblée législative se réunira le dixième jour après celui des élections. »

M. SENART propose l'amendement suivant :

« Art. 2. Aussitôt après le vote de la loi, il sera procédé à la formation et à la publication des listes électorales.

» *Vingt jours après cette publication, un décret spécial et voté d'urgence* par l'Assemblée, *fixera* pour toute la France *la date de la clôture des listes*, et convoquera les collèges électoraux pour le premier dimanche qui suivra la date de la clôture ainsi déterminée. »

M. SENART reproche à la proposition de M. Lanjuinais de fixer trop positivement le terme de la durée de l'Assemblée. Avec un jour fixé d'avance, l'Assemblée se frappe d'impuissance. Aussi jamais jusqu'ici, sous le gouvernement constitutionnel, n'a-t-on laissé une assemblée atteindre le terme qui lui était fixé par la constitution.

Si la proposition de M. Lanjuinais était adoptée, l'Assemblée ne pourrait même pas faire la loi sur la responsabilité du président et des ministres. Du moment où l'Assemblée aura fixé le jour des élections, des réunions électorales s'ouvriront sur tous les points, et il y a assurément là un danger que l'Assemblée doit conjurer. L'orateur prie donc l'Assemblée de se rallier à son amendement.

M. LANJUINAIS combat cet amendement. La proposition de M. Senart ne tendrait à rien moins, dit-il, qu'à perpétuer cette Assemblée. (Dénégations bruyantes.) M. Senart vous propose tout simplement d'ajourner votre discussion, de ne pas prononcer dès maintenant, et vous verrez que de délais en délais on vous conduirait à vous maintenir indéfiniment.

M. SENART insiste. Un orateur a dit hier que M. Lanjuinais était un Rateau modéré. (On rit.) L'Assemblée, en effet, ne doit pas s'y tromper. La proposition de M. Lanjuinais n'est que celle de M. Rateau déguisée; il n'existe entre l'une et l'autre que des différences de rédaction. (C'est vrai ! c'est vrai !)

La proposition est mauvaise comme toutes celles qui accordent un long terme en le fixant. Qu'on vous fixe une limite plus ou moins éloignée, il n'importe, la fixation d'une limite vous frappe d'impuissance. Autant vaudrait dire que les collèges électoraux seront convoqués dans quinze jours (A droite. Oui ! oui ! c'est cela !) sur les anciennes listes, et que nous nous retirerons immédiatement, sans même faire la loi électorale. (Oui ! oui ! à droite. — Longue interruption.)

Ce qui se passe ici depuis un mois est trop pénible pour que nous puissions en accepter la perpétuation aggravée. Après l'élection du président, quelle a été l'attitude de l'Assemblée ? L'Assemblée a offert un dévouement entier, complet à l'administration nouvelle, sans autre condition que de marcher ensemble dans les voies de la Constitution. (C'est vrai ! c'est vrai !)

Les membres du cabinet étaient tels que les démocrates de toute nuance pouvaient s'entendre avec eux. (Réclamations à l'extrême gauche.) Comment et pourquoi ces bonnes relations du premier jour sont-elles devenues difficiles ? Uniquement à ce que le ministère, se préoccupant de quelques attaques individuelles, en est venu à croire qu'il ne devait pas, qu'il ne pouvait avoir confiance en l'Assemblée.

Le jour même où la proposition de dissolution a été présentée, ne nous a-t-on pas dit que le ministère laisserait l'Assemblée faire les lois organiques toute seule et se retirerait d'elle, séparant sa vie de la nôtre ?

M. DUFAURE. L'honorable préopinant, dans un moment de découragement, a demandé que l'Assemblée se sépare dans un délai de quinze jours. (Bruit.) Gardons-nous, messieurs d'un tel excès, remplissons jusqu'au bout notre devoir. (Nouveau bruit.)

Il n'est pas un membre dans cette Assemblée qui n'ait senti qu'il est pour nous un impérieux devoir de fixer les formes de l'Assemblée législative, non pas transitoirement, mais définitivement, afin que l'Assemblée législative ne soit pas affaiblie pour être sortie d'une loi promulguée.

L'Assemblée ne doit pas descendre à des considérations ministérielles, c'est dans l'esprit même du pays, dans le sentiment du devoir que l'Assemblée doit puiser les motifs de sa décision.

Oublions aussi les pétitions plus ou moins impérieuses qui nous ont été présentées. Laissons nos susceptibilités. Ne voyons que l'intérêt du pays, et voyons si cet intérêt nous impose d'adopter la proposition de M. Languinais. (Nouvelle interruption.)

M. Senard dit que la propsition de M. Lanjuinais déguise la pensée de son auteur. (Bruit.) Je ne saurais y voir ce déguisement. La proposition laisse à l'Assemblée toute sa liberté, tout son temps pour voter à l'aise la loi électorale, et c'est en cela qu'elle est plus conforme à la dignité de l'Assemblée que celles qui proposent un terme précis.

L'orateur soutient que la proposition de M. Senart peut être combattue par les mêmes objections que l'on oppose à celle de M. Lanjuinais; mais elle a le vice d'ajourner le débat.

On me dit que c'est là un avantage, et que le terme que nous fixons nous fait perdre un peu de notre autorité. M. Senart s'exagère beaucoup cet inconvénient. Est-ce que la constitution ne fixe pas un terme aux assemblées délibérantes ? un terme qu'il faudra toujours atteindre, ces assemblées ne pouvant être dissoutes par aucun pouvoir extérieur.

Qui oublierait donc que tout ce que font les assemblées nationales, à quelque époque que ce soit de leur existence, n'est pas la représentation du pays. Je n'admets pas que l'Assemblée puisse perdre de son autorité parce que le terme de sa durée aura été fixé d'avance. (Réclamations. — Interruption.)

Il y aurait dans cette opinion un danger que je repousse au nom de votre dignité. (Nouveau bruit.)

La question se pose ainsi devant vous ; vous avez le choix de décider ou d'ajourner. Eh bien ! je maintiens qu'il vaut mieux decider les questions posées devant l'Assemblée que de les ajourner.

Savez-vous ce qui, selon moi, pourrait porter atteinte à cette autorité, à cette dignité, ce serait votre refus de prendre cette résolution. Je suis loin de prétendre que, dans les pays représentatifs, l'opinion publique doive être la règle suprême d'après laquelle les gouvernements se comportent, mais il faut en tenir compte. Permettez-moi de procéder par une citation : Il y a un an, l'opinion se faisait jour par des manifestations fort violentes. Le gouvernement d'alors s'irritait de ces manifestations ; il ne voyait que leur forme révolutionnaire; on se plaisait à proclamer tout ce qu'elles avaient de factice ; et pourtant, au fond, il y avait aussi quelque chose de réel, et le gouvernement eut le tort immense de ne pas découvrir ce quelque chose.

Messieurs, nous en sommes au même point, permettez-moi de vous le dire; (Ah ! — Parlez ! parlez !) Dans cette manifestation par les pétitions, je vois les symptômes qui se produisaient il y a un an par les banquets. Comme dans les banquets d'alors, il y a dans les pétitions d'hier, il y a quelque chose de révolutionnaire.

UNE VOIX. Dites donc contre révolutionnaire !

M. DUFAURE. Je ne comprends pas comment mes collègues, plus intelligents que moi, ne comprennent pas que ce qui est contre-révolutionnaire est révolutionnaire. (On rit.)

Pour moi, je suis persuadé que dans les instigateurs de ce mouvement, il y a des gens qui ne veulent ni de la République ni de la constitution. (C'est vrai !) Mais il y a aussi la manifestation de quelque chose de réel... (Rumeurs à gauche. — Oui ! oui ! à droite.) Nous avons fait une constitution, mais elle n'est qu'à moitié faite ; il faut l'achever. Cela n'est-il pas naturel ? oui ; mais à côté de cette juste prétention, que dit-on aussi ? L'Assemblée qui doit venir renversera ce qui a été fait, et voilà pourquoi l'on retarde sa venue. Eh bien ! cette incertitude est pleine d'anxiétés ; c'est une souffrance de plus pour le pays, qui déjà souffre si horriblement. Voilà ce qui fait que la confiance ne revient pas, que le commerce est interrompu, que tout souffre. (Mouvement.)

Je ne sais ce que nous pourrions dire pour appuyer notre prolongation d'existence, et de prouver à ceux qui croient que leurs souffrances seraient allégées du moment que nous nous retirerons.

M. BUVIGNIER prononce de sa place quelques mots que nous ne pouvons saisir.

M. LE PRÉSIDENT. N'interrompez pas l'orateur.

M. DUFAURE. On a dit que la proposition était réactionnaire ; je ne pense pas qu'il y ait dans l'Assemblée des membres plus attachés que M. Rateau et que M. Lanjuinais à la constitution que vous avez votée. (Interruption à gauche.)

On dit que l'Assemblée qui nous suivra ne viendra que pour détruire la République : quant à moi je ne crois pas que la République que nous avons fondée, soit aussi fragile qu'on le suppose ; nous sommes d'ailleurs dans le champ des conjectures ; non, la République ne sera pas renversée aussi aisément que le veulent ses adversaires, et que le craignent ses imprudens amis. (Mouvements.)

Deux fois déjà la République a été attaquée, et elle a résisté deux fois ; si elle est attaquée de nouveau, elle résistera encore.

On craint les coups d'Etat, les révolutions. C'est là un état dans lequel il n'est pas bon de vivre longtemps; il faut mettre un terme à ces inquiétudes; et pour cela, il faut que la constitution reçoive son complément nécessaire, indispensable à sa force et à sa consolidation, c'est-à-dire que l'Assemblée législative soit nommée.

Ce qui le démontre encore, c'est que la situation du président de la République est précaire tant que l'Assemblée législative n'est pas là. (Très bien !) Quant à moi, du fond de ma conscience, je crois qu'il ne faut pas qu'il y ait un trop brusque changement entre la majorité actuelle de l'Assemblée et la majorité de l'Assemblée qui nous suivra. Et pour cela il faut retarder le moins possible la convocation d'une nouvelle Assemblée législative. (Long mouvement. — Agitation prolongée. — Interruption.) L'Assemblée a saisi ma pensée, je ne veux pas la développer davantage; mais quand je lui demande de fixer le jour de la dissolution, il n'y a rien d'hostile contre elle; je reconnais tous les services qu'elle a rendus au pays; je dis qu'elle en rendra encore un nouveau en fixant l'époque de sa dissolution. (Longue agitation.)

VOIX NOMBREUSES. Aux voix ! aux voix ! la clôture !

M. DUPONT (de Bussac) parle contre la clôture. Je prie l'Assemblée, dit-il, de m'accorder quelques moments d'attention (La clôture !), pour prouver que les deux propositions de M. Lanjuinais et de M. Senard n'arrivent pas au but que vous vous proposez.

A GAUCHE. Parlez ! parlez !

M. DUPONT (de Bussac). Mon intention n'est pas de rentrer dans la discussion, mais de mettre deux propositions en face l'une de l'autre. (Interruption à droite.)

VOIX A GAUCHE. Silence donc à droite.

VOIX A DROITE. L'orateur ne peut parler que sur la clôture.

M. LE PRÉSIDENT. Laissez l'orateur parler sur la clôture.

M. DUPONT (de Bussac). A côté des deux propositions il peut y en avoir une troisième, car les deux premières ne suffisent pas.

UNE VOIX. Nous nous en contentons. (La clôture ! la clôture !)

La clôture est mise aux voix et rejetée. Au même instant un grand nombre de membres quittent leurs places, la séance est suspendue.

M. DUPONT (de Bussac) soutient que d'après l'article 115 de la constitution l'Assemblée est obligée de faire les lois organiques ; c'est un devoir dont elle ne peut se dispenser sans violer la constitution. Or, un décret a fixé le nombre des lois organiques à faire ; l'Assemblée est liée par ce décret.

L'orateur propose un amendement ayant pour but de faire déclarer que l'Assemblée votera la loi électorale, la loi sur le conseil d'Etat, la loi sur l'organisation judiciaire, la loi sur la responsabilité, et enfin le budget des recettes et des dépenses. Les collèges électoraux seraient convoqués dix jours après le rapport du budget. (Aux voix ! aux voix !)

Le premier paragraphe de l'amendement de M. Senart est adopté en ces termes :

« Aussitôt après la promulgation de la loi électorale, il sera procédé à la formation et à la publication des listes électorales. »

La seconde partie de cet amendement est mise aux voix et rejetée à la presque unanimité.

La commission propose de rédiger ainsi cette seconde partie :

« Pendant l'accomplissement des formalités relatives à la confection des listes, l'Assemblée procédera à la discussion et au vote, conformément au règlement ; 1° de la loi sur le conseil d'Etat ; 2° de la loi sur l'organisation judiciaire ; 3° de la loi de responsabilité ; 4° du budget des recettes et dépenses.

VOIX DIVERSES. La division ! la division !

M. LANJUINAIS. Je demande la priorité pour mon amendement ; mais si je ne l'obtenais pas, je demanderais à combattre la proposition de la commission. (Bruits confus.)

M. LE PRÉSIDENT. Dès qu'on demande la priorité, elle est de droit.

M. MARTIN (de Strasbourg). C'est contraire au règlement. (Rumeurs prolongées.)

M. LE PRÉSIDENT. Le règlement parle des propositions du gouvernement ; il ne s'agit que des divers amendements entre lesquels il s'élève une question de priorité. (Agitation.)

M. MARTIN (de Strasbourg). Le sous-amendement doit toujours être mis aux voix en premier. (Nouvelles rumeurs.)

VOIX DIVERSES. Ce n'est pas un sous-amendement. (Aux voix ! aux voix !)

M. MARTIN (de Strasbourg). Le règlement veut que l'amendement passe avant la proposition principale. (Le tumulte continue.) Sans cela on étoufferait toute discussion sur les amendements. On me dit que ce n'est pas un amendement, que c'est une proposition nouvelle ; je réponds que ce n'est pas vrai. (Rumeurs.) La proposition de la commission sous-amende la proposition de M. Lanjuinais. (Aux voix ! aux voix !)

La question de priorité en faveur de l'amendement de M. Lanjuinais est mise aux voix et adoptée.

M. Jules Favre paraît à la tribune. Des cris s'élèvent de toutes parts.

VOIX UNANIMES. Aux voix ! aux voix !

UNE VOIX à droite. Parlez ! parlez !

M. JULES FAVRE. Je demande seulement une interversion dans le vote des articles. M. Lanjuinais demande d'abord que l'Assemblée fixe l'époque de sa dissolution, et ensuite qu'elle indique les lois qu'elle devra voter : il me semble plus logique, et je parle ici au nom de la majorité de la commission... (Vives interruptions.) de voter d'abord sur l'art. 3 avant l'art. 2. (Non ! non !)

VOIX DIVERSES. La question préalable !

M. LANJUINAIS. La proposition de M. J. Favre est de vous faire revenir sur ce que vous avez décidé, (C'est cela !), et de vous faire rejeter la priorité que vous avez adoptée. (C'est cela ! c'est cela !)

VOIX DIVERSES. Aux voix ! aux voix !

La seconde partie de l'article est adoptée dans les termes suivants proposés par M. Lanjuinais :

« Ces opérations commenceront le même jour dans tous les départements. »

La troisième partie de l'article est ainsi conçue :

« Les élections de l'Assemblée législative auront lieu le premier dimanche qui suivra la clôture définitive desdites listes dans tous les départements. »

UNE VOIX A GAUCHE. Le *deuxième* dimanche. (Non ! non !)

Cette proposition n'a pas de suite.

M. LE PRÉSIDENT met aux voix le troisième paragraphe au milieu du tumulte et des réclamations de la gauche qui prétend ne pas avoir entendu. Le paragraphe est adopté.

M. FLOCON propose d'ajouter ces mots : « Et de l'Algérie et des colonies. (Réclamations diverses.)

M. SCHOELSCHER croit que l'article peut être appliqué à l'Algérie, mais non aux colonies. (Très bien !)

M. CH. DAIN appuie l'amendement de M. Flocon, qui est mis aux voix et rejeté.

Le quatrième paragraphe est ainsi modifié par M. Lanjuinais :

« L'Assemblée législative se réunira quinze jours après la réunion des collèges électoraux. »

Ce paragraphe est mis aux voix et adopté.

M. LE PRÉSIDENT se dispose à mettre aux voix l'ensemble de l'article.

VOIX A GAUCHE. Le scrutin de division !

QUELQUES VOIX. Le scrutin secret ! (Non ! non !)

On procède au scrutin de division qui donne le résultat suivant ;

Nombre des votants.	807
Majorité absolue.	404
Billets blancs.	470
Billets bleus.	337

L'art. 2 est adopté.

« Art. 3. L'ordre du jour de l'Assemblée sera réglé de manière qu'indépendamment de la loi électorale, la loi sur le conseil d'Etat et la loi de responsabilité du président de la République et des ministres soient votés avant la dissolution. »

M. SAUTAYRA propose, par amendement, d'ajouter : « Le budget de 1849. »

VOIX NOMBREUSES. La question préalable ! la question préalable ! (Non! non !)

A GAUCHE. Le scrutin de division !

M. PASCAL DUPRAT. La question des délais est fixée par l'article que vous avez voté ; mais la question du budget est toute entière, et vous ne ne pouvez la repousser par la question préalable.

M. SAUTAYRA développe son amendement. C'est un devoir pour l'Assemblée de voter le budget de 1849, dit l'orateur ; et pour arriver à ce vote, nous vous ferons bien volontiers le sacrifice de toutes les lois organiques (Exclamations diverses.), et même, s'il le faut, de la loi électorale. (Rire d'incrédulité.) Le ministère lui-même a manifesté le désir que le budget fût voté le plus promptement possible, et nous espérons que, dans cette circonstance, il nous prêtera son concours. (On rit.)

M. DEZEIMERIS, tout en appuyant la proposition de M. Sautayra, fait remarquer que d'après le vote de l'Assemblée, et en considérant les autres lois qui restent à discuter, la durée de l'Assemblée sera encore d'environ quatre-vingt-dix jours. (Mouvement.) Le rapport du budget pourra être prêt avant un mois ; il est impossible de rester dans le provisoire ; il faut voter un budget qui réalise des économies. (Assez ! assez !)

M. LE PRÉSIDENT met aux voix l'article 3, sous la réserve de l'amendement de M. Sautayra.

Cet article est adopté.

Sur l'amendement de M. Sautayra, auquel se réunissent d'autres amendements présentés dans le même sens par MM. Pascal Duprat et d'autres membres, on demande le scrutin de division.

M. PASCAL DUPRAT insiste pour l'adoption de sa proposition. Il demande que le ministre des finances fasse connaître à cet égard la pensée du gouvernement.

QUELQUES VOIX. Il n'est pas là !

M. GOUIN. Aucun de vous ne veut changer les dates que vous venez d'établir, c'est ce qui arriverait si vous preniez le temps d'examiner le budget ; de deux choses l'une, ou vous prendrez ce temps, et il vous faudra au moins un mois pour cela, ou vous ne le prendrez pas et vous manquerez à votre devoir. (Aux voix !)

M. DEGOUSÉE. Je demande qu'on attende pour voter les explications de M. le ministre des finances. (Silence au banc des ministres.)

M. LE PRÉSIDENT. Je mets aux voix l'amendement de M. Sauteyra, qui demande que le budget soit ajouté aux lois désignées.

VOIX NOMBREUSES. Le scrutin de division !

On procède à ce scrutin. En voici le résultat :

Nombre des votants	818
Majorité absolue	410
Billets blancs	445
Billets bleus	373

La proposition est adoptée. En conséquence, le budget est mis au nombre des lois à voter par l'Assemblée.

La séance est levée à sept heures.

Deuxième conseil de guerre

AFFAIRE DU GÉNÉRAL BRÉA.

Audience du 7 février.

Nous apprenons au moment de mettre sous presse que le conseil de guerre vient de rendre son jugement dans l'affaire du général Bréa.

Cinq des prévenus ont été condamnés à mort : ce sont les nommés Daix, Nourrit, Lahr, Choppart, Vappreaux jeune ;

Trois aux travaux forcés à perpétuité : Lebellegny, Gauthron et Nuens ;

Quatre à dix ans de la même peine, ce sont : Dugas, Naudin, Goué dit Lapointe et Mauny :

Moussel à cinq ans de la même peine.

Luc à vingt ans de détention.

Bussière, Vappreaux aîné et Boulé, à dix ans de détention.

Brassat et Pâris à cinq ans de la même peine ;

Géru, à deux ans de détention.

Baude, Masson, à un an de prison.

Ont été acquittés Quintin, Coutant et Guillaume, dit la barbiche.

FAITS DIVERS.

La présence du président de la République a été très remarquée dimanche soir au théâtre de la République (Théâtre-Français). On savait, en effet, que M. le président de la République avait été invité le jour même à dîner chez M. Marrast, et qu'il s'était abstenu de répondre à cette invitation, par suite d'une indisposition subite. (*L'Union.*)

— MM. Louis Blanc et Caussidière ont adressé le 1er février la lettre suivante à l'éditeur du *Times*, journal anglais :

« Monsieur,

« Nous n'avons point quitté Londres, néanmoins on parle de notre arrestation à Paris. Ce n'est point la première fois, depuis notre arrivée en Angleterre, qu'on a propagé de tels mensonges. Si c'est une manœuvre de nos ennemis pour donner à croire que nous avons fait naître et encouragé l'anarchie, et que nos mains sont dans tous les troubles qui peuvent agiter notre patrie, ce stratagème est un des plus vils qui aient encore été adoptés contre nous, et nous sommes en droit de le signaler au mépris des hommes honnêtes de tous les partis.

» Recevez, etc. » LOUIS BLANC, CAUSSIDIÈRE. »

—Le général de la première division vient de convoquer pour jeudi prochain le 1er conseil de guerre, présidé par M. le colonel Puech, à l'effet de juger le concierge et le principal gardien de la prison militaire de la rue du Cherche-Midi, prévenus d'avoir favorisé l'évasion des deux prisonniers Lacambre et Barthélemy.

—Le *Moniteur du soir* annonce que plusieurs bataillons de la garde mobile sont partis ce matin pour Bordeaux. Il en sera probablement de même de tous les autres bataillons. Cette jeunesse gêne.

— L'armée, à ce qu'il paraît, a déclaré hautement que, si jamais une circonstance funeste l'obligeait à exécuter des ordres dictés par l'arbitraire et contraires à la Constitution, elle reculerait devant l'exécution de ces ordres ; qu'elle arriverait bien jusqu'à la grille du palais législatif, mais que jamais elle n'en franchirait les portes. Des officiers de toutes armes ont même exprimé le regret que les journaux n'eussent pas cru devoir déclarer en leur nom qu'ils défendraient envers et contre tous l'Assemblée nationale qu'ils avaient nommée, l'Assemblée sortie du suffrage universel.

— Par arrêté du président de la République, en date du 5 février 1849, M. Lenormand est nommé professeur d'archéologie au collège de France, en remplacement de M. Letronne, décédé.

— La plus grande partie des personnages chargés par les diverses puissances d'assister aux conférences de Bruxelles, se trouvent dans ce moment à Paris. Tous s'apprêtent à partir pour la réunion, qui est fixée au 15 mars : aucun d'eux ne paraît, au surplus, attendre un résultat sérieux de ce Congrès.

— Nous avons annoncé, d'après la *Patrie*, que la démission de M. Lherminier n'avait pas été acceptée. Ce journal avait été mal informé. La démission de M. Lherminier est définitive, et M. le ministre de l'instruction publique l'a immédiatement transmise à M. l'administrateur du collège de France.

— On assure que des conférences vont enfin être ouvertes par les différentes puissances catholiques, dans le but de procurer le rétablissement du Saint-Père sur son trône. Gaëte serait vraisemblablement le lieu où s'ouvrirait le congrès, qui se mettrait ainsi à la disposition du Saint-Père. (*Ami de la Religion.*)

— Le citoyen Ch. Fournier nous adresse une lettre dans laquelle il donne le plus formel démenti à ce fait publié dans la *Patrie* « d'un drapeau tricolore tout neuf, récemment attaché à l'arbre de la liberté, » place Dauphine (vieux style), avec bonnet et cocarde rouges, et d'un » rassemblement considérable provoqué par ce monstrueux événement. » (*Révolution.*)

—Nous pouvons compléter aujourd'hui les détails que nous avons donnés dans notre numéro d'hier sur la femme dont le cadavre a été retiré de la Seine.

Le nom de cette femme est Huet et non Huguet, comme nous l'avons dit par erreur. Elle a eu trois enfants ; un seul existe : c'est une fille de treize ans qui habite l'Auvergne. Le sieur Huet, séparé de sa femme depuis plusieurs années, vint à Paris il y a peu de temps ; il trouva sa place occupée par un garçon jardinier qui vivait maritalement avec la femme Huet. Le mari ne fut pas autrement scandalisé de la conduite de sa femme ; il ne manifesta aucune irritation contre son successeur qui, de lui-même et sans y être provoqué, proposa à Huet de lui restituer sa femme.

Cette proposition fut acceptée, le mari s'installa au domicile de sa femme, sans adresser le moindre reproche, soit à celle-ci, soit à son amant. A quelques jours de là, Huet vint trouver le garçon jardinier, lui exposa que, sans argent et sans ouvrage, il ne savait comment faire pour se créer des moyens d'existence. Celui-ci lui fit observer qu'il n'avait pas de travail à lui donner, mais qu'il consentirait volontiers à l'associer à un petit commerce d'achat et de vente de futailles auquel il se livrait depuis plusieurs mois ; Huet accepta avec empressement, et pendant plusieurs jours il fit, concurremment avec l'ancien amant de sa femme, plusieurs acquisitions de fûts vides.

Dans les quatre derniers jours qui ont précédé la mort de la femme Huet, celle-ci, son mari et le garçon jardinier ont pris leurs repas en commun chez un marchand de friture rue de la Roquette, 32.

Vendredi, 26 janvier, le petit compte de Huet lui a été soldé par son associé ; depuis ce jour, Huet et sa femme n'ont pas reparu à leur domicile.

Le garçon jardinier s'est rendu, dimanche dernier, chez M. Dussard, commissaire de police, et lui a déclaré les circonstances que nous venons de faire connaître, en ajoutant qu'il avait donné à la femme Huet une médaille qui devait être trouvée dans les vêtements de la victime retirée de la Seine, le 27 janvier.

M. Broussais, juge d'instruction, et M. de Jouy, substitut du procureur de la République, se sont transportés, dans le courant de la journée au domicile de la femme Huet. Un grand désordre s'y faisait remarquer ; les draps, les couvertures, les oreillers avaient disparu du lit. Sur le fond sanglé, se trouvait éparse de la paille de maïs, sur laquelle on remarquait quelques traces de sang. La cheminée contenait des souliers carbonisés, des pelotons de laine consumés en grande partie, un manche de scie à moitié brûlé et portant l'empreinte de doigts ensanglantés. Çà et là on a trouvé dans le foyer quelques débris de paille de maïs tachés de sang. Au milieu de la chambre, la présence de taches de sang a été constatée.

Tout porte à croire que la femme Huet, qui portait au cou la trace d'une violente compression, a été etranglée sur son lit, et que le meurtrier, pour se débarrasser plus facilement du cadavre, a coupé les bras et les jambes de sa victime. La scie, dont quelques fragments ont été trouvés dans la cheminée, indiquerait que c'est à l'aide de cet instrument que l'assassin a commis cette affreuse mutilation.

Depuis plusieurs jours la publicité donnée de la découverte d'une médaille à l'effigie de Henri III dans les vêtements de la femme retirée de la Seine le 27 janvier, avait attiré l'attention des voisins de la dame Huet, et plusieurs d'entre eux avaient sollicité le garçon jardinier d'aller faire sa déclaration au commissaire de police. L'hésitation qu'il a d'abord manifestée a dû, dans une affaire de cette importance, faire ordonner son arrestation, bien que les présomptions de culpabilité semblent devoir peser tout entières sur Huet, qui depuis le 27 janvier dernier a disparu sans indiquer le lieu de sa retraite. (*Droit.*)

M. DUCHEMIN DE BOIS JOUSSE fait en ce moment des expériences musicales d'un haut intérêt. Il est parvenu en moins de 60 leçons à faire lire et chanter à première vue sur toutes les clefs et dans tous les tons de jeunes enfants reçus dans les salles d'asiles. On peut pour s'en convaincre assister aux leçons qu'il donne les mardis, jeudis et samedis de 5 à 6 heures, 77, rue Saint-Antoine. Les exercices seront écrits au gré des visiteurs ou pris au hasard dans les solféges de Rodolphe, de Garaudé et de Massimino.

PETITE CORRESPONDANCE.

Châlon-s.-S. — M. L. — C'est le déf. de place qui fait l'encombr. — Vous n'av. p. bes. de pres. je ne m'oc. p. d'autre ch. — C.
Poligny. — M. G. — Reçu. — Nous all. vous expéd. de suite.
La Contrie. — M. A. B. — Les livres vous ont été ad. le 16 janv.
Evreux. — M. D. — Le suppl. remis sera à val. sur le renouv. d'ab.
Genève. — M. L. — Votre ab. est prolongé d'un mois, soit jusqu'à fin mars.
Châlon-s-S. — M. L. — L'envoi n'était pas fait, et nous attendons votre nouv. lettre. — Reçu les 119.85 et pris note. — Affect. compl. à tous.
Morlaincourt. — M. B. — Reçu. — Bien affect. souv.
Besançon. — M. T. — Reçu les 250.50. — Nous prenons bonne note de vos instr. diverses. — Cordial accueil aux 4 nouv. amis.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 fr.	11 fr.	6 fr.
DEP. ET ETRANGER.	32	17	9
PAYS à surtaxe.	50	26	14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DEP. ET ETR.	8	4	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES	
Une à quatre fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à neuf —	30	Réclames-notices	
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

On s'abonne à Lyon, au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme.

Bourse du 7 février.

On parle d'une vente de 400 mille fr. de rentes 3 pour cent au parquet, elle produit un peu de baisse.

L'amendement Senart (2e paragraphe) est en discussion ; il arrête l'essor des fonds publics.

Le 5 p. 100 laissé hier à 77.95, arrive à 78.50 pour retomber au-dessous du cours de la Bourse précédente, à 77.75 fin courant aussi bien qu'au comptant; c'est, en définitive, une baisse de 20 c.

La Banque de France perd 5 à 1745.

Le 3 p. 100 de 47.10, monte a 47.25, descend à 46.90, cours de fermeture à terme, et 46.75 comptant; différence, 15 c. sur mardi.

Le chemin de fer d'Orléans flotte entre 740 et 735, cours de la précédente bourse. Avignon-Marseille est stationnaire à 480.

Le Nord ne bouge plus de 400 fr., prix auquel il est demandé.

Le marché est faible et incertain. Le résultat du vote imprimera seul un nouveau mouvement.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	46 50	47 25	46 90	46 90
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	» »	» »	» »	76 50
Cinq 0/0	77 35	78 50	77 75	77 75

7 février. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	46 75 »»	4 Canaux avec prime	935 »»
— Emprunt 1847-1848	78 »» »»	Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	77 75 »»	Caisse hypothécaire	405 »»
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	»» »» »»	Emprunt d'Haïti	»»» »»
4 0/0 j. du 22 septembre	»» »» »»	Espagne, dette active	»» »»
Actions de la banque	1745 »» »»	— dette passive	»» »»
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	28 50
Récép. Rothschild	79 »»	Emprunt portugais 5 0/0	»» »»
5 0/0 de l'Etat romain	67 25	— — 2 0/0	»» »»
5 0/0 belge 1840	89 »»	2 1/2 hollandais	»» »»
— — 1842	89 »»	Zinc Vieille-Montagne	2350 »»
— 4 1/2	»» »»	H. de la Grand-Combe	»»» »»
— Banque (1835)	»»» »»	Emprunt du Piémont	875 »»
Obligations de la Ville	1160 »»	Lots d'Autriche	350 »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT	Hier.	Auj.
Saint-Germain	340 »»	340 »»	Orléans à Bordeaux	392 50	390 »»
Versailles, rive droite	140 »»	137 50	Du Nord	400 »»	400 »»
— rive gauche	130 »»	130 »»	De Paris à Strasbourg	335 75	335 »»
Paris à Orléans	735 »»	735 »»	Tours à Nantes	315 »»	310 75
Paris à Rouen	462 50	445 »»	Paris à Lyon	»»» »»	»»» »»
Rouen au Havre	245 »»	247 50	Montereau à Troyes	115 »»	115 »»
Avignon à Marseille	180 »»	177 50	Dieppe à Fécamp	»»» »»	»»» »»
Strasbourg à Bâle	85 »»	85 25	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	262 50	263 75	Bordeaux à la Teste	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boulogne	»»» »»	»»» »»			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 8 février.

THEATRE DE LA NATION.—
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Barbier de Séville.
ITALIENS.—Semiramide.
OPERA-COMIQUE.—Le Val d'Andorre.
ODEON.—Champmeslé, la Reine d'Espagne, les Femmes Fortes.
THEATRE-HISTORIQUE.—Les Mystères de Londres.
GYMNASE.—Mme Marneffe, Dernier des Rochegune, l'Image, Rage d'Amour.
VAUDEVILLE.—La Propriété, le Baron, la Foire aux Idées.
THEATRE MONTANSIER.—Les Lampions, Un Gendre, les Manchettes, Titi.
VARIETES.—Mignonne, le Berger de Souvigny, Madame Larifla.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Titine, Robert-Macaire.
GAITE.—Les Orphelins.
AMBIGU-COMIQUE.—Le Pardon de Bretagne.
THEATRE DU LUXEMBOURG.—Un Mariage d'Amour, Pour un Baiser, un Homme chagrin.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES.—Le Diable, la Courte-Paille, Prince, Tony.
THEATRE BEAUMARCHAIS.—La Montagne et la Gironde.
THEATRE CHOISEUL.—Les Deux Edmond, un Mari en état de Siége, une Femme du Peuple.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du Croissant.

18e Année. N. 40. ÉDITION DU MATIN. Vendredi 9 février 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . . 6 f.
Six mois. . . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 8 FEVRIER.

« Aujourd'hui, la rétribution du travail est abandonnée au hasard ou à la violence. C'est le maître qui opprime ou l'ouvrier qui se révolte. »

« La pauvreté ne sera plus séditieuse, lorsque l'opulence ne sera plus oppressive. »

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Assemblée nationale.

La séance d'aujourd'hui n'a rien changé au résultat de la séance d'hier. Quelques membres de la gauche sont venus demander à l'Assemblée d'inscrire sur la listes des lois qu'elle s'impose de faire, divers projets d'assez haute importance; M. Lamoricière, la loi sur une organisation de la force publique, qui permettrait, au moyen d'un système de réserve, de réaliser de larges économies sur le budget de la guerre, sans que la puissance militaire de la France en pût être affaiblie dans le cas d'une guerre; — M. Ceyras demandait le vote de la loi sur l'assistance publique, comme témoignage de l'intérêt que l'Assemblée porte aux classes souffrantes; — enfin, M. Jules Simon conjurait la Chambre de poser au moins les principes d'une organisation républicaine de l'instruction publique avant d'abandonner à une doublure de M. de Montalembert la tâche de présider à l'éducation des générations nouvelles; — toutes ces considérations sont restées impuissantes sur la majorité; tous les amendements ont été rejetés, et l'Assemblée a décidé, à la majorité de 494 voix contre 307, qu'il serait passé à une troisième délibération.

Ce résultat, du reste, ne pouvait guère être douteux après les votes précédents, et nous ne comprenons pas trop dans quel but une partie de la gauche s'est amusée à jouer au scrutin sur tous les amendements. Il eût été à désirer sans doute que l'Assemblée fît toutes les lois organiques qui sont les corollaires nécessaires de la constitution; mais enfin l'Assemblée s'est encore réservé beaucoup plus d'action que les honnêtes et modérés ne lui en voudraient laisser. Aussi les républicains, nous n'en doutons nullement, accepteront-ils franchement la situation; leur conduite dans le passé a prouvé constamment qu'ils sont le parti de l'ordre. Ils avaient combattu l'élection de M. Louis Bonaparte, mais, l'élection accomplie, ils l'ont acceptée, ils s'y sont ralliés, et n'ont cherché que les moyens de la tourner au plus grand bien du pays. Il n'a pas tenu à eux que le calme ne soit rentré dans les esprits, et que les affaires n'aient repris leur cours. Ce sont les réactionnaires de toute nuance qui se sont montrés les hommes du désordre et de l'anarchie; ce sont eux qui ont jeté sur tous les points ce brandon de discorde et d'irritation, les pétitions pour demander la dissolution de l'Assemblée. Vous verrez qu'ils ne sauront pas plus accepter la situation que leur fait le décret d'aujourd'hui que celle que leur ont faite la constitution et le vote du 10 décembre, et qu'ils inventeront quelque nouvelle machine pour lancer le pays dans de nouvelles agitations, dans de nouvelles craintes, afin que, de désespoir, il se jette entre leurs bras.

Mais toutes ces manœuvres échoueront si les démocrates savent rester calmes et se tenir fermement sur le terrain de la constitution. La loi est avec eux, et la légalité rend invincibles ceux qui savent la mettre de leur côté. La réaction s'est trompée si elle a cru trouver un auxiliaire dans l'armée. Avec le suffrage universel le soldat a conquis le droit de juger des ordres qu'on lui donne. D'ailleurs, ces fréquentes mutations dans le gouvernement, ces pouvoirs qui s'installent et qui passent tour à tour, ont appris à l'armée à se préoccuper peu des questions de personnes, et à se tourner vers le seul point stable au milieu de ces révolutions ministérielles. La constitution est aujourd'hui le point de ralliement de l'armée; quiconque menacera d'en haut ou d'en bas le pacte fondamental, est sûr de la trouver devant lui pour lui fermer le passage.

Affaire Bréa.

Il est bien loin de notre pensée de chercher, soit une justification, soit une excuse pour le crime odieux dont le général de Bréa et son aide-de-camp ont été victimes.

C'est mal comprendre les intérêts de la démocratie, la cause des généreux vainqueurs de Juillet et de Février, la cause même de ces vaincus de juin qui ont donné de leur humanité des preuves nombreuses, que d'employer une plume démocratique et sociale à pallier l'horreur que doit inspirer à toute âme élevée un assassinat lâche et flétrissant.

Il faut que le peuple ne l'oublie pas : le peuple qui n'a pas de canons ne triomphe que par la force morale; sa force est de se montrer généreux dans toutes les luttes, d'éviter l'insurrection autant que possible et quand elle devient légitime comme en février, de vaincre en générosité ses adversaires, de ne jamais frapper l'homme désarmé, fût-ce à titre de représailles. Plus on a immolé d'insurgés dans les journées de juin en dehors de toute forme juridique comme de toute nécessité militaire, plus il eût été digne du peuple et salutaire à son avenir de renvoyer sains et sauf tous ceux de ses adversaires qui se confiaient à sa bonne foi.

Les balles qui ont frappé des insurgés désarmés n'ont fait aucun tort à la cause démocratique et sociale; celles qui ont atteint le général Bréa et son aide-de-camp blesseraient grièvement la démocratie et le socialisme si la presse amie du peuple acceptait, par une justification quelconque, la solidarité de ce double attentat.

Nul ne peut excuser l'acte en lui-même; quant à la part prise à cet acte par les individus condamnés, a-t-elle été bien appréciée par le conseil de guerre? Voilà ce qu'il est permis de discuter, et le sentiment d'humanité qui se prononce de nos jours avec force contre la peine de mort, appliquée même en matière criminelle, trouvera trop sanglant, trop impitoyable un arrêt qui retranche l'existence à cinq personnes. Cet arrêt, au surplus, soulève une grave question de droit. Le meurtre du général de Bréa est-il un fait insurrectionnel et par conséquent politique? S'il a ce caractère, la peine de mort, abolie en matière politique, ne pouvait être prononcée. Si ce meurtre est considéré comme un assassinat ordinaire, un crime de droit commun, la juridiction exceptionnelle du conseil de guerre ne repose sur aucune base, et les accusés devaient pour ce chef être envoyés en cour d'assises.

Ce dilemne est assurément de nature à faire casser la décision du conseil de guerre, si les condamnés soumettent la question à la cour suprême.

Les légitimistes croient maintenant la République assez malade pour n'avoir plus besoin de dissimuler; ils jettent leurs cocardes tricolores. La *Gazette de France* dédaigne maintenant de vanter la *république monarchique*, elle réclame la monarchie tout court, et gourmande les royalistes qui, sous le drapeau bariolé de messieurs Thiers et Berryer, cherchent encore à se faire passer pour des *républicains honnêtes*. Il n'y a de salut que dans le jeune homme de Frohsdorf; le moment est venu de le dire; le jeune homme de Frohsdorf sauvera les finances, rétablira le crédit, organisera le travail. Nouvel Asmodée, il viendra en France avec une baguette magique, et ressuscitera toutes les merveilles du Diable Boiteux. Appliquant les procédés du magicien Genoude, ou ceux du magicien Laurentie, lesquels sont ensemble à couteaux tirés, il nous donnera la poule aux œufs d'or.

L'*Opinion publique* est maintenant aussi franche que la *Gazette*. Elle félicite ce pauvre M. Lamartine d'avoir fait l'oraison funèbre de la République, et l'engage à n'en plus parler désormais.

Le plus curieux de l'affaire, c'est que tous ces chevaliers fleurdelysés qui lèvent aujourd'hui la visière applaudissent avec enthousiasme à tous les actes du ministère Barrot-Faucher-Falloux, et ne cachent point que leurs projets seraient gravement compromis par la chute ou le remaniement de ce ministère.

Les voies et moyens

DE L'ÉCHANGE ET DU CRÉDIT GRATUITS.

Première lettre.

Mon cher ami, la lettre que vous venez de m'écrire (1) me donne l'occasion de vous dire ce que j'ai depuis longtemps sur le cœur.

Je crois que vous avez raison de m'encourager dans mon travail; car, malgré les nombreux et importants travaux de l'École sociétaire, il y a des parties de la Science sociale qui n'ont pas été intégralement explorées, et d'autres qui sont demeurées sans formules.

Il n'en faut pas davantage, selon moi, pour entraîner vers d'autres camps des hommes qui devraient venir à nous, et qui n'y viendront, je le crains bien, qu'après avoir éprouvé la désillusion qui les attend dans la voie où ils s'engagent.

Vous me direz peut-être que ces hommes avaient, eux aussi, le devoir d'approfondir et d'élaborer jusque dans les détails pratiques les problèmes de transition qui les préoccupent plus particulièrement, et dont la formule générale est donnée par la théorie sociétaire; que les illusions en crédit doivent précéder l'ère du crédit véritable et rationnel, comme l'alchimie a précédé la chimie, etc. Vous avez raison peut-être. Mais il ne m'en paraît pas moins fâcheux, il ne m'en paraît pas moins regrettable de voir de bons esprits porter leurs forces à M. Proudhon, parce qu'il préconise la *gratuité du crédit*, sans en bien connaître les conditions, —

Comme si le Comptoir communal ne donnait pas la gratuité de l'échange;

Comme si l'association du capital et du travail ne donnait pas la gratuité du crédit!

Si la banque de M. Proudhon avait la puissance de donner la gratuité de l'échange et du crédit, si elle devait être une solution efficace, et si, d'un autre côté, les doctrines phalanstériennes ne pouvaient pas donner des résultats aussi avantageux à la société, il serait très rationnel et très juste de se rattacher à la banque d'échange.

Malheureusement, cette banque ne peut donner ce qu'en attend M. Proudhon.

Car elle est basée sur l'erreur, erreur de logique en ce sens que M. Proudhon s'est tenu ce raisonnement qui lui est d'ailleurs familier :

La gratuité de l'échange et du crédit doit exister dans une société parfaitement organisée.

Donc réalisons la gratuité de l'échange et du crédit dans la société actuelle, et nous ferons une société parfaitement organisée.

Par ce raisonnement, M. Proudhon commet la grave erreur de prendre la fin pour le moyen, ce qui est tout-à-fait contraire à certain proverbe, lequel dit : Qui veut la fin veut les moyens.

Fourier n'a point commis la même erreur; lui aussi avait reconnu qu'une bonne société devait donner la gratuité de l'échange et du crédit; mais, pour arriver à ce but, il ose proposer les moyens de l'atteindre, c'est ainsi que par le comptoir communal il donne l'échange gratuit;

Et par l'association du capital et du travail le crédit gratuit.

Ce vice de raisonnement de M. Proudhon est plus commun qu'on ne suppose.

Car les communistes aussi avaient dit : la fraternité régnera dans la société parfaite, donc en réalisant la fraternité dans la société actuelle, nous en ferons une société parfaite; ils oubliaient seulement que pour l'exercice général de la fraternité il faut lui préparer un milieu favorable; or, ce milieu ne pouvait provenir que d'une organisation préalable.

La fraternité comme la gratuité était le but, l'organisation était le moyen.

Les économistes avaient aussi commis une faute du même genre. Une bonne société devait permettre le libre échange des produits;

Donc, en réalisant le libre échange on avait une société parfaite.

En outre de cette erreur de logique, M. Proudhon a basé son système sur une erreur économique, et cette erreur est le fruit de sa haine aveugle contre la propriété et le capital.

En effet, en proposant sa banque il a eu moins pour but d'améliorer le sort des classes pauvres, que de se ruer sur le capital; il a donc été entraîné à chercher à réformer l'une des institutions actuelles où l'action est plus apparente, la circulation du signe d'échange ou banque.

Or, en agissant ainsi, il lâche la proie pour l'ombre.

Car la cause n'est-elle pas plus importante que les effets?

La réforme de la cause n'avance-t-elle pas la réforme des effets?

Or la cause de la circulation du signe d'échange, c'est la circulation des produits; sans produits point de signe d'échange.

Donc, en réformant la circulation des produits, c'est-à-dire le commerce, on réformait aussi la circulation du signe d'échange, qui n'est qu'un effet, et on avait par ce procédé logique l'avantage de réformer d'un seul coup tous les effets vicieux de la circulation des produits.

C'est ce qu'a fait Fourier; son but était le bien-être de tous, la diminution du prix des produits, et non l'abolition du capital, la destruction des commerçants et des droits acquis. Aussi, par le comptoir communal, a-t-il trouvé le moyen de réformer le commerce, ce qui lui a donné du même coup :

La gratuité de l'échange;
Le commerce véridique;
L'abaissement du prix des produits;
La réforme des impôts;
L'abolition de la spéculation et de l'agiotage;
Le retour des agents et des capitaux parasites à la production;
L'abolition de la faillite;
L'abolition des falsifications et cent autres réformes non moins importantes.

Et tout cela il l'obtient par la paix, par l'union, par la conciliation de tous les intérêts, sans rien détruire, sans rien renouveler.

Tandis que M. Proudhon, ayant pris l'effet pour la cause, demeure impuissant à réformer cet effet lui-même, il s'épuise en efforts gigantesques et inutiles; il lui a fallu tout nier.

Dans l'histoire, l'intérêt, la propriété, le capital, le revenu, tout lui devient obstacle, car, ayant pris le but pour le moyen, l'effet pour la cause, il lui faut interrompre la chaîne des temps pour faire sauter brusquement la société du présent dans l'avenir.

Il lui faut donc pour réaliser un simple effet procéder par abolition, liquidation, destruction; il faut que chacun de ses arguments devienne un coup mortel, et il n'a point reculé devant cette horrible tâche.

Il a attisé les haines, provoqué les colères; il précipite les unes contre les autres toutes les classes de la société.

La question telle que la pose M. Proudhon ne peut avoir d'autre solution que l'extermination des possesseurs ou des prolétaires.

Est-il possible qu'une intelligence en apparence si logique ait pu commettre une faute politique aussi grande, aussi cruelle?

Il n'a point compris que, s'il est facile de renverser une minorité de privilégiés, il n'en est pas de même dans un pays où les trois quarts de la nation sont intéressés aux privilèges, c'est-à-dire à la propriété et au capital; alors le problème change de face.

Il ne peut plus s'agir de renverser, démolir, abolir, liquider, car ni la force ni le pouvoir ne se trouvent du côté des renverseurs, des démolisseurs, abolisseurs et liquidataires.

Il s'agit, au contraire, de conserver, mais d'opérer cette conservation *en appelant les prolétaires* à la possession, à la propriété, au capital.

Tel est le vrai problème; il faut, par une meilleure organisation de la circulation et de la production, augmenter la richesse et faire que tous y participent.

En dehors de ces grandes erreurs, M. Proudhon s'est livré à une étrange illusion, celle de faire accepter son billet de change mal garanti à un pays qui refuse d'accepter même le papier le mieux garanti.

Cet obstacle matériel seul suffirait pour paralyser la banque d'échange, s'il n'y en avait pas de bien plus importants encore.

En définitive, M. Proudhon a posé la question et fixé l'attention générale sur les réformes transitoires de circulation. C'est là son mérite, et, malgré les funestes conséquences qu'entraînerait la réalisation de ses idées, il faut lui en savoir gré, car la société sera sauvée par la réforme de la circulation, et elle doit être reconnaissante envers M. Proudhon d'avoir signalé le mal, alors même qu'il n'a pas donné le remède.

Le remède appartient à l'immortel génie de Fourier. C'est lui qui, il y a quarante ans déjà, avait, par le moyen de la science dont il avait découvert les lois, reconnu que le monde marchait à l'abîme; pour le sauver, il lui enseigna :

Comme réforme de la circulation, c'est-à-dire du commerce et de la banque, le comptoir communal;

Comme réforme de la production et de la consommation, l'association libre et volontaire du capital et du travail.

Si la science sociale est vraie, il n'y a point d'autre remède, et ce qui prouve qu'elle est vraie, c'est que M. Proudhon, voulant passer de la théorie à la pratique, après avoir nié le capital, le comptoir communal et l'association, se voit forcé de fonder sa banque sur un capital; il ne peut obtenir la gratuité de l'échange sans le comptoir communal dont il est sur le point de tenter la première institution, et depuis quelque temps il avoue enfin que l'association seule peut permettre la gratuité du crédit.

Est-ce clair?

Après avoir nié Fourier, il est réduit à nier sa propre banque pour en arriver finalement, après des efforts surhumains, à reconnaître ce que Fourier avait établi :

A savoir, que la gratuité de l'échange est le but, et que le comptoir communal est le moyen;

(1) Dans la lettre à laquelle notre correspondant, M. F. Coignet, fait allusion, nous l'engagions à poursuivre le travail qu'il prépare en ce moment sous ce titre : *Manuel de réformes sociales immédiatement réalisables.* — M. F. Coignet est l'auteur de l'écrit intitulé : PROJETS D'ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE *entre les chefs d'industrie et les ouvriers*, adoptés et publiés par le comité de l'organisation du travail de Lyon. — Prix : 50 c. — A la Librairie sociétaire, rue de Beaune, 2, et quai Voltaire, 25.

Que la gratuité du crédit (1) est le but, et que l'association libre et volontaire du capital et du travail est le moyen.

Il est donc évident que l'engouement qui a fait partager à quelques socialistes les espérances de M. Proudhon, n'est nullement justifié, et qu'il eût été plus sage et plus logique d'étudier la Science sociale. Hommes de peu de foi, s'ils avaient cherché ils auraient trouvé, eux dont le talent est incontestable, ils auraient mis en lumière tout ce que valait l'institution du Comptoir communal, tout ce que valait l'association mixte des patrons et des ouvriers, au lieu de laisser ce soin à un obscur industriel comme moi, indigne, qui ai puisé dans mon courage et mes convictions l'audace de m'improviser publiciste.

Mais j'ai compris qu'il n'y avait qu'à creuser davantage la voie phalanstérienne pour conjurer les événements qui obscurcissent l'avenir, et sans consulter mes forces je me suis mis à l'œuvre.

Dans une prochaine lettre j'essaierai de démontrer que le Comptoir peut donner seul et réellement la gratuité de l'échange, que l'association du capital et du travail donne le crédit, c'est-à-dire l'abolition du paupérisme, l'admission au bien-être, à la propriété, au capital pour tous, et que ces deux effets sont obtenus en même temps avec bien d'autres non moins importants.

Saluts affectueux.

FRANÇOIS COIGNET,
Manufacturier à Lyon.

Lyon, 28 janvier 1849.

Esprit des Journaux.

On lit dans la *Liberté*, au sujet de la restauration des magistrats philippistes :

Nous n'hésitons pas à le dire, ces nominations sont scandaleuses : au Palais-de-Justice, à l'Assemblée, l'indignation était unanime.

Quoi ! ces mêmes fonctionnaires du ministère public qui soutenaient, par les plus violents réquisitoires, les procès de presse intentés par le gouvernement corrompu de M. Guizot contre les journaux de l'opposition dynastique de M. Barrot; ces mêmes magistrats qui, dans les procès de diffamation, concluaient toujours en faveur de l'*Epoque* ou du *Globe*, en faveur de MM. Granier de Cassagnac et Solar, contre les députés de l'opposition insultés, calomniés tous les jours par ces journaux; ces magistrats, que M. Barrot eût lui-même destitués s'il fût resté ministre de la monarchie le 24 février, il les récompense aujourd'hui, il les réintègre dans leurs fonctions, il leur donne même de l'avancement !

La *Réforme* publie la lettre suivante du citoyen Barbès :

« Donjon de Vincennes, 6 février 1849.

Citoyen rédacteur,

Décidément, tout se prépare pour nous donner une seconde édition du procès d'avril.

Aujourd'hui, entre une et deux heures après midi, M. Bérenger (de la Drôme), président de la haute cour, est venu faire subir aux prisonniers du donjon leur dernier interrogatoire.

Naturellement, je n'ai pas voulu lui répondre un mot, ni même décliner mes nom et prénom, puisque je ne reconnais pas la juridiction qu'il représente et que mon parti est arrêté de me laisser condamner sans me défendre.

Mais à sa significat'on d'avoir à faire choix d'un défenseur, j'ai déclaré que, lorsque je croyais passer devant le jury, mon intention était de prendre pour *conseils* deux de mes amis, Martin Bernard et Quignot, mes compagnons de captivité au Mont Saint-Michel, et les témoins, pour ainsi dire, de ma vie politique, et que, quoiqu'il n'y eût plus de débats possibles avec la haute cour, je n'en pensais pas moins emmener avec moi ces deux *seconds* à Bourges.

A cela, M. Bérenger a répliqué, avec beaucoup plus de politesse, il est vrai, dans la forme, mais dans le même sentiment sans doute que le faisait jadis M. Pasquier, que si je ne désignais pas d'autres défenseurs, il serait obligé de me nommer un avocat d'office.

Les raisons données à l'appui de cette contrainte de ma volonté sont que Martin Bernard, étant représentant du peuple, et n'étant pas avocat, la cour se trouverait désarmée de tout pouvoir disciplinaire sur lui.

Est-ce là une doctrine soutenable?

Quant à moi, j'ai protesté contre, de même que j'ai prié qu'on voulût bien dispenser Me Boinvilliers, dont le président a fait incrire *quand même* le nom sur mon dossier, de faire une course à Vincennes pour recevoir, *parlant à sa personne*, un refus.

Me Boinvilliers, je l'espère, ne viendra pas. Tout le monde se souvient dans le barreau de Paris, de la réprobation qui s'attacha à ceux qui, en 1835, voulurent aller faire de la plaidoirie au Luxembourg, malgré l'opposition des accusés.

Mais ceci nous présage de singulières aventures pour l'audience, et il est bon de donner connaissance de ce premier acte de la procédure au public.

Salut et fraternité. A. BARBÈS.

Après avoir déclaré qu'il n'existe aujourd'hui que trois socialistes émettant quelques idées, MM. Cabet, Considerant et Proudhon, la *Patrie* ajoute :

M. Considerant en est toujours au même point. « Ah ! dit-il, si nous expérimentions, quels flots de lumière sortiraient de nos mains ! » — *Amen!* disons-nous, expérimentez ; au lieu de faire un journal quotidien et une revue mensuelle, que n'employez-vous votre argent à la fondation d'un tout petit phalanstère composé de familles choisies parmi les plus dévoués d'entre vous. Vous vantez la facilité avec laquelle *s'engrèneront*, par votre système, les passions discordantes des *civilisés*. Engrenez, engrenez donc, ou taisez-vous.

Nous savons très bien que les ennemis du progrès social seraient fort heureux de nous lancer avec des moyens insuffisants dans des entreprises destinées à périr. Nous ne leur ferons pas cette joie. Que la *Patrie* nous aide à obtenir les terres et les capitaux suffisants, alors nous engrènerons.

Le général de Lamoricière vient d'adresser la lettre suivante au rédacteur de l'*Univers* :

Monsieur le rédacteur,

Dans un article de votre journal de ce jour, en défendant le maréchal Bugeaud contre les attaques du *National*, vous dites que « le 24 février, au matin, le commandement de la force armée lui fut retiré au profit du général de Lamoricière. »

Le fait que vous avancez est complètement inexact, et je le démens formellement. Voici la vérité : Appelé aux Tuileries le 24 février au matin, avec MM. Barrot et Thiers, j'y trouvai le maréchal Bugeaud investi du commandement des troupes et de la garde nationale. Je reçus, pour l'exercer sous ses ordres, le commandement de la garde nationale, et je n'en reçus aucun autre. M. Thiers me conduisit à l'état-major du Carrousel, et informa lui-même le maréchal Bugeaud de cette disposition.

C'est en qualité de commandant de la garde nationale que j'eus mon cheval tué, que je fus blessé et pris sur la place du Palais-National, au moment où je m'efforçais d'y faire cesser le feu pour proclamer l'abdication du roi.

Je compte sur votre loyauté, M. le rédacteur, pour insérer la présente lettre dans votre plus prochain numéro.

Veuillez agréer mes salutations.

Signé : général de LAMORICIÈRE.

(1) Nous n'entendons point la gratuité du crédit de la même manière que M. Proudhon; nous nous expliquerons plus amplement sur cette question dans une prochaine lettre.

Garde mobile.

La lettre suivante nous a été communiquée hier trop tard pour que nous ayons pu l'insérer :

Paris, le 6 février 1849.

Il m'est pénible d'avoir à défendre l'honneur du 20e bataillon de la garde mobile, si compromis par les paroles prononcées à la tribune par M. Léon Faucher, ministre de l'intérieur.

Accusé devant le pays, c'est un dernier devoir que je dois accomplir au nom du 20e bataillon qui, dans les circonstances difficiles, et particulièrement en juin, a donné des preuves si éclatantes de son dévouement au maintien de l'ordre et de la République. Le bataillon qu'on accuse de s'être emparé du fort la Briche, y tenait garnison depuis le 10 décembre 1848, et il n'était nullement disposé à la rébellion ni à l'insurrection. La fermentation signalée n'avait d'autres causes que le renvoi des volontaires sans avoir droit à aucune solde, ainsi que le porte le décret du 24 janvier. Le lendemain seul les effrayait, mais dès qu'ils connurent les dispositions prises en leur faveur, tout rentra dans le calme et la plus parfaite soumission. Le fort avait été commis à sa garde, et des ordres récents (dont je suis possesseur) me rappelaient qu'en cas de prise d'armes, le 20e bataillon *resterait chargé de la garde du fort La Briche et des casernes de Saint-Denis.*

Rien, du reste, ne pouvait m'autoriser à supposer que le bataillon n'avait plus droit à la confiance, puisque le 29 au matin 169 volontaires se rendaient à la Préfecture de police pour un service de 48 heures.

J'atteste sur l'honneur que, pendant la journée du 29 janvier, je n'ai reçu aucune dépêche relative à la reddition du fort, et que nul commandant de troupes, muni d'un ordre quelconque, ne s'est présenté à l'officier commandant pour en prendre possession, si ce n'est un colonel, sans troupes et sans ordre écrit, qui est venu faire une simple invitation aux volontaires gardiens du fort.

Je connais trop mes devoirs de soldat pour refuser l'obéissance, et j'affirme que, comptant sur le bon esprit des volontaires, j'aurais su faire respecter mon autorité s'ils avaient pu la méconnaître un instant.

Je me déclare étranger et proteste hautement et énergiquement contre toute insinuation qui tendrait à faire supposer que j'aurais cherché à répandre de l'agitation parmi les volontaires pour quelque motif que ce soit.

HUOT,
Ex-chef du 20e bataillon de la garde mobile.

Garde nationale de Paris.

Le colonel Forestier vient d'adresser aux gardes nationaux de la 6e légion une circulaire inspirée par l'amour de la Constitution, devise des vrais amis de l'ordre. En voici la conclusion :

Lundi passé, 29 janvier, nous étions à notre poste, prêts à remplir notre devoir; car l'épée que nous avons reçue nous fut donnée pour protéger et défendre la République contre les insensés, quels qu'ils fussent, qui tenteraient de la renverser.

Oui, citoyens, formons une sainte ligue, qui soit celle du bien public; que nos efforts se coalisent pour maintenir l'ordre; car l'ordre, c'est ce qui est : c'est l'Assemblée nationale, c'est la Constitution, c'est la République.

Vive la République ! FORESTIER,
colonel de la 6e légion.

Entre autres témoignages d'adhésion, le colonel Forestier a reçu la pièce suivante :

Citoyen colonel,

Au milieu des graves préoccupations suscitées dans la journée du 29 janvier, et d'après les diverses manifestations contre-révolutionnaires qui s'agitent en ce moment, plusieurs gardes nationaux et officiers du 1er bataillon de la 2e légion ont cru devoir personnellement vous témoigner leur sympathie et vous féliciter sur votre noble fermeté et votre belle conduite dans les circonstances politiques où nous nous trouvons.

Pour nous, colonel, notre drapeau politique est dans le suffrage universel, l'Assemblée nationale et la Constitution; car tout bon citoyen qui veut réellement et sincèrement l'ordre, la sécurité et la prospérité publique de son pays, doit s'y rallier franchement et sans arrière-pensée.

Vive la République ! (*Suivent les signatures.*)

Organisation judiciaire.—Chambre des requêtes.

L'Assemblée va incessamment continuer la discussion sur le projet de loi relatif à l'organisation judiciaire.

L'article 1er du projet est ainsi conçu :

La cour de cassation continuera d'être divisée en trois sections :

La chambre civile ;

La chambre des requêtes ;

La chambre criminelle.

M. Waldeck-Rousseau a proposé un amendement tendant à la suppression de la chambre des requêtes.

Sur quoi M. Dupin, qui pousse l'amour de la conservation jusqu'à la monomanie, est venu demander le *maintien* de l'*ordre* judiciaire comme nécessaire au *maintien de l'ordre* et au *rétablissement de la confiance.*

Nous avouons en toute humilité ne pas bien saisir ce qu'il y a de commun entre le rétablissement de la confiance et les principes relatifs à l'organisation judiciaire, ni en quoi le maintien de l'ordre peut être affecté d'un changement ou d'un statut dans l'ordre judiciaire.

Sans nous arrêter plus longtemps à la logomachie de M. Dupin, voyons un peu ce qu'est cette belle institution de la chambre des requêtes à laquelle tient tant M. Dupin.

Pour ne point retomber dans les inconvénients résultant des diversités de jurisprudence, conséquence des anciennes coutumes, il a été créé une institution chargée de maintenir l'uniformité de jurisprudence : c'est la cour de cassation. Cette cour n'est point un troisième degré de juridiction, mais une autorité de surveillance déléguée par le pouvoir exécutif. Elle a été divisée jusqu'à ce jour en trois chambres : des requêtes, civile et criminelle.

La *compétence constitutionnelle* de cette cour est de casser les décisions judiciaires rendues en dernier ressort, tant au civil qu'au criminel, lorsqu'elles contiennent quelque contravention aux lois, soit sous le rapport des formes, soit quant aux dispositions qu'elles prononcent.

Cette institution, comme on le voit, est autant d'intérêt général que privé. Cela est si vrai que, si une décision judiciaire contient quelque violation de la loi, et que les parties ne puissent ou ne veuillent s'adresser à la cour de cassation, c'est le procureur-général près cette cour, et sur l'ordre du ministre de la justice, qui demande l'annulation de la décision dans l'intérêt de la loi seulement.

Mais dès qu'une partie a les *moyens* d'obtenir *gratuitement* justice (car il est une chose dont personne ne s'est peut-être encore douté, c'est que la *justice est gratuite* en France), voici comment on procède :

Avant de présenter requête en cassation en matière civile, il faut *préalablement* consigner une amende de 150 fr. ou de 75 fr., selon les cas. Chaque requête est, en outre, soumise au droit d'enregistrement de 15 fr., à des droits de greffe, plus le denier de *guerre* (qui devait être aboli à la paix générale).

Lorsqu'il a été satisfait à ces préliminaires, l'affaire est portée *à la chambre des requêtes* chargée d'examiner la valeur du pourvoi. Si elle le déclare mal fondé, la requête est rejetée, et *tout est fini*. Notez que le jugement de rejet *déclare acquise au fisc l'amende consignée.*

Mais si le pourvoi est *jugé fondé*, il est admis, et alors... *rien n'est terminé*. L'affaire passe à la *chambre civile* qui la juge à son tour de rôle.

ET SI LE POURVOI QUI A ÉTÉ ADMIS A LA CHAMBRE DES REQUÊTES PARCE QU'IL ÉTAIT FONDÉ, EST REJETÉ A LA CHAMBRE CIVILE PARCE QU'IL N'EST PAS FONDÉ, *le malheureux plaideur est condamné à 300 fr. d'amende envers l'Etat qui* LUI A PROMIS JUSTICE GRATUITE, et à 150 fr. envers la partie adverse.

C'est à n'y pas croire; pourtant cela est bien écrit dans la loi du 1er décembre 1790.

Et voilà ce qui excite la profonde admiration de M. Dupin !

Heureusement que l'Assemblée nationale, LA GRANDE, comme dit M. Dupin, a d'autres titres de gloire que l'institution de la chambre des requêtes dont la nouvelle Assemblée fera bien de débarrasser l'institution judiciaire comme d'un rouage parfaitement inutile.

Non ! la chambre des requêtes, quoi qu'en dise M. Dupin, n'a point d'utilité réelle ; disons plus, elle est nuisible et fausse l'institution de la cour suprême.

Elle est nuisible en ce qu'elle occasionne des frais et retarde la solution définitive des affaires ; elle fausse l'institution de la cour en ce que ses décisions sont souvent contraires à celles de la chambre civile.

Enfin n'est-il pas plus simple d'examiner et juger de suite et définitivement un pourvoi, que de lui faire subir une première épreuve qui termine tout en cas de rejet, et qui ne finit rien en cas d'admission.

Nouvelles d'Italie.

Le gouvernement de Rome a pris des mesures pour résister à une invasion du côté des frontières napolitaines. A Rome, on est tout occupé des préparatifs pour l'ouverture de l'Assemblée constituante. Un grand nombre de représentants étaient déjà arrivés le 1er février. Le président de Ravenne et le président de Ferrare, qui se sont esquivés l'un et l'autre la veille du jour où ils devaient présider les élections, sont rappelés à Rome pour rendre compte de leur conduite. Venise vient de faire ses élections. Les chambres toscanes discutent l'adresse au grand-duc. Voilà à quoi se réduisent les nouvelles qui nous arrivent aujourd'hui d'Italie.

Allemagne.—Autriche.

Le gouvernement prussien a soumis à l'examen des autres Etats allemands un projet de diviser l'Allemagne en sept cercles, dont l'Autriche, la Prusse et la Bavière formeraient chacune un ; le Hanovre, Oldenbourg et les deux Mecklembourg un quatrième; le Wurtemberg et Bade un cinquième, les deux Hesse-Nassau et les autres plus petits Etats des bords du Rhin un sixième; enfin, la Saxe et les Etats thuringiens le septième.

Chacun de ces cercles aurait un représentant à Francfort et aux cours étrangères; tous les représentants formeraient un conseil fédéral, qui élirait lui-même son président et serait l'autorité exécutive en Allemagne.

Dans la séance de l'Assemblée nationale allemande du 5 février, le ministre de la guerre, après avoir représenté que l'agitation républicaine, bien loin de diminuer dans le duché de Bade, venait au contraire d'y augmenter, que l'on y avait tiré plusieurs fois le mois de janvier sur des sentinelles, qu'on avait même tiré sur un convoi du chemin de fer, a annoncé qu'il continuerait à faire occuper le pays par les troupes de l'empire.

Les craintes excitées par l'agitation républicaine sur les bords du Rhin s'accroissent encore du succès obtenu par les démocrates aux élections prussiennes.

A Cologne et aux environs, les élections répondent aux élections primaires, elles sont décidément démocratiques. Les deux candidats républicains ont été nommés à Cologne même à une forte majorité. Bonn aussi a fait passer les siens, mais la majorité est un peu plus faible. A Deutz, chacun des deux partis en a fait élire un ; à Aix-la-Chapelle, on en a élu trois, dont deux démocrates.

D'après les rapports sur les élections primaires, on prévoit que, dans les gouvernements de Trèves, de Coblentz, d'Aix-la-Chapelle et de Cologne, les électeurs ruraux se prononceront pour des candidats démocrates.

Il n'y a pas de doute non plus sur les résultats des élections de Berlin qui seront dans le sens républicain.

La *Gazette de Cologne*, organe du parti constitutionnel, se demande non sans inquiétude quelles conséquences aurait cette victoire; elle ajoute que la joie des vainqueurs s'est déjà manifestée à Cologne par des cris contre le principal candidat du parti vaincu. Il régnerait, selon ce journal, parmi les basses classes du peuple et les personnes qui se sont emparées exclusivement de leur confiance, un *souffle révolutionnaire* qui doit remplir d'effroi et des plus tristes prévisions tout observateur non prévenu.

Il est certain que la révolution allemande, qui avait paru se calmer cet hiver, va reprendre son cours avec une force irrésistible.

Les jours de la réaction sont comptés.

Le 19e bulletin des opérations militaires en Hongrie a paru. Il brille davantage par les choses qu'il tait que par celles qu'il publie.

Nous savons de source certaine que l'armée autrichienne, dénuée de tout, se trouve dans un état pitoyable.

Le point essentiel du bulletin, c'est que deux corps autrichiens occupent sur le Theiss deux positions éloignées et sans communication. On craint que les Madgyars ne se jettent sur l'un ou l'autre de ces corps isolés; ou bien que, glissant entre eux, ils ne marchent sur Pesth et ne prennent ainsi les Autrichiens à revers.

Kossuth, dont l'arrestation est encore une fois démentie, est à Grosswardein.

Les journaux de Vienne publient un avis du général Welden, qui rend les communes situées dans le rayon de l'état de siége responsables de la non livraison des armes et des munitions qui seraient trouvées dans ces communes ou dans leurs faubourgs. Ainsi, une amende de 4 000 à 20 000 florins sera imposée aux communes où l'on découvrira des armes ou des munitions; en outre, ceux qui auront contribué à les cacher seront traduits devant une commission militaire.

Le major des arquebusiers tyroliens Szoll, qui avait été condamné à mort, vient de subir le sort de Robert Blum et de tant d'autres martyrs de la liberté.

L'ouverture de l'Université, qui devait avoir lieu le 1er février, est remise au mois de novembre par suite du manque d'étudiants.

Le neveu de Jellachich, le malade de Schoenbrunn, est sur le point de succomber à sa blessure. Quant au ban, il paraît qu'il est lui-même malade; le bruit court qu'il a été *empoisonné* par ordre de la camarilla. Il est notoire que plusieurs fois il s'était pris de querelle avec Windischgraetz au sujet des libertés slaves, non moins méconnues par l'Autriche que les libertés magyares. On sait, du reste, que le despotisme sacrifie les instruments de sa vengeance du moment où il ne peut plus en tirer parti. Sous ce rapport, la Russie fournit de curieux exemples dans Constantin, Diebitsch et autres; ils disparurent de ce monde aussitôt qu'ils hasardèrent une volonté quelconque. Il en est de même des autres Croates qui ressentent la disgrace de leur chef; on les expose de préférence à

l'action du feu de l'ennemi, et c'est à peine si le tiers de l'armée que Jellachich avait sous ses ordres au commencement de la campagne, est encore sur pied.

Stratomirowich, le nouveau woïvode serbe, abandonne décidément la cause autrichienne et négocie avec les Madgyares.

Assemblée Nationale.

Séance du 8 février. — Présidence de M. MARRAST.

M. DEPASSE demande la parole sur le procès-verbal. Je voulais, dit-il, proposer hier d'ajouter au nombre des lois à voter la loi sur l'organisation de la force publique, mais je n'ai pu obtenir la parole.

M. LE PRÉSIDENT lui fait observer qu'il est temps encore de proposer l'addition portée par son amendement.

M. DEPASSE. Je demande alors qu'à la suite de la mention de la loi sur le budget on mentionne la loi sur l'organisation de la force publique.

M. DE LUDRE appuie cet amendement, qui est combattu par M. Oudinot. Ce dernier orateur soutient que la question de l'organisation militaire ne peut pas être traitée à la fin d'une session.

M. LAMORICIÈRE dit qu'il est impossible de discuter fructueusement le budget, et d'y faire les économies réclamées, si la loi sur l'organisation militaire n'est pas votée auparavant.

Ce n'est pas seulement au budget qu'il faut faire des économies, c'est surtout dans les grands services publics. La commission chargée d'examiner la loi sur l'organisation de la force publique a proposé des réformes de la plus haute importance et qui permettraient de réduire considérablement le budget.

M. KERDREL. L'Assemblée ne saurait revenir sur le vote d'hier. L'Assemblée a fixé le terme de ses travaux ; la loi qu'on vous demande de voter sera longue et compliquée, elle ne pourra être discutée dans l'intervalle marqué par l'article que vous avez adopté. Je prie donc l'Assemblée de rejeter l'amendement de M. Depasse.

M. MATHIEU (de la Drôme). Je ne suis pas de ceux qui veulent perpétuer la durée de l'Assemblée. On vous compte les jours et même les heures, comme si le bonheur du pays dépendait de la dissolution de l'Assemblée. (Mouvements divers.) Vous avez déclaré hier que vous feriez le budget. Eh bien! pour réaliser des économies sur le budget, il faut d'abord simplifier les services. Si vous ne le faites pas, vous laisserez au pays un déficit de 300 millions.

Vous avez laissé en suspens la question du remplacement. C'est là une de ces lois que nous devons faire. L'Assemblée doit vouloir établir l'égalité de tous les citoyens devant l'impôt du sang. J'appuie donc énergiquement l'amendement.

M. OUDINOT répète que pour sa part il ne voit aucune urgence à réorganiser la force publique ; au reste, la matière est compliquée, elle demanderait trois mois de discussion (Oh! oh!), et l'Assemblée manquera du temps nécessaire pour faire cette loi.

M. LEBRETON ne voit pas non plus d'utilité à remanier l'organisation militaire : mais il est un moyen d'économie qu'on devrait bien employer. Il consisterait à renvoyer des corps tous les états-majors inutiles et fort coûteux.

M. LEYDET. Il y a là une question très importante à résoudre. L'organisation actuelle de la force publique, tant de fois attaquée, est dans le provisoire. Ce provisoire a duré si longtemps, vous voulez donc qu'il se prolonge indéfiniment ?

M. LAMORICIÈRE. On demande à la commission si la loi sur l'organisation de la force publique est prête. Je réponds que oui, et que le rapport pourra être présenté dans quelques jours. Je reviens sur la proposition que j'ai déjà faite à l'Assemblée de tenir deux séances par jour et de faire les lois organiques le matin et le budget le soir. (Mouvement d'exclamations diverses.)

M. DELAPORTE dit qu'on pourra économiser sur le budget de la guerre 50 millions au moins sans traiter la question de l'organisation militaire. (Aux voix! aux voix!)

M. LE PRÉSIDENT. Je consulte l'Assemblée sur l'amendement de M. Depasse.

A DROITE. Le scrutin de division !

Il est procédé au scrutin au milieu d'une vive agitation. Les voix se répartissent ainsi :

Nombre des votants.	791
Majorité absolue.	396
Billets blancs.	372
Billets bleus.	419

L'amendement n'est pas adopté.

M. DUPONT (de Bussac) propose d'ajouter la loi sur l'organisation judiciaire.

M. BOUDET. La loi sur l'organisation judiciaire est à l'ordre du jour. La discussion est commencée ; je ne comprends pas l'amendement qui semblerait mettre en doute la continuation de la discussion.

L'amendement est retiré.

M. CEYRAS propose d'ajouter : La loi sur l'assistance publique.

Lors de la discussion de la constitution, il a été souvent répété que l'Assemblée n'avait rien de plus à cœur que de venir au secours des classes souffrantes. Lorsque vous avez adopté un décret accordant un million pour les habitants des campagnes, M. Dufaure a prié l'Assemblée de ne pas accepter l'article qui réglait la répartition de ce secours, parce qu'il se proposait de présenter dans quelques jours un projet de loi pour la distribution des secours dans toute l'étendue de la République.

Ce projet a été apporté ; mais il n'a pas été voté. La loi sur l'organisation de l'assistance publique est très avancée ; mais sa non adoption paralyse toutes les mesures, elle paralyse entre autres le million que vous avez voté pour venir en aide aux habitants des campagnes. Cette loi est d'ailleurs en tête de notre ordre du jour; je prie donc que l'Assemblée l'écrive au nombre des lois organiques qu'elle se propose de faire.

L'Assemblée constituante se doit à elle-même de payer cette dette sacrée a la France malheureuse. Il y aurait forfaiture à elle à ne pas la payer.

M. COQUEREL. Le rapport sera déposé prochainement ; il me semble que l'Assemblée jugera mieux à cette époque qu'aujourd'hui ce qu'elle doit faire à cet égard. Je demande donc l'ajournement.

M. LAGRANGE. La loi sur la bienfaisance publique est importante, sans doute, mais elle est aussi la plus urgente. Vous avez été tous témoins de la misère profonde qui dévore les populations. L'Assemblée doit aux populations souffrantes ce dernier gage d'intérêt. (Très bien!)

M. LE PRÉSIDENT. Le scrutin de division ayant été réclamé sur l'amendement, il va y être procédé.

Cette opération donne le résultat suivant :

Votants,	753
Majorité absolue,	377
Billets blancs,	309
Billets bleus,	444

L'amendement est rejeté.

M. BOUBÉE propose d'ajouter la loi sur l'instruction primaire et l'enseignement. (Réclamations générales.)

M. JULES SIMON dit que la loi sur l'instruction primaire ne contient que 23 articles, et qu'elle peut être votée en très peu d'heures. (Nouvelles réclamations.) La commission n'a posé que deux ou trois principes capitaux, et il y aurait de l'honneur pour l'Assemblée à avoir voté cette loi.

M. LE PRÉSIDENT se dispose à mettre l'amendement aux voix.

VOIX DIVERSES. Le scrutin de division !

On procède au scrutin de division, qui donne le résultat suivant :

Nombre des votants,	765
Majorité absolue,	383
Billets blancs,	307
Billets bleus,	458

L'Assemblée n'a pas adopté l'amendement.

L'art. 3 est adopté dans son ensemble.

M. ALEM ROUSSEAU propose et développe cet article additionnel :

« L'Assemblée statuera par décret spécial sur le cautionnement des journaux, réglé provisoirement par le décret du 9 août dernier.

» Elle révisera les dispositions législatives qui règlent le droit de réponse aux journaux qui ont attaqué, nommé ou désigné des citoyens. »

Cet amendement est mis aux voix et rejeté.

Art. 4 de la proposition de M. Lanjuinais : « Le décret du 11 décembre 1848 est rapporté dans celles de ses dispositions qui sont contraires à la présente loi. » — Adopté.

M. LE PRÉSIDENT. L'Assemblée va être consultée sur le vote d'ensemble de la proposition. Il est bien entendu que ce vote d'ensemble ne signifie pas autre chose que ceci : C'est qu'il y a lieu de passer à une troisième délibération.

On a demandé le scrutin secret sur le vote d'ensemble ; il y est procédé.

Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants	801
Majorité absolue	401
Billets blancs	494
Billets bleus	307

L'Assemblée décide qu'elle passera à la troisième délibération de la proposition Rateau.

M. ASTOUIN demande ce que le ministre de la guerre compte faire à l'égard des colons qui doivent être envoyés en Afrique ; on avait promis de les faire partir dans le commencement de l'année, et cependant on n'a encore rien fait pour eux.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE répond qu'on a demandé au gouverneur d'Afrique des renseignements, afin de savoir si l'on doit faire partir de nouveaux convois.

M. DE LA ROCHEJAQUELEIN. L'année dernière on devait envoyer en Afrique un nombre moins considérable de colons qu'on a envoyé effectivement. On avait promis d'effectuer de nouveaux départs pour cette année, et les colons qui s'attendaient à partir ont vendu tout leur mobilier, et cependant rien ne fait penser qu'ils doivent être promptement dirigés sur l'Algérie.

M. LE GÉNÉRAL DE LAMORICIÈRE répond que les colons qui, dans l'espérance de partir, avaient vendu leur mobilier, ont fait partie du dernier convoi de l'année dernière. Aujourd'hui les fonds votés pour cet objet ont été dépensés ; la somme même sera dépassée, et il faudra nécessairement un supplément de crédit.

M. LAGRANGE. Les citoyens de Lyon qui s'étaient fait inscrire pour passer dans l'Algérie, à titre de colons, ont aussi vendu leurs meubles, leurs effets, dans l'espérance que le moment de leur départ serait très prochain. L'argent qu'ils ont retiré de cette vente est très complètement dépensé, et ils m'ont prié de déposer sur le bureau de M. le président une pétition qui expose à l'Assemblée leur position, et lui demande qu'elle fasse presser le moment où ils pourront quitter la France.

M. LE PRÉSIDENT. M. le ministre de la guerre a entendu les demandes des préopinants. L'incident est terminé. L'Assemblée reprend son ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi électorale.

M. GUIGUES DE CHAMPVANS combat le projet de loi. On peut, dit-il, faire la loi électorale, soit au point de vue conservateur, soit au point de vue révolutionnaire : quand il s'agit d'une loi qui remue toute la population, il aurait fallu que les dispositions fussent conçues dans un esprit conservateur. La commission a pensé le contraire, car elle a posé des principes qui prennent leur source dans les idées révolutionnaires. (Rumeurs à gauche.) Je ne suis pas de ceux qui pensent que la République est la même chose que la révolution, je pense au contraire que la République est la fin de la Révolution. (Très bien !)

L'orateur voudrait que l'on écartât, momentanément du moins, ces hommes qui ne savent fixer ni leur résidence, ni leurs idées. (Rumeurs.) Il critique aussi la disposition du projet relatif aux circonscriptions des collèges électoraux ; elle n'a pas suivi les règles tracées par l'Assemblée elle-même. Pourquoi, lorsqu'on met l'urne électorale à la porte de l'habitant des villes, pourquoi force-t-on l'habitant des campagnes à faire deux, trois et même dix lieues pour aller voter ? (Nouvelles rumeurs.)

On croit que la France n'est pas assez républicaine, continue l'orateur, et on semble croire que pour rendre la France républicaine, il faut la révolutionner dans toute son étendue; mais il ne faut pas former les populations pour le gouvernement, il faut faire, au contraire, un gouvernement en harmonie avec les populations. Ce ne sont pas les républicains qui ont inventé la propriété et la famille ; toutes ces institutions nous ont été léguées par la monarchie. (Vives rumeurs.) Elles ont eu leur utilité ; la féodalité a eu ses jours, mais la monarchie a eu ses siècles. (Nouvelle interruption.)

VOIX A GAUCHE. Assez! assez!

UNE VOIX A DROITE. Parlez! parlez!

M. SAINT GAUDENS. Allons donc! (L'agitation continue.)

M. GUIGUES DE CHAMPVANS. Il y a eu, messieurs, beaucoup de féodalité sous la monarchie de Louis XIV (Interruption.); et je crois qu'il doit rester beaucoup de la monarchie dans la République. (Nouvelle explosion de murmures à gauche.) Quant à moi, je ne sais qu'un moyen d'instituer la République sur des bases solides, c'est de lui donner le caractère anti-révolutionnaire. (Explosion de murmures à gauche.) Si la loi électorale doit continuer l'état révolutionnaire, rien de mieux, agréez-la ; mais si la République doit être anti-révolutionnaire, il faut changer l'œuvre de la commission et me donner raison. (Dénégations à gauche.)

Je fais un appel à tous les partis conservateurs, et je les conjure de se réunir pour s'opposer au drapeau du socialisme, qui n'est que la proclamation de l'anarchie et de la barbarie. (Assez ! à gauche.) Si c'est au point de vue indiqué par moi que vous voulez fonder la République, réunissons-nous dans la même pensée et dans un système contraire à celui que propose la commission. (Non ! non ! à gauche.) Nous avons, comme vous, accepté le principe de la souveraineté populaire ; nous l'admettons à la place du droit divin, mais nous ne croyons pas pour cela que la société doive être changée de haut en bas.

UNE VOIX A GAUCHE. Non, mais du bas en haut ! (Interruption.)

UNE AUTRE VOIX, du même côté. C'est un discours royaliste !

M. GUIGUES DE CHAMPVANS. Ah ! je sais fort bien que les partis se sont présentés ici avec leurs anciens cris de guerre et leurs anciennes injures. Vous nous appelez royalistes (Rires et bruits) ; mais avons-nous jamais adopté ce nom ? Vous, au contraire, vous vous faites un titre du nom de montagnard. (Nouvelles rumeurs.) Je ne vous en félicite pas. Les montagnards, dans l'histoire, ont été une monstruosité ; de notre temps, ce n'est plus qu'une étrangeté et un ridicule. (Très bien ! très bien ! à droite. — Sensation prolongée.)

L'honorable orateur demande que l'Assemblée passe à la deuxième délibération du projet de loi. Il a présenté plusieurs amendements ; il les soutiendra quand les articles viendront en discussion.

M. PLEIGNARD appelle l'attention de la commission sur les attributions des conseils municipaux et des conseils généraux qui doivent avoir une si grande influence sur les élections, et auxquels la commission enlève le droit de fixer les circonscriptions électorales. Il se plaint aussi de ce que le nombre des circonscriptions ait été réduit à trois.

M. JOBERT combat le projet de la commission, qui lui paraît la négation du suffrage universel. En rendant le conseil d'État juge des circonscriptions électorales, c'est vouloir priver une partie des habitants de la campagne de prendre part aux élections, en éloignant d'eux l'urne du scrutin ; car ces hommes ne peuvent faire le sacrifice de leur temps et de leur travail qui nourrit leur famille.

L'orateur s'étonne de cette défiance que le projet témoigne contre le peuple des campagnes qui, cependant, devrait obtenir la protection spéciale de la loi ; au lieu de cela, on a fait des électeurs privilégiés dans les habitants des villes, tandis que l'on a exclu les habitants des campagnes d'un droit qui est commun à tous les citoyens.

M. VICTOR LEFRANC, au nom de la commission, repousse les objections faites contre le projet.

Si la commission a pensé que les questions de circonscriptions devaient être tranchées par le conseil d'état, c'est parce que tous les changements de circonscriptions sont toujours faits par le pouvoir, et sur l'avis des conseils municipaux ou des conseils généraux. Quant à la réduction des circonscriptions, la commission, en les réduisant à trois, les a fixées de manière à les mettre en harmonie avec les magistrats des cantons qui sont au nombre de trois, le juge de paix et ses deux suppléants.

L'Assemblée décide qu'elle passera à une seconde délibération.

M. MORTIMER TERNAUX demande qu'on ne mette pas à l'ordre du jour la loi sur l'organisation judiciaire, mais les lois de finances qui doivent être discutées avant le budget. (Murmures.) La loi sur l'organisation judiciaire est fort longue, il y a beaucoup d'amendements, et la discussion prendra un temps considérable. (Nouveaux murmures.) L'honorable M. Antony Thouret nous dit que la discussion ne durera pas plus d'une heure et demie. (Rires universels.) Je soutiens que cette discussion sera fort longue, car il y a une foule de questions extrêmement graves.

M. BOUDET. La proposition de M. Mortimer Ternaux a pour but le rejet absolu de la discussion du projet de loi d'organisation judiciaire ; cette loi est extrêmement urgente, car elle touche à l'existence même de la magistrature. Il y a peu de questions graves, et la discussion ne sera pas fort longue. (Aux voix ! aux voix !)

M. ODILON BARROT. Il y a un grand intérêt à ce que l'institution de la magistrature ne se fasse pas attendre plus longtemps ; mais je crois que la commission pourrait revoir son travail, car elle a pensé que l'Assemblée pourrait donner beaucoup de temps à cette discussion. Mais l'Assemblée n'a pas de temps à perdre : la commission pourrait simplifier son travail et poser les principes généraux ; quant aux détails, il est toujours possible d'y revenir par des lois postérieures, car nous ne sommes pas tenus de faire tout en un seul jour.

M. BOUDET, rapporteur, répond que c'est dans la loi d'organisation qu'il faut poser les principes des réductions. La commission ne pourrait changer son travail. (Aux voix ! aux voix !)

L'Assemblée, consultée, décide qu'elle maintient la loi sur l'organisation judiciaire à son ordre du jour.

La séance est levée à 6 heures.

La *République* publie la lettre suivante qui lui est adressée par le jeune Martin, ex-garde mobile :

Paris, le 6 février.

Les hommes du pouvoir cesseront-ils donc enfin de déverser à pleines mains la calomnie sur la garde mobile que, n'osant tout-à-fait désorganiser, ils voudraient flétrir? Dans la séance du 29 janvier, M. Odilon Barrot, pour justifier sa levée de boucliers, accusait les gardes mobiles d'insubordination et leur imputait un complot imaginaire. Dans la séance du 5 février, M. Léon Faucher revient à la charge et incrimine violemment les chefs et les volontaires de la garde mobile. Mon Dieu ! les jeunes gens sont donc bien redoutables au gouvernement ! Sous prétexte de les réorganiser sur un meilleur pied et réaliser un bénéfice, on les licencie un mois avant le terme légal. Cinq jours seulement leur sont accordés pour réfléchir et prendre de nouvelles mesures. Les volontaires ne furent pas surpris par le décret du 26 janvier ; mais ils virent avec peine qu'on ne leur donnait pas leur mois de solde ; ils réclamèrent dans la limite de leur droit, et se promirent de se grouper autour de l'Assemblée si on tentait de la dissoudre, ainsi qu'on menaçait de le faire. Voilà tout leur crime, qu'on ne leur pardonnera jamais. Ces bataillons, formés des combattants de février, étaient un obstacle aux menées perfides des réactionnaires. On les a désorganisés. C'est bien ! l'œuvre est accomplie. Mais qu'ils ne se réjouissent pas trop de leur faux triomphe ! Les volontaires, rentrés dans leurs foyers, se souviendront de leurs luttes pour la République, et sauront se montrer au moment venu pour la conserver. Nous espérons, en rentrant dans les rangs de nos frères, qu'ils oublieront les dissentiments qui ont pu régner entre nous. Si notre mère est attaquée, nous n'aurons qu'un seul cœur pour l'aimer, qu'un seul bras pour la défendre.

Vive la République démocratique et sociale ! — Vive l'Assemblée nationale !

JOSEPH MARTIN,
Ex-garde au 5e bataillon.

La Villette, 6 février 1849.

Citoyen rédacteur,

Défenseur de la démocratie, je compte sur votre sympathie pour publier la réclamation suivante :

Comme gérant de l'association des ouvriers de la voiture en général, dont le siège est à La Villette, rue de Lille, 8, il est de mon devoir de répondre à la calomnie. Quelques ennemis, jaloux de nous voir prospérer et prendre de l'extension, font circuler sur nous les bruits les plus infâmes que je ne puis passer sous silence. Ils poussent l'audace d'aller de fournisseur en fournisseur colporter que, ne pouvant plus tenir, nous liquidions, et que nous vendions outils et marchandises, et même, portant avec eux des marchandises, disent qu'ils viennent de nous les acheter à vil prix.

Je jette le défi aux calomniateurs de prouver que ce qu'ils disent est la vérité, et leur annonce que, si je découvre les coupables, je saurai me faire rendre justice au nom des membres de notre association, et je prie nos nombreux fournisseurs qui auraient été dupes de ces manœuvres, s'ils doutent de la sincérité de mes explications, de venir au siège de notre établissement prendre note de la marche de nos opérations et visiter la comptabilité. Et c'est avec orgueil que j'annonce à nos nombreux ennemis que, quand nous sommes entrés en possession de l'établissement, il n'existait que cinq forges montées, et que maintenant neuf fonctionnent chaque jour ; que soixante-deux hommes travaillent, tous animés des mêmes sentiments de remplir loyalement leurs engagements.

Recevez, etc.

G. JEAN et Ce,
Gérant de l'association des ouvriers
de la voiture en général.

FAITS DIVERS.

Le citoyen Félix Carter croit devoir prévenir les blessés et combattants de février qu'il a donné, le 21 janvier, sa démission des fonctions de secrétaire du comité fraternel du Faubourg-Saint-Martin. Il est et entend rester complètement étranger aux travaux dudit comité.

— Par un arrêté en date du 30 janvier, rendu sur la proposition de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, M. le président de la République a fait les promotions et nominations suivantes dans l'ordre de la Légion-d'Honneur :

Au grade de commandeur, M. Vaudrey, colonel d'artillerie en retraite ;

Au grade d'officier, M. Bouffet de Montauban ;

Au grade de chevalier, MM. Armand Laity, Fialin de Persigny et le docteur Henry Conneau.

Il est curieux de comparer ces faveurs accordées à des amis personnels du président, compromis pour la plupart dans les affaires de Strasbourg et de Boulogne, avec ces paroles solennelles : « Les gouvernements *qui m'ont précédé* ont prodigué la croix de la Légion-d'honneur ; il en sera autrement à l'avenir. »

— On annonce pour samedi prochain, dit la *Liberté*, l'apparition d'un nouveau journal ministériel, qui deviendrait l'organe confidentiel de la camarilla de l'Élysée-National, et dont la fondation serait due aux persévérantes démarches du secrétaire intime, M. de Persigny, qui, par ses anciennes relations avec le monde légitimiste en général et avec M. de Falloux en particulier, est devenu le trait d'union du faubourg Saint-Germain avec le faubourg Saint-Honoré.

Il paraît qu'aucune des feuilles ministérielles qui vivent ou végètent à l'entour du pouvoir présidentiel ne répondait à l'ardeur réactionnaire du secrétaire intime de Louis-Napoléon ; il a cru le moment venu de créer un nouvel organe pour le nouveau parti bonapartiste dont il se croit l'inventeur.

Le futur journal, qui s'appellera pompeusement le *Pouvoir*, sera confié à la plume BONAPARTISTE de M. Liadières, ancien aide-de-camp de Louis-Philippe. — Il aura pour collaborateurs d'autres *bonapartistes*

bien connus, tels que M. Baudouin, ancien administrateur du *Conservateur*; M. Dugabé, ancien *satisfait* et qui doit l'être plus que jamais. — M. Linguay, l'éternel secrétaire des ministres de Louis-Philippe, et qui avait préludé à cette nouvelle opinion par le concours actif qu'il apportait au journal l'*Assemblée nationale*, très *bonapartiste* aussi...

Nous ferons connaître en temps et lieu les autres apôtres de cette nouvelle religion *napoléonienne*.

— Nous recommandons à nos lecteurs le *Testament de la Liberté*, par M. A. Constant, dont le nom leur est déjà bien connu. Cet ouvrage paraît chez Grey, imprimeur-éditeur, rue Croix-des-Petits-Champs, 33.

— Plusieurs journaux racontent longuement la mort d'un jeune homme qui s'est brûlé la cervelle, parce qu'il craignait d'être tué en duel. Nous garantissons ce résumé comme très fidèle.

— On mande de Tain au *Spectateur du Midi* :

« Le matin du mercredi 24 janvier, des enfants de trois à cinq ans ayant vu, dans le quartier de la ville qu'ils habitent, que l'on avait tué et flambé un cochon, comme cela se pratique pour en brûler le poil, quand on ne l'enlève pas au moyen de l'eau bouillante, imaginèrent, dans l'après-midi, de jouer entre eux à ce qu'ils appelaient au cochon brûlé.

» L'un d'eux, charmant enfant d'environ trois ans, consentit, au refus d'une petite fille un peu plus âgée, à faire le cochon, les autres l'ayant assuré, comme ils l'ont dit eux-mêmes ensuite dans leur naïveté, qu'ils ne le brûleraient pas pour de bon.

» Le pauvre enfant se coucha sur le ventre, dans une petite écurie contiguë à un têt à porc ; son frère et sa cousine le couvrirent de paille ; les enfants allèrent ensuite chercher des allumettes chimiques, avec lesquelles ils mirent le feu à cette paille. La flamme qui s'éleva aussitôt les ayant effrayés, ils sortirent précipitamment et se sauvèrent en fermant la porte de la petite écurie.

» Le malheureux enfant qui faisait le cochon dut être promptement étouffé par la fumée, car on n'a entendu aucun cri. Tout avait pris feu autour de lui : le plancher de l'écurie, le grenier à paille au-dessus, le têt à porc placé sous la même toiture, cette toiture elle-même, tout a été brûlé, et sans les prompts secours apportés par la compagnie des pompiers de Tain, la population de la ville et les braves soldats du 49e de ligne cantonnés à Tain, la maison qui est attenante à l'écurie, ainsi que des meules de paille qui en sont à une très petite distance, eussent été incendiées. »

— Le sieur Maille, arrêté lors des malheureuses affaires de juin et transporté comme tant d'autres infortunés, bien qu'il n'ait jamais d'aucune façon, mérité un pareil sort et qui, après avoir attendu sa libération, signée depuis longtemps, finit par l'obtenir, est mort d'un coup de sang à quatre lieues de Brest, en revenant à pied à Paris. Cet infortuné était père de famille. Qu'on se figure la position de sa femme et de ses enfants.

Pendant sa détention à Brest, il se plaignait de souffrir du froid et demanda à sa femme qu'elle lui envoyât un pantalon; on répondit à cette femme que cela était inutile vu que son mari avait sa liberté et qu'elle le reverrait d'un jour à l'autre.

Le malheureux attendit encore plus d'un grand mois à Brest.

??. — Pourquoi donc n'a-t-on pas encore frappé les nouvelles monnaies de la République? Un concours a été ouvert, des prix ont été décernés justement, les coins sont prêts, et tous les jours les artistes demandent inutilement à l'administration l'exécution et la récompense de leurs travaux.

— Le comité électif de la section de peinture prévient les artistes peintres qu'une assemblée générale aura lieu le samedi 10 février, à midi, au Conservatoire des Arts-et-Métiers, rue Saint-Martin, n° 208.

Les artistes qui ne se seraient point fait inscrire précédemment seront admis dans l'assemblée sur la présentation de titres constatant leur qualité d'exposants au salon (1848 exceptés.)

Le projet d'organisation, qui doit être voté dans cette séance, se distribue à l'Ecole des Beaux-Arts.

—Le célèbre chien *Barricade* vient de mourir. On sait que cet intelligent animal fut trouvé, après la Révolution de Février, près du cadavre d'un combattant et adopté par la garde républicaine de l'Hôtel-de-Ville.

— Le commodore Jones écrit au secrétaire d'état de la marine des Etats-Unis qu'on ne saurait donner une idée du triste état des choses dans la haute Californie, depuis le développement de la manie de l'or. Parmi les hommes de ses équipages, il y a des officiers et matelots qui n'avaient plus que peu de service à faire et à qui il était dû un fort arriéré de solde. Des fièvres intermittentes déciment la population des mineurs, qui manquent d'aliments et de toits protecteurs. Un officier écrit de Monterey : « Je crains presque tous les hommes d'une compagnie d'artillerie ont déserté. Cette lettre porte : « Nous avons dans le port l'*Ohio*, *le Warren*, *le Dale*, *le Lexington* et *le Southampton*. On n'ose pas laisser débarquer un seul homme; tous désertent. (*Daily News.*)

— Plusieurs individus poussant les cris de Vive Henri V! ont été arrêtés aujourd'hui et conduits à la préfecture de police. Ces individus ont déclaré hautement qu'ils ne savaient que c'était l'extrême misère dans laquelle ils se trouvaient qui les avait contraints de se faire arrêter. (*Ere nouvelle.*)

— Hier matin, vers huit heures, on entendit des cris déchirants sortir de la maison n° 25 de la rue Poissonnière. Un gardien de Paris, accompagné de nombreux voisins, entra aussitôt dans l'allée sombre et étroite de cette maison. Sur le palier du deuxième étage, à l'entrée d'une chambre dont la porte était entr'ouverte, une jeune femme, les cheveux épars, les yeux fixes et égarés, les vêtements en désordre et tachés de sang, poussait des clameurs inarticulées en se tordant les bras de désespoir. On l'interrogea, d'un geste machinal, elle indiqua la porte de sa chambre sans pouvoir prononcer une parole. Le gardien de Paris pénétra dans cette chambre; un spectacle affreux l'y attendait. Un homme était étendu sur le parquet, il rendait le dernier soupir. Une large blessure, ouverte à son cou, laissait échapper des flots de sang. On ramassa auprès de son cadavre un couteau-poignard à lame très tranchante et à manche de nacre. C'est l'arme qui lui avait donné la mort.

Questionnée par le gardien de Paris, la jeune femme, dont les cris avaient attiré la foule, raconta que l'homme qui était gisant dans sa chambre était son amant depuis plusieurs mois. D'après son récit, cet homme, qui l'avait éloigné la passion la plus ardente et qu'elle avait congédié récemment à la suite d'une violente querelle, était venu le matin frapper à sa porte. Elle n'avait pas répondu. Il la supplia d'ouvrir. Elle refusa. Alors elle entendit son amant s'écrier qu'il allait se donner la mort. Au même moment, des râlements sourds parvinrent à son oreille. Epouvantée, elle s'empressa d'ouvrir la porte. Le malheureux avait mis sa menace à exécution, il s'était coupé la gorge, et il tomba mourant à ses pieds.

On dit que l'homme qui s'est suicidé dans ces circonstances est un homme marié, père de trois enfants. Une enquête judiciaire est commencée. (*Siècle.*)

HISTORIETTE. — Il court, par le monde, une petite histoire qui a du moins le mérite de l'actualité si elle n'est pas réellement vraie.

Il y a quelques jours, un cocher de cabriolet voyait monter dans sa voiture un *bourgeois*, qui s'informait, pendant la route, de l'état des affaires et du lendemain. — Ça ne va pas encore trop bien, disait le cocher; nous avions pourtant voté pour Louis Napoléon avec une entière confiance; mais, s'il faut qu'il ne puisse pas agir, pendant que l'Assemblée est encore réunie, et que le ministère l'arrête, on ne marche pas, à moins toutefois que cela ne s'arrange. Et alors, gare aux ormes! Cependant on ne s'en tient pas encore trop au président, mais cela ne tardera pas, s'il n'y a pas de progrès.

Le *bourgeois*, qui n'était autre que le président de la République, en descendant de voiture, força le cocher à accepter 20 fr.

Nous avouons qu'il nous paraît que cette course n'est pas trop payée, en y comprenant les conseils. (*Liberté.*)

PERSÉCUTIONS. — Nous recevons de Besançon, dit la *Révolution démocratique et sociale*, une nouvelle qui nous remplit de douleur et d'indignation. Notre ami Crevat, un des hommes les plus dévoués, les plus intelligents du parti démocratique, vient d'être arrêté à Pontarlier, où l'appelaient des intérêts de famille. Ayant perdu sa mère, il y a quelques semaines, unique soutien de ses deux sœurs, il était allé dans sa ville natale pour régler la succession maternelle, lorsqu'un ordre d'arrestation lui a été notifié. Quel crime a-t-il commis? Il est soupçonné d'être allé à Pontarlier comme délégué de la Solidarité républicaine. Rien n'est moins exact. Nous le répétons; Crevat n'est allé à Pontarlier que pour liquider la maison de commerce tenue par sa mère et chercher ses deux sœurs. On ne s'est pas contenté de le priver de sa liberté, sans motif, il a subi une visite domiciliaire, et paraît avoir été conduit de Pontarlier à Besançon, la lettre qu'il nous fait parvenir étant timbrée de Besançon, quoique datée de Pontarlier.

Nous reconnaissons bien dans cet acte l'esprit de petites villes dévouées à la réaction ; il a suffi de voir le nom de Crevat figurer dans le conseil général de la *Solidarité républicaine*, pour que les contre-révolutionnaires de Pontarlier le dénonçassent comme l'agent d'une société secrète. Et, par le temps qui court, il n'en faut pas davantage pour qu'un citoyen soit privé de sa liberté.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9.— Le premier grand concert vocal et instrumental donné, mercredi soir, par la Société de musique populaire, avait réuni un concours immense de personnes appartenant à toutes les classes de la société. Les Enfants de Lutèce et les Chanteurs montagnards ont fait entendre des chœurs qui ont produit le plus grand effet, et ont été couverts d'applaudissements. Les 200 instruments de cuivre de la Musique populaire ont exécuté avec un ensemble admirable les chefs-d'œuvre de nos opéras modernes. On a remarqué surtout un chant styrien et la romance de *Charles VI*, qui ont été interprétés sur le cornet à piston par M. Boulcour. Plus de mille personnes n'ayant pu entrer faute de place, les artistes sociétaires donneront un second concert, dans la même salle, le dimanche 11 février, à une heure très précise. On y entendra les 200 instrumentistes de la Musique populaire, conduits par E. Sourdillon, les Chanteurs montagnards et plusieurs de nos sommités artistiques. Prix d'entrée, pour le dimanche : 50 c. On trouve des billets, tous les jours, salle de la Fraternité, rue Martel, 9, et chez Bernard Latte, éditeur de musique, passage de l'Opéra.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nanteuil-s-M. — M. G. — Reçu les 10. Pris note.
Azerac. — M. L. — Le 22 janv. nous vous avons rép. par P. C., que nous enregistrions et que vous enverriez à votre conven. — Nous all. vous expéd. les livres. — Bien affect. souvenir.
Castres-l'A. — M. V. C. — Reçu seul le 31 janv. et rétabli depuis cette ép.
Grenoble. — M. G. — Reçu les 250.50. — Nous all. faire les ab. — Mille amitiés.
Gare d'Ivry. — M. E. A. — Nous vous inscriv. — Vous nous remettrez, quand l'occ. vous conduira dans not. faub. — Nous n'avons plus de *Soc.* de la 1re éd. et nous vous enverrons de la 2e qui va paraître.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 fr.	11 fr.	6 fr.
DÉP. ET ÉTRANGER	32	17	9
PAYS à surtaxe	50	26	14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DÉP. ET ÉTR.	8	4	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 4.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	60 c.
Cinq à neuf	30	Réclames-nouvelles	60
Dix fois et plus	20	Faits de publicité	1 fr. 50

On s'abonne à Lyon, au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme.

Bourse du 8 février.

Le 5 p. 0/0, qui était hier à 77 75, baisse à 77 50 ; il touche 77 60 pour fermer à 77 40 fin courant, et 77 50 au comptant. C'est une baisse de 35 c. sur la bourse précédente.

On attendait avec anxiété des nouvelles de l'Assemblée nationale où l'antagonisme des pouvoirs se paraît plus vivace que jamais.

Le général Lamoricière propose à l'Assemblée de voter aussi la loi sur l'organisation de l'armée. L'issue de cette proposition est attendue avec anxiété.

La Banque de France flotte entre 1750 et 1747 50.

Le Trois, de 46 90, tombe à 46 45, en perdant 45 centimes.

Les chemins de fer fléchissent tous : Orléans descend de 735 à 730 fr. Avignon-Marseille fléchit à 476 25. Le Nord se maintient entre 400 et 398 75 dernier cours.

La Bourse est lourde et annonce des dispositions de baisse, mais dont l'Assemblée nationale donnera seule la solution.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	46 90	46 75	46 45	46 45
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	77. 30
Cinq 0/0	77 75	77 65	77 45	17 45

8 février. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

5 0/0 j. du 22 juin	46 50 ..	4 Canaux avec prime	935 ..
— Emprunt 1847-1848	77 30 ..	Lin Maberly	... ..
5 0/0 j. du 22 mars	77 50 ..	Caisse hypothécaire	105 ..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	.. .. ..	Emprunt d'Haïti	... ..
4 0/0 j. du 22 septembre	.. .. ..	Espagne, dette active	.. ..
Actions de la banque	1750	— dette passive	.. ..
Rente de Naples, [illegible]		— 3 0/0 1841	30 ..
Récép. Rothschild	78 40	Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
3 0/0 de l'Etat romain	67 50	— — 3 0/0	.. ..
5 [illegible] 1840	89 ..	2 1/2 hollandais	.. ..
[illegible]	80 ..	Zinc Vieille-Montagne	2340 ..
— 4 1/2	80 25	H. de la Grand-Combe	... ..
— [illegible] 1842	... ..	Emprunt du Piémont	875 ..
[illegible]	1160 ..	Lots d'Autriche	350 ..

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	310 ..	285 ..	Orléans à Bordeaux	390 ..	392 50
Versailles, rive droite	437 50	440 ..	Du Nord	400 ..	391 75
— rive gauche	430 ..	427 50	De Paris à Strasbourg	335 ..	335 ..
Paris à Orléans	735 ..	730 ..	Tours à Nantes	310 75	313 75
Paris à Rouen	443 ..	445 ..	Paris à Lyon	... ..	... ..
Rouen au Havre	247 50	247 50	Montereau à Troyes	115 ..	115 ..
Avignon à Marseille	477 50	476 25	Dieppe à Fécamp	... ..	... ..
Strasbourg à Bâle	86 25	85 ..	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	263 75	265 ..	Bordeaux à la Teste	... ..	... ..
Amiens à Boulogne	... ..	... ..			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

On annonce pour dimanche prochain au Jardin-d'Hiver, à deux heures de l'après-midi, une solennité musicale qui amènera tout Paris dans les Champs-Elysées. Il s'agit de la pittoresque partition de Félicien David, le *Christophe Colomb*, avec orchestre et chœurs par tous nos premiers artistes. Les soli seront chantés par les trois interprètes-créateurs de cette magnifique ode-symphonie, MM. Wartel, Barbot et la charmante Mme Sabatier qui, de retour de son brillant voyage en Bretagne, fera sa rentrée dans la *Mère indienne* et le *Petit Mousse* du *Christophe Colomb*. Les stances de MM. Méry, Chaubet et Sylvain Saint-Etienne, seront récitées par la jeune et belle tragédienne, Mlle Jouvante; l'orchestre et les chœurs conduits par M. Manéra. Pour cette fête extraordinaire, la promenade sera interdite dans la salle et les pourtours. Le prix d'entrée élevé à 3 fr., les stalles numérotées 4 fr., et les billets de famille à 8 fr. pour quatre personnes. — S'adresser d'avance au *Ménestrel*, 2 bis, rue Vivienne.

Le Jardin-d'Hiver annonce une fête carnavalesque dont l'attrait sera irrésistible. Il s'agit d'un bal travesti et masqué par souscription, pour le jeudi soir 15 février. Voyez-vous d'ici toutes les bigarrures du carnaval au milieu des fleurs et des cascades, les galops monstres à travers le vaste hémicycle de la danse, les orchestres de Strauss et Dufresne sous le velum oriental, suspendus dans les airs et dominant une forêt d'orangers et de camélias, des milliers de groupes animés dans le jardin et les foyers, partout les plus élégants costumes, les masques les plus piquants; et tout cela par une fraîcheur vraiment printannière, car ce qui fait du Jardin-d'Hiver un véritable palais enchanté, c'est surtout cette douce atmosphère des plus beaux soirs d'été qu'on ne saurait trouver ailleurs. Des points de vue seront placés en amphithéâtre, et les salons de réception et la galerie supérieure réservée aux gens du monde qui voudront voir ce coup-d'œil magique d'une nuit de bal masqué au Jardin-d'Hiver. Déjà les décorateurs et nos peintres les plus distingués dessinent les sujets allégoriques qui apparaîtront lumineux et diaphanes au dessus des eaux parmi les fleurs. Nous donnerons bientôt le programme de cette fête masquée qui mettra en émoi tout le beau monde parisien. Le prix de souscription est fixé à 10 fr. par personne, dame ou cavalier. On souscrit d'avance au Jardin-d'Hiver, au *Ménestrel*, 2 bis, rue Vivienne, aux *Villes de France*, rue Vivienne et Richelieu, rue Laffitte, 1, et chez les principaux éditeurs de musique.

Spectacles du 9 février.

THEATRE DE LA NATION.—Le Violon du Diable.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Phèdre.
ITALIENS.—
OPERA COMIQUE.—Le Caïd, la Fête du Village voisin.
ODEON.—Le Comique à la Ville, Jacques Martin, Comment les Femmes se vengent.
THEATRE-HISTORIQUE.—Les Mystères de Londres.
GYMNASE.—Mme Marneffe, la Tasse cassée, Dernier des Rochegune, Rage.
VAUDEVILLE.—La Propriété, le Baron, la Foire aux Idées.
THEATRE MONTANSIER.—Les Lampions, Un Gendre, les Manchettes, Thi.
VARIETES.—Madame Larifla, le Berger de Souvigny, la Pension.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Titine, Robert-Macaire.
GAITE.—Les Orphelins.
AMBIGU-COMIQUE.—Le Pardon de Bretagne.
THEATRE DU LUXEMBOURG.—Un Mariage d'Amour, Pour un Baiser, un Homme chagrin.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple)—La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES.—Le Diable, la Courte-Paille, Prince, Tony.
THEATRE BEAUMARCHAIS.—La Montagne et la Gironde.
THEATRE CHOISEUL.—Les Deux Edmond, un Mari en état de Siège, une Femme du Peuple.
DELASSEMENTS.—Les Blagueurs et les Blagués, Jolie Fille.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du Croissant.

18e Année. N. 41. ÉDITION DU MATIN. Samedi 10 février 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.
Les manuscrits ne seront pas rendus.
Bureaux: 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an . . . . . 32 f.
Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.
Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 9 FEVRIER.

« **Aujourd'hui, la rétribution du travail est abandonnée au hasard ou à la violence. C'est le maître qui opprime ou l'ouvrier qui se révolte.** »

« **La pauvreté ne sera plus séditieuse, lorsque l'opulence ne sera plus oppressive.** »

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Pour en finir avec M. Proudhon.

Omnia invidiosè pro dominatione.
(Variante de TACITE.)

Nous en demandons bien pardon à nos lecteurs. Il nous en coûte de remuer ce mélange de violence, d'outrecuidance et de détraction haineuse qui fait le fond de l'Ecole de M. Proudhon et la substance de son journal. Mais nous y sommes contraints, et nous avons hâte, une bonne fois, d'en finir.

Il est nécessaire, pour aller plus vite, de reproduire une lettre contenue dans la *Démocratie* de dimanche dernier; c'est le résumé de la ridicule affaire qui doit encore nous occuper deux minutes.

A M. Proudhon,

Rédacteur en chef du journal le PEUPLE.

Le *Peuple* nous a lancé une accusation de *trahison* et d'*apostasie* fondée sur *une ligne et demie*, détachées d'un article de deux grandes colonnes, contenu dans la *Démocratie pacifique* de lundi dernier.

La *Démocratie* a signalé cette incroyable accusation au rédacteur en chef du *Peuple*, en l'invitant à surveiller les entrefilets qui se glissent dans sa rédaction.

Le *Peuple* a répondu à la *Démocratie* en maintenant contre elle ces accusations aussi étranges qu'étrangement motivées, y ajoutant assez directement même un nouveau chef non moins étonnant, celui de complicité avec M. Léon Faucher et sa proclamation de lundi!

L'article incriminé et que, contrairement à l'habitude que j'ai cru devoir prendre depuis que je suis Représentant, j'avais oublié de signer, est de mon fait. Devant l'accusation du *Peuple*, je le réclame, et je revendique la responsabilité de tous les termes qu'il contient.

Ma réponse au nouvel article du *Peuple* est écrite, et j'allais ce soir la donner à la composition quand j'ai été informé que M. Proudhon se déclarait étranger à la polémique engagée entre les deux journaux, et affirmait n'en avoir pas encore pris connaissance.

Nous avons déjà donné trop de preuves de notre détermination d'éviter, en ce qui nous concerne, entre les divers organes de la démocratie et du socialisme, quelque différentes et opposées que puissent être leurs idées, tous débats autres que des débats de doctrines, pour n'être pas disposés à ajouter à nos antécédents une nouvelle preuve de modération.

Nous suspendrons, en conséquence, notre réponse, pour prier le rédacteur en chef du *Peuple*, M. Proudhon, de vouloir bien nous faire connaître, par la voie de son journal, s'il maintient les accusations introduites à son insu contre la *Démocratie* dans le *Peuple*, et s'il s'y associe.

V. CONSIDERANT.
Représentant du Peuple.

Voulez-vous savoir pourquoi cette lettre a paru dans la *Démocratie* en lieu et place de l'article déjà écrit, qui s'adressait à MM. de la rédaction du *Peuple*? — C'est M. Proudhon qui me l'avait demandé. Averti par moi que j'allais lui répondre de bonne encre, convenant que l'accusation des siens, contre nous dirigée, était absurde; en présence d'une indignation déplacée de ma part, parce que ce n'est pas ce genre de sentiment que doit provoquer une maladie de l'esprit bien constatée, M. Proudhon m'a assuré qu'il était étranger à l'accusation portée par son journal, qu'il ne la connaissait même pas encore. Il m'a invité à la lui déférer une seconde fois, directement et nominativement, dans la *Démocratie*, afin que, mis de nouveau en demeure d'intervenir, il pût la vider convenablement. C'était samedi dernier. Beaucoup d'autres n'eussent consenti qu'à suspendre leur réponse. J'acceptai de faire une avance nouvelle, précisément parce que c'était déjà excessif, et qu'en fait de modération envers les socialistes les plus compromis, il me convenait, dans un temps comme celui où nous vivons, de pécher par excès. Je me conformai immédiatement, en publiant dimanche matin la lettre ci-dessus, à l'invitation de M. Proudhon.

Voulez-vous savoir comment cette démarche, demandée par M. Proudhon, a été accueillie? Voici la réponse de son journal à ma lettre. (*Peuple* de lundi dernier:)

M. Proudhon ne connaissait point cet incident; *il en prendra connaissance et répondra plus tard* à M. Considerant. En présence de l'audace des royalistes et de la tenacité stupide d'un ministère flétri par l'opinion et condamné par l'Assemblée, *une polémique personnelle entre la* Démocratie *et nous serait plus qu'inconvenante.*

Nous ne *sachons pas toutefois que nous ayons à revenir* sur le jugement que nous avons porté *sur la phrase inqualifiable* qui a donné lieu à notre critique.

Voilà le procédé et l'homme. Le dieu n'a pas le temps de songer à répondre à la démarche qu'il a provoquée. Nous repasserons plus tard, quand le dieu sera disposé. En attendant, les demi-dieux maintiennent leur calomnie stupide. Ils l'aggravent même en disant en tête de leur note, pour envenimer leurs morsures, que notre article a été publié « le lendemain de l'émeute ministérielle; » ce qui est faux, puisque l'article, écrit le dimanche, a paru le lundi matin 29 janvier, quand personne ne soupçonnait encore cette émeute. Mais à quoi bon ces détails? Nous ne discuterons pas des outrages émanés de cerveaux malades. Sans doute la première accusation pouvait paraître une simple extravagance. Mais la persistance, jointe aux procédés du Maître, montre bien que le dérangement est devenu endémique et fixe dans le groupe, et la folie, chronique.

La folie est, incontestablement, un cas d'excuse et d'irresponsabilité. Il faut reconnaître cependant que toutes les folies ne sont pas également intéressantes. Il y en qui inspirent un fort légitime dégoût, celle-ci est du nombre.

Depuis longtemps nous avions reconnu, à des signes trop certains, cette triste maladie de l'esprit qui a inspiré successivement le *Représentant du peuple*, le *Peuple*, et donné à presque tous les écrits sortis de la plume du citoyen Proudhon cette odeur de haine et cette couleur fauve qui les caractérisent. Souvent nous nous en sommes entretenus à la *Démocratie*. Nous avions été d'avis de tenter le traitement de l'infirmité à grandes doses de condescendance et de bons procédés. Nous avions pensé que peut-être, à force d'opposer la raison et la courtoisie à la déraison et à la violence, nous viendrions à bout de cette fiévreuse personnalité, de cette surexcitation de l'orgueil, de cette envieuse manie d'accusation, de dénigrement et de destruction de tout ce qui n'est pas soi. Nous désirions, pour l'honneur et dans l'intérêt du Socialisme, que ses éléments, les plus opposés dans leurs vues et dans leurs allures, donnassent, entre eux du moins, aux partis adverses, l'exemple d'une discussion honnête et loyale, d'une critique réciproque complètement libre quant à l'examen des idées, mais marquée aux caractères de la tolérance, de la bonne foi, de la modération, de la raison. — Nous avons perdu notre temps et notre huile, et nous reconnaissons la maladie pour incurable.

Libre donc à vous, messieurs du *Peuple*, de fouler aux pieds les plus élémentaires notions du savoir-vivre, et d'outrager sottement des confrères qui ne vous ont jamais fait de mal, qui même vous ont rendu fort souvent le bien pour le mal. Mais il y a un point où, si grand qu'il soit, cesse l'amour de la concorde ou du moins de la neutralité, c'est quand l'indignité des procédés devient un système. Que venez-vous nous parler des royalistes et du ministère, de l'ennemi commun, quand vous maintenez contre nous votre méprisable accusation d'apostasie et de trahison? C'est encore à ajouter au compte de votre délire. Car comment osez-vous parler des nécessités de l'accord entre nous, quand vous nous insultez gratuitement à trois ou quatre reprises consécutives en douze jours? et quel inconvénient y a-t-il à une polémique comme vous dites, entre vous et nous, devant les royalistes et le ministère, si nous sommes, comme vous persistez à le maintenir, des apostats du socialisme et des traîtres à la démocratie? Vous voyez bien que le grain de raison qui vous reste vous prend en flagrant délit de faux témoignage contre ce que la fièvre d'orgueil vous a laissé de conscience.

Nous avons été curieux de pousser l'expérience jusqu'au bout. Voilà six jours que l'homme qui nous a demandé une démarche que nous avons eu la bonhomie de faire, a laissé maintenir, pour la troisième fois dans sa feuille, l'absurde calomnie dont il ne peut plus prétexter l'ignorance, et n'a pas daigné nous répondre...

Monsieur Proudhon, vous avez dépassé à notre égard toutes les bornes, vous et les vôtres... Eh bien! recevez-en nos remerciements profonds.

Dans ce que nous considérions comme l'intérêt général du Socialisme, par un point d'honneur dont nombre de nos amis nous ont reproché l'excès, nous vous avions en maintes circonstances, tout en distinguant profondément entre vos vues et les nôtres, mille fois trop ménagé. Merci donc d'une conduite qui n'a aucun nom dans la langue des gens qui se respectent. Merci! car elle nous fait désormais non pas seulement un droit, mais un devoir impérieux de vous traiter comme vous le méritez, et de marquer en termes qui ne permettront plus du moins qu'on nous confonde, l'abîme qui sépare notre Socialisme pacifique, démocratique et organisateur, de votre Socialisme destructeur et sauvage. Les apôtres les plus naïfs de l'union de *tous* les socialistes sauront du moins, grâce à vous, qu'il en est, parmi ceux-ci, d'atteints de manies furieuses, et qu'on ne peut cependant se laisser dévorer sans rien dire. Ecoutez-moi donc, monsieur Proudhon; vous l'avez voulu, je vais vous faire en peu de mots votre histoire:

Vous n'avez vécu que de dénigrements et de morsures; vous ne vous êtes fait un nom que par la détraction de ceux-là mêmes dont vous exploitiez les idées; car vous n'avez rien, rien, entendez-vous, rien de sérieux à vous, pas une miette d'idée, pas un brin de pensée, même dans le bagage si plaisamment enflé de votre banque d'échange.

Votre tapage en peut bien faire accroire fort gros aux ignorants; ceux qui ont quelque étude des questions sociales n'en ont pas un instant été dupes.

Vous n'avez rien à vous que le génie de la détraction; et, ce que vous avez parce que vous l'avez pris, vous ne l'avez payé qu'avec la fausse monnaie du zoïlisme audacieux qui est toute votre richesse. C'est pourquoi l'on comprend que vous ayez dit: *la propriété c'est le vol.*

Vous avez pris vos thèses, vos antithèses et vos synthèses aux Allemands; c'est le procédé vulgaire de leur dernière évolution philosophique.

Vous avez pris à Rousseau, aux saints-simoniens, aux communistes et à d'autres, la négation de la propriété, et vous n'y avez ajouté que les violences que vous avez suscitées contre elle, et que vous déclarez aujourd'hui parfaitement inutiles et par conséquent détestables.

Vous avez pris aux saints-simoniens la donnée de l'abaissement indéfini du taux de la rente. Ceux-ci voulaient arriver au terme zéro par l'excitation d'un dévouement religieux, et par la multiplication excessive des valeurs, — ce qui avait du moins un sens.

Vous avez pris à Fourier toute votre machine de banque d'échange, qui n'était, dans votre esprit, autre chose qu'une absurde application, à des individualités morcelées, des trois principes du système des échanges, produit par celui-ci sous les noms de *consignation continue*, *évaluation antérieure* et *compensations arbitrées*, mais qu'il a eu le bon sens d'appliquer à des groupes, à des associations, à un milieu préparé pour le recevoir.

Et vous avez si peu compris votre prétendu système, votre soi-disant découverte de la banque d'échange, ce système que nous-mêmes, qui le connaissions avant vous, nous avons eu tant de peine à dégager des obscurités de votre esprit et des nébulosités fantasmagorico-transcendantes dont vous l'avez si longtemps enveloppé pour en faire causer les badauds et pour vous tirer d'affaire, qu'il y a deux mois encore vous déblatériez contre les associations, sans lesquelles vous ne lui ferez pas faire un pas, à *votre* système! Et vous l'aviez si peu comprise, votre découverte, que sans le secours d'un ancien phalanstérien, qui vous y a mis des pièces et des morceaux, qui en a fait quelque chose comme un plan d'organisation des comptoirs communaux de Fourier et de ses banques annexes, vous vous y seriez noyé, car vous y pataugiez depuis bien des mois, si tristement et si misérablement, que c'était à faire pitié à vos adversaires.....

Voyons! génie sublime, grand inventeur, père du peuple, sauveur du monde, vous qui, pour prendre les expressions enflées par votre propre orgueil, êtes arrivé « en passant au creuset de » la critique les diverses parties du symbole social, par une lon- » gue et laborieuse analyse, à la découverte des principes su- » périeurs dont la formule algébrique est énoncée dans cet » Acte; » voyons! essayez de nous dire ce qu'il y a à vous et de vous dans votre Acte, si ce n'est le plaisant aplomb, mais l'aplomb seul, — car la formule n'est pas de vous, — avec lequel vous stipulez et décrétez, art. 9, du dit Acte, *que tout capital est improductif?*

Voyons! répondez, qu'avez-vous fait? qu'avez-vous créé? qu'avez-vous découvert? Vous qui déclarez si modestement que, « dans votre pensée la plus intime, tout le Socialisme » est en vous, et que, hors de vous, « il n'est qu'utopie et chimère, » édifiez-nous un peu sur ce qui est en vous, car enfin, si vous êtes le Dieu socialiste, nous avons hâte de vous adorer.

Eh bien! c'est moi qui vous le dis, et vous ne prouverez pas le contraire. Ce que vous avez créé, ce que vous avez découvert se réduit à trois mots: *Rien*, *Rien*, *Rien*, — un zéro très gros, très boursoufflé, plein de tapage et de venin, j'en conviens; mais un zéro en chiffre et pas autre chose, voilà votre compte. Vous avez pardieu bien raison de demander le crédit gratuit!

Vous vous dites, modestement, le Socialisme, le Socialisme incarné, tout le Socialisme. Pour qui prenez-vous le public, et comment n'avez-vous pas honte? Parce que ces formules extravagantes imposent à quelques innocents, vous ne comprenez donc pas qu'elles vous couvrent de ridicule, et que c'est justement quand elle se veut faire grosse comme un bœuf que la grenouille crève! Grosse comme un bœuf, je suis bien bon; c'est comme un monde que la *povera* se veut faire; car enfin le Socialisme, c'est le problème de la société, présente et future, tout entière. Vous prenant avec votre banque (qui n'est pas à vous) pour tout le Socialisme, vous êtes bien plus curieux à voir que la grenouille.

Vous vous croyez tout le Socialisme, et vous le dites la main sur la Constitution et sur l'Evangile. Eh bien, la main sur ma conscience tout simplement, je vous dirai, moi, ce que vous avez été et ce que vous êtes du Socialisme: vous en avez été et vous en êtes l'Erostrate...

Vous avez tout abîmé, tout brûlé, monsieur Proudhon... pour vous faire un nom.

Vos pères intellectuels, ceux de qui vous avez tiré quelque nourriture, vous avez tenté de les égorger. Il est juste de dire que vous y avez réussi comme le serpent sur la lime.

Vous avez lancé contre la propriété des attaques furibondes, propres à incendier les esprits faibles et les âmes ardentes, et vous n'avez pas même l'excuse d'une conviction révolutionnaire et d'un but quelconque, car en produisant aujourd'hui ce qui est TOUT LE SOCIALISME, la banque (qui n'est pas à vous), vous protestez « qu'en faisant la critique de la propriété, ou pour mieux di- » re de l'ensemble d'institutions dont la propriété est le pivot, » vous n'avez jamais entendu ni attaquer les droits individuels » reconnus par les lois antérieures, ni contester la légitimité des » possessions acquises, ni provoquer une répartition arbitraire » des biens, ni mettre obstacle à la libre et régulière acquisition, » par vente et par échange, des propriétés, ni même interdire ou » supprimer, par décret souverain, la rente foncière et l'intérêt » des capitaux. » Quels prétextes, en présence d'une telle déclaration, restent donc à vos fureurs révolutionnaires contre la propriété, et où trouvez-vous maintenant, pour me servir des expressions de votre journal, *l'excuse et la moralité de l'insurrection* intellectuelle, que vous avez tant contribué à allumer contre elle? quel sens avaient et ces fureurs et cette insurrection, pour aboutir à cette déclaration et à l'organisation de quoi?... d'une banque en commandite sous la raison *P.-J. Proudhon et Cie.*, qu'il vous était parfaitement facultatif de propager et de réaliser sous toutes les lois et sous tous les régimes?

Vous l'avez dit, citoyen Proudhon, le Socialisme c'est vous; et tout ce qui n'est pas vous ou votre banque (qui n'est pourtant pas à vous) est utopie et chimère, — même les associations contre lesquelles vous avez tant crié et sans lesquelles cette banque (qui n'est pas de vous) reste, pratiquement, absurde.

Cette révélation, si plaisante, de votre personnalité en délire,

explique pourquoi vous avez été l'Erostrate du Socialisme. Vous vous sentiez Tout, vous vous sentiez Dieu, et vous sentiez en même temps le besoin de vous rendre à vous-même un culte exclusif. En même temps que vous étiez Dieu, vous vous adoriez vous-même, vous nourrissiez, pour votre divinité, le zèle fanatique et intolérant du sectaire.

C'est ce qui fait que vous avez rendu au Socialisme tant de services! que vous avez fourni les meilleures armes et les prétextes les plus sûrs à ses adversaires! que vous avez sacrifié le *droit au travail* à la joie d'un abus de paradoxe ajouté à tous ceux sur lesquels vous aviez échafaudé le piédestal de votre triste gloire! que vous avez tourné et irrité contre le Socialisme tout entier, et très gratuitement, d'après votre déclaration d'aujourd'hui, tous les intérêts, même les plus légitimes d'après vous, de conservation et de propriété! que vous avez ravagé les esprits, allumé et soufflé le feu dans les intelligences inflammables! c'est pour cela enfin que, dépassant votre modèle qui n'avait brûlé que le temple, entraîné par votre aveugle monomanie de ruine universelle, vous avez été jusqu'à vous brûler, vous le Dieu, dans le temple lui-même!

Et savez-vous pourquoi vous avez fait cela? Oui, vous le savez, mais je vais le dire pour les autres : C'est parce que si votre nom historique et extérieur est Erostrate, votre nom intime est bien plus sinistre encore : Vous vous appelez DESTRUCTION.

Cela, je le sais et vous en jouissez, constitue une grandeur. Cette grandeur, je ne la conteste pas, et je vous plais en ajoutant ici que l'histoire ne conteste pas non plus la grandeur d'Attila. Il y a de grands fléaux sous la main de Dieu, et je n'hésite pas, pour ma part, à voir en vous un homme providentiel. Vous voyez que le dédain que je vous cache peu pour votre génie de création, et le ressentiment de vos procédés et de vos outrages (qui, à dire vrai, ne nous ont pas plus touchés que surpris), ne me rendent du moins, envers vous, ni injuste ni aveugle. Je ne vous diminue pas. Je confesse votre puissance de *destructivité*, vous en avez le génie; la force de vos dents, le caractère dangereux de leurs morsures; je ne vous ôte rien de ce qui est à vous : je vous proclame un des grands et légitimes châtiments envoyés à un monde corrompu par les orgies de cupidité, d'avidité, d'égoïsme, d'exploitation et de spéculation où la propriété s'était vautrée sous le dernier régime.

Je vous trouve, en un mot, dans la sphère des principes et des idées, ce caractère mystérieux, fatal et sacro-saint que de Maistre trouvait à la *guerre* dans le domaine des faits, et qu'il retrouvait dans la conception antique et quasi pontificale du BOURREAU.

Vous êtes donc un instrument et vous servez à quelque chose. Vous avez d'abord servi, comme je viens de dire, à punir le vieux monde, à activer sa dissolution, à secouer et à broyer les pourritures financières du capital égoïste, agioteur, spéculateur, exploiteur et satisfait.

Vous avez servi, par les colères et les passions que vous avez allumées de toutes parts, avec ou contre vos formules, à forcer les esprits à se préoccuper du Socialisme en donnant à celui-ci les proportions d'un fantôme destructeur et terrible, sur lequel il n'était plus possible de faire silence.

Vous allez servir, et nous vous remercions de nous avoir contraints à vous y employer dès ce jour, à mettre bientôt en lumière les éléments organisateurs, conciliateurs et pacifiques du Socialisme, par antithèse et contraste avec les allures de votre Socialisme échevelé, anarchique, destructeur.

Vous servez, enfin, les vérités salutaires de notre âge, comme le dénigrement et la détraction servent toujours les vérités nouvelles, en leur rendant hommage et les faisant choses éprouvées, à mesure que vous prouvez mieux votre impuissance contre elles. Quant à ce qui est faux et mauvais, y compris ce qui sort de vous, la fonction que vous accomplissez fatalement en fait elle-même justice.

Vous voyez bien que je ne réduis pas votre rôle.

Il est cependant une illusion que vous nourrissez et sur laquelle je suis obligé de vous désabuser. C'est par là que je termine.

Vous vous êtes figuré, parce que vous avez été l'objet des plus vives attaques des réactionnaires et des adversaires du Socialisme, que ceux-ci vous considéraient sérieusement comme l'élément le plus fort, le seul fort même du Socialisme. Eux-mêmes ont soin de crier cela sur les toits et d'entretenir l'illusion. Eh bien! ils font tout simplement de la bonne tactique, et ils se moquent de vous. Ils vous ont fait jouer ce rôle qui vous agrée, parce qu'ils vous savaient le plus vulnérable de tous. Avec vous, la victoire leur était facile. Ils n'avaient qu'à prendre vos principaux paradoxes et à les montrer au bon sens pour le révolter, à la société pour lui faire peur.

Voilà, avec votre style souvent fort et les propriétés que je vous ai ci-dessus reconnues, le secret des honneurs qu'ils vous ont faits. Ils ont eu l'air de croire avec vous que vous étiez tout le Socialisme, pour s'en facilement défaire, comme ils ont eu l'air aussi de croire avec vous que le *droit au travail* était la destruction du *droit de propriété*, pour se facilement défaire du *droit au travail*. Voilà leur jeu. Vous en avez été la dupe. Je vous entretiendrai peut-être un peu plus au long, une autre fois, de cette mystification, qu'on fera durer aussi longtemps que possible. Aujourd'hui il ne me reste qu'à vous remercier bien sincèrement, au nom des socialistes pacifiques, conciliateurs et organisateurs, qui ont pour principe l'Association libre et volontaire, du service que vous venez de leur rendre en les déliant de l'obligation qu'ils s'étaient faite, à leur grand détriment, de ne point tirer sur vous dans les circonstances actuelles.

J'ajoute que, si vous m'aviez quelque reconnaissance pour les vérités que je vous ai dites, je vous prierais de me le témoigner en recommandant à vos rédacteurs de nous outrager, calomnier et insulter tous les jours, d'ajouter à l'apostasie, à la trahison, à la couardise, à la complicité avec M. Léon Faucher et avec la réaction, tout ce qu'ils pourront trouver dans leur riche vocabulaire.

Cela faisant, ils rendront à nos idées et à la cause du *bon* Socialisme (bien des pardons de l'expression, nous croyons que c'est le nôtre) les plus signalés services.

V. CONSIDERANT,

La *Démocratie* reproduira la déclaration que M. Proudhon vient d'écrire en tête des statuts de sa banque. C'est une pièce fort curieuse.

Assemblée nationale.

La séance de l'Assemblée nationale a offert très peu d'intérêt. La discussion relative à l'organisation judiciaire a été entamée, et rien ne fait présumer qu'à cet égard l'Assemblée doive produire des idées neuves et fécondes. La magistrature a pourtant besoin de se régénérer. On ne saurait nier que la considération de ce corps n'ait reçu, à la fin du règne de Louis-Philippe, des atteintes extrêmement graves. La complaisance des cours et tribunaux pour le ministère Guizot et ses agents, n'a pas été un des moindres scandales de l'année 1847. Il faut en république, pour l'exercice de la justice, non-seulement d'autres hommes, et le gouvernement provisoire l'avait bien senti, mais aussi d'autres institutions.

L'Assemblée nationale a cependant rejeté la seule innovation qui lui ait été soumise aujourd'hui, la suppression de la chambre des requêtes à la cour de cassation, suppression réclamée par des raisons décisives, et auxquelles on n'a rien opposé de sérieux. Pourquoi la cour de cassation est-elle appelée à statuer deux fois sur une même affaire civile, quand elle tranche d'un seul coup les questions criminelles auxquelles la vie des hommes est attachée? On a dit que si l'on supprimait cette formalité gênante et dispendieuse, les pourvois en cassation seraient trop nombreux. On oublie qu'il y aurait plus de magistrats pour les examiner, attendu que la chambre des requêtes se transformerait en nouvelle chambre civile. Nous ne rentrerons pas dans une discussion que le vote de l'Assemblée nationale rend inutile et qui intéresserait peu de lecteurs, mais nous avons toujours pensé que la chambre des requêtes était une superfétation, et nous en sommes encore plus convaincus après avoir entendu M. Odilon Barrot déclamer dans le sens contraire.

Affaire de la Solidarité populaire.

Monsieur le rédacteur,

La publicité que votre journal a bien voulu donner à mon arrestation, m'engage à vous communiquer quelques-uns des détails qui s'y rattachent.

Il faut que l'opinion soit mise en mesure d'apprécier, dans les petites comme dans les grandes choses, de quelle manière les *modérés* qui nous gouvernent pratiquent la modération et le respect des lois.

Lundi dernier, un commissaire de police escorté de plusieurs agents, s'est présenté en écharpe au local de la société populaire *la Solidarité*. Main-basse a été faite sur tous les papiers de la société, sur les livres de compte et sur le peu d'argent présent en caisse.

Vous exprimer, monsieur le rédacteur, la brutalité et le mépris dont M. le commissaire a cru devoir faire preuve envers nous, me serait difficile. Je cite seulement ceci : Deux dames étaient présentes; l'une, membre de la société, et y remplissant des fonctions de pur dévouement, a été fouillée et dépossédée violemment d'une somme de 80 fr., à elle appartenant, et sur laquelle M. le commissaire lui a à peine jeté dédaigneusement quelques pièces de monnaie, en disant : « Je vous laisse cela, » et en lui intimant le silence avec force menaces.

L'autre dame, simple visiteuse et femme du monde, a également subi de violentes menaces; retenue par force dans le local de la société pendant tout le temps de la saisie, elle a même été l'objet de la part du commissaire de police de suppositions injurieuses et déshonorantes.

Des procédés de cet ordre m'ont suivi jusqu'au moment de ma relaxation. Dans mon propre domicile, mes papiers personnels les plus intimes ont été fouillés et mis au pillage par le commissaire. Des travaux de publicité de tout genre, notes, comptes-rendus et analyses d'ouvrages, articles anciens et nouveaux, n'ayant aucune espèce de rapport avec la société inculpée ont été saisis et serviront à construire cont e moi toutes les accusations qu'on jugera à propos. Enfin, Monsieur, pour dernier trait, c'est *la chaîne au poing* qu'on m'a conduit mardi de la prison au cabinet du juge d'instruction, en passant par le quai de l'horloge.

Signalons des circonstances plus graves, sinon plus odieuses. Sur mes instances réitérées, le commissaire s'est décidé à me donner lecture de son mandat. Il était signé du juge d'instruction et portait en substance que la *Solidarité républicaine* possédait, outre son siége central, sis faubourg Saint-Denis, un bureau succursale, rue Meslay, 48, où se tramait concurremment le grand complot du 29 janvier.— Ordre d'aller saisir tous les papiers et objets qui se trouvaient au dit bureau; quant aux personnes qu'on y rencontrerait, *M. le commissaire en agirait à sa convenance.*

Vous voyez, monsieur le rédacteur, que la comédie du grand complot n'est pas encore tout à fait jouée. Il y a gros à parier qu'elle ne se dénouera pas avant que l'Assemblée nationale ait voté sa dissolution et avant qu'on ait achevé d'anéantir le peu qui reste des droits de réunion et d'association.

Revenons.

C'est donc par suite 1° de la confusion plus ou moins involontaire faite entre la *Solidarité* et la *Solidarité républicaine*; 2° de la monstrueuse latitude donnée par l'autorité judiciaire à ses instruments, que nous avons subi les aménités de la police.

En vain ai-je mis sous les yeux du commissaire les prospectus de la société, qui démontraient jusqu'à l'évidence que la *Solidarité* n'avait rien de commun avec la *Solidarité républicaine*; en vain ai-je appelé particulièrement son attention sur cette clause de nos statuts :

« Tout membre de la société qui prendrait part à une émeute, » ou qui s'affilierait à une société secrète, quelle qu'elle soit, serait » immédiatement exclu. »

Rien n'y a fait. Ce commissaire de police, dont je suis heureux de pouvoir livrer le nom à l'estime générale, M. Baudot, ne crut pas pouvoir prendre sur lui de s'éclairer, ce que son mandat lui enjoignait, par le fait même qu'il devait décider à sa convenance du sort des personnes.

Mais M. Baudot crut bien pouvoir prendre sur lui de m'arrêter, ce que son mandat ne lui commandait pas.

Un pareil arbitraire, une violation aussi audacieuse de la liberté individuelle doivent être flétris par l'indignation publique.

Maintenant la disposition de ma personne m'est rendue, il est vrai, mais non celle de mes droits de citoyen, une instruction se poursuit contre la société que j'ai fondée.

Ces messieurs sont résolus à qualifier du nom de *sociétés secrètes* toutes les associations qui leur déplaisent, et qui ne leur ont pas humblement demandé permission d'exister.

Ainsi une *société secrète* n'est pas seulement une société qui se cache, qui prépare dans l'ombre la guerre civile, c'est encore une société qui agit au grand jour, sous les yeux de l'autorité, qui ne fait pas une assemblée sans en adresser déclaration quarante-huit heures d'avance à la police et sans la présence d'un commissaire, qui ne publie pas un prospectus sans en envoyer copie à la même police; qui, sans interdire absolument toute discussion politique, ne poursuit, en réalité, qu'un but économique, un but de travail, de secours mutuels, de fraternité pratique.

Voilà ce que ces messieurs appellent une *société secrète*.—Ah! que les républicains du lendemain sont donc honnêtes et qu'ils travaillent bien à éloigner de notre patrie les fléaux de la guerre civile!

Eh bien! soit! — Qu'ils instrumentent, qu'ils poursuivent dans mon humble personne, non pas l'abus du droit, — qui ne saurait m'être imputé, — mais le droit lui-même, le droit sacré d'association; je m'estimerai heureux de souffrir pour une telle cause.

Je m'estimerai heureux de contribuer seulement à ce que cette question qui renferme en elle tout l'avenir de l'humanité soit posée une bonne fois pour toutes devant le gouvernement du suffrage universel.

A-t-on, oui ou non, en France, le droit de s'associer?

Agréez, monsieur le rédacteur, l'assurance de mes sentiments fraternels.

H. DAMETH.

Esprit des Journaux.

La *Gazette de France* donne à ses amis des instructions électorales.

La question à poser aux candidats dans toute la France doit être celle-ci : Voulez-vous ou ne voulez-vous pas la constitution nationale?

Il nous semble que le candidat pourrait répondre : Quelle est la constitution nationale? M. de Genoude répliquerait : C'est la constitution de la France avant 1500, car dans les trois derniers siècle elle s'était fort altérée. Revenons donc à la constitution des Bourguignons et des Armagnacs, à la constitution de la jacquerie. M. de Genoude continue :

C'est ainsi seulement que nous sortirons des questions de personnes, des intrigues de parti et du comité Thiers, qui va être une intrigue reposant sur le chaos. C'est samedi qu'on fera connaître les noms des défectionnaires qui vont suivre l'homme qui a fait pire que l'assassinat du duc d'Enghein, car l'assassinat d'une femme, d'une veuve, consommé par la plus infâme des trahisons, est le plus grand des crimes que la politique ait pu commettre.

M. de Genoude a grande raison de repousser l'alliance avec M. Thiers, car en cas de succès M. Thiers voudrait être premier ministre, et pour notre part nous préférons dans cet emploi M. de Genoude qui nous a promis la poule aux œufs d'or.

Nous remarquons dans l'*Opinion publique* des tendances sérieuses vers les améliorations sociales. Quelles que soient les dissidences qui nous séparent de ce journal, nous le félicitons d'avoir publié les lignes suivantes :

On n'a pris le problème de la misère que par ses pointes, et les institutions de charité ne ressemblent guère qu'à des échantillons qui prouvent ce qu'on pourrait faire si l'on opérait sur une échelle plus large. Le fait est que depuis 1789 la société française, toute préoccupée de ses essais politiques, n'a guère aperçu qu'après la dissolution de l'ancienne société française, à laquelle on avait assisté en 1789, il fallait pourvoir à une organisation nouvelle qui sauvegardât les intérêts des classes ouvrières, et par leur propre organisation, et par des institutions de prévoyance qui empêchassent leur existence d'être livrée au hasard.

Il est temps de songer à cette nécessité, et c'est là le plus bel œuvre que puissent accomplir les classes qui possèdent. C'est pour nous plus qu'un devoir politique : c'est un devoir religieux; c'est le christianisme appliqué. Or, le salut de la société française nous paraît être dans le christianisme appliqué.

L'*Opinion publique* fait remarquer avec beaucoup de raison qu'une victoire du maréchal Bugeaud sur les démocrates socialistes ne résoudrait nullement le problème social, et que la question subsisterait après la bataille.

Le *National* fait cette curieuse révélation :

M. Léon Faucher, qui a fait à la tribune le pitoyable aveu qu'il ne connaissait pas la correspondance expédiée tous les jours, sous son couvert, aux préfets des départements, nous saura gré, nous l'espérons, de compléter ses renseignements. Non-seulement cette correspondance, essentiellement réactionnaire, était adressée sous la responsabilité et avec l'apparente approbation du ministère, mais elle émanait d'un laboratoire situé rue Duphot, et cette correspondance était la même pour les journaux légitimistes, orléanistes que pour les journaux de l'administration. L'esprit et les tendances du ministère actuel de la République étant, en effet, en harmonie parfaite avec les partisans du régime monarchique, il était assez inutile de multiplier les offices de correspondance.

Ce que nous disons est de la plus complète exactitude, et nous défions M. Faucher de nous démentir.

L'*Ere nouvelle* rapporte un fait monstrueux. Un jeune homme vient d'être traduit en cour d'assises et condamné par le jury pour avoir soutenu, dans un club de la rue de Charonne, que le catholicisme était contraire aux progrès de la civilisation. Le débat avait été engagé sur la question religieuse, et les défenseurs du catholicisme, notamment M. l'abbé Chantôme, avaient pu s'exprimer dans le club avec la plus entière liberté.

L'accusé, se levant au commencement du débat, demanda avec beaucoup de justesse comment il se faisait qu'on le traduisît pour avoir exposé, d'une manière toute doctrinale, sa conviction sur une question religieuse. « N'est-ce point de l'Université, ajouta-t-il, que je tiens ces doctrines? M. Cousin, un de ses représentants les plus avoués, ne s'est-il pas exprimé de la manière la plus injurieuse sur la durée probable du catholicisme? Les livres, les revues, les journaux ne discutent-ils pas avec une entière liberté la question religieuse? La plupart des hommes qui sont au pouvoir aujourd'hui, les écrivains du *National*, par exemple, n'ont-ils point parlé plus explicitement que moi sans que la justice s'en soit inquiétée? Je suis donc poursuivi par l'arbitraire; c'est la liberté de discussion que l'on attaque en ma personne. »

Les avocats des prévenus développèrent les mêmes moyens de défense, et signalèrent l'absurde injustice de laisser le pouvoir s'immiscer dans les questions de doctrine, et faire intervenir des arrêts dans le champ libre des opinions philosophiques.

L'abbé Chantôme, cité comme témoin à décharge, déplora l'intervention de la police dans une discussion de cet ordre, et l'*Ere nouvelle* s'honore beaucoup à nos yeux par les lignes suivantes :

Malgré ce témoignage si puissant dans la bouche de celui qui le proférait, malgré l'usage heureux qu'on fit la défense, le jury, sous l'impression sans doute de l'épouvantail des clubs, apporta, à une majorité de 7 voix contre 5, un verdict de culpabilité.

Des catholiques aveugles pourraient peut-être se réjouir de cette sentence; quant à nous, plus clairvoyants, nous la déplorons avec sincérité. En effet, la liberté de la parole, la liberté de la discussion doivent être le cri de toutes les âmes ayant foi dans leur croyance. Toutes les doctrines doivent repousser, avec une égale horreur, la main brutale et passionnée du pouvoir, lorsqu'elle veut fermer la bouche à celui qui discute, à celui qui enseigne. Le gendarme n'a rien à faire dans ces luttes intellectuelles qu'il déshonore par sa présence. C'est à la vérité seule à se défendre

par son éclat, comme le soleil au haut du ciel contre les nuages de la terre.

Quel jury avons-nous donc depuis février !

Calomnies.

Le journal l'*Indépendance belge*, reproduit par l'*Assemblée nationale*, rapporte que, dans un banquet d'étudiants qui a eu lieu à l'établissement des Cuisiniers associés, chaussée du Maine, il a été proféré des blasphèmes et des menaces de mort. Le correspondant de l'*Indépendance* va jusqu'à citer des passages des discours prononcés, discours qu'il aurait entendus de ses oreilles, « ayant été admis à ce festin, dont les intimes seuls avaient été prévenus. »

Celui-ci voue Cavaignac aux dieux infernaux : « Périsse ce misérable, s'écrie-t-il, qui a éventré la liberté, qui a parjuré sa conscience, qui a mitraillé nos frères ! soit à jamais maudit ce bourreau ! Qu'un jour, le poignard du peuple se retourne dans sa plaie ! que nos malédictions lui brûlent les entrailles ! que ses nuits soient troublées par les apparitions de tous ceux qu'il a fait assassiner ! »

Celui-là : « Ah ! vous redoutez la guerre ! mais nous, démocrates, nous la demandons au ciel, nous la désirons avec ferveur ; car la guerre seule, et une guerre d'extermination, pourra nous délivrer de tous ces misérables qui, d'un point de l'Europe à l'autre, entravent la démocratie... Puissions-nous voir la patrie en ruines, les Cosaques incendier nos demeures ; nous aimons mieux courir les chances d'une destruction d'où pourrait surgir un nouveau monde, que de supporter un mauvais état social ! »

Ailleurs il est dit que les assistants se sont levés en brandissant leurs couteaux et hurlant contre Cavaignac d'*inracontables* menaces : « Mort aux blancs ! Malheur aux henriquinquistes ! Meure jusqu'au dernier des réactionnaires ! A bas les bourgeois ! Guerre aux banquiers ! Du sang ! du sang ! »

Nous sommes en mesure d'affirmer qu'aucun discours de ce genre n'a été prononcé, qu'aucune de ces sauvages menaces ne s'est fait entendre, et nous affirmons en outre que les murmures unanimes de l'assemblée auraient protesté contre de telles paroles si elles avaient été proférées.

C'est cependant avec de telles inventions que l'on effraie les habitants de la province. Faut-il s'étonner ensuite si un grand nombre d'entre eux s'attendent incessamment à apprendre que Paris a été mis à feu et à sang ?

Il n'y a qu'une petite réponse à faire au correspondant de l'*Indépendance* : ou il a menti en affirmant qu'il était présent au banquet dont il se fait l'historiographe, ou, s'il y était, il a menti en prêtant aux orateurs des paroles qui n'étaient ni dans leur pensée ni dans la pensée de l'auditoire.

Prusse. — Autriche.

Quoi qu'en disent nos feuilles réactionnaires, le succès des démocrates prussiens est complet. A Berlin, le centre gauche lui-même n'a pu faire passer aucun de ses candidats, ceux de l'extrême gauche ont triomphé. Jacobi, Waldeck et Rodbertus ont même été élus deux fois, et leur double élection donnera lieu à de nouvelles élections où l'on verra passer probablement MM. Henri Simon, Paalzow et autres chefs démocrates. On sait que l'ancien ministre Rodbertus avait été expulsé de Berlin, il y a quelques jours, sur l'ordre du général Wrangel.

A Magdebourg, le résultat des élections n'a pas été douteux. Les deux candidats démocrates, MM. Unruh et Pax ont été élus.

A Trèves, les républicains ont remporté la victoire la plus brillante.

L'élection de M. Schneiders à Cologne est significative : Schneiders était président du comité républicain et avait pris une part active à l'agitation qui eut pour but le refus des impôts. Accusé pour cela de provocation à la révolte en même temps que Marx et Schapper, ces trois républicains ont dû paraître hier devant le jury. L'élection de Schneiders est donc une victoire officielle et directe de la démocratie.

Divers bruits circulent sur le plan de campagne attribué au ministère Brandebourg. L'état de siége ne serait levé à Berlin qu'après le 18 mars. On raconte différemment la manière dont cette mesure serait exécutée. Les uns prétendent que les chambres ne seront pas convoquées avant cette époque ; les autres, qu'elles se réuniront le 26 de ce mois, mais qu'il leur sera déclaré que l'état de siége ne peut être levé qu'après la publication d'une loi contre la presse et les clubs.

L'arquebusier Schubert, arrêté depuis longtemps sous la prévention d'avoir excité à tuer le roi, a été hier averti par le geôlier de sa prison qu'il pouvait s'en aller. Voilà comme on pratique la justice maintenant en Prusse. C'est absolument comme chez nous. Arrêté n'importe sous quel prétexte, incarcéré préventivement sans qu'aucune instruction se fasse au grand jour, on vous dit, ne pouvant continuellement vous garder sous les verroux ; « Allez-vous-en, » et tout est fini.

Il est vrai qu'à Vienne l'arbitraire est poussé beaucoup plus loin. Nous avons parlé de la circulaire du général Welden ayant pour objet de faire rentrer les armes qui ne seraient pas encore livrées.

« *La longanimité et la douceur*, y est-il dit, doivent avoir des bornes ; ce qui n'a pu être obtenu par la bonté, le sera par l'emploi de la force.

Et, comme s'il craignait de n'être pas cru, Welden cite l'exemple d'un républicain nommé Schneider, qui vient d'être fusillé *après avoir cédé ses armes*.

La feuille officielle énumère ensuite les condamnations prononcées contre onze grenadiers, accusés de s'être compromis, le 6 octobre dernier ; condamnés à mort, leur peine se trouve gracieusement commuée en celle des travaux forcés, et de *passer par les baguettes*. Il est certain que plusieurs d'entre eux, après avoir subi la seconde partie de leur condamnation, échappèrent aux travaux forcés en mourant *par accident*.

Viennent ensuite les noms d'une vingtaine d'autres victimes de différents âges et conditions, condamnés aux travaux forcés ; ceci est le bulletin d'un seul jour, et chaque jour la feuille officielle nous en rapporte autant.

Mais aussi la circulaire de l'exécuteur des hautes-œuvres de la camarilla le prouve assez ; le peuple a gardé des armes.

L'opinion générale est qu'une révolution nouvelle est imminente. La *Gazette de Cologne* elle-même le reconnaît lorsqu'elle dit : *l'Autriche craque* (Osterreich Kracht.)

Le 19e bulletin de l'armée impériale confirme la prise de la forteresse de Leopolstadt, contre laquelle les attaques avaient échouées. Le général Simonich, après avoir occupé Leopolstadt, a continué sa marche pour aller attaquer Kremnitz et Chemnitz dont les bulletins précédents avaient annoncé la reddition.

La ville d'Esseg, sur la frontière de la Croatie, a également subi le 30 janvier un bombardement à la suite duquel les Autrichiens avaient réussi à s'emparer de trois des faubourgs de cette ville forte contre laquelle le général Nugent s'est également porté après l'occupation de Funfkirchen.

Selon le bulletin, les insurgés entrés en Transylvanie, sous les ordres du général Bem, auraient été repoussés jusqu'à Watra-Vorna, et par suite plus avant encore dans la Transylvanie. Voyant l'impossibilité de s'établir dans la Bukowine, ils se seraient dirigés par Klausenburg contre Hermannstadt, devant laquelle ils sont arrivés le 21 janvier, avant le jour.

A sept heures, les insurgés étant à portée de canon, les impériaux auraient engagé la bataille, qui a été très meurtrière, et a duré sept heures, au bout desquelles l'ennemi a battu en retraite jusqu'à Stolzenberg.

Le corps du général Gédéon s'est joint, le 22, à celui du lieutenant-feld-maréchal Puchner, et ils ont ensuite attaqué Stolzenberg.

Les divers détachements d'insurgés de la haute et de la basse Hongrie se trouvent réunis près de Debreczin, où la diète hongroise continue ses délibérations ; une partie de ces troupes sont arrivées devant Arad, qu'elles ont bombardé le 26 ; des lettres de Prague nous annoncent que Arad est tombé au pouvoir des Madgyars. Ils ont, dit-on, fusillé le commandant de la forteresse, M. Rerger.

Les nouvelles de la Transylvanie sont peu favorables à la cause impériale. Les Secklers, que l'on croyait soumis, ont relevé l'étendard de la révolte. On prétend qu'ils continuent de commettre d'horribles excès dans le cercle d'Arangos.

Les Roumains, de leur côté, rendraient aux Madgyars cruautés pour cruautés. Le préfet roumain Popowitz est entré avec sa landsturm à Brodi, où il a exigé des Madgyars une contribution forcée de 30 000 florins. La landsturm roumaine a tué presque tous les hommes d'Ennyed, puis a mis le feu à quatre endroits de la ville. L'incendie, qui a duré trois jours, n'a épargné qu'une vingtaine de maisons.

Les Madgyars, à leur tour, ont brûlé les villes de Worosmar et de Toldwar.

Nous ne pouvons prévoir quelle sera la fin de cette épouvantable guerre.

Les troupes russes et turques stationnées en Valachie continuent à se concentrer sur la frontière de Transylvanie.

Après la prise de Verseez, qui a eu lieu le 26 janvier, le patriarche Rajachich, le général Theodorowich et le colonel Mayerhofer se sont réunis à Temeswar, pour opérer de là contre Debreczin et le Transylvan.

Les Tschaïkistes, si renommés, se sont prononcés contre le patriarche, pour le woïvode Stratomirowich.

Nouvelles d'Italie.

On écrit de Gaëte, 28 janvier, au *Tribuno* de Rome :

« Les intrigues ici se compliquent à en perdre la tête. Ces jours passés nous avons eu un déluge de protestations. L'Autriche a protesté contre les Espagnols et contre tous ceux qui voudraient intervenir, décidée qu'elle est à se réserver le monopole de l'intervention. Le Piémont a protesté lui aussi contre les Espagnols ; on prétend que la France en a fait autant. Je ne sais rien de l'Angleterre, qui agira comme d'habitude, tantôt dans un sens, tantôt dans l'autre. Le saint-père fait à toutes les protestations le même accueil ; il ne me semble nullement malade, comme on le dit à Rome. Le nombre des diplomates va croissant ; cependant le ministre de Toscane s'est retiré.

» Les deux navires espagnols ne portent pas de troupes de débarquement ; l'un est une corvette de guerre, l'autre un brick. La corvette a à son bord le commodore brigadier don José-Maria Mustillo. Je ne saurais vous dire quelle bête c'est, ne l'ayant pas vu, mais on en raconte de belles. Cinq autres navires espagnols sont au large ; on croit qu'ils portent 3 000 hommes. On veut qu'ils soient l'avant-garde de 8 000. Je ne le crois pas, la reine Isabelle a bien assez à faire chez elle sans se mêler de nos affaires.

Le tribunal militaire de Rome a prononcé son jugement contre les soldats qui ont pris part à la tentative réactionnaire du 19. Deux sont condamnés à mort et les autres aux galères, pour un temps qui varie de 20 à 5 ans.

— Le gouvernement romain a expédié à Bologne une nouvelle capitulation pour les Suisses. Cette capitulation obligeant les Suisses vis-à-vis de l'Etat romain, les délie de l'obéissance au souverain émigré.

— La *Costituente italiana* de Florence, du 2 février, publie une très longue adresse du comité des cercles italiens aux citoyens Baune et Ledru-Rollin, et à tous ceux qui, en France, défendent la cause italienne en combattant pour la démocratie. Dans ce document, en date à Rome du 29 janvier, et revêtu des signatures du président du comité Filippo de Boni et du vice-président Atto-Vannucci et Sisto Vinciguerra, on retrace l'historique des événements de Rome et des tergiversations du pape qui ont abouti à la proclamation de la constituante romaine italienne.

« Ce n'est pas une justification de notre conduite que nous présentons ici, disent les signataires, mais nous ne pouvions pas vous donner une plus noble preuve, un plus haut gage de notre sympathie qu'en étalant à vos yeux notre drapeau pur et sans tache, resplendissant de tout l'éclat de l'avenir et flamboyant sur le Capitole, gage et symbole de l'espérance et de la vie d'un peuple qui s'était endormi divisé par l'esclavage et qui se réveille en une seule famille dans la liberté. »

— Il y a eu à Sienne une tentative de réaction. Au moment où le grand-duc, arrivé dans cette ville, se montrait au balcon, des voix payées par les ennemis du progrès ont salué son altesse des cris forcenés de : A bas la constituante italienne ! vive le gouvernement napolitain ! Mort aux libéraux ! A bas les cercles ! (*Alba*).

Assemblée Nationale.

Séance du 9 février. — Présidence de M. Corbon.

M. KOENIG dépose une pétition des habitants de Colmar, demandant la révision de la loi sur les boissons.

L'Assemblée est peu nombreuse. On procède au scrutin de division pour constater le nombre des présents. Le dépouillement de ce scrutin constate la présence de 450 membres.

On passe à la première délibération du projet sur le timbre des effets de commerce. Personne ne demandant la parole, il est procédé au scrutin de division pour savoir si l'Assemblée passera à une deuxième délibération. Les voix se répartissent ainsi :

Votants,	549
Pour,	530
Contre,	19

L'Assemblée passe à une deuxième délibération.

L'absence du ministre de la marine fait ajourner la délibération sur le projet de crédits supplémentaires pour l'acquittement de dépenses des exercices clos (1845 et 1846).

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet de loi portant application de l'impôt de mutation du bien de main-morte.

M. HUOT présente quelques observations contre le projet. Il propose d'affranchir de l'impôt :

« Les biens immeubles passibles de la contribution foncière appartenant aux établissements de charité et aux bureaux de bienfaisance.

» Il propose, en outre, de calculer la taxe à raison de 50 c. au lieu de 62 c., du principal de la contribution foncière. »

M. TASSEL combat cet amendement au nom de la commission. L'impôt rapportera si peu qu'il n'est pas la peine de l'établir.

M. PASSY, ministre des finances, approuve le principe de l'impôt et donne son assentiment au décret.

« D'après les renseignements recueillis en 1846, par l'administration des contributions directes, les biens de main-morte, y compris ceux des sociétés anonymes, contiennent, en superficie, 5 004 764 hect. 45 ares, savoir : 4 983 127 hect. 48 centiares productifs de revenu, et 21 626 hect. 97 centiares affectés à un service public. Les biens productifs de revenu, non compris les droits d'usage dans les bois et forêts, sont d'un produit annuel de 64 209 456 fr. et d'une valeur vénale de 2 499 308 446 francs. »

Ainsi plus du dixième du territoire de la République se compose de biens de main-morte ; il y a injustice à ne pas leur faire payer l'impôt. Ajoutons que ces biens sont généralement fort mal cultivés.

Après une réplique de M. Legeard de la Diriays, l'Assemblée passe à la discussion des articles.

« Art. 1er. Il sera établi, à partir du 1er janvier 1849, sur les biens immeubles passibles de la contribution foncière, appartenant aux départements, communes, hospices, séminaires, fabriques, congrégations religieuses, consistoires, établissements de charité, bureaux de bienfaisance, sociétés anonymes et tous établissements publics légalement autorisés, une taxe annuelle représentative des droits de transmission entre vifs et par décès.

» Cette taxe sera calculée à raison de 62 1/2 pour franc du principal de la contribution foncière. »

M. LEGEARD DE LA DIRIAYS propose d'exempter de l'impôt les *hospices, établissements de charité, bureaux de bienfaisance*, etc. (On rit.)

L'amendement est rejeté ; celui de M. Huot l'est également.

L'article est adopté.

M. LEBLOND propose d'exempter de l'impôt les sociétés anonymes qui durent moins de vingt ans. (Rumeurs.)

Cet amendement est également rejeté.

« Art. 2. Les formes prescrites par l'assiette et le recouvrement de la contribution foncière, seront suivies pour l'établissement et la perception de la nouvelle taxe. » — Adopté.

M. TASSEL propose une disposition ainsi conçue :

« La taxe annuelle établie par cette loi sera à la charge du propriétaire seul pendant toute la durée des baux, nonobstant stipulations contraires. » — Adopté.

L'Assemblée décide qu'elle passera à une nouvelle délibération.

M. BUCHEZ transmet à l'Assemblée les réclamations des blessés de février. Les blessés ont reçu pendant assez longtemps des secours sur les fonds des souscriptions et les fonds de l'Etat ; mais depuis près de dix mois ils ne reçoivent plus de secours par suite du transfert au ministère de l'intérieur de l'administration des secours aux blessés de février.

L'orateur demande que la question soit renvoyée d'urgence au ministre de l'intérieur, qui d'ailleurs accepte le renvoi. (Oui ! oui ! — Réclamations à droite.)

M. MORTIMER-TERNAUX. Une pétition ne peut être ainsi renvoyée directement au ministre sans qu'un rapport ait été fait à l'Assemblée. (Réclamations à gauche.) Il faut que l'Assemblée sache ce qui a été fait des 1 100 000 fr. dépensés sur les 1 300 000 fr. qu'a produit la souscription.

VOIX DIVERSES. Cette somme est le montant de souscriptions particulières ; l'Assemblée n'a rien à y voir.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture des articles du règlement relatif aux pétitions

M. LACROSSE, ministre des travaux publics. Le gouvernement ne s'oppose nullement au renvoi quand il sera prononcé dans les formes voulues par le règlement. J'ajouterai que M. le ministre de l'intérieur s'occupe soigneusement de contrôler l'emploi des fonds dépensés sur le montant de la souscription.

M. GUINARD. Le rapport sur l'emploi des fonds est déposé depuis plus d'un mois entre les mains de M. le ministre de l'intérieur qui peut en rendre compte aujourd'hui même. J'ajouterai que les fonds dépensés sont le produit de souscriptions particulières, et que le pays n'a pas encore payé la dette envers les généreux citoyens ; les blessés de février souffrent ; beaucoup ne sont pas encore guéris de leurs blessures.

Il n'est pas un citoyen digne de ce nom qui ne comprenne qu'il y a devoir pour la République de récompenser le dévouement de ces combattants qui ont joué leur vie pour le triomphe de la République. (Très bien ! à gauche. Murmures à droite.)

Il résulte des explications échangées que le rapport sera négativement fait dans une prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à allouer au ministre de la marine un crédit destiné à l'acquittement de dépenses pour des exercices clos.

La commission propose de réduire à 344 522 fr. 13 c. le crédit porté dans le projet à 355 098 fr. 46 c. dans ce projet.

M. DE TRACY, ministre de la marine, combat cette réduction. Un règlement porte, il est vrai, que les rations non consommées font retour à l'Etat ; mais ce règlement n'a jamais pu être appliqué. D'ailleurs le fait s'est passé sous l'administration de M. de Mackau, qui avait autorisé cette violation du règlement par un décret formel.

M. AUBRY maintient la réduction. Il n'admet pas que ces rations soient la propriété des officiers.

La réduction, combattue par le ministre, est adoptée.

L'ordre du jour appelle la suite de la seconde délibération sur le projet de loi relatif à l'organisation judiciaire.

M. ANTONY THOURET. J'ai demandé la parole pour soutenir, au moins dans sa forme, l'ordre judiciaire actuel, parce qu'il est né de notre première République.

L'on a oublié qu'en amoindrissant la magistrature, on amoindrissait la majesté du souverain, et le souverain aujourd'hui est le peuple. A-t-on si vite perdu la mémoire de tant de grands magistrats qui rendaient des arrêts et non des services ? Quelle est la raison qui pourrait faire réformer une institution si souvent réformée ? L'économie, répondra-t-on. L'économie, faites-là tomber sur la guerre, qui commence par détruire les hommes pour arriver à détruire la liberté. Ne la faites pas tomber sur les institutions qui assurent la paix. (Bruit.) Je suis tout à fait désintéressé dans la question. (Bruit.) Je suis Français, et cela me suffit. (Longue hilarité.)

Si vous voulez que la justice soit juste (ah !), si vous voulez que ses arrêts soient réfléchis, mesurés, respectés et jamais attaqués dans le fond et dans la forme, empêchez que le magistrat soit dans la nécessité de se livrer à un travail trop précipité ; qu'il ait tout le temps de méditer ses sentences, qu'il puisse conserver la sécurité du corps (Rires et bruit), du corps qui s'use dans des travaux trop multipliés. Ne ressuscitons pas ces procureurs du Châtelet, justiciables de Molière, lardés de pièces de procédure, de dossiers, et ne marchant pas sans la plume et l'écritoire. (On rit.)

Reste à examiner la question d'économie. Je le sais, en présence de la misère des masses, je conçois que l'on veuille faire des économies. Je me suis élevé contre ces gros traitements qui ressemblent à des listes civiles ; mais faut-il faire des économies sur le traitement des magistrats ? Si vous diminuez le nombre des magistrats, vous amenez immédiatement la stagnation des affaires. Supposez que de grands intérêts soient engagés, et que la solution des questions qui les concernent se fasse attendre, demandez au ministre du commerce quelle conséquence cette stagnation peut avoir, et vous trouverez la réponse dans la diminution des recettes, dans les impôts.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour défendre spécialement la cour d'appel de Douai (Rire général), et soyez bien convaincus que ce n'est pas dans un intérêt électoral. (Très bien !) On a fait une statistique sur les affaires jugées par la cour de Douai, mais on ne s'est pas occupé de l'importance des jugements : on a comparé le département de Douai à d'autres départements qui n'ont à juger que des affaires secondaires ; à d'autres époques, on a cherché à réduire la cour de Douai, mais en 1848 on a été obligé de lui rendre son importance.

L'orateur s'élève contre la suppression d'un président de chambre. Le premier président est déjà très occupé ; si on retranche un président de chambre, le premier président ne pourra tout à la fois siéger tous les jours et remplir les nombreuses occupations que lui confèrent ses fonctions. L'honorable membre déclare en terminant qu'il votera pour les amendements les plus larges qui seront proposés.

M. VALETTE rappelle que dans la séance de samedi dernier, l'Assemblée avait commencé la discussion d'un amendement de M. Waldeck-Rousseau, qui demandait la suppression de la chambre des requêtes ; c'est à cet amendement que la discussion doit revenir aujourd'hui.

L'honorable membre appuie l'amendement. Ce n'est qu'à une voix, que, dans le sein de la commission, la question a été résolue pour le maintien de la chambre des requêtes. La suppression de cette chambre ne porte nullement atteinte à l'indépendance et à la dignité de la cour de cassation. La chambre des requêtes a été instituée par un décret de 1790, mais en qualité de bureau des requêtes, temporaire et non permanent. Ce n'est qu'en 1798 que la chambre des requêtes a été instituée telle qu'elle existe aujourd'hui ; mais l'expérience a démontré que la plupart du temps elle était une superfétation inutile.

M. ODILON BARROT, ministre de la justice. Ce n'est pas le ministère actuel qui a présenté le projet de loi, ce n'est donc pas avec le caractère officiel que je viens me mêler au débat. Pourquoi, vous dit-on, un intermédiaire entre le jurisconsulte et la justice ? Il y a là des frais, des retards. Il faut que la jurisprudence soit uniforme, et l'expression la plus simple, la plus nette de la justice. Soit, mais vous changerez par cette suppression tout le mécanisme de la haute juridiction. La chambre des requêtes est une épreuve de plus opposée à l'impatience des plaideurs, et leur permettre d'arriver de plein-pied à la cour de cassation ; c'est réduire celle-ci à la condition d'une troisième juridiction.

La première de ces conséquences, c'est que vous doublerez le nombre des pourvois portés devant la cour de cassation. Il y a un obstacle dans la chambre des requêtes contre les plaideurs osés et désespérés, et si vous en levez ces obstacles, vous grossissez évidemment le nombre des pourvois. Or, sachez-le bien, la cour de cassation est encombrée d'affaires, car tous les arrêts doivent passer à l'étamine du travail le plus minutieux ; mais si au lieu de 600 affaires à examiner, vous lui en donnez 1 200, où trouvera-t-elle le temps pour accomplir le surcroît de travail ? Les magistrats seront obligés de se presser, et leurs arrêts n'auront plus cette sûreté qui fait autorité dans nos annales judiciaires.

M. MARIE soutient que la cour de cassation est et doit être un troisième degré de juridiction, et non cette puissance en dehors de la sphère judiciaire que M. le ministre de la justice a présentée à l'Assemblée. Il y a une occasion, une seule, où la cour de cassation prend ce caractère, quand elle est saisie d'un appel fait au nom de l'intérêt public et de la loi ; mais quand elle est sollicitée par le plaideur, elle est un degré de juridiction et rien de plus. Le recours en doit être abordable pour tous. La chambre des requêtes est un rouage inutile, source incalculable de lenteurs également nécessaires pour le demandeur et le défendeur.

VOIX DIVERSES : Aux voix ! aux voix !

M. BOUHIER DE L'ÉCLUSE présente une proposition ainsi conçue :

« La magistrature est maintenue. » (Exclamations diverses.)

VOIX NOMBREUSES. La question préalable !

La question préalable est mise aux voix et adoptée.

Un autre amendement de la minorité de la commission, présenté par M. Waldeck-Rousseau, est ainsi conçu :

« La cour de cassation sera divisée en trois sections : deux chambres civiles et une chambre criminelle. La chambre des requêtes est supprimée. »

L'amendement n'est pas adopté.

L'article 1er du projet est adopté.

La séance est levée à six heures.

FAITS DIVERS.

— Aujourd'hui, venait à l'audience de la cour d'assises le procès intenté au citoyen S.-F. Bernard, à raison de discours par lui prononcés dans des réunions électorales, et pour lesquels il avait été précédemment condamné par défaut à 5 ans de prison.

Le citoyen Ch. Dain, représentant du peuple, chargé de la défense du prévenu, a cherché à démontrer que les réunions électorales étaient complètement libres, que le *foyer politique* était inviolable comme *le foyer domestique*, et qu'en conséquence les citoyens pouvaient y exprimer toute leur pensée. Malgré le talent dont M. Dain a fait preuve dans tout le cours de cette remarquable plaidoirie, le jury, sur la question ainsi posée : « Bernard est-il coupable d'avoir, dans une réunion publique, etc. » a répondu : *Oui*, sur toutes les questions, moins celle concernant les outrages contre la religion.

En conséquence, le citoyen Bernard a été condamné à 5 ans de prison et à 2 000 fr. d'amende.

Tous les condamnés de l'affaire de Bréa sont partis pour le fort de Vanves. Ils ont été tous enchaînés deux à deux et enfermés dans les voitures cellulaires conduites par le train des équipages. Jusqu'à ce moment et pendant tout le cours de l'instruction les accusés avaient été amenés devant les juges instructeurs et à l'audience par les gendarmes. La vue des chaînes a produit sur eux une profonde émotion. « C'est la première fois, se sont-ils écriés, que l'on se méfie de nous, c'est la première fois que l'on nous charge de chaînes ! — Que ceci, mes camarades d'infortune, s'est écrié le commis-libraire Chopart, condamné à mort, que ceci ne nous empêche pas de crier : Vive la République ! » Quelques-uns des condamnés ont répondu à ce cri, mais d'une voix très affaiblie, et ils ont pris place dans les voitures. Les cinq condamnés à la peine capitale ont été placés seuls dans une voiture spéciale : Daix et Chopart étaient liés ensemble ; Vappreaux jeune, Lahr et Nourry formaient un autre groupe.

Au moment du départ, Pâris s'est approché de M. Plée, commissaire du gouvernement et de M. le commandant Tisseuil, inspecteur des prisons militaires, et leur a dit : « Je vous demande à n'être point conduit avec mes co-accusés ; on en veut à mes jours, on me menace de me tuer, et on le ferait, n'en doutez pas. De grâce ! laissez-moi ici, ou du moins ne me mettez pas avec eux qui en veulent à ma vie. » Cette prière a été accueillie, et des ordres ont été donnés pour que Pâris fût réintégré dans sa cellule de la prison militaire.

A une heure trois quarts du matin, l'escorte est arrivée au fort de Vanves. Tous les condamnés, et surtout Nuens et Gautron, paraissaient très abattus.

Le jeune Lebelleguy seul, condamné aux travaux forcés à perpétuité, s'est livré à quelques exclamations de colère, demandant à grands cris qu'on le fusillât sur-le-champ plutôt que de l'envoyer aux galères.

— Le navire *l'Amelia*, allant de San-Francisco à la Chine, avec de l'or de la Californie, destiné à l'achat d'une cargaison de soieries, a été le théâtre d'un affreux massacre. Pendant la nuit, trois matelots du quart du second capitaine, ont surpris cet officier, l'ont tué et jeté à la mer. Puis ils ont successivement assassiné le capitaine, le subrecargue et un passager anglais, M. Cooke, qui avait sa femme à bord.

Les assassins s'emparèrent de l'or et appelèrent au partage les hommes qui, n'étant pas du quart, dormaient dans le poste, et qui ne connurent qu'alors le crime de leurs camarades. Ces derniers se mirent à boire aussitôt que le butin fut partagé, et tombèrent ivres-morts sur le pont.

Le maître charpentier s'arma immédiatement de sa hache, et, coupant les têtes des trois criminels, il jeta, aidé du reste de l'équipage, les cadavres à la mer.

Le navire fit route pour les îles Sandwich, où il a été conduit par deux jeunes apprentis faisant partie de l'équipage. En arrivant à Honolulu, ils ont remis le navire au consul anglais.

— On écrit de Voreppe (Isère) :

« Un soldat du train des parcs, en cantonnement à Voreppe, dans un état de somnambulisme, est tombé par la croisée d'un second étage. Il rêvait à son père et à sa mère ; croyant les accompagner, il ouvrit la croisée et tomba sur le crochet d'un boucher qui était au rez de chaussée. Il resta suspendu par la jambe un instant ; mais le crochet, cédant sous le poids et les mouvements de ce malheureux qui cherchait à se dégager, il tomba sur le pavé. Mutilé, en proie à des souffrances atroces, tous les voisins, réveillés par ses cris, accoururent ; les sœurs de l'hôpital, le curé lui donnèrent les premières consolations de la religion, et parvinrent, après l'avoir transporté à l'hospice, à le calmer un peu. M. Rome fils, chirurgien, pansa ses blessures, et tout fait espérer, si la fièvre ne devient pas trop intense, que ce malheureux sera sauvé. »

— A la chambre des communes, dans la séance du 5 février, un membre, le représentant de Manchester, a demandé qu'il fût interdit à tous les orateurs de parler plus *d'une heure*, excepté ceux qui auraient à développer une motion. Les ministres ne seraient pas non plus astreints à cette disposition *limitative*.

La motion a été rejetée à une majorité de 34 voix.

— Le banquet démocratique et social des ouvriers maçons, charpentiers, tailleurs de pierre, peintres et autres du département de la Creuse, qui devait avoir lieu le dimanche 11 février à 10 heures du matin, est remis au samedi suivant 17 courant, à 6 heures du soir.

On trouve des billets à l'association des ouvriers réunis, chaussée du Maine, et à la Propagande démocratique et sociale, 15, rue Coquillère, l'entrée par la rue Sartine.

— Les mystérieux projectiles ont cessé de tomber depuis dimanche au soir sur la maison du marchand de bois de la rue Neuve-Cluny.

La curiosité publique a été tellement éveillée par le récit qui a été fait dans les journaux de ce drame fantastique, que la force armée est obligée d'intervenir tous les jours et toutes les nuits contre les envahissements de la foule. Les pierres et autres débris de construction lancés contre la maison du malheureux marchand de bois, mis d'abord sur le compte des revenants et des saints irrités de voir détruire le cloître et l'église, sur l'emplacement desquels passe une nouvelle rue, ces projectiles ne tombent plus depuis que la police a établi sur tous les points des vedettes, et que d'ailleurs il ne reste plus de carreaux de vitre à briser.

On peut juger, du reste, de l'intelligence de ces projectiles par le fait suivant :

Dans les premiers jours, le propriétaire du chantier voyait la couverture d'un hangar faite en zinc devenir le point de mire de ces tireurs invisibles ; la couverture courait risque de céder sous le poids des cailloux. Que fit-il alors ? Il étendit sur la toiture des planches, sur lesquelles les pierres roulaient sans occasionner de dommage ; de ce moment, la batterie changea de point de mire, et dirigea ses projectiles sur la maison où se trouvaient des carreaux et des glaces à briser. Le planchéiage des croisées a dérouté aujourd'hui les artilleurs, qui ont cessé leur feu.

La police est, du reste, assure-t-on, sur les traces de ces nouveaux malfaiteurs. Une sévère consigne a été donnée et est exécutée pour les prendre en flagrant délit.

— L'assassin présumé de la femme dont le cadavre mutilé était demeuré onze jours exposé à la Morgue sans être reconnu, a été arrêté à Montargis. C'est le propre mari de cette femme, le nommé Huet, marchand de futailles. L'arrestation de cet individu a été opérée dans des circonstances assez singulières pour mériter d'être rapportées.

Ainsi que nos lecteurs peuvent se le rappeler, c'est le 27 janvier de grand matin que fut trouvé dans la Seine le paquet contenant le tronc mutilé qui mit sur la première trace du crime, paraissant remonter à la nuit même. D'après les constatations faites avant-hier rue de la Roquette, dans le domicile où il avait été commis, trois ou quatre jours avaient dû être nécessaires pour en faire disparaître les traces en enlevant par parties la laine des matelas, les menus meubles, les effets, et en brûlant tout ce qui eût pu servir de pièces à conviction. Ce ne fut donc guère que dans la soirée du 31 décembre que le meurtrier put quitter définitivement ce domicile, pour abandonner Paris avant que l'individualité de sa victime fût constatée.

Or, le lendemain, 1er février, les gendarmes de la brigade de gendarmerie de Montargis, se trouvant dans la cour des Petites-Messageries au moment où arrivait une diligence, demandèrent aux voyageurs l'exhibition de leurs passeports. Un d'eux, homme de cinquante ans environ, de bonne mine, et paraissant assez joyeux compagnon, bien que n'ayant pour tout bagage que quelques pauvres effets enveloppés dans un mouchoir, ne pouvant satisfaire à la demande des gendarmes, fut invité par un d'eux à le suivre à la mairie, ce qu'il consentit à faire de très bonne grâce et sans présenter la moindre objection.

On chemina de très bonne grâce jusqu'à la maison commune ; mais arrivé à la porte dont un seul battant était ouvert, au moment où le gendarme en franchissait le seuil, le voyageur, lui donnant une vigoureuse poussée par derrière, le fit entrer seul sous le vestibule, tira sur lui la porte qui se ferma, et prit la fuite. Mais aux cris du gendarme, on se mit à la poursuite du fugitif, qui fut bientôt saisi, ramené à la mairie, et qui, interrogé sur ses noms et profession, déclara se nommer Pierre Huet, être marchand de futailles, et venir de Paris.

Comme, indépendamment de l'absence de tout papier régulier, la tentative de fuite de cet homme devait inspirer de la défiance, le parquet de Montargis écrivit à Paris pour avoir des renseignements. C'est ce matin que sa lettre est arrivée au parquet du procureur de la République. Ordre a été aussitôt transmis de diriger Huet sur Paris. Il paraîtrait, d'après ce qui est rapporté, que le meurtre de la femme Huet aurait été en quelque sorte fortuit et aurait eu lieu dans une rixe entre elle et son mari. Dans l'ardeur de la lutte, Huet aurait saisi sa femme, et l'aurait renversée sur le lit en lui comprimant les organes respiratoires avec une telle violence, que, lorsqu'il avait lâché prise, elle avait cessé d'exister.

Nous ne retracerons pas la scène qui a dû suivre et qui s'est déjà produite dans les procès criminels de Lhuissier et de l'abbé Delacollonge. Huet, pour faire disparaître plus facilement le cadavre, en a coupé les membres et scié les os avec un couteau de table et une scie à main, dont le manche calciné, mais portant encore des traces sanglantes, a été retrouvé dans l'âtre.

Demain Huet sera rendu à Paris et pourra comparaître devant M. le juge d'instruction Broussais, chargé de suivre.

(*Gazette des tribunaux.*)

PETITE CORRESPONDANCE.

Nous prions nos amis de Paris, qui ne nous ont pas encore transmis les listes de souscription à la R., dont ils se sont chargés, de ne pas tarder à nous les remettre, la connaisance de ces listes nous étant indispensable pour une communic. à faire à nos amis des départements.

Colmar. — M. G. — Reçu le pouvoir. Nous all. maintenant l'utilis. pour la rentrée des 111.50.

Genève. — M. B. — L'ab. de M. B. a fini fin déc. dr. et nous l'av. renouv. pour 6 m. à vot. déb.

Constantine. — M. H. — Reçu. Merci. — Nous prenons note et nous v. écrirons. — M. d'A. est à Paris et va bien.

Limoges. — M. A. B. — Nous fais. l'ab. et prenons note des nos à vous env. chaq. jour. Le régl. mensuel suffira.

Brosses-de-D. — M. L. — Vot. ab. ira au 31 août.

Cherchell. — M. G. — Reçu les 100. pour Ab. et R. — Affect. remerciem.

Morlaincourt. — M. B. — Appl. la moitié à R. et la moitié à Ab.

Briançon. — M. C. — Reçu les 25, que nous appl. suiv. vos désirs pour Ab. et R. de 1849. — Souv. cordial.

Nîmes. — M. J. B. — Vous avez très bien fait, et cela est conforme aux avis de notre dern. bull. — C'est à nos amis de juger de l'opport. de cette div. suiv. les loc. — Nous vous adress. les liv. et art. dem., en y joignant des F. à S. et deux coll. de bull.

Arcis-sur-Aube. — M. B. — Reçu les 9. — Nous vous inscrivons. — Souv. amical.

Nîmes. — M. C. — Reçu les 164.50. — Nous prenons note et ferons le nécessaire. — Compl. à tous.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS.	Un an	20 fr.,	Six mois	11 fr.,	Trois mois	6 fr:
DEP. ET ETRANGER.	—	32	—	17	—	9
PAYS à surtaxe.	—	50	—	26	—	14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DEP. ET ETR.	—	6	—	4	—	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES				ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois.			40 c.	Annonces anglaises.	40 c.
Cinq à neuf	—	—	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus.		—	20	Faits de publicité	1 fr. 50

On s'abonne à Lyon, au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme.

Bourse du 9 février.

Le résultat de la séance de l'Assemblée d'hier produit de la hausse sur les fonds publics. Le 5 0/0, laissé à 77 45, ouvre à 78 75 et ferme 78 60, avec 1 fr. 15 c. de hausse sur hier.

L'emprunt fait 78 40.

La banque de France donne la situation au 8 courant. La réserve en numéraire augmente encore de 2 millions, preuve de stagnation, elle est de 285 millions contre une circulation de billets de 421 millions.

Les escomptes (Paris et succursales) diminuent en sens inverse de 2 millions.

Au passif, les comptes courants des particuliers versent 2 millions de plus, soit 103 millions.

Le Trésor public augmente son crédit d'un million.

Le 3 p. 100 de 46,45, s'élève à 47,35.

Les affaires sont donc dans une progression toujours décroissante avec une immense quantité de capitaux inoccupés. Les statuts de la Banque doivent être révisés. Les actions, néanmoins, s'élèvent avec la rente à 1790.

Les chemins de fer suivent le mouvement général des fonds publics.

Orléans, de 730, monte à 747 50.

Avignon-Marseille s'élève à 477 50.

Le Nord flotte entre 400 et 402 50. La rente est animée et semble annoncer des cours meilleurs encore.

RENTES FIN COURANT.	Prés. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt du j.
Trois 0/0	46 45	47 35	47 ..	46 45
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	77 30
Cinq 0/0	77 45	78 70	78 40	77 45

9 février. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

5 0/0 j. du 22 juin	47 20 ..		4 Canaux avec prime	995 ..
— Emprunt 1847-1848	78 25 ..		Lin Maberly	... ..
5 0/0 j. du 22 mars	78 40 ..		Caisse hypothécaire	110 ..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	.. .. ..		Emprunt d'Haïti	200 ..
4 0/0 j. du 22 septembre	.. .. ..		Espagne, dette active	.. ..
Actions de la banque	1790		— dette passive	.. ..
Rente de Naples, j. juillet			— 3 0/0 1841	29 ..
Récep. Rothschild	88 ..		Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
5 0/0 de l'État romain	.. ..		— — 3 0/0	.. ..
5 0/0 belge 1840	89 50		2 1/2 hollandais	.. ..
— — 1842	.. ..		Zinc Vieille-Montagne	2150 ..
— 4 1/2	.. ..		H. de la Grand-Combe	... ..
— Banque (1835)	... ..		Emprunt du Piémont	875 ..
Obligations de la Ville	1170 ..		Lots d'Autriche	250 ..

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	340 ..	345 ..	Orléans à Bordeaux	392 50	397 50
Versailles, rive droite	140 ..	135 ..	Du Nord	398 75	402 50
— rive gauche	107 50	107 50	De Paris à Strasbourg	335 ..	338 75
Paris à Orléans	730 ..	747 50	Tours à Nantes	313 75	317 50
Paris à Rouen	445 ..	450 ..	Paris à Lyon	... ..	... ..
Rouen au Havre	247 50	250 ..	Montereau à Troyes	115 ..	115 ..
Avignon à Marseille	476 25	477 50	Dieppe à Fécamp	... ..	... ..
Strasbourg à Bâle	85 ..	87 50	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	265 ..	272 50	Bordeaux à la Teste	... ..	... ..
Amiens à Boulogne	... ..	... ..			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 10 février.

THEATRE DE LA NATION.—

THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—L'Amitié des Femmes.

ITALIENS.—Semiramide.

OPERA-COMIQUE.—Le Val d'Andorre.

ODEON.—Le Comique à la Ville, Jacques Martin, Comment les Femmes se vengent.

THEATRE-HISTORIQUE.—Relâche.

GYMNASE.—Mme Marneffe, la Tasse cassée, Dernier des Rochegune, Rage.

VAUDEVILLE.—La Propriété, le Baron, la Foire aux Idées.

THEATRE MONTANSIER.—Les Lampions, Un Gendre, les Manchettes, Titi.

VARIETES.—Madame Lafifla, le Berger de Souvigny, la Pension.

PORTE-SAINT-MARTIN.—Le Pasteur.

GAITE.—Les Orphelins.

AMBIGU-COMIQUE.—Le Pardon de Bretagne.

THEATRE DU LUXEMBOURG.—Un Mariage d'Amour, Pour un Baiser, un Homme chagrin.

THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—La Poule aux Œufs d'or.

FOLIES.—Le Diable, la Courte-Paille, Prince, Tony.

THEATRE BEAUMARCHAIS.—La Montagne et la Gironde.

THEATRE CHOISEUL.—Les Deux Edmond, un Mari en état de Siège, une Femme du Peuple.

DELASSEMENTS.—Les Blagueurs et les Blagués, Jolie Fille.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du Croissant.

18e Année. N. 42. — ÉDITION DU MATIN. — Samedi 11 février 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JEAN.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 10 FÉVRIER.

« Aujourd'hui, la rétribution du travail est abandonnée au hasard ou à la violence. C'est le maître qui opprime ou l'ouvrier qui se révolte. »

« La pauvreté ne sera plus séditieuse, lorsque l'opulence ne sera plus oppressive. »

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

De la réconciliation des deux dynasties démocratiques.

Quand on s'efforce de prouver à la bourgeoisie que la raison, que le bon sens, que son intérêt bien entendu lui commandent de sortir des voies étroites et périlleuses de la réaction, pour entrer résolument, avec loyauté, dans le mouvement républicain et dans le domaine des réformes pacifiques, la bourgeoisie hésite, résiste et se persuade qu'on cherche à la tromper. Un peu de réflexion suffirait cependant pour lui ouvrir les yeux et pour lui démontrer que ces conseils lui sont donnés par de véritables amis, par ceux qui veulent lui épargner les désastreuses épreuves que recèle l'abîme des guerres civiles.

Mais la bourgeoisie est défiante, parce que depuis longtemps on l'a abreuvée d'amertumes et d'humiliations ; à force d'entendre défigurer son nom comme le symbole d'une brutale cupidité et d'un trivial égoïsme, elle s'est habituée à croire à l'hostilité de la démocratie, tandis qu'elle ne devrait voir dans ces reproches sévères que la juste condamnation du faux et vicieux système dans lequel elle s'est engagée.

Lorsque la bourgeoisie instruite et enrichie voulut s'élever à la position que le travail lui avait faite, elle fut portée au pouvoir sur les bras du peuple d'où elle sortait ; mais, fascinés par le mirage de la puissance et de la fortune, les heureux de la démocratie faillirent bientôt à leur origine, renièrent leurs frères puînés, et s'attachèrent à édifier une féodalité industrielle et financière sur les ruines de la féodalité nobiliaire ; la richesse, au lieu de se faire protectrice, devint oppressive, l'égoïsme dessécha le sentiment de la fraternité dans le cœur des enfants d'une même mère ; le peuple, qui avait droit *à la justice*, ne recueillit, en retour de son dévouement, qu'une hypocrite ingratitude et les illusions d'une fausse liberté. De là ces dissentiments profonds dont se sont emparés des adversaires communs qu'il importe surtout à la bourgeoisie de combattre, en adoptant enfin le drapeau de ses alliés naturels.

Qu'elle jette donc les regards autour d'elle, qu'elle se rende compte de la situation, qu'elle songe au lendemain, et avec du bon sens, sans efforts d'intelligence, elle comprendra que son véritable élément c'est la démocratie, que sa propre cause c'est encore celle de la démocratie.

Elle flotte mal à propos aujourd'hui entre les trois partis politiques qui, instinctivement ennemis, se sont rapprochés un moment et s'observent avec inquiétude, s'apprêtant à se trahir réciproquement.

Le fétichisme légitimiste, avec son bagage connu de vieilleries et de la superstition, avec l'insolente renaissance des privilèges aristocratiques, la domination du clergé, l'obscurantisme, le silence de la presse, avec les souvenirs sanglants de 1815, avec la honteuse histoire de nos désastres et de la trahison de 1830, — un pareil régime ferait-il par hasard les affaires de la bourgeoisie ? — Qu'elle se reporte par la pensée à sa lutte de quinze années, et sa réponse ne peut être douteuse.

La résurrection impériale, c'est-à-dire le despotisme compliqué de la guerre à l'extérieur, de déchirements à l'intérieur, de la ruine du trésor, de l'anéantissement de l'industrie et du commerce : ce tableau n'a rien qui doive séduire beaucoup la bourgeoisie ; aussi n'a-t-elle pas oublié sans doute qu'elle salua avec une sorte d'enthousiasme la honte des deux restaurations... et cependant l'empereur de ce temps-là était un homme de génie.

La régence ; mais la régence c'est la charte de 1830 revue, corrigée et soigneusement *mitigée* ; c'est la politique jugée et condamnée par la nation tout entière au 24 février ; ce sont les impuissants tombés sans défenseurs il n'y a pas un an, et aujourd'hui gonflés de fiel et de colère... D'ailleurs, au lendemain d'une révolution, avec notre situation financière, au milieu du mouvement démocratique qui ébranle la vieille Europe, en présence des partis belligérants, il y aurait folie à espérer d'une condition de gouvernement qui a toujours été fatale à la France le calme dont le pays a besoin.

La régence serait pour les *légitimistes* une nouvelle usurpation, pour les impérialistes le prétexte à un antagonisme *justifié par six millions de suffrages*, pour les républicains l'élément d'une protestation et d'une lutte permanentes.

En compagnie des *gentilshommes légitimistes*, les *factieux* de 1789 ne sauraient être à leur place ; dans le camp impérialiste, les libéraux de 1815 n'apporteraient ni confiance ni bonne foi ; en courant les aventures de la régence, tous ces hommes positifs montreraient moins d'intelligence et justifieraient les légitimes griefs qui ont consommé leur impopularité.

La guerre civile avec ses horreurs et ses implacables calamités ; la guerre civile et son propre abaissement, voilà ce que gagnerait la bourgeoisie à poursuivre le fantôme des prétendants monarchiques.

En se rattachant, au contraire, à la démocratie à laquelle elle appartient par son origine et ses relations habituelles, en rompant avec des alliances factices qui répugnent à sa nature pour marcher, en tête du peuple, à la consolidation du droit, la bourgeoisie déjouerait les calculs de l'intrigue, ressaisirait la force qui lui échappe, prendrait les proportions d'un pouvoir modérateur et s'attirerait dans l'histoire un rôle glorieux. Bourgeois ! n'oubliez pas que vous êtes les déshérités de la veille, que ceux qui souffrent sont vos frères, et que vous avez souffert comme eux. Plus heureux ou plus habiles, vous êtes parvenus à la fortune, défendez-vous donc, défendez-les contre les usurpations, et vous cimenterez ainsi *la réconciliation des deux dynasties démocratiques*. L'intérêt vous le conseille, la dignité vous le commande.

L'Assemblée nationale a repris aujourd'hui la discussion du projet de loi sur l'organisation judiciaire.

Les articles relatifs à l'organisation de la cour de cassation ont été adoptés. Le chiffre des magistrats nécessaires pour valider un arrêt a été réduit de 11 à 9, malgré l'opposition de MM. Dupin, Isambert, Odilon Barrot et Baroche.

La commission proposait de réduire de trois à deux le nombre des présidents de chambre. Après un court débat, l'Assemblée a repoussé cette économie et a maintenu les trois présidents.

Cependant la réduction du nombre des conseillers de quarante-cinq à trente-neuf, a été adoptée comme le demandait la commission.

Passant aux cours d'appel, l'Assemblée a également voté sans opposition la suppression de la chambre d'accusation dans toutes les cours, Paris excepté.

La discussion en est restée à l'article 8 du projet qui a cinquante-deux articles. Elle continuera lundi.

Le *Moniteur* de ce matin annonce en ces termes de graves troubles qui auraient eu lieu à Cette :

Le ministre de l'intérieur a reçu du préfet de l'Hérault, par le télégraphe, les nouvelles suivantes, à la date du 8 février :

Des désordres très graves ont éclaté à Cette, à l'occasion de la suppression d'un bonnet rouge qui surmontait un arbre de la liberté.

La mairie a été pillée. Le cercle du commerce a été brûlé. Trois maisons ont été dévastées.

Le préfet, le procureur-général, le général commandant le département se sont transportés sans retard sur les lieux avec cinquante hommes de génie.

La tranquillité est rétablie dans la ville. De nombreuses arrestations ont été opérées sans résistance. Le maire a été suspendu par le préfet, et une municipalité provisoire a été organisée. La justice informe, et des mesures ont été prises.

Après ce qui s'est passé au sujet du grrrand complot du 29 janvier, nous devons conseiller à nos lecteurs d'attendre la confirmation de lettres particulières, avant d'ajouter pleine foi aux dépêches télégraphiques de M. Léon Faucher.

M. Buffet, ministre de l'agriculture et du commerce, vient d'adresser aux membres des chambres de commerce une circulaire inspirée par une bonne pensée.

M. le ministre consulte les chambres de commerce sur l'utilité qu'il y aurait à introduire des produits étrangers dans nos expositions industrielle, afin de comparer le degré de progrès et de perfectionnement auquel sont parvenus les produits étrangers avec celui de nos propres produits.

« Dans le rapprochement que chacun pourrait faire des résultats aujourd'hui obtenus en agriculture et en industrie, soit en France, soit au dehors, il y aurait, dit M. le ministre, d'utiles enseignements à retirer, et surtout un principe d'émulation qui tournerait au profit du pays.

» L'essai que je désire tenter aujourd'hui sur une grande échelle, l'a été déjà, si je suis bien informé, dans deux expositions provoquées, il y a quelques années, par la chambre de commerce de Lyon et de Mulhouse. Ce qui a été fait alors dans l'intérêt d'industries spéciales, vous jugerez, sans doute, utile de le faire sur des bases plus étendues. »

Ayant souvent émis un vœu conforme, nous ne pouvons que louer le projet de M. Buffet. L'émulation internationale est nécessaire aux progrès de l'industrie. Le travail sera le seul champ des luttes de l'avenir. Un gouvernement intelligent doit comprendre qu'il a tout intérêt à pousser le génie français dans cette voie féconde. Nous sommes persuadés que la réponse des chambres de commerce sera favorable aux intentions de M. le ministre.

La *Patrie* et le *Crédit* contiennent ce matin des articles que nous reproduirons demain textuellement, et dont nous sommes heureux de leur accuser réception aujourd'hui.

Ces articles ont pour objet de nous mettre en demeure de solliciter de l'Etat les moyens de prouver par l'expérience la valeur de notre théorie sociale.

Cette disposition d'esprit chez nos confrères, chez ceux mêmes qui partagent le moins nos espérances, est précisément la circonstance que nous attendions pour mettre nous-mêmes le gouvernement et la société en mesure de faire justice, en ce qui nous concerne, des *illusions du socialisme*.

Nous remercions donc sincèrement nos confrères de l'avis qu'ils viennent d'émettre. Leurs articles constituent un premier mouvement d'opinion qui était à nos yeux indispensable à la concentration des moyens de succès.

Pour peu que la *Patrie*, le *Crédit* et d'autres feuilles qui nous ont déjà adressé le même avis, veuillent bien persister à édifier l'opinion de leurs lecteurs à ce sujet, la démarche pratique qu'ils nous conseillent ne subira plus de retard. Nous sommes, quant à nous, entièrement prêts.

Les voies et moyens

DE L'ÉCHANGE ET DU CRÉDIT GRATUITS.

Deuxième lettre.

GRATUITÉ DE L'ÉCHANGE PAR LE COMPTOIR COMMUNAL.

Mon cher ami,

Je vous disais, dans ma précédente lettre, que le Comptoir communal seul pouvait donner la gratuité de l'échange, et que l'Association avait seule le pouvoir de permettre la gratuité du crédit, c'est-à-dire qu'elle pouvait seule donner gratuitement les instruments de travail, assurer du travail en tout temps et rémunérer assez ce travail pour que le travailleur puisse enfin arriver à l'affranchissement par le bien-être et par son admission au capital, à la propriété.

J'ajoutais, en outre, que M. Proudhon, qui avait dit que l'association était anti économique et inutile, que tout homme devait travailler seul et pour lui-même, avait déjà eu la mortification d'avouer que le crédit gratuit ne pouvait se concevoir que par l'association ; je disais que lorsqu'il voudrait passer à la réalisation de la banque d'échange, il serait obligé d'avouer encore qu'un signe d'échange a besoin d'être réellement et solidement garanti, et que pour donner cette garantie il serait forcé d'instituer le Comptoir communal, après avoir déclaré qu'il était attentatoire à la liberté.

Ce que j'avais prévu n'a pas tardé à arriver. Pendant que vous receviez ma première lettre, je recevais les statuts dits définitifs de la Banque du peuple, encore une fois refondus, revus, corrigés et considérablement augmentés. Ces nouveaux statuts sont la preuve que M. Proudhon reconnaît ne pouvoir fonctionner sans une organisation préalable, ce qui confirme bien ce que j'avançais, que, prenant pour pivot d'action un effet pour une cause, la fin pour le moyen, il ne pouvait aboutir.

En effet, M. Proudhon ajoute à la banque d'échange un mécanisme fort compliqué, qu'il appelle syndicat de production, syndicat de consommation.

Ces syndicats ne sont pas autre chose au fond que le comptoir communal, avec cette seule différence que le comptoir communal est une chose fort simple, facile à établir, plus facile encore à faire fonctionner ; tandis que les syndicats sont un enchevêtrement fort embrouillé, qui n'auraient aucune raison d'être, n'était la nécessité de galvaniser l'œuvre impuissante de la banque d'échange.

Cette confusion, cette obscurité, ces créations monstrueuses de syndicats chargés d'organiser la production et la consommation (ce qui, entre nous soit dit, n'est pas autre chose que le communisme que M. Proudhon a tant baffoué), proviennent toujours de la même cause : on veut tuer la propriété et le capital ; c'est là le but primitif, le bien-être de tous n'est que secondaire.

C'est ainsi qu'en déplaçant la question, en transformant une œuvre de paix et de conciliation en une machine de guerre, on n'obtient que des produits hybrides et monstrueux.

On veut abolir le capital et la propriété, et tous les efforts sont tendus vers ce but ; il en résulte le renouvellement de la fable de la *Poule aux œufs d'or* ; en éventrant la propriété on tue la société.

Qu'était-il besoin de mettre en cause les droits de la propriété, du capital, — ces mobiles qui sont plantés plus profondément dans le cœur de l'homme que l'amour de la vie ?

Qu'était-il besoin de bouleverser la France par des menaces d'abolition ou de liquidation forcée ;

Lorsque par une simple formule pacifique, conciliatrice, on pouvait aller tout aussi avant dans les réformes, et qu'on pouvait marcher soutenu par le consentement général.

Il suffisait de dire : *Dans toute fonction où le capital est inutile, il n'a à prétendre à aucun bénéfice ; le capital utile et productif seul a droit à participer aux bénéfices.*

Par cette seule formule pacifiant la France on conciliait tous les intérêts, et les réformes s'accomplissaient sans haines, sans luttes, par la force des choses.

Car il est clair que le capital n'a point les prétentions de participer aux bénéfices d'une fonction dans laquelle il n'a pas à intervenir, tandis qu'il n'en est pas de même dans toute fonction où il intervient, dans toute fonction, où il court des chances de perte.

Or, par le fait de l'institution des comptoirs communaux et de la banque d'Etat, on rend le capital inutile dans la fonction commerciale et banquière.

En effet, le capital, dans ces deux fonctions, joue un double rôle :

1° Le rôle de réserve et de garantie ; car tout commerçant ou banquier, s'il veut faire des affaires, a besoin d'un capital pour garantir la société contre ses actions personnelles ;

2° Le rôle d'agent de spéculation, nommée en banque agiotage, en commerce accaparement.

Donc si le comptoir communal et la banque d'Etat rendent impossible l'agiotage et l'accaparement en spéculation, si le capital à titre de réserve devient inutile, puisque les valeurs consignées servent elles-mêmes de garantie, il est de toute évidence que le capital inutile n'a plus de bénéfices à prélever dans des fonctions où il n'intervient pas.

S'il en est ainsi, qu'était-il donc besoin, encore une fois, d'attaquer les droits de la propriété et du capital, c'est-à-dire plus de la moitié de la France ?

C'est donc une faute, — si ce n'est pas un crime, — d'avoir soulevé tant de terreurs, tant de haines contre la République et la démocratie, du moment qu'il n'y avait pas même à parler de la propriété ni du capital.

Examinons s'il est possible de réaliser la gratuité de l'échange par le comptoir communal et la banque d'Etat, sans toucher aux droits de la propriété.

Nous examinerons ensuite si, au lieu de tuer le capital, il n'y aurait pas moyen, par l'association du capital et du travail, de lui conserver ses avantages actuels, de les augmenter peut-être, tout en transformant le prolétariat en sociétariat, tout en appelant les travailleurs au bien-être et à la propriété.

Supposons un instant que les menaces contre le capital et la propriété n'aient point été faites ; supposons pour un moment que tous les possesseurs, n'étant point menacés, ne se préparent point à un combat suprême, et que le gouvernement, cherchant à concilier tous les intérêts, rende le décret suivant :

ARTICLE PREMIER.

Il sera établi dans tous les lieux où cela sera reconnu nécessaire, des

comptoirs de banque.

Tout possesseur d'une valeur immobilière quelconque, telle que propriété du sol, maisons, usines, coupons de rente, actions industrielles, etc., sera invité, lorsqu'il aura besoin d'emprunter, d'apporter ses titres de possession, lesquels seront soumis à un jury d'expertise, sur l'avis duquel le comptoir délivrera à l'emprunteur, moyennant un intérêt annuel de 3 0/0, une somme ou signe d'échange, mais toujours inférieure à la valeur du titre de l'immeuble consigné.

ART. II.

Le crédit devant s'étendre à toutes les valeurs, il sera accordé à chacun de ces comptoirs un entrepôt où tout possesseur de valeurs mobilières ou produits et marchandises de toute espèce, sera invité, lorsqu'il voudra emprunter, à déposer ses produits ou marchandises, en se conformant aux conditions suivantes :

Tout colis aura une étiquette ou déclaration portant :
1° Le nom du consignataire ;
2° Le nom de la ville ou de l'entrepôt où se fait la consignation ;
3° La désignation de la qualité du produit ;
4° L'aunage, le poids ou la mesure du produit ;
5° Le prix auquel le consignataire veut vendre son produit.

Le jury d'expertise, composé des hommes spéciaux les plus compétents, vérifiera si le produit est conforme à la déclaration.

S'il ne l'est pas, le produit sera refusé.

S'il l'est, le jury donnera au dépositaire un récépissé portant copie de la déclaration, et portant la valeur d'estimation dudit produit par le jury d'expertise.

ART. III.

Ce récépissé sera fait conformément au modèle ci-dessous :

Paris, le 15 février 1850. *Valeur d'expertise*, 1 500 *francs*.

Le sieur André, fabricant de châles à Paris, a déposé ce jour cinquante châles marqués au prix total de deux mille francs. Le jury d'expertise les a estimés en valeur intrinsèque à quinze cents francs.

Signé, le jury d'expertise,

LÉON, Signé, le directeur de
LOUIS, l'entrepôt communal,
CHARLES. PAUL.

ART. IV.

Tout porteur d'un semblable récépissé aura la faculté d'acheter à l'entrepôt tout produit y déposé, pour le montant de la valeur portée sur son récépissé par le jury d'expertise, toutefois en déposant à l'entrepôt ledit récépissé.

Il est bien entendu que le porteur d'un récépissé le donnant en nantissement d'un autre produit acheté, demeure propriétaire de la différence existant entre son prix désigné sur la déclaration et le prix d'estimation du jury d'expertise.

La livraison des produits déposés à l'entrepôt sera faite au porteur de récépissés sans aucun frais, sans aucune retenue.

ART. V.

Tout porteur d'un récépissé qui aurait besoin de signes d'échange au lieu de produits, présentera son récépissé au comptoir de la banque d'État, qui lui donnera des signes d'échange jusqu'à concurrence du montant de l'estimation du jury d'expertise, et moyennant un intérêt de trois pour cent par an.

ART. VI.

Tout porteur d'une facture acceptée, c'est-à-dire d'une lettre de change acceptée, et qui aura déposé à l'entrepôt le produit ayant donné lieu à la lettre de change, aura la faculté ou d'acheter à l'entrepôt ces produits y déposés pour le montant intégral de la lettre de change, ou de recevoir au comptoir de banque le même montant intégral en signe d'échange, moyennant l'intérêt de trois pour cent.

ART. VII.

Tout entrepôt sera accompagné de salles publiques d'exposition ou bazars dans lesquels les produits seront exposés avec leur marque ou étiquette, en y joignant la copie du procès-verbal.

Tout consommateur pourra acheter au prix marqué par le producteur, quel que soit le nombre ou le poids des colis. La vente sera opérée au comptant. Ce paiement pourra se faire :
1° En numéraire ;
2° En récépissés qui seront acceptés jusqu'à concurrence du montant de l'expertise.
3° En billets de la banque d'État.

ART. VIII.

L'intérêt prélevé sur les prêts de signes d'échange par le comptoir de la banque d'État, et la commission prélevée sur la vente des produits au comptoir communal (2 à 3 p. 0/0), seront tout entiers employés *au dégrèvement de l'impôt*.

ART. IX.

Il n'est apporté aucune modification en ce qui concerne les institutions actuelles de commerce et de banque, en sorte que si l'institution de la banque d'État et du comptoir communal est avantageuse au producteur et au consommateur, l'évidence seule de cet avantage les amène à se servir de la nouvelle institution.

Si, au contraire, la nouvelle institution est inférieure à l'ancien système, on pourra le constater sans aucun dommage pour la société, puisque l'ancien système n'aura point été désorganisé.

Supposons ce décret rendu (1), qu'arriverait-il?

C'est que la banque, ne mettant en circulation son papier d'échange que moyennant un nantissement d'une valeur supérieure, meuble ou immeuble, ce papier étant surabondamment garanti par un nantissement supérieur, il serait parfaitement inutile d'avoir une réserve de numéraire.

Donc le capital serait inutile dans la fonction de banque.

Donc, étant inutile, il n'aurait point de bénéfices à prélever ; donc il ne surchargerait pas les produits de ses escomptes, intérêts, agiotages, etc.

Et comme, d'un autre côté, l'intérêt qu'on aurait à payer au comptoir de banque serait tout entier porté au dégrèvement de l'impôt, il en résulterait que tout emprunteur à la banque aurait gratuitement ce signe d'échange, puisqu'il recevrait en dégrèvement d'impôts l'intérêt qu'il paierait. Il en est de même pour l'entrepôt communal.

Le comptoir ne donnant de récépissé que sur le nantissement d'une valeur supérieure en produits expertisés et en produits portant le nom du producteur et son prix de vente, il en résulte :

1° Que le capital est inutile — comme réserve — dans sa fonction commerciale, puisque le produit sert lui-même de réserve,

2° Qu'il est inutile comme spéculation, puisque toute spéculation devient impossible du moment que tout produit porte son prix, que toute opération se fait avec publicité, que toute existence de produit ou tout besoin est authentique ;

3° Que tout producteur reçoit gratuitement, au moment du dépôt, un récépissé qui lui permet de s'approvisionner de matières premières jusqu'à concurrence du montant d'estimation du jury d'expertise ;

Par conséquent le capital est inutile dans le commerce comme réserve.

Il y est inutile comme agent de spéculation et d'encouragement, puisque le producteur, par le récépissé, se trouve obtenir un capital gratuit.

Donc le capital serait inutile dans la fonction commerciale ;

Donc étant inutile il n'aurait point de bénéfices à prélever ;

Donc il ne surchargerait pas les produits de ses faux frais, de ses spéculations, etc., etc.

Nous aurions donc la gratuité de l'échange, puisque la commission prélevée sur la circulation des produits servirait à dégrever l'impôt.

Je crois avoir suffisamment démontré ma première proposition, à savoir :

Que le Comptoir communal et la banque d'État donnant la gratuité de l'échange. — Mais ils donnent en même temps :

(1) Il pourrait être plus large, car le comptoir communal ne résout point seulement la question de la gratuité de l'échange, mais bien tous les vices actuels de la fonction de circulation; mais il serait trop long d'entrer dans d'autres détails, c'est le sujet d'un traité que nous allons publier incessamment.

Le commerce véridique ;
L'abolition de la fraude ;
L'abolition des accaparements, de la spéculation et de l'agiotage ;
Le retour du capital et des agents improductifs à la production ;
L'abolition de la faillite, etc., etc. (1).

Et, comme je l'avais avancé, tous ces résultats sont obtenus sans attaquer les droits du capital et de la propriété (2).

Bien loin de là : dans ma prochaine lettre j'espère démontrer que le capital, devenant productif, maintiendra les intérêts actuels, tout en donnant le bien-être et la propriété au prolétariat.

FRANÇOIS COIGNET,
Manufacturier à Lyon.

Lyon, 5 février 1849.

On nous communique la pièce suivante :

Au citoyen ministre de l'intérieur.

Je reçois ce soir, du commissaire de police de mon quartier, l'ordre de quitter le département de la Seine immédiatement, et le territoire français dans le plus bref délai, et ce en vertu d'une décision signée de vous en date du 26 janvier, dans laquelle vous me considérez comme sujet prussien, et affirmez que ma présence en France est de nature à troubler l'ordre et la tranquillité publique.

J'ai l'honneur de vous faire observer, citoyen ministre, que depuis le 19 avril 1848, et en vertu d'un arrêté du ministre de la justice, membre du gouvernement provisoire, je suis naturalisé français et admis à jouir de tous les droits de citoyen de la République, droits que je ne suis fait un devoir d'exercer, ainsi que vos agents peuvent s'en assurer en vérifiant les listes électorales.

Salut et fraternité.

AUGUSTE HERMANN EWERBECK, d.-m.
rue d'Ulm, 12.

Paris, 10 février 1849.

Grrrrand complot du 29 janvier.

Le ministère reçoit de tous côtés des démentis au sujet de la fameuse conspiration rouge qui aurait mis Paris en péril le 29 janvier. On a fait à Paris force arrestations arbitraires, sans rien prouver à l'Assemblée nationale ni au public. Les *ramifications* du complot dans les départements ne sont pas moins ridicules. Nous lisons dans le *Démocrate du Rhin* :

Qu'y a-t-il de vrai dans l'allégation du *Moniteur*, consistant à dire que le complot déjoué à Paris avait des ramifications à Strasbourg, mais que le *mouvement* de notre ville avait été *prévenu* par les mesures que le citoyen préfet avait prises dans l'intérêt de la paix publique?

Rien, absolument rien. L'allégation d'un bout à l'autre est *fausse*, ENTIÈREMENT FAUSSE.

Il n'y a point eu et il ne devait point y avoir de *mouvement* à Strasbourg, le 29 janvier, ni un autre jour ; et si un mouvement avait éclaté le 29 janvier il n'aurait eu aucun caractère politique.

En recueillant nos souvenirs, nous trouvons que le 27 *janvier* plusieurs centaines d'ouvriers, travaillant à l'arsenal, avaient été inopinément congédiés par ordre ministériel. Ces malheureux, en grande partie pères de famille, paraissaient avoir résolu de se rendre à la mairie, qui précédemment avait intercédé auprès de l'administration supérieure, pour empêcher la funeste mesure de la cessation du travail à l'arsenal. Ils venaient, si nous laissions dire le ministère, pour proclamer la République rouge, mais dans le fait ils venaient demander du travail, ils venaient paisiblement et sans armes réclamer l'accomplissement d'un devoir qui est imposé à la République par l'article 8 du préambule de la Constitution.

Pour empêcher un désordre quelconque, l'autorité avait mis sous les armes un fort piquet de la garde nationale. Mais nous en appelons au souvenir de tous nos concitoyens : la force armée a-t-elle eu à faire la moindre démonstration, à réprimer le moindre désordre? Les ouvriers qui venaient demander du pain témoignaient-ils d'intentions hostiles? Non, mille fois non! ils supportaient, au contraire, avec une parfaite résignation le coup qui venait de les frapper ; c'est une justice que partout on s'est plu à leur rendre.

Et cependant c'est cette démarche toute pacifique, toute légale, que le ministère a représentée, avec un art perfide, comme un mouvement qui se rattachait au prétendu complot de Paris!

Citons maintenant le *Courrier du Bas-Rhin* :

STRASBOURG. — Nous apprenons avec plaisir que des ordres viennent d'être donnés à l'arsenal de reprendre les ouvriers qui avaient été si brusquement renvoyés il y a huit jours. Un grand nombre d'entre eux est rentré dès aujourd'hui. — Nous applaudissons de tout notre cœur à cet acte de justice qui rend du pain à tant d'ouvriers laborieux.

Le *Rhin* accompagne cette nouvelle des réflexions suivantes :

Le tour est fait! les choses reprennent leur cours ordinaire. Cette suspension de travaux ordonnée par le ministre a fait souffrir la faim pendant huit jours à des centaines de familles, mais le *Moniteur* a pu annoncer, pour preuve du fameux complot des clubs, imaginé par M. Barrot-Faucher, « qu'à Strasbourg des meneurs, *auxquels se sont joints des ouvriers en petit nombre*, ont parcouru la ville en proférant des cris, SOUS PRÉTEXTE DE DEMANDER DU TRAVAIL. » Que dites-vous du prétexte? Quant aux meneurs, vous les connaissez : ce sont ces républicains *honnêtes et modérés* qui veulent nous ramener à la monarchie par des coups d'État habilement préparés.

— Le *Citoyen*, journal démocratique de la Côte-d'Or, donne les détails suivants sur le prétendu complot socialiste de Dijon :

Voici ce qui s'est passé à Dijon le 29 dans la soirée :

Deux dragons et trois ouvriers en goguette sont entrés dans un café, place Morimont. Les dragons avaient changé leurs habits contre ceux de leurs compagnons. C'était un prologue du carnaval. L'un des dragons s'amusa à taquiner un citoyen qui jouait au billard. De là des propos, puis une rixe. On va chercher la garde. Les dragons et leurs compagnons se sauvent. Ils sont rencontrés par l'agent de police Monnet, lequel est bousculé par eux et a le bras légèrement foulé. Ces cinq hommes ne se sont jamais occupés de politique ; ceci est à la connaissance de toute la ville. C'est cependant ce fait si simple, que nous venons de raconter en deux mots, que M. Pagès a travesti de la manière la plus ridicule, sinon la plus odieuse.

Quelques dragons conduits par deux socialistes!

— Nous extrayons les lignes suivantes d'un article de la *Constitution*, de Lyon, sur le *grand complot* du 29 janvier :

En reproduisant l'article officiel du *Moniteur*, le *Courrier de Lyon* eût dû par prudence supprimer la notice relative à Lyon, car maintenant *ab uno disce omnes*, on raconte aux Marseillais et aux Parisiens que nous avons été sur le point d'être la proie des *socialistes* ; comme on voudrait nous faire croire à nous que Paris et Marseille devenaient de nouveau, sans M. Faucher, le théâtre de la guerre civile.

Le *Patriote de Saône-et-Loire*, après avoir reproduit les fausses nouvelles du *Moniteur* des 2 et 3 février, s'écrie :

Mensonges! mensonges! pas plus de renforts que d'émeutes, pas plus d'émeutes que de renforts.

Voilà comment on a traité Châlon-sur-Saône, afin d'étayer un complot de coup d'État de haute pression sur l'Assemblée nationale. Dans ce cas, la calomnie agit en raison de la distance. A quatre vingt-dix lieues, c'est de la calomnie à la congrève, les réactionnaires connaissent cette tactique ; il n'y a pas de réclamation possible, du moins en temps opportun, et le tour est toujours fait.

Au nom de notre population aussi patriotique que paisible, nous protestons contre toutes ces impostures, et nous en appelons au témoignage des autorités administratives, judiciaires et municipales, dont l'indignation égale celle de tous les citoyens.

On nous écrit de Marseille, le 7 février 1849 :

Monsieur le rédacteur,

Nous lisons avec le plus grand étonnement dans les journaux de Paris qu'à Marseille, les 28 et 29 janvier, le repos public avait été exposé à une tentative de désordre de la part des démocrates rouges de notre ville, que le mouvement aurait été prévenu par l'autorité, qui aurait doublé les postes.

Je vous affirme que, s'il est vrai que les postes ont été doublés, il est entièrement faux qu'aucune tentative de désordre ait eu lieu, ni même qu'il ait été question ici d'un projet quelconque de manifestation ou de trouble de la part de qui que ce soit.

Que penser de ces mensonges des amis du ministère, dévoilés après ce qui s'est passé le 29 janvier à Paris? Le calme n'a pas cessé d'exister en notre ville un seul instant depuis les malheureux événements de juin.

Il y a dans tout ce qui se passe un mystère qui, je l'espère, s'éclaircira à la confusion de la réaction.

Agréez, etc. *Un de vos lecteurs.*

L'Émeute de la Réaction.

Veut-on juger jusqu'à quel point d'aveuglement, de folie et de rébellion coupable les intrigues de la réaction monarchienne excitent les esprits dans quelques départements, jusqu'à quel point les violences des partisans de la *modération et de l'ordre* dépassent les violences des clubistes les plus révolutionnaires et les plus poursuivis? Qu'on lise les lignes suivantes, extraites d'un article de la *Liberté, journal de Vaucluse*, digne émule du *Courrier de la Gironde*, du *Journal de Maine-et-Loire*, etc. :

Que tous les conseils généraux, à l'exemple de celui de la Gironde, se rassemblent aussitôt, qu'ils ouvrent leur session publique en jurant devant le peuple de ne pas subir, quoi qu'il arrive, le gouvernement de la Chambre ;

Que les conseils municipaux envoient des adresses aux conseils généraux et à l'Assemblée nationale, pour déclarer que les communes de France ne courberont pas la tête devant la commune de Paris ;

Que tous ces corps électifs annoncent solennellement que l'impôt serait refusé, le scellé mis sur toutes les caisses de l'État, du jour où Paris se livrerait aux montagnards et aux communistes.

Que, dans tous les postes, les gardes nationaux se confédèrent pour marcher sur Paris au premier signal, et qu'ils jurent de ne pas rentrer dans leurs foyers avant d'en avoir fini avec l'émeute, cette ennemie de la société, et, par contre-coup, avec la centralisation, cette complice de l'émeute.

Que, dans toutes les localités, les citoyens doués de patriotisme et d'énergie se réunissent pour prêter main-forte à l'autorité, *là où elle est dignement représentée ; pour la surveiller et la réprimer au besoin, là où elle est livrée aux sectaires du terrorisme et de la sédition.*

Que, surtout, de toutes ces adresses, de toutes ces protestations, de *toutes ces poitrines indignées*, sorte ce cri qui est le cri de la France : DISSOLUTION IMMÉDIATE DE L'ASSEMBLÉE!

On parle de fermer les clubs ; le plus dangereux de tous aujourd'hui, celui qui tient tous les autres ouverts, c'est l'Assemblée nationale! Par ses derniers votes, elle a mis en oubli les éminents services qu'elle a rendus ; elle *nous force à ne compter que sur nous-mêmes* pour sauver l'ordre, à mettre en ligne contre l'anarchie *et contre elle-même toutes les forces vives du pays qui furent ses auxiliaires au mois de juin.* Le gouvernement est en accusation devant l'Assemblée, *mais l'Assemblée est en accusation devant la France.* Qui doit prononcer en dernier ressort?

Oui, représentants!

Parce que vous avez *violé la souveraineté du peuple* en humiliant le pouvoir que le peuple a créé ;

Parce que vous l'avez mis dans l'alternative de se séparer du pays pour se rapprocher de vous, ou de gouverner sans tenir compte de la représentation nationale ;

Parce que vous avez *méprisé la volonté de vos mandataires qui vous rappelaient auprès d'eux* ;

Parce que vous avez mis l'intérêt de vos personnes avant l'intérêt de la patrie ;

Parce que vous vous êtes montrés médiocres quand il fallait se montrer magnanimes ; violents et rancuniers quand le pays vous *donnait l'exemple de la modération et de l'oubli des vieilles querelles* ;

Parce que vous avez fini par faire cause commune avec la *Montagne, qui fait cause commune avec l'émeute* ;

Parce que vous avez empêché la confiance de renaître, les affaires de se rétablir ;

Parce que vous êtes aujourd'hui ce que la commission exécutive était en *juin, un centre d'intrigue et d'anarchie, une provocation volontaire ou involontaire à la guerre civile* ;

Parce qu'enfin, en abaissant votre propre dignité, vous *avez abaissé* la dignité du peuple lui-même, qui ne peut plus respecter en vous sa souveraineté humiliée et méconnue ;

La France vous accuse ; *elle vous cite à comparaître devant elle dans le plus bref délai. Dieu veuille que vous entendiez sa voix! car elle préfère avoir à vous juger comme* CANDIDATS, QU'AVOIR A VOUS PUNIR COMME REBELLES!

Jamais signal d'émeute et de révolte fut-il plus explicite, plus audacieux et plus violent? Est-il possible de mieux rendre le vertige d'un mouvement de réaction qui spécule sur l'ignorance du peuple des campagnes et compte sur un certain appui de la part de l'autorité? Et c'est lorsque les organes du parti *honnête et modéré* publient de tels articles, lorsque ces articles mêmes coïncident avec des préparatifs d'armes des légitimistes dans le Midi, que M. Léon Faucher se tait sur les menées royalistes et invente un complot montagnard, un complot tramé contre la République par *les mêmes ennemis qu'en juin!...*

Trois victoires des Hongrois.

DÉFAITE DE WINDISCHGRAETZ.

Les nouvelles de la Hongrie continuent à être excellentes.

La *Gazette de Breslau* publie une longue relation du théâtre de la guerre. Selon cette relation, les Hongrois ont mis le 23 janvier le général Schlick en pleine déroute, lui ont pris presque tous ses canons et fait 2 000 hommes prisonniers. Windischgraetz a été complètement battu le 23, et l'armée hongroise de la Theiss a remporté une brillante victoire sur les impériaux près de Szolnok. Ceux-ci ont perdu 3 batteries avec toutes leurs munitions.

Les impériaux s'enfuirent après un combat d'une demi-heure. Les lourds cuirassiers autrichiens furent complètement sabrés et faits prisonniers par les légers hussards hongrois. A Czegled, la joie des habitants fut immense quand arrivèrent les Hongrois vainqueurs. Les dames embrassaient les hussards encore teints de sang. Le bataillon italien Zanini ajouta à l'ivresse générale.

(1) Nous renvoyons, pour de plus amples détails, au traité qui paraîtra incessamment.

(2) Ces institutions, laissant au capital sa participation aux bénéfices, à condition d'être productif, ne sont pas moins favorables aux commerçants et banquiers, qu'elles paraissent atteindre, et nous le démontrerons dans notre prochaine lettre; toutefois, dans ce moment, nous en appelons à eux-mêmes, et nous leur demandons de nous dire, la main sur la conscience, s'il peut leur arriver quelque chose de pire que ce qu'ils souffrent aujourd'hui, où les petits commerçants sont égorgés par les gros capitaux, par la concurrence, par les faux frais, par les faillites.

Que peut-il arriver aux boutiquiers de pire que ce que leur ont fait souffrir les grands magasins qui vendent tous les produits?

Il est impossible qu'ils soient plus malheureux; j'espère, au contraire, leur faire voir qu'ils peuvent se sauver par l'institution du Comptoir communal et de la banque d'État.

On se souvient que le bruit de ces défaites des impériaux se répandit à Pesth. On sait que Perczel s'avança entre Ottinger et Pesth, le 26. Windisgraetz partit alors avec toutes les troupes qu'il put rassembler, et marcha contre Cegded. Les Hongrois le repoussèrent jusqu'à Monor. A Pesth, le 27, tout était déjà préparé pour une retraite complète, lorsque arriva la nouvelle inattendue que les Hongrois s'étaient retirés derrière la Theiss.

Les glaces de la Theiss s'étant rompues, les Hongrois ne pouvaient laisser ce fleuve derrière eux. Les impériaux ont perdu 20 canons, parmi lesquels une batterie de fusées à la congreve. On leur a fait 4 800 prisonniers dont 400 cuirassiers et 700 chasseurs. Leurs munitions et leurs bagages sont tombés entre les mains de l'ennemi. Il y a eu plusieurs milliers de morts.

A Pesth, les habitants sont pleins d'enthousiasme, et, malgré l'état de siége, les officiers sont en butte aux plus violentes injures. Ils entendent dire tout haut qu'il est à désirer que Kossuth revienne. La garnison est si faible qu'il y a des postes non occupés. Il y a partout des caricatures de Windisgraetz. On enlève les affiches du général.

Le bataillon du régiment italien Ceccopieri a déclaré à Bude qu'il ne voulait plus prendre part à la lutte contre les Hongrois. Une grande partie de ce bataillon a été désarmée et enfermée dans les casernes.

Sur la nouvelle de l'approche de l'armée victorieuse de la Theiss, la ville de Keskemet (comitat de Pesth) et les villages voisins ont repris le drapeau national. Il paraît que les impériaux ont aussi été battus dans le comitat de Gran, car on leur a envoyé des renforts de Bude par bateau à vapeur.

La *Gazette de Cologne* met en doute le récit contenu dans la *Gazette de Breslau*. Tout annonce cependant que ce récit est plus digne de foi que les bulletins fabriqués par Welden pour tromper le peuple de Vienne et faire croire au triomphe de la camarilla.

Le major Szell, du bataillon du prince de Prusse, avait pris fait et cause avec tout son bataillon pour les Madgyars. Tombé mortellement blessé à Bobolna, il fut recueilli par des fermiers, caché et soigné par eux. Une colonne mobile des Autrichiens venant à passer dans les environs, découvrit la retraite du blessé, l'entraîna avec elle jusqu'à Pesth, où il vient de subir le sort de tant de martyrs : il a été fusillé en même temps que Soll, le chef des chasseurs du Tyrol, et Vasvary, le jeune tribun que le peuple aimait à entendre lui parler de liberté.

Les nouvelles de la Transylvanie sont aussi favorables à la cause hongroise. Le brave Polonais Bem est entré le 23 à Hermanstadt et a pris le 26 la forteresse de Carlsbourg. Bem commande maintenant à 40 000 hommes dans le Banat et la Transylvanie. Il va se réunir aux autres corps hongrois retranchés derrière la Theiss, et tous ensemble se porteront sur Pesth, d'où Windisgraetz n'aura plus qu'à se retirer honteusement.

Déjà la réaction tremble à Vienne. Toutes les cruautés et lâchetés commises en son nom par Welden, ne peuvent la rassurer. Ce gouvernement en est réduit à faire assassiner quiconque ne répond pas au qui-vive de ses sentinelles.

On ne reçoit plus à Vienne d'ouvriers étrangers, et parmi ces étrangers on compte les Prussiens, les Saxons, les Bavarois. Ceux qui y sont déjà, et sans occupation, en sont expulsés.

Les 15 000 hommes qui composent la garnison de la capitale sont conduits chaque jour à la promenade, afin que les habitants s'effraient de la puissance du gouverneur. Un grand nombre de patrouilles parcourent incessamment les rues.

Le conseil communal a vu avec un profond mécontentement l'avis du gouvernement qui rend les communes responsables des armes qu'on pourrait découvrir. Au moment où il allait s'en occuper en séance secrète, on lui a remis une lettre par laquelle Welden déclare que le conseil communal n'a pas à s'occuper de cette affaire et que la chose se passerait comme il l'a ordonné.

Ce qui rend Welden furieux, c'est que les dépôts d'armes semblent se multiplier malgré les nombreuses saisies qui ont lieu presque chaque jour. Le 4 février, il a fait cerner l'hôpital par la troupe. On y avait trouvé une assez grande quantité d'armes. On a fait des perquisitions jusque dans les lits des malades.

Les patrouilles chargées d'inspirer aux Viennois une salutaire terreur ont rapporté au gouverneur un pamphlet trouvé au coin des rues, dans lequel on lit écrits en dialecte viennois les mots suivants :

Vieux Welden, ne sois pas trop téméraire,
Il y a encore des lanternes !
Auras-tu bientôt fini
De ton plomb et de ta poudre ?
Songe à Latour ! songes à la lanterne !
Le 1er mars n'est pas éloigné !

Les nouvelles des élections prussiennes sont de plus en plus favorables au parti démocratique.

Arnts a été réélu à Gueldre à la majorité de 304 voix.

Le républicain Stein a aussi été réélu à Breslau, ainsi qu'un autre démocrate.

Dans la province de Westphalie, presque toutes les élections sont démocratiques. En Saxe il en est de même, beaucoup de membres de l'ex-gauche et extrême gauche sont réélus.

A Francfort-sur l'Oder, ainsi que dans les autres districts des Marches, les démocrates ont été vainqueurs.

Quelques hommes de l'ex-droite, tels que Rieden, Grabow, Vincke, Bodelschwing et Manteufel, ont été élus dans la province de Brandebourg.

Parmi les candidats de l'opposition nommés dans les provinces, plusieurs se trouvent sous les verroux. Est-ce assez significatif ? L'un de ces derniers, Schneider, rédacteur de la *Nouvelle gazette rhénane*, accusé d'excitation à la révolte, vient d'être acquitté par le jury.

Le bruit qui circule que les chambres ne seraient pas convoquées avant le 20 mars prend de la consistance. Le gouvernement, qui espère tirer bon parti des succès de nos royalistes français, attendra, dit-on, le résultat des évènements et de la crise ministérielle en France.

Nouvelles d'Italie.

NOUVELLE FUITE DU PAPE. — MANIFESTATION A NAPLES. — LA RÉACTION EN TOSCANE. — On écrit de Rome, 2 février, à la *Costituente italiana* :

« Une lettre nous annonce que le pape s'est enfui (*la fuga*) de Gaëte, et qu'il s'est embarqué pour la France sur un bateau à vapeur français. On dit que le commandant de ce bâtiment, entré à Gaëte, avait eu d'abord une conférence de plus d'une heure avec le pape. A la suite de cet entretien le pape se serait soustrait à la vigilance de ses gardiens, qui l'ont cherché vainement dans ses appartements. »

— Le 29 janvier, anniversaire de la promulgation d'une constitution à Naples, devait être célébré par une illumination générale. Le gouvernement voulut s'y opposer en défendant la vente des lanternes qui devaient servir à cette illumination ; il en résulta dans la population une certaine émotion qui se traduisit en attroupements nombreux qui traversèrent plusieurs rues en criant : Vive la Constitution ! Vive l'Italie ! Le gouvernement du roi bombardeur usa de son moyen ordinaire, il fit disperser ces attroupements à coups de fusil.

Les Espagnols ne sont pas débarqués à Gaëte. Ces troupes sont décorées du nom de garde d'honneur du pape ; mais on songerait à en faire le noyau d'une intervention dans les Etats romains. Le point de réunion serait Ponte-Corvo. La camarilla, disent les correspondances, hésiterait entre les offres de l'Autriche et celles du Piémont.

Rien ne fait pressentir une réaction dans les Etats romains ; mais Sienne est devenue le centre des réactionnaires de la Toscane. L'arrivée du grand-duc dans cette ville a fait éclater la scission. On a répandu dans le peuple le bruit que le grand-duc avait été violenté à Florence, et comme le peuple de Sienne est encore fort ignorant, on est parvenu sans peine à l'exciter. De là cette démonstration dont nous avons parlé contre la constituante italienne. Un écolier, ayant crié Vive la constituante ! a été frappé. On a crié : Mort aux étudiants ! que l'on juge trop démocrates ; la plupart ont été obligés de quitter la ville, et tous les citoyens connus pour leur attachement aux principes de progrès sont obligés de s'exiler sous peine d'être insultés chaque jour dans les rues.

La *Costituente* annonce que le 2 un conflit, provoqué par les démonstrations rétrogrades des jours précédents, aurait eu lieu dans cette ville. Le parti démocratique l'aurait emporté. Il y a de nombreux blessés et quelques morts.

— On écrit de Palerme : « Le ministère sicilien est changé. Le nouveau cabinet sera composé de MM. Raoli, finances ; de Marco, intérieur ; Cali, justice ; Ugdilena, instruction ; baron Casimir Pisani, affaires étrangères ; Orsini, guerre. Les émissaires du Bourbon de Naples ont provoqué quelques troubles dans la Sicile. On a adopté des mesures de répression énergiques. Les préparatifs de la guerre continuent. Il est arrivé à Palerme des officiers français et suisses pour prendre du service. »

Assemblée Nationale.

PRÉSIDENCE DE M. HAVIN. — *Séance du 10 février.*

M. SAUTAYRA demande un congé. — M. Dublin du Salze donne sa démission.

Une proposition tendant à déclarer qu'une fête nationale sera célébrée le 24 février, pour l'anniversaire de l'établissement de la République, est déposée.

L'Assemblée adopte, sans discussion, divers projets d'intérêt local.

L'ordre du jour appelle la douzième délibération du décret ayant pour objet l'ouverture d'un crédit de 290 000 fr. pour la liquidation des ateliers nationaux. Ce décret est adopté au scrutin par 650 voix contre 9.

On passe ensuite à la troisième délibération du projet de décret tendant à ouvrir au ministère de l'intérieur un crédit de 584 257 fr. pour dépenses diverses faites sans crédits réguliers. Ce décret est adopté par 745 voix contre 22.

L'Assemblée reprend sa délibération sur le projet d'organisation judiciaire.

« Art. 2 (de la commission). La cour de cassation sera composée d'un premier président, de deux présidents de chambre, de 39 conseillers, d'un procureur-général, de 6 avocats généraux.

M. DUPIN fait l'éloge de la présence des vieillards à la cour de cassation. Il a vu M. Zangiacomi dormir pendant le rapport des affaires, et montrer cependant dans la discussion une sagacité que n'avaient pas les plus éveillés. (On rit.)

Par ces raisons et par beaucoup d'autres, il demande le maintien du personnel actuel de la cour de cassation, c'est-à-dire trois présidents au lieu de deux.

M. ROUHER. L'Assemblée n'a pas à se mêler des questions de personnes ; c'est l'affaire du pouvoir exécutif. Il y a aujourd'hui à la cour de cassation 49 magistrats ; la commission réduit ce nombre à 42, mais elle propose aussi que cette disposition ne soit appliquée que par extinction.

M. O. BARROT, ministre de la justice, a parlé dans le même sens que M. Dupin. Il n'est pas d'avis de réduire de 11 à 9 le nombre des conseillers de chaque chambre, il est encore moins d'avis que l'on réduise la chambre à la limite du minimum nécessaire pour qu'elles puissent fonctionner.

M. ROUHER insiste au nom de la commission.

M. BAROCHE dit que s'il s'agissait de réduire les employés d'un ministère, il comprendrait qu'on tranchât dans le vif, mais il n'en saurait être ainsi quand il s'agit de la cour de cassation. (Murmures.)

L'art. 3 est ainsi conçu :

« Les arrêts seront rendus par neuf conseillers au moins dans les sections, et par vingt-cinq conseillers au moins, les chambres assemblées. »

M. ISAMBERT propose de remplacer le nombre 9 par le nombre 11, et le nombre 25 par le nombre 33.

Cet amendement, accepté par la commission, moins un membre, est mis aux voix.

La première épreuve est déclarée douteuse.

Il est procédé au scrutin de division. Les voix se répartissent ainsi :

Nombre des votants	698
Majorité absolue	350
Pour	320
Contre	370

L'amendement de M. Isambert, appuyé par le gouvernement, est rejeté.

L'article de la commission est adopté. On revient à l'article 2.

M. ISAMBERT revient sur les arguments déjà produits en faveur de l'état actuel du personnel de la cour de cassation.

MM. Béchard, Freslon et Odilon Barrot sont encore entendus, l'un contre et les autres pour l'adoption de l'art. 2.

L'art. 2 est mis aux voix par division.

Le premier président est maintenu.

M. DUPIN demande 3 présidents de chambre, au lieu de 2 proposés par la commission.

M. BÉCHARD appuie la demande de M. Dupin.

M. BOUDET, au nom de la commission, déclare se rallier au nombre de 3. Le motif qui a décidé la commission est celui-ci : la nécessité d'avoir, quand le premier président est malade ou absent, ce qui peut arriver, un magistrat qui ait l'habitude de présider et de conduire une délibération.

Une première épreuve paraît douteuse. On procède au scrutin de division.

Voici le résultat de ce scrutin :

Nombre des votants.	713
Majorité absolue.	357
Billets blancs.	375
Billets bleus.	337

L'Assemblée a adopté les trois présidents de chambre.

Le nombre des trente-neuf conseillers vient en discussion ; après une discussion confuse, le chiffre de quarante-cinq, proposé par M. Dupin, n'est pas adopté.

Les trente-neuf conseillers sont adoptés.

Le procureur-général et les six avocats-généraux sont adoptés, ainsi que l'article 2 dans son entier.

M. CHARAMAULE propose un paragraphe additionnel à l'art. 3 ainsi conçu : « Les arrêts de la chambre des requêtes ne pourront être rendus qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Cet article est mis aux voix et rejeté.

« Art. 4. Dans les trois mois qui suivront la publication de la présente loi, il sera procédé par un règlement d'administration publique à la révision des lois et règlements qui fixent les délais des pourvois et des procédures en matière civile devant la cour de cassation.

» Le roulement sera rétabli entre les chambres civiles et la chambre des requêtes. »

M. FERDINAND DE LASTEYRIE combat cette proposition. On ne peut faire procéder par un règlement d'administration publique à la révision des lois.

M. BOUDET, rapporteur, maintient la proposition de la commission.

M. DUPIN la combat de nouveau. On dit que le règlement sera converti en loi plus tard ; mais, pendant ce temps, la cour de cassation sera donc réglée par un règlement d'administration publique. (Très bien !)

M. BOULATIGNIER défend la rédaction de la commission.

Une discussion confuse s'engage sur le roulement.

M. BESNARD propose de rédiger ainsi l'article 4 :

« Il sera procédé à la révision des lois et règlements qui fixent les délais du pourvoi et des procédures en matière civile devant la cour de cassation. Un projet de loi sera préparé à cet effet par le conseil d'Etat, et soumis à l'Assemblée nationale dans les six mois qui suivront la promulgation de la présente loi. » — Adopté.

M. VICTOR LEFRANC propose de terminer ainsi cet article :

« Le roulement aura lieu désormais entre la chambre civile et la chambre des requêtes. » — Adopté.

« Art. 5. Les ressorts des cours d'appel sont conservés tels qu'ils existent. » — Adopté.

« Art. 6. Dans chaque cour d'appel, Paris excepté, la chambre d'accusation est supprimée. Ses fonctions sont attribuées à la chambre civile ou à l'une d'elles, dans les cours où il y a plusieurs chambres civiles. Cette chambre se réunira au moins une fois par semaine en chambre du conseil, et procédera au jugement des mises en accusation, conformément aux dispositions du titre II, chapitre 1er du code d'instruction criminelle.

» Un règlement spécial de chaque cour, approuvé par le ministre de la justice, désignera celle des chambres civiles qui connaîtra des mises en accusation, et fixera les jours et heures de ses audiences. » — Adopté.

« Art. 7. Les membres des cours d'appel qui auront pris part à un arrêt de mise en accusation, sans faire d'autres actes d'instruction, pourront, dans la même affaire, être assesseurs à la cour d'assises ; mais ils ne pourront la présider. »

M. MÉAULLE combat cet article : il demande que les membres des cours d'appel qui auront pris part à un arrêt de mise en accusation, ne puissent être assesseurs à la cour d'assises, parce qu'ils pourraient être soupçonnés de partialité.

Après une discussion dans laquelle l'article est successivement défendu et combattu, il est mis aux voix et adopté.

« Art. 8. Les arrêts des cours d'appel, dans les matières civiles, continueront d'être rendus par sept conseillers au moins. »

M. BAZE combat la rédaction de cet article. Il demande pourquoi on met : « continueront d'être rendus, » au lieu de : « seront rendus. »

M. BOUDET, rapporteur, défend la rédaction de la commission, qui est mise aux voix et adoptée.

La discussion est renvoyée à lundi.

La séance est levée à six heures.

Les amendements suivants ont été présentés sur les propositions relatives à la dissolution de l'Assemblée nationale et à la convocation de l'Assemblée législative :

M. DUPLAN. Je propose d'ajouter à l'art. 3 voté de la proposition Lanjuinais, la disposition additionnelle suivante :

La commission du budget déposera son rapport dans le délai d'un mois, à dater de la promulgation de la présente loi.

Deux jours après le dépôt du rapport, l'Assemblée commencera la discussion du budget.

La loi électorale ne sera promulguée au plus tôt que le jour de l'ouverture de cette discussion.

M. EMILE PÉAN. Après la confection de la loi électorale, et avant sa promulgation, il sera, conformément à la présente loi, procédé à la discussion et au vote du budget.

FAITS DIVERS.

La commission chargée d'examiner la proposition d'enquête contre le gouvernement à l'occasion des faits de la journée du 29 janvier, s'est prononcée par 9 voix contre 5 contre la proposition ; elle a nommé M. Bauchard pour rapporteur.

— Le président de la République a passé en revue vendredi dernier, au Champ-de-Mars, le 45e régiment de ligne, qui quitte la garnison de Paris. Il a adressé des éloges au colonel de ce régiment, sur la tenue de ses troupes, et a donné à un officier de ce corps la croix de la Legion-d'Honneur.

Tels sont les détails que nous trouvons dans la *Patrie*. Reste à savoir jusqu'à quel point ces inspections militaires cadrent avec la constitution.

— Un de nos correspondants nous écrit que, dans sa localité, les paysans et les ouvriers ont voté pour Louis-Napoléon, avec l'espérance qu'il prendrait pour ministres les citoyens Barbès et Raspail.

— On s'entretenait avec une certaine animation, dans la salle des Pas-Perdus de l'Assemblée nationale, des explications que MM. Faucher et Odilon Barrot venaient de donner à la commission d'enquête. On disait que M. Alem-Rousseau avait surtout posé à M. Léon Faucher des questions de nature à l'embarrasser.

Ainsi, par exemple, M. Alem-Rousseau aurait vainement insisté pour que M. Faucher déposât les documents desquels il résulterait qu'il y avait en réalité des projets de désordre pour le 29. M. Léon Faucher aurait répondu que *ce serait contraire à son devoir*. « Mais du moins, disait M. Alem-Rousseau, désignez-nous les clubs où se seraient agités des projets d'insurrection. — *C'est précisément à la veille des grands évènements que les clubs restent tranquilles*, » a répondu M. Léon Faucher.

Et lorsqu'enfin M. Faucher a dû s'expliquer sur cette autre question : « N'avez-vous rien à retrancher de vos affirmations de tribune touchant une saisie d'armes faite à Troyes, sur les désordres de Dijon, de Strasbourg, du fort Labriche, et sur les insurgés (15 000) venant se briser contre un mur d'airain à la Madeleine, M. le ministre de l'intérieur a paru convenir que la saisie faite dans l'Aube *était un malentendu, que ces armes appartenaient au gouvernement* ; qu'au fort Labriche il n'y avait que 300 gardes mobiles qui, en définitive, n'avaient fait que parler de leur mécontentement ; mais qu'*en effet, les 15 000 mécontents de la Madeleine étaient venus se briser contre le mur d'airain*, etc. (Textuel.) M. Odilon Barrot s'en est tenu à des généralités.

Après le départ de deux ministres, les opinions qui se sont déclarées dans la commission, ont paru persister plus fort dans la croyance qu'une enquête était nécessaire, afin de savoir si on ne s'est pas livré, le 29, à des manœuvres tendant à persuader au public que l'existence de l'Assemblée nationale était incompatible avec le repos de la France.

La commission, où la majorité est ministérielle, n'a pas encore nommé son rapporteur. (*Révolution démocratique et sociale.*)

— La dernière grève des ouvriers boulangers nécessitait une enquête : des ordres viennent d'être transmis par M. le préfet de police à l'effet de prendre tous les renseignements nécessaires sur les placeurs et sur le mode des bureaux de placement. Il est probable que les dépositions des garçons boulangers à ce sujet détermineront complètement l'autorité à intervenir désormais et directement dans le mode de placement des garçons boulangers. (*National.*)

— Les arts viennent de faire une perte cruelle : M. Habeneck, ancien chef d'orchestre de l'Opéra et de la Société des Concerts, a succombé hier à une attaque d'apoplexie foudroyante. Depuis plusieurs années, de semblables crises avaient plus d'une fois inquiété les nombreux amis de M. Habeneck. Ses obsèques auront probablement lieu lundi prochain. La Société des Concerts, qui devait donner demain son troisième concert, a pris la résolution de l'ajourner.

— Le *Courrier de la Gironde*, en annonçant le procès que vient de lui intenter M. Lagrange, ajoute :

« C'est le cinquième procès qui nous est intenté : 1o Procès en diffamation par le citoyen Etienne Arago ; 2o procès en diffamation par le citoyen Bixio ; 3o procès en diffamation par le citoyen Jules Bastide ; 4o procès qui nous est intenté par M. le procureur de la République, pour avoir, d'après lui, diffamé l'Assemblée constituante ; 5o procès en diffamation à la requête du citoyen Lagrange. »

— Le citoyen Merriau, marchand de vins, rue de la Réforme, 12, à Montmartre, a vu sa maison envahie par une nuée de gardiens de Paris et d'agents de police, sous prétexte qu'une bande de conspirateurs y étaient renfermés.

Il arrivait là ce qui s'était passé la veille aux Batignolles ; quelques citoyens inoffensifs se reposaient le soir du travail de la journée, et dans cette circonstance, comme dans l'autre, le zèle de la police a été jusqu'au point de vouloir arrêter le fils du marchand de vins, un enfant de dix ans. (*Révolution démocratique et sociale.*)

— Nous insérions hier, d'après le journal la *Liberté*, la leçon politique donnée au président par un de ces cochers de cabriolet qui ont voté en masse pour lui ; il paraît qu'en effet l'opinion des cochers s'est singulièrement modifiée depuis l'élection du 10 décembre. Hier soir, un d'entre eux qui voyait ses chevaux aller à gauche, tandis qu'il les tirait à droite, s'écria en leur appliquant un vigoureux coup de fouet : « Sacrés réactionnaires ! »

— Il n'y aura pas de promenade de bœuf gras cette année. Le bœuf gras, acheté au dernier marché de Poissy, sera promené dans Versailles. Il a reçu le nom de *Californie* ; sa longueur est de 2 mètres 88 ; sa hauteur de 2 mètres, et sa circonférence de 3 mètres 10.

— Le gérant de l'association générale des tailleurs de Paris a l'honneur de prévenir ses confrères que la souscription des actions de la 1re série dont le capital de 250 000 fr., est destiné pour le premier établissement central qui doit ouvrir fin mars prochain, sera close le 25 de ce mois, et que ceux qui désirent faire partie de cette association sont invités à se faire inscrire tous les jours, de 7 à 9 heures du soir, rue du Hasard Richelieu, 8, et d'assister à la réunion générale, qui a lieu à la même heure, tous les lundi et jeudi de chaque semaine.

AFFAIRE BRÉA. — POURVOI DES CONDAMNÉS. — Aujourd'hui, le greffier du conseil de révision a reçu la notification des pourvois formés contre le jugement du conseil de guerre, par dix des condamnés dans l'affaire Bréa: Daix, Chopart, Nourrit, Larth et Vappreaux, condamnés à la peine de de mort ; Monnis, Goui et Naudin, condamnés à dix ans de travaux forcés ; Pâris à cinq ans de détention, et Geru à deux ans d'emprisonnement.

Les pièces de la procédure ont été envoyées immédiatement au greffe du conseil de révision.

Le conseil se réunira prochainement, sous la présidence de M. le général Lefrançois.

Les fonctions du ministère public seront remplies par M. le lieutenant-colonel Dumesnil.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Demain dimanche, à 1 heure, aura lieu le 2e grand concert vocal et instrumental donné par l'association de musique populaire, avec le concours des chanteurs montagnards. Entre les deux parties, M. Neuville imitera les principaux comiques de Paris dans une scène intitulée le *Miroir des Artistes*. — Le prix d'entrée est de 50 centimes. On trouve des billets à la salle de la Fraternité et chez Bernard-Latte, éditeur de musique, boulevart et passage de l'Opéra. (*Voir aux Annonces.*)

— Demain lundi, à 8 heures du soir, passage Jouffroy, 16, à la Société de l'Union, M. W. d'Halluvin ouvrira un nouveau Cours d'Histoire universelle. Aux termes des statuts de l'Union; toutes les séances et tous les cours sont faits gratuitement par les artistes et les professeurs ; la faible rétribution de 20 c. par soirée pour chaque visiteur, homme ou dame, n'a d'autre but que de couvrir les frais matériels de ce vaste établissement.

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 février sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2 ; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

PETITE CORRESPONDANCE.

L. T. R. — Nous ne vous en savons que plus de gré.
..... *Et exaltavit humiles.*

D. — M. H. — 200. — Nous all. vous écrire.

J. N. E. — Des témoignages comme ceux-là sont une des plus douces récompenses que nous puissions recevoir de nos labeurs, et constituent en même temps un symptôme plein de promesses. — Merci. — Vous pouvez vous fier à nous.

Tournay. — M. F. B. — Nous n'avons rien changé à notre départ. Veuillez réclamer auprès de votre dir. des postes. — Nous all. aviser pour l'ab. en quest.

Toulouse. — M. F. G. — Reçu et pris note.

Ostheim. — M. F. — Reçu les 20 : le prix du sem. n'étant que de 17, nous vous réab. pour 7 m.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS.	20 fr.	11 fr.	6 fr.
DÉP. ET ÉTRANGER.	32	17	9
PAYS à surtaxe.	50	26	14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DÉP. ET ÉTR.	8	4	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libraire Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois:	40 c.	Annonces anglaises.	80 c.
Cinq à neuf — —	30	Réclames-notices	80
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

On s'abonne à Lyon, au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme.

Bourse du 10 février.

Le calme qui a régné hier, à l'Assemblée nationale, a été interprété en hausse, le 5 p. 100, laissé hier à 78 60 c., ouvre à 79 20, touche 79 35, mais ne s'y maintient pas, il retombe à 78 75, avec 15 c. d'amélioration seulement sur hier.

Il y a eu naturellement beaucoup de réalisations de bénéfices après 1 fr. de hausse,

La Banque se maintient à 1790 fr. Ce cours élevé est motivé par les bénéfices que retrouve cette institution dans la hausse de la rente viagère; elle possède des inscriptions pour un capital de 75 millions.

L'emprunt fait 78 65.

Les chemins de fer varient fort peu. Orléans fléchit à 745, en baissant de 2 50. Avignon-Marseille est stationnaire à 477 50.

Le Nord gagne 3 à 406 25. La hausse a eu un succès d'arrêt marqué, vers la fin du marché, qui étonne d'autant plus qu'on voit plutôt de la hausse pour la fin du mois.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt du j
Trois 0/0	46 45	47 60	47 60	47 60
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	» »	» »	» »	78 65
Cinq 0/0	77 45	79 30	78 75	78 75

10 février. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	47 35 »	4 Canaux avec prime	935 »
— Emprunt 1847-1848	79 » »	Lin Maberly	»» »
5 0/0 j. du 22 mars	78 60 »	Caisse hypothécaire	110 »
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	» » »	Emprunt d'Haïti	210 »
4 0/0 j. du 22 septembre	» » »	Espagne, dette active	» »
Actions de la banque	1790 » »	— dette passive	» »
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	29 »
Récep. Rothschild	» »	Emprunt portugais 5 0/0	» »
5 0/0 de l'Etat romain	68 »	— — 3 0/0	» »
5 0/0 belge 1840	90 »	2 1/2 hollandais	» »
— — 1842	89 50	Zinc Vieille-Montagne	2400 »
— 4 1/2	» »	H. de la Grand-Combe	»» »
— Banque (1835)	640 »	Emprunt du Piémont	875 »
Obligations de la Ville	1180 »	Lots d'Autriche	350 »

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	345 »	355 »	Orléans à Bordeaux	397 50	400 »
Versailles, rive droite	135 »	145 »	Du Nord	402 50	406 25
— rive gauche	107 50	132 25	De Paris à Strasbourg	338 75	338 75
Paris à Orléans	747 50	745 »	Tours à Nantes	317 50	317 50
Paris à Rouen	460 »	460 »	Paris à Lyon	»» »	»» »
Rouen au Havre	250 »	252 50	Montereau à Troyes	115 »	120 »
Avignon à Marseille	477 50	476 50	Dieppe à Fécamp	»» »	»» »
Strasbourg à Bâle	87 50	86 75	Paris à Sceaux	»» »	»» »
Du Centre	272 50	277 50	Bordeaux à la Teste	»» »	»» »
Amiens à Boulogne	»» »	»» »			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Dialogues populaires sur le DROIT RURAL, par *P. Jacques de Valserres*, auteur du Manuel de droit rural et d'économie agricole, professeur de législation industrielle à l'Ecole spéciale du commerce. *Prix : 60 centimes.*

Aujourd'hui dimanche, au Jardin-d'Hiver, à deux heures, grande exécution de *Christophe Colomb* de Félicien David par 150 exécutants. C'est jeudi prochain, 15 février, qu'aura lieu la grande fête carnavalesque du Jardin-d'Hiver par souscription. On raconte des merveilles de ce bal masqué, paré et travesti, dont la décoration seule suffirait pour attirer tout Paris dans les Champs-Elysées. Des transparents allégoriques et des sujets comiques nous représenteront réunis tous nos premiers artistes: Duprez, Lablache, Mario, Alboni, Levassor, Bouffé, Dejazet, Vernet, Ravel, Sainville, etc., etc. Dans le fond du jardin, au dessus des eaux, apparaîtra *Mômus* avec son joyeux cortège. Au milieu des fleurs et dominant un vaste collier de perles lumineuses, s'élèveront Taglioni et Carlotta Grisi dans le *pas des fleurs* et la *Diane chasseresse*. Les rochers brilleront de mille feux de couleur, et sur le bassin vogueront les ballons nautiques au bruit des cascades et des fanfares. Des points de vue en amphithéâtre seront réservés aux personnes qui voudront voir le coup-d'œil magique d'un bal masqué au Jardin d'Hiver. — Le prix de souscription reste fixé à 10 fr. par personne, dame ou cavalier. — On souscrit au Jardin-d'Hiver: au *Ménestrel*, 2 bis, rue Vivienne, aux *Villes de France*, rues Vivienne et Richelieu, 1, rue Lafitte, et chez tous les principaux éditeurs de musique.

Spectacles du 11 février.

THEATRE DE LA NATION. — Robert-le-Diable.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Louis XI.
ITALIENS. —
OPERA COMIQUE. — Le Caïd.
ODEON. — Le Sonrd, le Héros imaginaire, une Fête de Néron, Pourceaugnac.
THEATRE-HISTORIQUE. — Relâche.
GYMNASE. — Mme Marneffe, Tasse cassée, Dernier des Rochegune, Geneviève.
VAUDEVILLE. — La Propriété, le Baron, la Foire aux Idées.
THEATRE MONTANSIER. — Les Lampions, Un Gendre, les Manchettes, Titi.
VARIETES. — Madame Lariffa, le Berger de Souvigny, Lauzun, Mignonne.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Pasteur.
GAITE. — Les Orphelins.
AMBIGU-COMIQUE. — Le Pardon de Bretagne.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — Un Mariage d'Amour, Pour un Baiser, un Homme chagrin.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple) — La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES. — Le Diable, la Courte-Paille, Prince, Tony.
THEATRE BEAUMARCHAIS — La Montagne et la Gironde.
THEATRE CHOISEUL. — La Poule aux Œufs d'or, le Marquis de Bellaflora, une Femme du Peuple, don Quichotte.
DELASSEMENTS. — Les Blagueurs et les Blagués, Jolie Fille.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du Croissant.

18e Année. N. 43. ÉDITION DU MATIN. Lundi 12 février 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. ET OMNES UNUM SINT (JEAN.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 11 FÉVRIER.

« Aujourd'hui, la rétribution du tra-
» vail est abandonnée au hasard ou à la
» violence. C'est le maître qui opprime
» ou l'ouvrier qui se révolte. »

« La pauvreté ne sera plus séditieuse,
» lorsque l'opulence ne sera plus oppres-
» sive. »

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

En vue des prochaines Élections.

Avant trois mois nous aurons à nommer une nouvelle Assemblée, et cette Assemblée devra exercer pendant quatre ans le mandat que nous lui aurons confié. Dès à présent nous invitons tous les amis de la cause démocratique à préparer le terrain des élections nouvelles. Elles seront décisives ; elles consolideront l'institution de la République ou donneront le signal de tous les malheurs qu'amènerait une tentative de restauration monarchique.

Que partout les hommes qui veulent la République et le suffrage universel comme moyen efficace d'améliorer le sort des classes les plus nombreuses, que tous ceux qui ont salué dans l'article 13 de la constitution la promesse et la garantie d'un avenir meilleur, se comptent, se groupent, s'entendent, se concertent. C'est le moment d'oublier les rivalités de partis, et, sans confondre les drapeaux, de faire marcher dans un même élan toutes les forces de la démocratie. Socialistes, républicains de la veille ou du lendemain, tous doivent agir énergiquement pour ne pas être débordés par l'ennemi commun, la réaction.

A quiconque voudra, dans le plus chétif des hameaux de France, travailler pour cette grande cause, nous offrons dès aujourd'hui notre concours, nos renseignements, notre publicité.

C'est principalement aux ouvriers des campagnes, aux paysans que nos amis doivent s'adresser; ils forment la grande majorité du corps électoral ; ils peuvent, comme ils l'ont montré récemment, décider les élections.

Prémunissons-les donc d'ores et déjà contre les intrigues et les menées de la réaction. Mettons-leur constamment sous les yeux trois choses : leur pauvreté, leur nombre, la force pacifique, mais invincible, que leur donne le suffrage universel.

Qu'ils apprennent à user de cette force, mais qu'ils se gardent bien de se la laisser ravir. Qu'ils sachent bien que république veut dire suffrage universel, et que quiconque veut jeter à bas la première, entend bien confisquer le second.

Faisons-leur comprendre que les lois sont toujours faites dans l'intérêt de ceux qui les font, et qu'aussi longtemps qu'elles ne seront pas faites par des travailleurs elles seront faites contre eux. Qu'ils cherchent donc leurs représentants parmi les hommes de leur classe et de leur état. Toutes les fois que leurs candidats seront bons, adoptons-les plutôt que de leur imposer les nôtres : mieux vaut à l'Assemblée nationale un cultivateur en sabots qu'un avocat avec ses lunettes.

Attachons-nous moins à développer des théories socialistes ou républicaines qu'à faire partout prévaloir cette pensée, que les élections prochaines doivent se faire dans l'intérêt des travailleurs, surtout des travailleurs de campagne ; qu'il faut donc nommer pour représentants des travailleurs et principalement des hommes bien décidés à ne point laisser violer la constitution et briser l'urne du suffrage universel. La première chose que feraient les réactionnaires, si leur cause triomphait, ce serait cependant, ils ne s'en cachent point, de détruire l'un et l'autre ; ils trouveraient piquant de tuer le suffrage universel par ses propres mains, et d'obtenir du vote populaire la consécration solennelle de l'asservissement du peuple.

Le désir avoué que nourrissent les royalistes de reprendre au peuple des campagnes le droit électoral est aujourd'hui le principal argument à faire valoir. Il ne faut pas craindre de le répéter sous toutes les formes et de le présenter sous tous les aspects : le paysan doit bien se convaincre que le vote n'est pas affaire de complaisance, mais affaire de conviction et d'intérêt personnel.

Il faudra demander aux candidats la promesse formelle et catégorique :

1° De maintenir le suffrage direct et universel ;

2° De maintenir la constitution, et par conséquent la République ;

3° De maintenir le texte et les principes de l'art. 13 de cette constitution.

Tout homme, ancien ou nouveau, socialiste ou non socialiste, républicain de la veille ou du lendemain, prolétaire ou bourgeois, qui s'engagera publiquement et catégoriquement sur ces trois points, et qui d'ailleurs offrira les garanties de moralité et d'intelligence nécessaires, pourra devenir le candidat de nos amis.

Nous sommes en temps de crise; quelque hardie que se montre la réaction, elle est loin encore de toucher à ses limites. Le suffrage universel seul aujourd'hui peut l'arrêter. La question est de savoir jusqu'à quel point le paysan français est mûr pour la liberté. La majorité des ouvriers des villes, la majorité même des bourgeois veulent la République, comprenant, les uns, que la République est l'instrument de tout progrès; les autres, qu'elle est désormais la seule garantie de l'ordre : le tout est de savoir si la vieille superstition monarchique est morte aussi dans le cœur et dans l'imagination des populations agricoles ; si l'homme de campagne porte en lui le sentiment de la dignité personnelle, si le sens de cette grande formule : égalité, fraternité, liberté, lui est révélé ; si le serf enfin se sent digne d'être libre ! A cette grande question que nous posons avec espoir et confiance, l'urne électorale seule peut répondre !

C'est à l'habile et active propagande de tous nos amis de faire que ses oracles ne soient point faussés par l'intrigue et la corruption.

Les Parisiens ont été fort surpris, aujourd'hui dimanche, de voir passer à travers la ville une armée entière ; elle suivait les quais du côté des Tuileries, traversait le pont de la Concorde, et l'on n'apercevait, aussi loin que la vue pouvait porter, qu'une rivière de bayonnettes. Nous ne pouvons évaluer à combien de milliers d'hommes se montait cette armée, mais elle formait plusieurs divisions et brigades conduites par leurs généraux. Chaque brigade était précédée de sapeurs du génie et suivie d'une batterie d'artillerie. Tous ces corps se rendaient au Champ-de-Mars pour une revue du général Changarnier. Rien n'avait été négligé pour rendre la mise en scène imposante : gamelles et bidons sur les sacs, conducteurs du génie traînant des voitures d'outils, mulets portant les bagages. On se croyait en campagne, et l'on était en effet en campagne contre l'anarchie. Cette hydre que l'on a voulu sans doute intimider par ce défilé théâtral était aussi menaçante que le 29 janvier. Il y avait de bonne heure foule dans les rues, on y voyait même des femmes et des enfants, tant la perversité aujourd'hui est précoce ! Les rassemblements choisissaient de préférence les marchés où les cuisinières dissimulaient leurs ténébreux complots, sous prétexte d'acheter des aliments. On a vu sur les boulevarts des hommes en blouse, et tout fait présumer qu'il y aura ce soir des attroupements à la porte des théâtres et des bals publics. On voit que les promenades militaires ne sauraient venir avec plus d'à-propos pour décourager les éternels ennemis de l'ordre social. On regrette seulement que la garde nationale soit exclue de ces grandes démonstrations militaires. Pourquoi le ministère, qui sauve la patrie presque tous les jours, se dérobe-t-il aux manifestations enthousiastes de notre milice citoyenne ?

RÉÉDITIONS SOCIALISTES-PHALANSTÉRIENNES

La Librairie phalanstérienne, quai Voltaire, 25, a mis aujourd'hui en vente le troisième tirage, sur clichés corrigés, du *Socialisme devant le Vieux Monde, ou le Vivant devant les Morts*, par M. V. CONSIDERANT, suivi de *Jésus-Christ devant les conseils de guerre*, par V. MEUNIER. Un vol. grand in-12, format in-8° compact; prix : 2 francs.

Cet ouvrage expose l'état actuel de la question politique et sociale en Europe et surtout en France. Après avoir établi la définition générale du *Socialisme*, il passe en revue, en leur consacrant à chacun un chapitre spécial, tous les systèmes socialistes modernes : le *babouvisme*, le *système coopératif d'Owen*, le *communisme icarien*, le *saint-simonisme*, le *système phalanstérien*, le *communisme* (en général), le *communisme de Buchez*, celui de *M. Dupin aîné* et de *Guy-Coquille*, le *socialisme* de *Louis Blanc*, de *Pierre Leroux*, de *Proudhon*, et la question de *l'abolition de la famille*.

La dernière partie est consacrée aux adversaires du socialis-

---

Feuilleton de la Démocratie Pacifique.
LUNDI 12 FÉVRIER 1849.

UN CONGRÈS DU PARTI HONNÊTE.

(La scène se passe en 1849.)

PROLOGUE.

I.

N'êtes-vous pas d'avis qu'il est assez commode
D'avoir à sa portée un causeur indiscret.
Si le mutisme ancien revenait à la mode,
Ce serait effrayant, combien l'on s'ennuierait !
On envierait Brama dormant dans sa pagode,
Ou le Muezzin qui braille au haut d'un minaret.

II.

Un secret à garder est un poids qui fatigue ;
Il faut, dès qu'on le peut, le rendre plus léger.
Or, moi qui ne crains pas de me montrer prodigue,
Je ne manque jamais ce cas de partager ;
Ceux qui m'auraient cru propre à couver une intrigue,
N'ont qu'à noter ceci pour se décourager.

III.

Mais arrivons au fait. Ce petit préambule,
S'il se prolonge trop et s'il est mal compris,
Peut sembler un effort pour chasser le scrupule
De divulguer si tôt des faits que j'ai surpris.
Ai-je besoin d'ailleurs d'une longue formule,
Comme un marchand adroit qui trompe sur ses prix.

IV.

Le 20 janvier au soir, je longeais les boutiques,
L'âme, comme le ciel, grise et prête à pleurer.
Les fabuleux portraits des gloires politiques
Grimaçaient aux carreaux pour se faire admirer ;
Quelques anges déchus en quête de pratiques
Murmuraient aux passants de quoi les attirer.

V.

La foule qui roulait ne m'inquiétait guère ;
Etaient-ce des niais ou des gens de valeur ?
Je n'y regardais pas contre mon ordinaire,
Et je pourrais à peine affirmer sur l'honneur
Qu'un esprit indulgent eût eu beaucoup à faire
En cherchant là dedans quelques hommes de cœur.

VI.

Quelqu'un vint cependant me frapper sur l'épaule :
C'était un gros rougeaud que traînait un curé ;
Un autre eût pu trouver la rencontre fort drôle,
Mais rien ne me plaît moins que d'être rencontré.
Or, ces deux gravités allaient prendre leur rôle
Dans un club important du parti modéré.

VII.

L'un d'eux, ancien préfet soupçonné d'athéisme,
Avait depuis un an compris l'utilité
De tendre désormais les bras au jésuitisme ;
Aussi s'en allait-il avec solennité
Préparer un bucher pour le Socialisme,
Aidé de l'*Univers* et de la *Vérité*.

VIII.

— Monsieur l'abbé, dit-il à son pieux confrère,
Voici pour notre cause un nouveau champion,
J'ai beaucoup fréquenté jadis monsieur son père,
Homme de bonnes mœurs et de religion,
Qui faisait élever ses fils au séminaire ;
Nous pouvons donc compter sur sa discrétion.

IX.

Puis, en tournant vers moi la pomme de sa canne :
— Ecrivez-vous toujours ?... C'est un ingrat métier !...
— Oui, certes, dit l'abbé, si l'auteur est profane,
Mais s'il traite avec foi de l'art du marguillier
Ou du triple moyen d'honorer la soutane,
Son livre, jugé *bon*, s'écoule par millier.

X.

Le payen de préfet fit ici la grimace,
Comme s'il n'était pas tout-à-fait converti ;
Puis il s'offrit lui-même à m'obtenir la grâce
D'assister aux discours des aigles du parti.
J'acceptai, bien heureux de trouver une place
Et d'entrer sans payer à ce bal travesti.

Premières confidences.

XI.

— Vous savez qu'il est mort ? nous dit-on à la porte ;
— Qui ? — Le Socialisme. Il est même enterré.
— Veillons sur son tombeau de crainte qu'il n'en sorte,
Dit l'abbé sans songer même au *Miserere*.
Peut-être doutait-il d'un fait de cette sorte ;
L'enterrement au moins était prématuré.

XII.

On ne songera pas à me garder rancune,
Si j'oubliais les noms des membres du bureau ;
Da personnalité vraiment est si commune
Que négliger les gens me semble plus nouveau.
Or, un parleur bien mis était à la tribune,
Faisant trembler du poing un humble verre d'eau.

XIII.

— Messieurs, déclamait-il, en deux mots je termine.
(Il terminait trop tôt ou j'arrivais trop tard.)
Si le Socialisme est frappé de ruine,
Si ce hideux forban a trouvé son Jean Bart,
Si l'espérance enfin gonfle notre poitrine,
Ce succès nous est dû pour la plus forte part.

XIV.

L'auditoire, à coup sûr, contenait des vandales,
Car ici j'entendis un murmure railleur.
— Oui, messieurs, l'on nous doit des couronnes murales
Pour un siège conduit avec tant de vigueur ;
L'Académie (oh ! oh !) des sciences morales
A par ses arguments atteint l'hydre en plein cœur. »

XV.

Puis deux ou trois amis s'en vinrent faire fête
A celui qui prouvait autant de jugement.
Je reconnus en eux ces gens à forte tête,
Auxquels au milieu d'août notre gouvernement
Crut devoir confier la mission honnête
De faire des écrits dans le bon sentiment.

XVI.

Mais beaucoup d'auditeurs étaient restés de glace,
Et plusieurs murmuraient : — Il s'est un peu vanté !
Quand un autre orateur s'élança de sa place
Exhalant un parfum de légitimité :
Ses favoris étaient disposés avec grâce,
Il relevait son col avec autorité.

XVII.

— « Messieurs, s'écria-t-il, le but qui nous anime,
Ce besoin d'union qui seul est un progrès,
Me fait vous demander s'il est bien légitime
D'accaparer pour soi notre commun succès,
Au nom d'in-32 que pour ma part j'estime,
Bien que, vu la misère, ils n'aient pas fait leurs frais. »

me, et à l'examen de leurs forces de résistance, dont la nullité, radicale et démontrée, est la conclusion du livre.

La même librairie mettra en vente, demain lundi, le 2e vol. 3e édition, de *Destinée sociale*, par M. Considerant; grand in-12 compact, format Charpentier. Cette publication complète l'exposition générale et élémentaire du système sociétaire de Fourier, voies et moyens de la réforme sociale d'après les vues de l'Ecole phalanstérienne.

Enfin, une brochure, même format, intitulée *Du sens vrai de la Doctrine de la Rédemption*, extrait de la 3e édition de *Destinée sociale*. Prix : 1 fr.

La 5e livraison de l'*Harmonie universelle ou le Phalanstère, exposé par* FOURIER, recueil méthodique de morceaux choisis de l'auteur, 30 c. la livraison, belle édition, format Charpentier, est mise en vente aujourd'hui à cette librairie.

Ces publications répondraient suffisamment à elles seules aux personnes qui prétendent avoir le désir de connaître le système phalanstérien, mais ne savoir où en trouver l'exposition.

Comment en finir avec le Socialisme?

Hier, nous avons remercié le *Crédit* et la *Patrie* des articles par lesquels ils nous pressent de présenter à l'Etat ou au public la demande des moyens propres à faire apprécier par l'expérience la valeur de notre théorie sociale, et nous avons promis de reproduire textuellement ces exhortations. Nous leur donnons place aujourd'hui dans nos colonnes. La *Patrie* s'exprime ainsi :

Nous ne savons pas s'il y a beaucoup d'ennemis du progrès social; dans tous les cas nous ne sommes pas de ceux-la ; et nous éprouverons de la satisfaction à constater toute épreuve concluante, soit en faveur du système phalanstérien, soit contre ce système.

Il y a longtemps, si nous avions été les maîtres, que nous aurions mis M. Considerant à même de se mettre à l'œuvre, et de pratiquer les combinaisons de Fourier. Le socialisme a produit assez d'agitation, assez de mal, pour que nous n'en soyions pas au regret, si l'Etat portait quelques millions au budget pour faire la preuve des idées qui font illusion aux masses.

C'est pour cela que nous invitons positivement les fouriéristes à formuler des demandes de terres et de capitaux, et que nous pourrons les soutenir dans ces demandes lorsque nous les connaîtrons et que nous aurons pu les discuter et les apprécier.

M. Considerant est représentant du peuple ; il a la parole en main. Pourquoi n'a-t-il pas formulé un projet de loi?

Combien vous faut-il d'hectares? où vous les faut-il? à combien estimez-vous le capital qui vous est nécessaire? La terre et le capital étant admis par hypothèse, y a-t-il parmi vous assez d'hommes, de femmes et d'enfants de bonne volonté pour commencer votre phalanstère? combien vous faut-il de temps pour être convaincu de votre impuissance? En d'autres termes, faites un devis, si vous voulez que nous vous donnions notre opinion.

Sous ce titre : LA BANQUE DU PEUPLE, — LE PHALANSTÈRE, voici en quels bons termes le *Crédit* fait observer que l'ordre et la vérité doivent gagner également à ce que l'expérience fasse justice de la Théorie de Fourier et des idées économiques de M. Proudhon :

Il existe aujourd'hui deux hommes en qui se résument et se personnifient toutes les espérances du socialisme militant ; tous deux se croient en possession d'un procédé efficace pour alléger le poids des misères sociales, tous deux ont réussi à faire passer leur conviction dans l'esprit et dans l'âme d'un grand nombre de sectateurs.

L'un, ancien élève de l'Ecole polytechnique, officier distingué du génie, a concentré toutes ses espérances de régénération dans l'organisation de la commune rurale, sur la base du principe d'association. Depuis vingt ans il a poursuivi cette idée avec une persévérance infatigable et une incontestable habileté. Et, chose remarquable, en même temps qu'il se consacrait sans réserve au développement d'une idée excentrique, il a su par ses qualités personnelles se concilier l'estime et la faveur de ses concitoyens, à tel point que, membre du conseil général de la Seine, représentant du peuple et membre actif du comité de constitution, il a pu, sans abandonner son projet de prédilection, faire preuve, dans l'ordre des affaires pratiques, d'une intelligence distinguée, d'un esprit souple et actif.

L'autre, homme d'études solitaires et de longues méditations, creuseur de thèses économiques, connu seulement avant février de quelques hommes spéciaux, arrive ignoré sur la scène politique ; au bout de quelques semaines, sa pensée originale, sa dialectique ardente, son style éloquent et passionné lui ont conquis une grande partie de la classe ouvrière. Porté à l'Assemblée nationale par soixante-quinze mille voix, il fait événement par la hardiesse excentrique de ses propositions. Dans les bureaux et à la tribune, M. Thiers prend deux fois la parole pour le combattre, et écrit un livre pour le réfuter. M. Guizot, à son tour, consacre tout un chapitre à ce Titan du socialisme. Par la crainte qu'il excite chez les uns, par la confiance qu'il inspire aux autres, M. Proudhon est devenu une sorte de puissance.

Or, il se trouve précisément que cet athlète du socialisme, que ce formidable révolutionnaire a résumé, lui aussi, toute sa pensée, toute sa doctrine, toute sa valeur propre dans un procédé de crédit ; la *Banque du peuple*, pour lequel il demande l'épreuve solennelle d'une réalisation pratique, se déclarant d'avance déchu du droit d'élever désormais la voix si l'expérience venait à prononcer contre lui.

Aujourd'hui même la *Démocratie pacifique*, journal de M. Considerant, répondant à la *Patrie*, qui l'invitait ironiquement à expérimenter, à *engrener*, s'écrie : « Que la *Patrie* nous aide à obtenir des terres et les capitaux suffisants, alors nous engrènerons! »

Voilà donc le représentant du principe de l'association agricole qui demande des terres et des capitaux pour réaliser ; voilà le représentant du crédit gratuit, le gérant de la Banque du peuple, qui, traînant derrière lui sa clientèle ouvrière, se déclare prêt à passer au creuset de l'expérience les idées, les espérances qui remuent, agitent et passionnent une classe à la fois nombreuse et souffrante, intéressante et redoutable.

Dans une pareille situation, que doit faire le gouvernement?

Nous sommes d'autant plus à notre aise pour poser cette question, que nous n'adoptons, pour notre compte, ni les idées de M. Proudhon, ni celles de M. Considerant; nous ne croyons pas à l'efficacité subite d'un moyen de régénération quel qu'il soit. Nous ne croyons pas que le progrès véritable procède de cette façon. Le progrès réel, durable, sérieux, ne s'accomplit que lorsqu'une lente et préalable transformation des idées et des sentiments sociaux permet aux pouvoirs publics de faire pénétrer dans toutes les branches de l'activité humaine des modifications acceptées par la conscience universelle. A nos yeux le progrès, pour être efficace, doit s'accomplir par en haut, et à ce titre l'accord du gouvernement et de la banque de France pour améliorer les conditions générales du crédit, ou un décret de l'Assemblée sur l'éducation professionnelle de la classe agricole, nous paraîtraient beaucoup plus importants que la *Banque du peuple* de M. Proudhon ou le *phalanstère* de M. Considerant.

Mais il ne s'agit pas de nous et de ce que nous pensons, il ne s'agit pas de la valeur intrinsèque de ces idées, il ne s'agit pas d'une thèse d'économie industrielle ou agricole. La question n'est pas seulement économique, elle est surtout politique. Une population nombreuse croit à tort ou à raison qu'il existe des procédés de crédit ou d'exploitation agricole, qui peuvent dans un court délai améliorer notablement sa triste condition.

En face d'une préoccupation de cet ordre, nous le répétons, que doit faire le gouvernement?

Le gouvernement peut se montrer hostile, neutre ou faire acte de prévoyance politique. Examinons rapidement ces trois hypothèses ; mais d'abord remarquons qu'il faut distinguer entre l'inspiration qui a donné naissance à la *Banque du peuple* et aux théories phalanstériennes, et qui se met en quête de procédés industriels et pacifiques, et ce parti violent, destructeur, imitateur ou plutôt parodiste de 93, qui n'a d'autre théorie que la terreur et d'autre procédé que la violence. Ceci une fois entendu, continuons.

Le gouvernement peut se montrer hostile à la *Banque du peuple* et au phalanstère, soit par une opposition, une suppression ouverte, soit en leur suscitant des difficultés occultes. Quel en serait le résultat? que les classes qui rattachent leurs espérances d'avenir au succès de l'une ou de l'autre de ces combinaisons, sentiraient augmenter leur hostilité, leur défiance contre un gouvernement qui, selon elles, mettrait obstacle au soulagement de leur misère, et que les moyens d'agitation dont dispose M. Proudhon deviendraient chaque jour plus puissants et plus redoutables.

Le gouvernement peut garder la neutralité. De toutes les conjectures qu'on peut hasarder, celle-là est de beaucoup la plus vraisemblable ; laisser faire, ne rien faire, ne se mêler de rien, rester étranger à toutes les grandes préoccupations de la société, sauf à réprimer après coup le désordre qu'on a laissé se produire, c'est de quoi se compose par excellence aujourd'hui la science du gouvernement. Cette impuissance et cette négation systématique ont cela de merveilleux, qu'on se croit à l'abri de la critique ; on laisse grossir les orages, on laisse passer les révolutions, on en est quitte pour se dire le lendemain : cela ne nous regardait pas, et, si la société doit périr, du moins elle périra dans les règles. Quoique consacrée par les docteurs de l'orthodoxie économique, cette attitude passive a été trop fatale au dernier gouvernement ; elle a, en face du danger, quelque chose de si nul, de si peu digne d'un pouvoir qui se respecte, que nous croyons inutile de nous arrêter à en faire ressortir la misère.

Si, au contraire, le gouvernement qui a entre les mains trois millions votés dans le but de venir au secours des associations ouvrières jugeait à propos de comprendre ces combinaisons de ce genre dans les entreprises à créditer, de garantir aux ouvriers engagés dans ces opérations le bénéfice direct de sa surveillance protectrice, nous ne verrions dans toutes les hypothèses que des avantages à recueillir d'une semblable résolution.

Si, contre notre attente, la *banque du peuple*, si le *phalanstère* réussissaient dans la limite où de pareils essais peuvent réussir, le gouvernement aurait donné au peuple un gage irrécusable de sympathie, de sollicitude ; il aurait dissipé des préventions funestes qui ajoutent des griefs imaginaires à de trop réels ferments de discorde ; il aurait fait faire un grand pas à cette réconciliation des classes, sans laquelle il ne saurait exister ni bien-être pour le pauvre, ni sécurité pour le riche.

Si, au contraire, ces combinaisons doivent échouer, il aura à opposer aux attaques du socialisme l'irrécusable argument de l'expérience ; il aura fermé la bouche à ses adversaires les plus redoutables. Relisez donc ce que vous dit M. Proudhon!

« Si je me suis trompé, la raison publique aura bientôt fait justice de ma théorie. Il ne me restera plus qu'à disparaître de l'arène révolutionnaire, après avoir demandé pardon à la société et à mes frères du trouble que j'aurai jeté dans leurs âmes et dont je suis, après tout, la première victime.

Que si, après ce démenti de la raison générale et de l'expérience, je devais chercher un jour par d'autres moyens, par des suggestions nouvelles, à agiter encore les esprits et à entretenir de fausses espérances, j'appellerais sur moi, dès maintenant, le mépris des honnêtes gens et la malédiction du genre humain. »

Lorsque le plus redoutable agitateur de l'époque va lui-même au-devant de l'expérience et accepte d'avance ses décisions, lorsque le gouvernement a entre les mains les moyens de réduire à leur juste valeur les promesses décevantes qui abusent les classes ouvrières, lorsqu'il peut, par un sacrifice pécuniaire dont il surveillerait lui-même l'emploi, mettre un terme à une agitation qui retarde le retour de la confiance, il serait à regretter qu'une politique imprévoyante ou un scrupule de fausse dignité l'empêchât de prendre, à l'égard des novateurs qui l'attaquent, la seule mesure efficace, la seule qui soit de nature à agir puissamment sur la conviction populaire, en favorisant de tout son pouvoir une épreuve qui ne peut tourner qu'à l'avantage commun.

A la suite de ces citations, nous devons rappeler qu'un même avis favorable à l'expérience de notre théorie a été émis précédemment par d'autres feuilles.

Il y a un an, l'*Union monarchique*, à l'issue d'une discussion sur l'importance des questions sociales, n'a pas hésité à déclarer qu'elle *acceptait la formule d'association du capital et du travail* comme base des réformes économiques. Ce journal avait même accueilli le conseil que nous adressions aux riches capitalistes de son parti de prendre, dans leurs propriétés et dans la limite de leurs rapports avec la classe ouvrière, l'initiative de l'association du capital et du travail. Nous prions ce journal de s'en souvenir aujourd'hui.

Il y a quelques jours à peine, M. Lourdoueix, dans l'*Opinion*, déclarait *qu'on ne pouvait qu'applaudir à l'association agricole et à la répartition proportionnelle au capital, au travail et au talent.*

Le journal le *Siècle*, si nous nous en souvenons bien, a émis également, il y a peu de temps, une opinion favorable à l'expérience de nos idées par la création d'une commune sociétaire.

Nous croyons même que l'*Assemblée nationale* a exprimé, par malice, le même désir, comptant voir s'abîmer, dans l'épreuve pratique, ce qu'elle considère comme des illusions fatales aux ouvriers et au public.

Eh bien! nous répétons ce que nous avons dit hier : Cette disposition de quelques journaux, ce symptôme de l'opinion, cet appel à l'expérience comme moyen décisif de juger le socialisme, constituent précisément la condition que nous attendions pour demander l'appui de l'Etat, et adresser au monde l'appel de réalisation. Voilà des années que nous retenons douloureusement l'impatience de nos amis, en leur imposant cette condition de *préparation de l'opinion*. Attendez, leur disons-nous, que ceux-là même qui nous combattent aveuglément soient disposés à nous faciliter l'épreuve pratique. La Révolution de Février a beaucoup fait pour rendre nos adversaires favorables à cette épreuve. Cependant ce n'est que depuis quelques jours que le vertige de la lutte, l'aveuglement des partis, la confusion des idées, commencent à faire place au vœu des expériences pacifiques et positives Les hommes qui s'alarment le plus du socialisme, parce qu'ils le méconnaissent le plus, commencent à peine à comprendre qu'il serait plus sûr de tuer ce qu'il a de faux et

---

XVIII.

Ici, je dois le dire, il se fit du tapage,
Le parti modéré devint très turbulent.
— Comment! pas fait leurs frais?—Ah, diable! c'est dommage!
— D'où tient-il ce détail?...— C'est par trop violent!...
— On n'en avait pas mis assez à l'étalage?..,
— La réclame a manqué sans doute à leur talent?

XIX.

Et pendant ce tumulte, auprès de la tribune
Des gaillards irrités parlaient à l'orateur
Qui s'était si bien mis à railler l'infortune,
Et lui lançaient des mots fort gros et pleins d'aigreur.
Je supposai qu'en eux une ancienne rancune
Envenimait encor leur colère d'auteur.

XX.

Pour moi, pendant ce temps, je me mis à mon aise ;
Je profitai du bruit pour oser me moucher ;
Je choisis une place et renversai ma chaise
Contre la boiserie, afin de m'y coucher
Comme sur un divan : c'est, ne vous en déplaise,
Le moyen le meilleur d'écouter sans broncher.

XXI.

Or, ces soins accomplis et quand on put s'entendre,
J'attendis les raisons de l'homme aux favoris :
— Certes, messieurs, dit-il, je n'ai pas dû m'attendre
A blesser à ce point de vigoureux esprits.
Nous sommes obligés, vous devez le comprendre,
D'être francs, entre nous, comme de vieux amis.

XXII.

» Qu'ailleurs sur nos succès le vulgaire s'abuse,
Pour ma part, croyez-moi, je le trouve fort bien ;
Mais entre nous vraiment à quoi bon cette ruse,
Nos forces n'y perdront ou n'y gagneront rien.
Il faut bien calculer les ressorts dont on use,
Car se tromper soi-même est un mauvais moyen.

XXIII.

» Ces messieurs, en prenant ainsi la chose au pire,
Ont bien mal préjugé de mon intention.
Je n'ai pas pris sur moi de faire une satire,
J'éclairais simplement un fait en question,
Et, du reste, voici ce qu'en vient de me dire,
En avouant la chose après réflexion.

XXIV.

« Monsieur Troplong prouvant par son *cours du Louage*
Qu'il sait encore écrire autrement qu'en latin,
Va traduire en français son sémillant ouvrage
Ad usum populi. Monsieur Charles Dupin
Prétend que sa brochure avait pour simple usage
De rappeler au long ses travaux d'écrivain,

XXV.

« Monsieur Thiers n'avait pas calculé par centime.
Trois francs pour un volume étaient durs à donner,
Par bonheur, son journal le distribue en prime
Aux honnêtes lecteurs qui viennent s'abonner.
Monsieur Passy prétend qu'il s'est trouvé victime,
Et qu'arrivant trop tard il n'avait qu'à glaner.

XXVI.

« Quant à Monsieur Cousin, c'est tout une autre affaire ;
Il a rendu suspect *Justice et Charité*
Par son édition nouvelle du *Vicaire
Savoyard*, de Rousseau, ce penseur effronté.
Le public mis en garde est devenu sévère ;
Il a craint de nouveau quelque légèreté.

XXVII.

» Or, entre nous, voyons que penserait le monde
S'il savait votre échec, n'importe sa raison ;
Quand un certain Victor Considerant l'inonde
D'écrits où l'art sait rendre attrayant le poison ;
Malgré nos grands journaux, malgré notre faconde,
Il dirait: C'est faiblesse ou bien c'est trahison. »

XXVIII.

Ici l'orateur but ; puis, après une pause :
— « Je veux croire, Messieurs, que le monde aurait tort.
Et voici, selon moi, la véritable cause
Du succès presque nul de ce premier effort :
C'est que dans le travail de sa métamorphose,
Tout être organisé s'engourdit et s'endort. »

XXIX.

— Parlez plus clairement!... — Je retiens la parole,
Dit un petit criard à barbe et cheveux gris.
— Mais je ne parle pas, dit l'autre, en parabole,
Et puisqu'on veut répondre, on semble avoir compris.
Je dis que lorsqu'on est aussi frais dans un rôle,
On ne vient pas si tôt en réclamer le prix.

XXX.

« Eh! n'étiez-vous donc pas nos plus chauds adversaires,
Vous qui venez déjà nous vanter vos exploits?
Libéraux d'autrefois! révolutionnaires!
N'avez-vous pas raillé les prêtres et les rois?
N'avez-vous pas flatté les hordes populaires
Et nourri leur croyance à de prétendus droits?

XXXI.

» Qui donc avait rêvé cette folle utopie,
De croire que les mots de droits, de liberté
Ne feraient pas germer une espérance impie
Chez ceux qui n'ont de droits qu'à notre charité?
En vous voyant vanter les biens de cette vie,
Le peuple pouvait-il chérir sa pauvreté?

XXXII.

« Parlez-lui maintenant de la vie éternelle
Où Dieu relève ceux qui courbent les genoux :
— Ah! vraiment, dira-t-il, l'espérance est fort belle!
Citoyens nos égaux, gardez-la donc pour vous.
— Et vous seriez surpris qu'on suspectât le zele
Des premiers enrôleurs de ces hordes de fous. »

XXXIII.

— « Pardieu! c'est bien touché! dis je à mon interprète,
Qui ne partageait pas du tout mon sentiment:
Patience, attendez, jeune homme, votre tête
Se met beaucoup trop vite en frais de jugement ;
Voyez ce nain crochu comme un casse-noisette,
Il va pulvériser ce beau raisonnement. »

XXXIV.

Notons toujours ceci : ces chers légitimistes
Voudraient voir le bon peuple aimer la pauvreté,
Ils tiennent pour niais et premiers utopistes,
Les gens qui sans cela parlent de liberté.
Or, à moins qu'ils ne soient chez les Socialistes,
Les vrais logiciens sont donc de leur côté.

ANTONY MÉRAY.

(*La suite prochainement*).

de mauvais par l'expérience qu'à coups de fusil. Il suffit que cette disposition se propage, s'étende quelques jours encore pour que notre appel à l'expérimentation d'une commune associée paraisse, pour qu'il soit fait justice également des autres systèmes socialistes, pour qu'une issue pacifique soit enfin ouverte à cette situation de guerre morale dont il est si facile de sortir.

Eh bien! que pendant quinze jours seulement nos confrères de la presse, quels que soient leurs partis et leurs sentiments à l'égard du socialisme, veuillent bien persister à éclairer l'opinion sur cette nécessité de soumettre les théories socialistes à l'expérience locale, et ils verront que nous n'arguerons plus d'aucuns motifs pour retarder notre démarche auprès de l'Etat et notre appel de réalisation aux hommes de cœur de tous les partis.

Il est temps que l'opinion publique comprenne que le moment est venu *d'en finir* avec toutes les doctrines socialistes.

Le Maréchal Croquemitaine.

M. Bugeaud, de plus en plus *duc d'Isly*, continue à menacer Paris, en faisant le moulinet avec sa grande épée. Dans un discours qu'il a prononcé à Lyon, nous remarquons les passages suivants :

Votre cité est une cité laborieuse et qui, par conséquent, a besoin plus qu'une autre encore de sécurité. Des idées absurdes et déplorables, que l'on a cherché depuis quelque temps à inculquer à une foule d'esprits, ont besoin d'être combattues.

Il ne faut pas, messieurs, nous abuser sur les choses. Il est possible qu'une circonstance se présente, *circonstance que nous ne devons pas désirer*, mais qui peut arriver, et qui, arrivant, exigerait que nous eussions à combattre les perturbateurs les armes à la main.

Le maréchal s'adresse ensuite aux magistrats et leur donne des conseils qui nous paraissent un peu en dehors de sa compétence : Magistrats ! garde à vous ! à droite, alignement ! fixe !

Il importe, magistrats, que vous dressiez les jurés, vos conscrits, à la théorie des condamnations. Point de circonstances atténuantes pour les socialistes. Faites exécuter à vos jurés cette manœuvre : Au commandement de *condamnez-liste*, vous mettez les deux mains sur vos oreilles pour ne pas entendre les avocats. Lorsque l'avocat a fini de parler, vous saisissez vivement les circonstances atténuantes ; — un temps et deux mouvements.

Vous déchirez les circonstances atténuantes, et vous les foulez aux pieds.

A la question : le socialiste est-il coupable? vous mettez la main sur votre poitrine, à la place du cœur; vous répondez : Oui, l'accusé est coupable;

Et vous remettez la main dans le rang ; — deux temps et quatre mouvements.

Nous venons de détailler fidèlement la théorie contenue dans le paragraphe suivant :

Et vous, messieurs les magistrats, vous avez à combattre, à déployer de la fermeté dans l'exercice de vos fonctions. C'est à vous de prémunir MM. les jurés, à vous prémunir vous-mêmes contre l'abus des circonstances atténuantes, abus qui énerve l'action de la justice, et n'épargne les infracteurs de la loi qu'au détriment des bons citoyens et de la société tout entière.

Le maréchal a tenu ce langage aux officiers:

Je ne sais, messieurs, si nous serons appelés à combattre ensemble au-delà de nos frontières ; je suis fermement assuré que, dans ce cas, vous sauriez répondre aux espérances du pays et rajeunir la gloire de son drapeau.

Mais cette perspective n'est pas la seule que doive envisager l'armée des Alpes. La situation du pays lui impose à l'intérieur des devoirs impérieux, sacrés, qu'elle a déjà su et qu'elle saura remplir encore. Cette tâche n'est pas moins glorieuse que l'autre. Assurer le maintien de la loi, défendre la société contre les mauvaises passions qui la menacent, opposer une résistance invincible aux tentatives coupables qui amèneraient la désorganisation et la décadence du pays ; c'est par là qu'il faut commencer, c'est seulement ainsi que nous empêcherons la France de déchoir du rang qui lui appartient vis-à-vis de l'étranger.

Suit la glorification de l'armée autrichienne, de cette force inintelligente et brutale qui opprime l'Italie, la Hongrie, l'Autriche elle-même, et qui retarde par le carnage, l'incendie, le pillage, les assassinats juridiques, l'avènement de la liberté dans le monde.

Les grandes armées semblent avoir aujourd'hui cette mission en Europe. Si l'empire d'Autriche échappe à une dissolution qui paraissait inévitable, c'est à son armée qu'il le doit. Oui, la forte organisation, la discipline exacte, l'esprit militaire de l'armée autrichienne en ont seuls arrêté la ruine.

Le maréchal, s'adressant ensuite plus particulièrement aux officiers d'infanterie, leur a tracé d'une manière précise les principes les plus essentiels de la guerre des rues, qui ont paru impressionner vivement son auditoire.

Nous ignorons si le maréchal a fait apporter des paravents pour simuler les barricades mobiles. Il aura sans doute rappelé aux troupes sa mémorable conduite en février: comment il avait prescrit, le 24 au matin, de mettre deux balles dans les fusils ; comment il a confondu avec une émeute vulgaire la plus légitime et la plus sainte des révolutions ; comment il a disparu sans rien dire, en même temps que le roi de son choix fuyait sans un seul homme d'escorte, et que le peuple entrait à la chambre des députés comme dans une halle.

Le jour où une révolution serait rendue légitime par une atteinte à la Constitution et à la République, nous garantissons à M. le duc qu'il ne ferait pas à Paris meilleure figure.

Affaire Bréa. — Excès de pouvoir.

Encore une fois, en traitant la question de droit soulevée par le jugement du conseil de guerre dans l'affaire Bréa, il est bien entendu que notre conscience repousse avec indignation tout soupçon de vouloir atténuer le moins du monde l'horreur qu'inspire l'assassinat commis sur le général et sur son aide-de-camp. Nous entendons purement et simplement empêcher un précédent fâcheux de s'introduire, sans contestation, dans la juridiction exceptionnelle des conseils de guerre.

En condamnant à la peine capitale cinq des accusés de l'affaire Bréa, le conseil de guerre est tombé dans une erreur déplorable et a violé tous les principes de la compétence et du droit.

En effet, les conseils de guerre sont une juridiction exceptionnelle; ils ne peuvent juger que les militaires, pendant la durée de leur service ; ils appliquent une loi spéciale, le code militaire.

Or, il est évident que cette juridiction exceptionnelle, la seule que notre législation nouvelle ait laissé subsister, n'a été conservée que dans l'intérêt de la discipline militaire, et qu'il faut par conséquent la restreindre dans ses limites naturelles.

C'est d'après ces principes que la cour de cassation décida, en 1831, que l'état de siége ne pouvait soumettre les citoyens à la juridiction des conseils de guerre, même pour les faits d'insurrection.

Pourtant, en juin 1848, on a dévié quelque peu de ces principes ; et, pour tous les faits d'insurrection, un décret de l'Assemblée nationale a soumis les citoyens à la juridiction des conseils de guerre.

Ce n'est donc pas comme militaires que les accusés de l'affaire Bréa ont comparu devant le conseil de guerre, mais comme citoyens insurgés.

Les accusés de l'affaire Bréa eussent été militaires, le conseil de guerre aurait eu le droit de les juger pour toute espèce de crime, de délit ou de contravention ; le conseil de guerre aurait eu le droit de trouver dans leur conduite des crimes ordinaires, des faits d'assassinat, d'incendie, de parricide, et d'appliquer les peines portées par la loi contre ces crimes.

Mais il n'en est point ainsi ; les accusés de l'affaire Bréa sont demeurés citoyens malgré l'état de siége, malgré l'insurrection ; ils ne sont soumis à la juridiction du conseil de guerre qu'accidentellement, et pour des faits d'insurrection, pour des faits politiques.

Le conseil de guerre a donc outrepassé les limites de sa compétence, lorsqu'il a voulu chercher et trouver, dans la conduite des accusés, des faits pour lesquels il n'avait pas le droit de les juger et de les condamner.

Le conseil de guerre a été entraîné par l'habitude ; il a cru juger des militaires ; il n'a pas songé qu'il avait devant lui des citoyens, et qu'il ne pouvait les juger que sur des faits d'insurrection, sur des faits politiques.

Dans son âme et conscience, le conseil de guerre a pu penser que quelques-uns des accusés de l'affaire Bréa étaient coupables d'homicide non politique, c'est-à-dire de meurtre avec préméditation, d'assassinat ou de complicité d'assassinat ; mais alors il devait reconnaître qu'il n'était pas compétent pour juger et condamner des citoyens à raison de pareils crimes ; il devait les renvoyer devant la juridiction ordinaire, devant le jury.

En un mot, dans cette circonstance, le conseil de guerre n'est qu'un tribunal politique et pas autre chose ; s'il n'est pas un tribunal politique, il est une monstruosité. Son nom de *conseil de guerre* ne doit pas donner le change sur son caractère véritable.

Ne serait-il pas contradictoire que l'Assemblée nationale, d'une part, eût voté une constitution dont l'art. 5 abolit la peine de mort en matière politique, et, de l'autre, eût donné aux conseils de guerre une juridiction accidentelle et politique, d'après laquelle ils pourraient appliquer la peine capitale ?

Ne craignons pas de le dire : en excédant les limites de sa compétence, en jugeant comme militaires des hommes qu'il ne pouvait juger que comme citoyens insurgés, en qualifiant des actes qu'il n'avait pas le droit de qualifier, en appliquant la peine de mort lorsqu'il n'avait pas le droit de l'appliquer, le conseil de guerre a commis un excès de pouvoir, une illégalité flagrante.

Espérons que le conseil de révision, ou, s'il le faut, la cour de cassation elle-même, redressera l'erreur dans laquelle est tombé le conseil de guerre, et rétablira les véritables principes de la compétence et du droit.

La semaine qui vient de s'écouler a été fertile en actes de persécution contre les démocrates, en destitutions brutales et non méritées. Les plus honorables citoyens, entachés, aux yeux du pouvoir, de républicanisme antérieur ou postérieur au 24 février, ont été impitoyablement frappés, sacrifiés par cette coterie réactionnaire qui envahit en ce moment toutes les administrations civiles et militaires.

Ce ne sont pas seulement les ministres qui destituent les patriotes, les chefs d'administration eux-mêmes se plaisent à immoler les républicains aux haines et aux rancunes de la réaction.

On nous rapporte qu'un brave officier, le commandant Beaumont, qui devait à son patriotisme, à ses qualités de citoyen et de soldat, à son sincère dévouement à la République, l'emploi tout de confiance qu'il occupait à l'Hôtel-de-Ville en qualité de commandant chef de bataillon, ayant rang dans l'armée, nommé à cet emploi le 27 février par un décret signé de tous les membres du gouvernement provisoire, inséré dans le *Moniteur*, a été révoqué de ses fonctions par pur caprice de la réaction.

Les correspondances d'Afrique continuent à signaler une mortalité grande sur les enfants des colons. Cela tient en grande partie à ce que les femmes sont obligées de laisser leurs enfants à l'abandon, ou de s'abstenir de prendre part aux travaux de leurs maris. Si dès les premiers jours de l'immigration, on se fût occupé de la fondation d'une crèche et d'un asile, les enfants, retrouvant dans ce milieu la vie réglée et récréative de Paris, auraient échappé à l'épidémie, résultat d'un manque de soins. Or, il ne peut y avoir succès pour les colons qu'à la condition que leur moral soit à la hauteur des dures privations qu'entraîne toute création. Est-ce les aider que de laisser périr leurs enfants sans secours ?

Nous avons promis de reproduire, comme pièce curieuse, la déclaration de M. Proudhon qui précède la publication des statuts de la *Banque du peuple*. Après la connaissance qu'ils ont prise des deux premières lettres de M. François Coignet sur l'*Echange et le crédit gratuit*, et de l'article publié hier par la *Démocratie* sous le titre : POUR EN FINIR AVEC M. PROUDHON, nos lecteurs seront en mesure d'apprécier le document que voici :

Je fais serment devant Dieu et devant les hommes, sur l'Evangile et sur la Constitution, que je n'ai jamais eu ni professé d'autres principes de réforme sociale que ceux relatés dans le présent acte, et que je ne demande rien de plus, rien de moins que la libre et pacifique application de ces principes et de leurs conséquences logiques, légales et légitimes.

Je déclare que dans ma pensée la plus intime, ces principes, avec les conséquences qui en découlent, sont tout le socialisme, et que hors de là il n'est qu'utopie et chimère.

Je jure que dans ces principes et dans toute la doctrine à laquelle ils servent de base, il ne se rencontre rien, absolument rien de contraire à la famille, à la liberté, à l'ordre public.

La Banque du peuple n'est que la formule financière, la traduction en langage économique du principe de la démocratie moderne, la souveraineté du peuple, et à la devise républicaine : *Liberté, Egalité, Fraternité.*

Je proteste qu'en faisant la critique de la propriété, ou pour mieux dire de l'ensemble d'institutions dont la propriété est le pivot, je n'ai jamais entendu ni attaquer les droits individuels reconnus par des lois antérieures, ni contester la légitimité des possessions acquises, ni provoquer une répartition arbitraire des biens, ni mettre obstacle à la libre et régulière acquisition, par vente ou échange des propriétés, ni même interdire ou supprimer, par décret souverain, la rente foncière et l'intérêt des capitaux.

Je pense que toutes ces manifestations de l'activité humaine doivent demeurer libres et facultatives à tous ; je n'admets pour elles d'autres modifications, restrictions et suppressions que celles qui résulteront naturellement et nécessairement de l'universalisation du principe de réciprocité, et de la loi de synthèse que je propose.

Et ce que je dis de la propriété, je le dis également de toute institution politique et religieuse. Mon seul but, en passant au creuset de la critique les diverses parties du symbole social, a été d'arriver, par une longue et laborieuse analyse, à la découverte des principes supérieurs, dont la formule algébrique est énoncée dans cet acte.

Ceci est mon testament de vie et de mort. A celui-là seul qui pourrait mentir en mourant, je permets d'en soupçonner la sincérité.

» Si je me suis trompé, la raison publique aura bientôt fait justice de mes théories : il ne me restera qu'à disparaître de l'arène révolutionnaire, après avoir demandé pardon à la société et à mes frères du trouble que j'aurai jeté dans leurs âmes, et dont je suis, après tout, la première victime.

» Que si, après ce démenti de la raison générale et de l'expérience, je devais chercher un jour par d'autres moyens, par des suggestions nouvelles, à agiter encore les esprits et entretenir de fausses espérances, j'appellerais sur moi, dès maintenant, le mépris des honnêtes gens et la malédiction du genre humain. P. J. PROUDHON. »

Nouvelles d'Italie.

Les nouvelles que nous recevons aujourd'hui d'Italie ne confirment pas les bruits que nous avons rapportés hier sur la fuite du pape. Nous lisons au contraire dans le *Pensiero italiano*, de Gênes :

« On a des correspondances de Gaëte du 30 janvier. Gioberti l'a emporté sur les intrigues et les avances faites par la France, l'Espagne et l'Autriche qui, toutes, cherchaient à attirer et à confisquer le pape. Le comte Martini, envoyé de Sardaigne à Gaëte, avait été lié avec le comte de Spaur. On sait que le comte et sa femme composent la société la plus intime de Pie IX. Le pape, après s'être d'abord courroucé contre le représentant du gouvernement démocratique sarde, a consenti à recevoir le comte Martini.

Martini, admis auprès du pape, lui a tenu ce langage : Nous sommes Italiens, votre sainteté est italienne, vos sujets sont italiens. A quoi bon immiscer dans nos affaires la reine Isabelle et ses Espagnols, la République française et le feld-maréchal Radetzki avec ses Tudesques. Le fils aîné de l'Eglise actuellement c'est le roi de Piémont. Laissez faire l'abbé Gioberti, il vous réconciliera avec les Romains. Le marquis de Rivas annonçait à ce moment l'arrivée du secours espagnol ; il mettait aux ordres du pape la frégate *l'Isabelle, il Lepanto, el Mazzaredos* et *el Volador*. Il pressait le pape d'accepter les services de la catholique Espagne. Le général Zucchi présentait au pape ses carabiniers déserteurs, séduits par les proclamations de Zamboni.

Les troupes autrichiennes s'avançaient dans les légations pour se concerter avec Zamboni. L'intrigue française ne s'endormait pas ; M. de la Tour d'Auvergne arrivait, la flotte était prête à Toulon. Il ne fallait plus qu'une parole à donner au duc d'Harcourt pour être le signal de tous les mouvements. Martini a promis que son gouvernement se retirerait de l'Assemblée constituante de Rome, et qu'il n'y enverrait pas un seul député sarde. A ces conditions, Pie IX a promis de suivre les conseils de son cher fils en Dieu, Gioberti, qui doit traiter des conditions de sa rentrée à Rome avec Muzzarelli, Sterbini et Campello.

La *Gazette piémontaise* du 7 février dément la nouvelle donnée par l'*Univers*, que le cabinet de Turin aurait proposé à celui de Naples une alliance offensive et défensive, en considération de la renonciation faite par le duc de Savoie à la couronne de Sicile. Le cabinet de Turin n'a jamais fait ni autorisé de telles propositions. Les journaux de Turin contiennent des correspondances de Naples du 31 janvier, qui disent qu'il a été fait des arrestations dans cette journée.

La chambre doit être entourée de forts détachements sous prétexte de protection, comme en France il y a quinze jours. La démonstration du 31 fut assez importante. Un régiment de hussards, dit une correspondance de l'*Alba*, avait été chargé de disperser la foule, mais voyant la fermeté du peuple, et gagné par son enthousiasme, ils répondirent aux cris de : Vive la troupe! vivent les hussards! par ceux-ci : Vive le peuple! vive la Constituante! Le régiment entier a été mis aux arrêts.

Le gouvernement a commué la peine des condamnés pour l'émeute réactionnaire du mois de janvier. Il envoie des troupes à Frosinone, pour surveiller le camp qui se forme à Ponte Corvo, petite principauté pontificale enclavée dans le royaume de Naples.

(Extrait d'une correspondance particulière.)

M. de Maricourt, consul de France à Messine, a été reçu dernièrement par Pie IX, à Gaëte. Le souverain pontife lui a adressé ces paroles :

Mon cher consul, je sais combien de prêtres, de moines, de religieuses vous ont dû la vie pendant les malheurs de Messine. Je n'attends que le moment où je serai parfaitement libre d'agir pour vous envoyer une preuve éclatante de ma satisfaction. Tous les chrétiens qui se conduisent comme vous l'avez fait dans ces temps d'épreuves, ont un droit tout particulier à mon affection. »

Il bénit ensuite d'une manière toute spéciale les nombreux enfants de notre consul qui ont été blessés par les éclats d'une bombe.

M. de Maricourt était accompagné de son ami, M. l'abbé Postel, qui n'avait jamais voulu quitter Messine, même au moment des plus grands dangers. Ce jeune prêtre reçut les éloges du souverain pontife, pour l'admirable dévouement qu'il avait montré en secourant les blessés dans les quartiers les plus exposés de la ville, et en restant constamment auprès de notre consul.

Le roi et la cour sont toujours à Gaëte. La reine, dit-on, y fera ses couches. Les moindres maisons de cette pauvre ville sont louées au poids de l'or. Il est curieux de voir les grands seigneurs de Naples, sous leurs brillants uniformes, marchant avec beaucoup de peine dans les rues boueuses de Gaëte.

Allemagne.—Autriche.

La nouvelle des trois victoires remportées par les Hongrois se confirme. La guerre de Hongrie, que l'on croyait presque finie, va donc recommencer.

Les Polonais, accourus de toutes parts au secours des Madgyars, leur ont porté bonheur ; c'est à eux que la Hongrie devra son salut, et c'est par eux, nous l'espérons, que s'opérera bientôt la réconciliation des Madgyars avec les Slaves.

Le vainqueur de Szolnok et de Czegled, le célèbre général polonais Dembinski, a été reçu triomphalement à Debreczin, ce qui prouve que cette place n'est point tombée au pouvoir des impériaux, comme l'assuraient cependant les bulletins menteurs de Welden.

Dembinski s'est présenté au milieu de la diète hongroise, et il a dit aux représentants : Il faut qu'à la fin de février il ne reste pas un Autrichien sur le sol de la Hongrie, et que nous célébrions tous ensemble, à Vienne, le premier anniversaire de la révolution de mars. Inutile de dire que les paroles de Dembinski ont été applaudies avec enthousiasme.

Personne ne doute plus que la cause de l'absolutisme ne soit perdue en Autriche.

Dembinski, qui vient de porter un coup si terrible à la camarilla, est âgé de 58 ans. Né en 1791, il étudiait en 1807 à Vienne, à l'académie des ingénieurs. Il quitta secrètement cette ville en 1809, et vint s'engager comme simple soldat dans le 5e régiment de chasseurs polonais à cheval.

En 1812, il fit la campagne de Russie, et eut l'honneur d'être nommé capitaine par Napoléon, sur le champ de bataille de Smolensk. Quand vint la chute de l'empire français, trop fier pour servir l'autocrate, Dembinski passa dans la retraite les années qui s'écoulèrent jusqu'à l'insurrection de la Pologne, en 1830. La patrie le compta alors au premier rang parmi ses héros. On cite, entre autres, pour ses exploits, la belle résistance qu'il

fit aux Russes, à la bataille de Groschou, où, suivi seulement d'une brigade de 4 000 cavaliers, il soutint pendant toute une journée les efforts de 60 000 Russes commandés par le maréchal Diebitsch.

La chancellerie de guerre autrichienne a été transférée près de Bude. On craignait que l'armée hongroise ne rentrât à Bude.

Le corps d'armée du général Czorrich, qui opérait dans les montagnes, s'est mis en marche en toute hâte pour Pesth.

Les impériaux ont perdu beaucoup de monde dans l'affaire de Schemnitz.

Le poste impérial a quitté Gyoengioes, ce qui prouve que le général hongrois Georgey y est entré; il a coupé la brigade qui venait au secours du général Schlick.

Un enthousiasme extraordinaire règne sur les rives de la Theiss. Dans le comitat d'Eisembourg il y a de nombreux corps de guérillas qui ont déjà fait beaucoup de mal aux troupes du général Rourich; ils lui ont pris du canon et des munitions.

Les officiers disent que la guerre de Hongrie ne fait que commencer et qu'elle est très dangereuse pour l'Autriche.

Dembinski et son émule Bem ne tarderont peut-être pas à se retrouver en présence des Russes.

Les journaux de Saint-Pétersbourg, du 28 janvier, publient un rapport duquel il résulte que, le 25, trois millions de roubles d'argent en espèces ont été transportés du fond de réserve servant de garantie pour les billets du crédit de l'empire, et qui est déposé dans la forteresse Pierre Paul a la caisse desdits billets de crédit, laquelle avait un peu diminué en 1848.

Cette somme prélevée, il restait encore dans les caves de la forteresse 406 588 593 roubles d'argent.

Les nouvelles électorales des provinces prussiennes continuent à être favorables au parti démocratique :

En Saxe, sur dix-huit noms, cinq de la droite, deux modérés, onze de la gauche.

En Westphalie, quatre, tous de la gauche.

En Silésie, sur sept, deux de la droite, cinq de la gauche.

En Posnanie, sur huit, quatre de la droite, deux modérés, deux de la gauche.

En Poméranie, sur cinq conservateurs, sept démocrates.

Dans le Brandebourg, élections conservatrices.

De ces données, il résulte qu'au moins les deux tiers des voix appartiendraient aux démocrates.

L'Assemblée nationale de Francfort a discuté dans la séance du 8 les paragraphes restés en arrière des droits fondamentaux. Le paragraphe 40 stipulant que les impôts sont au bénéfice de l'Etat, que les communes doivent être réglées de telle sorte qu'il n'y ait de privilèges ni de classe, ni de personne, ni de propriété, a donné lieu à une discussion animée, parce qu'évidemment il est question du droit au travail et des mesures que nécessitait la situation des classes ouvrières.

Des nouvelles de Francfort, données par la *Gazette de Cologne*, présentent comme certaine la résolution prise par l'Autriche, que l'Allemagne ne peut se constituer définitivement sans son assentiment.

Toujours les inventions des journaux honnêtes.

On lit dans le *Journal du Loiret*, du 8 février :

Les journaux de Paris répètent tous la note suivante, adressée d'Orléans à la *Gazette des Tribunaux*, le 4 février :

« On sait qu'un grand nombre d'ouvriers ayant appartenu aux ateliers » nationaux ont été embrigadés pour travailler, dans la Sologne, au canal » de la Sauldre. Les journaux de l'arrondissement ont plusieurs fois si» gnalé les déprédations commises par quelques-unes de ces bandes » indisciplinées. On a remarqué que depuis quelques jours un grand » nombre de ces ouvriers émigrent vers Paris avec des papiers fort en » règle, et nantis de sommes plus ou moins importantes.

» Ce matin, six de ces individus ont été arrêtés à Orléans et ont com» paru devant le juge d'instruction. Chacun d'eux avait 60 fr. en argent. »

Nous avons pris des informations au bureau de la police sur la prétendue arrestation de ces ouvriers qu'on aurait trouvés nantis de sommes plus ou moins importantes. Il nous a été répondu que le fait était controuvé. »

Superstition.

Nous recevons la lettre suivante :

La *Démocratie* veut-elle un échantillon de l'enseignement religieux dans nos campagnes ?

Une bonne petite fille de dix ans rentrait tout en larmes samedi dernier du catéchisme.

M. le curé venait de raconter, au milieu de l'église, qu'une jeune enfant avait un jour commis l'horrible sacrilège de ne pas oser se confesser du péché d'impureté; qu'une fois entrée dans cette déplorable voie, le démon l'y avait retenue toute sa vie; que, malgré cela, sa conduite avait été un exemple long et constant de toutes les vertus; que sa piété profonde lui avait fait embrasser la vie religieuse et que toutes ses sœurs avaient cru qu'elle y était morte en odeur de sainteté; mais que, pourtant, elle avait été damnée, et que c'était elle, après sa mort, qui était venue révéler ce terrible mystère à ses sœurs, en les suppliant de cesser d'augmenter ses souffrances par les prières, désormais inutiles, qu'elles faisaient pour elle.

Que peuvent faire, dites-le-moi, de braves parents en présence de pareils enseignements ?

La pauvre enfant ne pleurait pas sur le péché d'impureté, dont elle ne sait que ce logo le confesseur lui aura souillé l'esprit par d'ineptes et indécentes questions, mais elle pleurait sur la cruauté du supplice infligé à une si bonne personne pour avoir omis un aveu à M. le curé.

Ma foi, tant pis pour le prêtre qui se place ainsi entre l'enfant et la famille. Son influence et sur l'un et sur l'autre doit chaque jour perdre de sa puissance, car le temps se passe où, avec de pareils contes, on pouvait gouverner les mères et les enfants, et la bonne petite fille ne s'y laissera plus prendre.

C'est un malheur pour tout le monde d'avoir à combattre de pareils enseignements; mais à qui la faute ?

FAITS DIVERS.

M. Crémieux a déposé aujourd'hui son rapport sur les clubs. Il a fait l'historique des clubs et de leurs tendances. L'honorable rapporteur soutient que l'art. 1er est inconstitutionnel en tant qu'il viole l'art. 8 de la Constitution.

Le rapport a conclu au rejet du projet de loi.

— M. le ministre de l'intérieur a écrit une circulaire à tous les préfets pour qu'ils aient à faire enlever les bonnets rouges placés sur les arbres de la liberté. A Cette, c'est l'exécution de cette mesure qui a causé les désordres.

— Nous avons annoncé l'arrestation du nommé Max, portier, comme inculpé de l'assassinat commis rue de Verneuil, sur la personne d'une jeune domestique.

La chambre des mises en accusation a rendu aujourd'hui un arrêt de non-lieu. Max a été immédiatement mis en liberté.

— Une proposition a été déposée hier seulement, à l'Assemblée, par plusieurs représentants, demandant des fêtes pour la célébration de l'anniversaire très prochain du 24 février.

— Deux israélites, à la suite d'une affaire d'intérêts, en étaient venus à se détester si cordialement, que l'un d'eux offrit à une espèce de *bravo* cinquante francs pour casser un bras à son ennemi, la *récompense* devait se réduire à vingt-cinq francs s'il n'y avait au moins une épaule démise. Le bravo, homme intelligent, trouva moyen de gagner la plus forte somme sans se compromettre : il prévint celui qu'il devait battre du marché qu'on lui avait proposé, et lui donna rendez-vous, à jour et heure fixes, pour, en présence de témoins, exercer sur lui des actes de violence, qui se borneraient à de simples démonstrations, mais à la suite desquelles le battu devait crier qu'il avait le bras cassé, et puis garder la maison pendant plusieurs jours, afin de laisser croire qu'il en était véritablement ainsi. Ce stratagème a réussi de tous les points : le battant, invoquant la rumeur publique, a touché les cinquante francs promis, et le battu, qui n'a pas reçu une seule égratignure, vient de porter plainte à la police, laquelle a renvoyé l'affaire au procureur de la République. (*le Rhin.*)

— Différentes réunions politiques de province s'occupent de dresser les listes de leurs candidats aux élections prochaines. Nous recevons des lettres particulières du midi de la France qui nous annoncent que la fièvre électorale commence à se manifester; les légitimistes font tous leurs efforts pour assurer leur triomphe. Les lettres que nous avons sous les yeux nous donnent beaucoup de détails sur les menées de ce parti. Néanmoins, les républicains ont d'autant plus de chance de réussite que les dynastiques et les légitimistes sont loin de s'entendre; les premiers veulent s'appuyer sur les seconds, ce qui n'est pas du goût de ces derniers. (La *Liberté*.)

— M. de Falloux est parti hier pour Angers, où l'appelle une grave maladie de son père. C'est M. Buffet, ministre du commerce, qui sera chargé de l'intérim durant l'absence du ministre de l'instruction publique.

— Un journal publie une horrible scène qui s'est passée à la porte de la prison de Saint-Lazare. On hésite à croire à de pareilles brutalités. Voici le récit de notre confrère :

« Le jour fixé pour le départ des quinze femmes encore détenues à Saint-Lazare étant arrivé, ces malheureuses furent réveillées à trois heures du matin, et reçurent l'ordre de s'habiller et de prendre le peu d'effets qui leur appartenaient. Parmi ces malheureuses, il s'en trouvait une enceinte et très avancée. Lorsque vint son tour de monter en voiture, elle monta péniblement le marche pied, et tâcha de s'introduire dans la cellule qui lui était destinée; mais la porte était trop étroite pour lui livrer passage. Alors un des agents préposés à cet enlèvement la pressa avec tant de brutalité par les hanches, qu'elle en ressentit une douleur atroce et poussa un cri déchirant. Ses compagnes, qui l'aimaient toutes comme une sœur chérie, poussèrent aussi des cris aigus qui furent entendus du médecin de la maison. Grâce à l'intervention de ce dernier, accouru à la hâte pour demander la cause de ces plaintes et de ces gémissements, la victime de cet acte de barbarie redescendit de voiture pour être conduite à l'infirmerie, où, au bout de trois jours, elle accoucha d'un enfant mâle.

» L'infortunée mère pensait au moins avoir la consolation et le droit de nature de nourrir son nouveau né; erreur : nouvelle cruauté! L'enfant allait lui être enlevé et déposé aux Enfants-Trouvés, lorsque heureusement une personne charitable, une amie, mère elle-même et dans un état maladif, vint voir la pauvre captive. Indignée d'une action qui pouvait donner la mort à une malheureuse mère, elle demanda l'enfant et se chargea de l'élever jusqu'à ce que les portes de la prison soient ouvertes à cette dernière.

» Merci, âme bienfaisante! Dieu veuille que tu sois bientôt soulagée dans ton rôle de mère par la mise en liberté d'une innocente! Merci et bénédiction, en attendant que d'autres larmes de reconnaissance arrosent tes mains protectrices! »

— La réaction, dit le *Constituant de Toulouse*, devient on ne peut plus insolente et provocatrice à Limoux. On nous écrit de cette ville que ces jours derniers les royalistes ont crié dans les rues *A bas la République! Vive Henri V!* Les démocrates, indignés de ce scandale, se contentèrent de le dénoncer à l'autorité et d'en demander la répression. On se borna à dresser procès-verbal de ces faits; mais là s'arrêtèrent les poursuites. Les auteurs de ces cris séditieux ont joui de l'impunité.

Encouragés par la faiblesse et l'incurie de l'autorité locale, ils essayèrent de s'emparer des rênes de l'administration municipale. Cette fois, les républicains se levèrent en masse pour faire justice de ces coupables tentatives. Leur attitude seule suffit pour faire rentrer dans l'ordre ces furieux de royalisme, que l'on devrait soumettre pendant quelque temps au régime de la maison des fous de Limoux, afin de calmer leur délire monarchique.

Les démocrates manifestèrent leurs sentiments et leurs dispositions par les cris de : « Vive la République! à bas les royalistes! à bas les assassins de 1815! »

Croirait-on que cette conduite si patriotique, si sage, si digne d'éloges, a été incriminée par le pouvoir, et qu'on poursuit nos amis de Limoux devant la police correctionnelle pour avoir acclamé la République et comprimé l'ébullition de ces fantaisies royalistes? C'est pourtant la vérité.

Voilà ce que c'est que d'avoir conservé, dans certains parquets, les magistrats de Louis-Philippe!

— Lorsque, dit le *Droit*, M. Bérenger, président de la Haute-Cour de justice, s'est présenté dans la chambre de Blanqui, pour procéder à l'interrogatoire, celui-ci a refusé de répondre aux interpellations qui lui ont été faites. Il a protesté avec véhémence contre la juridiction de la Haute-Cour, en attribuant à des motifs de haine et de vengeance de ses ennemis politiques, la décision qui avait enlevé au jury ordinaire la connaissance du procès du 15 mai.

— Le citoyen d'Alton Shée est depuis douze jours sous les verroux, sans communication aucune avec l'extérieur, sans voir aucun magistrat. Ainsi, après un interrogatoire qui n'a porté sur aucun fait sérieux, et qui n'a pour base que des calomnies, d'Alton-Shée ne peut obtenir ni l'instruction de son affaire, ni sa mise en liberté. Nous apprenons aussi que tous les détenus, membres de la Solidarité républicaine, se trouvent dans le même cas. On croyait pourtant en avoir fini avec l'arbitraire.

(*Peuple.*)

— On écrit des salines de Gouhenans que l'encombrement est tel, que les voituriers y séjournent de 36 à 48 heures avant d'obtenir le chargement qu'ils y vont chercher. Lundi dernier 31 janvier, il est sorti de la saline 1 160 quintaux métriques de sel. Jugez quel mouvement cela doit occasionner!

Si cet état de choses se maintient, n'est-on pas en droit d'espérer que la réduction du droit n'appauvrira pas le trésor.

(*Courrier républicain de la Côte d'Or.*)

— Nous lisons dans l'*Impartial de Bruges* que la commission chargée d'étudier le projet de réforme postale a adopté, comme en France, la taxe uniforme de 20 centimes.

— L'*Evènement* annonce que le procureur de la République à Avignon a fait saisir, pour attaques au gouvernement et à l'Assemblée, le dernier numéro de la *Liberté*, journal de Vaucluse, dont nous avons donné hier un extrait sous le titre EMEUTE DE LA RÉACTION.

— On dit qu'une dépêche télégraphique, arrivée hier au ministère des affaires étrangères, annonce la mort de Cabrera.

Ce partisan célèbre aurait succombé aux blessures qu'il avait reçues dans un combat récent, dont nous avons rendu compte.

— Tous les accusés condamnés à des peines afflictives et infâmantes dans l'affaire de Bréa, se sont pourvus en révision dans le délai de vingt quatre heures, prescrit par la loi de brumaire an V. Leurs pourvois, déposés entre les mains du commandant militaire du fort de Vanves, sont parvenus ce matin au greffe du 2e conseil. Conformément à la loi que nous venons de citer, le capitaine rapporteur de ce conseil en a informé aussitôt le général en chef commandant la division, qui, à son tour, doit en donner avis sur-le-champ au général qui préside le conseil de révision, à l'effet de statuer dans le plus bref délai.

— Il fut un temps où M. Thiers, qui aujourd'hui se pose en défenseur de l'*ordre* et de la PROPRIÉTÉ, applaudissait à des mesures autrement révolutionnaires, autrement radicales que l'impôt sur le revenu et le crédit foncier. Voici ce qu'il disait, il y a sept ans, de l'emprunt forcé d'un milliard SUR LES RICHES, décrété en août 1793, sur la proposition de Cambon :

« PRENDRE UNE ANNÉE DE SUPERFLU A TOUTES LES CLASSES OPULENTES N'ÉTAIT CERTAINEMENT PAS UNE SI GRANDE RIGUEUR, *lorsque tant d'individus allaient expirer sur les champs de bataille*; et CETTE SOMME QUE, *du reste*, ON AURAIT PU PRENDRE SANS CONDITION, *comme taxe indispensable de guerre, on l'échangeait contre un titre républicain convertible en rentes sur l'Etat ou en portions de biens nationaux.* » (*Histoire de la Révolution française*, 4e volume, page 384, édition de 1841.)

Ainsi, en 1841, M. Thiers trouvait l'*emprunt* forcé d'un milliard sur les riches trop doux, et il estimait la Convention fort généreuse de n'avoir pas établi l'*impôt* forcé. Et voilà l'homme qui fait de la modération économique! voilà l'homme qui hurle contre les réformes les plus naturelles, les plus justes et les plus nécessaires. (*J. de la Meuse*).

— On lit dans le *Daily-News* du 2 février :

« Le discours de la reine a été transmis hier de la station centrale du télégraphe électrique de Lothbury, à tous les télégraphes secondaires, avec plus de précision et de rapidité que dans toutes les autres occasions précédentes. Le discours, qui se compose de 834 mots, ou environ 70 mots de moins que le discours de la dernière session, a été envoyé à Liverpool, Manchester, York, Birmingham, Edimbourg, Newcastle, Derby et d'autres villes presque sans interruption, au taux de 18 mots et 1/2 par minute. De telle sorte que le discours était affiché dans les Bourses de ces villes en moins d'une heure, après qu'il avait été prononcé dans la chambre des lords. Le discours devait être rendu à Dublin, Guernesey, Jersey et Paris dans la soirée. »

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 février sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

PETITE CORRESPONDANCE.

Pierre — M. V. P. — Reçu les 41. — Nous all. aviser.

Saint-Bonnet — M. N. — Reçu. — Nous all. vous env. le bull. n° 10. — Cordial accueil et remercîm.

Carbon-Blanc. — M. E. — Le bull. ne se paie pas; il est envoyé grat. à nos amis.

Mostaganem. — M. B. — Reçu les 31. — Nous prenons note. — Compl. à tous trois. — Nous all. exp. les livres.

Orléansville. — Reçu les 212 — Merci à tous, et cord. acc. aux nouveaux. — Votre précéd. lett. nous est bien parvenue avec 32. — Ecrit à Chartres pour les renseignements dem.; l'on a dû vous écrire. — Les livres sont partis depuis plus. jours.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 fr.	11 fr.	6 fr.
DEP. ET ÉTRANGER	32	17	9
PAYS à surtaxe	50	26	14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS, DEP. ET ETR.	8	4	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES	
Une à quatre fois en un mois.	40 c.	Annonces anglaises.	80 c.
Cinq à neuf —	30	Réclames-notices	60
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

On s'abonne à Lyon, au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 12 février.

THEATRE DE LA NATION. — La Jérusalem.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — L'amour des femmes.
ITALIENS. —
OPERA COMIQUE. — Le Val d'Andorre.
ODEON. — Le Sourd, le Héros imaginaire, une Fête de Néron, Pourceaugnac.
THEATRE-HISTORIQUE. — Les Mystères de Londres.
GYMNASE. — Tasse cassée, Dernier des Rochegune, Clélia.
VAUDEVILLE. — La Propriété, la Foire aux Idées, le Moyen.
THEATRE MONTANSIER. — Les Lampions, Un Gendre, les Manchettes.
VARIETES. — Madame Larifla, le Berger de Souvigny, la Pension.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Pasteur.
GAITE. — Les Orphelins.
AMBIGU-COMIQUE. — Le Pardon de Bretagne.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — Un Mariage d'Amour, Pour un Baiser, un Homme chagrin.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple). — La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES. — Le Saltimbanque, un Monsieur, le Tapissier, Paris sans le sou.
THEATRE BEAUMARCHAIS. — La Montagne et la Gironde.
THEATRE CHOISEUL. — Le Marquis de Bellaflora, une Femme du Peuple, don Quichotte.
DELASSEMENTS. — Les Blagueurs et les Blagués, 13e arrondissement, Marceline, un Déménagement.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 44. ÉDITION DU MATIN. Mardi 13 février 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

PARIS, 12 FEVRIER.

« **Aujourd'hui, la rétribution du travail est abandonnée au hasard ou à la violence. C'est le maître qui opprime ou l'ouvrier qui se révolte.** »

« **La pauvreté ne sera plus séditieuse, lorsque l'opulence ne sera plus oppressive.** »

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Assemblée nationale.

L'Assemblée a voté, au milieu des conversations particulières, trois ou quatre articles du projet de loi relatif à l'organisation judiciaire.

L'attention générale ne s'est portée à la tribune que lorsque M. Corali y est monté pour adresser au cabinet des interpellations au sujet des étranges et menaçants discours prononcés par M. le maréchal Bugeaud dans la ville de Bourges et dans la ville de Lyon.

C'est en termes fort convenables, fort modérés, qu'il a été demandé compte au ministère de l'irrégularité et de l'imprudence contenues dans les paroles du maréchal, lesquelles ont pour objet d'exciter les départements à se défier de l'esprit de la capitale, *à ne plus subir la tyrannie des factions de Paris*, lesquelles paroles menacent de *pousser l'armée des Alpes et les gardes nationales des départements contre Paris*; lesquelles paroles invitent les magistrats à *prémunir les jurés contre les circonstances atténuantes*, donnent aux officiers de l'armée des leçons *sur la guerre des rues*, et annoncent à l'Europe *que la France ne peut envoyer au dehors sa magnifique armée, parce qu'elle craint de laisser derrière elle une guerre civile considérable.*

Les protestations de M. Corali contre ce commencement de décentralisation politique, contre cet audacieux empiétement de l'éloquence militaire sur la tribune gouvernementale du pays, ont été reproduites avec non moins de modération par MM. Emmanuel Arago et Saint-Gaudens.

Cependant, M. Odilon Barrot est venu soutenir que ces discours militaires, débités au sein de réunions officielles, ne sont que des conversations particulières; qu'on interprète mal les paroles du maréchal en les considérant comme imprudentes et dangereuses; qu'il n'y a là aucune leçon politique en dehors des règles spéciales du commandement de M. Bugeaud, et que ses paroles sont au contraire empreintes *du plus pur patriotisme.*

L'Assemblée, à une majorité de 397 voix contre 285, s'est déclarée *satisfaite* des explications de M. Barrot, et a voté l'ordre du jour pur et simple.

On a distribué aujourd'hui à l'Assemblée la proposition chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites contre M. Proudhon, à raison d'articles publiés dans le *Peuple*. La majorité de la commission a été d'avis d'autoriser les poursuites, se fondant surtout en ce que M. Proudhon, « en préférant la presse à la tribune pour discuter les actes du président de la République, a renoncé en quelque sorte à son inviolabilité. » La minorité a protesté contre cette doctrine.

M. Portalis a envoyé au comité de l'intérieur, en réclamant l'urgence, la proposition suivante relative à la célébration du 1er anniversaire de la révolution de Février, que le gouvernement ne paraît pas disposé à fêter :

L'Assemblée nationale,

Voulant conserver la mémoire des fondateurs de la République française, et des généreux citoyens qui ont concouru en février 1848 à son établissement définitif et solennel ;

Et voulant aussi honorer le souvenir des Français qui ont combattu pour la liberté et l'ordre dans la République, décrète :

Art. 1er. Les journées des 24 et 25 février de chaque année seront désormais jours fériés et considérés comme fêtes nationales.

Art. 2. Un crédit de cinq cent mille francs est ouvert au ministre de l'intérieur pour que cette somme soit employée à la célébration populaire du premier anniversaire de février 1848, tant à Paris que dans les départements.

Art. 3. Une commission de quinze membres, choisie par les bureaux de l'Assemblée nationale, s'entendra avec le président de la République et le ministre de l'intérieur, pour donner à cette solennité toute la splendeur convenable dans la capitale de la France.

La Hongrie se réveille !

Il appartient sans doute au *Journal des Débats*, moins qu'à tout autre, d'annoncer la fin de la Hongrie, *finis Hongariæ*, parce que ce généreux pays serait tombé des mains de ses chevaliers d'autrefois dans celles des rhéteurs d'aujourd'hui. La France elle-même n'a-t-elle pas survécu aux phrases des *Débats*. Pourquoi donc la Hongrie *démocratisée* à son tour, ne puiserait-elle pas une vie nouvelle dans les forces du peuple hongrois et dans les sympathies que les peuples voisins de la Hongrie ne refusent plus à cette nation régénérée? Il est vrai qu'un certain nombre d'officiers nobles, détournés d'une cause qui n'est pas la leur, et alléchés par les proclamations de Windisgraetz, ont déserté les rangs de l'armée hongroise pour passer sous le drapeau de la camarilla ; mais les officiers polonais qui ont pris leur place ont imprimé à la guerre une nouvelle vigueur, et nous ne craignons pas d'affirmer que, si la Hongrie peut résister encore pendant un mois, la cause de l'absolutisme autrichien est perdue.

Que M. Bugeaud cesse donc de présenter à nos soldats l'exemple de l'armée autrichienne. Pour quiconque sait de quels éléments se compose cette masse bizarre qui ne compte pas 400 000 hommes et qui diminue chaque jour, il est hors de doute qu'elle puisse plus longtemps soutenir une monarchie irrévocablement condamnée. Les Croates qui forment le noyau de l'armée autrichienne commencent à comprendre qu'ils sont les dupes de la camarilla à laquelle ils ont déjà sacrifié la moitié de leurs meilleures troupes, tant en Italie, que devant Vienne et en Hongrie. Il n'est plus question des terribles *manteaux rouges* sereschaniens qui, presque tous, ont péri ; ni du neveu de Jellachich leur chef, qui a probablement expiré à Schœnbrunn ; les bulletins impériaux gardent le silence sur Jellachich lui-même, suspect à la fois et à la camarilla qui ne lui pardonne pas ses anciennes tendances démocratiques, et au peuple Croate qui lui reproche de s'être montré dans ces derniers temps trop feld-maréchal de l'Empire, et pas assez ban de Croatie.

Enfin, en Serbie, Stratomirowich, élevé subitement du grade de lieutenant à celui de général, a décidément levé l'étendard de la révolte, non plus contre la Hongrie, mais contre l'Autriche elle-même. On avait dit que le patriarche Rajachich était parvenu à s'emparer de son jeune adversaire, qu'il l'avait fait enfermer dans une forteresse, en attendant qu'il fût condamné à mort par un conseil de guerre. Heureusement, cette nouvelle ne s'est pas confirmée.

La *Gazette d'Augsbourg*, que le *Journal des Débats* se garde bien de citer, reconnaît que les Madgyars ne sont pas aussi complètement défaits que le représentent les bulletins officiels, et qu'ils se réunissent avec un nouvel élan sous les drapeaux du général polonais Dembiski, qu'ils ont choisi pour leur général en chef.

Le comte Wrbna, gouverneur de Pesth, a trouvé un nouveau moyen de recruter l'armée autrichienne. On sait qu'il règne dans la capitale de la Hongrie une grande fermentation contre les Autrichiens. Des habitants s'y montrent dans les rues, habillés en uniformes de gardes nationaux avec des plumes rouges à leurs chapeaux. Or, le comte vient d'ordonner que quiconque se montrerait ainsi serait arrêté et incorporé dans un régiment. Cette mesure est prise, dit ironiquement la proclamation, afin de *fournir un aliment à l'esprit belliqueux* des habitants de Bude et de Pesth.

Ce nouveau mode de recrutement n'est pas de nature à hâter le triomphe de la camarilla, pas plus que l'incorporation forcée des étudiants de Vienne et des Italiens dans l'armée impériale, continuellement diminuée par les désertions. C'est ainsi que les déserteurs italiens passent par bataillons entiers dans les rangs des Hongrois. Trois cents d'entre eux, qui sont dans la forteresse de Léopoldstadt, ont repoussé toute espèce de capitulation, tandis que le reste de la garnison, montant à 1 100 hommes, déposait les armes et devenait prisonnier.

Puissent bientôt les Hongrois qui sont encore en Lombardie payer par un semblable dévouement les services que rendent à leur pays les généreux enfants de l'Italie ! Que les deux pays s'entendent, qu'ils fassent, au nom de la liberté, un appel à tous les peuples de l'Autriche, et le fantôme de l'absolutisme qui menace 36 millions d'hommes s'évanouira.

M. Proudhon répond, dans le *Peuple* d'aujourd'hui, à l'article de M. Considerant qui le concernait dans notre numéro d'avant-hier. Cette réponse n'est pas à la hauteur de ce que nous attendions de sa plume. Nous la reproduirons intégralement dans nos colonnes demain ou après. Nous la devons à nos lecteurs, que nous avons habitués, en pareille circonstance, à ce procédé de reproduction complète des arguments de nos adversaires. Mais, sincèrement, dans cette occasion, nous en sentons quelque regret pour l'écrivain, l'exercice de cette loyauté n'exige pas de notre part une grande force d'âme. Le sentiment que vient de nous laisser la lecture de cette réponse est quelque chose comme du désappointement.

Les voies et moyens

DE L'ÉCHANGE ET DU CRÉDIT GRATUITS.

Troisième lettre.

GRATUITÉ DU CRÉDIT PAR L'ASSOCIATION DU CAPITAL ET DU TRAVAIL (1).

Je crois avoir démontré d'une manière suffisamment claire que la banque d'Etat et le Comptoir communal donneront la gratuité de l'échange sans avoir à attaquer ni la propriété ni le capital, et même sans en parler ni avoir à s'en occuper.

Il me reste à démontrer que l'association du capital et du travail donnerait la gratuité du crédit, *c'est-à-dire gratuitement les instruments de travail, ainsi que le travail permanent et honorablement rétribué*, en même temps que, par une équitable répartition du bénéfice entre le travail et le capital, il deviendrait possible d'appeler le prolétaire à la propriété, au capital, *non-seulement sans sacrifier le possesseur actuel, mais encore en lui donnant des avantages supérieurs à ceux qu'il possède aujourd'hui.*

Pour cela faire je vais continuer la supposition commencée dans ma précédente lettre.

Je suppose que les chefs d'industrie reconnaissent enfin que leur situation est rendue intolérable, soit par les attaques incessantes qui sapent leur position, soit par les désordres et les dangers de l'industrie actuelle, et qu'elle est immorale et par cela même dangereuse, puisqu'il y a danger dans ce fait que l'humanité est partagée en deux classes bien distinctes, *dont l'une a toutes les richesses et l'autre toutes les misères.*

(1) Voir, pour les deux premières lettres, nos numéros des 9 et 11 février.

Je suppose qu'ils reconnaissent que cette injustice est la source de toutes les révolutions, et que la maintenir c'est établir une lutte incessante, un conflit de tous les jours, *qui oblige les possesseurs à être toujours vainqueurs et compresseurs, sous peine de mort en cas d'un seul insuccès*, et, partant, qu'il vaudrait mieux pour eux assurer leur position, leur tranquillité, au prix de quelque sacrifice (à plus forte raison si le sacrifice n'existe pas), arriver à l'union, à la paix, à la fraternité avec le travail, moyennant de sages concessions, plutôt que de soutenir un combat éternel où la moindre défaite serait l'anéantissement.

Je suppose que, par réciprocité, les travailleurs admettent que maintenir la haine, l'envie contre la possession, le blocus contre le capital, ne pourrait qu'entraîner pendant de bien longues années une aggravation cruelle de leurs souffrances et de leurs misères, et arrivent, de leur côté, à se conformer à ces deux vieux adages :

Un tient vaut mieux que deux tu l'auras ;

Un accommodement vaut mieux qu'un bon procès;

Et que par conséquent ils renoncent à la prétention de croire qu'eux seuls ont des droits, *et qu'ils doivent être tout, tandis que les autres ne doivent être rien ;*

J'admets donc que patrons et ouvriers, réciproquement las de leurs luttes sans issue, se décident à s'entendre au lieu de se battre ;

Je suppose que les patrons, se rendant enfin à l'évidence, veulent bien reconnaître que l'organisation actuelle de l'industrie est vicieuse de tous points, qu'elle est aussi nuisible à leurs intérêts qu'à ceux des ouvriers, et qu'après tout, quoi qu'il puisse leur arriver par le fait des réformes nouvelles, *rien ne peut être pire que leur situation présente ;*

Qu'ils avouent que l'industrie est exercée par un trop grand nombre d'industriels, ce qui engendre une concurrence acharnée sans trêve et sans merci, dans laquelle nul n'est sûr d'être toujours vainqueur et de ne pas arriver à la ruine et à la misère ;

Que cette concurrence aveugle et impitoyable amène fatalement l'avilissement des salaires, c'est-à-dire les haines ardentes entre les patrons et les ouvriers, les colères, la guerre sociale ;

Que ce trop grand nombre des industriels amène des gaspillages et des frais infinis en loyers, en patentes, en frais de commandite, de levées de fonds, d'employés, de représentation ;

Que ces faux-frais inutiles et exagérés surchargent le prix des produits et en empêchent par conséquent la consommation ;

Que, soit pour couvrir les frais de maison, soit pour gagner davantage, une partie de ces industriels falsifient les produits ou fabriquent des marchandises de mauvaise qualité, fraude dont le résultat est surtout funeste à l'industriel consciencieux ;

Que chaque fabricant isolé, n'étant en rapport ni avec le producteur et les matières premières ni avec le consommateur, ne peut ni acheter ni vendre aux meilleures conditions, et surtout ne peut connaître ni les existences ni les besoins, ce qui le place entre ces deux mauvaises chances, *ou fabriquer trop, ou ne pas fabriquer assez ;*

En un mot, que l'industrie actuelle n'est qu'un coupe-gorge où patrons et ouvriers sont égorgés sans utilité, ou du moins dans l'intérêt de quelques-uns seulement.

En conséquence, ouvriers et patrons, reconnaissant que cette situation est intolérable, et que, à défaut du sentiment de justice, leur intérêt exige qu'ils s'entendent, je suppose qu'ils se réunissent et arrêtent entre eux ce qui suit :

ART. Ier.

Une association libre et volontaire est formée entre les chefs de l'industrie et leurs ouvriers.

ART. II.

Les bénéfices de cette industrie seront partagés entre le capital et le travail, ainsi qu'il suit :

A l'inventaire, les salaires de chaque ouvrier pendant l'année seront additionnés, le montant de ces salaires sera considéré comme un capital versé et assimilé au versement des capitalistes, de telle sorte que les bénéfices soient répartis entre le capital social et les salaires capitalisés, au marc le franc de leur importance (1).

ART. III.

Un jury préparatoire, formé de patrons et de délégués d'ouvriers, déterminera ce qui suit :

1° Il ouvrira une enquête à cette fin de constater quels ont été les prix de vente des produits de cette industrie, comparés aux prix des matières premières dans les dix années précédentes.

Cette enquête servira de base et de limite pour l'association, qui s'engage à ne jamais vendre ses produits plus cher que les prix constatés par l'enquête (*ceci afin de garantir le consommateur contre toute tentative de monopole*).

2° Il fixera le montant du capital social, le nombre des ouvriers ; il expertisera les apports de fonds des associés, etc., etc.

ART. IV.

Le fonds social se composera des versements :

1° En numéraire ou effets de commerce après encaissement ;

2° En matières premières ou produits manufacturés après la vente ;

3° En ustensiles, instruments de travail, usines.

ART. V.

Des titres d'action seront délivrés à tous les associés qui auront opéré un versement.

ART. VI.

Toutes les fois qu'un porteur d'actions voudra vendre son titre, il l'offrira d'abord au cours aux ouvriers non encore actionnaires.

A défaut d'ouvriers acquéreurs, l'association pourra l'acheter pour le compte de la société.

ART. VII.

L'association où les ouvriers refusent de l'acheter, le porteur pourra vendre à qui bon lui semblera.

ART. VIII.

Les assemblées générales seront composées des patrons associés et des délégués des ouvriers.

ART. IX.

Les gérants et sous-gérants de l'association sont nommés par l'élection dans les assemblées générales.

(1) En laissant dans la lettre de M. Coignet cette formule de répartition, nous faisons observer seulement que, par cela même que l'association est libre et volontaire, les formules et rapports de répartition peuvent et doivent être aussi divers que les éléments mêmes qu'il peut s'agir d'associer. C'est à ces éléments à s'entendre librement sur ce point essentiellement variable.

Ces statuts sont incomplets, mais ils suffisent pour esquisser à grands traits le mode d'association. Le fait le plus important qui ressort de cette organisation, est une économie immense.

Au lieu de dix, vingt, cent maisons de fabrique, livrées au combat de la concurrence, ayant cent loyers, cent chefs, des milliers d'employés; frappées d'impuissance par manque de capitaux, ignorant des besoins de la consommation, en butte à la haine, au gaspillage des travailleurs, nous avons une seule maison, puissante par ses capitaux, n'ayant qu'un loyer, qu'un directeur en chef, reconnu le plus capable par l'élection; cette maison unique, par cela seul qu'elle est unique, connaît la réalité des besoins; elle peut donc équilibrer la production avec la consommation.

Les propriétés de l'association sont assez connues pour que personne au monde ne puisse contester l'économie prodigieuse qu'elle peut apporter dans l'industrie actuelle.

Or, c'est cette économie incontestable qui, appliquée tout entière à la part des bénéfices attribués au travail, permet de concevoir la possibilité de donner au travailleur le bien-être et la propriété, sans pour cela sacrifier le capital.

En effet, si l'on admet que l'association engendre de grandes économies, ces économies, obtenues par l'organisation nouvelle, constituent un accroissement considérable de bénéfices.

Or, ces bénéfices étant répartis entre le capital et les salaires capitalisés, voici ce qui en résulte :

Les anciens patrons étant devenus actionnaires dans l'association, par leur apport en valeurs de toute espèce, ont droit à la participation aux bénéfices en proportion de leur apport en capital,

Et c'est cette part de bénéfices attribuée au capital, qui est largement suffisante pour réaliser ce que nous avons avancé,

A savoir : que les capitalistes, les patrons, trouvent tout aussi bien leur avantage dans l'association que les ouvriers eux-mêmes. — Dans l'état actuel il est vrai qu'ils ont tous les bénéfices, *mais où sont-ils tous ces bénéfices?* combien y a-t-il de capitalistes ruinés pour un qui fait fortune? L'industrie n'est-elle pas une loterie où il y a dix billets perdants pour un gagnant? N'est-il pas connu que les commerçants, les industriels, travaillent ardemment toute l'année, et que tous les fruits de leurs travaux ne servent pas souvent à autre chose qu'à payer leurs frais généraux?

Dans l'association, au contraire, il est possible que le capital n'ait que le tiers ou la moitié des bénéfices, *mais ces bénéfices, devenus considérables par l'immensité des économies*, donneraient, en définitive, aux patrons associés un bénéfice plus important que lorsqu'il percevait tous les bénéfices.

Mais si l'association sauve le capital, elle est plus favorable encore au travail.

En effet, au point de vue moral, l'association abolit l'exploitation de l'homme par l'homme; il n'y a plus de prolétaire, de salarié, dépensant sa vie et ses forces au service d'un autre homme; il n'y a plus que des associés, plus ou moins riches il est vrai (ainsi qu'il arrive toujours d'ailleurs dans toute association), mais tous égaux en droits, tous dévoués à l'œuvre commune.

Ce n'est plus l'homme qui travaille pour l'homme, mais l'individu qui travaille pour tous et pour lui-même.

C'est la transformation du prolétariat en sociétariat.

Cette dignité du travailleur sera bien réelle, puisqu'elle sera garantie par son admission et son intervention dans les jurys préparatoires et dans les assemblées générales.

Quant au point de vue matériel, c'est une révolution tout entière.

Nous posons en principe que, pour établir une règle certaine du droit du travail aux bénéfices, il faut considérer la main-d'œuvre comme un capital versé, et, par conséquent, assimiler le travail au capital.

Ainsi, supposons une industrie quelconque dont le capital serait 500 000 fr., et la main-d'œuvre payée dans l'année 500 000 fr., il en résulterait que la main-d'œuvre étant assimilée au capital, on considérerait le fonds social comme étant d'un million.

La moitié des bénéfices appartiendrait au travail, l'autre moitié au capital (1).

Mais, va-t-on me dire, je tombe en contradiction avec moi-même, j'ai annoncé la gratuité du crédit et je ne la donne pas, puisque le travail donnerait une part des bénéfices au capital.

Patience, nous allons y venir; mais pour cela nous devons reprendre les choses de plus haut.

Nous avons dit :

1° Que la réforme du crédit et du commerce, par la banque d'Etat et le Comptoir communal, amenait un abaissement du prix des produits pour le consommateur, de 25 pour cent en moyenne; c'est donc pour le travailleur exactement comme si on augmentait son salaire de 25 pour cent.

2° Si l'industrie demeurait telle qu'elle est, la main-d'œuvre baisserait dans la proportion des produits, et le travailleur n'aurait rien gagné à la réforme.

3° Dans l'association, il n'en est pas ainsi : les ouvriers étant associés, faisant partie des assemblées générales, discutant leurs salaires (2), ne les laisseraient point abaisser et profiteraient donc bien réellement de la baisse du prix des produits.

4° Si donc les salaires ne s'avilissent point, il en résulte qu'à la fin de l'année le travail partageant avec le capital les bénéfices obtenus par les économies sans nombre de l'association, peut tenir ce bénéfice en toute disponibilité.

5° Il le pourra d'autant mieux qu'il est possible d'appliquer l'association à la consommation aussi bien qu'à la production, et l'on peut concevoir la création d'une institution que l'Ecole phalanstérienne appelle ménage sociétaire ou maison d'ouvriers, et que M. Proudhon ne tardera pas sans doute à inventer de nouveau sous un autre nom, institution par laquelle les ouvriers pourraient arriver à une somme de bonheur moral et de bien-être matériel au-delà de ce que l'on peut supposer.

Or, si le travail maintient ses salaires actuels par le fait de l'association;

Si le maintien de ces salaires équivaut à une augmentation de 25 pour cent par le fait de la réforme de commerce et de banque;

Si la participation aux bénéfices lui donne encore une rétribution supérieure;

S'il trouve dans le ménage sociétaire l'économie et le bien-être,

Il en résulte que la masse des travailleurs économisera des sommes énormes, que ces sommes seront employées à racheter les actions de l'association, puisque lorsqu'on les mettra en vente, ils auront le privilège de pouvoir les acheter avant tout autre.

Or, lorsque le travail aura acheté les actions, il sera devenu son propre capitaliste; il se paiera le revenu à lui-même, ce qui est exactement comme s'il ne le payait pas.

Donc il aura la gratuité du crédit.

Et il l'aura obtenue sans luttes, sans haines, sans guerre sociale, sans contester les droits du capital, bien plus, en les consacrant à jamais.

Vous le voyez donc, la gratuité n'est point un moyen, c'est le but, la fin, et on y arrive par une route sûre, par la fraternité.

La gratuité du crédit est le fait d'une meilleure organisation de la production, de la consommation, de la circulation.

(1) On peut dire hardiment qu'une industrie, employant dix patrons et 500 000 francs de capital, ne donne pas aujourd'hui à chacun d'eux en moyenne plus de 5 pour cent de bénéfices. Dans l'association, quoiqu'ils ne toucheraient que la moitié au lieu de tout, ils obtiendraient un bénéfice plus considérable comme simples actionnaires par le fait de la bonne organisation et par l'immensité des économies.

(2) Il serait possible que les ouvriers, rachetant les actions, devenant prépondérants dans les assemblées générales, augmentassent indéfiniment les salaires jusqu'à ce qu'il n'y eut plus de bénéfices et spoliassent ainsi le capital. Il est évident qu'il faut obvier à ce danger par la constatation de la main-d'œuvre au moment de l'association, laquelle doit servir de base aux prix payés aux travailleurs. Ceci conduit à un autre principe de l'Ecole de Fourier, à savoir que l'association doit assurer un minimum fixe de salaire proportionnel au travail accompli.

Je ne puis donner de plus grands détails, l'espace me manquant.

Pour obtenir cette organisation meilleure, il faut des institutions spéciales, qui sont :

La banque d'Etat, réformant le système de banque actuel;

Le Comptoir communal, réformant le commerce;

L'association du capital et du travail, réformant la production;

Le ménage sociétaire, réformant la consommation.

Pour obtenir de la soie, il faut des vers à soie; pour obtenir la gratuité de l'échange et la gratuité du crédit, il faut des institutions spéciales. Il n'est pas plus possible de décréter la gratuité de l'échange et du crédit de toutes pièces que de créer de la soie sans vers à soie.

Ce serait exiger qu'un enfant de deux jours eût la force d'un homme, ou qu'il mangeât des aliments durs sans avoir des dents.

Cela est si vrai, que M. Proudhon ayant voulu faire de la soie sans vers à soie, a imaginé de remplacer ledit ver à soie par toutes sortes de machines ingénieuses appelées liquidation, abolition du capital, rachat de la propriété par des bons d'échange contre des produits qui n'existent pas. Il lui faut des engins gigantesques appelés syndicats de production et de consommation.

Malheureusement toutes ces inventions ingénieuses produisent une soie bien plus coûteuse et bien inférieure à la soie naturelle.

J'ai certainement omis de nombreux et importants détails, mais dans un sujet aussi vaste, on ne peut tout dire, car il faut un traité complet; j'ai pu seulement indiquer qu'il était possible, sans bouleverser la société, sans briser les deux plus forts leviers de l'activité humaine, le capital et la propriété, sans créer en France deux partis irréconciliables des possesseurs et des prolétaires voués à une fatale extermination, de faire tout ce que veut M. Proudhon, et de le faire du consentement des deux partis.

Les procédés indiqués par la science sociale découverte par Fourier, sont tellement simples, tellement vrais, que, pour les appliquer, il n'est besoin ni de créer un parti prolétaire ou possesseur, ni de vouloir l'impossible comme M. Proudhon, qui ne peut marcher sans que tous les Français soient associés et solidaires les uns des autres.

Conception monstrueuse et quelque peu ridicule quand on examine de sang-froid l'état de la nation française, l'ignorance de ses habitants et les préjugés qui la divisent.

Les procédés de M. Proudhon seraient-ils praticables, qu'il faudrait un siècle pour les réaliser.

Il n'en est pas ainsi des réformes de l'Ecole sociétaire.

L'Etat a créé en Février des comptoirs nationaux; d'un coup de plume il peut transformer ces comptoirs nationaux, aujourd'hui inutiles et ridicules, en comptoirs de la banque d'Etat.

Il a créé en Février des entrepôts nationaux; d'un trait de plume il peut les transformer en entrepôts communaux; tout le secret consiste à ouvrir des salles d'exposition où le public sera admis, à autoriser les entrepôts à se mettre en rapport entre eux, et à échanger entre eux les produits déposés, du consentement du dépositaire, et enfin à exiger du dépositaire une déclaration qui constate son nom, le lieu du dépôt, la qualité du produit et le prix auquel il veut vendre.

Tout acquéreur achèterait au prix marqué dans les salles d'exposition au bazar.

Bien plus, en supposant que l'Etat ne veuille pas se mêler de cette organisation, il suffit que dix industriels dans chaque ville manufacturière, lassés des extorsions et des vices du commerce, ouvrent un entrepôt pour leurs propres produits, et y admettent, moyennant commission, les produits de leurs confrères.

On le voit, c'est simple et facile.

Il en est de même de l'association. Une seule association peut se créer et marcher à la perfection, il suffit que les patrons et les ouvriers d'une seule industrie s'entendent fraternellement.

Dans le système de M. Proudhon, on ne peut marcher que lorsqu'on aura tout organisé en association : et, il faut bien le remarquer, M. Proudhon, qui niait l'association il y a six mois, et qui sans doute avait de bonnes raisons, veut aujourd'hui réaliser partout l'association avant de savoir si l'association est bonne, si elle est praticable. Quelle inconséquence!

Et à ce propos n'y a-t-il pas là un petit dilemme dans le genre de ceux que M. Proudhon aime tant?

M. Proudhon veut faire l'association et la banque sans capital.

Or, pour créer une association sans capital, il faut que la banque le remplace, sinon l'association ne peut se créer.

Mais la banque elle-même ne peut se créer sans au préalable avoir organisé l'association.

Comment sortir de là?

Je dois répondre d'avance à une objection : on me dira que le capital se refuse à l'association. Je ne le nie pas; mais je dis que l'on n'a le droit de demander au capital de se jeter dans l'association que lorsque l'on aura démontré que l'association a pouvoir de satisfaire les intérêts des patrons aussi bien que ceux des ouvriers. Est-ce ce qu'on a fait? Hélas! non; on a présenté aux patrons l'association comme la ciguë à Socrate; on leur a offert leur propre mort. Qui donc peut s'étonner qu'ils aient voulu vivre?

Voici, à nos yeux, ce qu'il y a à faire :

Il faut que le gouvernement, afin de mettre un terme à la crise sociale, afin de pacifier l'intérieur, afin de faire cesser les haines qui l'obligent à ruiser le pays pour entretenir une armée, et faire garder chaque ouvrier par un soldat, il faut que le gouvernement rende le décret suivant :

ART. Ier.

Une somme de .... sera employée à fonder une association de patrons et ouvriers (1).

ART. II.

Les bénéfices obtenus par cette association seront répartis entre le capital et les salaires capitalisés au marc le franc de leur importance.

ART. III.

Au fur et à mesure que les patrons, reconnaissant que l'association satisfait les intérêts du capital, viendront prendre part à l'association, l'Etat retirera ses fonds dans la proportion de l'apport des patrons associés.

ART. IV.

Les noms des premiers patrons adhérents seront gravés et exposés en public, afin de conserver la mémoire de ceux qui les premiers auront concouru à la solution du problème social.

Comme on le voit, c'est bien simple et peu coûteux, cela ne froisse l'intérêt de personne. Si l'association est bonne, si elle satisfait tous les intérêts, il est certain que, par imitation, capital et travail de toute la France, y puisant la tranquillité et la richesse, s'empresseront de fonder partout l'association.

Si elle est mauvaise, on oubliera une utopie, et on n'aura pas au moins bouleversé une société sans être assuré du succès.

Combien de fois déjà on aurait pu donner cette démonstration! Qu'il y a longtemps que ce serait fait si quelques hommes n'avaient pas voulu faire de l'association un instrument de vengeance, une arme de guerre!

Je ne citerai que l'absurde gaspillage de 7 millions qui a été fait pour commander à Lyon des écharpes et des drapeaux dont on n'avait pas besoin.

Si on avait appliqué ces 7 millions à un essai d'association, Lyon saurait à quoi s'en tenir, et l'Etat n'aurait point dépensé dix fois la même somme a faire garder Lyon par une armée entière. Lyon ne serait plus un volcan menaçant. Hélas! on ne l'a pas fait; on a irrité les colères, on a soulevé les classes les unes contre les autres, et il faudra bien, sous peine de perdre ce pays, qu'on se décide à une démonstration qui seule amènera la paix en cas de succès, comme en cas d'insuccès, car les ouvriers renonceront à l'association si elle ne donne pas ce qu'on en attend.

Pour me résumer, je crois avoir démontré la gratuité de l'échange et du crédit par les procédés de l'Ecole sociétaire, et je dis que, s'il est des phalanstériens hommes de cœur et d'un talent incontestable qui aient eu la faiblesse ou la paresse de préférer des procédés empiriques, violents, par cela seul qu'ils paraissaient plus immédiats, ils ont commis une grande faute envers la société, et il leur faudra un grand zèle pour l'indemniser du tort qu'ils lui ont fait.

(1) Cette somme devra être suffisante pour que l'essai n'ait rien à redouter de la concurrence, et soit fait dans toutes les conditions de succès possibles.

« Mais, diront les capitalistes, puisque vous voulez la gratuité de l'échange et du crédit, vous n'êtes que des Proudhonnistes déguisés, aussi radicaux que lui, quoique plus doucereux en apparence. A d'autres! nous ne nous laisserons pas prendre à vos feintes bonhomies; vous voulez l'abolition du capital et de la propriété. »

Je les engage à se rassurer; loin de vouloir l'abolition du capital et de la propriété, nous voulons leur consécration. Tout ce que nous demandons :

C'est que là où le capital est inutile, où il n'intervient pas, il n'ait droit à aucun prélèvement;

Et que là où il est utile et productif, il ait droit à une participation aux bénéfices.

Sachez le bien, il n'y a pas assez de capital, il y a de la place dans la production pour tout le capital imaginable : canaux, chemins de fer, reboisements, canaux d'irrigation, développement de l'agriculture et de la manufacture, *colonisation*. Vous pouvez apporter cinquante, cent milliards, on vous les emploiera, et vous y toucherez des bénéfices; la colonisation seule est une source inépuisable; ne craignez donc rien, les réformes vous seront aussi favorables qu'aux travailleurs. Nos formules contiennent votre salut. Tout le problème consiste dans l'association libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

FRANÇOIS COIGNET,
Manufacturier à Lyon.

Lyon, 8 janvier 1849.

Guerre aux arbres de Liberté.

La garde nationale de Cette vient d'être dissoute par le président de la République par suite d'un rapport signé Léon Faucher, et publié ce matin dans le *Moniteur*. Nous le reproduisons en entier :

Monsieur le président,

Dans la soirée du 7 février, la ville de Cette a été le théâtre de graves désordres. Une foule égarée a pénétré violemment dans la salle où le conseil municipal délibère; elle a saccagé plusieurs maisons dont le mobilier a été livré aux flammes. Les propriétés, les personnes, la force publique, rien n'a été respecté. Cette scène de dévastation et de violence s'est prolongée pendant quatre heures, au milieu d'une ville importante qui avait une garnison, une garde nationale et des autorités municipales, sans qu'aucun effort ait été tenté pour rétablir l'ordre. La satiété seule a pu mettre un terme à d'aussi coupables excès.

Dans des circonstances qui appelaient tout son dévouement, la garde nationale de Cette n'a pas fait ce qu'elle devait faire. Sur soixante hommes qui avaient reçu la mission de protéger l'Hôtel-de-Ville, vingt à peine se sont présentés. Plusieurs citoyens inscrits sur les contrôles n'ont pas même craint de se joindre à l'émeute. Le drapeau de l'ordre a été abandonné et attaqué par ceux qui auraient dû le porter et le défendre.

La garde nationale est le pays armé; elle doit protéger l'exécution des lois et faire respecter les biens ainsi que les personnes. Aucune force ne peut suppléer celle-là. L'ordre périrait bientôt, la liberté serait impossible dans les rangs d'une nation qui aurait des armes et qui ne s'en servirait pas pour rétablir ou pour maintenir la sécurité publique. En face du désordre, tout citoyen est soldat. La garde nationale de Cette a manqué à ce devoir; je vous propose, monsieur le président, de la dissoudre.

Le pouvoir municipal, dans la journée du 7 février, a gardé une attitude qui ne me paraît pas moins répréhensible. M. le maire de Cette n'est pas intervenu personnellement pour réprimer le désordre, qui aurait pu cependant s'arrêter à sa voix et devant son autorité. Il n'a pas fait faire les sommations que la loi prescrit, il n'a pas employé la force publique, quand il le fallait, ni d'une manière utile; il a laissé le champ libre au désordre; un plus grand scandale ne pouvait pas être donné à la population. Vous jugerez sans doute, monsieur le président, qu'une réparation éclatante est due à l'autorité du pouvoir indignement abaissée.

J'ai l'honneur de vous proposer la révocation de M. le maire de Cette. Permettez-moi d'exprimer ici le regret que j'éprouve de ne pas trouver, dans les droits dont le gouvernement est investi, une mesure qui se proportionne davantage à la gravité des faits.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'hommage de mon profond respect.

Paris, le 11 février 1849.

Le ministre de l'intérieur,
LÉON FAUCHER.

Nous pensons avec M. le ministre de l'intérieur que la garde nationale et l'autorité manquent à leur devoir en laissant accomplir des dégâts et des dévastations comme ceux qui se sont opérés à Cette. Mais M. le ministre de l'intérieur pèche par omission, il ne dit pas toute la vérité, et laisse complètement ignorer au président quelle a été la cause du désordre. Cette cause émane du ministère et semble rentrer dans son système général de provocations.

M. Léon Faucher, en présence de la misère publique et des problèmes sociaux qui se présentent de toutes parts, n'a rien jugé de plus utile à concevoir, de plus opportun à exécuter qu'une guerre aux bonnets qui surmontaient les arbres de la liberté dans un certain nombre de communes.

Ces bonnets qui moisissaient à la pluie ne passaient pour avoir guillotiné personne. Ils représentaient, non la terreur, mais l'affranchissement dans l'esprit des populations; proscrire ce symbole inoffensif au moment où le gouvernement excite la défiance des républicains sincères, c'était semer partout et bien gratuitement des ferments d'agitation et de discorde.

Pour exécuter la circulaire ministérielle, on ne s'est pas borné à décoiffer les arbres. L'arbre de Cette a été scié par le pied. Voici le récit non suspect que nous trouvons dans le *Messager du Midi*, feuille des plus réactionnaires.

Il faut savoir d'abord que le maire, M. Mercier, avait refusé de mutiler un arbre planté sous son administration.

M. le préfet n'ayant pas, sans doute, accepté les raisons sur lesquelles le maire motivait son refus, ordonna au commissaire de police de faire exécuter son arrêté, dans les quarante-huit heures, et cela sous sa responsabilité personnelle.

En conséquence, hier dans l'après-midi, des tentatives furent faites pour l'enlèvement prescrit; des mousses cherchèrent, mais sans résultat heureux, à grimper jusqu'au sommet de l'arbre, et nécessairement les curieux s'amassèrent en foule autour de ce spectacle qui dura près de deux heures, et ne put être terminé qu'en sciant l'arbre tout entier à sa base.

Ici commencent les cris de la foule indignée; elle va frapper inutilement aux portes du conseil municipal et commet ensuite des dévastations chez un légitimiste, M. Bencker, et au *cercle du commerce*, lieu de réunion de l'aristocratie bourgeoise. Le sang ne coule nulle part, et la garde nationale, comprenant, partageant l'irritation générale, demeure inactive.

Voilà les faits. Nous regrettons que le rapport officiel ne les constate pas. Il est certain au surplus que la décapitation ou la destruction complète des arbres de la liberté cause en beaucoup de localités une irritation vive, et que le ministère, par cette fausse mesure, prépare admirablement les élections démocratiques.

L'*Indépendant du Midi*, du 7, publie la correspondance suivante entre le sous-préfet de Lodève et le maire de Gignac :

Lodève, le 25 janvier.

Monsieur le maire,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint copie de la lettre de M. le pré-, en date du 23 de ce mois, qui prescrit l'enlèvement du bonnet rouge acé sur l'arbre de la liberté de plusieurs communes de l'arrondissement.

Veuillez, je vous prie, assurer en ce qui concerne votre commune, exécution immédiate de cette mesure.

Le sous-préfet de Lodève, *par intérim*,
F. MAUREL.

« Gignac, le 28 janvier.

» Monsieur le sous-préfet,

» Je ne saurais contribuer en rien à l'enlèvement des bonnets *de la erté*. J'aime trop la chose pour qu'il me soit possible de me décider à détruire l'emblême.

» Le maire de Gignac, FABRE. »

» Par suite de cette dernière lettre, le préfet de l'Hérault a pris un rêté qui suspend de ses fonctions le maire de Gignac, en vertu de rt. 5 de la loi du 3 juillet 1848. »

A Clermont-l'Hérault, lors de la remise d'un drapeau à la rde nationale, ces cris sont partis des rangs : *Vive Barbès! ive Ledru-Rollin! A bas le ministère!*

Nous allons revenir à cette période du règne de Louis-Philippe, ractérisée par le désarmement des gardes nationales de province.

M. Barrot et la Révolution de Février.

M. Odilon Barrot, président du conseil des ministres, vient d'adresser la lettre suivante au rédacteur de l'*Assemblée nationale* :

Monsieur,

Vous dites, dans votre numéro de ce jour, que ce serait moi qui, le 24 vrier 1848, *aurais donné l'ordre au maréchal Bugeaud de retirer ses oupes et de renoncer à l'emploi de la force*. Vous avez été mal informé, et le fait est complètement inexact.

Vous n'eussiez pas accueilli cette erreur, si vous eussiez connu les tails de ma participation aux événements de cette journée.

Recevez l'assurance de ma considération distinguée. O. BARROT.

Cette rectification de M. Barrot lui vaut les éloges suivants de part de l'*Assemblée nationale* :

Nous ne saurions exprimer trop vivement la satisfaction que nous fait prouver la rectification que M. Odilon Barrot nous adresse. Il nous était fficile, en effet, de concilier l'attitude résolue de M. le président du onseil vis-à-vis du parti anarchique, avec le délaissement, la désertion u pouvoir qui, le 24 février, a livré la France à une révolution que ersonne n'avait prévue, pas même ceux qui l'ont faite.

Nous sommes heureux d'avoir fourni à M. Barrot une occasion de redresser une erreur qu'il regarde, à juste titre, comme fâcheuse pour son ractère d'homme d'Etat.

Il sera donc consigné dans l'histoire que M. Barrot est resté omplètement étranger, le 24 février, à l'inspiration d'humanité ui a dicté l'ordre aux troupes de se retirer et d'éviter une plus rande effusion du sang !...

Allemagne.

L'Assemblée nationale allemande à Francfort a terminé, dans sa séance 9 février, la discussion de l'amendement de M. Simon (de Trèves), déuté socialiste, qui avait demandé avec l'extrême gauche que le droit au avail fût inscrit dans la constitution. Le paragraphe 30 du projet de nstitution a été adopté avec un amendement du comité de rédaction ui renvoie au ministère du commerce les pétitions relatives à la protecon de travail.

L'importante discussion engagée au sein de la seconde chambre des tats de Bavière a de nouveau rempli tout entière la séance du 7 février; elle a été d'une violence extrême. Le ministre Heinz a protesté ontre le choix d'un empereur prussien et la séparation de l'Autriche avec l'Allemagne.

Au dire de la *Correspondance parlementaire*, la note autrichienne roteste contre un chef unique de l'Etat fédéré, contre le programme de . de Gagern, contre la note prussienne, contre la majorité de l'Assemlée nationale.

En résumé, jamais la division n'a été plus grande entre les princes llemands; l'union la plus grande, en revanche, règne dans le parti déocratique qui sait qu'il y a plus loin pour retourner à l'empire que pour rriver à la république.

Nouvelles d'Italie.

Le Constitutionnel *et le grand duc de Toscane. — La République romaine. — Le peuple napolitain.*

Le *Constitutionnel* et quelques autres journaux racontent que le rand-duc de Toscane aurait été obligé de quitter Florence à la suite 'une insurrection démocratique. Cette nouvelle est du genre de celles que . Léon Faucher expédiait de Paris le 29 janvier, c'est-à-dire qu'elle est la fois fausse et calomnieuse. D'abord le grand-duc n'est pas à Florence, il est depuis le 1er du mois à Sienne, il n'a donc pu s'enfuir de lorence, où d'ailleurs il ne s'est opéré aucun mouvement.

Une émeute a eu lieu, à la vérité, mais c'est à Sienne et non à Livourne; elle a été faite par les réactionnaires (*i codini*), et non par les émocrates, et ce n'est pas sans quelque peine que la garde civique et troupe sont parvenues à mettre à la raison ces fougueux partisans de modération.

Quant au grand-duc, il est resté dans son palais de Sienne, où il a été mpêché, par une indisposition assez grave, de passer une revue anoncée pour le lendemain. Voici à quelle occasion l'émeute eut lieu. Les éactionnaires avaient séduit ou payé des gens du peuple pour crier : A s la constituante! mort aux républicains! Les démocrates se permient de répondre par les cris de : Vive la constituante italienne! Les éactionnaires se retirèrent en répondant par des injures; mais à une eure après minuit ils reparurent avec une soixantaine d'ouvriers des hemins de fer, armés de pioches et autres instruments de travail, et ils se irent à parcourir la ville en poussant des cris insultants. Un grand ombre de citoyens coururent renforcer les postes de la garde civique, les bandes réactionnaires prirent la fuite. Ceci s'est passé dans la uit du 3 au 4 février. Il y a eu quelques blessés.

Le ministère a insisté vivement auprès de Léopold pour qu'il abandonne cette ville refuge de la réaction. Un journal dit même qu'il a offert sa démission si le grand-duc ne revenait pas à Florence.

Le sénat de Florence a adopté le projet de loi autorisant l'émission es bons du Trésor (papier-monnaie).

Rome est toujours tranquille. Le 2 février il y a eu, dit l'*Alba*, une rande assemblée du peuple dans le théâtre de Tordenona. L'abbé Arani, après avoir démontré que la constituante devait proclamer comme roit ce qui existait déjà en fait, à savoir la déchéance du pape de son ouvoir temporel, prononça le mot de République. Aussitôt mille voix épondirent : Vive la République! Il serait difficile de se faire une idée e l'enthousiasme qui régnait, en ce moment même, hors du théâtre, les ris ont continué.

— La *Liberta*, parlant des évènements de Naples du 29 janvier, dit ue la population, dans les rues de Tolède, n'avait pas montré de dispositions au désordre. On a crié seulement dans les groupes : Vive la onstituante! Quelques pierres ayant été lancées, la police a tiré en air. Sur la place, on peut évaluer à 15 000 le nombre des personnes ui criaient : Vive la Constituante italienne! La troupe, ayant requis rois fois les groupes de se disperser, a tiré en l'air. Les groupes n'ayant pas bougé, la cavalerie a chargé. La foule a crié alors : Vive la cavalerie! vivent nos frères! A ce cri les soldats ont remis le sabre au fourreau, et le peuple s'est dispersé.

Assemblée Nationale.

Séance du 12 février. — Présidence de M. MARRAST.

L'Assemblée reprend la deuxième délibération sur le projet d'organisation judiciaire. Elle a adopté dans sa dernière séance l'art. 8, portant que les arrêts des cours d'appel continueront d'être rendus dans les matières civiles par sept conseillers au moins.

M. BAZE propose d'ajouter : « Les arrêts pour les mises en accusation seront rendus par cinq conseillers au moins. » — La commission adhère à cette réduction, qui est adoptée.

M. DUPONT (de Bussac). Toutes les propositions relatives au budget ont été renvoyées au comité de législation. Je demande, par mesure d'ordre, que la proposition sur les banques radicales soit renvoyée au même comité. — Adopté.

« Art. 9. De la loi sur l'organisation judiciaire. Les cours d'appel seront composées ainsi qu'il suit : Paris : 1 premier président, 5 présidents de chambre, 58 conseillers, 1 procureur-général, 5 avocats-généraux, 11 substituts.

MM. DE GENOUDE ET BAROCHE demandent 6 présidents de chambre et 60 conseillers.

M. BOUDET, rapporteur, adhère, au nom de la majorité de la commission, à ce qu'il y ait à Paris 6 présidents de chambre. La commission, adoptant un amendement de M. Desessarts, admet pour les cours d'appel un premier président, et autant de présidents qu'il y a de chambres; mais, d'un autre côté, la commission propose de réduire d'un conseiller le nombre total de ces magistrats.

M. BAROCHE trouve que ce n'est pas trop que 60 conseillers.

M. BOUDET soutient que 57 conseillers suffiraient. Cependant il trouve juste que les cours de Douai et de Poitiers soient maintenues dans la classe qu'elles occupent aujourd'hui.

M. MAURAT-BALLANGE, au nom de la minorité de la commission, combat toutes les modifications au projet primitivement présenté par la commission.

Le nombre de 6 présidents de chambre et de 57 conseillers est adopté. Les amendements de MM. Baze et Baroche sont rejetés.

Suite de l'article 9. — *Rennes*. Un premier président, 2 présidents, 27 conseillers, 1 procureur-général, 3 avocats-généraux, 3 substituts.

M. DUBODAN demande le maintien du *statu quo*, c'est-à-dire 4 présidents, 30 conseillers, 4 avocats-généraux et 4 substituts.

M. BOUDET combat cet amendement au nom de la commission. Une partie de la commission est cependant résolue à accepter trois présidents. MM. Jouin, Boudet et quelques autres orateurs sont encore entendus.

L'amendement est rejeté à la presque unanimité. Le paragraphe de la commission est adopté.

3° *Bordeaux*, *Lyon*, *Rouen*, *Toulouse*, *Caen* et *Riom* : 1 premier président, 2 présidents, 24 conseillers, 1 procureur-général, 3 avocats-généraux, 2 substituts.

M. DESESSARTS propose de porter les conseillers à 23.

Cet amendement est rejeté. Le paragraphe est adopté.

4° *Grenoble, Montpellier, Nîmes* : 1 premier président, 2 présidents, 27 conseillers, 1 procureur-général, 2 avocats-généraux, 2 substituts.

Les représentants du département de l'Isère demandent que la cour de Grenoble fasse partie de la troisième classe.

La majorité de la commission propose d'ajouter à la 4e catégorie Poitiers et Douai.

M. CHARAMAULE demande 20 conseillers pour la cour de Montpellier. (Assez! assez! aux voix! la question préalable!) Accordez-moi dix minutes, (Non! non!) cinq minutes! (Nouvelles marques d'impatience). L'orateur parle au milieu du bruit. Son amendement est rejeté.

M. DEMIANS demande pour Nîmes ce que M. Charamaule demandait pour Montpellier. Cet amendement est également rejeté.

M. ANTHONY THOURET demande vingt-deux conseillers pour Douai.

Cette demande n'est pas adoptée.

Poitiers et Douai, après une discussion confuse, ne sont pas admis dans la quatrième classe.

Le paragraphe 4 est adopté.

3° Poitiers, Douai, Agen, Aix, Amiens, Angers, Bastia, Besançon, Bourges, Colmar, Dijon, Limoges, Metz, Nancy, Orléans et Pau : un premier président, un président, seize conseillers, un procureur-général, deux avocats-généraux, un substitut.

M. HURÉ demande que les deux substituts mentionnés au projet du gouvernement soient conservés.

L'Assemblée, après avoir entendu MM. Sénard et Corne, repousse l'amendement, à la suite d'une double épreuve.

Le paragraphe 5 est adopté.

L'art. 9, dans son ensemble, est adopté.

« Art. 10. Le titre de premier avocat-général est supprimé, excepté à Paris, où il est conféré par le pouvoir exécutif à l'un des avocats généraux de la cour de cassation et de la cour d'appel.

» Dans les autres cours, le procureur général délèguera spécialement celui des avocats généraux qui le remplacera, en cas d'empêchement ou d'absence. A défaut de délégation, il est remplacé par l'avocat général le plus ancien. »

M. RABUAN propose cet amendement :

« Le plus ancien des avocats généraux prend dans chaque cour le titre de premier avocat général. »

Cet ammendement n'est pas adopté.

L'art. 10 est adopté.

Art. 12. Dans les cours d'appel qui n'auront qu'une chambre civile, le service des audiences solennelles sera fait par la chambre civile et la chambre de police correctionnelle réunies au nombre de douze conseillers au moins. »

M. DESESSARTS demande que l'on substitue le nombre de onze à celui de douze, afin d'éviter les arrêts de partage.

M. BAZE demande au contraire que le nombre des conseillers soit fixé à quatorze.

M. SENARD, membre de la commission, combat ces deux amendements. Le bruit des conversations particulières couvre la voix de l'orateur, dont les paroles n'arrivent pas jusqu'à nous.

L'amendement de M. Baze est mis aux voix et adopté, ainsi que l'art. 11, ainsi modifié.

M. DE SÈZE propose un paragraphe additionnel ainsi conçu :

« En cas d'empêchement de l'un de MM. les conseillers, il sera, pour compléter le nombre indispensable, remplacé par un conseiller d'une autre chambre qui ne tiendrait pas audience dans le même temps, ou par un avocat ayant exercé sa profession pendant dix ans au moins et ayant fait partie du conseil de discipline de son ordre, et suivant l'ordre du tableau. »

M. BOUDET, rapporteur, déclare que la commission ne s'oppose pas à l'article proposé.

M. HURÉ combat cette disposition, et demande que l'avocat soit choisi en suivant l'ordre du tableau, mais sans autres conditions.

La première partie de l'article additionnel de M. de Sèze est adoptée.

L'amendement de M. Huré est rejeté, et la seconde partie de la proposition de M. de Sèze est adoptée après une discussion confuse.

L'article entier est également adopté.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. Corali.

(Un vif mouvement de curiosité se manifeste dans la salle. MM. les représentants épars dans la salle des conférences et dans les couloirs s'empressent de venir reprendre leurs places. Une agitation excessive règne dans l'Assemblée, mais elle se calme peu à peu, et le silence se rétablit.)

M. CORALI. M. le président du conseil a été prévenu de mon intention de lui faire une interpellation au sujet des discours de M. Bugeaud (Ah! ah!) dans la ville de Bourges et dans la ville de Lyon. Pour ne pas interrompre une discussion importante, j'ai attendu jusqu'à ce moment; je suis aux ordres de l'Assemblée, et je la prie de fixer le jour où cette interpellation devra être faite.

VOIX NOMBREUSES. De suite! de suite!

M. CORALI. Mes explications seront très courtes; elles reposeront sur des faits. Je ne viens point faire une attaque systématique. Voici le point de mes interpellations. Le *Constitutionnel* et la *Patrie*, qui sont des journaux bien informés, ont donné des extraits des deux discours prononcés l'un à Bourges l'autre à Lyon. (Interruption prolongée. Sensation.)

Dans le discours prononcé dans la ville de Bourges, le 1er février, je trouve le passage suivant :

« Il y a une opinion à laquelle j'applaudis : c'est que les départements ne doivent plus subir la tyrannie des factions de Paris. (Applaudissements à droite.) Non! nous ne devons pas souffrir qu'une poignée de Catilina, et encore cette comparaison leur fait trop d'honneur (Oui! oui!), impose leur volonté à l'immense majorité du pays. (Très bien!)

» Le gouvernement continue à fixer mon quartier-général à Lyon; mais de là j'aurai toujours les yeux fixés sur Paris. (Rire et bruit.) Et s'il était jamais nécessaire que j'y entrasse avec l'armée des Alpes et les gardes nationaux que je rallierais sur ma route, espérons, Dieu aidant, que l'ordre y serait rétabli, non pour quelques moments, comme cela est arrivé, mais pour toujours. » (Vive approbation à droite.)

Messieurs, ajoute M. Corali, j'ai eu des relations particulières avec M. le maréchal Bugeaud, et j'ai pour lui beaucoup d'estime; il y a chez lui une originalité d'expression à laquelle il ne faut pas ajouter une importance par trop exagérée. Mais voici ce qui s'est passé depuis : le premier discours avait été prononcé le 1er février, mais il n'a pas été le seul. En voici un second qui me paraît l'ampliation malheureuse et le commentaire déplacé du premier.

Voici ce qui s'est passé à Lyon. Ici M. le maréchal recevait les visites de toutes les autorités; voici quelques passages de ce discours :

« La France a une magnifique armée; la France ne peut pas l'envoyer au dehors, alors qu'elle laisserait derrière elle une guerre civile considérable. (Interruption.) Il peut arriver des circonstances où nous ayons à combattre les factieux les armes à la main... »

Puis, s'adressant aux magistrats, il leur dit :

« C'est à vous, messieurs, à prévenir les jurés contre les circonstances atténuantes (On rit) qui énervent l'action de la justice et désarment la société au détriment des bons citoyens. »

Plus loin, il parle à l'armée de la perspective de gloire qu'elle aurait, en cas de guerre à l'étranger, et il ajoute : « L'armée pourrait se trouver dans le cas d'avoir à réprimer l'émeute à l'intérieur, et cette tâche n'est pas moins glorieuse que l'autre. » Enfin, il a expliqué aux officiers des détails sur la guerre des rues, détails qui ont paru vivement impressionner ces officiers. » (Bruit divers.)

Je demande à M. le ministre des affaires étrangères si ce langage est favorable à sa politique? Je demande s'il est bien prudent de dire que l'armée française ne peut passer les Alpes, à cause des craintes de la guerre intérieure? Je demande si M. le maréchal Bugeaud qui, à une autre époque, blâmait avec raison un ordre du jour qui touchait à la politique, a pu ainsi lui-même faire aussi de la politique, et surtout une politique aussi excentrique. Je demande si M. le ministre approuve ce système de circonstances atténuantes dont a parlé M. le maréchal Bugeaud. Je prie M. le ministre de nous dire s'il blâme ou s'il approuve ces discours; s'il les blâme cela nous suffira; mais s'il les approuve, l'Assemblée verra ce qu'elle aura à faire à cet égard. (Longue agitation.)

M. ODILON BARROT, président du conseil. Lorsque le gouvernement se trouve en présence d'un document officiel, il ne recule pas devant son devoir. Lorsque, dans une autre circonstance, un général a fait une excursion dans la politique, le ministre de la guerre a fait ce qu'il devait faire : il a rappelé le général à son devoir. Il fera toujours de même, et tant qu'il en sera ainsi les choses seront bien.

Quant aux conversations auxquelles le préopinant veut bien reconnaître un caractère d'excentricité, je vous ferai remarquer qu'elles n'ont même pas le caractère de certitude qui pourrait en quelque sorte déterminer l'attention de l'Assemblée. (Interruption.) On me dit que le gouvernement ne les a pas démenties. Le gouvernement ne dément que les actes dont il répond; et cependant, si dans ces conversations qui ont reçu une certaine publicité par les journaux, on eût manifesté des opinions contraires à la politique du gouvernement, des explications eussent été demandées au maréchal.

Mais, je l'avoue, après avoir relu encore les extraits de ces conversations, je crois qu'il faut s'attacher d'abord au sentiment qui les a inspirées. (Interruption.) Je l'avoue, interpellé comme garde-des-sceaux, je ne me suis pas très vivement ému des observations présentées par M. Bugeaud sur les circonstances atténuantes. Cela m'a paru tellement en dehors de la mission du maréchal...

UNE VOIX. Et du bon sens. (Longs murmures.)

M. ODILON BARROT. Que je me suis cru dispensé de m'en occuper (On rit) quant au passage duquel on prétendrait inférer que notre armée des Alpes est paralysée, et ne peut franchir les Alpes, car cette assertion eût eu le droit de m'étonner de la part de l'illustre maréchal; mais voulez-vous le correctif de ces paroles? écoutez celles qu'il adresse à ses officiers dans l'allocution; il a bien su leur présenter la perspective et la promesse d'une gloire rajeunie par leur épée; cette promesse est une chose sérieuse dans la bouche du maréchal, et elle aura été prise sérieusement par ses frères d'armes. (Très bien!)

Mais le crime commis par le maréchal, le voici, je vais vous le dire... Son crime est d'avoir dit que si jamais, ce qui ne sera pas, je l'espère, les éléments de guerre civile qu'on cherche à fomenter entre nous entraient en conflagration, ce serait paralyser les forces de la France... Quant à moi, je partage entièrement cette opinion de l'illustre maréchal. (Très bien! à droite.—Agitation extrême à gauche.)

M. EMMANUEL ARAGO. Je n'ai l'intention que de présenter quelques considérations fort courtes à l'occasion des interpellations faites par M. Corali. Je ne veux pas insister sur le plus ou moins d'authenticité des paroles attribuées à M. le général Bugeaud. Seulement, j'ai trouvé dans le journal qui rapporte ses paroles par extraits quelques mots qui me paraissent dangereux ou au moins imprudents.

On lui fait dire nettement que l'armée des Alpes n'est pas destinée à passer la frontière. Tout-à-l'heure, M. le président du conseil s'est efforcé de démontrer que ces paroles n'avaient pas le sens que nous y attachons tous; mais personne ne peut se méprendre sur la portée.

M. le maréchal Bugeaud recevait à Lyon des visites officielles; et c'est dans ces réunions officielles qu'il déclarait que l'armée des Alpes ne devrait pas dépasser la frontière. C'est contre ces paroles que nous devons hautement protester. Si on entend en Europe les paroles du maréchal Bugeaud, je demande si les plénipotentiaires étrangers accueilleront sérieusement les propositions du plénipotentiaire français. Je demande si toutes nos questions ne seront pas paralysées tout d'abord. Il faut un désaveu formel de ces paroles par notre cabinet.

Il faut que ces paroles soient désavouées de la manière la plus formelle du monde. (Approbation à gauche.) Si ce désaveu n'accompagne pas immédiatement ces paroles, tenez pour certain que dans toutes les négociations où la France a le droit de dire ce qu'elle veut et ce qu'elle désire, rien ne sera pris au sérieux. Il faut, je le répète, ou un désaveu formel, ou il faut renoncer immédiatement à toutes les négociations. Quelle autorité, en effet, aura la voix de la France, quand le commandant de l'armée des Alpes déclare que cette armée ne dépassera pas la frontière. (Bruits divers.)

Je ne suis pas de ceux qui veulent engager des luttes nationales; mais je crois qu'il importe que les négociateurs français n'aient pas derrière eux un fantôme d'armée, dont les opérations se trouvent par avance paralysées par la déclaration de son chef. Je crois donc que l'Assemblée devra demander au gouvernement de déclarer que les paroles attribuées à M. le maréchal Bugeaud ne sont pas l'expression de la pensée du cabinet. (Dénégations ironiques.)

M. ODILON BARROT. Je croyais m'être expliqué assez clairement pour satisfaire l'honorable orateur qui descend de la tribune. J'ai dit que M. le maréchal Bugeaud, s'il avait tenu les paroles qu'on lui attribue, aurait non-seulement manqué à ses devoirs, mais qu'il aurait commis le plus stupide contre-sens, qu'il se serait destitué lui-même. (Très bien! très bien!) Mais ce n'est pas là le sens des paroles du maréchal Bugeaud; ses paroles sont, au contraire, empreintes du plus pur patriotisme; car c'est

quand la guerre civile sera tout-à-fait éloignée de nous que nous pourrons peser de tout notre poids dans les négociations. (Très bien! très bien!)

Tous les jours d'ailleurs la prépondérance de la France se fait sentir tous les jours le danger des collisions s'éloigne davantage. (Très bien! L'Europe le voit et s'en applaudit, parce que le concours de la France est la garantie de l'ordre et de la paix. (Très bien!)

M. BEDEAU. M. le maréchal Bugeaud a dit qu'il fallait assurer le maintien de la loi. Est-ce que tous nos devoirs ne sont pas tracés dans ces mots? (Bruit.) Est-ce que la République n'existe pas en vertu de la première des lois? Tous les militaires de l'armée d'Afrique qui sont ici... (Longues rumeurs à gauche. — Tumulte prolongé.) Nous devons protester, et nous protestons quand nous entendons mettre en doute le patriotisme du maréchal Bugeaud. (Allons donc! à gauche.)

Messieurs, il n'y a que vous peut-être qui mettiez en doute la puissance du nom de M. le maréchal Bugeaud. (Bruit prolongé.) Partout ailleurs ce nom excite la confiance qu'il a justement acquise dans les lieux où j'ai eu l'honneur de servir avec lui, et je n'aurais pas monté à cette tribune si je n'avais pas entendu mettre en doute son patriotisme. (Tumulte à gauche.)

M. SAINT-GAUDENS. On a dit que nous n'avions pas le droit de juger les actes et les paroles de M. le maréchal Bugeaud. C'est une étrange prétention. Ce que nous blâmons dans les paroles du maréchal, ce sont leurs tendances monarchiques. (Allons donc!)

Son discours est mauvais dans la forme, parce qu'il peut faire supposer que la société est en danger et que la France ne peut disposer de ses forces pour combattre ses ennemis extérieurs. J'appuie l'ordre du jour motivé.

VOIX DIVERSES. Aux voix! aux voix! — L'ordre du jour! l'ordre du jour!

QUELQUES VOIX A GAUCHE. Le scrutin de division!

On procède au scrutin de division sur l'ordre du jour pur et simple. En voici le résultat :

Nombre des votants	682
Majorité absolue	342
Billets blancs,	397
Billets bleus,	285

L'ordre du jour pur et simple est adopté.

La séance est levée à sept heures un quart.

On nous écrit de Gray, le 8 février :

Monsieur le rédacteur,

Aujourd'hui, MM. les officiers de la garde nationale de Gray ont été convoqués par les sergents-majors pour se rendre, à une heure après midi, à l'Hôtel-de-Ville.

D'après quels ordres cette convocation a-t-elle été faite, on n'en sait rien, puisque le commandant était absent, et peut être parce qu'il était absent, lui connu pour un sincère républicain; mais, dans tous les cas, le motif de cette réunion était de faire signer une adresse au maréchal duc d'Isly, et de l'assurer que si la province était appelée à marcher contre les Parisiens, il pouvait compter sur la garde nationale de Gray.

Le bon sens et le patriotisme de MM. les officiers leur ayant fait voir tout ce qu'il y avait de réactionnaire dans cette démarche, ils se sont bien vite retirés de la souricière dans laquelle on voulait les prendre. Il n'est resté pour signer que ceux des officiers qui ont colporté et signé la pétition pour la dissolution de l'Assemblée.

A l'instant, on vient de me dire que ces messieurs font signer cette adresse aux honnêtes bourgeois de notre cité, bien connus soit comme légitimistes, soit comme orléanistes.

A propos, un de ces honorables vient de demander à Lyon les statuts de la *Société de l'Ordre*, sans doute pour établir ici une succursale.

Salut et fraternité. *Un de vos abonnés.*

FAITS DIVERS.

Indépendamment du recours formé par eux devant le conseil de révision, les cinq condamnés à mort dans l'affaire Bréa : Daix, Nourrit, Larh, Chopart et Vappreaux jeune se sont pourvus en cassation contre le jugement du conseil de guerre. Ils invoquent deux moyens de cassation : l'incompétence du conseil et l'abrogation de la peine de mort en matière politique.

— La troupe de ligne qui, depuis le 29 janvier, occupait le Palais-National, l'a quitté ce matin. Elle a été remplacée par la gendarmerie mobile, qui fait le service dans les galeries et le jardin.

Après le départ de la troupe, les ouvriers ont commencé les travaux à faire pour disposer les salles du palais pour la prochaine exposition des beaux-arts. Le passage est rétabli dans la cour d'honneur.

— C'est demain mardi, 13 février, que la *Révolution démocratique et sociale* paraîtra devant la cour d'assises pour ses articles des 12 et 18 décembre 1848. Elle sera défendue par M. Ledru-Rollin, représentant du peuple.

— M. Salamanca, ex-ministre espagnol, a été arrêté à Bayonne. M. Salamanca est parti à minuit par la malle-poste pour Bordeaux, où le gouvernement français l'autorise à résider.

— On n'a pas encore fixé le jour du transfert des prisonniers de Vincennes à Bourges; on pense que ce transfert n'aura lieu que quelques jours avant l'ouverture des débats fixés, comme on le sait, au 5 mars prochain.

— On lit dans le *Crédit* :

« Le président de la République vient de signer les arrêtés de nominations des préfets de l'Algérie. Les fonctionnaires institués par le général Cavaignac comme directeurs des affaires civiles, ne sont pas déplacés, ils prennent seulement le titre de préfet. M. Lacroix devient préfet du département civil de la province d'Alger; M. Carette reste à la tête du département de la province de Constantine, et M. Garbé conserve, comme préfet à Oran, la position qu'il occupait auparavant.

M. Mercier-Lacombe, ancien directeur des affaires civiles de la province d'Oran, avant la Révolution de Février, est nommé secrétaire général de la colonie. C'est l'emploi le plus élevé après celui de gouverneur général. Ce jeune fonctionnaire doit, dit-on, cette éminente position à la protection toute puissante du maréchal Bugeaud. »

— Un journal se plaît à effrayer Paris avec les lignes suivantes : « Depuis quelques jours on remarque dans certains quartiers de Paris des maisons marquées en rouge d'un signe tout particulier; les locataires et plus particulièrement les propriétaires de ces maisons sont, avec juste raison, dans une inquiétude que les circonstances politiques dans lesquelles nous nous trouvons ne peuvent que justifier. Il serait donc à désirer que l'autorité fournît des explications de nature à rassurer les esprits, ou qu'elle prît les mesures nécessaires pour faire cesser cet état de choses. »

Le journal qui édite ces lignes eût dû citer au moins ou les rues ou les quartiers. Le fait nous est complètement inconnu. S'il est vrai, il y a là une machination nouvelle du parti *royaliste*, et nous demandons avec instance que la police éclaire le public sur les véritables auteurs des signes qu'on dénonce à sa vigilance. Le parti royaliste ne recule devant aucun moyen pour faire craindre et détester la République. Il est fertile en inventions, et celle-là ne jurerait pas avec celles qui sont déjà sorties de son sac. (*République.*)

— On lit dans le *Journal du Loiret* du 10 février :

« Hier, le 6e bataillon de la garde mobile est arrivé dans notre ville. C'est par erreur que nous avions annoncé que ce bataillon tiendrait garnison à Orléans. Cette troupe est partie ce matin pour La Rochelle, lieu de sa destination.

» Chacun a remarqué la belle tenue de ce corps. Huit mois ont suffi pour donner à ces braves enfants de Paris la tenue et l'entrain militaire d'une troupe d'élite.

» Le 2e de ligne est caserné à la rue de Reuilly; il est presque certain qu'il reviendra en garnison à Orléans. »

— Un crime horrible a jeté la consternation dans une commune du haut pays. Voici les renseignements qui nous ont été donnés à ce sujet :

Un ouvrier veuf, ayant voulu se remarier, fit des propositions à la famille d'une jeune personne de ses voisines. Il fut répondu qu'on ne pouvait l'accepter à cause de ses deux enfants du premier lit. Irrité de ce refus, le malheureux, rentré chez lui, a tué ses deux enfants à coups de hache, puis a saisi son fusil, et, avant qu'on ait pu l'arrêter, a gagné un bois voisin et s'est fait sauter la cervelle. (*Journal de Lot-et-Garonne.*)

— Samedi matin, un homme dont la démarche chancelante et le teint pourpre décelaient l'état d'ivresse, descendit sur le port au blé, et, montant sur un des bateaux chargés de fruits qui s'y trouvent amarrés, il s'écria : Bonsoir la compagnie! puis se précipita dans la rivière. Des hommes du port se jetèrent aussitôt dans une nacelle pour aller à son secours, mais ils ne purent l'atteindre qu'au delà du pont d'Arcole, et le repêchèrent avec de grandes difficultés.

Le noyé fut transporté au poste du port au blé, et le médecin qu'on appela pour lui donner des soins désespéra longtemps de pouvoir le rappeler à la vie.

Cet homme a été reconnu pour un repris de justice connu sous le nom de *Napoléon*. Le commissaire du quartier l'a fait transporter dans un hospice.

En prenant des informations sur les causes qui avaient poussé cet homme au suicide, le magistrat apprit que Napoléon avait combattu, pendant les journées de juin, avec les insurgés de la barricade Fontainebleau, et ce serait par suite de l'impression terrible qu'il a reçue en apprenant le jugement qui vient d'être rendu par le conseil de guerre, dans l'affaire Bréa, que ce malheureux aurait résolu d'attenter à ses jours.

Une enquête va être faite pour apprécier quelle part Napoléon a prise aux tristes événements de juin; en attendant, il restera consigné à l'hospice, pour être remis, s'il y a lieu, entre les mains de la justice lors de son rétablissement. (*Siècle.*)

— M. Bauchart vient de donner sa démission de rapporteur de l'enquête parlementaire relative à la journée du 29 janvier dernier.

M. Conti a été nommé à sa place.

Vendredi prochain, 16 courant, deuxième concert-bal donné par l'association fraternelle des artistes de la SOLIDARITÉ POPULAIRE. — Ouverture de la *Muette* par un orchestre de 60 musiciens. — Trio de Beethoven, par MM. Meunier-Lévy, Olivier Laurent et Bertrand. — Duo de flûte et de hautbois, par MM. Garimond et Léon Magnier. — Dans la partie vocale, Mmes Ricci et Naldi. Les Enfants de Lutèce chanteront le quatuor de la *Sainte-Alliance des Peuples*, par M. Besozzi. — On trouve des billets à la *Démocratie pacifique*, à la Propagande, rue Coquillère, 15, au café d'Apollon, rue du Roule, 3. — Prix du billet : 75 cent.

— Nous annonçons l'apparition du nouvel ouvrage de M. Bescherelle, *l'Orthographe d'usage*. Cet ouvrage s'adresse spécialement à tous ceux qui enseignent et étudient la langue française. Il est d'une grande utilité pour les maisons d'éducation, les instituteurs, les professeurs, les ouvriers, les militaires, les commerçants et les étrangers. Les tableaux synoptiques qu'il renferme contribuent beaucoup à sa clarté.

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 février sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

PETITE CORRESPONDANCE.

Tours. — MM. D. et de C. — Je serai mercredi à Amb. et je vous écrirai. — F. C.

Angers. — M. L.—Nous vous av. expéd. le 9 janv. 61.50 de livres. Ne les auriez-v. pas reçus?... Nous all. nous inf. et vous adr. le compl. dem.

Ton.... — M. X. — Reçu. — Remerciem. — L'ab. partira de janv. et vous all. recev. cette livraison.

Cubas. — M. R. L — Nous réclamons à la poste. Vot. abonn. finit fin ct.

Guise. — M. G. — Reçu les 64. — Nous prenons note.

Grenoble. — M le cap. G. — Les 2 ab. ont été faits. — Nous avons reçu aussi l'autre somme. — Mille amitiés.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS.	Un an 20 fr.,	Six mois 11 fr.,	Trois mois 6 fr.
DEP. ET ETRANGER.	— 32	— 17	— 9
PAYS à surtaxe.	— 50	— 26	— 14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DEP. ET ETR.	— 8	— 4	— 2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 4.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois:	40 c.	Annonces anglaises.	80 c.
Cinq à neuf — —	30	Réclames-notices	60
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

On s'abonne à Lyon, au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme.

Bourse du 12 février.

On dit que le gouvernement a pris ses mesures avec la Banque de France pour assurer le service du 5 0/0 au 22 mars. C'est une affaire d'une centaine de millions. Les fonds publics en sont favorablement influencés.

Le 5 0/0, laissé à 78 75, ouvre à 79 20, monte à 79 75, et ferme à 79 55 fin courant, et 79 40, avec 80 c. de hausse sur samedi.

Un gros banquier paraît avoir une opération considérable engagée à la hausse, et l'on croit que le cours de 80 sera de beaucoup dépassé.

Le 3 0/0 de 47 60 arrive à 48 40 fin courant et 48 comptant, après avoir fait 48 20. Il y a une amélioration de 50 c.

L'emprunt fait 78 25.

La banque de France gagne 40 à 1800.

Les chemins de fer montent avec tous les fonds publics.

Orléans, de 745, arrive à 755; hausse 10.

Avignon-Marseille se maintient à 477.50. Le Nord gagne 6 à 412.50.

Le marché est fort animé en voie de hausse.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	47 60	48 20	47 60	48 40
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	» »	» »	» »	79 55
Cinq 0/0	78 75	79 75	78 90	79 55

12 février. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	47 60 » »		4 Canaux avec prime	942 50
— Emprunt 1847-1848	78 25 » »		Lin Maberly	» » » »
5 0/0 j. du 22 mars	78 75 » »		Caisse hypothécaire	110 » »
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	» » » »		Emprunt d'Haïti	300 » »
4 0/0 j. du 22 septembre	» » » »		Espagne, dette active	21 » »
Actions de la banque	1800 » »		— dette passive	» » » »
Rente de Naples, j. juillet			— 3 0/0 1841	29 75
Récep. Rothschild	79 » »		Emprunt portugais 5 0/0	» » » »
5 0/0 de l'Etat romain	68 » »		— — 3 0/0	» » » »

5 0/0 belge 1840	99 » »	2 1/2 hollandais	» » » »
— — 1842	99 50	Zinc Vieille-Montagne	2400 » »
— 4 1/2	» » » »	H. de la Grand-Combe	» » » »
— Banque (1835)	» » » »	Emprunt du Piémont	875 » »
Obligations de la Ville	» » » »	Lots d'Autriche	350 » »

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT	Hier.	Auj.
Saint-Germain	355 » »	» » » »	Orléans à Bordeaux	400 » »	405 » »
Versailles, rive droite	145 » »	142 50	Du Nord	406 25	412 50
— rive gauche	136 25	141 25	De Paris à Strasbourg	338 75	341 50
Paris à Orléans	745 » »	755 » »	Tours à Nantes	347 50	340 » »
Paris à Rouen	460 » »	468 75	Paris à Lyon	» » » »	» » » »
Rouen au Havre	252 50	252 50	Montereau à Troyes	120 » »	120 » »
Avignon à Marseille	476 50	477 50	Dieppe à Fécamp	» » » »	» » » »
Strasbourg à Bâle	88 75	90 » »	Paris à Sceaux	» » » »	» » » »
Du Centre	277 50	280 » »	Bordeaux à la Teste	» » » »	» » » »
Amiens à Boulogne	» » » »	» » » »			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 13 février.

THEATRE DE LA NATION.—

THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Lucrèce.

ITALIENS.—

OPERA COMIQUE.—Représentation extraordinaire.

ODEON.—Le Sourd, le Héros imaginaire, une Fête de Néron, Pourceaugnac.

THEATRE-HISTORIQUE.—Les Mystères de Londres.

GYMNASE.—Tasse cassée, Dernier des Rochegune, Clélia.

VAUDEVILLE.—La Propriété, la Foire aux Idées, le Moyen.

THEATRE MONTANSIER.—Les Lampions, Un Gendre, les Manchettes.

VARIETES.—Madame Larifla, le Berger de Souvigny, la Pension.

PORTE-SAINT-MARTIN.—Le Pasteur.

GAITE.—Les Orphelins.

AMBIGU-COMIQUE.—Le Pardon de Bretagne.

THEATRE DU LUXEMBOURG.—Un Mariage d'Amour, Pour un Baiser, un Homme chagrin.

THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—La Poule aux Œufs d'or.

FOLIES.—Le Saltimbanque, un Monsieur, le Tapissier, Paris sans le sou.

THEATRE BEAUMARCHAIS.—La Montagne et la Gironde.

THEATRE CHOISEUL.—Le Marquis de Bellaflora, une Femme du Peuple, don Quichotte.

DELASSEMENTS.—Les Blagueurs et les Blagués, 15e arrondissement, Marceline, un Déménagement.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du Croissant.

18e Année. N. 45. ÉDITION DU MATIN. Mercredi 14 février 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. ET OMNES UNUM SINT (JEAN.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 13 FÉVRIER.

« **Aujourd'hui, la rétribution du travail est abandonnée au hasard ou à la violence. C'est le maître qui opprime ou l'ouvrier qui se révolte.** »

« **La pauvreté ne sera plus séditieuse, lorsque l'opulence ne sera plus oppressive.** »

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Ce qui sortira du Congrès de Bruxelles.

La France et l'Assemblée nationale veulent l'affranchissement de l'Italie.

Le ministère actuel, traîné à la remorque des cabinets d'Autriche et d'Angleterre, signera à Bruxelles une médiation contraire au principe sacré de l'indépendance italienne.

La preuve est évidente.

La *Presse*, dont la politique extérieure n'est pas très française, publie deux nouvelles *communications* sur les préliminaires de l'ouverture des conférences de Bruxelles.

Il ressort du langage entortillé et de l'esprit autrichien de ces pièces :

1° Que Venise ne sera pas représentée au congrès de Bruxelles;

2° Que l'Autriche tient *essentiellement* à constater qu'en acceptant la médiation elle n'a pris aucun engagement;

3° Que le comte Colloredo, envoyé extraordinaire de l'Autriche près la cour de Saint-James, et ministre plénipotentiaire au congrès de Bruxelles, ne se rendra dans cette capitale qu'après s'être entendu avec lord Palmerston sur la « *force légale* actuelle des traités de 1815, et sur ce fait « *que le cabinet de Vienne n'a jamais laissé entrevoir la disposition de renoncer à la possession de la Lombardie.* »

Or, nous le demandons, vis-à-vis de la criante injustice faite à Venise, et vis-à-vis de l'outrecuidance du cabinet autrichien, appuyé sur le gouvernement anglais, que deviendra l'influence française, déjà si faible?

L'influence de la France sera complètement paralysée.

Et pourtant la mission de la France en Italie s'annonçait comme devant être grandiose, car elle avait promis l'indépendance aux Lombards et aux Vénitiens!

Mais, tombant bientôt dans les filets de l'ancienne diplomatie, le gouvernement français a perdu toute sa force. Les hommes qui ont successivement pris en main le gouvernement de la République ne se sont plus trouvés de taille à lutter contre les roueries de cet art de mensonge et de duplicité.

Aussi est-il plaisant de lire dans la communication autrichienne de la *Presse* les lignes suivantes :

« Le Gouvernement provisoire de Venise n'a été officiellement » reconnu ni par la France, ni par l'Angleterre, d'où il suit que » M. Pasini doit s'attendre à être exclu des délibérations du » congrès, AINSI QU'IL ARRIVA AUX DÉLÉGUÉS DE LA POLOGNE AU » CONGRÈS DE VIENNE. »

Est-ce clair? et conçoit-on que pour faire accepter à la République française un acte de trahison envers les peuples, on lui cite l'exemple du traité de 1815.

Il est incontestable que l'Autriche n'a accepté en septembre dernier que la médiation *pure et simple* de la France et de l'Angleterre.

Mais le refus de sa part d'accepter les bases proposées était un évènement fort heureux pour la France; notre pays se trouvait ainsi dégagé du projet de *médiation anglaise*, qui avait pour base le sacrifice de la Vénétie, et non conséquent l'indépendance de l'Italie.

Malheureusement le cabinet Cavaignac continua de se laisser leurrer par l'Autriche, et les véritables principes sur lesquels la France devait s'appuyer se changèrent en pure tactique diplomatique.

Voilà pourquoi le cabinet autrichien parle encore de la *force légale* des traités de 1815, et pourquoi il veut se présenter au congrès de Bruxelles libre de toute concession.

Au fond, l'Autriche sait parfaitement qu'elle devra céder *au moins* une partie de la Lombardie, car autrement les conférences de Bruxelles n'aboutiraient qu'à une ridicule pasquinade.

Mais l'Autriche ne cédera sur ce point qu'après s'être assurée que des princes italiens se chargeront eux-mêmes de replacer Pie IX sur le trône *temporel* de Rome.

Ainsi, d'un côté, l'Autriche se sera fortifiée en Italie, en concentrant ses forces sur une moindre étendue de territoire ; — de l'autre, elle aura allumé la guerre civile dans la Péninsule.

Quelle plus belle perspective pour la maison d'Autriche que de se rajeunir dans le sang des peuples et dans le martyre des nations !

Voilà comment, de chute en chute, de faiblesse en faiblesse, les gouvernements issus de la révolution de Février seront arrivés à accepter les transactions les plus indignes de la France, les plus honteuses pour la République.

Que l'Assemblée nationale y prenne garde, qu'elle veille au salut commun, car les hontes que nous signalons seront bientôt des faits accomplis.

Mille fois mieux vaudrait, pour la France, s'abstenir des conférences de Bruxelles que de laisser ses ministres signer, en son nom, l'abandon de la Vénétie, et permettre l'intervention armée dans les Etats romains.

S'abstenir d'une mauvaise action n'est certes pas une vertu, mais y participer, c'est un crime !

L'Assemblée nationale a poursuivi aujourd'hui jusqu'à l'article 22 la discussion du projet d'organisation judiciaire, qui contient plus de cinquante articles. La besogne est donc à peine à moitié.

Demain l'Assemblée discutera la demande en autorisation de poursuites contre M. Proudhon, et passera à la troisième lecture de la proposition Rateau-Lanjuinais.

La séance s'ouvrira par le scrutin pour la nomination du président.

Les feuilles du parti *modéré* et *honnête* sont joyeuses de la querelle des socialistes, et s'efforcent de l'envenimer. Elles croient trouver dans le débat engagé entre MM. Proudhon et Considerant une excellente occasion d'exciter le socialisme à se détruire lui-même et à leur épargner ainsi la peine d'entrer dans une discussion sérieuse avec lui.

Ces charitables excitations des feuilles *modérées* et *honnêtes* seront parfaitement déçues. Notre querelle avec M. Proudhon ne prouvera que la force même du socialisme, et tournera au plus grand profit des vérités sociales. Les personnalités pourront y perdre, mais les idées y gagneront. C'est pourquoi nous nous félicitons qu'elle ait lieu, et qu'elle excite à ce haut point l'intérêt des adversaires du socialisme.

Seulement, l'ardeur de la polémique ne nous empêchera pas de relever les fausses versions ou les interprétations malveillantes des réactionnaires. Ainsi, nous dirons au journal le *Pays* qu'il est mal informé ou qu'il informe mal quand il écrit les lignes suivantes :

Aujourd'hui, à l'Assemblée, entre la salle des conférences et la bibliothèque, une conversation des plus animées a eu lieu entre M. Proudhon et M. Victor Considerant, représentants du peuple. La polémique engagée entre ces messieurs, dans les derniers numéros du *Peuple* et de la *Démocratie*, en faisait le sujet.

Les pittoresques apostrophes qui émaillent ladite polémique se seraient reproduites dans cette conversation, au grand scandale des personnes présentes.

Ces trois dernières lignes sont complètement inexactes. La conversation dont il s'agit a été animée, il est vrai, mais elle a conservé constamment, de part et d'autre, le ton le plus convenable. Rien d'irritant ni d'étroitement personnel ne s'y est produit. C'est ce dont témoigneraient touts les représentants qui l'ont écoutée.

Nous extrayons du *Socialisme devant le Vieux Monde* (1), par M. Considerant, dont le 3e tirage vient d'être mis en vente, deux paragraphes, § 22 et § 23, qui ne sont pas sans quelque opportunité aujourd'hui :

Les conditions sérieuses du Ralliement des Socialistes.

Je suis très partisan du ralliement des Socialistes. Si nous avons péché à ce sujet, nous autres, ce n'est certes pas pour n'y avoir point donné la main, mais peut-être pour l'avoir fait sans assez de réserves. Le ralliement des Socialistes n'est point du tout la confusion des drapeaux, non plus que l'absorption d'une Ecole, qui a des idées, des plans, un système, une science et de la raison, dans ce tourbillon confus d'aspirations, de bons et de mauvais sentiments, d'idées vraies et d'idées absurdes, de dévouements et de colères, qui constituent aujourd'hui le Socialisme.

C'est pourtant ce que des amateurs nous demandent sous prétexte de ralliement. Pas de ralliement, à moins qu'on ne mette dans sa poche ses idées si on en a, pour n'en pas plus avoir les unes que les autres. Tel est le principe.

Je leur en demande bien pardon ; mais il y aura ralliement des Socialistes le jour où, chacun maintenant ce qu'il croit vrai chez lui et repoussant nettement ce qu'il croit faux chez les autres, les Socialistes feront cela avec justice, avec bonne foi, dans les termes d'une discussion intelligente, en frères qui veulent s'éclairer et éclairer l'humanité, non en sauvages, en furieux, en jaloux, en dominateurs ou en sots. — Telle est la première condition du Ralliement. C'est tout l'opposé de la confusion des drapeaux, c'en est la légitime et libre distinction.

La seconde consiste à manifester l'accord sur tous les points où il existe, à faire sentir le lien, la solidarité, la force du Socialisme dans tout ce que ses différents éléments ont de commun, et à sentir fortement cela soi-même.

A ces conditions, chacun des éléments du Socialisme apportera d'autant plus de force au grand mouvement général de la rénovation du monde, qu'il se sentira plus dégagé, plus libre, moins solidaire des idées qui ne sont pas les siennes. Il ne s'agit point de compromettre les idées les unes par les autres, et les hommes de même. Accord dans ce qui est commun ; distinction dans ce qui diffère ; pleine liberté, mais convenance et fraternité dans la discussion : voilà ce que nous avons toujours demandé, toujours pratiqué, et ce que l'on a peu mis en usage à notre égard.

Que chacun de nous amène au Socialisme par son avenue en l'élargissant et la faisant agréable et belle ; que chacun pêche avec ses filets et montre librement en quoi ils diffèrent de ceux des autres. Le Socialisme n'y perdra pas. Beaucoup entreront par une porte qui ne seraient jamais entrés par telle ou telle autre.

Voilà les voies et moyens du véritable ralliement des Socialistes.

Chacune de nos Ecoles, quand Ecole il y a, n'est pas seulement en présence des autres; elle est en présence de la société qu'il faut convertir, de l'humanité qu'il faut sauver, affranchir, harmoniser. Le Phalanstère priserait beaucoup les bonnes grâces de M. Cabet (1); il tient plus encore à la vérité, à sa foi et au monde qu'il s'agit d'éclairer et d'amener. Et, pour terminer par une observation décisive, nous dirons qu'il y a des masses de non-socialistes et d'anti-socialistes destinés à se convertir à ce que nous croyons la vérité sociale, tandis que je suis bien certain que M. Cabet et quelques autres ne s'y rendront que quand il n'y aura plus moyen de faire autrement... encore n'en voudrais-je pas répondre.

Donc : indépendance complète; séparation très nette et très tranchée des principes qui s'opposent et des drapeaux dont les couleurs jurent ensemble; mais loyauté, justice et fraternité dans la polémique des doctrines, et, en même temps, union très forte dans les intérêts communs du Socialisme, défense et soutenance synergique de ses droits, de son but, de ses aspirations et de toutes les idées acceptées à la fois par tous ses éléments.

Voici un écrit où je me montre ce que je suis, Phalanstérien pur-sang. J'y maintiens très nettement ce qui nous sépare des autres. J'y parle des idées et des hommes avec une entière franchise. Pas de confusion, pas d'amalgames, pas de promiscuité d'idées, pas le moindre sacrifice de principe. Croit-on, de bonne foi, que ce livre soit destiné, pour autant, à faire bien du mal au Socialisme dans le monde? Sans vanité, je crois qu'il lui sera plus utile qu'une grande tartine d'idées vagues, ou bien une ratatouille de principes contradictoires bouillis dans une longue sauce insipide de sentiments confus.

On voudrait faire, du Socialisme et du reste de la société, deux camps ennemis, deux partis politiques dont le premier serait destiné à écraser l'autre, conformément aux instructions et méthodes de toutes les Révolutions antérieures. Je comprends parfaitement cette disposition chez ceux qui, dans leur esprit, *suppriment* la Propriété. La propriété est trop bien fondée dans la nature humaine comme principe, trop vivante, trop énergique et trop puissante comme intérêt et institution, pour se laisser supprimer bénévolement. Il est donc certain que si cette suppression était la condition formelle, nécessaire, de la solution du problème social, du problème posé aujourd'hui par le développement historique de l'humanité, ce problème pourrait difficilement se résoudre autrement qu'au moyen d'une grande guerre civile terminée par l'écrasement du parti propriétaire.

Or, comme les principes entraînent toujours les esprits sur la pente de leur logique, je ne suis pas étonné de voir des communistes, ayant même sincèrement horreur de toute violence, tendre à donner au Socialisme ce caractère de parti exclusif, politique, hostile, révolutionnaire.

Le Socialisme ne prendra pas ce caractère de parti étroit et violent. Il restera la grande et irrésistible aspiration du temps, le grand courant des sentiments et des idées appelées à rendre applicables la Philosophie, la Démocratie et le Christianisme, à en réaliser les grandes formules. Au lieu d'écraser tel ou tel intérêt, tel ou tel élément de la société, il attirera à lui et convertira tous ces éléments, tous ces intérêts, parce qu'il a en lui de quoi les servir tous, de quoi les sauver tous, les unir tous.

Et le Socialisme ne serait que l'Anti-Socialisme s'il ne possédait cette puissance de socialisation, de conciliation, d'union universelle. S'il prétendait écraser les intérêts anciens au profit des intérêts nouveaux, les droits acquis au profit des droits à acquérir, les aînés dotés au profit des cadets déshérités, il serait aussi anti-social que le sont aujourd'hui ses adversaires; car ses adversaires aujourd'hui ne sont pas anti-sociaux parce qu'ils défendent les intérêts et les droits acquis de la Bourgeoisie : ils sont anti-sociaux parce qu'ils ne comprennent pas et repoussent les intérêts et les droits du Peuple.

Pour nous, nous sommes du grand PARTI SOCIAL, ouvert à tous, où tous sont appelés, où tous viendront, quoi qu'on dise et quoiqu'on fasse. Nous sommes de ce grand Socialisme, et nous sommes avant tout de l'ECOLE SOCIÉTAIRE, c'est-à-dire de l'Ecole qui résout tous les problèmes sociaux, par la LIBERTÉ, par l'ASSOCIATION FACULTATIVE ET VOLONTAIRE.

Au reste, les destinées du Socialisme ne tiennent pas aux travers des personnes qui le représentent. Voltaire, Rousseau, Diderot eux-mêmes et les autres, faisaient fort mauvais ménage au siècle dernier : la Philosophie en a-t-elle moins été un mouvement unitaire et la cause décisive des grands phénomènes politiques et sociaux de son siècle?

Que nos collègues, les Voltaire, les Rousseau et les Diderot du Socialisme, tirent donc sur nous, à boulets rouges, si tel est encore leur bon plaisir. Je leur donne d'avance l'absolution. Ils pourront, ainsi faisant, se créer des torts personnels, mais ils ne feront pas grand mal au Socialisme.

Utilité providentielle de toutes les formules du Socialisme.

Je crois sincèrement, fermement que la Vérité, la Paix, l'Ordre, la Liberté et l'Avenir sont chez nous. Si je ne le croyais pas, malgré vingt-quatre années de conviction et vingt années de travaux dans notre ligne, je me sens parfaitement libre et dégagé. J'irais immédiatement ailleurs. J'aime beaucoup qu'on me montre que je me suis trompé. Toutes les fois que cela m'arrive je trouve que c'est moi qui gagne.

Mais tout en croyant fermement, en voyant clairement que la vérité théorique et pratique, que la grande synthèse sociale est chez nous, je reconnais l'utilité providentielle et la légitimité

(1) 1 vol. in-8° compacte, 3e tirage sur clichés corrigés, à la Librairie phalanstérienne, quai Voltaire, 25. Prix : 2 fr.

(1) Le dernier socialiste dont il venait d'être question était M. Cabet.

historique des autres formes du Socialisme, — même des moins douces, des plus étroites et des plus fausses.

Si Dieu n'a pas créé que des brebis et des agneaux, il faut croire qu'il avait ses raisons. C'est à l'intelligence humaine à comprendre le pourquoi, à en profiter, et à multiplier les bonnes races.

Dans le monde subversif et faux où nous vivons, telle erreur, à un moment donné, a été plus utile que telle vérité. En grammaire et en algèbre, deux négations valent une affirmation; et si la théorie des interférences a prouvé qu'en ajoutant de la lumière à de la lumière on fait dans certains cas de l'ombre en physique, dans l'ordre moral, quelquefois, de l'ombre sur de l'ombre fait de la lumière.

Il peut donc être très bon, aujourd'hui, que le Socialisme ait à sa disposition quelques bonnes paires de griffes. Des soins que les bergers ne se seraient peut-être pas pressés de prendre par tendresse pour les moutons, il est bien possible qu'eu égard aux loups, ils s'en occupent. L'histoire des moutons, des bergers et des loups a été jusqu'ici celle de l'espèce humaine. Dieu, et le Socialisme aidant, nous finirons par en sortir; mais nous y sommes encore. Il est certain que les loups ont été utiles aux moutons plus qu'on ne pense.

Quelques personnes nous demandent s'il se trouve encore dans nos bureaux des exemplaires du numéro contenant la lettre de M. Considerant à M. Proudhon.

On peut se procurer ce numéro dans les bureaux de la *Démocratie* et à la librairie phalanstérienne, quai Voltaire, 25.

Les défenseurs du droit divin et la Propriété.

UN MILLIARD QUATRE CENTS MILLIONS D'IMPOTS EXTRAORDINAIRES SUR LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE ET LA SUSPENSION DES PAIEMENTS DE LA DETTE, S. V. P.?

Certes, si parmi les socialistes, — car malheureusement le Socialisme compte des empiriques, — si parmi les socialistes il s'élevait une voix qui demandât à la propriété du sol un milliard quatre cents millions de *contribution foncière extraordinaire*, et à la propriété mobilière la *suspension* du paiement des trois cents millions de l'intérêt de la dette publique, représentant un capital de *six* milliards, un hourra général s'élèverait de tous les points de la France.

En vain s'efforcerait-on d'environner cette double proposition financière des considérations les plus pathétiques sur la détresse du Trésor et le salut de la patrie, rien n'y ferait, et l'Assemblée nationale qui accueillerait et voterait ces lois courrait grand risque d'être lancée à la Seine aux cris de *A bas les disciples de Barbès!*

Et pourtant, si nous jetons un coup d'œil autour de nous, ces actes qui paraissent si exorbitants, ces attentats à la sainte cause de la propriété, s'EXÉCUTENT au nom du droit divin et de la monarchie, par des hommes qui représentent en Europe ces principes à leur plus haut degré de puissance. Qu'est-ce que Radetzki en Italie? Le souteneur du droit divin de l'empereur d'Autriche, du duc de Modène, etc., le défenseur du droit divin de la souveraineté temporelle du pape. Radetzki représente dans la péninsule italique les mêmes principes que professent en France les prôneurs du rétablissement de l'ancien régime avec tous ses agréments divers.

Certes si l'Europe était encore malheureusement appelée à une nouvelle restauration monarchique, en haine de la démocratie française, on verrait encore de bonnes gens aller baiser les bottes du caduc maréchal autrichien, dont les exploits soutiennent l'espoir de la légitimité en France.

Les traineurs de sabre, soi-disant défenseurs de la propriété et de la famille ne manquent pas en Europe : les Narvaez, les Filangeri, les Zucchi, les Radetzki, les Windisgraetz, les Jellachich, les Wrangel, les Bugeaud, les Changarnier et cent autres qui ne comprennent que la force brutale et le bon vieux temps, se glorifieraient d'avoir terrassé l'hydre de l'anarchie démocratique, en s'écriant : l'ordre règne pour toujours à Madrid, à Messine, à Rome, à Milan, à Vienne, à Pesth, à Prague, à Berlin, à Paris!!

Eh bien! étincelantes cohortes de traineurs de sabres, tournez vos regards vers votre doyen d'âge de 84 ans, vers la personnification la plus élevée et la plus pure des *sains* principes que vous défendez, voyez comment, de la Bastille de Milan, il fait la guerre à la propriété.

N'oubliez pas surtout que la capitulation de Milan du 5 et l'armistice du 9 août 1848, avaient garanti la vie et les propriétés des habitants, et comptez!

Depuis cette époque, un impôt *extraordinaire* de 40 millions de livres a été levé en Lombardie, et dans l'espace d'une année cet impôt s'élèvera à 92 millions.

Cette somme énorme pour le pays pèse tout entière et exclusivement sur la propriété foncière.

Or, M. Bugeaud, comme la population de la Lombardie ne représente que la 15e partie de la population de la France, l'impôt extraordinaire de Radetzki correspondrait donc chez nous à une somme d'environ *un milliard quatre cents millions*; plus le paiement de la dette étant encore suspendu, cela ferait un total assez rond d'un milliard sept cents millions de revenus confisqués au profit de la défense du trône et de l'autel.

Est-ce clair? — Les spoliations de Radetzki équivalent donc, toute proportion gardée, à un capital de 7 à 8 milliards. Et Barbès ne demandait qu'*un seul* milliard.

Pourquoi donc les journaux vertueux de Paris, les journaux des *honnêtes gens*, comme ils s'intitulent, n'élèvent-ils pas la voix contre les extorsions de Radetzki, comme ils l'ont fait contre le prétendu milliard de Barbès? — Auraient-ils deux poids et deux mesures? Le sens moral serait-il chez eux oblitéré?

Il faut le croire, car la pléiade des traineurs de sabre dont nous avons énuméré les plus brillantes étoiles, possède toutes leurs sympathies, et ils ont applaudi au triomphe de tous les bombardeurs.

Non! ce n'est point ainsi que l'on entretient dans les esprits les notions de l'ordre et du juste : — de quelque côté que vienne l'injustice, il faut savoir reconnaître les malheurs qu'elle traine à sa suite et la repousser de toutes ses forces.

Ce n'est qu'à ce prix que l'on peut avoir la prétention de fonder un ordre de choses sur des bases inébranlables.

« Sans justice il n'y a que des partis, des oppresseurs et des victimes (1) ; » et les partis, en triomphant tour à tour l'un sur l'autre, ne font qu'éterniser la guerre, les divisions, la haine, les représailles, les vengeances.

(1) Napoléon.

Le Travail attrayant.

L'Impartial de la Meurthe et des Vosges publie en premier-Nancy un article signé EUGÈNE-PIERRE, dont nous extrayons avec plaisir les lignes suivantes :

Après avoir dit que la République ne parviendra au degré de gloire, de puissance et de richesse dont elle est susceptible, que lorsqu'il n'existera pas un citoyen qui ne soit convaincu que l'agriculture doit occuper le premier rang parmi les sources de la prospérité nationale...

l'auteur ajoute :

Les disciples de Fourier ont beaucoup parlé dans ces derniers temps de rendre le travail *attrayant*; nous pensons qu'il sera plus facile de le rendre glorieux. On a pu passionner les hommes pour la guerre, c'est à dire pour la lutte, la destruction, les fatigues et les souffrances de toute espèce; or, avec les mêmes moyens, avec des honneurs, des encouragements, des récompenses, il ne serait pas plus difficile de les passionner pour les conquêtes pacifiques du travail.

Est-ce que *rendre le travail glorieux* ce n'est pas le rendre *attrayant?* Est-ce que l'immortelle découverte de Fourier n'est pas tout entière dans ces moyens indiqués par M. E. Pierre de *passionner* les hommes pour le travail, pour les conquêtes pacifiques, comme la civilisation les *passionne pour la lutte et la destruction*, malgré *les fatigues et les souffrances de toute espèce*.

Si M. Eugène-Pierre n'est pas phalanstérien, il fait du socialisme comme M. Jourdain faisait de la prose. Or, avec d'aussi bonnes intentions que celles qu'il annonce dans son article, il ne peut tarder à le devenir. C'est le *savoir* qui lui manque, comme à tant d'autres qui se disent socialistes, et traitent la science de Fourier d'utopie, tout simplement parce qu'ils ne la connaissent pas. A ces hommes-là nous répondons chaque jour lisez, étudiez d'abord, ne fût-ce que pour critiquer en connaissance de cause. Et quand nous rencontrons chez eux les apparences de bonne foi et de vouloir que témoigne l'article dont nous parlons, nous leur tendons une main amie, et nous les convions à venir grossir les rangs de la phalange de l'avenir.

La Phalange, revue de la Science sociale. Paraît une fois par mois, par livraison de 5 à 5 feuilles in-8. Prix d'abonnement: 18 fr. par an, 9 fr. six mois, 5 fr. trois mois.

Le livraison de janvier 1849 paraîtra mardi prochain.

Sommaire de cette livraison :

I. PUBLICATION DES MANUSCRITS DE FOURIER. — DES LYMBES OBSCURES, ou périodes d'enfer social et de labyrinthe passionnel. — Antienne. — Chap. I. Relations et affinités des périodes lymbiques. — Chap. II. Décadence de la société primitive par la population, le mariage et la misère. — Des quatre phases de période primitive. — Chap. III. De la phanérogamie simple ou société otahitienne : période neutre ou mixte de Sauvagisme. — Chap. IV. Du Sauvagisme, ou 2e période. — Ses phases. — Chap. V. Période neutre du Sauvagisme et Patriarchat. — Chap. VI. Du Patriarchat, ou 3e période. — Ses phases. — Chap. VII. Périodes mixtes de Sauvagerie, Patriarchat et Barbarie. — Chap. VIII. De la Barbarie, ou 4e période. — Ses phases. — Chap. IX. Des sociétés mixtes et prolymixtes de Sauvagerie et Civilisation.

II. ESQUISSE D'UNE SCIENCE MORALE; physiologie des sentiments ou méthode naturelle de classification et de description de nos sentiments moraux, par A. GILLIOT (2e article). — Par JULIEN LE ROUSSEAU.

III. LA FEMME LIBRE, lettre à M. Ernest Legouvé. — Par Mlle HENRIETTE ***, artiste.

IV. HISTOIRE DE LA LÉGISLATION FRANÇAISE (2e article). — Par VICTOR HENNEQUIN.

V. PLUS DE PAPES, PLUS DE ROIS. — Par HUGH DOHERTY.

Nous trouvons dans le *Rhin*, journal de Colmar, ce simple démenti en chiffres à l'adresse des feuilles réactionnaires de Paris :

Les journaux de la réaction, le *Journal des Débats*, entre autres, publient de temps à autre un relevé des signatures recueillies pour les pétitions contre l'Assemblée. D'après cette dernière feuille, il y a quelques jours, ces signatures étaient au nombre de 242 000, tandis que celles des pétitions déposées contre la dissolution s'élevaient au chiffre de 8 000 seulement. Le relevé des pétitions envoyées de Colmar par les deux comités de la pétition contre la dissolution montrera quelle confiance doivent inspirer ces assertions des feuilles monarchistes.

Le comité des Amis de la Constitution a fait un premier envoi de 467 pétitions réunissant 43 200 signatures. Envois postérieurs et successifs de 61 autres portant 4 500 signatures. — Envois de la Solidarité républicaine d'un grand nombre de pétitions portant ensemble 5 200 adhésions. Total, 22 900 signatures. — Nous ne connaissons pas le chiffre des adhésions recueillies par les deux comités de Mulhouse ; mais nous devons être au-dessous de la vérité en les portant à 7 000. Ainsi le Haut-Rhin seul a envoyé 30 000 protestations contre la dissolution, quand les journaux royalistes portent à 8 000 leur nombre pour toute la France!

M. Considerant, représentant du peuple, a déposé hier sur le bureau du président une proposition relative aux fonctionnaires civils et militaires, et ainsi conçue :

Art. 1. Aucunes plaintes et aucuns rapports dirigés contre un fonctionnaire, même ceux dressés dans l'exercice hiérarchique des fonctions, ne pourront être classés à son dossier ni suivis d'effet qu'au préalable les faits contenus dans ces rapports n'aient été communiqués à l'inculpé, et celui-ci officiellement mis en demeure de fournir ses explications.

Art. 2. Cette disposition ne pourra recevoir d'exception qu'en ce qui concerne les fonctionnaires politiques ou de police.

On nous prie de reproduire la lettre suivante, qui a été adressée au journal le *Pays* :

Monsieur,

Dans votre numéro d'hier, et sous le titre : « d'*Echo universel*, » vous insinuez une plaisanterie qui peut ne pas être du goût de tout le monde. Vous prétendez qu'un officier supérieur de l'artillerie parisienne ayant réclamé avec une certaine hauteur du général Changarnier les canons dont il prétendait avoir besoin, celui-ci lui aurait fait cette réponse significative : « Venez les prendre! »

Si en reproduisant cet article vous n'avez eu d'autre intention que celle de propager un des jolis mots de l'illustre général qui nous commande, c'est à lui de vous adresser ses remerciements. Si, au contraire, vous avez cherché à égarer l'opinion publique sur l'esprit d'un corps éminemment patriote, et qui a le droit de revendiquer sa part de courage et de dévouement dans nos luttes récentes, vous avez fait un acte de mauvais citoyen. Pourquoi flétrir des hommes qui, plus que tous autres, ont scellé de leur sang l'affermissement de la République? Les gages que nous avons donnés en juin ne vous suffisent donc pas? Eh! monsieur, si vous aviez l'honneur d'appartenir à notre légion, vous sauriez que les noms de nos glorieux camarades morts naguères pour le repos et le bien-être de la France, sont inscrits sur notre drapeau. Ceux-là, à votre point de vue, sont sans doute des anarchistes? Mais pour nous ils sont des héros que nous nous efforcerons toujours d'imiter.

J'ai l'honneur de vous saluer.

ROUTIN,
Fourrier de la 6e batterie.

Allemagne.—Autriche.

On s'entretenait hier à l'Assemblée nationale, à Paris, d'un commencement d'intervention armée de la part de la Russie en Autriche. Il paraît qu'un corps d'armée est entré en Transylvanie, appelé par les autorités autrichiennes qui ont cru avoir besoin de ce secours pour maintenir les Transylvaniens dans l'ordre et l'obéissance au gouvernement de l'Autriche. Le chef des troupes russes aurait annoncé, en franchissant la frontière, que tous les vivres consommés par ses soldats et toutes les fournitures nécessaires pour son armée seraient exactement payés par lui, aux frais du gouvernement russe. Le gouvernement autrichien, qui ne peut manquer d'être en parfait accord avec le cabinet de Pétersbourg, feindrait cependant de ne pas approuver, dans cette circonstance, la conduite des autorités de la Transylvanie, et un corps d'armée autrichien aurait même été envoyé immédiatement dans cette direction, pour rendre inutile la présence des Russes.

Nous rappellerons que la nouvelle de l'intervention russe, déjà donnée il y a huit jours par les journaux allemands, n'a été depuis ni confirmée ni démentie. Nous croyons, quant à nous, que cette importante nouvelle n'est que prématurée, mais tout annonce qu'elle se réalisera le mois prochain. Reste à savoir si, tandis que la Russie restaurera l'empereur à Vienne, la France républicaine complétera l'œuvre du czar en restaurant le pape à Rome.

Le bruit court que le gouverneur Welden sera remplacé par le général Hammerstkein, commandant en Gallicie.

Des nouvelles de la Transylvanie apprennent que Bem défend avec une grande bravoure la forteresse de Soltzenberg. Jusqu'à présent les troupes impériales n'ont eu aucun succès.

Le général impérial Schlick a été obligé de rétrograder dans la Haute-Hongrie.

La *Gazette de Cologne* essaie de démentir les récits du correspondant de la *Gazette de Breslau* relatifs aux dernières victoires remportées par les Hongrois, et elle oppose à ces relations les bulletins impériaux. Nous ne croyons nullement à la véracité des bulletins du gouverneur de Vienne, car il est très facile à celui-ci de fabriquer de fausses nouvelles sans qu'on ose les démentir, la presse autrichienne étant muselée. Les seuls journaux qui paraissent encore sont des journaux vendus : le *Lloyd autrichien* et la *Gazette de Vienne*. Nous continuons donc à reproduire les nouvelles de Hongrie données par la *Gazette de Breslau*.

Le colonel autrichien comte Montecuculli a été fait prisonnier à Gyongios. L'estafette qui va d'Ofen vers Miskolotz et Kaschau a dû retourner sur ses pas, Loswed étant occupé par les Hongrois. La garnison impériale de Temeswar avait fait une sortie contre un corps hongrois, celui-ci ayant reçu des secours de Szegedin, les impériaux furent pris entre deux feux et presque entièrement détruits. Des fugitifs arrivés d'Esseg, ville assiégée par les impériaux, racontent que la forte garnison hongroise a bombardé un faubourg occupé par les impériaux.

On croit que l'armée hongroise de la Theiss renouvellera l'attaque contre les impériaux près de Czolnok. Le général hongrois Pezzel est nommé commandant de la Transylvanie, province presque entièrement conquise par le général Bem. Selon la *Gazette de Breslau*, l'armée hongroise, commandée par les généraux Bem et Dembinski, serait forte de 160 000 hommes ; elle occupe des forteresses importantes et les provinces de la Theiss et de la Transylvanie, fortifiées par la nature.

La *Slowanska Lipa* de Prague a résolu d'envoyer une adresse de confiance à la diète autrichienne pour montrer que la majorité du peuple n'est pas du côté du ministère. Il a été résolu unanimement d'inviter toutes les sociétés slaves de la Bohême à faire signer cette adresse de confiance.

Des nouvelles récentes de la Croatie apprennent qu'il y règne un grand mécontentement, et qu'une députation est envoyée à Jellachich pour lui faire des remontrances.

A Vienne, pour la seconde fois, le prince de Schwarzenberg, chef du cabinet, a échoué dans un collége électoral. Il n'a pu se faire nommer membre de la diète autrichienne.

La note du gouvernement autrichien, remise au pouvoir central à Francfort, ne peut manquer de donner lieu à de violentes attaques de la part du parti unitaire. Le cabinet de Vienne repousse aussi catégoriquement que possible la pensée d'un empire ayant à sa tête un prince allemand, il n'admet qu'une constitution fédérale, sans doute telle qu'elle résulte des traités de 1815. Dans l'état de désordre où se trouvent les esprits et les relations politiques en Allemagne, la note autrichienne ne contribue pas à rétablir le calme et la confiance.

La chambre des députés de la Bavière a émis un vote sur les paragraphes de l'adresse relatifs aux droits fondamentaux de l'Allemagne, qui doit renverser le ministère, et qu'on sait être en désaccord avec l'opinion personnelle du roi.

La seconde chambre des Etats du royaume de Saxe s'est dernièrement occupée, dans sa séance du 8 février, de l'affaire de Robert Blum. Elle a adopté à l'unanimité une proposition ordonnant le rappel immédiat du ministère saxon à Vienne, qui n'a pu sauver la vie du député de Leipsig. Une autre décision, prise également à l'unanimité moins une voix, enjoint au ministère saxon de réclamer du pouvoir central l'exécution du décret du 19 septembre, c'est-à-dire de celui qui ordonne de punir ceux qui ont ordonné la mort du chef démocrate. On se rappelle que M. Welker, qui a rempli les fonctions de commissaire de l'empire en Autriche, et auquel la gauche reprochait de n'avoir pas fait exécuter ce décret, répondait dans une séance de l'Assemblée allemande : « Nous n'étions que deux commissaires en Autriche, vous êtes ici huit cents; allez, et, si vous le pouvez, arrêtez le général Windisgraetz au milieu de son armée de deux cent mille hommes. » Le pouvoir central fera sans doute la même réponse aux justes réclamations du gouvernement saxon ; mais le moment n'est pas éloigné où les 200 000 hommes de Windisgraetz n'empêcheront pas cet exécuteur des hautes œuvres de la camarilla de comparaître à son tour devant la justice du peuple.

En attendant, et tandis que la Constituante vote l'*abolition de la peine de mort*, les lieutenants de l'empereur continuent leur métier de bourreaux, et chaque jour quelques victimes nouvelles sont vouées à la mort. Par représailles, des vengeances particulières atteignent les malheureux soldats et surtout les officiers qui font le service de la garde.

Il est question, pour intimider la Constituante, de mettre en accusation plusieurs de ses membres et de les poursuivre à propos de leur participation aux évènements d'octobre dernier.

La sourde fermentation qui agite toutes les parties de l'empire ne peut pas tarder à faire une explosion terrible.

Nouvelles d'Italie.

Le grand-duc de Toscane.— Nouvelle fuite du duc de Modène.— Le roi de Naples.— La constituante romaine, etc.

Le *Moniteur toscan* contient la relation suivante des faits qui ont eu lieu à Sienne :

« Le grand-duc s'étant rendu à Sienne pour visiter la famille royale, quelques hommes du parti rétrograde firent une démonstration contre la constituante, en criant : Vive le grand-duc Léopold! Une lutte s'engagea ; le parti rétrograde fut battu. La justice informe. Des arrestations ont été opérées. Plusieurs individus ont été arrêtés et quelques uns ont avoué qu'ils avaient reçu de l'argent. Le prince, en proie à des inquiétudes très vives, est tombé malade. Il éprouve des douleurs de tête. Le conseil des ministres avait délibéré sur le point de savoir s'il convenait d'envoyer auprès de lui l'un d'eux pour l'entourer de la responsabilité ministérielle. Le président Montanelli a déclaré qu'il était prêt à partir.

» Dans la nuit, des lettres sont arrivées de Sienne, annonçant que le prince désire et appelle auprès de lui une partie du ministère ou tout au moins un ministre. Le président Montecuculli est parti avec le secrétaire Marmocchi. »

Une correspondance de Gênes annonce que le grand-duc fait acheter beaucoup de fonds anglais.

Il paraît que le duc de Modène a été obligé de prendre encore une fois la fuite. On se rappelle que c'est lui qui, l'an dernier, a donné le signal, lorsqu'il n'était encore que souverain de Lucques. Le *Moniteur toscan* publie le rapport suivant au ministre de la guerre :

« *11 heures du matin.*—Je reçois la nouvelle suivante de la frontière : *Bosco-Longo.* Ayant entendu dans la soirée plusieurs décharges de mousqueterie et d'artillerie du côté du Modenais, j'ai envoyé des reconnaissances sur tous les points, qui m'ont appris que Modène était dans l'alarme, et que le duc s'était enfui vers dix heures.

» De *Cutigliano*. Le duc de Modène s'est sauvé après une sérieuse escarmouche. »

— D'un autre côté le bruit courait à Gênes, le 9, que le roi de Naples avait été frappé d'un coup de stilet. Le bateau à vapeur que l'on attendait de Naples était en retard.

Les journaux romains nous apportent le programme de la fête pour l'ouverture de la Constituante :

« Les représentants, après avoir entendu la messe du Saint-Esprit dans l'église de Santa-Maria *in Aracoeli*, à onze heures, descendront du Capitole, se rendront à la place de la Chancellerie, et entreront dans ce palais, où l'Assemblée doit résider. Les représentants du peuple, à pied, seront accompagnés des chefs des quartiers avec leurs insignes, par la commission municipale des cercles, ainsi que des autres citoyens. La garde civique, les troupes de ligne, l'artillerie, les armes politiques, les vigiles et autres corps de troupes en garnison à Rome feront partie du cortége. Les habitants des maisons devant lesquelles passera le cortége devront les décorer. Le soir il y aura illumination et concert. »

(*Alba* du 6.)

D'après la disposition des esprits, telle qu'elle résulte des journaux et des correspondances, il est évident qu'un des premiers actes de la constituante sera de proclamer la République.

— On écrit de Venise, 30 janvier : « Venise a besoin de fusils. L'ingénieur Vincent Manzini a présenté au gouvernement un plan de construction d'une fabrique où, à l'aide de certaines machines, on confectionnerait des armes. Venise pourrait faire 300 fusils par jour pour elle et pour l'Italie, 300 baïonnettes et 200 sabres.

— On écrit de Justimente dans la province de Mantoue :

« Les Autrichiens voudraient faire du pays Lombardo-Vénitien un cimetière. On arrête brusquement tous les hommes de 18 à 40 ans, et on les incorpore forcément dans les régiments. Bientôt il n'y aura plus de bras pour travailler à la terre. »

Assemblée Nationale.

Séance du 13 février. — Présidence de M. MARRAST.

Suite de la deuxième délibération du projet sur l'organisation judiciaire (tribunaux civils de première instance).

« Art. 12. Les tribunaux civils de première instance sont conservés tels qu'ils existent, sauf les modifications qui suivent. »

L'Assemblée étant peu nombreuse, on procède au scrutin de division sur cet article. Les voix se répartissent ainsi :

Votants.	600
Majorité.	301
Pour.	580
Contre.	14

L'article est adopté.

M. HURÉ propose un amendement portant qu'il sera, dans une prochaine législation, pourvu, par une loi spéciale, soit à la diminution, soit à l'augmentation du personnel dans les tribunaux de première instance où des modifications peuvent être nécessaires.

M. BOUDET, rapporteur, combat cette proposition. La commission a fait son travail en conscience, il ne comprend pas qu'on veuille encore ajourner la loi.

M. SALMON appuie l'amendement de M. Huré, qui est combattu énergiquement par M. Senart et rejeté.

« Art. 13. Les jugements seront rendus par trois juges au moins tant en matière civile et commerciale qu'en matière correctionnelle. »

M. BOUHIER DE L'ÉCLUSE demande la suppression de cet article.

M. BAZE, d'accord avec la commission, propose d'ajouter :

« Les jugements sur appel en matière correctionnelle seront rendus par cinq juges au moins. »

Cette addition est adoptée ainsi que l'art. 12.

M. DURAND (de Romorantin) propose la disposition additionnelle suivante :

« Les juges d'instruction ne pourront concourir au jugement des affaires qu'ils auront instruites. »

MM. ROUHER, VEZIN et SENARD combattent l'amendement, qui est défendu par MM. Isambert et Renouard.

Une première épreuve est déclarée douteuse ; à la seconde, le bureau déclare que l'amendement est rejeté.

L'article 13 est adopté dans son ensemble.

« Art. 14. Les tribunaux de *Rennes*, d'*Amiens*, d'*Angers*, de *Metz*, de *Nîmes*, de *Nancy*, actuellement composés d'un président, d'un vice-président et de cinq juges, d'un procureur de la République et de deux substituts, seront composés d'un président, de quatre juges, d'un procureur de la République et d'un substitut, ils ne formeront qu'une chambre. »

La séance continue.

M. FRESLON combat cet article, en s'appuyant sur l'importance des divers tribunaux et le nombre des affaires qu'ils jugent annuellement.

M. DOUESNEL, au nom de la commission, défend l'article qu'elle a proposé.

M. LEGEARD DE LA DIRIAYS demande le maintien des tribunaux civils tels qu'ils existent actuellement. (Aux voix ! aux voix !)

M. DEMIANS combat également l'art. 14 du projet. (Aux voix ! aux voix !)

L'art. 14 est mis aux voix par division. La première partie est adoptée.

M. FRESLON propose par amendement de mettre deux substituts au lieu d'un seul.

Cet amendement n'est pas adopté, et l'article est adopté tel que l'a proposé la commission.

« Art. 15. Seront réduits de neuf juges à sept, y compris le président et le vice-président, les tribunaux d'Epinal, de Charleville, de Draguignan, de Chartres, de Chaumont, de Carcassonne, de Saint-Mihiel, de Guéret, de Laon, de Troyes, de Melun, de Cahors, de Reims, de Foix, de Mende, de Saint-Flour, de Châteauroux, de Périgueux, de Blois, Gap, d'Auxerre, d'Albi, de Vesoul, d'Angoulême, de Coutances, de Lons-le-Saulnier, d'Evreux, Châlons-sur-Saône, de Beauvais, de Tarbes, de Privas, de Montbrison, de Bourg, de Nevers et de Tulle.

» Seront également réduits à sept juges, les tribunaux compris dans l'article 5 de la loi du 11 avril 1838, dont la réduction de ce nombre n'aurait pas été opérée avant la promulgation de la présente loi.

M. GASLONDE propose de fixer le nombre de juges de sept à huit.

M. DAVY propose par amendement aux articles 15 et 16 la disposition suivante :

« Sont maintenus à neuf juges, y compris le président et le vice-président, les tribunaux de Rhodez, Alby, Vesoul, Angoulême, Coutances, Evreux, Chalon-sur-Saône, Bauvais, Tarbe, Privas, Montbrison, Nevers, Tulle, Tours et Versailles.

« Seront réduits, etc. » (Le reste comme au projet.)

M. BOUDET, rapporteur, persiste dans la proposition de la commission.

M. DAVY. Pour donner une idée de la manière dont est fait le travail de la commission, l'Assemblée remarquera qu'on donne sept juges au tribunal de Tulle, qui ne juge que 256 affaires par an, tandis qu'on n'en donne que sept également au tribunal d'Epinal, qui a plus de 800 affaires par an.

M. EMILE LEROUX, au nom de la minorité de la commission, présente un autre amendement ayant pour objet de modifier la proposition de la commission.

Ces divers amendements sont successivement rejetés.

Les deux premiers paragraphes de l'art. 15 sont adoptés. La dernière partie est ajournée.

« Art. 16. Seront réduits de 9 juges à 8, y compris le président et le vice-président, les tribunaux de Tours, de Versailles et de Rhodez. »

M. BAROCHE fait remarquer que le nombre des affaires augmente considérablement à Versailles ; il demande que l'on conserve dans ce tribunal 9 juges, au lieu d'en réduire le nombre à 8.

Cette proposition est rejetée et l'article est adopté.

« Art. 17. Seront composés de 3 juges au lieu de 4, y compris le président, les tribunaux suivants : Bayonne, Morlaix, Thionville, Douai, Béthune, Hazebrouck, Bastia, Saint-Malo, Saint-Jean-d'Angely, Lunéville. »

M. CORNE demande que le tribunal de Douai soit composé de quatre juges au lieu de trois.

Cet amendement est adopté.

M. LEGEARD DE LA DIRIAYS demande que l'on excepte également le tribunal de Saint-Malo, pour lequel il demande quatre juges.

Cet amendement n'est pas adopté.

M. DUBODAN demande que le tribunal de Morlaix continue à être composé de quatre juges.

Cet amendement, combattu par M. le rapporteur, est également rejeté.

L'art. 17 est rejeté.

M. LE PRÉSIDENT. Avant de passer à la discussion de l'article 18, je dois consulter l'Assemblée sur l'ordre du jour de demain. Voici ce que je propose à l'Assemblée :

A une heure séance publique. — Scrutin pour la nomination du président. — Discussion de la proposition relative à des poursuites à exercer contre M. Proudhon. — 3e délibération de la proposition de M. Rateau. — 2e délibération du projet de loi électorale. — 3e délibération du projet de loi relatif au conseil d'Etat.

M. MARTIN (de Strasbourg) demande que l'on maintienne à son rang la loi sur le conseil d'Etat, qui peut être votée en deux heures. (Dénégations diverses.)

M. LANJUINAIS. Il y a des affaires qui, une fois commencées, ne peuvent plus être ajournées : la proposition de M. Rateau est dans ce cas. (Bruits divers.)

Rien n'est plus facile, puisqu'il ne faut que deux ou trois heures pour discuter la loi sur le conseil d'Etat, que de la placer entre les deux dernières lectures de la loi électorale. (Oui ! oui !)

M. MARTIN (de Strasbourg) insiste pour que l'Assemblée procède avant tout à la troisième délibération de la loi du conseil d'Etat. (Oui ! oui ! Non ! non !)

La proposition de M. Martin (de Strasbourg) est mise aux voix et rejetée à une forte majorité.

M. VESINS. La question de la demande en autorisation de poursuites contre un de nos collègues doit soulever de vifs débats dans l'Assemblée. Ces débats s'opposeront à ce que l'on puisse s'occuper, dans la séance de demain, de la proposition relative... (Rumeurs diverses.) Je demande qu'on mette cette proposition à l'ordre du jour avant la demande en autorisation de poursuites. (Non ! non ! le maintien de l'ordre du jour !)

L'ordre du jour, tel que M. le président l'a fixé, est maintenu.

La discussion sur l'organisation judiciaire est reprise.

« Art. 18. Le tribunal de Lyon, actuellement composé de trois chambres, d'un président, de deux vice-présidents, dix juges, six suppléants, un procureur de la République et quatre substituts, sera augmenté d'un vice-président, deux juges et un substitut, et formera quatre chambres. Quatre juges pourront être chargés de l'instruction des affaires criminelles, et il sera nommé deux nouveaux commis-greffiers.

« Art. 19. Les tribunaux de Limoges, de Bourgoin et de Saint-Marcellin, actuellement composés d'un président, de trois juges, de trois suppléants, un procureur de la République et un substitut, seront augmentés d'un vice-président, deux juges, un suppléant et un commis-greffier, et ils formeront deux chambres.

» Le tribunal de Limoges sera en outre augmenté d'un substitut. » — Adopté.

« Art. 20. Le tribunal de Toulouse sera augmenté de deux juges, ceux du Puy, de Valence, de l'Argentière, de Roanne, de Tournon, de Villefranche (Rhône), de Saint-Lô, de Bagnères, du Havre, de Saint-Gaudens, de Besançon, de Riom, de Brioude, seront augmentés d'un juge chacun. »

M. BOURZAT propose un amendement qui n'est pas appuyé.

L'article est adopté.

M. BRUNEL. Je viens plaider pour ma maison (on rit); mais je demande si peu, si peu, que je suis sûr que vous l'accorderez. Je demande pour le tribunal de Brest un simple juge suppléant (on rit.)

Le tribunal de Brest est obligé de donner deux juges au tribunal maritime, deux juges au tribunal de révision, et je suis obligé de consulter l'ordre du tableau pour éviter que les tribunaux soient composés de manière à donner lieu à cassation, et souvent, je l'avoue, je suis obligé de dresser un procès-verbal de carence. (Explosion d'hilarité.) Le tribunal de Toulon est dans la même position, et je crois devoir proposer un amendement ainsi conçu :

« Il sera attaché un quatrième juge suppléant aux tribunaux de Brest et de Toulon. »

M. SÉNARD combat la proposition : la loi a fixé le nombre des juges suppléants, et on ne peut en augmenter le nombre.

M. BRUNEL persiste dans son amendement, qui est combattu par M. Boudet, rapporteur.

La proposition de M. Brunel est renvoyée à la commission.

« Art. 21. Deux des juges actuels du tribunal de Strasbourg seront chargés de l'instruction des affaires criminelles. » — Adopté.

M. DELESPAUL propose une disposition additionnelle qui est renvoyée à la commission.

Un autre amendement, présenté par M. Desessarts, est rejeté.

« Art. 22. Les justices de paix, telles qu'elles sont instituées par les lois existantes, sont maintenues. » — Adopté.

La séance est levée à six heures un quart.

REVUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE.

DICTIONNAIRE ET BOURSE DES MARCHANDISES.

A Paris, samedi 10 février.

Les transactions commerciales éprouvent une légère reprise. Il y a un peu de hausse dans les *céréales* et les *spiritueux*. Les cotons et les sucres s'améliorent aussi. Voici les derniers cours avec les existences aux entrepôts :

BOIS. B. Campêche Haïti en faveur à 8-75 acq.
Le bois de chauffage est invendable.

CAFÉS. Stock au Havre, 31 janvier, 7,000 sacs Haïti.
» à Nantes, 6,000 do do
On cote 20 quarts Martiniq. à 125.
Les affaires sont désastreuses à la Martinique.

CÉRÉALES. Le commerce des blés veut sortir de sa langueur.
Les cours sont meilleurs de 1 c. par hectol. et 1/2.
Blé choix, 118 à 120 ko, 25-50 à 24-50.
Blé ord., 22 à 23 f.
L'abondance et le bas prix des blés les fait diriger sur l'Angleterre où ils entrent en *franchise*. Il s'en expédie beaucoup.
Les *farines* en hausse, blanches de choix les 100 ko, 30 à 30-63. — 1re qual., 28-65 c. à 29-50 c.
Orges, seigles, bien tenus.

COTONS. En hausse à New-York, à Liverpool, et au Havre où l'on est bien tenu :
Existences du Havre, 21,500 balles (contre 58,000 de l'an dernier.)
On fait 20 balles C. Louisiane à livrer à 63-50 c.
et Georg. » à 64-50
On monte :
C. mobile ord., 71 et bon ord., 75.
» Georg. et Fl., do 69 et do 75.
» Louis., très ord., 67 et 67-50, do 68.

CUIRS. Aff. calmes. Cuirs de bœuf de 90 ko à 17-50, et de 100 ko, 20 50 les 50 ko.
C. tannés de pays, de 28 ko, 2-70 c. le ko.
» Buénos-Ayres, 1er choix, 2-00 »
» » sec, 52-50 c. les 50 ko.

ESPRIT 3/6. Les affaires ont repris beaucoup d'activité à Cognac. (L'hectol.)
Montpellier, 51 fr.
Disponible et courant du mois, 51 fr.
Esp. 3/6 fécule et betterave fin, 46.

FERS. A Saint-Diziers, demandés à 240 fr.
Fonte française, 11-12.
Fonte anglaise, no 1-20, 22.

HUILE épurée en baisse, 99-50 c. à Paris.
Huile de colza, 93 à 92. Dispon. et courant du mois, 93 fr.
A Lille, 78-50.

INDIGO. En hausse pour les Java, à 7-80 et très fermes. Beng. à 7-80.
Stock au Havre, 4,500 c. Beng. ; on le cote de 6-55 à 7-25.
Indigo cuivre ord., 18 à 19-50.

LAINES. Demandées.
Les tissus cot. et laine perdent à Roubaix.
» laine pure, 5 et 10 c. de hausse.

OR. Pièces de 20 et 40 fr., 9-50 le mille.

POTASSE. Potasse en hausse à New-York et au Havre.
Potasse Amér., 1re sorte, 57-50 et 58, et disp., 55 et 56.

RIZ de l'Inde, 800 sacs à 15-75.
Riz Carol., 27 et 27-50.
Stock au Havre, 15,000 sacs, toutes sortes.
Riz de l'Inde, 15-50 c. le sac.

SAFRANUM. Esp., 1-50 à 2.

SAVON. Marseille, dispon. belle qualité, 98 fr.

SOIES. Bien tenues à Marseille où il n'y a que 700 balles.
Hausse à Aubenas, soies 1er mérite, 43 à 44 fr. et rares; 2e, 39 à 42; mais il y a calme et mévente à Lyon, Saint-Etienne et à Romans.

SUCRES. Très fermes au Havre où la bonne 4e des Antilles vaut 55 fr. et plus.
Stock à Nantes, 9,000 sacs s. Bourbon et 1,000 des Antilles franç.
On a fait 700 balles s. Réunion à 57-50 à 58.
S. Havane, 54 fr. bonne 4e.
A Paris, s. Mart. Guad. 4e bon ord., 115. Ind., 116-117.
bonne 4e, 118. do 118.
belle 4e, 120. do 122.
S. clairé, 3e sorte, 128 à 130.

SUIFS. Très calme et en baisse à 59 fr. dans Paris, et on offre.
Chandelle, 64. — Bougie stéarique, 1-50 c. le ko.
Oleine en baisse, 84 à 85 hors barrière. — Stéarine, 245 hors barrière.

THÉS. En grande baisse à Canton par suite de faillites. Prix faibles à Londres et au Havre.

VIANDES. A Poissy.

	Prix moyen.	1re	2e
Bœufs,	582 ko	1-04	0-92
Moutons,	22 »	1-20	1-01
Veaux,	62 »	1-60	1-40

FAITS DIVERS.

Le 12e bataillon mobile, en garnison à Saint-Cloud, est parti hier pour aller tenir garnison à Bayonne.

—Le procès de la *Révolution démocratique et sociale* a été remis à la prochaine session, sur la demande de M. Ledru-Rollin, chargé de défendre ce journal.

— Hier, à dix heures du soir, a eu lieu le départ de deux cents détenus à Sainte-Pélagie. Le convoi, dirigé sur le chemin de fer de Rouen, était escorté d'un escadron de dragons.

— A cause des préparatifs du bal que l'administration de l'Ecole lyrique, 18, rue de la Tour-d'Auvergne, doit donner le lundi gras, 19 février, celui annoncé pour le mercredi 14 n'aura pas lieu.

Les invitations faites pour ce dernier bal doivent donc être considérées comme non avenues.

— Une manifestation légitimiste a eu lieu à Uzès (Gard). Dimanche matin, un drapeau blanc, avec cette inscription : Vive Henri V ! à bas la République ! fut arboré sur le pavillon Rauni, et le soir une bande parcourut la ville en vociférant les mêmes cris, et en excitant les ouvriers qui se trouvaient dans un café à venir les imiter et à envahir la maison du maire et celle du colonel de la garde nationale.

—Les ouvriers mineurs, auxquels la compagnie des mines de la Loire veut imposer de nouvelles conditions de travail qu'ils déclarent inacceptables, ont adressé au parquet de Saint-Etienne une plainte en coalition contre cette compagnie.

— Les journaux de la Bretagne nous apprennent que le parti réactionnaire de Nantes ayant fait signer, dans la garde nationale et à la Bourse, une adresse de félicitations au maréchal Bugeaud à propos du discours de Bourges, une contre-manifestation a été rédigée dans la même ville, et se couvre de signatures.

— Du 1er janvier dernier au 8 de ce mois, les produits de l'octroi de Paris ont dépassé de 48 000 fr. ceux de l'année dernière à pareille époque. Les recettes du droit d'entrée perçu aux barrières sur les boissons pour le compte du Trésor public se sont également élevées de 33 000 fr. au-dessus de ce qu'elles avaient été du 1er janvier au 8 février 1848.

— Une somme d'un million, payable moitié par l'Etat, moitié par la ville de Paris, va être employée à la restauration du pont Neuf. Les principaux travaux consistent dans l'abaissement des voûtes du grand bras, ce qui permettra d'adoucir la pente à franchir pour monter sur le pont en arrivant du quai de la rive gauche. Ces travaux seuls sont arrêtés à 520 000 fr. Le sol des trottoirs sera abaissé, et ils seront rétablis en granit ; on établira de larges pans coupés aux quatre entrées du pont pour que la circulation puisse avoir lieu sans embarras et sans danger.

— On s'occupe beaucoup à l'Assemblée de la fondation d'un comité électoral, qui serait mis sous la direction de M. Napoléon Bonaparte, représentant du peuple, fils de l'ex-roi de Westphalie. L'opinion que ce comité se propose de faire triompher est celle du républicanisme bonapartiste; son principe sera celui de la conciliation. Les membres qui le composeront seront pris en dehors des rangs du parti représenté par M. Thiers, et pour combattre les tendances monarchiques du comité électoral qui va s'ouvrir dans peu, sous la protection des membres de la réunion de la rue de Poitiers.

Le parti modéré, c'est-à-dire la droite de l'Assemblée, se montre très inquiet de l'esprit qui dominera dans ce comité. Il a essayé plusieurs fois, mais sans y parvenir, à convertir à ses opinions Napoléon Bonaparte, qui se réunit lui-même aux hommes modérés du parti républicain, tels que MM. Garnier-Pagès, Pagnerre, Cormenin, Barthélemy-Saint-Hilaire, Bixio, etc.

Le ministère paraît ne pas être fort enchanté de la détermination prise par le cousin du président de la République. Il lui a offert successivement les ambassades de Londres, La Haye et Constantinople. Ces avances ont été repoussées. En désespoir de cause, il vient de lui offrir l'ambassade de Madrid ; Napoléon Bonaparte a répondu qu'il ne pouvait, quant à présent, quitter la France, et que le mouvement électoral réclamait tous ses instants.

(*Liberté.*)

— Les rapports transmis au gouvernement par les consuls de France dans la Haute-Californie et dans les divers ports des Etats-Unis, sur les mines d'or et de mercure découvertes dans le nord de l'Amérique, vers lesquelles se dirigent tous les jours des émigrants de tous les pays, ont éveillé sa sollicitude sur le sort des hommes et des capitaux que l'industrie du pays allait envoyer dans ces contrées. Le gouvernement a dû prendre des mesures pour éclairer le commerce en général sur les chances d'une expédition de ce genre, comme aussi pour lui faire connaître l'état exact des gisements de ces métaux auquel les correspondances ont donné une consistance et une étendue vraiment fabuleuses.

A cet effet, les ministres de la marine, des affaires étrangères et des travaux publics, ayant réuni les documents émanés des représentants de la France en Amérique, les ont soumis à un conseil spécial composé d'hommes éminents dans la minéralogie et chargé d'indiquer les mesures à prendre dans l'intérêt de l'industrie française. Il a été décidé que le gouvernement enverrait immédiatement dans la Californie un ingénieur des mines, pour examiner l'état des gisements, le rendement, la nature des couches et filons d'or et de mercure existant dans ce pays. Sur le compte rendu, et d'après les rapports exacts et authentiques de cet agent, l'administration ferait connaître la vérité sur tout ce qui se répand et s'imprime sur ces mines merveilleuses, et donnerait ainsi à l'industrie des renseignements qui empêcheraient de laisser aventurer hommes et capitaux à la recherche des richesses peut être imaginaires.

A la suite de cette décision, des ordres ont été donnés à Brest pour mettre en armement un navire qui sera à la disposition de l'ingénieur chargé de cette importante mission.

— On lit dans le *Toulonnais* du 7 février :

« Des troubles ont éclaté à Hyères par suite de quelques mesures prises par l'autorité locale au sujet de l'octroi. Ces troubles ayant pris un caractère grave, le sous-préfet de Toulon et le procureur de la République sont partis hier soir pour Hyères avec la brigade de gendarmerie de Toulon, et l'autorité militaire a dirigé en même temps sur cette ville quatre compagnies du 36e de ligne munies de cartouches. On a déjà opéré plusieurs arrestations à Hyères, et les individus arrêtés sont arrivés ce matin à Toulon. »

— M. Robertson ouvrira un cours élémentaire d'anglais jeudi, à sept heures du soir. Six autres cours, de forces différentes, sont en activité. On se fait inscrire d'avance rue et place Louvois, 8. On trouve le programme chez le concierge.

VOL. — Un vol considérable a été commis la nuit dernière au Palais-National. M. Pécheux, bijoutier, occupe pendant le jour une petite boutique qui a son entrée dans l'allée de l'Arcade, n. 48, galerie Montpensier, et qui se trouve complètement séparée de son longement. Après la fermeture, le magasin se trouve sans gardien. Des malfaiteurs, qui connaissaient sans doute cette dernière circonstance, déjouant la surveillance extérieure, sont parvenus à s'introduire dans l'allée, et, pendant la nuit, ils ont fait sauter un bouton qui retenait sur le montant de la fenêtre l'extrémité d'une barre de fer transversale, fixée par un autre bouton sur le côté opposé de la porte; puis, à l'aide de fortes pesées, ils ont fait sauter la serrure et ont pénétré dans la boutique, où ils ont fait main-basse sur tous les bijoux qu'ils ont trouvés à leur convenance; ils en ont enlevé pour une somme de 3 000 fr. environ. Ce n'est que ce matin qu'on a eu connaissance de ce vol. Jusqu'à présent on n'a aucun indice qui puisse mettre sur la trace des voleurs. (*Presse.*)

TRAITE DES ENFANTS. — On nous écrit de Guize, le 9 février :

« Il y a vingt mois, une enfant âgée de deux ans avait disparu de Guize un jour de fête nationale. Les pleurs de la veuve, sa mère, ni les recherches de la police ne purent la faire retrouver.

Dernièrement un individu vint dire à sa mère qu'elle pourrait reconnaître son enfant à la prochaine foire de Guize au nombre d'une troupe de saltimbanques. La police fut avertie, et au jour dit, on vit arriver cette troupe ayant une enfant dont la beauté souffrante attirait les regards de la foule.

» Le chef de la troupe fut demandé avant-hier et il exhiba un acte de naissance et des reçus constatant que cette enfant lui était louée par un individu auquel le loyer avait été régulièrement payé. Les pièces étaient en règle aux yeux des magistrats, et liberté pleine et entière lui fut accordée de donner des représentations. Il faut croire que c'est une industrie licite de notre civilisation en 1849, que d'acheter des enfants auxquels on inflige les traitements les plus terribles, afin de leur donner plus de souplesse et de laisser triturer le corps et briser les os à un exercice inhumain.

» Mais le bon sens de la foule ne le crut pas ainsi, et le lendemain des huées accueillirent les saltimbanques sur la place publique. La mère de l'enfant avait fait venir son ancienne nourrice, la sage-femme et le médecin qui avaient vu l'enfant en bas-âge. Tous purent se souvenir de différentes marques particulières qu'elle avait sur le corps; force fut de soumettre l'enfant à une visite qui fit voir exactement les signes particuliers indiqués sur elle. Il ne fut plus possible alors d'empêcher les assistants de pousser l'enfant dans les bras de sa véritable mère, au mépris des papiers du flagellateur, dont la jeune fille avait encore des traces douloureuses sur le corps. »

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 février sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

PETITE CORRESPONDANCE.

Berlencourt. — M. C. — Nous avons rectifié l'appl. des 12 et vous avons expéd. les livres. — Nous vous envoyons le n° du 28 réclamé.

Loos. — M. G. — Reçu les 12. — Affect. souvenir.

Montpellier. — M. V. — Reçu les 23. — Nous all. exp. les nos dem. par B. D., à qui nous écrirons sous peu. Le prix est de 7 c. l'ex. port compr.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS.	Un an 20 fr.,	Six mois 11 fr.,	Trois mois 6 fr.
DÉP. ET ÉTRANGER.	— 32	— 17	— 9
PAYS à surtaxe.	— 50	— 26	— 14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DÉP. ET ÉTR.	— 6	— 4	— 2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 4.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois.	40 c.	Annonces anglaises.	40 c.
Cinq à neuf — —	30	Réclames-notices	80
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

On s'abonne à Lyon, au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme.

Bourse du 13 février.

Le président de la République vient visiter la bourse, le tribunal de commerce, ainsi que la chambre syndicale des agents de change. Il est parfaitement accueilli, on regrette cependant de le voir accompagné par M. Achille Fould. Quoi qu'il en soit, sa présence est saluée par la hausse.

Le 5 0/0, de 79 55, arrive à 80 50 et tombe un instant à 79 95, pour finir à 80 10 fin courant et 80 05 au comptant. C'est une hausse de 55 c. sur la bourse précédente.

Le cours de 80 fr. est enfin atteint pour la seconde fois depuis la révolution. Il semble toujours vouloir aller plus loin.

Le 3 p. 0/0 de 48 40, arrive à 48 95, et fait sa clôture à 48 75.

La Banque de France gagne encore 25 fr. et donne pour dernier cours 1825.

Les chemins de fer participent au mouvement général des fonds publics.

Orléans gagne 7 50 à 762 50; Avignon-Marseille flotte entre 476 et 478 75; le Nord, qui était à 412 50, s'élève à 422 50 avec 10 fr. d'amélioration.

La Bourse est excellente, on paraît s'asseoir sur le cours si disputé de 80.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	47 60	48 95	48 40	48 75
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	80 05
Cinq 0/0	79 55	80 50	79 95	80 10

13 février. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	48 50 »»		4 Canaux avec prime	960 »»
— Emprunt 1847-1848	80 »» »»		Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	80 05 »»		Caisse hypothécaire	110 »»
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	»» »» »»		Emprunt d'Haïti	200 »»
4 0/0 j. du 22 septembre	»» »» »»		Espagne, dette active	21 »»
Actions de la banque	1825 »» »»		— dette passive	»» »»
Rente de Naples, j. juillet			— 3 0/0 1841	19 75
Récép. Rothschild	79 »»		Emprunt portugais 5 0/0	»» »»
5 0/0 de l'État romain	66 »»		— — 3 0/0	»» »»
5 0/0 belge 1840	»» »»		2 1/2 hollandais	»» »»
— — 1842	90 »»		Zinc Vieille-Montagne	2400 »»
— 2 1/2	52 »»		H. de la Grand-Combe	»»» »»
— Banque (1835)	»»» »»		Emprunt du Piémont	875 »»
Obligations de la Ville	»»»» »»		Lots d'Autriche	350 »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	»»» »»	»»» »»	Orléans à Bordeaux	405 »»	408 75
Versailles, rive droite	142 50	155 »»	Du Nord	412 50	421 50
— rive gauche	141 25	143 50	De Paris à Strasbourg	342 50	348 75
Paris à Orléans	755 »»	762 50	Tours à Nantes	320 »»	322 50
Paris à Rouen	466 75	472 50	Paris à Lyon	»»» »»	»»» »»
Rouen au Havre	243 50	245 »»	Montereau à Troyes	120 »»	120 »»
Avignon à Marseille	477 50	478 75	Dieppe à Fécamp	»»» »»	»»» »»
Strasbourg à Bâle	96 »»	96 »»	Paris à Sceaux	»»» »»	120 »»
Du Centre	290 »»	285 »»	Bordeaux à la Teste	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boulogne	»»» »»	»»» »»			

L'un des gérants: G. TANDON.

C'est après-demain jeudi gras, 18 février, qu'aura lieu le beau bal masqué, paré et travesti du Jardin-d'Hiver. Pour répondre aux nombreuses demandes qui lui sont adressées chaque jour, l'administration de cette grande fête carnavalesque croit devoir faire connaître que les dames, comme les cavaliers, seront admises parées et travesties. C'est par la variété et la beauté des toilettes et des costumes que ce bal pourra répondre au luxe éblouissant de la décoration du Jardin-d'Hiver qui présentera, pour cette fois seulement, le coup-d'œil le plus excentrique qu'on puisse imaginer. Tous les transparents allégoriques sont terminés, et nos peintres donnent le dernier coup de pinceau à *Momus* entouré de son joyeux cortège et de nos plus célèbres artistes dramatiques et comiques, et, pour compléter ce merveilleux ensemble, la *Taglioni* et *Carlotta Grisi* apparaîtront, au dessus des cascades, dans le *Pas des Fleurs* et la *Diane chasseresse*. Les orchestres aériens de Strauss et Dufresne donneront le signal des danses à dix heures. Les bureaux seront ouverts à neuf heures. Prix du billet, 10 fr., dame ou cavalier. On souscrit d'avance au Jardin-d'Hiver, au *Ménestrel*, 2 bis, rue Vivienne, aux *Villes de France*, rues Vivienne et Richelieu, 1, rue Laffitte, et chez les principaux éditeurs de musique.

Spectacles du 14 février.

THEATRE DE LA NATION. — Jérusalem.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — L'Amitié des Femmes.
ITALIENS. —
OPERA-COMIQUE. — Le Caïd, la Fête du Village voisin.
ODEON. — Champmeslé, le Héros imaginaire, Comment les Femmes se vengent, les deux Anglais
THEATRE-HISTORIQUE. — Relâche.
GYMNASE. — Tasse cassée, Dernier des Rochegune, Clélia.
VAUDEVILLE. — La Propriété, la Foire aux Idées, le Moyen.
THEATRE MONTANSIER. — Les Lampions, Un Gendre, les Manchettes.
VARIETES. — Madame Lariffla, le Berger de Souvigny, la Pension.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Pasteur.
GAITE. — Les Orphelins.
AMBIGU-COMIQUE. — Le Pardon de Bretagne.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — Un Mariage d'Amour, Pour un Baiser, un Homme chagrin.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple). — La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES. — Le Saltimbanque, un Monsieur, le Tapissier, Paris sans le sou.
THEATRE BEAUMARCHAIS. — La Montagne et la Gironde.
THEATRE CHOISEUL. — La Barbe impossible, un Voyage en Californie.
DELASSEMENTS. — Les Blagueurs et les Blagués, 15e arrondissement, Marceline, un Déménagement.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du Croissant.

18e Année. N. 46. ÉDITION DU MATIN. Jeudi 15 février 1849.

[illegible] (Matt.) UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, [illegible] [illegible]

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . 11 f.
Un an. . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 14 FEVRIER.

Assemblée Nationale.

Au commencement de la séance a été lu le rapport sur la proposition tendant à fêter l'anniversaire du 24 Février. Le rapport approuvait la proposition en termes élogieux pour la République et la conquête du suffrage universel. Cet éloge a été accueilli par les rires dédaigneux de la droite, qui compte se faire, de ce suffrage, un escabeau pour s'élever à la monarchie. Le ministre de l'intérieur M. Léon Faucher est alors venu, de son air le plus sournois, annoncer que demain le ministère présenterait un autre projet pour fêter l'avènement de la République. Cet autre projet consistera sans doute à écarter la date du 24 Février, qui déplait trop aux royalistes de toutes couleurs. L'Assemblée a patiemment accepté ce nouveau défi porté par les ministres suspects qui, depuis leur avènement, entravent sa marche, et elle a remis à demain toute décision sur le rapport déposé.

Est ensuite venu M. Proudhon, pour se défendre de plusieurs crimes contre la République, que lui impute M. Baroche, procureur de la République, républicain très zélé, comme chacun sait, et pour lesquels celui-ci demande à l'Assemblée l'autorisation de poursuivre M. Proudhon devant les tribunaux.

M. Proudhon n'a pas eu de peine à établir que, d'après la constitution, le président étant responsable, ses actes et sa politique pouvaient être critiqués et attaqués dans les journaux tout aussi bien que les actes et la politique de ses ministres, et que ces critiques ou attaques ne pouvaient donner lieu qu'à des poursuites purement personnelles. Il a aussi fait ressortir la prééminence de l'Assemblée pouvoir souverain et législatif, sur le Président, pouvoir exécutif, qui n'est, en réalité, que le bras de l'Assemblée.

En ce moment tous les royalistes mettent le Président au même rang que l'Assemblée, parce qu'ils veulent entraver l'Assemblée actuelle ; mais attendez la prochaine législation, et s'ils s'y trouvent en majorité, vous les verrez soutenir la thèse de M. Proudhon, et démontrer que le Président ne peut pas et ne doit pas résister à l'Assemblée, pour peu que le Président leur paraisse avoir joué le rôle transitoire qu'ils lui ont conçu.

Une majorité considérable a autorisé les poursuites contre M. Proudhon ; l'accusé était pourtant dans le vrai. Il interprétait fidèlement la Constitution dans son texte et surtout dans son esprit.

M. Proudhon s'est montré ferme et calme. Son discours a été plein d'une logique nette et forte le plus souvent, et toujours simple, digne et d'un sang-froid imperturbable.

Cependant, ce qui mérite surtout l'éloge, c'est le courage avec lequel il a apporté à la tribune des vérités que tout le monde pense, mais que chacun y remplace par des vérités de convention dites parlementaires, c'est-à-dire par des mensonges.

Dans la seconde partie de la séance, l'Assemblée, écartant l'amendement de M. Senard, qui lui attribuait la discussion du budget, a voté la proposition Lanjuinais, réduite à ses termes primitifs.

Cette décision doit être acceptée par tous les partis avec calme. L'Assemblée fixe à son existence un terme assez court pour satisfaire ses adversaires, et, quant aux républicains, ils n'ont pas assez de confiance dans sa fermeté ni dans la fécondité de ses idées pour désirer son maintien plus qu'elle-même.

La reproduction de l'article de M. Proudhon et la réponse que nous y avons attachée ne peuvent trouver place dans notre numéro d'aujourd'hui. Nous les donnerons demain au moyen d'un supplément si les matières du jour l'exigent.

La République à Florence.

Un Italien nous écrit la lettre suivante :

Voici les nouvelles que je reçois à l'instant même de Marseille, sous la date du 11 courant, et de Civita-Vecchia, sous la date des 7 et 8 courant :

« La République a été proclamée à Florence, et Léopold II est en fuite,

» L'Assemblée constituante fut ouverte à Rome le 5 février, au milieu d'un concours immense de citoyens et d'un indicible enthousiasme. Douze mille hommes de troupes et de garde civique étaient sous les armes. Le ministre de l'intérieur prononça un discours d'ouverture qui fut couvert d'applaudissements. La confiance du peuple dans la Constituante est sans bornes. Voici les dispositions des membres de la Constituante :

» Une fraction tend à l'annexion des Etats-Romains et de la Toscane ; la grande majorité est pour la République, si ce n'est que le plus grand nombre (les évènements de Florence n'étaient pas connus à Rome à cette époque) est d'avis qu'on ne la proclame pas tout de suite.

» La nouvelle s'étant répandue à Rome que le général Zucchi était à Fondi avec 40 000 Napolitains portant la cocarde papale, un corps de troupes partait de Rome le 7 au soir. Une adresse signée par 67 députés a été envoyée au roi de Naples par la chambre. Elle a pour objet de demander la destitution du ministère. On espère que Ferdinand cédera. »

Colonies. — Guadeloupe.

La presse a déjà appelé l'attention du gouvernement sur différents actes de l'administration de M. le colonel Fiéron, gouverneur de la Guadeloupe. Nous croyons devoir, à notre tour, en groupant tous ces faits, en les présentant en bloc, montrer ce que la politique de M. Fiéron renferme d'injustice et de tyrannie dans le présent et de péril dans l'avenir.

Nos colonies doivent nous être plus chères que jamais. Purifiées de l'esclavage, nous avons pu, sans froisser le sentiment national, les déclarer territoire français, et poser, dans l'article 109 de notre constitution républicaine, le principe de leur assimilation progressive aux lois et aux institutions de la mère-patrie. La presse doit donc, plus que jamais, porter sur la situation des colonies un œil vigilant et plein d'amour ; elle doit suivre avec sollicitude les progrès de cette race longtemps malheureuse, libre aujourd'hui, mais pour laquelle, il ne faut pas se le dissimuler, la liberté n'est que le commencement du bonheur ; elle doit sa compassion, son intérêt aux hommes de race européenne qui, après avoir profité du crime de l'esclavage, en subissent aujourd'hui l'expiation ; pénétrée de leur détresse, émue de leurs angoisses, elle doit les recommander à la justice et aux réparations de la mère-patrie ; elle doit enfin la protection de son indépendance et l'appui de son impartialité à ces hommes qui, ayant conquis leurs droits politiques en 1830, rentrés à cette époque dans la grande famille française, luttent encore aujourd'hui, sur le sol natal, contre une oppression tantôt politique, tantôt sociale, oppression qui, pour être souvent déguisée, n'en est pas moins réelle, et qui a pour cause le préjugé, pour armes la calomnie et l'outrage, pour résultat le désordre.

L'égalité, ce principe de nos institutions actuelles, doit affecter aux colonies un caractère particulier : les classes doivent toutes y être égales dans la confiance du gouvernement. La classe blanche, cédant à d'étranges sentiments, accuse, on le sait, les populations de sang mêlé d'être en perpétuelle conspiration contre son existence et sa richesse. Nous en demandons pardon à nos compatriotes d'outre-mer, mais ils ont trop souvent crié au voleur : ce cri n'alarme plus personne. A les entendre, les noirs doivent périodiquement les égorger ; les mulâtres, qui forment la tête de la conspiration, doivent conduire les noirs au massacre. On a remarqué que ces révolutions de la peur correspondaient à celles de l'année : c'est toujours la veille d'une grande fête, particulièrement la veille de Noël, ou bien encore de la Fête-Dieu, que la conspiration doit éclater, que l'égorgement doit se pratiquer en grand. C'est, pour les blancs, un cauchemar chronologique ; c'est, pour les noirs et les mulâtres, une de ces calomnies douloureuses, un de ces opprobres que, par politique au moins, sinon par esprit de justice et de fraternité, on devrait bien leur épargner désormais.

Eh bien ! supposons qu'un gouverneur, au lieu de se mettre au-dessus de ces craintes chimériques, s'en fasse, lui aussi, le ridicule esclave ; qu'au lieu de repousser ces accusations comme injustes, il les accueille et les accrédite par ses manifestations ; qu'au lieu, enfin, de dominer le préjugé (car c'est une question de préjugé, rien de plus), qu'au lieu de lui écraser la tête comme au serpent de la Genèse, il l'embrasse et le réchauffe dans son sein, qu'il l'autorise à distiller son venin sur la dignité d'une classe incessamment outragée... supposons cela... Pense-t-on que, dans une pareille hypothèse, ce gouverneur puisse être considéré comme respectant l'égalité, comme pratiquant l'impartialité dans la haute administration qui lui a été confiée ?

Eh bien ! l'hypothèse que nous venons de créer est, à la Guadeloupe, une réalité. En arrivant dans la colonie, M. Fiéron y trouva accréditée parmi les blancs cette infâme calomnie, que les mulâtres employaient toute leur influence à détourner les noirs du travail, qu'ils agissaient ainsi en haine des blancs, qu'ils voulaient les conduire à l'égalité dans la misère. Tout aussitôt M. Fiéron adopte cette calomnie et la fait sienne ; sa proclamation aux habitants de l'île en porte déjà la trace. Immédiatement après il chasse de la colonie trois individus, dont deux fonctionnaires, accusés depuis longtemps par la rumeur blanche de complicité dans ce crime imaginaire, mais qui, en réalité, n'avaient eu que le tort d'éclairer et de diriger les noirs dans le grand acte de l'élection de leurs représentants à l'Assemblée nationale. Puis M. Fiéron parcourt la colonie, et partout où on lui signale un citoyen comme dangereux (dans la langue des colons, *dangereux* signifie *influent*), ce citoyen est à l'instant même admonesté, humilié, déplacé.

Forts de l'appui du gouverneur, les maires (il s'agit ici des maires de l'esclavage), interprétant à leur façon les lois sur le vagabondage et la police rurale, font arrêter et incarcérer les citoyens noirs. Un banquet... que disons-nous, grand Dieu ! un repas de huit personnes ne peut pas avoir lieu sans qu'aussitôt une enquête s'ouvre ; on veut savoir si, dans ce repas, des propos hostiles à l'administration et à la politique du gouverneur n'ont pas été tenus. Il est vrai que ce repas avait été offert par un mulâtre (le greffier en chef du tribunal de première instance de la Pointe-à-Pitre) à deux ou trois autres mulâtres, et en outre à des magistrats, à des conseillers à la cour d'appel de la colonie, dont le caractère honorable était resté jusqu'à ce jour à l'abri de tout soupçon. Mais des blancs et des mulâtres à la même table ! cet accouplement paraît monstrueux à M. Fiéron ; il faut qu'il y ait une conspiration là-dessous ! Un autre repas où se réunissent quatre jeunes hommes appartenant à la classe blanche est signalé comme un autre foyer de conspiration. Pourquoi ? Parce que les sentiments démocratiques de ces jeunes gens avaient éclaté dans les élections générales, parce qu'ils s'étaient mis au-dessus du préjugé, au-dessus des soupçons outrageants et des calomnies qu'il engendre. On apprend qu'il a été acheté de la poudre en assez grande quantité dans les colonies anglaises : conspiration ! Ce sont les mulâtres qui ont acheté cette poudre ; ils vont l'employer contre les blancs ! On expédie des commissaires dans ces colonies ; les *English merchants* sont interrogés ; on découvre alors que cette poudre a été vendue à des propriétaires, à des hommes appartenant à la classe blanche et tout à fait incapables de conspirer. L'un des représentants de la Guadeloupe, le citoyen Perrinon, quitte la Martinique, où il avait exercé les hautes et difficiles fonctions de commissaire général, pour se rendre en France où l'appelle l'accomplissement de son mandat. Il va d'abord à Saint-Martin (dépendance de la Guadeloupe), où il est fêté, dans un repas, par quelques-uns de ceux qui l'ont élu : conspiration ! Ces électeurs imprudents sont couchés sur le livre noir. De Saint-Martin, le citoyen Perrinon passe à la Basse-Terre ; quelques amis vont le visiter à bord et lui recommander ce pays dont les destinées lui ont été en partie confiées : conspiration ! Ces hommes sont depuis cette époque en butte à tous les soupçons, à toutes les défiances.

Jusqu'ici nous n'avons parlé que des petites conspirations, mais voici venir la grande conspiration, celle de la Noël, celle du 25 décembre. Ce jour-là, par une heureuse coïncidence, la constitution devait être promulguée dans la colonie. Le christianisme et la République se saluant et se donnant la main, quelle grande fête ! Mais bah !... il s'agit bien de la République et de la constitution ! Il s'agit de déjouer un complot, de prévenir un massacre. Heureusement la sagesse du gouverneur ne s'est pas endormie. Les dispositions suivantes sont prises pour la ville de la Basse-Terre : — toutes les avenues de la campagne à la ville sont occupées militairement ; il y a un fort piquet de fantassins au pont du Lion, un autre à la batterie républicaine, un autre au pont du Galion un autre sur l'habitation Desmarets, un autre sur la sucrerie Lepelletier. La principale place de la ville est occupée par une double garde de militaires et de miliciens ; tous les pompiers sont sur pied, on leur a adjoint vingt-cinq hommes de la ligne. Ces dispositions prises, le gouverneur attend l'émeute de pied ferme.

Non-seulement l'émeute n'est pas venue, mais la population tout entière a fait défaut à la fête. Quant aux noirs, effrayés par cet appareil militaire, et le croyant dirigé contre eux, ils sont restés dans leurs cases. Ainsi s'est passée la fête de la Constitution. Pas un noir à cette fête, pas un pour entendre et aller répéter à ses frères ces bonnes, ces rassurantes paroles : *L'esclavage ne peut exister sur aucune terre française.*

A la Pointe-à-Pitre, la mise en scène est analogue. Mais laissons parler ici notre spirituel correspondant :

« Ce pays est l'image de l'enfer du Dante. Les négociants promènent » sur les quais des faces mornes et désespérées. Chez eux la peur est à » l'état chronique. Vous ne sauriez croire quels bruits sinistres ont couru pendant la semaine qui a précédé Noël. C'était notre dernier jour ; » à minuit, à l'heure du Sauveur, le pays devait se sanctifier dans le » sang d'une race oppressive et féroce ; l'incendie devait éclater à la fois » dans les quatre coins de la colonie, et la Pointe-à-Pitre en feu devait » former, au centre, une éclatante hécatombe. Ne croyez pas que j'exagère. Cette panique avait pris une telle consistance, que M. le colonel-gouverneur a cru devoir parler *d'insurrection menaçante* dans une » proclamation faite à l'occasion de la constitution. Comme vous le » pensez bien, cette maladresse n'a pas peu contribué à augmenter les » terreurs en grossissant les objets. C'est qu'il est, en vérité, très habile, » ce colonel-gouverneur ! ! Il a trouvé que ce n'était pas encore assez » pour rassurer les esprits, et il vient de faire paraître un arrêté qui » déclare la colonie place de guerre. Enfin il a organisé les milices comme si l'anglais louvoyait dans le canal des *Saintes*. Il a nommé B... (1) » et de B...., lieutenants-colonels et inspecteurs-généraux des milices de » la Grand'Terre et de la Guadeloupe. Enfin il a créé des chefs principaux de division.

» Que signifie, je vous le demande, tout ce fracas de guerre ? Quelle » manière adroite de calmer une population ? Oh ! j'ai bien eu raison de » dire que ce M. Fiéron n'était qu'un traîneur de sabre.

» Voici, du reste, le compte-rendu de la nuit de Noël tel qu'il est sorti, en ma présence, de la bouche de M. C..., commandant de place. Le » calme le plus profond ! seulement une sentinelle ayant fait feu sur un » prisonnier qui s'évadait de la geôle, il y a eu grand émoi ; on a cru » que c'était le signal de l'insurrection. A un autre moment de la nuit, » le commandant a été requis de mettre des sentinelles aux principales » issues d'un quartier où l'incendie devait infailliblement se propager. » Mais comme ses hommes étaient fatigués, il a fait lui-même la patrouille jusqu'au jour dans ce quartier maudit, et, bien entendu, il n'en » a rapporté qu'un refroidissement, qu'il a guéri, grâce à mes conseils, » par l'emploi de l'eau sédative de Raspail. Ce pauvre Raspail ! Il ne se » doute pas, dans son donjon de Vincennes, qu'il concourt au rétablissement de l'ordre public dans les colonies ! »

Pour qu'on ne soit pas tenté d'accuser ce récit de passion et de parti pris, nous nous empressons de déclarer que notre correspondant appartient à la classe blanche, et qu'il compte dans sa famille de grands propriétaires.

Voilà donc mise en lumière l'une des faces de la politique du colonel Fiéron, celle de la défiance continue et systématique envers les nègres et les mulâtres, mais particulièrement envers ceux-ci. Et les blancs de battre des mains à une pareille politique. Hélas ! frères égarés, vous applaudissez à votre ruine !

Nous ne disons pas adieu à M. Fiéron ; nous aurons bientôt à examiner de quelle nature a été son intervention entre les propriétaires et les travailleurs.

Rendons-lui justice en terminant : ce n'est pas un méchant homme. S'il ne sait pas éviter les fautes, il sait du moins s'en repentir. C'est ainsi qu'on l'a vu affligé des démonstrations brutales du 25 décembre et regrettant de s'être laissé conduire, par de vaines rumeurs, à substituer maladroitement, ce jour-là, le soupçon à la confiance et l'intimidation à l'allégresse. Malheureusement M. Fiéron semble obéir en aveugle aux influences qui l'entourent. Bien que nous n'ayons aucun goût pour les questions de personnes, nous craignons d'être bientôt obligés d'exprimer notre opinion sur certains fonctionnaires, dont nous aurions, dans ce cas, à révéler les antécédents et à discuter le caractère et la capacité.

Ouverture de l'Assemblée constituante de Rome.

L'Assemblée constituante des Etats-Romains et de l'Italie s'est ouverte le 5 février au milieu des fêtes et des réjouissances populaires. Les journaux que nous recevons de Rome ne vont que jusqu'à midi, mais nous trouvons des détails postérieurs dans diverses correspondances adressées aux journaux de Florence.

La capitale est tout en fête, dit la *Tribune*, sous la date de midi 5 février. Les noms des représentants du peuple, couronnés de lauriers, sont inscrits sur des trophées disposés en rond. Les bannières des quartiers voltigent à l'entour ; toutes les rues regorgent de monde ; les maisons sont décorées. La ville est très tranquille ; la joie déborde sur tous les visages.

Le cortège est parti du Capitole à dix heures et demie ; sur la place on a entonné un hymne patriotique pendant que les députés, suivis des députations de la Sicile, de Venise, de l'émigration lombarde, des comités des cercles italiens et romains se rendaient à l'église d'Aracelli pour demander des inspirations au Dieu protecteur des peuples.

Vers une heure, ajoute la *Costituente*, les représentants arrivent au palais de la chancellerie. L'ancienne salle a été modifiée pour recevoir la nouvelle assemblée. Les ministres entrent, Armellini en tête ; de vifs applaudissement les saluent.

Le doyen d'âge préside. Armellini, ministre de l'intérieur, lit un discours magnifique et fort applaudi. L'approbation est plus vive quand l'orateur arrive à démontrer les embarras inextricables qui résultent du pouvoir temporel des papes, et fait justice du prétendu droit divin. Le discours se termine par ces deux mots, accueillis par de longues salves d'applaudissements : *l'Italie et le peuple !*

Les représentants sont en ce moment 140. On remarque que la plus grande partie sont des jeunes gens.

---

(1) M. B..., passé lieutenant-colonel et inspecteur-général, n'en conserve pas moins le commandement de la milice de la *Pointe-à-Pitre*, commandement qu'il avait autrefois en sa qualité de chef de bataillon ! Si ce dernier grade et le commandement qui en est la conséquence eussent été, comme de raison, conférés au plus ancien capitaine, la justice de la Pointe-à-Pitre eût vu à sa tête un mulâtre, le citoyen Johannet. *Horresco referens !*

La séance continue. On s'occupe de la formation des bureaux. Les rues sont littéralement couvertes de monde. Toute la garde civique de Rome et des environs est sous les armes. Le peuple est dans la jubilation.

Le correspondant de l'*Alba* ajoute en *post scriptum*. Garibaldi insiste pour qu'avant de se séparer l'Assemblée proclame la République. Tonnerre de bravos.

La fuite du duc de Modène ne se confirme pas. On lit dans la *Costituente* sous la date de Florence, 7 février :

« La nouvelle publiée hier par le *Moniteur toscan* d'une insurrection à Modène ne se confirme pas ce matin. Il est probable que la canonnade n'est autre chose que les 101 coups de canons avec lesquels Bologne a fêté l'anniversaire de la Constituante romaine. »

Le grand-duc de Toscane ne paraissait nullement songer le 6 à s'enfuir de Sienne comme l'*Univers* annonçait hier qu'il l'avait fait. On écrit de cette ville le 6 à la *Constituante* :

« La venue de Montanelli et de Marmochi a grandement changé la situation à Sienne. Les *Codini* n'osent plus se montrer si ouvertement, bien qu'ils aient en main toute l'autorité du pays, depuis que les connivences ou la faiblesse de l'autorité ne les protégeait plus. On a la preuve maintenant que les perturbateurs étaient payés par eux. Mais le peuple commence à comprendre qu'il a été trompé, et il veut se montrer tel qu'il est en effet. Ainsi demain on célébrera dans l'église de Sainte-Catherine, avec le produit d'une collecte faite entre les gens du peuple, une cérémonie religieuse pour implorer les bénédictions du ciel sur la Constituante italienne qui ouvre une nouvelle ère pour l'Italie.

» On crie maintenant dans les rues : Vivent la Constituante et la démocratie ! et tout paraît devoir rester complètement dans l'ordre. »

— On écrit de Trieste, le 2 février, à la *Gazette autrichienne* :

« Le bateau à vapeur de guerre autrichien *Vulcain* a rencontré dans les parages de l'Istrie un bateau à vapeur qui escortait, dans la direction de Venise, des bâtiments côtiers istriens et dalmates.

» Ce dernier bateau était autrefois un vaisseau de guerre autrichien et se nommait *Marcana*. Aujourd'hui il porte le nom de *Saint-Marc*. Un engagement a eu lieu entre le bateau à vapeur autrichien et ces vaisseaux, qui ont été tous endommagés. Une frégate française a assisté à l'engagement et en a apporté la nouvelle à Venise. Le *Vulcain* est arrivé hier ici. »

Autriche. — Allemagne.

Les journaux de la camarilla autrichienne commencent à reconnaître que les nouvelles de la Hongrie deviennent inquiétantes. Ils parlent encore, il est vrai, de victoires, mais de victoires chèrement achetées, qui équivalent à des défaites. Ainsi ils avouent que le général Bem est à la tête de 40 000 hommes en Transylvanie, où il s'est trouvé assez fort pour livrer bataille au général Puchner, sorti des murs d'Hermanstadt pour venir à la rencontre de l'ennemi. Après un sanglant combat, si l'on en croit les feuilles autrichiennes, Bem aurait été repoussé, et les impériaux lui auraient pris 18 canons. Les troupes autrichiennes auraient cependant fait des pertes considérables, et un seul bataillon aurait perdu près de 200 hommes.

La landsturm est organisée dans les cercles du sud-est, parce qu'on présume que le général Bem tentera de pénétrer dans la Bukowine.

La *Gazette de Vienne*, dans sa partie officielle, somme le général Bem de se présenter devant la justice, ajoutant que, en cas contraire il sera procédé contre lui par contumace.

Une lettre de Hermanstadt, du 26 janvier, rapporte que le 23 une brigade a été envoyée à Grosschevern, avec la mission d'occuper Stolzenberg. L'attaque commença le 25, à quatre heures de relevée. Après avoir tenté deux fois l'assaut, les troupes impériales cessèrent le combat à cause de la nuit, et bivouaquèrent en face de l'ennemi. Le lendemain, ayant appris que les Hongrois marchaient sur Hermanstadt par Sasbourg, cette brigade quitta Sotzenberg pour voler au secours de la capitale.

D'après des nouvelles de Temeswar, du 3 février, les Madgyars sortis de Beschkerk, de Saint-Thomas, de Werschetz, de Weisskirchen, au nombre d'environ 13 000 avec 40 canons, se sont dirigés sur Arad et l'ont bombardée. Le colonel Mayerhofen s'est mis en marche aussitôt pour secourir cette forteresse.

Suivant une nouvelle peut-être prématurée du *Lloyd*, Essek aurait capitulé ; le comte Batthyany se serait enfui avec ses officiers, et leurs partisans auraient déposé les armes.

La camarilla d'Olmütz, mise en émoi par les nouvelles d'Italie, fait tous ses efforts pour recruter l'armée de Radetzki, en même temps que pour entretenir celle de Windisgraetz. On recrute une énorme quantité de soldats en Bohême et en Moravie, et l'on compte toujours avoir à la fin de mars 700 000 hommes sous les armes. Cela sera difficile, pour ne pas dire impossible.

Les nouvelles qu'on reçoit des provinces illyriennes, principales pépinières militaires de l'Autriche, annoncent une grande agitation. Le ban Jellachich n'a pas répondu à l'attente de ses compatriotes; on pérore contre lui dans les rues d'Agram, et aussi contre le gouvernement qui a rendu la Croatie pauvre d'hommes et d'argent pour servir la politique de la cour.

A Agram, l'image du jeune empereur a été publiquement déchirée et souillée.

En Bohême et en Moravie, la disposition des esprits est aussi contraire au gouvernement qu'en Croatie.

Le vote hostile émis par la seconde chambre des Etats de Bavière, portant soumission complète aux décisions de l'Assemblée centrale de Francfort, a entraîné la chute du cabinet. Au sortir de la séance, tous les ministres ont offert leur démission au roi, qui ne peut guère se dispenser de l'accepter. C'est le sixième cabinet qui tombe en Bavière depuis un an.

Dans le duché de Bade, il existe un parti puissant qui réclame une constituante.

Le *Journal allemand de Francfort* prétend savoir que la Prusse se croit menacée par la France et la Russie, et, pour parer à toutes les éventualités, elle arme ses forteresses de l'intérieur et ses frontières.

Le 12 février, à une heure et demie du matin, une demi-batterie d'artillerie est partie de Cologne pour Aix-la-Chapelle. Entre autres bruits qui circulaient à ce sujet, on disait qu'un congrès de démocrates de diverses nationalités a été tenu à Verner. On a parlé ensuite d'une émeute.

Esprit des Journaux.

Toute la presse s'occupe du débat engagé entre MM. Proudhon et Considerant. Les réactionnaires, au lieu de conclure de cette discussion que le socialisme renferme des éléments divers, qu'il faut absolument apprécier, connaître et distinguer les uns des autres, cherchent à se persuader que ce débat sera la mort du socialisme. Bonnes gens, détrompez-vous; déjà vous aviez enterré le socialisme après l'élection du 10 décembre; vous l'aviez enterré antérieurement, après les journées de juin et en plusieurs autres occasions; il ressucitera cette fois encore.

On lit dans l'*Evènement*, qui depuis quelque temps combat ouvertement non-seulement le socialisme, mais la forme républicaine :

Si les ouvriers de la nouvelle Babel, alors que leur édifice sort à peine de terre, en sont déjà à la confusion des langues, combien d'idiomes, de patois et d'argots parleront-ils donc au premier étage?

Le *Peuple* répond avec peu de courtoisie, nous devons en convenir :

Nous pouvons rassurer les jeunes disciples de la fantaisie : il y a un jargon qu'on ne parlera jamais dans la Babel socialiste; c'est celui de cette littérature nauséabonde et émétique née à la voirie du mariage de Quasimodo, et morte d'une indigestion de porc aux choux.

La revendication du milliard des émigrés exaspère l'*Union* (monarchique). L'organe des légitimistes, de ce parti qui abuse depuis Février de l'ignorance des électeurs, et qui a mis en circulation les pétitions anarchiques pour la dissolution de l'Assemblée nationale, trouve très mauvais qu'on retourne contre lui ses propres armes. La colère de l'*Union* prouve que l'idée ne manque pas d'à-propos.

L'*Union* achève par ses éloges de perdre le général Changarnier dans l'opinion des républicains. On sait que ce général, ancien officier de la garde royale, a été, sur plusieurs points, le candidat des légitimistes à la présidence de la République.

L'*Univers* a ensuite l'aplomb d'appeler les massacres royalistes de 1815, ces massacres protégés par les préfets de la Restauration, *des histoires de commères*.

Qu'en pensent les veuves et les orphelins des victimes ?

On lit dans le *National* :

Les journaux de la réaction affectent aujourd'hui de dire que la publication des étranges discours de M. Bugeaud n'a aucun caractère officiel; que les journaux ministériels de Lyon ont dû nécessairement reproduire avec une certaine inexactitude des paroles improvisées et retenues seulement dans la mémoire des auditeurs.

Ceci est une excuse ; on le comprend de reste. Mais c'est une excuse qui n'est plus admissible, car M. Bugeaud a si bien reconnu la fidélité des souvenirs qui ont servi à reproduire ses excentricités oratoires, qu'il n'a adressé aucune rectification aux feuilles lyonnaises depuis trois jours. Et l'on sait si M. Bugeaud est attentif et sensible au bruit de la presse ! Il n'était pas depuis 24 heures à Lyon que déjà il poursuivait en diffamation un journal de cette ville.

M. Bugeaud écrit lui-même des articles de journaux pour sa plus grande glorification. Il a près de lui un officier dont la principale fonction est de l'aider dans cette tâche. Ce n'est un mystère pour personne. S'il n'a pas démenti les paroles qui lui ont été attribuées, c'est donc, nous le répétons, parce qu'il les accepte comme véritables.

En présence de ces faits, que fera M. Barrot, qui a déclaré que si M. Bugeaud avait prononcé la fameuse phrase sur le rôle assigné à l'armée des Alpes, *il se serait destitué* lui-même ?

Malgré tous les sifflets qui ont accueilli la parade de la *patrie sauvée*, jouée le 29 janvier dans les rues de Paris par le ministère, M. Léon Faucher continue d'exploiter cette pauvre idée : il vient de destituer M. Mathey, préfet des Ardennes, coupable de s'être trouvé à Paris le 28 et le 29 du mois dernier. On lit dans le rapport du ministre au président de la République :

Cette infraction aux règles prescrites par le ministre prendra plus de gravité à vos yeux, monsieur le président, si vous voulez bien vous rappeler que M. Mathey a choisi, pour laisser sans direction le département qui lui était confié, le moment où le complot qui a été déjoué dans la journée du 29 janvier pouvait devenir le signal d'une commotion plus générale.

En effet, c'est à peu près à la même époque que les ouvriers de Strasbourg, mis sur le pavé par l'ordre exprès du ministre, ont demandé du travail et du pain, et qu'à Dijon deux dragons ont changé d'habits avec deux *socialistes*.

Prison de Sainte-Pélagie, ce 5 février 1849.

A Monsieur le rédacteur de la Démocratie pacifique.

Citoyen rédacteur,

Je fais appel à votre sympathie pour les opprimés, et vous prie d'accorder la publicité de votre journal aux faits suivants :

J'avais appris vaguement, après les journées de juin, que j'avais été condamné à la transportation, ce qui m'étonna beaucoup sans me faire peur. Deux mois plus tard, j'appris que j'étais réellement *en chair et en os* transporté sur les pontons (la commission militaire le soutenait à ma femme), alors que je n'avais quitté ni Paris, ni mon quartier, ni mon domicile, éloigné de cent pas de celui du commissaire de police chargé du mandat d'arrêt.

Or, il est arrivé que le 4 novembre dernier, provoqué par les gestes insultants d'un ex-gendarme de Charles X, qui, par son animosité contre moi et ses rapports mensongers, m'avait valu cette transportation et la perte de mon emploi à l'Hôtel-de-Ville, je le traitai de calomniateur, de délateur, etc.

Muni fort à point, je ne sais ni pourquoi ni comment, d'un réquisitoire du commissaire de police, ledit ex-gendarme me fit empoigner par la garde et conduire en prison. *Après deux mois de prévention*, je fus enfin appelé en jugement le 2 janvier 1849.

Réduit à me défendre moi-même, trop pauvre pour payer un défenseur, je me vis imposer silence par le président. J'eus beau protester contre cette violation du droit de défense, il me fit enlever par les gardes, et le tribunal (6e chambre correctionnelle) me condamna à un mois de prison. De la transportation, il n'en fut nullement question. Mon juge d'instruction m'avait seulement dit ces mots : « Il paraît que vous auriez été condamné à la transportation et que le mandat aurait été retiré ou n'aurait pas été mis à exécution. »

Mais voilà bien d'une autre affaire. Le 1er février, à l'expiration de ma peine, je dois être rendu à la liberté. J'attends en vain mon élargissement, on ne m'en parle pas. Je me plains au greffe. Le directeur de la prison m'apprend alors sans autre formalité qu'en marge de ma levée d'écrou il existe une *note qu'il pense être du procureur du roi* (*sic*), et qui l'engage à me retenir comme condamné à la transportation.

Je fais observer tout l'arbitraire de cet écrou d'un nouveau genre en disant que la signification légale du prétendu jugement qui me condamne à la transportation par contumace, sans avoir été entendu, ne m'a pas été faite, bref que nous étions à Paris et non à Constantinople.

Le directeur, stupéfait en apparence d'une pareille mesure, avoue que tout ceci ne paraît pas régulier, et il m'engage à écrire à la commission militaire *afin que ma position soit régularisée*. Depuis lors, j'attends en vain une solution quelconque.

Sous quel régime vivons-nous? Sommes nous Républicains ou Tartares?

Citoyen rédacteur, il est toujours bon de mettre en regard de la conduite de ceux qui se disent les protecteurs de la famille la façon d'agir de ceux qu'on accuse de désirer son renversement.

A la suite de mon arrestation et de ma condamnation à laquelle personne n'aurait osé croire, ma pauvre femme est devenue folie. Elle a disparu en laissant à l'abandon notre enfant, une jeune fille de neuf ans, qui serait sans doute morte de faim et de froid dans la rue si elle n'avait été recueillie par de braves ouvriers pauvres eux-mêmes.

Et tout ceci se passe sous la présidence d'un neveu du grand homme. Heureux temps où il suffit des délations d'un ex-gendarme de Charles X, pour frapper *courageusement* dans ce qu'il a de plus cher et de plus sacré un citoyen innocent, un républicain, le fils d'un ancien colonel de l'Empire, qui expia dans les cachots de l'exécrable Restauration le crime de n'avoir pas voulu trahir la France, tandis que les gens de l'espèce de mes acharnés persécuteurs, en costume de gendarme, paradaient aux processions de Loyola, empoignaient Manuel à la tribune nationale, donnaient l'accolade à leurs amis les Suisses et sabraient les patriotes.

Que les Verdets, les Ballart, les Freyssinous, les Polignac et les Gisquet se réjouissent ; l'hercule républicain narcotisé s'est endormi sur sa massue, et l'hydre de la Restauration n'est encore privée ni de ses têtes ni de sa queue.

Salut et fraternité,

Théodore Devaire,
Arbitrairement détenu à Sainte-Pélagie.

Assemblée Nationale.

PRÉSIDENCE DE M. CORBON. — *Séance du 14 février.*

La séance est ouverte à une heure.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination du président de l'Assemblée nationale. Il est procédé à ce vote, dont le dépouillement va se faire dans les bureaux.

M. BABAUD-LARIBIÈRE dépose le rapport du comité de l'intérieur sur la proposition de M. Portalis, relative à la célébration du premier anniversaire de la Révolution de 1848.

VOIX A GAUCHE. Lisez ! lisez !

M. BABAUD-LARIBIÈRE donne lecture de son rapport. Le comité a été unanime pour demander l'urgence. Il propose une cérémonie à la fois simple et majestueuse, à laquelle seraient conviés le président de la République, l'Assemblée nationale, la garde nationale, l'armée, les corps d'Etat, etc. Un service religieux serait célébré dans toutes les églises de France pour appeler les bénédictions du ciel sur notre jeune République. Une somme de 500 000 francs serait ouverte au ministère de l'intérieur pour distributions de secours à l'indigence dans toutes les communes de France.

L'orateur lit ensuite le texte du projet qui se compose de 5 articles. Le premier décide qu'à l'avenir le 24 février serait un jour férié. Les autres articles ne contiennent que les dispositions que nous venons d'analyser.

M. LÉON FAUCHER, ministre de l'intérieur. Le gouvernement se propose d'apporter un projet de loi sur la célébration de l'anniversaire du 24 février. Je demande donc à l'Assemblée d'ajourner la discussion jusqu'à ce que ce projet ait été déposé.

M. LE PRÉSIDENT. Je mets aux voix l'ajournement de la discussion.

A GAUCHE. A demain.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, l'ajournement à demain.

Toute l'Assemblée se lève pour.

VOIX DE DIVERS POINTS. On n'a pas compris. (Si ! si !—Non! non!—Tumulte)

M. LE PRÉSIDENT. L'Assemblée a décidé qu'elle ne se prononcera que demain sur le jour où s'ouvrira la discussion. (Vives dénégations.)

M. FLOCON. Le gouvernement ne peut pas venir se jeter ainsi en travers d'une proposition sur laquelle l'Assemblée est appelée à se prononcer. Ce serait annuler l'initiative de l'Assemblée. (Agitation.)

M. GENT. Le comité de l'intérieur a demandé que la discussion s'ouvre demain, ce sont ces conclusions qui doivent être mises aux voix. (Oui ! oui ! non ! non !)

M. LE PRÉSIDENT Il paraît qu'il y a un malentendu dans l'Assemblée. Le vote alors va être recommencé.

Je mets aux voix l'ajournement de la discussion.

A GAUCHE. A demain !

M. LE PRÉSIDENT. Oui, à demain.

L'ajournement à demain est prononcé à une faible majorité.

L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de la commission chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites contre le citoyen Proudhon, membre de l'Assemblée nationale.

M. PROUDHON a la parole.

En discutant la question de la responsabilité du président, je crois avoir été dans mon droit, et les évènements, depuis le jour où j'ai publié cet article, m'ont donné complètement raison.

Pour ceux qui veulent la République, la responsabilité du président est hors de doute. Pour ceux qui ne veulent pas de la République, cette responsabilité est aussi hors de doute, et la preuve, c'est qu'ils demandent à grands cris la rééligibilité et l'inviolabilité du président.

Je ne veux point abuser des moments de la chambre pour discuter une question toute personnelle. Je ne me suis jamais appuyé sur l'inviolabilité du représentant. Je ne m'appuierai jamais sur elle.

L'acte d'accusation m'accuse d'attaque à la constitution, d'attaque contre le pouvoir du président de la République. On m'accuse en outre d'avoir cherché à troubler la paix publique en excitant le mépris et la haine des citoyens les uns contre les autres.

Ces accusations n'ont aucune sorte de fondement. Il est impossible de rien voir de tel dans ces articles. J'ai voté contre la constitution comme représentant, mais ce droit épuisé j'ai toujours défendu la constitution, dans tous mes actes, dans toutes mes publications comme journaliste.

J'ai seulement cru devoir appeler l'attention sur ce que je considère comme les empiètements du président contre l'Assemblée.

On m'accuse d'attaques au gouvernement, mais le gouvernement, ce n'est pas le pouvoir exécutif tout seul, c'est aussi et avant tout l'Assemblée nationale, et cette Assemblée je l'ai toujours défendue de toute la force de mes convictions.

Le 3 février l'Assemblée a fait justement ce que j'ai fait de mon côté. Ce jour-là nous avons voté, sur la proposition de M. Louis Perrée, que l'Assemblée se défiait du pouvoir exécutif, et ce jour-là vous aussi vous avez fait appel à l'insurrection. (Mouvement.).

Dans un gouvernement monarchique, on peut émettre un vote de défiance contre les ministres ; l'irresponsabilité met le roi à couvert. Mais dans un gouvernement où le président est responsable, lorsque l'Assemblée émet un vote de défiance, elle dit au peuple que le pouvoir exécutif est composé de conspirateurs. (Nouveaux mouvements.)

Le lendemain de ce vote, j'aurais pu dire au peuple de Paris : le pouvoir exécutif vient d'être déclaré déchu par l'Assemblée (Agitation). Je ne l'ai pas fait, je me suis contenté de traduire dans un journal le vote de méfiance que vous veniez d'émettre.

Quant au président de la République, je l'ai attaqué, il est vrai, mais non pas dans son droit constitutionnel, que je suis le premier à reconnaître, mais contre les tendances personnelles du président, tendances manifestées par quelques circonstances de son élection.

J'ai dit que le président est inférieur à l'Assemblée, mais cela résulte de la constitution, mais cela a été soutenu à la tribune avec votre approbation; quand je l'ai accusé de songer à se débarrasser de l'Assemblée nationale, je n'ai pu entendre dire qu'il songeât à le faire par la violence, je n'ai évidemment entendu parler que d'une contrainte morale. En cela j'ai usé de mon droit, je dirai plus, de mon devoir. Loin d'avoir attaqué la constitution, je l'ai défendue contre ce que je regarde, contre ce que vous-mêmes regardez comme la trahison du pouvoir exécutif.

J'aurais voulu que M. l'accusateur public... (Cris, exclamations et interruption.)

Citoyens, ceux que vous attaquez ont fait moins que les absolutistes, monarchistes, etc.

Le maréchal Bugeaud, par exemple, qui est parfaitement connu ainsi que moi par ses opinions (Rire général.), qui désignait-il, ainsi que M. Léon Faucher, par cette épithète les éternels ennemis de la société ? ne sont-ce pas les républicains, par opposition aux monarchistes, dont ces messieurs sont les éternels amis ?

Il en est de même aujourd'hui. Quand les socialistes parlent des capitalistes, il y a, selon vous, excitation à la haine entre diverses classes de citoyens. Quand ce sont, au contraire, les monarchistes qui nous attaquent, il n'y a plus excitation.

Pourquoi le président de la République, s'il se trouve offensé, ne me poursuit-il pas, pourquoi ne charge-t-il pas quelqu'un de déposer une plainte contre moi ? J'ai commis ce délit sciemment, je l'avoue. Pourquoi ne me poursuit-on pas pour celui-là ? Pourquoi le réquisitoire n'en parle-t-il pas, et me poursuit-on pour un délit que je n'ai pas commis ?

Votre rapporteur, M. Martin du Nord (Rires, agitation), M. Martin de Strasbourg mentionne le délit dans son rapport, mais il passe dessus légèrement. C'est bien là cependant le délit qu'on poursuit en moi; on poursuit l'antagoniste du président et non ces délits prétendus contre l'Assemblée nationale ou la Constitution. Au reste, cette pensée a été avouée dans les bureaux.

Ceci constitue une immense différence dans la peine. L'attaque à la constitution et au gouvernement est punissable des peines graves portées dans votre décret du mois d'août ; tandis que l'attaque envers un fonctionnaire, un dépositaire de l'autorité n'est punie que d'un emprisonnement de 3 mois à 18 mois et d'une amende de 50 francs à 30 000 fr. ; il y a une différence de deux cinquièmes.

L'accusation est donc mal posée. M. Louis Bonaparte est responsable

comme tout autre fonctionnaire; c'était à lui à déposer sa plainte et à demander l'autorisation de poursuites. Il ne l'a pas fait, la plainte est nulle. Qu'il le fasse, je suis prêt à me présenter devant le jury, et je n'invoquerai nullement mon inviolabilité de représentant.

Mais on me poursuit pour un délit que je n'ai pas commis; on se tait sur le délit que j'ai commis. Je ne dois pas souffrir qu'on viole en moi la constitution qu'on invoque contre moi.

Le président de la République est un fonctionnaire comme un autre; il est inférieur à la plupart pour la durée de ses fonctions. Le président de la République ne peut donc introduire une demande en autorisation de poursuites contre un représentant du peuple. L'attaque contre le président est absolument de même nature que l'attaque contre les ministres.

Chaque jour le cabinet est accusé de réaction, de trahison dans tous les journaux, et cependant le ministère ne poursuit pas. Pourquoi faire une exception pour le président de la République? Vous ne pouvez venir me dire: de certains actes de la politique vous avez tiré des conséquences exagérées. Je n'ai pas accusé le président de concussion, de malversation, et autres faits qualifiés par la loi.

J'ai tiré des conséquences politiques d'actes politiques; j'ai dit que M. Louis Bonaparte me semble peu propre à fonder des institutions républicaines, et cela je maintiens que j'avais le droit de le dire.

La majorité de cette Assemblée voit avec défiance l'élévation de M. Louis Bonaparte. Et les antécédents justifiaient suffisamment cette méfiance. Ils ne sont pas assez honorables pour que je les rappelle ici. Je veux parler que des actes officiels.

Je ne blâme pas les ministres d'avoir accepté des fonctions dans la République de la main de M. Louis Bonaparte, mais je reproche à M. Louis Bonaparte d'avoir pris des ministres qui, en toute conscience, pourraient voter contre la République. (On rit.)

Le président du conseil dit que tous les ministres ont voté pour la constitution. Mais ce qui fait la différence du républicanisme des ministres et du nôtre, c'est que M. O. Barrot a soutenu la nécessité de deux chambres. N'est-ce pas là appuyer une constitution monarchique? (Bruit.)

M. CORBON, à M. Proudhon. On peut être républicain et croire à la nécessité de deux chambres. (Explosion de cris.)

UNE VOIX. Vous êtes un monarchiste!

M. CORBON. L'Assemblée a crié: Vive la République! elle a voté la République et l'on ne veut pas que l'Assemblée soit républicaine. (Interruption.)

M. PROUDHON. Je vois que vous avez tous la meilleure volonté du monde d'être républicains; mais vous ne l'êtes pas tous, mais je soutiens que M. Odilon Barrot n'est pas républicain, parce qu'il veut les deux chambres. (Agitation.)

Pour moi, le gouvernement républicain me semble avoir été admirablement résumé par notre collègue, M. Grevy, une assemblée unique, toute puissante et gouvernant par des ministres de son choix.

Que si la dualité de la représentation nationale n'implique pas la destruction de la République, la rééligibilité du président l'impliquera-t-elle. Et sinon, l'hérédité impliquera-t-elle la destruction de la République? Sur cette pente où sera la limite?

J'ai dit que le président de la République me semblait devoir être tenu en défiance par les républicains; j'ai cité quelques-uns de ses actes, j'aurais pu en citer beaucoup d'autres, entre autres cette concentration de troupes dans Paris.

Je dis, moi, que la prétention que le président est l'égal de l'Assemblée est une opinion anti-républicaine. Non, le président n'est pas l'égal de l'Assemblée. (Très bien! très bien!) M. Odilon Barrot, qui soutenait dernièrement cette opinion à la tribune, n'est pas républicain. (Très bien!)

Je me résume en disant que, dans les plaintes déposées contre moi, il y a déloyauté, inconstitutionnalité et violation des lois de la presse.

J'ai soutenu une opinion qu'on peut tuer ou qu'on réfute, mais qu'on ne punit pas. (Sensation.)

M. LE PRÉSIDENT. Je consulte l'Assemblée sur les conclusions de la commission qui sont ainsi conçues:

« La commission vous propose d'accorder l'autorisation de poursuivre le citoyen Proudhon, représentant du peuple, pour les causes indiquées dans le réquisitoire déposé à la séance du 27 janvier par M. le procureur-général près la cour d'appel de Paris.

La droite et la gauche réactionnaire se lèvent pour.

Les conclusions de la commission sont adoptées à une assez grande majorité.

M. LE PRÉSIDENT. Voici le résultat du scrutin, qui vient d'être dépouillé dans les bureaux, pour la nomination du président de l'Assemblée:

Nombre des votants	673	
Majorité absolue	337	
MM. Marrast	408	(Sensation.)
Dufaure	213	
Voix perdues	52	

En conséquence, j'invite M. Armand Marrast à venir prendre place au fauteuil de la présidence.

M. MARRAST prend place au fauteuil. La séance est un moment suspendue.

L'ordre du jour appelle la troisième délibération de la proposition relative à la dissolution de l'Assemblée constituante.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture des articles déjà adoptés.

L'article 1er ne donne lieu à aucune discussion.

M. PÉAN propose de substituer à l'article 2 la disposition suivante:

« Après le vote de la loi électorale, et avant sa promulgation, il sera, conformément à la présente loi, procédé à la discussion et au vote du budget. »

L'honorable membre développe son amendement. Le délai qui s'écoulera entre l'adoption définitive de la loi électorale et la convocation des collèges électoraux, lui semble insuffisant pour voter le budget; c'est pour remédier à cet inconvénient qu'il a présenté sa proposition. On ne verra pas dans cette proposition le désir de prolonger l'existence de l'Assemblée elle-même. (On rit.) On peut lire dans chaque journal les articles qui comptent les jours, les heures, les minutes d'existence de l'Assemblée, et qui supputent pour ainsi dire les dernières pulsations qui la séparent du trépas. (On rit de nouveau.)

On a beaucoup parlé de conciliation: l'amendement proposé en est une nouvelle preuve; l'Assemblée du moins mourra noblement après avoir rempli sa tâche, et elle pourra dire avec orgueil au pays: *Morituri te salutant*. (On rit.) Avant de se séparer, il faut que l'Assemblée laisse un budget qui ne soit pas un budget monarchique. (Aux voix! aux voix!)

M. DEPASSE appuie l'amendement; l'Assemblée actuelle ne doit pas léguer à l'Assemblée qui lui succédera un budget provisoire, car le provisoire ruine le crédit et s'oppose au retour de la confiance et à la reprise des affaires.

L'orateur s'élève contre l'opinion qui semble considérer l'Assemblée comme un ramassis de fainéants et de gens incapables. (On rit.) Mais une prolongation de quelques jours peut-elle compromettre en rien la Constitution et la République? Non, assurément, et l'Assemblée devrait faire, non-seulement le budget, mais encore les lois organiques. (Aux voix! aux voix!)

On procède au scrutin de division sur l'amendement de M. Péan. En voici le résultat:

Nombre des votants,	806
Majorité absolue,	404
Billets blancs,	382
Billets bleus,	424

L'amendement est rejeté.

M. Sénard propose un amendement ainsi conçu:

« L'Assemblée nationale votera, en outre, avant de se séparer, le budget des recettes et des dépenses de 1849.

» La commission nommée pour l'examen du budget présentera à l'Assemblée des rapports partiels.

» Ces rapports seront distribués dans la forme ordinaire, et soumis à la discussion, conformément au règlement.

» Il ne pourra être mis à l'ordre du jour aucune délibération autre que celle du budget et de la loi sur les élections, si ce n'est dans les intervalles que les discussions de ces deux lois laisseront libres, et sans que jamais le vote définitif en puisse être retardé. »

M. GRANDIN. Cet amendement, accompagné d'un autre amendement du même auteur, ce deuxième amendement s'éloignant le plus de la proposition primitive, je demande que l'Assemblée se décide d'abord au sujet de cet amendement. L'étrangeté du procédé ne peut détruire les termes du règlement. (Aux voix!)

M. SENARD développe son premier amendement, qui renvoie les élections pour l'Assemblée législative au quatrième dimanche qui suivra le vote du budget. Il reproduit les raisons qu'il a déjà données sur la nécessité de s'occuper sérieusement du budget et sur l'impossibilité de mener à bien ces travaux avec la perspective d'une date fixe de dissolution.

M. LANJUINAIS établit dans sa réponse que le budget discuté comme on le veut durerait au moins six mois. Ce qu'on demande a déjà été repoussé par l'Assemblée. M. Sauteyra avait justement demandé ce que demande M. Sénard, et M. le président lui dit: Retirez votre amendement, il est contraire à ce que l'Assemblée vient de voter. (C'est vrai.) L'on ne se souvient plus du décret du 10 décembre sur les lois organiques.

M. Senard ne veut plus même aujourd'hui que l'Assemblée fasse la loi électorale. (Réclamations diverses.)

La question est de savoir si l'Assemblée législative sera élue en vertu de l'ancienne loi électorale ou de la loi que vous avez à faire. M. Senart, malgré ses réclamations, se contenterait de la solution de quelques difficultés, de quelques points restés obscurs ou indécis dans l'ancienne loi; quant à moi et à mes honorables amis, nous pensons que cette loi est la première à faire, nous pensons aussi que dans l'intervalle qui séparerait cette discussion de l'exécution de la loi, on aurait le temps de s'occuper d'une autre loi organique et du budget, si, comme je le suppose, la commission est aussi avancée dans son travail.

L'orateur, après être descendu de la tribune, y remonte précipitemment, et dit: J'avais oublié de faire remarquer que M. Dezeimeris avait obtenu que le budget serait voté, en déclarant que le délai serait suffisant; M. Senard vient tout à l'heure de faire la même déclaration.

M. GUICHARD. Il est tout naturel que l'on vienne demander aujourd'hui que le budget soit voté par vous, quand on a retranché de votre ordre du jour la plupart des lois organiques. Il faut se hâter de sortir du système provisoire et de rentrer dans le budget normal.

L'orateur entre dans des détails de chiffres pour démontrer qu'il n'y a que 1,400 millions de rentes pour faire face à plus de deux milliards de dépenses. Dans une pareille situation, abandonner au hasard le vote du budget, c'est abandonner au hasard le sort de la République elle-même. Il faut que l'Assemblée mette les dépenses en équilibre avec les récoltes; c'est là son plus important devoir, et elle ne peut se séparer avant de l'avoir rempli; car elle ne doit pas perpétuer les abus de la royauté. (Aux voix! aux voix!)

M. BARTHÉLEMY SAINT HILAIRE ne peut parvenir à se faire entendre. L'Assemblée clôt la discussion. L'on demande le scrutin de division; il y est procédé au milieu d'une vive agitation.

Il donne le résultat suivant:

Nombre des votants,	811
Majorité absolue,	406
Pour l'adoption,	387
Contre,	424

L'Assemblée n'adopte pas l'amendement de M. Sénard.

M. LE PRÉSIDENT lit l'art. 2 de la proposition Rateau-Lanjuinais.

M. SÉNARD retire son second amendement. (Ah!)

M. RAYNAL propose un amendement qui a pour but de déclarer que les élections se feront quarante-cinq jours après le vote du présent décret, et que l'Assemblée se prorogera à partir du 15 février.

Cet amendement n'est pas appuyé.

L'art. 2 est adopté.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture des art. 3 et 4 de la proposition de M. Lanjuinais, qui sont adoptés sans discussion.

L'ensemble de la proposition est mis aux voix et adopté.

La séance est levée à six heures.

Demain, séance publique à une heure. — Deuxième délibération sur le projet de loi électorale.

FAITS DIVERS.

Pour la première fois, Napoléon Bonaparte, fils de Jérôme, a voté contre l'ordre du jour pur et simple, relatif à l'affaire Bugeaud, avec toute l'opposition.

On ne sait à quoi attribuer ce vote. Serait-ce que la monomanie impérialiste de Louis Bonaparte et sa politique réactionnaire commencent à désespérer jusqu'à sa famille? (*Peuple.*)

— Les 8e, 9e et 12e légions de la garde nationale de Paris, dit le *National*, ont été licenciées il y a sept mois. Nous nous permettrons de demander au ministère s'il a l'intention de les laisser indéfiniment dans cet état, et nous lui ferons observer qu'il n'y a plus aucun motif avouable de priver le quart de la population parisienne du droit de veiller en armes au maintien de l'ordre public et de la République.

— La révocation du préfet de l'Isère a été très mal accueillie à Grenoble et dans le département. Le *Patriote des Alpes* nous apprend que plusieurs conseillers de préfecture et le maire de Grenoble, M. Anthouard, ont envoyé leur démission à M. Léon Faucher, en déclarant ne pouvoir rester à leur poste, lorsque, en face des conspirations flagrantes des royalistes, le gouvernement frappait un fonctionnaire dont on ne pouvait suspecter le dévouement aux institutions républicaines. (*National.*)

— On lit dans le *Peuple*:

« M. Gustave Robert, homme de lettres, demeurant rue des Vieux-Augustins, 15, conformément à l'invitation que nous lui avons adressée, s'est rendu dans nos bureaux accompagné de trois délégués de la société des gens de lettres et de quelques autres personnes.

» Il a déclaré avoir rompu avec les socialistes révolutionnaires quelques jours avant le 15 mai, époque à laquelle il donna sa démission de membre du club Blanqui.

» Il a déclaré avoir envoyé à l'*Indépendance belge* des notes sur les événements de Paris, les séances et les orateurs des clubs, tout en protestant n'avoir jamais écrit de diatribe contre la République.

» Il a déclaré, tout en s'élevant contre la qualification d'agent de police, avoir été employé au ministère de l'intérieur dans les bureaux de M. Carlier. Il engagea alors ses amis, avec lesquels il n'avait jamais cessé ses relations, à se joindre à lui pour rédiger sur les clubs des notes devant servir un jour de base à une *Histoire contemporaine des clubs*. Chaque club avait son rédacteur. Ces notes étaient pour le ministère de l'intérieur. C'était M. Gustave Robert lui-même qui les transmettait à M. Carlier.

» M. Gustave Robert, après ces aveux, a déclaré se trouver fort honoré d'avoir eu des relations avec M. Carlier qu'il tient pour un homme très estimable, ami du progrès et socialiste.

» En présence de déclarations aussi précises, nous consentons volontiers à retirer la qualification d'employé ou agent de police, qui avait froissé M. Gustave Robert. »

— Outre le secrétariat général de la présidence dont les bureaux sont rue Matignon, le président de la République avait établi à l'Elysée-National des bureaux particuliers, dont les principales fonctions devaient être la réception des dépêches télégraphiques, des courriers d'ambassade, en un mot, le dépouillement des affaires d'Etat que le président voulait faire arriver directement à lui. Ces bureaux ont existé environ un mois, sans que les ministres aient voulu consentir à se priver de la première vue des dépêches.

Devant cette résistance de ses ministres et l'impossibilité d'obtenir l'argent nécessaire aux frais de ces bureaux, le président de la République a congédié samedi dernier ses trois chefs des bureaux particuliers, ainsi que leur personnel, ne se réservant qu'un seul secrétaire.

— Un témoin oculaire, qui a figuré lui-même dans l'événement que nous allons raconter, nous communique la note suivante: « La malle-poste de France, partie de Madrid le 1er février, est tombée le lendemain, à six heures et demie du soir, au pouvoir de la guérilla carliste de l'Estudiante. A trois heures en deçà de Burgos, et un peu avant d'arriver au village de Quintanapalla, elle fut entourée par quatorze ou quinze hommes très bien montés et très bien armés. Comme le delantero et le zagal ne purent l'arrêter tout d'un coup, lancée à fond de train qu'elle était, les factieux pensèrent qu'on voulait leur échapper et blessèrent les deux postillons de deux coups de sabre. Quant au chargé des dépêches, au mayoral et à un jeune voyageur français venant de l'intérieur de l'Afrique, ils ne furent pas atteints.

La malle fut détournée de la route, conduite à une lieue de là à travers la campagne, jusqu'au pied des montagnes glacées de la Vieille-Castille, et brûlée par l'ordre de l'Estudiante et Tuerto Madrilano, avec toute la correspondance qu'elle contenait. Le voyageur français, M. Numa Simon, pris d'abord pour un Italien, fut sur le point d'être fusillé; mais, après que les factieux eurent reconnu sa nationalité, ils le traitèrent avec beaucoup d'égards, respectèrent tout son bagage, et poussèrent la courtoisie jusqu'à lui rendre trois lames de Tolède qu'il portait en France.

Pendant l'incendie de la malle, qui dura plus de trois heures, et durant lesquelles les carlistes ne s'éloignèrent pas un seul instant, il survint un incident terrible: un des individus de la bande avait pris la montre du voyageur, et l'Estudiante l'ayant appris, dégaina son sabre et allait le mettre à mort, quand le voyageur, à force d'instances et de prières, lui obtint la vie sauve. (*Mémorial des Pyrénées.*)

—Les citoyens Armand-Lévy et Henri Valleton publient une série de petits livres dont l'ensemble doit constituer un ouvrage intitulé *Démocratie sociale*. Les deux premiers contiennent: l'introduction, le vieux monde et le monde nouveau, le gouvernement dans la démocratie. En vente chez Lévy jeune, place de la Bourse, 13, à la Propagande démocratique et sociale, rue des Bons-Enfants, 1, et rue Coquillière, 15. Prix: 10 centimes chacun.

CALIFORNIE. — Toute la côte occidentale du Pacifique s'est émue, et la Nouvelle-Californie, que les Yankees ont prise toute déserte aux Mexicains, sera d'ici à six mois un des pays les plus peuplés du globe. Les émigrations ont eu lieu en nombre vraiment incroyable. De Valparaiso, depuis trois semaines, il est parti sept navires chargés d'aventuriers qui vont la chercher la fortune, que le sol chilien, si riche lui-même en mines, n'a pu leur assurer.

D'autres navires, en très grand nombre, sont en partance pour le même pays, n'emmenant avec eux que des passagers et leurs vivres. La population de Valparaiso et du Chili en général sera réduite d'au moins un cinquième par suite de ce mouvement.

En raison de cet excès de population et du peu de valeur de l'or, tout est fort cher au port de San-Francisco; les logements surtout sont hors de prix. Les manouvriers y gagnent couramment 100 fr. par jour. Plusieurs de mes amis vont partir; car il faut vous dire qu'ici cette fièvre a gagné tous les rangs de la société.

RÉACTION. — On se rappelle, dit le *Droit*, que, lors de la plantation des arbres de la liberté, des bonnets rouges et des drapeaux, sur lesquels figuraient certaines inscriptions montagnardes et socialistes, avaient été suspendus à ces arbres.

Ces jours derniers on remarquait encore sur la place Dauphine un de ces drapeaux orné du bonnet, des cocardes rouges et d'une de ces inscriptions dont nous venons de parler.

M. le préfet de police a pensé que de pareilles exhibitions avaient fait leur temps, et que les arbres de la liberté pouvaient se passer de ces sortes d'ornements. Il a en conséquence prescrit à tous les commissaires de police de les faire enlever.

Cet ordre a été exécuté dans tout Paris dans la journée d'hier et dans celle d'aujourd'hui.

GÉNÉROSITÉ PRÉVUE. — Nous lisons ce soir dans la *Patrie*:

« M. Aladenize, commandant du 6e bataillon de la garde mobile, détenu à l'Abbaye à la suite de la scène fâcheuse qui eut lieu chez le général Changarnier, a été mis en liberté sur les ordres mêmes du général, qui n'a songé qu'aux services que M. Aladenize pourrait rendre ultérieurement. On assure que, sur la demande du brave général, toujours bienveillant et généreux, M. Aladenize est conservé dans son grade. »

Vendredi prochain, 16 courant, deuxième concert-bal donné par l'association fraternelle des artistes de la SOLIDARITÉ POPULAIRE. — Ouverture de la *Muette* par un orchestre de 60 musiciens. — Trio de Beethoven, par MM. Meeske-Lévy, Olivier Laurent et Bertrand. — Duo de flûte et de hautbois, par MM. Garismond et Léon Magnier. — Dans la partie vocale, Mmes Ricci et Naldi. Les Enfants de Lutèce chanteront le quatuor de la *Sainte-Alliance des Peuples*, par M. Besozzi. — On trouve des billets à la *Démocratie pacifique*, à la Propagande, rue Coquillière, 15, au café d'Apollon, rue du Roule, 3. — Prix du billet: 75 cent.

Icarie.

Il y a quelques semaines, les journaux ennemis du socialisme, à commencer par le *Constitutionnel*, étaient remplis de lettres émanées de colons icariens qui se disaient trompés, spoliés, envoyés à la mort par M. Cabet, et qui faisaient un tableau désolant des misères et des déceptions rencontrées au Texas par les avant-gardes communistes.

Le *Constitutionnel* et consorts enregistraient ces plaintes avec une joie mal déguisée. Quel triomphe en effet! une expérience d'organisation sociale n'a pas réussi. Des hommes de cœur avaient cru pouvoir fonder le bien-être général et la fraternité sur la terre; ils avaient cru terminer enfin l'ère fatale des révolutions, en fondant une société meilleure, et tout cela n'était que rêve, illusion, fumée! Quelle joie pour des amis de l'humanité comme les publicistes du *Constitutionnel*. Si la réussite du plan icarien avait offert au monde misérable où nous vivons l'exemple et le germe d'un avenir meilleur, le *Constitutionnel* eût gémi; mais grâce au ciel, on mourait de faim en Icarie. Dieu soit loué, les colons étaient décimés par la fièvre; *hosannah in excelsis!* Ils étaient réduits à la dernière misère, et, qui pis est, déchirés par des dissensions; le *Constitutionnel* ne se possédait pas de joie.

Proclamer avec ivresse la déroute du communisme icarien, ce n'était pas assez pour ces partis aveugles et fatalistes qui se cramponnent à notre société d'oppression et de douleur, à notre société d'antagonisme et de lutte, et qui ne comprennent pas que la prolongation de cette société, frappée au cœur en février, est la plus chimérique de toutes les utopies. Le communisme était donc bien mort, enterré dans les plaines du Texas; mais il y avait encore des systèmes socialistes auxquels pouvait se rattacher l'espoir des masses exploitées. Voyez quel danger c'eût été pour l'Europe et pour le monde!

En admettant que l'expérience icarienne ruinât un système, elle ne pouvait ruiner, après tout, que les idées de M. Cabet, les seules qu'on eût tenté de réaliser au Texas. Mais non; il fallait ensevelir toutes les doctrines socialistes dans les mêmes catacombes! Insensés que vous êtes! comment ne voyez-vous pas que,

plus le peuple a d'espérances dans l'avenir, plus il subit le présent avec patience? Avez-vous oublié que les vainqueurs de Février, confiants dans leurs mandataires, promirent et donnèrent à la République trois mois de misère? Propagez dans les masses des idées d'amélioration sociale bien nettes, bien déterminées, et le peuple abandonnera le fusil pour s'attacher à la réalisation de ces idées; ses douleurs et ses ressentiments feront place à la science, à l'étude; il comprendra que la violence n'organise pas; il poursuivra la solution du problème social par voie d'expériences pacifiques. — Mais persuadez lui une bonne fois qu'il n'y a rien de réalisable dans l'Icarie, rien dans les ateliers de Louis Blanc, rien dans la banque d'échange, rien non plus dans le phalanstère; persuadez-lui qu'on ne peut trouver aucun moyen de transfigurer la société : quel résultat obtiendrez vous?

Voici ce que vous obtiendrez: le peuple voyant son horizon assombri, ses espérances détruites, le peuple condamné par vos oracles au maintien indéfini, à la prolongation sans issue de cette société imprévoyante où il ne peut pas vivre en travaillant, de cette société inique où le chômage le tue, de cette société où sa patience et son courage ne le garantissent pas contre la honte de mendier ou la douleur de tomber d'inanition, le peuple, condamné par vous à perpétuité à vivre dans ce monde où il souffre de toutes les privations, où il ne peut nourrir ses enfants, où le *Prado* et le *lupanar* lui prennent ses filles, le peuple vous déclarera la guerre du désespoir. Vous l'aurez jeté dans l'enfer du Dante, il s'y conduira en vrai damné. Ah! ne lui enlevez point les perspectives du socialisme, ne lui ôtez point l'espoir d'un meilleur avenir, nous vous le disons dans votre intérêt. Ces espérances sont-elles des illusions? Eh bien, dissipez-les, non point par ces réfutations dont se paient seulement les hommes convaincus d'avance, non point par des livres de parti comme ceux de MM. Thiers et Guizot, mais en faisant intervenir le seul juge impartial, irrécusable, l'expérience. Des expériences décisives, concluantes des différents systèmes socialistes, des expériences suffisamment riches en personnel et en capitaux, vous savez très bien qu'on n'en a point faites, et un gouvernement intelligent qui tiendrait à savoir et à publier la vérité sur le socialisme, ne manquerait pas de les provoquer, de les protéger, de les faciliter lui-même.

Voilà ce que les conservateurs à courte vue n'ont pu encore comprendre; voilà ce qui est resté lettre close pour ces honnêtes gens, cherchant l'ordre en théorie, semant et récoltant le désordre en pratique. On s'est donc imaginé que l'insuccès des avant-gardes icariennes était un évènement très heureux, qu'il était en même temps fort avantageux de prouver à l'ouvrier, à cette occasion, que les conditions sociales dont il souffre ne pouvaient pas se transformer, et que l'expérience du Texas concluait contre tous les systèmes socialistes passés, présents et à venir.

Nous croyons, nous, que la mauvaise issue de toute tentative destinée à l'amélioration du sort général, est une triste nouvelle à donner à l'humanité, et nous n'avons point ouvert nos colonnes avec empressement aux récits arrivés du Texas. Plusieurs motifs nous engageaient à la réserve. Il y a des ignorants en science sociale qui confondent naivement et de fort bonne foi la communauté et le phalanstère; il y a des roués qui font semblant de les confondre, afin de jeter un même discrédit sur toutes les nuances du socialisme, et d'ôter au vulgaire timide jusqu'à l'idée de faire un examen et un choix. Mais enfin tout homme qui a suivi de près, avec impartialité, le mouvement socialiste, sait très bien que nous différons d'opinion avec M. Cabet sur des points essentiels, que nous l'avons vivement et fréquemment combattu. Nous ne voulions pas qu'on pût soupçonner dans l'accueil fait par nous aux mauvaises nouvelles d'Icarie un sentiment étroit, indigne de nous. Enfin M. Cabet se voyait attaqué jusque dans la probité de son caractère, et nous ne voulons pas nous faire l'écho de pareilles imputations avant de pouvoir en démontrer la fausseté par des témoignages contraires.

Nous pouvons aujourd'hui parler de l'Icarie sans précipitation, sans danger d'injustice, et nous puiserons, pour le résumé des faits, de nombreux documents dans le *Populaire*.

Plus le peuple est savant en socialisme, plus il devient pacifique; le socialisme violent est en même temps le socialisme confus. Le peuple, en s'éclairant, perd confiance dans les moyens belliqueux, prend confiance dans les moyens organiques. Ce principe est incontestable, en république surtout. Laissez à la population socialiste les droits de réunion et d'association comme moyens de propagation et d'enseignement régulier, le suffrage universel comme moyen de réalisation, et bientôt vous n'aurez plus d'insurrection à redouter.

Cette influence calmante de l'enseignement socialiste a été éprouvée par M. Cabet sous la monarchie elle-même; il a détourné le peuple du complot et de l'émeute; tout ouvrier qui devenait icarien devenait un homme de paix, aspirant à fonder, non plus à détruire.

La société pourtant s'est montrée ingrate. Persécuté, traqué, jugeant impossible de rien expérimenter en France, M. Cabet résolut de porter l'épreuve de ses idées au Texas, dans la partie nord-ouest, le long de la rivière Rouge. Une compagnie lui céda gratuitement de vastes terrains, à la condition d'en commencer le défrichement avant le 1er juillet 1848.

Fixant le départ de la première avant-garde au mois de janvier ou de février, M. Cabet envoya deux mois d'avance un agent, *Sully*, aussi expérimenté qu'intrépide, chargé d'explorer les lieux. Cet agent avait pleins pouvoirs pour changer, en cas de nécessité reconnue, l'emplacement du premier établissement provisoire.

Arrivé à Shreveport, et découvrant qu'à ce point la rivière Rouge cessait d'être facilement navigable, Sully ne voulut point remonter jusqu'au terrain cédé par la compagnie Peters; il acquit une ferme et un terrain à vingt ou vingt-cinq lieues de Shreveport, à Sulphur-Prairie.

Cependant la première avant-garde arrive le 24 mars à la Nouvelle-Orléans; elle est composée de soixante-neuf icariens; cinq d'entre eux se découragent et se détachent; les autres passent à Sulphur-Prairie, et, malgré les efforts de Sully, refusent de s'y arrêter. Vainement on leur fait valoir la difficulté des communications, le défaut de ressources qui va les paralyser s'ils persistent à s'établir dans le terrain primitivement choisi, c'est ce terrain, c'est Cross-Timber qui est pour eux l'Icarie. Le délégué Gouhenant témoigne un zèle ardent et les entraîne. Ils font cent lieues dans les déserts, sans matériel, sans voitures, touchent à la solitude qui doit être un jour l'Icarie, et s'épuisent en travaux de défrichement, continués par les plus fortes chaleurs.

En juillet et août, la fièvre en emporte sept; un autre est frappé de la foudre, quatre enfin abandonnent un poste aussi périlleux.

En réunissant ces deux difficultés, coloniser une contrée vierge et faire l'expérience d'un nouveau système social, on devait s'attendre à des épreuves très rudes. En outre, M. Cabet fait observer avec raison, dans le *Populaire*, que ses plans ont été contrariés par des cas de force majeure. Première désertion à la Nouvelle-Orléans de plusieurs agents indispensables, dont un médecin, un ingénieur; refus imprudent de se fixer à Sulphur-Prairie; révolution de Février détruisant les ressources financières des icariens; cris de mort proférés contre eux au 16 avril, au 17 mai; persécutions. Au lieu d'envoyer des renforts et des provisions aux mois d'avril et de mai, M. Cabet ne peut faire partir sa deuxième avant-garde que le 3 juin; elle est peu nombreuse et surtout peu riche.

Dans l'intervalle, un fait assez grave s'était découvert à la charge de Gouhenant, délégué pour diriger la première avant-garde : on trouve à la préfecture de Toulouse, dit M. Cabet, des lettres prouvant que Gouhenant aurait, en 1843, offert à la préfecture ses services intéressés.

M. Cabet juge à propos d'étouffer provisoirement cette nouvelle; il charge le délégué chef de la seconde avant-garde d'interroger Gouhenant en secret, de le confondre, et de ne faire d'éclat qu'en cas de nécessité absolue.

En arrivant le 29 août avec une moitié de la deuxième avant-garde (l'autre moitié était restée en arrière par suite de ses fatigues), le délégué trouva la première avant-garde malade, découragée, décidée même à faire retraite sur Shreveport et la Nouvelle-Orléans. Une assemblée générale est convoquée, on y accuse Gouhenant de fautes graves, de trahison même; le délégué de M. Cabet se décide alors à parler.

Gouhenant confesse l'affaire de Toulouse, on ouvre sa malle, on y trouve des livres, des brochures, des insignes qui paraissent déceler en lui l'agent des jésuites; l'irritation s'accroît, on se contente pourtant de le chasser après lui avoir rasé la chevelure et la barbe, puis la colonie décimée, désappointée, exécute sa retraite sous un autre guide.

Depuis ce mouvement rétrograde, et après que la connaissance de ces revers fut arrivée en France, des départs d'icariens, hommes et femmes, ont encore eu lieu, M. Cabet lui-même s'est embarqué.

Voilà les faits. Autorisent-ils les conséquences qu'en ont tirées les journaux ennemis de tout socialisme?

(*La suite prochainement.*)

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 février sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

PETITE CORRESPONDANCE.

Palma. — M. P. B. — Reçu les 51 fl. — Nous prenons note. — Affect. souvenir à tous trois.
Indret. — M. P. — Reçu les 110. — Mille amitiés à tous.
Cherbourg. — M. C. — Nous all. aviser. — Les nouv. liv. dem. seront joints à l'envoi. — Les réab. à la *Rév.* et au *Peup.* sont faits. — Très bien; usez de nous sans crainte.
Londres. — M. P. — L'on nous remet vot. lettre seulement. — Nous faisons les 2 ab. indiqués et en débitons votre compte. — Souv. amic.
Villlefranche. — M. B. — Reçu les 13-50. Nous fais. le nécessaire. — Merci.
Saint-Etienne. — M. T. — Le paquet n'était pas parti et nous joignons votre nouv. demande.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

	Un an		Six mois		Trois mois
PARIS.	Un an	20 fr.,	Six mois	11 fr.,	Trois mois 6 fr.
DEP. ET ETRANGER.	—	32	—	17	— 9
PAYS à surtaxe.	—	50	—	26	— 14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DEP. ET ETR.	—	5	—	3	— 2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois:	40 c.	Annonces anglaises.	50 c.
Cinq à neuf — —	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

On s'abonne à Lyon, au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme.

Bourse du 14 février.

La bourse se passe dans l'attente des amendements. La rente 5 0/0 est bien tenue et finit comme hier, 80 40 fin courant, et 80 au comptant, après avoir coté au plus bas à 79.

On parle beaucoup du compte-rendu donné par M. d'Argout au nom du conseil de la Banque de France; il est le véritable thermomètre de l'état général des affaires.

La banque a traversé une époque excessivement périlleuse; elle a mis un instant en question sa liquidation amiable; mais un temps meilleur étant intervenu, elle a pu triompher de la crise.

Le rapport offre des enseignements précis pour le commerce, l'industrie et le crédit public.

La Banque de France gagne 5 fr. à 1830.

Le 3 pour 100, de 48 75, arrive à 49 10, avec 35 c. de hausse.

Les chemins de fer sont mieux tenus encore : Orléans gagne 3 fr. à 765. Avignon-Marseille fléchit à 176.25. Le Nord s'élève de 422.50 à 430. La bourse est bonne; elle offre une grande tenue, mais elle ne sera bien dessinée que demain.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt du j.
Trois 0/0	48 75	49 25	48 40	49 10
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	80 05
Cinq 0/0	80 10	80 25	79 65	80 40

14 février. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	49		4 Canaux avec prime	965 ..	
— Emprunt 1847-1848	80		Lin Maberly	... ..	
5 0/0 j. du 22 mars	80		Caisse hypothécaire	... ..	
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	.. .. ..		Emprunt d'Haïti	... ..	
4 0/0 j. du 22 septembre	.. .. ..		Espagne, dette active	.. ..	
Actions de la banque	1830		— dette passive	.. ..	
Rente de Naples, j. juillet.			— 3 0/0 1841	.. ..	
Récep. Rothschild	79 ..		Emprunt portugais 5 0/0	.. ..	
5 0/0 de l'Etat romain	68 ..		— — 3 0/0	.. ..	
5 0/0 belge 1840	.. ..		2 1/2 hollandais	.. ..	
— — 1842	90 25		Zinc Vieille-Montagne	2125 ..	
— 2 1/2	90 25		H. de la Grand-Combe	... ..	
— Banque (1835)	... ..		Emprunt du Piémont	865 ..	
Obligations de la Ville	1180 ..		Lots d'Autriche	350 ..	

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	... ..	350 ..	Orléans à Bordeaux	408 75	410 ..
Versailles, rive droite	155 ..	150 ..	Du Nord	421 50	430 ..
— rive gauche	142 50	132 50	De Paris à Strasbourg	348 75	345 ..
Paris à Orléans	762 50	765 ..	Tours à Nantes	322 50	318 75
Paris à Rouen	472 50	475 ..	Paris à Lyon	... ..	371 50
Rouen au Havre	262 50	265 ..	Montereau à Troyes	120 ..	120 ..
Avignon à Marseille	178 75	176 25	Dieppe à Fécamp	... ..	... ..
Strasbourg à Bâle	90 ..	88 75	Paris à Sceaux	120 ..	... ..
Du Centre	285 ..	290 ..	Bordeaux à la Teste	... ..	... ..
[illegible]	... ..	... ..			

L'un des gérants: G. TANDON.

Spectacles du 15 février.

THEATRE DE LA NATION.—
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Le Barbier de Séville.
ITALIENS.—L'Elisir d'Amore.
OPERA-COMIQUE.—Le Val d'Andorre.
ODEON.—Jacques Martin, les Mauvais Sujets en Ménage.
THEATRE-HISTORIQUE.—Relâche.
GYMNASE.—Le Dernier des Rochegune, les Filles du Docteur, Tasse cassée.
VAUDEVILLE.—La Propriété, la Foire aux Idées, le Moyen.
THEATRE MONTANSIER.—Le Duel aux Mauviettes.
VARIETES.—Madame Larifla, le Berger de Souvigny, Petite Cousine, Lauzun.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Le Pasteur.
GAITE.—Les Orphelins.
AMBIGU-COMIQUE.—Le Mauvais Cœur.
THEATRE DU LUXEMBOURG.—Un Mariage d'Amour, Pour un Baiser, un Homme chagrin.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES.—Le Saltimbanque, un Monsieur, le Tapissier, Paris sans le sou.
THEATRE BEAUMARCHAIS.—La Montagne et la Gironde.
THEATRE CHOISEUL.—La Barbe impossible, un Voyage en Californie.
DELASSEMENTS.—Les Blagueurs et les Blagués, 13e arrondissement, Marceline, un Déménagement.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du Croissant.

18e Année. N. 47. ÉDITION DU MATIN. Vendredi 16 février 1849.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 15 FÉVRIER.

Où sont les Fauteurs de désordre?

Nous l'avons dit depuis longtemps, nos prétendus conservateurs sont des révolutionnaires, nos prétendus défenseurs de l'ordre social sont des fauteurs de désordre.

N'est-ce pas le système soi-disant conservateur des Louis-Philippe et des Guizot qui a amené la Révolution de 1848 ? Au lieu de diriger le mouvement, ils ont voulu l'arrêter. Une force immense s'est accumulée, et elle a éclaté à l'improviste. On a essayé de la compression violente, mais elle ne pouvait produire qu'un combat et une défaite.

Ces conservateurs dont on vantait tant la sagesse, ces sauveurs entre les bras desquels la bourgeoisie s'était jetée, ces amis de la paix partout et toujours, n'étaient donc que des ignorants qui préparaient, sans le savoir, la révolution, la guerre civile, l'effusion du sang, la perturbation sociale !

Eh bien ! il ne faut pas se le dissimuler, les hommes qui ont aujourd'hui le pouvoir sortent de la même école. Ils n'ont d'autre système que celui des conservateurs de Louis-Philippe. Pour eux, le gouvernement est toujours un guichet, une haie de baïonnettes. Ils ne comprennent pas qu'il y a dans toute société une force d'expansion qu'il faut diriger et ordonner.

Aussi, voyez-les à l'œuvre ! Ils font eux-mêmes le désordre et le chaos, au moment où ils se disent les plus fermes soutiens de l'ordre ! Ils supposent des complots imaginaires, afin de se proclamer les sauveurs de la société ! Ils font marcher cent mille hommes sur Paris, offrent la bataille à une insurrection qui n'existe pas ; ils arrêtent, ils emprisonnent, ils persécutent, irritant ainsi des haines qu'il faudrait apaiser ! Enfin, par tout ce luxe de stratégie et de police, ils achèvent la ruine de nos finances, au moment où tous les bons esprits cherchent à opérer des économies et à cicatriser la plaie du déficit !

On peut même dire que la politique des hommes qui sont au pouvoir, n'est qu'un péjoratif du système de Louis-Philippe et de Guizot. Ceux-ci maintenaient du moins une certaine apparence d'ordre et de conservation.

M. Léon Faucher sème le trouble et les alarmes par ses proclamations, ses dépêches télégraphiques, ses arrestations arbitraires, ses destitutions de maires et de préfets, lui qui devrait ramener la confiance et le calme dans les esprits ! M. de Falloux accueille et protége tout ce qu'il y a de plus rétrograde et de plus éteignoir, lui qui devrait mettre l'instruction publique à la hauteur des idées nouvelles ! M. Barrot élève dans la hiérarchie judiciaire ses créatures et ses amis, et il déclare hautement qu'il eût employé les mêmes moyens que M. Guizot au 24 février. Sont-ce là les actes, est-ce là le langage d'un ministre de la justice ?

Enfin, M. Bugeaud, le général en chef de l'armée des Alpes, à Bourges, à Lyon, partout où il se trouve, excite ouvertement les citoyens à la haine et à la guerre, appelle les départements à se lever contre la capitale, enjoint aux magistrats d'être impitoyables, et annonce à la France et au monde que l'armée qu'il commande n'a pas pour mission de protéger l'indépendance italienne, mais d'écraser la démocratie française ! N'est-ce pas là le comble de l'extravagance et du désordre ?

Bientôt, ces artisans de ruine et de destruction, ces fauteurs de désordre et d'anarchie, comparaîtront devant les grandes assises électorales. Il est probable que, d'ici là, de nouveaux actes de perturbation auront été commis par eux, et que leur masque sera tout à fait tombé.

Espérons donc que le bon sens du pays fera justice de tous ces faux conservateurs, de toute cette mauvaise queue des Louis-Philippe et des Guizot !

Espérons que la France ne voudra pour représentants que des hommes comprenant l'harmonie de la liberté et de l'ordre, de la stabilité et du progrès !

Les véritables conservateurs, les véritables sauveurs de la société sont ceux qui connaissent ses destinées et qui sauront la transformer dans l'intérêt de tous.

Le ministère aurait voulu transporter l'anniversaire de la fondation de la République au 4 mai, faisant du 24 février un jour de deuil et de regret (de repentir peut-être). L'Assemblée nationale a pris une décision plus républicaine : écartant le projet ministériel, elle a décrété que le 24 février et le 4 mai seraient fêtes nationales au même titre.

Nous applaudirions à cette décision si l'amnistie, sans laquelle il ne peut y avoir de fête pour bien des familles, n'avait pas été écartée par une nouvelle fin de non-recevoir.

On a distribué aujourd'hui à l'Assemblée le rapport du comité de l'intérieur sur les propositions relatives à la revendication des biens des héritiers de Joachim Murat. Voici les conclusions de ce rapport :

Les héritiers de Murat n'ont point d'autre fortune que ces biens dont ils poursuivent depuis si longtemps la revendication. C'était le patrimoine de leur père, et, s'il a été aliéné, on n'en a point payé le prix.

La République française sera-t-elle moins juste envers eux qu'envers Louis-Philippe et sa famille, qui viennent d'être réintégrés dans leurs immenses propriétés.

Révolution en Toscane.—La république à Rome.

Nous recevons aujourd'hui de graves nouvelles de l'Italie. Le duc de Toscane a pris la fuite ; un gouvernement provisoire composé des trois ministres les plus populaires a été nommé à l'unanimité par la chambre des députés et acclamé par le peuple.

L'Assemblée constituante de Rome a proclamé la république et par conséquent la déchéance temporelle du pape.

Ces deux évènements se sont accomplis le 8.

Nous laissons parler les journaux italiens.

L'*Alba* raconte ainsi les évènements de Florence :

Florence, 8 février, deux heures après-midi. Ce matin, une grande agitation régnait dans Florence. La nouvelle s'était répandue que le 7 le grand-duc avait quitté Sienne avec sa famille prenant la voie de San Stefano où il comptait s'embarquer sur un navire qui devait le porter on ne sait à quelle destination.

La nouvelle courait de bouche en bouche, et semblait d'autant plus probable qu'on savait le retour dans la nuit du président du conseil des ministres et qu'une proclamation du *Circolo del Popolo*, qui invitait le peuple à se réunir sur la grande place à onze heures du matin pour prendre un parti dans un péril grave de la patrie, allait être publiée. Cette nouvelle était accueillie par la population sans manifestation d'inquiétude et avec plus d'étonnement que d'amertume.

Plus tard, on annonçait que les chambres se réuniraient d'urgence à 11 heures, et que le ministère remettrait entre leurs mains les pouvoirs qui lui avaient été confiés par le souverain fugitif.

A l'heure indiquée, les chambres se réunissaient. Le président du conseil montait à la tribune et présentait à l'Assemblée le récit exact des faits qui ont précédé, accompagné et suivi la fuite du prince, lequel, après avoir prétexté une grave indisposition, s'était tout-à-coup éloigné de Sienne sans rien dire à personne, se contentant de mettre à la première station postale une lettre pour le ministère contenant les documents suivants :

1° Une lettre dans laquelle il annonçait au ministère son départ de Sienne, sans en indiquer les motifs, et sans faire connaître la direction qu'il avait prise, et leur recommandait seulement ses serviteurs ;

2° Une déclaration qu'il chargeait le ministère de lire aux chambres, dans laquelle il déclarait qu'il n'avait pas quitté la Toscane *par crainte, mais par un scrupule de conscience* qui lui était venu à propos de la constituante. Il avait écrit au pape à ce sujet pour savoir si l'adhésion qu'il avait donnée à la réunion d'une constituante italienne le plaçait sous le coup de l'excommunication récemment fulminée de Gaëte, le pape lui ayant répondu de sa main qu'il avait encouru cette excommunication, il ne croyait pas pouvoir rester plus longtemps en Toscane.

Après la lecture de cet important document le président du conseil poursuivait l'exposé de la conduite du ministère, quand tout à coup il fut interrompu par l'invasion d'une foule de citoyens étrangers à la chambre.

Le Cercle du Peuple avait pendant ce temps tenu sa séance sur la place, au milieu d'un immense concours du peuple. Entre deux bannières tricolores on avait placé cette inscription en lettres gigantesques :

« Vive le gouvernement provisoire ! Vive le peuple souverain ! Vive l'Union du peuple toscan ! Vive le triomphe de la démocratie ! »

Plusieurs orateurs distingués ont tour à tour pris la parole et conclu à la nécessité de constituer en gouvernement provisoire les hommes en qui le peuple avait placé sa confiance, et le cabinet suivant a été voté séance tenante :

« Le peuple de Florence,

» Considérant que la fuite de Léopold d'Autriche viole la constitution et laisse l'Etat sans gouvernement ;

» Considérant que le premier devoir du peuple, seul souverain de lui-même, est de pourvoir à l'urgence ;

» Interprétant le vœu des provinces ses sœurs, nomme un gouvernement provisoire composé des citoyens JOSEPH MONTANELLI, FRANÇOIS GUERRAZZI et JOSEPH MAZZONI qui, tour à tour, prendront la présidence, leur confie le souverain pouvoir et les charge de veiller à l'honneur de la Toscane en Italie ;

» A la condition que la forme définitive du gouvernement à donner à la Toscane sera résolue par la constituante italienne réunie à Rome ;

» Et qu'en attendant le gouvernement provisoire s'unira étroitement à celui de Rome, de sorte qu'aux yeux de l'Italie et du monde les deux Etats n'en composent qu'un seul.

» Le 8 février 1849, sur la place du Peuple. »

Une commission de douze citoyens fut chargée d'aller à la chambre pour lui faire part de ce qui venait d'avoir lieu. Un assez grand nombre de citoyens suivit cette députation et entra avec elle dans l'Assemblée et dans les tribunes.

L'entrée de cette députation suspendit la séance ; le président se couvrit. Un assez grand nombre de députés du centre quittèrent la séance, pendant que le citoyen Nicolini, au nom de la députation, lisait, au milieu des acclamations de la multitude, le décret émané du peuple.

Les membres de la gauche restaient seuls à leur poste, et parmi eux figuraient les ministres qui avaient quitté leurs siéges officiels.

Le tumulte croissait, les députés hésitaient quand le citoyen Guerrazzi, s'élançant à la tribune et commandant le silence par son attitude, se tournait vers le peuple et lui reprochait d'avoir, par cette irruption inconsidérée, causé la retraite d'une partie des membres de l'Assemblée ; démontrait la nécessité de l'union et de la concorde, et invitait ceux qui avaient envahi les tribunes à conserver la dignité et le calme.

Les députés qui avaient quitté la séance revenaient à leur place, le président reprenait son poste, et la séance, interrompue pendant un quart d'heure, reprenait son cours au milieu d'un silence religieux.

Guerazzi reprenait alors la lecture du discours prononcé par son collègue, et le faisait suivre de celle du procès-verbal de la réunion tenue dans la nuit par les ministres, et en conséquence de laquelle le ministère venait résigner ses fonctions entre les mains de l'Assemblée.

Le député Trinci se lève alors et démontre la nécessité de nommer un gouvernement provisoire et de choisir à cet effet les trois membres du cabinet que la confiance publique appelait à ce grave office, et de le fortifier par le consentement des représentants du peuple qui représentaient le vote de la Toscane entière.

Une petite discussion s'éleva alors sur la question de savoir si l'Assemblée devait continuer d'exister comme pouvoir législatif ; mais le député Trinci répondit que l'Assemblée devait rester tant que le gouvernement provisoire jugerait qu'il a besoin d'être appuyé par elle. L'auteur de la première proposition se rallie à celle de Trinci. On passe au vote par voie d'appel nominal, et l'Assemblée, à l'unanimité et au milieu des acclamations des tribunes, déclare les citoyens Montanelli, Guerrazzi et Mazzoni membres du gouvernement provisoire.

Montanelli alors prend la parole ; il accepte la mission qui lui est confiée et termine en prononçant ces paroles : Léopold nous a abandonnés ; mais Dieu ne nous abandonnera pas.

Léopold d'Autriche n'est plus souverain toscan ; une nouvelle ère surgit pour cette terre chérie, de gloire et de périls, d'agitation et de douleur. Préparons-nous à la parcourir comme il convient à un peuple libre et grand, comme il convient aux descendants, aux héritiers des gloires républicaines du moyen-âge. C'est aujourd'hui le premier jour de la véritable liberté toscane, ce sera le premier de la liberté italienne si nous savons être forts et unis.

Vive le gouvernement provisoire !
Vive la Constituante nationale !
Vive l'Italie libre, indépendante et une !

Un moment après l'Assemblée se séparait tranquillement ; les membres du gouvernement provisoire descendaient sur la place et adressaient à la foule avide de les entendre des paroles de reconnaissance et d'espoir, accueillies par de bruyants applaudissements.

La foule se sépara ensuite sans désordre. En ce moment les cloches sonnent en fête, les canons tonnent en signe d'allégresse. Sur tous les visages on lit le contentement et la joie. Le peuple sent qu'il a accompli une œuvre grande et difficile.

On ignore la direction prise par le grand-duc ; les uns assurent que de Sienne il a gagné San-Stephano pour entrer dans les Etats romains ; les autres, qu'il serait venu à Piombino, où il s'est embarqué sur la *Thétis*, frégate anglaise qui croisait dans le canal, dont on ne connaît pas la destination.

L'opinion la plus accréditée, ajoute le *Nouvelliste*, d'après une lettre de Livourne, est qu'il s'est embarqué au petit port de Talamone d'où il aurait gagné Porto Ferrajo (île d'Elbe). Dans cette supposition, deux ou trois cents volontaires toscans de la garde nationale de Livourne se sont embarqués, dans la matinée du 9, à bord du paquebot *le Giglio*. Mais il est plus probable que le grand-duc se soit embarqué sur un bateau anglais et ait fait route pour Malte.

La proclamation de la République a Rome a eu lieu le 9. Cette nouvelle serait, dit-on, arrivée hier au ministère. C'est du reste la conséquence nécessaire de ce qui se passait à Rome à la date des dernières nouvelles.

Dans la séance d'ouverture, Garibaldi a proposé la proclamation immédiate de la République ; cette proposition a été écartée, mais uniquement parce que les pouvoirs n'étaient pas encore vérifiés, et l'Assemblée non constituée.

Le *Moniteur du soir* annonce que ces nouvelles sont confirmées par des dépêches arrivées aujourd'hui.

On lit dans le *Sémaphore de Marseille* :

« Nous apprenons, par *la Ville-de-Marseille*, partie de Civita-Vecchia le 8, dans l'après midi, qu'on venait de recevoir nouvelle de la nomination de M. Galetti, ancien ministre, à la présidence de l'Assemblée, que le plus grand ordre régnait dans Rome. Des troupes venaient de partir pour les frontières de Naples, sur l'avis qu'un corps de Napolitains, qu'on dit fort de 10 000 hommes, s'approchait des Etats-Romains.

» On ignore si ces troupes viennent avec des intentions hostiles ou seulement pour former un corps d'observation sur la frontière. *Le Bull dog*, frégate anglaise, est toujours en station dans le port de Civita-Vecchia.

Le mouvement s'étend rapidement dans l'Italie.

Les chambres napolitaines refusent de voter le budget. Elles ont demandé au roi la destitution du ministère. La demande a été signée par 67 députés.

On écrit de Livourne, 8 février, 8 heures du matin :

« Le vapeur qui arrive en ce moment de Gênes nous apporte la nouvelle que dans la soirée du 6 il y a eu une imposante manifestation en faveur de la Constituante.

Une immense foule du peuple, précédée des artilleurs de la garde nationale, se porta à la Pietra-de-Bastilla, et là jura de verser, s'il en était besoin, son sang pour contraindre le gouvernement piémontais à adhérer à la constituante italienne. Une grande partie de la garde nationale assistait à cette démonstration.

Situation intérieure de la Russie.

La nouvelle que l'empereur de Russie aurait pris sur lui de faire occuper par ses troupes quelques points de la Transylvanie, n'a pas encore été confirmée. On se demande ce qui peut encore retenir le czar ; ses projets belliqueux envers l'Europe occidentale sont connus. Ce qui l'est moins, c'est la situation intérieure de la Russie.

Nous trouvons à ce sujet, dans la *Gazette d'Augsbourg*, des détails curieux.

Selon le correspondant de ce journal, il existerait dans le nord-est de la Russie une conjuration très étendue, qui, de la frontière austro-russe, s'étend jusqu'à Moscou et Odessa, et compte parmi ses adhérents un grand nombre des nobles de ces provinces. L'esprit démocratique qui fermente dans l'Ouest a, sans changer d'essence, pris dans l'Est un manteau aristocratique. Les mécontents de la Russie, nous l'avons dit souvent, voient dans l'empereur un despote d'origine allemande qui leur a été imposé, un tyran étranger, dont il faut secouer le joug. Ils rêvent constitutions indépendantes, partage des pouvoirs, garantie des droits de la noblesse.

Leurs regards sont tournés sur la Hongrie ; si les Madgyars triomphent, ils éclateront, et, selon toute probabilité, l'autocrate des bords de la Newa aura de la peine à se défendre, parce que le mouvement, muet jusqu'ici, a déjà pris racine dans les rangs de l'armée russe. Un journal rapportait même, il y a quelques jours, que les officiers de la garde avaient fait dire à Nicolas qu'il n'eût pas à compter sur eux s'il voulait se poser comme l'antagoniste de la liberté en Occident. Si cette déclaration ne se trouve pas encore dans la bouche de ceux auxquels on l'attribue, on peut affirmer qu'elle est dans leurs cœurs, car tout ce qui, en Russie, vit de la vie de l'intelligence et suit le progrès des idées, n'hésitera pas à choisir entre le barbarisme et la civilisation, entre la liberté et le despotisme.

Nicolas connaît et redoute le filet dressé autour de lui et devant lui ; il ne peut le rompre par les voies ordinaires de la police, parce que cette conjuration existe moins par un accord entre la noblesse, que par les mêmes sentiments de haine que partagent tous ses membres, et qui feront explosion à la première occasion.

L'empereur Nicolas sait qu'il est au bord d'un précipice, que son salut dépend de la victoire de l'Autriche en Hongrie. Cette conscience produit dans son âme un dévouement sans bornes pour l'Autriche.

Etrange destinée! au moment où l'insurrection agite l'empire d'Autriche et le menace de ruine, le souverain du Nord devient dépendant de son voisin par une complication qu'on ne pouvait prévoir, et, sans s'obliger en rien, la maison de Habsbourg voit à ses pieds les forces du colosse du Nord.

Les nouvelles de Hongrie données par les journaux ministériels commencent à laisser entrevoir le véritable état de choses. Les impériaux ont été, comme nous l'avons rapporté, battus à plusieurs reprises. La *Gazette de Cologne* avouait hier que Bem commande un corps d'armée fort de 40 000 hommes de plus que le corps impérial qui lui est opposé.

Aujourd'hui le même journal rapporte qu'on entendait le 4, à Szolnok, au départ du convoi, une canonnade, et que l'on présumait que les troupes impériales étaient aux prises avec le corps de Perczel. Les nouvelles de Pesth n'annoncent rien là dessus. Les troupes hongroises se tiennent en un nombre assez considérable, tant sur la Theiss que près de Rakaviz et de Polgar. Esseg a été bombardé par les troupes impériales. Les Hongrois ont abandonné la ville, pas à pas, en serrant beaucoup l'armée impériale, et se sont retirés dans la citadelle, où ils se défendront encore longtemps. Le 4 deux mortiers sortaient d'Agram pour servir au bombardement d'Esseg. A Sikloz, bourg appartenant à Bathyany, on maltraita plusieurs soldats pour ce seul fait. Nugent envoya à Sikloz une partie de son corps et mit ce bourg en cendres.

Les Hongrois se sont organisés partout et surprennent souvent les corps de troupes impériales.

L'agitation règne toujours en Croatie. Cette province, à laquelle on a enlevé la plupart des hommes capables de porter les armes, devenue inculte, est plongée dans la plus profonde misère.

Les Croates ne donneront plus ni hommes ni argent à l'Autriche. Quant aux Serbes, leur irritation contre la camarilla impériale est encore plus grande. Non-seulement ils abandonnent l'Autriche, mais ils se préparent à marcher contre elle.

En Bavière, la chambre des députés a adopté les paragraphes restants du projet d'adresse de la gauche presque sans débats. Le vote sur l'ensemble donne 72 voix pour et 61 contre. Le commencement de la séance a été marqué par une solennelle déclaration des sentiments de la chambre entière dans la question allemande. Sur la proposition de MM. Kolbec et Muller, l'Assemblée se lève comme un seul homme pour appuyer la déclaration consistant à ne vouloir pas d'empire prussien, ni d'une demie Allemagne séparée de l'Autriche, mais une Allemagne entière, grande, libre, unique et puissante avec l'Autriche, et aussi la Bavière libre et forte.

Les échos de la salle retentissent trois fois des vivats avec lesquels l'Assemblée accueille cette déclaration.

La seconde chambre du grand-duché de Bade a tenu le 11 février une longue et orageuse séance. La proposition d'appliquer à la constitution l'abolition des privilèges de classe prononcée dans les droits fondamentaux du peuple allemand, et de fixer la loi électorale pour la représentation du peuple, a été adoptée à l'unanimité moins trois voix.

La séance a été tellement tumultueuse que le président a dû faire évacuer les tribunes.

Par pari refertur.

Les légitimistes ont voulu exploiter l'ignorance et la misère du peuple des campagnes contre la République et contre le peuple de Paris; ils devaient s'attendre à voir les pauvres cultivateurs désabusés tourner contre eux l'arme des pétitions et de l'agitation électorale. Les quelques milliers de signatures que les meneurs monarchiques ont facilement obtenues pour la dissolution de l'Assemblée, en rappelant aux campagnes l'impôt des 45 centimes, seront bientôt compensées par les signatures qu'obtient la pétition demandant la restitution du milliard donné par la Restauration aux émigrés et tendant à affecter les sommes recouvrées au remboursement des 45 centimes, ainsi qu'à l'abolition des droits réunis et octrois. La réplique nous paraît encore mieux fondée que l'attaque. Il paraît même que l'idée de faire rembourser le fameux milliard au profit du peuple fait un meilleur chemin dans les départements.

Samedi seulement, le citoyen Maire, représentant du peuple a déposé quinze pétitions des habitants de Dijon, Saint-Léger, Moribeau, Magny-Saint-Médard, Chenze, Ceuscrey-sur-Seine, Montigny, Saint-Appolinaire, Nuits, Noifou-sur-Beza, Campagne-sur-Vingeanne et Crimolois, Côte-d'Or, demandant le rapport de la loi du 27 avril 1825, relative au milliard payé aux émigrés et le vote de toutes les lois organiques par l'Assemblée.

Le citoyen Joigneaux, représentant du peuple, a également déposé sur le bureau de l'Assemblée dix-neuf pétitions des électeurs de la Côte-d'Or, qui demandent le maintien de l'Assemblée et la restitution du milliard donné aux émigrés. Ces pétitions proviennent des communes de Dijon, Gevrey-Chambertin, Morey, Argilly, Villebricho', Saint-Nicolas, Meuilley, Vougeot et Gilly, Nuits, Broin, Corberon, Bagnot, Saint-Jean-de-Losne, Ivry, Pouilly, Mesnay et Saulieu.

Enfin, le citoyen Proudhon a déposé aussi sur le bureau du président seize pétitions revêtues d'un très grand nombre de signatures demandant le maintien de l'Assemblée nationale, et la restitution du milliard payé aux émigrés.

Voici le texte de la pétition relative au milliard :

Citoyens représentants,

Nous soussignés, habitant le département du Jura,

Considérant que le déficit énorme du trésor national, et que les 7 milliards de dettes inscrits au grand-livre sont le fait de la monarchie depuis trente ans;

Considérant que, si l'on n'y avise, la banqueroute est imminente;

Considérant que la loi du 27 avril 1825, qui avait pour but de réparer les pertes éprouvées par les citoyens sous la première révolution, a donné un milliard, non aux agriculteurs et aux industriels qui ont le plus souffert des charges publiques, mais aux émigrés qui ont trahi la patrie, porté les armes contre la république et appelé l'invasion étrangère;

Considérant qu'après avoir versé son sang pour le pays le peuple a été frappé d'un impôt inique, afin d'enrichir ces ennemis de la révolution et de la France;

Considérant que les sommes injustement reçues par eux doivent être par eux justement restituées;

Nous avons l'honneur de proposer à l'Assemblée nationale le projet de loi suivant :

Art. 1er. La loi du 27 avril 1825 est rapportée.

Art. 2. Le milliard d'indemnité sera restitué à l'Etat, dans l'espace d'un an, avec les intérêts de 3 pour 100, par les débiteurs, héritiers ou ayans-cause.

Art. 3. Les sommes recouvrées seront affectées :

1° A rembourser les 45 centimes d'impôt extraordinaire payés par les contribuables dans l'année 1848;

2° A abolir les droits réunis et les octrois, qui gênent tant les agriculteurs et les pauvres;

3° A encourager, par le surplus, l'agriculture, l'industrie, l'instruction publique, et à fonder des institutions de crédit, de prévoyance et d'association, conformément à l'art. 13 de la constitution.

Les légitimistes comprendront-ils qu'ils n'ont rien à gagner à calomnier la République et à exciter les campagnes contre Paris?

Esprit des Journaux.

Le numéro de la *Liberté* d'aujourd'hui nous prouve que des *bonapartistes* ne doivent jamais être acceptés comme républicains que sous bénéfice d'inventaire. Nous citerons à l'appui de cette opinion la lettre suivante adressée au *Moniteur* par M. Napoléon Bonaparte :

Monsieur le rédacteur,

C'est par erreur que vous avez inscrit mon nom parmi ceux des représentants qui ont voté contre l'ordre du jour pur et simple au sujet des interpellations de M. Cavalli (interpellations contre le maréchal Bugeaud).

J'étais absent au moment du vote; mais, dans tous les cas, j'aurais voté pour l'ordre du jour, après le discours et *les explications si franches et si dignes de M. le garde-des-sceaux* (c'est de M. Barrot qu'il est question, nous croyons pouvoir l'affirmer.)

Recevez, monsieur le rédacteur, l'expression de tous mes sentiments distingués.

NAPOLÉON BONAPARTE.

L'*Union* (anarchique) reproche au général Cavaignac d'employer son influence à séduire l'armée.

Il est des partis qui couvrent leurs pensées de formes de modération et de liberté, et à la faveur d'une autorité précédemment acquise, ils se glissent dans la confiance d'une partie du peuple, et voici qu'ils s'efforcent de pénétrer dans les rangs même de l'armée.

Ces derniers jours il y a eu des tentatives de ce genre. Elles seraient plus graves que les manèges des coteries constituantes.

Ici, nous nommerons le général Cavaignac. Il a vu précédemment la retenue de nos jugements. Le blâme nous est difficile envers quiconque a servi le pays. Mais les titres d'honneur obligent à des devoirs nouveaux, et le général Cavaignac, se mettant à la suite d'une intrigue, compromet, nous ne disons pas son avenir, mais son passé.

Nous ignorons complètement à quelles démarches l'*Union* (anarchique) veut faire allusion, mais nous savons que tous les républicains possédant auprès de l'armée quelque influence, ont un devoir impérieux, à remplir, c'est de rappeler aux troupes qu'elles se doivent sans réserve à la défense de l'ordre établi, c'est-à-dire de la Constitution et de la République.

L'*Univers*, refusant de comprendre que le pouvoir exécutif est en République un pouvoir subalterne, se plaît à développer cette petite théorie de guerre civile.

Il n'est pas vrai que l'Assemblée doive gouverner et soit, à ce titre, au dessus du président de la République; elle n'est ni au dessus, ni au dessous, mais à côté de lui; il n'y a pas hiérarchie entre eux, mais parallélisme. Ces deux pouvoirs émanent directement du peuple, et ils se déploient librement dans la sphère d'activité qui leur est dévolue.

L'*Assemblée nationale* a reçu de M. Marrast la lettre suivante :

Paris, le 14 février 1849.

Monsieur le rédacteur,

Vous avez bien voulu diriger aujourd'hui contre moi quatre ou cinq colonnes d'attaques. Je serais plutôt tenté de vous en remercier que de m'en plaindre. Ce n'est pas la première fois que je suis l'objet de vos critiques et de vos injures; mais vous avez pu remarquer que j'ai été aussi obstiné dans mon silence que vous avez été acharné dans vos diatribes. Ce silence a deux causes : mon respect pour le droit de la presse, même quand ce droit va jusqu'à l'injustice, et mon dédain suprême pour des calomnies quand elles ne portent atteinte ni à la conscience, ni à l'honneur.

Aujourd'hui j'aurais suivi le même système et je vous aurais laissé dire, sans contradiction : que j'ai promis l'impossible au président de la République, que j'ai sollicité la vice-présidence, que je me suis rallié aux rouges, etc., etc. Ce genre d'accusation ne me touche guère, et vous pouvez vous donner carrière à cet égard tant qu'il vous plaira.

Je ne saurais avoir la même tolérance pour un article que vous avez accueilli d'un certain M. Saint-Genez, lequel me rappelle que je l'avais nommé adjoint, par surprise, deux jours avant, et que je l'ai révoqué, en parfaite connaissance de cause, deux jours après. Sa rancune explique sa colère; mais, quand on articule publiquement un tissu d'impostures diffamatoires, on en doit compte, et je vous écris pour vous faire savoir que je vais traduire votre journal et M. Saint-Genez devant les tribunaux.

Veuillez, je vous prie, publier cette lettre dans votre prochain numéro et recevoir mes salutations.

ARMAND MARRAST.

Sans parler de tous les scandales de 1847, les hommes qui ont assisté, à la chambre des députés, aux débats de la triste affaire Petit, seront bien surpris de trouver les lignes suivantes dans l'*Assemblée nationale* :

Pourquoi M. Guizot n'a-t-il pas poursuivi M. Marrast, quand M. Marrast a osé dire de lui « que ses actes instruisaient le procès qui devait le conduire où l'attendait M. Teste son collègue?

— C'est que M. Guizot avait la conscience que jamais sa probité ne pourrait être mise en doute.

Les Associations encouragées par l'Etat.

Nous recevons la communication suivante :

Le juin, l'Assemblée nationale a voté la somme de trois millions, afin de venir en aide aux Associations ouvrières.

Certes, en votant ce décret, les représentants avaient pour but de créditer les associations, de faire travailler les ouvriers et de faciliter le retour de la confiance; aucun de ces résultats n'a été atteint, par la faute de la commission chargée de la distribution des fonds.

Cette commission siégeant au ministère du commerce, et ayant pour président le ministre lui-même, distribua d'abord environ 1 500 mille francs, une partie de cette somme fut donnée à 3 associations de maîtres et d'ouvriers qui reçurent chacune 250 et 200 mille francs; plusieurs associations d'ouvriers ne reçurent au contraire que de faibles sommes, et sous la condition que les sociétaires seraient peu nombreux, ce qui a pour résultat de remplacer la concurrence d'homme à homme par la concurrence d'associations à associations.

On croirait qu'en imposant cette condition la commission a eu pour but de détruire les associations les unes par les autres. Elle y aurait réussi parfaitement si les ouvriers, par la création de la chambre du travail, ne s'étaient mis en mesure de détruire la concurrence entre les associations. Par cette création, le bienfait de la solidarité put s'étendre, mais quelques associations seulement furent créditées; la commission, au lieu de faire part aux autres de sa résolution de ne leur rien donner, sembla prendre à tâche de faire perdre plusieurs mois à ces malheureux ouvriers. Elle agit de la manière suivante avec les associations de bâtiment entre autres.

Après plusieurs semaines de démarches et d'entrevues avec le rapporteur de la commission, les délégués reçurent enfin cette réponse : « Les renseignements que nous avons fait prendre, vous étant favorables, la commission est disposée à accorder un crédit à votre association, mais qu'en ferez-vous, puisque vous n'avez pas de travaux? Allez donc en demander au ministère des travaux publics, et nous vous donnerons des fonds pour les exécuter. » Les délégués, enchantés de cette promesse, se présentèrent au ministère des travaux publics, où, après de nombreuses démarches, on leur répondait : Nous voulons bien vous donner des travaux, mais vous n'avez pas d'argent; allez donc à la commission, demandez de l'argent et nous vous donnerons des travaux.

Renvoyés ainsi d'Hérode à Pilate, les délégués perdirent plusieurs mois; mais la patience ne les abandonna pas.

On voit que la commission ne travaillait pas beaucoup pour l'intérêt des travailleurs. Cependant, c'était encore trop, selon la majorité de ses membres; ceux qui avaient de bonnes intentions furent obligés de donner leur démission, et laissèrent ainsi la place libre à des hommes dont le seul but est de détruire l'association. Aussi, depuis sa recomposition, la commission n'a rien fait; je me trompe, elle a fait cette réponse aux délégués : « Vous êtes accusés de socialisme! La commission ne veut pas de socialistes dans les associations; elle ne vous aidera pas. » Les délégués incriminés donnèrent immédiatement leur démission. « Cela ne suffit pas, leur répondit-on; si vous êtes socialistes, les ouvriers dont vous êtes les mandataires doivent l'être un peu aussi, ni vous ni eux ne devez donc plus compter sur l'appui de la commission. » Par qui donc ces messieurs veulent-ils que les associations soient fondées, si ce n'est par des socialistes?

Quant au ministère actuel, il est encore plus mal disposé pour les travailleurs que son devancier, de sorte que les ouvriers en sont presque réduits aux regrets; ils avaient un soliveau qui ne faisait rien pour eux, aujourd'hui ils ont *la grue qui les croque, qui les tue*. En effet, le ministère actuel poursuit les associations et défend aux délégués de se réunir pour s'entretenir de leurs intérêts; lundi, croyant mettre la main sur les membres de la chambre du travail, la police a arrêté dans la rue Jean-Robert une cinquantaine d'ouvriers qui ne connaissent que de nom cette chambre du travail qui leur coûte si cher aujourd'hui; mercredi, le citoyen Heliot, boulanger, un des membres du bureau, fut arrêté; or, il est à remarquer que ce citoyen est un de ceux qui ont fait adopter un article du règlement, portant que toute discussion politique est interdite dans la chambre du travail.

Ainsi, non-seulement le pouvoir actuel poursuit les républicains, mais aussi les ouvriers qui veulent s'associer pacifiquement; bientôt, par arrêté supérieur, il ne leur sera plus permis de vivre, et cependant il n'y a pas encore un an que M. Odilon Barrot protestait, au nom du peuple, contre la violation du droit de réunion. Comme ce grand citoyen est changé depuis un an! Eh bien! que M. Odilon Barrot soit renvoyé du ministère, et cet homme habile défendra encore les droits du peuple! C'est pourquoi le peuple désire tant la chute de ce ministère.

DELBROUCK.

Assemblée Nationale.

Séance du 15 février. — Présidence de M. MARRAST.

La séance est ouverte à une heure.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. KOENIG dépose une pétition des habitants du Haut-Rhin demandant encore le maintien de l'Assemblée nationale jusqu'à l'entière et parfaite confection de toutes les lois organiques, la mise en accusation du ministère.

D'autres pétitions, pour ou contre la dissolution de l'Assemblée, sont successivement déposées.

M. DUCOUX demande qu'on mette à l'ordre du jour de samedi sa proposition tendant à rendre exécutoire le décret du 3 mai 1848, sur le corps des officiers de santé militaires.

M. PASCAL dépose le rapport sur la demande de poursuites à diriger contre le *Journal de Metz*, pour offense envers l'Assemblée. La commission conclut à ne pas accorder l'autorisation.

L'Assemblée adopte ensuite sans discussion des projets de décret d'intérêt local, l'un sur des modifications à apporter dans des circonscriptions électorales, l'autre relatif à la ville d'Arras.

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. Je viens présenter à l'Assemblée un projet de loi relatif à la célébration de l'anniversaire de Février.

VOIX DIVERSES. Lisez-le! lisez-le!

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. Les journées des 23 et 24 février 1848 ont totalement changé le gouvernement de la France; la monarchie a fait place à la République. Jamais la Providence n'avait révélé avec plus d'éclat ses projets cachés aux hommes. (Chuchotements.) La révolution de février a été une révolution toute pacifique : la société, un moment ébranlée sur ses bases, a promptement retrouvé ses forces; aucune révolution n'a échappé plus promptement aux agitations populaires; elle a consacré tous les droits qu'elle a créés, sans renoncer aux garanties qu'elle avait le droit d'exiger; elle a enfin créé de nouveaux droits, sans pour cela partager le peuple en vainqueurs et en vaincus.

La révolution de février a donné à la France le suffrage universel; elle a appelé la nation tout entière aux élections; elle a enfin placé l'égalité politique à côté de l'égalité civile.

En moins de six mois, l'Assemblée nationale, issue du suffrage universel, a fait une constitution, elle a donné naissance au pouvoir exécutif; aujourd'hui, le pays est complétement rassuré, et une révolution qui a fait de si grandes choses doit rester dans la mémoire et les patriotiques souvenirs du pays.

Nous ne proposons pas de célébrer l'anniversaire de la révolution de février par des réjouissances; nous croyons devoir, par respect pour le suffrage universel, reporter ces réjouissances au 4 mai, époque à laquelle la République a été solennellement proclamée dans cette enceinte. (Très bien! à droite.) Mais de braves citoyens ont succombé dans la lutte, et il nous appartient de payer à leur égard la dette du pays. Nous proposons donc de faire célébrer, le 24 février, un service funèbre dans toutes les communes de France. A Paris, cette cérémonie aura lieu en présence de l'Assemblée nationale, du président de la République, des ministres et des autorités constituées.

Ce n'est pas tout que d'honorer la mémoire de ceux qui ont succombé, il faut aussi penser à ceux qui souffrent; nous proposons donc d'allouer un crédit de 500 000 francs pour venir en aide aux familles nécessiteuses, et leur faire ainsi bénir la République.

Voici les articles du projet de décret :

» Art. 1er. Le 24 février, il sera célébré un service funèbre dans toutes les communes de France en l'honneur des citoyens morts dans les journées des 23 et 24 février.

» Art. 2. Des secours seront accordés aux familles nécessiteuses.

» Art. 3. Un crédit de 500 000 francs est alloué au ministre de l'intérieur, tant pour les cérémonies religieuses que pour les distributions à faire aux familles indigentes. »

UNE VOIX A GAUCHE. C'est une lettre de faire part pour la République. (Rumeurs diverses.)

M. LÉON FAUCHER, ministre de l'intérieur, réclame l'urgence pour le projet qu'il a présenté.

M. FLOCON. Dans la séance d'hier, la commission chargée de l'examen de la proposition de M. Portalis avait demandé que la discussion eût lieu aujourd'hui. Vous pouvez comparer ce projet à celui qui vient de vous être présenté. (Interruption à droite.) J'ai déjà remarqué qu'il y a de ce côté des interrupteurs qui semblent s'être donné le mot pour m'empêcher de parler. (Oh!) Je les préviens qu'ils prennent une peine inutile. Je n'en dirai pas une parole de moins, et ils pourraient m'en faire dire quelques-unes de plus. (Interruption.) Voilà ce que je voulais dire.

Je demande que la discussion s'ouvre immédiatement. Nous savons à quoi nous en tenir sur l'idée qui domine le projet du gouvernement. Nous savons qu'il ne veut faire du 24 Février qu'un souvenir de deuil, au lieu d'une commémoration glorieuse. (Allons donc! à droite.) Vous pouvez effacer le 24 Février de votre calendrier, le 24 Février restera dans la mémoire du peuple. (Rires ironiques à droite. — Bravos! à gauche.)

Après une discussion confuse, l'Assemblée décrète l'urgence de la proposition, et décide en outre que les deux projets seront renvoyés au comité de l'intérieur, et que le rapport sera fait séance tenante.

M. FRICHON donne lecture des conclusions du comité de l'intérieur sur une pétition présentée par les blessés de février. Le comité propose de renvoyer cette pétition au ministre de l'intérieur.

M. EMMANUEL ARAGO. Je ne voudrais pas retarder la discussion des sujets importants qui sont à l'ordre du jour; mais je supplie l'Assem-

blée d'entendre le rapport d'une pétition dirigée personnellement contre moi, car je tiens à ne pas rester sous une semblable inculpation sans y répondre immédiatement. (Oui ! oui !)

M. FRICHON, rapporteur. Des habitants de la ville de Lyon et d'un grand nombre d'autres communes du département du Rhône réclament contre un impôt de 65 centimes dont ils auraient été frappés par un arrêté de M. Arago, commissaire extraordinaire, envoyé par le gouvernement provisoire, et demandent la révocation de cet arrêté.

La commission, considérant que l'impôt de 65 centimes établi par M. Arago, a été établi en vertu d'un arrêté pris légalement en vertu des pouvoirs qui lui avaient été confiés, et que cet impôt, d'ailleurs, a été ratifié par un arrêté du gouvernement provisoire qui n'a pas été abrogé, propose l'ordre du jour.

M. EMMANUEL ARAGO. Comme j'avais l'honneur de vous le dire, je suis heureux que la pétition dont on vient de vous donner lecture m'amène à cette tribune et me donne l'occasion de repousser les plus odieuses calomnies. Je dois établir pour cela les circonstances dans lesquelles je me suis trouvé.

Messieurs, ceux qui n'ont pas vu Lyon dans ce temps-là ne peuvent s'en faire une idée. Les forts, la place publique, les principaux faubourgs étaient au pouvoir de 50 000 ouvriers pleins d'enthousiasme pour la révolution, mais le cœur plein de vieux ressentiments et sous le coup des conseils funestes que soufflait la misère et le désespoir.

La France entière, messieurs, s'inquiétait de l'état de Lyon, quand j'y arrivai. J'apportai dans cette ville, messieurs, une seule pensée : Y ramener la paix et l'ordre, et une seule résolution : N'en sortir que lorsque cette mission serait accomplie, et braver tous les dangers pour y parvenir.

Cinquante mille ouvriers, maîtres des points principaux de Lyon, il fallait les nourrir, les vêtir, les abriter, leur donner du travail, car le travail est la première garantie de l'ordre républicain, et pour tout cela il fallait de l'argent. Des souscriptions particulières avaient été ouvertes; on avait donné beaucoup, autant qu'on le pouvait, j'aime à le croire.... Mais enfin, ces souscriptions étaient insuffisantes, et les caisses municipales étaient vides quand j'arrivai. Les souscriptions volontaires avaient un autre danger : si jamais il y eût une ville qui présentât d'une manière plus tranchée cette fatale distinction entre la bourgeoisie et le peuple, c'est sans contredit la ville de Lyon.

A Lyon, l'on comptait ce que l'un avait donné, ce que l'autre n'avait pas refusé... Quand le peuple souffre, on peut en quelque sorte excuser ces recherches. (Dénégations à droite.) En face de ces inquiétudes, de ces agitations, pour maintenir le sentiment de fraternité et de concorde entre les citoyens, quelle que fût leur fortune, je m'entourai des meilleurs conseils, j'interrogeai les citoyens les plus capables de me guider au milieu de ces difficultés incessantes; tous m'indiquèrent un moyen, le même moyen : un impôt extraordinaire établi par un décret spécial.

Dans ce moment, je n'avais pas à me préoccuper de la question de légalité. (Murmures à droite.) Ce que je puis dire, c'est que la moitié de cet impôt extraordinaire a été exigée, et qu'aucune poursuite n'a été dirigée par le fait de sa perception. Ce fut, je le répète, une mesure de conservation au profit de ceux qui en étaient frappés. (Rires à droite.) J'étais ainsi armé, vis-à-vis des passions exaltées qui se plaignaient à moi, de cet argument invincible : De quoi vous plaignez-vous ? ceux que vous accusez paient le double de ce qu'on paie ailleurs.

Personne n'a réclamé contre mon arrêté, ceux qui paient ont été les premiers à demander l'établissement de cet impôt. Il y a là un moyen de calmer toute exaspération : ce moyen m'a réussi, et je puis me rendre à moi-même ce témoignage que pendant mon séjour à Lyon, il n'y a pas eu un seul coup de fusil de tiré, et que le seul homme qui a couru des dangers est celui qui a l'honneur de parler aujourd'hui devant vous. (Mouvement d'approbation.)

Maintenant que je vous ai expliqué la situation de Lyon à cette époque, permettez-moi de m'élever, un instant, contre les calomnies dont je vous ai parlé au début de ce discours. Depuis que je suis revenu de Lyon, j'ai entendu les plus affreuses accusations colportées, imprimées contre moi. (Chut ! chut !) Un journal, en parlant des mesures financières prises par le ministère, disait dernièrement : « Quel dommage que ces moyens soient pris aussi tard ! Si l'on n'eût pas envoyé à Berlin M. Emmanuel Arago, qui, à Lyon, a dévoré à son profit 500 000 fr. destinés au comptoir d'escompte, on l'eût peut-être envoyé ailleurs, et le gouvernement l'eût dispensé de le destituer. »

VOIX A GAUCHE. Quel est ce journal ?

M. EMMANUEL ARAGO. Le *Courrier de la Gironde*. (Exclamations à gauche.) Voici où entraînent les ressentiments des partis.

L'ordre du jour appelle la seconde délibération du projet de loi électorale.

« Art. 1er. Dans les dix jours qui suivront la promulgation de la présente loi, la liste électorale sera dressée pour chaque commune par le maire. »

M. KERDREL avait présenté divers amendements, mais, pour abréger les moments de l'Assemblée, et afin de lui donner le temps de voter le budget, il déclare les retirer. (Très bien !)

M. TRANCHANT demande que le délai soit augmenté de huit jours, afin de laisser le temps de la promulgation de la loi dans chaque département.

L'amendement de M. Tranchant est renvoyé à la commission.

« Art. 2. Elle comprendra par ordre alphabétique tous les Français âgés de vingt-et-un ans accomplis, jouissant de leurs droits civils et politiques, et habitant dans la commune depuis six mois au moins.

» Les militaires en activité de service seront portés sur les listes des communes où ils étaient domiciliés avant leur départ. »

L'article 2 est adopté.

M. ÉDOUARD CHARTON propose et développe la disposition additionnelle suivante :

« A compter de 1855, tout individu ayant atteint, dans cette année, l'âge de vingt-et-un ans, devra, pour être inscrit sur les listes électorales, prouver qu'il sait lire et écrire. » (Rumeurs diverses.)

L'homme qui ne sait ni lire ni écrire, dit l'honorable membre, n'a pas les capacités nécessaires pour exercer ses droits politiques ; il est obligé de faire écrire son bulletin par un autre, et cet autre peut le tromper. (Nouveaux bruits.)

M. FRESLON, au nom de la commission, combat l'amendement qui, selon lui, est la critique la plus vive du suffrage universel. (Très bien !) Si la pensée qui a dicté l'amendement est juste, il ne faut pas attendre 1855 pour le mettre à exécution, il faut l'appliquer immédiatement. (Très bien ! très bien !) Quelle est la pensée qui est au fond de l'amendement ? c'est que l'on veut écarter les influences rurales. (Très bien !)

M. CHARTON. Ce n'est pas là la pensée de mon amendement ; ce n'est pas au nom de la commission que M. Freslon fait ainsi la critique de mon amendement.

M. FRESLON. Si vous admettez cette proposition, il ne manquera pas de s'en présenter d'autres pour constater l'incapacité de l'électeur. (C'est vrai ! c'est vrai !) Cette proposition, d'ailleurs, n'a d'autre résultat que de fausser complètement le système politique de la loi électorale. (Adhésion.)

M. FERDINAND DE LASTEYRIE appuie l'amendement. On ne peut se dissimuler qu'un grand nombre de citoyens soient privés des premières notions de l'instruction ; ils se verront donc forcés de subir l'influence du grand propriétaire, du maire ou du curé. Il faut leur donner un stimulant qui les force à s'instruire, et ce stimulant se trouve dans la privation des droits électoraux. (Aux voix !)

M. GALOUSTE cite M. Darcot Lemercier, ministre de l'instruction publique. L'Assemblée refuse de l'entendre.

M. CHARTON propose un changement à son amendement. Ce changement consiste à mettre 1859 au lieu de 1855.

L'amendement, mis aux voix, n'est pas adopté.

Une vive agitation suit ce vote.

« Art. 3. Ne pourront être inscrits sur les listes électorales : 1° les individus condamnés par application des articles 28, 34, 42, 335 du code pénal, et 402 de la présente loi; 2° les individus condamnés à un emprisonnement de plus de trois mois pour vol, escroquerie ou abus de confiance; 3° les interdits et ceux qui, conformément aux dispositions de la loi du 30 juin 1838, sont retenus pour cause de démence dans une maison d'aliénés ; 5° les faillis non réhabilités. »

M. VALETTE propose un amendement tendant à mettre la loi électorale en accord avec le principe de la constitution de l'art. 8, principe qui est passé dans le Code civil. Il demande qu'on ajoute dans le projet, les individus qui, par suite de peines infâmantes ont perdu la qualité de français, ceux qui auront été frappés d'interdiction judiciaire, et enfin les condamnés contumaces.

Deux autres amendements ont été proposés sur cet article, ils sont renvoyés à la commission.

« Art. 4. La liste ainsi dressée par le maire sera immédiatement déposée au secrétariat de la mairie, pour y être communiquée à tous requérants.

Avis de dépôt sera donné par voie d'affiches apposées aux lieux accoutumés.

M. FAVART demande qu'on ajoute aux modes de publications, la proclamation sur les places publiques.

Cet amendement n'est pas adopté.

L'article 4 est adopté.

« Art. 5. Une copie de la liste sera en même temps transmise au sous-préfet de l'arrondissement, qui l'adressera avec ses observations au préfet du département. »

M. FAVART demande la suppression de cet article et du suivant.

Après une discussion confuse, l'amendement est repoussé et l'article est adopté.

« Art. 6. Si le préfet estime que les formalités et les délais prescrits par la loi n'ont pas été observés, il devra, dans les cinq jours de la réception de la liste, déférer les opérations du maire au tribunal administratif du département, qui statuera dans les trois jours, et fixera, s'il y a lieu, le délai dans lequel les opérations annulées seront recommencées. »

M. ISAMBERT soutient que le préfet doit avoir le droit de faire faire lui-même les opérations que le maire n'aurait pas faites dans les délais voulus ; il demande le renvoi de l'article à la commission.

M. BILLAULT, rapporteur. Si le maire ne remplit pas ses devoirs, le préfet devra nommer un agent spécial pour le remplacer.

L'art. 6 est adopté.

« Art. 7. Tout citoyen omis sur la liste pourra, dans les dix jours, à compter de l'apposition des affiches, présenter sa réclamation à la mairie.

» Dans le même délai, tout électeur inscrit sur l'une des listes du département pourra réclamer la radiation ou l'inscription de tout individu indûment inscrit ou indûment omis. »

M. FAVART propose de substituer dans ce premier paragraphe le délai de *cinq* jours au lieu de celui de *dix* jours.

Cet amendement n'est pas appuyé.

M. EDMOND FAYOLLE propose une disposition additionnelle qui deviendrait l'art. 7 du projet, et qui est ainsi conçue :

« Les extraits de naissance qui seraient nécessaires pour établir l'âge des électeurs et pour l'exercice du droit électoral seront délivrés gratuitement à chaque citoyen qui les réclamera. (L'article 7 du projet actuel deviendrait l'art. 8.)

M. BILLAULT, rapporteur, demande le renvoi à la commission.

Ce renvoi est prononcé.

Le premier paragraphe de l'art. 7 est adopté.

M. CH. ROLLAND propose d'ajouter la disposition suivante :

« Tout citoyen, en formulant par écrit sa réclamation et en double exemplaire, se fera délivrer sur celui qu'il conservera un visa qui servira de titre en cas de contestation. »

Cette proposition n'est pas appuyée.

Le second paragraphe de l'article est adopté.

M. CHAVOIX propose d'ajouter à la fin de l'article :

« Il sera ouvert dans chaque mairie un registre, sur lequel les réclamations seront inscrites par ordre de dates.

» Le maire devra donner récépissé de chaque réclamation. »

La commission adhère à cette proposition, qui est adoptée.

M. BAZE propose encore d'ajouter :

« La réclamation ne sera pas reçue, si elle n'a pas été notifiée à celui dont la radiation ou l'inscription est demandée. »

Une discussion confuse s'engage sur cette proposition ; la commission paraît d'abord y adhérer. La proposition est mise aux voix ; mais l'Assemblée, inattentive à toute cette discussion, prend à peine part au vote : l'épreuve est déclarée douteuse.

M. LE PRÉSIDENT donne une nouvelle lecture de la proposition, et la commission, par l'organe de M. Billault, rapporteur, déclare qu'elle la repousse.

On demande d'un côté le renvoi à la commission, de l'autre on s'y oppose. La confusion s'augmente de plus en plus.

M. TASCHEREAU insiste pour que l'art. 7 soit renvoyé en entier à la commission. (Réclamations diverses.)

M. LE PRÉSIDENT fait remarquer que les divers paragraphes de l'art. 7 sont adoptés, et ne peuvent dès lors être renvoyés à la commission.

L'Assemblée, consultée, rejette d'abord le renvoi à la commission de la proposition de M. Baze, et ensuite la proposition elle même.

M. LE PRÉSIDENT. Avant de continuer la discussion, la parole est à M. Babaud-Laribière, au nom du comité de l'intérieur, chargé d'examiner le projet de loi présenté par M. le ministre de l'intérieur, sur la célébration de l'anniversaire de la Révolution de Février. (Vif mouvement d'attention.)

M. BABAUD-LARIBIÈRE, rapporteur du comité de l'intérieur. Le comité a examiné le projet de décret présenté par le gouvernement. Les principales dispositions de ce projet se trouvaient dans le projet émané de la prérogative d'un membre de l'Assemblée.

Quant aux différences qui existent entre les deux projets, elles ont été le sujet d'une longue et sérieuse discussion. La commission a pensé qu'il était important de célébrer par une solennité religieuse à la fois et patriotique l'anniversaire de la conquête de la liberté.

Et cependant le comité a pensé qu'il y avait une grande idée dans le projet du gouvernement, celle de consacrer par une fête nationale l'anniversaire du jour où l'Assemblée nationale acclama la République d'une voix unanime. Ainsi nos annales républicaines compteraient désormais deux grandes fêtes nationales (Rire et bruit), celles du 24 Février et du 4 mai, la première, manifestation de deuil et de triomphe, mélange de douleur sur la tombe des héros, et de joie au souvenir d'un peuple qui salue dans sa souveraineté sa victoire et sa liberté.

Voici le texte du projet de décret :

» Art. 1er. Les journées des 24 février et 4 mai de chaque année, seront désormais jours fériés et fêtes nationales.

» Art. 2. Le 24 février, un service religieux en commémoration d'actions de grâces aura lieu dans toutes les communes de France ; les autorités constituées y assisteront. A Paris, le président de la République et l'Assemblée nationale assisteront au service qui sera célébré dans la cathédrale.

» Art. 3. Des salves d'artillerie annonceront le départ et le retour de l'Assemblée nationale. (Exclamations et rires divers.)

» Art. 4. Un crédit de 300,000 fr. est ouvert au ministre de l'intérieur pour des secours à donner aux classes indigentes et pour la célébration du premier anniversaire de la révolution de février.

» Art. 5. Les ministres de l'intérieur et des finances sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent décret. » (Longue agitation.)

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. Le gouvernement persiste dans sa proposition.

M. LE PRÉSIDENT consulte l'Assemblée, qui décide qu'elle passera immédiatement à la discussion des articles.

L'art. 1er est mis en discussion.

QUELQUES VOIX. Le gouvernement persiste dans son projet : c'est celui-là qu'il faut mettre d'abord aux voix.

M. LE PRÉSIDENT. C'est le projet du ministère qui doit être discuté en premier lieu. (Bruits divers.)

M. FLOCON. Je demande à l'Assemblée, avant de passer à la discussion des articles proposés par le comité, de vouloir bien entendre une nouvelle lecture du projet du gouvernement. (Oui ! oui ! — Non ! non !)

M. TASCHEREAU. Il est impossible d'admettre qu'il y ait deux projets. Avant de passer à l'art. 1er, M. le président doit consulter l'Assemblée pour savoir si elle passera à la discussion des articles.

VOIX NOMBREUSES. C'est voté ! c'est voté !

M. DE RANCÉ. Je demande que lecture soit faite du projet du gouvernement. (Oui ! oui !)

M. LE PRÉSIDENT relit le projet du gouvernement. (Aux voix !) Il annonce ensuite qu'il va mettre aux voix l'art. 1er du projet de la commission.

M. TASCHEREAU. Je prends en mon nom et à titre d'amendement le projet du gouvernement. (Agitation.)

M. FLOCON. Le projet du gouvernement vous propose de célébrer l'anniversaire de février comme une fête funèbre : cela n'est pas convenable. L'art. 1er du projet de la commission est bien préférable.

L'article 1er du projet du comité (jour férié et fête nationale) est adopté au milieu d'une vive agitation.

L'article 2 est également adopté.

L'article 3, relatif aux salves d'artillerie, excite de vives réclamations.

L'article 3 est supprimé.

L'article 4 est adopté.

M. JOUIN propose un article additionnel ainsi conçu :

« Amnistie générale est accordée pour les délits politiques commis depuis le 24 février. Sont seulement exceptés de cette mesure les individus poursuivis pour meurtre, vol, pillage, se rattachant à des crimes politiques. (Réclamations diverses.) L'orateur demande en outre la suppression du décret qui maintient la proscription pour certaines familles.

M. LE PRÉSIDENT. Ce n'est plus là un amendement, c'est une proposition qui ne peut être tranchée dans une discussion semblable ; il faut qu'elle suive toutes les épreuves assignées aux propositions. (Aux voix !)

M. EMILE LEROUX. M. Jouin a déjà fait une proposition semblable à celle qu'il vient de reproduire ; elle a été renvoyée au comité de la justice, et le rapport sera déposé demain.

M. LE PRÉSIDENT. On a demandé le scrutin de division sur l'ensemble du projet ; il va y être procédé.

M. LAGRANGE paraît à la tribune et s'efforce de se faire entendre ; mais le tumulte qui règne dans la salle couvre entièrement sa voix. L'honorable membre se retourne vers M. le président pour réclamer le silence, mais la sonnette du président et les cris des huissiers sont impuissants à dominer le bruit.

L'honorable membre, toujours à la tribune, adresse à droite et à gauche des interpellations que nous ne pouvons saisir qu'imparfaitement. Je suis dans mon droit, dit-il, et je ne descendrai pas de la tribune sans que vous ne m'ayez entendu. (Aux voix ! aux voix !) Enfin, de guerre lasse, l'orateur quitte la tribune sans qu'il nous soit possible d'entendre un seul mot de ses paroles. Il s'agissait probablement de l'amnistie, et nous en félicitons M. Lagrange.

On procède au scrutin de division sur l'ensemble du projet de loi. En voici le résultat :

Nombre des votants,	589
Majorité absolue,	295
Billets blancs,	490
Billets bleus,	99

Le projet de loi est adopté.

La séance est levée à 7 heures.

Demain, séance publique à une heure. — Suite de la discussion de la loi électorale.

Souscription européenne
EN FAVEUR DE LA
FAMILLE DE ROBERT BLUM.

Citoyen rédacteur,

Du fond de nos prisons flottantes nous avons entendu la voix généreuse de la presse démocratique qui s'unissait comme un seul homme pour protester contre un acte infâme : l'assassinat de Robert Blum, par un tyran couronné.

Nous, démocrates du ponton *la Guerrière*, nous nous associons de cœur à cette manifestation contre la tyrannie et participons, dans la mesure de nos forces, à secourir l'infortunée famille du martyr de la liberté.

Notre collecte a produit la somme des quatre francs ci-joints.

Salut et fraternité.

Ch. Leray, ouvrier en limes. — Eugène Barbier, Tapilliez, Février. — Jumont. — Diot.

Neufchâteau, le 29 janvier 1849.

Monsieur le rédacteur,

Sous le plomb assassin du bombardeur de Vienne, un cœur héroïque a cessé de battre pour la liberté, une grande intelligence s'est éteinte, une voix éloquente a été étouffée dans le sang ! Et là-bas et ici, au milieu des accents de douleur et d'indignation qui s'élèvent de tous les cœurs, ce mot atroce s'est fait entendre. C'est bien ! Honte aux ennemis implacables de toute aspiration généreuse qui poussent le cri de joie du corbeau à la vue d'un cadavre ! Laissons-les insulter lâchement au supplice du martyr de la démocratie. Notre tâche à nous est de consoler son ombre en répondant à l'appel que vous faites à tous les amis de l'humanité et de l'émancipation des peuples. Veuillez donc faire parvenir à la veuve et aux orphelins de Robert Blum, avec l'expression de nos sympathies, le montant de la souscription que nous nous empressons de vous adresser.

Salut et fraternité.

Treizième liste.

Quatrième versement fait par le comité central de la Société démocratique polonaise, 22 f. 55 c. Daussin, 25 c. H. Pouchot, à Préaux, 50 c. Ranson, 50 c. Beauzier, 1 f. Burg, 15 c. Tousseret, 15 c. Aubry, 10 c. Alphonse Polignac, 50 c. Des démocrates détenus à bord du ponton *la Guerrière*, 4 f. Bertrand, à Gray, capitaine de pompiers, 50 c. Couché, sapeur-pompier, 50 c. Petitot, porte étendard, 50 c. Lévy, 50 c. Payer, lieutenant de la garde nationale, 50 c. Mlle Sophie P., 15 c. Ch. Bertrand, 10 c. Eugène Bertrand, 10 c. Zæger, 10 c. Zouardot, 50 c. Laforêt, 50 c. Sibille, 50 c. Teinturier, 10 c. Bresard, 20 c. Louis Dormier, 20 f. Joseph Dormier, commandant de la garde nationale, 5 f. Poirier, 50 c. Troitte, 20 c. Un ouvrier menuisier, 10 c. Deux ouvriers lithographes, 1 f. Bertrand père, 10 c. Prailot, 50 c. Macheras, vétérinaire, 50 c. Macheras fils, 50 c. Edmond Macheras, 50 c. Emilia Macheras, 50 c. Gueldry, 50 c. Plusieurs anonymes, 1 f. 35 c. — Souscription ouverte à Neufchâteau (Vosges) : Margollet, 50 c. Guillemet, de Nantes, 50 c. Mme Traut, 50 c. Mlle J. Traut, 50 c. Mlle Virginie Traut, 50 c. Poillex, 1 f. Duretête, de Charleville, 50 c. Lefièvre, de Maubeuge, 3 f. 40 c. François Taillac, de Marseille, 50 c. Hippolyte Guigue, 50 c. Antoine Esmenard, 50 c. Pellegrin, 50 c. Camille Montin, 50 c. Auguste Louchet, 50 c. Farochon, 90 c. Lindheim, 50 c. Nicolas, 2 f. Mme Asseninon, 25 c. Lequin, 1 f. Paya, 50 c.

MM. Claudot, docteur-médecin, 25 c. Les dames Claudot, 50 c. Moinot, armurier, 25 c. Humblot, 25 c. Rouer, médecin de Removille, 25 c. Eugène Chéron, 25 c. Voirin, vétérinaire, 25 c. Poirot, agent-v., 25 c. Perrin, 25 c. Krouber, 25 c. Sée, 25 c. Contaut, membre du conseil général, 25 c. Irroy, 25 c. Beaucolin, lithographe, 25 c. Pollet, chef de bataillon de la garde nationale, 25 c. Beaucolin, imprimeur, 25 c. Jacob Weill, 25 c. Jules Christophe, 40 c. Mailly fils, 25 c. Fellmann, 25 c. Brandt, 25 c. Cordier fils, 25 c. Eugène Garnier, 25 c. Piedminot fils, 25 c. Galland-Barret, 25 c. Louis Castel, 25 c. Pierre Castel, 25 c. Collignon, avoué, 50 c. Michel, employé à la sous-préfecture, 25 c. Cremnitz père, 25 c. Simonin fils, 25 c. Georgemel fils, 25 c. Majean, huissier, 25 c. S. Taubert, 25 c. Masson frères, 50 c. Fenal, 25 c. Cheffaut P., 50 c. Michel Remy, 50 c. Chaugnot, 40 c. Bernard, agent de police, 20 c. Valot, 00 c. Remy, 25 c. Denys-Pollet, 25 c. Fouquet père, 25 c. Marteau, 50 c. Roussel, greffier, 30 c. Vaconnet, 25 c. Huin-Becker, 50 c. Vautrot, 30 c. Méon, 30 c. L. Ly, 50 c. Guillery, 50 c. Mailly, brasseur, 35 c. Habert, 50 c. J. Huin, 25 c. Kienné, 25 c. Robert Trémaux, 25 c. Dannecker, 25 c. Buffet, négociant, 25 c. Perrin, instituteur, 25 c. Vaudrey, limonadier, 50 c. Moulin jeune, 40 c. Galtier aîné, 25 c. Cl...

ron aîné, 25 c. Chaffaut, avoué, 25 c. Galand aîné, 25 c. Petit, principal du collége, 50 c. Galtier, 50 c. B. Laurent, 25 c. Kaminski, 25 c. Renaut aîné, 50 c. C. Chaffaut, 25 c. Chaffaut aîné, 25 c. Houbaut, 25 c. Emile Garnier, 25 c. J. Taubert, 25 c. Lefebvre, 25 c. Petit Didier, professeur, 50 c. Feunette, id., 25 c. Walroff, id., 25 c. Thirion, id., 25 c. Nicot, id., 25 c. Crussard, id., 50 c. Louis, id., 50 c. Itard, 25 c. Girardon, 25 c. Joseph Bossu, 25 c. Hennequin, percepteur, 25 c. Bourgeois, 50 c. T. Mengin, 10 c. Chotel, 25 c. Félix Richier, 50 c. Elie Bin, 25 c. Huin, maire de Soulosse, 25 c. Ch. Génin, 25 c. Mathieu, négociant, 25 c. Jacquin fils, 25 c. Louis Pierre, homme de peine, 10 c. A. Jacquemin, 30 c. Ch. Lièvre, 25 c. Vienner, 25 c. Ferry-Beurné, 25 c. Al. Hoffer, 25 c. Vriet, 10 c. Vitard fils, 50 c. Antoine fils, 40 c. Ern. Aubertin, 25 c. Ch. Haillecourt, 10 c. F. Stourm, 25 c. J. Voignier, 25 c. Simon Levy, 25 c. Hussenot, 25 c. Kellermann, artilleur, 25 c. Voirin, 20 c. Frebillot, instituteur, 25 c. Aubertin, 25 c. Parmentier, 25 c. Lautel, 25 c. Gerard, 25 c. Toussaint clerc de notaire, 25 c. Mongeot, 25 c. Boisgerin, 25 c. Ch. Chéron, 25 c. E. Tocquard, 25 c. Ch. Galand, d.-m., 25 c. Christ, 25 c. Mongenez, 50 c. Total, 120 fr. 25 c. Montant des douze listes précédentes, 1,567 fr. 90 c.

Les républicains d'Autun ont ouvert, au *Café des Voyageurs*, une souscription à 10 centimes en faveur de la famille de Robert Blum, assassiné militairement à Vienne. Cette souscription s'est élevée à 12 fr. 95 c., qui ont été versés au caissier de la souscription, à Châlon-sur-Saône. (*Patriote de Saône-et-Loire.*)

FAITS DIVERS.

Un deuxième détachement de la gendarmerie mobile (ex-garde municipale) qui tenait garnison à Angers et dans les environs, est venu hier rejoindre le détachement arrivé de Versailles il y a quelques jours; il est également caserné rue Saint-Thomas-du-Louvre.

— Les amis politiques de MM. Louis Blanc et Caussidière ont offert un repas à ces membres distingués de l'Assemblée nationale française dans Whittington-Club Rooms, Strand. Les assistants représentaient les républicains socialistes de l'Angleterre. Louis Blanc et Caussidière ont répondu aux différentes allocutions qui ont été prononcées sur les réformes sociales.

— Il y a deux mois, sur l'initiative du commandant de la garde nationale de Neufchâteau (Vosges) les démocrates socialistes ont organisé des bals fraternels par souscription de 1 franc. Tous les citoyens sans exception, pauvres et riches, ont fait cause commune dans ces réunions de ralliement qui ont eu pour résultat d'effacer les petites divisions. Une collecte s'y fait chaque fois au profit des invalides du travail. Encouragés par ces réunions qui, dans ces moments de misère, réjouissent de temps en temps ceux qui souffrent, on a décidé que le 24 février serait fêté par un grand banquet fraternel. Divers toasts seront portés en faveur de la propagation de la fraternité et de la vraie démocratie.

— On lit dans l'*Indicateur de Reims* : La Belgique, si proche de nous, a de nombreuses maisons connues sous le nom de *béguinages*, où des femmes célibataires et veuves, qui ont quelques ressources pécuniaires, se retirent pour vivre ensemble avec moins de dépenses et plus de tranquillité que dans le monde.

» M. l'abbé de Loisson, du clergé de Châlons, a fondé en cette ville deux grands établissements semblables à ceux de Belgique, l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes. Là, moyennant une pension annuelle de 4 ou 500 fr., on se trouve à l'abri de tous besoins. Chaque pensionnaire a sa chambre particulière, meublée par lui comme il lui plaît. Chacun s'y occupe selon sa volonté. Les repas se prennent à une table commune, excepté pour les personnes qui, voulant être servies dans leurs chambres, paient à ce sujet un supplément de pension. Un vaste jardin est à la disposition de tous; puis chacun peut aller en ville ou à la campagne aussi souvent qu'il le désire. »

— On assure que les bonnets phrygiens enlevés par l'ordre de M. Léon Faucher seront remplacés sur les arbres de liberté par de petits chapeaux semblables à celui que portait l'empereur Napoléon.

— On annonce la publication d'un dessin représentant le comte de Chambord, assis sur le trône de France, et décernant le cordon bleu à MM. Barrot, Faucher, Falloux, l'épée de connétable au général Changarnier, pour services rendus.... à la République.

— Les citoyens détenus politiques ayant droit aux récompenses nationales, qui ont un dossier de maintenu à la commission d'enquête de l'Hôtel-de-Ville, sont invités à passer le plus tôt possible chez le citoyen Félix Carter, rue Regnard, n° 2, près l'Odéon, de midi à deux heures, pour une communication très importante.

— Le conseil de révision, présidé par M. le général de brigade François doit s'assembler lundi prochain, à l'effet de statuer sur les pourvois formés par Daix, Choppart, Nourry et les autres condamnés dans l'affaire Bréa. M. le lieutenant-colonel Dumesnil, commissaire du gouvernement près ce conseil, s'est rendu hier au greffe du conseil pour y prendre communication de cette volumineuse procédure; plusieurs avocats défenseurs des accusés, se sont également présentés pour examiner les pièces.

La lecture des pièces et les discussions de moyens de révision tiendront plusieurs audiences.

— Le célèbre pianiste, M. Emile Prudent, est de retour de la tournée qu'il vient de faire en Hollande. Il se fera entendre prochainement à Paris.

— L'Association fraternelle des Cuisiniers français a l'honneur d'informer le public qu'elle ouvre samedi prochain, 17 courant, les salons de la maison dite *Mon Château*, barrière des Trois Couronnes, boulevard Belleville, 34. L'inauguration de cet établissement (remarquable par son élégance et l'heureuse disposition du local) aura lieu vendredi prochain, 16 courant, à sept heures précises du soir. Les Cuisiniers français comptent sur la présence et le concours des républicains sincères pour célébrer cette fête de famille; ils promettent aux travailleurs leurs frères et à tous ceux qui viendront dans l'établissement, accueil poli et fraternel, célérité et propreté dans le service, et des prix comme ceux de leurs confrères, à la portée de tous!...

LA RÉPUBLIQUE ET LA GARDE NATIONALE. — La 6e légion a pris l'initiative d'une souscription destinée à offrir une épée d'honneur au colonel Forestier, victime de l'arbitraire. Cette souscription se propage actuellement dans plusieurs légions. Les listes qui se répandent dans la 11e légion portent cet entête.

« Les soussignés gardes nationaux de la 11e légion s'associant au témoignage de sympathie donné par la 6e légion à son colonel, qui a si bien compris les sentiments patriotiques et républicains de la garde nationale et maintenu sa dignité, souscrivent pour l'épée d'honneur offerte au colonel Forestier. »

Le maximum de la souscription est de 25 c. On peut souscrire aux bureaux de la *Démocratie pacifique*.

Nous trouvons dans la correspondance de l'*Emancipation belge* les renseignements suivants sur le congrès de la rue Duphot :

La société de la rue Duphot ne réunissait pas moins de trois cents membres. Elle se composait de toutes les nuances du journalisme de la légitimité. Chaque journal pouvait y envoyer cinq représentants.

Dans la rue Duphot, il y eut tout de suite une droite et une gauche.

Les partisans des opinions de la *Gazette* reçurent le nom de *Genoudistes*, ce fut la droite. *L'Union* (monarchique), formée des débris de la *Quotidienne* et d'autres journaux blancs, combattirent contre les *Genoudistes*, sans que je puisse leur donner un nom; ce fut la gauche.

M. de la Rochejacquelein, dans l'Assemblée nationale et dans la rue de Poitiers, représente les opinions de la *Gazette*, mais je ne vois dans la rue Duphot aucun journal qui ait rimé parfaitement la nuance de M. Berryer. Ce rôle aurait pu appartenir à l'*Opinion publique*. Mais M. Lourdoueix a porté au journal l'*Opinion publique*, en y entrant, une partie des passions de la *Gazette*.

M. Berryer, sans compromettre son symbole, sans salir son drapeau, fait la part des faits, des passions, des préjugés même des adversaires. Un certain nombre de légitimistes, au contraire, ont abordé la rue Duphot sans tenir compte de l'état du pays, de nos soixante ans de luttes, des deux républiques, de l'empire et de la révolution de juillet. Ils y sont venus ajouter leurs passions et leurs préjugés aux passions et aux préjugés des autres partis.

Ils apportèrent aussi, ce qui est plus triste à dire, mais ce sur quoi il fallait malheureusement compter, leur ambition impatiente.

Bon nombre d'entre eux abordèrent la rue Duphot dans ce sentiment, que, la quasi-légitimité ayant fait son temps, la République ses preuves, l'Empire ayant aujourd'hui son tour, ce devrait être à eux, le lendemain des élections prochaines, à reprendre la société française du haut en bas. Pour ne pas laisser passer les mauvais principes, ces messieurs venaient de Jonsac et de Quimper-Corentin, dans l'intention de s'emparer de tous les postes.

La branche aînée venant à s'éteindre dans Henri V, ce n'était pas en France, suivant un des orateurs, qu'il fallait prendre l'héritier du trône; on l'irait chercher en Espagne. On pense bien qu'une opinion aussi hétéroclite ne passa pas sans contradicteur, mais toujours est-il qu'elle osa se produire. Un ancien militaire qui faisait partie de la réunion prit la parole à cette occasion et plaida avec talent et énergie la cause du bon sens et de la nation. La branche cadette, à ses yeux, était une des richesses du pays comme la branche aînée, et pour avoir toutes ses sympathies, il ne lui manquait que de représenter le principe qu'il avait pris pour symbole.

La société de la rue Duphot s'est séparée, il y a quelques jours, après avoir adopté le programme suivant: prendre pour base le principe du suffrage universel (ancien terrain des *Genoudistes*); créer des comités électoraux dans tous les arrondissements; envoyer à l'Assemblée législative des propriétaires de la localité, de préférence à tous autres représentants.

Il paraîtrait que la société avait reçu de M. de Genoude pour mot d'ordre: *Guerre à M. Thiers*. La rue Duphot aurait voulu épurer la rue de Poitiers. Si elle en avait été maîtresse, les Thiers, les Faucher, les Barrot, les Molé eussent été mis à la porte, et il n'est pas bien sûr que M. Berryer, à raison de son contact avec les tricolores, y eût été plus longtemps souffert.

PETITE CORRESPONDANCE.

Libourne. — M. B. — Nous pensons que les livres vous sont bien parvenus maintenant.

Montpellier. — M. B. D. — Nous vous rappelons de nouv. les pièces que nous vous avons dem.

Valence. — M. C. — Reçu les 17.50. — Nous ferons votre compte au 31 déc. dern. et vous l'enverrons. — Nous fais. droit à la récl. de M. B.

Lons-le-S. — M. D. — C'est 28 que vous avez à nous remettre. — Le retard ne vient pas de nous.

Bône. — M. G. — Reçu les 100. — Cordial acc. aux 7 nouv. — Les liv. ont été env. à Caen le 30 août et la facture est de 12.70. — Oui, nous avons vu M. C. Voyez la P. C. du 29 janvier.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	30 fr.	16 fr.	8 fr.
DEP. ET ETRANGER	32	17	9
PAYS à surtaxe	50	26	14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS, DEP. ET ETR.	8	4	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Payron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 4.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois.	40 c.	Annonces anglaises.	60 c.
Cinq à neuf — —	30	Réclames-notices	60
Dix fois et plus —	20	Faits de publicité	1 fr. 20

On s'abonne à Lyon, au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme.

Bourse du 15 février.

En face du prix élevé des *fonds publics* étrangers :

Le 5 0/0 prussien est à 104 fr.

Le 5 0/0 belge est à 94 fr.

Le 3 p. 100 anglais, à 94.50 (contre le nôtre à 50), et lorsque le calme succède à l'orage, nos rentes ne pouvaient rester plus longtemps au bas prix où elles se trouvaient; elles commencent à prendre leur essor naturel: le 5 p. 100, laissé hier à 80.10, arrive par trois fois à 82 fr., qui est fort disputé; mais on y reste après avoir coté.

La banque de France, qui gagne beaucoup d'argent sur les ventes, monte de 1 830 à 1 870, avec 40 fr. de hausse.

Le 3 0/0 devait monter, car il était à 52 en face du cours de 80, le 8 juillet dernier. Il s'élève de 49 40 à 50 70 en gagnant 1 60.

On parle d'une protestation sérieuse de la France, de l'Angleterre et de la Turquie contre l'occupation des Russes dans les principautés Moldo-Valaques.

Les chemins de fer sont tous en grande faveur.

Orléans gagne 42 à 777 50.

Avignon-Marseille monte à 186, et le Nord, de 427, arrive à 443 75 avec 16 fr. d'amélioration.

La bourse est excellente; elle annonce, comme nous l'avons assez prédit, des cours beaucoup plus élevés encore.

Les nouvelles de Rome n'agissent pas sur le marché.

RENTES FIN COURANT	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	49 40	50 70	50 50	50 70
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	82 ..
Cinq 0/0	80 10	82 ..	80 70	82 ..

15 février. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	50 40	4 Canaux avec prime	... ..
— Emprunt 1847-1848	82 ..	Lin Maberly	... ..
5 0/0 j. du 22 mars	81 90	Caisse hypothécaire	... ..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	.. ..	Emprunt d'Haïti	... ..
4 0/0 j. du 22 septembre	.. ..	Espagne, dette active	22 ..
Actions de la banque	1870 ..	— dette passive	.. ..
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	.. ..
Récep. Rothschild	80 ..	Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
5 0/0 de l'Etat romain	66 ..	— — 3 0/0	30 ..
5 0/0 belge 1840	.. ..	2 1/2 hollandais	.. ..
— — 1842	94 ..	Zinc Vieille-Montagne	2175 ..
— 4 1/2	90 ..	H. de la Grand-Combe	... ..
— Banque (1835)	... ..	Emprunt du Piémont	685 ..
Obligations de la Ville	1190 ..	Lots d'Autriche	350 ..

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	380 ..	400 ..	Orléans à Bordeaux	410 ..	412 75
Versailles, rive droite	150 ..	156 ..	Du Nord	430 ..	443 75
— rive gauche	132 50	141 75	De Paris à Strasbourg	345 ..	... ..
Paris à Orléans	765 ..	777 50	Tours à Nantes	323 75	326 25
Paris à Rouen	475 ..	492 50	Paris à Lyon	372 50	372 50
Rouen au Havre	265 ..	277 50	Montereau à Troyes	120 ..	120 ..
Avignon à Marseille	176 25	186 ..	Dieppe à Fécamp	... ..	165 ..
Strasbourg à Bâle	88 75	90 25	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	290 ..	315 ..	Bordeaux à la Teste	... ..	... ..
Amiens à Boulogne	... ..	... ..			

L'un des gérants: G. TANDON.

Spectacles du 16 février.

THEATRE DE LA NATION.—Le Violon du Diable.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—L'Amitié des Femmes.
ITALIENS.—
OPERA-COMIQUE.—Le Caïd.
ODEON.—Jacques Martin, les Mauvais Sujets en Ménage.
THEATRE-HISTORIQUE.—La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE.—Le Dernier des Rochegune, les Filles du Docteur, Tasse cassée.
VAUDEVILLE.—La Propriété, la Foire aux Idées, le Moyen.
THEATRE MONTANSIER.—Le Duel aux Mauviettes.
VARIETES.—Madame Larifla, le Berger de Souvigny, Petite Cousine, Lauzun.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Le Pasteur.
GAITE.—Les Orphelins.
AMBIGU-COMIQUE.—Le Mauvais Cœur.
THEATRE DU LUXEMBOURG.—Un Mariage d'Amour, Pour un Baiser, un Homme chagrin.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES.—Le Saltimbanque, un Monsieur, le Tapissier, Paris sans le sou.
THEATRE BEAUMARCHAIS.—La Montagne et la Gironde.
THEATRE CHOISEUL.—La Barbe impossible, un Voyage en Californie.
DELASSEMENTS.—Les Blagueurs et les Blagués, 13e arrondissement, Marceline, un Déménagement.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du Croissant.

18e Année. N. 48. — ÉDITION DU MATIN. — Samedi 17 février 1849.

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

PARIS, 16 FEVRIER.

Assemblée Nationale.

L'Assemblée nationale avait à déterminer aujourd'hui les cas de suspension du droit de suffrage. Nous disons suspension et non exclusion, car il nous semble que l'exclusion ne devrait jamais être perpétuelle, mais seulement temporaire. En ces circonstances, le droit civil se montre inférieur à la pratique religieuse, qui absout le coupable et le réintègre à son rang, après expiation. Dans les lois civiles, au contraire, le coupable ne recouvre jamais sa position première et reste toujours frappé d'une tache indélébile. Notre société n'a pas fait encore assez de progrès pour effacer cette tache, et le vote de l'Assemblée n'a pu admettre le principe vrai de la suspension ou exclusion temporaire; elle a consacré de nouveau l'exclusion perpétuelle, applicable même aux individus qui auraient depuis longtemps expié leur crime par la punition, et racheté leur faute par leur conduite postérieure.

Les mêmes nécessités, ou plutôt les mêmes imperfections sociales ont aussi décidé l'Assemblée à frapper d'exclusion les faillis non réhabilités, quoiqu'ils puissent présenter un concordat ou un contrat d'union. Elle n'a pas voulu considérer que, très souvent, la faillite résulte de la force extérieure des circonstances, et n'est nullement imputable à l'individu; elle a pensé que la honte imprimée par la faillite était le seul moyen de tenir le commerce en bride. Nous nous permettrons de croire qu'elle s'est trompée de tous points, et que les vices du commerce ne résident pas dans la faillite seule, mais dans une foule d'autres manœuvres non moins préjudiciables au corps social, mais compagnes inséparables de l'anarchie industrielle où nous vivons.

Ces divers débats animaient peu l'Assemblée, lorsque quelqu'un de la droite a éprouvé le besoin de jeter dans la discussion une irritation salutaire. M. Vezin, républicain assez douteux, qui tend la main à la République, comme un mauvais plaisant tend la main à un passant pour le faire tomber, est venu proposer d'exclure du droit de vote certaines catégories de condamnés politiques.

En cela M. Vezin se donnait d'abord la satisfaction de jeter une épigramme au président de la République, que les royalistes, comme chacun sait, protègent si fort, et pour lequel ils éprouvent une tendresse dont nous engageons M. Bonaparte à se défier, ainsi que du persiflage des *Débats* à son égard.

Puis ledit sieur Vezin trouvait plaisir à tendre un piège aux républicains et à leur faire condamner en principe toute résistance à l'autorité, même à reconnaître que la société actuelle est bien faite, et que ceux qui l'attaquent ont toujours tort; car tel est le sens vrai et implicite de la proposition de M. Vezin.

Mettre au rang des crimes indélébiles les attaques contre l'autorité, quelque justes qu'aient été rendues ces attaques par la conduite de l'Autorité, c'est reconnaître la société actuelle comme le dernier mot du progrès, c'est admettre aussi le droit divin des royautés.

M. Vezin a affecté de dire que la révolte était surtout condamnable sous une république, mais comme les royalistes ne se gênent pas pour répéter qu'ils espèrent bientôt nous ramener la monarchie, nous ne sommes pas tenus de regarder l'argument de M. Vezin autrement que comme une assez médiocre plaisanterie, et nous pouvons nous hasarder à juger le fond de sa pensée par la pensée même, librement exprimée, de ses amis. Or, la pensée de ceux-ci est que l'autorité des rois est seule légitime, et ne peut, en aucun cas, être attaquée.

Nous n'avons pas besoin de dire que cette prétention nous paraît aussi fausse que le serait celle d'un maître qui dirait à son esclave : « Tu n'as pas le droit de sortir de l'esclavage, de te révolter contre mon autorité. » Mais, de même qu'il s'est trouvé des raisons captieuses pour colorer toutes les oppressions, il se rencontre encore des gens pour vous démontrer qu'il n'y a pas de salut pour un peuple s'il n'appartient à un roi. Pour les réfuter, il n'y a qu'une chose à faire, se gouverner soi-même, et se gouverner mieux que ne gouvernent les rois, nous paraît, à vrai dire, chose beaucoup moins difficile que quelques-uns ne pensent.

Mais pour en revenir à ce pacifique M. Vezin, il a eu le bonheur d'exciter dans l'Assemblée, par sa bénigne proposition, une effroyable tempête. Quant à nous, si nous nous étions trouvés sur les bancs de l'Assemblée, nous n'aurions pas, ce nous semble, fait l'honneur à ces provocations taquines de nous en émouvoir, et nous les aurions repoussées avec tout le dédain qu'elles méritent. Mais pour s'être mise trop en colère, l'Assemblée n'a pu recouvrer assez à temps son sangfroid, et a été *forcée* de renvoyer à la commission le soin de la débarrasser des moustiques incommodes de M. Vezin.

Un Département suspect.

La cour de cassation a renvoyé le procès des insurgés de Marseille de juin dernier aux assises de la Drôme pour cause de *suspicion légitime*. Le procureur-général d'Aix a soutenu, dans un mémoire lu à la cour, que le procès ne pouvait pas être jugé par les assises des Bouches-du-Rhône, attendu qu'il existe à Marseille des hommes pervertis *par les utopies du communisme et du socialisme*. Pour preuve du mauvais esprit de la ville, M. le procureur-général lui a reproché les dernières élections, où elle a donné beaucoup de voix au général Cavaignac et au citoyen Ledru-Rollin, fort peu à Louis-Napoléon Bonaparte. Ce fait suffit aux yeux de M. le procureur-général pour détruire la compétence des jurés marseillais dans les affaires politiques.

Nous citons.

Il suffit de regarder aux résultats des élections dernières.

Est-ce inintelligence de la situation politique? Est-ce pervertissement de l'opinion? Comment comprendre un pareil changement dans une ville si commerçante, si industrielle, qui a besoin, autant et plus que toute autre, de l'ordre et de la tranquillité?

Le procureur-général met ensuite en suspicion des communes animées du patriotisme le plus pur.

A peu de distance d'Aix sont des villages entièrement peuplés de républicains exaltés, tels que Lambesc; cette population, excitée par des meneurs, pourrait descendre dans la ville.

Nous nous trompons fort, ou cette défiance fera les affaires du parti démocratique aux prochaines élections; nous doutons que les habitans des Bouches-du-Rhône jugent convenable qu'on leur enlève le droit de juger les affaires politiques à cause de leurs votes.

Toujours le maréchal Bugeaud.

Le désaveu arraché à M. Odilon Barrot lui-même n'a pas découragé le maréchal Bugeaud. Il continue son débit de théories réactionnaires, à l'usage de toutes les classes de la société. Après avoir donné une leçon de procédure aux magistrats, le maréchal vient de prononcer à Lyon un nouveau discours à l'adresse des commerçants. Cette harangue, reproduite avec fanfare par le *Constitutionnel*, atteste une ignorance fabuleuse des théories que le maréchal prétend combattre. C'est tout au plus si messieurs Thiers et Guizot eux-mêmes seraient capables de pareilles bévues. Un sentiment de compassion bien naturel pour un homme qui a rendu des services en Afrique, nous empêche de citer aucun extrait de la dernière allocution du *guerrier citoyen*, comme dit le *Constitutionnel*.

Cependant, si nous pouvons garder le silence sur la théorie du maréchal à l'adresse des commerçants, un officier a cru devoir protester contre l'allocution destinée à l'armée. Voici la lettre publiée par ce militaire dans le *Censeur de Lyon* :

Monsieur,

Je viens de lire, la rougeur au front, un discours dans lequel un maréchal de France ose proposer l'armée autrichienne pour modèle à notre armée.

Les égorgeurs de Milan, les pillards de Vienne, les incendiaires de Prague ont, aux yeux de M. Bugeaud, le mérite d'avoir sauvé l'empire, et nous n'avons pas, nous soldats français, celui d'avoir sauvé la royauté. Est-ce là ce qu'on veut nous faire entendre et nous reprocher? Je ne le pense pas. M. Bugeaud a adhéré à la République avant que le roi qui lui a donné un bâton de maréchal et qu'il n'a pas su défendre eût trouvé un asile. Ce reproche lui irait mal, vraiment!

Mais il y a dans ses paroles un oubli que je ne veux pas qualifier, de peur de manquer de respect à un homme revêtu de notre plus haute dignité militaire.

Je compte sur Dieu qui protège la France pour nous préserver de cette horrible tâche à laquelle vous nous demandez de nous tenir prêts, monsieur le maréchal. Mais enfin, si elle nous était destinée, nous ne serions pas réduits à aller chercher des modèles parmi les bourreaux et les voleurs de Vienne et de Milan. Vous-même pouvez apprendre de Cavaignac et de Lamoricière, de Duvivier et de Bréa comment, l'honneur sauf et les mains pures, un soldat français s'acquitte du plus pénible de ses devoirs. Ces hommes là et ceux qu'ils commandent n'ont rien à apprendre de MM. de Windisgraetz et de Radetsky. Les lauriers qui vous font envie, monsieur le maréchal, nous font horreur.

Je vous demande, monsieur le rédacteur, l'insertion de ces lignes au nom des convictions qui nous sont communes et que vous défendez si noblement, et parce que le sentiment qui les dicte est celui de l'armée.

UN OFFICIER FRANÇAIS.

Tout récemment à Paris, devant le 2e conseil de guerre, dans une affaire relative à l'insurrection de juin, le capitaine-rapporteur a cru pouvoir citer, comme autorité, le discours du maréchal Bugeaud, qui engage les magistrats à repousser les circonstances atténuantes. Nous citons l'*Ere nouvelle* :

Après une courte suspension d'audience, le capitaine-rapporteur prend la parole et soutient l'accusation. Il termine son réquisitoire en citant une phrase du discours prononcé à Lyon par le maréchal Bugeaud, où les sévérités de la justice et de l'opinion sont appelées sur les crimes politiques.

Le conseil, entendant invoquer cette autorité formidable, s'est empressé...... d'acquitter tous les prévenus.

Le parti modéré jugé par M. de Genoude.

Nous trouvons les lignes suivantes dans la *Gazette de France* :

Allez au fond du parti modéré, vous ne trouverez pas autre chose que des hommes sans principes, sans opinions, le jouet des événements qu'ils ne savent ni prévoir ni diriger.

Il n'y a pas de corps sans âme, il n'y a pas d'âme sans principe.

Citoyen rédacteur,

Le citoyen Cornu, condamné récemment à dix ans de travaux forcés pour sa participation à l'insurrection de juin, et en faveur duquel nous avions sollicité une quête au banquet qui eut lieu le 21 janvier dernier à la salle de la Fraternité, vient de nous envoyer une citation à comparaître mardi prochain, 20 du courant, en police correctionnelle, 6e chambre, sous l'accusation de détournement des fonds de la quête, que nous aurions employés à nos besoins personnels.

Il y a là-dessous une manœuvre, et le citoyen Cornu obéit à des conseils dont il ne connaît pas la source. Arrière la calomnie! Mettons-la au grand jour, et que les ennemis occultes du socialisme fassent la même figure que des hiboux qu'on arrache de leur trou et qu'on met en face du soleil en plein midi.

Sérignac, Mortier et moi nous demandons à rendre compte de cette quête, lundi prochain, 19 du courant, à huit heure du soir, salle de la Fraternité, 9, rue Martel, devant un JURY D'HONNEUR de douze citoyens, ainsi composé :

Les journaux démocrates-socialistes, le *Peuple*, la *République*, la *Révolution démocratique et sociale*, la *Démocratie pacifique*, la *Réforme*, et le *Travail affranchi*, ainsi que la *Banque du Peuple* et la *Solidarité républicaine*, nommeront chacun un membre, les associations fraternelles des ouvriers maçons et tailleurs de pierre, des serruriers, des charpentiers et des menuisiers, qui ont travaillé à la salle, seront représentées chacune par leurs gérants ou par des citoyens désignés par eux.

Des places à l'estrade seront réservées aux représentants du peuple qui siègent à la Montagne, aux principaux socialistes, aux délégués des corporations ouvrières, aux représentants des journaux réactionnaires et autres. La réaction saura ce que sont des ASSISES SOCIALISTES.

Tous les démocrates socialistes sont expressément invités à assister au compte-rendu de notre gestion. Nous leur promettons de singulières révélations sur les incroyables manœuvres qui sont employées pour nous déshonorer, parce que nous refusons de vendre à des agents mystérieux la salle de la Fraternité.

Nous sommons tous les citoyens qui auraient à articuler des faits contre nous de les apporter devant le jury d'honneur.

Nous prions instamment Mme Mortier, les dames qui ont fait la quête au banquet du 21 janvier et les commissaires qui les accompagnaient, de donner leurs noms et leurs adresses à la salle de la Fraternité. Même appel est fait aux citoyens qui ont vu compter les fonds reçus. Leur devoir est de paraître comme témoins à la séance de lundi.

Nous invitons également le citoyen qui avait déclaré à l'un de nous (Bonnard), qu'il adopterait une des filles de Cornu, à vouloir bien se faire connaître. Nous n'en voulons point au malheureux père qui obéit, sans le vouloir, aux suggestions de ses plus mortels ennemis, car les ennemis du socialisme sont en même temps les siens. Il faut à tout prix que la lumière se fasse.

Salut et fraternité, A. de BONNARD, Dr-M.

Paris, 16 février, 1849. En son nom et en celui de ses co accusés.

Nouvelles de Hongrie

DONNÉES PAR UN POLONAIS.

(Extrait d'une correspondance particulière.)

J'avais raison de te dire, le 19 janvier, que nous sommes animés du meilleur espoir. Bem est aujourd'hui maître de la Transylvanie et de presque toute la Bukowine, d'où il pourra se diriger sur Brody quand le moment sera venu. Bem, en bon Polonais, s'est souvenu d'Etienne Batory, duc de Transylvanie et le dernier grand roi de Pologne, et n'a voulu empiéter sur aucun des droits acquis antérieurement par les compatriotes de l'ancien roi de Pologne. Le noble Xénophon lithuanien, le brave général Dembinski, a fait des prodiges de valeur opérant dans une direction plus en face des Autrichiens. Ils ont été battus partout avec des pertes d'hommes, de munitions, d'argent même considérables.

Dembinski a promis qu'il célébrerait les anniversaires des 19 et 25 février 1831 (bataille du bois des Aulnes et de Grochow, sous Varsovie), et qu'il espérait bien *aller prendre le thé* (1) dans les salons préparés à cet effet pour Windisgraetz. Nos Polonais ont compris leur rôle : ils se disséminent en Europe pour y défendre la démocratie en péril. Dieu bénira leurs efforts. Déjà ici nos bourreaux se relâchent un peu de leurs rigueurs; mais nous ne bougerons que lorsque nous serons appelés; et à cette heure-là, heure prochaine, n'en doutons pas, les portes seront ouvertes, les ponts-levis baissés par ceux-là mêmes qui en défendent obstinément le passage. Nous avons *enfin* compris quelle cause est compromise en Europe, et nous voulons par de nouveaux efforts, par de nouveaux flots de sang versés pour la France, lui témoigner notre reconnaissance des vingt années de généreuse hospitalité qu'elle a accordée à nos frères malheureux! Que la *Boga Rodzica* (mère de Dieu), ce chant guerrier de nos ancêtres, nous soit en aide!

Ces relations très actives sont établies sur tous les points importants et aboutiront au Bannat. Les Croates sont plus que hésitants. On rappelle à Jellachich, qui les a trop oubliées, les promesses d'émancipation slave qu'il faisait naguère à la *ligue slave* (slowianska *lipa*, et non pas LIGA, comme on l'imprime par erreur. *Lipa* signifie un *tilleul*, l'arbre; de sorte que *slowianska lipa* signifie tilleul slave, ce qui ici n'a aucun sens.)

Jellachich est las lui-même des fallacieuses avances de la princesse Sophie, et maintenant qu'il l'a aidée à placer un enfant sur le trône d'Olmütz, nous le voyons fort incertain sur sa conduite future. Dans tous les cas, si Jellachich, qui, du reste, a dans l'allure quelque chose de César, n'est pas encore avec nous, nous pouvons déjà constater que la neutralité dont il a donné l'exemple, lors des derniers assauts de Henri Dembinski, est d'un excellent augure. Du reste, on ne traitera avec lui qu'à bon escient.

L'Autriche se décompose, la Prusse se délie, la Russie appréhende. La Slavie, les vrais Hongrois, les Italiens se lèvent enfin, et si la France est encore assoupie, son réveil, comme toujours, sera le réveil du lion!

P. S. Comme je termine ces lignes, un crieur annonce dans les rues la nouvelle d'un engagement avec Bem, *où, malgré la perte de plusieurs officiers supérieurs et de quelques prisonniers, la bonne cause a triomphé*! Vous comprendrez tous ce que cela veut dire. Adieu!

Prusse. — Hongrie.

Une liste complète des députés de la seconde chambre prussienne, donne le résultat suivant : droite, 152; gauche, 155; centre, 34.

Aux yeux des plus fanatiques réactionnaires même, l'étoile de Prusse pâlit. C'est en vain que, par le coup d'Etat de dissolution de l'Assemblée, le roi avait cherché à se poser en monarque énergique et puissant; cette énergie était celle de la peur, et sa puissance la dernière manifestation d'un pouvoir qui n'a d'autre appui que la force brutale. Or, l'expérience a prouvé ce que deviennent les gouvernements quand l'armée est le seul appui qui leur reste, et Frédéric-Guillaume paraît visiblement troublé du sort qui l'attend.

L'illusion n'est plus possible. La majorité de la seconde chambre étant démocratique, dès lors les mêmes difficultés vont se représenter pour la couronne; sa position, en présence de la représentation, sera même aggravée de tout l'arbitraire du passé. Que faire alors? Décréter une mesure de réorganisation de la garde bourgeoise de Berlin, retur-

(1) Allusion à la promesse qu'avait faite Diebitsch à Constantin, d'aller prendre le thé, le 19 février, au palais du Belvédère. *(Traducteur.)*

der le moment redouté de l'ouverture des chambres. Voilà, en effet, ce que les hommes d'Etat de la Prusse ont imaginé pour sauver la couronne.

Mais, au lieu d'armer le peuple de Berlin, ce qui paraît dangereux, la garde bourgeoise ne doit se composer que d'hommes dévoués, c'est-à-dire de cette partie aisée de la bourgeoisie qui craint toujours un mouvement, un changement quelconque, mais qui craint bien plus encore de faire le coup de feu. Cette mesure ne changera donc rien à la situation; au contraire, elle fournira des armes au peuple dès qu'il voudra se donner la peine de les prendre, la milice citoyenne les lui cédera sans résistance.

Le roi, qui convoitait le titre d'empereur d'Allemagne, bien plus pour sortir de sa situation fausse et basardée que pour la dignité elle-même, voit ses chances diminuer de plus en plus devant la volonté du peuple allemand, qui se décidera certainement plutôt pour la république que pour l'empire. La *Gazette d'Augsbourg* fait remarquer que les chapeaux calabrais se montrent de nouveau sur les bords du Necker, dans l'Oberland badois et dans les deux Hesses. Toutes les nouvelles de Bade, du Wurtemberg et de Francfort s'accordent à faire pressentir une nouvelle levée de boucliers du parti républicain pour le printemps prochain.

Ce mouvement pourra encore être précipité par la situation des choses en Autriche. L'avenir de ce pays est de plus en plus sombre. Toutes les villes sont en état de siége, toutes les provinces occupées par les troupes. La police exerce un vaste système d'espionnage plus vaste encore que sous Metternich. Il est impossible que cette situation puisse continuer encore longtemps. L'Autriche entre dans une crise terrible qui ne pourra se dénouer que par la violence.

Les nouvelles que nous recevons de Pesth nous apprennent que l'on fusille, pend et condamne dans cette ville comme à Vienne. Le comte Lazar et le baron Nidersberg, officiers impériaux, qui avaient pris du service dans l'armée hongroise, ont été condamnés à mort, mais Windisgraetz, par égard pour leur naissance, a commué leur peine en dix années de forteresse. Une douzaine de soldats, condamnés la veille pour le même crime, ont été exécutés. On comprend moins tous les jours ce code arbitraire.

L'armée est devenue, entre les mains de la camarilla qui la dirige, une institution pénale. Les enrôlements par force dans les troupes ont été appliqués à un grand nombre de journalistes démocrates; on cite entre autres MM. Dobrzanski et Kaminski, de Lemberg. Ceux des étudiants qui n'ont pas été encore enrôlés sont en fuite ou en prison.

Il n'est pas étonnant que l'armée ainsi recrutée montre peu d'enthousiasme pour la guerre de Hongrie. On assure que la campagne n'est plus guère soutenable pour les Autrichiens démoralisés. Aussi les sicaires de Windisgraetz s'en vengent-ils par d'atroces cruautés commises sur des habitants sans défense. Les colonnes mobiles que le général bombardeur choisit pour leur faire surveiller les campagnes se distinguent par des excès devant lesquels auraient reculé les cannibales eux-mêmes.

Une de ces colonnes, guidée par un espion, avait cerné une ferme où s'était réfugié un hongrois blessé. La ferme fut abandonnée au pillage de la troupe. L'officier commandant, se réservant pour sa part de butin la fille du fermier, il entraîna brutalement celle-ci malgré ses cris, les pleurs et les prières de ses parents, que les soldats avaient enchaînés. Las de boire, de butiner, de briser et de détruire, les soldats enfin attendent vainement le retour de leur officier. Inquiets, ils l'appellent; n'en recevant aucune réponse, ils enfoncent la porte de la chambre où il s'était enfermé avec sa victime, et le trouvent expirant; la jeune fille avait vengé son honneur, puis s'était frappée elle-même avec l'épée de son bourreau.

Ayant traîné la famille éplorée auprès du corps mutilé de la jeune fille, les soldats ne quittèrent la ferme qu'après y avoir mis le feu.

De pareils exploits n'appellent-ils pas la vengeance sur la tête de leurs auteurs et de ceux qui les commandent?

Rome, Florence et Turin.

Les nouvelles que nous recevons aujourd'hui de l'Italie centrale se bornent à confirmer celles que nous avons déjà publiées. Le gouvernement provisoire toscan s'est adjoint de nouveaux ministres, parmi lesquels l'avocat Madin, président du cercle populaire de Florence.

Les journaux de la réaction, en Italie, déplorent le départ du grand duc, qu'ils regardent comme une faute capitale. Florence était, le 9, calme et joyeuse. Les armes du prince ont été enlevées de tous les monuments. Les émigrés lombards résidant à Florence ont envoyé au gouvernement provisoire une députation pour se mettre à sa disposition.

La proclamation suivante a été affichée dans les rues de Florence :

Toscans! le prince à qui vous prodiguiez des trésors d'affection vous a abandonnés; il vous a abandonnés dans les moments suprêmes du péril.

Le peuple et les assemblées législatives ont appris ce fait avec un sentiment d'amertume profonde. Les princes passent, les peuples restent. Le peuple et les assemblées ont compris leur dignité, et ils ont agi comme il convenait. Le peuple et les assemblées nous ont élus pour régir le gouvernement provisoire de la Toscane. Nous acceptons, et, confiants en Dieu et en notre conscience, nous procéderons avec droiture et avec force.

Courage! restons unis, et cet évènement sera léger comme la plume tombée de l'aile de l'oiseau qui passe.

Que personne ne tente sous aucun prétexte de troubler la sûreté publique, que le peuple garde le peuple! La liberté porte un drapeau sans tache, que le peuple toscan se le rappelle! Gardiens par la volonté du peuple de la civilisation, de la probité et de la justice, nous sommes décidés à réprimer avec force les menées iniques des hommes violents et rétrogrades. Défenseurs de l'indépendance, nous veillerons à l'organisation des armes libres et honorées. Vive la liberté!

Les membres du gouvernement provisoire,

GUERRAZZI, MAZZONI et MONTANELLI.

Voici les lettres par lesquelles Léopold a annoncé son départ :

Au président du conseil des ministres.

Depuis huit jours que je me trouve à Sienne, j'ai appris de divers points que beaucoup de personnes, dans la capitale et ailleurs, attribuent mon éloignement de Florence à la crainte ou à des raisons d'une nature plus coupable; je puis maintenant et je dois ouvertement déclarer la cause de mon départ.

Le désir d'éviter des troubles graves m'a engagé, le 22 janvier 1849, à approuver la présentation en mon nom, au vote des assemblées législatives, du projet de loi pour l'élection des représentants de la Toscane à la constituante italienne.

Pendant que la discussion devait se mûrir au conseil général et au sénat, je me réservais d'observer l'effet produit par cette loi et à réfléchir sur un doute qui surgissait dans mon esprit que je pouvais, en approuvant cette loi, me placer sous le coup de l'excommunication indiquée dans le bref de S. S. en date de Gaëte, 1er janvier 1849. Je fis part de ce doute à quelques-uns des ministres, leur disant que le danger intrinsèque de la censure me semblait dépendre principalement du mandat qui serait plus tard attribué aux membres de la constituante, et sur lequel le projet gardait le silence.

Mais, dans la discussion au conseil général, la question du mandat des députés à l'Assemblée constituante fut soulevée, et il fut décidé et voté à l'unanimité que leur mandat devait être illimité. Mes doutes devinrent alors plus sérieux; je crus devoir soumettre la question au secret jugement de plusieurs personnes compétentes et d'autorité, et toutes furent d'avis qu'un tel acte me plaçait sous le coup des censures de l'église.

Néanmoins, le bruit s'était répandu et avec beaucoup d'apparence de vérité que le pape, non-seulement n'entendait pas condamner la constituante italienne, mais qu'interrogé sur ce point il n'avait pas désapprouvé l'élection des députés; dans cette importante affaire, j'ai voulu recourir à la voie la plus sûre et avoir un jugement solennel et dont on ne pût en appeler; je me résolus, le 28 janvier dernier, à écrire une lettre au souverain pontife, au jugement duquel, dans une telle matière, je devais, comme souverain catholique, me soumettre entièrement. La réponse de S. S. m'est, par suite de circonstances imprévues, parvenue plus tard que je ne m'y attendais; c'est pour cela que j'ai suspendu la sanction finale de cette loi qui, aux termes du statut constitutionnel, appartenait au prince. Mais la lettre désirée m'est parvenue, elle est dans mes mains. Les expressions du Saint-Père sont tellement claires et explicites qu'elles ne me laissent pas l'ombre d'un doute. La loi de la constituante italienne ne peut être sanctionnée par moi.

La constituante étant un acte de nature à mettre en péril ma couronne, j'ai cru ne pas pouvoir agir différemment, n'ayant en vue que le bien du pays et l'éloignement de toute réaction. J'ai accepté un ministère qui l'avait proclamée déjà, et qui l'a proclamée dans son programme. J'y ai fait allusion dans mon discours d'ouverture des assemblées législatives.

Mais, comme il s'agit aujourd'hui d'exposer par cet acte moi-même et mon pays au plus grand malheur, c'est-à-dire de nous faire encourir et à moi et à tant de bons Toscans les foudres et les censures de l'Eglise, je dois refuser d'adhérer à la loi, et je le fais avec toute la tranquillité de ma conscience. Dans cette exaltation des esprits, il est facile de prévoir que mon retour à Florence actuellement pourrait m'exposer à des extrémités telles qu'elles m'empêcheraient d'exercer la liberté d'esprit qui m'appartient. Par ce motif, je m'éloigne de la capitale et j'abandonne Sienne, afin que l'on ne dise pas que cette ville, à cause de moi, a été le théâtre des réactions hostiles. Mais j'espère que le bon sens et la conscience de mon peuple sauront reconnaître toute la gravité et l'importance de la raison qui m'oblige à donner mon veto, et j'espère que Dieu prendra soin de ma chère patrie.

Je prie enfin le ministère de donner toute publicité à ma déclaration, afin que soit connu de tous le motif qui me fait refuser ma sanction à la loi pour l'élection des représentants toscans à la Constituante italienne. Si cette publication n'était pas faite dans son intégrité et avec sollicitude, je me verrais forcé de la faire publier là où la Providence voudra que je me transporte.

Sienne, le 7 février 1849.

LÉOPOLD.

Cette lettre était accompagnée de la suivante, adressée au président du conseil des ministres :

Monsieur le président,

Ne croyez pas qu'en quittant Sienne j'aie le projet d'abandonner la Toscane, pour laquelle j'ai trop d'affection. Je recommande vivement et avec confiance mes serviteurs de Florence et de Sienne, qui ignorent complètement mon projet. Je prie qu'on laisse me suivre ceux dont j'ai absolument besoin, et qui se trouvent en ce moment à Sienne; je prie même qu'on veuille me faire parvenir mes équipages et ceux de ma famille, qui sont également à Sienne, parce que sans cela nous resterions privés de ce qui est strictement nécessaire à la vie.

Je désire qu'on comprenne dans le nombre des personnes qui devront me suivre le précepteur de mes fils, leur chevalier de compagnie et mon secrétariat.

Je prends la direction de la route royale des Maremmes; les personnes de ma suite y trouveront l'indication du lieu où je me serai dirigé.

Recevez, etc.

Sienne, 7 février 1849.

Votre affectionné,
LÉOPOLD.

L'*Alba* publie un long article, dans lequel elle trace le plan de conduite du gouvernement provisoire.

Léopold II d'Autriche, grand-duc de Toscane, n'était pas à la hauteur du temps; âme honnête, mais hésitante et irrésolue, élevée à une toute autre école qu'à celle des douleurs et des espérances de l'Italie, effigie décolorée de Pie IX, il a quitté ses Etats, il a abdiqué volontairement le pouvoir. Il a demandé à Pie IX si l'Italie pouvait exister. Pie IX ayant répondu à la conscience de Léopold que l'Italie ne pouvait pas exister, Léopold a fui une terre tiède encore du sang de Ferruccio, tiède encore du feu du bûcher sur lequel était monté un des grands apôtres de la liberté, Girolomo Savonarola.

Chose étrange! les princes sentent manquer sous leurs pieds le sol de l'Italie, miné par les sourdes oscillations des volcans, et une force centrifuge les chasse en d'autres pays. Au prince italien le passé! à nous l'avenir! Notre cause est trois fois sainte; elle est de celles qui ne meurent jamais! Dieu, l'Italie et le peuple.

Notre gouvernement provisoire de Toscane est né du peuple au cri de vive la constituante! le premier, le seul qui ait retenti à ses oreilles. Aujourd'hui le peuple crie : Vive l'Italie libre et une! Donc, guerre et union! Union et fraternité entre tous les peuples italiens! Guerre à l'étranger. Aux armes, de l'argent! Tel doit être notre cri de ralliement à nous tous qui voulons l'indépendance de l'Italie!

Les journaux romains ne contiennent aucun fait nouveau. Mais les derniers sont du 7. C'est le 9 et non le 8, comme on l'avait dit, que la République a été proclamée.

A Turin, l'abbé Gioberti, président du conseil, a prononcé un discours important sur la situation de l'Italie. La *Concordia* le résume ainsi :

La résurrection de l'Italie a, comme toute autre révolution, un principe et une limite fixes au delà desquels au lieu de progresser elle rétrograderait. Ce principe et cette limite sont représentés par les quatre idées suivantes : les réformes, la constitution, l'indépendance et la confédération. Le ministre rejette, en conséquence, comme des utopies les plans de ceux qui voudraient créer une Italie unitaire et républicaine. Pour ce qui est de l'unité, il l'estime beaucoup, mais la croit impraticable.

Quant à la République, il lui préfère la monarchie constitutionnelle, parce que, dit-il, l'Italie, désunie et asservie depuis tant de siècles, ne pourrait être qu'un foyer de divisions, de dissensions, d'où sortiraient la tyrannie et l'affaiblissement du pays. Ces principes guideront l'administration présente, qui veut une monarchie forte et populaire, l'indépendance complète du royaume d'Italie, une constituante fédérale enfin, et une diète qui représente tous les Etats de la péninsule.

Gioberti raconte ensuite les ouvertures faites par le Piémont à Rome et à la Toscane, au sujet de la Constituante sur le pied du suffrage universel; ouvertures qui furent interrompues par la scission de Rome et de son chef, et surtout par la convocation de la Constituante toscane avec des mandats sans limite. Cette dernière circonstance surtout a amené une rupture d'autant plus déplorable qu'elle a éclaté au moment où la reprise des hostilités était plus imminente. Ne croyez pas cependant, ajoute le ministre, que nous repoussions entièrement la Constituante italienne de Rome.

Nous nous abstenons seulement d'y prendre part pour le moment, parce que son origine, le mandat qu'elle a à remplir ainsi que les circonstances, la rendent dangereuse, et qu'il serait imprudent de participer à un acte dont on ne peut prévoir l'issue. Nous faisons toutefois des vœux pour que cette assemblée entre dans des voies de sagesse et de modération qui lui assureront notre concours. Dans ce cas, nous lui tendrons une main amie, et personne ne nous surpassera en zèle et dévouement pour l'Italie centrale; car nous pourrons agir ainsi sans aller contre nos principes : la constituante de Rome, en effet, réduite à ces limites ne sera plus que la constituante fédérative qui fut la première pensée de notre politique et le vœu le plus cher de notre cœur.

Ces idées, nous les avons depuis longtemps fait connaître tant à Florence qu'à Rome, où nous avons dit que si la monarchie constitutionnelle était attaquée, et si le pape ne remontait pas sur son siége, il serait bien difficile d'empêcher l'intervention étrangère. A Gaëte, nous avons dit qu'il ne convenait pas au vicaire du Christ, au père suprême des chrétiens, de rentrer dans ses Etats avec l'appui des armes de l'étranger, ni de revenir parmi ses enfants, sans avoir épuisé toutes les voies de la douceur et de la clémence, et nous espérons que ces sentiments évangéliques l'emporteront dans l'âme de Pie IX.

Nos efforts ne se sont pas bornés là, car nous nous sommes opposés autant que possible à l'intervention étrangère, et nous avons offert au Saint-Père nos bons offices de conciliation. Le ministre termine son discours en adjurant les députés de se serrer autour du prince magnanime qui a le premier volé au secours de l'indépendance italienne.

Assemblée Nationale.

Séance du 16 février. — Présidence de M. LAMORICIÈRE, vice-président.

M. DEMIANS a la parole pour une motion d'ordre. Il demande que l'Assemblée mette à l'ordre du jour de lundi la discussion de la proposition d'enquête. Il est important que la situation faite au gouvernement par cette proposition ne puisse se prolonger indéfiniment.

Les ministres ont été entendus par la commission. Il semble donc que rien ne doit retarder le rapport.

M. DE LAROCHEJAQUELEIN dit que le rapport sera déposé dans la séance d'aujourd'hui.

M. EMILE LEROUX dépose, au nom du comité de la justice, le rapport sur la proposition de M. Gouin, demandant abrogation de la loi de 1832, contre la branche aînée des Bourbons. Le rapport conclut à l'ajournement de cette abrogation. La rentrée des membres de la branche aînée en France pourrait devenir une imprudence tant que la République ne sera pas complètement affermie.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la loi électorale.

On s'était arrêté hier à un amendement de M. Tranchant, portant qu'il serait procédé à la confection des listes électorales dans toutes les communes dix jours après la promulgation de la loi.

« La commission propose de prolonger ce délai de deux jours. » — Adopté.

L'art 3 de la commission a provoqué un grand nombre d'amendements. La commission qui s'était fait renvoyer les amendements, propose la rédaction suivante :

« Ne pourront être inscrits sur les listes électorales :

» 1° Les individus privés de leurs droits civils et politiques, par suite de condamnations à des peines afflictives ou infamantes, ou à des peines infamantes seulement;

» 2° Ceux auxquels les tribunaux, jugeant correctionnellement, auront interdit le droit de vote et d'élection par application de l'article 42 du code pénal et de l'article 106 de la présente loi;

» 3° Les interdits;

» 4° Les faillis non réhabilités. »

Le paragraphe 1er est adopté.

M. VEZIN propose de remplacer les autres paragraphes par ceux qui suivent :

» 1° Les condamnés à l'emprisonnement pour crime par application de l'article 463 du code pénal;

» 2° Les condamnés à des peines correctionnelles pour vols, escroqueries, abus de confiance, soustractions commises par les dépositaires des deniers publics, pour attentat aux mœurs, délits prévus par les articles 331 et 334 du Code pénal;

» 3° Les vagabonds reconnus tels par jugement.

M. BILLAULT repousse ces amendements au nom de la commission.

Le § 2 est adopté.

Après une discussion confuse, à laquelle prennent part MM. Douesnel, Charançon, Leblond et Valette, l'article additionnel est adopté.

M. VEZIN retire le 2e paragraphe de son amendement.

M. GENT propose de faire une exception pour les citoyens qui ont été condamnés pour crimes politiques à des peines afflictives ou infamantes ou à des peines correctionnelles.

M. VEZIN. Les crimes politiques sont aussi coupables que les autres sous le régime républicain. (Rumeurs.)

Je soutiens même qu'ils devraient être punis plus sévèrement que les autres. (Nouvelles rumeurs.) J'admettrais tout au plus une exception pour les délits politiques.

M. DEGOUSÉE. Comment, les détenus politiques qui avaient subi le régime abrutissant de la restauration (Murmures à droite. — Vive approbation à gauche.), qui pendant trente-cinq ans ont combattu pour la République, vous les priveriez de leurs droits civiques, aujourd'hui que la République est victorieuse!

C'est une énormité telle, que je ne comprends pas comment on a osé la proposer. Songez donc que votre loi atteindrait plus de cent de vos collègues, le président de l'Assemblée, le président de la République. (Bravos à gauche. — Silence à droite.)

M. PAGNERRE voudrait que la restriction ne portât que sur les crimes et délits politiques postérieurs au 24 février.

M. BOURBEAU n'admettrait d'exception que pour les condamnations correctionnelles.

M. LAGRANGE demande que les mots *crimes politiques*, soient remplacés par les mots *causes politiques*.

M. DUPIN. Les arrêtés judiciaires portent le mot *crimes*.

M. LAGRANGE. Il n'y a pas d'arrêts qui tiennent. Si ce mot était maintenu, je protesterais de toute mon énergie. Non, je n'ai pas été criminel, non, aucun de ceux qui ont combattu avec moi n'étaient criminels. (Bravos à gauche.)

L'amendement est renvoyé à la commission.

Le 3e paragraphe de la proposition de la commission, relatif aux interdits, est adopté.

Le 4e paragraphe, relatif aux faillis non réhabilités, est mis en discussion.

MM. ÉMILE LEROUX et HURÉ proposent l'amendement suivant :

« Les faillis qui, après contrat d'union, n'ont pas été déclarés excusables ou réhabilités. »

M. ÉMILE LEROUX dit que si l'on adoptait la rédaction de la commission on priverait du droit de voter ceux qui ont pris part à l'élection du président de la République.

M. FRESLON combat cet amendement, qui est mis aux voix. Deux épreuves sont successivement douteuses. On procède au scrutin de division, qui donne le résultat suivant :

Nombre des votants	705
Majorité absolue	353
Pour	342
Contre	363

L'amendement n'est pas adopté.

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR présente un projet de loi portant allocation d'un crédit de 700 000 fr. pour les dépenses de la garde nationale mobile de Lyon, créée par arrêté des commissaires extraordinaires du gouvernement provisoire.

Il présente en outre, au nom de M. le ministre des affaires étrangères, un autre projet de loi portant demande d'un crédit de 506 000 fr. pour le paiement du semestre de l'emprunt grec. Il demande la discussion d'urgence.

L'urgence est déclarée, et le projet est renvoyé au comité des affaires étrangères.

M. PELLETIER. Je demande à adresser des interpellations à M. le ministre de l'intérieur sur la dissolution de la garde mobile de Lyon; je demande que le jour de ces interpellations soit indiqué.

Ces interpellations sont fixées à lundi.

Un membre dépose le rapport de la commission d'enquête. Ce rapport sera imprimé et distribué; la discussion sera fixée ultérieurement.

La discussion sur la loi électorale est reprise.

L'Assemblée adopte la proposition de la commission, qui exclut de la liste électorale les faillis non réhabilités.

Un autre amendement a été proposé pour exclure également de la liste les individus condamnés pour délit d'usure. (Bruits divers.)

Cet amendement est adopté.

M. HUOT propose de frapper aussi d'incapacité l'héritier immédiat, détenteur, à titre gratuit, de la succession totale ou partielle d'un failli

M. PEYSLON, au nom de la commission, repousse l'amendement, qui est mis aux voix et rejeté.

M. LE PRÉSIDENT. Nous revenons à l'amendement de M. de Fayolle, qui devrait remplacer l'article 7 du projet, qui a été renvoyé à la commission. Cet amendement, modifié par la commission, est ainsi conçu :

« Les extraits des actes de naissance nécessaires pour établir l'âge des électeurs seront délivrés gratuitement à chaque citoyen qui les réclamera. Ils devront porter la mention de l'objet pour lequel ils auront été délivrés, et ne pourront servir à un autre usage. »

Cette rédaction est adoptée.

L'article 8 est également renvoyé à la commission, qui propose la rédaction suivante :

« L'électeur dont l'admission aura été contestée en sera averti sans frais par le maire : il pourra présenter ses observations.

» Il sera, dans les 5 jours, statué sur les réclamations par le maire, assisté de deux membres du conseil municipal désignés à cet effet par le conseil. »

Cet article est adopté après quelques observations de M. Lagache.

« Art. 9. Notification de la décision sera, dans les trois jours, faite aux parties intéressées par le ministère d'un agent assermenté. Elles pourront en appeler dans les cinq jours de la notification. » — Adopté.

« Art. 10. L'appel sera porté devant le juge de paix du canton, lequel statuera dans les dix jours, sans frais ni forme de procédure, et sur simple avertissement donné aux parties intéressées. »

M. CHAVOIX présente et développe un amendement qui n'est pas adopté.

M. DESMOLLES présente un autre amendement ayant pour objet de remplacer la juridiction du juge de paix par celle du tribunal civil.

M. VICTOR LEFRANC, au nom de la commission, repousse l'amendement, qui est rejeté.

M. DE LARCY demande que deux membres du conseil municipal soient adjoints au juge de paix.

M. VICTOR LEFRANC combat cet amendement, qui est rejeté.

L'article est adopté.

« Art. 11. La décision sera en dernier ressort.

» Toutefois elle pourra être déférée à la cour de cassation, mais seulement pour incompétence, excès de pouvoir ou violation de la loi. »

M. ISAMBERT demande la suppression du deuxième paragraphe.

M. VICTOR LEFRANC persiste dans la proposition de la commission.

L'art. 11 est adopté.

« Art. 12. Le pourvoi ne sera recevable que s'il est formé dans les dix jours de la notification de la décision ; il ne sera pas suspensif.

» Il sera formé par simple requête, dispense de l'intermédiaire d'un avocat à la cour, et jugé sans frais ni consignation d'amende. » — Adopté.

« Art. 13. Si la décision du maire a été réformée, le juge de paix lui en donnera avis dans les trois jours de la réformation.

» Le maire opérera immédiatement la rectification ordonnée, et en avertira le préfet, qui la fera effectuer sur la copie de la liste à lui envoyée en vertu de l'art. 5 de la présente loi. »

M. MANUEL demande que le juge de paix soit tenu d'en donner avis également au préfet, afin qu'on soit bien certain que ce fonctionnaire sera suffisamment averti.

Après une discussion sans intérêt, la proposition de M. Manuel est mise aux voix. L'Assemblée vote à peine. La proposition est adoptée.

« Art. 14. Tous les actes judiciaires seront dispensés du timbre et enregistrés gratis. » — Adopté.

« Art. 15. A l'expiration du dernier des délais fixés par les articles précédents, et, en tout cas, au plus tard le quarantième jour après l'apposition des affiches annonçant le dépôt de la liste au secrétariat de la mairie, la liste électorale de la commune sera définitivement arrêtée par le maire. »

M. FAVART propose de supprimer ces mots :

« ... Et en tout cas, au plus tard, le quarantième jour après l'apposition des affiches annonçant le dépôt de la liste au secrétariat de la mairie. »

La commission adhère a cette suppression.

L'article ainsi modifié est adopté.

« Art. 16. Les minutes des listes électorales restent déposées au secrétariat de la commune ; les copies transmises au préfet, conformément aux articles 5 et 14 de la présente loi, restent déposées au secrétariat-général du département.

» Communication en est toujours donnée aux citoyens qui la demandent. » — Adopté.

« Art. 17. Dès que les listes sont devenues définitives, le préfet en envoie à l'intendant militaire un extrait contenant les noms de tous les électeurs en activité de service militaire.

» L'intendant militaire adresse aux chefs de corps copie officielle de la partie de cet extrait concernant les hommes sous leurs ordres. » — Adopté.

M. TASSEL propose d'ajouter la disposition suivante :

« Communication de ces extraits sera immédiatement donnée a tout requérant par l'intendant militaire. »

Cette proposition est rejetée.

M. OSCAR LAFAYETTE fait remarquer que l'on a pris des mesures pour que les électeurs civils puissent réclamer contre la formation des listes, tandis qu'on n'a rien fait de semblable pour les électeurs militaires ; il demande le renvoi à la commission.

VOIX DIVERSES. Le renvoi de quoi ?

Cette proposition n'a pas de suite.

TITRE II.

Révision annuelle des listes électorales.

« Art. 18. Les listes électorales sont permanentes.

» Il ne peut y être fait de changement que lors de la révision annuelle ; cette révision s'opère conformément aux dispositions suivantes. » — Adopté.

« Art. 19. Du 1er au 10 octobre de chaque année, le maire de chaque commune ajoute aux listes les citoyens qu'il reconnaît avoir acquis les qualités exigées par la loi et ceux qui auraient été précédemment omis.

» Il en retranche :

1° Les individus décédés ;

» 2° Ceux dont la radiation a été ordonnée par l'autorité compétente ;

» Ceux qui ont perdu les qualités requises ;

» 4° Ceux qu'il reconnaît avoir été indûment inscrits, quoique leur inscription n'ait point été attaquée.

» Il tient un registre de toutes ces décisions, et y mentionne les motifs et les pièces à l'appui. »

UN MEMBRE propose de substituer le mois de janvier au mois d'octobre.

Cette proposition est adoptée, ainsi que l'article ainsi amendé :

« Art. 20. Le tableau contenant les additions et retranchements faits par le maire à la liste électorale est déposé au plus tard le 15 janvier au secrétariat de la commune.

» Il est ensuite procédé, à l'égard de ce tableau, conformément aux articles 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 16 et 17 de la présente loi. » — Adopté.

« Art. 21. La liste électorale est définitivement arrêtée par le maire le 31 mars de chaque année.

» Elle reste jusqu'au 31 mars de l'année suivante telle qu'elle a été arrêtée, sauf néanmoins les changements qui auraient été ordonnés par décision du juge de paix, et sauf aussi la radiation des noms des électeurs décédés ou privés des droits civils et politiques par jugement ayant force de chose jugée.

» L'élection, à quelque époque de l'année qu'elle ait lieu, se fait sur cette liste. » — Adopté.

M. [illegible] propose de dire que la liste comprendra en outre les citoyens qui, au jour de l'élection, auraient atteint leur 21e année. (Non ! non !)

Cette proposition est rejetée.

La discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à six heures.

FAITS DIVERS.

On lit dans le *Moniteur* que M. Patureau, maire provisoire de Châteauroux, ayant voulu organiser une manifestation populaire sous le prétexte de plantation d'un arbre de la liberté, malgré les représentations du préfet, a été suspendu de ses fonctions, ainsi que la municipalité, qui avait pris le titre de *conseil républicain*. Le préfet a institué une commission municipale provisoire.

Vive le ministère Faucher-Falloux, pour raviver par toutes ces tracasseries le sentiment démocratique !

— On parle d'arrestations nombreuses opérées cette nuit dans tous les garnis de La Villette.

— Le 11e bataillon de la garde mobile, caserné à Rueil, va quitter cette garnison pour aller à Marseille. On peut remarquer que les bataillons de la garde mobile sont envoyés dans les garnisons les plus lointaines. On doit remarquer aussi que ce corps avait manifesté, dans les derniers temps, le républicanisme le plus sincère. Espérons qu'il profitera de son séjour dans les départements du midi pour y propager le sentiment démocratique.

— Hier, au moment de l'ouverture de la séance de l'Assemblée nationale, le sieur Encoignard, journalier, habitant rue de l'Ecole, n° 1, à Vaugirard, après s'être encouragé par plusieurs verres d'eau-de-vie, s'était installé sur la place de Bourgogne, en face la grande porte d'entrée du palais, et là poursuivait d'insultes grossières tous les représentants du peuple. Il fut arrêté par les gardiens du palais et conduit chez le commissaire du quartier. Il chercha à s'excuser sur son état d'ivresse, puis il ajouta qu'il croyait que l'Assemblée nationale était dissoute, et qu'il était libre de dire tout haut ce qu'il en pensait. Malgré ces excuses il fut envoyé à la préfecture de police.

— Avant-hier, un accident qui, heureusement, n'a pas eu de suites fâcheuses, est venu troubler la représentation de *Jérusalem*, à l'Opéra. A la fin du ballet du troisième acte, Mlle Maria s'étant trop approchée de la rampe, le feu a pris à sa robe, et, en se baissant pour l'éteindre, elle est tombée la tête la première dans l'orchestre des musiciens. La salle a jeté un cri d'effroi. Mlle Maria a été emportée aussitôt dans les coulisses ; les médecins et les chirurgiens qui étaient dans la salle ont couru sur le théâtre. Enfin, après quatre ou cinq minutes d'une cruelle anxiété, on l'a vue reparaître sur la scène, souriant et remerciant avec effusion le public des marques d'intérêt et de sympathie qu'il lui avait témoignées. Par le plus heureux des hasards, la charmante danseuse en était quitte pour quelques contusions et des écorchures sans gravité.

— Le nombre des républicains arrêtés à Cette s'élève à plus de trente. Ils sont détenus au fort Saint-Louis. M. le procureur-général était encore à Cette le 10. On croit que la cour d'appel de Montpellier évoquera l'affaire.

— Le frère Philippe, supérieur général de l'institut des Frères de la doctrine chrétienne, a été appelé par M. de Falloux dans le sein de la commission de l'instruction primaire pour y donner des éclaircissements sur la possibilité d'étendre les services de son ordre.

— Toute l'administration municipale de Béziers a donné sa démission. Le ministère de conciliation poursuit son rôle.

— On lit dans le *National* : « On vient de découvrir, par hasard, une grande quantité de manuscrits inédits de Louvet de Couvray, l'auteur de *Faublas*. L'ancien propriétaire du célèbre café Momus, M. Louvet, était parent de l'ex-conventionnel-romancier. On sait que l'auteur de *Faublas* avait fini par se faire libraire, après avoir épousé celle qu'il peignit sous les traits de Lodoïska. Il écrivait beaucoup, dans les loisirs que lui laissait son commerce. A sa succession, son parent, M. Louvet, hérita, entre autres défroques, d'une malle pleine de vieux papiers.

» L'héritier garda ces papiers et cette malle, et acheta le café Momus, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois ; puis il céda son établissement de limonadier à un jeune homme qui le fit prospérer. Dernièrement, le nouveau cafetier, s'étant imaginé d'ouvrir la malle, y trouva un grand nombre de cahiers manuscrits qu'il montra à des journalistes qui déjeûnent dans ce café. Au style, on reconnut bien vite le girondin Louvet de Couvray, et la découverte courut le monde littéraire ; mais l'héritier, ayant eu vent de ces manuscrits inédits, veut ravoir sa malle et les romans de l'auteur de *Faublas*. »

— La Société de l'Union musicale s'est placée dès le début au premier rang des institutions lyriques modernes. Deux concerts seulement ont été donnés, et déjà ces réunions sont des plus recherchées par tous les amateurs de bonne musique.

Dimanche prochain, 18, troisième matinée musicale, qui sera donnée comme les précédentes dans l'élégante salle Sainte-Cécile, chaussée d'Antin, 49 bis. Le programme, des plus attrayants, promet la sublime symphonie en *la* de Beethoven ; un concerto de Reis, pour piano, exécuté par Mlle Guenée, qui se fait trop rarement entendre ; un air du *Crociato*, chanté par Mme Hébert-Massy ; un concerto de Viotti pour le violon, par M. Singer : enfin l'ouverture de *Montano et Stéphanie*, chef-d'œuvre de Berton, terminera ce remarquable concert.

— L'association fraternelle des Cuisiniers ouvre dimanche prochain, 18 février, un vaste établissement barrière de Sèvres, 49. Elle compte sur le concours de ses nombreux amis pour obtenir les mêmes succès qu'elle a obtenus dans tous ses autres établissements, afin de faire là comme à la barrière du Maine, c'est-à-dire de venir en aide à ses frères qui se trouvent sans travail et sans aucun moyen d'existence.

— SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, n° 9. Demain, dimanche gras, à 10 heures du soir : Deuxième grand bal paré et travesti. Un orchestre de 60 musiciens exécutera les quadrilles les plus nouveaux du célèbre Musard. Les associations sont invitées à se rendre à ces véritables fêtes de familles où la décence et la retenue ne le cèdent pas à la gaîté la plus franche. Le produit doit être consacré aux frais de construction de la salle.

Prix d'entrée : 1 franc pour un cavalier et une dame, 25 centimes pour les dames seules.

Icarie.

(Voir le numéro de jeudi dernier.)

Ecartons d'abord du débat l'honneur et la probité de M. Cabet. Nous ne croyons pas qu'on ait pu les suspecter sincèrement, et nous comprenons mal les accusations de quelques Icariens réclamant à grands cris les fonds par eux versés.

Quand on entreprend une pareille œuvre, on en doit connaître les risques et les accepter. Il est évident pour nous que l'Icarie n'a jamais été un piège tendu à la crédulité par un incrédule. M. Cabet avait confiance dans ses plans ; il employait à les réaliser les fonds d'ailleurs bien insuffisants que le dévouement a pu réunir entre ses mains. Son départ pour le Texas, à la recherche de ces hommes dont il fuirait l'abord si sa conscience l'accusait, et dont il va partager les privations et les périls, répond suffisamment à toutes les calomnies.

L'honneur de M. Cabet reste entier, mais le communisme survivra-t-il et l'impossibilité d'établir une communauté égalitaire n'a-t-elle pas été pleinement démontrée au Texas ?

Nous n'admettons pas cette démonstration ; il est évident que la colonie a manqué de capitaux, de tous les éléments matériels nécessaires à l'existence d'une réunion d'hommes, sous quelque régime que ce soit. Quand ces conditions ne sont pas rassemblées d'avance, non-seulement aucune théorie d'organisation ne peut réussir, mais aucune théorie ne peut être considérée comme valablement, sérieusement expérimentée. Comment démontrer par l'expérience la force élastique de la vapeur si le métal manque pour construire la chaudière ? Non, l'idée communiste n'a point été soumise au Texas à une expérience décisive, pas plus qu'on n'a fait l'essai de l'association phalanstérienne à Condé-sur-Vesgres, à Citeaux, au Brésil, et dans cette ferme de Brook, dont on imputait naguère l'insuccès à la Théorie de Fourier, sans tenir compte de ce léger détail que les bâtiments avaient été détruits par un incendie.

L'échec du Texas n'a nullement prouvé que la communauté égalitaire fût impraticable. Il serait même absurde de tirer une pareille conclusion, puisque nous avons chaque jour sous les yeux la démonstration du contraire. Les collèges, pensionnats, couvents, casernes, etc., etc., sont des communautés égalitaires qui se soutiennent parfaitement. Il est vrai que dans ces établissements la nature humaine est toujours plus ou moins comprimée, que la contrainte a grande part a leur existence, que ni en France, ni au Paraguay, ni au Texas, on ne nous a montré un système égalitaire, attrayant et libre, développant l'homme tout entier, se perpétuant sans action constante de l'autorité, devenant l'état normal et durable de toute une nation. Voilà ce que nous n'avons pas encore vu, ce que nous sommes probablement destinés à ne point voir ; mais la possibilité de la communauté à certaines conditions, dans certaines limites, est établie par trop de faits pour que les déceptions d'Icarie, fussent-elles encore plus grandes, pussent la détruire.

L'honneur de M. Cabet reste entier. Les principes généraux du socialisme n'ont pas reçu d'atteinte, et la possibilité de la vie en commun, prouvée tant de fois depuis les thérapeutes et les Esséniens jusqu'aux Moraves, reste incontestable. Il y a plus, les socialistes doivent sentir redoubler leur courage, leur confiance dans le peuple et dans l'avenir en songeant aux trésors de dévouement dépensés par les pionniers d'Icarie : longue traversée, privations, climat dévorant, fièvres, famine, rien n'a vaincu cette phalange héroïque. Quelques individus se sont détachés ; mais la majorité n'a fait retraite en bon ordre qu'avec la résolution de recommencer l'œuvre. Voici ce que publiait le *Populaire* quand tous les désastres étaient déjà rendus publics :

Non, rien n'a pu arrêter les trois grands départs de novembre qui connaissaient les revers : c'est une raison de plus, s'écriaient-ils, pour aller au secours de nos frères, et de tous côtés nous entendons des voix qui crient : Courage, constance, persévérance !

Les femmes surtout, comme au temps des premiers chrétiens, montrent un admirable courage. En parlant de ceux qui avaient abandonné leur poste, plusieurs Icariennes, dont les maris se trouvent à la première avant-garde, s'écriaient : Si mon mari désertait, je serais plus désolée de sa lâcheté que de sa mort.

Un noble et ferme caractère se révèle assurément dans la lettre suivante, publiée dans le *Populaire* du 21 janvier :

Cholet, 5 janvier 1849.

. . . . . Si je vois avec peine les désertions et les calomnies de quelques lâches, d'un autre côté j'en suis content ; car ces faits ouvriront les yeux aux membres des comités d'admission. Et s'il restait encore parmi nous des hommes assez aveugles ou assez égarés pour vouloir nous suivre dans un but tout personnel, ou dans l'espoir d'être plus heureux qu'en France, j'ose espérer qu'ils comprendront que, pour rester nos frères, il faut avoir le courage de ses convictions, et, au besoin, savoir, comme notre héroïque Guillot, faire dignement le sacrifice de sa vie pour le succès et le bonheur de la future société.

Pourquoi faut-il qu'il y ait des hommes assez malheureux, assez dépourvus d'abnégation pour ne pas concevoir qu'il ne suffit pas d'adopter un système, mais qu'il faut encore avoir le courage assez ferme pour le mettre en pratique, quelles que soient les fatigues et les privations qu'il y ait à subir ?

Citoyens, quel que soit le résultat du voyage de notre vénérable père, je n'en serai pas moins Icarien et toujours prêt à essayer une seconde tentative de colonie, si, ce qu'à Dieu ne plaise, la première ne réussit pas ; car je suis intimement convaincu qu'avec des hommes entièrement dévoués, comme le sont un grand nombre de nos frères, le règne de la fraternité est possible ici-bas.

BARBOT.

Nous avons repoussé les conclusions injustement tirées de l'essai du Texas contre le caractère personnel de M. Cabet, contre le socialisme et le communisme ; nous avons fait ressortir au contraire les motifs d'espoir et de confiance que le socialisme devait trouver au milieu même de cet échec.

Mais nous ne devons point dissimuler qu'il ressort des événements d'Icarie des enseignements contraires aux procédés employés par M. Cabet pour la réalisation de ses idées, contraires à ces idées mêmes en ce qu'elles ont d'étroit et d'incomplet.

Le procédé de réalisation a consisté à porter l'essai d'organisation sociale sur une terre lointaine, inculte, où manquaient les bestiaux, les bâtiments, les cultures, où le sol, pour ainsi dire, était à créer.

Nous ne comprenons pas que M. Cabet ait consenti à cumuler deux difficultés, déjà si pénibles à résoudre quand on les aborde isolément : une colonisation lointaine et l'essai d'un nouveau système social.

Faire du nouveau en organisation sociale est une tâche délicate, alors même qu'on jouit de terres fertiles et suffisamment travaillées, qu'on possède des bestiaux, des instruments, des machines, des bâtiments confortables, des débouchés assurés par le voisinage d'un grand centre de consommation. Pour notre part, et malgré certains donneurs de conseils, qui voudraient nous embarquer pour l'Algérie, nous faire aller plus loin encore, nous ne tenterons pas le phalanstère en dehors de toutes ces conditions.

M. Cabet a cumulé toutes les difficultés, multiplié sur son chemin les obstacles, et nous ne rendrons pas à sa prévoyance le même hommage qu'à sa probité.

Quant aux conclusions que l'on peut former contre ses idées elles-mêmes, loin de condamner les approvisionnements, la consommation, le travail collectifs, tous éléments de progrès et d'avenir qui occupent une grande place dans nos projets, dans nos espérances, nous dirons que M. Cabet a été paralysé surtout par le défaut de capital, et que le manque de capital sera le vice de tous les essais tentés au nom de systèmes qui excommunient injustement la propriété individuelle.

Il y a trois éléments dans la production : capital, travail et talent. Niez l'un d'eux, il vous fera défaut ; niez les droits de tous les trois à une répartition proportionnelle, réduisez l'homme à des satisfactions égalitaires, vous tuez l'émulation, l'ambition féconde, le mouvement, la vie. Nous ajouterons que M. Cabet, dans ses écrits, dans tous ses enseignements, a trop négligé la question de l'organisation du travail, paraissant croire que toutes les difficultés pratiques s'évanouiraient devant ce mot magique : *fraternité*. Comment établir l'ordre dans le travail ? Comment le rendre attrayant, lucratif ? Sur tous ces points nous avons trouvé dans ses projets d'immenses lacunes. Nous espérons que les premières tentatives faites par les Icariens en Amé-

rique ne demeureront pas sans fruit pour l'expérience de l'humanité; mais, si l'on veut recueillir, de tant de sacrifices, un résultat sérieux, si l'on veut créer, non pas une communauté exceptionnelle, éphémère, mais un germe vivace d'association, il faudra bien étudier, approfondir, appliquer même ces deux formules: *Travail attrayant*; *association du capital, du travail et du talent*.

Au surplus, M. Cabet peut trouver aux Etats-Unis bien des socialistes heureux de l'initier à leurs travaux. Parmi les socialistes du Nouveau-Monde la Théorie de Fourier est assez bien représentée. M. Cabet s'en est aperçu, comme le prouvent les détails suivants extraits du *Courrier des Etats-Unis* :

« Parmi les passagers débarqués il y a quelques jours par l'*Europa* sur la rive américaine, se trouve M. Cabet, le patriarche de l'Icarie, qui va rejoindre à la Nouvelle-Orléans ses sectaires si cruellement désappointés.

» M. Cabet est un homme de 64 ans environ, d'une taille au-dessous de la moyenne, aux dehors prévenants, à l'aspect vénérable.

» M. Cabet a reçu à New-York une sorte de petite ovation. Mardi dernier, un certain nombre de nos compatriotes lui ont donné un dîner de bienvenue au Shakspeare-hôtel. Au dessert, on a porté sa santé, on a bu avec transport à l'union de tous les démocrates, et spécialement à l'union des démocrates de l'Europe et des Etats-Unis.

» Ce dernier toast, porté par M. Cabet, lui a servi de texte pour un discours dans lequel il a développé quelques-unes de ses idées et de ses espérances. La démocratie, a-t-il dit, est écrasée en Europe; mais l'Amérique reste : c'est sur cette terre fortunée que doit se réaliser cette régénération sociale dont Fourier et Horace Greeley ont été les précurseurs dans les deux mondes.

» M. Cabet a exprimé, dans le reste de son discours, une grande confiance dans le succès futur de ses idées. Nous y croyons aussi pourvu que ces idées se rectifient et se complètent en présence des difficultés, des obstacles. Vienne en France un gouvernement intelligent, ami de l'humanité, qui facilite sur le sol même de la patrie l'essai des théories qui tendent à l'amélioration sociale! Conspuer, dénigrer, insulter les hommes qui se vouent au bonheur de tous, applaudir à leurs revers, prêcher à l'ouvrier sans travail la résignation et la famine, voilà ce qui s'est appelé jusqu'à présent politique honnête et modérée, sagement conservatrice.

Or cette politique ne conserve que la misère, n'éternise que les révolutions et l'anarchie. Quand aura-t-on le bon sens d'en changer?

V. H.

Spectacles-Concerts. — L'Ile de Crète.

Les *Spectacles-Concerts*, qui n'avaient que le droit de chanter, de danser, de jouer des pantomimes, avant la révolution de février, et qui sont redevables de la parole à l'année 1848, viennent d'en faire usage pour la tourner en ridicule. O ingratitude!

Les faits, les événements, les idées de cette pauvre année 1848 viennent tour à tour parader devant le roi de Crète, Minos, qui prononce leur jugement.

Minos juge aux enfers tous les pâles humains.

Le principal défaut de cette revue comique, c'est de venir un peu tard. Par le temps qui court, les mois sont des années. Il y a des traits qui ont déjà vieilli et qui sont aujourd'hui tout à fait hors de propos; par exemple les traits décochés contre le droit au travail et contre l'Assemblée nationale.

Nous nous attendions à quelques plaisanteries sur le club des femmes, qui se tenait précisément dans cette salle. Les femmes y ont tant parlé! C'était bien le moins d'avoir pour elles une parole. Les auteurs se sont bornés aux utopistes mâles, à la triade et à la queue de 32 pieds avec son œil au bout. S'ils avaient eu cet œil *occulte*, comme ils l'appellent, ils auraient vu beaucoup plus de choses dans l'année 1848. Les véritables ridicules leur ont échappé, ils n'ont saisi que les charges vulgaires. Aussi cette moquerie banale, prolongée pendant trois grands actes, est elle monotone et fatigante. A peine cela appelle-t-il sur le bout des lèvres un léger sourire, mais cela n'inspire pas cette franche gaieté qui rend heureux.

Et puis, pourquoi mêler là-dedans la mythologie grecque? pourquoi persifler ces riantes inventions du génie politique? pourquoi défigurer ces brillantes origines de l'art humain? pourquoi ridiculiser ces fables ingénieuses des Hellènes, le centaure Chiron, qui apprend aux hommes l'art de dompter les chevaux, le grand législateur Minos, Dédale l'architecte du labyrinthe de Crète? Qu'ont à faire tous ces souvenirs, toutes ces légendes mythologiques, tous ces personnages placés sur les confins de la fable et de l'histoire, avec notre année 1848? Si la première République française fut trop portée à l'imitation des idées et des formes grecques, est-ce une raison pour que la seconde ne comprenne pas la valeur de ces brillantes fictions?

La mythologie grecque avait animé la nature entière; elle avait divisé, personnifié, symbolisé toutes les forces naturelles, les airs, les eaux, les fleuves, les mers, les forêts, les moissons, les montagnes à la tête couverte d'éternels frimats, les côteaux où s'entrelacent la vigne et l'olivier, elle avait consacré et poétisé toutes les productions de la terre, tous les phénomènes physiques qui concourent à la féconder; elle attachait l'homme aux champs, et lui en faisait trouver les travaux attrayants par le charme des croyances et des fêtes. C'était là, sans contredit, un rôle fort utile et fort beau, nous dirons même fort religieux. Les artistes pouvaient alors concevoir un but capable de les électriser.

Essayez donc aujourd'hui d'en faire autant avec vos terres morcelées, déchiquetées, avec vos parcelles grandes comme la main, qui forcent le travailleur agricole à l'isolement, au rude labeur, et qui détruisent toute société et toute poésie dans ce qui forme la destinée essentielle de l'homme, ses relations quotidiennes avec la nature!

Au lieu de tourner en ridicule la mythologie grecque, il serait donc mieux de chercher comment elle pourrait renaître et se revivifier dans un nouveau milieu social, comment l'homme pourrait être ramené au travail des champs par l'attrait et le plaisir, comment les forces de la nature pourraient être vraiment soumises à sa volonté, associés à son action, comment enfin la fiction pourrait devenir réalité.

Les auteurs de l'*Ile de Crète* ont oublié ce point de vue là dans leur revue de l'année 1848; ils se sont accrochés à la queue de 32 pieds, et ils ont passé à côté du TRAVAIL ATTRAYANT; répareront-ils cette omission dans la revue de 1849?

A. C.

PETITE CORRESPONDANCE.

Sedan. — M. G. — D'accord; votre échéance était portée à fin ct. et ira à fin mai. — Nous vous enverrons les liv. dem.
La Cr. de Br. — M. L. — Reconnu juste. L'éch. ira fin avril.
Bougie. — M. J. — Reçu les 21. — Mille am t. de G. T., qui pense souv. à vous.
Marseille. — M. B. — Voyez M. P., rue de Paradis, 159.
Nancy. — M. B. — Ce n'est pas vrai. Quel est ce journal?
Ay. — M. F. — Reçu les 20. — Pris note.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS	Un an	20 fr.,	Six mois	11 fr.,	Trois mois	6 fr.
DÉP. ET ÉTRANGER	—	32	—	17	—	9
PAYS à surtaxe	—	50	—	26	—	14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DÉP. ET ÉTR.	—	8	—	4	—	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES	
Une à quatre fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à neuf — —	30	Réclames-polices	40
Dix fois et plus —	[illegible]	Faits de publicité	1 fr. 50

On s'abonne à Lyon, au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme.

Bourse du 16 février.

Les jours se suivent et ne se ressemblent pas.

La rente 5 p. 0/0 est partie de 75 fr. pour arriver hier à 82 fr. On a même fait ce matin, au cercle du boulevart, 83 fr.; mais après 7 et 8 fr. de hausse, une réaction par réalisation de bénéfices était à craindre, on l'a faite à l'ouverture du parquet dont le premier cours est en perte à 81.80 sur la baisse considérable des fonds anglais, lesquels ont été impressionnés par les nouvelles de Florence, de Rome et de Turin.

On assure que l'Angleterre prête 400 millions à Charles-Albert sur la garantie secrète de l'île de Sardaigne. Ce fait important influe sur les spéculateurs.

Le 5 0/0, laissé hier à 82, finit à 80 65 fin courant, après avoir coté au plus bas 80 40, c'est une baisse de 1 f. 35 sur la bourse précédente.

Le 3 0/0, de 50 70 descend à 49 60, perte sur hier, 1 f. 10.

On parle de mouvements républicains en Espagne, annoncés par nouvelle télégraphique.

Les chemins de fer sont dépréciés dans la petite panique du jour.

Orléans, de 780, descend à 770.

Av.-Mars. perd 5 fr. à 475.

Le Nord, laissé à 443 75, tombe à 435.

Le marché est lourd et le parquet fait des efforts pour soutenir les cours. On craint des prix plus bas.

RENTES FIN COURANT	Prem. c.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	50 70	50 40	49 ..	49 [illegible]
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	[illegible]
Cinq 0/0	82 ..	81 80	80 40	80 65

16 février. — AU COMPTANT. — COURS DE CLÔTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	49 40	4 Canaux avec primes	[illegible]
— Emprunt 1847-1848	[illegible]	— Lin Maberly	[illegible]
5 0/0 j. du 22 mars	80 60	Caisse hypothécaire	[illegible]
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	.. ..	Emprunt d'Haïti	[illegible]
4 0/0 j. du 22 septembre	.. ..	Espagne, dette active	22 ..
Actions de la banque	1815 ..	— Dette passive	[illegible]
Rente de Naples, j. [illegible]		— 3 0/0 1841	.. ..
Récép. Rothschild	80 80	Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
5 0/0 de l'Etat romain	66 ..	— — 3 0/0	30 ..
5 0/0 belge 1840	.. ..	2 1/2 hollandais	[illegible]
— 1842	90 ..	Zinc Vieille-Montagne	2475 ..
— 4 1/2	.. ..	H. de la Grand-Combe	[illegible]
— Banque (1835)	[illegible]	Emprunt du Piémont	[illegible]
Obligations de la Ville	1105 ..	Lots d'Autriche	330 ..

CHEMINS DE FER. — CLÔTURE DU PARQUET

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	400 ..	390 ..	Orléans à Bordeaux	443 75	405 ..
Versailles, rive droite	135 ..	135 ..	Du Nord	[illegible]	[illegible]
— rive gauche	137 75	132 50	De Paris à Strasbourg	[illegible]	[illegible]
Paris à Orléans	777 50	775 ..	Tours à Nantes	[illegible]	[illegible]
Paris à Rouen	4[illegible] 50	480 ..	Paris à Lyon	372 50	372 50
Rouen au Havre	277 50	275 ..	Montereau à Troyes	126 ..	125 50
Avignon à Marseille	[illegible]	175 ..	Dieppe à Fécamp	[illegible]	[illegible]
Strasbourg à Bâle	90 25	90 ..	Paris à Sceaux	.. ..	.. ..
Du Centre	315 ..	3[illegible] ..	Bordeaux à la Teste	[illegible]	[illegible]
Amiens à Boulogne	.. ..	.. ..			

L'un des gérants: G. TANDON.

Spectacles du 17 février.

THEATRE DE LA NATION.—
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Bajazet.
ITALIENS.—Lucia di Lammermoor.
OPERA COMIQUE.—Le Val d'Andorre.
ODEON.—Le Comique à la Ville, Rachel, le Barbier de Séville.
THEATRE-HISTORIQUE.—La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE.—Le Dernier des Rochegune, les Filles du Docteur, Tasse cassée, le Plus beau Jour de la Vie.
VAUDEVILLE.—La Propriété, la Foire aux Idées, le Moyen.
THEATRE MONTANSIER.—Habit, Veste et Culotte.
VARIETES.—Madame Lariffla, le Berger de Souvigny, Mon Ours, la Pension.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Le Pasteur.
GAITE.—Les Orphelins.
AMBIGU-COMIQUE.—Le Mauvais Cœur.
THEATRE DU LUXEMBOURG.—Un Mariage d'Amour, Pour un Baiser, un Homme chagrin.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES.—Le Saltimbanque, un Monsieur, le Tapissier, Paris sans le sou.
THEATRE BEAUMARCHAIS.—La Montagne et la Gironde.
THEATRE CHOISEUL.—La Barbe impossible, un Voyage en Californie.
DELASSEMENTS.—Les Blagueurs et les Blagués, 13e arrondissement, Marceline, un Déménagement.

Imprimerie LANGE LEVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 49. — ÉDITION DU MATIN. — Dimanche 18 février 1849.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS
Trois mois 8 f.
Six mois 16 f.
Un an 30 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS
Trois mois 9 f.
Six mois 17 f.
Un an 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

PARIS, 17 FEVRIER.

Assemblée Nationale.

La commission de l'Assemblée a pacifiquement résolu la question irritante, soulevée hier par M. Vezin. Elle a fait décider par l'Assemblée, que la privation du droit d'élection serait prononcée par les tribunaux lorsqu'ils le jugeraient convenable, et, supposons-nous, dans les cas prévus par la loi.

Mais avant de passer à la suite de la discussion sur la loi électorale, revenons sur un point fort intéressant de politique, soulevé par l'amendement de M. Vezin, et que nous fournit l'occasion de traiter un journal du matin qui donne à entendre que tous les gouvernements sont également respectables et qu'on ne doit pas plus attaquer les uns que les autres.

Parce qu'un pays est constitué en République, nous n'en conclurons pas que ce pays soit libre, mais pour la plupart du temps nous pourrons soutenir qu'il s'appartient à lui-même, tandis que la monarchie, le plus souvent, indique que le pays appartient au monarque, que le monarque a un droit et un droit héréditaire sur le pays. Cela est tellement vrai, que, quoique le duc de Bordeaux soit hors de France et n'y exerce aucune autorité, les légitimistes soutiennent qu'il est *de droit* roi de France.

La monarchie, à ce point de vue, n'est pas seulement une forme de gouvernement plus commode, plus stable, moins sujette aux ébranlements, non! La monarchie est un droit, une possession de sujets par le monarque.

Attaquer la monarchie, c'est de la part des sujets, revendiquer leur indépendance, tandis qu'attaquer la République, c'est simplement de la part des citoyens se révolter soit pour des griefs imaginaires, soit pour des griefs réels et une mauvaise direction sociale.

L'attaque est donc bien différente dans les deux cas et ne peut nullement être mise sur le même rang, puisque dans le second elle n'est que l'expression plus ou moins violente d'un mécontentement plus ou moins justifiable, et que dans le premier elle est la revendication de la liberté naturelle de l'homme, usurpée par des chefs indigènes ou étrangers.

Aux époques de barbarie et de sauvagerie, les chef ne se prétendent pas les maîtres de leurs compagnons; c'est par un abus, par un artifice continu, par des influences faciles à comprendre, ou par la conquête violente, que dans les temps plus avancés en civilisation, que dans des sociétés plus compliquées, les chefs ont fini par convertir leur droit temporaire et personnel en droit perpétuel et héréditaire, absolument comme dans un grand nombre de tribus primitives, les terres, gérées au nom de la communauté par quelques chefs, ont fini par devenir, à l'exclusion du reste des habitants, la propriété de ces chefs qui ont insensiblement transmué la gérance, le dépôt, en possession, en attribution perpétuelle et héréditaire à eux et à leurs familles.

C'est très récemment que cette usurpation de l'autorité continuée pendant des siècles, a fini par devenir un dogme dans une certaine classe, dont elle favorisait les prétentions.

Car autour d'un roi il y a toujours des nobles, et les nobles ont toujours des privilèges. Consacrer la légitimité du roi, c'est du même coup consacrer les privilèges de la noblesse. Outre cet intérêt positif, matériel en quelque sorte, se trouve encore joint au dogme de la légitimité un intérêt purement sentimental, celui de la croyance en la supériorité de la race noble. De la meilleure foi du monde, un noble se croit d'une autre race, d'un autre sang, d'une meilleure race, d'un meilleur sang que le vulgaire. Tous ces préjugés, tous ces intérêts se tiennent; en attaquer un, c'est les attaquer tous. Or, ces préjugés et ces intérêts étant entretenus dans un petit nombre de familles que leur éducation, leur richesse, leurs influences rendent puissantes, il est facile de comprendre combien dans une vieille société comme la société française, qui a longtemps vécu sous la domination des races privilégiées, aura peine à s'implanter un régime général d'émancipation et de liberté! Le travail d'affranchissement ne remonte pas à 1789 seulement, mais beaucoup plus haut; il est loin d'être achevé.

Toutefois, l'œuvre avance. Nous n'en voulons pas de meilleure preuve que l'invocation du suffrage universel fait par les légitimistes eux-mêmes. Ils espèrent, il est vrai, s'en faire un instrument de guerre pour reconquérir par l'ignorance des masses ce que leur ont enlevé les masses elles-mêmes. Qu'importe? eussent-ils même raison pour quelque temps dans leurs calculs perfides, ils n'en rendent pas moins hommage aux droits imprescriptibles de l'humanité, écrasée et exploitée depuis tant de siècles par quelques familles plus puissantes, que la force, la ruse ou le hasard avaient placées au-dessus du reste de l'humanité.

La grande discussion de ce jour a consisté à savoir si le vote se ferait à la commune ou au chef-lieu de canton. A la commune, le paysan reste isolé, soumis aux influences seigneuriales et religieuses qui l'assiègent et le trompent souvent; au chef-lieu de canton, il peut se mettre en contact avec le mouvement extérieur et savoir mieux à quoi peut servir son vote. Naturellement les légitimistes demandent le vote à la commune, parce qu'ils trouvent dangereux que les hommes se réunissent, s'assemblent: diviser pour régner, est toujours la devise des privilégiés. Les républicains, au contraire, demandent le vote au chef-lieu de canton.

L'Assemblée a pris un parti mixte. Elle a décidé que le canton pourrait être divisé en quatre sections. En définitive, c'est pencher vers le vote à la commune et réaliser une partie les espérances des royalistes; mais qui vous a dit que la République s'établirait facilement?....

N'allons pas oublier M. de Montalembert, qui, en sa double qualité de légitimiste et d'ultramontain, a discouru en faveur du vote à la commune.

Comment se fait-il qu'un style aussi châtié, des paroles aussi doucereuses, des formes aussi polies, des expressions aussi irrépréhensibles ne manquent jamais d'exciter de grandes tempêtes? Pour nous, nous n'aimons pas la grossière colère d'un exalté patriote, mais combien est-elle préférable à cette haine emmiellée que distille la bouche de M. de Montalembert! Sous ce geste arrondi et mesuré, sous cette parole si calme en apparence, se cache l'éternelle rancune d'un parti vaincu qui cherche sans cesse à mordre au talon le parti vainqueur, le parti qui d'esclave s'est fait libre. Certes nous pourrions louer sans arrière-pensée l'ancienne noblesse d'avoir gardé sa foi religieuse, mais ça été un grand malheur pour elle qu'elle ait cru devoir confier l'éducation de ses enfants à certaines parties du clergé, qui l'ont empreinte d'habitudes de fausseté, trop communes dans certains séminaires, et que ces petits-fils de nos anciens preux sont exposés à traîner après eux toute leur vie. Pourquoi ce regard de côté, pourquoi ces formes doucereuses? Où est donc cet œil droit et fier, où est donc cette parole franche et loyale que devrait porter tout fils de noble famille?.....

Nous ne rapporterons pas ce qu'a dit M. de Montalembert, mais à peine avait-il achevé, que la discorde, ravivée par ses paroles, parcourait l'Assemblée, l'agitait, la faisait frémir; de toutes parts des cris de colère, des menaces, des injures, une guerre civile en petit. Voilà l'œuvre accomplie aujourd'hui par le pieux fils des Croisés. Veut-il demain faire la guerre civile en grand!

Esprit des Journaux.

L'*Assemblée nationale* se flatte des espérances suivantes :

Il n'y a que les révolutionnaires italiens d'une part, et les oisifs ignorants d'autre part, qui puissent admettre que les conférences de Bruxelles apporteront une modification importante à la situation respective et réciproque des Etats italiens. Le cabinet de Vienne se prêtera à ces conférences tant que cette complaisance servira ses intérêts. Il lui faut quelque temps encore pour être débarrassé de l'affaire de Hongrie *et de la diète de Kremsier*.

D'ailleurs, le système de ce cabinet a toujours été d'affecter une grande modération et de rechercher les négociations diplomatiques où il est passé maître. Mais le moment venu, et il ne tardera pas, les conférences seront rompues par la retraite des plénipotentiaires autrichiens; ou bien, elles se trouveront réduites à rien, par des atermoiements et des longueurs calculés. Alors les armées autrichiennes opéreront dans la Péninsule, de concert avec celles du roi de Naples, à défaut du concours des autres grandes puissances. L'ordre sera rétabli en quelques instants d'un bout de la Péninsule à l'autre.

Nous croyons l'Autriche assez rouée pour concevoir ce projet et le ministère français assez... pour ne pas s'y opposer par les armes. Mais le *Moniteur de la réaction* (l'Assemblée nationale accepte ce titre) compte sans le réveil inévitable de la démocratie dans l'Europe entière.

La *République* publie les protestations suivantes :

Les soussignés, citoyens et gardes nationaux de la ville de Nantes;

Considérant que, dans un discours prononcé à Bourges, le maréchal Bugeaud, au lieu de prêcher la concorde et l'union des Français entre eux, dans un sentiment commun pour la république, s'est, au contraire, attaché à exalter les passions et à exciter la haine des citoyens les uns contre les autres par des paroles provocatrices;

Considérant qu'à raison de ce discours, une adresse de félicitations et d'offre de concours au maréchal Bugeaud a été proposée à la signature de la garde nationale; qu'en proposant cette adresse, c'était s'associer à la pensée de division et d'excitation de celui auquel on la destine, c'est à dire faire sortir la garde nationale du rôle tout de paix, d'ordre, de conciliation, de fraternité qui lui est assigné par la lettre et plus encore par l'esprit de la loi;

Considérant que la garde nationale ne doit son dévouement qu'aux institutions, à la constitution et à la forme de gouvernement que s'est donnée la France, son concours qu'aux autorités légales, son sang qu'à la patrie menacée;

Protestant à la fois contre le discours du maréchal Bugeaud et contre l'adresse qui lui est destinée, invitant leurs concitoyens et leurs camarades à s'abstenir de la signer.

Les amis de l'*Univers* sont désolés de l'ordre et du bon accord qui règnent à Rome; ils s'en vengent par d'immondes plaisanteries, comme celles que nous allons emprunter à la correspondance de ce journal :

Le dépouillement du vote a donné lieu à une autre mystification. Il devait avoir lieu publiquement, mais on a dû y renoncer, et, d'après ce que j'ai entendu dire, voici pourquoi : le premier bulletin qu'on ouvrit portait ces mots: *Accidente a tutti* (malheur à vous tous.) Le second était pour Pie IX; le troisième pour la bonne mort; puis venaient une suite de bulletins blancs, ou prétendus blancs, dont quelques-uns répandaient une odeur peu balsamique. Vous comprenez qu'en gens bien élevés, nos révolutionnaires durent éloigner le public et laver ce linge sale en famille.

Le *Peuple* se plaint avec raison de la violation du principe de liberté individuelle commise sur la personne de M. d'Alton-Shée. Qu'on lui fasse son procès ou qu'on le relâche, il n'y a pas de milieu.

La prison préventive, les mandats d'arrestation seraient-ils par hasard une transmutation des oubliettes et des lettres de cachet de la monarchie? Non, cela n'est ni dans la lettre ni dans l'esprit de notre législation, mais ce n'est que trop souvent dans les faits.

Nouvelles d'Italie.

Les journaux romains nous apportent aujourd'hui le compte-rendu de la séance du 7 de l'Assemblée constituante romaine. Ce jour-là, l'Assemblée, après la vérification des pouvoirs, s'est proclamée constituée; elle a déclaré qu'elle possédait les pouvoirs souverains, et elle a décidé que le lendemain elle s'occuperait de la constitution à donner à l'Etat romain.

Une estafette est arrivée de Terracine, annonçant qu'un corps de Napolitains se disposait à franchir les frontières des Etats. Des troupes ont été immédiatement dirigées sur ce point; Garibaldi est parti aussi pour la frontière napolitaine avec un corps de volontaires de la garde civique. On a appris ensuite que, si les Napolitains s'étaient approchés des frontières, ils avaient reculé.

Le 6, il y a eu à Gaëte une réunion de cardinaux; il paraît qu'on y a discuté la question d'intervention.

Rome est toujours tranquille et joyeuse.

Pise, Lucques, Livourne, etc., se sont empressées d'adhérer au gouvernement provisoire nommé à Florence. Quelques réactionnaires ont tenté une manifestation contre le gouvernement provisoire, et crié : Vive Léopold II! La garde civique réunie d'elle-même s'est présentée en armes et a crié : A bas Léopold! Vive le gouvernement provisoire! Montanelli a harangué la foule, et a été reconduit au palais au milieu des *vivats*. Les réactionnaires se sont retirés; quelques personnes ont été blessées.

Des commissions ont été envoyées dans les différentes villes. Les chambres vont être dissoutes, et remplacées par une assemblée nommée par le suffrage universel.

La *Constituante* donne des détails sur le départ du grand-duc. Il avait fort bien reçu M. Fontanelli, et en le quittant il lui avait serré la main avec plus d'affection que de coutume, mais sans lui témoigner en aucune façon la pensée qu'il songeait à l'éloigner.

Le duc a été reçu sur un navire anglais. Il paraît que lord Hamilton a été pour beaucoup dans la fuite du duc de Toscane. On dit qu'il s'est dirigé vers Gaëte et non à Porto-Ferrajo, comme on l'avait dit d'abord.

— On lit dans l'*Alba* :

« Le peuple a décrété hier que le gouvernement provisoire toscan doit se réunir étroitement à celui de Rome, afin de former aux yeux de l'Italie et du monde un seul Etat. Sur tous les murs de Florence on a tracé aujourd'hui ces mots : Réunis avec Rome (*uniti con Roma*, et nous, nous disons : Rome et Toscane! Italie centrale! Réunissant leurs forces et leurs volontés, Rome et la Toscane deviendront un Etat et un Etat fort (*gagliardo*.) L'Italie centrale, forte de plus de 5 millions d'âmes, serait d'une part une puissante digue à l'ambition prépondérante de l'Etat sarde, et d'autre part elle menacerait et réprimerait les énormités du Bourbon de Naples. Rome et la Toscane seront les sentinelles avancées de la liberté des autres peuples italiens! »

Une grande et imposante manifestation a eu lieu à Gênes en faveur de la constituante. L'ordre n'a nullement été troublé. On a crié : Vive la constituante de Montanelli! à bas la fédération Gioberti!

Le ministre Buffa, commissaire extraordinaire à Gênes, a publié une proclamation pour blâmer la constituante de Montanelli au profit de celle de Gioberti.

A la chambre des députés, M. Brofferio a adressé au ministère les interpellations suivantes :

1° Dans quels termes se trouve la médiation, et jusqu'à quand devrons-nous nous contenter des tergiversations diplomatiques? 2° Quand la guerre (dont le ministère doit apprécier l'opportunité) sera-t-elle opportune? 3° Comment le ministère entend-il réunir l'Italie, lui qui l'a désunie? 4° Le ministère admet-il, oui ou non, la souveraineté du peuple? 5° Le ministère est-il décidé à commencer la guerre sans l'Italie et malgré l'Italie? 6° Pour le ministère, qu'est-ce que la démocratie, les ministres gouvernants comme les conservateurs?

M. Gioberti a répondu que le ministère sarde n'a pas rompu avec Rome. Nos relations avec Rome ne continuent pas seulement d'être amicales, elles sont intimes. Le Piémont n'a jamais perdu de vue le projet de rétablir l'harmonie entre le pape et le peuple romain. Il a employé à cet effet des hommes d'intelligence et de l'esprit le plus conciliant. Nous n'avons pas perdu l'espérance de réussir dans nos négociations. Si les envoyés de Rome, dignes fils de cette capitale, ont été congédiés, ce n'a été que par respect pour des conventions impérieuses.

Le gouvernement napolitain n'ayant pas, pour divers prétextes, accueilli l'homme honorable que le Piémont lui avait envoyé, il a fallu momentanément suspendre les relations diplomatiques. On m'a demandé, ajoute le ministre, si j'admettais la souveraineté du peuple. Oui, je l'admets, pourvu que par le mot peuple on n'entende pas un parti.

M. TECCHIO, ministre. Je viens donner à la chambre quelques explications sur la médiation. Autre chose est d'accepter les bases de la médiation, autre chose est de la laisser finir. Le ministère actuel, qui a subi la médiation, n'en a pas accepté les bases; en conséquence, il peut aller plus loin que son devancier; il peut faire valoir des circonstances plus favorables pour le Piémont.

Du reste, la médiation ne pouvait pas être réglée conformément au protocole du 15 août, ni conformément au programme du 16 décembre. Dans le premier cas, parce que l'Autriche avait occupé la Lombardie, et parce que le protocole du 15 août ne contenait pas d'autres conditions que celles offertes par Radetzki le 15 mai. Dans le deuxième cas, le ministère, par son programme du 16 décembre, avait promis de soutenir l'union et le vœu des peuples, reconnaissant la nécessité qu'en Italie il ne restât plus un seul Autrichien et que toute l'influence de l'Autriche disparût en Italie. Mais, nous dit-on, pourquoi n'avoir pas commencé la guerre déjà? Pour diverses causes stratégiques, la guerre ne pouvait pas, ne devait pas être reprise. (Ecoutez!)

Mais un souffle printanier commence à se faire sentir en Italie. Sous peu de jours nous pourrons voir l'ennemi en face, ou plutôt nous lui verrons tourner le dos; car nous voulons la guerre; non pas la guerre, mais la victoire. Nos soldats ne doivent pas se couronner des pavots qui croissent dans les marais de Mantoue, mais bien des lauriers de l'Italie. (Applaudissements.)

Le président de la chambre donne lecture de l'ordre du jour proposé par le député Valerio, ainsi conçu : « La chambre, se réservant d'exprimer son opinion sur la politique du ministère à l'occasion de la discussion de l'adresse en réponse au discours de la couronne, passe à l'ordre du jour. — L'ordre du jour est approuvé.

Autriche. — Allemagne.

Le bruit de l'entrée des Russes en Transylvanie a couru à la Bourse de Vienne, du 11 février, et y a provoqué une forte baisse sur les fonds publics. Le *Lloyd*, journal officiel, contenait cette nouvelle dans une

correspondance d'Hermanstadt. Nous voyons dans cette lettre, que Bem se tient dans la Transylvanie, avec des forces importantes, que son armée, renforcée de Madgyars venus de tous côtés, et appuyée par les Szeklers, qui ont repris les armes, avait forcé le général impérial Puchner, à demander du secours aux Russes.

Le commandant russe aurait donc déclaré que, pour protéger le territoire autrichien, il envoyait des troupes vers Hermanstadt et Kronstadt.

Cet article du journal officiel a fait à Vienne une grande sensation. La cour Autrichienne devient de plus en plus réactionnaire, elle vient de mettre la liberté de l'Europe orientale sous la protection du knout! Nous verrons la suite.

Le *Figgelmezo* annonce en date de Debreczin, le 8 février, que Kossuth a abdiqué ou qu'il est destitué. Madarras, ministé de Palfy, serait à la place de Kossuth, à la tête du parti Madgyar.

Esseg ne s'est pas encore rendu. Le comte Batthyany paraît décidé à défendre le fort jusqu'à la dernière extrémité. Il bombarde la ville supérieure. Il paraît que les troupes impériales ont reçu le matériel de siége nécessaire.

D'après les dernières nouvelles, les Autrichiens ont ouvert le siège et pénétré dans la ville après avoir emporté un retranchement gigantesque.

Le ministère des finances de Vienne n'est pas en état de se procurer sans hypothèque le crédit accordé de 60 millions de florins. On s'attend donc à voir le ministre des finances demander prochainement à la Diète l'autorisation d'hypothéquer cet emprunt. On considère les biens de la couronne hongroise comme devant servir d'hypothèque.

On a tenté de donner un charivari au gouverneur Welden.

Le peuple, indigné des mauvais traitements que les chevau-legers du prince Windisgraetz ont fait subir au rédacteur de la *Gazette populaire*, a fait tomber de son cheval le capitaine qui conduisait cette troupe, et ce n'est qu'avec peine qu'on a pu le soustraire à la justice du peuple.

La note du gouvernement autrichien, succédant à celle du cabinet prussien, a produit une immense sensation en Allemagne, et est venue augmenter encore la confusion qui règne dans les moyens d'arriver à fonder l'unité allemande. La plupart des assemblées d'Etats s'en sont occupées, et pendant que les gouvernements auxquels on attribue des vues séparatistes, s'emparent de ces deux documents comme d'un moyen d'échapper au dilemme qui leur est posé, le gouvernement wurtembergeois déclare avec applaudissement à l'Assemblée représentative, qu'il n'attache qu'une médiocre importance aux deux notes, et que se plaçant au point de vue général allemand, il promulguera les droits fondamentaux et continuera à regarder l'Autriche comme faisant inséparablement partie de l'union germanique.

Cependant, dans la séance du lendemain, la même assemblée qui la veille avait salué de ses acclamations la déclaration du gouvernement, a repoussé l'urgence d'une motion ayant pour objet de déclarer que la liberté de l'Allemagne ne peuvent être garanties que par une solide union de tous les peuples allemands.

Les ambassadeurs russes ont reçu tout récemment l'ordre de ne délivrer de passeports aux personnes se rendant en Russie ou en Pologne qu'après en avoir référé à leur gouvernement.

Cette mesure, dit le *Mercure de Souabe*, a été adoptée afin que l'empire du czar ne fût visité que par des gens bien intentionnés et qui ne seraient pas atteints de la manie révolutionnaire de l'Allemagne.

La police secrète déploie une grande activité, ce qui prouve, dit un correspondant, que nous sommes placés ici sur un volcan.

Assemblée Nationale.

Séance du 17 février. — Présidence de M. MARRAST.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition tendant à rendre exécutoire le décret du 3 mai 1848, sur le corps des officiers de santé militaires.

M. DUCOUX dit que sa proposition a pour but de régulariser la hiérarchie du corps spécial de la médecine militaire, comme le sont les corps spéciaux d'artillerie, du génie et les états-majors. Il est urgent de reconstituer le service de santé de l'armée sur des bases plus favorables à l'intérêt de l'armée et à la dignité des hommes de science et de dévouement auxquels est confié ce service important. Les lois et décrets du 21 décembre 1792, du 7 août et du 3 septembre 1793, du 21 février 1794, avaient constitué pour le service sanitaire de l'armée un corps distinct ayant ses chefs spéciaux et sa hiérarchie propre. Un décret de 1811 a atteint ces lois sans les abroger et la bureaucratie des états-majors devint si puissante sous la restauration que ce corps cessa d'être envisagé comme militaire, à ce point même que ses officiers n'étaient pas admis à porter la croix de Saint-Louis. Après la révolution de juillet, on chercha, il est vrai, à rétribuer plus convenablement les chirurgiens militaires, mais c'est moins de l'argent que de la considération qu'il faut donner aux officiers de santé. Il en est résulté que ce corps offre toujours des places vacantes.

Les officiers de santé n'ont dans les régiments aucune sorte d'autorité; si un soldat leur manque de respect, ils sont obligés de s'adresser à un caporal. Ainsi, une grave épidémie s'était déclarée à l'hôpital du Gros-Caillou, le chirurgien-major dit que cette épidémie provenait de l'encombrement, mais on n'a tenu aucun compte de ses observations; il fallut la visite d'un inspecteur-général pour faire droit à sa demande, mais quatre mois après le chirurgien-major était brutalement mis à la retraite.

M. AMBERT, rapporteur. Le décret du 3 mai 1848, qui donne aux corps des officiers de santé militaires une nouvelle organisation, ne pourrait être exécutoire qu'après la promulgation d'un règlement. Ce règlement n'a pas été fait par suite de quelques difficultés d'accorder le décret du 3 mai avec les lois existantes. Votre comité vous propose en conséquence de renvoyer le décret du 3 mai 1848, afin que le règlement soit fait.

M. MARTIN (de Strasbourg) demande que la question soit renvoyée au comité de la guerre.

M. CHARRAS propose la nomination d'une commission spéciale.

M. RULHIÈRES, ministre de la guerre. Citoyens représentants, la question est grave; c'est pour cela que j'ai voulu mettre sur le papier ce que j'avais à vous dire. (Hilarité.)

Le ministre dit qu'il n'a pas promulgué le règlement fait par suite du décret du 3 mai, parce que ce règlement contient des dispositions qui sont du domaine de la loi, d'ailleurs, la mise en exécution de ce règlement nécessitera des dépenses qu'il n'a pas cru devoir ordonnancer

M. DUCOUX. J'affirme que la dépense, loin de s'élever à 1 million comme le prétend M. le ministre, procurera au Trésor une économie de 50 000 fr.

M. DE RANCÉ. D'après ce que vient de nous dire le ministre de la guerre, il est évident qu'il y a eu de sa part mauvaise volonté. Si le règlement était mauvais, que n'en faisait-il faire un autre?

M. BARAGUAY-D'HILLIERS demande l'ordre du jour.

M. DUCOUX insiste. Si l'on ne relève le corps des officiers de santé sous prétexte d'économie, on s'impose d'un autre côté de nouvelles dépenses pour des retraites, des réformes par suite de maladies des soldats mal soignés par vos officiers de santé; si vous voulez des soldats mal soignés, mal guéris, maintenez ce qui existe. (Très bien.)

M. LAMORICIÈRE. Le décret du 3 mai portait qu'un règlement serait fait par une commission. Ce règlement a été fait; il ne contient pas moins de 800 articles. Quand ce règlement m'a été soumis, je reconnus qu'un grand nombre de ses dispositions abrogeaient certaines lois; je ne sache pas qu'un règlement ait cette autorité. Je propose donc le renvoi au conseil d'Etat. Voici la résolution que je propose;

« L'Assemblée invite M. le ministre de la guerre à renvoyer sans délai le règlement au conseil d'Etat, et passe à l'ordre du jour.

UNE VOIX. A une commission de l'Assemblée.

M. BAUNE. Il est bien entendu que le décret doit être exécuté. (Oui! oui!)

La proposition de M. Lamoricière est adoptée.

L'Assemblée revient à la discussion du projet de loi électorale.

Un amendement de M. Gent a été renvoyé hier à la commission, qui propose de le rédiger ainsi:

« Toutefois, le 3e paragraphe du présent article ne sera pas applicable aux condamnés en matière politique, si l'interdiction du droit d'élire n'a pas été prononcée par l'arrêt de condamnation. »

M. GENT se rallie à cette rédaction pour le paragraphe 3, mais il demande qu'elle s'étende aussi au paragraphe 1er.

M. BILLAULT, rapporteur, soutient que la rédaction proposée suffit pleinement. Pour le passé, dit-il, il n'y a pas de difficulté. Les condamnations politiques prononcées par la restauration ont été déclarées nulles en 1830; les condamnations prononcées sous la monarchie ont été déclarées nulles par un décret du Gouvernement provisoire, l'article ne peut donc s'appliquer que pour l'avenir; or, en matière politique, la commission a cru qu'elle devait accepter comme bonne l'échelle de pénalité.

M. VEZIN insiste pour qu'il ne soit fait aucune exception en faveur des condamnés politiques. Laisser à l'arbitraire des magistrats le droit de prononcer l'interdiction de voter, serait signaler les magistrats à l'irritation des partis.

M. FRESLON. M. Vezin a raison; la législation est mauvaise à cet égard. Mais elle est appliquée depuis 1810, et l'on ne voit pas qu'elle ait produit les résultats que l'on redoute. Il faut espérer qu'au reste l'état des mœurs pourra bientôt permettre d'adoucir toute cette pénalité politique.

L'amendement de la commission est adopté.

M. ANDRÉ MARIUS propose d'ajouter:

« Le jour de l'ouverture du scrutin devra être un dimanche ou un jour légalement férié. » — Adopté.

« Art. 23. Les électeurs se réuniront au chef-lieu de canton.

» Art. 24. Néanmoins, en raison des circonstances locales, le canton peut être divisé en circonscriptions.

» Art. 25. Cette division ne peut excéder le nombre de trois circonscriptions.

« Art. 26. Le tableau des circonscriptions sera arrêté par le conseil d'Etat, sur les avis préalables et motivés donnés dans chaque département par le préfet et le conseil général. Ce tableau sera révisé tous les cinq ans. »

M. DUFOURNEL propose de remplacer ces articles par le suivant:

« Néanmoins, en raison des circonstances locales, le comité pourra être divisé en plusieurs circonscriptions. Cette division sera faite par le préfet, conformément à l'avis du conseil général.

M. OSCAR LAFAYETTE. Si on laisse aux conseils généraux la faculté de faire le fractionnement ou circonscription, n'a-t-on pas à craindre que ce fractionnement ne finisse par arriver au vote à la commune? (Réclamations.) Nous voulons que le suffrage universel donne une assemblée qui soit la véritable représentation du pays; il ne faut pas, dès lors, laisser accès aux influences de clocher, à des influences coupables qui exercent une pression fâcheuse sur les élections.

Il me semble que la loi du 28 octobre était suffisante, et je propose, par amendement, de revenir aux dispositions de cette loi, qui porte que, selon les exigences locales, les cantons pourront être divisés en circonscriptions dont le nombre ne pourra excéder quatre, et qui seront indiquées par le préfet, sur l'avis du conseil général.

M. DE MONTALEMBERT. La constitution a posé un principe que je reconnais comme fâcheux, comme impopulaire, mais qui n'en est pas moins obligatoire. On y a apporté, il est vrai, une dérogation. Il s'agissait de l'organiser, cette dérogation; mais la commission a indiqué un moyen impopulaire en réduisant à trois les circonscriptions qui étaient à quatre; c'est là une modification détestable (Agitation qui va grossissant.); et c'est le conseil d'Etat que vous appelez pour fixer ces circonscriptions, un corps politique, un corps où la passion politique parle plus haut que tout, et c'est à lui que voulez donner le soin de prononcer sur des questions locales!

Messieurs, le sort de la constitution dépend en grande partie de l'article que vous allez voter. (Allons donc! à gauche. — Tumulte.) Qu'est-ce qui fait vivre les constitutions? La confiance. Savez-vous ce que c'est que la République? Savez-vous ce que c'est que la constitution? (Rire à gauche.) La République et la constitution c'est le suffrage universel. (Réclamations diverses.) Je commencerai par faire ressortir la contradiction qui existe entre les paroles et les actes de certaines personnes ici. L'on parle sans cesse des encouragements à donner à l'agriculture, au travail, et quand il s'agit de reconnaître leurs droits, on hésite, on refuse nettement. (Agitation extrême.)

Voici ce que vous faites..... (Interruption violente à gauche.)

M. DEVILLE. Je demande la parole. (Tumulte prolongé.)

M. DE MONTALEMBERT. Je défends ici avec modération et avec franchise les intérêts des habitants de la campagne. Vos interruptions et vos clameurs m'honoreront aux yeux de mes concitoyens. (Interruption. — Très bien à droite.)

Monsieur le président, vous m'avez jusqu'à présent protégé à la tribune, et je suis sûr que vous me protégerez encore. (Tumulte prolongé. — Le silence se rétablit avec peine.) Je suis résolu à ne pas reculer devant ces interruptions, et je continuerai. (Bruit nouveau.) D'après ce que j'ai entendu dans la discussion, d'après ce qui a été proféré dans les interruptions qui m'ont assailli, j'ai deviné que vous vouliez affranchir le pays des influences de clocher. (Oui! oui!) Je soutiens, quant à moi, que ces influences, au lieu de chercher à les anéantir, vous devez les régler. (Interruption.)

Je vous entends; vous voulez parler des influences théocratiques, aristocratiques, n'est-ce pas, de la noblesse, du clergé... Toujours la même histoire... (Exclamations à gauche. — Ecoutez!) Je suis ici dans le vif de la question. (Chut! chut!) Comment, après trois révolutions, peut-on croire que 25 millions d'hommes n'aient pas trouvé dans les progrès du temps les lumières et le courage nécessaires pour résister à ces influences. (Dénégations à gauche.)

L'Assemblée offre un spectacle d'agitation qui rappelle les séances les plus orageuses.

L'orateur continue. Mais vous aurez beau faire, il y a des influences qui s'exerceront aussi bien au canton qu'à la commune, les influences de l'infortune et de la vertu. (Exclamations à gauche.)

Je plaide pour le paysan, pour le paysan qui ne veut consulter que lui-même, qui veut, lui aussi, jouir de sa liberté, qui s'indigne de cette défiance que vous établissez entre lui et l'habitant de la ville. (Tumulte.) Je ne vous comprends plus... Jusqu'à présent, j'avais toujours regardé le paysan comme le premier soldat de la démocratie, comme le type le plus élevé de cette démocratie dont vous vous déclarez les seuls, les exclusifs apôtres, et voilà que vous en proscrivez le premier élément! (Le tumulte reprend et continue avec une nouvelle force.)

Qu'est-ce que je demande? C'est que vous donniez au paysan quelques-uns de ces droits dont il use dans les conseils municipaux? c'est que vous lui donniez véritablement le suffrage universel, qui ne serait pour lui qu'une illusion, si vous l'éloigniez de lui.

Vous avez promis au peuple le suffrage universel, vous le lui avez promis dans la constitution, et vous le lui ôtez dans la loi électorale. (Très bien! très bien!) Vous voulez donc le tromper? (Silence à gauche.)

Quoi que vous fassiez, d'ailleurs, le peuple n'en fera pas moins sa volonté; il vous l'a montré dans l'élection du 10 décembre. (Mouvement.) S'il devait y avoir un privilège en faveur de quelqu'un, c'est évidemment en faveur du peuple des campagnes, car le peuple des campagnes ne peut vous inspirer des craintes. Est-ce là que se forment ces clubs qui inquiètent et agitent? Non, c'est là que se trouvent l'ordre et le respect des lois. (Très bien!)

J'ai vu dans un journal socialiste (je ne sais si c'est dans le journal de l'honorable M. Proudhon ou dans celui de l'honorable M. Considerant) que l'armée était républicaine aujourd'hui, et que demain elle serait socialiste. Je ne sais si elle sera socialiste; mais ce que je sais, c'est qu'elle est aujourd'hui le vrai boulevard de l'ordre, et les neuf dixièmes de cette armée sortent des campagnes. Nous avons vu ces braves soldats coucher sur la paille, veiller la nuit pour nous défendre... (Interruption à gauche.)

M. RAYNAL. Personne n'attaque l'armée.

M. LE PRÉSIDENT. M. Raynal, je vous invite au silence. (Agitation.)

M. DE MONTALEMBERT. Et c'est aux parents de ces braves soldats que vous refusez le suffrage universel! — Vous vous préoccupez beaucoup des conspirations des châteaux et des presbytères, tandis qu'à côté de vous il y a d'autres conspirations bien autrement redoutables! (Rumeurs prolongées.) En refusant au peuple des campagnes le droit de voter, c'est un véritable forfait que vous commettrez à son égard. (Agitations)

M. OSCAR LAFAYETTE. Je ne viens pas me défendre contre l'accusation qui a été portée contre moi à cette tribune; si j'avais dû renier les sentimens patriotiques et libéraux de mon aïeul, je n'aurais pas été demander des leçons aux éternels ennemis de la démocratie. (Vive approbation. — Applaudissements.) Et puisque l'on a parlé ici d'hypocrisie, c'est un reproche que je puis retourner justement à ceux qui nous l'ont adressé. (Vive approbation à gauche. — Double salve d'applaudissements sur la plupart des bancs.)

M. DE MONTALEMBERT s'élance à la tribune. Messieurs, dit-il, dans les paroles que j'ai prononcées à cette tribune, il n'y avait rien de personnel à l'orateur auquel je succède; mais si par hasard il avait eu le malheur de m'adresser à moi (Interruption à gauche.) le reproche d'être un ennemi de la démocratie, toute ma vie serait là, devant vous, pour lui donner un démenti formel. (Nouvelles rumeurs.) Le seul reproche que l'on peut me faire, peut être, c'est de n'avoir pas assez déguisé le fond de ma pensée. (Violente interruption à gauche.)

En ce moment des cris confus et inintelligibles partent de tous côtés, des interpellations animées s'échangent entre la gauche et la droite; le tumulte est à son comble.

Tout à coup on aperçoit M. Denjoy qui descend de son banc et monte avec vivacité au banc où siègent MM. Etienne Arago et Gent. Après un mot échangé à voix basse, ces trois honorables membres sortent de la salle par une porte latérale; au même instant, une foule de membres se précipitent après eux. Cet incident produit une pénible sensation sur l'Assemblée; la séance est suspendue pendant quelques instants.

M. SAINT-ROMME, au nom de la commission, repousse les objections faites par M. Montalembert; il dit que la commission, en substituant l'action du conseil d'Etat à celle des conseils généraux, a voulu principalement obtenir l'uniformité dans la circonspection des colléges électoraux, et mettre fin aux conflits qui pouvaient s'élever entre les conseils généraux et les préfets. (Aux voix! aux voix! la clôture!)

M. MONTROLD parle contre la clôture. Pendant que l'orateur est à la tribune, M. Denjoy et M. Gent rentrent dans la salle chacun par un côté opposé, mais nous n'apercevons pas encore M. Etienne Arago. L'agitation qui règne depuis longtemps dans la salle, se calme peu à peu.

M. BILLAULT. L'art. 28 a-t-il pour but de tromper le pays? C'est l'opinion qui voulait le vote à la commune qui est venu ici brûler une dernière cartouche pour ce vote. (Explosion de murmures.) En portant le vote au canton, est-il vrai qu'une partie de la nation soit dépouillée de ses droits. (Oui! oui! non! non! — Tumulte prolongé.) Jamais Assemblée ne s'est plus préoccupée des intérêts agricoles. Et est il patriotique et politique de venir dire que l'armée, que l'on présente comme l'unique boulevard de la société, verra avec mécontentement que ses pères sont privés du droit de voter. L'armée, mais on oublie donc qu'elle est admise à prendre part à ces votes? Savez-vous où l'on irait avec l'extension de la facilité électorale? On irait jusqu'au vote à domicile. (Allons donc!)

L'orateur annonce que la commission, à une forte majorité, accepte le chiffre de quatre circonscriptions, au lieu de trois.

On crie de tous côtés: Assez! assez!

M. BILLAULT. Il importe toutefois au respect dû à la dignité de cette Assemblée de déclarer que ce n'est pas à cause des paroles de M. de Montalembert que la commission s'est décidée à proposer ce nombre. (Allons donc! — Rires ironiques.) Devant ces paroles, elle a même hésité si elle ferait cette déclaration. (Exclamations nouvelles.)

M. LE PRÉSIDENT rappelle qu'il n'y a en ce moment en discussion que l'amendement de M. Dufournel.

M. TRANCHANT paraît à la tribune. Les cris: Aux voix! aux voix! se font entendre avec une nouvelle force.

M. LE PRÉSIDENT. L'amendement de M. Dufournel étant, dans sa première partie, la reproduction de l'art. 24 de la commission, je mets cet article aux voix.

L'article 24 est adopté.

« Art. 25 de la commission. — Cette division ne peut excéder le nombre de quatre circonscriptions.

M. JOLY reprend le chiffre de trois, que la commission avait précédemment proposé. (Violente agitation.)

Cet amendement est rejeté à une immense majorité.

M. DUFOURNEL demande que le chiffre soit porté à cinq.

Cet amendement est rejeté.

L'art. 25 est mis aux voix et adopté.

« Art. 26. Le tableau des circonscriptions sera arrêté par le conseil d'Etat sur les avis préalables et motivés donnés pour chaque département par le préfet et le conseil général.

Ce tableau sera révisé tous les cinq ans.

Plusieurs amendements sont proposés sur cet article.

M. DE KERDREL propose de rédiger ainsi l'article:

« Le tableau des circonscriptions sera arrêté par le préfet, conformément à l'avis du conseil général; il sera révisé tous les trois ans.

» L'honorable membre fait remarquer que son amendement est la reproduction littérale de l'art. de la loi du 28 octobre dernier. »

M. BILLAULT, rapporteur. La commission avait adopté à la majorité d'une voix, le système qui consistait à donner au conseil d'Etat la faculté de désigner les circonscriptions électorales; aujourd'hui la commission, à une forte majorité, dont je n'ai pas l'honneur de faire partie, s'est prononcée pour le système opposé. (Mouvements prolongés.)

VOIX DIVERSES. Aux voix! aux voix!

M. J. FAVRE demande la parole pour la question. La commission, dit-il, avait adopté à la majorité....

UNE VOIX au banc de la commission. A une voix de majorité.

M. J. FAVRE. A une voix de majorité, le système qu'elle avait primitivement adopté. Il est à croire que sa délibération avait eu lieu après une discussion calme et approfondie. Aujourd'hui la commission présente un système opposé; il est à craindre que sa délibération n'ait pas été aussi approfondie et aussi calme... (Vive interruption. — Rumeurs à droite.)

Je dis une chose qui est toute d'appréciation, la délibération au sein de la commission est plus calme que dans l'Assemblée, et surtout dans une séance comme celle d'aujourd'hui; je demande donc le renvoi de l'article et des amendements à la commission. (Non! non!)

M. FERDINAND DE LASTEYRIE. La commission nous a donné sur la question deux avis au lieu d'un, que voulez-vous de plus? (On rit.) La question est bien simple à résoudre, et il n'y a pas besoin pour cela de s'adresser encore à la commission.

M. F. FAYOLLES dit que la commission n'a pas changé d'avis, et si elle était consultée de nouveau... (Assez! aux voix!)

M. BILLAULT. Permettez moi un mot sur l'étrange attitude de la commission pendant la discussion. Quand je m'adresse à eux pour soutenir l'opinion qui avait prévalu parmi eux, ils me disent: Mais nous ne pensons pas ainsi... (Rires et bruit.) Enfin, au moment où je parle, sur les treize membres dont se compose la commission, il y en a sept qui viennent de former une nouvelle majorité. (Bruit prolongé.) Il est impossible que je n'informe pas l'Assemblée de cet incident. (Aux voix!)

Le renvoi à la commission est mis aux voix.

Une première épreuve paraît douteuse au bureau.

L'on demande le scrutin par division, il y est procédé au milieu d'une vive agitation.

Nombre des votants	753
Majorité absolue	380
Pour	365
Contre	388

L'Assemblée ne renvoie pas à la commission; l'amendement de M. Kerdrel est mis aux voix.

M. FANART propose d'ajouter: « Conformément à l'avis motivé du conseil d'état. »

L'amendement n'est pas adopté.

L'amendement de M. Kerdrel est adopté, avec la révision après trois ans.

L'ensemble de l'article est adopté.

La séance est levée à six heures un quart.

Variété.

CONCOURS POUR UNE SALLE DES REPRÉSENTANTS DU PEUPLE, CONSTRUITE D'APRÈS LES LOIS DE L'ACOUSTIQUE ET DE L'OPTIQUE.

Il en est temps : les représentants et les publicistes, les hommes qui suivent régulièrement les séances des assemblées délibérantes, devraient enfin, ce nous semble, demander à grands cris qu'un concours soit ouvert pour la construction de la nouvelle salle définitive des représentants du peuple.

On sait que la salle actuelle n'est que provisoire, et personne n'ignore combien le plan et les dispositions de cette immense baraque ont été mal conçus, mal étudiés, mal exécutés.

Les travaux additionnels et les modifications que l'on a déjà apportées plusieurs fois pour y remédier ne témoignent pas plus de l'esprit de combinaison et de la science de l'architecte corrigeant ses œuvres, que de l'architecte les imaginant.

L'architecte actuel doit donc être considéré comme étant non moins *provisoire* que son œuvre. Il faut lui opposer des émules, ouvrir la lice et dire aux artistes : A vous, concourez.

Dans les circonstances actuelles, quinze jours suffiraient pour faire produire de nombreux projets.

La grave question de la meilleure disposition à donner aux vastes salles des débats législatifs se trouve en effet grandement aplanie par la publication de M. Lachez, architecte, un des élèves de l'illustre physicien Savart (1).

Savart, on le sait, consacra sa vie à l'acoustique, à cette branche de la physique qui avait été si négligée jusqu'alors.

Enlevé subitement à la science, les travaux de Savart ne sont point encore du domaine public ; le monde savant les attend avec impatience, et, pour le dire en passant, espérons que bientôt le frère du célèbre acousticien, le lieutenant-colonel du génie Savart, les rendra à la science encore plus étudiés et plus complets.

En attendant, le travail de M. Lachez, écrit au point de vue spécial de l'acoustique et de l'optique appliqués aux salles de réunions publiques, le travail de M. Lachez, disons-nous, est venu combler une très importante lacune dans la science architecturale des théâtres, des amphithéâtres, des salles de concert et des cours publics, etc.

On peut le dire hardiment, jusqu'à présent le *hasard* présida seul à la plus ou moins *mauvaise* disposition des salles de réunion. Les lois de l'optique, et surtout celles de l'acoustique, étant complètement ignorées par les architectes, les spectateurs se trouvaient parqués dans les salles tant bien que mal, et tout était dit.

Les architectes s'occupaient d'abord et avant tout des accessoires ; l'art décoratoire, dans lequel ils excellent souvent, absorbait leur talent ; leurs œuvres étaient agréables parfois, mais ils négligeaient l'utile.

Et non-seulement ils oubliaient l'adage *utile dulci*, mais ils ne tenaient aucun compte du fameux précepte de Vitruve qui demande que les constructions possèdent trois qualités : solidité, commodité, *délectabilité* : — (*firmitatem, comoditatem et delectationem.*)

Rendons nos salles de réunion aussi *délectables* que possible, et si déjà leur *ensemble* flatte l'œil, que les regards des spectateurs arrivent naturellement sur les objets à observer, que l'ouïe ne perçoive que les sons qui peuvent lui être agréables, que les ondes sonores ne puissent jamais, se croisant dans l'espace d'une salle, produire sur un point quelconque des sensations désagréables et irritantes, changer en un mot le charme de la voix en un affreux assemblage de sons discordants, en une horripilante cacophonie.

Or, il est évident, que la première condition à réaliser pour qu'une salle consacrée à l'art oratoire ne fatigue ni les auditeurs, ni les orateurs, c'est que la grandeur du vaisseau soit proportionnelle à la quantité du son qui devra y être émis.

Ainsi, pour revenir plus particulièrement à la salle actuelle des représentants, il est hors de doute que l'architecte, en lui donnant 15 mètres de hauteur, 27 de largeur et 47 de profondeur, c'est-à-dire en renfermant dans son enceinte un volume d'air de plus de 20 000 mètres cubes, a rendu impossible pour tous les membres de l'Assemblée, l'audition *nette* et *claire* de l'orateur.

Car, en définitive, pour que les ondes sonores arrivent à l'oreille de l'auditeur, il faut d'abord que la voix de l'orateur ait une puissance d'intonation assez intense pour ébranler la masse d'air dans laquelle il parle.

Il y a plus : l'air renfermé dans un espace délimité, à parois solides, pouvant devenir par le jeu des répercutions des ondes sonores entre les parois, un véritable instrument d'acoustique, c'est-à-dire devenir sonore par l'action des croisements divers des sons de la voix, il s'en suit que cette sonorité, contrairement à la croyance générale, devient le défaut capital des salles consacrées à l'art oratoire. Elles devraient être sans résonnances ; —*muettes.*

Il est évident, en effet, que si un volume d'air, au lieu d'être un simple moyen de transmission dont les ondes *sphériques* passent l'une après l'autre et se perdent au loin en devenant muettes, vient à se changer en une sorte d'instrument sonore, redisant *au même instant* un nombre considérable de sons syllabiques, se croisant l'un l'autre, la voix au lieu de *couler* dans l'air sans obstacle, se changera en un bruit confus, en un roulement, en un bruissement continu, qui ne permettra plus aux sons d'être distincts les uns des autres par des repos, des cadences, des accentuations, des intervalles.

La surface d'un lac limpide légèrement agitée par la brise nous offre une frappante analogie du premier genre de ces phénomènes.

Les ondes circulaires de la surface du lac passent et se perdent au loin sur le rivage, les unes après les autres, légèrement poussées par la brise ; l'eau n'en est point troublée : elle conserve sa limpidité, sa transparence, son éclat.

Les mouvements de la brise augmentent-ils ? un léger clapotement se fait de suite entendre, les ondes circulaires du lac montent les unes sur les autres et rendent le cristal de l'eau plus agité et moins éclatant. La brise se change-t-elle en vent ? les ondes du lac, poussées violemment les unes sur les autres, se transforment en vagues : ne présentant plus qu'un spectacle désordonné et confus : la suave beauté du lac s'évanouit sous la pression d'efforts trop violemment répétés que jettent dans son sein le trouble, le désordre et la lutte.

La parole de l'orateur doit donc être transmise sans *accompagnement* de syllabes s'entrechoquant les unes les autres ; le volume d'air de la salle doit rester muet, ne devenir jamais sonore, car là où il y a sonorité, il y a multiplicité de sons qui jettent dans l'air le trouble, le désordre, la bourrasque, comme le fait sur un lac l'action trop intense de la force du vent.

La salle des représentants, pour être parfaite sous le rapport de la transmission de la voix doit donc transmettre la voix de l'orateur et même en augmenter l'intensité par le jeu de certaines réflexions des ondes sonores, sans jamais faire naître des *résonnances*, des accompagnements, des bruits intempestifs.

M. Lachez donne, à la fin de son ouvrage, le plan et les détails d'une salle pour 900 représentants. Ce projet satisfait aux doubles conditions de l'acoustique et de l'optique, car l'une et l'autre de ces branches de la physique se donnent un mutuel appui et vont ensemble.

Quelques chiffres feront comprendre l'immense supériorité du projet de M. Lachez sur la salle provisoire actuelle.

D'après M. Lachez, et nous sommes de son avis, la surface totale de la salle pourrait être réduite à 880 mètres au lieu de 1 250 ; la hauteur n'aurait plus que 12 mètres au lieu de 15 ; la plus grande profondeur 22 mètres au lieu de 47 : le volume d'air ne serait plus que de 12 500 mètres cubes, au lieu de 20 000 (1).

Si à ces chiffres l'on ajoute la forme particulière de la salle, approchant de celle d'un instrument à vent, où l'orateur serait placé à la partie la plus étroite et les auditeurs vis-à-vis, sur la partie formant le *pavillon* de l'instrument, et faisant *tous* face à l'orateur ; si l'on ajoute à cette disposition *nouvelle* l'art employé par M. Lachez pour utiliser les jeux de réflexion et d'absorption des ondes sonores, de manière à renfermer la voix de l'orateur, sans jamais faire du volume d'air un corps bruyant, aux ondes sonores se croisant les unes les autres, sans rendre en mots orageux la masse d'air ambiant, on comprendra que le plan, les dispositions et les matériaux employés par M. Lachez dépassent en perfection tout ce qui a été proposé jusqu'ici.

Cependant nous proposons un concours, et nous demandons la construction complète de l'intérieur d'une nouvelle salle des représentants.

Nous disons l'intérieur d'une nouvelle salle, car si l'on se décide à convertir l'ancienne Chambre des députés en salle de 900 représentants, il est de toute nécessité d'en changer entièrement la disposition. Petite comme elle est aujourd'hui, elle n'est pas trop mauvaise ; agrandie, elle deviendrait détestable, car sa forme et les matériaux dont elle est construite sont loin de répondre aux exigences de l'acoustique appliquée à l'art oratoire.

En effet, la chambre des députés présente cette double anomalie.

D'une part, la tribune étant malencontreusement placée au point où viennent se réfléchir et se concentrer les ondes répercutées par les parois circulaires de la salle et la paroi ellipsoïdale de la voûte, il s'ensuit que l'orateur, au lieu d'être dans un espace tranquille et *muet*, se trouve au centre d'un bruit étourdissant qui l'abasourdit et le force, pour se faire entendre, de prendre une voix aigue.

De l'autre, les auditeurs se trouvent également placés dans d'autres foyers de convergence de sons, où viennent se concentrer les ondes réfléchies par les parois semi-circulaires, résonnances bruyantes qui empêchent la perception nette et claire de la voix de l'orateur.

Voilà pourquoi la voix de poitrine de M. Barrot y était moins intelligible que la voix de fausset de M. Thiers ; la voix de M. Barrot augmentait l'intensité tourbillonnante et bourdonnante de tous les différents foyers de convergeance de sons, tandis que la voix stridente de M. Thiers, quoique excessivement plus agitée, ne produisait que des effets perçants.

Or, personne que nous sachions, ne préfère une voix criarde de tête à une large voix de poitrine.

Tel est pourtant le dilemme.

Cet article était écrit avant que nous n'eussions pris connaissance du rapport de la commission de l'Assemblée nationale. — Nous ne le réfuterons pas, nous laisserons ce soin à M. Lachez lui-même qui vient de publier une lettre à ce propos, adressée au rapporteur, M. Bureaux de Puzy :

Monsieur,

Vous m'avez fait un si parfait accueil lorsque j'ai eu l'honneur de vous présenter mon travail sur l'acoustique et l'optique, traitées au point de vue de l'architecture, que je ne puis m'expliquer comment j'ai pu perdre à vos yeux à tel point que je n'ai mérité dans votre rapport qu'un silence peu flatteur pour moi, et contre lequel j'en appelle à votre impartialité.

. . . .

.... Aujourd'hui je me vois dépouillé du fruit de mes études consciencieuses et des dépenses qu'elles m'ont occasionnées. Et ce qu'il y a de plus fâcheux, de plus pénible, sans que vous vous en doutiez, c'est que des journaux de diverses nuances ayant dit quelques mots favorables sur mes idées, il y a six mois environ, je peux passer aujourd'hui pour un *intrigant*, qui aurait voulu se faufiler on ne sait où, sans titre, sans savoir et sans expérience (j'ai 42 ans cependant, et je crois avoir vu bien des choses). Votre silence complet à mon égard est bien fait pour accréditer ces bruits qu'on fait courir, et qui me forcent à réclamer auprès de vous.

M. le colonel Savart avait cependant eu l'honneur de vous écrire que « mon projet lui avait semblé digne d'une attention particulière, en ce » qu'il s'appuyait sur des données scientifiques qui jusqu'alors n'avaient » pas été prises en considération. »

Permettez-moi maintenant de vous signaler les *emprunts* qui m'ont été faits dans le projet que vous avez approuvé, emprunts dont il n'était guère possible de vous cacher l'origine, puisque vous la connaissiez, et contre lesquels je ne puis réclamer qu'à vous, car vous vous rappelez sans doute l'entretien que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous, alors qu'aucune objection ne s'élevait encore contre le projet primitif de M. de Joly, ni contre les dispositions de l'ancienne salle des députés. Voici quels sont ces emprunts :

1° *La disposition des banquettes sur un plus grand rayon que celui de l'enceinte.* Personne n'y avait encore pensé, surtout pour une salle demi-circulaire ;

2° *Suppression de l'hémicycle du bureau de la présidence* ; j'ai démontré l'absurdité de cette forme et de cette disposition dans mon livre d'abord, et dans ma *Note* remise à la commission (*Note* sur les *Défauts acoustiques* de l'ancienne salle des députés) ;

3° *Suppression du mur droit du fond*, remplacé par un mur *concave*. Cette idée m'appartient encore ; elle constitue une des principales réformes que j'ai proposées ;

4° *Modification des entrées directes* sur la salle des Pas-Perdus et celle des Conférences. Je vous ai signalé ce défaut important le 11 août 1848, lorsque j'ai eu l'honneur d'être admis au sein de la commission ; et j'en ai fait mention dans ma *Note* remise quelques jours après à tous les membres de la commission et à plusieurs autres représentants ;

5° *Remplacement des marbres par des draperies flottantes.* Ces marbres, comme vous savez, avaient été établis sinon d'après l'avis de toutes les commissions qui ont présidé à la construction de l'édifice, du moins sans la plus légère opposition de leur part. Avant l'apparition de ma *note* on avait proposé le remplacement du marbre par des boiseries sculptées ; j'ai dit que le bois était aussi mauvais que le marbre dans ces circonstances, et l'on est arrivé, sur mes observations, à l'expérience des draperies, qui a confirmé ce que j'avais avancé ;

6° Votre rapport ne parle pas de la *courbe* suivant laquelle il faut établir les banquettes en élévation ; si on exécute cette courbe, ce sera un autre emprunt capital qu'on m'aura fait.

J'ignore en quoi consistent les expériences qui ont été faites pour un *abat-voix* ; on en a conclu, à ce qu'il paraît, contre l'utilité de ce moyen acoustique. Je regrette cette conclusion, car je suis certain d'amplifier la puissance de la voix parlante d'une manière très remarquable, et cela par des moyens qui ne sont pas simplement théoriques. En effet, de nouvelles expériences m'ont expliqué plusieurs phénomènes acoustiques encore obscurs. Je puis dire, par exemple, *à priori*, quels sont les points d'une enceinte où l'on entendra le mieux ou le moins bien ; pourquoi, par conséquent, on entend bien dans certaines parties d'une salle, et fort peu dans d'autres, etc., etc.

Mais voici quelques lacunes que je remarque dans votre rapport, et que je vous demande la permission de vous signaler.

1° On n'a rien proposé pour parer aux inconvénients de la voûte qui recouvre toute l'enceinte ; il y a pourtant des moyens certains d'obvier à ces inconvénients ; je n'en ai rien dit, mais j'offrirai ces moyens s'ils deviennent nécessaires ;

2° Aucun moyen pour augmenter l'éclairage insuffisant de la salle dans les jours brumeux et les temps couverts : des moyens efficaces pour cet objet me sont également connus ;

3° Rien n'est indiqué pour la suppression du volume d'air inutile et nuisible au-dessus de la tribune et du bureau ;

4° Enfin, le rapport ne donne pas d'explication sur une question cependant de la plus haute importance ; je veux parler du système extraordinaire de ventilation exigible, indispensable dans un local aussi restreint, qui peut être habité pendant six ou huit heures par 1 500 personnes. Il ne faut rien de moins, comme vous le savez, que *dix mille* mètres cubes d'air renouvelés par heure ! Ce n'est sans doute là qu'un oubli.

Me permettrez-vous maintenant de vous faire quelques observations critiques sur le projet qui a été adopté par la commission, et que je trouve d'une exécution plus que difficile.

1° La surface totale de l'ancienne chambre des députés est de 482 mètres, ce qui donne pour 463 députés 1 mètre 04 centimètres par personne ; c'est une dimension convenable.

Mais le projet adopté n'ajoute, en dernière analyse et en réalité, à la surface précédente, qu'un segment de cercle de 65 mètres de surface ; c'est donc une surface totale de 547 mètres pour caser 750 représentants, ou 0 mètre 73 centim. par personne ; en d'autres termes (ce qui est plus frappant), on n'augmente cette enceinte que de 65 mètres pour 287 personnes de plus, tandis que, pour suivre la proportionnelle, il faudrait que l'augmentation fût de 298 mètres, ce qui donnerait 780 mètres au lieu de 547.

2° Sans doute on ne démolira pas les gradins et les banquettes de la salle ainsi modifiée pour caser les 150 députés supplémentaires et constituants ; et alors on n'aura qu'un demi-cercle de 30 mètres de surface pour placer 150 nouveaux venus, qui n'auront, ceux-ci, que 0 mètre 20 centimètres de surface chacun ! et que dire de toute la dépense d'un hémicycle qui ne peut donner que 30 mètres de surface ; dépense énorme, improductive et qui supprime un quart du grand vestibule central, aujourd'hui appelé salle Casimir Périer.

3° Les anciennes banquettes sont espacées d'un mètre ; c'est une bonne distance, ni trop grande, ni trop petite. Les banquettes du projet adopté sont espacées de 0 mètre 90 centimètres seulement ; c'est trop peu assurément, à moins qu'on ne veuille supprimer les pupitres ;

4° On avait anciennement dix-sept couloirs et deux paliers circulaires pour le service de la circulation ; on n'en a plus maintenant que *six* ; six couloirs pour 750 représentants comme pour 900 !... quand on en avait dix-sept pour 463 personnes.

5° Avec les six couloirs seulement, on a en outre des groupes de sept à dix-huit salles dans lesquelles on ne peut absolument pas passer entre les genoux et les pupitres, les banquettes étant rapprochées à 0 mètre 90 centimètres.

6° Dans la salle provisoire actuelle, il existe douze portes de service, et un grand couloir au pourtour de la salle, ce qui est d'une grande commodité ; dans le projet adopté, il n'y a que *deux uniques issues*, par des couloirs étranglés et ouvrant sur des bureaux qui se trouvent, par ce fait, complètement paralysés.

Tout ce que je viens d'avoir l'honneur de vous exposer me porte naturellement à conclure en faveur de mon projet, c'est-à-dire de l'idée que j'ai émise d'une *nouvelle salle provisoire.* Cette idée, suivant moi, présente les avantages, 1° d'une expérimentation sur une grande échelle (ce qui est fort utile) de tous les moyens et procédés acoustiques qui ont surgi depuis six mois, et des moyens nouveaux que je décrirai pour le chauffage et la ventilation ; 2° de caser convenablement et commodément l'Assemblée nationale ; il est impossible qu'elle ne soit pas un peu mieux dans mon projet qu'elle n'est aujourd'hui dans la grande salle provisoire que l'expérience a si complètement condamnée ; 3° d'éviter la mutilation complète de l'ancienne chambre des députés, dont tout le mérite de distribution se trouverait anéanti par la suppression du couloir adossé au mur du fond de la salle et par le retranchement opéré sur le grand vestibule central et voûté, qui deviendra trop élevé pour ce qu'il en reste ; 4° d'éviter la dépense d'un ou deux millions que coûterait cette mutilation déplorable qui, en somme, ne servirait à placer commodément que 62 personnes de plus que la salle telle qu'elle existe, et non pas 287 ; 5° de ne coûter que quatre ou cinq cent mille francs au Trésor, au lieu de 1 500 francs environ ; 6° d'avoir une salle réellement capable de contenir soit 750, soit 900 députés, et avec toutes les commodités désirables ; 7° de réduire enfin la dépense à sa plus simple expression, tout en conservant l'ancienne chambre.

En résumé, le projet primitif de M. de Joly était adopté par un grand nombre de commissions, par le conseil des bâtiments civils, par le ministre et par quantité de représentants (voir l'imprimé de la chambre, n° 298, 5 août 1848) ; j'ai été assez heureux pour avoir raison sur quelques points et pour faire rejeter ce projet quoique unanimement adopté.

J'espère que mes observations sur le second projet auront le même résultat. Je désire vous signaler à temps tout ce que je crois être des défauts, et je pense remplir un devoir en appelant votre attention sur cet objet. Epargner les deniers publics d'abord, et éviter à la représentation nationale un pénible désappointement, tel est le but que je me suis proposé en vous écrivant ces lignes, pour lesquelles je sollicite toute votre indulgence.

Veuillez me croire, etc. TH. LACHEZ.

Paris, le 28 janvier 1849.

La lettre si calme et si convenable que l'on vient de lire, tout en faisant honneur à M. Lachez, n'en prouve pas moins que cet architecte a été victime de l'égoïste esprit de camaraderie. C'est là une criante injustice.

Il n'est pas possible que la commission ait voulu éconduire un homme connu pour avoir publié un excellent ouvrage sur l'acoustique, et le sacrifier à M. de Joly, trop connu par les preuves qu'il vient de donner de son savoir faire dans la construction de la salle actuelle de l'Assemblée nationale.

La commission n'a pas réfléchi qu'en couvrant M. de Joly des plumes du paon, elle dépouillait M. Lachez des fruits de son travail, des idées *nouvelles* qu'il avait émises en cette circonstance, de la SCIENCE d'acoustique et d'optique dont il avait donné des preuves irrécusables.

Sacrifier un jeune savant à un vieux empirique, ce ne serait ni de la justice, ni de l'impartialité.

Aussi appelons-nous avec confiance, sur ce point, l'attention scrupuleuse des membres de la commission, et espérons-nous que le rapporteur, M. Bureaux de Puzy, reconnaîtra l'erreur dans

---

(1) *Acoustique et optique des salles de réunions publiques*, un volume in-8°, avec trois planches gravées sur cuivre. Prix : 5 fr. A Paris, chez l'auteur, rue Meslay, 24.

(1) On comprend que le volume de 12 500 mètres cubes d'air de la salle devra être continuellement renouvelé par un système de ventilation, toujours indispensable, *quelle que soit* la dimension de la salle.

laquelle il vient de tomber. Un ancien élève de l'École polytechnique doit connaître le prix de la science et des études consciencieuses; il saura encourager le véritable mérite et repousser les prétentions de la vanité et d'une ignorance trop bien constatée.

FAITS DIVERS.

On peut souscrire dans les bureaux de la *Démocratie pacifique* à l'épée d'honneur offerte au colonel Forestier.

— La *Patrie* publie ce soir la note suivante qui lui a été communiquée:

« Des explications ont eu lieu entre M. Etienne Arago et M. Denjoy, à l'occasion d'une interruption qui a jeté quelque émotion dans l'Assemblée, et qui avait pour objet d'attribuer à M. Denjoy une action personnelle dans la rédaction du *Courrier de la Gironde*.

Il est résulté nettement de ces explications, que M. Denjoy est complètement étranger à la rédaction de ce journal. Elles ont mis fin à tout malentendu entre les deux honorables représentants.

— On nous prie de publier l'avis suivant :

Dans la nuit de mardi à mercredi dernier, il a été perdu, dans le quartier de l'Hôtel-de-Ville, un portefeuille en maroquin jaune contenant un billet de Banque de 1 000 francs et deux lettres à l'adresse du citoyen Foucard, rue Neuve-Saint-Jean, 10. Cette somme de 1 000 fr. était toute la fortune du sieur Foucard, blessé de Février, qui, dans la journée, avait reçu à la caisse municipale le solde de l'indemnité à lui attribuée. En rapportant ce portefeuille à son propriétaire, la personne qui l'a trouvé ajouterait à un acte de loyauté tout le prix d'une bonne action.

— Le sergent-major Pryo, du 20e de ligne, en garnison à Marseille, coupable d'avoir porté dans un banquet un toast démocratique, a été privé tout d'abord de ses galons, et condamné ensuite à quinze jours de prison, parce qu'il avait écrit aux journaux pour expliquer son toast. Nous vivons décidément dans une ère de conciliation.

—Les *consommateurs* arrêtés rue Jean Robert, dans le local de l'association des marchands de vin, le 29 janvier, viennent d'être mis en liberté.

On se demande quelle réparation sera donnée par le ministère aux victimes d'une arrestation aussi injuste et aussi brutale.

— On écrit de Verrières, au *Peuple*, 10 février :

« La nouvelle de l'arrestation du citoyen Crevat s'est répandue avec la rapidité de la foudre dans les communes voisines de Pontarlier. Dans la crainte, sans doute, que la population ne se soulevât d'indignation en voyant arrêter un citoyen qui se promenait tranquillement dans les rues de sa ville natale, la calomnie jésuitico-monarchique a adroitement fait circuler le bruit qu'il avait été surpris en flagrant délit d'embauchage des ouvriers *et autres gens sans aveu* de Pontarlier, pour incendier et détruire la cure.

» Vous pouvez juger de l'émotion qu'ont répandue de pareils bruits dans la population si religieuse de nos montagnes. Aussi jeudi, jour de foire à Pontarlier, dans les halles, sur les places publiques, dans les cafés, il n'était question que du brigand, du communiste qui était venu de Paris pour incendier et voler; vingt-cinq hommes armés ont été préposés à sa garde (on n'en eût peut être pas fait autant pour Mandrin). A peine, de loin en loin, quelques personnes, qui ont l'habitude de ne pas toujours tout croire sur parole, osaient-elles prendre sa défense.»

— Le maréchal Bugeaud, accompagné du général de division Gémeau, de plusieurs autres officiers généraux et d'un nombreux état-major, a visité, le 14 au matin, l'enceinte fortifiée qui sépare la Croix-Rousse de Lyon, de la barrière de Sérin à celle de Saint-Clair. Arrivé à la Croix-Rousse, il s'est étonné, dit un journal, que le bonnet rouge, dont est surmonté le mât planté sur la grande place, n'eût pas déjà été enlevé.

— En 1830, M. Odilon Barrot, qui accompagnait l'ex-roi Charles X à Cherbourg, lui dit en faisant ses adieux et en désignant le jeune duc de Bordeaux: « Sire, veillez sur cet enfant, car la France un jour en aura besoin. » Ces mots furent dits en présence des gens de la cour, qui accompagnaient l'ex-roi, au nombre desquels se trouvait M. le comte de Tournon, qui recueillit ces paroles.

— La ville de Chinon donne, en ce moment, une nouvelle preuve de sa foi aux principes démocratiques.

Sur une pétition adressée à la municipalité par un grand nombre de citoyens, le conseil municipal de cette ville a décidé que, le dimanche 25, premier anniversaire de la proclamation de la République de février, un nouvel *arbre de liberté* serait planté sur la principale place de la ville, et que les communes qui avaient assisté, au mois d'avril dernier, à la fête républicaine donnée par la ville de Chinon, seraient invitées à assister à cette nouvelle cérémonie civique.

Le projet nous paraît excellent, mais gare les destitutions de la part du ministère conciliateur.]

-- L'association fraternelle des ouvriers maçons et tailleurs de pierre est constituée, et a son siége rue des Marmouzets, 24 (Cité).

— Aujourd'hui dimanche, 18 février 1849, à dix heures du soir, dans la salle de la Fraternité, rue Martel, 9, deuxième grand bal paré et masqué donné par les associations réunies. Prix d'entrée : 1 fr. pour un cavalier et une dame, et 25 c. pour une dame seule. Le produit est spécialement consacré à la construction de la salle.

On trouve des billets dans ladite salle et aux associations réunies.

CANARD RÉACTIONNAIRE.— Depuis quelque temps, dit le *Courrier de la Gironde*, les socialistes parisiens ont adopté un chant nouveau. Ils ont à peu près renoncé aux *Lampions*, mais ils en ont conservé l'air pour l'appliquer à des paroles bizarres qui semblent empruntées à quelque vieille langue tudesque. Voici ces paroles :

Vive la Rep
Démoc et soc !
Les réac
Dans le sac !

AVIS.—Un ancien instituteur qui a toujours considéré l'association comme le plus puissant moyen qu'on puisse employer pour obtenir de grands résultats, demande la coopération de quatre ou cinq de ses confrères pour monter en commun et sur une grande échelle, une maison d'enseignement à bon marché.

Donner son adresse au bureau de la Banque du peuple, rue du Faubourg-Saint-Denis, 25; le projet sera communiqué à domicile, afin de ne causer aucun dérangement.

MORT PAR ACCIDENT. L'hôtel de l'avenue Marbœuf, 17, a été hier le théâtre d'un bien déplorable accident. Me de B*** était seule dans son appartement, entre midi et une heure, lorsqu'en passant près de la cheminée elle attira la flamme dans sa robe. Elle s'effraya à la vue du feu, jeta des cris, sonna ses domestiques; lorsque ceux ci arrivèrent, leur maîtresse était en lutte avec la flamme qui avait déjà dévoré presque tous ses vêtements. De suite on courut après son mari qui venait de sortir; des médecins arrivèrent rapidement; mais tous les soins devinrent inutiles devant la gravité des blessures. Après 16 heures d'atroces souffrances, Me de B*** rendit le dernier soupir, laissant quatre jeunes enfants.

Il n'y a pas trois ans que Me de B*** pleurait la mort de sa sœur, enlevée à sa famille par un semblable accident.

CONCILIATION TOUJOURS. — Nancy, dit le *Précurseur de l'Ouest*, a eu en février son mouvement révolutionnaire, et a proclamé la République au moment même où on la proclamait à Paris. L'auteur ou le chef de ce mouvement était M. Lorentz, qui fut nommé d'abord commissaire, puis préfet du département. On comprendra sans peine combien une telle origine déplaisait au ministère; aussi, M. Faucher s'empressa-t-il de le révoquer. On nous écrit de Nancy que cet acte brutal a été très mal accueilli par la ville et par le département, qui tenait justement au préfet révoqué, d'abord pour le motif qui lui a fait encourir la disgrâce du ministre, et ensuite pour l'homme privé et l'ex-fonctionnaire, qui auront toujours la sympathie du département.

CONCILIATION PARTOUT. — On écrit de Lodève à l'*Indépendant de Montpellier* :

« Jeudi dernier, à huit heures du soir, la police de notre ville, accompagnée d'une force nombreuse, a subitement envahi le café Castel. Une des salles de ce café sert aux réunions habituelles du club. C'est cette salle, dans laquelle se trouvaient environ 25 personnes occupées à boire en écoutant la lecture du journal, qui fut plus particulièrement le but de l'expédition.

» Le commissaire de police entra en agitant son écharpe, déclarant qu'il prenait les assistants en flagrant délit de séance clandestine de club, et leur enjoignant de rester en place, sous peine d'être repoussés par la force armée qui cernait la maison. Peu de temps après arrivèrent le procureur de la République et le maire de Lodève. Six des personnes présentes furent arrêtées, conduites et gardées dans la salle de la justice de paix jusqu'au lendemain matin qu'eut lieu leur interrogatoire.

» Les inculpés protestèrent vainement contre une arrestation sans cause. On leur répondit que l'autorité avait de bonnes raisons pour agir ainsi qu'elle l'avait fait.

Samedi, les membres du bureau reçurent notification d'une ordonnance qui fermait provisoirement le club jusqu'après le jugement des inculpés.

» L'autorité de Lodève était-elle forcée de fournir son contingent à la grande conspiration du 29 janvier? Nous l'ignorons. Les débats publics nous apprendront peut-être quelque chose. »

OCCUPATIONS DE PIE IX. — Nous avons sous les yeux un décret pontifical en date de Gaëte, le 2 février 1849 ; nous en avons extrait les déclarations suivantes en langue latine : « Il résulte des vertus pratiquées d'une manière héroïque par Antoine-Marie Zaccharie, de la congrégation des clercs réguliers de saint Paul, dite Barnabite, que l'on pourra procéder à plus ample informé, c'est-à-dire à la vérification de quatre miracles, sans l'approbation desquels nul ne peut être béatifié. »

PETITE CORRESPONDANCE.

Bône. — M. E. B. — Nous n'avons pas reçu les 40 qui devaient nous être remis pour vous en novembre dernier. — Abonné M. M. au T. A. pour six mois.

Bruxelles. — M. C. — Le Jl. la V. du P. a à vous faire compte de 16 fr. pour nous.

Saint-Etienne. — M. T. a. — Il vous a été exp. par erreur 12 liv. n° 5, que vous voud. bien nous retourner à prem. occ.

Mordeuil. — M. C. — Reçu les 11.

Thernes. — M. H. — Vot. ab. va jusqu'au 31 mars p.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS.	Un an 20 fr.,	Six mois 11 fr.,	Trois mois 6 fr.
DEP. ET ETRANGER.	— 32	— 17	— 9
PAYS à surtaxe.	— 50	— 26	— 14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DEP. ET ETR.	— 8	— 4	— 2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 4.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois:	40 c.	Annonces anglaises.	80 c.
Cinq à neuf — —	30	Réclames-notices	60
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

On s'abonne à Lyon, au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme.

Bourse du 17 février.

Les fonds publics semblent vouloir triompher de la panique d'hier tout le monde se rassure. Le 5 0/0, de 80 60, ouvre à 81, touche 81 85, et ferme à 81 55 fin courant et 81 40 au comptant, avec 95 c. de hausse.

La Banque de France gagne 15 à 1760 fr.

Le 3 p. 0/0, de 49.25, arrive à 50.40 avec 75 c. d'amélioration.

Les chemins de fer sont également en voie d'amélioration : Orléans gagne 15 f. à 785 f.

Avignon-Marseille est maintenu à 475.

Le Nord flotte entre 433 et 436 25.

Les vendeurs, à découvert de la bourse précédente, pourraient bien regretter les opérations qu'ils ont faites.

La reprise du marché, après les ventes énormes d'hier, indiquerait une assez grande hausse pour la fin du mois.

La Bourse est excellente.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	49 25	50 50	49 90	50 40
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	81 40
Cinq 0/0	80 60	81 85	80 90	81 55

17 février. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

5 0/0 j. du 22 juin	49 80 »»	4 Canaux avec prime	978 »»
— Emprunt 1847-1848	80 40 »»	Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	80 40 »»	Caisse hypothécaire	»»» »»
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	»» »» »»	Emprunt d'Haïti	»»» »»
4 0/0 j. du 22 septembre	»» »» »»	Espagne, dette active	22 »»
Actions de la banque	1860 »» »»	— dette passive	»» »»
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	»» »»
Récep. Rothschild	»» »»	Emprunt portugais 5 0/0	»» »»
5 0/0 de l'État romain	66 »»	— — 3 0/0	30 »»
5 0/0 belge 1840	»» »»	2 1/2 hollandais	»» »»
— — 1842	91 »»	Zinc Vieille-Montagne	2475 »»
— 4 1/2	90 50	H. de la Grand-Combe	»»» »»
— Banque (1835)	»»» »»	Emprunt du Piémont	885 »»
Obligations de la Ville	1160 »»	Lots d'Autriche	350 »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	390 »»	390 »»	Orléans à Bordeaux	405 »»	403 75
Versailles, rive droite	155 »»	160 »»	Du Nord	435 »»	436 25
— rive gauche	132 50	135 »»	De Paris à Strasbourg	345 »»	348 75
Paris à Orléans	775 »»	785 »»	Tours à Nantes	333 75	336 25
Paris à Rouen	480 »»	496 25	Paris à Lyon	372 50	372 50
Rouen au Havre	275 »»	295 »»	Montereau à Troyes	115 50	120 »»
Avignon à Marseille	475 »»	475 »»	Dieppe à Fécamp	165 »»	162 50
Strasbourg à Bâle	80 »»	90 »»	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	305 »»	312 50	Bordeaux à la Teste	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boulogne	»»» »»	220 »»			

L'un des gérants: G. TANDON.

Spectacles du 18 février.

THEATRE DE LA NATION.—La Favorite, la Vivandière.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Don Juan, le Malade imaginaire.
ITALIENS.—
OPERA COMIQUE.—Le Val d'Andorre.
ODEON.—Les Fourberies de Scapin, Rachel, Henri III.
THEATRE-HISTORIQUE.—La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE.—Le Dernier des Rochegune, les Filles du Docteur, Tasse cassée, le Plus beau Jour de la Vie.
VAUDEVILLE.—La Propriété, la Foire aux Idées, le Moyen.
THEATRE MONTANSIER.—Habit, Veste et Culotte, une Dent sous Louis XV, la Californie, le Bonnet d'Ane, un Gendre aux Epinards, les Manchettes.
VARIETES.—Madame Larifla, le Berger de Souvigny, Mon Ours, Lauzun.
PORTE-SAINT-MARTIN.—La Dame de Saint-Tropez, l'Auberge des Adrets.
GAITE.—Le Marché de Saint-Pierre, Madeleine.
AMBIGU-COMIQUE.—Le Mauvais Cœur.
THEATRE DU LUXEMBOURG.—Les Trois Epiciers, Venise au 5e Etage, Un Mariage d'Amour.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES.—Pascal, Raimbaut, un Turc, les Saltimbanques.
THEATRE BEAUMARCHAIS.—La Montagne et la Gironde.
THEATRE CHOISEUL.—La Poule aux Œufs d'or, le Marquis de Bellaflora, un Voyage en Californie.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

RÉPONSE DE M. PROUDHON A M. CONSIDERANT,

ET RÉPLIQUE.

EXAMEN DE LA RÉPONSE DE M. PROUDHON.

Nous avons annoncé que, suivant notre habitude en pareille circonstance, nous donnerions intégralement à nos lecteurs la réponse de M. Proudhon à l'article qui le concernait samedi dernier dans la *Démocratie*. Nous ajoutions que cette reproduction nous coûterait peu, et que, d'un pareil joûteur, nous avions attendu un article plus fort.

Nous n'entendions pas nier, cependant, la force des mots. A cet égard nous rendons pleine justice à notre interlocuteur. Il a fait tout ce qu'il a pu : ce n'est pas peu dire. Mais c'est précisément la violence de l'effort, quand le coup n'atteint pas, qui fait la faiblesse. Qui dit trop ne dit rien. Avec plus de sangfroid M. Proudhon eût eu, du moins, la chance de nous toucher. Le poids de sa massue, le coup manqué, l'a entraîné lui-même.

Aussi, à la lecture de cet article, — qui porte pour marque de fabrique une passion si grande qu'elle lui enlève jusqu'à l'apparence de la raison, — notre première intention était de l'insérer purement et simplement, laissant au lecteur à prononcer sans autre information.

Cependant, en présence du retentissement que les journaux hostiles au Socialisme ont cru devoir donner à cet incident, et du compte peu fidèle et très naturellement malveillant qu'ils en rendent, nous devons rectifier les points que l'on dérange et en éclairer quelques autres.

Ce que nous tenons à rétablir d'abord, contrairement aux allégations de M. Proudhon, touche la question de conduite : «Puisqu'il a plu à M. Considerant de *commencer la bataille*, dit dès son début M. Proudhon, je ne ferai pas faute, etc.; » et notre adversaire consacre ses premières colonnes à essayer de prouver que c'est nous qui aurions voulu la bataille.

Rien n'est moins exact. Nous avons une foi profonde à la vérité et à la fécondité de nos convictions; mais nous sentons profondément que nous n'avons, pas plus que les autres pour les leurs, le droit de les imposer à personne. Nous n'admettons en conséquence, dans l'ordre des idées et des systèmes et pour décider de leur sort, que deux procédés : la Discussion et l'Expérience. La bataille, c'est-à-dire les gros mots, les violences de la passion emportée, l'irruption d'une sorte de force brutale dans les domaines de l'idée et de l'intelligence, nous répugnent souverainement.

Nous avons fait mieux que prêcher cette tolérance : nous l'avons pratiquée dans vingt années de polémique. Si nous avons à notre compte quelques vivacités de langage, c'est à l'encontre des puissances établies, des préjugés trônants et des vieilleries de l'Economisme officiel. Vis-à-vis les Ecoles socialistes proprement dites, nous avons toujours conservé les plus grands ménagements et discuté avec convenance. Tout au plus, parfois, avons-nous rendu à ceux-ci ou à ceux-là un faible intérêt du capital des coups dont ils nous gratifiaient. Cette modération, systématique dans son exagération même, était de bon goût. Il répugne toujours à des hommes qui portent dans leur conscience une foi noble et éclairée, fût-elle une illusion, d'avoir l'air de faire de la *concurrence*. C'est notre propre dignité que, avant tout, nous respections dans nos adversaires. Nous croyons, d'ailleurs, à l'utilité relative de toutes les Ecoles d'une époque. Nous les considérons comme des ateliers divers où s'élabore la pensée du temps pour enfanter l'époque suivante. A cette fin la pensée doit se dégager de la discussion, non se briser dans un combat sauvage.

Tels ont été les principes de notre conduite constante. Plus que personne M. Proudhon en a mis la sincérité à l'épreuve. Les violences, les âpres ironies, les grosses duretés, les tropes les plus hardis et les moins parlementaires du lexique qui lui est familier, jonchent, à notre endroit, toutes ses publications depuis dix ou douze ans, depuis la première. Les journaux qu'il a inspirés sont d'ailleurs, comme ses propres écrits, émaillés, à notre sujet, des aménités dont sa réponse est pleine : — celle-ci n'étant qu'une collection, réunie à la hâte, d'échantillons dont son musée littéraire abonde.

Il y a cependant un terme à tout. On a vu des saints de bois perdre la patience, et nous ne sommes pas encore canonisés. Follement outragés jusque dans les derniers retranchements d'une modération — bien désintéressée, puisqu'elle ne nous a valu que plus de horions; pour laquelle cependant on ne nous devait rien, notre considération en étant, en nous, le principal mobile, — il ne nous restait plus un seul refuge où pouvoir éviter la bataille.

Nous le déclarons donc en hommes d'honneur, qui ont pu se tromper aussi souvent qu'on voudra, *mais qui n'ont* JAMAIS MENTI : non-seulement, cette bataille, nous ne voulions pas, par le temps qui court, qu'on nous en pût attribuer d'aucune façon la responsabilité; mais nous avons, sincèrement, tout épuisé pour l'éviter. Que l'on compare, au reste, l'article où M. Considerant s'est vu forcé de solder enfin à M. Proudhon un compte-courant de dix ou douze ans d'injures irrépondues, qu'on compare cet article à ce compte tout entier dont la réponse de M. Proudhon n'est qu'un abrégé, et l'on jugera de quel côté a été la violence et la provocation.

Ceci établi, nous devons déclarer, avec la même sincérité, avoir été soulagés d'un grand poids, et heureux pour le Socialisme en général et pour le nôtre en particulier, que les derniers termes des procédés agressifs de M. Proudhon et de ses collaborteurs aient enfin brisé notre système entêté d'impassibilité.

Les raisons sérieuses de cette satisfaction ont été déduites dans l'article auquel nous allons immédiatement laisser M. Proudhon répondre.

Nous ne pouvons cependant terminer ce préambule sans faire une remarque assez curieuse : c'est que, dans l'épigraphe sous le pavillon de laquelle il a placé son article, M. Proudhon en a, sans l'apercevoir, révélé l'esprit et donné lui-même la juste caractéristique.

M. Considerant ayant pris pour épigraphe du sien une phrase fameuse de Tacite, où il avait remplacé le mot *serviliter* par le mot *invidiosè*, avait averti de ce changement le lecteur en signant l'épigraphe : *Variante* de Tacite. Dans sa propre épigraphe, M. Proudhon appelle cela une *falsification de texte*. Or, falsifier un texte, qu'est-ce faire? Le dictionnaire et la langue, que M. Proudhon connait bien, répondent : C'est altérer un texte *pour tromper*.

En écrivant *falsifié*, M. Proudhon, qui savait bien que M. Considerant n'avait ni trompé ni voulu tromper, se souciait donc peu que le mot qu'il choisissait fût vrai, mais seulement qu'il fût injurieux. — Ce n'est rien. Ce n'est qu'un mot. Mais ce mot dont, à froid, la raison de M. Proudhon ferait parfaitement justice, reste la véritable épigraphe de son article.

Ecoutons maintenant M. Proudhon. Nous mettrons nos réflexions en petit texte et en regard.

Pour en finir avec M. Considerant.

Omnia serviliter pro dominatione.
(Restauration d'un texte de Tacite, falsifié par M. Considerant (1).)

Il y a désormais quelque chose de trop sur la terre. Ce quelque chose est ou la *Banque du Peuple*, ou la boutique de M. Considerant. La coexistance de ces deux établissements philanthropiques impliquant nécessairement contradiction et scandale, il faut, pour la raison et la morale publiques, que l'un ou l'autre disparaisse. M. Considerant l'a compris : je l'en remercie. Le Phalanstère m'ennuyait, autant au moins que la Banque du Peuple porte ombrage à M. Considerant. Et puisqu'il a plu à mon honorable concurrent de commencer la bataille, je ne ferai pas faute à la besogne. Aussi bien, le public a hâte de savoir si le socialisme contient quelque chose ou rien.

Début trop ambitieux. L'auteur a, en outre, le tort d'y justifier toute l'argumentation de son adversaire. Il dévoile en lui, du premier coup, et sans le vouloir, la prédominance de cette *combattivité* dont on lui avait signalé l'excès. En elle-même, quoi qu'en dise M. Proudhon, la *Banque d'échange* ou *Banque du peuple* est tout aussi inoffensive que le Phalanstère. Nous avons le droit de la discuter, le désir qu'elle soit essayée, et, malgré nos doutes, le désir qu'elle réussisse. Notre intention était de concourir directement à l'expérience par notre publicité et par une souscription. Cette intention n'est pas changée. Dès que des doctrines, quelque diverses ou opposées qu'elles soient dans leurs principes, se traduisent en projets d'institutions déterminés, les projets peuvent parfaitement être mis à l'essai côte à côte. C'est à l'expérience de vider définitivement les querelles des systèmes nouveaux, soit entre eux, soit avec le vieux monde. C'est pour cela que nous demandons l'essai sérieux de tous les projets, associations, communautés, banques d'échange ou autres, non pour qu'ils se détruisent les uns les autres, mais pour que l'épreuve de la pratique, de la réalité, consacre ce qu'ils ont de fécond et détruise ce qu'ils ont de faux et d'illusoire: résultats qui importent tous deux à la société. C'est donc se montrer beaucoup trop dominé par le penchant de la *destruction intellectuelle de tout ce qui n'est pas soi*, que de déclarer, aussi gratuitement, incompatibles dans l'humanité pratique et vivante, le déploiement de sa propre idée et l'expérience de son propre projet à côté des idées et des projets des autres.

Ces principes de raison nous les avons mille fois exposés; voici même comment, il y a deux mois à peine, parlant au gouvernement, à l'Assemblée, aux anti-sociaux modérés et aux républicains anti-socialistes, M. Considerant en faisait application précisément à la Banque d'échange : « Je gage que si vous le vouliez, vous feriez la conquête de Proudhon » lui-même... Vous avez en main le gâteau qui rendrait traitable Cerbère. Demandez-lui bienveillamment de vous expliquer le mécanisme » de la Banque d'Echange, et montrez-vous favorables à cette institution, » dont le principe n'a rien que de légitime. Je parie qu'en vous y prenant de cette façon, vous désarmeriez ses rigueurs. La chose vaut la » peine que vous y songiez. Vous ne savez pas où vous poussez le Socialisme, et où le Socialisme ainsi poussé vous mènera si vous vous » obstinez contre lui dans les errements d'une guerre aveugle. » (*Le Socialisme devant le Vieux monde*, par M. Considerant, page 144.)

L'attaque de M. Considerant est divisée en deux parties : La première a rapport à un incident soulevé par lui à l'occasion de la polémique engagée depuis six semaines entre la *Démocratie pacifique* et le *Peuple*; la seconde n'est qu'une diatribe bête et méchante contre mes idées et ma personne.

M. Proudhon commet ici une erreur. Les deux lignes sur lesquelles le *Peuple* avait fondé ses belles accusations contre nous, étaient extraites d'un article dont les faits et gestes de la réaction faisaient les frais, et qui n'avait pas le moindre rapport avec la polémique, depuis quelque temps close, que la *Démocratie* et le *Peuple* ont soutenue, contradictoirement, sur la légitimité de l'intérêt du capital. Ceci prouve que M. Proudhon, en se jetant dans le débat où il avait demandé à être mis en demeure d'intervenir pour le vider par la voie gracieuse, n'a pas pris la peine d'en examiner la première et principale pièce. Mais laissons parler M. Proudhon.

Vidons d'abord l'incident.

Dans le numéro de la *Démocratie pacifique* du 4 févrler, M. Considérant me fit l'honneur de m'adresser la lettre qui suit, et qu'il vient de reproduire, en tête de sa philippique, dans le numéro d'hier du même journal.

A M. PROUDHON,

Rédacteur en chef du journal le PEUPLE.

« Le *Peuple* nous a lancé une » accusation de trahison et d'apostasie fondée sur une ligne » et demie détachée d'un article de deux grandes colonnes, » contenu dans la *Démocratie* » *pacifique* de lundi dernier.

» La *Démocratie* a signalé » cette incroyable accusation au » rédacteur en chef du *Peuple*, » en l'invitant à surveiller les » entrefilets qui se glissent dans » sa rédaction.

M. Proudhon a beau souligner quelques passages de cette lettre en la reproduisant, il ne fera pas qu'elle soit autre chose qu'un simple exposé des faits. Après les accusations déférées déjà à M. Proudhon, maintenues dans son journal, et qui nous valaient même les lettres anonymes les plus violentes, cette nouvelle démarche avait un caractère de modération excessive q'on ne lui saurait enlever, après coup, pour les besoins de la cause. Que le lecteur juge.

» Le *Peuple* a répondu à la *Démocratie* en maintenant contre » elle ces accusations aussi étranges qu'étrangement motivées, » y ajoutant assez directement même un nouveau chef non » moins étonnant, celui de complicité avec M. Léon Faucher et » sa proclamation de lundi !

» L'article incriminé, et que, contrairement à l'habitude que » j'ai cru devoir prendre depuis que je suis Représentant, j'avais » oublié de signer, est de mon fait. Devant l'accusation du *Peuple*, je le réclame, et je revendique la responsabilité de tous » les termes qu'il contient.

» Ma réponse au nouvel article du *Peuple* est écrite et j'allais » ce soir la donner à la composition, quand j'ai été informé que » M. Proudhon se déclarait étranger à la polémique engagée » entre les deux journaux, et assurait n'en avoir pas pris con» naissance.

» Nous avions déjà donné trop de preuves de notre détermi» nation d'éviter, en ce qui nous concerne, entre les divers or» ganes de la démocratie et du socialisme, quelque différentes » et opposées que puissent être leurs idées, tous débats autres » que des débats de doctrines, pour n'être pas disposés à ajouter » à nos antécédents une nouvelle preuve de modération.

» Nous suspendrons, en conséquence, notre réponse, pour prier » le rédacteur en chef du *Peuple*, M. Proudhon, de vouloir bien » faire connaitre, par la voie de son journal, s'il maintient les » accusations introduites à son insu contre la *Démocratie* dans » le *Peuple*, et s'il s'y associe.

» V. CONSIDERANT.
» Représentant du Peuple. »

Les faits rapportés dans cette lettre sont, en ce qui me concerne, exacts. C'est-à-dire que pendant trois semaines je suis resté absolument étranger à la rédaction du *Peuple*; que je n'avais nulle connaissance de la polémique soulevée entre ce journal et le journal de M. Considerant; que je fus tout ébahi quand celui-ci s'en vint, le 3 février au soir, à la sortie de l'Assemblée, m'adresser des interpellations personnelles au sujet de cette polémique; et qu'enfin je lui dis qu'il n'avait qu'à m'en écrire, et qu'après avoir examiné les pièces, je verrais à lui donner, s'il y avait lieu, satisfaction.

La mémoire de l'auteur le sert mal. M. Proudhon avait déclaré à M. Considerant, qu'adresser à celui-ci et à la *Démocratie* une accusation d'apostasie et de trahison, était absurde; il l'avait invité, à plusieurs reprises, à lui déférer le grief qu'il ignorait encore, afin de le vider comme il a été dit. Si M. Proudhon se fût servi du tour d'expression qu'il prend ici pour répondre à ce qu'il appelle lui-même les interpellations de M. Considérant, celui-ci eût été dispensé d'imprimer dans la *Démocratie* la lettre ci-dessus. M. Proudhon s'était montré ce que, — par une contradiction philosophique de sa nature il est souvent en paroles et rarement en écrits — très rond, très convenable et désireux d'accord. Il avait demandé une démarche pacifique à un collègue et à un confrère justement animé; il n'avait eu nullement le mauvais goût de se poser en juge, et d'inviter le plaignant à passer à son tribunal. M. Proudhon se calomnie donc lui-même en ce point.

Le lendemain, en effet, parut dans la *Démocratie pacifique*, la lettre qu'on vient de lire, et à laquelle, après réflexion, je crus ne devoir faire aucune réponse.

M. Considerant se récrie fort aujourd'hui contre l'*indigne procédé* dont je me suis rendu coupable à son égard en ne répondant pas à sa lettre. Suivant lui, j'ai *dépassé toutes les bornes;* et c'est afin de réprimer *cette personnalité fiévreuse, cette surexcitation de l'orgueil, cette envieuse manie d'accusation, de dénigrement et de destruction de tout ce qui n'est pas moi*, c'est afin de *marquer, en termes qui ne permettront plus qu'on les confonde, l'abîme qui sépare le socialisme pacifique, démocratique et organisateur, du socialisme destructeur et sauvage*, que lui, M. Considerant, poussé à bout, las d'*opposer la raison et la courtoisie à la déraison et à la violence*, s'est résigné à publier sa réponse!

Il faut avoir eu l'esprit hébêté pendant vingt ans par les vapeurs méphytiques du phalanstère, pour se conduire d'une façon aussi niaise que l'a faite en cette circonstance M. Considerant.

Les interpellations de M. Considerant, — je m'en réfère à sa lettre, — bien loin d'être conciliantes, étaient tout impératives, menaçantes même, exprimées en style de maitre d'école parlant à un petit garçon! Raison pour que je ne répondisse pas. Qui donc, je le demande à tout homme d'honneur, aurait obéi à de telles injonctions?

Mais la forme était encore peu de chose; c'est le fond qu'il faut voir. M. Considerant dit en propres termes : *Ma réponse au*

(1) M. Considerant ayant pris pour épigraphe de son article ces quatre mots latins : *Omnia invidiosè pro dominatione*, « Tout par envie pour arriver au pouvoir, » lesquels sont une altération d'un passage de Tacite, j'ai cru devoir, dans ma réponse, rétablir le texte vrai : *Omnia serviliter pro dominatione*, « Tout par servilisme pour arriver au pouvoir. » Le lecteur jugera duquel des deux, M. Considerant ou moi, a voulu parler l'historien. *(Note de M. Proudhon.)*

nouvel article du *Peuple est écrite, et j'allais ce soir la donner à la composition, quand*, etc. — Et plus bas : *Nous suspendrons, en conséquence, notre réponse*, etc. Il est clair que j'étais sous le coup d'une menace, de la menace d'un article de M. Considerant. Eh bien ! j'ai voulu le voir ce terrible article ; j'ai voulu savoir ce que M. Considerant avait au fond du cœur. Le premier mouvement est toujours le plus véridique ; et je m'en fiais beaucoup moins, pour être renseigné sur les véritables sentiments de mon honorable antagoniste, à une transaction anodine sur les vivacités de la rédaction courante du *Peuple*, qu'à l'article préparé de longue main, et tenu en réserve par M. Considerant, contre le rédacteur en chef. Autant aujourd'hui que plus tard, me dis-je : Il faut en finir. Voyez comme les beaux esprits se rencontrent ! — avec M. Considerant.

La mémoire de M. Proudhon est encore en défaut, et il reconnaîtra lui-même que la version ci-contre est inexacte. Si la disposition de M. Proudhon eût été, en effet, un aussi grand désir de voir le *terrible article*, d'en finir au plus tôt, etc., il eût été contradictoire à son désir, et même peu convenable d'inviter M. Considerant à remplacer par une nouvelle démarche de paix le *terrible* article. Si les termes de la lettre ci-dessus, bornés à l'explication obligée de notre retard à repousser les outrages réitérés du *Peuple*, plaçaient M. Proudhon sous le coup d'une menace : les interpellations que M. Proudhon qualifiait tout à l'heure « d'injonctions impératives, menaçantes » mêmes, exprimées en style de maître d'école, » et qui, nous nous empressons de le reconnaître, bien qu'elles eussent été énergiques et animées n'avaient eu en aucune façon ce caractère; ces interpellations, M. Proudhon les eût bien moins souffertes. Elles eussent été pour lui une occasion bien autrement plausible, et qu'il se fût empressé de saisir, pour satisfaire sa curiosité de voir l'article. Ce qui rappellera en outre à M. Proudhon que ce n'est pas le style de la lettre de M. Considerant, mais plutôt peut-être sa faiblesse vis-à-vis ses collaborateurs, qui lui a laissé aggraver les procédés et l'injure, c'est l'allégation d'ailleurs vraie de maladie, qu'il en a, le lendemain à l'Assemblée, donnée pour cause à M. Considerant; allégation qui a suspendu quatre ou cinq jours encore l'article de celui-ci, obstiné qu'il était à éviter la guerre.

Et M. Considerant, qui avait eu la bonhomie de me dire dans sa lettre : « **Ma réponse est écrite ; je vais la donner aux compositeurs ; mais j'en suspendrai la publication**... M. Considerant, qui avoue la préméditation de sa diatribe ; M. Considerant, qui déclare avoir voulu exercer contre moi ce chantage d'un nouveau genre, ose aujourd'hui mettre sur le compte de l'indignation que lui a causée mon inqualifiable procédé, la publication de son factum ! Comme c'est habile ! comme c'est honnête ! et *pacifique* surtout !...

Préméditation de sa diatribe ! L'auteur commet encore ici une faute de mémoire, et, en outre, de logique. Il oublie que, mis en demeure par la *Démocratie* de veiller à sa rédaction, son journal avait déjà répondu par le renouvellement de l'outrage, avant qu'il fût verbalement lui-même averti qu'on y allait enfin répondre de bonne encre. L'article, qui a paru après l'aggravation due aux procédés de M. Proudhon et qui s'en indigne, n'est d'ailleurs pas celui qui était écrit avant cette aggravation, et auquel il n'a été emprunté que peu de chose. M. Proudhon établit donc ici de nouveaux griefs imaginaires sur un nouveau tort de confusion et de manque de mémoire.

Or, à présent que nous connaissons le fond du sac, et que les aménités de M. Considerant me donnent le droit de lui parler sans flatterie ni déguisement, je suis tout à fait à mon aise pour répondre à ses interpellations.

La phrase de la *Démocratie pacifique* qui a motivé de la part de la rédaction du *Peuple* le reproche de *trahison* et d'*apostasie*, est la suivante :

« *Le socialisme violent a seul fait les frais de la déplorable » et sanglante bataille de Juin.* »

Par ces paroles, la *Démocratie pacique* se séparait de toute la partie du socialisme qui ne relève point du phalanstère, et dont le *Peuple* est l'un des représentants ; elle accusait ce socialisme d'avoir fait les journées de juin ; elle repoussait, quant à elle, toute solidarité dans ces tristes événements ; elle se lavait les mains, comme Pilate, du sang répandu.

Ce fut cette scission de la *Démocratie pacifique* que le *Peuple* qualifia d'apostasie et de trahison.

M. Proudhon, sans y avoir regardé, endosse ici le procédé de ses collaborateurs. Dans l'article dont on a extrait une ligne et demie pour traîner la *Démocratie* aux gémonies, il n'était pas question le moins du monde de *juger et d'apprécier* les causes et le caractère de l'insurrection de juin. Il s'agissait de démontrer à ceux qui tenteraient de violer la Constitution que si, dans cette insurrection de juin déjà si redoutable, on n'avait eu affaire en rue qu'à un seul élément, à un élément purement socialiste et qui n'était lui-même qu'une partie du Socialisme, on pourrait bien, cette fois, avoir sur les bras beaucoup d'autres socialistes, et en outre les républicains, l'armée, tout ce qui veut fermement enfin la légalité, le droit, et qui entend défendre la Constitution comme ancre de salut. Il ne s'agissait donc en aucune façon, comme le dit à tort M. Proudhon, d'accuser qui que ce fût d'avoir fait les journées de juin, de se laver les mains du sang répandu, etc. Aucune question de responsabilité n'était en cause.

Le *Peuple* a reconnu que l'insurrection de juin était ESSENTIELLEMENT SOCIALISTE. Apparemment encore elle était VIOLENTE. Le crime de M. Considerant était donc d'avoir constaté qu'elle n'avait fait prendre les armes *qu'à une partie* du socialisme, aux éléments *violents* du socialisme. Cependant le *Peuple* et M. Proudhon, qui se disent socialistes, n'étaient pas, eux-mêmes, derrière les barricades. Qu'est-ce donc que cette logomachie veut dire, et pourquoi, à l'heure où il écrit ceci, M. Proudhon n'a-t-il pas encore pris la peine de lire l'article incriminé par ses amis? Laubardemont demandait du moins deux lignes d'un homme pour le faire pendre. Ici l'interprétation risible à force d'être malveillante, d'une seule ligne et demie, suffit aux accusateurs ! Au reste, nous donnerons tout à l'heure le jugement authentique de M. Considerant sur l'insurrection et sur les insurgés de juin. On verra comme il s'y avilit devant la réaction. Passons.

Vainement, dans son numéro du 2 février, la *Démocratie pacifique* a-t-elle prétendu qu'il n'y avait dans ses paroles aucune pensée scissionnaire; que sa phrase avait une tout autre signification, qu'elle avait voulu dire seulement que *la fraction du socialisme entrée dans l'insurrection de juin était essentiellement égarée*. — M. Considerant vient lui-même aujourd'hui démentir cette escobarderie de ses co-rédacteurs.

« C'est pour nous, me dit-il, un devoir impérieux de marquer » en termes qui ne permettront plus qu'on les confonde, l'abîme » qui sépare NOTRE socialisme pacifique, démocratique et organisateur, de VOTRE socialisme destructeur et sauvage.... Vous » avez lancé contre la propriété des attaques furibondes, propres » à incendier les esprits faibles et les âmes ardentes ; et vous » n'avez pas même l'excuse d'une conviction révolutionnaire et » d'un but quelconque.... Quels prétextes restent à vos fureurs » révolutionnaires contre la propriété, et où trouvez-vous maintenant l'excuse et la moralité de l'insurrection intellectuelle » *que vous avez tant contribué à allumer contre elle?* Quel sens » avaient et ces fureurs et cette insurrection, pour aboutir à » cette déclaration et à l'organisation de quoi !... »

Voici donc un premier point qui reste acquis au débat, malgré les dénégations et les désaveux de la *Démocratie pacifique*. C'est que M. Considerant et ses amis, qui depuis vingt ans déclament contre la civilisation; qui divisent historiquement le genre humain en deux grandes catégories, les civilisés et les harmoniens; qui se servent tous les jours de locutions comme celle-ci : *Vous autres civilisés !* — qui ne cessent de battre en brèche le ménage, la famille, la propriété même, car ils ne veulent pas de la propriété ACTUELLE, c'est une AUTRE FORME de propriété qu'ils préconisent ; — M. Considerant, dis-je, et ses cosectaires répudient toute solidarité avec les *sauvages* qui, en juin, sans songer au ménage et à la famille, et tout en respectant les propriétés, se sont insurgés contre une civilisation qui les affame. Il n'y a rien de commun, dit la *Démocratie pacifique*, entre mon socialisme et le socialisme des sauvages de juin !... Sans doute que lesdits sauvages n'avaient point assez fait pour mériter les éloges de la *Démocratie pacifique !* Il eût fallu, pour lui plaire, faire ménage commun, propriété commune, famille commune, changer, en un mot, Paris et la France en phalanstères ! C'est parce que le socialisme de juin n'a rien compris à la révolution démocratique et sociale, telle que l'entend la *Démocratie pacifique*; parce qu'il a méconnu sa véritable mission, que M. Considerant et les siens s'en séparent, font scission ! Leur socialisme est le *bon socialisme*, socialisme pacifique et organisateur; notre socialisme, à nous, est le socialiste *violent, sauvage, désorganisateur, incendiaire*; et moi, le citoyen Proudhon, j'en suis l'Erostrate !...

L'auteur donne ici une nouvelle preuve de la singulière aberration qui est un phénomène si remarquable de sa nature. Il ne comprend pas l'abîme qui sépare la *critique* et la *destruction*. La critique de ce que l'on croit, à tort ou à raison, les vices des institutions et de la société, lui semble identique avec l'insurrection contre ces institutions et contre la société, et justificative de l'insurrection.

M. Considerant, — c'est vrai, — a appelé le Socialisme de M. Proudhon un Socialisme *destructeur et sauvage* (M. Proudhon ajoute gratuitement *incendiaire*); mais M. Considerant n'a jamais traité, comme le répète dix fois M. Proudhon, les insurgés de Juin de *sauvages*. Il les a appelés, à l'Assemblée nationale, *pendant* et après l'insurrection, des FRÈRES ÉGARÉS, au grand scandale de la majorité. Voici, au reste, le jugement très net et très explicite de M. Considerant sur les causes de l'insurrection de Juin d'abord, et ensuite sur les insurgés eux-mêmes.

Sur les causes ! « On dit que les causes de l'insurrection de Juin ont » été les violences de la presse socialiste et des clubs anarchistes, les » doctrines perverses, les utopies données au peuple en pâture, et les » manœuvres souterraines des factions.

» Sans doute, et ce n'est pas nous qui le nierons, sans doute il faut » inscrire *toutes* ces causes dans l'inventaire de la guerre civile qui a » ensanglanté nos rues. Et il faut même y ajouter la plus grosse de toutes, celle qu'on ne dit pas, celle qu'on se garde bien de dire : la provocation partie du sein de l'Assemblée nationale, et qui s'y est formulée par ces trois mots néfastes : DISSOLUTION DES ATELIERS NATIONAUX » SOUS TROIS JOURS.

» Et cependant qu'ont été ces causes? — Des causes déterminantes, il » est vrai, mais purement secondaires, purement occasionnelles.

» Quelle est donc la cause-mère, la cause des causes, la cause historique de cette fatale insurrection? »

» Nous demanderons d'abord aux fils des bourgeois émancipés de 89 » et de 92 aux historiens libéraux et aujourd'hui renégats de notre première et immortelle révolution, quelle a été la cause profonde, la » cause historique des perturbations de cette époque à la fois terrible » et grandiose? la cause profonde des éruptions successives du volcan » révolutionnaire de 89 à 93? » ...— L'idée est suffisamment indiquée ; on la peut suivre p. 4 et suiv. du *Socialisme devant le Vieux-Monde*, dernier ouvrage de M. Considerant.

Que dit le même des insurgés?

» Les douze mille socialistes qui vous ont combattus en Juin, des socialistes bien insensés, des socialistes criminels, j'en conviens (il y a » des criminels partout), ces douze mille hommes, égarés en grande » partie, coupables en petit nombre (Lamoricière lui-même l'a déclaré » franchement à la tribune), ces socialistes que vous transportez, je » vous le demande à vous-mêmes, ne sentez-vous pas en eux les plus » énergiques, les plus intrépides soldats de la République? Bien employés, bien conduits, des hommes de cette trempe ne seraient-ils pas » vos forces les plus vives contre toutes les usurpations monarchiques? » Vous le comprenez vous-mêmes, et, dans le tête à tête, vous en » convenez.

» Le Socialisme, dans ses écarts, dans ses aspirations, dans ses aveuglements, dans ses haines et dans ses colères, peut devenir criminel, » et il l'est quand il provoque à la guerre civile, quand il prend les armes contre le produit du Suffrage universel. Mais ses haines, ses violences, l'énergie de ses révoltes elles-mêmes, prouvent qu'il est vivant. Vous me direz qu'il a été vaincu dans ses violences. Oui, et tant » mieux. Il est bon qu'il reçoive des leçons quand il devient factieux ; » qu'il apprenne à se faire pacifique, calme, respectueux pour l'ordre et » la légalité : car, fort comme il l'est, maître comme il l'est de l'avenir, » c'est par le calme, par la raison, par l'idée, non par la force brutale » qu'il doit conquérir les âmes, organiser la société nouvelle. » (*Id.* p. 134 et 135).

— Rendons la parole à M. Proudhon :

Eh bien ! cette scission, désormais avérée, avouée, de la *Démocratie pacifique*, est-ce apostasie, comme l'a prétendu le *Peuple*? est-ce trahison, ou bien seulement couardise? C'est ce qu'il importe d'examiner ; car de l'appréciation que j'aurai faite de la conduite de la *Démocratie pacifique* résultera ma réponse aux invectives de M. Considerant.

Je me hâte de le dire : il n'y avait là ni apostats ni traîtres ; et si je me fusse trouvé au bureau du *Peuple* lorsque furent écrites les malencontreuses paroles qui ont servi de prétexte à M. Considerant, je les aurais supprimées comme manquant non pas précisément de justice, mais de justesse. Ceux que le *Peuple* avait à signaler après l'article de la *Démocratie pacifique* n'étaient que des intrigants ou des dupes.

On n'est, dit le proverbe, *jamais trahi que par les siens*. Comment la *Démocratie pacifique* pourrait-elle trahir ou apostasier le socialisme, elle qui, par ses mystères, ses attractions, son illuminisme, son adoration du capital, son amour déclaré du privilège, sa politique occulte, est aussi étrangère, aussi hostile à l'idée socialiste qu'à l'idée démocratique?

La *Démocratie pacifique*, organe quotidien de la prétendue Ecole sociétaire, est, avec la *Phalange* qui lui sert de complément, une sorte de déversoir de toutes les folies, absurdités et impuretés de l'esprit humain. Ce déversoir a pour enseigne le nom du grand mystificateur des temps modernes, Fourier ; pour objet apparent la métamorphose sociale, pour but réel une spéculation d'intrigants sans principe, sans théorie, et dont tous les moyens se résument dans ce mot de Tacite, travesti par M. Considerant, *servilisme*?

Tout le monde a entendu parler de la prétendue *théorie* de Fourier, de la *science* découverte par Fourier, du *système* de Fourier. C'est, je le répète, la plus grande mystification de notre époque. Malgré le fatras énorme qui nous reste de cet halluciné, il n'y a ni science, ni théorie, ni système de Fourier ; et je mets au défi M. Considerant et toute son Ecole, de citer de cette science tant prônée trois propositions qui se suivent et s'enchaînent, trois observations, trois formules. Je le défie de me citer le commencement de cette science, à laquelle tant de gens croient sur parole, et dont le premier mot n'a été dit à personne. Je le défie d'apporter la preuve qu'il existe en tout Fourier rien qui mérite le nom de théorie, science ou système ; de fournir un fait psycologique ou social, de quelque importance, que Fourier ait le premier observé, analysé ou expliqué ; une seule loi qu'il ait démontrée, un seul principe dont il ait enrichi la connaissance humaine.

Ce n'est pas seulement, comme on voit, la théorie agricole-industrielle, soi-disant enseignée par Fourier, et propagée à si grands frais par M. Considerant, dont je révoque en doute l'existence ; c'est la valeur scientifique de *tous les travaux* de Fourier, de quelque façon qu'on les envisage, que je nie. Fourier, comme économiste, métaphysicien, réformateur, inventeur, savant, enfin, n'existe pas. J'ai connu l'individu ; j'ai lu tous ses bouquins ; je suis encore à chercher l'homme de science, l'homme d'intelligence. Si M. Considerant en a quelque nouvelle, je le somme d'en faire part à ses lecteurs ; car il y a trop longtemps que cette mystification dure, et que le public est dupe.

Mais n'ayez peur que ni M. Considerant, ni pas un de ses acolytes, réponde à la sommation ; n'ayez peur qu'ils vous disent, une fois, ce que c'est que la théorie de Fourier, l'organisation du travail par Fourier. Ils vous renverront à leurs brochures ; ils vous offriront un abonnement, ou vous parleront argot : de science, rien ! M. Considerant, en qui je me plais à reconnaître autant de savoir qu'il me reproche d'ignorance (1), ne sait de positif que ce qu'il a appris au collège et à l'Ecole polytechnique. De Fourier, son vénéré maître, il n'a hérité que le galimatias et les barbarismes. Plus qu'aucun des sectateurs ou exploiteurs du fouriérisme, M. Considerant a contribué à répandre dans le monde cette plaisante opinion qu'il existe une doctrine phalanstérienne. Aujourd'hui qu'il calomnie les socialistes sérieux, dont la concurrence énergique menace d'engloutir son commerce de rogatons, je le défie, pour la cinquième fois, de publier dans son journal et de livrer à la discussion le premier élément d'une science sociale d'après Fourier.

Certes, il faut que je sois bien sûr de mes paroles, quand je viens dire aux abonnés de la *Démocratie pacifique* : Il n'y a point de théorie de Fourier, point de science sociale d'après Fourier; par conséquent point d'école issue de ce prétendu réformateur, point de socialisme phalanstérien. Il n'y a qu'une coalition de charlatans, dont vous n'êtes tous que les misérables dupes !... Eh bien! que M. Considerant produise ses raisons ; qu'on entame une critique ; qu'on fasse le tamisage des élucubrations de Fourier. Jamais occasion plus solennelle, plus décisive, ne s'est offerte de faire sortir victorieuse l'idée du *Maître*, si tant est que jamais idée ait été conçue sous ce crâne éburné. Le socialisme de Fourier a suffisamment agité le monde; qu'on sache, enfin, si l'homme-idole de la *Démocratie pacifique* fut le plus merveilleux des génies, ou le plus colossal des fous.

A toute cette longue mélodie sur Fourier, exécutée par M. Proudhon en colère, c'est M. Proudhon qui répondra. Nous ne mentionnerons pas une lettre, signée un CATHOLIQUE, accueillie avec faveur, et sans réserve sur Fourier par le *Peuple* du 19 janvier dernier, lettre où l'on essayait de nous mettre en contradiction avec Fourier, et où, dès lors, celui-ci : — « avait le *génie* de la prévoyance, » — « était profondément dévoué au progrès, » — où il était appelé « le grand socialiste, » et dont la doctrine enfin était déclarée « d'une orthodoxie évangélique qui » ne saurait être mise en question. » Non, nous laisserons la parole à M. Proudhon lui-même.

Mais il faut savoir cependant que l'ouvrage capital de M. Proudhon est intitulé : *Création de l'ordre dans l'humanité*, que l'auteur croit y avoir révélé la vérité des vérités, la loi suprême, etc., etc.; et que cette grande invention, cette loi suprême, c'est la loi que Fourier avait appelée *sériaire*, mais que M. Proudhon appelle, en la modifiant, la loi *sérielle*. Or, après avoir passé en revue tous les grands penseurs, tous les grands génies, tous les grands philosophes qui ont plus ou moins ignoré ou méconnu la loi sériaire, M. Proudhon arrive à Fourier. Nous citons :

« Le révélateur de la loi sérielle fut FOURIER. Génie exclusif, indiscipliné, solitaire, mais doué d'un sens moral, profond, d'une sensibilité » organique exquise, d'un instinct divinatoire prodigieux, Fourier s'élance d'un bond, sans analyse et par intuition pure, à la loi suprême » de l'univers. Il n'a pas connu la théorie sérielle; ses classifications irrégulières et les formules bizarres dont ses livres sont pleins en portent témoignage; il n'a rien découvert ni dans la science, ni dans l'art, » ni dans la métaphysique, ni dans l'organisation industrielle ; nous le » montrerons par l'analyse de quelques-unes de ses séries. Mais il eut le » premier l'idée universelle de la série ; il en conçut la transcendance; » il en chercha l'application, il pressentit ce qu'elle avait d'absolu, et, » bien qu'il ait paru la négliger ensuite pour sa prétendue loi d'attraction, il y ramassa tous ses calculs, et construisit sur elle son système. » Cela suffit, à nos yeux, pour lui mériter le titre que nous lui avons décerné de révélateur de la loi sérielle.

» Ce que l'on sait de la vie privée de Fourier honore son caractère et » prouve une âme énergique. Mais quelles furent ses études, comment se » fit l'éducation de son intelligence, quelles routes parcourut son génie? on » l'ignore. L'horreur que lui inspirait le commerce civilisé détermina » sa vocation de publiciste; la musique, pour laquelle il avait un goût » prononcé, lui fournit un système d'organisation et le conduisit d'emblée à la loi sérielle. Il comprit du même coup :

» Que la politique ou économie sociale doit être l'objet d'une science » rigoureuse ;

» Que cette science est une spécialité de la loi sérielle ;

» Que les passions de l'homme ne sont point mauvaises, et que les désordres que la religion et la philosophie leur imputent viennent surtout de ce qu'elles sont faussées ;

» Que toutes nos erreurs ont pour cause l'inintelligence de la série.

» Ces propositions, et quelques autres qui en découlent, forment la » partie essentielle et vraie des idées de Fourier ; elles resteront comme aphorismes de métaphysique et de morale. » (P.-J. PROUDHON, *Création de l'Ordre dans l'humanité*, 2e éd., pag. 138.)

Un peu plus loin nous trouvons :

« Voici, d'après Fourier, l'énumération des attributs essentiels de » Dieu : on jugera, sur ces questions ardues, de la différence entre la » méthode syllogistique et subjective (la méthode absurde) employée par » les philosophes, et la méthode sérielle, expérimentale et objective suivie par Fourier. Je conserve le langage et les signes adoptés par cet » auteur dans ses formules :

ATTRIBUTS DE DIEU.

» *Radical.*	1. Direction intégrale du mouvement.
» *Primaires.*	2. Economie de ressorts. 3. Justice distributive. 4. Universalité de providence.
» *Pivotal.*	5. Unité de système.

» Cette figure représente tout un système de théodicée. Sans entrer

(1) *Ignorance!* M. Proudhon serait fort embarrassé de dire où M. Considerant lui a jamais fait un reproche aussi absurde et injuste. M. Considerant a nié l'esprit d'invention, le génie de création chez M. Proudhon ; quant aux connaissances acquises, chacun sait que M. Proudhon est un des plus grands travailleurs de ce temps-ci, et que sa vaste érudition est incontestable.

» dans la critique des opinions de Fourier sur la Divinité, essayons de nous rendre compte de cette synthèse théologique, la plus belle, à mon avis, que l'ont ait encore proposée.

» Selon Fourier, Dieu est l'âme, la vie universelle, la force intime et partout répandue, qui, selon des lois mathématiques, agite, anime et meut tous les êtres. Ces lois, ces mathématiques, comme dit Fourier, qui président aux opérations divines, sont comme l'intelligence pure et la pensée de Dieu. De cette conception onthologique et noologique de l'être divin se déduit par une transformation de termes le système entier de ses attributs :

« 1° Dieu, force universelle, immanente, agissant selon la loi mathématique (savante, précise, directrice); — 2° N'emploie de moyens et d'énergie que ce qui est rigoureusement nécessaire; en sorte qu'il n'y a ni surabondance, ni déperdition, ni complication inutile ; — 3° Cette *économie de ressorts* réclame une distribution exacte, sous peine de faire défaut en quelque partie ; — 4° Mais l'économie des ressorts et la bonne distribution supposent que tout est prévu, que la surveillance est universelle et permanente ; — 5° enfin, l'attribut *pivotal*, extrême et anthitèse du *radical*, embrasse et résume tous les autres : *Unité de système.* » (P. J. PROUDHON, *Loc. cit.*, p, 175 et 176.)

Un peu plus loin, dans le même ouvrage capital de M. Proudhon, ouvrage postérieur à toutes ses pérégrinations chez les autres et où il est déjà lui-même et lui tout entier, nous trouvons, dans un bel et libre élan de l'auteur ce magnifique hommage :

« C'est ainsi que nous admirons les grandes personnifications de la réflexion et de la spontanéité : Platon, Aristote, Spinosa, Kant, Fourier. Que voulaient-ils? où allaient-ils? quel Dieu les inspirait, leur dictait de si étonnantes idées? Nous n'en savons rien : ces hommes étaient pour nous des prodiges, des mystères. Mais à présent que la théorie sérielle, inaugurée, nous a découvert les lois et les affinations secrètes de l'esprit humain, les conditions de la beauté et de la certitude, nous pouvons, enfants que nous étions hier, suivre à la course ces géants, et, par une illumination soudaine, nous nous trouvons leurs égaux. » (*Id.*, p. 225.)

Il est bien vrai, par une conséquence de l'esprit de négation et de contradiction incarné en lui, et dont il se fait à chaque instant lui-même la propre victime; il est vrai qu'à peine M. Proudhon cédant à l'humaine faiblesse, a reconnu quelque valeur à un homme, il s'empresse aussitôt de la lui nier. S'il élève quelque chose, il semble que ce soit uniquement pour se donner le plaisir d'abattre. Dans les pages mêmes où il l'exalte, Fourier n'est tout à coup qu'une *marionnette*, *un crâne éburné*, un *somnambule*, un *mystificateur*, un homme *montrant à nu la faiblesse de sa faculté réflexive*... enfin, tout ce que résume assez bien la mélopée de tout à l'heure !...

Avant de prendre contre M. Proudhon la défense de Fourier, de son génie et de son système, contre M. Proudhon, nous engagerons celui ci à démêler ses jugements et à se mettre d'accord avec lui-même. Nous croyons bien que, comme dans *Gracieuse et Percinet*, ce ne sera pas une petite besogne, et si aucune fée ne s'en mêle, nous aurons du temps devant nous pour préparer nos arguments.

Pour faire plaisir à M. Considerant qui sans doute lira ceci, et réparer, si faire se peut, les avaries causées par les boulets de M. Proudhon dans ses œuvres vives, nous ne résistons pas à l'envie de citer un jugement de son antagoniste. Voici ce que M. Proudhon disait à M. Considerant dans son *Avertissement aux propriétaires.* 2e Ed. p.

» ..... Vous ne le pensez pas, M. le rédacteur, sinon je vous demanderais ce que signifie cet écrit sur la *Politique générale*, qui a produit une si vive sensation, et dans lequel vous vous montrez profond socialiste, parce que vous restez dans les données de la société actuelle ; bon logicien, parce que vous ne syllogisez plus, et, souffrez que je vous le dise, supérieur à votre maître (l'homme de tout à l'heure), parce que vous abandonnez ses idées et sa méthode. Voilà, Monsieur, la véritable voie ; vous y êtes entré par la seule inspiration de votre génie et sans autre guide, etc.... »

M. Considerant, qui n'a jamais entendu parler de son génie que cette fois-là, a dû trouver du fumet à cette phrase, d'autant qu'elle était, comme de juste, à peu de distance, relevée par des contrastes, toujours dans la méthode de M. Proudhon.

En attendant qu'il plaise à M. Considerant de soutenir, par des arguments positifs et des faits probans, ce qu'il appelle le *bon socialisme*, et que j'appelle, moi, le socialisme faux, ridicule et jaloux de la *Démocratie pacifique*, je lui rappellerai, par la conduite qu'il tient depuis vingt ans, et par le mot de Tacite, *Omnia serviliter*, que s'il a encouru et attiré sur son *école* la méfiance des socialistes-démocrates, il n'a point à m'en accuser, il ne doit s'en prendre qu'à lui-même. La vérité eut de tout temps pour compagne la franchise. Que M. Considerant se remémore les tergiversations de toute sa vie, et s'il n'y découvre pas la fin de non-recevoir qui rend si impopulaire le parti dont il est le chef, il y verra du moins l'excuse de l'incompatibilité d'humeur qui s'est déclarée tout à coup entre la *Démocratie pacifique* et le *Peuple*.

Après la Révolution de juillet, quand il semblait que la philosophie du *Constitutionnel* allait effacer pour jamais ce qui restait en France de catholicisme, M. Considerant, dans un discours à l'Hôtel-de-Ville, parlant au nom de sa secte, osa s'écrier : *Nous ne sommes pas chrétiens!* Le mot fut recueilli : c'était une flatterie au libertinage du moment.

Depuis, le vent a soufflé aux idées religieuses; on s'est aperçu que le préjugé chrétien, résistait à l'inoculation du *dogme* fouriériste, que la morale de l'Evangile faisait reculer celle du Phalanstère. Dès lors, on s'est appliqué à dissimuler les données anti-chrétiennes du monde harmonien ; on a fait avec le ciel des accommodements ; on s'est mis à prouver que Fourier était le continuateur de Jésus-Christ. Flatterie au clergé et aux jésuites.

Tout ceci repose sur un jeu de mots. La parole que M. Proudhon cite inexactement, qui ne fut d'ailleurs prononcée ni à l'Hôtel-de-Ville, ni en nom collectif, mais en nom personnel et dans une polémique de M. Considérant avec la *Gazette de France* (Voy. *Trois discours, Notes et Pièces*, p. 160), impliquait un double sens dans le mot *chrétien*. Ce qui était en question dans cette polémique sous le nom de *principe chrétien*, c'était le dogme de la déchéance absolue de l'homme et du monde, de la nécessité, fatale et voulue de Dieu, du mal sur la terre, etc., dogme que M. Considérant n'a cessé de combattre à outrance. En ce sens, M. Considerant se déclare tout aussi peu chrétien aujourd'hui qu'au temps de sa discussion avec la *Gazette*. M. Considerant établissait cette distinction a chaque ligne de sa polémique avec la *Gazette*. En voici une preuve entre cent : « Obtenez de grâce, monsieur le rédacteur, qu'on ne me donne plus dans vos colonnes le nom d'*antechristien*; car, je vous le répète, j'honore, j'admire et je vénère le Christ dans mon âme. Je vous ai dit que je n'étais pas *chrétien*, en ce sens que je crois au bien social, que j'en sais les voies de science certaine; que, par suite, je repousse de toutes mes forces les *conséquences sociales* du dogme de la *perversité native*. Mon expression ne signifie rien autre chose, et si vous décidez contre ce dogme, qui a été alternativement accepté et repoussé dans l'article auquel je réponds, je me declarerai avec joie chrétien comme vous. » (*Trois disc*, p. 169.)

Cependant, M. Considerant, qui n'a rien aujourd'hui à changer à ces termes, a reconnu et déclaré maintes fois, sans la moindre honte, qu'aux environs de sa sortie du collège, de l'école de Metz et de ses débuts comme socialiste et publiciste, il comprenait encore fort mal le christianisme.

Toujours reste-il que M. Considerant, écrivant en 1847 sa préface à la *Conjuration des Jésuites*, par lui éditée, ne se doutait guère qu'en 1849 il serait dénoncé pour cause de flatterie aux révérends pères !

Cette tactique n'a jamais varié : elle constitue tout le système.

Les vues de Fourier sur les rapports des sexes sont diamétralement opposées au mariage et à la famille. Après avoir sollicité la fibre épicurienne du pays, on a senti que la conscience publique répugnait à cette turpitude des amours libres, et pendant que l'on continue d'initier les fidèles aux *Amours des saints* (1), on proteste devand les profanes du respect le plus profond pour la famille et le mariage. On accuse même, au besoin, le Socialisme violent de vouloir la communauté des biens, pour arriver plus vite à la communauté des femmes. Ainsi le veut l'intérêt de l'ordre : périsse le Socialisme plutôt que le fouriérisme! Ainsi le prescrit la tactique de M. Considerant.

Opposés au mariage *à perpétuité forcée*, oui ; à la famille, non. — M. Proudhon joue de malheur avec ses preuves de la versatilité de M. Considerant. Dans sa dernière et plus récente publication (*Soc. dev. le V. M.* § jj., LES SOCIALISTES IMMORAUX, § kk., OÙ L'AUTEUR SE BROUILLE AVEC LA MORALE, p. 113, 114 et suiv.), M. Considerant s'exprime ainsi : « Nous tenons pour immoral en soi la captivité de l'esprit dans la matière, de l'âme dans la forme légale, l'esclavage, grossier du cœur, la possession brutale et charnelle du corps de la femme par un mâle duement autorisé, mais qui n'a jamais possédé ou qui ne possède plus de cœur.

» Cette profanation de ce qu'il y de plus délicat et de plus saint aux sources vives de la noblesse et de la dignité de l'espece humaine, ce corps obsédant impudiquement l'âme qui le repousse, constituent pour nous l'ADULTÈRE PAR EXCELLENCE. Cet adultère peut-être légalisé par une formule, par un article du code, par un maire ; il ne saurait, pour autant, en être moins immoral et moins odieux. »

. . . .

« Je le dis carrément, à la barbe des tartufes de tous les genres, des caffards de la morale et de la religion, en face de toutes le hypocrisies que je déteste : je ne vois rien de criminel en soi ni dans l'amour, ni dans la variété et le changement des affections. S'il est immoral d'aimer sans autorisation et contrat, s'il est damnable d'avoir aimé plus d'une fois, je demande à être lapidé par ceux qui sont sans péchés, à moins qu'ils ne soient en même temps sans cœur. J'attends les coups sans grande crainte. »

Le chapitre se termine par ces mots :

« J'ai posé clairement, nettement, carrément, dans une brochure de trois sous, intitulée *Immoralité de la Théorie de Fourier*, cette question de la liberté en affaires de cœur; c'est court et précis. Qu'on y réponde. Si on me démolit cela, comme je ne cherche que la vérité des choses et la dignité de l'humanité, je me rends et fais amende honorable. Si on n'y répond pas, je ne réponds pas, moi, aux déclamations impures et calomnieuses, et je persiste. »

Quel servilisme! quel style cafard! et comme M. Considerant se montre souple, retors, rampant devant les préjugés, et habile en leur présence à déguiser sa pensée!

Quant à l'imputation prétendument adressée au Socialisme violent (lisez ici Communisme et Prudhomisme) de *vouloir* la communauté des femmes, il est vraiment fâcheux pour notre adversaire que M. Considerant ait imprimé, comme pour confirmer à l'avance l'accusation de M. Proudhon, tout juste ceci :

« Cabet est, en fait de rapports des sexes, très orthodoxe et tout à fait patriarcal.

» Leroux a poussé, par réaction contre Enfantin, l'idéal monogamique jusqu'à l'absurde. On peut faire, de la monogamie à perpétuité et forcée, l'objet d'une prescription civile ou religieuse, d'un devoir, d'une loi sociale. On n'en fera jamais une loi naturelle dans l'humanité. C'est pourtant ce que veut Leroux malgré les protestations de la nature, et les annales de l'histoire intime du cœur humain dans tous les temps et dans tous les lieux.

» Quand à Proudhon, en sa qualité d'individualiste et malgré son énorme bosse de *destructivité intellectuelle*, il resté, sur ce point, invariablement cloué aux bonnes doctrines. Cela s'explique : le cœur humain et les passions ne sont rien pour lui. J'ai déjà dit que son Socialisme est arithmétique et ne sort pas des quatre règles.

» Il n'y a guère aujourd'hui que nous autres qui, théoriquement et spéculativement du moins, soyons suspects à cet égard. Nous nous permettons de penser. (*Soc. dev. le V. M.*, p. 113.)

La *Démocratie pacifique* est fondée. Pourquoi ce nom donné à une feuille phalanstérienne? Afin, dit naïvement M. Considerant dans son prospectus, d'absorber, d'annihiler le parti républicain, la démocratie révolutionnaire, que le grand-prêtre de la secte regardait alors comme le plus grand obstacle à l'avènement du fouriérisme. A présent, M. Considerant est républicain, démocrate, voire même révolutionnaire : il le dit du moins. Mais prenez garde, il en est de son républicanisme comme de son socialisme : il ne tiendra pas au premier tour de roue de la fortune.

Toujours des jeux de mots. Les deux sens parfaitement opposés du terme *révolutionnaire*, sur lequel l'auteur joue ici, ont été par nous développés mille fois. Voici, entre autres, comment, dans un chapitre de *définitions*, qui commence les *Prolégomènes* de son écrit intitulé : *Bases de la politique positive*, M. Considerant s'en est expliqué,

« RÉVOLUTION, RÉVOLUTIONNAIRE, etc. Quand on a mis, sous la bannière de ces mots, les principes ou les sentiments de liberté, de justice et d'humanité, en vue desquels a pu se faire telle ou telle Révolution, on a commis une erreur de mot qui est devenue un grand danger. En effet, en donnant à des principes glorieux, dont la réalisation anéantirait à jamais dans la Société l'esprit de renversement, de réaction violente et de révolte, en donnant à ces principes le nom qui caractérise l'idée du bouleversement produit par un violent soulèvement, par une éruption du volcan populaire, on est arrivé à glorifier, sous le nom de *principe révolutionnaire*, cet esprit de négation, d'insurrection et de renversement lui-même.

» De cette fausse association d'idées résulte une doctrine pleine de périls, qui accouple et lie, comme par un lien nécessaire, l'idée de *progrès* et l'idée de *révolution* ; qui va même jusqu'à l'identification des deux idées. Cette doctrine est très répandue dans les esprits, et le sophisme de mot sur lequel elle repose est actuellement exploité par tous les partis dans le langage politique.

» Pour nous, entre les principes sacrés de justice, de liberté, d'humanité dont l'amour animait nos pères en 89, et le principe révolutionnaire proprement dit, la tendance à la révolte, au renversement brutal des gouvernements établis, des sociétés et des lois établies, nous voyons un abîme. A nos yeux, le génie du progrès n'est pas plus le génie révolutionnaire, que la loi de la santé, du développement normal de la vie, n'est la fièvre, la convulsion ou l'épilepsie.

» Le sens que nous donnons au mot *révolutionnaire* restera donc bien défini pour notre lecteur, qui nous trouvera très *anti-révolutionnaires*, mais non pas *contre-révolutionnaires.* » (*Bases de la Pol. pos.*, p. 5 et 6, 3e éd.).

Une révolution, en tant qu'elle signifie guerre civile, destruction, est en soi plus détestable que la guerre extérieure, et, comme la guerre, un fait de barbarie. Mais quand la révolution devient nécessaire, quand la guerre est déclarée, les plus *pacifiques*, les plus grands ennemis de la guerre restant avec la justice, le bon droit et l'humanité deviennent quelquefois les moins *paisibles*.

Au reste, si M. Considerant, au dire de son honorable adversaire, se montre aujourd'hui infidèle à son passé, il faut avouer qu'il tient peu à effacer les traces de cette inconstance. Après avoir exposé, § 15 du *Socialisme devant le Vieux Monde*, quelle était la tâche de la Bourgeoisie victorieuse en 1830, voici, en effet, (*Id.*, p. 46 et 47) comment il s'exprimait naguères :

« § 11. Division politique de la Bourgeoisie.

» Cependant, la Bourgeoisie victorieuse, sans comprendre encore que la question sociale, la question de l'émancipation *économique* des prolétaires était posée, se divisa immédiatement en deux camps sur le terrain *purement politique*.

» Les uns voulaient, à l'intérieur, borner à une oligarchie bourgeoise les droits politiques ; et, à l'extérieur, ils voulaient la paix.

» Les autres voulaient sur-le-champ, pour le peuple, les droits politiques, et à l'extérieur la propagande et la guerre.

» Ces derniers, je le dis hautement aujourd'hui comme je l'ai soutenu alors, ces derniers se trompaient d'époque.

» Le mouvement de 1815 à 1830 était d'un trop faible élan pour être capable de cette conquête. La lutte s'était faite exclusivement sur le terrain de la charte. La victoire ne pouvait produire que ce qu'avait contenu la donnée de cette lutte, c'est-à-dire le triomphe définitif de la Bourgeoisie sur l'ancien Régime.

» Historiquement, il fallait que l'Oligarchie bourgeoise eût son temps de suprématie politique, qu'elle fût mise au pouvoir et à l'œuvre, qu'elle fît seule et librement son expérience de gouvernement.

» Historiquement encore la paix était nécessaire pour le développement de l'Idée nouvelle. L'établissement monarchico-bourgeois de 1830 était une transition naturelle, logique, légitime pour son temps, et qui se fût même conservé en se transformant s'il se fût fait, comme c'était son devoir, sa mission et son intérêt, l'instrument du progrès politique et social de la nation initiatrice dont la direction lui était légitimement remise par le cours des choses.

» Les Socialistes en général, restés jusqu'alors dans le domaine en quelque sorte privé de la pensée pure, à l'état de Précurseurs, et dont l'avènement comme élément actif ne date que de 1830; les Socialistes en général, et nous Phalanstériens en particulier, nous acceptâmes sans arrière-pensée cet établissement et son épreuve ; nous concourûmes énergiquement à le consolider ; nous le défendîmes très vigoureusement contre ses adversaires, les démocrates révolutionnaires et purement politiques. Le parti républicain violent, conspirateur, provocateur de la guerre civile à Paris, constituait à nos yeux une faction de l'avenir, comme le légitimisme conspirateur et provocateur de la guerre civile en Bretagne et en Vendée constituait une faction du passé.

» Loin de déguiser, aujourd'hui que la République nous est tombée du ciel, le concours que nous avons donné à la consolidation de l'établissement monarchique et bourgeois de 1830 durant toute sa phase de fondation, tant qu'il fût violemment mis en question, tant qu'il eût à se défendre contre des ennemis factieux, et avant que, maître du terrain politique et du gouvernement, on pût le voir à l'œuvre et savoir s'il apportait, oui ou non, avec lui, le progrès ou au moins la bonne et ferme volonté du progrès ; loin de chercher à cacher ce concours énergique, loyal, sincère, que nous avons donné à cet établissement qui était le régime légal accepté par la France apres Juillet, nous tenons à le rappeler hautement. C'est un de nos titres de raison, de sagesse et d'intelligence des lois qui président au développement de la destinée progressive de notre pays et de l'humanité. »

M. Proudhon a écrit sa *Lettre à M. Blanqui*, et beaucoup d'autres choses, où l'on trouverait, — en procédant comme lui, — de quoi le faire passer vingt fois pour avoir été l'ennemi des principes démocratiques et révolutionnaires qu'il défend avec ardeur. Nous ne nous donnerons pas la peine de lui en administrer des exemples. Ces tours-là sont trop faciles et trop futiles.

L'histoire serait longue des évolutions de M. Considerant. Je viens à ce qui me regarde.

Si M. Considerant avait dans son histoire d'aussi nombreuses évolutions que le dit M. Proudhon celui-ci lui aurait offert, en très beaux et très nobles termes, une excuse légitime et toute faite qu'il s'est appliquée à lui-même : « Mais pourquoi, dit avec raison M. Proudhon, page 15 de sa *lettre à M. Blanqui*, leur en faire un crime (aux transfuges de tous les partis) s'ils sont de bonne foi? Qu'importe à la vérité, une et indéfectible, la consistance ou l'inconsistance d'un individu? Il s'agit bien moins de prêcher aux hommes l'obstination dans le préjugé, que d'éclairer leurs esprits. Ne sait-on pas que tout homme est fragile et variable, que son cœur est plein d'illusions et que ses lèvres distilent le mensonge? *Omnis homo mendax*. Soit que nous le voulions, soit que nous ne le voulions pas, nous servons tous pendant quelques minutes d'instrument à cette vérité dont le royaume arrive chaque jour. Dieu seul est immuable parce qu'il est éternel. »

M. Proudhon déploie ensuite, avec une dignité qui n'exclut pas, peut-être, une certaine satisfaction d'amour-propre, l'étalage de ses évolutions..... « Ce qui vous étonnera sans doute, dit-il, c'est que j'ai été bien autre chose (autre chose que fouriériste) : tour à tour protestant, papiste, arien et semi-arien, manichéen, gnostique, adamite même, et préadamite, que sais-je? pélagien, socinien, anti-trinitaire, néo-chrétien (En note : les néo-chrétiens sont ces imbéciles qui admirent le christianisme, parce qu'il a produit des cloches et des cathédrales. Ames lâches, cœurs corrompus, etc.... — On chantera des messes à grand spectacle au phalanstère.) Voilà pour la religion; idéaliste, panthéiste, platonicien, cartésien, électique (c'est une espèce de juste-milieu), monarchique, aristocrate, constitutionnel, babouviste et communiste, voici pour la philosophie et la politique. » — Robinson Crusoé devrait pourtant passer, au besoin, à d'autres quelque léger goût de voyage.

Depuis huit mois, pressé par les évènements, et devançant mes propres conclusions, j'ai jeté dans le monde l'idée du crédit gratuit et de la Banque du Peuple.

J'ai démontré que le problème social était tout entier dans la circulation, — chose dont la *Démocratie pacifique* ne s'était point avisée jusque-là; — que la circulation étant le fait capital et culminant de la société, elle devait, si elle était centralisée et organisée démocratiquement, modifier peu à peu et transformer la forme actuelle de la possession, autrement dire la propriété, et changer la base de la société.

La *Démocratie* ne s'est effectivement jamais avisée que le problème social fût *tout entier*, comme prétend l'avoir démontré M. Proudhon, dans la *circulation*. Cependant, si l'on convient de comprendre dans ce mot de circulation la production, la consommation et la circulation des produits de toute nature, la répartition des valeurs et des avantages sociaux, les conditions de l'emploi et de l'harmonie des passions, des caractères, des sexes, des âges, etc., etc., etc., c'est-à-dire le problème social tout entier, nous admettrons volontiers cette découverte de M. Proudhon. Tout dépend des conventions, et ce serait montrer un esprit bien mal accommodant que de disputer pour aussi peu de chose.

Si, cependant, la circulation n'est que la circulation, le mouvement de l'échange dans son acception la plus large, alors nous nous sommes toujours avisés que c'était sur la réforme de ce fait, très important sans nul doute, que Fourier avait fondé la base même, non pas de la réforme sociale *toute entière*, il est vrai, mais de la réforme *économique* de la société actuelle. Cette idée habite encore nos cerveaux éburnés.

La *Démocratie pacifique* a commencé par faire la guerre à ces idées. Elle les combat encore, car elle les revendique comme siennes, et pour faire croire au droit de son oracle, elle m'accuse de les avoir défigurées! Ainsi l'idée du crédit gratuit ne m'appartient pas; cette idée est de Fourier : seulement il a entendu la gratuité du crédit autrement que moi! Chose singulière! le crédit gratuit de Fourier ne dérive pas de l'improductivité du capital; c'est tout autre chose que le crédit gratuit de la Banque du Peuple! Concevez-vous deux manières différentes de donner quelque chose pour rien! Et comment, si le crédit gratuit d'après moi est tout autre chose que d'après Fourier, suis-je un voleur, un contrefacteur, un faussaire?...

L'idée du crédit gratuit, en tant qu'avance au travail et gratuité de l'échange des produits contre des produits, appartient effectivement d'une manière péremptoire à Fourier, — à moins qu'elle n'ait été la propriété de quelque autre *avant lui*,

(1) Titre d'un manuscrit de Fourier. (*Note de M. Proudhon.*)

ce que nous ne discutons pas ici et dont nous ne serions d'ailleurs nullement fâchés. Mais ce qui appartient en propre à M. Proudhon, c'est l'idée du crédit gratuit des capitaux, formulée par lui en ces mots : Obtention des terres pour rien, des maisons pour rien, des usines et instruments de travail pour rien et par la vertu d'une Banque d'échange. Nous ne croyons pas encore à cette vertu de la Banque d'échange, mais nous avons le plus grand désir qu'elle se manifeste, et la plus grande envie d'en profiter pour nous-mêmes. Chacun en voudra, bien sûr.

Ainsi encore, l'idée de la Banque du Peuple n'est point de mon invention : elle est due à Fourier, qui l'avait produite sous la triple formule de *consignation continue*, *évaluation antérieure*, *compensations arbitrées*, et à qui, mal et méchamment, je l'ai dérobée. J'ai beau dire que le principe de ma Banque est la généralisation de la lettre de change; qu'elle est tout le contraire de ce que supposent les formules de Fourier, *consignation continue*, etc.; qu'elle ressemble aussi peu aux comptoirs phalanstériens qu'à ceux de M. Garnier-Pagès; n'importe, je suis un lâche zoïle, un vil plagiaire. M. Considerant, qui, à l'heure qu'il est, ne m'a pas encore compris, l'affirme. Hypocrite hommage rendu à une idée qu'on m'accuse d'avoir prise, parce que l'opinion lui semble favorable, et qu'on me renverrait, si on la voyait délaissée.

Nous le reconnaissons pleinement : M. Proudhon répète sans cesse que le principe de sa Banque est la généralisation de la lettre de change. Mais si cette généralisation ne peut songer seulement à se réaliser qu'avec la *consignation* dont M. Proudhon ne voulait pas il y a quelques mois encore, qu'avec les *associations* dont il ne voulait pas davantage, et que par l'*évaluation antérieure* et les *compensations arbitrées*, caractères nominativement et formellement produits par Fourier comme bases de l'échange véridique et gratuit en opposition à l'échange mensonger, parasite et usuraire; si cela est, il faut bien que, — très involontairement sans doute, nous n'avons pas dit un mot qui accusât la participation bien consciente de sa volonté à l'emprunt, — M. Proudhon ait emprunté cela plus tard, ou du moins se soit rencontré plus tard sur cela avec Fourier, — dont il avait auparavant lu tous les *bouquins*.

Cependant, nous concéderons, tant que M. Proudhon le voudra, qu'il croit sincèrement avoir oublié tout ce qu'il a lu dans ces bouquins, et, à la rigueur, s'il y tient, que ceux-ci n'ont exercé aucune influence sur ses conceptions. Cela n'empêche pas, toujours, que ces choses, qui sont aujourd'hui dans la Banque d'échange, n'aient été, auparavant, dans les bouquins du crâne éburné.

Le système de l'échange et de la circulation chez Fourier a-t-il (oui ou non pour base ceci : « Un compte-courant, gratuitement ouvert, de chacun avec les phalanges auxquelles il a affaire, et de celles ci entre elles, soit directement, soit par l'administration qui préside à la fonction des échanges? et ce compte-courant *de chacun avec tous et de tous avec chacun*, ouvert aux produits accomplis, ne l'est-il pas formellement encore aux produits à naître du travail, antérieurement évalués et solidairement garantis? » — Existe-il un phalanstérien de première année qui ignore cela? et M. Proudhon, a-t-il, mis dans sa banque d'échange autre chose, sinon l'idée que ce compte-courant, qui échange des valeurs contre des valeurs, sans intermédiaire parasite et usuraire, allait donner non seulement cet échange gratuit, mais encore les terres pour rien, les usines pour rien, tout pour rien?

M. Proudhon se prête gratuitement des épithètes qu'il ne mérite pas, et que M. Considerant ne lui eût jamais appliqué : lâche zoïle, vil plagiaire, etc. Ou M. Proudhon a-t-il lu ces vilains mots? C'est l'audace du zoïlisme, c'est-à-dire de la détraction et de la passion d'abattre, le mirage d'un orgueil démesuré, d'une personnalité omnivore que M. Considerant lui avait décrits.

La lâcheté dans le dénigrement et la vileté du plagiat sont des bassesses de tout point en opposition avec les phénomènes subjectifs d'une dévorante exaltation du moi, qui peut produire des illusions gigantesques en fait de prise de possession et d'envahissement du *non-moi*, mais qui se peut parfaitement bien concilier avec la conscience. Il ne faut pas confondre le ravage avec le vol nocturne, la dévastation et la conquête avec la filouterie.

Depuis près de dix ans que je m'occupe d'économie sociale, je n'ai fait et voulu faire autre chose que des analyses des principes qui régissent la société. J'ai déclaré que, selon moi, pour arriver à la vérité sociale, il fallait procéder par une négation continue, systématique, comme la civilisation elle-même. J'ai montré que toute négation supposant une affirmation qu'il était toujours facile de dégager, un système de négation supposait aussi un système d'affirmations, et qu'ainsi la démolition méthodique de la société était adéquate à la reconstitution méthodique de la même société. Les esprits exercés aux nouvelles méthodes philophiques ont compris cette théorie féconde, et, sans que j'eusse encore décrit le système positif qui résulte de l'ensemble des négations antérieurs, en ont deviné toute l'économie.

M. Considerant, averti par l'opinion, n'a pu s'empêcher de reconnaître qu'en effet j'étais un incomparable destructeur. A cet égard, il me donne des éloges dont il est loin de soupçonner la portée, et qui seraient capables de faire tourner une tête dix fois plus forte que la sienne. Mais comme il n'y voit pas plus loin, il me dit, par forme de conseil amical, que mon rôle de destructeur, d'Attila, d'Erostrate, de BOURREAU est fini; que les réactionnaires se moquent de moi; et que je n'ai plus qu'à déguerpir et faire place aux véritables organisateurs, aux vrais socialistes, c'est-à-dire à M. Considerant et ses collaborateurs.

M. Proudhon ne rend pas justice à son adversaire, et lui prête encore l'inverse de ce que celui-ci avait exprimé. M. Considerant avait dit textuellement :

« Cela (vous vous appelez DESTRUCTION), *je le sais*, et vous en » jouissez, constitue une grandeur. » Cette grandeur, je ne la conteste » pas, et *je vous plais* en ajoutant ici que l'histoire ne conteste pas non plus la grandeur » d'Attila. Je n'hésite pas à voir en » vous un homme providentiel, etc., » etc., » et, pour clore l'énumération : « Vous voyez bien que je ne » réduis pas votre rôle. » M. Proudhon n'est donc pas juste en enlevant à M. Considerant le mérite d'avoir en ce point formulé sur lui un jugement propre à lui plaire.

Ceci rétabli, nous ferons une simple observation, purement scientifique et philosophique d'ailleurs, sur la théorie que M. Proudhon vient de poser à l'alinéa précédent. D'abord, c'est le rappel d'une remarque déjà faite, qui sépare par un abîme la critique, la critique méthodique et intégrale surtout, de la destruction, du ravage, entendus même exclusivement dans le domaine intellectuel. Il ne faudrait donc pas, à ce propos, qu'au tort de diminuer ou d'enlever à M. Considerant la conscience de la portée de ses paroles, *l'incomparable destructeur* ajoutât le tort inverse d'en outrer à son profit la portée lui-même. Mais voici la remarque importante au point de vue scientifique : c'est que la thèse que M. Proudhon a pris plaisir d'élever tout-à-l'heure, pour aboutir à la conclusion qui lui est agréable, doit être retournée, renversée pour être juste. En attribuant la fécondité à la négation, il a posé la pyramide sur la pointe, ou mis, comme on dit, la charrue devant les bœufs.

Il n'est pas exact, en effet, qu'une critique, même une critique vraie, sentie, sage, fondée et saine, avec quelque procédé philosophique et méthodique qu'on la manie, livre la possession d'une reconstruction adéquate. On signale, bien longtemps d'ordinaire, les vices des choses avant de trouver le remède. Nos pères ont critiqué et renversé l'ordre féodal, sans que l'ordre nouveau, adéquate non-seulement à leur action négative, mais bien plus à leurs aspirations positives, soit encore construit. On dira peut-être qu'il leur manquait les *nouvelles méthodes philosophiques*. Nous répondrons qu'une reconstruction sociale est une œuvre collective et lente du génie de l'humanité, ou bien une solution due à l'invention d'un ou de plusieurs hommes de génie, et que les méthodes n'ont jamais donné de génie à personne et n'ont jamais rien fait inventer qu'à ceux qui avaient le génie. Ainsi donc, avec la critique, distincte même de la destruction et les nouvelles méthodes, il faut encore le génie d'invention.

Avant la découverte de la vapeur, on eût brisé toutes les machines existantes, on les eût même très méthodiquement et assez intégralement critiquées toutes, que cette œuvre n'eût été nullement adéquate à la création de la machine à vapeur. Cette création supposait même ici l'écart presque absolu des machines antérieures et l'abandon de leur système et de leur perfectionnement.

La thèse de M. Proudhon est bien autrement vraie quand on la retourne. Nous ne nierons pas qu'une certaine critique ne précède toujours les recherches de l'esprit inventif, et ne le stimule soit au perfectionnement de ce qui est, soit à l'invention d'un mieux nouveau, d'un mieux souvent bien préférable à ce perfectionnement lui-même et appartenant à ordre plus avancé. Mais ce qui est conforme à l'observation et clair de soi-même, c'est que la découverte du système supérieur livre complètement la critique du système inférieur. Pour résumer notre pensée en l'appliquant au sujet, nous dirons d'un mot : La connaissance de la construction de la société parfaite dévoile immédiatement et facilement les vices de toutes les sociétés imparfaites; la connaissance plus ou moins large (et à plus forte raison si elle est étroite) des vices d'une société imparfaite, ne livre pas facilement la clef de la société parfaite. Ou encore : il est facile de démolir des taudis et d'affreuses masures; il est plus difficile de construire un beau Phalanstère.

Ah! M. Considerant! *Il est trop tard pour la retraite!* Votre dernière heure a sonné. Vous avez passé vingt ans sans rien fonder, sans rien faire; vous avez consommé je ne sais combien de millions à payer les folies de Clairvaux, de Rambouillet (1), et d'ailleurs; les sottises de votre propagande, les tartines de votre insipide journal. Vous avez épuisé la complaisance de l'opinion, fatigué la curiosité, lassé jusqu'au dévouement. Votre incapacité éclate jusque dans votre dépit. Accusez, calomniez, dénoncez le citoyen Proudhon : une attaque de plus ou de moins ne peut plus l'émouvoir, et de votre part elle ne lui inspire que pitié. Faites tous vos efforts pour empêcher la Banque de Peuple : dites que l'improductivité du capital est la violation du droit au travail; que le crédit gratuit doit être payé; que les révolutions ne consistent pas à détruire les vieux abus, mais à en créer de nouveaux. Votre parole est comme un cuivre enduit de plomb, une cymbale fêlée. Vous êtes mort, vous dis-je, mort à la démocratie et au socialisme; la Révolution vous a tué le 24 février. Ce qui parle, qui écrit, qui jargonne, qui déblatère sous le nom de Victor Considerant, n'est plus qu'une ombre, l'âme d'un trépassé qui revient parmi les vivants demander des prières. Va, pauvre âme, je vais réciter pour toi le *De profundis*, et je donnerai quinze sous pour te faire dire une messe.

P.-J. PROUDHON.

Nous envoyons, comme nous l'avions résolu, le premier versement de notre souscription de 40 actions de 5 fr. à la Banque du Peuple, souhaitant à M. Proudhon, par réciprocité pour sa charité d'outre-tombe, que ce faible concours fasse vivre son institution dans ce monde.

(1) M. Proudhon pourrait sembler mal renseigné sur ces expériences de Phalanstère où il assure que nous aurions englouti des millions, à Rambouillet et à Clairvaux. Quel Clairvaux? Il veut sans doute parler des défrichements de Condé-sur-Vesgre, qui est effectivement dans l'arrondissement de Rambouillet, et il aura pris un Clairvaux quelconque pour Cîteaux. Il faudrait cependant, quand on a étudié les choses aussi bien que sans doute M. Proudhon l'a fait pour se croire le droit d'en tirer sans hésiter des jugements défavorables, ne pas se montrer si brouille avec leurs données géographiques. Mais M. Proudhon n'a peut-être pas *la mémoire des lieux* et cela l'excuse. Ce qui reste du moins plaisant, c'est le bon parti que, ces jours-ci, tous les journaux amis du progrès, de la vérité et des bons principes, tirent aussi des expériences concluantes et décisives de *Rambouillet* et de *Clairvaux*, où l'on finira, à force de le dire, par nous faire croire peut-être à nous-mêmes que l'organisation phalanstérienne a été constituée, expérimentée et mise en déroute.

En somme, les allégations accusatrices et massacrantes de M. Proudhon, tout le long de son article, demeurent dénuées de fondement. Ce qu'il avance à la charge de ses adversaires, est une satisfaction qu'il donne à sa passion, voilà tout. Il a tiré des mots de son vocabulaire, et des sons de sa colère, rien de plus. La sanction de sa propre raison manque à son réquisitoire.

Est-il plus heureux quant il se défend?

Nous ne le trouvons guère. M. Proudhon a cependant, à son actif, des qualités éminentes et qu'on ne lui conteste pas ici. M. Considerant ne s'était pas précisément proposé de les rechercher toutes et de les analyser l'autre jour; il avait à voir ce jour-là, le *passif* et la *partie enflée* (le génie de création) *de l'actif*.

Une autre fois peut-être, — et il a déjà ébauché cette tâche, plus agréable, dans son dernier ouvrage, à l'article PROUDHON, — examinera-t-il l'*actif vrai* de celui-ci, c'est-à-dire ce qu'il y a de saisissant, de lumineux, de puissant dans son style et dans son talent; de bon et de beau dans son verbe et dans son caractère.

ÉPILOGUE.

Un mot sur le débat après la réplique. — Les journaux réactionnaires et anti-sociaux ne se sentent pas d'aise. Ils triomphent sur toute la ligne. Leurs colonnes sont pleines de récits arrangés à leurs façons et de passages *choisis* de la polémique des deux socialistes belligérants. Les lecteurs benins partagent l'allégresse, et, comme M. Proudhon sur M. Considerant, ils entonnent sur tous les deux et sur tout le socialisme par-dessus le marché, un joyeux *De profundis*.

Bonnes gens! vous vendez la peau des ours avant de les avoir mis par terre. Relisez la fable de la Fontaine, et ne sonnez pas sitôt l'halali. *Les plus bêtes de l'affaire*, comme dit naïvement le même auteur, dans un autre apologue, pourraient bien *n'être pas ceux qu'on pense*.

Sans l'avoir cherché, en effet, le Socialisme qu'on a si longtemps et si intelligemment tenu sous le boisseau, obtient, par ses propres débats, une lumière immense. Les discords servent donc quelquefois à quelque chose. Quel tapage grand Dieu! Vous ne nous avez pas donné depuis vingt ans, ô Grands Prêtres de la Pensée et de l'Opinion, *Débats*, *Constitutionnel*, *Siècle* et *tutti quanti*, par amour de la vérité et en saines critiques, ce que vous nous donnez aujourd'hui en publicité et par amour du scandale. Par spéculation de *nuisance*, vous faites aujourd'hui avec Proudhon et Considerant, pour le Socialisme, ce que vous avez fait par spéculation d'argent, avec Huret et Fichet, pour leurs serrures. Allez toujours, et tant mieux si les serrures sont bonnes, tant mieux encore si elles ne valent rien. Il faut enfin qu'on y mette la clef et qu'on les connaisse! Vous voilà lancés! vous n'êtes plus maîtres de vous arrêter... et nous pouvons vous parler du bien que vous faites au monde sans le vouloir, parce qu'il est trop tard désormais pour vous en dédire. Frappez, touchez, redoublez, touchez touchez encore, nous dirons comme ce pauvre M. Loyal, nous autres qui avons une famille d'idées à nourrir et qui aimons mieux nos idées que nous : *Touchez bon, frappez fort, cela nous fait plaisir*.

Il y a, voyez-vous, une Providence dans le monde et nous sommes tous dans la main de Dieu. Quand le temps d'une idée, d'une réforme, d'un grand mouvement palingénésique est venu, Dieu le veut! et rien, — rien — ne peut l'arrêter. C'est invincible. Ceux qui s'y opposent font grossir le flot et rendent le courant plus irrésistible.

Vous vous êtes tus, tus systématiquement, tus obstinément, tus longtemps. C'était comme une retraite anticipée, et le Socialisme a envahi le terrain sous vos pas. Telle était votre fonction hier.

Vous lancez sur lui vos grandes colères, vous excitez le scandale et le multipliez. Très bien! La cohue des badauds s'enquiert, et les bons esprits, rendus attentifs, veulent s'éclairer et s'éclairent. C'est votre fonction d'aujourd'hui.

Et demain? — Demain, il vous faudra enfin étudier, apprécier sainement, vous livrer à des critiques sérieuses, invoquer l'expérience, juge en dernier ressort des idées et des systèmes. C'est alors que vous aiderez à séparer le bon grain de l'ivraie et qu'en faisant enfin acte d'intelligence et de moralité, votre fonction acquerrera son troisième et dernier développement et son plus haut degré d'utilité.

En attendant, disait hier un jeune socialiste en se frottant les mains, si en leur temps Esope et Lafontaine ont fait parler bien des bêtes, Considerant et Proudhon peuvent se vanter d'en avoir, ces jours-ci,.... Mais je m'aperçois qu'une sottise est au bout de ma plume tout juste au moment où il me faut quitter le pronom collectif du journaliste pour signer en mon nom personnel.

V. CONSIDERANT.

Paris, 17 février 1849.

L'un des gérants : TANDON.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du Croissant.

18e Année. N. 50. **ÉDITION DU MATIN.** Lundi 19 février 1849.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 18 FÉVRIER.

Ce qui a fait mûrir la République.

Il y a un an, lorsqu'elle fut proclamée à l'issue d'une insurrection qui s'était opérée au seul cri de réforme ! la République démocratique surprit la majorité des esprits ; elle parut sur bien des points devancer les mœurs, les prévisions, les désirs ; elle sauta par dessus des hommes et des illusions qui avaient encore quelques jours à vivre.

L'année qui vient de s'écouler a presque suffi pour faire mûrir ce qui était prématuré, pour amener en grande majorité les esprits et les mœurs à la hauteur de la notion complète du droit commun, pour user définitivement certains hommes et certaines illusions monarchiques, enfin pour prouver que la forme républicaine est le gouvernement le plus tenable, le plus capable de résister aux attaques de ses ennemis.

La République, comme le dernier des Horace, est aux prises avec trois partis blessés qu'elle doit vaincre successivement. C'est pour mieux en venir à bout qu'elle simule un mouvement de retraite. Il lui a suffi déjà de mettre à l'œuvre les réactionnaires orléanistes et napoléoniens pour démontrer leur impuissance. Les légitimistes eux-mêmes, depuis deux mois, ont donné, par les basses manœuvres auxquelles ils sont descendus, la mesure de leur valeur politique et morale. Il est probable qu'aux élections prochaines la ligue de ces trois partis obtiendra encore une majorité numérique sourdement hostile à la vraie République. Mais comme ces partis, aussitôt après l'élection, se diviseront, se paralyseront ou se combattront eux-mêmes, leurs efforts ne pourront aboutir qu'à édifier les campagnes elles-mêmes sur leur impuissance et à rendre plus large et plus décisif le triomphe ultérieur de l'idée démocratique et sociale.

N'est-il pas évident déjà que le progrès de maturité de la République a dépendu depuis un an plutôt des efforts faits par ses ennemis pour la combattre que de la sagesse et de la capacité déployées par ses fondateurs pour la faire aimer ? N'est-il pas évident que si, à l'heure qu'il est, l'affermissement de la République paraît plus assuré, c'est précisément parce que la coalition des débris de trois partis dynastiques s'est acharnée et s'acharne contre elle sans pouvoir l'ébranler ; parce que ces partis usent à leurs dépens, dans leurs coupables manœuvres depuis huit mois, les derniers regrets et les dernières illusions monarchiques qui restaient au pays ?

S'il est indubitable que, du 24 février au 22 juin 1848, la modération généreuse du peuple des barricades et l'esprit conciliateur des hommes du gouvernement provisoire ont été pour beaucoup dans l'adhésion spontanée donnée par le pays à la République, il est non moins certain qu'à partir des fatales journées de juin jusqu'à ce jour, c'est surtout aux efforts déployés par les réactionnaires pour contester, diminuer ou annuler le triomphe de la démocratie que la République doit son raffermissement.

Dans une année, on peut dire qu'il y a eu ainsi, en faveur de la République, épreuve et contre-épreuve.

Pendant l'épreuve purement républicaine, la République a dû prouver que ses fondateurs n'étaient pas aussi agitateurs et pourfendeurs qu'on l'avait craint ; qu'ils étaient, au contraire, jaloux de maintenir l'ordre, de respecter la religion, de conserver la paix européenne. Cette démonstration a été pendant trois mois assez complète pour édifier la France entière. Les républicains de la veille ont même poussé l'amour de la paix, la modération, l'abnégation et le scrupule au dedans jusqu'au refus de prendre toute grande initiative populaire et féconde, au dehors jusqu'au sacrifice de la cause des peuples. Sous ce rapport, la surprise est même allée jusqu'au désappointement. Aussi, enhardis par cette inertie et cette débonnaireté extrêmes des républicains de la veille, les républicains du lendemain, les ex-ministres de la monarchie n'ont-ils rien négligé pour faire accroire que la véritable capacité gouvernementale était toute de leur bord ; qu'eux seuls avaient le secret du *retour de la confiance, de la reprise des affaires, de la politique de conciliation, de la dignité de la France au dehors, de l'unité et de la force du pouvoir*, enfin de la *République forte, modérée et honnête*. La majorité du pays n'a pas été fâchée, dès-lors, de croire tout-à-fait à la nullité des républicains de la veille et de faire l'expérience des républicains du lendemain.

Il importait que cette contre-épreuve réactionnaire eût lieu pour qu'on pût apprécier le degré d'enracinement et de maturité de la République, et connaître en même temps ce qui restait au fond du sac des hommes de la monarchie. Il était utile à la République de prouver qu'elle est assez forte, assez élastique et assez sûre d'elle-même pour ne pas craindre de donner à ses adversaires le plein usage de la liberté et du pouvoir. La République a compris qu'elle deviendrait inattaquable et sacrée en France s'il était démontré que ceux qui la combattent sourdement au nom de la monarchie ou qui prétendent la rendre *sage* et *modérée* à leur image, sont, au fond et dans leurs actes, moins *sages* et moins *modérés* eux-mêmes que les républicains pur sang. C'est afin de faciliter cette contre épreuve qu'à la faveur de l'élection du 10 décembre, sous la forme d'une présidence quasi dynastique, la providence a bien voulu fournir à MM. Odilon Barrot, Bugeaud, Thiers, Léon Faucher, Falloux et autres serviteurs de la monarchie, l'occasion de sauver à leur tour la République.

Eh bien ! la main sur la conscience, abstraction faite de tout esprit de parti, ne vous paraît-il pas que la cause démocratique a déjà plus gagné que perdu moralement à mettre à cette nouvelle épreuve la capacité des ministres de la monarchie, et à laisser la ligue des partis vaincus s'épuiser contre la légitimité de droit et de fait de la République ?

Voyons :

En comparant la conduite des vainqueurs de février avec celle des vainqueurs de juin, dites-nous où est la véritable modération ? où sont l'humanité, la générosité, la clémence ? où sont les rancunes, les mesures arbitraires et les proscriptions ?

En relisant les fameuses circulaires de M. Ledru-Rollin, en vous rappelant que la légère velléité d'intimidation qu'on leur reproche n'a pas été suivie du moindre effet, et en les rapprochant de ces autres circulaires écrites par M. Léon Faucher au nom de la République *modérée* et *honnête*, lesquelles ne parlent que de passions ennemies ou aveugles, lesquelles ont été accompagnées d'inventions de complots, de tentatives de coup d'Etat, d'arrestations étranges, arbitraires, injustifiées et de déploiements de force aussi inattendus que formidables, — demandez-vous où se trouve le plus grand défaut de modération et d'honnêteté politique ?

La main sur la conscience, si vous avez encore quelque raison de protester contre le malencontreux impôt de 45 c., décrété par le gouvernement provisoire de la République pour faire face aux embarras financiers légués par la monarchie, — que pensez-vous de l'acharnement que les réactionnaires, les ex-ministres de la monarchie ont mis non-seulement à maintenir cet impôt, mais à vouloir empêcher les réductions des taxes des postes et du sel, mais à se refuser à une réduction de l'armée sollicitée par les républicains eux-mêmes et attendue depuis vingt ans par le pays ?

La main sur la conscience, s'il est vrai que dans la fièvre de la lutte révolutionnaire les démocrates socialistes ont abusé de la liberté de réunion ; s'il est vrai que les clubs ont porté une certaine atteinte à l'ordre de la République en séparant le peuple de la bourgeoisie, en passionnant les esprits pour des formules nouvelles, — que direz-vous des moyens mis en œuvre par les meneurs monarchiens pour irriter les départements contre Paris, pour démembrer et fédéraliser la France ? Que pensez-vous de l'abus qu'ils ont fait du droit de pétition pour obtenir la dissolution de l'Assemblée ? et des dispositions avouées d'un certain nombre de gardes nationaux *modérés* pour prêter la main à un 18 brumaire ou à un 15 mai *honnête ?* et des conciliabules royalistes pour adorer et répandre effrontément les images d'Henri V ? et des efforts flagrants faits par des meneurs en habits au sein des clubs, depuis trois mois, pour pousser les blouses à descendre encore une fois dans la rue, pour les provoquer à l'émeute annoncée et promise à la province par les organes royalistes depuis deux mois ?.....

Enfin, après ce qui s'est passé au dedans et au dehors dans ces deux derniers mois, après ces conflits de pouvoirs entre le président et l'Assemblée, qui ont failli lancer le pays en pleine guerre civile ; en vue de la nullité de notre action extérieure, croyez-vous M. Odilon Barrot beaucoup plus intelligent de l'unité et de la dignité du pouvoir que le général Cavaignac, et M. Drouin de Lhuys plus imposant que M. Bastide ?

Avouez donc, braves gens de tous les partis, que les derniers hommes d'Etat de la monarchie mis à l'épreuve ne sont au fond ni plus capables ni plus modérés que les républicains de la veille ; qu'ils ne vous inspirent pas une plus grande sécurité pour l'avenir, et que s'ils ne vous rendent pas la République plus chère, ils vous déterminent cependant à l'accepter désormais comme le seul gouvernement possible, puisqu'ils vous enlèvent jour par jour les dernières illusions et les derniers regrets monarchiques.

Mais ce n'est pas seulement en France que les choses se passent ainsi et que la contre-épreuve de la réaction aboutit à la plus grande maturité de l'idée démocratique et de la forme républi-

---

Feuilleton de la Démocratie Pacifique.
LUNDI 19 FÉVRIER 1849.

UN CONGRÈS DU PARTI HONNÊTE.[1]

(La scène se passe en 1849.)

On règle le passé.

XXXV.

Lecteur, en parcourant cette étude historique,
Ne me reproche pas d'avoir exagéré,
Je suis trop bienveillant pour être satirique,
D'autant plus que ce genre est déconsidéré.
Oserais-je d'ailleurs faire une œuvre anarchique
Quand j'ai tous mes parents dans le camp modéré ?

XXXVI.

Il faut se rappeler, si l'on se scandalise,
Que je n'ai rien mis là de mon invention.
Tant pis pour mes héros si leur rare franchise
Attaquait en passant la Constitution,
S'ils semblaient quelquefois par malice ou méprise,
Pris en flagrant délit de conspiration.

XXXVII.

Certes, sur le trottoir des passions humaines,
Fangeux et retréci comme il est à présent,
Le coude le plus humble a beau prendre des peines,
Il se heurte toujours à quelque malplaisant,
La moindre éclaboussure y soulève des haines,
Bien que ce fait arrive au pas le moins pesant.

XXXVIII.

Jusque dans le congrès des intrigans honnêtes
On ne chôme pas trop en points de désaccord ;
Ça ne va pas toujours comme sur des roulettes,
Ainsi qu'on peut déjà le voir dans mon rapport,
Et voici devant nous un Lapon en lunettes,
Qui s'apprête à prouver que les autres ont tort.

(1) Voir la *Démocratie pacifique* de lundi dernier.

XXXIX.

Pour ma part je l'avoue avec toute franchise,
Cette confusion de langues me déplaît.
Mais écoutons un peu celui qui pulvérise
Ou va pulvériser, comme dit mon préfet :
— « Messieurs, fit ce héros, je vois avec surprise
Parodier ici ce que nous avons fait.

XL.

« Eh quoi ! les libéraux ont manqué de prudence !
Ils ont soufflé le feu sans en voir le danger !
Ils auraient trop flatté cette foule en démence,
Qui travaille à présent à les décourager !
Ils reviendraient à vous, et pour leur pénitence,
Ils feraient quarantaine afin de se purger !

XLI.

« Vraiment ! s'il s'agissait d'amuser l'auditoire,
On ne pouvait trouver rien qui fût plus plaisant.
Ce serait, à coup sûr, une grande victoire,
Si le gros de l'armée était agonisant ;
Mais pour en mieux juger, recourons à l'histoire,
Le passé va peut-être expliquer le présent.

XLII.

« Du temps de Constantin, ces sauvages chimères,
Qui voudraient aujourd'hui ramener la terreur,
Ces gros mots : *Les humains sont tous égaux et frères,
Chacun d'eux ici-bas a des droits au bonheur*,
Florissaient s'appuyant sur les nouveaux mystères
Et menaçaient le riche au nom d'un Dieu sauveur.

XLIII.

« Ces gens-là propageaient les doctrines coupables
Dont le Socialisme offre des résumés ;
C'étaient tous vagabonds, gens de peu, misérables,
Comme un public de clubs, avant qu'ils soient fermés.
Mais la foule hébétée accourait à leurs fables,
Où tous les mendiants se nommaient *opprimés*.

XLIV.

« Au lieu de s'irriter, d'inventer des supplices,
Comme avaient fait en vain tant d'autres empereurs,
Constantin et sa cour se firent leurs complices,
Et ramenant au vrai d'effrayantes erreurs,
Ces instructeurs adroits des nouvelles milices
Sauvèrent ici-bas leurs biens et leurs honneurs.

XLV.

« Or nous-mêmes, Messieurs, nous qu'ici l'on accuse,
Pendant que vos amis heurtaient l'ogre de front,
Nous lui chantions en chœur les mots dont il s'amuse,
Nous imitions en tout ses airs de rodomont,
Afin de l'amener par cette noble ruse
A se livrer aux mains qui le musèleront. »

XLVI.

— Ah ! c'est bien réussi ! cria-t-on dans la salle.
(L'abbé branlait la tête en signe de pitié.)
— Laissez-le donc parler !... — Messieurs, c'est un scandale
De me couper ainsi les mots par la moitié !
— C'est irréligieux !... — Quelle affreuse morale !
— 1848 vous a justifié !

XLVII.

— « Eh, messieurs ! reprit-il, l'honorable auditoire
Supposerait-il donc que je suis païen, moi ?
Quand aux sages du temps je viens rendre la gloire
D'avoir su dégager la véritable foi.
Nous l'avions, nous, ce rôle à jouer dans l'histoire,
Eh bien ! il nous échappe, et savez-vous pourquoi ?

XLVIII.

« C'est que pendant longtemps d'étroites défiances
Nous avaient condamnés à n'être pas compris ;
C'est que l'amorce offerte aux folles exigences
A trompé sur le but, et que l'on nous a pris
Pour les ennemis nés des anciennes croyances,
Nous qu'une même foi rallie aux bons esprits.

XLIX.

« Si vous l'aviez voulu, n'était-il pas facile
De voir sous ces grands mots, qui nous servaient si bien,
Le programme secret qu'un beau jour l'indocile
Desmousseaux traduisit en trois mots : RIEN, RIEN, RIEN ?
C'est souvent un grand tort de s'arrêter au style,
Si l'œuvre arrive au but qu'importe le moyen.

L.

« Nous savions comme vous qu'instruire la misère,
C'est la rendre insolente au suprême degré ;
Aussi laissâmes-nous l'instituteur primaire
Si pauvre qu'il s'est fait le laquais du curé.
Le peuple nous plaisait courbé sous son salaire
Mieux qu'essayant de lire un journal égaré. »

caine. Partout en Europe, les victoires de la réaction, les manœuvres de la coalition monarchique ont ou vont avoir le même résultat.

Certes, la République était en Italie encore moins mûre qu'en France. Si Pie IX et les princes italiens avaient voulu s'entendre pour donner satisfaction au sentiment national, au besoin d'unité qui agite les différents membres de la péninsule, la forme constitutionnelle aurait pu suffire pendant plusieurs années encore à l'administration intérieure de ce pays. Au contraire, en écoutant les conseils des gouvernements plutôt que les vœux des peuples, en réagissant contre l'instinct national, le souverain pontife et les princes italiens ont fait mûrir en quelques jours l'idée démocratique et provoqué partout l'instinct révolutionnaire. Le choix du ministre Rossi par le pape, sa fuite de Rome et les bulles d'excommunication qu'il a lancées à ses sujets du sein de la camarilla de Gaëte, ont été des actes aussi favorables au progrès de la démocratie en Italie que les discours de MM. Léon Faucher et Falloux et les mises en scène militaires de MM. Bugeaud et Changarnier l'ont été en France au raffermissement de la République.

Et en Allemagne donc ! A Vienne et à Berlin, sans les mitraillades et les bombardements de la réaction, sans les exécutions barbares, sans les coups d'Etat commis sur les assemblées, sans la terreur blanche, sans les expéditions armées contre la Lombardie et la Hongrie, le progrès politique aurait mis de nombreuses années pour grandir ; les princes auraient trouvé dans la forme constitutionnelle scrupuleusement observée, la sécurité de longs règnes. Eh bien ! grâce aux prouesses de la force brutale, grâce au génie de réaction des Radetzki, des Windisgraetz, des Jellachich, des Wrangel et des Brandebourg, l'idée démocratique a fait en trois mois assez de chemin en Allemagne et même en Croatie pour que la proclamation de la République fédérale n'y demande que quelques jours de patience et de préparatifs. Pour peu qu'il plaise à l'empereur d'Autriche, au roi de Prusse de dissoudre ou d'intimider encore militairement leurs Assemblées, ou bien au czar Nicolas d'ordonner un seul mouvement offensif à son armée, la République allemande sortira formidablement armée d'une nouvelle explosion révolutionnaire.

Et ce qui est vrai de la République française et européenne l'est aussi du socialisme. Comme nous le démontrerons, cette aspiration de l'humanité, qui était en Février 1848 bien moins mûre, bien moins étendue encore que l'idée républicaine, a dû ses plus grands progrès de propagande depuis huit mois, bien moins aux efforts de ses propres organes, qu'aux efforts aveugles déployés par ses ennemis pour l'effrayer et l'étouffer. Elle devra surtout ce progrès dans l'opinion aux libres preuves d'impuissance que la vieille économie politique est venue donner au monde avant de mourir pour l'éternité.

Esprit des Journaux.

L'*Assemblée nationale* qualifie ainsi M. de Montalembert :

Défenseur ardent, trop ardent même peut-être, c'est lui qui le reconnaît, du principe de la liberté.

Voici en quels termes cet ardent ami de la liberté a parlé du droit de réunion à la dernière séance de l'Assemblée nationale :

Mais je demande si parmi ces ouvriers des campagnes, qu'on appelle les paysans, car c'est la même chose, le paysan c'est l'ouvrier des campagnes ; je demande si c'est là que se manifeste le danger social dont nous sommes menacés, et qui pèse à si juste titre sur nos imaginations et nos consciences ? Est-ce là que se trouvent ces foules turbulentes qui sèment le désordre et l'appréhension dans nos âmes ? Est-ce là qu'ont lieu CES BANQUETS ET CES CLUBS QUE VOUS ALLEZ ÊTRE APPELÉS PROCHAINEMENT A FRAPPER ?

Au surplus, M. de Montalembert, ardent ami de la liberté, avait déjà tonné contre les banquets de 1847.

Le *National*, après avoir mis l'*Union* (anarchique) au défi de prouver les menées qu'elle impute au général Cavaignac, ajoute les lignes suivantes :

Nous le savions depuis longtemps, le ministère Barrot est gêné dans ses desseins par la réputation de patriotisme, par l'influence de certains hommes sur l'armée. Ces hommes, on voudrait les perdre dans l'opinion publique dans l'opinion de l'armée, en leur prêtant des projets absurdes ; mais on n'y réussira pas. La France les a vus à l'œuvre ; elle connaît leur patriotisme ; l'armée leur est attachée ; et le jour où la Constitution, à laquelle elle est dévouée, qui est son unique drapeau, sera menacée, ce ne sera pas à M. Changarnier qu'elle demandera un chef ; car M. Changarnier n'a pas sa confiance.

On aura beau renvoyer de Paris des régiments comme le 9e léger et le 45e de ligne ; on aura beau rayer de la liste des commandants de subdivisions de l'armée parisienne, des généraux comme MM. Sauboul et Luzy-Pelissac, on ne changera pas l'opinion de l'armée.

Il faut que le ministère Barrot et M. Changarnier en prennent leur parti.

Nous avons dit que le 29 janvier l'arrestation de trois représentants militaires avait déjà été décidée, en certain lieu, dans le cas où l'émeute provoquée ce jour-là au bruit du tambour, se serait montrée dans la rue ; nous pouvons dire maintenant que le général Cavaignac était un des trois élus du pouvoir.

Après avoir dénoncé nommément le général Cavaignac comme un agent d'intrigues dans les rangs de l'armée, l'*Union*, sommée par le *National* de justifier son accusation, se dérobe à la discussion par cette pitoyable défaite :

Le *National voudrait nous engager dans une question personnelle* par rapport au général Cavaignac. Il n'y parviendra pas. Notre ligne de conduite est parfaitement tracée : guerre aux idées, *paix aux hommes*. Le général Cavaignac a su ou a pu savoir l'inflexible justice que nous avons gardée envers lui. C'est par suite de ces règles de modération et d'équité que nous avons indiqué le péril qu'il y aurait pour sa renommée à s'engager en des voies de parti, où la raison politique ne saurait le suivre. Le *National* prononce fièrement le mot de *calomniateurs*. C'est là une faible défense ; on en sait la signification devant l'opinion publique. Nous n'avons ni calomnié, ni jugé le général Cavaignac ; nous lui avons adressé quelques mots de conseil, et ces mots restent vrais. Que le général Cavaignac veuille bien y songer ! la flatterie est fatale aux pouvoirs qui sont debout ; elle ne l'est pas moins aux pouvoirs qui sont tombés. Le général Cavaignac doit, à présent, savoir assez de politique pour reconnaître qu'il y a des engagements plus entraînants que la volonté ; qu'il nous permette de croire sa volonté droite ; ses amitiés ne devront lui paraître que plus dangereuses.

Quand on aura lu le morceau suivant, extrait fidèlement du *Courrier de la Gironde* (correspondance de Paris), on félicitera M. Denjoy d'avoir nié toute participation à la rédaction d'un pareil journal.

M. Armand Marrast a reçu, hier soir, à l'Opéra, un accueil dont il se souviendra longtemps. Nous sommes loin des jours où M. Armand Marrast se montrait fièrement dans les théâtres et dans les bals publics, et était entouré comme une des influences redoutables du journalisme parisien. Aujourd'hui, la présence de l'ancien rédacteur du *National* provoque les murmures les plus significatifs. Ces murmures sont devenus, hier soir, de véritables huées. Le parterre de l'Opéra a salué M. Marrast avec un tel ensemble, que le grand politique a dû disparaître de sa loge et rentrer à l'hôtel de la présidence pour méditer sur la fragilité des grandeurs d'ici-bas. Il est probable que M. Marrast se décidera à imiter la réserve de MM. Proudhon, Pierre Leroux et Considerant qui se gardent bien de paraître dans les lieux publics.

Ces trois socialistes restent enfermés dans leurs cabinets, et ils travaillent à inventer des systèmes plus absurdes les uns que les autres. Ces systèmes divers sont bien loin de s'accorder entre eux. Aussi, la guerre la plus acharnée existe-t-elle dans les rangs du socialisme. L'union ne s'établit pour quelques jours, que lorsqu'il s'agit de préparer une insurrection ou d'organiser une lutte électorale. Au fond, la division la plus tranchée règne parmi les ennemis de la paix publique. Nous en avons eu, hier, une preuve à l'Assemblée nationale. MM. Proudhon et Considerant, dont les deux journaux, le *Peuple* et la *Démocratie pacifique*, se livrent tous les matins à une scène de pugilat, ont eu une explication très vive sous les yeux de trente personnes. On aurait cru être au marché des Innocents, et assister à une altercation entre deux portefaix. M. Considerant a été plus agressif que M. Proudhon, qui semblait quelque peu effrayé de l'air terrible et des moustaches hérissées de son adversaire. Avec des gens d'une autre espèce, un duel aurait été inévitable, mais il paraît que M. Proudhon ne se bat pas.

Proclamation de la République à Rome.

Les journaux italiens nous apportent aujourd'hui les détails de la proclamation de la République à Rome par l'Assemblée constituante.

Le décret est ainsi conçu :

I.— Le pape est déchu de fait et de droit du gouvernement temporel de l'Etat romain.

II.— Le pontife romain aura toutes les garanties nécessaires pour l'indépendance dans l'exercice de sa puissance spirituelle.

III. La forme du gouvernement de l'Etat romain sera la *démocratie pure* ; il prendra le glorieux nom de RÉPUBLIQUE ROMAINE.

IV. La République romaine aura avec le reste de l'Italie les relations qu'exige la nationalité commune.

La décision relative à la décadence du pouvoir temporel des papes a été prise à l'unanimité ; la proclamation de la République a été votée à l'unanimité, moins quelques voix.

La question a été posée entre le rappel du pape, la création d'un gouvernement provisoire, et la proclamation immédiate de la République. La proposition de rappeler le pape comme souverain a été rejetée comme incompatible avec la liberté des citoyens ; un gouvernement provisoire mixte comme tendant à maintenir le précaire de la situation. Sur 140 représentants, neuf ont voté absolument contre la proclamation immédiate de la République, 14 ont été d'avis de temporiser ; mais ils se sont ralliés à la majorité, cinq voix seulement ont protesté contre le vote final.

Il était une heure du matin quand cette décision a été prise.

La séance de la journée a été consacrée aux rapports des ministres et à des explications échangées entre les ministres et les représentants. Au commencement de la séance les ministres ont résigné leurs pouvoirs ; l'Assemblée les a maintenus à leur poste par acclamation, après avoir décidé qu'ils avaient bien mérité de la patrie.

Suspendue à six heures, la séance a été reprise à huit.

La discussion du soir a été longue, animée, généreuse, disent les journaux italiens. Savini, qui a fait la proposition, l'a développée avec énergie et chaleur. Mamiani qui lui succédait a démontré que la domination temporelle des papes avait été un fléau pour l'Italie, et que Rome cependant ne pouvait accepter que le pouvoir des papes ou celui de Colas de Rienzo. On applaudit. — Mais vu l'état politique de l'Europe, il craignait que la proclamation de la République ne soulevât des difficultés, et proposait de laisser à la Constituante italienne, quand elle serait réunie, la mission de proclamer la République.

Mazi, Filopanti lui répondirent successivement, mais celui qui fit le plus complètement justice des objections de Mamiani fut Agostini.

Les applaudissements frénétiques des tribunes accueillirent le décret de l'Assemblée.

Le 9, à deux heures après midi, la bannière républicaine était arborée au sommet du Capitole, et le président de l'Assemblée a, de sa *loggia*, proclamé la République devant une foule immense et enthousiasmée, pendant qu'une salve de 101 coups de canon annonçait à l'Italie la bienheureuse nouvelle.

La nouvelle de la République à Rome a été accueillie avec ivresse à Florence. On s'attend à la réunion immédiate de Rome et de la Toscane. L'*Alba* publie en ce sens un article très chaleureux :

Quant à nous, dit-elle, nous crions franchement aujourd'hui au gouvernement toscan le cri que fait partout entendre le peuple toscan : Union avec Rome ! Que la Toscane et la Romagne ne fassent désormais qu'un seul Etat.

L'Assemblée toscane est dissoute ; qu'une autre soit promptement appelée à délibérer sur le vœu du peuple. Nous supplions surtout le gouvernement provisoire de se hâter, car le temps est précieux.

Le gouvernement provisoire de la Toscane a aboli divers impôts, entre autres celui qui pesait sur le sel.

Le grand-duc est à San-Steffano ; il a empêché la publication dans cette ville des actes du gouvernement provisoire. Des mesures ont été prises pour qu'il ne pût débarquer à l'île d'Elbe.

Les partisans de la Constituante, Gioberti et Gênes, avaient organisé une contre-manifestation pour opposer à celle qui avait crié : Vive la Constituante Montanelli ! Mais la discorde s'est mise dans les rangs ; les uns ont crié : Vive la Constituante avec mandat illimité ! et la manifestation anti-républicaine a complètement échoué.

On lit dans un journal de Gênes, le *Pensiero italiano* :

LI.

On entendit ici des bravos royalistes.
Mais à deux pas de moi je vis se récrier
Un philosophe, ami pourtant des vrais sophistes!
— C'est trop fort, cria-t-il pour un ancien *boursier* !
— « A-t-on donc, fit le nain, laissé des communistes
Se glisser parmi nous pour nous injurier ?

LII.

« Mais je reprends : pendant que votre défiance
Cherchait à retarder un triomphe certain,
L'aigle de la doctrine avait eu l'imprudence
De dire un peu trop tôt *le travail est un frein* ;
Or, le peuple averti par votre résistance
N'a que trop bien compris ce langage hautain.

LIII.

« Ah ! si depuis quinze ans l'union et l'entente
Avaient pu remplacer des soupçons odieux,
Au lieu de nous bouder depuis 1830,
Si le danger commun vous eût ouvert les yeux,
Nous aurions à coup sûr conjuré la tourmente,
En feignant hautement d'adorer les faux dieux. »

LIV.

— En bien, que dites-vous de notre chef de file?
Me dit mon satisfait, n'a-t-il pas bien parlé ?
— Très bien ! mais je savais votre gaillard habile,
Et ce dernier discours ne m'a rien révélé.
— Mon fils, les nouveautés font la guerre civile,
Celui qui les désire est un écervelé.

LV.

Cela n'empêche pas que si la politique
Continuait longtemps à faire tous les frais,
Comme j'en sais le fond : théorie et pratique,
Malgré tous mes efforts, ma foi je dormirais ;
Bien que mon sentiment à coup sûr excentrique
Soit qu'on dort dans un lit mieux que dans un congrès.

LVI.

Mais chût ! on recommence ; un autre prend la place :
C'est le fils d'un baron vaincu par Soliman,
Qui, pour cette raison, vénère saint Ignace
Et jette l'anathème a tout nouvel élan ;
Si le ciel eût permis que son illustre race
Fût née en Arabie, il serait musulman.

LVII.

C'était un de ces preux qui traitent de chimères
Tout ce qu'on n'a pas fait dix siècles avant nous,
Et pensent faire honneur à la foi de leurs pères
En sifflant les savants et les déclarant fous.
Se sont-ils demandé, ces barbouillons austères,
Qui marchera devant, si nous nous suivons tous ?

LVIII.

— « J'approuve, dit ce preux, un tel plan de défense ;
J'ai d'ailleurs si souvent vanté la liberté
En l'attaquant au fond avec persévérance,
Que ce rôle est pour moi mieux qu'une nouveauté.
J'ai donc acquis le droit par mon expérience
D'en signaler ici le dangereux côté.

LIX.

« Or, je viens demander à l'honnête auditoire
S'il pense comme vous prudent d'encourager
Le haineux scepticisme à pervertir l'histoire,
A parler des vieux temps sans en rien ménager,
A réveiller nos rois d'héroïque mémoire,
Pour appeler les gens du peuple à les juger.

LX.

« Vous avez mis à nu toutes nos origines,
Dont la foule honorait le sens mystérieux :
Vos livres érudits ont traité de routines
Les coutumes, les lois, les droits de nos aïeux,
Vous avez sans trembler retourné les racines
De l'arbre où s'abritait un passé glorieux. »

LXI.

Ah bravo! cette fois au moins c'est du grand style,
J'aime à voir aujourd'hui regretter le blason.
Ceux à qui le présent fait l'effet d'une tuile
Ne peuvent hésiter à lui donner raison :
Si le génie humain est devenu stérile,
Il faudra se remettre à croire en Pharamon.

LXII.

— « Vous avez avili notre ancienne noblesse,
En cherchant à prouver qu'elle a pris ses grands-biens ;
Quand vous-mêmes traitiez de profonde sagesse
La soif d'en acquérir par les plus vils moyens ;
Aussi qu'arrive-t-il ? On a la hardiesse
De traiter de voleurs vos riches plébéiens.

LXIII.

« Vous avez bafoué devant la populace
La mère du dernier descendant de nos rois,
Vous vous êtes joué de l'honneur de sa race.
O grands hommes d'Etat, politiques adroits,
Fougueux amants de l'ordre et guerriers pleins d'audace,
Deutz a pris parmi vous ses complices grivois ! »

LXIV.

A ces mots, mes amis, vous me croirez sans peine,
Le vacarme reprit et même avec fureur ;
Il n'est pas très aisé de peindre cette scène,
Où de graves esprits apportaient tant d'ardeur.
Au moins si par hasard j'avais eu la migraine,
J'aurais pu m'esquiver pour un monde meilleur.

LXV.

— Eh ! n'a-t-on pas traité Louis-Philippe d'avare,
De joueur trop adroit et presque d'assassin ?
— Allons donc ! croyez-vous que cela se compare !...
— C'est une indignité !.. — Quoi, son propre cousin ?...
— C'est faux ! — Rien n'est plus vrai !... Pendant ce tintamarre
Le harangueur gardait un visage serein.

LXVI.

La voix du président réclamait du silence :
— Messieurs, nous avons l'air d'un club assurément !...
Voyons donc !... permettez... pas tant de violence !...
N'agissons pas ici comme au camp d'Agramant ;
Ecoutez l'orateur... un peu de patience !...
D'ailleurs, vous répondrez dans un petit moment.

LXVII.

— « Pouviez-vous donc, reprit notre homme à la complainte,
Vous abriter longtemps sous les tristes débris
Du monument royal, veuf de sa base sainte
Que vous-mêmes avez sapée avec mépris ?
Ah ! ce n'est pas la loi, messieurs, mais bien la crainte
Qui vient illuminer aujourd'hui vos esprits ! »

LXVIII.

— O préfet ! j'ai grand peur qu'il ne se forme un schisme
Dans l'église nouvelle où vous m'avez conduit.
— Bah ! nous avons, dit-il, un même catéchisme ;
Le besoin d'entraver le peuple qui nous nuit.
— Et quand tombera-t-on sur le socialisme ?
— Morbleu ! patientez, on a jusqu'à minuit.

ANTONY MÉRAY.

(*La suite prochainement*).

Nous interpellons solennellement le ministre Gioberti, pour qu'il veuille bien nous faire savoir avec quels états italiens il voudra se lier ? Avec Naples ! mais les relations diplomatiques ont été interrompues entre le Piémont et le sicaire Bourbon. Avec le pape ? Mais le pape a déserté son poste, et il n'est plus rangé au nombre des princes régnants de l'Italie. Avec le duc de Toscane? Mais le duc lui-même a pris la fuite, et il est dépossédé de ses anciens domaines. Avec le proconsul autrichien, la farouche Radetzki ? Nous verrons bien !

L'envoyé de la Hongrie à Turin a adressé à l'Assemblée des députés piémontaise une proposition d'union intime entre les deux nations ennemies de l'Autriche. La chambre a invité son président à faire à cette avance une réponse d'adhésion cordiale et généreuse.

Allemagne.—Autriche.

Le plus parfait accord règne entre le cabinet d'Olmütz et celui de Saint-Pétersbourg, et cet accord porte non-seulement sur la question de l'Italie, mais aussi sur la question intérieure de l'Autriche. Suivant la *Gazette de Cologne*, la Russie aurait déclaré, par l'organe de ses ministres à Berlin, qu'elle ne consentirait à un changement des traités de Vienne, au sujet de la constitution fédérale et de la division territoriale de l'Allemagne, qu'avec l'assentiment des puissances signataires de ces traités. Les envoyés autrichiens et russes ont reçu l'ordre de demander leurs passe-ports pour le cas ou le roi de Prusse accepterait la dignité d'empereur héréditaire d'Allemagne.

Un grand banquet démocratique doit avoir lieu à Berlin, le 22 février. Wrangel a consigné ses troupes.

La cour de Hanovre a adressé au gouvernement prussien une note tendant à connaître l'opinion de ce dernier sur la publication des droits fondamentaux. La note prussienne déconseille de publier les droits fondamentaux et déclare que la Prusse ayant introduit dans sa législation ce qui lui semble convenable dans les droits fondamentaux, en ajournera la publication jusqu'à ce que l'œuvre de la concertation ait atteint son but. Suivant une correspondance du *Bœrsenhalle*, cette note déclare que le gouvernement prussien s'est réservé le droit d'examiner jusqu'à quel point il doit être donné force de loi en Prusse aux résolutions de l'Assemblée nationale de Francfort et du pouvoir central provisoire.

La crise ministérielle continue en Bavière. La manière dont a été reçue l'adresse de la chambre des députés en réponse au discours du trône, a produit un effet déplorable dans la capitale.

L'avantage paraît être resté aux Madgyars dans la bataille sanglante qu'ils ont livrée aux Autrichiens entre Szolnok et Miklos. Le combat avait duré tout une journée.

Un odieux attentat à la liberté personnelle et à la liberté de la presse a, dit on, été commis à Gratz par les soldats autrichiens, que M. Bugeaud a l'impudence de présenter comme des modèles à suivre par l'armée française. Une foule de ces sauvages se sont transportés au bureau de rédacteur d'une feuille démocratique, M. Grotschwigg, et pour le punir d'avoir parlé avec irrévérence du bourreau de Vienne (Windisgraetz), l'ont littéralement assommé. On doute qu'il survive à ses blessures. Des citoyens en grand nombre ont protesté dans une adresse à l'empereur contre cet acte de la guerre.

Mezzaros est en ce moment à Debreczin, à côté de Kossuth, comme ministre de la guerre, et sa présence contribue à relever les espérances des Madgyars.

Le bruit court à Vienne que, le 15 mars, jour anniversaire de la promesse d'une constitution, on promulguera une constitution octroyée, et l'on célèbrera une grande fête de la constitution. La diète serait dissoute en même temps, et l'état de siége levé non-seulement à Vienne, mais encore dans les provinces pacifiées. Le ministère compte d'ici là avoir rétabli la tranquillité en Hongrie. La *Réforme allemande*, qui donne cette nouvelle, ajoute avec raison : *Si non è vero è ben trovato*.

L'Assemblée de Francfort s'est occupée, dans sa séance du 15 février, de la dernière note prussienne, de l'ouverture des conférences de Bruxelles, pour le règlement de la question italienne. La note prussienne a été renvoyée au comité de constitution. M. de Gagern a répondu, au sujet des conférences de Bruxelles, que le pouvoir central demanderait à prendre part à ces conférences si la question des differends italiens y était examinée sur une large base.

Un journal qui fut fondé quelques années après la Révolution de 1830, qui introduisit l'usage du grand format dans la presse quotidienne, qui occupa une place assez importante dans l'opinion publique, et qui finit par succomber sous les poursuites du parquet de la royauté, le *Temps* vient de reparaître. C'est M. Xavier Durrieu, représentant du peuple, naguère rédacteur en chef du *Courrier français*, qui a entrepris de ressusciter le *Temps*. D'après le spécimen que nous avons lu, et qui contient quelques bons articles sur la situation intérieure et sur la politique générale, le *Temps* nous a paru naviguer dans les eaux du *Crédit*, et représenter la nuance du tiers-parti républicain. C'est la fraction intelligente de la bourgeoisie, celle qui sent le besoin de transformations progressives, et qui veut prendre l'initiative de l'amélioration du sort des classes pauvres et nombreuses, afin de prévenir les cataclysmes sociaux. A ce point de vue, le *Temps* nous paraît fidèle à ses origines, à sa tradition ; il continuera, sous la République, l'œuvre de lumière et de paix qu'il avait commencé sous la monarchie. Le *Temps* de 1849 se déclare d'ailleurs franchement républicain, franchement attaché à la constitution politique actuelle, qu'il regarde comme le point de départ de tous les progrès qui doivent s'accomplir ultérieurement. Nous souhaitons que le *Temps* retrouve sa clientèle d'abonnés et l'éclat de ses beaux jours; il importe de détourner de plus en plus la bourgeoisie de ses aveugles conseillers, des ultra-réactionnaires qui la perdraient comme ils perdirent Charles X, comme les corrompus ont perdu Louis-Philippe.

Artistes musiciens.

Nous recevons la lettre suivante :

Déjà vous avez eu la bonté d'insérer, il y a deux mois, mes justes réclamations dans les colonnes de votre estimable journal, au sujet de la dette qu'a contractée envers les artistes musiciens le gouvernement provisoire, lorsque nous avons exécuté, le 4 mars 1848, une messe funèbre en l'honneur des victimes de février. Depuis, j'ai pris la liberté d'écrire à M. Victor Hugo, qui a daigné remettre mes réclamations à M. le directeur des beaux arts, démarche qui malheureusement a été infructueuse. J'ai adressé ensuite au président de la République une lettre dans laquelle j'ai eu l'honneur de lui exprimer la justice de mes réclamations et la triste position de tous les artistes musiciens. Il m'a été répondu, quinze jours après, que ce pétition rentrant dans les attributions du ministre de l'intérieur, lui avait été remise par M. Louis Bonaparte. Mais voici trois semaines que j'attends une réponse, que malheureusement je ne vois point arriver, ce qui me contraint à confirmer les paroles qu'a prononcé l'honorable Antony Thouret : « Si le gouvernement républicain ose abandonner les artistes, ils seront forcés de regretter la royauté. »

Espérant que vous daignerez porter à la connaissance de vos nombreux lecteurs l'injustice qui se commet depuis onze mois contre nous, j'ai l'honneur, etc.

Paris, le 7 février 1848. LINDHEIM,

combattant de février, délégué des artistes musiciens de l'Opéra Comique qui ont fait partie de l'orchestre qui a exécuté, le 4 mars 1848, dans l'église de la Madeleine, la messe funèbre en l'honneur des victimes de février.

FAITS DIVERS.

Une revue de troupes a lieu demain lundi au Champ-de-Mars, à dix heures du matin.

— Les assurances les plus positives ont été données que l'autorité empêcherait la réunion des *assises socialistes*, qui devait avoir lieu le lundi soir, dans la salle de la *Fraternité*. Cette réunion est donc ajournée. En attendant, les citoyens de Bonnard, de Sérignac et Clovis Mortier prennent l'engagement de laver leur honneur indignement ca omnié, mardi prochain, devant la sixième chambre du tribunal correctionnel. Les démocrates socialistes sont invités à s'y trouver.

— Ce matin des ouvriers sont occupés sur la place de la Concorde aux préparatifs de la fête nationale pour le premier anniversaire de la révolution du 24 février. Des poutres sont déjà dressées.

— Il n'y aura point de bœuf gras cette année. Le ministère a craint que le cortége ne servit de noyau à une nouvelle manifestation rouge comme celle des hommes en blouse qui se sont promenés sur le boulevard le lundi 29 janvier.

MINES D'OR EN AFRIQUE.— On écrit de Saint-Pétersbourg, le 1er février :

« A peine les gîtes aurifères de la Californie ont-ils été découverts, que l'on vient d'en trouver d'autres dans l'intérieur de l'Afrique. M. le colonel Kavelowski, de Saint-Pétersbourg, qui pendant longtemps a dirigé l'exploitation de vastes mines en Sibérie, et qui actuellement explore, sous le rapport minéralogique, l'intérieur de l'Afrique, a rencontré sur la rive droite du Somat, à une journée de chemin de Cassen, plusieurs grandes collines de sables aurifères. Il a essayé de faire laver ces sables, et cette opération lui a prouvé qu'ils contiennent beaucoup plus d'or que ceux de la Sibérie.

» M. Kavelowski a poussé ses recherches plus loin. Il a examiné les rives de la Rama, du Tys, du Goucka, du Benisch-Angol et du Gamabil, et il y a aussi découvert des étendues plus ou moins grandes de sables aurifères.

» Il se proposait de faire venir de Russie des mineurs et des laveurs d'or pour sonder les terrains et pour faire des essais en grand sur le lavage des sables. »

— On écrit de Hambourg, 11 février :

« M. Léon Aubé est depuis quelques jours dans notre ville. Chargé par le prince de Joinville de visiter la province de Ste-Catherine au Brésil, et de choisir les vingt-cinq lieues carrées de terres constituées en dot à sa femme, la princesse dona Francisca, il a rempli sa mission, et maintenant il désire s'entendre avec une compagnie pour établir sur ce territoire des émigrants allemands. Ce territoire, qui a une étendue de 260 milles ares anglais, est situé entre les 26 26 1/2e de latitude sud, sur la rive gauche du San Francisco do Sul, où des vaisseaux peuvent arriver à sûreté. Le climat est sain, la température douce, la terre fertile : 3 000 familles pourraient y prospérer, et il serait possible d'y fonder une ville de commerce. »

— Le *Populaire* du 18 février contient un récit du voyage de M. Cabet rédigé par lui-même, et daté de New-York, 6 janvier. Ce récit ne contient aucun fait nouveau sur les avant-gardes icariennes avec lesquelles M. Cabet n'était pas encore en relation.

— L'Ecole lyrique, 48, rue de la Tour-d'Auvergne, annonce son dernier bal pour le lundi gras, 19 février. Weber, à la tête de son orchestre, des flots de lumières, des fleurs en profusion, des rafraîchissements de toutes sortes ; enfin, un souper magnifique et présidé par nos plus charmantes actrices sera offert aux nombreux souscripteurs de cette délicieuse soirée où la fashion s'est donnée rendez-vous obligé. On souscrit chez Mmes les commissaires artistes des théâtres de Paris ; chez Bernard-Latte, éditeur de musique et à l'administration.

— C... P... P... a disparu de la maison paternelle, le 6 février. Il est âgé de 37 ans, taille de 1 mètre 70 cent., front haut, cheveux, moustach s, mouche et favoris châtains, casquette en fourrure noire, paletot gris, pantalon marron à raies. Les personnes qui pourraient donner des renseignements sont instamment priées de les adresser à M. Félix, rue Rochechouart, 49.

— On lit dans la *Guienne* du 15 :

« Une cavalcade a eu lieu hier à Bordeaux. Elle avait attiré une foule immense sur tout son parcours. De dix à six heures du soir, les curieux n'ont pas cessé de se précipiter sur le passage de ce cortége pittoresque. Les cavaliers portaient des costumes des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. Les mousquetaires et les gardes françaises étaient là représentes par une tenue irréprochable, sous le rapport de l'élégance et du goût.

La marche a été fort lente, par suite de la quête qui se faisait dans la foule et devant les maisons. Les quêteurs présentaient aux fenêtres et aux balcons une bourse ouverte, suspendue à l'extrémité d'un long bâton ; l'argent déposé glissait par un long tuyau d'étoffe dans une caisse que chaque quêteur portait derrière le dos. Cette façon de recueillir les offrandes du public a paru extrêmement ingénieuse. On dit que la recette a atteint un chiffre assez élevé.

— Un journal de Lille signale la présence dans cette ville d'un jeune Persan, attaché à l'ambassade persane à Paris, et qui est envoyé en mission spéciale dans le département du Nord, pour y étudier la fabrication du sucre de betterave, que le shah veut importer dans ses Etats, afin de se soustraire au monopole des colonies anglaises.

— Il vient de paraître, à Douai, un mémoire de Fénélon, resté inconnu jusqu'à ce jour et publié par les soins de notre savant bibliothécaire. Le manuscrit autographe de l'illustre prélat gisait ignoré et caché dans une masse de vieux papiers déposés au musée de Douai, lorsqu'il fut découvert par M. Duthillœul, qui vient de le faire imprimer.

— On peut souscrire dans les bureaux de la *Démocratie pacifique* à l'épée d'honneur offerte au colonel Forestier.

CARNAVAL. — Ce qui a fait penser à beaucoup de gens que c'était aujourd'hui un jour de réjouissance, c'est la vue des gardes républicaines à pied et à cheval, postés en grande tenue, au coin de toutes les rues un peu passagères, sur les places publiques, et échelonnés le long des boulevards. Aussi, malgré le brouillard qui s'est plu *à masquer* le soleil presque toute la journée, le Parisien est sorti pour s'amuser et chercher les masques ; il ne manquait qu'eux ; personne n'était déguisé; quelques fiacres suivaient la file qui s'était point, et sans les disputes des cochers avec les gardiens de Paris, tout eût été d'une monotonie sans égale.

Entre deux et trois heures, M. le président de la République est sorti en voiture, et tout en passant par la place Vendôme, il remonta les boulevards jusqu'à la porte Saint-Denis. Nous nous sommes trouvés deux fois sur son passage, à la hauteur du théâtre des Variétés ; la foule forma la haie sur les trottoirs, quelques saluts lui furent adressés, mais pas un seul cri ne fut poussé ; le silence le plus complet l'accueillit à l'aller et au retour.

Le reste de la promenade du carnaval fut à l'avenant, tout le monde avait l'air de chercher quelque chose qu'on ne trouvait point.

ERRATUM. — Dans la lettre signée par M. Bonnard et publiée par nous se trouvait cette phrase :

« Nous prions instamment Mme *Merlleux*, les dames qui ont fait la quête, etc. »

Une faute typographique fait dire à M. de Bonnard :

« Nous prions instamment Mme *Mortier*, etc. »

DIORAMA. — De tous les points de Paris, de nombreux promeneurs vont être attirés sur les boulevards pendant ces jours de carnaval, et beaucoup s'arrêteront au boulevard Bonne-Nouvelle, pour se reposer en faisant un curieux et *économique* voyage à Rome et en Chine. Avec ses *billets de famille*, le Diorama leur en facilitera les moyens.

NOUVELLES DE LA COUR. — On assure de nouveau que M. Napoléon-Jérôme Bonaparte, membre de l'Assemblée nationale et colonel de la 2e légion de la banlieue, est nommé ambassadeur de la République près la reine d'Espagne. M. Ferdinand de Lesseps, qui y est en ce moment en qualité de ministre plénipotentiaire, serait ultérieurement désigné pour un autre poste.

BON EXEMPLE.—M. le vice-président de la République, président du conseil d'Etat, rappelle de nouveau aux personnes qui seraient dans l'intention de s'adresser à lui pour des recommandations relatives à des intérêts privés ou administratifs, qu'il s'est imposé la loi de ne donner suite à aucune demande de cette nature. Cette règle ne souffre pas d'exception. (*Note communiquée.*)

TENTATIVE DE SUICIDE.—Le nommé André, soldat dans la garde républicaine, est marié à une ouvrière honnête et laborieuse; lui, au contraire, aime le plaisir et la dissipation. Pour satisfaire à ce malheureux penchant, il avait souvent recours à des moyens extrêmes. Dernièrement, par exemple, il avait vendu ses meubles. Sa femme, en rentrant, n'avait plus trouvé pour ainsi dire que les quatre murs. Fatiguée de tels désordres, elle avait pris la résolution de quitter son mari.

André était plus faible que méchant ; il sentait ses torts, et comme il aimait au fond sa femme, cette séparation l'affecta douloureusement ; son chagrin même devint si vif, qu'il conçut la pensée de se donner la mort.

Ce matin donc, André s'est rendu sur un terrain vague situé rue Fontaine-Saint-Georges, et là il s'est précipité sur la lame de son sabre, dont il avait eu soin d'assujetir la poignée contre terre.

Son corps a été traversé d'outre en outre, mais la lame, à ce qu'on croit, n'a pas atteint de parties nobles.

Ce malheureux a été peu d'instants après trouvé baigné dans son sang par des personnes du voisinage, qui lui ont donné les premiers secours. Il a fallu beaucoup de précautions pour extraire la lame du sabre de son corps. Lorsqu'il a été un peu ranimé, M. Martinet, commissaire de police du quartier, l'a fait transporter à l'hospice Beaujon. (*Droit.*)

Bône, le 7 février 1849.

Monsieur le rédacteur,

Si l'article que vous avez publié dans votre numéro du 20 janvier dernier n'était que la critique de ma conduite administrative, je ne me fusse pas cru obligé d'y répondre : ma vie publique appartient à tous ; mais il m'attribue avec malveillance, au sujet de l'installation des colons républicains, des faits contre la fausseté desquels je viens protester.

Ce qui constate la malveillance, c'est que votre correspondant, qui paraît si bien connaître mes antécédents monarchiques, *ne peut pas ignorer* la part d'attribution dévolue à mes fonctions et doit savoir qu'à l'autorité militaire seule a été confié le soin de recevoir et d'installer les émigrants parisiens.

J'espère, monsieur le rédacteur, que vous voudrez bien donner place à cette lettre dans vos colonnes.

Agréez, etc. Le sous-directeur des affaires civiles,
ALFRED DEMANCHE.

Revue politique de la semaine.

FRANCE.

La question posée aujourd'hui en face de la France n'est pas politique, elle est sociale. Vainement, les vieux partis essaient de ressusciter leurs querelles épuisées ; le pays, en possession de bases politiques définitives, en possession de la république et du suffrage universel, n'a plus à résoudre que les problèmes sociaux. Malgré son dédain apparent pour les socialistes, la réaction elle-même est beaucoup plus occupée d'eux, de leurs affirmations, de leurs négations, de leurs dissensions mêmes qu'elle n'est occupée de ces vieux problèmes politiques, philosophiques, religieux auxquels parfois elle essaie de donner une vie galvanique.

C'est que la vieille société ne peut en finir avec les idées socialistes qu'en les soumettant à l'épreuve de la réalisation. Déjà une partie de la presse commence à le comprendre. Vers le milieu de ce mois, on a vu des journaux, spécialement le *Crédit* et la *Patrie*, promettre leur concours à une demande de fonds pour la mise à l'essai de la théorie phalanstérienne.

La réaction fermentait toujours dans les départements ; le maréchal Bugeaud en devenait le héros ou plutôt le don Quichotte et le capitaine Fracasse. Nommé général en chef de l'armée des Alpes, il ne se rendit à son poste qu'en faisant des stations à Bourges, à Lyon, réunissant les officiers, les gardes nationaux, les magistrats mêmes, invitant les uns à marcher contre Paris à la nouvelle de la première insurrection survenue dans cette ville, fût-elle aussi légitime que la sainte révolution de février, recommandant aux autres d'écarter impitoyablement les circonstances atténuantes. Ceux qui se souvenaient du 24 février et de la prompte retraite opérée par le maréchal, ne trouvaient pas ses menaces redoutables pour la démocratie, mais elles divisaient la France, irritaient, indisposaient les esprits, et des protestations sortirent des rangs de l'armée française quand le maréchal ne craignit pas de lui présenter en exemple l'armée autrichienne, l'armée des Windisgraetz et des Radetzki, ces bandits célèbres par le pillage de Milan, par les exécutions militaires de Vienne.

Dans la séance du 12 février, des interpellations furent adressées au ministère par le représentant Corali au sujet du rôle provocateur pris officiellement ou officieusement par le maréchal Bugeaud. La réponse du ministre Odilon Barrot fut embarrassée. N'osant donner raison ni au maréchal ni à M. Corali, il avança que les paroles imprudentes de M. Bugeaud n'avaient pas été prononcées dans des lieux publics, que les journaux avaient pu les dénaturer en les reproduisant... Bref, en cette circonstance comme en toute sa vie, le célèbre M. Odilon Barrot fut déplorable de faiblesse et d'indécision.

L'Assemblée, à une majorité de 397 voix contre 285 se déclara *satisfaite*.

Une injuste et brutale accusation d'*apostasie* et de *trahison*, formulée inopinément dans le *Peuple* contre la *Démocratie pacifique*, amena une polémique des plus vives entre MM. Proudhon et Considerant, tous deux représentants du peuple et rédacteurs en chef de ces deux journaux. Dans un article intitulé : *Pour en finir avec M. Proudhon*, M. Considerant se plaignit énergiquement de l'accusation injurieuse formulée par le *Peuple*, sans motif ni prétexte. Examinant ensuite les œuvres du citoyen Proudhon, il lui démontra catégoriquement qu'il n'avait jamais mis en circulation une idée neuve, une idée quelconque, et que sa banque d'échange par laquelle il prétendait réaliser le crédit gratuit était purement et simplement le *comptoir communal de Fourier*, défiguré, mutilé, privé de toutes les conditions qui le rendaient pratique et réalisable.

M. Proudhon répondit que M. Considerant venait de publier une diatribe *bête et méchante*, qu'il n'y avait jamais eu la moindre idée dans le crâne *éburné* de Fourier, que le phalanstère avait jugé par l'expérience à *Rambouillet* et à *Clairvaux* (où il n'y a jamais eu d'essai phalanstérien). M. Proudhon conclut en déclarant que M. Considerant était mort, et en offrant quinze sous, afin de faire dire une messe pour le repos de son âme.

Cette polémique fut pour les réactionnaires de toutes les couleurs un vif sujet de joie. Oubliant que les dissensions des philosophes du dix-huitième siècle, que les querelles amères personnelles de Voltaire et de Rousseau par exemple, n'avaient absolu-

ment rien enlevé à la puissance de la philosophie et de la révolution prises dans leur ensemble et comparées à la vieille société, les réactionnaires s'écrièrent sur tous les tons : nous sommes sauvés, les socialistes se déchirent ! Dans leur aveugle joie, ils amassèrent le public autour des combattants, assurant ainsi à la banque d'échange proudhonienne et au socialisme phalanstérien le bénéfice d'une publicité immense.

Cependant le ministère continuait la guerre aux idées, aux souvenirs, aux espérances de février, à tous les symboles de la plus belle des révolutions et de la plus promptement confisquée ; une circulaire de M. Léon Faucher prescrivait d'enlever les bonnets phrygiens qui surmontaient les arbres de liberté. A Cette, on sciait l'arbre lui-même ; la population, exaspérée, se livrait à quelques désordres ; mais sa fureur ne tombait que sur des objets mobiliers en présence d'une garde nationale inactive et impressionnée elle-même par le sentiment général.

La garde nationale de Cette fut licenciée, le maire de cette ville destitué, tandis que le maire de Gignac refusait formellement de participer à la guerre contre les bonnets rouges, et que cette ridicule croisade jetait des ferments d'irritation sur des points nombreux du sol.

M. Odilon Barrot écrivit au journal l'*Assemblée nationale* qui se glorifia depuis d'être le *Moniteur de la réaction*, pour déclarer qu'il n'avait pas, en février 1848, donné l'ordre au maréchal Bugeaud de renoncer à l'emploi de la force. Ainsi M. Barrot, par amour pour la vérité sans doute, se retirait un rôle honorable. Il restait acquis à l'histoire qu'il avait en février excité le peuple de Paris par ses projets de banquet, par ses défits au ministère, qu'au moment du danger il avait fait prudente retraite et n'avait pas même employé au dernier moment son ministère d'une heure à protéger les victimes attirées sous le feu de la troupe par ses provocations et son *agitation réformiste*.

L'anniversaire de février approchait. Comment célébrer cette fête sans raviver dans la population le sentiment républicain, démocratique et social ? Pour éluder la difficulté sans renier ouvertement la révolution, qui seule avait pu faire un ministre d'un économiste fort médiocre, M. Léon Faucher proposa le 14 février à l'Assemblée nationale de décréter pour le 4 mai, anniversaire de sa première réunion, des réjouissances, et pour le 24 février... des messes, des aumônes, des repentirs et des pleurs. La faiblesse incurable et notoire de l'Assemblée nationale n'alla pas jusqu'à souscrire à ce projet. On décréta que le 24 février et le 4 mai seraient fêtes nationales au même titre.

EXTÉRIEUR.

La cause de la Hongrie se relève. Les Polonais, ces nobles chevaliers errants de la démocratie, sont venus au secours des Madgyars, et l'Autriche commence à reculer devant les troupes de Bem, de Dembinski. En Italie, la cause des peuples fait des progrès plus éclatants ; l'ordre règne dans Rome libre et régénérée ; la Constituante s'ouvre le 5 février au milieu de l'enthousiasme populaire ; le 8 au soir, la déchéance temporelle du pape est proclamée, ainsi que la renaissance de la RÉPUBLIQUE ROMAINE. En Toscane, le grand-duc Léopold, homme doux et bienveillant comme Pie IX, mais comme Pie IX inférieur à sa mission, s'inquiète et se repent d'avoir adhéré à la Constituante de l'Italie. Le pape, consulté par lui, lui fait craindre les effets de l'excommunication. Léopold, éperdu, voyant le ciel fermé pour lui, abandonne précipitamment son peuple, et la République est proclamée à Florence.

Cependant Pie IX, monument vivant de la confiance des peuples, de la noble facilité avec laquelle ils s'enthousiasment, Pie IX, tant loué, tant admiré, tant applaudi pour ses premiers pas dans la voie libérale, Pie IX, qu'on eût pu juger si sévèrement sur le texte de sa première encyclique, Pie IX ordonne à Gaëte une sérieuse enquête, afin de vérifier si un moine barnabite, mort en odeur de sainteté, *a fait les quatre miracles* nécessaires pour être élevé au rang des bien heureux.

REVUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE.

DICTIONNAIRE ET BOURSE DES MARCHANDISES.

A Paris, samedi 18 février.

La situation du commerce et de l'industrie s'améliore insensiblement. On voit une grande amélioration dans les affaires depuis huit jours. Les marchandises reprennent faveur.

Voici les cours avec les existences aux entrepôts :

BOIS. Teintures en hausse. Campêche Haïti à 5-60, 5-75 et maintenu à 5-90 c. en h.

CAFÉS. Prix plus fermes. On cote 60 sacs. C. L. Guayra à 45-50 entrep. et 400 s. Haïti à 55-50.
C. Mart. mi-vert, 2-95 à 5-10.
C. Bourbon, 2-50 à 2-70 c.

CÉRÉALES. Le droit fixé à l'entrée en Angleterre sur tous les grains étrangers est de 1 schelling par quater ou 44 c. par hect.
Les blés, qui étaient montés d'abord, rebaissent vers la fin de la semaine.
Blé blanc, 24 à 25 les 119 k°; blé ord., 22-50 à 23 les 117 k°.
Les farines de choix et ord. sont diff. à vendre. Choix, 30 à 30-65 les 100 k°. 1re qual., 28-65 à 29 36 c.
Le pain reste au même prix p. la 2e quinzaine de février, soit à 27 c. 1re qual. et 20 c. la 2e.

COCHENILLE. Les surons à Bord., 11-20 à 12 p. la C. grise, et à Paris 14 à 14-50 le k°.

COTONS. Au plus haut point à Liverp. où il y a beaucoup d'affaires. Marché très animé au Havre.
Les cotons à livrer Louisiane et Georgie montent de 1 fr.
Stock au Havre, le 16 courant, 13 000 balles (contre 47 000 en 1848.)
On fait 3 000 balles C. Louisiane très ord. à 69 fr., et puis on cote 71-50 et même 72-50.
Voici la dernière cote off. au Havre.
C. mobile ord., 75 et bon ord., 79.
C. Georg. Flor. ord., 73 et bon ord., 77.
Le 17, C. Louisiane, à 72 et 77 demandés.

CUIRS. Malgré beaucoup d'arrivages, on fait le Montevideo sec à 52-50 et Buénos-Ayres sec à 51-50 et mieux 52-50 c. en hausse.

ESPRIT 3/6 (l'hect.) Montpellier, 51-50 à 51. — E. dispon. et courant du mois, 51-50 à 51 fr.
Fécule et betterave, 46 fr.
Les spiritueux reprennent faveur.

FERS. Mieux tenus ainsi que les métaux. L'étain, le cuivre en hausse.

GARANCE. Beaucoup d'affaires, surtout dans les sortes claires.

HUILES. Epurée, 101-50.
L'huile colza dispon. et cour. du mois, 93-50 à 94.
A Lille, 80 fr.
H. Palme en faveur à 46-50 acq. et 40 à livrer.
Fanons de baleine, toujours en voie de hausse.

INDIGO. Prix toujours fermes à Bordeaux, à Paris, en Hollande et à Londres.
Le Beng. vaut 6-75 à 6-55, 6-85 et enfin 7 35 et en hausse de 10 à 15 c.
Bonne contenance aussi à Smyrne et à Londres. Indigo fin V. r. 17 fr. le k°

LAINES. Affaires calmes malgré la pénurie des matières premières en fabrique. Les peignés et les filés obtiennent des prix fermes.
Les laines en suint, tenues de 75 c. à 85 c. le 1/2 k°.
Le calicot à Rouen, 36 c. belle qualité, offert.

POTASSE. Les alcalis en v. de h. P. am. New-York, 118 à 117.
Potasse d° 120 à 125.
Casan Russie, 110 à 112.

OR. En baisse. Les pièces de 20 et 40 fr. 7 le mille.

RIZ. Carol. en h. à 27 et 28 50 la b. qualité, et 26 75 et 27 l'ord. R. car. glacé 65 fr. les 100 k. R. prem. 50 fr.

SAVON. Mars. dispon. belle qté 98.
Le marché de Marseille a bonne tenue. S. bleu pâle, vif 39 50 à 40 acq. les 50 kil. Entr. 27 à 28.
S. à livrer, jusqu'en septembre, 40 et 40 50.

SOIES. Elles montent touj. de 1 50 à 2 à Aubence où l'on enlève tout.
C. officiel soie chiné Taysaam 39 à 42.
» perse fine, moy. et grosse, 33 à 35.
Grege filet. 4/5 blanche 68 à 72 et 4/5, jaune 55 à 60.
Organs. piém. 24/26 66 à 63 et 26/28 59 à 61.

SUCRES. Les sucres indigènes sont en h. dans le Nord. D'abord en faiblesse à 54 50, ensuite en h., puis 55 et 55 50, prix auquel on fait 200 bq. et on demande. Sucr. bon à 60 50. Stock en h. Le 10 courant, 6 300 bq.
A la Martiniq. et à la Guad. nouv. décourageantes et s. en baisse à 16 et 18 offert. Si les noires veulent travailler de nouveau, on ferait encore 50 000 bb. à L. Guad., et 35 000 à L. Martiniq.
S. des Ant. fr. au 31 j. à l'ent. r. de Paris 2244 bq. (c. 3100 il y a 1 an).
» Bourbon » 472 ball. (c. 4300 id.)
» Etrangers » 149 d°
A Paris, s. Martiniq. et Guad. 4e bon ord. 115 à 114, bonne 4e 117 à 118, belle 4e 120 à 121.
S. indig. 4e bon ord. 118 à 120, bonne 4e 120 à 122, belle 4e 122 à 124.
S. raffiné en pains lumps, 147 50 à 150. S. clairé 2e sorte 140 à 144.

SUIFS de boucherie au marché du mercredi, en bourse on a fait 59 à 58 50 d. Paris. Vente lourde et nulle.
Chand. 64.—Boug. steariq. 1 50 le k.
Oleine 85. H. barr. stearine, 245 id.
Acide oleiq. 85 à 86.
S. Russie à P., 120 à 122.

VIANDES. Bestiaux. Prix de la viande s. pied.

	Prix moyen.	1re	2e
Bœufs,	363 k°	0-96	0-84
Moutons,	22	1-16	1-00
Veaux,	64	1 50	1-32

VINS. Beaucoup d'arriv. à Bercy en v. de Loire et Bourgogne.
Néanmoins les prix sont fermes.

Résumé :
Les marchés s'améliorent. La hausse s'est faite sur les cotons, les cuirs, les métaux, les indigos, les soies et les sucres.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS.	20 fr.	11 fr.	6 fr.
DEP. ET ETRANGER.	22	12	9
PAYS à surtaxe.	30	26	14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DEP. ET ETR.	5	3	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 4.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES	
Une à quatre fois en un mois :	40 c.	Annonces anglaises.	40 c.
Cinq à neuf — —	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

On s'abonne à Lyon, au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme.

PETITE CORRESPONDANCE.

Poitiers. — M. L. — On nous remet auj. les 200 broch. — Merci. — Les concl. sont 7 cent. l'exempl.

Les Bordes — M. E. S. — Vous pouvez aller jusqu'à 60 pages du B. de K. — Le plus tôt sera le mieux.

PARIS. — Rue Lav. — Nous vous att. mardi à 5 ; env.-nous J. à 1. — A. B.

L'un des gérants : G. TANDON.

Spectacles du 19 février.

THEATRE DE LA NATION. —
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — L'Amitié des Femmes.
ITALIENS. —
OPERA-COMIQUE. — Le Caïd.
ODEON. — Les Fourberies de Scapin, Rachel, Henri III.
THEATRE-HISTORIQUE. — La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE. — Le Dernier des Rochegune, les Filles du Docteur, Tasse cassée, le Plus beau Jour de la Vie.
VAUDEVILLE. — La Propriété, la Foire aux Idées, le Moyen.
THEATRE MONTANSIER. — Habit, Veste et Culotte, une Dent sous Louis XV, la Californie, le Bonnet d'Ane, un Gendre aux Epinards, les Manchettes.
VARIETES. — Madame Larifla, le Berger de Souvigny, Mon Ours, Lauzun.
PORTE-SAINT-MARTIN. — La Dame de Saint-Tropez, l'Auberge des Adrets.
GAITE. — Le Marché de Saint-Pierre, Madeleine.
AMBIGU-COMIQUE. — Le Mauvais Cœur.

Imprimerie LANGE LEVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 51. ÉDITION DU MATIN. Mardi 20 février 1849.

PARIS
Trois mois. . . 8 f.
Six mois. . . . 16 f.
Un an. . . . . 30 f.
Les manuscrits ne seront pas rendus.
Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.
Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.
Voir les détails à la 4e page.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au capital, au travail et au talent.

PARIS, 19 FÉVRIER.

Tout par le Sabre!

Tout par le sabre ! voilà le dernier mot des vieux partis. Ils en sont déjà venus là, ces apôtres de la *République honnête*, ces fougueux ennemis de la violence, ces implacables prédicateurs de la paix ; ils en sont venus à n'avoir plus d'autre Dieu que la force, d'autre refuge que le bivouac, d'autre argument que le canon.

— Apprêtez armes, — en joue, — feu ! tel est le dernier raisonnement à l'aide duquel nos royalistes de toutes nuances prétendent réduire les républicains et confondre les socialistes.

Aussi ils mettent en campagne leurs généraux modérés. Le plus glorieux de tous va prendre le commandement de l'armée des Alpes, et pour illustrer sa route, à la façon des monarques en tournée, ce prince des baïonnettes sème sur son passage des discours incendiaires dans lesquels il donne aux juges des leçons de *justice* et aux soldats des leçons de guerre civile.

En vérité, si ces hommes-là n'étaient pas frappés de folie, ils seraient bien criminels !

Mais comment prendre au sérieux des gens qui prêchent naïvement à des jurés français l'oubli de toute humanité, qui ont la candeur de proposer pour modèle aux officiers de notre brave armée les égorgeurs de Vienne et de l'Italie ?

Il est donc des généraux en France, il en est donc un du moins que les lauriers de Radetzki et de Windisgraetz empêchent de dormir !

O maréchal Bugeaud, que votre cœur était loin de ces haines, le jour où, assis à un de nos banquets fraternels, vous avez élevé la voix pour demander l'abolition de la guerre et la transformation de l'acier destructeur en socs de charrue !

Que s'est-il donc passé dans votre âme qui s'ouvrait alors aux aspirations généreuses, aux idées fécondes ? Vainqueur d'Isly, avez-vous aspiré aux rayons du soleil africain les instincts des barbares que vous avez domptés !

Tout par le sabre ! tel est le cri de ralliement des ennemis de l'émancipation humaine, des coryphées de la compression. Il n'y a plus en France et en Europe qu'un élément d'ordre, qu'un instrument de salut : les baïonnettes qui tuent et ne raisonnent pas.

Beaucoup de ces malheureux déjà sont arrivés à un tel degré d'aberration, à un tel paroxysme d'épouvante, qu'ils font appel en dernier ressort à la lance du cosaque.

Chaque matin, ils demandent à leur journal si l'armée du czar s'ébranle, si les hordes du Nord ne se précipitent pas enfin vers l'Occident pour balayer l'esprit démocratique qui trouble le vieux monde.

— *Débats*, *Univers*, *Constitutionnel*, ne voyez-vous rien venir ?

— Nous ne voyons que l'Allemagne qui s'agite, que l'empire d'Autriche qui se décompose, que l'Italie qui se relève de sa tombe sanglante.

— Regardez, regardez encore !

— Nous voyons des trônes qui s'écroulent, des souverains qui s'exilent et des populations qui se réjouissent ; là-bas, c'est un roi qui tremble de convoquer les élus de son peuple et qui étudie l'histoire de Louis XVI ; plus loin, c'est un enfant de dix-huit ans, couronné au bruit de la fusillade, et qui sent déjà fléchir dans sa faible main son sceptre ensanglanté. Partout l'insurrection qui couve ou qui éclate ; partout la liberté qu'on rêve ou qu'on proclame ; partout la démocratie qui se retrempe dans le sang de ses martyrs.

— Et rien ne bouge du côté de la Vistule ?...

— Rien... que la Pologne qui frémit dans ses chaînes, et suit du regard ses fils glorieux qui préparent sa délivrance dans les plaines de la Hongrie...

— Hélas ! hélas ! que fait donc le Czar, ce dernier boulevard de l'ordre ?

— Le Czar, on dit que, prêt à se ruer sur l'Europe, il s'est arrêté tout à coup pour se pencher sur son vaste empire, où grondaient des rumeurs inconnues. On dit qu'un souffle de liberté agite les sombres forêts de la Russie, et que les boyards annoncent tout bas que la dynastie des Romanoff doit bientôt finir.

Que sa chute soit prochaine ou reculée, l'autocrate russe ne prévaudra pas contre la volonté de Dieu qui a prononcé, par la voix des peuples, l'émancipation du monde.

S'il venait combattre la liberté de l'Europe, il trouverait au premier rang des soldats de la démocratie, cette noble armée de la France dont vous voudriez faire l'instrument de vos projets de compression.

L'armée sort des entrailles du peuple ; elle tressaille de ses espérances, elle pleure de ses misères. Quoi que vous fassiez, vous ne transformerez jamais nos enfants en condottieri ou en janissaires.

Et, le pussiez-vous, hommes du passé, que vous apprendriez encore que le règne de la force est fini à jamais ; que les armes les mieux trempées s'émoussent contre une croyance profonde, et que vous êtes fous de dire : *Tout par le sabre*, quand ceux que vous voulez combattre disent : *Tout par l'idée !*

Les expériences du Phalanstère et la bonne foi d'un journal honnête.

La *Patrie* donne ce matin une preuve de la bonne foi à l'ordre du jour parmi les feuilles de cette coalition d'aveuglements et de passions qui s'appelle le grand parti de l'honnêteté et de la modération.

M. Considerant, dans sa réplique à la réponse de M. Proudhon, avait formellement dénié les prétendues expérimentations faites du système phalanstérien et dans lesquelles, d'après M. Proudhon, nous aurions englouti des millions. La note consacrée à la dénégation de cette assertion de M. Proudhon qui ignorait jusqu'au nom des localités où se seraient faites ces soi-disant expérimentations décisives et concluantes, se terminait par cette phrase ironique... « *Rambouillet* et *Clairvaux*, où l'on finira, » à force de le dire, par nous faire croire peut-être à nous-mêmes que l'organisation phalanstérienne a été constituée, expérimentée et mise en déroute. »

La *Patrie*, qui a bien soin de couper sa citation avant cette fin de phrase, dit en toutes lettres :

M. Considerant ne nie pas que le *Phalanstère* ait déjà lamentablement échoué, mais il affirme que ce n'est pas à Clairvaux.

Voilà tout ce que la *Patrie* signale dans la réplique de M. Considerant. Et cependant ce même journal, pour faire scandale, avait consacré des colonnes entières à la reproduction de ce qu'il a trouvé de plus violent dans les deux premiers articles de cette polémique....

Eh bien ! Messieurs, vos procédés nous servent. Vous nous fournissez tout simplement ici l'occasion de donner un démenti plus complet à la fausse opinion que vous voudriez bien accréditer.

Vous dites que M. Considerant ne nie pas *que le Phalanstère ait déjà lamentablement échoué*, qu'il affirme *seulement* que ce n'est pas à Clairvaux.

M. Considerant nie formellement, entendez-vous bien, que jamais le Phalanstère ait échoué nulle part, par la raison qu'il n'a jamais été nulle part mis en expérimentation.

Il est bien vrai qu'en 1832 et 33, on a voulu faire à Condé-sur-Vesgre, arrondissement de Rambouillet, un essai d'association phalanstérienne. Une société s'était fondée. Elle avait acheté plusieurs centaines d'hectares de bruyères. On avait cru, à tort, que les fonds viendraient à l'entreprise. Les fonds ne sont pas venus, et l'on n'a pu que commencer les défrichements et les constructions. Pour que l'expérimentation du Phalanstère y pût être faite, il eût, pour le moins, fallu que l'on y eût d'abord construit un Phalanstère. Or, pas une pierre de cet édifice n'y fût posée. On a pu, à peine, élever la dixième partie des constructions *rurales* qui devaient, dans le projet, desservir l'exploitation agricole et accompagner le Phalanstère. M. B. Dulary, obligé de renoncer à la poursuite de l'entreprise et par conséquent à l'expérimentation de l'*organisation du travail* qui constitue le système phalanstérien, a remboursé intégralement tous les actionnaires. Il y a donc eu à Condé-sur-Vesgre un *commencement de préparation* d'un champ d'expérience où l'on avait l'intention de mettre en pratique le système phalanstérien, mais pas la moindre expérimentation dudit système. Cette entreprise a produit une transformation de bruyères stériles en cultures, voilà tout.

Ainsi ce système n'a pas plus *été essayé* à Condé, qu'on ne pourrait dire, d'un nouveau projet de machine à vapeur par exemple, que ce projet *aurait été essayé*, parce que l'on aurait, quelque part, commencé à élever l'atelier où la machine *devait être construite et expérimentée*.

Cet avortement d'une tentative prématurée nous a d'ailleurs été très utile. Il nous a fait faire beaucoup de bonnes réflexions et n'a pas été pour peu dans la détermination que nous avons dû prendre de ne mettre les mains à un *essai pratique* du Phalanstère que quand nous disposerions des moyens, bien assurés, d'une pleine et entière exécution.— Et d'un.

Quant à l'affaire de Cîteaux et non de Clairvaux, nous y sommes restés complètement étrangers. Nous avons même fait tous nos efforts pour en dissuader l'homme généreux, mais entraîné par d'autres que nous, il s'est obstiné à la tenter. Nous lui avons prédit un échec certain, précisément parce qu'il recommençait la faute de Condé ; parce qu'il entreprenait une opération difficile sans avoir en main toutes les ressources nécessaires pour la mener à bonne fin ; parce qu'il comptait sur un concours que nous lui avions annoncé ne pouvoir pas lui arriver.

Au reste, M. Young, le directeur de cette entreprise, ne se proposait point de faire à Cîteaux un Phalanstère, mais une simple association agricole et industrielle de bas degré, dans le genre de la colonie du *Sig*, que l'on s'obstine malveillamment aussi à appeler un Phalanstère, et qui, à l'heure qu'il est, ressemble à un Phalanstère, comme une charrette en voie de construction ressemble à une locomotive sur un chemin de fer.

Nous lisons ce matin dans le *Constitutionnel* les lignes suivantes :

« Cent-quatre-vingts personnes, du canton de Carignan (Ardennes), vont partir pour l'Afrique sous la conduite d'un nommé Stoffel. Cette colonie, formée d'hommes et de femmes, d'enfants et d'ouvriers en tous genres, a, dit-on, obtenu du gouvernement une concession de terrain. Elle devra vivre dans la règle de l'association *dont elle veut faire l'essai*. Le PHALANSTÈRE portera le nom de *Carignan-Stoffel*. »

Voilà encore un nouveau *Phalanstère*, un nouvel essai de *Phalanstère*. Il faut bien que cela soit, puisque le *Constitutionnel* le dit. Et dans six mois, si cette tentative de colonisation, dont nous entendons parler pour la première fois ce matin, échoue comme tant d'autres du même genre, on la portera encore à notre compte ; et le Phalanstère se trouvera une fois de plus avoir été *essayé* et *coulé par l'expérience* à *Carignan-Stoffel*..... aussi véridiquement qu'il l'a été déjà à Condé et à Cîteaux, ou mieux encore à *Rambouillet* et à *Clairvaux*.

Un Phalanstère est une Commune d'environ 400 familles associées en travaux de culture, fabriques, etc., organisés d'après un procédé déterminé. Ce procédé, c'est le système des *Séries de groupes rivalisés, contrastés et engrenés*. On peut bien ne pas savoir ce que ces mots-là veulent dire, quand on ne s'est pas donné la peine de l'apprendre, pas plus qu'on ne sait ce que signifient les mots *parallaxe*, *logarithmes*, *différentielle*, *syzygie*, *hypo-sulfites*, *vitesses virtuelles*, et des milliers d'autres expressions de la technologie des sciences ou des arts. Mais, on aura beau le dire et l'imprimer, on ne fera pas que le système phalanstérien ait été nulle part *essayé*, *éprouvé*, *expérimenté*, tant que, dans les conditions décrites et exposées par la théorie, une masse de travailleurs n'aura été, nulle part, organisée d'après le *système des séries*.

L'Assemblée nationale a continué la discussion de la loi électorale ; cette discussion a porté presque en entier sur des détails de règlement.

Sur la fin de la séance, M. le général Cavaignac a interpellé le ministère et M. le général Changarnier sur les insinuations mensongères que lançait contre lui l'article de l'*Union* dont nous avons parlé dans nos précédents numéros.

MM. Faucher et Changarnier ont déclaré que les accusations émises par l'*Union* étaient complètement fausses.

Ce nouveau démenti n'empêchera pas le parti royaliste de continuer le système de mensonges et de calomnies qu'il emploie depuis un an avec tant de persévérance et un si funeste succès contre la République.

Un bon emploi des forts détachés.

Le *Crédit* publie ce matin un article inspiré par un excellent sentiment, et dont nous citons quelques passages.

La monarchie de Louis-Philippe nous a légué autour de Paris une ceinture de forts inutiles. Ces constructions, situées sur des hauteurs, offrent un séjour vaste et sain ; nous voudrions que le gouvernement et la ville de Paris s'entendissent pour consacrer ces inutiles demeures à des écoles pour les enfants et à des maisons de retraite pour les vieillards de la classe ouvrière parisienne. La vieillesse aime l'enfance, et les enfants se plaisent avec les vieillards. Il y aurait donc double avantage à réunir dans le même local le fils et le vieux père de l'ouvrier. Par cette réunion, on résoudrait le problème de l'éducation professionnelle, car le vieil ouvrier aimerait à enseigner à l'enfant l'usage des outils de sa profession...

Si on disait à l'ouvrier : « Vous avez à votre charge une vieille mère et des enfants que vous ne pouvez élever, vêtir et nourrir. L'Etat va vous faire l'avance de leur éducation, de leur vêtement, de leur nourriture. Vos fils et vos vieux parents seront aux portes de Paris, dans les localités les plus salubres des environs, et, le dimanche, vous pourrez venir les y visiter. » Croit-on, si l'on disait cela à l'ouvrier, que son cœur n'en serait pas touché ? Croit-on qu'on ne lui commanderait pas ainsi le calme et la résignation dans la misère ? Croit-on qu'une telle mesure ne rendrait pas la guerre civile impossible et qu'elle ne serait pas la garantie d'ordre la plus efficace, la plus puissante que nous puissions donner aujourd'hui à la société ?

On se plaint de ce que la famille est attaquée. Mais quel meilleur moyen de sauvegarder et de faire bénir la sainteté du foyer domestique que d'initier l'ouvrier aux joies, au bien-être de la famille dont jusqu'ici il n'a connu que les lourdes charges ?

Qu'on se figure les forts transformés, ainsi que nous venons de le dire, servant d'école aux enfants, de maison de retraite aux vieillards ; qu'on se figure, chaque dimanche, la population des faubourgs franchissant les barrières et allant en joyeux pèlerinage visiter les petits enfants, les vieux parents ; ce serait une transformation profonde de nos mœurs, un lien d'amour et de paix qui rapprocherait peu à peu toutes les classes, et sous lequel disparaîtraient de jour en jour les traces de nos divisions.

L'exemple de Paris deviendrait contagieux ; nos grands centres de population l'imiteraient successivement et la province, qui regarde aujourd'hui Paris avec défiance comme un foyer permanent de révolution, applaudirait à ces tentatives généreuses, car le repos et la gloire de la France entière seraient attachés à de pareils efforts.

Mais, dira-t-on, cette institution coûterait bien cher. Moins à coup sûr que n'a coûté au Trésor public et à la ville de Paris l'insurrection de juin. Avant de déclarer qu'une dépense est onéreuse, il faut examiner si elle est ou non productive. Or, jamais dépense, plus que celle que nous proposons, n'aura été productive et préventive : productive de bien-être, d'instruction, de moralisation, de bon ordre, d'union et de paix ; préventive de désordre, de misère et de luttes civiles peut-être.

On ne peut qu'applaudir à de pareilles idées et à un tel langage.

Si tous les journaux qui se disent conservateurs et dont la plupart, hélas ! poussent sans cesse à la ruine des intérêts qu'ils croient soutenir, par l'aveuglement de leur résistance et la violence de leur polémique ; si tous les journaux prétendus modérés entraient franchement et généreusement dans la voie que leur trace le *Crédit*, organe de la bourgeoisie intelligente, la vraie *conciliation* serait bientôt accomplie, et tous les partis marcheraient d'accord sur le terrain pacifique de ces précieuses réformes.

Oui, toutes ces choses se feront, et d'autres encore plus larges et plus fécondes. Il dépend des hommes qui sont à la tête du pays par le pouvoir, par la science, par la fortune, il dépend d'eux seuls que le règne de l'ordre véritable arrive sans secousses nouvelles, sans d'autres déchirements. Ils n'ont pour cela qu'une chose à faire : commencer ; suivre les conseils de leurs véritables amis, de leurs seuls défenseurs, se mettre à la tête du mouvement régénérateur, et conquérir la confiance et l'affection du peuple à force de sollicitude et de bienfaits.

Conservateurs, cette mission est belle, c'est la seule voie du salut commun. Voudrez-vous, saurez-vous la suivre ?

La République romaine.

Les journaux romains nous arrivent aujourd'hui ivres d'enthousiasme et de joie. Rome tout entière était sur pied. A trois

heures après-midi, tous les représentants du peuple se trouvaient sur la place du Capitole; une foule nombreuse les entourait; la garde civique et les carabiniers étaient sous les armes. Des galeries des trois palais qui se trouvent sur la place du Capitole s'élevaient les bannières italiennes; de la *loggia* du palais municipal, le président, général Gabetti, entouré des représentants, donnait lecture du glorieux décret de l'Assemblée constituante qui a proclamé la République et prononcé la déchéance temporelle des papes. A ces mots, tous les chapeaux s'élèvent, toutes les voix applaudissent. L'ivresse de la joie était sur tous les visages. Les applaudissements ne furent pas moindres quand on lut l'article qui assure au pape la pleine liberté de son pouvoir spirituel. « Notre peuple veut être libre, dit le *Contemporaneo*, mais il veut être catholique; il brise les chaînes du pouvoir temporel, mais il respecte le pouvoir religieux. » Le canon de Saint-Ange, le son de la cloche du Capitole, les accords de la *Marseillaise*, les cris du peuple, tout contribuait à faire de cette fête une des plus imposantes cérémonies.

La proclamation suivante a été adressée au peuple par les ministres de la République romaine :

Un grand acte est accompli. L'Assemblée nationale de vos légitimes représentants réunis, la souveraineté du peuple reconnue, la seule forme de gouvernement qui nous convient était cel'e qui rendit nos pères grands et glorieux.

L'Assemblée la décréta, et aujourd'hui la république romaine a été proclamée au Capitole.

Tout citoyen qui n'est pas ennemi de la patrie doit donner une prompte et loyale adhésion à ce gouvernement, qui, né du vote libre et universel des représentants de la nation, suivra les règles ordinaires de l'ordre et de la justice.

Après tant de siècles, nous retrouvons la patrie et la liberté; montrons-nous dignes du don que Dieu nous envoie, et la République romaine sera éternelle et heureuse.

L'assemblée constituante romaine n'a pas perdu un moment pour envoyer à la Toscane un message de fraternité et d'union intime.

L'adresse de l'Assemblée est ainsi conçue :

La République romaine au peuple toscan.

Au moment de prononcer la grande parole de liberté, nous avons regardé autour de nous, afin de savoir de quel côté nous arriverait tout d'abord une réponse généreuse. Nous n'avons pas douté que vous ne fissiez entendre un cri d'affection et de concorde. Il a plu à Dieu qu'au même moment vous eussiez accompli une grande œuvre, tournant vers Rome une pensée d'attente. Les deux révolutions ont montré que les peuples italiens sont frères par les vœux et les destinées. L'ancienne calomnie est vengée. L'Italie nourrit ses enfants par la même pensée.

Toscans, votre gouvernement est le nôtre. Vous l'avez dit, les deux peuples doivent s'unir et se serrer aux yeux de l'Italie comme aux yeux du monde, de manière à ne former qu'un seul Etat. La formule de fraternité, nous l'avons prononcée la nuit du 8 février; elle n'est pas plus inconnue à votre histoire qu'elle ne l'était au Capitole.

Marchons ensemble, et la Constituante italienne sera le sceau du pacte national.

Rome, 10 février.

Le gouvernement Florentin ne restera pas sourd à cette avance, et dans quelques jours les démocrates auront à saluer la république de l'Italie centrale. Les journaux de Florence, qui sont du 13, ne confirment pas encore cependant le fait de la proclamation de la République à Florence.

Le gouvernement provisoire a rendu, le 12, un décret par lequel le sénat et le conseil-général des députés sont déclarés dissous. Une Assemblée constituante, nommée par le suffrage direct et universel, est convoquée pour le 15 mars. Les révolutionnaires florentins se hâtent et ils font bien. Que de déchirements aurait épargnés à la France la convocation plus prompte de l'Assemblée nationale! L'Assemblée toscane sera composée de 120 membres.

Il y a eu le 11 quelque agitation à Florence; sur quelques points des soldats ont crié: Vive Léopold! mais la presque unanimité de l'armée a protesté; des allocutions de deux membres du gouvernement provisoire ont fini par calmer l'effervescence.

On lit dans l'*Alba*:

Tout l'état-major de la garnison de la place a protesté de son dévouement au gouvernement provisoire. Tout le monde s'inscrit avec empressement pour contribuer au maintien de l'ordre. Une nouvelle légion de Romains s'organise pour offrir ses services. Le cercle du peuple s'organise en légion armée pour se mettre à la disposition de l'autorité. La population parcourt les rues, criant : Vive le gouvernement provisoire! vive la République italienne! vivent Rome et Florence réunies! Il est arrivé de Livourne un train extraordinaire amenant la légion de Livourne, qui se compose de garde municipale, de tirailleurs, de fusiliers et d'artilleurs nationaux, en tout 600 hommes avec quelques pièces de canon. Le peuple est allé à sa rencontre avec des torches et des drapeaux, et tout ce cortège a défilé dans les rues de Florence aux cris mille fois répétés de vive Livourne! vive Florence! vive la République italienne!

A la date des dernières nouvelles, Léopold se trouvait toujours à Stafano; des navires anglais étaient à sa disposition; on ne savait s'il se déciderait à partir pour *l'hôpital des rois invalides à Gaete*, dit le correspondant d'une feuille italienne.

Quant au pape, il continue à se lamenter et à appeler les bénédictions du ciel sur le misérable bombardeur de Naples, ce bon roi, dit ce matin la *Presse*, qui, le premier en Italie, a donné à ses peuples une constitution. Voici comment Pie IX termine une allocution rapportée ce matin par les *Débats* :

O Rome! Rome! Dieu m'en est témoin, chaque jour j'élève ma voix vers le Seigneur, et prosterné comme un suppliant, je le prie avec ardeur de faire cesser le fléau qui te désole et qui chaque jour s'aggrave pesamment sur toi! Je le prie d'arrêter les suggestions des doctrines les plus perverses, et d'éloigner de tes murs et de tout l'Etat les parleurs politiques qui abusent du nom du peuple. Je le prie également de protéger et de sauver ce roi, cette royale famille et ce royaume de la commotion générale; il le mérite par sa piété, et la foi de son peuple le mérite aussi! »

Depuis l'avortement de la démonstration projetée à Gênes en faveur de la monarchie constitutionnelle, que le gouvernement voulait opposer à la manifestation républicaine, l'agitation s'est accrue à Gênes, le ministre Buffa a fait fermer le *circolo italiano*.

La *Concordia*, journal qui est en intime communication avec le ministère actuel du Piémont, résume ainsi la politique du gouvernement piémontais en présence des révolutions de l'Italie centrale :

La question qui s'agite à Rome, est toute romaine; elle n'est pas catholique. La religion et son chef visible sont vénérés à Rome et en Italie aussi bien que partout. Le décret de la Constituante romaine proclame explicitement la suprématie du pontife et garantit son indépendance. Nous pensons que la modération du peuple romain sera un grand titre pour éviter l'intervention; un autre titre encore sera la sage et forte conduite de notre gouvernement, qui, hier encore, se déclarait national avant tout. Repousser jusqu'à la dernière extrémité l'intervention étrangère dans les affaires de Rome, et appuyer fortement par ses adhésions le gouvernement voulu par la majorité du peuple romain, voilà ce que nous attendons des ministres démocratiques.

Banque du Peuple,

Rue du Faubourg-Saint-Denis, 25.

ÉTAT DES SOUSCRIPTIONS AU 18 FÉVRIER.

4094 actions détachées.	5 470 fr.
1832 coupons d'actions.	916
2147 souscriptions d'actions.	40 735
Total. . .	47 121 fr.

4 981 adhérents. — 4 500 exemplaires de Statuts à 10 c., livrés aux personnes désirant étudier avant de souscrire.

Les inductions à tirer de ces chiffres sont à peu près les mêmes que celles consignées dans nos précédents bulletins. La proportion des femmes a augmenté. Il y a une variété de plus en plus riche de toutes les professions et de toutes les industries. Le nombre des personnes qui ayant versé le premier coupon de 50 centimes sont venues prendre de nouveaux coupons ou compléter l'action de 5 francs, est toujours considérable. Les membres des associations ouvrières se présentent avec empressement pour donner leur adhésion personnelle. Ils nous annoncent que les associations dont ils font partie ont convoqué des réunions extraordinaires pour régulariser l'adhésion collective de la société par l'organe des gérants dûment autorisés.

Au nombre des nouveaux actionnaires, nous avons inscrit avec plaisir pour 40 actions, soit 200 francs, le nom de Victor Considerant, représentant du peuple. Les citoyens Dupont (de Bussac) et Michot, représentants du peuple, nous ont également envoyé leur souscription. Nous savons que d'autres représentants ont promis aussi leur concours à la Banque.

(Extrait du journal le *Peuple*).

Banquet fraternel des ouvriers-maçons et des tailleurs de pierres du département de la Creuse.

Douze cents convives assistaient à ce banquet, qui a eu lieu samedi soir, à l'Association fraternelle des cuisiniers réunis. La commission avait fait des invitations aux membres de la Montagne, aux journaux démocratiques et aux clubs. On remarquait parmi les invités les citoyens Pierre Leroux, Félix Pyat, Lagrange, Lachambeaudie, Madier de Montjau jeune, Hervé, Dupont, Tessié du Motay, Macé. Les citoyens Ribeyrolles, Delescluze et Eugène Bareste n'avaient pu assister à cette nombreuse réunion.

Pierre Leroux a ouvert la séance par un toast : *A l'émigration des enfants de la Creuse!* Ses éloquentes paroles ont été couvertes d'applaudissements.— Nadot, maçon, a prononcé d'une voix énergique et convaincue un fort beau toast.

Lachambeaudie a chanté, avec le goût qui le caractérise, une de ses meilleures chansons.— Lagrange a trouvé de nobles accents, comme toujours.— Félix Pyat, malade, a été obligé de renoncer à nous faire entendre sa parole éloquente et colorée.— Daly, dont la santé a subi une cruelle atteinte, a fait un effort et porté un toast profondément pensé et dit avec l'énergie du cœur.

Un incident, élevé par l'apparition du commissaire de Vaugirard, revêtu de son écharpe, a donné lieu à une protestation ferme et digne de Madier de Montjau jeune. Un vieux débris de notre première révolution, le citoyen Roidin, vieillard de 78 ans, est monté à la tribune et nous a prouvé par son énergie que la noblesse des sentiments conserve au cœur une éternelle jeunesse. — Hervé lui a succédé à la tribune, et, après l'avoir remercié au nom de la jeune démocratie, a porté un toast : « A nos frères absents! » Ce toast, prononcé avec une grande chaleur d'âme, a été vivement applaudi. Pierre Dupont a clos la séance par son noble *Chant des Travailleurs*.

Voici le toast de notre ami César Daly :

« A L'AVÈNEMENT DE L'ORDRE PUBLIC VÉRITABLE! — A L'ORDRE PUBLIC DÉMOCRATIQUE ET SOCIAL!

» Citoyens, le but des démocrates socialistes est d'introduire un peu plus d'ordre dans la société, et cependant chaque jour ils sont accusés, par leurs adversaires, d'être les ennemis acharnés de tout ordre public.

» Il paraîtrait donc qu'il y a deux espèces d'ordre public. Il vaut la peine de les examiner.

» Le principe fondamental essentiel de la monarchie, c'est le *privilège*. Le principe fondamental essentiel de la République, c'est l'*égalité*.

» C'est l'opposition entre les principes du *privilège* et de l'*égalité* qui fait l'opposition entre l'ordre public *monarchique* et l'ordre public *démocratique et social*.

» L'ordre public monarchique, c'est l'ordre au profit d'une classe de *privilégiés*, et au détriment d'une classe d'*exploités*; c'est l'ordre recommandé avec des baïonnettes, et appuyé de boulets de 24.

» L'ordre monarchique est pareil à ces pyramides égyptiennes, revêtues de granit, bâties il y a cinq mille ans; monuments durs, anguleux et pointus, dont chaque assise porte la charge de toutes les assises supérieures.

» Les travailleurs sont les fondations de cette construction. Plongés dans l'ombre, refoulés jusque dans les entrailles de la terre, ils portent le lourd fardeau de tout l'édifice, tandis que les privilégiés, au sommet, baignés dans l'air pur, reçoivent les premiers rayons du jour et les dernières lueurs du couchant.

» En principe, citoyens, l'ordre monarchique, c'est l'exploitation du faible par le fort, c'est la menace en permanence, la lutte sanglante en perspective. Mais si l'ordre social monarchique se concilie avec l'exploitation du faible par le fort, avec l'emploi des moyens violents pour le maintien des privilèges contraires au droit naturel et à la justice de Dieu, qu'est-ce donc sous ce régime que le désordre social?

» Entre la vérité et l'erreur, il n'y a pas de juste milieu. Un principe faux conduit sûrement à d'atroces monstruosités. Toutes les erreurs et toutes les infamies se tiennent la main, et une fois engrené dans ce cercle, pour passer logiquement par la série entière, il ne faut que du temps.

» La doctrine de l'ordre public au profit d'une classe, c'est la doctrine de la spoliation appuyée sur la violence; c'est la loi païenne de la force brutale substituée à la loi chrétienne de l'amour fraternel; c'est l'égoïsme sans entrailles écrasant la justice et la charité.

» Qu'on y réfléchisse. Quelle autre loi suivent les monstres qui peuplent les profondeurs de la mer, les grandes solitudes de la terre et jusqu'aux régions de l'air?

» Pour le requin, l'ordre, c'est ce qui lui assure une proie abondante, c'est la tempête qui fait sombrer le navire, c'est l'épidémie qui décime l'équipage; pour la hyène et le chacal, l'ordre, c'est le simoun, dont le souffle détruit les caravanes, c'est la peste qui peuple les cimetières; pour le vautour, l'ordre, c'est ce qui frappe de mort, c'est ce qui fait de l'homme vivant un cadavre qu'il puisse dépecer.

» Eh bien! citoyens, l'ordre public du requin, de la hyène, du vautour, qu'est-ce, sinon la réunion des circonstances les plus favorables à leur exploitation?

» Pensez-y, mourchistes de tous les pays, pensez-y si l'ignorance et la peur, en vous frappant d'aveuglement et de surdité, ne vous ont pas isolés au sein des nations, c'est qu'avec la théorie de *l'ordre au profit de quelques-uns*, de l'ordre public monarchique, enfin, on peut justifier toutes les iniquités sociales.

» Et voilà pourquoi les révolutionnaires de février furent bien inspirés en effaçant de la devise du pays les mots *ordre public*, qui signifient exploitation des uns par les autres, pour y substituer ceux-ci : *Egalité, fraternité*, car l'*ordre public démocratique et social*, c'est l'ordre au profit de tous, au nom de l'*égalité*, c'est l'ordre au profit des faibles, au nom de la *fraternité*.

» Il n'y a, en effet, de véritable ordre public que là où le bien-être de *tous* est assuré. La souffrance, la misère, c'est la révélation d'un désordre social, quand même le mal ne frapperait qu'une seule classe de la société.

» Les vrais amis de l'ordre public s'appellent aujourd'hui *démocrates socialistes*. Ils s'appellent démocrates, parce qu'ils veulent une véritable liberté et égalité pour tous les citoyens, sans exception de classe, ils s'appellent socialistes parce que, dans leur fraternelle sollicitude, ils embrassent la société tout entière, et qu'ils veulent la régénérer par la justice et l'amour.

» L'ordre véritable garantira à l'ouvrier, en échange d'un travail consciencieux, une existence honorable pendant l'âge de la force, et une retraite assurée pour sa vieillesse.

» L'ordre véritable garantira du travail à la fille du prolétaire, afin que, rendue à la dignité et à la liberté par le fruit de son industrie, elle puisse s'unir à l'homme de son choix, et écraser de son mépris le misérable qui voudra acheter ses affections.

» L'ordre véritable protégera l'enfance en cultivant son esprit, sa santé et son cœur; il permettra aux parents les plus pauvres de rêver la gloire et les honneurs publics pour leurs fils.

» L'ordre public véritable protégera les légitimes intérêts de tous. Il constituera la nation entière gardienne des droits sacrés de la propriété et de la famille, que le peuple défendra de son bras et de son cœur.

» Cet ordre public véritable, citoyens, c'est l'ordre public démocratique et social.

» L'ordre public monarchique, c'est l'ordre par *l'écrasement*. L'ordre public démocratique et social, c'est l'ordre par *l'émancipation*. C'est l'ordre fondé sur la liberté, l'égalité et la fraternité; c'est l'ordre par la justice et l'amour.

Maintenant, citoyens, comparez et jugez.

Vive l'ordre public démocratique et social!

Vive la République! CÉSAR DALY.

Les Russes en Transylvanie.

La nouvelle de l'entrée des Russes en Transylvanie semble se confirmer de plusieurs côtés.

Suivant une lettre digne de foi, reçue de Bucharest, c'est pendant un bal très brillant qu'une notabilité russe a reçu, le 2, la nouvelle de l'arrivée du courrier qui apportait au commandant du cinquième corps d'armée russe l'ordre d'entrer dans la Transylvanie, à la réquisition des autorités autrichiennes.

Le même courrier apportait aussi un ordre du prince Paskiewitsch à toutes les troupes russes stationnées le long des frontières de la Gallicie et de la Transylvanie, enjoignant de franchir la frontière dès qu'un général autrichien le demanderait.

D'un autre côté, le *Lloyd*, journal ministériel, parle de ces nouvelles comme d'un bruit généralement répandu à la Bourse.

La *Gazette universelle autrichienne*, au contraire, écrit ces lignes : « *Dernières nouvelles*. Nous venons d'apprendre que le bruit de l'entrée des Russes en Transylvanie est complètement faux. » Et le journal ajoute qu'ils n'entreront pas.

Cependant les dernières nouvelles particulières de la *Réforme allemande* portent que les troupes russes appelées par la ville d'Hermanstadt pour repousser le général Bem, après avoir franchi la frontière, se sont retirées immédiatement, l'arrivée des troupes autrichiennes ayant rendu leur secours superflu.

Enfin, un correspondant de la *Gazette de Breslau* fixe à 6 000 hommes le nombre des Russes entrés à Hermanstadt, et à 4 000 ceux qui ont pris possession de Kronstadt, le 6 février, après midi, sous les ordres du général Engelhardt.

Le but des Russes, en entrant en Transylvanie, est de compléter l'occupation des provinces danubiennes. L'Autriche recevrait comme compensation la Bosnie et l'Herzegowine.

Le général impérial Puchner, qui a appelé les Russes, n'avait plus que 4 000 hommes à opposer à l'armée de Bem. Une correspondance de Pesth, du 9 février, nous apprend que Bem, après avoir défait complètement Puchner, s'est emparé d'Hermanstadt.

Une autre lettre de Pesth, du 11, annonce que le lieutenant feld-maréchal Ottinger a remporté une victoire importante sur les Hongrois, aux ordres du général Dembinski, et leur a pris 20 canons.

Selon le *Lloyd*, les Madgyars, défaits par les Serbes dans les plaines de la Zenta, le 3, auraient laissé mille hommes sur le champ de bataille.

Le général Theodorowich est arrivé à Neutra à la tête de ses troupes, et les opérations contre Debreczin ont dû commencer le 15; le comte Schlich s'est mis en mouvement du côté du Nord, et le général Theodorowich du côté du Sud.

Suivant une correspondance de la *Gazette de Cologne*, il ne se fait entre les cabinets d'Ollmütz, de Munich, de Stuttgardt, de Dresde et de Hanovre, un échange de courriers très actif; les plus petites cours, surtout celles qui ont fait des déclarations obligatoires au pouvoir central dans le sens de l'unité, sont entièrement exclues de ces négociations dont le but sera de s'emparer de la direction des affaires de l'Allemagne, de dissoudre l'Assemblée nationale de Francfort au moyen d'un corps d'armée de 50 000 hommes, et d'octroyer à l'Allemagne une constitution. Quant à présent, on croit que le gouvernement prussien est étranger à ces négociations.

La question de savoir si la réunion des chambres prussiennes serait ajournée jusqu'à la fin du mois de mars a été résolue négativement.

C'est le 21 de ce mois que doit avoir lieu leur ouverture. Cent quatre membres de l'Assemblée dissoute ont été réélus.

Dans le duché de Posen les élections ont été plus favorables aux Polonais qu'on ne le croyait d'abord; sur trente députés élus, quinze sont Allemands et quinze Polonais. Ces derniers siégeront à gauche et même à l'extrême gauche.

Stuttgard, 18 février. — Un correspondant bien informé nous écrit qu'il se prépare actuellement en Autriche, non pas des insurrections partielles, mais un soulèvement général des masses.

Association des tailleurs.

Nous félicitons les tailleurs de Paris d'avoir enfin compris qu'en vue des maisons de confection qui se lèvent de toutes parts, ils ne pouvaient rester plus longtemps isolés, et que la centralisation de leurs forces pouvait seule les mettre à même de lutter contre cette concurrence déloyale, laquelle a réduit à la plus profonde misère les ouvriers de cette profession.

A cet effet, ils ont conçu la pensée de former une association dont le capital de 250 000 fr. sera destiné à ouvrir un grand établissement central, exposé aux regards du public, pour la vente au comptant des habillements d'homme.

La clientèle que les divers associés possèdent déjà leur restera propre et toute personnelle, le capital seul est ici considéré comme apport dans la société, néanmoins dans un but d'économie bien entendue, tendant à diminuer et supporter plus sûrement les frais généraux, soit de la société même, soit des tailleurs sociétaires, par rapport aux frais qu'entraînent au dehors de la société l'exploitation de leur clientèle particulière, cette même société recevra la clientèle privée de chacun de ses membres dans les magasins destinés à cet effet, et leur vendra, au prix de facture, les draps et étoffes dont ils auront besoin pour leur clientèle particulière; de même elle leur fera disposer des salles pour la coupe des vêtements qui leur sont ainsi personnels, de même que ces derniers s'obligent envers la société à supporter en commun les frais généraux au prorata des affaires faites, soit par leur clientèle privée, soit par la clientèle de la société même.

Toutefois, les frais de location de ce grand établissement ne devront dépasser l'ensemble des frais de location, que les divers membres de cette société supportaient déjà avant leur entrée dans l'association, que dans la proportion et le développement des affaires de la clientèle de la vente dite casuelle.

Ainsi, nous voyons les membres d'une société en commandite devenir

nir les clients et les locataires de la société par eux commanditée, clients par rapport aux draps et étoffes qu'ils achètent dans la société pour leur compte personnel, et locataires par rapport aux salles qu'ils occupent pour la coupe des vêtements à faire à leur clientèle particulière.

Ces combinaisons ont été conçues par M. Benquet, directeur de l'association.

Les fondateurs devant, par une délibération prise en assemblée générale, se constituer le 2 mars prochain, et l'ouverture de cet établissement étant fixée fin du même mois, invitent les tailleurs leurs confrères, à se faire inscrire au siége provisoire de l'association, rue du Hasard-Richelieu, nº 8, et y recevoir en même temps l'acte imprimé. Ils les engagent à se joindre à leur réunion, qui a lieu tous les jours de 7 à 10 heures du soir.

M. Flocon nous prie d'insérer la lettre suivante qu'il vient d'adresser à la *Patrie* :

Monsieur le rédacteur,

La vérité est bonne à garder jusque dans les plus petites choses.

Vous dites que j'étais au bal de M. le président de la République. Vous vous êtes trompé. Je n'y étais pas,

Salut et fraternité.

FERDINAND FLOCON,
Représentant du peuple.

19 Février.

Assemblée Nationale.

Séance du 19 février. — Présidence de M. MARRAST.

M. DONATIEN MARQUIS demande la mise à l'ordre du jour de demain du projet de loi sur les biens de main-morte.

Cette proposition recevra une solution dans le cours de la séance.

L'Assemblée passe à la loi électorale. M. Morhéry propose d'ajouter à l'art. 26 les lignes suivantes :

« Aucun canton ne pourra être divisé en circonscriptions électorales qu'après une demande préalablement et officiellement exprimée par le conseil cantonal. »

M. DE SAINT PRIEST a présenté un amendement dans le même sens.

La commission adhère et propose la rédaction suivante, qui est adoptée :

« Les conseils cantonaux seront consultés préalablement. »

Quelques réclamations s'élèvent sur la question de savoir si l'Assemblée est en nombre ; il est procédé sur l'art. 26 au scrutin de division, qui donne le résultat suivant :

Votants,	501
Bulletins blancs,	477
Bulletins bleus,	24

L'article est adopté.

M. Pelletier a la parole pour des interpellations adressées au ministre de l'intérieur.

M. PELLETIER. La garde nationale de Lyon a été dissoute en juillet dernier par arrêté du préfet, avec la promesse qu'une prompte réorganisation aurait lieu. On n'a tenu aucun compte de cette promesse ; je viens demander au ministre pourquoi elle n'a pas été exécutée.

Si l'on avait à se plaindre de la garde nationale de Lyon, on comprendrait la résistance opposée à cette réorganisation, mais loin de là, et si l'on s'en rapporte, soit au procureur-général, soit au commandant de cette garde, cette réorganisation ne présente aucun danger.

Cette suspension est déplorable ; elle frappe les commerçants et les travailleurs. Les uns avaient fait des approvisionnements qu'ils ne vendent pas ; les autres attendent l'ouvrage que l'habillement de la garde nationale leur apporterait. Je prie donc M. le ministre de l'intérieur de vouloir bien nous dire quels motifs s'opposent à cette réorganisation de la garde nationale, réclamée par toute la ville de Lyon.

M. LÉON FAUCHER, ministre de l'intérieur. La garde nationale de Lyon a été organisée après la Révolution de Février, elle l'a été d'une manière peu régulière. Des armes avaient été remises à des mains auxquelles il n'était pas prudent de les confier. (Murmures.) Le préfet avait décidé que la garde nationale serait réorganisée immédiatement ; mais cette mesure a semblé inopportune aux ministres qui nous ont précédés, à M. Dufaure, entre autres, dont je partage l'opinion. Il y a dans Lyon non-seulement des éléments de guerre civile, mais aussi des éléments de guerre sociale. (Interruption). Lyon renferme deux armées à l'état d'observation. (Nouvelle interruption.) Nous travaillons à les concilier, mais ce ne serait pas un bon moyen de le faire que de mettre des armes à la main des partis. (Agitation en sens divers.)

M. CHOLAT. Aux avis du préfet, j'opposerai l'opinion du maire de la ville de Lyon, homme expérimenté et intelligent, qui m'a déclaré non-seulement qu'il n'y avait pas danger, mais qu'il ne pouvait résulter aucun inconvénient de la réorganisation de la garde nationale lyonnaise.

On parle de divisions dans la population ; j'en appelle à tous mes collègues de la députation du Rhône ; un conflit n'est nullement à redouter. Sans doute les classes inférieures de Lyon sont dévouées de toute leur énergie à la République, mais elles ne recourront aux armes, et ce jour-là ce serait un devoir pour elles, que dans le cas où le drapeau de la République serait menacé. (Très bien ! Bravos prolongés à gauche.)

M. FEROUILHAT. Au nom d'une partie de la députation du Rhône, j'appuie les conclusions de M. le ministre de l'intérieur. Un retard à la réorganisation de la garde nationale ne met pas le péril en la demeure, mais il pourrait n'en pas être ainsi si la question était résolue.

La séance continue.

M. DOUTRE. Vous permettrez à un membre du pouvoir *exécutif* de la révolution de février de faire entendre la vérité.

L'orateur parle des massacres de l'Italie, qui sont pour le gouvernement un exemple qu'il ne fallait pas dissoudre la garde nationale de Lyon, qui n'a jamais défendu que l'ordre et la République.

M. RIVET croit, tout en désirant que Lyon ait aussi sa garde nationale, qu'il convient de renvoyer cette réorganisation à un autre moment.

M. LAGRANGE. C'est avec le plus grand chagrin que j'entends dire que l'organisation de la garde nationale pourrait détruire la confiance et compromettre l'ordre public. C'est une insulte à la plus belle, à la première de nos institutions. (Mouvement.) Quoi, c'est dans le moment où les barbares pourraient envahir en deux étapes la seconde ville de la République, que vous refuseriez de rendre leurs armes à ses généreux défenseurs. Je demande au nom de la patrie et de la grande institution de la garde nationale, que l'on ne prive pas les citoyens lyonnais de l'honneur et du droit de défendre leurs foyers et le territoire de la République.

VOIX DIVERSES. Aux voix ! aux voix !

M. LE PRÉSIDENT. Il n'y a rien à mettre aux voix ; M. le ministre de l'intérieur a entendu ces observations et y a répondu.

M. Malbois a déposé une proposition ainsi conçue :

« Art. 1er. Il ne sera délivré des congés aux membres de l'Assemblée constituante que sur des motifs graves dont la chambre sera juge : chaque congé sera constaté par une délibération spéciale.

» Art. 2. Les noms des membres qui s'absenteront sans être munis du congé ainsi délivré seront inscrits au *Moniteur*, et par les soins du citoyen président de l'Assemblée, signalés à l'appréciation des électeurs de leur département respectif. »

L'orateur de la proposition demande qu'elle soit renvoyée dans les bureaux. (Oui ! oui ! Non ! non !)

Après une épreuve douteuse, la proposition est renvoyée aux bureaux.

M. STOURM présente le rapport de la commission chargée d'examiner le budget des travaux publics.

M. DESLONGRAIS. Je ne comprends pas le rapport sur le budget séparé d'un ministère. L'Assemblée est saisie de la totalité du budget. Je demande à la chambre de n'autoriser le dépôt du rapport du budget que sur l'ensemble des dépenses. (Bruits divers.)

M. DEZEIMERIES. Si vous exigiez que tous les rapports vous fussent remis, vous ne commenceriez pas de sitôt l'examen du budget ; mais que le préopinant se rassure, vous recevrez dans cette semaine et la semaine prochaine le rapport général et les rapports particuliers, et cette communication vous prouvera la nécessité d'apporter de grandes économies dans les dépenses.

M. LE PRÉSIDENT. Il ne s'agit pas de discuter le budget, il s'agit uniquement du dépôt d'un rapport. (Aux voix !)

M. DESLONGRAIS. De quoi a été saisie la commission ? D'un projet de loi sur le budget. (Dénégations nombreuses. — L'ordre du jour !) Il y a violation du règlement. (Nouveau bruit.) Je demande que le rapport qui vient d'être déposé ne soit pas renvoyé dans les bureaux avant le rapport général.

M. LE PRÉSIDENT. Le rapport sera imprimé et distribué.

L'Assemblée reprend la discussion de la loi électorale.

M. PLEIGNARD propose un article additionnel à l'article déjà voté sur les circonscriptions électorales, et ayant pour objet de statuer que si le canton avait été distribué en plus de quatre circonscriptions électorales, le ministre ait le droit de réformer la délibération du conseil électoral.

Après une discussion sans intérêt, le renvoi à la commission est mis aux voix et adopté.

L'article 27 est également renvoyé à la commission.

Les articles 28, 29, 30 et 31 sont successivement adoptés.

« Art. 32. Les colléges et sections sont présidés par le juge de paix et ses suppléants, et, à leur défaut, par les maires, adjoints et conseillers municipaux des communes où se tiennent les assemblées électorales. » — Adopté.

M. HANNOYE propose un article additionnel ainsi conçu :

« Dans les communes où les juges de paix, suppléants, maires, adjoints et conseillers municipaux ne seront pas en nombre suffisant, les présidents seront choisis parmi les électeurs et désignés par le maire. »

La commission adhère à cette proposition, qui est adoptée.

« Art. 33. Les assesseurs sont pris parmi les conseillers municipaux sachant lire et écrire, et appelés dans l'ordre du tableau, et, à leur défaut, parmi les électeurs désignés par le maire. »

M. TRANCHANT demande que, dans le cas où les conseillers municipaux ne sauraient ni lire ni écrire, les assesseurs soient pris moitié parmi les plus âgés et moitié parmi les plus jeunes des électeurs sachant lire et écrire.

M. LIGNIER combat cette proposition, qui est mise aux voix et adoptée, ainsi que l'article amendé.

Les art. 34 et 35 sont mis aux voix et adoptés.

M. BOURBOUSSON propose d'ajouter après le premier paragraphe ces mots : « En cas de partage, la voix du président sera prépondérante. »

M. VICTOR LEFRANC, pour repousser la proposition, présente une autre disposition ainsi conçue :

« Le secrétaire n'a pas voix délibérative. »

Cette disposition est adoptée, et l'amendement de M. Bourbousson est rejeté.

L'art. 35 est mis aux voix et adopté.

M. LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC a la parole pour adresser une question au ministre de l'intérieur. (Vif mouvement d'attention.) Je demande pardon de distraire l'Assemblée de ses travaux pour l'occuper d'une affaire toute personnelle ; et pourtant, si elle veut bien m'entendre, elle saura que je n'avais que ce moyen pour trancher la difficulté qui se présente devant moi. (Écoutez ! écoutez !) Je ne sais pas s'il est quelques-uns de mes collègues ici qui connaissent un article publié par le journal l'*Union* ? (Oui ! oui ! — Non ! non !) Pour ceux qui ne le connaissent pas, je suis prêt à le lire. (Oui ! oui ! lisez-le !) J'aurais voulu qu'on me dispensât de souiller mes lèvres de pareilles infamies. (Lisez ! lisez !)

Le voici :

« Les rouges ne sont pas les plus dangereux : l'indignation publique déjouera leurs plans, et l'opinion, d'avance, en fait justice. Mais il y a des partis qui se cachent et qui, à la faveur des anciens services de certains hommes, se glissent dans la confiance du peuple et pénètrent jusque dans les rangs de l'armée. Mais une surveillance sévère saura arrêter ces tentatives. Ici nous nommerons le général Cavaignac. (Mouvement.) Le général Cavaignac connaît la retenue qui, jusqu'à présent, a présidé à nos jugements sur son compte. Nous lui dirons seulement que ses services, l'illustration qu'il a jetée sur lui, lui tracent de nouveaux devoirs et doivent lui faire éviter toute séduction qui compromettrait à la fois son passé et son avenir. Le maréchal Bugeaud disait dernièrement qu'il n'y avait debout, dans notre pays, que la hiérarchie militaire. »

Ainsi, ajoute M. Cavaignac en suspendant sa lecture, c'est moi qu'on accuse d'être l'ennemi de la hiérarchie militaire. Les auteurs de l'article ont oublié sous les ordres de qui l'armée est rentrée à Paris pour occuper la place qui lui était due.

UNE VOIX à gauche. Ils ne l'ont pas oublié, mais ils n'ont plus peur. (Bruyante approbation à gauche. — Murmures à droite.).

M. LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC continuant sa lecture. « Mais les intrigues et les cabales ne nous effraient pas. Le général Changarnier a les yeux ouverts sur les machinations ; et les hommes qui servent sous ses ordres sauront les déjouer, de quelque nom qu'on les couvre. »

Messieurs, vous comprenez que mon indignation est excitée, non par les doctrines émises dans cet article, mais bien par les insinuations dirigées contre moi.

Ces insinuations sont aussi formelles que possible. Le général Cavaignac est mêlé à des menées qui ont pour but de détourner l'armée de ses devoirs, et le général Changarnier (Bruit.) est au courant de ces menées. Voici, en présence de cette accusation, ce que j'ai fait. J'étais hors de Paris quand l'article a paru ; j'ai immédiatement écrit à l'un de mes collègues pour qu'il déposât pour moi, auprès de M. le procureur de la République, une plainte en calomnie contre le journal l'*Union*. Dans ma plainte, j'insistais sur la nécessité de forcer les accusateurs à produire leurs preuves. (Bruit léger.) J'ignorais la loi. Il m'a été répondu que cela m'était interdit comme homme privé, et qu'il n'y avait que l'homme public qui avait le droit d'exiger des preuves. (Agitation.) Je le déclare : ceux qui m'ont fait cette réponse sont animés pour moi des meilleurs sentiments d'estime et d'affection ; mais enfin ils m'ont fait la réponse que j'ai dite.

Je respecte les lois, mais je ne puis donner mon approbation à celle-ci, car enfin si par impossible j'eusse cherché à détourner je ne dis pas l'armée, mais un simple soldat de l'accomplissement de ses devoirs, si je m'étais rendu coupable d'embauchage, on me traduirait, tout général que je suis, devant un conseil de guerre qui jugerait les pièces sur lesquelles on m'aurait mis en cause ; et devant une cour d'assises, devant la police correctionnelle, où je conduirais les calomniateurs, on me refuserait cette faculté d'exiger les preuves parce que... Je n'y comprends rien.

Ceux qui m'ont attaqué diront pourtant : « Nous avons accompli notre devoir, nous avons averti le pays ; si l'on eût laissé produire nos preuves, ce n'est pas nous qu'on eût condamnés. » Voilà ce qu'ils disent. Je me suis donc décidé à ne pas poursuivre le journal ni devant la cour d'assises, ni devant la police correctionnelle. Mais dans l'impossibilité où je suis de garder le silence, je m'adresse au gouvernement, et voici ce que je lui dis : Il est impossible qu'un journal puisse imprimer un article semblable, des insinuations pareilles, sans avoir été renseigné, de haut ou de bas, par des agents du pouvoir. (Mouvement.)

Je demanderai donc à M. le ministre de l'intérieur et à M. le général Changarnier, non pas si l'on me fait surveiller, mais s'il leur est arrivé, de la manière la plus indirecte, des renseignements sur un mot, sur un pas, sur un geste qui pourraient faire croire, au général Changarnier surtout, la vérité des insinuations dirigées contre moi dans l'*Union*. Je ne demande pas cette réponse à la bienveillance de ces messieurs, mais à leur stricte justice, et si, me trouvant à leur place, j'étais interpellé comme je les interpelle, le silence me paraîtrait une véritable forfaiture. (Mouvement prolongé.)

M. LÉON FAUCHER, ministre de l'intérieur. Je n'avais pas prévu l'interpellation que vient de m'adresser M. le général Cavaignac...

M. CAVAIGNAC. Demain, si vous voulez répondre...

VOIX DIVERSES. Non ! non ! de suite !

M. CAVAIGNAC. Je tiens au contraire à ce que M. le ministre puisse répondre d'une manière complète, et, s'il a besoin de prendre des renseignements, je désire qu'il les prenne, afin que sa réponse soit aussi complète que possible.

M. LÉON FAUCHER. Je ne connaissais pas l'article dont vient de parler M. le général Cavaignac. (Rumeurs diverses.) Je n'ai pas besoin de dire que le gouvernement n'a aucun rapport direct ou indirect avec le journal dont il est question ; tout ce que je puis affirmer, c'est que, si quelqu'un était venu me dire que le général Cavaignac eût tenté de détourner l'armée, j'aurais repoussé cette accusation avec indignation. Je n'aurais jamais pu croire qu'après les services éminents que le général Cavaignac a rendus à la République, il eût pu ainsi méconnaître ses devoirs. Voilà la seule réponse que j'aie à faire. (Très bien ! très bien !)

M. LE GÉNÉRAL CHANGARNIER. Je ne sais si j'aurai le malheur de soulever des murmures en déclarant que je ne connaissais pas l'article dont il s'agit, mais je commencerai cependant par le déclarer.

Je dirai ensuite que je suis étonné que M. le général Cavaignac ait pu croire que j'oubliais assez mes devoirs pour me charger d'une surveillance de police sur qui que ce soit, et surtout sur lui. Nous avons servi assez longtemps ensemble pour que j'aie pu apprécier toute la loyauté et la franchise de son caractère... (M. le général Cavaignac fait un mouvement.) Ne vous défendez pas, général ; ce ne sont pas des éloges que je vous fais, c'est une justice que je vous rends. (Très bien ! très bien !)

M. LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC. J'avais cru que ce qu'il y avait de mieux à faire, c'était d'invoquer le témoignage de M. le général Changarnier ; mais, je le déclare, ce n'était pas pour m'entendre dire ce qu'il a dit à cette tribune, mais pour le lui entendre dire à l'Assemblée. (Mouvement prolongé.)

L'incident n'a pas de suite ; la séance est suspendue quelques instants.

La discussion de la loi électorale est reprise.

Les articles 36 et suivants, jusqu'à l'article 49 inclusivement, sont adoptés sans amendements.

M. DONATIEN MARQUIS demande que l'on mette à l'ordre du jour de demain la troisième délibération sur les biens de main-morte.

M. FOULD. L'Assemblée n'est plus à même de modifier son ordre du jour. (Réclamations diverses.)

L'Assemblée consultée, décide que la troisième délibération sera mise à l'ordre du jour.

L'Assemblée décide également qu'il y aura séance demain mardi-gras.

M. LEDRU ROLLIN. J'ai l'honneur de demander à l'Assemblée de vouloir bien m'entendre demain dans des interpellations que j'ai à adresser au gouvernement sur les affaires d'Italie. (Non ! non ! après la loi électorale ! — Exclamations à gauche.)

M. LACROSSE, ministre des travaux publics. L'interpellation de M. Ledru-Rollin concerne surtout le ministre des affaires étrangères. Si M. Ledru-Rollin s'était plus pressé, le ministère aurait été en mesure, séance tenante, de répondre. S'il accepte pour demain les interpellations, je prie M. Ledru Rollin d'attendre à demain. (Appuyé.)

M. LEDRU-ROLLIN. Si je n'ai pas demandé plus tôt l'indication du jour, c'était pour ne pas interrompre la discussion. Je n'ai pas aperçu aujourd'hui à la séance M. le ministre des affaires étrangères, mais je ne dirai qu'une chose, c'est que les événements présents ne peuvent attendre la fin de la discussion de la loi électorale. J'insiste pour que demain soit le jour dans lequel on entendra les interpellations.) Mouvements divers.)

M. LACROSSE. J'insiste de nouveau dans l'intérêt de l'action de la diplomatie au dehors... (Rumeurs à gauche. M. Deville adresse au ministre quelques mots que nous ne pouvons saisir.)

L'honorable M. Ledru-Rollin, au moment où l'ordre du jour allait être réglé, est venu demander à nous faire des interpellations. C'était à la fin de la séance, et l'usage veut que ce soit devant le ministre compétent. Si M. Drouyn de Lhuys eût su les intentions de M. Ledru-Rollin, il serait demeuré plus longtemps à l'Assemblée. Je prie l'Assemblée, non dans l'intérêt du ministère, qui est toujours prêt à répondre de ses actes, mais de la République, de ne pas autoriser les interpellations, et de conserver la question entière.

M. LEDRU ROLLIN. Le droit d'interpellation nous appartient ; on ne peut remettre à demain pour savoir si ou non il y aura des interpellations. (Murmures à droite.)

QUELQUES VOIX. L'Assemblée a droit d'en décider.

M. LEDRU-ROLLIN. Vos murmures ne m'empêcheront pas d'user de mon droit ; le ministère répondra s'il le veut ; mais les interpellations auront lieu. (Violentes rumeurs à droite. — Interruption.)

M. LE PRÉSIDENT. L'Assemblée seule est maîtresse de permettre les interpellations : ce sera elle qui décidera. (Très bien !)

M. LEDRU-ROLLIN. Je ne demande pas mieux que d'accorder un jour au ministère pour se concerter et savoir ce qu'il aura à répondre ; mais il doit être bien constant que le droit d'interpellation ne peut être mis en discussion.

La séance est levée à 6 heures un quart.

Demain à une heure, séance publique.

Revue du Président.

Le président de la République vient de passer en revue dimanche matin une grande partie de la garnison au Champ-de-Mars. Le temps était magnifique et la tenue des troupes excellente. Le général Changarnier est arrivé le premier avec son état-major. Peu de temps après, vers 11 heures et 1/2 le président de la République est venu le rejoindre par le pont d'Iéna. Le président, qu'on reconnaissait de loin à son panache habituel, a été salué par des cris chaleureux de : Vive la République ! auxquels se sont mêlés quelques cris de : Vive Napoléon !

A une heure les troupes ont défilé dans l'ordre suivant : 1re *division*, 1re *brigade*, gendarmerie mobile, 3e bataillon de chasseurs à pied, 24e de ligne, une batterie d'artillerie ; 2e *brigade*, 5e, 18e léger, une batterie ; 2e *division*, 1re *brigade*, 4e et 59e de ligne, une batterie ; 2e *brigade*, 11e léger, 15e et 69e de ligne, une batterie. Ont défilé ensuite les corps suivants : détachements du génie, 24e léger, 2e, 39e, 41e, 57e, 61e, 74e de ligne, une batterie ; 2e dragons, 5e lanciers, escadron de guides, un bataillon et deux escadrons de gardes républicains, chargés de la police du Champ-de-Mars.

On s'étonne de voir les revues présidentielles se multiplier en l'absence complète de la garde nationale. Craindrait-on déjà son esprit ? redouterait-on qu'il ne partît de ses rangs des manifestations contraires au ministère actuel ? Nous sommes convaincus que les légions républicaines dont l'attitude a déjoué, le 29 janvier, toutes les velléités réactionnaires, ne feront jamais entendre que ces cris : *Vive la Constitution ! vive la République !*

FAITS DIVERS.

Nous lisons dans la *République* :

« On se rappelle sans doute la malheureuse prisonnière de Saint-Lazare qu'on poussa brutalement dans une voiture malgré son état de grossesse avancée. Cette pauvre femme, recueillie par Mme Leroy, rue du Pressoir, 32, barrière des Trois-Couronnes, est accouchée avant terme d'un enfant qui vient de mourir !... Les démocrates sont invités à assister au service funèbre qui aura lieu le mardi 20 février, à onze heures du matin, à l'église de Belleville.

— Le conseil de révision de la 1re division militaire a rejeté aujourd'hui le pourvoi des accusés dans l'affaire Bréa.

A l'issue de l'audience, MM. A. Rivière, Cresson, Decoux, Lapeyrière et Obriot, défenseurs des cinq condamnés à mort, ont dû se rendre au palais de l'Elysée-National, afin de solliciter de M. le président de la République une commutation de peine. (*Patrie.*)

— L'administration des postes a dénoncé au parquet l'apparition de faux timbres-postes. Il paraîtrait, d'après l'instruction qui se poursuit en ce moment, que les auteurs de la tentative signalés seraient deux anciens employés de l'administration. Cette tentative, suivant leur déclaration, n'aurait eu d'autre but qu'un essai destiné à faire connaître la valeur d'une expérience de décalquage chimique faite sur les timbres-postes. Des experts de la Monnaie ont été appelés devant le juge d'instruc-

tion et auraient déclaré que les timbres n'avaient pu être obtenus au moyen du décalquage, attendu qu'ils différaient par les détails du type adopté par le gouvernement. (*République.*)

— On lit dans le *Droit* :

« Un journal a publié récemment des détails sur les prisonniers détenus à Vincennes, qui sont entièrement inexacts. Nous sommes en mesure de garantir l'authenticité de ceux qui suivent.

» Il est excessivement difficile de pénétrer dans l'intérieur du fort ; on ne peut y parvenir que lorsqu'on est muni d'un permis de l'autorité supérieure. Un gendarme accompagne le visiteur pendant qu'il le traverse, puis il le remet à un planton de service, qui fait contrôler le laisser-passer chez le concierge. On se rend ensuite chez le greffier en chef.

» Après cette visite, on traverse la grande cour, encombrée de caissons remplis de munitions ; de là, on passe dans une deuxième cour assez petite, et on se trouve à la porte du donjon. Le geôlier se présente et demande de nouveau le permis, ainsi que le nom de la personne qu'on veut visiter ; on parvient alors à l'escalier, dont tous les paliers sont garnis de factionnaires ; Barbès occupe le premier étage, Blanqui le second et Raspail le troisième.

» L'ameublement de chacune des chambres se compose d'un lit de fer, d'une table de bois blanc et de quatre chaises de paille ; elle est éclairée par une lucarne garnie de barreaux de fer et élevée à huit pieds du plancher.

» Tous les jours, à tour de rôle, chacun des détenus peut monter sur la plate-forme, qui se trouve tout au haut du donjon. De midi à trois heures, ils reçoivent leurs parents, leurs amis et toutes les personnes qui justifient du besoin de les voir.

» Presque tous les accusés paraissent décidés maintenant à se défendre devant la haute-cour ; cependant, comme ils n'ont pas encore fait choix de leurs défenseurs, on sait que M. le président leur a désigné des avocats d'office. »

— On disait au passage de l'Opéra, lisons-nous dans la *Revue Comique*, qui fait allusion à un *canard* de la fin de janvier ; on disait au passage de l'Opéra, où se débitent et s'accréditent chaque jour toutes les sottises qui défraient Paris le lendemain, que des maisons avaient été marquées de rouge, et que ces maisons étaient désignées ainsi au pillage par les socialistes, etc. Ces marques rouges avaient tout bonnement été faites par ordre du préfet de police, et servaient à désigner la place du nouveau numérotage des maisons de Paris. — On a baissé à l'Opéra sur ce rouge. (*Réforme.*)

— Il vient de se former une société française dont l'organisation semble de nature à lui assurer le succès ; elle est composée d'un raffineur et de deux négociants, d'un ingénieur civil connaissant déjà le sol de la Californie, d'un ouvrier mécanicien, d'un charpentier, d'un cuisinier et de trois hommes de confiance.

Les chefs de cette petite colonne, au lieu de se rendre à San-Francisco par mer, se proposent de traverser le Mexique et de suivre la voie de terre. Leurs ouvriers et le matériel de l'expédition se rendront directement en Californie par un navire à voiles.

Cette société part munie de machines, de tentes, vivres, enfin de tout ce que nécessite un établissement permanent ; de cette façon, elle espère bien pouvoir pendant longtemps se dispenser de recourir à autrui. Le but principal de l'association est d'affiner l'or ; mais, une fois sur les lieux, elle se réserve la faculté de fonder tout établissement commercial favorable ou utile aux intérêts communs.

Ces affineurs d'or paraissent d'autant plus appelés à réussir, que des maisons américaines, établies à New-York, ont déjà, par une opération déloyale, expédié à San-Francisco plusieurs centaines de tonneaux de mica et de pyrite de cuivre, afin qu'on mélangeât ces substances à l'or du pays.

(Extrait des *Documents sur le commerce extérieur*, publiés par le ministère de l'agriculture et du commerce.)

— M. le capitaine-rapporteur près le 2e conseil de guerre vient de terminer une instruction importante relative à un duel dont nous avons déjà parlé, et qui eut lieu à l'occasion de l'élection à la présidence de la République entre un caporal et un sergent du corps des invalides. Les deux champions, dont l'un est un vieux soldat de l'Empire, avaient pris fait et cause selon leurs goûts respectifs, soit pour le neveu de l'empereur, soit pour le général Cavaignac.

Une querelle s'étant engagée entre le sergent Larget et le caporal Cassé, des mots très vifs furent échangés, et Cassé provoqua en duel son sergent. La proposition fut acceptée, et nos deux invalides, sans réclamer le concours et l'assistance de deux témoins, s'armèrent chacun d'un fleuret démoucheté et se rendirent dans un terrain vague situé à très peu de distance de l'hôtel des Invalides.

Que se passa-t-il sur le théâtre du combat? Dieu seul le sait. Mais Cassé revint à l'hôtel, et Larget, percé d'un coup de pointe sous l'aisselle, resta sur le champ de bataille.

Après une instruction, Cassé a été renvoyé devant le conseil de guerre, comme accusé de meurtre volontaire.

Cette affaire, qui a fait et fait encore le sujet de tous les entretiens des 3 000 vieux soldats que renferme l'hôtel des Invalides, sera portée, un des jours de la semaine prochaine, à l'audience du 2e conseil de guerre. (*Gazette des Tribunaux.*)

— On écrit de Copenhague (Danemark), le 9 février :

« Dans la matinée d'hier, trois enfants patinaient sur les fossés au bas du rempart situé près de la porte d'Amack, à Copenhague, lorsque tout à coup la glace se rompit, et l'un des enfants tomba dans l'eau. En ce moment même, le roi passait à cheval sur le rempart avec sa suite. Le lieutenant-général Bulow, aide-de-camp de S. M., voyant l'enfant en péril de se noyer, sauta de son cheval, s'élança sur le parapet du rempart, et de là glissa en bas du fossé, où il arriva assez à temps pour saisir l'enfant ; mais à peine l'eut-il pris dans ses bras, que la glace se cassa sous ses pieds, et que lui-même s'enfonça dans l'eau avec l'enfant.

» Le roi qui, du haut du parapet, était témoin de cette scène, se précipita en bas, prit l'enfant et le posa sur la partie solide de la glace ; puis S. M., aidée d'un officier et de deux patineurs, parvint, par des efforts extrêmes, à retirer de l'eau le général Bulow, qui était submergé et sur le point d'être entraîné par l'eau sous la masse de glace qui couvre le fossé. M. Bulow avait perdu connaissance. Il a été transporté à un moulin voisin, où les premiers secours lui ont été prodigués, et dans la soirée on l'a porté à son hôtel. Il est encore très malade, mais hors de danger. »

MINES D'OR EN AFRIQUE. — On écrit de Saint-Pétersbourg, le 4er février :

« A peine les gîtes aurifères de la Californie ont ils été découverts, que l'on vient d'en trouver d'autres dans l'intérieur de l'Afrique. M. le colonel Kavelowski, de Saint-Pétersbourg, qui pendant longtemps a dirigé l'exploitation de vastes mines en Sibérie, et qui actuellement explore, sous le rapport minéralogique, l'intérieur de l'Afrique, a rencontré sur la rive droite du Somat, à une journée de chemin de Cassen, plusieurs grandes collines de sables aurifères. Il a essayé de faire laver ces sables, et cette opération lui a prouvé qu'ils contiennent beaucoup plus d'or que ceux de la Sibérie.

» M. Kavelowski a poussé ses recherches plus loin. Il a examiné les rives de la Roma, du fys, du Goucka, du Banisch-Angol et du Gamanil, et il y a aussi découvert des étendues plus ou moins grandes de sables aurifères.

» Il se propose de faire venir de Russie des mineurs et des laveurs d'or pour sonder les terrains et pour faire des essais en grand sur le lavage des sables. »

MENÉES HENRIQUINQUISTES. — Une perquisition judiciaire opérée dans la soirée d'hier, en exécution d'un mandat de M. le préfet de police, chez un graveur fabricant de bronzes du quartier de l'Hôtel-de-Ville, a procuré la saisie de nombreuses médailles à l'effigie du duc de Bordeaux, ainsi que des coins et du balancier mouton à l'aide desquels on les fabriquait. Ces médailles, de différents modèles, portent d'un côté l'effigie du prince avec l'exergue Henri de France ; de l'autre une croix à quatre bras égaux, entourée de branches de lys, avec les mots : *Fides spes*.

Le graveur a été arrêté. Aujourd'hui des saisies de médailles, qu'il avait livrées antérieurement à la circulation, ont été opérées chez les changeurs et marchands d'objets de curiosité du Palais-National, des passages et des boulevards.

Aujourd'hui mardi 20 février 1849, à 10 heures du soir, dans la salle de la Fraternité, rue Martel, 9, troisième grand Bal paré et masqué donné par les Associations réunies.

Prix d'entrée : 1 fr. 50 c. pour un cavalier. Entrée libre pour les dames.

La salle richement décorée, et l'orchestre composé de 80 musiciens, sera dirigé par le citoyen Surdillon.

Le produit est spécialement affecté à la construction de la salle. On trouve des billets dans ladite salle et dans les associations réunies.

Les personnes dont l'abonnement expire le 28 février sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2 ; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

PETITE CORRESPONDANCE.

Pont-l'Abbé-C.-Inf. — M. L. M. — Le paquet est parti positiv. le 15 janv. Les *mess.* sont à sa recherche.
Rambouillet. — M. C. R. — Reçu les 2 du 14 janv. et expéd. les liv. le 16. — Quant aux 5, nous ne les avons pas reçus, et n'avons rien expéd.
Châtelus. — M. D. — Reçu les 55. — Bien aff. souvenir.
Mazamet. — M. D. — Pris les ab. dem. pour le 1er mars. — Tous les ab. acc. de rem. de fonds seront faits avec exact.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS.	Un an 20 fr.,	Six mois 11 fr.,	Trois mois 6 fr.
DEP. ET ETRANGER.	— 22	— 12	— 9
PAYS à surtaxe.	— 50	— 26	— 14
AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :			
PARIS, DEP. ET ETR.	— 8	— 4	— 2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois :	40 c.	Annonces anglaises.	80 c.
Cinq à neuf — —	30	Réclames-notices	80
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

On s'abonne à Lyon, au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme.

Bourse du 19 février.

Le beau temps encourage, il contribue à la reprise des affaires.

Les fonds publics montent toujours ; le 5 p. 100 laissé samedi à 81 55, arrive à 82 50, et finit à 82 40, fin courant, et 82 30 au courant, en gagnant 85 c. sur la bourse précédente.

Les primes sont très recherchées pour le mois prochain ; on fait 90 fr., dont 50 c. pour fin mars.

L'emprunt fait 82 30.

Le 3 0/0, qui était à 50 40, arrive à 50 75, pour clore à 50 65, à terme et 50 fr. 50 c. comptant.

Les chemins de fer sont entraînés avec les autres valeurs. Orléans gagne 20 de 785 à 805. Avignon-Marseille s'élève de 175 à 182 50.

Le Nord, qui était à 436, arrive à 447 50, avec 11 fr. d'amélioration. Le marché est excellent, tout le monde voit encore une hausse considérable.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt du j.
Trois 0/0	50 40	50 75	50 20	50 65
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	82 30
Cinq 0/0	81 55	82 50	81 60	82 40

19 février. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. 22 juin	50 50	[illegible]	9[illegible]
— [illegible] (1847)	81 30	[illegible]	[illegible]
5 0/0 j. 22 mars	82 30	[illegible]	[illegible]
4 1/2 0/0 [illegible]	.. ..	[illegible]	[illegible]
4 0/0 [illegible]	.. ..	[illegible]	9[illegible]
Actions de la [illegible]	192[illegible]	[illegible]	.. ..
Rente de Naples [illegible]		[illegible]	.. ..
[illegible]	80 25	[illegible]	.. ..
3 0/0 [illegible]	16 ..	[illegible]	30 ..
5 0/0 [illegible] (1840)	.. ..	2 1/2 [illegible]	.. ..
— — (1842)	91 5	[illegible]	21 5 ..
— 1 4/5 [illegible]	91 50	[illegible]	.. ..
— Banque (1835)	.. ..	[illegible]	1[illegible]
[illegible]	1180 ..	[illegible]	3[illegible]

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET

AU COMPTANT.	Hier	Auj.	AU COMPTANT.	Hier	Auj.
Saint-Germain	380 ..	406 ..	Orléans à Bordeaux	[illegible]	[illegible] 50
Versailles, rive droite	160 ..	165 75	Du Nord	436 25	447 50
— rive gauche	135 ..	138 75	De Paris à Strasbourg	348 75	351 75
Paris à Orléans	785 ..	805 ..	Tours à Nantes	3[illegible]6 25	330 ..
Paris à Rouen	4[illegible]6 25	517 50	Paris à Lyon	372 50	37[illegible] 50
Rouen au Havre	295 ..	315 ..	Montereau à Troyes	120 ..	125 ..
Avignon à Marseille	175 ..	182 50	Dieppe à Fécamp	168 50	1[illegible]2 [illegible]
Strasbourg à Bâle	90 ..	92 50	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	312 50	331 25	Bordeaux à la Teste	... ..	... ..
[illegible] à Bocinerne	[illegible] ..	225 ..			

L'un des gérants : G. TANDON.

Aujourd'hui mardi gras, le Jardin-d'Hiver donnera une grande fête carnavalesque qui attirera tout Paris dans les Champs-Elysées. Les bureaux seront ouverts dès midi pour la promenade et les jeux de salon. Tir au pistolet, billards anglais, roulette, tombola, etc. Les grandes eaux joueront et tout le jardin sera magnifiquement décoré. A deux heures, musique de danse : l'orchestre de Strauss fera entendre ses quadrilles, valses, polkas, et Levassor dira de nouvelles scènes comiques ; à quatre heures, double ascension et polka aérostatique de la girafe et de l'éléphant chargés de gaz, et qui parcourront l'enceinte du Jardin-d'Hiver, sous la direction de M. Margat. Les enfants seront reçus costumés et ne paieront qu'un franc d'entrée. — S'adresser d'avance au *Ménestrel*, 2 bis, rue Vivienne ; pour les billets de famille (5 francs pour quatre personnes.)

Spectacles du 20 février.

THEATRE DE LA NATION. — Le Violon du Diable.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Jeanne d'Arc.
ITALIENS. — La Gazza Ladra.
OPERA COMIQUE. — Le Val d'Andorre.
ODEON. — Le Malade imaginaire, Macbeth.
THEATRE-HISTORIQUE. — La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE. — Le Dernier des Rochegune, les Filles du Docteur, Tasse cassée, le Plus beau Jour de la Vie.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 52. ÉDITION DU MATIN. Mercredi 21 février 1849.

[illegible] (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. [illegible] (MATT.)

PARIS
Trois mois. 6 f.
Six mois. 11 f.
Un an. 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. 9 f.
Six mois. 17 f.
Un an. 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE DU CAPITAL, DU TRAVAIL ET DU TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE AU CAPITAL, AU TRAVAIL ET AU TALENT.

PARIS, 20 FEVRIER.

Assemblée Nationale.

CONTRE LA RÉPUBLIQUE ROMAINE !

Le ministère Barrot-Falloux n'étant pas très épris de la République française, comment aimerait-il les Républiques qui naissent sur le sol européen dans ce grand ébranlement des vieilles sociétés? Regrettant la monarchie en France, comment ne se plairait-il pas à étayer les monarchies qui tombent autour de la France? Loin de sourire à nos ministres, le progrès de la cause démocratique en Europe les importune et fait obstacle à leurs désirs.

Aussi cachent-ils avec soin à l'Assemblée nationale leurs relations avec les puissances étrangères qui en devraenit être instruites ainsi que le pays. Aujourd'hui, M. Ledru-Rollin a cherché à soulever le voile qui enveloppe les honteuses négociations tramées entre notre cabinet et les rois étrangers contre la République romaine et la Toscane. Il a appris à l'Assemblée que la politique hypocrite du ministère Barrot-Falloux avait osé concevoir ou accepter le projet d'une intervention contre cette République nouvelle; cette intervention serait faite directement par le roi de Naples et celui du Piémont, et appuyée indirectement par les gouvernements anglais et français dont les flottes stationneraient devant Civita-Vecchia pour intimider les Romains, et devant Gênes, pour prévenir toute révolte des Piémontais contre leur roi.

Le ministre des affaires étrangères, M. Drouyn de Lhuys ne s'est pas expliqué catégoriquement sur le détail des mesures à prendre; mais il a déclaré qu'il regardait ce qui s'était passé à Rome, comme une simple insurrection, et qu'attendu la qualité du chef spirituel de l'Eglise catholique, qui se confondait dans le pape avec celle de souverain temporel des Etats romains, toutes les puissances catholiques *et quelques autres* se proposaient d'intervenir en faveur de Pie IX.

Ces explications, embarrassées et contradictoires, ne peuvent résister à un examen sérieux.

Considérons d'abord dans le pape le prince temporel. Sur ce point, il est clair, et M. Bac l'a vivement démontré avec M. Ledru-Rollin, que ce n'est pas à la République française, née d'une insurrection, et qui s'est établie sur les ruines d'un trône, à qualifier d'insurrection, d'émeute, le mouvement révolutionnaire romain. « La Constituante romaine, légalement élue par le suffrage universel, est aussi légitime, ni plus ni moins, que l'Assemblée nationale devant laquelle je parle, a dit avec raison M. Ledru-Rollin. »

Les Romains ont été ingrats envers Pie IX, s'écrient nos royalistes. Pas plus que les bourgeois de 1789 envers Louis XVI, qui lui aussi avait de bonnes intentions. Mais la royauté ne consiste pas seulement dans la personne du roi; elle consiste aussi dans l'ensemble des institutions qui le soutiennent. La France révolutionnaire de 1789 dut détruire la royauté pour détruire les privilèges de la noblesse et du clergé; Rome révolutionnaire de 1848 a été obligé de renverser le pouvoir temporel du pape pour renverser le pouvoir de la prélature romaine.

Venons maintenant à la question du pouvoir spirituel. On allègue que pour assurer l'indépendance du pouvoir spirituel, il faut que le pape ait un pouvoir temporel.

Mais alors les puissances non-catholiques, qui interviennent là-dedans, sont donc aussi inconséquentes que nos voltairiens de France qui se trouvent épris en ce moment d'un si violent amour pour la papauté. Pourquoi donc ce concert d'hypocrisie? c'est qu'au fond la question est pour tous, catholiques et non-catholiques non point l'amour du pouvoir spirituel du pape, mais la crainte de l'émancipation de l'Italie, et de sa conversion en République.

Mais parlons à ceux qui sont de bonne foi et croient le pouvoir temporel de la papauté nécessaire à l'indépendance du pouvoir spirituel. Ici, nécessairement, nous ne pouvons aborder que la question des moyens. Or, est-ce bien un moyen de restaurer temporellement la papauté que de faire une guerre civile en Italie? que d'armer contre les Toscans et les Romains, les Napolitains et les Piémontais? Si la Catholicité devait employer les armes pour cette restauration, pourquoi ne marche-t-elle pas tout entière? Pourquoi ces subterfuges diplomatiques? Pourquoi faire avancer seulement deux princes italiens, et quels princes? Le roi de Naples, qui s'est plongé jusqu'aux genoux dans le sang de ses sujets! Le roi de Sardaigne, dont la conduite a jeté sur toute sa vie un si triste reflet! Voilà les Godefroy de Bouillon, les Tancrède, qui sont les héros les Renaud, de la croisade nouvelle en faveur du pape!

Si on s'inquiétait sérieusement du pouvoir spirituel de la papupé, ce n'était pas aux armes ni surtout aux armes italiennes que la solution devait être remise. Un congrès solennel devait tout décider à la face du monde entier, et non pas les intrigues obscures des diplomates.

La vérité est que le pouvoir spirituel des papes n'est qu'un prétexte. Il ne s'agit en réalité, d'une part, que d'empêcher en Italie le développement de l'idée démocratique qui après avoir renversé les princes de Toscane et de Rome, renverserait ceux de Naples et du Piémont; d'autre part, de maintenir la suprématie de l'Autriche en Italie, — deux points qui se résument dans celui-ci, commun à toutes les aristocraties : arrêter le développement démocratique européen, et raffermir toutes les monarchies.

Le beau discours de M. Ledru-Rollin avait dans ses derniers mots posé la difficulté sur ce terrain, et les brillantes paroles de M. Bac avaient également ramené la question dans ses termes exacts; car c'est là le propre de la cause de la liberté d'être toujours nette, franche, généreuse, et de puiser ses inspirations aux sources vives de l'humanité. Toutefois l'Assemblée, qui toujours manque d'énergie et d'un sentiment précis de ses devoirs et de sa mission, se laissait prendre aux arguments dérisoires des orateurs qui s'efforçaient d'embrouiller ensemble le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel des papes.

Alors M. Bac s'est décidé à retirer un ordre du jour motivé qu'il avait proposé pour mettre un terme à la politique à double face du ministère dans les affaires italiennes, et l'Assemblée s'est séparée sans avoir voté, et indécise; mais le ministère, lui, n'est pas indécis; il profitera de la faiblesse de l'Assemblée pour essayer de restaurer la monarchie en Italie, en attendant qu'on la restaure en France.

Les instituteurs communaux.

Moins bien partagés que d'autres classes de fonctionnaires, et pourtant les plus à plaindre de tous, les pauvres instituteurs primaires ont vu toutes les tentatives faites en leur faveur, tant sous la République que sous la monarchie, échouer devant l'indifférence des élus du pays, privilégiés ou non. M. de Salvandy avait demandé que leur traitement fût porté à 600 fr.

Depuis, et malgré les persévérants efforts de l'honorable M. Boulay (de la Meurthe), dont ce sera selon nous le plus beau titre à la reconnaissance publique, malgré les bonnes intentions du ministre Carnot, ils sont pour la plupart réduits au plus extrême dénuement, par cette année de crise, qui diminue encore leurs ressources, en diminuant le nombre de leurs élèves.

Si l'on en veut une curieuse preuve, on n'a qu'à lire l'avis suivant, affiché dans les communes du département des Vosges.

AVIS. — INSTRUCTION PRIMAIRE.

« Le dimanche, 25 février courant, à 9 heures du matin, il sera ouvert, en la mairie de Prey, un concours pour la place d'Instituteur primaire de cette commune.

» Les émoluments attachés à cette place sont évalués à 288 francs, savoir : traitement fixe, 200 francs; rétribution mensuelle, 80 francs; l'Instituteur est en outre logé aux frais de la commune.

» Les candidats devront être munis des certificats de capacité et de moralité exigés par la loi.

» MM. les maires sont invités à donner la plus grande publicité possible à cet avis.

» Epinal, le 6 février 1849.

Le préfet des Vosges.
» EUG. DEPERCY. »

Un concours et tant de pièces pour arriver à gagner 280 fr. par an! c'est-à-dire, déduction faite de la retenue du 20e sur le traitement fixe, environ 73 centimes par jour!

En vérité, nous ne savons ce qui doit étonner le plus, ou de la longanimité de ces laborieux citoyens qui donnent tant à la patrie et reçoivent si peu d'elle, ou de l'insensibilité inintelligente des législateurs qui ne comprennent pas que l'avenir d'un pays libre et possesseur du suffrage universel repose tout entier sur ces humbles et patients fonctionnaires, et que, comme l'a dit lord Brougham : *Ce n'est plus aujourd'hui le canon, mais l'instituteur qui décide des destinées d'un peuple.*

Le *Peuple souverain* de Lyon écrit, sur le débat de MM. Proudhon et Considerant, l'appréciation suivante, que nous trouvons, pour notre part, très judicieuse :

Un grand scandale vient d'éclater au sein du socialisme : nous voulons parler de la polémique ardente, fiévreuse, passionnée, entamée entre les citoyens Proudhon et Considerant, l'un et l'autre représentants du peuple et tous deux apôtres du socialisme. Si ces honorables citoyens pouvaient avoir le moindre doute sur le triste effet de leur querelle, ils n'auraient qu'à se rapporter au langage que tiennent à ce sujet les journaux monarchiens de Paris et des départements.

Voyez, s'écrient avec bonheur, avec emphase, les écrivains gagés de la réaction; voyez! le socialisme se déchire de ses propres mains, il confesse son impuissance, il se suicide par le fait de deux de ses principaux apôtres, les citoyens Proudhon et Considerant!

Pour nous, nous déplorons cette polémique inopportune, mais nous ne saurions d'ailleurs accepter comme justes les conséquences que nos *éternels ennemis* s'efforcent d'en tirer.

Non, il n'est pas vrai que le socialisme ne soit qu'une impuissante négation; il n'est pas vrai qu'il soit blessé par les coups que le citoyen Considerant porte au citoyen Proudhon, et que celui-ci lui rend bien et avec usure, nous devons le dire.

Le socialisme n'a aucun point de ressemblance avec cette espèce de religion hypocrite et menteuse qui a la royauté pour idole. Il ne se personnifie dans aucun homme et dans aucun système. Il comprend, dans leur généralité, toutes les idée grandes, fécondes, généreuses, qui sont de nature à régénérer la société; mais il ne s'appelle ni Considerant, ni Proudhon, ni Pierre Leroux, ni Louis Blanc, ni Cabet. Il emprunte à ces grands hommes les diverses vérités qu'ils ont proclamées ou propagées; mais il ne s'incarne dans aucun de leurs systèmes, car ces systèmes n'ont point encore passé par l'épreuve d'une discussion sérieuse et approfondie.

La joie des monarchiens nous semble donc de mauvais aloi, et c'est de leur part plus que de la bonté d'entonner ainsi leur *Requiem* au profit du socialisme, qui se porte fort bien, quand ils devraient garder tous leurs *De profundis* pour leur opinion, morte et enterrée, Dieu merci, trois fois pour une en cinquante ans.

Nous ne trouvons à reprendre là-dedans que le mot de *grands* hommes qui nous paraît, franchement, un peu trop fort, appliqué à chacun des sus-nommés.

Le *Peuple souverain* de Lyon donne ensuite tort à la *Démocratie*, et épouse les susceptibilités du *Peuple* de Paris, à l'endroit de la fameuse ligne et demie qui a provoqué les accusations du dernier journal. La réplique de M. Considerant lui aura montré l'erreur de cette appréciation. Le *Peuple souverain* a le tort, ensuite, après avoir reconnu que les différents systèmes n'ont point encore passé par l'épreuve d'une discussion sérieuse et approfondie, de prononcer sur les systèmes en question des jugements beaucoup trop carrés et tranchants qui seraient une mauvaise entrée dans la voie de modération et de conciliation qu'il invoque.

La *Démocratie jurassienne* apprécie en ces termes la sagacité des journaux réactionnaires qui chantent, à propos de cette discussion, le *De profundis* du socialisme :

PROUDHON et CONSIDERANT, l'un bisontin et l'autre salinois, sont incontestablement aujourd'hui les deux plus éminentes personnifications du socialisme. A voir quel retentissement la lutte engagée depuis quelques jours entre eux va trouver, non-seulement en France, mais en Europe, mais dans le monde entier, il nous semble que les ennemis du socialisme ont assez mauvaise grâce à parler de la mort de celui-ci et à entonner triomphalement son *Libera*. Etrange mort, en effet, que celui qui aurait le privilège de tenir ainsi en éveil tout ce qu'il y a de plus vivace dans le monde des vivants.

Il n'en est pas moins des gens qui, au spectacle de cette lutte, vont se frotter les mains avec une satisfaction grande, persuadés que les deux rivaux une fois bien aux prises, réussiront sans doute à s'entre-dévorer, comme deux panthères dans un cirque, et qu'alors les assistants pourront chanter victoire sans avoir encouru la moindre égratignure pendant la bagarre.

Ce serait mal connaître le passé que de raisonner ainsi. Quels hommes ont été rivaux plus acharnés et plus injustes les uns envers les autres que les philosophes du siècle dernier. Leurs travaux en ont-ils moins abouti pour autant à cette explosion finale de la justice, de la gloire et de la liberté, qu'on appelle la Révolution Française?

Il en sera bien certainement de même des socialistes. Ces luttes-ci d'ailleurs, véritables luttes de notre temps, ne sont-elles pas après tout d'un bien autre intérêt pour le peuple et pour l'humanité, que celles dont, il y a un an, les Thiers et les Guizot nous donnaient le spectacle, à propos de cette *grave* question de savoir lequel des deux était le plus digne de tenir en main la ficelle du royal pantin *constitutionnel*?

Le Ministère de conciliation.

Le ministère actuel est résolument ennemi de la démocratie et du progrès social. La prétendue conciliation qu'il prend pour devise n'est qu'une coalition de toutes les ignorances et de tous les égoïsmes contre le socialisme, c'est-à-dire contre l'élément jeune, vivant, progressif et dévoué du pays. Les convictions démocratiques et sociales sont partout un crime puni chez le philosophe aussi bien que chez le prêtre. L'intolérance dont le cabinet donne l'exemple est mise en pratique admirablement par les fonctionnaires de l'ordre religieux, militaire et civil. Les lettres qu'on va lire ajoutent un chapitre de plus à l'histoire des persécutions subies aujourd'hui par tous les hommes de cœur.

A Monsieur le rédacteur de la *Démorratie pacifique*.

Monsieur le rédacteur,

Arbitrairement révoqué par M. de Falloux de mes fonctions de professeur de philosophie et d'histoire au collège de Joigny, je vous prie de vouloir bien donner place dans vos colonnes à la protestation ci-après que je viens d'adresser à M. le ministre, en réponse à cet odieux abus de pouvoir. Puisse ce document, rigoureuse expression de la vérité pure, contribuer à édifier le public sur le caractère de l'homme qui dirige en ce moment l'Université.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma haute considération et l'expression de ma vive sympathie.

Joigny, 14 février 1849. HENRI CROS.

A Monsieur de Falloux, ministre de l'intérieur et des cultes.

Monsieur le ministre,

J'ai reçu de M. le recteur de l'Académie de Paris une lettre contenant l'arrêté du 1er février par lequel vous m'ôtez la chaire de philosophie et d'histoire du collège de Joigny.

M. le recteur termine ainsi sa lettre : « En me chargeant de vous notifier cette mesure, M. le ministre *veut que je vous rappelle que vous l'avez rendue nécessaire*, et que *des circonstances qui vous sont bien connues* ne permettaient pas de vous maintenir au collège de Joigny. »

Ces paroles, Monsieur, sont un modèle de ce langage qui n'appartient qu'à vous et à vos pareils; c'est de l'Escobar tout pur, c'est du vrai Basile; et vous avez su admirablement y mêler le poison de la calomnie aux formes les plus honnêtes et les plus modérées.

A ces expressions élastiques, à ces insinuations vagues et perfides, qui sont des moyens si commodes pour tuer un homme sans se compromettre, je viens répondre par un démenti formel. Il est faux que j'aie rendu cette mesure nécessaire; il est faux que *des circonstances*, comme vous dites, vous aient obligé à m'ôter cette chaire.

Quand on accuse un homme, on articule des faits, Monsieur, et on en fournit les preuves. Signalez donc des actes, ou des discours, ou des écrits, qui puissent seulement vous servir de prétexte pour colorer cette détermination de votre bon plaisir, pour donner une apparence d'excuse à cette mesure odieusement arbitraire, je vous en défie, Monsieur.

Vous ne pouvez même pas m'accuser d'imprudence; je n'ai jamais fait et je ne fais partie d'aucune association. J'ai seulement, au début de la révolution, présidé une réunion électorale, que j'ai cessé d'assembler dès la fin d'avril.

Ce sont là, sans doute, *ces circonstances* qui me sont bien connues, à moins que vous ne fassiez allusion à une autre réunion générale préparatoire du 8 décembre, que je ne présidais pas, et où, avant d'avoir pu même prendre la parole, j'ai été menacé de mort et précipité, la tête en bas du haut de la tribune par les sbires de votre parti.

Je suis père d'une très nombreuse famille, d'enfants tous jeunes encore, et dont mon travail est l'unique soutien. Vous le savez, Monsieur, et vous me frappez ainsi à l'improviste, sans vous soucier d'examiner si un pareil guet-apens peut atteindre ou non cette famille. C'est l'acte d'un homme sans conscience et sans entrailles.

Vous ne me révoquez enfin que sur la calomnieuse dénonciation de quelque mouchard officieux, quand votre devoir, si j'avais démérité, eût été de me faire juger par le conseil académique. Mais, loin d'avoir démérité, soit dans ma vie publique, soit dans ma vie privée, soit dans l'accomplissement de mes devoirs d'homme d'enseignement, j'ai la satisfaction d'emporter, en me retirant d'ici, le témoignage écrit, l'attestation authentique des regrets, de l'affection et de la haute estime des citoyens

qui représentent la population tout entière dont ils sont l'élite.

Il est donc bien évident, Monsieur, que vous n'avez voulu frapper en moi que le républicain qui ose ne pas cacher ses sentiments, peut-être aussi l'élève de Laromiguière, le disciple de l'école de philosophie du dix-huitième siècle. Etrange destinée! Cette chaire m'avait été donnée par M. de Salvandy, à qui mes opinions, exactement les mêmes qu'aujourd'hui, étaient pourtant bien connues, par mon livre d'abord (la *Théorie de l'Homme intellectuel et moral*), qui a gratifié d'indemnités littéraires et de promesses formelles de souscriptions, et ensuite par mes cours à l'Athénée royal, où j'ai été pendant deux années consécutives professeur de philosophie; en sorte que la modeste position qui, en attendant mieux, avait été donnée à un républicain par le ministre de la monarchie, lui est enlevé aujourd'hui brutalement par le ministre de la République.

Je proteste, monsieur, et je prends l'opinion publique pour juge entre l'oppresseur et l'opprimé!

Vive la République!

HENRI CROS.

Docteur en droit, ci-devant professeur chargé des cours de philosophie et d'histoire du collège de Joigny (Académie de Paris).

Joigny, 14 février 1849.

L'arbitraire épiscopal, que la révolution de février devait frapper au cœur, se sent maintenant encouragé et redouble de tyrannie.

Acon (Eure), 16 février 1849.

Monsieur le rédacteur,

Connaissant les opinions généreuses et franchement fraternelles de votre estimable journal, je m'empresse de vous signaler les persécutions dont je suis la victime. Le mouvement socialiste dont la mission est de régénérer le monde, a acquis depuis longtemps toutes mes sympathies, par la simple raison que je suis prêtre, enfant du Christ et prédicateur de son Evangile. Je me glorifie donc des tribulations que j'éprouve, parce que les persécutions ont été, dans tous les temps, l'apanage de la justice, de la vérité et de la raison.

Voici le fait: Dernièrement je suis mandé à comparaître devant Mgr l'évêque d'Evreux, qui me déclare, à mon grand étonnement, que de graves accusations sont dirigées contre moi. Je suis accusé de corrompre, par mes discours, l'esprit de ma paroisse et celui des paroisses voisines, d'être un démocrate rouge, un socialiste, un communiste, etc., etc. J'ai beau répondre que j'ai toujours, en restant dans la plus sévère orthodoxie, prêché le pur Evangile, et dit, comme le Christ à ses accusateurs: *J'ai parlé publiquement, qu'avez-vous besoin de m'interroger? Interrogez ceux qui m'ont entendu*, Mgr Olivier m'adresse pour toute réponse ces foudroyantes paroles: Il est inutile de chercher à vous justifier, on ne vous écoute *que pour vous condamner*; avec vos opinions vous ne pouvez faire le bien dans mon diocèse; vos pouvoirs vous sont retirés, et je vous ordonne de quitter le presbytère immédiatement. J'insiste, je prie Mgr de m'accorder au moins le temps de régler mes affaires; je lui représente qu'on ne doit point chasser ainsi un honnête homme, un prêtre qui n'a pas déshonoré son ministère; que si j'évacue le presbytère, je ne puis sortir de la commune, puisqu'il me met sans place et sans ressource, à plus de cent lieues de ma famille. L'évêque, rouge de colère et se levant solennellement de son siége, s'écria: Si vous ne sortez pas de suite de la commune, *je vous interdis*!!! — Monseigneur, lui répondis-je, on n'interdit point un homme dans un mouvement de colère et sans jugement! Et je sortis sur-le-champ.

Rentré dans ma commune, je garde le silence, je m'abstiens de tous les devoirs de mon ministère, de toute plainte, de tout murmure, et j'attends au presbytère la nouvelle officielle dont me menace l'évêque. Au bout de deux jours, l'autorité reçoit ordre de *me faire sortir*: l'autorité n'agit pas. A ce coup, inattendu pour les habitants, toute la paroisse est en émoi. On vient me trouver en foule, me demander de m'accompagner à Evreux, pour détromper l'évêque et me justifier à ses yeux.

Je ne veux pas de ce que l'on nomme un scandale, et seul je me présente, une deuxième fois, devant l'ancien curé de Saint-Roch, avec une protestation respectueuse, mais énergique, signée de tous les habitants, excepté de la *mairie* et du *château*. Efforts inutiles! le prélat répond que *les habitants ne sont rien*, qu'il a le pouvoir en main, et qu'il m'intime de nouveau l'ordre de quitter le presbytère dès le soir même; que, si non, il m'en fera *sortir par force*. Je me retire, et le lendemain matin je me réveille entre quatre gendarmes, qui escortaient le juge de paix du canton.

O monseigneur Olivier, ô prêtre du Christ, vous me punissez d'aimer les pauvres, les affligés, les enfants de notre Maître. Que Dieu et les hommes nous jugent!

Agréez, etc.

A. PERCY, prêtre.

Un pareil fait n'a pas besoin de commentaires. Tout le crime de M. le curé Percy, aux yeux de son évêque et de l'administration, est d'avoir salué avec enthousiasme l'avènement de la République: on l'en punit par la plus brutale et la plus odieuse persécution. Nous oublions un second crime que nos pharisiens pardonnent moins encore que le premier; M. Percy a eu le tort impardonnable de prendre l'Evangile au sérieux, et d'infliger à ses supérieurs l'exemple dangereux d'une foi profonde et d'une inépuisable charité.

Pontarlier, le 8 février.

Citoyen rédacteur,

La population de notre ville a été en proie, dimanche dernier, à une pénible émotion. Un de nos excellents compatriotes, comptant à Pontarlier de sincères amis, le citoyen Victor Crevat, démocrate socialiste, excommissaire du département de l'Aube, arrivé depuis peu de temps pour affaire de famille, a été arrêté — d'après ordre transmis de Paris par le télégraphe, de faire main-basse sur le citoyen *V. Ceurere* ou *Ceural*, délégué de la *Solidarité républicaine* — dans la rue, à l'heure où les fidèles se rendaient à l'office des Vêpres. La réprobation de la plupart des gens de cœur a flétri les formes indignes et la brutalité révoltante employées dans cette circonstance par la force publique. En ce moment notre ami est encore sous les verroux, ignorant, comme *à peu près* chacun à Pontarlier, les causes qui ont motivé son incarcération.

Le citoyen Crevat m'a chargé de vous envoyer un exemplaire de la protestation qu'il vient de faire imprimer et qu'il adresse également à tous les journaux socialistes.

L'abondance des matières nous oblige d'ajourner encore l'insertion de cette protestation du citoyen Crevat, qui nous paraît dissiper toute espèce de doute sur le caractère arbitraire de son arrestation. Voici d'ailleurs ce que nous lisons à ce sujet dans la *Révolution démocratique et sociale* de ce matin:

Ce matin, notre ami Crevat est arrivé à Paris; le juge d'instruction de Pontarlier qui, avec la meilleure volonté du monde, ne pouvait rien trouver à la charge de cet excellent citoyen, s'est décidé à l'autoriser à se rendre à Paris par la malle-poste, sous la condition d'honneur de se rendre immédiatement auprès de M. Fillion, juge d'instruction, qui avait décerné la commission rogatoire en vertu de laquelle Crevat a été arrêté à Pontarlier.

Esclave de sa parole, Crevat est allé aujourd'hui même au Palais-de-Justice pour se présenter à M. Fillion; ce magistrat étant absent, notre ami se mettra demain à sa disposition.

Nous ne pouvons supposer que la liberté de Crevat soit plus longtemps menacée; il est bien constant maintenant que Crevat était allé à Pontarlier pour régler ses affaires de famille, après la mort de sa respectable mère; qu'il n'avait aucune mission de la *Solidarité*, ne devant rester à Pontarlier que le temps strictement nécessaire à cette liquidation. Toutes les perquisitions faites à son domicile n'ont eu aucun résultat, et la justice de Pontarlier ne savait qu'en faire, lorsqu'elle a pris le parti de l'expédier à Paris, sous la garde de sa parole, ce qui, pour un républicain de sa trempe, vaut mieux que menottes et gendarmes.

Mais, nous le demandons, n'est-ce pas jouer bien légèrement avec la liberté d'un citoyen, que de le faire arrêter à l'autre bout de la France, pour un prétendu délit qui n'aurait pu être commis que depuis son départ de Paris, et qui ne pouvait pas l'être antérieurement?

Les autres citoyens arrêtés dans les bureaux de la *Solidarité républicaine* sont toujours en prison, et ce n'est qu'hier qu'on a autorisé leurs parents à communiquer avec eux. Que va devenir cette malheureuse affaire? Nous sommes convaincus qu'elle aboutira à une ordonnance de non lieu, car il est très certain qu'il n'y avait ni complot ni même association illégale.

Toujours est-il que nos amis sont toujours en prison, et que, dans le nombre, on compte la plupart des employés de la Solidarité, qui n'ont commis d'autre crime que de travailler pour vivre, et notamment un enfant de quinze ans.

Récapitulons un peu les faits.

Le ministère a présenté un projet de loi contre le droit de réunion, contre les clubs; il a essayé d'imposer à la jeunesse M. Lherminier, il a désorganisé, exilé la garde mobile qui donnait des gages à l'opinion républicaine; il a inquiété Paris le 29 janvier par un déploiement de forces non motivé et par des proclamations menaçantes, arrêté arbitrairement le colonel Forestier, mis au secret M. d'Alton-Shée, emprisonné les employés de la *Solidarité républicaine*, association politique légalement constituée, et les simples *consommateurs* trouvés au comptoir de l'association des marchands de vins. M. Dameth, directeur de la *Solidarité populaire*, association purement économique, a été conduit sur les quais de Paris la chaîne au poing; des arbres de la liberté viennent d'être sciés, des préfets destitués, des maires suspendus; tout fonctionnaire faisant preuve de républicanisme sincère est à la veille d'une destitution; les magistrats de Louis-Philippe, les magistrats de 1847 reparaissent au pinacle.

Lorsque le ministère fit les premiers pas dans cette voie, nous avons demandé qu'il fût renversé ou profondément modifié; mais l'Assemblée nationale n'a pas eu assez de fermeté, de persévérance pour obtenir ce résultat.

Aujourd'hui que la provocation et la persécution deviennent permanentes, non-seulement nous nous résignons à l'existence du cabinet actuel, mais nous souhaitons vivement qu'elle se prolonge jusqu'aux élections. En usant de son influence avec modération et souplesse, le ministère aurait pu faire un tort réel à la République; mais toutes ses mesures ont un cachet d'intolérance brutale qui servira nécessairement la démocratie et qui stimulera les électeurs. En 1846, le *National* souhaitait longue vie au ministère Guizot dans l'intérêt de la République. Pour notre part, nous ne faisons pas appel à la révolution, mais au suffrage universel. Nous souhaitons que le cabinet Barrot-Faucher-Falloux reste entier jusqu'à la Législative; l'Assemblée nouvelle en sera meilleure.

Le sentiment des campagnes.

Citoyen rédacteur,

Dans un article de votre journal en date du 12 courant, intitulé: *En vue des prochaines élections*, et auquel je m'associe en partie, je lis ces phrases: « Nous sommes en temps de crise; quelque hardie que se » montre la réaction, elle est loin de toucher à ses limites; le suffrage » universel seul aujourd'hui peut l'arrêter. La question est de savoir » jusqu'à quel point le paysan français est mûr pour la liberté........ » Le tout est de savoir si la vieille superstition monarchique est morte » aussi dans le cœur et dans l'imagination des populations agricoles; » si l'homme des campagnes porte en lui le sentiment de sa dignité per- » sonnelle, si le sens de cette formule: *Egalité, fraternité, liberté*, » lui est révélé, si le *serf* enfin se sent digne d'être libre. »

Eh bien! citoyen rédacteur, en mon nom et en celui de mes amis, nous qui habitons une des 38 000 communes de notre chère France, je je crois devoir vous assurer que, pour combattre la réaction, les paysans se lèveront comme un seul homme; qu'ils feront grandir, s'il est possible, aux yeux de l'Europe l'avènement de notre chère et jeune République, si dénigrée par les traîtres de tous les régimes. Oui, les paysans sentent maintenant le besoin de connaître tous les droits que leur a conférés la Constitution de 1848, droits déjà en partie violés. Ils y attachent une question de vie ou de mort; ils prouveront qu'ils comprennent le sens de cette grande formule: Egalité, fraternité, liberté; ils éviteront les piéges tendus à leur crédulité, et si l'on tentait d'outrager cette sainte devise, ils la défendront par tous les moyens possibles.

Toutefois, citoyen rédacteur, nous ne nous dissimulons pas l'étendue de nos devoirs. Il nous faut éclairer quelques hommes peu clairvoyants; les conseils ne leur manqueront pas. Quelques-uns sont dangereux, nous les surveillerons. Viennent désormais d'infâmes machinations, nous saurons les déjouer.

L'urne électorale répondra pour nous.

Vive la République démocratique et sociale!

Salut fraternel.

Un de vos lecteurs assidus.

L'Italie centrale.

L'Assemblée constituante romaine a rendu, le 10, le décret suivant:

Au nom du peuple, l'Assemblée constituante décrète:

I. — Jusqu'à ce que la constitution de la République romaine ait été discutée et mise à exécution, l'Assemblée constituante gouverne l'Etat moyennant un comité exécutif.

II. — Ce comité sera composé de trois Italiens responsables et révocables à volonté par l'Assemblée.

III. — Le comité exécutif est composé des citoyens Armellini (nommé par 130 voix), Saliceti (par 114), et Mattia Montecchi (par 85.)

Il n'y aura pas de ministres dans le gouvernement romain, mais des directeurs généraux qui seront de simples administrateurs et n'auront aucun caractère politique.

L'*Alba* commente ainsi l'adresse de la Constituante romaine au peuple toscan:

Rome nous a envoyé le salut fraternel. Rome ouvre ses bras à sa sœur rachetée; elle avait espéré en nous; nous avions deviné ses espérances et nous les avons accomplies; aucun pacte n'était écrit, aucun accord signé, et cependant le même jour les deux sœurs se dirigeaient l'une vers l'autre. Union avec Rome, disait le peuple toscan dans son décret du 8 février. La Toscane sera avec nous, pensait le peuple romain le 8 février.....

Ce vote du peuple toscan suffit pour autoriser le gouvernement provisoire à proclamer le principe de la réunion; l'Assemblée constituante ratifiera; mais qu'on se hâte: dans les circonstances graves, le temps est un trésor qu'il peut être terrible de gaspiller.

Tout l'Etat romain est complètement tranquille; mais il règne une certaine agitation en Toscane.

La réaction a tenté un mouvement à Empoli. Les agents des modérés ont mis le feu à la station du chemin de fer aux cris de Vive le pillage! La station a été complètement consumée. On lit dans l'*Alba*:

La journée du 13 a été tranquille à Florence. Dans la soirée, une petite expédition se mit en route vers Empoli, sous le commandement du général d'Apice; elle était composée de plusieurs compagnies du bataillon italien de grenadiers, de gardes nationaux livournais et de l'artillerie de la civique.

Après ce départ, et quand la soirée fut plus avancée, une foule immense de peuple, aux cris de: Vive la République italienne, voulait planter l'arbre de la liberté sur la place del Popolo. Guerrazzi essaya de haranguer la multitude en disant qu'il fallait attendre pour proclamer une forme de gouvernement, que les députés élus par le suffrage universel eussent mûrement discuté la question.

Les cris de vive la République répondirent de toutes parts aux paroles de Guerrazzi. Toutefois, il est probable que l'arbre de la liberté ne sera planté que demain à la clarté du grand jour, et non dans les ténèbres, comme l'ont demandé plusieurs orateurs populaires.

La troupe a prêté hier matin serment au gouvernement provisoire, puis les soldats ont mis le ruban rouge à leur boutonnière, et ont fraternisé avec le peuple. Les vélites se sont surtout distingués dans cette circonstance par leur bonne tenue et leur patriotisme.

Le ministère sarde a été interpellé le 14 sur la conduite qu'il se proposait de tenir en face de la République romaine. Le député Cagnardi a démontré qu'après le décret de la Constituante romaine, le gouvernement sarde ne pouvait se dispenser de reconnaître la République romaine et de s'unir à la Toscane et à Rome contre l'Autriche. Gioberti était absent; le ministre Cadorna pria l'Assemblée d'ajourner la discussion à l'époque où aurait lieu la discussion de l'adresse. Mais il est convenu que cette proclamation avait singulièrement changé la situation; il a ajouté:

Ce que nous pouvons assurer à la chambre, c'est que le gouvernement sera conséquent avec la politique qu'il a commencée en s'opposant à l'intervention espagnole. Une autre assurance que j'ai besoin de donner, c'est que le ministère n'oubliera jamais l'honneur du pays, ni les principes libéraux qui l'ont conduit au pouvoir, et poursuivra loyalement la politique nationale qu'il a annoncée dans son programme.

Au reste, les journaux piémontais qui soutiennent le ministère sont tous d'accord avec le député Cagnardi.

Les réactionnaires de France et des autres pays, qui comptent pour anéantir la démocratie italienne sur une division entre le Piémont et l'Italie centrale, pourraient bien être trompés dans leur attente.

L'Autriche a cru se montrer fort habile en retardant les conférences de Bruxelles; ce retard, laissant aux Italiens le temps de se constituer, pourra bien tourner contre elle; si l'Italie peut s'unir, elle est délivrée.

Guerre de Hongrie.

Les nouvelles relatives à l'entrée des Russes en Transylvanie sont toujours confuses. Lors même que cette entrée, dont le bruit a couru à la bourse de Vienne, et qui avait fait baisser les fonds, ne serait pas effectuée, ce danger ne serait qu'écarté, et l'assistance russe, réclamée par le gouvernement autrichien, quand ce dernier avait senti de sérieuses inquiétudes de la part des corps de troupes hongroises, est toujours à l'état de menace sur la tête des Hongrois et de tous les autres peuples de l'Autriche qui pourraient vouloir se soustraire à la domination de la camarilla d'Olmutz. C'est donc une crainte de guerre toujours permanente.

Des lettres arrivées par le paquebot du Levant, *le Lougsor*, annoncent aussi l'intervention armée de la Russie en faveur de l'Autriche contre l'armée hongroise.

La nouvelle de l'entrée des Russes en Transylvanie, jointe aux rigueurs que les commissaires de l'empereur Nicolas continuent à exercer contre la partie libérale des populations moldo-valaques, malgré la résistance et les protestations des agents ottomans, cette nouvelle a produit à Constantinople, et a imprimé aux communications entre le divan et la diplomatie européenne, une activité qu'elles avaient perdue depuis longtemps.

De fréquentes conférences ont lieu chaque jour entre le grand-visir, le ministre des affaires étrangères et les représentants des grandes puissances. La Turquie aurait déclaré ne pouvoir plus tolérer l'espèce de joug que lui impose la Russie, et elle serait prête à faire la guerre, s'il le faut, plutôt que de continuer à subir la situation qui lui est créée, et il paraît que l'Angleterre et la France ont chacune leur part de responsabilité.

Il paraît que c'est à la nouvelle de l'entrée des Russes en Transylvanie que le général Aupick et M. Canning ont remis à la Porte une protestation fondée sur la violation de la neutralité en Turquie.

L'empereur Nicolas, qui veut la guerre, aurait ordonné au général Luders, que, dans le cas où les Hongrois se réfugieraient en Valachie, il eût à les exterminer.

La situation de la Transylvanie est on ne peut plus déplorable. Les Szeklers, renforcés par les Madgyars sous les ordres de Bem, les Allemands, les Slaves, les Roumains, les Raidzes, les Bulgares, les Serbes, toutes les nationalités qui se disputent les lambeaux de ce fertile territoire, s'y livrent une guerre d'extermination qui n'épargne, dit-on, ni l'âge, ni le sexe.

A Cronstadt, les femmes ont fui de la ville que menacent les Szeklers, tandis que les hommes étaient retenus de gré ou de force pour prendre part à la lutte désespérée qui se prépare. Hermanstadt, capitale de la Transylvanie allemande, est cernée par Bem, qui occupe près de la ville une position imprenable.

Le général polonais Dwernicki, qui commande également un corps de Hongrois, suit le général Bem. Il n'est pas douteux que d'ici à quelque temps de grands événements n'éclatent en Pologne.

Les propagandistes russes mettent tout en œuvre pour rendre générale l'agitation des provinces slaves et romanes entre l'Adriatique et le Danube. L'héritier de Catherine croit sans doute que le jour est arrivé où l'empire ottoman, aussi bien que la monarchie autrichienne, va tomber entre ses mains.

Un correspondant du *National* a reçu de Belgrade la nouvelle sûre que la Russie vient de prêter dix mille fusils aux Serbes de Turquie, pour qu'ils s'insurgent contre la puissance suzeraine, et qu'elle fait tout ce qu'elle peut pour exciter les Bulgares à la révolte.

On écrit également de la même ville que le ban Jellachich est entré avec ses troupes dans le palatinat de Serbie. Le patriarche de Carlowitz, l'homme qui exerce la plus grande influence sur les Slaves du Sud, ami des Turcs et grand ennemi de l'Autriche, a ordonné à toutes les troupes disponibles de s'échelonner sur la frontière du palatinat et d'y abattre toutes les couleurs autres que celles des Serbes. La rupture entre les Slaves et le gouvernement autrichien est plus imminente que jamais.

Le correspondant du *National* assure que le ban Jellachich marche d'accord avec le patriarche.

La nouvelle que les Madgyars auraient été battus par les Serbes est démentie. On annonce au contraire la réconciliation du patriarche Rajachich avec le général Stratimirowich, devenu, comme l'on sait, depuis quelque temps l'allié des Madgyars.

La forteresse d'Esseg résiste toujours. Bathiany a juré de faire sauter la citadelle plutôt que de se rendre.

Félix Slawski, de Cracovie, accusé d'avoir cherché à soulever les soldats, a été fusillé à Pesth, le 11 février.

La *Correspondance générale* annonce que l'armée autrichienne est sur le point d'atteindre le chiffre fabuleux de 780 000 hommes. Ce journal comprend probablement dans ce nombre les soldats russes incorporés clandestinement dans les rangs autrichiens.

Assemblée Nationale

PRÉSIDENCE DE M. CORBON. — *Séance du 20 février.*

L'Assemblée adopte sans discussion divers projets de loi d'intérêt local.

L'ordre du jour appelle la deuxième discussion du projet relatif aux biens de main-morte.

M. RONDEAU propose l'amendement suivant :

« Attendu que, dans l'exposé des motifs, on constate que l'importance des mutations qui s'opèrent annuellement dans les propriétés foncières des particuliers peut être portée au vingtième de la masse, et que le taux de la nouvelle taxe à mettre sur les biens de main-morte, afin de rétablir l'égalité des charges, pourrait être *fixé au vingtième du revenu, c'est-à-dire à cinq pour cent* ;

» Attendu que, d'un autre côté, le principal de la contribution foncière est environ le huitième du revenu, et qu'en fixant la nouvelle taxe à 62 centimes, 50 c. par franc de ce principal, on commet évidemment une erreur, puisqu'on établirait un droit nouveau qui serait non pas de cinq pour cent, mais de près de huit pour cent du revenu, »

Le paragraphe dernier de l'art. 1er sera rédigé ainsi :

« Cette taxe sera calculée à raison de 40 centimes par franc du principal de la contribution foncière. »

M. GRÉVY, rapporteur, combat cette proposition qui est repoussée.

Le chiffre de la commission (62 1/2 p. 100) est adopté, ainsi que le reste du projet.

On passe au scrutin de division qui donne le résultat suivant :

Votants,	697
Majorité,	349
Pour,	602
Contre,	95

Le projet est adopté définitivement.

M. CRÉMIEUX dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur les clubs.

L'Assemblée reprend la discussion du projet de loi électorale.

La délibération s'établit sur l'art. 26, qui a été renvoyé à la commission.

La commission propose la rédaction suivante :

« Si les circonscriptions excèdent le nombre fixé par l'article précédent, le ministre de l'intérieur pourra soit d'office, soit sur la demande de plusieurs électeurs, annuler les délibérations du conseil-général et l'arrêt du préfet, et fixer une nouvelle circonscription d'après les bases fixées dans la loi. » — Adopté.

L'art. 27 porte que les circonscriptions établies pour l'élection du président de la République seront conservées provisoirement, mais seulement dans le cas où les circonscriptions ne dépasseraient pas le nombre de 4 par canton.

M. DE LARCY combat cette dernière partie de l'article.

M. LEBRETON ne se rallie pas à la rédaction proposée par la commission. Il persiste dans un amendement qu'il avait présenté à ce sujet. Cet amendement est ainsi conçu :

« Sur les réclamations d'un ou plusieurs conseils municipaux, le préfet, en conseil de préfecture, après avoir pris l'avis du juge-de-paix et des conseils municipaux des communes intéressées, pourra, pour les prochaines élections seulement, apporter aux circonscriptions des changements soumis à l'approbation du ministre de l'intérieur, sans toutefois pouvoir restreindre le nombre des circonscriptions. »

Cet amendement est rejeté ; l'article de la commission est adopté.

On passe à l'art. 50 qui est adopté ainsi que les art. 51 et 52.

« Art. 53. Les bulletins blancs, ceux ne contenant pas une désignation suffisante ou contenant une désignation ou qualification inconstitutionnelle, ou dans lesquelles les votants se font connaître, n'entrent point en compte dans le résultat du dépouillement.

M. DE KERDREL propose de dire : une qualification constitutionnelle *ou injurieuse*.

M. FRESLON combat au nom de la commission cet amendement qui est rejeté.

M. LAVALLÉE propose d'ajouter : ou contenant des signes extérieurs.

La commission adopte cet amendement.

M. MARQUIS propose de dire : des *signes particuliers apparents*.

Ces amendements sont rejetés après une discussion confuse. L'article de la commission est adopté.

M. LAGRANGE propose d'ajouter :

« Seront valables les bulletins portant, avec le nom du candidat, des prénoms ou une qualification qui sont de notoriété publique. »

VOIX DIVERSES. Cela va de soi !

M. LAGRANGE Je vous demande pardon. J'ai appris d'un grand nombre de scrutateurs que des bulletins qui portaient Ch. Lagrange ou Lagrange de Lyon, n'avaient pas été comptés. Au reste je retire mon amendement.

Les art. 54, 55 et 56 sont adoptés.

« Art. 57. Les procès-verbaux des opérations électorales de chaque canton sont portés au chef-lieu du département par le président et le secrétaire du bureau, ou par deux de ses membres que le bureau délègue à cet effet.

» Le recensement général des votes se fait au chef-lieu du département, en séance publique, et en présence des délégués des bureaux des assemblées cantonales, sous la présidence du président du collège du chef-lieu. »

M. POINT propose de rédiger ainsi la disposition finale :

« Sous la présidence du juge-de-paix du chef-lieu, et, en cas de division en plusieurs cantons, sous la présidence du juge-de-paix le plus ancien. »

La commission repousse cet amendement, qui est adopté, ainsi que l'article ainsi amendé :

« Art. 58. Le vote des électeurs militaires est recueilli par l'officier commandant le corps ou le détachement dont ils font partie.

» Cet officier, assisté de quatre scrutateurs, dont deux sont choisis par lui parmi les plus âgés et deux parmi les plus jeunes sous-officiers ou soldats sachant lire et écrire, classe les votants d'après les départements auxquels ils appartiennent, et envoie au préfet, pour chaque département, le résultat spécial de l'opération.

» Ce résultat, transmis par le préfet au président du bureau électoral du chef-lieu, est compris dans le recensement général des votes du département. »

M. POINT voudrait que l'on revînt aux dispositions du décret du gouvernement provisoire qui faisait voter les électeurs militaires dans la ville où ils tenaient garnison. L'honorable M. Point demande que cette disposition soit appliquée quand les électeurs militaires ne seront pas plus de six cents. Il demande le renvoi à la commission.

L'article est renvoyé à la commission.

M. LEDRU-ROLLIN a la parole pour interpeller le ministère au sujet des affaires d'Italie.

La question qui a été soulevée hier est aujourd'hui tranchée. (Chut! chut! en place ! écoutez!) Puisque la chambre veut bien m'entendre... (Bruit divers.) Citoyens représentants, un fait grave qui laissera sa trace dans l'histoire, vient de se passer : la République a été proclamée à Rome ; la puissance temporelle des papes a été frappée de déchéance. C'est pour les amis de la liberté une bonne nouvelle. (Interruption prolongée.) Oui, pour les amis de la liberté, la proclamation de la République à Rome est une bonne nouvelle. (Réclamations nouvelles.) ; et je m'étonne d'entendre d'aussi vives réclamations dans cette partie de l'Assemblée (L'orateur indique la droite), qui elle aussi a acclamé la République. (Très bien ! à gauche.)

Cette nouvelle si grave aurait dû être proclamée à cette tribune pour son importance, et nous ne l'avons apprise que par les journaux. Pourtant, depuis hier, il circule des nouvelles sinistres, qui épouvantent les républicains sincères, et qui cependant hier ont fait hausser un instant la rente. (Interruption.) On parlait d'un projet d'intervention à main armée. (Bruit.) On a pensé d'abord à faire agir l'Autriche ; mais c'eût été soulever les populations italiennes, c'eût été même exciter l'opposition de plusieurs diplomates ; alors on est venu au projet d'une intervention indirecte dont je vais vous donner le plan.

Le Piémont franchirait la Romagne et rétablirait le pape sur le trône temporel. La chose s'arrangerait ainsi en famille ; ce serait le système fédéral substitué à l'idée unitaire. Que ferait la France pendant ce temps? Elle aurait avec l'Angleterre une flotte dans les eaux de Civita-Vecchia et de Gênes ; elle pèserait de son poids, et ferait comprendre que si le Piémont agit seul, il a pour lui l'appui moral des grandes puissances, et qu'on ne peut songer à lui résister comme républicain. Je ne puis croire que cette intervention soit décidée. Son caractère détourné, jésuitique, déshonorerait la diplomatie française. (Approbation à gauche.)

M. DROUYN DE LHUYS, ministre des affaires étrangères. L'honorable préopinant s'étonnait qu'une partie de l'Assemblée, qui avait crié : Vive la République, n'accueillît pas avec enthousiasme la proclamation de la République à Rome, et la déchéance du pape. J'ai besoin de dire que la République Française ne doit pas accueillir légèrement ces agitations qui se manifestent dans tels ou tels Etats ; elle ne doit pas se mettre à leur suite, elle doit attendre avant de se prononcer, que les évènements soient accomplis. (Très bien !) Quand on nous demandera de crier : Vive la République ! nous demanderons à notre tour : Laquelle? (Adhésion à droite.)

UNE VOIX A GAUCHE. Vive le roi !

M. DROUYN DE LHUYS, ministre des affaires étrangères. Avant d'accueillir les républiques qui peuvent être proclamées au dehors, nous devons examiner comment elles sont accueillies elles-mêmes dans les pays où elles sont proclamées. (Très bien ! très bien !)

Après ces observations préliminaires, j'arrive à la question même soulevée par M. Ledru-Rollin.

La question romaine offre de graves difficultés, précisément à cause du double caractère dont est revêtu le Saint Père, de prince spirituel et de chef temporel : comme prince temporel, il est le chef d'un petit Etat de l'Italie ; comme prince spirituel, il est le chef de la religion catholique.

A la nouvelle des évènements de Rome, la France n'a pu rester indifférente, et ne pas s'occuper de la question grave qui se trouvait soulevée en Italie. Aujourd'hui, il faut le reconnaître, le mal se trouve dans l'Eglise dans l'Eglise, il se trouve au sein même de la religion catholique. (Mouvements divers.)

Le gouvernement examinera la question avec une sérieuse attention, et fera tout ce qui dépendra de lui pour arriver à un résultat que nous désirons tous... (Interruption à gauche.)

VOIX DIVERSES à gauche. Quel résultat ?

M. DROUYN DE LHUIS. Ce résultat, il est dans le cœur de vous tous. (Nouvelle interruption à gauche.) Ce résultat, c'est le rétablissement de la paix et de l'ordre dans le sein de la religion catholique. (Vive adhésion sur un grand nombre de bancs.)

C'est la solution de ce problème que la France veut atteindre ; on me demande ce qu'elle fera pour cela ; je ne puis m'expliquer ici : l'Assemblée a montré, en d'autres occasions, trop de réserve pour que je ne doive pas l'imiter en ce moment. Je le répète, la France ne peut pas se mettre à la suite des révolutions étrangères ; elle prendra son jour et son heure pour agir, et lorsque la question devra être examinée sérieusement, c'est ici, c'est devant l'Assemblée que le gouvernement viendra exposer ses vues, ses projets et ses intentions. (Vive adhésion.)

M. LEDRU ROLLIN. M. le ministre, en ne répondant pas à ma question, ne m'a malheureusement que trop répondu. Il a donné à entendre que la prédominance du pounoir temporel du pape était ce qui le préoccupait le plus. Nous ne sommes pas ici dans un concile ; nous sommes ici des hommes de diverses croyances...

M. COQUEREL. Je demande la parole. (Mouvement.)

M. LEDRU-ROLLIN. Je ne comprends pas que l'on vienne agiter ici une question religieuse ; mais vous n'avez donc pas vu le décret rendu par la constituante romaine... (Interruptions ironiques à droite.)

Je ne doute pas que les honorables membres qui m'interrompent n'aient de très bonnes raisons à donner pour combattre mon opinion. S'ils veulent me répondre, je suis prêt à leur céder la tribune. (Nouvelle interruption.)

Si jamais question fut grave, c'est celle-là ; et quand je reste dans les limites des plus exactes convenances, je demande qu'on les respecte pour moi. (Chut ! chut !)

Je disais que, dans le décret de la Constituante romaine, on entoure de toutes sortes d'hommages le prince spirituel. (Rires ironiques à droite.)

M. LE PRÉSIDENT. J'appellerai à la tribune tout interrupteur pour expliquer son interruption. (Rires et bruit.)

M. LEDRU-ROLLIN. L'Assemblée romaine, aussi respectable que la Constituante devant laquelle j'ai l'honneur de parler... (Allons donc !) M. Maleville m'interrompt... Comme c'est un esprit éminemment éclairé, il a peut-être une bonne raison à nous donner... Qu'il la donne ! (Approbation à gauche. — Interruption.)

Je disais que la Constituante romaine, aussi respectable qu'aucune Assemblée, car elle a été nommée comme vous, car elle a surgi comme vous du suffrage universel...

UNE VOIX. Nous repoussons la comparaison. (Agitation prolongée.)

M. LEDRU-ROLLIN. Le décret de la constituante établit, je le répète, une grande différence entre le principe temporel et le chef de la chrétienté. Ce même décret a declaré le chef temporel qui avait fui son peuple, déchu au nom de ce même peuple. (Opposition bruyante.) Je ne comprends pas les susceptibilités de certaines consciences catholiques.

Que de fois on a soutenu que le pape, s'il n'était pas prince temporel, aurait bien plus d'autorité. Comment les catholiques reculeraient-ils aujourd'hui devant cette idée si éloquemment défendue par leurs plus grands docteurs. (Dénégations.) Le prince temporel une fois jugé, une fois renvoyé de ses Etats, qu'est-ce que vous avez à faire avec le représentant de l'idée catholique et avec le reste de l'Italie ? Votre conduite est toute tracée par le manifeste du gouvernement provisoire. (Rires à droite.) Que disait le manifeste de M. de Lamartine? Si les Etats d'Italie veulent opérer leur transformation intérieure, ils doivent demeurer libres dans leurs progrès, et la France prendrait les armes si leur action était entravée et menacée. (Nouveau bruit.)

Je sais bien qu'on a fait bon marché des actes du gouvernement provisoire ; mais celui-là, permettez-moi de vous le rappeler, a été sanctionné par l'Assemblée elle-même, et un ordre du jour motivé est venu apporter cette sanction ; cet ordre du jour, faut-il vous le rappeler ? « L'Assemblée invite la commission executive à persister dans ces principes du manifeste : pacte fraternel avec l'Allemagne, reconstitution de la Pologne, indépence et libre affranchissement de l'Italie. »

Faut il vous rappeler aussi l'art. 5 de la constitution : « La République respecte les nationalités étrangères comme elle entend faire respecter la sienne. »

Eh bien ! par suite de cet ordre du jour, qui est venu sanctionner le manifeste du Gouvernement provisoire, la France, si l'on apportait des limites, des obstacles à la transformation intérieure de l'Italie, si l'on empêchait les divers états de s'allier, de se réunir pour constituer son unité et son indépendance, devrait armer pour la protéger, pour la défendre. (Allons donc !)

Voilà les principes posés, et maintenant vous ne pouvez y manquer sans vous déshonorer, vous et la Révolution de Février ! Et que vient-on me répondre ? Il s'agit d'un homme qui confond en lui deux caractères, le caractère spirituel et le caractère de prince temporel. Eh bien ! je vous dis, moi, qu'il ne s'agit plus que du prince spirituel, car le prince temporel qui a démérité de son peuple, le prince temporel n'existe plus. (Dénégations presque générales.) Malgré vos murmures, la cause est jugée. (Bruit.) Ecoutez-moi ! La première fois, quand cette question fut soulevée, que me répondait-on? C'est une émeute dont on aura bientôt satisfaction. Et moi je vous réponds aujourd'hui : C'est une révolution aussi respectable que la Révolution de Février. (Rires et bruit.) La cause du pouvoir temporel, le peuple l'a jugée en écartant celui qui la représente... (Bruit.) Plus qu'un mot ! Vous êtes encloués par vos déclarations, vous ne pouvez ni prendre les armes ni laisser prendre les armes aux puissances étrangères pour entraver les progrès de l'Italie, (Bruit.) Et maintenant on cherche à s'échapper en ne voulant pas dire ce que l'on fera ; on vous laisse à penser qu'il y aura peut-être une guerre.

Une guerre de religion en 1849 ! une guerre pour rétablir un pape sur son trône temporel ! Ah ! si ce pape que vous défendez si mal avait au cœur des sentiments vraiment chrétiens... (Nouvelle et bruyante interruption. — Quelques cris : A l'ordre ! se font entendre.) C'est en vain qu'on voudrait prendre le change sur mes paroles... Si le pape, ai-je dit, a au cœur des sentiments chrétiens, ainsi que je le crois (Ah ! ah !), le pape sera le premier à blâmer ceux-là qui se feraient les complices d'une pareille intervention.

Citoyens, le gouvernement n'a pas répondu, et je me crois bien informé, et je répète que le Piémont doit agir, et que Charles-Albert espère se faire pardonner ainsi ses vieux griefs contre l'Autriche ; ce que j'ai dit d'une flotte française, d'une flotte anglaise, appuyant, moralement du moins, ces opérations du Piémont, est également conforme à la vérité. Les paroles que j'ai dites ne sont pas prononcées à la légère... (Mouvement.)

Eh bien ! s'il en est ainsi, si la France se prête à cette combinaison, la France aura manqué à ses engagements les plus sacrés. Je me trompe quand je dis la France, c'est le gouvernement français que je devrais dire ; mais il aura beau faire, il aura beau s'allier avec les ennemis de l'Italie, il y a une idée plus puissante que les canons, c'est celle qui a triomphé à Paris et à Rome ; je ne crains pas pour elle les canons, je crains les hommes qui ont crié plus haut que les autres : Vive la République ! Et maintenant je le dirai aux républicains, il n'y a pour eux qu'une ressource, qu'une espérance : marcher résolument au devant des évènements et nous montrer assez téméraires pour que nos ennemis reculent devant nous dans le néant ! (Oh ! oh ! — Agitation prolongée.)

M. COQUEREL. Je ne viens pas parler de tolérance ; je viens parler du respect que l'on doit à des vertus qui ne sont pas moins respectables parce qu'elles se trouvent dans la personne du pape. (Très-bien ! très-bien !) Comme citoyen, comme représentant du peuple, je déclare que si la République française rétablit le pape à Rome, elle fera très-bien. (Longue sensation.)

Il faut que les Romains sachent que le premier effet de l'ingratitude est de faire entourer de plus de respect et d'hommages ceux que cette ingratitude atteint. (Très-bien !) Maintenant, au point de vue politique, soyez certains que si la France ne rétablit pas le pape à Rome, l'Autriche ou Naples, tôt ou tard, s'y emploieront, et la France l'aurait fait d'une manière plus libérale. (Interruption prolongée à gauche.)

Dans la declaration que je viens de faire, y a-t-il quelque chose qui blesse ma foi protestante ? (Bruit à gauche.) C'est parce que celui qui vous parle croit que la papauté finira, qu'il ne veut pas qu'elle finisse par la politique. (Tumulte prolongé.) Je ne veux pas qu'il y ait de doute sur ma pensée ; je ne veux pas l'abandon des gouvernements, des rois, des républiques, mais l'abandon des idées qui viendra en son temps. (Nouvelles exclamations.) Maintenant je ne fais pas au gouvernement républicain l'injure de croire que tous les peuples en soient capables (Mouvement.) et je le déclare, la main sur ma conscience, un peuple n'est pas susceptible d'être républicain quand il commence sa république par un assassinat ! (Mouvement prolongé.)

M. POUJOULAT. L'honorable M. Ledru-Rollin a dit que le pape avait démérité de son peuple, je réponds, au contraire, que c'est le peuple romain qui a démérité dans l'estime des nations quand il a chassé Pie IX de l'Italie. Il a oublié les services que le pape a rendus à la cause italienne ; il s'est montré ingrat envers lui.

L'honorable membre continue à répondre aux objections de M. Ledru-Rollin, mais les murmures d'une partie de l'Assemblée couvrent sa voix, qui bientôt se perd au milieu du bruit et ne parvient plus jusqu'à nous.

VOIX DIVERSES. L'ordre du jour ! l'ordre du jour ! la loi électorale !

M. BAC. La question qui nous occupe doit recevoir une solution ; je demande à dire quelques mots sur l'ordre du jour qui vient d'être déposé sur le bureau du président.

VOIX DIVERSES. Lisez-le ! lisez-le !

M. BAC. Il est ainsi conçu :

« L'Assemblée, persistant dans sa déclaration du 25 mai, passe à l'ordre du jour. »

VOIX DIVERSES. Très bien ! (Aux voix ! aux voix !)

M. BAC. Le gouvernement ne s'est pas nettement expliqué sur ses projets. Toutefois, il résulte de ce qui a été dit à la tribune, que si le gouvernement n'intervient pas, il ne verrait pas avec douleur une intervention. Il a dit qu'à côté du pouvoir temporel du pays, il y avait une autorité spirituelle qu'il fallait défendre et maintenir ; et cette opinion a été partagée par un pasteur protestant, qui, sur cette question, a été du même avis que ceux qui se *croient* catholiques. (On rit.)

Il ne faut pas confondre entre le peuvoir spirituel et le pouvoir temporel du pape. Il y a d'ailleurs maintenant un fait accompli, il y a la proclamation de la République à Rome ; c'est à vous, révolutionnaires, c'est à vous qui avez fondé la République en France, à défendre la République romaine. (Adhésion à gauche.) Quand on a renversé un trône, on n'a pas le droit de se poser comme vengeurs d'un trône renversé. Il y a aujourd'hui identité entre l'origine de la République française et l'origine de la République romaine. (Rumeurs à droite.) La révolution romaine est aussi grande que la révolution française. Il y a entre vous et le fait qui s'est accompli en Italie une solidarite morale et non une solidarité matérielle. (Nouvelles rumeurs à droite.)

Nous devons vous rappeler les engagements solennels que vous avez pris de protéger l'indépendance de chaque nation ; vous devez la respecter ; vous ne voulez pas que les nations étrangères mettent la main sur la liberté française ; vous voulez l'égalité entre les nations, et si aujourd'hui vous mettiez la main sur la République romaine, vous feriez un abus de la force, vous détruiriez votre principe, et par cela même vous détruiriez les fondements de la République elle-même. (Aux voix ! aux voix !)

M. AYLIES. Le comité des affaires étrangères s'est préoccupé souvent de la question d'Italie ; aujourd'hui que la question a pris une nouvelle forme, je demande à dire quelques mots. (Aux voix ! aux voix !)

L'orateur dit qu'on ne peut séparer le pouvoir temporel du pouvoir spirituel dans les mains du Pape ; à Rome même, on a déclaré qu'on respecterait l'indépendance du pouvoir spirituel du Pape ; et comment cette indépendance pourrait-elle exister sans le pouvoir temporel ; cette indépendance ne relève pas de Rome seulement, elle relève de la catholicité tout entière, qui abdiquerait ses droits, si elle ne réclamait pas l'exercice plein et entier de cette indépendance. (Très bien !)

VOIX NOMBREUSES. Aux voix ! aux voix ! — L'ordre du jour !

M. LE PRÉSIDENT. L'incident est vidé.

MM. les représentants quittent tumultueusement leurs places.

La séance est levée à cinq heures trois quarts.

Hier lundi, après le rejet du pourvoi par le conseil de révision dans l'affaire Bréa, les défenseurs des condamnés à mort, Mes Auguste Rivière, Decoux-Lapeyrière et Cresson, se sont présentés à l'Elysée-National pour y obtenir l'indication d'une audience. Dès hier soir cette indication fut faite pour aujourd'hui à midi.

Le président de la République a reçu les trois défenseurs en présence de M. Odilon Barrot, ministre de la justice, qui s'est renfermé dans le plus absolu silence.

Me Auguste Rivière, au nom de tous les défenseurs, a prié le citoyen président d'examiner avec la plus religieuse attention les charges pesant sur les condamnés et les moyens de défense invoqués en leur faveur, sans se laisser impressionner ni par ce qu'auraient pu dire quelques journaux sur le drame funeste du 25 juin, ni par l'opinion publique égarée peut-être, faute de renseignements bien précis.

Le président a répondu aux défenseurs que plus on avait été indulgent pour ceux des insurgés qui n'avaient été qu'égarés, plus la société avait droit de se montrer sévère contre ceux qui avaient été le plus gravement coupables ; que, pour éviter tout préjugé fâcheux, il s'était abstenu de lire aucun compte-rendu de l'affaire dont on venait l'entretenir, se promettant d'en examiner les pièces avec une grande attention.

Il s'est informé s'il trouverait dans ces pièces les moyens de la défense et la plaidoirie des défenseurs.

Me Auguste Rivière a demandé alors au président la permission de lui adresser un court mémoire pour suppléer aux défenses dont le procès-verbal du débat ne conserve pas la trace, et les défenseurs se sont retirés laissant M. le président avec M. Odilon Barrot, et se réservant de lui faire bientôt la seconde visite, que le président a promis de recevoir.

Comme le fait remarquer ce matin le journal la *République*, le droit de grâce n'appartiendra légalement au président de la République qu'après la dissolution de l'Assemblée nationale. Aux termes de l'article 6 du décret du 28 octobre relatif à l'élection présidentielle, l'exercice des pouvoirs conférés au président de la République par la constitution lui appartient à partir du décret de sa proclamation, « *à l'exception toutefois des droits qui lui sont attribués par les articles* 55, 56, 57 et 58.

Or, que dit l'article 55? « Que le président a le droit de faire grâce. »

Ce droit est donc suspendu pour lui, et c'est l'Assemblée nationale seule qui peut l'exercer en vertu de cette disposition de l'article 6 du décret du 28 octobre : « L'Assemblée nationale constituante conservera jusqu'à » l'installation de la prochaine Assemblée législative tous les pouvoirs » dont elle est saisie aujourd'hui. »

Cependant nous sommes loin de désapprouver la démarche des défenseurs des condamnés dans l'affaire Bréa. Il est certain que l'initiative d'une demande de commutation de peine prise par le président auprès de l'Assemblée n'aurait rien d'illégal ni d'irrégulier.

FAITS DIVERS.

On lit dans la *République* :

« Si le coup d'Etat du 29 janvier n'a pas eu à Paris et dans les départements tous les résultats désirables, il ne faut point s'en prendre au zèle et aux précautions de messieurs les royalistes. Nous trouvons partout les mêmes procédés : provocations incessantes et brutales, arrestations illégales, en un mot toutes les gentillesses à l'usage d'une police bien disciplinée. A Lodève, comme à Cette et à Montpellier, les républicains ont été en butte aux poursuites de la gent réactionnaire qui voulait en finir, *une fois pour toutes*, avec eux. Dissolution du club, *enlèvement de l'arbre de la liberté*, tels furent à Lodève les premiers actes au moyen desquels l'on espérait ameuter la population, et courrir sus ensuite aux patriotes. Enfin, le 30 *janvier*, une escouade de police, précédée du commissaire de police, du maire et du procureur de la République, fit irruption dans un café où se trouvaient réunis quelques citoyens entachés d'un républicanisme trop ardent, les appréhenda au corps et les conduisit en prison au milieu de l'indignation générale. Relâchés cependant le lendemain, ces citoyens ne reçurent aucune explication du juge d'instruction, qui se borna à leur dire « qu'un intérêt de » haute gravité l'avait obligé de les garder à vue pendant la nuit. »

» Qu'en devons-nous conclure? »

— Une affiche placardée dans toute l'Alsace annonçait la mise en vente du couvent de Sainte-Odile avec ses dépendances. Dans cette affiche on énumérait tous les avantages de cette vente, tels « que la propriété des reliques de Sainte-Odile, avec la châsse qui les renferme, tous les revenus du pèlerinage, etc. »

L'évêque de Strasbourg, scandalisé de cette annonce, vient d'adresser aux curés de son diocèse une circulaire dans laquelle il proteste avec énergie contre la vente des reliques, formellement défendue par le pape Innocent III et le quatrième concile de Latran. Il termine sa circulaire en interdisant jusqu'à nouvel ordre la célébration des saints mystères et l'administration des sacrements dans l'église de Saint-Odile. (*Liberté.*)

— Tous les colonels de la garde nationale ont été invités au bal de la présidence, à l'exception du colonel Forestier, de la 6e légion. En voici peut-être, dit un journal, l'explication : le 29 janvier, M. Vatrin a été appelé au commandement de la 6e légion, en qualité de lieutenant-colonel. Aussitôt après sa sortie de prison, le colonel Forestier a écrit à M. le général Changarnier pour le prévenir qu'il rentrait à son état-major. Cette lettre est restée sans réponse, et M. Vatrin a été invité au bal. (*République*).

— Deux ouvriers occupés au débardage sur la gare de la voirie de Bondy viennent de trouver, dans un tonneau de vidange appartenant à l'entreprise Richer et compagnie, une somme de 6 380 fr. en pièces d'or, frappées au coin de la République. Il résulterait des renseignements pris et des informations auxquelles la préfecture de police s'est livrée, que déjà l'on saurait les maisons où des enlèvements auraient été faits par l'entreprise Richer. M. le préfet de police vient de donner l'ordre à divers commissaires de police de Paris de commencer une enquête à ce sujet. (*Siècle.*)

— On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

« Une fouille, opérée ce matin en exécution d'une commission rogatoire, dans la fosse d'aisances de la maison de la rue de la Roquette où a eu lieu l'assassinat de la femme Huguet, a eu pour résultat la découverte des deux bras de cette malheureuse, qui avaient, ainsi que nous l'avons mentionné, été détachés du tronc.

» Par une coïncidence singulière, en même temps que l'on retrouvait ainsi la partie mutilée du cadavre dans la maison de la femme Huguet, un renseignement des plus curieux parvenait à M. le juge d'instruction.

» Huguet, le mari de la victime, au moment de son arrestation à Montargis, avait déclaré qu'il se rendait à St-Urcise (Cantal), dont il est originaire et qu'habite sa fille aînée. Une commission rogatoire fut aussitôt envoyée au juge-de-paix, pour qu'il eût à procéder à une information sur les lieux ; or, il arriva qu'au moment où il se présentait à l'habitation d'Huguet, on y apportait du roulage une malle que celui-ci avait expédiée de Paris. Cette malle ayant été ouverte, on y trouva des draps de lit et des effets d'habillement ensanglantés, et plus, un couteau, une hachette et une lame de scie, qui évidemment ont servi à la mutilation du cadavre de la malheureuse femme Huguet. Ces objets ont été placés sous les scellés et expédiés sur Paris. »

— Nous avons déjà parlé du drame tragique arrivé sur le navire mexicain *Amélia*, se rendant de Californie en Chine. Voici à ce sujet de nouveaux détails fournis par les journaux anglais :

« Le navire mexicain l'*Amélia*, capitaine Alva, et dont l'équipage était en partie formé de Péruviens, d'Américains des Etats-Unis et d'Anglais ou Irlandais, se rendit de la Californie en Chine, afin d'échanger des tonnes de poudre d'or, représentant une valeur de 300 mille dollars (environ 1 million 625 000 fr.), contre des soieries.

» A bord se trouvaient un Américain, M. Francis Cooke, sa femme et leur servante ; une forte partie de la cargaison lui appartenait. Lorsque le bâtiment fut arrivé à la hauteur des îles Sandwich, trois matelots péruviens, Cabrero, Torrès et Bolderio, massacrèrent pendant la nuit du 3 octobre le contre-maître, le capitaine et M. Francis Cooke. Ils enfermèrent dans la cabine Mme Cooke, Mary Hudson, sa servante, et M. Mac-Nally, Irlandais, capitaine de pavillon, et se rendirent maîtres du bâtiment.

» M. Mac-Nally, secrètement d'accord avec le charpentier, proposa aux trois Péruviens de les laisser conduire le navire au Pérou, s'ils voulaient lui permettre de s'embarquer avec les deux femmes et le charpentier dans un canot avec les provisions nécessaires pour gagner Honolulu.

» Les trois Péruviens parurent y consentir ; mais dans la même journée du 3 octobre ils profitèrent d'un moment où le capitaine de pavillon n'était point sur ses gardes, ils le saisirent, le garottèrent et le précipitèrent par dessus le bord. Ils jetèrent aussi à la mer les registres, les papiers, et s'emparèrent de l'or, qui fut partagé entre tous les matelots ; on força les plus scrupuleux, et le charpentier lui-même, à recevoir leur part du butin. Il y eut ensuite une orgie dans laquelle tout l'équipage s'enivra en buvant immodérément de l'eau-de vie. Le charpentier avait attendu ce moment : il fendit à coups de hache la tête de Balderio, de Cabrero et de Torrès ; il n'eut pas de peine à faire rentrer les autres dans le devoir, et les enferma à fond de cale.

» Ce sont deux jeunes mousses anglais et Charles Mac-Donald qui ont conduit le bâtiment sain et sauf aux îles Sandwich. Le brave charpentier, M. Schmid, est un Hollandais natif de Rotterdam. Toute la poudre d'or a été déposée entre les mains du consul-général d'Angleterre, dans la maison duquel Mme Cooke et sa domestique ont reçu la plus touchante hospitalité. Cette dame retournera par la première occasion sur la côte du Mexique. »

— Lille fait en ce moment quelques efforts généreux pour améliorer la position lamentable de sa population ouvrière. La chambre de commerce vient d'adopter le plan proposé par un jeune architecte, M. Ch. Foucheur, pour la construction d'un grand établissement destiné à loger les ouvriers et leurs familles. Il paraît que ce vaste bâtiment est conçu dans des conditions telles, qu'indépendamment de logements sains, commodes et peu coûteux, les travailleurs y trouveraient une cuisine commune, une buanderie, une crèche, une salle d'asile, des bains gratuits et d'autres fondations d'utilité générale. (*Moniteur du soir.*)

ENFANTS PERDUS. — Deux enfans, un garçon âgé de treize ans, et sa sœur de sept ans, ont, suivant leur habitude, quitté leurs parents, samedi dernier, à sept heures et demie du matin, pour se rendre à leur pension, rue des Marais-du-Temple, 7.

Les époux Moranzi, ne les voyant pas revenir à l'heure ordinaire, ont été à la pension, et là ils ont appris que leurs enfants n'avaient pas paru à l'école de toute la journée. Les recherches qui ont été faites par ces malheureux parents, et par la police dans la soirée de samedi, dimanche, et aujourd'hui même, n'ont produit aucun résultat.

Les personnes qui pourraient donner des renseignements sur les enfants des sieur et dame Moranzi, sont invitées à les transmettre au domicile de ceux-ci, rue du Faubourg-du-Temple, 7. (*Droit.*)

NAÏVETÉ D'UNE BORAINE. — Ces jours derniers un R. P. jésuite, revenant du mission, traversait le Borinage et se dirigeait vers Mons. Il fut atteint par un Borain qui allait en cette ville avec sa femme, créature ignorante à l'excès, mais franche et naïve. Les époux engagèrent la conversation, en demandant au R. P. où il était curé.

— Je ne suis pas curé, répondit modestement le père.

— Vous êtes donc vicaire?

— Non plus : je suis de la *compagnie de Jésus*.

A ce mot de *compagnie de Jésus*, la Boraine regarda le père avec étonnement et dit tout à coup :

— *Ah! vos asté del compagnie de Jésus! asté la Vierge?*

Le père, stupéfait en entendant une si singulière demande, lui répondit : Mais vous savez bien que non, je ne suis pas la sainte Vierge.

— *Vos asté saint Joseph adonc?*

— Oh! pas davantage, dit le père, saint Joseph est au ciel.

— *Mais*, continua la femme, *n'ast ni par hasard el baudet?*

Elle pensait à la fuite en Egypte. L'antithèse est assez forte pour que nous n'ajoutions pas d'autres réflexions. (*Sancho.*)

Le septième numéro du *Travail affranchi* contient, entre autres articles, ceux dont les titres suivent : Les Anciennes Corporations de métiers, ou l'Organisation du Travail au moyen-âge. — La Misère existe-t-elle? — M. Thiers et M. Blanqui. — Le Socialisme pratique à Lille. — Affranchissement du travail agricole : banques départementales. — Travaux de l'Assemblée. — Revue de l'extérieur. — Suppression de l'intérêt du capital. — Equilibre de population : Malthus. — Dangers des boissons alcooliques. — Locomotion aérienne. — Les tisserands de Silésie.

Le *Travail affranchi* paraît tous les huit jours. Prix : 5 fr. par an, 7 fr. pour les départements. — Bureaux, rue des Saints-Pères, 16.

Cours de tenue de livres en partie double,

Par THÉODORE BERTRAND, *professeur* (1).

Un cours de tenue de livres simple, clair, à la fois élémentaire et complet, manquait à l'enseignement. Le peu de traités qui ont été publiés jusqu'à ce jour sur cette matière, sont ou trop savants pour les élèves qui commencent, ou insuffisants pour les jeunes gens dont l'intelligence et l'instruction sont déjà développées. L'ouvrage de M. Théodore Bertraud s'adresse et convient également aux uns et autres. Des notions exactes et précises, des développements dont la clarté combat l'aridité presque inévitable dans de pareilles matières, recommandent ce livre, non-seulement aux pères de famille et aux professeurs, mais à tous les commerçants adonnés encore à la routine, et qui veulent se mettre promptement et facilement en état de tenir leurs écritures conformément aux prescriptions de la loi.

Du reste, M. Théodore Bertrand vient de recevoir nous ne dirons pas une faveur, mais une justice plus significative que tous les éloges ; son cours de tenue de livres a été approuvé par l'Université.

Les personnes dont l'abonnement expire le 28 février sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2 ; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 fr.	11 fr.	6 fr.
DEP. ET ETRANGER	32	17	9
PAYS à surtaxe	50	26	14
AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :			
PARIS, DEP. ET ETR.	8	4	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 4.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois.	40 c.	Annonces anglaises.	80 c.
Cinq à neuf — —	30	Réclames-notices	80
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

On s'abonne à Lyon, au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme.

(1) Cet ouvrage se vend à la librairie classique de Jules Delalain, et chez l'auteur, rue du Faubourg-Montmartre, 114.

Bourse du 20 février.

Le mardi gras enlève beaucoup de spéculateurs à la Bourse ; le marché est donc peu animé. Le 5 0/0, laissé hier à 82 40, ouvre moins bien à 82 20, et monte à 82 40 ; mais il arrive des ventes considérables qui le font fléchir de nouveau ; il finit à 81 90 fin courant et 81 85 au comptant.

La Banque de France gagne 50 à 1970.

Le 3 perd 65 à 50 à terme aussi bien qu'au comptant.

Le bruit court que l'ambassadeur d'Autriche, M. de Colloredo a exigé hier, aux conférences de Bruxelles, que les traités de 1815 fussent reconnus avant toute chose. Cela mérite confirmation ; c'est là-dessus qu'on a baissé.

Les chemins de fer fléchissent tous : Orléans, de 805 descend à 780. Avignon-Marseille n'est plus qu'à 180. Le Nord perd 6 à 444 25.

La Bourse est lourde.

RENTES FIN COURANT.	Prem. cours.	Plus haut.	Plus bas.	Clot. du j.
Trois 0/0	50 65	50 75	50 20	50 ..
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	82 ..
Cinq 0/0	82 40	82 50	81 80	81 90

20 février. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	50 ..	..
— Emprunt 1847-1848	81 70	..
5 0/0 j. du 22 mars	81 85	..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	.. ..	..
4 0/0 j. du 22 septembre	.. ..	..
Actions de la banque	1970 ..	..
Rente de Naples, j. juillet		
Récé. Rothschild	80	..
5 0/0 de l'Etat romain	66	..
5 0/0 Belge 1840	..	..
— — 1842	..	..
— 3 0/0	83	75
— Banque (1835)	...	..
Obl. de la Ville	1150	..

4 Canaux avec prime	... ..
Lin Maberly	... ..
Caisse hypothécaire	... ..
Emprunt d'Haïti	... ..
Espagne, dette active	21 ..
— dette passive	.. ..
— 3 0/0 1841	.. ..
Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
— — 3 0/0	30 ..
2 1/2 hollandais	.. ..
Zinc Vieille-Montagne	2500 ..
H. de la Grand-Combe	... ..
Emprunt du Piémont	800 ..
Lots d'Autriche	330 ..

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	4.0 ..	407 50	Orléans à Bordeaux	41[illegible] 50	41[illegible]
Versailles, rive droite	168 75	172 50	Du Nord	447 50	44[illegible]
— rive gauche	136 75	140 ..	De Paris à Strasbourg	353 75	35[illegible]
Paris à Orléans	8.5 ..	800 ..	Tours à Nantes	330 ..	3[illegible]
Paris à Rouen	517 50	515 ..	Paris à Lyon	374 50	37[illegible]
Rouen au Havre	345 ..	335 ..	Montereau à Troyes	128 ..	128 [illegible]
Avignon à Marseille	182 50	180 ..	Dieppe à Fécamp	162 50	165 [illegible]
Strasbourg à Bâle	92 50	91 50	Paris à Sceaux	... ..	... [illegible]
Du Centre	331 25	333 75	Bordeaux à la Teste	... ..	... [illegible]
[illegible] Boulogne	223 ..	... ..			

L'un des gérants : G. TANDON.

Spectacles du 21 février.

THEATRE DE LA NATION. — Jérusalem.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — L'Amitié des Femmes.
ITALIENS. —
OPERA-COMIQUE. — Le Caïd.
ODEON. — Le Conteur, Rachel, les Mauvais Sujets en Ménage.
THEATRE-HISTORIQUE. — La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE. — Le Dernier des Rochegune, les Filles du Docteur, Tasse cassée, le Plus beau Jour de la Vie.
VAUDEVILLE. — La Propriété, la Foire aux Idées, le Moyen.
THEATRE MONTANSIER. — Habit, Veste et Culotte, une Dent sous Louis XV, la Californie, le Bonnet d'Ane, un Gendre aux Epinards, les Manchettes.
VARIETES. — Le Berger de Souvigny, Mon Ours, Lauzun, Mme Larifla, le Cours de la Bourse.
PORTE-SAINT-MARTIN. — La Dame de Saint-Tropez, l'Auberge des Adrets.
GAITE. — Le Marché de Saint-Pierre, Madeleine.
AMBIGU-COMIQUE. — Le Mauvais Cœur.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — Les Trois Epiciers, Venise au 5e Etage, Un Mariage d'Amour.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple). — La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES. — Pascal, Raimbaut, un Turc, les Saltimbanques.
THEATRE BEAUMARCHAIS. — La Montagne et la Gironde.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 53. ÉDITION DU MATIN. Jeudi 22 février 1849.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS
Trois mois. . . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an. . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 21 FÉVRIER.

Assemblée Nationale.

LES AMOURS.

Quelques personnes affectent de dire qu'il n'y a de sérieux dans la vie que les intérêts, la politique, l'Ambition. L'attitude de l'Assemblée dans la séance de ce jour leur est un éclatant démenti. Il a suffi de jeter au milieu de cette Assemblée le mot d'Amour, et de quel amour encore ! l'amour adultère, pour y produire une agitation semblable à celles des grandes luttes de portefeuilles et des partis.

Ah ! quel échec pour la morale ! Jusqu'à ce jour, les hommages et l'encens par elle reçus en public pouvaient la consoler un peu des affronts continuels, innombrables qu'elle subit dans la vie privée. Mais que va-t-elle devenir, maintenant que ses plus hardis champions ont refusé de la défendre publiquement, de peur d'être surpris en flagrant délit de contradiction, et se sont couverts d'un masque pour venir à son secours ? Voici le récit de ce lamentable évènement.

L'Assemblée votait tranquillement la privation qu'elle croit devoir infliger à certaines catégories de citoyens du droit d'être élu, lorsque M. Pierre Leroux, tout en protestant contre ce principe d'exclusion (nous reviendrons tout à l'heure sur ce sujet), a proposé d'en étendre l'application aux gens condamnés pour adultère. Dès lors a commencé dans toute l'Assemblée une effervescence qui n'est pas encore terminée à l'heure qu'il est, et défraira ce soir dans Paris tous les bals, tous les spectacles, toutes les soirées, même beaucoup de réunions plus ou moins intimes.

Dans la salle, en dedans et au dehors de l'enceinte représentative, on regardait son voisin, sa voisine, en souriant discrètement, ou bien en riant sans détour, ou bien d'un air pincé, ou bien encore d'un air grave, chacun selon son caractère, mais une seule pensée occupait tout le monde : « On ne frappe d'exclusion que les gens condamnés pour adultère ; mais trouverait-on un seul représentant si on excluait tous les adultères ? »

Cette pensée était si universelle, que la Morale, tout en pleurs, s'est enfuie pour ne pas assister à sa défaite. N'ayant pas le temps de mettre cette allégorie en vers, nous nous contentons de rapporter deux mauvais quatrains qui, de tous ceux courant les bancs des représentants, sont tombés dans nos mains :

Le dérèglement est sans bornes,
Dit Leroux en levant les mains,
N'allons pas par quatre chemins,
Et prenons le mal par les cornes.

De cet amendement le mot me désespère,
Par la confusion mon esprit est troublé.
Le voleur n'est jamais l'égal de l'adultère :
Le premier vole, et l'autre est bien souvent volé.

Ce dernier quatrain fait une allusion directe à un des arguments de M. Leroux, qui avait dit : « En infligeant aux voleurs l'incapacité législative, vous défendez votre bien, votre propriété. Pourquoi ne songez-vous à défendre la famille ? Faut-il que ce soit moi, socialiste, que l'on accuse tous les jours de démolir la famille, qui vienne en prendre la défense à votre place ? Faut-il que ce soit moi qui prouve que ma morale pratique est plus sévère que la morale de verbiage de tous les conservateurs. »

Et, en effet, les conservateurs, les royalistes, ont rejeté l'amendement de M. Leroux, après avoir envoyé à la tribune M. Baze l'attaquer par quelques mauvaises raisons qui avaient pour but de donner un prétexte à leur vote.

Mais voici le plaisant de l'affaire. Dans notre tribune, nous faisions des vœux pour que l'on demandât le scrutin de division, prévoyant bien le résultat que cette demande produirait. Tout s'est, en effet, passé comme nous le pensions. Aussitôt que le scrutin de division a été demandé par la Montagne, la droite a réclamé le scrutin secret !

En effet, quel scandale aurait produit le scrutin de division ! Voyez-vous dans chaque ville et village de France les électeurs épiloguant sans fin sur la liste de leurs représentants, et expliquant avec force commentaires charitables pourquoi tel avait voté pour l'amendement Pierre Leroux, tel autre contre, et mettant souvent le vote en contradiction avec la conduite plus ou moins connue.

Mais d'un autre côté quel scandale ! Comment ! l'Assemblée nationale ne pas oser voter au grand jour sur une pareille question ? C'est donner clairement à entendre qu'un grand nombre de ses membres sont coupables d'adultère au grand *dam* de toute morale.

Aussi sur la prière des moralistes effarouchés, la gauche renonce au scrutin de division, et la droite par conséquent au scrutin secret. On votera par assis et levé ; ce qui est plus commode et plus moral, puisqu'il ne restera pas de trace du vote ; *scripta manent, verba volant*.

Mais il était dit que la journée serait funeste aux moralistes. Deux épreuves successives par assis et levé sont douteuses : nous voilà forcément retombés dans le scrutin de division. O désespoir ! La droite ne perd cependant pas courage, elle redemande le scrutin secret, ce secret sauve l'honneur de chacun des membres de l'Assemblée en particulier, mais au détriment de la morale qui se trouve ainsi hautement désavouée en public, comme *impratiquée*.

L'amendement Leroux est adopté, et ainsi finit cette réjouissante comédie où l'ordre social s'est de fait condamné lui-même par ses organes officiels.

M. Pierre Leroux soutenait, et nous soutenons avec lui, que, pour rester d'accord avec le principe de la souveraineté populaire, l'Assemblée ne pouvait établir de catégories d'éligibles et de non éligibles, et que tout citoyen a le droit de choisir qui bon lui semble sans exception.

Le rapporteur de la commission a répondu que la souveraineté ne résidait pas dans quelques portions du peuple, mais dans le peuple entier, et que l'Assemblée nationale, délégation du peuple souverain, avait le droit de faire toutes les lois.

Oui, toutes les lois qui fixent les rapports des citoyens entre eux, mais à condition que ces lois ne violent pas la personnalité même de chaque citoyen. Or, au moment où le citoyen est appelé à exercer sa souveraineté, c'est-à-dire à déléguer par un vote la portion qui lui en appartient, en quoi ce vote lie-t-il les autres citoyens ? En rien ; il n'est que l'expression, et il doit rester l'expression libre, entière, absolue de l'individualité même ; personne au monde n'a le droit de m'imposer une exclusion, pas plus qu'il n'a celui de m'imposer un choix ; je suis seul et souverain juge des mérites et démérites de mon mandataire. Si je suis seul de mon avis, mon vote ne prévaudra pas ; si mon mandataire réunit un assez grand nombre de suffrages, mon élu sera représentant d'un portion de la souveraineté ; de quel droit oserait-on refuser de le reconnaître pour l'expression libre et vraie d'une quantité légale de volontés individuelles ?

Nous pensons donc que la thèse de M. Pierre Leroux est la seule vraie, et nous espérons que l'Assemblée rejettera, dans son ensemble, l'article qu'elle avait voté en détail, parce que personne jusque-là n'avait éveillé son attention sur la violation du principe.

Pour se défaire du Socialisme.

On lisait avant-hier dans le *Peuple*, et presque tous les journaux ont reproduit une déclaration de M. Proudhon, qui commence ainsi :

Je forme une entreprise qui n'eut jamais d'égale, qu'aucune n'égalera jamais.

Je veux changer la base de la société, déplacer l'axe de la civilisation, faire que le monde qui, sous l'impulsion de la volonté divine, a tourné jusqu'à ce jour d'occident en orient, mû désormais par la volonté de l'homme, tourne d'orient en occident.

Il ne s'agit pour cela que de renverser les rapports du travail et du capital, de telle sorte que le premier, qui a toujours obéi, commande, et que le second, qui a toujours commandé, obéisse.

Je me propose donc, et telles sont les conséquences irrécusables, irrésistibles de cette interversion de deux idées économiques, de créer un ordre nouveau, où le travail, autrefois plus offert que demandé, soit à l'avenir plus demandé qu'offert ; — où le crédit, qui maintenant se fait payer, se donne pour rien, et avec plus de bénéfice encore pour le prêteur ; où le débouché, jadis toujours insuffisant, soit insatiable, — où la circulation, que nous voyons s'arrêter invariablement chaque fois que le capital circulant lui fait défaut, devienne plus rapide et plus pleine par la suppression de ce capital ; — où les Peuples, qui, de nos jours, pour conserver leur capital d'exploitation et leur industrie, sont forcés de se tenir en garde contre les produits étrangers, montrent autant d'avidité à s'en fournir qu'ils montrent actuellement de prudence à s'en préserver ; — où la division du travail, qui, sous le régime de l'ancienne économie politique, énerve, démoralise, abrutit l'ouvrier, augmente sans cesse sa vigueur, sa dignité et son intelligence ; — où la concurrence, aujourd'hui la cause de l'oppression du faible, soit sa force et sa garantie ; — où les charges publiques, qu'il est de l'essence de la vieille société d'augmenter sans cesse, diminuent toujours et soient acquittées sans impôt, — où l'accroissement de la population, toujours plus rapide, d'après la loi de Malthus, que l'accroissement de la production, devienne, par la constitution nouvelle du travail, moins rapide que cette dernière et trouve son équilibre.

Cette déclaration est le début d'une explication préliminaire de la solution du problème social par la Banque d'Echange. Certes, s'il y a quelque chose à reprocher à cette pièce, ce n'est pas de manquer de netteté et de détermination catégorique.

D'autre part, M. Considerant, sans aucune prétention ni revendication personnelle il est vrai, mais avec une foi et une détermination non moins catégoriques, s'exprimait tout récemment dans son dernier ouvrage en ces termes :

Association volontaire du Capital, du Travail et du Talent, y compris la liberté de se retirer de l'Association, à chaque instant avec tout son avoir ;

Libre accès de tous à toutes les fonctions, c'est-à-dire réalisation absolue du *droit au travail* ;

Réhabilitation infaillible de tous les travaux utiles, et glorification en fait, comme en principe, des travaux les plus avilis aujourd'hui ;

Désencombrement des grandes villes ; retour volontaire à l'agriculture des masses prolétaires qui les obstruent ;

Emploi utile et libre de tous les caractères ;

Direction spontanée de chacun dans la voie de ses véritables aptitudes ;

Classement de chacun dans toutes les hiérarchies, à sa place et à sa hauteur, sans intervention d'aucune autorité, Gouvernement, Etat, prêtre saint-simonien ou tout autre Pouvoir arbitraire, mais par la loi de la gravitation spécifique et spontanée de chaque individualité dans chaque hiérarchie ; (c'est-à-dire par une loi sociale aussi naturelle que la loi physique en vertu de laquelle les vapeurs s'élèvent, les nuages se soutiennent à leur hauteur propre, la neige ou la pluie tombe ; en vertu de laquelle vous auriez beau agiter et remuer un mélange d'eau, d'huile, de mercure et de différents solides de poids spécifiques divers, vous n'en verriez pas moins, dès que vous ne contrarieriez plus les *attractions* de ces corps, le mercure se porter de lui-même au fond, l'eau au milieu, l'huile au dessus, et, chacun des solides prenant la place légitime que lui assignent sa nature et sa pesanteur, le liége surnager, le platine se précipiter, et les autres gagner les zones intermédiaires.)

Détermination rigoureuse des droits de chacun (par la même loi naturelle), estimés en raison de son concours précis en Capital, en Travail et en Talent à la production collective ;

Répartition à chacun, sans mécontentement et sans discussion possibles, des bénéfices communs de cette production, au *prorata* de ses droits individuels et de ses concours mathématiquement déterminés ;

Rivalités émulatives ardentes, en toutes fonctions, et en même temps, *accord libre, fraternel et harmonique* de la masse associée, avec tous ses membres et avec elle-même ;

Accroissement indéfini de la richesse générale, et retour volontaire de tous les improductifs, oisifs, parasites, scissionnaires et autres, aux travaux producteurs ;

Développement sans limite des arts, des sciences, de l'industrie et de tous les moyens du perfectionnement de l'humanité ;

Accession progressive de tous à la Propriété ;

Disparition complète de la misère et de son vieux et fatal cortége de vices et de crimes ;

Fusion des classes, anéantissement des hostilités séculaires qui les animent encore ;

Education attrayante produisant l'éclosion naturelle de toutes les vocations et aptitudes spécifiques de chaque enfant, développant pleinement toutes ses facultés physiques, morales et intellectuelles ;

Développement rapide de la force, de la santé et de l'intelligence, destruction graduelle des germes de maladie dans les populations ;

Enterrement définitif des Révolutions, des guerres civiles et des guerres étrangères ; régularisation générale des rapports industriels, scientifiques et commerciaux des peuples ; ouvertures de toutes les barrières ; abolition sans inconvénient de toutes les entraves qui s'opposent aux échanges, et de tous les genres d'esclavages des hommes et des choses.

Tous ces biens, et mille autres que je ne spécifie pas, s'introduisant et s'incarnant promptement dans la société librement, volontairement, sans trouble, par la création d'une SEULE COMMUNE sagement et intelligemment organisée, et par l'IMITATION SPONTANÉE de cette Commune modèle, dont les riches et les aristocrates eux-mêmes voudront prendre l'initiative en tout pays, pourquoi ? — Eh bon Dieu ! parce que le nouveau régime accroîtra le revenu de leur Capital, au lieu de le détruire, comme d'autres le demandent, et donnera, aux riches et aux aristocrates, aussi bien qu'à leurs frères les prolétaires, un bonheur qu'ils sont, les uns et les autres, loin de goûter, de connaître et même de soupçonner aujourd'hui.

Je maintiens, dans la pleine possession de mon bon sens dont je n'ai encore été convaincu par personne de manquer, sans vanité, parce que je n'ai rien inventé et que je ne sais que ce que chacun, en travaillant comme je l'ai fait ou en m'écoutant, peut savoir : Je maintiens que tels sont les caractères du Socialisme phalanstérien, que tous ces résultats sont possibles et même faciles à obtenir.

Ce n'est pas tout : J'offre de présenter à l'Assemblée nationale les voies et moyens PRATIQUES de l'obtention de ces résultats ; de lui soumettre des avant-projets sérieux d'exécution, accompagnés de plans et devis, et de répondre à toutes les objections qu'on voudra me faire, *après qu'on aura pris connaissance* de ce que je propose. Enfin, pour le cas où les projets présentés ne paraîtraient pas absolument extravagants quand on saura en quoi ils consistent, et si l'on reconnaît qu'il n'y a nul danger à en essayer, mais qu'il est utile, au contraire, de faire l'expérience juge de la théorie, j'offre de prendre moi-même la responsabilité de l'ÉPREUVE, de l'EXÉCUTION, sous les yeux de l'Assemblée, du pays et du monde, sur une lieue carrée de terrain inhabité, prêté par l'Etat, et dont j'indiquerai l'emplacement, au voisinage de Paris.

A l'adresse de ceux dont ma demande de *quatre séances* a excité la gaîté, j'ajoute : Si vous pensez que ce soit trop de quatre séances pour exposer, développer et discuter les voies et moyens pratiques de résultats que j'annonce, eh bien ! que M. Thiers, M. de Tocqueville, M. Cousin, M. Schmit (ouvrier), tous les plus forts enfin, essaient un peu, pour voir, avec le bagage de science financière, économique et politique dont ils disposent, de nous offrir la solution *positive* de la millième partie des problèmes dont il vient d'être fait mention ici...

Je leur concède, moi, cinquante séances, et je les écoute. (*Le Socialisme devant le Vieux Monde*, pages 56 et suiv.)

Que ces convictions soient des erreurs de l'esprit, bon ; que la réalité doive désappointer ces espérances, fort bien ; mais en vérité, imagine-t-on que des hommes qui ont de telles convictions, qui ont voué leur vie à les propager, qui les voient partagées déjà par des masses d'intelligences appartenant aux classes les plus éclairées de la société elles-mêmes, industriels, agronomes, commerçants, médecins, magistrats, officiers de toutes les armes, et surtout des armes savantes, etc., etc., imagine-t-on que ces hommes vont tout à coup s'arrêter, se taire, renier leur foi, quand elle gagne à grands flots le champ des vieilles idées ? et pourquoi se taire ? — Parce que ces vieilles idées se lamentent à la vue de l'invasion des nouvelles ? Parce qu'elles crient que tout est perdu, que c'est la mort du monde, l'abomination de la désolation, enfin tout ce que dit, en pareil cas, l'idée qui agonise, de celle qui va l'enterrer.

Quoi ! ceux qui sont convaincus, à tort ou à raison, que l'on peut guérir les maux affreux, la vieille lèpre de misère, de corruption, de haine, de vices et de crimes de tous genres qui dévore nos sociétés ; que les moyens certains en sont trouvés ; qui offrent d'en justifier par des discussions sérieuses et par des expériences sages et inoffensives ; ceux-là devraient abaisser le pavillon de leur foi libératrice et glorieuse devant la foi hébétée et cacochime des autres, devant la foi au mal éternel et inguérissable ! Allons donc !...

Vos grands capitaines, vos lumières, vos étoiles, les Thiers, les Guizot et autres défenseurs *in extremis* de ces institutions sociales dont ils ont tiré le beau parti que l'on sait, étalent pompeusement, dans des ouvrages dont vous faites un fracas risible, la profonde ignorance où ils sont des systèmes socialistes qu'ils anathématisent! et vous voulez que les socialistes se rendent à ces anathèmes vides; se déclarent frappés de mort par ces foudres qui ratent; confessent l'autorité morale de ces hommes qui, maîtres de toutes les forces organisées de la société, et tenant en main le gouvernail, l'ont conduite à l'abîme? Et parce qu'un tas de journalistes ignorants, de barbouilleurs de papier, dépourvus des connaissances les plus élémentaires des idées qu'ils combattent, d'égoïstes tremblants, de modérés en colère, d'obscurants et de rétrogrades aveugles, crient en sous-ordre haro sur les idées nouvelles et sur les hommes nouveaux, vous voudriez que ceux-ci se déclarassent convaincus et vaincus, et cessassent de propager leur foi ardente, leurs principes qui, chaque jour, conquièrent les âmes, envahissent les intelligences de bonne volonté... Est-ce sérieux, est-ce raisonnable?

Vous ne pouvez pas ne pas confesser le mal. Il vous inonde, il vous dévore. On vous propose des remèdes, on vous propose des réformes sociales *inoffensives en elles-mêmes*, qui satisferaient à tous les intérêts, guériraient toutes les plaies, calmeraient toutes les douleurs, feraient cesser toutes les misères, éteindraient, une bonne fois, tous les brandons révolutionnaires.

Voilà ce que l'on vous offre, entendez-vous bien, souteneurs de la nécessité du mal, défenseurs de la misère, entreteneurs de l'esprit révolutionnaire.

Or, vous prétendez, vous, que ceux qui nourrissent et propagent la foi au bien social, aux remèdes qui, dans leur conviction, guériraient les maux du monde, sont eux-mêmes, par les espérances décevantes qu'ils suscitent dans les âmes, par les ardeurs de leurs critiques, par leurs promesses qui exaltent, par les impatiences et les réactions qu'ils excitent contre l'état morbide de la société, les plus grands dangers de cette société.

Eh bien! soit. Ce sont des dangers. Nous le reconnaissons. Mais comment les conjurer, ces dangers? comment les faire évanouir?

Est-ce en exigeant des Socialistes le renoncement à leur foi, ou en leur enlevant leur droit de discussion? Nous demanderez-vous de croire, comme vous, pour vous être agréables et parce que vous le croyez, que la société est bien comme elle est, ou que ses maux sont nécessaires, inguérissables?

Non. — Vous ne savez pourtant pas, bonnes gens, faire autre chose.

Or, nous vous fournirons nous-mêmes le moyen certain de rendre, immédiatement, le Socialisme parfaitement inoffensif et débonnaire. Le voici, c'est bien simple :

Sommez tous les socialistes qui agitent l'opinion, de vous apporter leurs projets de bonheur général, *formulés pour l'exécution*.

Offrez-leur les garanties d'un examen sérieux, loyal, avec publicité, débat et concurrence ;

Enfin montrez-vous sincèrement disposés à favoriser, dans des proportions raisonnables, l'expérimentation des projets qui auraient justifié, dans ce débat public, d'une importance suffisante.

Dès que vous agirez ainsi, c'est-à-dire, dès que vous, défenseurs du *statu quo*, vous aurez cessé de faire une guerre aveugle et violente au Socialisme, que vous aurez consenti à l'écouter, à examiner ses idées, à les faire passer à l'étamine régulière de la discussion et de l'expérience : le Socialisme n'aura lui-même plus ni droit ni prétexte à vous faire la guerre. Vous l'aurez forcé à passer, de la négation de ce qui est, et du combat contre vous, à l'affirmation de ce qu'il propose et à la déduction logique de ses preuves.

A ces conditions, vous n'aurez pas seulement amené, à peu de frais, le Socialisme à se rogner lui-même les griffes et les ongles; vous l'aurez promptement forcé encore à faire, de ses propres mains, justice devant le peuple, de tout ce qu'il peut contenir d'idées fausses. D'un coup vous aurez balayé toutes les promesses illusoires, toutes les idées vagues et décevantes, qui en constituent les dangers sérieux par l'action qu'elles exercent sur les âmes. Ceux qui croient, et dont le nombre grossit chaque jour, si fanatiques qu'ils puissent être, ne résisteront pas à ce genre d'épreuves.

Vous avez peur des flammes! vous criez au feu! vous vous voyez déjà dévorés par l'incendie! — Or, voici les flammes elles-mêmes qui vous offrent de l'eau, de l'eau froide, toute l'eau nécessaire pour immédiatement les éteindre. Voilà des flammes de bien bonne composition.

Mais voyez comme vous êtes maladroits! M. Proudhon entreprend aujourd'hui la réalisation de sa Banque d'Echange. Quel serait, à défaut du désir d'en tirer ce qu'elle peut contenir de bon, l'intérêt bien entendu de votre malveillance? — Le véritable intérêt de votre malveillance, ce n'est pas qu'il ne puisse parvenir à organiser sa Banque, mais au contraire qu'il l'organise et qu'elle échoue comme vous n'en doutez pas.

Si M. Proudhon ne parvenait pas à réunir les éléments, les ressources nécessaires à l'*essai* de son procédé, à la mise en pratique et en mouvement de son mécanisme, la puissance de M. Proudhon, que vous redoutez, resterait entière sur les esprits et continuerait à les enflammer.

Il n'y aurait pas de preuve faite contre une machine qui n'aurait pas été construite.

L'intérêt bien entendu de votre malveillance est donc aujourd'hui d'appuyer, à titre d'essai, la création de sa banque, d'y concourir et d'engager le gouvernement à y concourir au même titre, ou, si vous voulez, à titre de *prime d'assurance* contre l'incendie proudhonnien.

Faites cela avec la Banque du Peuple. Faites cela avec le Phalanstère. Sommez toutes les autres trompettes sonores du Socialisme à vous formuler des plans déterminés comme ceux-ci (et n'ayez pas peur d'en avoir beaucoup sur les bras, de ces plans bien déterminés); et vous verrez quel calme, quelle mesure, et souvent quel silence va succéder au tapage.

Pour nous, si nous avions le Pouvoir, ou si le Pouvoir nous voulait écouter, nous nous chargerions, en moins d'un mois, de rendre tous les lions rugissants du Socialisme (nous-mêmes compris, car au dire de certains, nous portons aussi la crinière), de les rendre doux comme des moutons, de les faire bêler comme de simples et de tendres agneaux.

Quand on a un beau bassin, qu'on n'a qu'à ouvrir un robinet pour qu'il se remplisse d'eau, et qu'on peut forcer tous les brandons enflammés à s'y venir tremper eux-mêmes, on a bien mauvaise grâce à crier trop fort contre l'incendie qu'ils vont allumer

Mais voulez-vous, bon lecteur, que nous vous livrions un petit secret pour finir. Voici :

Tous les hommes d'ordre, de conservation et de progrès, et la société elle-même, sont grandement intéressés à la mise en pratique du procédé que nous venons de décrire : car, ainsi faisant, la société ne serait pas seulement assurée de conjurer les dangers du Socialisme, mais encore d'en recueillir et d'en développer les bons germes, s'il en contient.

Pourtant vous verrez que les meneurs, les habiles, les tacticiens, ceux qui tiennent les ficelles de l'opinion dite *modérée*, conservatrice et anti-socialiste, se garderont bien d'y pousser.

Pourquoi ?

Ah! pourquoi?

Parce que si le *Constitutionnel* et M. Thiers, et d'autres journaux, et d'autres hommes tombés hier, mais dont toute l'importance vient aujourd'hui de ce qu'ils ont l'air de *protéger la société contre l'incendie du Socialisme*, n'avaient plus ce rôle à jouer, que leur resterait-il?

Supprimez les craintes d'incendie! quelle figure les pompiers vont-ils faire?

Transformez les loups en agneaux! que vont devenir les grands louvetiers?

Voilà le secret, je vous le livre. Qu'on me donne un démenti *de facto*, et je confesse joyeusement, des cendres dans les cheveux et la corde au cou, que j'ai calomnié nos adversaires.

V. CONSIDERANT,
Représentant du peuple.

Le Phalanstère de Carignan-Stoffel.

Il a plu au *Constitutionnel* d'appeler *phalanstère* une émigration de cent quatre-vingts personnes partant des Ardennes pour aller fonder une association en Afrique. Connaissant de longue main la bonne foi des adversaires du socialisme, nous avons annoncé dans notre numéro de mardi dernier que cette association, à laquelle nous sommes absolument étrangers, dont le *Constitutionnel* venait de nous faire savoir l'existence, allait être baptisée *phalanstère* par tous les journaux honnêtes et modérés; que si elle avait le malheur d'échouer, elle deviendrait phalanstère plus que jamais, et que nous serions un jour responsables de *l'expérience de la Théorie de Fourier*, expérience décisive faite à Carignan-Stoffel.

Voici déjà que nos prévisions se réalisent. La note du *Constitutionnel* sur ce prétendu phalanstère, auquel nous souhaitons au surplus toute espèce de prospérité, apparait malgré nos protestations, dans une foule de journaux, y compris le *Moniteur universel*. Le *Crédit* seul a eu le bon goût et la loyauté de modifier la rédaction de la nouvelle et de remplacer phalanstère par association.

Que dire de ces perfidies de la presse honnête? — Qu'une opinion a de la force et de l'avenir, quand ses adversaires, renonçant à l'attaquer par une frnache discussion, se croient tout permis contre elle.

Question italienne.

Monsieur le rédacteur,

La dernière lettre que j'eus l'honneur de vous adresser au sujet des mouvements actuels de l'Italie, m'attira une protestation, conçue d'ailleurs dans les termes les plus courtois, de la part d'un savoisien. Mon correspondant anonyme m'interpelle au sujet des quelques mots adressés par moi à la Savoie. J'avais dit à propos de la protestation d'une commune de la Savoie contre le subside voté par le parlement en faveur de Venise, qu'il fallait un grand degré de misère et d'ignorance pour arracher de pareils discours à des lèvres italiennes. C'est à ce propos que mon correspondant me demande comment j'ose appliquer l'épithète d'*italiennes* à des lèvres savoisiennes. Qu'a fait de tout temps l'Italie, dit-il, en faveur de la Savoie, et si ce n'est pas plutôt la Savoie qui a fourni à l'Italie hommes, soldats, argent, et le tout pour n'en recevoir en paiement que misère et esclavage.

La question soulevée par mon correspondant est grave; ce n'est pas ici une opinion privée, plus ou moins excentrique, c'est une opinion qui prend de jour en jour plus d'étendue et de gravité, c'est une opinion enfin qui trouve un écho dans le comté de Nice, en y éveillant des désirs identiques. La Savoie et le comté de Nice protestent ne pas faire partie de la famille italienne, et réclament le droit, aujourd'hui généralement reconnu, de se réunir à la nation dont ils descendent ou prétendent descendre. Cette question sera probablement bientôt portée devant le parlement piémontais, et peut-être à Rome devant la constituante italienne. Que le gouvernement du roi Charles-Albert ne s'y méprenne point; qu'il n'espère pas pouvoir donner le change à des populations qui connaissent aujourd'hui toute l'étendue de leurs droits. Il ne s'agit pas plus de réformes administratives et législatives en Savoie et à Nice, qu'en Lombardie ou en Sicile. La question de la nationalité de ses peuples veut être étudiée à fond et vidée franchement. Deux mots à ce sujet.

Personne n'est plus que moi convaincu que les peuples seuls doivent être consultés sur le choix de la société politique de la nation à laquelle ils veulent appartenir. Si les Savoisiens et les Nizards veulent devenir Français, nul doute que l'Italie ne saurait sans injustice les contraindre à demeurer dans son sein. Quant à savoir si les intérêts de ces deux provinces se trouveront réellement favorisés par ce changement c'est une question que nous n'avons, selon moi, point mission de résoudre. Les habitants de la Savoie et de Nice ne sont pas, relativement aux autres peuples de l'Italie, sous une tutelle interminable. Ils sont aptes à prononcer sur ce qui leur convient, et s'ils sont induits en erreur, si ce qu'ils considèrent aujourd'hui d'un œil d'envie doit tourner plus tard à leur détriment, qu'y pouvons-nous? Puisque le choix de leurs futurs associés leur appartient, ce sont eux qui se réjouiront des avantages qu'ils tireront de ce choix, ou qui se repentiront des malheurs qui en résulteront pour eux. Notre rôle à nous est fort simple : il consiste à ne point contrarier les goûts de ceux que nous avons appelés jusqu'ici frères, et que nous traiterions désormais en voisins. Mais il est un côté de la question que nous avons le droit d'étudier et de présenter à l'examen attentif et consciencieux des Savoyards et des Nizards eux-mêmes. Je veux parler de l'opportunité.

Le moment est-il bien choisi par les populations de la Savoie et du pays de Nice pour se séparer de l'Italie?

Que nous a donné l'Italie en échange de tous les sacrifices que nous lui avons faits, s'écrient les Savoyards? Hélas! qu'a-t-elle jamais donné à ses enfants, la pauvre Italie, à ceux-là même qui lui ont voué le culte le plus ardent, qui ont répandu sur son nom tout l'éclat de leur génie, ou qui sont morts pour elle? Qu'ont-ils jamais gagné par leur patriotisme, ces Italiens qui, depuis Dante jusqu'à nos jours, ont vécu dans toute l'Europe de la vie du proscrit? Et pourquoi l'aimons-nous avec tant de passion, avec un dévouement si absolu, notre chère patrie, si ce n'est précisément parce qu'elle nous a tant coûté et rien rendu, si ce n'est en raison des sacrifices qu'elle exige de nous journellement, sans nous laisser aucun espoir de rétribution? Que celui dont la patrie est heureuse et florissante, qui attend d'elle des honneurs et des bienfaits, qui compte sur son appui, comme un enfant sur la protection maternelle, connaît mal la toute puissance et la tyrannie de cet amour que la patrie malheureuse, dépouillée, abattue, foulée aux pieds, inspire à ses enfants! Si vous voulez nous convaincre que vous n'êtes pas Italiens, ne nous dites pas que vous avez souffert pendant des siècles et sans récompenses pour l'Italie. C'est par là que vous êtes Italiens, et tels sont précisément les plus beaux titres à l'illustration de nos plus anciennes familles.

La Savoie a donné son nom à la maison princière qui s'est vue naguère bien près de saisir la couronne de fer et le sceptre de l'Italie tout entière; c'est dans ses montagnes qu'a pris naissance cet état du nord de l'Italie qui a pu résister seul à l'Autriche. L'armée et l'administration piémontaises sont remplies de noms savoyards, et hier encore les couleurs de la Savoie flottaient sur le palais royal de Turin comme le drapeau de la monarchie, qui s'appelle indifféremment sarde ou *sabauda*. Le gouvernement de la Savoie a laissé beaucoup à désirer, mais ce malheur était-il particulier à la Savoie, et le gouvernement du Piémont était-il meilleur? La misère était plus grande en Savoie que dans la Romelline, cela est encore vrai; mais il n'y a dans ce fait que le résultat nécessaire de la différente nature des terrains, et non pas un effet de la partialité du gouvernement à l'égard des provinces de la plaine. La Savoie a répondu par des bienfaits aux négligences dont elle était la victime, et de tout temps les troupes savoyardes ont été comptées parmi les meilleures non-seulement d'Italie, mais aussi de France. Et dernièrement, lorsque l'appel aux armes a résonné dans les moindres villages de l'Italie septentrionale, la Savoie n'a pas été lente à envoyer son noble contingent, et les brigades Pignerole et Savoie ont toujours été des premières à l'attaque et des plus acharnées à la résistance. Si déjà vous ne nous considériez pas en frères, si vos cœurs étaient déjà tournés vers la France, c'est donc qu'alors vous compreniez que le moment n'était pas venu de nous quitter, qu'après tant de siècles passés sous le même sceptre et le même nom, dans le même pays et sous les mêmes lois, ce n'était pas sur un champ de bataille et devant l'ennemi que vous pouviez vous séparer de nous. Si vous le sentiez alors, que ne le sentez-vous aujourd'hui? Qu'y a-t-il de changé?

Une guerre terrible, une guerre d'extermination est commencée entre l'Italie d'une part, et de l'autre une puissance trois fois plus considérable qu'elle, numériquement parlant, et incommensurablement supérieure pour ce qui est de la discipline, de l'organisation, l'instruction militaire, etc., sans compter les auxiliaires sur lesquels elle sait pouvoir compter, et qui sont à l'Autriche (en ce qui concerne la puissance et le nombre) ce qu'est l'Autriche à l'Italie. Cette guerre, commencée sous d'heureux auspices, a été interrompue par un échec qui a été pire qu'un échec ordinaire, puisqu'il a eu pour effet de détruire tout sentiment de confiance entre les deux moitiés de l'Italie militante. Maintenant il faut recommencer la guerre à laquelle il a fallu renoncer il y a six mois; il faut la recommencer, et pourtant la Lombardie qui, l'année dernière, tendait les bras au Piémont, la Lombardie, qui souffre à cette heure les tortures les plus cruelles sous le régime croate, ne poussera pas un cri de joie en voyant s'approcher l'armée sarde. Elle prendra les armes et combattra avec le Piémont contre l'Autriche, parce que la conquête de son indépendance est son vœu le plus cher; mais qui ne comprend que la défiance survenue entre les Piémontais et les Lombards est un obstacle de plus au succès des efforts communs? Naples est ouvertement contre nous, et il est douteux que Rome et la Toscane aient assez de loisirs pour prendre part à ce qui se passe en dehors de leurs frontières. N'est-ce pas pour le Piémont un moment suprême? Ne s'agit-il pas pour lui d'exister ou de non exister, et la ruine du Piémont n'entraîne-t-elle pas aussi celle de la Lombardo-Vénétie?

Au lieu de vous serrer autour de votre ancien drapeau, que faites-vous donc, ô Savoyards? Vous soulevez une question de nationalité; vous murmurez contre tous les sacrifices qui vous sont demandés pour l'Italie, vous vous déclarez Français! Vos vœux sont exaucés, vous voilà représentés à Paris et non plus à Turin; et vos bataillons, guidés par le maréchal Bugeaud, ont de belles chances de marcher sur notre capitale plutôt que contre les Autrichiens. Croyez-vous que tant de gloire effacera subitement de votre pensée tout souvenir du passé? Pensez-vous devenir tout à coup indifférents aux destinées de votre ancienne patrie, de vos anciens frères d'armes? Et lorsque vous lirez dans vos journaux les récits dédaigneux des efforts inutiles tentés par l'armée italienne pour résister à l'Autriche, de la défaite de celle-là et de la conquête de l'Italie toute entière par celle-ci, ne vous direz-vous pas que votre désertion est la cause de tous ces désastres? et j'emploie ici, avec connaissance de cause, ce mot de désertion, car le soldat qui se retire du champ de bataille avant la fin du combat, déserte. Non, il n'en sera pas ainsi. Les habitants de la Savoie et du comté de Nice protesteront sans doute contre ceux de leurs compatriotes qui leur attribuent l'intention de se séparer de l'Italie avant que l'Italie ne soit constituée, et qui préludent à cette séparation en s'opposant à toutes les mesures que l'Italie se dispose à prendre dans le but de se constituer; ils protesteront, je n'en doute pas, et ils concourront avec d'autant plus de zèle à la guerre de l'indépendance italienne, que l'heureuse conclusion de celle-ci peut seule dénouer honorablement les liens qui attachent les provinces ultramontaines à l'Italie.

Une autre considération ressort évidemment de ceci : la nécessité pour le Piémont de refouler au plus tôt les Autrichiens au-delà des Alpes, sous peine de se dissoudre comme un corps en putréfaction dans l'espace d'une ou deux années. Quel que soit l'empire que peut exercer sur les populations de la Savoie et de Nice le point d'honneur et le sentiment de leurs devoirs envers l'Italfe, leur séparation ne peut être que retardée en vue de la guerre, et cette guerre ne se réalisant pas, la patience des séparatistes serait bientôt épuisée. La Savoie et le comté de Nice une fois séparés du Piémont, croit-on que Gênes lui demeurera longtemps unie? Non, certes; elle dira : J'ai fait taire mes antipathies parce que je croyais le Piémont appelé à absorber sinon l'Italie toute entière, une grande partie au moins de la Péninsule, et je ne voulais pas m'opposer aux desseins de la Providence et aux tendances de l'Italie. Mais je m'étais trompée, loin d'absorber l'Italie, le Piémont se dissout. Je veux faire partie de l'Italie, mais je ne consens pas à être une province d'une province de l'Italie. Et Gênes s'unira directement à la Toscane et aux États-Romains.

Lorsque le Piémont sera ainsi réduit à la moitié de son étendue actuelle, qu'il aura perdu ses provinces les plus riches et les plus belliqueuses, inspirera-t-il encore quelque respect à l'Autriche? Et s'il cesse d'être pour l'Autriche un adversaire dangereux, ne sera-t-il pas promptement détruit par elle? ne lui prendra-t-elle pas aussitôt la Romelline et le Novarais, qui sont des parties intégrales de la Lombardie?

De cette manière, et si la prolongation de la paix permet aux populations de la Savoie et de Nice de se séparer honorablement de l'Italie, le Piémont pourrait bien se trouver en moins de deux ans précipité du fait élevé de ses vues ambitieuses dans le néant.

Si cela arrivait, on pourrait peut-être dire avec quelque raison, que ce triste sort a été jusqu'à un certain point mérité par le Piémont, et par sa conduite, à partir de la fin de juillet dernier.

Cela se peut, mais sera-t-il moins vrai que l'Italie se trouverait par là privée de sa seule armée? Le Piémont a eu dernièrement de grands torts envers la Lombardo-Vénétie, surtout. Mais pouvons-nous oublier que le Piémont est le seul état italien qui soit aujourd'hui en état de s'opposer efficacement à l'envahissement de l'Autriche? Et pourrions-nous voir d'un œil sec et indifférent ce dernier boulevard de notre indépendance renversé?

Que les provinces françaises de l'Italie comprennent bien quels sacrifices leur honneur même exige d'elles; et que le Piémont ne prolonge pas indéfiniment ce temps d'épreuve qui ne doit finir qu'après la constitution d'une Italie indépendante; mais qu'il se hâte d'arriver par la guerre à ce double affranchissement : affranchissement des provinces orientales de l'Italfe du Nord, du joug brutal et violent de la tyrannie autrichienne; affranchissement des provinces occidentales de cette même Italie du Nord, du lien d'une nationalité qu'elles déclarent étrangère, et que l'honneur ne leur permet pas encore de secouer.

Les peuples feront leur devoir; j'y ai pleine confiance. Puissent les gouvernements faire de même!

Agréez, monsieur le rédacteur en chef, l'assurance de ma haute considération.

CHRISTINE-TRIVULCE DE BELGIOJOSO.

Les horreurs de la guerre en Transylvanie.

Un voile mystérieux plane toujours sur l'invasion des Russes en Transylvanie. La *Gazette d'Augsbourg* essaie de faire croire que ce qui a donné lieu à cette nouvelle prématurée, c'est l'entrée d'une centaine de soldats russes venus sur le territoire autrichien pour y chercher des approvisionnements. Il n'est pas moins certain que la demande d'inter

vention a été discutée et décidée par le sénat des Saxons de la Transylvanie, et que c'est à ces Saxons et non aux Valaques, qui ont les Russes en horreur, que l'intervention, si elle a lieu, sera due. On sait que, sous ce nom de Saxons, sont compris les colons allemands qui peuplèrent au moyen-âge les sept burgen (*sieben-burgen*) ou forteresses qui défendaient l'accès de la Hongrie contre les hordes transdanubiennes.

Les Slaves reprochent encore aujourd'hui aux Allemands d'avoir ouvert les forteresses aux Madgyars, qui profitèrent de la rivalité des deux races pour s'établir en Hongrie. Les Roumains, qui sont au nombre de 1 800 000, font aujourd'hui le même reproche aux bourgeois de Kronstadt et de Hermanstadt en les accusant d'avoir appelé les Russes.

La vérité est que la situation des Saxons est la plus horrible qui se puisse voir. De toutes parts environnés d'ennemis qui les menaçaient d'un sort épouvantable, ils se sont crus perdus sans ressource lorsqu'ils ont vu devant leurs murs les bandes du général Bem victorieuses. Nous disions avant-hier que Bem, représenté par le bulletin officiel comme fuyant devant l'armée autrichienne, avait pu au contraire mettre le siége devant Hermantadt, bombarder cette place et s'en emparer. La *Réforme allemande* confirme cette nouvelle. Puchner aurait dû se retirer avec ses faibles troupes, après quoi Hermanstadt aurait arboré des drapeaux blancs et hongrois. Les troupes de Bem étant aussitôt entrées dans la ville auraient été assaillies d'un feu meurtrier dirigé contre elles du haut des toits et par les soupiraux des caves. Puis Bem, sortant de la ville, l'aurait bombardée tout un jour sans entendre parler de capitulation, jusqu'à ce qu'elle fût presque réduite en cendres.

Le journal allemand, auquel nous empruntons ce récit, espère que ce message de malheurs qui annonce la ruine d'une ville importante et industrielle ne se confirmera pas.

Rien ne saurait donner une idée de la rage avec laquelle la guerre de races est faite dans la malheureuse Transylvanie. Vainement le général Bem déplore les atrocités qui se commettent même dans son camp ; les rancunes séculaires de peuples qui s'entredéchirent éclatent par le meurtre, l'incendie, le viol et le pillage. Dernièrement, 150 Autrichiens pénètrent dans une cave et s'enivrent ; puis ils s'emparent des filles et des femmes de la localité, les dépouillent de leurs vêtements et les forcent ainsi à danser dans un état de nudité complète. Un officier, qui donne l'exemple au soldat, va jusqu'à percer de son sabre sa malheureuse victime. Surpris à leur tour par les Madgyars, ces bandits furent bientôt hachés eux-mêmes à coups de sabre.

Les horribles scènes qui se commettent actuellement en Transylvanie ne sont que le préambule de celles que nous promettent les Cosaques, une fois que ces *chers alliés* auront passé le Danube et le Rhin. Espérons que l'alliance de la France et de l'Allemagne épargnera aux deux pays la présence de pareils hôtes. Que la démocratie veille et se prépare. Il est plus que temps.

Les arrestations continuent à Pesth. On cite parmi les personnes incarcérées le journaliste Valhot, l'administrateur de la banque, Libaschanski, et l'ancien vice-gespan du comitat de Pesth, Moriz Szent-Kirolyi, qui fut ensuite capitaine-général des Zazigiens et des Kumaniens. Szent-Kirolyi, quoique député, n'avait pas jugé à propos de suivre la Diète à Debreczin. On a été d'autant plus frappé de son arrestation, qu'il passait à Pesth pour un dynastique, quoique appartenant au parti radical modéré.

Windisgraetz frappe en aveugle sur le moindre soupçon. Il a publié, le 12 février, à Pesth, une nouvelle proclamation, dans laquelle, rappelant l'*indulgence* dont il a usé jusqu'à présent avec les *rebelles*, il déclare que ceux qui continuent à entretenir des relations avec le parti de Kossuth et persévéreront dans l'insurrection ne doivent plus espérer ni grâce ni clémence, et seront punis suivant toute la rigueur de la loi martiale. Ceux sur lesquels seront trouvés un imprimé, une lettre, un journal provenant du parti insurgé ; les maîtres et employés des postes qui auront contribué à leur transmission, *seront pendus*, de même que les juifs qui se seront faits les espions ou les fournisseurs des rebelles, qui auront répandu des bruits sur des victoires prétendues, même remportées par eux. En outre, la communauté israélite dont ces derniers faisaient partie sera passible d'une amende de 20 000 florins.

Et voilà l'homme dont la gloire est enviée par M. Bugeaud, l'ami de l'ordre et le défenseur de la propriété ! Il est vrai que, à côté des Windisgraetz et des Radetzki, les Cartouche et les Mandrin ne sont plus que de petits saints.

Les précautions dont s'entoure Windisgraetz s'expliquent par la crainte que lui inspire l'approche des Madgyars. On assure de source certaine que les impériaux ont été battus de nouveau près de Sitackbaz, sur la Theiss. On entendait la canonnade jusqu'à Legled, et quelques dragons fuyaient vers Pesth. Des témoins oculaires racontent que les impériaux voulurent brûler le pont fortifié de la Theiss, près de Sibackbaz, mais qu'ils en furent empêchés par les Hongrois qui les obligèrent à prendre la fuite.

Outre les généraux polonais Bem, Dembinski et Dwernicki, les officiers d'état-major Sierakoski, Kaminski, etc., se trouvent près des Hongrois.

Un général français préside le conseil de guerre hongrois à Debreczin.

L'Italie centrale et le Piémont.

Le gouvernement piémontais interviendra-t-il contre la République romaine ? Le ministère Gioberti ne le peut sans donner un soufflet à tout son passé, et sans soulever une violente opposition parmi tous ceux qui l'ont poussé au ministère et qui l'appuient ? Charles Albert prendra-t-il d'autres ministres qui endosseront la responsabilité de cette iniquité ? Mais alors il tourne contre lui le parti libéral tout entier, le parti de la nationalité, le parti qui veut la guerre contre l'Autriche ? Quelque parti qu'il choisisse, il se trouve menacé de perdre sa couronne. Son intérêt personnel, et la plupart des journaux piémontais en conviennent, c'est d'accepter les faits accomplis dans l'Italie centrale et de s'unir aux gouvernements de Toscane et de Rome contre l'Autriche. Le comprendra-t-il ?

Les journaux de Rome ne nous apportent aujourd'hui aucune nouvelle importante. On célèbre des fêtes, on chante des *Te Deum* pour la proclamation de la République et des banquets dans les rues de Rome, pendant que d'un autre côté on se prépare à résister au besoin par les armes à ceux qui tenteraient de s'opposer au gouvernement sorti de l'élection populaire, et à fournir son contingent contre l'Autriche dans le cas d'une reprise des hostilités.

La Toscane se prépare aussi à la guerre. Le gouvernement provisoire réorganise l'armée, il a ouvert un registre pour enrôler des volontaires, et les rôles se couvrent de signatures. Douze heures après la publication du décret, deux mille trois cent citoyens s'étaient enrôlés dans la seule ville de Florence. La garde nationale est réorganisée et divisée en garde mobile et garde sédentaire.

Le 12 les troupes ont prêté serment au gouvernement provisoire. Quelques soldats seulement ont refusé ; leurs camarades ont déclaré qu'ils ne voulaient plus les recevoir dans leurs rangs. A Porto Ferrajo une soixantaine de soldats ont déclaré ne plus vouloir servir le gouvernement provisoire, et ont été dirigés sur Livourne.

Aux termes des décrets du gouvernement provisoire est terminée la mission confiée au citoyen Scipion Bargagli à Rome et à Gaëte ; la mission confiée au citoyen Giulio Martini près le gouvernement sarde et le congrès de Bruxelles est également terminée. Le citoyen Frappolli est nommé plénipotentiaire de la Toscane près le congrès de Bruxelles.

Le grand-duc était encore le 13 à San-Stefano, cherchant à se faire des partisans, mais il paraît qu'il trouve peu de sympathies.

— On écrit de Gaëte, 11 février, au *Tribuno*, que l'ambassadeur d'Autriche a triomphé. Il est parvenu, dit-on, à conclure une sainte-alliance ayant pour objet de réintégrer le pape, entre l'Autriche, Naples et la France. Le 9 courant, Pie IX aurait tenu un consistoire dans lequel la délibération aurait porté sur le point de savoir s'il convenait de réclamer le secours des armes de ces quatre grandes puissances, en laissant de côté le Piémont. Que cela soit vrai ou non, il faut, avec les 600 000 écus de liste civile et les 450 000 écus d'intérêts que l'on paie aux corporations religieuses supprimées par les Français, faire immédiatement des achats de fusils.

Espagne.

On écrit de Perpignan au journal du *Peuple* de Bayonne :

« Le général Narciso Ameller est entré le 2 de ce mois en Catalogne ; il a pris le commandement des hommes de son neveu, et le 4 il était sous Figuières avec quinze cents hommes accourus sur la réputation de ce chef renommé.

» Le général Novillas commandant de Figuières, étant sorti pour le combattre, a vu son avant-garde passer dans les rangs républicains. Il a battu tout de suite en retraite, et il était temps, car Figuières allait faire son *pronunciamento*.

» Il est défendu, sous peine de mort, en Catalogne, de parler de l'entrée de Narciso Ameller. Girone, ville forte, est bloquée par les progressistes. Concha, malgré ses proclamations est rentré à Barcelone. Une députation de cette ville est arrivée avant-hier 7 à Girône.

» La *Jamancia* a ouvert ses rangs pour la laisser passer. On ne sait ce que cette députation se propose de faire, ni par qui elle est envoyée. En attendant, depuis environ quinze jours, Barcelone ne communique plus avec Gironne ; les voyageurs, les lettres et les tartanes ne passent plus. La poste de Barcelone nous arrive à Perpignan par Marseille. »

Nous lisons ce soir dans la *Gazette de France*.

Une dépêche télégraphique, datée de Perpignan, a apporté au gouvernement la nouvelle que le colonel progressiste Amedler est rentré dans cette ville à la tête de 30 hommes, après une rencontre avec les troupes de la reine, rencontre dans laquelle il a été battu.

Assemblée Nationale

PRÉSIDENCE DE M. MARRAST. — *Séance du 21 février*.

Suite de la délibération sur la loi électorale.

La commission propose de rédiger ainsi l'art. 58 qui lui a été renvoyé, ainsi qu'un amendement de M. Charras.

« Les militaires et marins présents sous les drapeaux seront dans chaque localité répartis en sections électorales par départements ; ces sections seront presidées par un officier, ou sous-officier, ou en leur absence par le plus ancien soldat, assisté de quatre scrutateurs.

« Ces quatre scrutateurs sont les plus âgés, sachant lire et écrire. Le resultat est envoyé au préfet, et compté au nombre des suffrages de chaque département. » — Adopté après une discussion confuse.

M. COLLET propose d'ajouter :

« Néanmoins, pour les armées en campagne hors de la frontière, l'exercice du droit électoral est suspendu. » — Adopté.

« Art. 59. Après le recensement, le président en fait connaître le résultat. S'il s'agit d'élection à l'Assemblée nationale, il proclame représentants du peuple, dans les limites du nombre attribué au département, les candidats qui ont obtenu le plus de voix, selon l'ordre de la majorité relative. » — Adopté.

» Art. 60. Néanmoins nul n'est élu ni proclamé au premier tour de scrutin, s'il n'a réuni un nombre de voix égal au huitième de celui des électeurs inscrits sur la totalité des listes électorales du département. »

M. WOLOWSKI propose de fixer cette proportion au *cinquième*.

Cet amendement, combattu par M. Freslon au nom de la commission, est rejeté au milieu d'une assez vive agitation.

M. KERDREL demande que l'on ajoute : Et au quart des votants.

L'orateur propose cette disposition pour favoriser les coalitions d'opinions.

M. PAYER combat cet amendement. La première épreuve étant declarée douteuse, on procède au scrutin de division pour savoir si le nombre des suffrages exprimés devra être égal au sixième des électeurs inscrits.

Les voix se répartissent ainsi :

Votants,	724
Majorité,	363
Pour,	337
Contre,	387

L'amendement est rejeté.

M. BESNARD combat l'article de la commission. Il voudrait qu'il ne fût jamais besoin d'avoir recours à une seconde épreuve. Il propose par conséquent de rejeter l'article.

M. FRESLON défend la proposition de la commission, qui est adoptée.

On revient à l'amendement de M. Kerdrel relatif au *quart* des votants.

Cet amendement est rejeté.

« Art. 61. Dans le cas où le nombre des candidats réunissant au moins ce chiffre de voix est resté inférieur au nombre de représentants attribué au département par la loi, l'élection est continuée au deuxième dimanche qui suit le jour de la proclamation du résultat du premier scrutin, et alors elle a lieu à la majorité relative.

Les articles 62, 63, 64, 65, 66, 67 et 68 sont adoptés sans discussion. Ils n'ont trait qu'à des dispositions réglementaires.

CHAPITRE II. — *Dispositions spéciales pour l'Algérie et les colonies*.

« Art. 69. Les élections pour la présidence de la République et pour l'Assemblée nationale auront lieu :

» En Algérie, 15 jours ; aux Antilles, 45 jours ; au Sénégal et à la Guyane, 180 jours ; à l'île de la Réunion, 120 jours avant celui fixé pour les mêmes élections en France. » — Adopté.

« Art. 70. Néanmoins, pour l'élection de la prochaine Assemblée législative, les délais, en ce qui touche les colonies, seront exceptionnellement réglés par le décret qui convoquera les collèges électoraux. »

Il y a un amendement proposé par le comité des colonies.

M. FERDINAND DE LASTEYRIE croit qu'il est contraire au règlement que des comités étrangers aux projets qui se discutent présentent des amendements. Il faudrait que l'un des membres des comités des colonies présentât l'amendement en son nom pour le développer et le défendre.

M. SCHOELCHER se présente pour soutenir l'amendement du comité ; il est ainsi conçu :

« Aussitôt après la promulgation de la présente loi, dans chaque colonie, il sera procédé à la formation des listes électorales. Les élections auront lieu, dans chaque colonie, le premier dimanche qui suivra la clôture desdites listes. »

L'amendement est adopté.

« Art. 71. Les subdivisions électorales en sections par communes, quartiers ou sous-arrondissements, seront, dans chaque colonie, determinées par l'autorité administrative. » — Adopté.

« Art. 72. Les fonctionnaires désignés par la présente loi seront, au besoin, remplacés par ceux dont les fonctions sont analogues ; une instruction ministérielle détaillée y pourvoira conformément aux nécessités locales. » — Adopté.

TITRE IV. — *Des éligibles*.

« Art. 73. Ne peuvent être élus représentants du peuple :

» 1° Les individus privés de leurs droits civils et politiques, par suite de condamnation, soit à des peines afflictives et infamantes, soit à des peines infamantes seulement ;

» 2° Ceux auxquels les tribunaux jugeant correctionnellement auront interdit le droit de vote et d'élection par application de l'art. 42 du code pénal ou de l'art. 106 de la présente loi ;

» 3° Les condamnés pour crime à l'emprisonnement par application de l'art. 463 du code pénal ;

» 4° Les condamnés en police correctionnelle à trois mois de prison au moins pour vol, escroquerie, abus de confiance, soustraction commise par des dépositaires de deniers publics, ou attentats aux mœurs prévus par les art. 331 et 334 du code pénal ;

» 5° Ceux qui ont été condamnés pour délit d'usure ;

» 6° Les accusés contumax ;

» 7° Les interdits, les citoyens pourvus d'un conseil judiciaire et ceux qui, conformément aux dispositions de la loi du 30 juin 1838, sont retenus pour cause de démence dans une maison d'aliénés ;

» 8° Les faillis non réhabilités.

» Toutefois, le paragraphe troisième du présent article n'est point applicable aux condamnés en matière politique, si l'interdiction du droit de vote et d'élection n'a pas été, dans le cas où la loi l'autorise, prononcée par l'arrêt de condamnation. »

M. HANNOYE propose de remplacer l'art. 73 du projet par l'article suivant :

« Ne peuvent être élus représentants du peuple ceux qui n'ont pas le droit d'être inscrits sur la liste électorale. »

L'amendement de M. Hannoye n'est pas adopté.

L'article de la commission est mis aux voix paragraphe par paragraphe.

Ces paragraphes sont successivement adoptés sans modifications importantes.

M. PIERRE LEROUX propose un nouveau paragraphe ainsi conçu : « Ceux qui auront été condamnés pour adultère. » (Longue interruption.)

M. PIERRE LEROUX. C'est en voyant voter avec une facilité que je nommerai pitoyable des exceptions tout à fait contraires à la souveraineté du peuple que l'idée m'est venue de vous proposer ce paragraphe, pour vous prouver l'excès qu'on peut faire de ces exceptions.

Je dis que votre loi n'est qu'un code draconien. J'entendais tout-à-l'heure mon ami M. Freslon (rire universel) : il avait parfaitement raison quand il parlait des bienfaiteurs de l'humanité qui ont été accusés de folie. (Nouveaux rires.)

L'orateur cite l'exemple de Newton qui a été représenté dans un ouvrage comme atteint de folie ; puis arrivant à son amendement, il répète que le peuple est souverain, mais il peut dire : cet homme a été coupable, je l'ai puni, et il est purifié. Est-ce que moi, le peuple, je ne suis pas exposé tous les jours à commettre des délits. (On rit.) Est-ce que je ne suis pas exposé à toutes sortes de séductions. Eh bien ! est-ce que moi, le peuple, je ne suis pas purifié quand j'ai subi ma peine.

Mais songez-y, la vie de chaque citoyen sera donc abandonnée aux investigations. Mais il y a plus : quand on craindra l'élection d'un citoyen, on le fera condamner. (Allons donc !) Avec votre loi, le Christ n'aurait pu venir dans cette enceinte. Je ne parle pas des procès politiques... Notre président a l'expérience des conspirations. (Rire et bruit.) Il vous en dira son avis. Il y a des gens qui sont poursuivis pour escroquerie, et qui ne l'ont été que parce qu'ils ont porté ombrage au pouvoir... Quelques mauvais fusils saisis chez le citoyen Cabet (On rit.), l'ont fait mettre en cause. Si le peuple voulait nommer ce que vous appelez un voleur, il ne le pourrait pas.

Le peuple est souverain, il ne doit pas être gêné dans sa souveraineté, vous n'êtes que ses délégués, il a tous les droits qui sont l'apanage de cette souveraineté, il est le maître du droit de grâce, et quand même l'homme qui se présente à son suffrage ne se serait pas réhabilité par le reste de sa vie, si le peuple, votre maître, je le répète, veut le gracier et le réhabiliter par son suffrage, vous ne pouvez pas retenir l'effet de sa clémence.

Il n'y a pas de justice sans miséricorde et sans pardon ; sans pardon, sans miséricorde, la justice est de la barbarie. Vous violez par vos exceptions la base de la République !

L'honorable membre termine en disant que lui, socialiste, il demande que ce que l'on a fait pour la société en déclarant qu'un voleur ne pourra pas être le représentant du peuple souverain, on le fasse également pour la famille, en déclarant que le peuple souverain ne pourra choisir pour son représentant un adultère. (Longue et bruyante agitation.)

M. BAZE combat l'amendement. Je ne me prévaudrai pas, dit-il, de l'espèce d'assimilation faite par le préopinant entre le vote et le délit qu'il a signalés. (Bruits divers.) Sans doute, le respect de la famille doit être la première loi que le citoyen doit mettre en pratique ; mais c'est un délit qui relève encore plus de l'opinion que de la loi. (Nouvelles rumeurs.)

C'est un délit dont, à raison de l'infirmité humaine, il faut abandonner le jugement aux électeurs. (Agitation prolongée, longue interruption.) C'est un délit qui ne peut être poursuivi d'office, il ne peut être poursuivi que sur la plainte du mari. Si l'amendement est adopté, il en résultera des spéculations atroces... (Nouvelle interruption.) voyez quelles modifications cet amendement apporterait dans nos mœurs politiques... (Aux voix ! aux voix ! la clôture ?) Les paroles de l'orateur se perdent au milieu du bruit.

M. PIERRE LEROUX. Je répète que vos exclusions sont contraires à ce principe de la souveraineté, mais ces exclusions sont moindres que celles que je propose. Qu'a-t-on dit ? Le délit dont j'ai voulu faire une exclusion n'est pas comparable à une atteinte à la propriété. (Bruit.) Il est bien plus grave, selon moi. L'adultère est un vol au premier chef. (Très bien !)

J'ai entendu si souvent répéter à cette tribune que la famille et la propriété étaient les premières bases (On rit.) de la société, que je ne comprendrais pas qu'on rejetât mon amendement. Le peuple non plus ne comprendrait pas que dans l'état des choses, où la propriété est si bien unie à la famille, on viciât les droits de la propriété dans la famille pour l'adultère. (Très bien !)

M. BILLAULT, rapporteur. La question n'avait point échappé aux investigations de la commission ; elle doit répondre aux quelques assertions émises par le préopinant et repousser l'accusation d'avoir restreint les conditions d'éligibilité. Il n'est pas juste de dire que le peuple d'un département, par exemple, est le souverain de la France. La France, au contraire, a le droit de dire aux électeurs : Je ne veux pas qu'un homme condamné pour immoralité soit le représentant du peuple, car il n'en est pas digne. (Très bien !)

Il ne faut pas non plus croire que, dans cette loi que l'on a appelée draconienne, on trouve les moyens d'intenter des poursuites qui feraient déclarer indignes ceux contre lesquels elles seraient dirigées. Il faut le reconnaître, l'amendement de M. Pierre Leroux n'est, ainsi qu'il l'a déclaré lui-même, qu'une épigramme contre l'article que vous avez voté. (Oui ! oui !)

Après avoir écarté ces questions préliminaires, examinons l'amendement en lui-même, et voyons ce qu'il vaut réellement.

M. Pierre Leroux a raison, l'adultère est un trait aussi condamnable que le vol, et si la faiblesse de nos mœurs ne le flétrit pas à l'égal du vol, elle a tort ; mais la société a compris qu'il n'était pas bon pour la morale publique d'étaler aux yeux les secrets de quelques intérieurs ; elle les a couverts d'un voile prudent, et la justice a fait comme elle ; nous aussi, nous avons reculé devant les difficultés et les scandales que soulèverait une pareille mesure.

M. PIERRE LEROUX. (Aux voix ! aux voix !) Je demande la parole pour un fait personnel. (Parlez ! parlez !) Je n'ai pas présenté mon amendement pour faire une épigramme contre l'article que vous avez voté. (Vous l'avez dit ! vous l'avez dit !) Si le rapporteur avait dit que j'avais combattu la violation du principe de la souveraineté du peuple, je n'aurais rien à dire, et cependant je crois que toutes les mauvaises lois que l'on peut faire viennent de la violation du principe de la souveraineté du peuple. (Allons donc !) Maintenant je demanderai à dire quelques mots. (Non ! non !) La commission a déclaré qu'elle avait été sur le point d'adopter une disposition semblable. (Aux voix ! aux voix !) Je demande formellement qu'elle soit mise aux voix !

QUELQUES VOIX. Le scrutin de division !

AUTRES VOIX. Le scrutin secret ! (Non ! non !)

(Un tumulte violent règne dans l'Assemblée ; les cris des huissiers et la sonnette du président sont impuissants à dominer le bruit.)

Enfin, au bout d'un quart d'heure le silence se rétablit, et M. le président met aux voix l'amendement de M. Pierre Leroux ; l'épreuve est déclarée douteuse. Le tumulte recommence et a beaucoup de peine à se calmer.

A la seconde épreuve, M. le président, après avoir consulté le bureau, déclare que l'amendement n'est pas adopté.

Une clameur générale accueille cette déclaration, mais les représentants se lèvent tumultueusement de leurs places et une agitation inaccoutumée règne dans toute la salle.

M. LE PRÉSIDENT, après avoir de nouveau consulté le bureau, déclare qu'il y a eu erreur et que, d'après l'avis du bureau, l'épreuve est encore douteuse et qu'il y a lieu de passer au scrutin de division. (Exclamations diverses.)

Le bruit, qui s'était un peu appaisé, recommence avec une nouvelle force. Des interpellations animées s'établissent de tous côtés. Pour ajouter au tumulte, les couteaux à papier viennent faire entendre leur roulement sur les pupitres. Enfin, de guerre lasse, un demi-silence se rétablit.

LE PRÉSIDENT. Je dois expliquer à la chambre d'où provient l'erreur qui a été commise : trois membres du bureau étaient d'avis que l'amendement était rejeté, trois membres étaient d'avis qu'il était adopté. L'opinion du président, qui pensait que l'amendement n'était pas adopté, avait dû en faire déclarer le rejet, mais d'après les explications qui viennent de m'être données, voici comment les votes du bureau auraient été répartis :

Trois auraient été d'avis que l'amendement était rejeté ; trois auraient été d'avis qu'il était adopté, et un autre aurait été d'avis qu'il y avait doute. En cet état de choses, et comme il y a égalité de voix, il est nécessaire de procéder au scrutin de division.

VOIX NOMBREUSES. Le scrutin secret ! le scrutin secret !

On procède au scrutin secret, qui donne le résultat suivant :

Nombre des votants,	515
Majorité absolue,	258
Pour,	286
Contre,	229

L'amendement de M. Pierre Leroux est adopté.

UNE VOIX. Vive la République !

La discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 6 heures 3/4.

On a distribué aujourd'hui à l'Assemblée nationale les rapports des comités de la législation et de la justice sur la proposition de M. Gouin, tendant à abroger la loi de 1832 qui a banni à perpétuité du sol français les Bourbons de la branche aînée. Le comité de la justice conclut à l'ajournement indéfini de la proposition, le comité de la législation au rejet pur et simple.

Monsieur le rédacteur,

Le compte-rendu que vous avez publié, dans votre numéro du 20, du banquet des *ouvriers maçons et tailleurs de pierre du département de la Creuse*, est signé de mon nom et pourrait faire croire que je suis l'auteur des paroles de sympathie et d'affection qui m'y sont adressées.

C'est certainement parce que mon nom se trouvait au bas de la copie de mon toast, qui termine votre article, que le compositeur du journal aura fait confusion entre l'auteur du toast et l'auteur du compte-rendu.

Si, comme je le désirais, mes forces m'avaient permis de rédiger moi-même le compte-rendu de ce banquet fraternel, aux noms honorables que vous avez cités avec des éloges mérités, j'eusse ajouté celui du citoyen Delbrouck, qui porta un toast aux associations ouvrières; toast d'autant plus à propos que le citoyen Delbrouck a beaucoup fait pour ces associations.

Veuillez agréer mes fraternelles salutations,

CÉSAR DALY.

FAITS DIVERS.

La *Patrie* annonce ce soir qu'une dépêche télégraphique a apporté la nouvelle de troubles graves arrivés à Niort, et dont la cause serait, dit-on, le départ d'un régiment de cavalerie. Pendant que M. le maire de Niort demandait et obtenait à Paris la révocation de l'ordre de départ, en offrant les moyens de casernement nécessaires pour le régiment tout entier, la population de la ville se serait opposée à ce que le premier escadron de guerre partît pour Saintes. Le colonel aurait fait repousser la foule, et aurait lui-même brisé son sabre sur le corps d'un agresseur. A la suite de cet incident, des barricades auraient été construites. Le régiment n'a pas quitté la ville, et l'ordre a été rétabli.

Nous attendons des détails plus précis, pour apprécier le degré de gravité de cette émeute.

— Une autre dépêche annonce l'acquittement des prévenus des troubles de Montpellier.

— On nous assure que le président de la République vient de signer une nouvelle promotion assez nombreuse de sous-préfets. Parmi les principales sous-préfectures dont les titulaires sont changés, on désigne Châlons-sur-Saône, Limoux, Narbonne, Cherbourg et Autun. (*Patrie.*)

— L'*Estafette* du soir signale une rigueur inconcevable exercée contre le citoyen Cabet. « Hier, dit-elle, un commissaire de police, spécialement délégué par le préfet, s'est transporté au siége de l'émigration icarienne, situé rue Jean-Jacques Rousseau, et a procédé sur-le-champ à une minutieuse perquisition, qui a eu pour résultat la saisie de tous les registres, cahiers, contrôles et billets de la société icarienne. Tous ces papiers ont été provisoirement placés sous scellés et envoyés à la préfecture de police, où ils resteront déposés jusqu'à plus ample information de la justice. »

— On a fait au Champ-de-Mars et sur la place de la Concorde les préparatifs de la fête du 24 février. Des orchestres de musique et de danses joueront au Champ de Mars. La colonne de la Bastille sera voilée de deuil le matin et illuminée le soir.

— On assure que la ville de Paris vient de donner des ordres pour faire rechercher les restes de Mirabeau, qui, d'après des données presque certaines, se trouveraient encore dans le cimetière de Clamart.

— On a remarqué ce matin que la descente de la Courtille, si féconde d'ordinaire en scènes de scandale et même de violence, s'est passée nous dirons presque décemment. Ceci prouve, malgré les calomnies réactionnaires, le progrès moral du peuple. Une seule arrestation a été faite, et voici dans quelles circonstances. Sur le siége d'une voiture que traînait un assez bel attelage, une femme jetait de la farine aux passants; elle en jeta aux gardiens de Paris échelonnés sur la route; ceux-ci arrêtèrent la voiture et la conduisirent au poste voisin. Là ils firent descendre les personnes qui s'y trouvaient et les contraignirent à donner leurs noms.

L'une d'elles déclara, non sans une visible répugnance, se nommer la comtesse de*** ; les autres étaient des artistes dramatiques.

Cette fois encore donc, c'est le peuple qui donne des leçons de morale et de dignité à ceux qui se targuent d'en avoir le monopole.

— La pièce suivante a été lue hier devant le conseil de révision qui a confirmé l'arrêt rendu par le 2e conseil de guerre.

« Nous soussignés, Daix, Lahr, Chopart et Noury, condamnés à mort par le conseil de guerre, nous devons à la vérité et à la justice, avant peut-être de paraître devant Dieu, notre juge souverain à tous, lequel casse les jugements les mieux rendus, de déclarer que notre coaccusé Vappreaux jeune n'a pas un seul instant paru au poste de la barrière Fontainebleau le 25 juin, jour auquel le général de Bréa et son aide-de-camp furent fusillés. Tous nous sommes accusés pour ce meurtre, et de plus condamnés pour ce fait; il en est plusieurs pourtant parmi nous qui protestent énergiquement de leur innocence.

» Fait au fort de Vanves, le 14 février 1849.

» Signé : DAIX, CHARLES-ANDRÉ CHOPART, NOURY, LAHR. »

— Le citoyen Bugeaud paraît devoir compter sans son hôte en comptant sur l'armée pour le succès de ses tentatives réactionnaires. Plusieurs journaux des départements publient depuis quelques jours des protestations d'officiers, sous-officiers et soldats contre ses scandaleux discours de Bourges et de Lyon. Nous trouvons encore aujourd'hui dans le *Messager du Nord* la lettre suivante, signée d'un sergent de la garnison de Lille :

« Nous sommes maintenant assurés et convaincus que la lumière s'est fait jour dans nos rangs. Malgré les efforts de ceux qui ont disséminé dans les bataillons de dépôt ou envoyé en Afrique les sous-officiers qui faisaient partie de la garnison de Paris, lesquels n'ont pas craint d'émettre leurs opinions et n'ont cessé de faire de la propagande pour le salut de la République, il en reste un assez grand nombre pour prouver qu'un pouvoir arbitraire et despotique ne peut rien sur le caractère du soldat qui connaît ses devoirs.

» Nous ne sommes ni les esclaves du général Bugeaud ni les soutiens d'un prince réactionnaire ; nous sommes les soldats de la République, et nos baïonnettes ne se croiseront jamais que contre ceux qui cherchent à l'abattre ou à la saper dans sa base en violant la Constitution. Quoique jeunes encore, l'expérience de deux révolutions nous a démontré que les cartouches qui nous ont été données contenaient des projectiles destinés à tuer nos frères et à nous ravir nos libertés, libertés chéries que tout citoyen peut exiger sans être égoïste. Maintenant et toujours, malgré MM. les royalistes et les partisans de l'Empire, l'armée est et sera désormais essentiellement républicaine. Si jamais on nous fait prendre les armes pour de semblables causes, nous les chargerons avec courage, et le point de mire de nos fusils sera dirigé sur le diamant de la couronne.

» Vive la République démocratique ! »

— L'affaire des citoyens de Bonnard, Mortier et de Sérignac, appelée aujourd'hui devant le tribunal correctionnel de Paris, a été remise à quinzaine.

— Une effroyable catastrophe est venue samedi dernier consterner la ville de Glascow. Une foule nombreuse était réunie au Théâtre royal, et la représentation commençait à peine, quand le cri : au feu ! se fit entendre. C'était une fuite de gaz qui venait de faire explosion, au moment où quelque employé en avait malheureusement approché une mèche enflammée.

Des pompiers, accourus du bureau central de police, ne tardèrent pas à se présenter pour éteindre l'incendie; mais ce secours, apporté avec grand apparat, ne fit qu'accroître l'alarme et la rendre plus générale. Malgré tous les avertissements et les recommandations les plus pressantes, la foule sortit à la hâte en désordre par toutes les issues. Le résultat de cette précipitation désespérée a été la mort immédiate de soixante-quatre personnes, sans compter celles qui sont plus ou moins blessées. Rien ne peut donner une idée de la scène d'horreur que le théâtre présentait au moment de l'accident. Les escaliers étaient littéralement jonchés d'hommes, de femmes, d'enfants renversés à terre, sur lesquels les nouveaux venus, que le flot poussait de haut en bas, venaient trébucher et s'entasser. Tous criaient, plusieurs faisaient entendre le râle de la mort.

Lorsque l'ordre fut un peu établi, ces pauvres créatures furent transportées dans les maisons voisines ; on compta sur-le-champ 64 morts et trois blessés, qu'on voulut porter à l'hôpital Royal ; deux moururent en chemin, le dernier expira peu de moments après son arrivée. Sept personnes blessées n'ont pu qu'à grand'peine regagner leur domicile.

Les cadavres ont été transportés dans la soirée à l'hospice de Clyde-Street. Ils y sont restés jusqu'au dimanche matin, pour qu'il pût être procédé à leur identité.

Lorsque l'hospice fut ouvert, le dimanche matin, on vit les familles éplorées se précipiter dans la salle où avaient été déposés les morts. Des cris déchirants signalaient chaque reconnaissance. Une seule femme a reconnu là trois de ses fils, et sa douleur fendait l'âme des assistants.

Presque tous les morts appartiennent à la classe du peuple ; pour la plupart, ce sont des adolescents de quatorze à dix-sept ans. Une seule petite fille a péri dans cette affreuse mêlée, une enfant de trois ans et demi, sans doute échappée aux bras de sa mère.

La ville entière est dans la consternation. Cependant, le théâtre a peu souffert, la flamme communiquée au tuyau de gaz ayant été presque immédiatement éteinte.

— On nous prie d'insérer l'avis suivant :

« Damas R... a disparu de la maison paternelle le 11 février. Il est âgé de 19 ans, est grand et mince, figure allongée, front découvert, cheveux roux, courts et moustaches blondes naissantes; casquette de garde mobile sans numéro, redingote bleue dite à la propriétaire, pantalon bleu avec passepoils rouges.

Les personnes qui pourraient donner sur son compte des renseignements, sont priés de les adresser à M. le maire de Meudon (Seine-et-Oise.)

Le premier numéro de la seconde année de l'*Avant-Garde*, journal des Écoles, vient de paraître. Cette publication, rédigée dans un esprit franchement démocratique, mérite toute la sympathie de la jeunesse française, à qui elle s'adresse.

L'*Avant-Garde* paraît le 10 de chaque mois. Prix de l'abonnement : 5 fr. par an pour Paris. Prix de chaque numéro : 50 centimes. En vente, passage du Commerce, 3.

Les personnes dont l'abonnement expire le 28 février sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

PETITE CORRESPONDANCE.

Champigni. — M. D. — Reçu les 16-10. Nous vous env. par la poste les 2 ex. du *Soc.* — Quant à l'autre livre, il faut attendre un nouveau tirage. — Noté vot. dem.

Chât....... — M. P. — J'ai vu F., qui n'a pas encore pris conn. de l'aff. Je veillerai. — L'on va faire le compte de la lib. et vous l'envoyer. V. C.

Liége. — M. de P. — Reçu l'envoi. Nous prenons note de tout.

Alger. — M. M. — Reçu les 100. — Nous les portons à votre compte en attendant la note annoncée. — Nous protestons contre l'emploi du papier à décalquer pour la corresp.

Colmar. — M. H. — Reçu les 67. — Affect. compl.

Genève. — M. B. — M. G...y de F...x à vous faire compte de 25 pour notre compte. Nous vous en débitons.

Orléansville. — M. R. — Nous vous avons rép. le 12 par L. C., et nous v. av. adr. quelques jours avant une longue lettre cont. les renseign. dem. — Mille amitiés de tous.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 fr.	11 fr.	6 fr.
DÉP. ET ÉTRANGER	22	12	6
PAYS à surtaxe	30	16	8

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DÉP. ET ÉTR.	8	4	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois.	40 c.	Annonces anglaises.	40 c.
Cinq à neuf —	30	Réclames-notices	80
Dix fois et plus.	20	Faits de publicité	1 fr. 50

On s'abonne à Lyon, au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme.

Bourse du 21 février.

Les nouvelles données hier sur les conférences de Bruxelles acquièrent de la véracité, mais la Bourse ne s'en émeut pas beaucoup.

Le 5 0/0, laissé à 84 90, ouvre à 81 70, tombe à 81 20 et finit à 81 60 fin courant et 81 75 au comptant, avec 30 cent. de baisse sur la bourse précédente.

La Banque voit grossir son dividende prochain et monte de 1970 à 2 000 fr.

Le 3 0/0 perd 05 c. seulement à 49 95 à terme, et 49 85 comptant.

Les chemins de fer s'améliorent encore : Orléans gagne 5 fr. à 805 ; Avignon-Marseille s'élève à 181 fr. 25 c.

Le Nord, de 441 arrive à 446 25. La Bourse finit beaucoup mieux qu'on ne l'aurait cru. Les acheteurs, non seulement se rassurent, mais font bonne contenance.

RENTES FIN COURANT	Prem. cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
Trois 0/0	50 ..	50 ..	49 50	49 95
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	81 60
Cinq 0/0	81 90	81 75	81 20	81 6[illegible]

21 février. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	49 85 ..		4 Canaux avec prime	1010 ..
— Emprunt 1847-1848	81 70 ..		Lin Maberly	... ..
5 0/0 j. du 22 mars	81 75 ..		Caisse hypothécaire	... ..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	.. .. ..		Emprunt d'Haïti	... ..
4 0/0 j. du 22 septembre	.. .. ..		Espagne, dette active	21 ..
Actions de la banque	2000		— dette passive	.. ..
Rente de Naples, j. juillet			— 3 0/0 1841	.. ..
Récép. Rothschild	70 50		Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
5 0/0 de l'Etat romain	66 ..		— — 3 0/0	30 ..
5 0/0 belge 1840	91 25		2 1/2 hollandais	.. ..
— — 1842	.. ..		Zinc Vieille-Montagne	2500 ..
— 4 1/2	.. ..		H. de la Grand-Combe	... ..
— Banque (1835)	... ..		Emprunt du Piémont	890 ..
Obligations de la Ville	1180 ..		Lots d'Autriche	350 ..

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	407 50	400 ..	Orléans à Bordeaux	411 25	416 25
Versailles, rive droite	272 50	260 ..	Du Nord	441 25	446 25
— rive gauche	140 ..	145 ..	De Paris à Strasbourg	350 ..	355 ..
Paris à Orléans	800 ..	805 ..	Tours à Nantes	333 75	335 ..
Paris à Rouen	511 ..	520 ..	Paris à Lyon	372 50	... ..
Rouen au Havre	335 ..	335 ..	Montereau à Troyes	125 ..	122 50
Avignon à Marseille	180 ..	181 25	Dieppe à Fécamp	165 ..	170 ..
Strasbourg à Bâle	92 50	92 50	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Centre	333 75	340 ..	Bordeaux à la Teste	... ..	... ..
[illegible]	... ..	... ..			

L'un des gérants: G. TANDON.

Le carnaval est fini; aux folles agitations des bals masqués vont succéder des plaisirs plus paisibles et de meilleur ton. A ce titre la salle Sainte-Cécile se recommande aux jeunes gens du meilleur monde et aux dames les plus à la mode. L'administration est résolue à maintenir rigoureusement le choix des personnes qui composent le bal des jeudis.

Ce soir, 22 février, *Rubner* fera exécuter ses dernières nouveautés.

Spectacles du 22 février.

THEATRE DE LA NATION.—

THEATRE DE LA RÉPUBLIQUE.— Le dépit amoureux, Louison, Sganarelle.

ITALIENS.— La Gazza Ladra.

OPERA-COMIQUE.— Le Val d'Andorre.

ODEON.— Le Héros, une fête de Néron, le Comique.

THEATRE-HISTORIQUE.— La Jeunesse des Mousquetaires.

GYMNASE.— Les Filles du Docteur, Tasse cassée, Charlatanisme, 1er coup de canif.

VAUDEVILLE.— La Propriété, la Foire aux Idées, le Moyen.

THEATRE MONTANSIER.— Habit, Veste et Culotte, une Dent sous Louis XV, la Californie, le Bonnet d'Ane, un Gendre aux Epinards, les Manchettes.

VARIETES.— Le Berger de Souvigny, Mme Larifla, le Cours de la Bourse, la Paire, la Pension.

PORTE-SAINT-MARTIN.— Le Pasteur.

GAITE.— Les Orphelins.

AMBIGU-COMIQUE.— Le Mauvais Cœur, la femme du Corsaire.

THEATRE DU LUXEMBOURG.— Les Trois Epiciers, Venise au 5e Etage, Un Mariage d'Amour.

THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple).— La Poule aux Œufs d'or.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 54. ÉDITION DU MATIN. Vendredi 23 février 1849.

PARIS
Trois mois. . . . 8 f.
Six mois. . . . 14 f.
Un an. . . . . 26 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Rue de Beaune, 2.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

PARIS, 22 FÉVRIER.

Un grand nombre de citoyens avaient cru convenable de faire, en l'honneur de la Révolution de février, une solennelle manifestation.

En présence des provocations incessantes du pouvoir, une manifestation de cette nature offre des dangers grands, inévitables.

Nous supplions le peuple d'y renoncer.

Les représentants de la Montagne, les délégués du Congrès national électoral, du conseil central électoral de la Seine, les directeurs des associations ouvrières, les délégués des corporations, le bureau des délégués du Luxembourg et les rédacteurs des journaux démocrates-socialistes, publieront demain une adresse au peuple pour l'adjurer de rester calme et d'honorer le grand anniversaire en prouvant à ses ennemis son respect pour l'ordre véritable et pour la légalité.

Les leçons de l'expérience.

Il n'y a aujourd'hui qu'une seule opinion qui tienne compte des leçons de l'expérience, qui fonde sur l'observation des faits sa critique et ses affirmations, qui travaille à faire de la politique une science positive, expérimentale : c'est l'opinion socialiste.

Le socialisme a pour raison d'être, pour racines profondes, légitimes, irrécusables, les vices économiques de la société actuelle, les douleurs de la vie réelle, les difficultés que l'homme éprouve pour vivre en travaillant.

Ce qui distingue le socialisme de la vieille économie politique, c'est que celle-ci croit ces vices économiques inhérents à la liberté humaine et, par conséquent nécessaires, inévitables, tandis que le socialisme se fait fort de les extirper et prétend qu'il n'y aura ni ordre, ni sécurité, ni liberté véritables aussi longtemps que ces vices subsisteront.

Dans les moyens même qu'il propose pour remédier aux misères publiques, le socialisme innove beaucoup moins qu'on le suppose. Depuis la Banque d'échange du citoyen Proudhon, laquelle, comme on l'a remarqué, pouvait se produire avec moins de bruit sous tous les régimes, jusqu'au comptoir communal et au Phalanstère de Fourier, qui tendent à reconstituer à la fois sur des bases plus libres et plus solidaires, la production, la circulation et la consommation des richesses de la commune, il n'est pas une seule proposition pratique, affirmative du socialisme qui ne soit en parfait rapport avec la force des choses, avec des progrès déjà accomplis, avec les tendances irrésistibles de la société elle-même.

N'est-ce pas l'expérience qui prouve qu'une liberté soumise aux risques et périls d'une lutte incessante, sans garantie de solidarité et d'humanité, est un leurre, une duperie ; que la liberté avec l'agiotage, la concentration des capitaux et du crédit dans les mains de quelques compagnies, c'est la loi du plus fort, c'est la reconstitution d'une féodalité financière plus spoliatrice et plus oppressive que l'ancienne ; que l'égalité de droits à l'élection politique ou à la protection des lois sans l'égalité de droits aux moyens de travail et de bien être ne constitue qu'une chimère; et que la fraternité, sans la solidarité des efforts, sans l'association des intérêts, est une dérision, un mensonge?

Le socialisme est donc fondé en fait quand il propose de réaliser d'une manière plus complète la liberté, l'égalité et la fraternité, par l'application intégrale des principes de solidarité et d'association.

N'est-ce pas l'expérience qui révèle que la propriété, dans ses conditions actuelles de privilége exclusif, individuel, d'oppression forcée, paralysée par son morcellement, sans cesse minée par l'usure, par l'envie des mercenaires ou par la ligue des affamés, sans cesse disputée, conquise ou perdue au gré des hasards de la concurrence, de la spéculation ou des révolutions, ne jouit d'aucune sécurité ?

N'est-ce pas l'expérience qui prouve que le salariat, en assimilant le travailleur à une marchandise, en le vendant ou en l'achetant sur le marché, le soumet à un esclavage collectif souvent plus cruel que l'esclavage individuel, puisque le maître collectif est moins intéressé que l'ancien à conserver la vie et la santé de l'ouvrier ?

N'est-ce pas déjà depuis deux ou trois siècles, et sans l'ordre des socialistes, que la propriété tend d'elle-même à revêtir une forme sociétaire, collective, mobile, afin de satisfaire aux exigences de la liberté et de l'émulation, afin de remédier aux faiblesses du morcellement contre la concurrence, afin d'appliquer les grandes découvertes, les machines nouvelles, afin de fonder de grandes entreprises, de grandes manufactures, de grands comptoirs, de grands bazars, des chemins de fer, des bateaux à vapeur, des services collectifs de toute importance et de toute sorte ? N'est-ce pas l'expérience des siècles qui prouve que l'association est le principe social par excellence, qu'il est le levier de toutes les grandes choses, la base de toutes les institutions solides et bienfaisantes ?

Eh bien ! c'est donc conformément à l'expérience et aux tendances contemporaines, que nous proposons de rendre la propriété accessible à tous en la mobilisant et en l'étendant du capital au travail et au talent ; d'enlever à l'héritage ses funestes effets de division et de morcellement en le faisant porter sur des titres d'action plutôt que sur des remaniements du sol ; de garantir enfin le droit de propriété contre toutes les causes de soucis, de discordes, d'alarmes, de stérilité ou de ruine qui l'assiégent aujourd'hui.

N'est-ce pas l'expérience qui démontre que la famille, historiquement, n'a fait que gagner à voir la commune et l'Etat la soulager du soin de pourvoir aux nécessités de l'autorité, de la justice, de la défense extérieure, de la police, de l'instruction, de la circulation publique, etc., toutes choses dont elle était autrefois chargée? N'est-ce pas en vertu déjà des principes de solidarité et d'association et pour remédier en partie au vice d'isolement de leurs ménages que les familles se sont concertées et ont créé à leurs portes des boulangeries communes, des restaurants, des halles, des docks, des marchés, des magasins commerciaux, des hospices, des établissements de secours, des institutions de charité, des omnibus, des théâtres, des cercles, des écoles, des salles d'asile et des crèches? N'est-il pas vrai cependant que les neuf dixièmes des familles voient encore la sécurité et le charme de leur intérieur empoisonnés par les soucis de la responsabilité industrielle qui les accable, par l'impuissance de leur isolement, par des divisions d'intérêts, par l'insuffisance des ressources de science, de crédit et d'instruments dont elles disposent, par l'impossibilité d'assurer à de nombreux enfants l'alimentation présente et une carrière pour l'avenir?

Eh bien ! c'est donc sous l'autorité de l'expérience et dans l'intérêt même de la famille que le Socialisme propose d'étendre et de fortifier, par toutes les ressources de l'association, les exploitations de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, du ménage et de l'éducation de l'enfance, qui ne sont encore que de pauvres institutions au berceau, parce qu'elles ne reposent (comme autrefois la justice et l'armée) que sur les épaules de la famille isolée.

N'est-ce pas l'expérience qui prouve qu'il n'y a plus de progrès possible en agriculture sans la reconstitution de la grande culture par l'association; que nos cultivateurs actuels, isolés, ignorants, écrasés sous le labeur, sont dans l'impossibilité d'appliquer à l'agriculture morcelée les lumières et les procédés de la science, de s'assurer du crédit, de substituer les machines aux bras, les bonnes méthodes à la routine, de s'adonner à l'élève des bestiaux, de profiter économiquement des engrais, des assolements, des irrigations, et d'échapper surtout à la rançon des agioteurs et des spéculateurs?

C'est donc s'inspirer à la fois de l'expérience et de la raison que de proposer à l'agriculture, ainsi que le fait le socialisme, de combiner par l'association les avantages économiques de la grande propriété avec la plus juste répartition des bénéfices qu'offre la propriété morcelée; de greffer solidairement sur l'agriculture toutes les industries qui en dépendent; d'associer enfin tous ses propriétaires, ses travailleurs et ses directeurs pour la meilleure production, la meilleure consommation et le meilleur échange possibles des fruits du sol de la commune entière.

En industrie, n'est-ce pas encore l'expérience qui démontre que nos manufactures ne peuvent plus faire un pas dans l'abondance des produits et dans le bon marché sans demander un progrès nouveau au principe d'association, sans rendre le peuple consommateur, sans réunir solidairement plusieurs ateliers de la même industrie ou plusieurs industries entre elles, sans essayer d'étayer la grande industrie sur la grande culture; sans faire participer les travailleurs aux bénéfices de l'association des capitaux ; sans étendre encore, sur une association libre de capitalistes, de travailleurs, de directeurs et de consommateurs, l'entreprise industrielle qui, par son poids et par sa chute, a écrasé tant de pauvres familles isolées, trop confiantes dans leur courage?

Et le commerce enfin ne voit-il pas que c'est surtout contre lui, contre son anarchie actuelle que l'autorité de l'expérience s'élève? N'est-il pas évident que sous ce régime de morcellement, d'insolidarité et de concurrence échevelée où nous nous débattons encore, le commerce n'a usé de la liberté et acquis la propriété qu'en rançonnant les producteurs et les consommateurs, qu'en grevant de péages usuraires la circulation des produits, qu'en régularisant l'agiotage, l'usure, l'accaparement, les fraudes, les falsifications, les faillites et le parasitisme?

C'est donc encore en vertu de faits évidents et d'abus éprouvés que le socialisme annonce au commerce qu'il doit être réformé, simplifié et soumis à des garanties de vérité et d'économie ; que sa fonction de circulation doit être surveillée par l'Etat et les communes ; qu'il doit devenir un échange direct des produits entre les associations de producteurs et de consommateurs, une simple circulation d'entrepôts en entrepôts, sous le contrôle des origines, des prix et des qualités.

N'est-ce pas parce que la raison publique avait reconnu, avant le socialisme, qu'à l'État seul incombait la fonction de surveillance impartiale des intérêts généraux, la direction des grandes communications et de la circulation générale, que les routes nationales, les postes, les monnaies ont été confiées à l'Etat? N'est-ce pas parce que l'abdication de ces droits de l'Etat en faveur des compagnies de chemins de fer a révélé déjà beaucoup d'abus et de dangers, tandis que l'expérience du service des chemins de fer par l'Etat a été des plus heureuses en Belgique, que les socialistes ont été parfaitement fondés à réclamer le rachat par l'Etat des chemins aliénés ? N'est-ce pas en vertu du même principe, et parce que les bases les plus légitimes de l'impôt sont incontestablement les services rendus, que les socialistes demandent à l'Etat de se charger encore du service des canaux, du roulage, des assurances de toute sorte, des mines, de la banque nationale?

L'expérience n'a-t-elle pas prouvé en Prusse que les lettres de gages, les titres hypothécaires peuvent être d'excellentes valeurs de circulation?

L'expérience n'a-t-elle pas prouvé par les monuments collectifs déjà réalisés, par les grandes fondations dues au principe d'association, par les découvertes des sciences, par les ateliers de chemin de fer se déroulant sur des centaines de lieues, par de magnifiques bazars, par les progrès économiques du luxe, par ces palais déjà dressés aux plaisirs du peuple et aux besoins de la sociabilité nouvelle, par les crèches, les salles d'asile, les boucheries et boulangeries communales déjà fondées, qu'il n'est rien dans les idées socialistes, dans les merveilles même du Phalanstère qui ne soit parfaitement praticable, parfaitement en rapport avec les possibilités les plus usuelles des arts modernes?

C'est donc méconnaître aveuglément les leçons de l'expérience et l'évidence des faits que ne pas voir la profondeur des racines du socialisme; c'est donc donner une triste mesure de sa propre raison que le traiter de chimère, d'utopie et se figurer qu'on peut en venir à bout par l'intimidation ou le silence, par l'inertie ou par la calomnie!

L'Assemblée a continué la discussion de la loi électorale. Elle a réglé les incompatibilités provenant de l'exercice d'une fonction dans le département où l'élection a lieu. Demain elle réglera les exceptions à la règle posée par l'art. 27 de la constitution, contenant exclusion des fonctionnaires de la députation.

Le ministre des travaux publics a présenté un projet relatif à l'achèvement du Louvre. Les dépenses sont évaluées à 31 millions.

Esprit des Journaux.

LA MORALE ET LES MOEURS.

C'est une chose curieuse et plaisante que l'attitude des journaux, en présence de l'amendement de Pierre Leroux.

Les feuilles religieuses, la *Vérité*, l'*Union*, l'*Univers* applaudissent à l'adoption de cet amendement, toutes surprises, de le voir proposé par un socialiste, appuyé par les socialistes, et combattu par les républicains *honnêtes*. La douleur et la confusion sont dans leurs cœurs, nous voulons dire dans leurs colonnes.

— Eh quoi! ce sont les socialistes qui défendent la famille contre nos vertueux modérés... Les socialistes sont donc des gens moraux ; les défenseurs de l'ordre sont donc.... Où aller? que croire? que faire? que dire? Où est le bien? où est le mal? Où sont la vertu et les vices? la bassesse et la grandeur? les anges et les démons?

Encore un vote pareil, et l'*Univers* canonise le citoyen Proudhon, l'*Union* ouvre une souscription pour le phalanstère, et la *Vérité* s'embarque pour l'Icarie.

La *Patrie*, connue pour avoir si énergiquement défendu le sanctuaire familial contre les socialistes qui ne l'attaquaient pas, fait chorus avec les journaux religieux.

Mais, hélas! parmi les journaux *honnêtes*, parmi les feuilles austères qui ont entrepris, depuis la révolution, la défense de la morale publique,—pauvre morale, l'ont-ils défendue! elle devrait en être morte; mais les socialistes sont là pour la relever, quand ces messieurs l'auront jetée à terre, à force de la protéger; — parmi ces vénérables organes, disons-nous, il s'en est trouvé quelques-uns qui ont manqué de l'aplomb nécessaire pour se rallier à la chasteté de l'amendement qui proscrit le péché mignon des banquettes de l'Assemblée nationale.

Le journal de MM. Thiers et Véron a noyé son blâme de cette catégorie d'indignités parlementaires, dans la critique générale qu'il fait de toutes les incapacités votées par l'Assemblée nationale.

La *Presse* déclare *qu'il ne faut pas écarter d'une main indiscrète le voile qui couvre trop souvent les scandales de la vie intérieure*.

Le *Pays* prétend que cet amendement *sera plus nuisible qu'utile à la famille, en irritant et perpétuant des souvenirs fâcheux*.

Les *Débats* feignent d'accepter cette leçon de morale donnée par un Socialiste; mais le dépit de ce journal se trahit par cette phrase à la fois ironique et maladroite :

> Point de privilége, à la bonne heure! Nous sommes parfaitement d'avis qu'on n'ait pas plus d'égard pour les patriotes adultères que pour les voleurs patriotes.

Est-ce à dire, ô *Débats*, que l'on doit continuer d'entourer d'égards les *honnêtes* adultères et les *honnêtes* voleurs?

Enfin, l'*Evènement*, journal dans lequel M. Victor Hugo n'écrit pas, comme chacun sait, se relâche un peu à cette occasion du socialisme sévère dont il a fait preuve en d'autres cas, alors qu'il s'attribuait la mission de pulvériser les audacieux novateurs, éternels ennemis de l'ordre, de la propriété et de la *famille*. L'*Evènement* a l'air de demander grâce au moins pour les *grands* coupables par l'observation suivante :

> La politique ne perdra-t-elle pas quelquefois à cette loi d'exclusion, qui, pour nous en tenir à deux illustres exemples pris dans un pays et dans un temps éloignés de nous, eût fermé les assemblées délibérantes à lord Palmerston et à Mirabeau?...

O Pierre Leroux, grâces vous soient rendues! vous nous avez fait assister à une bien amusante comédie!

Nous lisons dans le *Crédit* la réflexion suivante :

> Ce furent les émigrés de 92 qui, en irritant le sentiment patriotique, jetèrent la France dans les bras de Danton et des hommes de septembre, se mettre à la queue de l'Autriche et de la Russie, copier aujourd'hui en Italie l'expédition contre-révolutionnaire de 1823 en Espagne, c'est travailler directement à la guerre, c'est-à-dire au succès de la République

rouge et à la dictature d'une nouvelle Convention. Est-ce là ce que veut M. Drouyn de Lhuys ?

Toujours la conspiration du 29 janvier.

Le gouvernement veut absolument faire croire qu'il a *cru* au fameux complot du 29 janvier. Les arrestations, les saisies se succèdent. On sait très bien que toutes ces persécutions n'aboutirent à rien, et qu'on n'en recueillera, en fin de compte, que la honte de les avoir faites. Mais l'esprit français est mobile. Quelque incident nouveau, quelque fait inattendu peut venir détourner l'attention publique, et l'on profitera de la distraction des esprits pour élargir les détenus et étouffer les réclamations des citoyens lésés. Si l'on compte là-dessus, on se trompe. La presse démocratique constatera avec soin tous ces abus de pouvoir qui se commettent pour couvrir une *faute*, et, s'il y a une justice dans le pays, elle sera rendue un jour à qui de droit.

On nous prie de publier la note suivante:

Hier au soir, à sept heures environ, une descente de police a eu lieu dans les bureaux de la SOCIÉTÉ UNIVERSELLE, rue de Constantine, nº 17, sur un mandat décerné par M. le juge d'instruction. Cette société a ouvert depuis longtemps des conférences publiques sur l'économie sociale et les principes de l'association. Les rapports des commissaires de police des différents quartiers ont dû cependant instruire MM. du parquet que la SOCIÉTÉ UNIVERSELLE est une société commerciale en commandite, entièrement étrangère à la politique. Néanmoins une perquisition minutieuse a eu lieu, qui a amené la saisie de deux copies de l'acte de société, qui doit être publié dans quelques jours; car, en même temps que cette saisie avait lieu, l'acte authentique était à l'enregistrement.

Au reste, ces messieurs chargés d'opérer, l'ont fait avec tous les égards; l'un des fondateurs, le citoyen J. S..., est entré dans les bureaux pendant l'opération et a donné quelques explications verbales au commissaire de police.

Le citoyen L. Dromard, gérant de ladite société, a subi également une visite domiciliaire. C'est la deuxième fois que cette société a eu à subir les tracasseries de la police depuis un mois.

Le gérant de la Société universelle a adressé la lettre suivante au juge d'instruction :

Monsieur le juge,

Si notre devoir vous a ordonné d'opérer dans les bureaux de la Société universelle une saisie que rien ne justifie, j'ai lieu d'espérer que votre justice vous fera abréger les lenteurs de l'examen. Ce qui pourrait nous être préjudiciable sous plus d'un rapport, particulièrement sous le rapport des intérêts. Au nom de la justice, au nom de la liberté des opérations commerciales auxquelles votre saisie intempestive est une atteinte grave, nous venons vous *supplier*, monsieur le juge, de nous faire rendre le plus promptement possible les pièces inutilement saisies dans nos bureaux, et dont, nous vous le répétons, la privation prolongée nous causerait un préjudice matériel.

Il était cependant très facile à l'autorité d'éviter de faire ce pas d'écolier, qui certes ne justifie pas la haute pénétration qu'on lui suppose, puisqu'il existe des rapports des commissaires de police qui font connaître la Société universelle comme inoffensive et légale, et cet inutile scandale pouvait nous être épargné.

Recevez, etc.

Signé : DROMARD et Cᵉ,
Gérants de la Société universelle.

On lit dans la *République* :

Notre ami Ch. Lagrange, représentant du peuple, a remis entre les mains de M. Odilon Barrot, président du conseil, la pétition suivante, adressée à l'Assemblée nationale, et sur laquelle le ministre a promis de porter une prompte et complète attention :

« Citoyens représentants,

» La malveillance a dénoncé faussement une conspiration aux Batignolles-Monceaux, et qui malheureusement fit des victimes, parmi lesquelles se trouvent plusieurs pères de famille.

» Le devoir commandait une enquête.

» Les citoyens Angelot, négociant, Felleuil, propriétaire, Blesmail, Delécolle, artiste musicien, formèrent la commission de cette enquête.

» Après s'être pénétrée de la vérité, la commission s'empressa de constater les faits mal établis : elle déclara hautement que les dix personnes arrêtées le mardi soir, 6 février 1849, dans la boutique de Lefèvre, marchand de vins, sont victimes d'une infâme calomnie; elle a protesté et proteste encore contre toute complicité de conspiration entre lesdites personnes.

» Signé : DELÉCOLLE, ANGELOT, FELLEUIL, BLESMAIL. »

D'après le compte-rendu de la commission d'enquête, les habitants de Batignolles-Monceaux demandent non seulement le prompt élargissement des prévenus injustement retenus; ils demanndent aussi, dans l'intérêt de la liberté et du droit des gens, que les dénonciateurs soient mis en demeure de prouver les faits qu'ils ont avancés ou qu'ils aient à subir les conséquences d'une diffamation calomnieuse.

(*Suivent un grand nombre de signatures.*)

La réaction dans l'armée.

Nous avons annoncé que le sergent-major Pujo, du 20ᵉ de ligne, avait été cassé de son grade, à cause d'un toast porté par lui dans un banquet qui avait réuni les sous-officiers de la garnison et de la garde nationale de Marseille.

L'honorable militaire dont nous annonçions la destitution, nous écrivit la lettre suivante que l'abondance des matières d'abord et plus tard un oubli que nous regrettons, nous empêchèrent d'insérer :

Citoyen rédacteur,

Dans un numéro de votre journal, dont je ne me rappelle pas la date, vous publiez l'extrait d'une lettre suivant :

On écrit de Marseille, à la *Démocratie* :

« Je vous dirai en passant, que le 7 du courant, les sous-officiers de la garde nationale ont offert un banquet aux sous-officiers de la troupe (je ne sais à quel propos). Le diner fut morne et froid jusqu'à la fin. Après divers toasts insignifiants et assez réactionnaires, il y eut un sergent-major du 20ᵉ de ligne qui se leva et prit la parole pour un toast : A la République démocratique ! et il partit de là pour dire qu'il pouvait assurer au nom d'une grande partie de l'armée que celle-ci ne se battrait que pour la défense de la démocratie. »

Le public réactionnaire fut étonné et fit tous ses efforts pour punir *tant d'audace*. Il paraît qu'il y est parvenu, car on m'assure aujourd'hui que le général Mollière, commandant la division, vient de casser ce sergent-major. Vive la liberté !

L'auteur de ces lignes a été mal renseigné. Il a commis trois erreurs; il s'est trompé sur l'énoncé du tost, sur l'effet qu'il a produit dans l'esprit des sous-officiers de la garde nationale, et sur le résultat qui en a été la suite.

Republicain sincère, je crois qu'il est de mon devoir de dire la vérité à ce sujet, pourvu toutefois qu'on me permette de laisser quelques lacunes que je me garderai bien de remplir par des inexactitudes ; car le républicain sincère, ce qui, d'après moi, signifie le *républicain socialiste*, doit, avant tout, être l'homme de la vérite.

Voici mon toast :

« A l'Union de la garde nationale et de l'armée ! »

Citoyens, retrempée dans l'impérissable et glorieuse révolution de Février, faite par le peuple, la garde nationale doit s'appeler le peuple.

L'armée, comme fraction du peuple constituant une force matérielle que le peuple entretient pour la défense de ses droits et de sa liberté, doit, par sa nature même, épouser les intérêts du peuple, c'est dire, citoyens gardes nationaux, que nos intérêts sont les vôtres, et que les nôtres à nous, comme vous hommes du peuple, doivent trouver en vous des défenseurs fermes, intelligents et consciencieux.

A la naissance de notre République, les trônes des despotes de l'Europe ont tremblé. Mais, moins heureux que nous, les démocrates, nos frères, des nations étrangères ont vainement versé leur sang pour la cause qui a triomphé dans notre patrie par les efforts du peuple français.

Des soldats liberticides, vils esclaves du despotisme, méconnaissant leurs vrais intérêts, oubliant leur naissance, ont couvert leurs armes d'infamie en les trempant dans le sang des généreux, mais trop peu nombreux défenseurs du principe des intérêts communs, exprimé par les mots évangéliques : Liberté, Egalité, Fraternité.

Raffermis par la violence, les arbitres couronnés, personnification du privilége et de l'injustice, se ligueront peut-être pour étouffer le foyer central révolutionnaire, qui est notre République, et qui leur inspire tant de crainte. L'armée volera alors avec enthousiasme vers les champs de bataille où elle ira payer un tribut de sang à la plus belle des causes. Si, à ce moment suprême, les égoïstes partisans du régime monarchique que notre révolution a déclarés à jamais déchu, levaient la tête, vous vous rappelleriez, citoyens gardes nationaux, que le sang de vos frères de l'armée coule à la frontière pour la République, et votre cœur vous pousserait irrésistiblement à la défendre au-dedans au même prix qu'ils la défendraient au-dehors.

Gardes nationaux et soldats, nous sommes donc tous frères d'origine, puisque nous sommes tous du peuple ; entre la garde nationale et l'armée, communauté d'intérêts, identité de but, et par suite attraction à l'unité.

Citoyens gardes nationaux, nos frères, vous le savez : l'union fait la force ; soyons donc unis, nous triompherons des attaques liberticides, et nous acquerrons l'immortalité à notre République.

Crions donc tous unanimement : Vive l'union entre la garde nationale et l'armée ! vive la République !

Il ne m'appartient pas de dire l'effet produit par mes paroles. J'aurais à me constituer le défenseur des sous-officiers de la garde nationale contre l'accusation de *réactionnaires* qui leur est jetée à la face. Or, ils sont et plus forts et surtout *plus libres* que moi. A eux donc de se défendre, ce qu'ils feront, j'en ai la conviction, d'une manière digne des sentiments démocratiques dont ils se sont montrés pénétrés.

L'auteur de la lettre que je cite dit que j'ai été cassé par le général Mollière. Si je n'avais pas foi dans la force de la *constitution*, œuvre de nos représentants, de cette Assemblée que, dans la crise qui la menace, tout bon citoyen, dans quelque position qu'il soit, doit se faire un devoir inviolable et sacré d'appuyer de son concours le plus énergique, et si, en me taisant, je faisais autre chose qu'approuver une erreur, je chercherais à me faire oublier dans le silence.

Mais la *vérité* le veut. Je dois dire que mon colonel, après m'avoir fait demander une copie du discours ci-dessus, que je me suis hâté de lui envoyer, m'a fait intimer l'ordre de demander ma rétrogradation au grade de sergent, me menaçant de me traduire devant un conseil d'enquête si je n'obéissais pas. J'ai résisté pendant quatre jours, au bout desquels, par un moyen que je ne dois pas énoncer, on est parvenu à me faire consentir à cette demande. C'est donc sur ma demande qu'on m'a fait rétrograder sergent.

Salut et fraternité.

N.-P. PUJO, sergent au 20ᵉ de ligne.

Marseille, le 5 février 1849.

Cette lettre, comme on le voit, est empreinte à la fois d'un grand sentiment de modération et de patriotisme, et ne peut inspirer qu'une haute estime pour celui qui l'a écrite. Il paraît cependant que les supérieurs du sous-officier républicain ne se sont pas contentés de la première vengeance qu'ils avaient tirée de ses opinions trop républicaines.

Le sergent Pujo vient encore d'être cassé du dernier grade dans lequel on l'avait d'abord maintenu. Nous trouvons dans la *Voix du Peuple*, de Marseille, les détails suivants sur cette *exécution* :

Le 7 février dernier, échauffé par le beau soleil de la Provence, je cheminais gaiement, portant au bout de mon bâton de voyage tout mon avoir, sur la route de Toulon à Marseille. J'avais le cœur aussi léger que mon bagage ; un journal égaré au Beausset m'avait appris un vote énergique de l'Assemblée sur l'enquête proposée par les montagnards. Aussi de toute la force de mes poumons, pour soutenir ma marche sur la rude montée qui me séparait de Cuges, je chantais tous les refrains patriotiques que me fournissait ma mémoire.

En croirai-je mes oreilles ? Quel infidèle écho vient ainsi travestir mes paroles ? Au chœur du *Chant des Travailleurs* répond le *Chant du Départ*. Je hâte mes pas pour voir qui me renvoie ces formidables accents : c'est le 20ᵉ de ligne qui borde la route de ses rangs.

Courage, braves soldats, enfants démocrates de la France ; plus heureux que moi, soldat isolé du travail, vous vous appuyez sur les bras de vos frères, et chacun de vos cris fait tressaillir le cœur de ceux qui vous entendent. Courage ! la route est longue et pénible ; je vais passer au milieu de vous, et ma voix se mêlera aux vôtres dans l'hymne immortel de Chénier.

Mais quoi ! le bataillon a quitté la route, et sur ma droite il se forme un carré dans une clairière ménagée pour la sûreté des voyageurs dans cette forêt de Cuges, de sinistre mémoire.

Pourquoi cet appareil ? Au centre du carré, le colonel à cheval, entouré de l'état-major ; autour d'eux, les sous-officiers en arme. Ce cri retentit : Où sont les prisonniers ?

J'arrête mes pas : tout ici me présage un drame dont je veux voir le dénouement.

La garde amène un sergent ; le colonel va vous dire son nom. On le place en face du chef, l'arme au bras droit. Silence dans les rangs.

« Sous-officiers, soldats,

» Vous voyez devant vous le sergent Pujo, le déserteur qui naguères voulait se rendre en Italie avec un passeport de Ledru Rollin. (Avec quel accent de haine fut prononcé ce nom !) Vous le voyez devant vous ce déserteur que le conseil de guerre a malheureusement acquitté. Non content d'avoir porté, dans le banquet offert par les sous-officiers de la garde nationale de Marseille à ceux de la garnison, un toast aussi absurde que ridicule, il a voulu que ses paroles fussent imprimées. Et dans quel journal les a-t-il fait imprimer ? dans le journal le plus dégoûtant, dans la *Voix du Peuple* !....

» Son toast, il l'a fait suivre de réflexions tout aussi ridicules ; il ose se dire *républicain-socialiste* !... Savez-vous, soldats, ce que c'est que les socialistes ? ce sont des hommes qui veulent la destruction de l'ordre, de la famille, de la propriété ; des hommes auxquels nous f....... peut-être des coups de fusil demain... *Le beau merle*, ma foi, que ce Pujo ! vous le voyez devant vous, et vous n'avez pour lui que pitié et mépris !... Gardes, qu'on l'emmène. »

Je n'ai pu saisir qu'en substance le discours du colonel ; mais toutes les expressions que je rapporte sont textuelles : *je les garantis*.

Le sergent Pujo partit, escorté de la garde. Calme et impassible, il semblait étranger à cette scène, et son œil ne s'était pas baissé sous les regards courroucés de son chef : son sangfroid, que je qualifierai d'héroïsme, ne s'était pas effacé sous cette ardente provocation. Oh ! quelles convictions doivent brûler le cœur de ce jeune homme pour lui avoir donné la force de supporter ainsi l'ignominie qu'on jetait à tous les démocrates, ses frères ! Socialistes, ayons confiance, l'avenir est à nous, puisque dans l'armée nous comptons de ces âmes énergiques que la rigueur des punitions militaires, que l'insulte ne sauraient émouvoir.

Mais aussi, quel baume sur cette cruelle blessure que les cris partis de toutes parts : *Oui, pitié* ! criaient des voix, *mais pas de mépris* ! — *Vive Pujo* ! d'un autre côté. — Je vis le colonel se lancer à franc étrier sur la face du carré qui longeait la route ; deux soldats furent extraits des rangs et remis entre les mains de la garde. Qu'avaient-ils dit ? Je l'ignore.

La colonne se remit en marche, mais morne et silencieuse. Je m'arrêtai pour la suivre des yeux, jusqu'à ce que les plis du terrain l'eussent dérobée à ma vue. Mais bientôt le refrain du *Chant du Départ* vint frapper mes oreilles, et me dire que l'exécution militaire, dont le hasard m'avait rendu témoin, avait été impuissante à étouffer les nobles sentiments qui font palpiter le cœur de nos soldats.

Courage, brave armée !

Oh ! si vous n'avez pour combattre nos idées d'autres arguments que ceux de Bugeaud à Bourges, que ceux que j'ai entendus le 8 février, allez, allez, Messieurs les réactionnaires ! votre heure est arrivée, chacune de vos exécutions fera plus de prosélytes à notre cause, à la cause de ceux qui souffrent et baissent la tête, que toute la propagande des journaux démocratiques.

Encore quelques scènes de ce genre, honnêtes modérés, et l'armée entière criera avec les prolétaire ses pères et ses frères :

Vive la République démocratique et sociale !

De pareils faits dispensent de toute qualification et de tous commentaires. Mais que les victimes de ces *modérés* se rassurent ! de telles persécutions sont un titre de gloire. Le peuple leur en tiendra compte.

Autriche.

Bien que l'intervention russe en Transylvanie ne soit pas encore officiellement confirmée, l'alliance austro-russe est plus étroite que jamais, et le cabinet de Pétersbourg sent d'autant plus le besoin de s'entendre avec la camarilla d'Ollmütz que ses avances intéressées ont été repoussées à Constantinople par le divan. On sait en effet que dès que la Russie a connu l'entente qui s'était établie contre elle à l'occasion de la question danubienne entre la France et l'Angleterre, elle a fait proposer à la Turquie un projet d'alliance offensive et défensive qui aurait eu pour résultat d'interdire à la Turquie toute alliance avec une autre puissance, et d'accorder, contrairement à la convention des détroits de 1841, la liberté du passage du Bosphore et des Dardanelles aux bâtiments de guerre russes de la mer Noire. Reschid-Pacha a répondu par un refus énergique à ces ouvertures. « Plutôt la mort qu'un tel déshonneur, » a répondu le divan.

Repoussée du côté de Constantinople, la Russie s'est rejetée vers Ollmütz ; elle a mis son or et ses soldats à la disposition des continuateurs de la politique de Metternich. Cette offre venait fort à propos. La défaite des impériaux en Transylvanie est maintenant un fait hors de doute. Presque partout les armées hongroises ont été relevées par des chefs polonais ou français. Les Seklers, ces belliqueux descendants des Daces, alliés fidèles des Madgyars, d'abord repoussés, ont repris courage et viennent de s'emparer de Kronstadt, ville de 25 000 âmes, la plus importante de la Transylvanie saxonne, après Hermanstadt, tombée elle-même au pouvoir de Bem.

Toutes les correspondances particulières confirment les succès des Hongrois. Une lettre publiée par le *Crédit* va même beaucoup plus loin. Non seulement elle confirme l'entrée des Russes, mais elle annonce de plus une première défaite des Russes. Selon cette lettre, le général russe Luders aurait franchi la frontière le 14 février, et se serait emparé de Brachow, petite forteresse à une lieue et demie de la frontière.

Là, il aurait été informé de la présence de quelques bataillons de gardes nationaux commandés par des Madgyars. L'impatience de signifier l'intervention par une escarmouche d'avant-garde, le porta à faire une reconnaissance en personne à la tête de 800 hommes. Il pensait qu'à son approche le petit détachement des Hongrois de Bem allait prendre la fuite ; mais, s'étant tout à coup trouvé enveloppé par les Hongrois, il concentra sa troupe sur un mamelon pour se défendre jusqu'à l'arrivée de renforts d'artillerie.

Ces secours furent lents à arriver, en sorte que, quand les 10 000 hommes parurent, il ne lui restait plus que 150 hommes environ ; le reste avait succombé autour de lui. Quelques minutes de retard dans l'arrivée des secours, et il tombait au pouvoir des Hongrois.

Le gouvernement russe a promis une récompense à qui livrerait Bem, Mezzaros et Kossuth.

Après tout ce qui a été dit et se dit encore de contradictoire sur l'entrée des Russes en Transylvanie, on s'attendait à ce que le 22ᵉ bulletin de l'armée, qui vient de paraître, finît toutes les incertitudes. Il n'en est rien.

Non-seulement ce bulletin rempli comme les précédents, de prétendues victoires, ne dit rien sur les succès du général Bem, mais ce que l'on comprend beaucoup moins encore, c'est que le gouvernement ne fasse aucune mention de Jellachich qui, suivant des bruits répandus, aurait pris parti avec les Serbes pour le slavisme contre les Allemands.

Le recrutement qui doit porter l'armée autrichienne à 780 000 hommes, rencontre de sérieuses résistances. Les paysans de Bohême ne veulent pas se soumettre. D'un autre côté, Jellachich qui est à Szolnok, ne veut pas que son corps d'armée, sur la fidélité duquel on a conçu des craintes, soit disloqué. On cherche le moyen de faire cesser la dictature du ban, en convoquant une diète à Agram.

Dernièrement, on remarquait à Kremsier, auprès des députés tschèkes, un jeune officier de Mantaaux-Rouges, dont le costume à demi sauvage contrastait singulièrement avec les lunettes qui brillaient sur sa figure. On sut bientôt que c'était un ancien étudiant de Prague, qui avait commandé le swornost pendant les fêtes de la Pentecôte. Proscrit par Windisgraetz qui avait mis sa tête à pris, il avait obtenu du ban de Croatie d'entrer avec plusieurs de ses camarades dans sa garde séraschénienne. Dans quel but cet envoyé de Jellachich s'est-il rendu auprès des plus fougueux panslavistes de la Diète ? c'est ce qu'on ne dit pas, mais ce qu'on devine facilement.

Le gouvernement était tombé dans une erreur si grande, au sujet de la question madgyaro-croate, que l'effervescence des esprits, devenue générale à Agram et à Carlowitz, faisait craindre une explosion. Ces deux villes viennent d'être mises en état de siége. C'est le commencement de la fin.

Les Slaves de l'Autriche n'attendent que le signal pour faire disparaître à jamais la camarilla.

Le projet de constitution est terminé. L'empire serait divisé en dix pays de la couronne, qui obtiendraient chacun un gouverneur, une administration nationale et une diète. Ces diètes siégeraient pendant deux mois. Plus tard, une diète générale aurait lieu à Vienne. Elle consisterait en deux chambres. Les députés seraient dans la proportion de 1 sur 100 000 habitants, et l'âge d'éligibilité, 30 ans. La seconde chambre serait composée d'éléments différents. Elle serait élue pour six ans, et la chambre des députés pour trois.

Cette seconde chambre (la chambre haute) se composerait de trois dignités de chaque diète provinciale, d'un député élu par chaque cercle de la province, de même que des conseillers de la couronne nommés par l'empereur, mais sur la présentation provinciale. L'héritier présomptif siége dans cette chambre à partir de l'âge de dix-huit ans.

L'empereur a le droit de convoquer et de dissoudre les chambres, de les proroger, à condition de les réunir de nouveau au bout de trente jours. L'empereur conclut les traités, déclare la guerre, nomme aux emplois, etc. Les finances de chaque province sont distinctes de celles de l'empire.

Telles sont les principales dispositions du projet qui a été adopté par le comité de la section, à la majorité de 5 voix contre 4.

En attendant la nouvelle organisation de l'empire, on prépare à Vienne la construction de quatre grands forts, situés de telle sorte qu'ils domineront la ville de leurs canons. Le plus considérable sera bâti sur le Laerberg; ses souterrains, à l'épreuve de la bombe, recevront de grands magasins d'armes, parce qu'on ne veut plus en laisser dans la ville de dépôts considérables ; ce bâtiment sera assez grand pour recevoir une garnison de 800 hommes.

Rome et Florence.

La Constituante romaine a décidé dans sa séance du 11 que le ministère serait nommé par le comité et responsable.

Le lendemain le comité exécutif a présenté le projet suivant qui a été adopté sans discussion.

La justice sera rendue au nom de Dieu et du peuple.

Le drapeau de la République romaine est tricolore avec un aigle au milieu.

Les fonctionnaires de tout ordre sont déliés de leurs serments envers le gouvernement déchu.

M. Campello parle de l'état misérable où il a trouvé les troupes. Il dit que, grâce à ses efforts depuis deux mois, il a été constitué une milice de 36 000 hommes. La conscription serait l'unique moyen de compléter l'armée. Actuellement, l'armée est forte de 28 000 hommes. Un corps du génie a été formé. Nous avons six batteries d'artillerie de huit pièces chacune. Les frais s'élèvent à 4 millions par an.

On ne peut pas avoir des armes sans argent. Néanmoins des contrats sont passés, et une personne a été envoyée à Paris. Si l'Assemblée veut activer toutes ces opérations, cela dépend d'elle; qu'elle vote les dépenses nécessaires pour l'armée.

Un projet de loi portant revendication par l'Etat des biens du clergé, a été présenté par le comité exécutif; il est ainsi conçu :

» Tous les biens mobiliers et immobiliers de main-morte, c'est-à-dire de lieux pieux, corporations religieuses, etc., seront considérés comme biens de l'Etat.

» Une pension viagère sera accordée à tous les citoyens appartenant à ces corps monastiques et confréries.

» Tous ces biens seront divisés en petites portions et donnés à emphytéose aux petits agriculteurs et propriétaires.

» Toutes les ventes faites par les ordres religieux, depuis le 24 novembre, seront déclarées nulles. »

Ce projet de loi a été envoyé aux bureaux pour qu'il en soit fait un rapport immédiat.

En attendant, l'Assemblée a voté d'urgence un projet de loi interdisant toute vente et toute soustraction de fonds, opérée par les propriétaires des biens ecclésiastiques.

— La République romaine envoie à la République française, dit l'*Epoca*, les deux citoyens Pierre Beltrami et Frédéric Pescantini, chargés de nouer entre les deux républiques sœurs ces rapports de fraternité internationale qui doivent rapprocher si naturellement les nations qui sont sorties de même origine, qui ont triomphé avec le même nom et pour la même cause.

Le carnaval est très brillant, malgré l'absence des étrangers.

Mamiani a donné sa démission de représentant du peuple. Le gouvernement propose, pour le remplacer, Mazzini qui vient de recevoir le titre de citoyen romain.

Tout du reste est parfaitement tranquille et la République se consolide.

Le gouvernement provisoire de Toscane débute par abolir un impôt : la taxe personnelle et de famille.

Il a publié la proclamation suivante :

» Le gouvernement sait qu'à l'occasion du paiement semestriel anticipé des loyers les ennemis de notre liberté tentent d'exciter le peuple à des demandes exagérées.

» Le gouvernement veut que les droits de tous soient respectés.

» Le gouvernement a plus à cœur la cause du peuple; c'est pourquoi il exhorte les propriétaires de maisons dans la ville de Florence, bien qu'ils restent libres de dicter les conditions des contrats, à user de cette liberté avec tous les égards que la charité chrétienne commande pour la classe la plus nombreuse et la plus variée. »

L'*Alba* place en tête de sa feuille les lignes suivantes qu'elle reproduira chaque matin, dit-elle, jusqu'à ce qu'elle ait été entendue :

» Union avec Rome! union avec Rome!

» Demain peut-être il sera trop tard. Une note diplomatique pourrait nous barrer le chemin, détruire d'un trait de plume nos vœux, les votes de Rome, les communes espérances.

» Union avec Rome! union avec Rome!

» Demain peut-être l'avis d'une invasion ennemie pourrait nous appeler tous à la frontière, pourrait nous empêcher de convoquer, de réunir notre Constituante, et ainsi nous contraindre de remettre l'union à une époque indéfinie.

» Un seul gouvernement de Rome et de Toscane; un seul point de vue à ce gouvernement : la guerre! une seule patrie aux gouvernants et gouvernés : l'Italie. »

M. Ferdinand Zanetti a été nommé général de la garde nationale de Florence. Sa nomination a été accueillie par une démonstration populaire.

On lit ce soir dans la *Patrie* :

Le bruit a couru ce soir à l'Assemblée que la République avait été proclamée à Turin.

Cette nouvelle mérite confirmation.

La *Réponse de M. Proudhon à M. Considerant*, et la *Réplique de M. Considerant*, sont en vente à la Librairie sociétaire et chez les principaux marchands de journaux. Prix : 5 centimes.

Assemblée Nationale.

PRÉSIDENCE DE M. MARRAST. — *Séance du 22 février.*

L'Assemblée adopte sans discussion un projet de loi ainsi conçu :

« Le crédit ouvert au chapitre 1er du budget de l'Assemblée nationale (indemnité des représentants, de la présidence et des questeurs) est réduit de 37 000 fr.

» Le chapitre 2 (dépenses administratives) est augmenté de pareille somme. »

M. KLING, représentant du Bas-Rhin, donne sa démission pour des causes de santé.

On passe à l'ordre du jour.

La commission propose l'addition suivante à un amendement de M. Fayolle, déjà voté :

« Les électeurs, pour jouir de la faculté de voter dans une commune où ils sont appelés par leurs affaires, devront, dans les trois jours de leur demande, produire la preuve qu'ils sont inscrits sur la liste de la localité qu'ils habitent au secrétariat de la mairie, qui leur indique la section dans laquelle ils devront voter. » — Adopté.

Quelques réclamations s'élèvent pour savoir si l'Assemblée est en nombre; on passe au scrutin de division qui donne le résultat suivant :

Nombre des votants,	639
Pour,	627
Contre,	12

On revient à l'art. 78, dont une partie a été votée hier.

Le paragraphe relatif aux faillis non réhabilités est adopté.

M. RABUAN demande qu'à la liste des incapacités on ajoute les stellionataires (auteurs de fausses déclarations dans les actes). — Rejeté.

Le 9e § proposé par la commission est ainsi conçu :

« Toutefois le § 3 du présent article n'est point applicable aux condamnés en matière politique, si l'interdiction du droit de vote et d'élection n'a pas été, dans le cas où la loi l'autorise, prononcée par l'arrêt de condamnation. »

M. G. SARRUT. Il y a tel homme qui a siégé au conseil d'Etat, qui a siégé dans les anciennes assemblées politiques, qui professe au Collège de France, et qui ne pourrait pas être admis à la candidature pour l'Assemblée législative. Pour se débarrasser de certains hommes, les anciens gouvernements les ont poursuivis pour escroqueries et pour atteinte à la morale publique. Vous avez vu condamner en 1832 les saint simoniens; ils ont été privés de leurs droits civils.

UNE VOIX A DROITE. Où est le mal?

M. G. SARRUT. Où est le mal qu'un professeur au collège de France, un membre de l'ancienne chambre ne puisse faire partie de votre Assemblée! (Bruit.) Votre article est immoral parce qu'il est rétroactif.

L'ensemble de l'article est adopté.

M. BAZE propose d'ajouter que le représentant qui sera condamné pendant la session soit déchu de ses fonctions.

M. BILLAULT, rapporteur, donne son assentiment à cette proposition.

M. VIVIEN. Tous les faits prévus par l'article 73 ne sont pas des causes d'indignité. Un représentant, par suite d'un accès de fièvre chaude, peut être instantanément privé de la raison, mis dans une maison de santé; sera-t-il, pour cela, déchu de ses droits?

M. SAINT-ROMME. Admettez qu'une majorité veuille se défaire d'un membre de la minorité qui lui porte ombrage. (Très bien!) Je vous ai indiqué un danger réel, c'est à vous d'aviser.

L'article est adopté dans son entier.

Sur la proposition de M. Saint-Romme, les art. 75 et 76, qui traitent des incompatibilités, sont mis en délibération après les art. 74, 77 et 78, qui traitent des incapacités.

La discussion s'ouvre sur l'art. 75, ainsi conçu :

» Ne peuvent être élus par les départements compris en tout ou en partie dans leur ressort :

» Les premiers présidents et les membres des parquets des cours d'appel;

» Les présidents, les juges d'instruction et les membres des parquets des tribunaux de première instance;

» Le préfet de police, les préfets, sous-préfets et secrétaires-généraux de préfecture;

» Les ingénieurs en chef et d'arrondissement;

» Les recteurs d'Académie;

» Les inspecteurs des écoles primaires;

» Les archevêques, évêques et vicaires-généraux;

» Les officiers-généraux commandant les divisions et les subdivisions militaires;

» Les préfets maritimes;

» Les receveurs-généraux et les receveurs particuliers des finances;

» Les directeurs des contributions directes et indirectes, des domaines et de l'enregistrement, et des douanes. »

Cet article, dit M. le président, est orné d'un grand nombre d'amendements.

Le 1er est celui de M. Brunel, qui propose de substituer aux 2e et 3e § ces mots :

» Les membres des parquets des cours d'appel et des tribunaux de 1re instance. »

Après un discours de M. Brunel, qui propose de ne pas comprendre les présidents d'appel et d'instance dans cette exclusion, on ferme la discussion.

Le premier paragraphe est adopté.

M. GENT propose au paragraphe suivant de dire :

« Les premiers présidents, présidents et conseillers des cours d'appel. »

M. LAGARDE, membre de la commission, combat l'amendement de M. Gent. L'action des conseillers peut être tout aussi honorable, tout aussi désintéressée que celle des présidents. (Aux voix! aux voix!)

L'amendement de M. Gent est mis aux voix et rejeté.

M. FÉLIX GRELLET propose de dire : « Les premiers présidents, les présidents. » — Adopté.

M. CORNE demande qu'à ces mots : « Les membres des cours d'appel, » on substitue ceux-ci : « Les procureurs-généraux. »

M. VEZIN combat en quelques mots cet amendement qui est rejeté.

Le paragraphe de la commission est adopté dans son ensemble, en ces termes :

« Les premiers présidents, les présidents et les membres des cours d'appel. »

« § 2. Les présidens, les juges d'instruction, les autres membres du parquet des tribunaux de première instance.

M. GRELLET demande qu'on ajoute : « Les vice-présidens. » — Adopté.

« § 3. Le préfet de police, les préfets, sous-préfets et secrétaires-généraux. »

M. GENT demande qu'on augmente les exclusions d'une nouvelle catégorie : les conseillers de préfecture.

Cet amendement est adopté.

» § 4. Les ingénieurs en chef d'arrondissement. » — Adopté.

» § 5. Les recteurs d'Académie. » — Adopté.

On propose d'ajouter les inspecteurs d'Académie. — Adopté.

» § 6. Les inspecteurs d'école primaire. » — Adopté.

» § 7. Les archevêques, évêques et vicaires-généraux. » — Adopté.

» § 8. Les officiers généraux commandant les divisions et subdivisions militaires. »

M. RODAT propose un paragraphe additionnel :

« Les intendants divisionnaires et les sous-intendants militaires. » — Adopté.

« § 9. Les préfets maritimes. » — Adopté.

« 1° Les receveurs-généraux et les receveurs particuliers des finances. » — Adopté.

« 2° Directeurs des contributions directes et indirectes, des domaines et de l'enregistrement des domaines. » — Adopté.

On demande l'exclusion des conservateurs et des inspecteurs des forêts. — Adopté.

M. SAINT ROMME demande que les présidents des consistoires protestants soient également exclus, puisqu'on a ôté l'éligibilité aux archevêques et aux évêques.

Le paragraphe est adopté.

Un autre paragraphe qui concerne les gouverneurs militaires des colonies est également adopté.

L'art. 75, dans son ensemble, est adopté.

M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS présente un projet de loi relatif à l'achèvement du Louvre, ainsi conçu :

« Art. 1er. Les palais du Louvre et des Tuileries seront réunis par des bâtiments qui seront destinés à la Bibliothèque nationale, à l'exposition des peintures et à l'exposition des produits de l'industrie. (Très bien! très bien!) La rue de Rivoli sera continuée jusqu'à la place de l'Oratoire, conformément aux plans annexés à la présente loi. L'exécution de ces travaux sera déclarée d'utilité publique.

» Art. 2. Une somme de 31 millions (Exclamations diverses.) sera affectée à l'exécution des travaux énoncés dans l'article précédent, indépendamment de la subvention de 3 millions à fournir par la ville de Paris, conformément à la décision du conseil municipal. »

« Art. 3. Sur la somme de 31 millions ci-dessus, il est ouvert au ministre des travaux publics un crédit de 12 millions sur l'exercice 1849. »

« Art. 4. Le ministre des finances est autorisé à aliéner, jusqu'à concurrence de ladite somme de 31 millions, les immeubles administrés par l'ancienne liste civile. L'adjudication de ces immeubles aura lieu avec publicité et concurrence. (Adhésion.)

» Art. 5. Les ministres des travaux publics et des finances rendront un compte détaillé des opérations ordonnées par les articles précédents.

» Art. 6. Les décrets du gouvernement provisoire relatifs à l'achèvement du Louvre sont et demeurent abrogés. »

Le projet de loi est renvoyé à l'examen des bureaux.

M. LE PRÉSIDENT. M. Charras a déposé une proposition ainsi conçue :

« Toutes les nominations et toutes les promotions qui auront lieu dans l'ordre national de la légion d'honneur seront publiées au *Bulletin des lois* et au *Moniteur universel*, avec l'exposé détaillé des services militaires ou civils qui les auront motivées. »

L'Assemblée revient à la loi électorale.

« Art. 76. Cette prohibition continuera de subsister pendant les six mois qui suivront la démission du fonctionnaire, sa destitution ou son changement de résidence. »

M. BILLAULT, rapporteur, explique que la commission, par suite des diverses observations qui lui ont été présentées, a cru devoir modifier son article de la manière suivante :

« Cette prohibition continuera de subsister pendant les six mois qui suivront la cessation de fonctions, par démission, destitutions, changements de résidence ou autrement, sans que cette disposition puisse s'appliquer aux fonctionnaires qui auraient cessé leurs fonctions soit avant la promulgation de la présente loi, soit dans les dix jours qui suivront cette promulgation. » — Adopté.

La séance est levée à six heures.

Paris, le 16 février 1849.

Monsieur le rédacteur,

Vous avez accueilli une lettre de M. A. Marrast en réponse à ma première *note* communiquée à l'*Assemblée nationale* sur l'*administration de la ville de Paris, depuis le 24 février*.

J'espère, monsieur, que, lorsque j'aurai bien établi le caractère du débat engagé entre l'ancien maire de Paris et moi, vous n'hésiterez pas à m'accorder, à mon tour, la publicité de votre journal.

Les questions soulevées dans ma *note* à l'*Assemblée nationale* sont très simples; elles n'ont rien de politique; elles laissent en dehors les principes de chaque parti, elles sont, en un mot, purement financières. Si elles s'adressent à M. Marrast, c'est à M. Marrast, maire de Paris.— Je ne m'en prends enfin qu'à sa gestion.

J'ai demandé une enquête, et j'ai avancé des faits; j'ai signalé des vices existant dans la comptabilité de l'Hôtel-de-Ville;

Je maintiens tout ce que j'ai dit sur l'irrégularité des dépenses, sur les fonds détournés de leur destination, sur les millions dépensés et dont l'utilité ne vient pas justifier l'emploi.

J'ai énuméré les actes arbitraires du maire de Paris.

J'ai réclamé une reddition de ses comptes, non pas en conseil privé et à huis-clos, en présence seulement des conseillers choisis par M. Marrast; mais j'ai demandé que cette reddition fût publique, que le conseil, avant d'agir régulièrement, et pour émettre un vote légal, fût soumis à *l'élection*.

J'insiste sur la nécessité d'une enquête portant en détail, et dans l'ensemble, sur tous les actes de l'administration de M. A. Marrast, depuis son entrée jusqu'à sa sortie de l'Hôtel-de-Ville.

En interpellant l'ancien maire de Paris sur sa gestion, je suis dans mon droit comme tout contribuable, dont je défends ici la cause.

Le principe de la responsabilité des fonctionnaires existe dans nos lois, et apparemment vous n'entendez pas qu'il ait péri par la révolution : au profit de qui?... de M. Marrast!

Du jour même que j'ai parlé, l'ancien maire de Paris a cherché à étouffer la discussion publique sur ses actes. M. A. Marrast a répondu à une demande d'enquête par un procès.

J'accepte complètement le débat judiciaire, et je prends acte de la déclaration du *National*, qui annonce que cette affaire, dans laquelle je défends les intérêts de la ville de Paris, sera portée devant les assises.

Je dois, en attendant, répondre à une insinuation de M. A. Marrast contre mon nom, et peut-être contre mon caractère, qu'il affecte de connaître beaucoup moins que je ne connais le sien. M. Marrast dit, en parlant de ma nomination d'adjoint à la mairie du Xe arrondissement, *un certain M. de Saint-Genez*. — Voici, Monsieur, tout ce que je puis répondre à un mot de si mauvais goût :

Attaché au bureau de bienfaisance depuis sept années; nommé administrateur à l'unanimité des suffrages; porté par mes camarades comme capitaine en premier de ma compagnie, honneur que je n'ai pu accepter, uniquement par défaut de temps; nommé, dès février, membre du conseil de recensement, et investi du titre honorable d'administrateur de la caisse d'épargnes; si je décline ici mes titres, et si j'indique quels services je puis rendre chaque jour, c'est que je tiens, Monsieur, à vous faire sentir que ma conduite est à l'abri de tout reproche.

Je persiste dans mes assertions : la menace d'un procès n'étouffera pas ma voix. Je me félicite qu'un journal aussi courageux que l'est l'*Assemblée nationale* ait publié ma note. Je l'en remercie.

Je vous prie, et au besoin je vous requiers, de publier cette réponse.

Veuillez agréer, etc.

SAINT-GENEZ,
Administrateur du bureau de bienfaisance et de la caisse d'épargnes du Xe arrondissement.

Troubles à Niort.

La *Revue de l'Ouest*, journal qu'on ne peut pas accuser de partialité, donne aujourd'hui des détails sur les troubles qui ont eu lieu à Niort dimanche dernier. Un escadron du 3e régiment de chasseurs caserné à Niort, devait, comme nous l'avons dit hier, partir ce jour-là pour Saintes. M. le maire de Niort était venu à Paris demander au ministre de maintenir le régiment entier dans la ville qu'il administre.

Avec le plus de célérité possible, il ne pouvait revenir que dans la journée de dimanche, et ce jour-là était fixé pour le départ de l'escadron.

A midi, le régiment descendit sur la place de la Brèche; le colonel, avant de se séparer de son escadron, voulut passer la revue du départ.

Une foule de curieux, complètement inoffensifs, s'étaient assemblés sur la place de la Brèche, pour assister à ce spectacle.

Pendant une manœuvre, la tête de la colonne se trouva environnée de spectateurs qui ne s'écartaient que lentement. Le colonel ordonna avec vivacité d'éloigner la foule, et, à cet instant, un mot malheureux sortit de sa bouche. M. Bernard, employé des ponts-et chaussées, qui se trouvait là parmi les spectateurs, réclama contre cette expression.

Quelques instants après il s'engagea entre M. Bernard et le colonel une conversation qui a donné lieu à des versions si contradictoires, que, dit le journal que nous citons, nous laissons à l'instruction le soin d'éclaircir les faits. Toujours est-il que le colonel, pour toute réponse, lança un coup de plat d'épée. M. Bernard, atteint à la tête, reçut une blessure et fut renversé. La violence du coup brisa la lame de l'épée.

Cet acte produisit l'effet d'une explosion : tous les spectateurs poussèrent des cris, et quelques-uns lancèrent des pierres, ce qui n'avait pas eu lieu jusqu'à ce moment. La perturbation se répandit dans la ville. Des barricades furent construites avec des charrettes. La *Revue de l'Ouest* déclare que ces manifestations n'ont eu en grande partie pour auteurs que des enfants. Le lieutenant-colonel, les officiers et les chasseurs avaient mis le sabre dans le fourreau. Ces braves militaires ont donné, pendant cette déplorable collision, un noble exemple de dévouement au repos public.

Le procureur de la République, les substituts et le juge d'instruction procédèrent aussitôt à l'instruction de cette affaire.

La *Patrie* qui, suivant son habitude, raconte cet événement à sa manière, tout en donnant raison au colonel contre les *socialistes* de Niort, affirme que les autorités civiles et judiciaires de cette ville voulurent mettre le colonel en état d'arrestation, et que celui-ci refusa de se constituer prisonnier, déclarant qu'il n'obéirait qu'au ministre de la guerre.

La *Revue de l'Ouest* ne parle pas de cet incident; mais ce journal annonce que le tribunal civil, après un long examen, s'est déclaré incompétent, et que tous les documents de l'instruction ont été adressés à l'autorité militaire.

FAITS DIVERS.

Nous sommes priés d'annoncer que les blessés, combattans, veuves et orphelins de Février sont invités à se trouver le 24 du courant, à 9 heures du matin, au comité du Faubourg-St-Martin, 40, pour se rendre à la Colonne de Juillet.

— On lit dans le *Censeur de Lyon* :

« Depuis plusieurs jours, M. Bugeaud a fait retirer le factionnaire placé auprès de l'arbre de la liberté et de la statue en terre de l'*Homme du Peuple* sur la place de la Liberté. Les ouvriers du quartier ont vu dans ce fait la pensée de renverser cette statue; ils ont monté la garde auprès d'elle.

» Chaque soir des groupes se formaient auprès de l'enceinte, on causait, on chantait, mais nul trouble n'était à craindre sur cette immense

Place. La police de sûreté, provocatrice comme aux beaux jours de Louis-Philippe, a fait des arrestations si peu motivées, que toutes les personnes arrêtées ont été renvoyées par M. le procureur de la République lui-même au petit parquet. Un seul homme a été retenu pour affaire particulière.

» Hier soir, les choses ont pris un caractère plus grave ; des groupes peu nombreux s'étaient formés ; l'un d'eux chantait la *Marseillaise* qui n'est pas encore proscrite, que nous sachions ; il paraît que des agents de la police de sûreté ont voulu imposer silence aux chanteurs et ont été éconduits avec quelque vivacité ; ils se sont immédiatement retirés à la caserne, et aussitôt des dragons en sont sortis, le sabre à la main, et, sans aucune sommation, au mépris de la loi, ils ont chargé la foule, blessé plusieurs personnes, et enfin tué roide un ouvrier d'un coup de pointe dans la gorge.

Nous le répétons, il n'y a eu aucune sommation, la loi a été foulée aux pieds. Que ce sang retombe sur ceux qui l'ont versé !

— La deuxième réunion de la corporation des tailleurs de pierre aura lieu vendredi 23 courant, salle de la Fraternité, rue Martel, à six heures du soir.

— Une société se forme, dit l'*Advertiser*, dans le but d'organiser une visite des Anglais à Paris, pour rendre aux gardes nationaux de Paris politesse pour politesse. C'est une occasion qui ne s'est jamais présentée jusqu'ici de cimenter l'amitié avec nos voisins les Français. La société évite tout ce qui pourrait avoir une tendance politique. Ce n'est pas une visite à un parti, mais une visite à la France. « Nous espérons, est-il dit dans le programme de la société, que l'on répondra à notre appel avec la même bienveillance, le même empressement, la même confiance et la même générosité que ceux dont ont fait preuve les gardes nationaux français lorsqu'ils sont venus nous voir. »

— Sous ce titre : *Nouvelle Californie à Valenciennes*, l'*Impartial du Nord* publie l'aticle suivant :

« Depuis huit jours, on voit au fond du fossé de la porte de Mons, des ouvriers faisant des creux profonds dans la terre et les remblayant au fur et à mesure que leur sape avance. Ils fouillent le sol non pour y chercher de l'or,—on n'en a pas dans nos contrées à remuer à la pelle,— mais pour déterrer du vieux fer, des éclats de bombes, d'obus ou de boulets qui se trouvent enfouis en grand nombre toute le long du front d'attaque de la ville. Pendant le siége de 93, 44,000 projectiles de gros calibre ont été lancés par les armées coalisées ; il en est resté une grande quantité au pied du rempart et le long des murs battus en brèche. Cette industrie de rechercher le vieux fer, qui revient un peu tard, rapporte cependant de 15 à 20 fr. par jour aux explorateurs qui sont tombés sur de bonnes veines.

— Le troisième général qui devait être arrêté le 29 janvier, en compagnie de Cavaignac et de Lamoricière, est le général Luzy de Pélissac qui vient d'être nommé commandant d'une brigade de l'armée des Alpes.

(*Révolution démocratique et sociale.*)

— Le *Peuple souverain*, de Lyon, a été de nouveau saisi pour un article relatif à M. Bugeaud.

— A Bordeaux, dans la nuit du 5 au 6, six maraudeurs ont imaginé, pour franchir l'octroi, un stratagème que n'aurait pas désavoué un contrebandier de la Calabre ou des Abruzzes.

Ces individus, chargés d'un butin considérable, se sont présentés à la barrière des Acacias. La barrière était gardée par un employé de l'octroi qui se trouvait dans sa guérite.

Les six maraudeurs se sont approchés à pas de loup et se sont précipités sur la guérite, qu'ils n'ont pas eu de peine à renverser.

Toutes les dispositions avaient été prises pour que le côté de l'ouverture reposât sur le sol ; de cette façon, la retraite avait été coupée au préposé de l'octroi, qui s'est trouvé renfermé à plat ventre dans une véritable cage en bois.

Les maraudeurs ne se sont pas bornés à cette première aggression. Après de violents efforts, le préposé est parvenu à retourner la guérite sur le flanc, et il a essayé de lutter avec ses adversaires ; ceux-ci, qui avaient sur lui tous les avantages, l'ont frappé avec violence, et se sont éloignés à la vue des voisins qu'attiraient les cris de leur victime.

Le principal auteur de ces sévices a été arrêté ; ses complices ont échappé aux recherches de la police.

— M. Paul Justus, auteur des cinq lettres sur le *Congrès universel*, vient d'avoir une première réunion dans laquelle il a développé, en présence d'artistes de toutes spécialités, sa pensée *sur le Congrès de l'art européen*. Frappés de la simplicité des procédés d'application présentés par l'auteur de ce projet, les artistes, après avoir formé un bureau provisoire, se sont séparés, résolus à poursuivre la réalisation de cette grande œuvre qui, agrandissant la mission des beaux-arts, rattacherait peu à peu tous les artistes du monde par les liens d'une cordiale fraternité.

— On a eu l'heureuse idée d'ériger une statue au célèbre Borden, le médecin encyclopédiste. La souscription commencera par une grande fête ; plusieurs dames et auteurs renommés prendront part à cette solennité médicale. Barroilhet, Poultier, Ropicquet, Cavallo s'y feront entendre ; il y aura des danses pour intermèdes. Ce n'est plus le 24 février, mais le 3 mars qu'aura lieu cette fête. Les billets déjà pris restent bons. On souscrit à la salle Sainte-Cécile et chez les dames patronesses. — Prix : 10 francs.

— On écrit de Saint-Valery-sur-Somme :

Un animal est venu échouer le 31 janvier sur la plage de Crotoy. Il fait partie de la tribu des cétacés souffleurs, mais il appartient au groupe des dauphins, et prend place dans le genre hétérodon, établi par M. Blainville.

» Quant à l'espèce, il se rapproche de celui que Dale a figuré, et auquel il a donné le nom de baleine à museau de bouteille. Il paraît que les cétacés de ce genre habitent les mers les plus froides du Nord ; ils viennent rarement dans les nôtres : c'est la première fois qu'un individu de cette espèce est entré dans la baie de la Somme. On en a pris d'autres d'espèce pareille ou très voisine, dans le Holstein, à Kiel, en 1801 ; dans la Tamise, à Londres, en 1787 ; dans la Seine, à Honfleur, en 1788, et au Havre, en 1825. Celui qui vient d'entrer dans la Somme est une femelle adulte, ayant une longueur totale de 7 mètres 33 centimètres, et une circonférence de 5 mètres 60 centimètres, dans sa plus grande épaisseur qui est de 1 mètre 20 centimètres mesurés vis-à-vis de l'aisselle. »

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. Demain samedi, à 8 heures du soir, à l'occasion de l'anniversaire du 24 FÉVRIER, GRANDE FÊTE musicale : 200 instrumentistes, 400 choristes, et solos de chant. La salle sera magnifiquement décorée. Prix d'entrée : 50 cent. On trouve des billets à la Salle de la Fraternité et aux Associations réunies.

— Nous annonçons l'apparition du nouvel ouvrage de M. Bescherelle, *l'Orthographe d'usage*. Cet ouvrage s'adresse spécialement à tous ceux qui enseignent et étudient la langue française. Il est d'une grande utilité pour les maisons d'éducation, les instituteurs, les professeurs, les ouvriers, les militaires, les commerçants et les étrangers. Les tableaux synoptiques qu'il renferme contribuent beaucoup à sa clarté.

Les personnes dont l'abonnement expire le 28 février sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2 ; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

PETITE CORRESPONDANCE.

Beauvais — M. A. Le n° du 5 est épuisé. — C'est 9 que vous avez à nous remettre pour la transform.
Christel. — M. R. — Reçu votre lettre enfin ! Je vous écrirai bientôt. E. N.
Toulon. — M. Z. — Reçu les 26 pour M. Le service n'av. pas été interrompu.
Lusignan. — Le cercle dém. — Nous vous envoyons 4 ex. de la pétition dém. — Fait le changement.
Bigny. — M. C. — Nous vous attendrons. — Nous demandons le renseignement dem. pour vous le transmettre.
Lorient. — M. P. Reçu les 24.17 p. 25. — Nous prenons note pour l'envoi des 20 n°s de 8 à 10 c. — Ce sera très bien tous les mois. — Dans vos lettres, en nous envoyant les sommes correspondantes.
Farguières. — M. C. — Reçu les 65 p. liv. et ab. — Souv. am.
Les Bordes. — M. E. S. — Il n'y a rien au delà de la page 179.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 fr.	11 fr.	6 fr.
DEP. ET ETRANGER	32	17	9
PAYS à surtaxe	50	26	14
AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :			
PARIS, DEP. ET ETR.	8	4	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 4.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES	
Une à quatre fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	80 c.
Cinq à neuf —	30	Réclames-notices	80
Dix fois et plus —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

On s'abonne à Lyon, au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme.

Bourse du 22 février.

La Bourse se montre confiante. Les capitaux étrangers reviennent dans la rente et dans les chemins de fer ; on fait chaque jour des achats considérables au comptant, pour compte de l'Allemagne, de la Hollande et de l'Angleterre.

Les fonds publics s'en ressentent. On escompte 35 milles livres de rentes 5 0/0 ; cette valeur, laissée hier à 81 60, ouvre à 81 70, arrive à 82 40, pour fermer à 82 25, avec 65 de hausse sur la bourse précédente.

L'argent se montre partout.

On parle d'émeutes à Lyon, mais elles n'agissent pas sur le marché.

La Banque, par la hausse de la rente, rentre avec bénéfice dans des capitaux considérables (on sait qu'elle a mis 25 millions dans l'emprunt), elle s'élève encore de 2 000 à 2125, soit une amélioration de 125 francs sur hier.

Le 3 0/0 de 49 95 arrive à 50 70, en gagnant 75 cent.

Les chemins de fer sont fort recherchés et en voie de grande amélioration. Orléans de 800 s'élève à 812 50 ; Avignon-Marseille gagne 5 fr., à 185 fr.

Le Nord, de 446, arrive à 464 25. C'est une hausse de 15 fr.

Rouen s'élève de 520 à 530.

Le marché est excellent ; toutes les valeurs sont recherchées.

RENTES FIN COURANT.	Prée. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	49 95	50 70	50 »»	50 70
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	82 »»
Cinq 0/0	81 60	82 40	81 75	82 25

22 février. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

5 0/0 j. du 22 juin	80 50 »»	4 Canaux avec prime	1010 »»
— Emprunt 1847-1848	82 »» »»	Lin Maberly	»»» »»
3 0/0 j. du 22 mars	50 10 »»	Caisse hypothécaire	»»» »»
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	»» »» »»	Emprunt d'Haïti	»»» »»
4 0/0 j. du 22 septembre	»» »» »»	Espagne, dette active	21 »»
Actions de la banque	2125 »» »»	— dette passive	»» »»
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	»» »»
Récep. Rothschild	»» »»	Emprunt portugais 5 0/0	»» »»
5 0/0 de l'Etat romain	66 »»	— — 5 0/0	30 »»
5 0/0 belge 1840	94 50	2 1/2 hollandais	»» »»
— — 1842	94 50	Zinc Vieille-Montagne	2800 »»
— 4 1/2	»» »»	H. de la Grand-Combe	»»» »»
— Banque (1835)	83 75	Emprunt du Piémont	790 »»
Obligations de la Ville	1180 »»	Lots d'Autriche	350 »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	400 »»	425 »»	Orléans à Bordeaux	416 25	425 »»
Versailles, rive droite	160 »»	185 »»	Du Nord	446 25	464 25
— rive gauche	145 »»	160 »»	De Paris à Strasbourg	355 »»	368 75
Paris à Orléans	805 »»	812 50	Tours à Nantes	335 »»	344 75
Paris à Rouen	520 »»	530 »»	Paris à Lyon	»»» »»	»»» »»
Rouen au Havre	335 »»	345 »»	Montereau à Troyes	132 50	130 »»
Avignon à Marseille	181 25	185 »»	Dieppe à Fécamp	170 »»	175 »»
Strasbourg à Bâle	92 50	95 »»	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	340 »»	370 »»	Bordeaux à la Teste	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boulogne	»»» »»	»»» »»			

L'un des gérants : G. TANDON.

Spectacles du 23 février.

THEATRE DE LA NATION.—Le Violon du Diable, le Philtre.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Bajazet, les Plaideurs.
ITALIENS.—
OPERA-COMIQUE.—Le Caïd, la Fête du village voisin.
ODEON.—Rachel ou la belle juive.
THEATRE-HISTORIQUE.—La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE.—Les Filles du Docteur, Tasse cassée, Charlatanisme, 1er coup de canif.
VAUDEVILLE.—La Propriété, la Foire aux Idées, le Moyen.
THEATRE MONTANSIER. — Habit, Dent, Duel, Chansonnettes, Manchettes.
VARIETES.—Le Berger de Souvigny, Mme Larifla, le Cours de la Bourse.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Le Pasteur.
GAITE.—Les Orphelins.
AMBIGU-COMIQUE.—Le Mauvais Cœur, la femme du Corsaire.
THEATRE DU LUXEMBOURG.—Les Trois Epiciers, Venise au 5e Etage, Un Mariage d'Amour.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES.—Un Turc, un Monsieur, les Saltimbanques, Mathias l'invalide.
THEATRE BEAUMARCHAIS.—La Montagne et la Gironde.
THEATRE CHOISEUL.—Une Femme du Peuple, un Voyage en Californie.
DELASSEMENTS.—Ce qui manque aux Grisettes, un Bouquet vivant, un Mariage par procuration, Polkette et Bamboche.

Imprimerie Lange Lévy, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 55. **ÉDITION DU MATIN.** Samedi 24 février 1849.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

PARIS
Trois mois . . 8 f.
Six mois . . . 16 f.
Un an . . . . 30 f.
Les manuscrits ne seront pas rendus.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois . . 9 f.
Six mois . . . 17 f.
Un an . . . . 32 f.
Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.
Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

PARIS, 23 FEVRIER.

VIVE LA RÉPUBLIQUE!

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien.

La République de 1848 doit organiser l'ordre nouveau.

AU PEUPLE.

Citoyens!

Il y a un an le peuple, en possession de sa souveraineté, proclamait la République.

Ce glorieux anniversaire, consacré par un décret et devenu fête nationale, ne s'effacera jamais de notre mémoire.

Nos frères sont tombés pour conquérir la République; gardons pieusement le souvenir de leurs vertus civiques, de leur dévouement à la patrie, et renonçons pour cette fois à la religieuse pensée d'aller collectivement déposer sur la tombe de ces martyrs notre tribut de gratitude et d'admiration.

Les ennemis de la République fêteront hypocritement cette journée; ne donnons aucun prétexte à leurs implacables rancunes; sachons résister à toutes leurs provocations, et confions-nous à la justice de notre cause. — La plus digne commémoration de la Révolution de Février, c'est sa victorieuse influence sur les peuples qui nous entourent. Que la démocratie française donne aux nations l'exemple de ce calme majestueux qui assure le succès des révolutions. Ne compromettons pas, en exposant le pays à de funestes collisions, l'avenir de l'humanité.

La détresse du commerce a produit une misère effrayante.— Les manifestations populaires les plus légitimes et les plus pacifiques seraient une nouvelle occasion d'accuser les républicains de ce malaise universel. Notre résignation servira à prouver que le mal vient d'ailleurs, et le gouvernement ne pourra plus dissimuler l'impuissance de son système à rétablir la prospérité publique. Ne nous rendons pas complices de ces odieux mensonges qui rejettent sur le peuple la responsabilité de la misère. Montrons où sont enfin les amis de l'ordre, où sont ses ennemis.

Nous adjurons tous les républicains de s'imposer le sacrifice de toute manifestation solennelle pouvant donner prise aux ennemis de la révolution.

ASTAIX (Puy-de-Dôme), *représentant du peuple*; ARNAUD (du Var); id.; TH. BAC (Haute Vienne), id.; BAUNE (Loire), id.; BERTHOLON (Isère), id.; BENOIT (Rhône), id.; BRAVARD TOUSSAINT (Puy-de-Dôme), id.; BREYMAND (Haute-Loire), id.; BRIVES (Hérault), id.; A. BRUYS (Saône-et-Loire), id.; I. BUVIGNIER (Meuse), id.; CALÈS (Haute-Garonne), id.; CHOLAT (Isère), id.; A. CLÉMENT, (Isère), id.; DAVID, d'Angers (Maine-et-Loire), id.; CH. DAIN (Guadeloupe), id.; J. DEMONTRY (Côte d'Or), id.; DETOURS (Tarn-et-Garonne), id.; DEVILLE (Hautes-Pyrénées), id.; DOUTRE (Rhône), id.; DUBARRY (Hautes-Pyrénées), id.; FARGIN-FAYOLLE (Allier), id.; GAMBON (Nièvre), id.; GERMAIN SARRUT (Loir-et-Cher), id.; GREPPO (Rhône) id.; GUINARD (Seine), id.; JOIGNEAUX (Côte-d'Or) id.; JOLY (Haute-Garonne), id.; ED. JOLY (Aude), id.; LAGRANGE (Seine), idem; LAMENNAIS (Seine), idem; LASTEYRAS (Puy-de-Dôme), id.; LAURENT (Ardèche), id.; LEDRU-ROLLIN (Seine), id.; P. LEFRANC (Pyrénées-Orientales), id.; P. LEROUX (Seine), id.; MADET (Allier), id.; MAICHAIN (Deux-Sèvres), id.; MARTIN BERNARD (Loire), id.; F. MATHÉ (Allier), id.; MATHIEU (Drôme), id.; MÉNAND (Saône-et-Loire), id.; MICHOT (Loiret), id.; MULÉ (Haute-Garonne), id.; D. OLLIVIER (Bouches-du Rhône), id.; P. DURIEU (Cantal), id.; PÉGOT OGIER (Haute-Garonne), id.; PELLETIER (Rhône), id.; A. PERDIGUIER (Seine), id.; P.-J. PROUDHON (Seine), id.; F. PYAT (Cher), id.; E. RASPAIL, (Vaucluse), id.; ROBERT (Yonne), id.; RONJAT (Isère), id.; SCHŒLCHER (Martinique), id.; SIGNARD (Haute-Saône), id.; TERRIER (Allier), id.; VIGNERTE (Hautes-Pyrénées), id.

LA RÉPUBLIQUE : EUGÈNE BARESTE, rédacteur en chef; ÉDOUARD HERVÉ, CHATARD, CHAREAU, CH. VILIAGRE, FÉLIX TOURNEUX, JOSEPH DE FILIPPI, BERNARD.

LE PEUPLE : P.-J. PROUDHON, directeur; A. DARIMON, secrétaire de la rédaction; J.-A. LANGLOIS, PH. FAURE, G. DUCHÈNE, L. VASBENTER, L. MÉNARD, A. CRÉTIN, T. DELORD, A. FRÉMY, A. MADIER DE MONJAUD aîné, avocat du *Peuple*.

LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE, V. CONSIDERANT, V. HENNEQUIN, F. GUILLON, C. BRUNIER, A. BUREAU, E. NUS.

LA RÉVOLUTION DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE : CH. DELESCLUZE, rédacteur en chef, D. PILETTE, H. DELESCLUZE, H. GOUMAIN, H. CASTILLE, CH. MARTIN.

LA RÉFORME : CH. RIBEYROLLES, rédacteur en chef, CCQ, CAYLA, LÉOUTRE.

LE POPULAIRE : J. ROBILLARD, gérant.

LE TRAVAIL AFFRANCHI : F. VIDAL, rédacteur en chef; A. TOUSSENEL, VICTOR MEUNIER, GRAFFIN, PIERRE VINÇARD.

LA COMMUNE SOCIALE : EUGÈNE FOMBERTAUX, rédacteur en chef.

CONSEIL CENTRAL ÉLECTORAL : D'ALTON SHÉE, SERVIENT, HYZAY, F. PARDIGON, DELBROUCK, SONGEON, MADIER DE MONTJAU jeune, ANDRÉ, BOCQUET, GENILLER, ARMAND LÉVY, JULES LECHEVALLIER, MOREL, FLORIOT.

CONGRÈS NATIONAL ÉLECTORAL : BAUDIN, DUVERDIER, LAPORTE, FOSSEYEUX, DYENNE, CREVAT, P. GUICHENNÉ, COURNET.

COMMISSION DES DÉLÉGUÉS DU LUXEMBOURG : PETIT, PERNOT, LEFAURE, BRASSELET, LAVOYE, A. BLUM, BRIARD, DUBUC, GAUTIER.

ASSOCIATIONS OUVRIÈRES : NICOLE et ROUCAL (bottiers); SOUPLET et LEINEN (chemisiers); GYS, JULES MAROT, LEVENS (chapeliers); JOUSSET et BLED (corroyeurs); JULES MEUNIER (formiers); CHAMYOT, SAINÇARD (arçonniers); LASSAUX et FABREGUETTES (horlogers); PAILLARD (cartonniers); AGNÈS LYONNE et BEAU (coiffeurs); MARTIN (tailleurs de limes); FÉLIX LAGESTE (boutonniers); ROUSSEL (peintres en bâtiments); BAILLY (marchands de vins); DUPUCH (fontainiers); DUCATEL (orfèvres); AUBIN (boulangers); PIALLOUX (cuisiniers).

BLESSÉS DE FÉVRIER ET DÉTENUS POLITIQUES : COURT, A. REYNARD, FLORIOT.

CLUBS : T. THORÉ, TEISSIÉ DU MOTAY (Club de la Révolution); MERCERON (Club de l'Arbalète); F. TOURNEUX (Club de l'Organisation des Travailleurs).

COMITÉ DÉMOCRATIQUE DES ÉCOLES : E. LEBLOYS, SABATIER, CAISSO, RABUT, HUBBART.

PROPAGANDE SOCIALISTE : JEAN MACÉ.

PROPAGANDE DÉMOCRATE ET SOCIALE : GABRIEL MORTILLET, BALLARD.

Vive la République!

Ce cri ne sortira pas demain, comme il y a un an, de poitrines dilatées par l'admiration et l'enthousiasme.

On ne verra pas dans chaque rue, sur les quais, sur les ponts de la capitale, des femmes, des enfants, des vieillards, des bourgeois et des prolétaires, des citoyens de toutes classes, de toutes professions échanger des serrements de mains, des exclamations d'ivresse nationale, des larmes d'attendrissement, des sourires d'espérance et de fraternité.

Un service funèbre, quelques mâts pavoisés, quelques lampions officiels, forcément arrachés à la pudeur d'un ministère ci-devant monarchique, vont plutôt attester, demain, le désenchantement et le contraste des temps que rendre hommage à la victoire populaire.

A quoi tiendra la froideur de cette première commémoration de février?

A ce qu'une année ne peut suffire pour révéler à tous la portée véritable de cette révolution, et faire la balance des maux et des bienfaits qu'elle recèle; à ce que nous sommes au plus fort du reflux de cette révolution, au moment où la plage conquise paraît abandonnée et réclame de nouveaux labeurs pour devenir féconde; à ce que la France, fatiguée de luttes et d'efforts, et voyant se dérouler devant elle une nouvelle série de périls à braver et de progrès à faire, s'est divisée de nouveau sur la question de savoir si elle doit encore s'arrêter ou marcher encore.

Dans cette situation, il est impossible d'arrêter exactement le doit et avoir, le passif et l'actif de la République, et de réveiller, quoi qu'on fasse, l'enthousiasme du début. Cependant, c'est le moment de donner une idée de cette récapitulation qui se fera demain dans les consciences.

Cette République, pensent les uns, qui devait constituer un ordre nouveau, n'a jeté jusqu'ici que confusion dans les esprits, ravage dans les intérêts, perturbation dans les existences.

Cette Révolution, qu'on disait devoir inaugurer le règne de la fraternité, a rendu au contraire plus ardent et plus invétéré l'antagonisme des classes; elle a fait couler dans leur lutte fratricide tout le sang d'une grande bataille.

Cette révolution qui devait rendre à la France sa dignité extérieure, sa haute influence sur le monde, ne s'est signalée en Europe par aucun acte de fermeté ou d'initiative digne même des temps monarchiques.

Au lieu des grandes institutions, des créations glorieuses qu'elle promettait, il n'est sorti du sein des libertés de la République que des manifestations subversives, des négations effrayantes, entretenant la société sur le qui-vive! dans la crainte incessante d'un épouvantable cataclysme.

Ivresse dangereuse, illusions perdues, inertie et faiblesse, ruine industrielle, confusion morale, haines implacables, luttes sanglantes, vengeance de parti, délations et proscriptions, arbitraire et terreur, voilà bien, en effet, le passif de la République dans l'année 1848! Tout est là pour les hommes de partis froissés dans leurs priviléges, leurs préjugés et leurs intérêts.

Mais pour ceux qui ont vu venir la Révolution et qui l'ont comprise; pour ceux que la Révolution elle-même a initiés aux sentiments de la solidarité humaine, à la dignité du citoyen, à la foi dans des destinées meilleures, aux douceurs de la grande fraternité; pour ceux qui ont éprouvé ce que peut la force morale d'une idée quand elle est mûre, il y a autre chose dans l'année 1848, et quoique toute fondation politique, comme toute fondation industrielle, soit plus coûteuse que productive au début, l'actif de la République a déjà dépassé son passif.

A l'avoir de la République, il faut mettre en première ligne cette éclatante preuve donnée par elle pendant ses trois premiers mois que le peuple livré à lui-même, confiant dans l'affection de ceux qui le gouvernent, délivré des menaces de la compression armée, des embûches et des provocations de ses ennemis, abdique toute idée de vengeance et se montre plein de modération et de générosité.

C'est un bienfait de la République que ce progrès de la solidarité humaine qui, à l'issue de la révolution de Février, s'est révélé avec tant d'éclat; qui a prouvé non-seulement que dans l'intérieur du pays tous les intérêts se tiennent, toutes les douleurs sont communes et réciproques, mais encore qu'en Europe aujourd'hui les peuples se sentent frères, qu'ils désirent également la paix et une alliance définitive; qu'aucun d'eux ne peut s'agiter, souffrir, s'insurger ou se plaindre, sans que tous les autres s'en émeuvent et répondent au moins par des vœux à ses douloureux efforts; qu'enfin le rayonnement électrique de la France elle-même n'a rien perdu de sa force, de sa grandeur, et n'attend qu'une direction gouvernementale mieux inspirée pour transformer sympathiquement l'Europe entière. C'est certainement une conquête de la révolution de février que ce concert des peuples de Milan, Rome, Vienne et Berlin, pour suivre la voie de la France et marcher avec elle aux mêmes destinées.

C'est un bienfait irrécusable de cette révolution dite du mépris de nous avoir à jamais débarrassés de ce savant système de corruption politique, électorale, parlementaire et financière qui énervait le moral de la France, d'avoir dissipé toutes ces vapeurs méphytiques dont l'air politique était infecté.

C'est un bienfait plus positif et plus décisif encore que le suffrage universel fonctionnant sans le moindre désordre, initiant, par ses propres épreuves, le peuple à la connaissance des hommes et des choses politiques, lui donnant de plus en plus le sentiment de sa force souveraine, et devant l'amener à renoncer aux moyens de progrès violents et révolutionnaires.

C'est un bienfait de la révolution d'avoir balayé le terrain des questions purement politiques, des petites querelles de partis, des tactiques parlementaires, des fictions constitutionnelles, et d'avoir opéré le ralliement en un seul camp, des légitimistes, conservateurs, libéraux et catholiques qui, même en se liguant contre le progrès démocratique et social, le servent et se transforment eux-mêmes.

C'est un titre méritoire pour la République d'avoir fait comprendre à toutes les classes, à tous les partis, même au prix de longues alarmes et de ruines nombreuses, que les réformes économiques sont désormais les seules questions vitales, les seules difficultés qui nous séparent d'un ordre réel et de destinées meilleures; que le crédit et le travail, dans leurs conditions actuelles, sont des châteaux de cartes qu'un souffle politique fait disparaître; que la confiance industrielle demande des institutions plus fortes; que l'ordre et la sécurité, la liberté, l'égalité et la fraternité ne seront possibles et conciliables que lorsque la grande question du travail sera résolue.

C'est encore un grand fait en faveur de la République qu'elle ait été dans la politique de ses fondateurs plus modérée que dans celle des réactionnaires; qu'elle ait été assez forte, à sa naissance, non-seulement pour étouffer la plus terrible insurrection qui ait jamais menacé un gouvernement, pour obliger le Socialisme à progresser par la force morale et l'expérience, mais encore pour démontrer jusqu'ici l'inanité et l'impuissance de ses ennemis monarchiques, en laissant leurs provocations coupables échouer depuis deux mois sur la sage prudence du peuple.

Enfin, c'est bien un témoignage favorable à la République qu'elle seule ait pour elle aujourd'hui le droit et le fait; que ses défenseurs soient les seuls qui aient une foi ardente, qui affirment l'avenir et croient en la Providence, que ceux-là même qui ont le plus souffert par elle et pour elle depuis un an, qui gémissent dans les cachots, sur les pontons, dans l'exil ou se voient en France calomniés et poursuivis par des préjugés aveugles, soient les plus persévérants dans le cri:

VIVE LA RÉPUBLIQUE!

La discussion sur la loi électorale a continué aujourd'hui à l'Assemblée nationale. La majorité a maintenu, autant qu'elle l'a pu dans toute son étroitesse, le principe posé dans la Constitution sur l'incompatibilité des fonctions administratives avec celle de représentant. Pour donner une idée de la monomanie où se laissait entraîner l'Assemblée, il suffit de citer un amendement qui proposait d'exclure les académiciens de l'Assemblée, sous prétexte qu'ils reçoivent quelque chose du Trésor public. Nous devons constater cependant que cette exclusion a été repoussée.

L'anniversaire de la révolution de 1848 est désormais un jour férié. La *Démocratie pacifique* ne paraîtra pas demain, 25, non plus que les autres journaux démocratiques.

La lettre suivante a été remise aujourd'hui à l'Assemblée nationale, par M. Considerant à ses collègues, M. Louis Perrée, directeur, et M. Chambolle, rédacteur en chef du *Siècle* :

A MM. Louis Perrée et Chambolle.

Messieurs et chers collègues et confrères,

Une des tâches auxquelles vous vous êtes proposé de faire servir le *Siècle* est de combattre le Socialisme sous toutes ses formes. Je n'ai rien à reprocher à cela, au contraire; car, si c'est votre conviction que toutes les idées socialistes sont des erreurs, c'est votre devoir de les poursuivre.

Mais comme tous deux vous êtes d'honnêtes gens, que l'on vous connaît et que je vous tiens pour tels, je suis sûr que vous ne voulez pas que cette guerre au Socialisme se fasse, dans vos colonnes, par des moyens que la loyauté réprouve, et dans des termes qui finiraient, malgré la supériorité de sa rédaction sur d'autres points, par rendre le *Siècle* ridicule.

Je conçois qu'étant à la tête de l'administration et de la rédaction d'un grand journal, Représentants du peuple, etc., etc., vous n'ayez pas le temps d'étudier les questions sociales, et de bien connaître les idées des socialistes; mais certainement vous entendez que ceux à qui vous confiez chez vous le soin de nous combattre, ne compromettent pas votre feuille par des témoignages trop flagrants d'ignorance et d'infidélité.

Eh bien! après la lecture d'un article qui me concerne et que vous avez laissé passer ce matin, je crois devoir vous avertir que vous avez été trompés par le rédacteur chargé chez vous du Socialisme, dans le cas toutefois où il se serait donné à vous pour en savoir seulement l'A B C.

En voulez-vous, entre dix autres que je relèverais dans cet article, une preuve élémentaire, une preuve que vous saisirez facilement vous-mêmes? Voici :

Chacun sait aujourd'hui, vous savez bien vous-même, qu'une des idées fondamentales de Fourier et de son Ecole, c'est que les passions natives de l'homme ne sont pas mauvaises en elles-mêmes ; que le mal ne vient pas de ce que l'homme a des passions, mais de ce que la société ne sait pas les utiliser, leur ouvrir des essors féconds, nombreux, immenses. Chacun sait que la guerre spéculative faite par Fourier aux moralistes, aux philosophes, aux législateurs du passé, repose entièrement sur ce reproche capital qu'il leur adresse, d'avoir cru les passions mauvaises par essence, d'avoir cru à la possibilité de les comprimer; tandis qu'elles sont, de leur nature, incompressibles, et que le problème à poser et à résoudre était de les engager dans la voie du bien.

Que cela soit une erreur, c'est possible. On verra bien, plus tard. Mais ce qui est certain, c'est qu'un homme qui affirme, qui écrit, qui imprime dans un article : « Que les Phalanstériens » veulent donner au monde le spectacle d'une lieue carrée de » créatures humaines (*sic*) exemptes de *passions* et de vices, » et plus loin, « qu'ils rêvent une société où il n'y aura ni vices, » ni *passions*, » et qui se fonde là-dessus pour déclarer « leur » rêve extravagant ; » — ce qu'il y a de certain, dis-je, c'est que celui qui écrit cela vous livre, ainsi qu'à nous et au public, la preuve irrécusable de son ignorance absolue des idées dont il se fait juge et qu'il massacre si plaisamment dans votre journal. Ceci est de nature à nuire à votre feuille, et, sans nul doute, n'est pas conforme à la mission que vous avez confiée à ce rédacteur, dont je vous dénonce l'incompétence.

Mais l'ignorance n'est encore que peu de chose, mes chers collègues et confrères, et je passerais volontiers sur ce qu'il me reste à vous signaler si elle couvrait suffisamment ici votre rédacteur.

Il n'est pas permis d'ignorer que ce dont l'Ecole phalanstérienne et Fourier lui-même ont proposé l'expérimentation sur une lieue carrée de terrain, ce n'est pas plus la liberté des amours que la création des anti-lions et des anti-baleines, mais uniquement une certaine organisation DU TRAVAIL ; qu'un essai de Commune sociétaire n'a aucune innovation à apporter dans les lois civiles, dans les lois morales, dans les lois politiques de la société ambiante, non plus que dans les cultes que celle-ci professe ; que nous acceptons pour notre part toutes les institutions de notre pays au même titre que les autres citoyens ; que nous avons enfin formulée comme étant le devoir impérieux des habitants d'un Phalanstère d'essai, une conduite plus complètement et plus sincèrement conforme que celle des *civilisés* à toutes les prescriptions de la morale et des lois de leur pays.

Tout cela a été dix mille fois imprimé et publié. Je vous remets, pour compléter votre édification sur ce point, trois exemplaires (un pour chacun de vous, le troisième pour votre rédacteur) du *Manifeste de l'Ecole sociétaire*, où ces questions ont été spécialement résumées depuis longtemps, et que le *Siècle* possède déjà sans doute, car il en a cité il y a quelques mois un passage dans un article que je rappellerai tout-à-l'heure.

J'ajoute ici que nous accepterions très volontiers, pour le Phalanstère en question, l'exclusion que l'Assemblée nationale vient de s'imposer à elle-même sur la proposition de Pierre Leroux. Vous n'en demanderiez pas tant à toutes les autres communes de France.

Or, messieurs, savez-vous sur quoi votre rédacteur se fonde pour prouver aujourd'hui dans votre propre journal *précisément le contraire* de ce que ce journal soutenait il n'y a pas quatre mois, la nécessité d'en finir, par la voie de l'examen et de l'essai, avec le Phalanstère... (Voir le *Siècle* du 8 octobre dernier, article reproduit dans la *Démocratie* du lendemain, qui en a pris acte)? Voici :

« Parmi les devoirs de l'humanité et, au premier rang, sont » ceux de la famille. L'extrême liberté, *qui semble la loi de tout » phalanstérien, en rompant les liens du mariage*, laissera-t-il » (il fallait *elle*) subsister les engagements pris par les initiés, du » temps qu'ils habitaient l'ancien monde? Et les obligations de » toute nature qui lient le citoyen à la patrie, seront-elles suspendues et de nul effet pendant le séjour au Phalanstère?... » L'Etat peut-il se délier des obligations de tuteur qu'il a contractées envers eux? peut-il, sur son propre terrain, aider un » certain nombre de citoyens à vivre d'un certain genre de vie » qui lui paraît *contraire à toutes les règles de la morale* et du bon » sens? »

Voilà, Messieurs, outre vingt autres monstruosités que votre rédacteur nous prête gratuitement ce matin, les raisons qui doivent, d'après lui, empêcher la société de conclure à l'expérience que vous avez plaidée il y a trois mois dans l'article rapporté ci-dessus.

— Mais, me direz-vous, il y a ici contradiction flagrante avec les conclusions précédentes du *Siècle* ; il y a encore, c'est vrai, ignorance absolue des conditions que vous faites vous-mêmes à votre essai, et en sus malveillance. Cependant nous pouvons ne pas voir encore la déloyauté dont vous vous plaignez.

— J'aurais bien voulu aussi ne pas l'y voir. Malheureusement, sans compter qu'il est peu loyal, dans des matières aussi graves, de prêter aussi légèrement de semblables énormités à ceux dont on se fait l'adversaire, je trouve dans l'article de votre rédacteur un procédé que je signale à votre bonne foi de journalistes, et que déjà même antérieurement j'avais eu occasion de vous signaler.

En reproduisant en *italique*, comme citations textuelles de mon article d'hier, des passages coupés et arrangés aussi malveillamment que possible, votre rédacteur dit à vos lecteurs : « M. Considerant vient offrir ce matin au vieux monde l'organisation » d'une commune sociétaire... On y verra toutes les merveilles prédites par Fou*rr*ier (il ne sait pas même l'orthographe du » nom de Fourier, votre critique de Fourier)... On y verra la » merveille du *libre amour* (souligné), la merveille de l'*assomption de la femme* (souligné)... » Suit l'énumération, toujours soulignée, d'autres merveilles que j'ai effectivement énoncées dans l'article que l'on attaque. Vos lecteurs, confiants dans l'honnêteté habituelle de votre rédaction, ne peuvent donc pas douter que je n'aie effectivement proposé les deux premières merveilles avec toutes les autres. Cela sert à merveille, j'en conviens, la thèse de votre rédacteur ; mais ces citations soulignées comme textuelles étant *fausses* (ici c'est moi qui souligne), je vous laisse à qualifier le procédé littéraire de votre rédacteur.

Abîmez le Socialisme et le Phalanstère, mes chers collègues, je ne le trouverai pas mauvais. Mais, dans votre propre intérêt, dans celui de votre journal, dans celui de la moralité de la presse, confiez, je vous en supplie, cette tâche à quelqu'un qui ait au moins quelque air de connaissance du sujet qu'il est chargé de sabrer, une apparence de compétence dans la matière, et, en fait de citations surtout, d'autres habitudes.

Recevez, messieurs et chers collègues, l'assurance de mes sentiments de confraternité.

V. CONSIDERANT.

Le dernier mot de la conspiration socialiste du 29 janvier.

L'âme et le chef du formidable complot qui a forcé le ministère de mettre 80 mille hommes sur pied et de faire cerner l'Assemblée nationale, celui chez qui les journaux réactionnaires annonçaient qu'on avait trouvé toutes les preuves de la conspiration, le citoyen d'Alton-Shée, vient d'être mis en liberté, après vingt jours de détention arbitraire, *par suite d'une ordonnance de non-lieu*.

Plus que jamais, l'ENQUÊTE EST NÉCESSAIRE. Il faut que l'on connaisse les vrais conspirateurs de cette fameuse journée, et que justice soit faite.

Voici la lettre que le citoyen d'Alton-Shée adresse aux journaux démocratiques :

Citoyen rédacteur,

J'ai été arrêté le 30 janvier au matin, sur un mandat du préfet de police, sous la prévention de complot tendant à exciter la guerre civile, distribution d'armes, etc.

Hier, 22 février, j'ai été remis en liberté, par suite d'une ordonnance de non-lieu. Ainsi que je l'avais affirmé dans ma lettre du 3 février, la saisie de tous mes papiers n'a pu fournir à l'instruction une seule pièce suspecte. Après vingt-quatre jours de recherches, on n'est parvenu ni à produire un témoin, ni à découvrir un complice.

Le ministère avait annoncé à l'Assemblée et dans ses journaux l'existence d'un complot socialiste, déjoué par son énergie et par la bravoure du général Changarnier.

Le gouvernement s'est livré à une enquête longue, minutieuse, aidée de toutes les ressources de l'arbitraire. Qu'en est-il résulté? Trois arrestations, trois élargissements ; en somme, rien.

A leur tour, les représentants auront un devoir à remplir. Une commission a été saisie d'une proposition d'enquête sur les évènements du 29 janvier ; demain peut être la discussion aura lieu. Que l'Assemblée nationale ne craigne pas d'examiner s'il y a eu complot, et quels sont les coupables. Pour arriver à la connaissance de la vérité, elle n'aura besoin ni d'arrestations préventives ni d'instruction difficile, elle n'aura qu'à décider certains de ses membres à parler, les autres à écouter.

Salut et fraternité. D'ALTON-SHÉE.

Paris, 23 février 1849.

Le 29 janvier, un commissaire de police se présenta aux bureaux de la *Solidarité républicaine* ; six personnes se trouvaient dans les bureaux, indépendamment des employés. La police attendit, elle organisa ce qu'elle appelle une *souricière*, et bientôt elle put incarcérer 27 personnes dont 14 étrangères et 13 employés ou garçons de bureau. Après plusieurs interrogatoires, et après s'être convaincu de l'impossibilité d'impliquer dans une conspiration quelconque ces victimes d'une arrestation arbitraire, le pouvoir vient d'ordonner ce soir leur mise en liberté. Nous sommes chargés de déclarer en leur nom qu'elles n'acceptent pas comme une faveur ni comme une amnistie la tardive justice qui leur est rendue.

Trois personnes arrêtées aux bureaux de la *Solidarité républicaine* sont encore sous les verroux.

Nouvelles d'Italie.

Le gouvernement provisoire de Toscane vient de rendre un décret ainsi conçu :

« Le gouvernement provisoire, considérant que l'union de l'Italie centrale déjà opérée dans les désirs de tous, et pour l'avantage commun des deux peuples, attend son accomplissement de l'envoi de députés toscans à la Constituante italienne ;

Considérant que cet envoi serait trop retardé si l'on devait attendre la réunion de l'Assemblée législative de la Toscane pour qu'il pût être procédé aux élections ;

» Considérant que les pouvoirs du gouvernement provisoire s'étendent à tout ce qui est de nécessité immédiate, a décrété et décrète : 1° La Toscane enverra 37 députés à Rome pour l'Assemblée constituante italienne ; 2° ces députés seront élus dans les assemblées communales convoquées pour le 5 mars prochain, afin d'élire des représentants à l'Assemblée législative de Toscane ;

» Chaque électeur aura deux bulletins; sur l'un seront inscrits les noms des candidats pour la constituante, sur l'autre les noms des candidats pour la législative.

» Tout citoyen italien est éligible pour la Constituante, etc. » Suivent les dispositions réglementaires.

Les journaux réactionnaires de France sont moins violents à l'encontre de la République romaine depuis que l'Assemblée nationale fonctionne ; mais ils nous représentent la Toscane comme en proie à une vive agitation. Il est permis de croire que ce tableau est tout aussi exagéré que celui qu'ils nous faisaient des Etats romains.

Les *Codini* de la Toscane veulent, à ce qu'il paraît, parodier ce qui s'est fait en Autriche dernièrement. Il s'agirait de déterminer le grand-duc, dont on dit la tête dérangée, à abdiquer en faveur de son fils âgé de 12 ans, espérant, à l'aide de ce mannequin jeté aux populations, reconquérir le pouvoir qu'ils ont perdu.

Leopold était encore à San-Stefano à la date des dernière nouvelles. Les populations des environs lui étaient très peu sympathiques.

On craignait cependant les menées de son entourage. Un post-scriptum du *Nazionale* de Florence, 16 février, contient ce qui suit :

« Une personne digne de foi, arrivée ce matin de Pise, nous apprend qu'au moment de son départ une grosse colonne de Livournais en armes et traînant de l'artillerie se portait sur San-Stefano. »

Pas de nouvelles intéressantes de Rome.

Le soir de la proclamation de la République, et le soir du *Te Deum* d'actions de grâce chanté au Vatican, le palais de l'Académie française était magnifiquement illuminé. On eût dit, s'écrie un journal italien, que les deux Républiques s'unissaient dans une grande fête de famille.

Le 11 février, le vapeur français le *Courrier Corse* est entré à Civita-Vecchia. L'équipage, étonné de voir voltiger le drapeau tricolore, demanda ce qui s'était passé. Quand nos marins surent que la République était aussi proclamée à Rome, ils furent saisis d'enthousiasme et s'élancèrent sur le rivage aux cris de : Vive la République romaine! qui furent répétés par la population. C'étaient une joie universelle des deux nations, dit le *Moniteur romain*, et l'alliance conclue entre les deux républiques.

Le *Conciliateur*, de Florence, 16 février, contient les nouvelles suivantes, qu'il dit tenir de bonne source :

1° L'affaire de Sicile serait définitivement terminée. Les conditions établies par les puissances médiatrices seraient : un parlement séparé, un vice-roi de la famille de Naples, des troupes mi-siciliennes et mi-napolitaines.

2° Des lettres de Naples donnent pour certaine la conclusion d'une ligue offensive et défensive entre le Piémont et Naples.

Autriche. — Allemagne.

La séance du 15 janvier de la Diete autrichienne n'a pas été publique. Il s'agissait de discuter la demande en autorisation de poursuites dirigée contre M. Kaim, membre de la Diète.

Cette affaire a produit une agitation extraordinaire. La discussion a été la plus orageuse qu'il y ait eue jusqu'ici au sein du parlement autrichien; elle a duré dix heures. Enfin, l'Assemblée a adopté, par 167 voix contre 130, la proposition de la commission, tendant à ce qu'il fût accordé au député Kaim un délai de quinze jours pour recourir au tribunal d'appel ; après quoi la Diète décidera sur des mesures ultérieures. La demande en autorisation de poursuites déposée par le ministère a donc été repoussée.

M. Kaim est un Slave de la Bohême; son crime est d'avoir participé aux évènements d'octobre. Ce crime est aussi celui de M. Ferdinand Eisenbach, de Graetz, et du baron Camille Schiecta, de Vienne, convaincus d'avoir pris part à l'insurrection viennoise, le premier en qualité de colonel du corps franc d'archer, qui porte son nom, l'autre en qualité de son adjudant. Condamnés à mort par strangulation, leur peine vient d'être commuée en celle de dix années de forteresse.

Immédiatement après le mois de mars de l'année dernière, le gouvernement révolutionnaire de Kossuth avait déclaré suspendu l'impôt dit *de tolérance*, appliqué aux juifs de Hongrie. Le gouvernement autrichien réclame à la communauté israélite de Pesth, qui s'est chargée de la garantie pour tous les juifs du royaume, les paiements arriérés de cet impôt, qui s'élèvent à 480 000 florins (plus d'un million de francs).

Le *Lloyd*, journal ministériel, publie une lettre des frontières de Transylvanie, à la date du 11 février, annonçant de nouveau l'entrée des Russes appelés par les Saxons, qui ne pouvaient plus se protéger contre les bandes réunies de Bem et des Szeklers.

Il paraîtrait, d'après une lettre publiée par la *Gazette d'Augsbourg*, que le général Bem, qui vient d'anéantir le corps d'armée autrichien, commandé par le général Puchner, s'est singulièrement joué de la *vieille méthode stratégique* qui faisait la renommée du général autrichien. Celui-ci, en vertu de sa stratégie, opérait pour cerner Bem et l'acculer contre Hermanstadt. En vertu de toutes les règles stratégiques, Bem devait être perdu, d'autant plus qu'il tenait immobiles toutes ses forces, massées sur un point.

Lorsque l'Autriche crut son adversaire bien perdu, Bem ordonna l'attaque, enfonça le centre ennemi, et, favorisé par le terrain, se rabattit sur les deux ailes de l'armée autrichienne ; tout ce qui ne mit pas bas les armes fut détruit en dépit des règlements de la stratégie.

Bem n'entra que le 26 janvier dans Hermanstadt pour donner aux troupes le temps de laisser calmer l'irritation qui s'était emparée d'elles en voyant, pendant la bataille, les habitants d'Hermanstadt tirer sur elles de leurs fenêtres. Malgré toutes ces précautions, Bem, dans son rapport, se plaint que des excès aient été commis.

Un journal ajoute les détails suivants au récit que nous avons donné touchant une atrocité commise par 150 sicaires de Windisgraetz. Après s'être enivrés, ils avaient défoncé les tonneaux, afin que le vin ne pût servir à d'autres. Ils réunirent ensuite toutes les personnes du sexe féminin qu'ils purent trouver dans les environs, femmes, filles, vieilles femmes ou enfants, les forcèrent à se déshabiller, les firent danser en les piquant de leurs sabres et de leurs baïonnettes ; puis, après avoir déshonoré ces femmes et ces enfants, ils allèrent les noyer l'une après l'autre dans le cellier, en s'amusant à tenir les têtes de ces pauvres victimes dans le vin jusqu'à ce qu'elles fussent asphyxiées. Nous avons déjà dit comment ces horribles exploits furent punis. Ivres de vin et couverts du sang des femmes, les soldats s'endormirent presque tous pour ne plus se réveiller. Les pères, les maris et les frères des victimes se vengèrent en tuant jusqu'au dernier Autrichien de cette troupe de cannibales, qu'on nous représente ici comme des héros dignes de l'admiration des soldats.

Il paraît que l'or de la Russie et les confiscations de Radetzki et de Windisgraetz ne suffisent pas pour alimenter le trésor de la camarilla d'Olmütz. M. Krauss doit demander à la chambre l'autorisation d'hypothéquer les biens de la couronne hongroise pour un nouvel emprunt de 60 000 000 de florins. A l'étranger, on ne veut consentir à aucun emprunt sans hypothèques. On voit que le gouvernement autrichien en est aux expédients, et qu'il devra recourir à quelque opération onéreuse pour trouver l'argent nécessaire au soutien de son état militaire.

A Francfort, l'Assemblée nationale s'est enfin prononcée dans sa séance du 20 sur la grande question du suffrage universel, débattue dans son sein depuis plusieurs séances. Le suffrage universel a triomphé : l'Assemblée a rejeté toute espèce de cens.

Le § 1er était ainsi conçu dans le projet de la commission : « Tout Allemand indépendant et irréprochable, qui est âgé de vingt-cinq ans accomplis, est électeur. » L'expression *irréprochable* a été adoptée par 227 voix contre 224, et l'expression *indépendant* rejetée par 422 voix contre 21 ; de sorte que le § 1er est resté ainsi conçu : « Tout Allemand irréprochable, âgé de vingt cinq ans accomplis, est électeur. »

Ont seules été exceptées les personnes qui sont en curatelle ou en état de faillite, et pour la durée de ces Etats celles qui reçoivent des secours publics ou des communes, ou qui en ont reçu pendant l'année qui précède l'élection.

La décision de l'Assemblée de Hanovre qui ordonne que le gouvernement reconnaisse les droits fondamentaux, a entraîné la chute du ministère.

Anniversaire du 24 février en Allemagne.

Dans toutes les villes principales de l'Allemagne, à l'exception de celles où les sabres et les fusils des Windisgraetz et des Wrangel l'interdisent, l'anniversaire de la révolution glorieuse de France va être célébré par les démocrates socialistes, riches ou pauvres.

On a déjà imité les banquets, les concerts fraternels des socialistes français ; mais on va surpasser la France par les fêtes en l'honneur d'une révolution sans égale.

A Cologne, à Trèves, à Bonn, à Dusseldorf, à Mayence, une distribution de terrains labourables sera faite aux prolétaires et à leurs familles malheureuses à perpétuité, pour graver la mémoire de ces jours célèbres dans tous les cœurs. Voilà ce qu'il faut faire, lorsqu'on est riche, pour rétablir la confiance, la tranquillité du peuple, et prouver qu'on veut sincèrement l'union des classes.

Les riches, devenus humains et équitables envers les pauvres, avec ceux qu'ils appellent la canaille, parviendront bientôt à se faire aimer d'eux. Mais, à force de sabrer, de baïonnetter et de mitrailler, la haine ne pourra jamais être chassée du cœur des souffrants.

Un démocrate socialiste allemand.
(Extrait du journal le *Peuple*.)

Brest, le 20 février 1849.

Monsieur le rédacteur,

Si nous autres socialistes de la Bretagne, nous étions réellement des hommes de violence comme le prétendent les ennemis du mouvement démocratique, nous serions enchantés de la tournure que prennent les choses dans notre province. La plupart des capitalistes (les uns par calcul machiavélique, les autres par ignorance ou par peur) ont retiré leurs fonds de la circulation, de sorte qu'à l'exception de quelques bâtisses dans les villes les travaux privés sont suspendus presque partout. Il en résulte que les ouvriers sans travail, et par suite les mendiants, se comptent par milliers dans nos campagnes, dans nos villes. Vous imaginez combien tous ces gens-là adressent d'actions de grâce à un gouvernement qui leur promettait *monts et merveilles*, et qui leur a donné une misère plus grande que jamais. Ils ont d'abord accusé la République d'être la cause de tous leurs maux, mais aujourd'hui que le pouvoir est entre les mains de monarchistes PLUS OU MOINS PURS, ils commencent à ouvrir les yeux et ils maudissent tout haut ceux qui les ont trompés.

Les mécontents ne se rencontrent pas seulement dans les campagnes et dans les petites villes de la Bretagne. Fidèle, *en toutes choses*, aux errements du passé, le ministre de la marine a voulu faire tout d'un coup sur le personnel des ports des économies CONSIDÉRABLES. Pour y parvenir, ordre a été donné dans chacun des cinq arsenaux maritimes de congédier quelques centaines d'ouvriers. On a préféré, à Brest et à Lorient, réduire à cinq au lieu de six le nombre des journées de travail par semaine de la totalité des ouvriers, plutôt que d'en plonger dans la

misère 800 à la fois. Or, comme en moyenne chaque ouvrier reçoit 1 fr. 50 c. environ par journée, il est résulté de cette mesure qu'au lieu de 9 fr., la semaine de ces pauvres gens ne vaut plus que 7 fr. 50. Ce mode de réduction a été un acte paternel de la part des administrations de nos ports de guerre, mais il leur a fallu de deux maux choisir le moindre, elles n'ont pu faire davantage devant les ordres précis du ministère.

Quelles économies a-t-on réalisées ainsi? Quelques milliers de francs prélevés sur le nécessaire le plus strict de pauvres travailleurs.

Ce n'est pas tout. Une fois engagé dans une si belle voie le ministère n'a plus voulu s'arrêter. Sous le gouvernement du général Cavaignac, une centaine de journaliers écrivains, touchant annuellement de 3 à 900 fr., ont été jetés sur le pavé, et leurs familles sont devenues ce qu'elles ont pu. Depuis l'élection de Louis Bonaparte, une nouvelle hécatombe d'écrivains se prépare, et la plupart de ceux qui sont conservés seront réduits d'appointements. Vous jugez du degré de contentement de tous ceux qui se voient ainsi réduits à la misère. Leur mécontentement est d'autant plus vif qu'en même temps qu'ils sont repoussés de la sorte, la retenue sur la solde des employés supérieurs vient d'être suspendue, les promotions en haut lieu suivent leur cours ordinaire, et nulle part les frais de représentation n'ont été réduits.

Je suis loin de prétendre qu'il ne faille pas chercher à alléger les charges du budget de la marine, afin de diminuer celles du pays. Je suis trop socialiste surtout pour ne pas m'empresser d'applaudir à toutes les réductions qui porteront sur les dépenses improductives, telles que la création des moyens de destruction. Mais qui donc ignore (*si ce n'est pourtant le ministre de la marine*) que la main-d'œuvre ne représente pas la cinquième partie de la valeur des matières transformées par un travail quelconque? Cela étant, les économies sur le matériel valent cinq fois au moins celles qu'on opère sur le personnel. Ce sont donc celles-là qu'il faut chercher tout d'abord à réaliser et non les autres. Quant à ces dernières, je trouverais tout naturel que l'on opérât par extinction, en remplissant les vacances à raison d'une sur deux ou trois; mais il est affreux de penser que du jour au lendemain des centaines de familles puissent être privées de toutes ressources, alors surtout que des circonstances exceptionnelles les mettent dans l'impossibilité de s'en créer de nouvelles.

Les ouvriers et les écrivains ne sont pas les seuls qui aient à se plaindre du régime sous lequel nous vivons. Une foule d'excellents matelots (parmi lesquels un grand nombre ont atteint par d'excellents services les grades d'adjudant, de sergent ou de caporal) se trouvent brusquement privés d'emploi par suite de la persistance que l'on met à suivre toujours la vieille routine de la monarchie, sans tenir compte des nécessités du moment. Pourtant rien ne serait plus facile que d'assurer du pain à ces dignes serviteurs de l'Etat, sans augmenter en rien les charges du trésor national.

On compte dans les équipages de nos bâtiments de guerre des hommes appartenant à la conscription et d'autres provenant de l'inscription maritime, que leur tour de levée a appelés au service de l'Etat. Pourquoi ne pas renvoyer dans leurs foyers les hommes qui seraient enchantés d'y retourner, afin de conserver au service ceux qui désirent y rester? De la sorte on ferait des heureux, au lieu d'augmenter encore la foule des mécontents. Les *habiles* objecteront sans doute l'utilité qu'il y a, *pour enrichir le personnel maritime*, à faire passer sous les drapeaux un grand nombre de jeunes gens provenant, soit de la conscription, soit de l'inscription maritime elle-même.

Je répondrai que cela peut être bon en temps ordinaire, surtout comme moyen de faire peser les charges du service sur les populations du littoral d'une manière égale. La plupart des matelots, trouvant alors à s'employer ou dans la navigation du commerce, ou à la pêche, quittent volontiers le service de l'Etat. Mais actuellement ce qu'il faut obtenir, c'est de conserver à tout prix en France les marins d'élite formés à bord de nos vaisseaux et que la misère peut entraîner à émigrer en Amérique ou ailleurs, comme cela a eu lieu en 1816 et 1817. Nos grands hommes d'Etat aiment mieux faire parader des troupes dans les rues de Paris que de s'occuper de tels intérêts...

Courage, braves gens, peut-être entendrez-vous quelque jour les remercîments que vous adressent dans leur langage pittoresque et énergique les marins qui se voient abandonnés ainsi par l'administration qui devrait les protéger.

Quelques mois encore de cette conduite de nos gouvernants, et la démocratie aura beau jeu dans les départements où elle semble le plus méconnue jusqu'à ce jour.

Plaise à Dieu que tous ces fermens de haine semés comme à plaisir par le ministère FAUCHER-FALLOUX, n'amènent pas un cataclysme terrible comme en 1793. Nos gouvernants nous y conduisent tout droit en méconnaissant sans cesse les exigences du progrès accompli par l'esprit humain depuis Février.

Voilà un avertissement de plus ajouté à tant d'autres. On saura au moins EN TEMPS OPPORTUN qui doit être accusé des malheurs dont les causes s'accumulent autour de nous, DE LA DÉMOCRATIE OU DE LA RÉACTION.

Agréez, etc.

UN BON BRETON.

Assemblée Nationale.

PRÉSIDENCE DE M. MARRAST. — *Séance du 23 février.*

La discussion s'ouvre sur l'art. 74. La commission a ainsi modifié sa rédaction :

« Tout fonctionnaire rétribué élu représentant du peuple et non compris dans les exceptions admises par les articles 77 et 78 de la présente loi, sera tenu d'opter, avant la vérification de ses pouvoirs, entre sa fonction et le mandat législatif. A défaut d'option, il sera réputé démissionnaire de sa fonction, par le seul fait de son admission comme membre de l'Assemblée législative. »

M. SAINT-ROMME propose de supprimer la partie de cet article qui porte des exceptions. L'orateur voudrait que tout électeur fût éligible.

MM. FRÉDÉRIC BASTIAT et KERDREL proposent des amendements qui ne sont pas adoptés.

On passe à l'amendement de M. Brunet, ainsi conçu :

« Tout fonctionnaire, appartenant à une administration, dans laquelle la loi n'établit pas de distinction entre le grade et l'emploi, et qui sera nommé représentant du peuple, devra se démettre de ses fonctions, faute de quoi l'Assemblée nationale annulera l'élection.

« Tout fonctionnaire, appartenant à une administration, dans laquelle la loi établit une distinction entre le grade et l'emploi, pourra être nommé représentant du peuple, mais perdra, pendant tout le temps de l'exercice de son mandat, le traitement, l'emploi et les droits à l'avancement, autres que ceux de l'ancienneté. »

Ces amendements sont rejetés. L'article de la commission est adopté.

Divers autres amendements sont encore rejetés. On passe à l'art. 77, ainsi conçu :

« Sont, en vertu de l'article 28 de la constitution, exceptés de l'incompatibilité prononcée par cet article entre toute fonction publique rétribuée et le mandat de représentant du peuple :

» Les ministres ;

» Les sous-secrétaires d'Etat ;

» Le commandant supérieur des gardes nationales de la Seine ;

» Le procureur-général à la cour de cassation ;

» Le procureur-général à la cour d'appel de Paris ;

» Le préfet de la Seine ;

» Les citoyens chargés temporairement d'un commandement militaire, ou d'une mission extraordinaire, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur. »

M. BESNARD regrette qu'on n'ait pas déclaré incompatibilité entre les fonctions de ministres et celles de représentants du peuple. (Approbation sur plusieurs bancs.) La constitution en ayant décidé autrement, il voudrait qu'au moins on déclarât l'incompatibilité pour les sous-secrétaires d'Etat. Les sous-secrétaires d'Etat ont surtout des fonctions administratives; ils ont tout autre chose à faire qu'à assister aux séances. Il n'est pas bon, d'ailleurs, qu'il y ait dans l'Assemblée des hommes qui dépendent immédiatement des ministres. (Appuyé! aux voix!)

M. FRESLON combat cet amendement au nom de la commission. Les débats de l'Assemblée sont une sorte d'apprentissage politique, c'est là que les hommes capables peuvent se mettre en relief et mériter d'être choisis pour exécuter les volontés de l'Assemblée nationale prépondérante et souveraine.

M. FERDINAND DE LASTEYRIE. La question est tout simplement celle ci : Les sous-secrétaires d'Etat sont-ils des hommes politiques ou des administrateurs? Dans le second cas, il n'est nullement besoin qu'ils fassent partie de l'Assemblée. Si ce sont de doubles ministres, eh bien, alors, multipliez les ministères, la position sera plus nette.

Quant aux ministres, je crois pour ma part que si les ministres ne faisaient pas nécessairement partie de l'Assemblée, les discussions seraient plus calmes, plus approfondies, moins souvent interrompues par des questions de personnes, ainsi que cela se pratique aux Etats-Unis.

La présence des secrétaires d'Etat dans l'Assemblée, c'est le double vote donné au ministre.

J'appuie l'amendement de M. Besnard.

M. DELLAULT, rapporteur, combat l'amendement à son tour. Il soutient que l'éloignement des ministres de l'Assemblée sera le plus déplorable des systèmes, il tendrait à isoler l'Assemblée qui dirige du pouvoir exécutif qui met à exécution les volontés de l'Assemblée, à séparer la tête du bras.

L'exclusion des sous-secrétaires d'Etat est prononcée à une très grande majorité.

M. CHAVOIX demande l'exclusion de l'Assemblée du commandement de la garde nationale de Paris. (Appuyé!)

Cet amendement est rejeté à une faible majorité et le paragraphe adopté.

« Le procureur-général à la cour de cassation. »

M. CHAVOIX demande également la suppression de ce paragraphe, qui est mis aux voix.

L'épreuve est déclarée douteuse.

QUELQUES VOIX. Le scrutin de division! (Non! non!)

M. LE PRÉSIDENT renouvelle l'épreuve, qui est encore déclarée douteuse, et procède au scrutin de division, qui donne le résultat suivant :

Nombre des votants,	731
Majorité absolue,	356
Billets blancs,	403
Billets bleus,	328

Le paragraphe de la commission est adopté.

M. ÉTIENNE propose d'ajouter :

« Le procureur général à la cour des comptes. » — Rejeté.

« Le procureur général à la cour d'appel de Paris. »

M. CHAVOIX demande la suppression de ce paragraphe, qui est mis aux voix. Une première épreuve est douteuse. A la seconde épreuve il est adopté.

« Le préfet de la Seine. »

M. CHAVOIX demande encore la suppression de ce paragraphe, qui est mis aux voix et rejeté. (Agitation et mouvements en sens divers.)

M. ANDRÉ MARIUS demande que l'on ajoute : « Le préfet de police. » (Aux voix! aux voix!

Cet amendement est rejeté.

M. BRUNET propose d'ajouter :

« Le président d'un comité ou d'un conseil général de grand service à Paris. » (Aux voix! aux voix!)

Cet amendement n'étant pas appuyé, est retiré par son auteur.

MM. RODAING, GRANDIN et autres proposent d'ajouter :

« Le gouverneur de la Banque de France. »

M. DESLONGRAIS Le gouverneur de la Banque de France n'est pas un fonctionnaire salarié par l'Etat. Je demande qu'on ne mette pas l'amendement aux voix.

L'amendement est retiré.

M. GENT propose, au paragraphe relatif au commandant des gardes nationales, déjà voté, la disposition suivante : « Toutefois, le commandant supérieur des gardes nationales de la Seine ne pourra être nommé dans ce département. » (Adopté.)

Le dernier paragraphe : « Les citoyens chargés temporairement d'un commandement militaire ou d'une mission extraordinaire soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, » est adopté.

M. DUCOUX propose ce paragraphe : « Les ministres ne participent pas au vote de l'Assemblée législative. »

Des exclamations confuses accueillent cette proposition.

PLUSIEURS VOIX. La question préalable!

La question préalable est mise aux voix et adoptée. L'article 77, dans son ensemble, est adopté.

« Art. 78. Sont également exceptés : les professeurs dont les chaires sont données au concours, ou sur présentation faite par leurs collègues.

» Les fonctionnaires sans emploi actif, appartenant à un corps ou à une administration dans lesquels la distinction entre l'emploi et le grade est organisée par une loi. »

M. DELOUCHE demande la suppression du premier paragraphe.

Deux autres amendements, l'un présenté par M. Derodé et l'autre par M. Rolland, demandent qu'on ajoute au paragraphe concernant les professeurs cette formule : « Quand ils professent à Paris ou dans les lieux où siège l'Assemblée nationale. »

M. CHARLEMAGNE explique longuement les intentions de la commission.

L'Assemblée adopte le premier paragraphe avec cette addition proposée par MM. Rolland et Derodé :

« Lorsqu'ils auront leurs fonctions dans le lieu où siège l'Assemblée nationale. »

L'ensemble de l'article 78 est adopté.

M. BAUVAIS demande que l'exception s'étende aux membres de l'Institut et du bureau des longitudes.

Cet amendement est retiré.

M. KERDREL demande le même avantage pour les magistrats inamovibles.

L'amendement n'est pas adopté.

M. AYLIES propose un autre amendement demandant l'exception pour les magistrats inamovibles des cours et tribunaux de Paris.

Cet amendement est rejeté.

La séance est levée.

Lundi, suite de la discussion.

On a distribué aujourd'hui à l'Assemblée le rapport sur la commisson chargée d'examiner le projet de loi sur les clubs.

Le rapport est fort étendu. Après avoir tracé une histoire des clubs et réunions, le rapporteur arrive au projet de M. Léon Faucher; il montre que ce projet interdit non seulement le club, mais confisque complètement le droit de réunion politique. En effet, sous l'empire de cette loi, aucune réunion publique ou non publique ne pourrait discuter des questions politiques sans avoir obtenu auparavant l'autorisation du gouvernement; jamais depuis la Révolution, pas même sous l'Empire, le droit de réunion n'avait été aussi restreint : aux termes du code pénal vingt personnes et la famille pouvaient même fonder une association politique sans autorisation; cette faculté n'existerait plus sous la loi Faucher.

La commission déclare le projet inconstitutionnel; elle a été unanime pour conserver le décret du 28 juillet, qui autorise les clubs sous certaines conditions; elle a seulement cru que de nouvelles conditions pouvaient être ajoutées aux premières.

Elle propose, en conséquence, que la déclaration d'ouverture d'un club soit faite par 5 citoyens français âgés de 25 ans, jouissant de leurs droits civils et politiques et n'ayant encouru aucune des condamnations qui laissent une tache contre les mœurs et contre la probité. Le bureau devra être composé de 5 membres au moins, dont 2 devront être présents au moment de l'ouverture des séances.

Pour faire partie d'un club, il faudra présenter les conditions exigées des signataires de la déclaration. Nul ne pourra être membre de deux clubs dans la même commune.

Les réunions pour l'exercice d'un culte, banquets, etc., devront être précédées d'une déclaration. Un fonctionnaire, décoré de ses insignes, pourra toujours y assister. Suivent quelques dispositions qui portent une pénalité plus grave que le décret du 28 juillet.

M. Bugeaud à Lyon.

Lyon était calme; le maréchal Bugeaud y arrive, la guerre s'allume et le sang coule.

Voici ce que nous lisons dans le *Censeur* :

M. le maréchal ne s'est pas borné à des paroles qui ont eu un triste retentissement, il a mis ses actes en harmonie avec ses discours; il a demandé à la municipalité de la Croix-Rousse l'enlèvement de quelques emblèmes républicains qui flottent aux vents ou décorent les places publiques de cette ville; il a demandé au maire de Lyon de faire disparaître une innocente statue de l'Homme-du Peuple qui pare la place de la République. Les magistrats des deux communes ont résisté à des prétentions auxquelles on ne pouvait céder sans exposer Lyon à voir éclater des troubles dont personne ne saurait à l'avance mesurer la gravité. Dans sa mauvaise humeur, M. Bugeaud a fait retirer la sentinelle qui veillait auprès de la statue. De là est née l'irritation qui a amené les déplorables évènements d'avant-hier.

Est-ce que nos modérés ne voyagent que pour fomenter des troubles?

Nous nous faisons un devoir de publier la protestation suivante :

« Citoyens rédacteur,

» Depuis qu'il a été décidé par le gouvernement de faire un nouveau choix parmi les transportés de juin, pour en mettre une partie en liberté et envoyer le reste à Belle-Ile, des bruits, peut-être propagés à dessein, se sont répandus que ces derniers seraient seulement des repris de justice. Voilà donc où l'on voulait en venir. Après avoir pendant huit mois amassé toutes les souffrances sur les malheureux transportés, on veut leur ôter l'honneur, seul bien qui leur reste. Je proteste; car je ne veux pas trouver, en revenant à Paris, ma réputation souillée, et je demande à la police si elle peut trouver dans ma vie un acte dont je puisse rougir. Que mes compagnons fassent de même, et la France jugera!

» Salut et fraternité,

André-Edouard LEFEBVRE,

« né à Péronne, le 31 août 1818. »

Programme de la cérémonie du 24 février 1849.

L'anniversaire de la révolution de Février 1848 sera célébré à Paris par un service religieux commémoratif et d'actions de grâces dans l'église de la Madeleine.

Le service commencera à dix heures du matin.

Le président de la République et l'Assemblée nationale y assisteront.

Le commencement et la fin du service seront annoncés par des salves d'artillerie.

La façade de la Madeleine sera tendue de noir, et sur la frise on lira cette inscription : *A la mémoire des citoyens morts pour la République.*

La messe sera célébrée en grande pompe et en musique. Mgr l'archevêque de Paris officiera.

Après l'*absoute*, les ornements de deuil seront enlevés, et il sera chanté un *Te Deum.*

Pendant la cérémonie, des symphonies seront exécutées au pied de la colonne de Juillet, qui restera voilée de deuil jusqu'au moment où le canon annoncera le *Te Deum.*

Chaque légion d'infanterie de la garde nationale fournira un bataillon destiné à former la haie depuis le palais de l'Assemblée jusqu'à l'église de la Madeleine.

L'armée fournira des détachements qui seront rangés dans les rues que devront traverser l'Assemblée et le président de la République.

Des secours seront distribués ce jour-là aux familles pauvres par les soins des bureaux de bienfaisance.

La sage résolution prise par le parti démocratique, d'éviter les démonstrations qui pourraient fournir prétexte à des accusations de désordre, n'exclut pas toute manifestation de la sympathie populaire. De nombreuses illuminations témoigneront demain de l'adhésion de la population de Paris à la Révolution qui lui a donné la Republique.

Troubles à Niort.

Nous lisons ce matin dans le *Moniteur* :

» Le gouvernement, après s'être fait rendre compte des troubles de Niort, a pris le parti que lui commandaient les circonstances. Le 2e régiment de chasseurs cessera de tenir garnison dans cette ville et sera dirigé sur Tours. Ce n'est pas une disgrâce pour le colonel et pour ses braves soldats, c'est un exemple à l'adresse des perturbateurs, une leçon donnée à l'esprit de désordre.

» Le gouvernement ne pouvait pas concevoir la pensée de désavouer un régiment qui, insulté et provoqué par un rassemblement hostile, n'avait répondu à l'insulte et à la provocation que par une magnanimité exemplaire. S'il y avait des récompenses pour une aussi belle conduite, le pouvoir devrait être heureux et fier de les prodiguer dans cette occasion. Mais il ne se croit pas dispensé d'honorer du moins, par son témoignage, cette patience de la force publique qui en justifie ultérieurement la fermeté.

» L'ordre est rétabli à Niort. Mais, après la scène scandaleuse que quelques artisans de trouble ont donnée, une réparation devient nécessaire. On a voulu empêcher un escadron de partir, le régiment tout entier quittera la ville. Le conducteur des ponts-et-chaussées, qui a osé provoquer un colonel à la tête de ses escadrons, encourra la juste sévérité de ses supérieurs.

» Le commissaire de police qui, au mépris de ses devoirs et oubliant son caractère, a menacé d'arrestation l'homme qui commandait la force publique, sera révoqué. Il faut que chacun sache que la République veut l'ordre, qu'elle a les moyens de le faire respecter, et qu'un chef de corps, dans l'exercice du commandement, est l'organe de la loi à laquelle tout le monde doit obéissance. »

Ces explications diffuses dénotent l'embarras du ministère qui a choisi comme toujours, le parti le plus injuste, le plus violent, mais en même temps, comme toujours aussi, le plus funeste à lui-même. Que le ministère continue à s'aliéner les populations, à donner des bills d'indemnité à la brutalité de ses fidèles, ce n'est pas nous qui nous en plaindrons.

Mais il y a un fait à rectifier dans cette note dont quelques phrases ressemblent fort à une *justification*. Le gouvernement n'avait pas à désavouer le régiment que personne n'accuse, dont on vante au contraire la noble conduite, et qui d'ailleurs s'était concilié déjà l'estime et la sympathie des habitants de Niort, puisque ceux-ci désiraient si vivement le conserver dans leur ville.

Le gouvernement n'avait à désavouer, à blâmer et peut-être même à punir que le colonel, M. Decotte, qui, en insultant grossièrement, ainsi que le racontent les journaux de la localité, les paisibles spectateurs de la revue, en ordonnant à ses chasseurs de *repousser cette canaille du plat de leur sabre*, et en assommant lui-même un citoyen, eût certes mérité d'être arrêté sur l'heure, comme le voulait le commissaire de police, qui va être destitué pour avoir rempli son devoir, comme le voulait aussi le préfet, M. Degouve-Denuncques, dont le *Moniteur* ne parle pas, mais qui est *accusé* ce matin par le *Constitutionnel* d'avoir demandé que le colonel se constituât prisonnier.

Nous ne savons si nos lecteurs seront de notre avis, mais il nous semble, à nous, que, si le premier magistrat civil de Niort a pu songer un instant à faire arrêter l'homme qui commandait la force publique, c'est que la culpabilité de cet homme était évidente.

Nous espérons, du reste, que cette affaire ne sera pas terminée par le changement de garnison du 2e régiment de chasseurs, et que justice finira par être rendue à qui de droit, à la suite d'une enquête.

FAITS DIVERS.

Malgré l'assertion de plusieurs journaux, on n'a fait dans le Champ-de-Mars aucuns préparatifs. La fête de l'anniversaire de Février aura lieu dans un espace plus restreint. C'est entre la Madeleine et le palais de l'Assemblée nationale que se passera la cérémonie dont la simplicité sera toute républicaine. Le service religieux aura lieu à la Madeleine, dont la décoration intérieure sera, dit-on, d'une grande splendeur.

On dispose, sur le trajet qu'auront à parcourir les membres de l'Assemblée nationale, des charpentes destinées à soutenir des pyramides en granit rose qui seront elles-mêmes surmontées de trépieds antiques. Les charpentiers et tapissiers élèvent dans l'église de la Madeleine une tribune capable de contenir cinq cents personnes. (*Peuple.*)

— On lit dans la *République* :

« Les démocrates de l'Yonne se réuniront dimanche 25 dans un banquet fraternel pour fêter l'anniversaire de la Révolution de Février. Une démarche a été faite auprès du colonel du 24e léger, en garnison à Auxerre, afin qu'il autorisât les militaires de ce régiment à s'asseoir au milieu de leurs frères ; le colonel a exprimé son regret de ne pouvoir déférer à cette demande, les instructions ministérielles sont formelles à ce sujet : le gouvernement de la République, comme celui de la royauté, ne veut pas que l'armée fraternise avec le peuple ; comme si l'armée et le peuple n'avaient pas une mère commune : la France ! »

— On lit dans le *Rhin*, journal de Colmar :

« Les royalistes dressent à l'envi leurs listes de candidats pour l'Assemblée législative. Elles sont très curieuses, et si celles qu'on nous a montrées devaient réussir, nous pourrions arriver à une majorité parlementaire semblable à celle des premières années de la Restauration. Ce serait là, on en conviendra, une singulière conséquence du gouvernement républicain. Il semble résulter de là que la lutte s'engagera, aux prochaines élections, entre les légitimistes du droit divin et les républicains. L'expérience montrera si le peuple est aussi ignorant que le supposent ces messieurs, et si d'un bond il reculera à 60 ans dans le passé. »

— Le défenseur de Vappreau (l'un des condamnés dans l'affaire de Bréa) ne s'est pas présenté avec les avocats des autres condamnés devant le président de la République pour solliciter sa clémence. Il explique ainsi son abstention dans une lettre adressée à un journal : « Avocat de Vappreau jeune, j'ai dû m'abstenir de demander grâce, quand Vappreau au contraire attend justice. Vappreau a formé une plainte en faux témoignage, et il espère que, conformément à l'art. 445 du code d'instruction criminelle, il lui sera donné le moyen de se justifier du crime d'assassinat auquel ses coaccusés et plus de soixante témoins attestent qu'il a été totalement étranger. »

— Samedi, entre six et sept heures du soir, au moment où les rues de Paris sont le moins fréquentées, c'est-à-dire à l'heure du dîner, Mme Vacher, marchande de modes, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 64, longeait la rue Neuve-des-Mathurins, portant sous son bras un paquet de riches dentelles.

La dame Vacher arrivait à la hauteur de la rue Tredon, lorsque tout à coup un individu, vêtu d'une blouse bleue, qui suivait la modiste depuis qu'elle s'était engagée dans cette rue à peu près déserte, s'élança sur elle, et chercha à lui appliquer sur la figure un masque enduit d'une matière grasse et gluante.

Heureusement pour la dame Vacher, le malfaiteur avait mal pris ses mesures, il ne put adapter sur la face de la marchande l'enduit qui devait étouffer ses cris, et la dame Vacher parvint à repousser son audacieux agresseur, et à prendre la fuite.

Plainte a été immédiatement portée chez le commissaire de police du quartier, entre les mains duquel la dame Vacher a déposé, comme pièces à conviction, les brides de son chapeau, comme enduites de poix résineuses. (*Droit.*)

— Les veuves, parents des victimes et les blessés de Février reconnus comme tels par la commission des récompenses nationales, sont invités à se réunir demain matin, de 9 à 10 heures, place la Madeleine, pour assister au service funèbre.

BANQUET COMMÉMORATIF DE LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER. — Le banquet aura lieu dans la salle de la Fraternité, rue Martel, 9, le dimanche 25 février, à une heure. Prix : 1 fr. 25 c. Les représentants du peuple de la Montagne assisteront tous à ce banquet. La liste de souscription sera close le 24, à neuf heures du soir. On trouve des billets à la salle de la Fraternité, aux journaux *la République*, *la Réforme*, *le Peuple*, *la Révolution démocratique et sociale*, *la Démocratie pacifique*, *le Populaire*, *le Travail affranchi*, à la Propagande socialiste, 15, rue Coquillère ; au Secrétariat de la Montagne, 7, rue des Bons-Enfants ; à la Propagande démocratique et sociale. Les toasts devront être déposés au siège de la commission du banquet, chez le citoyen Laporte, 5, cité Trévise, avant huit heures du soir, le samedi 24 février.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. Aujourd'hui samedi, à 8 heures du soir, à l'occasion de l'anniversaire du 24 FÉVRIER, GRANDE FÊTE musicale : 200 instrumentistes, 400 choristes, et solos de chant. La salle sera magnifiquement décorée. Prix d'entrée : 50 cent. On trouve des billets à la Salle de la Fraternité et aux Associations réunies. (Voir le programme aux Annonces.)

PETITE CORRESPONDANCE.

Bruxelles. — M. C. — Reçu les 300. — Nous vous fais. compl. sur la netteté et la régul. de vos comptes, que nous all. examiner. — Nous suppr. du service le J. en question, qui ne recevait que depuis peu. — Noté le chang. d'adr. — Bien aff. souv.

Les personnes dont l'abonnement expire le 28 février sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2 ; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	30 fr.	11 fr.	6 fr.
DEP. ET ETRANGER	33	17	9
PAYS à surtaxe	50	26	14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DEP. ET ETR.	8	4	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 4.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	80 c.
Cinq à neuf —	30	Réclames-notices	60
Dix fois et plus —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

On s'abonne à Lyon, au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme.

Bourse du 23 février.

Le Carnaval, tout triste qu'il était, a ralenti les affaires ; la situation de la Banque de France du 22 est une preuve nouvelle de la faiblesse des transactions commerciales.

Le numéraire augmente toujours, et les escomptes diminuent de 4 millions, soit 2 millions à Paris et autant en province.

Le reste n'offre aucune différence digne de remarque.

Néanmoins les actions montent toujours par les bénéfices considérables que la banque réalise sur les rentes considérables qu'elle possède, elles s'élèvent de 2 125 à 2 400, après avoir coté 2 500.

La confiance grandit et le crédit public aussi.

Les fonds publics montent toujours. Le 5 p. 100 laissé à 82.25 arrive à 82.40, pour finir à 83.25 fin courant, et 83 au comptant, avec 85 c. de bénéfice sur hier.

Le 3 0/0, de 50 70, monte à 51 50 et finit à 51 40 et 51 25 comptant.

Les chemins de fer éprouvent une hausse considérable. Orléans, de 812 arrive à 840, Avignon-Marseille gagne 23 à 210. Le Nord s'améliore encore de 9 fr. à 470.

La Bourse est excellente ; toutes les valeurs sont recherchées ; on fait même des folies dont on pourrait se repentir.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	50 70	51 50	51 40	51 40
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	83 »»
Cinq 0/0	82 25	83 40	82 50	83 10

23 février. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

5 0/0 j. du 22 juin	51 25 »»		4 Canaux avec prime	1010 »»
— Emprunt 1847-1848	83 »» »»		Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	83 »» »»		Caisse hypothécaire	»»» »»
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	»» »» »»		Emprunt d'Haïti	»»» »»
4 0/0 j. du 22 septembre	»» »» »»		Espagne, dette active	21 »»
Actions de la banque	2400 »» »»		— dette passive	»» »»
Rente de Naples, j. juillet			— 3 0/0 1844	»» »»
Récep. Rothschild	»» »»		Emprunt portugais 5 0/0	»» »»
3 0/0 de l'Etat romain	66 »»		— — 3 0/0	30 »»
5 0/0 belge 1840	94 50		2 1/2 hollandais	»» »»
— — 1842	94 50		Zinc Vieille-Montagne	2500 »»
— 4 1/2	»» »»		H. de la Grand-Combe	»»» »»
— Banque (1835)	»» »»		Emprunt du Piémont	835 »»
Obligations de la Ville	»»»» »»		Lots d'Autriche	330 »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	425 »»	430 »»	Orléans à Bordeaux	395 »»	410 »»
Versailles, rive droite	165 »»	210 »»	Du Nord	461 25	470 »»
— rive gauche	160 »»	165 »»	De Paris à Strasbourg	368 75	377 50
Paris à Orléans	812 50	840 »»	Tours à Nantes	334 50	342 50
Paris à Rouen	530 »»	533 »»	Paris à Lyon	»»» »»	»»» »»
Rouen au Havre	245 »»	235 »»	Montereau à Troyes	130 »»	140 »»
Avignon à Marseille	185 »»	210 »»	Dieppe à Fécamp	175 »»	190 »»
Strasbourg à Bâle	95 »»	107 50	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	370 »»	375 »»	Bordeaux à la Teste	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boulogne	»»» »»	»»» »»			

L'un des gérants : G. TANDON.

Le Jardin-d'Hiver donnera demain dimanche un grand festival de jour dans lequel se feront entendre Mme Casimir, la brillante cantatrice de l'Opéra-Comique, MM. Ponchard, Géraldy, Hermann-Léon, M. et Mme Iweins, Soler, le jeune Pietro Pazetti et les fanfares de Fessy. Cette belle fête musicale sera terminée par la nouvelle scène comique : *Un Provincial à Paris*, exécutée pour la première fois par Neuville, ce désopilant cocorico de la *Poule aux Œufs d'or*.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, RUE MARTEL, 9.

QUATRIÈME GRAND CONCERT

Sous la direction du citoyen JOUVIN, donné par

L'ASSOCIATION DE MUSIQUE POPULAIRE,

AU NOMBRE DE 200 EXÉCUTANTS,

AVEC LE CONCOURS DES SOCIÉTÉS CHORALES, LES MONTAGNARDS ET LES ENFANTS DE LUTÈCE,

Le Samedi 24 Février 1849, à 8 heures précises du soir.

LES BUREAUX SERONT OUVERTS A 7 HEURES

PROGRAMME.

PREMIERE PARTIE.

1. *La Marseillaise* (chœur et orchestre). . ROUGET DE LISLE.
2. *Amour sacré de la patrie* (orchestre). . AUBER.
3. *Le Chant des travailleurs* (chœur par les Chanteurs montagnards) . . . . . . OVIDE LAURENT.
4. *L'Ange déchu*, mélodie, chantée par DEPASSIO . . . . VOGEL.
5. *Les Enfants de Lutèce* (chœur) . . . . MARTIN D'ANGERS.
6. Duo du *Maçon*, chanté par Mlles PREVOST et FRAISSE. . . . . AUBER.
7. *Guerre aux Tyrans!!* de *Charles VI*; les solos seront exécutés par BOULCOUR. HALEVY.

DEUXIÈME PARTIE.

1. *Hymne de la Fédération des Peuples*. . ROSSINI.
2. *Les Enfants de Paris* (chœur par les chanteurs montagnards. . . . . A. ADAM.
3. *Brutus*, chant patriotique chanté par DEPASSIO . . . . CONCONE.
4. *Laëndler Styrien*, avec solos de bugle et de piston, par MM. BOULCOUR, NANTHIER et CÉNA. . . . . SOURDILLON.
5. Grand air de la *Favorite*, chanté par Mlle FRAISSE. . . . . DONIZETTI.
6. *L'Enrôlement volontaire*, épisode de 1792, chœur chanté par les Enfants de Lutèce . . . . SAINT-JULIEN.
7. *Le Chant du Départ*, par tous les exécutants. . . . . MÉHUL.

Jenny l'Ouvrière, romance de E. ARNAUD. — *Si loin*, romance de PAUL HERION,

Chantées par Mlle Prévost.

INTERMÈDE COMIQUE.

On trouve des billets salle de la Fraternité, rue Martel, 9, chez BERNARD-LATTE, *marchand de Musique, passage de l'Opéra, 2, et aux Associations réunies.*

Spectacles du 24 février.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Louison.
ITALIENS. — Gazza Ladra.
OPERA-COMIQUE. — Le Val d'Andorre.
ODEON. — Le Héros, Une Fête de Néron, le Célibataire.
THEATRE-HISTORIQUE. — La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE. — Les Filles du Docteur, Tasse cassée, Charlatanisme, 1er coup de canif.
VAUDEVILLE. — La Propriété, la Foire aux Idées, le Feu d'Artifice, Roger.
THEATRE MONTANSIER. — Habit, Dent, Duel, Chansonnettes, Manchettes.
THEATRE DE LA NATION. —
VARIETES. — Le Berger de Souvigny, l'Habit vert, Cours de la Bourse, Pension

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 56. ÉDITION DU MATIN. Dimanche-Lundi 25 et 26 février.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS — Trois mois … Six mois … Un an …

DÉPARTEMENTS — Trois mois … Six mois … Un an …

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

PARIS, 25 FÉVRIER.

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien.

La République de 1848 doit organiser l'ordre nouveau.

Anniversaire du 24 Février.

Le gouvernement n'a pas voulu en avoir le démenti. N'aimant pas la révolution de février, il ne l'a pas célébrée, mais pleurée; il l'a même enterrée autant qu'il était en lui. Crêpes funèbres, messe des morts, *De Profundis*, tel était le programme primitif du ministère Faucher Falloux. Malgré le vote contraire de l'Assemblée nationale, décrétant que le 24 février et le 4 mai seraient fêtes nationales au même titre, le ministère, habitué à désobéir, n'a fait subir à son programme lugubre que peu de variantes. C'est pour le 4 mai qu'il a réservé ses mâts de cocagne, ses lampions et ses fusées.

Une messe des morts pour les combattants de février, et probablement pour la République elle-même, que cette plaisanterie a dû paraître charmante au faubourg Saint-Germain! Quelle ironie exquise! Il est vrai qu'elle était de nature à blesser les patriotes; mais les hommes qui ont leur confiance, les représentants démocrates, les écrivains socialistes, les ont vivement conjurés de pousser la réserve jusqu'à s'abstenir de toute manifestation, même de toute visite au tombeau des morts.

Une adresse au peuple, destinée à calmer toute effervescence et prêchant la paix, la modération, a été publiée par nous comme par tous les journaux socialistes. Veut-on savoir quel compte nous tiennent certains modérés de ce service rendu à l'ordre? Ecoutez le *Constitutionnel* :

> Nous avions prévu que les alliés de la détresse, les instigateurs de désordres périodiques comprendraient leur impuissance et renonceraient au projet de *manifestation* qu'ils avaient combinée pour demain. Nous lisons dans les journaux rouges le contre-ordre suivant donné à la manifestation projetée...

Triste mission que d'exploiter et d'entretenir ainsi, sous tous les prétextes, l'aversion et la terreur inspirées à la bourgeoisie par des idées qu'elle ne connait pas. Par bonheur pour les démocrates socialistes, ils ont la conscience d'avoir accompli un devoir. Ce sentiment l'emporte sur le regret d'être blâmés par messieurs Thiers et Véron, défenseurs de la société, de la morale et de la famille.

La journée du 24 s'est passée sans désordre, mais, il faut le dire aussi, sans une joie bien démonstrative. La réaction souffrait de voir la République encore en vie; les républicains souffraient de voir une révolution si magnifique à son aurore confisquée temporairement par le ministère dont nous jouissons.

A neuf heures et demie l'Assemblée nationale s'est dirigée vers l'église de la Madeleine.

L'église était tendue de noir extérieurement, des mats pavoisés aux couleurs nationales flottaient sur la place de la Concorde, aux quatre angles du pont fumaient des trépieds antiques; une double haie, composée en grande partie de gardes nationaux, s'étendait depuis le palais de l'Assemblée jusqu'à la Madeleine. On y voyait un bataillon de chaque légion. En tête de la haie près du palais de l'Assemblée était rangé un détachement de l'artillerie de la garde nationale. Ce corps patriotique a fait retentir les airs du cri de : vive la République! Beaucoup de représentants qui défilaient avec leurs insignes, ont répondu chaleureusement en agitant leurs chapeaux en l'air.

La 1re légion, placée après l'artillerie, n'a pas été unanime : elle changeait volontiers le cri de *vive la république* en celui de *vive la France*, qui pouvait passer pour une protestation; mais la 11e légion et toutes les autres ont poussé le cri de *vive la république* avec un ensemble, un accord, une puissance très caractéristiques et qu'aucune journée peut-être dans l'année qui vient de s'écouler n'avait peut-être aussi hautement manifestés dans les rangs de la milice citoyenne. Excellente journée pour la constitution, l'ordre véritable et le progrès.

Cependant le président (en général) et le vice-président (en habit noir) se rendaient à l'église en partant de l'Elysée national. Ils étaient en voiture. On s'étonnait de ne pas les voir réunis à l'Assemblée nationale.

Le service a commencé à dix heures, l'archevêque officiait; une messe des morts, célébrée devant un cénotaphe émaillé de larmes d'argent, telle est l'hommage rendu à une révolution impérissable et à des morts qui n'ont pas besoin de nos prières si le ciel est ouvert aux martyrs.

Un *Te Deum*, seule concession faite aux volontés de l'Assemblée nationale, a été entonné à la fin du service.

Le clergé a reconduit avec la croix jusqu'à la grille le président de la République et M. Armand Marrast. En général, le président de la République, pouvoir essentiellement subalterne, a reçu de plus grands honneurs que l'Assemblée dont il doit exécuter les ordres.

Au moment du départ, un valet ayant demandé l'équipage du *prince*, a été vivement admonesté par des gardes nationaux qui ont entendu ce propos.

Paris a été calme, quelques groupes inoffensifs se sont rendus successivement à la colonne de la Bastille pour jeter quelques fleurs sur la cendre des combattants de février, mais leur attitude était tellement pacifique, que des troupes placées en observation sur ce point se sont bientôt retirées.

Un détachement de blessés de février qui se rendaient par les boulevards à la Madeleine, drapeau en tête, a été arrêté dans sa marche par les troupes et par la police. Cet incident n'a pas la moindre gravité, et bien que le ministère eût consigné les troupes, il n'a pu recueillir, dans les rues et carrefours, la moindre parcelle de complot rouge.

La plupart des édifices publics, les ministères notamment et l'Elysée, sont restés sombres et mornes. On réserve la joie officielle pour le 4 mai, nous dit-on; mais si le peuple de Paris n'avait pas le 24 Février versé son sang pour la liberté, quel est celui des 900 représentants qui le 4 mai eût crié Vive la République?

Les Assemblées peuvent enregistrer les Révolutions. Elles ne les font pas. En résumé, si la journée n'a pas eu le caractère d'une fête joyeuse, elle a démontré ce que le 29 janvier prouvait déjà : la solidité de l'appui prêté à la République par l'immense majorité de la garde nationale.

Banquet anniversaire de la Révolution de Février.

La véritable commémoration de la Révolution de Février s'est faite aujourd'hui, dimanche, dans ce banquet qui réunissait près de 3 000 démocrates socialistes, représentants du peuple, journalistes, ouvriers et bourgeois.

C'est là surtout que l'hommage à l'idée de cette Révolution s'est produit dans toute sa sincérité religieuse et fraternelle; c'est là que le cœur du peuple a vibré pendant cinq heures sous la pression des pensées les plus élevées, les plus humaines, les plus françaises.

Ce banquet, nous le désirons, ne fera pas date, comme celui du Château-Rouge, dans les annales révolutionnaires; mais il fera certainement date dans les annales du progrès socialiste, dans la mémoire de ceux qui travaillent à fonder l'ordre social et politique sur l'union des principes, des intérêts, des classes et des peuples.

Ceux qui y assistaient ont quitté la réunion avec l'espérance de voir la modération du peuple de Paris déjouer désormais toutes les machinations des ennemis de la République démocratique et sociale, et assurer son rapide triomphe par la toute puissance de la force morale.

Ceux qui liront, sans préjugés de partis, les discours recueillis par la presse, y puiseront la même confiance consolante.

Nous reproduirons, demain et après, les plus saillants de ces discours qui tous ont été couverts des applaudissements populaires. Ce soir, nous nous bornons à indiquer l'ordre dans lequel ils ont été prononcés.

Le citoyen Fosseyeux, président du banquet, comme doyen d'âge, a porté un toast aux *mânes des montagnards de 93*.

Ce toast rétrospectif aurait été une circonstance fâcheuse, s'il n'avait immédiatement fourni à Pierre Leroux l'occasion de faire ressortir la différence des deux époques révolutionnaires, et le caractère plus pacifique, plus religieux, plus organisateur de la mission que les républicains socialistes ont à remplir aujourd'hui. C'est de la *solidarité humaine*, de la *fraternité universelle* que Pierre Leroux s'est chaleureusement inspiré.

Pierre Dupont a fait entendre lui-même son *Chant des Etudiants*, qui est le digne pendant de son *Chant des Travailleurs*.

Le citoyen Démosthène Olivier, représentant du peuple, a excité dans la salle d'unanimes sympathies, en prononçant un toast *à l'Union des travailleurs des villes et des campagnes*.

Par le citoyen Rattier, ouvrier tailleur : *A l'abolition des privilèges dans l'ordre social comme dans l'ordre politique!*

Le poète populaire, Jean Journet, a débité avec âme sa belle pièce de vers intitulée : *La Prière*.

Le citoyen Schœlcher : *A l'abolition de la peine de mort en matière criminelle comme en matière politique*. Trois salves d'ap-

---

Feuilleton de la Démocratie Pacifique.

LUNDI 26 FÉVRIER 1849.

UN CONGRÈS DU PARTI HONNÊTE.(1)

(La scène se passe en 1849.)

L'absolution.

LXIX.

Il se fait déjà tard et nous n'avançons guères,
S'est-on donc réuni là pour récriminer,
Pour parler à huis-clos de ces vieilles misères
Que les anciens partis ont l'honneur de traîner?
Prenons que chacun d'eux mérite les galères;
Mais est-ce aux criminels à s'entre-condamner?

LXX.

Je le dis sans détour, je trouve que c'est triste
De se traiter ainsi de niais, d'insolent,
D'étourdi, de menteur, de fou, de communiste;
Est ce comme cela qu'on prouve son talent?
Si le désordre plaît au crayon de l'artiste,
Il le faudrait peut-être un peu moins violent.

LXXI.

Attendons cependant, il serait fort possible
Que le progrès sortît de cette expansion :
Quand le passé sera criblé comme une cible,
Peut-être verrons-nous un rusé champion
Exhorter franchement cette troupe irascible
A s'enquérir ailleurs de moyens d'action.

LXXIII.

Et tenez, justement! l'orateur qui s'apprête
Maintenant à répondre à l'amant du passé
Est un économiste, un amateur d'enquête,
Un statisticien, un homme intéressé
A dire clairement, s'il veut être prophète,
Que le pauvre vieux monde est au bout du fossé.

LXXIII.

Or, au bout du fossé, gare! c'est la culbute,
A moins de se jeter dans un meilleur chemin.
Mais voyons, taisons-nous! le voici qui débute
Avec ce ton tranchant qui sied au destin :
— « Messieurs, je voudrais voir terminer cette lutte,
Où chacun croit bien faire en frappant son voisin.

LXXIV.

« Je viens donc essayer en faisant la lumière
Sur quelques points obscurs de la discussion,
De ramener le ton de gravité sévère
Qui devrait distinguer notre réunion.
L'orateur précédent a mis à la légère
L'*Ecole économique* en accusation.

LXXV.

« Voici surtout un mot sanglant à notre adresse,
Qui tend à nous flétrir comme *malthusiens* :
« Vous avez, nous dit-on, réduit votre sagesse
» A savoir gagner vite et par tous les moyens;
» Au point d'autoriser les gueux de toute espèce
» A traiter de voleurs vos riches plébéiens. »

LXXVI.

« C'est là certe une erreur et peut-être une injure
Qui réjouirait fort l'âme des émeutiers;
Pourtant si la noblesse, imitant la roture,
Avait gagné ses biens au sein des ateliers... »
— Ah bah! soyez plus francs!... Et le sein de l'usure?
— Bon! Et l'agiotage? — Et les tours d'épiciers?

LXXVII.

— « Mais, Messieurs, permettez, faut-il que la science
S'occupe de détails déjà si rebattus?
Non, laissons le champ libre à chaque conscience,
Le commerce va mal quand on a l'œil dessus;
Seulement, pour aider la libre concurrence,
Exhortons l'ouvrier à toutes les vertus.

LXXVIII.

« Qu'il soit peu scrupuleux, égoïste ou rapace,
L'agioteur acquiert au moins légalement,
Et sa fortune à lui prouve aux yeux de la masse
Qu'il a su mettre à fin avec discernement
De plus rudes travaux que l'amour ou la chasse :
Or, c'est en sa faveur un solide argument.

LXXIX.

« Je le répète donc, et que nul ne s'en blesse,
Nous serions mille fois plus forts en vérité,
Si le travail avait enrichi la noblesse... »
— Encore!... Il tient donc bien à cette absurdité!
— « Oui, si les émigrés n'avaient eu la faiblesse
D'exiger le fameux milliard d'indemnité... »

LXXX.

Ce sarcasme imprudent tourna toutes les têtes
Et la salle trembla sous le vent des clameurs.
J'entendis au milieu de ces âmes honnêtes
Circuler de ces mots qui contristent les cœurs :
— Vous nous aviez volés!... traqués comme des bêtes!...
— Tant pis! vous trahissiez!... vous étiez déserteurs!

LXXXI.

— Un milliard, c'est bien gros! — Mais c'est une misère,
Quand depuis dix-huit ans vous pilliez le budget!
— Sommes-nous donc ici pour nous faire la guerre?
Disait le président d'un ton fort inquiet.
Quant à moi, je pensais : C'est dans cette galère
De plus fort en plus fort, *comme chez Nicolet*.

LXXXII.

Ce pittoresque bruit dura près d'un quart d'heure,
Car cet économiste était un entêté;
La chose lui semblait assez inférieure,
Il gardait la tribune avec ténacité.
Si l'auditoire avait regagné sa demeure,
Ma parole! je crois qu'il y serait resté.

LXXXIII.

— « Enfin! s'écria-t-il, avec impatience,
Ecoutez jusqu'au bout! on ne m'a pas compris;
Accordez-moi, Messieurs, un peu de tolérance;
Rappelez-vous, au lieu de vous montrer aigris,
Qu'un de vos orateurs nous a priés d'avance,
D'être francs entre nous comme de vieux amis,

LXXXIV.

» Ceci jusqu'à présent vous avait paru sage
Et vous étiez très francs, vous, de votre côté;
Ayez donc maintenant la force et le courage
D'entendre à votre tour deux mots de vérité,
Laissez-moi terminer sans plus en prendre ombrage
Ce que je vous disais, lorsqu'on s'est emporté.

LXXXV.

» Quand on prend un milliard pour l'homme qui s'amuse
A l'homme qui travaille, on met la guerre entre eux.
Que ce soit par la force ou le droit ou la ruse,
On crée un précédent toujours très dangereux;
Car plus tard un brouillon peut s'en faire une excuse,
En exigeant du riche un milliard pour les gueux.

(1) Voir les numéros des 12 et 19 février.

plaudissement est couvert de toast.

Le citoyen Langlois, rédacteur du journal *le Peuple* : *A l'ordre public*, c'est-à-dire à l'ordre dans l'atelier, dans la famille et le ménage ; à la République démocratique et sociale, seule garantie de l'ordre définitif et véritable, seul moyen de conciliation de la bourgeoisie et du prolétariat.

Notre ami Brisbane, socialiste américain, a excité un vif intérêt et d'ardentes sympathies en parlant des dispositions dans lesquelles il vient de trouver l'Allemagne et l'Italie à l'égard de la France, en rendant hommage à la France, espoir et appui des peuples qui souffrent.

Pour répondre à cet organe de la démocratie européenne, le citoyen Ledru-Rollin a trouvé les inspirations les plus nobles et les plus élevées. Il a fait sentir aux républicains socialistes de France qu'une responsabilité immense pèse sur eux, car ils souffrent, non-seulement pour la cause démocratique en France, mais encore pour la cause démocratique dans le monde. S'il ne s'agissait que de la France, nous pourrions être plus pressés, mais il s'agit de faire l'éducation de l'Europe. Salut à toi, France, la messagère éternelle de l'idée! *Salut à la seule force des temps modernes, à la puissance de l'idée!*

Le chant d'Adolphe Adam, Vive la République! a été rendu admirablement par un chœur d'artistes républicains.

Le citoyen Delécluse, rédacteur de la *Révolution démocratique et sociale*, a donné lecture d'une adresse des républicains de Londres au peuple de Paris, laquelle exprime les plus chaudes sympathies pour les efforts et les travaux des socialistes de France.

Le citoyen Lagrange, représentant du peuple : *A la révolution de Février, à son principe et à ses conséquences!* Les deux plus belles victoires du peuple, a-t-il dit, ne seront pas, pour l'histoire et pour l'humanité, les journées de Juillet et de Février, elles s'appelleront les journées du 29 janvier et du 24 février 1849, car ces jours-là le peuple a dérouté ses ennemis par sa seule attitude morale.

Le citoyen Hervé : *A nos frères de l'armée!* Le peuple en blouse et le peuple en uniforme doivent presser leurs poitrines dans une étreinte fraternelle et non plus les déchirer.

Charles Dain, représentant du peuple, porte son toast : *A la communion des Français des deux-mondes!* A ces esclaves de nos colonies dont la Révolution de Février a fait des citoyens!

Félix Pyat, représentant du peuple : *Aux prolétaires des campagnes! Aux paysans!* Ce toast a été deux ou trois fois interrompu par les généreuses émotions de l'auditoire et de l'orateur.

Cette solennité patriotique accomplie avec la plus grande dignité, s'est terminée par le *Chant du Départ* entonné en chœur et par une acclamation de la République poussée par la salle entière.

Pourquoi le Socialisme est immortel.

Malgré tous les anathèmes, malgré toutes les clameurs, malgré les réfutations péremptoires, les sinistres prophéties et les arrêts en dernier ressort, le Socialisme ne périra jamais. Pardonnez-nous, lecteur, d'imiter une fois par exception le ton du citoyen Thiers, et de vous dire, en empruntant sa formule : *Savez-vous pourquoi?*

C'est que la société, quoi qu'elle dise et quoi qu'elle fasse, est obligée de résoudre et de résoudre à bref délai les questions dont se préoccupent les socialistes. La misère des masses laborieuses, le prolétariat, les famines périodiques, les grèves, les coalitions, la prostitution, les banqueroutes, posent incessamment des problèmes que l'on ne pourra plus ajourner.

Non seulement il faut les résoudre, mais il faut les résoudre par l'Association, formule générale de toutes les écoles socialistes. L'association agricole, industrielle, commerciale, est l'avenir nécessaire de notre société. Tous les hommes quelque peu intelligents le reconnaissent, quand ils usent de leur réflexion avec désintéressement, avec impartialité, quand ils n'aspirent pas à jouer un rôle, à exploiter au profit de leur ambition la terreur inspirée aux ignorants par le mot socialisme.

Prenons trois thèses bien évidemment socialistes : la constitution d'une *banque nationale* émettant seule du papier-monnaie, l'organisation d'une *armée industrielle*, et la nécessité de remédier aux abus du morcellement territorial par l'*association agricole*.

Qui ne peut contester le caractère socialiste de ces trois thèses ; le phalanstère est tout entier dans la troisième.

Prenons maintenant trois types de réaction et d'anti-socialisme : MM. Léon Faucher, le maréchal Bugeaud, et Louis Reybaud l'auteur des *Réformateurs contemporains*, envoyé à l'Assemblée nationale par la réaction des Bouches-du-Rhône pour *jouter contre le Socialisme*.

Nous allons vous prouver par des textes, que les trois thèses socialistes ont été rigoureusement soutenues par les trois coryphées anti socialistes, lorsqu'ils ont voulu, en dehors de tout calcul politique, appliquer sérieusement leur intelligence à l'amélioration de l'état social.

BANQUE NATIONALE. La concurrence, dans l'émission du signe monétaire, ne fait qu'annuler ou déprécier la puissance de cette valeur.

En Angleterre, comme en France, comme aux Etats-Unis, comme chez tous les peuples qui ont des institutions de crédit, on en viendra, nous le croyons, avec le temps, à ériger en monopole absolu le droit de battre monnaie de papier. L'unité du signe de la circulation s'établira tout aussi rigoureusement pour le papier que pour l'or et pour l'argent. Quant à la question de savoir si le gouvernement se réservera d'exercer ce droit par lui-même ou de le déléguer, ce n'est qu'une difficulté d'exécution. (LÉON FAUCHER, *Organisation financière de la Grande-Bretagne.*)

ARMÉES INDUSTRIELLES. Je n'ai pas été peu surpris de lire, dans le *Moniteur de l'Armée* du 11 de ce mois, que l'emploi de l'armée aux travaux dits d'utilité publique était une de ces théories que l'on croyait entièrement abandonnées.

Vous auriez été dans le vrai, monsieur, si vous aviez dit qu'il n'était plus nécessaire de discuter ces théories, puisqu'elles avaient passé dans la pratique. En effet, pendant que l'on discutait en France, que l'on faisait des livres pour démontrer qu'il n'y avait pas d'avantage public à faire travailler l'armée, et que celle-ci perdrait sa discipline, son instruction, son esprit militaire, l'armée d'Afrique ne cessait de travailler aux choses d'utilité générale, que lorsqu'elle entrait en campagne pour combattre les Arabes.

... Une haute considération de force, de dignité nationale fera adopter tôt ou tard en France la longue pratique d'Afrique ; on ne disputera plus sur le chiffre de l'armée quand on saura concilier son utilité industrielle avec sa discipline, son instruction et son esprit militaire.

(*Lettre du* MARÉCHAL BUGEAUD, 15 novembre 1847.)

ASSOCIATION AGRICOLE.—Sur ce point nous pourrions citer un long travail de M. Léon Faucher sur les effets du morcellement dans la commune d'Argenteuil. Nous nous contenterons pour aujourd'hui d'emprunter à M. Louis Reybaud la citation suivante :

..... Cependant il est dans notre espoir et dans notre conviction que la doctrine de Fourier pénétrera tôt ou tard, par quelques points de détail, la couche épaisse des habitudes régnantes. Ses parties les moins impératives, celles qui sont les plus voisines de nous, arriveront à bien les premières, et, dans un avenir lointain encore, d'autres pourront suivre. Déjà des symptômes assez concluants se font remarquer au sein des sociétés modernes : introduite par la force des faits, l'association y a marqué sa place. La diffusion des petits capitaux a créé l'association financière, qui se réalise à nos côtés, et malgré quelques mécomptes, se légitimera par ses bienfaits. L'association ne doit point, ne peut point s'arrêter là. Quand le morcellement du sol aura porté tous ses fruits, et qu'à la suite de dommages évidents, on reviendra de la culture émiettée à la grande culture, un autre pas se fera dans les voies d'une alliance entre les intérêts humains. De la propriété parcellaire naîtra l'ASSOCIATION TERRITORIALE. Or, l'association territoriale, c'est la base de la découverte de Fourier.

LOUIS REYBAUD. *Socialistes modernes.*

Vous voyez bien, anti-socialistes de toutes couleurs, que le socialisme est immortel ; vous voyez bien que vous triomphez à tort des débats élevés entre MM. Proudhon et Considérant. Si ces deux représentants du Socialisme, au lieu de croiser la plume, croisaient le fer, s'ils en venaient à s'entretuer, à s'exterminer eux et tous leurs adhérents, ainsi que MM. Pierre Leroux, Cabet, Louis Blanc, le Socialisme, qui est l'avenir inévitable de l'humanité, serait prêché par vos propres chefs, par les guides, par les lumières de la réaction ; le Socialisme serait prêché par M. Léon Faucher, par M. le maréchal Bugeaud, par M. Louis Reybaud, par MM. Dupin aîné et Guy-Coquille.

Nous allions oublier le président de la République, l'auteur de l'*Extinction du Paupérisme*, Louis-Napoléon Bonaparte, plus socialiste à lui seul que tous les autres à la fois.

Réfutez les socialistes, bonnes gens, tuez-les même si vous le voulez, le Socialisme est incarné dans l'humanité tout entière.

Nous lisons dans le *Moniteur universel* :

Paris, 24 février, ce soir les édifices publics sont illuminés.

Nous demandons au *Moniteur* ce qu'il appelle édifices publics, et nous le prions d'indiquer ceux qui, sauf le palais de l'Assemblée nationale, ont été illuminés.

Les deux voies!

On lit ce matin dans la *Presse* :

La Force sans la raison ne suffit plus.

La Raison pourrait se passer plus facilement de la Force, que la Force de la Raison.

La Force ne sauve les gouvernements aveugles que pour les perdre plus sûrement ; elle ne les élève plus haut que pour les faire tomber plus bas.

Toute résistance exagérée finit par une concession tardive.

Toute concession tardive est une concession funeste.

Réformer toujours est le moyen de n'avoir à céder jamais.

Il y a toujours à réformer, il y a toujours à améliorer, il y a toujours à simplifier.

Tout gouvernement qui s'endort dans l'optimisme se réveille en sursaut au fond de l'abîme.

On lit également ce matin dans la *Patrie* :

Le gouvernement n'a pas et ne doit pas avoir d'autre système que de faire exécuter les lois, de maintenir l'ordre et de garantir la sécurité aux citoyens.

La politique exprimée par la *Presse* conjure les révolutions ; la seconde les prépare.

La République à Florence.

Démission de Gioberti.— Protestation du pape.

Les nouvelles qui nous arrivent aujourd'hui d'Italie sont de la plus haute gravité.

La République de l'Italie centrale est proclamée. Le gouvernement toscan a proclamé le 19 la République et l'union avec Rome.

A Turin, Gioberti a donné sa démission. Il avait, à ce qu'il paraît, donné ordre au général La Mormora d'entrer avec ses troupes dans la Toscane pour restaurer le grand-duc, non seulement sans l'approbation, mais à l'insu de ses collègues.

Pie IX a publié une protestation contre la proclamation de la République romaine.

La nouvelle de la proclamation de la République à Florence a été apportée à Gênes le 20 février par le bateau à vapeur *le Corso*, venant de Livourne. Cette nouvelle avait été saluée à Livourne par d'immenses applaudissements. Le gouverneur Pigli a publié la proclamation suivante :

AU PEUPLE.

La république est proclamée, le peuple est roi. Qu'ils tremblent ceux qui tenteraient de te l'arracher ce sceptre payé par tant de siècles de larmes et de sang! Montre-toi digne de ton rôle sublime, ô Peuple! accomplis tes destins glorieux! pense que ta capitale est Rome, que ta patrie est l'Italie, que tu tiens ton pouvoir de ton droit, et de Dieu ta consécration.

Vive la liberté! vive la république!

Livourne, 19 février 1849. C. PIGLI.

Les journaux de Florence du 18 à deux heures ne contenaient rien qui fît prévoir cette proclamation, à laquelle, du reste, poussaient énergiquement tous les journaux.

La *Gazette de France* annonçait hier soir que les troupes piémontaises sont entrées en Toscane le 20. Cette nouvelle est au moins prématurée.

Du reste, le 18, ce bruit s'était déjà répandu à Livourne. Le général Pigli le démentit par la proclamation suivante :

« Citoyens, j'ai l'honneur de vous prévenir qu'à ce moment (3 heures de l'après-midi) se sont présentés au gouvernement de Livourne, le consul de Sardaigne et le commandant de la goëlette sarde en station

---

LXXXVI.

» On avait pris vos biens après 93,
C'est vrai, tout le premier moi j'en tombe d'accord ;
On se mit avec vous peut être trop à l'aise,
Bien que votre ancien droit fût celui du plus fort.
J'entre dans vos raisons. Mais, ne vous en déplaise,
En saine politique, eh bien! vous aviez tort.

LXXXVII.

« De ceci je ne tire aucune conséquence,
Sinon qu'il faut savoir nous pardonner un peu ;
Nous profiterons tous d'un surcroît d'indulgence,
Et l'hydre qui nous guette aura bien moins beau jeu,
Lorsque nous aurons su fortifier d'avance
Les points où l'ennemi peut entamer le feu.

LXXXVIII.

Il a fini, tant mieux! Quelle épaisse parole
Avait ce partisan de la réaction!
Il faut que l'Assemblée ait été bénévole
Pour entrer là-dessus en agitation,
Et se donner des airs de gamins à l'école
Quand le maître les met en récréation.

LXXXIX.

Maintenant je parie un louis contre un décime
Que ce congrès poudré ne décidera rien :
Ces vieux rabâcheurs-là n'ont pas assez d'estime
L'un pour l'autre, et vraiment! je pense qu'ils font bien ;
Puis ils tonnent trop fort contre l'ancien régime,
Pour y trouver plus tard un solide soutien.

XC.

Mais, tenez! la tribune est transformée en chaire
Et mon susdit abbé s'y prépare à parler.
C'est un grand homme sec, presque sexagénaire,
Qui ne me semble pas très facile à troubler ;
Il sourit en fouillant sa large tabatière
D'un air si narquois, qu'il vous ferait trembler.

XCI.

— « Messieurs, dit le saint homme, il faut prendre courage,
Nous sommes tous fautifs, mais la protection
De Dieu nous est acquise en ces moments d'orage ;
Il récompensera votre conversion.
Cet étrange congrès m'en est un sûr présage ;
Lui seul eût pu prévoir notre réunion.

XCII.

« Hélas! qui peut compter sur l'humaine sagesse,
Quand on voit parmi nous les meilleurs libéraux
Honnir leurs vieux souhaits : liberté de la presse,
Droits de réunion et droits électoraux?
Quand on voit aujourd'hui bourgeoisie et noblesse
S'unir pour renier ces symboles nouveaux?

XCIII.

« Nous voilà tous contrits, confessant nos misères,
Détestant notre orgueil et notre vanité :
Les uns honteux de voir où mènent leurs chimères,
Ne cherchent leur salut que dans la piété ;
Les autres, ignorants, comme l'étaient leurs pères,
Sont prêts à confesser leur incapacité.

XCIV.

« Vous l'avez souvent dit, messieurs ; le *parti-prêtre* —
Est encore puissant malgré ses envieux.
Ah! demandez au ciel qu'il continue à l'être!
Sceptiques d'autrefois, redevenez pieux!
Dieu seul est assez fort, il faut le reconnaître,
Pour vous tirer des mains des nouveaux factieux. »

XCV.

— Vous faites, il me semble, une drôle de mine,
Demandai-je tout bas à mon ancien préfet ;
Est-ce que votre ami le curé vous chagrine?
— Comment donc! au contraire, il me fait de l'effet.
Je crains tout simplement que sa voix pateline
Ne fasse quelque tort au discours qu'il nous fait.

XCVI.

— « Maudissez avec nous l'arbre de la science ; —
Moquez-vous hautement de ses fruits défendus :
Nous devons aujourd'hui faire ensemble alliance,
Et traiter désormais les savans en intrus.
Ce que, pour les vivants, vous faisiez d'abondance,
Faites-le pour les morts dont les noms sont connus.

XCVII.

« Nos pères faisaient bien, prévoyant la tempête
Aux éclairs qui déjà brillaient à l'horizon,
De déclarer relaps, sorcier et faux prophète
Tout homme qui passait le temps de l'oraison
A mesurer l'espace, à se creuser la tête
Pour peser Dieu lui-même au poids de sa raison.

XCVIII.

« Ces fous que vous nommiez des foyers de lumière
N'ont-ils pas préparé les nouvelles erreurs?
Et l'homme en apprenant un beau jour que sa terre
Avait dans l'infini des millions de sœurs,
Dut-il se croire encore en un lieu de misère
Inventé tout exprès pour répandre des pleurs?

XCIX.

« Aussi, nous qui formons cette illustre assemblée,
N'ayons plus désormais pour eux le moindre égard ;
Réunissons nos coups dans la sainte mêlée,
Pour abattre l'erreur, il n'est jamais trop tard ;
Nous persécuterons les nouveaux Galilée,
Nous excommunierons les nouveaux Abeilard.

C.

« Nous avons déjà tous adopté le système
De déclamer très haut contre la nouveauté.
Chacun, à qui mieux mieux, nous crions : Anathème!
S'il surgit parmi nous quelque célébrité.
Eh bien! quand nos aïeux en ont agi de même
Ne cassons donc jamais l'arrêt qu'ils ont porté.

CI.

« C'est là, soyez-en sûrs, une œuvre expiatoire
Qui vous relèvera de vos plus gros péchés ;
Cette croisade sainte empêchera de croire
Que vous ayez jamais pillé les évêchés,
Ni jeté bas les croix. Vos noms et votre gloire
S'y laveront des faits qui les ont entachés. »

CII.

Ceci fut prononcé d'un ton de voix sonore,
Car l'abbé s'échauffait avec ses pénitents.
Je crus que le tumulte allait reprendre encore,
Mais bien qu'il se trouvât pas mal de mécontents,
Aucun d'eux ne reprit ses airs de matamore,
Et l'on se contenta de rire entre les dents.

CIII.

Diable! la place manque et je ne puis le suivre ;
Pour aujourd'hui, lecteur, il faut en rester là.
C'est fâcheux! car vraiment il parlait comme un livre.
Ah! si les autres sont aussi forts que cela,
Pauvre socialisme! il n'y pourra survivre,
A moins d'être cent fois plus fort que Quinola.

ANTONY MÉRAY.

(*La suite prochainement*).

dans ce port, pour protester en personne et de vive voix contre le bruit qui s'est répandu d'une intervention du Piémont en Toscane. Cette protestation est faite pour l'honneur du gouvernement piémontais, et afin de rétablir l'union entre les citoyens des deux Etats.

Je vous fais part de cette nouvelle avec une vive satisfaction.

Vive l'Italie! vive la liberté!

Livourne, 18 février 1849. PIGLI, gouverneur.

Le 19 février, le bruit se répandit à Turin que le président du conseil, l'abbé Gioberti, avait donné l'ordre aux troupes cantonnées à Sarzana, dans l'éventualité d'une reprise d'armes contre l'Autriche, d'entrer en Toscane pour rétablir sur son trône un prince autrichien fugitif, et que désavoué par ses collègues il avait donné sa démission. Les journaux commentèrent ce bruit, et les moins libéraux, ceux-là mêmes qui regrettent de ne pas voir un roi à Rome et Léopold restauré, fût-ce par les armes, tous se réunirent pour stigmatiser une mesure aussi inique que maladroite au point de vue des intérêts monarchiques. La chambre des députés s'en émut et M. Brofferio interpella les ministres pour savoir ce qu'il y avait de réel dans ces rumeurs. Gioberti était absent; ses collègues prièrent l'Assemblée d'attendre au lendemain, mais ils déclarèrent, au milieu d'explications assez embarrassées, que jusqu'à ce moment aucune résolution n'avait été prise par le conseil.

Grande fut l'agitation dans Turin. La réaction profita de la popularité de Gioberti pour organiser une démonstration, afin de l'engager à garder le pouvoir. Une grande foule se porta devant la maison de Gioberti; l'abbé dit qu'en effet il avait donné sa démission. Il ajouta qu'il ne pouvait revenir sur sa détermination, puisque dans le conseil des ministres il s'était trouvé seul de son avis. Les journaux ne disent pas quelles paroles il ajouta, mais la foule en quittant sa maison se porta à celle du député Brofferio qui l'avait interpellé à la chambre, viola son domicile et mit sa vie en danger.

Tel est l'état de choses constaté par les journaux de Turin du 21. On attendait les explications que Gioberti devait donner à la chambre. Tout annonçait que si Gioberti se retirait, il se retirerait seul, et que les ministres partisans de la non-intervention resteraient au pouvoir, et comme ils seront appuyés par la chambre, l'intervention n'aura pas lieu.

Les nouvelles de Rome sont toujours favorables :

Le nouveau ministère de la République a été composé comme suit : Intérieur, Saffi; guerre, Campello, Mezzacane et Calandrelli; finances, Guiccioli; instruction publique, Muzzarelli; justice, Lazzarini (de Forli); travaux publics, Sterbini; président de Rome et son arrondissement, Mariani; police, Pascoli.

On ne sait pas encore qui occupera le ministère des affaires étrangères.

Le comité exécutif de la République envoie en Suisse M. de Boni; en Sicile, M. Torricelli, et, en Piémont, M. Féliciani, sous le titre d'envoyés.

La protestation du pape est datée de Gaëte, 14 février; nous empruntons la traduction de la *Gazette du Midi* :

La succession non interrompue des attentats commis contre le domaine temporel des Etats de l'Eglise, attentats préparés par l'aveuglement de plusieurs et exécutés par ceux dont la malice et la ruse avaient de longue date préparé la docilité des aveugles, vient d'atteindre le dernier degré de félonie dans un décret de la soi-disant Assemblée constituante rendu le 9 février courant, où l'on déclare la papauté déchue de droit et de fait du gouvernement temporel de l'Etat pontifical, et l'on érige un gouvernement prétendu de démocratie pure, sous le nom de République romaine. C'est pour nous une nécessité d'élever de nouveau la voix contre un acte qui se présente en face du monde avec les caractères multiples de l'injustice, de l'ingratitude, de la folie et de l'impiété. Entouré du sacré collège et en votre présence, dignes représentants des puissances et gouvernements amis du Saint Siége, nous protestons dans les termes les plus solennels contre ce décret, et le déclarons nul comme nous l'avions fait des actes précédents.

Vous fûtes, messieurs, témoins des événements à jamais déplorables des journées des 15 et 16 novembre dernier, et avec nous vous les avez déplorés et condamnés. Vous avez réconforté notre esprit dans ces jours funestes; vous nous avez suivis sur cette terre où nous a guidés la main de Dieu, qui élève et abaisse, mais n'abandonne jamais l'homme qui se confie en lui. En ce moment encore, vous nous entourez d'une noble assistance. C'est donc à vous que nous nous adressons, afin que vous vouliez bien redire nos sentiments et nos protestations a vos cours, à vos gouvernements.

Les sujets pontificaux étant précipités par les manœuvres toujours plus audacieuses de la faction, ennemie de la société humaine, dans l'abîme le plus profond de toutes les misères, nous exposons, comme prince temporel et plus encore comme chef et pontife de la religion catholique, les plaintes et les supplications de la plupart de ces sujets qui demandent de voir briser les chaînes dont ils sont écrasés. Nous demandons en même temps que l'on maintienne au Saint-Siége le droit sacré du domaine temporel dont il est depuis tant de siècles le légitime possesseur, universellement reconnu; droit qui, dans l'ordre prévu de la providence, est devenu nécessaire et indispensable pour le libre exercice de l'apostolat catholique de ce Saint Siége. L'intérêt si vif qui s'est manifesté dans l'univers entier en faveur de notre cause, est une preuve éclatante qu'elle est la cause de la justice; c'est pourquoi nous ne voulons pas même douter (*non osiamo dubitare*) qu'elle ne soit accueillie avec toute la sympathie et toute la bienveillance des honorables nations que vous représentez.

La Chambre des députés de Naples a adopté à une immense majorité, 74 voix contre 26, une adresse très énergique dans laquelle la Chambre demande le renvoi immédiat du ministère. Le roi *Bombardatore*, comme l'appellent les Italiens, n'a plus que le choix entre le renvoi d'un ministère auquel il est très attaché et la dissolution de la Chambre.

Autriche. — Allemagne.

L'entrée des Russes en Transylvanie est annoncée de nouveau, et cette fois avec quelques détails de plus. Suivant les dernières nouvelles transmises de Jassy et de Bucharest à la *Réforme allemande*, les troupes russes qui, ayant franchi la frontière de Transylvanie à la fin du mois dernier, avaient quitté le territoire autrichien à la demande du général Puchner, sont rentrées en Transylvanie au nombre de 8 000 hommes et ont occupé Hermanstadt et Cronstadt. On ajoute même qu'ils en sont venus, près d'Hermanstadt, à un engagement avec des insurgés hongrois, et que ceux-ci ont été battus et dispersés.

On prétendait à Vienne que la prise de Cronstadt par les Szeklers avait été accompagnée de scènes d'horreur telles que notre époque n'aurait jamais pu s'attendre à en produire de semblables. Un autre bruit parle de la prise du général Bem.

Des fugitifs avaient apporté à Pesth des nouvelles de Debreczin à la date du 12 février. Mezzaros, toujours ministre de la guerre, avait écrit à Windisgraetz qu'il se défendrait avec les siens jusqu'à la dernière extrémité, et mourrait plutôt que de se rendre.

Kossuth, en représailles de l'assassinat commis sur le major Szell, aurait fait pendre le colonel Montecuculi, et menacé de faire pendre un officier supérieur autrichien pour chaque homme que Windisgraetz ferait fusiller.

Au reste, les nouvelles de Hongrie manquent de certitude et de clarté. Dans les feuilles autrichiennes, la ville de Szegedin se serait rendue à Windisgraetz; une contribution d'un demi-million de florins aurait été frappée sur les habitants de cette ville, au profit des troupes impériales.

D'un autre côté, ce bulletin, publié à Vienne le 17, annonce, il est vrai, pour la troisième fois, la prise de la ville d'Esseg et de l'importante forteresse d'Arad. Selon ce bulletin, les insurgés tentèrent de passer près de Szagerian et menaçaient par là le flanc de l'armée autrichienne. Le lieutenant feld-maréchal Glaser a fait occuper les premières maisons d'Alt-Arad par deux bataillons, puis a fait marcher à l'assaut deux bataillons.

Après un combat sanglant et opiniâtre, les Hongrois auraient été battus, toutes les batteries dirigées par eux contre la forteresse détruite, et 23 canons pris par les Autrichiens qui ont aussi fait sauter une grande partie des munitions appartenant à l'ennemi. Alt-Arad a été bombardé au moyen de grenades, le feu a pris à plusieurs endroits et a duré toute la nuit.

Suivant une communication du comte Nugent, en date d'Esseg, du 13, la forteresse d'Esseg s'est rendue ce jour-là sans attendre l'attaque. Un autre rapport du même général porte que la garnison de cette forteresse, au nombre de 4 500 hommes, a déposé le 15 ses armes sur les glacis, et s'est soumise sans aucune condition. La forteresse et les autres fortifications qui l'entourent ont été occupées immédiatement par des troupes aux ordres du général Trebersbourg.

On aurait trouvé dans la forteresse 614 canons de tous calibres, 2 000 quintaux de poudre, 74 chevaux d'attelage, des provisions considérables, entre autres 400 bœufs, et 34 000 florins.

Tout le midi de l'Allemagne continue à être en proie à une vive agitation qui, de même que les mesures prises par les autorités, semblent faire prévoir un nouveau mouvement républicain dans ce pays. Dans le grand-duché de Bade, le gouvernement, dans la crainte d'une surprise, fait escorter les convois du chemin de fer par de forts détachements de troupes. On parle de la disparition de plusieurs chefs notables du parti républicain qui arrivaient dans l'Odenwald hessois, où le mouvement devait, dit-on, éclater. Des troupes ont été dirigées sur ce point de Darmstadt et de Manheim, et à Francfort même l'autorité militaire a pris des mesures dans la crainte d'un coup de main.

Slesvig. — L'armistice du 26 mars va cesser.

Le gouvernement central de Francfort persiste toujours, d'après le dire de l'*Algemeine Zeitung*, à vouloir la réunion des deux duchés à l'Allemagne. Le maintien de la paix deviendra impossible. C'est donc toujours l'Allemagne qui résiste malgré les conciliantes dispositions du Danemarck.

Copenhague, 16 février. — Le gouvernement danois vient de dénoncer l'armistice. Les hostilités reprendront donc dans un mois, si l'intervention morale des puissances médiatrices ne parvient pas à proposer au Danemarck des conditions acceptables et dignes de son honneur national.

Scission entre MM. Thiers et Ce et le parti bonapartiste.

Il paraît, d'après les détails suivants publiés par l'*Estafette* d'hier, qu'il y a décidément brouille entre le comité électoral bonapartiste et le comité électoral présidé par MM. Thiers, Berryer et Molé :

Deux fois le *Constitutionnel* a mis en doute l'exactitude des renseignements que nous avons publiés sur les comités électoraux de la rue de Poitiers et sur celui présidé par M. Napoléon Bonaparte. Est-ce par ignorance ou par ordre supérieur que la feuille de la rue de Valois a agi ainsi? Nous ne savons; mais nous mettons le *Constitutionnel* au défi de prouver l'inexactitude d'un seul des faits que nous publions plus bas. C'est autant pour éclairer sa religion que pour faire le public juge du débat soulevé si imprudemment par le journal de MM. Véron et Thiers, que nous publions les renseignements suivants :

Le 16 février, la réunion de la rue de Poitiers tint une séance où elle décida que 36 de ses membres feraient partie du comité électoral formé par ses soins; 30 membres pris en dehors de l'Assemblée devaient être adjoints aux premiers. Elle prit en outre la résolution de garder ses décisions secrètes pour faciliter le choix de ces trente membres, qui présentait de grandes difficultés et qui devait susciter des luttes de parti, blesser quelques susceptibilités et faire servir une foule d'ambitions qu'il eût été dangereux d'éveiller.

MM. de Broglie, de Barante, Cousin, Janvier, Liadières, etc., étaient désignés pour faire partie des trente membres étrangers à l'Assemblée. Le programme devait être publié et la liste, arrêtée le lendemain chez M. Molé, devait également paraître dans les journaux.

La scission entre les trente-six représentants, nommés comme devant former la majorité du comité électoral, éclata alors entre les légitimistes et les orléanistes qui, sous la direction de M. Thiers, voulaient s'arroger une majorité incontestable dans le comité. Nous ajouterons à ces détails qu'une conférence eut lieu entre le président de la République et les chefs de la coterie Thiers et Molé. M. Thiers a, dans cette conférence, protesté de son bonapartisme, de la nécessité où se trouverait l'Assemblée législative d'introduire de profondes modifications dans la Constitution, pour arriver à entourer la République des institutions de la monarchie.

Les amis du président, qui ne faisaient pas partie de la réunion de la rue de Poitiers, se groupèrent autour de M. Napoléon Bonaparte, et se formèrent en un comité électoral dont la conciliation était la base. Le programme du comité bonapartiste s'appuyait sur le manifeste publié par M. Louis Bonaparte au moment de son élection, et consacrait ainsi les principes qui ont donné au président 6 000,000 de suffrages.

Le comité, présidé par M. Napoléon Bonaparte, reçut des adhésions de toutes parts, même de quelques membres appartenant à la réunion de Poitiers. C'est alors que MM. Thiers, Molé et Berryer s'érigèrent en triumvirat et décidèrent qu'ils régleraient seuls le nombre des personnes qui devraient faire partie du comité électoral, et présenteraient à l'approbation de leurs collègues les candidats choisis par eux.

MM. Thiers et Molé sont entrés alors en négociation avec le comité napoléonien. Ils ont proposé à ce comité de s'unir à celui de la rue de Poitiers. Mais le comité bonapartiste ne voulut pas être absorbé et mit pour condition à son acceptation, que ses membres seraient en nombre égal à ceux du comité de la rue de Poitiers. Après bien des négociations, on est arrivé hier à ce résultat : les amis de M. Napoléon Bonaparte, auxquels se sont réunis les amis politiques de M. Odilon Barrot, parmi lesquels nous citerons MM. Ferdinand Barrot, Abattucci, Feuilhade-Chauvin, Luneau, Taschereau, etc., se réuniraient au nombre de 24 au comité électoral de la réunion de Poitiers, qui serait réduite au même chiffre.

Le *Constitutionnel* ignore-t-il que ce matin à onze heures, dans le 2e bureau de l'Assemblée, une conférence a eu lieu pour opérer cette fusion définitive, qui sera subordonnée à la décision des 36 membres primitivement élus par la réunion de la rue de Poitiers, convoqués, à cet effet, dimanche prochain, chez M. Molé.

Ne résulte-t-il pas clairement de ceci que des prétentions exclusives des orléanistes, des exigences de M. Thiers et de la désunion qu'il a soulevée en blessant une fraction de la rue de Poitiers, l'influence de cette réunion s'est de beaucoup annihilée, que les comités électoraux des départements se sont organisés en dehors du comité Thiers, Molé, Berryer. Si nous sommes bien informés, plusieurs de ces comités se sont adressés au comité napoléonien, unis aux amis de M. Barrot, pour l'engager à achever son œuvre et à former un comité dirigeant.

P. S. — La conférence dont nous parlons à la fin de notre article et qui vient de se terminer à l'instant (4 heures), n'a eu aucun résultat.

Voici de quelle manière étrange M. Thiers prétendait distribuer, à lui et à ses amis, l'influence dans le comité électoral :

« Je demande pour moi 12 membres, pour M. Berryer 12 membres, pour M. de Montalembert 12 membres; j'offre 12 membres aux bonapartistes et 12 aux amis de M. Odilon Barrot. »

M. Napoléon Bonaparte a déclaré nettement qu'il n'acceptait pas cette répartition; qu'il voulait que les bonapartistes formassent la moitié des membres du comité. Il a rompu toutes ces négociations en annonçant qu'il formerait un comité séparé.

Le *Constitutionnel* va-t-il encore nous contredire?

Nous reproduisons l'article suivant de l'*Union républicaine* de Saintes du 17 février. Cet article n'a pas, que nous sachions, été démenti encore. C'est une occasion pour M. Thiers de le démentir, si l'anecdote est inexacte, et nous enregistrerons fidèlement la dénégation, si elle se produit :

Tout le monde sait que cette grande réputation d'habileté, de tact, de roueries et de finesse que s'était attribuée M. Thiers, est depuis longtemps déjà passablement amoindrie, grâce aux indiscrétions, aux commérages intempestifs, aux gasconnades exhorbitantes du célèbre personnage; mais ce que nos lecteurs ne savent pas, ni personne, c'est l'incroyable idée que l'ex-ministre se fait des hommes et des choses de ce temps-ci. L'adoration de lui-même lui a fait perdre par moment, à un point qu'on ne saurait dire, le sens de la situation, et depuis que ses anciens ennemis, MM. Larochejaquelein et Berryer, lui ont fait l'honneur de se rapprocher de lui, il s'imagine peser dans la balance des destinées de la France... que dis-je? du monde entier, bien autrement que les grands hommes d'État passés et présents.

Voici, à ce sujet, une anecdote dont nous pouvons garantir l'authenticité :

Un jeune architecte d'un grand talent, M. L...., dont les opinions politiques sont parfaitement neutres, a fait dernièrement un plan, qu'on dit fort intelligent, des modifications qu'il faudra faire subir à l'ancienne chambre des députés pour la rendre propre à sa nouvelle destination. Ce plan est complètement opposé à tous ceux qui ont déjà été présentés, et qui, dans l'opinion de M. L...., entraîneront des dépenses considérables, sans pouvoir amener un utile résultat. Une des personnes de sa connaissance, fort bien auprès de M. Thiers, l'engagea à soumettre ses idées au héros de la rue de Poitiers. En conséquence, M. L.... s'achemina, hier ou avant-hier, vers l'hôtel de la place Saint-Georges, où il fut aussitôt reçu et bientôt introduit auprès de M. Thiers, qui le reçut fort poliment. Après quelques paroles polies échangées, M. Thiers, écoutant le projet de M. L..., se récria aussitôt avec vivacité : « Il s'agit bien, ma foi, dit-il, de projets pareils, et où diable, monsieur, en voyez-vous la nécessité? — Mais, monsieur, il s'agit d'un projet qui existe, et dont une commission de l'Assemblée s'occupe en ce moment. — Eh! qu'est-ce que cela fait? Prendriez-vous au sérieux une commission de ce *genre-là*? (*sic*). — Mais, monsieur, la constitution a décidé qu'il y aurait tant de représentants, et il est de toute nécessité qu'ils puissent tenir dans une nouvelle salle...

A ces mots M. Thiers ne se contient plus : « La Constitution! mais c'est un chiffon de papier... Savez-vous ce que nous en ferons de la Constitution?... (Ici un feu roulant d'expressions que nous ne pouvons reproduire, et qui étaient empruntées au répertoire de Grandvaux.) — Mais, monsieur, si vous ne croyez pas à la Constitution, raison de plus pour empêcher de détruire l'ancien local de la chambre des députés. — Est-ce que nous savons s'il y aura une chambre... La question n'est pas là. Sait-on ce qu'on fera... Ce qu'il faut d'abord, c'est se débarrasser de tous ces gredins, de tous ces crétins, de tous ces... (Même luxe d'épithètes de tout à l'heure.) — Mais cela coûtera un million? — Je m'en fiche pas mal! — Vous vous êtes occupé autrefois, monsieur Thiers, de beaux-arts, et cette question... — Qu'est-ce que cela me fait aujourd'hui?... L'important aujourd'hui, c'est de tout flanquer à la porte... Pour cela, je laisserai f... (*flanquer*, sans doute) tous les monuments de Paris dans la Seine, etc., etc.

La conversation continua sur ce ton pendant encore assez longtemps, trop longtemps pour M. L..., qui était venu pour affaires sérieuses, et qui se retira tout ahuri d'avoir vu de si près un homme, dont le mérite fut jadis incontestable, et dans lequel certaines personnes de bonne foi placent l'avenir du pays, toujours à cause de sa *modération* et de son *habileté*, et il faut ajouter de ses connaissances *éminemment pratiques*.

Affaire des trésors d'Alger.

La *Liberté* publie une lettre de M. Flandin, sous-intendant militaire en retraite, qui a dénoncé à l'Assemblée nationale un détournement de cent millions commis au préjudice de l'Etat, lors de la prise de possession des trésors d'Alger. Déjà, en 1833, M. Flandin avait dénoncé ces faits à la justice civile, qui rendit alors un arrêt de non-lieu; mais si, comme l'affirme M. Flandin, les magistrats chargés de cette information, refusèrent d'entendre les témoins désignés par lui, contrairement aux injonctions du ministère public, il est évident que cet arrêt ne peut que décider nos représentants à procéder à un nouvel examen des faits.

M. Flandin annonce qu'il apporte encore de nouvelles preuves, et il demande une enquête. Nous croyons, comme la *Liberté*, qu'il est impossible à l'Assemblée nationale de ne pas faire faire immédiatement cette enquête par une commission spéciale.

Le *Moniteur* publie l'arrêté suivant :

Le président de la République,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture et du commerce,

Vu la loi du 5 juillet 1844 sur les brevets d'invention;

Vu l'arrêté du 25 février 1848, portant :

« Les inventeurs brevetés qui, depuis le 22 de ce mois, n'auront pu acquitter, à Paris, les annuités de leurs brevets, dans les délais fixés par la loi du 5 juillet 1844, seront relevés de la déchéance encourue aux termes de ladite loi, en justifiant de l'acquittement de ces annuités avant une époque qui sera ultérieurement fixée. »

Arrête :

L'arrêté du 25 février 1848 cessera d'avoir son effet à partir du 1er juillet 1849.

Les annuités échues depuis le 22 février 1848, et non payées, devront être acquittées avant la même époque.

Les brevetés dont les annuités viendraient à échoir dans le délai ci-dessus stipulé auront également jusqu'au 1er juillet 1849 pour en acquitter le paiement.

Nous recevons la lettre suivante :

Citoyen rédacteur,

Le comité électoral pour la candidature permanente des ouvriers socialistes vient s'associer aux sentiments profondément démocratiques exprimés dans l'adresse au peuple, publiée par la *Démocratie pacifique* et les autres journaux patriotes le 24 Février, jour anniversaire de la glorieuse Révolution de 1848.

Il rappelle provisoirement qu'il est le même comité électoral des ouvriers socialistes dont le journal le *Peuple*, ainsi que la *Révolution démocratique et sociale*, ont publié dans ces derniers temps l'adhésion à la protestation du comité central et du congrès central, relative au projet de loi contre les clubs.

Pour aujourd'hui, les membres du comité électoral ajournent l'expression des sentiments pénibles qu'ils éprouvent à la lecture d'interpellations et d'assertions plus qu'étranges de quelques journaux. Ces manifestations dont on scrutera les motifs, viennent ajouter à l'urgence de la formation du *Tribunal arbitral* de conciliation provoquée par l'adresse du comité des ouvriers, avec l'adhésion des citoyens Considerant et Proudhon, adresse qui a été publiée dans la *Réforme* du 22 février.

Salut et fraternité, Pour le comité :

GENAY, MONTMANAIX, PLESSIS, GODART, GRANVALLET, CH. LELIÈVRE, BERNOT, 12, rue de Ménars.

P. S. — Cette lettre a été adressée à toute la presse démocratique de Paris. Le comité électoral des ouvriers prie les journaux patriotes des

départements de la reproduire, dans l'intérêt de la justice et de la vérité.

Citoyen redacteur,

Les militaires qui ont servi sous la monarchie, et qui servent de tout cœur sous la République, ont vu avec peine, à l'occasion de l'anniversaire de la Révolution de Février, l'inexécution d'une mesure employée autrefois à l'égard des militaires détenus pour simples fautes contre la discipline. Je ne sais si vous en avez connaissance, mais par le passé, on rendait à la liberté, la veille d'une fête publique, les militaires punis. Cette année, je ne sais par quel ordre contraire on a cru devoir agir autrement.

Toujours est-il que je suis incarcéré pour un mot adressé à un supérieur dans un moment de vivacité, et que j'eusse été heureux de voir s'étendre jusqu'à moi une amnistie dont je me crois du reste digne, vu le peu de gravité des fautes dont moi et mes camarades, détenus nous nous sommes rendus coupables.

Si c'est ainsi que le pouvoir veut agir à notre égard, nous l'assurons de toutes nos *sympathies*.

C'est un holocauste de plus à offrir à la République.

Salut et fraternité. *Un militaire détenu.*

C'est le Chat!

Il paraît que M. le préfet de l'Indre a dernièrement entendu pendant la nuit un léger bruit dans ses papiers. Du reste, on n'a vu personne, aucun objet mobilier n'a disparu. M. le préfet de l'Indre, au lieu de se rendormir paisiblement et d'attribuer le fait aux promenades de quelque animal domestique, ou, ce qui serait encore possible, de quelque filou novice, voit dans ces bruits mystérieux un nouveau complot rouge, et le *Moniteur* imprime sérieusement la note incroyable que voici :

On sait que M. le préfet de l'Indre interdit, dans les premiers jours de février, la plantation d'un arbre de la liberté, cérémonie qui pouvait amener des désordres. Le maire de Châteauroux, n'ayant pas tenu compte des instructions du préfet, et le conseil municipal s'étant associé à cette résistance, le gouvernement a cru devoir prononcer la révocation des autorités locales. Le conseil municipal a été dissous, et la dissolution de la garde nationale a fait l'objet d'un arrêté du président de la République, qui va être mis à exécution. Ces mesures nécessaires ont déjà trouvé et trouveront encore la population docile. Mais quelques *perturbateurs incorrigibles*, n'osant plus recourir à l'émeute, se réfugient dans des tentatives que les lois ne se bornent pas à punir et qu'elles flétrissent.

Dans la nuit du 22 au 23 février, on s'est introduit, entre minuit et une heure, dans le cabinet du préfet, M. Chevillard. *On a tenté* de forcer son secrétaire à cylindre, qui ne renfermait pas de valeurs, mais dans lequel *on supposait apparemment que devait être placée* la correspondance officielle. Aucun des objets mobiliers qui garnissaient l'appartement n'a été enlevé ni déplacé. Le bruit, occasionné par la chute de papiers et de cartes qui étaient sur la tablette du bureau, a *sans doute* effrayé les auteurs de cette tentative qui, n'ayant pas l'aplomb des voleurs de profession, ont pris la fuite.

Nous trouvons dans la *Patrie* la lettre suivante, adressée à ce journal par l'un des auteurs de *la Propriété, c'est le vol.*

Monsieur le rédacteur,

Je vous serais reconnaissant si vous vouliez bien m'aider à rectifier l'étrange historiette racontée par un journal sérieux, au sujet de M. Proudhon et de moi.

Dans ce récit, une seule chose est vraie, à savoir que je loge dans une maison où M. Proudhon a établi les bureaux de sa *Banque du Peuple*. Le reste est une mauvaise plaisanterie.

Je n'ai pas quitté mon domicile pour me soustraire aux prétendues menaces qui m'auraient été faites par les socialistes employés à la Banque de M. Proudhon, socialistes *crépus, barbus et moustachus*.

M. Proudhon, que j'ai l'honneur de connaître, ne m'a point écrit ;

Il n'a pas eu l'occasion et ne pouvait avoir la pensée, comme on l'affirme, de me venger en *battant ces terribles socialistes, ces chiens enragés* qui ne m'ont jamais montré les dents, et que j'ai toujours lieu de croire les meilleures gens du monde, si j'en juge, autant par les habitudes polies que par les formes douces de M. Proudhon, leur illustre maître et mon excellent voisin.

Agréez, etc., CLAIRVILLE.

FAITS DIVERS.

On compte aujourd'hui à Paris une vingtaine d'archevêques, d'évêques et de vicaires-généraux. Il paraîtrait que le haut clergé aurait pris la résolution de jouer un rôle très actif dans les prochaines élections. (*Estafette.*)

— On écrit de Moscou (Russie), le 3 février :

« Une des plus fortes et des plus anciennes maisons de commerce de notre place, celle de MM. Schestow frères, vient de déposer son bilan, qui présente un passif de plus de 2 millions et demi de roubles d'argent (10 millions de francs). Cette déconfiture a déjà causé la suspension des paiements de plusieurs autres maisons de Moscou. »

— On lit dans la *Gazette des tribunaux* :

« M. Dumoutier porte au milieu du dos une remarquable gibosité, remarquable à la fois par son développement et par la précision mathématique avec laquelle elle sépare les deux épaules. Si nous avions plus de goût, une bosse comme celle-là devrait être un véritable grain de beauté.

» Comme un grand nombre de ses confrères, M. Dumoutier est gai, spirituel, caustique et rageur. En politique surtout, il n'admet pas de concession, tout ce qui n'est pas avec lui est contre lui, et il ne se gêne pas pour accabler ses antagonistes des camouflets les plus irritants.

» Le 18 janvier dernier, M. Dumoutier avait sans doute une dent un peu plus longue qu'à l'ordinaire contre cette fraction de l'Assemblée nationale que l'on nomme la *Montagne*; mais n'ayant personne sous la main avec qui il pût discuter et vider son sac, il traduisait son indignation en soliloque au beau milieu de la rue, et le rire aux lèvres, il faisait le moulinet avec sa canne, en chantant à voix beaucoup trop haute, sur l'air de la *Dame blanche* :

Les Montagnards
Sont des gueusards ;
Les Montagnards
Sont des pillards.

Les passants se contentaient de rire en regardant ce petit homme gris pommelé, et admiraient avec quelle verve il débitait sa poésie. Mais un ouvrier, qui suivait M. Dumoutier depuis quelque temps, prit la chose plus au sérieux, et, allongeant sur la protubérance du chanteur un coup de poing britannique, il s'écria : « Tu as raison, rossignol, à bas la montagne! tapons sur la Montagne! » Sans l'auvent d'une boutique qui se trouvait là tout à point, M. Dumoutier, de la force du coup, allait donner du nez sur la chaussée; aussi sa verve railleuse fit-elle place à une colère furibonde. Levant prestement sa canne, il la laissa retomber sur les épaules de l'ouvrier qui, à son tour, à l'aide des deux poignets, se mit à battre un roulement sur toute la surface de M. Dumoutier.

Quand l'ennemi de la Montagne sortit des mains de ce rude adversaire, il avait une bosse de plus : seulement, cette dernière était auprès de l'œil gauche, qui disparaissait complètement sous cette disgracieuse enjolivure.

M. Dumoutier, réduit pendant quinze jours, à la suite de cette aventure, au régime des sangsues, des cataplasmes et des tisanes, a fait assigner son adversaire en police correctionnelle.

— Le citoyen Blanc, traduit devant le conseil de guerre, sous l'inculpation de participation à l'insurrection de juin, a été acquitté. La *Gazette des Tribunaux* rapporte un incident de ce procès qu'il est bon de signaler à l'indignation publique :

« Un témoin, le nommé Micquet, dans la maison duquel demeure l'accusé Blanc, le signalait comme un homme de mœurs douces, et incapable de prendre part à une insurrection. M. le président Cornemuse lui a fait observer que, dans sa déposition devant le commissaire de police, il l'a, au contraire, signalé comme un homme ayant des opinions politiques très exaltées.

» Le témoin : Il est bien étonnant que le commissaire de police me prête une pareille imputation ; je n'ai jamais comparu devant lui.

» M. le président : C'est impossible ; voici le procès-verbal de ce fonctionnaire. — R. Oui, mais il ne porte pas ma signature.

» On passe à un autre témoin, le sieur Cousin. M. le président rappelle ce qu'il a dit devant le commissaire de police Bremont. Cousin soutient, comme Micquet, qu'il n'a jamais été interrogé par le commissaire de police.

» M. le président : Rappelez bien vos souvenirs. Ce que vous dites là est grave ; vous inculpez un fonctionnaire public.

» Cousin : Je me rappelle, en effet, qu'un gardien de Paris vint questionner ma femme ; je ne sais ce qu'elle a pu répondre, mais, pour moi personnellement, je n'ai parlé ni au commissaire de police, ni au gardien de Paris. Je ne puis comprendre comment il a pu me faire figurer dans son procès-verbal.

» M. le président *s'étonne* qu'un commissaire de police ait pu agir aussi légèrement dans des affaires aussi graves. »

Nous espérons que M. le procureur de la République fera mieux que de *s'étonner*, et qu'il poursuivra le magistrat qui a ainsi trahi ses devoirs.

Nous sommes priés de publier la note suivante :

« L'Association fraternelle des ouvriers coupeurs et des ouvrières de la spécialité pour *blouses, bourgerons et pantalons de fatigue*, constituée par acte du 17 février courant, se trouve dès aujourd'hui en mesure de recevoir les commandes, et pourra dans quelques jours ouvrir ses magasins au public.

» Les inscriptions n'en continueront pas moins à être reçues au siège provisoire, rue Mondétour, 3, près la halle, à Paris, depuis 10 heures du matin jusqu'à 3 heures après midi. »

Le maire du 11e arrondissement a demandé à M. E. Chevé d'organiser dans son arrondissement l'enseignement populaire de la musique ; à cet effet, il a mis à la disposition de cet habile et intrépide professeur le grand amphithéâtre de l'Ecole-de-Médecine. Ce nouveau cours gratuit sera ouvert le mardi 6 mars prochain, à 9 heures du soir. On reçoit les inscriptions et on délivre les cartes chez M. E. Chevé, rue Saint-André-des-Arts, 60.

Concert du 24 février.

L'Association de musique populaire a célébré le 24 février l'anniversaire de la Révolution à la salle de la Fraternité, rue Martel, par un concert qui a réuni près de 2 500 personnes. Le plus grand ordre y a constamment régné ; les divers morceaux choisis pour la circonstance y ont fait éclater de francs et vifs applaudissements pour la République. Un chant de *Brutus* a de même donné lieu à ce cri : Vive la Révolution romaine! Mais un cri plus caractéristique encore, en ce qu'il signale la tendance générale de nos idées françaises, qui ne se bornent pas à un petit coin de terre, mais embrassent dans leur étreinte féconde le monde entier, est celui-ci : *Vive la République universelle!* sorti de ce nombreux rassemblement d'ouvriers.

Ah! que les classes riches, qui ne veulent plus de fêtes, plus d'anniversaires, parce qu'elles n'ont plus aucune foi, viennent dans ces réunions populaires, et elles s'y convaincront peut-être qu'une foi nouvelle remue ces masses profondes, et en fera sortir un monde nouveau! Elles qui ont appris de l'insidieux ministre de Louis Philippe que le *travail est un frein*, que n'ont-elles entendu avec nous ce chœur si beau et si religieux :

Travaillons, travaillons mes frères,
Le travail c'est la liberté,
Soulageons toutes les misères,
Travaillons pour l'humanité.

répété aux applaudissements unanimes de ces travailleurs, qui voient dans le travail, mais dans le travail associé, le gage de leur émancipation.

Le représentant Lagrange ayant été aperçu dans la foule, les ouvriers l'ont salué de leurs *vivats*, pour le récompenser des miséricordieuses paroles qu'il a portées à la tribune nationale en faveur de nos frères égarés de juin. Il a répondu par ce mot : *Vive la république honnête et modérée*, qui, prononcé avec une certaine amertume, a contristé un moment l'Assemblée en lui rappelant et ses douleurs passées et les intrigues des ennemis de la République. Et cependant ce mot était au fond de tous les cœurs, car ces terribles *rouges* n'ont pas cessé un moment d'être honnêtes dans leur conduite politique, tandis que leurs adversaires n'ont reculé devant aucun mensonge, devant aucune hypocrisie. Les vrais républicains sont plus que jamais résolus à rester les véritables modérés, ainsi que le prouve l'attitude unanime des républicains qui, en face de la mauvaise grâce avec laquelle les acolytes des royalistes ont dirigé l'anniversaire de février, ont sacrifié leur légitime indignation au repos de la cité et à l'avenir de leur cause.

Les personnes dont l'abonnement expire le 28 février sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2 ; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

PETITE CORRESPONDANCE.

Paris. — M. E. S. — Vous me trouverez tous les jours à 5 h. — Mille aff. compl. — A. B.
Reims. — M. B. Br. — Veuillez dire à R. que son e. aura été faite lundi.
Lanvenegen. — M. T. — Reconnu juste. Votre abon. finit fin courant.
Clermont-Fd. — M. G. — Votre lettre nous a été remise, ainsi que les 48. — Nous ferons droit à vos dem. — Souv. amical.
Nancy. — M. G. — Reçu votre lettre. Nous all. vous env. le livre.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS	Un an 20 fr.	Six mois 11 fr.	Trois mois 6 fr.
DEP. ET ETRANGER	— 24	— 13	— 7
PAYS à surtaxe	— 30	— 16	— 12

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DEP. ET ETR.	— 8	— 4	— 2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 6.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	30 c.
Cinq à neuf — —	30	Réclames-notices	60
Dix fois et plus — —	30	Faits de publicité	1 fr. 50

On s'abonne à Lyon, au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme.

L'un des gérants : C. TANDON.

Spectacles du 26 février.

THÉATRE DE LA NATION. — Le Violon du Diable.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Louison.
ITALIENS. —
OPERA-COMIQUE. — Le Val d'Andorre.
ODEON. — Le Héros, Une Fête de Néron, le Célibataire.
THEATRE-HISTORIQUE. — La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE. — Les Filles du Docteur, Tasse cassée, Charlatanisme, 1er coup de canif.
VAUDEVILLE. — La Propriété, la Foire aux Idées, le Feu d'Artifice, Roger.
THEATRE MONTANSIER. — Habit, Dent, Duel, Chansonnettes, Manchettes.
THEATRE DE LA NATION. —
VARIETES. — Le Berger de Souvigny, l'Habit vert, Cours de la Bourse, Pension.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Pasteur, Titine, la Queue du Chat.
GAITE. — Les Orphelins.
AMBIGU-COMIQUE. — Le Mauvais Cœur, la femme du Corsaire.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — Les Trois Epiciers, Venise au 5e Etage, Un Mariage d'Amour.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple). — La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES. — Un Turc, un Monsieur, les Saltimbanques, Mathias l'invalide.
THEATRE BEAUMARCHAIS. — La Montagne et la Gironde.

Imprimerie LANGE LEVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 57. ÉDITION DU MATIN. Mardi 27 février 1848.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS — Trois mois... 8 f. Six mois... 14 f. Un an... 29 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

DÉPARTEMENTS — Trois mois... 9 f. Six mois... 17 f. Un an... 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au capital, au travail et au talent.

PARIS, 26 FÉVRIER.

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien.

La République de 1848 doit organiser l'ordre nouveau.

Le vote de la Constitution par le Peuple.

Après l'élection du 10 décembre, les républicains les plus décidés, ceux à qui l'élévation de M. Louis Bonaparte inspirait le plus de défiance, se sont inclinés devant la volonté du pays ; loin de chercher les occasions de critiquer le nouvel élu, ils les ont d'abord évitées, lui accordant, pour faciliter son installation, une espèce d'inviolabilité. Les républicains ont prouvé ainsi qu'ils étaient des hommes d'ordre, sachant faire à la tranquillité publique le sacrifice, non pas de leurs droits, mais de leurs sympathies ou de leurs répugnances les mieux motivées.

D'où est venu le désordre alors ? d'où est venue la crise politique ? Du parti *honnête et modéré*, qui s'est épuisé à prouver à l'Assemblée, malgré ses propres votes, qu'elle était incompatible avec le président, qu'elle devait se retirer devant lui ; l'inquiétude et l'agitation sont venues de ce parti, qui a organisé partout les pétitions impérieuses contre l'Assemblée, et qui a fini par résumer cette agitation factice dans la proposition Rateau-Lanjuinais.

Cette proposition votée, les républicains se sont inclinés encore une fois ; ils ont accepté un résultat contraire à leurs vœux. Mais ils connaissaient trop bien le *parti modéré* pour ne pas comprendre que, de ce côté, la paix publique serait encore mise en question, et qu'au lieu de se rallier franchement à la République, seul moyen d'ordre, seul gouvernement désormais possible en France, les *républicains honnêtes* allaient forger contre elle quelque machine de guerre.

La machine de guerre est maintenant construite. Elle se nomme *appel au pays pour la sanction de la Constitution*.

Ainsi notre malheureuse France n'aura pas subi assez de misères, n'aura pas versé assez de sang ; des ambitieux incorrigibles ne seront satisfaits que s'ils peuvent provoquer des votes contre la république, et livrer le pays tout entier à la plus épouvantable anarchie.

Oui, l'appel au peuple est dirigé contre la république. M. de Genoude le demande, l'*Opinion publique* le réclame. Vous chercheriez vainement parmi ses partisans des républicains sincères !

Oui vraiment, dans une société parfaite, organisée pour l'exercice du droit absolu, toute constitution doit être sanctionnée par ceux qu'elle oblige, toute loi même ne prend sa force que dans le consentement universel. — Mais votre société peut-elle aujourd'hui porter des institutions qui sont le dernier terme du développement social ?

Votre société peut elle soumettre au jugement de tous, au jugement de masses dont l'éducation politique commence à peine et que mille intérêts enchaînent, mille préjugés asservissent, une Constitution, fruit du travail de 900 législateurs, une Constitution qui a passé par une longue filière de discussion et d'amendements ? Voulez-vous que la population vous dise non-seulement si elle approuve ou si elle rejette, mais ce qu'elle rejette, ce qu'elle approuve ? Il n'y aurait peut-être qu'un article ou deux à changer pour accommoder la Constitution au goût des uns. Cependant il faudra bien qu'ils la rejettent toute entière, et toutes les Constitutions seront ainsi rejetées, les unes après les autres, faute par le pays de pouvoir exprimer les modifications qu'il désire. Rejeter absolument ou bien accepter en bloc ce qu'on voudrait seulement modifier, telle serait la position faite aux électeurs. Leur suffrage n'exprimera pas leur véritable pensée, à moins que vous ne considériez l'Assemblée constituante comme une simple commission préparatoire et que vous ne remettiez la Constitution tout entière, article par article, en discussion devant tous nos millions d'électeurs. Est-ce praticable ? est-ce possible ? est-ce sensé ?

Non ! vous ne pouvez pas aujourd'hui soumettre une Constitution au vote du pays, pas plus que vous ne pouvez immédiatement garantir à chacun le droit de vivre, le droit à la terre, le droit au travail, principes d'une justice absolue, mais dont l'application nécessite la transformation de la société.

La discussion détaillée, le vote par article n'est point proposable ; le vote par oui ou par non sur la Constitution toute entière ne donnerait pas l'opinion du pays sincère, ni surtout compétente, éclairée. Il est pitoyable de voir les partis qui reprochaient à Louis XVIII sa charte constitutionnelle comme une trahison, un abandon du droit divin, les partis qui applaudissaient aux ordonnances de Charles X, restriction du droit électoral, les partis qui sous Louis-Philippe résistaient aveuglément à toute extension de ce droit, feindre aujourd'hui pour le suffrage universel un enthousiasme de commande, et l'appliquer à des matières qu'il ne saurait encore sainement juger. Nous voulons, nous, l'extension continue du droit de suffrages, mais l'extension proportionnelle aux lumières publiques et surtout à la moralité des partis.

Si ces populations qui s'éveillent à peine, qui naissent à la vie politique d'hier seulement, se trouvaient encore livrées à leur seule nature, leur patriotisme, la notion de leurs véritables intérêts, pourraient suppléer au défaut d'études, mais ces populations ne réfléchissent pas librement, mais les grands propriétaires, et souvent, nous regrettons de le dire, les prêtres sont là pour leur souffler des mots d'ordre et pour en faire des instruments de parti. Vainement les hommes en qui se personnifie le mouvement intellectuel de l'époque, vainement les représentants du progrès politique et social iront jusque dans la commune démontrer au paysan qu'il a tout intérêt à la ruine des monarchies, que les peuples libres et confédérés cesseront de se faire la guerre ou de prélever la sueur du peuple pour entretenir le luxe des cours ; vainement ces hommes parleront au paysan des conséquences légitimes de février, du droit au travail, de l'instruction pour tous, de la banque nationale, du cultivateur sauvé de l'usure, des comptoirs communaux, des armées industrielles, vainement le paysan applaudira ; le missionnaire du progrès social a bientôt disparu, mais les vipères honnêtes et modérés resteront toujours dans la commune, elles y sont nichées. En l'absence de leur adversaire, elles peuvent calomnier, empoisonner, mordre, et ne s'en font point faute.

Ces paroles, qui avaient charmé le cultivateur, sont bientôt travesties ; l'homme qui parlait un si beau langage dissimulait ses vrais desseins ; il veut anéantir la propriété, ravir au cultivateur le fruit de son travail et même sa femme et ses enfants ; c'est un ennemi de la société, de la propriété, de la famille, c'est un partageux, c'est un affreux communiste. Ce sont les doctrines de pareils hommes qui empêchent le blé, le vin de se vendre ; ce sont les républicains socialistes qui ont inventé les ateliers nationaux afin de nourrir les fainéants des villes avec les 45 centimes arrachés à la campagne. Gardons-nous d'envoyer à l'Assemblée nationale de pareils hommes ; envoyons messieurs tels et tels, bons républicains, républicains honnêtes, qui ont de grands biens, qui veulent les conserver, qui se trouvent admirablement de la domesticité, du prolétariat, de toutes les exploitations, attendu qu'elles tournent à leur profit. Nommons messieurs tels et tels qui ont crié : Vive la République, parce qu'ils étaient heureux de voir tomber Louis-Philippe, l'usurpateur, mais qui sont résolus à se mettre en travers de la République, depuis qu'ils ont vu, à n'en pas douter, qu'elle n'était que l'avant-garde du socialisme ou de la fraternité chrétienne réalisée.

C'est ainsi qu'on exploite les paysans, qu'on les dupe, qu'on les pipe, qu'on les enveloppe dans ce réseau d'intrigues dont M. de Montalembert, l'ardent ami de la liberté, vient encore de resserrer les nœuds.

En présence de l'éducation politique à peine ébauchée ; en présence de la division et de la mauvaise foi des partis, il est impossible de donner au pays tout entier une autre part, dans la création de la Constitution, que celle qui lui a été donnée. Le peuple a envoyé des mandataires avec de pleins pouvoirs, chargés de constituer le gouvernement du pays ; le peuple a ratifié leur œuvre en nommant l'agent du pouvoir exécutif conformément à la Constitution votée. Cette sanction suffit aux républicains ; elle n'a pas besoin à leurs yeux d'être confirmée. Si les menées monarchistes parvenaient à la mettre en doute, vous diviseriez le pays en fractions irréconciliables, et, ne l'oubliez pas, les républicains, soumis au suffrage universel en toute autre matière, ne lui reconnaissent pas le droit de se suicider lui-même et de rétablir l'hérédité dans le pouvoir. La forme républicaine tendant à faire du gouvernement l'expression de la volonté générale, accordant à chacun le droit de choisir ses mandataires et ses chefs, ne restreint la liberté de personne ; mais le rétablissement de la monarchie par une majorité si grande qu'elle soit, est la confiscation des droits de la minorité. Le rétablissement de la monarchie ne peut pas être mis aux voix, il constituerait pour les hommes qui veulent conserver le droit de suffrage illimité une usurpation qui ne sera jamais légitimée ni par des votes, ni par des armes, ni par des arrêts ; une usurpation contre laquelle les républicains seront toujours à l'état de protestation et d'insurrection intentionnelle.

Heureusement que la guerre civile n'est pas du goût de tout le monde. Heureusement que la campagne et l'armée, sur lesquelles on a trop compté pour le succès d'indignes manœuvres, comprennent un peu mieux tous les jours que l'ordre public est attaché au respect de la Constitution. Heureusement que le bon sens public préférera le calme, la reprise des affaires, l'élaboration pacifique des questions sociales à cette anarchie dans laquelle on voudrait nous précipiter, et qui ne pourrait nous valoir que deux révolutions, l'une pour restaurer M. Henri V, l'autre pour le renvoyer à Frohsdorf.

La *Gazette de Bologne* du 19, et des lettres particulières de Turin du 22, arrivées ce matin à Paris, annoncent positivement l'intervention de l'Autriche dans les Etats romains.

Dix mille hommes ont déjà passé le Pô et occupé militairement la ville de Ferrare.

Une députation des autorités, dont l'évêque faisait partie, s'est rendue chez le général autrichien pour l'interpeller sur cette violation du territoire romain.

Le général, après avoir allégué une longue série de griefs, a fini par déclarer qu'il venait pour rétablir l'autorité du pontife et détruire la République.

La *Patrie*, journal semi-officiel, contient ce soir à ce sujet les lignes suivantes :

On donnait aujourd'hui comme officielle la nouvelle que les Autrichiens étaient entrés à Ferrare, et qu'ils étaient en marche sur Rome, où ils se rendaient directement. On s'attendait à un mouvement général en faveur du pape dans la Romagne.

Plus loin la *Patrie* ajoute :

On assurait à l'Assemblée que l'intervention en faveur du pape serait résolue. Les puissances intervenantes sont l'Espagne, le Portugal, la Belgique, le Piémont, le royaume de Naples.

Et plus loin encore :

On s'entretenait beaucoup à l'Assemblée de l'occupation par les Russes des deux principales villes de Transylvanie, Hermanstadt et Cronstadt. On en aurait reçu à Paris la nouvelle officielle.

En rapprochant ces trois nouvelles, on peut déjà conclure que le signal de la grande lutte entre les monarchies et les peuples est donné, et que de graves évènements ne tarderont pas à ébranler l'Europe.

Et le gouvernement français laisse faire, n'ayant ni la franchise de la complicité, ni le courage de la résistance !...

Mais l'attention et le patriotisme de la France sont heureusement éveillés.

Au moyen d'une distinction entre le grade et l'emploi, l'Assemblée nationale a fait une exception tout à fait généreuse en faveur de nos armées de terre et de mer à la règle posée dans la Constitution sur l'incompatibilité de toutes fonctions avec la représentation nationale. Tout militaire peut désormais être représentant, depuis le maréchal jusqu'au soldat. Il faut même dire que dans les longues discussions de ce jour, le soldat, comme sur les champs de bataille, a servi beaucoup à l'avancement de ses supérieurs.

Comme on réfute le Socialisme.

C'est une chose vraiment curieuse que la manière dont certains journaux entendent les affaires de leur amour-propre et de leur considération. Ils se croiraient déshonorés s'ils reconnaissaient jamais qu'ils ont pu se tromper ou être trompés ! Leur gloire, comme ils la comprennent, leur fait une loi de maintenir, contre l'évidence même, ce qu'ils ont une fois avancé.

Le rédacteur chargé, au *Siècle*, de massacrer le Socialisme, répond ce matin dans ce journal à la lettre où son ignorance flagrante et ses procédés de fausse citation ont été signalés par M. Considerant à l'attention de MM. Perrée et Chambolle.

M. Considerant avait produit à ces deux chefs du *Siècle* les preuves irrécusables de l'infidélité littéraire de leur rédacteur.

Au moyen de mots soulignés comme citations textuelles et accompagnés des plus malveillants commentaires, le *Siècle* avait fait croire à ses lecteurs que l'essai que nous proposions d'une commune sociétaire devait être un essai de *libre amour* et de ce qu'il appelle l'*assomption de la femme !* C'était pour pouvoir combattre avec plus de facilité, contradictoirement à ses propres conclusions du 8 octobre dernier, les essais que la société devrait, pour en finir avec les doctrines sociales, mettre les socialistes en état et en demeure d'exécuter eux-mêmes.

Voilà le fait principal. Il était du devoir du *Siècle* de démentir ces faussetés, puisqu'il les avait accréditées. Il ne s'agit pas ici de critique, de discussion, de controverse d'opinion. Il s'agit d'un fait matériel, de citations textuelles qui sont controuvées, d'intentions qu'on nous prête et qui sont précisément l'opposé des nôtres. Ne pas démentir ces faussetés, après les avoir mises en circulation, quand on sait que ce sont des faussetés, c'est persister volontairement, sciemment, dans la calomnie systématique des hommes et des doctrines.

Hé bien ! ce matin on en est quitte pour dire que M. Considerant a écrit une lettre longue et violente (violente, la lettre à MM. Perrée et Chambolle !) ; qu'il veut entraîner la discussion sur le terrain des personnalités ; qu'on attaque les doctrines et pas les hommes ; que le Socialisme est soumis à la critique ; qu'on n'a envie de convertir aucune secte socialiste... et autres balivernes. D'ailleurs, nous sommes de « l'école d'anarchie qui, » sous le nom ironique sans doute de Socialisme, semble s'atta- » cher à pervertir les notions élémentaires du vrai et du faux, » du juste et de l'injuste... »

Voilà les procédés de ces vertueux adversaires du socialisme, et ces gens-là osent bien nous faire chaque matin des leçons de morale et d'honnêteté.

Allez, messieurs ! marchez, vous êtes dans la bonne voie, et vous nous plaisez. On vous prend en flagrant délit d'une ignorance honteuse de ce que vous vous arrogez le droit de juger et de condamner, et vous êtes obligés de passer condamnation ! On vous prend en flagrant délit de falsification de la pensée des textes mêmes de ceux que vous prétendez critiquer, et n'ayant ni la possibilité de vous défendre, ni la loyauté de convenir de vos fautes et de les réparer, vous essayez de donner le change, et vous battez la campagne...

Et vous pensez nous faire bien du mal en nous *critiquant* ainsi, en vous mettant vous-mêmes, aux yeux du public, dans une position aussi fâcheuse ? Mais vous nous rendez un bel hommage.

En fondant vos attaques contre nos doctrines sur des calomnies que vous ne retirez pas quoiqu'elles vous soient bien démontrées, vous nous montrez que, malgré toute votre bonne volonté, vous ne pouvez pas mordre dans la réalité. En nous prêtant de grossières absurdités pour vous donner la satisfaction de les combattre, vous montrez que vous avez à cœur de nous quereller, mais qu'il vous est impossible de nous réfuter.

A ce jeu-ci, qui est-ce qui perd ? C'est le *Siècle*. Nous avons averti les chefs ; c'est leur affaire.

S'ils croient qu'en laissant, par faiblesse, leur journal s'engager dans des voies aussi fausses, ils ne nuiront pas à sa considération, ils se trompent étrangement. C'est la seconde fois, depuis peu de temps, que nous leur avons signalé, à notre sujet, des procédés si peu dignes de leurs colonnes. Dans cette dernière circonstance, qui est très grave, ils ont souffert que leur chargé du Socialisme esquivât par des échappatoires la réparation qu'il devait à la vérité, et qu'il laissât le *Siècle* entaché d'une calomnie qui acquiert maintenant le caractère systématique. C'est tant pis pour le *Siècle*.

Vous ne voulez pas revenir sur la fausse assertion que vous avez faite, sur les commentaires que vous en avez tirés. Nous n'en traiterons pas moins cette question, et en édifiant le public sur nos idées, nous l'édifierons en même temps sur les procédés par lesquels vous les combattez. Si les socialistes n'avaient pas le sentiment de leur force, vous la leur révéleriez par vos façons de les réfuter.

La République de l'Italie centrale et le Piémont.

Les mêmes journaux monarchistes qui nous annonçaient hier que les troupes sardes étaient entrées en Lombardie pour rétablir Léopold sur son trône, nous annoncent ce matin qu'après la scène de la journée du 20 à Turin, Gioberti, qui avait ordonné cette intervention, est resté président du conseil des ministres, et que par conséquent l'intervention n'a été que retardée. Cette fois encore les journaux de la réaction ont pris leurs désirs pour des réalités. Gioberti a bien donné sa démission, et les troupes piémontaises n'entreront pas en Toscane.

Le mouvement, du reste, avait été assez bien combiné. Gioberti avait, dans le plus grand secret et sans consulter ses collègues, donné l'ordre aux troupes d'entrer en Toscane. Le général Laugier, qui commandait les troupes toscanes à Massa vers les frontières piémontaises, avait préparé une proclamation et promis de marcher avec ses troupes contre le gouvernement provisoire de Florence, et le grand-duc, de son côté, devait débarquer, à ce qu'il paraît, dans l'ancien duché de Lucques, pour aider de son nom l'entreprise contre-révolutionnaire. Une fois le complot concerté, les journaux bien pensants de Paris ont été avertis. Mais on avait compté sans les populations italiennes.

Laugier a lancé sa proclamation, mais il a été abandonné par ses soldats, et sa levée de boucliers n'a servi qu'à faire proclamer plus vite la République à Florence et l'union avec Rome. Le grand-duc, qui faisait ses préparatifs de départ, n'a pas osé quitter San-Stefano, et Gioberti, désavoué par ses collègues, a été écrasé par un vote de désapprobation de cette même chambre des députés nommée sous son influence.

Gioberti a voulu escompter sa popularité au bénéfice du roi de Piémont et contre la cause italienne, et la popularité s'est retirée de lui. Gioberti est tombé honteusement, et il n'a pas su même être digne dans sa chute.

Nous empruntons à un journal qui jusqu'ici avait été tout dévoué au fameux abbé, la *Concordia*, un extrait du compte-rendu de la séance de la chambre des députés, 21 février :

La séance d'aujourd'hui a présenté une grande solennité. Une foule immense entourait le palais national, et les tribunes publiques regorgeaient de monde.

Le ministre de grâce et justice a donné connaissance de la modification du cabinet, dont Vincent Gioberti a cessé de faire partie. Le général Chiodo, ministre de la guerre, a été appelé à présider le conseil des ministres et à diriger provisoirement le département des affaires étrangères.

Vincent Gioberti entre dans la salle. (Applaudissements. — Vive Gioberti ! vive l'Italie ! vive la guerre !) Gioberti prend place aux bancs de la droite.

LE DÉPUTÉ DE PRETIS demande quelle cause a produit la modification ministérielle qui vient d'être annoncée. Est-ce l'ordre d'intervenir en Toscane qui en a été cause ? Le pays a le droit de connaître toute la vérité.

LORENZO VALERIO, appuyant cette motion, insiste avec force pour que le voile soit levé.

LE GÉNÉRAL CHIODO, ministre de la guerre. Je ne sache pas qu'il ait été donné l'ordre (ainsi que l'avance M. de Pretis) de faire entrer en Toscane une partie de notre armée, afin de replacer sur le trône des Médicis le grand-duc de Toscane. (Ecoutez !) Ce que je sais, c'est que le conseil des ministres n'a jamais résolu d'intervenir militairement dans la Toscane, et que le ministère actuel n'a pas l'intention d'adopter une telle résolution. (Applaudissements.)

SINCO, ministre de grâce et de justice. La cause de la modification du cabinet n'a aucune suite ; c'est un fait accompli. Il y avait dissentiment intérieur ; le ministre dissident est sorti du cabinet. Comme il n'y a pas ici de question dans laquelle le cabinet doive prendre des résolutions ultérieures, et comme il s'agit d'une affaire sans conséquence, je crois que le parlement nous dispensera d'entrer dans de plus amples explications.

GIOBERTI. Je connais trop bien les devoirs de délicatesse qui me sont imposés aujourd'hui par ma position pour vouloir y manquer. Mais, si je me tais, soyez sûrs que le jour viendra où je parlerai, où je réduirai non seulement au silence, mais à la confusion mes adversaires. (Applaudissements et murmures.) Toutefois, j'affirme que le dissentiment élevé entre mes collègues et moi n'avait trait qu'à une de ces questions sur lesquelles des esprits honorables peuvent être divisés. La question discutée ne se rapportait à aucun des points de la politique nationale que nous avions énoncés dans notre programme et qui ont eu l'assentiment de la chambre entière. Voilà tout ce que je puis dire aujourd'hui, n'étant pas de ces ministres qui croient pouvoir livrer à la publicité des journaux des détails d'administration intérieure.

RATAZZI, ministre de l'intérieur. Il est impossible que je laisse passer sans quelque réponse l'expression de confusion appliquée par le préopinant à son adversaire politique ; un ministère ne peut pas rester sous le coup de la menace de révélations qui doivent, dit-on, le couvrir de confusion. Ici la délicatesse nous oblige à parler les premiers. (Applaudissements.)

Le dissentiment qui est né dans le cabinet est venu de ce que l'illustre président du conseil était d'avis que l'on devait intervenir dans les affaires de Toscane, pour rétablir le grand duc sur son trône. J'ai le premier combattu cette proposition, et j'ai déclaré que, si elle était adoptée, je donnais ma démission. (Applaudissements.)

La proposition ayant été rejetée, nous, ses adversaires, nous avons cru devoir rester à notre poste. Le gouvernement ayant plus que jamais besoin de la confiance entière de la nation, j'ai pensé que toute la vérité devait être dite [illegible]. (Applaudissements.)

M. GIOBERTI. Je [illegible] voulu l'intervention dans le sens de ce mot ; je n'entends [illegible] à quelque [illegible] opposée à la souveraineté de [illegible] qui ont suscité un dissentiment [illegible] l'indépendance et à faire [illegible] guerre qui est le but commun. J'ajourne à d'autres [illegible] complete justification. J'affirme, en terminant, que la [illegible] par la majorité de mes collègues [illegible] personnelle du mot, je déclare [illegible] a menti. (Désapprobation, rumeurs.)

SINCO, ministre de grâce et justice. Il est douloureux de répondre après de telles expressions ; mais nous déclarons, mes collègues et moi, que pas un de nous n'a consenti à l'intervention en Toscane. (Applaudissements. — Sensation.)

DES VOIX NOMBREUSES. La clôture !

Il est donné lecture d'une proposition de M. Ranco, ainsi conçue :

« La Chambre, reconnaissant que les ministres restants, ayant bien interprété le vœu de la nation, ont bien mérité de la patrie, passe à l'ordre du jour. » — Appuyé.

GIOBERTI. L'expression de mensonge dont je me suis servi ne s'adresse à aucun membre de cette Chambre, mais bien aux auteurs de certains écrits anonymes remplis d'insinuations mensongères et calomnieuses. (Ah ! ah !)

VIORA fait remarquer qu'il est inutile de dire les ministres restants ; Gioberti s'étant retiré, il n'y a plus de ministres que ceux qui lui ont succédé. Il propose de rédiger ainsi l'ordre du jour :

« La chambre reconnaissant que le ministère a bien interprété le vœu du pays, passe à l'ordre du jour. »

Les ministres déclarent préférer cette rédaction. La droite demande l'ordre du jour pur et simple.

Cette proposition est mise aux voix et rejetée. L'ordre du jour proposé par Viora est adopté.

M. BARALIS faisant allusion à des désordres qui ont eu lieu en ville dans la soirée du 21 (violation du domicile du député Brofferio) et aux insultes faites à ce député, demande fortement que le ministère adopte d'énergiques mesures pour empêcher de pareils désordres de se reproduire.

Le ministre de l'intérieur déclare que le gouvernement est en mesure de réprimer de semblables excès, s'ils devaient se reproduire. Des ordres énergiques ont été donnés, et il y a tout lieu d'espérer que les désordres du 21 ne se renouvelleront pas. Une instruction judiciaire est ordonnée et elle va être ouverte contre les auteurs de ces désordres.

Les faits à la suite desquels la République de l'Italie centrale a été proclamée à Florence, se trouvent racontés dans une proclamation du gouvernement provisoire de la Toscane, que nous traduisons en la réduisant :

Toscans ! Hier, le gouvernement provisoire a reçu du comte Laugier, général des milices toscanes à Massa, une proclamation qui est une œuvre de mensonge et de scélératesse : de mensonge, car elle dit que Léopold n'a pas abandonné la Toscane ! qu'en quittant Sienne il a nommé un gouvernement provisoire ! Qu'il a défendu à la milice de violer son serment au statut fondamental !

Une œuvre de scélératesse, parce qu'elle avait pour but de provoquer la guerre civile ! de faire croire que l'armée piémontaise allait venir au secours de Léopold l'Autrichien contre ses frères toscans !

Le gouvernement provisoire n'a pas manqué à son devoir ; il a expédié l'ordre de mettre hors la loi le traître Laugier, de déclarer rebelles les soldats qui persisteraient à suivre cet homme et de conférer un grade supérieur aux sous-officiers restés fidèles à la patrie. Il a de plus appelé les provinces, et particulièrement Livourne, à la défense du territoire toscan ; il s'est mis immédiatement en rapport avec le représentant de la puissance qui s'est déclarée l'amie de la Toscane, et a enfin pourvu au salut du pays.

La Toscane s'est émue à l'annonce d'une pareille nouvelle ; les représentants du peuple sont accourus à Florence, et là, sur la place de la Signoria, au milieu des souvenirs glorieux de leurs ancêtres républicains, devant le palais qui conserve encore la devise de la liberté, ils ont déclaré se constituer en République et vouloir s'unir à Rome.

Le gouvernement pense que ce vœu sera confirmé par toute la Toscane, et qu'ainsi, après 318 années, la République retrouvera son berceau. Nos frères Piémontais, que cet infâme Laugier représentait comme devant venir se baigner dans le sang toscan qui a coulé avec chaleur dans les champs de la Lombardie, sont honteux d'une calomnie si odieuse et protestent de leurs sentiments fraternels à notre égard. Le traître Laugier, mis hors la loi, effrayé de l'énormité de son crime, rongé de remords, chargé de malédictions, erre sans doute en ce moment à l'aventure.

Qu'il fuie, le misérable, nous ne lui envions pas les jours qui lui restent à vivre ; car sa vie sera un supplice de chaque instant, et lui-même, accablé de honte, cherchera dans la mort un remède à ses tourments ! Aux armes, citoyens ! aux armes ! Dieu est avec nous ; montrons-nous dignes de l'Italie et de Rome.

Florence, 19 février 1849

Nous avons annoncé que Gioberti avait promis au pape d'intervenir entre lui et la République romaine ; la *Pallade* nous apprend qu'il avait en effet écrit une lettre au gouvernement provisoire pour l'engager à tenter une fois encore, avec la camarilla de Gaëte, des ouvertures tant de fois repoussées. Il ajoutait que le Piémont fournirait une garnison pour protéger la personne du pape, et que des troupes seraient envoyées en Romagne sous prétexte de défendre la frontière contre l'Autriche. Il est inutile de dire que ces offres ont été repoussées.

Programme de la République romaine.

Le gouvernement de la République romaine a présenté le programme suivant à la Constituante italienne. L'Assemblée a applaudi avec enthousiasme à ce noble et digne manifeste où la question sociale se pose d'une manière si vigoureuse :

La politique de la République sera une politique franche, digne, conciliatrice, telle que l'exigent les ordres éternels de cette démocratie à laquelle nous empruntons nos inspirations les plus nobles, telle que la veulent les besoins de notre siècle, le bien suprême de l'Italie. Loin de nous l'hypocrisie lâche et les stratagèmes. Nous adorons la république. Mais en l'adorant nous ne la voulons pas envahissante, elle n'est gravée dans nos cœurs que sous des formes civilisatrices et généreuses. La Constituante italienne, cette parole magique qui a entretenu le feu sacré après les désastres de la Lombardie, sera notre cri perpétuel, et dans cette Constituante nous réunissons tous nos efforts afin que Rome, réservée dans nos temps heureux à une si grande régénération, puisse recevoir en peu de temps dans son sein les fils généreux qui lui seront envoyés de toutes les parties de cette Péninsule chérie.

Avec la constituante, nous nous prononçons pour la guerre et nous ne nous reposerons pas avant que cette guerre n'ait été conduite à une heureuse issue. Pour nous montrer à la hauteur de la grande lutte qui se prépare et à laquelle nous sommes invités par les gémissements et le sang qui attristent les contrées de la Lombardie, nous ferons en sorte que les forces de nos milices se réunissent. Nous réorganiserons les phalanges qui, avec les autres frères de l'Italie, marcheront à la seconde croisade, afin que l'Etat qui, le premier, a poussé le cri glorieux de la République, puisse rivaliser avec tous les autres dans la manifestation de ces vertus guerrières qui ont tant d'éclat dans le pays soumis à cette forme de gouvernement.

Les arts et les sciences qui, après la conquête de l'indépendance peuvent seuls assurer à la nation une véritable grandeur, seront encouragés par nous avec un zèle égal ; dégagée des influences du clergé, l'instruction marchera de front avec la religion, élément unique, bien plus que particulier de l'éducation, lorsqu'il ne s'y mêle point de faux intérêts, lorsque l'on en éloigne cet alliage des passions humaines, des convoitises humaines qui l'on souillée et que l'auteur de cette religion a repoussées avec horreur. Ainsi l'extirpation de tout vestige du système clérical entre dans notre programme, la religion en tirera un nouvel éclat, et elle contribuera plus que toute autre chose à rendre notre œuvre sainte et sacrée.

« *Les questions sociales absorberont en grande partie notre attention. La liberté qui n'améliore pas et ne soulage point les classes les plus nombreuses est une liberté bâtarde. Nous ne voulons pas d'une liberté contre laquelle protesteront les cris de milliers de malheureux.* Les pauvres, cette classe sans nombre de nos frères à laquelle la vieille société a refusé toutes les aisances de la vie, seront l'objet de nos soins assidus, et nos méditations les plus religieuses auront pour but de guérir leurs maux physiques et de préparer leur régénération sociale. La propriété sera placée sous la sauvegarde de notre République. »

L'administration entière de l'Etat sera réformée. Notre République deviendra la Providence visible du peuple, et en nous unissant fortement dans ces tendances, nous en ferons l'instrument de cette propagande d'idées et de vertus, unique objet de nos désirs.

La bienfaisance deviendra ainsi un devoir et la charité une institution. Abjurant tous les privilèges et honorant les mérites seulement, nous ferons faire à notre pays un grand pas vers les destinées dont l'avaient éloigné jusqu'à présent les barrières de l'ignorance et de la superstition. La liberté des cultes, le respect des opinions, la tolérance, cette sainte tolérance qui est la mère de toutes les vertus, seront l'objet principal de nos études, et toute notre sollicitude sera dirigée vers la protection des personnes et des propriétés, même de ceux qui ne partageraient pas nos opinions politiques. Issus de la révolution la plus pure, nous ne pouvons suivre une autre voie sans méconnaître et fausser notre origine. L'Europe nous regarde, l'Italie a les yeux fixés sur nous.

Que l'Italie et l'Europe voient quelle est cette République romaine qui, ayant succédé à un gouvernement de caste et s'étant établi au milieu de la joie et de l'allégresse générale de tout un peuple, a pris pour point de départ notre nationalité trahie, a suivi son cours en respectant les hommes et les choses, et atteindra son but glorieux, s'il plaît à Dieu, au cri de constituante et de nationalité. L'Italie et l'Europe nous regardent. Eh bien ! qu'elles voient nos œuvres dans leur ensemble et méconnaissent, si elles le peuvent, la sainteté de désirs, l'inviolable foi de nos âmes.

Citoyens représentants, voilà quel est en résumé notre programme. Soutenez-nous, et, avec votre puissant appui, nous pourrons en faire l'application ; car, sans vous, tous nos travaux et tous nos efforts ne nous feraient jamais atteindre le but auquel nous aspirons.

Situation des Madgyars et des Slaves.

L'entrée des Russes en Transylvanie est maintenant un fait hors de doute ; la garde impériale elle-même est en marche vers la frontière autrichienne, où une armée de plus de 200 000 hommes doit être rassemblée au printemps.

Il paraît que l'armée autrichienne, qui réclame ainsi l'intervention moscovite, était aux abois. Cette armée avait rencontré dans le mauvais état des routes et le débordement des rivières des difficultés matérielles qui ne lui permettaient plus de poursuivre ses opérations. De Tokay, jusqu'au Szegedin, sur une longueur de plus de 40 milles, on se bat continuellement. Le centre de cette ligne est près de Szolnok, à 12 milles de Pesth. Les Madgyars ont, jusqu'à présent, toujours remporté la victoire dans les combats partiels. Sur la Theiss supérieure, dans la contrée de Tokay, la population, poussée au désespoir par les horreurs de la guerre, se lève en masse contre les impériaux.

Entre la Theiss et la Transylvanie, il n'y a pas de villes nombreuses, mais elles sont très peuplées. Le bourg Caseba contient 24 000 habitants, et Gozula 18 000 ; ce sont tous des Madgyars exaltés qui se préparent à une levée générale.

Le bruit court que les Hongrois se sont emparés de Temeswar. Cette ville est divisée en trois parties, elle est protégée par deux forts et peut se défendre elle-même. Si le plan du général Bem réussit, plan qui consiste à pénétrer dans la Hongrie en partant de Hermanstadt et en passant par Szeswaras et Deva, à travers les défilés des montagnes, et à opérer sa jonction avec les Hongrois, l'affaire prendra une tournure favorable pour ces derniers. Les difficultés qui s'opposent à cette marche seraient moins grandes si la Transylvanie, conquise par Bem, n'était pas tombée au pouvoir des Russes, qui ont 10 000 hommes tant à Kronstadt qu'à Hermanstadt.

La plus grande agitation règne dans Miskolz et aux environs, de même que dans le comitat de Bresede, dont Miskolz est le chef-lieu. La forteresse de Tokay est un excellent point d'appui pour les Hongrois. De là à Debreczin, il y a 10 milles. Aucun corps de troupes étrangères ne pourra s'avancer dans cette contrée, car elle est inondée. Il en est de même en avançant près d'Esongrad et de Szantes ; il se trouve un pont volant sur la Theiss. Il serait impossible d'y faire un pas avec de l'artillerie. C'est la route de Szegedin à Arad.

L'armée autrichienne a tenté inutilement de se porter en avant. Le bruit court que c'est là le motif de la brouille de Windisgraetz avec Jellachich. Ce serait plutôt le prétexte, car la cause véritable de cette querelle, qui ne se videra que par les armes, est antérieure à l'expédition de Hongrie. Nous l'avons dit souvent, Windisgraetz est l'épée de la camarilla ; Jellachich, au contraire, qui s'est posé tout d'abord comme le représentant de la nationalité slave, sera forcé tôt ou tard à tourner ses armes contre la camarilla.

Dernièrement, une feuille française, non suspecte de partialité à l'égard des peuples dépendant de l'Autriche, annonçait que Jellachich se disposait à quitter la cause de l'empereur pour soulever les populations de la Slavie méridionale et en faire un royaume indépendant.

Cette nouvelle n'est sans doute que prématurée.

La disposition d'esprit des populations slaves du Sud contre le gouvernement n'est plus un secret pour personne. La crainte que les Croates se tournent vers le parti madgyar, crainte qui paraissait si peu fondée et si aventureuse, il y a quelques semaines, gagne une terrible importance.

Les brèches que le gouvernement a faites dans le peuple croate pour augmenter son armée, les contributions extraordinaires qui ont été prélevées et bien d'autres exactions, ont animé et agité les populations slaves. On traite à Vienne cette alliance de monstrueuse, elle ne l'est pas du tout. Quoi de plus naturel que les Croates et les Madgyars oublient leurs haines pour terrasser le tyran qui les opprime les uns et les autres.

La droite slave s'est bien unie à la gauche démocratique de l'Assemblée pour combattre le ministère, et celui-ci ne peut plus compter sur 50 voix dans la diète. Les peuples feront comme les représentants, et bientôt ils renverseront le despotisme brutal qui pèse sur l'Autriche.

L'Autriche s'est émue des négociations entamées par la Prusse avec plusieurs des petits états allemands pour amener la fusion de ces états dans les siens. Elle a protesté énergiquement contre la conclusion de ces traités.

Des lettres de Cassel du 22 mandent que l'électeur de Hesse, reculant sans doute devant l'agitation républicaine, transfère sa résidence à Fulde. Il est possible que Cassel soit déclarée en état de siège. L'artillerie contenue dans cette dernière ville a été augmentée.

Un canonnier de la garde nationale nous adresse la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,

Je trouve les lignes suivantes dans la *Gazette de France* :

« On a remarqué l'animation républicaine de l'artillerie de la garde » nationale : nous avons rencontré sur le quai un bataillon de cette mi» lice qui criait : « Vive la République démocratique et sociale ! » Une » foule d'hommes en blouse, rangés sur les trottoirs, accueillaient ces » cris par le plus grand silence. »

J'ignore si mes camarades et si tous les témoins qui se trouvaient sur les quais hors de nos rangs jugeront l'assertion de la *Gazette de France* digne d'un démenti collectif ; mais, en présence d'allégations aussi complètement inexactes, je ne puis m'empêcher de prendre la plume. L'artillerie de la garde nationale n'a fait entendre qu'un seul cri, celui de : *Vive la République !* ralliement de tous les hommes qui aiment l'ordre autant que la liberté. Ce cri a trouvé de nombreux échos dans les autres corps de la garde nationale.

Banquet commémoratif de la Révolution de Février.

Comme nous l'avons annoncé, nous reproduisons aujourd'hui quelques-uns des tostes couverts d'applaudissements dans cette solennité patriotique :

LE CITOYEN DÉMOSTHÈNE OLLIVIER, représentant du peuple : *A l'union du travailleur des villes et du travailleur des campagnes !* (Applaudissements.)

Quand la révolution trois fois sainte de février eut balayé le trône du dernier des rois, et ouvert, sur les pages encore blanches de l'avenir, le règne éternel de la République, une immense acclamation circula de ville en ville, de village en village, de poitrine en poitrine, et toute la France s'inclina, saisie d'admiration, devant l'éclat de la souveraineté populaire, qui, née sur une barricade, allait devenir l'arbitre

des destinées du monde.

Ce ne fut pas uniquement dans l'atelier des ouvriers intelligents de la ville, associés depuis longtemps à nos efforts, que la bonne nouvelle reçut un fraternel accueil, l'habitant de la campagne en fut ému à son tour.

Lorsqu'en regagnant sa chaumière, le front humide de la sueur du jour, il apprit que nous en avions fini avec les rois, avec tous ceux qui depuis si longtemps exploitaient ses labeurs, il éprouva un sentiment d'enthousiasme et de bonheur ; et, le lendemain, il se courba sur son sillon avec moins d'amertume, car il avait entrevu les réparations prochaines.

Oh! certes alors, j'en atteste nos ennemis eux-mêmes qui, tremblants de peur, se croyaient obligés de mêler leurs acclamations jésuitiques aux nôtres, l'habitant de la campagne n'était pas l'adversaire de la République ; son cœur battait du même élan que ceux des combattants héroïques de février ; sa fierté nationale s'était exaltée quand il avait appris que nous avions déchiré les traités de 1815 à la face de l'Europe.

Son père, le vieux soldat de Jemmapes ou de Marengo, en avait pleuré de joie, et, depuis lors, son fils, prêt à prendre sa place sous les drapeaux de la République, rêvait pour l'avenir, au nom de la liberté, un peu de cette gloire que le passé avait prodigué au despotisme.

Le Gouvernement provisoire représentait véritablement le pays quand il lui renvoyait la République comme l'expression unique et nécessaire du sentiment public.

Ces moments sublimes de foi, de patriotisme, de fraternité et d'amour se sont évanouis comme un rêve de bonheur à peine entrevu.

La réalité, avec sa main de fer, nous a bientôt plongé à travers une voie douloureuse de fautes, d'intrigues et de trahisons, dans l'abîme d'où nous pensions être sortis pour toujours.

Vous rappelez vous encore, frères, les banquets qui nous réunissaient aux jours des combats malheureux, quand nous marchions encore dans le désert.

Ils étaient comme celui d'aujourd'hui : tristes malgré la grandeur des anniversaires et l'entraînement d'une réunion sympathique, parce que les seules consolations que nous laissait la persécution, alors comme aujourd'hui, c'était de nous entretenir à voix basse de nos espérances, et de célébrer les martyrs tombés à nos côtés, dans la mort ou dans les prisons.

Devons-nous cependant désespérer et courber le front ?

Non, mille fois non.

La vérité a lui et c'est pour toujours.

Gardons-nous de la moindre défaillance.

Dans les campagnes naguère fidèles à notre sainte cause, s'est introduit, il est vrai, un certain esprit de défiance et d'hostilité contre les principes républicains.

On a dépeint les citoyens qui représentaient le mieux et le plus énergiquement nos idées, sous les couleurs les plus infâmes.

L'un a pillé les caisses publiques ;

L'autre a dépensé au milieu des plaisirs les heures précieuses qu'il devait au salut du peuple ;

Tous sont des misérables ne respirant que la guerre civile, l'incendie et le vol.

Est-il étonnant alors que des hommes absorbés par les occupations quotidiennes de la vie matérielle, isolés, soumis à des influences perverses, aient paru s'éloigner de la République et l'aient frappée par leurs votes fratricides ?

Est-il étonnant qu'ils ne se soient pas aperçus que les propagateurs de ces ignobles calomnies étaient les défenseurs honnêtes et modérés de l'adultère et de l'échafaud ?

Ce qu'ils ont repoussé, ce n'est pas la République véritable, telle qu'elle a été formulée diverses fois par les démocrates socialistes ;

C'est la République stupide, mensongère, qu'a mise devant leurs yeux comme épouvantail, l'hypocrisie à jamais odieuse des monarchiens de toutes nuances.

N'est-ce pas en effet la République qui a fait des citoyens de ceux qui étaient jusque-là des serfs attachés à la glèbe ?

N'est-ce pas la République seule qui peut faire cesser l'abaissement moral dans lequel vivent un grand nombre d'habitants de la campagne et soulager leur misère profonde ?

N'est-ce pas elle qui veut détruire la lèpre dévorante de l'usure, cette poignante torture des jours et des nuits ?

N'est-ce pas elle qui, par des institutions de crédit et une répartition plus équitable et plus intelligente de l'impôt, allégera les charges si lourdes qui pèsent sur l'agriculture, et l'affranchira de tous ces droits odieux qu'on pourrait justement appeler les *vexations réunies* ? (Applaudissements.)

N'est-ce pas la République enfin qui, par l'éducation et l'instruction données à tous les citoyens sans exception, mettra un terme au vasselage oppressif du château et du clocher ?

Que si une gêne momentanée engourdit les affaires, diminue le bien-être de chacun et la valeur des produits de la terre, la responsabilité doit en remonter exclusivement aux satisfaits aveuglés de la veille, dont l'obstination a nécessité la révolution de février ; aux corrompus avides du lendemain, aux ministres inintelligents ou coupables, qui, au lieu de fermer les plaies saignantes de la patrie, épient la plus légitime manifestation de la pensée populaire, pour en faire sortir l'émeute attendue, provoquée en vain depuis le 29 janvier.

Malgré le mal que les laboureurs nous ont fait, donnons-leur aujourd'hui une des meilleures pensées de notre cœur.

En associant leur souvenir à notre fête, nous leur prouvons que ce n'est pas parmi nous que sont leurs ennemis ; nous essayons de faire cesser le malentendu qui les éloigne de la République.

Citoyens, continuons nos vœux et nos efforts, et bientôt il viendra le jour désiré où les travailleurs des campagnes, rapprochés de ceux des villes, s'unissant pour briser toutes les oppressions et confondre toutes les impostures, marcheront d'une ardeur égale à la nôtre vers la réalisation sincère et définitive de cette révolution démocratique et sociale, à laquelle nous avons donné d'avance jusqu'à la dernière goutte de notre sang ! (Applaudissements.)

LE CITOYEN BRISBANE, socialiste américain. — Citoyens, je suis venu en Europe pour voir ce grand mouvement qui a commencé par la France. J'ai visité la Belgique, l'Angleterre et l'Allemagne, et je puis dire ce que pensent ces pays.

Et d'abord, constatons que les Etats-Unis ont salué dans la république française une sœur bien-aimée, qui doit un jour sauver le monde.

Dans les autres contrées de l'Europe, partout où il y a une idée de progrès, les regards se tournent vers elle, comme vers une mère et une libératrice. (Applaudissements.)

Mais il y a entre les deux nations de l'Allemagne et de la France un lien plus intime. L'Allemagne, en effet, a renversé les autels corrupteurs d'un monde égoïste, comme la France a renversé les trônes.

Aujourd'hui, les sentiments et les principes de la démocratie pénètrent dans toute l'Europe ; on les trouve même dans les villages les plus écartés de l'Autriche ; et de tous les côtés l'on se tourne vers la France, comme vers le soleil de l'humanité !

Mais tous les peuples ne sont pas aussi avancés ; aussi les idées de 93, la démocratie de 93, précèdent elles partout les idées sociales répandues par vous à l'époque glorieuse de février. Partout l'Allemagne est démocratique, et c'est parce qu'elle sait que c'est par là qu'elle arrive à un meilleur état social, qu'elle s'est jetée avec ardeur dans le mouvement. Ceux qui pensent ainsi, croyez-le bien, ce sont les quatre-vingt-dix-neuf centièmes de ses habitants.

Mais le socialisme, qui est toute la révolution, domine dans les provinces rhénanes, dans la Bavière, enfin dans toute l'Allemagne du Nord, et ces contrées sont plus avancées même que la France, car le paysan y est socialiste, et cela vient de ce qu'il a souffert des privilèges féodaux.

Celle du Sud n'est encore qu'à la démocratie ; mais l'esprit savant qui y règne comprendra bientôt les idées sociales. Ce moment n'est pas éloigné, et bientôt toute l'Allemagne sera socialiste.

L'Italie est déjà républicaine, mais elle n'est encore que républicaine. La France unie à l'Allemagne l'entraînera invinciblement dans son mouvement, car elle exerce partout son prestige, et l'on sait que c'est elle qui a le plus souffert pour l'humanité.

Aussi, ce que n'a pu faire Napoléon avec un million d'hommes — conquérir l'Europe, — la France aujourd'hui le ferait avec moins de cent mille soldats, car ce ne serait plus la fortune d'un homme qui le servirait, mais bien celle d'une idée ; elle n'a donc qu'à inscrire le mot de cette idée sur sa bannière, et, j'en suis bien persuadé, il ne sera même pas besoin du chiffre de cent mille, car elle trouvera des alliés partout.

C'est donc pour vous dire qu'il n'y a plus à craindre l'invasion des barbares, car le cœur de l'Europe est avec la noble France.

Je ne suis donc monté à cette tribune que pour vous dire ces simples paroles, et pour vous avertir que vous n'avez maintenant pour seuls ennemis que l'ignorance et les mauvaises passions.

Mais, comme la France peut dire aux étrangers : « J'ai été martyre et libératrice de l'humanité, » les peuples la croiront. Et ils le savent si bien, que c'est vers elle qu'ils se tournent sans cesse, que c'est en pensant à elle qu'ils se disent : « Si elle fait bien, nous sommes sauvés ; si elle fait mal, nous sommes perdus pendant des siècles. » (Applaudissements.) Heureusement, je vois autour de moi des hommes qui travailleront sans relâche à l'affranchissement de l'univers. (Oui ! oui !)

Que la France remplisse donc sa tâche, qu'elle marche hardiment, et elle méritera les bénédictions de Dieu ! Qu'elle marche, tenant d'une main la branche d'olivier, symbole de la paix, et de l'autre le glaive de la vengeance !... et si l'aristocratie se lève pour exploiter encore et s'opposer au progrès, qu'elle l'écrase sous la vengeance de Dieu !...

Mais si elle accomplit sa mission seulement à l'aide de l'amour, oh ! bénie soit-elle, car elle aura rempli le rôle glorieux que lui a destiné la Providence.

Par les souffrances, par les misères, par le sang de ses échafauds politiques, elle a été martyre pour tous les peuples ; ils lui rendent cet hommage, ils espèrent en elle, et je suis ici pour le lui dire. (Applaudissements.)

LE CITOYEN LEDRU-ROLLIN. — Noble France ! tu viens d'entendre de la bouche d'un de nos frères américains de grandes paroles.

Tu viens d'entendre l'hommage qu'il t'a rendu au nom de tous les peuples.

Oui, tu as droit à cet hommage, oui, tu as droit au respect des peuples, car tu as toujours été parmi les nations l'apôtre et le martyr de l'humanité.

Mais, citoyens, cet hommage reportons-le à ceux qui souffrent, à nos frères captifs, aux héroïques vainqueurs de février, portés à cette époque sublime sur le pavois, et maintenant enfermés dans les prisons ou sur les pontons ; reportons ces hommages à leurs femmes, à leurs enfants qui gémissent sous le poids de la misère publique et privée. (Applaudissements.)

Mais qu'ils se consolent, car leurs souffrances sont saintes... Ils le savent et les supportent avec résignation, car ce n'est pas seulement pour la cause de la France qu'ils souffrent ainsi, mais bien encore pour celle de l'humanité. (Applaudissements.)

Citoyens, oui, c'est bien en effet le rôle de la France ; oui, toujours elle a fourni des martyrs à l'humanité ; oui, ce sont toujours ses fils qui donnent le signal de l'idée régénératrice, de l'idée qui monte, monte toujours pour se répandre parmi les autres nations comme un courant électrique.

Si nous ne voyions dans la grande question posée par la Révolution de Février que les faits présents, oh ! je le comprends bien, un sentiment d'amertume nous dominerait, mais si, portant nos regards plus loin, nous examinons l'idée partie de la France, si nous examinons le chemin qu'elle a déjà fait, oh ! alors réjouissons-nous et entonnons un chant de gloire et d'enthousiasme ! (Applaudissements.)

Citoyens, le mouvement révolutionnaire produit par la révolution dont nous célébrons le glorieux anniversaire, a revêtu trois formes :

Le mouvement des races ;

La révolution politique ;

Enfin le grand but de l'humanité, la transformation sociale.

Aussi, prêtez l'oreille ; écoutez, écoutez le bruit qui se fait, posez la main sur la terre, sentez-vous ses tressaillements ! C'est la Hongrie, c'est le panslavisme qui se mettent en marche ; c'est le mouvement des races qui commence ; et le but qu'elles se proposent, c'est de fouler aux pieds le knout du Cosaque, l'oppression de la Russie.

L'Italie comme nous est victorieuse !... et sa révolution, d'où vient-elle ? si ce n'est de celle de Février.

C'est en vain qu'un gouvernement inepte et rétrograde veut étouffer cette idée sacrée ; c'est en vain qu'il veut pour ainsi dire la couper au pied. Elle s'enfonce dans la terre, elle pousse des racines, et ces racines se sont étendues jusqu'à Florence et à Rome. (Applaudissements.) C'est le mouvement démocratique.

Enfin, en Allemagne comme en France, comme dans les pays les plus avancés, la réforme politique est le moyen, la transformation sociale le but. N'avez-vous pas entendu l'orateur qui m'a précédé ? Il vous a appris les progrès de ce grand mouvement en Allemagne ; c'est la démocratie socialiste, c'est la dernière forme de l'humanité !... c'est l'idée !

C'est elle que nous voyons tout envahir, c'est elle qui, en un mot, doit former les bases de la nouvelle société.

Et cette idée est toute puissante. Que pourraient donc faire les hommes pour la comprimer ?

Enverront-ils contre elle des armées ? Mais que peuvent elles donc ?

Voyez plutôt, en juillet, qu'est-ce que les 30 mille hommes de la restauration ont fait ? — Rien.

Qu'ont fait en février les 50 mille soldats de Louis-Philippe ? — Rien.

Et, je vous le demande, que feraient maintenant les 100 mille hommes rassemblés à Paris, si la Constitution que nous avons formulée venait à être violée par eux ? — Ce qu'ils feraient ? rien, absolument rien. (Applaudissements.)

Oui, noble France, salut à toi ! salut à toi, grande initiatrice ! messagère de l'humanité, salut à toi ! car l'idée que tu représentes est grande, parce qu'enfin elle est la propriété du peuple.

Envoyer leurs armées contre une idée, les insensés ! Que feraient-ils donc ?

Dernièrement, le 29 janvier, n'avons-nous pas vu des troupes amoncelées dans la capitale ? ne savons-nous pas que des munitions, des batteries d'artillerie y sont entrées pendant la nuit ? n'avons-nous pas été témoins de provocations insensées adressées au peuple ? Mais le peuple savait bien qu'il avait l'idée qui doit nous sauver, il n'a pas voulu la compromettre, il est resté calme !... Leur armée !... Mais n'est-elle pas composée de nos frères ?.., Mais qu'ils la laissent passer un mois seulement à Paris, et elle sera socialiste.

Alors, savez-vous ce qu'ils font ? Ils éloignent de la capitale les régiments pestiférés, comme ils les appellent, et ces régiments pestiférés vont porter dans les départements la peste du socialisme. (Applaudissements.)

Non, vous ne pourrez vaincre l'idée, et c'est pour cela que je ris, lorsque, dans nos jours de tristesse, je vous vois amonceler des troupes et des canons ; je ris, car je sais que lorsque le peuple voudra, d'un souffle il vous renversera. (Applaudissements.)

Malgré vous, malgré vos précautions, l'idée sociale marche toujours. A Rome, ce n'est pas seulement un trône, un roi qu'elle a renversé, c'est tout un gouvernement de prêtres qui, ayant l'excommunication pour arme, tenaient depuis des siècles les rois à genoux. Eh bien ! l'idée venue de Paris, visite la ville éternelle, et aussitôt pape, siége pontifical, gouvernement, souveraineté temporelle, tout est jeté à terre, tout disparaît.

Citoyens, je me résume en quelques mots : non, la force ne peut rien contre l'idée, car celle-ci est plus formidable que la force, parce qu'elle est insaisissable, parce que c'est un rayon de Dieu, envoyé sur la terre pour faire régner sa volonté ; parce qu'elle se tranforme par mille moyens différents, parce qu'on peut dire d'elle ce que disait le poète romain : « Elle est comme la racine du figuier qui s'infiltre dans les fondements du temple, et qui finit par le jeter à terre. » Frères, soyons donc tranquilles, car l'idée est dans nos cœurs ; laissons ceux qui veulent la proscrire essayer leur dernière expérience, laissons-les faire cette dernière saturnale de la royauté.

Oh ! je le comprends, si ce n'étaient que les affaires de la France seule, nous pourrions nous montrer pressés, mais notre tâche est plus grande, nous avons à faire l'éducation du monde entier. (Applaudissements.)

Il faut que cette éducation soit faite, alors seulement la France chassera les pygmées qui l'insultent, brisera le privilège, cette dernière aristocratie. (Applaudissements.)

Donc à ceux qui souffrent, à ceux qui ont une si grande résignation, et qui trouvent encore des forces dans leur misère pour crier : Vive la République ! répétons, prenez patience, car ce n'est pas pour vous seuls que vous souffrez, mais bien pour l'humanité entière, et au jour du triomphe elle fera de vous des héros. (Oui, oui ! bravo !)

Citoyens, encore un mot : que demande le peuple ? Demande-t-il par hasard des joies stériles, comme celles éprouvées par ses ennemis ? Non, ce qu'il veut, ce sont les joies du travail, la dignité du travail, les conséquences du travail, et ces conséquences sont dans l'organisation, car ce n'est pas tout encore que de lui avoir restitué le suffrage universel, sans l'organisation du travail, ce suffrage n'est qu'un vain mot.

Et cette organisation, la République la lui donnera ; ce ne sera pas, je l'ai dit, la république que nous avons, car ce n'en est que le mot, ce n'en est que la forme, nom sacré, il est vrai, forme qu'il nous faut défendre, car seule elle nous protége contre les monarchiens.

Par l'organisation du travail cessera enfin l'exploitation de l'homme par l'homme, cette transformation de l'esclavage antique ; par elle cessera l'exploitation de l'homme par l'infernal capital. Aussi est-ce cette organisation que le peuple demande ! (Applaudissements.)

Eh bien, citoyens, il obtiendra ce qu'il désire quand il le voudra, car il a en lui ce qu'il faut pour réussir, et ses ennemis ne peuvent rien contre lui. Ils se flattent de l'arrêter dans sa marche irrésistible. Vains seront leurs efforts. Autant vaudrait, pour arrêter un fleuve impétueux, jeter au milieu de son cours un homme, puis une armée ; homme et armée ne tarderaient pas à disparaître devant les flots vengeurs. Il en est ainsi du peuple : il a effrayé ses adversaires par son attitude en février, il les a effrayés surtout par son dédain dans la journée du 29 janvier ; qu'ils le regardent donc avec mépris s'ils le veulent, il peut les attendre et les braver.

Citoyens, je termine par ces derniers mots, qui ne sont que ceux de l'orateur américain qui m'a précédé : « Aux martyrs de la France qui rappellent ceux de l'humanité ! » (Tonnerre d'applaudissements.)

Nous reproduirons demain les toasts prononcés par les citoyens Charles Dain et Félix Pyat, représentants du peuple.

Assemblée Nationale

PRÉSIDENCE DE M. MARRAST. — *Séance du 25 février.*

M. F. DEGEORGE dépose une pétition de plusieurs communes du Pas-de-Calais, qui demandent le rappel du milliard d'indemnité, pour servir au remboursement de l'impôt des 45 centimes, et à des primes d'encouragement pour l'agriculture.

On passe à la discussion du projet de loi électorale.

La commission propose de rédiger ainsi le troisième paragraphe de l'art. 78.

« Les fonctionnaires appartenant à un corps ou à une administration dans lesquels la distinction entre l'emploi et le grade est organisée par une loi, seront par le seul fait de leur admission réputés avoir renoncé à leur situation actuelle. »

M. BINEAU demande ce que la commission entend par ces mots : *Organisé par une loi.*

M. V. LEFRANC. Elle a voulu que le fonctionnaire dont l'emploi est séparable du grade, pût conserver son grade en se démettant de son emploi. La commission a pensé que cette séparation ne peut pas être prononcée par un acte du pouvoir exécutif.

MM. Foy, Charlemagne et Victor Lefranc sont successivement entendus.

M. BILLAULT dit que la minorité de la commission est d'avis que l'article eût pu poser une exception au sujet des ingénieurs des mines et des ponts-et-chaussées, auxquels on laisse la faculté de faire une excursion dans l'industrie privée en conservant leur grade ; mais la majorité n'a pas pensé qu'on pût accepter d'exceptions.

M. BINEAU propose de dire :

« Les fonctionnaires appartenant à un corps dans lequel des grades sont actuellement établis par une loi, conserveront leur grade en se démettant de leur emploi. »

M. BILLAULT demande qu'il soit voté sur le principe, en renvoyant à la commission pour l'exception concernant les ingénieurs des ponts-et-chaussées.

Le principe est adopté.

M. V. LEFRANC combat le renvoi de l'amendement de M. Bineau, demandé par M. Larabit.

Le renvoi est prononcé.

La discussion s'établit ensuite sur l'amendement suivant proposé par M. Cavaignac comme disposition transitoire.

« Une loi spéciale déterminera la position des militaires des armées de terre et de mer élus représentants du peuple. Jusque-là ils seront placés dans la position de disponibilité déterminée par la loi du 19 mai 1834. »

M. CAVAIGNAC. Avec la rédaction actuelle il arriverait que vous constitueriez un véritable privilége, la faculté de mise en disponibilité n'étant admise que pour l'état-major général et particulier, tandis qu'il est de règle pour les autres corps qu'il n'y a pas de grade sans emploi.

Qu'un officier d'état-major soit nommé représentant, sa position est nette, mais un autre officier ne pourrait siéger à l'Assemblée qu'avec un congé du ministre de la guerre ; or, cette situation n'est pas convenable, c'est pour cela que je demande une loi.

M. AMBERT a présenté un amendement dans le même sens, dit M. le président ; il est ainsi conçu :

« L'art. 28 de la constitution n'est pas applicable aux citoyens français dans les armées de terre et de mer. » (La question préalable !)

» Toutefois, le militaire nommé membre de l'Assemblée législative, ne pourra obtenir d'avancement, excepté à l'ancienneté, pendant la durée de la législature. »

Cet amendement est écarté par la question préalable.

M. V. LEFRANC combat l'amendement du général Cavaignac au nom de la majorité de la commission.

M. BILLAULT l'appuie au nom de la minorité.

M. VEZIN reproduit les arguments de M. Victor Lefranc.

M. BARAGUAY-D'HILLIERS propose et développe un sous-amendement à l'article 78. Il est ainsi conçu :

« Les officiers de tous grades nommés représentants du peuple seront considérés comme étant en mission hors cadre ; les sous-officiers et soldats comme étant en congé temporaire pendant la durée de leur mandat. »

LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC se rallie à cet amendement.

M. VESINS combat cet amendement.

Une longue discussion s'engage en faveur de cet amendement. Après avoir entendu MM. Billault, Lamoricière et Saint-Romme, M. le président met aux voix l'amendement de M. Baraguay-d'Hilliers.

Les deux paragraphes sont successivement adoptés.

L'ensemble de l'art. 78, ainsi modifié, est également mis aux voix et adopté.

M. ATHANASE COQUEREL dépose son rapport sur l'assistance publique.

« Art. 79. Les fonctions publiques rétribuées auxquelles, par exception à l'art. 28 de la Constitution, les membres de l'Assemblée nationale peuvent être appelés, pendant la durée de la législation, par le choix du pouvoir exécutif, sont celles énumérées dans l'art. 77. » — Adopté.

« Art. 80. La même exception s'applique à toute mission, exercice ou commandement militaire temporairement donnés, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur. » — Apopté.

M. OUDINOT propose un paragraphe additionnel, qui est retiré après une discussion confuse.

M. PHILIBERT propose un paragraphe additionnel qui n'est pas adopté.

« Art. 81. La prohibition exprimée par le deuxième paragraphe de l'article 28 de la constitution, pour la durée de la législation, s'étend aux six mois qui suivent la cessation du mandat législatif, arrivée soit par le renouvellement de l'Assemblée, soit par démission individuelle.

M. LACASE propose de supprimer : « Soit par démission individuelle. »

L'article 81 avec la suppression est adopté.

M. POINT propose un paragraphe additionnel qui n'est pas adopté.

M. BIDART écrit qu'il donne sa démission pour cause de santé.

« Art. 82. Chaque département élit au scrutin de liste le nombre de représentants qui lui est attribué par le tableau annexé à la présente loi. Ce tableau sera révisé tous les cinq ans. »

La discussion des amendements concernant le tableau est renvoyée à la discussion du tableau lui-même.

M. DE LAMORICIÈRE demande qu'on ajoute après ces mots : « Chaque département, » ceux-ci : « Y compris l'Algérie. »

M. BILLAULT, rapporteur, demande que la question d'Algérie soit réservée tout entière pour être tranchée lors de la discussion du budget. — Adopté.

Même décision sur les colonies.

L'article 82, avec réserves, est adopté.

« Art. 83. En cas de vacance par option, décès, démission ou autrement, le collège électoral qui doit pourvoir à la vacance sera réuni dans le délai de quarante jours. »

M. CHARLES ROLLAND propose de rédiger ainsi l'article 83 :

« Il sera procédé chaque année, dans le courant du mois de juillet, à la convocation des collèges électoraux qui devront pourvoir aux vacances amenées par option, décès, démission ou autrement. »

Combattu par M. Victor Lefranc, cet amendement n'est pas adopté.

M. DENIS propose cet amendement :

« Lorsque par options, décès, démissions ou autrement, le nombre des représentants sera réduit d'un dixième, il sera pourvu au complément du nombre par des élections partielles. »

Cet amendement n'est pas adopté.

L'article 83 est adopté.

« Art. 84. Ce délai sera d'un mois pour la Corse et l'Algérie ;

» De trois mois pour les Antilles et la Guyane ;

» De quatre mois pour le Sénégal ;

» De cinq mois pour l'île de la Réunion. » — Adopté.

« Art. 85. L'intervalle entre la promulgation de l'arrêté de convocation du collège et l'ouverture du collège sera de vingt jours au moins. » —Adopté.

« Art. 86. L'Assemblée nationale a seule le droit de recevoir la démission d'un de ses membres. » — Adopté.

La séance est levée à 6 heures.

Demain, suite de la discussion.

FAITS DIVERS.

Le gouvernement a reçu, dit-on, la nouvelle de troubles qui auraient éclaté à Bordeaux, à l'occasion de l'arrivée de la garde mobile ; nous attendons des détails sur ces évènements. (*Patrie.*)

— Les deux envoyés de la république de Rome n'ont point encore été reçus par le gouvernement français ; et, si nous en croyons des renseignements puisés à bonne source, il paraît qu'ils ne seraient point accueillis d'une manière officielle. (*Patrie.*)

— Le 40e bataillon de la garde mobile, qui était parti de Paris pour se rendre à Cherbourg, a reçu l'ordre de rétrograder pour aller tenir garnison dans une ville de l'intérieur. L'autorité militaire de Cherbourg a été avisée de ce contre-ordre samedi soir.

—On a remarqué qu'en quittant l'Elysée-National pour se rendre à la Madeleine le président de la République, au lieu de suivre directement la rue du Faubourg-Saint-Honoré, est arrivé par une des rues étroites qui se trouvent derrière l'église. Au moment où il a paru près de la grille, il a été accueilli à plusieurs reprises par le cri de : Vive la République !

Un autre fait a également attiré l'attention : Au moment du départ du cortège, M. Louis Bonaparte et son état-major ont cru devoir prendre le pas sur le président et les membres de l'Assemblée nationale. Ce sont là de petites tendances usurpatrices qu'il est bon de ne pas négliger.

— La septième légion est allée hier, officiers en tête, à la colonne de Juillet. Un détachement nombreux de gardes nationaux de la 4e légion, guidé par le lieutenant-colonel et les officiers, s'est également rendu de la cour du Louvre à la Bastille. L'entrée de la grille leur ayant été refusée, ils ont fait le tour de la balustrade aux cris mille fois répétés de : Vive la République ! La foule les a accueillis avec le plus vif enthousiasme. (*Peuple.*)

— Les gardes mobiles, nés de la révolution de février, ont été jugés trop républicains pour être conviés à l'anniversaire de la République. Ceux qui se trouvent casernés dans la banlieue ont été vivement affectés qu'on ne les ait point fait venir hier à Paris.

Ils ont compris toutefois qu'ils ne pouvaient laisser passer une journée si mémorable sans la consacrer par une fête. Les officiers des 4e et 40e bataillons, casernés à Rueil, ont improvisé un banquet ; ils y ont invité les plus jeunes et les plus anciens gardes, caporaux et sous-officiers de chaque compagnie. De nombreux toasts ont été portés, tous empreints du plus ardent amour de la République.

Tout à coup, sur la fin du repas, le *Chant du Départ* se fait entendre dans la rue : c'est une députation des deux bataillons qui vient remercier les officiers des invitations faites à leurs frères. Les convives mêlent leurs voix à celles de leurs camarades, et l'hymne républicain s'achève au milieu du plus vif enthousiasme.

Un enfant de seize ans, du 4e bataillon, a pris alors la parole pour porter un toast aux prisonniers de Juin et à l'amnistie. Les plus chaleureuses acclamations l'ont accueilli ; tous les officiers ont voulu l'embrasser.

La soirée s'est terminée au chant de la *Marseillaise*.

Toutes les fenêtres des appartements occupés par les officiers ont été illuminées. (*Peuple.*)

— Nous lisons dans le *Démocrate du Rhin* :

« Nous ne voyons pas sans regret que jusqu'ici le département du Bas-Rhin ne se trouve pas compris parmi ceux qui ont obtenu une part des fonds votés par l'Assemblée nationale pour la création d'associations ouvrières. Nous le voyons avec d'autant plus de peine, que plusieurs demandes ont été adressées au ministre du commerce, et qu'il s'en trouve parmi elles qui offrent des chances de succès et qui auraient mérité d'être encouragées. »

— On a parlé de la formation de deux nouveaux régiments du génie. L'un d'eux prendrait garnison moitié à Paris, moitié à Vincennes ; l'autre serait divisé de la manière suivante : un quart à Rouen, un quart à Limoges, et l'autre moitié à Lyon et à Saint-Etienne, toutes villes d'ouvriers et de socialistes.

— Nous recevons d'un grand nombre d'officiers des divers régiments casernés à Paris et dans les forts, dit la *Révolution démocratique et sociale*, des lettres qui protestent contre les cris de : Vive Napoléon ! que le *Constitutionnel* prête à l'armée à propos de la dernière revue. Celui de : Vive le président de la République ! enregistré par le *Moniteur*, n'est pas plus véridique. « Constatons, pour être fidèles à l'histoire, écrit un de nos correspondants, que sur presque toute la ligne, soldats et chefs se sont tenus sur la réserve et ont montré la plus complète indifférence. »

— N'oublions pas de mentionner ici, écrit la *Réforme*, l'accueil tout fraternel, l'espèce d'ovation dont le brave colonel Forestier a été l'objet de la part d'une foule d'officiers et de chefs de légions. Encore un grand coupable, suspect au premier chef dans le complot du 29 janvier, et qui vient de recueillir des marques de sympathie qui n'étaient pas dans le programme de la fête.

Ce que voyant, ainsi que beaucoup d'autres choses, en plein régime Changarnier, Rulhières et Falloux, plus d'un s'est retiré, convaincu que cette bonne République a décidément la vie dure et l'âme fortement trempée !

— D'après le *National*, l'absence du corps diplomatique presque tout entier à la cérémonie d'avant-hier a été fort remarquée. Nous demanderons, dit-il, à M. Drouyn de Lhuys s'il avait négligé d'inviter les représentants des puissances étrangères à l'imitation des ordonnateurs des bals de l'Elysée, qui oublient le bureau de l'Assemblée nationale les jours de gala. Ce qui nous permet de supposer que M. le ministre des affaires étrangères n'avait pas commis cette faute, c'est que nous avons remarqué dans l'enceinte de la Madeleine M. le ministre des Etats-Unis et des attachés de la légation belge. Il est donc beaucoup plus que probable que le corps diplomatique, invité, s'est volontairement abstenu de participer par sa présence à la célébration du jour anniversaire de la Révolution de février.

— A Cherbourg, le 21 février, un accident affreux est arrivé au poste dit de l'Avancée, dans l'enceinte du port militaire. Un soldat du poste déchargeait son fusil, lorsque, par une cause qu'on ne connaît pas, le feu s'est communiqué à une caisse de cartouches, dont l'explosion a tout bouleversé dans le corps-de-garde et a atteint quatre ou cinq hommes, parmi lesquels deux ont été grièvement blessés ; on les a transportés à l'hôpital maritime. Le poste était occupé par le 4e léger.

Le 40e bataillon de la garde mobile, qui était parti de Paris pour se rendre à Cherbourg, a reçu l'ordre de rétrograder pour aller tenir garnison dans une ville de l'intérieur. L'autorité militaire de Cherbourg a été informée de ce contre-ordre samedi au soir.

TROUBLES A UZÈS. — Nous lisons dans le *Républicain du Gard* :

« La ville d'Uzès a été hier, 21 février, le théâtre de graves désordres. Le préfet et M. l'avocat-général Liquier s'y sont transportés dans la nuit. Ne voulant donner sur ces évènements que des détails dont nous puissions garantir l'exactitude, nous en renvoyons le récit au prochain numéro, les renseignements qui nous sont parvenus ne nous paraissant pas avoir un caractère suffisant d'authenticité. »

LE CARNAVAL DE LA MISÈRE. — Voici comment un journal belge raconte le carnaval de Bruges :

Deux masques, vêtus de blouses bleues, se promenaient avec un pain à la main. Une foule considérable, hâve, famélique, décharnée, les entourait. De temps en temps, ils rompaient des morceaux de ce pain et les jetaient dans cette foule, qui se ruait dessus et se le disputait. Les plus hardis de la bande venaient mordre aux morceaux que les deux masques gardaient à la main. Quand les pains étaient distribués, ces singuliers philanthropes entraient chez un boulanger et en achetaient d'autres, destinés au même usage. Que vous semble de notre carnaval, gens qui nous lisez et qui n'êtes pas des Flandres ? »

— Emile Prudent fera entendre, pour la première fois, vendredi 9 mars, dans la salle Pleyel, son concerto-symphonie. L'orchestre du Théâtre Italien interprétera, sous la direction de Tilmant, cette œuvre remarquable qui a les proportions grandioses de la symphonie. Le célèbre pianiste exécutera aussi sa fantaisie sur les *Huguenots*, une *farandole*, la canzonetta et d'autres compositions inédites. Des ouvertures de Mozart et de Weber, l'air de la *Prise de Jéricho*, celui de *Fernand Cortez* compléteront ce concert dont le programme rappelle les belles séances du Conservatoire.

Les personnes dont l'abonnement expire le 28 février sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2 ; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

PETITE CORRESPONDANCE.

Beauvais. — M. A. — Reçu les 15. — C'était une erreur. Nous vous avons rempl. les nos manq.

Montbéliard. — M. R. M. — Reçu les 22.55. — Nous all. faire en sorte de satisfaire à vos désirs, et nous vous aviserons du résultat. — Faites le meilleur usage poss. des *Alm.* 47, en les donnant au besoin.

Reims. — M. Bu. Br. — Dit à R. q. le versem. est fait ; qu'on ne rend les tit. q. le 26 mars, qu'il n'av. pas bien lu la P. C. ; enfin qu'on sera heur. de le v. r. L. et r. B.

Chartres. — M. F. — Il n'a été réglé que le 1er trim. de 1848.

Montpellier. — M. V. — Merci des détails. Vous avez bien agi. Nous attendrons. — Dites à B. D. que c'est 7 le 100. — S'il nous manque quelq. rens., nous lui écrirons.

Privas. — M. J. C. — Nous notons l'ab. et le servons auj. même, sans augm. de prix. — Reçu les 12 pour la souscript. R. B.

Mulhouse. — M. L. — Noté l'abonn. — Nous all. vous satisf. du mieux. — Ce travail est très utile et nous vous serons très reconnaiss. de nous l'env. le plus t. possible. — Votre eff. sur Amiens de 10 fr. n'a pas été acquitté.

Grenoble. — M. R. — L'ab. de M. va en effet au 30 juin. — Reçu les 56. — Merci à tous les deux. — L'ab. à l'E. N. sera fait

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 fr.	11 fr.	6 fr.
DÉP. ET ÉTRANGER	32	17	9
PAYS à surtaxe	50	26	14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS, DÉP. ET ÉTR.	8	4	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 4.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES	
Une à quatre fois en un mois :	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à neuf — —	30	Réclames-notices	80
Dix fois et plus —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

On s'abonne à Lyon, au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme.

Bourse du 26 février.

On assure que 12 000 Autrichiens sont entrés à Ferrare. Mais la place ne paraît pas encore s'en inquiéter, non plus que de l'opposition que veulent leur faire les Piémontais qui marchent contre eux.

Le 5 pour 100, laissé à 83 40, débute à 83 20, tombe à 82 90, se relève à 83 80, pour finir à 82 90 fin courant et 83 15 au comptant. C'est 20 c. de baisse sur la précédente bourse.

La Banque, qui était à 2395, ouvre à 2350 au plus haut et ferme à 2 330 en perdant 65 sur vendredi dernier.

Le 3 0/0, de 51 25, arrive à 51 90, pour finir à 51 20.

Les chemins de fer ont presque tous fléchi. Orléans, de 840, descend à 830.

Avignon-Marseille gagne 5 fr. à 220 ; le Nord perd 2 fr. 50 c. à 467 50.

Il y a lutte des plus vives entre les haussiers et les baissiers ; on a remarqué une vente par M. B... de 200 000 fr. de rentes ; elle a arrêté l'essor des fonds publics.

La Bourse reste indécise, mais la fermeté du comptant, qui dépasse de 20 c. le prix de la rente à terme, fait croire à des prix encore supérieurs.

On parle d'une émeute signalée par le télégraphe à Bordeaux, mais dont on a triomphé.

RENTES FIN COURANT	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clô (?)
Trois 0/0	51 40	51 90	51 ..	50 90
Cinq 0/0 Emprunt (1848)	.. ..	.. ..	.. ..	82 95
Cinq 0/0	83 40	83 80	82 80	82 90

26 février. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

5 0/0 j. du 22 juin	84 10 ..		4 Canaux avec prime	1025 ..
— Emprunt 1847-1848	83 05 ..		Lin Maberly	... ..
3 0/0 j. du 22 mars	53 15 ..		Caisse hypothécaire	... ..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	.. .. ..		Emprunt d'Haïti	... ..
4 0/0 j. du 22 septembre	.. .. ..		Espagne, dette active	21 ..
Actions de la banque	2330		— dette passive	.. ..
Rente de Naples, j. juil. les.			— 3 0/0 1841	.. ..
Récép. Rothschild	.. ..		Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
3 0/0 de l'État romain	67 ..		— — 5 0/0	30 ..
5 0/0 belge 1840	91 25		2 1/2 hollandais	.. ..
— — 1842	91 50		Zinc Vieille-Montagne	2700 ..
— 2 1/2	.. ..		H. de la Grand-Combe	... ..
— Banque (1835)	.. ..		Emprunt du Piémont	805 ..
Obligations de la Ville	1190 ..		Lots d'Autriche	330 ..

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	450 ..	440 ..	Orléans à Bordeaux	430 ..	430 ..
Versailles, rive droite	200 ..	200 ..	Du Nord	470 ..	467 50
— rive gauche	165 ..	170 ..	De Paris à Strasbourg	377 50	370 ..
Paris à Orléans	840 ..	830 ..	Tours à Nantes	342 50	337 50
Paris à Rouen	525 ..	510 ..	Paris à Lyon	... ..	... ..
Rouen au Havre	315 ..	312 75	Montereau à Troyes	140 ..	140 ..
Avignon à Marseille	210 ..	220 ..	Dieppe à Fécamp	190 ..	180 ..
Strasbourg à Bâle	107 50	112 50	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	375 ..	357 50	Bordeaux à la Teste	... ..	... ..
Amiens à Boulogne	... ..	... ..			

L'un des gérants: G. TANDON.

Spectacles du 27 février.

THEATRE DE LA NATION.—

THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Horace.

ITALIENS.—Gazza Ladra.

OPÉRA-COMIQUE.—Le Caïd, la Fête du Village voisin.

ODEON.—M. Beaufils, Rachel, l'Héritière.

THEATRE-HISTORIQUE.—La Jeunesse des Mousquetaires.

GYMNASE.—Les Filles du Docteur, Tasse cassée, Rochegune, les Grenouilles.

VAUDEVILLE.—La Propriété, la Foire aux Idées, le Feu d'Artifice, Roger.

THEATRE MONTANSIER.—Habit, Dent, Duel, le Bonnet, Manchettes.

VARIETÉS.—Passion, Mlle de Choisy, Course de la Bourse, Mme Larifla.

PORTE-SAINT-MARTIN.—Trente Ans, l'Auberge.

Imprimerie LANGE LEVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 58. **EDITION DU MATIN.** Mercredi 28 février 1848.

PARIS
Trois mois. . . . 8 f.
Six mois. . . . 54 f.
Un an. . . . . . 30 f.

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 47 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE

RÉPARTITION

PARIS, 27 FEVRIER.

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien.

La République de 1848 doit organiser l'ordre nouveau.

Assemblée nationale.

Une note contenue dans le *Moniteur du soir* indiquait que le ministère n'était pas d'accord sur la question italienne. On pensait donc qu'il y aurait aujourd'hui à l'Assemblée quelques interpellations sur ce sujet, et notamment sur l'intervention autrichienne dans la Romagne. Cette intervention, au surplus, ne nous surprend point : car lorsque notre ministre des affaires étrangères et les légitimistes protestaient l'autre jour à la tribune sur la nécessité de l'indépendance temporelle du Pape, nous ne pouvions nous empêcher de nous rappeler que les traités de 1815 avaient ôté cette indépendance à la Papauté en la forçant de souffrir une garnison autrichienne dans ses Etats, et par conséquent à subir la suzeraineté de l'Autriche.

Le Pape, refusant, il y a quatre mois, d'autoriser ses sujets à prendre part à la guerre pour l'indépendance italienne, ne faisait qu'obéir strictement à la lettre et à l'esprit des traités de 1815, de même que l'Autriche, intervenant aujourd'hui pour rétablir sur le trône le Pape, son vassal temporel, ne fait pas autre chose qu'exécuter ces traités.

Néanmoins, malgré la gravité des évènements, l'Assemblée a, dans la séance de ce jour, gardé le plus profond silence à cet égard, et continué de s'occuper le plus tranquillement du monde de la loi électorale.

Grâce aux efforts réitérés de M. Bineau, les ingénieurs des ponts-et-chaussées et des mines ont à peu près échappé à l'ostracisme prononcé contre les fonctionnaires nommés représentants. Un amendement a été adopté qui les force bien, il est vrai, à donner leur démission, s'ils acceptent le mandat de représentant du peuple, mais qui leur reconnaît l'*aptitude* d'être réintégrés dans leur corps, à l'expiration du mandat législatif. Nous doutons que cette mesure tende à assurer l'indépendance de ces fonctionnaires comme représentants; car ils seront entraînés à solliciter l'appui du ministère, lorsqu'ils voudront reprendre leur carrière de fonctionnaires.

Un autre article a fixé à 9 000 fr. par an l'indemnité allouée aux représentants pour l'année législative. Quelques amendements avaient été proposés pour réduire ce chiffre. L'Assemblée n'a pas voulu en entendre les développements, ce qui a donné occasion à un jeune député de la droite de venir poser à la tribune et faire une foule de gestes de bras et de tête pour faire voir qu'il était de taille à ne pas se laisser intimider par les clameurs de ses adversaires. Il sera sans doute traité demain de héros par les journaux réactionnaires. L'héroïsme se gagne facilement, aujourd'hui que MM. Faucher et autres sauvent deux ou trois fois par semaine Paris de l'anarchie et de la guerre civile.

Sur la proposition de M. Luneau, il a encore été décidé que l'indemnité des représentants pourrait être saisie en entier par leurs créanciers.

Cette longue discussion de la loi électorale sera terminée demain, s'il ne survient pas à la traverse quelque incident sur la politique extérieure. Il nous semble que les circonstances sont assez graves pour exiger l'intervention de l'Assemblée. Ce n'est point par la vicieuse méthode des interpellations aux ministres qu'elle devrait entamer ces discussions, mais en prenant elle-même l'affaire en main, en dehors des ministres, sauf à ceux-ci à dévoiler les secrets de leur politique au moment où ils le jugeront convenable. Cette marche nous semble plus en rapport avec la souveraineté de l'Assemblée.

M. Léon Faucher, dans le style *modéré* et *honnête* de ses dernières circulaires, essaie de se décerner encore une fois l'honneur d'avoir préservé le pays des horreurs de l'anarchie. Comme il a trouvé, dans le nombre, des gens assez crédules pour ajouter foi à la conspiration montagnarde du 29 janvier; comme l'esprit public, dans sa mobilité, a pu oublier les arrêts de *non-lieu* prononcés par les magistrats sur toutes ses accusations et arrestations arbitraires, il recommence la même manœuvre, et nous fait savoir que le 24 février était aussi un jour de désordres prémédités par l'anarchie.

A cet effet, et à défaut encore du plus léger trouble à Paris, les commis du ministère de l'intérieur ont été chargés de tirer des correspondances de MM. les préfets les plus faibles indices d'émotions départementales, et de les grouper *habilement* dans un article du *Moniteur*, afin que la Bourgeoisie ait une nouvelle occasion de bénir les ministres actuels et de maudire les républicains rouges et socialistes.

Voici le factum du *Moniteur* de ce matin :

Quelques désordres se sont manifestés sur divers points de la France, à *l'occasion de l'anniversaire du 24 février* 1848.

L'anarchie ne s'est pas contentée partout, comme à Paris, *d'envoyer ses comparses crier autour d'un édifice religieux, ou dans un banquet avorté*, Vive la République démocratique et sociale! A Clamecy, cinq ou six cents hommes ont parcouru la ville, tambours en tête et drapeaux déployés, aux cris de : Vive Raspail! vive la Montagne! vive la guillotine! A bas la calotte! à bas les tyrans! L'autorité du sous-préfet, du procureur de la République, du maire, a été méconnue, et la force publique insultée. Le désordre n'a cessé que lorsque les perturbateurs ont appris que le sous-préfet avait mandé un bataillon du 47e léger qui arrivait à Coulanges.

A Toulouse, le préfet a dû suspendre deux compagnies de la garde nationale qui avaient défendu le bonnet rouge. A Auch, un certain nombre de gardes nationaux, leurs officiers en tête, ont parcouru la ville en poussant des cris coupables; ils ont même pénétré dans la caserne de cavalerie; mais l'intervention de la troupe a rétabli l'ordre. La garde nationale a été suspendue par le préfet. A Dijon, l'autorité a saisi des balles récemment fondues et de la poudre; deux personnes ont été mises en état d'arrestation. A La Guillotière (Rhône), des factieux ayant arboré le bonnet rouge, le préfet a mis les autorités municipales en demeure de l'enlever. Dans le département de la Drôme, les maires ayant refusé leur concours pour faire disparaître cet emblème de désordre, le préfet a conduit l'opération en personne, assisté de plusieurs détachements de l'armée des Alpes. Il en a été de même à Carcassone, où, malgré les menaces des anarchistes, cette mesure n'a produit d'autre émotion que la joie qui s'est emparée de tous les honnêtes gens.

A Uzès, une pasquinade de carnaval, tolérée à tort par l'autorité municipale, a donné lieu, le 22 février, à une rixe qui aurait pu avoir de graves conséquences. Sept arrestations ont été opérées.

A Narbonne, le scandale a été plus grand encore. Les membres du club qui représente la République rouge ont insulté, par une mascarade indécente, le président de la République. Cette exhibition, qui outrageait les lois, a duré plus de deux heures, sans que le sous-préfet et le maire se soient montrés, sans que la police soit intervenue. Un outrage semblable a été infligé au lieutenant de la garde nationale à cheval, qui est connu pour un défenseur énergique de l'ordre. Le ministre de l'intérieur, averti par le télégraphe, s'est concerté avec le ministre de la guerre pour diriger des renforts sur Narbonne, où l'on craignait de nouveaux troubles pour le 25. Grâce à la présence d'un bataillon de la ligne, cette journée s'est passée dans le calme. La justice informe sur les désordres du 22. Le sous-préfet qui a montré une telle incurie est déjà révoqué par un arrêté du 24 février. Il y aura lieu de prendre, à l'égard de la garde nationale et du pouvoir municipal des mesures sévères. Là, comme ailleurs, le gouvernement ne manquera à aucun de ses devoirs.

Nous ne demandons pas quatre jours pour que la presse des départements, la bouche des représentants et même l'aveu forcé des ministres réduisent tout cet échafaudage de désordres à néant, ou le dépouillent de toute importance politique.

Il suffit déjà d'une simple observation pour démasquer *l'habileté* ministérielle.

Les deux premières lignes du *Moniteur* affirment que c'est à *l'occasion de l'anniversaire du 24 février* que ces désordres ont éclaté dans les départements.

Eh bien! qu'on lise attentivement les lignes qui suivent, et on verra que partout, à Toulouse, à Auch, à Dijon, à la Guillotière, dans la Drôme, à Carcassone, les désordres mentionnés ou les craintes de désordres ont été antérieurs à l'anniversaire de Février, et ont été partout *provoqués* par l'ordre brutal, donné par le ministère, d'abattre les bonnets de la liberté.

A Uzès et à Narbonne, il est vrai, il n'est pas question de bonnets rouges; mais là le *Moniteur* ne dénonce que des *pasquinades de carnaval tolérées à tort le 22 février*, et qui par conséquent n'avaient aucun rapport *occasionnel* et politique avec l'anniversaire des 24 et 25.

Cependant, comme pour le 29 janvier, vous verrez qu'il restera quelque chose de ces calomnies officielles dans les esprits peureux et crédules, et que les républicains socialistes seront une fois encore accusés d'avoir fomenté en province les troubles qu'ils n'osaient faire éclater à Paris.

Dégrèvement de l'impôt du sel.

Dans une lettre de M. Demesmay, publiée par le *Crédit*, sur le résultat du dégrèvement de l'impôt du sel, nous remarquons les observations suivantes :

Des lettres qui me parviennent de divers points me prouvent que là où l'efficacité du sel pour le bétail est appréciée par une longue expérience, les distributions journalières sont devenues beaucoup plus abondantes, depuis l'abaissement de prix, et que dans les contrées où cette expérience n'avait point encore été faite, elle est maintenant tentée par tous les agriculteurs intelligents.

Bon nombre d'entre eux aussi commencent à mêler du sel à leurs engrais.

M. Demesmay communique au même journal les chiffres suivants, copiés par lui au ministère des finances :

Produit de l'impôt du sel :

	Janvier 1848. Impôt, 30 fr.	Janvier 1849. Impôt, 40 fr.
Percep. p. les douan.	2 575 000 fr.	2 739 000 fr.
Id. p. les contrib. ind.	1 356 000	1 014 000
Totaux.	3 931 000 fr.	3 753 000 fr.
Différence en moins.		187 000 fr.

Il est vrai, ajoute l'honorable représentant, que cet accroissement considérable de vente doit être attribué en partie à la dépression dans les approvisionnements pendant les derniers mois qui ont précédé le vote de la loi, et à l'empressement des populations d'en faire aujourd'hui de considérables, dans la crainte qu'on ne rétablisse l'impôt primitif; mais il est probable que la consommation normale de la France, qui est aujourd'hui de 7 kilos par habitant, atteindra rapidement le chiffre de la consommation du duché de Bade (12 kilos 1/2), et peut-être même celui de la Suisse (13, 14, et même 16 kilos par individu).

Les Autrichiens dans les Etats romains.

La nouvelle était vraie; les Autrichiens ont passé le Pô, et le 18 ils ont occupé la citadelle de Ferrare et présenté au président de la ville des conditions inacceptables. Ces faits sont consignés dans une lettre adressée par le président de Ferrare au président de Bologne, en date du 18 février. Nous les traduisons :

Mes craintes se sont justifiées. Ce matin à sept heures, les Autrichiens ont passé le Pô sur plusieurs points. A peine en ai-je eu connaissance que j'ai chargé une députation administrative et municipale de se présenter au général commandant pour avoir des explications sur cette invasion des troupes. La députation a rencontré le général Haynau qui a répondu qu'il s'expliquerait sur l'esplanade de la forteresse.

Les troupes sont entrées à midi, et peu après la députation a été reçue par le général, lequel a répondu par écrit que le mouvement avait pour but d'obtenir une réparation au sujet de la communication empêchée avec la citadelle, de la mort de trois soldats autrichiens, tués le 7 courant, au sujet du fait du consul autrichien et de la proclamation de la République.

Il demandait en conséquence : 1o la cession des portes de la ville; 2o la remise des meurtriers des soldats autrichiens dans les vingt-quatre heures; 3o l'enlèvement des barricades; 4o entretien des troupes, qu'on dit s'élever à 10 000 hommes pour tout le temps qu'il leur plaira de rester; 5o remise de l'hôpital militaire; 6o paiement de 200 000 écus dans les 24 heures, plus 6 000 écus pour indemnité au consul autrichien; 7o rétablissement des insignes pontificaux; 8o six otages qui devront servir de garantie pour l'exécution des conditions.

Pendant que je m'occupe à éclaircir les faits sur lesquels se fondent les réclamations et répondre avec la dignité convenable aux prétentions exorbitantes du général autrichien, je me suis déterminé à envoyer audit commandant une nouvelle députation ayant à sa tête l'éminentissime cardinal archevêque qui s'est offert avec beaucoup d'empressement pour cette mission. — La ville est tranquille.

A la suite de cette dépêche, le *Corriere mercantile*, de Gênes, publie la correspondance suivante, en date de Bologne, 19 janvier. On verra que bien loin qu'il se fasse un mouvement en faveur du pape, dans la Romagne, les troupes suisses que Pie IX avait prises à sa solde sont toutes prêtes à se battre contre les Autrichiens.

Notre ville est très calme; elle a cette attitude grave qui convient en une telle situation. La loyauté et la bravoure du président, le talent et le courage des chefs qui commandent les divers corps casernés ici rassurent les citoyens qui se préparent à une défense énergique si le barbare ose nous assaillir. Les Suisses eux-mêmes sont saisis d'un égal enthousiasme; je suis heureux de vous apprendre qu'à peine eut-on appris la nouvelle encore douteuse de l'occupation de Ferrare, le brave général Latour, quoique malade et délié des obligations qu'il avait contractées avec le gouvernement romain, déclara énergiquement que son bras ne manquerait pas à Bologne si la nécessité voulait que nous eussions à nous défendre contre les barbares envahisseurs.

C'était un spectacle attendrissant de voir ce guerrier vénérable qui, ne pouvant marcher par suite d'un mal de reins, s'était fait transporter par deux soldats sur les marches du palais du gouverneur pour haranguer la foule.

Nous savons positivement que le régiment suisse en garnison à Forli a reçu l'ordre de se diriger sur Bologne. Le bataillon commandé par le colonel Marescotti, qui était en garnison à Ferrare, s'est, après l'occupation, dirigé sur Lugo.

Cette nouvelle a produit une grande commotion dans le Piémont. Les journaux les plus opposés à la République Toscane sont d'accord pour prêcher énergiquement l'union du Piémont avec l'Italie centrale pour repousser les Autrichiens. Le *Corriere mercantile*, feuille très anti-républicaine, prouve dans le numéro qui nous parvient aujourd'hui que Pie IX et Léopold n'ont succombé que parce qu'ils ont entravé ou mal servi le mouvement de l'indépendance italienne. Il ajoute que le Piémont doit s'empresser de reconnaître de fait le gouvernement de l'Italie centrale, afin de puiser dans cette alliance une force que les souverains de ces gouvernements lui avaient refusée dans sa première croisade contre l'Autriche. Les autres journaux du Piémont parlent dans le même sens.

C'est aussi le vœu énergique de la chambre des députés qui, dans la séance du 21, a confirmé, à une immense majorité, son vote de la veille. Il s'agissait de voter par anticipation le paiement des impôts. Le projet proposait de voter le recouvrement de l'impôt jusqu'au mois de mai. Un député a engagé la chambre à se réserver le moyen de faire justice d'un ministère nouveau, s'il tentait de reprendre l'œuvre de Gioberti, et cette proposition, énergiquement combattue par les réactionnaires, a été votée par 111 voix contre 12.

Les *Codini* continuaient le 23 de provoquer à Turin des démonstrations et des pétitions pour demander la réintégration de Gioberti; mais comment gouvernerait-il avec la chambre hostile? et comment oserait-il la dissoudre, lui qui l'a fait nommer, alors qu'elle n'a encore que quelques jours de vie?

Il est certain d'ailleurs que les villes libérales, Gênes entre autres, se révolteraient dans le cas d'un mouvement quelconque du gouvernement sarde en faveur des fugitifs de Rome et de Florence.

Nous n'avons reçu aujourd'hui que les journaux du Piémont et ceux de Milan, et nous sommes sans nouvelles de Florence, de Rome, de Venise et de Naples. On lit à ce sujet dans le *Pensiero italiano* :

GÊNES, 22 février, midi. — Le *Courrier de Toscane* n'est pas arrivé; celui de Milan n'a pas apporté les lettres et journaux d'au delà de Pavie. On pense que Radetzky a interdit le passage.

4 heure. — Le *Courrier de Toscane* n'est pas encore arrivé, mais voici, à ce qu'il paraît, la cause de ce retard :

Une rencontre aurait eu lieu à Piétra-Santa entre quelques soldats restés fidèles au traître Laugier et la garde nationale. Bien que nous ne doutions pas de l'issue de cette lutte, nous en attendons les détails avec impatience.

Livourne, 20 *février*. — Dans la soirée, une foule immense de peuple, musique, tambours et bannières en tête, est allée saluer les consuls de Sicile, de France, d'Angleterre et d'Amérique, qui tous ont répondu à cette démarche par des paroles de sympathie et d'affection.

Les Slaves du Sud et l'Autriche.

La révolution de 1848, la plus grande de toutes celles qui ont agité le monde, aura donné à la race slave l'occasion de se relever avec éclat sur la scène historique. Ce que les Francs furent au moyen-âge pour les croisades, les Polonais, ces Français du Nord, le sont aujourd'hui pour

la guerre sainte de la liberté. *Chevaliers errants de la démocratie*, partout vous les voyez combattre au premier rang; au pied des Alpes, avec Chzranowski, général en chef de l'armée piémontaise comme au pied des Carpathes avec les Bem, les Dembinski et les Dwerniki. On les a vus en Sicile, à Venise, et on les voit maintenant à Florence, se dévouant à la liberté des autres pour reconquérir leur propre liberté. Enfin, non moins habiles à se servir de la parole que du glaive, ils s'efforcent, à Agram comme à Prague, d'imprimer au mouvement slave une direction qui sera contraire à l'absolutisme en même temps que favorable à l'affranchissement des masses.

Qui ne voit que la Pologne qu'on disait morte n'a jamais été plus vivante qu'en ces jours de rénovation universelle.

Les Polonais auront mérité la reconnaissance de la démocratie européenne, si, réconciliant les Slaves de l'Autriche avec les Madgyars, ils les entraînent sous le même drapeau contre l'ennemi commun, l'autocrate tartare, qui s'annonce comme l'ennemi des peuples et le restaurateur des rois. Il s'agit surtout maintenant de faire en sorte que le soulèvement des Slaves du sud ne vienne pas, lorsque l'insurrection hongroise sera comprimée par les Cosaques, et l'affranchissement de l'Italie arrêté par les Autrichiens. Le succès dépend de la simultanéité avec laquelle ces trois pays, l'Italie, l'Illyrie et la Hongrie marcheront ensemble au même but, l'écrasement de la camarilla d'Ollmütz et le refoulement des hordes cosaques au-delà du Danube.

Le soulèvement des Slaves du Sud a cette importance que le pays des Croates et des Serbes se trouvant placé entre la Hongrie et l'Italie, peut également favoriser leur oppression ou leur affranchissement. Ceci explique pourquoi la camarilla d'Ollmütz déplore moins encore les succès de Bem que la défection de Stratomirowich.

Stratomirowich est né en 1822. Descendant d'une famille princière et historique, plein de fierté et d'ambition, le jeune Serbe ne pouvait se plaire longtemps dans le service de parade de l'Autriche. Lieutenant depuis trois années à peine, il a donné sa démission et retourné dans sa patrie, où il parut s'occuper exclusivement de rechercher les faveurs des dames, ce qui est parfois l'école des grands hommes. Il arrive ainsi jusqu'à l'année 1848. Nommé député à la Diète de Hongrie, il s'y élève avec hardiesse contre la domination des Madgyars, et Kossuth lui dit un jour:

—Eh bien, puisque les Serbes menacent et résistent, que le glaive décide entre eux et les Madgyars.

Dès le mois de mai, Stratomirowich entrait en campagne contre les Madgyars qu'il eut la gloire de vaincre à Ecka, à Saint Thomas et à Tenerin. Son nom fut bientôt aussi célèbre chez les Serbes que celui de Jellachich chez les Croates. Il parvint à organiser le congrès de Carlowitz, se fit nommer président du comité central, comité qui, entre ses mains, exercera bientôt l'administration suprême. Enfin, appelé par le peuple lui-même à la dignité de woïvode, lorsqu'il vit que le gouvernement autrichien refusait de confirmer son élection, il profita de sa popularité pour entraîner ses compatriotes dans le parti des Madgyars.

C'est à la suite de la défection de Stratomirowich, qui eut un grand retentissement dans toute la Slavie méridionale, que les Croates voisins et alliés des Serbes envoyèrent à Jellachich une députation chargée de lui rappeler qu'il est le ban des Croates avant d'être un général au service de la cour autrichienne. Bientôt après éclatait la brouille du ban avec Windisgraetz, tandis qu'un officier seraschenien, ancien étudiant de Prague et aide-de-camp de Jellachich, partait pour la Bohême en passant par la diète de Kremsier.

On parle d'un soulèvement organisé par le *Slowanska-liga*, à la fois à Prague, à Carlowitz et à Agram.

Les dernières nouvelles d'Agram nous apprennent que les bourgeois de cette ville et les habitants des environs sont accourus en masse à l'Assemblée du peuple, convoquée par la *Slowanska-liga*.

L'orateur principal a prononcé le discours suivant : « Il faut que les Slaves du Sud fassent tous leurs efforts pour défendre leurs libertés, attendu que la trahison les circonvient de tous les côtés. Notre Diète, que la guerre avec les Madgyars nous a forcé d'ajourner, n'a pas terminé ses travaux. Convoquons-la de nouveau, afin que nos représentants continuent l'œuvre commencée et déterminent les rapports de notre patrie avec l'ensemble de la monarchie. » Ces paroles ont été accueillies par d'unanimes applaudissements, et il a été décidé que la Diète serait convoquée.

Fête en l'honneur des Russes à Varsovie.

Wer für des Volkes Freiheit fællt,
Und würd' er auch gehangen,
Der hat, auf dieser Erdenwelt,
Das schænste Loos empfangen.
SCHAFFER.

A Dieu ne plaise que je veuille parler des fêtes imposées par la force brutale dans la capitale de la Pologne ! Que le tzar et ses lieutenants jouissent de ces prétendues manifestations d'allégresse et de gratitude populaires; qu'ils en fassent faire de pompeuses et mensongères narrations par leurs nombreux valets de plume, afin de mieux tromper l'Europe sur les véritables sentiments d'une nation asservie, je ne m'en plaindrai pas ; un jour viendra où les sentiments se traduiront en actes, et alors il sera facile à tous de juger de leur sincérité actuelle.

Je veux parler d'une époque qui, hélas ! est assez loin de nous. Puisse ma voix retentir jusque sur les bords de la Newa, et porter l'épouvante au cœur du tyran qui, pour monter sur le trône de Russie, sur ce trône-échafaud, tant de fois ensanglanté par ses ancêtres, a eu besoin, lui aussi, de tremper ses pieds dans du sang !...

C'était en 1831, le 25 janvier, la Pologne, depuis le 29 novembre, avait perdu dans l'inaction un temps bien précieux. Ainsi qu'il arrive toujours en pareille circonstance, le lendemain de la révolution, après la première fougue passée, le peuple et les jeunes gens abdiquèrent le pouvoir; des intrigants que le temps dévoila depuis comme traîtres, mais qui alors jouissaient d'une grande popularité, des vieillards usés par l'âge et désirant le retour du passé, saisirent habilement l'influence qu'on leur abandonnait, pour imprimer plus facilement un temps d'arrêt au mouvement insurrectionnel et détruire plus vite cette jeune liberté qui les offusquait ; tous de concert poussèrent un vieux soldat de Napoléon, brave entre les braves, à se proclamer dictateur. Cet homme, en apparence, chef de la nation insurgée, mais en réalité préfet de police dans l'intérêt du tzar, s'était obstiné à ne rien ordonner, rien organiser pour la révolution, prétendant qu'il fallait obéir au monarque, selon lui *légitime* (quelle légitimité!), et passait son temps à suivre avec son maître des négociations qui n'amenaient aucun résultat.

Une conduite si étrange porta rapidement ses fruits. Après avoir vu s'user, en quelques semaines, sa grande popularité et sa renommée de patriote à toute épreuve, le général Chlopicki fut forcé, le 18 janvier 1831, de déposer le pouvoir dictatorial qu'il n'aurait pas dû usurper un seul instant. Le club patriotique, qu'il avait dissous le jour de sa coupable usurpation, se réorganisa de suite et reprit ses séances.

La diète, cet autre instrument de la faction aristocratique, plus fatale encore à la révolution que le dictateur, se réunit également. Tout prit un aspect nouveau, et peu s'en fallut que l'idole déchue dans les premiers moments de l'effervescence populaire n'éprouvât le sort de Mazaniello, aux cris mille fois répétés : vive la liberté ! vive l'indépendance ! à bas le tzar et les lâches qui travaillent pour lui !...

C'est immédiatement après ces événements, le 25 janvier, qu'eut lieu la fête en l'honneur des martyrs de la liberté russe, dont j'essaie aujourd'hui de rappeler le souvenir (1). Avant d'en prendre l'initiative, des clubistes s'étaient dit :

« Maintenant que, grâces à l'esprit national, la lâcheté et la honte » sont tombées du pouvoir avec le vieux capitaine; maintenant que la » question se trouve nettement posée entre une révolution qui doit sortir à tout prix victorieuse de la lutte et une restauration qui ne pourra » assouvir ses vengeances que dans des torrents de sang ; maintenant » qu'il est trop tard pour reculer, il faut que la brave population de la » capitale manifeste bien haut des sentiments dignes de la nationalité » polonaise ; il faut qu'elle rende de grands honneurs publics à la mémoire des patriotes russes, nos amis. Par là, nous tracerons aux détenteurs actuels de l'autorité la ligne de conduite qu'ils doivent suivre, et donnerons au monde qui nous contemple la mesure de notre » patriotisme. Que tous sachent qu'exempts de haine nationale, nous ne » prenons les armes que contre le tzar et pour reconquérir notre antique indépendance. L'Europe, qui applaudit au loin à nos efforts, sent » instinctivement déjà que indépendance est la condition indispensable » de sa tranquillité et de son bonheur; qu'elle apprenne donc, par cette » pieuse cérémonie, combien notre patriotisme est large et éclairé !... »

Elle était belle cette journée du 25 janvier 1831 dans les murs de Varsovie ! En effet, quel plus touchant spectacle que celui de voir religieusement et franchement réunis dans le même but, animés des mêmes pensées, des mêmes sentiments, des groupes d'hommes se comptant par milliers, qui la veille, peut-être, se croyant ennemis irréconciliables, faisaient partie de camps opposés ? Il y avait une sublime inspiration dans cette immense réunion populaire, à la fois politique et religieuse, si grande dans sa simplicité et si imposante dans son calme; c'est que le génie de la liberté planait alors d'en haut sur la Pologne, et communiquait sa flamme électrique à tous ses enfants !...

Par le programme publié dans les journaux de la veille, le public avait été invité à se réunir dès le matin devant l'église grecque-russe, rue Podwale, la seule, pour le dire en passant, qui, outre la chapelle du château, existât à Varsovie jusqu'en 1832.

La nouveauté de la cérémonie frappa tous les esprits; les patriotes ardents et éclairés, ceux-là qui se désespéraient de voir que le mouvement insurrectionnel, au lieu de se développer, s'était arrêté impuissant, comprirent tout de suite toute la portée de la fête qui se préparait, et furent des premiers à s'y rendre. On vit même les tièdes et les indifférents (en fait de révolution, il y en a dans toutes les capitales du monde) se laisser entraîner ce jour-là et se joindre à la foule immense qui se pressait à cette cérémonie. Tous formèrent, de bonne heure, un grand concours ; les curieux, par leur seul contact avec les promoteurs de cette solennité inattendue, s'initièrent bien vite à la pensée qui y présidait; car, en pareille occurrence, les sentiments généreux se communiquent facilement ; ils sont comme des torrents rapides qui entraînent des pierres.

Le cortège se mit en mouvement vers les dix heures du matin, et traversa processionnellement toutes les rues principales de la ville, ayant en tête le clergé de l'église grecque-russe avec ses bannières, ainsi qu'un sarcophage porté par les élèves de l'Université sur lequel on lisait les noms des principaux acteurs de l'insurrection républicaine de Pétersbourg. Des discours chaleureux et empreints des sentiments de confraternité qui existent entre tous les amis et propagateurs de la liberté, furent prononcés en divers endroits, notamment devant l'arsenal, où la *sainte canaille* de Varsovie avait puisé des armes, dans la soirée du 29 novembre, pour chasser le frère aîné du tzar avec ses dix mille esclaves, et devant le couvent des Carmes, où, dans des cachots souterrains, tant de victimes avaient péri au milieu de tortures dignes de l'inquisition espagnole.

En faisant le tour de la ville, le cortège trouvait sur tous les visages l'expression d'une vive sympathie, qui se manifestait souvent par des acclamations comme celles-ci : Honneur aux apôtres et martyrs de la liberté ! — Vivent les hommes libres et ceux qui veulent l'être ! — Mort aux tyrans et à leurs sbires ! — Plus de Nicolas ! plus d'esclavage ! la liberté pour tous !

Au château également, là où siégeait la Diète, cette énergique manifestation des sentiments populaires provoquant la guerre, proclamant hautement l'indépendance nationale, et ce qui était plus significatif encore, ayant l'air de demander l'affranchissement des paysans, produisit une grande impression. Là aussi, ce jour-là, une voix se fit enfin entendre : *Plus de Nicolas* ! et tous les membres, nonces et sénateurs, de répéter : *Plus de Nicolas* !... Personne n'osa protester contre cet acte de déchéance improvisé et voté d'enthousiasme. Le prince Czartoryski, lui-même partisan le plus avoué des négociations entamées avec le tzar, se borna à dire, à voix basse, à quelques-uns de ses collègues : *Vous avez perdu la Pologne*.

La journée du 25 janvier vit donc éclater le vrai sentiment national, et sembla mettre fin aux folles et coupables espérances de nos diplomates, soi-disant sauveurs de la patrie.

Nicolas, effarouché de ce qui venait de se passer à Varsovie, donna ordre à Diebitsch de s'emparer, juste dans un mois, du foyer de la rébellion. Mais le succès n'a répondu ni à son courroux ni aux efforts du héros des Balkans : le 25 février, dans les plaines de Grochow, cent mille Russes étaient battus par quarante mille Polonais qui, pour se conformer aux principes proclamés le 25 janvier, avaient plantés à leurs avant-postes des drapeaux blancs avec cette légende en lettres rouges : « Pour notre liberté et la vôtre ! »

Mais qui étaient-ce donc, dira-t-on, que ces apôtres et martyrs de la liberté russe, ces républicains de Pétersbourg dont vous avez honoré la mémoire ? Voici les noms des principaux d'entre eux ; d'abord, le colonel Pestel, le chef et l'âme du complot, homme d'une haute intelligence, d'un courage à toute épreuve, et avec lui Ryleïeff, Bestoujef-Roumine, Mouravieff-Apostol et Kakhoffskoï. La plupart des conjurés avaient fait, comme officiers, partie des armées qui, à la chute de Napoléon, avaient envahi la France, et là, en présence d'une société d'où l'esclavage et le servage, et par conséquent la dure exploitation des hautes classes, avaient disparu, ces hommes, frappés des progrès réalisés par la société française, s'étaient senti le désir d'introduire dans leur patrie les mêmes institutions, les mêmes idées de liberté. Aussi à leur retour formèrent-ils avec leurs camarades, sur divers points du Tzârat, des associations secrètes qui successivement changeaient leurs noms et leurs principes, en se fondant les unes dans les autres. Celle qui a levé l'étendard de l'insurrection à Pétersbourg 1825, c'est-à-dire à l'époque où Alexandre mourut *de la mort de ses pères*, avait pour but de fonder une république fédérative slave à l'instar de celle des Etats-Unis d'Amérique; mais, au moment de l'action, deux des principaux chefs trahirent lâchement : l'un Sergé Iroubetzkoï, général-major, alors conjuré principal, au lieu de se rendre sur la place publique et de se mettre à la tête du mouvement, courut chez l'ambassadeur d'Autriche, son beau-frère, et ne tarda pas à prêter serment au successeur heureux d'Alexandre ; l'autre, le général Soukhéranetz, au lieu d'assiéger le palais tzarien, fit tourner les pièces d'artillerie contre les insurgés et en fit une horrible boucherie. Grâce à cette double trahison, l'insurrection ne dura que quelques heures dans les rues de Pétersbourg, et les représentants des idées libérales succombèrent. Après une espèce de procès pour la forme, on vit conduire au supplice l'illustre Pestel et ses dignes compagnons. Bon nombre de régiments suspects de ces mêmes tendances furent envoyés au premier feu dans la campagne de Turquie, et tout ce que les armes ennemies en ont épargné dut sauter en l'air par la *maladresse* des ingénieurs russes, aux assauts d'Ibratloff et de Varna, et ce ne fut pas le moindre des avantages de cette campagne pour la nouvelle cour de Pétersbourg.

Puisse un jour l'armée russe se rappeler l'héroïque et généreux dévouement de ces victimes, et comprendre l'appel que nous lui avons fait en 1831, *pour notre liberté et la vôtre* ! Espérons qu'il y a encore, dans son sein, des hommes de la trempe de Pestel et de Bestoujeff ; ce dernier, avant de mourir, avait prononcé ces mémorables paroles qui pourraient bien être prophétiques : *Ce qui est semé portera fruit*.

Les Polonais ne demandent pas mieux que de signer la paix devant l'autel de la démocratie avec quiconque les aura compris ; ils ne demandent que le patrimoine qui leur a été violemment ravi, et ne veulent combattre que les tyrans couronnés, quels que soient leurs noms : empereur, roi absolu ou roi constitutionnel ; ils n'ont rien à demander aux peuples qui veulent être, comme eux, indépendants et libres.

Avis donc à l'armée russe et aux Slaves de l'Autriche qui, tout en parlant de liberté, ne servent que le despotisme des Habsbourg !

J. NÉPOMUCÈNE JANOWSKI.

(1) Le 25 janvier 1833, une grande assemblée des patriotes de différents pays, sur l'invitation des réfugiés polonais, se réunit à Paris pour le même but, sous la présidence de feu Godefroy Cavaignac.

Banquet commémoratif de la Révolution de Février.

Voici les paroles prononcées par le citoyen PIERRE LEROUX, représentant du peuple, en réponse au toast du citoyen Fosseyeux :

Citoyens, votre commission m'appelle après le vieux révolutionnaire que vous venez d'entendre. Je suis en quelque sorte chargé de lui répondre; eh bien ! je lui dirai que j'ai été touché jusqu'au cœur de ses paroles chaleureuses, mais que cependant je suis moins belliqueux que lui. (Hilarité générale.)

Que le doyen de notre démocratie conserve l'attitude sublime de nos devanciers; qu'il conserve le souvenir de ces hommes antiques qui, pour accomplir leur mission, imitant les républiques anciennes, comme elles, ont été impitoyables, je le comprends; mais nous, nous devons nous rappeler que ces hommes héroïques, tout en nous préparant le chemin, n'ont pu résoudre le problème posé par la révolution, et que c'est à nous que l'honneur en est réservé. (Applaudissements.)

Merci, merci, citoyens, de vos applaudissements, car j'ai besoin, pour répondre selon ma conscience, d'être en communication avec vous. Oui, il faut que nous descendions tous dans notre conscience pour résoudre le problème révolutionnaire que vient de poser devant nous le doyen de la démocratie.

Citoyens, lorsqu'un pouvoir inepte veut proscrire la discussion de ce grand problème, l'humanité s'agite ; de son sein il surgit des poètes, des artistes ; ils s'emparent de la question, l'amour guide leur voix, et ils sont écoutés, car rappelons-nous bien cette parole de notre poète Dupont : *L'amour est plus fort que la guerre*. (Applaudissements.)

Il y a quelques jours, je serrais la main de Barbès, et, vous le savez, Barbès c'est l'amour et la guerre, et cependant, chez lui, l'amour est plus fort que la guerre ; il en est de même de nous, car c'est lui qui, en ce moment, nous réunit, malgré la guerre que l'on nous fait depuis quelques mois. (Applaudissements.) Et ce sentiment nous dominait tous lorsque nous avons appris que la mère et les sœurs de Blanqui, que les femmes des transportés étaient parmi nous. (Oui, oui !)

Citoyens, le tressaillement que vous avez ressenti, c'est l'amour de l'humanité qui n'admet pas d'exclusion. Portons donc un toast à la *solidarité humaine* qui, un jour, doit nous réunir. (Bravo ! bravo !)

Et nous le voyons déjà : ne savons-nous pas que Mazzini va à Rome; eh bien ! il ne quitte pas sa patrie, il en visite seulement une autre partie, parce qu'il sait que partout l'amour lui a fait des frères ; oui, l'amour c'est la nouvelle religion, c'est celle du socialisme. (Applaudissements.)

Il devient une religion, et comme elle, il se battra avec ses martyrs. Certes, en parlant ainsi, je ne veux pas dire que les martyrs de la grande religion de l'humanité, qui doit comprendre tous et chacun, feront comme ceux et celles que nous connaissions déjà. Non, non, ils ne tendront pas le cou, et ne se laisseront pas tranquillement égorger comme des moutons dans une boucherie, ils combattront, mais ils n'en seront pas moins martyrs !... (Applaudissements.)

C'est l'amour qui les guidera, c'est ce sentiment qui commence d'abord à nous-mêmes, puis dans le sein du peuple, du peuple méprisé par les privilégiés, par les aristocrates, et ici permettez-moi quelques mots.

J'ai entendu leurs voix moqueuses, et elles ne m'ont pas convaincu; ils ont nié jusqu'à notre intelligence; comme si nous ne savions pas que Dieu, lorsqu'il le veut, peut faire surgir des intelligences du sein même des cailloux !... (Applaudissements.) Mais, depuis que vos suffrages m'ont envoyé sur les bancs de l'Assemblée nationale, j'ai écouté leurs poètes discoureurs, leur orateurs éloquents et diserts, et cependant je n'ai rien entendu qui vaille la parole simple et vraie d'un enfant du peuple. (Bravo ! bravo !)

Que disent-ils encore ? Que nous n'avons pas d'érudition... Mais n'avons-nous pas celle de ce poète antique, auquel on demandait de chanter autre chose que l'amour, et qui répondit : « J'ai monté les cordes de ma lyre, j'ai consulté mes souvenirs et je n'ai pu trouver à chanter autre chose que l'amour. » Nous sommes comme le poète antique, nous chantons, nous proclamons l'amour. (Bravo ! Très-bien !)

Ceux qui affectent de nous mépriser, ont-ils au moins résolu le problème ? Non, ils en sont incapables, Qu'ils cessent donc d'insulter au peuple, car il fera ce qu'ils ne peuvent faire ; il le fera par l'amour. Et quand le jour de la vérité, de la réhabilitation aura lui, alors... se vengera-t-il ? Non, il pratiquera ce qu'il proclame, et il se contentera de les dédaigner.

Avant de terminer, deux mots de réponse au vieux cordelier que nous avons entendu. Il a flétri, dans son langage révolutionnaire d'autrefois, ces monstres en robe noire qui fomentaient la guerre civile au profit de leur cupidité ou de leurs passions. Croyez-vous, lorsque viendra le grand jour de la réparation, lorsque toutes les religions seront reconnues impuissantes, lorsque la religion sortira enfin du sein de l'humanité, croyez-vous que ces monstres seront possibles ? Non, je ne le crois pas.

En nous voyant rassemblés ici, je me disais : Nous avons communié sous les deux espèces, et partout cette communion, ce lien se répandra, ce sera la religion qui sera défendue par des milliers de martyrs. (Applaudissements.)

Donc, je bénis Dieu, car il veut que nous soyons réunis par un lien fraternel, par une seule religion, où il n'y aura plus ni laïcs ni prêtres, mais bien des hommes libres réunis par la sainte religion de l'humanité. (Applaudissements redoublés.)

LE CITOYEN CHARLES DAIN, représentant du peuple :

Citoyens, ce n'est pas un discours que je viens faire; je viens seulement vous demander un souvenir et vous en offrir un.

En ce jour où la France célèbre l'avènement de la République, il ne faut pas que ce soient les Français d'Europe seulement, il faut que ce soient les Français du monde entier qui communient dans cette grande commémoration. Je viens donc vous demander de tendre, au travers de l'Océan... de cet Océan que l'idée, comme vous le disait tout à l'heure une voix plus éloquente que la mienne, a la puissance de combler ; je viens vous demander de tendre une main amie à ceux de vos frères que la République a rendus libres et qui sont désormais citoyens comme vous. (Très bien ! très bien !)

Il y a quelque temps, frères, des Français d'outre-mer gémissaient dans l'esclavage ; aujourd'hui, grâce à la République, grâce à ce noble cœur, à cette sévère intelligence qui, poursuivant la tyrannie sous toutes ses formes, s'élevait il n'y a qu'un instant contre le despotisme de la peine de mort... (Vif assentiment dans l'auditoire. — Les regards se portent sur le citoyen Schœlcher.) Il n'est pas un seul membre de la grande famille française qui ne jouisse de la liberté. C'est là, vous le savez, l'un des plus grands bienfaits de la Révolution, l'un de ceux qui se sont le moins fait attendre. (Très bien !)

Ainsi, de par la liberté, ces hommes peuvent maintenant communier avec vous ! (Très bien !)

Ils peuvent encore communier avec vous de par le suffrage universel; car l'esprit révolutionnaire de Février, cet esprit qui animait les principaux membres du gouvernement provisoire et qui survit encore chez les représentants de la montagne, cet esprit révolutionnaire avait compris que toutes libertés sont sœurs, qu'elles sont toutes solidaires, et que la liberté civile implique la liberté politique. (Très bien ! très bien !) Aujourd'hui, tous les Français sont libres, non-seulement parce qu'il n'y a plus d'esclaves, mais parce qu'il n'est plus un seul citoyen français qui ne contribue, par le suffrage universel, à la constitution de l'Assemblée nationale et à la manifestation de l'esprit démocratique. Ce n'est pas seulement en ce jour, citoyens, que nous fêtons la commémoration de la République, c'est toutes les fois que nous déposons dans l'urne ce vote électoral, symbole et résumé de toutes nos libertés. C'est là la grande communion des démocrates français, celle que Dieu contemple et à laquelle il associe son esprit. (Très bien !)

Laissez-moi donc vous dire, citoyens, que les Français d'outre-mer sont, en ce moment, unis avec vous de cœur et de pensée ; que, comme vous, ils aiment la République et sont prêts à la défendre, même au prix de leur vie ! (Applaudissements.)

Quel grand spectacle, citoyens ! l'esprit démocratique français, desti-

ré à faire le tour du monde, commence son glorieux pèlerinage en visitant toutes ces parties de la France universelle que l'immensité des mers ne parvient pas à soustraire à son influence. (Très bien ! très bien !)

Ah ! pourquoi n'avons-nous plus ces belles, ces immenses possessions que la monarchie nous a fait perdre ; et pourquoi le monde entier ne peut-il contempler aujourd'hui, sur les bords du Mississipi, la République française donnant la main à la République américaine. (Applaudissements.)

Toutefois, citoyens, nous n'avons pas lieu de nous attrister. La république française deviendra bientôt la république universelle. Tout à l'heure, en entrant dans cette enceinte, j'entendais dire que la république venait d'être proclamée à Florence. (Applaudissements frénétiques.)

De tous côtés. — Vive la république italienne !

Le Citoyen Ch. Dain. — Si ce fait est vrai, il n'y a plus seulement aujourd'hui une république romaine ; il y a une république italienne, et Rome en est la capitale. (Nouveaux applaudissements.)

Ce mouvement démocratique, qui va sans s'arrêter, qui va se propageant sans cesse, n'aura pas tardé à faire le tour de l'Europe.

L'Allemagne, la Prusse, l'Italie, la Pologne..... la Pologne qui a ce merveilleux privilège d'être toujours à l'agonie et de ne pouvoir pas mourir... (Applaudissements.) tous ces pays seront libres bientôt. Vainement on s'efforce d'y comprimer l'esprit démocratique. Il en est de la sève révolutionnaire qui circule dans le corps des nations comme de celle qui circule sous l'écorce des végétaux : longtemps elle descend, puis elle remonte, et nous la voyons éclater en feuillage, en fleurs et en fruits. (Applaudissements prolongés.)

J'ai fini, citoyens. Je voulais, au nom de nos amis, de nos compatriotes d'outre-mer, vous rappeler qu'il existe sur ces terres éloignées des Français qui, comme vous en ce jour, aiment et fêtent la République. Permettez-moi de me considérer comme le lien naturel entre vous et eux, car si je tiens à eux par la patrie et le dévouement, je tiens à vous par mon éducation, par mes travaux et surtout par mes sentiments républicains.

Laissez moi donc vous exprimer ici la reconnaissance et l'amour de ces populations pour la République ; laissez moi vous dire que pour elles comme pour vous, ce jour est un jour à jamais sacré. (Applaudissements prolongés.)

LE CITOYEN FÉLIX PYAT, représentant du peuple :

Aux paysans de la France !

A ces hommes de la glèbe, à ces véritables fils du sol, aux plus nombreux, aux plus pauvres, aux plus laborieux, aux plus patients de nos concitoyens, aux prolétaires des campagnes, aux paysans ! (Très bien ! très bien !)

Ce nom de paysan, que les nobles, les riches, que les aristocrates leur jettent comme une injure, est le plus vrai, le plus vieux titre de noblesse et de gloire. (Très bien ! C'est le nom patriote par excellence.

Paysan veut dire homme du pays, cultivateur du pays, défenseur du pays. (Très bien !)

C'est, en effet, le paysan qui cultive la terre, c'est lui qui la féconde de ses sueurs, c'est lui, le nourricier du peuple, c'est lui qui produit le pain et le vin, ces deux éléments de la force humaine, ces deux signes de la communion religieuse, choisis exprès pour prouver que le besoin unit l'homme à l'homme, à la nature et à Dieu. (Très bien ! très bien !)

C'est lui, citoyen, qui brave l'inimitié des saisons, qui combat, qui soumet la glèbe et conquiert les moissons.

Ah ! celui qui nourrit le pays peut bien s'appeler le paysan. (Applaudissements.)

C'est encore le paysan qui défend la terre, cette terre marâtre qui n'a que des rigueurs pour lui, où il ne trouve de repos qu'à la mort ; c'est lui qui la défend, qui verse le plus de sang pour elle ; qui change, quand il le faut, de fer comme de moisson ; qui marche à la frontière, pieds nus, sans pain, au chant de la *Marseillaise*, forment les quatorze armées de la République et fauchant l'ennemi comme un blé mûr. (Applaudissements énergiques.)

Ah ! celui qui a sauvé le pays doit s'appeler le paysan.

Ainsi donc, honneur au soldat comme au laboureur, deux fois honneur au paysan ! (Très bien ! très bien !)

Quant aux seigneurs et maîtres ; quant à ceux qui donnent ce nom de paysan aux autres, ils ont raison, ils sont indignes de le porter. (Applaudissements prolongés.)

Ils ne le méritent pas, ils n'y ont pas droit, ils ne sont pas paysans, au contraire. Ces gens-là sont, selon l'expression d'Homère, les inutiles fardeaux de la terre. (Très bien ! très bien !)

La terre, ils l'ont asservie et non servie ; ils l'oppriment plutôt qu'ils ne l'habitent ; que dis-je, ils l'abandonnent à l'heure du danger, après en avoir joui dans les temps de loisir ; ils en montrent le chemin à l'étranger. (Tonnerre d'applaudissements.)

Ils trahissent, ils vendent la patrie. (Oui ! oui !) Oui, ils l'ont vendue et en ont reçu le prix, l'indemnité du milliard, ce denier de Judas (Applaudissements redoublés.), avec cette différence que Judas, après avoir reçu l'argent, allait se pendre de honte, et qu'eux ils sont allés danser. (Applaudissements.)

Ils ne sont donc pas des paysans, ils ne s'appellent pas les paysans ; ils s'appellent les nobles, ils s'appellent les traîtres ! (Bravos énergiques.)

O chers porte-blouses ! vous tous, paysans, ouvriers, canailles et manans (rires), pauvres gens des campagnes et des villes, que faisiez-vous pendant que les nobles dansaient avec les alliés ? Vous pleuriez dans vos chaumières, dans vos mansardes ; vous pleuriez sur notre honneur et notre fortune en ruine ; fidèles à vos regrets et à vos espérances, à la haine des rois et à l'amour du pays, vous gardiez au coin du foyer, auprès de votre fusil encore noir de poudre, quelque sainte image des héros de la France ; vous gardiez au fond de vos cœurs la religion de la patrie et de la liberté. (Applaudissements prolongés.)

Et pour comble de misère, les complices de ceux qui avaient tué vos derniers fils, versé votre dernier sang, vous arrachaient encore votre dernier sou pour payer les violons de la danse. (Bravos répétés.)

Paysans ! il dépend de vous de ne plus revoir ces jours d'opprobre et de malheur ; vos frères des villes, le peuple de Paris, ce grand artiste en révolutions (bravos prolongés ; — très bien !) le peuple de Paris vous a délivrés de ce régime odieux ; il vous a débarrassés des rois ; il vous a faits libres et citoyens ; il vous a donné le suffrage universel, gardez-le bien. (Oui ! oui !)

Il vous a donné la République, vous l'avez dans vos mains, car vous êtes les plus nombreux, vous êtes les plus forts, vous êtes vingt-quatre millions sur trente-cinq. Vous venez de prouver votre force par l'élection du président, de cet homme que vous avez chargé d'user cette vieille forme. Ce vieux reste, *ce chicot de monarchie* (tonnerre d'applaudissements.) qu'on appelle la présidence, de cet homme que vous avez chargé de donner une troisième et dernière preuve contre l'hérédité, de nous prouver pour la dernière fois qu'un nom le plus grand, le plus glorieux peut représenter à la fois l'extrême génie et l'extrême..... l'extrême contraire. (Bravos frénétiques et répétés.)

Vous savez ce que vous pouvez, et vous pouvez ce que vous voulez. Faites donc bien attention à vos représentants. N'allez pas prendre des loups pour des bergers ; n'allez pas prendre l'ivraie pour le froment, des royalistes pour des républicains. (Très bien ! très bien !)

Défiez-vous surtout de vos éternels ennemis, de vos amis vêtus de noir et qui n'en sont pas moins blancs. (Bravos répétés.) Que la blouse grise des champs s'entende avec la blouse bleue des villes ; car leur cause est une et commune ; c'est la cause du travail, car vous faites ensemble les frais communs de la paix et de la guerre ; car vous payez ensemble l'impôt de l'argent et l'impôt du sang. (Applaudissements.)

C'est aussi la cause de la civilisation, car le temps approche où l'Europe doit être républicaine ou cosaque. (Oui ! oui !)

Il dépend de vous d'exterminer, entendez-vous ? d'exterminer la royauté, la misère et l'ignorance, toutes les tyrannies ; il ne dépend que de vous que vous soyez vraiment affranchis, vraiment libres et souverains. (Très bien.)

Il dépend de vous que nous ayons enfin la République, non pas la fausse République, non pas la République du juste-milieu, non pas la République des Rateau, des Barrot, des Bugeaud (applaudissements et rires répétés), non pas la République des privilèges et des abus, de l'égoïsme et de l'injustice, de la violence et de la peur ; non pas cette République violente à l'intérieur et lâche à l'extérieur, qui veut faire de la France une Hongrie et de nos généraux des bans de Croates ; non pas cette République demi-bourgeoise, demi-troupière, qui met un tricorne par dessus son bonnet de coton. (Très bien ! très bien !) Non pas cette République, ou plutôt cette monarchie sous le nom de République, qui court après les rois et les papes perdus (applaudissements frénétiques) ; non, citoyens, mais la vraie République, la République démocratique et sociale, la République de vérité et de justice, d'association et d'assurance, de solidarité et d'amour (c'est cela ! c'est cela !), la République où vous puissiez, vous et vos familles, vivre en travaillant (applaudissements prolongés) ; où vous puissiez enfin manger le blé que vous aurez semé, et boire le vin que vous aurez récolté ! (Très bien !)

Il dépend de vous enfin, que vos femmes apprennent à leurs enfants, dans la langue républicaine de leurs pères, ces mots si doux de Liberté, Egalité et Fraternité, ou que le knout des Cosaques leur apprenne, dans une langue étrangère, les noms si durs d'esclave, de maître et d'ennemi. (Très bien ! très bien !) Paysans, la patrie est encore en danger ! Vous la sauverez encore, non pas cette fois par les armes, mais par les votes, mais par la seule force du nombre et de l'union. (Très bien !) Vous sauverez la République, la France et l'humanité !

Aux paysans de la France ! (Applaudissements frénétiques.)

DE TOUTES PARTS. Vive Félix Pyat ! vive la Montagne !

On nous écrit de Nantes :

Le 25 février, dans l'après-midi, les habitants de Nantes ont vu avec quelque surprise de nombreuses compagnies de la garde nationale défiler, tambours en tête, se dirigeant vers la mairie. La cause de ce déploiement de forces était tout simplement un banquet commémoratif de la révolution de Février ; il paraît que les autorités locales craignaient une manifestation bruyante à la suite de ce banquet ; mais elles seules avaient songé à concevoir cette crainte.

Ce banquet s'est en effet accompli avec calme, et les deux mille et quelques cents convives se sont retirés dans le plus grand ordre. A l'intérieur, tout s'est également passé de la manière la plus satisfaisante. Les orateurs n'ont prononcé que des paroles de paix et de fraternité, et les unanimes applaudissements de l'auditoire ont prouvé que leurs sentiments étaient partagés par tous.

Le premier toast a été porté par le citoyen Mangin, rédacteur en chef du *National de l'Ouest* : *A la Révolution du 24 février*. Après lui, le citoyen Cantagrel, l'un des rédacteurs de la *Démocratie pacifique*, a porté le toast : *A la République démocratique et sociale*. Il a clairement fait ressortir le caractère de l'évolution actuelle de la société moderne ; de chaleureux applaudissements ont accueilli ses paroles. Les citoyens Guski, Mangin fils et Guépin, ancien commissaire de la République à Nantes, ont ensuite pris la parole. Ce dernier a chaleureusement exprimé sa foi dans l'avenir de l'Humanité, et a été de la part de l'auditoire l'objet des manifestations les plus sympathiques.

A cet instant, le citoyen Rocher, ancien commissaire-général pour les cinq départements de la Bretagne, a fait son entrée dans la salle, accompagné du citoyen Joigneaux, représentant du peuple, qui a développé d'une manière remarquable cette idée : Les habitants des campagnes représentent la majorité du peuple, en qui réside la souveraineté par le suffrage universel ; mais ils sont encore les esclaves de préjugés dont ils sauront bientôt s'affranchir.

Somme toute, la journée du 25 février a été bonne à Nantes pour la démocratie et le socialisme. Si quelques âmes charitables avaient compté sur des désordres, elles éprouveront la déception la plus complète.

Assemblée Nationale

PRÉSIDENCE DE M. MARRAST. — *Séance du 27 février.*

M. BINEAU a présenté hier un amendement qui a été renvoyé à la commission ; il est ainsi conçu :

Les fonctionnaires appartenant à un corps dans lequel des grades distincts de l'emploi sont actuellement établis par une loi, conserveront leur grade en se démettant de leur emploi.

M. CHARLEMAGNE, au nom de la majorité de la commission, se contenterait d'une simple déclaration portant que les fonctionnaires des ponts-et-chaussées, mines et constructions navales, en donnant leur démission pour pouvoir être représentants, conserveront le droit de rentrer dans leur carrière avec le grade qu'ils avaient au moment de la nomination. La minorité demande formellement un article spécial.

M. CHARLES DUPIN demande que les fonctionnaires soient considérés comme en disponibilité et non comme démissionnaires.

L'amendement proposé par la minorité de la commission est adopté ; il est ainsi conçu :

« Les ingénieurs des ponts-et-chaussées, des mines et des constructions navales, élus représentants du peuple, conserveront pour rentrer dans leurs fonctions l'aptitude constatée par le grade qu'ils avaient avant leur démission. »

M. CHAUDIN propose comme sous-amendement d'ajouter après ces mots : Les ingénieurs des ponts et-chaussées et des mines « les conducteurs et garde mines. » Ces fonctionnaires sont, dit-il, les sous-officiers des corps savants.

M. FRESLON combat cet amendement, qui est rejeté.

L'art. 78 est adopté dans son ensemble.

L'art. 87 est ainsi conçu :

« L'indemnité prescrite par l'art. 38 de la Constitution est fixée à 9 000 fr par an. Elle est incompatible avec tous traitements d'activité, de non activité ou de disponibilité.

» Ces traitements restent suspendus pendant la durée de la législature ; toutefois, les représentants du peuple investis des fonctions énumérées dans l'art. 77 toucheront le traitement afférent à leur fonction, sans pouvoir cumuler avec ce traitement l'indemnité législative. »

M RONDEAU propose de réduire l'indemnité à 500 fr. par mois.

Une vive agitation règne dans l'Assemblée. M. Rondeau reste longtemps à la tribune sans pouvoir se faire entendre. Il se retire, après avoir lutté longtemps contre le bruit.

M. CHARLEMAGNE. L'Assemblée constituante ne peut pas faire à ses successeurs une position inférieure à celle qu'on lui a faite. (Rumeurs, agitation.)

M. RONDEAU apparaît à la tribune ; il n'est pas plus heureux que la première fois.

M. LE PRÉSIDENT. M. Rondeau demande que la législature prochaine soit seule chargée de fixer l'indemnité de ses membres. (Aux voix ! aux voix !)

M. LE PRÉSIDENT. M. Morin demande que le chiffre soit réduit à 7 000 francs (Réclamations.), et qu'en cas de prorogation générale le traitement subisse une diminution proportionnelle à la durée de la prorogation. (Violentes rumeurs.)

VOIX DIVERSES. Ne discutons pas. Aux voix ! aux voix !

M. MORIN essaie en vain de parler. L'Assemblée est décidée à ne pas entendre de discussion sur ce point.

L'amendement de M. Morin est mis aux voix et rejeté.

M. TASSEL demande que les pensions civiles cessent d'être payées aux représentants pendant les sessions. Cet amendement est rejeté.

L'art. de la commission est adopté.

M. LUNEAU prépare et développe un article additionnel ainsi conçu :

« A partir de la réunion de la prochaine Assemblée législative, les dispositions de l'art. 5 du décret du 16 juillet 1848 cesseront d'avoir leur effet.

« L'indemnité fixée pour les représentants pourra être saisie, même en totalité. »

L'orateur dit que l'Assemblée législative devant rester en permanence pendant trois ans, il s'en suivrait que les représentants du peuple ne pourraient pendant tout ce temps être soumis à la contrainte par corps.

M. LUNEAU voit là un privilège exorbitant, et il propose de le supprimer.

M. FRESLON combat cet amendement. Il ne s'agit pas ici d'un traitement, dit-il, mais d'une indemnité. Si l'amendement est adopté, le représentant se trouverait à la merci de ses créanciers.

M. BESNARD appuie l'amendement.

M. SAINT-GAUDENS le combat. Le traitement des fonctionnaires est insaisissable, et l'indemnité du représentant pourrait être confisquée !

M. LUNEAU demande qu'il soit voté par division sur son amendement.

Les voix se répartissent ainsi :

Votants,	727
Majorité,	364
Pour,	542
Contre,	185

En conséquence, l'Assemblée adopte la première partie de l'amendement de M. Luneau.

M. LE PRÉSIDENT. M. Aylies propose de rédiger ainsi le deuxième paragraphe :

« L'indemnité allouée au représentant pourra être saisie jusqu'à concurrence de la moitié. » (Réclamations.)

M BAZE demande que le traitement puisse être saisi conformément au droit commun (Bruit.)

M. ALEM ROUSSEAU propose cette rédaction :

« L'indemnité accordée à la dignité de représentant pourra être saisie jusqu'à concurrence du cinquième. »

M. PAGNERRE. Il faut mettre aux voix l'amendement le plus large.

Le sous-amendement de M. Aylies n'est pas adopté.

La deuxième partie de l'amendement de M. Luneau est adoptée.

L'article additionnel, dans son ensemble, est adopté.

M. SCHŒLCHER demande que les députés des colonies reçoivent une indemnité de passage pour l'aller et le retour.

Après deux épreuves douteuses, l'Assemblée procède à un scrutin de division :

Nombre des votants,	710
Majorité absolue,	356
Pour,	376
Contre,	344

L'Assemblée adopte l'amendement.

M. SCHŒLCHER fait remarquer que les représentants des colonies restent longtemps sans toucher leurs indemnités Dans cette session, par exemple, ces représentants n'ont été payés que du moment où leurs pouvoirs ont été validés. Il a cru devoir présenter cette observation pour faire sentir la justice de la proposition qui vient d'être adoptée.

M. GENT demande que l'on fixe l'époque à laquelle commence le paiement de l'indemnité due au représentant. Est-ce du jour de la nomination ? Est-ce du jour de l'admission ?

M. BILLAULT répond que c'est du jour de l'admission.

L'article 87 est adopté dans son ensemble.

TITRE VI. — *Dispositions pénales.*

« Art. 88. Toute personne qui se sera fait inscrire sur la liste électorale sous de faux noms ou de fausses qualités, ou aura, en se faisant inscrire, dissimulé une incapacité prévue par la loi, sera punie d'un emprisonnement d'un mois à un an, et d'une amende de 100 à 1 000 f. »

M. LE COLONEL DE LESPINASSE propose un article additionnel qui n'est pas adopté.

L'art. 88 de la commission est adopté.

Les art. 89 et 90 sont adoptés sans discussion.

M. VALETTE demande qu'il y ait une pénalité pour celui qui aurait voté plusieurs fois.

M. BILLAULT fait observer que l'article 91 a prévu le cas.

« Art. 91. Sera puni de la même peine, c'est-à-dire d'un emprisonnement d'un mois à un an, tout citoyen qui se sera fait inscrire simultanément sur deux ou plusieurs listes ou aura profité d'une inscription multiple pour voter plusieurs fois. »

M. PORTALIS demande le retranchement du premier paragraphe.

La proposition est mise aux voix et adoptée.

L'art. 91 est adopté.

M. TRANCHANT propose un article additionnel ainsi conçu :

« La violation de la loi en ce qui concerne les listes, commis par le président de section, l'assesseur ou les scrutateurs, qui auraient lu ou laissé lire les listes, seront punis d'une amende de 200 à 2 000 fr. »

M. BILLAULT, rapporteur, demande le renvoi de cet amendement à la commission.

Ce renvoi est prononcé.

Sont adoptés les articles 92, 93, 94, 95.

« Art. 96. Seront punis des mêmes peines ceux qui, sous les mêmes conditions, auront fait ou accepté l'offre ou la promesse d'emplois publics ou privés, ou de tout autre avantage, soit individuel, soit collectif.

» Si le coupable est fonctionnaire public, la peine sera du double. »

M. MORHERY propose d'ajouter au premier paragraphe de l'art. 96 un amendement ainsi conçu :

« Seront également punis des mêmes peines tout patron, propriétaire, entrepreneur, chef d'usine ou d'atelier, qui aura imposé à ses fermiers, ouvriers ou employés l'obligation de voter pour un candidat, sous peine de les renvoyer de leurs fermes, de leurs fonctions ou de leurs travaux ;

» Tout ministre d'un culte qui, dans le temple ou dans les lieux consacrés au culte, aura distribué des bulletins d'élection ou aura attenté à la liberté des électeurs, soit en intimidant leur conscience, soit en déconsidérant dans la chaire un ou plusieurs des candidats présentés à leurs suffrages. »

VOIX NOMBREUSES. Aux voix !

M. MORHERY développe son amendement au milieu du bruit des conversations particulières. (Aux voix ! aux voix !)

VOIX CONFUSES. Il n'est pas appuyé !

M. MORHERY. Je renonce à la première partie de mon amendement. (Ah ! ah !)

M. BILLAULT. La commission n'a pas voulu procéder par catégorie ; voilà pourquoi elle s'est exprimée dans des termes généraux.

Le deuxième paragraphe de l'amendement Morhery est mis aux voix et rejeté.

Les articles 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104 et 105 sont adoptés sans amendement.

« Art. 106. Les condamnations encourues en vertu des articles précédents emporteront l'interdiction du droit d'élire et d'être élu.

» Cette interdiction sera prononcée par le même arrêt pour un an au moins et cinq ans au plus. »

M. BARAGUEY D'HILLIERS propose un article additionnel ainsi conçu :

« Seront punis des peines énoncées à l'article 88, les membres composant le bureau du collège électoral qui auront fermé le scrutin avant l'heure fixée par l'article 48 de la présente loi. »

L'amendement de M. Baraguay-d'Hilliers est mis aux voix et adopté.

L'article 106, ainsi amendé, est mis aux voix et adopté.

M. Baroche adresse à l'Assemblée une lettre par laquelle il réclame un congé d'un mois pour se rendre à la haute cour de justice, à Bourges. Il informe en même temps l'Assemblée que la haute cour s'ouvrira le 7 mars.

La séance est levée à six heures.

FAITS DIVERS.

Le *Moniteur du soir* dément en ces termes la nouvelle des troubles qui auraient éclaté à Bordeaux :

« La *Patrie* et d'autres journaux annoncent que le gouvernement a reçu des dépêches qui font connaître que des troubles auraient éclaté à Bordeaux. Cette nouvelle est complètement inexacte. »

— On annonçait aujourd'hui à l'Assemblée nationale qu'une dépêche télégraphique arrivée ce matin annonce que l'armée autrichienne, qui était entrée à Ferrare, a rétrogradé par suite du mouvement de Turin. Les Autrichiens avaient frappé la ville d'une imposition extraordinaire d'un million.

— Le comité de la rue de Poitiers n'est pas encore définitivement constitué ; il paraît même que, dans la dernière séance, les trente-six

membres qui le composent dès ce moment ont remis en question la nécessité des adjonctions qui avaient été décidées par la réunion de la rue de Poitiers.

Au surplus, ces adjonctions ne semblent pas chose facile, si nous en jugeons par le refus qu'ont déjà fait connaître MM. Dufaure, Vivien, de Corcelles, Lanjuinais et autres représentants. (*Gazette de France.*)

— Le bruit a couru à la Bourse que la Sicile était en République.

— Les artilleurs de la 11e batterie de la garde nationale de la Seine (Batignolles) organisent un banquet commémoratif de la révolution de février pour le 3 mars prochain. Ils font appel à leurs camarades de toute la légion. Le banquet aura lieu chez MM. Aubert, 40, rue de Lévy, à Batignolles-Monceaux. — Le prix du billet est de 3 fr. Chaque billet donne droit à une carte d'entrée au bal qui suivra le banquet, pour un garde national et plusieurs dames. On trouve des billets aux bureaux de la *République*, du *Peuple* et de la *Démocratie pacifique*. La liste de souscription sera close jeudi 1er mars.

— Une perte très importante, qui peut porter atteinte aux intérêts d'un grand nombre de citoyens, et particulièrement des commerçants, a eu lieu pendant la nuit de mercredi à jeudi. Les lettres parties du Hâvre pour Rouen ont disparu sans que, jusqu'à présent, on ait pu savoir ce qu'elles sont devenues.

— On lit dans l'*Opinion*, du Gers, du 22 février :

« Quelques tentatives de désordres ont eu lieu au théâtre d'Auch, le jour de la représentation de la *Propriété, c'est le vol!* Le chef des perturbateurs, celui qui a crié : A bas les chouans! à bas la réaction! Vive la République démocratique et sociale! était le sergent de recrutement Combres, qui s'était, sous un costume d'ouvrier, mêlé aux spectateurs du parterre. Il vient d'être envoyé à la citadelle de Lourdres, où il subira deux mois de prison. »

— Les bureaux de l'état-major de la garde mobile, qui sont en ce moment au palais National, vont, nous assure-t-on, être transférés au palais des Tuileries, pavillon de Flore.

— La *Réforme* publie la note suivante, qui lui a été adressée avant-hier de Sainte-Pélagie : « Les détenus politiques de Sainte-Pélagie, associés de cœur et d'esprit à leurs amis du dehors, se sont réunis par petits groupes, afin de rester dans les limites du règlement de la prison, et ont rompu le pain fraternel en mémoire des journées de février. Plusieurs toasts ont été portés : A la République démocratique et sociale! — Aux martyrs de février! — Aux détenus de Rochefort, Brest, Belle-Isle, Cherbourg, Vincennes et Doullens! — A la haine des tyrans! Ces divers toasts ont été peu développés. »

— Un vapeur de commerce anglais, *le Sir Robert Peel*, arrivé à Malte, annonce qu'à son départ de Gibraltar, le bruit courait dans ce port que le vaisseau *le Saint-Vincent*, monté par l'amiral Napier, s'était perdu dans le voisinage de Tanger. On sait qu'une division navale anglaise se trouve en ce moment devant Tanger.

— On lit dans la *Gazette de Lyon* du 24 :

« M. de Genoude, accompagné de l'un de ses fils et de son secrétaire, était hier dans notre ville. Il se rend à Nice, où l'appelle le soin de sa santé. »

— Nous apprenons, dit un journal, que plusieurs personnes attachées à la maison de l'ex-prince de Joinville viennent de recevoir des propositions pour se rendre au Brésil, où l'ex-prince va mettre en exploitation les immenses terrains qui ont été constitués en dot à sa femme par son contrat de mariage.

— Les persécutions continuent. A Bar-sur-Aube, des visites domiciliaires ont eu lieu chez trois membres correspondants de la *Solidarité républicaine*. Inutile d'ajouter qu'on n'a rien trouvé.

— Le sieur Pitre, marchand de vins, place Maubert, 10, n'avait pas reparu à son domicile depuis les journées de juin, il s'était, disait-on, mis à la tête d'une compagnie d'insurgés, et avait commandé la barricade du Pont-Saint-Michel; des témoins oculaires l'avaient ensuite vu blessé, puis mort et enlevé avec les cadavres. Déclaration avait été faite chez le juge-de-paix qui, aux termes de la loi, avait apposé les scellés, la famille avait pris le deuil, et sa femme n'était plus appelée que la veuve Pitre. Une vente avait été faite du matériel du magasin de vins, et le propriétaire de la maison en avait acheté une grande partie, le reste fut dispersé entre plusieurs mains inconnues.

Les choses en étaient là, quand arriva par voie d'huissier, au nom du défunt, une opposition à tout ce qui s'était fait; le sieur Pitre n'est pas mort, il est sur les pontons. La famille, surprise de cette apparition inattendue, fait des démarches pour savoir quelle foi elle doit ajouter à l'existence de son chef qu'elle avait cru mort, et dont elle n'avait pu retrouver les traces. Cette affaire préoccupe beaucoup les voisines du sieur Pitre, et plusieurs pauvres femmes espèrent que leurs maris qu'elles pleurent comme morts, sont encore vivants.

— Il paraît que l'agiotage sur les fonds publics, source de tant de malheurs à la bourse de Paris, s'étend aujourd'hui jusque dans les départements. Nous apprenons, en effet, par les journaux de Lyon et de Bordeaux, que le 5 p. 0/0 se négocie à la Bourse de ces deux Villes, à terme, qui plus est, au comptant, tout aussi bien qu'à Paris. Si l'autorité n'y prend garde, les bourses de la plupart de nos grandes villes de commerce ne seront bientôt plus que des maisons de jeu.

(*Gazette de France.*)

ASSOCIATION DES OUVRIERS COIFFEURS. — Il vient de se constituer une association fraternelle et égalitaire d'ouvriers coiffeurs, 278, rue Saint-Denis. Pour qu'on ne confonde pas cette association d'ouvriers avec d'autres maisons qui se parent de cette enseigne, les statuts sont affichés dans l'endroit le plus apparent de l'établissement.

CHEMISERIE. — L'association fraternelle des ouvriers et ouvrières de la chemiserie, constituée par acte du 29 décembre 1848, ouvrira le lundi, 5 mars prochain, son établissement central rue du Faubourg-Montmartre, 24. — Travail industriel de chemises, caleçons, gilets de flanelle et autres articles de la spécialité. Dépôts et écoulements aux prix de fabriques, de toiles, batistes, calicots, flanelle, etc. : telles sont les opérations auxquelles se livre cette association vraiment fraternelle qui compte dans son sein les coupeurs et les ouvrières les plus habiles de la profession.

Nota. — Au 1er avril 1849, ouverture de deux succursales, l'une place de la Bastille, et l'autre place de l'Abbaye-Saint-Germain.

QUESTIONS POPULACIÈRES. — Suivant le *Courrier de la Gironde*, voici le mérite de la révolution de Février :

« Elle a réduit à leur juste valeur ces éternelles *questions populacières de gloire nationale*, de *liberté nationale*, de solidarité avec les peuples, de guerre de principes. Seulement il s'est trouvé que les héros de Berlin, de Vienne, de Francfort, de Rome, de Florence étaient les fidèles disciples de ceux de Paris. Les uns ont fait juger les autres. Il n'a plus été question de faire la guerre aux rois et aux peuples malgré les traités, mais de poursuivre cette bande de malfaiteurs qui, partout, au nom des mêmes idées, menacent de détruire la société. »

NORD. — On lit dans la *Liberté*, journal de Lille, du 22 février :

« Un fonctionnaire supérieur d'une de nos administrations se trouve en ce moment sous le coup d'un mandat d'arrêt. Un déficit d'une somme assez forte aurait été constaté dans sa caisse; il aurait en outre obtenu de l'argent de divers notaires, soit à titre d'avance, soit à titre de prêt.

» Avant-hier, lorsque les gendarmes se sont présentés au domicile de ce fonctionnaire pour procéder à son arrestation, il avait disparu. Les gendarmes crurent trouver leur homme dans une maison voisine qui leur avait été indiquée; il s'y trouvait effectivement; mais, prévenu aussitôt par un ami, il eut le temps de gagner le toit et de descendre par l'escalier d'une maison voisine. On présume qu'il s'est rendu au chemin de fer et qu'il s'est dirigé vers la Belgique, pour se mettre à l'abri des poursuites. »

Les personnes dont l'abonnement expire le 28 février sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS.	Un an	30 fr.,	Six mois	16 fr.,	Trois mois	8 fr.
DEP. ET ETRANGER.	—	32	—	17	—	9
PAYS à surtaxe.	—	50	—	30	—	15

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DEP. ET ETR.	—	[illegible]	—	[illegible]	—	[illegible]

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 6.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois.	40 c.	Annonces anglaises.	40 c.
Cinq à neuf — —	30	Réclames-notices	80
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

On s'abonne à Lyon, au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme.

Bourse du 27 février.

Le bruit court que les troupes impériales russes se rendent sur les frontières de la Pologne. Les fonds publics en sont impressionnés, d'autant plus que c'est demain la réponse des primes.

Le 5 p. 100, laissé à 82 90, ouvre moins bien à 82 40, tombe à 81 50, pour fermer à 81 70, fin courant, et 81 95 au comptant. C'est une baisse de 1 fr. 20 c.

La Banque de France, de 2 330, débute à 2 200, tombe au plus bas à 2 100, en perdant 230 fr.

Le 3 0/0, de 51 20 commence à 50 70, touche 50 70, descend à 49 50 et finit à 50 45 à terme et 50 20 comptant, avec 1 05 de différence sur lundi.

Les chemins de fer sont entraînés avec la rente. Orléans perd 20 fr. à 840. Avignon-Marseille descend de 220 à 205 fr. Le Nord, qui était à 467 50, perd 15 fr. à 452 50 c.

Il y a scission dans le conseil des ministres au sujet des affaires d'Italie et du parti que doit prendre la France. MM. Lacrosse, de Tracy et Buffet veulent soutenir la République italienne.

Le marché est fort lourd et inquiet; heureux ceux qui ont pu réaliser hier à 4 heures! La coulisse fait 81.65 offert.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clô. du j.
Trois 0/0	50 20	50 90	49 50	50 20
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	82 25
Cinq 0/0	82 90	82 40	81 50	81 70

27 février. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	50 20 ..		4 Canaux avec prime	1110 ..
— Emprunt 1847-1848	82 05 ..		Lin Maberly	... ..
5 0/0 j. du 22 mars	81 95 ..		Caisse hypothécaire	... ..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	.. .. ..		Emprunt d'Haïti	... ..
4 0/0 j. du 22 septembre	.. .. ..		Espagne, dette active	21 ..
Actions de la banque	2110		— dette passive	.. ..
Rente de Naples, j. juillet			— 3 0/0 1841	.. ..
Récep. Rothschild	76 50		Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
3 0/0 de l'Etat romain	67 50		— — 3 0/0	30 ..
5 0/0 belge 1830	94 25		2 1/2 hollandais	.. ..
— — 1842	91 50		Zinc Vieille-Montagne	2000 ..
— 4 1/2	.. ..		H. de la Grand-Combe	... ..
— Banque (1835)	.. ..		Emprunt du Piémont	885 ..
Obligations de la Ville	1155 ..		Lots d'Autriche	380 ..

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	560 ..	425 ..	Orléans à Bordeaux	410 ..	416 25
Versailles, rive droite	200 ..	145 ..	Du Nord	467 50	452 50
— rive gauche	170 ..	151 50	De Paris à Strasbourg	370 ..	356 25
Paris à Orléans	830 ..	810 ..	Tours à Nantes	237 50	232 50
Paris à Rouen	530 ..	510 ..	Paris à Lyon	... ..	... ..
Rouen au Havre	248 75	245 ..	Montereau à Troyes	140 ..	135 ..
Avignon à Marseille	220 ..	205 ..	Dieppe à Fécamp	150 ..	180 ..
Strasbourg à Bâle	112 50	108 75	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	257 50	245 ..	Bordeaux à la Teste	... ..	... ..
Amiens à Boulogne	... ..	... ..			

L'un des gérants : G. TANDON.

Spectacles du 28 février.

THEATRE DE LA NATION. — Le Violon du Diable.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Louison.
ITALIENS. —
OPERA COMIQUE. — Le Val d'Andorre.
ODEON. — M. Beaufils, Rachel, l'Héritière.
THEATRE-HISTORIQUE. — La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE. — Les Filles du Docteur, Tasse cassée, Rochegune, les Grenouilles.
VAUDEVILLE. — La Propriété, la Foire aux idées, le Feu d'Artifice, Roger.
THEATRE MONTANSIER. — Habit, Dent, Duel, le Bonnet, Manchettes.
VARIETES. — Pension, Mlle de Choisy, Cours de la Bourse, Mme Lariflа.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Trente Ans, l'Auberge.
GAITÉ. — Les Orphelins.
AMBIGU-COMIQUE. — Le Mauvais Cœur.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — Les Trois Epiciers, Venise au 3e Etage, Un Mariage d'Amour.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple). — La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES. — Un Turc, un Monsieur, les Saltimbanques, Mathias l'invalide.
THEATRE BEAUMARCHAIS. — La Montagne et la Gironde.
THEATRE CHOISEUL. — Une Femme du Peuple, un Voyage en Californie.
DELASSEMENTS. — Ce qui manque aux Grisettes, un Bouquet vivant, un Mariage par procuration, Polkette et Bamboche.

Imprimerie LANGE LEVY, rue du Croissant, 16.

13e Année. N. 59. — EDITION DU MATIN. — Jeudi 1er mars 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.) — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 28 FEVRIER.

La République de 1793 a détruit l'ordre ancien.
La République de 1848 doit organiser l'ordre nouveau.

Les journaux la *Réforme*, la *Démocratie pacifique*, la *République*, le *Peuple*, la *Révolution démocratique et sociale*, le *Populaire*, le *Travail affranchi*, la *Commune sociale* et l'*Ecole politique du peuple*, organes de la République démocratique et sociale, viennent de se constituer en commission permanente de la presse démocrate et socialiste. La commission publiera sous peu de jours son programme.

C'en est fait de la famille!

Lecteur, tout est perdu : la famille est sapée dans ses bases, le mariage va tomber en désuétude!... Sous peu, les femmes vont entrer en circulation, comme les bons d'échange de la banque Proudhon, et plus facilement peut-être; les enfants appartiendront à tout le monde, ou plutôt à personne; plus de père, plus de fils, plus d'oncle, de tante, de cousin, de cousine, de nièce ni de neveu. Le genre humain, tombé dans le plus affreux matérialisme, se multipliera confusément sur la surface de notre globe comme une végétation colossale.

— Les socialistes l'ont donc emporté! la République rouge est donc proclamée! Barbès et Raspail sont donc à l'Hôtel-de-Ville! Nous n'avons pas entendu le moindre coup de fusil; mais comme la République rouge a été vaincue le 29 janvier, sans que personne s'en fût aperçu, elle a bien pu triompher de l'ordre à son tour d'une manière insensible.

— Non, lecteur, la République rouge n'est pas à l'Hôtel-de-Ville, mais la famille n'en est pas moins anéantie, et par qui, grand Dieu! par ses défenseurs naturels, par le maire du premier arrondissement, par celui du douzième, par un banquier, par des adjoints, par un curé, par des représentants du peuple, par des officiers supérieurs de la garde nationale. Hélas! hélas! le président de la République lui-même s'est associé au complot : il vient de donner cinquante mille francs pour l'abolition de la famille!

— Quel est le mot de cette énigme?

— Avez-vous remarqué dans Paris de grandes affiches roses, sur lesquelles on lit en gros caractères : SOCIÉTÉS DES CITÉS OUVRIÈRES OU MAISONS MODÈLES?

— Assurément.

— Eh bien! voilà le mot de l'énigme. Vous ne comprenez pas encore? Nous allons nous expliquer nettement.

Il y a quarante ans a paru le premier ouvrage d'un rêveur, appelé Fourier, qui prétendait substituer, dans le monde entier, à commencer par la commune rurale, l'association agricole et industrielle, au principe du morcellement et de l'anarchie.

> Chacun, disait-il, a pu reconnaître que trois cents familles de villageois associés n'auraient qu'un seul grenier bien soigné, au lieu de trois cents greniers mal en ordre; qu'une seule cuverie au lieu de trois cents cuves, soignées la plupart avec une extrême ignorance; qu'ils n'auraient, en divers cas, et surtout en été, que trois ou quatre grands feux au lieu de trois cents; qu'ils n'enverraient à la ville qu'une seule laitière avec un tonneau de lait porté sur un char suspendu, ce qui épargnerait cent demi-journées, perdues par cent laitières qui portent cent brocs de lait.

Vous comprenez avec quelles risées tous les hommes pratiques et sensés accueillirent de pareilles fantaisies. Soutenir que l'association diminue les dépenses! soutenir qu'on peut faire de l'association en agriculture! Non seulement la conception de Fourier était complètement impraticable, mais on ne tarda pas à voir qu'elle était profondément immorale, et que, malgré les protestations du maître comme des disciples, leur but secret n'allait pas à moins qu'à la dissolution de la famille; ils voulaient rendre les femmes communes, tel était le dernier mot de leur beau système. Ces sectaires sont des hommes dominés par l'ardeur de la volupté, et qui ne cherchent à transformer la société actuelle, si chaste, si vertueuse, si austère, que pour briser les obstacles opposés par elle à leurs mauvais désirs. On sait qu'il est aujourd'hui rigoureusement impossible d'obtenir une femme autrement qu'en mariage : voilà ce qui gêne beaucoup nos fouriéristes, repoussés par tous les pères de famille. Le mariage ne voulant pas d'eux, ils ne veulent pas du mariage. On dit bien, mais ce sont pures médisances, qu'il y a dans Paris des maris trompés par leurs femmes; on dit encore que beaucoup d'hommes et de femmes sont exclus des jouissances matrimoniales, et par conséquent de la vertu, par défaut d'argent; on prétend même que, dans toute grande ville, chaque soir se répandent des femmes sans travail, sans moyen d'existence, qui se vendent pour peu de chose au premier passant. Ceux qui font ces remarques insidieuses en voudraient conclure que les fouriéristes ne sont pas attachés à leurs convictions par un intérêt de luxure, attendu qu'on peut ramasser à tous les coins de rue, dans la société actuelle, des femmes brisées par le malheur, avilies par le besoin, tandis que, dans la société phalanstérienne, la femme, arrivant à l'indépendance par un travail agréable et bien rétribué, n'aurait aucune espèce d'intérêt à sacrifier sa dignité au premier venu. Voilà ce que disent quelques esprits faux, à demi gagnés à l'utopie phalanstérienne; mais à de pareils arguments on répond victorieusement, comme le marquis de Molière au chevalier : *Tarte à la crême!* chevalier, *tarte à la crême!*

Il est maintenant acquis à la discussion que Fourier a imaginé son système uniquement pour anéantir la famille.

Cet horrible dessein, qui perçait déjà dans la *Théorie des Quatre Mouvements* en 1808, apparaît, surtout en 1822, dans la *Théorie de l'Unité universelle*. Fourier décrivait avec détail, sous le nom de commune sociétaire, de commune modèle, ou de phalanstère, un établissement où les chambres particulières donneraient sur des rues-galeries, seraient chauffées par des calorifères, où tous les associés pourraient disposer d'un lavoir, d'un établissement de bain, d'une bibliothèque, où les enfants seraient élevés dans des Séristères bien supérieurs aux salles d'asile.

Sous l'amorce d'avantages matériels et de réductions dans les dépenses, Fourier déguisait mal ses projets hostiles à la famille. Quant aux enfants, il les arrachait évidemment à leurs parents par ses salles d'asile ou ses Séristères. Les ergoteurs, qui regardent comme impossible de détériorer les mœurs de la société actuelle, disent bien que ce système permet aux parents de voir l'éducation de leurs enfants s'accomplir sous leurs yeux, tandis qu'aujourd'hui on est obligé de les envoyer en pension, au collège, dans des Facultés, peut-être à cent lieues; mais la réponse à cette objection n'est pas difficile; on répond : *tarte à la crême!* — ou bien encore : anti-requins, — mer de limonade, — couronne boréale, — et queue de trente-deux pieds terminée par un œil, — les phalanstériens n'ont plus rien à dire.

Après avoir, comme nous venons de le démontrer, arraché l'enfant à sa famille, Fourier divise les parents, les sépare à jamais l'un de l'autre; nous savons bien que les phalanstériens, experts en hypocrisie, prétendent que les idées de Fourier sur la liberté amoureuse sont des hypothèses complètement inapplicables aujourd'hui, que l'avenir en décidera, qu'on ne peut pas juger ces idées sur des citations tronquées, qu'il faut étudier, comprendre le tout, que d'ailleurs ils n'ont point l'intention de mettre à l'essai de pareilles idées; le rapprochement des habitations, tel que Fourier l'a compris, entraîne forcément à sa suite tous les désordres, la famille n'y peut pas survivre. Comment! de grandes salles de repas! Comment! une bibliothèque commune! Comment! des rues-galeries! Comment! des salles de bains à la disposition des associés!.... Oui, des salles de bains, Fourier n'a pas reculé devant cette idée fangeuse.

Les ergoteurs que nous avons déjà réfutés, et plusieurs fois réduits au silence, disent que les disciples de Fourier, excluant de leurs essais phalanstériens toute idée d'innovation en fait d'amour, et prenant d'avance, en face de l'Etat, l'engagement d'expulser quiconque mènerait dans le phalanstère une vie scandaleuse, l'objection se réduit à dire qu'on ne peut pas introduire l'association dans les travaux domestiques, dans les fonctions du ménage, sans porter atteinte involontairement au sentiment de famille; — que cette objection s'évanouit d'elle-même, puisque les hommes qui donnent leur linge au blanchisseur, qui achètent leur pain chez le boulanger, que ceux même qui font venir leur dîner de chez le restaurateur ou qui s'abonnent à des cabinets de lecture, aiment autant leurs femmes et leurs enfants que s'ils se faisaient blanchir à domicile, que s'ils cuisaient à leur propre four, que s'ils se bornaient à leur cuisine matrimoniale et à la bibliothèque de leurs ancêtres.

On ajoute qu'il n'est pas plus immoral d'aller prendre un bain dans un établissement public que de le faire venir à domicile, et que si l'établissement se trouvait uni à votre logement par des communications faciles, on ne voit pas ce que la morale y pourrait perdre.

Tous ces raisonnements ne font que blanchir; ils tendraient à prouver que ce ne sont point les soins matériels, que ce n'est point la casserolle, la lessive ni la baignoire qui constituent l'union des époux, mais bien l'affection, le lien du cœur; thèse qui ne peut être évidemment soutenue que par des matérialistes, asservis au code de la brute.

C'est ainsi que les desseins pernicieux de Fourier, comme de son Ecole, furent démasqués. On leur démontra péremptoirement que leur association, qu'ils le voulussent ou non, conduisait tout droit au relâchement de tous les liens, et finalement à la promiscuité la plus infâme.

C'est ce que prouva surtout, à la fin de 1844, un homme supérieur dont il faut bien admettre la compétence et les lumières, M. de Lamartine. Il écrivait dans un manifeste, vivement combattu en janvier 1845 par la *Démocratie pacifique*, journal des utopies phalanstériennes :

> Dans vos monastères industriels, la famille s'absorbe, s'oublie, se dénature et se perd INÉVITABLEMENT dans la masse, où la mère n'est plus qu'une femme enceinte, où le père n'est qu'un homme qui engendre, où l'enfant n'est qu'un produit des deux sexes, et ne connaît ses parents que quand on les lui nomme.

M. de Lamartine l'a dit : Toute association, tout régime collectif emporte *inévitablement* la famille, elle s'y perd, elle s'y noie. Il n'y avait pas de famille chez les Moraves, il n'y en avait pas au Paraguay, il n'y en aurait pas dans le phalanstère. M. de Lamartine l'ayant prouvé, a eu grande raison d'encourager les paysans de son voisinage à enterrer le socialisme dans leurs sillons. Point de pitié pour les systèmes pervers! M. de Lamartine a montré en cette occasion d'autant plus de grandeur d'âme que les phalanstériens l'avaient loué, encouragé, soutenu, lorsqu'il était au pouvoir, qu'ils avaient, après sa chute, rappelé tous ses titres, en protestant contre l'ingratitude du pays à son égard. Il est beau de sacrifier ainsi les hommes qui prennent notre défense, quand on sait que leurs idées sont dangereuses; il est beau de les signaler à la proscription des campagnes. On prouve ainsi noblement qu'on met le salut du pays et de la société bien au dessus des vaines considérations personnelles.

Il est bien établi maintenant, n'est-il pas vrai? que l'association appliquée aux travaux domestiques amène *inévitablement* l'anéantissement de la famille.

C'est clair, c'est irrécusable, n'est-ce pas?

Lisez maintenant le prospectus des cités ouvrières (administration rue Hauteville, 49).

> Un projet aussi utile que philanthropique a été conçu et va être réalisé prochainement par M. CHABERT, dans l'intérêt des classes laborieuses. Le but de ce projet est de faire édifier, dans chacun des arrondissements de Paris, des CITÉS OUVRIÈRES; les locataires de ces cités auront des logements sains, bien aérés et surtout à des prix au-dessous de ceux qu'ils paient pour une seule chambre dans des maisons insalubres; les logements se compoeeront d'une petite cuisine et de deux chambres à coucher, et seront chauffés au moyen de calorifères qui, en été, serviront de ventilateur.
>
> Les bâtiments seront élevés de 3 étages, et séparés les uns des autres par des cours et des jardins; les rez-de-chaussées seront disposés en magasins, boutiques et ateliers. Chaque bâtiment contiendra 40 à 50 familles.
>
> Un Lavoir, un Etablissement de Bains, et une Salle d'asile pour recevoir les enfants pendant que les mères se rendraient à leurs travaux, seront établis dans chaque Cité. Ces avantages sont compris dans le prix du loyer, dont le chiffre ne pourra jamais être augmenté.
>
> Il y aura des Chambres meublées, dans le prix de 6, 8 et 10 francs par mois, pour les Ouvriers et Ouvrières qui n'auraient pas le moyen d'acheter un mobilier; une partie du prix sera affectée à la location de la Chambre, et l'autre au remboursement des Meubles qui appartiendront aux locataires après parfait paiement.
>
> Une grande Salle sera destinée à un Chauffoir public; elle pourrait aussi devenir le lieu de réunion des ouvriers de l'arrondissement qui voudraient se faire embaucher; les patrons trouvuraient là des hommes de tous les corps d'états. Ces ouvriers se feraient inscrire chez l'inspecteur de la Cité qui vérifierait leur livret, ce qui deviendrait une indication certaine pour les patrons qui auraient besoin de travailleurs.
>
> Déjà dans plusieurs arrondissements, des médecins qui ont eu connaissance de cette œuvre, ont offert leurs soins gratuitement.
>
> Les Actions sont de CENT FRANCS et de VINGT-CINQ FRANCS, payables par dixième ou DEUX FRANCS CINQUANTE CENTIMES par mois.
>
> Pour donner une grande facilité aux classes laborieuses et qu'elles puissent devenir propriétaires d'une partie des Cités, les Actions de VINGT-CINQ FRANCS seront payables par vingt-cinquième ou UN FRANC par mois.
>
> Les Actionnaires, tout en participant à une œuvre de la plus haute philanthropie, recevront un intérêt de 4 p. 0/0, payables par trimestre, une part dans les dividendes, et les Actions seront garanties par les propriétés.
>
> Les personnes qui voudraient ainsi participer au succès de cette belle œuvre sont priées d'envoyer au siége de l'administration, 49, RUE HAUTEVILLE, où l'on s'empressera de donner tous les renseignements nécessaires à cet égard, et de remettre des états de souscription.
>
> Il faut espérer que plus tard les propriétaires de terrains et les capitalistes, entraînés par l'exemple de la Société des CITÉS OUVRIÈRES, apprécieront que ce serait pour eux un placement de capitaux avantageux et utile d'augmenter le nombre de ces Cités dont les constructions occuperaient une grande quantité de travailleurs, ce qui leur donnerait en même temps confiance et espoir.

Vous l'avez entendu, lecteurs! calorifères, cours et jardins, lavoir, établissement de bains, salles d'asile, chauffoirs publics, tout comme dans le *phalanstère*, ou tout au moins comme dans la *maison garantiste*, autre immorale invention du même Fourier. Comment va-t-on sauver la famille, grand Dieu! Monsieur de Lamartine, ne sauriez-vous rétracter le fatal arrêt : *La famille se perd inévitablement dans la masse?*

Hélas! hélas! Dieu sauve la France!

L'Assemblée nationale a terminé aujourd'hui la seconde délibération sur le projet de la loi électorale. La troisième délibération a été fixée à mardi prochain, 6 mars.

M. Drouin de Lhuys, ministre des affaires étrangères, a conjuré les interpellations qui allaient lui être faites sur l'occupation de la ville de Ferrare par les Autrichiens, en annonçant que deux dépêches télégraphiques, en date des 24 et 25 février, lui ont apporté la nouvelle de l'évacuation du territoire de Ferrare par les troupes autrichiennes.

Grâce à cette heureuse circonstance, le ministère a pu rentrer dans son mutisme et éluder encore une fois toute explication sur sa politique en Italie.

Pas une voix, d'ailleurs, dans l'Assemblée, ne s'est élevée pour faire violence à la réserve ministérielle.

La suite des évènements nous révélera seule la politique extérieure de nos ministres, s'ils en ont une.

Des personnes qui se prétendent bien informées nous assurent que le Piémont vient de dénoncer à l'Autriche la rupture immédiate de l'armistice et que les hostilités sont reprises.

Des dépêches arrivées aujourd'hui au gouvernement auraient apporté cette nouvelle.

Radetzki vient de répondre par une galanterie aux galanteries du général Bugeaud. — La *Gazette de Milan*, organe officiel du maréchal autrichien, étale dans ses colonnes les discours peu français de son collègue le maréchal de France.

On lit dans le *Courrier des Alpes*, de Chambéry, 24 février :

> Dans la nuit du 20 au 21, un courrier de Paris a traversé notre ville, se rendant à Turin. Il était, dit-on, porteur d'une dépêche fort importante. Le gouvernement français, de concert avec l'Angleterre, y enjoindrait à la Sardaigne de désarmer incontinent, et lui porterait la détermination de ces deux puissances de ne jamais reconnaître les républiques de l'Italie centrale.
>
> Cette dépêche se rattache fort probablement à l'ouverture des conférences de Bruxelles.
>
> Le courrier a dû arriver à Turin dans la nuit du 21.

Le Piémont, l'Autriche et la République italienne.

Les journaux de la réaction se plaisent chaque jour à dénaturer les nouvelles de l'Italie. La plupart annoncent ce matin qu'à la suite d'une démonstration populaire Gioberti a repris le portefeuille des affaires étrangères à Turin ; que les Autrichiens marchent sur Bologne, que Laugier a battu les Toscans, etc. Toutes ces nouvelles sont complètement fausses. Gioberti a été remplacé au ministère des affaires étrangères par Colli, membre du sénat piémontais ; les Autrichiens n'ont pas dépassé les avant-postes de Ferrare, et probablement ne les dépasseront pas ; Laugier est sans troupes, et la République de l'Italie centrale est aussi solide qu'elle l'a jamais été.

Les hommes de la réaction, à Turin, ont voulu exploiter à leur profit la grande renommée de Gioberti; ils savent que la faveur populaire s'attache à des noms beaucoup plus qu'à des actes; ils ont cherché à faire croire au peuple de Turin que la chute de Gioberti c'était la renonciation à faire la guerre contre l'Autriche ; ils ont répandu non-seulement de vive voix, mais dans des écrits distribués sur la voix publique, que Rome était à feu et à sang, que Gênes avait *proclamé la République rouge*, et que la guillotine allait y fonctionner si elle n'y fonctionnait déjà, etc., tandis que dans les provinces on représentait Turin comme livré à l'anarchie et au pillage; c'est ainsi qu'ils sont parvenus à réunir 20 000 signatures pour demander la rentrée de Gioberti aux affaires.

Mais Charles-Albert est resté ferme, il a reçu poliment la députation chargée de lui présenter les pétitions, et deux heures après, une proclamation était publiée annonçant que le ministère était complété ; que M. Colli remplaçait M. Gioberti aux affaires étrangères et M. Chiodo à la présidence du conseil, et « tout rentrait dans le calme, » disent les journaux de Turin. Ce dernier trait prouve suffisamment que l'agitation n'avait rien que de factice.

L'occupation de Ferrare par les Autrichiens n'a pas été considérée comme une déclaration de guerre. Le commandant autrichien, interrogé par la députation des habitants, a répondu qu'il ne venait en aucune façon au nom du pape, et qu'il n'avait pas à s'occuper de ce qui se passait à Rome ; qu'il tenait seulement à l'exécution des traités en ce qui regarde Ferrare. Les traités portent que les insignes pontificaux doivent se trouver au fronton des monuments de Ferrare, et c'est à ce seul titre qu'il demande leur rétablissement. Il ne demandait qu'une réparation pour les griefs commis contre les Autrichiens par les habitants de la ville.

Ferrare n'a pas voulu accepter la responsabilité d'avoir attiré la guerre contre la république romaine. Les citoyens se sont cotisés, ils ont recueilli les 200 000 écus, 70 mille comptant, et le reste en billets sur Trieste et Milan, et ils ont donné les cinq otages. L'archevêque et quelques membres du clergé ont tenu à en faire partie. Ils seront retenus dans la citadelle tant que les Autrichiens ne se retireront pas.

Bologne, qu'on disait menacé, et qui l'était sans doute en effet si le Piémont eût opéré en Toscane d'accord avec l'Autriche, Bologne avait constitué un gouvernement provisoire, il s'était organisé pour opposer une héroïque défense.

Guerazzi et d'Apice se sont portés contre Laugier, à la tête de 5 000 hommes de troupes. Laugier se trouvait à Pietra Santa réduit à environ 800 hommes, et tout annonçait qu'il ne tiendrait pas à la première rencontre.

Un trait suffira pour faire apprécier le caractère de Laugier. Le jour même où il publiait sa proclamation contre la République florentine, il écrivait au gouvernement provisoire toscan : « Soyez tranquille, je veille sur la frontière. »

Le gouvernement florentin a augmenté la solde des troupes de toutes armes.

On dit que Léopold a quitté San-Stefano pour se rendre à Gaëte.

L'Assemblée constituante de Venise a ouvert ses séances le 15 février.

Les Russes en Transylvanie.

La nouvelle de l'intervention des Russes en Transylvanie se trouve enfin officiellement confirmée par un rapport publié le 20, au soir, dans un supplément extraordinaire de la *Gazette de Vienne*.

Selon ce rapport qui transforme en victoire sanglante, il est vrai, la complète défaite éprouvée devant Hermanstadt, par le général autrichien Puchner, les troupes impériales laissées dans cette ville n'ont pu empêcher les communications avec le Bannat et Carlsbourg d'être coupées par les Hongrois, qui ont ravagé les environs et enlevé toutes les provisions pour les conduire à Klausenbourg.

C'est alors que Kronstadt et Hermanstadt auraient renouvelé plus vivement encore les instances qu'elles avaient déjà faites précédemment, se voyant menacées par les Szeklers, auprès du général russe de Luders, commandant dans la Valachie, pour l'obtention de secours éventuels. Selon la feuille ministérielle, l'interruption des communications avec l'armée impériale de Hongrie avait ôté aux villes saxonnes toute perspective de recevoir des renforts ; l'ennemi avait réuni chaque jour de nouveaux *rebelles* à son armée, et avait réussi à exciter à l'insurrection armée tout le peuple Szekler, lorsque le lieutenant-feld-maréchal Puchner fut assailli de prières de recourir à l'intervention russe, afin que les plus riches parties du pays des Saxons ne fussent pas livrées *aux hordes de rebelles avides de sang*.

Le rapport voudrait nous faire croire que c'est parce qu'il a cru devoir écouter la voix de l'humanité et les prières des Saxons, que Puchner a appelé les Russes à son secours, quoiqu'il n'y fût pas autorisé par le gouvernement impérial. La vérité est que Puchner, défait dans toutes les rencontres, obligé de fuir devant Bem, allait être écrasé lorsque 10 000 Russes sont venus à son secours, comme il était d'avance convenu qu'ils le feraient dès que les Autrichiens ne seraient plus assez forts pour se maintenir en Hongrie. Puchner prétend qu'il venait de réunir, le 1er février, un conseil de guerre à Hermanstadt, lorsqu'au moment de clore cette assemblée un courrier apporta de Cronstadt la nouvelle officielle que les hordes de Szeklers, au nombre de 15 000 hommes, avaient franchi les frontières de leur pays, et que la riche ville de Cronstadt était en très grand danger. Ce serait cette circonstance qui aurait fait prendre au conseil de guerre la résolution d'appeler les Russes, et c'est par suite de cette demande que 6 000 hommes de troupes russes sont entrés le 1er février à Cronstadt, et que, le 4, 4 000 hommes ont occupé Hermanstadt.

Enfin, le général Puchner, pour justifier la démarche qu'il a faite *sans autorisation du gouvernement*, déclare que le secours des Russes n'est demandé que pour la protection momentanée des deux villes saxonnes, et qu'il n'est nullement question d'une participation active des Russes aux combats ultérieurs contre les insurgés hongrois.

C'est après avoir ainsi livré aux Russes les villes saxonnes, que le général Puchner, naguère tremblant et éperdu, annonce avoir repris l'offensive contre le général Bem.

Nous n'avons pas besoin de dire qu'on ne doit ajouter que très peu de foi au bulletin de ce général annonçant que Bem, après avoir été repoussé de Hermanstadt, a été battu à Stolzenbourg, où il aurait perdu 13 canons, 700 tués et 150 prisonniers. Retiré sur le Muhlenbach, Bem aurait été battu une seconde fois, laissant entre les mains des Autrichiens 2 canons et 700 prisonniers. Enfin, à Szas-Varös, il y aurait eu un troisième combat, qui se serait terminé comme les deux autres, de sorte que Bem, fugitif, au départ du courrier, aurait passé la Deva, toujours poursuivi par les troupes *victorieuses* du *brave* Puchner.

Nonobstant la promesse faite par Puchner que les Russes ne participeraient point à la guerre, la *Gazette d'Augsbourg* annonce la complète défaite des Szeklers au nombre de 6 000 par le général russe Engelhart, dans un combat acharné de plusieurs heures, qu'il leur a livré le 4 près de Kronstadt, et après lequel il les a rejetés au-delà de l'Aluta.

De plus, le général russe Freytag a été chargé d'occuper les frontières de la Gallicie pour attaquer immédiatement le général Bem, s'il voulait y faire invasion, ce qui prouve que ce dernier, quoique fugitif au dire des bulletins autrichiens, est encore redoutable, puisqu'on lui oppose à la fois un général russe et un général autrichien.

L'intervention *russe*, à laquelle le czar a affecté trois corps d'armée, comptant près de 100 000 hommes, est conduite par les généraux Luders, Freitag et Tschewodejew. Celui ci a son quartier général en Podolie, près des frontières de la Bessarabie; celui du général Freitag est à Nowa Selitz, aux frontières de la Bukowine.

Le but des Russes paraît être de transporter le plus possible le théâtre de la guerre en Italie. Il ne s'agit plus pour cela que de refouler les insurgés hongrois en Illyrie, d'où leurs bandes dispersées chercheraient probablement à s'unir aux Vénitiens et aux Piémontais, chez lesquels les Hongrois ont un représentant chargé de conclure entre les deux nations un traité d'alliance offensive et défensive.

Attendrons-nous que les Russes soient au pied des Alpes pour aller au secours des républiques italiennes ?

Un de nos amis de Nantes nous adresse les judicieuse réflexions que voici sur l'utilité de l'intervention du capital dans l'organisation des associations industrielles.

Les associations ouvrières et le capital.

Sur un grand nombre de points de la France on songe à organiser des associations ouvrières. Les difficultés qui entravent l'exécution de cette excellente idée sont assez nombreuses; je ne discuterai dans cet article que celles qui sont relatives à l'intervention du capital dans ces associations.

Le point de vue auquel je me place tout d'abord est celui-ci : Il ne s'agit point de discussion théorique sur la productivité ou la non productivité du capital, il ne s'agit point de savoir si dans l'avenir on supprimera *de fait* tout intérêt du capital (ce qui serait d'accord avec les principes soutenus par les premiers Pères de l'Eglise), mais il s'agit de trouver les moyens les plus efficaces d'organiser rapidement des associations industrielles capables de procurer aux ouvriers le plus de bien-être qu'il sera possible. Cette manière de poser la question a ce grand avantage, que toute discussion stérile cesse à l'instant entre les socialistes de diverses nuances qui s'occupent d'organiser des associations ouvrières, et de réunir dans un même effort de progrès pacifique des hommes qui sans cela ne se seraient peut-être pas du tout entendus.

Eh bien ! que faut-il faire pour attirer le capital dans les associations ? que faut-il faire pour éviter que l'intervention du capital ne dégénère en exploitation du travail ou ne soit une cause de ruine pour les associations ? Il faut lui offrir une part dans les bénéfices, de préférence à un intérêt fixe, car si les affaires marchent médiocrement pendant les premières années surtout, cet intérêt ne pourrait être pris que sur le capital social, du moins pour la portion que les bénéfices ne suffiraient pas à couvrir, et ce serait là une cause grave de désorganisation, qu'on évite complètement par la stipulation d'une part dans les bénéfices en faveur du capital.

Mais, dira-t-on, la part fixée pourra convenir quelques années, et se trouvera exagérée plus tard, lorsque l'association sera en pleine prospérité. Il faut s'entendre. Dans la plupart des cas, le capital social s'augmentera chaque année, proportionnellement à l'extension des affaires; les plus-values successives donneront lieu à la création d'actions nouvelles qui seront partagées, d'après les mêmes règles, que les bénéfices proprement dits ; il résultera de là que la part attribuée au capital se répartira non-seulement entre les capitalistes primitifs, mais encore entre les travailleurs devenus actionnaires.

Cependant il y aurait une manière de prévenir toute objection, et c'est surtout sur cette idée que j'appelle l'attention du lecteur. Il suffirait pour cela de stipuler dans l'acte constitutif de la société, qu'à des époques réglées à l'avance l'association aurait le droit de rembourser AU PAIR le capital primitif après règlement des profits et pertes pour la période écoulée. De nouvelles conventions seraient alors arrêtées. Ces conventions feraient intervenir de nouveaux capitalistes à la place des anciens, si ceux-ci n'offraient pas les meilleures conditions.

Quant au capital de plus-value, ou bien l'acte social en ferait une propriété collective, ou bien (ce que j'ai supposé plus haut, parce qu'en effet ce serait, dans mon opinion, plus juste) il serait distribué sous forme d'actions entre les associés, mais à condition que les conventions nouvelles, passées avec les successeurs des capitalistes primitifs, seraient applicables aux actions de plus-value, en ce qui concerne la participation aux bénéfices. Ces actions de plus-value seraient négociables comme les autres, mais non remboursables.

Je crois qu'il convient, à moins d'impossibilité, d'exiger de chaque associé-travailleur un apport en capital, soit sous forme d'outils, soit autrement. Il faut que l'ouvrier ait quelque chose à perdre si l'association tombe, afin que chacun apporte dans l'œuvre commune un dévouement complet. Je pense encore qu'on pourrait, dans certains cas, se procurer une partie des capitaux nécessaires par l'émission de *bons de consommation*, échangeables en produits après des délais fixés. Enfin, j'appelle de tous mes vœux la constitution sérieuse d'institutions de crédit qui puissent, à défaut de l'Etat ou concurremment avec lui, venir en aide aux associations ouvrières.

Je termine par une observation qu'il serait bon de répéter souvent : Certains ouvriers ont des préjugés contre l'association du capital et du travail, ils ont tort; ils supposent sans doute que dans l'association des patrons avec les ouvriers, les premiers conservent seuls la direction du travail pendant toute la durée de l'association. Or, cela est absurde, attendu qu'il ne faut pas que l'association soit gouvernée par tel ou tel, mais bien qu'elle se dirige elle-même en déléguant l'autorité à ceux qui lui paraissent les plus capables et les plus dignes, qu'ils aient été patrons ou salariés avant de devenir associés.

Nantes, février 1849. XX.

Une leçon de théologie.

Le parti honnête et modéré compte en grand nombre dans ses rangs des mécréants et des voltairiens de la veille, abonnés du *Constitutionnel* avant qu'il se fût repenti, philosophes éclectiques, jésuitophobes, qui ont fait toute leur vie la guerre au catholicisme.

Aujourd'hui, ces messieurs, coalisés contre le socialisme, veulent se faire passer pour bon chrétiens, bons catholiques, apostoliques et romains; mais, hélas ! ils ont oublié les premiers éléments du catéchisme, et les vrais dévots n'ont pas de peine à démasquer ces intrus. Lisez l'*Ere nouvelle*, vous y verrez que le *Moniteur universel*, ignorant le dogme de la présence réelle, appelle image du Dieu vivant l'hostie consacrée, qui est Dieu lui-même :

Il y a des journalistes qui jouent de malheur. Ils ne peuvent parler des choses de la religion sans tomber dans les plus grossières erreurs, et sans blesser non-seulement le sens religieux, mais encore les dogmes catholiques. C'est ce qui vient d'arriver au *Moniteur universel*.

Dans son compte-rendu de la cérémonie du 24 février à la Madeleine, il dit : « A l'élévation, les tambours ont battu aux champs, et tout le » monde s'est religieusement incliné devant L'IMAGE du Dieu vivant. » Le journal officiel, préoccupé de l'amplification qu'il avait à faire, n'a sans doute visé, dans cette phrase, qu'à l'effet. Nous en sommes bien fâchés pour sa piété et pour sa science théologique, mais il faut qu'il sache qu'il a commis une grosse bévue.

Comme nous avons reproduit, dans notre numéro d'hier, l'article du *Moniteur* sur la fête commémorative de la fondation de la République, nous tenons à signaler cette erreur. Nous inviterons, en même temps, la feuille officielle à être plus exacte quand elle voudra parler de l'auguste mystère de nos autels, et à se souvenir alors de ce passage d'une magnifique prose que les religieux écrivains du *Moniteur* ne doivent pas ignorer :

Dogma datur christianis,
Quod in carnem transit panis,
Et vinum in sanguinem.

Troubles dans les départements.

Déjà la lumière se fait sur les troubles que le *Moniteur* d'hier présentait comme ayant éclaté *à l'occasion de l'anniversaire du 24*, et comme étant l'œuvre des *partisans de la République démocratique et sociale*.

« A Uzès, disait le *Moniteur*, une pasquinade de carnaval, *tolérée à tort* par l'autorité municipale, a donné lieu, le 22 février, à une rixe qui aurait pu avoir de graves conséquences. Sept arrestations ont été opérées. »

Le *Moniteur* se gardait bien, comme on voit, d'indiquer que les auteurs de cette *pasquinade* provocatrice étaient des légitimistes; il laissait supposer que les républicains socialistes étaient les instigateurs. Eh bien ! voici les détails que le *Courrier du Gard*, feuille très modérée, donne sur les troubles d'Uzès :

Le 4 février dernier, une manifestation légitimiste avait eu lieu à Uzès. Le matin, un drapeau blanc avait été arboré au pavillon Racine; le soir, une troupe de jeunes gens avait parcouru la ville en chantant, et avait ensuite envahi le café où se réunissent les républicains. Là, après des libations un peu copieuses, ils avaient commis quelques dégâts. Une pareille bravade, dans l'état d'irritation où se trouvent les deux partis politiques qui se partagent la population d'Uzès, pouvait amener un conflit sérieux. Cependant l'autorité ne prit aucune mesure de répression. Le commissaire de police et le colonel s'opposèrent seuls au désordre, mais leurs efforts furent longtemps impuissants. Un magnifique ordre du jour félicitait deux jours après la garde nationale, comme si elle avait fait son devoir, et surprenait la religion du préfet du Gard. Un peu plus tard, le commissaire de police était destitué pour avoir rempli son devoir.

On conçoit l'irritation des esprits à la suite de cette journée. Le dernier jour du carnaval les légitimistes voulurent renouveler la scène du 4. Une bande de masques armés de balais et de soufflets se porta devant le café républicain pour les narguer et les insulter de nouveau; mais ceux-ci, en force ce jour-là, et exaspérés par l'oppression qu'ils avaient été forcés de subir, sortirent du café armés de queues de billard et frappèrent sur leurs agresseurs. Dans la lutte qui s'ensuivit, le procureur de la République a été blessé. Un coup de feu, tiré de la fenêtre d'une maison voisine, a légèrement blessé une personne au nez.

Dès que le préfet a été informé de cet évènement, il s'est transporté à Uzès avec l'avocat-général, M. Liquier. A la suite de l'information sommaire qui a eu lieu en leur présence, sept personnes ont été arrêtées.

A leur retour, quand les faits ont été mieux connus, la cour d'appel a été réunie, sur l'invitation du procureur-général, et après délibération, elle a évoqué l'affaire des troubles d'Uzès depuis le 4 février jusqu'au 22. M. le conseiller Laporte Belviala et M. Liquier, avocat-général, ont été commis pour procéder à l'information.

» Quelques compagnies de la garnison de Nîmes ont reçu l'ordre de partir pour Uzès, pour renforcer la garnison de cette dernière ville.

Voici maintenant, d'après le *Républicain du Gard*, d'autres renseignements sur cette saturnale royaliste :

La maison de M. Maurin, épicier, fut attaquée ; une bande nombreuse manifesta l'intention de la piller et de la brûler après. Une sentinelle qu'on y plaça d'abord fut insuffisante à la défendre, malgré le voisinage de la caserne, qui n'en est qu'à quelques pas ; il fallut y envoyer un piquet en toute hâte.

Une autre bande, en grande partie composée de gardes nationaux, se porta devant la maison de M. Mazel, vieux soldat de la République et de l'Empire, décoré sur le champ de bataille, enfonça la porte, maltraita le jeune fils de Mazel, et tira deux coups de fusil qui heureusement n'atteignirent personne.

M. Labeille, qui venait d'arriver de la campagne, est reconnu ; aussitôt les cris de mort retentissent, on lui lance des pierres, il va être assassiné peut-être, quand le major Bastide, qui s'est multiplié dans cette fatale journée, s'élance et l'arrache à ces furieux.

Sur la place Saint-Etienne, une jeune fille de quinze ans est poursuivie par la foule et accablée de coups.

Mme Rey jeune, dans un état de grossesse avancée, fut assaillie sur l'Esplanade à quelques pas de son domicile, poursuivie à coups de pierres et meurtrie de coups.

Tels sont les faits qui ont signalé cette journée néfaste; et pendant que la plèbe légitimiste se livrait à ses horribles ébats, que faisait l'autorité républicaine ? On faisait des visites domiciliaires, on arrêtait une famille entière de républicains, MM. Carrière père et fils, et Meffre.

Mais les auteurs de tous ces attentats, on les recherchait sans doute ou du moins on faisait venir des forces de Nîmes, et on attendait au lendemain pour être en mesure de réduire cette race de verdets ?

Le lendemain, on arrêtait un autre républicain, M. Rey jeune, celui-là dont la femme avait été assommée la veille.

Cependant M. le préfet arrive, et, nous avons regret à le dire, son arrivée n'a rien produit de ce qu'elle aurait dû produire. Un discours aux officiers de la garde nationale, un discours au conseil municipal, voilà tout ce qu'a fait à Uzès M. Chanal.

Aussi le résultat ne s'est-il pas fait attendre.

Le 22, entre 6 et 7 heures du soir, une foule considérable de femmes, de jeunes gens armés de gourdins et de gardes nationaux, parcourt les boulevards poussant d'atroces menaces contre les républicains : *Il faut les enfermer tous et les brûler ; il ne faut pas qu'il en reste un ; nous les saignerons tous*.

Cette foule de sauvages, s'arrêtant devant les maisons des républicains, faisait avec une sorte de régularité trois sommations d'éteindre les lumières et de fermer portes et fenêtres. Après quoi les pierres pleuvaient et l'on cassait les vitres. C'est ainsi qu'en un instant la devanture du café Pélissier fut brisée, tous les cafés fréquentés par des patriotes furent violemment fermés, et la foule se dispersa à 9 heures, non sans avoir pillé la boutique d'un pauvre perruquier, à qui on enleva tout ce qu'il possédait, ses rasoirs et une somme de 20 fr.; et, se donnant rendez-vous pour le lendemain à 7 heures, pour faire coucher les républicains, le tout assaisonné d'horribles plaisanteries, telles que : *Il fait humide le soir, ils s'enrhumeraient ; l'air extérieur, qu'ils le sachent, serait* MORTEL *pour eux*.

Il est impossible d'exprimer l'état dans lequel se trouve la ville d'Uzès, livrée littéralement à une ignoble populace, digne héritière des héros de 1815. Les honnêtes gens du parti légitimiste gémissent en secret, mais sont impuissants pour arrêter les excès de l'armée de Henri V. L'autorité, dont on ne saurait excuser l'incurie et la faiblesse, ne prend aucune mesure sérieuse pour mettre un terme à un état de choses aussi scandaleux.

Quand on va trouver le sous-préfet, il répond : « Que voulez-vous que j'y fasse ? » C'était aussi la réponse que faisait le sous-préfet en 1815, M. de Vallabrix, pendant que, sous sa fenêtre, on fusillait sept patriotes.

Des troubles légitimistes ont eu lieu également à Roquemaure. Le *Républicain de Vaucluse* en rend compte en ces termes :

Nous recevons de Roquemaure des détails sur les événements qui s'y sont passés d'un témoin éclairé, en qui nous avons toute confiance.

Les blancs avaient fait un banquet dont personne ne s'était inquiété. Au sortir de table, ils se rendirent à leur cercle, voisin du bal de la jeunesse républicaine, et ils tombèrent en nombre sur quelques jeunes gens occupés à fêter de leur mieux le carnaval expirant.

Le bruit de cette agression se répandit bientôt dans la ville, et de toutes parts les patriotes arrivaient au secours de leurs amis assaillis.

Le citoyen Cure, qui arrivait comme les autres, vit alors le sieur Dugrail, espèce d'évêque de robe courte, au milieu d'un nombreux état-major et d'une petite armée, excitant les agresseurs à tenir bon. Cure voulut s'interposer et délivrer l'un des hommes les plus fortement engagés. Il y était parvenu lorsque le citoyen Borty, membre du conseil général, Lucien Barthélemy et une foule d'autres du même bord, se ruèrent sur lui par derrière et le frappèrent à la fois sur la tête. Le sieur Borty avait une canne, qui vola en éclat au second coup, et dont

une large blessure au brave Cure.

Ce dernier, aussi lâchement assailli, se retourna vivement sur ses agresseurs, et le sieur Borty, atteint d'un coup violent, recula de quatre ou cinq pas, jeta le tronçon de sa canne, puis, s'armant d'une pierre, revint à la charge, appuyé de sept à huit autres.

Cure, contraint par le nombre, dut battre en retraite et gagner le mur de la rue, au lieu de rester au milieu, pour être à l'abri au moins d'un côté, et se défendit vigoureusement, jusqu'à ce qu'il fût délivré par ses amis.

Le citoyen Coste, membre du conseil municipal, s'est trouvé également dans une bien pénible situation. Sept à huit forcenés étaient acharnés sur lui ; le sang jaillissait de plusieurs blessures graves qu'il avait reçues à la tête.

Les deux adjoints, qui firent les plus louables efforts pour mettre fin à cette sanglante lutte, ont été assaillis par d'autres bandes de ces forcenés, qui se trouvaient tous réunis, et ils n'ont pu être dégagés que quand enfin les républicains se furent rassemblés de tous les points de la ville.

Le maire arriva lorsque la lutte était terminée ; il fut encore insulté et provoqué par ces hommes en délire.

Il paraît qu'il y avait de la part des agresseurs un véritable guet-apens, puisque l'un des individus de la bande a reproché à un autre de ne pas s'être trouvé au rendez-vous à trois heures.

Les cris de « Vive Henri V ! A bas la République ! A bas la montagne ! » ont été proférés.

Commémoration de Février dans les départements.

On écrit de Strasbourg. — (Correspondance particulière).

Tous les dimanches le général commandant la division passe ses troupes en revue. Hier, 25 février, le colonel de la garde nationale avait convoqué tous ses hommes, fantassins, artilleurs, etc., en l'honneur de notre sainte Révolution de Février. Le général en écrivit au ministre de la guerre, qui lui répondit de s'abstenir, et qu'il fallait empêcher les troupes de fraterniser avec la garde nationale, *le bon esprit et la discipline des soldats ayant toujours à y perdre.*

Bref, la garde nationale fut seule passée en revue, et notre général fut menacé d'un charivari qui pourtant n'a pas eu lieu.

Le préfet, ayant à sa droite le maire, circula dans les rangs de la milice, après quoi il vint se placer au pied de la statue du général Kléber, et le défilé commença. Le représentant de M. Léon Faucher fut accueilli partout, tant dans son inspection que pendant le défilé, par les cris nombreux de : Vive la République ! A bas les blancs ! proférés avec enthousiasme, les cris répétés, mais un peu moins vifs peut-être de : A bas les ministres ! et enfin par quelques cris isolés de : Vive la sociale !

Je me suis immédiatement informé si, en proférant ce cri : A bas le ministère ! la garde nationale avait eu seulement pour but de protester contre l'ordre donné au général par le républicain Rulhière. Partout il me fut répondu que les citoyens de Strasbourg avaient entendu flétrir la politique du cabinet.

On nous écrit de Toulon, 24 février :

Aujourd'hui, l'anniversaire de cette pauvre République, déjà tant maltraitée, se célèbre à Toulon de manière à ravir d'aise la société Barrot, Faucher, Falloux et compagnie. On lui a dit sa messe de *mort* avec un *Te Deum* manqué. Peu s'en est fallu que la rade ne lâchât pas ses 21 coups de canon, car l'ordre n'arrivait jamais de charger les pièces. Aussi s'est-elle abstenue de pavoiser comme au beau temps du cher roi Philippe. Pas de programme, pas de fête, un silence de mort partout. Le cœur se serre, car ce silence, cet étouffement font naître de bien douloureux pressentiments.

La petite ville de Montlhéry a eu aussi son banquet démocratique et social. Le chiffre des souscripteurs n'était pas de moins de 200.

En vain la *réaction* avait-elle dirigé contre cette réunion pacifique son attirail provocateur, posté sa *calomnie* et ses *gendarmes*, tout s'est passé dans l'ordre le plus parfait, et là encore les républicains ont déjoué, par leur calme et leur discipline, les espérances coupables de ceux qui se nomment les *modérés*.

Les représentants Lagrange, Félix Pyat, Ménand, Agricol Perdiguier, Baune et Th. Bac, retenus à la solennité de la rue Martel, se sont excusés de n'avoir pu se rendre à l'invitation des montlhériens en adressant à ces derniers l'assurance de leurs regrets et l'expression de leurs vives sympathies.

Notre poète populaire, Pierre Lachambeaudie, a récité quelques-unes de ses charmantes fables que nos lecteurs connaissent, et pour lesquelles tout éloge de notre part serait superflu.

Les convives se sont séparés au cri de : Vive l'amnistie !

L'abondance des matières nous a seule empêché d'insérer plutôt la lettre suivante qui nous a été adressée par le comité fraternel des blessés de février, et qui prouve que les hommes de février, qu'on dépeint comme des hommes de désordre, ont donné le 24 février l'exemple de la paix, de l'ordre et de la modération :

Citoyen rédacteur,

Dans la crainte que vous ne soyez mal renseigné sur notre démarche de samedi, les membres du comité réunis extraordinairement ont cru devoir vous en donner tous les détails ; seriez-vous assez bon, citoyen rédacteur, pour nous prêter l'appui de votre journal.

Les blessés et combattants, les veuves et les orphelins de février, au nombre de huit cents, se sont réunis au siége du comité, faubourg Saint Martin, 40.

A dix heures, la colonne s'est mise en marche, précédée de la bannière du comité. Les blessés occupaient la tête, puis venaient ensuite les veuves et les orphelins, avec leurs bannières ondulées de crêpes. Les coins étaient tenus par de jeunes orphelins. Un chœur de musiciens était placé au milieu, et des hymnes patriotiques n'ont cessé de se faire entendre.

Parti du faubourg Saint-Martin et se dirigeant vers la place de la Révolution, le cortége a été arrêté dans sa marche par un fort détachement de la ligne. Le capitaine commandant s'est présenté avec toute la politesse convenable, et a dit qu'il avait reçu l'ordre de faire admettre trente combattants, si l'on désirait se rendre à la Madeleine.

Le citoyen Croizet (du Cantal), président du comité, a protesté de la manière la plus formelle et la plus énergique contre un pareil ordre.

Il a été décidé que l'on se rendrait immédiatement à la colonne de juillet. Le cortége s'est ébranlé au milieu d'un silence solennel. La foule encombrait les boulevards ; tous se découvraient devant ces martyrs. Pas un seul cri de désordre n'est sorti de leurs rangs.

Aux approches de la colonne de juillet, des musiciens de différentes légions de la garde nationale ont fait retentir des airs patriotiques et nationaux.

Après avoir fait trois fois le tour de la colonne, on a formé le cercle autour des membres du comité. Le citoyen Croizet (du Cantal), président du comité, d'une voix forte et accentuée, a prononcé, au milieu d'un profond recueillement, une allocution vivement sentie.

Le citoyen Raynaud, vice-président, lui a succédé, et, par un discours des plus pathétiques, a excité l'enthousiasme de la foule.

Avec le même ordre le cortége a repris sa marche lente et silencieuse, et est rentré au siége du comité.

Salut et fraternité.

Assemblée Nationale

PRÉSIDENCE DE M. MARRAST. — *Séance du 28 février.*

Après le tirage des bureaux, l'Assemblée reprend la discussion du projet de loi électorale.

« Art. 407. L'art. 463 du code pénal est applicable aux crimes et délits prévus par la présente loi. »

M. LE PRÉSIDENT, avant d'ouvrir la discussion, demande l'avis de la commission sur un amendement de M. Tranchant, qui lui a été renvoyé.

M. V. LEFRANC dit que la commission ne l'a pas adopté.

M. TRANCHANT insiste sur sa proposition, qui est ainsi conçue :

« La violation du scrutin de vote, commise par le président du bureau, l'assesseur ou les scrutateurs qui auraient lu ou laissé lire les bulletins, est punie d'une amende de 200 fr. à 2 000 fr.

Il est procédé au scrutin de division qui donne le résultat suivant :

Nombre des votants,	619
Majorité absolue,	310
Pour,	260
Contre,	359

L'amendement n'est pas adopté.

Deux autres amendements sont également rejetés par la commission d'abord, puis par l'Assemblée. L'art. 407 est adopté.

M. VALETTE propose cet article additionnel :

« Lorsque le jury aura reconnu les circonstances atténuantes en matière de délit, la peine prononcée par la cour ne s'élèvera jamais au dessus du minimum déterminé par la présente loi. Dans le même cas la cour pourra s'abstenir de prononcer l'interdiction mentionnée en l'article précédent. » — Adopté.

M. CORPSMANDRÉ propose et développe l'amendement suivant :

« La liberté provisoire pourra toujours être accordée avec ou sans caution. » — Rejeté.

M. ISAMBERT propose un autre paragraphe additionnel :

« En cas de conviction de plusieurs crimes ou délits prévus par la présente loi, commis antérieurement au premier acte de poursuite, la peine la plus forte sera seule appliquée. » — Adopté.

« Art. 408. Lesdits crimes et délits seront jugés par les cours d'assises. » — Adopté.

« Art. 409. Si le crime ou délit est imputé à un agent du gouvernement, la poursuite aura lieu sans qu'il soit besoin d'une autorisation préalable. » — Adopté.

« Si le fonctionnaire inculpé est renvoyé de la plainte, la partie civile pourra, selon les circonstances, être condamnée à une amende de 100 f. à 5 000 fr., et aux dommages-intérêts.

» Le jury statuera à la majorité sur le point de savoir s'il y a lieu à amende, et sur le chiffre des dommages-intérêts. » — Adopté.

M. VALETTE demande que le jury puisse prononcer à la simple majorité sur le chiffre des dommages-intérêts. — Adopté.

« Art. 411. L'action publique et l'action civile seront prescrites après trois mois, à partir du jour de la proclamation du résultat de l'élection. — Adopté.

« Art. 412. La condamnation, s'il en est prononcé, ne pourra, en aucun cas, avoir pour effet d'annuler l'élection déclarée valide par les pouvoirs compétents, ou devenue définitive par l'absence de toute protestation régulière formée dans les délais voulus par les lois spéciales. » — Adopté.

« Art. 413. Les électeurs du collége qui aura procédé à l'élection à l'occasion de laquelle les crimes ou délits auront été commis, auront seuls qualité pour porter plainte ; toutefois, leur défaut d'action ne portera aucun préjudice à l'action publique. » — Adopté.

« Art. 414. Les lois antérieures sont abrogées en ce qu'elles ont de contraire aux dispositions de la présente loi. » — Adopté.

M. CRÉMIEUX dépose le rapport de la commission chargée de rédiger une loi sur la responsabilité des membres du pouvoir exécutif.

Il ne reste plus à voter que le chiffre des représentants qui seront élus dans chaque département.

M. DIDIER combat la proposition de la commission qui tend à réduire de 4 à 3 les représentants de l'Algérie. (Aux voix ! aux voix !)

D'autres représentants proposent 7 et 5 représentants pour notre colonie d'Afrique. Les chiffres sont rejetés.

M. LAMORICIÈRE demande que la loi porte expressément que les représentants seront élus spécialement par chaque département de l'Algérie. Avec une élection unique, les provinces d'Oran et de Bone sont par le fait sans représentation.

M. BILLAULT combat l'amendement. La commission a pensé que, pour se conformer à la constitution, qui a abaissé le nombre des représentants, il y avait lieu à faire subir une réduction à l'Algérie, puisque la métropole elle-même était obligée de se soumettre à cette réduction.

M. LE GÉNÉRAL LAMORICIÈRE insiste de nouveau.

M. COMBAREL DE LEYVAL demande qu'on vote d'abord sur le nombre.

L'amendement de M. Laussat (quatre députés pour l'Algérie) n'est pas adopté.

L'amendement de M. le général Lamoricière est adopté avec le changement du mot *départements* en celui de *provinces*.

M. SCHŒLCHER demande que l'on donne aux colonies quatre représentants de plus ; cette augmentation serait faite aux dépens des départements suivants : Pas-de-Calais, Tarn, Maine-et-Loire, Basses-Pyrénées. De ces quatre représentants des colonies, il y en aurait un qui représenterait la population indigène de l'Inde.

M. BILLAULT cherche à prouver l'impossibilité de représenter dans l'Assemblée nationale tous les intérêts commerciaux et coloniaux de la République. Vous avez décidé que les colonies placées transitoirement sous un régime exceptionnel, ajoute l'orateur, n'avaient pas une représentation en rapport avec leur population ; d'ailleurs les trois colonies principales ont des intérêts similaires. Deux représentants par colonie ont paru un nombre suffisant à la commission pour sauvegarder tous les intérêts.

M. PERINON appuie l'amendement de M. Schœlcher.

Les amendements de M. Schœlcher concernant la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion ne sont pas adoptés.

M. ISAMBERT demande un représentant pour les possessions françaises dans l'Inde.

Cet amendement n'est pas adopté.

L'ensemble du tableau tel qu'il a été présenté par la commission est adopté. Nous l'avons fait connaître en indiquant le nombre des représentants à nommer par chaque département.

M. SCHŒLCHER demande qu'il y ait au moins un représentant suppléant par colonie pour siéger à la place du titulaire, quand celui-ci sera forcé de s'absenter pour cause d'affaire.

M. MAZULIME appuie cet amendement.

M. LAGOUSSE rappelle qu'un suppléant venu à Paris s'y trouve dans la plus grande pénurie, il réclame des secours à la questure ; il conviendrait que l'Assemblée, en fixant la moindre indemnité pour les suppléants, prévînt le retour de semblables nécessités.

L'Assemblée repousse le principe des suppléants. Elle décide ensuite qu'il sera procédé à une troisième délibération de la loi électorale.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères. (Sensation.)

M. DROUYN DE LHUYS, ministre des affaires étrangères. Plusieurs représentants ont bien voulu me prévenir de l'intention qu'ils avaient d'adresser au gouvernement des interpellations au sujet des événements dont Ferrare a été l'objet. Je vais au devant de leurs désirs en annonçant à l'Assemblée nationale que le gouvernement a reçu deux dépêches, en date des 24 et 25 de ce mois, qui donnent la nouvelle de l'évacuation de Ferrare par les troupes autrichiennes. Quant aux détails, ils ne sont ni assez officiels ni assez précis pour qu'ils soient ici l'objet soit d'explications soit de débats futiles.

M. LE PRÉSIDENT. L'Assemblée passe à la troisième délibération de la loi sur le conseil d'État. (Exclamations diverses.) Mais avant, je dois rappeler à l'Assemblée qu'elle a eu longtemps à son ordre du jour la discussion des traités de commerce et de navigation conclus avec différents États. M. le ministre des affaires étrangères et M. le rapporteur du projet de décret sont d'accord pour demander que le projet soit immédiatement voté.

M. MORTIMER-TERNAUX. C'est pour la première fois que nous exécutons l'art 52 de la constitution ; je crois, contrairement à l'opinion de M. le président, que le projet doit être soumis aux trois lectures.

M. DUCOS, rapporteur, demande, au nom de la commission, que l'on procède à la première lecture et à la première délibération du projet.

Une discussion confuse s'établit à ce sujet. L'Assemblée décide, sur la demande de M. Deslongrais, que désormais tout traité de commerce soit accompagné d'un projet de décret approbatif qui sera soumis aux trois lectures et aux trois délibérations ; mais elle décide qu'elle passera à la seconde délibération de l'article approbatif que nous avons donné.

M. le président consulte l'Assemblée à l'effet de savoir si elle entend passer à une seconde délibération sur les propositions suivantes :

1° Sur le projet de loi relatif aux chambres consultatives d'agriculture ; 2° sur la proposition relative aux conditions d'admission d'avancement et de révocation dans les fonctions publiques ; 3° sur le projet relatif à l'établissement d'une salle définitive pour les séances de l'Assemblée.

L'Assemblée se prononce affirmativement.

M. MAISSIAT dit que les plans qui lui ont été fournis lui paraissent incomplets, que le nombre des places ne lui paraît pas suffisant. Il demande que la commission présente un nouveau projet plus mûrement élaboré que celui dont il est question. Il insiste néanmoins pour le maintien de cette question à l'ordre du jour.

M. DESLONGRAIS s'oppose à la seconde lecture à une heure aussi avancée. La discussion de ce projet est renvoyée à samedi.

M. BRUNEL dépose une proposition relative à l'administration publique. — Renvoyée aux bureaux.

La séance est levée à six heures.

REVUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE.

DICTIONNAIRE ET BOURSE DES MARCHANDISES.

A Paris, samedi 25 février.

On *signale* une amélioration notable dans les filatures de Maine-et-Loire et du Nord, soit à Angers et à Lille. Les blés remontent aux environs de Niort. Il y a du mieux, mais dans la capitale les affaires ne se traitent guères qu'avec des écus.

Voici les derniers cours avec les existences aux entrepôts :

BOIS de teinture Tabasco. 8 fr. les 50 k. acq. avec quelques transactions.

CAFÉS. Calmes, mais sans variation dans le prix.

La semaine du carnaval est toujours mauvaise pour la marchandise.

CÉRÉALES. En hausse partout. Les blés sont abondants à Londres et à Liverpool.

Blé choix, 24 à 24-50 c. les 119 k° ; ordinaire, 23 à 23-50 c. les 117 k°.

Dans la Charente-Inférieure, le froment monte.

Farines, 1re qualité, 46 à 48 fr. les 159 k°. Ord., 43 à 45 fr.

Farine blanche choix, 30 à 30 65 c. les 100 k° et 1re qualité, 28-65 c. à 29-30 c.

Orges et *seigles*, sont stationnaires. Ces derniers, 11-30 c. les 115 k° à livrer en mars.

COTONS. Le marché a été fort actif et en grande hausse, qui s'est un peu calmée.

En b. à New-York et à Liverpool.

On fait au Havre 2300 et 3000 balles chaque jour.

C. Georg. C. S., 72-50 et 73-50.

C. Cay., 2 à 2-40. Georg. C. S., 1-45 à 1-80.

C. L. S., 3-75 à 8. C. Louisiane, 1-50 à 1-85.

C. façon, d°. 1 45 à 1-80.

CUIRS et peaux, en bonne position.

On fait 1500 Buenos-Ayres secs à 52.

ESPRIT 3/6 Montpellier (l'hect.), en voie de hausse, 52-50 à 53.

Dispon. et courant du mois, 55.

Fécule et betterave, en hausse, à 48 et 49.

FERS. En voie de hausse, ainsi que les métaux, cuivre, étains et plomb Esp. et Allem., 47.

Fonte écoss. n° 1, 18 à 19.

HUILES. Epurée, 101. Huile colza, 92 à 93. Disponible et courant du mois, 95.

A Lille, 78-50.

INDIGO. Toujours en hausse. Le Beng. vaut maintenant 5 80 c., et madras 5-20 c. à 5-60 c.

On fait 20 c. Beng. deb. 10 à 7 et 7 35 c., et Java 7-20 à 7-60 c.

LAINES. Les laines p. fils cardés valent 3-50 à 4-30 c. demandés. Celles pour draps et nouveautés, 5 à 6.

Laines en suint, 75, 80 et 90 c. le demi-k°.

Laines Esp., 5 à 5 25, bonne qualité pour peignes, et 4-80 à 5 pour drap.

OR. En baisse p. de 20 et 40 fr. 6 fr. le mille.

POTASSE. Perlasse. Pot. New-York, 120.

RIZ Carol. 100 tierç. à 27-62 1/2 c.

SAVONS. Bien tenus à Marseille. Disp. belle qualité, 98.

Marseille bleu pâle, d°, 98-50.

SOIES. Les arrivages manquent à Marseille où les prix sont fermes.

Les ventes sont plus actives à Saint-Etienne où il y a eu de fortes commandes ; mais néanmoins les prix ne sont pas élevés.

On travaille à Lyon.

SUCRE brut des Antilles, continue à hausser.

Stock, au 17 février, au Havre, 3200 bq.

à Nantes, 50000 sacs où le sucre Bourbon fait 57 la bonne 4e.

S. Martinique et G., bonne 4e, 118 et belle 4e, 121.

SUIFS. En baisse de plus en plus au dernier marché. Les suifs de boucherie tombent de 57-50 à 58 dans Paris, avec peu d'affaires.

Chand. en b. à 62 et 63 fr. — Bougie stéariq., 1-50 c. le k°.

Oleine, 86 à 87 h. barr. — Stéarine, 245, hors barr.

VIANDES. Bestiaux. Prix de la viande s. pied par k°.

	Prix moyen.	1re	2e
Bœufs,	350 k°	0-98	0-86
Moutons,	29	1-18	1-02
Veaux,	65	1-48	1-28

Le bétail monte en province.

VINS nouv. d'Auxerre demandés. Les bons crus en h.

Vin Coulange nouv., 25 à 27 fr.

Hausse de 10 fr. dans la Gironde.

FAITS DIVERS.

La cour d'appel de Paris a prononcé hier dans l'affaire de Mme la comtesse Mortier contre son mari. Elle a repoussé la demande en interdiction et ordonné la mise en liberté de M. Mortier.

— D'après le dernier résumé du cadastre, il y a en Algérie 68 forêts et grands bois d'une contenance de 838 519 hectares.

— Jusqu'aujourd'hui, plus de douze cents industriels se sont fait inscrire à l'Hôtel-de-Ville pour envoyer leurs produits à la prochaine exposition de l'industrie française.

— Un des inculpés contumaces de l'affaire du 15 mai, M. Napoléon Chancel, vient d'adresser à plusieurs journaux une lettre dans laquelle il annonce l'intention de se constituer prisonnier avant l'ouverture des débats.

— Hier soir, un individu se présenta chez la concierge du n° 13, rue du Coq-Saint-Honoré, et la pria de lui donner de quoi écrire une adresse. On lui présenta une plume et de l'encre ; mais il insista pour entrer dans la loge, disant qu'il était connu du notaire qui habite la maison. La concierge sortit alors pour indiquer le chemin de l'étude à cet homme dont l'aspect ne la rassurait pas, quand tout à coup celui-ci se jeta sur elle et la frappa à grands coups de poing. La pauvre femme cria : Au secours ! au voleur ! à l'assassin ! et bientôt les clercs de l'étude accourent et s'emparent du furieux. La garde arriva et le conduisit au poste.

Questionné sur ce qui l'avait poussé à agir ainsi, ce malheureux répondit très sérieusement qu'il exerçait la vengeance céleste sur la classe des portiers ; que c'était une leçon qu'il désirait qui profitât à tous. Il ajouta qu'il avait affaire chez le notaire pour traiter avec lui des négociations qui devaient amener Louis Bonaparte sur le trône de Danemark ; qu'il était descendu du ciel exprès ; que, du reste, il s'ennuyait beaucoup là-haut depuis quelques jours, attendu que, pendant un mois, il y avait rempli la fonction d'arbre de la liberté.

Ce pauvre homme, par la suite des réponses qu'il fit, donna la preuve d'un dérangement complet de ses facultés intellectuelles, résultat de préoccupations politiques : le retour des Bourbons est l'idée fixe de ce malheureux. On l'a conduit à la préfecture de police pour être réintégré à Bicêtre, d'où il a dit être sorti depuis quelques jours seulement.

— M. de Falloux vient de mettre plusieurs recteurs d'académie à la retraite.

— L'acte d'accusation dressé par M. le procureur-général dans l'affaire du 15 mai a été notifié avant-hier aux accusés. Il leur a été également remis une copie imprimée de toutes les pièces de la procédure.

— Hier comparaissaient devant la police correctionnelle nos amis Edouard Hervé, Thoré et Tessié du Motay, vice-présidents du club Martel (ancien club de la Révolution), sous la prévention de contravention à la loi sur les clubs. L'accusation reprochait à ces citoyens l'introduction de mineurs dans le lieu des séances du club et pour témoins on produisait deux individus dont l'un, orné de favoris très bien fournis, paraissait âgé d'au moins vingt-cinq ans; pour le second, il était parfaitement permis de lui attribuer vingt-un à vingt-trois ans. Cet incident a égayé l'auditoire. Le tribunal a condamné Hervé, Thoré, Tessié du Motay, Gouache et Dambel, chacun à 50 fr. d'amende, et a repoussé les conclusions du ministère public, demandant la fermeture du club.

— Le projet de loi sur l'achèvement du Louvre a été discuté hier dans les bureaux. Sur quinze commissaires nommés, dix se sont prononcés contre d'une manière absolue, ce sont MM. Corne, Besnard, Ferdinand de Lasteyrie, Schœlcher, Maissiat, Tourret, Gouin, Dufournel, Leproux. —Les autres commissaires, MM. Laussedat, d'Adelsward, Degousée, se sont prononcés pour le transfert de la bibliothèque du Louvre au palais des Tuileries. MM. d'Adelsward et Delaporte ont insisté pour l'ajournement.

— Le journal *semi-officiel* du soir, la *Patrie*, de M. Delamarre, contenait hier un article qui ne déparerait ni la *Gazette de France*, ni l'*Union monarchique*, ni l'*Univers*, ni l'*Opinion publique*, et dans lequel on lit ce passage remarquable :

« Nul n'ignore combien peu la majorité du pays est satisfaite de la Constitution! Nul n'ignore non plus combien sont faibles les attaches qui retiennent la majorité à la République! »

Qui donc a pu communiquer un pareil article à la *Patrie?* Que le ministère y prenne garde, M. Delamarre devient très compromettant pour lui, et il est plus que temps de le désavouer. (*Liberté*.)

— On assure que le gouvernement autrichien, ayant appris les intentions de la famille Bonaparte, aurait offert de remettre les restes mortels du duc de Reichstadt, qui seraient réunis à ceux de l'empereur dans l'église des Invalides.

— On lit dans la *Gazette de Lyon* du 26 :

« Hier, à l'issue de la messe, une parade a eu lieu sur la place Bellecour. Le maréchal Bugeaud, à pied, suivi d'un nombreux état-major, a passé en revue les troupes stationnées sur la place. Au moment où le défilé finissait, la foule ayant voulu envahir la place, un homme âgé a été renversé par le cheval d'un dragon et légèrement blessé à la tête. Un attroupement considérable s'est aussitôt formé, des cris contre les dragons ont été proférés et quelques pierres lancées.

» Quelques arrestations ont suivi cette manifestation. Les prisonniers ont été escortés jusqu'à l'Hôtel-de-Ville par une foule compacte et hostile, qui s'est grossie pendant le trajet, sans qu'il en soit résulté d'autres accidents que des cris et des menaces impuissantes. »

— On nous écrit de Saint-Avold, le 20 février :

« Une malheureuse femme, mère de six enfants en bas-âge, vient de mourir à Longueville-lès-Saint-Avold, victime d'une sorte d'homicide que, malheureusement, les lois de notre état social ne sauraient atteindre.

» Le 18, à quatre heures du matin, cette infortunée, jeune encore, accoucha sans aucune assistance d'un garçon bien portant. Les suites de cet accouchement ayant réclamé l'aide de la sage femme, ce fut en vain que celle-ci fut mandée : étant elle-même devenue mère depuis peu, il lui fut impossible de se rendre à l'appel qui lui était fait.

» Privée des secours de l'art et de tout conseil intelligent, la pauvre accouchée dut expirer après trente-six heures de souffrances atroces et d'hémorrhagies successives.

» Ce qu'il y a surtout de condamnable ici, c'est l'indifférence des êtres qui entouraient cette malheureuse : ce ne fut que le soir du lendemain, à sept heures passées, qu'on se décida à envoyer un exprès à Saint-Avold (5 kilomètres de distance) pour y réclamer les secours d'un médecin. A huit heures celui-ci était à son poste ; mais il n'y trouvait qu'un cadavre. »

Ces faits, qui dénotent une certaine dureté de mœurs et qui se renouvellent trop souvent dans les campagnes, ne sauraient être trop énergiquement blamés. Quelque tristes qu'ils soient, nous nous ferons toujours un devoir de les publier. Puisse la publicité remédier à l'abus!
(*Courrier de la Moselle*.)

ÉVASION DE PRISONNIERS ARABES.— Dans la nuit du 30 au 31 janvier, des Arabes emprisonnés à la Casbah de Constantine ont pratiqué une ouverture à la prison et se sont évadés au nombre de 28, dont plusieurs condamnés à mort. La plus grande partie ont été repris dans la journée, entre autres le caïd des Aurès. Quatre seulement ont réussi, jusqu'à ce jour, à se dérober aux recherches de la justice.

On a remarqué que le nommé Abde'ah-ben-Chérif, de la tribu de Laïfou, emprisonné depuis quatorze mois, sans que sa famille pût se savoir à quelle cause attribuer une aussi longue détention, a refusé de s'évader.

— La dernière livraison du *Franc-Maçon* contient une chaleureuse adresse au président de la République sous ce titre : AMNISTIE, où la pensée chrétienne de l'oubli et du pardon est développée en termes pleins de cœur. Toutes les loges s'associeront à cette pensée de réconciliation.

La même livraison contient le 3e article de M. Jules Lavoine sur l'organisation du travail. La doctrine de Fourier y est analysée avec autant de conscience que de talent.

Le soin avec lequel cette revue rassemble tous les documents maçonniques, et le sentiment de fraternité religieuse qui préside à toute sa rédaction, en font un recueil précieux pour toutes les loges.

On s'abonne à Paris, quai des Orfèvres, 58.

— Mercredi 14 mars, bal de nuit paré, travesti et masqué, offert aux socialistes phalanstériens par la société populaire la *Solidarité* dans la charmante salle du Casino des arts, boulevard Montmartre, en face de la rue Vivienne.

On trouve des billets au bureau de la *Démocratie*, rue de Beaune, 2; à la Librairie phalanstérienne, quai Voltaire, 25; au bureau de la *Solidarité*, boulevard Saint Martin, 43; au café d'Apollon, rue du Roule, 3, et à la Propagande socialiste, rue Coquillère, 45. — Prix du billet : 2 fr. pour un cavalier. 1 fr. pour une dame. Les hommes ne seront pas reçus masqués.

PETITE CORRESPONDANCE.

Louvain. — M. B. — Envoyez-nous une provision de la broch. : *Les Phal. de Louv. et l'Op. pub.*, et veuillez transmettre nos vifs compl. à l'auteur.
Rio Janeiro. — M. D. — Reçu en son temps votre envoi de 24 onces. L'applic. en a été faite, et vous en aurez le détail dans un des proch. nos. — Reçu aussi votre envoi par la *Rose*, ensemble 486.70, dont vous avez été crédité. — Affectueux complim. à tous.
Toulon. — M. P. — Reçu les 300. — Nous all. vous env. les livres. — Nous faisons faire les 6 ab., qui montent net 43.50 à votre débit. — Mille amit.
Vienne. — M. H. C. — Pris note des deux nouveaux R. — Souv. am.
Diemoz. — Nous vous inscrivons. — Bien aff. accueil.
Beaurepaire. — M. G. — Nous vous inscrivons aussi. — Accueil cordial.
Landivisiau. — C'est fait.
Les Pargots. — M. B. — L'envoi a eu lieu le 17, à l'adr. de M. A. C. aux B. Les 2 prem. liv. de l'H. y étaient jointes.—Rectifié l'adresse.—L'ab. va au 31 mars, à cause du mois de prolong.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS.	Un an 30 fr.,	Six mois 16 fr.,	Trois mois 8 fr.
DÉP. ET ÉTRANGER.	— 32	— 17	— 9
PAYS à surtaxe.	— 50	— 26	— 14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DÉP. ET ÉTR.	— 5	— 3	— 2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 4.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois:	40 c.	Annonces anglaises.	80 c.
Cinq à neuf — —	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

On s'abonne à Lyon, au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme.

Bourse du 28 février.

La complication de la politique à l'extérieur impressionne d'abord les spéculateurs. La rente 5 p. 100, laissée hier à 81.70, ouvre en baisse au plus bas à 81.25, on cote 81.15, pour remonter à 81.90, cours auquel on répond les primes à deux heures, et de là s'enlever à 83.35 fin courant, et 83 au comptant; c'est une hausse considérable de 1.65 sur la bourse précédente.

La Banque de France, de 2100, s'élève à 2125, en gagnant 25.

Le 3 0/0, qui était hier à 50 20, débute à 49 50, touche 49 40, et finit à 51, avec 80 c. d'amélioration.

Il s'est traité des affaires considérables. Les agents de change ont exécuté un grand spéculateur, M. de B., qui était vendeur à découvert d'une grande quantité de rentes. Les rachats ont amené la hausse qui s'est produite.

Les chemins de fer principaux varient fort peu : Orléans reste à 840 comme hier; Avignon-Marseille perd 5 à 200; le Nord, au contraire, gagne 7 50 à 460.

La Bourse est fort animée. Les baissiers sont littéralement étranglés. On dit que le banquier M. F. est gros acheteur.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	50 20	51 »»	49 40	51 »»
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	82 »»
Cinq 0/0	81 70	83 35	81 15	83 35

28 février. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	50 50 »»	4 Canaux avec prime	»»»» »»
— Emprunt 1847-1848	83 »» »»	Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	83 15 »»	Caisse hypothécaire	»»» »»
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	»» »» »»	Emprunt d'Haïti	»»» »»
4 0/0 j. du 22 septembre	»» »» »»	Espagne, dette active	»» »»
Actions de la banque	2125 »» »»	— dette passive	»» »»
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	»» »»
Récép. Rothschild	75 00	Emprunt portugais 5 0/0	»» »»
5 0/0 de l'Etat romain	66 »»	— — 3 0/0	»» »»
5 0/0 belge 1840	91 25	2 1/2 hollandais	»» »»
— — 1842	91 50	Zinc Vieille-Montagne	2800 »»
— 4 1/2	83 75	H. de la Grand-Combe	»»» »»
— Banque (1835)	»» »»	Emprunt du Piémont	865 »»
Obligations de la Ville	1135 »»	Lots d'Autriche	380 »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	425 »»	420 »»	Orléans à Bordeaux	416 25	415 »»
Versailles, rive droite	165 »»	162 50	Du Nord	452 50	460 »»
— rive gauche	151 50	150 »»	De Paris à Strasbourg	356 25	352 50
Paris à Orléans	840 »»	840 »»	Tours à Nantes	282 50	[illegible]
Paris à Rouen	520 »»	515 »»	Paris à Lyon	»»» »»	»»» »»
Rouen au Havre	245 »»	245 »»	Montereau à Troyes	125 »»	[illegible]
Avignon à Marseille	205 »»	200 »»	Dieppe à Fécamp	160 »»	165 »»
Strasbourg à Bâle	108 75	[illegible]	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	345 »»	340 »»	Bordeaux à la Teste	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boulogne	»»» »»	»»» »»			

L'un des gérants: G. TANDON.

Le Jardin-d'Hiver continue ses piquants préparatifs de la grande fête excentrique annoncée pour dimanche prochain par Levassor, et à laquelle doivent prendre part tous nos premiers comiques. La *Foire de Saint-Cloud au Jardin-d'Hiver* sera la plus curieuse qu'on puisse passer à Paris. Déjà les orchestres s'apprêtent, les théâtres s'élèvent et les marchands forains, nos marchands en renom et les entrepreneurs de jeux disposent leurs élégantes et pittoresques boutiques. On s'inscrit tous les jours pour l'étalage, de quatre à six heures, au Jardin-d'Hiver même.

Aujourd'hui jeudi, la soirée dansante de la salle Sainte-Cécile sera embellie par de merveilleux intermèdes. L'administration offrira à ses abonnés les *Dissolvents Views* du professeur Taschott. Ces magnifiques tableaux qui, comme le Diorama se transforment par des effets de lumière, ont fait l'admiration de l'Allemagne et de l'Angleterre. *L'Eglise Saint-Marc à Venise, la Bataille des Pyramides, une Vue du Balanka à Constantinople, la Chapelle de Guillaume Tell, l'Intérieur du palais du Doge, le palais impérial à Saint-Pétersbourg*; tels sont, parmi beaucoup d'autres, les tableaux dont la beauté du dessin et la richesse des couleurs seront exposés au public de la salle Sainte-Cécile.

Dimanche prochain, reprise des fêtes dansantes du commerce, pour la dernière production des *Dissolvents Views*.

Spectacles du 1er mars.

THEATRE DE LA NATION.—
THEATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Marie Stuart.
ITALIENS.— Gazza Ladra.
OPERA-COMIQUE.—Le Maçon, le Caïd.
ODEON.— Estelle, le Bon moyen, le Gendre aux épinards, le Vieux Garçon, Adam et Eve, Scène et pas des Vivandières, grand Intermède musical.
THEATRE-HISTORIQUE.—La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE.—Les Filles du Docteur, Tasse cassée, Rochegune, les Grenouilles.
VAUDEVILLE.— 1re repres. de : la Poésie des amours et....., la Foire aux Idées, Bon Moyen.
THEATRE MONTANSIER. — Habit, les Envies de Mme Godard, Chansonnettes. Dent, Duel.
VARIETES.—Pension, Mlle de Choisy, Cours de la Bourse, l'Habit Vert.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Trente Ans, l'Auberge.
GAITE.—Les Orphelins.
AMBIGU-COMIQUE.—Le Mauvais Cœur.
THEATRE DU LUXEMBOURG.—Les Trois Epiciers, Voisins au 5e Etage, Un Mariage d'Amour.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES.—Un Turc, un Monsieur, les Saltimbanques, Mathias l'Invalide.
THEATRE BEAUMARCHAIS.—La Montagne et la Gironde.
THEATRE CHOISEUL.—Une Femme du Peuple, un Voyage en Californie.
DELASSEMENTS.—Ce qui manque aux Grisettes, un Bouquet vivant, un Mariage par procuration, Polkette et Bamboche.

Imprimerie LANGE LEVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 60. EDITION DU MATIN. Vendredi 2 mars 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.) — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DEMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 1er MARS.

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien.

La République de 1848 doit organiser l'ordre nouveau.

Contre la Maison d'Autriche.

L'heure de l'indépendance des peuples a sonné.

La famille européenne distingue, compte et appelle ses enfants de leurs noms : l'individualité de chacun se dessine et grandit.

L'Europe se transforme; l'avènement de meilleures destinées se prépare pour elle; l'immense force de production de ses 250 millions d'hommes verra sa puissance de progrès intérieurs centupler par la formation de jeunes nationalités pleines de sève et de vie.

C'est l'ère de la Justice, de la Paix et des prodiges du Travail que Dieu élabore.

Mais cette nouvelle phase du progrès humain, si lumineuse, si évidente, si tangible pour les hommes de foi, d'intelligence et de cœur, est restée lettre-morte aux yeux des égoïstes, des incrédules, des matérialistes, des impies, dont un nombre considérable se trouve encore à la tête des Etats.

Parmi ces hommes, ceux de l'école de Metternich — de cette école née dans le despotisme, grandie dans le mensonge, retrempée dans les massacres de Gallicie, — dominent au premier rang.

C'est contre ces hommes, groupés autour de la maison d'Autriche, marqués de la réprobation générale, que la France doit s'élever.

Dans la position actuelle de l'Europe, la maison d'Autriche est seule, isolée.

Le roi de Prusse et l'empereur de Russie ont d'autres intérêts à défendre, d'autres éventualités à conjurer, bien plus graves et plus personnels que ceux de la défense de l'impériale maison retirée à Olmutz.

L'entrée de 10 000 russes à Kronstadt et à Hermanstadt ne prouve absolument rien.

La maison d'Autriche est sur le bord de l'abîme. Il est vrai que ses souteneurs paient d'audace, de mensonge et de ruse pour faire croire à leur puissance. D'après leurs bulletins, des armées innombrables sillonneraient l'empire depuis le Tessin jusqu'à la Theiss; ils entrent en triomphateurs dans les forteresses danubiennes, l'aigle impérial va planer sur Florence et sur Rome. Ils décrètent une levée en masse de 700 mille hommes, de 19 à 28 ans; ils ouvrent un emprunt de 100 millions.

Ces grands mots prouvent que la maison d'Autriche est aux abois, réduite à vivre de réclames politiques.

Les généraux de ces innombrables armées trouvent qu'il leur manque un petit corps de 10 000 hommes pour occuper les villes de Kronstadt et d'Hermanstadt pendant qu'ils mettent les Szeklers à la raison.

Radetzki envoie 10 000 hommes à Ferrare, mais pour aller plus loin il comptait sur l'intervention de Gioberti en Toscane.

Le fort de Malghera entre la terre ferme et Venise va être pris, disent-ils; Radetzki entrera en triomphateur dans la cité reine de l'Adriatique.

Mais, pour prendre Malghera il faut d'immenses travaux de siége; ce fort fût-il pris, Venise ne peut pas être entamée.

Peu importe! Radetzki n'en lance pas moins sa réclame.

L'emprunt des 100 millions est repoussé par les maisons de banque. On se rabat sur une émission de 25 millions de bons du Trésor.

La levée en masse de 19 à 28 ans, si elle s'exécute, sera composée en grande partie d'hommes mariés peu soucieux de défendre le trône des Hapsbourg. — Peu importe! Les politiques superficiels croiront à l'armée de 700 mille hommes!

Voilà la tactique de l'Autriche. Eh bien! il faut en convenir, cette tactique lui a réussi, tant est grande la nullité des hommes qui gouvernent la France, tant est grande l'inaction dans laquelle ils se plongent et s'anéantissent.

Chose incroyable! M. Drouyn de Lhuis sera parvenu, par la petitesse microscopique de ses vues, à donner du relief à M. Bastide!

Cependant, que devient la France et sa glorieuse initiative? Elle se meurt d'atonie, elle s'efface de la scène du monde.

Et pourtant tout la convie à entrer résolument dans la voie d'une large politique extérieure.

Si le gouvernement français parlait haut et ferme à la maison d'Autriche, si, pour preuve de son énergique vouloir, il débarquait à Venise, ce *Palladium* de l'indépendance italienne, cinq à six mille hommes, l'Italie serait bientôt libre du joug autrichien.

La fièvre de l'indépendance calmée en Italie, sa réorganisation se ferait avec ordre et mesure. L'Italie est plus avancée qu'on ne le pense communément dans les idées du véritable progrès.

L'Italie indépendante créerait une armée de 200 000 hommes. La France, fraternellement unie à sa sœur d'au-delà des Alpes, y trouverait un puissant appui : la défense de la civilisation, qui aujourd'hui *pèse exclusivement* sur la France, serait partagée; elle pourrait renvoyer dans leurs foyers la moitié de ses braves soldats.

Il y a plus; dans la position actuelle de l'Europe, en supposant même que la France dût faire la guerre à la maison d'Autriche, cette guerre de quelques mois serait encore plus utile à la France que la continuation indéfinie du ruineux système de la paix armée qui nous écrase depuis dix-huit ans.

La chute ou le démembrement de la maison d'Autriche peuvent seuls amener une période de paix stable en Europe. L'Italien, l'Allemand, le Hongrois et le Slave, asservis l'un par l'autre et rivés ensemble au trône impérial, sont appelés à la jouissance de leurs imprescriptibles droits de nationalité.

Entrelacés dans le nœud gordien de la politique de Metternich, ils se débattent et meurent à la peine.

L'épée de la France peut seule trancher le nœud fatal.

Séance de l'Assemblée nationale.

Au commencement de la séance, l'Assemblée a voté sans discussion un projet de loi qui ouvre au ministère des finances un crédit de 522 119 francs, à l'effet de pourvoir au paiement des intérêts et de l'amortissement de l'emprunt grec.

Passant ensuite à la troisième délibération du projet de loi sur le conseil d'Etat, l'Assemblée a décidé que le nombre des conseillers d'Etat serait fixé à 40.

Cette discussion a été interrompue par M. le ministre des travaux publics, qui a donné lecture d'un projet de loi relatif à l'exploitation du chemin de fer de Paris à Chartres.

Sur la demande du ministre, l'Assemblée a décidé que ce projet serait voté d'urgence.

COLONIES FRANÇAISES.

GRAVES DÉSORDRES A LA GUADELOUPE.

Embarquement forcé du procureur-général et du préfet apostolique, suivi d'incendie et de chômage général parmi les noirs.

Nous croyons ne devoir pas perdre un instant pour livrer à l'appréciation de l'Assemblée nationale et du gouvernement les affligeantes nouvelles qui nous arrivent de la Guadeloupe. Le ton de modération et de vérité qui règne dans cette correspondance nous dispense de tout commentaire. Quand nous disions, il y a quelques jours à peine (1), que la politique du colonel Fiéron, grosse d'injustice et de tyrannie dans le présent, était, par cela même, grosse de péril dans l'avenir, nous étions loin de supposer que ce péril fût si proche.

Guadeloupe, 28 janvier 1849.

Il y a aujourd'hui neuf jours, le pays était fort calme, chacun était fort tranquille, et M. Fiéron lui-même s'y mêlait si peu, que nous nous demandions s'il dormait. Quelle est notre surprise, en lisant l'*Avenir*, d'apprendre que des meneurs cherchaient à agiter les esprits en faisant concevoir aux affranchis des craintes sur le maintien de leur liberté. Ces paroles du journal fort bien en cour n'étaient qu'un ballon d'essai destiné à préparer l'opinion, et, dans la journée même, la population fut fort étonnée de voir affichée aux coins des rues une proclamation lancée contre les agitateurs et criant bien haut l'inviolabilité de la liberté.

Nous restâmes quelque temps à chercher quel pouvait avoir été le but du gouverneur en lançant une proclamation aussi surprenante, surtout après qu'eut été connu le résultat d'une enquête dirigée à la Basse-Terre, enquête dont il était ressorti qu'un blanc, M. Anguillet, employé à la direction de l'intérieur, avait exprimé tout haut, en apprenant l'élection napoléonienne, la possibilité du retour à l'esclavage pour les nouveaux affranchis des colonies. Ces paroles, jointes à la joie excessive de la plupart des propriétaires à la nouvelle d'une élection qu'ils interprétaient à leur manière, — joie qui ne parut pas naturelle et de bon aloi aux cultivateurs, ces paroles et cette joie insensée avaient, il faut en convenir, jeté parmi bon nombre d'entre eux un certain découragement. L'occasion était trop belle de stigmatiser les prétendus meneurs, les invisibles agitateurs, pour ne pas la saisir vivement. On fit donc la proclamation dont je viens de parler, proclamation que vous lirez dans les journaux.

Je ne pense pas cependant que ce fût là le seul motif de la proclamation. Cet acte doit avoir une liaison avec celui, bien plus grave, qui l'a suivi à peu de jours d'intervalle, et à la suite duquel la colonie se trouve, à mon avis (puissé-je me tromper!), dans la position la plus critique où elle se soit encore trouvée depuis l'abolition de l'esclavage.

Le 24 au matin, nous apprenons que M. Chalp, curé, M. Dugoujon, préfet apostolique, et M. Bayle-Mouillard, procureur-général, ont reçu l'ordre de s'embarquer sur *la Caravane*, bâtiment hôpital qui doit mettre à la voile le lendemain. M. Bayle a demandé inutilement à aller déposer sa femme à la Martinique. Les passagers du bâtiment porteur de la nouvelle ajoutent qu'étant en mer ils ont aperçu dans les environs de la Basse-Terre un incendie qui n'a pas été de longue durée.

La stupéfaction, la colère, l'indignation furent grandes à la nouvelle de cette triple transportation. Celle de M. Chalp aurait ému sans étonner; celle de M. Dugoujon, à laquelle on n'était pas loin de s'attendre, aurait peiné sans surprendre, mais l'embarquement du procureur-général était hors de toutes les prévisions. Cette brutale mesure s'appliquant à un homme depuis si longtemps connu par la supériorité de son intelligence et de son mérite, par sa réserve et sa prudence, par son impartialité et sa stricte observation des lois et des droits de tous, cette mesure, dis-je, était si inattendue, que moi-même, quand on vint me l'annoncer, je la traitai d'impossible. Mais je ne faisais pas attention, dans ce moment, que le procureur-général s'était montré, depuis l'arrivée de M. Fiéron, le seul des chefs d'administration qui ne voulût pas de la politique de compression, et qu'il s'était par conséquent trouvé en constante opposition avec ses collègues et la majorité du conseil privé. Cette opposition sans doute finit par gêner le gouverneur et ses conseillers. Ceux-ci se trouvaient en outre tellement écrasés par la supériorité de M. Bayle, qu'ils poussèrent le gouverneur à se débarrasser violemment, brutalement, de cet homme qui, après avoir été le patron des esclaves, voulait que les affranchis fussent considérés et traités comme des hommes libres, et non comme des hommes attachés à la glèbe.

Le jour même de la réception de cette nouvelle nous avons voté une adresse au procureur-général.

Le parquet de la Pointe-à-Pître et la cour d'assises qui tient ici depuis le 15, ont fait la même manifestation.

M. B... a été porter notre adresse à M. Bayle, qui était déjà embarqué. Il a trouvé cette victime de la réaction coloniale parfaitement calme et serein.

Mais j'anticipe sur la marche des événements.

Le 24 au soir, un incendie éclate sur l'habitation Billost, en deux points différents. Le directeur de l'intérieur se transporte sur les lieux, engage les cultivateurs voisins à porter secours : ceux-ci, dans leur douleur et leur indignation, s'y refusent. Les troupes arrivent avec des pompes, et à huit heures le feu était éteint. Il avait duré une heure.

L'agitation était grande à la Basse-Terre. On bat la générale. Le champ d'*Arbaud* est un camp. L'artillerie est braquée dans toutes les directions! Toute la nuit on entend le cri monotone : Sentinelle, prenez garde à vous! Des patrouilles à pied et à cheval ont lieu dans la ville et aux environs.

Le lendemain, le maire de la Basse-Terre, accompagné de quelques-uns des plus influents de la cité, va exposer au gouverneur l'état des esprits, les conséquences possibles de l'embarquement du procureur-général, et obtient la révocation, ou au moins le sursis de l'ordre donné. La nouvelle s'en répand en ville, chacun est satisfait. Mais un haut fonctionnaire, celui-là même qui guide le gouverneur dans la voie réactionnaire que le malheureux colonel semble avoir embrassée avec fureur, l'homme enfin qui gouverne réellement, et qui, tant par système politique que par haine contre M. Bayle, avait organisé le coup d'état, cet homme se rend à l'hôtel du gouvernement, et dit à M. Fiéron que le bruit court en ville que c'est la peur qui a dicté sa nouvelle détermination. Au mot de peur, le colonel entre en fureur, appelle son aide-de-camp et envoie porter au procureur-général l'ordre de s'embarquer sur *la Caravane*. A quatre heures et demie du matin M. Bayle était à bord, laissant sa femme à la Basse-Terre.

Depuis lors, aucun nouvel incendie n'a éclaté; les esprits, d'abord fort agités à la Basse-Terre, commencent à se calmer, grâce à Dieu. Ici nous avons fait les plus grandes exhortations à la patience : il n'y a rien à craindre pour la ville, mais je n'oserais en dire autant pour la campagne. Dans les environs de la Basse-Terre, le chômage est presque général; il s'étend déjà aux *Trois Rivières* et à la *Cabesterre*. On ne peut prévoir où et quand il s'arrêtera.

Les cultivateurs sont fort inquiets. Ils voient dans M. Fiéron l'homme du sabre. Ils se plaignent de ce qu'on les oblige à se faire porter sur la feuille de recensement des propriétaires, et demandent s'ils ne sont pas libres et citoyens. Ils voient que c'est exclusivement sur leurs amis que s'est exercée jusqu'à ce jour la rage de proscription du colonel. Tous ces motifs et bien d'autres encore les découragent, les irritent; le chômage suit le découragement, et vous savez ce qui, chez eux, suit la colère; l'habitation Billost est là pour le dire.

Autre complication. Vous savez tous les services qu'ont rendus tous les mulâtres à la cause de l'ordre et de la propriété, dans les temps difficiles qui ont suivi l'inauguration de la République. Vous savez que, pour toute récompense, après le danger passé, on leur a jeté l'injure et la boue au visage. Eh bien! ces mêmes hommes s'étaient promis, à l'occasion, de ne plus s'interposer, même dans le but louable et généreux qui les guidait, puisqu'on les traitait d'abord ironiquement d'amis de l'ordre, puis d'autorité occulte, de meneurs, d'agitateurs, que sais-je encore? L'occasion se présente aujourd'hui. Persisteront-ils dans leur détermination? J'espère que non; car leur intervention, leurs conseils sages et puissants venant à manquer, qui sait ce que feraient les cultivateurs? Privés des guides de leur ignorance, qui sait à quels excès ils pourraient se porter?

Pour moi, je ne saurais vous dire à quel point je vois la position compromise : — Entre les blancs et les mulâtres, nul accord, nul rapprochement, au contraire; tous les jours les invectives des journaux creusent plus profondément le fossé; les mulâtres mis en outre à l'index aux yeux du gouvernement, décidés à rester neutres pour ne plus encourir les épithètes que leur générosité leur a values; les noirs, enfin, exaspérés par toutes les causes que je vous ai signalées plus haut, ayant déjà fait sur l'habitation Billost une manifestation terrible, commencent déjà à opposer aux actes brutaux du gouvernement le chômage, cette puissance d'inertie qu'on ne pourra peut-être pas vaincre, et cela au moment de la récolte, au moment où l'on a besoin du travail le plus actif!...

Et quand je pense que M. Fiéron a trouvé le pays dans un état de calme parfait!

Voyez donc un peu quelle différence entre deux colonies qui se trouvent à quarante lieues de distance! A la Martinique, M. Bruat vient remplacer M. Perrinon, dont l'administration et les instincts étaient tout à fait sympathiques aux affranchis. L'amiral suit les errements de son prédécesseur, et ce sol, qui, en mai, était le théâtre du meurtre et de l'incendie, est aujourd'hui tranquille, cultivé, l'association y prospère, et déjà, m'assure un voyageur, les sucres descendent en abondance.

Ici, M. Fiéron trouve le pays dans le plus grand calme; mais aussitôt il se lance dans la proscription, dans l'intimidation, dans la défiance; cette politique furieuse provoque l'incendie, le chômage, compromet la sécurité de l'île entière et la récolte de l'année.

Quelle différence dans les résultats!

Il paraît que le gouverneur, ou plutôt le fonctionnaire qui gouverne sous son nom, ne veut pas s'en tenir aux seuls embarquements dont je vous ai donné connaissance. Toutes les lettres venues de la Basse-Terre depuis quelques jours parlent d'une liste de proscriptions déjà dressée, composée de huit magistrats et d'un plus grand nombre de mulâtres. On les enverrait au Sénégal ou en France, par le bâtiment de l'Etat *la Proserpine*, attendu chaque jour. J'ai même reçu hier, de la Basse-Terre, une lettre portant qu'un des intimes de M. Fiéron aurait dit devant des officiers, qui l'ont répété, que *la Proserpine* devait prendre une vingtaine de transportés.

Bien que ces bruits ne m'effraient pas beaucoup, je me demande si l'on ne doit pas s'attendre à tout de la part d'un homme qui s'est permis un coup d'Etat comme celui qu'il vient de faire, coup d'Etat dont je suis vraiment épouvanté.

Je vous ai déjà parlé des conséquences du maladroit arrêté sur les recensements. Les cultivateurs ont vu avec un sentiment de défiance et d'humiliation qu'on leur imposât des dénombrements, et qu'on les portât, comme au temps de l'esclavage, sur les recensements de leurs propriétaires. Hier encore, plusieurs sont venus se plaindre à moi de cette mesure.

Vous savez aussi comment a été accueilli l'impôt sur la petite culture. Cet impôt a évidemment pour but de favoriser la culture de la canne. Eh bien! comparez la différence des deux administrations : ici, pour favoriser la canne on écrase la petite culture en imposant même les jardins des cultivateurs, et à la Martinique on accorde une prime aux deux cents et quelques hectares de cannes qui seront plantés à partir du quinze du mois de mars!

Nous avons lu hier, dans les *Antilles*, une dépêche ministérielle du 14 décembre portant que les élections continueront à avoir pour base, dans les colonies comme dans la métropole, le suffrage universel. Le ministre invite le gouverneur à donner à cette dépêche, destinée à rassurer les populations, la publicité convenable, et vous voyez que M. Bruat,

(1) Voir le numéro du 15 février.

lui obéit.

Il est naturel de penser que cette dépêche a été adressée aussi au gouverneur de la Guadeloupe, avec la même invitation. Mais une pareille publication ne pouvait être du goût de nos administrateurs qui, poussés par je ne sais quelle folie, semblent attendre un changement complet dans le système politique des colonies. Ils ont donc gardé la dépêche dans leurs cartons. C'est ainsi qu'ils obéissent aux ordres ministériels.

Nous le répéterons, nous ne voulons rien ajouter au texte de cette correspondance. Pauvre Guadeloupe! pauvre pays! Et pourtant c'est une terre française!

L'article suivant est le premier chapitre d'une brochure qui aura pour titre : *Plus de conscription. — Plus d'impôts de consommation; allégement considérable des impôts; augmentation des ressources disponibles du Trésor.* Par Alyre Bureau, ancien élève de l'Ecole polytechnique, rédacteur de la *Démocratie pacifique.*

I.

Plus de Conscription.

Beaucoup de personnes, en lisant le titre de ce chapitre, s'écrieront : « Mais l'auteur veut donc ruiner la puissance militaire » de la France? nous livrer sans défense à toutes les attaques » de l'extérieur? compromettre notre prépondérance parmi les » nations de l'Europe? etc., etc. »

Je déclare tout d'abord que mon but, au contraire, est de faire la France plus grande et plus forte qu'elle n'a jamais été; de lui rendre l'influence qui lui appartient, et qu'elle a perdue depuis bien longtemps sur les destinées du monde; et j'espère démontrer que l'abolition de la conscription est non-seulement une mesure possible, mais aussi facile qu'elle est désirable et désirée.

Bien que je sois de ceux qui pensent que l'humanité entrera un jour, bientôt peut-être, dans une ère de paix universelle, je ne suis ni assez fou ni assez aveugle pour inviter ma chère patrie à désarmer seule au milieu de l'armement formidable de l'Europe actuelle. J'appelle de mes vœux ardents l'époque où toutes les nations seront réunies dans un immense concert; où toutes les difficultés se videront par la raison, par la force morale, et non plus par la force physique; j'espère que cette époque n'est pas aussi éloignée que beaucoup le croient; et, surtout, je ne suis pas assez impie, assez contempteur de Dieu et de son universelle providence, pour penser que les hommes auxquels il a dit par la bouche du Christ : VOUS ÊTES TOUS FRÈRES, soient destinés à se haïr, à s'entre-égorger éternellement.

Mais nonobstant cette foi, cette espérance chrétienne, je sais bien que cette époque n'est pas encore venue; je sais bien que les luttes violentes de peuple à peuple durent encore; je sais bien que l'agravation et la généralisation de ces luttes sont imminentes, et que, précisément à cause des efforts inintelligents de ses gouvernements depuis 20 ans pour éviter d'y prendre part, la France sera appelée à y jouer un rôle terrible, décisif; je sais tout cela, et certes ce n'est pas en face d'une éventualité semblable que je voudrais affaiblir le bouclier de la France, diminuer la longueur de son épée, car dans ma pensée profonde, cette épée frappera au cœur l'hydre sans cesse renaissant de la monarchie et des aristocraties; ce bouclier demeurera, jusqu'au jour du triomphe, le boulevard inexpugnable de la liberté des peuples, du droit de tous.

Et c'est parce que j'ai conscience de tout cela que je crie : *Plus de conscription*; c'est parce que je veux la France forte contre toutes tyrannies et libre de toute oppression que j'ajoute ceci, qui fera bien autrement tressaillir encore les vieux partisans de l'antique esprit militaire : PLUS D'OBÉISSANCE PASSIVE.

Non! plus d'obéissance passive qui assimile l'homme à la brute; que dis-je? à moins encore, à l'instrument inerte qui frappe et qui tue sans avoir conscience de ce qu'il fait; car, pour celui qui dénombre les forces d'une armée, un cavalier n'est plus un homme, c'est un cheval, un fantassin, c'est une baïonnette, huit artilleurs sont une bouche à feu.

Plus d'obéissance passive qui permet de faire accomplir, par des hommes pleins de cœur et de loyauté, les ténébreux complots des oppresseurs des peuples, les coupables machinations de toutes les tyrannies.

Plus d'obéissance passive, enfin, qui enlevant à l'homme son libre arbitre, le dépouille par cela seul de toute la part d'énergie qui a sa source dans la volonté et dans la foi.

L'obéissance passive est un reste de l'esclavage et de la barbarie, des époques où l'homme pouvait cesser de s'appartenir pour appartenir à un autre homme. Une pareille dépendance doit disparaître d'un pays libre; elle est incompatible avec le titre de citoyen, et la Révolution de Février a reconquis aux soldats français le titre de citoyens, en leur rendant l'exercice du droit de suffrage qui en est la consécration.

Et qu'on ne dise pas que l'obéissance passive est la condition *sine quâ non* de la discipline, que sans discipline il n'y a plus d'armée. Le syllogisme serait faux par la base; la discipline, c'est le règlement intérieur de l'armée; elle n'est pas plus incompatible avec la dignité du libre arbitre que ne le sont tous les règlements des corps organisés, que ne l'est le règlement de l'Assemblée nationale avec l'indépendance des représentants. La discipline la plus stricte, la plus sévère ne porte aucune atteinte à la dignité de l'homme qui s'y soumet librement.

En résumé, l'abolition de l'obéissance passive revient tout simplement à ceci : Il ne faut plus que les soldats français aillent tuer sans savoir qui, et se faire tuer sans savoir pourquoi. Une pareille monstruosité ne pouvait se concevoir, encore une fois, qu'aux époques où il y avait des hommes qui ne s'appartenaient pas. Que les serfs russes continuent à faire ce métier de bourreau ou de chair à canon, cela est encore de mise chez eux, ils ne sont pas citoyens; les nobles sont les sujets du czar, et les paysans sont les esclaves des nobles. Mais, en France, il n'y a plus ni esclaves, ni serfs, ni sujets; tous sont citoyens, tous sont rentrés en possession d'eux-mêmes, et nul, pas même le gouvernement de la majorité, ne peut avoir le droit de dire à un seul homme : « Tu vas tuer ou te faire tuer, parce que je trouve que cela est convenable; quant aux motifs de la lutte, cela ne te regarde pas. »

Pour peu qu'on y réfléchisse, il y a là quelque chose qui révolte la conscience la moins scrupuleuse. Comment! j'irai risquer ma vie, et, ce qui est bien plus grave encore aux yeux de tous les hommes de cœur, j'irai trancher la vie de mes semblables non-seulement sans avoir aucun motif d'irritation, de justification à mes propres yeux, mais encore souvent pour combattre des sentiments et des principes que je partage, que je défendrais volontiers au prix de mon sang. Comment! aujourd'hui, par exemple, on pourrait me forcer à porter les armes contre les républicains de l'Italie, sous prétexte que mon gouvernement, d'accord même si on veut avec la majorité du pays, épouse la querelle d'un monarque contre ses sujets, soutient la tyrannie contre la liberté! Que cette majorité, si elle existe, — et je n'y crois pas, — que cette majorité aille, si bon lui semble, accomplir à coups de fusil cette restauration qu'elle regarde comme une œuvre sainte, mais qu'elle ne me contraigne point, moi qui la considère comme une œuvre inique, impie, à me battre sous un tel drapeau.

Mais, dira-t-on, vous voulez donc enlever au gouvernement légalement constitué, quel qu'il soit, le droit de déclarer la guerre? — Non, je ne lui enlève pas ce droit; mais je veux qu'il sache bien qu'avant tout il faut que cette guerre qu'il déclare au nom du pays soit dans les sentiments, dans les vœux du pays. Au gouvernement le droit de déclarer la guerre, mais à moi, citoyen, homme libre, le droit de ne point y payer de ma personne si cette guerre me paraît injuste, révolte ma conscience. C'est bien assez que je contribue par l'impôt aux charges qu'elle entraînera pour le pays, charges dont je ne puis pas, pour des raisons supérieures qu'il serait trop long de développer ici, récuser ma part.

Si quelqu'un osait dire que laisser chacun juge de la légitimité d'une guerre et libre de n'y point combattre, c'est rendre impossible la formation d'une armée pour une cause quelconque, je répondrais qu'il blasphème le peuple, qu'il outrage nos soldats par une supposition injurieuse et inadmissible pour quiconque a étudié le cœur humain et connaît notre histoire. Je ne ferai point ici du chauvinisme français; je crois tous les peuples capables d'héroïsme et incapables de subir volontairement la honte d'une lâcheté; je pense, en outre, que la nation française, plus qu'aucune autre, est portée à s'enthousiasmer pour une cause noble et juste, lors même que son honneur et son intérêt n'y sont pas directement mis en jeu. Je ne puis donc pas craindre qu'une guerre, correspondant au sentiment général du peuple, puisse manquer de soldats; c'est le contraire qui serait plutôt à redouter chez nous; c'est-à-dire que les citoyens se passionnassent pour une guerre qui ne serait jugée ni opportune ni utile par le gouvernement. On trouverait de cela plus d'un exemple dans les 35 ans de paix que nous venons de traverser; aussi, pour moi, le véritable droit du gouvernement, sa plus précieuse prérogative, c'est le droit de ne pas déclarer la guerre qu'implique celui de la déclarer. Il peut, dans tous les cas, empêcher les citoyens d'aller répandre le sang; il ne doit pas pouvoir les y contraindre; et, je le répète, il n'aura jamais besoin d'employer la contrainte toutes les fois que la cause de la guerre sera populaire. Si le sentiment général réprouve cette guerre, c'est que le gouvernement se sera trompé en la déclarant, et alors il sera bon et juste qu'elle ne puisse pas avoir lieu.

Mais assez sur cette digression que je termine comme je l'ai commencée, par ce cri : *Plus d'obéissance passive.*

Revenons au sujet de ce chapitre.

J'ai dit qu'il ne fallait plus de conscription; j'ai établi que la France avait plus que jamais besoin d'une force armée imposante; dès lors, c'est évidemment à l'enrôlement volontaire que je compte demander les soldats. Qu'on ne se hâte pas d'objecter que l'expérience se prononce contre l'efficacité de l'enrôlement volontaire pour le recrutement. Non-seulement il serait facile de prouver le contraire, mais on ne pourrait rien conclure de l'insuffisance des enrôlements volontaires tant que le régime et les chances d'avenir du soldat resteront ce que nous les savons être aujourd'hui.

Quand on veut attirer les hommes vers une carrière, on n'y accumule pas comme à plaisir toutes les conditions possibles de répulsion et de dégoût, sans y ajouter aucune espèce de compensation.

Si je compte sur l'efficacité de l'enrôlement volontaire, c'est que, probablement, je crois connaître des moyens de faire qu'il y ait à être soldat au moins autant de plaisir et de profit qu'il y en a dans tels corps de métiers qui emploient un nombre d'hommes bien supérieur à celui de l'armée, et qui n'ont pas besoin, pour se recruter, d'employer la voie de la contrainte.

Mais, dira-t-on, les artisans sont libres, et cette liberté leur fait préférer une existence précaire, féconde en misères et en souffrances de tous genres, à la dépendance absolue dans laquelle vit forcément le soldat.

D'abord, je pourrais facilement établir que la liberté dont jouit l'ouvrier est le plus souvent purement nominale, illusoire. Dans le fait, il est presque toujours sous la dépendance de son *maître* beaucoup plus que le soldat sous celle de son sergent ou de son capitaine; car si le soldat peut être mis très légèrement à la salle de police, il ne peut pas du moins être condamné à mourir de faim. Mais j'accepte l'objection, parce que je crois en effet que l'attrait de la liberté, même nominale, illusoire, suffit à écarter la plupart des hommes de la carrière militaire; mais je dis que non-seulement il est facile, mais il importe de réduire dans une proportion considérable la dépendance du soldat; de faire disparaître de nos codes et de nos usages militaires tout ce qui froisse la liberté, la dignité de l'homme sans aucun profit pour la discipline réelle, bien plus, au grand détriment de cette discipline qu'une révolte intentionnelle permanente met tous les jours en danger, et au plus grand détriment encore de la force de l'armée, où s'établit, sous l'empire de ces usages surannés, un antagonisme plein de vivacité et d'aigreur entre les divers degrés de la hiérarchie militaire. Et cette émancipation partielle, dans la limite raisonnable, du soldat, est un des éléments sur lesquels je compte pour augmenter les chances de l'enrôlement volontaire (1).

Mais procédons maintenant par ordre. J'énumérerai d'abord les conditions auxquelles j'attribue la puissance de rendre la carrière militaire assez attrayante pour que l'enrôlement volontaire suffise largement à entretenir l'armée. Je consacrerai ensuite quelques lignes d'explication à chacune de ces conditions, qui sont au nombre de sept principales :

1° Réduction considérable du nombre d'hommes sous les drapeaux, en temps de paix;

2° Réduction de la durée des engagements;

3° Prime offerte aux réengagements, jusqu'à l'âge de 40 ans;

4° Retraite assurée à tout homme qui aura passé 20 ans au moins au service;

5° Emploi des soldats aux travaux d'utilité publique;

6° Substitution de l'obéissance raisonnée, consentie, à la soumission servile, dégradante;

7° Garanties réelles données au mérite pour l'avancement. — Application progressive du principe électoral pour le choix des chefs.

Banquet des sous-officiers démocrates socialistes.

Les sous-officiers démocrates socialistes de la garnison de Paris se sont réunis pour célébrer par un banquet l'anniversaire de la Révolution de Février. Des délégués représentaient presque tous les corps.

Avant qu'on se mît à table, un sergent-major a prononcé l'allocution suivante, afin de rappeler aux convives le but de la réunion :

Citoyens, quand la réaction marche à grands pas, s'efforçant de nous enlever une à une nos libertés, criant bien haut que la France n'est pas républicaine, il appartient à tous les bons démocrates de montrer à ces Pygmées que tous leurs efforts seront vains pour arrêter la marche du progrès, et que l'heure a sonné où tous les abus et les privilèges doivent cesser, pour faire place au règne de la justice et de la raison.

Républicains, serrons nos rangs et montrons aux misérables qui ont la coupable espérance de rêver une restauration monarchique, que l'armée est toute dévouée aux principes démocratiques, pour la défense desquels elle est prête à verser son sang.

Vive la République!

Un immense cri de Vive la République! a accueilli ces paroles, et chacun a pris place au banquet.

Un sergent a pris ensuite la parole et a porté le toast suivant :

A la Montagne!

Citoyens, c'est avec une bien vive satisfaction que nous voyons au milieu de nous deux de ses membres, deux hommes dont l'existence est vouée au bonheur de l'humanité, et qui, nous en sommes persuadés, ont déjà oublié les veilles et les souffrances que leur a coûtées cette cause sacrée, cette cause pour laquelle tout noble cœur doit être fier de sacrifier sa vie. A eux donc notre premier salut! à la Montagne!

Les cris de Vive la Montagne! ont été acclamés avec enthousiasme.

En réponse à ce toast, le citoyen Ollivier (Démosthènes), représentant du peuple, a pris la parole et a remercié les sous-officiers, au nom de ses collègues, du bon accueil qu'ils voulaient bien lui faire; il leur a exprimé combien il était heureux et fier de se trouver parmi eux, et tout le bonheur qu'il ressentait en voyant les sentiments qui les animaient. Il a terminé son discours, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire, en portant un toast à la République démocratique et sociale et à l'union du peuple et de l'armée. (Vive la République démocratique et sociale. — Applaudissements prolongés.)

Un sergent-major a succédé au citoyen Ollivier :

A nos frères de l'armée unis à nous par le cœur, que la *prudence seule* tient éloignés de notre banquet fraternel.

Citoyens, nous aurions pu avoir un plus grand nombre de nos frères, mais la prudence a exigé qu'ils s'abstinssent de venir au milieu de nous, afin que notre démonstration patriotique ne pût donner l'éveil aux Tyroliens du citoyen Rebillot.

Nous avons donc à regret été obligés de nous contenter d'une délégation des différents corps.

Au peuple! dont l'armée n'est qu'une fraction, et qui, à ce titre, soyez-en sûrs, est animé des mêmes sentiments que lui.

Elle n'oubliera jamais la Révolution de Février, qui de soldats qu'étaient ses membres les a tous faits citoyens. Quoique ce bienfait ne soit que le prélude des réformes qui lui sont nécessaires, elle l'accepte néanmoins avec reconnaissance; calme et patiente, une main sur le glaive que lui a confié la loi, et les yeux fixés sur l'avenir, elle veille à la défense des principes démocratiques pour lesquels elle est prête à verser son sang. (Applaudissements.)

Le jour où la République sera menacée, elle accourra comme un seul homme dans les bras de ses frères du peuple, pour ajouter un second rempart à l'arche sainte contre les misérables assez téméraires pour y toucher. (Oui! oui! oui!)

Tout dissentiment et tout malentendu doivent cesser entre le peuple et nous; toute suspicion contre l'armée serait une injure, car l'idée est impérissable, comme l'a fort bien dit un honorable représentant de la Montagne; l'idée ayant envahi la caserne, tous les moyens pour la tuer seraient désormais inutiles. (Applaudissements prolongés.)

Un sergent-major a pris la parole après son collègue, et a développé longuement toutes les vexations que subissent les sous-officiers de la part de leurs supérieurs, très souvent prévenus contre eux sans raison; il a démontré que le soldat ne devait pas être un instrument servile dans les mains du pouvoir, et qu'il ne devait voir dans le peuple que des frères; il a terminé en exprimant le désir que l'armée fût régie par des lois plus en harmonie avec les principes démocratiques et les besoins de l'époque.

Voici son toast :

A la réforme du règlement de 1768! dont l'ordonnance du 2 novembre 1833 n'est que la reproduction. (Oui! oui! — Applaudissements.)

Un sergent a prononcé un discours. Beaucoup trop long pour être reproduit ici, ce discours, remarquable par la profondeur des idées, dénote chez ce sous-officier une grande intelligence des questions sociales.

Nous en extrayons le passage suivant :

Nous, amis, espérons et travaillons à déchirer les voiles de l'igno[rance]

---

(1) Pour qu'on ne soit pas tenté de crier à l'impossibilité, à l'utopie, je citerai ici l'opinion d'un homme que sa longue carrière militaire et la part immense qu'il a prise à tous les travaux d'organisation du service des armées, rendent plus compétent que personne en pareille matière; je veux parler du général Préval. Voici ce qu'il écrivait en 1825 (rien n'est changé depuis), au sujet des causes de l'éloignement manifesté par les soldats pour la vie militaire :

« Selon moi, ce dégoût provient d'un travail dont l'excès est dans sa fréquence, (il aurait pu ajouter : et dans sa monotonie), de l'exigence d'une » précision souvent inutile, quelquefois impossible, qu'on veut à toute force » obtenir, sans considérer qu'on dépasse les bornes de l'attention et de la » *bonne volonté* du soldat, qu'on devrait encourager et qu'on rebute. Il provient de la privation de tout délassement, de la difficulté d'obtenir des permissions que réclament de vives affections et de graves motifs, difficulté » telle que le colonel se réserve de les accorder seul, et que tous les autres » grades n'ont que le droit de punir, comme si le droit de punir n'était pas » inhérent à la faculté de permettre. Ce dégoût tient encore à cette discipline » aussi minutieuse que rigoureuse dans son application, à cette succession » multiple d'autorités qui pèsent sans cesse et tour à tour sur le subalterne, de » manière que souvent on voit le châtiment succéder à l'approbation. »

…… L'existence du plus obscur artisan présente un fâcheux objet de » comparaison et peut-être d'envie, au simple soldat confiné à la caserne, » courbé journellement sous le poids de pratiques minutieuses, souvent superflues, et d'une domination presque sans frein, toujours prête à s'exaspérer au plus léger murmure *échappé à un homme de cœur.*

Ailleurs il dit encore en parlant de la discipline : « Depuis la paix, l'armée » est redevenue, sous de nombreux rapports, victime de ce vieux code de minuties tout à fait insupportables à l'esprit sagace et impétueux du soldat français. »

Enfin, il cite à cet égard une autorité imposante, celle d'un ennemi, de M. de Frimont, général en chef de l'armée autrichienne d'occupation en 1818. Ce général se plaignait de la difficulté qu'il éprouvait en France à punir ses soldats par le bâton. Les Français, avec cet admirable et généreux instinct qui les caractérise, étaient les premiers à se révolter contre ce qu'ils regardaient comme un outrage à la dignité humaine, et prenaient la défense de ces soldats étrangers qui servaient d'instrument à leur oppression. « Il me semble, lui dit le général Préval, que vous pourriez saisir cette occasion d'anoblir leur caractère. » — « Aux Français, il faut parler à la tête et au cœur pour tout obtenir, » répliqua l'Autrichien avec feu. — Beaucoup de nos officiers, ajoute le général Préval, qui, dans toute sa carrière et dans tous ses écrits a donné des preuves multipliées de son respect pour l'homme, — beaucoup de nos officiers ne pensent pas aussi noblement de leurs troupes!…

…ance ; que chacune de nos actions, de nos paroles, soit un enseignement pour ceux qui nous entourent ; faisons qu'entre nous, qui sommes [...] *sanguinaires*, et ceux qui, seuls, sont *honnêtes* et *modérés*, on ne puisse établir à notre désavantage la moindre comparaison, et [...] notre camp qui, moralement, est déjà le plus fort, le sera bien davantage, parce qu'il se grossira de tout ce qu'il y a d'hommes de cœur dans le camp opposé.

Que notre devise soit lumière et vérité, c'est-à-dire liberté, égalité, fraternité. Vive la République démocratique et sociale ! (Applaudissements prolongés.)

Un sergent a entonné le *Chant des Travailleurs*, dont le refrain a été suivi avec enthousiasme par tous les convives.

Un fourrier a porté un toast à MM. Bugeaud et Changarnier qui, sans s'en douter et assurément sans le vouloir, ont fait faire à l'armée un grand pas dans la voie démocratique.

Un toast a été porté par un sergent, aux mânes des sergents de la Rochelle ! à Pujo, victime de la réaction.

Le citoyen Joly père, représentant du peuple, a fait entendre sa généreuse parole ; nous regrettons de ne pouvoir reproduire son discours ; il a tracé une esquisse touchante des liens qui rattachent le peuple à l'armée et la France aux autres nations. Il a représenté le grand drame qui s'accomplit en Europe dans la lutte des peuples contre les despotes.

Il a fait un appel à l'armée, en faisant ressortir combien il serait cruel pour elle de combattre ses frères des autres nations, unis à elle par les idées, surtout les Italiens qui s'efforcent de conquérir leur liberté.

Les cris de Non ! non ! jamais ! ont répondu à ces nobles et touchantes paroles ; il a terminé son discours en portant un toast à la République universelle et à l'union des peuples.

Ses paroles ont été couvertes d'applaudissements enthousiastes.

De nombreux toasts ont été portés dans cette fête de famille ; le défaut d'espace nous a obligé avec regret à ne reproduire que les principaux.

Le *Chant du Départ* a été entonné d'une voix énergique et unanime, et le banquet s'est terminé par une quête en faveur des familles malheureuses des transportés de juin, et par le cri trois fois répété de :

Vive la République !

Un ministre de la République.

EXTRAITS DES OUVRAGES DE M. DE FALLOUX.

Le monde a reculé (depuis la suppression de l'inquisition) ; il est descendu graduellement de sphère en sphère, pour venir aboutir aux abîmes du dernier siècle.

L'inquisition justifiée.

La tolérance n'était pas connue des siècles de foi, et le sentiment que ce mot nouveau représente ne peut être rangé parmi les vertus que dans un siècle de doute... Autrefois il y avait, en immolant l'homme endurci dans son erreur, toute chance pour que cette erreur pérît avec lui, et que les peuples demeurassent dans la paix de l'orthodoxie... Le sang répandu ne l'était qu'avec la plus vigilante sollicitude pour l'âme du coupable, que l'Église s'efforçait jusqu'au bout d'éclairer et de reconquérir.

L'opinion de M. de Falloux sur l'abominable Philippe II, meurtrier de son propre fils.

Les haines qui le poursuivent n'étaient et ne sont encore aujourd'hui que les représailles du fanatisme anti-religieux. Il baisait la main du prêtre qui venait de lui dire la messe. Il n'épargnait ni soins ni dépenses pour recueillir ces reliques foulées aux pieds, et pour transporter en Espagne ces trésors de la foi.

L'inviolabilité des Assemblées représentatives condamnée par M. de Falloux.

L'Assemblée se déclare inviolable à partir de ce jour... C'en est fait des modifications modérées, des améliorations progressives. La royauté vient d'ouvrir des mains généreuses ; la révolution rejette la paix et Mirabeau montre le poing. Les députés décrètent à la fois leur omnipotence et leur inviolabilité, déchirent leurs mandats et plantent l'étendard de leur usurpation. Cette usurpation, transmise de main en main, d'assemblée en Assemblée, comme le talisman de la révolution, ne s'arrêtera plus que par l'épuisement de ses propres excès.

Italie.

La tentative de Laugier contre la République toscane a misérablement échoué. Abandonné de ses soldats qui ont passé dans les rangs des républicains, il a pris la fuite et s'est réfugié en Piémont avec trente hommes.

La trahison de Gioberti a soulevé à Gênes une violente irritation ; plusieurs manifestations ont eu lieu, et la population a eu grand'peine à se calmer, même après que l'on a su l'éloignement définitif de Gioberti, et l'attitude vraiment italienne de la chambre.

Les journaux de Rome, de Florence et de Turin ont manqué aujourd'hui.

— La légion polonaise est partie de Florence pour Lucques, emmenant 9 pièces de canon. (*Corriere mercantile* du 24.)

GROSSETO, 24 *février*. — Hier, à dix heures du soir, Léopold de Lorraine s'est embarqué sur le Bulldog où déjà tous ses bagages avaient été transportés : on croit qu'il reste à bord en observation.

(*Corriere mercantile* du 24.)

NAPLES, 17 *février*. — Ferdinand s'est fait une véritable prison de son palais. Les belles galeries qui donnent sur la place ne reçoivent plus de jour que par des meurtrières, toutes les fenêtres ayant été murées. Il va et vient sans cesse comme une âme en peine, de Naples à Gaëte et de Gaëte à Naples. Les bénédictions du pape même ne paraissent impuissantes à le rassurer. Le comte Ludoff, père de l'ambassadeur qui est à Turin, est l'ange gardien du Bourbon ; il ne le quitte jamais ; il en est qui vont jusqu'à dire qu'il est le vrai roi et le véritable pape.

Pauvre terre que la nôtre, où la race des Cöole et des Carretto est si féconde ! Les chambres n'ont qu'une seule pensée : parler peu, mais résister jusqu'à la fin. De cette manière, Ferdinand sera bientôt réduit ou à dissoudre le parlement, ou à changer le mode électoral.

(*Gazette de Gênes*, 24 février.)

FLORENCE, 22 *février*. — Un mouvement insolite a agité la ville. On a vu tout à coup, dans la soirée d'hier, s'allumer des feux sur les collines qui entourent la ville, et pendant longtemps on a entendu des décharges de mousqueterie. On a cru que les populations des environs de Florence allaient marcher contre la ville, et les habitants de Florence se sont empressés de se mettre sur la défensive. Montanelli, malade, s'est levé ; il a dit à la population émue qu'elle eût à se garder du désordre, le plus dangereux de tous les ennemis. La multitude s'est apaisée. Des patrouilles sont sorties des portes de la ville pour aller à la découverte. Des arrestations ont eu lieu.

Le gouvernement recherche les vrais coupables. Une proclamation a été adressée au peuple de Florence, le 22, par Mazzini et Montanelli. Hier soir, les signaux d'un mouvement rétrograde ont brillé hier au soir sur les hauteurs qui dominent notre ville ; mais plus éclatante que ces signaux, brillait à tes yeux, peuple de Florence, une autre flamme, la très sainte flamme de la liberté. Tu t'es levé, gloire à toi, gloire à tous ceux qui se sont montrés dévoués à la patrie. Les rétrogrades criaient : Vive les Autrichiens ! C'est la devise de l'invasion étrangère ; mais tu n'as pas à craindre, peuple florentin, tu vaincras, conservant la foi en Dieu qui protège l'Italie et dans la sainteté de tes droits. Tes enfants se sont déjà montrés les dignes descendants de Feruccio dans les plaines de la Lombardie. Les gloires du Mincio ne se démentiront pas au besoin sur les rives de l'Arno. » (*Corriere mercantile* du 24.)

Autriche. — Allemagne.

Il paraît que le ministère autrichien s'est arrangé d'avance pour répondre aux interpellations sur l'intervention russe. Il en référera à la chambre, ou dans le journal officiel. Le général Puchner avait envoyé au ministère un officier chargé de demander si l'on pouvait accepter l'aide des Russes. Le ministère, en renvoyant cet officier, lui donna pour le général Puchner une instruction sévère, par écrit, contenant l'ordre de n'appeler, en aucun cas, les Russes. Malheureusement, ajoute une feuille ministérielle, on n'a plus entendu parler de cet officier. A-t-il été tué ou arrêté en chemin ? c'est ce que le ministère ignore, tout en déplorant que Puchner, manquant d'instruction, se soit vu obligé d'appeler les Russes, répondant en cela aux supplications des villes saxonnes, qui ont plus de confiance, à ce qu'il paraît, dans le czar que dans leur souverain légitime. L'humiliation que l'entrée des Russes fait retomber sur l'Autriche n'en est pas moins évidente, mais le ministère, qui se croit justifié devant le public par le mensonge qu'il a inventé, se lave les mains, comme s'il n'était pas responsable de ce qui est arrivé.

Une correspondance particulière de Hambourg annonce que la nouvelle serait arrivée dans cette ville par des estafettes de commerce, qu'à la suite de deux victoires remportées par Puchner sur les Hongrois, commandés par Bem, les troupes russes auraient évacué Kronstadt et Hermanstadt et seraient rentrées sur le territoire moscovite.

La diète autrichienne, dans sa séance du 22, a consacré l'égalité des droits politiques pour toutes les sectes religieuses.

M. Smolka a été maintenu au siège de la présidence par 290 voix sur 316.

Les droits fondamentaux de la constitution germanique sont interdits en Autriche, on les confisque partout où on les trouve. Les journaux même n'osaient les publier. En songeant que le pouvoir central n'a pas la puissance de faire exécuter par les plus petits États de l'Allemagne la loi sur les maisons de jeu, il ne doit pas paraître étonnant que l'Autriche puisse impunément se permettre de braver cette ombre de pouvoir.

Les discours du maréchal Bugeaud font l'admiration des feuilles autrichiennes soldées. On assure que certains généraux français entretiennent une correspondance active avec les généraux autrichiens : ces amis de l'humanité se concertent entre eux sur les moyens de dompter les mouvements populaires. Un journal promet de publier la copie d'une lettre que M. C... a écrite à ce sujet à son collègue Windisgraetz.

Tandis que les Russes sondent le terrain en Autriche pour y faire prochainement une invasion, leur influence continue à s'exercer dans le nord de l'Allemagne au sujet de la question de Schleswig-Holstein.

Il existe depuis 1773 un traité secret de famille entre la maison régnante danoise et la maison russe, lequel les oblige à se secourir mutuellement, et assure naturellement à la Russie de l'influence dans le Sund. Les prétentions connues de la Russie à la succession éventuelle fournissent un bon prétexte d'intervention. Il est certain que dès l'année dernière la Russie a voulu occuper le port de Kiel, et que le grand-duc Constantin a visité la corvette qui le bloquait. Une déclaration très péremptoire de l'Angleterre a seule retenu la Russie. Mais, en ce moment, elle veut occuper les Allemands aux bords de l'Eider, pour avoir la main libre aux bords du Danube.

Nous empruntons les lignes suivantes à une lettre particulière, datée de Stuttgard, le 20 février :

Chez nous en Allemagne, l'état actuel des choses est de jour en jour plus triste. La nation en ce moment ne voit pas encore assez clairement l'ordre nouveau qui sera institué. Tout se présente à ses yeux pêle-mêle et avec l'obscurité du chaos. En attendant, l'industrie languit de plus en plus, et par là on arrive pas à pas au plus affreux appauvrissement. De cette manière il ne restera à la fin aux masses pour exister que le brigandage et le meurtre. Nos matadors politiques sont véritablement aveuglés par une nuée d'Égypte. Ils se débattent sans cesse sur des questions stériles, évitant les faits.

Le vieux monde disparaîtra et doit disparaître, afin que le principe supérieur puisse triompher définitivement. La génération actuelle, d'après mon intime conviction, s'usera, pour que la suivante puisse entrer dans la terre promise. On verra donc peut-être encore l'oppression et la force, sous la forme la plus brutale, jouer dans un temps prochain un rôle providentiel.

La victoire de la réaction est toute momentanée ; une terrible explosion menace de suivre. Depuis longtemps déjà les formes politiques ne sont plus à la hauteur de l'intelligence publique. Nous passerons, je le crains, par le communisme et par tout ce qui y ressemble. Cela me paraît être une conséquence nécessaire des atrocités et des aveugles préjugés de la réaction.

La propriété foncière sera d'abord constituée sur des bases plus larges, sur des bases qu'on retrouve pour le moins déjà dans notre histoire la plus ancienne. Enfin, cette propriété réapparaîtra sous un jour nouveau, sous sa face vraiment sociale, après être restée longtemps dans l'obscurité. La génération actuelle s'usera dans les luttes où les classes diverses de la société sont engagées. La révolution ne s'arrêtera pas avant que la dernière trace de l'oppression et de l'exploitation de l'homme par l'homme n'ait été effacée. La critique n'a pas encore entièrement rempli sa mission ; ce qui le prouve, ce sont les illusions qu'on se fait encore sur la propriété et sur la liberté ; elles doivent se dissiper, et ce ne sera qu'alors que les sublimes doctrines de Fourier trouveront leur application.

La presse allemande sent très bien que les réformes politiques n'aboutissent pas, mais jusqu'à présent elle n'a pas encore (à l'exception de quelques feuilles rhénanes et silésiennes) envisagé de face et hardiment le problème social.

Pour le moment, les feuilles démocratiques veulent la République radicale. Elles pensent que le reste se fera de soi-même. Mais il s'est élevé peu à peu une autre puissance, celle des réunions populaires où se débattent toutes les questions sociales, et cela presque exclusivement dans le sens du communisme. Struve, Frœbel, Marx, Gottschalk et autres sont à la tête de ce mouvement. Ces réunions pourraient, dans un instant décisif, disposer de plus de 500 000 combattants.

En effet, dans aucun pays la réunion n'a atteint des proportions aussi grandioses que dans le nôtre. Le moindre village a une ou plusieurs réunions pour chaque direction. Avec cela on comprend sans peine la possibilité d'une explosion terrible : ce sera la guerre d'une moitié du pays contre l'autre.

La terreur blanche.

Nous trouvons dans le *Progressif cauchois* cet énergique résumé de la terreur blanche. On y remarquera cependant des omissions nombreuses : assassinat de Lagarde, massacre des mameluks à Marseille, etc., etc., etc.

Pendant plusieurs années, les royalistes et les fanatiques ont promené l'échafaud, le meurtre, le viol et l'incendie dans les villes et les campagnes : Ney, Labédoyère, Mouton Duvernet, Ramel, Brune, les frères Faucher ; Lyon, Marseille, Nîmes, Avignon, Toulouse, etc., etc., tant de héros impitoyablement égorgés, tant de cités plongées dans les larmes, quand la nation abattue courbait son front humilié, quand aucune résistance n'irritait la lutte, quand aucun danger n'exaltait plus les âmes, voilà les exploits de ces réacteurs qui essaient de nous couvrir de leur venin, de ces émigrés qui ont livré à nos ennemis nos places fortes et nos vaisseaux, sanctionné par leur concours les honteux traités de 1815, mis le comble aux vingt-cinq années de guerres civiles et étrangères suscitées par eux, en arrachant un milliard aux sueurs du peuple !

Assemblée Nationale

PRÉSIDENCE DE M. MARRAST. — *Séance du 1er mars.*

L'Assemblée adopte sans discussion le projet de loi sur l'emprunt grec. Les voix au scrutin se répartissent ainsi :

Votants,	629
Pour,	592
Contre,	37

L'ordre du jour appelle la troisième délibération sur le projet de loi relatif au conseil d'État.

Les articles 1 à 10 sont adoptés par assis et levé.

L'art. 7 est réservé jusqu'à l'arrivée du ministre de l'intérieur.

M. VIVIEN demande la parole sur l'art. 11. La commission propose de reporter le nombre des conseillers de 32 à 40, augmentation qui lui semble nécessaire pour faire face aux travaux. Avec cette augmentation, le nombre des fonctionnaires restera encore inférieur de 80 au personnel porté dans la loi de 1845.

M. SAUTAIRE-BARTHÉLEMY combat cette proposition. Les membres du conseil d'État n'auront que peu à faire pour préparer les lois ; les commissions de l'Assemblée législative pourront très bien faire ce qu'ont fait les commissions de l'Assemblée constituante. Membre du conseil d'État sous la monarchie, il a souvent soupiré après les affaires.

M. VIVIEN insiste.

M. MORTIMER TERNAUX résiste. Il soutient que le nombre de 32 conseillers d'État est plus que suffisant pour les fonctions que le conseil aura à remplir.

M. BOULATIGNIER partage l'opinion de M. Vivien. Il est bon que le conseil d'État tienne toujours à la disposition de l'Assemblée délibérante un certain nombre de ses membres pour l'éclairer. (Bruit.) Il est bon aussi que beaucoup de ses membres soient envoyés en mission sur divers points du *royaume*. (Nouveau bruit. Aux voix ! aux voix !)

L'Assemblée est consultée sur l'amendement de la commission. La première épreuve est déclarée douteuse. Quelques voix demandent le scrutin de division ; il est procédé à cette opération, qui donne le résultat suivant :

Nombre des votants,	730
Majorité absolue,	366
Pour,	375
Contre,	355

Le chiffre 40 est adopté.

M. LACROSSE, ministre des travaux publics, dépose un projet de loi relatif à l'exploitation du chemin de fer de Versailles à Chartres pour le compte de l'État, en attendant que concession soit faite de ce chemin à une compagnie, pour un temps qui ne pourra excéder 25 ans.

Le ministre réclame l'urgence.

M. DESLONGRAIS combat l'urgence. La question de l'exploitation des chemins de fer par l'État est trop grave pour que l'Assemblée la tranche sans un examen suffisant.

M. LACROSSE insiste. Il comprendrait les scrupules du préopinant, si le gouvernement proposait une convention avec une compagnie qui se substituerait à l'État, mais il n'en est rien.

Le chemin est fait, il peut être mis en exploitation ; les compagnies qui se sont présentées pour obtenir une concession n'ont offert que des conditions inacceptables par l'État ; dans ces circonstances le gouvernement a fait ce qu'il devait. Il ne s'agit pas d'ailleurs du principe en cette occasion, c'est une loi spéciale et de circonstance que le ministre réclame.

M. ALCAN combat aussi l'urgence. La question est complexe et doit être mûrie.

M. GLAIS-BIZOIN appuie les observations du ministre.

MM. Alcan, Vivien et Grandin sont encore entendus.

L'urgence est prononcée.

Le projet ne sera pas soumis au délai des trois lectures.

M. LE PRÉSIDENT fait une nouvelle lecture de l'article 11.

M. BRUNEL demande que le gouvernement soit admis à présenter, pour le conseil d'État, sa liste de candidats de même nombre et dans les mêmes conditions. Cette proposition a déjà été l'objet d'un amendement présenté par M. Brunet, et que l'Assemblée a repoussé une première fois.

Cette proposition, combattue par M. Vivien, est rejetée.

M. DESLONGRAIS, sur l'article 11, présente l'amendement suivant :

« Seront seuls éligibles aux fonctions de conseiller d'état ;

» 1° Les anciens présidents et vice-présidents de la République ;

» 2° Les anciens ministres ;

» 3° Les membres des Assemblées constituantes ;

» 4° Les membres des Assemblées législatives et anciennes Assemblées délibérantes, après six ans d'exercice ;

» 5° Les directeurs et anciens directeurs généraux d'administration, après trois ans d'exercice ;

» 6° Les premiers présidents et procureurs-généraux de cour d'appel, après trois ans de grade ;

» 7° Les officiers généraux des armées de terre et de mer, en activité ou en retraite, après six ans de grade ;

» 8° Les préfets et anciens préfets de la Seine et de police ;

» 9° Les inspecteurs généraux des finances, de l'Université, des ponts-et-chaussées et des mines ;

» 10° Les maîtres des requêtes, après trois ans de grade au moins. »

L'honorable auteur de l'amendement a voulu donner au pays et à l'Assemblée une garantie de choix qui leur soit profitable ; il a voulu en même temps donner une récompense honorable à d'éminents et anciens services. Il ne tient pas, du reste, au nombre des catégories qu'il a indiquées. On peut les restreindre ou les étendre, mais il convient d'en consacrer le principe. Si l'on n'établit pas des catégories, on fera du conseil d'État un corps essentiellement politique, ou plutôt un hospice de blessés politiques.

M. BAUCHART combat l'amendement, qui, combattu également par M. Vivien, rapporteur de la commission, n'est pas adopté.

Les art. 11, 12, 13, 14 sont adoptés.

M. MARCEL BARTHE propose cet article additionnel :

« Néanmoins, les conseillers d'état qui seront appelés aux fonctions de ministres ou de sous-secrétaires d'état, ou qui seront chargés de missions temporaires, ne seront pas remplacés dans le conseil d'état. Ils y rentreront à l'expiration de leurs nouvelles fonctions. »

Cet amendement, après une discussion confuse, n'est pas adopté.

M. MORIN, sur l'art. 16, demande qu'il y ait trente-six auditeurs au lieu de vingt-six.

L'amendement n'est pas adopté.

M. BOUHIER DE L'ÉCLUSE demande la suppression de l'art. 17.

L'article 17 est adopté.

Les art. 18, 19 et 20 sont adoptés.

Art. 21.

La commission propose d'insérer dans la loi que « les auditeurs reçoivent un traitement de l'État. » — L'Assemblée l'a décidé en rejetant un amendement qui tendait à déclarer leurs fonctions gratuites. La fixation des traitements ayant été retranchée de la loi, il convient au moins d'y écrire le principe adopté par l'Assemblée.

L'art. 21, avec ce changement, est adopté.

Les art. 22, 23, 24 et 25 sont adoptés.

« Art. 26... »

M. BOULATIGNIER propose de retrancher de la loi la désignation du nombre et des attributions des sections, sauf celle du contentieux, et la division des sections en comités.

Cet amendement entraînerait la suppression des articles 29, 30, 34 et 35, et des changements de rédaction dans les articles 27, 31, 32, 33, 36, 51, 52, 56, 57, 63 et 69.

La commission est d'avis que la loi doit consacrer la division du conseil d'état d'après l'ordre de ses attributions générales. Elle n'adopte pas l'amendement de M. Boulatignier.

L'Assemblée repousse l'amendement.

Les art. 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34 et 35 sont adoptés sans discussion.

« Art. 36... »

M. MORTIMER TERNAUX propose de décider par la loi que chaque an-

... il sera opéré entre les conseillers d'Etat un roulement au moyen duquel trois membres au moins devront sortir de la section du contentieux.

La commission n'adopte pas cette disposition, qui est trop absolue, et qui est du nombre de celles sur lesquelles doit expressément statuer le règlement du conseil d'Etat, aux termes de l'art. 58.

L'amendement de M. Mortimer Ternaux n'est pas adopté.

M. MORTIMER TERNAUX propose de commencer l'art. 37 par la disposition suivante :

« L'instruction des affaires contentieuses est dirigée par le président de la section, assisté de deux conseillers désignés tous les six mois par le président du conseil d'Etat.

La commission n'adopte pas cette disposition, qui ne doit point trouver place dans la loi, si elle ne se rapporte qu'à une simple mesure d'instruction, et dont le principe serait contraire à l'esprit de la loi, si elle tend à faire délibérer et arrêter un avis avant les plaidoiries, par les trois membres chargés de diriger l'instruction.

Cet amendement est également rejeté.

Les art. 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46 sont adoptés.

Art. 47. La commission propose cette nouvelle rédaction :

« Le ministre de la justice a le droit de revendiquer les affaires portées devant la section du contentieux, et qui n'appartiendraient pas au contentieux administratif.

» Si le ministère allègue que l'affaire est de la compétence de l'autorité judiciaire, la demande en revendication est portée devant la juridiction des conflits, organisée par l'art. 89 de la constitution.

» Si le ministre allègue que la décision de l'affaire appartient au gouvernement, sous sa responsabilité, il est statué sur la demande en revendication par le président de la République, en conseil des ministres, après avoir pris l'avis du conseil d'Etat, en assemblée générale.

» Dans tous les cas, le ministre ne peut se pourvoir soit devant la juridiction des conflits, soit devant le président de la République, qu'après que la section du contentieux a refusé de faire droit à la demande en revendication qui doit lui être préalablement soumise. »

La discussion de cet article est renvoyée à demain.

La séance est levée à 6 heures 1/4.

L'Assemblée a organisé aujourd'hui ses bureaux de la manière suivante :

1er bureau, MM. Dupont (de Bussac), président ; Gaslonde, secrétaire. — 2e, Bastide, Latrade. — 3e, Dufaure, Waldeck-Rousseau. — 4e, Cavaignac, Baze. — 5e, F. Arago, Pascal Duprat. — 6e, Laudrin, Saint-Gaudens. — 7e Billault, Germain Sarrut. — 8e Tourret, Ducoux. — 9e Maurat-Ballange, Frichon. — 10e Flocon, Chauffour. — 11e Vivien, Bidault. — 12e Marie, Astouin. — 13e Dupont (de l'Eure), Heeckeren-Gary. — 14e Bavie, A. Gent. — 15e Sénard, A. Avond.

Nous tenons de source certaine qu'il doit paraître très prochainement un nouveau journal sous le titre de la *Tribune des Peuples*. Cette feuille, sans négliger pour cela les questions de l'intérieur, traitera particulièrement de la politique étrangère, dans le but d'établir la solidarité entre tous les peuples du monde, en plaçant la France, mieux éclairée sur ses véritables intérêts, comme pivot de ce grand mouvement social.

La *Tribune des Peuples* sera rédigée, sous la direction de M. Adam Mickiewicz, par des écrivains éminents des émigrations polonaise, allemande, espagnole, etc., et par les publicistes les plus distingués de l'étranger, qui lui serviront de correspondants, associés les uns et les autres, dans le même esprit, à des écrivains français d'un mérite hautement reconnu.

FAITS DIVERS.

Les membres de la haute cour de justice doivent quitter Paris dimanche prochain 4 mars, pour se rendre à Bourges. (*Moniteur du soir.*)

— A l'occasion du procès de Bourges, on annonce la publication prochaine d'un livre de M. Louis Blanc, intitulé : *Appel aux honnêtes gens, ou quelques pages d'histoire contemporaine.*

— Hier soir, un ouragan du nord-ouest a violemment soufflé sur la capitale. Il y avait danger à sortir dans les rues, car la tempête y jetait à chaque instant tuyaux de cheminées, tuiles, ardoises, persiennes, etc. Plusieurs personnes ont été blessées ; nous avons vu sur le boulevard Saint-Denis, à la sortie du théâtre, le chapeau d'un monsieur enlevé par la chute d'un moellon pesant au moins 10 livres, et qui vint s'écraser à nos pieds ; par un prodigieux hasard, la tête de cette personne ne fut pas atteinte. Le jardin des Tuileries est jonché ce matin de branches d'arbres ; on signale des dégâts aux Halles, ainsi qu'aux constructions qui s'élèvent aux Champs-Elysées pour l'exposition des produits de l'industrie. Quoique bien diminué, le vent souffle encore avec force.

— On écrit de Saint-Etienne, le 25 février :

« Le maréchal Bugeaud est arrivé aujourd'hui à onze heures du matin, par le chemin de fer de Lyon à Saint-Etienne. Il s'est rendu immédiatement à l'Hôtel-de-Ville, où l'attendaient toutes les autorités constituées de la ville et de la plupart des cantons ruraux de l'arrondissement. M. le préfet de la Loire, qui est ici depuis deux ou trois jours, a fait les honneurs de la réception.

Le maréchal, dans une allocution chaleureuse a protesté de son dévouement à la nation et aux institutions nouvelles dont la France vient d'être dotée, et des efforts qu'il ne cesserait de faire pour le maintien de l'ordre et de l'union, sans lesquels notre patrie ne saurait être grande et heureuse. S'adressant ensuite particulièrement au tribunal de première instance, il s'est attaché à démontrer combien la France entière, les pauvres comme les riches, devaient se féliciter de la conduite toujours digne et énergique du corps entier de la magistrature.

Le maréchal, escorté de son état-major, et ayant à ses côtés le général de Grammont, s'est ensuite rendu, pour passer la revue de la garde nationale et des troupes, qui se trouvaient réunies sur la place Marengo.

A trois heures, il a assisté au banquet qui lui a été offert par la ville de Saint-Etienne, où étaient invités les principaux fonctionnaires de l'arrondissement de Saint-Etienne et du département de la Loire. Ce soir, il doit se rendre à l'Hôtel-de-Ville, à un grand bal qui a été organisé par les soins de la jeunesse de notre ville. Une quête sera faite pour les les malheureux sans ouvrage.

Des cris de Vive la République démocratique et sociale ! étaient partis, au moment de la revue, du sein de deux compagnies de la garde nationale, il s'est retourné : « Que voulez-vous, a-t-il dit, la République démocratique ? vous l'avez. La République sociale ? vous ne l'aurez pas. La République sociale, c'est la guerre des pauvres contre les riches ; une société riche, c'est la poule aux œufs d'or ; la République sociale est une vieille poule qui ne couve plus. » Et s'adressant ensuite à un pompier de la garde de Saint-Etienne : « Votre métier n'est pas de souffler le feu, mais de l'éteindre. »

— L'épidémie cholérique a sévi à Douai depuis deux mois et a surtout frappé les classes travailleuses ou indigentes. Depuis ce moment cette ville, assez renommée par sa salubrité, a fait cependant de tristes expériences. On a pu s'y convaincre en effet qu'elle renferme les habitations les plus malsaines. Il y a deux jours encore, on retirait, rue Saint-Michel, un cholérique d'une cave qui n'a pas plus d'un mètre de hauteur sur deux mètres de largeur ; cet étroit cloaque était occupé par quatre personnes couchant sur la paille toujours humide. Deux ont péri depuis deux mois. En présence de pareils faits, on peut bien dire qu'il y a *quelque chose à faire.* (*Messager du Nord.*)

GRAND COMPLOT DE BORDEAUX. — Voici, d'après le *Courrier de la Gironde*, les faits qui ont donné lieu au bruit d'une émeute à Bordeaux :

« Quelques incidents auxquels nous aurions cru donner plus d'importance qu'ils n'en méritent, si nous en avions entretenu nos lecteurs, se sont produits dans la matinée du 20 février, lors de la réception de la garde mobile.

« Un entre autres, toutefois, ayant plus particulièrement ému l'opinion publique, nous avons dû prendre quelques informations. Voici ce qui nous a été rapporté : Le cheval d'un garde national, animé par la foule qui le pressait vivement, fit un écart et faillit blesser quelques personnes, cependant il n'en fut rien. C'est alors qu'un individu, placé dans le groupe, sortant un pistolet de sa poche, en menaça le garde national, qui, au même instant, tira son sabre.

» L'intervention des nombreux témoins de cette scène empêcha facilement qu'elle ne prît un caractère plus grave. »

MM. Pâquis, premier cor au Théâtre-Italien, et Dercier, annoncent pour lundi prochain, 5 mars, à 7 heures et demie du soir, dans la salle de la Fraternité, rue Martel, 9, un grand concert populaire, avec le concours des principales masses chorales de Paris et de plusieurs artistes distingués.

— Nous avons annoncé avant hier le concert que doit donner Emile Prudent, vendredi prochain, 9 mars, dans la salle Pleyel, et dans lequel il doit faire entendre pour la première fois son grand concerto-symphonie. — On trouve des billets au prix de 5 fr. chez MM. les éditeurs de musique Troupenas, rue Vivienne, 40 ; — Brandus, rue Richelieu, 97 ; — Bernard-Latte, passage de l'Opéra ; — Heugel, rue Vivienne, 2 bis ; — Grus, boulevard Bonne-Nouvelle, et à la salle Pleyel, rue Rochechouart.

— Le directeur de l'Athénée populaire a ouvert en faveur des institutrices et de toutes les personnes qui ne peuvent payer les leçons dont elles ont besoin, des cours gratuits de grammaire française, de composition, d'arithmétique, de système métrique et de dessin linéaire. Les personnes qui désirent profiter de cet enseignement sont invitées à en adresser la demande au secrétariat de l'Athénée populaire, rue Saint-Jacques, 212.

— Les membres de l'Association fraternelle sont prévenus qu'il y aura une assemblée générale, lundi 5 mars, à neuf heures précises du matin, salle de la Fraternité, rue Martel, 9.

On ne sera admis que sous la présentation de la carte ou du livret.

Ceux qui n'ont pas encore retiré leurs cartes sont invités à le faire dans le plus bref délai, au siége de l'association, rue du Faubourg-St-Denis, 23.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Dimanche 4 mars aura lieu un grand banquet donné par les fondateurs et les chefs des corporations ouvrières qui ont travaillé à l'édifice. Des invitations seront faites aux représentants de la Montagne, aux rédacteurs de divers journaux démocratiques, aux principaux chefs des institutions pour la propagande socialiste.

Les dames y seront admises. Prix : 1 fr. 25. On trouvera des billets au siége de la commission, salle de la Fraternité, aux bureaux des journaux démocratiques et aux associations réunies.

Samedi 3 mars, grand concert populaire. Prix d'entrée : 25 c. Le nombre des exécutants sera de 200.

PETITE CORRESPONDANCE.

Les Bigny. — M. C. — M. F. C., ex-cap. dans le 13e B. de la G. M., est passé comme lieut. dans le 11e B. parti pour Cherbourg.
Bône. — M. B. — Reçu les 16. — Nous notons. Merci.
Raon-l'Et. — M. L. L. — Le mandat de poste est la voie la plus économique. — Nous prenons note.
Philippeville. — M. A. V. — Il finira fin mai.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 fr.	11 fr.	6 fr.
DEP. ET ETRANGER	32	17	9
PAYS à surtaxe	36	26	14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DEP. ET ETR.	6	4	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 4.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES	
Une à quatre fois en un mois	30 c.	Annonces anglaises	60 c.
Cinq à neuf — —	30	Réclames-notices	80
Dix fois et plus —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

On s'abonne à Lyon, au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme.

Bourse du 1er mars.

La liquidation est fort animée ; elle se fait en hausse. Les baissiers ont été encore une fois horriblement battus ; ils laissent des blessures bien vives, dit-on, au parquet des agents de change.

La coulisse, de son côté, éprouve aussi quelques pertes.

Le 5 0/0, laissé hier au milieu de la bataille à 83 35, ouvre moins bien à 82 90, pour arriver à 83 90 et fermer à 83 80 fin mars, avec une hausse de 45 c.

Le chiffre des pertes est énorme ; il y a des clients qui doivent 2 à 300 mille fr. à plusieurs agents de change, qui ne sont pas sans inquiétude.

L'emprunt fait 83.70.

La banque de France, laissée hier à 2 225, monte à 2 300, et finit à 2 375, en gagnant 50 fr.

Le 3 0/0, qui était à 51, arrive à 51 60 et finit à 51 50, en gagnant 50 c.

Le zinc de la Vieille-Montagne s'élève à 2 700 fr. et les mines de la Grand-Combe font 650.

Les chemins de fer sont recherchés et en voie d'amélioration.

Orléans, de 810, gagne 15 à 825 ; Avignon-Marseille, de 200, s'élève à 205 ; le Nord s'améliore de 7 à 467 50.

La Bourse est excellente ; elle annonce des cours beaucoup plus élevés encore.

RENTES FIN COURANT.	Prec. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	51 »	51 60	50 85	51 50
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	» »	» »	» »	83 70
Cinq 0/0	83 35	83 90	82 90	83 80

1 mars. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

5 0/0 j. du 22 juin	51 25 »		4 Canaux avec prime	1020 »
— Emprunt 1847-1848	83 10 »		Lin Maberly	» »
5 0/0 j. du 22 mars	83 50 »		Caisse hypothécaire	» »
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	» » »		Emprunt d'Haïti	» »
4 0/0 j. du 22 septembre	» » »		Espagne, dette active	22 »
Actions de la Banque	2375 » »		— dette passive	» »
Rente de Naples, j. juillet			— 3 0/0 1841	» »
Récép. Rothschild	78 75		Emprunt portugais 5 0/0	» »
5 0/0 de l'Etat romain	68 25		— — 3 0/0	» »
5 0/0 belge 1840	90 50		2 1/2 hollandais	» »
— — 1842	98 50		Zinc Vieille-Montagne	2700 »
— 4 1/2	» »		H. de la Grand-Combe	» »
— Banque (1835)	» »		Emprunt du Piémont	825 »
Obligations de la Ville	1125 »		Lots d'Autriche	330 »

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	420 »	421 »	Orléans à Bordeaux	415 »	415 »
Versailles, rive droite	182 50	186 25	Du Nord	460 »	460 »
— rive gauche	150 »	160 »	De Paris à Strasbourg	362 50	367 50
Paris à Orléans	810 »	810 »	Tours à Nantes	342 »	342 5
Paris à Rouen	525 »	530 »	Paris à Lyon	» »	» »
Rouen au Havre	245 »	245 »	Montereau à Troyes	120 »	125 »
Avignon à Marseille	200 »	205 »	Dieppe à Fécamp	165 »	165 »
Strasbourg à Bâle	100 »	105 »	Paris à Sceaux	» »	» »
Du Centre	360 »	360 »	Bordeaux à la Teste	» »	» »
Amiens à Boulogne	» »	» »			

L'un des gérants : G. TANDON.

Spectacles du 2 mars.

THEATRE DE LA NATION. — Le Violon du Diable.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Louison.
ITALIENS. —
OPERA COMIQUE. — Le Val d'Andorre.
ODEON. — Estelle, le Bon moyen, le Gendre aux épinards, le Vieux Garçon, Adam et Eve, Scène et pas des Vivandières, grand intermède musical.
THEATRE-HISTORIQUE. — La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE. — Les Filles du Docteur, Tasse cassée, Grenouilles, Charlatanisme.
VAUDEVILLE. — La Poésie des amours et....., la Foire aux Idées, Roger.
THEATRE MONTANSIER. — Habit, les Envies de Mme Godard, Chansonnettes, Jeune Homme pressé, le Duel.
VARIETES. — Le Berger, l'Habit Vert, Cours de la Bourse, la Pension.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Trente Ans, l'Auberge.
GAITE. — Les Orphelins.
AMBIGU-COMIQUE. — Le Mauvais Cœur.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — Les Trois Epiciers, Venise au 5e Etage, Un Mariage d'Amour.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple). — La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES. — Un Turc, un Monsieur, les Saltimbanques, Mathias l'invalide.
THEATRE BEAUMARCHAIS. — La Montagne et la Gironde.
THEATRE CHOISEUL. — Une Femme du Peuple, un Voyage en Californie.
DELASSEMENTS. — Ce qui manque aux Grisettes, un Bouquet vivant, un Mariage par procuration, Pochette et Ramboche.

Imprimerie LANGE LEVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 61. EDITION DU MATIN. Samedi 3 mars 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.) — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux: 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 2 MARS.

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien.

La République de 1848 doit organiser l'ordre nouveau.

La République ou la Monarchie.

S'il'on en croyait certains journaux, le maintien ou l'abolition de la République serait une pure question de forme. Monarchie ou République, ces deux natures de gouvernement pourraient être mises en parallèle, en balance; il serait parfaitement loisible de se prononcer pour l'une ou pour l'autre.

Ceux qui risquent cette thèse, ceux qui croient permis de comparer la République à la monarchie, de les peser, d'examiner encore, après février, si l'une est préférable à l'autre, laissent même entrevoir assez facilement que dans leur pensée la monarchie n'est pas seulement égale, mais supérieure à la République; qu'il serait sage, expédient pour le pays de revenir à la monarchie. — Ne leur demandez pas de vous déduire leurs raisons, de vous dire en quoi la monarchie l'emporte, quelles garanties supérieures de liberté, d'ordre même, elle peut donner à la France. Ces gens-là discutent peu; ils s'en réfèrent à la masse des électeurs, et demandent purement et simplement que l'alternative lui soit posée.

C'est rappeler le ministère Guizot, qui se dispensait de répondre à l'opposition en disant : « Nous allons voter, consultons les boules. » M. Duchâtel surtout abusait de cette tactique. Quand M. Odilon Barrot, par exemple, lui opposait en faveur des banquets et du droit de réunion les excellents arguments qu'on fait valoir aujourd'hui contre M. Odilon Barrot lui-même, M. Duchâtel souriait dédaigneusement en se disant : *J'ai ma majorité.*

Non, vraiment, il n'y a pas de majorité qui dispense de donner de bonnes raisons.

Qu'est-ce d'ailleurs que l'opinion du pays? Est-ce l'opinion du pays mal renseigné, trompé, maintenu dans l'ignorance? L'opinion du pays vraiment compétente et respectable, c'est l'opinion éclairée par les débats de la tribune et des journaux. La mission de la presse est d'influer sur le suffrage universel.

Que les publicistes chargés d'éclairer, de guider le vote cessent donc d'en appeler à ce vote, quand on leur demande un raisonnement, une discussion. Les probabilités en faveur de tel ou tel vote ne sont pas un argument. Quand vous aurez votre carte électorale en main, vous voterez comme il vous plaira; vous tenez aujourd'hui la plume, vous êtes publiciste, raisonnez.

La République est-elle une forme égale à la monarchie, qui puisse entrer avec elle en parallèle?

Il y a d'abord à distinguer dans la monarchie. La monarchie est absolue ou constitutionnelle. La monarchie absolue, bonne pour des temps d'ignorance et d'asservissement général, a terminé sa carrière maintenant. On ne le conteste plus guère. Cette forme de gouvernement est guerrière; elle repose sur la féodalité nobiliaire, sur l'aristocratie de l'épée, sur la classe privilégiée pour détruire.

Après la monarchie absolue, qui de l'aveu général a fait son temps, vient la monarchie constitutionnelle. Soutiendra-t-on qu'elle a maintenant en France une carrière possible? Cette forme de gouvernement, jugée par l'expérience de la Restauration et de Louis-Philippe surtout, qui en tira les conséquences dernières, s'appuie sur la prépondérance de la classe moyenne, de la classe bourgeoise, de la classe commerciale et financière, de la classe privilégiée pour acheter et pour vendre, sur la classe qui ne détruit pas, mais qui ne produit pas non plus, qui trafique.

La monarchie constitutionnelle une fois perdue par cette corruption qui est le dernier terme de l'esprit mercantile, cette monarchie une fois tombée sous un mépris sans appel, reste la République, la République seule.

La République s'appuie sur tout le monde; si elle a des préférences c'est pour les enfants du travail, pour les producteurs, les créateurs, les artisans, les artistes. Voyez maintenant s'il n'y a pas une progression régulière et soutenue dans ces trois termes s'engendrant l'un l'autre: monarchie absolue reposant sur l'homme qui détruit, monarchie constitutionnelle reposant sur l'homme qui trafique des richesses, République ayant pour soutiens ceux qui les créent.

Si vous remarquez encore que la monarchie absolue fait régner un seul homme, la monarchie constitutionnelle une oligarchie, la République le peuple entier, vous comprendrez que ces trois gouvernements ne peuvent pas plus être comparés, mis en balance, que le bloc de marbre, l'ébauche et la statue de Phidias.

Demandez au peuple entier ce qui vaut le mieux comme moyen de transport, de la charrette, de la diligence ou de la locomotive, de la galère antique, du navire à voiles ou du pyroscaphe; si le peuple ne sait pas de quoi vous lui parlez, il pourra voter pour la charrette et pour la galère, mais il sera bientôt justement irrité contre les auteurs de sa méprise.

Le peuple ne serait pas moins dupe s'il s'arrêtait au seuil de l'ère républicaine, à son entrée dans l'âge adulte pour retourner aux hochets de sa première enfance.

Vous qui voyez clair, avertissez-le de son erreur au lieu de faire des efforts pour exploiter l'ignorance et l'aveuglement où vous le supposez. Ne vous y trompez pas, royalistes de toutes les couleurs, si par vos ruses vous faisiez prendre un instant à la nation le bloc de marbre pour la statue, la pierre pour le pain, la monarchie pour la République, l'erreur serait courte, et la colère du peuple abusé serait terrible.

L'Assemblée a presque achevé aujourd'hui la discussion de la loi sur le conseil d'Etat, sans incident remarquable.

M. Martin Bernard a annoncé qu'il adresserait demain des interpellations sur la violation du droit de réunion, commise par la police au banquet des étudiants, à la barrière du Maine.

Les Défenseurs de la Propriété.

Décidément, la propriété n'a pas de plus ardents ennemis que ceux qui se sont intitulés ses défenseurs. Une ligue secrète existe sans doute entre les réactionnaires les plus fougueux en apparence et les partisans du communisme le plus radical. Au premier rang de ces apôtres de la destruction, d'autant plus dangereux qu'ils déguisent leurs principes diaboliques sous le masque de la plus rigoureuse conservation, nous signalons aux propriétaires le *Constitutionnel*, organe de M. Thiers, dirigé par M. Véron.

Ce journal, abjurant aujourd'hui toute dissimulation, ne craint pas d'attaquer ouvertement le principe de la propriété, en déclarant que nulle propriété n'est *plus respectable que la possession des esclaves*.

Nous citons textuellement, afin que personne n'en doute :

En vain on entasse des sophismes pour prouver que la possession des esclaves ne constitue pas une propriété respectable *au même degré que les autres*. La conscience publique repousse ces équivoques.

Quelle perfide ironie !

L'esclavage, cette exploitation odieuse, impie, condamnée par la religion, par la morale, par tous les sentiments humains, l'esclavage, que les chefs barbares eux-mêmes commencent à abolir dans leurs Etats, constitue une propriété *respectable au même degré que les autres.*

Peut-on pousser plus méchamment au mépris, à la haine de toute propriété.

Pour nous qui défendons, qui avons toujours soutenu le principe de l'appropriation individuelle inhérent à l'âme humaine, nous ne pouvons que plaindre le *Constitutionnel* d'être tombé tout à coup et sans transition dans une négation aussi exagérée, car nous n'osons supposer qu'un journal qui naguère encore défendait la morale, la religion et la famille, ait pu se mettre au ban des nations civilisées, et s'exposer à l'indignation de tous les gens de cœur en soutenant sérieusement la légitimité de l'esclavage.

Violation du droit de réunion.

Le *Peuple* de ce matin publie les détails surprenants qu'on va lire. Bien que de pareils faits se reproduisent presque tous les jours et prennent un caractère toujours croissant d'intensité, nous sommes convaincus que le calme des étudiants sera imité par la population tout entière. Il est d'un grand intérêt pour la démocratie de conserver le ministère Faucher-Falloux jusqu'à l'accomplissement des élections, pour qu'alors l'irritation provoquée se traduise en votes.

Un certain nombre d'étudiants s'était réuni à un banquet de famille. Les représentants P. Leroux et Martin Bernard, les citoyens d'Alton-Shée, Pierre Dupont, Vinçard, Lachambeaudie y assistaient.

Un commissaire de police s'est présenté, a demandé accès dans la salle. Les commissaires ont refusé, en rappelant que la police n'était jamais admise dans les banquets.

Le repas venait d'être terminé, P. Dupont chantait *les Bœufs*, lorsque une cinquante de gardiens de Paris se précipitent dans la salle, renversent les tables, brisent la vaisselle, et empoignant un à un les étudians restés calmes à leur place, les précipitent brutalement dans l'escalier.

Le droit de réunion est violé ; la police, sans sommation, a provoqué des scènes sanglantes que l'extrême sangfroid des étudians a seul empêché.

Le droit de réunion, inscrit dans la Constitution, n'existe plus. Que feront les représentants?

D'autres détails circonstanciés nous parviennent ;

Ce fut le sieur Hubot, commissaire à Vaugirard, qui se présenta à la salle du banquet, en invoquant une loi de 1790, la même contre laquelle protestait si énergiquement M. Barrot, le 22 Février 1848; voyant que l'entrée de la salle lui était refusée, il expédia une estafette à M. Carlier, qui aussitôt lui envoya deux brigades centrales, guidées par MM. Vassal et Massé, officiers de paix; M. Massé se détacha et alla requérir à la caserne de la rue Babylone un bataillon de ligne. Ce fut avec ces forces réunies que le commissaire Hubot enfonça les portes et culbuta tout ce qui se trouvait dans la salle. En vain les représentants du peuple protestèrent, ils furent maltraités comme les autres citoyens.

Jamais à aucune époque, sous aucun gouvernement, sous aucun ministère, le *Moniteur* n'a publié, de son propre fond, des articles pareils à ceux qu'il édite depuis quelques jours. L'organe officiel a perdu tout d'un coup son caractère de dignité et de neutralité entre les partis pour donner à la presse le ton de la passion, de la partialité, de la haine. Nous avons reproduit, il y a deux jours, un échantillon de ce style *modéré et honnête*, à propos des troubles provoqués dans les départements par l'enlèvement brutal des bonnets de la liberté, ou par les légitimistes eux-mêmes; troubles dont le *Moniteur* rejette la responsabilité sur les socialistes. Déjà les assertions du journal officiel ont reçu de la province des démentis nombreux et péremptoires. Cependant, le ministère persiste à mettre sur le dos des socialistes en général toutes les perturbations qu'il provoque, toutes les querelles des vieux partis, toutes les saturnales du carnaval, voire même les moindres rixes de village. La colère du *Moniteur* est rouge comme celle du Père Duchêne. La peur, l'aveuglement et l'aversion des ministres à l'endroit du socialisme deviennent tels qu'ils éclairent ceux-là même qu'on voudrait tromper, qu'ils rassurent ceux qu'on croit effrayer.

Aussi nous empressons-nous de reproduire le nouveau réquisitoire-Faucher, en laissant aux organes des départements le soin d'y répondre :

Le parti socialiste, à la veille des sinistres journées de juin, était dans toute sa force; il osa livrer bataille à la société. En janvier 1849, affaibli par une première défaite, il eut recours à l'arme des minorités factieuses en se réfugiant dans les complots. Aujourd'hui, il a franchi cette seconde période de sa décadence, et il en est réduit à un système d'agitation, d'inquiétude; il travaille à troubler, par des démonstrations extérieures, le pays qu'il n'espère plus ni gouverner, ni conquérir, ni même surprendre.

Nous avons signalé divers actes de cette propagande sans nom, dans lequel le socialisme expirant se traîne. Il peut être utile d'en passer quelques autres en revue. Exposer de pareils actes au grand jour, c'est les flétrir. Il faut que l'on voie ce qu'ont inventé et ce qu'enseignent des docteurs qui ne craignaient pas de se proposer en exemples.

A Clermont-Ferrand, à Villefranche (Aveyron), à Saint-Céré (Lot), et dans vingt autres endroits (comme cela est positif), les socialistes n'ont considéré l'anniversaire du 24 février que comme une occasion de parader avec le drapeau rouge, ou, à défaut, avec le bonnet rouge. Partout où ils ont cru être en force, leurs toasts et leurs cris ont pris un caractère séditieux, comme à Villefranche, où l'on a bu : « Aux victimes de juin, aux frères assassinés ! »

A Langeac (Haute-Loire), les adeptes de la République démocratique et sociale se sont livrés à une hideuse et dégoûtante orgie. Quatre individus, vêtus de rouge de la tête aux pieds, portaient des haches et des piques. Quatre autres individus, habillés de blanc, étaient attachés avec des cordes que les rouges tenaient à la main. Ce cortège, précédé d'un tambour et suivi d'environ cent personnes, a parcouru deux fois l'étendue de la ville, s'arrêtant sur les places publiques pour mener une danse infernale autour des arbres de la liberté. Au milieu de la danse, on traînait les blancs au pied de l'arbre, en les obligeant à se mettre à genoux pour faire amende honorable ; et les rouges brandissaient leurs haches sur la tête des captifs. Puis l'on coupait la tête à des mannequins blancs, pour rendre plus frappant le simulacre.

A Schirmeck (Vosges), l'appareil de terreur était encore plus complet. Vingt jeunes gens armés de sabres et de haches, dont un figurait le bourreau, ont promené dans plusieurs communes une charrette sur laquelle ils avaient établi une guillotine. Le cortège s'est arrêté sur les places publiques et devant les habitations des personnes riches. A chaque station, le bourreau exécutait un mannequin. Avant comme après l'exécution, la bande criait tout haut : « Les riches disent : *Vive Cavaignac*! nous autres, nous crions : *Vive Robespierre*! *vive la guillotine*! et si les riches ne sont pas contents, nous leur en ferons autant!

Ces démonstrations, dans lesquelles le ridicule le dispute à l'odieux, ne resteront pas impunies. Plusieurs arrestations ont été opérées et la justice informe. Mais la véritable répression est dans l'horreur et dans l'indignation qu'inspirent des tentatives qui semblent nous reporter vers la barbarie.

Partout la réprobation de ces excès est éclatante et unanime. Dans quelques communes voisines de Dijon, les instigateurs de banquets socialistes ont été expulsés, et les apôtres du système brûlés en effigie. A Dijon même, les ouvriers disent, en voyant ce parti en déroute : « Nous pouvons dormir tranquilles, puisque les rouges sont destitués. » A Romans, après l'enlèvement du bonnet rouge, 10 000 personnes ont afflué au marché, et le prix de la soie a haussé de 2 fr. par kilogramme.

Le pays respire, parce qu'il sait bien que ces théories, qui s'étalent avec fracas, ne sont plus à craindre. Le temps est passé où les socialistes pouvaient désorganiser et détruire. On les a vus à l'œuvre, et l'on ne veut plus les y voir. La nation française n'est pas, grâce au ciel, assez ignorante ni assez naïve pour se laisser prendre à une pâle copie de 1793, assaisonnée de quelques bribes socialistes, à un replâtrage de Robespierre et de Babœuf.

La parodie ne séduira point ceux que n'avait pu séduire la réalité sérieuse et vivante. Assez de troubles, assez de ruines, assez de sang répandu. Le pays vit sous un gouvernement de son choix. La révolution est terminée; il est temps que la République, une République honnête et modérée, la République des majorités, commence.

Le *Globe*, journal anglais, publie les lignes suivantes qui lui sont adressées par son correspondant de Paris :

Le gouvernement français a reçu, dit-on, l'assurance formelle que le cabinet autrichien n'interviendra pas en Italie sans l'agrément de la France. Quant au gouvernement français il ne fera rien de contraire aux vues du gouvernement anglais On croit que s'il intervenait dans la question italienne, ce ne serait qu'en aidant la population de la Romagne à se soulever en faveur du pape, par la présence d'un corps de troupes françaises à Civita-Vecchia.

L'adresse suivante a été envoyée au gouvernement romain par les représentants de la Montagne :

AUX CITOYENS MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE ROMAINE.

24 février 1849.

Citoyens,

La démocratie française vient saluer en vous, avec enthousiasme, la République glorieusement fondée sur les bords du Tibre. Honneur au peuple romain! l'histoire admirera la grandeur de son œuvre.

Cette proclamation solennelle du droit nouveau dans l'antique Rome sera, certes, un des mémorables événements des temps modernes. Les amis de la liberté s'en réjouissent d'autant plus que le peuple romain a montré plus de magnanimité dans l'usage de sa force. Maître de lui-même, calme et ferme, en reconquérant ses titres imprescriptibles, il a respecté la liberté religieuse, il a séparé le pape du prince.

» Rome affranchie, c'est le signal de l'affranchissement de l'Italie entière, c'est le premier pas vers le rétablissement de la nationalité italienne sous la seule forme où elle soit désormais possible : la République.

» Courage, frères! déjà la Toscane est libre, Venise combat, la Lombardie est frémissante, le Piémont s'agite, le sang versé à Naples aura ses vengeurs; bientôt de tous ces Etats émancipés sortira resplendissante l'unité italienne.

Jusque-là, Romains, veillez sur votre victoire, ne vous en laissez ravir les fruits par aucune faction rétrograde. Voyez ce qui se passe en France ; que cette leçon ne soit pas perdue pour vous. C'est par l'énergie révolutionnaire que l'on sauve les révolutions. Maintenez le peuple en armes, toujours prêt à défendre sa conquête et à foudroyer ses ennemis.

L'Espagne, Naples et l'Autriche forment, dit-on, une alliance sacrilège pour étouffer le pouvoir populaire à Rome. Ces bruits ne peuvent vous troubler, citoyens, dans l'austère travail de votre constitution ; les vieux tyrans hésiteront avant d'attaquer les Romains fondant leur indépendance. S'ils l'osaient jamais... citoyens d'Italie, les sympathies de la démocratie française sont avec vous ; ses volontaires, à votre appel, vous viendraient en aide pour chasser les barbares. Vive la République romaine ! Vive la République italienne !

Les représentants du peuple.

(*Suivent les signatures des représentants de la Montagne*).

On lisait dans le *Conciliatore*, de Florence, du 13 février :

Nous recevons d'une personne qui occupe un poste éminent dans la presse religioso-républicaine de la France, une lettre dont nous croyons bien de publier l'extrait suivant :

« .... Je n'apprécie pas comme vous la situation de Rome. Je n'écris pas ce que je pense, parce qu'il règne chez nous un tel enthousiasme pour Pie IX, qu'il serait imprudent de le choquer. Mais dans le fond, j'ai toujours considéré Pie IX comme dépourvu de toute idée gouvernementale, et je doute qu'il puisse éviter la perte de son pouvoir temporel.

» Mgr Giraud, archevêque de Cambrai, que le gouvernement a envoyé auprès du pape, est un écrivain distingué ; mais il a un esprit étroit et rétrograde, de sorte qu'il ne fera autre chose que pousser Pie IX dans une voie fausse, du moins c'est là ma crainte.

« J'ai reçu dernièrement *l'opuscule du* P. *Ventura sur les morts de Vienne.* Je demeure frappé (*colpito*) de ses raisonnements, et je suis plutôt pour lui que pour Pie IX. »

Aussitôt grande colère et protestation de MM. de l'*Univers*. L'*Ami de la Religion* et la *Voix de la Vérité* ont protesté à leur tour. Que signifient les protestations de ces journaux ? Est-ce que par hasard ils étaient signalés dans l'article du *Conciliateur* ? Si ces journaux se prétendent *religieux*, ce qui est fort contestable et très contesté, au moins ne peuvent-ils usurper le titre de *républicains*.

Qu'y a-t-il ensuite de si révoltant dans cette appréciation des évènements d'Italie ? Est-ce que tous les faits ne viennent pas confirmer chaque jour ce jugement sur Pie IX ? N'est-il pas au su de tout le monde que les journaux prétendus religieux trompent sciemment le public sur le caractère, les causes et les tendances de la révolution italienne ?

Nous venons aussi, nous, de lire l'opuscule du P. Ventura, que M. l'abbé Leray a publié sous le titre de la *Religion et la démocratie*, et nous trouvons que les raisonnements du P. Ventura sont irréfutables. Pourquoi les journaux, prétendus religieux, se sont-ils tu sur cette publication ? A nos yeux, le P. Ventura, appréciant, jugeant Pie IX et la révolution, est une autorité qui vaut bien celle des écrivains de l'*Univers* et compagnie.

Le Gouvernement jugé par lui-même.

La *Liberté* publie la lettre suivante, empruntée au troisième volume des œuvres de Louis-Napoléon. Adressée aux ministres de Louis-Philippe, elle semble écrite exprès pour MM. Barrot, Faucher, Falloux.

Aux Conservateurs.

Est-ce l'état matériel de la France, que vous trouvez si prospère que vous vouliez le conserver ? Mais regardez autour de vous, et vous ne verrez que langueur dans les transactions commerciales, que stagnation de l'industrie, que *misère* chez le peuple, que *corruption* dans les hautes classes.

Est-ce l'état moral qui vous plaît ? Mais ne voyez-vous pas que nous marchons à une dissolution complète, et que le gain et la rapine sont les seules passions du jour ?

Est-ce la paix intérieure qui sourit à votre esprit de conservation ? Mais à chaque instant cette paix est troublée ; demain comme hier, comme il y a dix ans, *l'émeute grondera dans les rues*. Vous êtes incapables de protéger la propriété et la vie des citoyens contre la révolte qui renaît sans cesse. Et quand l'esprit révolutionnaire sommeille, c'est votre esprit craintif qu'il faut redouter ; votre police va jeter le trouble dans les familles, et *votre violence outrage à chaque instant le foyer domestique.*

Quant à nos relations avec l'étranger, c'est là que le système de conservation peut encore moins s'expliquer. Nos représentants ne sont que tolérés dans les cours du Nord ; dans les cours du Midi ils sont sans influence. Au Nord comme au Sud notre politique est aussi *louche qu'incertaine* ; en Orient comme en Occident, *on ignore ce que nous voulons*, et l'on doute même *que nous puissions vouloir*. Enfin, nulle part nous ne commandons le respect, nulle part nous n'inspirons de sympathie. Nous serions la risée de l'Europe, et les puissances voisines nous mépriseraient, si elles pouvaient oublier ce que nous avons été.

Appelez-vous donc conservateurs tant que vous voudrez, hommes d'Etat à petite vue et à petite portée, nous rirons de pitié ; car prêcher le maintien d'un Etat fébrile et maladif au lieu de chercher le remède efficace, *c'est le propre de l'ineptie et de la sottise.*

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Dissolution d'ateliers.

Nous recevons la lettre suivante des travailleurs de la Marne :

Citoyen rédacteur,

Il est de notre devoir et de notre intérêt d'éclairer l'esprit public sur le sort des travailleurs employés aux grands travaux d'utilité que le gouvernement avait ouverts sur différents points de la France, afin d'occuper les bras que l'industrie ne pouvait utiliser.

Nous vous serons obligés, citoyen rédacteur, de nous prêter votre bienveillant concours pour jeter un peu de jour sur cette question qui intéresse à un si haut degré tous nos frères sans travail, et qui doit être portée sous peu de jours à la tribune de l'Assemblée nationale.

Nous ne chercherons pas à savoir quels sont les motifs qui ont déterminé M. le ministre à retarder jusqu'à ce jour la demande d'une allocation de fonds pour la continuation de ces travaux (c'est-à-dire jusqu'à l'entier épuisement du dernier crédit), nous ne parlerons pas de la fatale coïncidence qui fait se rencontrer la suspension des travaux avec la suppression des secours des municipalités, et l'agitation résultant de ces deux faits avec l'approche des élections ; nous nous retrancherons seulement dans la question administrative et dans les réflexions qu'elle pourra nous suggérer.

Certes, si nous avons supporté vaillamment les rigueurs de l'hiver, travaillant dans l'eau à de rudes travaux auxquels nous n'étions pas habitués (car le plus grand nombre d'entre nous sont artisans), si nous préférons le travail à l'aumône, c'est que nous voulons l'ordre et l'affermissement de la République, et que nous savons nous résigner aux exigences de la situation.

Considérons maintenant quelles sont les objections sérieuses qu'on peut faire valoir pour la dissolution des chantiers : serait-ce la saison ? Elle devient chaque jour plus propice à la reprise des travaux de constructions, tels que ponts, écluses, etc., qu'on avait été obligé de suspendre pendant l'hiver.

L'utilité publique ? Elle ne peut être contestée dans les travaux de la Sologne, de la Champagne, et surtout dans ceux de Chelles, qui doivent donner l'essor à la navigation de la Marne, et qui ne demandent que peu de temps et peu d'argent pour être entièrement achevés. — Serait-ce la question d'économie ? Il serait facile de prouver que les conditions auxquelles ces travaux sont exécutés, sont plus favorables qu'onéreuses à l'Etat, et principalement dans les travaux de Chelles et de Saint-Maurice.

Nous qui y avons concouru, qui avons fait notre part de la tâche, nous pouvons affirmer que ces travaux nous ont été payés à des prix inférieurs à ceux qu'on donne ordinairement aux entrepreneurs, et que, même avec les frais d'outillage, d'administration, etc., etc. le mètre cube de terrassement, en grande partie dans l'eau et dans les terrains fangeux, ne coûte pas plus de 1 fr. 25 à 1 fr. 30 en moyenne ; ce sont donc des prix ordinaires.

Reste maintenant la question d'opportunité. Peut-elle de bonne foi être contestée, et ne ressort-elle pas naturellement de la situation ? Quoi ! c'est lorsque l'industrie privée rejette dans l'oisiveté le peu de bras qu'elle occupait encore, c'est lorsque le droit à l'assistance est reconnu par la constitution et violemment rayé des contrôles des mairies, que cette question serait mise en jeu ? Nous ne le pensons pas, et nous terminerons par ces quelques mots :

Nous avons enduré sans nous plaindre les souffrances que notre défaut d'habitude des travaux rudes nous a imposées, nous nous sommes trouvés heureux de soutenir nos familles avec le produit de nos sueurs, laissant à nos frères moins courageux ou moins forts les secours des mairies. Nous avons enfin essuyé tous les déboires pour échapper à l'aumône, et aujourd'hui que nous sommes faits à nos travaux, seule ressource qui nous reste, l'on nous jette, sans motif, non-seulement dans la misère, mais encore dans l'agitation politique pour nous mener peut-être à l'émeute par la faim.

Quel que soit le but qu'on se propose, nous prions nos représentants de ne pas prêter les mains à la dissolution de nos chantiers, de protéger les travailleurs dévoués à l'ordre et à la République, et qui ne demandent au pouvoir que du pain et du travail.

Nous prions le citoyen ministre de porter nos justes réclamations à la tribune, et de rassurer nos esprits et nos familles par une prompte solution.

Salut et fraternité, *Les travailleurs de la Marne.*

Nouvelles d'Italie.

Les nouvelles que nous apportent chaque jour les journaux d'Italie montrent que la tentative des Autrichiens contre Ferrare, et la tentative de Laugier avaient été combinées d'avance. L'Autriche et le Piémont devaient attaquer à la fois les républiques italiennes. Laugier devait donner en Toscane le signal à l'élément réactionnaire pour engager une bataille sur tous les points et écraser les républicains. Léopold de Toscane avait été consulté et il avait accepté ; mais l'attitude de la chambre piémontaise a déconcerté toutes les combinaisons. Léopold, en apprenant ce qui s'était passé a écrit une nouvelle lettre pour refuser l'intervention ; les soldats de Laugier ont refusé de se battre et les Autrichiens ont reculé. Ainsi ce projet de Gioberti, qui devait être fatal aux républiques de l'Italie centrale, les a merveilleusement servies en provoquant dans tout le Piémont un mouvement d'indignation contre la pensée que des Italiens pouvaient être dirigés contre des Italiens.

A Gênes, le ministre Buffa a publié une protestation pour repousser avec indignation la pensée d'une intervention toscane, et déclarer que, non-seulement il n'avait pas été consulté par Gioberti, mais qu'il n'avait appris le projet du président du conseil qu'après la démission de celui-ci. Quant au peuple de Turin, il s'est calmé dès qu'il a pu savoir la vérité ; au reste la pétition pour demander le rétablissement de Gioberti n'avait pas été signée par vingt mille personnes comme on l'avait dit, mais par sept mille seulement.

Un journal peu favorable à la cause démocratique italienne donne sur la déconvenue de Laugier les détails suivants :

« D'Apice avait pris ses dispositions de façon à l'attaquer en même temps par Montechiera, par Viareggio, du côté de la mer, et enfin par la grande route de San-Quiricio, près de Camajore, où le général Laugier avait placé le plus grande partie de ses troupes, avec trois pièces de canon.

» M. Guerrazzi avait ordonné à ses soldats de placer des branches d'olivier sur leurs shakos et au bout de leurs fusils, les engageant, s'ils trouvaient de la résistance, de demander si des frères devaient mutuellement se couper la gorge pour la trahison d'un seul homme.

» Avant l'arrivée des troupes commandées par le général d'Apice, les soldats avaient déclaré au général Laugier qu'ils ne voulaient pas se battre contre leurs concitoyens, et ils s'étaient retirés à Pietra-Santa, après avoir abandonné Camajore, où Guerrazzi entra en triomphe au milieu des acclamations des habitants. »

Les journaux nous apportent quelques détails sur les évènements de Ferrare. On écrit de cette ville :

« Les Autrichiens se sont retirés avec les 206 000 écus et les 6 otages.

» Quand la députation, dont l'archevêque faisait partie, se présenta auprès du général Haynau pour réclamer contre l'énormité de la somme réclamée, il répondit qu'il ne pouvait transiger et qu'il bombarderait la ville, si dans deux heures il n'était pas satisfait ; il finit cependant par accorder quatre heures, à la condition que la somme serait apportée et les insignes pontificaux rétablis aux termes des traités de 1815.

Un député lui ayant demandé si cette attaque était une intervention, — Non, répondit le général, mais la présente forme de gouvernement ne me plaît pas. — Les insignes pontificaux furent rétablis, et aujourd'hui on voit les emblèmes de la puissance du vicaire du Christ protégés par la féroce invasion des Barbares.

Il paraît que les Autrichiens sont partis pour la Polesella. Les conventions pour la garnison de la forteresse ont été conclues le 20 au matin.

Le président Mayer s'est retiré à Lugo, ne pouvant plus rester dans une ville où domine l'étranger.

Il résulte des rapports officiels que les Autrichiens entouraient Ferrare avec 7 000 hommes, et qu'ils en avaient 2 000 en réserve à Pontelagoscuro et à Santa-Maria Maddalena. Ces troupes avaient avec elles 24 pièces d'artillerie, sans compter les 47 qui sont dans la citadelle. Il est à remarquer qu'en même temps qu'ils attaquaient Ferrare, les Autrichiens jetaient environ 4 000 hommes dans le Modenais, se dirigeant vers la Mirandole et Cento.

— Dans la séance de l'Assemblée constituante de Rome du 18 février, il a été donné lecture de la dernière protestation du pape. Il a été répondu par la chambre un seul cri : Vive la République ! Tous les chevaux du palais apostolique et du corps des gardes nobles sont mis en réquisition pour la guerre. On parle de graves désordres survenus à Milan. Radetzki aurait fait occuper militairement *el Durino*. Les communications entre Bologne et Ferrare sont rétablies.

Menées de la Russie en Allemagne et en Autriche.

La *Gazette de Cologne* donne une nouvelle qui, si elle est exacte, serait fort importante. D'après ce journal, un courrier russe serait arrivé à Berlin le 24 février, et aurait remis à M. de Meyendorf, représentant de la Russie dans cette ville, une note-circulaire adressée par son gouvernement à toutes les puissances de l'Europe. Dans cette note, le cabinet de Saint-Pétersbourg déclarerait que la Russie est décidée à maintenir dans toute leur intégrité les traités de 1815, autant du moins que ces traités n'auraient pas été modifiés d'une manière légale, avec l'assentiment des diverses puissances ; la note ajouterait que le gouvernement du czar considérerait en conséquence comme un *casus belli* toute nouvelle atteinte qui serait portée à ces traités sans son concours et sa coopération.

La *Gazette de Cologne* prétend, en outre, que le même courrier aurait apporté à M. de Meyendorf l'ordre de ne pas assister à l'ouverture des chambres prussiennes.

Des nouvelles de Bucharest prouvent que le rôle des Russes en Transylvanie n'a pas été aussi passif qu'on a voulu le faire croire.

C'est le 1er février que les troupes russes sont entrées à Cronstadt. Trois jours après, on vint annoncer au général commandant qu'un corps de Szeklers, évalué à 5 ou 6 000 hommes, s'avançait vers la ville à la faveur d'un brouillard fort épais. Aussitôt le général fit marcher à leur rencontre un détachement d'infanterie et de Cosaques, appuyé de quatre pièces de canons. Une partie de la garde nationale de Cronstadt l'accompagna.

Le combat s'engagea à peu de distance de cette ville. La garde nationale ne tarda pas à lâcher pied ; mais les Russes tinrent bon, et après une lutte de plusieurs heures, les Szeklers auraient dû battre en retraite, laissant environ 150 hommes sur le champ de bataille.

Deux jours après, une seconde bataille s'engagea aux environs d'Hermanstadt, entre le corps d'armée hongrois commandé par Bem et les troupes autrichiennes. Ces dernières pliaient de toutes parts, lorsque les Russes, occupant Hermanstadt, sont accourus à leur secours. La bataille a recommencé, et Bem aurait dû se retirer devant les forces russes et autrichiennes réunies. Mais cette retraite du brave général polonais qui venait de tenir tête aux généraux des deux empereurs, est aussi honorable qu'une victoire.

Les rapports officiels confirmant l'intervention russe ont produit sur les députés de la diète de Kremsier une grande sensation. « Que signifie, se demande-t-on, cette incursion officieuse de nos voisins ? N'est-ce pas un signal de guerre générale ? La frayeur est peinte sur toutes les figures. »

Pendant ce temps-là le ministère s'occupe de réorganiser la Hongrie, comme si ce royaume était complètement pacifié.

Il a décidé que la Croatie, l'Esclavonie, la Woïvodie serbe, la Transylvanie, détachées de la Hongrie, seraient jointes à l'Autriche et formeraient des provinces indépendantes.

Quant à la Hongrie proprement dite, malgré ses diverses nationalités séparées, même géographiquement, elle formera un tout indivisible, avec une administration et une législation indépendantes, et l'union à la monarchie en son ensemble ne sera établie que par la communauté de l'armée, des finances et des droits. Dans le but de cette réorganisation de la Hongrie, le ministère va convoquer des hommes de confiance des différentes nationalités.

Le gouvernement a aussi l'intention de diviser la monarchie autrichienne en quatre grandes masses, dont l'une serait formée des provinces appartenant à la confédération allemande ; la seconde des parties slaves qui ne lui appartiennent pas ; la troisième de la Hongrie, et l'autre du royaume lombardo-vénitien.

La première aurait avec l'Allemagne des rapports immédiats, et les trois autres des rapports indirects.

Le prince de Schwarzenberg, président du conseil, a quitté Vienne il y a quelques jours avec l'envoyé français, pour se rendre à Olmütz, où a eu lieu une conférence. On prétend que c'est aussi bien sur la question italienne que sur la question allemande qu'on cherchait à se mettre d'accord avec le gouvernement français. D'autres disent que l'entrée des Russes en Transylvanie et une triple alliance entre la Prusse, l'Autriche et Naples, dont on aurait écarté l'Angleterre et la France, ont occasionné de vives explications entre les envoyés de ces puissances et le cabinet autrichien.

Le ban Jellachich, sur lequel les bulletins de Windisgraetz gardent un silence complet, se trouve à Agram depuis quelques jours. Cette nouvelle est importante, par suite des derniers évènements de la Croatie. De nouvelles complications se préparent chez les Slaves méridionaux.

Dans toutes les villes d'Allemagne, des banquets ont eu lieu en commémoration de la Révolution française. Celui de Cologne a réuni 3 000 personnes. On a porté des toasts à la mémoire des victimes tombées en France en février et en juin, à la République démocratique et sociale, aux mânes de Robert Blum, aux combattants de l'Italie, à la démocratie française, à la fraternité des étudiants français et allemands.

Commémoration du 24 février à Genève.

Genève, le 26 février 1849.

Chers messieurs,

J'ai l'honneur de vous rendre compte du banquet fait ici à l'occasion de l'anniversaire de la Révolution du 24 février 1848.

Cette célébration fut provoquée par l'Association démocratique française, fondée à Genève à la suite de la proclamation de la République, par les citoyens français résidant dans ce canton. Un appel fut fait à tous les ressortissants de la grande nation, au moyen des feuilles publiques, qui s'y sont gracieusement prêtées. Le prix fut de 2 francs. Une invitation fut faite à un membre du conseil d'Etat et aux présidents des sociétés démocratiques suisses, genevoises et étrangères ; toutes ont été acceptées bienveillamment.

Ce banquet s'est fait dans la grande salle de la Coulouvrenière. Au fond de cette salle était placé le drapeau aux triples couleurs ; à sa droite celui de la Confédération suisse. Sur les côtés de cette salle étaient distribués ceux de l'Association nationale genevoise, de la société d'instruction mutuelle, de la société du Grütly, et des démocrates italiens. Ces diverses sociétés avaient bien voulu remettre leurs bannières, afin de représenter d'une manière plus éclatante encore leurs sympathies pour la noble cause de la liberté, de l'égalité, de la fraternité et de l'unité.

Grâce à la bienveillance du conseil d'Etat, cette fête a pu avoir tout l'éclat désirable.

A 7 heures du soir, deux coups de canon ont annoncé l'ouverture du banquet, auquel assistaient 150 convives. Bon nombre de Suisses, de Genevois et d'étrangers à la nationalité française, indépendamment des invités, prirent part à cette solennité.

Au moment du dessert l'honorable président de l'Association démocratique française, qui présidait aussi ce banquet, porta un toast chaleureux à la République française et à sa consolidation, et à toutes ses conséquences. Un tonnerre d'applaudissements, auquel se mêlait la détonation des deux pièces de trois, qu'on nous avait prêtées, accueillit ses généreuses et éloquentes paroles.

M. Barcille, artiste lyrique, a ensuite chanté *la Marseillaise* avec toute la puissance de son sentiment et de sa belle voix.

Après ce chant politique, M. le président a porté un toast à la Confédération suisse, au canton de Genève et à son conseil d'Etat. Comme le premier, ce toast fut accueilli par des applaudissements réitérés et par des décharges d'artillerie. M. le conseiller d'Etat, présent à cette manifestation, a répondu dignement à ce toast.

M. Kuntz, artiste lyrique, a égayé la réunion par une de ces bonnes chansons qui provoquent le rire, et font un instant oublier les noirs soucis.

M. le président de la Société populaire suisse, homme d'intelligence et de cœur, a analysé et résumé les causes de désaccord qui existent aujourd'hui dans le monde. Elles proviennent de deux causes et de deux parts : la barbarie et la momerie ou la fausseté politique, religieuse et économique. Le Cosaque représente la première, l'Anglais représente la seconde dont il a hérité de Rome.

Ce discours, le plus saillant de la soirée, ne pourrait être résumé que par son auteur ; il fut constamment interrompu par les bravos et les marques d'assentiments.

Les toasts et les chants se succédaient.

M. le président de l'Association nationale porta un toast à la mémoire des patriotes de 89 et de 93, et encouragea à suivre leur généreux dévouement.

M. le président de l'Association allemande, ouvrier serrurier devenu maître de langues, porta un toast chaleureux à la démocratie et à l'association universelle.

Le citoyen Lavyron, un des accusés du 15 mai, qui, nous l'espérons, n'ira pas se mettre à la disposition de la cour exceptionnelle de Bourges, porta un toast au socialisme. Ne nous arrêtons pas, a-t-il dit, aux disputes des chefs d'écoles ; empressons-nous au contraire de vulgariser ce qu'il y a d'essentiellement vrai dans chacune de leurs théories, et réalisons au plus tôt le règne de l'humanité.

Un membre de l'Association porta un toast à la République démocratique et sociale, la seule capable de réaliser la liberté, l'égalité, la fraternité et l'unité.

Le doyen d'âge, respectable vieillard de 89 ans, qui a déjà salué l'apparition de la nouvelle République, a, dans un discours auquel son grand âge donnait encore plus de poids, recommandé de veiller au salut

de la nouvelle République ; il a rappelé les intrigues et les indignités mises en œuvre pour détruire son aînée, et a prémuni ses auditeurs contre les successeurs des anti-républicains.

Un insurgé de juin, honnête ouvrier relieur, le seul qui ait eu le bonheur de s'échapper des forts détachés, a chanté un morceau rappelant les tortures que ses compagnons d'infortune ont subies dans les caveaux des Tuileries.

M. Corsat, notre barbier poète, avait composé pour cette circonstance une chanson dont le refrain est : *Les grands voleurs crient aux voleurs.*

Ce banquet, constamment animé, s'est terminé à minuit par le *Chant du Départ*.

La *Réforme* publie la pièce suivante :

Aux électeurs républicains démocrates socialistes.

Citoyens,

Le 27 janvier, le CONGRÈS NATIONAL et le CONSEIL CENTRAL, réunis, vous annonçaient leur fusion en même temps qu'ils protestaient contre une violation flagrante de la constitution.

Aujourd'hui ils portent à la connaissance du peuple les résolutions qu'ils ont unanimement adoptées :

Le comité unique résultant de la fusion prend le nom de COMITÉ DÉMOCRATIQUE SOCIALISTE DES ÉLECTIONS. et se compose des délégués du CONSEIL CENTRAL et de ceux du CONGRÈS NATIONAL.

Les représentants de la Montagne, faisant déjà partie du CONGRÈS NATIONAL, sont par cela même tous membres du COMITÉ.

» LE COMITÉ DÉMOCRATIQUE SOCIALISTE se complete par l'adjonction des délégués des corporations et associations ouvrières du Luxembourg ; des blessés de juillet, juin et février, des condamnés politiques ; de la société pour l'abolition des droits réunis ; de la chambre du travail, et de toutes les institutions démocratiques constituées.

» La presse démocratique socialiste est appelée à donner au COMITÉ tout son concours.

Républicain avant tout, le nouveau comité s'appuie sur tous les démocrates qui veulent la révolution de février avec ses conséquences, et sur tous les socialistes, qu'ils veuillent réaliser la transformation de la société par voie d'ensemble ou par voie d'améliorations progressives.

Réduit par le pouvoir à l'impossibilité de recourir à l'élection, le comité se constitue révolutionnairement. Il est provisoire.

Dès le premier jour de la période électorale, il convoquera les comités électoraux dans les quatorze arrondissements de la Seine, pour y rendre compte de ses actes et déposer son mandat devant la souveraineté populaire.

» Le peuple nommera le comité électoral définitif.

JOLY père, représentant ; MATHIEU (de la Drôme), id. ; D'ALTON SHÉE, FOSSEYEUX, J. B. BOCQUET, BAUDIN, SONGEON, MADIER jeune, COURNET, SERVIENT, DUVERDIER, PARDIGON, LAPORTE, GUICHENET, LECOMTE MINOR, JULES LECHEVALIER, THAVENEY-BELLEVUE, GENILLIER, ANDRÉ, MOREL.

Assemblée nationale.

Séance du 2 mars. — Présidence de M. MARRAST.

Un scrutin de division a lieu pour constater le nombre des membres présents ; il constate la présence de 634 représentants.

M. E. LEROUX dépose un rapport sur la proposition relative aux congés. Il consent à la prise en considération.

L'Assemblée revient à la loi sur le conseil d'état.

« Art. 37, proposé par la commission. Le ministre de la justice a le droit de revendiquer les affaires portées devant la section du contentieux, et qui n'appartiendraient pas au contentieux administratif.

» Si le ministre allègue que l'affaire est de la compétence de l'autorité judiciaire, la demande en revendication est portée devant la juridiction des conflits, organisée par l'art. 89 de la constitution.

Si le ministre allègue que la décision de l'affaire appartient au gouvernement sous sa responsabilité, il est statué sur la demande en revendication par le président de la République en conseil des ministres, après avoir pris l'avis du conseil d'Etat en assemblée générale.

Dans tous les cas le ministre ne peut se pourvoir soit devant la juridiction des conflits, soit devant le président de la république qu'après que la section du contentieux aura statué sur la demande qui doit lui être préalablement soumise.

M. MARTIN (de Strasbourg), au nom de la minorité de la commission, reprend l'art. 47, tel qu'il avait été voté par l'Assemblée, après une discussion longue et approfondie.

Cet amendement est ainsi conçu :

« Le ministre de la justice a également le droit de revendiquer devant le tribunal spécial des conflits, organisé par l'art. 89 de la constitution, les affaires portées devant la section du contentieux et qui n'appartiendraient pas au contentieux administratif. Toutefois, il ne peut se pourvoir devant cette juridiction qu'après que la section du contentieux a refusé de faire droit à la demande en revendication qui doit lui être préalablement soumise. »

L'orateur fait remarquer tout ce qu'il y a d'exorbitant et d'anormal de faire le pouvoir exécutif juge en sa propre cause et sans recours possible. C'est ce qui ne s'est encore jamais fait que sous les gouvernements despotiques.

M. ODILON BARROT, ministre de la justice, répond que c'est entraver le pouvoir exécutif et lui entamer sa responsabilité que de lui refuser la faculté que la majorité de la commission propose de lui attribuer.

M. TRANCHANT revient avec force sur les arguments présentés par M. Martin (de Strasbourg).

M. ODILON BARROT reproduit ses arguments; depuis 89 il est de règle qu'il y a deux pouvoirs dans l'Etat; l'Assemblée ne doit pas réduire le pouvoir exécutif, sous peine de l'annuler dans sa souveraineté et sa responsabilité.

M. COMBAREL DE LEYVAL. En 1845, sous le gouvernement monarchique, l'honorable M. Barrot défendait une doctrine complètement contraire à celle qu'il défend aujourd'hui, et réfutait très énergiquement les ministres qui soutenaient précisément les doctrines qu'il vient de professer à cette tribune. (On rit.) Je n'aurais besoin pour lui répondre que de reproduire ses propres arguments.

Pourquoi venir nous parler de la responsabilité ministérielle? La loi n'est pas faite, il n'existe aucune règle pour la juridiction en pareil cas. Cette prétendue responsabilité n'existe que très imparfaitement. Si vous laissez à l'arbitraire du pouvoir exécutif la juridiction que vous propose la commission *in extremis*, il est impossible qu'il n'en soit pas abusé. Ce qui s'est passé sous l'ancienne monarchie doit être une leçon pour la République. Je prie donc l'Assemblée de ne pas revenir sur sa première décision.

M. BÉCHARD parait à la tribune.

DE TOUTES PARTS La clôture ! la clôture !

Après quelques paroles prononcées par l'orateur au milieu des murmures, l'article nouveau proposé par la commission est mis aux voix, et rejeté à l'*unanimité* moins une quinzaine de voix, dont celles des ministres.

L'ancien art. 47 est adopté.

M. FALLOUX, ministre de l'instruction publique, présente, au nom de son collègue des affaires étrangères, un projet relatif à un article supplémentaire à une convention sur la navigation du Rhin.

Ce projet sera renvoyé aux bureaux.

Un grand nombre d'articles sont adoptés sans discussion.

On revient à l'art. 7, sur lequel il y a conflit entre le conseil d'Etat provisoire et le ministre de l'intérieur.

Cet amendement est ainsi conçu :

« Il (le conseil d'Etat), donne son avis dans les cas déterminés par les art. 55, 65 et 80 de la Constitution.

M. FERDINAND DE LASTEYRIE donne quelques explications à ce sujet. Plusieurs actes sont arrivés au conseil d'Etat avec ces mots : le président de la République, le conseil d'Etat *entendu*.

Or, la Constitution porte que le conseil d'Etat *décide* absolument et ne *conseille* pas. Une réclamation fut adressée au ministère de l'intérieur, qui répondit que la formule était mauvaise et devait être remplacée par celle-ci : « De l'avis du conseil d'Etat. » Jusque-là il n'y avait aucun désaccord ; mais le M. le ministre de l'intérieur entendait que ces mots : « de l'avis » ne signifiaient nullement « conformément à l'avis, » mais : après avoir pris l'avis, et c'est cette prétention que nous vous déférons comme étant en désaccord avec la constitution.

La commission du conseil d'Etat a été d'autant plus empressée de soumettre ce conflit à l'Assemblée, qu'elle n'a qu'un caractère provisoire, et que, par conséquent, elle est complètement désintéressée dans la question.

Voici en mot les doctrines que nous soutenons : L'initiative appartient essentiellement au pouvoir exécutif, le conseil d'état se borne à décider lorsqu'il est consulté, encore n'exige-t-il pas qu'on exécute ses décisions, il demande seulement qu'on ne fasse pas le contraire de ce qu'il a décidé.

Ce conflit s'est élevé à l'occasion des magistrats électifs. Il s'agit de savoir si ces magistrats peuvent être révoqués malgré l'avis du conseil d'Etat.

L'orateur établit, par les termes de la constitution elle-même, que l'intervention du conseil d'état doit être réelle et est indispensable. Dans les cas dont il s'agit, les fonctionnaires élus par le suffrage universel ne peuvent être révoqués que de l'avis du conseil d'état, c'est-à-dire conformément à l'avis du conseil d'état ; il n'est pas possible de donner une autre explication à ces mots.

M. LÉON FAUCHER, ministre de l'intérieur. Il est certain qu'il appartient à l'Assemblée d'interpréter la constitution, (Bruit.) mais il est certain aussi que toutes les fois que la constitution enchaîne le gouvernement, il doit en saisir l'Assemblée. (Interruption.) Quelle est la nature de la question ? Le gouvernement se trouve en présence de fonctionnaires élus par le peuple. (Interruption.)

M. SAINT-GAUDENS. Il est du devoir du gouvernement de les respecter. (Bruit.)

M. LÉON FAUCHER. Quand ces fonctionnaires sont hostiles au gouvernement, il doit pouvoir en demander la révocation (Rumeurs.), parce qu'il y a péril à laisser en leurs mains un pouvoir qui est sans cesse en état de conflit avec celui déféré au gouvernement. (Allons donc !) La commission, en donnant son avis négatif, empêcherait l'action du gouvernement, et le pouvoir exécutif serait enchaîné. (Rumeurs.) S'il a la responsabilité de ses actes, il doit en avoir la puissance, autrement ils sont incompatibles avec les droits que lui donne la Constitution. (Mais non !) Maintenant que la question est posée, l'Assemblée jugera.

VOIX DIVERSES. Aux voix ! aux voix !

M. Martin (de Strasbourg) paraît à la tribune. (Rumeurs prolongées.)

VOIX CONFUSES La question est jugée !

M. LE PRÉSIDENT lit l'art. 7, et dit qu'il va le mettre aux voix. (Réclamations.)

M. FERDINAND DE LASTEYRIE. J'espérais qu'il était plus facile de tomber d'accord ; mais, comme cet accord n'existe pas entre le conseil d'Etat provisoire et M. le ministre de l'intérieur, je crois qu'il est impossible que la question reste ainsi sans solution. Je propose donc un amendement improvisé que voici :

« Art. 7. Il donne son avis dans les cas déterminés par les art. 55, 65 et 80 de la Constitution. Cet avis est obligatoire par les art. 63 et 80. » (Très bien !)

M. Dupin quitte sa place et va prendre les ordres de M. Léon Faucher. Il semble indiquer au ministre le texte de la Constitution qu'il tient à la main, et va prier M. Vivien de prendre la parole.

M. VIVIEN. Je partage l'opinion du conseil d'Etat, mais je trouve des inconvénients à ce que l'Assemblée décide cette question par un paragraphe inséré dans une loi. Je crois que la question peut être résolue par un ordre du jour motivé ainsi conçu : « Considérant que l'art. 65 de la Constitution rend l'avis du conseil d'Etat obligatoire, l'Assemblée passe à l'ordre du jour. » (Très bien !)

M. FERDINAND DE LASTEYRIE. Je retire mon amendement, j'adhère à celui de M. Vivien.

M. BOULATIGNIER, tout en adhérant à l'amendement, propose le renvoi à la commission pour une rédaction nouvelle. (Bruit.)

PLUSIEURS VOIX. Mais non. Aux voix !

M. LE PRÉSIDENT. Voici la rédaction nouvelle de l'amendement que je vais mettre aux voix :

« Par les art. 65 et 80 de la Constitution, ces mots : *De l'avis du conseil d'Etat* sont équivalents à ceux-ci : *Conformément à l'avis*, l'Assemblée passe à l'ordre du jour. »

L'Assemblée adopte l'amendement à une grande majorité.

Les art. 60, 61, 62, 63, 64 et 65 sont également adoptés.

L'Assemblée passe à l'art. 66.

« Conformément à l'article 72 de la constitution, l'Assemblée actuelle procédera, immédiatement après le vote de la présente loi, à l'élection de la totalité des membres du conseil d'état, dans les formes établies par les articles 11, 12 et 13. Les membres de ce conseil seront renouvelés, par moitié, dans les deux premiers mois de la législature prochaine. Un tirage au sort déterminera la moitié sortante lors du renouvellement qui devra être fait par la prochaine Assemblée législative. Les auditeurs actuellement en exercice seront admis au concours s'ils ne sont pas âgés de plus de trente ans. »

M. DABEAUX propose de substituer à l'art. 61, amendé par la commission et adopté à la deuxième lecture du projet, la disposition suivante : « L'Assemblée législative procédera, dans la forme établie par les art. 11 et 12 de la présente loi, à l'élection de la totalité des membres du conseil d'état.

Jusqu'à ce que le nouveau conseil d'état soit entré en exercice, l'ancien conseil d'état continuera à exercer ses fonctions. »

L'on demande le scrutin de division sur cet amendement.

Il donne le résultat suivant :

Nombre des votants.	733
Majorité.	372
Pour.	289
Contre.	444

L'Assemblée n'adopte pas l'amendement.

M. DÉRODÉ propose l'amendement suivant :

« Au lieu de : Un tirage au sort, etc., on mettrait : Il sera procédé à l'élection par deux scrutins séparés, ayant chacun pour objet la nomination de vingt conseillers, parmi lesquels dix au plus pourront être choisis au sein de l'Assemblée nationale.

» Les conseillers élus par le premier scrutin sortiront en 1852 ; ceux que le second scrutin désignera seront soumis à réélection dans les deux mois qui suivront la réunion de la prochaine Assemblée législative. »

M. MARTIN BERNARD J'ai l'intention d'interpeller demain M. le ministre de l'intérieur (Ah ! ah ! écoutez !) relativement à l'odieuse violation de la Constitution qui a eu lieu hier à la barrière du Maine. (Rire et bruit.)

L'Assemblée reprend la discussion du conseil d'Etat.

M. BASC combat l'amendement de M. Derodé.

Après un débat irritant entre MM. Martin de Strasbourg et Lherbette, l'Assemblée repousse l'amendement Derodé au scrutin de division à une majorité de 434 contre 317.

M. VAULABELLE reprend en son nom personnel l'article 62 de la commission, comme amendement.

L'Assemblée se prononce pour la prise en considération.

La séance est levée à six heures.

Revue dramatique.

Les exigences de la politique ne nous ont pas permis de reproduire dans le numéro du matin la *Revue dramatique*, insérée dans notre numéro du 19 février au soir.

Quelques-unes des pièces passées en revue ont disparu de l'affiche, l'*Amitié des femmes*, par exemple, cette comédie d'un ex-préfet de Louis Philippe, joyeuse comme un massacre et républicaine à la façon d'un premier-Paris de l'*Union monarchique*; d'autres poursuivent leur brillante carrière, comme le *Berger de Souvigny*, incarné avec tant de naturel et de vérité sous les traits de Bouffé, la *Jeunesse des Mousquetaires*, qu'Alexandre Dumas a signée de son nom, et le *Mauvais cœur*, drame qu'il a signé de son style, et tant d'autres productions plus ou moins brillantes au Gymnase, au Théâtre-Montansier et ailleurs ; car ce jour-là, par exception, nous n'avions guère eu à constater que des succès.

N'oublions pas surtout le beau drame de M. Emile Souvestre, à la Porte-Saint-Martin. Le *Pasteur, ou l'Evangile et la famille* est une œuvre vraiment littéraire par l'idée et par le style, et sur laquelle nous regrettons de ne pouvoir revenir.

Le théâtre de la République a joué la semaine dernière un nouveau proverbe de M. Alfred de Musset, et un proverbe en vers, *Louison*.

Louison est une honnête et courageuse fille qui dirigeait les travaux de la ferme de son père et présidait à la vacherie, lorsqu'il prend fantaisie à sa marraine, Mme la maréchale de***, de lui donner des robes de soie, et de l'appeler Lisette, le tout pour la pouvoir faire gouvernante de sa maison. Mais Louison était jolie au village, elle est ravissante avec des fleurs dans ses cheveux, c'est du moins l'avis de M. le duc, un noble défenseur de la famille et de la propriété, qui avait passé sa vie à mériter d'être exclu de l'Assemblée législative des par les Pierre Leroux de son temps. Or, Louison n'a rien de commun avec Suzanne, elle trouve le duc charmant et n'a pas d'autre amour au cœur. Elle résiste, mais il lui en coûte ; elle venait de prendre une grande résolution cependant, lorsque la maréchale, qui ne comprenait pas qu'il pût se loger quelque délicatesse de cœur dans une personne si mal née, se prend à l'insulter de ses observations et de ses conseils. Louison, si humble jusque-là, se réveille alors, et c'est une belle scène que celle où l'enfant du peuple, sans faillir à la reconnaissance, flagelle de son vers indigné sa noble et dédaigneuse marraine. Mais elle sent que sa place n'est plus dans cette maison, et, profitant d'une intrigue de bal masqué, elle rejette là ses vêtements de soie et reprend le chemin de la ferme en donnant le bras à un jardinier de son village.

Tout cela est dit en vers charmants et d'une correction toute classique ; Mlle Judith est bien attrayante en duchesse abandonnée, et Mlle Anaïs est une bien ravissante Louison ; mais franchement, pour une comédie Pompadour, il y a là un peu trop de vertu, et pas assez le mot pour rire. Le public a fort applaudi, mais il eût volontiers redemandé le *Caprice ou le Chandelier*.

FAITS DIVERS.

La réunion de la rue de Poitiers, après une séance préliminaire chez M. Molé, a vidé la question du comité électoral qu'elle voulait fonder.

Ce comité doit compter soixante-douze membres, trente-six appartenant à la réunion, et trente-six qui seront étrangers à l'Assemblée. On n'ignore pas non plus que M. Napoléon Bonaparte avait eu le projet de créer un comité bonapartiste, et d'opérer une fusion entre ce comité et celui de la rue de Poitiers. C'est sur ce point que la réunion de la rue de Poitiers avait à se prononcer. Le projet de M. Napoléon Bonaparte a été écarté, mais la réunion a cru devoir admettre dans son comité sept ou huit membres, amis personnels du président, comme M. Abattucci, le général Piat, etc.

Il a été arrêté que le bureau tout entier de la réunion ferait partie du comité électoral qu'elle croyait devoir former. Un manifeste, qui sera prochainement publié, fera connaître les vues de ce comité. (*Patrie.*)

— M. Ch. Thiers, frère de l'ex-ministre, vient, par arrêté du président de la République, d'être réintégré dans ses fonctions de chancelier à Ancône, où il a séjourné en cette qualité depuis 1840 jusqu'à la révolution de février.

— Le ministre de la guerre vient de décider que l'administration prendra à sa charge le transport de Marseille en Algérie de tous les objets, graines, plantes, instruments aratoires qui seront envoyés aux colons jusqu'au 1er juillet prochain. Les colis devront être adressés *franco* à M. l'intendant de la 7e division militaire, à Marseille.

— On nous assure que les administrateurs des Messageries nationales ont été appelés au ministère des travaux publics, où des propositions leur ont été faites pour prendre, au compte de l'Etat, l'exploitation du chemin de Lyon, moyennant une part dans les bénéfices. (*Constitut.*)

— On lit dans la *Gazette de Lyon* du 28 février :

« Hier, à cinq heures de l'après-midi, le maréchal Bugeaud rentrait à l'hôtel de Provence, de retour de son voyage de Saint-Etienne. Le trajet du convoi qui le ramenait a été signalé par un malheur épouvantable. Entre Rive-de-Gier et Givors, un voyageur, s'avançant en dehors de la portière pour chercher à voir le maréchal, a eu le crâne emporté à l'entrée d'une voûte. Ce malheureux jeune homme, fils du lieutenant-général Ornano, se rendait à Paris avec sa belle-sœur. »

Voici de nouveaux détails qu'on nous communique sur ce malheur :

» Un affreux malheur est arrivé hier sur le chemin de fer de Saint-Etienne. M. Thadée Ornano, inspecteur des forêts, se rendant de Paris à Lyon par le train de correspondance de Roanne, eut l'imprudence de se pencher hors de la voiture à l'approche d'un des tunnels voisins de Givors; il était debout depuis un instant, lorsque la partie supérieure fut frappée par la voûte. La mort fut instantanée. A côté de lui se trouvait Mme Ornano, sa belle-sœur, avec son enfant. On ne peut se faire une idée de leur douleur en présence d'un si terrible événement. Une minute après, sur le signal donné par le conducteur, le train fut arrêté. Pendant qu'on retirait le cadavre, Mme Ornano et son enfant furent placés dans un compartiment, où elle reçut les soins du directeur et du chef du mouvement, présents sur le convoi. M. Thadée Ornano était célibataire.

» Il semble qu'une fatalité l'ait entraîné à commettre une si grave imprudence. Plusieurs fois, à la vue de ces percements étroits, il avait empêché le jeune enfant de se pencher sur la portière, et au moment de l'accident, quand lui-même se tenait la moitié du corps en dehors de la voiture, sa belle-sœur le conjurait, en l'attirant par son habit, de ne pas rester dans cette dangereuse position. »

— MM. Ledru-Rollin, Ducos, Germain Sarrut, Charencey et Bavoux, se sont rendus hier au ministère de l'intérieur pour dépouiller et vérifier les pièces relatives aux dépenses secrètes du gouvernement provisoire. M. Creton était présent à ce travail. Le rapport de la commission sera, dit-on, fait par M. Ducos et déposé avant peu de jours.

— On assure que M. Thiers a eu avant-hier une longue conférence avec M. Louis Bonaparte, à l'Elysée national, au sujet du désaccord survenu entre les membres de la réunion de la rue de Poitiers. On est parvenu, dit-on, à s'entendre sur quelques noms propres. Incessamment on va s'occuper du manifeste. Nous l'attendons avec impatience pour apprécier les principes de ces nouveaux républicains. (*National.*)

— On assure que le comité de la rue de Poitiers, présidé par M. Molé, a choisi pour président honoraire le général Jérôme Bonaparte, ex-roi de Westphalie. C'est, dit-on, dans le but de l'opposer à son fils Napoléon Bonaparte, qui préside un autre comité, que MM. Thiers et Molé ont fait choix du gouverneur des Invalides. Bien qu'il nous paraisse assez singulier de voir un ex-roi présider un comité électoral qui se prétend républicain, nous constatons cette preuve de bon accord qui règne parmi nos adversaires, quoique nous ne puissions supposer que le comte de Montfort se déguise jamais en Brutus.

— On écrit de Lyon :

« Le 22 février, cinquante hussards arrivaient au galop à Verdun (Saône-et-Loire) pour apaiser une émeute. Ils ont été stupéfaits de trouver la population parfaitement calme, se livrant à ses travaux habituels, sans se douter qu'elle eût besoin d'être sauvée.

» Le 24, les trompettes des cuirassiers retentissaient dans les rues de Villefranche à neuf heures du soir. Les escadrons se formaient avec une rapidité qui témoigne de l'excellente discipline de ce beau régiment. L'artillerie de la garde nationale courait à ses pièces. Pourquoi? Personne ne pouvait le dire. On était encore une fois dupe d'une fausse alerte. Les clubs, contre lesquels on avait cru devoir prendre ces formidables pré-

cautions, se retiraient paisibles à l'heure accoutumée, sans soupçonner qu'ils pouvaient être pour quelque chose dans cette prise d'armes.

» Est-ce ainsi que le pouvoir entend propager la sécurité et la confiance ? »

— Le 2e régiment de chasseurs a quitté Niort. La première colonne est partie dimanche matin, et la seconde a quitté notre ville lundi. Une compagnie d'infanterie avait été envoyée en avant, pour garder la barrière de la route de Paris. Notre population a conservé une attitude calme et tranquille.

M. Henri Giraud, maire de la ville de Niort, est parti pour Paris. Ce départ a pour motif la manière dont le ministère fait raconter, par ses journaux, les événements qui se sont passés à Niort.

— On écrit de Boulogne-sur-Mer, 23 février, quatres heures du soir :

« Un sinistre épouvantable vient de jeter le deuil et la consternation dans notre ville ; un terrible coup de vent a jeté à la côte sur notre plage, vers une heure après midi, huit bateaux de pêche et caboteurs, tous de notre port. Les derniers sont tous brisés, des équipages entiers ont péri. Le temps nous manque pour vous donner des détails et signaler les traits de dévouements qui sont nombreux.

» Un banquet des amis de la constitution devait avoir lieu dimanche prochain 4 mars ; des invitations avaient été adressées à plusieurs représentants. En présence de cette affreuse calamité, les commissaires ont décidé spontanément et à l'unanimité que le banquet serait indéfiniment ajourné, et que l'on proposerait aux citoyens souscripteurs d'affecter le produit de la souscription au soulagement des victimes du désastre. »

— Le président de la République, après avoir annoncé publiquement que la croix de la Légion-d'Honneur ne serait pas prodiguée par lui, en a, comme chacun sait, décoré néanmoins ses amis intimes. Aujourd'hui, nous lisons dans le *Constitutionnel* que, sur la proposition de M. Léon Faucher, le président de la République a nommés chevaliers MM. Millot, chef d'escadron de l'état-major de la garde nationale de la Seine, et Bertoglio, commissaire de police de la ville de Paris. Or, ce sont ces deux messieurs qui furent chargés par le ministre de l'intérieur d'opérer, le 29 janvier, l'arrestation du colonel Forestier.

— M. le ministre de la guerre, par décision du 22 de ce mois, a prescrit de porter à cinq compagnies d'infanterie la garnison de Niort. En conséquence de cette décision, trois compagnies du 46e de ligne, venant de Napoléon, sous la direction d'un officier supérieur, arriveront aujourd'hui même à Niort.

— Le départ des accusés du 15 mai pour Bourges a été définitivement fixé pour demain samedi. Indépendamment du directeur actuel de la prison de Vincennes, M. Lepreux, un commissaire de police, M. Primorin, et un officier de paix, M. Messé, accompagneront les prisonniers, assistés de quarante sergents de ville en uniforme, dans le convoi spécial du chemin de fer du Centre auquel sera confié le transport. M. le président Bérenger et les magistrats composant la haute cour de justice partiront, ainsi que M. le procureur général Baroche et M. Lévêque, substitut choisi pour l'assister dans ce procès, par le convoi de dimanche.

Les défenseurs ne se rendront à Bourges que la veille de l'ouverture des débats. Me Bethmont s'est chargé de la défense du général Courtais ; le soin de celle de Sobrier est confié au zèle et au talent de Me Baud ; Me Henry Celliez assistera Albert en qualité de conseil ; Me Lachaud a été choisi pour défenseur par Flotte ; Me Fougeron prêtera l'appui de sa parole et de son expérience des affaires criminelles à Flotte ; Me Madier-Montjau aîné et Me Auguste Rivière doivent aussi s'asseoir au banc de la défense dans ce grand procès. Quant à ceux des accusés auxquels le président de la haute cour a cru devoir nommer des avocats d'office, il ne paraît pas que, malgré une démarche tentée par Me Boinvilliers fils près de Barbès, aucun d'eux ait cru devoir revenir sur la détermination première de refuser leur concours.

Par arrêté du président de la République, en date du 27 février, M. Romand, ancien magistrat, est attaché à M. le président de la haute cour en qualité de secrétaire.

— Une réunion d'ouvriers socialistes a célébré, dimanche, l'anniversaire de notre glorieuse révolution, en inaugurant le banquet périodique de l'émancipation intellectuelle des travailleurs, dans le 11e arrondissement de Paris.

Divers toasts ont été portés : *Aux héros de Février* ! par le citoyen Philippe ; *Au travail affranchi* ! par le citoyen Brunemaire ; *A la fraternisation du peuple et de l'armée* ! par le citoyen Ch. Lelièvre, etc. Plusieurs citoyens ouvriers ont fait entendre des chants républicains, entre autres la *Marseillaise populaire*. Les chants, ainsi que les toasts, ont été vivement applaudis.

Un nouveau banquet aura lieu dimanche, à quatre heures, salon Vojsar, barrière de la Glacière, n° 46.

On délivre des cartes au prix de 60 c. pour le banquet, et de 15 c. pour l'admission aux toasts, tous les jours, rue Notre-Dame-des-Victoires, 44, chez le citoyen Brunemaire.

DRAGONS ET SOCIALISTES. — Cette ridicule affaire de travestissements que les journaux ministériels ont eu l'aplomb de présenter comme une ramification des complots du 29 janvier, a été jugée par le tribunal correctionnel de Dijon.

Les faux dragons Guyot et Rousset ont été condamnés à un mois de prison, ainsi que les vrais dragons Imbert et Vaisse. Le dragon Baral en sera quitte pour huit jours de prison, et le dragon Pomarel pour 15 francs d'amende.

Nous signalons à nos lecteurs une publication à laquelle nous avons déjà fait plus d'un emprunt et qui justifie parfaitement son double titre en ce qu'elle est en même temps sérieuse par le fond et légère par la forme. La *Revue comique à l'usage des gens sérieux* est un véritable tableau vivant des choses de la semaine ; nos plus spirituels dessinateurs lui apportent le tribut de leur crayon, tandis que les rédacteurs de cette élégante publication la tiennent par le texte à une hauteur de critique et d'observation qui trahit des plumes habituées aux luttes les plus difficiles et une connaissance particulière des hommes et des faits de ce temps. Nous ne sommes pas toujours d'accord avec la *Revue comique*, mais il y a néanmoins assez de points de contact entre elle et nous pour que nous la recommandions aux lecteurs de la *Démocratie*.

— Dimanche 4 courant paraîtra le premier pamphlet du citoyen Bernard le clubiste : *Tais-toi, Rodin* ! ! ! Fermons les clubs ! ! ! L'éloignement de l'auteur a seul empêché la publication de ce pamphlet à l'époque fixée par l'annonce dans les journaux. Dépôt à la Propagande démocratique et sociale, rue des Bons-Enfants, 1. — Prix : 5 c.

— Demain samedi, à huit heures et demie du soir, 6e CONCERT POPULAIRE dans la *Salle de la Fraternité*, rue Martel, n° 9, donné par l'Association de musique populaire, avec le concours des enfants Paris. — Prix d'entrée : 25 centimes.

— La RUCHE POPULAIRE, *œuvre de bienfaisance et de publicité*, a fait un appel aux cœurs généreux de tous les partis pour l'aider à venir en aide aux infortunes secrètes, souvent les plus douloureuses de toutes.

Les administrateurs de la RUCHE s'efforcent de réunir une collection d'objets d'art et d'industrie dont le produit puisse, à l'aide d'un concours bienveillant, former une somme suffisante (50 000 francs) pour secourir efficacement 400 familles honnêtes et infortunées.

Les dons peuvent être adressés à MM. Philipon et Aubert, place de la Bourse, 29 ; à MM. Paul Lacroix (bibliophile Jacob) et Théophile Thoré, Alliance des Arts, rue Montmartre, 178 ; et au bureau de la RUCHE, rue Vieille-du-Temple, 75.

Les dons en argent sont reçus par M. Aumont-Thiéville, notaire, boulevard Saint-Denis, 19.

POURQUOI AVONS-NOUS LA RÉPUBLIQUE ET LA MISÈRE ? — Sous ce titre, le citoyen Ragmel, ex-commissaire du gouvernement provisoire de la République dans le département de l'Aveyron, vient de mettre en vente une feuille dont la lecture peut dissiper bien des préjugés anti-démocratiques dans les campagnes. Cette publication est appelée à rendre un grand service dans les élections prochaines, si les démocrates lui donnent l'appui de la propagande qu'elle mérite. Prix : 5 c. pour les citoyens qui veulent faire de la propagande : 2 fr. 50 c. le cent., au bureau de la Propagande, rue des Bons-Enfants, 1, à Paris.

L'ASSOCIATION DES CORSETIÈRES est installée rue Saint-Honoré, 145. On trouve à l'association des corsets à 4, 8, 10, 12 fr. et au dessus ; ceintures de ventre, bas-lacet, etc.

PETITE CORRESPONDANCE.

Saint-Maurice. — M. K. — Priez M. R. de nous env. son man. pour que nous en prenions connaiss., ou d'en venir causer avec nous. — B. m'a promis les noms, et je tiendrai la main à ce qu'il rempl. cette prom. — A. B.

Beauvais. — M. H. — Le prix d'ab. n'étant que de 9, nous vous inscrivons p. 3 m. 1/2, soit jusqu'au 15 juin.

Limoges. — M. B. — M. R. nous remet 38.25 pour vous. — Nous prenons note.

Sens. — M. L. — Nous faisons droit à vot. dem. — Reçu les 5. — Merci. — Nous allons env. les nos d'essai.

Chézeaux. — M. G. F. — Nous n'avons pas reçu les 5.

Lorleau. — M. M. — Le prix d'ab. de 5 m. n'étant que de 9, nous vous ab. jusqu'au 15 juin.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 fr.	11 fr.	6 fr.
DÉP. ET ÉTRANGER	23	17	9
PAYS à surtaxe	30	36	16

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DÉP. ET ÉTR.	3	4	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES	
Une à quatre fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à neuf —	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

On s'abonne à Lyon, au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme.

Bourse du 2 mars.

L'*exécution* qu'on a faite dans la personne de M. G. de B., gros spéculateur et vendeur de 8 à 900 mille francs de rentes, a produit, comme il arrive toujours, une hausse factice ; on a coté encore une fois au début 84, touché 84 fr. 40 c.

Mais le 5 0/0 devient aussitôt après excessivement lourd ; il décline insensiblement jusqu'à 83, cours de la fermeture et le plus bas. C'est une baisse de 1 fr.

Les pertes du spéculateur en question s'élèvent à 1300 mille francs. On signale une grande agitation à Milan.

La Banque de France, laissée hier à 2275, perd 40 à 2235.

Le 3 p. 100, qui était à 51.50 fait au plus haut 52, et finit à 51 à terme, et 50.85 au comptant.

Les chemins de fer ne varient pas. Orléans est toujours à 825 ; Avignon-Marseille fait 205. Le Nord se maintient à 460.

Les agents de change subissent des différences énormes. On en cite cinq ou six qui perdent chacun plus de 120 000 fr.

Le parquet est dans la plus grande inquiétude. Le marché est en désarroi momentanément.

RENTES FIN COURANT.	Prem. cours.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	51 50	52 ..	50 90	50 90
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	83 ..
Cinq 0/0	83 90	84 40	83 ..	83 ..

2 mars. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	50 85 ..		4 Canaux avec prime	1020 ..
— Emprunt 1847-1848	83 25 ..		Lin Maberly	... ..
5 0/0 j. du 22 mars	83 40 ..		Caisse hypothécaire	... ..
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	.. .. ..		Emprunt d'Haïti	... ..
4 0/0 j. du 22 septembre	.. .. ..		Espagne, dette active	23 ..
Actions de la banque	2235		— dette passive	.. ..
Rente de Naples, j. juillet			— 3 0/0 1841	.. ..
Récép. Rothschild	75 75		Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
3 0/0 de l'État romain	61 ..		— — 3 0/0	.. ..
5 0/0 belge 1840	90 ..		2 1/2 hollandais	.. ..
— — 1842	90 ..		Zinc Vieille-Montagne	2800 ..
— 4 1/2	83 75		H. de la Grand-Combe	... ..
— Banque (1835)	.. ..		Emprunt du Piémont	805 ..
Obligations de la Ville	1150 ..		Lots d'Autriche	250 ..

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	438 ..	450 ..	Orléans à Bordeaux	415 ..	417 50
Versailles, rive droite	186 25	200 ..	Du Nord	460 ..	460 ..
— rive gauche	160 ..	160 ..	De Paris à Strasbourg	367 50	367 50
Paris à Orléans	840 ..	825 ..	Tours à Nantes	342 50	341 25
Paris à Rouen	530 ..	517 50	Paris à Lyon	... ..	... ..
Rouen au Havre	245 ..	... ..	Montereau à Troyes	135 ..	135 ..
Avignon à Marseille	205 ..	205 ..	Dieppe à Fécamp	165 ..	175 ..
Strasbourg à Bâle	105 ..	105 ..	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	350 ..	352 50	Bordeaux à la Teste	... ..	... ..
Amiens à Boulogne	... ..	... ..			

L'un des gérants : G. TANDON.

Spectacles du 3 mars.

THÉATRE DE LA NATION.—
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Cléopâtre,
ITALIENS.—Cenerentola.
OPÉRA-COMIQUE.—Le Caïd.
ODÉON.—Le Héros imaginaire, la Mort de Strafford.
THÉATRE-HISTORIQUE.—La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE.—Les Filles du Docteur, Tasse cassée, Grenouilles, Rochegune.
VAUDEVILLE.—La Poésie des amours et....., la Foire aux Idées, le Baron.
THÉATRE MONTANSIER.—Habit, les Envies de Mme Godard, la Californie, le Bonnet d'Ane, le Duel, Omelette.
VARIÉTÉS.—Représentation extraordinaire.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Représentation extraordinaire.
GAITÉ.—Les Orphelins.
AMBIGU-COMIQUE.—Le Mauvais Cœur.
THÉATRE DU LUXEMBOURG.—Les Trois Epiciers, Venise au 3e Étage, Un Mariage d'Amour.
THÉATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES.—Un Turc, un Monsieur, les Saltimbanques, Mathias l'Invalide.
THÉATRE BEAUMARCHAIS.—La Montagne et la Gironde.
THÉATRE CHOISEUL.—Barbe impossible, un Mariage, en Californie.
DÉLASSEMENTS.—Ce qui manque aux Grisettes, un Bouquet vivant, un Mariage par procuration, Poikette et Samboche.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 62. EDITION DU MATIN. Dimanche 4 mars 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.) — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . 11 f.
Un an. . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DEMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 3 MARS.

La République de 1793 a détruit l'ordre ancien.

La République de 1848 doit organiser l'ordre nouveau.

Assemblée Nationale

DÉFENDEZ-VOUS DES PROVOCATIONS.

La politique des réactionnaires à l'intérieur n'a d'autre procédé que celui-ci : perdre la République par elle-même.

C'est dans cette vue que, au mois de juin, on demandait la dissolution des ateliers nationaux sous trois jours, cette prompte dislocation devant amener une catastrophe terrible et compromettante pour la République. Et en effet la France, outre le sang déplorablement versé en juin, a encore eu à déplorer le redoublement de haine et de méfiance que cette guerre civile causa partout, à la grande joie des intrigants qui spéculent sur nos malheurs.

C'est encore dans cette vue qu'à peine nommé, le ministère Faucher-Falloux, sur lequel ces mêmes intrigants avaient fait s'égarer le choix du président de la République, se hâta de rompre hautement avec l'Assemblée nationale, espérant causer des chocs violents dont résulterait une crise favorable à ses plans.

Dans le même dessein, a été dressé l'odieux guet-apens du 29 janvier, dans lequel ce ministère offrit le combat à la population parisienne, qu'il croyait suffisamment excitée par le projet de loi contre les clubs et par son attitude complètement réactionnaire. Dans le même dessein, ont été faites toutes ces destitutions, toutes ces rodomontades contre les bonnets et les arbres de liberté, toutes ces arrestations arbitraires, toutes ces déclamations officielles contre les socialistes, toutes ces calomnies qui vont salir jusqu'au *Moniteur* lui-même, et se continuent tous les jours sous nos yeux avec une persévérance diabolique.

Enfin, dans le même dessein de provocation a été exécutée la scène d'avant-hier, à la barrière du Maine, dont l'Assemblée s'est occupée aujourd'hui.

Des étudiants étaient réunis au banquet. Deux représentants du peuple, MM. Martin Bernard et Pierre Leroux y assistaient. Arrive un commissaire de police, qui prétend avoir le droit légal d'entrer. Les commissaires discutent avec lui, ne lui reconnaissent pas ce droit, et refusent de l'admettre. Quelle devait être sa conduite, s'il croyait avoir le droit d'entrer? Dresser procès-verbal et se retirer; car la réunion était parfaitement tranquille et ne compromettait pas l'ordre public. Mais non; deux heures après il revient avec une nombreuse escorte d'agents de police et un bataillon d'infanterie.

Il entre violemment et sans sommation. A son aspect, les étudiants s'asseyent en silence. Ce calme arrête un instant le magistrat. Mais un agent de police saisit une table et la renverse; en même temps, d'autres agents sautent à la gorge des premiers convives qui leur tombent sous la main. Ces violences amènent un grand tumulte, et sans résistance aucune de la part des étudiants, les agents les expulsent du local de réunion avec force coups.

Tels sont les faits qui se sont passés. Aujourd'hui M. Léon Faucher a dit à la tribune que des rapports de police constataient qu'il n'avait été commis aucune violence contre les étudiants. Mais a-t-on jamais vu un agent de police écrire dans son rapport : j'ai induement usé de violence? Or, M. Léon Faucher n'étant pas un niais, il faut nécessairement croire que l'amitié dont l'honorent ses nouveaux amis lui a fait faire de grands progrès dans la science d'Escobar.

Reste la question de droit. Si le ministère au lieu de s'étayer sur une loi de 1790, qui ne s'applique nullement aux réunions politiques, s'était simplement appuyé des lois de police sur les *lieux publics*, M. Odilon Barrot aurait pu éviter les phrases vagues et déclamatoires qu'il a opposées à ses adversaires, et tomber sur une vérité légale; mais en aucun cas il ne serait parvenu à justifier la brutalité de ses agents.

Tout l'honneur de la séance a été pour M. Ledru-Rollin, dont l'argumentation précise, la modération et l'élévation de sentiments ont forcé l'attention même de ses adversaires.

Nous ne pouvons mieux faire apprécier cette modération qu'en mentionnant le passage dans lequel M. Ledru-Rollin a dit qu'il fallait moins imputer les fautes commises aux hommes qu'à l'état social faux et incohérent dans lequel nous vivons. C'était là une appréciation extrêmement saine, et que chaque parti peut s'appliquer tour à tour, car tous commettent des fautes, tous se contredisent même à l'occasion.

M. Ledru-Rollin a été entraîné par son sujet à mettre M. Odilon Barrot en contradiction avec lui-même, au sujet de la légalité des banquets, et il l'a fait avec une finesse et une urbanité vraiment désespérantes pour ce pauvre M. Barrot, qui a cependant eu le courage de dire qu'au mois de février 1848 il avait été prophète... A quoi sert l'expérience?

L'Assemblée n'a pris aucun parti et a passé à l'ordre du jour pur et simple. De sorte que d'une part il est parfaitement prouvé que l'entrée forcée d'un commissaire dans un banquet est demeurée chose douteuse, et que de l'autre, s'il entre de force et s'il rosse les convives, personne n'a rien à lui dire. Et les réactionnaires ne voient de salut que dans l'observation des lois! Quelle anarchie dans les idées! Quel gâchis social!

C'est à nous, accusés d'être les destructeurs de cette société en ruines, à nous montrer les plus sages. La première condition de sagesse est de ne nous laisser entraîner par aucune des provocations au désordre, que nous adressent nos adversaires. Que nos amis n'oublient jamais cette recommandation!

Le Moniteur déconsidéré.

Depuis sa fondation jusqu'à nos jours, le *Moniteur* était une honorable collection de documents historiques, respectable par sa neutralité. Le *Moniteur* constatait, il enregistrait, il n'appréciait pas, discutait encore moins. Il ne se fût jamais permis d'engager une polémique âpre et violente contre des représentants de la souveraineté nationale.

Le ministre de l'intérieur, M. Faucher, fait aujourd'hui du *Moniteur*, organe de l'Assemblée, comme du ministère, un instrument de parti violent, envenimé. Le *Moniteur* n'est plus la chose du pays, mais bien la chose de M. Faucher. Il essaie d'en faire son *Globe-Epoque*. A l'occasion d'un compte-rendu injurieux du banquet de la salle Martel, le rédacteur en chef du *Moniteur* a reçu de M. Ledru-Rollin la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,

Jusqu'à présent, votre journal, payé par les assemblées, n'en avait pas insulté les membres; le ministère actuel croit devoir en user autrement, l'Assemblée aura bientôt à décider si telle est la véritable destination d'une feuille fondée pour enregistrer les documents officiels et les faits historiques; elle verra, en conséquence, si elle doit vous continuer ou non la subvention qui vous est payée par le peuple.

Le *Moniteur* étant placé spécialement sous la direction du ministre de l'intérieur, plus que tout autre ce fonctionnaire est responsable de ce que renferme la feuille officielle, et, au surplus, si le style est l'homme, tout le monde y reconnaîtra la main de M. Léon Faucher.

Si j'étais sensible aux injures qu'il essaie de m'adresser, je pourrais bien facilement me venger de lui en prouvant qu'il y a sept ans à peine il mendiait mon patronage pour se faire nommer député à Saint-Valery-en-Caux, et pourtant, à cette époque, je n'étais pas moins qu'aujourd'hui républicain socialiste, car j'avais été condamné pour avoir dit : « Le suffrage universel n'est que la voie qui, pour faire cesser les profondes misères de ce monde, doit conduire à la transformation sociale. »

Mais qu'importeraient les attaques dirigées contre ma personne si l'on n'avait mêlé à cet article d'odieuses inventions, dans le but de déshonorer notre drapeau, comme : « *La propriété c'est le vol!* — *Vive la guillotine!* »

Qui a dit cela au banquet où j'étais? J'ajouterai : Qui le pensait? Quand au contraire, un toast *pour l'abolition de la peine de mort* était suivi d'unanimes et frénétiques acclamations, et quand le respect le plus profond y a été manifesté pour la famille et la propriété.

Cette fable grossière n'a qu'un objet dans l'article auquel je réponds : donner le change au pays et dissimuler le désespoir où l'on est de voir le socialisme faire de rapides progrès dans l'armée.

Le gouvernement, dit-on, ne redoute pas pour les régiments la contagion du socialisme.

Voyons : je n'invente pas, moi, je transcris. Un banquet de sous-officiers de l'armée vient d'avoir lieu à Paris; ils représentaient une notable partie des régiments de la garnison. Le premier des toasts est celui-ci :

« L'heure a sonné où tous les abus et les privilèges doivent cesser pour faire place au règne de la justice et de la raison. Républicains, serrons nos rangs et montrons aux misérables (que M. le ministre de l'intérieur note bien ceci) qui ont la coupable espérance de rêver une restauration monarchique, que l'armée est toute dévouée aux principes démocratiques, pour la défense desquels elle est prête à verser tout son sang. »

Un second toast est porté : « A la montagne démocratique et *humanitaire!* »

Un autre, se terminant ainsi : « Vive la République démocratique et sociale, » est couvert d'applaudissements prolongés.

Un quatrième : « Toute suspicion de contre-révolution serait une injure pour l'armée, car l'idée sociale est impérissable, comme l'a fort bien dit un honorable représentant de la montagne. *L'idée ayant envahi la caserne, tous les moyens pour la tuer seraient désormais inutiles.* »

Je pourrais en ajouter plusieurs autres : tous étaient inspirés par le même sentiment. Mais il est vrai de dire aussi, pour être juste, et pour constater l'esprit d'obéissance passive de l'armée, que ce banquet a été clos par un dernier toast à MM. Bugeaud et Changarnier... par ce motif que « *sans s'en douter, ils ont fait faire à l'armée un grand pas dans la République démocratique et sociale.* »

Salut et fraternité,
LEDRU ROLLIN.

Le *Moniteur*, ou plutôt M. Léon Faucher, au lieu de reconnaître que rien ne l'autorisait à mêler au compte-rendu du banquet le cri de *Vive la guillotine!* cherche à se tirer d'affaire par la défaite que voici :

Nous recevons ce soir de M. Ledru-Rollin une lettre relative à un article du *Moniteur*, dans lequel sont citées des paroles que des journaux socialistes disent avoir été prononcées par M. Ledru-Rollin dans un banquet. Nous ne croyons pas devoir insérer cette lettre à raison des termes dans lesquels elle est conçue, et parce qu'elle ne rectifie rien et n'avait rien à rectifier, l'article du *Moniteur* n'ayant attribué à M. Ledru-Rollin que des paroles qu'il ne désavoue pas.

Quant au banquet des sous-officiers démocrates socialistes, voici les allégations du *Moniteur* :

La *Démocratie pacifique* rend compte d'un banquet socialiste auquel auraient assisté des sous-officiers de la garnison de Paris. Cette feuille n'indique ni le lieu, ni le jour, ni l'heure du banquet; mais elle reproduit deux prétendus toasts portés par des sergents-majors, qui auraient terminé leurs allocutions par le cri de circonstance, par le cri classique, comme chacun sait : « *Vive la montagne!* » Nous sommes autorisés à donner le démenti le plus formel à ces allégations. Les sous-officiers de l'armée n'ont assisté à aucun banquet socialiste; ils n'ont eu, par conséquent, à porter aucun toast ni à pousser aucun cri. S'il y a eu quelque part un banquet, et si des socialistes déguisés en sous-officiers y ont figuré, nous affirmons que ces prétendus militaires n'avaient rien de commun avec l'armée que l'habit.

Le compte-rendu publié par nous a été apporté dans nos bureaux par un sergent d'infanterie de ligne en uniforme. Il nous a déclaré qu'un sous-officier se rendait le même jour auprès de chacun des journaux démocratiques. Nous lui avons demandé s'il ne craignait pas d'être compromis par la publication des toasts; il a répondu que le compte-rendu ne contenait pas de nom ni d'indication de régiment; qu'il croyait inutile de braver la persécution, mais qu'il ne la redoutait pas, et que, si les détails publiés sur le banquet militaire amenaient des vexations pareilles à celles dont le brave sergent Pujo vient d'être victime à Marseille, ces criantes injustices n'auraient pas d'autre effet que d'activer dans les rangs de l'armée la propagation des idées démocratiques et socialistes.

Nous avons alors publié le compte-rendu. Le *Moniteur* est persuadé comme nous de la réalité du banquet; mais en la contestant il veut pousser les sous-officiers à se faire connaître, afin que le pouvoir puisse exercer sur eux d'indignes vengeances. Nous conjurons les sous-officiers démocrates de ne pas donner dans un pareil piège. Leurs signatures sont complètement inutiles. Nul ne doute de leur qualité ni de la réalité du banquet où se trouvaient deux représentants. Le *Moniteur* et M. Faucher en doutent moins que personne au monde.

Egalité devant la loi.

Déjà l'on a fait observer au gouvernement que tout en traduisant devant les tribunaux, sous prétexte *d'excitation à la haine contre une classe de citoyens*, les écrivains et les orateurs de clubs qui attaquent les bourgeois endurcis, les banquiers, les capitalistes, il laissait parfaitement impunies les excitations à la haine contre les socialistes qui sont pourtant une autre classe de citoyens. Voici un exemple d'iniquité bien plus remarquable.

Le *Moniteur* raconte avec horreur et indignation qu'à Langeac on a tranché la tête à des mannequins blancs. Nous réprouvons énergiquement, pour notre part, ces brutales parades, si elles ont eu lieu; mais comment le *Moniteur*, qui trouve affreux qu'on décapite des mannequins blancs, peut-il applaudir aux fanatiques d'un autre genre qui brûlent en effigie des mannequins rouges? Voici pourtant ce qu'on lit dans le *Moniteur* de M. *Faucher*.

Partout la réprobation de ces excès est éclatante et unanime. Dans quelques communes voisines de Dijon les instigateurs de banquets socialistes ont été expulsés *et les apôtres du système* BRULÉS EN EFFIGIE.

Brûlés en effigie? Quel procédé honnête et modéré! comme ces démonstrations adoucissent bien les mœurs du peuple! Après tout, pourquoi s'étonner de l'approbation du *Moniteur*? M. de Falloux, apologiste de l'inquisition, voit peut-être là un commencement de retour vers l'heureux temps où l'on détruisait l'hérétique, mais seulement afin de détruire l'hérésie et en prenant de charitables précautions pour le salut éternel de la victime.

Gardons-les jusqu'aux Elections.

Nous n'avons pas besoin de rappeler à tous les républicains sérieux et sincères, à tous les amis du Socialisme, sans lequel la République est un vain mot, les vexations, les persécutions qu'ils ont dû subir de la part du ministère actuel. Les démocrates socialistes se sentent provoqués chaque jour à coups d'épingle, l'épingle, arme naturelle de M. Faucher, qui ne pourrait manier assurément la massue.

Le gouvernement n'ayant pas d'idées, de plans organiques, a besoin d'agitations pour faire semblant de vivre; il désire une émeute écrasée pour se grandir. Il y a longtemps que le peuple a pris la résolution de lui refuser absolument cette joie.

Toutefois, les provocations ne s'arrêtant pas, la démocratie socialiste doit être encouragée, affermie dans ses résolutions pacifiques; la violente irruption de la police dans un banquet d'étudiants présidé par des représentants du peuple, d'autres faits analogues apparaissant chaque jour, peuvent échauffer les meilleures têtes.

Ne l'oublions donc pas, du ministère actuel il faut tout subir; protestons, revendiquons nos droits, usons de la presse, des interpellations à la tribune; mais point de violence, et gardons-nous de toute imprudence capable d'engager, avant les élections, un conflit quelconque.

Pourquoi des conflits? la plus efficace des batailles c'est la bataille du scrutin, et pour ce combat nous avons des conditions favorables. Nous sommes l'opposition, c'est un avantage en France. Nos adversaires sont maintenant au pouvoir, ils s'y rendent odieux et ridicules. Chaque jour ils nous font des recrues. Les réactionnaires tiennent le gouvernail, ils mènent leur navire droit à l'écueil, laissez-les faire, pour Dieu! laissez-les faire!

Employons tous nos efforts à calmer les esprits, soyons dignes dans nos réunions, graves et modérés dans notre polémique; n'oublions rien, mais endurons tout, tandis que le *Moniteur*, livré aux furies honnêtes et modérées, donnera le spectacle curieux de l'épilepsie officielle.

Les démocrates socialistes qui manqueraient aujourd'hui de patience ne comprendraient pas la valeur de messieurs Barrot-Faucher-Falloux comme agents involontaires de propagande démocratique.

Le Piémont et les Républiques italiennes.

Nous recevons de Turin une lettre qui nous donne de curieux détails sur les faits qui ont amené la démission de M. Gioberti :

Turin, 27 février 1849.

Vos lecteurs ne resteront pas indifférents à un changement de ministère, accompli avec des circonstances exceptionnelles et dans un pays armé pour une guerre immédiate.

L'abbé Gioberti a joui d'une popularité méritée par ses écrits; mais une fois arrivé au maniement des affaires, l'homme faible, rétrograde, s'est manifesté dans celui-là même qui avait inauguré le ministère démocratique.

Vos ministres réactionnaires, d'accord avec ceux d'Angleterre, avaient circonvenu notre président du conseil, et ce sont eux qui ont, en réalité, occasionné la fuite de Léopold de Toscane et la chute de l'abbé Gioberti.

Voici comment la chose est arrivée:

Lord Palmerston s'aperçoit que l'Angleterre a besoin de faire des économies; il voudrait bien se dispenser de tenir une flotte anglaise sur les rivages de l'Italie. La France a un autre motif: vos ministres ne peuvent pardonner aux Trasteverins de Rome le meurtre d'un ministre. Comme ce bon M. Tartufe, ils prennent un prétexte religieux, ils ne parlent qu'en larmoyant du pape à Gaëte, comme si les Romains ne demandaient pas de tout leur cœur le retour de Pie IX au Vatican. Enfin, motif d'économie par delà la Manche, hypocrisie en deçà, il avait été résolu de faire une restauration par les mains des Piémontais.

Les deux cabinets s'étaient adressés tout naturellement à l'abbé Gioberti. Il fallait le prendre par son faible. Ce ministre est auteur d'une *Costituente* dont les Toscans n'ont pas voulu, préférant celle de Montanelli. On a mis en jeu son amour-propre d'auteur.

Il a été facile de lui persuader que des villes comme Florence et Rome qui ne voulaient pas de sa *Costituente* méritaient une pluie de feu comme les villes coupables de la Bible. On le fit consentir à une intervention piémontaise.

Sir Hamilton, ministre britannique à Florence, conformément à ce plan dressé au Foreign-Office, conseillait à Léopold de s'enfuir, lui persuadant que dix mille Piémontais détachés de l'armée du général Bava et établis à Sarzane, entreraient en Toscane pour le réintégrer dans son palais Pitti.

Léopold aime le sol natal. Il ne se décida qu'à moitié, alla à Sienne, puis à San-Stefano, sur le bord de la mer, sous la protection d'une frégate et d'un steamer anglais.

Conformément aux stipulations secrètes, l'abbé Gioberti devait donner le signal de la marche à la division sarde; mais l'abbé Gioberti en était alors à la scène la plus difficile de la comédie; il ne pouvait pas agir en ministre absolu. Ministre démocratique et constitutionnel, il devait faire part de son projet à ses collègues.

Déjà ceux-ci avaient cherché avec inquiétude à savoir ce que signifiaient ces fréquents courriers échangés entre Turin et San-Stefano. Ils voulurent enfin savoir de quoi il s'agissait. Leur président leur dévoila tout le mystère.

Ils tombèrent de leur haut! Comment! dirent-ils, vous voulez allumer la guerre civile en Italie, armer Sardes contre Toscans et Romains au moment où nous avons plus que jamais besoin d'union devant le mauvais vouloir que montre l'Autriche pour les conférences de Bruxelles? au moment de se battre sur le Tessin vous voulez aller allumer la discorde civile sur l'Arno?

L'abbé persistant, ils parlèrent de donner leur démission; lui, à son tour, menaça de donner la sienne, croyant que l'on ne pourrait se passer de lui. En effet, il parla au roi.

Charles-Albert fut stupéfait de ce qu'il apprit. Il essaya une conciliation, mais la chose étant impossible, il donna la présidence au général Chiodo, et remplaça au département des affaires étrangères l'abbé Gioberti par M. Colli, sénateur.

Aussitôt les sacristies se mirent en mouvement; à la porte des églises, dans les maisons, on fit signer des pétitions au roi pour le rappel de l'ex-ministre. Le prêtre Barraco les porta à Charles-Albert, qui, d'abord, ne voulut pas le recevoir. Enfin, il y consentit, mais avec des paroles sévères il lui répondit qu'il avait fondé un gouvernement représentatif, concédé le droit de pétition, que c'était donc aux chambres que l'on devait s'adresser.

Et, dans ce temps-là, Léopold, comptant sur l'entrée des Piémontais, avait envoyé le général de Laugier à Viarregio au devant d'eux avec deux mille hommes, comme une armée de Condé. Mais la division sarde n'est pas entrée; Guerrazzi est allé dissiper le corps des deux mille Toscans. Léopold, à San-Stefano, voyant le coup manqué, a mis le comble à sa faiblesse en écrivant une lettre qui vient d'arriver ici au ministre des affaires étrangères, dans laquelle il assure être resté étranger à toutes ces intrigues. Il s'est embarqué pour Gaëte.

Ainsi voilà le résultat des menées de lord Palmerston et de M. Drouin de Lhuys: fuite de Léopold, renversement de l'abbé Gioberti, proclamation de la République à Florence.

Agréez, etc.

Léopold, en effet, voyant que la guerre civile ne lui offrait pas de chances de succès a écrit à Laugier, lorsque celui-ci était déjà trop compromis pour s'arrêter, une lettre pour l'engager à s'abstenir de toute effusion de sang, et lui annoncer qu'il s'était décidé à partir pour Gaëte. Il terminait en nommant Laugier son commissaire en Toscane.

Léopold s'est embarqué sur *le Bulldog* le 21 février. Ce navire a pris la direction de Gaëte et Naples.

La chambre des sénateurs piémontais a, dans sa séance du 26, voté à une immense majorité un ordre du jour motivé en faveur du ministère, qui s'est déclaré pour la non-intervention en Toscane. M. Petitti a interpellé le ministère sur l'attitude qu'il compte prendre à l'égard des républiques italiennes. Le ministre Cadorna a répondu que l'unique pensée du gouvernement est la guerre contre l'Autriche, et qu'il engagera vivement les Républiques de l'Italie centrale à lui prêter appui dans cette guerre pour la délivrance de l'Italie, et qu'il marchera avec elles contre l'ennemi commun. Quant à la reconnaissance officielle de ces Républiques, le gouvernement n'a pas voulu préjuger la question, et il attendra que les chambres aient décidé.

Charles-Albert, dit un journal italien, a fait savoir aux chefs de l'armée et de la garde nationale que le changement survenu dans le ministère a tenu à la manière peu constitutionnelle dont s'était conduit Gioberti, prenant lui-même une grande initiative (celle d'envoyer des troupes en Toscane), sans en avoir parlé ni à lui-même, le roi, ni au conseil des ministres.

Un journal de Bologne annonce que les Autrichiens fortifient activement Modène, et que de nouvelles troupes croates y ont été envoyées; les avant-postes de la frontière romaine ont été considérablement augmentés.

Les conditions de la capitulation de Ferrare sont les suivantes:

Les soldats et les officiers de la citadelle pourront circuler dans la ville, même sans escorte, sans être aucunement entravés.

Ne pourront être inquiétées les personnes de Ferrare qui fournissent des vivres, fourrages, etc., à la garnison de la citadelle, excepté dans le cas où il existerait contre eux d'autres motifs de plainte.

L'hôpital militaire devra, chaque fois qu'il sera besoin, fournir gratuitement des voitures pour conduire les malades jusqu'à Ponte-Lagoscuro. Il restera toujours au pouvoir du gouvernement autrichien.

Les otages qui se sont volontairement présentés pour répondre de l'exécution des conditions, et qui seront conduits à Padoue, seront traités avec égards et resteront sous la sauvegarde des troupes autrichiennes, jusqu'à ce que le maréchal Radetzki, commandant en chef de l'armée d'Italie, auquel on envoie un rapport, ait prononcé sur la question. Le lieutenant-colonel H. Guideth pourra être échangé contre un autre citoyen honorable qui se présentera pour le remplacer.

On rétablira les insignes pontificaux sur les points d'où ils ont été enlevés.

Autriche. — Allemagne.

La guerre de Hongrie fait peu de progrès, bien que les bulletins autrichiens continuent à affirmer le contraire. Ainsi, ils nous annoncent que le corps d'armée du comte Schlick a repoussé, de Kis-Tokay, au delà de la Theiss, des *rebelles* qui ont incendié Tokay au moyen de grenades, et se sont ensuite retirés vers Debreczin.

De plus, le général impérial Jablonswski aurait remporté une victoire sur une partie du corps de Lo[illegible]k.

S'il faut en croire une feuille ministérielle, Zegedin aurait été pris par un parti de Serbes, qui ont ravagé les localités avoisinantes chaque fois qu'ils ont été repoussés. Zombor et Maria-Theresiapol ont également souffert de leur furie.

Les bulletins impériaux, qui nous avaient annoncé la prise de Kaschau, s'étaient bien gardé de dire que les impériaux devaient ce succès à la trahison. Celui qui a livré cette ville est le comte de Szimai, l'un des plus riches magnats hongrois, qui avait cherché de plus à faire passer dans les rangs des impériaux un bataillon de volontaires. Ce personnage, devenu un objet d'exécration pour ses compatriotes, aurait, dit-on, été massacré par le peuple.

On a dit aussi, mais nous n'ajoutons aucune foi à cette nouvelle, que le brave général Bem a été tué dans un combat avec les Transylvains. Nous savons, au contraire, que Bem est au centre de la Transylvanie, dans une position qui lui permet de résister aux Autrichiens et de tenir tête aux Russes assez longtemps pour permettre à la démocratie européenne de se préparer à repousser ces barbares.

Les Russes, de leur côté, n'ont pas évacué la Transylvanie. Leur général vient même de publier une proclamation aux habitants de Kronstadt, dans laquelle il qualifie *d'infâme mensonge* la nouvelle qu'il aurait l'intention de quitter leur ville avec ses troupes. Il affirme, au contraire, qu'il y demeurera, « *parce que telle est l'auguste volonté de son empereur et maître.* »

On sait déjà que l'auguste volonté du czar est d'arriver au plus tôt au pied des Alpes, et de marcher à la fois sur Rome et sur Paris. Ce projet n'a rien de nouveau, il est renouvelé d'Attila. Cependant, les temps sont bien changés. Nous verrons comment les Cosaques se comporteront en face des trois grands peuples de l'union européenne, l'Italie, la France et l'Allemagne.

La *Gazette de Vienne* publie un article officiel destiné à expliquer l'expédition entreprise par le général autrichien Haynau contre Ferrare. Il résulte de cette pièce que l'armée de l'ordre, chargée de défendre le principe sacré, la propriété, n'avait d'autre but, en fondant sur les malheureux bourgeois de Ferrare, que de leur extorquer lâchement la somme énorme de douze cents mille francs. Que toutes les villes qui ne se soucient pas de voir régner dans leurs murs l'ordre des Autrichiens et des Cosaques, se rappellent l'exemple de la malheureuse Ferrare.

La plupart des villes allemandes ont compris que la meilleure manière de protester contre les menaces de l'absolutisme était de fêter avec nous la révolution de Février. L'espace nous manque pour rendre compte de tous les banquets qui ont eu lieu sur tous les points de l'Allemagne. Il faudrait nommer toutes les villes qui ne gémissent point sous l'état de siège; Hambourg, Cologne et Mayence se sont distinguées. Le nombre des convives qui ont pris part à la fête a été d'environ dix mille pour ces trois villes.

Banquet de Mayence.

A Mayence, *les autorités de la ville* avaient mis la vaste salle de la Halle à la disposition des démocrates. Les tribunes étaient réservées aux dames. Dans la salle, ornée avec goût, flottaient les drapeaux des trois grandes nations révolutionnaires de l'Europe: le drapeau de la France pour les nations latines, le drapeau allemand pour les tribus germaniques, le drapeau polonais pour les peuples slaves, et au-dessus de ces trois drapeaux l'oriflamme des temps modernes, le drapeau rouge, emblème des luttes soutenues par le peuple, signe terrible sous lequel la démocratie européenne s'attend à livrer bientôt son dernier combat, à soutenir sa dernière guerre chantée d'avance par le poète Herwegh.

Le banquet de Mayence, énergiquement révolutionnaire, ne peut être comparé qu'à celui de la salle Martel. On lisait sur les murs de la salle les noms des grandes journées de la révolution à Paris et à Varsovie, à Berlin et à Vienne, à Rome et à Florence, et plus bas les noms de tous les grands hommes qui ont pris part à l'affranchissement de l'humanité, depuis les Gracques et Spartacus jusqu'à Saint-Just et Robespierre, jusqu'à Hecker le proscrit et Robert Blum le martyr, dont le buste était placé sur la tribune comme pour inspirer les orateurs.

La plupart des députés de la Montagne allemande assistaient au banquet. Des discours ont été prononcés par MM. Bamberger, Frœbel, Ruhl, Zimmermann, Zitz, Rœmisch, Hartmann, Vesendonck. Le député Schutz présidait.

Le banquet de Mayence consacre l'alliance des deux peuples allemand et français; il a une haute signification qui sera comprise, nous l'espérons, par tous ceux qui rêvent le retour impossible de l'absolutisme.

Pendant que Paris s'apprêtait à célébrer le glorieux anniversaire de Février, à Londres des républicains de la veille, proscrits du lendemain, se réunissaient en un banquet fraternel, sous la présidence du citoyen Louis Blanc.

Le régime qui pèse sur la France a été l'objet de protestations énergiques, mais calmes. Ces hommes qu'on ne s'est pas contenté de frapper, mais qu'on a voulu flétrir par la calomnie, n'ont pas eu, dans un pays où l'on peut tout dire, une parole de haine contre leurs ennemis. Leur vengeance, c'est le dédain.

Les toasts ont été portés dans l'ordre qui suit, et ils ont été salués par les plus vives acclamations:

A la révolution de Février! par le citoyen Caussidière.

Au peuple! par le citoyen Dupont, ex-commandant de la 12e légion.

Aux martyrs de la liberté! par le citoyen Barthélemy.

A l'organisation du travail! par le citoyen Bourra.

A la Montagne de 93! par le citoyen Adam, cambreur.

A la République universelle! par le citoyen Meillard.

Au travail! par le citoyen Courtait.

A l'abolition du prolétariat! par le citoyen Cazavant, ex-rédacteur de la *Commune de Paris.*

A l'accord de tous les intérêts! par le citoyen Collin.

Aux délégués du Luxembourg! par le citoyen Louis Blanc.

Divers chants patriotiques ont animé ce banquet où n'a cessé de régner le sentiment d'une fraternelle égalité.

A la suite du banquet, le citoyen Caussidière a proposé une quête en faveur de la famille de l'ami que nous avons dernièrement perdu, le colonel Rey. La voix du citoyen Caussidière a trouvé un écho dans tous les cœurs, et la collecte a produit 156 fr. 50 c.

Le citoyen Louis Blanc a proposé ensuite une nouvelle souscription, mais sur des bases plus larges que la première. « Songeons aux déportés, s'est-il écrié; moins heureux que nous, ils manquent des choses les plus indispensables à la vie. Que chacun de nous se fasse comme le centre d'une souscription fraternelle, et que nous puissions envoyer aux captifs l'offrande des proscrits.

L'Assemblée entière a applaudi aux sentiments et aux paroles du citoyen Louis Blanc, et une commission a été aussitôt nommée pour organiser et recueillir les souscriptions.

Banquet démocratique et socialiste à Rouen.

Citoyen rédacteur,

Les démocrates de la ville de Rouen, malgré une foule d'obstacles opposés à leurs réunions, se sont réunis dimanche dernier dans un des faubourgs de la ville; là 200 convives ont pris part à un banquet démocratique. Une vingtaine de nos frères militaires de la 8e compagnie d'ouvriers, avaient souscrit à ce banquet. Pour mieux les empêcher d'y aller, toute la compagnie a été consignée; il en a été de même de toutes les autres troupes qui composent notre garnison; il leur était expressément défendu de sortir de la ville.

Malgré toutes ces restrictions, notre banquet a été admirable d'enthousiasme, d'ordre et de patriotisme; des toasts y ont été portés: *Au triomphe de la démocratie! A l'union des travailleurs! Aux hommes de février! A notre chère patrie!* etc., etc. Un militaire qui, après avoir dérouté les espions, était parvenu à s'asseoir à notre banquet, a porté un toast à l'armée et à l'avènement complet du socialisme. Ce toast a été accueilli aux cris mille fois répétés de: Vive l'armée! Vive la République! Quelques chants patriotiques ont été entonnés; puis, d'après nos conventions, chacun est rentré isolément en ville.

Mais, à notre arrivée, quelle n'a pas été notre surprise de voir toute la ville sous les armes, la place remplie de gendarmes, d'agents de police, leur commissaire se donnant des airs d'importance en allant examiner avec soin les moindres groupes de citoyens, toute une grande salle basse de la mairie occupée militairement par une compagnie de garde nationale et par la gendarmerie; à la caserne, deux batteries d'artillerie mèche allumée, prêtes à sortir; les chasseurs de Vincennes, les armes en faisceau et de piquet toute la nuit; l'infanterie consignée, les commis et employés des hôpitaux consignés pour recevoir les blessés! etc., etc. Enfin, on aurait cru la ville sur le point d'être envahie par les Cosaques.

La veille, un banquet de légitimistes avait eu lieu; inutile de dire qu'aucune de ces ridicules précautions n'avait été prise contre eux.

Le calme et l'ordre qui ont présidé à notre banquet ont excité les plus infâmes calomnies de la part des deux journaux, légitimiste et réactionnaire, de notre ville; mais il nous répugne d'y répondre autrement que par le mépris.

On nous écrit de Condé-sur-Vesgres, le 2 mars:

Dimanche dernier, un banquet fraternel a eu lieu à Condé-sur-Vesgre (Seine-et-Oise), pour célébrer l'anniversaire de la République. Les autorités de la commune, toute la garde nationale et un grand nombre de phalanstériens s'y trouvaient réunis; plusieurs toasts ont été portés à l'union et à la fraternité des hommes, et ont été couverts d'applaudissements.

Le plus grand ordre a présidé à cette réunion.

Le *National de l'Ouest* nous a apporté hier le compte-rendu du banquet qui a eu lieu à Nantes pour l'anniversaire de Février. Cette manifestation démocratique et socialiste a été imposante d'ordre et d'inspirations généreuses. L'abondance des matières nous a seule empêché de reproduire en majeure partie ce compte-rendu. Nous lui donnerons place demain dans nos colonnes.

Banquet démocratique et socialiste de La Rochelle.

Monsieur le rédacteur,

Dimanche dernier a eu lieu chez M. Desty, restaurateur, le premier banquet socialiste de La Rochelle. Les nombreux convives avaient pour but d'exprimer leur reconnaissance à M. l'abbé Héraudeau pour le dévouement à toute épreuve qu'il n'a cessé, depuis douze ans, de témoigner à la cause des travailleurs, dévouement trop souvent aujourd'hui payé en calomnies et en proscriptions, mais que Dieu, la conscience et l'amitié paient en meilleure monnaie.

Ce banquet était en même temps une réponse aux attaques passionnées et inintelligentes de la presse locale. Mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose, a-t-il été dit. Ceci est pour nous. Nous venons d'avoir notre banquet, nous allons sous peu de jours ouvrir une boucherie sociétaire; et, aussitôt après, nous fonderons une boulangerie, une épicerie. Travailleurs, prolétaires, exploités enfin, nous avons découvert depuis peu une vérité pourtant vieille comme le monde: *nous sommes riches, parce que nous sommes nombreux.* L'Association n'a pas seulement des mystères d'amour, elle a aussi des mystères de puissance. Qui vivra verra!

Le citoyen Rousselot, président du cercle des travailleurs, donne communication d'une lettre de M. l'abbé Héraudeau, qui remercie la réunion de l'honneur qu'elle lui a fait en lui offrant la présidence du banquet.

Après le dîner, pendant lequel la plus franche et la plus cordiale union n'a cessé de régner, divers toasts ont été portés; nous remarquons les suivants:

A LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE! par le citoyen X. X. X.

A LA FAMILLE! A LA PROPRIÉTÉ! par le citoyen Rousselot, menuisier.

Nous remarquons les passages suivants:

« La calomnie, ce grand savoir-faire de la réaction, nous poursuit plus que jamais. Plus que jamais montrons-nous des citoyens dignes, des fils dévoués, des frères unis, de bons maris, de bons pères. Prouvons à nos ennemis (non, il n'y en a pas pour nous) prouvons aux ignorants qui nous entourent que c'est nous qui voulons la vraie famille, la vraie propriété. Le droit au travail nous donnera le droit à la famille. Aujourd'hui, tout bien pesé, nous n'avons ni l'un ni l'autre. La propriété devrait être le fruit du travail. Dans la société actuelle, le plus souvent elle n'est que le monopole de l'usure. Nous voulons la propriété non pour quelques-uns, mais pour tous, et nous la voulons, non par le partage (ignoble et ridicule calomnie aujourd'hui usée), mais par le travail, et surtout le travail dans l'association.

AU SUFFRAGE UNIVERSEL! par le citoyen Vrignon, tailleur.

..... Plus de fusils, plus de sabres, plus de canons pour arriver à la victoire. Nous avons quelque chose de mieux: le suffrage universel, voilà notre arme, notre espoir. Eclairons-nous et votons, notre triomphe est certain. Assez et trop de sang versé. Qu'on nous laisse le suffrage universel, et bientôt d'un bout de l'Europe à l'autre retentira ce cri fraternel: Vive la *République démocratique et sociale...*

A L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES PATRONS ET DES OUVRIERS! par un chef d'atelier.

L'idée de ce toast est que les maîtres sont plus intéressés encore que les ouvriers à la réalisation des doctrines socialistes. Eux seuls, pour entreprendre, sont contraints d'avoir recours à l'usure. Exploités, ils deviennent, malgré eux, exploiteurs à leur tour. Quels sont les maîtres ouvriers qui depuis vingt ans ont fait fortune à La Rochelle? Sont-ce ceux qui ont le plus travaillé, ou qui avaient le plus de talent? Non, si vous en citez quelques-uns qui aient *réussi*, comme on dit, c'est qu'ils avaient de l'argent.

A L'AFFRANCHISSEMENT DES TRAVAILLEURS PAR L'ASSOCIATION! par le citoyen X.

La révolution de Février nous a donné un droit précieux, ce droit c'est celui de l'association; avec lui plus d'esclavage, de despotisme, de tyrannie; avec lui plus de privilèges, avec lui enfin affranchissement, liberté.

Oh! citoyens, si tous nos frères pouvaient comprendre les immenses avantages qui sont cachés dans ce mot: Association? que de peines, que d'angoisses, que de douleurs passeraient loin d'eux! Réaliser l'association, c'est ouvrir à la société une source intarissable de richesses, de revenus, c'est fonder sa prospérité, garantir son avenir; réaliser l'association, c'est enlever à la concurrence tous les vices, tous les malheurs qu'elle recèle; c'est mettre fin à ces luttes d'homme à homme, de famille à famille, de peuple à peuple, qui font la honte de l'humanité; c'est éteindre la guerre, c'est couronner la paix; réaliser l'association, c'est mettre la fraternité en action.

AUX MARTYRS DE LA VÉRITÉ! par le citoyen T...

A LA FRATERNITÉ! par le citoyen Venaud.

Un ouvrier propose de faire à l'instant même une quête au profit des ouvriers voyageurs et dénués de moyens d'existence par suite de manque de travail.

La proposition est acceptée avec applaudissements.

Des chants divers se sont fait entendre pendant le repas. Nous mentionnerons le *Chant des Ouvriers*, de Pierre Dupont, et une romance

dédiée aux ouvriers et composée pour la circonstance par le citoyen Narcisse Baudouin, ouvrier peintre. Ce dernier chant surtout a été couvert d'applaudissements.

Les convives se séparent au cri de *Vive la République démocratique et sociale!*

Troubles de Narbonne.

Nous extrayons le passage suivant d'une lettre de Narbonne, du 28 février, adressée à un représentant du peuple :

La tranquillité est parfaitement rétablie ici. Toutes les personnes arrêtées ont été mises en liberté. Le peuple, calme et paisible, a repris ses occupations comme d'habitude. Nous avons 1 200 hommes de troupes, dont 800 arrivées de Perpignan à marches forcées, sans qu'il y ait eu de quoi les déranger. Quels hommes que ceux qui, pour servir leurs rancunes ou leur ambition, ne reculent pas devant l'emploi de ces moyens de compression, lorsqu'il eût été si facile, même sans qu'il y eût eu un cri de poussé, de s'assurer de ceux que l'on aurait voulu arrêter.

Mais cela n'eût pas fait le compte des modérés. Il fallait que l'arrestation revêtit les formes les plus brutales pour que le public fût exaspéré. Heureusement l'influence du maire a paralysé ces mauvais desseins.

Les soldats ont reçu du commandant de place l'ordre de charger leurs armes, et ils l'ont fait devant la garde nationale et le peuple, ce qui a causé de l'irritation. Ajoutons toutefois qu'on doit les plus grands éloges aux chefs de corps; ils ont fait preuve d'un esprit de modération qui n'a pas peu contribué à donner aux choses une tournure pacifique; mais la plus grande part dans les mesures prises pour le rétablissement de la tranquillité revient au maire, que le préfet lui-même a été obligé de louer.

Un article infâme a été inséré dans la *Revue des Deux Mondes*; les blessés et combattants de Février y sont traités comme des vandales; on croirait entendre la description des orgies et des saturnales des bandes des Verdets et des Trestaillons; la République même y paraît comme souillée de tous les crimes.

Le Comité fraternel du faubourg Saint-Martin, 40, a délégué sur-le-champ six de ses membres, afin d'obtenir une explication immédiate, ils ont exigé une rétractation éclatante ou une prompte réparation.

Ils se sont ensuite retirés avec la promesse que, dans le plus prochain numéro, c'est-à-dire lundi, il serait fait droit à leur juste demande.

Etaient présents les citoyens :

CROISET (du Cantal), président du comité; Alcide REYNARD, vice-président; HUMBERT, OGEZ, BOIRON, BISSON, commissaires.

Le président du comité, CROISET (du Cantal).

Assemblée Nationale.

PRÉSIDENCE DE M. MARRAST. — *Séance du 4 mars.*

M. GOUDCHAUX donne lecture du rapport de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et de celle des dépôts et consignations.

L'Assemblée adopte plusieurs projets de loi d'intérêt local.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet relatif au paiement des dépenses de la garde nationale de Lyon.

Ce crédit, s'élevant à 712 478 fr. 90 c., est adopté sans discussion.

On revient au projet de loi sur le conseil d'Etat. La discussion s'établit sur l'amendement de M. Vaulabelle, pris hier en considération par l'Assemblée. Il est ainsi conçu :

« L'Assemblée, après le vote de la présente loi, procédera à l'élection des membres du conseil d'Etat dans la forme prescrite par l'art. 11. Elle procédera à l'élection par moitié dans les deux mois de la présente législature. La seconde moitié sera élue par la prochaine législature.

M. MARTIN (de Strasbourg). M. de Vaulabelle s'est rendu dans la commission après la prise en considération de son amendement, et il a adopté la rédaction admise par l'Assemblée.

Cet article est ainsi conçu :

« Conformément à l'art. 72 de la Constitution, l'Assemblée actuelle procédera, immédiatement après le vote de la présente loi, à l'élection de la totalité des membres du conseil d'Etat, dans les formes établies par les articles 11, 12 et 13. Les membres de ce conseil seront renouvelés par moitié dans les deux premiers mois de la législature prochaine. Un tirage au sort déterminera la moitié sortante lors du renouvellement qui de ra être fait par la prochaine Assemblée législative. Les auditeurs actuellement en exercice seront admis au concours s'ils ne sont pas âgés de plus de trente ans. »

M. FAVART reprend l'amendement de M. de Vaulabelle. (Bruit.)

M. MORTIMER TERNAUX ne comprend pas que l'amendement de M. de Vaulabelle, pris en considération par une grande majorité de l'Assemblée, soit tout à coup abandonné; il se joint à M. Favart pour demander que la discussion s'ouvre immédiatement. (Bruit.)

M. PERRÉE parle au milieu du bruit, nous croyons entendre qu'il combat la commission.

M. AYLIES. Il n'y a pas dans l'amendement, comme l'a dit le préopinant, d'antagonisme contre l'Assemblée qui va venir; elle sera comme celle-ci le résultat du suffrage universel, et elle a droit au même respect.

M. MARTIN (de Strasbourg) s'étonne que la droite combatte aujourd'hui l'amendement qu'elle avait appuyé lors de la deuxième délibération. Quant à moi, ajoute l'orateur, je ne crois pas que la prochaine Assemblée soit aussi mauvaise (Bruit.) qu'on veut nous le faire croire.

M. BESNARD. L'article 73 porte que les membres de l'Assemblée, élus conseillers d'Etat, seront immédiatement remplacés comme députés; or vous ne pouvez aujourd'hui convoquer les colléges électoraux au moment de vous séparer. J'appuie l'amendement.

M. LE PRÉSIDENT met l'amendement aux voix. Une première épreuve étant déclarée douteuse, il est procédé au scrutin de division. Les voix se répartissent ainsi :

Nombre des votants.	748
Majorité.	375
Pour.	360
Contre.	388

L'Assemblée n'a pas adopté l'amendement.

L'article voté à la deuxième délibération est adopté.

M. MORTIMER-TERNAUX présente un amendement ainsi conçu :

« Le président de la République, sur une liste de présentation double en nombre, dressée par le président et les présidents de section, désignera dix-huit auditeurs parmi ceux actuellement en exercice.

» Ces auditeurs sortiront successivement par tiers, suivant leur ancienneté d'année en année, à partir du 31 août 1850. »

Le projet porte que ces places seront données au concours.

M. LANGLOIS combat énergiquement cet amendement au nom de la commission. La commission ne voit aucune raison pour faire une exception au principe du concours.

M. HORTENSIUS SAINT-ALBIN appuie l'amendement, qui est mis aux voix et rejeté à la presque unanimité.

Les autres articles sont adoptés sans discussion.

Il est procédé au scrutin de division sur l'ensemble de la loi. Les voix se répartissent ainsi :

Votants,	743
Majorité,	372
Pour,	524
Contre,	219

La loi est adoptée (les 219 billets bleus appartiennent aux membres de la rue de Poitiers.)

M. BUFFET, ministre du commerce, dépose un projet de loi relatif à l'abrogation de décrets du consulat et de l'empire, imposant un droit d'ancrage et de séjour aux navires stationnaires dans quatre bassins des ports du Havre et de La Rochelle.

Le ministre réclame l'urgence.

L'urgence est accordée.

M. PASSY, ministre des finances. J'ai l'honneur de présenter un projet de décret en ouverture de crédit pour les deux douzièmes provisoires. (Rires et interruption.)

Il est indispensable que le crédit soit voté avant le 15 avril, afin que le ministre puisse ordonnancer les dépenses. En conséquence, je viens prier l'Assemblée d'accorder l'urgence. (Bruit.)

M. LE PRÉSIDENT consulte l'Assemblée sur l'urgence.

L'urgence est prononcée.

M. LE PRÉSIDENT. L'Assemblée renvoie dans les bureaux.

M. PASSY dépose un projet de décret ayant pour objet d'ouvrir au ministre des finances un crédit de 90 666 fr. pour traitement et frais d'installation du vice-président de la République. (Rumeurs prolongées.)

M. MARTIN BERNARD a la parole pour interpellations à M. le ministre de l'intérieur sur le banquet des étudiants à la barrière du Maine.

Messieurs, dit-il, j'ai annoncé mon intention d'interpeller le ministre de l'intérieur au sujet d'actes odieux commis par la police au banquet des écoles, dans la soirée du 1er mars. Des jeunes gens des écoles eurent la patriotique inspiration de se réunir, chaque mois, dans un banquet de famille. La police, les autres fois, se présentait dans la salle d'un banquet, puis elle se retirait immédiatement après avoir pris les noms des commissaires.

Mais, le 1er mars, arguant d'ordres plus formels, elle insista pour être admise dans l'intérieur de la salle; j'étais présent moi-même à cette réunion. (On rit.) Je crus devoir m'adresser à ceux qui voulaient empêcher la réunion. (Interruption à droite.)

J'ai fait observer au commissaire que la loi de 1790 avait été abrogée de la manière la plus formelle par les balles populaires. (On rit à droite.) Le préfet n'aurait pas dû oublier que M. le président du conseil avait flétri lui-même cette loi dont on s'appuyait pour violer les droits des citoyens.

Le commissaire se retira, et deux heures après, au moment où les convives allaient se retirer, l'on vit entrer les agents de police, le bâton à la main et l'outrage sur les lèvres (Bruit. — Interruption.), et des citoyens inoffensifs furent frappés et foulés aux pieds. (Interruptions.) Mais ce n'est pas tout : ces sbires se précipitent dans les autres parties de l'établissement et maltraitent ceux qui sont étrangers à la réunion.

Voici des faits que j'atteste. Il faut que M. le ministre de l'intérieur s'explique : approuve-t-il ses agents? Ce sera une pièce de plus à ajouter à la grande enquête qui se fait en ce moment dans le pays. S'il les blâme, les agents qui s'en sont rendus coupables doivent être immédiatement destitués.

M. LÉON FAUCHER, ministre de l'intérieur. L'opposition constitutionnelle, avant le 24 février, ne fuyait pas le grand jour, elle se soumettait aux mesures légales. L'opposition actuelle veut, avant toute chose, dérober ses actes à la connaissance de l'autorité et du public. Eh bien! oui, en effet, le commissaire de police s'est présenté dans le lieu où se tenait le banquet dont il s'agit; c'était son droit. On vous a dit que ce banquet était périodique... Cette périodicité prouve que c'était une réunion politique. Il y avait une tribune et des commissaires avec des écharpes rouges : c'était évidemment une réunion politique, je le répète, et ceux qui ont refusé l'entrée de la salle au commissaire de police ont violé la loi.

M. MARTIN BERNARD. C'est lui qui l'a violée!

M. LÉON FAUCHER. C'est alors que le commissaire est allé chercher la force publique pour appuyer son intervention. On parle de mauvais traitements : j'ai lu le rapport du commissaire de police, et il n'est en aucune façon question de sévices. (Exclamations à gauche.)

Qu'est-il résulté de ce grand bruit qu'on a fait en interrompant une discussion importante? Il en résulte qu'il y a eu une contravention à la loi, que cette contravention devait être reprimée, et elle l'a été. (Très bien! à droite. — Rumeurs à gauche.)

M. PIERRE LEROUX. Voici la Constitution, voici la loi sur les clubs! La loi sur les clubs a précédé la Constitution.

(M. Pierre Leroux lit l'article de la Constitution qui consacre le droit de réunion.)

Ce droit, ajoute-t-il, est le premier de tous; il est antérieur à toutes les constitutions : le résultat de la loi divine est de nous communiquer, de nous réunir et de nous aimer. (Rires à droite.) Comment ce besoin des républicains pourrait-il se satisfaire avec votre défense et vos proscriptions?

Ces réunions de sentiment, que dans tous les temps on a appelées banquets, n'ont été contestées dans aucune loi. Sommes-nous libres ou esclaves? Eh bien! dans ce moment, le ministère se conduit avec nous comme si nous étions des esclaves. (Allons donc!) Oui, vous frappez le droit de réunion, vous le poursuivez partout où il se présente dans les associations ouvrières, dans les banquets surtout; enfin, c'est un infâme despotisme qui s'exerce sur nous. Vous poursuivez l'association dans le travail, dans l'amour, dans tous ses modes enfin. C'est frapper l'humanité tout entière dans ses plus hauts besoins. Soutenir le contraire est une absurdité, et l'absurdité est représentée par l'homme qui était à la tribune tout à l'heure. Que soutient le commissaire? Il a dit : L'article 291 est encore en vigueur. Il n'est pas venu nous dire : Il y a là une loi sur les clubs qui ordonne que toute réunion soit surveillée par un agent de l'autorité; mais non, ce n'est pas cette loi qu'on a invoquée, mais la loi de 1790 contre les attroupements, absolument comme lorsque vinrent les banquets qui précédèrent la révolution de février.

Ainsi l'on a dit à ces jeunes gens généreux, réunis dans un sentiment d'amour et de fraternité : Nous savons bien que vous avez fait une déclaration; mais cela ne suffit pas. La loi sur les attroupements m'oblige d'assister à votre réunion, et de la dissoudre si vous résistez.

C'est en vertu de cette loi, je le répète, et M. Odilon Barrot le sait bien, qu'on a voulu empêcher les banquets de février; car votre loi sur les clubs ne parle pas des banquets; il y est question des sociétés secrètes, et c'est la première fois qu'un commissaire de police se présente ainsi. Tout a été renversé et brisé devant lui, et c'est là l'exemple qu'on donne à la jeunesse, l'exemple de la violence mise à la place de la justice; et nous ne protesterions pas! Citoyens, il est indispensable que l'Assemblée nationale, qui a senti le besoin de réglementer les clubs, réglemente aussi le droit de se réunir dans les banquets!

Le ministère est incessamment provocateur, il blesse les citoyens dans leur communion avec leurs frères, et il n'a pas plus le droit de pénétrer dans le banquet des amis qu'au foyer du citoyen.

Mais ce n'est pas seulement les banquets et les bals qu'il poursuit, c'est le droit de réunion dans toutes les circonstances de la vie. Vous arrêtez les citoyens réunis pour le travail; à Neuilly, vous avez arrêté trente-six citoyens que j'ai vu moi-même passer dans des omnibus.

(Les dernières paroles de l'orateur sont couvertes par les interruptions de l'Assemblée.)

M. GRANDIN. Le préopinant a demandé si nous étions libres ou esclaves, la manière dont il a parlé a prouvé que nous n'étions pas esclaves. (Interruption à gauche.) J'espère que vous ne me ferez pas demander, par vos insurrections, si nous sommes libres. Je ne viens pas défendre le ministère. A mon avis il a commis des fautes; il en commet plus par ce qu'il ne fait pas que par ce qu'il fait. C'est par ce qu'il laisse faire qu'un grand nombre de citoyens souffrent des maux inouïs. (Mouvement.)

Savez-vous que dans une ville, dans le dernier recensement, on a trouvé des familles dont la misère était si grande qu'elles étaient réduites à manger de l'herbe. (Nouveau mouvement.)

A GAUCHE. Quelle est la cause de cette misère?

M. GRANDIN. Quelle cause a cette misère excessive, dites-vous? Je le dirai, car vous n'aurez pas tout seuls la faculté de tout dire. (Très bien! à droite.)

Cette misère dont je parlais tout à l'heure, cette catastrophe qui nous menace, savez-vous quelle est leur cause? Les mauvaises doctrines que vous défendez, les clubs que vous soutenez avec tant de persévérance. (Exclamations diverses.) Voilà la cause du mal, je le répète, et je montrerai que, seul, vous n'avez pas la parole pour accuser, ce sera toujours cela de gagné! (Rires à droite.)

L'orateur soutient que la loi de 1791 existe, il demande ensuite si les articles qui se publient tous les jours dans les journaux ne sont pas ces appels incessants à la guerre civile.

VOIX NOMBREUSES. A la question!

M. VICTOR GRANDIN, développant un journal, lit ces phrases qui s'adressent aux insurgés de juin : « Prenez patience; ce n'est pas pour vous seuls que vous souffrez, mais bien pour l'humanité entière qui, au jour du triomphe, fera de vous des héros. » Je demande si ce n'est pas là la justification des émeutes de juin? (Rumeurs.)

UNE VOIX. Vous faites de la délation!

M. V. GRANDIN. Je demande si c'est un des privilèges de la presse... (Vive interruption.)

M. BUVIGNIER. Osez donc parler de privilèges, vous qui avez demandé des privilèges honteux! (Cris à l'ordre.)

M. TASCHEREAU interpelle le président. Sa voix se perd au milieu du tumulte.

M. GRANDIN. On classe l'Assemblée nationale en royalistes et en non royalistes; et l'on ose écrire que cela finira par l'extermination des royalistes. Je dis, en terminant, que si le ministère ne prend pas des mesures de répression, il perd la société et ne fait pas son devoir. (Hilarité.)

M. LEDRU ROLLIN. On cherche à passionner le débat par une discussion qui doit condamner le ministère ou l'absoudre. On vous a dit qu'il fallait proscrire les banquets et fermer les clubs; on vous a dit que les associations entretiennent la frayeur dans le pays.

UNE VOIX. C'est vrai.

M. LEDRU ROLLIN. On vous a dénoncé un journal, et, pour que la sécurité renaisse, on semble vouloir voir renaître la censure.

Ce sont là les arguments employés par l'ancien gouvernement lorsque les banquets eurent lieu. Antérieurement à la révolution de février, on tenait le même langage.

Voici celui que tenait M. Duvergier de Hauranne à M. Guizot : Vous dites que les banquets sont l'anarchie organisée et qu'ils font explosion. Oui, répondait la majorité d'alors. (Hilarité.) Nous disons, nous, c'est toujours M. Duvergier qui parle, que ce sont les doctrines et la détestable politique que vous professez. M. de Maleville disait, en parlant du banquet du Château-Rouge : Je crois qu'on les approuverait en secret, tout en les condamnant tout haut. (Rires.) Je ne rapporterai pas les paroles de M. O. Barrot, par lesquelles il faisait éclater son indignation au nom de la morale publique.

Vous dites que le peuple est malheureux. Nous en sommes aussi touchés que qui que ce soit. Vous dites qu'un de nos semblables a été trouvé mangeant de l'herbe; c'est à faire saigner le cœur; mais ce n'est pas le résultat de la République; c'est le résultat de votre politique réactionnaire et provocatrice. (Très bien!)

M. BÉRARD interpelle l'orateur au milieu du tumulte.

M. LE PRÉSIDENT. Je vous rappelle à l'ordre.

M. LEDRU-ROLLIN. Eh bien! si vous êtes des hommes de conscience, si vous voulez faire le bien du peuple, ne commencez pas par l'injurier, par le calomnier; commencez par l'entendre et par savoir ce qu'il veut; ne méprisez pas le socialisme qui l'améliore par une transformation morale. J'arrive à la question légale : on vous a dit que dans les banquets la présence de la police devait être imposée par l'autorité. Dans le texte de 1790 et dans la loi de 1791, il n'y a rien de semblable.

Ici l'orateur proteste contre l'intervention de la police dans le banquet de la barrière du Maine. Il se plaint de ce que la loi de 91 n'ait pas été exécutée à l'extérieur de la réunion. La police avait le droit unique de surveillance extérieure. L'orateur rappelle les paroles de M. Barrot, stigmatisant la conduite du ministère Guizot, qui disait à l'opposition d'alors : « Si vous étiez sur les mêmes bancs que nous, que feriez-vous? » Vous feriez comme nous, ajoutait M. Guizot.

M. ODILON BARROT. Le droit de l'autorité municipale est de veiller à la sécurité des citoyens, et de veiller à l'exécution de la loi. Le ministre, répondant à M. Grandin, dit que la presse violente et provocatrice cherche à déchaîner les passions, qu'il en déplore les effets. C'est à la justice à prononcer.

M. ARAGO. Et le *Moniteur*.

VOIX NOMBREUSES. La clôture!

MM. Bérard et Denjoy protestent contre le rappel à l'ordre prononcé contre eux par le président.

L'on crie de tous côtés : aux voix!

M. LE PRÉSIDENT. Il y a plusieurs ordres du jour motivés, l'un est ainsi conçu :

« Considérant que le ministère ayant rempli un devoir, et qu'il continuera à le remplir en faisant surveiller des réunions où se professent des doctrines.... » (Explosion de cris, de trépignements et de rires à gauche. — La voix du président se perd au milieu de ce tumulte.)

M. ODILON BARROT, président du conseil. Nous demandons la priorité pour l'ordre du jour pur et simple.

L'ordre du jour pur et simple, mis aux voix, est adopté à la presque unanimité.

L'Assemblée se sépare dans une grande agitation.

FAITS DIVERS.

La police est toujours à la recherche de son introuvable complot; elle vient de saisir une seconde fois les papiers de la Propagande socialiste déjà saisis par elle en novembre, et rendus par la justice au fondateur du bureau, en vertu d'une ordonnance de non-lieu.

Nos amis de la Propagande attendent, avec une sécurité parfaite, le résultat de cette nouvelle investigation, certains qu'ils sont que la justice leur donnera une seconde fois raison.

— Les accusés du 15 mai ne partiront probablement pour Bourges que dans la nuit de lundi. Ce matin un convoi spécial a emmené les agents de surveillance, et les membres de la haute cour nationale partiront demain à midi. (*Patrie.*)

— On annonce que, sur la demande de plusieurs chambres de commerce, il est question d'établir, avec l'aide du gouvernement, une factorerie française en Californie. Cet établissement servirait de dépôt pour toutes les marchandises de notre nation, et il aurait des courtiers spéciaux chargés d'agir dans l'intérêt des consignataires.

— Le comité de l'Algérie s'est livré à l'examen d'une proposition soumise par l'honorable M. Turck, et dont le but serait la création d'un comité permanent de commerce et de colonisation. Cette question, développée par son auteur, a été l'occasion d'une discussion approfondie, à laquelle ont pris part MM. Roger, Schœlcher, de Rancé et Hubert de Lisle. Le comité a décidé qu'une commission serait chargée d'en faire un examen sérieux. Ont été nommés membres de cette commission MM. Turck, Roger, Schœlcher, Hubert de Lisle et de Rancé.

— Après avoir reproduit le récit officiel des troubles de Niort, sur lequel la *Revue de l'Ouest* appelle l'appréciation de ses concitoyens, ce journal s'exprime ainsi :

« L'enquête est faite; les rapports ont été adressés au ministère. Les faits établis par l'instruction judiciaire, par les rapports du préfet, et par les renseignements recueillis par nos autorités municipales, ne seront point étouffés et dénaturés. La justice se fera, la vérité pleine et entière sera connue.

» M. Henri Giraud, maire de la ville de Niort, est parti hier matin pour Paris. Ce départ a pour motif la manière dont le ministère fait raconter par ses journaux les événements qui se sont passés à Niort. »

La ville est parfaitement tranquille : elle attend justice.

— L'affaire Cornu sera plaidée mardi prochain à la sixième chambre de police correctionnelle.

— Le citoyen Pierre Leroux a déposé hier sur le bureau de l'Assemblée nationale, une proposition de loi pour l'abolition formelle de l'article 291 du code pénal, qui défend les réunions de citoyens au nombre de plus de vingt, et des dispositions tirées des lois et ordonnances de 1790, au nom desquelles le pouvoir prétend, au mépris de la constitution, intervenir par ses agents dans les banquets et les associations. En présentant cette proposition, le citoyen Pierre Leroux a demandé l'urgence et le renvoi aux bureaux.

— Le ministre de la guerre vient de décider qu'un convoi de 400 colons (femmes et enfants compris), dont 200 pris à Paris et 200 à Lyon,

serait immédiatement dirigé sur l'Algérie.

Les colons de Paris et de Lyon seront choisis de préférence parmi les personnes les plus nécessiteuses, et surtout parmi celles qui ont eu la malheureuse pensée de vendre, avant l'annonce du départ d'un convoi, leur mobilier et le peu qu'elles possédaient, et qui dépensent aujourd'hui le produit de ces ventes.

Il résulte des états de dépenses envoyés par M. le gouverneur-général et de ses prévisions personnelles que le crédit de 5 millions de francs affecté aux colonies agricoles sur l'exercice 1848, et celui de 10 millions de francs sur l'exercice 1849, ne laisseraient tout au plus de disponible qu'une somme de 800 000 fr. pour l'exercice 1849. Il n'est pas d'ailleurs certain, en raison des dépenses imprévues, que cette somme soit réellement libre, ce qui, dans tous les cas, ne permettrait l'envoi d'aucun convoi dans le courant de 1849.

— La commission du budget a constitué son bureau hier matin. Ont été nommés :

M. le général Cavaignac, président ;
MM. Goudchaux, Billault, Bonte-Pullet, vice-présidents ;
MM. Dezeimeris, Gouttay, secrétaires.

M. Goudchaux a été nommé rapporteur du budget des recettes, et chargé de l'exposé général de la situation financière.

— Voici un trait de rare délicatesse : M. le commandant Leblanc, militaire distingué et à qui ses opinions ont valu des persécutions sous l'ancien régime, avait été nommé tout récemment par M. Passy à la perception de Sèvres. Il allait prendre possession de son nouveau poste quand il comprit, aux regrets et aux témoignages d'estime dont son prédécesseur était l'objet dans la commune qu'il devait quitter, que le ministère avait dû commettre une erreur en destituant ce père de famille entouré de tant de sollicitudes. Après avoir complété ses renseignements, M. Leblanc est revenu à Paris, rapportant sa commission au ministre, dont la religion avait été surprise, et l'on doit ajouter que M. Passy a reconnu lui-même l'injustice qu'on avait voulu lui faire commettre, en réintégrant dans sa place le fonctionnaire destitué. (*Siècle.*)

SCÈNE DU GRAND MONDE. — Un horrible drame vient de s'accomplir dans une maison de la rue d'Anjou-Saint-Honoré, 80.

M. C... avait avant-hier soir réuni chez lui quelques personnes. Dans la soirée, il s'aperçoit que sa femme a quitté le salon ; M. C... a soudain un soupçon, il sort et se dirige vers la chambre de sa femme. Au bout de quelques instants une détonation se faisait entendre et la compagnie effrayée se précipitait hors du salon pour en connaître la cause.

Sur le seuil de la porte, M. C..., furieux et ensanglanté, apparaissait à leurs yeux.

Il venait de surprendre sa femme en flagrant délit d'adultère. Une scène très vive avait eu lieu entre lui et l'amant de sa femme. Dans cette scène la lampe ayant été renversée, la lutte avait continué au milieu de l'obscurité, et alors M. C... tirant de sa poche un pistolet l'avait déchargé à tout hasard dans la direction de son adversaire. Sans doute il ne l'avait pas atteint, car lui-même se sentait un instant après frappé d'un coup de poignard à l'épaule. La porte avait été ensuite bruyamment ouverte, et on croyait que l'inconnu avait pu gagner l'escalier et prendre la fuite.

M. C..., armé d'un second pistolet s'élance malgré sa blessure, suivi de ses parents et de ses amis, à la poursuite de son assassin.

Malgré la rapidité avec laquelle toute cette scène s'était passée, les cris poussés, la détonation entendue avaient fait mettre toute la maison sur pied ; on criait et on répétait : arrêtez-le, arrêtez-le, c'est un assassin ! Aussi, lorsque M. C..., à la tête de son cortége d'amis, tenant à la main son pistolet, arriva au bas de l'escalier, il trouva sous le vestibule un jeune homme qui luttait contre le concierge et plusieurs autres personnes de la maison.

M. C... s'élança aussitôt vers lui, le saisit par les cheveux, et, lui appliquant sur la tempe le canon de son pistolet, fit feu. Le jeune homme tomba. La balle, par suite d'un mouvement qu'il avait fait, au lieu de briser la tête, avait traversé la joue et fracassé la mâchoire. Le blessé, tout sanglant, est assailli de toutes parts ; pourtant il parvient à se relever, et on le conduit, malgré ses cris, ses protestations (car il parlait encore), au poste le plus voisin.

Là, on reconnait, sur les explications que l'infortuné réussit enfin à faire comprendre, qu'il y a eu un fatal quiproquo.

Il était allé passer la soirée chez des dames anglaises qui demeurent dans la même maison que M. C..., au deuxième étage. Quelques instants après le premier coup de feu qui s'était fait entendre, il descendait tranquillement les dernières marches de l'escalier, lorsque sur les cris de : à l'assassin ! le concierge avait essayé de l'arrêter, et bientôt l'affreux événement dont il était victime s'était accompli.

Ce malheureux jeune homme, qui demandait en grâce, avant que ses explications eussent été comprises, d'être conduit dans un hôpital, avait été dirigé à pied et par une pluie battante, vers le poste de la caserne de la rue de la Pépinière, et ce ne fut qu'après un temps assez long encore, que l'erreur ayant été complètement démontrée il put être envoyé à l'hospice Beaujon.

Il se nomme B..., et il est employé au ministère du commerce. Malgré l'horrible état où il se trouve, ayant quatre dents emportées, la mâchoire fracassée et un éclat de dent enfoncé dans la langue, il a pu encore nous donner tous ces détails. On espère sauver ses jours.

On ne connaît encore, par ce récit, que la moitié des faits. Voici le complément de cette dramatique histoire :

Mme C..., qu'on avait laissée évanouie à la suite de la terrible scène entre son mari et son amant, ne fut pas retrouvée dans sa chambre. Profitant du désordre général, elle avait pu facilement disparaître.

On fit des recherches dans la maison ; on visita l'appartement ; on examina la chambre, qui donne sur un balcon, et on perquisitionna jusque sur le balcon. Le commissaire de police reconnut sur la pierre des gouttelettes de sang ; il observa avec soin les barres de fer qui séparent ce balcon du balcon de la maison voisine, et découvrit qu'elles étaient sciées et s'enlevaient facilement de leurs traverses. Cette circonstance mit le commissaire de police sur la voie par laquelle le véritable séducteur nocturne avait pu se sauver. Dans la maison voisine, donnant rue de la Pépinière, la chambre contiguë au balcon avait été louée par M. Charles Coëtlogon, frère du rédacteur du *Corsaire*, dont le nom a récemment figuré dans une affaire de duel. Le locataire, qui avait son appartement ordinaire ailleurs, ne venait que de temps en temps y passer la nuit. On se rendit chez M. Coëtlogon, et alors tout s'éclaircit.

M. Coëtlogon était blessé d'une balle à la poitrine ; atteint par le coup de pistolet tiré sur lui dans l'obscurité, il avait fui par le balcon sur lequel étaient restées des traces de son sang ; et Mme C... avait suivi le même chemin.

Le bruit courait aujourd'hui que M. Ch. Coëtlogon avait succombé à sa blessure.

Mme C..., la cause de toute cette épouvantable histoire, est mère de quatre enfants. Elle avait près d'elle dans sa chambre, au moment du coup de pistolet, le plus jeune de ses enfants tranquillement couché dans son berceau. (*Constitutionnel.*)

On nous apprend ce matin la mort de M. Coëtlogon.

Le banquet des Républicains démocrates socialistes, dit *banquet de famille du 11e arrondissement*, qui devait avoir lieu demain dimanche, 4 mars, à l'associations fraternelle des cuisiniers, à la barrière de Sèvres, 49, est remis définitivement au dimanche 11 mars, à une heure précise. On trouvera des cartes à la *Commune sociale*, rue Hautefeuille, 30 ; à la librairie de la citoyenne veuve Gaut, arcade de l'Odéon ; à l'association des coiffeurs réunis, rue de la Harpe, 4 ; chez le citoyen Dubail, rue du Montparnasse, 8, et au siége de la commission, chez le citoyen Aimé Baune, rue de la Harpe, 57. — Prix du billet : 1 franc par personne et 50 cent. pour les enfants.

Le huitième numéro du *Travail affranchi* contient entre autres articles ceux dont les titres suivent :

Le 24 Février. — Prime au papier monnaie. — Affranchissement du travail (suite). — Opération des Banques. — Semaine parlementaire. — Equilibre de population. Malthus (suite). — Proposition de M. Alcan sur les brevets d'invention. — Locomotion aérienne. — Les petits théâtres. — Des armes et des engins de chasse depuis la massue jusqu'au fusil-Menton.

Prix de l'abonnement, par an, 5 fr., pour les départements, 7 fr. Bureaux, 46, rue des Saints Pères.

La *Commune sociale* contient, dans le numéro de février qui vient de paraître, le sommaire suivant :

Anniversaire de Février. — Notre système organique. — De chacun selon ses forces et ses facultés. — Des associations. — Banque du peuple. — Restitution du milliard des émigrés. — De l'impôt sur les successions. — Revue extérieure. — Revue intérieure. — Compte-rendu du premier banquet de la *Commune sociale*. — Le voyageur, fable de Lachambeaudie. — On s'abonne rue Hautefeuille, 30.

Nous annonçons l'apparition du nouvel ouvrage de M. Bescherelle, *l'Orthographe d'usage*. Cet ouvrage s'adresse spécialement à tous ceux qui enseignent et étudient la langue française. Il est d'une grande utilité pour les maisons d'éducation, les instituteurs, les professeurs, les ouvriers, les militaires, les commerçants et les étrangers. Les tableaux synoptiques qu'il renferme contribuent beaucoup à sa clarté.

PETITE CORRESPONDANCE.

Paris. — M. Nick... — Un de nos amis nous demande votre adresse : mettez-nous donc en état de la fournir.

Savonn. — M. C. — Courage, ami, courage ! et que notre vive symp., les progrès rapides et le proch. triomphe de la cause vous soient une consol... !

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS.	Un an	20 fr.,	Six mois	11 fr.,	Trois mois	6 fr.
DEP. ET ETRANGER.	—	32	—	17	—	9
PAYS à surtaxe.	—	50	—	26	—	14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DEP. ET ETR.	—	5	—	3	—	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 4.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES			ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois :		40 c.	Annonces anglaises.	40 c.
Cinq à neuf	—	35	Réclames-notices	80
Dix fois et plus.	—	30	Faits de publicité	1 fr. 50

On s'abonne à Lyon, au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme.

Bourse du 3 mars.

Les agents de change ont pansé leurs blessures et payé pour leurs clients absents.

La situation de la Banque de France est, au point de vue commercial, encore moins satisfaisante que la semaine dernière. L'argent abonde, mais les escomptes diminuent de 5 millions. Voici l'échelle décroissante du portefeuille :

Le 11 janvier	107 millions d'effets.	
Le 25 —	103	—
Le 8 février	95	—
Le 15 —	55	—
Le 1er mars	49	—

C'est la preuve qu'il ne se fait presque pas de transactions à terme.

L'argent arrive au Trésor public pour de nouveaux bons. Son crédit augmente à la banque ainsi que celui des particuliers.

La lutte continue entre les haussiers et les baissiers, les premiers l'emportent encore : le 5 p. 100, hier à 83, descend un instant à 82 90, pour fermer à 83.40 c. fin courant, aussi bien qu'au comptant ; c'est une hausse de 40 c.

La Banque de France gagne 15 à 2250, après avoir côté 2200 fr.

Le 3 p. 100 de 50.90 descend à 50.80 p. fermer à 51 30.

Les chemins de fer varient fort peu. Orléans flotte entre 825 et 830 ; dernier cours 827 50. Avignon Marseille est stationnaire à 205. Le Nord, qui avait baissé, finit à 462 50.

Les affaires sont animées et promettent maintenant des cours supérieurs.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt du j.
Trois 0/0	50 90	51 30	50 80	51 30
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	» »	» »	» »	83 30
Cinq 0/0	83 »	83 40	82 85	83 40

3 mars. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	50 40 »	4 Canaux avec prime	1020 »
— Emprunt 1847-1848	82 75 »	Lin Maberly	» »
5 0/0 j. du 22 mars	83 40 »	Caisse hypothécaire	» »
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	» » »	Emprunt d'Haïti	» »
4 0/0 j. du 22 septembre	» » »	Espagne, dette active	22 »
Actions de la banque	2250 » »	— dette passive	» »
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	» »
Récép. Rothschild	78 75	Emprunt portugais 5 0/0	» »
3 0/0 de l'Etat romain	66 10	— — 3 0/0	30 »
5 0/0 Belge 1840	88 50	2 1/2 hollandais	» »
— — 1842	89 50	Zinc Vieille-Montagne	2800 »
— 4 1/2	80 »	H. de la Grand-Combe	» »
— Banque (1835)	» »	Emprunt du Piémont	835 »
Obligations de la Ville	1150 »	Lots d'Autriche	350 »

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	420 »	420 »	Orléans à Bordeaux	417 50	417 50
Versailles, rive droite	200 »	200 »	Du Nord	460 »	462 50
— rive gauche	160 »	163 »	De Paris à Strasbourg	367 50	368 75
Paris à Orléans	825 »	825 »	Tours à Nantes	341 25	338 75
Paris à Rouen	547 50	542 75	Paris à Lyon	» »	» »
Rouen au Havre	» »	325 »	Montereau à Troyes	185 »	185 »
Avignon à Marseille	205 »	2 2 50	Dieppe à Fécamp	178 »	177 50
Strasbourg à Bâle	103 »	103 75	Paris à Sceaux	» »	» »
Du Centre	362 50	362 50	Bordeaux à la Teste	» »	» »
Amiens à Boulogne	» »	» »			

L'un des gérants : G. TANDON.

Spectacles du 4 mars.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Latréaumont.
ITALIENS. — Gazza Ladra.
OPERA-COMIQUE. — Le Val d'Andorre.
ODEON. — Rachel, la Tour de Nesle.
THEATRE-HISTORIQUE. — La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE. — Les Filles du Docteur, Tasse cassée, Grenouilles, Rochegune.
VAUDEVILLE. — La Poésie des amours et..., la Foire aux Idées, la Propriété.
THEATRE MONTANSIER. — Habit, les Envies de Mme Godard, la Californie, le Bonnet d'Ane, le Duel, Deux anges très bien.
VARIETES. — Les Extrêmes, l'Habit Vert, le Berger, Mlle de Choisy.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Lavaubalière, l'Auberge, les Vésuviennes.
GAITE. — Les Orphelins.
AMBIGU-COMIQUE. — Le Mauvais Cœur, le Pardon de Bretagne.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — Les Trois Epiciers, Venise au 5e Etage, Un Mariage d'Amour.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple). — La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES. — Un Tu e, un Monsieur, les Saltimbanques, Mathias l'invalide.
THEATRE BEAUMARCHAIS. — La Montagne et la Gironde.
THEATRE CHOISEUL. — Mariage au Bâton, Pris dans ses Filets, en Californie.

Imprimerie LANGE LEVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 63. **EDITION DU MATIN.** Lundi 5 mars 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 4 MARS.

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien.

La République de 1848 doit organiser l'ordre nouveau.

République et Royalisme.

Depuis un demi-siècle les royalistes ne cessent de calomnier la démocratie moderne ; ils l'accusent de n'admettre aucune loi providentielle, aucun principe d'ordre, et de ne savoir qu'exterminer par la guillotine au dedans, par la guerre au dehors.

Ces calomnies ont pénétré profondément dans l'opinion contemporaine ; et, si l'on examine attentivement la situation, on verra qu'elles servent encore de support à la réaction monarchique qui s'opère aujourd'hui.

Et pourtant, à l'heure qu'il est, la démocratie s'est posée en face du royalisme ; elle s'est établie dans les deux grandes capitales de l'Europe, Paris et Rome ; le monde peut donc comparer les œuvres de la République et celles du royalisme.

Eh bien ! à Paris et à Rome la République songe-t-elle à conquérir, à dominer ? songe-t-elle à précipiter sur le monde ses phalanges armées ? a-t-elle établi la guillotine en permanence ? a-t-elle décrété le massacre et l'extermination ?

A Paris, la République a brisé l'échafaud politique ; elle a maintenu l'ordre, le respect des personnes et des propriétés ; elle a généreusement pardonné à tous les corrompus de Louis-Philippe.

Tous ces courageux républicains qui avaient perdu leur santé dans les cachots de la monarchie, tous ces hommes à conviction profonde, qui avaient combattu et souffert pendant dix-huit ans pour le triomphe de la République ont-ils demandé un cheveu de la tête de leurs persécuteurs ?

Et à Rome, la République qui vient d'être proclamée est-elle cette république guerrière dont le glaive devait soumettre l'univers ? L'esprit qui anime la république romaine de 1849 n'est il pas un esprit de paix et de liberté universelle ? et ne se montre-t-elle pas à la hauteur du progrès humanitaire quand elle décrète : « Art. 4. Tous les efforts de la république romaine seront dirigés vers l'amélioration matérielle et morale de toutes les classes de la société ? »

Voyez maintenant les œuvres des royalistes : En France, ils veulent que la bourgeoisie soit sans pitié pour l'insurrection de la faim ; ils font un devoir aux militaires de verser le sang des citoyens ; ils soulèvent les départements contre la capitale ; ils provoquent de tous côtés des troubles, des désordres dont ils rejettent habilement la responsabilité sur les démocrates, afin d'entretenir les alarmes et les préventions contre la République ! Voyez-les s'armant contre des complots imaginaires, rangeant cent mille hommes en bataille sur les places publiques de Paris, combattant des moulins à vent créés par eux-mêmes, afin de se proclamer les sauveurs de l'ordre menacé par les factions ! Comme s'ils n'étaient pas des factieux, des provocateurs, des fauteurs de désordre, ceux-là qui ne savent employer que les baïonnettes, la police et les prisons, alors qu'il faudrait, pour rétablir la confiance et la sécurité, des idées d'association et de paix.

Qui s'entoure de soldats ? qui fait fondre des canons ? qui donne en ce moment aux armées permanentes des proportions qu'elles n'avaient jamais atteint ? Ne sont-ce pas les camarillas royales ou impériales ? Depuis quelques années, qui a bombardé tant de villes ? qui a massacré des populations de femmes, d'enfants et de vieillards ? Messine, Naples, Milan, Vienne, Prague, Lemberg, Bucharest, sont là pour répondre. Et après la victoire, quels hommes se sont montrés vindicatifs et sanguinaires ? Ah ! les glacis de Vienne, rouges du sang de Robert Blum, le disent assez !

Qui a récemment pratiqué la conquête en Europe ? N'est-ce pas l'autocrate russe, le dernier espoir des royalistes de tous les pays ? N'est-ce pas le czar qui s'est emparé à main armée d'un vaste territoire sur les bords du Danube, sous prétexte de *communisme ?* Ne force-t-il pas le pays conquis à lui payer les frais d'occupation ? Ne vient-il pas de faire entrer ses troupes sur le territoire autrichien, et de violer ainsi le principe de non-intervention, qu'il avait posé lui-même après la Révolution de Février ?

L'expérience le prouve, les rois et les royalistes sont des artisans de guerre, de destruction, de ruine, de banqueroute ; ce sont eux qui représentent l'esprit sanguinaire des républiques antiques ; ce sont eux dont l'ambition machiavélique entretient les divisions entre les classes, les querelles entre les nationalités, les pousse à s'entre-déchirer, et s'oppose à la constitution pacifique de l'Europe, à la réduction proportionnelle des armées, à l'organisation universelle du travail, à tous les bienfaits qui en résulteraient pour toutes les classes de la société.

Quant à la démocratie, elle peut bien parfois manquer d'idées, mais elle est toujours animée de la meilleure volonté ; les yeux tournés vers l'avenir, elle n'a pas le temps de se venger. La République de 1793, pour résister aux attaques du dehors, aux complots et aux trahisons du dedans, fut forcée de pratiquer la loi du talion ; la République de 1849 a rendu le bien pour le mal, puisqu'elle a donné le pouvoir à ceux qui la détestent.

Malgré cette excessive indulgence, la République vivra ; elle vivra parce qu'elle a sa racine dans la conscience de tous, même de ses ennemis ; elle vivra, parce qu'elle se laissera pénétrer par les idées sociales, et qu'elle deviendra ainsi organisatrice.

A Paris et à Rome, le peuple souverain crie : Vive la République ! et ce cri ne signifie pas seulement : « Abolition du monde féodal, disparition de la violence royale et de la fourberie jésuitique ! » il signifie encore : « Création du monde de la fraternité et de l'harmonie, amélioration du sort de toutes les classes de la société, constitution pacifique de l'Europe et du genre humain ! »

Que l'opinion publique juge donc, et qu'elle dise de quel côté sont les hommes de désordre et de sang, de quel côté sont les hommes d'ordre et de paix ! Que le monde dise où est l'esprit de vengeance et d'extermination, où est l'esprit de miséricorde et d'humanité !

Certains *modérés* vont si loin dans la voie réactionnaire, qu'ils indisposent leurs propres alliés. Tel organe de l'ancienne opposition, qui est tout disposé à donner un coup de main aux conservateurs et aux légitimistes contre les socialistes, et à simuler même pour cela une conversion catholique, répugne cependant à appeler les cosaques en Italie et en France. C'est pourquoi l'*Assemblée nationale* et le *Siècle* sont en polémique.

La première de ces feuilles avait osé applaudir à l'entrée des Russes en Transylvanie, comme avant-garde de forces immenses destinées à *pacifier* la Hongrie et à rétablir les *autorités légitimes* en Italie. « L'empereur Nicolas, s'écriait l'*Assemblée nationale*, est un souverain plein de droiture et de justice. »

Le *Siècle* s'indigne de ces paroles d'un journal dont les *sentiments et les vœux*, dit-il, *ne passent pas pour être isolés :*

Un pareil langage est, à peu de choses près, celui qu'a tenu à nos pères le duc de Brunswick, et qui a perdu la cause qu'il voulait défendre ; il a allumé dans toutes les âmes de généreuses colères ; il a, une première fois, *donné la France aux républicains*. Menacé par l'étranger, la République, qu'on avait longtemps redoutée, est devenue chère au plus grand nombre, et la monarchie, qu'on eût sauvée ou regrettée peut-être sans ces provocations, a été proscrite en haine des Prussiens qui nous l'apportaient à la pointe de leurs baïonnettes.

Nous ne pouvons donc nous empêcher de dire à l'Assemblée nationale ce que nous disions, il y a quelques jours, au *National*, qui recommandait à la République romaine de prendre des mesures énergiques et de s'emparer des biens d'une classe de citoyens : votre politique est *insensée* !

Eh quoi ! ajouterons nous, vous voyez que la France se remet *par elle-même* des secousses de la dernière révolution, et vous lui parlez des masses de troupes étrangères qui s'avancent peu à peu vers elle comme pour achever de la mettre à la raison !

Vous vous dites disposés à soutenir l'*ordre actuel* des choses, c'est-à-dire la *république*, et vous nous étalez avec complaisance le tableau des restaurations qui s'opèrent et des ligues qui se forment au delà de nos frontières, sous le patronage d'un empire despotique ?

Enfin, vous vous déclarez partisans du suffrage universel, vous reconnaissez la souveraineté du peuple, et vous louez les puissances étrangères de veiller au maintien des *droits dynastiques*, au respect des *légitimités* ! Quelle étrange inconséquence est la vôtre !

Nous ne pousserons pas plus loin ces réflexions ; mais croit-on que notre réserve sera imitée ? Il n'y faut pas compter : les radicaux tireront un parti déplorable des espérances que révèle l'article dont nous venons de faire connaître l'esprit et la portée.

Les hommes qui se disent modérés comprendront gravement leur cause si, l'ordre établi, ils annoncent qu'ils veulent aller au delà : ils donneront à penser ainsi que, sous le nom du peuple, ils ont travaillé uniquement pour ceux qui l'ont conduit tout près de sa ruine.

Nous avons commencé dans notre numéro de vendredi la publication du travail de notre collaborateur Alyre Bureau, ancien élève de l'Ecole polytechnique, sur la réforme du recrutement de l'armée. Voici un second extrait de ce travail que nous divisons en quatre articles :

Plus de Conscription.

I. *Réduction considérable du nombre d'hommes sous les drapeaux en temps de paix.*

Tout le monde est d'accord sur l'absolue nécessité de mettre un terme aux dépenses excessives qu'entraine l'armée ; tout le monde aussi comprend la nécessité de conserver à la France sa puissance militaire, dont elle est à la veille d'avoir plus besoin que jamais. Suivant qu'ils sont dominés par les considérations économiques ou par les préoccupations politiques, les uns se prononcent pour la diminution de l'armée, les autres pour le maintien et même pour l'augmentation de son effectif.

Il est évident qu'un système qui aurait pour résultat de ne rien faire perdre de la force militaire, tout en réduisant le nombre des hommes à la charge du budget, mettrait d'accord les deux opinions. Or, ce système existe, et sa base tout entière se trouve dans le projet présenté à l'Assemblée nationale par le général de Lamoricière, que l'on ne soupçonnera pas sans doute de vouloir désorganiser notre armée.

Nous n'entrerons pas dans des détails qui ne pourraient trouver place dans ce court opuscule ; nous indiquerons seulement le principe, et nous montrerons que son application est aussi facile qu'elle serait efficace.

Etablissons d'abord un fait qui est reconnu par les hommes les plus expérimentés des choses de la guerre : c'est que de bons cadres permanents suffisent pour improviser d'excellents régiments ; c'est-à-dire qu'avec 25 hommes aguerris et de bons sous-officiers, on peut former du jour au lendemain une compagnie de 90 à 100 hommes qui manœuvreront et marcheront au feu comme de vieilles troupes (1). Pour les manœuvres cela n'est pas contestable, puisque ce sont les têtes de file qui décident tout ; pour l'action devant l'ennemi, il est évident que chaque recrue se sentant côte à côte avec un militaire éprouvé prendra exemple sur lui, et que la rivalité émulative, le point d'honneur, si puissant chez les Français, s'en mêlant, les jeunes soldats auront plus souvent besoin d'être contenus que stimulés.

Il résulte de là que 100 000 hommes exercés, organisés en permanence, permettent de mettre en ligne instantanément 350 à 400 000 hommes, dont les trois quarts environ ne seront à la charge de l'Etat que du jour où leur intervention pour le combat aura été jugée nécessaire. Il résulte de là, en un mot, qu'en temps de paix on n'a pas besoin de tenir sous les drapeaux plus du quart des hommes nécessaires pour soutenir la guerre.

Admettons que l'Afrique nécessite l'emploi de 100 000 hommes si on veut. Bien que ce chiffre puisse paraître exagéré aujourd'hui au point de vue purement militaire, nous l'acceptons volontiers, à condition que l'on suive les errements dans lesquels est entré si heureusement le maréchal Bugeaud, c'est-à-dire que l'on applique à la fécondation du sol par les défrichements, les irrigations et l'ouverture de voies de communication, la force de l'armée quand elle ne combat pas.

Cent mille hommes pour l'intérieur pourvoiront facilement à tous les besoins du service si on veut le dégager de toutes les minuties, de toutes les corvées inutiles qui n'ont d'autre effet que de rebuter le soldat, par leur inutilité, et qui, de l'aveu des généraux eux-mêmes, ont été inventées beaucoup plus pour préserver les hommes de l'oisiveté que pour aider à leur instruction. Ces 100 000 hommes serviront de cadre à 350 ou 400 000, d'après le mode que nous avons indiqué précédemment, et hormis le cas d'une guerre défensive nécessitant la levée en masse, 400 000 hommes, l'armée d'Afrique non comprise, suffiront toujours à la France, qui n'a plus de conquêtes violentes à entreprendre (1).

Deux objections se présentent :

1° Il ne suffit pas des cadres en hommes, il faut aussi des cadres en officiers, qui ne s'improvisent pas comme les recrues ;

2° Les chevaux pour la cavalerie, l'artillerie et les trains ne se trouvent pas du jour au lendemain, comme les hommes, sur un simple coup de rappel.

Il aurait fallu bien peu réfléchir sur la question pour ne pas comprendre l'importance de ces deux points ; mais loin d'y trouver une cause d'embarras, on trouvera dans la solution ce double avantage de conserver les officiers et les chevaux, et de tirer un excellent parti des premiers pour l'éducation militaire de tous les citoyens, des seconds pour la fécondation du sol et aussi l'éducation militaire.

Le général de Lamoricière, à qui on ne refusera pas une certaine autorité dans la matière, a indiqué lui-même, dans son projet d'organisation de la force publique, le meilleur emploi que l'on pouvait faire des officiers. Il les distribue sur tous les points du territoire et leur donne pour mission d'instruire la réserve, qui sera d'autant plus forte, plus importante, que l'armée active sera moins nombreuse. Je pense, pour ma part, que, si on veut se donner la peine d'organiser convenablement cette réserve, elle se composera, en fait, de tous les citoyens valides ; toutefois, la réserve proprement dite, celle qui serait appelée à rejoindre immédiatement les drapeaux au premier signal de guerre, serait prise seulement dans la catégorie des hommes déjà classés par la loi pour être mobilisés à titre de gardes nationaux (2).

Nous n'avons point ici à faire un projet de loi d'organisation militaire ; il nous suffit d'avoir établi la possibilité de conserver et d'employer utilement tous les officiers nécessaires pour le cas de guerre, et l'autorité du général de Lamoricière, que nous avons invoquée, nous dispense d'entrer, sur ce point, dans de plus grands détails.

Quant aux chevaux, ils seraient également distribués sur différents points du territoire ; l'on choisirait naturellement les contrées qui sont le plus favorables au développement des espèces, et où la cavalerie a le plus de chance de se recruter. Ces chevaux serviraient à l'instruction des cavaliers en non activité ; de plus, ils seraient attachés à des exploitations agricoles dirigées pour le compte du gouvernement par d'habiles agriculteurs, et faisant office, là, de fermes-modèles ou écoles, — ici, d'ateliers nationaux, — ailleurs de pénitenciers du premier degré. Le général Bugeaud

---

(1) Voici comment on pourrait disposer les hommes : les | indiquent les vieux soldats et les . les recrues :

| . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | 1er rang.
. . . . 2e rang.
. . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . . | . 3e rang.

(1) Si l'on objectait ici les forces considérables que les autres nations de l'Europe peuvent mettre en ligne, nous répondrions que non-seulement la France n'a plus de conquêtes territoriales à prétendre, mais qu'il est dans l'essence même de son rôle de ne plus désormais porter la guerre à l'extérieur contre les peuples. Les choses se sont profondément modifiées en Europe depuis un an, et les considérations qui pouvaient être invoquées lorsqu'on était encore sous le coup des événements de 1815 ou même des folies gouvernementales de 1840, ne sont plus applicables aujourd'hui. Si la France républicaine était amenée à porter ses armes au cœur de l'Allemagne ou de l'Italie, ce serait uniquement pour porter aux peuples opprimés le secours de sa puissante épée, et dans ce cas l'influence morale de son intervention aurait plus d'efficacité que le nombre de ses soldats. L'hyperbole qui consistait à dire, lors du soulèvement de la Lombardie, que le drapeau français escorté de 4 hommes et un caporal eût suffi pour assurer l'indépendance italienne, était bien exagérée sans doute, mais elle caractérisait énergiquement la situation, et il est permis de croire que 25 000 hommes franchissant les Alpes eussent, peut-être sans coup férir, déterminé l'abandon de la Lombardie par les Autrichiens.

(2) L'organisation très désirable, très facile d'une armée spéciale des travaux publics qui donnerait une impulsion énorme à la production agricole et industrielle et constituerait une des spéculations financières les plus fructueuses qu'un gouvernement pourrait faire, fournirait encore une force imposante mobilisable à volonté. Cette armée, composée d'hommes exercés aux fatigues corporelles, aux manœuvres d'ensemble, formés à la discipline, animés de l'esprit corporatif, serait elle-même une admirable réserve qui non-seulement ne coûterait rien à l'Etat, mais contribuerait puissamment à l'enrichissement du pays. Le lecteur qui désirerait se convaincre des avantages attachés à l'organisation d'une pareille armée, peut consulter le remarquable travail de J. B. Krantz sur ce sujet. (*Librairie phalanstérienne.*)

dont on peut invoquer l'autorité comme agriculteur et comme militaire, affirme que le fumier d'un cheval, bien employé, doit payer la nourriture du cheval et de l'homme qui le soigne. On doit comprendre d'après cela que l'entretien des chevaux tenus en réserve pour l'armée ne coûterait rien au gouvernement; au contraire, puisque, indépendamment du fumier de l'animal, on aurait l'utile emploi de sa force pendant tout le temps non occupé par les manœuvres.

L'établissement de ces fermes et le retour de tous ces chevaux à l'agriculture seraient un grand bienfait pour le pays, car il ne faut jamais oublier que le travail agricole est la base véritable de la richesse d'une nation et surtout du bien-être de la population. Un pays, dans l'état actuel des rapports commerciaux, pourrait produire des milliards de valeur par l'industrie manufacturière, et cependant laisser l'immense majorité de ses habitants dans le plus profond dénuement : l'Angleterre en offre un frappant spectacle.

Je crois avoir fait suffisamment comprendre que l'on pouvait tenir disponibles hommes, officiers et chevaux, sans grever le budget de l'entretien coûteux d'une armée permanente formidable ; je puis maintenant aborder la seconde condition :

§ 2. *Réduction de la durée des engagements.*

Le général Bugeaud (j'aime à m'abriter derrière l'opinion des hommes dont on ne peut pas nier la compétence et qu'on ne peut pas suspecter de socialisme), le général Bugeaud dit textuellement dans un de ses ouvrages :

« Les trois premières années suffiront même, et au delà (à » l'éducation du soldat), si on veut simplifier les exercices mé» caniques, renoncer à cette excessive régularité du maniement » d'armes, au pas ordinaire, aux feux réglés, et à plusieurs au» tres choses inutiles à la guerre, pour s'attacher aux choses » pratiques, *lesquelles sont bien rarement enseignées dans nos » régiments.* »

Un autre écrivain militaire, M. le colonel d'Artois, dit de son côté :

« Il est reconnu que tout homme ayant passé un an sous les » drapeaux a appris, en fait d'exercices, à peu près tout ce qu'il » doit savoir. »

En présence de ces deux affirmations si précises, on n'aura pas le droit de m'opposer la nécessité de l'instruction des soldats lorsque je demanderai que la durée du premier engagement soit réduite à cinq ans, et que faculté soit ensuite laissée aux hommes de renouveler pour des périodes successives de trois années chacune.

§ 3. *Prime offerte aux réengagements jusqu'à l'âge de 40 ans.*

Il y a toujours un grand intérêt à conserver comme principal noyau de l'armée le plus grand nombre possible de soldats profondément imbus de l'esprit et des habitudes militaires; la seule objection possible serait tirée des considérations financières, que je vais aborder dans le paragraphe suivant à propos de la retraite.

§ 4. *Retraite assurée après vingt ans de service.*

Rien de plus juste assurément et de moins contesté que le devoir de l'Etat d'assurer à tous ceux qui ont consacré leur vie à un service public la sécurité de leurs vieux jours. Je n'ai donc ici qu'une seule chose à prouver : la possibilité de pourvoir aux retraites et aux primes de réengagement sans charges onéreuses pour le trésor.

Il n'y a pas, je crois, de vœu plus populaire en France que celui-ci : égalité de l'impôt du sang. Ce vœu est en effet une protestation contre un des plus monstrueux phénomènes de la civilisation, que l'on peut formuler ainsi : les travailleurs produisent la richesse et n'en jouissent pas ; de plus, c'est dans leurs rangs presque exclusivement que se recrutent, par la contrainte, les *baïonnettes* et les *sabres* destinés à assurer aux privilégiés sociaux la possession calme des biens qu'ils ont hérités ou qu'ils ont amassés en spéculant sur le travail d'autrui ; car il faut bien le reconnaître, depuis que nous sommes en paix, et surtout depuis 1832, l'armée française n'est en aucune façon destinée à défendre le pays qui n'est pas menacé, elle sert uniquement de succursale à la gendarmerie, et jamais ce rôle ne lui fut mieux assigné qu'aujourd'hui où ses chefs les plus élevés dans la hiérarchie ne craignent pas de lui présenter comme modèles à suivre les armées fratricides et liberticides des Windisgraetz, des Wrangel et des Radetzki. Nous dirons, à cet égard, ce que nous avons dit en commençant au sujet de la guerre : s'il est vrai que la grande majorité de la nation tienne tant à la conservation de cet ordre social, qui se traduit par la misère et l'oppression des masses au profit d'une minorité très peu nombreuse, s'il est vrai que cet ordre social n'est menacé que par une poignée de factieux turbulents, éternels ennemis de toute société constituée, que la majorité alors trouve dans son sein des défenseurs volontaires, elle ne doit pas avoir besoin d'user de contrainte. La gendarmerie ne s'est jamais recrutée par le sort, non plus que les agents de police et les agents de sûreté de toutes les espèces.

C'est une chose grave que de transformer en instruments d'oppression, au profit de quelques-uns, une force créée pour la protection du pays et la défense de tous. Nous savons bien que l'on n'est jamais à court de raisons sonores et de belles phrases pour motiver ce détournement d'emploi de l'armée : ces phrases, qui sont stéréotypées dans le vocabulaire de toutes les tyrannies, ne doivent plus avoir cours dans un pays libre, dans une République.

Mais revenons à la solution financière, qui se rattache directement à la question d'égalité de l'impôt du sang.

Règle générale : tout citoyen doit concourir à la défense de son pays ; donc tout Français, atteignant l'âge fixé pour l'admission sous les drapeaux, doit être mis en demeure d'acquitter cette dette.

Les uns le feront en s'enrôlant, les autres en payant un impôt déterminé d'après une échelle progressive, de telle sorte que le plus pauvre, pourvu qu'il soit valide, puisse aussi facilement que le riche être libéré du service, si la carrière militaire ne lui convient pas.

Les hommes à la fois impotents et indigents seraient exemptés et de l'impôt et du service. Nous disons avec le docteur Loreau, qui a traité cette question en 1846 dans un remarquable Mémoire, et qui a reproduit cette thèse dans une courte brochure intitulée : *De l'Association appliquée au recrutement de l'armée* (1), nous disons à la fois impotents et indigents, parce que nous voulons, d'une part, que l'indigence valide soit désormais assurée de trouver du travail chaque jour, et d'avoir, par l'établissement des institutions de solidarité, la garantie constante d'un minimum de salaire; et parce que, d'autre part, l'impotence riche ayant la faculté de consommer sans produire, s'affranchissant du travail de par le capital, doit contribuer à l'entretien de la force qui assure la sécurité de sa possession. D'ailleurs, dans l'échelle progressive que nous supposons, l'impôt le plus haut ne dépassant pas le prix courant d'un remplaçant aujourd'hui, aucune famille riche ne sera recevable à réclamer.

(1) Paris, librairie phalanstérienne. — 25 centimes.

Tout en laissant la faculté d'enrôlement à partir de l'âge qui serait fixé par la loi (1), il serait établi que tout citoyen qui atteint l'âge de 21 ans sans être enrôlé doit acquitter l'impôt correspondant à la catégorie dont il fait partie.

Le nombre des hommes de 21 ans, en France, varie de 305 à 310 000. Je m'en tiens au chiffre rond de 300 000. En supposant que le nombre des engagés et des impotents-indigents s'élève à 50 000, il restera 250 000 individus qui paieront l'impôt. En établissant, de 100 à 1 800 fr., suivant le degré de fortune, une échelle progressive dont les deux termes extrêmes seraient 120 000 hommes taxés à 100 fr. et 4 000 taxés à 1 800 fr. (2), on obtiendrait une somme annuelle d'environ 120 millions, qui serait plus que suffisante pour servir les retraites et pour couvrir les frais des camps temporaires destinés à l'instruction de la réserve. Le surplus serait affecté à la réduction d'une somme égale sur l'impôt.

Si l'on trouvait que 100 fr. constituent une somme élevée pour la catégorie des pauvres, je répondrais que cette catégorie, si nombreuse, pourrait être subdivisée, de façon à ce que les plus pauvres ne payassent que 50 fr. par exemple, ce qui, en accordant le temps du premier engagement, soit cinq ans pour payer, ferait 10 fr. à payer par an, que l'on pourrait d'ailleurs être admis à payer en journées de travail. Je rappellerai de plus que j'ai posé l'hypothèse du travail assuré à tous les hommes valides.

Quant aux riches, la somme de 1 000 à 1 800 fr. dont ils sont imposés pour chacun de leurs enfants mâles, n'est point une charge au dessous de leurs ressources. D'ailleurs il leur sera facile de se libérer, soit au moyen d'une somme très faible payée à la naissance de l'enfant, soit par des annuités plus faibles encore pendant 21 ans. On diminuerait beaucoup la dépense occasionnée par les retraites, en réservant pour les anciens soldats qui auraient conservé leur vigueur les places de gardes champêtres, gardes des forêts, gardiens de monuments et édifices publics, etc., ce qui serait un puissant attrait de plus pour rester sous les drapeaux. La gendarmerie, qui a besoin d'hommes réfléchis et éprouvés, se recruterait tout entière parmi les hommes qui auraient passé 10, 15 ou même 20 ans au service ; il en serait de même des gardes municipales des grandes villes.

(*La suite prochainement.*)

(1) Les auteurs militaires varient dans l'appréciation de l'âge auquel on peut recevoir les jeunes gens dans l'armée. C'est une question à débattre entre les hommes compétents.

(2) Voici un projet d'échelle de 9 degrés, qui donne un total de 132 millions 600 mille francs:

120 000	taxés	à 100 fr.	12 000 000
80 000	—	à 200 fr.	16 000 000
40 000	—	à 400 fr.	16 000 000
40 000	—	à 600 fr.	24 000 000
20 000	—	à 800 fr.	16 000 000
15 000	—	à 1000 fr.	15 000 000
15 000	—	à 1200 fr.	18 000 000
6 000	—	à 1400 fr.	8 400 000
4 000	—	à 1800 fr.	7 200 000
250 000			132 600 000

Au surplus, ces détails sont de la compétence du conseil d'Etat ou des commissions législatives, et nous ne donnons ces chiffres qu'à titre d'aperçus.

Procès de Bourges.

Bourges, 3 mars.

Monsieur le rédacteur,

Les préparatifs auxquels l'affaire du 15 mai a donné lieu sont à peu près terminés.

La principale porte de l'hôtel Jacques-Cœur sera palissadée par un tambour en planches derrière lequel on placera des sentinelles. D'épais madriers que des ouvriers du génie sont occupés à rattacher avec des chevilles de fer, formeront un véritable mur de bois destiné à fermer entièrement le second arceau de la porte voûtée sur laquelle est construite la chapelle.

La petite porte de gauche restera seule ouverte ; elle conduit à un couloir de planches qui traverse la cour et aboutit à l'escalier que prendront les magistrats, les jurés, les curieux, pour arriver à la salle d'audience.

Les curieux ne seront pas très favorisés, malgré les soins intelligents de M. Julien, architecte, chargé des travaux. On a élevé une tribune, pour la circonstance, au-dessus de la place réservée ordinairement au public, 350 ou 400 personnes au plus pourront trouver place.

Trois rangs de gradins sont destinés aux 36 jurés ; les accusés leur feront face.

Le tribunal domine toute la salle ; il est complètement isolé de tout contact. On attend demain M. Bérenger qui donnera son avis sur les dernières dispositions à prendre.

Jusqu'à présent les journalistes n'ont pas de place arrêtée. On ne sait vraiment où les mettre. Un instant, on a eu l'idée de les percher au-dessus d'une fenêtre où ils auraient été complètement privés de clarté.

C'est lorsqu'on passe près la place de Berry qu'on se forme une idée de l'importance du procès qui va se dérouler. De ce côté, l'hôtel de Jacques-Cœur présente l'aspect d'un formidable château-fort du moyen-âge. Deux énormes tours le flanquent à droite et à gauche : elles renfermeront les prisonniers. Ceux de la tour de Jacques-Cœur, placés à gauche, iront joindre ceux de la tour du donjon, et de là ils seront conduits au tribunal par des couloirs et des escaliers secrets.

Pour que le public ne puisse pas voir les prisonniers de la tour de Jacques-Cœur, au moment où ils traverseront la place de Berry, cette place, qui est assez vaste, a été palissadée dans toute sa longueur : guérites, meurtrières, corps-de-garde, rien n'y manque.

Les curieux n'abondent pas encore. On remarquait aujourd'hui quelques habitants de Bourges occupés à lire, dans la cour de l'hôtel, sept actes d'accusation qu'un huissier venait d'attacher aux planches du couloir. Ces actes sont notifiés aux sept accusés absents.

Un commissaire spécial a visité aujourd'hui les travaux ; des agents de police sont arrivés cette nuit. Le bruit court que les prisonniers de Vincennes seront transportés ici cette nuit.

Agréez, etc....

Départ des accusés du 15 mai.

Ce matin, vers 3 heures, 200 hommes de gendarmerie mobile, en tenue de campagne, sont arrivés à la gare du chemin de fer d'Orléans. Un instant après est arrivé le colonel du 41e de ligne, en tête de deux bataillons de son régiment. Ils ont occupé les cours du départ et de l'arrivée. Une quarantaine de gardiens de Paris, sous les ordres d'un commissaire de police, étaient placés en observation aux abords de la gare.

A trois heures et demie, un officier de paix avec trente sergents de ville, portant le nouvel uniforme, est venu annoncer l'approche des accusés devant être transférés à Bourges. M. le colonel Rebillot, préfet de police, assisté de M. Carlier, est arrivé à quatre heures moins un quart pour présider aux dispositions du départ et à la composition du convoi.

A quatre heures et demie, la première voiture cellulaire, venant de Sainte-Pélagie et renfermant deux accusés, Dégré et un autre, est entrée dans la gare, accompagnée de M. Hanchard, commissaire de police du quartier Saint-Marcel, sous l'escorte d'un escadron de dragons; puis une grande voiture cellulaire, venant de la Conciergerie et contenant cinq accusés, parmi lesquels était l'ex-général Courtais; Mme Courtais, qui avait obtenu l'autorisation d'accompagner son mari, était placée dans le couloir de cette voiture, escortée par un escadron de lanciers.

A cinq heures, est arrivée une troisième voiture, sous l'escorte d'un escadron de lanciers ; elle renfermait Barbès, Albert, Blanqui, Sobrier, Raspail, Quentin, Flotte et autres détenus à Vincennes.

En montant dans cette voiture, Raspail a protesté en termes violents contre ce mode de transport.

Sobrier a ajouté : « Si j'avais fait coffrer tous ces bourgeois pendant » que j'étais préfet de police, nous n'en serions pas là aujourd'hui. » Un de ses co-accusés aurait répondu : « Patience, ça reviendra. Nous au» rons notre tour. »

Avec quelques cris de : Vive la République démocratique et sociale! ces mots sont les seuls qu'aient proférés les accusés. Barbès et Albert étaient fort abattus.

Arrivées à la gare, ces trois voitures ont été placées sur des trucs de diligences, et le train a été composé de la manière suivante :

Un wagon de bagages, contenant les effets des accusés ;

Les trois voitures cellulaires ;

Une voiture de deuxième classe contenant des sergents de ville ; une voiture de première classe pour l'officier de paix et les officiers militaires, et neuf voitures de troisième classe pour environ 300 hommes, gardiens des prisons et gendarmes mobiles : en tout quinze voitures remorquées par une seule machine.

A quatre heures trente minutes, ces dispositions étaient terminées, et le signal du départ a été donné à cinq heures. Une demi-heure après, le convoi allait à toute vapeur. Toutes les mesures convenables et de précaution avaient été prises aux diverses stations de la ligne. Le chef du mouvement, M. de Chancel, monté sur la machine, a accompagné le train.

Après le départ M. le préfet de police a fait retirer les troupes qui avaient été chargées de garder les abords de la gare.

A huit heures et demie, le convoi était à Orléans. Il a été rendu à Bourges à huit heures après-midi.

Les membres de la haute cour nationale et M. le procureur-général Baroche, sont partis par le convoi de midi. Les magistrats seront logés dans l'antique hôtel Panette où a habité don Carlos. Les membres du parquet logeront au palais archiépiscopal. (*Patrie.*)

Nous avons reçu de la part de quelques étudiants des protestations personnelles contre les paroles prononcées hier par M. Léon Faucher au sujet de l'irruption brutale de la police dans le banquet de la barrière du Maine.

Nous ajournons l'insertion de ces lettres, parce qu'il arrive à notre connaissance qu'une protestation collective doit être rédigée par une réunion d'étudiants, après une enquête à laquelle on procède.

Les deux lettres suivantes sont publiées par un journal de l'Isère :

A M. le maire de Décines.

Vienne, le 23 février 1849.

Monsieur le maire,

J'ai reçu des ordres pour faire disparaître les bonnets rouges qui surmontent les arbres de la liberté ou les monuments publics.

Je sais que ce signe illégal a été arboré dans votre commune. Je vous invite à le faire enlever immédiatement et à me rendre compte des mesures que vous aurez prises à ce sujet.

Agréez, etc.

Le sous préfet, TISSERANDOT.

Au citoyen sous-préfet.

» Décines-Charpieux, le 23 février 1849.

» Citoyen sous-préfet,

» Je reçois aujourd'hui 25 votre lettre du 23, et j'y réponds :

« Le peuple, en arborant le bonnet phrygien, a fait acte de souveraineté. Je proteste de la manière la plus formelle et la plus énergique contre votre lettre qui attaque ce principe. Je vous rends responsable de tout acte brutal qui pourrait amener des troubles dans la commune. Je livre votre conduite provocatrice au mépris public.

» Salut.

» Le maire, BOUCHARLAT.

» Nous adhérons à la présente de tout notre cœur.

» GAYET, conseiller municipal.

» CUMIN, conseiller. »

Exil du sergent Pujo.

Nous lisons dans la *Voix du Peuple*, de Marseille :

La réaction ne s'arrête pas, le peuple et l'armée doivent passer sous ses fourches caudines : rien n'est sacré pour elle ; la passion l'aveugle, le vertige la tient et ne la quittera que lorsqu'elle se sera brisée elle-même dans un accès de fureur.

Nos lecteurs n'ont pas oublié l'épisode de la condamnation à 15 jours de prison du sergent Pujo, coupable d'avoir porté un toast à la République, et d'avoir écrit à notre journal, *si dégoûtant* pour les aristocrates, pour rectifier des faits erronés. Ils se rappellent que cette *audace* patriotique n'avait pu trouver grâce devant le colonel. Ils se rappellent enfin qu'à son arrivée à Toulon, l'emprisonnement de ce brave sous-officier, *coupable de républicanisme sous la République*, fût porté à un mois.

Eh bien ! ce n'était pas assez pour assouvir les haines passionnées de la réaction, et ce brave et digne jeune homme a été extrait ce matin de la prison du fort Lamalgue, et conduit par des gendarmes, en compagnie d'autres militaires condamnés pour d'autres faits, sur un bâtiment qui doit le conduire en Afrique, où le régime du sabre et du bon plaisir fera bonne justice des sentiments patriotiques et républicains de ce malheureux sous-officier. Admirable de courage et de résignation, ce soldat républicain deviendra célèbre par les persécutions de la réaction, qui n'a pas craint, dit-on, de le mettre aux fers en arrivant sur le bâtiment qui doit le porter loin de sa patrie.

Courage, Pujo ! ne vous laissez pas abattre par la sévérité qui vous frappe ! le peuple reconnaissant vous bénit ! Puissent son amour et ses vœux alléger vos fers !

A M. le rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique.*

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous adresser, avec prière de la reproduire, la lettre ci-jointe que nous avons adressée au journal l'*Assemblée nationale.* Voici cette lettre :

« A M. le rédacteur de l'*Assemblée nationale.*

» Vous avez inséré dans votre numéro du 1er mars une lettre par laquelle MM. Cottu, Guilhem et autres officiers de la 11e légion prétendent que la souscription pour l'épée d'honneur à offrir au colonel Forestier était abandonnée lorsque l'honorable colonel a engagé ses amis à y renoncer.

» Tout en félicitant M. Forestier d'une démarche qui, disent-ils, met fin à de fâcheux dissentiments, ces messieurs prétendent que « c'est de

vant la désapprobation énergique de la grande majorité de la 11e légion que les auteurs de la manifestation ont dû s'arrêter, et donner à leur projet de souscription le dénouement qu'il vient de recevoir. »

A cette nouvelle provocation que l'on nous adresse, au moment même où on reconnaît que « *la démarche du colonel Forestier mettait fin à de fâcheux dissentiments*, » nous répondons par la déclaration suivante :

Personne n'a le droit de faire intervenir la 11e légion dans cette affaire.

La protestation dont parlent les signataires de la lettre adressée au journal l'*Assemblée nationale* n'a été dirigée jusqu'ici que contre un article de journal rectifié par nous dès que nous en avons eu connaissance et à l'insertion duquel nous sommes entièrement étrangers.

Personne n'a qualité pour protester contre la manifestation d'officiers et de gardes nationaux de notre légion qui se sont joints à leurs camarades de la 6e, dans le but unique de donner un témoignage de sympathie au colonel Forestier, qui a si bien compris les sentiments patriotiques et républicains de la garde nationale.

Nous avions accédé à l'invitation amicale du colonel Forestier, nous répondions les premiers à l'appel qu'il faisait aux sentiments de conciliation et de fraternité ; mais nos adversaires ne nous laissent plus la liberté de suivre notre première inspiration. Nous persistons hautement dans la manifestation que nous avons commencée.

Les membres de la commission de souscription :

Pascal, lieutenant-colonel ;

Cutterier, chirurgien principal ;

Mauduit, Rousseau, chefs de bataillon ;

Aubry, Clairin, Simyn, Beauvais, Parent-Laloge, V. Boreau, Gonnet, Castelnau, Vernet, Prosper Cottard, Moreau, Rontaunay, capitaines ;

Bedeno, Boillay, Lanaux, Chamezaux, Fontette, Cazala, Pierrot, porte-drapeau du 1er bataillon ; Compagnon, Pelletier, Alteyrac, Desmalis, Judeau, Marchand, Bray, Dumax, Perrier, Janodet, porte-drapeau du 2e bataillon ; Walder, Delahaye, Charpentier, Deville, Schmit, Richard, Stoffel, Massin, Smith, Rotwag, lieutenants et sous-lieutenants.

N. Tort n, Gehenne, Didelot, Dandrieu, Berlandier, Noilhan, Lesueur, Laudner, E. Arnaud, H. Blondel, F. Blondel, E. Blondel, sergents major, sergents et caporaux.

Combette, Bulot, Frager, Tissut, Labadie, Vouisse, Radiguel, H. Apostoli, Perrin, Lalloyau, Reymardeau, Champenois, Laplanche, G. Arnaud, Chairet, F. Renouf, Clément, Leroy, grenadiers.

La République romaine et l'Autriche.

La nouvelle de la tentative des Autrichiens contre Ferrare est arrivée à Rome le 21 février. Le gouvernement a publié immédiatement une proclamation pour appeler aux armes, et, bien qu'il fût tard, l'Assemblée s'est réunie dans la nuit pour délibérer sur les dangers de la République. Le peuple avait occupé les tribunes, mais les représentants ayant demandé le scrutin secret, la foule s'est empressée de se retirer en battant des mains. La discussion s'est prolongée jusqu'à minuit.

D'importantes résolutions ont été prises, dit le *Contemporaneo*. Les tribunes publiques ont été rouvertes, et la foule a applaudi avec enthousiasme en apprenant la nouvelle que la Toscane avait proclamé la République et déclaré qu'elle s'unissait à Rome. Les cris de vive la République ! vive l'unité italienne ! ont accueilli ces nouvelles.

Sterbini a prononcé un discours très énergique dans lequel nous remarquons le passage suivant :

La ligue entre la caste sacerdotale, l'Autriche et le Bourbon est désormais un fait accompli, et l'on vient de jeter à la face de l'Italie un défi qui demande du sang ! Vous le dirai-je, j'ai éprouvé un secret mouvement de joie à la nouvelle des événements de Ferrare, voyant qu'enfin le temps est venu de prouver toute l'énergie républicaine. Le temps est venu d'adopter de ces résolutions qui font d'une nation un peuple de géants à ses propres yeux et aux yeux de l'étranger.

Que doit craindre Rome aujourd'hui ? Nous ne sommes plus seuls. La Toscane est avec nous, Livourne et Florence ont proclamé la République et la réunion avec Rome. Gênes est avec nous, le peuple du Piémont est avec nous. Destinés à donner à l'Italie la première impulsion, c'est à nous à entrer des premiers en campagne. Pas de demi-mesures, pas de transaction. Qu'une seule pensée occupe nos âmes, la gloire de la République, la liberté de l'Italie !

Ces paroles ont été couvertes d'applaudissements. L'Assemblée, pour subvenir aux dépenses de la guerre, a rendu le décret suivant :

Tous les biens ecclésiastiques de l'Etat romain sont déclarés propriétés de la République.

La République romaine dotera convenablement les ministres du culte.

Une loi règlera le mode d'application de ce décret.

L'Assemblée nationale déclare la République entière solidaire de toutes les pertes encourues par la généreuse ville de Ferrare, ou par quelque autre point du territoire romain par l'invasion de l'Autriche dans la patrie commune.

Les présidents de Ferrare et de Bologne ont bien mérité de la patrie.

Le ministre des affaires étrangères a adressé la protestation suivante à tout le corps diplomatique :

Rome, 21 février 1849.

Monsieur,

Un fait inouï vient d'avoir lieu, et j'appelle sur lui toute votre attention, parce qu'il viole les droits des peuples et compromet la dignité de l'Europe. Le territoire de la République romaine a été envahi par un corps autrichien, et Ferrare a dû se soumettre aux conditions qu'a voulu lui imposer un insolent ennemi.

On ose prendre pour prétexte de cette nouvelle insulte de la part des armées impériales le droit qu'a le peuple de se constituer en République ; et, sous le coup des baïonnettes, on force toute une population à relever des emblèmes qu'elle avait elle-même abattus comme signes odieux d'une domination qui la rendit constamment malheureuse. La République romaine, monsieur, proteste de toutes ses forces contre cet abus de pouvoir et contre cette violation du droit des gens, et vous prie de présenter cette protestation à votre gouvernement.

Si nos paroles n'étaient pas écoutées, la paix de l'Europe pourrait être compromise et la loyauté de tous ses gouvernements suspectée, car tous ont intérêt, autant que la république, à maintenir inviolables les franchises des nations ; une horrible guerre pourrait aussi par suite creuser un abîme où viendraient infailliblement s'engloutir ceux qui ayant en main le pouvoir de réprimer de pareils excès n'ont pas voulu le faire. Les droits que la liberté a consacrés dans ces derniers temps par toute l'Europe sont également chers à l'Italie, et il n'est permis à aucun homme de les fouler impunément aux pieds.

Le peuple de l'Etat romain a usé de son droit comme tant d'autres peuples en se donnant une forme de gouvernement, et il est prêt à s'ensevelir sous les ruines de ses villes avant de transiger avec ses devoirs et de laisser la chose publique à la merci d'un ennemi implacable. La civilisation, l'humanité, les traités internationaux doivent vous porter, Monsieur, à présenter ces raisons irréfragables à votre gouvernement pour qu'il prévienne des désastres qui soulèveraient contre lui un cri d'horreur de la postérité.

La République romaine, monsieur, n'est pas le fait d'un mouvement d'impétuosité ou de fougue fâcheuse, elle est le résultat logique inévitable d'une série d'événements que je ne veux pas analyser ici, parce que l'on doit toujours avoir merci pour les vaincus. Recevez donc, monsieur, cette protestation que je vous transmets au nom de tout un peuple qui se laissera écraser sous les ruines de ses édifices plutôt que de se soumettre aux exigences d'une horde de Croates.

L'Italie, monsieur, l'Europe ne l'ignore pas, est mûre pour la liberté ; vouloir l'en priver serait une folie qui n'aboutirait qu'à la destruction des populations innocentes. En présence d'hommes de l'Europe, du monde et des droits sacro-saints des nations, à la face de Dieu et des hommes, la République romaine déclare impie et coupable cette nouvelle invasion, à laquelle elle se prépare de résister avec tous les moyens que fournit à l'homme la liberté.

Que votre pays, par votre organe, et l'Europe tout entière apprennent le commencement de cette lutte, et que la honte et le dommage en retombent sur ceux qui l'auront laissé accomplir.

Recevez, etc.

Le ministre des affaires étrangères,
Signé : Carlo Rusconi.

Le colonel Berti Pichat, préfet de la province de Bologne, a été armé de pouvoirs absolus pour tout ce qui regarde la défense de la troisième division militaire de la République romaine.

La République vénitienne se prépare à envoyer des députés à la Constituante romaine. Une fête dont les journaux de Venise nous racontent les détails avec enthousiasme a été célébrée le 18 février, à l'occasion de la proclamation de la République à Florence ; là comme à Florence on a crié : Vive l'union avec Rome ! vive la République de toute l'Italie !

Rien de nouveau à Florence, si ce n'est l'ovation faite à un prêtre qui avait refusé de laisser sonner les cloches de son église lors du mouvement réactionnaire qui a éclaté à Santa-Lucia. C'est avec grand'peine que le digne curé avait pu échapper aux mauvais traitements des modérés.

Nous trouvons dans une proclamation de Guerrazzi le passage suivant, qui répond à certaines calomnies que les feuilles réactionnaires lancent chaque jour contre la révolution toscane :

Ayant appris que quelques personnes du peuple, indignées par l'impie attentat de César de Laugier, ont manifesté l'intention d'arrêter sa mère demeurant à Pise, il est ordonné, sous peine de la colère du gouvernement, de respecter religieusement cette dame, attendu que c'est une assez grande douleur pour la malheureuse d'avoir porté dans ses flancs un traître à la patrie. Le gouvernement, dans la peine que lui fait une si grande scélératesse, se console par la pensée que le traître ne porte pas un nom italien.

Le *Peuple* publie ce matin les lignes suivantes :

Une correspondance particulière nous annonce que la République est proclamée à Turin et que Charles-Albert est en fuite.

Nous trouvons également cette nouvelle dans un journal de Lille, le *Messager du Nord*, qui prétend qu'elle a été envoyée à une forte maison de commerce de cette ville par un de ses correspondants de Turin.

Les journaux que nous recevons du Piémont ne nous apportent rien qui puisse faire présager ce fait, qui ne s'expliquerait que si Charles-Albert eût voulu de nouveau intervenir en Toscane, ou s'il eût refusé de faire la guerre à l'Autriche.

A la chambre des députés, le 27, il a été fait par un député la proposition que si la guerre n'éclatait pas immédiatement, on envoyât des députés à la Constituante romaine, afin de concerter les moyens d'activer la guerre. Aucune décision n'a été prise à cet égard.

Guerre de Hongrie.

Dans la séance du parlement de Francfort du 1er mars, il a été fait par M. Vischer une interpellation à l'occasion de l'entrée des Russes en Transylvanie. Cette interpellation est conçue en termes fort hostiles à la Russie et à l'Autriche. Le ministre des affaires étrangères n'y a pas répondu.

Les rapports du théâtre de la guerre en Hongrie portent que c'est aux Russes seuls que l'on a dû la victoire en Transylvanie, ce qui vient démentir les déclarations du journal officiel la *Gazette de Vienne*, où l'on prétendait que les Russes n'avaient pas pris une part active au combat.

Des nouvelles de Pesth confirment la prise de Szegedin par les Serbes.

Celles de la Transylvanie mandent une nouvelle victoire du général Puchner, qui aurait presque anéanti les insurgés. C'est à la suite de cette bataille que le général Bem aurait été tué.

Les feuilles autrichiennes donnent de tristes détails sur les ravages commis par les Hongrois en Transylvanie. Dans leur retraite ils ont brûlé les habitations. Le dommage est immense, et il faudra aux malheureux habitants plusieurs années avant de recouvrer leurs propriétés.

En Hongrie même, les insurgés ont remporté plusieurs avantages considérables sur les impériaux. C'est ainsi que les quatre brigades commandées en dernier lieu par le maréchal Schlick, ont été attaquées sur divers points et presque entièrement détruites. On annonce même que la plus grande partie du régiment polonais Rothkirsch a passé aux Hongrois et est entré en triomphe à Debreczin. Parmi les prisonniers se trouvent deux généraux. Ainsi, maintenant, les comitats de Kipo, Soros, Abouywar, Zempline, Ughwara, Haves et Hont sont délivrés entièrement des impériaux, et occupés de nouveau par les Hongrois.

Ce qui doit rassurer Kossuth et ses partisans, c'est que l'Autriche ne peut plus trouver ni hommes ni argent.

Les nouvelles de Bohême continuent de parler d'une grande excitation qu'y produit la levée des recrues qui va être opérée. On dit que le ministère a résolu, par suite de ces nouvelles, de suspendre provisoirement la levée des recrues en Bohême. Mais, en ce cas, les autres provinces ne consentiront pas à la laisser opérer.

MM. Rothschild et Sina refusent définitivement de se charger de l'emprunt, et la tentative d'une souscription publique n'a pas plus de chance de succès.

Dénonciation de l'armistice de Malmoë.

Le 26, dans la soirée du jour même où le roi de Prusse annonçait à Berlin, dans son discours d'ouverture aux chambres, que la paix avec le Danemark serait conclue sous peu, le gouvernement danois lui faisait notifier la dénonciation de l'armistice de Malmoë ; pareille notification a été faite au pouvoir central de Francfort, ainsi qu'à toutes les cours allemandes. C'est le 24 que le président du conseil des ministres à Copenhague est venu déclarer à la chambre que le roi avait fait dénoncer l'armistice aux parties intéressées, et qu'il était résolu de faire prévaloir par les armes ses droits sur les duchés insurgés. Cette déclaration des ministres a excité un grand enthousiasme, qui a été bientôt partagé par la population de la ville.

On annonce que le corps auxiliaire suédois de 20 000 hommes se rapproche des frontières pour reprendre à Schoonen et dans le Jutland ses positions de l'année dernière, et l'escadre combinée avec celle de la Russie s'apprête à reprendre la mer. La Russie a pris en outre, en faveur du Danemark, une mesure très significative : elle n'admet plus les navires du Schleswig dans ses ports qu'à la condition qu'ils arborent le pavillon danois.

Le roi de Prusse est décidé à s'abstenir de toute intervention armée dans les deux duchés.

Les gouvernements d'Angleterre, de France, de Russie, d'Autriche et de Suède ont reconnu les droits du Danemark sur le Schleswig ; de son côté, l'Assemblée nationale de Francfort a déclaré, par un vote solennel, que ce duché était inséparable de celui du Holstein, qu'il était intégrant à l'union allemande et faisait partie de la commune patrie. En présence de déclarations si contradictoires, une solution pacifique paraît impossible. Le pouvoir central a ordonné quelques mesures militaires.

Nouvelles de l'Inde.

Bombay, 3 février. — Une affaire très sanglante a eu lieu sur les rives du Zhelum entre les Sihks et les Anglais. Les Anglais ont remporté la victoire ; mais ils l'ont payée cher ; 26 officiers ont été tués et 66 blessés ; 2 500 soldats ont été tués et blessés. Mais ce qui est plus déplorable encore, une des brigades de cavalerie a été saisie d'une terreur panique, et un régiment de dragons a pris la fuite. Nous avons perdu 6 canons, et n'en avons repris que 4.

Les Sihks ont été délogés de leur position avant la nuit. Ils ont perdu 12 canons ; d'autres ont été encloués. On leur a tué beaucoup de monde. Ils se sont ralliés et ont pris une autre position sur la rive gauche du fleuve. Ils ont tiré plusieurs coups de canon dans la soirée en signe de victoire. — C'est le 13 janvier que nous avons remporté cette victoire désastreuse. Primitivement lord Gough avait résolu d'attendre la chûte du Moultan pour attaquer Shère Singh ; mais la capture de cette forteresse ayant tardé plus qu'il ne l'avait pensé, et le bruit s'étant répandu que Chattur-Singh était en marche pour reprendre son fils avec des renforts considérables, sa seigneurie changea d'avis, et le 11, après avoir inspecté les troupes présentant un effectif de 22 000 hommes avec 125 ou 130 canons, il leur donna ordre de marcher vers le camp ennemi établi à mi-chemin entre le Zhelum et le Chenab.

Dans la matinée du 12 janvier les troupes partirent pour Dingha dans la direction du Zhelum. Elles firent halte, et le lendemain, elles se trouverent bientôt en présence de l'ennemi. La bataille ne tarda pas à s'engager, et elle fut meurtrière.

Le 14e dragons, le 24e régiment et le 15e léger ont dû se replier vivement. L'armée est dans un tel état qu'on ne peut rien tenter jusqu'à ce qu'elle ait reçu des renforts. Des ordres pressants ont été expédiés à cet effet à la brigade Wheeler et à deux régiments qui sont à Ramnugger et à Lahore, qui viendront remplacer ceux qui ont le plus souffert. Avant l'action on avait même ordonné au général Whish de venir joindre en laissant 4 000 hommes à Mooltan. Il a dû se mettre en marche le 21 janvier. On ne pense pas que les opérations puissent être reprises avant le mois de mars.

(*Standard*, 3 mars.)

Histoire de la Révolution française.

PAR J. MICHELET.

(Tome troisième. — Deuxième partie.)

L'apparition de plusieurs Histoires de la Révolution pendant l'année 1847, fut un symptôme remarquable du puissant mouvement de l'opinion. La France se remettait en marche.

Les efforts gigantesques de la République et de l'Empire l'avaient pour un temps épuisée ; mais après les haltes de la Restauration et de la monarchie de Juillet, elle allait retourner avec une ardeur nouvelle à sa grande tâche, à sa tâche inachevée ; elle allait clore la Révolution politique et destructive de 1792 par la Révolution sociale et organisatrice de 1848.

Oui, ce fut un grave et terrible symptôme pour les adorateurs du *statu quo*, pour tous ceux qui cherchaient à recrépir la vieille monarchie au profit du roi des barricades, que cette apparition simultanée d'ouvrages où l'insurrection de 89, mère de toutes les autres, était légitimée, glorifiée, où les grands acteurs de nos scènes révolutionnaires, travestis longtemps par la plume des jésuites en ignobles caricatures, devenaient les agents, non pas complètement purs, mais grandioses d'un mouvement providentiel.

Ces apologies de la révolution prenaient d'ailleurs toute l'autorité du talent et de la renommée sous la plume de MM. Michelet, Louis Blanc et Lamartine.

Entre ces écrivains justement illustres, une rivalité s'engagea. Ne l'eussent-ils pas voulu, le public les considérait nécessairement comme des émules. Il semblait que la France eût mis au concours la réhabilitation d'une grande époque trop longtemps outragée.

Lamartine, par le charme entraînant de son style, éclipsa d'abord ses deux rivaux, et le rôle éclatant qu'il joua dans la révolution de Février ajouta un prestige de plus à son œuvre.

Aujourd'hui M. Michelet, qui semblait comme le vieux poète grec avoir ses instants de sommeil, vient de se réveiller, et son réveil est plein de grandeur. Nous ne connaissons dans aucune histoire de la révolution des pages supérieures à celles qui font l'ornement de son troisième volume. Nous le disons en arrivant à la dernière page et sous l'immédiate impression de la lecture pour exprimer ce que nous avons senti ce n'est pas trop du mot d'enthousiasme.

D'abord les événements retracés sont profondément dramatiques : l'Assemblée législative ouvre sa séance au bruit des désastres de Saint-Domingue, du hideux massacre d'Avignon, et lorsqu'un murmure lointain signale déjà la coalition des rois contre la France. La révolution menacée veut renvoyer la terreur à ses ennemis, elle décrète le châtiment des émigrés et des prêtres réfractaires. Louis XVI refuse obstinément de sanctionner ces décrets ; la complicité de la cour avec les ennemis du dedans et du dehors devient flagrante. Nos troupes mal armées, mal approvisionnées, mal commandées sont battues ; le peuple se rend aux Tuileries le 20 juin, au foyer même de la trahison. Louis XVI paie d'assurance, de présence d'esprit, de réponses évasives. Le mal s'aggrave cependant, le manifeste du duc de Brunswick insulte à la France. Si la royauté n'est pas renversée, les Autrichiens et les Prussiens sont bientôt au cœur du pays. Alors se prépare la grande insurrection du 10 août, et M. Michelet nous fait désirer vivement le prochain volume, en nous laissant au milieu des préparatifs, à la veille de l'attaque du château.

Tous ces faits ont conservé sous la plume de l'historien leur sens naturel et leur enchaînement nécessaire. En le lisant, on s'explique tout. M. Michelet a donné moins que jamais à la fantaisie ; on ne le voit pas, comme M. de Lamartine dans les *Girondins*, comme lui-même en plus d'un ouvrage s'attacher à des personnages de prédilection, négliger le reste, exagérer aux dépens de l'ensemble quelque romanesque accessoire, et retirer de son jeu les basses cartes pour n'y conserver que les figures. L'historien domine bien tout l'ensemble ; il aperçoit, ce qui n'entrait pas dans le plan de M. de Lamartine, les progrès, les vicissitudes de l'idée démocratique, non pas seulement à Paris, mais dans toute la France, le mouvement des institutions et des mœurs, l'attitude du clergé, celle des populations méridionales. C'est bien la vie de la nation prise sur le fait ; point d'appréciations arbitraires, d'exclusions ni de préférences capricieuses.

Cette large impartialité admet pourtant une exception. M. Michelet, un peu préoccupé du désir d'exalter le peuple entier, de lui attribuer toutes les initiatives, diminue un peu trop systématiquement la personnalité de Robespierre. Nous ne croyons pas au génie de Robespierre, nous ne croyons pas à sa sensibilité, nous admettons qu'il y avait de l'envie dans son caractère, de l'apprêt, de l'artifice et de l'aridité dans son talent. Cependant, il faut bien expliquer son énorme influence par des qualités sérieuses. M. Michelet ne nous paraît pas avoir fait une part suffisante à cette puissance, à ces qualités.

Les événements sont pleins d'intérêt, généralement bien vus. Le style de l'écrivain brille en outre dans ce volume de mérites variés, tous éminents. Nous pourrions multiplier les extraits. Citons seulement, à l'appui de nos éloges, la conclusion du chapitre consacré au massacre de la Glacière.

Pourquoi me suis-je longuement arrêté, malgré l'horreur et le dégoût, sur cette abominable histoire? Hélas! je l'ai déjà dit, c'est qu'elle est un commencement. L'atrocité même du crime, l'ébranlement qu'en reçurent les imaginations, le rendirent contagieux. Les soixante victimes d'Avignon remuèrent tous les esprits que les trois cents morts de Nîmes avaient laissés froids. Le théâtre solennel du crime, l'horreur de cette affreuse tour, cet abîme où tombaient pêle-mêle les morts et les vivants, leurs longues plaintes et la pluie de feu qui leur fut versée dessus, tout cela prêta à l'événement une exécrable poésie. Il entra dans la mémoire par la voie la plus sûre, la peur. Il y fut ineffaçable. La tour de la Glacière s'inscrivit au souvenir effrayé des hommes près de la tour d'Ugolin.

Qu'il y reste ce fait maudit, pour être à jamais déploré. C'est la première de ces hécatombes humaines où tombèrent sans distinction les révolutionnaires modérés et les adversaires de la Révolution, les amis de la liberté pêle-mêle avec ses ennemis.

Le premier de ces sacrifices aveugles qu'on crut faire au *salut public* — ce sont eux qui nous ont perdus.

Le massacre du 16 octobre est le hideux original des massacres de septembre. Ceux-ci qui, un an après, semblent sortis d'un élan de fureur toute spontanée, n'en furent pas moins, pour les Méridionaux, qui eurent tant de part à l'exécution, une imitation en grand du carnage de la Glacière. Plusieurs des bourreaux devaient être venus exprès pour enseigner leur méthode aux massacreurs de Paris.

Les suites de ces événements ont été incalculables. Ils ont créé contre la France innocente une cruelle objection. La révolution allait au monde les bras ouverts, naïve, aimante et bienfaisante, désintéressée, vraiment fraternelle, le monde se reculait, le monde la repoussait d'un mot, toujours Septembre et la Glacière.

Qu'on ne nous accuse donc pas d'avoir fait trop longue halte à ce tragique monument, une sombre carrière commence d'ici; nous nous sommes assis un moment sur cette pierre de douleur qui marque l'effrayante entrée: ceci est la porte d'enfer, la porte sanglante; la voilà maintenant ouverte, et le monde y passera.

Que les révolutionnaires de 1848 méditent ces paroles. Il est vrai, la Terreur n'a donné à la République une vie fébrile et momentanée que pour créer contre elle des griefs durables, des causes de répugnance et d'effroi dans les âmes naïves et sincères, d'excellents textes à exploiter pour tous les privilégiés qui mettent sans cesse la Terreur en scène, pour se dispenser de réaliser la fraternité, pour créer des obstacles à la régénération du monde. Point de Terreur dans l'avenir! Si la Révolution politique de 92 a eu d'implacables ennemis, la Révolution sociale de 1848 a des adversaires non moins tenaces, plus odieux peut-être en ce qu'ils sont moins francs, plus odieux, parce qu'ils ont crié Vive la République!

Et cependant quels qu'aient été les excès, les provocations de la réaction, le peuple de février ne doit pas regretter sa clémence. Si la Révolution de Février a perdu beaucoup de terrain, si elle a laissé confisquer son développement social, si elle est obligée de lutter aujourd'hui même pour ses conquêtes politiques, ce mouvement de recul n'a pas eu pour cause cette modération que beaucoup taxent aujourd'hui d'imprévoyance et de faiblesse.

La Révolution de Février n'a pas gardé tout le terrain qu'elle avait conquis, parce que ses chefs ont manqué d'idées organiques, parce que les hommes portés par elle au pouvoir étaient généralement des plus neufs pour les questions sociales.

Si la Révolution de Février avait su améliorer le sort des masses, et par conséquent les enthousiasmer, les attacher à sa cause, elle n'aurait jamais rencontré d'adversaires sérieux sur son chemin.

Que les démocrates sachent user du droit électoral avec union, intelligence; que les hommes d'Etat deviennent socialistes, et la cause populaire triomphera de ses ennemis en les associant, pour toute vengeance, au bonheur universel.

Mais si le parti démocratique arrive au pinacle, comme en 1848, sans programme organique, sans idées sociales, les violences, bien loin de le sauver, rendront sa chute plus rapide.

Jurons donc une haine irréconciliable à la guillotine, si nous sommes les amis intelligents de la République démocratique et sociale.

VICTOR HENNEQUIN.

FAITS DIVERS.

La dissolution de toute la garde nationale de Toulouse est réclamée par les légitimistes. Il est probable que l'administration Léon Faucher ne tardera pas à déférer à ce vœu déjà exaucé pour deux compagnies. Cela sera très logique, puisque les *honnêtes modérés* veulent de nouvelles révolutions. Voici en quels termes la *Gazette du Languedoc*, du 27 février, réclame cette dissolution :

« Hier, en exécution de l'arrêté pris par M. Rolland, des gardes nationaux, appartenant aux deux compagnies suspendues, se sont rendus en assez grand nombre à la mairie pour faire la remise de leurs armes. Quelques groupes d'ouvriers ont stationné pendant longtemps sur la place du Capitole. On assure que les gardes nationaux qui passaient sur la place et allaient remettre leurs fusils, étaient vivement interpellés, et que du sein des groupes partaient à chaque instant des cris provocateurs : Ne rendez pas vos armes, leur disait-on, et à ces injonctions se joignaient, dit-on, des insultes et des menaces. — Nous ignorons si tous les fusils ont été remis.

» Hier soir, la compagnie qui est venue occuper le poste du Capitole, et qui appartient au faubourg Saint-Etienne, a annoncé son arrivée sur la place, par les cris de : A bas Rolland! Vive la République sociale! A la suite de ces démonstrations, deux compagnies d'infanterie ont été appelées dans les cours du Capitole, et ont dû y passer la nuit.

« Tous ces faits confirment pleinement la nécessité d'une dissolution immédiate de l'entière garde nationale. Sans doute, il y a dans notre milice une majorité de citoyens honnêtes et dévoués à l'ordre; mais dans presque toutes les compagnies se trouvent des éléments mauvais, et leur présence est un bien grand danger, car elle amène infailliblement des luttes et des collisions entre les soldats de la même compagnie, à moins que chaque jour, comme hier, la compagnie de la garde nationale qui gardera le Capitole ne soit à son tour gardée par deux compagnies d'infanterie......

» Encore une fois, dissolution immédiate, dissolution entière, il n'y a que cette mesure qui puisse ramener le calme dans les esprits et la tranquillité dans nos rues. »

— A partir d'hier 4 mars, en exécution de la loi sur la clôture de la chasse, la circulation, l'entrée dans Paris et la vente du gibier sont interdites; seulement quelques jours sont accordés pour l'écoulement des pièces en magasin.

— Hier soir, vers dix heures, la rue Saint-Honoré, à la hauteur de la rue de Rohan, a été le théâtre d'une lutte terrible entre deux hommes, doués chacun d'une force très grande. Chaque coup était une blessure et les lames de couteau qui brillaient écartaient les personnes qui par hasard se trouvaient là. Un gardien de Paris accourut au bruit, se précipita bravement entre les deux combattants et les sépara; l'un d'eux, tout sanglant, fut conduit chez le pharmacien, au nº 197 de la rue Saint-Honoré, et son adversaire fut mené au poste de la rue du 24 Février. Le provocateur, au dire des témoins, est celui qui fut se faire panser chez le pharmacien; un médecin l'examina, une coupure lui traverse toute la joue, il fut conduit de là à l'hôpital de la Charité.

— La grande salle des cuisiniers de la barrière du Maine est séparée en deux par une cloison. Le soir du banquet des étudiants, il y avait, dans la seconde partie de la salle, des ouvriers prenant leurs repas individuellement, comme il arrive tous les soirs. La police a abattu la cloison et lancé ses tyroliens et ses assommeurs contre les personnes présentes.

Cette provocation n'a pas eu plus de succès que la première. Les ouvriers se sont soustraits par la fuite au contact immonde des alguazils, qui se sont dignement vengés en brisant tout : tables, verres, vaisselle, bouteilles, fenêtres, etc.

Ainsi le veut l'ordre. (*Peuple.*)

— La *Gazette des tribunaux* rapporte le fait suivant dont nous lui laissons la responsabilité :

« Un insurgé de juin, inculpé d'avoir exercé un commandement aux barricades du faubourg du Temple, et contre lequel même est intervenu par contumace un jugement du conseil de guerre, le nommé A..., a été arrêté ce matin. On l'a immédiatement mis à la disposition de la justice militaire. Un fait qui ne manque pas de singularité a signalé cette arrestation d'un prévenu dont l'exaltation républicaine est constatée dans l'instruction judiciaire suivie contre lui, c'est qu'au nombre des objets saisis en sa possession se trouve une pièce de monnaie d'argent à l'effigie de Henri V, portant le millésime de 1841. »

— Un de nos artistes les plus distingués a été victime avant-hier d'un grave accident. Au moment où M. Mélingue passe de la chambre de d'Artagnan dans la boutique de Bonatieux, le pied lui a manqué, et il est tombé à la renverse dans le dessous, de la hauteur de plusieurs pieds.

La vive douleur qui a été la suite de cette chute a arraché à l'artiste un cri qui a retenti dans toute la salle.

On s'est ému, on a demandé ce qui se passait, et le régisseur a annoncé que M. Mélingue était entre les mains du chirurgien du théâtre, qui espérait qu'aucun accident sérieux ne serait la suite de cet événement.

Cependant il a été impossible à M. Mélingue de continuer la représentation. La errière alors, en bon camarade, s'est offert pour lire son rôle.

Aujourd'hui le Théâtre-Historique a fait relâche, quoique le rôle ait été appris en double. C'est une délicatesse du directeur et des auteurs envers l'artiste qui les comprend si bien et qui les traduit d'une façon si distinguée. (*Presse.*)

— On commence, au port Saint-Bernard, à faire les premières dispositions pour l'organisation du prochain petit convoi de colons parisiens, qui va encore partir pour l'Algérie. Ce convoi formera le quinzième.

— Deux clubs viennent d'être fermés à Lyon, le club Sanaoze, aux Brotteaux, et le club de la rue Chabrol.

— Marseille a eu aussi son banquet démocratique et social. Il a réuni sept à huit cents convives dans le local des Sept Châteaux du Diable.

— M. Louis Mie, maire de Périgueux, a été suspendu de ses fonctions par arrêté du préfet de la Dordogne.

— La rue de Poitiers est toujours dans l'enfantement de son comité électoral. On annonce l'exhibition de la liste des élus et du manifeste pour demain. On croit que le nombre des membres sera porté à 72. Les journaux royalistes annoncent qu'il y a déjà schisme, et que M. de Larochejaquelein a osé d'en faire partie. Il a donné sa démission, en apprenant la composition définitive de ce comité. Nous verrons, lorsque la liste des 72 sera publiée, si les scrupules de M. de Larochejaquelein tenaient à ce que la couleur des nouveaux appelés était trop blanche ou trop... tricolore. Qui sait? (*National.*)

— Le banquet des sous-officiers socialistes a mis en émoi toutes les grosses épaulettes; une enquête se fait pour rechercher les audacieux, ayant osé boire : A la venue du règne de la justice et de la raison! Hier, les états-majors des régiments casernés sur l'esplanade des Invalides se sont réunis, et, les moustaches hérissées, ils ont beaucoup protesté et beaucoup juré contre les socialistes qui se sont *déguisés en soldats* pour faire un banquet. Mais comme la fable du déguisement n'était pas admissible, on a eu recours à cette explication fournie par l'Ulysse du conseil. Il a été donné en novembre et en décembre dernier des congés pour temps de service expiré, et comme on ne renvoie pas les soldats tout nus, il n'est pas étonnant que les socialistes aient embauché quelques uns d'eux pour les mener après boire, débiter des niaiseries. — Ah! c'est cela! c'est cela! clama tout le conseil, et chacun, enchanté de l'histoire, en fait part à ses amis et connaissances; c'est à ce titre que nous la savons.

— Il paraît que l'on garde rancune en certain lieu de la démission forcée de M. Lherminier, et qu'on verrait avec plaisir éclore quelque prétexte pour fermer les cours des professeurs aimés des étudiants, car, depuis quelques jours, le cours de M. Michelet est l'objet, avant l'arrivée du professeur, de manifestations turbulentes que l'on voudrait peut-être voir dégénérer en émeute. Nous croyons que le bon sens des étudiants fera justice de ces manœuvres. (*National.*)

— On lit dans le *Démocrate* des Hautes-Pyrénées :

« Le banquet commémoratif de la révolution de février a eu lieu, dimanche dernier, à Tarbes, dans la vaste salle d'Eutrope. Plusieurs centaines de citoyens s'étaient réunis fraternellement pour célébrer la glorieuse victoire du peuple. De nombreux toasts y ont été portés.

» Tout s'est passé dans l'ordre le plus parfait. »

UNE LETTRE DE M. BUGEAUD. — Il circule dans le haut monde conservateur une lettre toute récente de M. le maréchal Bugeaud. M. le maréchal ne se contente pas de haranguer les populations, de faire la leçon aux magistrats, de se poser, aux yeux des provinciaux émerveillés, en grand capitaine et en grand législateur, il correspond encore avec deux ou trois de ses vieux amis de l'ancien régime. Il est beaucoup de ses lettres dont on ne dit rien, mais il en est quelques-unes qu'on montre, et qui vraisemblablement sont écrites pour cela : la dernière est de ce nombre.

Or, que dit M. Bugeaud dans cette épître aux conservateurs? rêvant toujours des lauriers de Windisgraetz, il parle encore guerre civile dans les rues de Paris, il imagine un plan de répression, le plus beau, le plus admirable dont on ait jamais ouï parler. M. le duc d'Isly propose de faire acheter par l'Etat la première maison à l'entrée de chaque rue, de la fortifier et d'y établir garnison. Voilà qui est fort bien, sans nul doute, et digne de Napoléon ou de César; mais ne vaudrait-il pas mieux, cependant, faire garder chaque citoyen par quatre hommes et un caporal? Qu'en pense M. Bugeaud? (*Le Temps.*)

LE TRAQUENARD LÉGITIMISTE. — On nous donne comme véridique le récit suivant, qui amuse beaucoup les rieurs de Roquemaure :

Le château de M. D..., situé entre Tavel et Roquemaure (Gard), sert de lieu de réunion à MM. les légitimistes du crû. Il paraît que nos gentillâtres et leurs quelques adhérents tiennent à ne pas être dérangés dans leurs conciliabules. C'est pour cela sans doute que les abords dudit château sont garnis d'embûches propres à prendre les malencontreux républicains à qui l'envie pourrait venir de flâner de ces côtés-là.

Malheureusement les pièges n'ont point d'opinion politique et ne respectent pas même ceux qui les ont dressés s'ils viennent maladroitement s'y laisser prendre.

Le 17 février dernier, un des invités à la réunion D..., le nommé J. C..., arrivant un peu tard, s'en fut tout droit donner dans un des traquenards destinés à recevoir un autre gibier. Comme le pauvre diable avait été vu se dirigeant de ce côté et que son absence se prolongeait, on vint à sa recherche et on trouva notre homme presque étranglé.

Un peu plus tard, et la réunion D... perdait un de ses membres les plus fervents. (*Républicain de Vaucluse.*)

DRAME DE LA RUE D'ANJOU SAINT-HONORÉ. — Voici quelques nouveaux détails sur le tragique événement qui s'est passé avant-hier rue d'Anjou-Saint-Honoré, nº 80, au coin de la rue de la Pépinière :

Le mari outragé, M. Caréguy, avait été instruit de l'infidélité de sa femme par une domestique de la maison, et il avait pris ses mesures pour se venger en même temps qu'il constaterait le flagrand délit. En effet, quand il pénétra dans la chambre de sa femme, il la trouva couchée avec M. de Coëtlogon, frère de M. de Coëtlogon qui s'est battu en duel, il y a peu de jours, avec M. Clément Thomas. M. Caréguy, armé de deux pistolets, menaçait les deux coupables de sa vengeance, quand il fut prévenu par un coup de pistolet que lui tira M. de Coëtlogon et qui le blessa à la fois au bras et au côté gauche. Il tomba sur le coup, et, profitant de la circonstance, les deux coupables s'échappèrent. M. Caréguy, quand il revint à lui, supposa qu'ils s'étaient enfuis par l'escalier que descendait alors, après avoir tranquillement passé la soirée chez des voisins, dont l'appartement donne sur le même palier, M. Bergonion, employé au ministère du commerce. Au bruit du coup de pistolet et des portes, les amis que M. Caréguy avaient appelés chez lui s'étaient aussi précipités dans l'escalier, en criant *au voleur! à l'assassin!* et y rencontrant M. Bergonion, ils se précipitèrent sur lui et le terrassèrent sans explication.

» C'est alors que M. Caréguy, survenant avec deux pistolets, en déchargea un, dans le premier moment de sa fureur, à la tête de l'individu qu'il trouva dans les mains de ses amis. Quand l'erreur fut malheureusement trop tard reconnue, M. Caréguy, remontant chez lui, y découvrit la route qu'avaient prise les coupables. Les fenêtres de la chambre à coucher communiquaient de plein-pied sur un balcon qui se continuait sur la maison voisine, et de laquelle il n'était séparé que par une petite grille en fer, laquelle était enlevée. En effet, l'appartement de la maison voisine, situé près de celui qu'occupait M. Caréguy, était occupé par M. de Coëtlogon. Suivant la route qui lui était si clairement indiquée, le malheureux mari rencontra enfin M. de Coëtlogon, et lui déchargea à bout portant, dans la poitrine, un coup de pistolet qui a produit une blessure des plus dangereuses.

Le journal le *Droit* complète ainsi ses propres informations :

« Lorsque M. Car...., après avoir brisé l'une des vitres de la croisée, se fut introduit dans la chambre à coucher de sa femme, deux coups de pistolet furent tirés, l'un par le mari, l'autre par M. Coët..... Celui-ci prétend que M. Car.... a fait feu le premier, et que la balle est venue lui traverser la poitrine; que c'est alors qu'il a cru devoir tirer un coup de pistolet en l'air, uniquement dans le but de protéger sa retraite. Une partie de cette explication paraît peu conciliable avec cette circonstance que nous avons déjà signalée, d'une blessure que M. Car.... porte à l'épaule droite.

» Cette blessure est légère, il est vrai, mais elle semble indiquer la trace d'une balle. Sur l'une des mains de M. Car..... on remarque des contusions et plusieurs coupures, qui s'expliquent suffisamment quand on sait que, pour pénétrer dans la chambre de sa femme, il a brisé de ses mains un des carreaux de la croisée.

» M. Car..... a dû, comme le déclare M. Coët...., quitter la chambre, après avoir entendu le coup de pistolet tiré par celui-ci. C'est ainsi que peut s'expliquer l'évasion des deux personnes surprises en flagrant délit. Toutes deux ont quitté la chambre, en sortant par la terrasse, et en profitant du passage qu'elles s'étaient ménagé, en pratiquant un certain travail à la grille de fer qui sépare la partie de la terrasse dépendant de l'appartement de M. Car..... de celle qui appartient à l'appartement voisin.

» Ce travail a consisté à limer la partie d'un des barreaux de fer qui venait s'assujétir sur la plate-bande inférieure de la grille. Lorsque M. Coët... voulait se rendre à l'appartement de Mme Car...., il soulevait ce barreau qui, replacé, ne pouvait donner lieu à aucune remarque.

La blessure de M. Coët... est grave, car la balle a pénétré dans la poitrine, et l'extraction n'a pu être encore opérée. Cependant, il y a lieu de croire que cette blessure n'est pas mortelle. Quant au malheureux jeune homme qui est devenu si déplorablement victime d'une scène à laquelle il était complètement étranger, son état n'inspire pas d'inquiétudes sérieuses, mais il est en proie à de cruelles souffrances. La balle qui est venue l'atteindre lui a brisé une partie de la mâchoire inférieure. Le médecin qui lui donne ses soins estime que le traitement devra durer une année environ.

» C'est à M. Denoyers, juge d'instruction, qu'a été confiée la direction de cette grave et importante affaire. »

Mercredi 14 mars, bal de nuit paré, travesti et masqué, offert aux socialistes phalanstériens par la société populaire la *Solidarité*, dans la charmante salle du Casino des arts, boulevard Montmartre, en face de la rue Vivienne.

On trouve des billets au bureau de la *Démocratie*, rue de Beaune, 2; à la Librairie phalanstérienne, quai Voltaire, 25; au bureau de la *Solidarité*, boulevard Saint-Martin, 43; au café d'Apollon, rue du Roule, 8, et à la Propagande socialiste, rue Coquillère, 45. — Prix du billet : 2 fr. pour un cavalier. 1 fr. pour une dame. Les hommes ne seront pas reçus masqués.

— Mlle Mattmann, MM. Maurin et Lebouc, dont les séances musicales ont obtenu tant de succès l'année dernière, se proposent de donner, à la demande de beaucoup d'amateurs de musique classique, deux soirées, les 6 et 20 mars.

—Un grand concert sera donné le mardi 6 mars, à 8 heures très précises du soir, dans la salle Sainte-Cécile, rue de la Chaussée-d'Antin, 49 bis, au profit de l'œuvre de Sainte Sophie.

Cet établissement, fondé dans le faubourg Saint-Antoine, rue de Picpus, 46, aura donné asile avant peu à deux cents jeunes filles pauvres ou orphelines; il en compte déjà cinquante.

Des artistes distingués, dont plusieurs font partie de l'Opéra et de l'Opéra-Comique, et MM. Verroust frères et Seligmann, ont généreusement offert leur concours aux dames patronesses de l'œuvre.

On trouve des billets à l'établissement, rue de Picpus, 46, — à la salle Sainte-Cécile, rue de la Chaussée-d'Antin, 49 bis, — et chez tous les principaux marchands et éditeurs de musique. — Prix des places, 5 fr. et 3 fr.

— L'association fraternelle des ouvriers coupeurs et des ouvrières pour *blouses, bourgerons* et *pantalons de fatigue*, prévient les ouvrières de la spécialité qu'à partir du 11 courant il ne sera plus reçu d'inscriptions rue Mondétour, 3. Ce bureau provisoire sera réuni à celui du comité de gérance qui va prendre dorénavant son siège dans le bâtiment où se préparent les magasins de confection, place de la Bastille.

— Le banquet annuel des anciens élèves de l'Ecole polytechnique aura lieu le dimanche 11 mars, pour le cinquante-cinquième anniversaire de la fondation de l'Ecole.

Les souscripteurs sont priés de se faire inscrire chez Doux, restaurateur, au Palais-National. Le prix ordinaire sera diminué cette année, par exception. La liste de souscription sera close le jour du banquet, à midi.

— Les compositeurs de l'imprimerie de Poissy, dans le but important d'éclairer les campagnes, au moment des élections, viennent d'ouvrir une souscription pour répandre en grand nombre l'excellent toast de Félix Pyat : *Aux Paysans!* Les personnes qui désireraient s'associer à cette œuvre de propagande, peuvent s'adresser aux bureaux du journal ou à la *Propagande démocratique et sociale*, rue des Bons-Enfants, nº 4.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9.—Aujourd'hui lundi, à huit heures du soir, septième grand concert populaire.

Orchestre d'instruments de cuivre, chœurs, solos de chant, chansonnettes et intermède comique.—Prix : 25 centimes.—On trouve des billets salle de la Fraternité.

SOCIÉTÉ DE L'UNION, passage Jouffroy, nº 16. — M. Jacques de Valserres fera demain lundi, à neuf heures du soir, une leçon dans laquelle il examinera le projet de loi relatif aux *chambres consultatives d'agriculture.*

SUPPLEMENT

Banquet du 25 février à Nantes.

Comme nous le disions hier, la commémoration de février à Nantes a été digne de l'importance politique de cette ville. Là, comme ailleurs, la réaction n'avait rien négligé pour faire de ce banquet un sujet d'inquiétude et d'effroi; là, comme ailleurs, le calme et l'ordre n'ont pas cessé de régner, et ont donné un démenti complet aux prédictions de la presse réactionnaire. N'eussent été les baïonnettes sous la protection desquelles l'autorité avait cru devoir *officieusement* mettre la manifestation, personne n'aurait pu se douter que la paix courait quelque danger.

Là, dit le *National de l'Ouest*, auquel nous empruntons ces détails, les troupes étaient consignées, leurs gibernes pleines de cartouches; ici, campaient dans les cours et dans les jardins douze cents gardes nationaux soumis à la plus sévère discipline. Pour s'assurer de leur concours et éviter les désertions dans un cas aussi critique, les billets de convocation avaient eu soin de prier les hommes de service d'apporter leur dîner; personne, une fois entré au bivouac, n'en devait sortir. Cet excès de précautions a paru intempestif même à beaucoup d'hommes paisibles.

La salle, remplie par plus de 2 000 convives et 200 commissaires, présentait le spectacle le plus pittoresque. Les inscriptions républicaines, le magnifique buste de la République par Suc, les faisceaux de drapeaux français et étrangers, et la musique placée dans une galerie supérieure, ajoutaient beaucoup d'éclat à la solennité.

Le premier toast a été porté par le citoyen MANGIN père, rédacteur en chef du *National de l'Ouest* : *A l'union démocratique de tous les Français! — A l'union démocratique de toutes les nations de l'Europe!*

Les termes de ce toast étaient en parfaite harmonie avec l'idée de fraternité et d'unité humaine qui l'inspirait.

Le citoyen CANTAGREL, rédacteur-gérant de la *Démocratie pacifique*, de passage à Nantes, a prononcé ensuite le discours suivant, que nous reproduisons en entier, parce qu'il contient une appréciation complète des événements de l'année écoulée, au point de vue socialiste :

A la glorieuse journée du 24 février 1848! A la République démocratique et sociale!

Citoyens, en vous voyant réunis autour de ces tables fraternelles, dans un même but, dans une espérance commune, dans une commune aspiration vers un meilleur avenir, mais aussi dans une même pensée, celle d'une protestation énergique contre les scandales et les iniquités du présent, — à l'heure même où dans d'autres départements les démocrates socialistes ont cru devoir s'abstenir de manifestations pareilles, — je suis tout d'abord porté à me demander : Que s'est-il donc passé en France depuis la révolution de février? (Mouvement d'attention.)

Ce qui s'est passé en France depuis une année, voulez-vous que je vous le dise?

Ah! vous pouvez vous fier à mes paroles, car j'ai assisté à l'enfantement de notre jeune République, car j'étais membre de ce trop fameux comité de l'opposition dite constitutionnelle, qui était chargé d'organiser le banquet du 12e arrondissement, et le 21 février, dans le salon de M. Odilon-Barrot, je protestais contre l'inqualifiable conduite des députés qui, ayant donné au peuple un rendez-vous que le peuple sut tenir, lui déclarèrent qu'ils ne s'y rendraient pas, cédant ainsi aux menaces hautaines du ministre Duchâtel.

Vous pouvez, dis-je, vous en rapporter à moi, car le 24 février, dans l'enceinte de la chambre des députés, j'acclamais avec le peuple souverain les noms des membres du gouvernement provisoire, et j'accompagnais à l'Hôtel-de-Ville deux hommes dont je m'honorais dès lors d'être l'ami, et qui ont été les deux personnifications les plus saillantes, les deux expressions contrastées de la révolution de février, — c'est vous nommer Lamartine et Ledru-Rollin... (Vive Ledru-Rollin! vive Ledru-Rollin!) J'accompagnais ces deux hommes à l'Hôtel-de-Ville, et, parvenu au pied du grand escalier, je m'arrêtai, et me retournant vers l'ami, vers le collaborateur qui suivait avec moi cette marche en quelque sorte triomphale, je lui dis : Notre tâche politique est accomplie, notre tâche sociale recommence plus grave et plus impérieuse que jamais... Nous n'avons plus rien à faire ici... Assez d'autres se disputeront les honneurs et les emplois. A chacun son rôle : A eux d'agir! à nous de faire des idées! (Bravo!)

Vous savez que nos conseils, que les conseils de la presse démocratique n'ont point fait défaut au gouvernement provisoire! Si nous avions été écoutés alors, beaucoup de fautes auraient été évitées, qui ont donné à la réaction les prétextes qu'elle cherchait pour attaquer la république nouvelle... Mais nous nagions en plein océan révolutionnaire, et il est dans la destinée de l'humanité, aux âges de subversion sociale, que les hommes chargés de guider les nations, ceux qui planent, pour ainsi parler, sur les grandes eaux sociales, méconnaissent au sein des agitations de la surface, les pensées, les besoins, les aspirations de ceux qui sont placés au dessous d'eux, dans des régions plus calmes et plus sereines. (Sensation prolongée.)

Ah! ce fut un beau jour que celui où le peuple de Paris inscrivit sur les murs de la capitale ces mots qu'il trouva dans son cœur autant que dans ses souvenirs, et qu'il se promit d'incarner dans les institutions : *Liberté! égalité! fraternité*; ce fut un jour d'universelle allégresse que celui où le gouvernement provisoire, s'inspirant de la pensée du peuple, adopta le suffrage le plus étendu qui eût encore été pratiqué chez aucun peuple de la terre! (Bravo!)

En décrétant le suffrage universel sans aucune condition restrictive, le gouvernement provisoire semblait dire à tous : Plus de haine entre les classes! plus de classes! tous les hommes ont des droits égaux! Envoyez-nous des citoyens dévoués à la patrie, dévoués au bien public, et disposés à faire disparaître de l'ordre social les inégalités qui ont disparu déjà de l'ordre politique.

Car alors, tout le monde en convenait, la révolution nouvelle était une révolution sociale, la république nouvelle devait être une république sociale! Tout le monde en convenait, mais tout le monde ne le comprit pas également, et les égoïstes et les peureux ne le comprirent pas du tout... Ces deux classes d'hommes, que Dieu inflige aux sociétés mauvaises comme une menace et comme un châtiment, s'emparèrent de quelques expressions d'une circulaire du ministre de l'intérieur; ils calomnièrent les intentions des travailleurs des villes, ils calomnièrent la révolution, ils calomnièrent la république, ils agitèrent aux yeux des travailleurs des campagnes le fantôme communiste, et c'est ainsi que les élections générales, qui devaient se faire sous l'influence de l'esprit de fraternité, subirent les excitations peureuses ou égoïstes de la réaction. (Bravos.)

Oui, nos frères des campagnes votèrent sous l'empire d'une véritable irritation contre la République. Et comment n'auraient-ils pas été irrités contre elle? Qu'avait-elle fait pour conquérir leur libre adhésion? Etaient-ils donc coupables des causes qui ont fait éclater la révolution, et devait-on leur en faire payer les conséquences? Non, ils ne faisaient pas partie de ce que, sous le régime déchu, on appelait avec un insultant dédain le *pays légal*; les agriculteurs se contentaient d'arroser de leurs sueurs le sol de la patrie et de pourvoir à notre subsistance... Et cependant, par une de ces aberrations qu'on aurait peine à expliquer, si l'on ne savait de combien d'éléments hétérogènes se composait le gouvernement provisoire, on eût dit qu'il voulût sévir sur les cultivateurs en leur demandant une contribution extraordinaire qui vint mettre le comble à leur détresse.... Triste histoire que celle des 45 centimes! Triste inspiration puisée aux sources du vieux monde, et par qui la République nouvelle dut apparaître à l'habitant des campagnes comme un empirement, comme une aggravation des régimes passés, de ces régimes qu'il n'a guère connus jusqu'ici que par l'huissier, le percepteur et le garnisaire! (Bravos prolongés.)

Et comme les réactionnaires de toutes nuances ont exploité cette irréparable faute! quelle arme cruelle entre leurs mains! L'abus qu'ils en ont fait, citoyen, constitue une tradition mauvaise entre toutes les mauvaises traditions que nous ont fournies les représentants du passé. Oui, c'est là une tradition mauvaise et dangereuse, dangereuse surtout pour eux, si l'histoire ne nous trompe pas, en nous montrant que tout abus tourne en définitive contre celui qui l'a créé, et que celui-là périt toujours par le scandale qui a donné le scandale à ses frères. (Applaudissements.)

Mais comment faire face à des dépenses exceptionnelles, sinon par un impôt exceptionnel? Voilà ce que beaucoup se sont demandé, voilà ce que disaient ceux-là même qui criaient le plus contre les 45 centimes! — Les politiques purs prétendaient qu'on aurait dû imposer l'ancien corps électoral, l'ancien *pays légal*, pour le punir de nous avoir envoyé des députés incapables ou corrompus. — Les socialistes disaient........ Citoyens, je voudrais éviter certains détails; mais pourtant, au moment où le peuple a conquis le droit de faire ses affaires lui-même, il est bon qu'il étudie et qu'il apprenne comment elles peuvent être faites pour être bien faites..... (Oui! oui! Bravo!)

Je dis donc que les socialistes affirmaient qu'on pouvait faire face à la situation sans aggraver les charges de personne; que dis-je? en venant au secours de l'agriculture obérée et de l'industrie aux abois... Comment? par des mesures de crédit, — non point par ces combinaisons artificielles qui ne profitent qu'à la féodalité financière, mais en établissant le crédit démocratique sur sa quadruple base : le sol, les produits du sol, le travail et les instruments de travail.

En établissant le crédit démocratique, soit par lui-même, soit par une institution séparée, en s'emparant des chemins de fer, des canaux, de la banque, des assurances, l'Etat eût-il fait autre chose que rentrer dans sa fonction naturelle et légitime qui consiste à surveiller, à diriger les relations d'ordre général, à présider à la circulation, à distribuer enfin au corps social la sève dont il a besoin pour assurer l'existence et la santé de tous ses organes de production et de consommation? Eh bien! en opérant ainsi, l'Etat se serait créé des ressources nouvelles, et, sans rien demander à personne, il eût rendu service à tous les citoyens. (C'est vrai! c'est cela!)

— Mais, — chose singulière, singulière contradiction de cette société infatuée d'elle même, et où l'erreur et la calomnie étouffent si souvent les vérités salutaires! — vous avez vu s'élever contre le crédit démocratique tous ceux qui avaient exploité si odieusement la haine des 45 centimes. C'étaient les mêmes! c'étaient bien les mêmes! Les socialistes présentaient le moyen de dégrever les contribuables, et c'est contre les socialistes que les rétrogrades excitaient les électeurs!

Que faisaient cependant les habiles ou les niais de la finance? Tout en soutenant le monopole de la Banque dite de France, — qui n'est au fond qu'une fabrique particulière d'assignats (car le billet de banque n'est pas autre chose qu'un assignat), — tout en défendant, dis-je, cette fabrique de papier-monnaie reposant sur quelques lingots insuffisants et improductifs à la merci de la première émeute, ils criaient au papier-monnaie, ils criaient aux assignats, contre qui? contre ceux qui proposaient de donner pour base au crédit le sol, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus reproductif et de plus indestructible au monde!

Est-ce que les agriculteurs, est-ce que les petits propriétaires obérés par l'usure, ne finiront pas par savoir où sont leurs véritables amis? Est-ce qu'ils ne se retourneront pas contre leurs éternels oppresseurs en leur demandant : qui trompe-t-on ici? (Applaudissements.)

Quoi qu'il en soit, ceux qui se sont fait nommer en abusant ainsi de la crédulité des travailleurs des campagnes, ne pouvaient tarder à montrer combien ils étaient étrangers aux besoins comme aux sentiments des ouvriers des villes. Le grand malentendu des élections devait éclater à propos d'une institution qui fut attribuée aux socialistes, et dont il faut que je vous dise quelques mots.

Vous savez, citoyens, qu'après la révolution les peureux et les rétrogrades fermèrent leurs ateliers. Il en résulta que la seule ville de Paris compta 120 mille hommes sans ouvrage. Eh bien! il s'est trouvé un membre du Gouvernement provisoire, un ministre des travaux publics, qui ne sut imaginer rien de mieux que de réunir ces 120 mille hommes sous le titre menteur d'*ateliers nationaux*; et, au lieu de fouiller dans les cartons de son ministère, où il eût trouvé des projets d'assainissement, de reboisement, de défrichement, de canalisation, au lieu de fournir un travail utile et productif à ces hommes dont, en vérité, les quatre vingt-dix-neuf centièmes ne demandaient qu'à vivre en travaillant, ce ministre anti socialiste se borna à leur faire distribuer, sous prétexte de salaire, une aumône déguisée.

Et cela s'est appelé *organisation du travail*, et l'on a mis sur le compte des socialistes l'œuvre insensée du citoyen Marie! (Sensation prolongée.)

Est-ce tout? Non. Il y a eu quelque chose de pire encore! Comme si ces 120 mille hommes n'eussent pas été assez affligés de la situation humiliante qui leur était faite, il s'est trouvé dans l'Assemblée nationale des représentants assez cruels, assez inhumains pour insulter à la misère de ces hommes et pour leur faire un crime de leur inaction forcée!

Citoyens, j'écarte de vous le spectacle du sang qu'a coûté la brusque suppression des prétendus ateliers nationaux.... Puisse ce sang généreux inspirer à tous les partis le pardon des offenses et l'horreur des discordes civiles! Il n'est pas douteux que, parmi ceux qui, poussés par la faim, sont tombés alors sous les boulets et la mitraille, beaucoup, peu de temps auparavant, avaient mis trois mois de misère au service de la République. De tels cœurs, citoyens, nous recommandent l'indulgence et l'oubli. (Explosion de bravos.)

Mais nous ne devons pas oublier pourtant qu'au plus fort du combat, alors que le résultat de la lutte était encore incertain, le chef du pouvoir exécutif, s'adressant aux insurgés : « Revenez à nous, leur dit-il, la République vous tend les bras... » Il dit encore : « Dans Paris, je vois des vainqueurs, des vaincus; que mon nom soit maudit si je devais y voir des victimes! »

Nous ne devons pas oublier que l'homme qui parlait ainsi n'a pris aucune mesure pour que sa parole fût dégagée. A l'heure qu'il est, je le dis à sa honte et à son remords, des milliers de victimes gémissent sur les pontons français.... (Rumeurs d'adhésion.) Oui, des victimes, car comment appeler d'un autre nom des hommes qui subissent une peine sans avoir été ni jugés ni même entendus? Citoyens, je vous le demande, n'y a-t-il pas dans ce fait la plus révoltante iniquité, la plus grande infamie politique des temps modernes? (Oui! oui! — Bravos prolongés.) Et cependant l'Assemblée nationale a rejeté l'amnistie!.... Pour nous, qui avons notre part de souveraineté, et qui voulons la conserver intacte, continuons à en propager le désir.... Oui, l'amnistie, l'amnistie pour qu'aucun nom ne soit maudit! (Applaudissements.)

L'amnistie! pourrait-on la refuser au peuple, sans lui donner à penser que lui seul sait être clément! Voudrait-on qu'il se repentît de n'avoir infligé d'autre peine que son dédain aux fauteurs du régime qu'il vient de renverser? Voudrait-on enfin qu'il apprît à se déshabituer de cette générosité sublime qui fait son éternel honneur? (Bravo!)

N'est-ce pas trop déjà que d'avoir rayé de la constitution ce droit essentiel qui avait trouvé place dans le projet de la commission, ce droit primordial auquel le peuple tenait par dessus tout, ce droit imprescriptible qui devait donner à la République nouvelle sa consécration et son véritable caractère, n'est-ce pas trop que d'avoir rejeté le droit au travail? aveugles et imprudents qui par réaction contre quelques ennemis de la propriété avez refusé à la propriété sa base la plus sûre, le droit au travail, qui seul peut consolider et légitimer le droit de propriété? (Applaudissements.)

Il est bien vrai qu'ils ont décrété le droit d'assistance; il est vrai encore qu'ils ont voté trois millions en faveur des associations ouvrières... Mais le droit d'assistance le peuple n'en veut plus, parce que l'assistance est une forme de l'aumône, et que le peuple veut vivre, non par l'aumône, mais par le travail. (Bravos réitérés.)

Oui, ils ont accordé trois millions pour les associations, et à l'heure qu'il est beaucoup regrettent ce vote. Qu'ils se rassurent! En refusant généralement d'aider les associations de plus de vingt personnes, en leur imposant des conditions gênantes, inacceptables, irrationnelles, la commission de l'organisation du travail a su rendre ce vote parfaitement illusoire.

Voilà, citoyens, quant à l'intérieur, voilà l'histoire de l'année qui vient de s'écouler.

Toutefois, en repoussant le droit au travail, en entravant les associations, en déportant sans jugement, en instituant des tribunaux exceptionnels, la réaction n'a fait de mal qu'à la France.

Mais la France est toujours la nation chevaleresque qui souffre des souffrances d'autrui plus encore que de ses propres souffrances. La France est l'avant-garde des nations; elle a dans le monde une mission d'initiative et d'émancipation, et elle tient à la remplir. C'est donc avec raison que l'orateur qui m'a précédé à cette tribune, en vous parlant d'union démocratique, vous a dit que cette union ne devait pas se borner à la France, mais qu'elle devait s'étendre à tous les peuples du globe. Ce sentiment de l'union et de la fraternité des peuples, ce sentiment de la solidarité humaine, la France le possède au plus haut degré. La France peut bien quelquefois s'oublier elle-même, se manquer à elle-même : aux autres peuples, jamais! Aussi peut-on affirmer sans crainte que, chez nous, tout gouvernement est destiné à périr, qui abaissera la France devant les autres peuples. Eh bien! voilà la grande faute, la faute capitale de la réaction, et, disons-le, voilà la faute des gouvernements qui ont présidé aux destinées de la France depuis le mois de juin : ils ont abaissé, ils ont humilié la France aux yeux de l'Europe et du monde!

Quoi! le Russe pèse sur les provinces danubiennes; il envahit la Transylvanie, et nous n'avons pas une parole de protestation! Quoi! l'Italie râle sous les coups de Radetzki; la Lombardie expie par la spoliation, par les exactions, par les confiscations, par les exécutions militaires le crime d'avoir voulu recouvrer son indépendance; l'Italie tend les bras vers la France, elle nous implore, et nous négocions! ou nous sommes censés négocier! (Mouvement prolongé.)

Est-ce que si la France eût tenu les promesses qu'elle avait faites aux autres peuples, est-ce que l'Italie ne serait pas dès longtemps libre et maîtresse d'elle-même? Est-ce que Naples n'aurait pas vomi son tyran? est-ce que le Prussien aurait osé soutenir contre tout un peuple, s'exprimant par la voix de ses représentants, une lutte impie et homicide? est-ce que l'Autrichien aurait osé bombarder sa capitale? est-ce que l'Allemagne démocratique pleurerait aujourd'hui, entre tant d'autres victimes, ces deux illustres suppliciés, Messenhausser et Robert Blum? (Tonnerre d'applaudissements.) Est-ce que nous verrions dans tout l'est de l'Europe les peuples déchaînés les uns contre les autres, et les races se déchirant entre elles, sous la conduite des despotes dont tout l'art consiste à diviser pour régner?

Mais, nous dit-on, vous voulez donc la guerre, vous, les démocrates pacifiques! vous, les organisateurs du travail? — Oui, la guerre, oui, mieux vaut cent fois la guerre que la position que vous nous faites! Oui, nous acceptons la guerre, quand elle a pour but de hâter l'avènement de la paix, et qu'elle doit nécessairement aboutir à la sainte alliance des peuples! Mais d'ailleurs qui vous dit que nous aurions eu la guerre si seulement la France avait parlé? (Bravos.)

Quoi donc! ne croyez-vous plus à l'efficacité de la parole de la France? Est-ce après l'admirable manifeste de politique extérieure écrit par Lamartine, au nom du gouvernement provisoire, que vous douteriez de la puissance de ce verbe libérateur? Voyez, la France parle, et tous les peuples se lèvent, un immense cri d'émancipation résonne d'un bout à l'autre de l'Europe, et les races qui s'étaient laissé partager et diviser comme de vils troupeaux, s'efforcent de briser leur esclavage séculaire. Aujourd'hui même que le verbe de la France manque d'interprètes, aujourd'hui que le sens de ce verbe a été défiguré par des hommes qui n'ont ni assez d'intelligence pour le comprendre, ni assez de cœur pour l'appliquer, voilà que l'Italie secoue son antique oppression; voilà qu'après dix-neuf cents ans de léthargie, ressuscite la république romaine; voilà qu'avec Florence et les autres fractions de l'Italie qui suivront son exemple, s'élève comme par enchantement la république de l'Italie centrale! — La république de l'Italie centrale, pour laquelle, citoyens, je vous demande vos plus chaleureux applaudissements! (Triple salve de bravos. — Vive l'Italie! vive la république romaine!)

Et c'est en présence de pareils faits, c'est lorsque, sous vos yeux, la commotion électrique partie de France a remué aussi profondément toutes les nations de l'Europe, c'est alors que vous nous accusez de demander la guerre, quand nous nous bornons à vous dire avec les peuples opprimés : Si seulement la France avait parlé!!

Citoyens, la France est muette et inerte, nos libertés sont méconnues, le droit de réunion lui-même est menacé, contesté, entravé. Pourquoi cela? L'homme qui préside aujourd'hui le conseil des ministres n'est-il pas le même qui, en s'appuyant sur le droit de réunion, a provoqué, sinon prévu, la révolution de février? Hélas! oui, le pouvoir est aux mains des républicains *honnêtes* qui embrassent la république afin de l'étouffer.

De tout cela que faut-il conclure? C'est que nous n'avons pas la République sociale, c'est que nous n'avons pas même la République démocratique, c'est que nous n'avons de la république que le nom. Et cependant, sachez-le bien, vous n'aurez, en fait et en réalité, la République — que lorsqu'elle sera à la fois démocratique et sociale.

Pourquoi démocratique, et pourquoi sociale? Je vais vous le dire.

Lorsque fut prononcé pour la première fois ce mot *République démocratique*, rappelez-vous ce que dirent les habiles de la réaction? « Mais on n'a jamais vu un pareil accouplement de mots! *République* veut dire la chose de tous les *citoyens*; *démocratique* s'entend de ce qui concerne le peuple, c'est-à-dire tous les citoyens; il y a là, diront les littérateurs politiques, une redondance, un mot de trop. De grâce, parlons français, et n'insérons pas dans la Constitution cet affreux pléonasme! (Rires d'adhésion.)

Ils feignaient d'ignorer, ces professeurs d'histoire, qu'il a existé, dans le passé, bon nombre de républiques aristocratiques. Ils feignaient de ne pas comprendre que la République que nous voulons ne doit pas être la chose d'un seul ou même la chose de quelques-uns, mais la chose de tous, faite par tous, organisée par tous dans l'intérêt de tous. (Bravos.)

Voilà le tout petit motif qui nous a fait insister sur le mot *démocratique*, au risque de commettre un pléonasme. — Ils trouvaient que ce mot était de trop. Eh bien! nous, citoyens, nous trouvons qu'il ne suffit pas, et nous voulons au mot *démocratique* ajouter encore le mot *sociale*. (Oui! oui!)

Il ne nous suffit pas, en effet, d'avoir une Constitution qui contienne l'énoncé et la reconnaissance des droits de l'homme et du citoyen. Au droit, nous entendons joindre le fait. C'est notre idée, à nous. Or, nous savons bon nombre de constitutions qui ont reconnu des droits dont elles n'ont jamais procuré l'exercice. Nous connaissons notamment des chartes octroyées ou non octroyées qui admettaient, entre autres choses, que tous les Français étaient égaux devant la loi. Je vous le demande, cette égalité n'est-elle pas encore aujourd'hui une chimère ou plutôt un mensonge? Or, il n'est pas bon de faire mentir les constitutions... *Démocratique*, voilà pour le droit; *sociale*, voilà pour le fait. Nous voulons bien le droit, nous voulons bien l'idée abstraite, mais nous voulons surtout la réalité. — Nous sommes las de fictions constitutionnelles! Nous voulons bien la forme, mais par dessus toutes choses nous nous attachons au fond. Et voilà pourquoi nous disons *République démocratique* ET SOCIALE, au risque de commettre deux pléonasmes.

Mais c'est ici que nos adversaires triomphent!... Les socialistes ne sont pas d'accord, et les voilà qui se détruisent de leurs propres mains... Nous ne sommes pas d'accord, disent-ils... Mais d'abord eux-mêmes s'accordent-ils entre eux? Oui, citoyens, ils sont tous parfaitement d'accord sur un point : tous, ils veulent conserver les abus du passé et du présent, les privilèges de droit et de fait. Mais par quel moyen, sur quelles lois vont-ils appuyer le maintien du vieil ordre ou plutôt du vieux désordre social? Ah! ne leur adressez pas cette question, car cette question susciterait entre eux une interminable guerre...

Eh bien! nous aussi, nous nous accordons sur un point : Républicains, démocrates, socialistes, tous nous voulons la destruction des privilèges et des abus que nos adversaires veulent conserver et perpétuer. (Bravos.)

Mais, disent-ils, vous entendez-vous sur les moyens? avez-vous des formules, avez-vous un symbole commun? Nous répondons : oui! — Oui! nous avons un symbole. La République étant la chose de tous, tous les membres de la République ont le Droit au travail qui est lui-même la consécration du droit de vivre. Nous sommes tous d'accord sur cette formule : *Droit au travail*. Et c'est encore pour cela que nous

voulons la République démocratique et sociale. La République *démocratique* reconnaît le Droit au travail; la République *sociale* l'organise progressivement. Nous allons plus loin encore. Nous ne disons pas seulement que le Droit au travail se résout dans l'organisation du travail; nous ajoutons (entendez-vous bien ceci, citoyens), nous ajoutons que l'organisation du travail a pour moyen la République *sociale*, c'est-à-dire l'association, et non-seulement l'association des communes dans les provinces et des provinces dans l'Etat, mais encore l'association des individus, des familles, des peuples et des races, — en un mot l'association universelle. Je vous le demande, exista-t-il jamais une formule plus claire, un symbole politique plus net, plus évident, plus explicite? (Vive adhésion.)

Nous sommes donc parfaitement d'accord sur le but, (Oui! oui!) et nous sommes d'accord aussi sur les formules qui doivent nous y conduire. (Oui!)

Cela étant qu'avons-nous à faire? Citoyens, notre route est toute tracée: Habituons-nous et habituons nos frères à l'usage régulier, mais plein et entier, des droits que nous garantit la Constitution. Campons-nous résolument sur le terrain de la Constitution, sur le terrain de la légalité. Sur ce terrain-là, citoyens, nous serons invincibles. Nos adversaires sont provocateurs, soyons calmes, soyons persévérants dans le calme. (Oui! oui!) Eclairons, instruisons autour de nous; détruisons les préjugés, combattons la calomnie par nos paroles et par notre attitude. Efforçons-nous surtout de faire disparaître le malendu funeste qui divise le travailleur des villes et celui des campagnes, et que cherchent à envenimer encore ceux qui, désespérant d'exploiter l'un, voudraient du moins conserver l'exploitation de l'autre. Aux habitants des campagnes, soit ouvriers, — soit petits propriétaires, — faisons bien comprendre qu'il n'y a aucun désaccord, aucune contradiction entre leurs intérêts et ceux des travailleurs des villes. Montrons-leur, au contraire, que ces intérêts sont identiques. *Faisons-leur savoir*, — ce qui est vrai, — que toutes les fois que deux ouvriers parlent de leurs frères des campagnes, c'est toujours avec sympathie pour leurs souffrances, avec reconnaissance pour les services qu'ils rendent au pays.

Le cultivateur tient à sa propriété parce qu'elle est le fruit de son travail et qu'il l'a gagnée à la sueur de son front. Il tient à la famille qui est son seul refuge contre les difficultés de la vie, contre les inquiétudes qui l'assaillent, contre les chagrins qui viennent trop souvent l'abreuver. On lui dit, on lui répète que les socialistes veulent détruire la propriété et la famille. Il faut qu'il sache que ceux d'entre les socialistes qui ont sur la propriété, sur les transformations qu'elle peut subir, les vues les plus radicales, n'ont jamais entendu rien faire ni par la violence, ni à coups de décrets. L'Association étant un fait essentiellement libre, tous les socialistes comprennent que les problèmes sociaux ne doivent et ne peuvent se résoudre que par la libre adhésion, par l'acceptation spontanée des citoyens. — Et, quant à la famille, prouvons que nous en sommes les meilleurs défenseurs, les plus fermes soutiens, nous qui voulons faire disparaître du foyer domestique toutes les causes de trouble et de division intestine.

Le jour où les agriculteurs comprendront bien leur intérêt, le jour où ils auront renoncé à leurs préventions contre le socialisme, la France entrera dans une phase de concorde et de prospérité glorieuse; ce jour-là, nous aurons le droit au travail dans la Constitution et dans le fait social; ce jour-là, nous fermerons l'ère des proscriptions, des déportations et des persécutions; ce jour-là, nous ouvrirons, nous inaugurerons l'ère féconde de la liberté, de l'égalité et de la fraternité universelle! (Bravos.)

Vous le voyez, citoyens, notre tâche est bien simple, et je la résume en peu de mots. Sur le terrain politique, réunissons-nous fermement dans cette formule salutaire: *Défense de la légalité, respect de la Constitution*. Sur le terrain social, proclamons partout et toujours la nécessité du *droit de vivre*, la nécessité du *droit au travail*, et rallions-nous dans ce cri libérateur, dans ce cri régénérateur, dans ce symbole qui contient les destinées du monde et les solutions de tous les problèmes de l'avenir:

VIVE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE!

Cette improvisation, qui a constamment captivé l'attention de l'auditoire, a été saluée par d'unanimes applaudissements.

Le citoyen GUEKI, réfugié polonais, a porté ensuite un toast *à l'alliance des démocrates polonais et français*! Son discours a été couronné par les cris nombreux de *Vive la Pologne*!

Le citoyen VICTOR MANGIN FILS a répondu, au nom des démocrates nantais, à l'interprète de la Pologne. *Aux martyrs*! a-t-il dit; on tue les hommes, on ne tue pas les peuples; les nations qu'on croyait mortes ressusciteront, et les Républiques qui sont encore dans le sein de la révolution vont bientôt naître!

Par le citoyen GUÉPIN: *A l'union de tous les travailleurs*!

Après avoir rappelé l'isolement dans lequel, il y a une année, il se trouvait à la préfecture en qualité de commissaire du gouvernement provisoire, et comparé à cet isolement le cri et l'enthousiasme du banquet, il développa rapidement cette pensée, que la République n'est pas le but, qu'elle n'est que l'instrument, l'outil social avec lequel on pourra organiser le bonheur de tous sous le triple rapport *moral*, *intellectuel* et *physique*.

Par le citoyen SUIRE, ouvrier typographe: *A l'amélioration du sort des travailleurs*!

Par le citoyen GAUTRET-PIOU, de Clisson: *Au maintien et à la consolidation de la République*!

Après ce toast, le citoyen JOIGNAUX, représentant du peuple, arrivé au milieu du banquet, paraît à la tribune et développe une spirituelle et très opportune allocution: *Aux habitants des campagnes*! Des applaudissements unanimes interrompent à plusieurs reprises le tableau qu'il présente des habiles manœuvres dont les électeurs ruraux sont dupes de la part des riches propriétaires, gros industriels et gros banquiers.

Le citoyen ROCHER, ancien commissaire-général des départements de la Bretagne, répond au citoyen Joignaux par un toast *à la Montagne*! couvert de vifs applaudissements.

Les nombreux convives se retirent ensuite avec la même dignité qu'ils avaient observée dans tout le cours de cette fête vraiment fraternelle et vraiment démocratique.

Banquet de Poitiers.

On nous écrit de Poitiers, 1er mars:

Poitiers a eu son banquet commémoratif, et malgré les ombrageux soupçons de l'autorité, malgré les hautes et officielles recommandations, malgré la défiance jetée dans notre paisible mais patriote population, la fête de la République a été célébrée avec une admirable dignité, et les éternels ennemis de la démocratie ont pu voir, une fois de plus, de quel côté est l'amour de l'ordre et de la conciliation.

La présidence avait été offerte au citoyen Duplesset, honorable avocat chez lequel une visite domiciliaire avait été faite quelques semaines avant, et qui a dû trouver dans l'unanime sympathie de ses compatriotes un ample dédommagement à l'injure qu'il avait essuyée.

Dans une chaleureuse et touchante improvisation, souvent interrompue par les applaudissements les plus enthousiastes, il a exhorté les travailleurs à supporter avec leur patiente et habituelle résignation, le fardeau de la misère et de la calomnie. « Dieu, a-t-il dit, Dieu a semé le germe sacré, et Dieu ne se trompe pas. » Puis il a fait un appel à la concorde, et a terminé par ces paroles couvertes d'applaudissements: « Oublions, pardonnons, espérons! »

D'autres toasts ont été portés par les citoyens Treil fils: Au progrès! Laroche: A la propriété et à la famille! Prost: A la démocratie sociale! Desnoau: A la jeune Montagne!

Tous ces toasts, remarquables de patriotisme et d'éloquence, ont été accueillis par d'unanimes bravos.

La séance a été close par une bonne action. On savait qu'un ouvrier, père de famille, était nouvellement atteint d'une maladie qui le prive de la vue. Sans s'enquérir de son opinion ou de son drapeau, une collecte a été faite, et le président a été chargé de porter au malheureux le tribut fraternel de la réunion.

A huit heures tout était terminé, et chacun retournait paisiblement vers son foyer.

Telle est, en résumé, la relation de cette fête. Elle a été modeste quoique ardente de patriotisme, simple et pacifique quoique enthousiaste, et le seul regret que chacun ait emporté, c'est que les réactionnaires de toutes couleurs n'aient pas été là pour entendre, voir et juger ceux qu'ils accusent si perfidement de désordre et d'anarchie; ils se fussent infailliblement corrigés, s'ils sont corrigibles.

La Société démocratique de Verviers (Belgique) a donné un grand banquet en commémoration de la révolution de Février. Plus de mille citoyens, dit le *Débat social*, y ont assisté. Des délégués de presque toutes les sociétés démocratiques-socialistes de la Belgique s'y étaient rendus. Liége était représenté, en particulier, par plus de vingt citoyens.

La réunion s'est terminée par une suite de toasts démocratiques-socialistes, dont plusieurs ont été portés par des délégués; nous citerons entre autres: « A la révolution du 24 février 1848; aux républicains démocrates-socialistes qui lui ont imprimé son véritable caractère! » par le citoyen de Steiger. — A la famille! A l'affranchissement du prolétaire! à l'émancipation du prolétaire par l'association! à l'honnête propriété comme l'émule du travail; à la solidarité humaine, sans laquelle la fraternité n'est qu'une formule morte! » par le citoyen Van den Broeck, de Tirlemont.

Au citoyen rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique*.

Citoyen rédacteur,

L'association des travailleurs égalitaires de Neuilly s'étant réunis le 24 février, à midi, dans le jardin de l'établissement de la société, pour signer l'acte social et célébrer pacifiquement dans un banquet fraternel l'anniversaire glorieux de la Révolution de Février, fut inopinément envahie par le commissaire de police et deux brigades de gendarmerie. Tous les citoyens présents à la réunion, tous chefs de famille, soutiens de 30 femmes et de 60 enfants, furent mis en état d'arrestation, transportés à la préfecture de police, renfermés deux jours dans les bourbiers infects du dépôt, transférés à Sainte-Pélagie, soumis tous à des visites domiciliaires vexatoires, puis enfin ramenés à Sainte-Pélagie où ils attendent la décision qu'il plaira à l'arbitraire de prendre à leur égard.

Parmi les trente citoyens arrêtés, plusieurs avaient été invités; de ce nombre, un seul fut renvoyé du dépôt de la préfecture de police.

Pourquoi les co-détenus au même chef d'accusation ne l'ont-ils pas été également? *Pourquoi?*

S'il fallait répondre à tous les *pourquoi* en cette occurrence, nous aurions trop à dire. Contentons-nous de répondre à un seul.

Pourquoi l'association des travailleurs égalitaires de Neuilly a-t-elle été mise en état d'arrestation? parce que le ministère actuel a horreur des associations que la constitution protége. De là la mauvaise foi, les détours, l'infâme calomnie dont l'arrestation de la rue de l'Ouest offre un monstrueux assemblage. C'est à la publicité des feuilles démocratiques à porter ces faits à la connaissance de tous les travailleurs de France, en qui réside la plus grande part de la souveraineté nationale, afin qu'ils s'unissent à nous aux prochaines élections pour débarrasser à jamais la République de ses ennemis irréconciliables.

Salut et fraternité.

MONESTROL, ingénieur-mécanicien, directeur de l'association des travailleurs égalitaires de Neuilly, rue de Neuilly, 40.

Sainte-Pélagie, le 3 mars 1849 (du secret.)

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN:

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS.	20 fr.	11 fr.	6 fr.
DEP. ET ETRANGER.	28	17	9
PAYS à surtaxe.	30	36	14
AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI:			
PARIS, DEP. ET ETR.	8	4	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS:

ANNONCES		ANNONCES	
Une à quatre fois en un mois:	40 c.	Annonces anglaises.	80 c.
Cinq à neuf — —	30	Réclames-notices	60
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

On s'abonne à Lyon, au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme.

L'un des gérants: G. TANDON.

Spectacles du 5 mars.

THEATRE DE LA NATION.—La Juive.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—L'Amitié des Femmes.
ITALIENS.—
OPERA-COMIQUE.—Le Caïd.
ODEON.—Rachel, la Tour de Nesle.
THEATRE-HISTORIQUE.—La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE.—Les Filles du Docteur, Tasse cassée, Grenouilles, Rochegune.
VAUDEVILLE.—La Poésie des amours et...., la Foire aux Idées, la Propriété.
THEATRE MONTANSIER.—Habit, les Envies de Mme Godard, la Californie, le Bonnet d'Ane, le Duel, Deux Papas très bien.
VARIETES.—Les Extrêmes, l'Habit Vert, le Berger, Mlle de Choisy.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Lavaubalière, l'Auberge, les Vésuviennes.
GAITE.—Les Orphelins.
AMBIGU-COMIQUE.—Le Mauvais Cœur, le Pardon de Bretagne.
THEATRE DU LUXEMBOURG.—Les Trois Epiciers, Venise au 5e Etage, Un Mariage d'Amour.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES.—Un Turc, un Monsieur, les Saltimbanques, Mathias l'Invalide.
THEATRE BEAUMARCHAIS.—La Montagne et la Gironde.
THEATRE CHOISEUL.—Mariage au Bâton, Pris dans ses Filets, en Californie.
DELASSEMENTS.—Ce qui manque aux Grisettes, Marceline, le Dimanche 2e Numéro, 13e Arrondissement.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 64. EDITION DU MATIN. Mardi 6 mars 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 5 MARS.

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien.

La République de 1848 doit organiser l'ordre nouveau.

Assemblée Nationale

Le 29 janvier dernier a été une belle journée pour la République.

D'abord s'est manifesté le progrès accompli dans les idées et les sentiments des plus ardents républicains. Le peuple n'a pas voulu accepter la provocation qui lui était lancée par le ministère ; il a refusé de remettre au hasard d'un combat une cause gagnée, celle de la révolution de Février. Les révolutions, répète-t-il tous les jours avec un grand sens, ne doivent plus s'accomplir dans la rue, mais dans l'atelier. Or, cette révolution dans l'atelier ne doit pas être faite par la force brutale, mais par la science et le sentiment, par le dévouement et l'association, par l'idée.

D'autre part, par un profond sentiment du droit que soixante ans de révolution ont implanté à jamais parmi nous, la population parisienne entière, à peu d'exceptions près, s'est ce jour-là sentie beaucoup plus républicaine qu'elle ne pensait l'être. Elle a éprouvé une vive répulsion pour ce ministère à double face, qui n'a pas honte de se dire républicain quand il n'a en vue que le rétablissement de la monarchie, et elle était prête à voler au secours de l'Assemblée nationale, dont chacun dans Paris, quel que fût son parti, comprit avec une rapidité électrique que l'existence était menacée par les royalistes.

Le soir même du 29 janvier nous écrivîmes dans ce journal que l'immense déploiement de forces étalé par le ministère Falloux-Faucher n'était pas autre chose qu'une provocation à une bataille. Nous affirmâmes qu'il n'y avait rien de réel dans le complot républicain ou montagnard allégué par le ministère. Les mises en liberté prononcées en faveur de toutes les personnes arrêtées ont suffisamment prouvé que nous avions raison sur ce second point. Les correspondances insérées dans les journaux de Bordeaux et d'Agen, datées de Paris du 28 janvier, c'est-à-dire d'un moment où le ministère prétendait tout ignorer, et annonçant les évènements du lendemain, ainsi que plusieurs circonstances analogues, peuvent tout au moins donner lieu à des soupçons très graves contre le cabinet.

Néanmoins, aujourd'hui l'Assemblée a refusé à une grande majorité d'ouvrir l'enquête qui lui était demandée par quelques-uns de ses membres sur ces évènements. M. Mathieu (de la Drôme) a en vain rappelé les motifs légitimes de suspicion qui s'élevaient contre le ministère.

Les journaux royalistes se prévaudront sans doute de ce résultat, mais il serait plus équitable, croyons-nous, de faire une distinction entre les votes, ceux des amis des ministres, lesquels savent plus ou moins à quoi s'en tenir sur les évènements du 29 janvier, et ceux de ses adversaires qui, tout persuadés qu'ils sont de la non-existence des complots républicains et des machinations des réactionnaires, n'ont pas cru utile de s'engager dans le dédale d'une enquête sans fin et sans résultat utile.

Quant à nous, comme nous le disions en commençant, la journée du 29 janvier nous a paru si bonne pour la République, que nous en remercierons les ministres toutes les fois que l'occasion s'en présentera.

Au commencement de la séance, on a discuté le projet proposé par une commission, dont M. Bureau de Puzy était rapporteur, relatif à la construction d'une nouvelle salle pour l'Assemblée. Ce projet avait été vivement critiqué dans ce journal ; nous avions dit que la commission n'avait tenu aucun compte des observations très judicieuses que lui avait soumises M. Lachez, architecte, tant sur la distribution des places que sur la sonorité. M. Meissiat, l'un des représentants, défendant les mêmes idées que nous, est parvenu, seul contre la commission, à faire rejeter le projet.

Remède cosaque contre le socialisme.

L'*Assemblée nationale* publie contre la démocratie socialiste un article écumant de fureur et merveilleux de ridicule. En voici le début :

Oui, notre politique est d'attaquer la révolution *dans toutes les contrées de l'Europe* ! Oui ! notre politique est de combattre la démagogie dans ses tentatives insensées et criminelles contre les bases mêmes de la conservation sociale !

Oui ! nous applaudissons aux efforts et aux succès des souverains étrangers lorsqu'ils étouffent la révolte, lorsqu'ils écrasent les apôtres de la désorganisation, les héros de la ruine publique !

Il y a déjà quelque temps que nous connaissons la sympathie de l'*Assemblée nationale* pour la force brutale en général et pour les Russes en particulier. Le *Siècle* en a été scandalisé lui-même. Attaquer la révolution *dans toutes les contrées de l'Europe*, cela veut dire apparemment faire en Hongrie, en Toscane, en Romagne, en Sicile et finalement à Paris ce qu'on a déjà fait à Vienne, et coaliser à cet effet l'Autrichien avec le Cosaque.

Il n'y a qu'un malheur à cela.

Quel est le principal grief de la France contre les Bourbons de la branche aînée ?

Ce grief, c'est l'invasion, c'est l'alliance avec les Cosaques, c'est la profanation de la nationalité française au profit de ces Bourbons ; qui s'en disaient les représentants et les gardiens. Non-seulement la monarchie légitime est revenue en croupe du baskir, mais les traités de 1815 stipulent que, pour consolider la restauration, une armée étrangère de plus de cent mille hommes occupera la France à nos dépens jusqu'au rétablissement des saines doctrines. Cette armée, en effet, a grugé le pays plusieurs années.

De pareils auxiliaires tuent les causes qu'ils veulent patroner.

Le premier dogme de la République démocratique et sociale, c'est le respect des nationalités. La monarchie, au contraire, n'en tient aucun compte, la monarchie admet l'infâme droit de conquête, le viol appliqué aux nations ; la monarchie trouve bon que le Polonais soit malgré lui Prussien, Autrichien ou Russe, que le Lombard devienne la chose des impériaux ; elle a trouvé bon que le Cosaque vînt restaurer les fleurs de lys au sein de la France.

Et pourquoi l'*Assemblée nationale* désire-t-elle qu'on inflige encore une fois aux pays libres cette intolérable humiliation du joug étranger ?

C'est pour déjouer les plans des socialistes dont le journal monarchique fait ce portrait.

Aucun mensonge, aucune calomnie, aucune promesse ne leur coûtent. Ils jettent à chaque classe de leurs lecteurs l'appât qui peut les attirer. Aux ouvriers ils livrent l'organisation du travail, l'égalité des salaires, le droit au travail, les associations forcées avec les chefs d'usine, la suppression du luxe et cette chimère de l'égalité qui ne leur produit jamais que le droit à la misère.

Ces mots attestent, à la vérité, plus d'ignorance encore que de haine. A quelle époque nous, phalanstériens, compris dans les anathèmes de l'*Assemblée nationale*, à quelle époque avons-nous prêché l'*égalité des salaires*, thèse essentiellement contraire à nos doctrines et combattue par M. Considerant au Luxembourg ? Quand avons-nous admis le principe des *associations* FORCÉES, nous qui prenons pour devise quotidienne *association libre et volontaire du capital, du travail et du talent*, nous qui soutenons l'impossibilité de faire des associations par décret ? quand avons-nous approuvé, conseillé la suppression du *luxe*, nous qui regardons la tendance au luxe comme un mobile providentiel dans l'humanité ?

L'*Assemblée nationale* qui englobe un peu plus loin M. Considerant dans le catalogue des *ridicules rêveurs*, nous rend ainsi solidaires d'idées qui sont les antipodes des nôtres, d'idées que nous avons combattues avant l'*Assemblée nationale*, et plus efficacement, croyons-nous.

Les diatribes dirigées contre nous par ce journal n'ont aucune espèce de portée. Elles attestent, comme les tirades analogues du *Constitutionnel* et de la *Patrie*, une ignorance tellement complète, qu'on est parfois tenté d'y voir une circonstance atténuante et de se dire : En vérité, si ces journaux se trompent à tel point sur nos intentions, sur nos idées, leur colère contre nous a son excuse. Ce n'est pas nous qu'ils combattent au fond, mais les idées fausses et dangereuses qu'ils nous attribuent.

Voilà ce qu'on pourrait dire, si une longue expérience ne prouvait que les journaux anti-socialistes sont volontairement ignorants, qu'ils repoussent toutes les occasions de s'éclairer. Après leur avoir expliqué vingt fois qu'ils nous prêtent le contraire de nos opinions, nous ne préviendrons en aucune façon le retour des mêmes accusations, de la même tactique.

Avons-nous empêché le *Siècle*, journal un peu plus honnête et un peu plus modéré, de nous imputer l'absurde projet d'anéantir *les passions*, quand le caractère essentiel de la théorie phalanstérienne est de les développer en les utilisant toutes ?

Avec les socialistes on ne raisonne pas : les socialistes sont hors la loi dans les discussions. Ceux qui jouent le rôle de préservateurs de la société contre les socialistes savent très bien que, s'ils mettaient un grain de logique et de bonne foi dans leur polémique avec nous, ils seraient obligés de nous donner raison.

Ils aiment bien mieux faire leur métier. Eh bien ! qu'ils le fassent !

Banquet des sous-officiers démocrates socialistes.

En face du banquet militaire dont nous avons rendu compte, les journaux réactionnaires ont joué le plus pitoyable rôle. Ils se sont tous emparés avec empressement d'une note du *Moniteur*, qui niait l'existence même du banquet, contre toute espèce de vérité comme de vraisemblance. Les mêmes feuilles s'efforcent aujourd'hui d'atténuer la portée et les conséquences de ce banquet. Ils commencent donc à y croire. Voici une déclaration des représentants du peuple Joly et Démosthènes Ollivier, qui portera le dernier coup à leur scepticisme. C'est une lettre adressée au *Peuple* :

Paris, le 4 mars 1849.

Citoyen rédacteur en chef,

Nous avons été invités à un banquet composé *d'un grand nombre de sous-officiers de l'armée*, réunis pour fêter l'anniversaire de la Révolution de Février ; les journaux ont rendu un compte exact des toasts qui ont été prononcés par ces braves jeunes gens. Le *Moniteur* prend acte du défaut d'indication du lieu, du jour et de l'heure de ce banquet, pour déclarer « qu'il est autorisé à donner le démenti le plus formel à toutes » ces allégations ; il ajoute que s'il y a eu quelque part un banquet socia- » liste, ce sont des socialistes déguisés en sous-officiers qui y ont figuré, » et que ces prétendus militaires n'avaient rien de commun avec l'armée » que l'habit. »

Nous aurions donc assisté à une mystification ? ou bien nous aurions participé à une manœuvre tendant à faire croire que des sous officiers avaient pris part à un banquet, tandis que des malintentionnés auraient usurpé leur costume.

Nous ne pouvons nous prêter par notre silence à aucune de ces deux suppositions, et nous déclarons que les jeunes militaires qui nous ont fait l'honneur de nous inviter sont, non-seulement de vrais sous-officiers en activité, mais d'excellents démocrates, dévoués à la République, toujours prêts à la défendre, ennemis de toute espèce de retour vers le passé, et convaincus surtout qu'une révolution qui n'améliorerait pas le sort du plus grand nombre serait un crime.

Enfants du peuple, ils gémissent de sa misère ; l'idée seule d'une nouvelle lutte entre le peuple et l'armée se présente à leur esprit comme une calamité publique ; ils ne comprennent pas que l'armée française soit condamnée à rester aux pied des Alpes, quand la liberté des peuples est partout compromise ou menacée.

Ces sentiments qu'ils ont si noblement exprimés, auraient suffi pour nous prouver que c'était bien là des *soldats républicains français*, si certains d'entre eux, notamment leur président, ne nous eussent été connus d'avance.

Nous affirmons donc que le banquet était composé en entier de sous-officiers, sauf quatre invités n'appartenant pas à l'armée ; nous nous croyons dispensés de plus amples indications, qui ne seraient bonnes qu'à servir des passions ou des rancunes ; en présence de notre affirmation et du démenti donné par le *Moniteur*, le public jugera.

Salut et fraternité.

JOLY (Haute-Garonne), représentant du peuple.
DÉMOSTHÈNES OLLIVIER (Bouches-du-Rhône), représentant du peuple.

Persécutions dans l'armée.

La *Voix du Peuple*, de Marseille, a reçu d'un soldat la communication suivante :

Voici la lettre que je viens de recevoir de Pujo :

» A bord du Cerbère, le 27 février 1849.

» Je profite du dévouement des sous-officiers de la corvette pour vous faire parvenir ces quelques lignes et vous assurer de la constance de celui qui souffre pour la bonne cause.

» Ce matin, à sept heures, le concierge m'a prévenu que je partais » pour l'Afrique ; à huit heures, je sortais de la prison *sous l'escorte de la gendarmerie*. A peine arrivé à bord, *j'ai été mis aux fers*. Quelle est ma destination ? Je l'ignore. Mais, quoi qu'il puisse m'arriver, je serai toujours le même, c'est-à-dire, l'ardent et impassible républicain socialiste.

» N.-P. PUJO.

» Souvenir aux amis de la bonne cause. »

Les voilà donc bien débarrassés, messieurs les modérés ! Un républicain socialiste de moins ! un perturbateur de l'ordre social, un ennemi de la famille et de la propriété !

Et savez-vous où ils l'envoient ? Aux bataillons d'infanterie légère d'Afrique, destinés à recevoir les condamnés qui ont achevé leur temps dans les ateliers de boulets. Ils espèrent sans doute que le *silos* et la *crapaudine* étoufferont cette générosité de sentiments et cette ardeur de dévoûment qui ne lui ont pas permis d'hésiter lorsqu'il s'est agi de sacrifier sa position et son avenir à ses convictions démocratiques. Ils se trompent. Pujo est de ces hommes que la lutte fortifie et que la persécution ne saurait abattre.

Adieu donc, Pujo, noble cœur !... Pars, puisqu'ils l'ont voulu, mais pars fort et fier, car tu emportes l'estime et la sympathie de tous tes frères, et tu laisses dans l'armée des cœurs dévoués, et qui n'hésiteront pas à t'imiter et à te suivre lorsqu'il le faudra. UN SOLDAT.

Banquet des Écoles.

Nous sommes invités à publier la pièce suivante :

Aux ministres de Louis-Napoléon Bonaparte, les commissaires du repas fraternel des étudiants démocrates-socialistes.

Ce n'est point une réclamation en faveur du droit éternel ;

Ce n'est point un rappel au sentiment et à l'esprit de notre grande révolution, que nous vous adressons ici ;

Ce n'est point un recours à votre justice contre la brutalité d'une police lâche et sauvage ;

Non. Les droits sacrés et imprescriptibles de la nature humaine, vous les niez, vous les outragez chaque jour.

La révolution, vous la trahissez dans tous vos actes.

Et quant à votre justice, elle peut bien protéger les contre-révolutionnaires, amnistier ceux qui oppriment, ceux qui assassinent les démocrates ; jamais, que nous sachions, elle n'a couvert un instant la liberté, la sûreté de ceux qui meurent pour le pays à l'heure des martyres saints et des glorieux dévouements.

Non, non, car de nous à vous, il n'y a rien de ce qui fait la confiance des citoyens dans leurs magistrats ; de nous à vous, il n'y a rien que le démenti de nos consciences en face de vos fausses doctrines ou de vos apostasies, rien que le démenti de nos paroles sincères et raisonnées, en face des assertions suspectes ou au moins légères par lesquelles un de vous essayait de donner quelque créance aux récits mensongers de vos agents.

De nous à vous, rien de ce qui crée l'espérance d'une meilleure information, d'une justice réparatrice, d'un noble repentir.

Non, car nous savons qu'à cette heure votre âme ne vous appartient plus, que la réaction qui vous a vendu le pouvoir réclame votre parole. Il faut lui livrer la France. L'heure du pacte a sonné ; la fatalité vous précipite là où elle entraînait naguères les Guizot, les Hébert, toute cette race de traîtres ou de faux justiciers, vendus au despotisme et à la contre-révolution. La fatalité vous précipite, nous essayerions vainement de vous arrêter ; nous ne pouvons que signaler à la France la violation chaque jour plus audacieuse de nos droits et de nos libertés.

Des étudiants, des jeunes gens sortis récemment des écoles, se réunissaient chaque mois dans un repas fraternel pour continuer et resserrer ces amitiés de la jeunesse, éprouvées par le partage des peines, par le désintéressement et quelquefois par le danger commun.

Puis, comme aux heures solennelles de notre époque, l'humanité, la patrie doivent dominer la vie tout entière ; aux pensées, aux espérances des amis, nous mêlions les pensées, les espérances plus hautes de l'homme et du citoyen ; et à la table de la jeunesse des Écoles venaient s'asseoir quelques uns de ceux qui combattent pour le droit, pour l'amour sur la terre, des représentants, des journalistes, des ouvriers.

Qu'aviez-vous à faire surveiller dans ces réunions ? Qui vous y autorisait ? Nous les avions formées sous l'invocation de ces droits saints, imprescriptibles, que vous avez proclamés antérieurs et supérieurs à toute constitution, sous l'égide même de cette constitution que vous avez jurée devant Dieu ; sous l'inspiration de cette révolution fraternelle qui

a sacré la liberté de nos banquets sur les débris des vieilles institutions royales.

Et pourquoi n'ajouterions-nous pas que nous les avions formées sous le bénéfice, sous la foi des précédents?

En effet, quatre repas semblables avaient eu lieu sans que la police eût insisté pour y pénétrer, et nous pûmes douter qu'il n'en fût pas de même le 1er mars lorsque nos camarades vinrent nous raconter leur entrevue avec le commissaire de police.

Quand cet agent s'était présenté en vertu de nous ne savons quelle vieille loi de marchés, de voie publique et de gouttières; en vertu d'une interprétation jésuitique de la loi du 28 juillet 1848, il lui avait été répondu qu'au nom des droits imprescriptibles de l'homme, au nom de l'article 8 de la constitution, au nom de la jurisprudence de février, on lui refusait l'entrée de la salle; que si cependant il était convaincu de la justice de ses prétentions au point de vouloir les soutenir par la force, dès qu'il l'aurait manifesté, nous nous retirerions paisiblement en protestant contre l'arbitraire. — A cela votre agent avait répondu par la demande d'en référer à l'autorité supérieure. Nous nous rappelâmes alors qu'à l'occasion d'un de nos précédents banquets, le citoyen Gervais (de Caen) avait décidé en notre faveur.

Nous avions donc raison de croire que nous étions pleinement dans notre droit, ou que tout au moins, si la force devait être employée, elle ne le serait que dans les formes voulues par la loi, c'est-à-dire *après sommations*.

Il n'en a rien été, car au moment où l'un de nous chantait une chanson, fort étrangère à la politique, une espèce de furieux, sanglé d'une écharpe tricolore, s'est rué dans la salle, gesticulant et criant d'une manière qui n'eût été que ridicule, si une bande de forcenés, se lançant à sa suite (quelques-uns sans autre insigne qu'une mine patibulaire), ne se fût mise à renverser les tables, brisant la vaisselle, frappant à coups de pied et à coups de poing, et précipitant dans l'escalier ceux qui, au gré de leur impatience sauvage, n'évacuaient pas assez promptement la salle.

Faut-il ajouter que le commissaire a été entendu s'écriant: « Montez au galop et frappez ferme! » Faut-il ajouter que dans l'espérance d'une collision, certes bien justifiée par la fureur des agents de la tranquillité publique, on avait échelonné des troupes à une petite distance? Faut-il présumer qu'on se ménageait ainsi une belle occasion de rétablir l'ordre et de gagner des récompenses à ses sauveurs? Il n'en est pas besoin pour que tous les honnêtes gens flétrissent la conduite d'une autorité qui ne respecte ni elle-même ni ceux qu'elle régit, d'une autorité qui joue sans pudeur l'existence des citoyens.

Car enfin, si les étudiants qui étaient en nombre, si les ouvriers qui étaient dans une pièce voisine et qu'on a aussi frappés et dispersés, si tous ces hommes jeunes et ardents s'étaient réunis pour écraser les ignobles instruments d'une police cosaque, comment prévoir les résultats de cette lutte? Ils le pouvaient cependant, c'était leur droit, leur devoir d'hommes libres, c'était certainement chez eux un violent désir.

S'ils ne l'ont point fait, MM. les ministres, et ils veulent que vous le sachiez, ce n'est pas qu'ils doutassent de leur droit, ce n'est pas qu'ils ne sachent au besoin accomplir un devoir, car ils pensent avec leurs pères que « Tout acte exercé contre un homme hors des cas et sans les » formes que la loi détermine est arbitraire et tyrannique; que celui » contre lequel on voudrait l'exécuter par la violence a le droit de le » repousser par la force; » mais c'est que, liés à tous les démocrates par la solidarité d'une cause sainte, ils n'ont pas voulu les engager avant l'heure qu'il plaira au peuple de choisir.

Les commissaires: A. Babut. — E. Caisso. — E. Cœurderoy. — S. Desgrange. — Pierre Dupont. — A. Faucon. — W. Fonvielle. — Th. Hélie. — A. Hubbart. — Ch. Joubert. — E. Lebloys. — J. Maigne. — E. Meurizet. — Th. Moutard. — A. Sabatier. — A. Watripon.

Déclaration des citoyens Louis Blanc et Caussidière.

Le 26 août, en quittant Paris, j'ai écrit que, le jour des débats venu, je me présenterais devant le jury, et rien au monde ne m'aurait empêché d'accomplir cette promesse, tenir sa parole étant un devoir d'honnête homme et une vertu de républicain.

Mais je ne me suis pas engagé, au mois d'août, à comparaître devant un tribunal institué seulement au mois de novembre!

Je ne me suis pas engagé, au mois d'août, à comparaître devant une juridiction exceptionnelle, créée, trois mois après, par les mêmes hommes qui m'avaient proscrit, et en vue d'une condamnation désirée, au mépris d'un principe d'éternelle justice, celui de la non-rétroactivité.

La décision par laquelle l'Assemblée nationale m'a livré, en se *déjugeant*, et l'acte d'accusation, qui ne contient pas une seule charge sérieuse, disent assez que l'évidence n'est rien là où les passions politiques sont tout.

Plus que jamais Paris est abandonné à l'empire de la force; on y épuise le scandale des arrestations arbitraires; la contre-revolution y est dominante et furieuse.

En de telles circonstances, placé sous le coup de la plus honteuse iniquité qui fut jamais, je me réserve le droit de décider si, pour servir ma cause, je n'ai rien de mieux à faire que de me jeter aux mains de mes ennemis. Je reste maître de ma résolution.

Le jour ne peut être éloigné où les haines de parti céderont la parole à la vérite: je proteste et j'attends.

J'ai lu l'acte d'accusation, et j'ai senti mon cœur hésiter entre l'indignation et la pitié.

Il porte:

Que je suis parvenu, le 15 mai, à m'évader de l'Hôtel-de-Ville, QUE LE BRUIT EN A COURU!

Que, le 15 mai, loin d'engager la foule à se dissiper, je l'ai félicitée sur le droit de pétition conquis; et quelques lignes plus bas, on me montre engageant le peuple à laisser l'Assemblée délibérer librement!

Que, le 13 mai, au Luxembourg, je tenais je ne sais quels discours factieux; et, le 13 mai, le *Moniteur* constate que je n'étais plus au Luxembourg, donné alors pour demeure à la commission exécutive!

Voilà ce que c'est que la justice en France, dans ce moment. Je n'ajoute pas un mot.

LOUIS BLANC.

Londres, le 3 mars 1849.

A MES CONCITOYENS.

En refusant de comparaître, aujourd'hui, devant la haute cour de justice qu'il a plu à mes ennemis d'instituer pour juger les faits du 15 mai, je dois expliquer mon refus.

Le sentiment de mon innocence devrait me faire courir devant des juges; mais comme il ne m'a pas protégé devant mes accusateurs, devant mes collègues de l'Assemblée nationale, qui m'ont livré avant de m'avoir entendu, j'ai lieu de croire que le même esprit de partialité et de haine qui m'a atteint au milieu de mes collègues, m'accompagnerait à la cour de Bourges.

Les jours de vérité et de justice ne sont pas venus; je dois les attendre à l'abri des attaques royalistes.

Si je n'ai pas été défendu contre elles par 147 000 suffrages obtenus de la population de Paris, un mois après les événements dans lesquels on a voulu m'impliquer;

Si l'Assemblée à laquelle j'appartenais a laissé déposer sur le bureau, un acte d'accusation tout formulé contre moi, avant même que je fusse monté à la tribune pour donner les explications qu'on me demandait;

Si les rapports des plus vils espions ont pu prévaloir contre les actes, contre les déclarations d'un citoyen qui, du 24 février au 24 mars, c'est-à-dire au milieu des circonstances les plus difficiles et des irritations les plus vives, avait maintenu la tranquillité de Paris et le respect des personnes et des propriétés;

Si même, alors que je suis éloigné de mon pays, la haine des réactionnaire attachée à mes pas, mêle chaque jour mon nom à des tentatives de désordre supposées, dois-je aller grossir le nombre des victimes des ennemis de l'harmonie sociale?

Les cachots, les pontons et les bagnes ne sont-ils point assez remplis?

Aller se livrer entre les mains de ceux qui trahissent les vrais intérêts des travailleurs et du commerce, de ceux qui ravalent la dignité et l'honneur du pays pour satisfaire leur ambition et leurs intérêts personnels, serait une duperie, et depuis longtemps les démocrates sont victimes de leur confiance et de l'esprit de fraternité qui les anime. Il convient d'y apporter quelque réserve, car il n'est question pour le moment que d'atteindre et frapper les républicains: ce n'était pas là la justice devant laquelle j'avais promis de comparaître.

Le 3 mars 1849.

CAUSSIDIÈRE.

Procès de Bourges.

Bourges, 4 mars.

Les prisonniers de Vincennes sont arrivés. A sept heures du matin, une locomotive chargée d'une dépêche portait la nouvelle du départ de Vincennes. Aussitôt la force armée a été requise.

Les rues par lesquelles devait s'effectuer le trajet de l'embarcadère à l'hôtel Jacques-Cœur étaient garnies de postes placés à petite distance. Toutes les têtes de chemin qui aboutissent à la route de Bourges étaient occupées par la gendarmerie. La barrière Saint Sulpice, par laquelle les prisonniers devaient entrer, était gardée par un détachement considérable.

L'embarcadère avait été l'objet de grandes précautions. Des escadrons de hussards et de chasseurs, plusieurs détachements du 42e, occupaient entièrement la gare pour assister au débarquement et faire escorte.

A une distance d'environ 500 mètres de l'embarcadère, dans un endroit où un chemin vicinal coupe les rails, douze soldats du 42e avaient fermé les barrières et empêchaient voitures et piétons de passer.

On s'attendait à voir arriver le convoi spécial à onze heures: ce n'est qu'à midi moins quelques minutes qu'on a aperçu de légers flocons de fumée au dessus des haies qui bordent l'endroit où la voie de fer décrit une courbe. Bientôt la fumée a grossi; un murmure de satisfaction s'est fait entendre parmi la foule de curieux qu'un temps magnifique avait attirés à la gare.

Enfin la locomotive apparut. Elle amenait un convoi composé de deux voitures cellulaires, sur les panneaux desquelles on lisait: *Transport des prisonniers*. Elles étaient placées sur un train, comme les diligences. Entre ces deux voitures en était une autre dont la forme rappelle les voitures nommées *coucous*. On présume qu'elle renfermait les bagages et les pièces à conviction. Plus de 200 gendarmes, le fusil au poing et en petite tenue, venaient ensuite dans dix wagons.

Ces gendarmes sont descendus pour se ranger en bataille dans la gare. L'opération de l'attelage des voitures cellulaires a duré près d'une demi-heure. Chaque voiture était gardée par douze gendarmes, dont un posté à chaque extrémité et dix placés dans le couloir étroit de dégagement sur lequel ouvrent les cellules.

A midi et demi le convoi s'est mis en marche. Un escadron de hussards précédait et suivait chaque attelage. La troupe et les gendarmes suivaient au pas accéléré. Les trois voitures étaient littéralement noyées dans une mer de sabres et de baïonnettes. Un soleil d'Italie, qui brillait sur toutes les armes, le piétinement et le hennissement des chevaux, les cris des postillons et les rumeurs de la foule, donnaient à cet immense cortége un aspect saisissant. Tout était bruit et clarté autour de ces voitures sombres et silencieuses.

Un commissaire spécial et des agents de police présidaient au transport. Arrivés sur la place de Berry, derrière l'hôtel Jacques-Cœur, aux pieds des tours qui doivent leur servir de prison, les accusés ont été descendus un à un et dirigés vers leur cellule. L'escorte avait formé un vaste carré sur la place, qui est barricadée, comme je vous l'ai dit hier.

On a remarqué Mme Courtais, qui accompagnait son mari. Le général était en frac noir; Blanqui en casquette: il portait une espèce d'album sous le bras. Aucun des accusés n'avait l'air abattu.

Au même instant que le transport des prisonniers avait lieu, le général commandant la 15e division militaire passait en revue la garde nationale de Bourges, le régiment d'artillerie qui tient ici garnison, des chasseurs et deux bataillons du 42e.

Une grande animation règne aujourd'hui dans Bourges. Les rues sont encombrées de gens de la campagne que la revue avaient attirés. On remarque peu d'étrangers.

Les soldats du génie ont travaillé toute la nuit pour finir les dispositions militaires.

Agréez, etc.

J. BAÏSSAS.

Enquête sur les Journées de Juin.

Au rédacteur en chef.

Citoyen,

Dans quelques feuilletons du *Peuple* ayant pour titre *Prologue d'une Révolution*, j'ai raconté quelques-uns des assassinats de prisonniers qui ont ensanglanté les journées de juin. Ces articles sont incriminés. Puisque la réaction accepte le débat que je lui offre depuis si longtemps, il faudra bon gré mal gré qu'elle entende mes preuves. Le procès intenté au citoyen Duchêne et à moi sera l'occasion d'une enquête sérieuse et définitive sur les journées de juin.

Je vous prie, citoyen, de me prêter la publicité de votre journal pour inviter les républicains, et en général les honnêtes gens de tous les partis qui réprouvent les actes sanguinaires que j'ai dénoncés, à se joindre aux citoyens courageux qui m'ont déjà offert leur témoignage, et à apporter aux bureaux du *Peuple*, rue Coq-Héron, 3, le récit des faits dont ils ont été témoins.

Salut et fraternité.

LOUIS MÉNARD.

Le maréchal Bugeaud à Lyon.

Le *Courrier de Lyon*, journal qui n'a absolument rien de rouge ni de socialiste, fait apprécier dans les lignes suivantes l'effet produit par l'intimidation militaire du maréchal Bugeaud:

Jamais notre ville n'a été plus calme; quelques intentions qu'on lui prête, notre population est bien décidée à maintenir la tranquillité publique, à ne faire naître aucune collision, à n'y donner aucun prétexte, et cependant l'autorité militaire agit comme si nous étions toujours à la veille d'une bataille.

Dimanche, pendant le banquet donné pour célébrer l'anniversaire de la Révolution de Février, les troupes étaient consignées. Au dehors la ville était littéralement cernée, les régiments de cavalerie étaient prêts à se mettre en marche, des escadrons s'étaient approchés, des soldats attendaient sous les arbres du parc du château de la Pape; d'autres, dit-on, étaient placés sur la rive gauche du Rhône au bois de la Tête-d'Or; dans tous les cantonnements au nord ouest de Lyon, les troupes devaient accourir au signal de trois coups de canon, ainsi qu'on l'a vu par l'ordre du jour du 24, que nous avons donné hier.

Pendant ce temps le maréchal Bugeaud faisait son voyage de Saint-Etienne, probablement pour se mettre à la tête des troupes échelonnées entre les deux villes et marcher avec elles sur Lyon, dans le cas d'une collision.

Tout avait donc été prévu; cependant il était bien évident que personne dans la population ne voulait de conflit. Le peuple comprend très bien qu'avec le suffrage universel la démocratie restera maîtresse du terrain. Pourquoi se battrait-elle? Ce ne serait certainement pas contre la République. Serait-ce pour renverser le ministère? En vérité, cela n'en vaudrait pas la peine, il tombera bien tout seul par la force des choses, sans qu'il soit besoin de verser une seule goutte de sang; il se consumera dans son impuissance avant qu'il soit longtemps.

Eh bien! malgré l'attitude calme du peuple lyonnais, l'autorité militaire continue à agir comme si la division de l'armée des Alpes, cantonnée autour de Lyon, était sur le point de faire une expédition. Avant-hier, mardi, conformément à un ordre du jour que nous reproduisons plus loin, il a été fait aux troupes une distribution de biscuits renfermés dans de petits sacs scellés de plomb, auxquels les soldats ne toucheront pas jusqu'à nouvel ordre, absolument comme si l'on allait bivouaquer.

Toutes ces mesures ne sont propres qu'à arrêter le travail qui commence à renaître, à tromper le ministère sur notre situation, à jeter l'inquiétude dans le pays. Que l'on comprenne donc que nous sommes et voulons rester calmes, et qu'on ne fatigue pas inutilement une brave armée qui aimerait mieux entrer en Italie que se préparer à une guerre des rues qui inspire à elle et à nous une profonde horreur.

L'armée hongroise à quatre milles de Pesth.

Les nouvelles de la Transylvanie et de la Hongrie sont peu rassurantes pour la camarilla d'Ollmütz.

La prétendue victoire du général russe Engelhart sur les Szeklers n'était rien moins que décisive, car les Szeklers ont repassé l'Aleita et occupé Marienbourg, d'où ils opèrent contre Helsdorf, qui n'est pas loin de Cronstadt.

Les journaux arrivés aujourd'hui ne parlent plus de la mort de l'héroïque Bem; mais en revanche ils rendent compte d'une nouvelle victoire remportée par ce général sur les bords de la Déva, près du pont de Pulski. On sait que Bem avait jugé à propos de se retirer derrière cette rivière, après plusieurs combats livrés aux Autrichiens et aux Russes réunis. Les Autrichiens s'étant cru assez forts pour écraser ce qui restait des *misérables bandes* de Bem, ont éprouvé eux-mêmes une défaite complète. Le combat a été des plus meurtriers. Livré le 11 février, il a commencé à huit heures du matin et a duré jusqu'à six heures du soir. Une batterie, d'abord tenue cachée et ensuite démasquée par Bem, a fait dans les rangs des impériaux d'affreux ravages. On parle de la destruction presque complète du régiment d'infanterie Bianchi.

Dans la nuit du 10 au 11, l'aile droite de l'armée autrichienne avait été aussi repoussée, près d'Alvintz.

Après ces deux défaites, les débris des troupes impériales se sont retirés vers Hermanstadt, où l'humiliante protection des Russes ne leur manquera pas.

Bem s'est rapproché de Hermanstadt.

Le *Lloyd autrichien* rapporte que les Madgyars ont surpris et incendié la ville serbe de Soerip le 13 février, mais ce journal ajoute que les troupes serbes, commandées par Knicianin, ont à leur tour défait et dispersé les Madgyars. Le combat a duré toute la journée. Les Madgyars se sont retirés en désordre; arrivés à la Theiss et à Marosch, la glace se serait brisée sous les fuyards, dont une grande partie aurait péri.

Knicianin a occupé le faubourg de Szegedin; mais selon toute apparence il n'y restera pas longtemps, car les Madgyars, concentrés à Maria-Theresigrel se préparaient à leur livrer bataille.

Ce qui prouve combien les bulletins de Windisgraetz ont exagéré l'importance des défaites subies par les Hongrois, c'est que ceux-ci, qu'on nous représente comme écrasés, sont encore assez forts pour reprendre l'offensive, et que leur armée, commandée par Dembinski, assiége peut-être Pesth en ce moment.

Deux généraux français au service de la Hongrie se trouvent avec un corps d'armée près de Gyongyos.

Le *Lloyd* et la *Gazette universelle autrichienne* ne peuvent plus cacher la vérité. Suivant le premier de ces journaux ministériels, l'armée de Dembinski était, le 20 février, près de Hatvan, à 7 milles de Pesth; suivant l'autre, à Gzoenjoes, à 4 milles de Pesth. La *Gazette de Vienne* ajoute qu'on s'attendait, pour le 26 février, à une grande bataille décisive. Le feld-maréchal Windisgraetz, qui doit diriger les opérations, a quitté Pesth en toute hate, emmenant avec lui toutes les troupes disponibles, au nombre de 40 000 hommes. Un avis du comte Urbno informe la population du départ de la plus grande partie de la garnison, et l'invite à s'abstenir de tout excès.

Un officier autrichien a dit, et la *Réforme allemande* répète que le gouvernement hongrois avait adressé une lettre au prince Windisgraetz pour lui annoncer qu'on usera de représailles s'il fait encore exécuter des prisonniers hongrois. 73 officiers autrichiens prisonniers à Debreczin ont écrit au prince pour le prier, dans leur propre intérêt, de ne plus sévir contre les prisonniers hongrois. On apprend par cette lettre qu'il y a cinq généraux autrichiens parmi les prisonniers à Debreczin. Ces deux lettres ont fait plus d'impression sur Windisgraetz que les adresses et les interpellations concernant l'exécution de Robert Blum. Depuis, il n'y a eu ni exécution ni jugement.

L'empereur, voulant à tout prix réconcilier Windisgraetz et Jellachich, a invité le premier à s'abstenir de toute influence sur la direction de l'administration civile en Hongrie, laquelle appartient au ban en qualité de gouverneur civil.

Il paraît que c'est la question sociale qui sépare les deux chefs; tandis que Windisgraetz cherchait à gagner l'aristocratie madgyare, Jellachich s'adressant aux paysans hongrois, lançait dans les campagnes des circulaires que l'on dit empreintes de babouvisme.

Que sortira-t-il de tout ceci? C'est ce que nous ne tarderons pas à savoir. Ce qui est certain, c'est que sans l'intervention des Russes, qui sont plus de *dix mille*, Bem et Dembinski en auraient déjà fini avec les impériaux. Les officiers autrichiens sont indignés de l'entrée des Russes en Transylvanie; ils la considèrent comme une tache à l'honneur de l'armée, et sont furieux du délaissement de la Transylvanie sous le rapport militaire, qui a rendu nécessaire le secours des Russes.

La crise financière continue. La guerre faite aux finances autrichiennes par les billets de la banque hongroise a été désastreuse. Tous les billets de cette banque, sans distinction, viennent d'être déclarés non valables, et la banque nationale autrichienne, comme seule privilégiée, est reconnue en droit d'émettre des billets qui doivent être reçus en paiement dans toutes les caisses du pays.

Cette mesure surprend d'autant plus, que l'entière validité des billets de banque hongrois de 1 et de 2 florins a été reconnue par le gouvernement.

Nouvelles d'Italie.

Nous trouvons dans les journaux de Rome l'adresse suivante:

La République romaine à tous les peuples de la Péninsule: « Italiens! le territoire de la République a été de nouveau envahi par les hordes croates; toute l'Italie doit ressentir ce nouvel affront dont un implacable ennemi a voulu la marquer.

Il ne s'agit plus ici de telle ou telle forme de gouvernement, non plus que de transaction ou de conciliation; c'est une question de dignité, de vie ou de mort; il s'agit pour nous d'être ou de ne pas être, de savoir si nous voulons enfin nous relever au rang des autres peuples ou rester à jamais misérablement prosternés comme un troupeau d'ilotes. Piémontais, vous vous êtes mesurés dans les champs de la Lombardie contre ce même ennemi qui voudrait aujourd'hui nous fouler aux pieds; Génois, vous gardez toujours dans vos cœurs le feu sacré de la liberté que le Tudesque cherche à étouffer; Napolitains, Toscans, Vénitiens, Siciliens, Lombards, tous vous abhorrez à l'envi ces hordes d'esclaves qui contristent l'Europe et troublent l'harmonie de la civilisation et des peuples.

Levez-vous donc tous en masse comme nous pour rejeter ce fléau loin de l'Italie; levez-vous tous pour obéir à la voix, non d'un gouvernement, mais à celle si sainte de l'Italie! Italiens, renouvelons les hauts faits de nos pères et faisons verdir de nouveau l'arbre de la liberté! Peuples de l'Italie, la République romaine vous fait appel à tous; que pas un ne soit sourd à la voix immortelle de la patrie commune. »

L'Assemblée constituante a interdit la sortie des chevaux et mulets du territoire de la République.

Mazzini a été élu représentant du peuple à Rome par 8 982 voix.

De grands préparatifs militaires se font en Toscane et à Rome.

Le cardinal Antonelli vient de publier, au nom de Pie IX, une protestation contre le décret de la constituante romaine, qui déclare les biens ecclésiastiques de l'Etat romain propriété de la République, et déclare que le pape ne reconnaîtra jamais les contrats conclus en vertu de ce décret. Pie IX parle absolument comme s'il était encore maître dans Rome.

L'*Univers*, qui publie cette pièce ce matin, la fait suivre d'une lettre

du pape à quelques évêques de Toscane, pour les féliciter d'avoir adressé aux deux chambres du grand duché de Toscane, alors qu'elles existaient encore, une pétition pour dénoncer des écrits empreints de libre penser à l'endroit des princes et du clergé. Le pape se plaint d'une tempête déchaînée contre la religion, bien que la religion ne soit nullement en jeu dans tout ce qui se passe en Italie. Il déclare ces écrits *évidemment inspirés par la fraude et la malice de l'enfer*, pour mettre en péril le salut éternel de la jeunesse, et fomenter la licence *effrénée* de penser.

Léopold est arrivé à Gaëte le 22.

La chambre des députés de Turin a continué le 28 la discussion de l'adresse. Le paragraphe en discussion exprime l'espoir que le gouvernement poussera « à l'union des peuples italiens, quelques changements qui aient pu être apportés dans la forme de leurs gouvernements par les derniers évènements. »

Divers amendements, présentés pour restreindre le sens de ce paragraphe, et pour introduire une réserve en faveur « du chef visible de l'Eglise, » ont été écartés à la presque unanimité.

VICTOIRE REMPORTÉE AVEC DES BRANCHES D'OLIVIER.

Une lettre qui nous est adressée de Massa, 26 février, contient de nouveaux détails sur la victoire remportée avec des branches d'olivier par les républicains toscans :

Le 24 au soir, les démocrates ont fait leur entrée à Massa Carrera, aux acclamations de la population. C'était un très beau coup-d'œil de voir soldats et peuple entrer avec des branches d'olivier. Pas un seul coup de fusil n'a été tiré.

Guerrazzi a parlé au peuple et à l'armée avec cet accent tout patriotique, avec cette facilité ferme et énergique qui lui est habituelle. Il a été interrompu à chaque instant par des applaudissements frénétiques.

Guerrazzi fera le tour de toute la Lunigiana avant de retourner à Florence. Il est suivi du brave général d'Apice.

De Laugier est allé demander l'hospitalité au général La Marmora, à la Spezzia.

Avant de quitter Massa, il est allé voir le délégué et lui a demandé huit mille francs que ce dernier lui a énergiquement refusés. Alors il est monté à cheval suivi de huit dragons et il a pris la fuite. Les soldats, se voyant trompés, voulaient tirer sur lui, le peuple les en a empêchés. Toujours généreux !

Le gouvernement, dans sa proclamation, pardonne à tout le monde. Il prie les soldats de revenir sous les drapeaux ; il conserve le grade à tous les officiers, même aux plus coupables, et leur dit de servir le pays où ils ont reçu le jour, et non pas l'homme qui trahit ce pays. Les officiers sont venus faire leur soumission. Guerrazzi seul a adressé quelques mots très touchants en leur serrant les mains, et tout s'est passé à merveille.

Enfin tout va au mieux. La guerre civile, provoquée par de Laugier, s'est changée en fêtes et danses ; tout le monde s'embrasse, et il n'y a plus qu'un seul cri : Guerre aux Autrichiens !

Le 15 mars prochain, nous saurons la forme de gouvernement que le suffrage universel nous donnera. En attendant, on s'amuse à planter des arbres de liberté.

Nouvelles d'Egypte.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)

Alexandrie, le 21 février 1849.

On n'a jamais vu d'hiver comme celui-ci : depuis deux mois les vents d'ouest et de sud-ouest soufflent sans interruption avec une violence inouie, et la pluie tombe à torrents. Des personnes qui s'occupent de météorologie, et qui tiennent compte depuis longtemps de toutes les variations atmosphériques, disent que le nombre des jours de pluie dépasse de quarante cette année celui de l'année dernière, et que la quantité d'eau tombée en Egypte cet hiver égale celle des cinq dernières années.

Ce qui est positif, c'est que nous sommes toujours au milieu des bourrasques, et que jamais nous n'avions eu une température aussi constamment basse : il y a eu, au Caire même, jusqu'à un ou deux degrés au dessus de zéro, et on se chauffait dans la Haute-Egypte comme en France.

Abbas-Pacha est arrivé ici le 13, quelques jours après sa suite ; le vapeur qu'il montait ayant eu une avarie grave, il avait fallu relâcher pour la réparer. La ville a été illuminée le soir malgré le vent, et le lendemain S. A. après avoir fait une visite à Saïd-Pacha et à M. d'Anasthasy, est partie pour le Caire, avec une quarantaine de femmes, qui ont été achetées dans le voyage ou données en cadeau par le sultan.

La réception du vice-roi au Caire a été très brillante, et la joie qu'inspire son avènement est toujours générale parmi les hauts employés et les négociants de toutes les nations. On voit avec plaisir que S. A. Abbas-Pacha sera, comme par le passé, l'homme des folles prodigalités ; les dix millions qu'il vient de dépenser à Constantinople en sont un heureux gage, et l'augmentation de solde des grands, les cadeaux qu'il leur fait sont bien de nature aussi à réchauffer l'enthousiasme des plus refroidis. Or, il n'en fallait pas tant pour plaire à des gens que les sévères mesures d'ordre que commençait à prendre Ibrahim avaient jetés dans la consternation. Ce pacha défunt n'avait-il pas eu la cruelle idée de faire rentrer dans le trésor l'arriéré des impositions dues depuis nombre d'années par les favoris de Méhémet-Ali, et qui ne serait pas allé à moins de 80 millions, assure-t-on dans des maisons bien informées ? Ce qu'il y avait de pire c'est qu'Ibrahim avait lui-même donné l'exemple, en payant les 3 millions qu'il devait, et bon gré mal gré on commençait à s'exécuter. Tout est cela est tombé dans l'eau maintenant, ainsi que la réduction des plus forts appointements à 40 000 fr. ; ceux qui en avaient 500 000 les toucheront toujours, on les augmentera plutôt s'il le faut. Voilà ce qui s'appelle agir en prince et gouverner en père cette bonne Egypte ; aussi s'épuisera-t-elle comme elle l'a toujours fait, et pendant qu'une poignée d'individus étrangers au sol en absorbera toute la substance, le malheureux fellah sera plus nu, plus affamé et plus misérable que jamais.

Le sultan a définitivement retrouvé sa vassale rebelle que Méhémet-Ali avait si bien émancipée, et pour qu'on n'en doute plus du tout sur le sol égyptien, Abbas est revenu, après avoir reçu, en même temps que l'investiture octroyée par son suzerain, trois portraits de sa hautesse, qui doivent être placés à Alexandrie et au Caire dans les salles de réception et dans la haute cour de justice, comme pour rappeler à tous que toute décision diplomatique ou judiciaire est prise sous le bon plaisir du sultan.

On compte, dit on, nommer trois ministres, qui formeraient à eux seuls le gouvernement, avec un grand conseil présidé par le pacha ; il n'y aurait plus alors que trois départements, celui des finances, de la guerre et de l'intérieur : Hassan-Pacha serait nommé à la guerre.

La disgrâce de Shamil-Pacha, envoyé en Thessalie par la Porte, n'est qu'apparente ; on a voulu seulement priver l'Egypte d'un de ses hommes les plus capables, et il sera appelé à de hautes fonctions à Constantinople même, sous peu, soyez-en sûr ; c'est encore un procédé adroit pour affaiblir notre pays.

Nous avons lu avec étonnement un article du *Journal des Débats* qui semble rédigé par un ami bien maladroit ou par un ennemi habile des fils d'Ibrahim. On y représente l'aîné, le prince Achmet, comme caressant des idées de révolte que l'affection de l'armée semble rendre naturelles, et ceux qui connaissent Achmet-Bey savent qu'il n'a jamais eu qu'une idée, celle de dévouer à son pays et au chef qui le gouverne loyalement, sans arrière-pensée, les fruits d'une éducation des plus distinguées. On sait aussi que ce jeune prince ne pourrait, en aucune façon du reste, avoir un parti soit dans l'armée, soit ailleurs, puisqu'il est parfaitement inconnu ici, et que, vu le vent qui souffle, le nom de son père ne serait pas à présent un talisman suffisant pour produire un pareil effet.

Tout le monde a été aussi très peiné de voir l'article en question représenter sous de très fausses couleurs S. A. Said-Pacha, qu'on accuse d'avoir mal reçu ses neveux, les jeunes fils d'Ibrahim, lors de leur courte visite à Alexandrie. Said-Pacha, qui est le meilleur et le plus généreux des hommes, a au contraire été si bon pour eux, qu'ils ne pouvaient pas parler sans attendrissement de l'accueil touchant qu'ils en avaient reçu, et qu'ils n'oublieront jamais la simpathie que Said leur a montrée.

M. et Mme Lallemand avec leur fils, et M. Dantan, partent aujourd'hui pour la France, après avoir fait un voyage dans la haute Egypte avec le plus jeune des fils d'Ibrahim, Mustapha-Bey, sur le vapeur de ce prince.

Le paquebot anglais a apporté le prince de Saxe-Weimar, qui va commander les troupes hollandaises dans l'Inde. Enfin, puisque nous sommes dans les princes de tous les pays, sachez que le prince de Hoenlohe et la princesse sa femme vont aussi à Malte aujourd'hui, et de là en Italie.

P. S. Vous apprendrez par ce même courrier la nouvelle défaite des Anglais dans l'Inde. Ils sont tombés dans une embûche où ils ont perdu 5 000 hommes, dont 2 400 Européens et quelques drapeaux. Cela va faire une triste impression en Angleterre.

2e P. S. Le bruit courait, à mon départ d'Alexandrie (21), que la flotte égyptienne était ou allait être appelée à Constantinople.

D'un autre côté, j'entends dire à Malte aujourd'hui (26) que l'Autriche, soutenue par la Russie, demande à la Porte ses vaisseaux pour l'aider à agir dans l'Adriatique. Il y a dans ces deux bruits une étrange coïncidence !

AUTRE CORRESPONDANCE.

Alexandrie, 21 février 1849.

Monsieur le rédacteur,

S. A. Abbas-Pacha est arrivée de Constantinople le 13 courant à bord du bateau à vapeur turc *Megidie*, accompagnée d'un autre vapeur, du *Sultan*, qui transportait S. A. Scherif-Pacha.

Au milieu de la population indigène, la presque totalité des Européens l'attendait au grand palais pour témoigner combien ils étaient heureux de son retour en Egypte, et combien ils prenaient part à tous les honneurs qu'il avait reçus à Constantinople. Des salves nombreuses d'artillerie, tirées par les flottes égyptiennes, retentissaient pendant qu'il se rendait au palais, où il est arrivé avec toutes les décorations de son grade, en costume tout chamaré d'or. LL. AA. Seid Pacha et Scherif-Pacha accompagnaient le vice-roi jusqu'au divan.

Malgré le temps peu favorable, la ville a été illuminée pendant les deux jours que S. A. le vice-roi a séjourné à Alexandrie. La place des Consuls attirait la foule des curieux par l'illumination brillante et coquette de la maison de M. d'Anastasy, consul-général de Suède.

Le vice roi a parcouru en voiture, pendant l'illumination, la plupart des quartiers de la ville. Lorsqu'il est arrivé devant la maison de M. d'Anastasy, il a voulu le remercier lui-même ; aussi lui a-t-il fait l'insigne honneur, qui n'a pas de précédent en Egypte, de monter dans ses appartements, où il a fumé une pipe et pris un café. Tout le monde a reconnu par là que S. A. savait honorer les cheveux blancs sans tache, quoi qu'ils fussent ceux d'un chrétien. C'est un fait d'un heureux augure pour ce que l'on doit espérer de l'avenir de l'Egypte pendant son règne.

Recevez, etc.

Assemblée nationale.

Séance du 5 mars. — Présidence de M. MARRAST.

M. VALLEBOIS, auteur de la proposition ayant pour but de réglementer les congés des membres de l'Assemblée, demande que la proposition soit mise à l'ordre du jour après la loi électorale. — Adopté.

On passe à la discussion d'un projet de loi ayant pour objet la sanction d'un échange d'immeubles entre l'Etat et les actionnaires du château Narbonnais ou leur syndic dans le département de la Garonne. Ce projet est adopté par 582 voix contre 78.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture du résultat du scrutin pour la nomination des vice-présidents et secrétaires de l'Assemblée. Les voix se sont ainsi réparties :

Votants	509
MM. Lamoricière	445
Goudchaux	484
Havin	375
Billault	343
Corbon	294
Grévy	259
Bedeau	250
Maleville	71

En conséquence, MM. Lamoricière, Goudchaux, Havin, Billault, Corbon et Grévy, sont proclamés vice-présidents de l'Assemblée. — (M. Grevy remplace M. Bedeau.)

Le scrutin pour les secrétaires a donné le résultat suivant :

MM. Jules Richard,	368
Laussédat,	307
Hovyn-Tranchère,	447
Amable Dubois,	122

Ces quatre représentants sont proclamés secrétaires de l'Assemblée pour le mois de mars.

On passe à la discussion du projet de loi relatif à la construction d'une salle des séances pour l'Assemblée législative.

M. MEISSIAT retrace en quelques mots l'histoire de l'architecture des salles législatives, et indique les conditions que devrait remplir une salle de séances pour être aussi favorables que possible à l'acoustique. Il se plaint que les salles construites jusqu'ici aient été toutes en contradiction avec les principes vrais de l'acoustique. Notre architecture est calquée sur celle des Grecs et des Romains ; mais ni les Grecs ni les Romains n'avaient d'assemblées délibérantes dans le genre des nôtres ; il faut par conséquent rompre avec les vieilles traditions et faire des édifices d'un genre nouveau pour des usages nouveaux.

M. MEISSIAT se plaint que dans le projet présenté par la commission on ait singulièrement disputé le terrain aux représentants. La place réservée à chaque stalle est excessivement étroite ; il semble que l'on ait voulu serrer les membres de l'Assemblée législative comme les soldats dans un régiment ; les communications seront excessivement difficiles. Les couloirs, qui étaient de quatre mètres pour 450 membres, sont réduits à 2 mètres pour 750 et même 900 membres.

Il est persuadé que si le projet était adopté, l'Assemblée législative serait réduite à voter d'urgence une nouvelle salle.

Et notez que cette transformation coûtera fort cher. De la salle actuelle on ne conservera que les colonnes ; le sol même sera creusé. Il y aurait folie à jeter un million pour une expérience dont le résultat est fort douteux.

L'orateur critique ensuite la disposition actuelle de la salle au point de vue de l'acoustique et de l'optique. L'orateur est à la gêne, ne pouvant se tourner ni à droite ni à gauche, quoiqu'il en ait envie, et le bureau se trouve mal placé pour juger des votes par assis et levés, etc.

L'orateur croit qu'il serait très facile de disposer la présente salle, ou toute autre, de manière à ce que toutes les conditions optiques et acoustiques soient remplies.

Il voudrait que les gradins du fond fussent rapprochés et élevés davantage, une partie des tribunes serait sacrifiée pour donner du jour ; les tribunes des journalistes seraient placées tout près de l'orateur, sur les côtés de la salle et non dans des tribunes élevées, etc. Ces observations sont souvent interrompues par des marques d'approbation.

L'orateur voudrait donc que l'on respectât l'ancienne salle, et que l'on appropriât provisoirement la salle actuelle à l'Assemblée législative.

M. BUREAUX DE PUZY combat ces critiques au nom de la commission.

M. BUREAUX DE PUZY, rapporteur, répond à M. Messiat. Selon lui, la salle, pour répondre aux exigences de l'acoustique, doit être circulaire, ou du moins ovale : c'est la forme de l'ancienne salle qu'il s'agit de proportionner à la quantité de représentants inscrits dans la constitution. Les couloirs, selon l'orateur, offriront des développements suffisants pour éviter l'encombrement dans la circulation. L'ancienne salle se compose d'une partie demi-circulaire de 15 mètres de rayon, et d'un emplacement rectangulaire, long de 29 mètres et large de 4 mètres 46 centimètres. Les banquettes tracées suivant des circonférences concentriques au mur de la salle, occupent tout le demi-cercle, moins un hémicycle de 9 mètres de diamètre. La partie rectangulaire contient la tribune et les dégagements nécessaires pour la circulation d'entrée et de sortie. Dans l'état actuel cette salle est disposée pour recevoir 463 députés.

D'après le premier projet d'agrandissement proposé, on opérerait les changements suivants :

1° On reculerait le mur droit, contre lequel s'appuie en ce moment la tribune, de manière à gagner toute la largeur du couloir qui unit aujourd'hui les salles des Pas-Perdus et des Conférences. Les gradins existants seraient prolongés (par leurs deux extrémités) en ligne droite jusqu'à l'emplacement du mur actuel, et prendraient aussi la forme d'un fer à cheval.

2° Le sol de la salle serait baissé de 0m 80, environ, pour établir une commission de plein-pied avec les pièces environnantes ; cela permettrait, en outre, d'ajouter deux rangs de gradins à ceux qui existent déjà.

Ces modifications procureraient aisément les places nécessaires pour 900 représentants.

Ce projet change le moins possible l'état actuel des choses ; il conserve, en grande partie, les systèmes de chauffage et de ventilation, et satisfait par conséquent aux conditions d'économie et de rapide exécution.

L'honorable orateur assure que le chiffre de 765 085 fr. fixé par le devis des travaux à entreprendre pour agrandir la salle des séances ne sera pas dépassé.

M. MESSIAT affirme que l'Institut n'a pas été consulté sur la question d'acoustique. Il soutient que les couloirs et l'espace nécessaire pour la circulation et le service de l'Assemblée ne seront pas suffisants. Il demande l'ajournement du décret et le renvoi des projets à une commission.

L'ajournement demandé par M. Messiat, et combattu par M. Clément Thomas, est mis aux voix. Deux épreuves paraissent douteuses.

On procède à un scrutin de division :

Nombre des votants,	730
Majorité absolue,	366
Pour,	374
Contre,	356

L'Assemblée adopte l'ajournement.

L'Assemblée passe à la discussion du projet de décret sur les clubs.

M. LE PRÉSIDENT. L'Assemblée se rappelle qu'aux termes du réglement il ne s'agit que de savoir si l'Assemblée pense qu'il y a lieu de s'occuper de la question, et si elle passera à une seconde délibération.

M. SEVESTRE. J'ai l'intention de parler contre les conclusions de la commission.

PLUSIEURS VOIX. Attendez ! Vous parlerez lors de la discussion générale.

L'Assemblée, consultée, décide qu'il y a lieu à passer à une seconde délibération.

L'ordre du jour appelle la discussion de la prise en considération du projet d'enquête sur la prise d'armes du 29 janvier.

M. SAUTEYRA. Je fais partie de la minorité de la commission, et je viens protester contre les termes du rapport. Je me plains de ce qu'on n'ait pas tenu compte des opinions de la minorité, qui demandait une enquête. Nous n'avions pas la moindre intention d'appuyer la demande de mise en accusation du ministère, et cependant nous voulions une enquête. Si vous voulez bien vous reporter au 29 janvier, vous verrez que nous avons raison de venir appuyer la prise en considération. Le fait qui a jeté la perturbation dans une partie de la population est assez grave pour que nous ayons le désir d'en connaître les auteurs. Il m'a été dit à moi-même dans cette enceinte, un des ministres m'a dit à moi-même, probablement d'après les rapports qui lui ont été adressés, que plusieurs de ses collègues étaient fortement compromis. (Sensation et rumeurs au banc des ministres.) Reportez-vous au 30 janvier, et rappelez-vous ce que M. le ministre de la justice disait dans cette enceinte.

Il vous disait que l'émotion s'était communiquée dans quelques bataillons de la garde mobile ; le gouvernement a dû s'en émouvoir et prendre des précautions formidables. Il ajoutait que les éternels ennemis de la paix publique avaient cherché à exploiter cette émotion de la garde mobile. M. Barrot ajoutait qu'il y avait un foyer d'insurrection qui attendait le moment d'agir. (Rumeurs.)

Dans sa proclamation au peuple de Paris, le ministre de l'intérieur disait : « Nous avons appelé la garde nationale pour combattre les ennemis de la société qui ont pris les armes au mois de juin. » Il n'y avait pas parfait accord dans les prévisions et dans les craintes des dépositaires du pouvoir. Je crois, quant à moi, que les ministres ont vu les dangers à travers le verre grossissant d'une prudence excessive. Ce n'est pas un crime ; mais enfin il faut savoir de qui venaient ces rapports exagérés d'après lesquels on a agi. Tous ceux qui ont été arrêtés ont été relâchés : le colonel Forestier, le commandant Aladenize ; M. d'Alton-Shée a été mis dedans (Hilarité.), depuis on l'a mis...

UNE VOIX. On l'a mis dehors. (Nouvelle hilarité.)

M. SAUTEYRA. Il y a eu exagération dans les craintes, je le répète, mais il y a eu quelque chose, quelque chose qui inquiète le pays ; il faut que le pays sache quels sont ceux qui ne cessent de travailler à faire du désordre.

Je demande que l'Assemblée donne suite à la proposition d'enquête.

M. MATHIEU (de la Drôme). Il ressort de toutes les communications du ministère à ses agents qu'il a jeté les soupçons les plus offensants contre des membres de cette Assemblée... Oui, ces membres, il les a représentés comme mêlés à un complot contre la société et le gouvernement. Eh bien ! toutes les accusations sont tombées devant l'impossibilité d'apporter la moindre preuve.

Non, ce complot, vous n'avez pu le prouver, et c'est à nous de dire à présent qu'il y a eu complot et que les comploteurs sont ici. (L'orateur indique le banc des ministres. — Hilarité à droite. — Approbation à gauche.) Comment, s'il n'y avait pas eu complot, expliquerait-on cette lettre adressée au *Courrier de la Gironde* ou au *Mémorial bordelais*, lettre partie de Paris le 24, et qui annonçait cette prise d'armes qui n'a eu lieu que le 29 sur la découverte de prétendus projets de perturbation. Vous savez que ce ne fut que le matin de ce jour que le lieu de vos délibérations fut entouré de canons, de dragons et de cuirassiers, sans que votre président en fût informé, et qu'un ministre vint nous dire qu'on n'avait pas voulu troubler son sommeil. (Hilarité.)

UNE VOIX. Ce n'est pas le ministre qui le dit, c'est M. Marrast lui-même. (C'est vrai ! — Rires et bruit.)

M. MATHIEU (de la Drôme). Mais ce n'est pas tout, le journal d'Agen annonçait, le 28, que les régiments avaient fait sauter l'Assemblée par les fenêtres. (On rit.) Je demande formellement qu'on donne suite à la demande d'enquête, en recommandant à la commission les publications du *Mémorial bordelais* et du journal d'Agen. (Aux voix ! aux voix !)

VOIX A DROITE. Ne répondez pas !

M. LE PRÉSIDENT. Je consulte l'Assemblée sur les conclusions du rapport, qui sont de ne donner aucune suite à la proposition d'enquête.

VOIX A DROITE. Le scrutin de division !

M. LE PRÉSIDENT. On va procéder au scrutin de division.

Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre de votants,	708
Majorité absolue,	355
Billets blancs,	481
Billets bleus,	227

En conséquence, l'Assemblée adopte les conclusions du rapport.

M. ASTOUIN présente quelques observations sur le prochain envoi des colons, dont l'état de misère est déplorable. Il insiste pour que l'envoi ait lieu le plus tôt possible.

M. RHULLIÈRES répond que l'argent consacré aux convois est épuisé ; que les chaleurs qui vont arriver seraient encore un empêchement et compromettraient la santé des colons.

D'après une lettre qu'il a reçue du gouvernement, l'argent manque ; de

nouveaux envois ne feraient qu'ajouter aux misères des colons de l'Algérie. (Sensation.)

La séance est levée à six heures.

FAITS DIVERS.

Le projet de loi qui a pour objet d'accorder au vice-président de la République, pour frais de représentation, 48 000 fr., annonce qu'une somme de 600 000 fr. sera demandée dans le budget pour les frais de représentation du président de la République, ce qui porterait son traitement de 600 000 à 1 200 000 fr.

— On annonce, pour la mi-carême, dit le *National*, un grand bal masqué qui aurait lieu à l'Elysée-National. Il paraît que le président désire que cette fête éclipse, par son éclat, le grand bal qu'il a donné précédemment. Les chroniqueurs de l'Elysée ne tarissent pas sur les merveilles des réceptions présidentielles ; ce ne sont que féeries ; ce ne sont que mots charmants prononcés par l'amphytrion. Malheureusement, on ne les cite guère. Est-ce défaut de mémoire ou défaut d'invention ? En revanche, ils citent avec emphase les aristocratiques titres des nobles invitées : c'est la princesse de ..., la comtesse de ..., Mmes de B., de C., etc., tous personnages très connus dont jamais on n'a entendu parler. Le luxe des toilettes, s'il faut en croire la chronique, est princier, s'il n'est très héraldique. D'autre part, M. de Falloux va donner un second dîner qui fera pâlir le premier. Celui-là s'appellera le dîner de conciliation, et doit faire époque dans l'histoire de l'art culinaire. Décidément la cour s'amuse. Heureuse France ! La dernière chronique nous apprend qu'au concert de vendredi dernier, le président était revêtu de l'habit de général de la garde nationale. En conscience, c'est pousser un peu loin la passion de l'uniforme citoyen.

— On écrit de Béziers, 25 février, au *Moniteur* :

« L'anniversaire de la proclamation de la République a été célébré à Béziers *avec la simplicité recommandée par l'autorité supérieure*. La garde nationale a été convoquée, ainsi que la compagnie des pompiers; tous les corps constitués invités, les autorites réunies, ont assisté à une messe dans notre église de Saint-Nizaire.

» Nous ne mentionnerions pas ces faits qui, dans leur simplicité ordinaire, ont dû se reproduire dans toutes les localités, si nous ne supposions utile d'en faire connaître une particularité qui doit être sévèrement blâmée par tous les hommes d'ordre. A plusieurs reprises, pendant la célébration de la messe, des cris de : Vive la République ! ont été proférés, et même : Vive la République sociale ! mieux encore : Vive Raspail !... Quelques chefs ont donné l'exemple, qui a été suivi par quelques gardes nationaux, rares il est vrai. La musique a joué la *Marseillaise*, et bon nombre de voix ont fait chorus. Le *Moniteur* de M. Faucher ajoute que de pareils faits n'ont pas besoin de commentaire.

Nous le pensons aussi.

— Nous nous associons au journal le *Peuple* pour la réclamation suivante :

« La *Patrie* publie ce soir une liste de candidats, qu'elle prétend avoir été arrêtée, pour le département de la Seine, par le *Comité démocratique socialiste des elections*.

» Nous sommes autorisés à déclarer que cette liste est complètement apocryphe, et nous invitons les démocrates à se défier de tous les documents de ce genre qui leur seraient donnés par la *Patrie* et autres journaux de cette espèce. »

AVIS.— ORDRE ET PROGRÈS.— Après un an d'interruption par défaut de local, le *Cours philosophique sur l'Histoire générale de l'humanité*, professé gratuitement par M. Auguste Comte, aura lieu, comme de coutume, avec une entière publicité, tous les dimanches, à midi précis, dans la salle d'assemblée générale du comptoir d'escompte (au Palais-National), à partir de dimanche prochain, 11 mars, jusqu'à la fin d'août.

Ce cours est surtout destiné à donner au peuple une juste idée de l'intime liaison du présent avec l'ensemble du passé, pour concevoir sans utopie l'avenir social, autant qu'une saine théorie historique permet de le déterminer.

EXPOSITION DE L'INDUSTRIE. — Les journaux ont donné ces jours derniers le nombre des inscriptions faites pour l'Exposition des produits de l'industrie. Nous avons été à même de vérifier ces chiffres, donnés au hasard, et nous les rétablissons tels qu'ils sont :

Les registres ouverts le 22 février ont reçu le même jour, 20 déclarations ; le 23, il y en eut 18 ; le 26, 45 ; le 27, 34 ; le 28, 34 ; le 1er mars, 26 ; le 2, 44. — En somme, 231 inscriptions.

Nos ministres, qui ont le talent de tout gâter, ont renchéri sur la loi de l'exposition faite sous la monarchie, en y ajoutant comme condition *sine quâ non* l'exigence d'être patenté, chose qui jusqu'à ce jour n'avait jamais été demandée. C'est une mesure directement contraire aux intérêts de l'ouvrier, et qui déjà a empêché beaucoup d'ouvrages d'être acceptés au concours.

C'est le mardi, 13 mars, à 9 heures du soir, que M. Emile Chevé ouvrira, sur la demande des autorités municipales du 11e arrondissement, son cours public et gratuit de musique vocale et d'harmonie pour les ouvriers. Ce cours, qui se fera à l'Ecole de médecine, aura lieu trois fois par semaine, les mardis, mercredis et vendredis. On reçoit les inscriptions et on délivre les cartes chez M. Em. Chevé, rue Saint-André-des-Arts, 60.

— Le mercredi, 14 mars, à 7 heures et demie précises du soir. M. Emile Chevé ouvrira chez lui, rue Saint-André des Arts, 60, un nouveau cours de musique vocale et d'harmonie. — Des places spéciales sont réservées aux dames et aux enfants.

Mercredi 14 mars, bal de nuit paré, travesti et masqué, offert aux socialistes phalanstériens par la société populaire la *Solidarité*, dans la charmante salle du Casino des arts, boulevard Montmartre, en face de la rue Vivienne.

On trouve des billets au bureau de la *Démocratie*, rue de Beaune, 2; à la Librairie phalanstérienne, quai Voltaire, 25 ; au bureau de la *Solidarité*, boulevard Saint-Martin, 43 ; au café d'Apollon, rue du Roule, 8, et à la Propagande socialiste, rue Coquillère, 15. — Prix du billet : 2 fr. pour un cavalier. 1 fr. pour une dame. Les hommes ne seront pas reçus masqués.

— C'est vendredi 9 mars prochain, dans la salle Pleyel, que EMILE PRUDENT donnera le concert dans lequel il doit faire entendre pour la première fois son concerto-symphonique. En voici le programme : 1re partie : Ouverture de la *Flûte enchantée*, de Mozart. Air de *Fernand-Cortez*, de Spontini, chanté par Mlle Poinsot. *Concerto-symphonique*, 1o allégro; 2o adagio; 3o rondo, composé et exécuté par Emile Prudent. 2e partie : Ouverture du Freyschutz, de Weber; fantaisie sur les *Huguenots*, composée et exécutée par Emile Prudent; air de la *Prise de Jericho*, de Mozart, chanté par Mlle Poinsot. 1o souvenir d'enfance; 2o pastorale; 3o canzonetta; 4o farandole, études composées et exécutées par Emile Prudent. L'orchestre du Théâtre-Italien sera conduit par Tilmant. — Prix du billet : 5 fr. chez tous les marchands de musique.

REVUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE.

DICTIONNAIRE ET BOURSE DES MARCHANDISES.

A Paris, samedi 3 mars.

Les transactions reprennent de l'activité dans le département du Nord et dans le Rhône ; les marchandises sont en faveur.

Voici les cours avec les existences aux entrepôts :

BOIS. Bien tenus. On fait 12000 b. Campêche Haïti à 5-90, en hausse.

CAFES. Ils ont plus de mouvement et sont mieux tenus.
C. Haïti, 35-50 c. entrep.
C. Mart., 152-50 acq.

CÉRÉALES. Aff. peu élevées. Les blés offerts, mais prix tenus.
Blé de choix les 119 ko, 24 à 25.
Il y a hausse de 54 c. dans le prix du blé en moyenne générale pour toute la France en février, à 15-12; mais c'est encore un prix bas.
Les *farines* soutenues, sans affaires.
F. de choix, blanches, 50 à 50-65 les 100 ko, et 1re qualité, 28-65 à 29-50 c.
Le pain blanc augmente de 1 c. par ko, à 28 c. 1re qualité, et 20 c. la 2e.
On essaie de la fabrication de pain avec la fécule de marron d'Inde et de farine. Elle paraît réussir.
Seigles, 11-50 à 12 fr.
Orges, 10 50 à 11-50 les 97 ko, h. Paris.

COCHENILLE. Fort calme.

COTONS. Très bien tenus. On remonte au Havre de 1 fr.
Le c. Louisiane à livrer, 70 et 60.
Stock au Havre, au 2 mars, 21000 balles toutes sortes (contre 59000 en 1848.)
C. Nouvelle-Orléans, bon ordinaire, 84.
C. mob., id., 82.
C. Georg. et Fl., id., 79.
Les cotons filés sont toujours bien tenus et en hausse à Mulhouse.
Le *calicot* a 1 c. d'augmentation. Il vaut 37 à 37 1/2 c.

CUIRS. Aff. suivies, prix en baisse maintenant.
C. Buénos-Ayres sec vaut 55, puis 51 et 50-75.

ESPRIT 3/6 Montpellier (l'hectol.) en hausse.
Dispon. et c. du mois, 52-50 à 53 fr.

FERS. Très bien tenus et en hausse à Saint Dizier.

HUILE épurée, 101 à 101-50. Il y a du mieux.
H. colza disp. et c. du mois, 95-50.
A Lille, 80 fr.

INDIGO. Toujours demandé et en hausse à Londres, au Havre et à Calcutta.
Le Beng., 6-35 à 7-35 le 1/2 ko.
On fait 16 c. à 6-50 c. et à 7-10 c.

LAINES. En hausse partout.
Au Havre, on fait des laines suint. Buénos-Ayres comm., à 47-50 c. les 50 ko.

OR. En baisse. Pièces de 20 et 40 fr., 5 et 6 fr. le mille.

PERLASSE. Pot. Amér. nouv., 59. Perl. Russe, 57-75 c.

RIZ. Carol. rare, à 27 50 c.
R. Piémont, calme.

SAVON. Toujours en faveur à Marseille où le savon bleu pâle et vif fait 39-50 à 40 fr. les 50 ko.

SOIES. Il arrive 400 balles à Marseille ; on tient les prix fort élevés à Aubenas, dans le Gard et à Lyon où l'on travaille beaucoup.

SUCRES. Ils sont en hausse sensible.
La bonne 4e monte à 58 et 58-25 c. et 59 fr., après avoir fait 56 et 57. A Bordeaux, 59.
Grande gêne à l'île Bourbon où la récolte est médiocre et le sucre à vil prix, 17 à 20 fr. la bonne 4e.
Le stock est de 5500 bq.
Aux entrepôts en général, 34 millions de ko au 1er mars (contre 17 en 1848.)
Sucre indigène, 25 millions, — en tout 59 millions.
A Paris, s. Mart. et Guad., bonne 4e, 125-50 belle 4e, 126-50.
Sucre indigène, » » 127-50 do 129-50.
S. raffiné, 1re sorte, 167 à 170.

SUIFS de boucherie. Baissent encore à 57 et 57-50 c. dans Paris et au Havre.
Chandelle, 61 à 62.
Bougie stéariq., 1-50 c. le ko.
Oleine en hausse, 90, et stéarine, 245 hors barrière.
Suif russe, 119 à 121 fr.

TOILES. Demandées et en hausse presque partout.

VIANDES. Bestiaux. Prix de la viande s. pied.
La consommation de la capitale a beaucoup diminué et a entraîné la baisse de la viande.
Le bœuf coûtait en 1847, 1-09 et en 1848, 0-98 c. le ko.
Le mouton do 1-15 do 1-12 do.

	Prix moyen.	1re	2e
Bœufs, à Poissy,	555 ko	1-00	0-86
Moutons,	23	1-20	1-10
Veaux,	64	1-30	1-30

VINS. Se relèvent presque partout, ainsi que les vinaigres et les spiritueux.

En résumé, il y a légère reprise dans les affaires, mais la foire d'Effort-sur-Oder a été mauvaise.

Les cotons, les sucres, les laines montent beaucoup.

Les suifs baissent.

PETITE CORRESPONDANCE.

Savonn. — M. C. — Nous vous ab. pour 12 m. au T. A. et p. 6 m. à la D. P., en tout 24 à votre compte.

Compiègne. — M. D. — Reçu les 12.

Sig. — M. J. D. — Reçu les 86. — Nous all. vous env. les publ. réc. — Souv. am.

Châlon-s.-S. — M. L. — Reçu les 100.

Corfou. — M. F. C. — Le j. vous parviendra dorénavant par M. et M.— Vous n'avez été abonné que pour 7 mois, à cause du *port double*.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

	Un an		Six mois		Trois mois
PARIS	20 fr.,		11 fr.,		6 fr.
DEP. ET ETRANGER.	— 32	—	17	—	9
PAYS à surtaxe.	— 50	—	26	—	14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DEP. ET ETR.	— 8	—	5	—	3

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 4.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois:	40 c.	Annonces anglaises.	80 c.
Cinq à neuf — —	30	Réclames-notices	60
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 20

On s'abonne à Lyon, au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme.

Bourse du 5 mars.

Les paiemens de la coulisse se font parfaitement bien. La hausse des fonds publics est considérable, elle dépasse toutes les prévisions. Les derniers vendeurs se sont retournés aujourd'hui, et bientôt il ne va plus y avoir de baissiers. Gare alors à la réaction, car la rente se mûrit terriblement, et le détachement du coupon pourrait surprendre bien du monde. Qui vivra verra.

Le 5 0/0, laissé samedi à 83 40, arrive à 84 90, pour finir à 84 85 fin courant, et 84 70 au comptant. C'est une hausse de 1 45.

La banque de France qui était à 2 250 gagne 45 à 2 295, après avoir coté 2 300.

La coulisse fait 85.

Le 3 p. 100 de 51.30 arrive à 52.65 à terme et à 51.70 au comptant, c'est une amélioration de 1.35.

L'emprunt fait 84.50 comptant et 84.60 à terme.

Les chemins de fer sont moins demandés; néanmoins ils s'améliorent encore presque tous.

Orléans de 825 arrive à 832.50. Avignon-Marseille s'élève de 202 à 210.

Le Nord gagne 7.50 c. à 467.50.

La Bourse est excellente. On voit des cours encore meilleurs, même après une petite baisse probable.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	51 30	52 75	52 10	52 65
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	» »	» »	» »	84 60
Cinq 0/0	83 40	84 90	84 »	85 85

5 mars. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	52 50	» »	4 Canaux avec prime	1020	» »
— Emprunt 1847-1848	84 50	» »	Lin Maberly	»»	» »
5 0/0 j. du 22 mars	84 70	» »	Caisse hypothécaire	»»	» »
4 1/2 0/0 du 22 mars	» »	» »	Emprunt d'Haïti	260	» »
3 0/0 j. du 22 septembre	» »	» »	Espagne, dette active	22	» »
Actions de la Banque	2295 » »	» »	— dette passive	» »	
Rente de Naples, j. juillet			— 3 0/0 1841	» »	
Récép. Rothschild	» »	» »	Emprunt portugais 5 0/0	» »	
5 0/0 de l'Etat romain	66 50		— — 3 0/0	30	» »
5 0/0 belge 1840	90	» »	2 1/2 hollandais	» »	

— — 1842	90	» »
— 4 1/2	82	» »
— Banque (1835)	» »	» »
Obligations de la Ville	1165	» »
Zinc Vieille-Montagne	2850	» »
H. de la Grand-Combe	»»	» »
Emprunt du Piémont	905	» »
Lots d'Autriche	350	» »

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT:	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	420 »»	440 »»	Orléans à Bordeaux	417 50	»» »
Versailles, rive droite	200 »»	212 »»	Du Nord	462 5	467 50
— rive gauche	165 »»	167 50	De Paris à Strasbourg	368 75	370 »
Paris à Orléans	885 »»	832 50	Tours à Nantes	338 75	337 50
Paris à Rouen	523 75	520 »»	Paris à Lyon	»» »»	»» »
Rouen au Havre	325 »»	225 »»	Montereau à Troyes	135 »»	135 »
Avignon à Marseille	202 50	210 »»	Dieppe à Fécamp	177 50	177 50
Strasbourg à Bâle	103 75	105 25	Paris à Sceaux	»» »»	»» »
Du Centre	362 50	365 »»	Bordeaux à la Teste	»» »»	»» »
Amiens à Boulogne	»» »»	230 »»			

L'un des gérants: G. TANDON.

Spectacles du 6 mars.

THEATRE DE LA NATION.—
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Latréaumont.
ITALIENS.—L'Elisir d'Amore.
OPERA-COMIQUE.—Le Val d'Andorre.
ODEON.—Rachel, M. Beaufils, la Mort de Strafford.
THEATRE-HISTORIQUE.—La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE.—Les Filles du Docteur, Tasse cassée, Grenouilles, Rochegune.
VAUDEVILLE.—La Poésie des amours et...., la Foire aux idées, la Propriété.
THEATRE MONTANSIER.—Habit, Si Jeunesse savait, un Gendre aux Epinards, le Duel, chansonnettes.
VARIETES.—La Paix du Ménage, l'Habit Vert, Mlle de Choisy, le Berger.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Lucrèce Borgia.
GAITE.—Les Orphelins.
AMBIGU-COMIQUE.—Le Mauvais Cœur, le Pardon de Bretagne.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 65. EDITION DU MATIN. Mercredi 7 mars 1849.

TOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.) — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION libre et volontaire du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION proportionnelle au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 6 MARS.

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien.

La République de 1848 doit organiser l'ordre nouveau.

Assemblée Nationale

L'Assemblée a commencé la discussion sur la troisième lecture de la loi électorale.

Les faillis concordataires et les faillis déclarés excusables par jugement ont été admis, contrairement à la décision prise lors de la seconde lecture, à être inscrits sur la liste électorale.

Le vote sur cette question a présenté une particularité qu'il est bon de noter : la droite entière a voté contre les faillis. Pourquoi? Par la même raison, ou plutôt en vertu du même sentiment qui, sous la Restauration, faisait que les royalistes repoussaient les patentés de cette même liste électorale.

Les hypocrites apôtres du système actuel ont beau dire, il y a dans la société des classes diverses et même ennemies. Ainsi, ce vote de la droite a manifesté, malgré elle, l'hostilité existante entre la propriété foncière et la propriété mobilière, entre l'ancien noble, propriétaire de la terre par conquête, et le marchand, l'industriel, qui se sont émancipés des nobles par le commerce et les manufactures, comme plus tard le travailleur s'affranchira de l'exploitation des nobles et des bourgeois, des détenteurs des terres et des capitaux mobiliers, par l'association. Cependant, il faut ajouter qu'un autre motif plus facile à percevoir a été le désir de la part de la droite d'essayer d'arrêter les entreprises aventureuses auxquelles se livrent trop souvent les industriels. Bonne pensée, mais tout à fait insuffisante!

Un autre amendement remarquable a été pris en considération par l'Assemblée et renvoyé à la commission ; il consiste à éliminer de la liste électorale tous les marchands condamnés pour vente à faux poids et falsification de denrées.

Il s'est cependant trouvé dans l'Assemblée, comme témoignage de l'inconsistance des principes qui régissent les esprits à notre époque, des représentants qui, après avoir voté contre les faillis concordataires, ont voté pour les vendeurs à faux poids. Craignent-ils de compromettre un trop grand nombre de commerçants qui, dans notre époque de libre concurrence, se livrent plus que jamais à toutes les fraudes?

Mais, Messieurs, ce n'est pas le moyen de corriger le commerce que de fermer les yeux sur ses vols ; aussi appuyons-nous pour notre part l'amendement proposé.

Les Radetzki.

Radetzki et ses dignes acolytes continuent à promulguer des décrets de cannibales, à *illustrer* la maison d'Autriche.

Le lieutenant-maréchal Haynau, commandant le deuxième corps d'armée, à Padoue, vient de lancer deux proclamations par lesquelles il enveloppe dans les mêmes menaces de mort et de peines pécuniaires *tous* les habitants d'une commune.

La position terrible dans laquelle se trouvaient les soldats italiens de l'armée autrichienne, obligés de se battre contre leurs frères du Piémont, de la Toscane, etc., lors de la descente de ceux-ci dans les plaines de la Lombardie, poussa une grande partie des soldats italiens à déserter les drapeaux de l'Autriche.

Le lieutenant-maréchal Haynau les rappelle sous les armes, avec les soldats qui étaient en congé et les nouvelles recrues.

On comprend la résistance passive qu'opposent tous ces hommes aux lois autrichiennes ; car, dès qu'ils seront enrégimentés, ils se trouveront forcés de se battre contre leurs frères. Aussi cherchent-ils, par tous les moyens possibles, à éviter le triste sort qui les attend : ils errent dans les communes et cherchent à dépister la vigilance de leurs ennemis.

Pour les atteindre, Haynau n'a rien trouvé de mieux que de faire tomber la vengeance sur les communes, en englobant ainsi des milliers d'innocents dans la loi barbare qui va les frapper en masse.

Voilà comment la maison d'Autriche plonge tous les jours davantage dans le sanglant bourbier où elle se précipite d'elle-même.

Victimes du prétendu droit de conquête, les Italiens doivent être moissonnés ou par le fer italien ou par les balles autrichiennes.

Il n'y a pas de voie de salut, de tous côtés la mort ; la destruction frappe ce malheureux pays.

Et un gouvernement français contemple, impassible, de pareilles monstruosités, sans dire à la maison d'Autriche : Arrête, tu n'iras pas plus loin, car tu as mis le comble à tes iniquités!

Hommes du pouvoir, l'égoïsme et la peur vous ont donc pétrifiés?

Les Banquets sont-ils des Clubs?

Le banquet des étudiants va donner lieu à un procès. En l'apprenant, nous avions pensé d'abord que le ministère public poursuivait les agents de police qui ont, sans provocation, sans utilité aucune, brisé une partie du mobilier de l'association des cuisiniers, et chassé violemment, non seulement les étudiants, mais des ouvriers totalement étrangers à la réunion. Dans ce procès contre la police il nous semblait qu'on pouvait compter sur le concours de M. le ministre de l'intérieur, car il a dit à la tribune :

On parle de mauvais traitements; *j'ai sous les yeux deux procès-verbaux du commissaire de police*, qui constatent que personne n'a été maltraité. Si quelqu'un l'avait été, les agents qui se seraient permis ces violences mériteraient et recevraient sur-le-champ la réprobation de l'autorité. Nous voulons faire respecter la loi, et ne pas aller au delà de la loi.

Nous pensions qu'un économiste d'esprit, comme M. le ministre de l'intérieur, un rédacteur émérite de la *Revue des Deux-Mondes*, un surnuméraire persévérant de l'académie des sciences morales, n'avait pu invoquer sérieusement les procès-verbaux d'un commissaire de police en faveur de ce commissaire lui-même. C'eût été aussi naïf que de s'en rapporter au *Moniteur officiel*, pour savoir comment on doit juger M. Léon Faucher. Nous espérions que la conduite du commissaire serait examinée de plus près, et que la police, chargée de protéger la propriété, non de la détruire, serait au moins tenue d'indemniser convenablement les cuisiniers associés à qui elle a fait éprouver des pertes considérables.

Eh bien! non, l'affaire s'engage autrement; ce sont les étudiants, les commissaires du banquet qui sont cités en justice. Pourquoi? pour avoir été battus? Non vraiment, pour avoir violé la loi. — Quelle loi? — La loi des clubs.

Un banquet mensuel est un club ; voilà la monstrueuse jurisprudence qu'on demande à la magistrature de consacrer. Monsieur Barrot, vous l'entrepreneur des banquets de 1847, vous qui avez, par vos défits au ministère Guizot, poussé les combattants de février sous le feu des troupes, si les banquets vous gênent aujourd'hui, si vous les jugez inutiles et dangereux maintenant qu'ils vous ont porté au pouvoir, provoquez une loi contre les banquets, qu'on la discute ; mais prétendre que les auteurs de la loi contre les clubs ont voulu frapper les banquets, les astreindre aux mêmes prescriptions; établir l'identité entre le club où l'on enseigne, où l'on discute, et le banquet, fût-il mensuel, où l'on formule quelques vœux, voilà ce que vous n'auriez pas trouvé tout seul. Allons, avouez que MM. Faucher et de Falloux vous ont aidé quelque peu.

Le 5 mars 1849, assignation a été donnée à MM. Fonvielle, élève de l'école d'administration, Cœurderoy, étudiant en médecine, interne, Sabatier, étudiant en droit, ancien élève de l'école polytechnique.

Ils sont prévenus :

1° D'ouverture D'UN CLUB ou réunion de citoyens (dit banquet mensuel des écoles), sans avoir fait la déclaration préalable prescrite par la loi;

2° De refus d'admettre les commissaires de police délégués pour assister à la séance DUDIT CLUB du 1er mars, ainsi qu'il a été constaté par procès-verbaux dudit jour du commissaire de police de Vaugirard, délits prévus par les articles 2, 4, 9 et 16 du décret du 28 juillet 1848 (c'est la loi des clubs).

Tel est le ridicule procès qu'on va porter devant la magistrature. C'est pour elle une magnifique occasion de montrer qu'elle n'a rien de commun avec la magistrature de 1847, et que le pouvoir se trompe en lui demandant des services.

Epidémie de la calomnie.

On sait que la passion politique a de tristes épidémies, qu'elle se répand, à certaines époques, comme une contagion semant partout la persécution, la dénonciation, le mensonge. En 1815, la fureur contre les bonapartistes se propagea dans une partie de la population, mais surtout chez les magistrats et fonctionnaires, pour les pousser à des excès déplorables. Les hommes les plus honorables, tels que les frères Faucher, de la Réole, Brune, Lagarde, Ramel, Mouton Duverney, Lavalette, devinrent autant de scélérats dignes de mort, parce qu'ils s'étaient prononcés contre l'opinion régnante. Jusqu'à la révolution de juillet, la conscience des royalistes ardents demeura obscurcie, fanatisée à l'endroit des libéraux, qu'ils appelaient *libérés* avec aussi peu d'esprit que de justice.

La mode en politique, l'entraînement général, exercent une influence terrible sur les esprits faibles et en même temps sur les spéculateurs qui cherchent à se placer toujours dans le courant de l'opinion, dans le courant qui mène aux emplois et à la fortune. Quelle profonde atteinte les magistats et les administrateurs n'ont-ils pas porté à la dignité de leur caractère pendant cette période de réaction royaliste violente et folle qui commença après les Cent-Jours!

Nous assistons aujourd'hui à un spectacle analogue. Les socialistes sont les libéraux du moment ; contre eux tout est bon, tout est permis ; on croit, ou du moins on semble croire que de leur part tout crime est à craindre, et chaque ville de province est pleine de délateurs effrayés ou ambitieux qui transforment en vrais coupe-têtes les citoyens les plus pacifiques, pour peu qu'ils aient montré de sympathie pour le socialisme, pour peu qu'ils aient foi dans l'avénement de la justice sur la terre et dans le bonheur à venir de l'humanité.

Nous recevons la lettre suivante du département de la Dordogne ; cette lettre est un type. Elle nous dispensera d'en publier beaucoup d'autres :

M. le rédacteur,

On fait grand bruit, dans ce pays, d'une lettre qui aurait été trouvée par hasard, que l'on m'attribue, et que je suis censé avoir écrite à un ami. Dans cette lettre, on me fait dire, en substance, « que j'arrive de » Paris à la hâte, envoyé par le parti de la République rouge ; que je » suis chargé d'organiser une insurrection correspondante à celle qui va » ensanglanter les rues de la capitale ; que je demande de me désigner » *neuf têtes* qui seront sacrifiées après la victoire ; que c'est là le » chiffre que m'a imposé le futur comité de salut public, auquel je dois » rendre compte de mes actions, etc., etc. » Suit une série d'autres aménités et niaiseries de ce genre. Les malheureux qui ont fabriqué ce faux sont fous sans doute et crétinisés au service de la réaction. Mais j'ai des raisons pour croire qu'ils n'ont pas agi sans ordre. Le fait en lui-même est risible et amuse tous mes amis d'ici comme moi-même. Mais, ce qui m'inspire un souverain dégoût, une profonde pitié (et c'est à propos de ce fait que je vous écris), c'est ce royalisme impudent qui, en répandant largement son or, en exploitant habilement l'ignorance, parvient, de jour en jour, à avilir toutes les âmes, à corrompre toutes les consciences et à rendre encore plus infâmes ceux-là même qui, depuis longtemps, étaient tombés au dernier degré de l'infamie.

Si vous le jugez convenable, vous pouvez publier, dans la *Démocratie*, les lignes qui précèdent. Je vous promets du reste, aussitôt que je l'aurai à ma disposition, de vous envoyer la lettre en question avec de nouveaux détails.

Recevez mes salutations.

Association rurale.

On voit l'Association s'introduire dans quelques menus détails d'économie rurale, comme le *four banal*. Un village de cent familles reconnaît que, s'il fallait construire, entretenir et chauffer cent fours, il en coûterait en maçonnerie, combustible et manutention dix fois plus que ne coûte un four banal, dont l'économie s'élèvera au vingtuple, au trentuple, si la bourgade contient 2 ou 300 familles.

Il suit de là que, si on pouvait appliquer l'Association à tous les détails d'exploitation domestique et agricole, on trouverait en moyen terme, une économie des neuf dixièmes sur l'ensemble de la gestion, indépendamment du produit que donneraient les bras épargnés et ramenés à d'autres fonctions.

Je n'exagère donc pas en avançant que l'Association domestique, dans son plus bas degré, qui est de 400 personnes (70 à 80 familles), donne déjà un produit *triple* de celui qu'on obtient, à chances égales, d'une agriculture incohérente et morcelée comme celle de nos villageois.

J'ai recours à la contre-épreuve : estimons la dépense et la duperie qui résulteraient du morcellement de certains travaux exécutés en grand comme celui de la brasserie. Si chaque ménage faisait sa bière comme il fait son vin en pays vignoble, cette bière coûterait environ le décuple de celle du brasseur, qui trouve le gage de l'économie dans une grande entreprise, préparant pour un millier de personnes.

Ajoutons que sur toutes ces bières faites en ménage, il y aurait souvent des cuites manquées et perdues, et que la plupart seraient de qualité très inférieure, même à égalité de matières, les petits ateliers ne pouvant réunir ni les connaissances, ni les moyens qu'on rassemble dans les grands.

FOURIER, *Théorie de l'Unité universelle*.

Autriche.

Le ministère autrichien continuant à mentir effrontément, présente la situation de la Hongrie sous une face qui lui serait on ne peut plus favorable. Ainsi, il ne serait point vrai que Dembinski se rapproche de Pesth ; c'est, au contraire, le feld-maréchal Windisgraetz qui s'avance contre les Madgyars. Il a quitté Ofen le 24, et a transféré son quartier-général, d'abord à Hatvan, ensuite à Gyongyos.

Le gouvernement de Vienne se félicite également des nouvelles de la Transylvanie. Le colonel Urban a remporté, près de Bayersdorf, une victoire sur les insurgés. Ce chef, parti de Joad le 18 février, s'était rendu par Bistritz jusqu'au delà de Herdendorf, à la route qui conduit à Bayersdorf, localité qu'il a enlevée à la baïonnette, quoiqu'elle fût défendue par une légion polonaise. Le même colonel assure qu'il a fait 200 Madgyars prisonniers, et que ses troupes se sont emparé d'un grand nombre de canons, de munitions et de bagages. De plus, la division du baron Romberg aurait occupé Eperic et Kaschau, le 2.

Le bulletin qui nous donne ces nouvelles est du 28. Or, une lettre de Vienne, datée également du 28, nous annonce précisément le contraire. Selon cette lettre, Dembinski, réuni à Gorgey, n'est réellement plus qu'à quelques lieues de Pesth, et Bem, de son côté, se rapproche de plus en plus d'Hermanstadt, décidé à livrer bataille aux Russes, car il n'est plus question des Autrichiens depuis les deux dernières défaites que le général polonais leur a fait éprouver. Les débris des troupes impériales attribuent leur insuccès au mauvais choix des généraux. On se plaint beaucoup de leur incapacité, qui en définitive aurait nécessité l'intervention de l'armée russe.

Ce n'est pas dix mille, mais bien vingt mille Russes qui sont entrés en Transylvanie. On se préoccupe beaucoup de leur présence en Allemagne, car la Russie est aux yeux des Allemands l'ennemie déclarée de leur révolution et de leur liberté. Chacun sait que la Russie n'a prêté le secours demandé qu'à la condition d'obtenir de l'Autriche le consentement d'incorporer les provinces danubiennes à la Russie ; ce consentement a été donné.

La *Gazette de Cologne* pense avec raison que le premier pas que la Russie vient de faire sur le territoire autrichien pourrait bientôt être suivi d'un second sur le territoire de la Prusse. Les paysans autrichiens comparent les Russes habillés de vert au diable, dont ils portent, disent-ils, les couleurs. Comme le diable, si on les appelle, ils viennent aussitôt ; comme le diable ils prêtent fidèlement le secours qu'on leur demande ; mais, comme le diable aussi, ils finissent toujours par étrangler ceux qu'ils ont secourus.

Cependant, s'il faut en croire le gouvernement russe, ce ne serait pas seulement pour secourir l'Autriche, mais aussi pour se garder lui-même, qu'il a fait entrer des troupes en Transylvanie. Dans une circulaire adressée à divers gouvernements, il déclare qu'il a été obligé de prendre cette mesure, quelque éloigné qu'il soit de s'immiscer dans les affaires étrangères, faisant observer que par la tournure que la guerre a prise en Hongrie, il ne s'agit de rien moins que du projet d'une levée de boucliers ayant des ramifications jusqu'en Podolie et aux principautés du Danube. Il ajoute qu'il ne combattra que *pro domo*, tout en faisant occuper par ses troupes la Transylvanie.

Au reste, qu'elles soient vraies ou feintes, les craintes du gouvernement russe n'en prouvent pas moins que le czar est loin d'avoir pour lui les sympathies des peuples. Les Slaves, sur lesquels Nicolas comptait, tournent de plus en plus leurs regards vers l'Occident.

Le *Peuple souverain*, de Lyon, donne la nouvelle suivante, dont l'exactitude lui a été garantie par un Polonais arrivant à l'instant de Cracovie :

« Dix-sept bataillons de Croates sont passés dans le camp des Madgyars avec armes et bagages. »

Ce fait, qui serait certainement fort grave, a tout aussi besoin de confirmation que les nouvelles transmises de Leipsig à la *Gazette de Francfort*, d'après lesquelles le ban Jellachich se serait décidé, pour satisfaire

la nation slave, qui commençait à se montrer très mécontente, à entrer en négociations avec les Madgyars, et aurait passé de leur côté avec ses Croates.

Ce qui est certain, c'est que les Slaves du Sud exigent de l'Autriche qu'elle se sépare complètement de l'Allemagne, et que leurs préparatifs de guerre ont moins pour but la soumission de la Hongrie et de l'Italie, que leur propre résistance aux volontés de la camarilla d'Ollmütz. Ce qui le prouve, c'est qu'ils confisquent pour leur usage particulier tous les convois d'armes et d'artillerie que le ministère envoie par l'Esclavonie et la Croatie en Transylvanie.

On écrit de Lemberg, le 26 février, qu'une émeute assez grave a eu lieu à Cracovie à propos de la levée de 800 hommes que les autorités autrichiennes voulaient faire exécuter. Les Autrichiens ont fait feu sur la population; plusieurs personnes ont été tuées, et un plus grand nombre blessées. Le lendemain les autorités ont publié une proclamation pour annoncer à la population que la levée n'aurait lieu que dans un mois, si à cette époque les enrôlements volontaires ne s'étaient pas élevés à 800. La ville était dans une grande agitation. Ce qui aurait contribué à augmenter l'irritation, c'était la mesure prise par le gouvernement autrichien au sujet des bons de banque créés par le gouvernement hongrois, auxquels le feld-maréchal Windisgraetz avait donné un cours forcé. Un grand nombre de familles se trouve ruiné par cette mesure.

Nouvelles d'Italie.

La rentrée de Guerrazzi à Florence a été une fête des plus brillantes. Une foule immense l'attendait à la station du chemin de fer. Salué par les plus chaleureuses acclamations, Guerrazzi, avec les autres membres du gouvernement provisoire, la municipalité, le clergé, la garde nationale, se rendit à la cathédrale, où l'on chanta un *Te Deum* pour remercier Dieu d'avoir préservé la Toscane de la guerre civile. Après la cérémonie, Guerrazzi est monté sur un balcon de la place du Peuple, et là il a prononcé un discours qui a été souvent interrompu par de vifs applaudissements.

Des arbres de liberté ont été plantés sur toutes les places de Florence. De semblables plantations se sont faites dans beaucoup de bourgs et de paroisses. Des arbres descendaient ces inscriptions que la foule, hommes et femmes, prêtres et laïcs répétaient à l'envi : Vive la république! vivent la liberté, Rome et l'Evangile !

Les dernières lettres de Palerme montrent que la conciliation avec le bombardeur est plus éloignée que jamais. Le changement de ministère s'est opéré dans ce sens.

Le parlement piémontais a adopté le paragraphe de l'adresse que nous avons donné hier. Ce paragraphe invite le gouvernement à serrer les liens qui l'unissent à l'Italie centrale.

L'anniversaire de la révolution de Février a été célébré à Livourne par les Français résidant en cette ville et par les marins du *Ténare*. Après le banquet commémoratif, les citoyens ont parcouru les rues de Livourne proclamant le principe de la souveraineté des peuples, de la solidarité des républiques de France et d'Italie, et agitant leur bannière qui, aux acclamations d'une foule immense de Livournais, prenait place à côté de la bannière italienne au haut de l'arbre de la liberté.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*).

Trieste, 26 février.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître le fait suivant à titre de simple renseignement, sans commentaire aucun.

L'amiral commandant la subdivision française dans l'Adriatique, se trouvant sur la rade de Trieste avec les frégates l'*Asmodée* et la *Psyché*, à la veille d'avoir à célébrer l'anniversaire du 24 février, que l'Assemblée venait de déclarer fête nationale, a quitté prudemment cette rade, et est allé mouiller à quatre lieues de là, dans un trou obscur de la côte d'Istrie. (Pour qui ne connaît pas les usages maritimes, il est bon de savoir que les fêtes nationales se célèbrent par un grand pavois et des salves de coups de canon, démonstrations auxquelles doivent se joindre les nations amies présentes).

Salut et fraternité. *Un officier de l'Adriatique.*

Anniversaire du 24 février, par les Français résidant à la Chaux-de-Fonds.

Samedi soir, 24 février, une grande fête de famille, dont nos amis les Français faisaient les honneurs et dont la République française était la *reine*, avait lieu dans une des salles du casino de la Chaux-de-Fonds (Suisse). Un banquet d'environ 200 couverts réunissait dès les six heures du soir la plus joyeuse sociétés Comme nous l'avons déjà dit, les Français de notre localité, par une attention délicate, avaient résolu de profiter de cette circonstance pour témoigner leurs sympathies aux républicains neuchâtelois, à tous les Suisses en général, et fraterniser avec eux.

En conséquence, ils avaient fait bon nombre d'invitations. Les Neuchâtelois invités s'étaient d'autant plus empressés de répondre à l'amicale proposition qui leur était faite, qu'un même souvenir les réunissait intimement aux républicains français dans cette circonstance.

Le président du comité organisateur de la fête, M. Barthe, ouvrit le banquet par une allocution pleine de cordialité adressée aux convives invités, Le repas fut gai, animé et surtout admirablement servi. Au dessert, les toasts commencèrent. Le premier fut porté « à la confédération suisse » par l'un des présidents du banquet, M, Rossignol, qui l'accompagna de chaleureuses et sympathiques paroles qui furent bien senties. Le toast « à la République française » fut porté à diverses reprises par les Neuchâtelois et d'autres invités.

Une page de notre journal ne suffirait pas pour mentionner spécialement tous les toasts portés dans cette soirée. Les principaux, après les deux premiers, furent: « A la République universelle ! à la fraternité ! à la démocratie pure! à l'émancipation des peuples ! à la République neuchâteloise! » par plusieurs Français. « A tous les martyrs de la liberté ! à la solidarité des peuples ! à la pratique des vertus civiques ! » Ce dernier... mais n'en disons rien. Un toast particulier fut aussi porté « Au Comité directeur de la fête et à tous les Français présents ! »

M. le préfet, le brave commandant Courvoisier, M. le juge de paix et M. Gretillat, président nommé de notre tribunal, qui figuraient au nombre des invités, ont successivement pris la parole et ont exprimé avec une franche cordialité la sympathie qui unissait les Neuchâtelois aux Français en général et à ceux résidant à la Chaux-de-Fonds en particulier; ils ont remercié avec effusion ces derniers de l'accueil fraternel qu'ils en recevaient; d'autres citoyens de la localité l'ont fait aussi en des termes non équivoques de sincère amitié.

Le même jour, 24, le comité de la section patriotique de la Chaux-de-Fonds se réunissait aussi en un banquet commémoratif du jour où le grand événement qui se passait en France eut un aussi heureux retentissement pour notre pays. Quoique en petit comité, cette réunion d'amis de leur patrie n'en faisait pas moins des vœux pour la grande nation et le petit pays dont elle célébrait la délivrance simultanée.

Des toasts à la révolution française ! à la République neuchâteloise ! à la Confédération suisse ! ont aussi animé le banquet de cette réunion fraternelle. (*Republicain Neuchâtelois.*)

Banquet des Sous-Officiers.

La lettre suivante a été portée aux bureaux du *Peuple* par des socialistes *déguisés en sergents-majors* :

Citoyen rédacteur,

Malgré notre vif désir de ne pas prolonger plus longtemps les tortures des réactionnaires qui voient en dépit de leurs efforts le socialisme envahir l'armée sur laquelle ils comptaient si bien, nous croyons qu'il est de notre devoir de protester énergiquement contre le démenti donné par le *Moniteur* (dont tous les journaux monarchistes se sont fait l'écho) relativement au banquet des sous-officiers démocrates-socialistes annoncé par la presse démocratique et sociale. Ces journaux vont même plus loin : ils proclament bien haut que si en effet ce banquet a eu lieu il n'était composé que de socialistes déguisés n'ayant de commun avec les sous-officiers de l'armée que l'habit qu'ils portaient.

De deux choses l'une, ou ces messieurs croient fermement ce qu'ils ont avancé, et alors la position *exceptionnelle* que l'on nous fait nous met dans l'impossibilité *absolue* de les tirer de leur erreur sans nous exposer à toutes leurs vengeances, ou bien cette erreur n'est elle-même que simulée, et alors le piège est trop grossier pour que nous nous laissions prendre à ce semblant d'incrédulité. Pris individuellement, nous sommes de peu d'utilité pour la sainte cause de l'humanité; mais réunis les moyens dont nous disposons sont redoutables, et c'est parce que nous avons la conscience de notre force que nous ne voulons pas nous exposer inutilement aux persécutions des modernes Machiavel, Malthus et Escobar.

Est-il donc si étonnant de voir sous un gouvernement républicain des sous-officiers pleins de patriotisme célébrer l'anniversaire du jour où le peuple souverain a chassé son dernier despote? voudrait-on nous faire oublier que nous sommes les enfants de ceux qui inscrivaient sur leurs drapeaux : Le peuple français debout devant les tyrans! de ceux qui ont refoulé les hordes barbares de la servile Europe jusque dans les steppes du Moscovite. Non! non! l'armée de 1848 restera toujours fidèle aux glorieuses traditions du passé, prête à verser la dernière goutte de son sang pour l'œuvre encore inachevée de son immortelle devancière.

Elle est liée au peuple par trop de liens pour ne pas manifester hautement ses brûlantes sympathies pour les victimes de vingt siècles d'oppression, alors surtout que les suppôts du despotisme redressent impuissamment la tête. Mais, qu'on le sacre bien, comme les soldats de Brutus et de Spartacus, nous combattrons toujours pour la liberté et pour le triomphe des principes populaires.

La vieille royauté a soufflé assez longtemps la corruption dans nos rangs; malgré ses efforts, elle n'a pu étouffer en nous tout sentiment d'indépendance, ni nous transformer en une machine brutale et inintelligente. Nous sommes aujourd'hui citoyens, soldats de la République démocratique, c'est-à-dire que nous devons joindre au courage du soldat la sagesse et la vertu du citoyen. Nous avons célébré l'anniversaire de Février parce que le sang qui anime le peuple coule aussi dans nos veines, et que nous avons gravé dans le cœur le mot sacré de fraternité.

Non contents de vouloir flétrir notre conduite, ces mêmes journaux poussent l'*inconvenance* (pour ne pas employer une expression trop peu parlementaire) jusqu'à soupçonner les deux honorables représentants qui nous ont prêté leur concours de s'être rendus complices d'une *mystification*. Nous sommes heureux de l'occasion qui nous est offerte de témoigner tous nos remerciements aux citoyens Joly père et Olivier (Démosthène), qui, en se rendant parmi nous, ont pu s'assurer par eux-mêmes des progrès du socialisme dans l'armée. Nous remercions aussi le citoyen Ledru-Rollin de l'initiative qu'il a prise en notre nom dans le développement de son toast au banquet du 25 février et dans sa lettre adressée au *Moniteur*.

Nous croyons, citoyen rédacteur, qu'après les explications ci-dessus il ne peut exister qu'un doute volontaire sur la véracité des faits.

Vive la République démocratique et sociale !

Les délégués du banquet des sous-officiers démocrates-socialistes de l'armée de Paris et de la banlieue.

Irrégularités dans le service de la Poste.

La *Voix du Peuple*, journal démocratique de Marseille, contenait samedi l'article suivant :

La *Gazette du Midi* se plaint comme nous de l'inexactitude de la poste en ce qui concerne ses numéros, qui n'arrivent que très irrégulièrement à leur destination; mais la vivacité de nos plaintes l'étonne, et elle ne comprend pas que nous accusions l'administration des postes de conspirer avec les royalistes contre la propagation des journaux républicains.

Si nous avons porté cette grave accusation, non pas contre l'administration des postes en général, mais contre certains directeurs et buralistes, c'est que nous y sommes suffisamment autorisés par les faits. Dans certaines localités que nous nommerons, les journaux réactionnaires sont les seuls que l'on distribue; tous les autres, qu'ils s'appellent *Voix du Peuple*, *Réforme*, *République*. *Démocratie pacifique*, sont impitoyablement confisqués par messieurs les employés; si ce n'est pas là un vol, et un vol de la pire espèce, qu'est-ce donc?

La *Gazette du Midi* n'a encore reçu, à ce qu'elle dit, que dix réclamations contre l'inexactitude de la poste, et nous concevons qu'elle puisse garder son calme et son sang-froid en présence d'un tort aussi minime; mais ce qui doit expliquer la vivacité de notre article d'avant-hier, c'est que les réclamations nous arrivent par centaines, et que, si nous voulions publier toutes les lettres qui nous parviennent journellement à ce sujet, nos colonnes, quelque grandes qu'elles soient, ne pourraient y suffire.

Cours de M. Michelet.

Citoyen rédacteur,

Un article inséré dans la *Gazette des Tribunaux*, et répété par tous les journaux de la réaction, métamorphose le tumulte insignifiant qui s'est élevé jeudi au Collège de France, avant l'arrivée de M. Michelet, en *scènes regrettables*, et affecte de s'étonner que M. Michelet n'ait pas admonesté sévèrement les perturbateurs.

Il faut apprendre aux correspondants anonymes des journaux en question — s'ils ne le savent déjà, — que M. Michelet n'est en communication avec ses auditeurs qu'au moment même où il arrive, et que par conséquent il n'est pas plus responsable de ce qui se passe en son absence que de ce qui se passe dans la rue. Ensuite, M. Michelet a recommandé plusieurs fois et de la manière la plus formelle le calme et le silence. Il l'avait aussi formellement recommandé la veille du jour où le ministère Salvandy prit prétexte de quelques *scènes regrettables* pour fermer le cours.

Aujourd'hui, que les destinées de la République sont entre les mains du parti réactionnaire, et qu'on voudrait bien, comme sous Louis-Philippe, briser la chaire de l'illustre professeur, il est bon de rétablir dans leur vrai jour quelques faits sans importance, et en même temps d'inviter les personnes qui attendent l'arrivée de M. Michelet à ne donner aucun prétexte à la malveillance de nos ennemis. Quant aux inconnus qui rendent des leçons du Collège de France un compte inexact, mutilé et perfide, M. Michelet leur a répondu lui-même. Qu'ils en fassent leur profit.

Agréez, etc. AUGUSTE MALA.

On nous remet copie de la lettre suivante, adressée à la *Patrie* et au *Courrier français* :

Aux rédacteurs en chef des journaux la PATRIE *et le* COURRIER FRANÇAIS.

Citoyens,

Vous publiez dans votre numéro du 5 mars une liste de candidats démocrates socialistes, en insinuant que cette liste émane du COMITÉ DÉMOCRATIQUE SOCIALISTE DES ÉLECTIONS nouvellement constitué. Vous êtes, citoyens rédacteurs, assez mal informés. Qu'il nous soit permis de faire une déclaration qui vous empêchera de retomber désormais dans la même erreur.

Le COMITÉ DÉMOCRATIQUE SOCIALISTE DES ÉLECTIONS n'est que provisoire; il cessera d'exister le jour où le peuple, assemblé dans les comices, aura pu nommer le comité définitif. Il n'est donc ni dans ses pouvoirs ni dans sa volonté de publier une liste qu'il n'a pas mandat de former.

Nous ne sommes pas de ceux qui, dans une officine électorale, pensent et parlent toujours à la place du peuple. Nous suivons une autre ligne qui nous est tracée par nos principes; le jour où la liste des candidats du peuple paraîtra, vous n'aurez rien à lui apprendre, car elle sera son œuvre.

Nous laissons de côté les quelques phrases plus ou moins insidieuses dont vous appuyez votre publication, et qui en montrent l'intention et la portée. Le but de notre lettre est de démentir votre assertion, et à l'avance toutes celles qui pourraient lui ressembler.

Salut et fraternité.

Joly père, représentant du peuple. — Fosseyeux. — D'Alton-Shée. — Baudin. — Servient. — Pardigon. — B. Duverdier. — F. Cournet. — Morel. — P. Guichenne. — Thavenet-Bellevue. — Laporte. — Lecomte-Minor. — Genilier. — Songeon. — J.-B. Bocquet. — André. — Madier de Montjau jeune. — Jules Lechevalier.

Assemblée Nationale.

PRÉSIDENCE DE M. MARRAST. — *Séance du 6 mars.*

Troisième délibération sur la loi électorale.

Nous ne mentionnons que les articles modifiés.

M. CÉLESTIN LAGACHE propose de modifier ainsi un paragraphe de l'article 2 :

« Les militaires en activité de service seront portés sur la liste des communes où ils étaient domiciliés avant leur départ. » — Adopté au scrutin de division.

Votants.	612
Majorité.	307
Pour.	609
Contre.	3

Vingt-deux représentants proposent l'art. additionnel suivant : « Seront inscrits sur les listes électorales les individus nés en France de parents étrangers, lorsqu'ils réuniront la double condition d'âge et de résidence posées dans l'art. 47, et qu'ils auront satisfaits à la loi du recrutement, pourvu que leur demande soit accompagnée de la déclaration ordonnée par l'art. 9 du code civil.

Cet amendement, appuyé par M. Lichtenberger, et combattu par M. Freslon, est mis aux voix.

Une première épreuve est déclarée douteuse; l'amendement est rejeté à une deuxième épreuve.

M. KOENIG propose de dire :

« La liste électorale comprendra une liste supplémentaire indiquant les citoyens de la commune âgés de plus de vingt ans et de moins de vingt-et-un, ainsi que la date précise de leur naissance. »

Cet amendement, combattu par M. Victor Lefranc, est rejeté.

M. HENRI DIDIER propose et *improvise* l'article additionnel suivant :

Toutefois seront compris sur la liste de la commune où ils habitent les citoyens qui en vertu du décret de l'Assemblée nationale du 19 septembre dernier, ont quitté la France pour s'établir en Algérie.

Cet amendement est pris en considération.

Douze amendements ont été proposés sur la question des faillis concordataires ou déclarés excusables.

M. EMILE LEROUX propose de ne priver du droit électoral que les faillis qui n'ont pas obtenu un concordat ou qui n'ont pas été réhabilités.

M. RONDEAU appuie l'amendement. Il voudrait que l'on accordât aussi le droit électoral aux faillis excusés par jugement.

M. VEZIN combat cet amendement au nom de la majorité de la commission.

M. BILLAULT l'appuie au nom de la minorité de la commission. L'Assemblée, impatiente, demande la clôture, qui est prononcée.

M. LE PRÉSIDENT. Je mets aux voix ces mots :

« Les faillis qui n'ont pas obtenu de concordat. » — Adopté.

« Ou qui n'ont pas été réhabilités. » (Réclamations.)

UNE VOIX. Le renvoi à la commission. (Tumulte.)

M. LE PRÉSIDENT. On me présente un amendement ainsi conçu :

« Les faillis concordataires ne pourront être électeurs. (Vives rumeurs.)

M. LE PRÉSIDENT. Voici une rédaction nouvelle de la commission, présentée par M. Billault :

« Les faillis n'ayant pas obtenu de concordat, n'ayant pas été déclarés excusables ou n'ayant pas été réhabilités, conformément à l'art. 538 du code de commerce. » (Le tumulte va croissant.)

VOIX DIVERSES. Le scrutin de division !

Il est procédé à cette opération au milieu d'une confusion très grande.

Les voix se répartissent ainsi :

Votants	713
Majorité	357
Billets blancs pour	501
Billets bleus contre	212

L'Assemblée a adopté l'amendement.

M. BESANÇON propose un paragraphe supplémentaire :

« Cependant, les faillis concordataires ne seront admis à exercer leur droit électoral que lorsqu'ils auront satisfait aux conditions du concordat et payé leurs dividendes. »

La prise en considération de l'amendement est prononcée par l'Assemblée. Il est renvoyé à la commission.

M. GENT propose un autre paragraphe, qui serait coté 8, et qui porterait : « Ceux qui ont été condamnés pour faux poids, fausses mesures ou falsification de substances alimentaires. (Art. 78 et 423 du Code pénal.)

Après une épreuve douteuse, l'Assemblée prend l'amendement en considération.

Le dernier paragraphe de l'art. 3 est adopté.

M. PARENTEAU propose cet autre paragraphe, qui clorait les paragraphes de l'art. 3 :

« La prohibition portée par le présent article cessera également d'avoir son effet cinq ans après l'expiration des peines énoncées dans le § 4, si, pendant ce laps de temps, il n'est survenu aucune condamnation; dans le cas contraire, le condamné continuera à être rayé de la liste électorale, jusqu'à ce qu'il ait obtenu sa réhabilitation. »

M. VICTOR LEFRANC, au nom de la commission, donne son assentiment à cette disposition, dont il propose une nouvelle rédaction.

Un membre propose un amendement qui n'est pas pris en considération.

Voici la rédaction de la commission : « Les paragraphes 3, 4 et 5, ne seront pas appliqués aux individus dont la condamnation remonte à plus de cinq ans avant la promulgation de la loi. »

Cet amendement n'est pas adopté.

M. FAVREAU propose le paragraphe additionnel suivant :

« Toutefois, les citoyens qui, depuis leur condamnation, ont été nommés membres des divers conseils électifs ou officiers de la garde nationale, seront inscrits sur la liste électorale. »

Je crois qu'il y a réhabilitation morale dans le fait d'un condamné appelé par la confiance de ses concitoyens à s'asseoir dans un conseil électif, ou à les commander avec les insignes d'officier de la milice citoyenne. Messieurs, prenez-y garde, une trop grande sévérité fermerait la porte au repentir (Exclamations diverses.) J'entends qu'on s'étonne de mon intérêt pour les voleurs; je m'étonne, moi, qu'on cherche, par une rigueur excessive, à retenir les louables efforts qui peuvent conduire un malheureux qui a failli à une honorable réhabilitation.

L'amendement de l'honorable M. Favreau n'est pas adopté.

L'art. 3 sera mis aux voix dans son ensemble quand la commission aura fait son avis des amendements.

« Art. 4. La liste, dressée par le maire, sera immédiatement déposée au secrétariat de la mairie pour y être communiquée à tout requérant.

» Avis de ce dépôt sera donné par affiches apposées aux lieux accoutumés. »

M. TRANCHANT propose une rédaction nouvelle de l'article 4 :

« Après l'expiration du délai porté à l'article 1er, la liste ainsi dressée sera immédiatement déposée au secrétariat de la mairie; elle sera communiquée à tout requérant; elle pourra être copiée et reproduite par la voie de l'impression.

» Le jour même du dépôt de la liste, avis en sera donné par affiches apposées aux lieux accoutumés. »

Cet amendement, appuyé par M. Billault, au nom de la commission, est adopté.

L'art. 5, avec une légère modification, qui consiste à faire envoyer, dans les huit jours, le procès-verbal des élections par le sous-préfet au préfet, est adopté.

« Art. 6. Si le préfet estime que les formalités et les délais prescrits par la loi n'ont pas été observés, il devra, dans les deux jours de la réception de la liste, déférer les opérations du maire au conseil de préfecture du département, qui statuera dans les trois jours, et fixera, s'il y a lieu, le délai dans lequel les opérations annulées devront être refaites.

» Dans ce dernier cas, le conseil de préfecture pourra, par la même décision, réduire à cinq jours le terme pendant lequel les citoyens devront prendre connaissance de la liste et former leurs réclamations ; il pourra également ordonner que les réclamations seront portées devant le juge de paix, directement et sans examen préalable, par la commission municipale. »

Le premier paragraphe de l'article 6 est adopté.

M. THOMINE DESMASURES demande qu'on ajoute pour paragraphe cette disposition :

« Les paragraphes précédents ne sont pas applicables aux listes d'après lesquelles se fera l'élection de l'Assemblée législative prochaine. »

Cet amendement n'est pas adopté.

Le dernier paragraphe de l'art. 6 est adopté.

L'art. 7 est reporté à l'art. 13.

Le § 1 de l'art. 8 est maintenu. Le § 2 est ainsi modifié par la commission :

» Les réclamations seront jugées dans les cinq jours par une commission composée, à Paris, du maire et de ses adjoints, et partout ailleurs, de deux membres du conseil municipal, désignés à cet effet par le conseil. »

L'art. 9 est adopté.

« Art. 10. L'appel sera porté devant le juge de paix du canton ; il sera formé par simple déclaration faite au greffe ; le juge de paix statuera dans les dix jours, sans frais ni formes de procédure, et sur simple avertissement donné à toutes les parties intéressées.

» Toutefois, si la demande portée devant lui implique la solution préjudicielle d'une question d'Etat, il renverra préalablement se pourvoir devant les juges compétents et fixera un bref délai dans lequel la partie qui aura élevé la question préjudicielle devra justifier de ses diligences. »

M. LUGACHE demande que l'on fixe la compétence. Qui sera juge compétent, la cour de cassation ou le conseil ?

Après une discussion confuse, l'art. 10 en entier est renvoyé à la commission.

« Art. 11. La décision du juge de paix sera en dernier ressort, mais elle pourra être déférée à la cour de cassation. »

M. ISAMBERT propose et développe un amendement ainsi conçu : il prendrait place après l'art. 11,

« Dans les questions relatives à l'état civil des citoyens, le juge ne statuera que sur le fait de la possession d'état, sans préjudice au principal de la compétence des tribunaux ordinaires. »

M. V. GRANDIN combat l'amendement.

M. LE PRÉSIDENT met cet amendement aux voix. Il est rejeté.

L'article 12 est adopté d'après la seconde délibération.

Les art. 13 et 14 sont également adoptés.

Nouvel art. 13 présenté par la commission, qui comprend l'art. 7 réservé :

« Art. 13. Tous les actes judiciaires seront, en matière électorale, dispensés du timbre et enregistrés gratis.

» Les extraits des actes de naissance nécessaires pour établir l'âge des électeurs seront délivrés gratuitement sur papier libre à tout réclamant. Ils porteront en tête de leur texte l'énonciation de leur destination spéciale, et ne seront admis pour aucune autre. » — Adopté.

« Art. 14. Si la décision du maire a été réformée, le juge de paix en donnera avis au préfet et au maire dans les trois jours de la réformation. » — Adopté.

« Art. 15. A l'expiration du dernier des délais fixés par les art. 4, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 de la présente loi, le maire opérera toutes les rectifications régulièrement ordonnées, transmettra au préfet le tableau de ses rectifications et arrêtera définitivement la liste électorale de la commune. »

M. TRANCHANT propose un amendement ainsi conçu :

« A l'expiration des délais fixés par les articles précédents, la liste électorale sera définitivement arrêtée par le maire. Dans tous les cas, et nonobstant toute espèce de retard, les listes électorales, pour toutes les communes, seront censées closes et arrêtées le dimanche. »

M. CHARAMAULE demande le renvoi de l'article 15 à la commission.

L'art. 15 est renvoyé à la commission.

La séance est levée à six heures et quart.

Un Procès en 1817.

Nous empruntons à M. de Vaulabelle un souvenir de la Restauration, propre à faire connaître à quel excès ridicule le parti monarchique a poussé l'enthousiasme pour l'invasion moscovite.

Le comte de Montrichard, chevalier de Saint-Louis et sous-préfet de Villefranche, reçoit des instructions des autorités supérieures de Lyon, et fait immédiatement arrêter comme *prévenus d'opinions suspectes* tous les officiers en demi-solde ou en retraite dans sa résidence ; ils étaient dix-sept : seize recouvrent leur liberté, après un emprisonnement d'un mois ; le dernier, ayant vingt ans de service, demeure détenu à la suite de l'interrogatoire suivant : « Vos noms et qualités ? — Vélu, capitaine de cavalerie. — N'avez-vous pas appelé votre cheval *Cosaque* ? — Cela peut être, mais je n'en ai nul souvenir. — Comment avez-vous pu donner à votre cheval un nom *cher à tous les bons Français* ? — Je l'avais acheté d'un officier russe et je l'avais appelé Cosaque, comme je l'aurais appelé Normand s'il eût été Normand. — Vous deviez cependant savoir que c'était outrager un peuple au courage duquel la France doit en partie le rétablissement de l'autorité légitime. »

Le capitaine Vélu, à cette observation, reste sans réponse ; on lui annonce qu'il sera traduit devant la cour prévôtale ; mais tombé tout à coup dans un sombre abattement, et atteint du mal des prisons, il succombe avant de comparaître devant cette juridiction.

FAITS DIVERS.

Nous venons d'assister à une grande revue que le président de la République a passé aujourd'hui au Champ-de-Mars. Il y avait deux motifs puissants pour cette revue : le premier, c'est que M. le président s'ennuyait ; le second, c'est qu'on a reconnu nécessaire de relever l'esprit de l'armée et de prouver aux socialistes que s'ils ont eu quelques sous-officiers à un de leurs banquets, le général Changarnier a eu 50,000 hommes au Champ-de-Mars.

Toutes les troupes casernées à Paris, tous les régiments enfermés dans les forts ont été réunis dès neuf heures du matin sur le terrain. Artillerie, génie, cavalerie, ligne et infanterie légère, rien ne manquait à l'appel. La tenue de guerre était commandée ; aussi, nous avons vu nos soldats sous les armes pendant sept heures, avec bidons, marmites, sacs de campement, biscuits, etc.

M. le président de la République, toujours en costume de général de la garde nationale, entouré d'un nombreux état-major, a passé en revue toutes ces troupes, irréprochables dans leur tenue comme dans leurs manœuvres. Un groupe d'enthousiastes, habitués des environs de l'Elysée-National, l'a environné à son entrée au Champ-de-Mars, et un peloton de cavalerie s'est avancé pour le dégager. Ce petit effet de scène n'était pas mal. Puis, après l'inspection, il y eut distribution de croix de la Légion-d'Honneur. A deux heures les troupes rentraient dans leurs quartiers respectifs.

— Outre Mme Courtais, la femme d'un autre accusé, Mme Borme (Daniel), est arrivée à Bourges, et demandé l'autorisation d'être renfermée avec son mari. Un avocat du barreau de Grasse a fait le voyage avec elle, et doit prêter l'appui de sa parole à l'accusé Borme.

— Le président de la République a reçu hier les deux envoyés de la République romaine. Les deux ambassadeurs se sont également présentés chez M. Drouyn de Lhuys, par qui ils ont été reçus.

— On s'entretient beaucoup à l'Assemblée du refus fait par M. de Rotschild de négocier le nouvel emprunt autrichien, et des avantages marqués que remporte l'armée hongroise sur l'armée impériale. On annonce même que Pesth a été repris par les premiers ; cette nouvelle nous paraît prématurée. (*Estafette.*)

— Des sous-officiers du 55e de ligne ont écrit au journal la *République* pour protester contre le banquet des sous-officiers démocrates-socialistes. Nous ne comprenons pas trop le but de cette démarche. Les sous-officiers qui l'ont faite ne pouvaient garantir qu'une chose, c'est qu'ils n'étaient pas du banquet. Nul n'avait prétendu que l'armée tout entière en fût. Les toasts reproduits par nous n'en ont pas moins été portés, et de la part d'hommes qui sont dans la main du ministère actuel, une démonstration de républicanisme sincère a beaucoup de poids et de mérite.

— M. Népomucène Janowski, rédacteur en chef de la *Gazette de Pologne*, nous écrit pour déclarer qu'il est complètement étranger à la *Société slave de Paris*, et que cette société le fait *à tort figurer au nombre de ses membres*.

— Nous sommes en mesure, dit le *Peuple*, de préciser le fait dont la *Réforme* fait mention dans son numéro d'hier en ce qui concerne le 43e régiment de ligne. Ce régiment fut placé le 29 janvier sur la place de la Révolution. Personne dans ce régiment, pas plus que dans la population, ne croyait au fameux complot socialiste, mais on inclinait à croire dans le régiment, comme dans la population, que les ministres de Louis-Bonaparte, soutenus par les réacteurs, pourraient bien tenter quelque chose contre la Constitution ; aussi, pour prévenir une aussi funeste tentative contre la paix publique, des officiers du régiment allèrent trouver à l'Assemblée des représentants de la droite, et ils les prévinrent que dans le cas d'une attaque contre l'Assemblée, *de quelque côté que cette attaque vînt*, ils marcheraient contre les violateurs de la souveraineté du peuple.

Le surlendemain le régiment savait qu'il quittait Paris et qu'il était dirigé sur Bordeaux. Tout ceci n'empêche pas le *Moniteur* et Basile-Faucher de démentir le citoyen Ledru-Rollin avançant que le ministère éloigne de Paris les régiments qui lui sont suspects.

— Les Cuisiniers associés de la barrière du Maine adressent au *Peuple* une lettre dans laquelle ils remercient les convives du banquet du calme et de la fermeté qu'ils ont mis à résister à toutes les provocations.

Ils signalent en même temps les excès auxquels se sont livrés les agents de la police. — Un sociétaire a été frappé [illegible] tête d'un coup de tabouret par un agent qu'il voulait empêcher de briser un huilier. Deux autres, parce qu'ils portaient des cravates rouges, ont été serrés à la gorge si vivement, que l'un d'eux a perdu connaissance ; un quatrième, contusionné de coups de poings ; un cinquième, brutalement maltraité pour avoir dit aux agents d'attendre l'ouverture d'une cloison mobile ; ils ont préféré la forcer.

Ils leur ont cassé pour 200 fr. de matériel et causé un égal préjudice en faisant évacuer tous les paisibles consommateurs de l'établissement.

— En ce moment, dans la commune d'Arlay (Jura), on s'entretient avec un étonnement inexprimable de la mort simultanée de deux jeunes femmes, du hameau de Saint-Vincent, âgées de 25 ans, et dont la carrière, absolument semblable, s'est renfermée dans les mêmes limites. On raconte, en effet, que Marie Cheux, femme du sieur Jolibois, menuisier, et la femme Berthaud, née B epot, amies inséparables, étaient nées le même jour et à la même heure ; qu'elles s'étaient mariées également à la même heure et le même jour ; qu'elles ont eu le même nombre d'enfans, savoir : chacune deux filles et un garçon (ces derniers n'ayant en ce moment qu'un mois) ; qu'elles sont décédées le même jour, de la même fièvre miliaire, et qu'elles ont été enterrées en même temps, l'une à côté de l'autre, c'est-à-dire dans le même cimetière. (*L'Union franc-comtoise.*)

— Nous prévenons, dit la *Révolution démocratique*, les soldats et sous officiers de la garnison de Paris que des agents de la police secrète stationnent depuis le matin jusqu'au soir aux abords des journaux qui ont publié le compte-rendu du banquet des sous-officiers démocrates et socialistes. Ces derniers feront donc sagement en s'abstenant de toute démarche qui pourrait les compromettre ; dans le cas où ils auraient à nous faire, ou à nos confrères, des communications urgentes, nous les prions de s'habiller en bourgeois, pour ne pas être exposés aux vexations de l'autorité supérieure.

L'avis que nous donnons est basé sur une certitude officielle.

— Une lettre particulière nous informe que l'on vient de découvrir dans une plaine, à huit lieues de Constantine, en creusant un puits artésien, un filon de charbon de terre ayant 90 centimètres d'épaisseur.

Les avantages que promet cette découverte sont d'un bon augure pour l'avenir de nos colonies africaines.

— S'il faut en croire la *Patrie*, la préfecture de police fait en ce moment de nombreuses réformes dans le personnel de la police municipale.

Outre les gardiens de Paris qui, après avoir passé ce matin la visite du médecin, ont été refusés comme impropres au service, 400 autres ont été renvoyés par suite de suppression d'emplois.

Du reste, l'administration leur alloue 200 fr. d'indemnités à chacun, et accorde les frais de route et le passage gratuit en Algérie à tous ceux qui veulent s'y rendre en qualité de colon.

Quant aux gardiens maintenus, ils vont reprendre dans quelques jours l'uniforme provocateur des sergents de ville. Cette tenue ne différera de l'ancienne qu'en ce que leur capote portera le vaisseau de la ville de Paris au lieu d'un simple parement, et que le chapeau subira une légère modification dans la forme et dans la manière de le porter.

— Avant-hier et hier, dit la *Patrie*, pendant toute la matinée, les bureaux de la commission de la colonie agricole de l'Algérie ont été envahis par une foule d'aspirants colons, que la décision ministérielle désespérait. D'assez nombreux attroupements s'étaient formés sur la place du Carrousel et dans la rue de Rivoli. On y attendait anxieusement la désignation des personnes qui seraient admises à faire partie de ce 17e et unique convoi.

Aucune détermination n'a encore été prise jusqu'à ce jour sur l'époque du départ, mais la commission doit s'assembler très prochainement, et fixera son choix, qui, par l'immense quantité de postulants, se trouvera très difficile à faire. On n'est point encore fixé sur le mode de transport qui sera suivi à l'égard de ces nouveaux colons, qui doivent être répartis dans toutes les colonies fondées depuis peu en Algérie.

— On écrit de Vienne (Autriche), le 23 février : « Le nouvel uniforme qui vient d'être adopté pour toute l'infanterie de l'armée autrichienne se compose d'une tunique blanche à collet et revers bleus, et d'un pantalon large de couleur garance. »

— Un événement fort triste, et en même temps fort étrange, est arrivé, hier soir, rue de Choiseuil, 2. Un jeune garçon de dix ans, fils du concierge de cette maison, s'était rendu aux lieux d'aisances situés dans la cour, et dont la fosse avait besoin d'être vidée. Il portait une chandelle, et à peine eut-il fermé la porte que le gaz délétère dont cet endroit était rempli s'enflamma au contact de la mèche allumée. Une explosion violente se fit aussitôt ; elle occasionna une commotion si terrible que les dalles qui recouvraient la fosse furent soulevées, et que le malheureux enfant y fut englouti.

Des voisins courageux se dévouèrent pour le sauver, mais ils ne parvinrent à le retirer qu'au bout d'une demi-heure. Il respirait encore ; néanmoins, les soins de deux médecins qui arrivèrent bientôt avec le commissaire de police du quartier de la place Vendôme, furent insuffisans pour le rappeler à la vie.

On ne saurait peindre le désespoir des parents de la victime, qui viennent de perdre, d'une manière si fatale, leur fils unique. (*Droit.*)

— Le *Courrier de la Gironde* publie un premier-Bordeaux signé Granier de Cassagnac. L'auteur demande au nom de la foi que le pape soit remis en possession de son pouvoir temporel.

— Le *Républicain* de Lyon a été saisi pour un article qu'il a publié sur le maréchal Bugeaud. Voilà près de huit procès faits à la presse démocratique de cette ville depuis un mois. Les journaux modérés de Lyon commencent eux-mêmes à se récrier contre ces saisies multipliées.

— Un banquet, donné par les corporations ouvrières pour fêter l'inauguration de la salle de la Fraternité, a eu lieu dimanche, sous la présidence de M. Th. Bac ; il réunissait environ 800 personnes, hommes, femmes et enfants. Les toasts suivants ont été vivement applaudis. Par le citoyen Bac : « Au droit de réunion ! » Chalin : « Au droit de vivre par le travail ! » Barcot : « A l'ordre ! » Bisson : « A l'abolition de la conscription et des droits réunis ! » Macé : « A l'affranchissement du clergé ! » L'abbé Tranchant : « Aux heureux résultats de la réaction ! » Brisebane : « A la moralité du travail ! » Lévy : « A l'union des travailleurs ! » Bernard : « Aux ouvriers ! » toast qui a été lu par un autre citoyen. Deux dames ont aussi pris la parole ; Mme Brazier a porté un toast : « A notre jeune République ! » et Mme Marie Duclos : « A la Montagne ! »

Des airs nationaux et les chants socialistes ont été exécutés avec enthousiasme.

GARDE RÉPUBLICAINE. — Si les renseignements qui nous parviennent sont exacts, dit la *Réforme*, la commission chargée de réorganiser la garde républicaine, en vertu de l'ordonnance qui a fait passer ce corps dans les attributions du ministère de la guerre, a complètement terminé ses travaux. Le résultat en sera publié sous peu de jours. Il conclut à la radiation presque complète des officiers actuels, d'une grande partie des sous-officiers et des soldats. C'est ainsi que, sous prétexte de réorganisation, M. Faucher a livré cette garde sans conditions au ministre de la guerre, qui n'en a accepté que les cadres, sauf à les remplir avec un personnel déjà prêt de municipaux et de gendarmes. Que pouvait-on attendre de mieux de M. Faucher ? La garde était une des dernières œuvres de février qui restât debout encore. Le ministre de l'intérieur pouvait-il en tolérer plus longtemps l'existence ?

Toutefois, nous croyons que le dernier mot de cette destruction n'est pas encore dit. La garde a été constituée par décret de la commission exécutive, décret qui a force de loi, et que l'Assemblée nationale a seule le droit de révoquer et de détruire. L'Assemblée ne pourra donc manquer d'être saisie de cette violation brutale des droits des officiers dont le seul crime, mais crime irrémissible aux yeux du ministère, n'est que leur dévouement à la République.

AUTO DA-FÉ MODÉRÉS. — L'*Argus soissonnais* renchérit encore dans les lignes suivantes sur la ridicule contradiction du *Moniteur* qui blâme des exécutions de mannequins blancs pour approuver des exécutions de mannequins rouges :

« Il paraît, d'après le récit du *Moniteur*, que le peuple, le vrai peuple n'a pu partout se résigner à la patience, à l'aspect de ces débauches démagogiques. Sur quelques points on a fait prompte justice des anarchistes, on a brûlé leurs chefs en effigie, et M. Ledru Rollin, dit-on, a été compris dans cet auto-da-fé ! Il y a un an aujourd'hui, M. Ledru-Rollin était le maître absolu de la France, ses commissaires bouleversaient les départements à leur gré ! Juste retour des choses d'ici-bas ! La France a fait tant de chemin depuis un an, qu'il faudrait nier l'évidence pour douter un seul instant de l'avenir de paix et de prospérité qui lui est réservé. »

AFFAIRE DE LA RUE D'ANJOU-SAINT-HONORÉ. — La question de savoir quel est celui du mari ou de l'amant qui a tiré le premier coup de pistolet n'a pas encore reçu de solution. Chacun d'eux a persisté à soutenir que son coup de feu a suivi celui de son adversaire ; toutefois il est certain que M. Car..., après avoir entendu la détonation de l'arme de M. Coët... s'est réfugié dans la chambre de ses enfants qui est contiguë à celle de sa femme, et qu'il s'y est barricadé pour échapper aux violences qu'il croyait avoir à redouter, et que c'est à ce moment que M. Coët... et Mme Car... ont quitté l'appartement et ont été se réfugier dans celui de M. Coët...

La blessure de celui-ci a donné lieu à des complications qui en ont augmenté la gravité, et on nous assure que sa situation inspirait ce soir de sérieuses inquiétudes à sa famille.

M. Borg... est toujours en proie à de vives souffrances ; depuis le jour où il a été si cruellement frappé, on a pu seulement lui faire prendre un peu de bouillon à l'aide d'un tube.

Par suite de la plainte en adultère formée par le mari contre Mme Car... et contre son complice, cette dame a été arrêtée en vertu d'un mandat motivé, indépendamment du fait d'adultère, sur une prévention de *complicité d'homicide*.

M. Car..., lui aussi, aurait été, nous dit-on, l'objet d'une arrestation dans le courant de la soirée. (*Droit.*)

ÉTAT-MAJOR DE LA RÉACTION. — D'après la *Patrie*, voici la liste des princes, des ducs et des simples citoyens dont se compose le comité de la rue de Poitiers :

Représentants choisis dans la réunion : MM. le général Baraguay-d'Hilliers, Baze, de Larcy, Vezins, Denjoy, Heeckeren, de Kerdrel, Crangier de la Marinière, Bérard, composant le bureau de la rue de Poitiers.

» Ancien parti conservateur : MM. Molé, Thiers, Bugeaud, Montalembert, Rémusat, Duvergier de Hauranne, Achille Fould, Léon de Malleville, Rouher, Levavasseur, Porion, Lacaze, Grandin, Struch, Regnauld de Saint-Jean-d'Angely, Jules de Lasteyrie, Bonjean, Napoléon Daru.

» Parti légitimiste : MM. Berryer, Larochejacquelein, de Sèze, l'abbé de l'Espinay, Blin de Bourdon, Sauvaire-Barthélemy, Béchard, de la Rochette, de Vogué.

» Membres du comité choisis en dehors de la réunion de la rue de Poitiers :

« Ancien parti conservateur : MM. de Broglie, d'Haussonville, Piscatory, Casimir Périer, Benjamin Delessert, de Belleyme, Mathieu de la Redorte, Roger (du Nord), Garnon, Cousin, Chambolle, Bauchard, Aylies, Taschereau, Victor Hugo, Amédée Thayer, de Laussat, Dariste, de Morny.

» Parti légitimiste : MM. de Noailles, *prince* de Chalais, de Renneville, de la Ferronays, de la Ferté, de Riancey.

« Parti bonapartiste : MM. Lucien Murat, *prince* de Wagram, général Ornano, Clary, Cambacérès, *duc* de Padoue, général Piat, Persigny, Ferdinand Barrot, Abbatucci, Vieillard, Conti.

» Tous les membres bonapartistes du comité ont été désignés par le président de la République.

» Le parti de la liberté religieuse est représenté dans le comité électoral par MM. de Montalembert, de Kerdrel, Sauvaire-Barthélemy, Amédée Thayer, Henri de Riancey, qui sont les président, trésorier, secrétaire et membres du Comité pour la défense de la liberté religieuse. »

La société de l'Union musicale donnera, au bénéfice de la souscription ouverte pour ériger un monument à la mémoire d'Habeneck, son 4e concert, qui aura lieu dimanche 11 mars, à deux heures, salle Sainte-Cécile, chaussée d'Antin, 49 bis.

Mme Cinti-Damoreau a consenti pour une dernière fois à s'y faire entendre dans une délicieuse composition de son fils ; Allard interprétera un brillant duo de Prosch, pour violon et chant avec Alexis Dupont, et la charmante *Polonaise* d'Habeneck, son maître regretté ; les chœurs de la société diront une grande scène de Spontini, et l'orchestre, dirigé par M. Manera, exécutera la belle symphonie pastorale de Beethoven. MM. Halévy, Zimmerman, Berlioz, Adam, Félicien David, Spontini, Meyerbeer, Carafa, G. Kastner et M. Rodrigue ont accepté le patronage de cette séance, comme un dernier hommage à rendre à l'éminent artiste qui fut l'ami de tous.

Avec l'appui de pareils noms et la richesse de son programme si varié, le succès de cette intéressante matinée musicale ne peut être douteux.

— On trouvera des cartes d'entrée au banquet de famille du 11e arrondissement, qui aura lieu le 11 mars, barrière de Sèvres, 49, non-

seulement dans les dépôts que nous avons déjà indiqués, mais aussi dans les bureaux de la *Démocratie pacifique*, et dans ceux de la *Propagande socialiste*, rue des Bons-Enfants, 1.

—Mercredi 14 mars, bal de nuit paré, travesti et masqué, offert aux socialistes phalanstériens par la société populaire la *Solidarité*, dans la charmante salle du Casino des arts, boulevard Montmartre, en face de la rue Vivienne.

On trouve des billets au bureau de la *Démocratie*, rue de Beaune, 2; à la Librairie phalanstérienne, quai Voltaire, 25; au bureau de la *Solidarité*, boulevard Saint-Martin, 43; au café d'Apollon, rue du Roule, 8, et à la Propagande socialiste, rue Coquillère, 15. — Prix du billet : 2 fr. pour un cavalier, 1 fr. pour une dame. Les hommes ne seront pas reçus masqués.

La *Banque du Peuple* a publié le tableau des adhésions qu'elle a reçues. Voici le résumé des opérations :

SITUATION DES OPÉRATIONS AU 4 MARS.

1 897 actions détachées.	9 485 fr.	
1 065 coupons d'actions.	2 032	50
2 434 souscriptions d'actions.	12 170	
Total.	23 687	50
Adhésions	6 250	

Depuis la publication du dernier bulletin de la Banque, l'accroissement du capital est moins considérable que l'accroissement du chiffre des adhérents. — Les efforts de l'administration ne sont pas particulièrement dirigés sur ce point. — La souscription du capital nécessaire pour commencer les opérations est assurée. Ce qui importe par dessus tout, c'est de réunir une première masse de consommateurs. Le mouvement s'accélère de ce côté. On peut compter chaque adhérent pour une moyenne de trois personnes. C'est donc déjà une clientèle de près de 20 000 individus disponibles pour mettre en circulation le papier de la Banque du Peuple, et pour utiliser les produits et les services de ses adhérents.

Le premier tableau publié ci-après indiquera que ceux-ci sont en mesure de répondre à presque tous les besoins de la consommation.

Ce tableau présente seulement le résultat du dépouillement de 4 000 adhésions, et on y compte plus de 290 variétés de professions appartenant à tous les éléments de la société. A cette heure, il reste encore à faire le dépouillement de 2 250 adhésions déjà reçues, et environ 1 500 recueillies dans plusieurs quartiers de la capitale, et qui rentreront sous deux ou trois jours.

Douze associations ont envoyé leur adhésion collective.

ASSOCIATIONS AYANT ADHÉRÉ COLLECTIVEMENT.

Peintres en bâtiments, 40, rue Paradis-Poissonnière.
Menuisiers en bâtiments, 109, rue de l'Ecole-de-Médecine.
Ouvriers tourneurs en chaises, 64, rue Ameiot.
Ouvriers en voiture, 8, rue de Lille, à la Villette.
Ouvriers cartonniers, 18, rue des Gravilliers.
Ouvriers cordonniers, 108, rue Rambuteau.
Ouvriers cordonniers et bottiers, 6, rue de Bailleul.
Ouvriers en limes, 27, rue Phélippeaux.
Ouvriers coiffeurs, 18, rue des Gravilliers.
Ouvriers coiffeurs, 22, rue des Arcis.
Ouvriers coiffeurs, 278, rue Saint-Denis.
Amis de la littérature et des arts, 9, rue de la Victoire.

REVUE DRAMATIQUE.

VAUDEVILLE. *La Poésie des Amours et....*, 2 actes, par MM. Duvert et Lausanne.

Le Gymnase s'est brouillé avec Arnal, le Vaudeville l'a engagé; les deux théâtres ont agi dans leur intérêt.

Les pastorales du Gymnase, avec leurs petites intrigues et leurs douces larmes, ne pouvaient que perdre au contact de ce rire bruyant et sonore; les farces du Vaudeville ne peuvent que s'égayer de la présence d'Arnal.

Ses fournisseurs ordinaires, pour lui bâtir une pièce de rentrée, ont pris pour texte de cette vieille histoire, qui était neuve vers l'an 1710, de la *Poésie des Amours*, sur laquelle vient souffler le tête à tête du foyer.

Arnal a rencontré dans la forêt Saint-Germain une intéressante jeune personne, lui et elle se sont épris d'amour l'un pour l'autre, et quoi que fassent les parents, ils s'épousent. Au bout d'un an de mariage ils se détestent, ils projettent de se separer.

On voit que si ce n'est guère neuf, en revanche c'est fort peu consolant. Voilà bien des siècles que les auteurs comiques nous prêchent ces désenchantements de l'amour en cherchant à persuader au pauvre genre humain d'en prendre son parti, mais le genre humain s'obstine à n'en rien faire. Les désenchantements du foyer conjugal sont depuis longtemps passés en proverbe, et les jeunes âmes ne s'en prennent pas moins à aimer et à être heureuses de cette poésie de l'amour que les moralistes declarent une chimère, et à protester par leur enivrement contre la société qui subordonne l'amour aux hasards de la fortune et préconise la prostitution légale du mariage d'argent.

Après en avoir donné à leur aise sur les doigts à ce pauvre amour qui se permet d'éclore sans souci des convenances de fortune, MM. Duvert et Lausanne nous montrent le foyer conjugal agréablement parsemé de querelles, de dépits et de haines amères. Vous croyez qu'ils vont conclure contre le mariage forcé à perpétuité, pas du tout; leur œuvre est une hymne à la famille; ils nous l'ont dit d'avance et à la fin, ils demandent que l'esprit de famille qui domine dans la pièce leur obtienne grâce pour l'esprit qu'ils n'ont pas. Arnal apprend que Madame est embarrassée, comme disent les Espagnols, et l'espoir de se quereller à propos de la progéniture ramène la paix au foyer.

A la bonne heure, mais les ménages où il ne naîtra pas d'enfants, comment la paix y rentrera-t-elle? Mais ceux où les enfants trop nombreux deviennent une cause de misères et de souffrances? Mais les époux qui n'ont pas la philogéniture, pour parler la langue de Gall, car il n'y a pas que les matous qui soient dans ce cas, il y a aussi des gens fort honorables d'ailleurs, chez qui de grandes et nobles qualités rachètent l'absence de ce sentiment?

On voit que MM. Duvert et Lausanne sont pour la famille des amis fort compromettants, et cependant la nécessité qu'ils se sont imposée de faire l'apologie du foyer conjugal, a jeté dans leur œuvre quelque peu de l'ennui qui s'attache trop souvent à la chose. Somme toute, cependant, il y a dans leurs deux actes un nombre suffisant de coq-à-l'âne et de ces balourdises inattendues qu'Arnal sait si bien dire, pour que le succès n'ait pas été un instant douteux.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 fr.	11 fr.	6 fr.
DÉP. ET ÉTRANGER.	32	17	9
PAYS à surtaxe.	50	26	14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS, DÉP. ET ÉTR.	8	4	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES	
Une à quatre fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises.	40 c.
Cinq à neuf —	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

On s'abonne à Lyon, au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme.

Bourse du 6 mars.

La hausse poursuit son mouvement ascensionnel, rien n'arrête plus l'essor des fonds; on s'est assis aujourd'hui sur le cours de 85 fr., on l'a même dépassé. Le cours de fermeture donne 85 20 fin courant, et 84 95 au comptant.

C'est encore une hausse nouvelle de 35 centimes.

Le plus bas cours a été 84 60.

La Banque de France ouvre en hausse, mais elle ne se maintient pas, et tombe à 2285 f., en perdant 10 fr. sur la bourse précédente.

Le 3 p. 0/0, de 52 65, descend une minute à 52 45, pour finir à 52 85 à terme, et 52 60 courant, en gagnant 30 c. seulement.

Le chemin de fer d'Orléans se maintient difficilement à 835 fr.

Avignon-Marseille est un peu mieux à 212 50.

Le Nord faiblit à 465, cours le plus bas, en perdant 2 f. 50 c.

Ainsi la banque et les chemins sont lourds; mais la rente est toujours fort recherchée.

De bons juges voient le cours de 86 fr. La confiance revient avec les capitaux étrangers dans les fonds publics.

Le zinc de la Vieille-Montagne monte encore à 2875 fr.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt du j.
Trois 0/0	52 65	53 »»	52 45	52 85
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	85 05
Cinq 0/0	86 85	85 20	84 60	85 20

6 mars. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	52 60 »»	4 Canaux avec prime	1020 »»
— Emprunt 1847-1848	84 75 »»	Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	84 95 »»	Caisse hypothécaire	»»» »»
4 1/2 0/0 du 22 mars	»» »» »»	Emprunt d'Haïti	290 »»
3 0/0 j. du 22 septembre	»» »» »»	Espagne, dette active	22 »»
Actions de la Banque	2285 »» »»	— dette passive	»» »»
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0 0 1841	»» »»
Récép. Rothschild	»» »»	Emprunt portugais 5 0/0	»» »»
3 0/0 de l'Etat romain	67 50	— — 3 0/0	»» »»
5 0/0 belge 1840	90 35	2 1/2 hollandais	»» »»
— — 1842	90 35	Zinc Vieille-Montagne	2875 »»
— 4 1/2	»» »»	H. de la Grand-Combe	»»» »»
— Banque (1835)	82 50	Emprunt du Piémont	895 »»
Obligations de la Ville	1185 »»	Lots d'Autriche	350 »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	440 »»	440 »»	Orléans à Bordeaux	»»» »»	417 50
Versailles, rive droite	225 »»	250 »»	Du Nord	467 50	465 »»
— rive gauche	167 50	172 50	De Paris à Strasbourg	370 »»	368 75
Paris à Orléans	832 50	835 »»	Tours à Nantes	337 50	336 25
Paris à Rouen	530 »»	535 »»	Paris à Lyon	»»» »»	»»» »»
Rouen au Havre	225 »»	325 »»	Montereau à Troyes	135 »»	140 »»
Avignon à Marseille	210 »»	212 50	Dieppe à Fécamp	177 50	177 50
Strasbourg à Bâle	106 25	106 25	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	365 »»	365 »»	Bordeaux à la Teste	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boulogne	230 »»	230 »»			

L'un des gérants: G. TANDON.

Spectacles du 7 mars.

THEATRE DE LA NATION.—Le Violon du Diable.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Cléopâtre.
ITALIENS.—
OPERA-COMIQUE.—Le Caïd.
ODEON.—Rachel, les Viveurs, les Femmes fortes.
THEATRE-HISTORIQUE.—La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE.—Les Filles du Docteur, Tasse cassée, Grenouilles, Charlatanisme.
VAUDEVILLE.—La Poésie des amours et...., la Foire aux Idées, la Propriété.
THEATRE MONTANSIER.—Habit, Si Jeunesse savait, un Gendre aux Epinards, le Duel, chansonnettes.
VARIETES.—La Paix du Ménage, l'Habit Vert, la Pension, Turlututu.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Lucrèce Borgia.
GAITE.—Les Orphelins.
AMBIGU-COMIQUE.—Le Mauvais Cœur, le Pardon de Bretagne.

Imprimerie LANGE LEVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 66. — EDITION DU MATIN. — Jeudi 8 mars 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . 11 f.
Un an. . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . 17 f.
Un an. . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

PARIS, 7 MARS.

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien.

La République de 1848 doit organiser l'ordre nouveau.

Assemblée Nationale

L'Assemblée a repris aujourd'hui la discussion de la loi électorale (troisième délibération).

Aucune modification importante n'a été faite au projet.

Le seul incident remarquable de la séance a été la demande d'autorisation d'interpellations sur les derniers évènements d'Italie par le citoyen Buvignier. Cette demande a si vivement contrarié les membres du cabinet, qu'ils ont fait la sourde oreille aussi longtemps que cela a été possible. Poussé dans ses derniers retranchements, M. Odilon Barrot s'est tiré d'affaire en disant que la question d'opportunité de ces interpellations était entre M. Buvignier et l'Assemblée.

Il a fallu un scrutin de division pour décider à une majorité de dix voix seulement que les interpellations auraient lieu demain jeudi.

Déjà, dans la matinée d'aujourd'hui, une conférence semi secrète avait eu lieu au sein du comité des affaires étrangères sur les questions brûlantes de la politique extérieure. M. Drouin de Lhuys, ministre des affaires étrangères, y assistait, et a même pris part à la conversation. Mais, s'il faut en croire les on dit, les explications arrachées à ce ministre sont loin d'avoir jeté la moindre lumière sur l'imbroglio diplomatique ; elles n'ont aucunement dissipé les craintes qu'inspirent au dehors comme au dedans les tendances réactionnaires du cabinet.

Nous verrons demain.

A propos de l'Assemblée nationale.

Nous sommes bien aise d'avoir fourni au journal l'*Assemblée nationale* l'occasion de faire cette déclaration :

Nous n'acceptons pas plus l'invasion des conquérants du dehors que celle des barbares du dedans.

Ainsi, l'*Assemblée nationale* ne veut pas d'intervention étrangère en France. Comme nous tenons essentiellement à demeurer avec tout le monde dans les limites de la vérité, nous enregistrons cette déclaration, et nous voulons croire que, même en cas de succès des barbares du dedans, ce journal ne ferait jamais appel aux conquérants du dehors. Toutefois, notre erreur peut se comprendre. L'*Assemblée nationale*, depuis quelque temps, parle des Autrichiens et des Russes avec une sympathie qui avait induit le *Siècle*, à son égard, dans la même croyance que nous. Il est d'ailleurs assez illogique de repousser comme une calomnie l'imputation de désirer une intervention des Cosaques en France, quand on approuve l'intervention des Autrichiens et même des Russes en Hongrie, quand on menace en ces termes les républicains de Rome de toute la fureur des impériaux :

Tant qu'il ne s'agissait que de décréter de bonne prise les biens de l'église, on pouvait être sûr que le cœur ne leur manquerait pas ; mais si les foudres canoniques ne les ont pas épouvantés, nous croyons que les foudres terrestres de l'armée autrichienne auront cet effet.

La violation de la nationalité française ne serait pas plus choquante au point de vue du droit absolu que la violation de la nationalité hongroise ou romaine, et c'est en se montrant infidèle à ses principes généraux de politique extérieure, que l'*Assemblée nationale* proteste aussi résolument contre l'intervention des étrangers à Paris.

En tous cas, cette protestation est un bon symptôme, et nous en félicitons l'*Assemblée nationale*.

Nous la félicitons également d'avoir, sans trop marchander, confessé qu'elle parlait des idées phalanstériennes comme un aveugle parle des couleurs. Elle nous dit, avec une louable franchise :

La science sociale que vous possédez seuls, vous la tenez si bien sous le boisseau, qu'il est impossible à qui que ce soit de la connaître. Votre science sociale est une vague hallucination qu'il est, *nous le croyons*, fort difficile de connaître et de saisir. On ne peut posséder que ce qui existe.

Toutefois, en guise de réfutation de cette théorie qu'elle ne connait pas, et qu'elle soupçonne fort de ne point exister, l'*Assemblée nationale* juge à propos de reproduire ce long article où M. Proudhon déclare que la théorie phalanstérienne est complètement nulle, et qu'il n'y a pas dans Fourier l'ombre d'une idée. On pourrait bien objecter à l'*Assemblée nationale* que M. Proudhon a quelque intérêt à parler ainsi, que M. Proudhon, voulant constituer une école et faire sortir de sa tête un monde nouveau, que M. Proudhon se regardant lui seul comme le socialisme tout entier, n'est pas dans des conditions de calme et d'impartialité suffisantes pour apprécier un système socialiste qui l'a devancé ; mais pourquoi renouveler cette discussion? Prenons que M. Proudhon est au dessus de toutes les faiblesses humaines, qu'il est impartial et bien renseigné, qu'il n'a de sa vie été injuste envers personne ; mettons que l'autorité de M. Proudhon ne permet ni discussion ni réplique, mais alors, *Assemblée nationale*, comment osez-vous lui contester son axiome : *La propriété, c'est le vol?* Comment le jugez-vous si déraisonnable et si peu sérieux quand il attaque la vieille société, cet homme qui devient pour vous un oracle, un pape infaillible, aussitôt qu'il attaque des socialistes?

La reproduction des attaques de M. Proudhon n'empêche pas que l'*Assemblée nationale* nous ait fort injustement englobés dans une foule d'accusations dirigées contre des idées qui sont le contraire des nôtres.

Mais ici nous sommes entre deux feux, et tandis que l'*Assemblée nationale* nous impute des opinions égalitaires et communistes, voici que le *Peuple* nous reproche de nous défendre contre ces fausses accusations :

La *Démocratie pacifique* combat les diatribes de l'*Assemblée nationale* contre le socialisme. Nous regrettons que dans cet article notre cœur croie devoir distinguer son socialisme du socialisme. C'est là, nous l'avons déjà fait remarquer, une tendance malheureuse. Sans doute, il est fâcheux de se voir attribuer des points de doctrine opposés aux siens. Mais quoi! est-ce bien charitable de dire à tout bout de champ, quand le socialisme est attaqué en masse : « Ce n'est pas moi, c'est mon voisin. »

Nous distinguerons toujours notre socialisme particulier, le socialisme *phalanstérien*, du socialisme vague et confus. Le socialisme n'est pas une doctrine déterminée, c'est un mot générique embrassant toutes les tendances, toutes les aspirations vers une meilleure organisation de la société. Les socialistes ont des points de ralliement et forment naturellement un corps d'armée contre les vieux abus sociaux, mais il n'y a point aujourd'hui de doctrine complète réunissant tous les socialistes; dans leur camp, le droit et le devoir de chaque école est de conserver son drapeau. Est-ce que le *Peuple* s'abstiendrait de protester, si on lui imputait des idées phalanstériennes? est-ce qu'il se laisserait paisiblement accuser d'attribuer des droits au capital, lui qui regarde ces droits comme une usurpation complète. Nous, qui ne sommes point égalitaires, nous dirons, s'il vous plait, que nous demandons la répartition proportionnelle au concours de chacun dans l'œuvre produite ; nous, qui ne sommes communistes d'aucune école, nous dirons à haute voix que nous voulons l'association libre et volontaire du *capital, du travail et du talent*. Est-ce que certains socialistes se font faute de distinguer *notre socialisme*, comme vous dites, afin de signaler, disons mieux, de dénoncer à la colère du peuple ce qu'ils appellent notre adoration du capital, notre amour déclaré du privilège? Et nous n'aurions pas le droit de faire dans notre intérêt une distinction qu'on fait chaque jour contre nous dans un but hostile et pour se rendre populaire à nos dépens. Allons donc! vous n'avez pas réfléchi à vos paroles.

Nous sommes phalanstériens, et nous voulons habituer les réactionnaires à bien comprendre qu'en déblatérant vaguement contre les socialistes ils n'attaquent aucune doctrine déterminée; nous voulons les habituer à comprendre qu'un raisonnement dirigé contre les proudhonistes ou les cabétistes ne prouve rien contre les phalanstériens, et qu'il faut entrer absolument dans la voie des études spéciales si l'on veut discuter utilement des systèmes différents, opposés même sur des points essentiels.

Nous ne courberons jamais la tête sous des imputations démenties par les principes même de notre doctrine, et envoyées par erreur à notre adresse ; que chacun défende son opinion ; nous ne croyons pas manquer de charité en renvoyant au *Peuple*, par exemple, la défense des thèses proudhonistes, et jamais nous ne l'accuserons de nous trahir s'il nous charge seuls de soutenir les thèses phalanstériennes.

Nous terminons en manifestant notre étonnement de voir le droit imprescriptible que possède chaque doctrine de constater son individualité et de se distinguer des doctrines différentes ou contraires, contesté par le journal de M. Proudhon, de M. Proudhon qui a poussé l'esprit d'exclusion et d'individualisme jusqu'à dire, la main sur l'Evangile et sur la Constitution, que le socialisme en dehors de la banque du peuple n'était que chimère et utopie.

Esprit des Journaux.

Le *Moniteur* n'a pas honte de contester encore l'existence du banquet dont MM. Joly et Démosthènes Ollivier ont été témoins.

D'après M. Léon Faucher, la preuve que ce banquet n'a pas eu lieu, c'est que des soldats, se transformant en agents de police, auraient fait arrêter quelques ouvriers coupables d'avoir tenu en leur présence et dans un cabaret des propos socialistes!

Après avoir mis en circulation la *fable grossière* d'un banquet socialiste qui aurait été donné, on ne sait dans quel lieu ni à quelle heure, par des sous-officiers de l'armée à trois ou quatre invités, la presse démagogique se met en quête de preuves. Pour démontrer l'existence de ce banquet, un journal a prétendu que M. le général Changarnier avait mis, après coup, les convives à la salle de police. Ces peines disciplinaires n'ayant pas été prononcées, on se rabat sur l'attestation des citoyens représentants Joly et Ollivier, qui affirment avoir diné avec des sous-officiers, à moins qu'ils *n'aient assisté à une mystification*. Eh bien, oui, M. Joly et M. Ollivier ont été mystifiés, et l'on se sert d'eux pour en mystifier d'autres. Ils croient, pour emprunter les expressions de M. Pierre Leroux, le grand-prêtre de cette école, avoir communié avec de véritables soldats. Ils font parler ces prétendus sous-officiers comme des insurgés de juin, et ils prêtent à l'armée, ce que l'armée a le plus en horreur, le langage de la révolte.

Non, des sous-officiers n'ont pas assisté à ce banquet et n'ont pas tenu ce langage. Il est permis aux chefs de la montagne et à leurs journaux de trouver la discipline *stupide*; mais on respecte et l'on aime la discipline, quand on a vécu, quand on a servi sous les drapeaux. Faut il, au reste, une *démonstration plus concluante*? La voici : Aujourd'hui même des apprentis socialistes, qui avaient pris au mot la lettre de messieurs de la montagne, ayant tenté d'embaucher quelques soldats pour un banquet socialiste, ont été arrêtés et conduits au poste le plus voisin par ceux-là mêmes qu'ils tentaient de séduire. Les propagateurs de l'*Idée*, pour parler leur style, en seront pour un procès en police correctionnelle; mais ils y gagneront de connaître l'armée; ils éprouveront son bon sens après avoir connu son courage ; ils sauront que l'on ne peut pas plus la corrompre que la vaincre. Pour notre compte, tant que l'on reproduira la *fable du banquet*, nous ne nous lasserons pas de la démentir.

Déjà le *Constitutionnel* avait combattu la réalité du banquet par des arguments tout aussi forts. Il avait tenu ce langage à propos des socialistes :

Ce n'est pas tout, et s'il fallait prouver que l'invention de destruction est la seule qu'ils possèdent, que ce qu'il y a de meilleur pour eux est ce qui renverse les gouvernements, n'importe lesquels et n'importe comment, nous invoquerions ce que disent les journaux démagogiques à propos des prétendus banquets de *sous-officiers* socialistes. D'abord ils ont les premiers annoncé que de tels banquets avaient eu lieu. Le gouvernement a démenti le fait. Ils persistent à le confirmer.

Ce fait leur plaît donc bien, puisqu'ils l'ont inventé et qu'ils s'élèvent avec tant de force contre la dénégation! Ils prétendent connaître les sous-officiers porteurs de toasts socialistes, mais ils se garderont bien de les nommer. Pourquoi? Ils craindraient de les faire punir. *Ils regardent donc l'acte comme coupable?* N'importe! c'est un danger, ils s'en réjouissent. Voilà les républicains qui souhaitent, qui encouragent, qui provoquent l'intervention des militaires dans les questions politiques et sociales! Comme cela est dans les mœurs républicaines!

Des républicains, qui soutiennent que les soldats sont des citoyens! des républicains, qui soutiennent que des soldats devenus électeurs et éligibles ont le droit, aussi bien que leurs généraux, d'avoir et de manifester une opinon politique et sociale! c'est monstrueux, n'est-ce pas, c'est anti-républicain.

La monarchie seule pourrait admettre de telles doctrines. Et les banquets sont évidemment coupables, PUISQUE messieurs Guizot, Hébert et Duchâtel..... nous nous trompons, puisque MM. Barrot, Faucher et Falloux sont disposés à les punir!

O précieux raisonnement, et plus précieux journal! Il n'y a pas d'autre Thiers que Thiers, et M. Véron est son prophète.

Nous avons trouvé dans l'*Opinion publique* les lignes suivantes, exprimant fort bien l'incompatibilité d'humeur des bonapartistes et des henriquinquistes :

La *Patrie* publie ce soir, comme lui étant *communiqué*, l'article suivant :

« On a répandu le bruit que le comité de la rue Montmartre, présidé par M. le général Piat, avait cessé d'exister. Ce bruit est inexact. Il est vrai que le général Piat fait partie du comité fondé par la réunion de la rue de Poitiers ; il n'en préside pas moins le comité de la rue Montmartre, lequel persiste plus que jamais dans la mission qu'il s'est donnée de *continuer l'œuvre* du 10 décembre. »

Nous ne comprenons guère ce que M. le général Piat et ses amis entendent par ces mots : *continuer l'œuvre du 10 décembre*. Il nous semble que cette œuvre est parfaitement terminée par l'élection de M. Louis Bonaparte à la présidence de la République. Maintenant, si l'on veut quelque chose de plus, pourquoi ne pas le dire clairement? Est-ce que MM. les bonapartistes craindraient par hasard que la France, avertie de leurs desseins, ne les empêchât de *couronner* leur œuvre?

Voici le dernier mot du journal réactionnaire le *Pays* :

Ainsi, *démocratie décentralisée et catholique, sous un pouvoir héréditaire*, telle est, selon nous, la forme sous laquelle les sociétés peuvent toucher au dernier terme de la vertu et de la liberté, du mouvement et du repos. Nous voyons là le port vers lequel la politique humaine s'avance, à travers les orages des révolutions, sur l'abîme des siècles.

Voyez maintenant si les réactionnaires de la couleur du *Pays* ont le droit de protester quand on les appelle *royalistes*!

La garde mobile à Bordeaux.

Les gardes mobiles en garnison à Bordeaux avaient été invités à prendre part, le 24 février, à un banquet commémoratif de la révolution. Le *Courrier de la Gironde* certifie que cette proposition ne pouvait avoir aucune chance de succès. Cependant on a pris des précautions :

Les gardes mobiles, livrés à eux mêmes, ne s'y seraient certainement pas laissé prendre. Mais, le jour du banquet, M. le général de division Grouchy se rendit à la caserne et fit manœuvrer, en personne, le bataillon. De plus, les troupes étaient consignées, en sorte que toute communication se trouvait forcément interdite avec le dehors.

Consigner un jour de fête les gardes mobiles, combattants de Février, pour les empêcher de rendre hommage à la République, quelle intelligente et libérale mesure!

Des gardes mobiles ont publié contre ces vexations une réclamation vive dans un journal démocratique; le *Courrier de la Gironde* soutient que cette protestation a été fabriquée par le journal, la preuve c'est qu'un général s'est rendu à la caserne, qu'il a sommé les gardes mobiles signataires de se faire connaître, et que personne ne s'est présenté.

Qu'est-ce que cela prouve? Que les gardes mobiles n'ont aucun goût pour la prison, seule récompense nationale assurée maintenant aux républicains socialistes.

Au surplus, une lettre adressée à la *Tribune de la Gironde* fera comprendre le tact et l'intelligence de l'autorité militaire à Bordeaux : un marchand de vin a été mis en interdit, et un planton est placé à sa porte pour empêcher les militaires d'entrer chez lui; cet homme, père de famille, se plaint d'être ainsi condamné à mourir de faim. Et pourquoi? Parce que son établissement s'appelle *Caveau montagnard*, titre adopté plusieurs années avant la Révolution de Février, et qui n'a rien de politique.

Autriche. — Nouvelles importantes de Hongrie.

Les nouvelles de Hongrie sont importantes. Un journal ministériel, l'*Ost-Deutsche*, annonce la retraite des Hongrois, dont l'armée aurait été

défaite dans le voisinage de Pesth, sur quatre points différents. Windisgraetz, qui s'est rendu lui-même à Godollo, avait d'abord l'intention de laisser les insurgés approcher davantage pour les battre ensuite. Mais le lieutenant feld-maréchal Schulzig avait déjà attaqué et défait le général Dembinski. Windisgraetz a donc transféré son quartier-général à Hatvan, de sorte que les troupes impériales forment une chaîne militaire non interrompue de Waitzen à Losoncz et de Hatvan à Szolnok.

Le journal ministériel qui nous donne ces détails voudrait faire croire que c'est la nécessité seule qui a forcé Dembinski, poussé par derrière, à s'avancer contre Pesth. Il ajoute que quelques dames qui, à la nouvelle de l'approche des insurgés, avaient imprudemment manifesté leurs sympathies pour eux, ont été arrêtées à Pesth.

Toutes ces nouvelles sont plus que douteuses. On acquiert chaque jour des preuves évidentes du peu de confiance que l'on doit accorder aux bulletins impériaux.

Ainsi, tandis que l'*Ost-Deutsche-Post* nous annonce la retraite de Dembinski, la *Gazette de Breslau*, au contraire, nous apprend que Windisgraetz a été battu le 26, près de Zibuckhaza, et qu'il s'est retiré vers Ofen.

Un voyageur arrivé de Debreczin apporte les journaux madgyars de cette ville du 24 février. Nous y voyons que Bem a complètement battu le feld-maréchal Puchner, et que, le 15 février, il a pris Hermanstadt d'assaut. Puchner s'est enfui vers Temeswar. Bem a reçu dans le combat deux blessures à la main, et on a dû lui amputer trois doigts.

Selon les mêmes journaux, *il ne resterait plus aucune trace des Russes dans la Transylvanie*.

La victoire de Bem a été célébrée solennellement le 20 février à Debreczin.

On annonce aussi que les impériaux ont essuyé une grande défaite près d'Arad.

Le comte Erbach, adjudant de Windisgraetz, a été fait prisonnier et conduit à Debreczin.

300 hommes du régiment Heininger sont passés aux Hongrois.

On nous annonce de nouveau que 2 000 Croates sont aussi passés aux Hongrois.

Dans la nuit du 26 février des wagons, remplis d'impériaux blessés, sont arrivés à Pesth venant de Szolnok. Ce fait est presque une confirmation de la défaite de Windisgraetz.

Le bruit circule à Vienne que la célèbre chanteuse Mme Schodel a été décapitée à Debreczin pour avoir, suivant les uns, voulu engager son amant Nyari à se détacher de la cause de la révolution; suivant d'autres pour avoir attenté aux jours de Kossuth. Cette fin tragique de Mme Schodel est peu probable. Les autorités de Debreczin n'ont point jusqu'ici imité la férocité de celles de Vienne. Dans cette ville, le maçon Martin Pausar, âgé de quarante ans, convaincu de posséder un pistolet de cavalerie, a été condamné à l'unanimité par le conseil de guerre à être pendu, et a été fusillé le 1er mars.

Les perquisitions les plus sévères accompagnées d'arrestations, sont opérées chaque jour. Les petits canons des bastions ont été remplacés par de la grosse artillerie de siège, et les remparts, restés libres jusqu'ici, sont garnis de canons. On rattache ces nouvelles mesures à certains bruits en circulation sur le mois de mars.

L'armée autrichienne stationnée en Italie a reçu l'ordre de se tenir prête à marcher.

La nouvelle d'une insurrection, survenue le 27 février à Cracovie, se trouve pleinement confirmée. Si l'on en croit une lettre adressée de Vienne, le 1er mars, à la *Reforme allemande*, les Russes seraient entrés dans la ville insurgée, et auraient occupé tout le pays jusqu'à Bochnia. Il est de fait que de grandes masses de troupes russes sont concentrées à la frontière de la Gallicie et de la Pologne.

L'*Ost-Deutsche-Post* dit que le peuple de Cracovie ayant reçu d'une manière indigne un détachement de troupes entré dans la ville, il en est résulté une attaque à la baïonnette.

Le commandant de Cracovie a publié, le 28 février, un avis par lequel il annonce que la crainte du pillage et du massacre qui règne en ville, rend nécessaire d'appliquer toute la sévérité des moyens militaires.

A Posen règne la plus grande activité militaire. Les bataillons ont été portés au complet de guerre. Un grand mouvement a lieu dans la garnison. Les aides-de-camp travaillent jour et nuit à l'état-major général. Ces préparatifs sont probablement déterminés par un grand mouvement des troupes russes dans la Pologne, surtout autour de Kasimierz. Les régiments de Courlande et de Livonie, qui avaient pris position à la frontière, ont été remplacés par des régiments arrivant de l'intérieur de la Russie.

D'un autre côté, on écrit de Dresde, le 2 mars, que la situation du royaume de Saxe inspire de vives inquiétudes dans les hautes régions, qu'on a entamé des négociations avec une grande puissance militaire (mais pas avec la Prusse), pour obtenir des secours dans le cas d'une catastrophe.

Il ne serait donc pas étonnant que d'ici à un mois une armée russe campât au milieu de l'Allemagne.

La guerre contre l'Autriche.

La guerre éclatera nécessairement d'ici à fort peu de jours en Italie. D'un côté, Radetzki redouble d'insolence et d'exaction. C'est chaque jour une nouvelle mesure d'oppression; les Lombards sont exaspérés, et une explosion est imminente. A Turin, tout le monde veut la guerre contre l'Autriche, le roi, les princes, l'armée, les modérés et les démocrates. La chambre des députés vient d'adopter à une immense majorité une adresse des plus belliqueuses; les préparatifs sont terminés; à Rome et à Florence les gouvernements nouveaux appellent énergiquement la guerre, toutes les lettres qui arrivent de tous les points de l'Italie respirent un sentiment unique, la guerre, la guerre immédiate contre l'Autriche, la délivrance du sol italien. Les luttes entre les démocrates et les rétrogrades s'efface devant ce sentiment. La guerre d'abord, on s'organisera après; Pie IX et Léopold n'ont perdu leurs couronnes que pour ne pas s'être associés à ce sentiment.

Les Autrichiens eux-mêmes ne semblent pas moins impatients d'entrer en lutte; leur situation, en effet, n'est pas tenable en Lombardie, et ils doivent avoir hâte d'en finir. Dans l'affaire de Ferrare, ils ont reculé parce qu'ils avaient compté sur la diversion du Piémont, et que cette diversion a manqué; mais il paraît qu'ils se sont portés sur la Toscane. Les correspondances de Florence annoncent qu'un corps d'Autrichiens a passé les frontières du duché de Modène pour se porter sur Fivizzano. Le gouvernement provisoire de Toscane a fait appel aux armes. Montanelli s'est porté de ce côté, et un appel a été adressé par Guerrazzi au gouvernement piémontais.

Le général piémontais La Marmora, stationné à Sazzano, a immédiatement passé la frontière, non plus cette fois pour attaquer la république toscane, ainsi que le voulait Gioberti, mais pour la protéger contre l'ennemi commun. Les Autrichiens entrés en Toscane sont, dit-on, au nombre de six mille.

L'Assemblée romaine a pris des mesures énergiques. Le 24 février, elle s'est formée en comité secret pour délibérer sur les mesures militaires à prendre immédiatement. Nous laissons parler le *Contemporaneo* :

« A quatre heures et demie, la séance publique est reprise.

» Le président, se tournant vers les tribunes : L'évacuation de Ferrare nous tranquillise d'une part, mais d'autre part tous les périls n'ont pas cessé. L'Assemblée, après avoir entendu le ministère, a adopté des mesures régulières; elle compte sur le peuple; que le peuple, de son côté, compte sur elle. Soyons tous prêts au sacrifice. On n'opprime pas impunément cinq millions d'hommes. L'Italie résistera. Elle a avec elle Dieu et le peuple. (Applaudissements.)

Le président donne lecture de deux décrets adoptés par l'Assemblée dans le comité secret. Par l'un, il est enjoint au ministère, dans un bref délai, de prendre et payer 15 000 fusils achetés en France. L'autre décret est ainsi conçu :

» Art. 1er. Sera fait une réquisition de toutes les cloches superflues, afin de fondre des canons; 2° seront exceptées les cloches des basiliques, des paroisses, des églises nationales et de celles qui, au point de vue artistique, méritent d'être conservées. (Applaudissements.)

» M. CARPI, rapporteur de la commission des finances sur le projet d'emprunt forcé. La commission a remarqué que le projet présenté par le pouvoir exécutif n'atteindrait pas le but, et qu'il est d'application difficile. Il en propose un autre. Il sera fait un emprunt forcé de 3 millions, 300 000 écus. Cette somme sera répartie entre toutes les provinces, payable par les propriétaires, capitalistes et industriels. Dans tout chef-lieu de province il serait créé une commission de 12 individus intègres, qui, conjointement avec le président, fixeront le chiffre de la contribution. Plusieurs voix réclament l'urgence.

» L'Assemblée déclare qu'elle se sépare pour rentrer en séance à huit heures du soir. (Des applaudissements éclatent dans les tribunes publiques.) »

De son côté, Venise continue de lutter avec une énergie inouïe contre tous les embarras qui l'environnent pour se conserver à l'Italie indépendante. La Sicile contribuera aussi à la guerre. Le royaume de Naples seul restera en dehors de la ligue italique. Mais il faut espérer que cette abstention ne tardera pas à cesser.

Des lettres de Toscane portent que depuis le départ de Léopold et sa retraite auprès du roi de Naples, il a considérablement perdu dans l'esprit des Toscans, et qu'aujourd'hui ceux qui le soutenaient bien l'ont complètement abandonné. Tout contact avec le roi de Naples est une peste aux yeux des Italiens. La République toscane serait désormais à l'abri de toute guerre civile.

Les journaux italiens publient deux protestations du grand-duc déchu : l'une adressée aux Toscans et l'autre aux puissances étrangères. A la différence du pape, il ne réclame aucune intervention autrichienne.

Le gouvernement provisoire toscan a publié la proclamation suivante au sujet de l'union de la Toscane avec Rome :

« Le gouvernement provisoire toscan, voulant montrer combien il a à cœur l'union de la Toscane à la République romaine, se fait un devoir de faire connaître sur quelles bases il a engagé des négociations à ce sujet avec ce gouvernement :

1° Union des deux territoires par la suppression de la ligne de la douane qui sépare les deux Etats;

2° Egalisation des tarifs sur le territoire tosco-romain pour l'introduction, l'exportation et le transit des marchandises;

3° Réunion des deux systèmes postaux avec l'affranchissement facultatif, diminution de la taxe postale, établissement de lignes télégraphiques vers les principaux points frontières;

4° Réciprocité absolue pour le cours des monnaies déjà existantes dans le commerce, et établissement d'une monnaie uniforme;

5° Liberté réciproque pour le cours des bons du trésor et du papier-monnaie;

6° Unité de la représentation diplomatique à l'étranger;

7° Institution à Bologne d'une commission centrale militaire de défense, dont feront partie les officiers supérieurs des deux gouvernements, ainsi que ceux de Venise;

8° Les subsides à fournir à Venise supportés par les deux gouvernements.

Florence, 27 février 1849. »

Les journaux autrichiens nous annoncent que l'Autriche a fait hommage au pape de la contribution de 206 000 écus romains qu'elle a extorqués à la ville de Ferrare.

Nous lisons dans une correspondance particulière de Carrara, 1er mars :

Tout n'est pas encore fini.

Maintenant c'est l'étranger qui est à nos portes; ce n'est plus avec des branches d'olivier qu'il faut marcher, mais avec des canons.

L'odieux duc de Modène, le mouchard de l'Autriche, saisissant le moment de la guerre civile, s'avance à marches forcées à la tête de quatre mille hommes. Il veut reconquérir à toute force ses états de Massa-Carrara. On bat la générale, tout le monde est sous les armes. La garde civique et la troupe vont prendre position à la Cisa et au Ceretto. Le général d'Apice est à la tête.

Les Piémontais sont en marche du côté de Fivizzano. La conduite du général piémontais La Marmora dans cette circonstance est digne de tout éloge; car aussitôt qu'il a appris que les Autrichiens marchaient sur Carrara, il a envoyé le chef d'état-major auprès de M. Del Medico, délégué de Massa-Carrara, pour s'entendre sur l'intervention, et aussitôt il a pris des dispositions pour faire marcher un détachement sur Fivizzano. Si les Autrichiens avancent, ils seront pris entre deux feux.

Montanelli est arrivé à Massa-Carrara pour s'entendre sur les opérations avec le général La Marmora.

La Toscane est tranquille, et les réactionnaires se sont endormis... — Plus de guerre civile, vive l'Italie!

La légion italienne, composée la plus grande partie de Lombards, a traversé Carrara pour aller prendre position sur les Alpes. Ces braves jeunes gens sont impatients d'en venir aux mains avec les Autrichiens.

Nous lisons ce soir dans la *Patrie* :

Le bruit a couru aujourd'hui, d'après une lettre de Turin, que les hostilités avaient commencé entre les Autrichiens et les Piémontais. L'attaque aurait été faite par ces derniers, sous les ordres du général La Marmora, du côté de Modène.

L'anniversaire du 24 Février à Rome.

Le peuple romain a célébré pompeusement l'anniversaire de la proclamation de la République française. On écrit de cette ville, 25, à la *Costituente italiana* :

« Hier soir le Capitole était illuminé. La bannière du cercle populaire était promenée aux flambeaux à travers les rues de Rome, au milieu des applaudissements du peuple. C'était une démonstration de joie et de fraternité que le peuple romain adressait à la République française le jour anniversaire de sa proclamation, en faisant des vœux pour qu'elle ne s'écarte jamais du noble programme qu'elle a publié à l'époque de sa naissance.

» L'envoyé français prononça du Capitole de chaleureuses et nobles paroles; il lança à l'invasion autrichienne la condamnation de tous les peuples civilisés; il parla en digne républicain français. Nous sommes heureux de pouvoir prendre acte de cette solidarité fraternelle entre les deux républiques qui sont appelées à accomplir dans le monde la grande mission d'émanciper les peuples du joug séculaire des dynasties et des castes. »

Assemblée nationale.

Séance du 7 mars. — Présidence de M. MARRAST.

Suite de la troisième délibération de la loi électorale.

M. BILLAULT. La commission a adopté l'amendement de M. Henri Didier, mais elle propose d'en modifier ainsi les termes :

« Les conditions d'habitation pendant six mois au moins dans la commune ne sont pas exigées pour les citoyens qui, en vertu du décret du 19 septembre dernier, auront quitté la France pour s'établir en Algérie. » — Adopté.

M. CHAREEMAGNE. La majorité de la commission a adopté l'amendement de M. Gent contre les vendeurs à faux poids et falsificateurs de denrées, mais elle propose la rédaction suivante :

Ceux qui auront été condamnés à trois mois de prison au moins, par application des art. 318 et 423 du code pénal.

M. GENT adhère à cette rédaction.

M. VALETTE combat l'amendement au nom de la minorité de la commission.

M. BAZE propose d'exclure : ceux qui sont déclarés par des lois spéciales incapables de faire partie de l'armée ou de la garde nationale.

Cet amendement est pris en considération, et renvoyé, avec l'amendement de M. Gent et l'article entier, à la commission.

M. DE CHAMPVANS propose d'exclure les avocats rayés du tableau. (Exclamations.)

Cet amendement est rejeté.

Sur l'art. 6, la commission propose que les réclamations soient portées dans les trois jours devant le juge de paix directement, et sans examen préalable de la commission municipale. — Adopté.

M. TRANCHART demande que, nonobstant toute espèce de retard, les listes électorales, pour toutes les communes, soient censées closes et arrêtées le dimanche... La commission devra fixer elle-même le délai précis.

M. BILLAULT entre dans quelques détails sur l'économie de la loi; il soutient que 48 jours après la promulgation de la loi, tout sera fini.

M. DESMALLES propose de dire : « Le cinquantième jour après la promulgation de la loi. » — Adopté.

M. BUVIGNIER demande quand il lui sera permis d'adresser des interpellations au gouvernement sur les événements d'Italie.

Hier, avant-hier, il a prévenu le ministre des affaires étrangères qu'il se proposait de lui adresser des interpellations sur ce sujet. Le ministre lui a répondu qu'aujourd'hui il donnerait des explications au comité des affaires étrangères.

Il demande si l'Assemblée pourra être initiée aux communications faites au comité des affaires étrangères, et à quelle heure, quel jour le ministre des affaires étrangères pourra être présent et répondre aux interpellations. (Les ministres gardent le silence.)

M. BUVIGNIER s'étonne de ce silence, il annonce que soit que M. le ministre soit présent ou nom, il parlera demain.

M. ODILON BARROT. M. Buvignier a cru donner au gouvernement une leçon de convenance, je laisse l'Assemblée juge entre nous. L'Assemblée fixe son ordre du jour; c'est à elle à décider si elle veut ou non autoriser les interpellations.

M. BUVIGNIER. Si cette doctrine était adoptée, il s'ensuivrait que la majorité pourrait toujours imposer silence à la minorité.

M. RENOUARD parle dans le même sens que M. Barrot.

M. BUVIGNIER. Je demande que l'Assemblée mette les interpellations à l'ordre du jour de demain.

Cette proposition est mise aux voix.

Deux épreuves successives sont déclarées douteuses. Il est procédé au scrutin de division.

Les voix se répartissent ainsi :

Votants	724
Majorité	363
Pour	367
Contre	357

Les interpellations auront lieu demain. L'Assemblée revient à la loi électorale.

Les art. 16, 17 et 18 sont adoptés.

M. TASSEL propose un paragraphe additionnel à l'art. 18, qui est appuyé par M. Charras. Il est ainsi conçu :

« Quinze jours avant le vote des militaires, le préfet fera insérer dans un des journaux du département ou du chef-lieu du département la liste des militaires et le nombre des militaires appartenant à chaque corps, et qui lui aura été remise par l'intendant militaire. »

M. BILLAULT demande le renvoi de l'amendement à la commission. — Accordé.

L'art. 19 est adopté sans changement.

« Art. 20. Du 1er au 10 janvier de chaque année, le maire de chaque commune ajoute aux listes les citoyens qu'il reconnaît avoir acquis les qualités exigées par la loi, ceux qui les acquerront avant le 1er avril et ceux qui auraient été précédemment commis. »

Le reste comme dans l'ancien projet.

L'art. 20 est adopté.

Les art. 21 et 22 sont adoptés. Ces deux articles n'ont subi que de légères modifications dans leur rédaction.

L'Assemblée passe au Titre III. — Collèges électoraux.

Les art. 23, 24, 25, 26 sont adoptés. Ce sont les anciens articles du projet.

« Art. 27. Les tableaux des circonscriptions sont arrêtés par le préfet, conformément à l'avis du conseil général; les conseils cantonaux seront préalablement consultés. Le tableau sera révisé tous les trois ans.

M. MORHERY propose cet amendement :

« Le tableau des circonscriptions sera arrêté par le préfet sur l'avis du conseil général. Les conseils cantonaux seront préalablement consultés, et la division ne pourra avoir lieu sans leur assentiment. »

L'amendement n'est pas adopté.

L'article est adopté.

Les articles suivants, qui ne diffèrent des articles du projet que par de légers changements de rédaction, sont adoptés.

M. JEAN BERTRAND, sur l'art. 42, ainsi conçu :

« Lors de l'élection, soit du président de la République, soit des membres de l'Assemblée nationale, les représentants du peuple seront également admis au vote s'ils le requièrent, dans les sections de leur résidence à Paris. »

Propose de remplacer ces derniers mots par ceux-ci :

« Dans la circonscription électorale du lieu où siégera l'Assemblée. »

Ce changement est adopté.

Tous les articles, depuis le 43 jusqu'à 50, sont adoptés.

Dans cet article, le 2e paragraphe est supprimé, et l'on se borne à dire : « Le scrutin reste ouvert pendant deux jours, depuis huit heures du matin jusqu'à six heures du soir. »

Un paragraphe additionnel à l'article 50, proposé par M. Gent, porte que les boîtes seront scellées et déposées à la mairie sous l'escorte de la garde nationale.

Les articles suivants sont maintenus.

« Art. 59. Les procès-verbaux des opérations électorales de chaque canton sont portés au chef-lieu du département par le président et le secrétaire du bureau, ou par deux de ses membres que le bureau délègue à cet effet.

Le recensement général des votes se fait au chef-lieu du département en séance publique, et en présence des délégués des bureaux des assemblées cantonales, sous la présidence du juge de paix ou du doyen des juges de paix du chef-lieu.

M. TEISSIER propose cet amendement :

« Les procès-verbaux des opérations électorales de chaque canton seront rédigés en double.

» Un double restera déposé au greffe de la justice de paix, l'autre sera renvoyé au préfet.

» Le recensement général des votes se fera au chef-lieu du département, en séance publique, par un bureau central composé du conseil municipal et des membres du conseil général résidant dans la localité, sous la présidence du juge de paix ou du doyen des juges de paix du chef-lieu. »

Après une discussion confuse, les deux premiers paragraphes de l'amendement sont adoptés.

M. le rapporteur demande qu'on renvoie le dernier paragraphe à la commission. — Adopté.

L'article 60 porte que les militaires présents sous les drapeaux sont, dans chaque localité, répartis en sections électorales par départements, etc.

M. AUGUSTE CALLET demande que l'exercice du droit électoral soit suspendu pour les armées de terre et de mer pendant la durée de leur service actif.

Des voix nombreuses réclament la question préalable.

La question préalable est adoptée.

Dans l'art. 60, qui règle le mode d'élection à suivre pour les militaires, il est dit que, pour les armées en campagne hors des frontières, l'exercice du droit électoral est suspendu.

M. DUCOUX combat ce paragraphe introduit par la seconde délibération. Il demande si c'est là donner une grande preuve de reconnaissance à ceux qui meurent pour la défense de la patrie que de leur refuser l'exercice de leur droit de citoyen français.

Après quelques mots chaleureux de M. Lagrange, le paragraphe de la commission (suspension du droit électoral pour les soldats en campagne et pour les marins en cours de navigation), est mis aux voix.

Une première épreuve a lieu au milieu d'une vive agitation.

M. Gent s'élance à la tribune et veut parler.

On crie de toutes parts : On ne parle pas entre deux épreuves!

M. Gent insiste. (Le tumulte est à son comble.)

La contre-épreuve se fait au milieu d'un désordre et d'un tumulte

inexprimable.

M. LE PRÉSIDENT déclare que le paragraphe de la commission est adopté.

L'Assemblée se sépare dans une vive agitation. Il est six heures.

Plus de Conscription (1).

§ 5. *Emploi des soldats aux travaux d'utilité publique.*

La réduction considérable que je propose pour l'armée active en temps de paix enlève beaucoup d'importance à la question de son application aux travaux d'utilité publique, du moins sous le point de vue du résultat économique à en obtenir. Aussi lorsque je demande que les soldats soient employés à ces travaux, je me préoccupe ici principalement de leur propre bien-être, de leur hygiène et de leur instruction réelle; je me préoccupe encore de la question de discipline que mon vœu contre l'obéissance passive m'aura fait accuser de vouloir détruire. J'estime que les soldats seront beaucoup plus enclins à l'obéissance quand on aura le droit d'appuyer les exigences du service sur une utilité réelle, constatée, palpable, car, encore une fois, ce qui répugne au soldat, ce n'est point la sévérité stricte de la discipline, c'est la stérilité flagrante des exercices minutieux auxquels on les soumet.

Sous un autre rapport le maniement de la pelle et de la pioche est d'une immense utilité à la guerre. En supposant qu'un corps d'armée soit suffisamment pourvu de sapeurs pour parer à tous les besoins de cet ordre, n'arrivera-t-il pas souvent qu'une brigade isolée, un régiment, un détachement se trouveront en position d'avoir plus besoin d'improviser des travaux de défense ou des voies de transport que de tirer des coups de fusil avec ensemble et de charger leurs armes en mesure? Et il ne s'agit pas seulement de la pelle et de la pioche. Napoléon écrivait à ceux qui étaient chargés d'alimenter ses armées de recrues : « Envoyez-nous des maçons, beaucoup de maçons ; on n'en a jamais assez. »

Quant à l'alliance des travaux publics avec les nécessités purement militaires, le général Bugeaud se vante avec raison de ce fait, que ses soldats marchaient contre les Arabes la pioche ou la pelle d'une main et le fusil de l'autre. Ce qui se passait en Afrique au milieu des fatigues de la guerre peut bien, à plus forte raison, se faire en France au sein de la paix. Et puis il est temps enfin que disparaisse entièrement ce stygmate dont le patriciat antique et la féodalité moderne ont marqué le travail, stygmate qui n'est point effacé encore; car vous entendez des officiers généraux se révolter à l'idée de faire travailler les soldats, sous prétexte qu'ils ne sont point des forçats! Le travail, la faculté créatrice de l'homme, celle par laquelle il est vraiment semblable à Dieu, le travail devenu le type de la peine infamante! Il faut vivre dans un monde où pareille chose existe pour y croire! Quant à moi, loin d'y voir une peine pour le soldat, j'y vois une condition d'attraits de plus pour le service, et en cela je suis d'accord avec tous les officiers intelligents qui, en France et en Afrique, ont eu à diriger des chantiers de soldats (2). L'expérience a démontré que, loin d'avoir à contraindre les hommes, on pouvait employer comme une des punitions les plus redoutées la privation du travail. De plus, dans l'application du soldat à un travail utile, productif, je vois, comme je l'ai indiqué, un moyen d'arriver plus facilement à la réalisation du vœu exprimé par le titre qui suit :

§ 6. *Substitution de l'obéissance raisonnée, consentie, à la soumission servile et dégradante.*

J'ai dit, au commencement de cette brochure, ce que je pensais de l'obéissance passive, incompatible avec les institutions d'un pays libre, incompatible surtout avec le caractère français. Voici comment s'exprime à cet égard le général Préval, que j'ai eu occasion de citer déjà :

« Dans tous les temps, la nation française s'est montrée plus belliqueuse que militaire. Elle court au camp, elle fuit la caserne... Les pratiques austères de la discipline s'accorderont toujours difficilement avec la vivacité, la gaîté et même l'espèce de familiarité des Français, observation dont Frédéric avait été frappé. — Mais aussi, l'éloignement pour les minuties du service et de la discipline s'évanouit au moindre bruit de guerre; alors toute notre jeunesse accourt sous les drapeaux, etc.... »

Eh bien! ce que le général Préval dit du camp, je ne crains pas de le dire du chantier. Sachez ennoblir le travail, choisissez-le utile ; attachez des récompenses aux actions d'éclat productives, comme vous en attachez aux actions d'éclat destructives ; tenez compte des campagnes industrielles comme vous tenez compte des campagnes guerrières, et vous verrez que la bannière du travail ne sera pas moins attrayante que le drapeau du combat.

Le Français a la mauvaise habitude de penser, de réfléchir, et surtout la passion de critiquer. Il a assez d'intelligence pour comprendre que toutes ces exagérations de discipline, toutes ces minuties de service, à la caserne, n'ont aucune espèce d'utilité. Il y a des officiers qui prétendent que cela sert à rompre les hommes à l'obéissance ; cela sert bien plutôt à détruire en eux tout sentiment de sympathie et de respect pour leur chef, à les dégoûter profondément de l'état militaire. Pourquoi ce dégoût disparaît-il en campagne? C'est que, devant l'ennemi, on ne s'attache plus aux minuties, mais bien aux choses utiles ; le soldat, qui raisonne toujours, comprend parfaitement toute l'importance de l'exécution stricte des ordres qu'il reçoit, et il exécute non-seulement sans murmurer, mais avec empressement, avec passion.

Règle générale, toutes les fois que vous vous adresserez au cœur et à l'intelligence du soldat, il vous comprendra, il vous obéira; il aura pour vous amour et respect; mais, pour cela faire, il faut avoir du cœur et de l'intelligence, et malheureusement il se rencontre des officiers qui n'en ont pas tant que les hommes auxquels ils commandent. Toutes les fois au contraire qu'on affecte de le traiter comme une brute, comme une machine, on en fera une machine, une brute ou un révolté. Il y a tout à parier que l'ordre donné sera fort mal exécuté, et les consignes, la salle de police, le cachot qui s'ensuivront, ne feront pas que la chose commandée ait été mieux faite. C'est donc autant dans l'intérêt du service qu'au nom de la dignité du citoyen que nous demandons un ensemble de dispositions et de mesures, grâces auxquelles on n'ait jamais besoin de recourir à l'obéissance passive.

Ceux qui prétendent que l'armée n'est pas possible sans cela sont les mêmes qui affirment la nécessité des coups de garcette pour les matelots, qui affirment l'efficacité des férules, des soufflets et des bonnets d'âne pour faire entrer le grec et le latin dans la cervelle des écoliers ; ce sont les mêmes qui affirmaient dans l'antiquité la nécessité de l'esclavage, et qui l'affirment encore aujourd'hui dans les colonies françaises ; ce sont les mêmes enfin qui soutiennent l'absolue nécessité de ce qui est, et l'impossibilité radicale de rien changer à ce qui, disent-ils, a toujours été ; ce sont les immobilistes, en un mot, qui traitent invariablement de rêveurs tous ceux qui osent prévoir ce qui devra se passer demain. Il est inutile de s'arrêter à leur objection unique et éternelle : « *c'est impossible* ! » ils la répéteront jusqu'à la fin du monde, malgré les démentis incessants que leur donne le génie humain, en réalisant chaque jour les *impossibilités* de la veille.

§ 7. *Garanties réelles données au mérite pour l'avancement. — Application progressive du principe électoral pour le choix des chefs.*

Ce titre n'est qu'un des détails de la réforme administrative intégrale dont la France éprouve si profondément le besoin, que l'ancien corps électoral monarchique lui-même en était venu à faire de cette réforme un mandat presque impératif pour ses députés, bien que tous les avantages du système de népotisme et d'arbitraire, introduit dans la distribution des places, fussent naturellement réservés aux électeurs et à leur famille. On se rappelle que la Révolution de Février fut entamée au cri de *Vive la Réforme!* et l'on est obligé de le dire, la République a moins fait sous ce rapport que n'eût été obligé de faire une chambre de la régence, ou même tout simplement d'un ministère Molé ou Thiers. Hâtons-nous de dire que de cela nous n'accusons pas la République, dont le mot seul, si on veut le traduire exactement, implique toutes les réformes de ce genre et bien d'autres; la faute en retombe tout entière sur les étranges gouvernants qui semblent avoir pris à tâche de démontrer que la République était impossible. C'est comme si l'on voulait s'en prendre à la République de ce que la plupart des détenteurs du capital, terre, argent, crédit, ont, depuis un an, paralysé toutes les transactions, en s'abstenant systématiquement de rien acheter et de faire exécuter les travaux dont ils avaient le plus pressant besoin, espèrent persuader aux ouvriers, aux petits commerçants et aux manufacturiers secondaires, que c'est la République seule qui cause le chômage et la misère, et arrête le commerce. Heureusement ce n'est pas un peuple intelligent comme le nôtre que l'on peut abuser longtemps avec des mensonges aussi grossiers, et déjà sur beaucoup de points de la France cette machination déloyale et dangereuse est démasquée.

Pour en revenir aux garanties que nous demandons, nous devons reconnaître que l'armée est un des corps organisés pour lesquels le régime constitutionnel a le plus fait sous ce rapport ; mais il s'en faut bien cependant que les garanties de cet ordre y soient complètes. Si dans l'armée il ne peut pas dépendre d'un supérieur de briser complètement la carrière de son subordonné, il peut du moins l'arrêter brusquement dans sa marche, sans autre raison que son bon plaisir ; et cela est vrai surtout en temps de paix. En guerre, les actions d'éclat ont trop de témoins pour pouvoir être dissimulées. Mais si l'on ne peut pas s'abstenir de mentionner ceux qui se sont distingués aux yeux de tous, si les ordres du jour disent à peu près toute la vérité, il leur arrive souvent de ne pas s'en tenir là, et d'enregistrer des noms dont on serait assez embarrassé de justifier la gloire. Un ministre de l'ancien régime, sous lequel les premiers emplois de l'armée n'étaient accordés qu'à certains degrés de noblesse et les grades inférieurs à une autre classe de nobles ou réputés tels, le comte de Saint-Germain disait, en parlant de cet état de choses : « Il existe en » France deux noblesses : l'une qui obtient tout sans rien mériter, l'autre qui mérite tout sans rien obtenir. » Si cette observation ne peut plus être appliquée généralement, aujourd'hui, à l'armée du moins, les exceptions qui la justifieraient sont encore trop nombreuses.

Quant à l'élection des chefs par leurs inférieurs, j'ai lu avec attention toutes les objections que l'on oppose à ce système. Je les trouve parfaitement justes, irréfutables sous tout autre régime que le régime républicain.

Dans les gouvernements monarchiques, l'armée, étant de fait l'épée et le bouclier du pouvoir, on comprend que le pouvoir tienne à en conserver l'entière direction, et à nommer lui-même tous les officiers. Dans la République, gouvernement de tous, par tous et pour tous, l'armée, c'est l'épée et le bouclier du pays. Sous la monarchie, elle se compose de baïonnettes, de chevaux et de canons ; sous la République, elle est formée de citoyens libres, qui doivent accepter librement la discipline, c'est-à-dire le règlement intérieur par lequel ce corps organisé est régi. L'élection est un danger, parce qu'elle crée un antagonisme, ici elle est un motif d'accord, de confiance réciproque, une garantie de patriotisme.

Cependant, je comprends la nécessité de limiter l'élection et de la soumettre à des règles prudentes, surtout au début de son introduction. Ainsi, il faut des garanties de capacité; l'élection doit donc être précédée d'un concours à la suite duquel les candidatures sont établies. Les supérieurs sont juges naturels du concours, les inférieurs et les égaux donnent le brevet de confiance. Car il ne faut jamais perdre de vue ce grand principe qui s'applique à tous les genres de commandement: la confiance des hommes dans celui qui les conduit est indispensable; sans elle, la capacité, si grande qu'elle soit, est frappée d'impuissance.

De plus, il faut donner aux soldats le temps de devenir compétents, et ce qui importe principalement, c'est de s'en remettre à eux du choix des hommes qui ont avec eux les contacts les plus immédiats et les plus fréquents.

Ainsi, élection des caporaux par les soldats, après concours jugé par les lieutenants, sous-lieutenants et sous-officiers;

Election des sous-officiers par les soldats et caporaux, après concours jugé par les sous-lieutenants, lieutenants et capitaines;

Election des sous-lieutenants, lieutenants et capitaines par tous les hommes des grades inférieurs, après concours jugé par les officiers supérieurs.

J'arrêterais là, quant à présent, l'action électorale du soldat. Le principe serait introduit; il appartiendrait au législateur d'en étendre successivement l'application suivant la convenance des temps et des situations (1).

Nous avons examiné successivement les différentes conditions auxquelles, selon nous, on pourrait rendre la carrière militaire assez attrayante pour ne point avoir à craindre les conséquences de l'enrôlement volontaire. L'exemple de ce qui s'est passé toutes les fois que la France a été en guerre, l'empressement avec lequel dans ces circonstances un grand nombre de citoyens ont couru sous les drapeaux, est une garantie suffisante que l'appel de la patrie sera entendu toutes les fois que cette carrière sera ouverte à l'esprit belliqueux de la population qui, selon l'observation pleine de justesse que nous avons citée, répugne non pas à la guerre, mais aux exigences minutieuses et inutiles de la garnison, qui fuit la caserne mais vole au champ de bataille.

D'ailleurs, pour calmer toutes les craintes, pour répondre à toutes les objections, bien que je regarde ces craintes comme chimériques et ces objections comme injurieuses, je déclare ici que l'argument de la patrie en danger justifie à mes yeux toutes les mesures, même les plus extrêmes; mais dans ce cas tout le monde part, riches comme pauvres, et l'égalité de l'impôt du sang est maintenue. La population française comprend plus de 7 millions d'hommes de 21 ans à 50 ans, c'est-à-dire dans la force de l'âge ; elle peut donc facilement, dans un cas de grand péril, opposer à ses ennemis 4 ou 5 millions de combattants. Cette force immense, que l'on a toujours craint d'armer et d'organiser, doit être aujourd'hui tenue sur un pied formidable. Il faut que la pensée même de nous attaquer chez nous ne puisse jamais venir à personne.

J'ai la ferme conviction que les mesures que j'ai proposées sont d'une application facile, et produiraient le plus grand bien. Ainsi disparaîtrait le fantôme de la conscription, qui dans toutes nos campagnes empoisonne les joies de la maternité, et qui, semblable au Minotaure de la fable, jette chaque année la désolation dans 60 à 80 000 familles auxquelles il enlève le plus vigoureux de leurs enfants. On ne verrait plus comme on le voit si souvent (ô monstruosité!) des mères, entraînées par amour pour leur fils, entretenir ou provoquer chez eux des infirmités qui, plus tard, puissent devenir des motifs d'exemption! On n'aurait plus chaque année le scandaleux spectacle de la joie de ceux que le sort dispense de servir leur pays, contrastant avec le désespoir des malheureux atteints par le recrutement; on verrait disparaître enfin ce hideux commerce du remplacement militaire, qui prélève chaque année 24 millions sur la richesse publique, 24 millions qui deviennent la proie des *marchands d'hommes*, sans aucun profit ni pour le pays ni pour ceux-là même qui se vendent ; car le plus souvent ils ne reçoivent qu'une bien faible partie du prix stipulé en leur nom, et presque toujours ils l'ont dépensée en orgies stériles avant d'entrer au régiment.

En poursuivant l'exécution de mesures de ce genre, je crois me montrer défenseur plus vrai, plus sincère de la famille que ceux qui me jettent à la tête comme une injure l'épithète de socialiste, en l'assaisonnant de toutes les calomnies odieuses que peut leur inspirer l'horreur qu'ils éprouvent pour tout ce qui semble menacer leurs privilèges.

J'espère, dans le chapitre suivant, montrer que je me préoccupe aussi des véritables intérêts de la propriété. C'est que, nous autres socialistes, quand nous défendons un principe, un droit, c'est au nom de tous que nous parlons. Nous trouvons, nous, qu'il est profondément immoral de porter la désolation, quelquefois la ruine, dans quatre ou cinq cent mille familles, comme le fait la conscription, pour assurer la sécurité des familles et des propriétés des riches ; nous trouvons qu'il est odieux et souverainement injuste de frapper la propriété du pauvre autant et beaucoup plus que celle du riche; de mettre la propriété fon-

---

(1) Voir les numéros des 2 et 5 mars.

(2) Voir, à cet égard, le livre de J.-B. Krants sur l'*Application de l'armée aux travaux d'utilité publique*. (Libr. phalanst.)

(1) Au surplus, voici un court résumé historique des essais d'élection tentés à différentes époques en France :

Le principe de l'élection dans l'armée remonte à près d'un siècle.

Dès 1762 (Ordonnance du 10 décembre), les candidats pour le grade de caporal sont présentés par les huit plus anciens caporaux et les quatre plus anciens sergents du régiment ; les candidats pour le grade de sergent sont présentés par les douze plus anciens sergents.

Ce mode d'élection est maintenu par des ordonnances de 1772.

En 1790 (décret de l'Assemblée nationale du 29 octobre), chaque soldat présente son candidat pour le grade de caporal ; chaque capitaine choisit un sujet à porter sur la liste ; à la vacance d'une place, le capitaine désigne trois des sujets inscrits sur cette liste et les présente au colonel qui nomme.

Pour le grade de sergent, les sergents-majors et les sergents présentent chacun un caporal. Formation de la liste et nomination comme pour le grade de caporal.

Les adjudants sont élus par les officiers supérieurs.

Les trois quarts des emplois de sous-lieutenant *doivent être donnés au concours*.

En 1793, sous la Convention, une loi du 21 février applique le principe d'élection aux deux tiers des emplois d'officiers jusqu'à celui de chef de bataillon inclusivement.

Les caporaux sont élus par les soldats de la compagnie et choisis dans tout le bataillon.

Les sergents, les sous-lieutenants, lieutenants et capitaines sont élus par tous les membres de la compagnie qui sont subordonnés au grade vacant.

Les chefs de bataillon sont élus par tout le bataillon.

Une loi du 14 germinal an III (3 avril 1795), également décrétée par la Convention, réduit au tiers la part de l'élection.

Le système précédent qui prenait toujours les électeurs parmi les subordonnés au grade vacant, est modifié ainsi qu'il suit:

Pour un emploi de caporal, les soldats de la compagnie présentent 6 candidats ; les caporaux du bataillon réduisent la liste à 3 ; les sergents en nomment un.

Pour un emploi de sergent, les caporaux du bataillon présentent 6 candidats ; les sergents réduisent ce nombre à 3 ; les sous-lieutenants nomment.

Pour un emploi de sous-lieutenant, tous les sous-lieutenants du régiment présentent 3 sergents du bataillon ; les lieutenants nomment.

Pour un emploi de lieutenant, les lieutenants présentent 3 sous-lieutenants ; les capitaines nomment.

Pous un emploi de capitaine, les capitaines présentent 3 lieutenants ; les chefs de bataillon et le colonel nomment.

Pour un emploi de chef de bataillon, le général de la brigade, le colonel et les chefs de bataillon présentent 3 capitaines. La nomination appartient au comité de salut public ou au conseil exécutif.

Ainsi, sauf l'initiative d'une première présentation laissée aux soldats pour l'emploi de caporal, et aux caporaux pour l'emploi de sergent, et sauf la nomination des chefs de bataillon par le comité de salut public, c'est le grade égal qui désigne le candidat, et le grade supérieur qui nomme.

Sept mois plus tard (Arrêté du comité de salut public du 10 brum. an IV), le pouvoir exécutif se réserve toutes les nominations au grade de chef de bataillon, et adopte les dispositions suivantes :

Les nominations au grade de caporal sont laissées à l'élection.

La moitié des emplois de sergent est aussi conservée à l'élection ; toutefois le pouvoir exécutif peut entrer en partage de cette moitié *pour récompenser soit des actions de guerre, soit un mérite ou des talents distingués*.

Les emplois de sous-lieutenant doivent être donnés, un quart à l'ancienneté, un quart à l'élection, *et moitié au concours*.

Les emplois de lieutenant et de capitaine, moitié à l'ancienneté et moitié au concours.

Le mode d'élection établi par la loi du 14 germinal an III est maintenu.

Il disparaît sous l'Empire. Empire ou monarchie, c'est tout un.

Nous arrêtons ici cette note. Il n'entre point dans notre sujet de faire l'historique des divers modes d'avancement. Notre unique objet a été de rappeler que le système de l'élection a existé dans l'armée avant et depuis 1789 ; que, par conséquent, il peut et doit lui être appliqué. Nous le pensons d'autant plus que nous pouvons encore à cet égard nous appuyer sur une autorité très compétente que nous avons déjà citée : M. le général Préval, dans une discussion à la chambre des pairs en 1847, déclarait :

Que les lois militaires ne pouvaient être les mêmes sous les gouvernements monarchiques, représentatifs ou républicains, et qu'elles devaient s'assimiler aux institutions sociales.

Et il ajoutait :

Que le système d'élection sous la République assurait des choix rigoureux et bien entendus.

cière et immobilière à la merci de l'usure, c'est-à-dire de la propriété-capital. Nos ennemis, nos calomniateurs veulent qu'on défende *leurs* propriétés, *leurs* familles : nous seuls, nous avons le droit de le dire, nous défendons véritablement le droit de tous à la famille, et la propriété légitime de tous.

ALLYRE BUREAU.

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 mars sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

FAITS DIVERS.

Le comité électoral de la rue de Poitiers, qui a eu à traverser des phases si diverses depuis sa formation, est à peine définitivement constitué que plusieurs de ses membres renoncent à en faire partie. Trois membres ont donné leur démission, ils ont été remplacés par MM. Beaumont (de la Somme), Durand (de Romorantin) et Luneau. (*Gazette de France.*)

— M. Charles Bonaparte, prince de Canino, membre de la Constituante romaine, vient d'envoyer deux de ses enfants à Paris pour y faire leur éducation.

— Il paraît que Mme Lafarge, qui, dit-on, a adressé une supplique très touchante au président de la République, va décidément être graciée. (*Journal du Hâvre.*)

— La *Patrie* publiait hier la liste des nobles étrangers pour lesquels on prépare des appartements à Paris, en ajoutant que le calme et la tranquillité règnent dans la capitale. C'est vrai; mais alors pourquoi donc effraye-t-on la population en lui mettant sans cesse sous les yeux des baïonnettes? Hier soir, entre 9 et 10 heures, les rues ont été parcourues par de nombreuses patrouilles de troupe de ligne, fortes chacune d'au moins 40 hommes. Est-ce que MM. Faucher et Changarnier sauvent encore la patrie? Un monsieur, qui nous a dit être bien informé, nous assurait hier soir, en regardant avec nous la patrouille qui passait rue Richelieu, que ce serait ainsi pendant toute la durée du procès des accusés du 15 mai.

— Dans la rue Saint-Nicolas, faubourg Saint-Antoine, le distributeur des secours a vu la faible pitance qu'il porte à domicile refusée par dix familles dont les chefs ont trouvé de l'occupation. Plusieurs filatures de coton et de laine ont aussi repris bon nombre d'ouvriers.

— Il y a toujours autour de l'Elysée-National bon nombre de gens qui sont avertis de chaque sortie du président, et qui courent après lui en criant : Vive Napoléon! Hier, dans l'après-midi, ces *Romains* n'étaient pas à leur poste, et la voiture sortit de l'hôtel sans accompagnement. M. le président de la République honorait de sa présence un concert donné chez M. Pleyel, rue Rochechouart, 20. L'arrivée de plusieurs voitures avait attiré quelques curieux à la porte de la salle du concert, quand on annonça la venue de M. le président. Au moment où sa voiture s'arrêta, deux individus firent entendre le cri de Vive Napoléon! qui fut aussitôt étouffé par ceux-ci : Non! non! jamais. Vive le nom, mais vive le principe! Vive la République! Le président put entendre très bien cette protestation contre la glorification seule d'un nom.

— La 4e chambre du tribunal est saisie en ce moment d'une demande en séparation de corps, dans laquelle le mari articule entre autres faits un grief qu'il est bon de faire connaître aux dames socialistes. Le mari dénonce comme une injure grave, comme un excès de nature à entraîner la séparation de corps, le fait de sa rebelle moitié, qui se serait permis d'assister malgré sa défense à un banquet démocratique et social, et qui aurait prononcé un toast désagréable à cet homme aussi libéral qu'intelligent.

— Le *Peuple*, traduit devant la Cour d'assises pour un article intitulé *Nos Souhaits*, publié le 2 janvier, et condamné une première fois par défaut, a été acquitté aujourd'hui.

— Le dîner annuel des patriotes irlandais aura lieu le 17 mars.

On souscrit chez M. J. P. Léonard, 31, rue de la Chaussée-d'Antin, et chez Richard, restaurateur, au Palais-National.

— La *Patrie* publie la note suivante :

« Les journaux socialistes ont publié une note affirmant que, sur la réclamation des délégués d'un club des faubourgs, la *Revue des Deux-Mondes* aurait promis la rétractation d'un article publié dans son dernier numéro. Cette assertion est fausse. La direction de la *Revue des Deux-Mondes* a usé d'un des premiers droits de la presse, l'appréciation des événements historiques. La *Revue* n'a promis et ne doit ni réparation ni rétractation. »

— Vivement préoccupée du banquet des sous-officiers socialistes, la *Patrie* le mêle en ces termes au compte-rendu de la dernière revue ;

« La tenue des troupes était, comme toujours, magnifique; chaque régiment était en tenue de campagne. L'enthousiasme qui régnait dans les rangs était le démenti le plus cruel que notre armée pût infliger au prétendu banquet des *sous-officiers socialistes.* »

— AVIS AUX GENS SANS PLACE ET QUI CONNAISSENT DES MARQUIS. On nous rapporte le fait suivant : M. le marquis de M..., gendre d'un ancien ministre de Louis-Philippe, et connu lui-même pour ses opinions très dynastiques, serait allé en personne trouver M. le préfet de police, afin de lui recommander son concierge, qui désire cumuler. M. Robillot aurait très gracieusement accueilli M. le marquis, auquel il n'a *rien à refuser*. Le portier fut immédiatement mis à même de choisir, et il reçut la nomination de la place qu'il désirait, et qu'on accommoda de manière à ne pas l'éloigner de sa loge. C'est sans doute pour satisfaire les demandes de messieurs les marquis que 300 gardiens de Paris viennent d'être renvoyés. Reste à savoir qui des deux sera le premier renseigné par le concierge, de M. le marquis ou de M. le préfet. Est-ce M. Robillot qui aura un agent chez M. le marquis, ou ce dernier chez M. Robillot?

VALENCIENNES, 2 mars. — Il est question de former à Valenciennes une association populaire dont le but serait de créer des boulangeries où l'on ferait du pain en commun, avec du blé de bonne qualité, acheté par l'association, dont les membres seraient ainsi certains de ne jamais manger que du pain de pur froment et au meilleur marché possible. Cette société serait fondée par souscription, et l'on n'attend, dit-on, pour sa formation que des instructions que l'on a demandées à Paris. Si ce projet de boulangeries populaires réussissait dans la pratique, on chercherait à appliquer le même système à la boucherie et à d'autres professions qui se rattachent à l'existence et au bien-être des classes populaires.

MANŒUVRES ÉLECTORALES. — Nous lisons dans le *Peuple souverain*, journal de Lyon :

« Les élections seront bonnes, n'en doutons pas. Le ciel même y mettra la main. Qu'on en juge par la circulaire suivante :

» UNION DE PRIÈRES,

» *Afin d'obtenir les lumières du St-Esprit pour les élections générales, par l'intercession de saint Joseph.*

» A dater du 1er mars jusqu'au 1er mai, on récitera chaque jour le *Veni Creator* et les invocations suivantes :

» Saint Joseph, époux de Marie, priez pour nous.

Saint Joseph, qui avez eu sous votre protection et sous votre obéissance le Seigneur des seigneurs, priez pour nous.

Saint Joseph, très puissant pour nous secourir dans les périls de la vie et à l'heure de la mort, priez pour nous.

ORAISON.

» Seigneur, ne cessez point de nous garder et de nous protéger, vous dont la providence a donné saint Joseph pour nourricier à votre fils unique et pour gardien à la sainte Vierge, sa Mère, nous vous en prions, par le même Jésus-Christ. Ainsi soit-il.

Du 17 mars au 25, fête de l'Annonciation, le saint Sacrifice de la Messe, suivi des Litanies de la sainte Vierge, sera célébré à 7 heures et à 9 heures, dans l'église de Fourvière, pour la même intention.

» Tous les fidèles sont invités à s'unir à cette neuvaine et à faire une communion, le 19 mars ou tout autre jour, à Fourvière.

« Approuvé : ✝ L. J. M. Cardinal de BONALD, Arc. de Lyon. »

— Le *Publicateur de Saint-Malo* publie en gros caractères et dans toute la largeur de l'une de ses pages, les lignes suivantes :

« VIOLATION DE LA LOI. — SÉQUESTRATION ARBITRAIRE.

« Cejourd'hui, 25 février, jour anniversaire de la révolution, le rédacteur du *Publicateur* a été saisi par les gendarmes et traîné en prison.

» Condamné pour FAIT DE PRESSE avant la révolution de 1848, et amnistié par décret du 2 mars, le rédacteur du *Publicateur* ne pouvait être poursuivi.

« Mais aucune iniquité ne coûte aux hommes qui veulent traquer les républicains...

« Le citoyen, victime de cette odieuse action, va demander justice aux lois de son pays, qui punissent les magistrats coupables. En attendant, il les dénonce à l'opinion publique...

LES PETITS MYSTÈRES DE LA RÉACTION. — A Boulogne-sur-Mer, un commissaire de police, nommé par le ministère Faucher-Falloux-Barrot, pousse la plaisanterie jusqu'à mutiler des circulaires imprimées sous la République.

En tête, le commissaire écrit, de sa propre main de magistrat de la République, *monsieur* à la place de *citoyen* (effacé).

Et au bas, à côté de *salut et fraternité* (effacés), on lit : *Agréez nos salutations.*

Que Monsieur le citoyen commissaire emploie dans ses lettres manuscrites son style *honnête* et ses formules *modérées*, il prouvera son zèle; mais frapper ainsi des *êtres* aussi inoffensifs que ces formules, c'est curieux. Il est vrai qu'on prétend attribuer à ces phrases la vertu magique de provoquer au pillage et à l'incendie.

TOUCHANTE UNANIMITÉ. — Nous trouvons dans le *Charivari* un compte-rendu spirituel, mais trop véridique de la première réunion du comité de la rue de Poitiers ; un orateur annonce que le comité a pour but essentiel de *pousser à l'affermissement de la République.*

« Des cris unanimes de Vive Henri V! vive le comte de Paris! vive Napoléon II! partent de tous les coins de la salle. »

PETITE CORRESPONDANCE.

Hyères. — M. D. L. — La F. de V. H. n'a pas encore paru.

Saliès du S. — M. A. — L'envoi que nous venons de vous faire complète les 11 remis.

Roanne. — M. F. B. — Les liv. doiv. vous être parvenues. — Nous fournissons sur M. D., de Marseille, 22 pour votre compte, à présentation, frais compris. Prière d'aviser ce correspond.

Elbeuf. — M. R. — Les nos que nous vous envoyons sont portés à votre compte à raison de 7 c. l'ex., poste compr.

Dijon. — M. B. — Reçu les 185 60. — Nous cess. l'env. des 40. — Nous ne pouv. rien faire, mais nous all. signaler le fait. C'est de l'arbitr. pur — Nous ne pouv. vous rép. pour M. D. sans av. lu le manusc. — Remarquez que notre catal. contient déjà beauc. de trav. de ce genre : V. C. — V. H. — D. — F. — M. B — J. M., etc. — Il faudra donc une œuv. toute nouv. de forme et d'un caract. orig.

Langres. — M. H. — Reçu les 18. — Nous servons. Merci et bien affect. souv.

La Flèche. — M. B. — Reçu les 20 50 avec le paquet. — Nous suivrons vos instructions.

Marseille. — M. G. — Merci de vos cord. observ. Nous en faisons notre profit.

Libourne. — M. B. — Les liv. sont partis le 9 janv. — Dites-nous, si vous les avez enfin reçus.

Faouët. — M. B. — La 5e liv. est partie à son époque et nous vous en avons env. un 2e ex.

Côte-Joyeuse. — M. C. L. — J'ai reçu votre longue et bonne lettre. Vous voyez bien la situation. — J. B.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 fr.	11 fr.	6 fr.
DÉP. ET ÉTRANGER	32	17	9
PAYS à surtaxe	50	26	14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS, DÉP. ET ÉTR.	8	4	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 4.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES	
Une à quatre fois en un mois :	30 c.	Annonces anglaises	30 c.
Cinq à neuf — —	25	Réclames-notices	60
Dix fois et plus —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

On s'abonne à Lyon, au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme.

Bourse du 7 mars.

Les fonds publics éprouvent une hausse nouvelle considérable. Le 5 p. 100 laissé hier à 85 20, ouvre à 82 40 pour monter ensuite et fermer à 84 sans réaction, qui représente 86 50, puisqu'on a détaché le coupon. Le comptant finit à 83 90; c'est une hausse de 1 fr. 30 c. sur la bourse précédente.

On dit que la caisse d'épargne continue de recevoir beaucoup d'argent, en même temps qu'il arrive d'un autre côté des capitaux considérables contre des *bons* du Trésor public. Il s'en présente aussi immensément dans la rente au comptant.

Le refus qu'a fait M. de Rothschild de clore le nouvel emprunt autrichien, laisse à l'emprunt 1849, que nous sommes dans la nécessité de faire, plus de chances de succès. La hausse, qui se poursuit, nous sert d'ailleurs admirablement.

Les affaires sont animées et semblent annoncer des cours encore meilleurs pour demain. Le zinc de la Vieille-Montagne gagne 25 fr. à 2 900 fr. La confiance renaît.

La Banque de France, laissée à 2285, arrive à 2340 pour finir à 2330, avec 45 fr. d'amélioration.

Le 3 0/0, de 52 85 monte à 54 fin courant, avec 1 fr. 15 c. de hausse. L'emprunt fait 83 40.

Les chemins de fer ne montent pas autant que la rente, mais ils sont cependant mieux qu'hier. Orléans gagne 2 fr. 50 à 837 50; Avignon-Marseille s'élève de 215 à 235, en gagnant 20 fr. On dit que le ministère favorise la compagnie.

Le Nord flotte entre 465 et 470 fr. dernier cours. Hausse, 5 fr.

La bourse est excellente.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	52 85	54 »»	52 90	54 »»
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	[illegible] 75
Cinq 0/0	85 20	84 »»	82 40	84 »»

7 mars. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	52 60 »»	4 Canaux avec prime	1020 »»
— Emprunt 1847-1848	83 50 »»	Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	83 90 »»	Caisse hypothécaire	»»» »»
4 1/2 0/0 du 22 mars	»» »» »»	Emprunt d'Haïti	275 »»
3 0/0 j. du 22 septembre	»» »» »»	Espagne, dette active	22 »»
Actions de la Banque	23.0 »» »»	— dette passive	»» »»
Rente de Naples, j. juillet, Récép. Rothschild	»» »»	— 3 0/0 1841	30 »»
3 0/0 de l'Etat romain	68 25	Emprunt portugais 5 0/0	25 »»
5 0/0 belge 1840	»» »»	— — 3 0/0	»» »»
— — 1842	»» »»	2 1/2 hollandais	»» »»
— 4 1/2	»» »»	Zinc Vieille-Montagne	2900 »»
— Banque (1835)	»» »»	H. de la Grand-Combe	»»» »»
Obligations de la Ville	1190 »»	Emprunt du Piémont	825 »»
		Lots d'Autriche	350 »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	440 »»	440 »»	Orléans à Bordeaux	417 50	417 50
Versailles, rive droite	250 »»	250 »»	Du Nord	465 »»	470 »»
— rive gauche	172 50	187 50	De Paris à Strasbourg	348 75	370 »»
Paris à Orléans	835 »»	837 50	Tours à Nantes	336 25	337 50
Paris à Rouen	535 »»	535 »»	Paris à Lyon	»»» »»	»»» »»
Rouen au Havre	325 »»	225 »»	Montereau à Troyes	140 »»	140 »»
Avignon à Marseille	212 50	235 »»	Dieppe à Fécamp	177 50	177 50
Strasbourg à Bâle	106 25	107 50	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	365 »»	368 75	Bordeaux à la Teste	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boulogne	230 »»	235 »»			

L'un des gérants : G. TANDON.

Demain vendredi, 9 mars, concert donné par M. Emile Prudent, dans la salle Pleyel.

Le public sait déjà que la salle Sainte-Cécile est l'ancien manège de la Chaussée-d'Antin où il s'est donné de si belles fêtes équestres, grâce à l'heureuse disposition de son local.

L'administration prépare pour la nuit de la mi-carême une fête qui n'aura pas eu son égale dans les annales des bals masqués. Les salons, magnifiquement décorés et éclairés, ouvriront leurs portes à un quadrille à cheval, exécuté sur de vrais chevaux, par nos plus intrépides amazones, la valse infernale et le galop des houris ne sont qu'un aperçu de la fête dont nous donnerons le programme.

Aujourd'hui jeudi 8 mars, la soirée dansante sera précédée des *Dissolvents Views* du professeur Laschott, qui produira ses plus riches tableaux.

Spectacles du 8 mars.

THEATRE DE LA NATION. —
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Louison.
ITALIENS. — Dom Pasqual.
OPERA-COMIQUE. — Le Val d'Andore.
ODEON. — Le Héros imaginaire, l'Ingénue à la cour, les Viveurs.
THEATRE-HISTORIQUE. — La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE. — Les Filles du Docteur, Tasse cassée, Grenouilles, Charlatanisme.
VAUDEVILLE. — La Poésie des amours et..., la Foire aux Idées, la Propriété.
THEATRE MONTANSIER. — Habit, Si Jeunesse savait, un Gendre aux Epinards, le Duel, chansonnettes.
VARIETES. — La Paix du Ménage, l'Habit Vert, la Pension, Turlututu.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Trente ans, l'Auberge.
GAITE. — Les Orphelins.
AMBIGU-COMIQUE. — Le Mauvais Cœur, le Pardon de Bretagne.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — La Californie, le Cocher de Napoléon, le Vétérinaire, les Trois Epiciers.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple). — La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES. — Un Turc, un Monsieur, les Saltimbanques, Mathias l'Invalide.
THEATRE BEAUMARCHAIS. — La Montagne et la Gironde.
THEATRE CHOISEUL. — Mariage au Bâton, Pris dans ses Filets, en Californie.
DELASSEMENTS. — Ce qui manque aux Grisettes, Marceline, le Dimanche Numéro, 13e Arrondissement.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 67. EDITION DU MATIN. Vendredi 9 mars 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION libre et volontaire du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION proportionnelle au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 8 MARS.

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien.

La République de 1848 doit organiser l'ordre nouveau.

Assemblée Nationale

Le pouvoir spirituel du Pape est le prétexte mis en avant par les princes qui veulent venir au secours de Pie IX. Ce prétexte est-il réel? Nullement; car est-ce venir au secours d'un pouvoir spirituel quelconque, que de faire prendre par des soldats, comme l'a fait l'empereur d'Autriche dans Ferrare, une somme de un million de francs, et de déposer respectueusement aux pieds du pouvoir spirituel le produit de ce vol à main armée, aux grands applaudissements de nos journaux royalistes, qui annoncent ce matin cette nouvelle?

Est-ce encore dans l'intérêt du pouvoir spirituel que le Pape, après avoir refusé d'autoriser les Italiens de la Romagne à soutenir l'indépendance de l'Italie contre l'Autriche, en disant que l'Eglise avait horreur du sang, a consenti peu après à invoquer l'intervention des armées étrangères contre ses propres sujets; puis a donné son adhésion à cette merveilleuse combinaison diplomatique qui, pour le rétablir sur son siége à Rome, organisait une guerre civile entre les Italiens, voulait faire battre les Napolitains et les Piémontais contre les Romains et les Toscans, et, du même coup, dépopularisant à jamais le roi de Sardaigne, livrait l'Italie entière à la suprématie incontestée de l'Autriche?

Dans l'affaire de Rome il faut donc mettre de côté le pouvoir spirituel, car ce n'est pas de lui qu'il s'agit. Si un jour il pouvait être réellement question du rétablissement du pouvoir spirituel, l'Europe entière en traiterait au grand jour, et cette importante affaire ne serait pas l'objet des négociations menteuses et obscures de la diplomatie.

Il n'y a donc en ce moment sur Rome qu'un débat temporel entre les démocrates et les monarques absolus.

Or, quel rôle jouent là-dedans nos ministres? Peu républicains, ils inclinent vers les prétentions des monarques étrangers, et voient avec peine l'établissement de nouvelles républiques en Europe.

Aussi dernièrement avaient-ils prêté la main à cette odieuse intervention que Gioberti avait promise au nom du roi de Sardaigne, ce qui faisait dire au *Journal des Débats* tout joyeux : « Tout se passera entre Italiens, » c'est-à-dire les Italiens vont s'entretuer au bénéfice des rois.

Ce guet-apens ayant échoué par suite de l'énergie et du patriotisme des chambres piémontaises, les diplomates s'occupent en ce moment d'organiser quelque nouvelle embûche à la république romaine. M. Buvignier a eu la curiosité de demander au cabinet Faucher-Falloux ce qu'il comptait faire dans ces circonstances. Il n'est point nécessaire d'être bien malin pour deviner la réponse du ministre de l'extérieur, M. Drouyn de Lhuis. Il a dit, en s'entourant de toutes les obscurités diplomatiques d'usage, que le cabinet continuerait la politique... la politique que la chambre connaissait et approuvait.

L'Assemblée a fait semblant de croire à cette assertion, et elle a passé à l'ordre du jour pur et simple.

M. Ledru-Rollin a encore fait un de ces bons et beaux discours qui lui deviennent de plus en plus familiers; il doit s'apercevoir que la modération dans les paroles est un bon élément de succès, et nous l'engageons à persévérer dans cette voie. M. Odilon Barrot, qu'il a mis en capilotade, ne lui a pas fait d'autre réponse que de prendre des poses et des notes.

M. de Lamartine, appelé à la tribune par M. Ledru-Rollin, s'est perdu dans un immense discours qui a étonné bien des gens, et où il y avait un peu de tout, et à son tour aussi il a attiré à la tribune après lui le général Cavaignac, qui, décidément, devient un des des plus habiles orateurs de l'Assemblée. D'un air intrépide et d'un ton décidé, il est arrivé à ne rien dire et à ne compromettre ni la politique du gouvernement provisoire, ni la sienne propre, ni celle du cabinet actuel. La droite l'a fort applaudi, et, après l'avoir entendu, personne n'en savait plus qu'auparavant.

En dernière analyse, les destinées extérieures de la France sont restées confiées aux mains douteuses du cabinet Falloux, et l'Assemblée n'a pas osé savoir ce qu'elles deviendraient.

Intervention pour l'Italie!

Dans la longue suite des chefs d'Etat qui ont gouverné la France, deux seuls n'eurent pas au cœur le sentiment national : Louis XV et Louis-Philippe.

L'un et l'autre établirent leur politique sur la corruption et les écus.

Le mépris public s'appesantit sur eux; aucun regret n'accompagna Louis XV de Versailles à Saint-Denis, aucune pensée d'affection ne suivit Louis-Philippe de Paris à Richmond.

Et ce fut justice. La corruption n'engendre que des valets, des compères trafiquant volontiers avec le corrupteur dans les tripotages des *Pactes de famine* ou des jeux de bourse.

Le dévouement n'est pas compatible avec un sordide intérêt personnel; il prend sa source dans les pures émanations de l'esprit ou dans les chaleureux sentiments du cœur. Ici la base est solide, on supporte les sacrifices, on brave la mort; là les relations de personnes cessent à la sortie de la bourse ou du lupanar.

Malheureusement les règnes de corruption étouffant chez les personnes influentes le sentiment national, les poussent à accepter la honte; elles oublient les traditions glorieuses du pays, et préparent à la nation des jours d'expiation et de deuil.

Louis XV et sa cour acceptent le partage de la Pologne, et la politique *après moi, le déluge*.

Louis-Philippe, ses gens, — doctrinaires spiritualistes et matérialistes, — s'agenouillent devant les traités de 1815, abandonnent les droits des peuples, de la civilisation, du progrès, et acceptent la politique de la *paix à tout prix*.

Mais on n'abâtardit pas la France comme on abâtardit quelques centaines d'*influences*. La France a une vie à elle; elle se sent grande, forte, puissante; les annales de sa politique extérieure reflètent l'impérissable éclat des sacrifices qu'elle s'est imposés pour défendre son rang, son nom, ses principes civilisateurs.

Quelques années après le partage de la Pologne, la France entreprend la guerre de l'indépendance américaine : le feu sacré de la nation se répand sur tout un hémisphère.

Quelques années après le *complet* établissement de la paix à tout prix, la révolution de Février éclate, au nom de la liberté et de l'indépendance des peuples : les peuples répondent au fraternel appel.

Louis XVI comprit la France et la tradition des Louis XI, des Henri II, des Henri IV, des Louis XIV; il appuya le généreux élan de la France, qui voulait secouer la fange des dernières années du règne de Louis XV.

Les hommes qui se trouvèrent placés à la tête de la nation après Février, oublièrent les traditions de la Convention, du Consulat, de l'Empire, ils ne répondirent pas aux vœux de la France, paralysèrent ses mouvements, et la France n'est pas encore sortie de la halte dans la boue où l'avait condamnée Louis-Philippe.

Les hommes de la restauration eux-mêmes comprirent mieux la grandeur de la France : le projet d'une révision des traités de 1815 était dans leur pensée.

Le prince de Polignac le fait connaître : il a écrit dans ses *Etudes*, à l'adresse des diplomates des Congrès de cette époque, ces mémorables paroles :

« L'auguste aréopage réuni à Paris eût pu faire entendre des » paroles de sagesse aux peuples attentifs.

» ... Mais cette voix resta muette. La victoire n'inspira rien » pour le bien-être moral de la société européenne; on ne son» gea qu'à des bouleversements de territoire. On vit des rois cou» rir à la curée des peuples, comme on a vu depuis la révolution » de Juillet voler à la curée des places. Chacun voulant s'agran» dir aux dépens de son voisin, sans égard pour de vieux souve» nirs, sans respect pour d'anciennes affections.

» Pensait-on sérieusement qu'en introduisant le désordre dans » le sein des relations politiques, on pût faire cesser la pertur» bation qui avait si longtemps agité la société, et ne prévoyait» on pas, en jetant ainsi au sort les destinées des peuples, ce » que le secret mécontentement de ceux-ci pourrait enfanter de » mécomptes et faire éclater d'orages? »

C'est qu'en effet la France n'était pas pour les hommes de la Restauration, comme pour ceux de Louis-Philippe, de Cavaignac et de Louis-Napoléon, une mine livrée à l'exploitation politique, la France devait reprendre le rang et l'influence qu'avaient cherché à lui ravir les traités de 1815.

La France, animée de l'esprit de justice et de fraternité, dicte ses lois : elle repousse celles de l'injustice et de l'égoïsme.

La France attend donc avec impatience le jour qui doit la laver des souillures du règne de Louis-Philippe.

Ce jour sera celui où par l'énergie de son langage envers la maison d'Autriche, ou par une intervention armée en Italie, elle hâtera l'heure de l'indépendance italienne.

Hommes du pouvoir, inspirez-vous donc aux nobles traditions de la France! interprétez les sentiments, les vœux de la nation, et des centaines de mille voix s'élèveront de tous les points du pays pour crier : Vive l'indépendance de l'Italie!

Ne vous endormez pas dans une fallacieuse sécurité.

Louis XIV, Napoléon lui-même, ne seraient pas de taille à paralyser le grand mouvement européen qui ébranle les peuples, ne cherchez pas à l'entraver; car, broyés sous le talon du génie de l'indépendance, vous disparaîtriez de la scène du monde comme des pygmées et des eunuques.

La France demande le baptême de l'indépendance des peuples; retrempez-la dans l'eau lustrale de sa grandeur passée!

Nouvelles d'Italie.

La diplomatie continue à dresser ses batteries contre la nationalité et la démocratie italienne. Un ultimatum va être porté à la Sicile; le roi de Naples, conjointement avec l'Espagne, la France et autres puissances, va intervenir dans la République romaine et l'Autriche dans la République toscane, qu'elle réclame comme un héritage collatéral. Il y a dans ces projets, qui nous sont annoncés chaque jour par les journaux français soufflés par Metternich, Nicolas et les dignes ministres de la République française, il y a un imperturbable aplomb, qui serait souverainement ridicule s'il n'était odieux.

Mais l'Italie se prépare à leur prouver, par la seule voix qu'ils soient décidés à entendre, par la voix du canon. Le Piémont est en armes et marche contre l'Autriche; la Toscane se lève en masse, soit en corps de volontaires, soit comme garde nationale mobile; la République romaine se fait de l'argent à tout prix pour repousser l'étranger, et la Lombardie se soulève. L'Italie est unie; il n'est plus qu'un seul gouvernement, celui de Naples, qui soit animé de sentiments anti-nationaux, que l'explosion se fasse; mais déjà le pays est miné par des mécontentements et des conspirations; la chambre des députés est complètement hostile. Si Ferdinand de Bourbon prend le parti de l'Autriche, l'Italie s'en débarrassera à son tour, comme elle a fait des autres souverains qui entravaient le mouvement national, et elle secouera pour jamais les langes du tombeau où l'ont enfermée si longtemps les Bourbons, l'Autriche et la camarilla d'un clergé anti-chrétien.

Les nouvelles que nous recevons aujourd'hui d'Italie confirment la nouvelle que les troupes piémontaises, d'accord avec le gouvernement républicain de la Toscane, sont entrées dans le duché de Massa pour repousser les Modenais, qui marchaient, disait-on, contre cette partie de la Toscane, appuyés par les Autrichiens. Cette attitude du Piémont semble avoir déconcerté les Autrichiens et leurs amis, et l'on dit qu'en apprenant l'approche des Piémontais, ils ont rétrogradé.

Le gouvernement romain continue à prendre des mesures énergiques, et qui rappellent celles que la République française prit en 92, alors qu'elle se voyait menacée de tous côtés par l'étranger. L'Assemblée a voté, le 25, un emprunt forcé progressif sur le revenu net; diverses lois ont été présentées : 1° pour restreindre la souveraineté des évêques sur l'éducation, aux séminaires et maisons ecclésiastiques; 2° pour interdire aux ordres religieux de recevoir des donations sans l'autorisation du gouvernement, 3° pour laisser en dehors du rachat forcé par l'Etat les biens ecclésiastiques appartenant à des étrangers.

Les journaux de Florence, l'*Alba*, la *Costituente*, *il Nazionale*, publient la liste des 37 candidats démocrates proposés pour les prochaines élections à la constituante italienne.

Autriche.

Les nouvelles de Hongrie continuent à être contradictoires; mais quelle que soit la vérité, elles sont importantes. Hier, nous publiions, d'après la *Gazette de Breslau*, le récit des victoires remportées par les Hongrois; aujourd'hui, nous lisons dans une dépêche d'Ollmütz ce qui suit :

Windisgraetz a, les 26 et 27 février, battu les Hongrois près de Kapolna. Ils fuient dans deux directions.

Un bataillon entier est prisonnier.

La *Gazette de Silésie* annonce même que Windisgraetz marche sur Debreczin. Ces nouvelles officielles méritent grandement confirmation.

Les dernières nouvelles de Transylvanie manquent. Les relations qui arrivent de ce pays par les journaux officiels sont si obscures, que l'on doit présumer que les impériaux y sont tenus en échec.

Ce qui est certain, c'est que la mort du général Bem doit être rangée au nombre des nouvelles hasardées que nous apportent quotidiennement les bulletins autrichiens.

Un rapport, en date du 12 février, émanant d'un général autrichien, prétend que Bem ne s'est échappé qu'à grand'peine. Déjà un officier du régiment Bianchi avait la main sur lui pour le faire prisonnier, lorsque les hussards de Kossuth l'ont délivré. La fuite de ce général de Broos, où il s'est fait amputer trois doigts, par suite d'une blessure reçue à Saltzbourg, aurait été si précipitée, qu'il aurait oublié son portefeuille sous l'oreiller dans l'auberge où il a passé la nuit. Le bulletin dit qu'il s'y trouve une lettre d'une dame de Hermanstadt dans laquelle les endroits les plus faibles de la ville sont désignés.

Les forteresses hongroises de Komorn et de Peterwardein tiennent toujours; 2 000 Hongrois sont campés près d'Aradel-Saray. La *Gazette de Cologne* dit que des troupes impériales de Temeswar doivent les attaquer.

Dans les localités de la Hongrie, occupées par les Autrichiens, les atrocités redoublent.

A Vienne, les exécutions se succèdent de jour en jour.

Jusqu'à présent la mort *par la corde* avait toujours été commuée par celle moins infâme *de la fusillade*; mais Welden vient d'annoncer qu'il ne fera plus *grâce*, et il a fait élever des gibets.

Cependant la misère règne dans toute son horreur. Le conseil municipal s'étant rendu auprès de Welden pour obtenir quelque répit à ses rigueurs en faveur des classes ouvrières, il répondit : « Ce que le gouverneur ordonne, le gouverneur l'exécute. »

On doit s'attendre à une explosion nouvelle qui éclatera à la première occasion favorable; mais cette fois il sera difficile d'obtenir du peuple le pardon et l'oubli de tant d'excès et de sang versé *légalement*.

A Prague la situation commence à devenir sérieuse, et l'on désigne le 5 mars comme le jour d'une levée de boucliers. C'est ce jour-là qu'aura lieu le tirage pour la conscription. On dit que les étudiants projettent pour ce moment un coup de main et attendent le secours de la population des campagnes.

La *Slowanska Lipa* est aussi du complot.

Les troupes et la garde nationale sont consignées d'avance. On parle aussi d'un état de siége en perspective.

Les dernières nouvelles de Cracovie nous manquent.

Nous savons que le recrutement annoncé a été la cause de la fermentation dans cette ville.

Partout dans la campagne on voyait depuis longtemps déjà forger des faux, et les menaces contre les Autrichiens ne manquaient pas. Cependant le gouvernement ne voulut pas démordre de son projet, et le recrutement devait avoir lieu le 26 février dernier. La fermentation augmenta, et le 26 février était désigné comme le jour du soulèvement. Mais le gouvernement de la Gallicie, ayant peu de troupes à sa disposition, n'a pas osé risquer une bataille. Il a fait annoncer par une proclamation que le recrutement aurait lieu par enrôlements volontaires, mais que dans le cas où le nombre des recrues ainsi recueillies ne serait pas suffisant, on se servirait alors de la contrainte. Cette dernière condition, ainsi que les arrestations faites, n'étaient pas propres à tranquilliser les esprits. On fit la réquisition, et les miliciens sont entrés à Cracovie, escortés de hulans et d'infanterie. Le peuple reçut les militaires avec des huées, ensuite toutes les troupes sortirent de la citadelle. De fortes patrouilles parcoururent les rues et dispersèrent le peuple. Plusieurs personnes furent blessées. De nombreuses arrestations ont été faites. Les militaires bivouaquent la nuit dans les rues.

Dans la séance de la Diète du 1er mars, le député Loehner a adressé des interpellations au ministère relativement à l'entrée des Russes dans la Transylvanie. Il a surtout demandé si le ministère avait entamé des négociations avec le cabinet de Saint-Pétersbourg pour obtenir l'intervention qui avait eu lieu, ou bien si l'empereur de Russie, en donnant à ses généraux l'ordre de pénétrer dans la Transylvanie, avait agi de son propre mouvement. Depuis vingt jours les Russes sont dans la Transylvanie, sans que l'Europe, l'Autriche, la Diète même sachent à quelles conditions ils se retireront.

M. Lochner pose en conséquence les questions suivantes :

Pourquoi la diète a-t-elle voté 80 millions de florins de dépenses extraordinaires? Pourquoi 150 mille hommes sont-ils commandés par un feld maréchal distingué, et, malgré cela, on a recours à l'assistance d'un souverain étranger en appelant des Cosaques pour partager la gloire de l'armée autrichienne?

Cette occupation russe serait-elle la conséquence prévue de l'alliance convenue qui rattache la politique autrichienne à celle de la Russie,

l'honneur et la liberté des Autrichiens à la destinée de 80 millions de sujets obéissant aveuglément, alliance qui détacherait l'Autriche de l'Europe civilisée?

D'après le *Figelmezzo*, 40 000 Russes traverseront la Hongrie pour se porter en Italie au secours du roi de Naples, l'allié du czar.

Banquet des Sous-Officiers.

Le *Peuple* répond ainsi au *Moniteur*, qui avait nié la réalité de toute punition disciplinaire prononcée à l'occasion du banquet des sous-officiers :

Vendredi, vers sept heures et demie du soir, deux voitures du service militaire, escortées de gendarmes, s'arrêtèrent devant la prison militaire de l'Abbaye. Il y avait dedans une quinzaine de sous-officiers des différents régiments en garnison à Paris. Aussitôt que les voitures furent arrêtées, les militaires qui étaient dedans entonnèrent le chant du *Départ*, qui fut vivement applaudi par la foule aux cris de Vive la République! cris auxquels les militaires ajoutèrent *démocratique et sociale*.

Quelques minutes après, quelqu'un demandant à un soldat du poste ce qu'avaient fait ces sous-officiers, celui-ci lui répondit : « Ils ont le tort d'être républicains ; ils ont été à un banquet démocratique ; » et il se retourna en envoyant à l'adresse de MM. Faucher, Barrot, Falloux et leurs collègues du gouvernement, le mot de crass... ce mot, un peu trop énergique peut-être, serait-il la « démonstration concluante » de l'amour du soldat pour le pouvoir anti-national qui laisse massacrer l'Italie, la Hongrie, la Pologne, et qui donne pour modèle à l'armée française ces bandes de voleurs et d'assassins croates qui sont venues, en 1815 à l'avant-garde des Cosaques? Enfin ces deux voitures de prisonniers militaires sont-elles « une démonstration concluante » qu'aucun militaire n'a été arrêté? Le *Charivari officiel* daignera sans doute nous l'apprendre.

Messieurs Joly et Démosthènes Ollivier, publient, à propos du banquet militaire, une lettre nouvelle dont voici la fin :

Le ministère devrait, au lieu de traiter de fables grossières d'aussi sérieuses manifestations, y trouver un avertissement et s'arrêter sur la pente fatale dans laquelle il a engagé le pouvoir.

Les paroles sévères de blâme qui sont parties de l'armée s'étaient déjà fait entendre à la tribune, dans la presse; elles sont aujourd'hui dans la bouche de tous les bons citoyens, de tous ceux que les passions réactionnaires ne rendent pas aveugles. Que le *Moniteur* trouve là le langage de la révolte, cela n'étonnera personne. N'était-ce pas ainsi que les aristocrates de 89 calomniaient les émancipateurs du Tiers-Etat? N'était-ce pas ainsi que M. Guizot calomniait ses adversaires politiques, même cette opposition bâtarde qui n'a jamais voulu la République et qui nous l'a involontairement donnée?

Niez tout à votre aise, messieurs, niez. Viendra le jour où les faits prononceront entre nous.

On a sans doute espéré que, sommés une seconde fois de prouver l'existence du banquet, nous donnerions les détails à l'aide desquels on ferait expier aux républicains de l'armée leur dévouement à la démocratie. Le piége est trop grossier, nous n'y tomberons pas. Nous conjurons même vivement les sous-officiers de l'armée de renoncer à la nouvelle manifestation par laquelle, plus nombreux cette fois que la précédente, ils voulaient appuyer notre affirmation ; ils nous donneront par là une nouvelle preuve de sympathie, et ne seront pas exposés à des mesures autrement sévères que des démentis sans valeur.

Salut et fraternité.

DÉMOSTHÈNES OLLIVIER (Bouches-du-Rhône), représentant du peuple.
JOLY (Haute-Garonne), représentant du peuple.

On nous informe que le général Changarnier a adressé la lettre suivante aux généraux commandant les divisions de Paris :

Général,

J'apprends que les sous-officiers du 55e de ligne ont fait publier dans un journal une protestation contre le récit d'un BANQUET IMAGINAIRE *inventé par les feuilles anarchiques* dans l'intérêt de la cause du socialisme. On peut se féliciter sans doute de ce qu'ils aient apprécié la valeur morale d'aussi indignes manœuvres.

Mais tout en rendant justice au sentiment honorable qui leur a dicté cette démarche, je ne puis en approuver la forme. Par sa modération habituelle, par son énergie dans la répression du désordre, par l'impassibilité qu'elle a jusqu'à présent opposée soit aux attaques, soit aux avances des partis, l'armée a su se placer dans l'estime publique à un degré d'élévation où il faut qu'elle sache aussi se maintenir. C'est la légitime confiance qu'elle inspire qui fait la force de la société actuelle.

Ce serait s'exposer à déchoir que de penser à engager ou à soutenir une polémique qui n'a pour résultat ordinaire que la déconsidération de ceux qui y prennent une part active. Ne négligez rien pour prévenir ce danger et pour faire descendre jusque dans les derniers rangs de la hiérarchie la vérité de ce principe essentiellement tutélaire, qu'à l'intérieur *l'armée ne fait pas de politique*, qu'elle ne peut faire que de l'ordre.

Le général en chef, CHANGARNIER.

Haute cour de justice.

Présidence du citoyen BÉRENGER (de la Drôme.)

Séance du 7 mars 1849.

Malgré toutes les dispositions qui ont pu être prises pour augmenter le nombre des places réservées au public, il a été impossible d'en réserver plus de cent à cent cinquante.

La salle des séances est beaucoup trop petite. La cour, les jurés, les accusés, les témoins et les journalistes remplissent entièrement l'enceinte; c'est seulement dans une tribune disposée en gradins que le public pourra voir les débats.

La cour occupe la partie haute de la salle, à sa droite sont des gradins pour les jurés, et à sa gauche les bancs des accusés.

Les défenseurs occupent un banc qui précède celui des accusés.

Les journalistes sont placés à des pupitres au fond de la salle à droite; d'autres bancs à gauche sont réservés aux témoins.

A onze heures moins un quart on annonce la haute cour, qui, précédée du citoyen Baroche, prend place sur les siéges réservés.

Le citoyen greffier donne lecture du décret de l'Assemblée nationale renvoyant devant une haute cour de justice, siégeant à Bourges, les prévenus de l'attentat du 15 mai, et le citoyen président déclare la haute cour constituée.

On procède ensuite à l'appel nominal des 86 citoyens appelés à composer le jury.

Les avocats qui ont pris place au banc de la défense, sont :

Me Maublerne,	défenseur	de Blanqui.
Bethmont,	»	du général Courtais.
Baud,	»	de Sobrier.
Decoux Lapérière,	»	de Thomas et de Raspail.
Levis,	»	de Flotte.
E. Picard,	»	de Degré.
Boinvilliers, fils,	»	de Barbès et d'Albert.
A. Rivière,	»	de Longer et Villain.
Hamet,	»	de Borme.

Le citoyen Martin-Bernard, représentant du peuple, prend également place au banc de la défense en qualité de conseil de Barbès.

Le citoyen président donne la parole au procureur-général pour faire l'énumération des motifs qui font réclamer par certains jurés une récusation.

Pendant la lecture de ces divers certificats de médecins, le citoyen Martin-Bernard, qui ne peut arriver au banc des défenseurs, se plaint vivement au citoyen président de ce que les conseils soient ainsi consignés à la porte, et réclame l'intervention d'un huissier pour arriver à sa place.

Le substitut du procureur-général, qui parle d'une voix très faible, est bientôt interpellé par un témoin ; mais sur réquisition de M. le président, ce témoin est immédiatement expulsé de la salle. Le citoyen ainsi expulsé par le soin des gendarmes est un témoin à charge, le citoyen Beaufort de Méry.

Le représentant du département du Doubs à la haute cour, M. Cupillard, lit un long réquisitoire pour obtenir de ne pas siéger, alléguant qu'il a dernièrement fait partie du jury. Il termine en citant l'article de la loi qui veut qu'un citoyen ne soit pas *juré* plus d'une fois en 3 ans. La cour, après délibération, dispense de siéger, comme faisant valoir des excuses convenables, les citoyens Armand (Cher), Clément (Manche), Miramont (Cantal), Ferry (Vosges), Baduel (Aveyron), Dubost (Maine-et-Loire), de Crillon (Oise) ; elle rejette les conclusions de M. Cupillard.

Le citoyen président invite les membres du jury à rentrer dans leur salle de délibération où les accusés vont être introduits, afin de procéder au tirage au sort.

Barbès, Sobrier, Villain, Albert, Thomas et Flotte protestent dans la chambre du conseil contre la constitution de la haute cour, et refusent en conséquence d'user de leur droit de récusation.

A une heure moins un quart on procède à l'appel nominal des jurés que le sort vient de désigner pour siéger.

Les accusés sont ensuite introduits dans l'ordre suivant :

Sur le premier banc prennent place les citoyens Blanqui, Albert, Sobrier, Barbès et Raspail ;

Sur le second banc, Flotte, Quentin, Degré et Larger ;

Et enfin, sur le troisième banc, Villain, Courtais, Thomas et Borme.

Sur une table placée devant les siéges de la cour sont placées des pièces de conviction, parmi lesquelles on remarque un costume complet de pompier, un fusil, un sabre, un tromblon, des pistolets et un paquet de drapeaux.

A une heure et demie la cour rentre en séance. On procède aux interpellations concernant les noms, âges et qualités des prévenus.

Le citoyen Blanqui, interpellé le premier, déclare que son intention est de protester contre l'organisation de la haute-cour ; que le citoyen Raspail est chargé de poser, au nom collectif de tous les accusés, des conclusions dans ce sens. Sur l'observation du citoyen président, que la réponse à la question ne lui enlève pas ses droits, il déclare se nommer Louis-Auguste Blanqui, être âgé de 44 ans, homme de lettres, rue Boucher, 4.

ALBERT refuse complètement de répondre aux questions que lui adresse M. le président.

BARBÈS. Je répète ce que je viens de dire il y a quelques instants. Je ne veux pas vous reconnaître pour juges. Vous nous traduisez devant un tribunal exceptionnel ; je ne vous dirai rien.

SOBRIER, tout en faisant réserve de tous ses droits, déclare ses nom et prénoms.

RASPAIL, tout en faisant réserve de ses droits, déclare se nommer François-Vincent Raspail, âgé de 55 ans, représentant du peuple, demeurant en dernier lieu au donjon de Vincennes.

FLOTTE ne répond pas aux questions du citoyen président.

QUENTIN, faisant réserve de tous ses droits, déclare se nommer Auguste-François, propriétaire, rue de la Chaussée-d'Antin.

DEGRÉ répond aux questions du président.

BORME répond aussi.

VILLAIN, idem.

COURTAIS, idem.

LE CITOYEN PRÉSIDENT rappelle aux avocats quelle est leur mission ; quels devoirs cette mission leur impose.

BARBÈS (se levant vivement). Je viens de voir au banc de la défense un avocat qui a la prétention de me défendre, ainsi qu'Albert. Je déclare donc encore une fois vouloir ne pas me défendre ; en conséquence je repousse les services de cet avocat.

M. LE PRÉSIDENT, dans une courte allocution, rappelle aux jurés leurs devoirs, et leur fait ensuite prêter serment.

LE GÉNÉRAL COURTAIS. Avant tout, je crois devoir déclarer à messieurs les jurés que je viens de voir pour la première fois mon co-accusé Degré, qu'il ne ressemble en aucune façon au pompier que j'ai désigné dans une de mes declarations comme ayant tiré contre moi son sabre.

Le citoyen Degré est un jeune homme, l'autre était un vieillard ayant les cheveux aussi blancs que moi.

Après cette dernière observation, M. le président déclare la cour constituée.

BLANQUI se lève alors avec calme et dignité, et déclare que c'est avec une profonde surprise qu'il a vu que, dans le volume qui leur a été communiqué et qui devrait contenir toutes les charges contre eux, on ait supprimé les dépositions les plus graves, probablement parce que venant devant la cour sans connaître les principales accusations portées contre eux, il leur fût impossible de se défendre. Je proteste donc, dit-il, contre la remise de pièces ainsi dénaturées et falsifiées, ce qui est un acte bien grave de la part du parquet, *un faux* !

Le Cit. procureur-général dit qu'il ne comprend pas les récriminations de l'accusé Blanqui ; que les pièces n'ont été ni tronquées ni falsifiées, et que, du reste, les débats viendront le prouver.

RASPAIL répond à ce que vient de dire M. le procureur-général, et l'accuse d'avoir travesti la vérité, surtout quand il affirme que toutes les pièces formant les dossiers des accusés ont toujours été mises à leur disposition pour qu'ils en pussent prendre connaissance. J'ai, pour mon compte, dit le citoyen Raspail, envoyé maintes et maintes fois réclamer la communication des pièces ; mais, par malheur, elles se trouvaient toujours (pretendait-on) entre les mains de tel ou tel, de sorte que je n'ai jamais pu en prendre connaissance. J'arrive donc ici sans savoir bien positivement ce qu'on veut me reprocher. De plus, au nombre des charges existant contre nous, je vois dans ce volume qui nous a été remis des dénonciations de la police, des rapports non signés. Si l'on doit juger ici d'apres des notes de police, nous demandons la comparution des mouchards ; et d'ailleurs pourquoi avoir omis dans ce volumineux recueil qui est la seule pièce par laquelle on ait pu jusqu'à présent fonder son opinion sur chacun de nous, pourquoi, dis-je, avoir retranché les dépositions qui pouvaient nous être favorables ?

Nous paraissons ainsi devant vous sans aucune arme pour repousser ces accusations calomnieuses, puisque nous n'avons jamais pu prendre communication des pièces. C'est un déni de justice !

On conserve, prétend-on, contre nous des charges accablantes ; pourquoi n'en avons-nous point eu communication ? C'est donc pour nous amener à présenter notre cou sans défense au couteau.

LE CIT. BLANQUI. Tout à l'heure le citoyen procureur-général, pour chercher à dissimuler la conduite coupable du parquet, nous est venu dire qu'il n'était pas forcé de faire communication des pièces de la manière dont on s'est servi pour nous les faire connaître ; qu'aux termes de la loi elles devaient simplement être tenues à la disposition des conseils des accusés pour qu'ils en pussent prendre copie. Je demande alors pourquoi ces pièces, nous ayant été communiquées, réunies en un volume imprimé, pourquoi, dis-je, on ne les a réunies que d'une manière très incomplète ; pourquoi celles qui ont le plus d'importance sont supprimées ou dénaturées? Je ne veux point attaquer la bonne foi du citoyen procureur-général, mais il est certain que les pièces imprimées ne sont pas semblables aux pièces manuscrites. J'affirme, malgré les dénégations que l'on m'oppose, qu'il y a eu soustraction pour les pièces les plus importantes, falsification pour beaucoup d'autres. On a fait dire à des témoins ce qu'ils n'ont jamais dit; je crois donc avoir le droit de répéter que ceci est *un faux*.

M. le procureur général répond qu'il n'accepte pas les accusations portées contre le parquet par l'accusé Blanqui ; que si, dans l'acte d'accusation, il est fait mention de faits erronés, les débats viendront éclaircir la question.

Le cit. Raspail appuie ce que vient de dire le cit. Blanqui, et déclare inexactes les explications du procureur général.

Le citoyen procureur général vient de nous dire que l'acte d'accusation ne reposait pas sur des notes de mouchards ; eh bien ! je déclare que j'ai, sous les divers régimes déchus, déjà eu l'honneur de comparaître devant des procureurs généraux ; que presque jamais ces messieurs ne connaissaient les actes d'accusation, et que celui-ci est absolument comme ses prédécesseurs, et, la meilleure preuve de ce que j'avance, c'est que voici les notes dont je parle, et que je prie la cour de vouloir bien entendre.

Le citoyen Raspail lit alors des notes de police, extraites du rapport Bauchart.

LE CIT. BARBÈS se lève alors, et déclare ne pas même vouloir entrer dans la discussion soulevée par ses co-accusés. Si la cour, dit-il, veut, pour que je ne revienne plus sur cette question, que je lui expose les motifs qui me la font déclarer incompétente, je vais les lui énumérer. Je suis bien décidé à ne point accepter vos débats; ainsi faites que je puisse en finir immédiatement avec vous.

Le cit. président répond à Barbès qu'il ne peut en ce moment donner à la cour les explications dont il parle, qu'il faut attendre le commencement des débats, et d'abord la lecture de l'acte d'accusation.

Un greffier se lève alors, et, sur l'ordre du cit. président, commence la lecture de l'acte de renvoi devant la haute cour siégeant à Bourges.

L'audience est suspendue pendant cinq minutes.

A trois heures et demie la haute cour rentre en séance.

Le cit. président annonce que le greffier va donner lecture de l'acte d'accusation.

On procède à cette lecture.

Le greffier, arrivé au passage où l'*accusateur public* fait suivre la demande par Barbès d'un milliard pour les classes nécessiteuses de ces cris « *non pas cela, deux heures de pillage*, » une juste indignation éclate sur tous les bancs des accusés.

Ceci est infâme, s'écrie Raspail. Quel est l'homme autre qu'un malfaiteur endurci, un misérable privé de ses droits civiles, qui oserait proférer un cri aussi infâme. C'est une insulte officielle, et nous devons au nom du peuple protester contre d'aussi sales calomnies.

Le signataire de ce singulier acte d'accusation a beau vouloir apaiser cette généreuse indignation des accusés, Barbès, Raspail, Blanqui continuent de protester au nom du peuple de qui le sieur Baroche tient son mandat de représentant.

— Ce n'est pas du peuple qui a envahi l'Assemblée nationale au 15 mai que je tiens mon mandat. — Non, lui répond Raspail, mais ceci ne vous empêche pas d'être venu mendier son suffrage dans mon club à l'époque des élections. Pourquoi, lui demande Blanqui, insulter ainsi cette classe honnête qui en guenilles et mourant de faim a tenu pendant plusieurs jours les richesses de la bourgeoisie sans qu'on pût lui reprocher un seul acte répréhensible? Pourriez-vous en dire autant des défenseurs de la propriété, des soldats de l'ordre quand ils ont été maîtres de la cité ?

Quand la lecture de l'acte d'accusation est terminée, le citoyen président annonce que l'on va procéder à l'appel des témoins.

Le citoyen Barbès se lève et demande au président la permission d'adresser maintenant aux jurés sa protestation.

LE CIT. PRÉSIDENT. C'est que la séance est déjà bien avancée.

LE CIT. BARBÈS. Ce ne sera que l'affaire de quelques minutes, et mon rôle sera fini. Je veux exercer une sorte de récusation morale.

De quel droit prétendez-vous me juger? Du droit du plus fort. Si nous avions été les plus forts au 15 mai, vous eussiez acclamé notre gouvernement, comme vous avez acclamé le 24 fevrier.

LE CIT. BAROCHE, procureur-général. Je proteste pour ma part.

LE CIT. BARBÈS. Oui, c'est le droit de la force, rien que la force qui vous constitue nos juges, puisque tel est le nom que se donne toujours le parti vainqueur, et on vient demander ma condamnation à un tribunal exceptionnel; on vous a choisi pour être bien sûrs que vous ne failliriez pas à la tâche.

Vous défendez contre nous l'idole que vous adorez, le capital, comme les païens défendaient Jupiter et Mercure quand Christ venait apporter une religion nouvelle.

Quel bonheur pour vous de frapper des socialistes ! ces gens qui ne vous font une guerre à mort et ne veulent renverser votre idole que pour combler de biens l'humanité entière, et vous-mêmes qui nous combattez, qui voulez nous jeter dans les cachots, et qui nous condamneriez à mort si la Révolution de Fevrier n'avait aboli cette peine. (Rumeurs.)

LE CIT. PRÉSIDENT. Je ne puis tolérer un semblable langage. D'ailleurs vous vous nuisez à vous même, et je vous conseille plus de modération.

LE CIT. BARBÈS. Qu'ai-je donc dit de blessant? J'explique la position que nous fait la fatalité. Je n'en veux pas aux citoyens qui sont là pour me juger ; ils obéissent, je le repète, à une fatalité qui s'attache aux sentiments du gouvernement. (Nouvelles rumeurs.)

LE CIT. PRÉSIDENT. Je recommande à MM. les jurés de tout entendre avec la plus grande modération.

LE CIT. FLOTTE se levant. Un juré ne doit pas faire d'observations. (Une assez vive agitation règne dans l'audience.)

LE CIT. BAROCHE, procureur-général. Il est impossible de laisser continuer un pareil langage et de laisser dire que les jurés ont été appelés ici pour condamner et non pour juger.

Ce sont des hommes honorables investis de la confiance des électeurs et appelés ici par le suffrage universel, que les accusés auraient mauvaise grâce à attaquer. Ils viennent accomplir une mission qui leur est attribuée par la résolution qu'ont votée les représentants du peuple.

LE CIT. ALBERT. Après notre arrestation.

LE CIT. BAROCHE, procureur-général. Je requiers qu'il plaise à M. le président de faire cesser le discours commencé par l'accusé Barbès.

LE CIT. BARBÈS. J'ai dit tout ce que je voulais, c'est que je proteste contre votre compétence. Je ne suis ici que comme contraint et forcé. Mon rôle est fini ; demain je ne me présenterai pas à ce débat.

LE CIT. PRÉSIDENT. Vous en êtes libre.

LE CIT. BARBÈS, étendant les bras. Faites de moi ce que vous voudrez.

LE CIT. ALBERT. Je m'unis à mon ami Barbès.

Me BOINVILLIERS, fils, défenseur désigné d'office à Barbès et à Albert, demande à se retirer, sa présence étant maintenant sans utilité.

LE CIT. PROCUREUR-GÉNÉRAL BAROCHE. Nous n'y pouvons consentir. La loi veut que l'accusé, qui peut d'ailleurs être mieux conseillé plus tard, soit assisté d'un avocat.

LE CIT. PRÉSIDENT. Me Boinvilliers, persistez-vous dans votre demande?

Me BOINVILLIERS. Je m'inclinerai devant la volonté de la cour.

LE CIT. PRÉSIDENT. Je vous invite à rester.

LE CIT. MARTIN-BERNARD. Je demande la parole.

LE CIT. PRÉSIDENT. Je ne vous la donne pas.

LE CIT. MARTIN BERNARD. Vous refusez la parole à un représentant du peuple ; c'est quelque chose de grave.

LE CIT. PRÉSIDENT. Vous me forcez à vous répéter ce que je vous ai dit déjà : c'est votre qualité de représentant et l'inviolabilité qui en est la suite qui m'ont déterminé à ne vous permettre d'assister à ce débat que comme conseil, et à la condition de ne pas prendre la parole ; car je serais dépourvu de tout moyen de vous imposer silence.

LE CIT. MARTIN BERNARD. Mon caractère... (Rumeurs.) Ce que vous faites est une violence morale contre laquelle je proteste.

LE CIT. PRÉSIDENT. Oui, monsieur.

LE CIT. BARBÈS. C'est une nouvelle preuve de l'impossibilité de nous défendre.

LE CIT. RASPAIL. Le débat commence mal. (Rumeurs.) Je viens apporter des paroles de paix. Il ne faut pas que les jurés puissent être indisposés par suite d'un malentendu. Nous pourrons différer d'opinions avec eux, mais nous ne voulons pas insulter des concitoyens ; seulement, il ne faut pas se montrer trop sévères pour des mouvements oratoires et brusques qui agissent comme l'électricité.

Je regrette que jusqu'ici l'exemple ait été donné du côté où l'on semblait devoir moins l'attendre, et je crois devoir vous inviter à apporter ici les sentiments de modération que nous voulons y apporter.

LE CIT. PROCUREUR-GÉNÉRAL BAROCHE. Nous ne pouvons accepter la leçon qu'on veut nous donner.

LE CIT. RASPAIL. Songez à la vie que nous menons depuis neuf mois. Nous sommes éloignés du monde. Nous ne voulons certainement pas insulter des citoyens français, surtout élus par le suffrage universel, leur élection fût-elle une erreur du suffrage universel ; mais le secret nous a changés : nous ne savons plus rien de cette vie de fraternité que nous voulons, et, suivant le mot de Tacite, si la parole s'en allait avec la mémoire, nous ne parlerions plus.

Et puis il faut faire la part des calomnies qui pèsent sur nous, et sur

lesquelles nos méditations sont arrêtées depuis neuf mois; si elles nous arrachaient, je dirai même une impertinence, soyez bien sûrs qu'elle pourrait être sur nos lèvres, ma jamais dans nos cœurs.

LE CIT. PRÉSIDENT. Nous acceptons cette réparation.

LE CIT. RASPAIL. Ce n'est pas une réparation.

LE CIT. PRÉSIDENT. Nous l'acceptons ainsi.

LE CIT. BARBÈS. Je répète que je ne suis que contraint et forcé; demain je me retirerai du débat.

LE CIT. PRÉSIDENT. Vous le pouvez.

Il est procédé à l'appel des témoins, et l'audience est levée à six heures.

Assemblée Nationale.

PRÉSIDENCE DE M. MARRAST. — *Séance du 8 mars.*

M. LEDRU-ROLLIN dépose une pétition de 2 500 habitants de Nîmes qui demandent l'amnistie.

L'ordre du jour appelle les interpellations de M. Buvignier sur les affaires d'Italie.

M. BUVIGNIER. La situation générale des affaires extérieures devient inquiétante dans une partie de l'Europe. Vers l'Allemagne des mouvements de troupes s'opèrent; des territoires ont été envahis; tout ce qui se passe indique qu'une coalition nouvelle semble se préparer: contre qui cette coalition doit-elle diriger ses coups? La réponse est facile; la coalition est composée des royautés du Nord contre les nationalités d'Europe. (Oui! oui!)

Les premiers efforts de cette coalition seront dirigés contre l'Italie, qui est certainement le point de mire des royautés contre l'indépendance des peuples, contre l'Italie qui est l'avant-garde de l'ancienne sainte-alliance. Vous l'avez si bien compris que le 24 mai vous avez déclaré l'affranchissement de l'Italie.

Eh bien! depuis ce vote de l'Assemblée des événements graves ont eu lieu. Rome s'est déclarée républicaine, Venise s'est affranchie de la domination autrichienne; aujourd'hui je viens demander au gouvernement si sa conduite à l'extérieur est digne de l'honneur et de la sécurité de la France. Je lui demanderai si son intention est d'abandonner la démocratie italienne. (Très bien!)

Savez-vous ce qu'on dit dans le public, c'est que la situation actuelle est identique à celle de 92. A cette époque, la révolution était menacée. Une partie de l'Assemblée d'alors s'appuyait sur l'étranger. Ces hommes conspiraient contre elle pour rétablir en France le pouvoir royal. Il faut qu'une déclaration éclatante du gouvernement et de l'Assemblée éclaire le pays.

L'orateur entre dans quelques détails sur les événements de Ferrare; il examine les droits que s'attribue l'Autriche sur Ferrare, et termine en demandant que l'Assemblée maintienne son décret du 24 mai en faveur de l'Italie.

M. DROUYN DE LHUYS, ministre des affaires étrangères. On avait annoncé des interpellations, et c'est une proposition qu'on apporte. Quoiqu'il en soit, nous croyons être resté fidèle à la pensée de ce décret par la politique que vous connaissez (Vive interruption.), que l'Assemblée a sanctionnée par plusieurs votes, qui veut l'affranchissement de l'Italie, mais sans prétendre s'associer à tous les mouvements qui ébranlent l'Europe. C'est à l'Assemblée de voir si elle veut s'associer à une autre politique, qui serait la guerre avec ses charges et ses chances.

M. LEDRU-ROLLIN. Le gouvernement ne veut pas nous dire quelle est sa politique, je vais tâcher de répondre pour lui. Ce mot ne devrait pas faire sourire, car la question est d'une brûlante gravité. Vous avez là à votre porte les envoyés officiels de la République romaine, vous demandant en vain la pensée du gouvernement; vous avez le manifeste du peuple romain adressé à l'Europe entière, et proclamant son émancipation et demandant secours. Or, que répond le gouvernement?

Il dit aux envoyés officiels de l'Assemblée constituante romaine qu'il ne reconnaît pas leur gouvernement, et que si une intervention a lieu, il ne saurait l'empêcher. Et l'on vient vous dire que l'on reste fidèle au programme d'indépendance et d'affranchissement de l'Italie voté par vous! Je le demande, est-ce sérieux? Si c'est sérieux, c'est honteux. (Bravos prolongés à gauche.)

Vous ne pouvez reculer, car vous vous êtes engagés, en adoptant le manifeste du gouvernement provisoire, ce manifeste que je m'étonne d'être ici seul à défendre. Je suis heureux de voir que ma parole va parler au cœur de M. de Lamartine, et en doit faire jaillir une parole en faveur de la République. (Mouvement.)

Les Italiens ont dû d'autant plus compter sur la France, que les hommes mêmes qui sont actuellement au pouvoir étaient personnellement engagés. M. le ministre des affaires étrangères était venu apporter à cette tribune l'ordre du jour motivé dans lequel vous proclamiez l'affranchissement de l'Italie. Citerai-je les paroles de M. Odilon Barrot, président du conseil, dans une autre chambre, paroles dans lesquelles il protestait énergiquement contre l'abandon de l'Italie, et qui sont la condamnation flagrante de sa conduite d'aujourd'hui?

Voici entre autres ce qu'il disait à une autre époque, à une époque beaucoup moins grave:

« Notre doctrine est que, sans encourager les peuples à faire des révolutions téméraires, à cueillir, comme dit M. Guizot, le fruit avant qu'il soit mûr, nous ne permettrons jamais qu'on ose interdire à un peuple de lever la main vers ce fruit lorsque l'heure en sera venue. (Très bien! à gauche.)

Nous ne permettrons pas qu'on laisse la Péninsule, ce berceau de la civilisation, sous la tutelle des petits potentats, ou dans les liens de je ne sais quel gouvernement moitié théocratique et moitié despotique. (Applaudissements à gauche.— Longue sensation.) C'est ce que nous ne pouvons pas permettre, à peine de nous déshonorer. (Très bien! — Bravos prolongés.)

Nous dira-t-on qu'à Rome le fruit n'était pas mûr? Je fais appel à vos souvenirs d'hommes d'Etat. (Sourires.)

Je parle sérieusement!... J'aurais cru qu'en 1831, lorsqu'il n'y avait en réalité qu'une guerre de partisans, vous puissiez tenir ce langage; j'aurais compris alors que vous eussiez dit le fruit n'est pas mûr. Vous ne l'avez pas dit alors, et aujourd'hui, lorsqu'une Assemblée constituante, sortie à Rome comme chez nous du suffrage universel, des entrailles de la nation, a proclamé la République, si vous me dites le fruit n'est pas mûr, je ne vous répondrai pas.

Je laisserai à la pudeur publique à en faire justice. (Bravos prolongés à gauche.)

En niant au peuple romain le droit de chasser son souverain, vous niez le principe même dont vous êtes sortis, vous vous niez le droit de chasser votre souverain. (Très bien! très bien!) En permettant l'intervention, vous donnez un démenti à la politique suivie depuis trois cents ans par la France contre la maison d'Autriche, vous donnez un pied en Italie à l'Angleterre, et vous ne le voyez pas.

Est-ce donc là ce qui doit sortir de l'élection du 10 décembre? Que pensera l'armée, dont le vote était une protestation contre les traités de 1815? (Très bien!) Qu'en penseront les paysans, dont l'invasion a deux fois foulé les campagnes? (Très bien!) Que pensera la France tout entière, que pensera l'Europe en voyant un nom, qui fut synonyme de gloire et d'honneur, s'associer à l'oppression de l'Italie! (Bravos à gauche.)

L'intervention ne serait pas seulement une violation de nos principes républicains, ce serait un malheur pour la religion. (C'est vrai! — Tumulte.)

Au nom du Christ... (Interruption en sens divers.)

L'orateur termine en disant qu'une intervention serait un déshonneur pour la France. (Très bien! Bravos prolongés à gauche.)

M. DE LAMARTINE. Si un appel qui vient de m'être fait ne m'y eût amené, je n'aurais pas pris la parole dans cette question. Mais on a mis en question la politique du gouvernement provisoire, je viens la préciser.

L'orateur donne lecture de quelques parties de son manifeste, qui sont plaudies par la gauche; il établit que le gouvernement provisoire a fait pour l'Italie tout ce qu'il avait promis.

La France ne demandait pas mieux que d'intervenir, c'est l'Italie qui n'en a pas voulu.

Je sais, dit l'orateur, que cette politique à défendre; je ne sais rien de celle qui a été suivie plus tard. (Agitation.)

Mais je dois dire ici que je regarderais comme une honte, comme une infamie pour le gouvernement de mon pays la prétention de vouloir empêcher une nation, quelque petite qu'elle soit, de choisir le gouvernement qu'elle préfère. (Bravos prolongés à gauche.)

Mais est-ce à dire que la France, par cela seule qu'elle s'appelle République, doit s'allier immédiatement à toute révolution qui s'appellera République? (Vive approbation à droite.)

On me dit: mais arrivez à la question d'intervention. M'y voici. Mes principes doivent vous dire assez que je me prononce énergiquement contre toute intervention.

L'intervention dans les affaires de Rome constitue la plus difficile des interventions. Ici plusieurs considérations doivent être pesées.

Une partie de Rome est ultra catholique, l'autre est ultra radicale. Ces deux manifestations ont droit au respect. Ces deux voix se font entendre tour à tour et réclament l'intervention. Au point de vue purement catholique, on vous demande de rétablir la papauté, ou du moins de la laisser rétablir par l'intervention étrangère. De l'autre part, on vous dit: Protégez la république romaine, la souveraineté populaire, l'émancipation, le progrès.

Mais savez vous où l'on vous jette ainsi? Dans une guerre religieuse semblable à celles du moyen-âge.

En dehors de ces préoccupations, il y a l'intérêt politique qui veut le maintien de la paix en Europe. A ce point de vue encore, la France ne peut pas, ne doit pas laisser intervenir en se cachant hypocritement. Elle ne doit permettre à aucune nation d'intervenir par la force des armes, mais elle doit s'interposer par les négociations avec le peuple romain, pour que le pape reste complètement indépendant comme souverain spirituel.

Je pose ici la question. La France n'interviendra pas, elle déclarera à l'Europe qu'elle ne permettra à aucune nation d'intervenir en Italie. (Très bien! très bien!) mais elle entamera des négociations avec toutes les puissances de l'Europe pour que le pape reste complètement indépendant pour l'exercice du pouvoir spirituel. (Très bien! très bien! à gauche.)

M. LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC. (Chut! chut! écoutez!) Je suis appelé à cette tribune par une des expressions de l'orateur qui descend de cette tribune. En déclarant qu'il n'attaquait pas la politique qui a succédé à la sienne, il n'en a pas moins déclaré qu'il y avait entre cette politique et la sienne l'épaisseur des Alpes; j'avoue que je ne comprends pas cette parole.

Messieurs, veuillez vous le rappeler, quand je suis arrivé aux affaires, je tenais à la main un manifeste que je n'avais pas fait, qu'il fallait adopter, et pas un acte, pas une parole n'ont démenti les principes énoncés en ce texte. C'était à vous de voir si vous vouliez persister dans cette ligne de conduite. Quant à moi, je m'y suis scrupuleusement conformé, et je ne suis pas venu dire à l'Assemblée qu'il y avait dans les actes de mes prédécesseurs des déclarations et même des actes qui pouvaient créer des difficultés singulières. (Mouvement.) C'est alors que je déclarais à cette tribune que, si le pays se laissait aller à des entraînements de guerre, je ferais tout mon possible pour y résister. (Très bien!)

Cette tâche n'était peu glorieuse, je la sais. (Bruit.) Pourquoi l'ai-je acceptée? Parce que j'ai cru travailler ainsi dans l'intérêt du pays. (Approbation.) Et, je le répète, pas une parole, pas un geste n'est venu lier les mains de l'Assemblée et compromettre la politique de nos devanciers. J'ai su, en disant mon avis, respecter le libre arbitre de l'Assemblée, attendant le moment où, par un vote positif, elle viendrait dégager ma responsabilité. Et pourtant vous dites que vous n'attaquez pas la politique que nous suivions alors. Est-ce que votre expression ne fait pas entendre que vous ne l'approuviez pas? Cependant vous étiez là, vous m'avez laissé faire, puisque vous ne m'avez pas attaqué alors; vous approuviez donc notre ligne de conduite, autrement vous auriez dit en quoi cette ligne s'écartait de votre pensée.

Aujourd'hui, vous dites que vous n'acceptez pas la solidarité de notre politique. C'est facile; savez-vous ce qu'il y a de moins aisé? C'est de se séparer de celle qui a précédé la nôtre. (Très bien!) Si une discussion sérieuse venait à s'élever entre le gouvernement qui m'a précédé et la politique du gouvernement que j'ai dirigé, on comprend que j'aurais un désavantage marqué avec cette double disposition. Cependant, aussitôt que l'Assemblée le désirera, aussitôt que le gouvernement déclarera qu'il ne voit pas d'inconvénient à ces explications, je serai prêt à les donner, et à les faire, je puis le dire, à la satisfaction du pays. (Très bien!)

M. DE LAMARTINE. M. Cavaignac, en me répondant, a fait allusion à des efforts de propagande qui se seraient exercés de l'autre côté des Alpes. Quant à moi, je les ai ignorés complètement. (Rires de doute.) Il a peut-être voulu faire allusion à cette regrettable tentative dirigée de Lyon sur la Savoie.

Nous avons ici un de nos collègues qui peut nous donner à ce sujet les explications les plus circonstanciées. Il était alors à Lyon. Informé de la tentative dirigée contre la Savoie, il m'écrivit deux dépêches dans lesquelles il appelait mon attention sur les projets conçus contre la Savoie. Je les surveille activement, disait-il dans ses dépêches, mais je n'aurai peut-être pas la main assez forte pour les prévenir ou les empêcher. Alors je m'entendis incontinent avec mes collègue du Gouvernement provisoire, et toutes nos ressources furent employées pour faire échouer ces tentatives. (Mouvement à gauche.) Nous écrivîmes même au roi Charles-Albert pour lui dire: Vous combattez les Autrichiens, vous êtes sans force sur vos frontières; voulez-vous du concours de la France pour vous protéger? — Voilà, messieurs, ce qui a été fait. (Mouvements en sens divers.)

M. EMMANUEL ARAGO. Je monte à cette tribune pour donner des explications purement personnelles. (Aux voix!) On a fait allusion à l'échauffourée de Chambéry... On a accusé le Gouvernement provisoire, on m'a accusé moi-même... (Mais non! on ne vous accuse pas!)

L'orateur, malgré les cris de l'Assemblée, croit devoir dire comment il s'efforça de détourner les hommes qui voulaient s'introduire sur le territoire savoisien.

M. SARRANS se présente à la tribune.

Toute l'Assemblée quitte ses places et se précipite hors de la salle. La séance est forcé nent suspendue.

M. SARRANS annonce qu'il va ramener la discussion à son point de départ. Le ministre s'est étonné d'avoir vu poser devant lui une proposition au lieu d'une interpellation. Cette interpellation, il faut la renouveler au ministre; que fera-t-il si le grand duc est réintégré en Toscane, si les Autrichiens entrent dans la Romagne, si une puissance quelconque tente la restauration du pouvoir temporel de la papauté?

M. DROUYN DE LHUYS, ministre des affaires étrangères. Si le gouvernement déclarait par ma bouche que dans ces trois cas il s'abstiendra, ce serait encourager les puissances étrangères à faire ce que craint l'honorable préopinant; si, au contraire, il déclarait qu'il ne le souffrira pas, il poserait un cas de guerre sans nécessité. (Très-bien!) M. Cavaignac disait tout à l'heure que le manifeste de M. de Lamartine n'avait pas fait sortir la guerre. Nous ferons tous nos efforts pour qu'il en soit de même sous notre administration. M. le général Cavaignac a rappelé que l'Assemblée lui avait laissé la liberté d'agir et n'avait pas exigé de lui des explications qui auraient pu compromettre ses négociations; nous espérons que l'Assemblée ne se montrera pas plus exigeante pour nous. (Aux voix! la clôture!)

M. MAUGUIN paraît à la tribune.

Les cris: La clôture! aux voix! s'élèvent de tous côtés.

M. MAUGUIN pense que les affaires d'Italie, quoique fort intéressantes, ne sont pas les seules qui doivent appeler l'attention du pays et de l'Assemblée. Quant à lui, il a l'intention d'examiner dans dix ou douze jours devant l'Assemblée la situation générale de l'Europe.

Les cris: La clôture! aux voix! se font entendre de nouveau.

M. LE PRÉSIDENT. Il y a deux ordres du jour motivés. (Ah!) Le premier, de MM. Martin (de Strasbourg) et Latrade, est ainsi conçu:

« L'Assemblée nationale, ayant la confiance que le gouvernement maintiendra le droit qu'a chaque peuple de régler seul ses affaires intérieures, passe à l'ordre du jour. » (Aux voix! aux voix!)

VOIX NOMBREUSES. L'ordre du jour pur et simple!

M. LE PRÉSIDENT. Voici le second ordre du jour motivé, proposé par M. Jules Favre:

« L'Assemblée, persuadée que le gouvernement, tout en négociant pour assurer l'indépendance spirituelle du pape, ne fera rien de contraire au respect des nationalités, passe à l'ordre du jour. »

DE TOUTES PARTS. L'ordre du jour pur et simple!

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour pur et simple va être mis aux voix. On demande le scrutin de division.

Il donne le résultat suivant:

Nombre de votants,	779
Majorité	390
Pour	438
Contre	341

En conséquence, l'Assemblée a adopté l'ordre du jour pur et simple.

Plusieurs représentants demandent des congés pour se rendre à Bourges.— Accordés.

M. Dufaure dépose son rapport sur le projet de loi relatif aux deux douzièmes provisoires.

La commission réclame l'urgence. L'urgence est mise aux voix et proclamée.

La discussion est fixée à lundi.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi électorale.

L'art. 2, § 3, modifié par la commission, est mis aux voix et adopté.

L'art. 3, amendé par M. Baze, avait été renvoyé à la commission.

Voici la rédaction nouvelle qu'elle propose:

« Ne pourront être inscrits sur la liste électorale:

» 1° Les individus privés de leurs droits civils et politiques par suite de condamnations à des peines afflictives ou infamantes;

» 2° Ceux auxquels les tribunaux, jugeant correctionnellement, ont interdit le droit de vote et d'élection par application de l'art. 42 du Code pénal, ou de l'art. 406 de la présente loi;

» 3° Ceux que les lois sur l'organisation de la garde nationale et de l'armée déclarent exclus du droit d'en faire partie, à raison de condamnations prononcées contre eux pour crime ou pour délits;

« 4° Les interdits;

» 5° Le § relatif aux faillis tel qu'il a été adopté par l'Assemblée.

» Supprimer le reste de l'article. »

Après une discussion assez longue, cet amendement est mis aux voix et rejeté à une forte majorité.

La séance est levée à six heures un quart.

Premier banquet des associations ouvrières convoquées par l'association des ouvrières blanchisseuses à l'occasion de la Mi-Carême.

Cette fête sera suivie d'un *bal de nuit*, et réalisera, pour la première fois, la communion générale et fraternelle des associations des travailleurs.

Les ouvriers et ouvrières associés ou aspirant à cette œuvre d'affranchissement social, sont conviés à cette fête de famille, qui aura lieu le jeudi 15 mars courant, à 4 heures, barrière de Sèvres, 49, à l'association des cuisiniers.

On trouve des billets, 21, rue Breda, dans tous les journaux démocratiques et au siége de toutes les associations ouvrières. — Prix du billet, 1 fr. 50 c.

FAITS DIVERS.

Dans les circonstances actuelles où tant de préventions existent contre la *basse classe* (terme honnête et modéré), il est bon de signaler un fait de probité générale dont l'authenticité ne peut être contestée de personne, et qui, à lui seul, donne un démenti formel aux accusations de désir de pillage jetées sans cesse au peuple pauvre.

Cet hiver a été sans contredit un des plus funestes aux classes ouvrières, non pas tant par la rigueur de la saison que par l'absence totale de travail de toute espèce. Aussi nous avons gémi sur la misère qui nous faisait rencontrer à chaque pas, dans les rues de la capitale, de pauvres meurt-de-faim tendant la main à l'aumône du passant. Ici, c'étaient des mères amaigries par le jeûne et la souffrance, portant de pauvres petits êtres affamés; là, c'étaient des hommes encore robustes malgré leurs privations, qui, sans murmure au refus de leur boulanger, se détournaient pour manger leurs larmes, ou qui couraient chez le boulanger acheter un peu de pain avec la monnaie qu'on leur avait donnée. Chacun a vu ce triste tableau à l'angle de chaque rue et au coin de toutes les places.

Mais ce que l'on n'a pas vu, et c'est là ce que nous tenons à mentionner, ce sont ces arrestations, ces vols, ces guet-apens qui chaque hiver à Paris étaient souvent si effrayants. Le chiffre de ces méfaits est cette année au dessous de tout le passé.

Quand, en présence de tant de misères de toute sorte, le peuple malheureux est resté probe et honnête, il n'est pas à craindre qu'il devienne pillard et voleur si on lui procure un peu de ce bien-être dont il est si cruellement privé.

— On dit que le gouvernement doit présenter prochainement à l'Assemblée nationale un décret relatif à la déportation des condamnés politiques. On assure que l'administration de la marine, consultée sur la question, a proposé de fixer comme lieu de déportation les possessions françaises de l'Inde.

— Dernièrement, dit le *Progrès du Pas-de-Calais*, un personnage important dont nous pourrions invoquer le témoignage, visitait une jeune dame qui aime beaucoup les chevaux, femme d'un commerçant qui a rêvé, sous la monarchie, les honneurs d'une savonnette à vilain. — Ce personnage complimentait la jeune dame sur l'élégance de sa nouvelle maison, et la félicitait du pouvoir, par ses réceptions, donner aux ouvriers les moyens de traverser ce moment difficile.

Mais la jeune dame, pensant sans doute à sa grandeur déchue, s'échauffe, maugrée contre la République et s'écrie: « Tant que la République durera, Monsieur, nous ne ferons pas travailler, nous userons nos vieilles robes, nos vieux chapeaux et n'en ferons pas faire d'autres. Tenez, ajouta-t-elle en prenant ce qu'elle avait sur la tête; celui-ci est vieux, je le ferai retourner et le porterai le plus longtemps possible. Sous la monarchie il m'en fallait un par saison; ils me coûtaient 30 fr. chaque; sous la République je n'en porterai qu'un par an, et je ne l'achèterai que 18 fr. Nous verrons bien, à la fin, qui de nous ou de l'ouvrier se lassera. »

— Cette nuit, vers une heure, dit la *République*, on a scié l'arbre de la liberté qui s'élevait au milieu du marché Popincourt. Il y a quinze jours, on avait déjà fait une tentative du même genre. Ce matin, tout le quartier était en émoi devant cette odieuse provocation. Nous savons que nos amis ont l'intention de procéder, dimanche, à la plantation d'un nouvel arbre. Nous ne saurions trop vivement les dissuader d'un projet qui peut entraîner une démonstration dont nos ennemis s'empresseraient de profiter pour créer des désordres que nous devons éviter à tout prix.

— Par décision du ministre de l'agriculture et du commerce, le concours qui devait avoir lieu le 10 avril prochain, au Conservatoire national des arts et métiers, à Paris, pour diverses places vacantes dans les écoles d'arts et métiers, est renvoyé au 25 du même mois. Le ministre a voulu laisser aux candidats le temps nécessaire pour se préparer aux épreuves.

On croit devoir rappeler que les emplois mis au concours sont:

1° Une place d'ingénieur chargé des travaux à l'école nationale d'arts et métiers d'Angers;

2° Une place d'ingénieur chargé des travaux à l'école nationale d'arts et métiers de Châlons;

3° Une place de professeur de mécanique à l'école nationale d'arts et métiers d'Angers;

4° Une place de professeur de mécanique à l'école nationale d'arts et

métiers d'Aix.

Le ministre de l'agriculture et du commerce a décidé, en outre, postérieurement à l'arrêté du 21 février dernier, qu'une place de professeur de de sin, à l'école nationale d'arts et metiers de Châlons, serait également comprise dans le concours dont il s'agit.

Les programmes se distribuent, à partir du 12 courant, au ministère de l'agriculture et du commerce (bureau de l'industrie.)

— Il paraît, dit un journal de Lyon, que, désespérés de ne pouvoir s'en prendre aux vivants, les réactionnaires ont pris le parti d'attaquer les morts.

Il y avait sur un poteau planté sur la place des Cordeliers, en l'honneur des victimes d'avril 1834, morts en combattant pour la République, un écriteau portant cette inscription : *A la mémoire des martyrs d'avril 1834.*

Eh bien ! dans la nuit du 3 au 4, on pris la peine ou plutôt le plaisir de scier le poteau portant l'inscription precitée.

Il est vrai qu'un article d'un journal blanc de la localité en avait donné l'idée aux vandales de la monarchie.

— Un banquet démocratique et socialiste, sous la dénomination de banquet de famille du 11e arrondissement, et dont le but est de célébrer l'anniversaire de la fondation de la République, aura irrévocablement lieu dimanche prochain, 11 mars, à une heure, à l'Association fraternelle des cuisiniers, barrière de Sèvres, 49. Les représentants de la Montagne y seront invités. On trouve des cartes à la *Commune sociale*, rue Hautefeuille, 30 ; à la librairie de la citoyenne Gant, arcade de l'Odéon ; à l'association des coiffeurs réunis, rue de la Harpe, 4 ; au siége de la commission, chez le citoyen Aimé Baune, rue de la Harpe, 57, et dans les bureaux du *Peuple*, de la *République*, de la *Réforme*, de la *Révolution démocratique et sociale* et de la *Démocratie pacifique*. — Prix du billet : 1 fr. pour les grandes personnes, 50 c. pour les enfants.

— En ce moment est sous presse, pour paraître au premier jour : *La République à Lyon sous le gouvernement provisoire*, par Maurice Treillard, ex-membre du comité préfectoral du Rhône.

BONNETOPHOBIE. — On a frappé jusqu'ici les centimes d'après le type de Dupré, représentant la tête de la République coiffée d'un bonnet phrygien. L'*Evènement* annonce que des ordres viennent d'être donnés pour faire un nouveau modèle et frapper un nouveau coin.

SAINT-OFFICE A ROME. — Par ordre du Gouvernement, on a visité les prisons du Saint-Office, et l'on a mis en liberté les personnes qui s'y trouvaient. On a tiré d'un cachot ténébreux un malheureux evêque d'Egypte, condamné sous Léon XII ; il avait presque entièrement perdu l'usage de ses jambes par suite de sa longue reclusion. On dit que du temps du cardinal Bern, ce malheureux était dans une bonne chambre ; mais depuis la nomination de Monseigneur Cotterini il avait été jeté dans un cachot, où il est resté jusqu'à ce jour. On a également tiré des prisons deux religieuses qui ont été conduites dans deux établissements de charité. D'autres prisonniers ont été mis en liberté.

Mgr Corboli Bussi s'est rendu en personne auprès de la supérieure du couvent de Sainte Cécile, dans Trastévère, dont il est délégué ecclésiastique pour lui ordonner d'ouvrir le cloître aux commissaires du gouvernement, qui feront l'inventaire du mobilier. La supérieure faisait d'abord des difficultés. Mgr Carboli, aux termes de la première obéissance, lui a enjoint la soumission.

UNE ALERTE A NEVERS. — On dirait vraiment, dit un journal de cette ville, que le mot d'ordre de M. Léon Faucher, ministre de l'intérieur, est de semer partout la peur, pour recolter, s'il se peut, le trouble ou pour le moins le malaise.

Hier soir, une vague rumeur, provenant d'une source intéressée, promenait l'effroi dans notre pacifique cité nivernaise : on s'attendait, disait-on, à être envahi par une bande d'ouvriers du chemin de fer qui devaient, drapeau rouge en tête, parcourir la ville et aller demander à M. le préfet du *travail*, du *pain* ou du *plomb*.

Pour mieux accréditer cette nouvelle, pour en grossir encore les conséquences, les hommes d'ordre étaient prévenus à domicile et à l'avance de se tenir prêts au premier signal. Les postes ont été doublés. M. le préfet a fait coucher dans l'intérieur de ses appartements les *quatre hommes* et le *caporal* historique.

Et personne n'est venu du chemin de fer ! — et personne n'a même eu la pensée d'une telle manifestation !

Pourquoi donc ces effrois ? Voudrait-on le prétexte d'une émeute officielle ?

Pauvres gouvernants ! vous nous faites pitié !

— LE ROI DES CANARDS. — On lit dans la *Sentinelle de la marine* (Toulon) :

« On se souvient de M. Emile Ollivier, de son entrée triomphale à Toulon, de ses réceptions à l'hôtel de Malte, de ses repas somptueux aux frais de la ville, de ses allures, de ses discours et de ses actes révolutionnaires. Eh bien, ce jeune proconsul de M. Ledru-Rollin, qui n'avait voulu entrer dans notre ville qu'en calèche découverte, précédé des pompiers du port au casque brillant, suivi de 4,000 ouvriers, salué par 400 drapeaux, qui s'était donné des aides-de-camp ; — ce jeune homme, ne pouvant se plier aux inconstances de la fortune, vient de se faire trappiste. »

M. Emile Ollivier, disgracié pour cause de républicanisme, habite en ce moment Paris, et nous pouvons certifier qu'il ne songe pas à se faire trappiste.

Mlle Guénée, pianiste qui a obtenu, à Londres, et récemment à Paris, de brillants succès, donnera, *lundi 12 courant, à 8 heures du soir*, un grand concert au foyer du Théâtre Italien, dans lequel on entendra Lefort, Mmes Dobrée et Mulder Duport, de l'Opéra, Géraldi et Mme Verteuil Sowinska, pour le chant ; le jeune Léon Reynier, premier prix de violon au Conservatoire, et Mlle Guenée pour la partie instrumentale.

Les billets, au prix de 5 fr., se trouvent au Théâtre-Italien et chez les principaux éditeurs de musique.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Demain samedi, à 8 heures du soir, 8e *concert populaire* à 25 c. On y entendra les 200 instruments de cuivre de la musique populaire, les *enfants de Paris* et plusieurs artistes de mérite. On trouve des billets salle de la Fraternité et aux associations réunies.

PETITE CORRESPONDANCE.

Sablé. — M. S. — Il finit fin cour.
Cherbourg. — M. M. — Reçu les 100. — Demain les livres vous seront env. et nous vous écrirons.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS	Un an 20 fr.,	Six mois 11 fr.,	Trois mois 6 fr.
DEP. ET ETRANGER	— 32	— 17	— 9
PAYS à surtaxe	— 50	— 26	— 14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DEP. ET ETR.	— 8	— 4	— 2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libraire Marché aux Bois, 4.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois.	40 c.	Annonces anglaises.	60 c.
Cinq à neuf — —	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

On s'abonne à Lyon, au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme.

Bourse du 8 mars.

Après 40 fr. de hausse, on devait avoir une petite réaction ; elle s'est montrée aujourd'hui. La rente perd au début 70 c., mais elle se relève un peu vers la fin du marché.

Les initiés prétendent que la rente a pris par là une nouvelle force, et ils espèrent encore une nouvelle hausse, même sur le cours d'hier.

Les nouvelles qu'on a données de l'Italie et des hostilités commencées sont erronées.

Le 5 p. 100, qui finissait hier à 84, semble au début vouloir faire son petit mouvement de baisse si impatiemment attendu : il ouvre à 83.30, touche 83.20, pour remonter à terme à 83 60 fin courant, et 83.40 au comptant. C'est une baisse de 40 c. sur la bourse précédente, qui s'explique par les réalisations de bénéfices.

La Banque de France, laissée à 2300, commence à 2345, descend à 2285, et finit à 2340, en gagnant 40 fr.

Le 3 p. 0/0, de 54 ouvre à 53 50, descend à 53 20, pour se relever à 53 60, en perdant 40 c. sur hier.

Les chemins de fer fléchissent. Orléans perd 2 fr. 50 c. à 8 fr. 35 c.
Avignon-Marseille, de 235 fr. tombe à 228 fr. 75.
Le Nord laissé à 470 fr. n'est plus qu'à 464 fr. 25 c. au comptant.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	53 »»	53 6	53 20	53 60
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	83 25
Cinq 0/0	84 »»	83 65	83 20	83 55

8 mars. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	53 40 »»	4 Canaux avec prime	1020 »»
— Emprunt 1847-1848	82 30 »»	Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	83 40 »»	Caisse hypothécaire	110 »»
4 1/2 0/0 du 22 mars	»» »» »»	Emprunt d'Haïti	280 »»
3 0/0 j. du 22 septembre	»» »» »»	Espagne, dette active	22 »»
Actions de la Banque	2340 »» »»	— dette passive	»» »»
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	30 »»
Récép. Rothschild	79 »»	Emprunt portugais 5 0/0	25 »»
3 0/0 de l'Etat romain	68 50	— — 3 0/0	»» »»
5 0/0 belge 1840	»» »»	2 1/2 hollandais	»» »»
— — 1842	»» »»	Zinc Vieille-Montagne	2875 »»
— 4 1/2	82 50	H. de la Grand-Combe	»»» »»
— Banque (1835)	»» »»	Emprunt du Piémont	895 »»
Obligations de la Ville	1190 »»	Lots d'Autriche	310 »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	440 »»	440 »»	Orléans à Bordeaux	417 50	412 50
Versailles, rive droite	250 »»	242 50	Du Nord	470 »»	461 25
— rive gauche	187 50	160 »»	De Paris à Strasbourg	370 »»	368 75
Paris à Orléans	837 50	835 »»	Tours à Nantes	337 50	336 25
Paris à Rouen	533 »»	530 »»	Paris à Lyon	»»» »»	»»» »»
Rouen au Havre	225 »»	315 »»	Montereau à Troyes	140 »»	140 »»
Avignon à Marseille	235 »»	228 75	Dieppe à Fécamp	177 50	»»» »»
Strasbourg à Bâle	107 50	107 50	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	368 75	360 »»	Bordeaux à la Teste	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boulogne	235 »»	232 50			

L'un des gérants : G. TANDON.

Spectacles du 9 mars.

THEATRE DE LA NATION. — Le Violon du Diable.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — L'Amitié des Femmes.
ITALIENS. —
OPERA-COMIQUE. — Le Caïd.
ODEON. — Le Héros imaginaire, l'Ingénue à la cour, les Viveurs.
THEATRE-HISTORIQUE. — La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE. — Les Filles du Docteur, Tasse cassée, Grenouilles, Charlatanisme.
VAUDEVILLE. — La Poésie des amours et...., la Foire aux Idées, la Propriété.
THEATRE MONTANSIER. — Habit, Si Jeunesse savait, un Gendre aux Epinards, le Duel, chansonnettes.
VARIETES. — La Paix du Ménage, l'Habit Vert, la Pension, Turlututu.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Trente ans, l'Auberge.
GAITE. — Les Orphelins.
AMBIGU-COMIQUE. — Le Mauvais Cœur, le Pardon de Bretagne.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — La Californie, le Cocher de Napoléon, le Vétérinaire, les Trois Epiciers.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple). — La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES. — Un Turc, un Monsieur, les Saltimbanques, Mathias l'Invalide.
THEATRE BEAUMARCHAIS. — La Montagne et la Gironde.
THEATRE CHOISEUL. — Mariage au Bâton, Pris dans ses Filets, en Californie.
DELASSEMENTS. — Ce qui manque aux Grisettes, Marceline, le Dimanche 3e Numéro, 13e Arrondissement.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 68. | EDITION DU MATIN. | Samedi 10 mars 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux: 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 9 MARS.

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien.

La République de 1848 doit organiser l'ordre nouveau.

La Prospérité monarchique.

Le Peuple souffre de la misère.

Les hommes de la monarchie, de l'aristocratie, les souteneurs de tous les privilèges répètent sur tous les tons: « La misère, » c'est la République et le Socialisme qui en sont les causes. »

L'Irlande a le bonheur de vivre sous la loi monarchique; elle n'est pas républicaine, et nous ne sachions pas qu'elle compte beaucoup de socialistes dans son sein.

Hé bien! voici, entre mille autres témoignages, une preuve édifiante de la prospérité dont jouit son peuple dans le plus riche des Etats monarchiques, sous le régime légal du royaume britannique.

Le *News of the World*, journal qui n'est pas suspect, — il attaque tous les jours la République et le Socialisme, — reproduit, dans son numéro de dimanche 25 février dernier, la lettre suivante, écrite par le ministre protestant qui dessert la paroisse de Louisbourg, comté de Mayo :

« Le docteur Callanan, desservant de Louisbourg (Mayo), trace le tableau suivant de l'extrême misère de l'Irlande :

» En ce moment, dit-il, il y a des centaines d'hommes mourant de faim autour de moi, et cependant nous avons une loi des pauvres! mais c'est une loi qui tue le pauvre par épuisement et brise les forces du travailleur.

» Un pauvre fermier laborieux a-t-il dans sa grange une provision d'orge ou d'avoine, il est contraint de veiller toute la nuit, sous peine de se la voir enlevée par les pauvres affamés.

» Cette semaine j'ai visité quelques pauvres familles de mon troupeau (écoutez ceci, protestants de l'Angleterre et de l'Irlande), et je les ai trouvées dans un état navrant d'épuisement et de misère. Deux ou trois membres de chaque famille restent au lit toute la journée, pour conserver quelque chaleur, parce qu'ils manquent complètement de nourriture.

» La semaine entière j'ai été assailli par les pauvres de mon église, privés de nourriture, et je suis impuissant à les secourir... Une pauvre veuve, membre de mon troupeau, a perdu son mari et quatre enfants morts d'inanition. Elle et ses quatre autres enfants survivants vont inévitablement succomber s'ils ne sont secourus par le public chrétien.

» Une autre pauvre veuve, appartenant à ma paroisse, a perdu son père, sa mère et son mari par la fièvre de famine; dans le frisson de la fièvre, elle a donné le jour à un enfant posthume; elle manque de tout, et implore des protestants (car elle est protestante) du pain pour ses orphelins.

» Aujourd'hui, j'ai vu quatre membres d'une famille qui se meurent faute de nourriture, et cependant cette famille est protestante de père en fils.

» J'ai été témoin d'un fait plus navrant encore : Une très respectable dame, une veuve chargée de sept orphelins, est sur le bord de la tombe; elle va périr avec ses enfants si on ne lui vient immédiatement en aide.

» La détresse des pauvres catholiques est extrême; il en meurt chaque jour, à chaque heure un grand nombre, d'inanition.

» Les annales du monde n'ont jamais offert d'exemple d'une telle misère chez aucun peuple. Les famines de 1846, 47 et 48 sont des années de prospérité comparativement à celle-ci.

» Encore quelques exemples des souffrances de nos pauvres : Quatre membres d'une famille ont fait pendant quelque temps 6 milles irlandais (trois fois par jour, de Louisbourg à Wesport), pour chercher quelques secours à la maison des pauvres de Wesport, et cela inutilement; deux d'entre eux ont péri, épuisés par la faim en essayant de traverser une rivière : les deux autres, restés en arrière par épuisement, ont été ainsi sauvés...; mais n'est-ce pas une dérision de parler ainsi? *nam terris graviora manent*. Sauvés de l'eau, ils sont tués sur terre par la misère.

» Un autre pauvre homme de ma paroisse a été trouvé mort de faim il y a quelques jours. Il avait sur lui, pour toute richesse, un bon pour la maison des pauvres. Il mourut avant d'y pouvoir arriver. On l'a chargé sur un cheval et enterré sans cercueil dans un banc de sable! J'ai vu une autre famille de deux personnes qui mouraient de misère dans une cabane. Ces spectacles n'excitent plus aucune émotion chez les voisins, tant ils y sont habitués.

» J'ai entendu des parents remercier Dieu de leur avoir enlevé leurs enfants dévorés par la faim, la misère et le froid. Les sables des environs sont remplis de cadavres qu'on y enfouit à mesure qu'ils meurent.

» Souvent j'ai donné quelque argent à de pauvres gens pour acheter des cercueils; mais les petites sommes qu'ils recevaient de moi, ils les employaient à acheter des aliments, et ils enterraient leurs morts dans le sable.

» Les tombes de mon cimetière sont fouillées en ma présence par des chiens affamés..... Du matin au soir il n'est pas d'heure que je ne sois assailli par une foule en pleurs qui demande à manger... Les pauvres qui ont l'habitude d'être secourus à domicile ne reçoivent pas en ce moment la moitié de ce dont ils auraient besoin. Les pauvres de ma paroisse auraient dû recevoir leurs secours il y a eu mardi huit jours : rien n'est encore arrivé de Westport, et nous n'attendons rien avant dimanche. Ceux qui reçoivent les secours à domicile meurent de faim trois jours par semaine.

» Telles sont, mon cher ami, les souffrances de nos pauvres. Voici maintenant ma situation. Depuis un an et demi, j'ai reçu 50 livres sterling (1 250 fr.), et pendant cette période j'ai fourni moi-même plus de 22 livres (550 fr.) pour les nécessités des pauvres. Les fruits de mon travail pendant la dernière année sont épuisés; mais ce qui pèse le plus à mon cœur, c'est d'être forcé de vivre dans une localité où je vois mes frères tomber d'inanition autour de moi sans les pouvoir secourir. »

Notez que c'est un protestant irlandais qui parle et que les catholiques en Irlande sont bien autrement abandonnés encore que les protestants.

Voilà donc le sort que la monarchie et le régime légal de la propriété, qui livre le sol à l'oligarchie des familles de la conquête, font aux populations irlandaises!

Ces crimes de la société, ces assassinats du régime légal, ces hécatombes de la propriété aristocratique, cela ne compte pas... c'est dans l'ordre... c'est la scène du monde, comme dit M. Thiers. Tous les anathèmes des gens honnêtes et modérés sont réservés pour ceux qui troublent un aussi bel ordre en protestant contre cette société prévoyante et secourable...

Que les populations meurent de faim! c'est un malheur; mais c'est l'ordre naturel, c'est la loi de Malthus, la loi du monde! Mais si ces populations ne meurent pas avec la grâce convenable, tout au moins avec résignation, si elles ne respectent pas la loi et la société qui leur font une pareille vie et une pareille mort; si elles réclament de ceux qui tiennent les destinées des peuples le *droit de vivre en travaillant*, c'est ici que le crime et l'abomination commencent....

Garantir aux familles millionnaires qui dévorent sans rien faire la subsistance du peuple irlandais, l'usage et la possession de leurs châteaux, de leurs grands domaines, de leurs immenses revenus, c'est bien, c'est sacré, c'est la loi. Prisons, tribunaux, juges, armées, tous les appareils de la répression, rien ne coûtera pour organiser ces garanties de la propriété.

Mais songer à organiser pour les populations qui meurent de faim des garanties d'existence par le travail, en présenter les voies et moyens, en réclamer l'expérience pacifique, inoffensive, ceci est anarchique, révolutionnaire, socialiste et digne d'être flétri par tous les honnêtes gens.

Nous affirmons qu'il est possible d'organiser sans trouble, sans dépouiller personne, sans violence, sans contrainte légale, une société qui garantirait à tous le travail, la sécurité, le bien-être; qui anéantirait dans l'humanité les germes de guerre, et éteindrait tous les brandons révolutionnaires en conciliant les classes.

Nous affirmons cela.

Beaucoup d'esprits réfléchis, sérieux, qui ont étudié profondément les questions sociales, l'affirment avec nous.

Aussi longtemps qu'on ne voudra pas nous écouter, nous concéder un examen sincère, et en appeler, dans des limites raisonnables, à l'expérimentation inoffensive des remèdes que nous proposons, nous aurons le droit de dire à nos adversaires: « Vous êtes les entreteneurs de la guerre sociale, les souteneurs » de la misère, les ennemis de la paix publique ; vous portez » la responsabilité de tous les désordres et le poids des cada» vres de tous ceux qui meurent tués par la faim ou par le dé» sespoir. »

Vous savez les moyens de vous défaire de toutes les doctrines socialistes, d'en confondre tous les organes pour autant qu'ils propagent des illusions, des utopies, des erreurs dangereuses; vous pouvez faire justice de toutes ces idées que vous dénoncez comme les *causes du mal*. Si pendant moins de quinze jours toute cette presse prétendue conservatrice et préservatrice traitait sérieusement la question du Socialisme; si elle démontrait à sa clientèle effrayée la nécessité d'en finir avec ces doctrines détestables; si elle lui disait que toutes ces doctrines, après tout, peuvent être mises en demeure de présenter leurs moyens, de les mettre en pratique au grand jour, qu'elles invoquent elles-mêmes des expériences dont l'insuccès serait extrêmement *économique*, puisqu'il anéantirait les causes du désordre des esprits et des choses; si elle disait cela pendant quelques jours avec un peu d'unanimité, cette bonne presse, il n'y aurait bientôt qu'un cri dans le pays, tout le monde voudrait que ces expériences, salutaires en cas de réussite, salutaires encore en cas de défaite, fussent immédiatement tentées. On voterait par acclamation les moyens d'exécution. Les socialistes seraient sommés de présenter leurs plans pratiques et de les mettre eux-mêmes à exécution sous les yeux du monde entier.

Un gouvernement qui ferait cela franchement, loyalement, ôterait à l'instant même toute force offensive au Socialisme. C'est clair comme le jour.

Cependant les chefs conservateurs, la presse conservatrice, les meneurs furieux du parti de la modération, n'en veulent pas, de ce moyen radical de tuer le Socialisme qu'ils dénoncent comme la grande plaie de la société, quoique le Socialisme le leur offre lui-même par tous ses organes!

Ils n'en veulent pas, parce que la peur du Socialisme et l'exploitation de cette peur sont leur grand moyen d'action! Otez-leur la propagation de cette peur, ils n'ont plus rien. Il leur faut le Socialisme et toutes les terreurs qu'ils invoquent sous ce nom pour agir sur les populations, les entraîner, les agiter, les passionner à leur guise, et faire les affaires de leurs haines et de leurs ambitions...

Vous avez le moyen de rendre inoffensive toute doctrine sociale qui vous peut paraître dangereuse : c'est de la mettre en demeure de formuler sa panacée et d'en faire l'application devant vous.

Si le Socialisme cause des troubles, comme vous pouvez les faire cesser quand il vous plaira et que vous ne voulez pas le faire, entendez bien ceci :

« Votre responsabilité déjà si terrible s'aggrave encore de tous » les maux dont vous chargez le Socialisme. »

Assemblée Nationale

L'Assemblée nationale a poursuivi aujourd'hui la discussion de la loi électorale. De nombreuses incapacités ont été maintenues. Les armées en campagne ont été exclues de l'exercice du droit électoral; mais les soldats, sauf ce cas exceptionnel, n'en conservent pas moins leur qualité d'électeurs. En outre, ils sont toujours éligibles ; ce qui réduit à néant les prétentions de MM. Bugeaud et Changarnier, prescrivant aux soldats de se tenir en dehors de la politique, leur interdisant tel ou tel club, tel ou tel banquet, tel ou tel journal. L'armée a le droit d'être socialiste et de faire entrer par ses votes le gouvernement dans la voie socialiste, attendu que le socialisme est un ensemble d'opinions dont le seul tort est d'être désagréable à MM. Bugeaud et Changarnier, comme les opinions libérales étaient désagréables à M. le duc d'Angoulême et les opinions républicaines à M. le duc de Nemours.

Une question délicate s'est élevée : M. Hubert de Lisle avait demandé que les militaires en activité de service et les marins en station dans les colonies votassent, non pour les représentants de leurs départements respectifs, mais pour la représentation coloniale; c'était introduire dans les élections des colonies un élément étranger à ces pays, aux questions toutes spéciales qui les intéressent. MM. Dain et Mathieu Louisy ont vu, dans cette mesure, un danger pour la cause démocratique, un poids nouveau mis dans la balance où se pèsent les destinées des hommes de couleur. Le représentant Charles Dain a protesté avec chaleur et talent. Ses efforts, ainsi que ceux de M. Mathieu Louisy ont été couronnés de succès. L'Assemblée a rejeté l'amendement de M. Hubert de Lisle, et laissé ainsi toute sa spontanéité, toute sa liberté au vote purement colonial.

Une erreur fatale aux démocrates.

La démocratie se fait dans toute l'Europe un tort immense par sa manière étroite de comprendre la politique internationale.

Beaucoup d'hommes qui se croient inspirés par les idées les plus progressives n'ont pas encore maudit, exclu de leur politique le prétendu droit de conquête, l'emploi de la force brutale contre les nations.

La démocratie européenne n'a pas encore un sentiment assez profond du respect dû aux nationalités et de la solidarité des peuples.

Beaucoup de démocrates viennois et même hongrois ont aidé le gouvernement autrichien à opprimer l'Italie.

Les Hongrois qui demandaient à l'Autriche le respect de la nationalité madgyare n'ont pas su respecter eux-mêmes la nationalité croate; les Prussiens n'ont pas su prendre l'initiative de l'affranchissement sincère et complet de la race polonaise en Posnanie.

L'Autriche a cru de son honneur de conserver de force la Hongrie, la Gallicie, la Bohême, la Lombardie; la Prusse a cru de son honneur de retenir le grand duché de Posen, honneur du moyen âge, honneur barbare, préjugé dont notre époque devrait rougir!

Il ne manque pas en France de soi-disant libéraux qui parlent comme d'une chose toute naturelle de reprendre *les frontières du Rhin*, c'est-à-dire de rendre l'Allemagne hostile à la France et de confisquer la Belgique sans lui demander même son opinion.

Il faudrait en finir avec l'esprit conquérant, dernier obstacle à l'accord des peuples, dernier point d'appui des monarchies militaires, qui ne vivent qu'en entretenant les défiances et les malentendus entre les nations.

Peut-être, nous, Français, nous guérirons-nous de cette manie en voyant combien elle est ridicule chez l'étranger. Voici un chef de partisans italiens que nous ne voulons pas nommer, et qui parle du Rhône comme frontière naturelle de l'Italie.

Après la fin de la guerre (*a guerra consumata*) il nous sera facile de prouver que la Provence est réellement italienne et que le Rhône la sépare de la France plus que le Var ne la sépare de l'Italie.

Au moment où la France est l'espérance et la force de réserve de la démocratie militante, dans l'Europe entière, il est bien inintelligent, n'est-ce pas, de nous demander la Provence pour l'Italie, peut-être aussi l'Alsace et la Lorraine pour l'Allemagne?

Plus d'agrandissement de territoire. Que chaque peuple soit maître chez lui, que la France, la Pologne, la Hongrie, l'Allema-

gne et l'Italie, au lieu de se diviser par des chicanes puériles et des contestations de mur mitoyen, combattent l'absolutisme avec ensemble; après la victoire, il sera facile de constituer la carte d'Europe, non d'après les exigences des différents chauvinismes, ni d'après les roueries diplomatiques, mais d'après la volonté librement exprimée de chaque pays.

Avantages de l'Association.

Certaines classes pauvres, comme les soldats, se rallient forcément à l'économie sociétaire. S'ils faisaient séparément leur chétive cuisine, autant de soupes que d'individus, au lieu de préparer le potage pour la chambrée entière, il leur en coûterait beaucoup de dépenses et de fatigues, et en triplant les frais ils seraient moins bien nourris.

Qu'un monastère de trente religieux essaie de faire trente cuisines séparées, trente feux au lieu d'un, et ainsi du reste, il est certain qu'il dépensera six fois plus en matériaux, vaisselles et salaires d'agents, et qu'on sera moins bien traité qu'en gestion unitaire.

Comment la politique moderne, tout enfoncée dans les minutieux calculs, dans les balances, par sous et deniers, n'a-t-elle pas songé à développer ces germes d'économie sociétaire, et proposer d'étendre aux villageois et citadins cette Association domestique dont on trouve des lueurs dans notre système social? Ne pourrait-on pas amener trois cents familles de cultivateurs à une réunion actionnaire, où chacun serait rétribué en proportion des trois facultés industrielles, qui sont *capital, travail* et *talent*? Aucun économiste ne s'est occupé de ce grand problème; cependant quelle serait l'énormité du bénéfice, dans le cas où on aurait un seul et vaste grenier bien surveillé, au lieu de trois cents greniers exposés aux rats et aux charençons, à l'humidité et à l'incendie! une seule cuverie pourvue de foudres économiques, au lieu de trois cents cuveries, meublées souvent de futailles malsaines et gérées par des ignorants qui ne savent ni améliorer ni conserver les vins dont on voit chaque année d'immenses déperditions!

FOURIER. (*Théorie de l'Unité universelle.*)

Bataille de Kapolna, en Hongrie.

Les nouvelles de Hongrie sont toujours assez obscures. Les bulletins publiés à Vienne continuent, il est vrai, à parler de victoires remportées par les troupes impériales sur les insurgés. On comprend qu'il soit fort difficile de connaître au juste la situation des partis, les correspondances étant presque toujours interceptées, et chaque journal, arrangeant les nouvelles qui peuvent lui parvenir, de manière à les présenter sous un jour favorable au parti pour lequel il éprouve des sympathies.

Un bulletin, publié le 1er mars à Vienne, donne des détails sur la victoire que Windisgraetz s'attribue près de Kapolna :

Windisgraetz donna, de Gyongyos, l'ordre à Schlick de quitter Petervasera pour se réunir le 26, par Verpeletsch, au gros de l'armée, afin d'attaquer les Madgyars avec toutes les forces autrichiennes. Le 26, les corps des lieutenants-feld-maréchaux Wrboa et Schwarzenberg rencontrèrent l'ennemi près de Kapolna.

Il manifestait l'intention d'attaquer le flanc gauche de l'armée autrichienne, en faisant occuper par deux bataillons une hauteur boisée. Il en fut cependant débusqué par une attaque à la baïonnette. Il chercha alors, mais inutilement, à enfoncer le centre des Autrichiens avec sa cavalerie. Il se retira sur tous les points vers Kapolna et Kal. L'obscurité avait seule mis fin au combat.

Le 27 au matin, Windisgraetz fit continuer l'attaque, après avoir appris l'arrivée retardée de Schlick, qui avait été retenu par l'étroit défilé de Scrok, occupé par l'ennemi, et dont il n'avait pu s'emparer qu'après un combat acharné. Il pressa l'ennemi jusqu'à Verpeletsch, où celui-ci se retrancha, et ne quitta cet endroit qu'après un vif engagement.

Les Madgyars cherchèrent à reprendre Kapolna, et firent deux attaques successives avec une nombreuse artillerie. Après qu'on eut combattu toute la journée, les insurgés se retirèrent et prirent position à Maklor.

Windisgraetz ajoute dans son bulletin, qu'à la prise de Kapolna le bataillon italien Zanini, qui défendait l'église, a été fait prisonnier. Il reconnaît que la perte du côté de l'ennemi n'est que de 2 à 300 tués, et 900 à 1 000 prisonniers; quant à celle des troupes impériales, Windisgraetz n'en a pas pu encore fixer le nombre exactement.

Nous apprendrons probablement dans quelques jours que cette nouvelle victoire, qui n'est, comme on le voit, rien moins que décisive, est encore une défaite pour les impériaux. Nous savons que Windisgraetz était si peu rassuré, qu'avant la bataille il a fait au général Dembinski des propositions modérées, presque pacifiques; mais le général hongrois les repoussa fièrement, et lui répondit : « Ce ne sont pas des notes diplomatiques qui trancheront le différend, c'est la valeur des armées qui le terminera; c'est une bataille décisive que nous sommes impatients de livrer. »

Gœrgey, général des Madgyars, venait de se réunir à Dembinski. Il se proposait de venger l'assassinat de son ami le major Szœll, tombé sous les balles de Windisgraetz, dans les murs de la capitale. Terrible nécessité de la guerre, Gœrgey avait commencé par faire exécuter treize officiers-généraux, faits prisonniers antérieurement, et il avait fait savoir à Windisgraetz que cet acte de vengeance n'était que le commencement des hostilités, et que chaque victime hongroise immolée à l'avenir dans la capitale coûterait la vie à trente prisonniers autrichiens. Cette terrible exécution de treize officiers autrichiens, faite avec éclat, sur une place où le portrait de Szœll était couronné, paraît avoir produit sur l'esprit des impériaux une sensation telle, qu'il est à espérer que ce massacre sera le dernier des actes de vengeance qui ont déjà signalé cette campagne.

Un régiment autrichien en garnison à Arad a été surpris pendant la nuit et presque entièrement détruit avec la coopération des femmes de la ville. Les Hongrois usent vis-à-vis des Autrichiens de la stratégie que les Russes employèrent en 1812 contre les armées françaises. Ils attirent l'ennemi chez eux pour y creuser son tombeau. A l'heure qu'il est près de 20 000 Autrichiens sont mis hors de combat.

Les affaires de Cracovie sont toujours enveloppées d'un voile mystérieux. Une correspondance autographiée de Vienne, du 3 mars, dit sans indication de date :

« Cracovie s'est soulevée de nouveau. La ville a été bombardée et la tranquillité rétablie par la troupe; cinq fauteurs de l'insurrection ont été pendus en vertu de la loi martiale.

Nouvelles d'Italie.

Rien d'important ne nous arrive aujourd'hui d'Italie. Les Modenais n'ont pas dépassé Castel-Nuovo de Monti. La Toscane est tranquille, complètement tranquille depuis le départ de Léopold et la déroute de Laugier; les préparatifs de guerre et les fêtes populaires continuent à Rome et à Florence. Les troupes toscanes ont occupé l'important défilé de Corretto sur la frontière du duché de Modène. L'Assemblée constituante romaine a déclaré qu'elle se prononcerait d'urgence sur une loi qui abolit les tribunaux ecclésiastiques et de justices exceptionnelles. Elle a voté par acclamation une autre loi portant l'abolition du saint office, et la démolition du palais où s'assemblait ce tribunal; une colonne sera élevée à la place.

Le gouvernement romain a publié une circulaire pour rassurer les intéressés dans les caisses d'épargne, les mont-de-piété et autres institutions semblables. La République prend ces dépôts sous sa sauvegarde.

— L'*Univers* publie ce matin la note par laquelle le cardinal Antonelli fait appel à l'intervention étrangère pour la restauration de Pie IX. En voici le passage le plus remarquable :

Puisque l'Autriche, la France, l'Espagne et le royaume des Deux-Siciles se trouvent par leur position géographique en situation de pouvoir efficacement concourir par leurs armes à rétablir dans le domaine du Saint-Siége l'ordre détruit par une horde de sectaires, le Saint Père, se reposant dans l'intérêt religieux de ces puissances, filles de l'Eglise, réclame avec pleine confiance leur intervention armée pour délivrer principalement les Etats du Saint-Siége de cette faction de misérables qui, par toutes sortes de crimes y exercent le plus atroce despotisme.

C'est le seul moyen de pouvoir rétablir l'ordre dans les Etats de l'Eglise et de rendre au Souverain-Pontife le libre exercice de son autorité suprême, comme l'exigent impérieusement son caractère sacré et auguste, les intérêts de l'Eglise universelle et la paix des peuples. C'est ainsi qu'il pourra conserver le patrimoine qu'il a reçu en prenant le pontificat pour le transmettre dans son intégrité à ses successeurs.

Les Français à Montevideo.

Les différents ministères qui se sont succédés en France depuis la révolution de Février paraissent avoir complètement oublié nos compatriotes de Montevideo.

Le document suivant renferme leurs justes plaintes. Quand donc finira-t-on cette importante affaire?

Montevideo, 22 décembre 1848.

Il n'est pas venu un navire de guerre dans la Plata depuis la proclamation de la République; il n'a pas été fait le moindre changement à la politique suivie par l'ancien gouvernement.

... A côté de cette hostilité inique, dont le commerce de Montevideo est victime, la France qui est aujourd'hui la seule puissance intervenante, la France reste impassible spectatrice.

... Pendant ce temps, Montevideo achève sa ruine; il ne s'est pas fait un seul centime d'affaires depuis six mois. La ville est triste et déserte. Pour résister (et elle résistera encore longtemps), il faut que la population soit bien convaincue du triste sort qui l'attend si Oribe parvenait à triompher. Nous ne vivons tous ici, depuis six mois, que de nos pauvres ressources dernières. La misère est à son comble.

Tels sont les faits qui se passent sous nos yeux depuis six mois, et pour lesquels la République française paie un subside de 200,000 fr. par mois. On n'ose prendre une noble initiative, et l'on craint en même temps de nous livrer au couteau des barbares. Pour éviter ce double malheur, on donne l'argent de la France à un pays que la paix fera riche et prospère.

... Ce qu'il nous faudrait ici, ce sont des agents énergiques, une escadre capable de faire un blocus aussi serré que possible, et de 2 à 3 000 hommes de troupes françaises, si on ne peut nous envoyer de suite les 5 000 nécessaires pour en finir.

Quels que soient d'ailleurs les moyens employés, si la France en use avec énergie et à ciel découvert, si elle déclare hautement ses conditions, elle est sûre du succès. La France verrait se fondre devant sa ferme volonté la résistance qu'on lui oppose. Les forces qu'elle enverrait ne lui coûteraient pas grand'chose, le pays peut les nourrir toutes.

C'est, au reste, une nécessité absolue; car si Rosas et Oribe triomphent de l'Europe, le pays ne sera plus tenable pour les étrangers, et notre commerce sera à jamais détruit. Les objets manufacturés envoyés ici de France s'élevaient à 36 millions, et les moindres travailleurs français gagnent de 6 à 12 fr. par jour.

Le bureau de la commission des résidents français,
PORTAL, négociant, président; Martin de MOUSSY, doct.-méd., vice-président, VAILLANT et ISABELLE, secrétaires.

Protestation de la garde nationale d'Auch.

Citoyen rédacteur,

Nous adressons au *Moniteur* la protestation suivante; nous vous serions fort obligés si vous vouliez l'insérer dans votre plus prochain numéro :

Nous venons protester contre les insinuations mensongères insérées dans le *Moniteur* du 27 février dernier, à propos de la manifestation de la garde nationale d'Auch.

Nous protestons avec d'autant plus d'énergie, que c'est un parti pris de la part du ministre de déverser la calomnie sur les démocrates et de faire croire partout à la conspiration des *rouges*, sans doute pour se faire décerner des couronnes civiques par les satisfaits, les honnêtes et les modérés de son espèce. Nous protestons en même temps contre l'arrêté du préfet qui prétend qu'on a *proféré les cris les plus coupables en pénétrant dans la caserne*. Le préfet *s'est trompé*, car on n'a pu entendre que les cris de Vive le 9e chasseurs! Vive la République! Dans le trajet seulement on a crié : Vive la République démocratique et sociale! On a crié aussi : A bas la réaction! A bas les chouans! Serait-on coupable, en République, de n'aimer ni la réaction, ni les chouans? Certes il eût été plus *honnête* de crier : Vive le privilége! Vive la noblesse! Vive le roi! Qu'eût dit le citoyen préfet? Bravo, sans doute.

Au reste, voici les faits :

La cérémonie du 24 février était finie; on était au dernier verset du *Te Deum*, lorsque l'idée vint à quelques gardes nationaux d'accompagner le régiment jusqu'à son quartier. Cette motion gagna comme le feu sur une traînée de poudre, et cela ne surprendra personne lorsque l'on saura que le 9e chasseurs avait déjà tenu garnison dans notre ville, et qu'il y avait laissé de très bons souvenirs. On crut devoir demander l'autorisation au maire, qui refusa.

La garde nationale vint se mettre en bataille sur la place d'armes, où, après une courte discussion entre le maire et les officiers, on laissa rentrer le drapeau; le maire défendit de nouveau à la garde nationale d'accompagner la garnison, et le commandant par intérim ordonna de rompre les rangs. Malgré ces ordres, les officiers formèrent les pelotons et on se dirigea, tambours en tête, vers le quartier de cavalerie *par le chemin le plus court*. Si les officiers n'ont pas hésité à conduire les gardes nationaux dans leur visite amicale au 9e chasseurs, s'ils n'ont pas cherché à arrêter l'élan de fraternité de leurs concitoyens, c'est qu'ils étaient sûrs qu'aucun désordre n'arriverait.

Ils reconnaissent avoir agi contre les ordres de la mairie, mais ils nient et regardent comme un mensonge indigne et prémédité l'insinuation du *Moniteur* et l'arrêté du préfet, qui représentent les gardes nationaux comme ayant *pénétré* dans la caserne; ils y sont *entrés sans obstacle et avec les honneurs ordinaires*, aux cris de : Vive le 9e chasseurs, tandis que ceux ci répondaient : Vive la garde nationale!

La musique du régiment a joué au milieu de la cour des airs patriotiques pendant que les citoyens ont défilé; soldats et peuple ont été heureux de cette promenade fraternelle. Mais elle fait envie aux réactionnaires, qui n'ont que l'injure et la malédiction à la bouche, à ces *honnêtes* dont l'âme ne distille que fiel et calomnie. L'ordre le plus parfait n'a cessé de régner (*sans l'intervention de la troupe*). Les six cents citoyens qui assistaient à cette manifestation ont rompu leurs rangs sur la place d'Armes, aux cris de : Vive la République! cri terrible pour les caffarts de liberté, pour les valets de la monarchie cachés sous la cocarde républicaine, pour tous les tartuffes de modération, qui eussent été heureux de voir mitrailler au 29 janvier la *canaille* de Paris.

Le soir il y a eu fête et chants patriotiques autour des arbres de liberté; cinq cents citoyens ont été de l'un à l'autre, chantant nos hymnes populaires. Là encore étaient les officiers de la garde nationale veillant à l'ordre, et lorsque le peuple a eu terminé son joyeux pélerinage, ils l'ont invité à se retirer paisiblement, ce qu'il a fait au grand désappointement des hypocrites *honnêtes*...

Les patrouilles qui ont parcouru la ville dans la nuit n'ont eu à signaler aucun désordre.

Voilà, citoyen, la vérité; nous pensons que vous la publierez, car puisque vous avez répandu la calomnie, il est juste que vous répandiez aussi le contre-poison.

Salut et fraternité.

Suivent les signatures de trente-cinq officiers.

L'armée des jésuites.

M. Léon Faucher qui sans avertissement a fait brutalement emprisonner les membres et les employés de la *Solidarité républicaine*, qui a fait intervenir la police et ses violences, jusqu'aux menottes et aux chaînes, au milieu d'associations inoffensives mais sincèrement républicaines, prend aujourd'hui dans le *Moniteur* les formes les plus polies, les plus sympathiques pour prévenir l'*Association des amis de l'ordre*, que son existence n'est pas autorisée par les lois, et que le ministère, à son grand regret, se voit obligé de la dissoudre.

Voici quelques passages de la circulaire courtoise adressée à tous les préfets :

A une époque où la société ébranlée chancelait sur sa base, le gouvernement, qui présidait aux affaires de la République, ne paraissait ni assez fort ni assez résolu pour maintenir les principes essentiels de l'ordre. Les opinions les plus subversives, proclamées ouvertement dans les journaux, dans les clubs, et jusque sur la place publique où l'on délibérait en armes, allaient passionner les esprits. Les lois étaient suspendues ou impuissantes. L'autorité, malgré des efforts courageux, était dominée à l'hôtel de ville par les clameurs de la multitude; et *l'anarchie trônait au Luxembourg*. Le pays entier était livré comme une proie à ces funestes théories qui menaçaient le pouvoir, le travail, la propriété, la famille.

En face de cette désorganisation sociale, des citoyens honnêtes purent légitimement croire que, pour sauver l'ordre et pour conjurer la ruine du pays, il fallait réunir dans une vaste association tous les éléments de conservation, de force et de sécurité qui existaient encore en France. Le silence des lois favorisait cette entreprise; car aucune règle n'avait limité ou déterminé l'exercice du droit d'association. C'était venir au secours du gouvernement lui-même, dans l'effroyable désordre qui entraînait toutes les institutions pêle-mêle, que de grouper quelque part et de tenir en réserve des forces dans lesquelles il pût, au moment critique, trouver un point d'appui. On préparait ainsi dans les départements des démonstrations pareilles à cet élan spontané de la garde nationale qui affranchit Paris et l'Etat, le 17 avril, de la tutelle, disons plus, de l'oppression de l'émeute.

Le gouvernement reconnaît, Monsieur le préfet, tout ce qu'a de *louable* dans son but, et de *bienveillant* dans ses efforts, une association qui se propose uniquement la défense de l'ordre; mais, en même temps, il proclame que cette défense appartient aux pouvoirs réguliers de la société, et qu'en dehors de ces pouvoirs elle est impossible. Le gouvernement ne doit pas tolérer *de la part de ses amis* ce qu'il interdit à ses adversaires; il n'y a pas d'intervention qui légitime à ses yeux des exemples d'anarchie. Justement alarmé des tentatives de l'association qui s'intitule *Solidarité républicaine*, il s'est hâté de prendre des mesures pour la dissoudre; il ne permettra pas davantage aux *amis de l'ordre* de former ni de maintenir une association qui est contraire aux lois. Si les lois pouvaient être éludées, même à la faveur d'un *prétexte honorable*; si une organisation aussi puissante était tolérée, dès demain l'on verrait s'établir une organisation plus vaste encore, sur les mêmes bases, mais dans un but d'agitation et de désordre. Chaque parti élèverait la prétention de former un État dans l'Etat; ce serait la guerre civile.

Ainsi, les membres de l'*Association des Amis de l'ordre* sont les amis du gouvernement. Leur but est louable, leurs efforts sont bienveillants, leur prétexte honorable. Or, ces amis de l'ordre sont des royalistes qui préparaient la guerre civile contre Paris. Et voici les détails que nous devons sur cette organisation à M. Faucher lui-même :

L'*Association des amis de l'ordre* se divise en légions, en centuries et en décuries. Chacune de ces fractions a un chef hiérarchiquement subordonné au chef supérieur en grade, et recevant de lui un mot d'ordre ainsi qu'une direction. Chaque légion est commandée par un général et reçoit ainsi une organisation militaire. Au premier signal donné par les chefs et transmis d'échelon en échelon jusqu'aux membres des décuries, la société entière peut se trouver rassemblée et prête à agir. Le secret est de rigueur pour les mots d'ordre et de ralliement comme pour les signes de reconnaissance; les noms des sociétaires ne sont jamais écrits, et l'emploi des fonds ne devient public dans aucun cas.

La fermeture subite des ateliers de la Champagne, de la Sologne, a privé de toutes ressources les ouvriers nombreux qui nous adressent la lettre suivante :

Citoyen rédacteur,

Trop longtemps les organes de la réaction nous ont présentés à la France entière comme des brigands incendiaires, altérés de sang et de carnage, pour que nous puissions rester muets aujourd'hui, malgré la résolution que nous avions prise de souffrir en silence.

On a fait de nous un épouvantail, une machine à mesures réactionnaires, et, encouragé par notre silence, on a résolu d'exploiter notre misère.

C'est pourquoi nous avons recours à la voie de la presse, afin de dire à ceux qui ne nous connaissent que par les journaux vendus aux ennemis de la République, ce que nous avons été, ce que nous sommes et ce que nous serons, ne doutant nullement que tous les honnêtes gens, à quelque classe qu'ils appartiennent, ne nous rendent justice.

C'est particulièrement à nos frères de l'armée que nous nous adressons, car c'est principalement dans leurs rangs que les calomnies les plus monstrueuses ont été répandues et propagées dans un but spéculatif; nous savons que rien n'a été épargné pour leur rendre odieux les frères parmi lesquels ils étaient encore hier avant que la loi ne se fût emparé d'eux. Nous savons qu'on a exploité le point d'honneur du soldat, pour les exciter contre nous, mais cet ignoble machiavélisme ne réussira pas; nous irons à eux en leur disant ce que nous sommes, et, bien sûr, ils nous tendront la main.

Oui, frères, enfants du peuple comme nous, pauvres opprimés devenus instruments d'oppression, et qui peut-être demain partagerez nos souffrances, écoutez-nous!...

Nous avions vu se fermer une à une toutes les portes des ateliers privés. Lorsque le gouvernement, craignant la misère oisive, décréta de grands travaux d'utilité publique, aussitôt les mairies furent envahies, et nous nous estimâmes heureux d'être enrôlés. Pourtant nous étions tous artisans, étrangers au dur travail du terrassement; nous partions résignés pour des pays insalubres et des travaux rebutants; n'importe! c'était un moyen d'échapper à l'aumône et de donner du pain à nos enfants.

Vainement l'on a lancé parmi nous des fauteurs de troubles et des agents provocateurs, nous sommes restés calmes. Aussi, désespéré par notre attitude pacifique, a-t-on eu recours aux derniers moyens : la dissolution des ateliers de l'Etat et la suppression des secours dans les mairies. L'on nous a rejetés dans la misère, espérant sans doute que le désespoir nous mettrait les armes à la main.

Et vous qui nous insultez chaque jour, vous qui n'avez jamais senti battre un cœur français dans votre poitrine, vous ne savez pas ce qu'il faut de courage et de force pour rester calme, lorsque la faim déchire les entrailles, et qu'on voit mourir autour de soi des êtres aimés, ou plutôt, si, vous le savez, et vous comptez peut-être que nous faillirons...

Mais cette fois encore votre attente sera vaine; car nous attendrons que le doigt de Dieu ait marqué votre dernière heure en vous livrant au mépris de ceux que vous égarez aujourd'hui.

Salut et fraternité.

Les travailleurs sans travail par la fermeture des ateliers publics,

(*Suivent les signatures*).

Haute cour de justice.

Présidence du citoyen Bérenger (de la Drôme.)

Séance du 8 mars 1849.

Les dispositions adoptées pour la première séance restent les mêmes aujourd'hui. L'étroite enceinte affectée au public est remplie bien avant l'ouverture de l'audience. Les tribunes réservées sont également occupées par un grand nombre de personnes munies de cartes. On annonce l'arrivée de presque tous les témoins assignés, tant à charge qu'à décharge et qui n'avaient pas répondu hier à l'appel de leur nom.

Parmi les nouveaux arrivés, on nous cite les citoyens Lamartine, Ledru-Rollin, Arago, et plusieurs autres membres de l'Assemblée nationale. On remarque dans l'auditoire un grand nombre d'officiers de toutes armes et de gardes nationaux de la localité.

Les avocats, assis hier au banc de la défense, occupent aujourd'hui les mêmes places, malgré la protestation de ceux des accusés qui ne veulent pas se défendre. Parmi eux se trouve Me Boinvilliers fils, auquel la cour a refusé hier la permission de se retirer.

A onze heures la cour n'est pas encore entrée en séance. Il paraît que l'accusé Barbès refuse absolument de comparaître à l'audience. On est obligé de recourir aux moyens indiqués dans les articles non abrogés de la loi de septembre 1835. Si malgré les instances du président auprès de Barbès, cet accusé persiste dans sa résolution, les débats auront lieu hors de sa présence.

A onze heures un quart on introduit les accusés. On remarque l'absence de Barbès et d'Albert. Un piquet de gendarmes, porteurs de fusils, traversent la salle d'audience. On pense qu'ils vont chercher les accusés qui ont refusé d'assister aux débats. Il est douteux cependant que la violence soit employée contre eux, et il est probable que cette démonstration est de pure forme.

A onze heures et demie la cour entre en séance, et le président prononce l'ouverture des débats. On procède à l'appel des jurés qui répondent tous sans aucune absence.

M. LE PRÉSIDENT. Deux des accusés, Barbès et Albert, ayant refusé de comparaître, j'ai fait faire une sommation par huissier et avec la force armée.

Le greffier va donner lecture du procès-verbal dont voici la substance :

« Assisté de la force armée et du commissaire central de police, je me » suis rendu auprès des accusés auxquels j'ai fait sommation d'assister » aux débats relatifs à l'attentat du 15 mai. Ils nous ont répondu que ne » reconnaissant pas la compétence de la haute cour, ils refusent d'obtempérer. Sommés de signer, ont refusé.

M. LE PRÉSIDENT. Vu l'art. 8 de la loi du 9 septembre 1835, qui décide qu'en cas de refus de la part des accusés d'assister aux débats, il sera passé outre aux débats;

Attendu que la présence de Barbès et d'Albert est nécessaire à la justice et à la défense de leurs coaccusés, la cour décide que les accusés seront saisis par la force et amenés devant la cour.

On s'attend ainsi à de déplorables scènes de violence, et on s'étonne qu'après avoir invoqué les articles de la loi de septembre la haute cour n'en ait pas fait l'application.

Conformément à l'arrêt de la cour, les accusés sont amenés par deux gendarmes qui les tiennent par dessous les bras. Les accusés se laissent conduire sans résistance.

M. LE PRÉSIDENT. La fin de l'audience d'hier a été marquée par des incidents regrettables, et celui d'aujourd'hui ne l'est pas moins. L'imputation adressée aux jurés de trouver des délices à condamner les accusés, a été l'objet d'une protestation spontanée de la part d'un juré et de celle du procureur-général.

Je veux laisser toute liberté à la défense, et je suis tout disposé à user de mes pouvoirs pour garantir le calme et la modération des débats.

M. BARBÈS. Il est bien entendu qu'étant amenés ici par la force, c'est absolument comme si nous n'y étions pas. Nous n'avons rien à dire.

M. LE PRÉSIDENT. C'est entendu. On va appeler les témoins qui n'ont pas répondu hier.

Blanqui réclame contre la présence d'un second gendarme à ses côtés qui gêne tous ses mouvements. Il demande aussi des plumes et du papier.

M. RASPAIL. Nous n'avons pas eu le temps de nous concerter, mais je demande à m'expliquer en mon nom personnel.

M. COURTAIS. J'accepterai les débats. Dans mon opinion, la loi ne devrait pas avoir d'effet rétroactif. Mais à cause de ma longue captivité, j'accepte les jurés qui sont devant moi.

Borme et Degré déclarent accepter les débats.

M. LE PRÉSIDENT. Il est entendu que ceux des accusés qui ne réclament rien, acceptent la juridiction. (Réclamations aux bancs des accusés.)

M. RASPAIL. Je viens protester contre votre juridiction, moins dans notre intérêt personnel qu'à cause du précédent que cela pourrait créer. Voilà déjà bien longtemps que nous souffrons dans les cachots, et pourtant l'affaire du 15 mai s'est passée en plein soleil, devant tout le peuple, devant vous, messieurs de la cour, devant le procureur-général, peut-être devant vous, messieurs les jurés, qui peut-être étiez à Paris en ce moment.

Il fallait quinze jours pour instruire une pareille affaire. Il suffisait de constater notre identité. Cela est si vrai que pendant les neuf mois de notre détention, nous n'avons été interrogés que trois fois, et qu'au bout de vingt jours, M. Bertrand, juge d'instruction, nous a déclaré qu'il n'avait plus rien à faire.

Cependant, c'est après plusieurs mois de délai que la chambre des mises en accusation nous a renvoyés devant la cour d'assises de la Seine. Malgré cet arrêt, nous avons vu, à l'Assemblée nationale, un de nos collègues venir demander notre renvoi devant vous. Dans quelle pensée? A-t-on cru que devant vous l'accusation serait plus facile? Cette pensée serait insultante pour vous.

Maintenant, la loi doit-elle avoir un effet rétroactif? Evidemment non. La loi est précise. Moi, vieux républicain, qui ai travaillé toute ma vie pour le triomphe de mes opinions, aurais-je pu vouloir attenter à la base même de la République, le suffrage universel ; si je décline votre compétence, c'est au point de vue de la justice. Mais comme homme, comme citoyen, j'ai confiance en vous. Vous apprécierez les faits qui nous sont reprochés. Et si vous me frappez, je m'inclinerai devant votre arrêt, et je serai prêt à mettre moi-même en holocauste, sur l'autel de la patrie, cette main qui aura forfait à l'honneur en attentant à la souveraineté nationale.

Le greffier donne lecture des conclusions du citoyen Raspail, conformément au discours qu'il vient de prononcer.

M. ARMAND LÉVY (conseil de Flotte). Nous protestons contre le renvoi devant la haute cour, car la loi qui déclare qu'aucune loi ne peut avoir d'effet rétroactif est antérieure et supérieure à toute loi positive. Il y a de plus une autre exception. Les membres des conseils généraux ont été nommés non pour devenir des juges, mais pour administrer le département.

La révolution de février a brisé tous les pouvoirs, et comment au milieu des ruines de tous les pouvoirs, le pouvoir judiciaire seul est-il resté debout? La charte disait que la justice émane du roi. Or, le roi tombé, la justice qui en émanait devait tomber avec lui. Le seul roi aujourd'hui c'est le peuple, et c'est de lui seul que toute justice doit venir.

Les jurés émanent du suffrage universel ; les juges doivent en émaner aussi. Les jurés n'ont pas qualité pour se prononcer, et les juges sont également incompétents, parce qu'ils ne sortent pas du suffrage universel.

Hier, on nous disait que, dans les pays libres, il y avait des garanties pour les accusés; mais quelle garantie ont donc des accusés qu'on peut retenir indéfiniment en prison?

Alors les citoyens emprisonnés sous Lamartine, maintenus en prison par Cavaignac, sont jugés sous la présidence du citoyen Bonaparte. Eh! mon Dieu, pourquoi n'avoir pas attendu?... Peut-être aurait-on fait juger les républicains assis sur ces bancs par les suppôts de cette monarchie dont quelques factieux méditent le rétablissement.

Les accusés Sobrier, Flotte, Thomas, Villain protestent contre la compétence, sans adhérer aux conclusions du citoyen Raspail.

M. BLANQUI. Vous n'êtes pas un tribunal, mais une commission spéciale, ni plus ni moins que tous les autres tribunaux d'exception. Je le prouve. L'Assemblée nationale acquiert la certitude que l'invasion du 15 mai était une irruption populaire, sans préméditation, sans complot ; elle reconnaît que certains hommes politiques, qu'elle n'aime pas, n'avaient ni préparé ni favorisé ce fait, qu'ils n'en sont nullement responsables ; elle voit que la justice ordinaire, la justice juste, ne verra pas là l'occasion d'une condamnation.

Que faire? On jette dans une prison les victimes de l'échauffourée. La procédure est instruite, mais on l'enterre dans un carton, et, pendant ce temps, l'Assemblée nationale érige *in petto* un tribunal d'exception. Le principe de non rétroactivité a traversé dix-huit siècles de guerres, il a toujours été respecté. Eh bien! certains jurisconsultes, bourrés de citations latines, viennent attaquer ce principe. Ils ont créé un titre nouveau dans une loi inconnue. J'espère que ce procès sera le seul qui soit porté devant ce tribunal trop complaisant...

M. LE PRÉSIDENT. Je ne peux permettre cette expression.

M. BLANQUI. Je la retire. Maintenant je dirai quelques mots du jury. On vous a dit que les jurés ont droit à nos respects comme émanant du suffrage universel. Mais, dans ce cas, il faudrait qu'ils eussent été nommés pour la fonction spéciale qu'ils sont appelés à remplir.

Vous savez que le législateur a repoussé l'élection à deux degrés. Et cependant, n'est-ce pas aussi le suffrage universel? Non. MM. les conseillers généraux ont été nommés chacun dans un canton, comme les représentants de tous les intérêts matériels des cantons. Ces hommes sont des propriétaires, des hommes de loi, ils doivent présenter des conditions de fortune.

Or, sont-ce là les juges qui doivent décider du sort des défenseurs les plus ardents, les plus emportés des intérêts populaires?

Non seulement donc les conseillers généraux ont été choisis pour des fonctions différentes, mais encore ils ne peuvent, sans usurpation, s'attribuer des fonctions qui n'ont aucun rapport avec celles qui leur ont été conférées.

Quoi! le suffrage universel peut-il faire du médecin un avocat, et de l'avocat un artiste? Peut-il faire d'un conseiller général un juré? Vous n'êtes pas et vous ne pouvez pas être des juges. Vous n'émanez du suffrage universel que comme conseillers généraux et non comme juges. Attendez que le peuple vous ait donné un mandat spécial.

Que vois-je ici? Sur quatre-vingt-cinq jurés, il y en a un qui manque. Et quel est-il? C'est celui du département de la Seine.

On met donc en suspicion cette ville de Paris dont les hommes du passé rêvent la ruine. Eh quoi! pas un représentant de ce département, dans lequel s'est consommé le fait qu'on a à juger.

Le ministère public dira que le conseil général de la Seine n'est pas constitué par le suffrage universel. Mais pourquoi? parce qu'on savait que l'élection porterait au conseil général de véritables amis du peuple et des défenseurs ardents de la République.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. Avant de répondre aux objections des accusés relativement à la compétence de la haute cour, je dois répondre à l'accusé Raspail. Il n'a pas passé au secret les dix mois de sa détention. Quant à la lenteur de la procédure, je dois dire que 280 personnes avaient été d'abord arrêtées ; il a fallu statuer sur leur sort.

Six cents témoins ont été entendus, deux mille pièces ont été examinées. Le 23 décembre, peu de jours après la constitution de la haute cour, l'acte d'accusation était dressé et déposé. Ces explications suffisent pour repousser les allégations de l'accusé Raspail.

Nous arrivons au déclinatoire, dont nous ne contesterons pas l'importance. Les objections des accusés ont bien plutôt rapport à l'organisation de la haute cour qu'à sa compétence. Or, cette organisation émane de la constitution, elle émane de l'Assemblée nationale. L'établissement de cette haute cour a soulevé peu d'objections dans le sein de l'Assemblée nationale.

D'ailleurs, toutes les constitutions, même les plus républicaines, celle de 91 notamment, ont érigé des hautes cours destinées à la répression des crimes politiques. Quant à cette cour, comment est-elle composée? Les magistrats sont élus par leurs pairs, et les jurés viennent du suffrage universel : ne présentent-ils pas toutes les garanties de justice et d'impartialité?

En vérité, nous assistons à un étrange spectacle! Ceux qui avaient demandé le suffrage universel sont ceux-là même qui s'en défient le plus. Les conseillers généraux présentaient plus de garanties qu'aucun autre. Et quant au département de la Seine, si nous n'avons pas pris un juré dans son sein, c'est qu'il n'est pas le résultat du suffrage universel. Que n'auraient pas dit les accusés si parmi les jurés s'était trouvé un citoyen non élu par le suffrage universel!

Quant aux raisons alléguées par l'accusé Blanqui, relatives à la suspicion dont serait frappée la ville de Paris, je n'ai pas à m'en occuper.

Est-il vrai que cette haute cour soit frappée d'une incompétence particulière aux accusés? Nous doutons même que cette incompétence puisse être plaidée devant la haute cour. Il y a décret de l'Assemblée nationale, et ce décret ne peut être cassé par vous. Il vous a investi de la connaissance de l'attentat du 15 mai, vous ne pouvez vous y soustraire.

La haute cour, par exemple, doit s'assembler spontanément dans le cas de forfaiture de la part du président de la République. Comment donc pourrait-elle, s'élevant au-dessus de la Constitution, se refuser à remplir les devoirs qui lui sont imposés?

M. le ministre de la justice disait, en parlant de la haute cour de justice : C'est la nation elle-même qui se constitue en cour d'assises. Or, comment cette haute cour pourrait-elle décliner la mission qui lui est confiée? N'est-elle pas dans la même position que les cours d'assises qui sont saisies par un arrêt solennel de toutes les cours d'appel réunies? La haute cour ne peut donc même admettre le déclinatoire qui lui est proposé.

On vous a dit que la haute cour n'était qu'une commission. Quoi! est-ce là une commission instituée spécialement pour le délit du 15 mai? Non sans doute, car elle est créée par cette constitution dont l'accusé Blanqui, autant que nous, souhaite sans doute la longue durée.

Quant à la rétroactivité, je dois dire que je respecte profondément ce principe. Sans doute aucun citoyen ne peut être condamné pour un acte que la loi ne qualifiait ni de crime ni de délit au moment où il a été accompli. Mais je ne comprends pas qu'on applique ce principe au fait actuel.

J'ai entendu avec étonnement l'accusé Raspail dire que la cour d'assises n'aurait pu lui appliquer aucune peine ; et quant aux circonstances atténuantes, le haut jury comme le jury ordinaire peut les appliquer.

Si l'Assemblée nationale a pu, dans la constitution de 1848, remplacer les cours d'assises par de nouveaux tribunaux, elle a pu substituer pour certains cas la compétence d'une haute cour à celle des cours d'assises. Il y a d'ailleurs des précédents.

En 1822, un journal a comparu devant la police correctionnelle pour un délit qui, antérieurement, devait être jugé par les cours d'assises, et la cour de cassation a rejeté son pourvoi.

Quant à l'arrêt de mise en accusation, qui renvoyait les accusés devant la cour d'assises, l'accusé Raspail prétend en vain qu'il devait être supérieur au décret de l'Assemblée. L'Assemblée peut, soit par sa propre initiative, soit sur la réquisition du gouvernement, créer une juridiction, et rien ne peut lui enlever cette faculté. Dépendra-t-il d'un procureur-général de dépouiller l'Assemblée nationale de ce droit suprême? Non sans doute, et l'article 91 de la constitution ne saurait être subordonné à un caprice ou à une négligence.

Nous terminerons par une dernière considération. Je ne saurais m'expliquer la résistance de certains accusés contre une juridiction qui leur présente toutes garanties.

M. RASPAIL. J'ai présenté le déclinatoire, non dans mon intérêt, mais dans celui de votre juridiction même. Il est vrai que la jurisprudence de la cour de cassation est contraire à mes prétentions et que plusieurs auteurs sont de son avis; mais la loi ne peut pas avoir d'effet rétroactif quant au fond. Elle ne dispose que pour l'avenir.

Si vous admettez que la loi de rétroactivité n'est applicable que dans la forme, je dis qu'elle n'est jamais applicable. Jamais vous ne pourrez appliquer rétroactivement une disposition pénale qui s'applique à un crime ou à un délit. Mais si l'on discute sur le fond et sur la forme, cela prouve que le point est au moins douteux.

Mais qu'est-ce que le fond? qu'est-ce que la forme? Où est la limite qui sépare l'un de l'autre? L'art. 2 du code civil est totalement inapplicable au fond. Vous avez dit que la jurisprudence de la cour de cassation n'a pas varié, cela n'est pas exact, et quant aux auteurs, je peux vous en citer un, Faustin-Elie, qui est tout-à-fait en désaccord avec cette jurisprudence. M. Dupin avait émis la même opinion, mais

Souvent jurisconsulte varie,
Bien fol est qui s'y fie.

La preuve, c'est que M. Dupin a changé d'opinion.

Quand j'ai été nommé représentant du peuple, on a voulu m'éloigner de la tribune, car on a fait de moi un épouvantail. Or, lorsque j'ai été nommé, non par une portion du peuple, mais par la France entière, on n'a reculé devant aucun moyen pour me fermer l'Assemblée.

On a dit au peuple : ton mandataire n'arrivera pas à la tribune, et, représentant de tes droits, de tes intérêts, il ne représentera que tes souffrances, tes tortures. D'abord on a attendu afin que je ne pusse pas récuser l'ancien jury, puis quand le nouveau jury a été constitué, au lieu de m'envoyer devant lui, on m'a arraché à sa juridiction pour m'envoyer devant vous.

Quant au droit de la haute cour de se déclarer incompétente, c'est la cour de cassation même qui l'a reconnue.

J'arrive à une petite rectification. Le ministère public a dit que je n'avais pas été au secret. Cela est vrai, car je pouvais recevoir tout le monde, mais en présence d'un gendarme qui notait tous les mouvements de mes visiteurs. Or, si ce n'est pas là le secret, c'est du moins un genre de liberté qui n'est pas plus de mon goût assurément que de celui de toute autre personne.

M. ARMAND LÉVY, conseiller de Flotte. Je rappelle que j'ai présenté un argument auquel il n'a pas été répondu. J'ai dit que les membres élus des conseils généraux n'avaient pas reçu de mandat pour devenir jurés, je persiste et j'attends une réponse à ce sujet.

A trois heures l'audience a été suspendue ; la cour est entrée en délibération en ce qui touche sa compétence et l'effet rétroactif.

A quatre heures et demie elle est rentrée et a rendu l'arrêt suivant :

La cour,

Sur le déclinatoire tiré de la rétroactivité prétendue du décret portant renvoi de l'accusation relative à l'attentat du 15 mai devant la haute cour de justice ;

En ce qui touche la recevabilité dudit déclinatoire ;

Attendu que la compétence de la haute cour de justice a sa source dans l'art. 91 de la constitution, aux termes des 2e et 3e paragraphes, « cette cour juge toute personne prévenue de crime, attentat ou complot contre la sûreté intérieure ou extérieure de l'Etat qu'en vertu d'un décret spécial l'Assemblée nationale a renvoyé devant elle ; »

Attendu que ce décret émanant d'un corps dont les attributions sont distinctes de celles du corps judiciaire, ne sauraient mettre obstacle à ce que la juridiction par lui saisie examine en dehors des considérations d'ordre politique qui ont motivé le renvoi, et sauf l'autorité acquise à des décisions antérieures passée en force de chose jugée, les exceptions juridiques faisant partie intégrale de la défense des accusés ;

Attendu que le déclinatoire fondé, dans l'espèce, sur la violation du principe de la non-rétroactivité des lois soulève une question de la nature de celles qui, dans la limite ci-dessus déterminée, peuvent être légalement déférées à la haute cour ;

Que, d'une part, il se lie au droit inaliénable à tout tribunal de juger sa compétence ;

Que, d'autre part, il constitue une exception péremptoire rentrant essentiellement dans la défense des accusés;

Qu'enfin il n'y a pas été statué d'une manière directe par le décret;

Qu'ainsi et à tous ces titres les accusés sont recevables à le proposer, et la haute cour compétente pour décider s'il a son fondement dans la loi.

— Au fond,

Attendu que, si en vertu du principe d'éternelle justice consacré à la fois par l'art. 2 du code civil et par l'art. 4 du code pénal, les lois répressives ne s'appliquent qu'aux faits postérieurs à leur promulgation, il en est autrement des lois de procédure et de compétence, qui, du moment où elles ont force d'exécution, régissent indistinctement les procès nés et ceux à naître ;

Que l'instruction et le jugement des affaires tant civiles que criminelles se composent d'actes successifs ; ceux de ces actes non consommés qui précèdent la décision définitive et en dernier ressort, appartiennent à l'avenir et la laissent dès lors sous l'empire des formes nouvelles auxquelles elle est soumise;

Attendu qu'en ce qui touche spécialement la juridiction, les formes ne sont qu'un mode d'exercice de la puissance publique ;

Que le législateur étant toujours le maître d'en modifier l'exercice, suivant le besoin des temps; restreindre au procès non encore existants l'effet des changements qu'il y a apportés, ce serait entraver dans sa sphère d'action la souveraineté nationale qu'il représente, consacrer l'inégalité là où un principe commun appelle une application commune, reconnaître des droits acquis en matière de jury ;

Attendu qu'il n'existe, quant à la force légale de ces règles, aucune différence entre le cas où un tribunal supprimé en entier ou remplacé par un autre, et celui où, comme dans l'espèce, une certaine nature d'affaire, est transportée de la juridiction ordinaire à une autre juridiction par la constitution établie ;

Que dans ces deux cas il y a parité de situation, identité de principes, uniformité de conséquences dans les moyens relatifs à la compétence de la haute cour et à celle du haut jury;

Attendu que cette composition étant un acte du pouvoir judiciaire ne saurait tomber sous le contrôle du pouvoir judiciaire ;

Que l'art. 91 de la constitution n'a fait dépendre le concours des hauts jurés au jugement des attentats par lui prévus, que de leur qualité de membres des conseils généraux, sans distinguer entre ceux qui seraient activement investis de cette qualité et ceux qui la tiendraient d'une élection nouvelle;

Attendu enfin, en ce qui concerne les garanties de la défense, qu'il n'est pas permis de supposer et d'admettre que la loi fondamentale de l'Etat ait placé la haute cour dans des conditions inférieures sous ce rapport à celles qui, devant les autres tribunaux, assurent aux accusés une bonne et impartiale justice ;

Que les éléments constitutifs de la suprême juridiction, laquelle procède à la fois de l'élection, de l'institution et du suffrage universel, loin d'affaiblir ces garanties leur donne au contraire une plus grande étendue et une force nouvelle;

Rejette le déclinatoire.

L'audience a été levée à 6 heures.

Assemblée nationale.

Séance du 9 mars. — Présidence de M. Marrast.

Suite de la troisième délibération sur la loi électorale.

La majorité de la commission a proposé hier de n'admettre de l'article 3 que les deux premiers paragraphes ainsi conçus :

« Ne pourront être inscrits sur la liste électorale :

» 1° Les individus privés de leurs droits civils et politiques par suite de condamnation soit à des peines afflictives et infamantes, soit à des peines infamantes seulement ;

2° Ceux auxquels les tribunaux jugeant correctionnellement ont interdit le droit de vote et d'élection par application de l'art. 42 du code pénal ou de l'art. 106 de la présente loi.

M. VEZIN combat cette proposition qui est défendue par M. Victor Lefranc, et rejetée.

Les deux premiers paragraphes sont adoptés ainsi que le troisième ainsi conçu :

» 3° Les condamnés pour crime à l'emprisonnement par application de l'art. 463 du Code pénal ;

» 4° Les condamnés en police correctionnelle à trois mois de prison au moins, pour vol, escroquerie, abus de confiance, soustraction commise par des dépositaires de deniers publics, ou attentat aux mœurs, prévu par l'art. 334 du Code pénal. »

M. DURAND (de Romorantin) demande la suppression de la fin du paragraphe, à partir de ces mots exclusivement : « pour vol, escroquerie, etc. »

M. VALETTE combat cet amendement, qui est rejeté. Le paragraphe est adopté dans son entier.

« 5° Ceux qui ont été condamnés pour délit d'usure. » — Adopté.

6° Ceux qui auront été condamnés à trois mois de prison au moins par application des art. 318 et 423 du code pénal (fausses mesures et falsifications.) — Adopté.

7° Les interdits.

« 8° Les faillis n'ayant point obtenu de concordat ou n'ayant pas été déclarés excusables, si d'ailleurs ils n'ont été réhabilités.

M. BESANÇON propose d'ajouter :

« Les faillis-concordataires ne seront admis à exercer leur droit électoral que lorsqu'ils auront acquitté les dividendes échus. »

Cet amendement est rejeté. Le paragraphe de la commission est adopté.

« Toutefois, le paragraphe 3 du présent article n'est applicable ni aux condamnés en matière politique, ni aux condamnés pour coups et blessures, si l'interdiction du droit d'élire n'a pas été, dans le cas où la loi l'autorise, prononcée par l'arrêt de condamnation. » — Adopté.

La commission propose l'art. additionnel suivant :

« Quinze jours avant l'élection, le préfet fera publier dans le recueil des actes administratifs du département le tableau des corps auxquels appartiennent les électeurs du département en activité de service militaire ou maritime, et l'indication des lieux où ces corps se trouvent.

» Ce tableau sera en même temps déposé au secrétariat de la préfecture, pour y être communiqué à toute réquisition. » — Adopté.

La commission, acceptant un autre amendement, propose de rédiger ainsi l'art. 59 :

« Art. 59. Les procès-verbaux des opérations électorales de chaque canton sont rédigés en double.

» L'un de ces doubles reste déposé au greffe de la justice de paix; l'autre double est porté au chef-lieu du département par le président du bureau ou par l'un des membres que le bureau délègue à cet effet.

» Le bureau pourra, au besoin, décider que ce double sera envoyé par la poste ou par un courrier spécial.

» Le recensement général, etc., comme au projet. » — Adopté.

L'art. 60 a trait au vote des militaires présents sous les drapeaux. Le dernier paragraphe porte que pour les armées en campagne hors des frontières l'exercice du droit électoral est suspendu.

M. GENT propose d'ajouter :

« Cette suspension n'aura lieu toutefois qu'autant qu'elle sera impérieusement réclamée, soit par les exigences rigoureuses du service, soit par l'impossibilité de faire parvenir en temps utile les procès-verbaux du vote. »

MM. Lagrange et Desclais, qui avaient présenté un amendement dans le même sens, se rallient à cette rédaction.

M. GENT développe son amendement qui est combattu par M. Oudinot.

Le scrutin de division étant demandé, il y est procédé au milieu d'une assez vive agitation.

Les voix se répartissent ainsi :

Nombre de votants,	725
Majorité	363
Pour	191
Contre	534

L'amendement est rejeté.

M. DESESSARTS propose un article additionnel ainsi conçu :

« Ne seront néanmoins considérés, comme étant en cours de navigation, quant à l'exercice du droit électoral, que les marins naviguant sur les bâtiments de la République, au-delà de la zone du grand cabotage, ou en campagne devant l'ennemi.

M. BILLAULT combat l'amendement au nom de la commission, prétendant que nos soldats en Algérie ne sont pas considérés comme en campagne.

M. DESESSARTS retire son amendement.

L'art. 60 est mis aux voix dans son ensemble; il est adopté.

« Art. 61. Le recensement général des votes étant terminé, le président en fait connaître le résultat. »

M. HUOT (du Jura) propose d'ajouter :

« Si deux candidats ont obtenu chacun un nombre égal de suffrages, le plus âgé est préféré;

» En cas d'égalité d'âge, le sort décide. »

L'art. 61 serait terminé ainsi que le propose la commission :

« S'il s'agit d'élections à l'Assemblée nationale, il proclame représentants du peuple, dans la limite du nombre attribué au département par la loi, les candidats qui ont obtenu le plus de voix, selon l'ordre de la majorité relative. »

La commission repousse l'intercalation proposée par M. Huot.

L'Assemblée la repousse également.

L'article 61 est mis aux voix et adopté.

« Art. 62. Néanmoins, nul n'est élu ni proclamé au premier tour de scrutin, s'il n'a réuni un nombre de voix égal au huitième de celui des électeurs inscrits sur la totalité des listes électorales du département. »

M. TAILLEFER propose l'amendement suivant :

« Néanmoins, nul ne sera proclamé au premier tour de scrutin s'il n'a réuni au moins le quart des suffrages exprimés. »

Cet amendement est mis aux voix. Une première épreuve est déclarée douteuse.

On procède au scrutin de division.

Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants,	728
Majorité absolue,	365
Billets blancs,	348
Billets bleus,	380

En conséquence, l'Assemblée n'adopte pas l'amendement de M. Taillefer.

M. KERDREL propose cet amendement, dans lequel il remplace le quart par le sixième des votants.

« Néanmoins nul n'est élu ni proclamé au premier tour de scrutin, s'il n'a réuni un nombre de voix égal au huitième de celui des électeurs inscrits sur la totalité des listes électorales du département, et au sixième de celui des votants. »

Après une discussion confuse pour savoir si un amendement modifié par son auteur doit être considéré comme un amendement nouveau, et soumis par conséquent à la prise en considération, M. Kerdrel retire son amendement.

L'art. 62 est adopté.

« Art. 63. Dans le cas où le nombre des candidats réunissant au moins ce chiffre de voix est resté inférieur au nombre de représentants attribué au département par la loi, l'élection est continuée au deuxième dimanche qui suit le jour de la proclamation du résultat du premier scrutin, et alors elle a lieu à la majorité relative, quel que soit le nombre des suffrages obtenus. »

M. SAINT-PRIEST propose d'ajouter : « Alors qu'il suffit de 2 000 voix. »

L'amendement n'est pas adopté.

Les articles 64, 65, 66, 67, 68, 69 et 70 sont adoptés.

L'art. 71 est ainsi modifié par la commission :

« Les électeurs, momentanément retenus par leurs affaires ou leur travail dans une commune autre que celle sur la liste de laquelle ils sont inscrits, sont également, pour l'élection du président de la République, admis à voter dans le lieu de leur présence actuelle, s'ils produisent la preuve de leur inscription régulière sur la liste de leur commune. »

M. LAVALLÉE propose un paragraphe additionnel ainsi conçu :

« En cas de refus par le maire de la commune de délivrer le certificat d'inscription, ou de refus par le maire de la présence actuelle de délivrer la carte d'électeur, les réclamans pourront faire constater ce refus par témoins, et faire condamner, conformément à la présente loi, le maire qui les aurait illégalement privés, par ce fait, de l'exercice de leur droit électoral. »

Repoussé par la commission, le paragraphe n'est pas adopté.

Le 2e paragraphe de l'art. 71 est adopté.

L'art. 71 est adopté dans son ensemble.

L'Assemblée passe au chapitre 11 (dispositions spéciales pour l'Algérie et les colonies).

« Art. 73. Néanmoins, pour l'élection de la prochaine Assemblée législative, les délais et formalités, en ce qui touche les colonies, seront réglés ainsi qu'il suit :

» Aussitôt après la publication de la présente loi dans chaque colonie, il sera procédé à la formation des listes électorales.

» Les élections auront lieu, dans chaque colonie, le premier dimanche qui suivra la clôture des dites listes. »

M. HUBERT DE LISLE propose l'amendement suivant :

« Les militaires en activité de service et les marins en station dans les colonies seront inscrits sur les listes électorales des localités dans lesquelles ils se trouvent, et leurs suffrages seront comptés comme ceux des autres électeurs pour les représentants des colonies. »

Cet amendement, après une discussion confuse, n'est pas adopté.

Les articles suivants, jusqu'à 74, sont adoptés.

M. WOLOWSKI propose de remplacer l'article 75 tout entier par ces mots :

« Sont éligibles les électeurs qui ont atteint l'âge de vingt-cinq ans. »

L'amendement n'est pas adopté.

M. LELUT propose de supprimer les art. 75, 76, 77, 78, articles qu'il remplacerait par un article unique.

Cette proposition n'est pas adoptée.

Différents paragraphes de l'art. 75, où sont énumérés les empêchements à l'éligibilité, sont adoptés. Le paragraphe introduit dans l'article, relatif à la proposition de M. Pierre Leroux, est du nombre.

M. DESMAZURES demande qu'à la suite du paragraphe qui concerne les condamnés pour adultère, on ajoute cette disposition :

« Toutefois, cette dernière incapacité ne pourra être appliquée qu'à ceux contre lesquels elle sera prononcée par le jugement qui les aura condamnés. A cet effet, les tribunaux sont investis du droit d'appliquer aux cas prévus par les art. 337, 338 et 339 du code pénal, l'interdiction totale ou partielle des droits civiques, civils et de famille, autorisée par l'art 42 du même code. Cette application aura toujours lieu en cas de récidive. »

La discussion de cet amendement est renvoyée à demain.

La séance est levée à six heures.

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 mars sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

FAITS DIVERS.

Aujourd'hui, 9 mars, a eu lieu à la 7e chambre le premier acte du ridicule procès intenté aux commissaires du banquet des étudiants démocrates socialistes.

Les prévenus, dans l'impossibilité de faire entendre des témoins indispensables à leur défense, entre autres le citoyen Martin Bernard, actuellement à Bourges, avaient demandé la remise. Me Dain, représentant du peuple, et Emile Ollivier, ancien commissaire de la République, insistèrent énergiquement et à différentes reprises sur la convenance et la nécessité du renvoi de la cause.

Malgré leurs éloquentes paroles, le tribunal crut devoir procéder immédiatement aux débats. Les prévenus, ne pouvant consentir à se voir privés de leurs moyens de défense, ont fait défaut. Le tribunal les a condamnés à 100 francs d'amende et aux dépens.

Nous apprenons à l'instant que, mieux inspirés, les magistrats de la 6e chambre viennent d'accorder sans difficulté, dans une affaire analogue, ce que leurs collègues de la 7e avaient refusé sans alléguer aucune raison sérieuse.

Nous reviendrons sur cette affaire.

— Le maire de Narbonne a écrit au *Moniteur* pour se plaindre des détails inexacts que ce journal avait publiés sur les troubles de cette ville.

Le maire d'Auch proteste également. Il déclare que la garde nationale d'Auch, licenciée pour cause de républicanisme, n'a pas fait entendre d'autres cris que ceux-ci : *Vive la République!* et *vive le 9e chasseurs!*

M. Léon Faucher contredit le maire, et soutient qu'on a poussé des cris séditieux, tels que ceux-ci : *Vive la République sociale! à bas l'écharpe! à la lanterne!* etc.

— Le conseil municipal de la Seine a décidé aujourd'hui que dix niches extérieures de l'Hôtel-de-Ville seraient remplies par les statues de Molière, Papin, Lavoisier, Catinat, Voltaire, Boileau, Monge, Lafayette, Colbert, Ambroise Paré.

— Un grand changement vient d'être opéré dans l'armée chinoise, changement qui exercera une influence immense sur les destinées de l'empire. Le long, le lourd, l'immaniable fusil à mèche est remplacé par le fusil à piston. C'est ce que nous apprend un curieux rapport adressé à l'empereur par le ministre de la guerre.

—Presque tous les Anglais qui étaient à Paris sont partis pour Bourges, afin d'assister aux débats du procès de l'affaire du 15 mai.

— On écrit de Douvres, le 5 mars :

« La reine des Belges est arrivée ici aujourd'hui, venant d'Ostende. S. M. s'est rendue à Royal-Ship-Hotel, où le duc et la duchesse de Nemours l'attendaient pour l'accompagner à Claremond. »

— On lit dans l'*Assemblée nationale* :

« La *Démocratie pacifique* nous adresse aujourd'hui une réponse courtoise. Nous acceptons ce nouveau terrain. Elle demande examen et justice; nous lirons ses livres avec plus de soin et nous traduirons nos impressions sans partialité. »

— Les ouvriers et ouvrières de la cordonnerie pour femmes sont invités à venir, lundi 12 mars, à 8 heures du matin, rue Martel, 9, salle de la Fraternité, pour prendre connaissance d'un acte d'association.

— Une réunion générale des blessés et combattants de Février, devant avoir lieu très-incessamment, les ayans droit aux récompenses nationales sont invités à retirer leur carte au siége du comité des blessés et combattants de Février, faubourg Saint-Martin, 40; sans cette carte on ne peut être admis.

ANNIVERSAIRE DE LA CRÉATION DE LA DÉLÉGATION DU LUXEMBOURG. — Un banquet de l'Égalité sera donné par les délégués, le dimanche 18 mars, à onze heures précises, dans l'établissement de l'association fraternelle des cuisiniers réunis, barrière de Sèvres, 49. Les délégués et les membres des associations ouvrières peuvent se procurer des billets au bureau de la commission, rue Saint-Martin, 242, de 10 heures du matin à 8 heures du soir. Le prix du billet est fixé à 4 fr. Les dames seront admises.

EXPOSITION NATIONALE DE L'INDUSTRIE EN 1849. — Conformément à la décision de M. le ministre de l'agriculture et du commerce, du 8 février dernier, les fabricants qui se sont fait inscrire jusqu'ici sur le registre des exposants, ouvert à l'Hôtel-de-Ville, ont dû produire leur patente; mais il résulte d'une lettre explicative de M. le ministre, en date du 3 de ce mois, que les industriels qui, sans patente, fabriquent pour leur propre compte et en leur propre nom des produits sérieux et utiles, et notamment les ouvriers travaillant chez eux, pourront être admis à l'exposition.

Le préfet de la Seine s'empresse de porter ces dispositions à la connaissance des parties intéressées, et il saisit cette occasion de rappeler aux divers industriels que toute demande tendant à être admise à l'exposition, ne sera reçue à l'Hôtel-de-Ville que jusqu'au 31 mars courant.

(*Communiqué par l'administration.*)

LE SOLDAT LOUP-GAROU. — Tel paraît être le titre d'un petit ouvrage que nous ne connaissons pas, mais qui intrigue vivement l'état-major de l'armée. Ordre a été donné aux chefs de corps, en garnison à Paris, d'en rechercher partout les exemplaires; ordre pareil a été donné par le maréchal Bugeaud pour l'armée des Alpes.

Nos grands guerriers, il faut bien l'espérer, auront bientôt fait bonne justice de ce petit monstre à vingt mille exemplaires, d'autant plus dangereux, si l'on en croit un rapport de police, qu'il dissimulerait les plus infâmes visées sous les apparences hypocrites de la plus innocente candeur. Nous pouvons donc être tranquilles; mais, cette fois encore, vous en conviendrez, nous l'aurons échappé belle!

UNE NOUVELLE CALIFORNIE A STRASBOURG. — L'administration des ponts-et-chaussées ayant reconnu la nécessité de creuser le lit de la rivière qui traverse notre ville, la machine à draguer fonctionnait depuis quelque temps vis-à-vis de la douane, à peu près entre la première et la seconde grue.

La machine retirait du fond de l'eau, parmi le sable et les cailloux ordinaires, des cailloux présentant des filons métalliques.

Généralement on n'y faisait guère attention; cependant quelques-uns, mieux caractérisés, furent conservés par curiosité.

M. Dechappe, conducteur des ponts-et-chaussées, eut l'obligeance d'en remettre un échantillon à M. Kopp, professeur de chimie à l'Académie.

Celui-ci, en présence de plusieurs capitaines d'artillerie et d'élèves de l'école de pharmacie, constata que le caillou, qui n'était que du grès blanc, contenait de fortes incrustations d'un métal jaune, ductile, qui fut reconnu être de l'or massif, contenant un peu d'argent et une petite quantité d'un autre métal, probablement du fer ou du cuivre. L'or, dans l'échantillon analysé, ne s'y trouve pas simplement en paillettes minces, comme celles que retirent les orpailleurs des sables du Rhin, mais en morceaux denses, massifs et en quantité très considérable, relativement au quartz qui l'accompagne comme gangue.

Si de pareils cailloux se rencontraient avec une certaine abondance, Strasbourg pourrait faire une concurrence redoutable à la Californie.

Il est assez curieux que cet échantillon ait été trouvé dans le voisinage d'une rue, dont le nom s'y rapporte complètement. Nous voulons parler de la rue d'Or (en allemand *Goldgiessen*, canal d'or).

(*Démocrate du Rhin*).

PETITE CORRESPONDANCE.

Sel.... — M. D. — Cela nous paraît très rationnel. Mais nous sommes dépourvus d'action de ce côté.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS.	Un an 20 fr.,	Six mois 11 fr.,	Trois mois 6 fr.
DÉP. ET ÉTRANGER.	— 32	— 17	— 9
PAYS à surtaxe.	— 50	— 26	— 14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DÉP. ET ÉTR.	— 8	— 4	— 2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois:	40 c.	Annonces anglaises.	60 c.
Cinq à neuf — —	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

On s'abonne à Lyon, au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme.

Bourse du 9 mars.

La hausse revient au début plus forte que jamais en vingt-quatre heures. La rente 5 pour 100 regagne son coupon, et plus encore. Laissé hier à 83 55, il ouvre à 84 50, arrive à 86 50, pour fermer à 86 15, fin courant, et 85 80 au comptant. C'est une hausse de 2 60 sur la bourse précédente.

Le compte rendu de la banque de France n'est plus si défavorable. Le Trésor public y verse des capitaux au lieu d'en retirer. Les escomptes n'ont pas baissé davantage. Les actions, laissées à 2 340, arrivent 2 380, avec 70 d'amélioration.

Le 3 p. 100 de 53 [illegible] à 55 70 [illegible] plus haut, avec 2 15 d'amélioration.

Les chemins de fer, cette fois, marchent avec la rente.

Orléans gagne 15 fr. à 859.

Avignon-Marseille s'élève de 228 à 250; c'est 22 fr. de hausse.

Le Nord, de 461, arrive à 471 25, avec un boni de 10 fr. 25.

La bourse est excellente; on marche, sauf événement politique saillant, sur 89 et 90 fr.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	53 80	56 15	54 10	55 70
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	85 80
Cinq 0/0	83 55	86 50	84 50	86 15

9 mars. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	55 50	»»	4 Canaux avec prime	1090	»»
— Emprunt 1847-1848	85 »»	»»	Lin Maberly	»»»	»»
5 0/0 j. du 22 mars	85 80	»»	Caisse hypothécaire	110	»»
4 1/2 0/0 du 22 mars	»» »»	»»	Emprunt d'Haïti	275	»»
3 0/0 j. du 22 septembre	»» »»	»»	Espagne, dette active	22	»»
Actions de la Banque	2380 »»	»»	— dette passive	»»	»»
Rente de Naples, j. juillet			— 3 0/0 1841	30	»»
Récép. Rothschild	79	»»	Emprunt portugais 5 0/0	25	»»
3 0/0 de l'Etat romain	65	50	— — 3 0/0	»»	»»
5 0/0 belge 1840	94	25	2 1/2 hollandais	»»	»»
— — 1842	»»	»»	Zinc Vieille-Montagne	2900	»»
— 4 1/2	»»	»»	H. de la Grand-Combe	»»»	»»
— Banque (1835)	»»	»»	Emprunt du Piémont	895	»»
Obligations de la Ville	1190	»»	Lots d'Autriche	310	»»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	440 »»	445 »»	Orléans à Bordeaux	412 50	420 »»
Versailles, rive droite	242 50	260 »»	Du Nord	461 25	471 25
— rive gauche	180 »»	190 »»	De Paris à Strasbourg	368 75	375 »»
Paris à Orléans	835 »»	850 »»	Tours à Nantes	336 25	340 »»
Paris à Rouen	530 »»	550 »»	Paris à Lyon	»»» »»	»»» »»
Rouen au Havre	315 »»	»»» »»	Montereau à Troyes	140 »»	140 »»
Avignon à Marseille	228 75	250 »»	Dieppe à Fécamp	»»» »»	175 »»
Strasbourg à Bâle	107 50	110 »»	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	360 »»	371 25	Bordeaux à la Teste	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boulogne	232 50	»»» »»			

L'un des gérants: G. TANDON.

Spectacles du 10 mars.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE.— Cléopâtre.
ITALIENS.—Cléopâtre.
OPERA-COMIQUE.—Le Val d'Andorre.
ODEON.—M. Beaufils, le Concert, les Viveurs.
THEATRE-HISTORIQUE.—La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE.—Les Filles du Docteur, Tasse cassée, Grenouilles, Estelle.
VAUDEVILLE.—La Poésie des amours et..., la Foire aux Idées, la Propriété.
THEATRE MONTANSIER.—Habit, Si Jeunesse savait, le Cuisinier, le Duel.
VARIETES.—La Paix du Ménage, l'Habit Vert, Mlle de Choisy, Turlututu.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 69. **EDITION DU MATIN.** Dimanche 11 mars 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.).

PARIS
Trois mois. . . 8 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux: 2, rue de Beaune.

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 10 MARS.

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien.
La République de 1848 doit organiser l'ordre nouveau.

Assemblée Nationale

QUE DOIVENT ÊTRE DES MINISTRES RÉPUBLICAINS?

Dans le cours de la discussion continuée aujourd'hui sur la loi électorale, M. Bastiat a soulevé une difficulté très considérable, en proposant un amendement dont le résultat serait d'empêcher qu'aucun représentant pût devenir ministre durant toute la durée de son mandat législatif.

Cette idée choque tout d'abord la routine de nos idées, habitués que nous sommes depuis 30 ans à voir les ministres sortir de la chambre des pairs ou de celle des députés. Aussi l'Assemblée nationale l'avait-elle, il y a quinze jours, repoussée dédaigneusement, sans examen. M. Bastiat a eu le courage de reprendre cette pauvre délaissée, et le talent de la si bien faire parler à la tribune, que l'Assemblée a hésité, et, jugeant que deux heures de discussion n'avaient pas épuisé le problème, a remis sa décision à lundi prochain.

Nous souhaitons un bon succès à l'amendement de M. Bastiat. Car l'introduction de ce nouveau principe abolirait dans les Assemblées législatives la lutte éternelle et personnelle des ministres et de l'opposition, c'est-à-dire de ceux qui sont ministres et de ceux qui veulent le devenir.

Malgré les grands mots de patriotisme et de pays, on voit souvent les nouveaux ministres agir précisément comme avaient fait leurs prédécesseurs, si violemment attaqués par eux, d'où l'on peut conclure que souvent les luttes de partis ne sont que des luttes de portefeuilles, des luttes d'ambition personnelle.

En interdisant à tous les membres des assemblées législatives la faculté de devenir ministres en ramenant le pouvoir législatif à son rôle véritable, à celui de conseil souverain, ayant au-dessous ou à côté de lui le Pouvoir exécutif chargé d'accomplir sa volonté, on éviterait ces querelles d'ambition qui troublent la marche du gouvernement, et en outre on entrerait dans les vrais principes d'une constitution républicaine.

Une Opposition existe sous les gouvernements monarchiques, parce qu'il existe en dehors du parlement un pouvoir prépondérant qui donne l'impulsion à toute la machine gouvernementale, et par conséquent doit rencontrer dans les assemblées une certaine somme de résistance. Soit dans des vues personnelles, soit dans des vues réelles de bien général, cette opposition fait échec au pouvoir prépondérant, qui est toujours le pouvoir exécutif ou est représenté par lui (comme en Angleterre, par exemple, où le trône représente en réalité l'aristocratie), et cherche à entrer plus ou moins passagèrement en partage de ce pouvoir, pour l'employer à ses vues personnelles ou générales.

Mais dans une assemblée vraiment républicaine, il n'y a pas, il ne doit pas y avoir d'opposition comme on l'a entendu jusqu'à présent, c'est-à-dire d'opposition au pouvoir exécutif, car ce pouvoir est de fait et de droit subordonné au Pouvoir législatif.

Ce dernier pouvoir prend son initiative en lui-même : il ne la reçoit pas du pouvoir exécutif, comme sous les monarchies. Il transmet ses volontés au Pouvoir exécutif, tout en écoutant ses conseils, mais rien que des conseils, car le *veto* n'appartient pas au pouvoir exécutif, qui n'est pas souverain. L'Assemblée seule est souveraine. L'Assemblée est la tête, comme on l'a dit, et le président le bras qui soutient l'Assemblée et lui obéit.

En tant que pouvoir exécutif, le Président n'a donc pas à se poser en face de l'Assemblée pour opposer pouvoir à pouvoir, il lui doit son concours en loyal conseil, en loyale exécution; c'est là toute sa fonction.

Que lui faut-il alors pour ministres? des administrateurs, des hommes d'affaires; il ne lui faut pas des hommes purement politiques, qui laissent les affaires à des sous-secrétaires d'Etat et à des directeurs de division, et se réservent la discussion dans l'Assemblée pour opposer, contrairement à la Constitution, pouvoir à pouvoir, et engager sans cesse un conflit soit de principes, soit de possession de portefeuille.

Supposez d'un côté le président de la République, entouré d'administrateurs des différents ministères, éclairant l'Assemblée par les lumières qu'il recueille des hommes pratiques, et de l'autre côté l'Assemblée élaborant les lois et manifestant la politique nationale à l'intérieur et à l'extérieur, et vous aurez le tableau vrai d'une bonne Constitution républicaine.

Nous savons que pour n'avoir pas assez osé, tout en subordonnant par le fait le président à l'Assemblée, on a cependant semblé en faire l'égal par leur origine commune. Ce n'est pas une raison d'aggraver cette faute capitale qui pèsera lourdement sur la France et donnera lieu à plus d'un conflit.

Toutes les fois que dans sa marche l'Assemblée souveraine rencontre quelques-unes des applications possibles des vrais principes sur ce sujet, elle ne doit pas hésiter à les faire revivre. Or, l'incompatibilité entre la fonction de représentant et celle de ministre nous semble une dérivation nécessaire du régime républicain tel qu'il est appelé à fonctionner dans les temps actuels, surtout si on considère la faute commise à l'égard de l'élection du Président remise au suffrage universel et qui constitue, sinon en droit, du moins en fait, un conflit permanent entre les deux Pouvoirs.

Le Président n'est pas un monarque, il est tout simplement le Pouvoir exécutif. En cette qualité, il est responsable; en cette qualité, il doit chercher à administrer le mieux possible. Voyez ce que c'est que l'influence des mots. Si au lieu de lui donner le nom de Pouvoir exécutif, on lui avait donné celui de Pouvoir administratif, sa fonction aurait été beaucoup mieux définie, et on aurait ainsi coupé court à bien des prétentions malséantes. Rentrons donc dans la vérité autant qu'il est possible en lui donnant pour ministres non pas des hommes de parole, mais des hommes d'action, non pas des législateurs, mais des administrateurs.

Esprit des Journaux.

Dans un article signé Proudhon le *Peuple* cite avec une juste indignation une note insérée dans plusieurs journaux ministériels, et d'après laquelle on aurait donné des *ordres sévères* pour empêcher des numéros du *Peuple* d'être distribués aux soldats. Ce journal établit sans peine que les soldats, électeurs et éligibles, ont le droit de lire tous les journaux, de choisir une ligne politique et sociale, en un mot de se former une opinion comme bon leur semble. Il termine en annonçant qu'à l'avenir cinquante exemplaires seront mis gratuitement dans ses bureaux à la disposition de la garnison.

La *Gazette de France* fait entendre les lamentations les plus touchantes. Elle voit bien que le comité de la rue de Poitiers ne travaillera pas pour Henri V, que les légitimistes y seront en minorité, que M. Thiers et tous ses amis se borneront à prêcher l'union des *honnêtes gens* contre le socialisme, que sous prétexte de barbares modernes, de société ébranlée, de propriété menacée, de famille en péril, on ajournera la question de la restauration monarchique, sur laquelle tous les *honnêtes gens* ne sont pas d'accord. Et la *Gazette* se lamente, elle accuse M. Thiers et ses amis de faire du charlatanisme, de se donner de l'importance en exagérant les dangers du socialisme, et de jouer tous les matins la comédie de la *patrie sauvée*.

La *Gazette* a raison, MM. Thiers et compagnie jouent la comédie et ne cessent d'exploiter ridiculement la peur du Socialisme; mais la *Gazette* joue aussi une comédie; elle avait dit que la base légitime des gouvernements était le suffrage universel; elle a fait vendre à cette occasion quelques vieux meubles. Cependant elle s'est prononcée contre le suffrage universel en Prusse, applaudissant à la dissolution de la diète et à la charte octroyée; elle s'est prononcée contre le suffrage universel à Rome, à Florence. La politique extérieure, pierre de touche infaillible, a fait juger le libéralisme de la *Gazette de France*. Elle veut chez nous, chez nous seulement, le suffrage universel, parce qu'elle y voit, non pas un droit, mais un expédient pour nous ramener M. de Froshdorf.

La *Patrie*, intervenant dans notre polémique avec l'*Assemblée nationale*, polémique où nous l'avions nommée, prétend qu'elle a lu, non pas seulement la *Démocratie pacifique*, qui ne peut être un enseignement régulier de science sociale, mais la *Phalange*, mais les *ouvrages de Fourier*, ceux de ses principaux disciples.

La *Patrie*, ayant lu tout cela, en conclut que nous demandons l'abolition de la société. O *Patrie!* nous avons confiance en vous, mais cette conclusion nous oblige à penser que votre mémoire vous fait défaut, et que vous ne connaissez même pas les titres des ouvrages que vous croyez avoir lus.

Nous voulons, comme type et point de départ, organiser une commune d'après le principe de l'association, sans contrainte, sans confiscation, sans partage égalitaire. Nous voulons que cette commune devienne un modèle d'organisation domestique, agricole et industrielle. Comment voyez-vous dans cette idée un système de démolition, ô *Patrie?*

Les démentis pleuvent sur le Moniteur.

En reproduisant les dernières versions du *Moniteur* sur les désordres *socialistes* qui auraient éclaté en province à l'occasion de l'anniversaire de février, nous avons demandé huit jours pour voir toutes ces perfides accusations démenties par les organes des départements, et forcément désavouées par les ministres eux-mêmes. Les huit jours sont à peine écoulés, et voilà qu'en effet les démentis pleuvent sur le *Moniteur*, qui se voit forcé lui-même de les publier.

C'est d'abord une lettre du maire de Narbonne qui, contrairement à l'allégation du *Moniteur*, constate qu'il a fait ses efforts pour réprimer les désordres aussitôt qu'il en a été prévenu.

C'est ensuite le maire d'Auch qui adresse à la feuille officielle la réclamation suivante :

Auch, le 4 mars 1849.

Monsieur le rédacteur,

Je lis à l'instant cet article du *Moniteur*, du 26 février dernier, relatif à quelques désordres qui se sont manifestés sur quelques points de la France, à l'occasion de l'anniversaire du 24 février 1848, dans lequel rendant compte de ce qui s'est passé à Auch, vous dites : « Qu'un certain nombre de gardes nationaux, leurs officiers en tête, ont parcouru la ville en poussant des cris coupables, et ont même pénétré dans la caserne de cavalerie; mais que l'intervention de la troupe a rétabli l'ordre. »

Je me dois à moi-même, en ma qualité de maire d'Auch, je dois surtout à la vérité de protester contre les erreurs qui se trouvent dans cet article, et qui pourraient faire mal juger du caractère et de l'esprit public de la population d'Auch, si elles n'étaient pas rectifiées.

La garde nationale d'Auch est entrée dans la caserne en très bon ordre, aux cris de Vive la République! et Vive le 9e chasseurs! Elle a défilé dans la cour aux cris de Vive la garde nationale! proférés par les chasseurs; puis elle est revenue, en parcourant le chemin le plus court, qu'elle avait suivi en allant, sur la place d'Armes, où les rangs ont été rompus aussitôt.

Voilà, monsieur, comment les choses se sont passées, et, certes, je ne comprends pas pourquoi on fait intervenir la troupe pour rétablir l'ordre qui n'a pas été un seul instant troublé.

Je vous prie d'insérer ma lettre au prochain numéro du journal, et d'agréer l'assurance de ma considération distinguée.

Le maire d'Auch, SOULLIER.

Enfin le *Courrier de la Drôme*, journal ultra-conservateur, publie ce troisième démenti adressé au *Moniteur* par un préfet actuel de M. Léon Faucher :

Valence, le 3 mars 1849.

Monsieur le rédacteur,

Il est dit dans l'extrait du *Moniteur* que vous publiez dans votre feuille de ce jour, que dans le département de la Drôme, les maires ayant refusé leur concours pour faire disparaître cet emblème de désordre (le bonnet rouge), le préfet a conduit l'opération, etc.

Je dois rectifier cette *espèce* de compte-rendu, car MM. les maires de Romans et du Bourg-du-Péage m'ont au contraire prêté leur concours avec fermeté, dévouement et intelligence. Je les en ai déjà remerciés, et je suis bien aise de leur donner ce nouveau témoignage public de ma satisfaction.

Agréez, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le préfet de la Drôme, FERLAY.

Avez-vous jamais vu sous MM. de Villèle et Polignac, sous MM. Duchâtel et Guizot, sous MM. Ledru-Rollin, Lamartine et Cavaignac, le *Moniteur* recevoir des démentis pareils?

Commencez-vous à croire maintenant que l'aveugle haine qui fermente au cœur de la vieille économie politique contre le socialisme, est la seule chose vraie dans les réquisitoires de M. Léon Faucher? commencez-vous à reconnaître que la politique *honnête et modérée* n'est au fond que du fanatisme?

Nouvelles d'Italie.

La proclamation de la République a produit à Rome le même résultat qu'à Paris; elle a réduit dans une proportion immense les crimes et délits qui ont pour cause la misère. Ce fait, qui a été constaté en France après la révolution de février, est également constaté pour Rome. Sous la domination papale il se commettait dans Rome, chaque mois, 9 à 300 crimes ou délits entraînant l'arrestation. Depuis le départ de Pie IX, c'est-à-dire depuis près de *trois mois*, il ne s'en est commis que *dix ou douze*, c'est-à-dire que les crimes ont été réduits dans la proportion de 100 à 1.

Le ministre des affaires étrangères de la République romaine a adressé la lettre suivante au ministre des affaires étrangères du royaume de Naples :

« Excellence, je dois vous avertir que la concentration des troupes royales napolitaines sur nos frontières excite la juste défiance du gouvernement de la République, dont les actes n'ont pu, en aucune façon, autoriser cette accumulation de forces. La présence du général Zucchi, ouvertement hostile à la République, et les hommes qu'en dedans des frontières mêmes il vient recruter avec la pensée avouée de les pousser contre nous, augmentent les doutes du gouvernement romain sur les intentions que peut nourrir celui de Naples à son égard. Le 20 courant il est arrivé un fait qui aurait pu amener de terribles conséquences si, à l'amour de la liberté qui anime les peuples de la République ne se joignait indissolublement l'amour de la patrie italienne. Ce jour-là un corps de cent soldats napolitains entrait sur notre territoire, adressait des interrogations suspectes sur l'état de nos troupes à tous ceux qu'il rencontrait; il se retirait ensuite au-delà de ses frontières qu'il n'aurait jamais dû franchir.

» Ce fait aurait pu amener des représailles, si la pensée que ceux qui avaient franchi la frontière étaient des Italiens n'eût retenu les Romains. Pour prévenir de futurs conflits, et éloigner les périls d'une guerre qui ne doit se faire que contre l'ennemi de l'Italie, le gouvernement de la République lui adresse ces observations, etc. »

— On écrit de Naples à l'*Independente* : « Le ministre de la guerre et de la marine au général Palma : Monsieur le maréchal, vu l'état de rébellion dans lequel se trouvent les Etats du Saint Siége contre la souveraineté légitime; considérant que beaucoup de leurs milices sont réunies sur les frontières, et attendu la nécessité pour nous d'agir avec toute l'énergie requise par les circonstances, vous mettrez sur-le-champ en état de siége toutes les communes limitrophes et leurs territoires respectifs. »

— Les troupes d'Este se sont retirées des frontières de Lunigiana. — On dit que le pape a protesté contre l'Autriche à l'occasion de l'occupation de Ferrare. Il proteste comme souverain temporel et spirituel. — On parle d'un soulèvement en Calabre.

— Un journal espagnol, le *Clamor publico*, publie les lignes suivantes, au sujet de la pensée prêtée au gouvernement espagnol d'intervenir dans les affaires romaines :

« Nous avons des motifs de croire complètement fausse la nouvelle qui a circulé hier, que le gouvernement était décidé à envoyer, pour intervenir dans les affaires de Rome, un corps de 12 000 hommes, sous les ordres du général D. José de la Concha. »

Il s'est fait le 3 mars, à Gênes, une grande manifestation en faveur de la guerre. La garde nationale, des citoyens de tous les partis en nombre fort considérable, ont parcouru les rues en criant : Guerre à l'Autriche! Délivrons nos frères de Lombardie! Vive Venise, qui combat l'Autriche! Vive la Lombardie! Vive la Sicile! Vive l'armée! L'indépendance absolue! A la suite de cette manifestation, le ministre Buffa a publié la proclamation suivante :

« Citoyens, au moment où le gouvernement prépare chaleureusement la guerre qui doit sauver et reconstruire la nationalité italienne, rien ne lui peut être plus agréable que de la voir invoquée avec enthousiasme par les populations, parce que l'enthousiasme seul inspire les nobles sacrifices qui peuvent sauver la patrie.

» Pour répondre au généreux désir si hautement manifesté, un registre d'enrôlement sera déposé au palais civique, il restera ouvert pendant quinze jours pour recevoir les signatures; les inscrits seront enrôlés pour la campagne, et devront se tenir prêts dix jours après l'inscription faite, etc. »

Charles Albert a répondu à la commission qui lui portait l'adresse de la chambre des députés :

» ..... Vous me dites que la nation est préparée à tous les sacrifices.

Je vous donne l'assurance que l'armée est toute prête et pleine de vigueur, et que moi et mes fils nous n'avons rien de plus à cœur que l'honneur national et l'indépendance italienne. »

L'adresse de la Chambre des députés à Charles-Albert réclame énergiquement la guerre immédiate. En voici quelques passages :

« Votre gouvernement a essayé, avec une politique digne d'éloges, de » resserrer, entre les divers Etats de l'Italie, une puissante confédération » destinée à être l'initiatrice des futures destinées de la Péninsule. Nous » avons la confiance qu'il voudra continuer à établir l'union entre tous » les peuples italiens, quelle que puisse être, par suite des changements récents, la forme de leurs gouvernements ; et que, reconnaissant aux peuples le droit de se constituer, il saura s'opposer et protester, s'il y a lieu, contre toute espèce d'intervention dans l'Italie » centrale, et obtenir de ces provinces qu'elles contribuent, de toute manière, à la guerre nationale.

» Unissons-nous à la généreuse Hongrie qui combat pour le même » motif contre le même ennemi ; et quand les Slaves voisins de l'Italie » essaieront de s'élever à la dignité de nation, qu'ils reçoivent de nous » ces secours que la communauté des intérêts réclame.

» Encouragés par les vœux énergiques de la nation qui ne peut plus » rester davantage dans une fatale incertitude, les députés du peuple » viennent vous encourager, sire, à écarter tout obstacle et à commencer la guerre. Oui, sire, c'est la guerre que nous demandons, et la » guerre immédiate. Nous avons pleine confiance dans notre armée, et » nous n'avons confiance que dans nos armes et dans notre droit. »

Autriche. — Allemagne.

Les journaux autrichiens ne nous transmettent que peu de détails sur le combat de Kapolna. Windisgraetz qui commandait en personne, est resté quinze heures à cheval. Il y avait des deux côtés quatre-vingt mille combattants et trois cents canons. Tout le succès des Autrichiens consisterait en ce que Schilck a pu joindre les débris de son corps d'armée au corps principal commandé par Windisgraetz. Quant au comte Nugent, il n'a pu encore réussir à traverser le Danube.

Nous ne pouvons tarder à recevoir des nouvelles de Dembinski qui de l'aveu même de Windisgraetz s'est retiré en bon ordre, n'ayant perdu que de 200 à 300 hommes. Peut-être aura-t-il reconnu que ses forces n'étaient pas encore suffisantes pour assiéger Pesth. Le général madgyar Goergey, après s'être joint à Dembinski, a cédé, à ce qu'il paraît, le commandement de son corps d'armée au célèbre Mieroslowski, de sorte que les Hongrois se trouvent n'avoir plus pour chefs que des Polonais et des Français. Au nombre de ces derniers se trouve le général Guyon qui organise un corps de vingt mille hommes dans le sud de la Hongrie.

Les troupes madgyares ont eu dans les derniers temps de fréquents exercices d'armes, principalement de grandes manœuvres de bataille, où la femme de Kossuth assistait dans son char à six chevaux, en exaltant le courage des soldats par ses paroles et ses louanges. L'épouse de Kossuth est une femme extraordinaire, animée d'ambition et de patriotisme, aimant à partager avec son époux tous les dangers, et c'était une stupide calomnie que les Autrichiens ont cherché à accréditer pour décourager les patriotes hongrois quand ils annoncèrent que Kossuth avait envoyé sa femme avec toute sa famille à Hambourg, pour le devancer lui-même en Amérique.

Le gouvernement impérial devient de plus en plus incertain sur l'issue heureuse de la guerre hongroise. Ceci nous est démontré par les tentatives renouvelées d'entamer des relations avec Debreczin, malgré la continuation des hostilités. Toutes les propositions échouent contre les deux conditions de l'Autriche, le remboursement des frais de guerre et l'extradition des principaux chefs.

Pendant que l'armée principale des Madgyars occupait Szolnok, l'aile gauche attaquait Hatvan, où se trouvaient les retranchements autrichiens, et où l'on avait même, à ce qu'on dit, jeté un pont sur la Theiss.

La *landwehr hongroise* passa la rivière, surprit les Autrichiens et les chassa de Szolnok.

Dans le sud, la prise de Szegedin est toujours douteuse.

A Arad, le général serbe Janovic est tombé entre les mains des Madgyars, qui ont refusé de l'échanger contre deux cents de leurs prisonniers.

Il résulte d'un rapport de Bukawina, emprunté à la *Gazette de Gruetz*, qu'Arad a été attaqué sans succès par les Serbes et les Autrichiens.

Dans la Gallicie, la landsturm commence à s'organiser. Les militaires partent pour la frontière. Le bruit court que les Hongrois sont entrés dans un des cercles de la Gallicie. On fait partir de Lemberg beaucoup de canons pour la frontière du sud-est afin de s'opposer à la marche des Hongrois.

D'ici à un mois l'armée hongroise comptera près de deux cent mille hommes. Les impériaux n'en ont que 150 000, aidés de 20 000 Russes ; mais ils sont mieux armés et mieux fournis de munitions que les Hongrois.

Bem tient toujours en Transylvanie.

La séance du 3 mars de la diète autrichienne a été des plus animées. M. Schuselka a dirigé contre la politique extérieure et intérieure du cabinet une attaque d'une vivacité extrême. Il leur a reproché d'avoir étouffé toute liberté, suscité les diverses nationalités de l'empire les unes contre les autres, manqué de dignité vis-à-vis des puissances étrangères, perdu l'Autriche d'honneur en appelant les Russes en Transylvanie; d'avoir menti, en un mot, à toutes les promesses de son programme. Ce discours, très éloquent, a été accueilli par de nombreux applaudissements.

M. de Krauss, ministre des finances, a essayé de répondre à M. Schuselka. La partie la plus intéressante de son discours, au point de vue étranger, a été naturellement celle qui est relative à l'entrée des Russes en Transylvanie. Le ministre a déclaré que le cabinet avait été dans l'impossibilité, vu la distance, de faire parvenir à temps ses instructions pour empêcher l'entrée des Russes, qui, après tout, *n'avaient fait que rendre un service de bon voisinage*.

Le ministère a profité de l'occasion pour annoncer qu'il était dans toute sa force en Italie, et qu'il en profitera pour maintenir son droit.

Haute cour de justice.

Présidence du citoyen Bérenger (de la Drôme.)

Séance du 9 mars 1849.

L'affluence du public est beaucoup moins grande qu'hier ; le temps a subitement changé ; à un soleil de printemps resplendissant ont succédé la pluie et la neige.

Des témoins nouveaux sont arrivés cette nuit. Parmi eux, on cite M. Flocon, ancien membre du gouvernement provisoire et représentant du peuple.

En entrant à l'audience, nous remarquons qu'on a placé devant les accusés Blanqui et Raspail, de petits pupitres renfermant tous les objets nécessaires pour écrire.

L'audience d'aujourd'hui sera l'une des plus importantes et des plus intéressantes du procès ; elle doit être entièrement consacrée à l'interrogatoire des accusés.

Barbès et Martin dit Albert sont, comme hier, amenés par deux gendarmes qui les tiennent sous les bras. Barbès a repris le costume recherché qu'il portait à la première audience.

Flotte est absent. On apprend bientôt qu'il a refusé de se rendre à l'audience, et qu'après avoir reçu la sommation d'avoir à se présenter, il s'est mis entièrement nu, pour n'être pas contraint par la force publique de venir à l'audience.

A dix heures et demie la sonnette de la cour se fait entendre.

UN HUISSIER. La haute cour.

M. LE PRÉSIDENT. L'audience est ouverte.

L'accusé Flotte ayant refusé de comparaître, j'ai donné des ordres pour que sommation lui fût faite. Greffier, lisez le procès-verbal qui a été dressé.

M. MINIER, commis greffier, lit ce procès-verbal. Il constate que l'huissier a trouvé l'accusé Flotte *privé de son dernier vêtement*.

M. LE PRÉSIDENT. « Vu le procès-verbal et les art. 8 et 9 non abrogés de la loi de 1835 ;

» Attendu que la présence de l'accusé Flotte est nécessaire dans l'intérêt de la justice et dans l'intérêt de ses coaccusés, j'ordonne que par la force armée l'accusé Flotte sera contraint de se rendre à l'audience et de prendre place sur les bancs des accusés. »

MM. de Primorin, de la Grandière, chef d'escadron de gendarmerie, Douillé, capitaine de la gendarmerie mobile, et Lepreux, directeur de la maison de justice, sortent avec plusieurs gendarmes et un huissier.

La cour reste en séance; des conversations animées s'élèvent dans l'auditoire.

A onze heures moins un quart Flotte *est apporté* par deux gendarmes, qui le déposent sur le banc des accusés. Il est facile de comprendre, au désordre de ses vêtements, que la force publique a dû rencontrer une très vive résistance lorsqu'elle a voulu, avant d'exécuter l'arrêt de la cour, faire la toilette de l'accusé.

A peine Flotte a-t-il été placé sur son banc qu'il se lève : Messieurs, dit-il, je...

M. LE PRÉSIDENT. Vous n'avez pas la parole.

FLOTTE. Je la demande. J'ai assez de votre tribunal exceptionnel.

M. LE PRÉSIDENT. Vous n'avez pas la parole.

FLOTTE. J'ai assez de vos débats.

M. LE PRÉSIDENT. Vous n'avez pas la parole.

FLOTTE. J'ai assez de votre présence, royalistes !...

M. LE PRÉSIDENT. Vous n'avez pas la parole.

FLOTTE. Je désire être...

M. LE PRÉSIDENT. Vous n'avez pas la parole.

Flotte se rassied, il ne dit plus un mot et reste immobile.

M. LE PRÉSIDENT. Huissier, faites l'appel des témoins.

Un huissier fait cet appel.

MM. de Lamartine et Ledru-Rollin ne sont pas présents.

L'appel de plusieurs noms excite l'hilarité dans l'auditoire.

L'HUISSIER. M. Vidocq !

UNE VOIX. Détenu à la Conciergerie. (On rit.)

L'HUISSIER. M. *Marat*. (Rire général.)

M. DE ROYER, avocat-général. Il y a, messieurs, des témoins qui ne sont cités que pour les audiences subséquentes ; il n'est donc pas étonnant qu'ils ne répondent pas aujourd'hui ; ils ne sont pas encore arrivés.

M. l'avocat général donne connaissance à la haute cour des motifs de l'absence de plusieurs témoins ; les uns sont malades, les autres sont absents de France, un a été transporté ; les représentants du peuple viendront au moment où ils devront être entendus.

VILLAIN. Klein, un de mes amis, est transporté ; je voudrais bien le voir.

M. DE ROYER. Klein n'est pas un témoin à charge, en ce qui concerne Villain.

VILLAIN. C'est égal, je voudrais bien le voir tout de même. (Rires.)

Me RIVIÈRE. Les débats dureront assez longtemps pour qu'on puisse faire venir ce transporté.

M. DE ROYER. Klein a déposé sur des faits relatifs au 16 avril. Sa déposition est tout à fait étrangère aux débats.

VILLAIN. M. Recurt est absent ; je saurais bien le trouver si on voulait. Pourquoi ne veut-on pas de Klein ?

M. BAROCHE, procureur-général. M. Recurt sera entendu.

COURTAIS. J'insiste très vivement pour que M. Recurt soit entendu ; sa déposition est on ne peut plus importante pour moi.

M. BAROCHE. Nous prendrons toutes les mesures pour que M. Recurt vienne.

COURTAIS. S'il ne peut pas venir, je demande que M. le procureur-général lui écrive pour savoir ce qui s'est passé le 14 à la commission exécutive.

BLANQUI. Je ne suis ici que pour un procès de tendance, je m'étonne qu'il y ait des témoins qui manquent.

M. LE PRÉSIDENT. Huissier, faites sortir les témoins.

Les témoins quittent la salle d'audience et se retirent dans la salle qui leur est destinée.

M. LE PRÉSIDENT. Il va être procédé à l'interrogatoire des accusés. Blanqui, levez-vous.

BLANQUI. Je pose des conclusions tendant à ce que, conformément à l'art. 319 du Code d'instruction criminelle, les accusés ne soient pas interrogés avant l'audition des témoins.

Je demande à développer ces conclusions.

L'interrogatoire des accusés par le président est un abus déplorable que la timidité et l'abattement des accusés, et je puis dire la connivence du barreau, a laissé établir dans l'usage des cours d'assises.

Depuis que la barbarie a fait place à la civilisation, c'est le principe qui a étendu les patients sur le chevalet qui fait regarder comme permis de demander aux accusés des preuves contre eux mêmes, et les mots restés dans notre héritage judiciaire, ces mots sont les derniers tronçons de la vieille barbarie : l'accusé est pressé de questions ; la question! oui, toujours ce mot terrible écrit en lettre de sang. Ce mot n'est-il plus qu'un vain son ?

Non, car si la torture physique est abolie, la torture morale existe ; n'est-ce pas une souffrance cruelle que cet anéantissement d'un accusé isolé sur la sellette, pressé de questions et qui voit briller à ses yeux les éclairs sinistres de la parole du juge, précurseurs de la foudre, et cette torture ne menace-t-elle pas le fort pour accabler le faible? Jadis les hommes ne résistaient pas à la question ; il en est de même aujourd'hui.

En Angleterre, il n'y a pas d'interrogatoire des accusés, le président est protecteur de l'accusé. J'ai fini en prononçant ces mots.

Voici les conclusions de Blanqui :

« J'ai l'honneur de poser des conclusions tendant à ce que, contrairement à l'art. 319 du code d'instruction criminelle, il ne soit pas procédé à l'interrogatoire des accusés à l'ouverture des débats, et à ce que les questions qui leur seront adressées n'aient lieu que dans la confrontation avec les témoins et pour dégager utilement les témoignages.

» Ce 9 mars 1849.

» Signé : Blanqui. »

M. BAROCHE. Aux termes des articles 268, 269 du code d'instruction criminelle, combinés avec l'article 319, le président est investi d'un pouvoir discrétionnaire pour la direction des débats. Assurément, la disposition de la loi est sage ; elle a agi avec toute la prudence qu'on pouvait exiger.

Il n'y a pas d'incident possible sur ce point, je ne crois pas que la cour doive même statuer ; car si vous statuiez sur ces conclusions, ce ne serait plus le magistrat qui dirigerait les débats, mais l'accusé. Il nous semble en conséquence que la cour ne doit pas admettre ces conclusions, et qu'elle doit décider que le droit absolu de direction appartient au président pour diriger d'une manière discrétionnaire les débats.

La cour délibère séance tenante et rejette les conclusions.

BLANQUI. J'ai voulu tenter d'apporter la première pierre à la réforme judiciaire, vous ne l'avez pas voulu. Maintenant je prends un parti : je ne répondrai pas.

M. LE PRÉSIDENT. Accusé Albert ?

MARTIN, dit ALBERT. Je déclare que je ne répondrai pas à une question.

M. LE PRÉSIDENT. Barbès ?

BARBÈS. Ne reconnaissant pas l'autorité de la haute cour, naturellement je ne répondrai à aucune question.

M. LE PRÉSIDENT. Sobrier ?

SOBRIER. Je désire ne pas répondre,

M. LE PRÉSIDENT. Raspail ?

RASPAIL. Ma position est difficile ; je ne voudrais pas que ma conduite pût être considérée comme un blâme pour mes coaccusés, mais il me paraîtrait lâche de me retirer devant le jury ; j'ai accepté les débats, je me défendrai ; mais je désire que la cour ne voie pas, dans ma détermination, une lâcheté pour me faire acquitter.

M. LE PRÉSIDENT. Vous étiez président du club des Amis du Peuple, que s'est-il passé aux séances qui ont précédé le 15 mai?

RASPAIL. Nous nous servons d'une expression impropre en nous servant du mot club. Ma réunion n'était pas un véritable club, c'était une salle de conférences où je faisais des cours tous les samedis, que des personnes venaient entendre ; des cours politiques. Au lieu de professer à l'Ecole de médecine, j'ai professé à la salle Montesquieu ; je l'avais choisie comme le lieu central ; 5 000 personnes et 1 000 dames dans les tribunes assistaient à ces réunions. Il ne s'est jamais rien passé qui ait pu attirer le moindre reproche de qui que ce soit. Je défie qu'on me cite une parole qui ne puisse pas s'avouer.

La question de la Pologne est en quelque sorte une question qui m'est personnelle. Les Polonais me portent un vif intérêt ; j'ai défendu leur cause depuis 1831 ; j'en ai publié, en 1838, un petit manifeste, qui a été traduit en polonais ; vous voyez que j'avais des engagements de cœur avec ce pays. Les Polonais s'adressèrent à moi, pour que je proposasse à mon club, une pétition dans l'intérêt de la Pologne, qui devait être remise à l'Assemblée nationale.

Dans l'intervalle de cette séance et du 15 mai, j'appris la manifestation qui se préparait ; je voulus la prévenir ; je n'avais pas encore assisté à une seule manifestation. On vint me dire que les clubs devaient y prendre part.

J'indiquai un autre jour pour la manifestation, et je dis à mon club : Nous irons, mais nous nous placerons à la queue du cortége, au dernier rang de cette réunion, qui devait être toute pacifique. Je vous organiserai en sections, avec défense de quitter les rangs. Il serait possible que la police cherchât à transformer cette manifestation en émeute, et que la garde nationale des employés vous provoquât. Si cela arrive, arrêtez-vous, et dites que vous parlez au nom de votre sœur la Pologne : pas un n'osera lever les yeux.

Cette manifestation, où assisteront 200 000 hommes, sera populaire ; l'Assemblée aura égard à la pétition ; 200 000 hommes n'auraient pas le temps de la signer : nous la présenterons nous-mêmes, mais à une condition, c'est qu'on restera calmes.

Cela fut dit en plein club. Le jour venu, j'allai avec mon club près de l'Arsenal, et je me rangeai à sa tête. Nous suivions le cortége. A peine étions-nous à la Bastille, qu'un émissaire vint me dire : Nous n'avons pas de pétition. — Tant pis pour vous, répondis je, j'ai la mienne. — Si vous ne venez pas à la tête du cortége, reprit-il, pour la présenter, on attendra, et il pourra y avoir du tumulte, du désordre : placez-vous-y.

Je balançai, je consultai des hommes graves ; on m'engagea à y aller. Craignant, en réalité, de devenir la cause indirecte du tumulte, je cédai. Je pris une voiture, et il y avait tant de monde, que je mis près d'une demi-heure, en suivant les rues parallèles au boulevard, pour me trouver à la tête du cortége. Je le rejoignis place de la Madeleine. Je me mis à sa tête ; je dois dire qu'en arrivant là je fus mal à mon aise.

Parmi les vrais républicains que je rencontrai, je vis aussi des figures sinistres d'hommes que je connaissais bien, et je pensai qu'ils s'apprêtaient à transformer la manifestation en émeute. Cependant je ne pouvais pas reculer. Je marchai donc. Je crois que c'est là que se borne votre question.

D. Comment avez-vous pénétré dans le palais d'abord, et ensuite dans la salle ?

RASPAIL. C'est à la Madeleine que le tumulte a commencé. L'Assemblée était envahie avant mon entrée, et en cela l'accusation est d'accord avec moi. Je me suis trouvé là avec Blanqui ; il était à côté ; c'était la seconde fois que je le voyais depuis dix-huit ans.

Le tumulte commença, et bientôt devint très grand ; le général Courtais était à la grille, je demandai à des gardes nationaux s'il n'y avait pas quelqu'un pour recevoir la pétition ; ne voyant personne, je dis alors, ma mission est terminée, je m'en vais ; quelqu'un me dit : On vous appelle ; le général Courtais ouvrit la grille. Je m'avançai : Qui êtes vous? me demanda-t-il, on appelle les délégués du peuple ; avez vous le droit d'entrer? Des personnes présentes dirent : C'est Raspail ! le général me fit entrer.

Je ne connaissais pas la salle à cette époque, je n'étais représentant qu'en herbe ; vous concevez parfaitement que l'intention d'un homme qui désire devenir représentant ne peut pas être de chasser la représentation nationale ; j'arrivai au péristyle de la salle, et je vis des hommes qui chantaient et brisaient les portes ; je menaçai ces hommes de les dénoncer, je leur dis : « Nous ne sommes pas ici pour des enfantillages! Cessez ce tumulte. » Ils refusèrent ; je leur dis qu'ils n'étaient pas des républicains ; je demandai aux officiers de la garde mobile de me prêter main forte. Ils me répondirent qu'ils n'avaient pas d'ordres.

Je me retirai et vis que je m'étais trompé de route. Je suis entré alors dans la salle des Pas-Perdus ; celle-ci était envahie, mais ce n'étaient pas les hommes des clubs qui s'y trouvaient ; il y avait là de ces conducteurs de tumulte qui excitent le peuple.

On m'a dit : M. Raspail, vous devez faire cesser le tumulte ; j'étais dans la salle, le président m'a invité à monter à la tribune et à lire ma pétition ; des représentants l'ont demandé, [illegible] silence; j'ai lu la pétition, mais je n'ai pas voulu parler; là cessait mon droit, alors je suis descendu; ce qui s'est passé ensuite ne me regarde pas.

J'ai contribué à faire vider la salle; je n'avais rien pris le matin; Lamartine, que je rencontrai, se trouvait mal ; j'étouffais ; je sortis dans le jardin, et là je tombai sur le gazon. Pendant que j'étais là le reste s'est passé; je n'ai rien su. Voilà tout mon crime, messieurs.

D. Pendant que vous étiez dans la salle, où se trouvait votre club? — R. Dans la rue de Bourgogne.

D. Après la dissolution de l'Assemblée, qu'est-il devenu ? — R. Il a dû se disperser.

D. En sortant, vous êtes monté dans un cabriolet à quatre roues; où alliez-vous ? — R. Je suis sorti de l'Assemblée par la rue de Bourgogne. Là je rencontrai la foule, qui me dit qu'un gouvernement provisoire était formé. Je leur représentai tout ce qu'il y avait de coupable dans leur conduite. Ils se sont mis à acclamer le nom de Raspail ! Vous savez comment cela se passe, et je ne pouvais qu'être honoré de ces cris.

Au Pont-Neuf on s'est emparé des chevaux, mais nous avons obtenu de continuer le quai des Augustins.

Au pont Saint-Michel, même presse, même foule ; nouveaux cris à l'Hôtel-de-Ville. J'obtins qu'on continuât le quai ; je savais arriver au pont d'Arcole, c'est-à-dire à une impasse pour les voitures ; lorsque nous y fûmes, je dis : regardez, tout est calme, il n'y a rien, je vous demande la permission de retourner chez moi.

Je partis. A la place Maubert la foule cria de nouveau : A l'Hôtel-de-Ville ! Mon cabriolet montait la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève au pas. La foule augmenta encore. Je ne pouvais pas aller chez moi, car ç'aurait été désigner mon domicile aux misérables qui se trouvaient parmi ceux qui m'entouraient. Je dis au cocher : place du Panthéon.

M. Mains s'interposa alors entre moi et la foule ; elle s'arrêta, et ici, ah ! j'ai commis un grand crime : au lieu d'aller chez mon épouse, je suis allé trouver mes enfants ; c'est cependant dans l'acte d'accusation. Voilà mon crime ; j'ai été chez mes fils, ils n'y étaient pas, je ne voulais pas sortir, j'aurais de nouveau été exposé à être reconnu. Je pris la clef d'un ami, je montai chez lui avec M. Mains. Bientôt, notre aimable garde nationale de la 10e légion, précédés de nos persécuteurs, surtout de médecins (on rit), envahit la maison.

Cette bonne garde nationale avait mis des sentinelles sur l'escalier pour qu'on ne montât pas. Je me mis à la fenêtre, je vis la garde nationale ; je présumai que c'était pour moi. Le maire entra dans la chambre, je lui demandai un mandat d'arrêt, il l'exhiba. Savez-vous de qui il était signé? d'un homme qui aurait dû se couper le poignet avant de le faire, de Marie, membre de la commission exécutive ; il a oublié tous ses serments dans cette occasion, il a commis une infamie. Je ne voulais pas me rendre, mais je dus céder à la force. Je descendis.

On a saisi avec moi M. Veine et mon fils aîné, récemment amputé ; ils n'étaient pas inscrits sur le mandat d'arrêt ; mais c'est égal, on a entraîné mon fils. Infamie! trois fois infamie! Ce mot sera gravé par l'histoire sur le front de celui qui l'a ordonné!

D. Ce n'est que rue des Saints-Pères que vous êtes monté en voiture; si votre intention avait été d'aller chez vos enfants, comment se fait-il que vous ayez pris le quai ? — R. Quand je suis sorti de l'Assemblée, la 10e légion occupait les rues, j'ai pris le quai, pensant que mon signalement était donné à la garde nationale et que je serais arrêté.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. — L'accusé n'a-t-il pas entendu les protestations qui se sont élevées des bancs des représentants contre sa présence à la tribune?

RASPAIL. Comment voulez-vous que j'aie pu entendre? Tout ce qui s'est passé a été inventé par le *Moniteur*, auquel chacun est venu le lendemain apporter sa petite histoire. Si on m'avait demandé pourquoi je lisais la pétition, j'aurais répondu que c'était pour obéir à votre président.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. L'accusé Raspail nie être entré en même temps que Blanqui.

COURTAIS. Avant lui il était passé deux faux Raspail.

UN JURÉ. Je ne sais pas jusqu'à quel point je puis demander à faire une question?

M. LE PRÉSIDENT. Parlez, monsieur le juré.

LE JURÉ. Je vais préciser une demande à M. Raspail. Est-il vrai qu'il soit entré dans l'Assemblée sur l'invitation de M. Courtais?

RASPAIL. Le général ne m'invitait pas, je me suis présenté à la grille. On a dit: l'Assemblée a décidé que les délégués pouvaient entrer.

BLANQUI. Celui qui est venu donner ordre de laisser entrer les délégues est le citoyen Xavier Durrieu, représentant du peuple.

M. LE PRÉSIDENT. Il est cité.

M. LE PRÉSIDENT. Flotte, voulez-vous répondre à nos questions?—Non.

M. LE PRÉSIDENT. Quentin, vous faisiez partie du club Blanqui?

QUENTIN. Depuis le 25 mars j'allais rarement au club. M. Xavier Durrieu fonda ce club et me demanda d'en faire partie, je dis oui. Cette réunion était composée de MM. Durrieu et Blanqui. On avait décidé que le bureau serait renouvelé tous les mois; il n'a pas été renouvelé, et alors je me suis trouvé tout à fait étranger au club de M. Blanqui.

Je n'ai pris part à aucune des manifestations qui eurent lieu depuis le 24 février jusqu'au 15 mai.

Sur le boulevart je vis une foule énorme, je demandai ce qu'il y avait; on me dit: C'est une manifestation polonaise; je me mis à regarder passer le cortège.

Je suivis le boulevart jusqu'à la Madeleine; on fit une halte près de l'hôtel de la Marine, elle me mit dans le cas de voir des figures d'hommes que j'avais rencontrées depuis Février; c'étaient des électeurs, des gardes nationaux; ne pensant pas qu'une manifestation, conduite par ces hommes, pût devenir hostile, surtout à une assemblée nouvelle, je me mis avec eux, je l'avoue.

Un bataillon de la 1re légion voulut barrer le passage; mais il ne pouvait pas, il y renonça. Au pont, la garde mobile se dérangea et nous laissa passer; en arrivant à la grille, elle fut ouverte, et j'entrai comme tout le monde; voyant briser des portes sur le péristyle, je montai et je cherchai à rétablir l'ordre; un homme monta sur une table et se mit à parler, comme l'a dit M. Raspail, et j'ajoute qu'un homme en uniforme officiel de l'Hôtel de Ville empêcha de rétablir l'ordre et se mit à rire.

M. LE PRÉSIDENT. On vous impute d'avoir menacé le président avec votre canne.

QUENTIN. Cela n'est pas vrai.

M. LE PRÉSIDENT. Et les pistolets qu'on a trouvés sur vous?

QUENTIN. Après être sorti de l'Assemblée, je me dirigeai fort malade vers le Luxembourg. J'y allai dans l'intention de défendre le gouvernement provisoire, que je croyais menacé. Arrivé là, M. Arago s'écria: Encore un perturbateur! arrêtez-le! arrêtez-le! On se jeta sur moi et on m'arrêta. Alors un officier de la garde nationale vint me demander si j'avais des armes sur moi. Je lui remis mes pistolets, que je porte toujours sur moi depuis quatre ans.

M. LE PRÉSIDENT. Vous savez qu'il résulte d'un rapport que ces pistolets étaient nouvellement chargés?

QUENTIN. Cela est faux. L'armurier a dit aussi qu'une des cheminées était neuve.

M. BAROCHE. Vous niez d'avoir dit que les représentants étaient des canailles? — QUENTIN. Oui.

M. BAROCHE. L'accusé n'a-t-il pas dit au président de l'Assemblée: Allez-vous-en! Louis Blanc au fauteuil!

QUENTIN. Non.

M. LE PRÉSIDENT à l'accusé Degré. Reconnaissez-vous ce casque, cet uniforme de pompier. — DEGRÉ. Oui.

M. LE PRÉSIDENT. Où avez-vous rejoint la manifestation?

DEGRÉ. J'allais faire un portrait rue Saint-Antoine; j'ai rencontré la manifestation. J'ai été prendre mon costume de pompier de Montargis, et je me suis joint à la foule.

D. Comment êtes-vous entré dans l'Assemblée? — R. En me faisant passer pour délégué, quoique je ne le fusse pas; mais j'étais mu par le désir de voir les représentants. Quand je suis entré, on comptait les délégués, je me suis hâté de prendre mon rang. Mais bientôt un remords de conscience m'a pris, et j'ai voulu me retirer, mais toutes les issues étaient fermées. Je rentrai dans l'enceinte de l'Assemblée nationale. Là je cherchai à ramener le calme, et à rassurer les représentants, qui me paraissaient assez effrayés.

D. On vous impute des violences envers le questeur Lemançois Dupré.

DEGRÉ. Celui qui a déposé contre moi s'est trompé, ou alors il a fait un acte que je ne saurais qualifier.

Je dis à un représentant: « Tâchez donc de rétablir le commerce. » Ce représentant me serra la main.

D. Comment nommez vous ce représentant? — R. Je ne sais pas. J'ai fait son portrait de mémoire; mais malgré tous mes efforts, je n'ai pu le retrouver.

D. Avez-vous ce portait? — R. Le voici, et je suis sûr qu'il est ressemblant. (Le portrait passe entre les mains de MM. les conseillers et de MM. les jurés.)

D. A quelle heure êtes-vous sorti de l'Assemblée? — R. Lorsque le président invita la foule à se retirer pour laisser délibérer l'Assemblée. J'eus une conversation avec M. l'abbé Blanc, qui me demanda pourquoi j'étais venu à l'Assemblée. Je lui répondis que c'était par curiosité. Du reste, M. Blanc me dit que j'étais un charmant garçon.

Je lui répondis, tant mieux pour vous si vous me trouvez ainsi. Il m'offrit un verre d'eau sucrée, et je fis cette réflexion, que ce monsieur était bien aimable pour un abbé, puis je m'en allai comme un peintre qui a besoin de faire des portraits.

D. Et le lendemain, qu'avez-vous fait? — R. J'ai monté la garde avec un nommé Courtais, chez lequel j'avais l'habitude d'aller coucher. Nous sommes amis d'enfance. Il est riche et je ne le suis pas, et je logeais chez lui par économie. Puis je suis allé chez le citoyen Gazard, pour m'assurer de sa moralité, parce qu'on avait répandu sur lui des bruits défavorables.

Me BAROCHE. Vous êtes entré dans l'Assemblée en vous laissant glisser d'une tribune publique. On vous reproche d'avoir insulté le président.

DEGRÉ. Cette déposition peut être mise avec l'autre; ça fait deux dépositions.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Avant d'entrer, n'avez-vous pas dit: Ça ne se passera pas comme ça; on n'escamotera pas la République?

DEGRÉ. C'est le même propos qu'on impute à Quentin. Or, nous n'avons pas le même caractère, pas les mêmes habitudes, pas la même couleur, comment aurions-nous prononcé des paroles absolument semblables?

D. (au citoyen Larger.) Vous étiez chef de bataillon de la garde nationale de Passy?

LARGER. Oui, depuis les élections générales.

D. Avez vous été chez Sobrier le 15 mai? — R. Oui.

D. Vous aviez le mot d'ordre? — R. Oui, comme chef de bataillon.

D. Vous avez rencontré quelqu'un à qui vous avez dit que vous auriez des armes et des munitions? — R. Cela n'est pas.

M. LE PRÉSIDENT. Accusé Borme, vous avez servi dans l'artillerie de marine? — R. Oui.

D. Que faisiez-vous? — R. Je m'occupais de chimie; j'étais venu sur l'ordre du maréchal Soult pour faire examiner une machine de guerre.

A ce moment on invite plusieurs fois l'accusé à parler plus clairement. L'accusé Barbès dit un mot à voix basse au représentant Martin-Bernard; M. le procureur-général Baroche les interpelle en les désignant comme la cause des réclamations qui s'élèvent.

BARBÈS. Si vous ne m'aviez pas ramené ici je ne vous troublerais pas.

M. LE PRÉSIDENT. Borme, avez-vous été secrétaire de M. Marrast? — R. Non.

RASPAIL. N'avez-vous pas écrit une dénonciation contre vos co-accusés à la Conciergerie? — R. Qu'est-ce que c'est que cette dénonciation?

RASPAIL. Peu vous importe. Avez-vous adressé au juge d'instruction une dénonciation contre plusieurs de vos co-accusés? — R. J'ai fait un rapport au préfet de police sur l'insurrection de juin. Je n'étais pas agent de police, si vous le voulez, mais comme je suis opposé à la République démocratique et sociale, je surveillai Lacambre et je le dénonçai au préfet de police, à propos de l'insurrection de juin.

RASPAIL. N'a-t-il pas écrit à un de nos co-accusés une lettre dans laquelle il rétracte toutes les accusations articulées contre nous? — R. Non.

RASPAIL. Cette lettre sera représentée.

BLANQUI. Pourquoi vous êtes-vous présenté chez moi?

BORME. J'y suis allé, envoyé par Vidocq, qui me dit: « Allez voir Blanqui, il veut exterminer tout le monde, vous pourrez lui placer votre machine.

Je formais à cette époque une légion italienne dans l'intérêt de Louis Bonaparte, car je suis bonapartiste.

D. Qui vous donnait de l'argent pour cela? — R. Des amis, des partisans du *prince* Louis Bonaparte.

RASPAIL. Vidocq n'était-il pas général de ce régiment?

La voix de l'accusé s'affaiblit de nouveau. Il entre dans de longs détails, dans lesquels nous remarquons qu'il prétend que le représentant Flocon lui aurait dit qu'il fallait dissoudre la légion italienne, à cause de son mauvais esprit. Il continue ainsi:

Je suis allé à l'Hôtel-de-Ville, parce que je croyais que Blanqui devait s'en emparer. J'allais pour le combattre, pour le viser.

BLANQUI. Pour m'assassiner!

BORME. J'allai encore trouver M. Vidocq, parce qu'il savait tout ce qui se passait. J'entrai dans l'Hôtel-de-Ville par la grille extérieure. Je montai au premier étage; le commandant Beaumont me reconnut et me dit: M. Marrast vient de vous nommer son secrétaire général. Je me mis tranquillement à fumer. Le commandant Beaumont revint de nouveau et me vit deux fois. Puis, lorsque Barbès, Albert et plusieurs autres furent arrêtés, le commandant Beaumont me fit arrêter en disant: Arrêtez cet homme-là, il est de tous les partis.

QUENTIN. Je vous prie, monsieur le président, de demander à l'accusé comment il connaît si bien tous ces messieurs, Flocon, Lamartine, etc., sans avoir rempli aucun emploi à l'Hôtel-de-Ville?

BORME. Je n'ai jamais dîné ni mangé à l'Hôtel-de-Ville, et je n'y ai rempli aucune mission. Je connais M. Flocon pour avoir été plusieurs fois à la *Réforme* porter des lettres contre l'amiral Mackau. MM. Ledru-Rollin et Marrast ne me connaissent pas.

BLANQUI. Borme n'a-t-il pas écrit une lettre dans laquelle il rétracte toutes les accusations contre Lacambre, en disant que le désir d'être mis en liberté l'avait seul poussé à faire cette dénonciation?

Borme nie de nouveau l'existence de cette lettre. Il explique qu'il a écrit à Flotte quelque chose d'analogue, parce qu'il était fâché d'avoir nui à Lacambre.

L'accusé Thomas refuse de répondre.

M. BAROCHE. L'accusé Thomas veut-il répondre relativement à la liste des délégués?

THOMAS. Je n'y vois pas d'inconvénient. Il y avait quatorze délégués qui ont été chargés du service de l'Hôtel-de-Ville.

M. LE PRÉSIDENT. Avaient-ils un signe distinctif?

THOMAS. Un brassard tricolore.

M. LE PRÉSIDENT. Avaient-ils une indemnité?

THOMAS. Quelques-uns en ont reçu.

M. LE PRÉSIDENT à l'accusé Courtais. Comme commandant de la garde nationale, n'aviez-vous pas connaissance du mouvement du 15 mai?

COURTAIS. M. Marrast, maire de Paris, m'a donné des ordres à ce sujet, que j'ai ponctuellement exécutés.

M. LE PRÉSIDENT. Quelles dispositions aviez-vous prises?

COURTAIS. Ceci rentre dans ma défense. Cependant je dois dire que, contrairement à l'avis du colonel de la première légion, M. de Tracy, j'avais ordonné qu'un bataillon de cette légion occupât le pont National en colonne serrée par pelotons.

D. Quelle heure était-il quand vous avez été à la rencontre de la manifestation?

COURTAIS. Il pouvait être onze heures et demie, car je revenais de la parade.

Je demandai au président Buchez d'autoriser l'admission de vingt-cinq ou trente délégués, ce qu'il fit, se refusant à permettre le défilé. Je fis la même demande au citoyen Lamartine, qui se rangea de l'avis de M. Buchez.

Je revins à la grille pour faire entrer les délégués dont l'admission avait été autorisée. Alors la grille fut envahie et la troupe mobile regardait faire en riant.

M. LE PRÉSIDENT. Comment avez-vous ordonné qu'on retirât les baïonnettes?

COURTAIS. Pour empêcher le désarmement de la garde mobile qui fraternisait avec le peuple, et quand le questeur Degousée a dit à la garde mobile de charger les armes, elle a passé la baguette dans les fusils. Tout le monde veut avoir sauvé la République ce jour-là; quant à moi, j'ai la conviction d'avoir empêché une lutte terrible.

L'accusé Villain refuse de répondre.

Avant l'audition des témoins à charge, Me Auguste Rivière fait observer que le temps a manqué à Villain pour prendre connaissance du dossier, et qu'il est fondé à différer de répondre jusqu'à l'audition des témoins.

La séance est levée à six heures.

Librairie phalanstérienne.

L'HARMONIE UNIVERSELLE ET LE PHALANSTÈRE, exposés par FOURIER — huit livraisons de cet important recueil ont déjà paru et sont en vente au prix de 30 centimes chacune. La neuvième livraison, qui sera publiée dimanche, terminera le premier des deux volumes dont se composera cette publication. Ce premier volume comprend les deux premières parties: PRINCIPES GÉNÉRAUX et NOTIONS ÉLÉMENTAIRES sur la science passionnelle et l'économie sociale. — Le deuxième volume, dont la publication commencera dimanche 18 mars, comprendra: CRITIQUE DE LA CIVILISATION; TABLEAUX DE LA VIE HARMONIENNE; et mélanges sur L'ANALOGIE, LA COSMOGONIE, etc. — A partir de jeudi prochain, on pourra se procurer le premier volume, broché, contenant les 9 premières livraisons, au prix de 3 fr. — La souscription par livraisons, avec faculté de ne prendre qu'une seule livraison à la fois, reste ouverte en permanence. — Cet ouvrage formera une magnifique exposition élémentaire de la théorie de Fourier, composée des plus beaux morceaux de l'auteur.

Congrès de la paix universelle.

Les délégués des sociétés anglo-américaines de la Paix ont, à la suite du congrès tenu à Bruxelles, en septembre 1848, institué un prix pour le meilleur mémoire sur les moyens de réaliser les principes proclamés par cette assemblée.

Le congrès de Bruxelles a adopté les quatre résolutions suivantes:

« 1° L'appel aux armes, pour résoudre les différends internationaux, » est un usage que condamnent à la fois la religion, la raison, la justice, l'humanité et l'intérêt des peuples. — En conséquence, c'est pour » le monde civilisé un devoir et un moyen de salut d'adopter les mesures propres à amener l'abolition entière de la guerre;

» 2° Il est de la plus haute importance d'insister auprès des gouvernements pour qu'au moyen d'un arbitrage, dont les principes seraient » posés dans les traités, on termine, par voie amiable et selon les règles » de la justice, les différends qui pourraient s'élever entre les nations. » Des arbitres spéciaux, ou une cour suprême internationale, prononceraient en dernier ressort;

» 3° Il est à désirer que, dans un temps prochain, un congrès des nations, composé des représentants de chacune d'entre elles, se réunisse » pour rédiger un code réglant les rapports internationaux. L'établissement de ce congrès, et l'adoption d'un code, sanctionné par l'assentiment de toutes les nations, seraient des moyens sûrs d'arriver à une » paix universelle;

» 4° Il y a lieu d'appeler respectueusement l'attention des gouvernements » sur la nécessité d'entrer, par une mesure générale et simultanée, » dans un système de désarmement qui, en réduisant les charges des » Etats, fasse en même temps disparaître une cause permanente d'irritation ou d'inquiétude. La confiance réciproque et l'échange des bons » offices sont aussi favorables à chaque pays en particulier, qu'au » maintien de la paix, et au développement de la prospérité des nations. »

La première résolution doit nécessairement former la base des mémoires à envoyer au concours; les trois autres résolutions pourront servir d'indications générales, sans que les auteurs soient dans l'obligation d'accepter et de soutenir les mesures qui y sont proposées.

La plus grande liberté est accordée aux auteurs pour l'exposé des moyens rationnels et pratiques d'atteindre le but que le congrès a en vue, savoir:

L'ABOLITION DE LA GUERRE ENTRE LES NATIONS.

Les mémoires seront écrits en français. Ils seront adressés *francs de port* au comité permanent de la société de la Paix, 43, rue Royale neuve, à Bruxelles, et devront être remis au plus tard le 1er juin 1849.

Chaque mémoire portera une devise qui sera répétée sur la suscription d'un billet cacheté contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le jury d'examen sera nommé au moins quinze jours avant le terme prescrit pour la réception des mémoires. Les journaux feront connaître les noms des membres qui le composeront.

UN PRIX DE MILLE FRANCS

Est accordé par les sociétés anglo-américaines à l'auteur du mémoire qui, au jugement du jury, aura le mieux satisfait aux conditions du concours. Ce mémoire deviendra la propriété du comité permanent de Bruxelles.

Le prix sera décerné dans la prochaine session du congrès de la paix, qui se tiendra sur le continent européen, en 1849.

Une autre somme de MILLE FRANCS est mise à la disposition du comité permanent siégeant à Bruxelles, pour être distribuée, s'il y a lieu, à titre d'encouragement ou d'indemnité aux auteurs.

Voici la lettre adressée par Albert au président de la haute cour de justice, une heure avant d'être contraint par la force d'assister aux débats:

Bourges, 8 mars 1849.

Monsieur le président,

Je vous ai déjà déclaré que j'étais décidé à ne pas me défendre devant un tribunal dont je ne reconnais pas la compétence.

L'incident survenu ce soir à Barbès me démontre plus que jamais que devant une juridiction exceptionnelle la parole de l'accusé n'est pas libre.

En conséquence, malgré le désir que j'aurais eu de mettre à néant, devant un autre tribunal, les accusations mensongères qui pèsent sur moi, je viens vous répéter que je n'entends prendre aucune part aux débats qui vont avoir lieu devant la haute cour.

Et par les mêmes motifs que vous a dits mon camarade d'accusation et ami Barbès, je refuse formellement d'assister aux audiences, et je reste comme lui à attendre en silence ma condamnation dans ma prison.

Recevez, etc.

ALBERT,
Ouvrier mécanicien, ex-membre du gouvernement provisoire, représentant du peuple.

Assemblée Nationale.

PRÉSIDENCE DE M. MARRAST. — *Séance du 10 mars.*

L'Assemblée reprend la discussion de la loi électorale. Elle s'est arrêtée hier à l'amendement de M. Thomine Desmasures qui propose de ne priver du droit électoral les condamnés pour adultère qu'autant que les tribunaux auront prononcé cette exclusion.

M. VICTOR LEFRANC combat cet amendement qui est soutenu par M. Besnard.

Il est mis aux voix; la première épreuve semble douteuse, on procède au scrutin de division. Les voix se répartissent ainsi:

Nombre des votants,	666
Majorité absolue,	334
Billets blancs,	294
Billets bleus,	375

L'amendement est rejeté, l'article est maintenu.

Le § 9 a trait aux faillis non réhabilités.

M. MATHIEU (de la Drôme) propose de dire:

« Les faillis et les commerçants ayant failli, soit en France, soit à l'étranger, qui n'auront pas été réhabilités. »

M. BILLAULT repousse cet amendement au nom de la commission.

L'amendement est mis aux voix. Deux épreuves successives sont déclarées douteuses. On procède au scrutin de division.

Les voix se répartissent ainsi:

Nombre de votants,	717
Majorité	359
Pour	363
Contre	354

L'amendement est adopté.

M. VALETTE propose d'ajouter: « Lorsque le jugement du tribunal étranger aura été homologué par un tribunal français.

M. BILLAULT demande le renvoi de l'amendement et du paragraphe à la commission. — Adopté.

M. LAGRANGE propose d'exclure du droit électoral:

Les condamnés pour diffamation dans le cas où la preuve des faits imputés est autorisée.

Cet amendement n'est pas pris en considération.

M. GOUDCHAUX propose l'article additionnel suivant:

« 1° Tout citoyen chargé d'une fourniture du gouvernement, en voie d'exécution, ne pourra être élu représentant;

» 2° Aucun représentant ne pourra, pendant le cours de la législature, ni six mois après, traiter d'aucune fourniture avec le gouvernement. »

Cet amendement est adopté à la presque unanimité.

M. DÉRODÉ propose de réduire l'art. 79 aux dispositions suivantes:

« Ne peuvent être élus par les départements, compris en tout ou en partie dans leur ressort:

» Les procureurs-généraux;

» Les préfets,

» Les receveurs-généraux. »

M. GENT propose d'exclure:

« Les premiers présidents, les présidents, les conseillers et les membres du parquet des cours d'appel. » — Rejeté.

M. SCHOELCHER propose d'ajouter: « Les ingénieurs directeurs des constructions navales. » — Rejeté.

L'art. 79 est mis aux voix paragraphe par paragraphe. Ils sont tous adoptés, moins celui-ci:

« Les présidents des consistoires protestants. »

L'ensemble de l'art. 79 est mis aux voix et adopté.

L'art. 80 est adopté.

L'article suivant doit prendre le chiffre 15. Il met le fonctionnaire élu en demeure de se prononcer entre sa fonction et le mandat législatif, et établit qu'il sera réputé démissionnaire s'il n'opte pas avant la vérification de ses pouvoirs.

M. CEYRAS demande qu'on ajoute: « Sous préjudice des droits qu'il aurait ou pourrait avoir acquis à la retraite. »

Quelques amendements peu importants proposés sur cet article sont repoussés.

L'art. 81 est adopté.

Voici un changement de rédaction proposé par M. Kerdrel :

« Art. 81. Sont, en vertu de l'art. 28 de la Constitution, exceptés de l'incompatibilité prononcée par cet article entre toute fonction publique rétribuée et le mandat de représentant du peuple :

» Les ministres,

» Le commandant supérieur des gardes nationales du département de la Seine ;

» Le procureur-général, les présidents et les conseillers à la cour de cassation ;

» Le procureur-général à la cour d'appel de Paris ;

» Le préfet de la Seine ;

» Toutefois, le commandant supérieur des gardes nationales de la Seine ne pourra être nommé dans ce département.

» Les citoyens chargés temporairement d'un commandement militaire, ou d'une mission extraordinaire, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur. »

M. BASTIAT présente un amendement portant que les ministres ne pourront être représentants du peuple.

M. CHARLEMAGNE. Il est nécessaire que les pouvoirs qui sont à la tête de la société soient en rapport, en communauté, en corrélation et s'imprègnent l'un et l'autre, en agissant l'un sur l'autre du même esprit et des mêmes intérêts. Si l'Assemblée choisissait elle-même le président de la République, on comprendrait qu'il suffirait de cette grande réalisation de son esprit.

Mais le président est, comme l'Assemblée, l'émanation du suffrage universel ; il peut rester isolé dans son indépendance. Il faut donc que des ministres, intermédiaires entre lui et l'Assemblée, puissent concilier ces intérêts divers, et pour y réussir, il faut qu'ils soient pris dans votre sein.

M. SAINT-GAUDENS soutient l'amendement. Du moment où vous avez admis l'inadmissibilité des fonctionnaires rétribués, vous devez rayer les ministres des exceptions. Il n'y a pas de nécessité que les ministres soient députés ; ils auront ici leurs places, ils viendront s'imprégner de notre esprit, de nos lumières, ils jugeront les coups. (On rit.)

L'orateur cite les temps de la première révolution : depuis 1791, les hommes distingués ont-ils manqué au ministère? Nullement, et ce n'était pas sur les bancs de l'Assemblée qu'on les prenait.

M. DE LAMARTINE combat la proposition. L'expérience prouve les dangers de ces coalitions parlementaires qui ont amené des collisions fatales, dit l'orateur, puis à côté de cet inconvénient n'en est-il pas un autre plus grand encore. Si vous adoptez la proposition, le député ne pourra plus être ministre, il y aura une solution entre le titre de député et la plus haute récompense qui puisse payer le zèle, l'expérience, les études, le patriotisme d'un citoyen. Ce sera un ostracisme volontaire dans les premiers citoyens du pays.

Ils diront : On ne nous prendra pas dans l'Assemblée pour être ministres ; tenons-nous en dehors, et l'on viendra nous chercher. (Rire et bruit.) Ce sera abaisser le niveau de considération, de talent dans l'Assemblée nationale, mais si ces talents plus populaires viennent s'asseoir ici, il arrive que les hommes supérieurs préfèrent entrer dans l'Assemblée nationale et sacrifier leur ambition à l'honneur de siéger ici.

Que trouverez-vous alors pour composer votre pouvoir exécutif ? Ceux qui n'ont pas eu assez d'expérience et de lumière pour mériter d'être envoyés parmi vous... Vous abaisserez ainsi le niveau de talent, de moralité et de considération du pouvoir exécutif. Vous ne pouvez sortir de ce dilemme. (Rire et bruit.)

L'amendement de M. Bastiat ne pourrait éloigner les dangers qu'il a voulu prévenir, et il aurait tous les inconvénients que j'ai signalés. (Aux voix !)

M. BASTIAT se défend du reproche d'avoir introduit son amendement d'une manière inopinée. Il a été présenté à temps pour pouvoir attirer l'attention de l'Assemblée, et solliciter ses réflexions.

L'orateur fait aussi ressortir les dangers qui suivent les coalitions et toutes les luttes engagées sur les questions ministérielles. Comment la nation qui entend les hommes qui y prennent part, tenir un langage si différent le jour du combat et le jour de la victoire, comment la nation peut-elle ne pas apporter pour les choses et pour les hommes cet esprit de scepticisme et de doute qui rend tout pouvoir précaire et le dépouille de toute force morale.

L'on parle du mouvement qui emporte les hommes supérieurs dans les orages et les luttes ; mais pour ces luttes il faut un théâtre, et où en trouveront-ils si vous leur fermez l'Assemblée, quand on ne songera plus à renverser le ministère. On songera peut-être davantage à faire les affaires du pays. (Aux voix !)

L'on a reproché à mon amendement d'être inopiné. Je demande qu'il soit renvoyé à l'examen de la commission. (Non ! non ! — Aux voix !)

M. KERDREL a la parole pour un appel à la constitution. (Tumulte.— Interruption.) Il y a dans la constitution l'esprit et la lettre, et ce n'est pas cette Assemblée qui mettra l'esprit avant la lettre. (Lisez ! lisez !)

Ce n'est pas la constitution que j'ai à lire, c'est un passage du rapport. (Ah !) Le rapport n'est pas la constitution, je le sais bien; mais c'est là qu'il faut en chercher l'esprit. (Interruption nouvelle.)

M. Kerdrel quitte la tribune.

M. LE PRÉSIDENT, au milieu du bruit. M. le rapporteur de la commission demande le renvoi de l'amendement de M. Bastiat à la commission. (Exclamations diverses.)

La séance est levée à six heures un quart.

L'Assemblée se sépare dans une vive agitation.

FAITS DIVERS.

Un envoyé extraordinaire de l'Angleterre vient de traverser Paris pour se rendre à Marseille. Il va, dit-on, demander au vice-roi d'Egypte l'autorisation de faire passer par ce pays les renforts que doit emmener avec lui l'amiral Napier, le nouveau gouverneur des Indes.

— Le livre de M. Louis Blanc, APPEL AUX HONNÊTES GENS, va paraître demain. Nous en avons sous les yeux un fragment dont l'abondance des matières nous force à différer l'insertion. C'est une éloquente histoire des trois premiers mois de la République. Par le style et par la pensée, l'auteur nous paraît avoir encore progressé sur ses dernières productions.

— Aujourd'hui, à cinq heures du soir, un ouvrier père de famille, travaillant à la tour de l'horloge du Palais de Justice, est tombé d'une hauteur de 9 mètres ; sa tête a frappé sur une barre de fer, le malheureux travailleur a été tué sur le coup.

BANQUET PÉRIODIQUE des associations ouvrières convoquées par les fondateurs du banquet de l'émancipation intellectuelle des travailleurs.

Le but de ce banquet est de propager un plan financier ayant pour objet de fournir le capital aux associations fraternelles, sans leur demander aucun sacrifice. Il a lieu le dimanche, à quatre heures, salon Voisard, barrière de la Glacière, 46, et le jeudi, à six heures, à l'Association fraternelle des cuisiniers, barrière des Amandiers, pavillon National.

— Le gouvernement de la République romaine vient de faire à l'une des plus fortes maisons de Paris une commande d'un million de capsules pour fusils à percussion.

—On lit dans le *National de l'Ouest*, journal de Nantes :

« On annonce de source certaine que le ministère est dans l'intention de retirer le projet de décret relatif à l'indemnité due aux propriétaires d'esclaves émancipés.

» Cette mesure aurait pour effet inévitable de causer la ruine de nos colonies, et, par suite, celle de notre commerce maritime.

» Nous avons toujours prêché l'émancipation ; mais nous savons que nos possessions d'outre-mer ont à panser de trop nombreuses blessures, pour qu'on ne doive pas regarder comme désastreuse la résolution que semble avoir prise le cabinet.

» De grâce, allons au secours des colonies, ne les tuons pas ! »

— On écrit de Lyon, le 7 :

« Hier, à trois heures de l'après-dîner, on a enlevé le bonnet rouge qui surmontait l'arbre de la Liberté, sur la Grande-Place de la Croix-Rousse. L'autorité avait cru devoir envoyer deux ou trois détachements de dragons et de chasseurs de Vincennes, mais l'ordre n'a pas été troublé. Il n'y a eu ni cris, ni sifflets, rien en un mot qui fût répréhensible.

» Cette nuit, on a enlevé aussi le même insigne qui décorait l'arbre de la Guillotière, et cela sans qu'il se soit manifesté aucun désordre.

» A la Croix-Rousse, comme à la Guillotière, le bonnet rouge a été remplacé par le drapeau tricolore. »

— On lit dans le *Courrier de Lyon* :

« On apprend une bien fâcheuse nouvelle, c'est que la plupart des exploitations du bassin de Rive-de-Gier vont incessamment se fermer, par suite de l'encombrement des entrepôts, résultat du chômage de la plupart des grandes industries, et de la douceur phénoménale de l'hiver, qui a diminué d'une manière sensible la consommation de la houille.

» Nous espérons encore que ce fâcheux événement, par suite duquel plusieurs milliers d'ouvriers se trouveraient momentanément privés de moyens d'existence, ne se réalisera pas. »

— Le ministre de l'intérieur vient d'autoriser les préfets à délivrer à tous les réfugiés polonais qui en feraient la demande les passeports dont ils auront besoin pour sortir de France. Ces passeports seront accordés gratuitement avec secours de route jusqu'à la frontière.

— On lit dans la *Réforme* :

« Pour le moment il n'est plus question d'intervention d'aucun genre dans les affaires d'Italie. Les diplomates étrangers ont reçu à cet égard des instructions positives.

» Le motif secret de cette inaction momentanée est l'incertitude des résultats des prochaines élections.

» Si les royalistes ont l'avantage on interviendra, parce qu'on sera sûr des suffrages de la Législative.

» Si la démocratie est en force, la Sainte-Alliance fera un pas de recul ou prendra un moyen terme.

» Dans cette circonstance comme dans tant d'autres, la diplomatie règle ses comptes sans le peuple. »

— Le pourvoi des cinq condamnés à mort pour crime d'assassinat sur la personne du général Bréa et du capitaine Mangin, a été rejeté hier par la cour de cassation, comme il avait été rejeté précédemment par le conseil de révision.

La cour de cassation a tranché les questions qui lui étaient soumises de la manière suivante :

Les individus non militaires, ni assimilés aux militaires, qui, par suite de la mise en état de siége d'une ville, ont été traduits devant un conseil de guerre pour crimes et délits commis dans une insurrection, peuvent se pourvoir simultanément devant le conseil de révision pour inobservation des formes de procédure, et devant la cour de cassation pour incompétence ou excès de pouvoir.

Le conseil de guerre, saisi par un décret de mise en état de siége des faits relatifs à une insurrection et des actes aggravant la rébellion, est compétent pour reconnaître de ces derniers actes, soit qu'ils constituent ou non par eux-mêmes des crimes particuliers et de droit commun.

L'article de la constitution, qui abolit la peine de mort en matière politique, n'est applicable qu'aux crimes purement politiques, et non aux crimes connexes de droit commun.

En conséquence, la peine capitale continue d'être applicable à un assassinat commis au milieu d'une insurrection.

Une autre conséquence à tirer de cette décision de la cour de cassation, c'est que les exécutions militaires, les fusillades à froid qui ont été commises dans les journées de juin par les défenseurs de l'ordre, doivent être également poursuivies comme des assassinats ordinaires, et sont également passibles de la peine de mort.

— Un rédacteur présent à Bourges pour le procès des prévenus du 15 mai écrit à la date d'hier au soir :

« Un de ces faits regrettables que cause parfois dans ces environs la misère des classes laborieuses vient de se passer à quelques kilomètres de Bourges. Les ouvriers terrassiers, occupés en grand nombre dans la commune d'Airon aux travaux du chemin de fer qui, d'ici, doit se prolonger jusqu'à Nevers, ayant vainement réclamé une augmentation de salaire que rend indispensable la cherté des vivres qu'augmente chaque jour l'agglomération de la garnison, un refus brutal leur fut opposé. Ils se sont alors coalisés pour suspendre les travaux.

» L'autorité a profité de cette occasion pour faire une menaçante démonstration ; un escadron de cavalerie a été dirigé en toute hâte sur les lieux ; le préfet, le procureur-général, le procureur de la République s'y sont rendus, et des arrestations ont été opérées. Les ouvriers, naturellement, ont cédé devant la force, et ont promis de se remettre au travail en se contentant de l'insuffisant salaire qui leur est attribué.

» Cette nouvelle, qui se répand dans l'auditoire de la haute cour de justice, y cause une certaine émotion. Mais dans ce pays, où les souffrances du peuple trouvent peu ou point de sympathies, on se contente de se féliciter de ce que *tout soit rentré dans l'ordre*. »

— M. Caraby a été mis en liberté.

On espère que le drame de la rue d'Anjou n'aura de suites fatales pour aucun des blessés. Néanmoins l'état de M. Coëtlogon est grave. Les médecins craignent qu'un morceau de vêtement n'ait pénétré dans la plaie, la balle ayant traversé ses vêtements.

M. Caraby vient d'assigner sa femme en séparation de corps.

— Un grand nombre de représentants du peuple, non compris dans la liste des témoins assignés dans le procès devant la haute cour de Bourges, ont reçu hier matin, pendant la séance de l'Assemblée nationale, des assignations à témoins, pour les audiences des 19, 20, 21 mars et jours suivants. Le nombre ne s'élève pas à moins de 40.

— M. le colonel Picoulleau, du 64e de ligne, en garnison à Paris, caserné au faubourg Saint-Antoine, a informé M. le commissaire de police du quartier qu'il mettait à sa disposition soixante soupes au profit des pauvres de l'arrondissement.

—La politique est laissée tout à fait de côté dans les correspondances de Madrid du 2 mars. On n'y parlait que du duel qui devait avoir lieu entre le général Narvaez et M. Rios y Rosas, par suite de quelques allusions personnelles dans la séance de la veille. Le général Narvaez avait envoyé ses témoins à M. Rios de la Rosas; mais le président de la chambre des députés espérait arranger l'affaire par une explication de tribune.

— Il paraît positif maintenant que la section du chemin de fer de Paris à Strasbourg, entre Paris et Epernay, sera ouverte à la circulation à partir du 1er mai prochain. La voie est déjà posée sur 90 kilomètres, et elle a déjà été parcourue par les wagons. La section d'Epernay à Châlons sera livrée à la circulation vers la fin de juillet ou dans les premiers jours d'août, et bientôt après celle de Châlons à Vitry.

MYSTIFICATION GÉOLOGIQUE. — Chacun admire sur la berge du port d'Orsay un magnifique monolithe de porphyre qui doit servir de sous-basement à la statue équestre de Napoléon (le grand). Ce bloc est accompagné de plusieurs morceaux de moindre dimension qui ont leur place marquée dans le monument élevé au grand homme. On sait que ce sous-basement vient de Finlande, et n'a coûté pas moins de trois cent mille francs, sans compter les frais de l'expédition ordonnée par M. Duchâtel.

Eh bien, ce monolithe de porphyre est un magnifique bloc de grès rouge, qui pourra servir, quand on l'aura refendu, à donner quelques mètres de pavé inférieur à celui de Fontainebleau. Quel pavé !

Ce soir, M. Arago faisait part de cette découverte d'un géologue qui lui en avait rendu compte dans la journée même.

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 mars sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nantes. — M. T. C. — Reçu les 22 61. Nous les portons à votre compte, en attend. réponse à notre lettre de ces jours dern.

Alger. — M. M. — Nous vous débitons de 12, soit jusqu'à fin juin, afin que les 2 ab. coïncident.

Marjville. — M. B. — Nous vous réab. et nous vous env. 16 liv. dem. — Vous nous avez remis de trop 1 fr., qui sera à valoir sur votre renouv.

Blot-l'Egl. — M. M. — Le j. en question n'a jamais paru, et il est imp. de rentrer dans le prix de l'ab., du moins pour le moment.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS	Un an 30 fr.,	six mois 16 fr.,	Trois mois 8 fr.
DEP. ET ETRANGER	— 32	— 17	— 9
PAYS à surtaxe	— 36	— 20	— 11

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DEP. ET ETR.	— 8	— 4	— 2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 6.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES	
Une à quatre fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	50 c.
Cinq à neuf — —	30	Réclames-notices	[illegible]
Dix fois et plus —	20	Faits de publicité	1 fr 50

On s'abonne à Lyon, au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme.

Bourse du 10 mars.

Depuis longtemps on ne vit une hausse aussi considérable. La rente est véritablement enlevée chaque jour, comme si on la donnait pour rien. Elle paraît si violemment lancée à la hausse qu'on ne saurait plus rien prédire.

Les affaires sont on ne peut plus animées.

Le 5 p. 0/0, laissé hier à 86 15 arrive à 89 50, pour retomber à 88, et de là s'élancer de nouveau jusqu'à 88 90 dernier cours à terme, et 88 50 au comptant.

On dit que le Trésor, où les fonds abondent, veut abaisser le taux de l'intérêt de 4 2 0/0.

La Banque de France a fini à 2 380, elle ouvre à 2 400, pour arriver à 2 450, et fermer à 2 440, hausse nouvelle, 60 fr.

Le 3 0/0, qui était à 55 70, ouvre à 58, touche 59, redescend à 56 90, pour reprendre son essor à 57 40 fin courant et 56 50 comptant.

Les chemins de fer participent encore au mouvement des fonds publics. Orléans de 850 s'élève à 880. Hausse 30.

Avignon Marseille, de 250, gagne 7 50 à 257 50. Le Nord, qui était à 471 25, ouvre à 480, pour finir à 475, avec 4 d'amélioration. Le marché est on ne peut plus animé.

Les pertes seront encore énormes pour les baissiers. On s'inquiète déjà du chiffre considérable des différences. On veut restreindre les transactions.

RENTES FIN COURANT.	Prec. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Cl. du j.
Trois 0/0	55 70	59 »»	56 90	57 40
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	88 75
Cinq 0/0	86 15	89 50	88 »»	88 90

10 mars. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	56 50	»»	4 Canaux avec prime	1000 »
— Emprunt 1847-1848	88 75	»»	Lin Maberly	»»» »
5 0/0 j. du 22 mars	88 50	»»	Caisse hypothécaire	110 »
4 1/2 0/0 du 22 mars	»» »»	»»	Emprunt d'Haïti	[illegible]
3 0/0 j. du 22 septembre	»» »»	»»	Espagne, dette active	22 »
Actions de la Banque	2440 »»	»»	— dette passive	»» »
Rente de Naples, j. juillet			— 3 0/0 1841	[illegible]
Récép. Rothschild	»»	»»	Emprunt portugais 5 0/0	[illegible]
3 0/0 de l'Etat romain	69	50	— — 3 0/0	»» »
5 0/0 belge 1840	»»	»»	2 1/2 hollandais	»» »
— — 1842	»»	»»	Zinc Vieille-Montagne	2250 »
— 4 1/2	»»	»»	H. de la Grand-Combe	»»» »
— Banque (1835)	»»	»»	Emprunt du Piémont	[illegible]
Obligations de la Ville	1190	»»	Lots d'Autriche	340 »

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	445 »»	450 »»	Orléans à Bordeaux	420 »»	421 25
Versailles, rive droite	260 »»	260 »»	Du Nord	471 25	475 »
— rive gauche	190 »»	195 »»	De Paris à Strasbourg	375 »»	376 25
Paris à Orléans	850 »»	880 »»	Tours à Nantes	380 »»	381 25
Paris à Rouen	550 »»	555 »»	Paris à Lyon	»»» »»	»»» »
Rouen au Havre	»»» »»	325 »»	Montereau à Troyes	140 »»	»»» »
Avignon à Marseille	250 »»	257 50	Dieppe à Fécamp	175 »»	180 »
Strasbourg à Bâle	110 »»	113 »»	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »
Du Centre	371 25	379 50	Bordeaux à la Teste	»»» »»	»»» »
Amiens à Boulogne	»»» »»	»»» »»			

L'un des gérants : G. TANDON.

Spectacles du 11 mars.

THEATRE DE LA NATION.—
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Louis XI.
ITALIENS.—
OPERA-COMIQUE.—Le Val d'Andorre.
ODEON.—M. Beaufils, le Concert, les Viveurs.
THEATRE-HISTORIQUE.—La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE.—Les Filles du Docteur, Tasse cassée, Grenouilles, Estelle.
VAUDEVILLE.—La Poésie des amours et...., la Foire aux Idées, la Propriété.
THEATRE MONTANSIER.—Habit, Si Jeunesse savait, le Cuisinier, le Duel.
VARIETES.—La Paix du Ménage, l'Habit Vert, Mlle de Choisy, Turlututu.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Mathilde, le Postillon de Saint-Valery.
GAITE.—Les Orphelins.
AMBIGU-COMIQUE.—Le Mauvais Cœur, le Pardon de Bretagne.
THEATRE DU LUXEMBOURG.—La Californie, le Cocher de Napoléon, le Vétérinaire, les Trois Epiciers.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES.—Un Turc, un Monsieur, les Saltimbanques, Mathias l'Invalide.
THEATRE BEAUMARCHAIS.—La Montagne et la Gironde.
THEATRE CHOISEUL.—Mariage au Bâton, Pris dans ses Filets, en Californie.
DELASSEMENTS.—Ce qui manque aux Grisettes, les deux Paires de Bretelles, Changés en Nourrice, 3e Numéro du journal le Dimanche, 15e Arrondissement.

Imprimerie Lange Lévy, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 70. EDITION DU MATIN. Lundi 12 mars 1849.

OMNES FRATRES ESTIS (MATT.) — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 11 MARS.

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien.
La République de 1848 doit organiser l'ordre nouveau.

Les deux Perspectives.

Il y a un an, à l'issue d'une Révolution aussi généreuse que rapide, lorsque le dernier obstacle au droit commun politique venait de tomber sous la simple pression de la main populaire; au moment où l'urgence des réformes sociales semblait elle-même reconnue par tous les partis, une seule perspective de progrès pacifique, croissant et régulier, s'ouvrait aux regards de la France ; l'ère des révolutions paraissait à jamais fermée ; les vainqueurs eux-mêmes, les hommes des barricades, étaient disposés à abandonner la voie des luttes sanglantes et à fonder tout leur espoir sur la force morale.

Pour conserver et parcourir cette admirable perspective, il eût suffi de quelques initiatives larges et fécondes. Si l'ignorance des questions sociales eût été moins profonde dans les masses rurales, et surtout chez les hommes politiques, les convulsions sanglantes qui ont eu lieu, et celles qui nous menacent encore, eussent été facilement évitées. Supposez qu'au lieu de repousser aveuglément, systématiquement, toutes les améliorations qui avaient un caractère socialiste et de ranimer l'antagonisme et la défiance entre la bourgeoisie et le peuple, les gouvernants se fussent empressés de cimenter leurs intérêts et d'assurer la reprise des travaux par une constitution plus démocratique du crédit, par quelques institutions de commerce véridique, par de fortes primes à l'association du capital et du travail, par de grandes entreprises de colonisation, de défrichement, de reboisement, d'irrigations, etc.; supposez que, prenant pour point de départ à l'extérieur le manifeste de Lamartine, notre gouvernement n'eût cessé d'agir moralement et ouvertement sur l'Europe pour l'amener à résoudre à l'amiable dans un congrès universel les questions de races, de nationalités, d'intérêts communs, de paix et de désarmement, — et vous ne douterez pas que les esprits rapidement ralliés dans cette voie des solutions pacifiques eussent prêté au pouvoir et à l'ordre la même force qu'au progrès et à la liberté.

Cette perspective était une illusion de temps. C'était supposer que la société est moins défectueuse, moins souffrante, moins ignorante qu'elle ne l'est en réalité. C'était confondre l'avant-garde avec l'armée entière. C'était oublier que tout est cercle vicieux dans le milieu où nous vivons, et que toute révolution, en frappant les esprits, en alarmant les intérêts, en surexcitant les passions, aggrave nécessairement pour un temps les maux mêmes qu'elle vient guérir. Le progrès normal, pacifique, constant et régulier n'est possible que dans une société normale elle-même, c'est-à-dire solidairement unie et fortement constituée.

Tant que les ténèbres de l'ignorance et les douleurs de la misère seront aussi profondes, toute révolution éclairée et généreuse sera suivie d'une réaction égoïste et aveugle. C'est en raison de ces préjugés et de ces douleurs que les révolutions éclatent, et c'est parce que ces préjugés et ces douleurs sont trop enracinées pour disparaître tout d'un coup, que les révolutions s'arrêtent et donnent naissance aux réactions rétrogrades. Si les réformateurs, en se dévouant au soulagement des maux de leurs semblables, prouvent la réalité de ces maux, cette réalité est encore mieux démontrée par les manœuvres des réactionnaires conservateurs, qui proclament l'incurabilité du corps social et s'efforcent de le maintenir dans son état de torpeur et de marasme. Les réformateurs sont des médecins qui ont foi dans leur art et dans la force du malade. Les conservateurs réactionnaires sont des médecins qui désespèrent de la providence, d'un avenir meilleur pour l'humanité, ou qui tiennent à allonger la maladie pour augmenter leurs honoraires. Les révolutions donnent la mesure de la vitalité des peuples; les réactions, quand elles se prolongent, indiquent leur fatigue, leur épuisement. Peut-on douter que la société soit atteinte d'une sorte de maladie de langueur, quand on voit que toute action énergique implique une réaction violente, que tout brusque effort entraîne une prostration, que tout élan en avant est suivi d'un mouvement en arrière?

Aujourd'hui, il n'est guères plus possible de se faire illusion sur l'effet immédiat des révolutions et d'espérer une régénération aussi douce et aussi rapide que radicale. A côté de la perspective de progrès légal, de réformes régulières s'ouvre encore devant nous une perspective de convulsions. Grâce aux efforts que font les réactionnaires pour empêcher l'application de tout remède nouveau, pour paralyser toute expérience salutaire, les complications les plus graves sont à craindre. En raison du temps que l'on perd sans agir et des préventions qu'on excite dans l'esprit public contre les réformateurs, il faut s'attendre à voir la transformation sociale s'opérer douloureusement. Le progrès, au lieu d'être légal, soutenu et pacifique comme il convient à des sociétés libres et viriles, se traduira probablement encore par saccades violentes. Au lieu de s'améliorer constamment par procédés organiques, sous l'inspiration de la science, la société se débattra peut-être pendant longtemps dans des luttes critiques sous l'impulsion de l'empirisme. Au lieu de triompher incessamment mais graduellement, par l'expérience, les réformes ne l'emporteront peut-être que de haute lutte, après de longs combats entre l'idée et la force brutale. Alors qu'il suffirait d'un effort de bonne foi de la part des chefs de partis et des vieux docteurs politiques pour confesser l'impuissance de leurs procédés, et fixer les esprits sur la véritable valeur des théories nouvelles, nous les verrons exciter encore contre elles les alarmes et les colères, laisser s'envenimer la plaie sociale, user dans de vains conflits jusqu'à la dernière arme de la calomnie et de l'intimidation, et ne céder enfin la place aux sages réformes que lorsqu'il sera trop tard, c'est-à-dire sous le coup d'une révolution nouvelle, sous le mépris de la société désabusée.

Telle est la triste perspective que nous donne l'aveuglement héréditaire des hommes qui gouvernent la France. Voilà l'avenir qu'ils nous font, si le bon sens du pays n'y met ordre. Au lendemain d'une révolution qui pouvait être évitée par une douce graduation de progrès politique, de simple réforme électorale, ils préparent un cataclisme épouvantable, la plus cruelle des guerres civiles par leur résistance aux plus faciles améliorations économiques. Après avoir ruiné la monarchie, perdu le trône par leur zèle maladroit à le défendre, ils exposent, par la même maladresse, la propriété à être spoliée et détruite, lorsqu'en l'aidant à se modifier, à se rendre progressivement accessible à tous, ils peuvent la mettre à l'abri de tous les orages. Quand ils pourraient trouver dans le socialisme conservateur et conciliateur le meilleur refuge contre le communisme, ils donnent au communisme toute la force et toute la logique d'une réaction légitime, comme il a déjà le caractère d'une réaction aveugle.

Voilà où la fatalité nous entraîne ; voilà la plus triste preuve du vice inhérent à la société actuelle !

Cependant, ce n'est pas une raison pour désespérer de la cause démocratique et pour croire à l'éternité d'un tel cercle vicieux. Le progrès des sociétés humaines, pour avoir eu jusqu'ici deux essors contradictoires, n'a rien perdu de son évidence et de ses droits. Il a été pacifique ou révolutionnaire, organique ou critique suivant les circonstances qui le déterminaient, suivant les lois physiologiques qui président au développement de tel âge des sociétés comme à la croissance des êtres ; mais il a toujours existé. Il suffit que les secousses périodiques des révolutions et des réactions fassent trêve quelque temps pour que la société renouvelle ses forces et s'améliore réellement. Il faut remarquer que l'essor pacifique du progrès est seul normal, tandis que l'autre est anormal; que l'un est la règle, l'autre l'exception; que celui-ci représente une crise douloureuse quoique salutaire, celui-là un mouvement plus lent, mais réparateur. Il faut considérer aussi que les révolutions, en se succédant rapidement, ont été de moins en moins cruelles et ont favorisé de plus en plus l'essor du progrès légal et pacifique qui deviendra la marche constante des sociétés régénérées. Ce qui doit nous prouver que l'humanité entre dans un âge nouveau, que l'état social va subir une transformation décisive, c'est la simultanéité des crises qui ébranlent l'Europe, c'est la solidarité même des mouvements et des douleurs des peuples, c'est la facilité avec laquelle les crises de rénovation se suivent, laissant à peine entre elles le temps des réactions et des repos.

La vitalité des peuples et la maturité des temps sont si manifestes, que les deux essors du progrès se confondent. Il y a à la fois, en ce moment, des progrès violents et des progrès pacifiques. Nous sommes en guerre et nous sommes en paix. A côté de la lutte engagée entre les classes, entre les intérêts, entre les races, entre les gouvernements et les peuples, se produisent des efforts d'organisation et de conciliation des ces classes, de ces peuples et de ces intérêts. Le remède plus que jamais se révèle à côté du mal. La force morale agit en dépit de la force brutale et la domine déjà. Le bruit de la presse couvre celui du canon. Non loin du peuple qui tombe en martyr, il y a un peuple qui triomphe, un autre qui enseigne, un autre qui fonde. Les partis usent dans leurs dernières luttes leurs derniers préjugés, et puisent dans leur propre égarement la lumière qui leur manque. En juin, c'était une population ouvrière qui, abusée par une facile victoire de l'opinion contre la corruption monarchique, et croyant faire aussi facilement triompher par la force les réformes nouvelles, a reconnu l'impuissance de la force sans l'appui de l'opinion. Aujourd'hui c'est une classe de possesseurs, de capitalistes qui, tombant dans le même égarement de la victoire, croient pouvoir effrayer des idées, intimider des populations croyantes avec des déploiements militaires, avec des tentatives de coups d'Etat et d'arbitraire, et qui est forcée de s'arrêter en voyant ses menaces et son appareil de force brutale prêter un nouvel éclat aux idées nouvelles, stimuler le dévouement des novateurs, et assurer déjà aux réformes qu'ils poursuivent la toute puissance morale de l'esprit public. Il est possible que demain, reconnaissant également l'inanité de la force brutale, renonçant également au vain espoir de se détruire, au stérile plaisir de s'intimider, ces deux partis s'entendent pour réparer le temps perdu et le mal accompli, pour soumettre à l'expérience les moyens graduels et pacifiques de sauver la société, pour donner au progrès l'élan mesuré, mais décisif et soutenu d'une grande évolution organique.

Il est possible que le peuple, ayant le sentiment de sa force légale, s'éclaire, se corrige lui-même, et persévère à donner à la haute bourgeoisie des leçons de légalité, de modération et de calme. Il est possible que les réformateurs déploient d'autant plus de patience et de dévouement, que l'esprit de routine et de servilisme ont plus de prise encore sur l'ignorance et la misère des masses. Il est possible que l'Idée ait le temps d'éclairer les consciences avant que les suppôts du despotisme osent se ruer sur elle. Il est possible que les chefs des vieux partis eux-mêmes, s'usant entre eux, échouant dans leurs manœuvres rétrogrades ou s'éclairant au flambeau de la discussion, renoncent à ces perfides menées et reconnaissent dans les réformes sociales les seuls moyens de salut pour eux et pour la société.

Espérons et enseignons. Redoublons d'efforts sous la protection des lois ou sous les menaces du sabre ; car le prochain triomphe des vérités sociales est écrit dans les réactions comme dans les révolutions, dans toutes les douleurs comme dans toutes les espérances.

Les mauvais rêves de M. Faucher.

Le ton du *Moniteur* devient chaque jour plus étrange. M. Léon Faucher est atteint, à l'endroit du socialisme, d'une véritable hydrophobie. Suivant lui, le socialisme seul excite partout des désordres. Le ministère en faisant scier un arbre de liberté provoque l'indignation des républicains. — Socialisme ! — On promène dans les rues d'une ville de province quelque ridicule mascarade. — Socialisme ! — Des bouteilles sont cassées dans un cabaret. — Socialisme ! — Des ouvriers en goguette changent d'habits avec des dragons. — Socialisme et ramification du 29 janvier, de ce complot épouvantable que le gouvernement connaissait parfaitement, mais qu'il s'est bien gardé de révéler à la justice.

D'après les nouvelles données par le *Moniteur*, voici le tableau des derniers périls que la France a courus sans le savoir.

« Chaque jour le travail et le crédit font de nouveaux progrès. La
» confiance que le Gouvernement inspire au pays rend l'impulsion aux
» affaires. L'ordre s'affermit par les résistances mêmes qu'il a eu encore
» à surmonter. Cependant les dépêches des préfets signalent encore sur
» quelques points des désordres qui sont heureusement d'une faible im-
» portance.

» Dans tous les départements, l'opération du tirage s'est accomplie
» avec le plus grand ordre et avec un véritable enthousiasme de la part
» de cette brave jeunesse qui est prête à verser son sang pour la dé-
» fense du pays. A Nozay (Loire-Inférieure), quelques individus ayant
» pénétré dans la salle du tirage avec un drapeau surmonté d'une lance,
» d'une hampe et d'une cravate rouges, et qui portait cette inscription :
» *Vive la République démocratique et sociale* ! le sous-préfet a fait
» saisir le drapeau et a provoqué une instruction judiciaire. »

Vous avez donc oublié, monsieur Faucher, que les insurgés de février, sans lesquels vous ne seriez pas ministre, mais seulement candidat à l'Académie des sciences morales, ont combattu sous le drapeau rouge, et que le gouvernement provisoire, pour leur faire honneur, adjoignit une cravate rouge au drapeau national. Comment le drapeau tricolore, orné de la cravate rouge, a-t-il pu sembler séditieux à vos agents, et de quel droit faire un procès à ceux qui ajoutent à la république l'épithète de *sociale*, c'est-à-dire mère des progrès sociaux ? Qu'est-ce que la République si elle ne doit pas transformer la société ?

« A Châteaurenard (Bouches-du-Rhône), quelques conscrits ayant sus-
» pendu à leur boutonnière, par des rubans verts, les numéros qu'ils
» avaient obtenus, une rixe s'en est suivie, dans laquelle plusieurs per-
» sonnes ont été blessées de part et d'autre. La justice informe. »

Comme il s'agit ici de rubans verts et de provocations légitimistes, M. Léon Faucher se gardera bien de dire de quel côté sont les premiers torts. Il y a eu des personnes blessées *de part et d'autre*.

« A Saint-Girons (Arriége), l'autorité du sous-préfet ayant été méocn-
» nue dans un rassemblement, le préfet, accouru sur les lieux, a cru
» devoir suspendre de ses fonctions le maire de la ville. Malheureuse-
» ment le préfet a été victime de son zèle ; il est grièvement blessé
» *par suite d'un accident terrible qui a précipité sa voiture de trente*
» *pieds de haut dans la rivière.* »

Il paraît que la rivière était socialiste, et que le cocher du préfet ne l'était pas moins. Que dites-vous de cet accident terrible qui punit le préfet de son zèle? Voici maintenant un sergent coupable d'avoir laissé un rassemblement nombreux enfoncer une patrouille de huit hommes : on a rompu *les rangs* de ces huit hommes.

« A Toulouse, une patrouille *de huit hommes*, qui conduisait deux
» prisonniers, a vu ses rangs rompus *par un rassemblement nombreux*.
» Le sergent qui la commandait a été appelé à rendre compte à ses su-
» périeurs *de cet acte de faiblesse.* »

Il fallait faire feu probablement pour envoyer à une foule remplie de femmes et d'enfants des balles honnêtes et modérées.

« A Trevoux, une manifestation socialiste, organisée par trente ou
» quarante individus, a complètement échoué. »

Nous sommes curieux de savoir en quoi consistait cette manifestation socialiste : s'agissait-il de se déguiser en dragons ? Le déguisement des ouvriers en dragons constitue, comme on l'a bien vu à Dijon, l'une des manifestations socialistes les plus dangereuses.

« A Bondues (Nord), un individu qui avait excité l'indignation de la
» foule réunie sur la place publique en criant : *Vive Barbès* ! *vive Ras-*
» *pail* ! *vive la guillotine* ! en ajoutant que les choses n'iraient bien que
» lorsqu'on aurait coupé quelques milliers de têtes, a dû être déféré aux
» tribunaux. »

Nous ignorons ce qu'on a pu crier à Bondues, mais nous savons que des propos semblables ont été injustement imputés à une foule d'hommes honorables. Déférez donc aux tribunaux, Monsieur Faucher, les vils calomniateurs qui font destituer en maint endroit des pères de famille en les accusant d'avoir crié *vive la guillotine* et d'être montés sur les tables des cafés pour demander des têtes.

« Enfin, pour montrer à quel point le respect de la loi s'était affaibli
» dans quelques esprits, nous citerons *un propriétaire* d'Arbois qui a
» résisté, le 6 mars, à une saisie mobilière, à l'aide de quatre pistolets,
» d'un fusil double et de DEUX PETITS CANONS braqués sur la terrasse
» de sa maison. »

Voilà qui est plus formidable que tout le reste. Où en sommes-nous, grands dieux ! si les *propriétaires*, les *propriétaires* mêmes, deviennent socialistes et font jouer l'artillerie de rempart contre les huissiers et les recors, cette attrayante incarnation de l'ordre social. Il est vrai qu'il s'agit d'un propriétaire d'Arbois, pays où le vin monte à la tête. Ensuite le *Moniteur* garde le silence sur le calibre de son artillerie. Voici ce que nous supposons : En 1815, les frères Faucher de la Réole furent assassinés par la justice royaliste. On leur imputait, entre autres choses, la possession de six canons, ces canons étaient des jouets d'enfant, et pendant

l'instruction un gendarme les apporta suspendus tous les six à la même ficelle.

Ce qui nous porte à croire que les canons d'Arbois étaient du même genre, c'est que M. Faucher, assez porté à s'exagérer les machinations et l'artillerie des socialistes, avoue lui-même que les canons *étaient petits*.

Il ne dit pas si ces canons ont fait feu, ni combien ils ont tué de personnes.

« Dans les départements du Cher et de l'Allier, des désordres qui » étaient la suite d'une grève d'ouvriers ont été réprimés par quelques » arrestations. Les ouvriers du Creuzot paraissent disposés à rentrer » dans leurs travaux. Partout l'ordre et le bon sens reprennent leur » empire. »

On voit que le bon sens ne reprend pas encore son empire au *Moniteur*.

Un général de la République.

On sait que le *Moniteur* persiste à nier la possibilité d'un banquet socialiste composé de véritables sous-officiers appartenant à nos régiments. On se rappelle aussi que le même *Moniteur* répondant, il y a quelques jours, à un journal qui soupçonnait le ministère de voir avec une certaine inquiétude l'invasion des idées nouvelles dans l'armée de Paris, déclarait dédaigneusement la figure du socialisme, vu de près, trop ridicule et trop hideuse pour ne pas révolter d'elle-même le bon sens du plus simple soldat, sans que le pouvoir y prît le moindre soin.

Si la feuille officielle ne faisait que mentir, en nous montrant le ministère de la guerre et son haut état-major dans une aussi parfaite sécurité à l'endroit de l'épidémie envahissante, nous pourrions la laisser mentir à son aise. Mais c'est qu'en vérité elle est injuste; et nous ne pouvons souffrir qu'elle laisse méconnu à ce point tout le zèle déployé chaque jour par M. le général en chef Changarnier pour conserver dans les saines doctrines l'armée que le *prince* a confié à son commandement.

Heureusement, les registres d'ordres des régiments en garnison à Paris présentent déjà, à ce sujet, comme témoignage irrécusable, une collection de circulaires aussi intéressantes que nombreuses. Un hasard dont nous nous félicitons a mis un de ces recueils entre nos mains pendant quelques minutes; l'histoire du *soldat loup-garou* n'est pas la seule que nous ayons pu y saisir au vol; et nous sommes à même de rendre à l'illustre chef l'hommage que mérite si bien son infatigable et paternelle vigilance.

Ici, ce sont les bureaux de la Propagande socialiste ou de tout autre repaire *d'anarchie*, que nous trouvons signalés comme surveillés particulièrement par la police, afin que tout militaire qui s'aviserait d'y entrer ou d'en sortir soit reconnu et sévèrement puni. Là, c'est encore quelque petite brochure anarchique dont la possession est interdite et la saisie ordonnée dans tous les postes. Plus loin, il s'agit d'un assaut d'armes annoncé et auquel les militaires sont avertis de ne pas se rendre, parce que, sous ce prétexte d'assaut d'armes, la police, *qu'on ne trompe jamais*, aurait facilement reconnu une machination de sociétés secrètes! Plus loin encore — et remarquez ceci — c'est un banquet, toujours anarchique, où quelques uniformes de l'armée ont été vus sans que la police ait pu distinguer les numéros des régiments. Avec un renseignement aussi incomplet, M. Changarnier ne se dissimule pas la difficulté de découvrir les coupables, mais il engage les officiers à profiter, pour y réussir, des petites *indiscrétions* si fréquentes dans l'abandon des conversations de chambrées...

On ne saurait vraiment se figurer plus de sollicitude; et s'il se pouvait trouver quelque chose de plus méritoire que toutes ces mesures préventives, restrictives ou menaçantes, tendant à supprimer tout contact coupable avec les éternels ennemis de la propriété et de la famille, ce seraient, à coup sûr, ces autres renseignements si bienveillamment fournis, tel que celui que nous allons citer, dans le but de procurer aux militaires des distractions innocentes et de bonne compagnie.

Un M. Gaudy, professeur d'arboriculture et ancien sous-officier de chasseurs, a proposé d'admettre gratuitement à son cours ceux de ses anciens camarades de l'armée qui désireraient apprendre à greffer un arbuste ou à tailler un espalier. Le général en chef, après informations soigneusement prises, approuve et permet, attendu qu'un tel cours est bien positivement *étranger à la politique*, et qu'il est d'ailleurs notoirement « fréquenté par des personnes recommandables et *bien placées dans la société par leur naissance et par leur fortune*. » — D'honneur! monsieur le marquis, voilà une phrase du meilleur goût et une permission qui va grandement dédommager nos jeunes militaires de ne pouvoir banqueter avec cette *canaille* socialiste!...

Parlons sérieusement. Nous ne voulons, pas plus que M. Changarnier, voir se perdre les habitudes de soumission et de discipline indispensables à la force d'une armée dans nos sociétés subversives. Nous comprenons même qu'un rôle actif dans nos clubs et nos banquets paraisse peu compatible avec les mœurs, avec les devoirs militaires actuels; et ce n'est pas notre voix qui se serait élevée pour blâmer les petits sacrifices qu'un ministre peut se croire tenu d'imposer à cet égard au patriotisme de nos frères de l'armée.

Mais encourager la délation dans les rangs de nos troupes, songer à faire de nos officiers des inquisiteurs ou des espions; vouloir persuader au soldat qu'il n'est dans la République qu'une machine à faire de l'ordre; essayer de lui faire envisager, à lui qui est aussi du peuple, comme autant d'ennemis de la société et du pays tous les hommes qui aspirent à délivrer pacifiquement le peuple de tous les désordres et de toutes les ignominies de la société : — ce serait là une préoccupation qui nous paraîtrait aussi peu intelligente que peu républicaine; ce serait là entreprendre une tâche aussi absurde qu'odieuse; et si, par impossible, on y réussissait, on ne ferait que préparer bien réellement pour un avenir prochain les calamités, heureusement imaginaires, dont on se vante si ridiculement de sauver le pays.

Au citoyen rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique*.

Paris, 10 mars 1849.

Citoyen rédacteur,

Le général Changarnier et le maréchal Bugeaud, qui veulent faire du soldat français de simples machines à tuer, viennent de mettre à l'ordre du jour dans l'armée : *le soldat loup-garou*, brochure de notre ami Ernest Lebloys, qui se trouve à la Propagande démocratique et sociale, 1, rue des Bons-Enfants. Les règlements militaires leur en accordent le droit. Mais ils ont outrepassé leurs pouvoirs en ordonnant l'arrestation des citoyens qui donneraient ces livres aux soldats. C'est un acte d'arbitraire contre lequel nous devons protester. Les citoyens qui ne sont pas sous les drapeaux n'ont pas à s'occuper des censures militaires; ils peuvent disposer à leur gré des écrits qui ne sont pas condamnés par le jury. Libre à eux de les donner à qui bon leur semble, civil ou militaire, pourvu toutefois qu'ils n'enfreignent pas les règlements de police municipale, qu'ils ne distribuent pas sur la voie publique. Changarnier et Bugeaud, non-seulement insultent les soldats, en voulant les transformer en mouchards et en sergents de ville, mais encore ces généraux les exposent à une action civile, s'ils arrêtent un homme sans motif légal.

Il y a quelques jours, le procureur de la République de Rennes saisissait 124 ouvrages sortis de l'*infernal* dépôt de la rue des Bons-Enfants; chose inouïe! on incriminait sept épargnés par les lois de septembre et l'état de siége.

Aujourd'hui, à l'autre extrémité de la République, dans les Hautes-Alpes, un procureur, jaloux des lauriers cueillis par son confrère de Rennes, vient de publier une circulaire ayant pour objet de faire arrêter et conduire devant lui tous les individus qui vendraient ou colporteraient les livres propagés par la Propagande démocratique et sociale. Nouvel acte d'arbitraire contre lequel nous venons protester. Les procureurs peuvent saisir et incriminer ces écrits, c'est leur métier, le jury décide ensuite; mais ils ne doivent apporter aucune entrave à la vente, dont la surveillance appartient exclusivement à l'administration spéciale de la librairie et à la police municipale toutes les fois que les écrits ne sont pas condamnés. La circulaire du procureur des Hautes-Alpes est donc un abus de pouvoir contre lequel nous protestons de la manière la plus énergique.

Citoyen rédacteur, nous vous prions de publier cette lettre dans l'intérêt de la liberté individuelle et de la liberté de la presse, les plus sacrées de toutes les libertés.

Salut et fraternité.

Le directeur de la Propagande,
Gabriel MORTILLET.

Citoyen rédacteur,

Le Peuple répondait ce matin aux inqualifiables prétentions des chefs de l'armée, en annonçant aux soldats que désormais il tiendrait chaque jour à leur disposition cinquante exemplaires du journal.

Veuillez faire savoir à ceux de nos concitoyens actuellement sous les drapeaux, qui se sentent peu d'inclination pour l'exercice du vote en douze temps, qu'il existe au n° 15 de la rue Coquillère (entrée rue de Sartines) un bureau de propagande *socialiste*, où tous les journaux démocrates socialistes de la veille seront également mis à leur disposition. Les *amis* de M. Léon Faucher peuvent en faire autant : c'est leur droit.

Salut et fraternité.

Le directeur du bureau de la Propagande socialiste,
JEAN MACÉ.

Nouvelles d'Italie.

Rien d'important en Italie. Les exécutions, les vexations de Radetzki continuent à peser sur Milan et sur toute la Lombardie. Le Piémont se prépare à la guerre. L'*Epoca* annonce que 4 mille Grecs disciplinés ont écrit à la République romaine pour lui offrir leurs services dans le cas d'une guerre avec l'Autriche.

L'Assemblée romaine a rendu une loi contre le vagabondage; les pauvres hors d'état de travailler seront recueillis dans des asiles d'invalides civils.

Les journaux de Florence publient une proclamation du préfet de Lucques, contenant les noms d'un certain nombre de prêtres qui ont répandu par les campagnes les principes « de la vraie liberté et de l'Evangile. »

Les prétentions de l'Autriche dans la question d'Italie.

Le *Times* publie une dépêche adressée par le cabinet de Vienne à son représentant à Paris, en date du 17 janvier 1849. Nous y remarquons les passages suivants :

Nous sommes d'avis que les gouvernements d'Autriche, de Naples et de France, après s'être consultés avec Sa Sainteté, devront faire, conjointement et simultanément au gouvernement de Rome, une communication à ces fins, savoir :

Considérant que les intérêts de l'Eglise catholique à laquelle appartiennent la majorité de leurs sujets demandent impérieusement que le chef visible de l'Eglise possède la plénitude de liberté et d'indépendance nécessaires pour l'exercice de sa mission apostolique;

Considérant qu'aux termes des traités qui lient lesdites puissances, il a été décidé que la souveraineté et l'intégrité des Etats de l'Eglise seraient données au souverain pontife; considérant que le saint-père a protesté solennellement contre les actes criminels qui l'ont mis dans la nécessité de quitter sa capitale afin de conserver sa liberté d'action, et qu'il a protesté également contre l'usurpation de ses droits de souveraineté; considérant que S. S. a réclamé leur assistance pour le rétablissement de ses droits, les gouvernements d'Autriche, de France et de Naples croient de leur devoir de faire savoir au gouvernement provisoire romain qu'ils sont décidés à donner au souverain pontife leur assistance morale, et au besoin matérielle, dans le but de le mettre en état de rentrer à Rome et d'être réintégré dans le plein exercice des droits de souveraineté à lui afférents. Par suite de cette détermination, ils font savoir au gouvernement provisoire qu'ils vont user des moyens les plus efficaces, pour amener dans le plus bref délai un résultat sur lequel ils se sont mis d'accord.

Il est possible que cette manifestation des puissances qui ont les moyens d'agir énergiquement, encourage la majorité du peuple romain, aujourd'hui tenu en respect par une minorité factieuse, à faire un sérieux effort pour secouer un joug honteux, et rétablir, avec la personne du Saint-Père, l'ordre et la tranquillité dans les murs de Rome. Il ne nous appartient pas de préjuger la condition que le Saint-Père pourra agréer, attendu qu'il est, après tout, le meilleur juge de ce qui exige une juste appréciation de ses droits et de sa dignité. Si cependant, après un certain délai, dont la durée devra être préalablement fixée, la déclaration des puissances ne produisait pas l'effet par elles attendu, il faudrait recourir immédiatement aux moyens matériels. Les rôles, à notre avis, pourraient être distribués comme suit : Les forces navales de la France paraîtraient devant Civita-Vecchia. Une partie de l'armée napolitaine passera les frontières des Etats de l'Eglise, pendant que les troupes Autrichiennes passeraient le Pô. L'action subséquente des diverses forces dépend des circonstances; mais elle cessera dès l'instant où le pape aura repris les rênes du gouvernement, et où il se croira assez consolidé pour n'avoir plus besoin de secours étrangers. Telles ont été les pensées par nous soumises à l'envoyé de M. Drouin de Lhuys.

A la suite de cette dépêche, le *Times* en publie une autre du cabinet autrichien à ses représentants près les cours de Berlin et de Saint-Pétersbourg. Le cabinet autrichien annonce que, lorsqu'il s'est agi de la médiation, il a déclaré énergiquement que l'Autriche ne consentirait jamais à la moindre altération de l'état de ses provinces en Italie, tel qu'il a été établi par les traités en 1815, et que les représentants ne discuteraient d'autres questions que celles qui se rattacheraient à la paix entre l'Autriche et la Sardaigne.

L'Autriche suppose que la France a renoncé à une médiation qui n'avait aucune chance de résultat, et elle propose un congrès de toutes *les cours* de l'Europe, dont le *chargé d'affaires de France lui a donné l'idée*, et dans lequel les puissances signataires des traités de 1815 seraient appelées à délibérer sur les moyens de restaurer les bons principes en Italie, et de faire prévaloir en Europe *les principes de justice et de saine politique que le congrès de Vienne avait eu la sagesse d'établir*. Le ministre ne doute pas que le cabinet français ne se rallie à cette pensée.

L'armée autrichienne en Hongrie.

Un nouveau bulletin de Windisgraetz fait encore mention de la *grande* victoire de Kapolna. Le récit de ce combat est d'une obscurité qui ne laisse pas de faire naître le doute. C'est ainsi qu'il n'y est pas dit un mot ni des mouvements opérés par les deux armées, ni des divisions dont elles étaient composées, ni même des chefs qui commandaient, tandis que le bulletin renferme une foule de détails insignifiants. La *Gazette d'Augsbourg* elle-même n'ajoute pas grande foi à ce récit, et remarque avec surprise qu'on y parle des forces supérieures de l'ennemi, quand on sait que Windisgraetz occupe la Hongrie avec 120 000 hommes.

Si nous jetons les yeux sur la carte du pays, nous voyons que l'armée autrichienne, malgré ses progrès et malgré ses 27 bulletins victorieux, est enfermée comme dans un réseau de corps hongrois grands et petits. Depuis la frontière de la Styrie, par le Plattensée, jusqu'à Esseg en Croatie, le pays est officiellement soumis; mais partout il y a des corps francs qui harcèlent les impériaux.

D'un autre côté, à partir du Danube jusqu'aux monts Carpathes, la situation n'est pas meilleure, et on peut s'en convaincre en lisant les bulletins qui enregistrent les combats de tous les jours. De plus les Hongrois occupent ici un terrain qui leur est particulièrement favorable, et en secret tous les habitants, même parmi les Slovaques, sont très bien disposés pour eux. Cela seul peut expliquer comment leurs corps de partisans font impunément des expéditions jusqu'aux frontières de la Gallicie à l'Est. C'est la Theiss qui est le grand boulevard des Madgyars, et chaque fois que les Autrichiens ont tenté de passer ce fleuve, ils ont été repoussés avec de grandes pertes.

Quant aux Hongrois, ils sont trop bien commandés en ce moment pour ne pas user de leurs avantages en cherchant à attirer l'ennemi dans les marais de la Theiss, où ils le détruiront sans grande peine. Le temps pluvieux et orageux qui règne a rendu les routes tellement impraticables, que de grands corps d'armée ne peuvent avancer qu'avec les plus grandes difficultés, et que l'artillerie et les charriots de munitions restent complétement embourbés. Le grand nombre de guérillas qui semblent sortir de dessous terre harcèlent l'ennemi de tous côtés, coupent les convois de vivres, et chaque troupe, en s'éloignant de l'armée, court le risque d'être enlevée et détruite. A la première bataille rangée que les Autrichiens perdront, il faudra songer à la retraite, et celle-ci deviendra d'autant plus dangereuse que partout le peuple se lève en masse.

Windisgraetz ne se fait pas illusion sur sa position. Il demande vainement des renforts de Vienne. Jellachich fait la sourde oreille. Le ban des Croates, qui était resté à Pesth, au lieu de secourir son général en chef, est retourné à Vienne, où la crainte d'un nouveau mouvement exige sa présence.

Les succès de Bem en Transylvanie paraissent être toujours croissants. Il a reçu de nouveaux renforts des Szeklers, qui continuent malheureusement à faire autour d'eux la guerre la plus atroce qui se puisse voir. En quelques semaines, quatre cents villages ont été la proie des flammes. Plus de 30 000 cadavres attendent la sépulture, et autant d'habitants ont pris la fuite pour se réfugier en Valachie, où ils vivent d'aumônes. A Bucharest, on a ouvert pour eux une souscription sur laquelle le sultan s'est fait inscrire pour 1 000 ducats.

Sur tous les points de la monarchie autrichienne éclatent des insurrections à l'occasion de la levée des recrues. Des troubles très graves viennent d'avoir lieu à Bregentz et à Rotzen. Il répugne à tout homme d'honneur de prendre part à une guerre honteuse faite de complicité avec les Cosaques, ces ennemis de la civilisation. Chacun répète avec Schuselka que le jour où dix mille Russes ont mis le pied sur le sol autrichien sera le jour éternel de honte et peut-être de malheur pour l'Autriche.

Est-ce ainsi que vous comprenez l'Autriche grande et forte? s'est écrié l'orateur en apostrophant les ministres. Dupe de vos paroles, j'applaudissais à votre programme de meilleur cœur. Désabusé, je vous demande compte non de vos paroles, mais de vos actions. Où est votre *gleichberechtigung* des nationalités? J'ose à peine prononcer ce mot, qui est devenu la risée générale. Dans le Tyrol, vous défendez de parler du parti italien et des vœux de ce parti. Dans la Croatie, vous vous préparez à battre des Croates par les Madgyars, comme vous avez battu les Madgyars par les Croates. Les Slaves du nord sont en mouvement. En Gallicie vous avez créé une nationalité *ruthène* ou *russine*. Dites tout bonnement, c'est une nationalité moscovite. La Russie nous tiendra compte de cette complaisance, mais l'Autriche nous accusera un jour de lui avoir fait perdre une province.

L'orateur a conclu que le ministère ne pourra plus prétendre à aucune marque de confiance de la part de la diète autrichienne.

Une proposition contre l'entrée des Russes en Transylvanie et leur empiétement dans les provinces danubiennes, a été déposée par M. Vischer, dans la séance du 8 de l'Assemblée nationale de Francfort. Elle a été renvoyée à l'examen des sections.

L'obligation où nous sommes actuellement de donner à nos lecteurs un compte-rendu du procès de Bourges nous oblige à différer jusqu'à lundi prochain la continuation de l'œuvre de notre ami A. Méray, intitulé : *Un congrès du parti honnête*.

FAITS DIVERS.

La question romaine inspire aux journaux pharisiens une foule de mots heureux. Hier l'*Univers*, prétendant que le droit commun à tous les peuples de choisir leur forme de gouvernement n'appartenait pas aux Romains, qu'ils en étaient *expropriés pour cause d'utilité publique*, dans l'intérêt général de la chrétienté. Aujourd'hui, la *Vérité* appelle le gouvernement actuel des Romains la *canaillocratie* (style évangélique).

— On écrit du Havre à la *Réforme* :

« Hier, 8 courant, il a été défendu à la 6e compagnie d'artillerie, en garnison au Havre, d'entrer dans mon établissement.

» L'ordre est à peu près celui-ci : Il existe un café montagnard, quai Videcoq, 9, connu sous le nom de Café Léon. Ce café reçoit tous les journaux de la Montagne. Ceux qui seront reconnus pour fréquenter cette maison seront punis de quinze jours de prison.

» *P. S.* Si je recevais les journaux des Loyola, Léotade et compagnie, les auteurs de cet ordre exciteraient peut-être les artilleurs à fréquenter tous ces braves gens. O tempora! ô mœurs! Pitié! »

— Nous apprenons que des sergents de ville ont saisi hier matin, chez les vendeurs de journaux du quartier du Temple, tous les numéros de *la Révolution démocratique et sociale*.

Nous reviendrons demain sur ce nouvel exploit des agents de M. Rebillot.

(*Révolution démocratique*.)

— Le citoyen Edmond Vidal, récemment condamné pour un discours prononcé au club des Acacias, a été ce matin, à 4 heures, enlevé par une légion de sergents de ville, et conduit à la préfecture de police. Les agents ne lui ont pas même laissé le temps de s'habiller. On voit que les fonctionnaires de M. Bonaparte tiennent peu à mettre les procédés et les formes de leur côté quand il s'agit de démocrates socialistes.

(*Révolution démocratique*.)

— Lundi dernier, dit le *Moniteur*, « il y a eu à Dieppe une légère agitation, par suite du licenciement des ateliers nationaux. Un certain nombre d'ouvriers se sont réunis devant la mairie; mais on est parvenu à dissiper leur rassemblement sans que l'on ait eu à regretter aucune collision. »

On sait que les dissolutions d'ateliers nationaux constituent la grande politique de M. de Falloux.

— Le cours public et gratuit de musique vocale et d'harmonie que M. Emile Chevé va faire à l'amphithéâtre de l'Ecole de médecine, ouvrira mardi prochain, 13 mars, à neuf heures précises du soir.

— Mercredi 14 mars, à sept heures et demie du soir, M. Emile Chevé ouvrira chez lui, rue Saint-André-des-Arts, 60, un nouveau cours de musique vocale et d'harmonie. Des places spéciales sont réservées aux dames et aux enfants.

— Mercredi 14 mars, bal de nuit paré, travesti et masqué, offert par la société populaire la *Solidarité*, dans la salle du Casino des Arts, boulevart Montmartre, en face de la rue Vivienne.

On trouve des billets aux bureaux de la *Démocratie*, rue de Beaune, 2; au bureau de la *Solidarité*, boulevart Saint-Martin, 43, au café d'Apollon, rue du Roule, 8, et à la *Propagande socialiste*, rue Coquillière, 45. Prix du billet : 2 fr. pour un cavalier, 1 fr. 50 pour une dame. Les hommes ne seront pas reçus masqués.

— Mardi au soir, dit un journal d'Aix, une scène qui pouvait avoir des suites fâcheuses a eu lieu sur le Cours. Quelques jeunes gens, faisant partie de ceux qui avaient tiré au sort, parcourant la ville avec un drapeau, avisèrent, près du Café de Paris, un soldat ivre comme eux. S'emparant aussitôt de lui, ils le transportèrent sur leurs épaules, et, en manière de plaisanterie, le jetèrent, tête première, dans la fontaine du roi René, où ils l'abandonnèrent.

Heureusement, un citoyen qui passait par là aperçut quelque chose qui barbotait dans l'eau et tira le pauvre militaire de la position fâcheuse où il se trouvait, sur le point d'être asphyxié par immersion. Il fut transporté au café de Paris, où il reçut tous les soins qu'exigeait son état. Nous appelons toute la sévérité de la police sur cet acte de barbarie inqualifiable.

JARDIN-D'HIVER. — Le Jardin-d'Hiver annonce deux grandes fêtes dansantes pour le jeudi de la Mi-Carême, 15 mars, qui attireront tout Paris dans les Champs-Elysées. La première, dédiée aux familles, aura lieu dans l'après-midi, d'une heure à cinq; ce sera le deuxième Bal d'enfants, paré et travesti, suivi de a promenade et du cortége d'un superbe Bœuf Gras, modelé et peint par M. Hallé, décoré par M. Godillot, d'après le Bœuf-Gras Californie de 1849. Une pluie de bonbons signalera son entrée dans le Jardin. L'orchestre, de Strauss, complétera l'attrait de ce deuxième Bal d'Enfants, pour lequel les Billets de famille, pris d'avance, sont fixés au prix de 6 fr. pour quatre personnes. La seconde de ces Fêtes dansantes sera un dernier grand Bal masqué, paré et travesti, au Jardin-d'Hiver pour la Mi-Carême. On raconte des merveilles du programme de cette Fête de nuit, qui réunira les danses les plus piquantes, entre autres le Pas des Fleurs et des Poissons, la Polka et le quadrille des Animaux, par nos premiers danseurs, sous les costumes les plus burlesques. A deux heures, grand galop de Lucifer avec diableries et embrâsement général du Jardin. Le prix de souscription est fixé à 8 fr. pour un cavalier et 5 fr. pour une dame jusqu'au 14 mars. A partir du 15, le billet de cavalier sera de 10 fr. et celui de dame de 6 fr. S'inscrire d'avance, au Jardin-d'Hiver, au *Ménestrel*, 2 bis, rue Vivienne, et chez les principaux éditeurs de musique.

PROJET DE GRANDE ROUTE A TRAVERS L'AMÉRIQUE DU NORD. — On lit dans le *Morning Chronicle* :

« Un des plus grands projets du siècle a été présenté au sénat des Etats-Unis par Thomas Benton, sénateur du Missouri. Son bill à ce sujet a été lu deux fois et renvoyé devant le comité militaire. Le bill de M. Benton propose une route nationale, partant de l'Etat du Missouri à Saint-Louis, traversant le continent de l'Amérique du Nord, jusqu'à la baie de San-Francisco, sur l'océan Pacifique, avec embranchement au Sacramento et le long de la baie de la Sierra-Nevada jusqu'à la rivière Colombie.

» La route serait gardée par des stations militaires, sans restrictions, et ouverte à tous les hommes de toutes les nations. M. Benton a appuyé sa proposition par des considérations aussi raisonnables qu'éloquentes. Cette route, a-t-il dit, contribuerait puissamment à peupler l'Orégon et la Californie. San-Francisco deviendrait le plus beau port du monde. Un nouveau débouché serait ouvert aux commerçants des Indes, de la Chine et de toute l'Asie. L'état du monde, a-t-il ajouté, exige une nouvelle route aux Indes. Il est dans notre destinée de lui donner la plus grande de toutes. Tout l'or trouvé jusqu'à la fin de décembre en Californie était au dessous de 4 millions de dollars; 2,3 ont été envoyés en Angleterre. On a trouvé un riche pays aurifère en Orégon, près Monterey, en Californie. Toute la vallée du Sacramento et de San-Josquine, du nord de l'Orégon à la partie sud de la Haute-Californie, est une vaste région aurifère. Tout y est très cher encore : un habit coûte 100 dollars; une paire de bottes coûte 20 dollars.

» Il y a eu un moment où les premiers grands froids s'étant fait sentir, les travailleurs demandaient un dollar par heure. Les gens qui reviennent à San-Francisco avec de la poudre d'or et qui voudraient retourner aux Etats-Unis pour y jouir d'une aisance acquise en quelques semaines, ne trouvent plus de bâtiments pour y retourner, attendu que tous les matelots désertent pour chercher fortune. El señor Mendez, qui avait loué les services de 60 Indiens, a gagné 400 000 dollars en un mois. »

Haute cour de justice.

Présidence du citoyen BÉRENGER (de la Drôme.)

Séance du 10 mars 1849.

A dix heures et demie les accusés sont introduits. On remarque que Degre le pompier a quitté la redingote blanche qui le rendait si remarquable; il est vêtu de noir. Tous les accusés sont présents, à l'exception de Flotte, qui est amené plus tard.

BLANQUI. Monsieur le président, vous aviez donné des ordres pour que les communications fussent libres entre les accusés entre eux et leurs défenseurs. Vos ordres expirent aux portes de la prison.

M. LE PRÉSIDENT. Cette réclamation sera vérifiée.

M. ROYER, avocat-général. Nous recevons des excuses d'un témoin assigné à la requête de Quentin, M. de Girardin. Il déclare que sa déposition ne peut être d'aucune utilité à l'accusé, vu qu'il ne sait rien du procès.

L'accusé Quentin renonce à l'audition de M. de Girardin.

M. LE PRÉSIDENT. Huissier, faites entrer le premier témoin.

DAGNEAUX, restaurateur.

M. LE PRÉSIDENT. Connaissiez-vous les accusés avant l'accusation? — R. Non.

D. Dites ce que vous savez. — R. Je suis allé à l'Hippodrôme pour assister à un repas de 2 000 convives, chez Dourlens; je suis resté au club qui se tient chez lui. J'écoutais ce qui se disait. Je ne pus entendre; c'était le 12 mai. On discutait le jour de la manifestation; on discutait aussi où serait le lieu de réunion; on fixa la place de la Bastille; j'ai entendu quelqu'un dire : Il faut couper la tête à ceux qui ne comprennent pas la République.

M. BAROCHE, procureur-général. Qui avait prévenu le témoin de cette réunion chez Dourlans? — R. Les journaux et les affiches.

M. BAROCHE, procureur-général. Quel motif donnait-on pour fixer le jour au 15 mai? — R. On disait que ce jour était plus favorable, parce que la réunion du Champ-de-Mars, qui avait lieu la veille, donnerait le moyen d'avoir des armes.

M. BAROCHE, procureur-général. Monsieur le président, l'accusé Sobrier n'a pas cru jusqu'ici devoir répondre; je lui demande en ce moment s'il veut répondre à cette question :

L'accusé Sobrier n'a-t-il pas rédigé et signé l'affiche convoquant le peuple pour le 15 mai?

SOBRIER. Je ne suis pas tenu de répondre. Je dirai seulement qu'on s'est souvent servi de mon nom.

M. Martin Bernard s'approche de Barbès.

M. le procureur général s'oppose à ce genre d'interruption.

M. MARTIN BERNARD. Vous avez été inconvenant envers moi.

M. BAROCHE. Je n'accepte pas vos leçons.

M. BARBÈS. Monsieur le président, je rends parfaitement justice à la bienveillance avec laquelle vous présidez ces débats; mais mon ami, M. Martin Bernard, ne pouvant me voir à une autre heure, vient me serrer la main, et voilà tout.

Me BAUD. Il y avait une affiche où l'on prenait le nom de Sobrier; mais on n'a pas trouvé une copie signée de lui, ni un brouillon écrit de sa main.

M. BAROCHE. Sobrier avait un journal et n'a pas réclamé. D'ailleurs, le brouillon a été trouvé chez lui.

SOBRIER. On a trouvé bien autre chose.

M. LE PRÉSIDENT. Présentez à Sobrier le brouillon de l'affiche.

SOBRIER. Ce n'est pas mon écriture ni celle de personnes que je connaisse.

Me BAUD. Je ne sais encore si Sobrier autorisera son défenseur à le défendre, mais ce que je puis dire, c'est que dans le débat mon devoir est de contrôler les faits produits contre lui.

BLANQUI. Il est assez extraordinaire que le témoin ait attendu au 15 mai pour satisfaire sa curiosité des clubs, qui aurait dû être satisfaite à ce moment depuis la révolution. On a alors le droit de s'étonner qu'il vienne nous prêter des propos odieux que nous repoussons tous, et qu'il recommence aujourd'hui contre nous des dépositions perfides qu'il a déjà faites analogues sous Louis-Philippe contre les républicains.

M. BAROCHE, procureur général. On ne peut qualifier ainsi de perfide la déposition d'un témoin qui fait connaître à la justice ce qu'il sait.

LOUIS BOSQUET, directeur de la *Collection des Lois*, demeurant à Paris, dépose :

M. Dagneaux me rendit compte de ce qu'il avait entendu chez Dourlens, le jour même où il y était allé. Il me dit qu'il avait eu beaucoup de peine à entrer; qu'il avait entendu les chefs discuter s'ils feraient leur coup le 13 ou le 15; on avait décidé par assis et levé que ce serait pour le 15, parce qu'on se procurerait plus facilement des armes à cause de la revue du dimanche, qui donnerait l'occasion de s'en faire délivrer dans les mairies.

RASPAIL. C'est le rapport fait par M. Dagneaux au témoin.

BOUSQUET. Oui.

RASPAIL. Je suis étonné alors qu'on n'ait pas saisi quelques-uns de ces scélérats qui déshonorent tous les partis. M. Dagneaux a tous les jours des rapports avec la police.

M. BAROCHE, avocat-général. Que voulez-vous dire des rapports du témoin Dagneaux avec la police?

RASPAIL. Sans doute, il est restaurateur, et voit tous les jours des hommes de la police.

M. DAGNEAUX. Je n'ai jamais eu de rapports avec la police. J'ai gagné ma fortune honorablement.

RASPAIL. Je n'attaque pas la moralité de M. Dagneaux; je dis seulement que son état de restaurateur lui donne de nombreux rapports avec de hauts employés de la police, auxquels il aurait pu dire ce qu'il avait vu ou entendu.

M. DAGNEAUX. Mon établissement n'est fréquenté que par des gens fort honorables, et non par des agens de police. Pourquoi voulez-vous que je me fisse dénonciateur?

BLANQUI. M. Dagneaux est dans une position à part; il a déjà, sous l'ancien régime, dénoncé des républicains, et il était exécré dans le quartier latin par les étudiants et les républicains, notamment par M. Mathé, représentant du peuple. On regardait son établissement comme un foyer de police, et lui comme un espion.

M. LE PRÉSIDENT. Accusé Blanqui, s'il était permis d'attaquer ainsi les témoins, qui donc pourrait s'y soustraire? Dans votre intérêt, abstenez-vous d'un semblable système toutes les fois que vous n'aurez pas d'actes précis à spécifier.

BLANQUI. Faites assigner MM. Madier et Mathé, et ils vous diront que ce que je vous dis est vrai.

M. BAROCHE, procureur-général. Messieurs les jurés apprécieront et remarqueront que depuis longues années M. Dagneaux occupe une position honorable dans le même quartier.

M. DAGNEAUX. Je fais remarquer que je n'ai jamais été appelé en témoignage. L'accusé est dans l'erreur. La seule chose dont on puisse m'en vouloir, c'est d'avoir, comme garde national, contribué à charger sur la foule en 1831 dans les Champs-Elysées, sous les ordres du général Courtois; et c'est pour cela que les étudiants m'ont témoigné quelque animosité.

BLANQUI. Nos souvenirs étaient peut-être inexacts quant aux détails, mais pas quant à la vieille haine de M. Dagneaux contre les républicains.

L'ACCUSÉ VILLAIN. Pourrait-on, à l'aide du garçon qui a été introduit chez Dourlens, reconnaître ici des membres de la réunion? — R. Le garçon ne m'a pas introduit, et il m'a dit que je serais écharpé si je m'y introduisais. Je ne suis pas entré.

Le quatrième témoin appelé est le sieur Carlier, directeur de la police au ministère de la police, il dépose ainsi après les questions d'usage : Le 15 mai j'allai à l'Assemblée nationale et je vis Blanqui à la tribune. J'allai chez le directeur général de la police, et nous concertâmes les moyens de réunir la garde nationale.

J'allai ensuite au ministère de l'intérieur où je trouvai Sobrier qui l'avait envahi; quand je vins pour le faire arrêter il était parti.

M. LE PRÉSIDENT. N'y a-t-il pas des faits antérieurs que vous puissiez nous faire connaître? — R. Comme témoin, je ne le puis pas.

M. LE PRÉSIDENT. Que disait Blanqui? — R. Que le peuple faisait crédit depuis trois mois à l'Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT. Pourriez vous nous donner quelques renseignements sur la maison Sobrier?

M. CARLIER. Je sais qu'il y avait des armes là comme une succursale de la préfecture de police contre la garde nationale et contre le gouvernement.

M. LE PRÉSIDENT. Mais la préfecture de police ne pouvait nommer le gouvernement.

M. CARLIER. Dans mon esprit c'était la même pensée qui animait la préfecture de police et la maison Sobrier.

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez dit qu'à la sortie des clubs on se réunissait chez Caussidière.

M. CARLIER. Les réunions du soir à la préfecture de police étaient formées des membres du club Barbès.

M. LE PROCUREUR. Pouvez-vous dire positivement qui a organisé la manifestation du 15?

M. CARLIER. La manifestation du 15 a été le résultat de l'accord de tous les clubs.

M. LE PRÉSIDENT. En quelle qualité vous trouviez-vous près de l'Assemblée, le 15 mai?

M. CARLIER. J'étais sorti du ministère pour voir ce qui se passait.

M. LE PRÉSIDENT. Que s'est-il passé dans la nuit du 14 au 15?

CARLIER. Nous étions fort inquiets sur le caractère de la manifestation du lendemain, mais M. Guinard me rassura.

D. Caussidière avait-il défendu à M. Yon d'aller à l'Assemblée comme commissaire? — R. Oui, mais le ministre dit à M. Yon qu'il eût à obéir au président de l'Assemblée.

D. Vous avez prévenir Me Carteret? — R. Oui, et je l'ai trouvé faisant des lettres pour convoquer la garde nationale.

D. Vous avez vu escalader l'entablement? — R. Je n'ai vu que l'ensemble et non les détails. Je n'ai pas aperçu le général Courtais.

M. LE PRÉSIDENT. N'avez-vous pas eu des relations avec le témoin Villain?

M. CARLIER. Je lui ai entendu dire qu'il avait quinze mille hommes à la disposition de M. Ledru-Rollin pour une manifestation; mais M. Ledru-Rollin le regardait comme une espèce de fou. Il ajoutait qu'il suffisait d'une heure pour les mettre en rapport.

VILLAIN. Il y en avait plus de quinze mille, et il y en a encore davantage aujourd'hui. J'ajoute que M. Imbert n'était pas avec moi.

M. LE PROCUREUR. Avez-vous pris part, accusé Villain, à la manifestation du 16 avril?

VILLAIN. Bah! qu'est-ce que cette manifestation? ça ne ressemble à rien.

BLANQUI. Je dois donner quelques renseignements à MM. les jurés. M. Carlier vient de dire que c'était Sobrier et moi qui avions organisé la manifestation du 15 mai. Or, ce M. Carlier a fait dans l'enquête de l'Assemblée nationale des dépositions fantastiques qui n'ont aucun fondement. Il a fait mettre en rapport des hommes qui n'avaient aucune relation, qui étaient même en hostilité. M. Carlier est très modeste aujourd'hui, parce qu'il sait que tout ce qu'il a dit est un tissu de faussetés. Le témoin dit qu'il me connaît, je ne le connais pas, moi, et n'ai jamais eu de rapports avec lui.

CARLIER. Je le connais pour l'avoir vu avant la Révolution de Février, et rien de plus.

BLANQUI. Le témoin dit qu'il m'a entendu parler à la tribune, il vient ici répéter mes paroles. Or, le discours que j'ai prononcé est dans le *Moniteur*.

Je regarde, au reste, la déposition actuelle du sieur Carlier comme la rétractation de tout ce qui a été dit dans l'instruction secrète et dans l'enquête parlementaire. Or, cela prouve quelle foi on doit ajouter aux paroles d'un homme qui nous a flétri dans de fausses dépositions.

CARLIER. Comme témoin, je ne sais rien de plus, mais comme directeur de police je sais beaucoup de choses que je n'ai pas à répéter ici.

BLANQUI. Je prie MM. les jurés de bien distinguer entre les faits et les suppositions, les calomnies qui seront produites ici. Or, les faits se réduiront à zéro, les calomnies prendront des proportions colossales.

M. LE PRÉSIDENT. Le témoin a déposé avec modération.

BLANQUI. Oui, et je regarde cette modération comme une réparation des calomnies qu'il a articulées contre moi devant la commission d'enquête.

M. LE PRÉSIDENT. Il ne s'agit pas ici du 16 avril et du 17 mars.

CARLIER. Je n'ai rien dit d'inexact comme directeur de la police.

M. LE PRÉSIDENT. L'enquête parlementaire est comme non avenue pour nous.

BLANQUI. Sans doute, mais les calomnies n'en restent pas moins. MM. les jurés ont dû lire les journaux et y avoir puisé des idées fausses à notre égard.

COURTAIS. M. Carlier vient de dire qu'il me connaissait. Je le prie de dire comment et à quel titre.

CARLIER. Comme commandant de la garde nationale; mais je n'ai eu aucun rapport officiel avec lui.

COURTAIS. Vous avez parlé de rapports inquiétants, je n'en ai reçu aucun, moi, et cela est bien étrange.

UN JURÉ. Je demanderai à M. Carlier s'il a été parlé au club Blanqui de cette manifestation et en quels termes.

CARLIER. Tous les clubs étaient en effervescence à ce sujet.

RASPAIL. Et le mien?

CARLIER. Non, je ne crois pas.

Sur la demande de l'accusé Villain, on demande à M. Carlier si le club des Droits de l'homme a pris la résolution d'assister à la manifestation?

CARLIER. Oui, si j'en crois les rapports de police.

On appelle ensuite le témoin Dandurand, ingénieur civil, demeurant à Paris, rue Notre-Dame-de-Lorette, 36.

D. Connaissez-vous quelques-uns des accusés? — R. Oui, un peu, les citoyens Raspail, Sobrier et Villain.

D. Aviez vous des rapports avec le journal la *Commune de Paris*? — R. Oui, quelques-uns.

D. Le club des clubs a été remplacé par le comité centralisateur; qui le présidait? — R. Hubert.

D. Le 14 mai il y a eu réunion chez Sobrier? — R. Oui.

D. N'y parla-t-on pas de la manifestation? — R. On en avait déjà parlé depuis plusieurs jours. Au reste, Sobrier n'était pas membre du comité centralisateur, dans lequel n'étaient admis que les délégués des clubs de Paris, et Sobrier n'en était pas.

D. C'est dans votre comité que fut émise la première idée d'une manifestation. — R. Nous étions obsédés pour faire une pétition en faveur de la Pologne. Nous cédâmes, et nous prîmes la résolution de faire une manifestation pour cet objet.

D. N'y avait il pas d'autres intentions dans cette manifestation? — R. Oh! non; il était bien défendu, au contraire, de prononcer aucun cri. Le samedi soir on dit que les réactionnaires devaient nous attaquer, et on proposa d'aller à cette manifestation avec des armes; cela souleva des clameurs, et Hubert notamment s'y opposa avec énergie.

D. Le 12 mai il y a eu réunion chez Dourlens? — R. Je l'ignore; je n'en ai rien su.

D. Vous avez assisté à la manifestation du 15 mai? — R. Oui, au premier rang, avec Hubert. Sobrier était loin de nous.

D. A quel moment Raspail vous a-t-il rejoint? — R. Lorsqu'on s'aperçut que la pétition n'avait pas été apportée, un citoyen nous dit que Raspail avait une pétition qui pouvait suppléer à la nôtre. Nous envoyâmes ce citoyen à Raspail, qui revint avec Kersausie, porteur de la pétition.

D. Arrivé devant les grilles, comment entrâtes-vous? — R. Les portes étaient fermées et peu défendues. La troupe mobile se retira. Quelques hommes escaladèrent les grilles; on prit des échelles pour escalader le mur. On vit le général Courtais qui engagea la foule à se retirer, mais la foule était indocile et tumultueuse. Enfin, les portes ayant été ouvertes, la foule pénétra dans l'enceinte de l'Assemblée.

D. Avez-vous vu le général Courtais aider aux envahisseurs? — R. Non, car, au contraire, il fut maltraité et hué.

D. Vous entendîtes un coup de fusil? — R. Oui.

D. Entrâtes-vous dans la salle? — R. Oui, une demi-heure après. Je vis le général Courtais qui engageait la foule à se retirer. Au même instant une compagnie de mobiles s'avança, puis elle se retira sur les réclamations du peuple. J'offris mes services au capitaine. A ce moment un effroyable tumulte eut lieu, le général Courtais entra, l'envahissement avait eu lieu.

D. Avez vous entendu le discours de Blanqui? — R. Oui, très bien.

D. Etiez vous présent à la dissolution de l'Assemblée? — R. Non. J'essayais de faire sortir le monde, je vis Raspail faisant les mêmes efforts.

D. Fûtes-vous à l'Hôtel-de-Ville? — R. Non, mais j'allai rue Rivoli, afin d'avoir l'explication des étranges listes de gouvernement provisoire qu'on faisait circuler, et je n'allai pas à l'Hôtel-de-Ville.

D. Il a été question d'une lettre que vous auriez adressée au citoyen Girard, par laquelle vous invitiez ce citoyen à se tenir prêt? — R. Oui, le citoyen Lyon, secrétaire de Sobrier, me pria de répondre à une lettre du citoyen Girard, par laquelle ce citoyen manifestait la crainte que nous fussions troublés par les réacteurs.

D. Savez-vous si la manifestation était dirigée contre l'Assemblée? — R. Je jure que la manifestation devait s'arrêter à l'obélisque et rester respectueuse et modérée.

D. Qui a dirigé cette manifestation? — R. Je ne saurais le dire en conscience.

M. LE PROCUREUR. Nous enjoignons au témoin de dire toute la vérité. — R. Je ne puis rien dire sur le directeur de la manifestation, si ce n'est que nous avons eu évidemment une direction occulte, et que si la manifestation est devenue menaçante, désordonnée, il faut l'attribuer à des hommes apostés à la tête du pont.

D. Ces hommes n'étaient-ils pas du club Blanqui? — R. Je ne connais pas le citoyen Blanqui, et n'ai jamais eu aucun rapport avec lui.

M. BAROCHE. Nous lisons dans un interrogatoire, que vous avez subi comme inculpé, que c'était à la réunion Dourlens que la manifestation avait été décidée. — R. Non. Si on a parlé de cette manifestation, c'est d'après ce que l'on avait entendu dire, car c'est nous, comité de centralisation, qui décidions tout.

M. BAROCHE. Quand vous fûtes sorti, vous avez entendu crier : A l'Hôtel-de-Ville! A quelle heure? — R. A quatre heures et demie.

M. BAROCHE. La rue de l'Université était donc libre à cette heure-là? — R. Entièrement.

M. BAROCHE. Qu'est ce qu'était M. Girard, à qui vous avez écrit? — R. Je ne le connais pas. Quand M. le juge d'instruction me parla de cette lettre, il me dit que M. Gérard la lui avait remise le mardi, en la lui faisant considérer comme très grave. Mais si cette lettre était si grave, pourquoi M. Gérard ne l'avait-il pas déposée auparavant, au lieu d'attendre que ce prétendu complot eût pu éclater?

M. LE PRÉSIDENT. Votre lettre était-elle une réponse à M. Gérard? — R. Oui, d'après le dire du citoyen Lyon, qui me l'assura.

UN CONSEILLER. N'a-t-on pas discuté dans les clubs sur le mode de manifestation? — R. On nous demandait des signatures pour la pétition en faveur de la Pologne. Chaque club voulait présenter la sienne sans manifestation. Alors, voulant mettre fin à ce déluge de pétitions, le comité centralisateur résolut qu'il y aurait une manifestation.

M. LE PROCUREUR. Le témoin dit qu'on devait s'arrêter à la place de la Concorde. — R. Oui, cette résolution avait été prise dans le comité

centralisateur.

M. LE PRÉSIDENT. Vous aviez donc l'espérance que votre autorité serait respectée? — R. Sans doute elle n'avait jamais été méconnue jusque-là.

M. LE PRÉSIDENT. Votre comité était-il en relation avec le club Blanqui? — R. Non.

M. LE PRÉSIDENT. Et le club Raspail? — R. Oui.

RASPAIL. Cela m'étonne, je l'ignorais. Au reste, quand le témoin m'a-t-il vu pour la première fois?

LE TÉMOIN. Le 15 mai, le jour de la manifestation.

BLANQUI. Le témoin était-il membre du Club des Clubs?

LE TÉMOIN. Non, citoyen Blanqui.

BLANQUI. La société centrale républicaine avait-elle envoyé un délégué au club centralisateur?

LE TÉMOIN. Non. D'ailleurs chaque club devait être central.

BLANQUI. Mon club s'était intitulé : Société centrale républicaine. D'autres clubs avaient aussi pris cette dénomination, mais ils n'avaient rien de central. Et le club des clubs était seul véritablement central. La société dont j'étais président n'y a jamais envoyé de délégués.

Or, le témoin vient de dire que la manifestation avait été organisée par ce comité central. Maintenant le témoin a parlé d'une main occulte qui a fait dévier la manifestation. L'accusation veut que cette main soit la même, elle a fait à cet égard des insinuations contre moi dont M. le président, conformément à son devoir, s'est fait ici l'écho. Il y a eu comme une monomanie dans l'instruction pour faire de moi l'auteur, le directeur mystérieux de cette manifestation. Eh bien! je nie cette influence.

La séance d'hier m'a beaucoup éclairé. Que faisait donc la légion de M. Borme le 15 mai? N'est-ce pas ceux là qui, se présentant en blouses ou en habits, ont fait dévier la manifestation?

M. BAROCHE. Ce serait donc la police qui aurait organisé la manifestation?

M. BLANQUI. Je ne dis pas cela, mais enfin un homme dont la qualité secrète a suffisamment éclaté hier aux yeux des jurés a dit qu'il avait une légion au service du désordre. Or, je demande si ce Borme avec sa légion n'a pas joué un rôle au 15 mai. Il y était, lui : or, là où est le général, là doivent être les soldats.

BLANQUI. A qui a servi le 15 mai? *Is fecit cui prodest.* A qui donc cette manifestation a-t-elle et pouvait-elle profiter? Est-ce à nous? Non, car cette journée a précipité le parti populaire dans les cachots. Ce parti n'avait aucun intérêt à faire une manifestation violente. Il ne pouvait jouer son existence sur un coup de dé. Oui, il y a eu une main secrète dans tout cela.

BORME. Ma légion n'a pas assisté à la manifestation du 15 mai. Elle n'avait pas d'opinion politique. Elle devait se rassembler le 15 mai pour aller à Genève. J'étais moi-même surveillé par la police, je n'en faisais donc pas partie. Cet accusé, dont la femme était la *générale* des Vésuviennes, parle encore d'une façon aussi obscure qu'hier.

BLANQUI. Le citoyen Borme vient de parler des Vésuviennes; ainsi cet homme d'ordre a des légions d'hommes, de femmes volcaniques, des machines infernales.

BORME. Je n'ai voulu faire qu'une mascarade; on avait bien nommé colonel M. Rey, qui était calicot avant la révolution.

Les citoyens Courtais et Larger protestent énergiquement contre les assertions de Borme. A l'égard de M. Rey, Courtais ajoute que ce brave citoyen est mort victime de la calomnie et de l'emprisonnement qu'il a subi.

LE PRÉSIDENT à Blanqui. Si vous aviez répondu à mes questions, ces débats n'auraient pas lieu.

BLANQUI. Je préfère ne fournir des explications qu'au fur et à mesure des dépositions des témoins.

M. LE PROCUREUR. Voulez-vous expliquer votre présence à la tribune.

BLANQUI. Plus tard, si vous le voulez bien.

Le procureur demande à faire une question au témoin Carlier. (A Carlier) : Le nommé Vidocq faisait-il partie de la police?

CARLIER. Non. Il n'était attaché ni à la police de la préfecture, ni à celle du ministère.

RASPAIL. Et à celle de l'Hôtel-de-Ville?

CARLIER. Je l'ignore.

M. LE PROCUREUR. Comment était organisée la police de l'Hôtel-de-Ville?

CARLIER. Je n'en sais rien.

M. LE PRÉSIDENT. Au profit de qui était organisée cette police? — R. Au profit de M. Marrast, maire de Paris.

On appelle le témoin Dautriche, conseiller à la cour de Guyenne. Après les questions d'usage.

LE TÉMOIN. Avant de faire ma déclaration, je dois dire le motif qui m'a fait assigner. Je parlais à un de mes amis de ce que je savais, et M. le procureur en ayant eu connaissance, me fit appeler.

Je craignais, depuis quelques jours, que cette démonstration, dite polonaise, ne servît de prétexte à quelques projets anarchistes; je me trouvai place de la Madeleine à l'arrivée d'une première colonne de quinze cents à deux mille hommes; je me mêlai à quelques groupes, et je fus effrayé d'entendre plusieurs individus à mine effrayante dire : Il faut en finir avec ces gens-là; ces coquins de légitimistes; ces f... gueux de représentants ne sont que des aristocrates; il faut se débarrasser de cette canaille-là.

On étouffait, tant la masse d'ouvriers y était grande. Je remarquai sur le péristyle d'un corps de bâtiment avancé trois individus qu'on me dit être Barbès, Louis Blanc et un nommé Albert ou Hubert; ce dernier avait une longue barbe à l'extrémité du menton seulement.

Le plus petit, qu'on me dit être l'abbé Châtel, s'adressa à plusieurs reprises à la foule, parla en faveur de la Pologne et dit : Mes amis, votre démarche a obtenu un plein succès; mais ne vous retirez pas avant d'avoir forcé l'Assemblée à se prononcer définitivement sur la question de guerre. J'aperçus le général Courtais, et tous se mirent à crier : Vive le général du peuple! Il ajouta de nombreux cris de Vive la Pologne!

Tout à coup un certain mouvement se fit dans la foule par suite des démonstrations de la garde mobile qui faisait signe que ses armes n'étaient pas chargées.

Puis je vis Barbès qui vint parler au peuple, et dit que le peuple était sans armes et avait le droit d'apporter lui-même ses pétitions.

Louis Blanc mettait un feu extrême dans ses allocutions; Barbès le tenait vigoureusement par le bras. Un drapeau polonais fut demandé par un des trois; Louis Blanc s'en empara et fit une nouvelle allocution plus chaleureuse encore.

Les acclamations et des applaudissements accueillirent ses paroles. Puis Albert l'ouvrier vint se joindre à eux et on leur passa un drapeau polonais dans les plis duquel tous les trois s'enveloppèrent.

Ce témoin détaille dans un long discours sa déposition, dans laquelle il décerne un brevet d'éloquence à tous ceux qu'il a entendus.

M. LE PRÉSIDENT. D'autres représentants ont-ils pris la parole?

LE TÉMOIN. Oui, Barbès a dit quelques mots, mais je ne les ai pas entendus.

BARBÈS. Le témoin se trompe en attribuant à Louis Blanc des paroles que j'ai prononcées en promettant au peuple de le faire défiler devant l'Assemblée.

LE TÉMOIN. Il a été question des honneurs de la séance et de la permission de défiler, et je crois que Louis Blanc en a parlé aussi.

ALBERT. Non, il n'en a pas parlé.

BARBÈS. Rappelez vos souvenirs; c'est moi seul qui ai dit cela.

LE TÉMOIN. Vous l'avez dit en effet comme vous l'affirmez, avec la loyauté qui vous caractérise; mais je crois que Louis Blanc en a parlé aussi.

M. LE PROCUREUR. Le témoin, dix jours après ces événements, a déclaré que Louis Blanc avait prononcé ces paroles.

BARBÈS. Cela est une erreur. C'est moi seul qui ai dit cela. Je suis venu seul; j'ai parlé au peuple et je lui ai dit que je demanderais pour lui la permission de défiler devant l'Assemblée. Quant à Louis Blanc, il a seulement parlé de la Pologne, et pas autre chose.

M. LE PROCUREUR. Barbès n'a-t-il pas dit que le peuple allait défiler dans l'Assemblée?

BARBÈS. Oui, j'ai dit cela, et je ne le nie pas. La souveraineté du peuple est toujours inaliénable, et il l'a bien montré au 31 mai, sous la première république.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL donne ici quelques détails topographiques à MM. les jurés sur le palais de l'Assemblée nationale. On fait circuler des plans de l'Assemblée.

BLANQUI. Le témoin a commencé sa déposition par une observation très honorable. Il en résulte que sa déposition n'est point spontanée. Je désirerais savoir par quel concours de circonstances Dagneaux a été amené à déposer.

M. LE PRÉSIDENT. Je ne peux permettre cette question.

M. LE PROCUREUR. Est-ce que l'accusé voudrait blâmer l'acte d'un citoyen qui éclaire la justice.

BLANQUI. Il y a des choses qui ne tombent pas sous l'application de la loi et qui n'en sont pas moins blâmables.

DAUTRICHE, témoin. Quant à moi, je n'ai pas cherché spontanément à être témoin.

M. LE PRÉSIDENT. Vous n'avez pas à vous justifier à cet égard.

UN JURÉ. Le témoin précédent, qui a été en tête de la manifestation, a dit qu'arrivé au pont de la Concorde une troupe se serait lancée sur la manifestation pour l'entraîner contre la grille de l'Assemblée. Le témoin a-t-il vu cette troupe?

LE TÉMOIN. Cela n'est pas à ma connaissance; au reste, il y avait une grande foule et l'on disait : Nous sommes 200 000 au club Blanqui.

BLANQUI. Jamais la Société républicaine centrale n'avait pris le nom de club Blanqui.

RASPAIL. Je demanderai au témoin s'il n'a pas vu un grand nombre de drapeaux.

LE TÉMOIN. Oui.

RASPAIL. Y avait-il du monde sur la place?

LE TÉMOIN. Non, personne ou peu de monde.

On rappelle le témoin Dandureau sur la demande du citoyen Raspail, qui lui demande si la rue de l'Université était vraiment libre. Le témoin Dandureau répond affirmativement.

COURTAIS. Il devait y avoir une centaine de gardes nationaux.

DANDUREAU. Je l'ignore, je ne les ai pas vus.

M. LE PRÉSIDENT. Le témoin n'a-t-il pas vu et entendu des bandes parcourir la rue de l'Université en criant : A l'Hôtel-de-Ville?

LE TÉMOIN. Oui.

RASPAIL. Cela est vrai, sans doute, mais peu après, et lorsque le citoyen Dandureau était parti, la garde nationale est arrivée à flots de tous les côtés.

VILLAIN, au témoin. Je l'ai rencontré à la grille des Tuileries. Il n'y avait pas de troupes à ce moment, car on criait sans obstacle : Vive la République démocratique et sociale!

BLANQUI au témoin Dautriche. Combien de temps êtes-vous resté sur la place de la Madeleine avant la manifestation?

LE TÉMOIN. Je ne puis préciser.

BLANQUI. Le témoin a entendu un long discours de l'abbé Châtel, combien de temps ce'a a-t-il duré, à peu près?

LE TÉMOIN. Il me serait difficile de le dire au juste.

BLANQUI. Ou il y avait avant l'arrivée de la colonne des groupes sur la place de la Madeleine, ou ces groupes faisaient partie de la manifestation. Dans le premier cas, ce sont ceux-là qui ont fait l'irruption signalée par le témoin Dandureau.

M. LE PROCUREUR. Le témoin a dit que ces groupes ne préexistaient pas.

BLANQUI. Eh bien! cela est impossible, car la colonne de la manifestation marchait en très bon ordre; mais devant elle il y avait une espèce d'avant-garde tumultueuse, désordonnée, étrangère à la manifestation. Ce sont donc des individus de cette avant-garde qui se seraient trouvés sur la place de la Madeleine. Mais cela est impossible, car en stationnant sur la place de la Madeleine même, dans trois minutes ils auraient arrêté la marche de la manifestation. Or, la manifestation ne s'est point arrêtée.

LE TÉMOIN. Quand j'ai vu arriver la manifestation précédée de tambours... (Réclamation au banc des accusés.)

LE TÉMOIN. Non, je ne sais pas s'il y avait des tambours, je ne me souviens pas bien; mais je sais qu'il y avait deux colonnes, dont l'une attendit l'autre sur la place de la Madeleine, et c'est pendant ce temps que je l'ai vue.

Il nous est impossible de suivre le témoin dans les interminables développemens qu'il donne à propos de tout et sur tout à sa longue déposition.

M. LE PRÉSIDENT. Quels étaient les drapeaux qui précédaient la manifestation?

Le témoin parle pendant un quart-d'heure pour déclarer qu'il ne sait pas quels étaient ces drapeaux.

M. LE PRÉSIDENT, à l'accusé Villain. Où avez-vous vu le témoin Dandureau?

VILLAIN. A la grille des Tuileries, du côté du Pont-Royal.

LARGER. Au bas de la croisée où étaient Barbès, Albert et Louis Blanc, avez-vous vu une voiture d'arrosage ou de porteur d'eau?

L'audience est suspendue à 2 heures 3/4 et reprise à 3 heures et 1/2.

On appelle le citoyen Bertoglio, commissaire de police du Palais-National, qui, après les questions d'usage, fait la déposition suivante :

Le 15 mai, j'étais de service à l'Assemblée nationale par les ordres du préfet; vers dix heures et demie, le président fit demander un commissaire de police, je me rendis auprès de lui : il me dit d'arrêter la marche de la colonne, de faire choisir douze ou vingt-deux délégués, je ne me rappelle plus exactement le nombre, de les introduire dans la salle des Pas-Perdus, et que lui ou un autre membre de l'Assemblée irait recevoir leur pétition.

Je me rendis en effet à la tête du pont; il n'y avait personne sur la place avant l'arrivée de la manifestation, la circulation des voitures y était même interdite. La colonne est arrivée jusqu'à nous bien en ordre; en tête était le pompier qu'on a vu plus tard à la tribune; il donnait le bras à un capitaine de la garde nationale et à un individu en bourgeois qui avait les cheveux blancs; derrière étaient des individus portant des bannières; je les sommai de s'arrêter en les invitant à choisir 12 ou 22 délégués. Le citoyen Degré dit que ce n'était pas assez, qu'il fallait en recevoir au moins 100. Le capitaine lui dit de se tenir tranquille, et il y avait déjà 5 ou 6 délégués, choisis surtout parmi les porte-bannières, lorsque la foule se précipita en avant, et je fus entraîné jusque contre la grille, où je fus renversé; j'aurais été écrasé si l'on eût ouvert doucement la porte et si l'on ne m'eût tiré à l'intérieur.

Il paraît que pendant que je parlementais avec la manifestation, il s'était fait un mouvement dans les troupes qui barraient le pont derrière moi; par je ne sais quel ordre, elles s'étaient mises en haie et avaient ouvert le passage.

La foule s'était précipitée avec tant de vivacité, que les gardes mobiles, qui étaient à 8 ou 10 mètres derrière la garde nationale, n'eurent pas le temps d'exécuter le mouvement; plusieurs d'entre eux furent entraînés jusqu'à la grille.

Quelque temps avant l'arrivée de la manifestation, il s'était présenté des voitures de moellons qui voulaient traverser le pont. Je m'opposais à leur passage, lorsqu'arriva le général Courtais, qui donna l'ordre de les laisser passer et fit ouvrir les rangs. J'eus à ce sujet une vive altercation avec lui; il me dit à cette occasion que lui seul avait le droit de donner des ordres, qu'il commandait en chef, qu'il était responsable de tout. Après le passage des voitures, la garde nationale reprit sa position, et le pont fut de nouveau barré.

MM. Lamartine, Ledru-Rollin vinrent derrière la grille pour parlementer avec la manifestation; on ne voulut pas écouter M. Ledru-Rollin; on criait : A bas Lamartine!

M. Lamartine et M. Ledru-Rollin s'étaient retirés par la grille de droite que l'on avait renfermée derrière eux; plus tard, cette grille a été forcée.

Blanqui était au nombre de ceux qui sont entrés des premiers. Je l'ai vu arriver dans la salle des Pas-Perdus dix minutes environ après l'envahissement; la foule s'est ouverte devant lui, il est entré de suite dans le couloir qui conduit à la salle de l'Assemblée.

D. Pouvez-vous rappeler quelques-unes des circonstances qui ont eu lieu lors de l'évacuation de la salle? — R. Non.

D. Vous avez été faire des perquisitions au club Barbès? — R. Oui. Je fis arrêter plusieurs personnes.

D. Avez-vous trouvé là des armes, des cartouches? — R. Non, aucune munition de guerre; seulement on arrêta quelques jours après un individu muni d'un moule à balle.

D. Existait-il des rapports entre le club Barbès et le club de la rue de Rivoli? — R. Je ne saurais le dire. Je n'en sais rien.

M. LE PROCUREUR. Qui a donné l'ordre aux pelotons sur le pont de se ranger en haie? — R. Je ne le sais pas, je n'ai rien vu.

M. LE PROCUREUR. Vous avez été repoussé jusqu'à la grille, y avait-il là de la garde nationale? — R. Oui.

M. LE PROCUREUR. Qui est-ce qui a fait ouvrir la porte de la grille? — T. Je l'ignore absolument.

M. LE PROCUREUR. Dans votre déposition vous avez dit que le général Courtais avait fait ouvrir les portes à la condition qu'on n'introduirait pas plus de trente délégués. — R. Je m'en souviens parfaitement.

M. LE PROCUREUR. Lorsque la grille a été forcée, d'autres représentants ne cherchèrent-ils pas à défendre l'Assemblée? — R. Oui, mais la deuxième grille fut aussi forcée.

M. BAROCHE. Parmi les assaillants, avez-vous reconnu un des accusés. — R. Je me souviens d'avoir vu un capitaine de la garde nationale et l'accusé Dégré.

DEGRÉ. Pardon, monsieur, vous vous êtes peut-être trompé; je vous reconnais trop bien; vous avez été très poli, moi de même; mais je n'ai pu demander cent délégués, car j'étais là en amateur.

BERTOGLIO. Vous étiez très exalté; l'accusé Degré était très rouge.

DEGRÉ. Vous jouez un jeu à me faire condamner, et je crois que vous vous trompez.

BERTOGLIO. Vous étiez fort animé.

DEGRÉ. Parbleu! avec un casque de pompier, il fait très chaud. Du reste, je n'étais là que par curiosité.

M. LE PROCUREUR. Avez-vous remarqué le général Courtais?

BERTOGLIO. Non, je ne me le rappelle pas.

UN JURÉ. Je prie le témoin de préciser l'ordre du président de l'Assemblée.

BERTOGLIO. Le président m'avait dit d'arrêter la colonne et d'introduire seulement douze ou vingt-et un délégués.

M. LE PROCUREUR. Le témoin a dit qu'il avait saisi au club Barbès des papiers tellement importants, qu'il supposait que les propriétaires viendraient les rechercher. Quels étaient ces papiers? — R. Je les ai envoyés à la commission exécutive.

L'accusé Courtais rectifie quelques parties de la déposition du témoin Bertoglio relative aux deux voitures chargées de moellons et aux ordres donnés par un capitaine de la garde nationale mobile de former la haie sur le pont.

M. LE PROCUREUR. Enfin, quand la manifestation était là, menaçante, vous avez fait ouvrir la grille.

COURTAIS. Sans doute, mais la foule n'est pas entrée par là, puisque de toutes parts on escaladait les grilles.

VILLAIN. En vertu de quel ordre le témoin a-t-il envahi mon domicile au Palais National?

BERTOGLIO. En vertu d'un mandat du ministre Recurt.

VILLAIN. Où sont la poudre et les balles que vous avez dit avoir saisies chez moi?

BERTOGLIO. Je n'ai trouvé aucunes munitions au Palais-National.

L'accusé Villain donne lecture d'une déposition écrite du témoin Bertoglio, par laquelle ce commissaire dit avoir saisi chez Villain un moule destiné à fondre soixante mille balles, lequel moule était caché dans le dos d'un individu.

VILLAIN. On m'a pris des dessins, des plans de machines, des livres : qu'est-ce que tout cela est devenu?

Le témoin ne répond pas; c'est M. le procureur-général qui répond pour lui.

VILLAIN. Bertoglio lui-même était le premier à faire passer nos hommes quand nous voulions communiquer les statuts de la société des Droits de l'Homme aux représentants.

BARBÈS. Ma dignité s'oppose à ce que je réponde à cette allégation.

On introduit le témoin Dousset, commissaire de police à Paris, qui, après avoir prêté serment, dépose des faits déjà connus et qui ne présentent rien de saillant.

D. Combien y avait-il de troupes dans le palais de l'Assemblée? — R. Un bataillon à peu près.

M. LE PROCUREUR. A-t-il remarqué à l'intérieur ou à l'extérieur des mesures de précautions extraordinaires? — R. Oui, il y avait de la troupe sur le pont et en plusieurs endroits où l'on n'en plaçait pas d'ordinaire.

On appelle en vain le commissaire de police You, assigné comme témoin. Le procureur-général prend des conclusions contre lui, et, conformément à ces conclusions, la cour condamne le témoin You à 100 fr. d'amende.

Le septième témoin entendu est M. Dupin, tailleur, à Paris, rue Belle-Chasse, 32.

Dupin déclare connaître de vue les accusés Courtais et Degré.

On entend encore le témoin Samowski, puis l'audience est levée à six heures et remise au lendemain dimanche à midi.

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 mars sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, nº 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

— Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

PETITE CORRESPONDANCE.

Marseille. — M. F. — J'ai écrit pour vous à M. P. Je désire une rép. — V. H.

Rio-Janeiro. — M. D. — Nous recevons votre envoi du 20 déc. par le nav. *la Pr.* Merci et bien affect. compl. — Les envois en métall. sont préférables en ce mom., mais il conviendrait de les faire assurer.

Dijon. — M. V. — Ce n'est pas notre faute. Vous êtes servi exactement.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS.	Un an 20 fr.,	Six mois 11 fr.,	Trois mois 6 fr.
DÉP. ET ETRANGER.	— [illegible]	— 17	— 9
PAYS à surtaxe.	— [illegible]	— [illegible]	— [illegible]

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DÉP. ET ÉTR.	— [illegible]	— [illegible]	— [illegible]

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 4.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois:	[illegible] c.	Annonces anglaises.	[illegible]
Cinq à neuf —	[illegible]	Réclames-notices	[illegible]
Dix fois et plus. —	[illegible]	Faits de publicité	1 fr. [illegible]

On s'abonne à Lyon, au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme.

L'un des gérants: C. TANDON.

Spectacles du 12 mars.

THEATRE DE LA NATION. — La Favorite.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Louison.
ITALIENS. —
OPERA-COMIQUE. — Le Caïd.
ODEON. — M. Beaufils, le Concert, les Viveurs.
THEATRE-HISTORIQUE. — La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE. — Les Filles du Docteur, Tasse cassée, Grenouilles, Estelle.
VAUDEVILLE. — La Poésie des amours et...., la Foire aux idées, la Propriété.
THEATRE MONTANSIER. — Habit, Si Jeunesse savait, le Cuisinier, le Duel.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

Revue politique de la semaine.

FRANCE.

Le *Moniteur universel* est devenu l'organe de toutes les passions ~~du cabinet, passions~~ étroites et beaucoup plus ridicules encore qu'odieuses. Avant MM. Barrot-Faucher-Falloux, tous les ministères avaient jugé nécessaire de s'attacher un journal pour la polémique, pour la discussion acerbe et quotidienne avec les journaux de l'opposition. On sait tout ce que coûta l'appui de l'*Epoque* à MM. Guizot et Duchâtel. Ces ministres avaient compris que le *Moniteur*, archive des pièces officielles, organe des chambres aussi bien que du pouvoir exécutif, ne pouvait pas être mis sans usurpation, sans abus de confiance au service d'un parti. Ces scrupules n'ont pas arrêté M. Léon Faucher : le *Moniteur* est devenu son *Epoque*. Il y fait une guerre acharnée au socialisme.

Tandis que le *Moniteur* cherche à découvrir dans toute la France des agitations insignifiantes, des mascarades, des scènes de cabaret qu'il puisse présenter comme des *ramifications* du grand complot inutilement cherché à Paris le 29 janvier, la presse démocratique rapporte les échos que la célébration des journées de février a trouvés dans l'Europe entière. La grande révolution démocratique et sociale de 1848 a été fêtée à Mayence, à Rome, au delà des mers; elle a été fêtée par Louis Blanc et Caussidière au sein de l'exil.

Le banquet des sous-officiers démocrates socialistes a donné lieu à une polémique animée entre les journaux réactionnaires et socialistes. La réaction, malgré les déclarations sans réplique des représentants Joly et Démosthènes Ollivier, qui affirmaient avoir assisté à cette réunion, a prétendu qu'elle n'avait pas eu lieu; la réaction n'a pas accordé plus d'importance aux déclarations des journaux socialistes qui ont vu les sous-officiers dans leurs propres bureaux. Cette incrédulité affectée n'a pas empêché l'autorité militaire de multiplier les perquisitions pour découvrir *les coupables*, et d'entraver par mille vexations la propagation de l'idée démocratique dans les régiments.

Ces persécutions ne peuvent que servir la cause du progrès. Le soldat comprendra bientôt que citoyen, électeur, éligible, il n'a pas d'ordre à recevoir de ses chefs quand il s'agit du choix de ses opinions politiques et sociales; les persécutions servent les bonnes causes, et le sort du sergent Pujo, dégradé à Marseille, envoyé en Algérie, mis aux fers, pour avoir porté la parole dans un banquet démocratique, a fait tressaillir toute l'armée.

EXTÉRIEUR.

La guerre de Hongrie continue avec des succès divers. Il est difficile à la France de bien juger la situation; la voix des Hongrois ne peut arriver jusqu'à nous, et la vérité se trouve interceptée par les bulletins autrichiens de Windisgraetz. Toutefois, le ton même de ces bulletins prouve que la lutte est sanglante, acharnée, que l'intervention russe n'a pu terrasser les Madgyars. Les Hongrois triompheront s'ils savent lutter jusqu'au réveil de l'Italie, qui leur tendra la main.

La démocratie, blessée mais non pas morte, s'agite à Vienne sous le talon sanglant du général Welden. Avant lui on fusillait *par égards* les victimes politiques; il annonce qu'il ne fera plus grâce, et donne l'interprétation de cette funèbre ironie en faisant relever les gibets.

La guerre de Hongrie est une guerre barbare, une guerre sans merci. Gœrgey, l'un des chefs madgyars, pour venger son ami le major Szœll, fusillé par les Autrichiens, a fait exécuter treize officiers prisonniers devant le portrait couronné du major Szœll, annonçant qu'à l'avenir la vie de tout prisonnier hongrois ne coûterait pas à l'Autriche moins de trente têtes.

En Italie aucun évènement ne s'accomplit, les plus grands se préparent. Tous les cœurs sont émus, toutes les têtes fermentent. Les députés sardes, dans leur adresse au roi Charles-Albert, lui ont demandé la guerre immédiate avec l'Autriche, et le roi craignant les agitations intérieures plus que l'ennemi, leur a répondu : déclarons la guerre!

La Prospérité monarchique.

Le Peuple souffre de la misère.

Les hommes de la monarchie, de l'aristocratie, les souteneurs de tous les privilèges répètent sur tous les tons : « La misère, » c'est la République et le Socialisme qui en sont les causes. »

L'Irlande a le bonheur de vivre sous la loi monarchique; elle n'est pas républicaine, et nous ne sachions pas qu'elle compte beaucoup de socialistes dans son sein.

Hé bien! voici, entre mille autres témoignages, une preuve édifiante de la prospérité dont jouit son peuple dans le plus riche des Etats monarchiques, sous le régime légal du royaume britannique.

Le *News of the World*, journal qui n'est pas suspect, — il attaque tous les jours la République et le Socialisme, — reproduit, dans son numéro de dimanche 25 février dernier, la lettre suivante, écrite par le ministre protestant qui dessert la paroisse de Louisbourg, comté de Mayo :

« Le docteur Callanan, desservant de Louisbourg (Mayo), trace le tableau suivant de l'extrême misère de l'Irlande :

» En ce moment, dit-il, il y a des centaines d'hommes mourant de faim autour de moi, et cependant nous avons une loi des pauvres! mais c'est une loi qui tue le pauvre par épuisement et brise les forces du travailleur.

» Un pauvre fermier laborieux a-t-il dans sa grange une provision d'orge ou d'avoine, il est contraint de veiller toute la nuit, sous peine de se la voir enlevée par les pauvres affamés.

» Cette semaine j'ai visité quelques pauvres familles de mon troupeau (écoutez ceci, protestants de l'Angleterre et de l'Irlande), et je les ai trouvées dans un état navrant d'épuisement et de misère. Deux ou trois membres de chaque famille restent au lit toute la journée, pour conserver quelque chaleur, parce qu'ils manquent complètement de nourriture.

» La semaine entière j'ai été assailli par les pauvres de mon église, privés de nourriture, et je suis impuissant à les secourir... Une pauvre veuve, membre de mon troupeau, a perdu son mari et quatre enfants morts d'inanition. Elle et ses quatre autres enfants survivants vont inévitablement succomber s'ils ne sont secourus par le public chrétien.

» Une autre pauvre veuve, appartenant à ma paroisse, a perdu son père, sa mère et son mari par la fièvre de famine; dans le frisson de la fièvre, elle a donné le jour à un enfant posthume; elle manque de tout, et implore des protestants (car elle est protestante) du pain pour ses orphelins.

» Aujourd'hui, j'ai vu quatre membres d'une famille qui se meurent faute de nourriture, et cependant cette famille est protestante de père en fils.

» J'ai été témoin d'un fait plus navrant encore : Une très respectable dame, une veuve chargée de sept orphelins, est sur le bord de la tombe; elle va périr avec ses enfants si on ne lui vient immédiatement en aide.

» La détresse des pauvres catholiques est extrême; il en meurt chaque jour, à chaque heure un grand nombre, d'inanition.

» Les annales du monde n'ont jamais offert d'exemple d'une telle misère chez aucun peuple. Les famines de 1846, 47 et 48 sont des années de prospérité comparativement à celle-ci.

» Encore quelques exemples des souffrances de nos pauvres : Quatre membres d'une famille ont fait pendant quelque temps 6 milles irlandais (trois fois par jour, de Louisbourg à Wesport), pour chercher quelques secours à la maison des pauvres de Wesport, et cela inutilement; deux d'entre eux ont péri, épuisés par la faim en essayant de traverser une rivière : les deux autres, restés en arrière par épuisement, ont été ainsi sauvés...; mais n'est-ce pas une dérision de parler ainsi? *nam terris graviora manent*. Sauvés de l'eau, ils sont tués sur terre par la misère.

» Un autre pauvre homme de ma paroisse a été trouvé mort de faim il y a quelques jours. Il avait sur lui, pour toute richesse, un bon pour la maison des pauvres. Il mourut avant d'y pouvoir arriver. On l'a chargé sur un cheval et enterré sans cercueil dans un banc de sable! J'ai vu une autre famille de deux personnes qui mouraient de misère dans une cabane. Ces spectacles n'excitent plus aucune émotion chez les voisins, tant ils y sont habitués.

» J'ai entendu des parents remercier Dieu de leur avoir enlevé leurs enfants dévorés par la faim, la misère et le froid. Les sables des environs sont remplis de cadavres qu'on y enfouit à mesure qu'ils meurent.

» Souvent j'ai donné quelque argent à de pauvres gens pour acheter des cercueils; mais les petites sommes qu'ils recevaient de moi, ils les employaient à acheter des aliments, et ils enterraient leurs morts dans le sable.

» Les tombes de mon cimetière sont fouillées en ma présence par des chiens affamés..... Du matin au soir il n'est pas d'heure que je ne sois assailli par une foule en pleurs qui demande à manger... Les pauvres qui ont l'habitude d'être secourus à domicile ne reçoivent pas en ce moment la moitié de ce dont ils auraient besoin. Les pauvres de ma paroisse auraient dû recevoir leurs secours il y a eu mardi huit jours : rien n'est encore arrivé de Westport, et nous n'attendons rien avant dimanche. Ceux qui reçoivent les secours à domicile meurent de faim trois jours par semaine.

» Telles sont, mon cher ami, les souffrances de nos pauvres. Voici maintenant ma situation. Depuis un an et demi, j'ai reçu 50 livres sterling (1 250 fr.), et pendant cette période j'ai fourni moi-même plus de 22 livres (550 fr.) pour les nécessités des pauvres. Les fruits de mon travail pendant la dernière année sont épuisés; mais ce qui pèse le plus à mon cœur, c'est d'être forcé de vivre dans une localité où je vois mes frères tomber d'inanition autour de moi sans les pouvoir secourir. »

Notez que c'est un protestant irlandais qui parle, et que les catholiques en Irlande sont bien autrement abandonnés encore que les protestants.

Voilà donc le sort que la monarchie et le régime légal de la propriété, qui livre le sol à l'oligarchie des familles de la conquête, font aux populations irlandaises!

Ces crimes de la société, ces assassinats du régime légal, ces hécatombes de la propriété aristocratique, cela ne compte pas... c'est dans l'ordre... c'est la scène du monde, comme dit M. Thiers. Tous les anathèmes des gens honnêtes et modérés sont réservés pour ceux qui troublent un aussi bel ordre en protestant contre cette société prévoyante et secourable...

Que les populations meurent de faim! c'est un malheur; mais c'est l'ordre naturel, c'est la loi de Malthus, la loi du monde! Mais si ces populations ne meurent pas avec la grâce convenable, tout au moins avec résignation, si elles ne respectent pas la loi et la société qui leur font une pareille vie et une pareille mort; si elles réclament de ceux qui tiennent les destinées des peuples le *droit de vivre en travaillant*, c'est ici que le crime et l'abomination commencent....

Garantir aux familles millionnaires qui dévorent sans rien faire la subsistance du peuple irlandais, l'usage et la possession de leurs châteaux, de leurs grands domaines, de leurs immenses revenus, c'est bien, c'est sacré, c'est la loi. Prisons, tribunaux, juges, armées, tous les appareils de la répression, rien ne coûtera pour organiser ces garanties de la propriété.

Mais songer à organiser pour les populations qui meurent de faim des garanties d'existence par le travail, en présenter les voies et moyens, en réclamer l'expérience pacifique, inoffensive, ceci est anarchique, révolutionnaire, socialiste et digne d'être flétri par tous les honnêtes gens.

Nous affirmons qu'il est possible d'organiser sans trouble, sans dépouiller personne, sans violence, sans contrainte légale, une société qui garantirait à tous le travail, la sécurité, le bien-être; qui anéantirait dans l'humanité les germes de guerre, et éteindrait tous les brandons révolutionnaires en conciliant les classes.

Nous affirmons cela.

Beaucoup d'esprits réfléchis, sérieux, qui ont étudié profondément les questions sociales, l'affirment avec nous.

Aussi longtemps qu'on ne voudra pas nous écouter, nous concéder un examen sincère, et en appeler, dans des limites raisonnables, à l'expérimentation inoffensive des remèdes que nous proposons, nous aurons le droit de dire à nos adversaires: « Vous êtes les entreteneurs de la guerre sociale, les souteneurs » de la misère, les ennemis de la paix publique; vous portez » la responsabilité de tous les désordres et le poids des cadavres de tous ceux qui meurent tués par la faim ou par le désespoir. »

Vous savez les moyens de vous défaire de toutes les doctrines socialistes, d'en confondre tous les organes pour autant qu'ils propagent des illusions, des utopies, des erreurs dangereuses; vous pouvez faire justice de toutes ces idées que vous dénoncez comme les *causes du mal*. Si pendant moins de quinze jours toute cette presse prétendue conservatrice et préservatrice traitait sérieusement la question du Socialisme; si elle démontrait à sa clientèle effrayée la nécessité d'en finir avec ces doctrines détestables; si elle lui disait que toutes ces doctrines, après tout, peuvent être mises en demeure de présenter leurs moyens, de les mettre en pratique au grand jour, qu'elles invoquent elles-mêmes des expériences dont l'insuccès serait extrêmement *économique*, puisqu'il anéantirait les causes du désordre des esprits et des choses; si elle disait cela pendant quelques jours avec un peu d'unanimité, cette bonne presse, il n'y aurait bientôt qu'un cri dans le pays, tout le monde voudrait que ces expériences, salutaires en cas de réussite, salutaires encore en cas de défaite, fussent immédiatement tentées. On voterait par acclamation les moyens d'exécution. Les socialistes seraient sommés de présenter leurs plans prat ques et de les mettre eux-mêmes à exécution sous les yeux du monde entier.

Un gouvernement qui ferait cela franchement, loyalement, ôterait à l'instant même toute force offensive au Socialisme. C'est clair comme le jour.

Cependant les chefs conservateurs, la presse conservatrice, les meneurs furieux du parti de la modération, n'en veulent pas, de ce moyen radical de tuer le Socialisme qu'ils dénoncent comme la grande plaie de la société, quoique le Socialisme le leur offre lui-même par tous ses organes!

Ils n'en veulent pas, parce que la peur du Socialisme et l'exploitation de cette peur sont leur grand moyen d'action! Otez-leur la propagation de cette peur, ils n'ont plus rien. Il leur faut le Socialisme et toutes les terreurs qu'ils invoquent sous ce nom pour agir sur les populations, les entraîner, les agiter, les passionner à leur guise, et faire les affaires de leurs haines et de leurs ambitions...

Vous avez le moyen de rendre inoffensive toute doctrine sociale qui vous peut paraître dangereuse : c'est de la mettre en demeure de formuler sa panacée et d'en faire l'application devant vous.

Si le Socialisme cause des troubles, comme vous pouvez les faire cesser quand il vous plaira et que vous ne voulez pas le faire, entendez bien ceci :

« Votre responsabilité déjà si terrible s'aggrave encore de tous » les maux dont vous chargez le Socialisme. »

Intervention pour l'Italie!

Dans la longue suite des chefs d'Etat qui ont gouverné la France, deux seuls n'eurent pas au cœur le sentiment national : Louis XV et Louis-Philippe.

L'un et l'autre établirent leur politique sur la corruption et les écus.

Le mépris public s'appesantit sur eux; aucun regret n'accompagna Louis XV de Versailles à Saint-Denis; aucune pensée d'affection ne suivit Louis-Philippe de Paris à Richmond.

Et ce fut justice. La corruption n'engendre que des valets, des compères trafiquant volontiers avec le corrupteur dans les tripotages des *Pactes de famine* ou des jeux de bourse.

Le dévouement n'est pas compatible avec un sordide intérêt personnel; il prend sa source dans les pures émanations de l'esprit ou dans les chaleureux sentiments du cœur. Ici la base est solide, on supporte les sacrifices, on brave la mort; là les relations de personnes cessent à la sortie de la bourse ou du lupanar.

Malheureusement les règnes de corruption étouffant chez les personnes influentes le sentiment national, les poussent à accepter la honte; elles oublient les traditions glorieuses du pays, et préparent à la nation des jours d'expiation et de deuil.

Louis XV et sa cour acceptent le partage de la Pologne, et la politique *après moi, le déluge*.

Louis-Philippe, ses gens, — doctrinaires spiritualistes et matérialistes, — s'agenouillent devant les traités de 1815, abandonnent les droits des peuples, de la civilisation, du progrès, et acceptent la politique de la *paix à tout prix*.

Mais on n'abâtardit pas la France comme on abâtardit quelques centaines d'*influences*. La France a une vie à elle; elle se sent grande, forte, puissante; les annales de sa politique extérieure reflètent l'impérissable éclat des sacrifices qu'elle s'est imposés pour défendre son rang, son nom, ses principes civilisateurs.

Quelques années après le partage de la Pologne, la France entreprend la guerre de l'indépendance américaine : le feu sacré de la nation se répand sur tout un hémisphère.

Quelques années après le *complet* établissement de la paix à tout prix, la révolution de Février éclate, au nom de la liberté et de l'indépendance des peuples : les peuples répondent au fraternel appel.

Louis XVI comprit la France et la tradition des Louis XI, des Henri II, des Henri IV, des Louis XIV; il appuya le généreux élan de la France, qui voulait secouer la fange des dernières années du règne de Louis XV.

Les hommes qui se trouvèrent placés à la tête de la nation après Février, oublièrent les traditions de la Convention, du Consulat, de l'Empire, ils ne répondirent pas aux vœux de la France, paralysèrent ses mouvements, et la France n'est pas encore sortie de la halte dans la boue où l'avait condamnée Louis-Philippe.

Les hommes de la restauration eux-mêmes comprirent mieux la grandeur de la France : le projet d'une révision des traités de 1815 était dans leur pensée.

Le prince de Polignac le fait connaître : il a écrit dans ses *Etudes*, à l'adresse des diplomates des Congrès de cette époque, ces mémorables paroles :

« L'auguste aréopage réuni à Paris eût pu faire entendre des paroles de sagesse aux peuples attentifs.

» ... Mais cette voix resta muette. La victoire n'inspira rien pour le bien-être moral de la société européenne; on ne songea qu'à des bouleversements de territoire. On vit des rois courir à la curée des peuples, comme on a vu depuis la révolution de Juillet voler à la curée des places. Chacun voulant s'agrandir aux dépens de son voisin, sans égard pour de vieux souvenirs, sans respect pour d'anciennes affections.

» Pensait-on sérieusement qu'en introduisant le désordre dans le sein des relations politiques, on pût faire cesser la perturbation qui avait si longtemps agité la société, et ne prévoyait-on pas, en jetant ainsi au sort les destinées des peuples, ce que le secret mécontentement de ceux-ci pourrait enfanter de mécomptes et faire éclater d'orages? »

C'est qu'en effet la France n'était pas pour les hommes de la Restauration, comme pour ceux de Louis-Philippe, de Cavaignac et de Louis-Napoléon, une mine livrée à l'exploitation politique, la France devait reprendre le rang et l'influence qu'avaient cherché à lui ravir les traités de 1815.

La France, animée de l'esprit de justice et de fraternité, dicte ses lois : elle repousse celles de l'injustice et de l'égoïsme.

La France attend donc avec impatience le jour qui doit la laver des souillures du règne de Louis-Philippe.

Ce jour sera celui où par l'énergie de son langage envers la maison d'Autriche, ou par une intervention armée en Italie, elle hâtera l'heure de l'indépendance italienne.

Hommes du pouvoir, inspirez-vous donc aux nobles traditions de la France ! interprétez les sentiments, les vœux de la nation, et des centaines de mille voix s'élèveront de tous les points du pays pour crier : Vive l'indépendance de l'Italie !

Ne vous endormez pas dans une fallacieuse sécurité.

Louis XIV, Napoléon lui-même, ne seraient pas de taille à paralyser le grand mouvement européen qui ébranle les peuples, ne cherchez pas à l'entraver ; car, broyés sous le talon du génie de l'indépendance, vous disparaîtriez de la scène du monde comme des pygmées et des eunuques.

La France demande le baptême de l'indépendance des peuples; retrempez-la dans l'eau lustrale de sa grandeur passée !

Les Banquets sont-ils des Clubs?

Le banquet des étudiants va donner lieu à un procès. En l'apprenant, nous avions pensé d'abord que le ministère public poursuivait les agents de police qui ont, sans provocation, sans utilité aucune, brisé une partie du mobilier de l'association des cuisiniers, et chassé violemment, non seulement les étudiants, mais des ouvriers totalement étrangers à la réunion. Dans ce procès contre la police il nous semblait qu'on pouvait compter sur le concours de M. le ministre de l'intérieur, car il a dit à la tribune :

On parle de mauvais traitements : *j'ai sous les yeux deux procès-verbaux du commissaire de police*, qui constatent que personne n'a été maltraité. Si quelqu'un l'avait été, les agents qui se seraient permis ces violences mériteraient et recevraient sur-le-champ la réprobation de l'autorité. Nous voulons faire respecter la loi, et ne pas aller au delà de la loi.

Nous pensions qu'un économiste d'esprit, comme M. le ministre de l'intérieur, un rédacteur émérite de la *Revue des Deux-Mondes*, un surnuméraire persévérant de l'académie des sciences morales, n'avait pu invoquer sérieusement les procès-verbaux d'un commissaire de police en faveur de ce commissaire lui-même. C'eût été aussi naïf que de s'en rapporter au *Moniteur officiel*, pour savoir comment on doit juger M. Léon Faucher. Nous espérions que la conduite du commissaire serait examinée de plus près, et que la police, chargée de protéger la propriété, non de la détruire, serait au moins tenue d'indemniser convenablement les cuisiniers associés à qui elle a fait éprouver des pertes considérables.

Eh bien! non, l'affaire s'engage autrement; ce sont les étudiants, les commissaires du banquet qui sont cités en justice. Pourquoi? pour avoir été battus? Non vraiment, pour avoir violé la loi. — Quelle loi? — La loi des clubs.

Un banquet mensuel est un club; voilà la monstrueuse jurisprudence qu'on demande à la magistrature de consacrer. Monsieur Barrot, vous l'entrepreneur des banquets de 1847, vous qui avez, par vos défits au ministère Guizot, poussé les combattants de février sous le feu des troupes, si les banquets vous gênent aujourd'hui, si vous les jugez inutiles et dangereux maintenant qu'ils vous ont porté au pouvoir, provoquez une loi contre les banquets, qu'on la discute ; mais prétendre que les auteurs de la loi contre les clubs ont voulu frapper les banquets, les astreindre aux mêmes prescriptions; établir l'identité entre le club où l'on enseigne, où l'on discute, et le banquet, fût-il mensuel, où l'on formule quelques vœux, voilà ce que vous n'auriez pas trouvé tout seul. Allons, avouez que MM. Faucher et de Falloux vous ont aidé quelque peu.

Le 5 mars 1849, assignation a été donnée à MM. Fonvielle, élève de l'école d'administration, Cœurderoy, étudiant en médecine, interne, Sabatier, étudiant en droit, ancien élève de l'école polytechnique.

Ils sont prévenus :

1° D'ouverture D'UN CLUB ou réunion de citoyens (dit banquet mensuel des écoles), sans avoir fait la déclaration préalable prescrite par la loi;

2° De refus d'admettre les commissaires de police délégués pour assister à la séance DUDIT CLUB du 1er mars, ainsi qu'il a été constaté par procès-verbaux dudit jour du commissaire de police de Vaugirard, délits prévus par les articles 2, 4, 9 et 16 du décret du 28 juillet 1848 (c'est la loi des clubs).

Tel est le ridicule procès qu'on va porter devant la magistrature. C'est pour elle une magnifique occasion de montrer qu'elle n'a rien de commun avec la magistrature de 1847, et que le pouvoir se trompe en lui demandant des services.

A propos de l'Assemblée nationale.

Nous sommes bien aise d'avoir fourni au journal l'*Assemblée nationale* l'occasion de faire cette déclaration :

Nous n'acceptons pas plus l'invasion des conquérants du dehors que celle des barbares du dedans.

Ainsi, l'*Assemblée nationale* ne veut pas d'intervention étrangère en France. Comme nous tenons essentiellement à demeurer avec tout le monde dans les limites de la vérité, nous enregistrons cette déclaration, et nous voulons croire que, même en cas de succès des barbares du dedans, ce journal ne ferait jamais appel aux conquérants du dehors. Toutefois, notre erreur peut se comprendre. L'*Assemblée nationale*, depuis quelque temps, parle des Autrichiens et des Russes avec une sympathie qui avait induit le *Siècle*, à son égard, dans la même croyance que nous. Il est d'ailleurs assez illogique de repousser comme une calomnie l'imputation de désirer une intervention des Cosaques en France, quand on approuve l'intervention des Autrichiens et même des Russes en Hongrie, quand on menace en ces termes les républicains de Rome de toute la fureur des impériaux :

Tant qu'il ne s'agissait que de décréter de bonne prise les biens de l'église, on pouvait être sûr que le cœur ne leur manquerait pas ; mais si les foudres canoniques ne les ont pas épouvantés, nous croyons que les foudres terrestres de l'armée autrichienne auront cet effet.

La violation de la nationalité française ne serait pas plus choquante au point de vue du droit absolu que la violation de la nationalité hongroise ou romaine, et c'est en se montrant infidèle à ses principes généraux de politique extérieure, que l'*Assemblée nationale* proteste aussi résolument contre l'intervention des étrangers à Paris.

En tous cas, cette protestation est un bon symptôme, et nous en félicitons l'*Assemblée nationale*.

Nous la félicitons également d'avoir, sans trop marchander, confessé qu'elle parlait des idées phalanstériennes comme un aveugle parle des couleurs. Elle nous dit, avec une louable franchise :

La science sociale que vous possédez seuls, vous la tenez si bien sous le boisseau, qu'il est impossible à qui que ce soit de la connaître. Votre science sociale est une vague hallucination qu'il est, *nous le croyons*, fort difficile de connaître et de saisir. On ne peut posséder que ce qui existe.

Toutefois, en guise de réfutation de cette théorie qu'elle ne connaît pas, et qu'elle soupçonne fort de ne point exister, l'*Assemblée nationale* juge à propos de reproduire ce long article où M. Proudhon déclare que la théorie phalanstérienne est complètement nulle, et qu'il n'y a pas dans Fourier l'ombre d'une idée. On pourrait bien objecter à l'*Assemblée nationale* que M. Proudhon a quelque intérêt à parler ainsi, que M. Proudhon, voulant constituer une école et faire sortir de sa tête un monde nouveau, que M. Proudhon se regardant lui seul comme le socialisme tout entier, n'est pas dans des conditions de calme et d'impartialité suffisantes pour apprécier un système socialiste qui l'a devancé; mais pourquoi renouveler cette discussion? Prenons que M. Proudhon est au dessus de toutes les faiblesses humaines, qu'il est impartial et bien renseigné, qu'il n'a de sa vie été injuste envers personne ; mettons que l'autorité de M. Proudhon ne permet ni discussion ni réplique, mais alors, *Assemblée nationale*, comment osez-vous lui contester son axiome : *La propriété, c'est le vol?* Comment le jugez-vous si déraisonnable et si peu sérieux quand il attaque la vieille société, cet homme qui devient pour vous un oracle, un pape infaillible, aussitôt qu'il attaque des socialistes?

La reproduction des attaques de M. Proudhon n'empêche pas que l'*Assemblée nationale* nous ait fort injustement englobés dans une foule d'accusations dirigées contre des idées qui sont le contraire des nôtres.

Mais ici nous sommes entre deux feux, et tandis que l'*Assemblée nationale* nous impute des opinions égalitaires et communistes, voici que le *Peuple* nous reproche de nous défendre contre ces fausses accusations :

La *Démocratie pacifique* combat les diatribes de l'*Assemblée nationale* contre le socialisme. Nous regrettons que dans cet article notre sœur croie devoir distinguer son socialisme du socialisme. C'est là, nous l'avons déjà fait remarquer, une tendance malheureuse. Sans doute, il est fâcheux de se voir attribuer des points de doctrine opposés aux siens. Mais quoi! est-ce bien charitable de dire à tout bout de champ, quand le socialisme est attaqué en masse : « Ce n'est pas moi, c'est mon voisin. »

Nous distinguerons toujours notre socialisme particulier, le socialisme *phalanstérien*, du socialisme vague et confus. Le socialisme n'est pas une doctrine déterminée, c'est un mot générique embrassant toutes les tendances, toutes les aspirations vers une meilleure organisation de la société. Les socialistes ont des points de ralliement et forment naturellement un corps d'armée contre les vieux abus sociaux, mais il n'y a point aujourd'hui de doctrine complète réunissant tous les socialistes; dans leur camp, le droit et le devoir de chaque école est de conserver son drapeau. Est-ce que le *Peuple* s'abstiendrait de protester, si on lui imputait des idées phalanstériennes? est-ce qu'il se laisserait paisiblement accuser d'attribuer des droits au capital, lui qui regarde ces droits comme une usurpation complète. Nous, qui ne sommes point égalitaires, nous dirons, s'il vous plaît, que nous demandons la répartition proportionnelle au concours de chacun dans l'œuvre produite; nous, qui ne sommes communistes d'aucune école, nous dirons à haute voix que nous voulons l'association libre et volontaire du *capital, du travail et du talent*. Est-ce que certains socialistes se font faute de distinguer *notre socialisme*, comme vous dites, afin de signaler, disons mieux, de dénoncer à la colère du peuple ce qu'ils appellent notre adoration du capital, notre amour déclaré du privilège? Et nous n'aurions pas le droit de faire dans notre intérêt une distinction qu'on fait chaque jour contre nous dans un but hostile et pour se rendre populaire à nos dépens. Allons donc! vous n'avez pas réfléchi à vos paroles.

Nous sommes phalanstériens, et nous voulons habituer les réactionnaires à bien comprendre qu'en déblatérant vaguement contre les socialistes ils n'attaquent aucune doctrine déterminée; nous voulons les habituer à comprendre qu'un raisonnement dirigé contre les proudhonistes ou les cabétistes ne prouve rien contre les phalanstériens, et qu'il faut entrer absolument dans la voie des études spéciales si l'on veut discuter utilement des systèmes différents, opposés même sur des points essentiels.

Nous ne courberons jamais la tête sous des imputations démenties par les principes même de notre doctrine, et envoyées par erreur à notre adresse; que chacun défende son opinion; nous ne croyons pas manquer de charité en renvoyant au *Peuple*, par exemple, la défense des thèses proudhonistes, et jamais nous ne l'accuserons de nous trahir s'il nous charge seuls de soutenir les thèses phalanstériennes.

Nous terminons en manifestant notre étonnement de voir le droit imprescriptible que possède chaque doctrine de constater son individualité et de se distinguer des doctrines différentes ou contraires, contesté par le journal de M. Proudhon, de M. Proudhon qui a poussé l'esprit d'exclusion et d'individualisme jusqu'à dire, la main sur l'Evangile et sur la Constitution, que le socialisme en dehors de la banque du peuple n'était que chimère et utopie.

Les Radetzki.

Radetzki et ses dignes acolytes continuent à promulguer des décrets de cannibales, à *illustrer* la maison d'Autriche.

Le lieutenant-maréchal Haynau, commandant le deuxième corps d'armée, à Padoue, vient de lancer deux proclamations par lesquelles il enveloppe dans les mêmes menaces de mort et de peines pécuniaires *tous* les habitants d'une commune.

La position terrible dans laquelle se trouvaient les soldats italiens de l'armée autrichienne, obligés de se battre contre leurs frères du Piémont, de la Toscane, etc., lors de la descente de ceux-ci dans les plaines de la Lombardie, poussa une grande partie des soldats italiens à déserter les drapeaux de l'Autriche.

Le lieutenant-maréchal Haynau les rappelle sous les armes, avec les soldats qui étaient en congé et les nouvelles recrues.

On comprend la résistance passive qu'opposent tous ces hommes aux lois autrichiennes ; car, dès qu'ils seront enrégimentés, ils se trouveront forcés de se battre contre leurs frères. Aussi cherchent-ils, par tous les moyens possibles, à éviter le triste sort qui les attend : ils errent dans les communes et cherchent à dépister la vigilance de leurs ennemis.

Pour les atteindre, Haynau n'a rien trouvé de mieux que de faire tomber la vengeance sur les communes, en englobant ainsi des milliers d'innocents dans la loi barbare qui va les frapper en masse.

Voilà comment la maison d'Autriche plonge tous les jours davantage dans le sanglant bourbier où elle se précipite d'elle-même.

Victime du prétendu droit de conquête, les Italiens doivent être moissonnés ou par le fer italien ou par les balles autrichiennes.

Il n'y a pas de voie de salut, de tous côtés la mort ; la destruction frappe ce malheureux pays.

Et un gouvernement français contemple, impassible, de pareilles monstruosités, sans dire à la maison d'Autriche : Arrête, tu n'iras pas plus loin, car tu as mis le comble à tes iniquités !

Hommes du pouvoir, l'égoïsme et la peur vous ont donc pétrifiés?

Association rurale.

On voit l'Association s'introduire dans quelques menus détails d'économie rurale, comme le *four banal*. Un village de cent familles reconnaît que, s'il fallait construire, entretenir et chauffer cent fours, il en coûterait en maçonnerie, combustible et manutention dix fois plus que ne coûte un four banal, dont l'économie s'élèvera au vingtuple, au trentuple, si la bourgade contient 2 ou 300 familles.

Il suit de là que, si on pouvait appliquer l'Association à tous les détails d'exploitation domestique et agricole, on trouverait en moyen terme une économie des neuf dixièmes sur l'ensemble de la gestion, indépendamment du produit que donneraient les bras épargnés et ramenés à d'autres fonctions.

Je n'exagère donc pas en avançant que l'Association domestique, dans son plus bas degré, qui est de 400 personnes (70 à 80 familles), donne déjà un produit *triple* de celui qu'on obtient, à chances égales, d'une agriculture incohérente et morcelée comme celle de nos villageois.

J'ai recours à la contre-épreuve : estimons la dépense et la duperie qui résulteraient du morcellement de certains travaux exécutés en grand comme celui de la brasserie. Si chaque ménage faisait sa bière comme il fait son vin en pays vignoble, cette bière coûterait environ le décuple de celle du brasseur, qui trouve le gage de l'économie dans une grande entreprise, préparant pour un millier de personnes.

Ajoutons que sur toutes ces bières faites en ménage, il y aurait souvent des cuites manquées et perdues, et que la plupart seraient de qualité très inférieure, même à égalité de matières, les petits ateliers ne pouvant réunir ni les connaissances, ni les moyens qu'on rassemble dans les grands.

FOURIER, *Théorie de l'Unité universelle.*

Congrès de la paix universelle.

Les délégués des sociétés anglo-américaines de la Paix ont, à la suite du congrès tenu à Bruxelles, en septembre 1848, institué un prix pour le meilleur mémoire sur les moyens de réaliser les principes proclamés par cette assemblée.

Le congrès de Bruxelles a adopté les quatre résolutions suivantes :

« 1° L'appel aux armes, pour résoudre les différends internationaux, » est un usage que condamnent à la fois la religion, la raison, la justice, l'humanité et l'intérêt des peuples.—En conséquence, c'est pour » le monde civilisé un devoir et un moyen de salut d'adopter les mesures propres à amener l'abolition entière de la guerre ;

» 2° Il est de la plus haute importance d'insister auprès des gouvernements pour qu'au moyen d'un arbitrage, dont les principes seraient » posés dans les traités, on termine, par voie amiable et selon les règles » de la justice, les différends qui pourraient s'élever entre les nations. » Des arbitres spéciaux, ou une cour suprême internationale, prononceraient en dernier ressort ;

» 3° Il est à désirer que, dans un temps prochain, un congrès des nations, composé des représentants de chacune d'entre elles, se réunisse » pour rédiger un code réglant les rapports internationaux. L'établissement de ce congrès, et l'adoption d'un code, sanctionné par l'assentiment de toutes les nations, seraient des moyens sûrs d'arriver à une » paix universelle ;

» 4° Il y a lieu d'appeler respectueusement l'attention des gouvernements » sur la nécessité d'entrer, par une mesure générale et simultanée, » dans un système de désarmement qui, en réduisant les charges des » Etats, fasse en même temps disparaître une cause permanente d'irritation ou d'inquiétude. La confiance réciproque et l'échange des bons » offices sont aussi favorables à chaque pays en particulier, qu'au » maintien de la paix, et au développement de la prospérité des nations. »

La première résolution doit nécessairement former la base des mémoires à envoyer au concours; les trois autres résolutions pourront servir d'indications générales, sans que les auteurs soient dans l'obligation d'accepter et de soutenir les mesures qui y sont proposées.

La plus grande liberté est accordée aux auteurs pour l'exposé des moyens rationnels et pratiques d'atteindre le but que le congrès a en vue, savoir:

L'ABOLITION DE LA GUERRE ENTRE LES NATIONS.

Les mémoires seront écrits en français. Ils seront adressés *francs de port* au comité permanent de la société de la Paix, 43, rue Royale Neuve, à Bruxelles, et devront être remis au plus tard le 1er juin 1849.

Chaque mémoire portera une devise qui sera répétée sur la suscription d'un billet cacheté contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le jury d'examen sera nommé au moins quinze jours avant le terme prescrit pour la réception des mémoires. Les journaux feront connaître les noms des membres qui le composeront.

UN PRIX DE MILLE FRANCS

Est accordé par les sociétés anglo-américaines à l'auteur du mémoire qui, au jugement du jury, aura le mieux satisfait aux conditions du concours. Ce mémoire deviendra la propriété du comité permanent de Bruxelles.

Le prix sera décerné dans la prochaine session du congrès de la paix, qui se tiendra sur le continent européen, en 1849.

Une autre somme de MILLE FRANCS est mise à la disposition du comité permanent siégeant à Bruxelles, pour être distribuée, s'il y a lieu, à titre d'encouragement ou d'indemnité aux auteurs.

18e Année. N. 71. — EDITION DU MATIN. — Mardi 13 mars 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . . 6 f.
Six mois. . . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DEMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 12 MARS.

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien.

La République de 1848 doit organiser l'ordre nouveau.

Réforme du crédit et du commerce.

AUX HOMMES POLITIQUES, AUX PRODUCTEURS MANUFACTURIERS OU AGRICULTEURS, ET A NOS CONFRÈRES DE TOUTES LES OPINIONS.

Dans les numéros des 9, 11 et 13 février, nous avons publié trois lettres de notre ami François Coignet, de Lyon, sous ce titre : *Voies et moyens de l'échange et du crédit gratuit*.

Ces lettres, résumé très succinct d'un travail beaucoup plus étendu que M. Coignet va publier sous le titre de RÉFORME DU CRÉDIT ET DU COMMERCE, avaient pour objet de démontrer qu'il est possible d'opérer une réforme profonde de la Banque et du Commerce, sans attaquer les droits du capital et de la propriété.

Sur ce dernier point, elles constituaient une protestation contre les doctrines de M. Proudhon.

La clarté, l'enchaînement logique, la précision pratique des procédés proposés par notre ami, ont dû convaincre nos lecteurs qu'il possède complètement la question qu'il traite.

Aujourd'hui, ayant obtenu communication du travail tout entier, nous sommes en mesure de le publier dans une série d'articles.

En annonçant cette publication, nous faisons appel à tous les hommes d'intelligence, à ceux surtout qui se préoccupent des questions sociales, et nous les engageons à se dépouiller de tout esprit de parti, de toute prévention hostile, pour méditer sur les caractères de justice, de conciliation et de simplicité pratique des réformes économiques immédiates proposées sous l'inspiration de la Théorie de Fourier.

M. François Coignet s'adresse au public avec toute l'autorité de l'expérience. Directeur depuis vingt ans d'une manufacture très importante à Lyon ; vivant au milieu des travailleurs, il ne connaît que trop leurs besoins et leurs souffrances. Propriétaire, capitaliste, chef d'industrie ou patron, il a souffert de toutes les crises, de tous les malheurs qui ont ruiné l'industrie actuelle ; il a soutenu toutes les luttes mortelles de la concurrence ; il a été victime de tous les vices, de toutes les extorsions de la fonction commerciale.

Alors donc qu'il parle de banque, de commerce, d'industrie, il parle de ce qu'il connaît, de ce qui a fait sa vie, de ce qui a été l'objet de ses études ardentes et continuelles.

Nous invitons les hommes politiques à réfléchir particulièrement sur les solutions proposées en ce qui concerne les impôts et la banque.

Aux industriels nous conseillons de porter toute leur attention sur le mode de circulation exposée dans ce travail sous le nom d'agences commerciales.

Enfin nous serions heureux de voir nos confrères de la presse de Paris et des départements, ceux qui attaquent le socialisme comme ceux qui ont foi en lui, prendre les articles que nous publierons à partir de demain pour texte de reproduction ou de discussion ; car ces articles traitent des questions immédiates, urgentes, dont la solution est la première condition d'ordre et de liberté, une affaire de vie ou de mort pour la société actuelle.

L'énoncé suivant des sujets qui seront successivement traités par M. François Coignet, peut faire déjà apprécier l'importance de l'ensemble :

INTRODUCTION. — Position du problème.

ANCIEN SYSTÈME DE CRÉDIT. — Le crédit a succombé par insuffisance de garanties de la lettre de change.

ANCIEN SYSTÈME DE COMMERCE. — Les vices du commerce proviennent du trop grand nombre d'agents commerciaux et de ce que ces agents deviennent propriétaires des produits. — L'ordre, tel qu'on l'entend vulgairement, est impuissant à rétablir le crédit et le commerce.

CONDITIONS D'UN BON SYSTÈME DE CRÉDIT. — La garantie réelle doit remplacer la confiance. — Organisation d'une banque unitaire sous la surveillance de l'Etat.

CONDITIONS D'UN BON SYSTÈME DE COMMERCE. — Le nombre des agents doit être réduit au strict nécessaire. — Le producteur doit demeurer propriétaire de ses produits jusqu'à leur entrée en consommation.

ORGANISATION D'UN SYSTÈME DE COMMERCE UNITAIRE. — Le consommateur doit pouvoir acheter les produits avec toute garantie de prix, de qualité. Tout produit doit porter sa marque d'origine.

CONSÉQUENCES D'UN BON SYSTÈME DE CRÉDIT ET D'UN BON SYSTÈME DE COMMERCE :

1° Refonte du budget. — Augmentation des recettes. — Diminution des impôts ;
2° Inutilité du capital dans la fonction de banque et de commerce. Son retour à la production ;
3° Rétablissement immédiat de la production et de la consommation ;
4° Abolition du papier individuel, remplacé par un papier parfaitement garanti ;
5° Plus de vente à terme, plus de faillites ;
6° Diminution générale du prix des produits ;
7° Garantie du droit d'invention ;
8° Abolition des disettes ;
9° Commerce véridique ;
10° Plus de procès de commerce ;
11° Abolition de la spéculation et de l'agiotage ;
12° Abolition de l'usure agricole ;
13° Suppression de la concurrence anarchique, remplacée par la concurrence émulative ;
14° Supériorité de l'industrie française sur l'industrie étrangère ;
15° Hausse des salaires ;
16° Abolition du chômage ;
17° Abolition des liquidations forcées, des laissés pour compte et des rabais arbitraires ;
18° Clôture de l'ère révolutionnaire et diminution de l'armée ;
19° Etablissement des caisses de retraite et de secours ;
20° Assurances mutuelles générales contre toute espèce de risques ;
21° Moralisation générale du peuple.

BANQUE D'ÉPARGNES. — Emplois des capitaux inutiles dans le commerce et la banque aux travaux d'utilité publique.

RÉFORME DES OCTROIS.

Assemblée Nationale

DE L'ARGENT, DE L'ARGENT ! ! ?

Les constitutions sont faites pour être violées ; cela est dans la nature des choses, et si bien que ce sont toujours les fabricateurs d'une constitution nouvelle qui sont les premiers à l'enfreindre.

L'art. 62 de la constitution avait fixé à six cent mille francs le traitement du Président de la République. Aujourd'hui l'Assemblée nationale a ajouté à cette somme six cents autres mille francs sous le nom de *frais de représentation* ; total, cent mille francs par mois, douze cent mille francs par an.

A notre avis, cette augmentation est contraire à l'article 62, dont la discussion avait suffisamment établi le sens, et qui, sous le mot de *traitement*, avait compris les frais de représentation, à ce point, que plusieurs représentants, pensant le chiffre de six cent mille francs insuffisant pour les dépenses nécessitées par la position exceptionnelle du Président, avaient proposé d'élever ce chiffre à deux millions, évidemment dans la pensée que ces deux millions serviraient à faire face aux frais de représentation.

Mais si douze cent mille francs sont aujourd'hui nécessaires au président pour recevoir et donner des fêtes chez lui, il n'aura pas assez si, durant le cours de l'été, il éprouve le besoin d'avoir une campagne, un château ou des châteaux. Et s'il vient à se marier ? Et s'il a des enfants ?... Ce n'est plus alors une misérable pension de douze cent mille francs qu'il lui faudra, mais bien plusieurs millions.

Ah ! un prince ne vit pas de peu, et notre Président est un vrai prince. « Quel titre donne-t-on au Président dans ses salons ? demandions-nous dernièrement à la fille d'un ancien conventionnel, fort bien reçue à l'Elysée national. » — « On l'appelle prince ou monseigneur. Voudriez-vous pas, ajouta-t-elle dédaigneusement, qu'on l'appelât citoyen président ? »

En effet, aux royalistes il faut une cour. Or, on n'a pas de cour et de courtisans sans argent, et sans beaucoup d'argent. Aussi sommes-nous persuadés que la prochaine législature, si elle est composée en majorité de royalistes, augmentera de beaucoup les frais de représentation du prince président, ce qui sera très facile au moyen de cette interprétation donnée aujourd'hui à l'article 62, que le traitement est fixe, mais que les frais de représentation sont indéfinis. A ce compte-là on aurait pu mettre dans l'article 62 que la fonction de président était gratuite ; on en eût été quitte pour porter sous le nom de frais de représentation tout ce que lui auraient payé les contribuables.

Le vote d'aujourd'hui satisfera les royalistes. S'ils se pressent en ce moment dans les salons et aux fêtes du Président, d'où sont exclus et où ne se soucient point de paraître les républicains, c'est dans l'intention très peu cachée de le renverser et de le remplacer par un prince de meilleur titre. Mais ils sont bien aises de l'enivrer en quelque sorte par l'éclat que leur perfide amitié jette autour de lui, et de conserver un prestige de cour pour faciliter la transition qu'ils veulent ménager de la République à la monarchie. Insensés ! qui luttent par des manèges de cour et de perpétuelles hypocrisies contre l'Idée, l'Idée rénovatrice du monde !

P. S. Ces 600 mille francs arrivent on ne peut pas plus à propos, car le Président doit donner un bal magnifique jeudi prochain, jour de la mi-carême. Tous les conviés pourront le féliciter sur l'accroissement de sa fortune.

Librairie phalanstérienne.

Nous mettons aujourd'hui en vente, au prix de 10 centimes l'exemplaire et de 8 francs le 100, le travail de notre ami et collaborateur Allyre Bureau, sur la réorganisation démocratique de l'armée, sous le titre : PLUS DE CONSCRIPTION. Nous engageons nos amis à répandre autant que possible cet écrit dans les campagnes, qui ont principalement à souffrir du mode vicieux employé pour le recrutement, et dans l'armée qui, quoi que puissent prétendre les ennemis de toute liberté, supporte impatiemment le régime exceptionnel auquel elle est soumise.

Sommes-nous démolisseurs ?

La *Patrie* nous concède que nous voulons organiser une commune modèle, mais elle ajoute :

Par quels procédés le voulez-vous ?

..... Votre principe d'association par séries engrenées, alternantes et passionnées, ne sont que des inventions d'un esprit original mais grotesque ; et, en dernière analyse, vous n'avez d'autre moyen de rendre le *Travail attrayant* (clef de voûte de votre système), qu'en offrant de forts salaires, en donnant l'equivalent des croix d'honneur et en faisant appel au dévouement pour les besognes les plus grossières et les plus immondes. Voilà bien du nouveau, en vérité !

Il est très vrai, les forts salaires, les insignes honorifiques, l'appel au dévouement comptent à nos yeux parmi les moyens de surmonter la répugnance attachée aujourd'hui à la plupart des travaux ; mais si ces moyens ne sont pas nouveaux en théorie, leur application générale et régulière serait une fort grande nouveauté. Oui, nous prétendons qu'on peut assurer à tous les travaux de forts salaires, stimuler l'agriculteur et l'ouvrier par des récompenses excitant dans les rangs de la classe laborieuse l'enthousiasme que la croix d'honneur éveille dans l'armée. Nous affirmons qu'on peut soutenir le dévouement dans toutes les fonctions utiles, et nous prétendons qu'une société réalisant la pratique journalière de ces idées si banales serait une société dont jamais on n'aurait vu l'analogue sur la terre.

Nous proposons des nouveautés quand nous proposons la pratique générale et régulière d'idées anciennes, mais appliquées fortuitement, exceptionnellement jusqu'ici. Quant aux *séries exaltées, rivalisées, engrenées*, formules aussi neuves en théorie qu'en pratique, la *Patrie* n'en rirait certainement pas, si ses études en science sociale étaient aussi sérieuses qu'elle le croyait hier. La *Patrie* s'arrête à des néologismes, à des mots inusités. Les idées que ces mots expriment ont rallié en France et à l'étranger beaucoup d'hommes aussi exigeants en fait de démonstrations rigoureuses que peut l'être la rédaction de la *Patrie*.

Ce journal nous invite à expérimenter au plus vite. C'est ce que nous ferons. Aidez-nous à en obtenir les moyens, ne fût-ce qu'en expliquant avec un peu de suite à votre public le caractère inoffensif de cette expérience, et en préparant l'opinion à ne pas s'y montrer hostile.

Quant à la démolition de la société, nous défions qu'on puisse nous convaincre d'avoir jamais attaqué en elle autre chose que la banqueroute, l'agiotage, la falsification des denrées, l'accaparement, l'usure, la prostitution, la fausse paternité, l'infanticide, la misère des classes laborieuses, l'exploitation du travail par le capital. Est-ce là ce que la *Patrie* veut conserver ? Nous voulons, nous, détruire ces abus, et pas autre chose ; nous voulons les détruire en créant le germe d'une société supérieure.

Maintenant il est possible que les nécessités du progrès social aveuglément niées, que les souffrances de la masse imprudemment méconnues enfantent de nouvelles révolutions ; il est possible qu'après avoir repoussé notre socialisme organisateur et pacifique, on soit débordé, comme en ce cas nous le serions nous-mêmes par un socialisme destructeur ; il est possible que les hommes qui ont tué la monarchie à leur grand regret en repoussant la réforme, tuent la propriété même en repoussant l'Association. Mais à qui serait la faute ?

Nouvelles d'Italie.

L'*Opinione* dit que M. Colli, ministre piémontais, va sortir du cabinet par suite d'un dissentiment avec ses collègues, et qu'il sera remplacé par le baron de Ferrari.

Le gouvernement provisoire toscan a publié une proclamation annonçant qu'il traite de l'union avec les Etats romains sur les bases suivantes :

« Unité des deux territoires, suppression de la ligne douanière ; égalité des tarifs sur les frontières des deux Etats, pour l'introduction, exportation et transit des marchandises ; unité du système postal, libre cours réciproque des lettres, etc. ; correspondances télégraphiques entre les points principaux et les frontières ; réciprocité absolue pour le cours des monnaies, établissement d'une monnaie unitaire ; réciprocité du libre cours des bons du Trésor et du papier-monnaie, unité de représentation diplomatique à l'extérieur, établissement d'une commission centrale militaire de défense à Bologne, à laquelle prendraient part les officiers supérieurs des deux gouvernements et de la république de Venise.

De son côté l'Assemblée constituante romaine a décrété l'abolition de toutes les anciennes taxes douanières, à partir du 1er avril ; les nouvelles taxes douanières seront mises en rapport avec celles de la Toscane.

On lit dans le *Pensiero italiano*, sous la date de Gênes, 3 mars :

« Le pyroscaphe *la Ville-de-Marseille*, arrivé ce matin de Livourne, nous apporte les nouvelles suivantes, que nous rapportons avec la plus grande réserve.

« En Sicile on aurait découvert une horrible trahison méditée par quelques habitants influents de Palerme, dans le but de rendre la Sicile au Bourbon de Naples. On dit que Ruggiero Settimo, ayant découvert le complot, l'a dévoilé au parlement, qui a fait fusiller les coupables. »

Autriche. — Allemagne.

La nouvelle nous arrive de différents côtés, qu'à la suite de l'énergique interpellation adressée par M. Schuselka aux ministres, la diète autrichienne a été dissoute. On ajoute que plusieurs députés ont été arrêtés ; l'empereur a octroyé une charte avec deux chambres, et une loi électorale ayant pour base un cens.

L'authenticité de la nouvelle de la dissolution de la diète ne peut être garantie. Il en est de même des bruits étranges qui circulent à Vienne au sujet de la Hongrie.

Si l'on en croyait ces bruits, l'inaction de Windisgraetz ne pourrait s'expliquer que par le désir que ce général, qui est aussi magnat de Hongrie, aurait d'obtenir chez les Madgyars l'influence dont son rival, Jellachich,

jouit chez les Slaves méridionaux. En un mot, le bombardeur de Prague serait de connivence sinon avec Kossuth lui-même, qu'il traite de démagogue, du moins avec les principaux chefs de l'aristocratie madgyare, qui ne peuvent pas plus que le descendant de Wallenstein se résoudre à renoncer à leurs privilèges féodaux. Radetzki est un vieux soudar, une sorte de pacha qui entend n'en faire qu'à sa tête dans son gouvernement de Lombardie; Jellachich passe pour un ambitieux exploitant à son profit les tendances démocratiques des peuples slaves; mais Windisgraetz est avant tout l'homme de la caste nobiliaire, et qui deviendrait, au besoin, vis-à-vis de l'Allemagne, le chef d'une nouvelle armée de Condé. On le voit, la division est partout en Autriche, entre les nationalités, entre les classes, entre les individus. La dissolution ne saurait manquer d'être prochaine.

Cependant l'œuvre constitutionnelle est terminée. Elle contient 150 paragraphes. On a même décidé que les couleurs constitutionnelles seront tricolores, blanc, rouge et or.

La diète a reçu de Bohême 343 adresses d'adhésion contenant près de 50 000 signatures.

La seconde chambre de Prusse a tenu une séance importante. M. Manteuffel, ministre de l'intérieur, a donné des explications sur le maintien de l'état de siège à Berlin. Il a déclaré que le gouvernement ne croyait pas pouvoir le lever encore, mais que si les chambres adoptaient les projets de loi qui leur seraient présentés à ce sujet, cela pourrait hâter l'époque du retour à la législation normale.

L'Assemblée de Francfort a terminé, dans sa séance du 9, la seconde lecture des droits fondamentaux. Deux amendements importants, présentés par la gauche, ont été rejetés, l'un portant que l'élection des représentants sera directe, sans exclusion d'aucune classe et sans obligation d'aucun cens électoral, par 300 voix contre 131; l'autre décidant que, dans aucun cas, la constitution d'un Etat allemand ne pourra être donnée ou modifiée arbitrairement, par 226 voix contre 204.

Une discussion des plus orageuses, qui a mis le président dans la nécessité de menacer l'Assemblée de lever la séance, s'est ensuite élevée sur une proposition signée de plus de 70 membres, demandant que la seconde lecture de la loi électorale eût lieu d'urgence la semaine prochaine. La proposition des 70 membres a été repoussée par 260 voix contre 182.

Trois lettres datées de Vienne, du 2 mars, nous annoncent ce soir que l'armée de Windisgraetz a été complètement mise en déroute par Dembinski qui s'est ensuite avancé sur Bude Pesth.

Assemblée Nationale.

PRÉSIDENCE DE M. MARRAST. — *Séance du 12 mars.*

Suite de la troisième délibération sur la loi électorale.

M. LE PRÉSIDENT. Voici la nouvelle rédaction du troisième paragraphe de l'art. 76 de l'amendement de M. Valette :

« Le failli non réhabilité, dont la faillite a été déclarée, soit par les tribunaux français, soit par un jugement rendu à l'étranger, non exécutoire en France. » (La clôture! la clôture!)

Après une discussion confuse à laquelle prennent part MM. Victor Lefranc, Mathieu (de la Drôme) et Baze, M. Valette monte à la tribune pour développer de nouveau son amendement, ainsi conçu :

« Lorsque le jugement étranger déclaratif de la faillite aura été homologué par un tribunal français. »

Cet amendement est adopté.

M. JOLY propose un article additionnel ainsi conçu :

« Le jugement pourra être rendu exécutoire à la requête de tout électeur inscrit. »

On procède au scrutin de division sur la prise en considération de cet amendement.

Nombre des votants,	708
Majorité	355
Pour	241
Contre	467

L'Assemblée ne prend pas l'amendement en considération.

M. PRÉSIDENT. L'Assemblée a mis à l'ordre du jour d'aujourd'hui le projet relatif à l'autorisation par le gouvernement de percevoir deux nouveaux douzièmes provisoires des impôts.

M. GOUDCHAUX demande l'ajournement de la discussion jusqu'après l'examen du budget. La discussion du budget pourrait commencer aussitôt après le vote de la loi électorale.

M. PARRÉE demande qu'au lieu de deux douzièmes on n'en accorde qu'un seul. Le rapport sur le budget est prêt, il est bon que l'Assemblée s'impose l'obligation de le voter. Elle le doit dans l'intérêt du pays, et elle faillirait à son devoir si elle ne le faisait.

L'Assemblée législative ne pourra pas commencer l'examen du budget avant le 15 juin au plus tôt. Cet examen lui coûtera au moins 4 mois. Cela rejetterait la discussion du budget au mois de septembre; ainsi les trois quarts de l'année se seront écoulés sans que nous ayons un budget régulier. Le vote du budget par l'Assemblée constituante coupe court à ces difficultés. Je prie donc l'Assemblée de s'engager à le voter, en n'accordant aujourd'hui qu'un 12e au gouvernement.

M. GOUDCHAUX appuie ces observations. Il importe que le budget soit voté le plus tôt possible. Les circonstances ont voulu que le budget de 1848 ne fût voté qu'à la fin de l'année; il n'en doit pas être ainsi cette année, que l'Assemblée a toute liberté d'empêcher ce vote illusoire.

M. PASSY, ministre des finances. Que l'Assemblée fixe le jour qu'elle entendra pour la discussion du budget, le ministre des finances n'a rien à y voir; mais j'insiste pour le vote immédiat des deux douzièmes. Si j'avais cru que l'Assemblée était dans l'impossibilité de discuter le budget, ce n'est pas deux douzièmes que j'aurais demandés, j'en aurais demandé davantage.

M. SCHŒLCHER paraît à la tribune. Les cris : Aux voix! aux voix! éclatent à droite avec une telle violence, qu'il est obligé de se retirer.

M. LE PRÉSIDENT. Je mets aux voix la proposition de M. Goudchaux, de mettre la discussion du budget à l'ordre du jour immédiatement après la loi électorale. (Violentes réclamations à droite.)

Cette proposition est adoptée.

Les deux premiers articles de la loi relative aux deux douzièmes provisoires sont adoptés.

La commission y a ajouté le paragraphe suivant, qui est aussi adopté.

« Toutefois, pour les dépenses autres que celles pour lesquelles il a été ou serait alloué des crédits extraordinaires, chacun des ministres se renfermera provisoirement dans les crédits et dans les allocations spéciales du projet de budget présenté à l'Assemblée nationale pour l'exercice 1849, sans pouvoir néanmoins ordonnancer des dépenses supérieures aux dépenses de même nature autorisées par le budget rectifié de 1848, ou qui ne seraient pas inscrites dans les articles de ce budget rectifié.

M. PASSY, ministre des finances, propose un paragraphe additionnel relatif au traitement d'employés temporaires qu'il demande à être autorisé à payer provisoirement.

M. DESLONGRAIS. M. Passy n'est pas membre de l'Assemblée, et il n'a pas le droit de présenter ainsi un amendement improvisé. Pour que la proposition fût régulière de la part du gouvernement, elle aurait dû être présentée d'avance et renvoyée aux bureaux.

M. DEZEIMERIS. Il importe que l'on sache à quoi sera employé le crédit qui vous est demandé. S'agit-il d'ajouter au traitement fixé pour le président de la République? L'Assemblée a fixé ce traitement à 600 000 francs; il ne saurait être augmenté sans un décret spécial, qui doit être examiné par l'Assemblée et présenté franchement. (Appuyé! appuyé!)

M. PASSY. Il y a dans le budget de 1849 deux crédits pour le pouvoir exécutif, l'un c'est le traitement de 600 000 fr. portés par la constitution, l'autre est un crédit de 50 000 fr. par mois pour frais de représentation du président de la République. (Ah! ah! ah! rires ironiques prolongés.)

Ce projet de budget n'a pas été préparé par moi, mais par l'administration qui m'a précédé, seulement j'ai été réservé pour le paiement des fonds.

M. ANTONY THOURET. C'est une violation de la Constitution! Je proteste. (Agitation.)

M. PASSY. Ces frais de représentation n'ont rien d'inconstitutionnel. Le rapport sur la constitution fait par le président Marrast, porte que les frais de représentation dépasseront probablement le traitement qui lui est attribué par la constitution.

VOIX A GAUCHE. Le rapport n'est pas la Constitution. L'Assemblée n'a pas voté le rapport. (Agitation prolongée.)

M. PASSY. Je conviens que le rapport n'est pas un article de loi, pas plus que l'art. 62, qui fixe à 600 000 fr. le traitement du président de la République ne vous lie pour les frais de représentation. Mais quand un rapport n'est pas contesté... (Vives réclamations.)

UNE VOIX. Le droit au travail s'y trouvant, l'Assemblée l'a rayé de la loi. (Agitation prolongée.)

M. PASSY. Je maintiens que le ministre des finances, mon prédécesseur, demandant ce crédit, était en complet accord avec l'esprit de la Constitution. (Violentes réclamations.) Il me semble qu'une somme de 1 200 000 fr... (Non! non! — Interruption) et je maintiens que le gouvernement était parfaitement dans son droit de faire porter cette somme sur les trois premiers mois de 1849. (Nouvelles réclamations.)

C'est une question de haute convenance. (Allons donc! allons donc! — Tumulte.) Il est bon que le président de la République soit traité par l'Assemblée avec une réserve financière qui ne lui interdise pas de remplir les hautes fonctions dont il est investi. (Protestations bruyantes. Le bruit dure plus d'un quart d'heure.) Je crois essentiel à la dignité même de la République....

A GAUCHE. Allons donc!

UNE AUTRE VOIX. A la dignité de la monarchie.

M. le président rappelle l'interrupteur à l'ordre.

M. DEVILLE. On ne met pas la Constitution en discussion.

M. PASSY. Je répète qu'il est essentiel à la dignité de la République que son premier magistrat, qu'elle met en relation avec les ambassadeurs étrangers (bruit), obtienne de la munificence de l'Etat les moyens de représenter dignement la République elle-même.

UNE VOIX. Demandez pour lui une liste civile, ce sera plus franc.

M. PASSY. Je ne suis pas de ceux qui ne voient de différence entre la République et la monarchie qu'une question d'argent. (Nouveau bruit.)

Je le répète, ceci est une question d'appréciation personnelle, une question dont chacun de vous est juge dans le sentiment de sa dignité personnelle, et de la dignité de la République. Je soutiens que ces 600 000 fr. de représentation pour M. le président de la République lui sont dus en vertu du rapport (Violente interruption.), et que le ministère, en vertu de ce rapport, a été dans son droit (nouvelle interruption) en les lui allouant. Je soutiens que M. le général Cavaignac a bien fait de répartir ainsi les crédits.

A GAUCHE. Il a eu tort.

M. DEVILLE. M. le président, ne laissez pas discuter la Constitution.

M. PASSY. J'engage les interrupteurs à vouloir bien dire à cette tribune les raisons pour lesquelles le gouvernement a eu tort d'attribuer ce crédit au président de la République.

Je le répète, il y a là une question de haute convenance. (Nouveaux murmures; réclamations prolongées.)

MM. Laussédat et Clément Thomas se disputent la tribune. Le tumulte est grand. M. Clément Thomas cède la place à M. Laussédat.

M. LAUSSÉDAT. Nous ne comprenons pas comme M. le ministre des finances l'économie qui doit présider à l'emploi des fonds du Trésor. Quant à la question de dignité, nous ne la jugeons pas comme lui. Nous voulons que la dignité de la République se montre dans la grandeur des actes de son représentant et non dans les dépenses d'un luxe exagéré. On nous parle d'un rapport. Qui ne sait qu'un rapporteur émet dans son rapport toutes les raisons qui peuvent faire prévaloir son idée! C'est ce qu'a fait le rapporteur du projet de constitution. Mais qu'est-ce qu'une pensée de rapport qui ne s'est pas traduite en actes? Le texte de la loi est seul obligatoire. Cette loi porte le traitement du président à 600 000 fr.; nous ne devons rien de plus. Maintenant M. le ministre des finances vient dire : Ce n'est pas moi qui ai fait le budget et inscrit la somme au projet, c'est mon prédécesseur. (Bruit.)

Il faut pourtant que les ministres prennent leur part de la responsabilité des articles qu'ils présentent.

On ajoute que le général Cavaignac a contresigné ces allocations. Rien de mieux que d'être généreux, mais il ne faut pas que cette générosité se prouve avec les finances de l'Etat, et nous ne pourrions pas la sanctionner. (Très bien! à gauche.)

En un mot, je crois que nous ne sommes liés que par la constitution, je crois que nous ne devons payer que ce qui est dû, à moins qu'une nouvelle loi en ordonne autrement. (Très bien! à gauche.)

M. CLÉMENT THOMAS. Je prends la parole uniquement pour mettre de l'ordre dans le débat. Le ministre des finances a dit que l'Assemblée devait mettre dans ses actes de la dignité à l'égard du président de la République. Je regrette que le ministre des finances vienne justement vous proposer un article additionnel qui blesse sa dignité d'une manière subreptice (C'est vrai!) pour une dépense nouvelle qui n'a pas été prévue.

Dans tous les cas, lorsque la demande de 600 mille fr. nous a été faite pour le traitement du président de la République, personne de nous n'a pu croire que le traitement, par un moyen quelconque, serait porté à douze cent mille. Il est probable que la commission du budget est aussi étonnée que nous de la proposition qui nous est faite. A cet effet, je demande que la proposition de M. le ministre soit renvoyée à la commission. (Aux voix! aux voix!)

M. DUFAURE. M. le ministre des finances vous demande, par son article additionnel, de voter une dépense pour les employés temporaires. Lors de la discussion du 16 décembre vous avez voté les douzièmes provisoires pour janvier, février et mars, votre commission a cru qu'il fallait insérer dans une loi relative au budget de 1849 le traitement du président de la République, et les frais de représentation. (Rumeurs.)

UNE VOIX. L'Assemblée n'a pu croire cela. (Bruit.)

M. ANTONY THOURET. C'est une violation de la Constitution.

M. DUFAURE. J'entends dire que c'est une violation de la Constitution. Je ferai observer qu'il a été décidé que la somme allouée par le budget de 1849 serait égale aux frais de traitement. (Non! non!) La commission n'a jamais pensé que le chiffre de six cent mille francs était seulement ce que le Trésor public allouait au président. (Rumeurs.)

UNE VOIX. Il fallait le dire alors.

M. ANTONY THOURET. Je demande la parole. (Bruit.)

M. DUFAURE. Sous l'ancien ministre des finances, les dépenses pour frais de représentation n'ont pas été contestées; elles ont été au contraire approuvées temporairement. Je vote pour l'article additionnel.

VOIX NOMBREUSES. La clôture!

L'orateur défend le ministre des finances qui a, comme son prédécesseur, pourvu aux frais de représentation, sauf compte à faire. C'est ce compte que l'Assemblée est appelée à décider. Si, contre toute attente, l'Assemblée n'adoptait pas l'intégralité des sommes dépensées à cet effet par le ministre, restitution en serait faite du surplus au Trésor. (Rires d'incrédulité.)

M. SAUTEYRA prend la parole, mais les cris confus de l'Assemblée ne nous permettent pas de suivre ses raisonnements.

VOIX CONFUSES. La clôture!

M. ANTONY THOURET, le *Moniteur* à la main. J'ai demandé la parole pour la position de la question. J'entends prouver, dit-il, qu'il y a violation de la Constitution, non pas par un discours, mais par la lecture que je vais vous faire d'une partie de la séance dans laquelle le traitement du président de la République a été voté. Je veux prouver à l'Assemblée qu'il est de sa dignité de rejeter l'amendement du ministre, qui semble dire que le traitement du président de la République pouvait être augmenté sous le faux prétexte de frais de représentation. (Très bien!)

Ici l'orateur lit plusieurs fragments de la séance du *Moniteur*, dans l'un desquels il est dit que le traitement pourrait bien être augmenté si la nécessité pouvait être démontrée. (Eh bien?)

M. Deslongrais, continue l'orateur, disait : « Quant à moi, je pense qu'un peuple doit faire les choses dignement; je propose qu'il soit alloué au président de la République un million. (Interruption.)

M. DESLONGRAIS. J'ai dit un million de traitement. (Hilarité.)

M. ANTONY THOURET. L'Assemblée se rappelle que de douze cent mille francs on descendit à six cent mille, et aujourd'hui, par une subtilité, on cherche à doubler le chiffre. Qui nous dit qu'à la prochaine Assemblée on ne viendra pas demander quatre ou cinq millions pour frais de représentation. (C'est vrai!) Il est de la dignité de l'Assemblée d'ordonner le renvoi à la commission.

M. DEVILLE, rappelé à l'ordre, a la parole pour s'expliquer. (Aux voix! aux voix! — La clôture!) Il revient sur la séance que M. Antony Thouret expliquait tout à l'heure à la tribune. On lui crie de tous côtés : Expliquez-vous sur votre rappel à l'ordre.

L'orateur n'en continue pas moins ses explications sur la cote du chiffre primitif alloué au président de la République. En entendant, ajoute-t-il, proposer d'une manière aussi subreptice le changement du chiffre, j'ai trouvé que c'était une violation de la Constitution; j'ai réclamé dans ce sens, c'est pour cela que j'ai été rappelé à l'ordre. Je laisse l'Assemblée juge de ce rappel à l'ordre. (Très bien! à gauche.)

M. CLÉMENT THOMAS demande des explications sur l'emploi de ces 600 000 fr. supplémentaires. Sont-ce des frais d'éclairage, de chauffage ou d'ameublement? Il faut pourtant que l'on sache à quoi s'en tenir à ce sujet. Je demande le renvoi à la commission. (Aux voix!)

M. JOLY veut parler. On crie de tous côtés : La clôture! la clôture!

Malgré les efforts du citoyen Joly, il ne peut parvenir à se faire entendre, et quitte la tribune.

La clôture est prononcée.

La première partie de l'article additionnel est votée à l'unanimité.

M. LAUSSÉDAT propose d'ajouter au second paragraphe ces mots :

« Chapitre 23 : Pouvoir exécutif, 50 000 fr. par mois. Traitement voté par la Constitution. »

Une discussion confuse s'engage à ce sujet. On demande le renvoi de ce paragraphe et de l'article additionnel à la commission.

Ce renvoi est repoussé.

M. DUFAURE fait remarquer que l'amendement de M. Laussédat établit une discussion entre ce qui est dû constitutionnellement au président de la République, et les allocations de frais de représentation portées au budget par l'ancienne administration. Il fait remarquer également que le vote de cette première partie ne doit préjuger en rien sur la seconde.

M. le président, au milieu d'une agitation extraordinaire, met aux voix les 50 000 francs dus aux termes de la constitution.

Ils sont votés à l'unanimité.

Sur la deuxième partie, qui se compose de 50 000 fr. d'indemnité, on demande le scrutin par division.

Voici le résultat de ce scrutin :

Nombre des votants	759
Majorité absolue	380
Pour	418
Contre	341

L'Assemblée a adopté la deuxième partie, les 50 000 fr. d'indemnité.

On met aux voix l'ensemble de l'article additionnel. Peu de personnes se lèvent pour, un plus grand nombre se lève contre.

VOIX NOMBREUSES. L'article est rejeté.

A DROITE. On n'a pas compris le vote. (Si! si! à gauche; c'est un vote acquis. — L'article est rejeté. — Tumulte prolongé.)

M. LE PRÉSIDENT. Le bureau a déclaré l'épreuve douteuse et je la renouvelle. (Exclamations à gauche.) L'épreuve, malgré les protestations de la gauche, est renouvelée.

L'ensemble de l'art. 2 est adopté.

On demande le scrutin de division sur l'ensemble du projet.

Voici le résultat de cette opération :

Nombre des votants	724
Majorité absolue	363
Billets blancs	531
Billets bleus	193

L'Assemblée adopte la loi des douzièmes provisoires.

La séance est levée à six heures.

FAITS DIVERS.

Le banquet de famille du 11e arrondissement a eu lieu hier à la barrière de Sèvres. Au commencement des toasts, un commissaire de police s'est présenté et a demandé à être introduit dans la salle, alléguant cet étrange prétexte, que ce banquet était un club, attendu que tous les citoyens pouvaient obtenir des cartes d'entrée, *en payant* le prix fixé pour la souscription.

Cette nouvelle exigence de la police était suivant au raisonnement suivant :

« Il est défendu de faire payer l'entrée d'un club; or, on paie pour votre banquet, donc votre banquet est un club. »

Le commissaire de police, sur le refus qu'on lui opposa, se contenta de verbaliser et se retira.

— Un banquet démocratique vient d'avoir lieu à Boulogne-sur-Mer, sous le titre de *Banquet des Amis de la Constitution.*

Cette fête a réuni 400 convives animés du plus chaleureux patriotisme.

Les citoyens Degeorges, représentant du peuple, et le citoyen Ledru, avocat du barreau de Paris, y assistaient. Divers toasts ont été portés, à la suite d'une allocution bien sentie de l'avocat Balin, premier adjoint de la municipalité.

Tout s'est passé dans le plus grand ordre et avec le plus vif enthousiasme.

— Nos lecteurs n'ont pas oublié cet être hideux et fantastique qui, par une nuit de tempête, s'introduisait dans le cimetière Montparnasse, où il exhumait des cadavres de femmes et fouillait ensuite à pleines mains dans leurs entrailles. Comme, malgré la plus active vigilance, cette espèce de vampire avait renouvelé une seconde fois ses odieuses profanations, l'administration du cimetière résolut de s'emparer de lui par tous les moyens possibles. Les gardiens préparèrent donc une sorte de piège ou machine infernale à laquelle il ne devait pas échapper.

Le vampire revint comme on s'y attendait. En glissant le long du mur, il accrocha un fil de fer qui faisait jouer une détente, et une explosion formidable se fit entendre, mais celui contre lequel ces dispositions étaient prises ne fut pas atteint par les projectiles, et il s'échappa.

A quelques jours de là, cet acharné profanateur osa s'introduire de nouveau dans le cimetière, et il fut encore assez heureux cette fois pour éviter l'effet de la machine infernale, qui était combinée cependant pour agir d'une manière infaillible. Les gardiens veillaient; ils accoururent au bruit, et l'un d'eux, voyant un homme fuir, tira un coup de fusil; mais aussitôt cet individu qu'il aperçut à la lueur de la détonation, escalada une palissade en planches avec la souplesse et l'agilité d'une bête fauve, et il disparut dans la direction du Champ d'Asile.

C'est selon toute probabilité un malheureux dont la raison est égarée; il n'a pas reparu depuis, et il est présumable qu'en se voyant ainsi traqué, il a renoncé à ses funèbres expéditions. (*Droit.*)

— Une jeune domestique de 17 ans, fort polie et d'une tenue modeste, *victime de la débauche de son maître*, comparaissait aujourd'hui devant le jury, sous la grave accusation du crime d'infanticide. Cette fille, nommée Louise Dubac, demeurant aux Batignolles, chez le sieur Clerget, marchand de vins, a été *condamnée à quinze années de travaux forcés.* (*Gazette des Tribunaux.*)

— Le corps des sapeurs-pompiers de la capitale, dit le *Peuple*, n'a pas moins à souffrir que l'armée des caprices de son état-major. Les feuilles démocratiques leur sont absolument interdites, ainsi que les opinions socialistes, sous peine de déportation en Algérie. Douze ont déjà subi cette exécution, sans jugement, bien entendu. Nous gardons le silence, nous écrit l'un d'eux, parce que nous espérons être plus utiles à notre patrie, à notre chère République, au milieu de la capitale que dans les climats brûlants de l'Afrique.

— Un caporal d'infanterie vient de déclarer au *Peuple* qu'à l'appel du matin (onze heures) il a été lu un ordre du jour dans lequel il était dit que deux caporaux d'un régiment qu'on n'a pas nommé ont été promus au grade de sergent pour avoir arrêté le citoyen Huet, passementier à

Montmartre, qui leur avait parlé socialisme et les avait engagés à ne jamais tirer sur leurs frères.

Le fait parle de lui même.

— On dit que la demande en grâce adressée au président de la République, en faveur des individus condamnés pour l'assassinat du général Bréa, a été prise en considération, surtout en ce qui concerne huit de ces membres ; mais le président ne peut faire connaître son avis immédiatement, attendu qu'aux termes de l'article 55 de la constitution il doit, avant de faire grâce, prendre l'avis du conseil d'Etat. Dans tous les cas, il ne serait pas possible que l'exécution eût lieu lundi prochain à la barrière de Fontainebleau, ainsi qu'on l'a annoncé. (*Evénement.*)

— L'ancien chef d'état-major du corps d'armée polonaise commandé par le général Ramorino, et aujourd'hui colonel au service du roi Charles-Albert, M. le comte Lamoyski, arrivé depuis quelque temps à Paris pour engager ses compatriotes à prendre du service en Piémont, vient de recevoir l'ordre de se rendre immédiatement à Turin. Il a quitté hier Paris, emmenant avec lui 42 des officiers les plus expérimentés de l'ancienne armée polonaise. (*Idem.*)

— M. Brosherton, de Preston, vient d'inventer un moyen pour empêcher les accidents sur les chemins de fer. Il consiste en un appareil électrique fixé sous les rails, sur lequel les roues du train agissent en passant dessus. Un fil conducteur fait communiquer l'appareil avec la station devant laquelle passe le train ; un son d'alarme est ainsi donné, qui avertit de l'approche d'un train à plusieurs kilomètres de distance ; et s'il y a quelques obstructions sur la voie, on peut facilement le faire savoir au train par un signal. (*Crédit.*)

— Le comité de la rue de Poitiers s'est réuni hier soir pour entendre la lecture du manifeste. Quoique rédigé et lu par M. Thiers, ce document n'a pas généralement été approuvé par la réunion.

M. de Larcy a, dit-on, proposé la suppression d'une phrase dans laquelle on mettait en avant le nom du président de la République ; cette proposition a été repoussée.

L'adjonction d'un nouveau paragraphe et la suppression de deux autres admis par la majorité, ont paru blesser la susceptibilité de M. Thiers.

De nouvelles dissidences se sont manifestées. On ajoute que M. Abattucci a refusé de signer le manifeste, et que les autres membres du parti bonapartiste ayant manifesté l'intention de se retirer, le comité ne serait plus composé que par des légitimistes et des orléanistes purs.

On assure enfin que le désaveu du président a mis le désordre dans la réunion, et que plusieurs membres ayant porté leurs plaintes à l'Elysée-National, n'ont obtenu qu'une réponse désespérante. (*Estafette.*)

Le premier banquet des *Associations Réunies* aura lieu jeudi 15 courant, à l'Association des Cuisiniers, barrière de Sèvres, 49, à cinq heures du soir. Ce banquet sera suivi d'un bal de nuit. On trouve des billets au siége de toutes les Associations ouvrières, aux journaux démocratiques, à la Propagande sociale, 1, rue des Bons-Enfants, et à la commission, rue Bréda, 21. Prix : 1 fr. 50.

— L'Association fraternelle des Ouvriers facteurs d'instruments de musique, cuivre et bois, dont le siége est établi rue Muller, 10, en face le Château-Rouge, à Montmartre, a reçu des commandes tant pour l'armée que pour des musiciens célèbres dans le civil. Les instruments livrés par l'association ont été reconnus de bonne confection sous le rapport des sons et celui de la justesse. Les prix en sont d'autant plus modérés, que chaque sociétaire, travaillant lui-même à la confection des instruments, n'a d'autre prétention que celle d'une modeste journée.

— Le citoyen abbé de Mont-Louis, ancien curé de Vausac, destitué par l'évêque de Moulins, pour crime d'être républicain socialiste, nous prie d'annoncer que mardi 13 du courant, il ouvrira un club, salle des Acacias, rue Saint-Antoine, à 7 heures du soir.

CLUB-CONFÉRENCE DE LA SALLE DE LA FRATERNITÉ, spécialement consacré à la discussion de la réforme économique et sociale. Ce club s'ouvrira ce soir mardi 13, à sept heures et demie, sous la présidence du citoyen Napoléon Lebon.

Ordre du jour de la première séance : « Des caractères distinctifs de » l'Ecole économique et de l'Ecole socialiste ? — A laquelle des deux » Ecoles revient la responsabilité des perturbations et crises sociales ? »

Les publicistes de toutes les Ecoles sont appelés à prendre part aux travaux du club.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Grande fête de nuit donnée par les démocrates socialistes au bénéfice de ladite salle, le jeudi 15 courant, à l'occasion de la mi-carême. Orchestre composé de soixante artistes de l'association de la musique populaire, sous la direction du citoyen Sourdillon.

Prix d'entrée : 1 fr. 50 pour un cavalier et une dame.

On trouve des billets, salle de la Fraternité, aux journaux démocratiques et aux associations réunies.

AVIS. — Le Bal de nuit de la *Solidarité populaire* qui devait avoir lieu au Casino des arts, *est transporté* au Wauxhall, rue de la Douane, 18, même jour, mercredi 14 mars.

On trouve encore des billets à la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2, — à la Solidarité, boulevard Saint-Martin, 43, — à la Propagande socialiste, rue Coquillière, 15, — au café d'Apollon, rue du Roule, 8.

Haute cour de justice.

Présidence du citoyen BÉRENGER (de la Drôme.)

Audience du 11 mars 1849.

A midi un quart les accusés sont amenés à leurs bancs. Bientôt après MM. les jurés et la cour prennent leurs places, et le président de la haute cour déclare l'audience reprise.

On continue l'audition des témoins. Le premier appelé est M. Lahure, avoué à Paris, qui dépose ainsi, après avoir prêté serment :

D. Vous avez assisté au club de Blanqui le 13 mai, que s'y est-il passé ? — R. Le 13 mai, j'ai assisté par curiosité à la séance du club Blanqui. Arnbould Frémy a présenté une série de propositions, telles que celles de faire sortir immédiatement les troupes de Paris, d'établir l'impôt progressif, etc. ; il ajouta qu'il fallait forcer l'Assemblée nationale à se prononcer immédiatement par oui ou par non.

Un individu, qu'on m'a dit depuis se nommer Deflotte, a combattu ces propositions, disant qu'elles lui paraissaient tellement exagérées, qu'il en considérait l'auteur comme un agent provocateur.

D. Le 15 mai vous étiez de piquet, comme garde national, à l'Assemblée ; qu'avez vous vu ? — R. Oui, et lorsque nous vîmes arriver la manifestation, nous essayâmes d'empêcher quelques hommes d'escalader la grille. Mais nous n'étions pas en nombre et nous avons dû céder.

Le général Courtais vint là avec M. Et. Arago. Il essaya de parlementer, mais bientôt après je le vis tomber renversé. Puis les portes furent ouvertes, je ne sais par qui. A ce moment nous résistâmes au flot populaire. Mais on entendit un coup de fusil, et cela exaspéra la foule.

D. Vous avez entendu un individu dire qu'il fallait balayer l'Assemblée ? — R. Oui.

D. Reconnaissez vous parmi les accusés l'individu qui a dit cela ? — R. Non. Il me semble pourtant que c'est Quentin ; mais je ne l'affirme nullement.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. De combien d'hommes se composait le piquet ? — R. De 150 hommes environ.

QUENTIN. Le témoin n'a pu me voir, car je ne suis pas allé rue de Bourgogne.

BLANQUI. En voyant un témoin qui a assisté le 15 mai à mon club, je dois le regarder comme un témoin à décharge. Je désire qu'on demande au témoin si ce jour-là il ne fut pas question de la manifestation du 15 mai.

LE TÉMOIN. J'ai entendu parler de cette manifestation.

BLANQUI. Mais lorsque vous avez entendu cet orateur véhément dont vous parlez, n'était-il pas question de la manifestation du 15 mai ? Cet orateur, en parlant de quelques mesures populaires, a dit quelques mots véhéments sur la manifestation, et un citoyen lui succédant à la tribune l'a traité d'agent provocateur.

Alors je pris la parole, et je blâmai l'orateur véhément dont le discours avait été fort applaudi. Je le combattis longuement et avec vivacité. Or, comment le témoin ne se rappelle-t-il pas ce long discours que j'ai prononcé, et dans lequel j'exposai les dangers d'une manifestation violente. — Oui ; vous dîtes même qu'il ne fallait pas précipiter le mouvement, et vous ajoutâtes que le jour désigné pour la manifestation était trop rapproché.

BLANQUI. Donc, tout mon discours a eu pour but de calmer l'effervescence de mon club en le détournant de la violence.

Me GUYOT, défenseur de Quentin. La déposition du témoin pourrait nuire à Quentin ; il faut qu'il soit bien constaté que Quentin n'a pu même aller de ce côté.

Plusieurs témoins déjà entendus demandent à se retirer. Ce sont les nommés Saniewski, Dupin, Dagneaux.

On appelle le témoin Lagrange, avocat, rue de la Chaussée-d'Antin.

D. Le 15 mai vous étiez près du palais de l'Assemblée. Dites-nous tout ce que vous savez.

Le témoin donne des détails sans intérêt sur quelques faits qui ont précédé l'envahissement de l'Assemblée. Nous croyons comprendre qu'il prétend avoir sauvé au moins M. de Lamartine, et qu'il s'attribue un rôle fort actif de résistance. Il a parlé à M. de Lamartine, à Barbès, qu'il a fait asseoir de force sur un banc, et qu'il a vainement essayé de détourner d'aller à l'Hôtel-de-Ville. Il a également vu Albert.

D. Vous parlez d'une personne qui parlait avec violence à M. Lamartine. La connaissez-vous ? — R. Il me semble bien que c'est l'accusé Quentin.

Le témoin continue sa déposition. Il raconte les faits très connus de l'envahissement.

D. Que vîtes-vous dans la salle d'attente ? — R. Je vis une foule entourant Barbès qui avait l'air de finir un discours, et d'autres crièrent : A l'Hôtel-de-Ville ! Alors je dis que je voulais parler à l'accusé Barbès, et au moment où on l'entraînait, je le pris par le bras, et l'ayant fait asseoir sur une banquette, je lui dis : Acc... citoyen Barbès, ne vous laissez pas entraîner ; n'allez pas à l'Hôtel de-Ville. C'est Blanqui qui veut vous entraîner, et Barbès me répondit à deux reprises : Non, je n'irai pas.

D. Vous avez aperçu Louis Blanc dans cette salle des conférences ? — R. Oui, je le vis en conversation avec un monsieur, et je m'approchai de lui en lui disant : Faites attention, car avant deux heures toute cette foule sera balayée. — Il me répondit : Oui, je suivrai votre avis.

D. Vous vîtes arriver la garde mobile ? — R. Oui, et, à ce moment, un officier de la garde nationale arriva en disant : « Citoyens, l'Assemblée nationale est dissoute. » Je demandai à un officier de garde mobile : « Etes-vous pour l'Assemblée nationale ? » Sur sa réponse affirmative, je dis : « C'est bien, vous êtes des braves. » Je les engageai ensuite à charger leurs armes, et nous entrâmes dans l'Assemblée. Nous trouvâmes peu d'individus dans la salle, qui était presque évacuée. Je dis à la garde mobile : « Balayez le bureau du président. »

Je vis à ce moment le général Courtais qui, rentrant dans l'Assemblée, fut accueilli par les cris : A bas Courtais ! Je proférai moi-même énergiquement ce cri. Une minute après, M. Lamartine entra, et je l'engageai à monter à la tribune, ce qu'il fit.

Je vis à ce moment M. Ledru-Rollin, et je lui dis : « Monsieur, c'est à votre tour de parler après M. de Lamartine. » M. Ledru-Rollin me répondit : « Ce n'est pas nécessaire ; j'en ai fait assez ! »

Et, en effet, il me parut très fatigué ; il était sans chapeau.

D. Vous avez accompagné M. de Lamartine à l'Hôtel-de-Ville ? — R. Oui, ainsi que beaucoup de représentants. Arrivé près de l'Hôtel-de-Ville, on arrêta le cheval de M. de Lamartine, en lui disant : « N'avancez pas. » Il avança néanmoins, mit pied à terre et entra dans l'Hôtel-de-Ville. Je ne pus entrer dans la salle où on me dit qu'étaient Barbès, Albert et les autres.

BARBÈS. Ne reconnaissant pas la compétence de la haute cour, je n'ai aucune question à adresser au témoin ; mais dans l'intérêt d'une autre personne, je lui demanderai si ce n'est pas moi qui ai dit : « Citoyens, je vous félicite d'avoir reconquis le droit d'apporter les pétitions à la barre de l'Assemblée. »

Or, on a attribué ces paroles à Louis Blanc, et c'est moi seul qui les ai prononcées.

LE TÉMOIN. Je n'ai pas vu Louis Blanc à la tribune.

BARBÈS. Quand j'ai demandé un milliard d'impôt sur les riches, et je ne regrette pas de l'avoir demandé, j'aurais dû en demander deux. Cela eût épargné 10 milliards à mon pays, et la bataille de juin n'aurait pas eu lieu. Le témoin a-t-il entendu que j'aie demandé deux heures de pillage ? — R. Non, ces paroles n'ont pas été prononcées. Je dois même dire que Barbès parla avec beaucoup de modération.

RASPAIL. Vous dites m'avoir vu à la tribune avec le citoyen Blanqui. Cela n'est pas exact, et la preuve, c'est que dans le *Moniteur* on constate que beaucoup d'individus demandèrent Blanqui.

Le témoin Lagrange persiste dans sa déposition.

LARGER. Le témoin n'a-t-il pas remarqué une lutte à la tribune ? c'est qu'alors je repoussais Blanqui qu'on voulait porter de force à la tribune.

BLANQUI. Quelle est cette histoire de dix mille francs dont le témoin a parlé dans l'instruction ?

LE TÉMOIN. C'est un monsieur nommé Golowine qui me dit : Je connais ou j'ai entendu dire qu'une personne a donné 10 000 fr. pour cette manifestation.

RASPAIL. Je demande que M. le président, en vertu de son pouvoir discrétionnaire, fasse entendre M. Golowine.

M. LE PRÉSIDENT. Nous aviserons.

BARBÈS. Le citoyen Albert ne reconnaissant pas plus que moi la compétence de la haute cour, ne croit pas devoir adresser de questions au témoin ; cependant je dois dire qu'Albert a été porté au gouvernement provisoire comme un ouvrier non seulement courageux, mais moral, et l'imputation d'être animé par les liqueurs est fausse. Il est important de le constater.

Après une courte suspension, l'audience est reprise, et on appelle le témoin Ernest Grégoire, demeurant à Paris, rue Saint-Lazare, 22.

Je déclare respectueusement à la cour qu'il m'est impossible de déposer devant elle.

M. LE PRÉSIDENT. Pour quelle raison ?

GRÉGOIRE. L'Assemblée nationale a déclaré que les personnes condamnées par la haute cour de justice ne pourraient pas être graciées par le président de la République. Je dois dire que l'Assemblée nationale me paraît avoir abusé de son droit en renvoyant devant vous les hommes qui lui ont fait peur, et en conséquence je ne répondrai pas.

La cour, conformément au réquisitoire du procureur général, condamne le témoin à cent francs d'amende.

M. LE PRÉSIDENT. En vertu de mon pouvoir discrétionnaire, j'ordonne que le greffier donne lecture de la déposition écrite du témoin Grégoire. En voici le passage le plus important :

Le 15 mai, je devais quitter Paris pour remplir une mission qui m'avait été donnée par le ministre des affaires étrangères.

Le ministre m'engagea à remettre mon départ, afin que je connusse l'issue des interpellations sur la Pologne, et me donna une carte pour assister à la séance.

Je ne pus trouver de place dans les tribunes ; j'allai dans la salle des Pas-Perdus. Bientôt je vis passer M. de Lamartine, qui était pourchassé par quatre individus, qui étaient Albert, représentant ; Houneau, rédacteur de la *Commune* ; un capitaine d'artillerie, qu'on m'a dit depuis s'appeler Laviron. Je ne connaissais pas le quatrième ; c'était un petit à figure bourgeonnée. Je les suivis jusque dans la pièce qui précède la bibliothèque.

Au moment où je m'approchai d'eux, Houneau disait à M. Lamartine : Nous sommes délégués ; nous avons une pétition à déposer à la barre ; facilitez nous l'entrée de l'Assemblée.

M. de Lamartine répondit qu'un décret l'interdisait d'une manière formelle.

En ce moment Albert me reconnut, et me prenant sans doute pour un des leurs, il me dit : J'ai du monde assez aujourd'hui (en appuyant sur ce dernier mot), et je vais les f... tous par la fenêtre.

Je ferai remarquer qu'il n'y avait pas encore en cet instant un seul individu étranger dans la salle. Je répondis à Albert : Comment pouvez-vous penser une chose pareille ?

En ce moment je le tenais par l'épaule, et je le tenais en face. Je lui rappelai que, le 24 février, j'avais empêché le gouvernement provisoire d'être jeté par la fenêtre par la foule qui avait déjà brisé les portes. Il me répondit : Je m'en souviens bien, nous étions des patriotes, et ici ce sont des aristocrates et des réactionnaires. Et il ajouta avec plus de force : Oui, je les f..... tous par la fenêtre.

J'insistai en lui disant qu'il était un honnête homme ; qu'il avait un beau rôle à jouer, qu'en cet instant il pouvait encore empêcher d'entrer, que plus tard il ne pourrait plus diriger la foule, qu'il n'était qu'un instrument.

Il paraissait s'émouvoir, lorsque le capitaine d'artillerie qui était près de lui frappa violemment sur son sabre, en lui disant : S. n. d. D... ! est-ce que tu as peur ? marche, je te suivrai, et si tu ne marches pas, je te ferai marcher : je suis délégué comme toi.

En ce moment, j'entendis Houneau dire à M. de Lamartine : Une fois pour toutes, voulez-vous nous faciliter l'entrée de l'Assemblée nationale ? — Non, répondit M. de Lamartine, ce serait contre mon devoir.

Houneau porta la main droite sous son habit, et dit : Si vous ne nous faites pas entrer, nous vous passerons sur le corps. M. de Lamartine répondit : Vous pouvez me tuer, ou me faire tuer, mais vous ne me suivrez pas dans l'Assemblée, moi vivant.

Albert et Laviron s'étaient assis sur une banquette pour causer. Nous nous étions interposés entre Houneau et M. de Lamartine, que nous entraînâmes jusqu'à la porte de gauche de l'Assemblée ; là, il me chargea de défendre l'entrée de cette porte, que je défendis pendant quatre à cinq minutes ; mais un représentant me força d'ôter ma main, il entra et la foule le suivit. Il était alors une heure vingt-cinq minutes.

Je montai au bureau pour parler au secrétaire Robert (des Ardennes). Je m'étais assis près de lui, et je lui racontai la scène que j'avais eue avec Albert, les paroles qu'il avait prononcées. Lorsqu'Albert vint s'asseoir près de nous, je lui dis : Vous voyez que ce que je vous avais dit se réalise. Il ne me répondit rien, mais il sentait l'eau-de-vie, et paraissait fort abattu.

Du bureau j'ai vu Sobrier à la tribune. Il m'a paru ivre ; il ne pouvait pas articuler une parole.

Vers quatre heures un quart, je sortis avec M. Bastide, qui était souffrant, et quand je revins plus tard il me fut impossible d'entrer.

Me BAUD, défenseur de Sobrier. Je proteste, au nom de Sobrier, qu'il est absolument faux qu'il fût ivre ce jour-là. Sobrier ne boit jamais autre chose que de l'eau.

On appelle le témoin Lemansois-Duprey, âgé de 40 ans, secrétaire général de la questure de l'Assemblée nationale.

Le témoin entre dans la narration des faits connus, de l'invasion du 15 mai. Il signale les nommés Hubert et Laviron, comme s'étant introduits dans l'Assemblée avant l'irruption de la foule.

Il reconnaît la plupart des accusés pour les avoir vus dans l'Assemblée. Mais il ne reconnaît pas Degré pour le pompier qui lui donna un coup du fourreau de son sabre. Il croit se rappeler que Sobrier lui dit : Toi, il y a longtemps que tu devrais être fusillé, mais ce sera pour ce soir.

D. Quels étaient ceux qui étaient à la tribune ? — R. J'y ai vu Barbès, Blanqui, Raspail, Quentin, le pompier et un autre homme brun que je ne connais pas.

D. Vous avez parlé d'un individu qui menaça le président avec la hampe d'un drapeau. Le connaissez-vous ? — R. Il n'est pas parmi les accusés.

D. Reconnaissez-vous l'accusé Flotte parmi ceux qui étaient dans l'Assemblée ? — R. Non, je ne le reconnais pas.

M. le président invite Flotte à se lever ; celui-ci refuse d'obéir, mais sur l'instance du président, il se lève enfin, et le témoin déclare ne pas le reconnaître.

D. Reconnaissez-vous l'accusé Degré ? — R. Non, le pompier me paraissait plus âgé.

DEGRÉ. Il y avait sans doute un autre pompier, quoique je sois aussi monté à la tribune.

D. Qui donna l'ordre d'empêcher de battre le rappel ? — R. C'est le président, sur les injonctions de Quentin et des autres. Ce qui est extraordinaire, c'est que ces contre-ordres ont été écrits sur du papier à tête imprimée. Ces contre-ordres furent timbrés à la questure par un simple domestique agissant sans ordre.

D. L'accusé Quentin a-t-il menacé le président ou l'a-t-il seulement conseillé ? — R. Je ne sais si c'était un conseil, mais dans ce cas il était fort énergique.

M. LE PRÉSIDENT à Quentin. Avez-vous quelque chose à dire ?

QUENTIN (d'un ton très calme). J'aurai l'honneur de faire observer que j'ai déjà protesté contre cette imputation de violence. Lorsque Hubert, que je ne connaissais pas, eut prononcé la dissolution de l'Assemblée, j'étais sous le cadran.

LE TÉMOIN. Je sais seulement que c'est Quentin qui a dit au président : Retirez-vous d'ici, vous êtes indigne de présider.

QUENTIN. Vous faites erreur. Ce n'est pas moi.

Me BAUD. Sobrier était-il en opposition avec M. Lemansois-Duprey comme personnage politique ? Est-ce qu'il y avait inimitié entre vous ? — R. Non, en aucune façon. Je l'avais vu au contraire une ou deux fois à l'Hôtel de-Ville, et j'avais eu de bons rapports avec lui. Au reste, nous avons un débiteur commun, car Sobrier est très bon, très bienfaisant, et une fois même...

SOBRIER. Pardon, ces détails sont étrangers au procès ; ils n'ont rapport qu'à ma vie privée. J'aurais été bien fou de faire fusiller monsieur.

RASPAIL. Par suite d'un de ces retours d'intelligence assez communs aux membres du parquet...

M. LE PROCUREUR. Je n'accepte pas cette expression désobligeante de l'accusé, et je l'engage à ne pas faire de telles insinuations.

RASPAIL. Depuis neuf mois nous sommes en butte de votre part à beaucoup d'insinuations plus désobligeantes, et nous sommes calmes, imitez-nous.

Du reste, il est certain que de la tribune nous ne pouvions rien entendre de ce que lisait le représentant Adelswärd. Et, quant au drapeau, c'est moi qui l'ai pris des mains de l'homme qui le tenait, et qui, dans ce mouvement, ai blessé légèrement Ledru Rollin, sans le vouloir, ce dont je lui ai fait mes excuses sur-le-champ.

Une discussion sans intérêt s'engage sur le point de savoir si le drapeau brisé est celui qui figure parmi les pièces à convictions.

RASPAIL. Mon seul but est de prouver que les souvenirs du témoin le servent mal. La preuve, c'est que sa déposition orale est en contradiction avec sa déposition écrite, et que même ses dépositions ici se contredisent à chaque instant.

Le témoin explique les causes des différence signalées.

DEGRÉ. Le témoin me reconnaît-il pour avoir parlé au président ?

LE TÉMOIN. Si c'était vous qui étiez en pompier, je crois que vous avez parlé à M. Buchez.

DEGRÉ. Je ne vous remets pas, mais il me semble que vous m'avez dit : Descendez de là, il n'y a pas de place. Je ne vous remets pas. J'ai voulu prendre la parole ; impossible ! Je crois que le témoin, si c'est lui, m'a tiré par mon habit. Mais j'ai retiré mon sabre, et peut-être en faisant ce mouvement ai-je pu frapper le témoin avec mon sabre.

LE TÉMOIN. Oui, cela est possible.

BLANQUI. La personne qui était debout à la tribune devait être reconnaissable. On a pu la voir complètement. Or, cette personne, M. Lemansois-Duprey déclare que ce n'est pas Flotte.

M. LEMANSOIS-DUPREY. Si c'est dans l'intérêt de votre co-accusé Flotte que vous me faites cette question, je refuse de répondre. (Mouvement

d'indignation dans l'auditoire), et jusque sur les bancs de la cour et du jury.)

Le témoin finit par dire d'un ton très irrité que puisqu'on le presse ainsi, il croit bien reconnaître l'accusé Flotte.

BLANQUI. Je n'admets pas qu'un homme d'honneur puisse ainsi tergiverser. Il dit ou il ne dit pas la vérité. S'il l'a dite d'abord, il a dû la dire complètement, et maintenant je ne m'explique pas que le témoin vienne dire le contraire de ce qu'il a dit.

FLOTTE. On m'a dit de me lever, je me suis levé. Le témoin ne m'a pas reconnu, et maintenant il dit sans me regarder qu'il me reconnaît, c'est un mensonge.

M. LE PROCUREUR. Nous ne devons pas laisser insulter le témoin.

BLANQUI. Le témoin a eu tort de varier ainsi dans ses dépositions.

On appelle le commissaire Yon, qui hier a été condamné à 100 francs d'amende. Sur les excuses fournies par le témoin, il est déchargé de l'amende prononcée contre lui.

D. Où étiez-vous le 15 mai? — R. Au palais de l'Assemblée nationale, chargé par le président, M. Buchez, de prendre des mesures pour défendre l'Assemblée. Mais je n'avais aucun agent sous mes ordres. M. Caussidière, alors préfet de police, refusa de placer aucun agent sous mes ordres.

D. Invitâtes-vous le général Courtais à prendre des mesures de précautions? — R. Oui, et j'eus communication d'une lettre écrite par le général au président Buchez, dans laquelle le général rendait compte des mesures de défense qu'il avait adoptées.

M. LE PROCUREUR. Le témoin n'a-t-il pas vu le questeur Degousée lutter contre un individu qui voulait envahir l'Assemblée? — R. Oui, c'est Huber.

M. LE PROCUREUR. Que vous dit le préfet de police Caussidière quand vous le vîtes le matin? — R. Il me dit que puisqu'on m'avait nommé malgré lui commissaire à l'Assemblée, j'en aurais les profits.

Me BETHMONT. Le témoin a déclaré que les gardiens de Paris avaient refusé de lui obéir. Il a dit de plus qu'un bataillon était sur la place de la Concorde. En est-il certain?

M. YON. Ce bataillon était dans le jardin des Tuileries.

BLANQUI. Je désire profiter du rétablissement de ces débats pour réfuter toutes les calomnies dont on m'a abreuvé.

On m'a accusé d'hypocrisie. Or, ce vice est, pour moi, plus grave que le vol.

Le *Constitutionnel* et d'autres journaux ont dit que j'avais été trouvé autour d'une table somptueusement servie. Or, je prie M. Yon de dire si, quand il m'a arrêté, j'étais en effet dans cette situation.

M. YON. Je n'ai parlé à personne des détails de l'arrestation de Blanqui. Je déclare qu'il n'y avait sur la table qu'un potage extrêmement modeste, et que tous les apprêts de ce dîner étaient des plus simples.

BLANQUI. M. Yon dit en ce moment la vérité.

M. LE PROCUREUR. N'avez-vous pas procédé à d'autres arrestations en même temps?

M. YON. Non, je n'avais de mandat que contre M. Blanqui.

M. LE PROCUREUR. Flotte et Lacambre n'étaient-ils pas avec Blanqui?

M. YON. Non, je ne le crois pas; je ne connaissais ni Lacambre ni Flotte.

On appelle M. Buchez, représentant du peuple, ancien président de l'Assemblée au 15 mai.

M. BUCHEZ est introduit. La cour l'invite à s'asseoir sur une chaise au milieu du prétoire. Il dépose ainsi :

J'écrivis à M. le maire de Paris, au préfet de police, à M. le général Courtais, à qui je dis qu'il ne fallait pas que les clubs aperçussent même la façade du palais de l'Assemblée nationale. J'ai placé cet ordre sous sa responsabilité personnelle.

Caussidière m'écrivit une lettre rassurante dans le commencement. Mais dans un *post scriptum*, daté de 10 heures et demie du matin, il ajoutait que dans les rassemblements se trouvaient des hommes armés. J'avoue que je n'étais pas rassuré. J'écrivis de nouveau à M. Courtais.

Voici les dispositions dont j'ordonnai l'exécution peu d'instants avant d'entrer en séance : j'ordonnai de placer un bataillon de la garde nationale, serré en masse sur le pont de la Concorde, de placer un cordon de sentinelles à 50 pas en avant sur le pont de la Concorde, et s'il y avait assez de monde, quelques pelotons. Un commissaire de police devait être à la tête, et je pensais, s'il y avait une pétition à recevoir, envoyer un député à cet effet sur la place de la Concorde. Dans l'hypothèse que la garde nationale pourrait être repoussée, j'avais prescrit de placer sur le quai d'Orsay un bataillon de la mobile, serré en masse sur la droite de la rivière. Il était destiné à diriger la garde nationale repoussée dans le sens du cours de l'eau.

De plus, je plaçai moi-même un demi-bataillon de mobile derrière les grilles qui couvrent la place du palais; je plaçai une moitié de ce même bataillon sur les marches qui sont devant la colonnade. Un autre bataillon de la mobile était rangé sur la terrasse du jardin de la présidence. Un quatrième bataillon de mobile, serré en masse au coin de la rue de l'Université, sur l'esplanade des Invalides, devait se porter au pas de course sur la place de la rue de Bourgogne pour repousser des attroupements s'ils se présentaient.

Enfin, deux bataillons de ligne, deux escadrons et une demi batterie d'artillerie, étaient rangés en face du pont des Invalides. J'entrai en séance rempli de confiance dans ces dispositions, ainsi que dans celles qui m'étaient annoncées par le général Courtais.

L'ordre du jour appelait les interpellations sur la Pologne. Le représentant Wolowski était à la tribune. Le général Courtais s'approcha de moi et me dit que l'attroupement était sur le pont de la Concorde, et m'annonça que l'avis de Lamartine était de le laisser défiler devant l'Assemblée. Je lui répondis itérativement non, et que je ne voulais pas qu'il passât le pont. Peu de temps après nous sûmes que le pont avait été passé, et que quelques individus étaient entrés dans les salles qui précèdent l'Assemblée. Ledru-Rollin vint me proposer de nous présenter avec une vingtaine de représentants sur la colonnade pour nous efforcer d'agir par l'autorité morale sur l'attroupement, afin de le déterminer à se borner à un simple défilé en dehors du palais.

Je remis la présidence à Corbon; je me joignis au citoyen Ledru-Rollin; nous appelâmes des députés, mais déjà commençait l'envahissement des tribunes; il y avait un grand bruit dans l'Assemblée, on ne nous entendit pas. Nous sortîmes néanmoins, et nous tombâmes au milieu du premier flot de l'invasion; nous rentrâmes.

Je remontai à mon bureau; la salle fut bientôt remplie; la tribune fut envahie, disputée par les insurgés qui voulaient tous parler à la fois. On me proposa à diverses reprises de lever la séance, je refusai; je compris que l'Assemblée devait rester immobile, attendant des secours et comme gênée dans son action par un événement de place publique. Il me serait impossible de dire les luttes de tous genres dont je fus témoin et dont je fus l'objet; il m'est impossible également de dire combien de fois je pris la parole pour engager les insurgés à se retirer.

Je pus remarquer que la masse de ceux que l'on peut considérer comme conspirateurs entourait la tribune et le bureau, et qu'ils poussaient des cris toutes les fois que je voulais parler. Sur l'estrade même où était placé le bureau, sur les escaliers qui y conduisaient, étaient réunis en masse un grand nombre d'individus, parmi lesquels je remarquai un officier d'artillerie (capitaine) qu'on m'a dit s'appeler Laviron, lequel avançait la tête toutes les fois qu'on voulait me dire un mot à l'oreille.

Au milieu de ce tumulte, j'eus des communications à voix basse avec messieurs les questeurs et des officiers de la garde nationale qui trouvaient moyen de pénétrer et d'arriver jusqu'à moi. Je leur disais toujours la même chose, non-seulement de faire battre le rappel, mais de faire approcher les bataillons doucement. Au bout de trois heures un quart d'un effroyable tumulte, j'entendis le bruit du tambour, et dans ce moment même un officier de la garde nationale vint me parler; je lui recommandai encore d'amener la garde avec beaucoup de modération dans son mouvement. Ce fut à ce moment que le bruit du tambour, également entendu par les insurgés, Barbès demanda que l'Assemblée déclarât traîtres à la patrie ceux qui faisaient battre le rappel, proposition qui fut accueillie par l'enthousiasme des insurgés.

Je commençai à craindre que les violences déjà plusieurs fois tentées contre les représentants ne fussent mises à exécution, et qu'on ne voulût que moi-même je misse aux voix la proposition; je traînais en longueur, car il s'agissait de gagner quelques minutes. Ce fut alors que je consentis à céder à des demandes réitérées, et à donner quelques-uns de ces billets sans date, sans cachet, qui en constatât l'origine. Je m'attendais, en les délivrant, qu'on arrêterait ceux qui en étaient porteurs, car ils n'avaient aucun des signes qui distinguent les messages de l'Assemblée. Peu de temps après, mon bureau fut escaladé, et je fus chassé violemment. Je suis moins en état de faire connaître les auteurs de ces violences que les personnes qui m'entouraient, particulièrement M. Lemansois et M. Cruveilher.

Grâce à la protection de quelques citoyens, je me retirai à la présidence. Je donnai quelques ordres à M. Degousée pour faire tout ce qui serait possible pour reprendre la salle et rouvrir la séance. Ensuite je courus au Luxembourg, dans l'intention d'y établir un point de ralliement pour la garde nationale et l'armée; je signai même des ordres pour réunir des représentants, pour faire arriver toutes les troupes casernées dans la 1re division. Lorsque, pour la première fois, je vis, soit Barbès, soit Huber monter sur les rebords de la tribune, j'ai cru que c'était pour calmer l'effervescence et engager les envahisseurs à se retirer. J'étais d'autant plus fondé à le croire pour ce dernier, qu'il avait dans sa poche, depuis vingt-quatre heures, sa nomination à une place avantageuse, la régie du château de Raincy.

Je ne me souviens pas d'avoir vu le général Courtais à la tribune depuis le moment où elle a été envahie.

Je déclare que je ne l'ai jamais cru et que je ne le crois pas encore d'accord avec les insurgés; j'attribue toutes ses fautes à son âge, à sa faiblesse et à son désir immodéré de popularité. Je reconnais comme émanée de moi une feuille sur laquelle on lit : « Qu'on cesse de battre le rappel. Signé BUCHEZ. » Mais je suis frappé de la voir marquée du timbre de la questure de l'Assemblée; ce timbre n'existe ni dans la salle de l'Assemblée, ni dans la salle des conférences, ni à la présidence, et ne se trouve qu'au bureau de la questure; je ne sais s'il aurait été mis après coup.

D. Est-ce que l'on vous a arraché l'ordre de cesser le rappel? — R. On ne me l'a pas arraché; mais on le sollicitait de moi; je craignais que si je le refusais on ne voulût nous faire voter comme on a fait voter la convention, et je cédai; mais les ordres de faire battre le rappel avaient déjà eu le temps d'être exécutés, et la preuve, c'est qu'il y avait non loin de l'Assemblée des bataillons réunis, mais qui n'avaient pas d'ordre.

D. Vous avez vu à la tribune Blanqui et Barbès? — R. J'ai vu Blanqui à la tribune, mais je n'ai pas entendu ce qu'il disait : quant à Barbès, je sais qu'il était opposé à la manifestation, et quand il vit Blanqui à la tribune, il s'exalta beaucoup. Barbès était excité par la puissance et l'autorité de Blanqui dans l'Assemblée, et il voulait dominer cette autorité.

D. Avez-vous entendu ce que disait Barbès? — R. Il disait qu'il fallait décréter un milliard sur les riches, qu'il fallait mettre hors la loi ceux qui feraient battre le rappel.

D. Avez-vous remarqué un pompier? — R. Oui, mais je ne le reconnais pas dans l'accusé Degré, et celui que j'ai vu avait une barbiche.

DEGRÉ. Le témoin ne peut m'avoir remarqué, car il n'a vu que le derrière de mon casque quand je suis monté à la tribune.

LE TÉMOIN. Je sais qu'il y a un pompier qui est monté à la tribune, et j'ai même entendu ces mots : Parle, pompier. (On rit.)

DEGRÉ. Il me semble que quand on vient dire que j'ai menacé le président, il pourrait bien me reconnaître. — R. Je n'ai pu remarquer aucun fait particulier.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL donne lecture d'une lettre écrite par M. Buchez à M. Courtais, le 14 mai, et dans laquelle il le prévenait qu'on préparait un mouvement pour le lendemain, et qu'il fallait l'éviter. Il l'engageait à prendre les mesures nécessaires à cet égard, le rendant responsable de la non-exécution de ses ordres.

Le 15 mai au matin, Caussidière écrivait à M. Buchez pour lui rendre compte des projets de la manifestation qui devait avoir lieu, et lui faisait connaître les divers mouvements de cette manifestation.

Immédiatement M. Buchez écrivait au général Courtais pour l'instruire de ce qui se passait et lui ordonnait de faire battre le rappel.

D. Le témoin a déclaré qu'il y avait un bataillon de la garde nationale qui séjournait auprès du palais, mais qui n'avait pas d'ordre. — R. Cela est vrai, et quelques hommes de ce bataillon sont venus me demander s'il fallait faire amener le bataillon. J'ai répondu affirmativement.

D. Quelle était la distinction entre les attributions des questeurs relativement à la défense de l'Assemblée? — R. M. Degousée a été chargé de conduire le bataillon qui était de service sur le pont de la Concorde, et M. Bureaux de Puzy devait s'entendre avec la ligne.

L'audience est levée à 6 heures.

La *République* insère ce matin diverses protestations de citoyens qui, présents à la *réunion de Dourlens*, démentent énergiquement la déposition du sieur Dagneaux. Nous croyons qu'il est du devoir de M. Baroche de s'éclairer sur la moralité de ce témoin.

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 mars sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, no 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

PETITE CORRESPONDANCE.

Grenoble. — M. G. — La publ. de l'art. est subord. à plus. ch. parm. lesq. en prem. lign., l'esp. disp. — En tout cas, nous n'insér. pas la sousc. qui doit être indép. de toute consid. de ce genre.

Reims. — M. J. W. — Je m'occ. de votre aff. et vous rendrai rép. aussitôt que je serai renseigné. — Compl. aff. — A. B.

Madrid. — M. O. de A. — Nous attend. avec impatience la manif. dont vous nous parlez. — Cord. symp.

Besançon. — M. T. — Reçu les 405.15. — Nous all. satisfaire à toutes vos dem.

Bordeaux. — M. M. — Reçu les 100. — Nous vous adr. par la dil. les livres dem. — Bon courage.

Saint-Etienne. — M. T. — Elle n'a pas été égarée. Nous l'avons bien reçue et nous en faisons notre profit. — Suivi vos indic.

Nantes. — M. T. — Reçu les 9.50. — Nous all. écrire pour vous à M. L.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS	Un an 20 fr.	Six mois 11 fr.	Trois mois 6 fr.
DEP. ET ETRANGER	— 32	— 17	— 9
PAYS à surtaxe	— [illegible]	— [illegible]	— [illegible]

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DEP. ET ETR.	— [illegible]	— [illegible]	— [illegible]

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 4.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES	
Une à quatre fois en un mois:	40 c.	Annonces anglaises	[illegible]
Cinq à neuf — —	30	Réclames-notices	[illegible]
Dix fois et plus —	25	Faits de publicité	1 fr. [illegible]

On s'abonne à Lyon, au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme.

Bourse du 12 mars.

Toutes les nouvelles d'Italie sont à la guerre, elles influent sur le marché, qui déjà était mûr pour une réaction en baisse.

Le 5 0/0, laissé à 88, fait 87 50 et remonte au cours d'ouverture; mais à ce prix de nouvelles ventes déprécient la rente, on tombe à 86 85 pour fermer à 87 45 fin courant et 87 40 au comptant. C'est en définitive 1 75 de baisse sur samedi.

La Banque de France, de 2 440 débute à 2 400, ferme à 2 390, avec perte de 50 fr.

L'emprunt fait 87 fr. 50 c.

Le 3 0/0, de 57 40 tombe à 55, pour finir à 55 40; baisse 1 70.

Les chemins de fer sont entraînés dans la dépréciation générale. Orléans perd 10 à 870. Avignon-Marseille, de 255 tombe à 250. Le Nord fléchit à 467 50 au comptant, en perdant 7 50.

La bourse est lourde. La baisse s'explique naturellement par des réalisations de bénéfice après 10 fr. de hausse; on peut faiblir encore, mais il faut y prendre garde et la saisir.

Il existe quelque désaccord entre les ministres au sujet des affaires d'Italie.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	57 40	56 75	55 »»	55 40
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	87 50
Cinq 0/0	88 90	[illegible]	86 85	87 45

12 mars. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	55 20 »»	4 Canaux avec prime	1020 »»
— Emprunt 1847-1848	87 50 »»	Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	87 40 »»	Caisse hypothécaire	110 »»
4 1/2 0/0 du 22 mars	»» »» »»	Emprunt d'Haïti	225 »»
3 0/0 j. du 22 septembre	»» »» »»	Espagne, dette active	22 »»
Actions de la Banque	2390 »» »»	— dette passive	»» »»
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	30 25
Récép. Rothschild	90 50	Emprunt portugais 5 0/0	25 »»
5 0/0 de l'Etat romain	70 »»	— — 3 0/0	»» »»
5 0/0 belge 1840	94 »»	2 1/2 hollandais	»» »»
— — 1842	91 »»	Zinc Vieille-Montagne	2025 »»
— 4 1/2	»» »»	H. de la Grand-Combe	»»» »»
— Banque (1835)	»» »»	Emprunt du Piémont	800 »»
Obligations de la Ville	1190 »»	Lots d'Autriche	310 »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	450 »»	»»» »»	Orléans à Bordeaux	422 50	415 »»
Versailles, rive droite	260 »»	260 »»	Du Nord	475 »»	467 50
— rive gauche	195 »»	220 »»	De Paris à Strasbourg	376 25	375 »»
Paris à Orléans	880 »»	870 »»	Tours à Nantes	241 25	[illegible]
Paris à Rouen	555 »»	550 »»	Paris à Lyon	»»» »»	»»» »»
Rouen au Havre	[illegible]	312 50	Montereau à Troyes	»»» »»	140 »»
Avignon à Marseille	257 50	250 »»	Dieppe à Fécamp	180 »»	177 50
Strasbourg à Bâle	115 »»	110 25	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	379 50	376 25	Bordeaux à la Teste	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boulogne	»»» »»	»»» »»			

Un des gérants: G. TANDON.

Spectacles du 13 mars.

THEATRE DE LA NATION.—
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Athalie.
ITALIENS.—Don Pasquale.
OPERA-COMIQUE.—Le Val d'Andorre.
ODEON.—M. Beaufils, Rachel, les Viveurs.
THEATRE-HISTORIQUE.—La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE.—Les Filles du Docteur, Tasse cassée, Grenouilles, Estelle.
VAUDEVILLE.—La Poésie des amours et..., la Foire aux idées, le Propriét.
THEATRE MONTANSIER.—Habit, Si Jeunesse savait, le Cuisinier, le Duel.
VARIETES.—La Paix du Ménage, l'Habit Vert, Mlle de Choisy, Turlututu.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Mathilde, le Postillon de Saint-Valery.
GAITE.—Les Orphelins.
AMBIGU-COMIQUE.—Le Mauvais Cœur, le Pardon de Bretagne.
THEATRE DU LUXEMBOURG.—La Californie, le Cocher de Napoléon, le Vétérinaire, les Trois Epiciers.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES.—Un Turc, un Monsieur, les Saltimbanques, Mathias l'invalide.
THEATRE BEAUMARCHAIS.—La Montagne et la Gironde.
THEATRE CHOISEUL.—Mariage au Bâton, Pris dans ses Filets, en Californie.
DELASSEMENTS.—Ce qui manque aux Grisettes, les deux Paires de Bretelles, Changée en Nourrice, 2e Numéro du journal le Dimanche, 13e Arrond.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 72. EDITION DU MATIN. Mercredi 14 mars 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 13 MARS.

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien,
La République de 1848 doit organiser l'ordre nouveau.

Réforme du Crédit et du Commerce.[1]

INTRODUCTION.

Du problème à résoudre.

Le crédit est mort, il faut le ressusciter.

La production est paralysée par la chute du crédit et plus encore par l'insuffisance et l'imperfection de la fonction commerciale;

Il faut la rétablir; il faut l'augmenter.

Les prolétaires sont accablés par toutes les misères; ils subissent toutes les tortures;

Les possesseurs n'ont plus aucune sécurité; menacés par le prolétariat, assaillis par la concurrence, la faillite, ils voient le fruit de leurs épargnes se dissiper sans retour;

La haine fermente entre ces deux grandes classes du peuple; chacune d'elles accuse l'autre de ses souffrances;

Et cette haine paraît inextinguible.

D'un jour à l'autre une lutte terrible peut s'engager, affreux combat d'extermination dans lequel chacune des deux classes fera beaucoup de mal à l'autre, sans que la victoire puisse définitivement rester à une seule;

Il faut réconcilier les possesseurs et les prolétaires;

Il faut leur prouver à tous que leur union, la solidarité de leurs intérêts mettraient un terme à tous les maux dont ils se plaignent.

Le peuple tout entier est accablé d'impôts, et pourtant le gouvernement ne peut plus rétablir l'équilibre dans les finances; chaque jour aggrave le déficit.

Chaque jour conduit à la banqueroute.

Cette honteuse catastrophe est inévitable; car il est matériellement impossible de diminuer aucune dépense en maintenant le système actuel. Loin de diminuer l'armée, il faudra l'augmenter; loin de diminuer la rente, il faudra l'accroître. 1848, 1849 donneront un déficit de plus d'un milliard, qui augmentera le budget de 75 millions de rente au moins.

Il n'y a donc rien à espérer d'une diminution des dépenses.

Il ne faut pas espérer davantage d'une augmentation des recettes. Bien loin de là, les douanes, le sel, la poste seuls donneront une différence en moins de cent cinquante millions et plus.

On ne peut décréter aucun nouvel impôt sans briser tous les ressorts.

Frappez la propriété, c'est une révolution; frappez le capital mobile, il se cachera et ruinera ainsi le pays.

Il n'y a rien à faire avec le système actuel, et pourtant il faut rétablir cet équilibre; il faut que la France reprenne son indépendance politique, afin qu'elle puisse jouer un rôle suprême dans les évènements européens.

Au lieu de surcharger l'impôt, il faut le diminuer.

L'usure (c'est-à-dire un revenu du capital hors de proportion avec les services qu'il rend) prélève sur le travail agricole un impôt effroyable;

Chaque année, cette lèpre étend ses ravages; bientôt la société sera formée d'une féodalité rentière qui, sans travail, sans aucun risque, sans aucune utilité, prélèvera tous les bénéfices; et d'un peuple d'esclaves agriculteurs qui auront toutes les fatigues, toutes les charges, sans pouvoir participer aux fruits de leur travail.

Il faut mettre un terme à cet état de choses;

Il faut que l'agriculteur puisse emprunter à des conditions qui lui seront favorables;

Il faut résoudre toutes ces questions, sous peine mort;

Non seulement il faut résoudre ce problème immense, mais encore il faut que cette solution s'accomplisse à la satisfaction de tous, prolétaires et possesseurs;

Il faut qu'elle s'accomplisse sans bouleverser le vieux monde.

Les réformes doivent être mises en pratique librement et volontairement.

Il ne suffit pas qu'une réforme soit juste, légitime, légale et pacifique, il faut encore qu'elle ne froisse pas de nombreux intérêts.

En effet, il est évident que si une réforme améliore le sort d'une classe aux dépens d'une autre, il doit fatalement en résulter que la classe opprimée devient ennemie de cette réforme, et si cette classe est puissante et nombreuse, elle paralyse et entrave tout changement.

Par conséquent, une réforme s'établira d'autant plus promptement et sûrement, que toutes les classes y trouveront leur avantage.

Il est donc clair qu'entre une réforme qui ne donnerait satisfaction aux intérêts des prolétaires qu'en sacrifiant l'intérêt des propriétaires, et une réforme qui satisferait ces deux intérêts à la fois, il n'y a pas à hésiter. La réforme qui satisferait ces deux intérêts serait la meilleure; il faudrait l'adopter.

Or, nous n'hésitons pas à le déclarer, en notre âme et conscience, il est possible de réaliser les réformes les plus radicales sans froisser aucun intérêt, sans violer aucun droit.

Il est possible de mettre un terme aux souffrances des travailleurs sans avoir besoin de contester les conquêtes de la bourgeoisie.

Il ne faut ni liquider, ni abolir, ni détruire, loin de là ! mais il faut rendre les richesses et les privilèges accessibles à tous.

Il faut appeler les prolétaires à la possession, à la bourgeoisie.

Il ne faut point diminuer le bien-être de ceux qui possèdent.

Mais il faut faire participer à ce bien-être ceux qui en sont aujourd'hui privés.

Tout consiste en ceci :

Augmenter les richesses en produisant davantage;

Abaisser le prix des produits, afin de rendre la consommation accessible à tous.

Tout est là.

Or, l'augmentation des richesses ne peut provenir que d'une meilleure organisation de la production.

L'abaissement du prix des produits ne peut provenir que de l'économie de ressort, soit dans la production, soit dans la circulation, soit dans la consommation.

Indiquer les moyens d'une production plus parfaite et d'une grande économie de ressorts, telle est la tâche que nous nous sommes imposée.

Les projets que nous présentons sont peu nombreux, parce que, s'attaquant à la cause même des abus, ils suffisent à la solution de toutes les difficultés qui en découlent.

Ainsi nous n'avons cherché à réformer d'une manière spéciale :

Ni l'impôt;

Ni les souffrances du peuple;

Ni la faillite;

Ni la concurrence;

Ni la fraude, etc., etc.

Mais bien le système actuel de crédit et de commerce qui est la source de tous ces vices économiques.

Nos moyens sont simples, faciles à comprendre, plus faciles encore à appliquer.

C'est dans la simplicité de ces procédés eux-mêmes que nous puisons la conviction que nous avons d'être dans le vrai;

Car ils peuvent donner les résultats les plus féconds, les plus puissants, sans que leur mise en pratique exige le moindre effort, sans renverser l'ordre ancien, par simple voie expérimentale.

Nous n'en choisirons qu'un exemple.

Le système de crédit actuel est basé sur le numéraire or et argent, sur la Banque de France, sur la lettre de change ou papier-monnaie individuel.

Nous proposons un nouveau plan de crédit, mais sans demander l'abolition, la liquidation, la suppression de l'ancien système.

Nous voulons le maintien, dans sa forme actuelle, de tout mécanisme de crédit.

Mais nous demandons l'essai d'une organisation nouvelle, en concurrence avec l'ancienne; de telle sorte que le meilleur système, attirant à lui tous les intérêts de la production, de la circulation, de la consommation, laisse tomber l'autre naturellement en désuétude par son infériorité.

Et ce que nous proposons pour le crédit, nous le proposons aussi pour le commerce.

Aucune institution vitale ne doit être détruite avant d'être remplacée par une institution meilleure.

Telle est l'inébranlable conviction qui nous a fait prendre la plume.

Nous avons vu la France partagée en deux camps ennemis prêts à s'entre-détruire, faute de connaître les moyens qui doivent les concilier et les unir.

Ces moyens existent, et nous croyons remplir un devoir religieux en contribuant, autant qu'il est en nous, à les faire connaître.

FRANÇOIS COIGNET.

(La suite à après-demain.)

[1] Voir notre numéro d'hier.

L'Assemblée nationale a repoussé l'amendement proposé par M. Bastiat, relativement à l'incompatibilité entre la fonction de représentant et celle de ministre; mais elle a maintenu cette incompatibilité à l'égard des membres de la cour de cassation. Elle a maintenu également le préfet de la Seine au nombre des exceptions.

Au surplus, la séance presque entière a été insupportable par les interruptions, les cris, le tapage, dont les deux côtés de l'Assemblée ont fatigué presque continuellement les oreilles du public.

Les deux heures de pillage.

Par les dépositions de tous les témoins du procès de Bourges et entre autres du président de l'Assemblée nationale, M. Buchez, et du sténographe en chef du *Moniteur*, il a été acquis aux débats que ces fameuses paroles dont la presse réactionnaire a fait tant de commentaires perfides : *Nous voulons deux heures de pillage*, n'ont pas été prononcées le 15 mai, et ont été insérées après coup dans le *Moniteur*, sur la demande de représentants qui paraissent vouloir garder l'anonyme.

Le rédacteur en chef de la *Révolution démocratique et sociale* a été condamné hier par la cour d'assises à un an de prison et mille francs d'amende, malgré la remarquable plaidoirie de M. Ledru-Rollin, qui prêtait au prévenu l'appui de son éloquente parole. L'accusation était soutenue par M. Meynard de Franc, destitué par la Révolution et remis en place par M. Barrot. M. le conseiller Juvien présidait les assises, et a dirigé les débats avec une impartialité à laquelle plusieurs journaux démocratiques et la feuille condamnée elle-même se plaisent à rendre hommage.

Il s'agissait encore de ces déplorables évènements de juin, sur lesquels pourtant il faudra bien que la lumière se fasse.

La *Révolution démocratique et sociale* termine ainsi un article calme et digne, dans lequel elle annonce sa condamnation à ses lecteurs :

« La condamnation qui nous frappe satisfera, nous le savons, les ennemis de la République; qu'ils ne se fassent pas illusion, toutefois, la *Révolution démocratique et sociale* continuera son œuvre de propagande, son drapeau ne tombera pas à terre, parce que celui qui l'a créée va passer une année en prison. Après lui viendront d'autres lutteurs. *Uno avulso..... non deficit alter.*

» Restera donc pour la réaction la satisfaction d'une vengeance stérile.

» Quant à nous, heureux de souffrir pour la cause à laquelle nous avons dévoué notre vie, nous attendrons tranquillement, dans l'isolement de la prison, que le suffrage universel rende au peuple ses droits et venge la République des atteintes qu'elle reçoit tous les jours. »

La constitution octroyée en Autriche.

L'abondance des matières nous a empêché de faire connaître ce matin la patente par laquelle l'empereur François-Joseph Ier, en date du 4 de ce mois, annonce l'octroi d'une constitution et la dissolution de la diète constituante, en développant les motifs de cette double résolution.

L'empereur annonce que la monarchie comprend, outre les pays déjà représentés à la diète, la Croatie, l'Esclavonie, la Hongrie, la Transylvanie, les confins militaires, la Lombardie et Venise. Ces États héréditaires forment une monarchie constitutionnelle, libre, indépendante, indivisible et indissoluble, laquelle a Vienne pour capitale.

Toutes les nationalités jouissent des mêmes droits, et chacune a le droit inviolable de garantir sa nationalité et sa langue.

L'empereur prête serment à la constitution.

Il n'existe qu'un même droit civil général pour tous les peuples de l'empire.

Les emplois publics sont également accessibles à tous ceux qui sont capables de les remplir.

La Diète se compose de deux chambres : la chambre haute, élue pour chaque province par la diète principale; la chambre basse, nommée par les électeurs, avec un cens de 5 à 20 florins. La chambre haute est nommée pour dix ans, la seconde pour cinq.

Au nombre des droits fondamentaux sont compris la liberté des cultes, la liberté de la presse, la liberté de l'enseignement, le droit d'association, le droit de pétition, la liberté personnelle, l'inviolabilité du domicile.

Outre le manifeste de l'empereur, le ministère a publié une proclamation dans laquelle il déclare que c'est désormais le devoir sacré des autorités de veiller à ce que ces lois reçoivent leur pleine exécution, et de combattre avec énergie les ennemis de l'ordre, d'instruire ceux qui doutent ou hésitent, de faire des remontrances instantes à ceux qui ont été égarés, et de sévir avec énergie contre les perturbateurs, contre toute illégalité, contre toute résistance envers la loi et l'autorité légale.

La *Réforme allemande* dit que le ministre de l'intérieur, M. de Stadion, est arrivé à Kremsier le 6 au soir, et a convoqué immédiatement un grand nombre de membres de la gauche et du centre. A onze heures du soir la conférence n'était pas encore terminée.

Sur la route de Kremsier à la station du chemin de fer de Halein, on rencontrait de nombreux piquets de troupes se rendant au Kremsier.

On supposait qu'en même temps qu'on dissoudrait l'Assemblée, on arrêterait plusieurs députés.

La garnison de Vienne était consignée tout entière.

Le bruit courait à Berlin que le peuple de Vienne était aux prises avec la garnison.

Toutefois, cette nouvelle mérite confirmation.

Nouvelles d'Italie.

Le *Moniteur* nous annonce ce matin que les ministres de France et d'Angleterre ont été constamment d'accord dans la médiation sicilienne, et que le 4 de ce mois les deux amiraux français et anglais sont partis ensemble pour Palerme, porteurs de conditions définitivement convenues et aussi favorables que possible au peuple sicilien.

Ces conditions, nous les avons rapportées. D'après les dernières nouvelles de Sicile, il est peu probable qu'elles soient acceptées. La Sicile comprendra que, dans l'intérêt même de la cause italienne, elle doit continuer la lutte pour empêcher Ferdinand d'aider l'Autriche contre l'Italie centrale et septentrionale.

Le ministre des affaires étrangères en Piémont, M. Colli, a été remplacé par M. Deferraris; les journaux de Turin ne font pas d'observations sur cette modification ministérielle.

La garde nationale de Gênes fait l'exercice tous les jours.

Le gouvernement provisoire de la Toscane a rendu le décret suivant :

« Art. 1er. L'Assemblée toscane est investie du pouvoir constituant à deux fins distinctes :

» 1° Pour décréter à quelles conditions la Toscane doit s'unir à l'état romain;

« 2° Pour composer avec les députés de l'état romain la constituante de l'Italie centrale.

» Art. 2. La nomination des trente-sept députés pour l'Assemblée constituante italienne et le vote simultané, mais distinct, pour l'Assemblée toscane, n'empêchera pas que le même citoyen ne puisse être membre à la fois de l'Assemblée toscane et de la constituante italienne. »

Le gouvernement toscan a augmenté la paie des sous-officiers de l'armée.

On écrit de Rome, 2 mars, à l'*Alba* :

« Un officier de la marine française est arrivé ici de Gaëte, pour demander certain renseignement à la commission exécutive. On avait fait accroire à Pie IX que les actes de barbarie se succédaient à Rome, que la commission et le ministère se chauffaient avec les meubles des palais apostoliques, que l'on allumait le feu avec les brefs pontificaux, que l'on dépouillait les bibliothèques publiques, que l'on pillait les palais et les maisons des prélats et des curés. L'envoyé est resté stupéfait à la vue de l'ordre et de la tranquillité qui règnent à Rome, et en a témoigné sa joie à la commission exécutive. »

— Le 2 mars, par ordre de Radetzki, Crémone a été frappée d'une contribution de 15 000 florins, et, de plus, elle sera forcée de faire élever immédiatement sur le boulevard Stradivari un fort qui commandera la ville, et permettra de l'incendier avec des fusées et des bombes, en cas de révolution.

Le général Haynau a publié une proclamation curieuse, où il est dit que les voyageurs n'étant pas du royaume Lombardo-Vénitien, et qui se rendent au delà du Pô, ne pourront pas porter sur eux une somme plus forte que 300 livres autrichiennes. Pour porter des sommes plus fortes, il fraudra l'autorisation du commandant du 2e corps d'armée de réserve à Padoue.

Tout individu qui, au passage du Pô ou de la ligne du blocus, sera pris porteur d'une somme plus forte que celle désignée, et qui ne pourra pas justifier de ladite autorisation, sera traité conformément à l'état de siége et fusillé. Son argent sera confisqué.

Seront passibles du même traitement toutes les personnes qui dépasseront la ligne du blocus de Venise, entretiendront des correspondances avec cette ville et chercheront à alimenter sa résistance séditieuse.

— On écrit de Milan, le 5 mars, au *Corriere mancantile* :

« Milan est en émoi par suite d'une exécution qui vient d'avoir lieu. Un certain Zaccheo avait été abordé par un soldat qui l'avait prié de l'aider à transporter deux fusils de prix chez son commandant. Ce soldat, conduit cet homme dans un endroit isolé, puis le fait arrêter en flagrant délit de port d'armes par des soldats qu'il va requérir à un poste. Une circonstance aggravante contre ce malheureux était que bijoutier de profession, il avait sur lui des matières d'or et d'argent. Le soldat déclarait qu'avec ces objets il cherchait à détourner les soldats du service de l'Autriche. Le conseil de guerre a condamné cet homme. Zaccheo, conduit au supplice, se débattait et criait à la trahison, protestant de son innocence. Il a été fusillé chemin faisant. »

— Nous lisons ce soir dans la *Patrie* :

« Nous apprenons que le roi Charles-Albert vient d'envoyer à Rome un plénipotentiaire pour négocier avec la république romaine. C'est M. Laurent Valerio, rédacteur de la *Concordia*, un des journaux qui ont le plus contribué au mouvement révolutionnaire. »

Assemblée nationale.

Séance du 13 mars. — Présidence de M. Marrast.

M. ALEM-ROUSSEAU demande qu'il soit constaté au procès-verbal que, dans la séance d'hier, l'Assemblée a voté à l'unanimité le traitement du président de la République et les indemnités aux employés temporaires, et qu'elle ne s'est séparée en deux parts que sur les frais de représentation.

M. LE PRÉSIDENT annonce que la mort de M. Dumas, officier supérieur, représentant de la Haute-Vienne, et tire au sort la députation qui devra assister à ses funérailles.

L'ordre du jour appelle la suite de la troisième discussion de la loi électorale.

M. BILLAULT a la parole au nom de la commission, pour s'expliquer sur l'amendement de M. Bastiat, tendant à déclarer l'incompatibilité entre les fonctions de ministres et celles de représentants du peuple.

La commission a été d'avis, à l'unanimité, de repousser l'amendement. Mais Sarrans a proposé un autre amendement ainsi conçu :

« Les ministres pourront être pris dans le sein de l'Assemblée nationale, mais ils cesseront d'en faire partie en acceptant le ministère. »

M. Billault croit que l'Assemblée devrait d'abord discuter cet amendement.

M. MORNAY combat cet ordre de discussion. L'Assemblée consultée, décide que l'amendement de M. Bastiat sera discuté le premier. M. Mornay combat cet amendement, qui lui semble une innovation inutile et qui ne serait pas sans graves inconvénients.

M. BASTIAT défend sa proposition, qui, dit-il, n'est nullement dirigée contre le pouvoir exécutif. Il a cru, au contraire, relever d'autant la puissance présidentielle, qui ne peut être que compromise par ces coalitions peu morales qui s'organisent autour des fauteuils ministériels. (Aux voix ! aux voix !)

M. BILLAULT parait à la tribune. (Aux voix ! La clôture !)

La clôture est prononcée.

M. BILLAULT demande la parole en qualité de rapporteur pour resserrer le débat.

La question soumise à l'Assemblée est, dit-il, une question essentiellement constitutionnelle; suivant qu'elle sera adoptée ou non, la forme du gouvernement sera profondément modifiée. Mais cette question a été tranchée par la Constitution, lorsqu'elle a établi à côté du président un conseil de ministres responsables comme lui devant la haute souveraineté de l'Assemblée.

On nous dit que les ministres des Etats-Unis sont pris en dehors des assemblées ; mais aux Etats-Unis il n'y a pas de ministère responsable, et dont la signature soit nécessaire pour légaliser les actes. La différence de la Constitution française avec celle des Etats-Unis a été nettement posée et discutée par M. de Tocqueville lors de la discussion de la Constitution. Il faut que le ministère puisse s'imprégner des sentiments de l'Assemblée, et que par conséquent il se recrute dans son sein.

L'orateur réfute longuement les arguments émis par M. Bastiat dans une brochure publiée par lui. Il est souvent interrompu par des marques d'impatience.

M. BASTIAT. Je ferai observer à l'orateur que je suis dans l'impossibilité de lui répondre, puisqu'il parle comme rapporteur.

M. BILLAULT compare la situation du président des Etats-Unis et celle du président de la République française. Le président des Etats-Unis n'a pas d'influence, il ne peut pas passer en revue plus de 50 000 hommes en un jour. (Murmures.) Si le président de la République française n'est pas forcé de prendre ses ministres dans l'Assemblée, il sera trop fort, et il en résultera un immense danger pour la République. Si vous votez pour l'amendement, vous créez pour l'avenir des embarras inextricables. (Bruit.)

L'amendement de M. Bastiat est mis aux voix et rejeté à une grande majorité. Une assez vive agitation succède à ce vote,

M. SENART propose d'ajouter aux fonctionnaires qui pourront faire partie de l'Assemblée les sous-secrétaires d'Etat. (Marques d'impatience.)

M. MORNAY combat cet amendement.

M. VESINS appuie l'amendement au nom de la commission.

M. FERDINAND DE LASTEYRIE parle dans le même sens que M. Mornay.

L'amendement est mis aux voix : une vingtaine de membres seuls se lèvent pour. L'amendement est rejeté.

M. DERODÉ propose d'ajouter :

« Les magistrats inamovibles. »

M. L'ABBÉ FAYET. Pendant longtemps l'opposition la plus avancée du pays inscrivit sur son drapeau ce mot *réforme*; c'est pour la réforme qu'elle a combattu et qu'elle a obtenu le suffrage universel. (C'est vrai!) On a voulu ouvrir à tous les partis les portes de cette enceinte (Oui! oui!), mais à peine les avons-nous ouvertes, que nous reculons vers le passé. Nous prenons le mal des gouvernements tombés. (Bruit.)

Vous avez dit au pays, par l'art. 26 de la Constitution : Tu nommeras ceux que tu croiras dignes de te représenter, et aujourd'hui vous lui dites : Nous te défendons d'appeler aux fonctions des classes de fonctionnaires âgés de vingt-cinq ans. (Oui! oui!) Vous renversez le principe du suffrage universel. Dans cet état de choses, je ne comprends pas cet ostracisme envers les fonctionnaires publics. Vous voulez établir un gouvernement fort; eh bien! sans pouvoirs, sans fonctionnaires, il n'y a pas de gouvernement. (Bruit à gauche.)

Je vous le prédis, messieurs, votre loi électorale fera les prochaines élections, elle n'en fera pas d'autres. (Approbations.) Par les lois que nous faisons, nous ramenons le passé, non pas par la violence, mais à l'aide de la légalité. (Très bien ! très bien !)

Après quelques objections de M. Vesins, l'amendement de M. Derodé, en faveur des magistrats inamovibles, est repoussé.

La commission propose d'admettre les membres de la cour de cassation.

M. LARABIT combat cette proposition.

M. VESINS déclare qu'à sept voix contre six la commission propose d'ouvrir aux membres de la cour suprême l'enceinte de l'Assemblée législative.

M. LE PRÉSIDENT met aux voix l'adjonction des présidents de la cour de cassation et des conseillers, au procureur-général adopté lors de la deuxième délibération.

L'adjonction des présidents n'est pas adoptée. (Sensation.)

M. LE PRÉSIDENT. Il n'y a pas d'amendement sur le paragraphe concernant le procureur-général ; il est maintenu.

VOIX NOMBREUSES. Mais non ! mais non ! (Interruption prolongée.)

L'Assemblée repousse les conseillers à la cour de cassation.

Un amendement proposé par M. Plaignard, et soutenu par M. Boussy, demande la suppression de ces mots : « Le procureur-général à la cour de cassation. »

Cette suppression n'est pas adoptée.

Le commandant supérieur des gardes nationales, le procureur-général à la cour d'appel, sont maintenus.

La commission propose d'ajouter à ces exceptions le préfet de la Seine. (Explosion de murmures à gauche.)

M. CHARLEMAGNE défend la proposition de la commission, qui doit être avantageuse sous le rapport politique.

On demande à gauche le scrutin de division.

VOIX NOMBREUSES à droite. Non ! non ! le scrutin secret ! l'appel nominal !

On procède au scrutin secret sans appel nominal.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre des votants	692
Majorité absolue	347
Pour	364
Contre	328

L'Assemblée a adopté.

Le préfet de la Seine sera inscrit dans les exceptions.

M. LELUT demande qu'on ajoute le préfet de police. L'amendement n'est pas adopté.

Le dernier paragraphe de l'art. 84 est ainsi conçu :

« Les citoyens chargés temporairement d'un commandement militaire ou d'une mission extraordinaire, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. »

M. LARABIT propose cette rédaction :

« Les citoyens chargés temporairement d'un commandement ou d'une mission extraordinaire. »

La commission donne son assentiment à cette modification.

La première partie de l'amendement est adoptée.

M. COMBAREL DE LEYVAL demande qu'on ajoute à la fin du dernier paragraphe : « Toute mission, au bout de six mois, cessera d'être considérée comme temporaire. »

Le paragraphe avec l'amendement de M. Combarel de Leyval est adopté.

L'ensemble de l'article 84 est également adopté.

La séance est levée à six heures.

Demain scrutin pour la nomination du président. — Suite de la discussion de la loi électorale.

Librairie phalanstérienne.

Nous mettons aujourd'hui en vente, au prix de 10 centimes l'exemplaire et de 8 francs le 100, le travail de notre ami et collaborateur Allyre Bureau, sur la réorganisation démocratique de l'armée, sous le titre : PLUS DE CONSCRIPTION. Nous engageons nos amis à répandre autant que possible cet écrit dans les campagnes, qui ont principalement à souffrir du mode vicieux employé pour le recrutement, et dans l'armée qui, quoi que puissent prétendre les ennemis de toute liberté, supporte impatiemment le régime exceptionnel auquel elle est soumise.

Haute cour de justice.

Présidence du citoyen Bérenger (de la Drôme.)

Audience du 12 mars 1849.

L'audience est ouverte à dix heures et demie. On rappelle M. Buchez, qui a déjà témoigné dans la séance d'hier.

UN JURÉ. Le témoin nous a dit qu'il ne pouvait nous rendre compte des détails de l'envahissement. Cependant je le prierai de nous dire s'il a vu l'accusé Quentin le menacer avec sa canne.

M. BUCHEZ. Je n'ai entendu aucunes menaces, et je n'ai point vu de canne levée contre moi. Après la dissolution prononcée, je fus poussé, je ne sais par qui. Mais de fait je n'ai vu personne qui m'ait fait de menaces d'aucun genre. C'est là la vérité vraie.

UN JURÉ. Le témoin connaît-il l'accusé Borme, et comment le connaît-il?

M. BUCHEZ. Borme était gargotier, il fit quelques fournitures au mois de février, et on lui régla son compte. Plus tard, il s'occupa d'un régiment de femmes pour lesquelles il demanda l'autorisation de faire des quêtes. Voilà tout, et je suis fort étonné de le voir ici.

UN JURÉ. Comment votre troisième lettre n'a-t-elle pu parvenir que le 17 au général Courtais?

LE TÉMOIN. Je ne saurais me l'expliquer. Les autres ordres ont été bien exécutés. Ce ne peut être que le résultat d'une négligence.

M. LE PRÉSIDENT. Un récépissé de tous les ordres est donné; n'avez-vous pas eu celui relatif à cette lettre?

LE TÉMOIN. Non. Ce papier se sera sans doute égaré.

M. LE PROCUREUR. L'accusé Courtais dit n'avoir reçu que le 17 la troisième lettre de Buchez ; mais n'a-t-il pas vu celle de Caussidière?

COURTAIS. J'ai vu une ordonnance qui m'a dit n'avoir de mission que pour le ministère des finances. Quant à la lettre de Caussidière, j'en ai eu connaissance en montant à cheval.

M. le procureur donne lecture de la lettre de M. Caussidière, par laquelle le préfet avertissait le général des dangers de la journée.

Me BETHMONT. Je dois faire remarquer que ces lettres ont été spontanément livrées par le général Courtais, et qu'en ce qui concerne la lettre de M. Buchez, on entendra M. Guinard.

QUENTIN. M. Buchez se souvient-il que je suis intervenu pour faire mettre bas les chapeaux et pour faire cesser le tumulte?

LE TÉMOIN. Non, je ne me souviens pas de cela. Le tumulte était au comble et je ne pouvais rien distinguer.

BLANQUI. Hier, le témoin a mis une appréciation politique très vraie et sur laquelle je désire que M. Buchez s'explique plus longuement. N'est-il pas convaincu qu'il n'y avait aucune possibilité d'une insurrection à Paris à cette époque?

BUCHEZ. Cela est vrai, je ne crois pas qu'une telle insurrection fût possible.

On appelle ensuite le témoin Prevost, sténographe en chef du *Moniteur*, âgé de 40 ans, demeurant à Paris.

D. Quelle foi peut-on ajouter à la relation donnée par le *Moniteur*, relative à la séance du 15 mai? — R. Cette séance n'a pas été faite dans des conditions ordinaires. Mes notes ont été incomplètes. Quelques-unes ont été égarées; je ne peux donc garantir l'exactitude de la relation. Des feuillets ont été perdus et on y a suppléé comme on l'a pu.

M. LE PRÉSIDENT. Il résulte de cela que beaucoup de choses manquent dans le *Moniteur*; mais du moins tout ce qui s'y trouve est-il exact?

LE TÉMOIN. Je ne puis l'affirmer. Je ne puis garantir rien de ce qui n'est pas de la sténographie.

D. De quels faits avez-vous été témoin dans la salle? — R. Le matin du 15 mai, j'allai chez M. Cabet régler un petit compte d'intérêt que j'avais avec lui; ce qui prouve au reste que M. Cabet n'a pu assister à cette manifestation.

Au moment où la foule entourait l'Assemblée, et avant qu'elle fût envahie, me trouvant dans la salle, derrière la tribune, j'ai remarqué un gardien extérieur qui s'est approché d'Albert et qui, en passant près de lui, lui a dit : « Faut-il prendre les armes? » Albert lui a répondu : « Non, pas aujourd'hui ; ce n'est que le premier acte. »

Plus tard il me fut impossible de reconnaître ce gardien.

Au pied de la tribune je fus témoin des efforts incessants, énergiques de M. Raspail pour faire évacuer la salle. Il disait : Retirez-vous, vous êtes des malheureux, vous n'êtes pas des républicains si vous ne sortez immédiatement. Mais sa voix était méconnue.

M. LE PROCUREUR. Je demande qu'il soit donné lecture de la partie du *Moniteur* où est relatée la scène de l'envahissement.

Le greffier donne lecture du *Moniteur* à l'endroit où l'Assemblée a reconnu qu'elle était envahie (voir le *Moniteur* du 17 mai et tous les journaux du 18).

Pendant cette lecture, la plupart des accusés, et notamment Barbès, font des signes qui indiquent que, selon eux, cette relation est inexacte sur plusieurs points.

M. LE PRÉSIDENT au témoin. Reconnaissez-vous l'exactitude de cette relation?

LE TÉMOIN. Je pense qu'elle doit être vraie, mais je ne peux le garantir.

D. Avez-vous remarqué Flotte, Degré? — R. Oui, il m'a parlé. J'ai vu aussi le pompier.

D. Reconnaissez-vous Flotte? (A Flotte.) Levez-vous. — R. Je ne reconnais pas là l'individu qui m'a parlé en me disant se nommer Flotte.

D. Vous avez assisté aux séances du Luxembourg ; que s'y est-il passé?

LE TÉMOIN raconte diverses circonstances tout-à-fait étrangères au procès et relatives aux séances du Luxembourg.

Le 16 avril, poursuit le témoin, on me dit au Luxembourg qu'on n'avait pas besoin de moi, mais que dans la journée la partie modérée du gouvernement provisoire serait renversée.

D. Vous avez rapporté un propos que Louis Blanc vous tint à cette époque? — R. Non. C'est dans une séance du Luxembourg qu'il dit aux ouvriers de garder leurs armes.

Me MAUBLANC, avocat de Blanqui. Comment se fait-il qu'il y ait eu deux éditions du *Moniteur*?

LE TÉMOIN. Il y a eu en effet deux versions. L'une est sortie des mains des sténographes le 16 mai, l'autre a été modifiée le lendemain.

M. LE PROCUREUR. N'a-t-on pas même ajouté le lendemain des feuillets sténographiques qui avaient été égarés?

LE TÉMOIN. Oui, je me souviens de cela.

Me MAUBLANC. Enfin, il y a eu deux éditions de cette séance dans le *Moniteur*.

M. LE PROCUREUR. Oui, car le 16 le *Moniteur* indiquait seulement par une phrase générale que l'Assemblée nationale avait été envahie.

LE TÉMOIN. Il est vrai que d'abord on n'avait indiqué l'envahissement que par une seule phrase, et que le lendemain et le surlendemain on a modifié le compte-rendu.

Me MAUBLANC. Il est donc certain que la première relation du *Moniteur* a été rectifiée et modifiée d'après les observations de personnes dignes de foi.

BLANQUI. Je demande qu'on veuille bien lire la deuxième édition du *Moniteur*, car la première ne contient pas l'apostrophe relative au pillage. Je demande que le témoin soit interpellé à ce sujet.

M. LE PRÉSIDENT. Je demanderai d'abord au témoin sur quelle partie portaient les réclamations faites dans la deuxième édition?

LE TÉMOIN. Un peu sur tout.

D. Mais enfin avez-vous entendu ces mots : « Il nous faut deux heures de pillage. »

LE TÉMOIN. Non, ni moi, ni aucun sténographe n'a entendu cette phrase. Elle a dû être ajoutée après coup. (Mouvement.)

M. LE PRÉSIDENT. Comment cela a-t-il pu se faire ?

LE TÉMOIN. Mon Dieu ! à cette époque le *Moniteur* était désorganisé, et le premier venu pouvait y introduire des phrases sans que nous pussions nous défendre de cette collaboration.

M. LE PROCUREUR. Pourriez-vous nous dire qui vous a donné cette phrase? — R. Non; mais il y a quelqu'un qui pourrait le dire ; c'est le rédacteur en chef du *Moniteur*.

BLANQUI. C'est donc une calomnie que nous renvoyons aux calomniateurs. Les sténographes n'ont pas entendu cette phrase infâme ; qui donc l'a fait insérer après coup dans des sentiments que chacun comprendra.

M. BAUD. Je demande à M. le président de vouloir bien nous faire remettre les deux éditions du *Moniteur*.

THOMAS. On pourrait entendre aussi le directeur du *Moniteur*.

M. LE PROCUREUR. On peut aussi demander des renseignements à M. Buchez.

Sur l'interpellation de M. le président, M. Buchez s'avance et dit :

J'avais d'abord donné l'ordre que rien de cette partie de la séance ne fût inséré dans le *Moniteur*. Sur les réclamations de plusieurs représentants, on ajouta la relation des faits relatifs à l'envahissement.

Qu'il y ait eu quelques paroles traduites avec plus ou moins d'élégance, je l'ignore. Ce qu'il y a de certain, c'est que les deux relations, la première comme la seconde, furent inexactes et plus ou moins incomplètes.

BARBÈS. J'ai demandé un milliard et j'ai bien fait, car je crois avoir ainsi donné l'idée de réclamer le milliard qui fut donné aux émigrés comme récompense de leurs faits et gestes; mais je prends acte de ce que personne, ni les sténographes ni le président de l'Assemblée n'ont entendu ces infâmes paroles : Deux heures de pillage.

BLANQUI. Mon discours est exactement rapporté dans le *Moniteur*; la fin seule en a été tronquée. Voilà ce que je disais : Le peuple n'est pas venu ici avec des projets de violence, mais avec des intentions de paix et de fraternité. J'ai ajouté : Le tumulte qui règne ici est uniquement dû à la maladresse des agents préposés à la garde des portes.

LE TÉMOIN. Il est possible qu'un obstacle matériel ait empêché de recueillir cette phrase ; je ne l'ai pas entendue.

On appelle le témoin Etienne Arago, âgé de 45 ans, représentant du peuple.

D. Dites à la cour ce que vous savez. — R. Le 15 mai, je siégeais à côté de Barbès qui me dit qu'il avait décidé la veille, à son club ou plutôt au nôtre, car j'en faisais partie, que le club n'assisterait pas à la manifestation. Or, Barbès n'a jamais menti et il me dit plus tard qu'il resterait ferme sans quitter son banc.

J'allai revêtir mon uniforme de chef de bataillon de la garde nationale. Je rencontrai le général Courtais, très animé, très inquiet. Nous allâmes sur la place Bourgogne. Nous fîmes apporter une table sur laquelle le général Courtais monta, engageant la foule à se retirer. Il fut repoussé violemment, je tiens à le constater. Il tomba dans mes bras et dans ceux de M. Gouaux, capitaine d'une compagnie de mon bataillon.

Le général Courtais ne cessa de blâmer la manifestation. Quand il se releva, la porte était ouverte, nul ne peut savoir par qui. Nous fûmes enveloppés et portés dans le couloir de derrière de l'Assemblée. Nous parvînmes enfin à nous dégager à grand'peine. Je sortis, je fis le tour du palais et je rentrai dans la salle des conférences.

Je rencontrai plusieurs personnes se donnant le bras; je reconnus Quentin, auquel je parlai vivement ; il ne me répondit pas. Une autre personne me dit : « Et moi? et moi? » Je lui dis sans la reconnaître : Vous, c'est différent. Je vis en ce moment Proussard, représentant, qui était insulté et même maltraité ; je courus à son secours avec trois autres personnes dans lesquelles se trouvait un des accusés.

Je vis ensuite Barbès à la tribune qui dit : Vous avez déposé votre pétition, retirez-vous.

Je parlai ensuite au questeur Degousée, qui me donna, sur ma demande, un ordre de faire évacuer la salle. Je rencontrai M. Charras, avec lequel nous prîmes des dispositions pour faire évacuer la salle. Cependant, à ce moment on apporta un contre-ordre, signé de M. Buchez, qui défendait de battre le rappel. Nous ne sûmes que penser. J'allai donner des ordres pour le départ des malles. Ma domestique me dit que M. Chancel était venu, disant qu'il fallait balayer tout cela.

D. Vous avez vu Barbès monter à la tribune. Pouvez-vous nous dire pourquoi il y monta? — Je suis convaincu que Barbès, voulant toujours le bien comme il le veut, selon moi, ne cherchait qu'à employer la conciliation.

D. N'y avait-il pas un autre motif? — R. Je crois, en effet, qu'il pouvait être mu par le désir de ne pas laisser la direction du mouvement à Blanqui.

D. Il y avait donc une grande différence d'opinion entre Blanqui et Barbès? — R. Je le crois, mais je ne peux rien préciser à cet égard.

D. Vous avez été témoin de la scène entre MM. Froussard et Chancel. — R. Oui, en partie ; je suis arrivé vers la fin, et je suis monté sur un

banc pour dire que puisqu'il s'agissait de vol, il fallait un jury d'honneur pour éclaircir l'affaire.

D. Chancel vous écrivit une lettre. — R. Oui. Quand j'allai prendre possession de l'hôtel général des postes, Chancel était avec moi. Quant au sieur Chenu, dont il sera question plus tard, je n'ai jamais eu de relations avec lui, et je ne le connais pas.

Quant à Chancel, il se comporta très honorablement, et me demanda pour unique récompense de faire venir à Paris son père et sa mère. Je le recommandai à M. Ledru-Rollin comme commissaire-général d'un département. Je reçus, il est vrai, des lettres anonymes contre lui, mais je n'y attachai aucune importance.

D. Connaissiez-vous Quentin? — R. Il venait quelquefois à la *Réforme*, où nous n'avions pas bonne opinion de lui.

D. Vous lui supposiez des opinions légitimistes. — R. Oui, nous le considérions comme un émissaire de M. de Genoude.

D. Avez-vous vu Quentin dans la salle de l'Assemblée? — R. Il était à la tribune, et je lui adressai la parole.

D. Barbès a-t-il dit qu'il fallait laisser défiler le peuple dans l'Assemblée. — R. Non, je ne l'entends pas ainsi; il l'a engagé à se retirer.

D. Avez vous vu Flotte à la tribune? — R. Je ne peux pas l'affirmer.

Flotte se lève, et le témoin déclare ne pouvoir le reconnaître.

UN JURÉ. Comme chef de bataillon, quels ordres aviez-vous du général Courtais? Et votre bataillon était-il nombreux?

LE TÉMOIN. Le bataillon était assez peu nombreux, et quant à la compagnie de garde à l'Assemblée au moment de l'envahissement, plus de la moitié était allé déjeûner.

Quant aux ordres, j'avais ceux de maintenir l'ordre et de défendre l'Assemblée.

M. LE PROCUREUR. A quelle heure avez-vous pris la garde de l'Assemblée?

LE TÉMOIN. Vers dix heures.

M. LE PROCUREUR. Aviez-vous des ordres particuliers?

LE TÉMOIN. Non.

COURTAIS. Je dois faire observer que toutes les légions devaient, à tour de rôle, 300 hommes de service à l'Assemblée. Or, ce jour-là, à la parade, les 300 hommes du bataillon de M. Arago étaient bien sous les armes, mais je crois que dans le chemin beaucoup s'en sont allés.

LE TÉMOIN. Oui, cela est vrai.

COURTAIS. Quand nous sommes venus, les armes n'étaient-elles pas en faisceaux?

LE TÉMOIN. Oui, il y avait peu d'hommes présents.

COURTAIS. Et quand le flot nous eut portés contre la deuxième grille, n'ai-je pas fait tous mes efforts pour dissiper la foule?

LE TÉMOIN. Oui, positivement.

Sur la demande de l'accusé Quentin, on donne lecture d'une partie de la déposition de M. Etienne Arago, dans laquelle l'accusé Quentin repousse l'accusation d'agent provocateur.

QUENTIN. Oui, je rencontrai le témoin qui faisait entrer des hommes en casquette et en blouse en leur disant : Toi, je te connais, tu peux entrer.

Quant à l'accusation de vendre ma plume à l'étranger, cela est faux, cela est infâme. Et pour ce qui est des journaux, j'ai été victime d'une coalition de journaux.

Me BETHMONT. Combien de temps le témoin resta-t-il avec le général Courtais sur l'entablement?

LE TÉMOIN. Deux secondes : le temps de le recevoir renversé dans mes bras.

Me BETHMONT rappelle, pour corroborer la déposition de M. Etienne Arago, celle de M. Ary Scheffer.

Me RIVIÈRE. N'est-ce pas Larger qui a aidé M. Etienne Arago à protéger le représentant Froussard?

LE TÉMOIN. Oui, oui, cela est vrai.

LARGER. J'ai même ajouté : Il est inviolable comme représentant, et ses cheveux gris suffisent pour le faire respecter.

BLANQUI. Je demanderai au témoin si, dans le commencement de l'invasion il ne s'est pas trouvé dans la salle des Pas-Perdus, et s'il ne se trouvait pas dans le couloir un factionnaire; puis plus loin, un groupe paisible de 25 personnes qui attendaient le moment d'être introduites comme délégués. Ces délégués ignoraient absolument ce qui se passait par la rue de Bourgogne.

A ce moment M. Etienne Arago est entré, et il s'est rencontré avec M. Hingray, colonel de la 10e légion. Il a dû me voir là, ainsi que Raspail et les autres délégués.

M. Hingray nous vit également, et il allait nous introduire comme délégués, quand un représentant est venu, et a dit : Laissez entrer les délégués.

Alors nous sommes entrés paisiblement, et, à notre grande surprise, nous avons trouvé la salle déjà envahie.

LE TÉMOIN. Je me rappelle en effet avoir vu là Blanqui, Raspail et quelques autres.

BLANQUI. Je dois faire observer que l'accusation semble ici poursuivre deux lièvres à la fois, deux résultats contradictoires. D'un côté, on recherche un complot; d'un autre, on recherche quelles dissidences pouvaient exister entre les accusés. C'est là un tour de force dont l'accomplissement ne peut manquer de faire beaucoup d'honneur à l'accusation.

LE PROCUREUR. Les accusés ne sont pas accusés de complot, mais d'attentat.

On appelle ensuite le général de brigade Tempoure, âgé de 59 ans.

D. Connaissiez-vous les accusés? — R. Je connaissais seulement le général Courtais.

D. Que savez-vous des événements du 15 mai? — R. Je dois le dire, s'il en fallait croire tout ce qu'on a répété, moi aussi je devrais être sur le banc des accusés. J'entrerai donc dans quelques détails au sujet de cette journée.

Le témoin entre dans d'assez longs développements au sujet des dispositions militaires du 15 mai. Il rend justice à l'énergie de la commission exécutive, quoiqu'il ait eu lieu de s'en plaindre gravement.

Il donne lecture d'une lettre :

« 14 mai, 11 heures et demie du soir.

» Mon général,

» J'ai l'honneur de vous informer que les bataillons de la garde nationale seront ainsi disposés demain : 1re légion aux Tuileries; la 2e légion sur la place de la Concorde; la 3e sur le Carrousel, pour défendre les quais et le Palais-National; la 4e et la 5e rue Saint Denis; la 6e et la 7e rue Saint Martin; la 8e et la 9e à l'Hôtel-de-Ville; la 10e au palais de l'Assemblée; la 11e et la 12e au Luxembourg. Je ne veux pas m'engager dans les petites rues où vont d'ordinaire les insurgés.

» *P. S.* Les nouvelles d'hier au soir ne sont pas très rassurantes. Il paraît qu'ils sont dans l'intention de pénétrer jusque dans l'Assemblée.

» Signé : général COURTAIS. »

Après une courte suspension d'audience, M. le général Tempoure est appelé à compléter sa déposition.

Nous regrettons de ne pouvoir suivre l'honorable général dans les développements qu'il donne à sa déposition, d'où il résulte qu'il a rempli loyalement tous ses devoirs de général dans la journée du 15 mai.

M. LE PROCUREUR. Nous demanderons au général Tempoure si, entre le moment où il a été forcé d'entrer dans l'Assemblée et le moment où il en est sorti, il a reçu quelque ordre du général Courtais?

LE TÉMOIN. Je n'en ai aucun souvenir.

COURTAIS. Cependant nous nous sommes rencontrés dans la petite cour avec le général Fauché.

LE TÉMOIN. Je n'en ai aucun souvenir.

M. LE PROCUREUR. Le général Tempoure a-t-il amené spontanément, ou par suite d'ordres supérieurs, le bataillon de la garde mobile? — R. Spontanément.

M. le général Tempoure est autorisé à se retirer.

On appelle ensuite le témoin Picard (Eugène), employé, rue de Paris, 47. Ce témoin raconte quelques faits déjà connus de l'envahissement.

D. A-t-il vu l'accusé Huber prendre le président au collet? — R. Je crois que oui. Il lui dit aussi : Allez-vous-en.

On appelle ensuite le témoin Delauve, âgé de 60 ans, chef de bataillon de la 5e légion de la garde nationale.

LE TÉMOIN. Le 15 mai, comme je me rendais sur la place de l'Université, je rencontrai M. Perrée, maire du 3e arrondissement, qui m'engagea à une grande prudence et même à faire remettre la baïonnette au fourreau, ce à quoi je me refusai.

Arrivé à la rue de Bourgogne, des individus me dirent : Vous ne passerez pas, ou vous nous passerez sur le corps. Tout est fini, l'Assemblée est dissoute. J'hésitai en effet à évacuer, dans la crainte de faire naître une collision.

On appelle le témoin Lebaillehache, propriétaire, rue de l'Université, 27 bis. Le témoin raconte d'abord divers faits très connus qui ont précédé l'envahissement et qu'il a vus comme sergent dans la 4e compagnie du 3e bataillon de la 10e légion. Le témoin continue ainsi :

Quand nous sommes entrés dans la chambre, nous avons vu le général Courtais, que nous avons arrêté, et nous l'avons gardé à vue dans la bibliothèque.

D. Qui vous avait donné l'ordre de remettre la baïonnette au fourreau? — R. Le chef de bataillon sur l'ordre du lieutenant colonel.

Me BETHMONT. Le témoin déclare qu'à dix heures et demie son bataillon était réuni à la mairie.

Je dois dire qu'avant dix heures un capitaine d'état-major avait été chercher le bataillon. — R. Je n'ai pas connaissance de ce fait; il me semble que ce n'est qu'à 11 heures et demie qu'on est venu nous chercher.

Me BETHMONT. Comme sergent vous avez pu ne pas connaître tous les faits. Vous dites qu'on n'a été commandé qu'à neuf heures du matin. Les ordres du général étaient certainement de la veille. Il n'y a aucun doute à cet égard.

On appelle le témoin Adam (Edmond), âgé de 31 ans, secrétaire-général de la préfecture de la Seine.

La cour qui a invité MM. les représentants du peuple et M. le général Tempoure à s'asseoir, fait la même invitation au témoin.

Le témoin donne des détails peu intéressants sur les événements qui précèdent l'envahissement de l'Hôtel-de-Ville. Il ajoute que Barbès, Albert et Borme furent arrêtés là.

D. Avez-vous pu voir ceux qui étaient à la tête des colonnes d'envahissement? — Non, je n'en ai vu aucun.

D. Avez-vous vu des listes de gouvernement provisoire? — Oui, plusieurs. Elles ne se ressemblaient pas.

D. N'a-t on pas nommé un maire de Paris? — R. Oui, Thoré qui a été mis hors de cause.

Je dois dire au reste qu'à l'Hôtel-de-Ville nous étions très inquiets, surtout au sujet de Barbès et de Huber, qui nous ont écrit une lettre.

BARBÈS. Moi! je n'ai écrit aucune lettre.

LE TÉMOIN. Ce n'est pas vous, en effet, c'est Huber.

BARBÈS. Huber n'est pas moi.

D. Quels cris poussaient les factieux sur la place de l'Hôtel-de-Ville? — R. L'Assemblée est dissoute! Vive Barbès!

UN JURÉ. Quel était le chef militaire à l'Hôtel-de-Ville? — R. Je n'ai rien à dire, le colonel Rey ayant été accusé, mis hors de cause, est mort depuis.

BARBÈS. Je demanderai au témoin si le colonel Rey n'était pas un des plus honorables citoyens que la France ait produits?

LE TÉMOIN. Il m'a paru toujours fort susceptible sur le point d'honneur militaire.

BORME. Le 13 mai n'avez-vous pas entendu dire que l'Hôtel-de-Ville devait être envahi?

LE TÉMOIN. Oui, le 13, je reçus d'un individu une note dans laquelle on m'avertissait que Sobrier devait attaquer l'Hôtel-de-Ville.

D. Connaissez-vous l'accusé Borme? — R. Non, en aucune façon.

D. Faisait-il de la police pour le compte de l'Hôtel-de-Ville? — R. Je ne sais pas, je ne crois pas.

BORME. Je n'étais attaché à aucune police. Je ne faisais de police que pour moi-même, en amateur, et non au profit de Marrast ni de personne.

Le témoin explique qu'il y avait deux courants dans la manifestation : l'un qui voulait seulement avoir le droit de pétition, l'autre qui prétendait renverser le gouvernement.

D. Vous avez dit que le colonel Rey était disposé à se défendre contre les attaques de l'accusé Blanqui. — R. Oui, il ne l'aimait pas.

Me BAUD. A quelle police appartenait l'individu qui vous a donné cet avertissement du 13 mai? — R. Je l'ignore, c'est la première fois que je voyais cet individu.

SOBRIER, au témoin. Me connaissez-vous?

LE TÉMOIN. Non, vous avez une figure qui ressemble à beaucoup d'autres.

SOBRIER. Et la vôtre aussi.

Me BAUD. Ainsi, cet individu, cet agent, vous ne le connaissiez pas? Pouvez-vous dire son nom? — R. Non. Si M. Marrast veut le dire, il le dira; quant à moi, je ne crois pas pouvoir le faire. Du reste, cet individu avait un faux nom.

SOBRIER. Marrast et compagnie, me savaient opposé aux hommes infâmes qui se sont fait un marche pied de la démocratie.

M. LE PRÉSIDENT. Vous ne devez pas parler ainsi d'un homme qui remplit en ce moment les plus hautes fonctions de l'Etat.

BLANQUI. Mais si Sobrier était dénoncé à la police de M. Marrast, je devais l'être aussi assurément.

LE TÉMOIN. Sans doute, c'était de notoriété publique.

BLANQUI. Ainsi, des allégations, des hypothèses, des calomnies, il y en a beaucoup, mais des faits, il n'en existe aucun. De mon attitude plus ou moins hostile au gouvernement provisoire, on en conclut que je voulais le renverser violemment; cela est faux. J'ai été hostile, c'est vrai, mais une chose non moins vraie, c'est que je n'ai nullement formé de projets de renversement. J'ai toujours agi publiquement et je n'ai pas formé de projets.

Le témoin a parlé de haines, cela est vrai. Toutes les fois qu'il y avait un tumulte, on disait : C'est Blanqui! c'est Blanqui! et toujours Blanqui! Pendant trois mois, on a fait de moi un Croquemitaine, mais on n'a jamais pu articuler aucun fait précis.

On appelle le témoin Baumont, ex-commandant en second de l'Hôtel-de-Ville.

Après les questions d'usage, le témoin rend compte des faits relatifs à l'arrestation de Barbès et Albert, qu'il a défendus, dit-il, contre les violences des gardes nationaux.

D. Comment la garde n'a-t-elle pas opposé de résistance? — R. Parce que nous avons été pris à l'improviste, et que d'ailleurs la foule était désarmée, et bien souvent il nous était arrivé de voir une foule aussi nombreuse, sans qu'elle devînt hostile.

BARBÈS. Il y a eu de la part de Rey un mouvement d'humanité. Il n'a pas voulu faire tirer sur des citoyens désarmés. C'est dans l'intérêt de la mémoire de Rey.

LE PROCUREUR. Nous ne pouvons laisser passer sans réplique cette assertion qu'un chef militaire peut, sans manquer à ses devoirs, livrer l'établissement dont la défense lui est confiée.

BARBÈS. Que vouliez-vous que fît Rey? ses forces étaient insuffisantes, et il a épargné de grands malheurs; car non seulement il aurait fait couler le sang du peuple, mais encore il aurait fait massacrer ses hommes.

M. LE PRÉSIDENT. Quand M. Marrast vous envoya prendre les ordres du colonel Rey, vous avez refusé. Pourquoi? — R. Parce que je crois que Rey n'avait pas toutes les capacités nécessaires pour me commander.

Quelle position avait Borme à l'Hôtel-de-Ville? — R. J'ai trouvé Borme et Thomas dans le cabinet de M. Flottard. Je ne sais ce qu'ils faisaient là. Thomas nous avait rendu des services; quant à Borme, je le regardais comme un peu fou. Il me parlait de toutes sortes de choses auxquelles je n'attachais aucune importance.

M. LE PROCUREUR. Avez-vous contribué à arrêter Barbès?

LE TÉMOIN. Oui, et même j'ai empêché qu'un garde national ne lui donnât un coup de sabre dans le ventre. J'ai protégé aussi Albert qui, le 25 février, a rendu de si grands services à la France en proclamant un des premiers la République.

M. HAMEL, défenseur de Borme. Le témoin n'a-t-il pas nommé Borme secrétaire-général de la préfecture?

LE TÉMOIN. Je jure sur l'honneur que non.

BORME. Expliquez-vous. Comment, vous m'appelez mouchard, et vous dites que je suis fou?

LE TÉMOIN. Ce ne sera pas long. Borme s'est présenté à nous tout effaré pour commander les vésuviennes, avec une grande belle femme. Et puis il est venu pour faire arrêter un homme très honorable. Il était habillé en général, tout brodé d'or.

BORME. C'est vous qui aviez un habit de pair de France?

LE TÉMOIN. Ce n'est pas vrai... et je pourrais bien le prouver. D'ailleurs je n'aurais pas confié le poste de secrétaire-général de la mairie à M. Borme.

Me HAMEL. Je vous demande si vous attribuez à un acte de folie ou à un acte de mouchard la conduite de Borme?

LE TÉMOIN. Je ne sais; j'ai toujours considéré Borme comme absolument privé de bon sens. Caussidière s'écria un jour : « Encore ce Borme! mais c'est un fou qu'il faudrait faire arrêter! »

D. Quel rôle remplissaient les délégués du peuple à l'Hôtel-de-Ville? — R. On a formé douze délégués du peuple sous la présidence d'un sieur Drevé, que j'ai regardé comme un mouchard.

BLANQUI. M'avez-vous vu à l'Hôtel-de-Ville? — R. Non, ni vous, ni Louis Blanc, je le jure.

BORME. Je vous prie de demander au témoin si je me suis fait nourrir à l'Hôtel-de-Ville. — R. Non. Je l'avais même bien défendu.

BORME. Vous avez voulu faire proclamer la régence.

LE TÉMOIN, avec énergie. Non, cela est faux, jamais! jamais!

La séance est levée à cinq heures et demie et remise à demain dix heures.

FAITS DIVERS.

La lettre suivante a été adressée au ministre de la justice :

« Monsieur le ministre,

» La cour de cassation a prononcé sur le sort des assassins du général de Bréa; c'est à moi de m'incliner : respect à la chose jugée; mais aussi RESPECT AUX PRINCIPES qui survivent à toutes les lois d'exception.

Indépendamment de ces principes, qui méritent encore examen, il est un condamné, Vappreau jeune, complètement innocent du crime, et auquel il ne suffirait pas de voir sa peine commuée en celle des travaux forcés; car, monsieur le ministre, vous êtes saisi de deux demandes auxquelles Vappreau attend qu'il soit fait droit.

» J'implore justice, monsieur le ministre, et je vous présente mon respect.

OBRIOT, *avocat de Vappreau.*

» 11 mars 1849. »

— Plusieurs journaux annoncent la nouvelle suivante :

« Le télégraphe vient de transmettre encore une fois à l'autorité maritime l'ordre de tenir prêts à gagner le large tous les bâtiments à vapeur disponibles. Ce sont les frégates à vapeur *l'Orénoque*, *le Magellan*, *l'Albatros*, *le Christophe-Colomb*, *l'Infernal*, *le Labrador*, les corvettes à vapeur *le Véloce* et *le Cerbère*. La frégate *le Cacique*, attendue d'un instant à l'autre, devra être mise en mesure de partir aussi dans le plus bref délai.

» Il s'agit encore une fois de transporter un corps de troupes en Italie. »

— On lit dans le *Temps* :

« M. le général Le Flô est de retour, depuis vendredi, de la mission temporaire qui lui avait été confiée par le pouvoir exécutif, en juillet dernier. Il arrive de Saint-Pétersbourg où il a eu plusieurs entretiens importants avec le czar Nicolas. Le czar, qui l'eût cru? se montre plein de sympathie pour la République française. Témoignant le plus profond mépris pour la politique cauteleuse, égoïste et personnelle de Louis-Philippe, il paraît soulagé d'un grand poids, en n'ayant plus à se tenir en garde contre les finasseries et les mensonges de l'ex-roi. « Les Français se sont mis en République, a-t-il dit au général Le Flô; qu'ils conservent cette forme de gouvernement; c'est celle qui leur convient, comme le despotisme est nécessaire longtemps encore à la Russie. » Nicolas montre, dit-on, grande estime pour le général Cavaignac, à cause de sa droiture et de sa capacité. »

— Un acte de sauvage barbarie vient de se passer au théâtre de Modène. Au moment où une danseuse apparaissait tout habillée de blanc, avec un bouquet de manière à imiter la cocarde nationale (vert, blanc et rouge), des applaudissements énergiques l'accueillirent, et une pluie de papiers tricolores tomba des galeries supérieures. Le mécontentement d'une centaine d'officiers autrichiens qui assistaient au spectacle fut porté à son comble, et ils semblèrent préparer une vengeance. En effet, comme la prima donna arrivait pour chanter le trio final, les officiers se levèrent tous à la fois, tirèrent leurs sabres et se précipitèrent sur le public désarmé, frappant sans respecter l'âge ni le sexe. En même temps les soldats cernèrent la salle, et les militaires furieux leur crièrent de ne laisser sortir personne.

Ce fut alors une boucherie épouvantable, les cris des femmes et des enfants, les imprécations des hommes, les gémissements des blessés, les jurements des Croates et des Autrichiens, formaient un concert infernal. Des officiers, placés aux portes, frappaient tous ceux qui essayaient de s'enfuir. De malheureux spectateurs s'élancèrent sur la scène pour chercher une issue, mais un bataillon de Croates leur ferma le passage en leur présentant la pointe de leurs baïonnettes. Des femmes furent blessées jusque dans les loges. A la fin, cependant, le public, par sa masse, fit reculer les barbares qui gardaient les portes, et la salle se vida peu à peu, mais elle était baignée de sang. On ne sait pas encore le nombre des victimes. Les officiers autrichiens se promènent d'un air triomphant dans les rues de Modène.

— M. Canler, ancien officier de paix, vient d'être nommé chef du service de sûreté, en remplacement de M. Allard, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

— Le comité des blessés et combattants de Février nous prie d'insérer la note suivante :

« Une réunion générale devant avoir lieu dimanche prochain, les ayans-droit aux récompenses nationales sont invités à retirer leur carte au siége du comité des blessés et combattants de février, faubourg Saint-Martin, 40.

» On ne peut être admis sans cette carte. »

L'association fraternelle des ouvriers coupeurs et ouvrières pour blouses, bourgerons et pantalons de fatigue, vient de quitter son siége provisoire, rue Mondétour, no 3, pour prendre possession de son nouvel établissement fixé définitivement rue du Faubourg-Saint-Antoine, no 48, à Paris, où toutes les commandes seront reçues et exécutées avec zèle et bonne foi.

AVIS. Toutes les adhérentes à ladite association sont invitées à se rendre à l'assemblée générale, convoquée par les gérants pour vendredi 16 courant, à midi, salle de la Grosse-Tête, impasse de la Grosse-Tête, no 8, près le passage du Caire.

— Le banquet des associations ouvrières, annoncé dans la *Démocratie* de dimanche dernier, et convoqué par les fondateurs du banquet *semi-périodique* de l'Emancipation intellectuelle des travailleurs, aura lieu jeudi prochain 15 mars, à six heures du soir, barrière des Amandiers, à l'Association fraternelle, Pavillon national.

Prix du banquet : 75 c. On trouve des cartes tous les jours et à toute heure chez le citoyen Brunemaire, 44, rue Notre-Dame-des-Victoires, et à l'Association fraternelle de la barrière des Amandiers.

— La société formée entre les citoyens Fautre et Morand, fabricants de savon émaillé, étant en dissolution, le citoyen Fautre prévient les ouvriers sans travail qui voudront faire le placement de ses savons, qu'ils n'ont qu'à se présenter chez lui, jeudi de une heure à quatre heures, à Grenelle, rue Grenelle, 101. Des savons leur seront donnés gratis.

— Le concert vocal et instrumental donné par Mlle Guénée, au Théâtre-Italien, avec le concours des artistes de l'Opéra, de Géraldi et du jeune violoniste Léon Reynier, est remis au mercredi 14 mars. Mlle Guénée exécutera sur le piano des morceaux de sa composition.

— L'Association fraternelle des ouvriers et ouvrières de la chemiserie est aujourd'hui en pleine activité. Etablissement central, 21, faubourg Montmartre.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Aujourd'hui mercredi, à huit heures du soir, dixième grand concert populaire, dans lequel on entendra les artistes de la musique populaire, sous la direction de Ed. Sourdillon, les enfants de Paris et plusieurs artistes de mérite. — Prix d'entrée : 25 c.

Revue dramatique.

THÉATRE-MONTANSIER. *Si jeunesse savait!* vaudeville en un acte, par M. Mélesville.

Si jeunesse savait, si vieillesse pouvait! dit le vieux proverbe. La sagesse des nations avait raison en son temps, alors que la science se transmettait par tradition, et que l'imprimerie, la presse, les mille moyens d'instruction que le siècle offre à la jeunesse ne fonctionnaient pas encore, la vieillesse savait, la jeunesse pouvait. Mais aujourd'hui c'est le contraire qui a lieu; il n'est plus de fils qui de fort bonne heure n'en sache beaucoup plus que son père; si le vieillard a la pratique, le jeune homme possède la théorie, qui est supérieure; il a de plus l'ardeur du sang, la générosité des instincts, l'amour et le dévouement qui s'en vont peu à peu du cœur racorni des vieillards.

On se récrie beaucoup contre le manque de respect des jeunes générations pour les représentants du passé; si fondé que soit ce reproche, il faut convenir que, sauf le huitième d'exception, la vieillesse se montre en effet inintelligente et dangereusement entêtée des erreurs du passé. Passé une certaine période, l'homme, à mesure qu'il avance en âge, loin d'acquérir l'expérience, perd une partie de son intelligence et de sa justesse d'esprit. C'est la gérontocratie qui a perdu la monarchie. Respectons la vieillesse pour ce qu'elle a fait en son temps, mais empêchons-la d'influer sur le présent, où son action est presque exclusivement funeste.

Ceci soit dit sans application au vaudeville de M. Mélesville. Il ne s'agit ici que de l'expérience en fait de séduction. Le vieux duc de Richelieu a pour neveu un imbécile; il entreprend d'en faire un homme à bonnes fortunes, et comme il n'y a nulle incompatibilité entre les deux choses, il réussit et marie le susdit parent de Pourceaugnac à une jeune et jolie marquise aux yeux éveillés. Il est facile de deviner au reste que le neveu ne sera pas moins sot après le mariage qu'auparavant.

Somme toute, c'est assez gai, et l'on a fort applaudi.

Le *Postillon de Saint-Valery*, joué à la Porte-Saint-Martin, n'a rien de commun avec son homonyme de Lonjumeau, si ce n'est que, comme lui, il aime à accompagner de sa voix le flic-flac de son fouet.

Il s'agit ici d'un roi chassé par les peuples émancipés, et qui, se préparant à les soumettre par le canon pour leur prouver combien la royauté est une institution utile et bienfaisante, se voit entravé dans son royal projet, et qu'une honnête maîtresse de poste protège contre ceux qui le poursuivent.

Le tout entremêlé d'une jalousie de postillon, de douces chansonnettes, de chœurs bruyants ou joyeux, de manière à former un ensemble fort divertissant. L'affiche annonce une comédie mêlée de chant; il serait plus exact d'annoncer un chant continu, mêlé çà et là de quelques phrases parlées de manière seulement à rendre la musique plus piquante, car le *Postillon de Saint Valery* est un bel et bon opéra-comique dans toutes les formes, d'une musique gracieuse, et contenant nombre de jolis motifs qui ne tarderont pas à devenir populaires. La pièce est chantée par les anciens artistes de l'Opéra national, avec accompagnement d'applaudissements et de bouquets. La musique est de M. Pilati, les paroles de MM. Commerson et Salvador.

THÉATRE-ITALIEN. — La direction de M. Ronconi continue ses louables efforts et mérite toute la sympathie des dilettanti qui, sans elle, eussent été privés de la meilleure partie de la saison. Les rentrées de Lablache dans cette amusante bouffonnerie de *don Pasquale*, l'une des dernières et des plus jolies partitions de ce pauvre Donizetti, a eu lieu jeudi dernier. Lablache et Ronconi ont lutté de verve et de gaieté.

Le duo du troisième acte, entre ces deux excellents bouffes, a pris place à côté des célèbres duos du *Matrimonio segreto* et de la *Cenerentola*; il n'a jamais été mieux interprété qu'il ne l'est aujourd'hui. Mlle Castellan chante avec autant de goût que de hardiesse le joli rôle de *Norina*, créé par Mme Grisi; si l'*Ernesto* joignait à sa jolie voix un peu d'animation et d'habitude de la scène, on n'aurait rien à reprendre à l'ensemble de l'exécution. Quoi qu'il en soit, *don Pasquale* procure une des plus agréables soirées que l'on puisse, en ce moment, passer au théâtre.

EMILE PRUDENT a eu les honneurs d'un magnifique triomphe à son concert, vendredi dernier. La salle Pleyel était remplie jusque dans les recoins, comme au jour de la plus grande prospérité musicale. Le morceau capital du programme était le concerto-symphonie que l'on exécutait pour la première fois. Cette composition remarquable reflète toutes les qualités d'exécution de l'auteur, hardiesse et pureté, élégance et vigueur, sensibilité et énergie, tendre rêverie et impétuosité.

Emile Prudent a noblement ambitionné un titre plus élevé que celui de virtuose, bien que ce dernier titre ait de quoi satisfaire un homme quand on le porte avec tant d'éclat; du premier coup il a justifié son ambition. Les compositions de Prudent pour le piano seul pouvaient faire prévoir ce que serait son orchestration. Elles portent presque partout l'empreinte de la mélodie composée; le placage harmonique n'y apparaît que quand il est motivé par un effet à produire; toutes les parties chantent et chacune avec l'accent qui lui convient. Aussi le pianiste n'a-t-il pas été embarrassé pour distribuer ses inspirations aux divers instruments qui cette fois devaient les interpréter. On ne pourrait reprocher à l'harmonie orchestrale de Prudent que d'être parfois un peu trop serrée, de ne pas laisser assez d'air entre les parties. Les conditions de résonnance des sons prolongés, et surtout des instruments à vent, ne sont pas les mêmes que celles des sons produits par la vibration d'une corde frappée ou pincée.

Nous ne demandons pas à l'intelligente oreille de M. Prudent plus de deux expériences sur sa propre musique pour perfectionner son instrumentation sous ce rapport. Ce qu'il a fait du premier coup est une garantie de ce qu'il fera plus tard. Indépendamment du mérite des inspirations et de leur mise en œuvre, le concerto-symphonie de Prudent est neuf et original dans sa disposition. Il n'a pris le patron d'aucun de ses devanciers. Les formalistes y trouveront peut-être à redire; à nos yeux, c'est un motif de plus d'éloges, et nous nous associons de tout notre cœur aux longs applaudissements provoqués par ce morceau et au *bis* dont l'*andante* a été honoré. Cet andante est coupé par un de ces grands effets de sonorité qui enlèvent quand ils sont bien encadrés, et qui ne font qu'étourdir et fatiguer quand ils sont maladroitement amenés; celui-ci est de la catégorie de ceux qui enlèvent, et l'expérience en a été deux fois faite dans la même soirée.

L'exiguité de nos colonnes ne nous permet pas d'entrer dans les détails d'une analyse; nous nous bornons donc à proclamer le mérite de l'œuvre et à constater son succès. Le concert tout entier, du reste, a été charmant; l'ouverture de la *Flûte enchantée*, et celle du *Freyschutz* (celle-ci redemandée), ont été exécutées avec une verve sans pareille par l'orchestre des Italiens, sous la conduite de Tilmant. La magnifique voix de Mlle Poinsot a produit son effet accoutumé, et Prudent, en terminant son concert par une série de petites pièces détachées d'un style charmant, d'un tour ravissant, et exécutées.... comme il exécute, a renvoyé son public enchanté sur les impressions les plus suaves.

ALLYRE B.

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 mars sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, nº 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

PETITE CORRESPONDANCE.

Largentière. — M. J. — Reçu les 26. — Nous notons votre dem. — Vous nous réglerez après réception.
Villié. — M. G. — Nous acceptons avec plaisir la proposition.
Serigny. — M. D. A. — Nous n'y connaissons personne. — M. J. est lié avec les deux adm.
Noyon. — M. L. — Le j. et l'h. de l'arriv. r. Lav. p. all. à Mant., s. v. p.?
S. — M. X. — Nous attendions une occ. pour l'envoi des livres, et nous l'attendons encore.
Pontarlier. — Mlle T. — Reçu les 19.50. — 31 août.
Besançon. — M. T. — Oui, renvoy. à 1re occ.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

	On an		Six mois		Trois mois
PARIS.	20 fr.,		11 fr.,		6 fr.
DÉP. ET ETRANGER.	— 22	—	17	—	9
PAYS à surtaxe.	— 30	—	16	—	15

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DÉP. ET ETR.	— 8	—	4	—	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 4.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES			ANNONCES	
Une à quatre fois en un mois.		40 c.	Annonces anglaises.	56 c.
Cinq à neuf —	—	30	Réclames-notices	60
Dix fois et plus.	—	20	Faits de publicité	1 fr. 50

On s'abonne à Lyon, au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme.

Bourse du 13 mars.

La rupture dont parle le *Journal des Débats* entre la Russie et la Turquie a été trouvée prématurée.

Le 5 p. 100, laissé hier à 87 45, ouvre à 86, tombe à 85 50 c., pour se relever et finir à 86 45, fin courant, et 86 au comptant; c'est une baisse de 70 c. sur la bourse précédente.

Quoi qu'il en soit, le marché finit mieux qu'à l'ouverture, la baisse semble éprouver aujourd'hui un temps d'arrêt, après 4 francs de dépréciation.

La Banque de France, de 2390 tombe à 2300, pour finir à 2340. Baisse 50.

Le 3 0/0, de 55 40 tombe à 53 75, pour fermer à 55 à terme et 54 60 comptant, en perdant 40 c. sur hier.

Les spéculateurs voient une forte reprise dans ces prix, si les évènements politiques ne viennent pas entraver les affaires.

Les chemins de fer varient peu : Orléans se maintient à 867 50; Avignon-Marseille perd 20 à 200.

Le Nord est toujours à 467.50.

La bourse semble avoir fait ses cours les plus bas, après 4 fr. de dépréciation.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	55 40	55 »»	53 75	55 »»
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	86 »»
Cinq 0/0	87 45	86 45	85 50	86 45

13 mars. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	54 60 »»	4 Canaux avec prime	1050 »»
— Emprunt 1847-1848	53 95 »»	Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	86 »» »»	Caisse hypothécaire	110 »»
4 1/2 0/0 du 22 mars	»» »» »»	Emprunt d'Haïti	295 »»
4 0/0 j. du 22 septembre	»» »» »»	Espagne, dette active	23 »»
Actions de la Banque	2340 »» »»	— dette passive	»» »»
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0 0 1841	30 25
Récép. Rothschild	80 50	Emprunt portugais 5 0/0	25 »»
5 0/0 de l'Etat romain	69 »»	— — 3 0/0	»» »»
5 0/0 belge 1840	91 »»	2 1/2 hollandais	»» »»
— — 1842	91 »»	Zinc Vieille-Montagne	2900 »»
— 4 1/2	»» »»	H. de la Grand-Combe	»»» »»
— Banque (1835)	»» »»	Emprunt du Piémont	867 50
Obligations de la Ville	1100 »»	Lots d'Autriche	310 »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	»»» »»	450 »»	Orléans à Bordeaux	415 »»	415 »»
Versailles, rive droite	260 »»	250 »»	Du Nord	467 50	467 50
— rive gauche	220 »»	210 »»	De Paris à Strasbourg	375 »»	372 50
Paris à Orléans	870 »»	867 50	Tours à Nantes	338 75	335 »»
Paris à Rouen	550 »»	540 »»	Paris à Lyon	»»» »»	»»» »»
Rouen au Havre	312 50	310 »»	Montereau à Troyes	140 »»	140 »»
Avignon à Marseille	250 »»	230 »»	Dieppe à Fécamp	177 50	177 50
Strasbourg à Bâle	116 25	113 75	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	376 25	372 50	Bordeaux à la Teste	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boulogne	»»» »»	»»» »»			

L'un des gérants : G. TANDON.

Les souscriptions viennent d'être ouvertes pour le grand bal masqué, paré et travesti qui sera donné au *Jardin-d'Hiver*, le jeudi de la mi-carême, 15 mars. Le prix de souscription jusqu'au 14 mars, est de 8 francs pour un cavalier et 5 francs pour une dame.

JARDIN DE LA LIBERTÉ. Jeudi prochain, jour de la mi-carême, rue des Poissonniers, nº 40, barrière Poissonnière, à La Chapelle-Saint-Denis, ouverture de l'établissement des marchands de vin et cuisiniers réunis, dit JARDIN DE LA LIBERTÉ. Ce jardin, qui sera incessamment couvert, formera une immense salle qui prendra le nom de SALLE DE LA LIBERTÉ.

C'est demain jeudi que le *Jardin-d'Hiver* donne ses deux grandes fêtes dansantes de la mi-carême. Le *bal d'enfants* commencera à une heure de l'après-midi et sera terminé par la promenade et cortége du *bœuf-gras*, avec pluie de bonbons. Des places seront réservées aux parents, près de leurs enfants; le *bal masqué*, paré et travesti, ne commencera qu'à dix heures et demie du soir pour continuer toute la nuit au milieu des illuminations, des cascades et de la musique. Les dames les plus piquantes feront partie du programme de cette dernière fête carnavalesque. S'adresser encore jusqu'à ce soir mercredi, au *Jardin-d'Hiver* et au *Ménestrel*, 2 bis, rue Vivienne, pour les billets de famille du *bal d'enfants*, et les entrées de *bal masqué*, au prix de souscription.

La première production de *Dissolving Views* ou tableaux fondants, de M. LASCHOLT, a fait sur le public de la salle Sainte-Cécile, une vive impression de plaisir et de curiosité. Le professeur a montré sur une toile de 20 pieds carrés les riches couleurs de l'intérieur d'un palais, s'effaçant lentement pour être remplacées par celles plus douces d'un paysage; celui-ci se dissout à son tour et laisse poindre le dôme d'une basilique, où s'étale l'aspect d'une bataille. Ces effets magiques se reproduisent sur 15 et 20 tableaux, et sont terminés par les mille feux de chromatrope et le jet d'eau de la *Fontaine Lascholt*, où l'illusion est telle que l'on voit les colonnes d'eau s'élever en gerbes et retomber dans le bassin comme au Jardin des Tuileries.

Jeudi prochain, 15 mars, de nouvelles vues seront offertes au public de 7 heures et demie à 9 heures. A cette heure, la fête dansante commencera avec l'excellent orchestre de Rubner.

Spectacles du 14 mars.

THEATRE DE LA NATION. — Le Violon du Diable.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — L'Amitié des Femmes.
ITALIENS. —
OPERA COMIQUE. — Le Caïd.
ODEON. — La Mort de Strafford, les Viveurs.
THEATRE-HISTORIQUE. — La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE. — Les Filles du Docteur, Tasse cassée, Grenouilles, Estelle.
VAUDEVILLE. — La Poésie des amours et...., la Foire aux Idées, la Propriété.
THEATRE MONTANSIER. — Habit, Si Jeunesse savait, le Cuisinier, le Duel.
VARIETES. — La Paix du Ménage, l'Habit Vert, Mlle de Choisy, Turlututu.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Mathilde, le Postillon de Saint-Valery.
GAITE. — Les Orphelins.
AMBIGU-COMIQUE. — Le Mauvais Cœur, le Pardon de Bretagne.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — La Californie, le Cocher de Napoléon, le Vétérinaire, les Trois Epiciers.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple). — La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES. — Un Truc, un Monsieur, les Saltimbanques, Mathias l'invalide.
THEATRE BEAUMARCHAIS. — La Montagne et la Gironde.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 73. EDITION DU MATIN. Jeudi 15 mars 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.) — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois . . . . 6 f.
Six mois . . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS
Trois mois . . . 9 f.
Six mois . . . 17 f.
Un an . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 14 MARS.

La République de 1793 a détruit l'ordre ancien.

La République de 1848 doit organiser l'ordre nouveau.

Démonstration du Socialisme,

Par P.-J. PROUDHON.

Dans un article publié par lui le 11 mars, et destiné à servir d'instruction aux actionnaires de la Banque du peuple, M. Proudhon montre le socialisme se développant et se perfectionnant de plus en plus en passant par Saint-Simon, Fourier, Louis Blanc, pour arriver enfin à son apogée, à sa réalisation définitive, par la Banque du peuple, sous la raison sociale Proudhon et compagnie.

Ainsi, M. Proudhon range la théorie phalanstérienne parmi les systèmes inférieurs, à peine ébauchés, auxquels il se superpose.

Nous lui répondrons en rétablissant sous leur vrai jour quelques idées et quelques faits. Citons d'abord :

Après Saint-Simon parut Fourier. Personne, plus que celui-ci, n'eut l'idée nette du caractère objectif que devait avoir la nouvelle révolution. Non-seulement il proclame la nécessité d'une science nouvelle, il se pose réellement comme l'*inventeur* de cette science. Ses disciples ont fait comme lui : pour eux, l'Humanité doit être régénérée par la Science, et Fourier est le Christ de cette régénération.

Je nie, quant à moi, de la manière la plus absolue que Fourier ait donné le premier mot d'une science quelconque ; ou si l'on préfère ce style, j'affirme que, pour comprendre la science de Fourier, il faut être doué d'une seconde vue et d'un sixième sens. Pour quiconque n'a pas reçu l'illumination, Fourier n'est qu'un fantaisiste, le plus singulier, il est vrai, le plus étrange qu'aient produit l'antiquité et les temps modernes.

Après Saint-Simon parut Fourier, dites-vous ? Erreur de chronologie ! Dans la *Théorie des Quatre Mouvements*, publiée en 1808, Fourier avait posé toutes les bases de sa doctrine, longtemps avant qu'il existât une école saint-simonienne, ni même un système de Saint-Simon. Voilà ce qu'il faut bien reconnaître, à moins qu'on ne veuille, ressuscitant la plaisanterie de M. Pierre Leroux, chercher un système social dans les *Lettres de Genève*, publiées par Saint-Simon, en 1804, et dans lesquelles il se borne à demander que l'humanité rende au tombeau de Newton les plus grands honneurs. Nous avons publié ces Lettres intégralement dans la *Démocratie pacifique*.

M. Proudhon nie que Fourier ait donné le premier mot d'une science quelconque, ou, ce qui lui paraît une autre formule de la même idée, il déclare n'avoir pas compris cette science. Nous distinguons pour notre part entre ces deux propositions, et nous accordons à M. Proudhon la seconde. Non, vraiment, il n'a pas compris la science de Fourier dans son ensemble, la suite le montrera.

Mais ce n'est point de la valeur intrinsèque du système de Fourier qu'il s'agit en ce moment, c'est de sa qualité révolutionnaire. Laissant donc de côté la question de savoir si les idées, telles quelles, de Fourier, constituent ou ne constituent pas une science ; si cette prétendue science est accessible ou non à un génie civilisé, je demande : Le système de Fourier, quel qu'il soit, *cis-mondain* ou *trans-mondain*, est-il en opposition directe avec le système établi ? De plus, en découle-t-il immédiatement et légitimement ?

Or, c'est à quoi il est facile de voir que les phalanstériens, s'ils sont de bonne foi, ne peuvent faire réponse.

Le système de Fourier nie tout et ne fait d'opposition à rien ; soit qu'il affirme, soit qu'il contredise, il s'accomode de toutes les théories. Il admet également le gouvernement monarchique et le démocratique ; le système représentatif et le dictatorial ; le travail et le capital ; l'égalité et l'inégalité ; la raison et la foi. Fourier nie, à la vérité, le dogme de la chute et la nécessité de la misère, combattant en cela les théologiens et les économistes ; mais il affirme l'intérêt du capital et l'inégalité de la nature, revenant ainsi, par un autre chemin, à l'économisme et au catholicisme.

Avant d'affirmer carrément et sans preuve qu'il n'y a pas dans Fourier l'ombre d'une science, M. Proudhon aurait dû nous dire ce qu'il entend par une science. Une science est faite, suivant nous, quand on a rattaché tout un ordre de faits à un principe évident par lui-même, et qui les explique tous. Voilà précisément ce que Fourier a fait pour les éléments sociaux.

Le système phalanstérien, c'est là sa grandeur, n'est en aucune façon l'invention arbitraire d'un homme cherchant à tirer tout un monde de son propre fonds ; c'est la religieuse observation de la nature. Fourier en admet tous les éléments, monarchie, démocratie, représentation, dictature, travail, capital, égalité, inégalité (M. Proudhon aurait pu ajouter chute de l'homme et misère) ; Fourier tient compte de tous ces faits, qui existent tous dans la création, sans que la création soit le chaos ; seulement il ne les accepte pas confusément, il les met à leur place dans la société ou dans l'histoire ; il les interprète, il les classe d'après une loi d'ordre et de classification prise elle-même dans la nature, *la Série*, loi suprême de l'Univers, ainsi que M. Proudhon lui-même l'a proclamé dans ces termes, tout en attachant beaucoup d'importance à dire loi *sérielle* au lieu de *sériaire*, comme avait écrit Fourier.

Le révélateur de la loi sérielle fut FOURIER. Génie exclusif, indiscipliné, solitaire, mais doué *d'un sens moral profond*, d'une sensibilité organique exquise, d'un instinct devinatoire prodigieux, Fourier s'élance d'un bond, sans analyse et par intuition pure, *à la loi suprême de l'univers*. (PROUDHON, *Création de l'ordre dans l'humanité*.)

Retrouver la loi qui préside à l'organisation de l'Univers et qui classe, hiérarchise tous les éléments de la création sans en exclure un seul, appliquer ensuite cette loi divine à l'ordre social, telle a été la pensée-mère de Fourier, pensée grande et féconde assurément ; tel a été le point de départ de sa science. Mais continuons à citer le *Peuple* :

Quant à la filiation de ses idées et à la légalité de ses applications, Fourier s'est surtout attaché à constater la bâtardise des premières, et n'a nullement déguisé l'immoralité des autres. D'un côté il procède, dit-il, par *grand écart*, en dehors des idées existantes et au rebours de la civilisation. Il ne s'appuie pas sur la vieille société il en fait le siége. Il ne continue point la civilisation, il l'exclut. D'autre part, il montre, comme conséquences ultérieures de l'organisation phalanstérienne, des idées et des mœurs qui, au lieu de reproduire, à un degré plus élevé de perfection, les idées et les mœurs actuelles, en sont le complet renversement.

Fourier a donné le nom d'*écart absolu* à la méthode vantée aujourd'hui à son exemple par M. Proudhon, et qui consiste à chercher le salut et l'avenir de la société, non pas dans les vieilles discussions philosophiques, théologiques, politiques, ni économiques, mais dans une science toute nouvelle. Fourier n'a jamais employé l'expression de *grand écart*, et ce terme d'équilibriste que M. Proudhon répète plusieurs fois en l'appliquant à Fourier comme une charmante plaisanterie, s'appliquerait mieux à l'auteur de cette phrase qui termine l'*Instruction aux actionnaires de la Banque du peuple*.

Après tant de négations, après tant de ruines, il sera peut-être intéressant de voir la critique socialiste, si dévastatrice, si dissolvante, élever un monde sur la pointe d'une idée.

Mais laissons ce détail. Fourier est accusé *d'exclure la civilisation au lieu de la continuer*, nouveau jeu de mots peu digne d'un homme qui aurait compris la théorie phalanstérienne. Fourier trace ainsi la chaîne des progrès historiques et des divers états sociaux : *Edénisme, état sauvage, patriarchat, barbarie, civilisation, garantisme, sociantisme*, HARMONIE SOCIALE. La civilisation, pour lui, ne représente pas le progrès indéterminé, indéfini, mais seulement un anneau de la chaîne, seulement l'état social actuel, cet état social combattu avec tant de vigueur par M. Proudhon, qui ne veut sans doute pas le perpétuer ; Fourier subdivise le progrès qui doit succéder à la société actuelle en plusieurs phases se reliant à elle sans aucune solution de continuité, *garantisme, sociantisme*, HARMONIE.

Fourier ajoute que, par une évolution toute pacifique, par la réalisation immédiate de la commune telle qu'elle serait organisée en harmonie et telle que son génie la prévoit (génie proclamé plus d'une fois par M. Proudhon), l'humanité peut abréger les épreuves de sa carrière, et parvenir, en franchissant des époques intermédiaires, au règne absolu de la vérité, de la liberté et de la justice. M. Proudhon lui-même admet dans la phrase suivante, et en termes assez peu clairs, une éventualité toute semblable :

L'action révolutionnaire consiste dans l'abréviation de la série évolutive, au moyen d'une équation qui permet tout d'un coup, dans des circonstances données, d'en enjamber les termes.

Il est donc inique de dire que les conceptions de Fourier soient bâtardes, en dehors des précédents historiques, en dehors de toute tradition. Quant aux idées et aux mœurs qui pourraient être les conséquences de l'organisation phalanstérienne, et qui seraient le complet renversement des idées et des mœurs actuelles, nous le confessons, nous espérons sincèrement que les mœurs de l'avenir seront loin de reproduire les mœurs actuelles. En quoi consistent-elles les mœurs d'aujourd'hui ? A qui ferez-vous croire, monsieur Proudhon, que le célibat dans les deux sexes soit aujourd'hui pur de souillure, que le mariage soit aujourd'hui respecté ? Il ne faudrait pas se payer de mots et de comédies. L'état actuel des mœurs, l'état général, c'est la prostitution dans toutes les rues, la vénalité des amours, le mensonge à l'état chronique, les mariages mal assortis, les adultères amenant à leur suite les empoisonnements et les meurtres. Nous savons que la société proclame d'autres règles, mais nous savons que la société actuelle ne les suit pas, et que vous n'avez, vous, monsieur Proudhon, aucun moyen d'habituer cette société à les suivre, dussiez-vous expérimenter sérieusement ce que vous considérez comme le grand remède, *la claustration de la femme*.

Fourier, doué, comme l'a déclaré M. Proudhon, *d'un sens moral, profond*, Fourier voyant les mœurs telles qu'elles sont, et voyant aussi l'impuissance radicale des moralistes, a proposé autre chose que l'état actuel, autre chose que la contradiction séculaire d'une loi rigide et peu pratiquée avec un dévergondage qui la bafoue. Fourier, sans doute, espère autre chose que la dépravation actuelle masquée d'hypocrisie, ou la claustration à laquelle M. Proudhon est près de conclure ; nous croyons en effet qu'il faut trouver un troisième terme.

Pour dernier trait, M. Proudhon reproche à Fourier de débuter en pratique par un *essai*, et de ne proposer, par conséquent, rien *d'universel, de politique et d'intégral*, comme s'il était plus intégral, plus politique et plus universel de débuter par l'essai limité d'un système de banque, que par l'essai d'une association de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, c'est-à-dire de la vie sociale tout entière. Fourier ainsi *démoli*, M. Proudhon présente Louis Blanc comme un échelon supérieur :

Combien préférable... est le système de Louis Blanc, l'*Organisation du travail* par l'Etat !

M. Louis Blanc a rendu de grands services au progrès social en dégageant, en proclamant le caractère socialiste de la Révolution de Février ; il avait servi avant février la cause populaire sous plus d'une forme, et nous ne songeons pas à diminuer la part d'illustration qui lui est due ; mais comment M. Proudhon, qui ne voyait hier dans l'ouvrage de M. Louis Blanc rien autre chose que le titre *Organisation du travail*, découvre-t-il aujourd'hui dans cet ouvrage un système nouveau, un système plus avancé que celui de Fourier ?

M. Louis Blanc a propagé la formule *organisation du travail*, il a popularisé cette question, mais il n'a point, que nous sachions, la prétention d'en avoir eu l'initiative. Fourier, à partir de 1808, les saints-simoniens après lui, avaient formulé complètement de nouvelles organisations du travail. M. Louis Blanc n'a rien ajouté à leurs théories ; il en a retranché seulement l'idée de la liberté qui inspire tout Fourier, et qui trouve place encore dans Saint-Simon, quoique les saints-simoniens voulussent déjà l'organisation par l'Etat. M. Louis Blanc a substitué à l'association libre et volontaire de Fourier, l'Etat ; à la répartition proportionnelle des saints-simoniens, le salaire égalitaire, le nivellement. Ce ne sont pas là des améliorations à notre avis.

Pour dégager, continue M. Proudhon, l'idée révolutionnaire et recueillir le fruit des travaux de mes devanciers, je n'ai donc qu'à achever la série commencée par Saint-Simon et continuée par Fourier et Louis Blanc.

J'observe d'abord que la formule de Louis Blanc, *organisation du travail*, a été changée en cette autre plus simple, *droit au travail*.

Ici, chacun verra crouler l'échafaudage historique sur lequel M. Proudhon cherchait à s'exhausser. L'*organisation du travail*, formule popularisée par tous les socialistes contemporains, n'a pas été changée en cette autre plus simple : *droit au travail*.

Le *droit au travail* ne remplace pas l'*organisation du travail* ; chacune de ces formules a un sens distinct. Le *droit au travail*, c'est un droit naturel, imprescriptible, le droit de vivre en travaillant ; l'*organisation du travail* est un ensemble d'institutions destinées à garantir l'exercice du droit au travail, l'*organisation du travail* est le complément, l'incarnation du droit au travail.

Et cette formule : *droit au travail*, est plus ancienne que M. Proudhon ne veut bien le dire. Depuis que nous avons une plume à la main nous propageons activement l'idée du *droit au travail*. Il y a dix-huit ans que nous publions des journaux pour la répandre. Nous n'avons en cela aucun mérite, aucun droit d'auteur, nous ne revendiquons pas la moindre initiative, attendu que nous avons trouvé la formule du *droit au travail* nettement posée et développée dans tous les écrits de Fourier, notamment dans le chapitre du *Traité de l'Unité universelle*, intitulé *Erreur capitale sur la liberté*, DÉNI DU DROIT AU TRAVAIL, chapitre publié en 1822. En voici un court extrait :

Ainsi, sur nos sept droits naturels, on en trouve quatre qui tendent à nous garantir l'industrie active que nous refuse la Civilisation ou qu'elle ne nous accorde qu'à des conditions dérisoires, comme celle d'un travail tributaire dont le produit est *pour un maître et non pour l'ouvrier*.

Après avoir expliqué que le droit au travail comprend le droit à l'usage de la terre, la garantie pour chaque homme de jouir des fruits de son labeur, l'avance des instruments et de la subsistance nécessaires, Fourier continue ainsi :

Nous avons donc passé des siècles à ergoter sur les droits de l'homme, sans songer à reconnaître le plus essentiel, celui du travail, sans lequel les autres ne sont rien. Quelle honte pour des peuples qui se croient habiles en politique sociale ! Ne doit-on pas insister sur une erreur si ignominieuse, pour disposer l'esprit humain à étudier le mécanisme sociétaire, qui va rendre à l'homme tous ses droits naturels, dont la Civilisation ne peut ni garantir, ni même admettre le principal, le DROIT AU TRAVAIL.

J'ai dû en faire l'objet d'un chapitre spécial, etc.

On voit que la logomachie historique au moyen de laquelle M. Proudhon cherche à se faire de tout le socialisme un marchepied, ne résiste pas au plus simple examen. On voit notamment qu'en présentant le droit au travail comme une récente transformation *de la formule de M. Louis Blanc, l'Organisation du Travail*, M. Proudhon dénature aussi complètement que M. Thiers la véritable histoire du Socialisme. Peut-il prétexter la même ignorance ? Nous le désirons pour sa bonne foi.

La loi électorale est presque achevée. L'Assemblée a aujourd'hui maintenu les dispositions votées à la seconde lecture sur la compatibilité entre les fonctions de représentant et celles de professeurs nommés au concours ou nommés sur présentation de leurs collègues, quand ils exercent dans les lieux où siége l'Assemblée ; des ingénieurs et des officiers de terre et de mer.

M. Marrast a été nommé de nouveau président de l'Assemblée, mais seulement après un second tour de scrutin.

On assurait cet après-midi à l'Assemblée nationale qu'une bataille a été livrée entre les Autrichiens et les troupes piémontaises, et que les Autrichiens ont été battus.

Cette nouvelle aurait été apportée au gouvernement par une dépêche télégraphique.

On ajoute que toute l'Italie se soulève aux cris de : Vive la guerre ! chassons les étrangers !

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)

Nous recevons la lettre suivante d'une source qui mérite toute confiance :

Dresde, 8 mars.

Bem et Dembinski nous font honneur ; ce dernier a célébré l'anniversaire de février par la prise de Pesth, et c'est un immense succès ! A un prochain courrier les détails ; mais ici nous sommes dans le ravissement ; l'espoir se féconde à mesure que le temps avance ! Vous aviez mille fois raison, mon ami, de croire en l'élément slave et de ne pas honnir Jellachich lui-même. Oh ! vous verrez quels prodiges apportera le printemps ! Ne croyez en aucune façon aux journaux qui chantent sans cesse

[illegible] *nastique*, ORGANISÉ et se ramifiant depuis ses feuilles impériales jusqu'aux plus humbles, comme la *Gazette de Cologne*, par exemple. Le quart de ce qui a été écrit n'est pas vrai; et la situation de Windischgraetz lui-même a été des plus embarrassantes. L'affaire de Kapolna est un grand désastre pour l'armée impériale...

Entrepôts de consignation à l'étranger.

Notre ami Brisbane, des Etats-Unis, a présenté, il y a quelques mois, à M. Tourret, alors ministre du commerce, un projet d'organisation d'entrepôts de consignation à l'étranger. Nous publions ce projet pour démontrer encore une fois combien il serait facile de remédier à la crise industrielle, de porter de grands soulagements aux misères des travailleurs si le gouvernement voulait entrer dans la voie des réformes économiques. L'idée des entrepôts de consignation à l'étranger se rattache d'ailleurs très bien à la série d'articles que M. François Coignet publie sur la réforme générale du crédit et du commerce, et qui sera continuée demain :

Monsieur le ministre du commerce,

La Révolution de février a jeté une grande perturbation dans le commerce français, à l'étranger comme à l'intérieur. A New-York, ma résidence habituelle, les principaux négociants et banquiers, engagés dans l'importation des produits de l'industrie française, ont succombé à cette tempête politique : le même résultat a dû avoir lieu dans les autres pays étrangers.

Par suite de la chûte de ces maisons commerciales, l'exportation des produits français a presque complètement cessé. Les différentes branches de l'industrie agricole et manufacturière doivent souffrir très gravement, et ajouter un embarras de plus aux difficultés financières qui pèsent sur la France.

Je vous propose un plan qui peut remédier promptement à ces difficultés, qui ramènera vos exportations au point où elles étaient avant février, qui fera plus, *qui les doublera, et peut-être même les quadruplera*. Ce plan est facile d'exécution et ne coûterait qu'une somme insignifiante ; il ne faudra, pour le mettre en pratique qu'une seule chose, un peu d'esprit d'innovation.

Je propose au gouvernement de se charger d'établir sur des bases nouvelles la fonction commerciale, c'est-à-dire l'opération de transport et d'échange entre les producteurs français et les consommateurs étrangers.

Quoique cette fonction d'intermédiaire ait été gravement dérangée par la révolution de février ; quoique les échanges aient été arrêtés, les consommateurs étrangers ont toujours besoin des produits français, et les travailleurs français ont plus que jamais besoin de produire. Il s'agit de rétablir les relations entre ces deux grandes classes ; il s'agit de les rétablir de manière à ce qu'elles soient désormais à l'abri de tout bouleversement politique ou autre.

Les entrepôts de consignation que je propose doivent avoir pour effet de procurer aux produits français des débouchés dans tous les pays, et de donner à la France un avantage décisif sur sa rivale industrielle, l'Angleterre, qui, à l'aide d'une organisation commerciale beaucoup plus complète, bannit souvent les produits français des marchés étrangers, alors même qu'ils y sont préférés, comme par exemple aux Etats-Unis.

Je conseillerai même au gouvernement de commencer l'établissement de ces entrepôts aux Etats-Unis. Là j'ai examiné le terrain, et je suis sûr que les premiers essais auraient des résultats si favorables, qu'ils entraîneraient l'application générale du système. New-York et la Nouvelle-Orléans seraient les deux villes à choisir pour les deux premières fondations.

Voici en peu de mots le plan :

L'entrepôt de consignation qui serait établi à New-York et à la Nouvelle-Orléans, serait annexé au bazard d'exposition, où les échantillons des marchandises seraient exposés et pourraient être examinés par les acheteurs. Le gouvernement s'aiderait dans cette entreprise des lumières d'hommes pratiques, qui devraient éclairer le choix des agents et l'exécution des mesures qu'il y aurait à prendre.

Les entrepôts de consignation une fois fondés dans ces deux villes, — et il ne faudrait pour cela que *louer* quelques grands magasins déjà construits — le gouvernement organiserait le transport par terre et par mer : il passerait des contrats avec les compagnies de roulage et les entreprises de marine marchande déjà existantes à des prix justes et invariables. Sans devenir aucunement propriétaire des produits et sans imposer un monopole, il se chargerait seulement du transport et de la vente de ces produits pour le plus grand avantage des producteurs et des consommateurs. Il devrait s'entendre avec les propriétaires et industriels pour établir en France même, dans les grandes villes et dans les ports des entrepôts secondaires où les produits seraient reçus et expédiés à leur destination. Les douanes actuelles pourraient être employées pour ces entrepôts. Le consignataire serait éclairé en outre par des rapports du gouvernement sur l'état des marchés étrangers.

Le gouvernement provoquerait le plus tôt possible une entente générale des producteurs français pour envoyer des délégués à un congrès industriel, qui se réunirait tous les deux ou trois ans. Ce congrès choisirait une commission permanente qui prendrait part avec le gouvernement à la surveillance des entrepôts.

Les directeurs des entrepôts choisis par le gouvernement avec l'aide de la commission dont je viens de parler, feraient les ventes, les recouvrements, etc. Ils seraient payés au moyen d'un droit de 1/8, 1/4 ou 1/2 pour cent sur les ventes. Les consuls français pourraient exercer la fonction de surveillance générale.

Le gouvernement, étant le gérant des entrepôts de consignation, offrirait aux deux grandes classes intéressées à un système véridique de commerce, les meilleures garanties d'économie, de célérité, de probité et d'exactitude.

Dans le système actuel, si compliqué et si dispendieux, les producteurs et les consommateurs sont forcés de payer un profit à quatre ou cinq agents intermédiaires, à celui qui fait l'achat au lieu de production, à un autre qui fait l'achat en gros au port d'embarquement, à un troisième qui fait la vente en gros au port de débarquement, à un quatrième qui fait la vente en demi-gros aux marchands de détail dans les villes et dans les campagnes. Toutes ces énormes charges pèsent à la fois sur la production et la consommation, et les restreignent nécessairement beaucoup. L'activité agricole, industrielle est gênée, opprimée, étouffée par cette mauvaise organisation de la fonction intermédiaire qui la rançonne arbitrairement. Le bon sens, la justice autant que la nécessité, commandent d'y porter remède.

Pour garantir les consommateurs étrangers contre toute fraude quant à la qualité des produits et contre toute extorsion quant aux prix, le gouvernement ferait faire l'expertise de tous les produits déposés aux entrepôts en France; il y ferait indiquer la qualité, attacher la marque de la fabrique, et veillerait moralement par ses propres avis à ce que les prix fussent en rapport avec la valeur juste. Lui seul doit être le gérant de ces entrepôts à l'intérieur et à l'étranger, parce que lui seul peut inspirer et garantir un haut degré la confiance des consommateurs étrangers. C'est à lui donc d'exercer cette fonction de confiance et d'impartialité.

Alors seulement l'écoulement des produits à l'étranger sera rendu régulier et pourra se limiter en toute connaissance de cause à la demande de la consommation étrangère. Cet écoulement ne sera jamais dérangé, bouleversé par les accidents actuels du commerce et par les moindres agitations politiques. Vos débouchés et votre activité industrielle ne seront plus à la merci d'individus isolés manquant de capitaux et de lumières, tombant dans des excès de tous genres, tels que falsifications de produits, surenchérissement, accaparement, stagnation, agiotage, banqueroute, etc., désordres qui excitent la défiance des consommateurs étrangers et arrêtent à chaque instant la production et l'exportation.

Que le gouvernement organise les entrepôts de consignation, chose la plus simple, la plus facile; qu'il garantisse par cette seule institution la bonne qualité et le bon marché, et il verra aussitôt doubler et tripler l'exportation française; il verra les vins, qui encombrent les celliers des propriétaires et qui les ruinent dans les meilleures années de récolte, être enlevés par les consommateurs étrangers, forcés aujourd'hui de recourir à la falsification de ces vins. Pour empêcher même les tricheries sur la vente en détail, le gouvernement n'aura qu'à faire apposer sur tous les produits sortant de l'entrepôt une marque, exécutée avec tant de soin qu'on ne pourra la contrefaire.

En fonctionnant pour la vente des produits de l'industrie française, les entrepôts de consignation peuvent aussi fonctionner pour l'achat à l'étranger des matières premières dont les fabriques de France ont besoin. L'entrepôt à la Nouvelle-Orléans, par exemple, pourrait faire l'approvisionnement des cotons. Il pourrait envoyer des échantillons avec indication des prix en France, et recevoir les commandes des fabricants. On pourrait même organiser un commerce d'échanges directs, changer les produits français envoyés à l'entrepôt contre les cotons, le tabac, le sucre. Ces échanges de produits contre produits faciliteraient les opérations, surtout lorsque les banquiers resserrent le crédit, et seraient très avantageux aux producteurs des deux pays en relation.

On pourrait, au moyen des entrepôts, ouvrir plus facilement que par toute autre voie des relations commerciales avec les pays les plus éloignés, avec la Chine, par exemple. Une année suffirait à cette fondation, tandis qu'en abandonnant ces relations à la faiblesse, à l'ignorance et à l'égoïsme des individus isolés, il faudrait vingt ans pour les établir, et alors encore elles ne seraient que très mal exercées, sujettes à tous les accidents et à tous les vices signalés plus haut.

Je propose que le gouvernement prélève pour sa gérance une commission de 1 ou 2 0/0 sur toutes les ventes faites à l'étranger, de sorte qu'au lieu de payer une prime, comme à présent, aux exportations, prime qui ne les encourage que faiblement, il recevrait au contraire lui-même une prime qui deviendrait, avec le temps, une source importante de revenus, et cela en encourageant dix fois plus les exportations.

Il y a encore une institution qui pourrait être ajoutée à celle des entrepôts, et que je ne ferai qu'indiquer : c'est celle d'une banque qui ferait des avances aux producteurs sur les consignations. Cette banque serait établie par le gouvernement ; *elle ne prêterait que sur dépôt des produits*, et seulement pour la moitié ou les deux tiers de leur valeur, avec la garantie personnelle encore du consignataire. Les produits vendus, la différence serait payée à ce dernier, et les billets de la banque ou des espèces équivalentes rentreraient à la caisse. L'émission du papier de la banque augmenterait ou diminuerait avec la production, et c'est là la véritable loi qui doit régler la circulation du papier-monnaie.

Si le gouvernement ne voulait pas établir cette banque par déférence pour les préjugés existant actuellement, il pourrait tout simplement donner des certificats de dépôts aux consignataires sur lesquels la valeur des marchandises consignées serait indiquée. Ces certificats deviendraient bientôt un titre de valeurs et obtiendraient un cours général.

L'organisation des entrepôts de consignation peut, au refus du gouvernement, être entreprise par un congrès de producteurs ; mais elle ne saurait réussir dans d'aussi bonnes conditions que celles offertes par l'Etat. L'initiative du gouvernement et sa garantie vis-à-vis des consommateurs étrangers, sont de la plus haute importance. Que le gouvernement entreprenne donc avec énergie cette fondation salutaire sur les marchés les plus importants, et dans cinq ans elle pourra être généralisée dans toutes les parties du monde, en Europe, en Amérique, en Asie, même en Afrique, partout où on demande des produits français. Les marchés du monde seront alors ouverts à l'industrie française, des relations commerciales, *basées sur la bonne foi*, seront cimentées avec le globe entier. Les consommateurs étrangers, sûrs de trouver le bon marché et la bonne qualité là où ils ne trouvaient le plus souvent que fraude et extorsion, s'empresseraient de donner la préférence aux entrepôts de la France. L'exportation des produits français serait doublée, triplée, et dans quelques endroits centuplée. L'industrie nationale serait secourue et encouragée de la manière la plus efficace, et la France, qui crée ce qu'il y a de plus raffiné, de plus exquis au point de vue du goût et de l'art, ne verrait plus ses beaux produits refusés sur les marchés extérieurs et pourrissant dans ses magasins et dans ses caves.

Agréez, etc., — A. BRISBANE.

P. S. J'ajoute une observation pour les autres nations européennes. Elles ont toutes plus ou moins souffert du monopole et du despotisme commercial de l'Angleterre, qui a détruit peu à peu leur marine militaire, leur commerce maritime, et paralysé leur industrie. L'Angleterre a frappé le globe entier de son impôt commercial et a abusé mille fois de sa prépondérance maritime. Elle s'est enrichie des trésors des autres nations.

Eh bien ! si les victimes de l'Angleterre, si tous les états de l'Europe voulaient organiser ces entrepôts de consignation à l'étranger, et faire des contrats avec la marine américaine pour les transports, ils pourraient détruire le monopole commercial de la Grande-Bretagne, et reprendre leur juste part dans l'activité commerciale et industrielle du globe.

Le gouvernement anglais, entre les mains de l'aristocratie et de la riche bourgeoisie, est avec la Russie l'éternel ennemi de la liberté en Europe. Eh bien ! si les peuples d'Allemagne et d'Italie, qui font tant d'efforts aujourd'hui pour leur régénération, veulent porter un coup décisif à cette oligarchie spoliatrice, ils n'ont qu'à mettre en pratique ce projet de réforme commerciale. Ils mineraient la puissance de l'Angleterre basée sur l'or, et l'empêcheraient de prodiguer ses trésors au service de la tyrannie. Il serait très facile à des pays comme Bade, Wurtemberg, la Saxe, le Piémont, Rome, où le pouvoir est aux mains d'assemblées libérales, de décréter la réalisation d'un tel projet. Qu'ils le fassent, et tout en secourant leur industrie, en parant aux crises commerciales que les commotions politiques produisent, ils attaqueront dans sa racine la puissance la plus réellement oppressive des peuples. Que le monopole gigantesque de l'Angleterre soit un peu troublé, et ses masses de prolétaires qui, malgré les ressources immenses de ce monopole, frisent à chaque instant la famine, lui donneront chez elle une besogne de réforme sociale assez grande pour l'empêcher de nuire désormais à la liberté des autres nations.

Italie.

REPRISE DES HOSTILITÉS.

Le *National* dit ce matin que, d'après une personne qu'il a lieu de croire bien informée, les hostilités auraient commencé entre le Piémont et l'Autriche. Nous ne savons si cette nouvelle est prématurée, mais elle ne tardera certainement pas à être vraie. Le remplacement de M. Colli au ministère des affaires étrangères par M. Deferraris est une victoire remportée par le parti qui veut la guerre immédiate.

Le 9, le ministre de l'intérieur a présenté un projet de loi qui réclame pour le gouvernement des pouvoirs extraordinaires, dans le but d'assurer le maintien de l'ordre tant que durera la guerre; il a présenté en même temps un projet pour être autorisé à contracter un emprunt de 50 millions. L'Assemblée a voté le même jour un crédit pour l'achat de fusils destinés à la garde nationale.

L'envoi de M. Valeri à Rome est une preuve que le gouvernement piémontais entend s'engager dans cette guerre avec le concours de toute l'Italie démocratique, et que les jeunes républiques de l'Italie centrale seront aidées dans leurs premières campagnes par l'armée aguerrie du Piémont.

Il paraît que l'Angleterre entend rester complètement en dehors de l'expédition qui se préparerait, dit-on, pour restaurer le pape. Quant aux ministres français, leurs sympathies ne sont pas douteuses ; ils brûlent du désir de faire combattre les soldats français côte à côte avec les Autrichiens. Ainsi, voilà qu'on arme de nouveau à Toulon. La première division de l'armée des Alpes a, si l'on en croit le *Censeur de Lyon*, reçu l'ordre de se tenir prête à entrer en campagne. Mais il est probable que, cette fois encore, tout se bornera à ces tentatives, et que les ministres de la République française reculeront devant une expédition qui serait le pendant de l'expédition d'Espagne en 1823, mais avec des circonstances infiniment plus odieuses. Les ministres, de la réaction tout aveugles qu'ils sont, comprennent que ce serait là jouer trop gros jeu.

Le 4 mars, l'Assemblée constituante romaine a adopté le décret suivant :

» L'Assemblée, acceptant avec enthousiasme le vœu du peuple toscan de s'unir avec la République romaine, au nom des peuples qu'elle représente, donne au ministre des affaires étrangères la faculté de mener à terme les arrangements pour les réunions tant politiques qu'économiques des deux pays. »

L'Assemblée a voté ensuite une *Adresse de la République romaine à tous les peuples*. Nous en citons quelques passages :

« ..... Le peuple de l'Etat romain a voulu réformer son association politique et s'est constitué en République ; et en présence de ce grand acte de la souveraineté imprescriptible du peuple, le pape disparaît et s'évanouit. Le peuple a voulu. Qui est au-dessus du peuple ? Dieu seul ! Mais Dieu a créé les peuples pour la liberté. Le peuple a voulu, et sa volonté n'a pas besoin de demander des justifications au pape. Sa raison est antérieure à tout fait humain.

» Si la générosité des princes ou la tolérance des peuples avaient placé la papauté dans la cité des Scipions et des Césars, au lieu de la placer au centre de la France ou sur les rives du Danube ou de la Tamise, était-ce une raison pour que les Italiens perdissent la liberté et la patrie, ces droits communs à tous les peuples ? Et s'il est vrai que la puissance spirituelle du pape a besoin de s'appuyer sur une souveraineté temporelle, bien que Jésus-Christ n'ait pas promis à cette condition l'immortalité à son Eglise, était-il donc réservé à Rome de devenir le patrimoine de la papauté et de le devenir pour toujours ? Rome patrimoine d'une souveraineté qui pour exister avait besoin d'opprimer, et pour être glorieuse devait nécessairement périr, et comme patrimoine de la papauté devenir une cause permanente de la ruine de l'Italie ? Rome, dont les traditions, le nom et même les ruines parlent si énergiquement de liberté et de patrie ?

» Provoqués et livrés à nous-mêmes, nous avons accompli la révolution sans verser une goutte de sang. Nous avons réédifié sans que la destruction eût fait grand bruit. Nous avons aboli la souveraineté des papes, après tant de siècles de malheurs, non en haine de la papauté, mais par amour de la patrie.

» Un peuple libre se consacrera à la défense de l'indépendance religieuse du pontife, aux yeux duquel la religion d'un peuple républicain aura plus de prix que quelques lieues de territoire dont il serait le maître. La République romaine se dispose à se faire l'interprète des lois de moralité et de charité universelle dans la conduite qu'elle se propose et dans le développement de sa vie politique. »

Autriche. — Allemagne.

Bien que les bulletins officiels n'aient pas encore confirmé la victoire que nos correspondances de Vienne nous annoncent avoir été remportée par les Hongrois, nous n'en persistons pas moins à croire ce fait très vraisemblable, sinon authentique. En effet, la *Gazette d'Augsbourg*, non suspecte de partialité en ce qui concerne la cause hongroise, parle elle-même d'une *grande victoire* remportée vers la Theiss par Dembinski sur les impériaux. La même feuille ajoute que la Transylvanie tout entière, à l'exception de Hermanstadt et de Cronstadt, est soumise à Bem. L'opinion de la *Gazette d'Augsbourg* est que, si le bruit des succès des Hongrois se confirme, la Pologne se mettra en insurrection.

Le *Lloyd* oppose à la nouvelle de la victoire hongroise un bruit contraire. Selon ce journal ministériel, Windisgraetz aurait traversé la Theiss avec l'armée, et marché directement sur Debreczin ; Kossuth, reconnaissant l'inutilité de toute résistance, aurait dissout la diète hongroise, et se serait soumis, ainsi que ses partisans, au gouvernement impérial.

Il a été question, dans les chambres prussiennes, de l'explosion d'une insurrection démocratique dans toute l'Allemagne. La *Correspondance particulière* dit savoir positivement que, le 18 mars, ou en cas d'empêchement le 15 avril, il éclatera simultanément des insurrections à Berlin, dans le duché de Nassau, en Bavière, dans le Wurtemberg et la Thuringe. La *Correspondance* parle d'un tribunal de *nouveaux francs-juges* qui n'aurait pas seulement condamné les princes, mais aussi les chefs du parti conservateur.

A Stuttgardt le gouvernement s'est cru obligé de prendre des mesures contre les menées républicaines qui ont pour but d'assurer l'ouverture d'un emprunt et l'émission de billets de banque au profit de la future république allemande.

En Saxe, dans la séance de la seconde chambre du 8, une motion a été faite pour que les soldats fussent libres de fréquenter les sociétés républicaines, si cela leur convient. L'auteur de la proposition a soutenu que les sociétés républicaines ne pouvaient être légalement défendues, et qu'il ne pouvait être porté atteinte au droit de réunion que possèdent tous les citoyens.

L'incertitude est toujours grande quant à la reprise des hostilités entre le Danemark et l'Allemagne. On espère dans le Schleswig que l'armistice pourra être renouvelé. Une lettre de Hambourg nous montre au contraire le gouvernement danois comme persistant à prendre des mesures de rigueur à compter du 27 courant.

Assemblée nationale.

Séance du 14 mars. — Présidence de M. HAVIN.

L'Assemblée procède, au scrutin secret, à la nomination de son président pendant le mois de mars. On reprend la discussion de la loi électorale.

M. PERSON propose un article additionnel portant que dans la question de cabinet les ministres représentants ne pourront voter.

Cet amendement n'est pas pris en considération.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture du résultat du scrutin qui a été dépouillé dans les bureaux.

Votants,	593
Majorité,	297

Les voix se sont ainsi réparties :

MM.	A. Marrast,	246 (Mouvement.)
	Dufaure,	196
	Grévy,	69
	Billault,	55
	Voix perdues	27

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité, il est procédé à un second scrutin.

Les membres se portent en foule au scrutin.

Le dépouillement va se faire dans les bureaux. MM. les scrutateurs accompagnent l'urne.

On revient à la loi électorale.

M. LELUT propose d'accorder l'exception d'éligibilité aux membres du conseil de l'instruction publique.

Cet amendement est combattu par M. Charlemagne au nom de la commission, et rejeté à une grande majorité.

La commission propose d'étendre cette exception à tous les professeurs dont les chaires sont données au concours ou sur présentation faite par leurs collègues.

L'Assemblée n'avait voté d'exception que pour les professeurs résidant dans la ville où l'Assemblée tient ses séances.

M. DÉSESSARTS combat l'amendement qui est soutenu par M. Victor Lefranc.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de l'art. 82, précédemment adopté par l'Assemblée.

VOIX DIVERSES. Aux voix !

Le premier paragraphe de l'article est adopté.

Le deuxième paragraphe est mis aux voix. Il est ainsi conçu :

« Quand ils exercent leurs fonctions dans le lieu où siége l'Assemblée nationale. » — Adopté.

Le troisième paragraphe n'est pas mis aux voix.

L'ensemble de l'art. 82 est mis aux voix et adopté.

« Art. 83. Les fonctionnaires désignés dans le dernier paragraphe de l'article précédent seront, par le seul fait de leur admission à l'Assemblée législative, réputés avoir renoncé à leur situation d'activité.

» En conséquence, à dater du jour de leur admission et pendant la

durée de leur mandat, les officiers de tous grades et de toutes armes, nommés représentants du peuple, seront considérés comme étant en non-activité, les sous-officiers et soldats comme étant en congé. Le temps passé à l'Assemblée nationale ne comptera ni pour la retraite ni pour l'avancement à l'ancienneté.

» Il en sera de même pour les ingénieurs des ponts-et-chaussées et des mines, lesquels, du jour de leur admission, seront réputés démissionnaires de leur emploi, et ne conserveront, pour être remis en activité, quand l'incompatibilité aura cessé, que l'aptitude constatée par leur grade au moment de leur admission dans l'Assemblée législative.

M. LARABIT demande le maintien de l'ancien art. 83, que la commission a changé, dit-il, sans aucune espèce de motif et avec une rigueur envers l'armée qu'on ne peut s'expliquer.

M. BILLAULT. La majorité de la commission a cru devoir substituer, comme plus conforme au principe, la non activité qui est l'état vrai de l'officier élu, à la mission hors cadre qui est une forme de l'activité militaire.

Elle n'a pas cru non plus qu'il fût juste que l'officier siégeant à l'Assemblée pût, à raison du temps qu'il y passerait, primer l'officier servant activement sous le drapeau.

M. BARAGUAY-D'HILLIERS demande, avec M. Larabit, le maintien de l'ancien article 83.

M. LE GÉNÉRAL LAMORICIÈRE. Si vous décidez que l'officier appelé à siéger à l'Assemblée nationale ne pourra compter pour sa retraite le temps qu'il y aura passé, savez-vous ce que vous ferez ? Vous rétablirez le cens électoral dans l'armée, car il n'y aura que les officiers qui pourront se passer de leur retraite qui viendront siéger ici ; les autres, ceux qui en auront besoin, se défendront contre cet honneur coûteux. Ce serait introduire dans la loi un principe contraire à l'esprit républicain.

Après une discussion confuse, on met aux voix l'article 83, paragraphe par paragraphe.

Le premier paragraphe est adopté.

Le deuxième paragraphe, qui assimile l'état de l'officier nommé représentant à l'état de l'officier en non-activité, n'est pas adopté.

L'ancien paragraphe, qui considère les officiers revêtus du mandat législatif comme officiers hors cadre, et les sous-officiers et soldats comme en congé temporaire, est adopté.

Le paragraphe qui porte que les officiers dans cette position ne compteront pas le temps pour leur retraite, n'est pas adopté.

Même décision pour la mesure relative à l'avancement par ancienneté.

Le dernier paragraphe, relatif aux ingénieurs des ponts-et-chaussées, est également adopté.

M. LARABIT propose ce paragraphe additionnel :

« Les magistrats inamovibles qui auront renoncé à leurs fonctions seront immédiatement remplacés ; mais, après l'expiration de leur mandat législatif, ils seront appelés de plein droit aux premiers siéges vacants, dans le grade où ils étaient auparavant.

On demande la question préalable.

M. DUPIN combat cet amendement.

Quand, de son consentement, dit cet orateur, un magistrat aura opté pour le mandat de représentant, il n'y aura plus de magistrat, il y aura un législateur. (C'est cela !) Que vient-on demander pour lui ? Qu'il soit appelé à remplir la première vacance, après l'expiration du mandat législatif. Mais qui vous dit qu'alors il sera apte à remplir ces fonctions ? Non, l'on ne peut admettre qu'il soit alors un candidat imposé au gouvernement ! non, la magistrature elle-même ne peut accepter cette position qu'on veut lui faire ! (Très bien !)

UNE VOIX. La question préalable !

M. DESLONGRAIS demande que l'amendement de M. Larabit soit étendu à tous les fonctionnaires. (Rumeurs au banc de MM. Dupin et Duvergier de Hauranne.)

M. DUPIN, membre de la commission, parle dans le sens de M. Dupin. Il prétend que l'amendement Larabit est la désorganisation des rouages du pouvoir.

M. AYLIES cherche en vain à se faire entendre. Les cris : La clôture ! l'obligent à quitter la tribune.

L'amendement Larabit est mis aux voix et rejeté.

M. LABORDÈRE propose un amendement ainsi conçu :

« Le temps passé à l'Assemblée nationale par les fonctionnaires publics représentants du peuple leur sera compté pour la retraite seulement, à la charge d'une retenue sur leur indemnité égale à celle qu'ils auraient subie sur leur traitement s'ils fussent restés fonctionnaires publics. »

M. GOUDCHAUX présente un amendement qui n'est pas pris en considération.

L'amendement Labordère est mis aux voix et rejeté.

M. ESTRAS propose et développe un amendement ainsi conçu :

« Les ingénieurs des ponts-et-chaussées et des mines, et les fonctionnaires de l'ordre judiciaire, démissionnaires de leur emploi ou de leur fonction par suite de leur admission dans l'Assemblée nationale, conserveront, pour rentrer dans leurs corps respectifs, l'aptitude consacrée par le grade ou le titre de la fonction qu'ils avaient au moment de leur démission. »

L'art. 83 est mis aux voix dans son ensemble, et il est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. Voici le résultat du dépouillement du scrutin pour la nomination du président :

Nombre de votants	679
Majorité absolue	340
M. Marrast a obtenu	478 suffrages.
M. Dufaure	256
M. Grévy,	31
M. Billault,	6

En conséquence, M. Armand Marrast est proclamé président de l'Assemblée nationale.

La séance est levée à six heures.

FAITS DIVERS.

La *République* annonce ce matin que deux sapeurs-pompiers ont été chassés du corps et embarqués pour l'Afrique, pour avoir répondu à un agent provocateur qui les excitait à crier : *Vivent les blancs ! vive Henri V !* par le cri parfaitement constitutionnel de *vive la République démocratique !*

— Le citoyen Bonnard a été arrêté hier matin, après perquisition faite à son domicile, rue Martel, 6.

— M. Lucien Murat a été nommé colonel de la 4e légion de la banlieue (arrondissement de Sceaux).

— Nous recevons de Rome une adresse par laquelle nos compatriotes résidant à Rome protestent énergiquement contre les tendances du gouvernement français. Nous aurions voulu publier ce document ; mais le défaut d'espace nous réduit à le mentionner comme l'expression des sentiments que fait éprouver à tout vrai républicain la politique du 10 décembre.

— Hier dans la journée, on a trouvé dans une chambre, rue des Moineaux, un jeune homme âgé d'environ vingt-cinq ans, mort d'inanition.

Une lettre trouvée sur sa commode annonçait que ce malheureux, qui exerçait la profession de tapissier, et qui n'avait pu, depuis quelque temps, se procurer de l'ouvrage, s'était résigné à cette mort plutôt que de tendre la main. (*Assemblée nationale.*)

— Un jeune turc, Abdullatif-Effendi, élevé à Paris au collége Saint-Louis, et maintenant aide-de-camp d'Omer-Pacha, gouverneur de Moldavie, vient de tuer un officier russe dans une rencontre à l'épée.

Les différends soulevés entre les Turcs et les Russes, par l'occupation des provinces moldo-valaques, ont été la cause de cette affaire.

— Le *Constitutionnel* donne les détails suivants sur la Californie :

« Le terrain actuellement exploité a 200 milles de longueur sur une largeur de 10 à 40. Six mille individus y sont occupés à l'extraction de l'or. On calcule qu'on a tiré, en six mois, 20 millions de francs. Chaque mineur gagne, en moyenne, une once d'or dans la journée. Lorsqu'un nouveau ravin, où l'or se trouve, est découvert, tout le monde s'y précipite. Chaque chercheur d'or marque la place qu'il veut exploiter et qui comprend ordinairement une étendue de quelques pieds, puis il y met la pioche et il commence à creuser. L'or, comme nous l'avons dit, effleure presque terre.

— Le premier banquet des associations ouvrières réunies aura lieu demain 15 courant, à cinq heures, dans les salons de l'Association des cuisiniers, barrière de Sèvres, 49. On trouve des billets dans toutes les associations ouvrières, dans les journaux socialistes, à la Propagande, 1, rue des Bons-Enfants, au siége de la commission, rue Breda, 21.

— La 4e livraison de l'*Histoire politique des Ecoles et des Etudiants*, par Antonio Watripon, a paru aujourd'hui. Cette livraison contient des détails intéressants sur les sociétés secrètes de la *Jeune-Allemagne*, et donne le récit de la belle défense de Paris par les Ecoles Polytechnique, de Droit et d'Alfort en 1815.

— Jeudi 15 mars, à l'occasion de la mi-carême, grande fête de nuit donnée dans la salle de la Fraternité, rue Martel, 9. Prix d'entrée : 1 f. 50 c. pour un cavalier et une dame.

On trouve des billets salle de la Fraternité, aux journaux démocratiques et aux associations réunies.

— Le premier banquet des *Associations-Réunies* aura lieu ce soir 15 courant, à l'Association des Cuisiniers, barrière de Sèvres, 49, à cinq heures du soir. Ce banquet sera suivi d'un bal de nuit. On trouve des billets au siége de toutes les associations ouvrières, aux journaux démocratiques, à la Propagande sociale, 1, rue des Bons-Enfants, et à la commission, rue Bréda, 21. Prix : 1 fr. 50.

— On nous adresse la note suivante :

Le banquet *non périodique* de l'Emancipation intellectuelle des travailleurs, annoncé dans la *Démocratie pacifique* de dimanche et de mercredi dernier, comme devant avoir lieu le jeudi, 15 mars, à six heures du soir, à l'Association fraternelle de la barrière des Amandiers, se trouve ajourné par l'effet d'un acte arbitraire de l'autorité, dont on ne s'était pas avisé jusqu'ici. La veille du banquet, un délégué des cuisiniers est venu annoncer aux fondateurs qu'à l'avenir, à peine de s'exposer à voir fermer les établissements, les associations fraternelles des cuisiniers ne pourront faire de banquets qu'en envoyant une déclaration écrite à l'autorité publique au moins quatre jours à l'avance.

Les fondateurs du banquet de l'Emancipation intellectuelle espèrent que ce cas de *force majeure*, bien inopiné, les excusera suffisamment auprès des citoyens convoqués à ce banquet.

Haute cour de justice.

Présidence du citoyen BÉRENGER (de la Drôme.)

Audience du 13 mars 1849.

A dix heures et demie l'audience est ouverte.

Me Decoux-Lapeyrière, au nom de l'accusé Raspail, donne lecture des conclusions suivantes :

Attendu 1° Que dans le numéro du 17 mai du *Moniteur*, il se trouve cette phrase : « Il nous faut deux heures de pillage ; »

2° Attendu que le but de cette insertion est de déverser sur les accusés l'odieux d'une calomnie infâme ;

3° Attendu qu'elle s'est glissée subrepticement dans le journal, sans l'aveu des sténographes et du directeur du journal ;

4° Qu'il importe à l'intérêt des accusés et à l'honneur de la France que l'auteur d'une pareille calomnie soit connu :

Requière qu'il plaise à la cour d'ordonner une instruction spéciale à ce sujet.

Signé : F. V. RASPAIL.

M. LE PROCUREUR. Je ne pense pas qu'il y ait lieu de s'arrêter aux conclusions de l'accusé Raspail. Il faut s'en rapporter à la prudence de M. le président.

RASPAIL. Nous voulons seulement prendre acte de la pièce lue devant la cour, afin de pouvoir exercer en temps et lieu telles poursuites que de raison contre les calomniateurs.

Les membres de la haute cour se consultent, et la cour rend l'arrêt suivant :

Vu les conclusions de l'accusé Raspail ; ouï M. le procureur-général dans ses observations ;

Attendu que l'action pour l'application des peines n'appartient qu'au ministère public ;

Attendu que les articles 13 et 23 de la loi du 17 mai 1819 ne peuvent ici recevoir d'application ;

Attendu que l'interpellation dont il s'agit n'a été attribuée à aucun des accusés, et qu'ils sont sans qualité pour former une plainte, toutes réserves faites en leur faveur ;

La cour rejette les conclusions de l'accusé Raspail, et ordonne qu'il sera passé outre aux débats.

On appelle le témoin Yautier, colonel de la 9e légion.

LE TÉMOIN. Avant de répondre à aucune question, je dois exprimer mon étonnement d'être le seul des 16 colonels de la garde nationale de la Seine qui sois cité devant vous.

M. LE PRÉSIDENT. Vous n'avez pas d'observations à faire.

LE TÉMOIN. Sans doute, mais il me semble étonnant que moi seul, qui suis connu par mes opinions républicaines depuis vingt-cinq ans, je sois cité pour déposer contre le général Courtais, duquel au reste je n'ai que du bien à dire.

M. LE PRÉSIDENT. Vous n'avez pas à faire parade ici de vos opinions.

LE TÉMOIN. Je n'en fais pas parade ; mais je crois devoir m'étonner du choix que l'on a fait de moi, et je déclare que je n'ai fait officieusement aucune déposition.

Le 14 mai, j'ai été convoqué avec tous les autres colonels des légions de la garde nationale, par le général Courtais. Il nous dit que tout portait à croire que le lendemain, sous prétexte de faire une démonstration pour la Pologne, on essaierait d'intimider la chambre pour lui imposer une décision. Ordre nous fut donné de réunir un bataillon, devant rester au lieu ordinaire de réunion jusqu'à ce qu'il eût reçu de nouveaux ordres ; seulement on nous indiqua d'avance le lieu où nous devions nous porter.

La 9e légion devait couvrir l'Hôtel-de-Ville ; le 15, dès le matin, mon bataillon était réuni à la mairie du 9e arrondissement, mais j'attendis inutilement des ordres pour me rendre à la place de l'Hôtel-de-Ville ; trois ou quatre fois j'allai moi-même à la mairie ; il me fut impossible de parler ni au maire ni à l'adjoint ; je leur aurais demandé des ordres directs ; enfin, à deux heures, je reçus l'ordre de faire battre le rappel et de laisser les bataillons dans leurs circonscriptions ; mais, ayant appris par le bruit public que l'Assemblée nationale était envahie, je donnai l'ordre à mes bataillons de se rendre sur la place de l'Hôtel de-Ville, et je fis fermer toutes les issues.

Vers quatre heures environ, nous vîmes déboucher, par le quai Pelletier, une colonne précédée de drapeaux ; je fis fermer le quai par le quatrième bataillon en colonnes serrées, et je fis battre la charge, croiser la baïonnette ; les factieux furent obligés de rebrousser chemin ; mais bientôt après ils revinrent, précédés de gardes nationaux qui portaient leurs fusils la crosse en l'air ; ils me disaient que la chambre s'était dissoute d'elle-même, qu'ils n'étaient pas insurgés, que la garde nationale et la garde mobile étaient avec eux, qu'ils n'étaient que des délégués qui venaient annoncer à la mairie ce qui se passait.

Pour me le prouver, quatre d'entre eux me montrèrent des cartes jaunes, que je connaissais comme étant les cartes de passe pour l'Hôtel-de-Ville ; je consentis à laisser passer ces quatre personnes, parce que je n'y vis aucun danger ; mais à peine étaient-elles passées que la foule se jeta sur les gardes nationaux, tordit les baïonnettes et força les rangs.

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez eu un homme blessé d'un coup de pistolet ? — R. Oui, c'était un volontaire inconnu dans la légion, qui fit de la provocation et de la violence. Nous ne pûmes arrêter celui qui avait tiré le coup.

Que pouvais-je faire ? On n'a vu personne, ni président, ni ministre, ni maire de Paris. Or, je me rappelle bien l'histoire de Bailly, et jamais je ne ferai tirer sur le peuple sans ordres précis.

M. LE PRÉSIDENT. Nous n'avons pas à engager de discussion avec vous sur ce point, mais ce principe est subversif de tout ordre social.

LARGER. N'avez-vous pas entendu dire par la foule que l'Assemblée s'était dissoute d'elle-même ? — R. Sans doute ; sans cela nous ne les aurions pas laissé passer.

Le témoin Guyau, inspecteur d'écoles primaires, à Paris, chef de bureau à l'Hôtel-de-Ville, raconte les faits relatifs à l'envahissement de l'Hôtel-de-Ville. Nous remarquons seulement les passages suivants :

Dès que la garde nationale eut livré passage à la colonne des clubs, on se précipita au pas de course vers la grille de l'Hôtel-de-Ville. Les gardes nationaux qui occupaient la place se dispersèrent sans résistance. Barbès et Albert étaient en tête.

Le colonel se trouva seul en face d'eux. Il monta sur la serrure. Il y avait alors sur la place quinze à dix-huit cents hommes environ, massés contre la grille. Plus tard, ce nombre fut doublé par les curieux. Le colonel Rey harangua la foule pendant quelques minutes. Barbès était pâle, il s'appuyait sur la grille ; il disait : « Rey, laisse-nous entrer ; il n'existe plus de chambre ni de gouvernement provisoire : nous sommes comme au 24 févrir ; laisse-nous entrer pour sauver la France et la République. »

Alors le colonel Rey descendit pour faire avancer son bataillon. Mais, pendant ce colloque les élèves des écoles, des gardes nationaux, des hommes en blouse, avaient franchi la grille sur plusieurs points ; ils s'étaient massés autour du colonel. Lorsqu'il descendit, l'un d'eux ouvrit la porte. Je l'ai vu ouvrir, mais je n'ai pu distinguer celui qui l'a ouverte.

Aussitôt le flot se précipita dans l'intérieur ; le colonel fut enlevé et emporté jusque dans l'escalier. Barbès ordonna de s'emparer de lui pour l'empêcher d'agir.

En le voyant tenu par quatre individus, je pris les pistolets dont j'étais armé, et, avec l'aide de quelques gardes républicains, je parvins à le dégager. Je courus aussitôt chez M. Marrast pour le prévenir de ce qui se passait.

Ayant entendu, dans la foule qui continuait à défiler devant moi, quelques individus de mauvaise mine dire qu'il fallait en finir, se défaire de Marrast et le tuer, craignant qu'ils ne prissent le chemin de son appartement, je leur indiquai une autre direction, et je fus entraîné avec eux dans une grande salle qui avait servi de cantine. Ils n'étaient pas alors plus de trois à quatre cents ; les autres étaient restés dans la cour.

Dans cette salle, Barbès monta sur un échafaudage ou sur une table ; il fit un discours dont j'ai retenu les paroles suivantes :

« Citoyens, l'Assemblée est dissoute, comme au 24 février, par la volonté du peuple ; il nous appartient de reconstituer un nouveau gouvernement pour sauver la République. »

D. Qui était à la tête de la colonne ? — R. J'ai vu Barbès, et on m'a désigné un citoyen comme étant Albert ; mais ici je ne le reconnais nullement comme celui qu'on m'a montré.

D. Après le discours de Barbès, ne prononça-t-on pas le nom de Blanqui ? Que dit-il ? — R. J'entendis une voix qui répondit : « S'il vient, je lui casserai la tête. » Mais je ne peux affirmer que ce soit Barbès qui ait prononcé ces paroles.

M. LE PROCUREUR. Mais vous avez dit : « Barbès était pâle, il devint livide. » Vous étiez donc certain alors que c'était Barbès ? — R. Je ne suis pas sûr maintenant que ce soit Barbès qui les ait prononcées.

D. Lors des manifestations du 17 mars et du 16 avril...

BLANQUI. Ainsi, sous le prétexte de chercher un complot, on nous fait un procès de tendance. Je signale ici cet acharnement avec lequel on recherche des faits particuliers, étrangers même au 15 mai.

M. LE PRÉSIDENT. Il nous appartient de voir s'il n'y a pas une liaison entre les événements du 17 mars, des 16 avril et 15 mai.

BLANQUI. Eh bien ! en bon français, cela s'appelle un procès de tendance ; je m'en rapporte à la conscience des jurés.

M. LE PRÉSIDENT. Appelez cela comme vous le voudrez, mais laissez-nous interroger le témoin.

Le témoin raconte les faits connus des 17 mars et 16 avril. Il dit que, dans la manifestation du 17 mars, les délégués parlèrent avec beaucoup de modération au gouvernement.

D. Quel rôle jouait Borme à l'Hôtel-de-Ville ?

LE TÉMOIN. Borme a joué un triste rôle. Dans un imprimé, il disait qu'il avait été victime de Louis-Philippe. Il était continuellement à l'Hôtel-de-Ville ; il nous ennuyait beaucoup ; il était faux. Il fit arrêter comme légitimiste un républicain pour avoir distribué de l'argent. Il est venu avec des vésuviennes. Il était considéré comme un homme timbré.

BORME. Vous avez dit précédemment que vous m'aviez souhaité le bonjour le 15 mai.

LE TÉMOIN. Je ne sais pas, cela est possible.

BLANQUI. Ce n'est pas seulement un procès de tendance, c'est un procès de diffamation. On a voulu faire dire au témoin que j'avais été violent ; il dépose du contraire.

Me MAURLANC. Je dois m'étonner que l'on parle ici du 16 avril et du 17 mars, qui n'ont jamais été l'objet d'aucunes poursuites.

M. LE PROCUREUR. C'est une erreur, les faits du 16 avril ont été l'objet d'une instruction, mais elle a été jointe à celle du 15 mai.

On appelle le témoin Watrin, vétérinaire, demeurant rue du Ponceau, 23, à Paris, lieutenant-colonel de la 5e légion.

La première partie de la déposition de ce témoin est absolument dénuée de tout intérêt. Il raconte des faits déjà connus, en ayant bien soin de faire remarquer qu'il s'est conduit avec infiniment de courage et de présence d'esprit, ce qui lui est d'autant moins difficile qu'aucun témoin n'est là pour le contredire.

Au moment où le témoin prétend avoir vu Louis Blanc à l'Hôtel-de-Ville, Albert et Barbès protestent avec énergie.

D. Vous avez cru reconnaître Louis Blanc ? — R. Oui. Je m'étais trouvé une fois à côté de lui, et je crois l'avoir reconnu. Je l'avais vu aussi par les fenêtres de l'Hôtel-de-Ville.

D. Avez-vous concouru à arrêter les individus qui étaient dans cette salle ? — R. Non, je me suis en allé en courant pour chercher du renfort.

BARBÈS. Il est parfaitement impossible que ce monsieur soit entré dans la pièce. Nous l'aurions saisi s'il s'était présenté là. Et il est impossible qu'il soit entré.

LE TÉMOIN. Je suis entré, cela est vrai.

BARBÈS. Non, il est impossible que vous soyez entré dans cette pièce. Comment étions-nous ? où était la place ?

LE TÉMOIN. Je n'ai à répondre qu'au président. Que veut M. le président ?

M. LE PRÉSIDENT. Répondez à l'accusé.

LE TÉMOIN. Je ne pense pas me rappeler cela.

BARBÈS. Mais il y avait deux pièces. Dans la première, il y avait des citoyens qui défendaient l'entrée. Et c'est dans un intérêt de bravoure que ce monsieur...

M. LE PRÉSIDENT. Abstenez-vous de ce ton. Vous vous nuisez.

BARBÈS. Soit ! mais je dis qu'il est possible que le témoin, engagé par une première déclaration, ait persisté dans ce qu'il avait dit. Je dis que cela est fort important, car la déposition du témoin est la seule qui ait fait accuser Louis Blanc.

LE TÉMOIN. Depuis ma déposition, j'ai reçu beaucoup de démentis. Mais j'ai toujours répondu que si ce n'était pas Louis Blanc, c'était quelqu'un lui ressemblait beaucoup.

UN CONSEILLER. N'avez-vous pas entendu dire quand vous êtes entré : c'est Watrin.

LE TÉMOIN. Oui, et je crois avoir entendu dire : c'est un des nôtres.

Le témoin BEAUMONT, de l'auditoire. Jamais Louis Blanc n'est venu à l'Hôtel-de-Ville.

THOMAS. Je demanderai au témoin quelle était la salle dans laquelle il est entré, quelles en étaient les dispositions, et à quelle heure il est venu.

LE TÉMOIN. J'ai déjà répondu à cela dans l'instruction, et quant à l'heure je ne peux la préciser.

On fait appeler le témoin Durand, lieutenant de la garde républicaine.

Le témoin dépose d'un ton très ému ; il s'interrompt plusieurs fois. Il ne révèle aucun fait nouveau. Il dit seulement qu'il avait pris la résolu-

tion, avec la garde de l'Hôtel-de-Ville, de faire sauter l'Hôtel-de-Ville si les Montagnards venaient les attaquer.

D. Avez-vous reconnu d'autres accusés que Barbès? — R. Non, excepté Borme, qui était généralement peu considéré et qui venait pour épier les paroles et les rapporter.

On appelle le témoin May, lapidaire, rue de la Tixeranderie, à Paris. Ce témoin dépose, avec un fort accent alsacien, de faits déjà fort connus. Comme la plupart des précédents témoins, il semble beaucoup plus préoccupé du rôle qu'il a joué au 15 mai que de celui que les accusés ont rempli. Il rapporte qu'il a protégé Barbès contre les violences de certains gardes nationaux, et qu'à cette occasion il reçut un coup de poing sur l'œil.

D. Louis Blanc y était-il? — R. Je ne l'ai pas vu.

BARBÈS. Il y a une contradiction formelle entre ce témoin et M. Watrin. Ce dernier dit qu'il est venu auparavant, et ce témoin-ci que M. Watrin était avec eux.

Le témoin Watrin est rappelé, et on lui demande comment il a pu se trouver à la fois dans deux endroits.

M. Watrin dit ne pas s'être trouvé là.

Le témoin May, interrogé, déclare ne pas reconnaître M. Watrin.

Ces deux témoins, qui sont près l'un de l'autre, se retournent simultanément, et se trouvent nez à nez. Ni l'un ni l'autre ne se reconnaissent. (Rires.)

BARBÈS. Le témoin affirme n'être entré dans la pièce qu'avec le lieutenant-colonel Watrin, il est utile de le constater.

LE TÉMOIN. Je crois ne pas me tromper; c'est bien le lieutenant-colonel de la 6e légion.

BARBÈS. Cela est fort important à constater, car pour que M. Watrin ait vu Louis Blanc, il faut qu'il soit entré seul.

M. LE PROCUREUR. Les deux témoins ont déposé sous la foi du serment.

D. Toutes les personnes qui se trouvaient là ont-elles été arrêtées? — R. Oui, mais plusieurs ont été relâchées.

D. Vous avez dit: Deux personnes se sont présentées comme représentants du peuple, et M. Flottard les a fait relâcher. — R. Oui, M. Flottard est venu et a fait mettre quatre personnes en liberté.

On appelle le témoin Houette, négociant à Paris, capitaine de la 12e légion. Ce témoin ne reproduit aucun fait nouveau. Il déclare n'avoir pas vu Louis Blanc.

M. Etienne Arago ayant demandé à compléter sa déposition, est rappelé et dit:

Le 15 mai, Louis Blanc demanda au président la permission de parler au peuple. Le président Buchez lui répondit: Comme représentant, je ne peux vous y autoriser; comme citoyen, c'est votre devoir.

Le témoin dépose la lettre par laquelle le questeur Degousée lui donnait mission de faire évacuer l'Assemblée.

BARBÈS. Je désire qu'on demande au témoin May si parmi les quatre personnes mises en liberté se trouvait Louis Blanc.

LE TÉMOIN MAY. Non, je connaissais très bien Louis Blanc, et il ne se trouvait certainement pas là.

On appelle le témoin Dubreuil, ancien avoué à Paris.

Ce témoin dépose que dans la soirée du 15 mai, en passant par la place du Châtelet, il aurait vu des hommes s'approchant d'un bec de gaz et lisant un papier au bas duquel se trouvaient deux phrases séparées l'une de l'autre:

« Ce soir et cette nuit pillage!

« Demain, punition des traîtres; la guillotine! »

BLANQUI. Encore!

RASPAIL. Il ne faut plus faire attention à cela. Tous ces papiers de police n'ont aucune valeur et ne méritent aucune confiance. Il n'y a pas à s'en occuper.

Les dépositions qui ont été entendues jusqu'ici sont exclusivement relatives aux faits généraux de l'accusation. Nous allons maintenant entrer dans la série des témoins se rapportant à chacun des accusés. La première série des témoins particuliers concerne l'accusé Blanqui.

Après une suspension d'un quart d'heure, l'audience est reprise à deux heures trois quarts.

BLANQUI. Maintenant, je dois donner quelques explications. MM. les jurés ont déjà pu voir qu'il ne s'agit pas ici d'une accusation d'attentat; mais comme je désire qu'il soit bien établi que je suis tout à fait étranger à ce soi-disant attentat, je vais m'expliquer.

J'ai fait de l'opposition au gouvernement provisoire, et à l'époque de l'impôt des 45 centimes mon opposition devint plus active. Je fus pour cela l'objet de la haine de ce gouvernement. J'avoue bien hautement que j'ai été l'un des principaux instigateurs de la journée du 17 mars.

Je voulais que le gouvernement provisoire prolongeât son existence, et que les élections fussent reculées, afin de pouvoir éclairer les populations sur les calomnies répandues contre les républicains.

Quant à la manifestation du 16 avril, elle m'a été totalement étrangère. Je n'y ai pris aucune part ni directement ni indirectement. Je suis allé au Champs-de-Mars par pure curiosité. Je n'y ai joué aucun rôle.

Comme cette réunion dans le Champ-de-Mars avait excité l'inquiétude, la garde nationale fut convoquée. Les ouvriers furent fort étonnés de trouver devant eux la force armée. A la nuit de cette journée, il y eut une réaction manifeste; on cria: A bas les communistes! et comme toujours les haines étaient concentrées contre moi, on cria: Mort à Blanqui! D'odieuses violences furent commises. Des hommes furent maltraités comme communistes.

A la suite de cette journée un retour se fit dans la population ouvrière. Les ouvriers virent qu'on les avait trompés, et chaque jour la discussion nous les ramenait. Il n'y avait donc, pour le parti populaire, aucun intérêt à faire un mouvement violent.

Tous les soirs, dans mon club, je m'élevais contre les pensées de violence qu'on pouvait agiter dans le peuple. Les comptes-rendus des feuilles réactionnaires défiguraient nos séances d'une façon dégoûtante.

D'ailleurs, une bonne moitié du club était composée d'hommes d'une opinion très différente de la mienne. Il y avait des républicains dits modérés, des légitimistes. Je leur soumettais ces infidèles comptes-rendus des journaux, et je faisais appel à leur conscience. Ils étaient eux-mêmes indignés de cette mauvaise foi. Nous n'étions pas violents; et c'est même pour cela que l'on m'en voulait, car on redoute plus un homme calme que celui qui s'abandonne à des divagations violentes.

Quant à la manifestation du 15 mai, elle n'est pas née comme un champignon après un orage. Des nouvelles tristes étaient arrivées de la Pologne. On parlait de massacres, d'incendies. Les esprits, échauffés par le souvenir récent de la révolution de février, s'exaltaient, et je vis cela avec douleur.

Il fut bien convenu que nul ne serait porteur d'armes d'aucun genre. Je sais que j'avais une grande responsabilité.

Dans un long discours je démontrai que ce serait une grande folie de jeter la question démocratique dans les hasards des combats de rue. J'ajoutai que le peuple n'était pas au niveau de l'opinion d'une certaine portion de mon club. Je dis même cette phrase: « Il ne faut pas que de l'Assemblée nationale on puisse apercevoir la tête de la manifestation. »

Au moment où la masse quitta la place de la Bastille, nous fûmes engloutis, noyés par la foule, et je ne trouvai plus personne de mon club. Je me trouvai néanmoins à la tête de la colonne. On se donna le bras et la marche fut reprise avec calme aux cris de Vive la Pologne! A chaque instant de nouveaux venus se joignaient à la colonne.

Arrivés à la place de la Révolution, nous vîmes un bataillon de la garde nationale. Alors, un mouvement se fait dans l'espèce d'avant-garde qui nous précédait, afin d'arriver au pont avant le bataillon de garde nationale. Arrivés au pont, nous nous arrêtâmes et nous passâmes à titre de délégués. Les grilles étaient fermées. Nous demandâmes qu'elles fussent ouvertes.

A ce moment, toute la colonne fit irruption. Nous manquâmes d'être écrasés. Je faillis me trouver mal. Nous restâmes ainsi 10 minutes dans une position fort critique. Quelques individus essayèrent d'escalader la grille; puis les portes furent ouvertes et on dit: Laissez passer les délégués. La grille fut refermée derrière nous.

Après avoir repris mes sens, je me fis montrer le chemin. D'autres personnes m'avaient précédé. Quand je voulus passer, on me dit: « On n'entre plus, les délégués sont entrés. » Enfin, sur mon insistance, on me laissa entrer.

Je trouvai plusieurs délégués très calmes, et entre autres Raspail. Je vis quelques représentants, et entre autres MM. Hingray et Antony Thouret. A ce moment, Xavier Durrieu ouvrit la porte et dit: Au nom de l'Assemblée nationale, laissez entrer les délégués. Je suis entré jusqu'aux portes de l'Assemblée et je fus étonné de trouver l'Assemblée envahie. Les tribunes étaient remplies de monde. Je vis alors qu'un grand désastre allait arriver. Enfin le silence se rétablit, ou à peu près, et Raspail put lire la pétition.

Je n'entendis aucun représentant protester. Puis le tumulte recommença. Je regardai tout cela d'un air très triste, et des individus m'ayant reconnu, crièrent: Blanqui, Blanqui à la tribune! J'essayai de résister un peu, mais enfin on me saisait par les jambes, par le corps, et par devant on me lança violemment dans la tribune où j'aillai rouler.

On criait toujours: La parole à Blanqui! Et c'est alors que je prononçai le discours qu'on vous a lu, et que je déclare parfaitement exact. Quand j'eus fini, étouffant de chaleur, accablé de fatigue, je me retirai près du banc des ministres. Je vis là des personnes, et Raspail, entre autres, qui cherchaient à faire évacuer la salle, et je joignis mes efforts aux leurs.

Tout à coup arriva une foule innombrable, furieuse, indomptable comme la mer qui s'élance dans un vaisseau. Je fus bouleversé, froissé, et c'est grâce au secours de quelques citoyens que j'échappai au danger d'être étouffé.

Un représentant, auprès duquel je me trouvais assis, me dit: Où veut-on en venir? — Je n'en sais rien, lui répondis-je. Il parut étonné, me croyant, comme bien d'autres, le directeur du mouvement.

J'ajoutai: Tout ceci est un peu de la faute de l'Assemblée, qui aurait dû tout d'abord faire ouvrir les portes aux délégués. C'est vers ce moment, à quatre heures un quart précises, qu'Huber prononça ces paroles: L'Assemblée nationale est dissoute! Un pavé me tombant sur la tête d'un sixième étage ne m'aurait pas absorbé davantage.

Peu après, la salle était vidée. J'en sortis tranquillement, et je me rendis chez moi. Voilà, messieurs, la relation exacte de tout ce qui s'est passé le 15 mai.

On appelle le témoin Joseph Delpech, bijoutier, rue de Vendôme, à Paris.

Le témoin entre dans le détail de faits étrangers au procès, et qui se rapportent à certaines tentatives d'embauchage qui furent essayées sur la garde de l'Hôtel-de-Ville par un nommé Drevi. Rien de tout cela n'a aucun rapport direct ni indirect avec l'attentat du 15 mai.

BLANQUI. Je ne peux cacher l'indignité et la pitié que j'éprouve en écoutant cette déposition. Tout est confondu; ces faits, vous les croyez récents; eh bien! tout ce qui a donné lieu à ces commérages, c'est la visite que j'ai faite le 7 mars à l'Hôtel-de-Ville. J'y allais en députation, et le *Moniteur* du 8 le constate.

En descendant, je trouvai un ancien condamné politique que je connaissais. Il me dit: « Viens donc nous voir à notre poste. » J'y allai en effet. Je m'assis un instant, puis on m'offrit de visiter l'Hôtel-de-Ville, et j'y allai en compagnie d'une personne que je ne connaissais pas. Voilà tout ce à quoi se borne l'histoire qu'on vient de vous raconter. C'est un conte bleu, un conte de ma mère l'Oie.

Que veut-on conclure de la présence, au 15 mai, de quelques hommes de ce poste? Entre ces deux époques il y a tout un abîme.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Nous demandons l'autorisation de lire la déposition du colonel Rey.

Cette déposition porte qu'à plusieurs reprises le colonel Rey fut prévenu par des chefs de postes que Blanqui faisait des tentatives pour faire entrer des hommes dans l'Hôtel-de-Ville ou pour en faire sortir.

BLANQUI. Sans doute, le colonel Rey au service du gouvernement provisoire en partageait les préventions. D'ailleurs, y a-t-il là un fait? Non, ce sont des commérages, des bruits, des cancans, des on dit.

M. LE PRÉSIDENT. Le colonel Rey est-il capable d'avoir fait un faux témoignage?

BLANQUI. Non, mais il peut avoir cédé à des préventions. D'ailleurs, quand bien même ils m'auraient trouvé, m'auraient-ils arrêté?

M. LE PROCUREUR. Sans doute.

BLANQUI. Ah! vous confondez cette époque d'agitation, cette période révolutionnaire avec le temps où nous sommes. Personne n'aurait arrêté le patriote Blanqui. D'ailleurs, on dit que j'ai voulu m'emparer du gouvernement avec vingt-cinq hommes; on dirait vraiment que nous sommes dans la république de Saint-Marin. Cela est absurde. Quel acharnement! C'est une haine implacable qui guide tout cela.

On entend ensuite le témoin Derats, âgé de 26 ans, sous-lieutenant dans la garde républicaine. Ce témoin est fort enrhumé, et revient encore sur les faits qui se sont passé à l'Hôtel-de-Ville, peu de jours après la révolution de février. Ce sont toujours les mêmes histoires, qui n'ont aucun rapport avec la journée du 15 mai.

On appelle les témoins Pichon, monteur au chemin de fer du nord, et Ramonet, ouvrier mécanicien à la Chapelle-Saint-Denis.

Ces témoins sont encore entendus sur les faits relatifs au 16 avril. Leurs dépositions sont sans intérêt.

On entend ensuite le témoin Atruff, rentier, rue Saint-Martin, à Paris.

Ce témoin a assisté fréquemment aux séances du club Blanqui, dont il était membre. Il dit que le membre le plus modéré du club s'écriait Blanqui: Un membre s'étant écrié, à la suite des événements de Rouen: Vengeance! vengeance! vengeance! Blanqui s'écria: Non pas vengeance, mais justice!

Il est six heures moins un quart, la déposition du témoin continue.

PETITE CORRESPONDANCE.

Aberlady. — M. P. — J'ai fait partir hier par Mme Cé. Char. un paquet de lettres, etc., qui sera expédié de Londres par la poste. — Ju. est rentré la sem. passée à Sainte-B.; il y avait urgence.

Voiron. — M. R. — Reçu les 14.

Lorient. — M. P. — M. E. nous remet les 90 que nous pass. de conformité. — Compl. et bon courage.

Bône. — M. G. — Nous vous enverrons les feuilles en quest. — Nous allons écrire à M. A. — Oui, mais à condition de régul. la perc. de la R. — Mille amitiés à tous.

Ton. — M. X. — Reçu les 22 et fait le nécess.

Nantes. — Mlle D. — Reçu les 300 de B., en att. le régl. défin. ann. — Nous all. vous expéd. les livr. — Fait corriger l'adr. au f. A. — Im. de vous fournir la collect. dem.

Bourse du 14 mars.

Le marché devait dessiner la tournure de la spéculation, mais il offre encore un peu d'indécision.

Le 5 pour 100, laissé à 86 45, ouvre à 86 fr., tombe à 85 60 au plus bas, pour se relever à 86 65, et fermer avec une certaine tenue à 86 35 fin courant et 86 25 au comptant, c'est, à 40 c. près, le cours de la bourse précédente.

La Banque de France débuta comme hier à 2350 pour finir à 2375, avec 25 fr. d'amélioration.

Le 3 p. 100 de 55 descend à 54, pour fermer à 54.85, en perdant 15 c. sur hier.

Les fonds romains gagnent 1,50 p. 100 à 70.

Quelques chemins de fer subissent une baisse légère. Le Nord n'est plus qu'à 466 25. Orléans ne varie pas de 867 50. Avignon-Marseille gagne 7 50 à 237 50.

Il y a eu quelques transactions en valeurs industrielles.

Le zinc de la Vieille-Montagne se traite toujours à 2900. Le zinc Stolberg fait 525. Les hauts-fourneaux de Monceau-sur-Saône sont à 1525.

On demande des voitures omnibus à 1350.

Le bruit court que le gouvernement français ne se joint pas à Charles-Albert contre l'Autriche.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	55 »	55 »	54 05	54 85
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	» »	» »	» »	86 95
Cinq 0/0	86 45	86 45	85 60	86 35

14 mars. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	54 90 »»	4 Canaux avec prime	1040 »
— Emprunt 1847-1848	85 90 »»	Lin Maberly	»»» »
5 0/0 j. du 22 mars	86 25 »»	Caisse hypothécaire	110 »
4 1/2 0/0 du 22 mars	»» »» »»	Emprunt d'Haïti	272 50
3 0/0 j. du 22 septembre	»» »» »»	Espagne, dette active	22 »
Actions de la Banque	2375 »» »»	— dette passive	»» »
Rente de Naples, j. juillet. Récép. Rothschild	80 »»	— 3 0/0 1841	30 25
3 0/0 de l'Etat romain	70 »»	Emprunt portugais 5 0/0	25 »
5 0/0 belge 1840	91 50	— — 3 0/0	»» »
— — 1842	91 50	2 1/2 hollandais	»» »
— 4 1/2	»» »»	Zinc Vieille-Montagne	2900 »
— Banque (1835)	»» »»	H. de la Grand-Combe	»»» »
Obligations de la Ville	1160 »»	Emprunt du Piémont	885 »
		Lots d'Autriche	310 »

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	450 »»	440 »»	Orléans à Bordeaux	415 »»	417 50
Versailles, rive droite	250 »»	251 25	Du Nord	467 50	466 25
— rive gauche	210 »»	205 »»	De Paris à Strasbourg	372 50	375 »»
Paris à Orléans	867 50	867 50	Tours à Nantes	335 »»	335 »»
Paris à Rouen	540 »»	540 »»	Paris à Lyon	»»» »»	»»» »»
Rouen au Havre	310 »»	312 50	Montereau à Troyes	140 »»	140 »»
Avignon à Marseille	230 »»	237 50	Dieppe à Fécamp	177 50	177 50
Strasbourg à Bâle	113 75	111 25	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	272 50	270 »»	Bordeaux à la Teste	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boulogne	»»» »»	232 50			

L'un des gérants: G. TANDON.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

[illegible] Année. N. 74. — ÉDITION DU MATIN. — Vendredi 16 mars 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 15 MARS.

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien.

La République de 1848 doit organiser l'ordre nouveau.

Réforme du crédit et du commerce (1).

DE L'ANCIEN SYSTÈME DE CRÉDIT.

Logiquement, nous devrions débuter par la production, c'est-à-dire par la fonction agricole et manufacturière.

Mais l'organisation de la production touche à la vie intime, aux mœurs, aux habitudes ; des préjugés, des haines même s'opposent, pour le moment, à des réformes générales.

En outre, avant de songer à généraliser des procédés industriels, il faut les expérimenter par des essais, afin de reconnaître les procédés les meilleurs, et de ne pas lancer le pays dans des difficultés ruineuses, et quelquefois insolubles.

Comme cette expérimentation demande un assez long espace de temps, pendant ce temps, les maux qui accablent la France continuant de s'aggraver, la dissolution de la société, l'anarchie, les convulsions pourraient s'en suivre ; l'excès de souffrance ne permettrait plus d'attendre ces réformes.

En temps ordinaires, on pourrait procéder graduellement et par voie d'essais ; on pourrait essayer de réformer la production, parce qu'alors la société n'éprouvant qu'un mal sourd et latent, supporterait sa souffrance ; mais aujourd'hui il faut trouver de suite, à l'instant même, sous peine des plus grands dangers, des moyens de réformes qui portent un soulagement immédiat à tout et partout à la fois.

La réforme que nous croyons la plus urgente c'est la réforme de la circulation :

Réforme du crédit et de la Banque ;

Réforme du commerce.

Sans doute ces réformes ne sont pas le dernier mot du progrès économique ; mais la fonction de circulation est aujourd'hui exercée dans un tel désordre, elle est devenue si nuisible à la production et à la consommation par suite de l'usure, de l'agiotage, de la spéculation, de la falsification, de la faillite, du trop grand nombre des agents, de la fourberie générale, que si l'on mettait un terme à tous ces vices, à tous ces abus, il en résulterait un épanouissement de bien-être immédiat ; il deviendrait alors facile d'expérimenter à loisir les procédés applicables à la production et à la consommation.

Or, nous l'affirmons hautement, sans la moindre hésitation, non seulement il est possible, mais il est très facile de réformer la circulation.

Mais avant de développer les procédés à employer, nous devons examiner l'état actuel du crédit et du commerce, prouver leurs abus et leur insuffisance, et démontrer qu'ils sont devenus incapables de remplir la fonction intermédiaire entre le producteur et le consommateur.

La fonction du crédit est à une société ce que le système sanguin est au corps humain, quand la circulation s'opère difficilement, la société languit ; quand elle s'arrête, la société meurt.

Et c'est le cas dans lequel se trouve la société Française par suite de la révolution de Février, la circulation s'est presque complètement arrêtée ; aussi la France est-elle sur le bord de l'abîme.

Pourquoi la circulation s'est-elle arrêtée ?

Comment peut-on la rétablir ?

Telles sont les questions que nous allons aborder.

La circulation s'est arrêtée parce que, établie sur un mode vicieux, elle n'a pu résister aux secousses de la révolution de Février. Dans l'analyse des vices de l'ancien système de crédit, nous puiserons les connaissances nécessaires pour comprendre le système rationnel de crédit qui doit rétablir la circulation.

Toutes les fois qu'un producteur ou un détenteur de produits veut les vendre, il n'opère que de deux manières :

Ou bien il échange ses produits directement contre d'autres produits,

Ou bien il les échange contre un signe représentatif d'une valeur avec laquelle il pourra plus tard opérer un échange contre d'autres produits.

Ce dernier mode est le plus généralement employé.

Ces signes d'échange sont de trois sortes :

Le numéraire, or et argent ;

Le billet de banque,

Le papier-monnaie individuel (lettres de change, obligations, promesses.)

C'est avec ces trois signes d'échange que s'opérait toute la circulation française avant la Révolution de Février, mais ils étaient employés dans des proportions bien différentes ; il existait environ deux milliards et demi de numéraire, quatre cents millions de billets de banque, et quinze milliards de papier individuel.

De ces trois signes d'échange, deux ont survécu à la tourmente révolutionnaire :

Le numéraire métallique,

Le billet de banque ;

Le troisième, le papier individuel a succombé, et sa chute a mis la France industrielle à deux doigts de sa perte.

D'où peut provenir cette différence de fortune ? Pourquoi deux de ces signes ont-ils résisté ? Pourquoi l'autre a-t-il péri ?

Du numéraire métallique.

Le numéraire métallique, l'or et l'argent, conserve en tout temps sa valeur comme signe d'échange, puisqu'il est une marchandise ayant une valeur intrinsèque régulière, et à peu de chose près équivalente à l'importance du signe d'échange lui-même.

Donc, étant marchandise en même temps que signe d'échange, il offre toute garantie ; il porte avec lui toute sa valeur.

Le numéraire métallique, suivant l'expression de M. Proudhon, est une lettre de change portant avec elle son remboursement.

C'est cet avantage de numéraire métallique d'être une marchandise d'un prix régulier, qui fait sa valeur comme signe d'échange ; le jour où cette régularité cesserait, le jour où l'or et l'argent arrivant en abondance subiraient une baisse en tant que marchandise, ce jour-là (et l'exemple en a été déjà donné lors de la découverte de l'Amérique, la Californie ne tardera peut-être pas à en donner un nouveau) l'or, en tant que signe d'échange, tomberait dans la même proportion que la baisse qu'il aurait subie comme marchandise.

La valeur du numéraire métallique, signe d'échange, ne provient donc pas de ses qualités en tant que métal ou de ses propriétés, mais bien de ce *qu'étant une marchandise* d'un prix régulier dont tous les hommes ont constamment besoin, il en résulte que tout porteur de numéraire se sait porteur d'une marchandise qu'il pourra donner en échange de toute autre marchandise qu'il voudrait se procurer.

Ce qui précède indique suffisamment la raison qui a rendu inaccessible le numéraire à la révolution de février.

Il a résisté :

1o Parce que sa garantie n'est pas douteuse, puisqu'il la porte avec lui ;

2o Parce qu'il a continué d'être échangeable à vue contre toute espèce de produits, puisque tous les détenteurs de produits l'acceptent comme étant une marchandise d'un prix assuré, régulier, qu'ils peuvent, à leur tour, échanger à volonté contre d'autres produits. De ce fait résulte ce qui suit :

Tout signe d'échange qui aura une garantie aussi assurée que celle du numéraire, et qui sera aussi facilement échangeable contre toute espèce de produits, pourra équivaloir à l'or, et fonctionner aussi bien et au même titre que lui.

Ainsi, en Russie on fait des monnaies de platine ; en France et partout il existe de la monnaie de cuivre. L'institution des banques ayant le droit d'émettre du papier remboursable à vue, en est une preuve.

De la Banque.

Contre l'attente universelle, les billets de Banque, deuxième signe d'échange, ont conservé leur valeur, malgré le cours forcé, malgré la ruine universelle du crédit. Cette bonne fortune a surpris et étonné bien des gens, car bien des esprits étaient alarmés par le peu de valeur des papiers-monnaie, par la chute des assignats auxquels on comparait les billets de Banque.

Avant la révolution on attribuait la faveur dont jouissait le billet de banque à l'échange à vue contre le numéraire, et on en concluait que le numéraire seul donnait valeur à ce papier-monnaie.

Mais la révolution a donné un rude démenti à cette croyance ; la Banque a purement et simplement suspendu le remboursement du numéraire, et le papier n'a pas moins continué de circuler sans perte appréciable.

Il en résulte donc que la faveur dont jouit le billet de banque ne provient pas de la faculté du remboursement contre le numéraire, mais bien de ce qu'ayant une garantie, un nantissement suffisant, il a pu inspirer la confiance publique, laquelle confiance lui donne le deuxième caractère du numéraire, *l'échange à vue contre toute espèce de produits*, puisque tout détenteur d'un produit l'accepte en paiement, ou plutôt en échange contre ses produits.

Quelle est donc la garantie que le public trouve suffisante pour donner à ce papier une entière confiance ?

Cette garantie consiste en principal, en papier-monnaie individuel, en effets de commerce.

Nul doute que si ce papier n'était sujet à aucune perte, à aucun déficit, à aucune faillite, que cette garantie ne fût suffisante pour couvrir le papier et pour lui attirer toute espèce de confiance.

Mais cette garantie n'est pas absolument certaine ; il peut arriver telle circonstance où, malgré trois bonnes signatures, le gage peut être insuffisant (la déroute du crédit après février en est une preuve évidente).

Il a fallu prévoir cette éventualité, et on a dû créer une garantie spéciale destinée à balancer cette chance de perte ; cette garantie spéciale est la réserve de numéraire qui, en effet, est plus que suffisante pour compenser les chances de déficit du papier individuel. Cela est si connu, si accepté, la garantie est tellement suffisante, que le billet de banque a pu résister à la Révolution, et conserver toute sa valeur comme signe d'échange, exactement comme a fait le numéraire.

Cela démontre donc ce que nous avancions, à savoir : que toutes les fois qu'un signe d'échange revêtira les caractères du numéraire, *la garantie certaine, l'échange à vue contre les produits*, il jouira de la même confiance et pourra le suppléer.

FRANÇOIS COIGNET.

(La suite à après-demain.)

(1) Voir les numéros des 13 et 14 mars.

L'Assemblée a terminé aujourd'hui le vote de la loi électorale, dont l'ensemble a été adopté à une immense majorité. Le cercle des incompatibilités a encore été élargi. Les individus chargés d'une fourniture pour le gouvernement, les directeurs et administrateurs des chemins de fer, ne pourront être représentants.

Conformément aux dispositions de la loi électorale, la distribution des cartes électorales se fera le 7 mai, les élections le 13, et la réunion de l'Assemblée législative aura lieu le 28 mai.

On lisait hier dans le *Peuple* ces mots :

Gloire à la *Démocratie pacifique* ! elle vient de résoudre le plus étonnant des problèmes, celui de prêter de l'argent sans intérêt, tout en faisant porter intérêt à cet argent. Comprenne qui pourra ! Pour nous, la chose nous semble trop nouvelle et trop merveilleuse pour ne la pas mentionner.

Aussi, avons-nous hâte de lire le travail qu'on nous promet sur « les voies et moyens de l'échange et du crédit *gratuit*... sans attaquer les droits du capital. » Donner *gratuitement*, tout en prélevant l'intérêt du capital, c'est là un tour de force par trop prodigieux pour que nous ne gourmandions pas M. François Coignet de différer, même d'une heure, à faire jouir le monde entier de sa magnifique découverte.

Nous attendons avec impatience les révélations de la *Démocratie pacifique*.

M. Coignet a adressé au rédacteur du journal le *Peuple* la lettre suivante :

Au rédacteur du PEUPLE.

Vous annoncez le travail que je publie dans la *Démocratie* en me prêtant gratuitement des absurdités.

Vous prétendez que j'ai promis le moyen de prêter le capital sans intérêt, tout en lui faisant payer un intérêt.

Je n'ai pas dit un mot de cela. Voici textuellement ce que j'ai dit :

« Or, si le travail maintient ses salaires actuels par le fait de l'association ;

» Si le maintien de ces salaires équivaut à une augmentation de 25 p. 0/0 par le fait de la réforme de commerce et de banque ;

» Si la participation aux bénéfices donne encore au travail une rétribution supérieure ;

» S'il trouve dans le ménage sociétaire l'économie et le bien-être,

« Il en résulte que la masse des travailleurs économisera des sommes énormes, que ces sommes seront employées à racheter les actions de l'association, puisque lorsqu'on les mettra en vente ils auront le privilége de pouvoir les acheter avant tous autres.

» Or, lorsque le travail aura acheté les actions, il sera devenu son propre capitaliste ; il se paiera le revenu à lui-même, ce qui est exactement comme s'il ne le payait pas.

» *Donc il aura la gratuité du crédit.*

» Et il l'aura obtenue sans luttes, sans haines, sans guerre sociale, sans contester les droits du capital, bien plus, en les consacrant à jamais.

» Vous le voyez donc, la gratuité n'est point un moyen, c'est le but, la fin, et on y arrive par une route sûre, par la fraternité.

» La gratuité du crédit est le fait d'une meilleure organisation de la production, de la consommation, de la circulation. »

(*Démocratie*, numéro du 13 février dernier).

Je sais parfaitement qu'en me servant ici du mot *gratuité du crédit*, j'ai détourné cette expression de sa signification véritable ; j'ai adopté dans ce cas celle que M. Proudhon lui donne lui-même.

Il ne s'agit pas du mot, mais de la chose.

J'ai dit et je maintiens :

Que la réforme de la Banque du commerce donne immédiatement la gratuité de l'échange, sans avoir besoin d'attaquer la propriété ni le capital, sans même s'en occuper. Je le prouverai dans la première partie du travail que publie la *Démocratie pacifique*, sous ce titre :

RÉFORME DU CRÉDIT ET DU COMMERCE.

J'ai dit en outre, et je maintiens, que l'association du capital et du travail, c'est-à-dire des patrons et des ouvriers, jointe au ménage sociétaire ou à la cité ouvrière, donneront au travailleur des économies telles qu'il lui deviendra possible de racheter ses instruments de travail et de n'avoir plus rien à prélever sur son labeur en faveur d'un capitaliste étranger.

Cette démonstration sera l'objet de la seconde partie de mon travail.

Vous me direz peut-être que les ouvriers, rachetant leurs instruments, ne les auront pas gratuitement.

Je ne le conteste pas, je n'ai point la prétention de leur donner gratuitement ce qui appartient à d'autres, mon rôle est plus modeste. J'indique seulement des moyens qui leur permettent le rachat de ces instruments du consentement des possesseurs eux-mêmes, aux intérêts desquels je crois qu'il est possible de donner une égale satisfaction.

Je ne veux pas marcher sur les brisées de M. Proudhon, qui a promis les terres, les maisons, les matières premières, les usines, les instruments de travail *pour rien*, promesse à laquelle je ne peux croire.

Mais ce n'est pas une raison, parce que je n'ai point cette foi, pour que vous jetiez du ridicule sur mon travail, même avant qu'il ait paru.

Il serait plus loyal de me réfuter et de prouver :

1o Que la réforme du commerce par le comptoir communal ne donne point la gratuité de l'échange, etc.

2o Que l'association du capital et du travail, et le ménage sociétaire, ne conduisent pas directement le travailleur à la possession du capital.

Le jour où vous avez ouvert les bureaux de la Banque du Peuple, vous avez entrepris une lourde et difficile tâche ;

Si lourde et si difficile, qu'il pourrait bien arriver que cette Banque n'obtînt pas tout le succès que vous espérez.

En cas d'insuccès, votre amour du peuple doit donc vous faire souhaiter que d'autres procédés s'élaborent ; vous ne pouvez vouloir un seul moment que, dans le cas où votre entreprise succomberait, le peuple n'ait plus qu'à se vouer au désespoir.

Je fais donc appel à votre impartialité ; vous devez juger mon travail comme l'œuvre d'un homme complètement dévoué au bien public.

J'ai dirigé sur la Banque d'échange quelques critiques loyales quand elle n'était encore qu'en projet ; du moment où elle s'est mise en pratique, je me suis abstenu de les renouveler.

Je cherche la vérité pour elle-même et pour le bien qu'elle peut produire, et si je comprends l'émulation sur le terrain d'une telle recherche, je ne saurais y comprendre la détraction ou la jalousie.

Agréez,

FRANÇOIS COIGNET.

Argument sérieux d'un journal honnête,

OU ARGUMENT HONNÊTE D'UN JOURNAL SÉRIEUX.

Nous lisons ce matin dans la *Patrie* :

La *Démocratie pacifique* édite en premier-Paris une longue réclame en forme des brochures de son ami François Coignet, phalanstérien lyonnais.

La *Démocratie pacifique* néglige cependant de nous dire si ce phalanstérien émérite est orné de la fameuse queue?...

Autriche.

L'ère constitutionnelle de l'Autriche commence sous de tristes auspices

On ne peut se faire une idée de la manière brutale avec laquelle on a fermé la diète. La porte de la salle des séances a été fermée et occupée, dès le matin, par un grand nombre de soldats (les députés ne connaissaient pas encore la décision impériale.) Quand les députés voulurent entrer, ils furent repoussés par les baïonnettes, et ils ne purent pas seulement reprendre les papiers qu'ils avaient laissés sur leurs bureaux. A la station du chemin de fer, la plus grande partie des députés ont été fouillés de la tête aux pieds. Les députés Fischof et Prato ont été arrêtés et conduits à Vienne sous forte escorte. MM. Lohner, Goldmarck et Kudlich, tous siégeant à la gauche, ont dû s'enfuir. Tous les représentants ont protesté énergiquement contre les procédés brutaux de la cour autrichienne, et ils reportent dans leurs foyers une animosité qu'ils communiqueront à leurs compatriotes.

On annonce que la société slave *Slowanska-lipa* est fermée par ordre de l'autorité, et que l'état de siége vient d'être proclamé à Prague, à cause des *présages certains de troubles*.

Il n'est pas douteux que la nouvelle des succès des Hongrois ne soit suivie d'un soulèvement général dans toute l'Autriche. Quoique la prise de Pesth ne soit pas officiellement confirmée, la vérité perce de plus en plus dans les journaux les moins favorables à la cause hongroise. Des lettres d'officiers autrichiens, que nous avons sous les yeux, ne parlent point des prétendues victoires consignées dans les bulletins officiels. Nous y voyons au contraire que les Hongrois tiennent partout, qu'ils ont pris l'offensive avec des forces plus considérables que celles des impériaux. Windisgraetz ayant vainement demandé des secours à Jellachich. Après avoir remis le commandement de l'armée au comte Schlick, le feld-maréchal s'était rendu à Pesth, probablement dans le but de fléchir le ban. Pendant ce temps-là les Madgyars, au nombre de 50 000, se jetaient avec furie sur les impériaux qui ont été défaits le 5 mars, près de Szulnock. On entendait le canon depuis Pesth.

La brigade autrichienne Grammont, forte de quatre mille hommes, a été en partie détruite, en partie faite prisonnière. D'un bataillon de chasseurs, il ne reste que dix hommes, d'un autre de garde-frontières que huit hommes.

Trois mille Autrichiens auraient aussi péri dans un combat livré précédemment par Dembinski au général impérial Zeisberg, à Gorosrlo sur la Theiss.

A Kapolna, la victoire était restée indécise ; mais à Petervasar, le général Schlick, battu par le général hongrois Klapka, n'avait pas perdu moins de quatre mille hommes ; de sorte que l'on doit évaluer à au moins dix mille le nombre des Autrichiens tués dans les differents combats livrés depuis le 24 février au 5 mars. Il ne serait donc pas étonnant que les Hongrois, profitant de leurs succes, aient marché sur Pesth et se soient emparé de cette ville.

Nouvelles d'Italie.

LA GUERRE ENTRE L'AUTRICHE ET L'ITALIE.

Nous ne pourrons savoir que dans deux jours, par les voies ordinaires, la vérité sur la bataille qui se serait livrée entre les Piémontais et les Autrichiens dans la Lombardie ; mais, ce qui semble positif, c'est que les Piémontais ont passe le Tessin. A la date des dernières nouvelles, tout était à la guerre. Charles-Albert avait senti qu'il n'y avait plus de chance pour lui de conserver ses Etats qu'en se plaçant résolument à la tête de la croisade italienne contre l'Autriche. Il n'a pas commis la faute de Pie IX et de Léopold, qui sont tombés successivement pour avoir résisté au sentiment national. Ce n'est cependant pas que la diplomatie ait rien négligé pour empêcher cette reprise d'hostilités.

Les ministres de France et d'Angleterre sont allés jusqu'à la menace ; ils ont offert, dit-on, à Charles-Albert les petits duchés qui ne sont nullement en leur pouvoir, et d'un autre côte ils ont annoncé une rupture éclatante si le Piémont rentrait en campagne. Le ministre Colli était d'avis d'accorder quelque chose à ces observations et d'attendre encore quelque temps avant de reprendre les hostilités; mais les autres ministres et le roi, d'accord avec le sentiment populaire, ont déclaré qu'ils passeraient outre et se lanceraient, quoi qu'il arrivât, dans la guerre de délivrance. Colli a dû donner sa démission, et les hostilités ont commencé.

Nous ne ferons pas de réflexions sur cette conduite indigne de l'agent du gouvernement français. De nos ministres il n'est rien qu'on ne doive attendre. Mais à présent que la guerre est engagée entre l'Italie libre et l'Autriche; à présent que le Piémont marche d'accord avec la république de l'Italie centrale, la fameuse expédition de Civita-Vecchia tombe nécessairement. Envoyer des soldats contre la république romaine, ce serait attaquer le Piémont son allié, et faire la partie de l'Autriche. Quelque bien cuirassés que soient nos ministres contre l'opinion publique, c'est là un jeu odieux qu'ils ne joueront pas. La flotte de Toulon qui a eu l'ordre de se tenir prête, ne partira pas ou sera nécessairement rappelée, s'il est vrai qu'elle ait pris la mer, comme l'annoncent quelques journaux du matin.

Il paraît, du reste, que le conseil des ministres est partagé sur la question d'Italie. Voici ce qu'on lit dans l'*Estafette* :

« Il y a trois jours, le gouvernement paraissait déterminé à agir en faveur du pape. Trois ministres dans le conseil opposèrent à cette opinion d'énergiques protestations ; leur avis prévalut. On assure aujourd'hui que de nouvelles discussions ont éclaté au sein du conseil. Quelques uns de ses membres ont proposé une intervention dont les tendances seraient dans le sens républicain. On ajoute que l'autre fraction du conseil désire garder la neutralité. Cette politique sera-t-elle possible? Voilà le point difficile à résoudre. »

D'un autre côté, les journaux de Palerme font prévoir que la Sicile n'acceptera pas les conditions qui lui ont été posées par les puissances médiatrices, et que par conséquent le roi de Naples ne pourra s'unir à l'Autriche contre le reste de l'Italie. La guerre s'engage donc dans de bonnes conditions.

L'*Evénement* publie un article flamboyant intitulé : *Le Vatican mis en gage*. Cet article a pour base une protestation publiée par le cardinal Antonelli, sur ce fait que la République romaine, pour garantie d'un prêt qu'elle contracterait avec une maison de banque, aurait donné en nantissement les œuvres d'art du Vatican. Or le *Moniteur romain* que nous recevons aujourd'hui contient dans sa partie officielle une note qui déclare que le fait sur lequel se base la protestation du cardinal est tout simplement une calomnie odieuse, et que non-seulement le gouvernement n'a pas mis, mais n'a pas songé à mettre le Vatican en gage.

Le gouvernement provisoire de Toscane vient de publier une réponse à la protestation de Léopold II, réfutant une à une toutes les prétentions de l'ex-souverain.

La Constituante romaine a rendu un décret portant que tout privilége du clergé régulier et séculier, tant pour la juridiction ecclésiastique que pour l'application des lois exceptionnelles, est aboli. Rien n'est innové en ce qui concerne les questions purement spirituelles.

— On écrit de Rome, 6 mars, à l'*Alba* :

« Guiccioli, ministre des finances, a donné sa démission. La ville est tranquille; car il a été remédié au manque d'argent, qui était la seule cause du désordre, en créant un million avec de la vaisselle plate. On travaille sans relâche à faire des affûts de canon. Le ministre de la guerre a ordonné de fabriquer 30 000 piques pour armer la levée en masse en cas de nécessité. Il a également expédié à l'étranger neuf commissaires pour acheter des armes et des machines propres à en fabriquer. »

— Les lettres de Modène apprennent à l'*Alba* que, le 6, la ville a été entourée de troupes, et que la remise de toutes les armes a été ordonnée dans les vingt-quatre heures, ce qui eut lieu pour éviter de fatales conséquences. On a, en outre, introduit seize charretées de bombes.

On lit ce soir dans la *Patrie* :

« Les correspondances ordinaires, arrivées aujourd'hui, ne confirment pas les bruits répandus hier sur la reprise des hostilités entre les Piémontais et les Autrichiens. Cependant, d'après des lettres de la frontière, communiquées par plusieurs représentants, les Piémontais ont passé le Tessin, mais aucun engagement n'a eu lieu. Le maréchal Radetzki attend avec son armée devant Milan.

» Le général Renaud et quelques chefs de corps de l'armée des Alpes, qui étaient venus à Paris pour affaires personnelles, auraient reçu l'ordre de rejoindre leurs divisions. »

Le différend turco-russe.

Les nouvelles de Constantinople présentent comme possible une rupture déclarée entre la Russie et la Porte. Cette dernière puissance prépare des armements considérables sur terre et sur mer, et l'on assure que, dans la prévision d'un emprunt nécessaire pour soutenir la guerre, des arrangements ont été pris entre le divan et le nouveau vice-roi d'Egypte, Abbas-Pacha, lors de son voyage à Constantinople. Le vice-roi aurait promis de se prêter à tous les arrangements financiers de nature à augmenter les ressources de la Porte. On sait que les griefs que la Turquie articule contre le gouvernement russe, sont : l'augmentation des forces russes dans les principautés danubiennes, qu'elles n'auraient jamais dû occuper ; l'armement, par la Russie, des Serbes, à qui elle aurait procuré 10 000 fusils; la violation du territoire valaque, pour faire entrer des troupes en Transylvanie ; l'abolition de la quarantaine entre la Moldavie et la Russie, et le redoublement des rigueurs sanitaires sur le Danube.

Le duel qui vient d'avoir lieu entre deux officiers, l'un Russe, l'autre Turc, est presque considéré comme le commencement des hostilités entre les deux nations, grâce à l'arrogance dont a fait preuve en cette occasion le général russe Duhamel. L'officier turc qui a tué son adversaire est un jeune colonel sorti de notre école de Metz, et qui a prouvé qu'il entend le point d'honneur d'une manière toute française. Le vieux renégat Omer Pacha, qui est, dit-on, d'origine croate, a complétement donné raison à son subordonné, et lorsque le général Duhamel a prétendu avoir le droit de faire arrêter l'officier turc, Omer-Pacha lui a simplement répondu : Viens le prendre. On a cru un instant que les deux armées, qui se sont mises en presence, allaient en venir aux mains. Les troupes turques, que la conduite de leur colonel a enthousiasmées, brûlent de combattre les Russes.

Une lettre de Bucharest nous apprend que la Porte s'est montrée si contente de la fermeté déployée par Omer-Pacha, qu'elle lui a envoyé un cadeau de 700 000 piastres.

Les représentants de France et d'Angleterre continuent à soutenir très vivement le divan dans son différend avec la Russie.

Assemblée nationale.

Séance du 15 mars. — Présidence de M. MARRAST.

M. DEGEORGE dépose une pétition de plusieurs communes du Pas-de-Calais, qui demandent le rappel du milliard des émigrés pour le remboursement des 45 centimes.

L'Assemblée continue la discussion de la loi électorale.

Le scrutin de division, réclamé sur un article, constate la présence de 585 représentants.

M. TONNAL demande que l'indemnité mensuelle des représentants du peuple soit réduite à 6 000 francs.

M. BILLAULT combat cet amendement. L'Assemblée constituante ne peut faire à ses successeurs une position inférieure à celle qu'on lui a faite.

M. DESLONGRAIS insiste pour l'amendement.

Vingt-et-un membres réclament le scrutin de division ; d'autres voix demandent la question préalable.

La question préalable est prononcée à une grande majorité.

Un amendement de M. Morin portant que dans le cas de prorogation une retenue proportionnelle sera faite sur l'indemnité mensuelle, est également écarté par la question préalable.

M. TERRIER propose la suppression de l'article portant que l'indemnité fixée par les représentants pourra être saisie même en totalité.

M. LUNEAU défend l'article, qui est maintenu.

M. DESLONGRAIS propose un amendement portant que les projets à l'état de rapport et ceux qui ont passé par une ou plusieurs délibérations dans l'Assemblée constituante, pourront être repris dans l'Etat par l'Assemblée législative.

Cet amendement n'est pas adopté.

Un grand nombre d'articles sont adoptés sans modification, après une discussion sans intérêt.

M. TRANCHANT propose et développe l'amendement suivant relatif à la punition des fraudes électorales :

La poursuite aura lieu d'office par le ministère public ou sur la plainte d'un ou plusieurs électeurs ; le procureur de la République ne pourra refuser de poursuivre quand le plaignant aura déposé une somme suffisante pour faire face aux frais, en déclarant se porter partie civile. Auront seuls qualité pour porter plainte, les électeurs du département où les crimes et délits auront été commis.

M. DOUESNEL combat cet amendement comme inutile. Ce que demande l'article est déjà écrit dans la législation.

L'amendement est rejeté.

L'art. 120 est adopté.

« Art. 121. Les lois antérieures sont abrogées en ce qu'elles ont de contraire aux dispositions de la présente loi. »

M. Bourzat présente deux articles additionnels qui sont repoussés par la commission et par l'Assemblée.

L'art. 121 est mis aux voix et adopté.

M. LE PRÉSIDENT. L'art. 81 a été réservé. Il avait été pris en considération par l'Assemblée. La commission présente une nouvelle rédaction que voici, et à laquelle se rallie M. Goudchaux :

« Art. 81. Ne peuvent être élus représentants du peuple :

» 1° Les individus chargés d'une fourniture pour le gouvernement ;

» 2° Les directeurs et administrateurs de chemins de fer.

» Tout représentant du peuple qui, pendant le cours de son mandat, aura entrepris une fourniture pour le gouvernement, ou accepté une place soit de directeur, soit d'administrateur de chemin de fer, sera réputé démissionnaire, et déclaré tel par l'Assemblée nationale.

» Tout marché passé par le gouvernement avec un membre de la législature, dans les six mois qui la suivent, est nul.

» Les dispositions précédentes ne s'appliquent pas aux actionnaires, commanditaires, ou bailleurs de fonds.

» Elles ne s'appliqueront pas, pour l'élection de la prochaine législature, aux individus ayant passé des marchés avec le gouvernement antérieurement à la promulgation de la présente loi. »

M. LHERBETTE demande le retranchement du § 4. Il voudrait aussi qu'on ajoutât au 3e §, après ces mots : « Soit d'administration de chemin de fer, » ceux-ci : « Ou pris des intérêts dans une entreprise soumise au vote de l'Assemblée nationale. »

M. BILLAULT, rapporteur, combat l'amendement proposé par M. Lherbette.

MM. HOWIN-TRANCHÈRE et DE SAINTE-BEUVE combattent cet amendement, qui est renvoyé à la commission, laquelle se recorde pour préparer immédiatement son rapport, pendant que l'Assemblée continue l'examen des articles.

L'Assemblée adopte le tableau du nombre des représentants à élire par chaque département.

M. BILLAULT. Le rapporteur est entendu sur l'art. 28, qui concerne l'Algérie.

La commission, dit-il, persiste à penser que la division de l'Algérie en trois colléges électoraux est prématurée.

MM. Laussat et Lamoricière sont entendus sur cet article.

La commission persiste dans le chiffre de trois représentants, un pour la province de l'est, un pour la province du sud, un pour la province de l'ouest.

L'Assemblée adopte cette répartition.

M. DEMAYSQUE propose cet article additionnel :

« Dans le plus bref délai après l'adoption de la loi électorale, l'Assemblée nationale se prorogera jusqu'au moment de sa dissolution, et les représentants cesseront de toucher leur indemnité. » (Mouvement en sens divers.)

La question préalable, mise aux voix, est adoptée.

M. DUPONT (de Bussac) propose cet autre article additionnel :

« Depuis la promulgation du décret qui convoquera les assemblées électorales jusqu'au jour de la clôture des scrutins, tout citoyen pourra, sans avoir besoin de l'autorisation municipale, afficher, crier, distribuer et vendre tous journaux, feuilles quotidiennes ou périodiques, et tous autres écrits ou imprimés relatifs aux élections.

» Ces écrits ou imprimés, autres que les journaux, devront être déposés, dans chaque arrondissement, au parquet du procureur de la République, avant qu'on puisse les afficher, crier, vendre ou distribuer.

» Les afficheurs, crieurs, vendeurs et distributeurs feront connaître aux maires de leurs communes leurs noms, profession et domicile.

» L'infraction aux dispositions des deux précédents paragraphes sera punie d'une amende de 16 à 200 fr. et d'un emprisonnement de dix jours à un an.

» Dans tous les cas, il pourra être fait application de l'art. 463 du Code pénal. »

La question préalable est votée par un scrutin de division.

Un autre article additionnel présenté par M. Duplan, dans le but d'assurer à l'Assemblée nationale un délai suffisant pour qu'elle puisse discuter le budget sans précipitation, voter entièrement, et se proroger pendant la quinzaine qui précédera les élections, propose d'ajouter après l'article dernier de la loi électorale la disposition additionnelle qui suit :

« Art. 115. Le président de l'Assemblée nationale est autorisé, conformément à l'article 57 de la Constitution et à l'article 6 du décret du 28 octobre 1848, à ne promulguer la présente loi qu'après un mois écoulé, à dater du jour où elle aura été votée définitivement. »

VOIX TRÈS NOMBREUSES. La question préalable !

La question préalable est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. Si l'Assemblée vote aujourd'hui la loi électorale, le président espère qu'elle pourra être promulguée jeudi ou dimanche. Le cinquantième jour, à partir de sa promulgation, tombera le 13 mai. Et comme suivant la demande de M. le ministre, un délai de 5 à 6 jours sera nécessaire pour la distribution des cartes, je dois prévenir l'Assemblée que l'époque de la convocation de l'Assemblée législative sera fixée au 27 mai, et comme le 28 mai est un dimanche, elle n'aura lieu que le lendemain. (Sensation prolongée.)

On revient à l'amendement de M. Lherbette.

Cet amendement est rejeté à une forte majorité, après une courte discussion.

Le paragraphe amendé par la commission est adopté.

Le paragraphe suivant est supprimé, comme l'a demandé M. Lherbette, malgré l'opposition de M. Goudchaux.

M. LE PRÉSIDENT met aux voix le paragraphe :

« Les dispositions suivantes ne s'appliqueront pas, à la prochaine législature, aux individus ayant passé des marchés antérieurement à la précédente législature. »

Ce paragraphe est adopté.

L'art. 81 est adopté.

L'ensemble de la loi électorale est mis aux voix et adopté à une grande majorité.

M. LE PRÉSIDENT. L'Assemblée a décidé qu'indépendamment de la loi sur le conseil d'état, elle s'occuperait immédiatement de la loi sur la responsabilité des agents du pouvoir, et du budget de 1849. L'Assemblée sait qu'il doit être voté avant sa dissolution, elle a donc décidé qu'il serait discuté sitôt après la loi électorale ; mais comme M. le ministre de l'intérieur m'a prié d'en demander l'ajournement à lundi, on pourrait mettre à l'ordre du jour de demain la loi sur les clubs. (Vives rumeurs.)

VOIX NOMBREUSES. Non ! non ! le budget !

M. BOUDET demande que l'organisation judiciaire soit mise à l'ordre du jour. (Le budget ! le budget !)

M. LE PRÉSIDENT met aux voix la mise à l'ordre du jour de la loi sur les clubs. Elle est rejetée.

L'Assemblée repousse également l'organisation judiciaire ; la responsabilité des agens du pouvoir et le budget sont les seuls projets maintenus à l'ordre du jour.

La séance est levée à six heures et demie.

Cour d'assises de Poitiers.

AFFAIRE DE LIMOGES.

Le procès des inculpés dans les troubles de Limoges a commencé hier mercredi aux assises de la cour de Poitiers, devant laquelle comparaissent 36 accusés.

La première audience a été occupée par la lecture de l'acte d'accusation.

L'abondance des matières, et notamment le compte-rendu du procès de Bourges, nous empêchent de reproduire ce document.

Un incident assez grave s'est produit au commencement de cette séance : plusieurs accusés ont fait choix, comme *avocats*, de MM. Bac et Coraly, cités comme *témoins* dans cette affaire.

Ces deux positions peuvent-elles se concilier ? Un long débat s'est engagé à ce sujet.

D'un autre côté les avocats nommés d'office assurent qu'il leur a été impossible de prendre connaissance des nombreuses pièces du procès, qui dépassent, dit-on, le chiffre de 3000, et des dépositions des témoins entendus au nombre de 1150, puisqu'ils n'ont été informés que le 9 mars du mandat qui leur était confié. Ils ne peuvent, en outre, se charger de la défense d'inculpés qui persistent à réclamer l'assistance des avocats de leur choix, Mes Bac et Coraly.

Un arrêt de la cour, après avoir reconnu que les témoins ne sauraient être admis au nombre des défenseurs qu'après leur déposition, maintient la plupart des avocats nommés d'office dans leur mandat, mais diminue le nombre des accusés qu'ils sont chargés de défendre.

Haute cour de justice.

Présidence du citoyen BÉRENGER (de la Drôme.)

Audience du 14 mars 1849.

Les dispositions de la salle d'audience sont telles que la majeure partie des assistants, public, jurés, accusés et journalistes, sont enrhumés, ce qui produit de minute en minute un concert de toux des moins harmonieux. Le peu d'intelligence qui a présidé à ces arrangements est véritablement incroyable.

Me HAMEL, avocat de Borme. Borme m'a chargé de dire à la cour qu'il avait vu en effet M. Watrin entr'ouvrir la porte, mais que, d'un autre côté il n'est pas moins certain que Louis Blanc ne se trouvait pas dans la salle.

On appelle le témoin Alcan, agent d'affaires publiques, rue Dauphine à Paris.

BLANQUI. Je dois me plaindre de ce que certains journaux, pour donner plus d'étendue à leur compte-rendu, reproduisent les dépositions imprimées des témoins, au lieu de reproduire les dépositions faites à l'audience.

M. LE PRÉSIDENT. J'ai déjà eu l'occasion de remarquer l'infidélité de certains comptes-rendus, et j'engage MM. les journalistes à plus d'exactitude. — Au témoin : Dites ce que vous savez.

ALCAN. Désirant augmenter une collection que je faisais d'écrits relatifs à la révolution de Février, j'allai chez M. Blanqui, et je lui demandai l'exemplaire de l'affiche qu'il avait fait apposer à la porte de sa maison.

Le greffier donne lecture de cette affiche, dans laquelle les évènements de Rouen sont qualifiés d'assassinats, et dans laquelle le général Gérard et le procureur-général Franc-Carré sont signalés à l'aversion publique.

BLANQUI. Messieurs, il faut vous reporter à l'époque où cette affiche a été rédigée. Il y règne un ton de colère justifiée par l'horreur des évènements qui eurent lieu, et dont Me Bac a fait un si sombre tableau dans sa plaidoirie devant la cour d'assises de Caen.

M. LE PRÉSIDENT. Vous parlez de la cour d'assises de Caen ; je dois dire qu'une sévère condamnation a frappé les auteurs de ces troubles.

BLANQUI. Puisqu'on insiste, je serai obligé de donner lecture des faits qui ont eu lieu à Rouen et qui se sont déroulés devant la cour d'assises de Caen.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Cela est inutile, car la plaidoirie de Me Bac n'a pas réussi à détourner le verdict du jury.

On appelle le témoin Trinité, avocat à Paris, rue Jean-Jacques Rousseau.

Ce témoin rend compte d'une séance qui eut lieu le 13 mai au club Blanqui. Il a été déjà question de cette séance, dans laquelle Blanqui combattit un orateur qui lui semblait trop violent. Le témoin ne révèle aucun fait nouveau.

On appelle le témoin Bertrand (Jean), représentant à l'Assemblée nationale. Il rend compte de la séance du 13 mai au club Blanqui, à peu près de la même façon que le précédent témoin.

BLANQUI. L'impression produite sur le témoin n'est-elle pas qu'il n'y avait aucun danger réel d'une manifestation contre l'Assemblée ?

LE TÉMOIN. La pensée de la manifestation me parut évidente, et j'avais la conviction qu'elle ne pourrait être que violente.

Les témoins Détours, représentant du peuple, et Lamieussens, agent consulaire à Port-Louis, ne répondent pas à l'appel de leur nom. On appelle le témoin Bassac, ex-chef du 5e bataillon de garde mobile, aujourd'hui lieutenant au 1er léger.

Le témoin rapporte qu'étant de service au palais de l'Assemblée, il reçut l'ordre de faire remettre la baïonnette au fourreau par son bataillon. Le général Courtais donna lui-même cet ordre, et le témoin l'obligea lui-même à le lui donner par écrit. Néanmoins le général Courtais s'étant éloigné, le témoin fit remettre la baïonnette au bout des fusils.

Il engagea les accusés Blanqui et Raspail à ne pas chercher à entrer; Raspail répondit : Je voudrais bien me retirer, mais cela est impossible, nous sommes débordés.

LE TÉMOIN, poursuivant sa déposition, s'exprime ainsi :

J'ai remarqué Borme qui voulait entrer. Je le vis mettre l'épée à la main et crier : A l'Hôtel de Ville ! à l'hôtel-de-Ville !

BORME. Je n'avais pas d'épée. Je vous ai demandé à sortir.

LE TÉMOIN. Ne confondons pas. Vous m'avez demandé à entrer et non pas à sortir. Vous n'aviez pas une épée en entrant, mais en sortant vous en aviez une, et vous criiez comme un énergumène devant mon bataillon.

D. Quel costume avait l'accusé Borme? — R. Le costume qu'il porte aujourd'hui. Je reconnus Blanqui. On me désigna quelqu'un sous le nom de Raspail, mais plus tard je vis M. Raspail et je reconnus qu'on m'avait trompé.

RASPAIL. On a désigné au témoin une personne comme étant Raspail. Il y a donc eu un faux Raspail. Le général Courtais a dit même qu'il y en avait eu deux. Quand je suis entré, ne connaissant pas les localités, je suis monté dans le dix-huitième bureau. J'étais seul. Là, j'ai trouvé vingt personnes brisant tout, et je dis à des sous-officiers de la mobile : Comment trouvez-vous cela? Ils me répondirent : Nous n'avons pas d'ordre.

Au reste, Blanqui n'était pas là. Ce n'est pas possible, c'est une erreur.

Le témoin persiste et affirme avoir reconnu Blanqui.

BLANQUI. M. le procureur-général tient beaucoup à ce que les grilles aient été forcées. Or, ce n'est pas exact. Les portes ont été ouvertes. Si la grille avait été forcée, elle aurait été renversée.

LE TÉMOIN. La grille a été forcée dans ce sens que lorsque les portes ont été ouvertes pour M. Courtais, la foule a fait irruption et j'ai été lancé dans l'intérieur. Pour la refermer, il a fallu employer la force.

BLANQUI. N'est-il pas vrai que nous sommes entrés par suite de la pression de la foule?

LE TÉMOIN. Oui.

UN JURÉ. Le témoin se souvient-il des paroles qu'il a échangées avec le citoyen Blanqui?

LE TÉMOIN. Non, je ne m'en souviens pas.

On appelle le témoin Lebreton, marchand de vin à Sèvres.

Le 14, j'allai voir Sobrier et je lui dis : Il doit y avoir quelque chose. Il me répondit : Oui, cette manifestation m'embête, mais je crois qu'il faut la faire dans l'intérêt de la Pologne.

Quant à la maison de la rue de Rivoli, c'était moins la maison de Sobrier que la maison de tout le monde. On donnait là des pièces de vingt sous à tous ceux qui, sous un prétexte ou sous un autre, venaient en demander.

Je rencontrai là Larger, qui me dit : « Je crains des vengeances particulières. » J'allai à l'Assemblée, et je vis les efforts de Barbès et de Raspail pour faire évacuer la salle, et il n'a pas tenu à eux que la foule ne se retirât.

Je contribuai avec Larger à délivrer le représentant Saint-Romard.

Me RIVIÈRE. Le témoin veut-il dire ce qu'il pense sur Larger?

LE TÉMOIN, avec émotion. Oui, Larger est honorable ; c'est la jalousie qui l'a fait asseoir sur ces bancs, qui a motivé son arrestation.

On appelle le témoin Taschereau, représentant du peuple, rue Caumartin, éditeur de la *Revue rétrospective*.

Après les questions d'usage, le témoin commence par rappeler les faits généraux de l'invasion. Il poursuit ainsi : Après l'invasion, le représentant Flocon m'invita à sortir, attendu qu'il avait entendu donner l'ordre de m'arrêter. Plus tard, M. Flocon me dit que c'était Blanqui qui avait donné cet ordre. Je me rappelle que M. Raspail était à la tribune en même temps que Blanqui et Quentin. M. Raspail appela l'attention de M. Blanqui dans la direction de la salle où je siégeais.

D. Y eut-il un autre représentant de menacé? — R. M. Flocon donna le même avertissement à M. Senard.

M. LE PRÉSIDENT, à Blanqui. Qu'avez-vous à dire?

BLANQUI. Ce qui s'est passé entre MM. Flocon et Taschereau ne me regarde pas.

RASPAIL. La peur fait voir double, et M. Taschereau a pu me voir en même temps en bas et en haut de la tribune par une sorte de vue rétrospective. Le fait est qu'il est absolument faux que je fusse à la tribune en même temps que Blanqui.

LE TÉMOIN. J'affirme que je vous ai vu en même temps que Blanqui et Quentin.

RASPAIL. C'est la première fois de ma vie qu'on m'impute la pensée de vouloir faire assassiner quelqu'un. Qui donc pourrait vouloir faire assassiner M. Taschereau, l'auteur de la *Revue rétrospective*, qui voit si souvent en arrière ce qui se trouve en avant. Non! non! comme Cyrus, il y a certaines gens que nous voulons laisser vivre, comme un exemple aux citoyens, pour les engager à ne pas les imiter.

On appelle le témoin Flocon, représentant du peuple.

D. Que savez-vous sur la journée du 15 mai?—R. Je pense que je n'ai pas à raconter les faits généraux. Quant aux faits particuliers, je sais peu de chose. Je fis appel aux bons sentiments de quelques envahisseurs, qu'on ne peut appeler des insurgés, car il n'y avait pas d'insurrection. J'entendis à ce moment prononcer le nom de M. Taschereau, craignant qu'il ne fût menacé je l'engageai à se retirer.

D. Que dites-vous à M. Taschereau?— R. Je lui dis : Votre nom vient d'être prononcé à côté de moi.

D. Par qui? — R. Je n'ai pu le savoir ; cela m'était impossible.

D. M. Taschereau a déposé que vous lui aviez dit : L'ordre vient d'être donné de s'emparer de vous par Blanqui. — R. Je n'ai pas dit cela.

On rappelle le témoin Taschereau, et on l'invite à s'expliquer sur sa déposition.

M. TASCHEREAU. Je persiste à dire que ces paroles m'ont été dites par M. Flocon, au moins quant au sens. Le soir, j'allai remercier M. Flocon, je lui serrai la main et je lui demandai : Par qui cet ordre a-t-il été donné? Il m'a répondu, par Blanqui.

D. (A M. Flocon.) Qu'avez-vous à dire ?

M. FLOCON. Quant au texte de nos paroles, je ne saurais me les rappeler ; mais j'affirme que je n'ai pas attribué cet ordre à Blanqui, par la raison que je ne l'ai pu entendre donner par Blanqui.

M. TASCHEREAU. Il est possible que j'aie mal interprété les paroles de M. Flocon.

D. (A M. Flocon.) En ce qui concerne M. Senard, qu'avez-vous à dire? — R. Je ne l'ai pas entendu menacer. Seulement je craignais que sa présence ne fût, pour quelques hommes, un prétexte de violence.

D. Le nom de M. Senard fut-il aussi prononcé? — R. Je crois que oui, mais je ne l'affirme pas, et je ne sais pas par qui.

BORME. Le témoin se rappelle-t-il m'avoir vu à onze heures et demie à l'Assemblée? — R. Cela est possible.

D. Vous connaissez Borme; sous quels rapports le connaissiez-vous? — R. Borme est venu plusieurs fois à la *Réforme*. Il était inventeur d'un procédé par lequel on pouvait allumer de grands incendies. Il venait me faire part de sa découverte et se plaindre des ministres qui n'avaient pas voulu utiliser ses procédés.

J'ai appris de lui-même qu'il avait reçu des secours de la reine.

UN JURÉ. Comment le témoin connaissait-il Degré?

M. FLOCON. Comme voisin, en 1830. Il était venu me voir une ou deux fois, et j'ai été fort étonné de retrouver en Degré le fameux pompier du 15 mai. Il ne s'occupait nullement de politique.

D. L'avez-vous reconnu dans l'Assemblée? — R. Non. Son costume d'ailleurs m'en aurait empêché.

D. Qu'a-t-il fait dans l'Assemblée? — R. Il gesticulait, mais non pas d'une façon menaçante.

BLANQUI. MM. les jurés remarqueront que je n'ai en aucune façon prononcé ni le nom de M. Taschereau, ni le nom de M. Senard.

FLOCON. Je dois ajouter quelque chose à ce que j'ai dit. Albert était membre du gouvernement provisoire avec moi. Le 4 mai, le gouvernement vint déposer ses pouvoirs sur la tribune de l'Assemblée. Je fis partie de la première combinaison ministérielle, Albert n'en faisait pas partie. Peu après, rencontrant Albert, je lui demandai quelles étaient ses intentions. Il me répondit : « J'ai une mission difficile à remplir, et je veux me retirer pendant plusieurs mois pour me livrer à des études indispensables pour l'accomplissement de mes devoirs. » Quant à mon ami Barbès...

BARBÈS. Je ne me défends pas, et je te prie de ne rien dire à ma décharge.

M. LE PRÉSIDENT. Nous vous engageons à dire tout ce que vous savez.

FLOCON. Dans le *Moniteur* on a mis cette phrase : « Tu te trompes, Barbès ; il nous faut deux heures de pillage. » Or, si cette phrase avait été prononcée, celui qui l'aurait dite aurait été puni sur-le-champ, car il est impossible d'associer le nom de Barbès à une idée de pillage.

En ce qui concerne Sobrier, malgré nos dissentiments politiques, je peux dire que je ne connais pas de cœur plus généreux, plus loyal.

En ce qui concerne M. Raspail, je dois dire qu'après avoir lu la pétition, il quitta l'Assemblée, épiant du dehors avec anxiété ce qui se passait dans la salle.

Me BETHMONT. Je désire que le témoin s'explique sur les sympathies politiques de M. Courtais, et s'il pouvait s'associer à des idées de renversement de l'Assemblée.

FLOCON. Je connaissais M. Courtais, et c'est une chose monstrueuse que de lui imputer une pareille idée : c'est la première victime du 15 mai.

On appelle le citoyen Sklomer, ancien sténographe, aujourd'hui professeur au lycée de Nantes.

Le témoin rapporte, avec une pantomime théâtrale, un discours qu'il aurait entendu prononcer à M. Lamartine. Il parle beaucoup de ce qu'il a fait et de ce qu'il a vu, mais rien de tout cela n'a rapport à l'accusation. Cette déposition excite une assez grande hilarité dans l'auditoire, ce qui paraît choquer beaucoup le témoin.

Il reconnaît Quentin pour s'être jeté sur M. Lamartine.

QUENTIN. C'est la première fois que je vois le témoin, et c'est sans doute la première fois qu'il me voit aussi.

La volubilité du témoin et sa pantomime continuent à égayer l'auditoire. Il résulte de sa déposition qu'il a sauvé la vie à M. de Lamartine, et qu'il a fait un très beau discours aux factieux du 15 mai, qui en ont peu tenu compte, à ce qu'il paraît.

DEGRÉ, interrompant le témoin. Pardon, il me semble que par respect pour la cour et les jurés, le témoin ne devrait pas s'accroupir ainsi sur le dos du fauteuil.

LE TÉMOIN, après avoir protesté contre l'observation de Degré, continue. Je remarquai Blanqui ; il portait ce jour-là un gilet boutonné presque jusqu'en haut, laissant à peine voir le linge d'une blancheur fort douteuse (Rumeur). Il me dit : Nous sommes 200 mille, et il ajouta : C'est ici une manifestation politique. Il me dit aussi d'autres paroles, et si Blanqui voulait venir à mon secours (Rires), j'en dirais plus.

BLANQUI. A l'occasion de cette déposition, je dois dire que j'ai écrit une lettre par laquelle j'invitais un représentant auquel j'avais parlé à venir déposer. Il paraît que celui que je prenais pour un représentant n'est autre que le témoin Sklomer.

On appelle le témoin Saint-Aubin (Eléonore), artilleur à Douai, employé à la buvette de l'Assemblée au 15 mai. Ce témoin a vu entraîner les accusés Barbès et Blanqui. Quant à l'accusé Courtais, il était ahuri, tout le monde le tirait par son habit, il ne savait plus où donner de la tête.

M. le procureur général lit au témoin sa déposition écrite qui est plus formelle que sa déposition orale, et à laquelle le témoin acquiesce naturellement, ce qui fait hausser les épaules à l'accusé Courtais.

BLANQUI. Je proteste contre cette façon de procéder, et qui consiste à s'armer de dépositions recueillies dans l'instruction secrète qui ne mérite aucune confiance. J'ajoute que le témoin avait parlé aussi de Pierre Leroux, qui, ce jour-là, n'a pas paru à l'Assemblée.

Un vif débat s'engage entre le procureur-général et Blanqui sur le point de savoir si le témoin a dit oui ou non que Blanqui avait prononcé lui-même ces paroles : L'Assemblée est dissoute.

Blanqui demande que le témoin soit rappelé.

D. Etes-vous sûr que ce soit Blanqui qui se soit écrié : L'Assemblée nationale est dissoute. A l'Hôtel-de-Ville ! — R. Non ; je ne pense pas avoir dit cela. J'ai vu Blanqui porté par la foule, mais je ne sais pas s'il a prononcé ces paroles. Je ne l'ai pas entendu.

On appelle le témoin Schlinger, marchand de musique à Paris.

Ce témoin dépose des faits très connus et étrangers à l'accusation.

M. le président donne lecture de la déposition écrite du témoin, qui persiste à dire qu'il n'a pas vu Blanqui. M. le président l'invite à désigner Blanqui sur les bancs ; le témoin montre Quentin comme étant Blanqui.

Me Hamel demande au témoin si ceux qui sont entrés dans le cabinet ont fait quelques violences, et s'ils étaient armés.

Le témoin répond négativement. Il reconnaît Thomas et Borme pour être entrés ensemble dans le cabinet de M. Flottard.

D. Relativement à l'accusé Borme, vous avez rapporté qu'il vous avait dit : La première fois je m'en suis allé comme un petit saint Jean, il n'en sera pas de même cette fois-ci?—R. Oui, je me rappelle cette phrase. Je me la rappelle parfaitement.

BORME. Ce n'est pas moi qui ait dit cela.

Le témoin persiste à dire que c'est bien Borme qui a prononcé ces paroles. On lui représente une liste sur laquelle sont les noms du gouvernement provisoire. Il ne reconnaît pas cette liste pour être celle qu'il a trouvé à l'Hôtel-de-Ville.

On appelle le témoin Robequin, traiteur à Paris, rue du Jardin-des-Plantes, qui, après les questions d'usage, dépose ainsi :

Ce que j'ai à dire ne sont que des suppositions. J'ai dit que je croyais avoir vu Blanqui emmené par des gardes nationaux à l'Hôtel-de-Ville; mais je ne crois pas que ce soit exact. J'ai lieu d'être convaincu que Blanqui n'était pas là.

Pressé de questions, le témoin déclare qu'il ne peut dire sur quoi sa conviction s'est formée.

BLANQUI. Je déclare que je ne suis pas rentré chez moi, et à ce sujet on pourrait entendre le concierge de ma maison. Il est aussi de notoriété publique que je n'ai pas été arrêté, et que je ne me suis pas trouvé à l'Hôtel-de-Ville. Je demande formellement qu'on fasse assigner le témoin Crousse, avec lequel je me trouvais après le 15 mai, et il me semble que l'accusation ne peut me le refuser.

LE TÉMOIN. Je ferai l'observation que Blanqui avait deux domiciles.

BLANQUI. Oui, j'en avais un rue Boucher, chez mon ami Flotte, et un chez ma mère. Je prie MM. les jurés de se rappeler que M. Garnier-Pagès a annoncé faussement à la tribune que j'avais été arrêté.

On a fait une perquisition à mon domicile, rue Boucher, et on n'a rien trouvé qui ressemblât à des proclamations.

On entend ensuite le témoin Lescat, âgé de 50 ans, employé au Conservatoire. Le témoin déclare qu'il sait peu de chose de ce qui s'est fait ou dit au club Blanqui.

D. Et le 15 mai au soir, que s'est-il passé au club Blanqui? — R. Le club a tenu séance, et une grande foule y assistait.

Le 15 mai, sur les 7 heures 1/2 ou 8 heures, le club se réunit comme à l'ordinaire, il n'y avait que 100 montagnards sociétaires environ. En l'absence de Blanqui, M. Thouard prit la présidence et dit, entre autres choses, que si Blanqui s'était conduit comme on le disait, il méritait d'être châtié. En entendant ces paroles, les sociétaires se levèrent et crièrent contre lui. Lacambre dit qu'on se rendrait à la préfecture de police, et l'un des assistants ayant demandé s'il fallait y aller armé, Lacambre répondit : On vous le dira.

BLANQUI. Le témoin était concierge de notre salle de club, il a pu voir avec déplaisir notre arrivée dans cette salle.

Cependant je vous prie de lui demander si j'ai employé, soit à son égard, soit à l'égard de toute autre personne, des procédés de brutalité, ou si j'ai fait usage de paroles désobligeantes.

LE TÉMOIN. Non. Au contraire, M. Blanqui s'est interposé une fois pour me défendre contre la vivacité de Lacambre.

On appelle le témoin Landolphe, ex-agent consulaire, rue des Quinze-Vingts, à Paris. Il dépose ainsi :

J'ai été mis moi-même en arrestation après les évènements de juin, et je suis resté au secret pendant six semaines.

On m'a interrogé sur Blanqui, et j'ai porté sur lui un jugement que je dois rétracter ici. J'ai, en effet, passé quatre mois dans les casemates et j'ai acquis la certitude que je m'étais complètement trompé à l'égard de Blanqui. Il n'a eu ni la possibilité, ni la volonté de mettre, comme dit l'accusation, le feu aux poudres.

Dans son interrogatoire, le témoin insinuait que Blanqui pouvait avoir été l'instigateur principal de la journée du 15 mai, sans cependant qu'il en fût le chef.

Me RIVIÈRE. Le témoin n'a-t-il pas eu, le 15 mai, une conversation avec Napoléon Lebon?

LE TÉMOIN. Oui : Lebon que je rencontrai, me dit : Nous ne voulons pas que la société des Droits de l'Homme remue.

Vers une heure du matin, après le 15 mai, j'étais chez le préfet de police lorsqu'on vint faire un rapport sur les évènements du passage Molière.

La maison où la société des Droits de l'Homme tenait ses séances fut visitée par le commissaire, qui n'y trouva rien. Plus tard, des gardes nationaux s'y rendirent spontanément, ils enfoncèrent les portes et tirèrent les uns sur les autres.

BLANQUI. Dans la déposition écrite du témoin, on trouve un échantillon des préventions qui s'élevaient de toutes parts contre moi. Maintenant je prie le témoin de dire ce qu'il pense de mon club. — R. Je n'y ai rien vu d'extraordinaire : personne n'était armé.

L'ordre d'audition est interverti sur la demande de l'abbé Lefebvre, qui vient rapporter à la cour des propos que lui a tenus un jeune homme qu'il ne connaît pas.

Il s'agit d'un ruban rouge qu'un jeune homme lui aurait dit devoir servir de signe de reconnaissance.

On reprend l'audition des témoins dans leur ordre régulier. Le seul témoin à charge de Flotte, cité à la requête de l'accusation, est le témoin Elouin (Marie), âgé de 51 ans, attaché à la police municipale. Il dépose ainsi :

Je ne peux rien dire de ce qui s'est passé dans la journée du 15 mai. Je n'en peux parler que par les rapports qui m'ont été faits. Quant à M. Caussidière, il a refusé d'aller à l'Hôtel-de-Ville, et il a voulu faire arrêter deux personnes qui prétendaient qu'on s'y était battu.

D. Flotte est-il venu à la préfecture? — R. Non, je ne l'y ai pas vu. On amena un jour M. Flotte pour avoir apposé des affiches, mais ce fait était sans importance et je le fis relâcher moi-même.

BLANQUI. Qu'aurions-nous donc été faire à la préfecture? Nous faire arrêter par Caussidière, qui nous faisait surveiller et poursuivre.

On appelle le témoin Prat, âgé de 40 ans, voyageur, demeurant à Enghien-les-Bains.

Le témoin rend compte d'abord des faits qui se sont passés le 16 avril au Champ-de-Mars. Il parle ensuite de ce qui s'est dit au Luxembourg, et que l'on peut voir imprimé au *Moniteur*.

Une fois la séance fut fort orageuse. On parlait des candidats à divers grades dans la garde nationale. On disait : « Si les candidats ne viennent pas, nous saurons bien les faire venir.

Me RIVIÈRE. Si vous n'aviez que cela à dire, ce n'était pas la peine.

On appelle le témoin Lemaire, employé au Luxembourg, qui dépose de ce qui s'est passé dans une séance du Luxembourg.

Ce témoin paraît d'une intelligence extrêmement peu développée. Il répond par monosyllabes, et pressé de questions par le président qui lui rappelle sa déposition écrite, il dit presque toujours : Je ne sais pas ; — je ne me rappelle pas.

M. LE PROCUREUR n'est pas plus heureux. Tout ce qu'il peut tirer du témoin, c'est qu'on avait résolu, dans la dernière séance du Luxembourg, d'aller sans armes à la manifestation de la Pologne.

Le témoin suivant est M. Retourné, également employé au Luxembourg, qui rapporte un propos qui a couru dans le Luxembourg.

M. ARMAND LÉVY, conseil de Blanqui. Je dois faire observer que la démission de Louis Blanc et d'Albert est du 8 mai, et qu'ils n'ont pu se trouver le 13 mai au Luxembourg.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Cependant le précédent témoin a dit les avoir vus le 13 mai.

ALBERT. C'est un mensonge infâme. Nous avons quitté le Luxembourg le 9 mai, et nous n'y avons pas reparu.

On appelle ensuite M. Degousée, représentant du peuple, âgé de 55 ans, questeur à l'Assemblée nationale.

Après avoir déposé de plusieurs faits sans intérêt ou déjà connus, le témoin poursuit ainsi :

Je ne reconnus pas Albert quand il se présenta pour entrer, et je le saisis à la gorge. J'ordonnai à la garde mobile de résister aux factieux, mais, loin de m'obéir, ils firent sonner la baguette dans les fusils.

Ce fait est à la décharge du général Courtais. Quand je m'informai de la façon dont l'envahissement pouvait avoir eu lieu, les gardiens me dirent que le général Courtais avait donné l'ordre de fermer les portes, mais qu'elles avaient été forcées.

D. N'avez-vous pas eu une altercation avec le général Courtais? — R. Non. Le général Courtais était si stupéfait qu'il ne m'entendit pas. Au reste, avant qu'il ordonnât aux gardes mobiles de mettre les baïonnettes au fourreau, ceux-ci avaient refusé de m'obéir.

D. Qui avez-vous vu à la tribune? — Le premier qui a paru est Raspail, qui a lu sa pétition, et qui après a engagé la foule à se retirer.

D. Et Barbès? — R. Barbès ignorait tout à fait le mouvement ; il n'a cédé ensuite qu'à l'entraînement.

M. Degousée fait observer que le témoignage de M. Bureaux de Puzy, dont la parole fut également impuissante pour engager la garde mobile à résister, serait utile.

LE TÉMOIN. Je dois dire de plus que lorsque le général Courtais donna l'ordre d'ôter les baïonnettes, quelques-unes avaient été tordues, et que vraisemblablement c'était pour éviter un pareil malheur qu'il donna cet ordre.

Au reste, je n'attribue aucune pensée de trahison au général Courtais, et s'il y a eu des fautes commises, il faut les attribuer à un sieur Saisset, sous-chef d'état-major.

RASPAIL. Le témoin n'a-t-il pas proposé de comprendre tous les accusés de mai dans la transportation générale décrétée contre les détenus de juin?

M. LE PRÉSIDENT. J'invite le témoin a ne pas répondre.

LE TÉMOIN. Je ne le rétracte pas.

COURTAIS. Je n'aimais pas M. Saisset, mais je ne pouvais pas m'en débarrasser.

LE TÉMOIN. Cela est vrai, et j'ajoute que jamais, dans ma pensée, le général Courtais n'a été complice de l'attentat du 15 mai.

BLANQUI. Le témoin vient de dire que le général Courtais pourrait n'être qu'un instrument. L'instrument de qui? Il a parlé d'une influence occulte, mystérieuse; quelle est-elle?

M. DEGOUSÉE. C'était celle des clubs.

BLANQUI. Un bataillon de la garde nationale vint nous menacer, et d'autres s'offrirent pour nous défendre.

Quant à ce pouvoir occulte, qu'entend par là le témoin?

LE TÉMOIN. C'est ce pouvoir qui a fait les journées du 17 mars et du 16 avril.

D. Blanqui en était-il? — R. Oui...

SOBRIER, VILAIN et FLOTTE s'écrient : Et moi aussi!

BLANQUI. Mais les chefs des *clowbs*, comme dit M. Degousée, ne formaient pas un pouvoir occulte.

L'audience est levée à six heures, et renvoyée à demain, dix heures.

FAITS DIVERS.

Nous lisons dans le *Peuple* :

« Le citoyen Duchêne s'est présenté ce matin devant la cour d'assises, assisté de notre ami Madier de Montjau aîné, pour demander une remise fondée sur l'indisposition de notre collaborateur Ménard, auteur et signataire des feuilletons qui ont donné lieu à la nouvelle poursuite dirigée contre le *Peuple*.

» La cour, ne trouvant pas le certificat de maladie présenté par Ménard suffisamment régulier, a ordonné qu'il serait passé outre, et nos amis s'étant aussitôt retirés, elle a rendu un arrêt par défaut qui condamne Duchêne et Ménard à QUATRE ANS d'emprisonnement et CINQ MILLE francs d'amende!

»Faisait-on mieux sous la royauté contre le *National* et la *Réforme*?»

— Un jeune ouvrier maçon qui portait une calotte rouge a été arrêté par les agents de M. Rébillot et conduit chez le commissaire comme coupable d'arborer un emblème anarchique. Ce magistrat, nous devons le dire, ne fit que hausser les épaules et rendit à la liberté cet enfant que, dans leur zèle exagéré, les gardiens de Paris avaient cru devoir empoigner. Le *Moniteur* ne fera-t-il pas sur ce fait quelque tartine à la Faucher? (*Révolution démocratique et sociale.*)

— Nous croyons savoir que ce matin il a été dit en *haut lieu* : La France n'a pas d'alliés, elle ne peut prendre l'initiative, ses ressources pécuniaires sont absorbées; mais si le gouvernement anglais y aidait diplomatiquement, *la France interviendrait en faveur des libertés italiennes*. (*Estafette.*)

— On vient d'écrouer à la prison militaire de la rue du Cherche-Midi M. Charbonnier de la Guesnerie, arrêté à Angers comme impliqué dans l'insurrection de juin. Indépendamment de l'accusation d'avoir pris part à un attentat contre le gouvernement, M. Charbonnier de la Guesnerie, ancien officier de la garde royale, est accusé d'avoir fait des distributions d'argent aux insurgés.

— Les instituteurs et institutrices socialistes sont prévenus que la deuxième réunion relative à un projet d'association, aura lieu dimanche 18 courant, à une heure, chez le citoyen Perot, 21, rue de Bréda.

— Les nouvelles que nous empruntons à l'*Union médicale*, ou que nous avons recueillies nous-mêmes sur le choléra, sont rassurantes. Depuis le 9 mars, jour où un premier malade est entré à l'Hôtel-Dieu, on compte en tout six ou huit admis dans les différents hôpitaux. La plupart de ces cholériques sont déjà en voie de guérison, et il y a eu seulement deux décès.

A Saint-Denis, si l'on fait abstraction des cas observés au Dépôt de mendicité, qui contient 800 malheureux âgés ou maladifs, et qui se trouvent par conséquent dans des conditions tout à fait exceptionnelles, on n'a constaté, dans la ville même, que neuf exemples de la maladie; et ce chiffre est très faible relativement à la population, qui est de 10 500 habitants, et surtout eu égard à l'époque depuis laquelle le fléau a paru, puisque le premier cas date du 31 janvier, c'est-à-dire de quarante jours.

Cette lenteur des progrès de l'épidémie est assurément fort remarquable : et ce qui prouve aussi l'affaiblissement notable de l'influence morbide, c'est que le nombre des individus atteints est peu considérable, et que, même dans les cas funestes, la lutte est plus longue et dure quelques jours, au lieu d'être terminée en quelques heures. La loi des épidémies meurtrières (et l'on en eut la triste confirmation pendant le choléra de 1832) est une invasion soudaine, inattendue, une extension rapide et multiple, une marche toujours ascendante pendant une période donnée, une mortalité d'autant plus infaillible et plus prompte, qu'on est plus près du début. Ces caractères, à peu près constants, ont jusqu'à présent manqué au choléra de 1848 49, dans les divers pays qu'il vient d'envahir; ils ont manqué surtout en Angleterre et dans plusieurs départements où il s'est montré successivement; et les considérations précédentes, fondées sur les faits et une expérience toute récente, sont bien de nature à calmer les appréhensions qu'a dû faire naître le retour d'un mal si terrible lors de sa première apparition. (*Constitutionnel.*)

— Nous annonçons l'apparition du nouvel ouvrage de M. Bescherelle, *l'Orthographe d'usage*. Cet ouvrage s'adresse spécialement à tous ceux qui enseignent et étudient la langue française. Il est d'une grande utilité pour les maisons d'éducation, les instituteurs, les professeurs, les ouvriers, les militaires, les commerçants et les étrangers. Les tableaux synoptiques qu'il renferme contribuent beaucoup à sa clarté.

PETITE CORRESPONDANCE.

Rome. — M. V. réprés. — Vives félicitations *da tutti quanti*. — Vous nous aviez laissés dans une bien cruelle incertitude! — Ecrivez-nous.

Etampes. — M. C. — Reçu les 7. — L'envoi sera continué.

Villamblard. — M. G. — Reçu les 28. — Merci et bien affect souv.

St-Bonnet-en-Ch. — M. N. — Les liv. sont partis depuis quelques jours. Excusez le retard.

Orléans. — Mmes R., L. et F. — Patientez encore quelques jours. Souvenir fraternel.

Bourse du 15 mars.

Il ne suffit pas toujours d'acheter des rentes à terme et de gagner beaucoup d'argent sur le papier, il faut le mettre dans sa caisse en réalisant à propos; aujourd'hui il était trop tard, il n'y avait plus que des vendeurs; c'était une véritable panique. La rente a fait une chute de 3.45.

Le 5 p. 100, laissé hier à 86 35, ouvre à 85, tombe à 82 60 au plus bas, et ferme à 82 90 fin courant, et 82 60 au comptant. Les spéculateurs sont tous attristés.

La Banque de France de 2375 tombe à 2300, en perdant 75 fr., après avoir coté 2290 fr.

Le 3 p. 100, de 54 85 débute à 53 75, et finit à 52 40, après avoir coté 52; baisse, 2 75 c.

Les chemins de fer ne peuvent résister. Orléans perd 12.50 à 855 fr. Avignon-Marseille, de 237 50 tombe à 215; c'est une perte de 25 fr. Il a même coté 210 fr.; le Nord n'est plus qu'à 453 75, cours le plus bas; baisse, 13 fr.

Le marché est impressionné des idées belliqueuses du Piémont. On dit que les Autrichiens ont été battus à la fois en Hongrie et en Italie.

Le bruit court que le roi de Prusse sera nommé empereur d'Allemagne.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	54 85	53 75	52 »»	52 40
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	88 50
Cinq 0/0	86 35	85 »»	82 60	82 90

15 mars. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	52 25 »»	4 Canaux avec prime	1040 »»
— Emprunt 1847-1848	84 40 »»	Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	82 60 »»	Caisse hypothécaire	110 »»
4 1/2 0/0 du 22 mars	»» »» »»	Emprunt d'Haïti	265 »»
3 0/0 j. du 22 septembre	»» »» »»	Espagne, dette active	22 »»
Actions de la Banque	2300 »» »»	— dette passive	»» »»
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	30 25
Récép. Rothschild	80 »»	Emprunt portugais 5 0/0	25 »»
5 0/0 de l'Etat romain	69 »»	— 3 0/0	»» »»
5 0/0 belge 1840	91 50	2 1/2 hollandais	»» »»
— — 1842	»» »»	Zinc Vieille-Montagne	2900 »»
— 4 1/2	»» »»	H. de la Grand-Combe	»»» »»
— Banque (1835)	»» »»	Emprunt du Piémont	885 »»
Obligations de la Ville	1190 »»	Lots d'Autriche	310 »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	440 »»	»»» »»	Orléans à Bordeaux	417 50	415 »»
Versailles, rive droite	251 25	240 »»	Du Nord	466 25	453 75
— rive gauche	205 »»	195 »»	De Paris à Strasbourg	375 »»	365 »»
Paris à Orléans	867 50	855 »»	Tours à Nantes	335 »»	330 »»
Paris à Rouen	540 »»	532 50	Paris à Lyon	»»» »»	»»» »»
Rouen au Havre	312 50	300 »»	Montereau à Troyes	140 »»	130 »»
Avignon à Marseille	237 50	215 »»	Dieppe à Fécamp	177 50	177 50
Strasbourg à Bâle	111 25	107 50	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	370 »»	350 »»	Bordeaux à la Teste	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boulogne	282 50	232 50			

L'un des gérants : G. TANDON.

Spectacles du 16 mars.

THEATRE DE LA NATION.—La Favorite.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Athalie.
ITALIENS.—
OPERA-COMIQUE.—Le Caïd.
ODEON.—L'Epreuve, les Viveurs, Lucrèce Borgia, Pourceaugnac.
THEATRE-HISTORIQUE.—La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE.—Ma Tabatière, les Filles du Docteur, Grenouilles.
VAUDEVILLE.—La Poésie des amours et...., la Foire aux Idées, la Propriété.
THEATRE MONTANSIER.—Habit, Si Jeunesse savait, les Envies, Manchettes.
VARIETES.—La Paix du Ménage, Berger, Moulin, Pauvres Jacques.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Postillon de Saint-Valery, Queue du chat, 50 ans.
GAITE.—Représentation extraordinaire.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 75. **EDITION DU MATIN.** Samedi 17 mars 1849.

NOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.).

PARIS
Trois mois. . . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 16 MARS.

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien.

La République de 1848 doit organiser l'ordre nouveau.

Assemblée Nationale

FINANCES RÉTROSPECTIVES.

L'Assemblée a entamé aujourd'hui la discussion du budget de 1849.

Le représentant Mathieu (de la Drôme) a prononcé, sur l'ensemble de la question financière, un discours chaleureux, inspiré par un amour sincère de la République et par de généreuses aspirations vers le progrès social.

Répondant aux orateurs de la gauche, MM. Mathieu (de la Drôme) et Guichard, M. de Lasteyrie a eu la plaisante idée d'attribuer aux circulaires de M. Ledru-Rollin nos embarras financiers. En l'absence de ce dernier, M. Garnier-Pagès a défendu le gouvernement provisoire et l'impôt des 45 centimes. Il a fort bien établi que l'ancien gouvernement, ayant laissé une dette presque immédiatement exigible de 600 millions en bons du Trésor et dépôts de caisse d'épargne, et de 400 millions en diverses autres dépenses et dettes auxquelles le budget ordinaire n'avait pas pourvu, il était tout simple qu'une révolution qui survenait, en outre, au milieu d'une crise commerciale déjà commencée, rendait très critique la position du Trésor, et qu'il ne fallait pas dès lors accuser de ces embarras telle circulaire ou telle mesure gouvernementale.

Cela est de toute évidence ; mais que fallait-il faire? M. Garnier-Pagès a dit qu'on avait proposé le papier-monnaie, et que le gouvernement provisoire n'en avait pas voulu. « Il a bien fait, s'est-on écrié de plusieurs points de la salle. » Nous, nous disons : Il a mal fait.

Tâchons de justifier notre proposition.

Ne pouvant trouver des ressources autres, il a frappé l'impôt des 45 centimes, — mesure si impolitique, surtout dans les campagnes, qu'il nous est permis de ne pas insister sur cette faute capitale.

Puis, quoique au bout de quatre mois le pouvoir soit revenu dans les mains de la réaction, l'indécision et le défaut d'énergie du gouvernement provisoire, et notamment de M. Garnier-Pagès, ont produit ce résultat, que tous les ateliers ont été désorganisés, les industriels ruinés, l'Etat surchargé d'une rente nouvelle de 100 millions par des emprunts onéreux, et qu'aujourd'hui le Trésor reste obéré et les affaires ne peuvent reprendre.

L'émission du papier-monnaie eût-il produit tous ces désastres? — Nous ne le croyons pas.

Le *Journal des Débats* avouait dernièrement que ce qui discréditait surtout le papier-monnaie, c'était l'exagération des émissions. Evidemment, quand la première révolution avait émis pour 20 ou 40 milliards de papier, il y avait exagération ; l'impossibilité du remboursement était évidente et la dépréciation nécessaire.

Etait-il nécessaire d'émettre en 1848 pour 20 milliards de papier? Non ; deux milliards n'eussent pas été de trop, mais un milliard eût suffi.

Si une émission modérée soutient le papier, il y a quelque chose qui le soutient plus encore : c'est la nécessité. L'argent ayant disparu, le crédit aussi, et par conséquent les billets à terme et les lettres de change, avec quoi aurait-on pu faire des affaires? Le papier-monnaie était tellement nécessaire que les billets de la Banque de France n'ont pas subi un seul instant de dépréciation, quoique réellement ils fussent de véritables papiers d'Etat, puisque la Banque n'avait pour en représenter la valeur en grande partie que des rentes sur l'Etat.

Emission modérée, nécessité, — ajoutons : confiance. La confiance eût été accordée aux billets émis par l'Etat.

Certes, une immense panique s'est répandue dans Paris dès le 25 février. Mais par qui surtout a-t-elle été ressentie? Par la haute bourgeoisie. Le peuple était républicain, le petit commerce et la petite industrie étaient républicains. « Je perdrai peut-être quelque chose à la République, disait devant nous un petit fabricant de cadres dorés, mais tant pis ; ce mot de République réchauffe le cœur. Vive la République ! »

Dans la moyenne bourgeoisie, dans le moyen commerce, il y avait aussi sinon empressement, au moins bon vouloir pour la République.

Le bon vouloir de cette partie importante de la bourgeoisie active, et l'enthousiasme populaire, se seraient traduits, à l'égard des billets d'Etat, en confiance. En recevant ce papier, dont ils eussent tous compris l'importance pour la liquidation de leurs propres affaires, ils l'eussent fait recevoir par les rentiers et les propriétaires de terres et de maisons. — Reçu à Paris et dans les principaux centres manufacturiers, il eût fini par pénétrer partout ; et quand même il eût éprouvé quelques échecs dans les parties arriérées de la France, qu'importe? Son principal effet eût été obtenu : sauver le budget et sauver le travail de Paris et de nos manufactures.

Non ! on a préféré créer 100 millions de rentes nouvelles, et les économistes trouvent qu'on a eu raison. Mais, en vérité, faut-il en croire les économistes? La seule mesure salutaire prise par le gouvernement provisoire, et qui ait produit d'excellents résultats, est précisément celle que tous les économistes condament, et qui viole fondamentalement leur science : c'est le cours forcé des Billets de Banque.

On a créé, disons-nous, cent millions de rentes. Or, 100 millions pendant dix ans font un milliard. Donc, si chaque année ces 100 millions que l'on va ajouter au budget et prélever sur les contribuables pour payer ces rentes nouvelles, on les eût consacrés à l'amortissement du papier de l'Etat, du papier-monnaie, on se fût libéré en dix ans, tandis qu'avec le système prôné par les économistes et tous les savants financiers, au bout de dix ans on aura payé un milliard en arrérages seulement, et l'on devra encore 100 millions de rentes !... Mais à quoi bon disputer sur une partie perdue?...

Qu'il faut expérimenter le travail attrayant.

Sous ce titre, la *Patrie* nous adresse des interpellations que nous ne voulons pas laisser sans prompte réponse. Voici le commencement de son article :

> La *Démocratie pacifique* nous répond, dans un article vraiment pacifique et posé. Elle avoue d'abord que les forts salaires, les insignes honorifiques et l'appel au dévouement comptent à ses yeux parmi les moyens de surmonter la répugnance attachée à la plupart des travaux. Ceci semblerait dire que le fouriérisme contient encore d'autres moyens de réaliser l'utopie du travail attrayant.
>
> Nous avouons n'avoir pas découvert ces *autres* moyens dans les écrits de Fourier, ni même dans le journal quotidien de ses disciples. Comme nous ne devons pas être les seuls à ignorer ce complément, il ne serait pas mauvais que l'école sociétaire s'occupât de le vulgariser.

Nous avons, depuis longues années, employé toutes les formes possibles de la propagande écrite aussi bien que de la propagande orale, à vulgariser la connaissance de tous les moyens qui doivent rendre le travail attrayant, et nous ne l'avons point fait sans succès, puisque beaucoup d'hommes sérieux admettent la réalité, l'efficacité de ces moyens. Nous promettons à la *Patrie* de donner prochainement place dans la *Démocratie pacifique* elle-même, à des développements sur ce sujet ; mais jamais un journal, occupé des incidents politiques, ne vaudra un livre, un traité spécial pour une démonstration scientifique.

> Les affirmations de la *Démocratie pacifique* et nos dénégations, dit encore la *Patrie*, fourniraient le texte de force volumes économiques, philosophiques ou moraux. Mais la discussion avec le fouriérisme se réduit désormais à des termes très simples, puisqu'il appelle l'expérience de tous ses vœux...
>
> L'opinion n'est point hostile, aujourd'hui moins que jamais, à n'importe quelle expérience socialiste, pourvu qu'à l'imitation de M. Louis Blanc, ou des montagnards, les expérimentateurs ne veuillent pas s'emparer du gouvernement et faire accepter la panacée par la force. Il suffira que M. Considerant expose son plan d'installation d'une commune agricole, pour que le public voie suffisamment le caractère inoffensif et pacifique de cette tentative. Toutefois, que la *Démocratie* nous permette de le lui dire, depuis Février, elle a fait tout ce qu'il fallait pour donner à penser, malgré les protestations qu'elle a cru devoir faire et qui ont amené avec M. Proudhon cette polémique violente dont la presse a dernièrement retenti, pour donner à penser, disons nous, qu'elle marchait avec les hommes de force brutale.
>
> Elle a visiblement appuyé la partie extrême du gouvernement provisoire ; les hommes de juin ont dû se tromper à son langage ; elle a voté pour M. Ledru-Rollin, le prôneur des assignats et des procédés de 93 ; enfin elle a fait cause commune avec tous les partis violents. Elle nous dit aujourd'hui qu'elle n'avait d'autre but que de combattre la banqueroute, l'agiotage, la falsification des denrées, la prostitution, la fausse paternité, l'infanticide, la misère, l'exploitation du travail par le capital. La légitimité du but est incontestable, mais ses moyens pour y arriver nous ont très souvent paru détestables, et nous ne lui avons pas caché notre façon de penser.

Nous sommes fort loin d'approuver toutes les idées qui se sont produites depuis Février comme capables d'opérer la régénération sociale. Nous n'avons dissimulé à aucune époque que nous n'étions partisans ni de l'égalité des salaires, ni de l'absorption de toutes les industries par l'Etat, ni de la suppression inique et impraticable à nos yeux de toute espèce d'avantage attribué au capital. Mais si le Socialisme abritait sous sa bannière beaucoup d'idées fausses, la pensée de perpétuer sans transformation le régime social actuel était encore plus fausse, et en admettant même qu'il y eût égalité d'erreur dans les deux camps, nous avons dû pencher pour le plus généreux, pour celui qui avait l'avantage des aspirations progressives, pour celui qui représentait le mouvement et la vie dans l'humanité. Que le parti qui prend le nom d'honnête et modéré montre une sympathie effective aux classes laborieuses, qu'il confesse la nécessité d'innover et d'innover beaucoup en leur faveur, qu'il se montre disposé à examiner bienveillamment les projets présentés dans ce but, qu'il respecte ces droits d'enseignement, de réunion, d'association, sans lesquels la manifestation des idées nouvelles est impossible, et ce parti ne comptera plus pour adversaires, ni les phalanstériens ni aucun socialiste intelligent et consciencieux.

Nous aurions beaucoup à dire pour justifier notre politique à l'extérieur et à l'intérieur ; nous y reviendrons. Mais ce n'est aujourd'hui qu'un hors-d'œuvre dans la question soulevée entre nous et la *Patrie*. Elle le déclare elle-même :

> Mais, trève d'histoire : ce qui est fait est fait, aussi bien serait-il difficile de nous entendre. Parlons du présent et de l'avenir. L'Ecole fouriériste veut *expérimenter au plus vite* ; elle nous demande de l'aider à en obtenir les moyens. Pour la troisième fois, nous la prions de formuler un plan, de nous dire ce qu'elle entend par ces moyens.

Sauf développements à donner ultérieurement à notre pensée, nous répondrons que le principe de l'Association est conciliable avec le respect absolu de la liberté individuelle ;

Que chaque individualité loin d'être paralysée, froissée par une Association bien entendue, y trouve, au contraire, des compléments et des points d'appui qu'elle chercherait vainement dans le régime du morcellement et de l'incohérence sociale ;

Que l'Association, dès à présent jugée bonne en industrie, est bonne aussi en agriculture, bonne pour les travaux domestiques ;

Que jamais on n'a pu juger par une expérience complète des avantages matériels et moraux qui résulteraient d'une association agricole, industrielle, domestique, commerciale, scientifique et artistique, formée entre les 15 à 1 800 habitants d'une commune moyenne, exploitant une lieue carrée de terrain.

Nous voulons faire cette expérience.

Si le gouvernement ne juge pas à propos de nous venir en aide, nous continuerons à propager nos idées jusqu'à ce que nous ayons trouvé dans les sympathies publiques et dans le dévouement de nos amis de suffisantes ressources pour la réalisation matérielle de l'œuvre.

Mais nous serions fort heureux de voir l'Etat abréger la tâche et en finir promptement avec le phalanstère ; car on en finirait avec lui, soit que l'expérience réussît, soit qu'elle ne réussît pas, si elle était faite dans des conditions loyalement acceptées par toutes les parties contractantes.

Voici le genre de concours que nous demanderions à l'Etat :

L'usage pour un temps déterminé de douze à quinze cents hectares à proximité de Paris ;

La construction par l'Etat, non pas d'un phalanstère, mais d'une première partie de bâtiment nécessaire à l'habitation et aux travaux d'environ 500 personnes.

Nous ne prétendons point engager le personnel dans l'entreprise autrement que par essaims successifs, et nous voulons que les premiers essaims soient composés d'enfants en grande majorité, si bien que l'établissement sociétaire, dans le premier degré de son développement, ait principalement le caractère d'un institut d'éducation professionnelle, unissant aux sciences et aux arts le travail agricole et industriel.

Pour l'entretien de ce personnel du premier degré, pour les avances de livres, d'outils, de machines, etc., nous ferons appel au dévouement des hommes qui partagent nos idées ou qui, sans être convaincus, désirent un essai concluant ; nous demanderons que le gouvernement nous garantisse le complément de la somme nécessaire pour cet objet dans le cas où le concours de nos amis n'arriverait pas à la réaliser.

Ce n'est encore ici que le premier degré de l'organisation d'une commune sociétaire complète. Ce premier pas fait, nous procédons immédiatement à l'admission successive des parents et des familles, qui compléteront les cadres de la grande culture et de la grande industrie. Toutefois, nous nous déclarons jugés par l'expérience, si le début fait avec 500 personnes, dans les conditions indiquées plus haut, n'a pas produit une démonstration assez éclatante du travail attrayant et de l'excellence du régime sociétaire pour déterminer la Société à pousser l'expérience jusqu'à la complète organisation de la commune.

Nous espérons que la *Patrie* trouvera cette réponse suffisamment claire. Si elle veut entrer dans plus de détails, et si les explications que nous pourrions lui donner par la voie de la *Démocratie pacifique* ne lui semblaient pas encore assez précises, nous ajouterons que nous avons depuis longues années des plans et des devis tels que les nécessite un pareil essai, et que nous sommes prêts à faire à ses rédacteurs toutes les communications personnelles que nous ferons à une commission spéciale le jour où il sera donné officiellement suite à notre proposition.

Banque du Peuple.

Nous lisons aujourd'hui dans le *Peuple* :

AVIS.

> Les citoyens qui seraient disposés à aider de leurs épargnes et de leurs capitaux les associations ouvrières déjà organisées ou en voie d'organisation, sont priés de s'adresser aux bureaux de la Banque du Peuple, qui recevra leurs adhésions et les mettra en rapport avec ses adhérents.
>
> Les associations ouvrières fonctionnent toutes avec un plein succès ; le travail ne manque à aucune, et le débouché promet de s'accroître dans une proportion illimitée. C'est, en ce moment, le placement le plus avantageux et le plus sûr pour les capitalistes : ce sera bientôt le seul.

Depuis vingt ans, nous soutenons chaque jour que l'association libre et volontaire entre le capital et le travail, à des conditions qui satisfassent à la fois ces deux intérêts, est la seule solution de toutes les difficultés du problème social.

La fermeté que nous avons mise à résister à l'entraînement irréfléchi qui voulait sacrifier et opprimer le capital, nous a attiré bien des calomnies, et nous a valu de la part du *Peuple* des attaques aussi nombreuses qu'injustes.

Comment concilier cet appel aux capitalistes fait par la Banque du Peuple, avec ses promesses?...

De deux choses l'une : ou les associations ouvrières offriront un bénéfice quelconque au capitaliste auquel elles font appel, ou elles ne lui offriront rien.

Dans le premier cas, que deviennent donc les anathèmes contre le revenu, contre toute participation aux bénéfices?

Offrir quelque chose au capital, c'est opérer l'association du capital et du travail.

Dans le second cas, si on ne lui offre rien, ce *rien* sera sans doute très conforme aux principes qui ont servi de base à la fondation de la Banque du Peuple ;

Mais alors faire un appel aux capitalistes qu'on veut supprimer, leur demander les capitaux nécessaires pour donner la vie à ces associations destinées à les détruire, et leur présenter cette opération COMME LE PLACEMENT LE PLUS AVANTAGEUX ET LE PLUS SUR, c'est par trop utopique...

Nous aimons mieux supposer que la Banque du Peuple n'est pas au fond aussi hostile au capital qu'elle voudrait le paraître.

Dans ce cas, nous dirons au *Peuple*, courage! encore un pas, et nous serons d'accord.

Vous avez déjà admis l'association, vous admettez aujourd'hui que le capital peut intervenir d'une manière quelconque dans les associations;

Encore un pas, et vous reconnaîtrez que l'association du capital et du travail ne peut pas être arbitrairement réglée;

Elle doit être le sujet d'un contrat consenti librement et volontairement par les deux parties, à leur mutuel avantage.

Faites ce pas encore, et nous pourrons marcher sous la même bannière.

La *Presse* publie depuis quelque temps des articles empreints d'un véritable libéralisme. Nous regrettons que l'abondance de nos matières, accrue encore par le compte-rendu du procès de Bourges, nous ait empêchés de citer de ce journal les remarquables passages que nous avons distingués.

Nous donnons un extrait du premier-Paris que cette feuille publie aujourd'hui.

Empêcher les opinions (que l'on considère dangereuses) d'exister, en combattant de longue main l'ignorance par l'instruction et l'erreur par la vérité, serait une louable tâche; mais si ces opinions existent, les empêcher, en se coalisant contre elles la veille d'un scrutin, de se manifester par la voie régulière, légale et pacifique, nous paraît une tâche d'une utilité plus douteuse. Il nous semble voir fermer la soupape de sûreté, quand il importerait de l'ouvrir pour prévenir l'explosion.

En se coalisant ainsi contre les minorités pour les affaiblir le plus possible, n'est-il pas à craindre que ce qu'on enlèvera au droit de discussion, on ne le donne à ce qu'on appelle, dans le langage révolutionnaire, le droit d'insurrection?

Sous ce titre: *Lettres de Londres*, l'*Assemblée nationale* publie une série d'articles conçus dans un esprit dont nos lecteurs se feront une idée par l'appréciation suivante de la Révolution de Février, que ce journal honnête insère dans son numéro d'aujourd'hui:

En quoi le 15 mai diffère-t-il du 24 février? en quoi *les* BANDITS *déguenillés qui envahirent la chambre des députés* différaient-ils des clubs qui prononcèrent la dissolution des représentants?

Nous lisons dans la *Liberté*, feuille bonapartiste:

Nous croyons savoir de source certaine que le président, effrayé des empiètements du parti réactionnaire, et craignant d'être débordé par les exigences de la nouvelle chambre, désire autant que possible que l'Assemblée actuelle ne se sépare pas aussitôt qu'on l'avait supposé. Il verrait en conséquence avec plaisir voter le budget, et le ministère soutiendrait au besoin l'opposition dans son projet de faire proroger l'Assemblée en cas d'évènements extérieurs.

Plus de Conscription!

Nous recommandons à nos amis la propagation de cette courte brochure où sont résumées en 16 pages grand in-8° toutes les questions qui se rattachent à la réorganisation démocratique de l'armée sur des bases de dignité pour le soldat et de force militaire considérable pour la France. Ce travail porte l'empreinte d'une étude sérieuse de ces questions au point de vue pratique, et les propositions démocratiques qu'il renferme sont appuyées par des citations empruntées aux écrivains militaires dont l'autorité est le moins contestée. En ce qui concerne, par exemple, le principe de l'élection appliqué au choix des chefs, il donne un résumé historique très curieux des applications de ce principe en France depuis 1762 jusqu'à l'Empire.

Nouvelles d'Italie.

Les journaux que nous recevons aujourd'hui de Turin sont du lundi 12; ils ne contiennent rien qui fasse prévoir l'entrée en campagne le 13. La *Concordia*, qui exprime la pensée du ministère et de la chambre des députés, continue à pousser à l'union intime du Piemont avec la République de l'Italie centrale.

D'un autre côté, nombre de journaux annoncent que le gouvernement français a adopté le principe de l'intervention en faveur du pape dans la République romaine. On cite des ordres précis donnés à des généraux de se rendre à Marseille pour prendre part à cette expédition, de concert avec l'Autriche, l'Espagne et le Bourbon de Naples. Les uns prétendent que cette expédition aura lieu immédiatement, ce qui nous semble fort difficile, attendu que, pour entreprendre une guerre quelconque, il faut l'ordre de l'Assemblée nationale, et qu'assurément l'Assemblée actuelle ne le donnera pas. Force donc serait d'attendre l'Assemblée législative; mais bien des choses peuvent se passer d'ici là. Pie IX s'éloigne de jour en jour de Rome.

Rien de nouveau à Florence. A Rome, le ministère a été modifié et se trouve composé comme il suit: Finances, Manzoni; intérieur, Saffi; extérieur, Rusconi; grâce et justice, Lazzarini; travaux publics, Montecchi; instruction publique, Sturbinetti; guerre, Rilliet-Constant, et en attendant qu'il soit arrivé, Calandrelli par intérim.

L'Assemblée constituante a adopté par acclamation la proposition suivante:

« L'Assemblée romaine, convaincue que les deux peuples romain et toscan désirent clairement l'union des deux Etats; convaincue que cette union politique ne doit nullement absorber leur vie sociale, mais distribuer partout l'activité et la vie; convaincue que la constitution reposera sur une large liberté municipale, invite le peuple toscan à envoyer ses députés à la constituante romaine. Trois membres seront choisis dans l'Assemblée pour porter cette invitation à la Toscane. »

Les trois membres ont été élus immédiatement. Ce sont MM. Guiccioli, Camerata et Gabussi.

— Voici les conditions proposées aux Siciliens par le roi de Naples sous la protection de la France et de l'Angleterre. On verra si les Siciliens ont raison de les refuser:

« La nouvelle constitution a pour base la constitution de 1812, *modifiée*, selon que peuvent l'exiger les circonstances survenues depuis et la legislation existante. La religion sera catholique, *à l'exclusion de toute autre*. Les pairs sont à vie, nommés par le roi. Les députés sont nommés, soit par les districts, soit par les communes, soit par les universités, sous des conditions de revenu variables. L'électorat est également soumis à des conditions de revenu.

Le roi, s'il ne séjourne pas en Sicile, y est représenté par un vice-roi. La constitution réserve au roi la disposition des forces de terre et de mer, la direction suprême des relations extérieures, le droit de dissoudre le parlement, de nommer à tous les emplois, de conférer les titres de noblesse, les bénéfices ecclésiastiques, et d'exercer, en vertu des concordats, la légation apostolique héréditaire.

» Le roi aura, dans son ministère, un portefeuille des affaires siciliennes. Mais il n'y aura pour toute la monarchie qu'un ministre de la guerre et un ministre des relations extérieures.

» Les affaires militaires ou internationales qui pourront se présenter seront traitées en vertu d'une délégation du roi, soit par le vice-roi de Sicile, soit par un des ministres.

» Le budget sera entièrement séparé, et les dépenses communes aux Deux-Siciles seront réparties entre les deux parties du royaume dans la proportion numérique de leurs populations respectives, ou fixées à 3 millions de ducats par an.

» En outre, les dépenses extraordinaires et les charges de la trésorerie de Naples, nécessitées par les évènements de 1848 et de 1849, réunies aux sommes dont le Trésor de Naples est créancier, formera pour la Sicile une dette qui sera consolidée. Les dettes de la Sicile, contractées avant le 12 janvier 1848, ainsi que celles qu'elle a contractées depuis cette époque, seront à la charge de la Sicile seule.

» Les Siciliens voulant une armée distincte de celle de Naples, le roi exigeait une armée commune aux deux pays. Seulement Palerme sera exceptée de la clause qui permet au roi de faire occuper militairement les points de la Sicile où il jugera convenable d'avoir des troupes. »

Autriche. — Allemagne.

Les journaux ministériels commencent à reprocher à Windisgraetz la tournure que prennent les affaires en Hongrie. Ils avouent qu'elle est en faveur des Hongrois. Dans la bataille qui a eu lieu le 5 mars près de Szolnok, à Czibakhaza, les Autrichiens ont été complètement battus. La *Presse*, journal officiel de Vienne, rapporte qu'après la bataille *meurtrière* de Kapolna, dans laquelle les Hongrois résistèrent vaillamment, ceux-ci s'étaient retirés en partie vers Abony, tandis qu'un autre détachement hongrois se réunissait à Czibakhaza, où une bataille importante a eu lieu. La brigade impériale Kargest fut obligée de se retirer en deçà de la Theiss. Les Hongrois interceptèrent les communications de Szolnok vers Abony. Le point si important de Szolnok est tombé dans les mains des Hongrois. Une grande quantité d'artillerie revint du champ de bataille vers Pesth, et fut transportée dans la citadelle. On a conclu que les impériaux étaient en retraite, ce qui s'est confirmé.

Windisgraetz a reculé son quartier-général jusqu'à Ofen. On le dit blessé légèrement.

On a reçu de Debreczin la nouvelle que Kossuth et ses partisans se sont rendus à Szigeth, dans les Marmaros. Il aurait avant son départ nommé le chef serbe Stratomirowich woivode de Serbie et même ban de Croatie, en remplacement de Jellachich. Cette dernière nomination, si elle est vraie, serait très impolitique, les Croates ne reconnaissant pas au dictateur madgyar un droit qui ne peut appartenir qu'à la nation croate elle-même. Les journaux de Vienne essaient un peu tard de faire croire à la bonne intelligence qui n'aurait jamais cessé, selon eux, de régner entre Windisgraetz et Jellachich. Si l'accord entre ces deux personnages avait été aussi grand qu'on veut le dire, l'armée autrichienne n'aurait probablement pas été humiliée en moins de dix jours par trois défaites consécutives; Windisgraetz ne demanderait pas un renfort de 50 mille hommes, et il n'aurait pas confié le commandement de son armée en déroute au lieutenant-feld maréchal Schlick, qui ne s'est guère fait connaître jusqu'ici que par ses défaites. Windisgraetz s'entend mieux à bombarder les villes qu'à tenir tête à l'ennemi en rase campagne, et si l'empereur son maître veut résister aux généraux polonais de la Hongrie, il ne lui restera plus qu'à demander au czar des généraux après avoir reçu de lui des soldats.

L'alliance de la camarilla autrichienne avec la Russie n'a pas soulevé une indignation moins grande en Allemagne que la dissolution de la diète de Kremsier.

L'inquiétude est grande à Vienne.

Les arrestations continuent dans cette capitale. Les députés Kudlich et Frister, qui se rendaient à Breslau, ont été arrêtés et conduits à Vienne, la chaîne aux pieds et sous forte escorte.

M. Prato, professeur de Roveredo, a été enlevé de son lit à minuit, par deux officiers et par le conseiller au ministère Krause, accompagnés d'une escorte militaire, au nom du commandant général de Vienne. Il en a été de même du député Frischof, dont l'arrestation a excité l'intérêt général. Tout le monde l'estime, autant pour sa conduite courageuse du 18 mars que pour la sagesse et la modération dont il a fait preuve plus tard, en qualité de président du comité de sûreté. Il était absent lorsqu'on l'informa que sa demeure était occupée militairement. On me cherche probablement, dit-il avec calme, et il se rendit chez lui. Tel est l'homme que la camarilla veut rendre responsable du meurtre du ministre Latour.

Quant à la constitution octroyée, le nombre de ceux qui s'en contentent est très petit. A l'exception de l'aristocratie et du gros commerce, satisfaits du cours de la bourse de Vienne, que le coup d'Etat a fait monter, on ne rencontre que des mines tristes et désappointées.

Le moindre vice de cette constitution est d'être contraire aux droits fondamentaux du peuple allemand. Mais le prince Schwarzenberg, qui en est l'auteur, vient de déclarer dans une nouvelle note que l'Autriche, qui ne pouvait sacrifier son existence indépendante à l'unité de l'Allemagne, n'admet pas d'assemblée populaire et démocratique qui représente l'Allemagne.

Dans la séance du parlement de Francfort, du 13, le ministre des finances a déclaré que l'Autriche, la Bavière, la Saxe, le Luxembourg et le Limbourg, se refusaient à payer leur contingent dans les dépenses à faire pour la marine allemande.

L'irritation contre l'Autriche est telle, qu'on parle sérieusement de conférer au roi de Prusse la couronne impériale allemande. Combien de temps Frédéric-Guillaume la gardera-t-il? Les démocrates allemands ont déjà surnommé la saison nouvelle qui s'approche le *printemps des Peuples*!

Assemblée Nationale.

PRÉSIDENCE DE M. LAMORICIÈRE. — *Séance du 16 mars.*

L'Assemblée adopte sans discussion un projet relatif à l'ouverture d'un crédit supplémentaire pour paiement des exercices clos de 1844, 1845 et 1846. Ce projet est adopté par 562 voix contre 2.

M. RULHIÈRES, ministre de la guerre, dépose un projet d'ouverture d'un crédit supplémentaire de 2 571 647 fr. pour les dépenses de la garde républicaine en 1849. Ces dépenses seront partagées entre l'Etat et la ville de Paris.

L'urgence est déclarée, et le projet renvoyé à la commission du budget.

L'Assemblée, conformément au vœu de la commission, décide qu'elle n'autorisera pas les poursuites, contre le *vœu national*, pour insultes à l'Assemblée, poursuites réclamées par le procureur-général de Metz.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet relatif à la responsabilité des agents du pouvoir.

M. HUBERT DE LISLE demande le rejet immédiat du projet.

L'orateur critique le système de la commission, qui tend, dit-il, à jeter la République dans d'inextricables difficultés.

Voici par exemple ce que propose la commission. Si l'Assemblée veut une politique, et que le président en veuille une autre, la chambre enverra au président une sommation de changer de politique. (Eh bien?) Eh bien, je dis qu'il ne peut sortir de là qu'une guerre civile, (Allons donc!)

Le seul moyen qu'ait l'Assemblée de ramener le pouvoir exécutif à une voie meilleure, c'est d'influer sur lui par la pression de l'opinion publique. (Vives protestations.)

UNE VOIX. Vous vous trompez de date. Vous vous croyez en monarchie.

L'orateur blâme aussi la disposition qui prononce la déchéance du président qui aurait dirigé la force publique contre l'Assemblée nationale. Si cette loi eût existé le 29 janvier, assurément une proposition d'arrestation du président de la République eût été présentée.

UNE VOIX. Pourquoi pas?

M. HUBERT DE LISLE. Je n'ai rien à répondre à cette interruption. Je dis que cette loi est grosse de tempêtes et de guerres civiles. (Bruit.)

M. WALDECK-ROUSSEAU fait en quelques mots justice de ces critiques sans entrer dans le fond du débat, qui, dit-il, sera mieux placé lors d'une seconde lecture. Il ne s'agit aujourd'hui de voter que sur le principe.

L'Assemblée décide qu'elle passera à une seconde discussion.

On passe à la discussion du budget.

M. LE PRÉSIDENT. Comme il n'y a pas de rapport général sur le budget, il me semble qu'on devrait discuter séparément sur chaque budget, à commencer par celui des travaux publics.

M. MATHIEU (de la Drôme) insiste pour une discussion générale. Cette proposition est appuyée par M. Lacrosse.

M. MORNAY dit qu'il faut attendre le rapport d'ensemble.

M. GOUDCHAUX répond que la commission ne se propose pas de faire de travail de ce genre.

M. MATHIEU (de la Drôme) a la parole pour la discussion générale. Quoique membre de la commission, dit-il, je ne viens parler ni au nom de la minorité ni au nom de la majorité.

Je viens exposer quelques-unes des idées de ceux qu'on appelle les républicains rouges, en opposition avec les idées de ceux qu'on appelle les républicains honnêtes et modérés (Bruit), afin que le pays puisse comparer.

Le budget de 1849, tel que le proposait votre ministre, s'élevait à plus de 1 600 millions; avec les réductions de la commission, il dépasse encore 1 500 millions. Je l'avoue, ces chiffres m'effraient: une population de 36 millions de Français coûte plus à administrer que 150 millions de Russes, Prussiens et autres peuples à bâtonner. (Agitation.)

Quinze cent millions! mais cela suffirait à nourrir une population de 6 millions d'âmes, soit quinze départements. Il est vrai que nous avons force soldats, douaniers et mouchards (Bruit). Comment se fait-il que notre budget, qui n'était sous l'empire que de 700 millions, et qui sous la restauration ne s'est pas élevé à plus de 900 millions ou 1 milliard, ait progressé d'une façon si exorbitante?

La cause en est d'abord à l'ambition des hommes politiques qui dépensaient en vaines discussions personnelles le temps qu'ils auraient dû employer à s'occuper des affaires du pays.

M. Mathieu critique aussi le gouvernement de Louis-Philippe, qui a fait élever d'un milliard le budget, à l'effet d'acheter des députés, et de payer des ambitions complaisantes et des faveurs électorales. L'orateur examine ensuite les divers ministères. Il fait connaître à l'Assemblée les dépenses que les républicains rouges voteraient avec enthousiasme pour l'amélioration de notre marine et des arsenaux.

Je passe au budget de la guerre (Ah!). La question agitée maintenant est celle-ci: l'état de paix armée épuise l'Europe; nous croyons, nous, que notre armée devrait être diminuée d'un tiers. M. Lamoricière avait déposé son rapport sur la réserve. Au fond de cette loi, on devait trouver 150 millions; mais le citoyen Rateau était trop pressé pour attendre, on n'a pas attendu. La responsabilité de cet empressement à qui de droit! Et pourquoi garderiez-vous une armée? M. Bugeaud ne vous a-t-il pas dit qu'il ne lui fallait que quatre hommes et un caporal pour maintenir l'ordre? (On rit.) Expliquez-vous. Est-ce sur les baïonnettes que vous voulez uniquement vous appuyer? Mais vous avez donc oublié ce qui s'est passé en février?

Louis-Philippe était entouré de 50 à 60 000 hommes qui mirent la crosse en l'air devant le peuple.

M. LE GÉNÉRAL BEDEAU. Je demande la parole. (Sensation.)

M. MATHIEU (de la Drôme). Vous aurez l'armée avec vous, si vous voulez combattre la réaction; mais si vous voulez l'employer contre les idées démocratiques, vous ne la trouverez pas. (Tumulte.) L'armée est sortie du peuple; les soldats ont porté la blouse avant que de vêtir l'uniforme. (Agitation en sens divers.)

M. LE GÉNÉRAL BARAGUAY D'HILLIERS. Jamais l'armée n'appuiera les projets de l'anarchie. (Très bien! à droite.)

M. MATHIEU (de la Drôme). Vous faites de grands efforts, je le sais bien, pour préserver l'armée de la contagion du socialisme, comme vous dites; on dit que des sous-officiers se sont réunis dans un banquet socialiste... C'est une erreur, je le reconnais; ceux de nos collègues qui ont assisté à ce banquet se sont trompés: ils ont pris pour des sous-officiers ceux qui ne l'étaient pas. Le *Moniteur* le dit, et il faut bien le croire. (Rires à droite et à gauche.)

L'orateur, à propos de l'armée, croit devoir interpeller le ministère sur ses projets relativement à l'intervention en faveur du pape. Laissez, s'écrie-t-il, laissez Naples, l'Espagne, l'Autriche, la Russie même s'assembler pour rétablir un pouvoir absolu, et n'ayez pas du moins la honte de vous unir aux assassins de la Gallicie, aux oppresseurs de la Pologne, et puisque vous recourez à ce principe de non-intervention, pourquoi garder une armée. Licenciez-la, ce sera une économie de cent millions.

L'orateur soutient que les ministères ont été trop multipliés. Cette réduction permettrait de faire de grandes économies sur le personnel et sur les traitements. Si les ministères de la guerre et de la marine ne faisaient qu'un; si l'instruction publique était réunie à la justice; et le commerce, si les travaux publics étaient réunis à l'intérieur, que d'économies on en retirerait; et qu'on ne dise pas que nos ministres ne suffiraient pas à ce surcroît de travail; M. Léon Faucher, avec son activité, suffirait à tout, et il pourrait même encore sauver la France comme au 29 janvier.

M. Mathieu (de la Drôme) s'élève contre les indemnités de logement, de chauffage et d'éclairage inscrites au budget en faveur de certains fonctionnaires. Il s'élève aussi contre les frais de représentation. J'espère bien, s'écrie-t-il, qu'un ministre viendra déclarer ici que M. le président de la République renonce au bénéfice du vote qui a été rendu ici l'autre jour. (Exclamations diverses.) Le pays souffre, ajoute-t-il, et en présence de cette misère, le premier magistrat de la République, je n'en doute pas, déclarera que 600 000 fr. lui suffisent. (Même mouvement.) Les retranchements sur le personnel des bureaux sont indispensables.

Au lieu de deux millions, on pourrait ne dépenser que cinq cent mille francs. C'est la même chose dans les départements. L'administration des forêts coûte cinq millions, et les forêts n'entrent dans les ressources de l'état que pour un produit de vingt-six millions. (Mouvement.) Les impositions indirectes rapportent 426 millions, il en coûte 16 millions pour les faire rentrer. Dans une ville de 5 à 10 mille âmes, il y a trois agents comptables, lorsqu'un seul suffirait.

L'orateur aborde ensuite la question des pensions et des retraites. C'est une plaie qui s'étend sans cesse; où s'arrêtera-t-elle? On paie les pensionnaires de la liste civile de Charles X, pourquoi ne payons-nous pas aussi les pensions de Louis-Philippe? Pourquoi ne rétribuons-nous pas Louis-Philippe lui-même, Duchâtel et Guizot?... Si un particulier administrait ses affaires comme sont administrées les finances de la France, il mériterait d'être logé à Charenton.

Passant à la dette publique, l'orateur dit qu'il voudrait qu'on préparât d'avance la réduction de la rente. Il voudrait aussi qu'on s'occupât de l'accomplissement des promesses inscrites à l'art. 13 de la Constitution; cet article annonce la création d'établissements de crédit dans l'intérêt du peuple.

Il ne s'agit pas, continue l'orateur, des intérêts de l'argent, mais des intérêts de l'agriculture. Il faut aussi obtenir le dégrèvement de l'intérêt et la réduction de la rente; il faut l'abaisser au taux du revenu mobilier, sans cours forcé, bien entendu. La Banque de France prête à 4 0/0; c'est beaucoup trop; je voudrais que l'Etat se substituât à la Banque de France; il aurait la possibilité de prêter à 2 ou 2 1/2 tout au plus.

Cette Banque, dite nationale, aurait des succursales, et resterait dans des conditions semblables à celles de la Banque de France. Un capital de 600 millions serait suffisant.

Arrivant au budget des dépenses, l'orateur dit que le budget des dépenses des républicains rouges ne s'élève qu'à 830 millions, tandis que le chiffre demandé par le ministre s'élève à 640 millions. Suivant nous, la dette publique peut être réduite de 120 millions au moins.

Enfin, tous comptes faits les républicains rouges vous demandent un milliard, et les ministres réclament un chiffre de 1 637 millions; jugez entre eux et nous. (Bruit.) Il ne s'agit pas de réduire les impôts, continue l'orateur, mais de les répartir avec plus de sagesse. Dans notre système actuel, qui paie les impôts? Celui qui nous nourrit tous: le marchand et l'ouvrier. Est-ce là de l'égalité? Rappelez-vous l'art. 40 de la constitution, qui veut que tous les Français contribuent, suivant les proportions de leurs moyens, aux charges publiques. Etonnez-vous de la mi-

ôre du peuple ; et, s'il brise les trônes, renverse les rois et les chasse, c'est parce qu'il est toujours spolié par les impôts de toutes sortes.

La République rouge se pose une question. Elle se demande si elle doit voter ou si elle ne doit pas voter le budget. (Ah!)

UNE VOIX. Ah ! votez-le ! (Rires.)

M. MATHIEU (de la Drôme) dit en son nom et en celui de ses collègues, qu'ils ne voteront le budget qu'à la condition que l'impôt sur le sel sera aboli, qu'après abolition complète de l'impôt sur les boissons et le remboursement des 45 centimes par une émission de rentes.

Il faut, dit l'orateur en terminant, que les ministres fassent des économies, s'ils veulent que nous votions le budget. Il est temps que notre glorieuse Révolution de Février profite à ce peuple auquel on a pendant trente-quatre ans arraché les 26 milliards d'impôts qu'on n'a jamais demandés à l'aristocratie. (Ah!) Si vous voulez que les populations des campagnes comprennent la République, prouvez-leur qu'elle est un gouvernement à bon marché.

M. LE GÉNÉRAL BEDEAU. L'orateur a dit que, pendant les jours de février, les troupes n'avaient pas obéi au gouvernement, et qu'elles avaient mis la crosse en l'air. Le fait est faux (Bruit), matériellement faux. Je puis avoir le droit d'être blessé (Mais non !), oui, j'ai le droit d'être blessé de certains mots qui n'ont jamais été dits en face. (Rumeurs.) Qui a dirigé les troupes et à quels ordres ont-elles obéi? Personne ne se lèvera. (Bruit.) Un ordre formel avait prescrit aux troupes d'éviter toutes les collisions. (Dénégations à gauche.) Non, les troupes n'ont pas désobéi, car elles ont suivi le mouvement qui leur a été imprimé par la garde nationale de Paris, à qui était confié le maintien de l'ordre.

Je ne veux pas occuper un seul instant de plus l'Assemblée pour un fait qui me serait personnel. Je termine, s'il y a quelqu'un qui puisse produire un fait, qu'il se lève.

A L'EXTRÊME GAUCHE. A qui ?

M. LE GÉNÉRAL BEDEAU. A moi. (Rumeurs.) Ce que je veux dire, c'est que les personnes qui avec loyauté se sont ralliées au gouvernement provisoire, ont compris qu'il était de leur devoir de se dévouer loyalement.

M. LÉON FAUCHER demande l'urgence pour un crédit de 74 000 fr. pour le personnel et le matériel de l'exposition de l'industrie.

M. DE TRACY, ministre de la marine, dépose un projet de loi en demande d'un crédit de 28 millions pour le service des colonies.

L'urgence est prononcée, et le renvoi à la commission du budget est ordonné.

M. LACROSSE dépose un projet de décret relatif à un crédit de 69 mille francs pour le palais destiné à l'exposition. — Renvoyé aux bureaux.

M. GUICHARD prononce un long discours dans le sens de celui de M. Mathieu (de la Drôme).

M. DE LASTEYRIE fait ressortir les difficultés de s'occuper des budgets partiels sans s'être occupé avant tout du budget en général.

Avec ces esprits ambitieux et stériles qui veulent tout changer, tout améliorer, et qui reculent devant le moindre progrès administratif à réaliser, nous n'aurons pas un budget réduit, nous aurons un budget mutilé. (Mouvement.)

Quelles sont, depuis un an, les causes de la misère, de la détresse de l'agriculture, du travail et du commerce? Je répondrai, si vous le voulez. (Oui ! oui ! parlez !) Eh bien ! la cause de toutes ces souffrances est dans les idées fausses et dans les mauvais sentiments qui ont éclaté depuis un an. (Sensation.)

M. Goudchaux, dans son rapport, a commis une petite malice. (On rit.) Il en a même commis deux. (On rit encore.) Les embarras financiers, dit-il, datent de 1841; il oublie qu'à cette époque de 1841 à 1845, nous avions un budget en équilibre.

M. GARNIER-PAGÈS adresse quelques paroles à l'orateur, nous ne pouvons les saisir.

M. DE LASTEYRIE continue à défendre l'administration du dernier règne; je suis d'autant mieux venu à le faire, ajoute-t-il, que cette administration je l'ai attaquée avec d'autant plus de vigueur ; c'est l'impôt des 45 centimes qui a tout compromis en France. C'est M. Ledru-Rollin, ce sont ses amis qui l'ont établi. (Mouvement prolongé.)

A chacun ses actes. Ceux qui ont conseillé, inspiré, signé la circulaire à laquelle je fais allusion. (Très bien ! très bien !) Que la responsabilité en soit tout entière sur les promoteurs des idées, des systèmes que nous avons entendu préconiser. (Très bien ! très bien !)

M. GARNIER-PAGÈS. Je dirai la vérité. Pour tous les hommes de bonne foi, il est hors de doute que la situation des finances était déplorable à notre arrivée au gouvernement provisoire.

L'orateur cite plusieurs passages des discours de MM. Léon Faucher, Fould, Thiers, de Renneville et Bignon, tenus par eux sur la crise financière en 1847-48. Il résulte des opinions de ces divers députés que nos finances étaient engagées dans la voie la plus périlleuse et à la veille d'une catastrophe.

C'est M. Thiers qui prononça ces dernières paroles, ajoute l'orateur; M. Jules de Lasteyrie disait lui-même qu'il faudrait onze ans avant qu'il fût possible de mettre de l'équilibre dans nos finances. (Sensation.)

L'orateur examine les chiffres des déficits qui se sont accrus sous l'ancien gouvernement, et qui, à la révolution de février, s'élevait à 760 millions.

Fallait-il donc faire banqueroute et créer du papier-monnaie comme on nous le conseillait? Non. Nous avons fait appel au dévouement des bons citoyens en créant l'impôt des 45 centimes. Nous avons maintenu la société. Je n'ai pas hésité. Je n'ai pas voulu mettre d'impôts sur les riches, ni voulu créer du papier-monnaie.

Mais on a voulu faire de ces 45 c. un instrument de guerre, en colportant dans les campagnes que c'était la faute de la République ; on a voulu remuer la société, on veut, avec une arme nouvelle, la remuer encore, avec le milliard des émigrés. (Très bien !) Ce sont de mauvais moyens que de soulever les intérêts sordides des individus ; qui sait si l'on pourra les arrêter ?

L'orateur termine en disant : L'impôt des 45 c. est mon œuvre, j'en assume sur moi la responsabilité tout entière ; je suis fort de ma conscience devant vous, devant Dieu et devant les hommes. (Vive impression.)

L'orateur, en descendant de la tribune, est entouré de ses honorables amis qui le félicitent avec empressement.

M. Goudchaux paraît à la tribune. On crie de tous côtés : A demain !

La séance est levée à six heures et demie.

Demain suite de la discussion du budget.

Les républicains socialistes d'Angers ont improvisé un banquet lors du passage dans cette ville de notre ami Cantagrel. Une collecte a été faite en faveur des familles des déportés. Elle a produit 46 fr. 40 c. — Notre ami a également reçu à Saumur 27 fr., résultant de la collecte faite dans le même but, à l'issue du banquet anniversaire de la révolution de Février. Il a remis ces deux sommes à la commission spéciale.

A Blois, l'annonce d'une réunion des démocrates qui voulaient échanger avec notre ami quelques paroles d'espérances et de sympathie, avait mis la ville tout entière en grand émoi. La troupe était consignée, la garde nationale prévenue de se tenir prête à tout événement ! Inutile de dire qu'aucune apparence d'agitation, aucun symptôme de désordre n'est venu justifier ces craintes ridicules, dont M. Léon Faucher semble avoir donné le mot d'ordre à toute la France. La réunion improvisée, qui comptait 200 personnes de la ville et de la campagne, a eu lieu avec le plus grand calme et l'ordre le plus parfait. Bon augure pour le banquet démocratique annoncé à Blois pour dimanche prochain.

Haute cour de justice.

Présidence du citoyen BÉRENGER (de la Drôme.)

Audience du 15 mars 1849.

La curiosité publique semble augmenter à mesure que les débats se déroulent chaque jour et que les dépositions des témoins promettent de nouvelles émotions.

LEBRETON, témoin entendu hier, demande à se retirer, mais Blanqui et Larger s'y opposent.

BLANQUI. Je demanderai au témoin de vouloir bien s'expliquer sur cette partie de sa déposition dans laquelle il dit que, sans moi, la foule se serait retirée.

LE TÉMOIN LEBRETON. Mon Dieu ! c'était là une appréciation que je faisais alors, et que je ne ferais pas aujourd'hui que bien des préventions se sont effacées. Nous craignions tous Blanqui alors, mais cela a bien changé.

On rappelle les témoins Degousée et Bassac, dont les témoignages ont paru se contredire hier.

M. DEGOUSÉE persiste à dire que les gardes mobiles n'étaient pas le moins du monde disposés à défendre l'Assemblée.

BASSAC. Lorsque M. Courtais m'écrivait l'ordre sur mon carnet, il l'avait déjà donné verbalement, ce qui avait démoralisé mon bataillon.

BLANQUI. Voici plusieurs jours qu'on nous amuse aux bagatelles de la porte ou de la grille. Il nous importe que l'allégation de M. Degousée d'hier soit éclaircie. Il a dit que M. Courtais avait été l'instrument involontaire d'un pouvoir occulte. Je le répète, cela changeait la face du procès. Il y a devant vous des accusés ramenés de tous les coins de Paris, il n'y a pas de conspirateurs. Et cependant l'accord, la préméditation, c'est la clé du procès.

Or, M. Degousée doit expliquer sa pensée, car c'est là l'éclair qui doit illuminer ce procès. Je ne peux pas permettre que le témoin rompe ainsi les chiens, encore une fois, quel est ce pouvoir occulte?

M. DEGOUSÉE. Je crois que ceux qui ont fait le 17 mars ont fait aussi le 15 mai. Ils ont trompé la foule. Ce sont les chefs de clubs qui ont voulu s'emparer à tout prix du pouvoir. Ce sont ces hommes que Blanqui doit connaître, puisqu'il les dirigeait dans son club.

BLANQUI. M. Degousée vient de nous donner une défaite...

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. M. Degousée n'a pas besoin de défaite pour répondre à M. Blanqui devant la justice.

Me MAUBLANC. Blanqui est l'égal de M. Degousée devant la justice.

BLANQUI. Ainsi M. Degousée appelle pouvoir occulte le pouvoir des clubs, qui en est l'antipode?

Comment ce pouvoir aurait-il entouré M. Courtais comme un serpent tentateur? M. Degousée a parlé de pouvoir occulte, je le somme de s'expliquer, ou bien alors j'en appelle à la France entière, et je lui dénonce cette accusation élevée contre des victimes qu'on veut sacrifier à des vengeances particulières.

DEGOUSÉE. Je maintiens que j'ai entendu dire que ce pouvoir occulte résistait au gouvernement provisoire.

BLANQUI. Le témoin avait prêté serment de parler sans haine et sans crainte, je vois qu'il se dépouille ici de cette robe virginale dont on veut le parer.

M. LE PRÉSIDENT. Si vous continuez ainsi, je vous ôterai la parole.

DEGOUSÉE. Les injures de M. Blanqui sont un honneur pour moi.

BLANQUI. Et réciproquement.

M. LE PRÉSIDENT. Vous n'avez plus la parole.

BLANQUI. La défense n'est plus libre, alors.

M. LE PRÉSIDENT. Exprimez-vous avec convenance.

BLANQUI. Nous avons le droit de mettre en suspicion le témoin qui a proposé à l'Assemblée de nous déporter sans jugement, y compris le général Courtais, dont il proclamait encore hier l'innocence.

On m'a reproché de n'avoir pas assez d'égards pour les témoins, et on m'a menacé de me retirer la parole ; je dois rappeler l'art. 319 du chap. IV du code d'instruction criminelle, ainsi conçu :

« L'accusé ou son conseil pourront questionner le témoin et dire, tant contre lui que contre son témoignage, tout ce qui pourra être utile à la défense de l'accusé. »

M. LE PRÉSIDENT. C'est aussi pour cela que nous vous laissons parler ainsi.

Me MAUBLANC. MM. les jurés apprécieront si la déposition du témoin Degousée a eu tout le calme et toute l'impartialité désirables.

On appelle le témoin Lamartine, représentant du peuple, qui dépose ainsi :

Je vous prie, monsieur le président, de vouloir bien m'interroger, car l'histoire que je pourrais vous raconter, vous l'avez entendue bien des fois.

D. N'avez-vous pas vu des envahisseurs dans une salle de l'Assemblée nationale? — R. Oui, l'accusé Albert était avec eux, mais il ne dit rien, sinon, à ce que je me rappelle, qu'il n'avait ni lui ni ses amis l'intention de faire violence, mais qu'ils voulaient parodier les pétitions apportées à la Convention.

Au reste, ce colloque n'eut rien d'hostile, et je le prolongeai pour donner le temps à quelques représentants d'arriver. Quentin me parla aussi avec animation, mais sans aucune hostilité, et cela est si vrai que le groupe dont il faisait partie s'est retiré.

D. Pouvez-vous nous dire quelque chose de l'accusé Borme ? — R. Je ne le connais pas personnellement, mais je sais qu'il vint menacer Mme de Lamartine ; il parla de guillotine. Je sus par la police qu'il tenait de mauvais propos contre moi et contre Mme de Lamartine.

Plus tard, il fut mis en prison je ne sais pourquoi, et il m'écrivit fréquemment. Un dernier rapport de police me le signala comme inventeur d'un feu grégeois. Et je sus qu'il voulait même en faire usage contre moi.

D. Qui a fait battre le rappel au 15 mai, qui en a signé l'ordre ? — R. Je ne peux le dire.

D. Pouvez-vous nous dire votre opinion sur le général Courtais ? — R. Je rougirais d'attribuer aucune complicité au général Courtais dans le complot ou dans l'attentat du 15 mai. Peut-être ses mesures de précautions ont-elles été insuffisantes, mais c'est une simple appréciation.

Le général Courtais me demanda si je ne croyais pas qu'il vaudrait mieux laisser circuler la foule, non pas dans l'intérieur, mais par les quais et le pont de la Concorde. Je ne voulus pas lui répondre, car je n'avais pas le droit de donner une opinion.

Mais je dois dire qu'au moment de l'envahissement, le général Courtais est venu avec nous pour tâcher de résister au torrent. Je vis avec étonnement un bataillon de gardes mobiles retirer ses baïonnettes.

Nous nous sommes réunis dans les salons de la présidence, le général Courtais est venu nous demander ce qu'il y avait à faire. Je lui ai dit qu'il devait tâcher d'aller chercher des légions de la garde nationale, ce qu'il voulut faire, mais il en fut empêché.

Quant à la part du général Courtais dans l'invasion, je dois dire que dès le lendemain de son arrestation j'allai dans sa prison lui serrer la main et lui dire que jamais aucun soupçon à son égard n'approcherait de mon cœur.

D. Etiez-vous présent quand Huber prononça la dissolution ? — R. Non.

D. Vous allâtes ensuite à l'Hôtel-de-Ville. Pouvez-vous nous dire ce que vous y avez vu ? — R. Quand la garde nationale eut délivré l'Assemblée, je fis un discours à ceux de mes collègues qui rentrèrent en séance. Puis j'allai avec M. Ledru-Rollin à l'Hôtel-de-Ville.

Je pris le cheval d'un dragon, et nous arrivâmes ainsi à l'Hôtel-de-Ville sans qu'aucune amorce fût brûlée. Les accusés étaient déjà arrêtés quand nous donnâmes l'ordre de maintenir l'arrestation.

On rappelle M. Lagrange, témoin précédemment entendu, et qui a déclaré avoir entendu les paroles adressées par l'accusé Albert à M. de Lamartine.

Ce témoin répète qu'Albert dit à M. de Lamartine : « Jusqu'à présent vous nous avez fait de belles phrases, maintenant c'est au peuple à parler. »

M. DE LAMARTINE. Je me souviens, en effet, que M. Lagrange était à côté de moi. Il n'y avait, du reste, aucun danger. On a parlé à tort de poignard. Il n'y a eu rien de semblable. Je répète qu'Albert et plusieurs de ses compagnons m'ont dit qu'ils ne voulaient faire aucune violence, mais qu'ils voulaient seulement consacrer le droit de pétition.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. M. de Lamartine a dit que l'attentat du 15 mai était une étourderie populaire, pense-t-il qu'il n'y avait pas autre chose?

M. DE LAMARTINE. L'attentat du 15 mai m'a toujours paru être un attentat d'occasion et non pas un complot prémédité. La question était entre les républicains modérés et les républicains exaltés, sur le point de savoir si le peuple de Paris continuerait à gouverner la France, ou si le gouvernement appartiendrait à la nation.

Quelquefois nous avons réussi à persuader les hommes exaltés, quelquefois nous étions convaincus qu'un jour ou l'autre il y aurait tout d'abord une manifestation formidable contre l'Assemblée, mais il ne pouvait y avoir complot : il y a eu seulement émulation d'audace entre les divers groupes divisés d'opinions.

La pensée du 15 mai n'est pas une pensée exclusivement française ; il y a eu de l'influence étrangère dans cette manifestation. Il est à ma connaissance que les clubs de Varsovie et de Cracovie avaient envoyé de nombreux émissaires à Paris pour soulever la population contre l'Assemblée et l'entraîner à une guerre.

Maintenant, je dois dire que j'ai eu la conviction qu'il n'y avait ni armes, ni violence, ni pensée de renversement contre le gouvernement ; cela est venu peu à peu. Ainsi, la journée du 15 mai est un crime d'occasion, et non pas un crime de préméditation.

Me BAUD. Je prierai la cour de demander au témoin ce qui s'est passé au 17 mars à l'Hôtel-de-Ville.

M. LAMARTINE. La journée du 17 mars a eu quelque rapport avec celle du 15 mai. Seulement elle était dirigée contre le gouvernement provisoire et non pas contre la souveraineté nationale.

M. Lamartine donne ici d'assez longs détails sur la journée du 17 mars, détails déjà connus. Il continue ainsi :

Quelques hommes tinrent un langage assez violent. Mais le citoyen Barbès et le citoyen Sobrier, bien loin de s'associer à cette violence, s'interposèrent entre les meneurs et le gouvernement. L'un et l'autre n'étaient venus à l'Hôtel-de-Ville que dans cette pensée.

D. Quels étaient les meneurs ? — R. Je l'ignore. Je ne pourrais apporter ici que des conjectures.

D. Blanqui en était-il ? — R. Il était là, mais j'ignore s'il a pris la parole.

M. LE PROCUREUR. M. de Lamartine a parlé de violences. Qui les commettait?

LE TÉMOIN. Je ne pourrais le dire. C'étaient des hommes peu connus.

BARBÈS. Mais la manifestation était très pacifique, car l'objet en était d'obtenir l'éloignement des élections.

BLANQUI. Je prie M. de Lamartine de dire si la députation, après avoir lu l'adresse à laquelle le gouvernement avait répondu, n'a pas gardé le silence le plus complet.

M. LAMARTINE. Il est vrai que l'accusé Blanqui, après la lecture, s'est renfermé dans un mutisme complet. Quant au gouvernement provisoire, tous les membres protestèrent contre la violence qu'on voulait nous faire; mais des individus ayant insisté pour nous faire délibérer immédiatement, Barbès et Sobrier s'interposèrent. Quant au citoyen Blanqui, il ne dit pas un mot, il ne fit pas un geste qui pût me donner lieu de penser qu'il approuvait ces violences. Il était assez éloigné du groupe d'individus qui me parlaient.

LARGER. Je demanderai à M. Lamartine si, dans le courant d'avril, le gouvernement n'avait pas à redouter le renversement de la République?

LAMARTINE. Dans le courant d'avril, avant que la garde nationale fût réorganisée, je pris en effet des mesures pour nous défendre contre les attaques qui nous menaçaient de toutes parts. Il fut convenu avec M. Ledru-Rollin que nous ferions battre le rappel au 16 avril.

Le général Courtais en donna l'ordre lui-même, et il se prêta avec une grande énergie aux mesures jugées indispensables pour résister à l'insurrection s'il y avait lieu. Aussi lorsque les 20 000 hommes de la manifestation du 16 avril se présentèrent devant l'Hôtel-de-Ville, ils furent noyés dans les 50 000 gardes nationaux qui couvraient la place.

BORME. Je proteste contre la pensée d'assassinat que des rapports de police m'ont attribuée. Je suis très dévoué à M. de Lamartine.

M. DE LAMARTINE. Je ne veux pas attacher beaucoup d'importance aux actes et aux paroles de M. Borme, que je n'ai même pas fait arrêter, comme je l'aurais pu.

Me GUYOT. Le témoin n'a-t-il pas vu l'accusé Quentin, le 15 mai, à l'Assemblée?

LE TÉMOIN. Il est vrai que Quentin me dit : Citoyen Lamartine, soyez sans crainte, nous ne voulons pas de violence et nous sommes ici pour l'empêcher.

BLANQUI. Je prie M. de Lamartine de vouloir bien donner une appréciation de l'entrevue que nous eûmes le 15 avril.

M. DE LAMARTINE. Ayant appris que les principaux chefs de la pensée populaire s'étaient entendus pour obtenir l'éloignement des élections (Blanqui était alors un des hommes les plus influents), je priai un officier de marine nommé Laflotte de m'amener Blanqui, car il me paraissait étonnant qu'un homme d'une aussi haute intelligence se dilatât dans d'éternelles révolutions. J'eus en effet avec lui une entrevue de trois heures, entrevue très intéressante dans laquelle nous pûmes nous mettre d'accord sur plusieurs points. Il me satisfit presque entièrement.

Je le suppliai alors de nous aider à remettre intacts à l'Assemblée les pouvoirs que nous tenions du peuple.

QUENTIN. Je demanderai à M. de Lamartine quelques détails sur les faits rapportés par M. Lagrange et par un sténographe entendu hier. N'est-il pas vrai que lorsqu'un individu lui adressa des paroles insolentes, je m'écriai : Si vous ne respectez pas la personne de M. de Lamartine, respectez du moins son titre de représentant.

LAMARTINE. Il est vrai que Quentin ne faisait pas partie du groupe d'où partirent les paroles menaçantes. J'ai souvenir que les paroles de M. Quentin devaient être empreintes de dévouement.

BARBÈS. — Puisque M. de Lamartine est venu à l'Hôtel-de Ville, est-il à sa connaissance que Louis Blanc y soit venu?

LAMARTINE. Non. Cela est absolument impossible. Si un homme aussi connu que Louis Blanc était venu à l'Hôtel-de-Ville, il y aurait eu cinquante mille témoins de ce fait, cela est donc radicalement, physiquement impossible.

On rappelle le témoin Flocon sur la demande de l'accusé Raspail.

M. Flocon complète ainsi sa déposition : Quand M. Raspail est monté à la tribune pour lire sa pétition, les uns ont protesté, les autres lui ont crié : Parlez ! parlez !

D. Etaient-ce des représentants qui disaient : Parlez ! — R. Oui, cela est certain, ces cris sont partis des bancs des représentants, et je crois que c'étaient des représentants qui les proféraient.

D. Comment expliquez-vous que des représentants aient invité l'accusé Raspail à parler? — R. Pour rétablir l'ordre.

RASPAIL. Le citoyen Flocon m'a-t-il vu à la tribune en même temps que Blanqui?

FLOCON. Non, j'ai la conviction du contraire ; je suis certain que cela n'est pas possible.

On appelle le témoin Auguste Avond, avocat et représentant du peuple.

Ce témoin dépose que Barbès lui parut très disposé à user de son influence pour délivrer l'Assemblée.

Quant à Albert, le témoin l'entendit dire : Votre chambre aura bientôt ce qu'elle mérite.

Je dois dire, continue le témoin, que MM. Lamartine et Ledru-Rollin protestèrent tout d'abord de l'innocence du général Courtais.

Je dois dire aussi que Raspail, après avoir lu sa pétition, descendit de la tribune et exhorta vivement la foule à se retirer.

M. le président ordonne au greffier de donner lecture des projets de décrets trouvés chez Sobrier. Ces projets de décrets sont suffisamment connus. Ils ont été publiés par tous les journaux.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Je ferai observer que ces cinq décrets ont été trouvés dans la maison de Sobrier. Ils sont écrits de la main de Seigneuret, rédacteur de la *Commune de Paris*.

Me BAUD. Seigneuret n'était pas rédacteur de la *Commune*. D'ailleurs, la maison de Sobrier était ouverte à tout le monde.

L'audience est interrompue un quart-d'heure, et reprise à deux heures trois quarts.

L'ordre des témoins appelle M. Ledru-Rollin à témoigner ; mais, M. Ledru-Rollin n'étant pas encore arrivé, on appelle le témoin Corby, ancien secrétaire de M. Prevost, sténographe en chef du *Moniteur*.

Ce témoin dépose avoir entendu Albert répondre à un gardien qui lui offrait de prendre les armes : « Pas encore; ce n'est aujourd'hui que le premier acte. »

On appelle ensuite le témoin Cruvelhier, ex-secrétaire du président

Buchez.

LE TÉMOIN, après avoir déposé de faits déjà connus, poursuit ainsi : Il y a eu deux flots d'envahisseurs entièrement distincts : l'un arrivant par la place du palais, demandant l'organisation du travail; l'autre arrivant par la rue de Bourgogne, criant : Vive la Pologne !

D. Avez-vous vu l'accusé Raspail ? — R. Oui, j'ai vu quelqu'un que je reconnais pour être Raspail, s'efforçant de faire évacuer la salle.

D. Que savez-vous quant à l'accusé Albert ? — R. Au moment où Barbès était à la tribune, il y avait près de moi un homme brandissant son sabre, qui paraissait menacer Lacordaire. Il me sembla alors reconnaître Albert, mais je ne puis l'affirmer. Il me sembla même qu'il dit : L'affaire est faite. Mais je ne saurais l'affirmer.

D. Vous ne connaissiez donc pas Albert auparavant? — R. Non ; je ne le reconnais pas ici.

D. Comment avez-vous pu croire que c'était Albert? — R. Je l'ai supposé à cause de la ressemblance qui existe entre cet homme et le représentant Albert.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Le témoin a été plus explicite devant le juge d'instruction. — R. Je ne puis dire qu'une chose, c'est qu'il n'y a pas de ressemblance entre cet homme et l'accusé Albert.

On appelle le témoin Verdun, juge d'instruction à Quimper.

Ce témoin raconte qu'il vint de Quimper comme délégué de cette ville à la fête de la Concorde. Il est allé le 15 mai à l'Assemblée nationale, et il raconte ainsi les faits particuliers dont il a été témoin.

J'attendais depuis longtemps sous la porte latérale gauche de la cour de l'Assemblée nationale, lorsque des cris nombreux se firent entendre, demandant Barbès, qui vint se placer sous le péristyle et harangua la foule qui remplissait toute la cour, composée presque exclusivement d'hommes en blouse.

Louis Blanc parut à son tour et s'adressa également à la foule.

Il me sembla que Barbès insistait pour que ceux qui ne pouvaient pas défiler dans l'Assemblée se retirassent, mais il ne fut pas écouté.

BARBÈS. Ce témoin confirme ce que j'ai déclaré, que c'est moi et non pas Louis Blanc qui ai promis au peuple d'obtenir pour lui l'autorisation de défiler dans l'Assemblée.

On appelle le témoin Suelle, âgé de 36 ans, ex-garde républicain, maintenant débardeur à Paris, qui, après les questions d'usage, dépose de faits d'abord sans intérêt. Nous ne distinguons, au milieu de cette déposition émaillée de liaisons peu grammaticales, rien qui présente le moindre intérêt.

On appelle ensuite le témoin Menessier, aide-major de la garde républicaine. Ce témoin dépose ainsi :

D. Savez-vous ce qui s'est passé lors de l'arrestation des citoyens Barbès et Albert? — R. J'ai vu le citoyen Albert ; je n'ai pas vu Barbès. J'ai vu seulement distribuer des listes d'un nouveau gouvernement par des gens qui criaient alors : Vive Barbès ! et qui le soir poussaient des cris de mort contre les citoyens qui sont accusés en ce moment.

M. LE PRÉSIDENT. Ce ne sont sans doute pas les mêmes.

BLANQUI. Mon Dieu si !

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Le colonel Rey refusa-t-il d'ouvrir les grilles? — R. Oui.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Les portes furent donc forcées ? — R. Non. Au nom de Barbès, généralement aimé et estimé, les portes furent ouvertes, je ne sais par qui, Barbès devait entrer seul, mais une grande foule se précipita à sa suite.

On appelle le témoin Barbier, chef de bureau à la Préfecture.

LE TÉMOIN. J'ai reçu les accusés à leur arrivée à l'Hôtel-de-Ville, et j'ai dû leur donner une pièce pour délibérer. Je n'ai pas vu Louis Blanc.

D. Quelle pièce vous demandèrent les factieux? — R. Une pièce donnant sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

M. BAMELLE. Pourquoi ne considérait-on pas Borme comme un homme sérieux ? — R. A cause de ses nombreuses excentricités.

On appelle le témoin Roy, tonnelier à Paris.

On remarque que ce témoin, comme beaucoup d'autres, a tout vu, et qu'il a sauvé la République.

D. Vous avez dit qu'Huber avait été arrêté par vous, le colonel de la 6e légion l'aurait fait mettre en liberté? — R. Oui ; c'est le colonel ou le lieutenant-colonel.

M. LE PROCUREUR. Ceci doit être une erreur, car Huber fut arrêté et conduit à la mairie du 6e arrondissement, et c'est là qu'il fut mis en liberté.

On appelle la série des témoins qui concernent plus spécialement l'accusé Barbès.

Le premier témoin de cette nouvelle série est M. Lucas, âgé de 22 ans, sous-lieutenant au 68e de ligne, qui dépose ainsi :

.... Vers trois heures, au moment où je revenais de prévenir l'état-major que l'Assemblée était envahie, en entrant dans la cour à gauche qui est formée par la nouvelle chambre, j'ai vu Albert, Barbès et Louis Blanc qui étaient montés sur la corniche d'une fenêtre du premier étage.

Au ce moment, la foule demandait Louis Blanc à grands cris; il est venu se placer à la droite de Barbès; Albert était à sa gauche; on tendait à Albert un drapeau italien; il le passa à Barbès, qui le tint de la main droite, tandis qu'il donnait la gauche à Louis Blanc. Louis Blanc adressa la parole à la foule....

En cet instant Louis Blanc se retira, et Barbès, reprenant la parole, dit à la foule qu'il allait demander à l'Assemblée nationale l'autorisation de la faire défiler devant elle; il ajouta même : Je n'ai pas besoin de vous recommander le calme et le sang-froid. J'espère que vous resterez toujours à la hauteur de la mission qui vous est réservée.

On appelle le témoin Eugène Avond, substitut du procureur de la République au tribunal de la Seine. Ce témoin, après avoir déposé de faits connus, déclare être entré vers trois heures et demie à l'Assemblée. Il continue ainsi :

« A ce moment, l'Assemblée étant complètement envahie, aucune puissance morale n'aurait pu rétablir même une apparence de délibération. On parlait de la guerre qu'il fallait déclarer sur-le-champ à la Russie.

Le représentant Barbès parlait aussi dans ce sens. Je lui ai entendu dire qu'il fallait frapper un impôt d'un milliard sur l'infâme ville de Paris. J'entendis d'autres gens crier : Nous voulons la république du partage. C'est à ce moment qu'Huber prononça la dissolution de l'Assemblée.

Je pense avoir fait erreur quand j'ai dit que Barbès avait fait la même motion ; mais je lui ai entendu dire : On bat la générale, aux armes ! A l'Hôtel-de-Ville !

BARBÈS. Je n'ai pas à relever les faits qui sont à ma charge ; mais je dois dire qu'il est absolument impossible que le témoin ait entendu la république du partage. Je dis encore qu'il est faux que j'aie appelé infâme la ville de Paris ; Paris, qui a fait le 14 juillet, qui a fait le 10 août, qui a fait juillet 1830, qui a fait la révolution de Février, non, non, cela est faux! Paris est le boulevard de la démocratie, et je n'ai pu l'appeler infâme.

RASPAIL. On ne peut douter de la parole de Barbès, dont la loyauté est connue, et d'un autre côté le témoin doit être de bonne foi. Ce qui a pu causer son erreur, c'est qu'on a parlé du partage de la Pologne.

Le témoin acquiesce à cette explication.

On appelle le témoin Kirch, fleuriste, rue Grange-aux-Belles, à Paris. C'est ce témoin qui a trouvé à l'Hôtel-de-Ville, dans la soirée du 15 mai, la pièce suivante :

« Le peuple ayant dissous l'Assemblée nationale, il ne reste pas d'autre pouvoir que celui du peuple lui-même.

» En conséquence, le peuple ayant manifesté son vœu d'avoir pour gouvernement provisoire les citoyens Louis Blanc, Albert, Ledru-Rollin, Barbès, Raspail, Pierre Leroux, Thoré;

» Ces citoyens sont nommés membres de la commission du gouvernement.

» Le citoyen Caussidière est continué dans les fonctions de délégué de la République à la préfecture de police.

» La garde nationale reçoit l'ordre de rentrer dans ses quartiers respectifs.

» Signé : A. BARBÈS et ALBERT. »

Les accusés reconnaissent leur signature.

On appelle le témoin Jusseraud, médecin, représentant du peuple, qui dépose ainsi :

Vers trois heures et demie, l'Assemblée était envahie, et j'entendis Barbès dire : Quoi qu'il arrive à présent, ce sera toujours une bonne journée pour nous. J'en ai conclu qu'à ce moment Barbès n'avait pas conscience des faits qui devaient signaler la fin de la journée.

On appelle le témoin Thumery, régisseur des pompes funèbres, qui s'est trouvé, le 15 mai, entraîné par la colonne qui se rendait à l'Hôtel-de-Ville. Il y est entré et a vu Barbès écrivant à une table.

D. Vous avez dit que Barbès était au bras de deux individus, et qu'il ne paraissait pas libre ? — R. Oui, et j'entendis une femme dire : Laissez-le, vous le perdez. J'ai la certitude que Louis Blanc n'était pas à l'Hôtel-de-Ville. Je le connaissais, et certes je l'aurais parfaitement vu.

On appelle le témoin Dauny, cocher de cabriolet, qui dépose ainsi : Vers le 15, un grand maigre a monté dans mon cabriolet, et m'a dit : Bon train! à l'Hôtel-de-Ville! Quand il est descendu, on a crié : Vive Barbès ! Voilà tout, M. le président, et je demande à me retirer. Il ne reconnaît pas la personne qu'il a conduite.

On appelle le témoin Menuet, receveur des recettes, rue de Bourgogne, à Paris.

Le témoin, qui est fort enrhumé, donne d'une voix faible des détails fort connus sur quelques faits de l'envahissement du 15 mai.

On appelle le témoin Péchinay, capitaine de l'artillerie de la garde nationale, qui dépose avoir contribué à l'arrestation de Barbès et d'Albert.

D. Pensez-vous que Louis Blanc fût à l'Hôtel-de-Ville? — R. Non, cela est impossible ; je l'aurais certainement aperçu.

BARBÈS. La déposition du témoin confirme ainsi tout ce que j'ai dit, et c'est bien ce capitaine d'artillerie qui est entré le premier? — R. Cela est certain, il n'a pu entrer personne avant moi dans la pièce de l'Hôtel-de-Ville, et Louis Blanc ne m'aurait certainement pas échappé s'il s'était trouvé là.

Le témoin Schitz, peintre à Troyes, rapporte qu'étant délégué du département pour la fête de la Concorde, Sobrier vint engager les délégués à assister à la manifestation de la Pologne.

Me BAUD. Le signalement de Sobrier, donné dans l'instruction écrite par le témoin, ne se rapporte en rien aux traits de Sobrier.

SOBRIER. Je n'avais pas besoin d'aller dans les clubs recruter des hommes pour la manifestation.

On introduit le témoin Chrétien, qui paraît escorté d'un gendarme, attendu qu'il a été condamné à trois mois de prison pour vagabondage. Il est âgé de 21 ans et exerce l'état de typographe.

D. On a trouvé sur vous à la Force une pièce dont le greffier va donner lecture :

« Le gouvernement provisoire prenant en considération le vœu du peuple, déclare qu'il va signifier aux gouvernements russe et allemand l'ordre de reconstituer la Pologne, sinon il leur déclarera immédiatement la guerre. Signé A. BARBÈS. »

L'accusé Barbès reconnaît sa signature.

On appelle le témoin Mme veuve Courland, née Carré, âgée de 40 ans, ex-employée à la liste civile, demeurant rue de Rivoli, 46. Elle dépose sur les faits relatifs aux arrestations faites chez Sobrier.

D. A-t-on trouvé des cartouches ? — R. Oui, il y en avait de cachées dans les cendres, et même cela a manqué de mettre le feu une fois. M. Sobrier pouvait bien l'ignorer.

D. Quel est cet homme qui avait préparé un baril de poudre pour se défendre contre la garde nationale? — R. C'est un témoin qui a dit cela, mais il n'en a rien fait.

D. Où les fusils étaient-ils enfermés? — R. Ils n'étaient pas enfermés.

Me BAUD. Je demande qu'il soit bien établi que personne n'est sorti en armes de la maison.

D. Sortait-on de la maison librement ? — R. Un jour, les hommes qui surveillaient aux draps ont voulu empêcher de sortir quelques personnes ; mais M. Sobrier n'en était pour rien.

L'audience est levée à 5 heures 1/2 et remise au lendemain 10 heures.

On nous adresse la lettre suivante :

Citoyen rédacteur,

Permettez-moi d'user de la publicité de votre journal pour faire un appel aux démocrates socialistes des départements, résidant à Paris, qui voudront bien prêter leur concours à notre œuvre de propagande. Ils sont invités à venir s'inscrire au bureau de la rue Coquillère, 45. Chacun a la liste de son département.

La loi électorale doit être promulguée dimanche, il n'y a plus de temps à perdre.

Je crois inutile de rappeler que le rôle unique de la Propagande socialiste est de répandre l'idée, et qu'elle se met au service de tous les comités électoraux du parti démocratique, sans prétendre influencer en aucune façon leur choix et leur action.

Le directeur du bureau de la Propagande socialiste,
JEAN MACÉ.

FAITS DIVERS.

On dit que le gouvernement turc vient d'adresser à la France et à l'Angleterre un memorandum dans lequel il leur expose, en termes pleins de modération et de fermeté, sa situation vis-à-vis de la Russie et la cause des armements qu'il effectue en ce moment. La Turquie rappelle dans ce document les affaires de la Moldavie et de la Valachie; la conduite des Russes en Servie et en Bulgarie, et elle fait un appel à la loyauté des deux grandes puissances, pour le cas où elle serait injustement attaquée par le gouvernement du czar. (*Tribune des peuples.*)

— M. le contre-amiral Bruat est nommé gouverneur-général des Antilles françaises.

— M. Fabre, capitaine de vaisseau, est nommé gouverneur provisoire de la Guadeloupe et dépendances, en remplacement de M. le colonel Fiéron.

— On écrit d'Argelès, au *Démocrate des Hautes-Pyrénées* :

« La corruption électorale entre en campagne. Un ex-député pritchardiste a déjà fait obtenir un congé de trois mois à un jeune militaire de nos contrées. Des places sont promises à certains électeurs influents par le même corrupteur qui terminait ainsi sa lettre à son corrompu : « J'espère mener à bonne fin l'affaire de ***. Comme vous le voyez, le ministère apprécie mes recommandations. Je me présenterai aux prochaines élections dans votre département. » Cet ex-pritchardiste est un des assidus de l'Élysée. M. Achille Fould doit être son meilleur ami. »

— On lit dans la *Révolution démocratique et sociale* :

« Il y a quelques jours une femme tombait, privée de connaissance, sur les marches de l'église Notre-Dame-de-Lorette.

» Quand cette femme revint à elle, elle avoua que la cause de son indisposition provenait de la rapidité avec laquelle, poussée par la faim, elle avait mangé un morceau de viande *crue et pourrie*, qu'une personne avait jetée par la fenêtre.

» Jeune, paraissant avoir été bien élevée, cette pauvre femme, enceinte de plusieurs mois, excita un vif intérêt, et quelques dames charitables, qui s'étaient groupées autour d'elle et l'avaient desserrée, déclarèrent avec effroi qu'elle avait pour seul et unique vêtement une mince robe de toile.

» Un de nos amis, le citoyen C..., assistant à cette triste scène, fit quelques questions à cette malheureuse mère, et il apprit d'elle qu'elle n'avait pas mangé depuis la veille au matin, et que son mari, honnête ouvrier à Montmartre, ne pouvait trouver aucune espèce d'ouvrage.

» Quelques poches se vidèrent, et cette pauvre femme, les yeux remplis de larmes, remercia les assistants avec effusion.

» La personne de qui nous tenons ces détails ne nous les a transmis qu'après vérification et certitude. »

— On nous prie d'annoncer la note suivante :

« La première séance du club de l'Arbalète aura définitivement lieu mardi 20 mars, à sept heures et demie. — Question à l'ordre du jour : la *Banque du Peuple*. »

PETITE CORRESPONDANCE.

Pont-l'Abbé-L. — M. P. f. — Il y a erreur sur la bande. Vot. ab. va au 15 sept. — Courage et aff. compl.
Châlons-s-M. — M. D'E. F. — Reçu les deux envois : 29 et 3.75. Merci.

Bourse du 16 mars.

Le compte-rendu de la Banque du 15 courant est un peu plus satisfaisant; les escomptes éprouvent de l'augmentation à Paris, mais ils diminuent plus encore en province ; le chiffre des effets en souffrance est allégé.

Le ministre des finances, à cause des versements pour les bons du Trésor, augmente son crédit de 8 millions et le porte à 54 millions.

Les actions, hier à 2 300, montent à 2 340, pour retomber à la clôture à 2 280 fr.

On assure que la Turquie réclame officiellement l'assistance de la France et de l'Angleterre contre l'envahissement croissant des troupes russes, qui convoitent toujours Constantinople.

Le 5 p. 0|0, qui était à 82 90, monte à l'ouverture à 83 90, mais pour retomber, à la fermeture, à 82 95 fin courant, et 82 80 au comptant, comme à la bourse précédente, à 5 c. près.

Le trois, de 52 40 s'élève à 53 40, mais sans pouvoir s'y maintenir; il finit à 52 50, en gagnant cependant 10 c.

On semble vouloir arrêter la baisse.

Les chemins de fer n'éprouvent presque pas de variations. Orléans est toujours à 855. Avignon-Marseille, laissé à 215, fléchit à 212.50. Le Nord flotte entre 458 et 453.75, dernier cours comme hier.

Le marché est faible. Les préoccupations des capitalistes se portent vers le Nord plus encore qu'au Midi.

On fait des mines de la Loire à 280.

RENTES FIN COURANT.	Prem. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	52 40	53 75	52 ..	[illegible]
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	[illegible]
Cinq 0/0	82 90	85 ..	82 60	[illegible]

16 mars. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	52 25	..	4 Canaux avec prime	1040 ..
— Emprunt 1847-1848	83 55	..	Lin Maberly	... ..
5 0/0 j. du 22 mars	82 80	..	Caisse hypothécaire	110 ..
4 1/2 0/0 du 22 mars	.. ..	..	Emprunt d'Haïti	265 ..
3 0/0 j. du 22 septembre	.. ..	..	Espagne, dette active	22 ..
Actions de la Banque	2280 ..	..	— dette passive	.. ..
Rente de Naples, j. juillet			— 3 0/0 1841	[illegible]
Récép. Rothschild	80	..	Emprunt portugais 5 0/0	25 ..
3 0/0 de l'Etat romain	68	..	— — 3 0/0	.. ..
5 0/0 belge 1840	91	..	2 1/2 hollandais	.. ..
— — 1842	91	50	Zinc Vieille-Montagne	2050 ..
— 4 1/2	..	..	H. de la Grand-Combe	... ..
— Banque (1835)	..	..	Emprunt du Piémont	[illegible]
Obligations de la Ville	1190	..	Lots d'Autriche	[illegible]

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	... ..	435 ..	Orléans à Bordeaux	415 ..	[illegible]
Versailles, rive droite	240 ..	235 ..	Du Nord	453 75	[illegible]
— rive gauche	195 ..	190 ..	De Paris à Strasbourg	[illegible]	[illegible]
Paris à Orléans	855 ..	855 ..	Tours à Nantes	230 ..	[illegible]
Paris à Rouen	532 50	525 ..	Paris à Lyon	... ..	... ..
Rouen au Havre	290 ..	287 50	Montereau à Troyes	130 ..	130 ..
Avignon à Marseille	215 ..	212 50	Dieppe à Fécamp	177 50	177 [illegible]
Strasbourg à Bâle	107 50	105 ..	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	350 ..	352 75	Bordeaux à la Teste	... ..	... ..
Amiens à Boulogne	[illegible] 50	[illegible] 50			

L'un des gérants : G. TANDON.

Spectacles du 17 mars.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Louison.
ITALIENS.—Don Pasquale.
OPERA-COMIQUE.—Le Val d'Andorre.
ODEON.—Strafford, les Viveurs.
THEATRE-HISTORIQUE.—La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE.—Ma Tabatière, Filles du Docteur, Grenouilles, Plus beau Jour.
VAUDEVILLE.—La Poésie des amours et..., la Foire aux idées, Mlle Caporal.
THEATRE MONTANSIER.—Habit, Si Jeunesse savait, les Envies.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 76. **EDITION DU MATIN.** Dimanche 18 mars 1849.

Vos omnes fratres estis (Matt.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . 8 f.
Six mois. . . . 15 f.
Un an. . . . . 29 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux r. 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . 17 f.
Un an. . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 17 MARS.

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien.
La République de 1848 doit organiser l'ordre nouveau.

Réforme du crédit et du commerce (1).

DU PAPIER-MONNAIE INDIVIDUEL DIT LETTRE DE CHANGE.

Nous pouvons maintenant apprécier les raisons de la chute du papier monnaie individuel ou effets de commerce.

A l'origine des transactions commerciales, on échangea directement les produits contre les produits; ce mode d'échange s'appelle troc; mais il dut arriver que le détenteur d'un produit, ne pouvant le troquer contre un autre produit dont il n'avait pas besoin, eût été forcé de ne pas échanger si on n'avait pas inventé le numéraire.

Le numéraire fut donc inventé, c'est-à-dire qu'on adopta d'un commun accord, comme signe d'échange, une marchandise dont tout homme eût constamment l'emploi et le besoin; ce qui permit alors, en tous temps, de troquer un produit qu'on voulait vendre contre cette marchandise universellement acceptée.

Pendant très longtemps ce mode seul fut usité.

L'or et l'argent furent le seul signe d'échange; mais ce mode avait les plus graves inconvénients:

La fréquence des naufrages, des vols à main armée, dépouillaient constamment les commerçants.

En outre, par suite du développement des opérations commerciales, le numéraire devint bientôt insuffisant.

C'est alors que la nécessité stimulant l'intelligence humaine, on inventa la lettre de change.

Or, la lettre de change n'est pas autre chose qu'un certificat constatant qu'un individu a réellement vendu un produit, et qu'un autre individu l'a acheté avec certitude de pouvoir le payer.

Pendant longtemps, soit parce que les lois étaient rigoureuses contre la faillite et la fourberie, soit parce que les commerçants, peu nombreux, étaient plus connus, soit encore parce que l'agiotage, la spéculation n'étaient pas inventés, soit enfin parce que la morale commerciale était moins relâchée, toute lettre de change signifiait qu'un individu avait acheté un produit avec une fortune suffisante pour le payer, et qu'un vendeur avait bien réellement livré un produit de la valeur de la lettre de change.

Cette double garantie donnait à la lettre de change, c'est-à-dire à la constation de la vente et de l'achat toute la valeur du numéraire, puisque la garantie était suffisante pour assurer la confiance, puisque cette confiance permettait l'échange à vue contre d'autres produits;

Double caractère de numéraire, ainsi que nous l'avons démontré.

Mais depuis que la liberté illimitée du commerce a attiré des nuées d'agioteurs et de spéculateurs, la plupart inconnus vu leur nombre excessif; depuis que l'honneur et la probité se sont relâchés, il a été jeté dans la circulation une masse énorme de ce signe d'échange mal garanti, puisque très souvent l'acquéreur n'a pas de quoi payer, ou bien même puisqu'il n'y a pas eu de vente;

Alors ce papier n'a plus circulé qu'en vertu de l'habitude de s'en servir; la confiance s'est peu à peu ébranlée, de telle sorte que lorsque les commotions révolutionnaires sont survenues, la vérité se faisant jour, le crédit a succombé et entraîné avec lui l'industrie et le commerce.

Evidemment cette désorganisation n'est pas le fait direct d'une révolution, car les champs ne perdent pas leur fertilité, les hommes ne perdent pas leurs forces pour produire, et ils conservent intacte la faculté de consommer.

Pourquoi la consommation s'arrête-t-elle donc et paralyse-t-elle ainsi la production et le travail, paralysie funeste qui engendre à l'instant la misère, la faillite, et qui met tout en question?

Sans doute cette dépréciation peut provenir, surtout dans les révolutions sociales comme celle de Février, de la contestation qui s'élève sur la légitimité de la possession; mais cette cause n'est que secondaire, et cela est si vrai que la valeur qui a subi le moins de dépréciation après février est justement celle qui, au début, a été le plus menacée, la propriété territoriale.

A nos yeux le mal provient de la perturbation jetée dans les signes d'échange. En effet, examinons ce qui s'est passé en France depuis quelque temps.

Tant que le papier-monnaie individuel a joui de la confiance publique, il a suffi à la circulation, et il jouissait de cette confiance malgré le peu de solidité et de vérité de ses garanties.

Mais le jour où, par suite de la commotion révolutionnaire, la vérité s'est établie sur la réalité de la garantie de ce papier, le jour où on a pu juger clairement l'état des fortunes de ceux qui avaient créé ce papier-monnaie illusoire, le jour où on a pu pénétrer dans le secret de l'existence du plus grand nombre des maisons de commerce, ce jour-là la population a reconnu combien était peu méritée sa confiance dans le papier-monnaie dont elle refuse la création à l'Etat, mais qu'elle avait aveuglément accordée à tout particulier le moins solvable, voire même le moins honnête.

Il en est résulté que la confiance s'est retirée subitement de ce mauvais papier-monnaie individuel, qu'il est demeuré sans valeur, et n'a plus pu servir à l'échange des produits.

De telle sorte que le numéraire demeurant seul, il a fallu que l'échange, qui exigeait en tout douze ou quinze milliards de signes représentatifs, dût se faire tout à coup avec le seul numéraire, c'est-à-dire avec deux milliards et demi, ce qui était évidemment insuffisant.

Mais l'affaissement subit du mauvais papier individuel entraîne une autre conséquence, qui est la cause de tout le désordre industriel et commercial. En effet, le fonds de roulement des industries ou maisons de commerce, qui se composait d'une petite partie de numéraire et d'une grande proportion de valeurs en portefeuille, se trouvant subitement réduit au numéraire seul, il en est résulté que ces maisons, ayant des engagements proportionnés à tous leurs signes d'échange, numéraire et billets, et n'ayant plus, pour faire face à ces engagements, que la faible proportion du numéraire, ont été obligées de suspendre tout achat, toute opération, afin de garder précieusement le numéraire indispensable pour sauver leur signature.

Or, les commerçants et industriels de France s'étant trouvés tous à la fois dans cette situation, il y a eu une suspension subite et générale de tout crédit, de toute opération, et par un effet de répercussion multipliée, le mal a augmenté le mal; la panique s'emparant de tous les esprits, chacun s'est empressé d'enfouir ce numéraire déjà si insuffisant, tant et si bien, qu'il est devenu à peu près impossible de rétablir le crédit individuel.

Nous croyons donc avoir clairement démontré que l'ancien système de crédit s'est écroulé par le fait du papier-monnaie individuel; mais cette conviction ne s'est pas encore généralisée. Les penseurs et les gouvernants se sont bien inquiétés de la chute du crédit, de la ruine du commerce et de l'industrie; ils en ont bien recherché les causes, mais il nous semble qu'ils ne les ont pas suffisamment reconnues et qu'ils n'ont pas apprécié l'état réel de la situation.

La préoccupation la plus générale a été qu'il y avait insuffisance de numéraire, et qu'il ne s'agissait que de le remplacer; c'est pourquoi on a proposé la création d'un papier-monnaie ayant cours forcé.

Cette préoccupation nous paraît mal fondée. Ce n'est pas le numéraire qui manque et qu'il s'agit de remplacer (nous en avons trois ou quatre fois plus que l'Angleterre); ce qu'il faut remplacer, c'est le papier-monnaie individuel, c'est la lettre de change, l'obligation des particuliers; c'est de ce signe d'échange qu'on a besoin et non pas de numéraire.

On jetterait dans la circulation deux milliards de numéraire, que la confiance ne se rétablirait pas, car il faudrait que ce numéraire parvînt entre les mains de ceux qui se trouvent épuisés par la déroute du papier individuel. Or, cela n'arriverait pas.

Car, quels étaient les détenteurs du papier individuel? C'étaient les manufacturiers, industriels et commerçants. Par conséquent, le but à atteindre avant tout aurait dû être de mettre le crédit à la portée de ceux qui en avaient le plus grand besoin.

Tel est le problème qu'il fallait et qu'il faut encore résoudre: *Remplacer le papier monnaie individuel par un signe d'échange offrant toute espèce de garantie, et échangeable à vue contre toute espèce de produits.*

Les gouvernants et les promoteurs de systèmes de crédit ne paraissent pas avoir suffisamment apprécié cette nécessité; ils n'ont pas vu nettement où se trouvait le mal, et par conséquent où il fallait porter le remède; ils n'ont pas tenu compte des exigences d'un bon crédit.

C'est ainsi qu'on peut s'expliquer l'insuccès des projets de banque hypothécaire.

Ces projets ne donnaient le crédit qu'à l'immeuble; ils ne venaient en aide qu'aux propriétaires; ils n'offraient aucun secours à ceux qui souffraient le plus, aux commerçants et aux industriels. C'est pourquoi ils n'ont dû être appuyés que par les propriétaires, ce qui a permis à la féodalité financière d'en empêcher l'établissement.

Mais le jour où, au lieu d'une banque hypothécaire n'intéressant qu'une seule catégorie de citoyens, on présentera un bon système de crédit donnant satisfaction à tous les intérêts, ce projet, appuyé par tous, frappera d'impuissance la féodalité financière.

FRANÇOIS COIGNET.

(La suite au prochain numéro.)

(1) Voir les numéros des 13, 14 et 16 mars.

La discussion générale sur le budget a été close aujourd'hui, après une lutte assez vive entre M. Goudchaux et M. Fould, et un discours de M. Passy, qui a donné des détails rassurants sur la situation, et a annoncé que l'on comblerait en partie le découvert de 1849.

L'Assemblée a passé ensuite à l'examen du budget des travaux publics. Cette discussion a été interrompue par M. Léon Faucher qui est venu solliciter de nouveau la discussion du projet de loi sur les clubs. Cette proposition a été adoptée par 403 voix contre 315. La discussion aura lieu lundi.

La *Gazette de France* nous donne ce soir une nouvelle si étrange, si incroyable, que malgré la colère du journal légitimiste, nous ne pouvons ajouter foi à un tel événement.

Nous citons:

La reprise des hostilités, en Italie, a tellement fait perdre la tête à notre cabinet, que lui, qui avait donné des ordres formels pour intervenir activement en faveur du pape, les a non-seulement révoqués, mais qu'il a encore subitement déserté une cause qu'un moment auparavant il croyait juste et légitime.

En effet, lui qui voulait, il y a trois jours à peine, rétablir le pape dans son pouvoir temporel, a promis maintenant aux envoyés de la République romaine de la reconnaître officiellement au premier succès de l'armée piémontaise. Il a fait plus, il a décidé que les officiers français qui voudraient aller prendre du service dans les troupes romaines ou toscanes y seraient autorisés, sans pour cela perdre leurs grades dans l'armée.

La *Patrie* publie ce soir la circulaire électorale du comité de la rue de Poitiers. Après avoir lu cette pièce, on comprendra parfaitement que *des hommes rangés autrefois dans des partis différents, et qui se sont longtemps et vivement combattus, aient oublié leurs anciennes divisions pour s'unir*... dans la confection d'une œuvre aussi banale. On s'attendait à un programme significatif, et le fameux comité n'a pu accoucher que d'une circulaire insignifiante.

Nous ferons remarquer que la *Gazette de France* commence dès ce soir un feu assez bien nourri contre les *doctrines révolutionnaires et subversives dont M. Thiers est la personnification, et contre l'exaltation personnelle de ce même M. Thiers et de ses amis révolutionnaires comme lui.*

Le *Peuple* répond à la dernière lettre de M. Coignet sans la reproduire dans ses colonnes. La principale objection faite par ce journal à notre collaborateur, consiste à dire qu'il n'y a pas gratuité du crédit dans son système, puisque si chacun des travailleurs associés peut racheter les actions des capitalistes, l'association n'en paiera pas moins l'intérêt du capital, non plus, il est vrai, à des individus pris hors de son sein, mais à tels ou tels membres de l'association elle-même.

M. Coignet vient de répondre à cette objection par la lettre suivante:

Au rédacteur du *Peuple*.

Vous avez parfaitement raison; n'admettant pas les doctrines de M. Proudhon, je ne dois pas me servir des mêmes formules que lui.

Ainsi, il est bien entendu que les moyens de réforme économique que je développe dans la *Démocratie* ne donnent pas *la gratuité absolue du crédit*, mais qu'ils ont pour but de donner aux travailleurs la possibilité d'un prompt rachat de leurs instruments de travail, de telle sorte qu'en se payant le loyer de ces instruments à eux mêmes, ce soit tout comme s'ils n'en payaient pas.

Donc, si tout travailleur peut arriver promptement et facilement à racheter ses instruments de travail, il en résultera que tout travailleur étant en même temps capitaliste, paiera, il est vrai, aux actionnaires de l'association une part des bénéfices; mais comme ces actionnaires seront les travailleurs eux-mêmes, il me semble que si cette situation n'est pas la gratuité du crédit, elle s'en rapprochera tellement par le résultat qu'il me paraît bien difficile de découvrir le point de séparation.

Cherchons donc à apprécier la part qui pourra un jour revenir au capital, afin de savoir jusqu'à quel point la doctrine que je défends est insuffisante.

Le capital opère deux sortes de prélèvements:

L'un basé sur une garantie certaine, telle qu'hypothèque, caution valable, consignation de produits, terres ou maisons.

Ce prélèvement, appuyé sur une garantie assurée, constitue le revenu fixe, l'intérêt.

Ce revenu fixe est toujours en proportion inverse de l'abondance des capitaux. Si le capital est rare, le revenu est élevé; s'il est abondant, le revenu s'abaisse.

Il est donc permis de supposer une abondance de capital si grande (l'Angleterre en donne de fréquents exemples), que le revenu s'abaisse en toute proportion à 1 pour cent, à rien peut être.

Or, je démontrerai par mon travail, que les doctrines auxquelles je suis dévoué, ont pour résultat un développement du capital, tel que son intérêt, son revenu, suivant la loi naturelle citée plus haut, tombera à un taux excessivement bas, et cela s'opérera *sans que nous ayons à attaquer les détenteurs actuels du capital, sans qu'il puisse leur venir à la pensée de protester.*

En outre du revenu fixe, le capital prélève une part éventuelle dans les bénéfices, en proportion directe des risques de perte qu'il peut courir.

Ainsi, aujourd'hui, dans la plupart des opérations commerciales et industrielles, le capital *court la chance incessante de tout perdre, il lui faut donc la chance de tout gagner.*

Il est permis de supposer une organisation de l'industrie tellement parfaite, que les chances de perte arrivent à zéro.

L'association du capital et du travail, c'est-à-dire des patrons et des ouvriers, me paraît le mode qui offre le plus de chances d'arriver à cette perfection, puisque prévenant toutes les haines, tous les tiraillements, elle unit entre eux tous les éléments de succès: fraternité entre les associés, capital suffisant, zèle des travailleurs, expérience et intelligence des directeurs choisis entre tous.

Il est évident qu'un pareil concours réduirait les chances de perte à un chiffre si restreint, qu'il pourrait être couvert par une *simple assurance.*

Donc, toute la part que le capital est obligé de prélever aujourd'hui pour couvrir ses chances actuelles de perte, dans des combinaisons qui lui sont souvent plus onéreuses qu'avantageuses, il n'aurait pas à la prélever du moment que ces pertes ne seraient plus à craindre.

Or, je crois que l'abondance des capitaux, d'un côté, et la suppression des chances de perte de l'autre, permettraient aux travailleurs (en supposant qu'il y en ait qui n'aient pu de suite racheter le capital) d'obtenir ces capitaux à des conditions si favorables, que je me demande si ces conditions n'équivaudraient pas à la gratuité?

Vous le voyez donc: ce n'est pas tant le but qui nous sépare que les moyens de l'atteindre.

Or, jusqu'à ce que le succès de la Banque du peuple ait démontré que la raison est de votre côté, vous devez encourager toutes les travaux consciencieux, alors même qu'ils ne sont pas basés sur vos principes.

Agréez, etc. FRANÇOIS COIGNET.

Fuite et disgrâce de Windisgraetz.

Les Hongrois marchent de succès en succès. La grande bataille livrée près de Mezokovesd est considérée, par un officier autrichien même, comme un des plus hauts faits en l'honneur de Dembinski, qui est parvenu par de savantes manœuvres à battre complètement les Impériaux.

La perte de ceux-ci, dans la journée du 3, est, dit-on, de 60 pièces d'artillerie et de 7 000 hommes. Dans la bataille livrée le 5 près de

Szolnow, la brigade du général Grammont, forte de 6 000 hommes, s'est vue cernée par les Hongrois et faite prisonnière. On dit aussi que le général Zeizberg, le plus capable de l'armée autrichienne, est tombé avec ses troupes au pouvoir de l'ennemi. Quant au général Ottinger, qui commandait la cavalerie impériale, il a reçu une blessure mortelle, à la suite de laquelle il a succombé le 5 à Ofen.

Les Hongrois vainqueurs ont occupé Stuhlweissemburg, près de Pesth. Les impériaux se sont enfuis si rapidement de cette ville, que les officiers ont voulu faire croire aux habitants qu'une révolution venait d'éclater à Pesth, et qu'ils devaient s'en retourner bien vite.

Le 4, un combat a eu lieu près de Legled. Les impériaux ont été battus.

Les Hongrois interceptent la route principale vers Vienne.

Nous apprenons aussi que le corps franc impérial de Stur et Harban a été entièrement détruit.

Un corps de 12 000 hommes opère sur les derrières de l'armée impériale, et cherche à lui couper la retraite. Il est commandé, dit-on, par un nommé Cluth.

Attila Maurice Perczel, le chef hongrois, que l'on disait prisonnier ou sauvé en Suisse, vient de se montrer à Pesth même, où il a rendu visite à ses amis. Les autorités se sont mises aussitôt à ses trousses, mais sans succès, car on apprend qu'il a réussi à agiter tout le pays de Tolna, et que l'insurrection y devient très menaçante.

La nouvelle de la prise de Pesth, qui nous avait été donnée par notre correspondant de Dresde, ne s'est pas encore confirmée. Les dernières victoires, remportées par les Hongrois dans le voisinage de leur capitale, avaient probablement donné lieu à ce bruit prématuré.

Il est à présumer qu'il y aura dans peu une grande bataille livrée autour de la citadelle d'Ofen.

Nous ne trouvons point non plus dans les journaux qui nous arrivent la confirmation de la retraite du général madgyar Gorgey, que l'on disait avoir remis le commandement de son corps d'armée au célèbre polonais Mieroslowski. Gorgey marche vers Raab avec une puissante armée pour couper la retraite aux impériaux. C'est à Gorgey que sont dus en partie les brillants succès des Hongrois ; il a tenu, par ses manœuvres habiles, Windisgraetz en échec pendant deux mois, et a donné le temps à Kossuth de rassembler une puissante armée. Des voyageurs, arrivés de Debreczin, racontent que sur la proposition de Kossuth, l'Assemblée nationale hongroise a décrété une levée de la landsturm pour appuyer l'armée. Cette mesure extraordinaire paraît avoir été prise à cause de la nouvelle de l'entrée des Russes en Transylvanie.

Des dépêches saisies sur un courrier russe, arrêté par les troupes de Bem, prouvent que les soldats dont le czar *daigne autoriser l'envoi* à Windisgraetz, devaient opérer non-seulement en Transylvanie, mais *partout où le premier général le jugerait convenable.*

Si nous en croyons les nouvelles qui nous arrivent de Vienne, Windisgraetz serait en complète disgrâce. La camarilla d'Ollmütz ne pardonne pas au général bombardeur ses dernières défaites, si pompeusement transformées en victoires dans les bulletins officiels de l'armée. Ce n'est donc pas le coup de pied de cheval que le prince aurait reçu sur les bords de la Theiss qui est la cause de sa retraite. L'abandon, aujourd'hui positif, du commandement supérieur par Windisgraetz, est dû à un motif plus grave.

Le ministère qui le sacrifie prétend que depuis quelques mois il protestait avec énergie contre la prolongation des pouvoirs absolus et sans contrôle, confiés au mois d'octobre au généralissime. Le gouvernement exigeait que Windisgraetz se soumît aux ordres du ministère responsable, invitation à laquelle le généralissime se refusa formellement. Ce serait à la suite d'un nouveau refus que son commandement lui aurait été retiré, ou que, pour sauver les apparences, il l'aurait remis volontairement au feld maréchal Schlick.

C'est le 5 au soir que Windisgraetz est revenu à Pesth. Jellachich, qui se trouvait dans cette ville, l'a quittée à minuit ; pour aller où ? c'est ce qu'on ne dit pas. La *Gazette d'Augsbourg* seule prétend que le ban s'est dirigé sur Debreczin. Le bruit court aussi que le prince Lobkowitz s'est rendu dans la même ville avec des propositions de paix de la cour autrichienne.

Les billets de la Banque hongroise, de 5 et 10 florins, viennent d'être également mis hors de cours en Hongrie.

En Bosnie, 40 000 Turcs et 20 000 Raïas, ces derniers, armés de pelles, de pioches et de faulx, sont prêts au combat contre les Serbes, qui, de leur côté, rappellent leurs nationaux au service de l'Autriche.

Les ministres hanovriens qui ont retiré leur démission ont reparu le 13 devant la chambre des députés. Aussitôt leur conduite a été l'objet de violentes attaques. Un député leur déclara qu'ils n'avaient que trois voies honorables à suivre : ou faire plier leur conviction devant le vœu de la chambre et exécuter sa résolution, ou rester fidèles à leur conviction en déposant leurs portefeuilles, ou demeurer au pouvoir en dissolvant la chambre et en faisant appel au pays ; mais qu'ils ne pouvaient pas rester aux affaires, conserver la chambre et ne pas se soumettre à ses décisions. L'Assemblée a adhéré à cette déclaration. Elle s'est levée tout entière pour prononcer un blâme contre le cabinet, à l'occasion de décorations hanovriennes envoyées à Windisgraetz et à Jellachich, à ces hommes, a dit le député Ellisden, qui, malgré leurs services connus envers la maison de Habsbourg, sont les ennemis de la nation allemande, puisqu'ils ont souillé leurs mains dans le sang d'un de ses représentants.

Nouvelles d'Italie.

Les journaux de Turin ne nous apportent encore et ne nous peuvent apporter rien de positif sur la reprise des hostilités.

Le Piémont, dit la *Concordia* du 13, va reprendre l'initiative de la guerre. Telle est la grande parole que le Piémont envoie à l'Italie centrale, et avant peu, nous le croyons, cette parole sera appuyée par une armée de 120 000 soldats courageux.

L'*Opinione* ajoute : « Le roi partira demain 13 pour le quartier-général d'Alexandrie. Les vœux les plus ardents des cœurs italiens l'accompagnent. »

On lit d'un autre côté, dans un post-scriptum du *Repubblicano*, sous la date de Lugano (Suisse italienne), 13 mars :

« M. Haller, commandant militaire à Como (Lombardie), annonce aujourd'hui, par estafette, au commissaire fédéral, M. Sidler, que la cessation de l'armistice a été dénoncée, et que les hostilités sont imminentes. Le commandant autrichien demande que des bandes armées ne pénètrent pas du Tessin en Lombardie.

Une autre estafette du même commandant, porte qu'en conséquence des hostilités, restent interrompues toutes les communications du Piémont et *même du Tessin* avec la Lombardie. »

Nos ministres semblent toujours dans la plus grande perplexité sur le parti qu'ils ont à prendre. Cette attitude du Piémont leur enlève toute possibilité d'entreprendre leur expédition en faveur du pape, à laquelle ils tenaient tant. Aussi ont-ils envoyé de nouvelles remontrances à Charles-Albert pour l'engager à reculer, mais sans beaucoup d'espoir de succès.

Suivant quelques journaux, nos ministres ne renonceraient cependant pas à un envoi de troupes à Civita-Vecchia ; mais cette fois ce serait pour interdire aux Autrichiens l'entrée du territoire romain.

Voici ce que nous lisons dans le *Courrier de Marseille*, au sujet de ces préparatifs militaires :

« On nous assure que la division Guebswiller, qui est attendue à Marseille, est composée des 13e, 66e et 68e régiments. Le quartier-général doit être établi à Avignon et les régiments doivent être cantonnés dans les villages situés sur les routes d'Aubagne, d'Aix et d'Allauch. »

La chambre des députés de Naples a protesté contre *l'ultimatum* offert à la Sicile, cet *ultimatum* qui semble favorable au *Journal des Débats*. Une flotte a été expédiée contre les Siciliens. On ne dit pas encore si c'est pour leur faire accepter plus facilement l'ultimatum, ou si c'est que les Siciliens ayant refusé les offres de leur bombardeur, les hostilités doivent recommencer. Dans tous les cas, personne ne s'attend à une solution pacifique. Le *Times* rapporte que certains bateaux à vapeur sont en train de s'équiper en Angleterre à destination de la Sicile. Il ajoute : plus de 1 200 hommes parfaitement habillés, armés et organisés, sont prêts à s'embarquer pour participer à la lutte.

Rien de nouveau à Florence. Une grande agitation régnait à Venise le 6 mars. On écrit de cette ville, six heures du soir, à l'*Alba* :

« De fortes patrouilles de garde nationale parcourent la ville ; les murs sont couverts d'imprimés de toute couleur sur les places publiques. On raconte cent choses diverses. C'est demain, au reste, que doit se discuter d'urgence la proposition suivante, du député Olper, qui tranchera le nœud gordien :

1° L'Assemblée nomme un chef du pouvoir exécutif dans la personne de Daniele Manin ; ce chef portera le titre de président ;

2° L'Assemblée conserve les pouvoirs constituant et législatif ;

3° Le président Manin aura les pouvoirs nécessaires pour la défense intérieure et extérieure du pays ; il pourra même ajourner l'Assemblée ;

4° Dans le cas d'urgence, le président pourra prendre des dispositions législatives, qu'il devra ensuite faire sanctionner par l'Assemblée.

Le *Contemporaneo*, de Rome, se plaint vivement de l'opposition quand même que fait l'ex-prince de Canino au gouvernement romain.

Le 6 mars, il y a eu le soir un comité secret de l'Assemblée constituante, qui a été marqué par des discussions très vives. Nous ne pouvons, dit le *Contemporaneo*, dire ce qui s'est passé dans ce comité, mais on raconte qu'à la fin une grande majorité fut d'avis d'accorder pleine confiance au pouvoir exécutif, et l'autorisation de faire ce qu'il jugerait à propos pour le bien de la République. On ajoute que M. Bonaparte s'opposa à cette décision avec des gestes d'athlètes et une voix de Stentor, mais qu'abandonné par ses appuis ordinaires, il est resté presque seul sur la brèche ? Ce journal dit que le peuple ne se soucie en aucune façon des changements de ministère, et qu'il s'occupe des choses et non des hommes.

Les journaux publient un décret du comité exécutif, qui met en vente les biens des corporations religieuses.

Le général autrichien Degenfeld, qui commande à Parme, a interdit la possession d'armes quelconques à tous ceux qui n'occupent pas une position officielle. Ceux qui possèdent des armes doivent les porter aux Autrichiens, sous peine d'être fusillés.

Degenfeld a frappé sur la ville une contribution de 500 000 francs, et il a exigé qu'on lui fît la remise des clés du Mont-de-Piété et de l'Académie des Beaux-Arts.

Assemblée nationale.

Séance du 17 mars. — Présidence de M. LAMORICIÈRE, vice-président.

M. LARABIT conteste ce qui a été dit au sujet de la désorganisation de l'armée après le 24 février. Il est interrompu par le cri : À la question ! et forcé de quitter la tribune.

M. CLÉMENT THOMAS demande que l'on mette à l'ordre du jour de jeudi le rapport sur une pétition relative à un officier qui a été mis en disponibilité à la suite des événements de juin.

M. LEBRETON parle dans le même sens.

M. GOUDCHAUX examine la situation financière du pays sous la Restauration et sous le gouvernement de Louis-Philippe.

La Restauration, dit-il, greva le pays d'une rente de 25 995 310 fr. par les émigrés, d'une rente de 4 millions pour rétablir l'absolutisme en Espagne, plus un impôt extraordinaire de 100 millions, etc.

Cependant le gouvernement de juillet a reçu les finances dans une situation assez régulière ; et pourtant pendant la durée de ce gouvernement, les dépenses ont dépassé en moyenne de 121 millions par an les ressources du pays. Cet excédant de dépenses date surtout de 1840 et des années qui ont suivi.

Le budget de 1847, tel qu'il nous était présenté, comportait pour l'année un déficit de plus de 245 millions. Nous avons cherché à le diminuer le plus possible. Sur les travaux publics nous vous proposons une réduction de 47 millions ; sur les ministères de la marine et de la guerre, 73 millions : ce qui ramène le déficit à 120 millions seulement.

M. FOULD. L'orateur qui descend de cette tribune a fait de l'histoire rétrospective. M. Goudchaux a été sévère. Je suis d'autant plus fondé à défendre le passé qu'il attaque, que j'ai été l'un des premiers à l'attaquer aussi longtemps que je l'ai vu exagérer les dépenses.

M. Fould pense qu'après la Révolution de Février on s'est trop pressé de satisfaire à toutes les demandes de remboursement. (Réclamations.) Il a été révolté de voir ceux qui avaient le moins de confiance dans le gouvernement les premiers payés. L'ancien gouvernement a trop dépensé, j'en conviens, mais on a exagéré ses dépenses.

L'orateur, au reste, ne croit pas la discussion du budget opportune aujourd'hui, parce que l'Assemblée manque d'éléments indispensables. Le travail de la commission ne révèle nulle part un plan arrêté. Il est muet sur l'amortissement ; les réductions proposées par la commission ne sont pas suffisamment justifiées.

L'orateur voudrait qu'on abandonnât l'ancien système de comptabilité, si compliqué, si embarrassé, qu'il ne faut pas moins de trois volumes pour un seul budget, trois volumes devant lesquels reculent la plupart de nos collègues.

En résumé, M. Fould est loin de regarder la situation actuelle comme inquiétante ; il croit que si l'ordre est maintenu, on arrivera en 1850 avec un budget en équilibre.

M. GOUDCHAUX. Je ne puis laisser sans réponse une étrange accusation de l'honorable préopinant. Il nous a reproché d'avoir annoncé, après le 24 février, que la République paierait les dettes de la monarchie. Il a vu là un acte de charlatanisme. Étrange charlatanisme, qui n'avait pour but que de rétablir l'ordre et la paix, et de rassurer les esprits sur les intentions du gouvernement. (Très bien !)

Ces 80 millions, jetés ainsi dans la circulation, ont pu empêcher bien des malheurs. (Très bien !) Oui, je l'avoue, lorsque j'ai vu le ministère des finances assiégé, j'ai ouvert les caisses, et loin de me reprocher ce que j'ai fait, je m'en glorifie comme d'une bonne action. (Très bien !)

La Révolution de Février s'est fait surtout remarquer par la loyauté de ses actes.

Le préopinant a reproché à la commission de n'avoir pas parlé de l'amortissement. A notre avis, dans les circonstances actuelles, ces questions sont oiseuses.

La question d'amortissement ne serait aujourd'hui qu'un jeu d'enfant. Autrefois on faisait de la critique contre le gouvernement, aujourd'hui on fait de la critique anonyme, ou plutôt ce qu'on attaque ce sont les républicains de la veille. (Très bien !)

Vous nous demandez notre plan, nous vous l'avons présenté : c'est le revenu sur l'impôt mobilier. Si ce projet eût été adopté, vous auriez un budget en équilibre. (Très bien ! très bien !)

M. FOULD regrette que M. Goudchaux ait mis tant de vivacité dans sa réponse. (On rit.) Il revient ensuite sur ses précédentes observations, et, las de se voir interrompu, il cède la tribune à M. Passy, ministre des finances.

M. PASSY, ministre des finances, rend pleine justice aux ministres qui l'ont précédé aux finances. M. Garnier-Pagès, selon lui, était dans l'impossibilité de faire autrement qu'il a fait. L'impôt des 45 centimes était une des conséquences naturelles de l'établissement du gouvernement républicain. L'emprunt à cette époque était impossible, les circonstances étaient impérieuses ; on eût pu rendre l'impôt moins blessant dans ses formes et plus équitable dans sa répartition, mais il était indispensable. Quant à M. Goudchaux, s'il n'avait pas, avec l'intelligence qui le caractérise, appliqué aux besoins des finances les ressources dont il a pu disposer, nous serions en face d'un déficit tel qu'on devrait perdre l'espoir de le combler.

M. GARNIER-PAGÈS. J'ai fait mon devoir ; mais je remercie M. le ministre des finances de la justice qu'il rend à mes intentions.

M. PASSY continue. Il ne faut pas attribuer aux hommes seuls l'accroissement des budgets. Il y a des créations nouvelles, créations appelées par les vœux du pays, qui ont occasionné de nouvelles dépenses.

Ainsi, l'instruction publique, ainsi les travaux extraordinaires ont chargé le budget de dépenses qui n'y étaient pas inscrites autrefois.

M. le ministre des finances assure que l'horizon financier s'est éclairci à ses regards, et qu'il a senti le sol se raffermir sous ses pieds. Le découvert ne dépassera pas le chiffre qui a été fixé, il ne l'atteindra même pas. Les premiers quinze jours de mars offrent un boni de dix-huit cent quatre-vingt mille francs. Rien n'annonce donc qu'on soit forcé d'en venir de sitôt à une consolidation ; et si cette nécessité survenait, l'on en trouverait facilement les moyens. Il y a dans l'avenir une confiance qui s'établit de plus en plus. Il faut que le pays sache que le gouvernement républicain peut introniser toutes les réformes et toutes les économies dont le pays a besoin. Il faut pour cela de l'ordre et de la paix. Bonne situation politique, bonne situation financière.

Relativement à la discussion du budget, la commission a fait tout ce qu'elle pouvait faire dans le peu de temps laissé à son travail ; mais les éléments généraux nous manquent. Je sais fort bien l'intention de l'Assemblée de faire des économies ; mais il est difficile de savoir, dans l'absence d'un travail d'ensemble, sur quelles parties on peut faire peser les réductions.

L'Assemblée décide qu'elle va passer à la discussion du budget des travaux publics.

La séance est suspendue un quart d'heure.

M. CHARLES DUPIN a la parole sur le budget des travaux publics. Il blâme quelques réductions.

L'Assemblée passe à la discussion des articles du budget des travaux publics.

Sur le chap. Ier (traitement du ministre et personnel de l'administration centrale, 544 250 fr.), la commission propose une réduction de 47 750 fr.

M. LACROSSE, ministre des travaux publics, défend la somme primitive. Il ne voit de possible qu'une réduction de 7 000 fr.

Après une discussion confuse, le chiffre de la commission est adopté.

M. LÉON FAUCHER, ministre de l'intérieur. Je demande à l'Assemblée la permission d'interrompre la discussion du budget et de l'entretenir d'une question qui n'a pas perdu son urgence aux yeux du gouvernement. (Écoutez !) Je viens lui demander de mettre à l'ordre du jour de lundi la discussion de la loi sur les clubs. (Explosion de cris à gauche. — Non ! non ! le budget ! le budget !)

Je sais fort bien la décision de l'Assemblée, jeudi dernier, et je crois la respecter en demandant qu'on intercale le projet dans la discussion du budget. (Allons donc ! — Non ! non ! à gauche.)

La loi électorale sera promulguée lundi. Les élections donneront lieu à des assemblées électorales où toutes les opinions seront en rumeur. (Eh bien !) Eh bien ! il est important, même dans l'intérêt de la liberté de ces réunions électorales, qu'elles ne puissent être confondues avec les clubs, avec les réunions où les plus mauvaises passions sont exaltées par la discussion. Je demande, je le répète, que la loi sur les clubs soit mise à l'ordre du jour de lundi. (Nouvelle explosion de cris à gauche. — Tumulte prolongé.)

PLUSIEURS VOIX. Le scrutin de division !

AUTRES VOIX. Non, le scrutin secret ! (Nouveau tumulte.)

On procède au scrutin par division. Il donne le résultat suivant :

Nombre de votants,	718
Majorité absolue,	359
Billets blancs,	403
Billets bleus,	315

L'Assemblée met à l'ordre du jour le lundi la loi sur les clubs.

On reprend la discussion du budget des travaux publics.

Indemnités aux employés supprimés, 32 750 fr. — Adopté.

Matériel et dépenses diverses des bureaux de l'administration centrale, 122 000 fr.

La commission propose une réduction de 20 000 fr. Cette réduction est adoptée.

Personnel du corps des ponts-et-chaussées.

Le gouvernement propose le chiffre de. . .	3 000 440
La commission propose une réduction de. . .	106 000
Le chiffre serait réduit à.	2 894 440

M. LE PRÉSIDENT. Voici une demande de poursuites contre M. Dégousée, adressée à l'Assemblée à la requête de M. de Saisset.

UNE VOIX. La question préalable !

La question préalable est adoptée.

La séance est levée à six heures et demie.

Haute cour de justice.

Présidence du citoyen BÉRENGER (de la Drôme.)

Audience du 16 mars 1849.

Parmi les témoins qui doivent être entendus aujourd'hui, on cite le fameux Vidocq, qui est arrivé cette nuit à Bourges, dans une voiture cellulaire, et qui a été immédiatement écroué à la prison de cette ville. On s'attend aussi à la comparution du célèbre Chenu.

Divers représentants du peuple, qui n'ont pas encore répondu à l'appel de leur nom, sont arrivés, dit-on, cette nuit. Parmi eux se trouve M. Ledru-Rollin.

On s'entretient partout, avec une grande vivacité, de la déposition de M. Lamartine, si favorable aux accusés et spécialement au général Courtais.

Le premier témoin appelé est le représentant du peuple Dufours, âgé de 47 ans, qui dépose ainsi :

L'avant-veille du 15 mai, je me trouvai dans un dîner à côté de Barbès, que je ne connaissais pas encore. Je fus touché des sentiments qu'exprima Barbès dans les diverses conversations, au point que je fis cette remarque : Comment peut-on nous représenter cet homme comme effrayant ? — Le lendemain, chez Louis Blanc, j'entendis Barbès et Louis Blanc blâmer la démonstration, et déclarer qu'ils s'y opposeraient de tous leurs efforts.

BARBÈS. Sans entrer dans les débats, je dois le dire, sans que cela puisse m'être imputé à charge. Il est vrai que jusqu'au dernier moment je fus opposé à la manifestation. Mais lorsque la dissolution fut prononcée, je me rendis de mon plein gré à l'Hôtel-de-Ville. Tous les représentants s'étaient sauvés, et l'Assemblée paraissait accepter la dissolution. Or, moi qui, jusqu'à un certain point, étais accepté par le peuple, je crus de mon devoir de prendre en main le gouvernement. Je savais qu'il pouvait y avoir danger à aller à l'Hôtel-de-Ville, et c'est pourquoi j'y suis allé.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Vous ne deviez pas, comme représentant, accepter la dissolution.

BARBÈS. Sans doute, à votre point de vue. Mais il n'en est pas moins vrai que si la journée du 15 mai avait réussi, nous ne serions pas sur les bancs des accusés. Mon Dieu ! c'est pour cela que, dès le premier jour, je vous ai dit que j'acceptais le jugement de la force.

Je m'attends bien à être condamné à la déportation, à la peine capitale même si elle existait... Mais elle n'existe plus. Et puis, voulez-vous que je vous dise, rien de tout cela n'est sérieux. C'est une affaire de police correctionnelle, et pas autre chose. C'est ce qui vous explique le rôle nul que je prends ici.

On appelle le témoin Vanderberghe, adjudant-major de la garde nationale de Beauvais. Ce témoin rapporte des faits fort connus déjà et qui concernent spécialement les événements qui se sont accomplis à l'Hôtel-de-Ville.

Après l'arrestation de Barbès, je vis un citoyen qui me dit être le citoyen Albert. Je l'engageai à se retirer, mais il me dit : Si Barbès est arrêté, je dois l'être aussi, car je suis aussi coupable que lui.

BARBÈS. Dans la déposition qu'il a faite, le témoin a oublié quelque chose qui est tout à fait à son honneur, et que je dois répéter ici : quand nous sommes arrivés en vue de Vincennes, il me prit les mains et me dit : « Pauvre malheureux ! vous qui avez fait tant d'années de prison, vous voilà encore condamné à une nouvelle captivité ! » Je dois

l'en remercier ici.

LE TÉMOIN, avec émotion. C'est vrai, je ne m'en cache pas.

On appelle le témoin Huet, concierge de la maison de la rue de Rivoli, nº 16.

D. Le 15 mai, n'est-on pas sorti de cette maison en armes? — R. Non; ils n'étaient pas armés. Du reste, je ne peux pas dire grand'chose, car lorsque les gardes nationaux sont venus, je suis sorti par une autre porte, dans la crainte qu'on ne fît quelque résistance.

Me BAUD. Dans la déposition écrite, le témoin a dit:

« Ils sont partis à neuf heures pour se rendre à la Bastille; Sobrier est parti à leur tête. On m'a dit, je ne pourrais dire qui, qu'ils ne devaient pas venir coucher, qu'ils coucheraient au ministère.

Ici le témoin est loin d'être aussi explicite, et j'ajoute que cette déposition est en contradiction formelle avec Mme veuve Cournaud, ce qui n'a pas empêché l'accusateur de s'armer d'une déposition interminée pour dire que c'est en partant à neuf heures que Sobrier et ses amis auraient dit: Nous ne rentrerons pas ce soir, nous irons coucher au ministère.

D. Au témoin. Est-ce le matin que vous avez entendu ce propos? — R. Il me semble que oui.

On appelle le témoin Royer, aide-major de la garde nationale. Le témoin commence ainsi sa déposition:

On m'a traité de dénonciateur. Je n'ai jamais dénoncé personne. Seulement, je dois dire que M. Recurt me dit un jour que je le rencontrai: Il est impossible que Courtais nous trahisse. Que voudrait-il donc?

L'acte d'accusation dit que je recevais les confidences du citoyen Sobrier, cela est inexact. Je ne lui ai parlé que deux fois. Seulement, le 14 mai, il me dit qu'il avait obtenu que la manifestation aurait lieu sans armes et qu'il regrettait de s'y être engagé.

M. LE PROCUREUR. Reconnaissez-vous cette lettre, que vous avez adressée à la commission d'enquête? — R. Oui.

M. LE PROCUREUR. Avec l'autorisation de M. le président, je vais en donner lecture.

Cette lettre est beaucoup plus précise que la déposition du témoin qui dénonce Caussidière et Ledru-Rollin.

C'est un tableau de fantaisie dans lequel il est impossible de reconnaître rien qui ressemble à la déposition du témoin. Dans cette lettre, le témoin Royer s'attribue un rôle très actif de délation, rôle qu'il a commencé par repousser aujourd'hui.

Ce qu'il en ressort le plus clairement, c'est que le témoin a voulu se faire remarquer par son zèle officieux.

Après la lecture de cette lettre, le témoin en rectifie diverses parties, et explique dans quelles circonstances il l'a écrite.

D. Ne vous a-t-on pas dit que l'on comptait beaucoup sur le général Courtais? — R. Non, on ne m'a pas parlé de cela.

Le témoin rétracte formellement une assertion de sa lettre écrite à la commission d'enquête, dans laquelle il avait rapporté que Sobrier lui avait dit qu'il comptait sur le général Courtais.

Il attribue cette phrase à un *lapsus calami*.

Me BAUD. N'est-il pas vrai que Sobrier paraissait ne marcher qu'à regret à la manifestation? — R. Cela est très exact.

D. Le témoin a-t-il bien souvenir de ce fait que l'Assemblée était déjà envahie quand il a rencontré Sobrier? — R. Oui, je suis entré dans l'Assemblée après avoir vu Sobrier.

Me BAUD. Ce qui n'empêche pas que l'accusation ait dit: Sobrier est entré un des premiers.

M. LE PRÉSIDENT. De ce côté-là?

Me BAUD. Vous n'avez pas dit cela. Vous avez dit: Un des premiers. Or, cela n'est pas exact.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Je rappelle encore un passage de la lettre du témoin, dans laquelle ce témoin déclare avoir vu dérouler, le 15 mai, le complot qu'il avait connu d'avance.

Le témoin rétracte encore les expressions de sa lettre, dont il ne reste plus qu'un immense *lapsus calami*.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Vous ne dites pas ce que vous avez écrit?

LE TÉMOIN. Vous ne voulez pas que je dise la vérité. — R. Si fait, dites-le.

LE TÉMOIN. Eh bien! depuis que j'ai écrit cette lettre, j'ai vu et réfléchi beaucoup. Je me suis servi d'expressions qui ne sont pas justes. D'ailleurs, il y a bien des gens qui ne sont pas ici, et qui devraient s'y trouver, car leur conduite est misérable.

M. LE PRÉSIDENT À SOBRIER. A quel titre aviez-vous un poste chez vous?

SOBRIER. Dans l'intérêt de la République.

COURTAIS. Ce poste existait au vu et su des ministres Ledru-Rollin et Lamartine.

Me BAUD. Depuis dix mois, les choses sont bien changées. Beaucoup de gouvernements se sont succédé; celui qui existait alors autorisait Sobrier à avoir son poste, et cela suffit à tout.

Le débat s'engage ensuite sur une prétendue proposition faite par Sobrier à divers employés de l'usine au gaz, de couper ou d'interdire les tuyaux du gaz. Ces témoins affirment, contrairement à leur déposition écrite, qu'on ne leur a fait aucune proposition de cette nature.

On remarque avec étonnement que beaucoup de témoins déposent oralement d'une façon toute différente de celle que leur prête l'instruction écrite.

Me Baud reproche à l'accusation de n'avoir pas fait citer les témoins dont les dépositions étaient favorables à l'accusé.

Un débat assez vif et presque personnel s'engage à ce sujet entre cet avocat et le procureur-général.

On appelle le témoin Pesme, commissaire-priseur à Troyes, délégué de ce département à la fête de la Concorde.

Le 15 mai dernier, j'assistais à la réunion formée par les délégués des départements, à la salle Montesquieu, lorsqu'arrivèrent deux délégués se disant envoyés par la Commune de Paris pour inviter les gardes nationaux délégués de la province à faire partie de la démonstration qui devait avoir lieu dans la journée en faveur de la Pologne.

Un des membres du bureau répondit en notre nom que notre mission n'était pas celle-là, que nous étions venus pour fraterniser avec le peuple de Paris.

Immédiatement après rentra Sobrier.

Nous demandâmes à ce dernier ce qu'il venait faire; il nous répondit qu'il venait inviter à la manifestation, et que nous marcherions avec ses montagnards. Nous répliquâmes que nous n'avions besoin ni de lui ni de ses montagnards, et que nous ne marcherions pas. Sobrier répondit qu'alors nous étions donc venus avec des intentions hostiles, et que nous voulions donc leur f... des coups de fusil; mais que nous fassions attention à qui nous parlions, qu'il s'appelait Sobrier.

RASPAIL. Le témoin ne sait-il pas quelque chose qui me soit relatif?

LE TÉMOIN. Oui. Je l'ai vu hisser dans une voiture, malgré lui, et, plus tard, je l'ai rencontré avec une autre personne. Aucune foule ne les suivait, ils marchaient fort paisiblement, ils traversaient la place Notre-Dame et le pont de l'Hôtel-Dieu. Il pouvait être cinq heures et demie.

On appelle le témoin Rondeau, propriétaire, représentant du peuple (pour le moment, suivant l'expression du témoin).

La chambre était déjà envahie depuis quelque temps, lorsque je vis entrer dans l'Assemblée et venir parler à quelques représentants, un étranger qui a dit notamment que le jour était venu où les riches devaient payer pour les pauvres.

Cet homme descendit comme pour se diriger vers la tribune; il n'avait pas le costume d'ouvrier, sans être cependant vêtu avec recherche.

Quelqu'un vint à parler de Sobrier en disant:

Je voudrais bien le connaître. Cet homme se retourna en disant: Vous l'avez devant les yeux; c'est moi qui suis Sobrier. Il n'avait l'air nullement menaçant.

Nous fûmes aidés par M. Raspail dans nos efforts pour faire évacuer l'Assemblée.

Après qu'Huber eut prononcé la dissolution, j'allai au café du quai d'Orsay, c'est là que je reconnus Sobrier et que je le fis arrêter.

Ce témoin met une grande emphase dans la narration de ce fait.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Nous allons éclaircir la question du costume que portait Sobrier le 15 mai. On représente au témoin une redingotte noire, qu'il ne reconnaît pas, et qui figure parmi les pièces à conviction. Cette redingotte est dans un état qui atteste la violence qui a précédé l'arrestation de Sobrier.

On rappelle le témoin Pesme, qui déclare que Sobrier portait un paletot noisette, et qui commence par dire qu'il l'a reconnu tout d'abord quand il est entré le premier jour des débats, avant tous les accusés. Mais il établit que c'est Blanqui qui est entré le premier.

Me BAUD. Parmi les personnes auxquelles parla Sobrier, pourriez-vous en citer une?

LE TÉMOIN. Non. Mais il y a un représentant auquel il a donné la main; c'est M. Lamennais.

Me BAUD. Oui, et M. Pyat. Quant à ces paroles de faire payer les riches pour les pauvres, Sobrier ne les a pas prononcées.

LE TÉMOIN. J'affirme que je les ai entendues.

Après une suspension d'un quart d'heure, l'audience est reprise à deux heures trois quarts.

BARBÈS. J'apprends que M. Cruvelhier pourrait nous donner des renseignements sur l'origine de cette addition inscrite au *Moniteur*: Deux heures de pillage! Ceci est fort grave, il est très important de savoir quelle est la personne qui a fait ajouter ces mots.

RASPAIL. Le témoin Prevost a dit que la minute existant au *Moniteur*, on pourrait retrouver les traces de cette addition.

M. Cruvelhier, étant parti pour Paris, sera rappelé pour dire ce qu'il sait sur ce point.

On appelle le témoin Bretagne, juge de paix à Auneuil, qui était comme garde national à la manifestation du 15 mai.

Ce témoin ne rapporte aucun fait intéressant et qui n'ait été déjà souvent expliqué.

On appelle le témoin Panisse, ex-directeur de la police, révoqué après la révolution de février.

Ce témoin, qui déclare être fort ému, ne fait connaître aucun nouveau détail sur la journée du 15 mai. Il a assisté à l'envahissement du ministère de l'intérieur, le 15 mai, par une foule assez nombreuse. Un jeune homme a dit: Le peuple a défait ce qu'il a fait: l'Assemblée est dissoute. Puis tous crièrent: A l'Hôtel-de-Ville!

D. Sobrier était-il parmi eux? — R. On me l'a dit, mais je ne le connais pas ici. Les sceaux du ministère furent enlevés. Je dois dire que les personnes qui ont envahi l'Assemblée ne m'ont jamais paru avoir un complot arrêté à l'avance, car il y avait alors peu de troupes à Paris, et des scènes de violence pouvaient avoir lieu facilement.

BLANQUI. Je ferai observer, au sujet de cette déposition, quels sentiments de haine on nourrissait à mon égard, puisque, la veille du 15 mai, un ordre d'arrestation fut donné contre moi et contre deux de mes amis.

Lacambre était un de ces deux-là, et depuis, quelques recherches qu'on ait faites, on n'a pu trouver une seule charge contre lui.

PANISSE. On vous regardait comme l'âme de tous les complots.

BLANQUI. La preuve, monsieur, la preuve?

PANISSE. Dame! c'est la notoriété publique; je vous regarde comme un ennemi de la société.

BLANQUI. La notoriété publique! ce sont de pures préventions et pas autre chose. Si nous étions à Paris, je ferais venir 50 et 60 témoins. Mais je mets au défi M. Panisse, directeur de la police, d'articuler un seul fait, de produire aucun document.

Le témoin suivant est M. Dieudonné, secrétaire particulier de M. Recurt. Ce témoin était seul avec M. Recurt lors de l'envahissement du ministère. Il ne reconnaît pas Sobrier.

On appelle le témoin Liquoy, employé, rue Montholon, à Paris. Il a participé comme garde national à l'arrestation de Sobrier. Il reconnaît le pistolet trouvé sur l'accusé.

On appelle le témoin de Goyon, colonel du 2e régiment de dragons, caserné quai d'Orsay, à Paris.

Ce témoin parle d'abord des dispositions militaires qu'il avait prises de son chef pour venir au secours de l'Assemblée avec son régiment.

De retour à la caserne, dit-il, j'y trouvai le nommé Sobrier qui était détenu. Je le fis monter dans une pièce dépendante de mon appartement. M. F. Arago vint me recommander particulièrement Sobrier, et je lui dis que personne ne l'aurait.

Dans la nuit, Sobrier a été conduit à Vincennes. Sobrier m'a paru craintif et défiant. Il semblait craindre qu'on ne l'empoisonnât. Quand on vint le chercher pour aller à Vincennes, il crut que son dernier moment était venu, et il me conféra son testament, que j'ai encore sur moi, à sa disposition, et qui ne me quitte jamais.

Il jeta par la fenêtre une lettre adressée à Caussidière pour que celui-ci vînt le faire mettre en liberté.

On donne lecture de cette lettre que le témoin reconnaît. Sobrier refuse de répondre et de dire s'il la reconnaît.

Me BAUD. Je demande à M. le colonel quel ordre il a donné aux hommes qui l'ont gardé pendant 36 heures.

LE TÉMOIN. Je le confiai à la garde de deux maréchaux-des-logis parlant allemand. Je leur donnai la consigne d'empêcher toute évasion par quelque moyen que ce fût. Mes dragons avaient au poing un pistolet chargé à balle devant Sobrier. Un autre dragon fut préposé à la garde de la fenêtre avec son fusil chargé à balle.

Me BAUD. N'est-il pas vrai que M. le colonel donna pour consigne aux sous-officiers de faire sauter la cervelle à Sobrier?

BLANQUI. C'est une tentative d'assassinat contre les prisonniers.

SOBRIER. Oui, vous m'avez fait tenir pendant trente-six heures le canon de deux pistolets sur la tempe.

Après quelques observations sans intérêt, le témoin se retire, non sans avoir rendu à Sobrier le testament que celui-ci lui avait confié.

On appelle le témoin Leboucher, âgé de 37 ans, rentier, capitaine de la garde nationale.

Ce témoin a participé aux perquisitions qui ont eu lieu dans la maison Sobrier. Il donne à ce sujet quelques détails sans intérêt. Nous remarquons seulement que ce témoin a manqué d'être assommé par des gardes nationaux trop zélés, mais qu'il en fut quitte pour quelques mauvais traitements.

On appelle ensuite le témoin Jeandel, propriétaire à Paris.

C'est ce témoin qui a trouvé chez Sobrier les projets de décrets dont il a été donné lecture dans la séance d'hier. Le témoin dit qu'il pense qu'il y a sur ces projets de décrets deux mots de la main de Sobrier. Il ne peut dire sur quoi il fonde son opinion.

Me BAUD. L'accusation a reconnu que ces décrets étaient de la main de Seigneuret, et quant à ces deux mots, il est facile de s'assurer qu'ils ne sont pas de la main de Sobrier. Cela du reste a été reconnu dans l'instruction.

On donne lecture de la déposition du sieur Bruzelin, commissaire de police à Paris. Cette déposition est sans intérêt.

On appelle le témoin Adolphe Chenu, cordonnier, âgé de 32 ans.

D. Dites ce que vous savez de Borme? — R. Je me suis trouvé avec lui en prison. Il m'a parlé de Vidocq, qui voulait faire un complot avec lui pour faire sauter l'estrade dressée à l'arc de triomphe lors de la grande revue de la garde nationale. Il m'a paru un peu fou.

Me BAUD. Je demande à la cour de vouloir bien recevoir cette déclaration, qu'au lieu des douze témoins à décharge, nous désirons qu'il n'en soit entendu que deux: MM. Crémieux et Ducoux.

Les témoins qui sont appelés maintenant figurent dans la série de ceux que l'accusation invoque comme étant à la charge de Raspail.

Le premier témoin entendu est le sieur Pouyon, agent d'affaires, demeurant à Paris, rue de la Sainte-Chapelle.

Il dépose à peu près en ces termes:

Je me trouvais à la chambre après avoir suivi, comme curieux, tous les gens qui s'y rendaient.

On m'a montré là un grand monsieur blond et âgé, qu'on m'a dit se nommer Raspail, qui, après avoir lu une pétition imprimée, a demandé qu'on se retirât. Un homme ayant dit qu'il fallait rester, Raspail ajouta: Vous n'êtes pas alors un vrai républicain. Comment voulez-vous, en effet, que la chambre délibère si nous restons au milieu d'elle. Il fit de grands efforts pour que la foule se retirât.

M. Buchez semblait fort contrarié de n'avoir personne pour envoyer des contre-ordres dans les mairies. Je me présentai et je m'en chargeai d'un pour le maire du 4e arrondissement. Ces contre-ordres n'ont pas été arrachés au président, car sans cela j'en aurais été aussi coupable qu'un autre.

Le témoin Veyne, condamné il y a peu de minutes à 100 fr. d'amende, se présente. Il arrive à l'instant de Paris, et, sur ses observations, la cour le décharge de l'amende.

Le témoin déclare se nommer Veyne, médecin, âgé de 35 ans. Il dépose ainsi:

Le 15, on vint chercher M. Raspail, qui était à la tête de son club, pour prendre la tête de la manifestation. Il voulut en vain résister, il dut céder aux sollicitations dont on l'entoura.

Le témoin, après la manifestation, rencontra Raspail en cabriolet. Il lui demanda: Où allez-vous? Celui-ci répondit: Chez moi. Le témoin a rencontré encore une fois Raspail, dont le cabriolet ne pouvait avancer. Il s'en alla à pied avec lui jusqu'à la place Maubert.

Entourés par la foule, ils ne purent aller directement rue des Francs-Bourgeois; cependant ils prirent un nouveau cabriolet et ils se dirigèrent vers le Panthéon.

Une grande foule se pressait autour du cabriolet. Je descendis pour l'engager à se dissiper. Ma voix fut un peu écoutée, et le cabriolet put gagner le large. Je rejoignis M. Raspail chez son fils, rue des Francs-Bourgeois. J'engageai M. Raspail à se retirer, à cause des calomnies répandues sur son compte.

De la déposition du témoin il résulte que la foule voulait entraîner Raspail à l'Hôtel-de-Ville, mais qu'arrivés au pont d'Arcole, Raspail et le témoin ont pu se dégager et se rendre vers la place Maubert, de là au Panthéon, et enfin rue des Francs-Bourgeois.

On appelle le témoin Milhoux, représentant du peuple, âgé de 50 ans, qui dépose des faits déjà connus.

RASPAIL. Le témoin affirme qu'il a dit: « Vous n'avez pas le droit de lire la pétition. » Il dit que j'ai pu l'entendre. Comment peut-il affirmer une pareille chose? Je demanderai à M. Milhoux s'il n'a pas fait lui-même ajouter cette interruption au *Moniteur*.

LE TÉMOIN. Oui, j'ai fait ajouter mon nom au *Moniteur*. Vous auriez même pu me voir.

RASPAIL. Vous ne pouviez pas seul fixer mon attention au milieu du bruit général.

D. Comment votre interruption figure-t-elle au *Moniteur*? — D. Je fis faire cette rectification le lendemain.

RASPAIL. Il y a là deux circonstances bien distinctes: le témoin dit que son interruption fut suivie d'un grand tumulte, cela est possible, et alors je me suis arrêté; mais je n'ai pas entendu l'interruption.

D. Avez-vous pu remarquer si le bureau a pu autoriser Raspail à lire la pétition?

R. Cela m'est impossible. Je dois dire qu'à ce moment il n'y avait aucune personne étrangère à l'Assemblée sur le banc des représentants.

Il est six heures, la séance est levée.

Exécution de Daix et de Lahr.

Ce matin, deux des condamnés à mort dans l'affaire de la barrière Fontainebleau ont été exécutés.

A quatre heures du matin, des troupes prirent position à la barrière Fontainebleau; toutes les issues des rues aboutissant à la barrière furent fermées, et des pièces de canon en défendaient l'approche. Des charpentiers dressèrent le fatal instrument au milieu d'un carré formé par de la ligne, de la garde républicaine et de la gendarmerie mobile de la Seine.

Les boulevards, en dedans comme en dehors du mur d'enceinte, étaient littéralement couverts de troupes, sur pied de guerre, massées en colonne serrée; les soldats avaient sac au dos, bidon, biscuit, et quelques instruments comme pelles, haches, pinces, etc., etc.

Trois généraux de brigade les commandaient; ils étaient placés derrière l'échafaud, entourés de nombreux officiers d'état-major.

L'échafaud était placé près de la barrière, de façon que les patients pussent apercevoir le lieu où le général avait été fusillé.

A 6 heures 50 minutes, un escadron de lanciers déboucha sur la place, il précédait deux voitures renfermant chacune un des condamnés, la voiture de l'exécuteur les suivait, un escadron de dragons fermait la marche. Ce convoi venant du fort de Vanves, en était parti un peu avant 5 heures.

Ce lugubre cortège s'arrêta aux pieds de la guillotine, l'exécuteur y monta et fit l'examen de la fatale machine; sur un signe de lui, Daix s'avança le premier, accompagné et soutenu par son confesseur; il gravit les escaliers avec fermeté, et, arrivé sur la plate-forme, il dit en se tournant vers la foule: « Je meurs pour avoir voulu sauver la vie au général Bréa... Je meurs innocent, ayez soin de ma femme et de mes enfants. » — Quelques minutes après, c'était fini...

Lahr le suivit: « Sainte Vierge Marie, disait-il, ayez pitié de mon âme! » — Ce furent les seules paroles qu'il prononça.

Une heure après, tout avait disparu, l'instrument de mort avait été enlevé, la troupe rentrait à Paris, et la foule s'agitait en tous sens sur cette place.

La peine des trois autres condamnés a été commuée en celle des travaux forcés à perpétuité.

Le *Moniteur du soir* ajoute les détails suivants:

Ce matin, à cinq heures et demie, on ouvrait la porte de la casemate où se trouvaient Daix, Lahr, Chopart et Noury; ces deux derniers en sont extraits. M. le commissaire du gouvernement près le 2e conseil de guerre, assisté du greffier, est introduit; il annonce aux deux premiers le rejet de leur pourvoi en grâce. Daix devient pâle: « Je disais bien hier, à mon ami Chopart, ce sera pour demain... Je ne me suis pas trompé... Je suis innocent; il y en a d'autres bien coupables... » Puis on l'entend murmurer dans ses dents: « Le marchand de vins... Ah! celui-là... »

M. le commissaire du gouvernement lui ayant demandé s'il voulait faire des révélations, qu'il était prêt à les recevoir et à en référer à qui de droit, Daix répondit: « Non... je ne veux rien dire. »

Lahr paraît calme et reste silencieux.

L'exécuteur des hautes œuvres, ainsi que ses aides, sont introduits. Ils s'emparent des deux condamnés. Daix, avec effroi: « Eh quoi! pas fusillés!... l'échafaud!... » Prenant sa tête à deux mains: « Ah! s'écrie-t-il en faisant un mouvement convulsif, guillotinés!... guillotinés!... » Puis il se livre aux mains de l'exécuteur. Lahr conserve son impassibilité.

FAITS DIVERS.

On annonce le mariage de l'empereur actuel d'Autriche, François-Joseph, avec la grande-duchesse Anne, nièce de l'empereur de Russie. Les négociations relatives à cette union, qui aura lieu, dit-on, au commencement de mai prochain, ont été jusqu'ici tenues secrètes par les deux cours.

— Le dix-septième convoi des colons agricoles de l'Algérie, composé de 265 personnes, sans compter les enfants au-dessous de deux ans, est parti du quai Saint-Bernard, aujourd'hui samedi, à deux heures du matin.

Ce convoi prendra à Lyon les deux cents colons qui doivent faire partie de la même expédition.

— Depuis la levée de l'interdit qui fermait le concours à l'exposition nationale des produits industriels aux ouvriers non patentés, le nombre des inscriptions augmente considérablement, il a dépassé neuf cents. Un simple soldat du 64e de ligne est venu se faire inscrire comme exposant des fleurs artificielles.

— La locomotive *Crampton* vient d'être essayée sur la ligne de Paris à Calais, par Arras et Lille. Les résultats de cette nouvelle amélioration tiennent presque du prodige. Sous peu de jours, le trajet de Calais jusqu'à la capitale pourra s'effectuer régulièrement en six heures, et en cinq heures par les trains de vitesse extraordinaire. La machine *Crampton* permet aisément de faire vingt-cinq lieues à l'heure. Le système de l'inventeur repose sur un plus grand développement de roues, qui sont presque le double de celles employées autrefois, et qui, néanmoins, accomplissent dans le même espace de temps leur mouvement de rotation.

(*Droit.*)

— Nous lisons dans le *Peuple* :

« Un sous-officier du 18e ayant été puni pour avoir lu le *Peuple*, tous les soldats de sa compagnie ont, le jour même, acheté le journal et l'ont étalé en parade sur le chevet de leur lit.

Le même journal annonce qu'un caporal du 55e vient d'être cassé pour avoir parlé politique dans une réunion d'ouvriers à la barrière du Trône.

— Hier, des gardiens de Paris, qui étaient en tournée d'observation sur la place du Havre, rencontrèrent un homme qui roulait une tonne d'huile, et qui les avertit de se déranger, en criant : Gare la graisse ! Ils poursuivirent leur ronde, et en passant dans la rue Saint-Lazare, assez longtemps après, ils furent abordés par un épicier, qui leur déclara qu'on avait eu l'audace de voler à sa porte un tonneau d'huile.

Les gardiens retournèrent aussitôt sur leurs pas, et, d'indications en indications, ils parvinrent à rejoindre le voleur dans une des rues éloignées de l'ancienne Pologne, au moment où il allait faire entrer le tonneau dans son domicile. Il a été aussitôt conduit chez le commissaire, et de là envoyé au dépôt de la Préfecture. (*Droit.*)

— Deux des marins de la frégate française *la Poursuivante*, qui ont déserté pour venir à la recherche de l'or en Californie, ont été arrêtés par les soins de l'agent consulaire de France à San-Francisco, qui s'est fait aider par plusieurs de nos compatriotes pour cette pénible mission. Ces deux marins ont été envoyés en France, où ils seront jugés comme déserteurs, l'amiral en chef ayant recommandé de faire un exemple sévère. (*Temps.*)

— Demain dimanche, 18 mars, inauguration du Jardin de la Liberté à l'Association fraternelle des marchands de vins et des cuisiniers réunis, rue des Poissonniers, 40, barrière Poissonnière.

De deux heures à quatre heures, fête musicale, exécutée par les Montagnards.

— On nous prie d'insérer la communication suivante :

« Une assemblée générale des ayans-droit aux récompenses de février doit avoir lieu dimanche 18 du courant, à midi précis, à la salle Saint-Jean, rue Neuve-Saint-Jean, faubourg Saint-Martin. Les blessés et combattants de février sont invités à s'y trouver munis de leur carte, qu'on continue de délivrer au siége du Comité, faubourg Saint-Martin, 40. »

FOLIES-DRAMATIQUES. *Un troupier pris dans les confitures*, vaudeville en trois actes, de MM. Grangé et Marc-Leprevost. — *Le Mirliton du Diable*, en trois actes.

Un chasseur d'Afrique, rentré dans sa Normandie, s'est épris de l'hôtesse sans pareille de l'auberge de la Pomme de même qualité, aux abords de Lisieux, et ladite hôtesse le préférerait volontiers à tous ses amoureux, s'il était moins tapageur.

Le chasseur entreprend de se corriger, et se lance à corps perdu dans les confitures et la mélasse de son oncle l'épicier, si bien que la belle cabaretière, ne le reconnaissant plus, va donner sa main à un autre ; le naturel du troupier se réveille alors, il retrouve de l'entrain, de l'esprit, sans rien perdre de son amour, et la noce preparée pour deux autres se termine à son avantage. Tout cela est gai, amusant et suffisamment spirituel.

Les *Folies-Dramatiques* avaient joué, quelques jours auparavant, le *Mirliton du Diable*, parodie comique du *Violon* du susdit personnage.

Question hongroise.

Correspondance particulière d'un officier de l'armée impériale et royale d'Autriche.

L'origine et le développement de la lutte entre la Hongrie et la dynastie de Habsbourg-Lorraine sont généralement peu connus en France, et méritent pourtant d'être soigneusement étudiés. C'est dans cette intention que nous accueillons les lettres que nous adresse un capitaine de l'armée d'Autriche sur cette importante question.

La guerre fratricide dont le drame se développe sur le sol de la malheureuse Hongrie, doit captiver à juste titre l'attention du monde civilisé.

Il s'agit non seulement de l'extermination d'une nation noble, vaillante, qui jouit d'une liberté déjà ancienne, et qui s'appuie sur une constitution vieille de mille ans, sagement et légalement modifiée conformément aux usages du temps nouveau, mais encore de l'existence d'une foule de populations différentes de race, de langage, de religion, de mœurs, de civilisation et d'intérêts même, attachées les unes aux autres sous l'étreinte de la force brutale et du joug de l'Autriche.

C'est au milieu des plaines fertiles du pays ensanglanté des Madgyars que va se dénouer le grand problème de la reconstitution de l'Europe, selon le principe sacré de la liberté et du droit inaltérable des peuples.

On se sent le cœur serré en voyant qu'en général on ne regarde cette lutte désespérée que comme l'insurrection d'un peuple rebelle, entraîné par quelques chefs habiles et ambitieux ; qu'on n'attache à cette grande tragédie moderne de l'extermination d'une nation qu'un intérêt secondaire et pour ainsi dire de curiosité.

La seule raison de ne pas désespérer en face d'une indifférence aussi déplorable, c'est que les autres peuples, et surtout la France, ignorent les éléments de la question posée en Hongrie.

Cette lutte n'est que la continuation d'un combat acharné, soutenu ouvertement ou sourdement pendant plus de trois siècles contre une odieuse tyrannie. On ne sait pas qu'il s'agit de défendre les droits de l'individu et de la famille, le droit de réunion, le droit de libre gouvernement, le droit des peuples et de l'humanité entière contre l'écrasement sacrilége des envahisseurs étrangers, qu'il s'agit enfin d'une guerre à laquelle doivent s'intéresser vivement tous les peuples amis de la liberté et de la justice.

Rappelons d'abord que la Hongrie s'est donné librement pour chef les empereurs de la maison de Habsbourg, que son union avec l'Autriche est une condition indispensable à l'existence de cet empire, lequel, sans les forces tirées des pays hongrois, non seulement ne se serait pas maintenu au rang des grandes puissances, mais aurait même couru risque d'être détruit plus d'une fois, notamment en 1740, lorsqu'une armée hongroise reconquit l'héritage du fils de Marie-Thérèse.

La Hongrie et la Pologne partagent le triste honneur d'une chute fatale. L'amour porté à ces deux nobles nations par les despotes moscovites et autrichiens s'est manifesté par des embrassements semblables à ceux sous lesquels la vierge de fer étouffait les malheureux que jetait entre ses bras une justice barbare.

Rien de plus frappant que l'analogie qui existe entre les Polonais et les Madgyars.

Généreux et chevaleresques, ces deux peuples formèrent chacun un vaste empire, et choisirent librement des rois sur lesquels ils ont atteint l'apogée de leur gloire et de leur puissance. Réunis même quelquefois sous un même chef, les Polonais et les Madgyars furent la terreur des barbares orientaux, et c'est à eux que l'Europe a dû d'être sauvée de l'invasion des Mongols, des Tartars et des Turcs ; le christianisme de l'envahissement de l'Islam ; la civilisation de la barbarie ; tous les deux ils ont eu des rois de la maison de France, fameux par leur esprit et leur vaillance, sous lesquels ils ont joui de tous les avantages d'une constitution libre, consacrée par le temps et les mœurs, toujours respectée par les anciens princes.

Mais, comme les Polonais après leurs rois Jagellons, les Hongrois, après leurs Aspad, élurent des rois de souche étrangère, ce qui fut pour eux une cause de décadence, de guerres intestines, de trames infâmes ourdies par la diplomatie étrangère, qui fit des Polonais la proie de la Russie, et qui causera, si on les laisse faire, la ruine des Madgyars.

Quiconque suit attentivement les manœuvres récentes du cabinet autrichien, est convaincu qu'il ne s'agit pas de réprimer une insurrection, mais de priver la Hongrie de ses acquisitions de mars, de lui arracher ses droits naturels et ses libertés constitutionnelles, de faire enfin de la Hongrie indépendante une province conquise, et de la réduire au sort des provinces assujéties par la guerre de trente ans.

La nationalité madgyare est condamnée à mort par l'Autriche, comme le fut autrefois la nationalité polonaise par la Russie. — La seule différence, c'est qu'au lieu d'un général moscovite, c'est le prince Windisgraetz qui doit exécuter la sentence.

Les peuples assistent à ce spectacle, mais ils ne bougent pas, et cependant ils sont menacés d'être *exécutés* à leur tour.

EDOUARD KUCHENBAECKER,
Capitaine d'état-major.

(*La suite au prochain numéro.*)

PETITE CORRESPONDANCE.

Périgueux. — M. P. — Reçu les 20. — Pris note.
Londres. — M. P. — Les 9 ne nous ont pas été remis en effet.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS	Un an 20 fr.	Six mois 11 fr.	Trois mois 6 fr.
DEP. ET ETRANGER	— 32	— 17	— 9
PAYS à surtaxe	— 36	— 20	— 11

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DEP. ET ETR.	— 8	— 4	— 2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	60 c.
Cinq à neuf —	30	Réclames-notices	80
Dix fois et plus —	20	Faits de publicité	1 fr 50

On s'abonne à Lyon, au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme.

Bourse du 17 mars.

La lutte continue entre les haussiers et les baissiers ; les premiers l'emportent en définitive. Le 5 0/0, laissé à 82 95, arrive à 83 50, pour finir à 83 40 fin courant, et 82 30 au comptant. C'est une hausse de 45 c. sur hier.

La Banque de France ouvre comme hier à 2280, touche 2300, et ferme avec 5 fr. d'amélioration, à 2285.

Le 3 pour 100, de 52 50 monte à 53 25, et finit à 52 75 à terme.

Tous les fonds étrangers sont cependant arrivés en baisse, Autrichiens, Anglais et Belges.

Les chemins de fer sont faibles ; Orléans ne varie pas de 875 fr. Avignon-Marseille flotte entre 210 et 215 fr., dernier cours.

Le Nord fléchit à 452.50. Le marché est bon, et l'on voit encore de la hausse, car tous les efforts des baissiers n'ont pu réussir à faire décrocher le cours de 83, auquel, d'ailleurs, on n'est pas revenu.

On dit qu'il y a eu prolongation de huit jours pour l'armistice entre les troupes piémontaises et autrichiennes.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	52 50	53 25	52 50	52 75
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	83 05
Cinq 0/0	82 95	83 75	83 »»	83 40

17 mars. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	52 50	»»	4 Canaux avec prime	1035	»»
— Emprunt 1847-1848	83 05	»»	Lin Maberly	»»»	»»
5 0/0 j. du 22 mars	83 30	»»	Caisse hypothécaire	120	»»
4 1/2 0/0 du 22 mars	»»	»»	Emprunt d'Haïti	260	»»
3 0/0 j. du 22 septembre	»»	»»	Espagne, dette active	22	»»
Actions de la Banque	2285 »»	»»	— dette passive	»»	»»
Rente de Naples, j. juillet			— 3 0/0 1841	30	»»
Récép. Rothschild	80	»»	Emprunt portugais 5 0/0	25	»»
3 0/0 de l'Etat romain	68	»»	— — 3 0/0	»»	»»
5 0/0 belge 1840	90	75	2 1/2 hollandais	»»	»»
— — 1842	90	75	Zinc Vieille-Montagne	2800	»»
— 4 1/2	»»	»»	H. de la Grand-Combe	»»»	»»
— Banque (1835)	»»	»»	Emprunt du Piémont	840	»»
Obligations de la Ville	1190	»»	Lots d'Autriche	310	»»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	435 »»	435 »»	Orléans à Bordeaux	407 50	410 »»
Versailles, rive droite	225 »»	200 »»	Du Nord	453 75	452 50
— rive gauche	190 »»	160 »»	De Paris à Strasbourg	365 »»	365 »»
Paris à Orléans	855 »»	855 »»	Tours à Nantes	332 50	333 75
Paris à Rouen	525 »»	527 50	Paris à Lyon	»»» »»	»»» »»
Rouen au Havre	287 50	287 50	Montereau à Troyes	120 »»	»»» »»
Avignon à Marseille	212 50	215 »»	Dieppe à Fécamp	177 50	175 »»
Strasbourg à Bâle	105 »»	107 50	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	353 75	352 50	Bordeaux à la Teste	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boulogne	232 50	»»» »»			

L'un des gérants : G. TANDON.

Spectacles du 18 mars.

THEATRE DE LA NATION. — La Favorite, la Vivandière.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — La Vieillesse de Richelieu.
ITALIENS. — Lucrezia Borgia.
OPERA-COMIQUE. — Le Val d'Andorre.
ODEON. — Strafford, les Viveurs.
THEATRE-HISTORIQUE. — La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE. — Ma Tabatière, Filles du Docteur, Grenouilles, Plus beau Jour.
VAUDEVILLE. — La Poésie des amours et...., la Foire aux idées, Mme Caporal.
THEATRE MONTANSIER. — Habit, Si Jeunesse savait, les Envies.
VARIETES. — La Paix du Ménage, Berger, Moulin, Pauvres Jacques.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Postillon de Saint-Valery, Queue du chat.
GAITE. — Griselde.
AMBIGU-COMIQUE. — Louis XVI et Marie-Antoinette.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — La Californie, le Cocher de Napoléon, le Vétérinaire, les Trois Epiciers.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple). — La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES. — Un Turc, un Monsieur, les Saltimbanques, Mathias l'invalide.
THEATRE BEAUMARCHAIS. — La Montagne et la Gironde.
THEATRE CHOISEUL. — Pris dans ses Filets, Petite Toinette, Enfants, Fils du rempailleur, Diorama animé, solo de violon.
DELASSEMENTS. — Ce qui manque aux Grisettes, les deux Paires de Bretelles, Changée en Nourrice, 2e Numéro du journal le Dimanche, 13e Arrond.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 77. — ÉDITION DU MATIN. — Lundi 19 mars 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS
Trois mois . . . [illegible]
Six mois . . . [illegible]
Un an . . . [illegible]

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 18 MARS.

La République de 1793 a détruit l'ordre ancien.

La République de 1848 doit organiser l'ordre nouveau.

Le Manifeste de la rue de Poitiers.

Ce manifeste, attendu avec impatience, annoncé avec emphase, vient de paraître enfin. Nous serions peut-être suspects de partialité si nous déclarions en notre nom combien la nullité, la banalité de ce document nous paraît profonde. Un journal réactionnaire, l'*Assemblée nationale*, le dira pour nous :

Ce manifeste est, comme presque tous les manifestes, faible, incolore, un peu vague ; on y retrouve le travail d'une assemblée. Les angles ont été usés, on a retranché tout ce qui pouvait avoir une signification, et l'on est resté dans ces généralités qui ne blessent et n'attirent personne.

Oui, la forme est banale et le fond est nul. Les rédacteurs, comme s'ils avaient fait une gageure, ont dépensé toute la finesse de leur esprit à éviter le mot *république*; ils l'ont écrit une fois seulement dans un passage qui n'est pas une adhésion, tant s'en faut, à ce gouvernement démocratique. Un mot évité, voilà tout le mérite du manifeste. Vainement on chercherait dans ce factum un programme politique, une solution pour une question quelconque. Quel doit être le rôle de la France à l'extérieur ? Néant. — Que penser de la paix ou de la guerre ? — Pas de réponse ! — Que dire de l'Italie, de la Pologne, du pape ? — Zéro. — Et à l'intérieur, quel système de finance adopterons-nous ? — Aucun. — Comment organisera-t-on le travail ? — Nous n'y songeons pas. — Que fera-t-on pour l'agriculture ? — Rien du tout. — Et pour l'industrie et le commerce ? — Pas davantage. — L'éducation ? — Nous n'en avons pas parlé.

Voilà quel est le manifeste de la rue de Poitiers. Non seulement il ne résout aucune question, mais il n'en aborde aucune. Vous pouvez l'interroger avec la pleine certitude qu'il ne vous répondra pas.

Et pourquoi donc MM. Bauchard, Béchard, Bérard, Bugeaud, Denjoy, de Montalembert, Victor Hugo, de Morny et autres hommes non moins populaires, se sont-ils réunis pour délibérer et pour signer cette platitude ?

Ces messieurs ne donnent au pays aucun conseil, ne font rayonner aucune idée, n'éclairent aucun problème ; mais ils veulent être nommés, ils se coalisent dans ce but et construisent une machine électorale. A vrai dire, le ressort de la machine est un peu usé, c'est la peur du Socialisme.

Tremblez, tremblez, dit le manifeste, le socialisme est à vos portes :

La faction insensée qui a la prétention de changer toutes les conditions de la société humaine, famille, propriété, religion, et qui, si elle pouvait réussir un seul jour, plongerait dans la misère ce peuple qu'elle prétend appeler au bien-être, semble moins disposée en ce moment à employer la force ouverte. Mais elle s'attache à miner l'édifice social, qu'elle désespère de renverser violemment, et elle y travaille sans relâche par la plus constante, la plus perfide propagande de doctrines anarchiques et subversives. Elle se flatte qu'en accordant au pays un calme momentané, en laissant sa vigilance s'endormir un instant, elle réussira à le surprendre ou inattentif ou divisé. Il faut donc lui opposer les moyens qui nous ont aidés à traverser sans périr la plus affreuse tourmente, la concorde et la persévérance. Unissons-nous autour du gouvernement *qui vient de s'élever du sein de la République*, pour le soutenir, le seconder, le maintenir dans les voies où il est courageusement entré depuis son avènement.

Vous comprenez : il y a des hommes qui ont l'infernale pensée de changer les conditions actuelles de la société humaine. Il y a dix-huit cents ans, on voyait déjà de pareils hommes : ils s'appelaient chrétiens, ils demandaient le changement de toutes les conditions sociales ; ils prêchaient l'affranchissement des esclaves et voulaient transformer radicalement la propriété, en demandant que ces esclaves, forcés de travailler pour le compte de leurs maîtres, pussent recueillir enfin les bénéfices de leur industrie. Ces chrétiens trouvèrent en face d'eux les conservateurs de la société d'alors, de sages proconsuls, des préteurs honnêtes et modérés, qui les appelèrent scélérats, sacrilèges, perturbateurs du monde entier, et qui en firent périr un grand nombre sur les chevalets et sur les grils. Aujourd'hui, les continuateurs du véritable esprit chrétien veulent anéantir les derniers vestiges de la servitude, ils veulent que la propriété soit accessible à tous, que le travail, encore asservi, exploité, soit enfin le maître de ses propres créations. Aussi voyons-nous reparaître pour les combattre les préteurs et les proconsuls du paganisme, ces défenseurs impérissables de l'égoïsme et du privilège. Rarement ils envoient les socialistes à la mort, mais ils les emprisonnent, ils les destituent, ils les condamnent à la faim, ils les expatrient et les mettent aux fers quand les socialistes appartiennent à l'armée, ils les dénoncent partout aux brutales persécutions des ambitieux et des foules aveuglées.

Nos mœurs ne permettent pas aux proconsuls payens de la rue de Poitiers d'aller plus loin dans leur guerre impie contre la pensée émancipatrice, mais ce parti entretient soigneusement ce que nos lois renferment encore de barbare et de cruel, c'est parmi eux que vous trouverez les conservateurs de la peine de mort.

Oui vraiment, ils ont beau reprocher calomnieusement aux démocrates un amour secret pour l'odieuse guillotine; si l'Assemblée entière avait voté comme les représentants de la Montagne, la peine de mort aurait disparu complètement de nos Codes. Ce sont les conservateurs qui l'ont conservée, ce sont les honnêtes et modérés qui ont voulu garder l'instrument du supplice, non pour en faire un vain épouvantail, mais pour s'en servir ; deux têtes sont tombées hier matin. C'étaient les têtes de deux meurtriers, mais la peine de mort est toujours impie ; c'étaient les têtes de deux meurtriers, mais leur crime fut commis dans l'effervescence insurrectionnelle, au moment où des prolétaires désarmés tombaient frappés hors du combat, au moment où une fureur commune multipliait partout le massacre : tristes journées, sur lesquelles tous les partis étaient intéressés à jeter le voile.

On a voulu rentrer, au bout de neuf mois, dans l'ornière sanglante des exécutions et des représailles. Un gouvernement qui n'a compris, dans aucune occasion, la grandeur de la générosité, la puissance de l'amnistie, a relevé l'échafaud et pénétré ainsi de douleur tous les hommes qui voudraient voir la République donner le signal de l'adoucissement des mœurs, l'emporter en clémence sur les monarchies, renoncer à la loi barbare qui veut du sang pour du sang, loi terrible et dangereuse à rappeler dans l'époque révolutionnaire où nous sommes.

M. Odilon Barrot n'a pas trouvé contre les révolutions, contre les excès qu'elles entraînent, d'autres remèdes que le remède employé par M. Hébert à Busançais contre les inspirations de la famine.

Veut-on savoir quels sentiments ont produit ces exécutions dans la classe ouvrière, représentée par ses éléments les plus intelligents, les plus modérés ? Lisez cette lettre adressée aux journaux démocratiques par les délégués du Luxembourg qui devaient se réunir aujourd'hui dimanche dans un banquet fraternel.

La commission du banquet des délégués du Luxembourg vous invite à annoncer que le banquet n'aura pas lieu aujourd'hui.

Le peuple, après la révolution de février, avait planté un arbre de liberté à la place de l'échafaud politique.

L'échafaud politique vient d'être relevé. La commission des délégués, pénétrée de douleur, n'a pas pensé que la réunion pacifique qu'elle avait préparée pût avoir lieu en présence de la consternation publique.

Et tandis que la guerre civile, si près de nous ; tandis que la misère et la mendicité qui se propagent et se multiplient ; tandis que le meurtre et l'échafaud qui se répondent, prouvent que nous vivons dans une société gangrenée, les lumières de la réaction, sans émettre une idée, sans proposer une mesure, sans chercher les moyens d'éclairer le peuple, d'améliorer son sort et de concilier les esprits, les lumières de la rue de Poitiers se contentent de dénoncer et d'injurier ceux qui poursuivent patiemment la solution de ces problèmes essentiels ; eux qui n'ont pas une idée féconde à produire, ils calomnient les représentants du mouvement intellectuel, ils transforment en monstres altérés de carnage ceux qui avaient cru brûler l'échafaud quand ils ont brûlé le trône.

Tout cela pour faire croire qu'on protège la société, qu'on la sauve tous les matins d'un danger épouvantable ; tout cela pour se faire nommer par des électeurs crédules dont le socialisme allégerait les maux, à qui la rue de Poitiers ne peut assurer que le maintien de tous les privilèges et de toutes les iniquités sociales.

Un temps viendra où l'on rougira d'avoir signé ce manifeste, de s'être enrôlé publiquement dans cette coalition d'ambitieux sans idées.

Feuilleton de la Démocratie Pacifique.
LUNDI 19 MARS 1849.

UN CONGRÈS DU PARTI HONNÊTE.[1]

(La scène se passe en 1849.)

LA PÉNITENCE.

CIV.

Peut-être pensez-vous que je suis monotone
De sténographier au lieu de faire un plan,
Où je pourrais charger d'une façon bouffonne
Des hommes estimés du czar et du sultan.
Prenez garde, lecteur, que je ne vous soupçonne
De mettre la nature au-dessous du roman.

CV.

Vous eussiez préféré, pour égayer le drame,
Qu'il survînt une vieille avec un grand cabas,
Dont elle aurait tiré quelque lettre de femme,
Puis des esprits moraux poussant de grands hélas !
Contre un luxurieux ou contre un polygame.
Si ça se peut plus tard je n'y manquerai pas.

CVI.

Cherchons d'abord le but de cette polémique
Que les honnêtes gens ont élevée entr'eux.
Ceci cache un secret de haute politique,
Sur lequel mon préfet vient de m'ouvrir les yeux :
— Si nous-mêmes prêtons le flanc à la critique,
Que devons-nous, dit-il, penser des factieux ?

CVII.

Ce raisonnement-là n'est déjà pas si bête,
Bien qu'au premier abord il paraisse tranchant :
En effet, que peut il tenir dans votre tête,
Si moi j'ai le cerveau d'un sot ou d'un méchant ?
Quel édifice neuf bravera la tempête,
Quand ma vieille maison s'écroule en trébuchant ?

CVIII.

Ces gens à catogan sont vraiment si subtiles
Qu'ils vous font regretter de ne pas être vieux.
Qu'importe que leurs chefs soient de vrais imbéciles
Ou des roués sans honte, ils en sont glorieux,
Surtout s'ils ont causé quelque guerre civile :
— Par Dieu ! s'écrieront-ils, où peut-on trouver mieux ?

CIX.

Attendons-nous à voir sur le Socialisme
Tonner ces Jupiter vêtus de molleton.
Mais voici devant nous le chef de l'éclectisme,
Esprit qui dégringole ainsi que Phaëton ;
Il affirme à présent que dans le catéchisme
On trouve ce qu'il faut pour bafouer Platon.

CX.

Ce pauvre philosophe a passé sur la terre
Son temps à s'occuper de mille songe-creux ;
Il l'avoue à la fin, et pourtant il espère
Qu'on ne lira pas trop ses pénibles aveux,
Car c'est à contre-cœur qu'il descend de la sphère
Où l'avaient fait monter ses travaux nébuleux.

CXI.

— « Eh quoi, Messieurs ! dit-il sur un ton d'élégie,
En sommes-nous donc là qu'un pieux orateur,
Effrayé des progrès de la démagogie,
Confonde dans sa foi la science et l'erreur ?
Devons-nous condamner les hommes de génie
Parce qu'à leur époque on niait leur valeur ?

CXII.

« Sans doute il faut redire à la foule crédule
Que la sagesse humaine a depuis cinquante ans
Atteint, grâces à nous, ses colonnes d'Hercule,
Et flétrir haut et fort ces hardis charlatans
Qui se moquent de nous sans le moindre scrupule ;
Mais il faut respecter les hommes du vieux temps.

CXIII.

« Car, messieurs, à côté de ces esprits funestes
Qui prônent la matière et l'immoralité,
Auprès de ces fléaux, de ces sortes de pestes
Qui sapent la famille et la propriété,
Voyez ces grands penseurs, philosophes modestes,
Ces moi si différents dans leur identité.

CXIV.

» Ils nous montrent que l'âme est une entéléchie,
Un être qui se meut sans savoir ce qu'il fait,
Un miroir où la masse inerte est réfléchie,
Un pur esprit gêné dans un corps imparfait,
Une raison qui doit réprimer l'anarchie
Des passions que Dieu nous donna sans sujet.

CXV.

» Leurs systèmes ont-ils trop d'attrait pour la masse.
Nous les rééditons tout lardés de latin,
De notes, de renvois dont l'ignorant se lasse,
Fût-il plus patient qu'un vieux bénédictin ;
Nous y faisons entrer, commentaires, préface,
Puis des citations qu'on allonge sans fin.

CXVI.

« Ces travaux, croyez-en ma longue expérience,
Ne contiennent en eux rien qui puisse effrayer. »
— Et d'ailleurs, s'écria quelqu'un, de l'assistance
Il en faut à seize ans pour être bachelier.
— Cela m'est bien égal, dit mon préfet, je pense
Que Rabelais vaut mieux pour se désennuyer.

CXVII.

— « Nous perdons, dit l'abbé, le temps en bagatelles,
Qui pense à voir en vous des hommes dangereux ?
Ce n'est pas vous, je crois, qui donnerez des ailes
Aux esprits exaltés, aux cœurs aventureux ;
Non, si l'on prenait goût à vos œuvres nouvelles,
On verrait s'engourdir les gens les plus fougueux.

CXVIII.

« Quand je vous ai parlé des dangers du génie,
Votre métaphysique était bien loin de moi ;
Je ne fais certes pas ici de l'ironie,
Je parle ouvertement des fous de bonne foi
Qui livrent les secrets de l'immense harmonie
A ceux dont la misère est l'éternelle loi.

CXIX.

« Je dis qu'il ne faut plus crier au fanatisme !
Quand la prudence agit pour lasser leurs effors ;
Car si ces grands secrets mènent au scepticisme
Les pauvres fanfarons qui se croient esprits-forts.
Des penseurs plus hardis vont au socialisme,
Enivrés par l'aspect des éternels accords.

---

[1] Voir les numéros des 12, 19, 25—26 février.

Bonne foi de la PATRIE.

La *Patrie*, avec qui nous avions engagé une discussion pacifique et posée, comme elle-même l'a reconnu, nous avait invités à lui faire connaître nos plans de réalisation, promettant de les examiner avec bienveillance. Nous avions répondu aussi courtoisement que possible, invitant les rédacteurs de la *Patrie* à prendre eux-mêmes connaissance de nos plans et de nos devis. La *Patrie*, au lieu de nous répondre par un article sérieux et convenable, comme était le nôtre, insère dans sa *revue des journaux* les lignes que voici :

La *Démocratie pacifique*, mise, par la *Patrie*, au pied du mur... de son phalanstère, *se résigne enfin* à demander formellement le secours du gouvernement pour faire un *essai*. La *Démocratie pacifique* consent, comme M. Proudhon, à se retirer de l'arène, si l'essai ne réussit pas. *De Profundis.*

Voilà comment les organes du privilège et de l'agiotage, voilà comment les souteneurs de cette féodalité financière qui a perdu et souillé la monarchie, en agissent avec les socialistes. Politesse, justice, bonne foi, logique, on met tout de côté quand il s'agit d'eux, et quand on se voit entraîné par la discussion à examiner leurs propositions, forcé de reconnaître qu'elles ont au moins quelque bon côté, on se tire d'embarras par des pantalonnades.

Il nous reste à nous émerveiller de l'aplomb avec lequel la *Patrie* nous reprochait hier de sympathiser avec les hommes qui n'espèrent absolument rien de l'intelligence ni du cœur des réactionnaires.

L'*Ère nouvelle* publie ce matin une remarquable et pittoresque appréciation du procès de Bourges et de la physionomie des principaux accusés. Nous regrettons de ne pouvoir en citer que les lignes suivantes :

Un assez grand nombre d'ouvriers sont venus de Paris et des villes avoisinantes de Bourges à la suite des principaux socialistes de ces localités ; des personnes bien informées en évaluent le chiffre à 800.

L'attitude de ces hommes est calme et comme affligée. Dès le matin, sans bruit ni tumulte, ils sont aux portes du Palais-de-Justice pour tâcher de pénétrer dans l'étroite enceinte réservée au public. Ils attendent là de longues heures souvent inutiles, et j'avoue qu'il y a quelque chose de touchant à voir ces pauvres accourus de si loin attendre avec résignation s'il leur sera possible d'entrer pour voir et entendre de loin, sur le banc des accusés, ceux dont ils partagent la foi politique et sociale.

Ce procès fera plus dans ce pays pour la propagation de la démocratie socialiste que tous les clubs et journaux de Paris n'eussent jamais pu opérer ; car, ainsi que le disait Blanqui il y a deux jours, avec beaucoup de vérité, quoique un peu tard, il y avait des démocrates que l'on redoutait plus que les autres ; non pas parce qu'ils étaient les plus violents, mais peut-être parce qu'ils ne l'étaient pas.

Le ministère et l'armée.

Une razzia vient d'être exécutée dans la garnison de Vincennes : 27 soldats et 6 sous-officiers ont été enlevés par ordre de l'autorité supérieure, sans que ni les officiers ni leurs camarades sachent ce qu'on en a fait. Cette exécution, motivée dit-on par des rapports de police, a produit la plus fâcheuse impression sur l'esprit de la garnison de Vincennes, et l'on nous assure que tous les officiers, sans exception d'opinion, sont indignés de ces façons d'agir, que le vertige de la peur inspire à nos tristes gouvernants.

Ceci n'est point un fait isolé. Plusieurs soldats du génie ont été, il y a quelques jours, dirigés sans autre forme de procès, et au mépris des lois et usages militaires, sur le bataillon d'Afrique, affecté seulement aux condamnés libérés.

Nous demandons formellement qu'on nous dise si depuis qu'ils jouissent des droits électoraux les militaires sont hors la loi.

De Charybde en Scylla.

Un de nos amis nous écrit :

A l'instant même, je viens de voir un mobile qui va rejoindre un régiment de ligne. Cedit mobile ne me fait pas l'effet d'être fort partisan des saines doctrines. MM. Bugeaud et Changarnier auront beau défendre à la troupe les journaux mal pensant, ça ne l'empêchera pas de devenir socialiste, car le moyen qu'ils emploient de disséminer une grande partie des mobiles dans les régiments, pousse terriblement à la conversion de l'armée, si tous les mobiles sont comme celui que je viens de rencontrer.

Le ministère qui, par l'organe de M. L. Faucher, a qualifié le socialisme de peste, oublie donc que la peste est contagieuse, et celle-là, heureusement, bien plus encore que toutes les autres !

Nous recevons la communication suivante :

Le comité démocratique socialiste de Paris aux électeurs de l'armée.

La réaction ne manquera pas de porter sur sa liste des candidats pour le département de la Seine plusieurs de ces officiers-généraux auxquels la loi électorale vient de faire, pour la représentation nationale, une position privilégiée. Les démocrates socialistes ont depuis longtemps la pensée arrêtée de faire asseoir sur les bancs de l'Assemblée nationale deux candidats choisis dans les rangs du peuple de l'armée. Le comité démocratique socialiste n'a pas à désigner les candidats aux électeurs. Et quant aux candidats militaires, il importe avant tout qu'ils soient les élus des citoyens retenus sous les drapeaux. Le comité invite donc tous les corps de l'armée à se mettre en mesure de présenter des candidats choisis par eux dans leur sein.

Joly père, représentant du peuple ; d'Alton-Shée, Fossoyeux, Mofel, Baudin, J. B. Boquet, L. Madier de Montjau jeune, F. Cournet, Songeon, Minor Lecomte, Servient, Paul Guichenné, Robillard, gérant du *Populaire* ; Thavenet, Bellevue, Pardigon, Laporte, André, Genillet, Daverdier.

Paris, le 18 mars 1849.

Le Berger de Kravan.

Nous mettons sous presse le second des petits livres que M. Eugène Sue publie sous le titre de BERGER DE KRAVAN ; ce second livre a pour titre spécial : *Entretiens démocratiques et socialistes sur les* petits livres de *Messieurs de l'Académie des sciences morales et politiques et sur les prochaines élections.*

Le succès de la première partie, dont deux éditions sont épuisées, et les titres de chapitre que nous donnons ci-après, nous dispensent d'entrer dans plus de détails sur cette publication.

§ I.

Comment le père Mathurin, à propos d'un AIJEON, trouvait que les agneaux et les brebis étaient plus heureux que les enfants des pauvres gens. — Comment le père Mathurin ne se trompait point, vu que les documents officiels prouvent qu'en certaines localités, sur VINGT-ET UN MILLE ENFANTS, il en meurt environ VINGT MILLE SEPT CENTS avant l'âge de cinq ans. — Comment, dès lors, le père Mathurin trouvait peut-être un peu risquée la bucolique suivante de M. Thiers, extraite de son beau petit livre de LA PROPRIÉTÉ : « *Notre société, épanouie comme une fleur » à la rosée et au soleil, s'étale de toutes parts aux yeux charmés qui » la contemplent.* »

§ 2.

Comment le père Mathurin eut la curiosité de savoir à propos de quoi messieurs de l'Académie des sciences morales et politiques avaient eu la superbe et patriotique imagination d'écrire leurs petits livres destinés, selon le programme, à l'instruction du peuple. — Pourquoi le père Mathurin prétend que ces messieurs lui ont tout l'air de se moquer du monde en général et de JACQUES BONHOMME en particulier. — Comment le père Mathurin, malgré sa philosophie, trouvait qu'il s'introduisait trop de taupes dans sa chambre à coucher. — Histoire de Jean hurlant, surnommé *Faut que ça marche*, ou les aisances, jouissances et bombances de la vie du petit propriétaire rural. — Comment ces délices sont à peu près partagées par ces vint-huit millions d'heureuses personnes *possédantes* dont MM. de l'Académie des sciences morales et politiques parlent presque à chaque page de leurs petits livres, à seule fin de constater la prospérité toujours croissante que les royautés ont faite à la France, etc. — Comment M. Thiers, depuis qu'il communie tous les dimanches, fait d'étonnants miracles, entre autres celui de démontrer dans son beau *petit livre*, que PLUS LE BLÉ SE VEND CHER, PLUS LE SEIGLE SE VEND BON MARCHÉ.

§ 3.

Comment M. Charles Dupin racote que les noces de Gargantua ne sont que carême auprès des ripailles dans lesquelles se plongent 36 millions de citoyens français. — Comment M. Thiers, continuant le cours de ses miracles (depuis qu'il communie tous les dimanches), prouve que Jacques Bonhomme est *habillé de soie et de pourpre* (textuel), *qu'il vit des aliments les plus succulents et les plus variés* (textuel), *et que sa demeure a pris les proportions du Parthénon, du Vatican ou des Tuileries* (textuel). — Comment et pourquoi le père Mathurin n'avait point de dévotion du tout aux miracles du GRAND SAINT THIERS, qui se fait peindre, dit-on, en manière d'archange, tenant sous ses pieds et transperçant de sa lance un socialiste rouge sous forme de dragon venimeux.

§ 4.

Réponse par chiffres officiels aux miracles de M. Thiers et aux erreurs très volontaires de MM. de l'Académie des sciences morales et politiques. — Bilan des misères de la France. — Où sont donc tous les riches dont ces scélérats de républicains socialistes demandent la spoliation, au dire de M. Thiers et de ses compères ? — Touchante et naïve histoire d'un jeune propriétaire à peine âgé de 40 ans, racontée par M. Thiers les larmes aux yeux. — Précocité de cet aimable enfant, justement appréciée par le père Mathurin. — Comment le grand saint Thiers, poursuivant ses démonstrations miraculeuses, prouve que Jacques Bonhomme profite de ce qu'il produit et qu'il a la libre propriété de sa personne. — Pourquoi le père Mathurin répond pour la dixième fois à M. Thiers qu'il est très malhonnête de rire ainsi au nez du pauvre monde. — Ce que M. Thiers paraît être au vrai.

§ 5.

JUSTICE ET CHARITÉ, par M. Cousin. — Comment le père Mathurin ne comprend point grand'chose au beau langage de ce grand philosophe. — Néanmoins, le père Mathurin comprend ceci : *Que vous avez parfaitement le droit de laisser votre prochain mourir de faim, et que, si vous l'assistez, vous risquez d'attenter à ses droits.* — Ce que pense le père Mathurin de ce nouvel Évangile. — BIEN-ÊTRE ET CONCORDE, par M. le baron Charles Dupin. — Pourquoi le père Mathurin prétend que le petit livre de M. le baron devrait s'intituler MAL-ÊTRE et DISCORDE, vu que le savant homme est à chaque instant en discord avec lui-même, et prouve le mal-être des gens en voulant prouver leur bien-être. — Fragment du rapport officiel d'un collègue de M. le baron à l'Académie des choses morales et politiques. — Immenses bienfaits de la concurrence illimitée, défendue par les soutiens de l'ordre et attaquée par les socialistes anarchistes. — Comment souvent UN CENTIME d'augmentation de salaire pourrait sauver la vie d'un enfant. — Comment des milliers d'ouvriers couchent demi nus au fond des caves sur de la cendre, vivant d'épluchures ramassées dans les ordures des rues. — Comment, en présence de ces faits et de tant d'autres, le père Mathurin, finissant comme il a commencé, trouve peut-être un peu risquée la bucolique de M. Thiers, extraite de son beau livre sur le droit de propriété : « NOTRE SOCIÉTÉ, ÉPANOUIE COMME UNE FLEUR À LA ROSÉE ET AU SOLEIL, S'ÉTALE DE TOUTES PARTS AUX YEUX CHARMÉS QUI LA CONTEMPLENT. »

§ 6.

Des prochaines élections. — Ce que l'Empire et les royautés sous Napoléon, Charles X et Louis-Philippe, ont coûté à la France, d'après les chiffres officiels. — Ces chiffres examinés, le père Mathurin affirme que Jacques Bonhomme a suffisamment de ces royautés-là. — Petit jugement du père Mathurin sur les complots des royalistes qui, aux prochaines élections, espèrent renverser la République. — Pourquoi les royalistes se trompent. — Comment le père Mathurin eut un entretien avec M. Jacques Bénard, marchand de laine, qui, sans porter la République dans son cœur, se battrait pour elle et votera pour les candidats républicains. — Projets des royalistes dévoilés par leurs journaux, s'ils ont la majorité dans l'Assemblée législative. — Comment ils feraient marcher les provinces sur Paris, sans compter M. Bugeaud, son grand sabre, ses quatre hommes et son caporal. — Le père Mathurin ne s'épouvante point du tout de cette ardeur guerrière des Blancs contre Paris, ayant entendu les mêmes plaisanteries en 92 et 93, d'où il conclut qu'il en sera de même en 1849, heureusement pour Paris et les provinces, qui ont tout à gagner avec Paris, ainsi que le prouve le père Mathurin. — Pourquoi les royalistes n'aiment point Paris. — Petite histoire du fils Raymond, soldat d'Afrique et aujourd'hui laboureur. — Serment que Jacques Bonhomme doit exiger des citoyens candidats à la représentation nationale, s'il veut consolider la RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE.

L'Harmonie universelle. — La 10[e] livraison de ce recueil de morceaux choisis de Fourier est en vente ; elle forme la première livraison du 2[e] volume. La couverture et le titre nécessaires pour faire brocher le 1[er] vol. y sont joints. Les souscripteurs qui n'ont point encore reçu le grand tableau des périodes sociales qui accompagne le 1[er] volume, le recevront très prochainement.

CXX.

« Ils prêchent le bonheur aux malheureux crédules
Qui portaient ici-bas leur joug sans murmurer,
Et leurs espoirs naïfs qui semblaient ridicules,
Sous les mépris publics paraissent prospérer.
Comprenez donc enfin le danger des scrupules,
Détruisez hardiment au lieu de tolérer.

CXXI.

« Voyez sans hésiter dans la secte nouvelle
Les fougueux successeurs de ces nouveaux Titans
Que l'Église a toujours poursuivis avec zèle,
Avec persévérance, en tous lieux, en tous temps.
Au nom de votre foi, messieurs, faites comme elle,
Et nous vous choisirons pour nos représentants.

CXXII.

— Tiens ! ma foi ! dit quelqu'un près de moi, tout de même,
Je crois sans plaisanter que c'est un bon moyen.
— Surtout, dit mon préfet, si l'on vote en carême,
Car, dans ce temps béni, le clergé marche bien,
Le ventre est plus léger. — Ah ! dis-je, quel blasphème !
Vous vous moquez du jeûne en vrai voltairien !

CXXIII.

— « Ne vous occupez pas de voir si leur science
Peut ou non s'accorder avec votre raison,
Votre nouvelle foi, Messieurs, vit d'ignorance ;
Credo quod absurdum est un mot d'oraison
Inventé pour mater la folle intelligence,
Dont la croyance aveugle est le contre-poison.

CXXIV.

« L'abus de la raison a seul creusé l'abîme :
Ne raisonnez donc plus en matière de foi,
Mais rendez à l'église un pouvoir légitime ;
Elle vous défendra mieux que le meilleur roi.
Confessez que l'enfer recevra pour victime
L'orgueilleux qui résiste et discute la loi.

CXXV.

» Revenez pour prier au pied des tabernacles,
Ayez des chapelets et de pieux maintiens ;
Puis, si les partisans de ces nouveaux oracles
Meurent par accidents ou sans laisser de biens,
Criez que Dieu les a punis par des miracles :
Ces interventions sont d'excellents moyens.

CXXVI.

« Louez à haute voix nos dogmes, nos mystères,
Confiez vos enfants aux fils de Loyola,
Relevez à vos frais les murs des monastères... »
— Il s'en fait, dit quelqu'un, assez comme cela :
— « Couvrez votre poitrine avec des scapulaires... »
— Les noirs nomment *gris-gris* ces amulettes-là.

CXXVII.

— On se moque de nous, cria-t-on dans la salle !
Ah ! vraiment ! vous trouvez ? — Sommes-nous des enfants,
Pour qu'on nous vienne ainsi faire de la morale ?
— Voyons, est-ce un congrès ou bien un guet-apens ?
— « Messieurs, reprit l'abbé, pourquoi tout ce scandale ?
Me croyez-vous d'humeur à rire à vos dépens ? »

CXXVIII.

Ce disant il rouvrit sa vaste tabatière,
Et reprit en dessous son sourire ébauché.
Sans doute il n'avait pas la face régulière
Et son nez était loin d'être toujours mouché.
Pourtant comme il plaisait de plus d'une manière
Il aurait fort bien pu remplir un évêché.

CXXIX.

— « Vous paraît-il honteux d'être bon catholique ?
Reprit-il. A votre aise ! on ne vous contraint pas ;
Les tristes résultats de votre politique
Vous font seuls retourner aujourd'hui sur vos pas ;
Voyons ! que jusqu'au bout votre esprit soit logique
Pour ne plus retomber, jetez-vous dans nos bras.

CXXX.

« Cela paraît bien dur à votre scepticisme,
Pourtant votre amour-propre exècre ce progrès
Qui fait tomber l'Europe en plein socialisme
Et met les grands talents d'autrefois au rabais,
Eh bien ! en se jetant dans le catholicisme,
On peut paraître habile encore à peu de frais.

CXXXI.

« Raisonnons : Croyez-vous qu'enrichir la misère
Soit possible ici-bas, et que Dieu l'ait permis ?
Cela ne fut-il pas d'ailleurs une chimère,
Vous inclinerez-vous devant vos ennemis ?...
Vous me répondez non ; propagez donc sur terre
Les moyens de tenir les indigents soumis.

CXXXII.

« Revenez promptement à la sainte doctrine
Qui prêche aux malheureux la résignation,
Ramenez l'infortune à la bonne routine,
Prônez l'utilité de l'expiation ;
Et puis, si vous doutez, rappelez-vous qu'en Chine
Les deux classes n'ont pas même religion.

CXXXIII.

» On y laisse le peuple adorer les idoles
Et trembler devant l'œuvre informe de ses mains,
On réserve avec soin le vrai sens des symboles
Pour les riches seigneurs et les hauts mandarins.
Or, montrez-vous au moins pieux dans vos paroles,
Et nous réussirons avec l'aide des saints. »

CXXXIV.

Ce discours produisit une rumeur étrange.
On félicita peu l'éloquent orateur ;
Du reste il comprenait, et c'est à sa louange,
Que sa rude logique avait un peu fait peur.
— Ah ! fit le nain crochu, c'est parler comme un ange !
Je crois sans plaisanter qu'il est à ma hauteur.

CXXXV.

— Bon ! dit un citoyen assez laid de figure,
Qu'on appelait jadis l'homme aux souliers ferrés,
Si je vois leur congrès prendre cette tournure,
Ma foi je plante là mes amis modérés,
Je me fais montagnard, et rouge, je le jure,
Plutôt que de tomber aux mains des tonsurés. »

CXXXVI.

J'aime assez pour ma part ce gaillard à boutades
Que son ardeur entraîne à maugréer ainsi.
— Soit ! dit le nain crochu, soit ! aille aux barricades !
C'est un voltairien tout-à-fait endurci.
— De grâce, dit un autre, ah ! gardez vos ruades
Pour d'autres montagnards plus chauds que celui-ci !

CXXXVII.

Là finit, cher lecteur, la première séance,
Où l'on a fait grand bruit pour ne rien décider.
Croyez-vous qu'avec tant de points de dissidence,
Ces gens arriveront enfin à s'accorder,
Et qu'ils auront toujours l'inestimable chance
De ne pas arriver à s'entredévorer ?

ANTONY MÉRAY.

(*La suite prochainement.*)

Le 1er volume renferme les deux premières parties : 1° PRINCIPES GÉNÉRAUX ; 2° NOTIONS ÉLÉMENTAIRES sur l'économie sociale et la science passionnelle. La 3e partie, en voie de publication, est affectée à la critique de la civilisation faite, on le sait, par Fourier avec une largeur de vue et une profondeur d'analyse auxquelles ses adversaires les plus acharnés eux-mêmes sont forcés de rendre hommage.

Autriche. — Allemagne.

Vainement les journaux officiels et réactionnaires, essayant de jeter le doute sur les victoires des Hongrois, publient-ils encore aujourd'hui des nouvelles embrouillées et obscures. Les nouvelles du théâtre de la guerre prennent un caractère de plus en plus positif. Non-seulement la *Gazette de Breslau*, qui passe pour être favorable aux Hongrois, mais encore la *Réforme allemande*, journal ministériel de Berlin, s'accordent à dire que l'armée autrichienne vient d'éprouver un nouvel échec près de Komorn. Les impériaux avaient jeté un pont sur le Danube, et se préparaient à tenter l'assaut, lorsque les assiégés, à l'aide d'un feu meurtrier, coulèrent bas le pont avec tout ce qui se trouvait dessus.

La bataille, qui eut lieu près de Kapolna, a occasionné de grandes pertes aux Autrichiens. Chaque jour des convois de blessés continuent à arriver à Pesth.

Un de nos correspondants, nous donnant quelques nouveaux détails sur la bataille livrée près de Szolnok, nous apprend que le général autrichien Karger n'a dû son salut qu'au dévouement de trois dragons qui lui ont fait un rempart de leur corps. La déroute des Autrichiens a été complète, et l'on a pu voir par la victoire des Hongrois combien est influent le génie des chefs dans une bataille. La supériorité des généraux qui ont embrassé la cause hongroise est un sujet d'humiliation pour Windisgraetz et ses lieutenants. A la bataille près de Szolnok, Dembinski était secondé par les généraux Guyon et Duchâtel, et avait à ses côtés le jeune Czartoryski, fils du prince Adam.

En apprenant les succès des Madgyars, les habitants de Pesth se sont livrés à un enthousiasme dont l'explosion n'a pu être contenue par les troupes débandées de Windisgraetz.

L'armée victorieuse est attendue d'heure en heure dans les murs de la ville.

A Olmütz on s'occupe activement de la rédaction des constitutions particulières des provinces, ou, comme le statut constitutionnel les désigne, des pays de la couronne. Plusieurs députés avaient été appelés à Olmütz pour aider le ministère de leurs lumières ; mais on doute qu'aucun d'eux obéisse à cet appel.

Des troupes continuent à occuper les positions qu'elles avaient prises le jour de la dissolution de la Diète, et leur nombre s'est augmenté chaque jour par l'arrivée de nouveaux renforts.

Le bruit court que quatre membres de la Diète dissoute seront fusillés. Des arrestations nombreuses ont lieu dans les rues, on arrête surtout les personnes qui se permettent de faire des plaisanteries sur la nouvelle constitution.

Les Russes, qui occupent déjà, au nombre de vingt mille, la Transylvanie, ne tarderont pas à ce qu'il paraît à entrer à Cracovie. Le général Legeditsch vient de signifier au prince Jablonowski que l'autorité municipale aurait à faire au gouvernement la demande que les troupes russes stationnées à la frontière fussent invitées à entrer dans Cracovie pour y maintenir la tranquillité, attendu qu'il était obligé de partir avec ses troupes pour la Hongrie. Le prince a répondu que le conseil municipal ne ferait jamais une pareille demande, et que si la ville était dégarnie de troupes, les habitants garantiraient le maintien de l'ordre légal.

Le comité de constitution à l'Assemblée de Francfort a accueilli les principales dispositions de la proposition Welcker, notamment la plus importante, celle qui tend à conférer la dignité impériale au roi de Prusse. C'est le 17 que cette question aura été résolue par l'Assemblée allemande.

La chambre haute de Prusse ayant à traiter la discussion du projet d'adresse relatif à l'unité allemande, a abordé la question telle qu'elle se trouve posée par la proposition qu'a présentée M. Welcker au parlement de Francfort. M. de Wincke, parent du fameux député, et lui-même membre de la chambre haute, a déposé un amendement qui est en quelque sorte le contre coup de la proposition Welcker. Comme elle, il propose seulement la constitution de l'Etat fédéral allemand sans l'Autriche, si l'Autriche refuse à accéder aux conditions communes. M. de Wincke a clairement indiqué que le roi de Prusse devait accepter la couronne impériale, et son amendement a été adopté séance tenante.

Il y a dans cette question le germe d'une scission et l'éventualité d'une guerre entre la Prusse et l'Autriche.

Nouvelles d'Italie.

Voici des détails donnés par la *Patrie* et plusieurs autres journaux, sur les tentatives des ambassadeurs de France et d'Angleterre auprès de Charles-Albert.

Le roi est parti aujourd'hui pour Alexandrie ; hier, il avait reçu la visite de lord Abercromby, ministre d'Angleterre, qui a cherché à arrêter le roi dans la voie où il s'engageait. Le roi s'est levé fort animé, et lui a répondu à peu près en ces termes :

« Monsieur l'ambassadeur, pour vous complaire, j'ai souscrit, l'an dernier, à l'armistice de Salasco ; c'était une honte pour moi. Je me suis arrêté à l'Adige, et j'ai subi une médiation qui s'est changée pour moi en trahison. Depuis le 7 mai, notre situation est intolérable ; les sacrifices que nous supportons sont plus onéreux que la guerre, et cependant j'ai fermé les oreilles aux souffrances des Lombards et des Vénitiens. Qu'avez-vous fait pour moi ? Rien, car vous n'avez même pas voulu élever la voix lorsque l'Autriche a violé l'armistice.

» Par votre silence, vous avez approuvé ces violations du droit des gens. Maintenant que nous sommes plongés dans un abîme, devons-nous nous résigner à y rester ? Non, monsieur l'ambassadeur, non. Je préfère voir ma couronne ébranlée à coups de canon, plutôt que de succomber sous les sifflets de la rue. Au moins, si je dois succomber, ma chute sera honorable pour moi et pour mon peuple...... »

Lord Abercromby se retira tout troublé. M. Bois-le-Comte s'étant présenté trois fois au palais, trois fois il hésita. Enfin le soir il se rendit au ministère des affaires étrangères ; il parla seulement au premier secrétaire, M. Battaglionne, le ministre était absent : « Il est trop tard, Monsieur l'ambassadeur, lui dit ce dernier, c'est un fait accompli, les hostilités sont dénoncées ; le major Cadorna, frère du ministre, est parti pour Milan pour dénoncer l'armistice. » M. Bois-le-Comte parut fort ému, et se retira en disant : Quel malheur ! »

» Au reste, Radetzki paraît fort inquiet. Une partie de la garnison de Milan a quitté la ville ; on ignore si elle s'est dirigée sur Lodi ou sur Novare. Radetzki a envoyé sa femme et ses enfants à Vérone. »

Charles-Albert est parti pour Alexandrie dans la nuit du 12 au 13 ; l'armistice a été dénoncé le même jour à Radetzki ; il expirera par conséquent le 23, jour anniversaire du soulèvement de Milan, de Côme, de Brescia, en 1848. Les représentations des gouvernements de France et d'Angleterre sont restées inutiles. Les chambres de Turin ont été convoquées le 14, à une heure précise, pour entendre une communication importante.

Nous lisons ce matin dans le *Temps* :

« Pendant que son armée s'avancera vers la Lombardie, le gouvernement sarde attaquera l'Autriche par mer. L'amiral Albini a reçu, dit-on, l'ordre de se rendre à Venise et de livrer bataille à l'escadre autrichienne, si cela était nécessaire pour le salut de la place. De son côté, le vice-amiral Corsi ayant son pavillon à bord de la frégate *l'Adriatico*, a quitté Cagliari à la tête d'une forte division navale pour se porter au devant de l'amiral Kastner, et protéger les côtes de la Toscane et celles des Etats romains ; en outre de ces forces, une escadre de réserve a été organisée à Gênes. Ainsi qu'on le voit, la lutte menace d'être terrible. »

— Les élections ont dû se faire en Toscane le 12 mars.

— Le nouveau ministère romain se trouve ainsi composé :

MM. Sturbinetti, président du conseil, ministre de l'instruction publique ; extérieur, Rusconi ; intérieur, Saffi ; guerre, par intérim Calandrelli ; grâce et justice, Lazzarini ; finances, Manzoni ; commerce et travaux publics, Montecchi.

Le *Contemporaneo* traite très durement l'ex-prince de Canino, qu'il accuse de payer des hommes pour venir applaudir ses paroles dans les tribunes publiques. Il reproche aux quelques hommes qui se placent à ses côtés de retarder l'expédition des affaires et de perdre le temps en vaines paroles quand il faudrait envoyer des soldats au secours de la Lombardie. Il nous faudrait, dit-il, devenir des géants, et nous nous faisons des pygmées.

— Les journaux de Palerme nous annoncent l'arrivée des amiraux français et anglais, porteurs des propositions du roi de Naples. Le langage des journaux est très opposé à toute espèce d'arrangement avec le roi-bourreau.

FAITS DIVERS.

Nous lisons dans le *Moniteur du soir* :

« On se rappelle que l'Assemblée nationale a autorisé des poursuites contre M. Proudhon, représentant du peuple, à l'occasion de divers articles dont il s'est reconnu l'auteur, et qui ont été insérés dans les numéros du journal le *Peuple* des 26 et 27 janvier dernier.

A la suite de l'instruction à laquelle il a été procédé, les articles dont il s'agit ont été déférés au jury, et M. Proudhon, directeur du journal, ainsi que M. Duchêne, gérant, ont été cités à comparaître devant la cour d'assises le mercredi 28 de ce mois.

— Ch. Vauhouin, soldat de marine, s'étant permis de demander, dans un feuilleton que publie le *Journal de Cherbourg*, pourquoi le drapeau donné au 2e de marine par le gouvernement provisoire n'était considéré que comme un simple guidon, a été condamné par son commandant à quinze jours de prison.

Ch. Vaubouin a protesté. Il y était d'autant plus fondé que des vers *publiés* en l'honneur de Cavaignac lui avaient valu, il y a quelques mois, les éloges de son commandant. Sa protestation a été punie par un mois de cachot ! « Il paraît, dit-il, qu'on a fait le soldat électeur et éligible non pour le faire citoyen, mais pour en faire une machine à voter. »

(*Peuple.*)

— On lit dans le *National*,

« Tous les journaux ministériels ont publié avec grand fracas une circulaire de M. Léon Faucher, qui, tout en prodiguant les éloges les plus exagérés aux membres de la société illégale des Amis de l'Ordre, tolérée si longtemps par le gouvernement, ordonnait en gémissant sa dissolution. Voici ce que dit le *Censeur de Lyon* à propos de cette société :

» On croira peut-être que la société des Amis de l'Ordre s'est dissoute ou va se dissoudre en vertu de la circulaire ministérielle qui l'ordonne. Qu'on se détrompe ; elle continue parfaitement et très paisiblement ses réceptions. Une grande réception a eu lieu dimanche à Givors ; une autre a eu lieu samedi soir à Lyon, dans le quartier Perrache, en deçà du cours du Midi.

» On assure que l'autorité sait fort bien tout cela, et qu'elle ferme les yeux, si elle ne fait pas mieux. »

— On lit dans la *République* :

« Ce matin, 17 mars, à leur réveil, les paisibles habitants du quartier de l'Observatoire ont été mis en émoi ; ils se sont trouvés au milieu d'une nombreuse armée. Toute l'avenue de l'Observatoire était garnie de soldats, et tout le Luxembourg était rempli d'infanterie et d'artillerie. Au moins six généraux et une énorme foule d'officiers d'état-major s'agitaient en tous sens comme pour une bataille.

» A voir tout ce mouvement d'armes et de chapeaux dorés, on croyait les Russes ou au moins les Autrichiens à la barrière d'Enfer ; il n'en était rien. De quoi s'agissait-il donc ? De l'exécution à la barrière Fontainebleau de deux malheureux condamnés à mort. A force d'ordre exagéré et de mesures ridicules, on tue réellement l'ordre véritable. »

— Le citoyen Lacolonge, rédacteur en chef de l'*Organisation du Travail*, réfugié en Angleterre, vient d'être condamné, par le deuxième conseil de guerre, à 20 années de détention.

— Le *Républicain de la Moselle* annonce, avec quelques détails assez curieux, les divisions qui existent dans le prétendu parti napoléonien.

« Les sociétaires, dit-il, sont d'honnêtes travailleurs victimes de leur bonne foi, indignement exploités, qui associent dans leur naïf patriotisme les destinées de la France républicaine à celle de l'héritier d'un grand nom. Mais déjà ils ne sont plus dupes, du moins à Metz. Une imprudente tentative leur a dessillé les yeux. Voici, en quelques mots, ce qui nous a été raconté de la dernière séance de la société napoléonienne :

» Le vice-président a jugé convenable de terminer une allocution impériale par le cri : « Vive l'empereur ! »

» Cette malencontreuse tentative a soulevé le plus furieux orage ; « Vive la République ! » s'est-on écrié de toutes parts avec une énergie incroyable. Un membre prenant la parole s'est écrié :

« Nous avons été jusqu'à ce jour pour le président de la République » démocratique ; mais, à la première tentative d'usurpation de M. Louis » Bonaparte, nous ferions justice de l'usurpateur. » Cette vigoureuse sortie a éveillé un tonnerre d'applaudissements, et la société s'est séparée dans le tumulte d'une dissolution. »

— Les habitants de Doué sont encore tout en émoi de l'aventure qui, depuis quelques jours, fait le sujet de toutes les conversations.

Cette fois ce n'est pas, comme à Toulouse, un bon frère Léotade, étouffant dans ses *quatre bras* son innocente victime ; c'est un abbé qui, sous la robe sévère et peu séduisante du prêtre, est parvenu à faire partager ses sentiments à l'une des plus belles personnes de la ville.

Le lieu du rendez-vous était, il faut le dire, assez mal choisi ; l'autel où ils échangeaient leurs serments, plus mal choisi encore. Enfin les amants s'y croyaient plus en sûreté qu'ailleurs, sans doute, et, il faut le reconnaître, on se fût difficilement imaginé qu'il pût venir à la pensée de quelqu'un d'oser profaner ainsi un séjour si respecté de tout le monde.

C'est à dix heures du soir, dans le cimetière, que ces deux coupables ont été surpris... causant sur un tombeau.

La chronique ajoute que cette belle personne est la cinquième victime de ce nouveau Lauzun en soutane. (*Démocrate de l'Ouest.*)

— Il vient de paraître un nouveau journal mensuel, sous ce titre : *Le Communiste*. Le premier numéro est entièrement consacré à l'exposition des doctrines communistes. Ce journal proteste contre les idées de violence qu'on a attribuées aux partisans de la communauté.

LE VAMPIRE DU CIMETIÈRE MONTPARNASSE. — ARRESTATION. — L'auteur des odieuses profanations que nous avons racontées, le violateur des tombes du cimetière Montparnasse, est enfin sous la main de la justice. C'est un sous officier nommé Bertrand, appartenant au 74e de ligne, caserné au Luxembourg.

Bertrand, poussé par son incompréhensible et monstrueuse monomanie, parvenait à sortir la nuit en trompant la vigilance des factionnaires et en escaladant, grâce à l'extrême agilité dont il est doué, les murs élevés qui entourent le palais.

Avant-hier, pendant la nuit, il revint au cimetière. Les gardiens avaient, cette fois encore, préparé la machine infernale dont nous avons parlé. Bertrand tomba dans le piège ; la machine fit explosion, et il fut atteint par cinq projectiles qui l'étendirent sur la place.

Les gardiens accoururent aussitôt et le trouvèrent baigné dans son sang.

Bertrand a été transporté au Val-de-Grâce, où il a reçu les secours de l'art.

Le lendemain, un commissaire de police s'est rendu près de lui pour l'interroger ; mais l'état dans lequel il se trouve n'a pas permis de pousser très loin les questions. On est encore à se demander quelles explications il pourra donner sur des faits qui paraissent inexplicables.

Haute-cour de justice.

Présidence du citoyen BÉRENGER (de la Drôme.)

Audience du 17 mars 1849.

La fin de l'audience d'hier a été marquée par une déposition d'une haute importance : c'est celle de M. Point, représentant du peuple, qui est venu déclarer qu'il a vu Raspail le 15 mai dans la salle des conférences de l'Assemblée après la dissolution prononcée par Huber, et que là Raspail aurait dit aux hommes qui entouraient Barbès : Menez-le à l'Hôtel-de-Ville.

Ni dans l'enquête parlementaire ni dans l'instruction, pendant dix mois, M. Point n'a parlé de cette circonstance si grave. A l'audience d'hier, il a été très explicite et très positif ; il affirme avoir parfaitement reconnu Raspail, et être certain de lui avoir entendu proférer les paroles qu'il lui attribue. Cette déposition a causé une très vive émotion dans l'auditoire.

L'audience est ouverte à 10 heures 1/2.

M. Lherbette, qui a fait une déposition écrite dans l'instruction, favorable à l'accusé Quentin, écrit pour demander d'être dispensé de venir à Bourges, n'ayant rien à ajouter à la déposition de M. Lamartine, et ne pouvant que la confirmer de tous points, relativement à Quentin.

On appelle le témoin Moulineau, cocher de voitures de place qui dépose ainsi :

Trois messieurs sont montés dans ma voiture et m'ont dit de les conduire à l'Hôtel-de-Ville.

Je reconnais Raspail pour un de ces trois-là. En route on a changé d'avis, et ils m'ont dit de les conduire au quai Napoléon. Nous avons rencontré une légion de la garde nationale. Je ne sais pas si les gardes nationaux criaient : Vive l'Assemblée nationale !

D. Chemin faisant, ne s'est-il pas présenté quelqu'un qui a parlé ou remis un papier à l'accusé Raspail ? — R. Oui, j'ai vu remettre un papier.

D. Après avoir reçu ce papier, ont-ils changé de résolution ? — R. Pas précisément, c'est dans la route.

D. D'où paraissait venir les personnes qui ont remis le papier ? — R. Du quartier Notre Dame.

RASPAIL. Le témoin a fait, dans l'instruction écrite, deux dépositions qui se contredisent. Dans la première, il déclare que nous lui avons dit d'aller quai Napoléon. Plus tard, pressé de questions, il a dit que nous lui avions dit d'aller à l'Hôtel-de-Ville. La vérité c'est que nous ne lui avons dit ni d'aller à l'Hôtel-de-Ville ni d'aller au quai Napoléon. Nous lui avons dit seulement : Suivez les quais.

Il y a plus. Dans l'instruction, il a dit : je n'ai pas vu remettre de billet à Raspail. Aujourd'hui, il dit oui. Cette déposition est donc nulle ; il n'en faut tenir aucun compte.

Quant aux troupes qu'il dit avoir vues sur la place de l'Hôtel-de-Ville, cela n'est pas possible, car il était cinq heures et demie, et alors Barbès n'était pas même entré à l'Hôtel-de-Ville. Maintenant je dois dire que je crois en effet avoir pris deux voitures. Ce cocher dit qu'il est monté sur le siége de sa voiture un homme décoré qui lui aurait dit d'aller à l'Hôtel-de-Ville. Où est cet homme ? On ne peut le retrouver, et je ne le connais pas. Il était avec moi.

D'ailleurs, quand bien même j'aurais été à l'Hôtel-de-Ville, où serait donc mon crime ? J'ignorais ce qui s'était passé à la chambre, et quand bien même j'aurais été à l'Hôtel-de-Ville, j'y serais allé pour défendre cette République qui est basée sur les principes de l'Evangile ; j'y serais allé pour m'interposer, comme je l'avais fait à l'Assemblée, entre le peuple et les représentants. Ah ! si, comme je le voulais, l'Assemblée eût accueilli le peuple, nous n'aurions pas eu les funestes journées de juin.

M. le procureur-général rapproche les deux dépositions écrites du témoin, qu'il regarde comme n'étant pas en contradiction, autant du moins que l'a dit l'accusé Raspail.

RASPAIL. Je ferai remarquer que le témoin a dit aussi que nous avons rencontré une légion qui allait à l'Hôtel-de-Ville, et qu'un moment nous avions voulu la suivre. Nous n'avions donc pas de mauvaises intentions.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. N'avez-vous pas entendu dire que votre nom était sur une liste du gouvernement provisoire ?

RASPAIL. Eh mon Dieu ! si ce nom-là avait voulu y être, il y aurait été au 25 février. Cela ne pouvait m'étonner beaucoup. Je ne veux rien être, et je ne serai rien que par la volonté du peuple. Je ne demanderai jamais rien à la République ; j'accepte tous les devoirs qu'elle m'impose ; mais je ne veux rien, ni honneurs ni hochet. Quand j'ai été élu représentant du peuple, je n'ai pas mendié les suffrages, et 72 000 voix ont répondu à votre accusation. (Vive sensation.)

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Cependant vous avez appris que vous étiez du nouveau gouvernement provisoire, vous l'avez déclaré.

RASPAIL. Sans doute, mais j'ignorais que la dissolution eût été prononcée par Huber ; sans cela, je me serais indigné contre cette violation de la souveraineté nationale, contre le scandale de cette journée, d'où datent tous les malheurs de la République.

On appelle le témoin Anatole Dajouy, ex-substitut du procureur de la République près le tribunal de la Seine, maintenant avocat à la cour d'appel.

Ce témoin déclare qu'il a rencontré le cabriolet de Raspail, entouré d'une grande foule d'hommes du peuple et de gardes nationaux. Raspail lui parut accablé par la fatigue ou par une immense émotion. Il constate avoir entendu crier : L'Assemblée est dissoute !

Le témoin continue ainsi :

A l'époque de l'affaire de Louis Blanc et de Caussidière à l'Assemblée nationale, on publia les faits recueillis jusque-là dans l'instruction. J'y vis qu'un des chefs d'accusation contre Raspail, c'était d'être allé à l'Hôtel-de-Ville.

Or, je ne m'expliquai pas ce fait, et un M. Allard me dit qu'il avait vu aussi Raspail dans le cabriolet, et qu'un homme lui avait remis un billet dans le chemin.

D. Vous aperçûtes-vous que la rue Dauphine était libre ? — R. Il y avait une grande foule, et c'est à grand peine qu'un cabriolet aurait pu passer.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. La rue Guénégaud était-elle barrée ? — R. Non, pas précisément, mais il y avait là une masse de curieux.

D. A Raspail. Connaissez-vous la personne qui était sur le siége ?

RASPAIL. L'accusation doit la connaître mieux que moi.

D. Et celle qui était avec vous dans la voiture ?

RASPAIL. Pour celle-là, je ne vous la nommerai pas, car je ne suis pas un délateur, et d'ailleurs elle n'est pas en France.

On entend le témoin Allard, âgé de 35 ans, employé à Paris.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Quand vous avez vu Raspail descendre de cabriolet et prendre une direction opposée à l'Hôtel-de-Ville, Barbès y était-il ?

LE TÉMOIN. Non.

Raspail fait remarquer que ces deux dépositions contredisent la déposition du cocher Moulineau.

Sur la demande de Raspail, on donne lecture de la déposition écrite de M. Deboeux, représentant du peuple, ainsi conçue :

Quelque temps après que Raspail eut lu la pétition en faveur de la Pologne, je l'ai vu dans l'hémicycle parler avec beaucoup de chaleur et faire ses efforts pour faire retirer les factieux ; je l'ai entendu dire : Retirons-nous, je vous en conjure ; nous avons rempli la mission pour laquelle nous étions venus ici, nous ne pouvons pas rester plus longtemps sans porter atteinte à l'indépendance de l'Assemblée nationale. Il paraissait fort ému, fort contrarié de voir que ses efforts étaient inutiles.

RASPAIL. Vous voyez, messieurs les jurés, que je n'invoque que les témoins à charge pour me justifier. Ainsi, les longues tortures qu'on m'a fait souffrir m'ont été infligées, non pour avoir envahi l'Assemblée, mais à cause de ma fidélité à mes opinions.

Témoins à la charge de Quentin.

On appelle le témoin Louis Perrée, représentant du peuple, gérant du journal le *Siècle*. Ce témoin dépose seulement que Quentin a forcé par la violence l'entrée de l'Assemblée.

QUENTIN. Il y a erreur dans cette déposition. Le témoin dit qu'à une

heure cinq minutes il m'a vu forcer une porte. Je n'étais pas à cette heure-là à l'Assemblée, et quand je suis entré tout était plein.

L'accusé entre dans de longs développements pour établir que ce n'est pas à une heure cinq minutes que M. Perrée a pu le voir. Au moment où Quentin se prépare à égayer l'auditoire par des détails qui concernent le *Siècle*, Mᵉ Hamelle, son avocat, insiste pour qu'il n'aborde pas une question étrangère aux débats.

M. Louis Perrée demande à compléter ainsi sa déposition : Quand je me rendis dans la soirée à l'état-major de la garde nationale, le 15 mai, je crus qu'on craignait une collision dans la maison Sobrier. J'y allai et j'y entrai seul. Je trouvai beaucoup de rédacteurs autour d'une table, qui me parurent fort étonnés des évènements de la journée, auxquels ils ne s'attendaient nullement.

On appelle le témoin Pascal Duprat, représentant du peuple, dont la déposition ne présente aucun intérêt. Il a vu Quentin fort animé et ne sait rien de plus sur lui, sinon qu'il le connaissait pour être attaché à la *Gazette de France.*

Il demande à ajouter quelques explications, notamment en ce qui concerne Barbès.

BARBÈS. Permettez, je ne me défends pas, et il est inutile de rien dire à ma décharge.

LE TÉMOIN. Je dois dire qu'il est à ma connaissance que ces mots : Infâme ville de Paris, n'ont pas été prononcés par Barbès, et j'ajoute que l'exclamation relative aux deux heures de pillage n'a été proférée par personne dans l'Assemblée.

Raspail insiste pour que cette déposition soit très soigneusement recueillie par les journalistes, dont plusieurs, pour rester plus fidèles aux tendances des feuilles pour lesquelles ils travaillent, ne rapportent que très infidèlement les débats. Cette observation, qui nous paraît parfaitement justifiée, est assez mal accueillie sur les bancs des journalistes par ceux qu'elle concerne.

On donne lecture de la déposition de M. Lherbette, représentant du peuple, qui a été dispensé de comparaître. Cette déposition est ainsi conçue :

« Le 15 mai, pendant que l'Assemblée nationale était envahie, je descendis auprès du banc de M. de Lamartine, et j'allai me placer près de lui. Au milieu de la salle, vis-à-vis du banc de M. Lamartine, était M. Quentin. Dès qu'il m'aperçut, il me tendit la main avec empressement : Bonjour, monsieur Lherbette, me dit-il, donnez-moi la main. Il n'y avait pas à se méprendre ni à son ton ni à son geste.

» Evidemment il voulait ou me désigner pour qu'aucun mal ne me fût fait, ou me déclarer son intention de me protéger au besoin. Je ne crus pas devoir accepter de protection en ce moment. Non, lui répondis-je assez durement, je ne donne pas la main à un homme qui se conduit comme vous le faites en ce moment.

» Vous avez tort, mon ami, me dit vivement M. Lamartine ; monsieur vient de nous protéger et d'empêcher que nous fussions renversés un tel et moi, sous le péristyle ou sous le perron. »

Alors je témoignai mes regrets à M. Quentin, et je lui donnai la main.

Le témoin suivant est M. Barral, répétiteur à l'école polytechnique. Ce témoin a contribué à l'arrestation de Quentin sur l'ordre de M. Arago. L'accusé était porteur de deux pistolets et n'a opposé aucune résistance.

D. Quentin a-t-il dit en arrivant qu'il venait s'emparer du Luxembourg au nom du peuple ? — R. Je ne l'ai pas entendu, on me l'a rapporté. Je ne peux dire qui m'a répété ce propos.

Mᵉ GUYOT. Je ferai remarquer que le témoin n'a entendu que ces paroles sortir de la bouche de Quentin : Je ne sais pas pourquoi l'on m'arrête, je ne viens pas pour faire du mal.

M. BARRAL. Sans doute, mais l'arrivée de Quentin me parut suspecte, parce qu'étant journaliste moi-même, je le connaissais pour un rédacteur de la *Gazette de France.*

D. Pourquoi alliez-vous au Luxembourg, accusé Quentin ? — R. Dans l'intention d'offrir mes services à la commission du pouvoir exécutif.

On appelle le témoin François Arago, âgé de 63 ans, représentant du peuple.

D. Connaissiez-vous quelques-uns des accusés avant le 15 mai ? — R. Oui, je connaissais M. le général Courtais, Barbès, Albert, mon ancien collègue au gouvernement provisoire, et M. Raspail.

D. Que savez vous de relatif aux manifestations du 17 mars et du 16 avril ? — R. Celle du 17 mars eut lieu comme opposition à la manifestation dite des bonnets à poils. Cette dernière manifestation fut assez violente. Un garde national cria : A bas Ledru-Rollin ! Je lui fis de vives observations. Arrivés à la place de Grève, M. Ledru-Rollin et moi, mon collègue fut accueilli par les cris de : Vive Ledru-Rollin ! On fit entrer des délégués, qui s'exprimèrent avec beaucoup de passion.

Le surlendemain eut lieu la manifestation du 17 mars. De toutes parts on criait : Vive le gouvernement provisoire !

Quant à la manifestation du 16 avril, nous n'en connaissions pas le caractère, mais nous dûmes prendre nos précautions. Nous ne savions pas quelles étaient les dispositions de la garde nationale.

M. LE PRÉSIDENT. Maintenant nous arrivons au 15 mai. Pourriez-vous nous parler d'un homme qui se présenta au Luxembourg, tenant de singuliers propos ? — R. Oui. On vint me dire qu'un homme, que je reconnus pour M. Quentin, tentait d'ébranler la fidélité des gardes nationaux. Quentin, interrogé par moi, me dit : Je viens, au nom du gouvernement, m'emparer du Luxembourg. Je le fis arrêter, et il me dit : M. Arago, vous vous repentirez bientôt de ce que vous faites là, car j'ai rendu un service à M. de Lamartine.

Quant aux pistolets de M. Quentin, ils furent placés sur une cheminée au Luxembourg, et M. Bastide les prit pour s'en servir.

QUENTIN. Je dois faire observer qu'à cette époque beaucoup de personnes portaient des pistolets.

M. Léclanché (conseil de Villain) demande, en l'absence de Mᵉ Baud, à adresser une question à M. Arago.

Je demanderai à M. Arago si ces ordres au colonel de Goyon étaient tels qu'il se crut obligé de faire mettre deux dragons aux côtés de Sobrier, le pistolet au poing, avec mission, à la première tentative, de ne rejeter qu'un cadavre, suivant l'heureuse expression du colonel.

M. Arago entre ici dans de longues explications sur une distribution d'armes, faite à Sobrier dans les premiers jours qui suivirent le 24 février. En ce qui concerne la question spéciale qui lui est adressée, le témoin dit qu'il défendit seulement au colonel de le livrer à aucune autre autorité que lui-même, et qu'il en répondait sur sa tête. Il a été complètement étranger à toutes les dispositions prises par le colonel.

M. LE PRÉSIDENT. M. le colonel de Goyon devait prendre toutes les mesures pour garder son prisonnier, et la preuve qu'il n'a pas été cruel pour le prisonnier, c'est que Sobrier lui a remis son testament.

SOBRIER. Je dois dire que je n'ai aucune espèce de reproche à adresser à M. Arago. Mais je dois dire qu'à trois heures du matin on est venu me chercher ; tout le régiment était sous les armes, je crus ma dernière heure venue, et je lui remis mon testament, car je n'avais pas le choix du mandataire. Mais je dois dire que M. de Goyon a ordonné à ses deux dragons de me tenir le pistolet sur les tempes. C'est une atrocité inutile. Je lui pardonne comme Jésus-Christ a pardonné à ses bourreaux.

M. LE PRÉSIDENT. M. le colonel de Goyon, s'il était là, n'accepterait pas votre pardon.

SOBRIER. J'ai vu, monsieur le procureur-général, vous et vos amis venir chez moi, s'humilier devant moi.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. De qui parlez-vous ?

SOBRIER. De ceux qui, comme vous, après avoir servi la royauté, servent la République.

Nous ne sommes pas des hommes de violence, nous. Le gouvernement entre dans une voie de violence, il périra par la violence.

La séance est suspendue pendant un quart d'heure. Pendant cette suspension on s'entretient parmi les défenseurs des accusés de l'exclamation d'un juré qui nous était échappée.

Au moment où Sobrier a dit qu'il pardonnait au colonel de Goyon, ce juré s'est écrié : « Il n'a pas besoin de votre pardon. » Cette circonstance est d'autant plus grave qu'en matière ordinaire, lorsqu'un juré manifeste son opinion, l'affaire est remise à une autre session, pour être déférée à un nouveau jury.

On s'attend à un incident à ce sujet.

L'audience est reprise à trois heures et demie.

On appelle le témoin François Arago, déjà entendu avant la suspension.

M. LE PRÉSIDENT à M. Arago. Quelles mesures le gouvernement avait-il prises en prévision du 15 mai ?

ARAGO. Il y eut un conseil de guerre auquel assistèrent M. le général Fouché, M. le général Tempouré et M. le général Courtais.

Toutes les mesures furent prises pour résister au besoin à la manifestation. On ne voulut pas convoquer la garde nationale qui se plaignait d'être trop souvent appelée sans utilité.

D. L'ordre fut-il donné d'arrêter Blanqui et quelques autres personnes ? — R. Ce fut au 23 avril, je crois, que cet ordre fut donné. Les mandats furent signés par tous les membres du gouvernement provisoire, excepté par M. Lamartine.

ALBERT. Pardon, je ne les ai pas signés.

M. LE PRÉSIDENT. Vous n'avez pas la parole.

M. ARAGO. Quant au général Courtais, il a pu commettre quelques fautes militaires, mais je ne lui ai jamais attribué de coupables intentions. J'ajouterai qu'il était mal servi, selon moi, par le colonel Saisset.

BLANQUI. C'est donc un procès de tendance qu'on nous fait ?...

M. LE PRÉSIDENT. Il faut bien qu'on sache ce qu'est un procès de tendance. Ce n'est que lorsqu'il n'existe pas de corps de délit qu'il peut y avoir un procès de tendance. Or, le corps de délit, c'est ici l'attentat du 15 mai.

BLANQUI. Je persiste à dire que c'est un procès de tendance, car on remonte à des époques antérieures au 15 mai, entre lesquelles il y a un abîme. On va chercher des faits qui sont étrangers à cette affaire du 15 mai, à laquelle il est facile de voir que je n'ai pris aucune part. On remonte au 17 mars et au 16 avril : on pourrait tout aussi bien remonter au 24 février, et même au règne de Louis-Philippe.

Ceci dit, je reprends. Vous voyez qu'on voulait me faire arrêter la veille de la revue du 23 avril. Je n'impute pas cela à M. Arago qui signait, sans trop s'en rendre compte, les choses de police ; cependant cette revue se passa très paisiblement. On ne vit pas Blanqui ! Je restai aussi étranger à cette journée qu'un habitant de Bordeaux.

On m'attribuait des projets de renversement contre le gouvernement provisoire, et sur quels indices ? sur des paroles dites en public, *coram populo*, sur des rapports de police ! Cela est odieux et misérable.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Ces mandats ne furent-ils pas donnés après le 16 avril, par suite de la part qu'y aurait prise Blanqui ?

M. ARAGO. Non, ce fut par suite de l'opinion de M. Caussidière sur ce qui se passait au club Blanqui.

BLANQUI. Ainsi, vous le voyez, c'est sur l'opinion de Caussidière qu'on a voulu me faire arrêter, et aujourd'hui on regarde Caussidière comme mon complice, et, s'il n'était pas à Londres, il serait sur les mêmes bancs que moi.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. M. Arago se rappelle-t-il si c'est en prévision de la journée du 23 que furent décernés, le 22, les mandats contre Blanqui et autres ?

M. ARAGO. Oui. Je ne me rappelle pas qu'il y eût aucune liaison entre la journée du 16 avril et les mandats décernés contre Blanqui sur la demande de Caussidière. On craignait seulement que lui et ses adhérents ne troublassent la fête du 23 avril.

M. BLANQUI. Je ferai observer que ces mandats n'étaient pas sollicités contre moi par ce qu'on appelle la partie modérée du gouvernement provisoire ; c'était la partie dont les opinions semblent se rapprocher le plus des miennes. Ces mandats étaient donc en quelque sorte produits par des antipathies personnelles, des rivalités même, si je peux m'exprimer ainsi.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. M. Arago admet-il que ce soit par suite de rivalité d'ambitions que le gouvernement provisoire décernait ces mandats contre Blanqui.

BLANQUI. Permettez..... Je constate seulement que ces mandats étaient demandés par la partie la moins modérée du gouvernement provisoire. Je suis loin de leur en vouloir. Toutes les préventions sont effacées. Le parti républicain est désormais comme un seul homme, et malheur à ceux qui voudraient attaquer la République. Vous voyez seulement qu'il y un abîme entre la journée du 16 avril et celle du 15 mai.

On entend le témoin Bertonnet, armurier, passage Choiseul, qui a examiné les pistolets de Quentin. Il ne peut dire à quelle époque ils ont pu être chargés.

Témoin à charge de Degré dit le Pompier.

On appelle le témoin Adolphe Firsch, capitaine de la 4ᵉ compagnie du 5ᵉ bataillon de la garde mobile. Ce témoin paraît s'attacher surtout à rectifier ce qui a pu être dit sur les dispositions de la garde mobile, dans les précédentes audiences ; le témoin ne reconnaît pas Degré ; il proteste contre la déposition écrite que le juge d'instruction lui a prêtée.

Témoin à la charge de Larger.

On appelle le témoin Paradon, âgé de 30 ans, propriétaire à Passy. Le témoin a rencontré, le 15 mai, Larger qui lui a dit : La journée sera agitée, je vais aller me mettre à la tête de mon bataillon. Larger ne m'a jamais paru exalté.

On appelle le témoin Mougon, âgé de 32 ans, couvreur à Auteuil.

Ce témoin débite très couramment une déposition, de laquelle il résulterait que Larger aurait dit : Nous avons f.... les représentants à la porte comme nos commis.

LARGER. Il y avait deux candidats à Auteuil pour le grade de chef de bataillon, et comme j'ai eu une grande majorité, on m'en a voulu beaucoup dans la commune d'Auteuil.

MOUZON. Je n'ai aucune haine contre Larger.

LARGER. Depuis dix mois comment se fait-il qu'on n'ait pas pu retrouver les personnes avec qui j'étais. Je nie les propos que le témoin m'impute.

Mᵉ AUGUSTE RIVIÈRE. Il a été constaté que Larger avait défendu le représentant Froussard. Il est, de plus, fort difficile d'admettre que Larger ait fait de pareilles confidences à un individu qu'il ne connaissait pas. Comment se fait-il aussi que du 15 mai au 17 le témoin n'ait pas parlé du propos qu'il avait entendu ?

LE TÉMOIN. Je ne pouvais quitter ma femme, qui était sur le point d'accoucher.

LARGER. Cependant le soir vous étiez sous les armes, avec le bataillon.

On appelle le témoin Belier, âgé de 32 ans, restaurateur à Auteuil. Ce témoignage est, à peu de variantes près, la seconde édition de Mouzon, précédemment entendu.

On appelle le témoin Quessard, professeur à l'Ecole des Chartes, demeurant à Passy.

LE TÉMOIN. Larger était honorablement connu dans la commune de Passy, et il fut nommé à une grande majorité chef de bataillon en second.

Le 15 mai, Larger fut un des premiers qui apporta la nouvelle des évènements. Il nous dit en arrivant : « Tout est tranquille ; l'Assemblée est dissoute ; il y a un nouveau gouvernement de nommé. Il ajouta même : On ne tirera pas un coup de fusil pour cela ; ce n'est pas la peine de nous réunir. »

Peu de temps après, des nouvelles favorables vinrent de Paris. Le bataillon prit les armes. Je fus surpris de voir Larger marcher avec nous, lui qui nous avait dissuadés de marcher.

Le soir, sur la place de la Concorde, il m'a demandé une explication sur ce que je l'avais appelé traître en l'apercevant. Cette explication, assez vive, fut interrompue par le chef de bataillon en 1ᵉʳ, et je ne revis pas Larger.

Je le vis plus tard, il était accompagné de M. Lebreton, que vous avez entendu comme témoin et qui m'adressa des menaces. Un peu plus tard, Larger me trouva et me donna quelques explications sur sa conduite du 15 mai et me dit : Ah ! monsieur Guessard, si l'on m'avait laissé dans ma mansarde.

LARGER. Il est faux que j'aie exprimé aucun repentir. Je ne me repens pas de ce que j'ai fait, et quant à la provocation dont parle le témoin, je la maintiens pour plus tard.

M. LE PRÉSIDENT au témoin. La justice veillera sur vous.

LARGER. Ce que je dis est du cœur, et je n'ai aucune mauvaise intention.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Larger ne vous a-t-il pas dit qu'il allait souvent chez Sobrier ?

LE TÉMOIN. Oui.

LARGER. Le témoin était secrétaire du club. Pourrait-il dire ce que je disais de la manifestation du 15 mai ?

Le témoin commence par s'excuser d'avoir été secrétaire du club, dans lequel cependant, dit-il, se trouvaient quelques gens honorables. Larger ne fut pas modéré comme à l'ordinaire.

M. AUGUSTE RIVIÈRE. Voilà les notes de la séance du club, le 14 mai, écrites de la main de M. Guessard. Or, j'y lis ceci : Larger se défend de vouloir faire une démonstration dans la rue.

LE TÉMOIN. Un mot de réponse. J'avais l'habitude de prendre note seulement des opinions modérées.

LEBRETON. M. Guessard fut un des organisateurs du club. Il se montra révolutionnaire exalté. Il signa le premier et nous fit signer après lui la déclaration des droits de l'homme de Robespierre.

Il fut délégué au club des Clubs.

Si après la révolution de Février, il fit beaucoup de zèle révolutionnaire, après le 15 mai il fit encore plus de zèle en sens contraire.

Maintenant je dois dire que Larger est venu à l'Assemblée, et qu'il y a exposé sa vie pour défendre plusieurs représentants.

On en voulait beaucoup à Larger à Auteuil, parce qu'on voulait former un bataillon séparé.

L'audience est remise à lundi.

PETITE CORRESPONDANCE.

Toulon. — M. P. — Reçu les 200. — Nous prenons note. — Mille amitiés.
Montpellier. — M. V. — Reçu les 35.10. — Noté. — Affect. souvenir de G.T.
Derval. — M. H. — Nous acceptons.
Sombernon. — M. L. — Il y a erreur sur la bande. L'ab. sera servi jusqu'à fin août.
Cruzy. — M. B. — Reçu les 15.
Les Bordes. — M. E. S. — Reçu. — Sera en train quand vous lirez ceci. — C'est plus que parfait.

L'un des gérants : G. TANDON.

Spectacles du 19 mars.

THEATRE DE LA NATION. — Nisida, le Philtre.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — 1ʳᵉ représ. la Paix à tout prix.
ITALIENS. —
OPERA-COMIQUE. — Le Val d'Andorre.
ODEON. — Le Héros, Jacques Martin, les Viveurs.
THEATRE-HISTORIQUE. — La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE. — Chacun chez soi, Ma Tabatière, la Comtesse, Grenouilles.
VAUDEVILLE. — La Poésie des amours et...., la Foire aux Idées, Roger, le Moyen.
THEATRE MONTANSIER. — La Cornemuse du diable, Si Jeunesse savait, Habit, A qui le Moutard ?

Imprimerie LANGE LEVY, rue du Croissant, 16.

1e Année. N. 78. EDITION DU MATIN. Mardi 20 mars 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS: Trois mois. . . 6 f. Six mois. . . 11 f. Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS: Trois mois. . . 9 f. Six mois. . . . 17 f. Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 19 MARS.

La République de 1792 a détruit l'ordre ancien. La République de 1848 doit organiser l'ordre nouveau.

Assemblée Nationale.

LOI CONTRE LES CLUBS.

Lorsque M. Léon Faucher, ministre de l'intérieur, présenta sa fameuse loi contre les clubs, son intention était moins de la faire accepter par l'Assemblée que d'engager de nouveau dans Paris une nouvelle lutte à laquelle ses collègues et ses généraux étaient préparés, et que désiraient ardemment tous les réactionnaires, assurés qu'ils étaient de noyer la République dans le sang parisien. Mais la sagesse des classes ouvrières et l'élan spontané d'un grand nombre de gardes nationaux en faveur de la République, ayant déjoué cette infâme manœuvre, il nous en est resté ce projet de loi qui supprime les clubs, et qui, sous prétexte de consacrer le droit de réunion, ainsi qu'osait encore le dire aujourd'hui M. Faucher, définit club toute réunion publique se réunissant périodiquement ou à intervalles irréguliers, pour traiter de matières politiques.

De telle sorte qu'avec cette définition, vous tous qui déjeunez ou dînez habituellement au café avec vos amis, et qui vous permettez d'y parler politique, vous auriez été poursuivis et condamnés comme clubistes.

Mais ne nous arrêtons pas à la ridicule définition du club donnée par M. Léon Faucher, puisque ce projet n'était pas autre chose qu'une provocation à l'émeute, et que plus il était exagéré, mieux il remplissait les intentions de la partie du cabinet hostile à la République. Demandons-nous seulement si après l'article 8 de la Constitution, qui consacre le droit de réunion, on peut interdire les clubs.

Un orateur réactionnaire a dit que les maisons de jeu étaient interdites, quoique ce fussent des *réunions*, parce que ces réunions étaient dangereuses; à plus forte raison les clubs, plus dangereux encore, devaient-ils être fermés.

Tout le monde convient que les maisons de jeu sont dangereuses; en est-il de même des clubs? Beaucoup aussi prétendent que les journaux sont dangereux; la liberté de conscience est dangereuse; quoi de plus dangereux que le libre examen? Dans tout cela, certes, il y a danger, mais danger seulement pour les oppressions ainsi que pour les privilèges étayés sur la force, sur l'ignorance.

Il ne faut donc point, pour juger le droit de réunion, se mettre au point de vue des retardataires, qui ont peur de tout changement, et qui vivant des iniquités de la société actuelle, refusent absolument de se prêter à tout mouvement qui pourrait les troubler dans leur inerte possession.

Il ne faut pas non plus se mettre au point de vue du passé historique des clubs, car on courrait le risque de comparer des temps fort différents, et M. Jules Favre, dans le discours éloquent et très sensé qu'il a prononcé dans cette séance, a parfaitement fait comprendre cette vérité sur laquelle il est presque honteux d'avoir encore à insister aujourd'hui, à savoir que l'époque de 1789 à 1798 fut un temps de guerre, de révolution, et non pas un gouvernement régulier, et que par conséquent il est puéril, il est faux de condamner absolument les institutions alors existantes par l'usage plus ou moins bon qui en fut fait.

Il ne faut juger les clubs aujourd'hui que par rapport à notre situation actuelle. Or, peut-on comparer nos clubs, enlacés par les mille liens d'une loi trop méfiante, punis avec une rigueur excessive par les magistrats, se débattant sous l'étreinte des agents de police, avec les clubs si puissants de 92 et 93? Les circonstances, les moyens d'action sont-ils les mêmes? Nullement.

Qu'y a-t-il donc dans les clubs? Il y a le socialisme, c'est-à-dire l'élaboration, plus ou moins active, plus ou moins fiévreuse des sentiments nouveaux qui agitent les classes ouvrières.

Les livres et les journaux ne suffisent pas, l'enseignement professoral ne suffit pas non plus! Il faut au peuple un contact plus intime, plus pénétrant, il faut un acte de foi. Cet acte de foi est dans le club, il est surtout dans le banquet, compris dans les exclusions demandées par M. Faucher. Divisez pour régner, disent les vieux politiques. Unissez-vous pour vous affranchir et pour vous aimer, doivent dire les hommes de l'avenir.

Le peuple sent instinctivement ce besoin et s'y livre avec bonheur. Dans ses réunions publiques, dans ses fêtes, dans ses concerts, dans ses repas, la population socialiste de Paris éprouve, tous les jours, une satisfaction indicible à toucher des mains fraternelles, à voir des yeux et des visages rayonnant d'espoir et de contentement; à entendre des paroles d'amour, d'avenir, de solidarité, de travail émancipé et glorieux!

Ah! oui, fermez, fermez ces temples nouveaux, adorateurs du passé, car le socialisme, le socialisme fraternel y trouve des accents et des joies sincères qu'il ne rencontre nulle part ailleurs, et qui chaque jour accroissent et le nombre de ses prosélytes et sa foi en lui-même et en l'Humanité.

Et à vrai dire, ce n'est pas la crainte de dangers purement politiques qui inspire la sentence de la loi contre les clubs; c'est le désir de couper court à la propagation socialiste. On redoute moins les complots, les conspirations armées, les barricades, que les idées, et surtout que cette forme de prédication d'idées, qui se fait par l'embrasement d'une parole inspirée, et de mille cœurs qui battent à l'unisson sous une même impression, sous l'impression des grandes pensées d'émancipation et de glorification de la race humaine, si longtemps avilie par la misère et le malheur!

Quoiqu'il ait combattu le socialisme, nous devons remercier M. Jules Favre du secours puissant que sa parole, favorablement écoutée, a porté au droit de réunion, considéré seulement au point de vue constitutionnel.

Nous devons encore le remercier d'avoir compris et d'avoir essayé de faire comprendre à l'Assemblée que le plus sûr moyen de se défaire de ces terribles socialistes est, ainsi que nous l'avons indiqué depuis longtemps, de les mettre au pied du mur en leur fournissant les moyens *d'expérimenter* leurs idées, quand ils présentaient des plans pratiques et réalisables sur une échelle convenable. Nous comptons nous appuyer plus tard de ce qu'a dit à ce sujet M. Jules Favre.

M. Léon Faucher a essayé de répondre à cet orateur. Mais quel discours a-t-il fait! Aussi pauvre de forme que d'idées, qu'en dire, sinon qu'il a glacé même ses amis, et n'a dû une apparente animation qu'à quelques interruptions de la gauche? Ah! que la gauche serait sage si elle comprenait mieux que le meilleur moyen de laisser tomber un mauvais orateur est souvent de le laisser parler tant qu'il veut sans lui rien dire. « Pourquoi ne m'interrompez-vous pas? dit à son maître Don Juan le valet Sganarelle, perdu au milieu d'une démonstration métaphysique. » Ah! M. Léon Faucher, quel bonheur pour vous d'avoir été interrompu!

Les Sauveurs.

Sous ce titre la *Presse* publie une appréciation du manifeste de la rue de Poitiers. Nous en citons les extraits suivants :

Nous avons dit hier que le manifeste électoral de la coalition de la rue de Poitiers était la condamnation de plusieurs anciens ministres, signée par eux-mêmes; en effet, s'il est vrai, comme l'affirme le manifeste, que « *la société soit en péril*, que *l'édifice social soit miné,* » qu'est-ce que cela prouve? — Cela prouve que ceux qui ont été ministres, de 1830 à 1848, n'ont pas fait ce qu'il fallait faire pour préserver la société et affermir l'édifice social; cela prouve qu'ils n'ont pas mieux compris le sens de la révolution de 1830, qu'ils ne comprennent encore aujourd'hui le sens de la révolution de 1848.

S'unir contre l'anarchie! — Voilà bien de ces mots qui prouvent que ceux qui les ont tracés écrivent sans réflexion et sans idée. On conjure l'anarchie, on ne *s'unit* pas contre elle. On fait cesser le désordre, on ne *s'unit* pas contre lui, pas plus qu'on ne *s'unit* contre la foudre tombant de la nue, ou contre la chaudière d'une machine à feu brisant ses parois. C'est à une question de savoir, ce n'est pas là une question de nombre. Comment empêche-t-on une chaudière d'éclater, comment empêche-t-on la foudre de ravager? On empêche une chaudière d'éclater, non en *s'unissant* contre elle, mais en étudiant avec soin, pour les faire disparaître, toutes les causes d'explosion; on empêche la foudre de ravager, non en *s'unissant* contre elle, mais en se rendant compte avec exactitude de ses lois. Il n'y a qu'une manière d'empêcher l'anarchie, ce n'est pas de *s'unir* contre elle, c'est de faire comme a fait Franklin lorsqu'il a inventé le paratonnerre, c'est de faire comme a fait Stephenson lorsqu'il s'est appliqué à rendre plus rares les explosions des machines à feu...

Nées de la peur, les lois de septembre 1835, présentées par M. de Broglie, alors président du conseil, et par M. Thiers, alors ministre de l'intérieur, ces lois qui devaient préserver la royauté, l'ont perdue en l'entretenant dans une dangereuse sécurité, et en comprimant le droit de discussion. Cela n'empêche pas, cependant, MM. de Broglie et Thiers de se poser de nouveau en sauveurs de la société, avec le concours de MM. d'Haussonville et de Morny. Le 24 février, où étaient-ils tous?

Malheureux roi qu'ils ont perdu! Malheureuse France qu'ils vont perdre encore!

M. de Girardin adresse une lettre aux électeurs de divers départements qui lui ont offert leur concours. Il déclare que, *pour les mêmes motifs qui*, *le* 14 *février* 1848, *le déterminèrent à donner sa démission de député, il renonce aujourd'hui à toute candidature pour l'Assemblée législative.*

« Profondément convaincu, dit-il, qu'en continuant de méconnaître les causes invétérées auxquelles deux fois déjà, en 1830 et en 1848, la Révolution a dû son triomphe, on ne la comprimera momentanément que pour la faire éclater une troisième fois plus terrible, sur quels bancs et de quel côté de l'Assemblée irais-je m'asseoir?...

» Quand les *satisfaits* qui ont perdu la royauté sont appelés à sauver la France, à diriger et à caractériser les élections prochaines, qu'ai-je de mieux à faire que de m'abstenir de nouveau?

» Rentrer, le 13 mai 1849, dans une Assemblée pareille à celle d'où je suis sorti par ma démission le 14 février 1848, ne serait-ce pas une contradiction?...

Le Travail peut-il être rendu attrayant?

Le travail peut-il, en général, organisé dans des conditions données, être rendu attrayant?

Cette question vidée, le problème social est résolu.

Nos contradicteurs aiment beaucoup à se moquer de cette question; ils ne veulent pas l'étudier sérieusement.

Entre vingt ouvrages où elle est traitée, le second volume de *Destinée sociale*, par M. Considerant, dont la troisième édition vient de paraître (1), développe régulièrement et complètement les conditions de la solution.

La citation suivante n'expose pas cette solution sans doute; elle suffit cependant pour prouver aux esprits intelligents et ouverts qu'un pareil problème n'est pas si absurde que l'ignorance obstinée de nos adversaires voudrait le donner à croire.

Est-il recevable de dire en système absolu que l'homme AIME le repos et HAIT le travail? — Non, non et non, cela n'est pas vrai. L'homme est né pour l'action. Il apporte des aptitudes qui l'y prédisposent, des forces qui l'y poussent. Quand il n'agit ni ne s'occupe, l'ennui le saisit et le dévore.

Mais il est vrai qu'en face d'un travail dont les conditions sont à contre-sens des exigences passionnelles, l'homme préférera le repos? L'homme aime le plaisir, voilà tout. Que le travail devienne plaisir, c'est-à-dire moyen d'excitation et de satisfaction de ses passions naturelles, et l'homme aimera le travail.

Les gens qui ne savent ou qui ne veulent pas raisonner ni remonter aux causes, font ici une singulière argumentation. Ils distinguent tout ce qui est action en deux classes, celles qui ont un résultat utile, celles qui ont un résultat nul ou futile. A l'exécution des premières ils donnent le nom de *travail*, à l'exécution des secondes le nom d'*amusements* ou de *plaisirs*; et comme on voit aujourd'hui les hommes courir après les *plaisirs* (résultat improductif), et ne se livrer généralement que par nécessité au *travail* (résultat productif), ils concluent hardiment qu'on n'a pas le sens commun quand on admet la possibilité du travail attrayant.

Vous leur citez des exemples très communs, leur propre exemple à eux-mêmes, pour prouver que souvent on se crée des occupations, qu'on se passionne pour des travaux d'art, de science, de construction, pour certains exercices d'horticulture, de menuiserie, pour la pêche, la chasse, etc.; exercices qu'on est bien libre de ne pas prendre et qui ont un résultat productif, pour lesquels on se fatigue souvent beaucoup, qui présentent des difficultés et des obstacles contre lesquels on s'acharne..... On vous répond que ce sont des amusements. Eh! pardieu, je le veux bien, ce sont des amusements. Mais *pourquoi* ces exercices sont-ils des amusements? voilà ce qu'il faut savoir. Et quand vous vous serez rendu compte de ce *pourquoi*, vous aviserez à voir si, d'aucune façon, on ne peut changer aussi en amusements, — puisque amusements il y a, — l'ensemble des exercices de science, d'agriculture, de fabrique, d'art, etc., qui constituent l'Industrie. Voilà toute la question.

C'est une chose qui n'est pas merveilleuse, en vérité, que l'on voie, dans l'état actuel, les hommes courir après les *plaisirs* et fuir le *travail*. Un manœuvre, un laboureur, un artisan, un employé d'administration..... un travailleur civilisé, en un mot, trouve son travail encadré dans une certaine forme qui est indépendante de ses goûts, de ses Attractions, et qui est inflexible. Cette forme ne permet pas les jouissances et les excitations passionnées; au contraire, elle est dirigée en sens inverse du vœu des passions.

I. La nature veut l'élégance, le luxe, la richesse, la santé, les plaisirs des sens. — Le travail morcelé et civilisé, le plus souvent blesse les sens, altère les organes, détruit la santé, et suffit à peine à l'existence du travailleur et de sa misérable famille. Voilà la condition de travail pour les masses. — Cette condition s'améliore à mesure que vous montez les degrés de l'échelle sociale.... Aussi le travail, de moins en moins ingrat à mesure que vous montez ainsi, devient-il à ce titre, de moins en moins répugnant. Est-ce qu'un bourgeois à sa boutique, à son bureau, éprouve des répugnances aussi fortes que le malheureux qui passe sa journée d'hiver dans la Seine glacée, l'eau jusqu'à la ceinture, pour gagner trois francs à retirer du bois de flottage?

II. La nature veut les réunions de gens qui s'aiment, se recherchent, sympathisent, hommes, femmes, enfants, parents, amis, amants, collègues, inférieurs et supérieurs; elle veut la libre formation des Groupes, des Ateliers. Le travail civilisé et morcelé isole le travailleur dans sa fonction, ou le met face à face avec des êtres qu'il n'aime pas; étouffe et tue ses passions affectives, et apporte ainsi le vide, son ennui et son désespoir, ou la haine, à la place des jouissances actives du cœur, des chauds épanchements de l'âme, de l'exaltation des vives sympathies. — Quel est l'homme au monde assez borné pour nier qu'à mesure qu'on se rapproche des conditions favorables à l'essor des passions affectives, le travail ne devienne de moins en moins répugnant et ne converge vers le plaisir?

III. La nature demande une succession de positions variées et contrastées, le mouvement, les changements de scène, les incidents, les alternances; c'est la loi de la vie. Elle a horreur de la monotonie. — Le travail civilisé cloue pour le jour, pour l'année, pour la vie l'homme à son œuvre, à une œuvre identique.

IV. La nature veut des Accords, de grands mouvements synergiques, entraînants et passionnés; elle a mis dans tous les cœurs des cordes que les enthousiasmes des masses sympathiques font vibrer à l'unisson. Elle veut aussi des Discords, des luttes, des cabales de parti, des intrigues excitantes, de vigoureuses et puissantes dissidences: elle hait le calme plat, l'atonie, le vide, la torpeur. Le travail civilisé baigne dans l'ennui, ne tend aucun ressort, et laisse toutes les cordes débandées, flasques et pendantes. — Qui peut dire que, dans tous les cas accidentels et hors de règle civilisée où ces ressorts agissent plus ou moins dans le travail, on ne voie les champions industriels plus ou moins stimulés à l'œuvre, plus ou moins en Attraction sur l'objet de l'œuvre?

V. Enfin la nature humaine fait un besoin à l'individu de rattacher son action à une œuvre d'ensemble, de jouer dans le grand concert de l'ordre général, d'avoir un rôle apprécié dans un tout harmonique. C'est aux satisfactions de plus en plus larges de ce haut et noble besoin que sont attachées les nobles et religieuses jouissances, les inspirations supérieures, les grandioses synergies. — Le travail civilisé enclôt le travailleur dans le misérable cercle de son égoïsme individuel, tout au plus de son égoïsme familial. L'action humanitaire est morcelée, fragmentée, ou plutôt elle n'existe pas; il n'y a pas d'ensemble, d'ordre, d'unité; tout se contrarie, se choque, se brise. Le travailleur civilisé ne peut avoir à se rendre ainsi qu'un triste témoignage de contrainte et d'égoïsme, au lieu d'être emporté dans les hauts accords de l'Unitéisme et de la Liberté.

Voulez-vous comprendre maintenant la cause du fait que vous

(1) Librairie phalanstérienne, 25, quai Voltaire; 2 vol. format Charpentier. 2 fr. 50 c. chaque vol.

exprimez, quand vous dites, l'homme aime *les plaisirs* et fuit le *travail?* Eh! mon Dieu, c'est que dans la forme sociale actuelle nous ne sommes pas libres de disposer nos actes industriels de manière à les mettre en consonnance avec notre nature, avec nos passions; le milieu industriel ne s'y prête pas; tandis que nous nous rapprochons de cette consonnance dans l'ordre des actes qu'on appelle *les plaisirs*.

Pour un manœuvre non intéressé à son travail, rétribué très faiblement, exposé aux injures de l'air (lésion des *Sens*), isolé (lésion des besoins de sociabilité et d'*Affection*), lié à une tâche monotone (lésion des besoins d'*Accord*, d'*Emulation* et de *Variété*), le travail est répugnant. Mais le cabaret est attrayant pour ce manœuvre, parce qu'il y est abrité contre les excès de la température; parce que le vin et le tabac lui font des excitations et des plaisirs pour les sens; parce qu'il y rencontre des connaissances, qu'il s'y réunit à ses amis (essor des *Affections*); parce qu'il y discute, qu'il y trouve des sujets d'intrigue et d'organisme cabalistique dans les cartes, le billard, les journaux, les différents jeux; qu'il se sent libre et peut passer d'une action à une autre, et varier ses modifications personnelles (satisfaction du besoin de *mouvement*).

Dans la vie du bourgeois et de l'homme du monde, vous retrouvez les mêmes essorts, plus raffinés. Le café, les réunions de société, les bals, les spectacles, les courses de chevaux, les discussions littéraires et politiques, les chasses, les dîners, le carnaval..... Analysez tout cela, allez aux causes, et vous trouverez toujours au fond quelques-uns des ressorts passionnels élémentaires. Je sais bien qu'en Civilisation tous ces plaisirs sont pauvres, misérables, *ennuyeux*. Ils ne sont pas nourris, ils n'ont pas d'haleine, ils sont faux et mesquins. Leur but futile et le milieu morcelé dans lequel on les développe artificiellement, à prix d'argent, ne comportent pas les hauts Accords, les Rivalités composées, les fréquentes alternances. Ces plaisirs factices sont à la vie phalanstérienne ce que des figures de cire sont à des groupes animés et joyeux: de pâles copies, de fades images. Je sais bien qu'un Phalanstérien des moins ardents consomme plus de plaisir actif en un jour qu'un heureux Civilisé en un mois. Pourtant vous pourrez toujours retrouver les causes essentielles de l'action libre et attrayante, dans l'étude de ce que l'on est convenu d'appeler les *plaisirs*. Le jeu est-il autre chose qu'une intrigue factice, créée à défaut de réelle? Proposeriez-vous des cartes à des commerçants qui discutent leurs affaires, à des littérateurs qui sont aux prises sur leurs œuvres et leurs théories, à des conspirateurs qui combinent les chances de succès d'une entreprise; en un mot, à tout homme surexcité par une intrigue réelle? Les spectacles sont-ils autre chose que des intrigues artificielles aussi, pour lesquelles vous n'êtes plus acteur comme au jeu, mais spectateur, intrigues soutenues par le luxe des décors, l'action de l'orchestre, les effet passionnés de la scène, le piquant et la variété des situations? La lecture d'un roman, d'un conte, d'un poème, est-elle autre chose qu'un moyen de se créer artificiellement encore des éréthismes passionnels, des jouissances solitaires, d'ouvrir à la passion un monde imaginaire, où, à défaut des satisfactions que le monde réelle lui refuse, elle cherche à s'assouvir sur des images et des ombres, comme Ixion embrassant la nue?....

Ainsi tout ce qui entrave le jeu des passions-nature, se range dans les sources de répugnances; et tout ce qui favorise leur essor libre, alterné et équilibré, tout ce qui est dans le sens de leurs exigences, se range dans les causes productives de plaisir et d'attrait. C'est ce que nous apprennent tous les actes humains éclos sous le soleil; c'est ce que nous démontre l'analyse des mobiles de notre nature.

Or, les trois ordres de passions convergent sur trois foyers que nous avons fait connaître sous les noms de Luxe, Groupes, Séries, et qui sont ainsi les conditions générales de l'Attrait.

Si vous réalisez complètement ces trois conditions, vous disposez de toute la force de l'Attrait, vous mettez en œuvre par la vertu seule du plaisir, toute l'énergie dont l'homme est capable. Si vous vous éloignez de ces conditions, vous diminuez proportionnellement l'Attrait, et pour que l'action continue à s'exécuter, il faut remplacer graduellement le mobile *plaisir* par le mobile *contrainte*, dont la violence doit aller croissant à mesure que vous avancez davantage dans le domaine des répugnances, c'est-à-dire à mesure que vous vous écartez plus des trois conditions d'Attrait, que vous exercez des lésions plus fortes contre le système passionnel. — A l'une des extrémités, la liberté, l'ordre, et le bonheur; c'est l'Association Phalanstérienne: à l'autre, l'esclavage, l'anarchie et la souffrance; c'est le plus complet Morcellement barbare ou civilisé. — Choisissez.

DESTINÉE SOCIALE, 2e vol. p. 187 et suiv.

Un nouveau soufflet à M. Léon Faucher sur la joue du MONITEUR.

La *Tribune de la Gironde* nous apporte aujourd'hui un nouveau démenti adressé au *Moniteur*, c'est-à-dire au ministre qui a fait du *Moniteur* son thuriféraire officiel. Et cette fois, c'est un fonctionnaire choisi par M. Léon Faucher lui-même, le préfet de la Drôme, qui s'inscrit en faux contre les assertions de celui dont il est le subordonné.

M. Faucher avait fait dire au *Moniteur* que quelques maires du département de la Drôme avaient refusé, dans une circonstance dont nous n'avons pas à nous occuper, leur concours au préfet. Il paraît que c'était tout simplement le contraire de la vérité. Le préfet, mis si maladroitement par l'organe officiel en état d'hostilité avec ses administrés, relève, non sans une certaine aigreur l'*erreur* en question. Il traite fort impertinemment d'*espèce* de compte-rendu l'élucubration ministérielle. Le démenti est aussi formel que possible, ce qui n'empêchera pas M. Léon Faucher de publier prochainement, pour sa plus grande gloire, quelques nouveaux comptes-rendus de la même *espèce*, sauf à subir encore une rectification de la même espèce aussi. (*National*.)

On nous écrit de Marseille le fait suivant, qui serait incroyable si nous ne vivions pas sous le ministère de MM. Falloux et Faucher:

Des demandes d'armes ayant été faites par la République romaine à diverses maisons de cette ville, l'une d'elle avait déjà fait les formalités de douane nécessaires pour l'embarquement d'un chargement de fusils sur un navire qui allait faire voile, lorsque tout à coup un ordre arrivé par le télégraphe a enjoint au directeur de la douane de refuser tout permis, et de s'opposer à la sortie de toutes armes à la destination des Etats romains.

Courage, messieurs les ministres, vous allez bien!

On annonçait aujourd'hui à la Bourse qu'à la suite de la mort du roi de Hollande, la république avait été proclamée dans ce pays. Ce bruit nous semble mériter confirmation; mais les détails que nous trouvons dans l'*Assemblée nationale* sur l'héritier du trône de Hollande nous porteraient à croire que cette nouvelle pourrait bien n'être que prématurée:

Les excentricités de ce prince, son caractère et ses mœurs, pour lesquels il est souvent impossible de trouver une excuse, ont fait considérer depuis longtemps par l'opinion publique l'éventualité de son avènement au trône, comme une source de calamités inévitables pour la Hollande. Le roi Guillaume II était plus que personne douloureusement affecté de l'incapacité trop évidente de son héritier, et le chagrin qu'il en éprouvait, en activant la maladie de cœur dont il était atteint, a pour beaucoup contribué à abréger son existence.

Autriche. — Allemagne.

Des préparatifs pour une nouvelle expédition contre les Madgyars se font avec activité, mais le moral des Autrichiens est singulièrement refroidi. Les journaux officiels constatent avec confusion que la guerre de partisans que font les Madgyars est dirigée avec une habileté telle qu'un succès contre eux est au moins fort difficile. Il est maintenant avéré que la bataille de Kapolna a été une défaite pour les impériaux. La *Gazette de Cologne* dit qu'ils y ont perdu 4,000 hommes.

La *Gazette d'Augsbourg* ne donne pas de nouvelles du théâtre de la guerre. Cela est très significatif; elle parle seulement de grands coups à frapper incessamment.

La *Feuille constitutionnelle de la Bohême* prétend que, dans une séance de la diète hongroise, tenue dernièrement à Debreczin, un député a proposé de reconnaître l'empereur François Joseph comme roi légitime de la Hongrie. Nyary aurait soutenu d'abord cette proposition, et Kossuth lui-même aurait prononcé en sa faveur un discours chaleureux. Elle aurait été adoptée à l'unanimité. La feuille qui nous donne cette incroyable nouvelle ajoute que le principal motif qui a fait adopter cette résolution, c'est de prouver aux monarchies européennes et surtout aux grandes puissances voisines, qu'on ne songe nullement à fonder une grande République sarmate-madgyare.

Le mécontentement général, qui va en croissant à Vienne, est surtout excité par l'arrestation arbitraire des députés démocrates. Les monarchistes sages comprennent eux-mêmes ce qu'il y a d'imprudent dans cet acte de violence. Le docteur Fischof a été visité dans sa prison par son adversaire à la tribune Pillersdorf, qui a sollicité, dit-on, de l'empereur la mise en liberté de ce chef de la gauche. Il a été contrarié dans sa démarche, par le ministre de la justice Bach, courtisan sans pudeur qui a récompensé ainsi Fischof des services que celui-ci lui a rendus lors de la révolution d'octobre, en lui donnant asile dans sa maison.

Des masses considérables de troupes traversent la ville, depuis quelques jours, et sont dirigées sur l'Italie.

On parle toujours de la rupture entre l'Autriche et la Prusse comme d'un fait inévitable, parce que l'élection du roi de Prusse paraît certaine; on calcule les forces dont l'Autriche dispose; on se rassure parce que, dit-on, l'Autriche n'a pas plus de 70 000 hommes à mettre en campagne. On ne se dissimule pas qu'il faudra compter aussi avec la Russie; mais le parti national est prêt à acheter l'amitié de l'Allemagne au prix de tous les sacrifices.

La *Correspondance constitutionnelle* assure que Frédéric-Guillaume a déclaré ne vouloir accepter la dignité impériale qu'avec le consentement de tous les princes allemands.

MM. Temme et Simon, membres de la gauche de Berlin comme à Francfort, sont partis pour cette dernière ville, afin de combattre, dit-on, l'élection du roi de Prusse comme empereur.

Nouvelles d'Italie.

Les journaux que nous recevons aujourd'hui d'Italie se bornent à confirmer les faits déjà connus. Charles-Albert s'est rendu à Alexandrie après avoir laissé le commandement en son absence au prince Eugène de Savoie-Carignan. Il ne commandera pas lui-même l'expédition; il a pris l'uniforme de colonel du régiment de Savoie. Le commandement supérieur est confié au général Chrzanowski, qui sera seul responsable. Le roi, avant de partir, a adressé à la garde nationale une proclamation chaleureuse. Les journaux de Turin et de Gênes sont dans l'ivresse de la joie.

Le 14 mars, le ministre Ratazzi a annoncé que le jour de la rescousse est arrivé. Des applaudissements unanimes accueillent ses paroles.

» Le 12 de ce mois, à midi, ajoute-t-il, a été dénoncé la cessation de l'armistice. (Bravos.) La dénonciation a eu lieu par le moyen de la remise aux mains du maréchal Radetzki d'une dépêche du ministère. La remise de ce document a été faite par l'intermédiaire d'un officier supérieur que le gouvernement avait envoyé expressément à Milan. Nous n'étions pas, à vrai dire, liés par la loi de l'armistice contre laquelle nous n'avions pas cessé de protester. L'Autriche nous en avait, en tous cas, affranchis par ses nombreuses et flagrantes infractions; mais la convention existait.

» Reprendre les hostilités à l'improviste eût pu paraître une surprise de notre part; un sentiment d'honneur et de délicatesse ne nous le permettait pas. Dieu et les nations civilisées sauront nous tenir compte de ce généreux procédé en faisant la comparaison avec la manière d'agir de l'Autriche. (Applaudissements.) A peine le gouvernement a-t-il eu connaissance du jour et de l'heure de la dénonciation qu'il en a donné communication par voie diplomatique aux puissances étrangères par l'intermédiaire des ministres du roi résidant auprès de ces nations, et il en a donné avis aux représentants des puissances médiatrices à Turin. Le roi est parti cette nuit pour se rendre à Alexandrie, quartier-général de l'armée (sensation); il y est arrivé ce matin vers huit heures.

» Avant son départ, il a nommé lieutenant-général du royaume pendant son absence de la capitale, S. A. R. le prince Eugène de Savoie-Carignan, afin que l'on puisse de cette manière expédier les affaires courantes et d'urgence. Il a déterminé par décret spécial les attributions du général major de l'armée. Il a adressé une proclamation à la garde nationale du royaume. Il a été également publié un manifeste que le gouvernement a cru devoir adresser à toutes les nations civilisées de l'Europe dans le moment où la guerre va se rouvrir. (Applaudissements unanimes. Vive l'Italie! Vive le roi!)

Le manifeste aux nations civilisées de l'Europe pose énergiquement la position de l'Italie en face de l'Autriche. Il constate le mauvais vouloir du cabinet de Vienne, l'inexécution de la convention du 9 août, le retard apporté par l'Autriche aux conférences de Bruxelles, et conclut en disant que le Piémont se considère comme délié de la convention Salasco.

Les élections ont commencé à Florence le 12 mars: On lit dans le *Nazionale*, sous la date du 12, 2 heures après midi:

« Jusqu'à ce moment tout se passe avec la plus grande tranquillité. Les électeurs affluent à leurs collèges. Le nombre des votants sera considérable. »

Si nous en croyons une correspondance de l'*Echo des Alpes maritimes*, Charles-Albert aurait répondu encore plus énergiquement à l'ambassadeur anglais que ne l'a dit la *Patrie*. On écrit de Turin à l'*Echo*:

« Sir Abercromby, ambassadeur anglais près la cour de Sardaigne, s'étant porté auprès de lui, brodait de son mieux le thème tourni par lord Palmerston à ses agents diplomatiques en Italie; il présentait un tableau peu flatté des conséquences de la guerre. Il appuyait surtout sur l'argument le plus efficace, le plus persuasif pour les têtes couronnées, en un mot sur la propagande républicaine qui prospère, fructifie par la guerre, sur la probabilité que les idées républicaines viendraient du fond de la Toscane et de Rome, saper les fondements de la dynastie de Savoie. »

Le roi lui répondit:

« Si la régénération, l'indépendance et l'unité de l'Italie doivent résulter de l'établissement de la République, je serai le premier à prendre le bonnet rouge. »

Affaire de Limoges.

Les trois premières séances du procès de Poitiers ne nous offrent aucun détail intéressant, et la place nous manque pour les reproduire.

Voici les noms des accusés:

1. Genty, teneur de livres, demeurant à Paris, rue d'Angoulême, 11. — 2. Dussoubs-Gaston jeune, avocat et journaliste. — 3. Villegoureix, négociant. — 4. Bulot, peintre sur porcelaine. — 5. Dussoubs-Gaston aîné, avoué près la cour d'appel de Limoges. — 6. Raybaud, négociant. — 7. Frichon jeune, avoué à la cour d'appel de Limoges. — 8. Taillandier, ex-substitut du procureur général près la cour de Limoges (en fuite). — 9. Longlas, ingénieur des ponts-et-chaussées. — 10. Bardinaud, corroyeur. — 11. Mollat, avocat. — 12. Durin, journaliste. — 13. Briquet, porcelainier. — 14. Poutou, mouleur en porcelaine. — 15. Perain, charretier. — 16. Larnelle, carrossier. — 17. Langrené, artiste dramatique, demeurant à Limoges (en fuite). — 18. Négrou, cordonnier. — 19. Vincent, tourneur en porcelaine. — 20. Gaucher, fabricant de fleurs artificielles. — 21. Duclair, menuisier. — 22. Faucher, chargeur. — 23. Nouhaud. — 24. Vergniaud, fondeur (en fuite). — 25. Verdure, peintre sur porcelaine. — 26. Valette, charpentier. — 27. Massy, ébéniste. — 28. Catherinaud, tourneur en porcelaine. — 29. Dorangeon, marchand épicier. — 30. Fraisse, cordonnier (en fuite). — 31. Lerale, chargeur, enfant de l'hospice de Limoges. — 32. Nicot, armurier. — 33. — Mandet, tisserand. — 34. Vineaud, tisserand. — 35. Peyrazeix, journalier. — 36. Dubourg, dit Pesson.

Tous demeurant à Limoges, excepté l'ingénieur Longlas, dont le domicile est à Guéret.

L'audition des témoins a commencé dans l'audience du 17; la déposition de Me Coraly a établi les faits sous un jour très favorable aux accusés.

Dans notre numéro du 18 novembre dernier, nous avons inséré une lettre du sieur Giuseppe Lombardi, sujet romain, résidant à Constantinople. Cette lettre dénonçait aux journaux un fait de prévarication judiciaire dont le sieur Lombardi se plaignait d'avoir été victime de la part des consuls français de Chypre et de Beyrouth, au bénéfice du sieur Georges Diab, négociant à Smyrne.

Par pitié pour une infortune qui nous semblait prouvée par les pièces que Lombardi nous mit sous les yeux, nous accueillîmes sa plainte, et nous donnâmes le résumé des faits qu'il nous avait exposés, et qui nous semblaient réclamer, disions-nous, une enquête rigoureuse. Nous recevons aujourd'hui du sieur Georges Diab une protestation datée de Chypre 3 janvier, à laquelle nous croyons devoir ouvrir nos colonnes. Cette lettre, qui accuse des agents consulaires d'Autriche et de Toscane des mêmes abus de pouvoir que Lombardi attribue aux consuls français, nous fait persister plus que jamais à demander une enquête sur cette étrange affaire. Quel que soit du reste le résultat de cette enquête, il restera établi que la justice fonctionne en Orient d'une manière peu rassurante pour les intérêts particuliers, et consiste surtout en des luttes d'influences où le crédit de tel ou tel agent européen a souvent plus de puissance que le bon droit de ses nationaux. Voici les faits attestés par M. Georges Diab:

En 1843, Joseph Lombardi, proscrit de la Romagne, marchand à Constantinople, arriva en cette île muni d'une fausse obligation de 2 000 talleris, qu'un ex-capitaine au service de mon établissement lui avait confectionnée, et dans laquelle il faisait figurer ma signature et celle de mon frère Joseph.

Pour l'examen des prétentions de Lombardi fut nommée, du consentement de M. Ant. Caprara, vice consul d'Autriche et de Toscane, une commission de dix des plus notables négociants européens de diverses nations, assistés par le juge et commandant de la place, qui, après le plus minutieux examen, déclarèrent à l'unanimité la fausseté de la prétendue obligation, ainsi qu'il est constaté par leur rapport dont extrait légal a été expédié depuis quelques mois au ministère à Paris, par M. Bourée, consul de France à Beyrouth. Lombardi se rendit à Nicosie après la décision de ces messieurs, en demandant la révision de l'affaire par le conseil supérieur de cette capitale; mais ce conseil ayant approuvé la décision rendue, il usa alors de l'influence de son consul auprès du gouverneur de cette époque, pour reprendre ses faux papiers; *le gouverneur, sous prétexte de les expédier lui-même à la Porte, les prit des mains du député des Bérataires, auquel la commission les avait consignés après la sentence, et les envoya au sieur Caprara, vice-consul toscan, qui en dépit de la justice et de l'indignation publique, les rendit à son protégé, en l'embarquant de nuit pour Alexandrie.* A son retour à Constantinople, Lombardi obtint de la Porte que l'affaire fût soumise à une révision. Je répondis immédiatement que je me rendrais sans retard à Constantinople pour confondre encore cette imposture, dès que Lombardi m'aurait donné une garantie pour les frais et les dommages qu'il m'avait occasionnés, à quoi il répondit qu'il n'en avait pas les moyens. Las de me voir le jouet de cet individu et de ses coadjuteurs, je partis muni d'un passeport en règle, et me rendis à Smyrne, d'où je m'embarquai pour l'Italie, où je portai mes plaintes contre ces deux représentants de la Toscane. Je passai ensuite en France, où j'obtins mes lettres de naturalisation, et je revins en cette île pour liquider mes affaires; à mon retour j'appris que les gouvernements d'Autriche et de Toscane avaient réprimandé leurs agents qui, pour se justifier, prétextant que la question Lombardi avait été mal jugée ici, voulaient la soumettre à une nouvelle révision; cette révision eut lieu à Beyrouth.

Quoique comme citoyen je ne sois justiciable que des tribunaux français, néanmoins le consul M. Bourée sacrifia ce point de droit pour n'être pas taxé de partialité, et adhéra à la demande de Lombardi et du sieur Serraffini, que l'affaire fût jugée par une commission mixte, qu'il nomma conjointement avec le consul de Toscane, en y choisissant les plus notables négociants de ladite échelle.

Par excès de délicatesse, M. Bourée ne voulut pas non plus présider cette commission; la présidence fut confiée à M. Charles Janger-Schmidt, vice-consul de France à Saint-Jean-d'Acre.

Ces nouveaux juges ne tardèrent pas à découvrir toute l'iniquité de ce procès et à renverser cet échafaudage d'impostures.

A la suite du rapport des vérificateurs, et après cinq séances, la commission mixte prononça sa sentence, déclarant fausse ladite obligation et divers autres papiers exhibés à l'appui par Lombardi, et le condamnant à me payer 30 000 piastres pour les dommages matériels qu'il m'avait occasionnés.

Lombardi, décrété d'arrestation comme faussaire, quitta Beyrouth en toute hâte et partit pour la France.

Nous ne pouvons préjuger en rien de cette affaire. Une information judiciaire peut seule l'éclaircir, et nous nous empresserons d'en constater le résultat.

M. Diab nous reproche ensuite de l'avoir diffamé, en imprimant qu'il avait été flétri par deux condamnations judiciaires. Nous affirmons avoir eu sous les yeux des pièces marquées du sceau de l'ambassade turque, qui constataient ces condamnations. Ces pièces étaient-elles fabriquées par Lombardi, avons-nous été dupes de notre commisération? c'est ce que la justice décidera si elle veut s'occuper de cette affaire. En attendant, nous nous empressons de donner acte à M. Diab de sa protestation.

Assemblée nationale.

Séance du 17 mars. — Présidence de M. GRÉVY, vice-président.

M. ETIENNE demande que l'on discute immédiatement un projet de loi ayant pour objet d'ouvrir un crédit de 76 934 fr. pour traitement du vice-président de la République. — Rejeté.

M. DAVY, rapporteur, fait un rapport au nom de la commission chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites contre MM. Bourbousson et Regnaud-Lagardette, représentants du peuple. Le rapport conclut au refus d'autorisation.

M. BOURBOUSSON demande que la discussion ait lieu demain.— Adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur les clubs.

On sait que le gouvernement demande la fermeture des clubs, et que la commission, à l'unanimité, est d'avis qu'il ne faut ajouter que quelques restrictions à la loi déjà existante.

M. PAYER combat le rapport de la commission. Il prétend que les clubs ont pesé sans cesse sur le Gouvernement provisoire. Le récit qu'il fait est souvent interrompu par des murmures.

Le club, ajoute l'orateur quand le silence est rétabli, le club est une atteinte à la liberté individuelle. La fermeture des clubs est une mesure nécessaire au rétablissement de l'ordre.

M. MARQUIS dépose le rapport sur le projet de loi sur les boissons.

M. JULES FAVRE. Messieurs, dit-il, je ne me suis pas dissimulé les difficultés de la tâche que j'entreprends de soutenir devant vous.

Les clubs se sont souvent montrés violents, ils ont soulevé de justes préventions, mais est-il plus politique de fermer les clubs que de les réformer? Là est la question. Autrement dit, la question des clubs est celle de la Révolution tout entière. La Révolution n'a été qu'une protestation contre les attaques dirigées, alors comme aujourd'hui, contre le droit de réunion. Rappelez-vous ce que disait l'opposition sous le gouvernement déchu.

L'opposition répondit par l'appel à l'insurrection. L'opposition se croisa les bras, mais le peuple répondit à l'appel. C'est là de l'histoire. C'est au nom du droit de réunion que la République a triomphé, que le suffrage universel a fonctionné depuis un an; c'est de ce droit qu'est sortie l'Assemblée actuelle, qui n'a manqué à aucune de ses missions; c'est de là qu'est sorti le pouvoir exécutif, qui, s'il comprend son devoir, est le mieux fait pour consacrer les progrès et améliorations réclamés par la situation.

Chose étrange, messieurs, ce sont les hommes qui sont sortis du droit de réunion qui viennent se tourner contre lui. (Bravos à gauche.) Pourquoi tant de luttes, tant de combats, si l'on devait venir ici doubler M. Guizot! (Nouveaux bravos.)

Serait-ce que ce droit, dont vous vous êtes fait le champion, était un moyen de guerre? Est-ce que vous n'auriez renversé la monarchie que pour conquérir un portefeuille? (Nouveaux bravos.)

Le droit de réunion a été posé par la constitution, et la conséquence du droit de réunion c'est l'existence des clubs.

L'orateur commente l'art. 8 de la constitution, et l'appuie du rapport de M. Marrast, puisque, dit-il, ce rapport paraît en être l'indispensable commentaire. (On rit.)

Vous allez quitter la scène, Messieurs, quittons-la dignement; enveloppons-nous dans le drapeau de la révolution; laissez à d'autres à le déchirer. (Bravos prolongés à gauche.)

On cite l'exemple de la première République, on dit : la preuve que les clubs sont incompatibles avec tous les gouvernements libres, c'est que la Convention a été obligée de les supprimer. Vain raisonnement! vaine citation! De 1789 à 1790, j'ai vainement cherché une bonne page pour la liberté... Je n'y ai vu qu'une lutte acharnée; je n'y ai vu que les partis armés s'étreignant et se réduisant en poussière, jusqu'à ce que sur cette poussière la gloire ait élevé un camp d'un jour, un camp tombé pour avoir servi de prison à la liberté. (Très bien!) Permettez-moi de le dire, messieurs, quand on lit ces pages terribles et glorieuses, l'âme se scinde en deux : l'une qui palpite d'enthousiasme, l'autre qui se resserre d'épouvante et d'horreur; car à côté des plus sublimes dévouements, des plus héroïques inspirations, se rencontrent des actes jusque-là sans nom, qui suffiraient à déshonorer une époque. (Mouvement prolongé.) C'est que, je le répète, il y avait lutte, lutte sans fin, sans trêve, entre le génie du mal et le génie du bien; c'est que les hommes qui ont traversé tant d'épreuves terribles, qui ont sacrifié plus que leur vie à la liberté, car ils lui ont sacrifié leur réputation devant la postérité, ont poursuivi cette liberté sans jamais l'atteindre, et comme Moïse, ont conduit le peuple sur les limites de la terre promise, et n'ont pu franchir ces limites. (Nouveau mouvement.) Quel enseignement sort-il d'une pareille épopée? le voici : les partis qui se succèdent commettent les mêmes erreurs; arrivés au pouvoir, ils opposent à leurs adversaires la doctrine qu'on leur opposa à eux-mêmes quand ils étaient opposition, ils oublient bien vite que la violence engendre la violence, quand dans leur intérêt propre ils ne devraient graver sur leur drapeau que ces mots : Générosité et tolérance.

Ce n'est pas pour sauver la société, mais pour affranchir sa politique, que la Convention rendit ce décret de fructidor an III, dont on a tant abusé. Un fait que le ministre de l'intérieur ne peut pas contester, c'est que les clubs ont subsisté, et que la société a subsisté aussi. (Rires.) La Révolution de Février a été faite en faveur du droit de réunion.

Les clubs ont-ils renversé le gouvernement provisoire? (Bruit.) On me dit que ç'a n'a pas été leur faute. Je le sais fort bien, mais je soutiens que si le gouvernement provisoire avait proclamé le 26 février ou le 1er mars le premier article de la loi qui nous est présentée, le gouvernement provisoire n'aurait pas vécu quinze jours. (C'est vrai! c'est vrai!)

Mais les clubs à cette époque, c'était précisément le trône où les âmes fiévreuses pouvaient exhaler leurs passions; où les médiocrités ambitieuses trouvaient la facilité de se faire écouter, et après avoir parlé ne pensaient plus à rien. Si vous eussiez fermé le club, vous eussiez eu la conspiration. (C'est vrai!) Le gouvernement provisoire n'avait pas là de commissaires de police, mais en savait-il moins ce qui s'y passait? Les clubs étaient non-seulement un exutoire, c'était aussi un moyen pour lui de s'instruire des projets de ceux qui le combattaient. (Agitation.)

Je m'étonne d'entendre ici attaquer le Gouvernement provisoire par des hommes que j'ai vus en assez triste position dans les antichambres du Gouvernement provisoire. Ils viennent l'attaquer, aujourd'hui que le danger est passé, mais que faisaient-ils alors?

A GAUCHE. Ils le flattaient ou se cachaient.

M. JULES FAVRE. Ce qui fait la grandeur du gouvernement provisoire, c'est d'avoir gouverné avec la force morale, c'est d'avoir licencié les troupes et refusé le secours des baïonnettes. (Très bien! très bien! à gauche.—Bruit à droite.) Qu'ils osent donc, ces hommes de force et d'ordre, qu'ils osent donc licencier leur armée, qu'ils osent donc gouverner avec la seule force morale. (Bravos à gauche. Applaudissements.)

Le gouvernement provisoire aurait pu faire appel à la force; il avait là des hommes qui le pouvaient défendre. Mais il comprit que la foule désapprouvait ceux qui se disaient les représentants du peuple; il ne craignit pas de s'exposer.

M. PIERRE LEROUX. Il ne courait aucun danger. (Longue agitation.)

M. JULES FAVRE. M. Pierre Leroux n'était pas, que je sache, à cette manifestation. Moi j'ai vu les hommes qui s'introduisirent auprès du gouvernement provisoire, porteurs d'armes cachées. Je les ai entendus menaçant le gouvernement provisoire, et voulant une réponse immédiate. M. de Lamartine leur répondit avec cette majesté qui ne s'est pas démentie pendant toute la durée du gouvernement provisoire. (Bruit.)

On a parlé du 17 mars, permettez-moi d'en dire un mot : j'y étais. Le 17 mars a été la plus belle journée du gouvernement provisoire. (Agitation.) Cette manifestation répondait à une autre manifestation que je ne veux pas qualifier. Ce jour-là, quelques ambitieux des clubs voulurent exploiter la manifestation du peuple, mais le peuple neutralisa cette velléité.

Le 16 avril, que fit le gouvernement, menacé d'une manifestation semblable? Il fit battre le rappel, et, devant la garde nationale, les clubs changèrent leur manifestation menaçante en une démarche pour présenter à la patrie l'offrande du travail. Si les clubs n'eussent pas existé, le gouvernement n'eût pas été instruit, et il eût été renversé.

Après le 15 mai, sous le coup de la violation de l'Assemblée, un membre de cette Assemblée vint demander ce que propose aujourd'hui M. le ministre de l'intérieur. La proposition fut mise aux voix, et personne ne se leva en sa faveur, pas même M. le ministre de l'intérieur actuel. (On rit.)

L'orateur rappelle ce qui s'est fait après les évènements de juin; il analyse la loi actuelle sur les clubs, et demande si ce n'est pas assez.

Vous nous dites que les temps sont changés depuis un an. J'en conviens; mais c'est précisément ce qui vous condamne. Il y a un an, les clubs pouvaient offrir des dangers en ouvrant la voie aux ambitieux, mais aujourd'hui les esprits se sont calmes; pourquoi fermeriez-vous les clubs? Vous ressemblez à un marin qui, pendant la tempête, mettrait toutes ses voiles dehors, et ne s'en servirait plus au moment du calme. (Sensation.)

La société se calme, les clubs aussi. Les renseignements imparfaits qui nous ont été fournis par M. le ministre de l'intérieur, prouvent que le nombre des clubs diminue, que la violence des orateurs diminue aussi.

M. le ministre des finances nous a jeté il y a quelques jours, du haut de cette tribune, des paroles de conciliation et de paix. Je ne sais comment il peut s'entendre avec son collègue de l'intérieur, qui, chaque jour, par l'organe du *Moniteur*, nous fait un tableau stupéfiant de la situation. (On rit.)

Il est possible qu'à force de chercher à faire peur à la France, M. Léon Faucher ait fini par se faire peur à lui-même. (On rit.)

UNE VOIX. Le *Moniteur* ne contient que des mensonges. (Oui! oui!)

L'orateur pense que le plus grand ennemi qu'il faut combattre, c'est le socialisme et les journaux, qui se font l'organe de cette religion nouvelle. Quant aux clubs, il proposerait pour remède d'en créer un dans chaque arrondissement, pour les combattre par la discussion.

Fermer les clubs, c'est laisser les mauvaises passions conspirer dans la solitude et fomenter de nouvelles insurrections par les sociétés secrètes; fermer les clubs, c'est rendre la passion souterraine. Les persécutions ne feront qu'aggraver le mal. Un gouvernement qui attache son salut à une loi qui détruit une des conquêtes de notre révolution, commet un acte de folie d'un maniaque qui renverse son idole. (Très-bien!) Le suprême salut est dans la suprême liberté.

Savez-vous, dit l'orateur en terminant, quelle est la date où nous sommes aujourd'hui? 1831. Vous êtes Casimir Périer, et Louis-Philippe est dans l'exil. Il a cru à la compression des soldats et des gendarmes, et cette compression a été suivie d'une catastrophe. Je vous conjure, messieurs, d'empêcher le gouvernement d'entrer dans les voies détestables où il veut entraîner le pays : je vous conjure ne ne pas décliner la constitution, et d'avoir foi en ce peuple qui vous a fait ce que vous êtes. (Très-bien.)

La séance est suspendue.

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. L'orateur qui descend de cette tribune a assez de talent pour qu'il puisse dédaigner l'arme banale des personnalités; il y a pourtant trouvé un refuge. (Allons donc!) Il a associé mon nom à celui de M. Lambert. J'ai montré assez de courage, je pense, quand j'ai demandé la dissolution du plus grand, du plus dangereux des clubs, les ateliers nationaux. (Très-bien! à droite.) Nous n'avons pas fait appel à l'insurrection au mois de février, on l'a dit, on s'est trompé; la révolution est arrivée par la faute de la monarchie. Nous avons attendu pour la reconnaître que la volonté nationale l'ait consacrée; nous l'avons adoptée alors avec franchise, et aussi complétement que possible.

Que vient de vous dire l'orateur auquel je réponds? Il n'y a pas eu de République en 1792, il y a eu révolution, nous le savons bien. Mais pourquoi n'y a-t-il pas eu de liberté? parce qu'il y avait des clubs. (Très-bien!) Les clubs peuvent-ils servir à établir un empire? je n'en sais rien, mais je sais qu'ils servent surtout à le renverser. Messieurs, nous venons de fonder un gouvernement, ne permettons pas qu'un pouvoir occulte le mine par un effort incessant. (Rumeurs.)

On dit que notre projet est inconstitutionnel. La constitution, qui a proclamé le droit de réunion, n'a pas dit qu'il serait illimité. Le droit de club, savez-vous ce que c'est? c'est la permanente discussion des actes du gouvernement, et je dis que l'exercice de cette discussion est incompatible avec tout gouvernement régulier.

L'on nous dit que les clubs ont été plus hostiles que maintenant; c'est que nous étions dans une phase plus révolutionnaire. Oui, les clubs ont fait sortir de leur sein l'invasion de l'Assemblée nationale, sa dissolution insolente; ils en ont fait sortir ces affreuses journées de juin, qui laisseront une longue trace de sang dans l'histoire.

M. PROUDHON. C'est vous qui l'avez fait verser.

CRIS A DROITE. A l'ordre! (Longue interruption. — Tumulte prolongé.)

M. LÉON FAUCHER. J'ai entendu une interpellation. (Bruit.) J'espère que l'interrupteur reprendra cette interruption. S'il ne le faisait pas, ce serait à l'Assemblée à me faire justice. (Tumulte violent.)

M. LE PRÉSIDENT. Monsieur Félix Pyat, vous interrompez sans cesse.

M. FÉLIX PYAT. Le ministre ne peut avoir le droit d'insolence. (A l'ordre! à l'ordre! Interruption.)

M. LÉON FAUCHER. Je disais que les clubs montraient moins de violence qu'autrefois. C'est un parti pris de faire le mort. (On rit.) Mais ils existent. Dans le mois de février quatorze nouveaux clubs ont été ouverts; il y a progrès; mais ce n'est pas seulement à Paris qu'ils se montrent... En province (Ah!) ils s'organisent... Ce sont des réunions de cabaret et de café... On se parle à voix basse, on chuchotte, et le commissaire de police, quand il y en a un, n'entend rien. (On rit.)

On nous reproche de caresser l'opinion en présentant ce projet... Messieurs, c'était le reproche que le gouvernement déchu adressait à l'opposition... Nous nous en glorifions. La véritable République consiste à consulter l'opinion du pays et à s'y soumettre quand elle a parlé. (Très bien! très bien!)

M. KERDREL. Après des commotions politiques comme celles qui nous ont agités, il serait permis peut-être de prendre la liberté en méfiance. Mais nous sommes de ceux qui croient que plus nous aurons de liberté et plus nous aurons d'ordre.

En fait de liberté, messieurs, il y en a deux, la fausse et la vraie. C'est une belle chose, n'est-ce pas, que la liberté des partis? Mais il en existe une supérieure à celle-ci, la liberté de l'individu, la liberté de la conscience. Eh bien! celle-là est atteinte par le club. (Rumeurs d'opposition à gauche.) Vous ne savez pas ce qui se passe dans l'atelier. (Bruit.) Je le sais, moi; j'ai cherché à me rendre compte de ce qui arrive à l'ouvrier qui refuse de se réunir aux déclamations des clubs. On l'injurie, on lui dit : Tu ne seras jamais au niveau des riches; tu veux rester au dessous d'eux; mais sois tranquille, quand l'heure de la justice aura sonné, tu seras englobé dans la même proscription.

L'orateur continue et soutient que si le club est autorisé aux termes de la constitution, la maison de jeu ne doit pas être interdite. Les maisons de jeu ne sont pas aussi dangereuses que les clubs où l'on met pour enjeu le sort de la patrie, et d'où l'on peut faire sortir, à un jour donné, une armée qui la violente et la met aux fers. Le projet de la commission est aussi bon qu'il pouvait l'être, ajoute l'orateur, les dispositions qu'elle a proposées sont indispensables, et pourtant elles sont dangereuses. Vous vous rappelez une proclamation où des chefs de clubs recommandaient aux ouvriers de ne pas descendre dans la rue, ils ont été obéis; ils l'auraient été de même s'ils eussent crié : Aux armes! (Aux voix! la clôture!)

Il n'existe pas maintenant en France de classe à qui l'on puisse appliquer le nom d'aristocratie et d'aristocrates, dont on a tant abusé; comment se fait-il donc que ces noms aient encore cours dans les clubs, et qu'on en fasse un signal de menaces et de guerre? (A demain! à demain!)

La suite du discours de l'honorable M. Kerdrel est renvoyé à demain.

La séance est levée à six heures un quart.

Banque du Peuple,

RUE DU FAUBOURG-SAINT-DENIS, 25.

Situation des opérations au 18 mars.

2406 actions détachées	12 030 fr.	
5589 coupons d'actions	2 794	50
3296 souscriptions d'actions	16 480	
Total	31 304	50

10 080 adhérents à Paris.
800 id. à Lyon.

Dans ces chiffres, le comité de Lyon, établi rue des Capucins, 6, est compris pour :

530 actions souscrites au 11 courant, et dont la Banque n'a pas encore reçu le montant.

A la même époque, ce comité avait obtenu 800 adhésions dans toutes les professions, y compris des militaires et des propriétaires.

Quand la Banque publiera le tableau, par profession, de ses adhérents de Paris, elle donnera également, et de la même manière, celui des adhérents des départements.

Le comité de Marseille est établi définitivement rue de Noailles, 8, au premier. Déjà, avant sa constitution, il avait envoyé à la Banque 60 actions, recueillies dans les premières réunions préparatoires.

Le comité de Bordeaux va être constitué définitivement. Tous les socialistes se sont rattachés à la Banque du Peuple, et on a pu déjà, tout en s'occupant d'organisation, recueillir des adhésions et des souscriptions dont la correspondance n'indique pas le chiffre.

Tours a également formé un comité qui donnera sous peu la note des adhésions et des souscriptions qu'il aura reçues.

Le comité de Nîmes est en voie de formation.

La Banque correspond en outre avec les comités de : Agen, Cherbourg, Reims, Besançon, Bourg en Bresse, Beaune, La Châtre, Champagnole, Beaume-les-Dames, Figeac, Roubaix, etc.

Beaucoup d'autres villes ont demandé des instructions pour s'organiser, et dans quelques jours la Banque recevra avis de la Constitution définitive de leurs comités.

Un grand nombre de correspondants isolés s'adressent à la Banque pour demander des actions; elle les engage pour l'avenir à s'entendre avec les comités de leurs résidences, non-seulement pour souscrire et adhérer, mais encore pour participer aux travaux du comité.

Les lettres donnant des comptes-rendus d'opérations doivent arriver à la Banque le *samedi* matin au plus tard, afin de pouvoir les comprendre dans le bulletin publié le lundi.

La correspondance doit être *affranchie*.

La progression des adhésions continue, la Banque dispose aujourd'hui de la consommation moyenne de trente mille bouches, représentées par dix mille adhérents.—En outre, un bon nombre des 4 500 formules circulant en ville, soit dans les bureaux d'arrondissement, soit dans les mains des citoyens zélés qui ont offert leur concours pour ce travail, sont signées, et permettent à la Banque de porter le nombre de ses adhérents à 14 mille, soit 42 mille consommateurs.

Quelques corporations se présentent avec beaucoup plus d'empressement que d'autres pour adhérer, notamment celle des tailleurs; il nous suffira de le dire pour que toutes celles en retard s'empressent de venir.

Dans une quinzaine de jours la Banque espère être en mesure de commencer ses opérations. Les *bons de circulation* se font en ce moment, toutes les précautions sont prises pour rendre la contrefaçon impossible.

Le bulletin de demain indiquera les adresses des comités d'arrondissement déjà formés, et donnera le tableau des associations ayant adhéré collectivement.

FAITS DIVERS.

La compagnie du génie, dont quatre hommes ont été envoyés au bataillon d'Afrique, comme nous l'avons annoncé hier, a fait pour ces victimes de l'arbitraire une souscription qui s'est élevée à 45 francs.

— Nous lisons dans la *Gazette de France* :

« On disait aujourd'hui à la salle des conférences que le 2e régiment d'infanterie légère, en garnison à Châteauroux, se serait révolté et aurait expulsé son colonel. Nous rapportons cette nouvelle sans la garantir. »

— La cour d'assises de Rouen vient de condamner à des peines exorbitantes les membres correspondants de la *Solidarité républicaine* dans cette ville; les citoyens Furet et Bachelet ont été condamnés à huit mois d'emprisonnement, 100 francs d'amende, et à la privation des droits civiques pendant un an; Bonnefonds à six mois de prison, et tous solidairement aux frais.

Un pourvoi en cassation a été formé contre cet arrêt.

— Les blessures du sergent Bertaud, soupçonné d'être l'auteur des profanations commises dans un cimetière, ont perdu beaucoup de leur gravité; le délire a cédé, et ce matin M. Baudens a extrait une nouvelle portion de plomb qui était restée au fond d'une plaie.

On avait administré au blessé, ainsi qu'il en avait d'ailleurs exprimé le désir, du chloroforme pour le soustraire aux souffrances de l'opération. On s'attendait à des révélations, mais l'attente a été trompée; on ne peut tirer aucune induction des paroles incohérentes prononcées pendant le sommeil provoqué.

Le sergent Bertaud était employé chez le capitaine trésorier; des soldats de son régiment nous ont dit que ce sergent passe pour un savant profond et mystérieux, et qu'avant de venir à Paris on le soupçonnait déjà de faire des tournées nocturnes dans les cimetières, pour approfondir certains mystères de la science.

Si ce récit est réellement vrai, il y aurait lieu d'attribuer la conduite aussi odieuse qu'incompréhensible de ce sergent à un acte de monomanie toute particulière. (*Moniteur du soir.*)

— Le gouvernement a reçu hier, par dépêche télégraphique, la nouvelle de la mort du roi des Pays-Bas.

— On lit dans le *Temps* :

« Le courrier de Bourges nous apporte ce soir la nouvelle suivante :

» Le bruit se répand que la nouvelle vient d'arriver, transmise par le télégraphe, que l'exécution de trois (ou deux) des condamnés dans l'affaire Bréa, a eu lieu ce matin à Paris.

» Les accusés paraissent douloureusement impressionnés à cette nouvelle que leur communiquent leurs défenseurs.

» On les voit pâlir et lever les yeux au ciel avec une expression comprimée de regrets. Barbès seul, par un geste digne et ferme, témoigne qu'il refuse d'ajouter foi à ce qui lui est annoncé. Il ne peut pas croire que le pouvoir nouveau ait voulu fouler aux pieds le décret d'abolition de la peine de mort en matière politique, et se donner à lui-même un baptême sanglant. »

— On lit dans le *Times* du 16 mars :

« Nous tenons de bonne source que plusieurs bateaux à vapeur sont en train de s'équiper en Angleterre avec destination pour le service du gouvernement insurgé en Sicile. On dit que plus de 1 200 hommes, parfaitement habillés, armés et organisés, sont prêts à s'embarquer pour participer à la lutte. »

— On lit dans le *Stantard* la nouvelle qui suit :

« On assure qu'un traité vient d'être signé à Paris entre les cinq puissances, pour le maintien des traités de 1815. Cette convention porte, dit-on, la date du 5 mars. »

Nos ministres en sont bien capables.

— La Belgique expédie chaque jour en France des sommes considérables en numéraire. Il entre quotidiennement au comptoir de la Banque de France de Valenciennes plus de 100 000 fr. en écus venant de cette source. On peut supposer que ces fonds proviennent de ceux que les étrangers placent depuis quelque temps dans les inscriptions de rentes françaises.

Cela prouve que les banquiers et capitalistes allemands ne se croient plus en sûreté par delà le Rhin. (*Réforme.*)

— Un étrange évènement a mis en émoi le quartier Notre-Dame-de-Lorette. On allait procéder à l'enterrement d'un cordon-bleu de bonne maison (Mlle Bernard, place Bréda, 9), quand les porteurs des pompes funèbres crurent sentir un tressaillement dans le cercueil qu'ils chargeaient sur le corbillard. On ouvre la bière, préalablement aspergée d'eau bénite... O surprise! la défunte était vivante! Un témoin oculaire qui nous est venu raconter cette scène, ajoutait qu'un des héritiers de la présumée morte s'est écrié : On a changé le corps; ce n'est pas là ma tante. L'autorité informe.

— Aujourd'hui 20 mars, ouverture du club de l'Arbalète, par les citoyens Gornet et Baune.

MONTPELLIER.—Il y a quelque jours, à l'église Saint-Louis, un prêtre, en parlant du haut de la chaire des souffrances de la France et de la misère du peuple, dit à son auditoire de prendre patience, que Dieu ne tarderait pas à envoyer « l'enfant qui doit guérir tous nos maux et sauver

la patrie et la société. » L'allusion était assez transparente pour que les auditeurs ne se soient pas mépris sur le sens des paroles du prédicateur.

Est-ce que les apôtres du Christ, au lieu d'entretenir des espérances coupables, ne feraient pas mieux de prêcher l'union et la fraternité? Grâce à la faiblesse ou à la complicité de nos gouvernants, nous ne désespérons pas de voir nos églises converties en clubs politiques.

(*L'Indépendant.*)

M. CHEVILLARD annonce pour vendredi prochain, 23 mars, à 8 heures du soir, un grand Concert dans la salle de M. Pleyel, rue Rochechouart, 20. M. Chevillard a l'habitude d'organiser ses concerts de façon à ce qu'ils ne laissent rien à désirer pour le choix des morceaux et le mérite des artistes. Les noms de MM. Klosé, Soler, Maurin, Casimir Ney, le nom de M. Révial, celui du bénéficiaire, la juste réputation de l'orchestre des Italiens et de son chef, M. Tilmant, sont garants de l'interprétation qui sera donnée aux œuvres de Schubert, de Mozart, et au concerto pour le violoncelle, avec orchestre, composé par M. Chevillard. Ces noms sont en même temps une garantie pour ceux, moins connus, que porte le programme.

Plus de Conscription!

Nous recommandons à nos amis la propagation de cette courte brochure où sont résumées en 16 pages grand in-8° toutes les questions qui se rattachent à la réorganisation démocratique de l'armée sur des bases de dignité pour le soldat et de force militaire considérable pour la France. Ce travail porte l'empreinte d'une étude sérieuse de ces questions au point de vue pratique, et les propositions démocratiques qu'il renferme sont appuyées par des citations empruntées aux écrivains militaires dont l'autorité est le moins contestée. En ce qui concerne, par exemple, le principe de l'élection appliqué au choix des chefs, il donne un résumé historique très curieux des applications de ce principe en France depuis 1762 jusqu'à l'Empire.

Revue dramatique.

Louis XVI et Marie Antoinette, drame en cinq actes, par M. Ferdinand Laloue.

Samedi soir, les théâtres invitaient la critique à se rendre aux quatre coins de Paris, au Palais-National et au boulevard du Temple, à l'Ambigu et aux Variétés, et cela, non pas à des heures successives, mais à la même heure, à la même minute; une pièce nouvelle devait apparaître sur ces quatre points. Nous avons donné la préférence au *Louis XVI* de l'Ambigu.

La Restauration nous a légué nombre de tragédies sur Louis XVI, celle-ci du moins a le mérite de nous épargner les déclamations et les fureurs anti-républicaines. Louis XVI eut un rôle fatal dans l'histoire. Il était destiné à montrer que l'institution de la royauté avait fait son temps et ne pouvait plus être sauvée, même par un bon prince. L'abolition de la monarchie après un Néron n'eût rien prouvé contre le principe. Il fallait pour l'instruction de l'humanité qu'elle fût frappée dans la personne de Louis XVI, comme le pouvoir temporel des papes dans les mains de Pie IX.

M. F. Laloue ne s'est pas élevé à cette hauteur de conception, il s'est même bien gardé de nous initier à ces faiblesses, à ces tergiversations, à ces petites trahisons de Louis XVI qui ont exaspéré les contemporains; il s'est bien gardé de faire entrevoir les intrigues de la cour avec l'étranger, et tout ce qu'avait de provocateur cette fuite de Varennes, que Lamartine nous a racontée d'une façon si pathétique. Il s'est contenté de l'histoire domestique; en Louis XVI il montre le père de famille et non le roi. Mais cette manière d'envisager le sujet constitue un véritable mensonge historique; le public l'a merveilleusement compris; il a applaudi au début quelques tirades de Barnave, mais dès qu'il a vu où l'on voulait le conduire, il est resté froid, et plus d'une fois même il a témoigné son mécontentement par des sifflets, en voyant tourner en ridicule les hommes du peuple que l'élection avait investis de fonctions secondaires. L'auteur, cependant, a fait preuve de grande réserve, mais le bout d'oreille du monarchien perce çà et là. Aussi, malgré le talent des acteurs, la pièce n'a-t-elle obtenu qu'un demi succès et qui ne sera pas productif. L'heure n'est pas venue où l'on puisse encore juger Louis XVI sans partialité et s'attendrir sur les malheurs de l'homme en condamnant le souverain.

REVUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE.

DICTIONNAIRE ET BOURSE DES MARCHANDISES.

A Paris, samedi 17 mars.

Les travaux reprennent, la confiance renaît, beaucoup de marchandises sont en hausse, principalement les laines et les sucres. Mais les céréales baissent, ainsi que les alcalis.

Voici les derniers cours avec les existences aux entrepôts:

BOIS. Raisonnés en hausse. B. Camp. Haïti, monte à 6 fr.
B. Santal, 4-50 c.

CAFES. Hausse de 1 fr. Haïti vaut 56.75 à 59.
C. Réunion, 107-50 c.
C. Manille, 89-50 acq. les 50 k°.
Les ventes d'Amsterdam sont bonnes.

CEREALES. Disposition à la baisse.
Les blés bien tenus. B. choix blanc, 26 fr. les 122 k°.
On vend difficilement.
Les farines; f. de choix, 50 à 50-65 c. les 100 k°.
Le pain reste à 28 c. et 20 c. le k° 1re et 2e qualité.
Orges, dehors 10 à 10-25.
Seigles nouv., 11-50 à 11 75 c.

COTONS. Les prix sont faibles à Liverp., mais assez bien tenus au Havre et en hausse.
C. Louis. très ord., 72.
C. mobile, id., 72-50.
C. N.-Orl. bon ord., 85. Mobile, id., 82. Georg. et Fl., 79.
Stock au Hav., 16,000 balles (c. 68,000 en 1848.)

CUIRS. B.-Ayres sec, de 51 à 52-50 c.

ESPRIT 3/6 Montpellier (l'hectol.) en hausse partout.
Dispon. et c. du mois, 54 à 54-50.
Fécule et betterave, 49 fr.

FERS à Saint-Dizier, laminés, 250. Fer battu houille, 270 fr. demandé.
» au bois, 310
Fonte blanche, 100
Les usines ont des commandes pour plusieurs mois.

GARANCE. Toujours à 31 et 32. La marchandise va manquer.

HUILE bal. à 42 et 44 50 c. les 50 k° acq. disp.
H. lin, 100. Epurée, 102.
H. colza demandée, dispon. et c. du mois, 94.
A Lille, 81 50 c.

INDIGO. Beng. de 6-60 c. à 7-50 c.

LAINES. En voie de hausse.

NAVIRES. Partout recherchés et achetés, aussitôt que vus.
Ils manquent, on en construit.

OR. P. de 20 et 40 fr. en baisse à 3-50 le mille.

PERLASSE. Potasse Amér. en baisse à 52-50 et 51-50 c. les 50 k° acq.

RIZ Carol. en b. à 23 fr. les 50 k°.

SAVON bleu pâle vif, en fav. à 59 75 c. à Marseille et à Paris.
Belle qualité, 93 fr.

SOIES. L'Amérique et l'Angleterre font beaucoup travailler à Lyon, cependant les soies baissent à Marseille, 80 balles Buffa se font à 11 fr.

SUCRES. En grande et nouvelle hausse, à 62, 65 bien tenus et même 64-50 c. la bonne 4e.
La Martinique a souffert horriblement. Le nouv. pap. monnaie ne l'a pas relevée. Il y a cependant du mieux. Le suc. est de 18 à 25 fr. en hausse.
La récolte est retardée.
A P. S. M. et Guad. bonne 4e, 135 et belle 4e, 139.
» Indig., 138 d° 140.
S. en pains, 1. bl. étuvés, 165 à 167-50.
S. indig. aux entrep. au 1er mars, 25 millions de k° (c. 27 en 1848.)

SUIFS. Fermes à 59 fr. d. Paris.
S. Russie, 56 id, acq.
Chand., 65. — Boug. stéariq., 1-50.
Oleïne, 92 50 rare. Stéarine, 240 h. barrière.

VIANDES. Bestiaux. Prix de la viande s. pied.

	Prix moyen.	1re	2e
Bœufs,	355 k°	1-00	0-88
Moutons,	25	1-26	1-10
Veaux,	65	1-40	1-20

On demande les bœufs, et les moutons ont gagné.

VINS. Beaucoup d'arrivages par bateaux des vins d'Auvergne, de Bourgogne et du Gatinais. Le *rail* amène aussi des produits du Cher et d'Orléans. Vente lente, prix tenus.

PETITE CORRESPONDANCE.

Noyon. — M. L. — Envoyez vite r. Lav. votre action de J. Il l'a faut avant le 30. — Non, n. n'av. p. de nouv. de Mant. — L'aug. pers. va t. b. — Sec. en géom. — Suit le cours Ch.

Le Cateau. — M. D. — Reçu les 18. — Merci à tous. — Toujours pénible. — Nous espérons beaucoup.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS.	Un an 40 fr.	Six mois 11 fr.	Trois mois 6 fr.
DEP. ET ETRANGER.	— 32	— 17	— 9
PAYS à surtaxe.	— 50	— 26	— 14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DEP. ET ETR.	— 8	— 4	— 2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 4.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises.	80 c.
Cinq à neuf —	30	Réclames-notices	80
Dix fois et plus —	30	Faits de publicité	80

On s'abonne à Lyon, au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme.

Bourse du 19 mars.

Les nouvelles d'Italie, et surtout les paroles de Charles Albert aux ambassadeurs anglais et français, effraient les spéculateurs, personne ne veut conserver de rentes pour les cas de guerre.

Le 5 p. 0/0, laissé à 83 40, ouvre à 82 80, monte à 83 20 pour retomber au plus bas cours à 82 05 fin courant, et 82 au comptant.

La Banque de France, de 2385, perd 145, et tombe à 2240. C'est le plus bas qu'on ait fait.

L'emprunt fait 83.

Le 3 0/0, qui était à 52 75, débute à 52 15, touche 51 50, et finit à 51 50 à terme aussi bien qu'au comptant.

Les chemins de fer sont invendables.

Orléans perd 25 à 830; Avignon-Marseille, de 215 tombe à 205; le Nord n'est plus qu'à 332 50, baisse 20.

Le marché a été lourd constamment.

Il faut cependant attendre la Bourse du mardi pour juger définitivement la rente.

On dit qu'un mouvement légitimiste s'est déclaré dans le midi.

Le bruit court que la République a été proclamée en Hollande. Il mérite confirmation.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	52 75	52 40	51 50	51 50
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	83 »»
Cinq 0/0	83 40	[illegible]	82 05	82 05

19 mars. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	51 50 »»	4 Canaux avec prime	»»»» »»
— Emprunt 1847-1848	83 »» »»	Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	82 »» »»	Caisse hypothécaire	120 »»
4 1/2 0/0 du 22 mars	»» »» »»	Emprunt d'Haïti	260 »»
3 0/0 j. du 22 septembre	»» »» »»	Espagne, dette active	»» »»
Actions de la Banque	2240 »» »»	— dette passive	»» »»
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	»» »»
Récép. Rothschild	68 »»	Emprunt portugais 5 0/0	»» »»
5 0/0 de l'Etat romain	67 »»	— — 3 0/0	»» »»
5 0/0 belge 1840	89 »»	2 1/2 hollandais	»» »»
— — 1842	89 »»	Zinc Vieille-Montagne	2700 »»
— 4 1/2	80 25	H. de la Grand-Combe	»»» »»
— Banque (1835)	»» »»	Emprunt du Piémont	830 »»
Obligations de la Ville	1160 »»	Lots d'Autriche	»»» »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	435 »»	415 »»	Orléans à Bordeaux	410 »»	407 50
Versailles, rive droite	200 »»	190 »»	Du Nord	452 50	332 50
— rive gauche	160 »»	150 »»	De Paris à Strasbourg	365 »»	358 75
Paris à Orléans	855 »»	830 »»	Tours à Nantes	333 75	328 75
Paris à Rouen	527 50	520 »»	Paris à Lyon	»»» »»	»»» »»
Rouen au Havre	287 50	280 »»	Montereau à Troyes	»»» »»	»»» »»
Avignon à Marseille	215 »»	205 »»	Dieppe à Fécamp	175 »»	»»» »»
Strasbourg à Bâle	107 50	105 »»	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	352 50	315 »»	Bordeaux à la Teste	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boulogne	»»» »»	230 »»			

L'un des gérants: G. TANDON.

Spectacles du 20 mars.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Louison, l'Amitié des femmes.
ITALIENS.— Sonnambula.
OPERA-COMIQUE.—Le Caïd.
ODEON.—Strafford, les Viveurs.
THEATRE-HISTORIQUE.—La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE.—Ma Tabatière, 1re repr.; la Danse des Ecus, O Amitié!
VAUDEVILLE.— La Propriété, la Foire aux idées, Roger, le Moyen.
THEATRE MONTANSIER.— La Cornemuse du diable, Si Jeunesse savait, l'Omelette, la Garde-Malade.
VARIETES.—La Petite Cousine, la Goutte de Lait, Mme Larifla.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Postillon de Saint-Valery, Ruy-Blas.
GAITE.—Les Orphelins du pont Notre-Dame.
AMBIGU-COMIQUE.—Louis XVI et Marie-Antoinette.
THEATRE DU LUXEMBOURG.—La Californie, le Cocher de Napoléon, le Vétérinaire, les Trois Epiciers.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES.—Un Tu c, un Monsieur, les Saltimbanques, Mathias l'Invalide.
THEATRE BEAUMARCHAIS.—La Montagne et la Gironde.
THEATRE CHOISEUL.—Pris dans ses Filets, Petite Toinette, Enfants, Fils du rempailleur, Diorama animé, solo de violon.
DELASSEMENTS.—Ce qui manque aux Grisettes, les deux Paires de Bretelles, Changée en Nourrice, 2e Numéro du journal le Dimanche, 13e Arrond.

Imprimerie LANGE LEVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 79. EDITION DU MATIN. Mercredi 21 mars 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois 6 f.
Six mois 11 f.
Un an 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DEMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois 9 f.
Six mois 17 f.
Un an 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 20 MARS.

La République de 1793 a détruit l'ordre ancien.

La République de 1848 doit organiser l'ordre nouveau.

Assemblée Nationale.

SUPPRESSION DES CLUBS.

Les clubs sont supprimés, c'est-à-dire que la Constitution est de nouveau violée, c'est-à-dire que le droit de réunion vient de recevoir une atteinte profonde, c'est-à-dire que les royalistes triomphent.

Trois cent soixante-dix-huit voix contre trois cent cinquante-neuf ont aujourd'hui supprimé les clubs, à la suite d'une exhortation pressante de M. Odilon Barrot, qui a déclaré assumer la responsabilité de cette suppression, comme M. de Falloux, son collègue, déclarait aussi assumer en juin la responsabilité de la dissolution précipitée des ateliers nationaux.

Une bataille déplorable fut produite par cette mesure provocatrice. Aucune bataille ne suivra la mesure non moins provocatrice de la suppression des clubs. Si le 29 janvier le peuple parisien a su par sa sagesse déjouer les infâmes projets du ministère, il saura encore aujourd'hui supporter patiemment cette violation de ses droits.

Raisonnons donc tranquillement, comme si rien n'avait été voté, et dans l'espoir qu'un coucours plus nombreux de représentants fera rejeter l'ensemble de la loi.

Un orateur légitimiste a prétendu aujourd'hui que les clubs attaquaient l'esprit de famille. Vous ne devineriez pas pourquoi? Parce que l'ouvrier quitte le soir sa femme pour aller au club. Bien ; mais alors interdisez-lui aussi les cours de chant, de dessin et autres, auxquels vous l'avez convié jusqu'ici ; pour plus de précaution, faites-le accompagner jusque chez lui par un gendarme au retour de l'atelier, et qu'on l'y enferme sous clef pendant toute la nuit. Vous feriez bien en même temps de détruire les crèches et les salles d'asile, suspectes d'atteinte à la famille.

Un autre orateur légitimiste a prétendu condamner les clubs, en disant qu'ils n'apparaissaient qu'aux plus mauvais jours de notre histoire, et que si l'on pouvait dire ce qu'ils avaient fait de mal, nul ne pourrait dire ce qu'ils ont fait de bien.

Qu'un royaliste qualifie de mauvais jours les années durant lesquelles s'est accomplie notre révolution ; qu'il n'y voie que du mal et point de bien, nous le concevons à son point de vue, puisque ses regrets sont pour les monarchies tombées, ses désirs pour les monarchies à restaurer; mais nous, fils de la bourgeoisie et du peuple, nous, fils de la révolution, nous avons une manière de voir toute différente, et puisque nous sommes arrivés à la République, cette manière de voir est certes la plus logique et la mieux justifiée.

De quoi s'agissait-il en 1789? De renverser un ancien ordre de choses. Avec quoi pouvait-on y parvenir? Avec des idées; mais comment ces idées se traduisaient-elles? Par des actes politiques. Et sur quoi pouvaient s'appuyer ces actes politiques? Sur la force des masses au secours desquelles se faisait la révolution.

Or, sans les clubs, c'est-à-dire sans les masses sans cesse tenues en éveil et sans cesse réunies, la révolution eût été vaincue. Ennemis intérieurs et extérieurs, elle avait tout à combattre. Avec quelles armes? Avec l'armée populaire, toujours tenue sur la place publique, toujours agissante dans le club.

Et la Révolution de Février, sans les clubs qui ont réuni, centralisé, enrégimenté les forces du parti républicain, eût-elle pu se maintenir? Il est possible que non. On a dit que les clubs agissaient contre le gouvernement provisoire. C'est une erreur ; ils le soutenaient, le stimulaient, et lui auraient servi de rempart contre les tentatives possibles des royalistes. Que quelques-uns de ces clubs aient voulu pousser outre mesure le gouvernement provisoire, que, mécontents de sa conduite, de sa mollesse, ils aient conçu la pensée de lui substituer un autre gouvernement, quand même cela serait, et rien n'est moins prouvé pour nous, il n'en serait pas moins vrai qu'ils concouraient tous à l'affermissement de la République.

Ainsi donc, ce n'est pas *dans nos mauvais jours* que les clubs ont apparu, mais dans nos bons jours, c'est-à-dire comme armée nécessaire d'une révolution commencée avant eux ; qu'ils aient fait du mal, nous le voulons bien, car toute lutte civile est un mal, mais un mal passager, tandis qu'ils ont produit un bien, un bien durable : l'affermissement des conquêtes révolutionnaires.

Supprimer les clubs, c'est affaiblir la Révolution, c'est désarmer en partie la République contre ses ennemis intérieurs et extérieurs.

Car, pourquoi le dissimuler? dans nos sociétés évidemment mal faites, puisque les dix-neuf vingtièmes y vivent misérables au profit du dernier vingtième, une lutte incessante existe. Tout l'art de cette petite minorité consiste à tenir la partie exploitée dans un état constant d'ignorance et de division. La République, en tant que moyen politique (moyen insuffisant et que le socialisme est appelé à compléter), la république a pour tendance de réunir, d'agglomérer les citoyens des classes inférieures, et par conséquent de leur donner plus de forces par une communication plus fréquente et par le droit de délibération en commun sur les affaires publiques. Or, les ouvriers ne peuvent guère, surtout dans les grandes villes, se réunir qu'au club. Fermez les clubs, et vous avez la chance de les tenir divisés, c'est-à-dire faibles, et d'empêcher entre eux cette rapide communication de pensées et d'intentions, qui fait l'une des plus grandes forces de l'aristocratie, à qui il est toujours si facile de s'entendre, de se concerter.

Or, qui la République a-t-elle mission d'émanciper aujourd'hui? Les classes élevées? Non, les classes ouvrières. Aussi sont-elles républicaines, tandis que l'aristocratie, noble et riche, ne l'est pas. Que va-t-il donc arriver? Que les ennemis de la République conserveront le droit de réunion et conspireront à leur aise contre la République, et que les républicains ne pourront se réunir pour la défendre, pour se communiquer les pensées fraternelles qui les inspirent.

A notre avis, le vote d'aujourd'hui est un double malheur, d'abord parce qu'il est formellement contraire à la Constitution ; puis il livre les républicains aux royalistes : car évidemment la révolution n'est pas terminée. Licencier l'armée républicaine avant la fin de la bataille, c'est, il faut l'avouer, peu habile pour une Assemblée qui se croit républicaine.

Heureusement qu'au delà du républicanisme peu intelligent de nos gouvernants de la veille et du lendemain, se trouve le socialisme. Le socialisme est plus qu'une forme constitutionnelle, c'est une idée, idée trop nouvelle encore pour être puissante, mais qui grandit chaque jour et occupe déjà un vaste terrain. Chassez-la des clubs, elle ira dans les banquets; chassez-la des banquets, elle se réfugiera dans les associations industrielles ; détruisez les associations..... Mais pouvez-vous tout détruire, vous qui n'avez plus ni foi ni idée, et ne vous fiez qu'à la force brutale de la répression? Les sourds et les aveugles peuvent triompher quelque temps, mais ce ne peut être pour longtemps, et le plus grand des miracles sera qu'un jour ils cesseront d'être sourds et aveugles , et embrasseront ceux qu'ils maudissent en ce moment.

Réforme du crédit et du commerce (1).

DE L'ANCIEN SYSTÈME DE COMMERCE.

Le commerce est la fonction de relation intermédiaire, entre la production et la consommation.

Le commerce s'est chargé de recevoir les produits des mains du producteur, et de les faire arriver entre les mains du consommateur.

Il est évident que le commerce doit avoir pour but de faciliter et d'augmenter la production et la consommation, dans l'intérêt du producteur et du consommateur.

La fonction commerciale, en apparence secondaire, et soumise aux intérêts supérieurs de la production et de la consommation, a pourtant fini par jouer le rôle le plus important, en asservissant à son profit ces deux termes du mécanisme social.

Nous voyons aujourd'hui les intérêts commerciaux dominer la situation politique et sociale, en tenant dans l'ombre les intérêts des producteurs et des consommateurs.

Il existe un ministère du commerce, il n'y a point de ministère de l'inductrie.

Il existe des chambres de commerce, il n'y a point de chambre de l'industrie.

Législateurs et gouvernants ne se préoccupent jamais que des intérêts commerciaux et nullement des intérêts de la production et de la consommation.

Ce développement hypertrophique d'un organe social, aux dépens des organes vitaux, menace le corps social tout entier.

Il faut mettre un terme à cette excroissance parasite, sinon le corps social tout entier périra.

Cette usurpation du commerce a son origine dans les temps les plus reculés, mais ses vices économiques ne se sont produits dans toute leur désastreuse évidence que de nos jours.

Du moment qu'un certain nombre d'hommes adroits ou heureux purent s'imposer comme intermédiaires entre le producteur et le consommateur, du moment que par leurs bénéfices ils purent constituer un capital et acheter pour leur propre compte les produits en se substituant ainsi au consommateur;

Ce jour-là la porte fut ouverte à tous les abus.

Mais ces abus, de même que la présence du ver rongeur au sein d'un arbre n'est souvent manifestée que par une exhubérance anormale de fleurs et de fruits, ces abus jusqu'à ce jour ne s'étaient manifestés que par le développement et l'apparente richesse du corps commercial.

Aujourd'hui cette richesse succombe; le mal ne peut plus se dissimuler; il faut sauver l'arbre social, ou bien il va périr.

Ce ver rongeur de la société est l'appropriation du produit par l'intermédiaire.

Le commerçant devenant propriétaire des produits, trouve, dans le principe de la propriété, le droit de disposer des produits suivant son bon plaisir.

Etant propriétaire, il acquiert le droit d'user et d'abuser comme tous les autres propriétaires, et ce droit d'user et d'abuser lui permet, en toute sécurité de conscience, de manipuler et falsifier les produits, sans pour cela croire forfaire à la loyauté. N'est-il pas propriétaire, c'est-à-dire libre d'user et d'abuser?

Au début, cette appropriation des produits par les marchands fut obligée et favorable même à la production ; il est clair qu'il fallait que ce marchand considérât les produits comme sa chose, afin de les surveiller et de les défendre, à une époque où cette surveillance et cette défense offraient de grands dangers.

En effet, le commerce ne put exercer sa prépondérance qu'au milieu de risques nombreux :

Risques de mer avant la découverte de la boussole et à l'époque de l'enfance de la navigation ;

Risques de terre, lorsque la plupart des contrées étaient en proie au vol et au brigandage;

Risques dans les transactions par l'absence de législations protectrices.

Tout était danger pour le commerçant, tout l'aidait donc à donner une apparence de légitimité aux bénéfices qu'il prélevait.

Tant que ces dangers existèrent, la profession commerciale, qui était la source de revenus considérables pour les gouvernements, brilla d'un vif éclat.

De grands commerçants sont devenus célèbres, tels que les Marco Paulo de Venise, les Jacques Cœur de France, les Médicis de Florence.

Aussi tous les gouvernements entourèrent-ils cette fonction de leur sollicitude, car le commerce devenait la source de leur puissance : les Flandres, Venise, la Hollande, l'Angleterre ont tour à tour tenu le sceptre du monde par la fonction commerciale.

En apparence, créateurs des richesses, tandis qu'en réalité ils n'en étaient que les répartiteurs, les commerçants accaparèrent toute la sollicitude des gouvernants.

Toute l'histoire économique de la société consiste dans l'histoire du commerce.

Tous les efforts tendaient donc à favoriser l'essor de la fonction commerciale.

L'invention de la boussole et le perfectionnement de la navigation lui donnèrent une extension illimitée

La répression des brigandages enleva tous les dangers.

Une législation régulière et sévère, gardienne des droits des commerçants, s'établit dans presque tous les pays.

C'est alors que le commerce s'organisa en corporations, en jurandes; cette organisation donna aux commerçants une haute importance politique et sociale.

Le nombre des commerçants étant limité, tout commerçant étant membre d'une corporation, il en résulta un esprit de corps et une surveillance active qui maintinrent la loyauté et la bonne foi dans les transactions commerciales.

C'est ici l'apogée du commerce.

Mais bientôt, la prétendue science dite économie politique, substitua à cette organisation la liberté absolue.

Les corporations furent détruites, et toutes les professions furent livrées au laissez faire, au laissez passer.

Mais ce qui devait être, suivant les économistes, le triomphe du commerce, fut sa ruine.

Les corporations et jurandes n'existant plus, l'esprit de corps et la surveillance mutuelle disparurent, et entraînèrent avec eux la probité et l'honneur.

La fonction commerciale étant ouverte à tous sans conditions, attira peu à peu un nombre de plus en plus considérable de commerçants.

Ce nombre croissant sans cesse, et hors de proportion avec les besoins, donna naissance à la concurrence anarchique entre les marchands.

Cette concurrence engendra les haines, les luttes, les spéculations hasardées, les accaparements; tous les moyens de s'enrichir furent mis en pratique.

Mais bientôt, faute de produits ou de consommations suffisants pour utiliser réellement tous ces commerçants, ils trouvèrent dans la fraude et le mensonge les moyens de continuer leur existence ou leurs bénéfices.

Les falsifications, les accaparements, les spéculations remplacèrent le commerce véridique basé sur l'existence réelle des produits et sur les besoins.

La production et la consommation, surchargées des frais des commerçants pullulant sans limites, se virent de plus en plus sacrifiées.

La fonction commerciale devint essentiellement parasite.

Elle a entouré la production et la consommation d'un vaste réseau.

Appuyée d'un côté sur le capital, de l'autre sur l'isolement des producteurs et des consommateurs, elle est parvenue à les exploiter exclusivement à son profit.

Les commerçants se sont organisés en série de spéculateurs, marchands en gros, en demi-gros, en détail.

Chacun d'eux devenant tour à tour propriétaire des produits, a trouvé dans cette propriété le droit d'user et d'abuser, c'est-à-dire d'accaparer, falsifier, hausser ou baisser les prix selon son bon plaisir.

De telle sorte que la matière première passant par cette étamine commerciale avant d'être manufacturée, puis, étant manufacturée, subissant encore la même surcharge avant d'entrer en consommation,

Il en résulte que les produits ayant à supporter les faux-frais, les appointements, les spéculations, les falsifications, les bénéfices, les faillites, etc., de cette multitude intermédiaire, n'arrivent plus entre les mains des consommateurs qu'à des prix excessifs et dans des conditions telles, que la consommation en est paralysée.

Cet état de choses entraîne les plus funestes conséquences.

La fonction commerciale, surchargeant sans cesse les produits de faux-frais nouveaux, force par cela même les producteurs à baisser de plus en plus le prix de leurs produits.

Cet abaissement continu ne peut s'obtenir que par la ruine, la fraude ou l'avilissement des salaires.

Ces moyens ont été tous employés, mais ils sont devenus insuffisants.

Ils sont épuisés : les salaires sont au dessous du nécessaire, la ruine et la fraude ont dépassé toutes limites.

Les producteurs ne produisent plus, les consommateurs ne consomment plus.

Or, les transactions manquant, les commerçants, toujours de

(1) Voir les numéros des 13, 14, 16 et 18 mars.

plus en plus nombreux, *se dévorent entre eux, après avoir dévoré le corps social;*

Tant et si bien, qu'aujourd'hui producteurs, consommateurs, commerçants, succombant dans une ruine commune, ont amené la société à d'effroyables convulsions.

Une réforme de la fonction commerciale est donc devenue inévitable, sollicitée qu'elle est par les producteurs, les consommateurs, et par les commerçants eux-mêmes.

Cette réforme est réclamée par tous, la production est paralysée en tous sens à l'étranger comme à l'intérieur.

Aussi, tous les efforts tendent à opérer cette réforme, les producteurs cherchent à entrer directement en rapport avec les consommateurs.

C'est ainsi que l'on voit se développer successivement le système des maisons de consignation, des maisons de commission, des représentants à poste fixe, des représentants ambulants ou commis voyageurs.

Il n'y a pas un effort qui ne soit une tendance à s'affranchir du joug commercial.

Gouvernants, producteurs et consommateurs sont las de l'insuffisance et de la faiblesse du commerce qui viennent périodiquement jeter le désordre et la ruine dans la société. L'urgence de ces réformes ne peut plus être niée ; il faut que le pays succombe ou que cette réforme s'opère.

FRANÇOIS COIGNET.

(La suite à un prochain numéro. Les deux articles suivants ont pour but de démontrer que l'ordre matériel seul est impuissant à rétablir le crédit et le commerce.)

La *Patrie* nous reproche de nous être formalisés à propos du petit article où elle entonnait sur nous un *De profundis*. Cet article ne comptait pas, nous dit-elle, c'était une boutade de la *Revue des journaux*. Nous persistons à trouver étrange le premier accueil, fait par la *Patrie*, à des explications provoquées par elle-même, et données par nous sur un ton fort conciliant ; mais nous ne demandons pas mieux que d'écarter cet incident, et nous répondrons demain à la *Patrie*.

Nouvelles d'Italie.

Charles-Albert est arrivé à Alexandrie le 14 mars au matin ; il devait partir le lendemain pour la frontière. Radetzki a adressé à ses soldats une proclamation dans laquelle il leur donne rendez-vous à Turin. Une lettre adressée de Turin au *Corriere mercantile*, dit que le maréchal Bugeaud doit se rendre à Turin « avec la charge spéciale de voir les préparatifs de guerre. »

La chambre des députés de Turin a accueilli la proposition d'adresser à la nation une proclamation pour résumer la situation et préparer les Piémontais à faire les sacrifices nécessaires pour l'affranchissement de l'Italie.

D'après les dernières nouvelles de Milan, dit le *Constitutionnel* de ce matin, le maréchal Radetzki et son quartier-général ont quitté la ville le 13, en laissant dans la citadelle une garnison assez nombreuse pour la bombarder et l'incendier au dernier moment. Les rues sont gardées à leurs deux extrémités par des épaulements derrière lesquels des postes de police surveillent tous les habitants. Tout le monde doit être rentré dans son domicile à neuf heures du soir. Passé cette heure, on est arrêté, emprisonné, ou l'on s'expose à recevoir une décharge des postes de police. De nombreuses visites domiciliaires ont eu lieu depuis le 12 dans toutes les maisons des personnes notées comme peu sympathiques au gouvernement autrichien. Elles n'ont abouti à rien ; les armes, si elles existent, comme le suppose notre correspondant, sont trop bien cachées pour ne pas échapper aux perquisitions de la police du maréchal Radetzki. Le comte de Montecuculli, chef de l'administration civile en Lombardie, a quitté Milan le 13, en emportant les archives de son administration.

— Nous lisons dans le *Nazionale*, en date de Florence, 12 mars :

« Le peuple florentin a aujourd'hui pris dignement possession de la souveraineté en exerçant avec empressement son droit électoral.

» La journée s'est passée au milieu d'une joie tranquille et sans une ombre de désordre. Les colléges électoraux ont été remplis par la foule jusqu'à l'heure de la clôture. Hier soir tous les édifices publics et beaucoup d'édifices particuliers étaient illuminés.

» Que ceux qui, les mains sanglantes de guerres civiles, insultent à notre révolution, osent encore parler de l'anarchie italienne ! »

— On a découvert dans un couvent de Spello une lettre officielle, expédiée mystérieusement par la camarilla de Gaëte, au supérieur du couvent. Voici quelques passages de cet appel au massacre et au carnage, signé par un ministre de la religion de mansuétude et d'amour :

« Les libéraux, les jacobins, les carbonari, les républicains, sont gens de même sorte ; ils veulent perdre la religion et ses ministres.

« Nous aurons à notre tour à disperser les cendres de toute cette race. Continuez à embrâser de votre zèle tous vos religieux et les habitants de la campagne. Recommandez-leur de ne pas manquer au rendez-vous sacré qui leur sera donné par le son de la cloche, et alors chacun devra sans pitié enfoncer le fer dans le sein des profanateurs de notre sainte religion. Faites-leur répéter les vœux que nous adressons au ciel, de perdre jusqu'au dernier nos ennemis, sans excepter les petits enfants, pour éviter les vengeances que ceux-ci pourraient un jour exercer sur nos autels ; en un mot, préparez tout, pour qu'au jour où nous pousserons le cri de réaction, il soit sans peur répété par vous tous... »

— Le 24 a eu lieu à Palerme un banquet démocratique en l'honneur de la révolution de février. Français, Polonais, Italiens, tous ont fraternisé au chant de la *Marseillaise*. Le banquet était présidé par le général Mieroslawski, qui a prononcé un discours énergique et a souhaité au parti républicain la *discipline de la vertu*. Les députés de Rome et de Florence, M. Bagnasco, président du cercle populaire, ainsi que des notabilités militaires, avaient été invités par la commission et ont assisté à la fête. Tout s'est passé dans le plus grand ordre.

Autriche. — Allemagne.

Nous n'avons que peu de nouvelles de Hongrie. Les journaux ministériels gardent le silence sur les défaites des généraux impériaux. On sait cependant que les généraux Karger et Deims, qui ont perdu toute confiance depuis la bataille de Szolnok, vont être soumis à une enquête. Quant au lieutenant-feld-maréchal Urbna, il va être mis à la pension.

Notre correspondant, qui fixait à 4,000 le nombre des Autrichiens tués à la bataille de Kapolna, ne s'était point trompé. Suivant un rapport du notaire de Kapolna, qui a été chargé de s'occuper de l'enterrement des tués à cette bataille, les Hongrois ont eu 1 500 morts et les Autrichiens 4 000.

Le nombre des blessés est tellement grand, que les hôpitaux et les casernes de Pesth ne suffisent plus pour les recevoir, et qu'on les couche jusque sur les escaliers et dans les corridors des maisons.

On dit que l'armée hongroise est campée à six lieues de Pesth. Les officiers qui sont en garnison dans la citadelle d'Ofen ont déjà fait partir leurs femmes, ce qui fait croire que les Hongrois ne tarderont pas à assiéger Bude-Pesth.

Kossuth est toujours à Debreczin. L'infatigable agitateur travaille toujours à fortifier l'armée, qui compte en ce moment plus de 100 000 hommes et 400 canons. Sept nouveaux régiments de hussards viennent d'être créés.

Le gouvernement hongrois vient d'élever à la dignité de primat de la Hongrie, l'historien ecclésiastique Michaly, prélat fort libéral, qui remplace ainsi Joan Ham, déchu de sa dignité, et déclaré coupable de haute trahison, ainsi que deux autres évêques, pour être resté à Pesth et ne s'être pas séparé des impériaux.

Les officiers polonais affluent de plus en plus dans l'armée hongroise. On aurait tort de croire qu'en participant à la guerre de Hongrie, leur but est de relever l'élément madgyar aux dépens des Slaves, ci-devant soumis à la couronne de Hongrie. C'est au contraire dans un but de conciliation entre les divers peuples de la Hongrie qu'ils ont pris les armes, comme l'a dit Dembinski à ses compatriotes en quittant Paris : « La guerre à laquelle je vais participer est à mes yeux une guerre hongroise et non madgyare, c'est-à-dire faite pour assurer l'indépendance de la Hongrie, et non pour relever la domination des Madgyars sur les Slaves, que la guerre contre l'Autriche doit au contraire affranchir en même temps qu'elle délivrera la Hongrie toute entière du joug impérial. S'il pouvait en être autrement, ajoutait le futur vainqueur de Kapolna, je quitterais le poste militaire que la Hongrie pourra me confier, et je rentrerais dans la vie privée. »

Nous espérons que Kossuth qui, quoique Slovake d'origine, a cependant parfois des velléités de domination madgyare exclusive, pèsera les paroles de Dembinski, et saura comprendre à quel prix les Slaves intelligents de la Pologne ont prêté leur appui à la Hongrie.

S'il est des pays où l'égalité de droit des nationalités ne doit pas être un vain mot, c'est surtout la Hongrie qui ne peut être victorieuse qu'à ce prix.

La justice impériale continue de sévir à Vienne. Les journaux de cette ville publient des mandats d'arrêt contre MM. Violant, Kudlich et Fuster. Ces mandats portent le signalement de ces trois membres de la diète, prévenus du crime de haute trahison.

Quelques étudiants et quelques femmes avaient l'intention de faire célébrer un service en mémoire des victimes du 13 mars 1848. A onze heures, au moment où une foule nombreuse se trouvait réunie à l'église Saint-Etienne, le commandant militaire a donné l'ordre de ne célébrer cet office ni ce jour-là, ni pendant les huit jours suivants. Les assistants sortirent tranquillement de l'église, mais les groupes qui se formèrent ensuite dans la rue donnèrent de l'inquiétude à l'autorité militaire, qui fit occuper les portes du temple par de forts détachements d'infanterie et de cavalerie.

Des patrouilles parcoururent les rues et arrêtèrent les jeunes gens et les femmes qui portaient des crêpes à leurs chapeaux. Le cimetière où sont enterrés les victimes du 13 mars a été aussi occupé par des troupes, afin d'empêcher qu'on ne s'y rendît en pèlerinage.

Le différend qui existe entre l'Autriche et l'Allemagne est encore loin de sa solution. C'est samedi dernier que l'Assemblée nationale de Francfort a commencé la discussion sur la proposition Welcker. Aucun vote n'a été émis dans cette séance, et il est probable qu'il n'en sera pas émis d'ici à quelques jours, car il n'y a pas moins d'une centaine d'orateurs inscrits, soit pour, soit contre la proposition.

La Prusse, menacée au sud par l'Autriche, l'est au nord par la Russie, car on annonce de Kalisch, en date du 9, que la reprise des hostilités avec le Danemark sera le signal de l'offensive de la part des troupes du czar. Une grande agitation règne le long des frontières. On fonde partout des boulangeries pour les troupes, et les autorités font des achats de grains considérables.

On travaille à Kirchdorf, non loin de Kalisch, à un camp où les troupes en campagne arriveront d'un jour à l'autre. Près de Blezki se trouve un régiment entier de Cosaques ; près de Tulierzkowo, sur la frontière du grand duché, un parc d'artillerie complet. On exerce les troupes jour et nuit.

La masse principale de ces troupes russes se concentre au sud du royaume de Pologne, entre Lublin et Sandomir, tandis qu'un corps d'armée se réunit aux environs de Kowno ; ce dernier prend là une position contre la Prusse.

(Extrait d'une correspondance particulière.)

En Bohême et en Styrie règne le plus grand mécontentement, à cause de la promulgation de la charte octroyée, et surtout de la manière dont on a dissous la diète et dont on s'est comporté envers les députés.

Sur plusieurs points en Styrie ont éclaté des troubles à cause du recrutement. On refusait le tirage au sort, et il y fallait l'assistance militaire.

La ville de Graetz (capitale de la Styrie) est fort agitée, mais contenue par une forte garnison et les canons du Schlossberg (citadelle qui domine toute la ville). Le 12 et le 13 toute la garnison a été consignée. Les canons furent chargés, et de fortes patrouilles ont parcouru les rues.

Le ban Jellachich vient d'installer dans Agram une direction des postes pour la Croatie et l'Esclavonie. On concevra cette mesure comme le commencement de la décentralisation qui est dans les tendances des Croates.

La capitale de la Croatie est très inquiète. On ne veut pas se soumettre aux ordres du ministère impérial, on ne prétend obéir qu'aux autorités du pays. Beaucoup de volontaires croates ont quitté leur poste et sont retournés dans leur pays, parce qu'ils ne reçoivent pas régulièrement leur solde ni même leur pain.

Le village de Maklar en Hongie vient d'être brûlé par les impériaux, qui ont fait passer les habitants par les armes, pour avoir par leur renseignement, fourni aux Hongrois l'occasion et les moyens de s'emparer d'un fort convoi destiné pour l'armée impériale.

L'ex-député Fuster, prêtre catholique et aumônier de la légion académique de Vienne, vient d'être arrêté à Ratisbos en Prusse et livré par les autorités prussiennes au gouvernement autrichien, qui va le traduire devant le conseil de guerre.

Que deviendra l'Orient ?

Tandis que l'autocrate russe menace le divan de Constantinople, l'aristocratie britannique demande à Abbas-Pacha le passage militaire en Egypte. La République française ne peut accepter ni les menaces du czar Nicolas, ni les exigences de lord Palmerston.

Que notre diplomatie s'unisse à l'Angleterre pour mettre Constantinople et le Bosphore à l'abri de la conquête russe, c'est bien ! mais nous devons stipuler en même temps, vis-à-vis du cabinet de Saint-James, la neutralité de l'Egypte et de la route de l'Inde par Suez.

Modératrice dans l'intérêt de tous, la République française doit être à Constantinople avec l'Angleterre contre l'ambition moscovite, en Egypte avec la Russie contre l'empiètement britannique.

La République française doit reconnaître et proclamer qu'il y a sur notre globe des points politiques et géographiques qui ne peuvent appartenir à aucune nation, et qui sont les centres de l'association universelle des peuples.

Un des organes de la bourgeoisie intelligente, le *Crédit*, semble admettre cette idée, quand il dit : « *Des positions dominantes qui, comme le Bosphore, Suez et Panama, sont le patrimoine commun des nations commerçantes, ne peuvent, sans dommage et sans péril pour tous, devenir l'apanage exclusif d'une seule puissance.* »

Comment se fait-il que les conservateurs, les amis de l'ordre et de la paix, n'aient pas compris que c'était là une idée éminemment conservatrice et pacifique ? Car c'est surtout par la neutralité de ces points géographiques que l'on peut prévenir les grands conflits des ambitions militaires.

Comment se fait-il que les amis du progrès n'aient pas compris aussi que c'était là une idée essentiellement novatrice et démocratique ? Car c'est surtout par le rapprochement des peuples que l'on peut arriver aux grandes mesures industrielles et économiques.

Pourquoi donc tous les organes de la presse, à quelque nuance qu'ils appartiennent, ne font-ils pas pénétrer cette idée dans l'opinion publique et dans la diplomatie européenne ? Serait-ce parce qu'elle est d'origine *socialiste ?*

Nous touchons à un moment suprême et solennel. L'ambition de Nicolas ne veut plus attendre. Loin d'évacuer les provinces danubiennes, le czar y concentre des forces considérables !

Faudra-t-il donc que le pays musulman, écrasé sous la botte du czar, appelle de sa voix agonisante tous les peuples de la terre à son secours, et proclame la République universelle à Constantinople, afin d'empêcher Nicolas d'y planter son drapeau ?

Faudra-t-il que toutes les couronnes et toutes les tiares tombent en Orient comme en Occident ? Faudra-t-il que le sultan soit renversé par le czar, et le czar par la démocratie européenne ?

Eh bien ! soit. Comprimez l'intelligence, provoquez la conflagration universelle ! Qu'elle éclate, puisque c'est une leçon nécessaire à l'aveuglement contemporain ! Mais, sachez-le bien, de cette conflagration même sortira le triomphe de L'IDÉE que vous dédaignez !

Assemblée Nationale.

Présidence de M. MARRAST. — *Séance du 20 mars.*

L'Assemblée repousse l'autorisation de poursuites contre MM. Bourbousson et Reynaud-Lagardette.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif aux clubs.

M. LACROSSE demande l'urgence pour la discussion du projet relatif au traitement du vice-président de la République.

Cette proposition est mise aux voix. Deux épreuves étant déclarées douteuses, il est procédé au scrutin de division, qui donne le résultat suivant :

Nombre des votants	635
Majorité absolue	318
Pour	345
Contre	290

L'urgence est prononcée.

M. DROUYN DE LHUYS dépose un projet de loi relatif à un crédit pour la République orientale de l'Uruguay. — Renvoyé au comité des finances.

M. VALETTE demande que la discussion de la proposition relative aux fils nés de parents étrangers soit fixée après la loi sur les clubs. — Adopté.

M. TURCK. La loi des clubs est sans doute une très belle loi. (Rires.) M. Léon Faucher se met à la hauteur des hommes qui ont proposé les cours prévôtales. (Rumeurs à droite). La loi des clubs nous coûte déjà 600 000 fr. ; je demande que l'Assemblée fasse tous les deux jours une séance de nuit pour pouvoir discuter rapidement le budget.

M. GOUDCHAUX demande que les séances aient lieu à midi. — Adopté.

M. DE KERDREL a la parole pour continuer le discours qu'il a commencé hier contre les clubs.

Il dit que les ouvriers sont violentés dans les ateliers par ceux de leurs camarades qui fréquentent les clubs. On nous dit que nous devrions supprimer aussi la presse, après avoir supprimé les clubs. Je repousse l'assimilation. Sans doute, il y a des journaux incendiaires qui semblent prendre à tâche de mettre le feu aux quatre coins de la société (rires et rumeurs), mais à côté il y a des journaux qui éteignent l'incendie. (Nouvelle hilarité.)

UNE VOIX. Les journaux éteignoirs.

M. KERDREL. Si ces interruptions ont pour but de donner une idée des clubs, on réussit. (Bruit.) L'influence du club ne peut pas être combattue par celle du club, comme celle du journal. L'histoire des clubs se confond dans le passé avec celle de la Révolution ; la République tomba pour s'être identifiée avec la Révolution. C'est un avertissement dont vous voudrez profiter.

M. PIERRE LEROUX. L'honorable préopinant a parlé de discours incendiaires. Le discours qu'il vient de prononcer est un de ceux-là. (Bruit.) Voulez-vous la République ou ne la voulez-vous pas ? (Nouveau bruit.) Le discours que vous venez d'entendre est un discours complètement monarchien. (Approbation à gauche ; murmures à droite.) L'orateur a accusé les discours des clubs de prêcher la perturbation et l'immoralité, pour moi j'ai beaucoup fréquenté les clubs. (Interruption.) Je m'en félicite, parce que j'ai appris à m'identifier de plus près avec le peuple. Eh bien ! dans aucun je n'ai jamais entendu proférer autant d'immoralités que dans cette Assemblée. (Tumulte, cris à l'ordre, à droite ; bravos, à gauche.)

A DROITE. A l'ordre ! M. le président, rappelez donc l'orateur à l'ordre !

M. LE PRÉSIDENT. L'orateur a la parole pour expliquer sa pensée.

M. PIERRE LEROUX. Quand j'ai parlé des immoralités que j'ai entendues dans cette assemblée, je n'ai pas parlé des actes de l'Assemblée entière, mais des discours de quelques-uns de ses membres. (A droite : A la bonne heure.)

L'orateur entre ensuite dans la discussion du projet. Il retrace l'historique des assemblées populaires ; il soutient que les clubs sont un moyen d'instruction pour la foule, les séminaires du peuple. Les clubs et les journaux socialistes ont répandu dans le peuple des idées positives, et contribué à remplacer l'ardeur aveugle qui renverse sans savoir comment elle reconstruira, par la science qui sait ce qu'elle veut.

Ne restreignez pas la liberté de réunion, s'écrie-t-il, plus tard cette restriction que vous voulez prononcer, le despotisme que vous préparez la tournera contre vous ; on relèvera contre vous les entraves que vous voulez poser, comme on a déjà relevé l'échafaud politique. (Explosion de murmures à droite.)

A DROITE. A l'ordre ! à l'ordre ! long tumulte. Plusieurs membres de la droite se lèvent interpellent violemment l'orateur : On a guillotiné des assassins.

A GAUCHE. Les gardes nationaux ont assassiné sans être poursuivis. (Le tumulte va croissant.)

M. LE PRÉSIDENT rappelle l'orateur à l'ordre.

M. PIERRE LEROUX parle avec beaucoup d'animation ; il nous est impossible de saisir ses paroles. Nous l'entendons cependant dire : « J'accepte ce rappel à l'ordre comme un honneur. » (Les cris à l'ordre redoublent à droite.)

M. LE PRÉSIDENT. L'orateur ayant été rappelé deux fois à l'ordre dans le même discours, l'Assemblée peut, aux termes du réglement, lui interdire la parole. (Vive approbation à droite.)

M. LE PRÉSIDENT met aux voix la question de savoir si M. Pierre Leroux pourra continuer son discours.

Toute la droite et la gauche réactionnaire se lèvent en masse pour lui interdire la parole.

L'orateur quitte la tribune.

M. SEVESTRE commence un discours, mais il est interrompu par les cris : la clôture ! la clôture !

Il quitte la tribune, la clôture est prononcée.

Le rapporteur a la parole pour résumer la discussion.

Il existe dans le code pénal un article 291 contre lequel nous n'avons jamais cessé de nous élever, les membres de l'opposition et moi. Cet article porte que plus de vingt personnes ne pourront se réunir sans une autorisation du gouvernement. Les lois de septembre avaient encore enchéri sur ce principe.

Aussi faut-il voir avec quelle ardeur nous l'avons tous attaqué ! Eh bien, ce qu'on vous propose serait mille fois plus restrictif que le Code pénal et les lois de septembre, les lois de septembre rendues à une époque où l'on n'était préoccupé que d'une pensée, la soif de s'enrichir et la peur de tomber. (On rit.)

Savez-vous où conduirait l'adoption de la loi que vous présente M. le ministre de l'intérieur ? Je n'attaque pas ici les convictions de M. le ministre de l'intérieur. Député, il professait déjà le principe qu'il professe comme ministre ; il se résume en un mot : *Obsta ! obsta !* (On rit.)

Eh bien ! savez-vous ce qui résulterait de sa loi ? C'est qu'une réunion de quatre personnes causant politique entre elles serait un club et pourrait être punie ; c'est que si quatre personnes causent dans un café et qu'un commissaire de police entende ces quatre personnes, si elles sont traduites devant les tribunaux, elles seront forcément condamnées. (Sensation.)

M. DENJOY. Allons donc ! nous ne voulons pas une pareille exagération.

M. CRÉMIEUX. C'est cependant le texte de votre loi.

M. CLÉMENT THOMAS. C'est une loi honteuse!

L'orateur arrive aux banquets; il dit que la révolution de février s'est faite pour eux. Le gouvernement de juillet est tombé parce qu'il a voulu les défendre; le trône est tombé parce qu'il a méconnu le droit de réunion.

Comment voulez vous que le peuple se tienne au courant de ce qui se passe sans les réunions? Mais on nous dit: « Et les journaux! » Ah! les journaux! nous avons entendu dire autrefois qu'il fallait étouffer les mauvais. Il y a de mauvais journaux, je le sais bien, mais partout à côté du bon il y a le mauvais. Il y aura des clubs mauvais! mon Dieu, je le sais bien; est-ce que Dieu vous a promis de vous donner toujours des fleurs et des fruits? Il y a aussi les mauvaises années, et puisque Dieu a livré la terre aux disputes des discoureurs, laissez-nous discuter, et ne vous alarmez pas des clubs, surtout si vous nous laissez poser des obstacles à leur mauvais effet. La liberté, dites-vous, est toujours à côté de la licence. Savez-vous ce que c'est que la licence? La licence, c'est la violation de la loi, c'est la violation de la liberté; et, prenez-y garde, en voulant atteindre la licence, on risque de frapper la liberté d'un coup de poignard!

L'on s'est trompé sur l'effet des clubs sous le gouvernement provisoire. Le 17 mars, nous avons eu une mauvaise matinée les clubs. Ils vinrent sept ou huit, suivis de quelques milliers d'hommes, nous interpeller au sujet des élections, et nous enjoindre de les différer.... Ce n'est pas pour obéir à cette injonction que les élections ont été différées. (Allons donc! allons donc!)

M. CRÉMIEUX rappelle les différents votes de l'Assemblée, qui après le 15 mai et le 23 juin ont repoussé toutes les mesures restrictives ou destructives du droit de réunion. Quant au décret de l'Assemblée nationale, décret rendu en 1790 sur un rapport de Chapelier, ce décret ne concernait que les empiètements des clubs en citant les citoyens à leur barre et en pétitionnant collectivement. Quant à la Convention, elle a fait fermer les clubs en exaltant les sections, en déclarant qu'il n'y avait de réel et de légitime que ces réunions.

Vous savez, ajoute l'orateur, comment les sections, quelque temps après, répondaient à ces avances. Plus qu'un mot: voulez-vous du droit de réunion ou n'en voulez-vous pas? Je défie que ce droit existe si vous acceptez le projet qu'on ose vous présenter. Citoyens, rappelez vous que le temps qui a précédé la présentation de la loi n'a pas amené un seul fait dénoncé aux tribunaux.

Oui, c'est alors qu'on est venu vous demander la loi, et la demander d'urgence! Citoyens représentants, vous ne pouvez pas tolérer des opinions systématiques qui agissent, abstraction faite des circonstances, qui agissent au risque de déchirer la Constitution; et en méditant la loi qui accompagne notre rapport, vous y trouverez, j'aime à le croire, l'union consciencieuse de citoyens qui aiment l'ordre autant que la liberté. (Très bien! à gauche!)

M. ODILON BARROT, de sa place. Je respecte la décision de l'Assemblée. (A la tribune!) Elle a décidé que la discussion générale était close, et elle a réservé en même temps la parole à son honorable rapporteur. Resterait à savoir si le discours que vous venez d'entendre est un résumé ou une opinion personnelle et passionnée. (C'est vrai! — A la tribune!) Maintenant, je rappellerai à l'Assemblée, sans vouloir rouvrir la discussion générale, qu'il y a un amendement qui sauve-garde, par une application expresse, le droit de réunion que nous avons toujours respecté. (Rumeurs à gauche.) Nous ne citerons pas la loi. La loi est tout entière dans la distinction sur laquelle vous avez voulu jeter des doutes et des incertitudes. (A la tribune! — Interruption.)

Ah! je comprends à merveille que ceux qui n'admettent pas cette distinction et qui veulent donner le démenti à l'histoire de la liberté m'interrompent ainsi! (A la tribune!) Quoi! c'est au moment où je respecte la décision de l'Assemblée que des murmures s'élèvent! (Bruit nouveau.) Eh bien! soit; la minorité a proposé un amendement, j'ajournerai au moment de la discussion ce que j'ai à dire sur la distinction qu'on a méconnue, et qui doit être encore le point essentiel du débat.

M. SENARD, l'un des rapporteurs. La commission ne peut tolérer le reproche qu'on vient de lui faire, d'avoir méconnu la distinction contenue au premier article du projet du gouvernement. La réponse de la commission est dans la lecture du premier article de ce projet.

M. Senard lit l'article premier du projet de gouvernement. (Agitation.)

M. Marrast cède la place à M. Grévy.

M. LE PRÉSIDENT fait connaître les divers amendements déposés.

M. DE LABOULIE défend le contre-projet de la commission; il attaque avec chaleur les clubs. Dans les clubs, messieurs, dit-on aux citoyens: Pratique la vertu! Non, on lui crie: Recherche la richesse! Ceux qui la détiennent maintenant la volent; repousse la bienfaisance, car tu es en droit d'exiger la restitution! Voici ce que l'on dit dans les clubs! (Très bien! — Sensation prolongée.)

Oui, c'est là une institution malfaisante; et si elle n'a pas renversé le gouvernement provisoire, à qui le doit-on? A Dieu et au peuple, au peuple armé dans les rangs de la garde nationale. Faut-il, pour le prouver, rappeler ce mot de M. Lamartine? il l'a dit: Les clubs voulaient leur supplément de révolution. (Sensation.) Ils n'ont donc pas respecté le gouvernement provisoire: ont ils respecté davantage l'Assemblée nationale? Le 15 mai, dont on juge les acteurs à Bourges, répond pour moi. Quant à la commission exécutive, elle sait ce qu'ont fait les clubs: les journées de juin sont leur œuvre. (Explosion de cris à gauche.)

Ainsi les clubs ont fait les dates fatales des mois qui ont suivi l'inauguration de la République; mais que nos adversaires ne s'arrêtent pas à l'histoire de notre temps, qu'ils rétrogradent dans le passé, qu'ils nous disent à quels souvenirs glorieux se rattachent les clubs, et dans quel événement ils ont figuré d'une manière honorable? Ils étaient dans les cours de l'Abbaye en 92; ils étaient partout où l'on égorgeait... Ils n'étaient pas sur les bords du Rhin.

UNE VOIX A GAUCHE. Les émigrés y étaient.

A DROITE. A l'ordre l'interrupteur. (Agitation extrême.)

M. DE LABOULIE. Les clubs n'étaient pas dans les rangs de ces braves enfants du peuple et de ces généreux volontaires sortis de toutes les classes de la société, qui, sans pain, sans souliers, défendaient le territoire.

UNE VOIX A GAUCHE. Contre l'armée de Condé!

M. DE LABOULIE. Je ne sais à qui s'adressent les interrupteurs; j'ignore le sens de leurs interruptions; elles ne peuvent m'atteindre, à cette époque je n'étais pas né, et j'eusse été fort embarrassé de me mettre d'un côté ou de l'autre. (On rit.) Mais cela n'empêche pas qu'instruit par l'expérience, par l'étude de notre histoire...

Messieurs, je ne puis laisser sans réponse une théorie ingénieuse présentée hier par M. Jules Favre. Vous craignez les mauvais clubs, a-t-il dit; faites-en de bons. Il n'y a qu'une difficulté: c'est que les bons clubs n'auront jamais personne, tandis que l'on se portera en foule dans les assemblées où l'on flattera tous les vices, toutes les passions, toutes les fureurs. Et puis ne voyez-vous pas la conséquence de cet antagonisme? ne voyez-vous pas que la guerre civile est au bout? (Approbation à droite.)

Qu'il me soit permis de dire, messieurs, en terminant, à ceux qui veulent la République: Fermez les clubs, car les clubs tueront la République; à ceux qui aiment la liberté: Ne sacrifiez pas les libertés à une seule. Messieurs, c'est à vous de savoir si vous voulez sacrifier les clubs à la France ou la France aux clubs, car la question est là.

M. SENARD, membre de la commission, s'élève avec force contre le premier paragraphe de l'amendement. La minorité de la commission et le gouvernement ont fait une confusion entre le droit de réunion et les clubs. L'amendement de la commission n'est pas autre chose que la condamnation du projet du gouvernement. Des deux paragraphes de l'amendement il résulte qu'il faut interdire les clubs et autoriser les meetings.

L'orateur, remontant aux clubs qui ont surgi après la révolution de février, pense qu'il suffit au gouvernement d'user des moyens de répression que lui donne la loi.

La législation est suffisante, vous en avez eu la preuve par les peines infligées par la justice à ceux qui ont essayé de remuer les passions populaires.

L'orateur dit que pendant l'administration du gouvernement provisoire, trente sept de ces clubs fonctionnaient; que vingt-six se sont fermés d'eux-mêmes, et qu'il n'en existait plus que six quand le gouvernement est venu présenter la loi qui en demande l'interdiction.

L'orateur ajoute que le gouvernement fera bien de conserver les clubs dans lesquels ses agents peuvent être admis. Admettre les meetings c'est jeter le trouble dans la rue et la peur dans la population. Oui, comme le dit M. le ministre de l'intérieur, les clubs sont le vestibule des sociétés secrètes, mais vous pouvez surveiller les uns et vous pouvez périr par les autres.

La France ne peut vivre sans l'ordre, mais elle ne peut vivre aussi sans la liberté; nous devons nous le rappeler quand on semble l'oublier.

Après les tempêtes publiques il y a un mouvement en arrière par un besoin immodéré de l'ordre, et puis après de longues années les libertés sacrifiées sont reconquises par des bouleversements nouveaux. Ce sont ces bouleversements qu'un gouvernement sage et fort doit prévenir. Voici les considérations qui ont déterminé la majorité de la commission à rejeter le projet du gouvernement et le projet de la minorité de la commission. (Aux voix!)

M. ODILON BARROT. Est-il vrai, comme l'a dit le préopinant, qu'il soit impossible de distinguer le club du droit de réunion? Si cela est impossible, comme le droit de réunion est une condition indispensable de la liberté, inclinons nous et respectons les clubs, quels que soient les malheurs, les excès qu'ils aient déchaînés sur le pays.

Maintenant l'on avoue que l'opinion publique est l'auxiliaire de ceux qui veulent l'interdiction des clubs; comment cela se fait-il? L'opinion publique ne cède pas, elle, aux attachements du pouvoir; c'est qu'elle sait que cette lutte incessante des passions où la responsabilité est absente, où l'on fait l'apologie de l'assassinat et du pillage, est une école où l'on apprend tout ce qui peut pousser les esprits à tous les excès et la France à tous les malheurs. (Bruit.) Vous demandiez ce que c'est qu'un club... demandez-le à la France! demandez-le à l'histoire! (Mouvement.)

L'histoire et la France vous répondront: C'est une provocation incessante à tous les détestables instincts; elles vous montreront, pour vous édifier, ceux qui ont le dessus dans ces réunions désordonnées, et vous verrez les plus violents d'entre les plus violents se mettre à leur tête, et renchérir les uns sur les autres en fureurs de tout genre, comme ces malheureux dont le goût, usé par l'usage des liqueurs alcooliques, ne peut être réveillé que par des liqueurs plus violentes encore. Ils se répondent d'un bout de la France à l'autre... (Bruit.) Mais ils ne se contentent pas du mal qu'ils veulent faire dans leur isolement, il leur faut la communauté du mauvais vouloir et des actes criminels.

Je sais bien que vous leur interdirez les adresses... mais les journaux ne sont ils pas les échos de ces discours? (Interdisez les journaux, si vous l'osez!) Vous ne les interdirez pas, et vous ferez bien. (On rit.) La liberté de la presse est sacrée; mais enfin elle établit ces communications de club à club, où tous s'exaltent dans le mal! (Rumeurs.) Messieurs, j'ai cru longtemps que les clubs affranchiraient la société du danger des sociétés secrètes; je croyais qu'avec cette facilité d'épanchement ouvert aux passions politiques, on n'aurait plus à redouter leur effet corrosif dans les sociétés secrètes. Eh bien! je reconnais que c'est une erreur: ces dangers sont aggravés par les clubs.

Les clubs se complètent par les sociétés secrètes; mais qui arme les sociétés secrètes? les clubs.

Quoi! parce que nous interdisons tel ou tel mode de réunion, vous dites que nous touchons à l'arche sainte, que nous violons la constitution. (Oui! oui! à gauche. — A droite: « Non! non!) Ceux qui seraient de cet avis seraient bien inconséquents. (Explosion de cris à gauche.) Ceux qui pensent que la République doit être identifiée aux clubs et qu'il n'y a pas de République possible sans club, devraient demander la question préalable, au lieu de passer à la discussion. (Mouvement prolongé.)

Est-ce que le droit d'association n'est pas dans la constitution? est-ce que la loi ne s'est pas réservé néanmoins le droit de le réglementer?

Je n'en dirai pas davantage. (Ah! à gauche.) L'Assemblée a déjà pressenti que, par la distinction que nous avons établie entre le club et le droit de réunion, je donne, sauf rédaction, la préférence à l'amendement de la minorité, qui consacre cette distinction plus complètement et en des termes plus précis. (Explosion de cris et de rires à gauche.) Je ne comprends pas cette interruption. L'Assemblée constituante, après avoir achevé son œuvre, s'est trouvée en face des clubs, qu'elle fut obligée de faire supprimer, parce que leur puissance lui devenait fatale.

Vous, messieurs, qui vous trouvez à la fin de votre œuvre, resterez-vous en face de cette même puissance, en face des mauvaises passions? (Bruit.) Nous avons pour nous l'expérience du passé et de l'histoire, et nous ne voulons pas commettre la même faute.

Veuillez donc apprécier comment une pareille loi pourrait être exécutée loin du centre du gouvernement, et vous verrez qu'il est impossible de laisser aux magistrats des villes le soin de réprimer les funestes effets des clubs.

L'orateur termine en disant: Nous avions un grand devoir à remplir, nous l'avons fait. Tout le monde ici doit s'associer à la pensée du gouvernement. (Rumeurs.)

Nous épousons toute la responsabilité de la suppression des clubs, et nous votons pour l'amendement. (Longs murmures.)

GEORGES LAFAYETTE. Le nom d'un homme qui m'est cher a été prononcé à cette tribune. Je me fais un devoir de dire à l'Assemblée que le général Lafayette a signalé les dangers des clubs. Mais il est de mon devoir de dire aussi pour la mémoire du général Lafayette, que s'il eût pu croire que l'interdiction des clubs pût entraîner le droit de réunion, jamais un pareil vote ne serait tombé dans l'urne. (Nombreux applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT met le premier paragraphe de la commission aux voix:

« Les clubs sont interdits. »

VOIX NOMBREUSES. Le scrutin de division!

Toute l'extrême gauche se lève et demande le scrutin secret.

On procède au scrutin secret. Les membres se portent en foule au pied de la tribune et réclament l'appel nominal.

On procède à l'appel nominal.

Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre des votants,	737
Majorité absolue	369
Pour,	378
Contre,	359

L'Assemblée adopte le premier paragraphe de l'article 1er: Les clubs sont interdits.

La séance est levée à 8 heures moins un quart.

FAITS DIVERS.

Hier, dit le *Peuple*, un soldat, dont on n'a pas pu nous indiquer le régiment, traversait tranquillement le passage Véro-Dodat, en lisant un numéro du *Peuple*. Un gardien de Paris s'approche, se précipite sur lui, lui arrache le journal, et, aidé d'un autre gardien, traîne le pauvre soldat au poste voisin au milieu des murmures de la foule indignée.

Nous avons reçu dix lettres qui nous dénoncent cet acte du plus lâche arbitraire.

— Le décret d'émancipation des nègres, promulgué en Algérie depuis le 4 août dernier, dit l'*Akhbar*, vient de trouver un rude adversaire dans le nouveau cadi maleki. Ce magistrat a refusé de marier un nègre et une négresse, en leur disant que, devant la loi musulmane, *ils étaient toujours esclaves* et ne pouvaient contracter une union légitime sans avoir été affranchis par leurs maîtres, ou sans apporter le consentement de ceux-ci. L'affaire ayant été portée au Midjelès, l'embarras des muftis et du cadi Hanefi a été fort grand; cependant, ce dernier fonctionnaire, d'un esprit plus libéral que ses collègues, a déclaré qu'il fera tous les mariages de ce genre pour lesquels on aurait recours à son ministère, quoiqu'il avouât que cela n'était pas strictement régulier au point de vue légal.

Que va faire l'autorité française, en présence de cette étrange conduite du cadi-maleki, conduite qui frise la rébellion? Car en définitive, il s'agit, de la part d'un magistrat, d'un refus formel d'obéissance à un décret promulgué en Algérie, et par conséquent rendu exécutoire. L'autorité française ne fera rien, nous en avons bien peur, et pour justifier cette prédiction il ne manque pas de précédents analogues.

— Un malheur affreux, dit le *Courrier du Nord*, vient de frapper une famille de la ville d'Orchies:

« De jeunes enfants de 6 à 8 ans jouaient à *cache-cache*; une fille plus âgée eût la malheureuse pensée d'engager un petit garçon à se blottir dans une *éteinte* de boulanger et de replacer le couvercle aussitôt. Bien que la braise fût froide, lorsqu'on vint pour retirer l'enfant, il avait cessé de vivre. Tous les secours nécessaires en pareil cas ont été employés par le docteur Caille, mais inutilement. »

— Suivant la correspondance parisienne de la *Tribune de la Gironde*, un représentant a entendu raconter l'anecdote suivante chez le président de la République:

« On se rappelle que M. le président alla récemment sur le chemin de fer du Nord pour inaugurer un embranchement de cette ligne de fer. A l'une des gares, pendant qu'on prenait de l'eau, une foule d'individus, dont beaucoup étaient porteurs d'une assez mauvaise mine, criaient *vive Napoléon*! et un certain nombre: *Vive l'empereur*!

» M. Bonaparte voyant qu'on écartait ces individus dit à un des chefs de l'exploitation: « Laissez approcher ces gens. » — Oh! reprit le chef d'exploitation, ne vous occupez pas de ces individus, c'est le même personnel qui a brûlé notre gare l'an dernier.

» M. le président se le tint pour dit; et éloigna son visage de la portière. »

— La publication du deuxième pamphlet du citoyen Bernard: *Tais-toi, Rodin*!!! paraîtra demain jeudi, à la Propagande démocratique et sociale, rue des Bons-Enfants, 4.

— Enfin ont été enlevés de dessus les arbres de la liberté, plantés à Saint-Etienne, non-seulement le bonnet phrygien, mais tous les attributs qui les couronnaient.

Pendant cette opération, pour laquelle on n'avait pas cru devoir faire apparaître aucune force armée, un grand ami de l'ordre disait avec une certaine impatience: Que font donc nos républicains? ils restent chez eux tranquilles pendant que nous détruisons leurs emblêmes. Et de fait, tout s'est passé fort paisiblement.

Les républicains, peu soucieux de ces vaines images, ne sont pas même venus regarder faire. Ils avaient vu percer le bout des baïonnettes consignées dans les casernes, l'oreille des chevaux sellés et bridés, prêts à sortir de leur écurie au premier signal, et autour de l'arbre renversé les provocateurs dépités de leur inutilité, qui sont rentrés chez eux en disant comme Titus: Notre journée est perdue.

(*Sentinelle populaire de Saint-Etienne.*)

— Il paraît que l'autorité militaire craint bien que les idées démocratiques se fassent jour dans les casernes de la ville de Lille. En particulier à la citadelle, les précautions les plus minutieuses sont prises, ainsi il est ordonné de n'y laisser entrer aucun bourgeois — surtout s'il est revêtu d'une blouse, à moins qu'il ne soit porteur d'une carte spéciale qui l'autorise à passer. On dirait vraiment que nous sommes en état de siége. Comment ferait-on si les Cosaques étaient à nos portes?...

(*Messager du Nord.*)

— Les ouvriers chaudronniers sont invités à se réunir dimanche 1er avril, à 10 heures précises du matin, impasse de la Grosse-Tête, 8, près du passage du Caire, à l'effet d'organiser une association fraternelle.

MONT-DE-PIÉTÉ. — Le maximum du prêt au Mont-de-Piété, qui était limité à 100 fr. depuis le 17 mars 1848, a été élevé à 400 fr., à partir du 17 mars 1849. (Communiqué par la Direction.)

LES DEUX PETITS CANONS. — On n'a pas oublié l'histoire du propriétaire d'Arbois, qui a bravé une saisie en mettant deux canons en batterie. Un journal réactionnaire du Jura, ignorant que le *Moniteur* prendrait cette anecdote au sérieux et même au tragique, nous apprend que les petits canons n'ont blessé personne, et que le propriétaire était un homme des plus excentriques, et avait, quelque temps auparavant, présenté aux huissiers la croupe d'une jument vicieuse et sujette aux ruades. Complot socialiste!!!...

LA PATROUILLE DE HUIT HOMMES. — Le *Moniteur* a fait connaître à toute la France comment une patrouille de huit hommes a laissé rompre ses rangs par un rassemblement nombreux. Voici quelques renseignements qui nous sont donnés par l'*Emancipation de Toulouse* sur cet affreux complot socialiste:

« On connaît la scène nocturne qui eut lieu dernièrement à l'angle de la rue du Poids-de-l'Huile et de la rue de la Pomme. Un détachement de huit hommes du 65e conduisait deux ou trois chasseurs au quartier général. Passaient des groupes nombreux de citoyens. Les délinquants crient: *Vive la République*! On s'approche, on s'informe; dans la confusion, deux des chasseurs s'évadent. Voilà le fait sur lequel les feuilles amies de la morale, de la vérité et de la religion, brodent indignement et avec tant de succès, que le sergent commandant la patrouille passe devant un conseil d'enquête, et, comme on ne peut rien reprendre à sa conduite, on se contente, pour faire taire les clabauderies des amis de l'ordre, d'infliger à ce militaire quinze jours de prison.

C'est exorbitant, n'est-ce pas? Mais le *Moniteur*, devenu de par M. Faucher un véritable tocsin de malheur, a recueilli le cancan et rangé un fait aussi minime parmi les rugissements de l'hydre de l'anarchie. Il en résulte que le général Rullière, ministre de la guerre, a daigné frapper le malheureux sergent *de deux mois de prison en sus*. La réaction, qui voudrait tant rendre le peuple et l'armée hostiles l'un à l'autre, et qui ne saurait réussir à séparer ce que l'origine et les intérêts réunissent, la réaction sera-t-elle satisfaite du résultat obtenu par ses journaux? »

APPEL AUX HONNÊTES GENS, QUELQUES PAGES DE L'HISTOIRE CONTEMPORAINE, par L. BLANC. — La place nous a manqué pour publier un extrait de ce livre, dont le succès mérité s'étend chaque jour. On pourra se faire une idée de l'importance de cette publication, par le sommaire des matières qui y sont traitées: Justice exceptionnelle. — Fête philosophique de l'oubli des haines. — Les faux modérés. — L'auteur ne se disculpe pas, il accuse. — Portrait de M. Odilon Barrot. — Abolition de la peine de mort; scène touchante au sein du gouvernement provisoire entre M. Lamartine et Louis Blanc. — Calomnie de la réaction. — Le drapeau rouge, sa véritable signification, son origine. — Pourquoi on adopte le drapeau tricolore. — La dénomination de *Républicain rouge*. — Conférences du Luxembourg; leur but. — Portrait d'Albert, vice-président de la commission du Luxembourg. — Révélations sur la conduite de M. Marie au sujet des ateliers nationaux. — Calomnie: Blanc et Albert présentés comme les héritiers du faste de Barras; démentis sur preuves irrécusables. — Un mot sur M. Charles Dupin. — Portrait de M. Louis Reybaud. — Portrait de M. Emile Thomas.

Les ateliers nationaux établis par M. Marie contre Louis Blanc et ses principes. — Différence entre les ateliers nationaux et les ateliers sociaux. — Quels sont les véritables ennemis de la société? — Le suffrage universel; son application dans le présent et dans l'avenir. — Parallèle entre les monarchiens et les Républicains. — M. Duvergier de Hauranne adorateur de la République. — M. Marrast et le parti des emplois. — Véritable mission d'un ministère du travail. — Le *Constitutionnel*, la *Patrie*, l'*Assemblée nationale*. — Historique de la journée du 15 mai. — Lettre de Barbès. — Vengeance de M. Jules Favre. — Ce qu'on appelle raison d'Etat. — Les orléanistes de la veille, tels que MM. Duvergier de Hauranne et Barrot, votent le bannissement des d'Orléans. — Episode du voyage de Louis Blanc au château de Ham; son entrevue et son entretien avec Louis Bonaparte. — Les massacres de Juin. — Le général Cavaignac; sa conduite tortueuse. — La célèbre poignée de main donnée par le général Cavaignac à M. Ledru-Rollin. — Appréciation du rapport Bauchart-Barrot. — Discours prononcé par Louis Blanc à l'Assemblée nationale le 25 août 1848. — Physionomie de l'Assemblée dans la nuit du 25 août. — Portrait de M. Corne. — Souvenir touchant de Godefroy Cavaignac. — Départ de Louis Blanc pour Londres. — Péroraison. — Prédictions. — Pièces justificatives.

Haute cour de justice.

Présidence du citoyen BÉRENGER (de la Drôme.)

Audience du 19 mars 1849.

M. LEDRU-ROLLIN, représentant du peuple.

D. Veuillez-nous dire ce que vous savez. — R. Le matin du 15 mai des rapports de police nous apprirent qu'une manifestation aurait lieu en faveur de la Pologne. Entre une heure et deux, à l'Assemblée, M. Lamartine et moi nous apprîmes qu'une colonne considérable s'approchait pour déposer une pétition par délégués. C'était là tout ce qu'on voulait, disait-on. Nous sortîmes. Tout était pacifique. Le peuple était à la grille. Plusieurs représentants s'adressèrent à la foule; M. l'abbé Lacordaire, en habit de dominicain, échangea des poignées de mains avec plusieurs citoyens. On demanda l'introduction des délégués; on alla en avertir l'Assemblée. Il y eut bientôt un mouvement. Plusieurs personnes franchirent les grilles et vinrent tomber à nos pieds.

D. N'avez-vous pas vu l'accusé Albert? — R. Oui, je l'ai rencontré.

D. Que vous a-t-il dit? — R. Il m'a dit que le peuple était là, qu'il demandait à faire présenter une pétition par des délégués, et qu'il croyait qu'il en avait le droit.

D. N'avez-vous pas vu l'accusé Raspail à la tribune? — R. Oui, il s'est adressé à moi, et m'a dit : Me reconnaissez-vous? Je me rappelais, en effet, l'avoir vu à la cour des pairs, et je n'avais pas perdu le souvenir de l'admirable talent de parole dont il avait fait preuve.

Il ajouta : Faites comme moi tous vos efforts ; je voudrais que le peuple se retirât. Il y avait un concours considérable de personnes au pied de la tribune; parmi elles se trouvait un homme robuste qui agitait un drapeau et qui, avec la flèche de ce drapeau, cherchait à empêcher les orateurs de parler. Le citoyen Raspail prit la hampe de ce drapeau, la brisa en luttant, m'atteignit légèrement au front, et finit par enlever le drapeau qu'il passa à M. le président.

D. Quand l'accusé lut sa pétition, était-il autorisé par le bureau? — R. Je ne puis pas le dire ; mais je sais bien une chose dont je puis répondre sur l'honneur, c'est qu'un assez grand nombre de représentants, pour en finir, engagèrent le citoyen Raspail à lire sa pétition.

Je puis dire maintenant quel rôle a joué le citoyen Barbès.

Dans le club de la Révolution, dont il était président, il s'est opposé vivement à la manifestation.

Comme membre de la commission exécutive, j'avais reçu, le matin du 15 mai, le compte-rendu de ce qui s'était passé dans les clubs.

Ces rapports doivent être encore aux archives du ministère de l'intérieur, et l'on y verra que Barbès avait combattu la manifestation dans son club ; il craignait que cette manifestation ne ressemblât à une pression contre l'Assemblée.

D. A quoi attribuez-vous la détermination qui l'entraîna à l'Hôtel-de-Ville? — Pour moi, Barbès a été monté, poussé par son cœur, à mesure que les évènements se succédaient. Son visage traduisait une grande émotion; Barbès entendait parler du peuple, lui-même en parlait avec un grand respect; ce fut ainsi qu'il se monta et proposa l'impôt d'un milliard. Quand l'Assemblée fut dissoute, Barbès pensa surtout qu'il pouvait être utile à l'Hôtel-de-Ville, et il se laissa entraîner. Moi-même, beaucoup d'hommes du peuple m'avaient pressé de prendre la présidence. Deux témoins qui ne sont pas suspects assurément, dont l'un a été ministre de la guerre, et dont l'autre appartient à une opinion opposée à la mienne, m'ont engagé, m'ont supplié de me rendre à l'Hôtel-de-Ville, me disant que je pouvais sauver Paris.

Et ce que je dis là a été prouvé ; car quand je fus appelé devant la commission d'enquête, l'un de ces deux représentants dont je parle, membre de la commission, attesta la vérité de ce que j'avais dit.

J'étais donc engagé à me rendre à l'Hôtel-de-Ville. Je ne l'ai pas fait, d'abord, parce que je n'étais pas dans le sentiment de la manifestation, et d'un autre côté parce que j'étais membre du gouvernement. Mais je comprends très bien que d'autres, n'ayant pas les mêmes raisons personnelles que moi de s'abstenir, soient allés à l'Hôtel-de-Ville, convaincus qu'ils pouvaient y être utiles.

M. LE PRÉSIDENT. Que s'est-il passé à l'Hôtel-de-Ville?

M. LEDRU-ROLLIN. Je suis arrivé à l'Hôtel-de-Ville le premier; M. de Lamartine y est venu quelques instants après moi. La garde nationale était exaspérée; les accusés étaient arrêtés, tout était fini. M. de Lamartine et moi sommes repartis pour rendre compte des faits à la tribune de l'Assemblée.

D. Avez-vous vu à l'Hôtel-de-Ville des listes contenant des noms? — R. Sans doute, il y avait de ces listes sur toutes les tables.

M. LE PRÉSIDENT. Rentrons, s'il vous plaît, dans la salle de l'Assemblée. Avez-vous entendu l'accusé Blanqui prononcer un discours à la tribune? — R. Je ne l'ai point entendu distinctement; l'impression que ce discours m'a laissée est qu'il était calme, habile dans la situation, et qu'il avait l'approbation d'un certain nombre de représentants.

M. LE PRÉSIDENT. Veuillez nous dire quelle est, selon vous, la corrélation qui existe entre les divers évènements du 15 mai, du 16 avril et du 17 mars.

M. LEDRU-ROLLIN. Quelques jours avant le 17 mars, le gouvernement provisoire avait, sur ma proposition, signé un décret pour faire disparaître les compagnies d'élite dans la garde nationale. Il y avait trois motifs de ce décret.

Le premier, c'était le niveau de l'égalité qui devait s'étendre sur tout le monde; le deuxième, c'est la dispersion des gardes d'une compagnie d'élite dans toute la circonscription du bataillon, ce qui rend leur réunion plus difficile.

Le troisième motif, c'est que ces compagnies choisies auraient conservé leurs cadres, leurs officiers, et que le flot populaire, qui allait modifier toute la garde nationale, en élargissant les rangs de tous côtés, se trouverait souvent en armes en face de ces compagnies d'élite, et qu'il en résulterait des malheurs : des coups de fusil pouvaient quelquefois en résulter.

Quoi qu'il en soit, les compagnies d'élite firent une manifestation, qui rencontra M. Arago sur la place de l'Hôtel-de-Ville. M. Arago prononça des paroles fort sensées pour blâmer cette réunion, et par un don de prescience il annonça une contre-manifestation qui eut lieu au milieu des chants de la *Marseillaise* et du *Chant du Départ*.

M. LE PRÉSIDENT. Ne savez-vous pas qu'une coterie, qu'une réunion quelconque ait voulu s'emparer de cette manifestation pour en profiter?

M. LEDRU-ROLLIN. Oui, parmi les délégués qui sont entrés à l'Hôtel-de-Ville, il y en avait quelques-uns qui étaient très violents et qui voulaient nous faire délibérer en leur présence sur l'éloignement de l'armée, sur l'éloignement de l'époque des élections, et sur plusieurs autres questions; mais la majorité des délégués était dans une attitude calme et fraternelle.

Je citerai dans cette majorité Sobrier, Flotte, Blanqui. Nous restâmes; Louis Blanc répondit même que le gouvernement provisoire saurait mourir, mais non délibérer sous une semblable pression.

M. de Lamartine fit à son tour un beau discours, comme sont tous ses discours, mais d'une éloquence tempérée, car la solution pacifique que nous désirions était déjà dans tous les esprits. Les délégués redescendirent, et le cortège s'écoula avec un enthousiasme complet pour la République et pour le gouvernement provisoire, qui en était alors la personnification.

M. LE PRÉSIDENT. Veuillez nous dire ce que vous savez sur la journée du 16 avril.

M. LEDRU ROLLIN. Une réunion immense avait lieu au Champ-de-Mars. J'étais renseigné de dix minutes en dix minutes sur ce qui s'y passait. Tout était paisible dans la matinée.

A dix heures un quart on organisa une démonstration sur l'Hôtel-de-Ville. Il pouvait y avoir du danger; quelqu'un pouvait vouloir profiter de cette réunion. Je voulus appeler le peuple entier, c'est-à-dire la garde nationale, pour que le peuple entier jugeât les évènements. Si cela était à faire, je le ferais encore.

J'allai donc chez M. de Lamartine, qui avait de son côté les mêmes renseignements que moi. Le rappel fut battu et le peuple entier, c'est-à-dire la garde nationale dans laquelle j'avais moi-même fait distribuer 80 000 fusils pour armer autant de citoyens, le peuple entier vint au secours du Gouvernement provisoire, et la première et la plus nombreuse légion que nous vîmes accourir fut la 12e avec son brave colonel Barbès à sa tête.

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre ne fut-il pas signé d'arrêter Blanqui? — R. Oui, mais il n'a pas été mis à exécution. C'était le 23 avril, il y avait une immense revue; devant une réunion de cent mille hommes armés, un homme n'était rien, et j'ordonnai à Caussidière de laisser cet homme.

Les chefs des clubs venaient souvent nous dire que Blanqui était un homme dangereux, et nous offrir le secours de leurs sections armées.

D. Il fallait qu'il en fût ainsi, car quelques jours après vous avez signé l'ordre d'arrêter Blanqui. — R. Oui, c'est vrai, deux fois cet ordre a été donné par le gouvernement.

Le témoin donne ensuite quelques détails qui n'apprennent rien de nouveau relativement à l'existence de la maison Sobrier.

Interpellé sur le rôle qu'a joué M. Courtais le 15 mai, le témoin rappelle qu'il était si convaincu de son innocence que le lendemain de l'arrestation du général il était allé lui serrer la main, parce que, dit-il, non seulement le général n'avait pas failli à l'honneur le 15 mai, mais parce que depuis le 24 février il avait rendu à la République et à l'ordre les services les plus signalés qu'on a oubliés.

On a parlé d'ordre de battre le rappel envoyé à M. le général Courtais et non exécuté par lui ; ce qu'il y a de certain, c'est que beaucoup de représentants, lors de l'envahissement, sont allés trouver M. le président de l'Assemblée pour le supplier de ne pas faire battre le rappel. Le lendemain on veut souvent faire de l'héroïsme, mais la vérité n'en est pas moins là.

Maintenant je demande à ajouter un mot, une explication relative à Caussidière et à Louis Blanc. Après le 15 mai, le procureur-général de la République conclut à ce que des poursuites fussent dirigées contre eux. Il déclara même à la commission exécutive que, si ses conclusions n'étaient pas adoptées, il donnerait sa démission. Comme jurisconsulte, je m'opposai à ces poursuites; je m'y opposai ensuite par des considérations politiques; et, quoique le procureur-général fût de mes amis, je demandai sa destitution. Il donna sa démission.

En juin, on a cherché à raviver les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière. Pour moi, alors pas plus qu'antérieurement, il n'y avait pas juridiquement lieu à poursuivre, et je le déclarai.

Me RIVIÈRE, défenseur de l'accusé Vilain. Je demanderai à M. Ledru-Rollin si, aux yeux du gouvernement provisoire, la maison Sobrier ne s'était pas établie pour défendre la République contre des tentatives de régence?

M. LEDRU-ROLLIN. Je ne connaissais pas le citoyen Sobrier avant le 24 février. M. Lamartine, alors que des craintes étaient exprimées au sujet de l'existence de la maison Sobrier, répondit que Sobrier était dévoué à la République. J'ai vu deux fois le citoyen Sobrier au ministère de l'intérieur, et je dois dire qu'il a protesté devant moi de son dévouement au gouvernement provisoire.

Me RIVIÈRE. N'y avait-il pas d'autre établissement, d'autre club qui s'était fondé dans le même but?

M. LEDRU-ROLLIN. Il y avait le club armé des Droits de l'Homme qui se tenait en permanence, et qui, dans plusieurs circonstances, a fait au gouvernement provisoire la déclaration qu'il le défendrait quand même.

UN JURÉ. M. Ledru-Rollin pourrait-il dire dans quelle situation se trouvait le colonel Saisset vis-à-vis du général Courtais?

M. LEDRU-ROLLIN. M. Courtais a demandé au gouvernement provisoire la destitution de M. le colonel Saisset, sous peine de donner sa démission. Cette demande avait été provoquée par des résistances inexplicables dans l'exécution des ordres de la part de M. Saisset. Je dois dire qu'à mes yeux les ordres donnés ont été paralysés par la résistance passive de M. Saisset.

Le témoin, répondant à diverses questions posées relativement à l'envahissement de la salle, émet l'opinion que toute résistance lui paraissait impossible le 15 mai, alors surtout qu'il se rappelait que le 24 février douze à quinze cents hommes seulement avaient envahi la chambre des députés, malgré la présence sur la place de la Concorde de plusieurs régiments de cavalerie et d'infanterie.

Me BAROCHE. M. Ledru-Rollin ne sait-il pas que les officiers supérieurs qui commandaient ces troupes avaient reçu l'ordre de ne pas opposer de résistance?

M. LEDRU-ROLLIN. J'ai une opinion tout à fait opposée, et, du reste, ce qui la justifie, c'est ce qui s'est passé au Château-d'Eau, où plusieurs de mes amis ont été tués ou blessés.

La séance continue.

PETITE CORRESPONDANCE.

Orléansville. — M. G. — Reçu les 100. — Nous prenons bonne note. — Souv. à tous.

Le Locle. — M. A. J. D. — M. E. C. répondra sous peu de jours à M. B. — De nombr. et import. occup. l'ont empêché de le faire jusqu'ici.

Nîmes. — M. J. B. — Reçu les 28.20. — Nous attend. les détails ann.

Alger. — M. M. — Nous avons pris note des ab. et avisé M. J., qui vous remercie d'av. de vos soins. — Mille am.

Bourse du 20 mars.

Après trois jours de baisse vient une réaction naturelle en hausse ; elle s'est faite aujourd'hui. Le 5 p. 0/0, de 82 05 tombe à 81 60, pour remonter au plus haut cours, à 83 fin courant, avec une hausse de 1 fr. sur hier.

La Banque de France, qui était à 2240, descend à 2190, mais elle se relève à 2235, en ne perdant que 5 fr. sur la Bourse précédente.

Le 3 p. 100, de 51 50 fléchit à 50 90 pour se relever aussi et finir à 52 25, avec 75 c. d'amélioration.

Les chemins de fer s'améliorent tous.

Orléans, de 830 gagne 7 50 à 837 50.

Avignon-Marseille flotte entre 200 et 205, dernier cours.

Le Nord, de 432 s'élève à 438 75, avec 6 75 de boni.

Le marché prend une tournure à la hausse, et l'on voit pour demain des cours meilleurs.

A l'instigation des puissances, on dit que l'armistice est prorogé au 15 avril, et que la France et l'Angleterre, à cette condition, garantissent à Charles-Albert Parme, Plaisance et Modène. Cette nouvelle mérite confirmation, quoique rapportée par des personnes influentes.

L'industrie reparaît. Les mines de la Loire font 280 et le zinc Stolberg 550.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	51 50	52 25	50 90	52 25
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0	82 05	83 »»	82 60	83 »»

20 mars. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	52 »» »»	4 Canaux avec prime	1025 »»
— Emprunt 1847-1848	»» »» »»	Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	82 50 »»	Caisse hypothécaire	120 »»
4 1/2 0/0 du 22 mars	»» »» »»	Emprunt d'Haïti	260 »»
3 0/0 j. du 22 septembre	»» »» »»	Espagne, dette active	16 50
Actions de la Banque	2235 »» »»	— dette passive	»» »»
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	»» »»
Récép. Rothschild	68 »»	Emprunt portugais 5 0/0	»» »»
3 0/0 de l'Etat romain	65 »»	— — 3 0/0	30 »»
5 0/0 belge 1840	89 »»	2 1/2 hollandais	»» »»
— — 1842	89 »»	Zinc Vieille-Montagne	2650 »»
— 4 1/2	80 25	H. de la Grand-Combe	»»» »»
— Banque (1835)	»» »»	Emprunt du Piémont	830 »»
Obligations de la Ville	1160 »»	Lots d'Autriche	»»» »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	415 »»	415 »»	Orléans à Bordeaux	407 50	407 50
Versailles, rive droite	190 »»	192 50	Du Nord	332 50	336 73
— rive gauche	450 »»	457 50	De Paris à Strasbourg	358 75	330 »»
Paris à Orléans	83[illegible] »»	837 50	Tours à Nantes	328 75	»»» »»
Paris à Rouen	5[illegible] »»	507 50	Paris à Lyon	»»» »»	»»» »»
Rouen au Havre	280 »»	280 »»	Montereau à Troyes	»»» »»	»»» »»
Avignon à Marseille	2[illegible]5 »»	205 »»	Dieppe à Fécamp	»»» »»	»»» »»
Strasbourg à Bâle	105 »»	103 75	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	315 »»	342 50	Bordeaux à la Teste	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boulogne	»»» »»	280 »»			

L'un des gérants : G. TANDON.

Spectacles du 21 mars.

THEATRE DE LA NATION.—Le Violon du Diable.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—La Paix à tout prix.
OPERA COMIQUE.—Le Val d'Andorre.
ODEON.—Strafford, les Viveurs.
THEATRE-HISTORIQUE.—La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE.—Ma Tabatière, 1re repr. ; la Danse des Ecus, O Amitié !
VAUDEVILLE.— La Propriété, la Foire aux idées, Roger, le Moyen.
THEATRE MONTANSIER.— La Cornemuse du diable, Si Jeunesse savait, l'Omelette, la Garde-Malade.

Imprimerie LANGE LEVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 80 — EDITION DU MATIN. — Jeudi 22 mars 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . . 6 f.
Six mois. . . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 21 MARS.

Nous trouvons ce soir dans la *Gazette de France* les détails sur l'évènement si grave qui s'est passé aujourd'hui à l'Assemblée :

Plusieurs incidents graves et sans précédents se sont élevés aujourd'hui à l'Assemblée nationale.

Dès le début de la séance, M. Crémieux, au nom de la majorité de la commission de la loi sur les clubs, a déclaré que cette même majorité, en présence de la violation de la constitution, se retirait complètement et ne faisait plus partie de la commission.

Bientôt la résolution de s'abstenir a été prise par un grand nombre de membres de la gauche, et lorsque le second paragraphe de l'art. 1er de l'amendement de la minorité de la commission a été mis aux voix, 422 membres seulement ont pris part au vote.

Le scrutin était donc nul.

Pendant qu'on procédait au dépouillement des bulletins, 250 membres de la gauche environ sont allés tenir séance dans l'ancienne chambre des députés.

Cette séance n'avait pas de président officiel, quoique plusieurs des dignitaires du bureau de l'Assemblée nationale y assistassent avec M. Marrast.

Les questions qui se sont agitées à cette tribune étaient de la plus grande violence, et nous n'avons à cet égard qu'un regret, celui que la France entière n'ait pu entendre les orateurs, même les plus modérés dans leurs conclusions.

Parmi les membres de l'Assemblée qui ont suivi la minorité dans l'ancienne salle, on nous a cité MM. Cavaignac, Senard, de Lamoricière, Armand Marrast, Charras, Vaulabelle, Goudchaux, Havin, Carnot et autres.

MM. Goudchaux, Crémieux, Senard, Lagarde, Pascal (d'Aix), Perrée et autres orateurs ont occupé la tribune.

M. Goudchaux a prononcé un discours violent dans les termes, bien que contraire à l'abstention dans ses conclusions.

« La violation de la Constitution est flagrante, a-t-il dit, mais la question est de savoir si le peuple la comprendra comme nous en ce moment, et si aujourd'hui il nous suivra dans la rue. »

M. Crémieux a dit aussi, lui, que la violation de la Constitution était évidente, et qu'on se rendrait aussi bien complice de cette violation en mettant dans l'urne des billets bleus qu'en y mettant des bulletins blancs.

La commission a fait son devoir, a-t-il ajouté, c'est à la minorité à voir, après qu'elle y aura réfléchi avec sagesse et maturité, si le temps est venu de faire le sien. Au 24 février, aucun de nous ne croyait que le peuple fût prêt, et cependant le peuple se trouva prêt. Il ne faut pas nous dissimuler, cependant, que l'abstention est une mesure d'une extrême gravité, et on ne peut conséquemment y apporter trop de prudence et de réserve.

MM. Senard, Lagarde et Perrée ont parlé contre l'abstention, mais tout en déclarant que la constitution était audacieusement violée.

M. Pascal, d'Aix, s'est prononcé avec énergie en faveur de l'abstention. La conduite de la gauche serait ridicule et puérile, a-t-il dit en finissant, si, après avoir fait la démonstration solennelle qu'elle vient de faire, elle reculait.

Après ces discours, la réunion s'est prononcée contre l'abstention ; mais elle a décidé en même temps qu'elle publierait une protestation énergique contre ce qu'elle appelle la violation de la constitution.

Nous recevons à 11 heures du soir la pièce suivante :

Protestation.

L'art. 1er de la loi sur les réunions publiques est une violation de la Constitution.

Nous avons protesté par notre vote, nous avons protesté par notre abstention, et nous persisterons à nous abstenir, parce que nous ne voulons participer en rien à cette loi, qui est un attentat flagrant aux droits naturels et aux droits écrits dans la Constitution.

Les représentants du peuple soussignés :

Antoine. — Arago (Etienne). — Arnaud (Var). — Astaix. — Baune. — Bayard (Drôme). — Benoît. — Bertholon. — Bourzat. — Brard. — Bravard (Toussaint). — Breymon. — Brives. — Bruys. — Buvignier. Calès. — Champy. — Cholat. — Clément-Auguste. — Dain. — David (d'Angers). — Delbetz. — Demontry (James). — Deville. — Detours. — Doutre. — Dubarry. — Ducoux. — Durrieu (Paulin). — Fargin-Fayolle. — Forel Carlos. — Gambon. — Gent. — Gloxin. — Greppo. — Jeandeau. — Joigneaux. — Joly (Haute-Garonne). — Joly (Edmond). Kœnig. — Labrousse. — Ledru-Rollin. — Laflize. — Lagrange. — Lamennais. — Lasteyras. — Lefranc (Pierre). — Leroux (Pierre). — Madet. — Mathieu (Drôme). — Maichain. — Medal. — Menaud. — Mie. — Morhery. — Mullé. — Ollivier-Démosthène. — Pegot-Ogier. — Pelletier. — Penières. — Perdiguier. — Picas. — Pin-Alzear. — Proudhon. — Pyat (Félix). — Raspail (Eugène). — Raynal. — Renou. — Reverchon. — Rey (Martin) — Rey (Drôme). — Reynaud-Lagardette. — Richard (Cantal). — Robert (Yonne). — Saint-Gaudens. — Schœlcher. — Sarrut (Germain). — Signard. — Terrier. — Vignerte. — Yves.

21 mars 1848.

Assemblée Nationale.

LA COMÉDIE HUMAINE.

Au commencement de la séance, la gauche républicaine avait pris un parti énergique, celui de s'abstenir de consacrer, par un second vote, la violation de la Constitution opérée, la veille au soir, par la majorité. Par ce moyen, la majorité se trouvant en nombre insuffisant pour la validité du vote, la loi contre les clubs n'eût pu être achevée.

Mais, au milieu de la séance, la gauche a changé de résolution et est venue apporter ses bulletins bleus dans l'urne : la suppression des clubs s'est ainsi trouvée confirmée à une plus grande majorité encore que celle de la veille.

Nous regrettons que la gauche n'ait pas persisté. Toutes les fois que la Constitution est mise en question, la minorité a droit de ne pas coopérer à cette violation en refusant sa participation au vote. Dans la voie où est engagé le parti réactionnaire, c'est là un principe important à établir, puisque, avec quelques raisons plus ou moins bien colorées, il ne serait pas un article de la Constitution qu'une majorité ne pût changer tout à son gré sous prétexte de l'interpréter.

Nous avons déjà soutenu ce principe important, qui est la sauve-garde des minorités, à l'occasion d'une retraite faite par la minorité, *M. Odilon Barrot en tête*, sous le règne de Louis-Philippe, dans la séance du 21 juillet 1847. Voici l'article que nous écrivions le jour même dans la *Démocratie pacifique* ; nous n'avons rien à en retrancher, rien à y ajouter :

La loi sur les chemins de Paris à Lyon a été adoptée aujourd'hui au scrutin par 194 voix contre 40. Ainsi, 234 députés seulement ont pris part au vote, c'est-à-dire deux de plus seulement que le nombre indispensable pour valider le scrutin, les membres de l'opposition de gauche s'étant retirés, dans la croyance que le défaut de votants ferait avorter le scrutin et renvoyer le projet à l'année prochaine.

Ce dessein, déjà annoncé ces jours derniers, a donné lieu, de la part du journal du ministère, à une polémique très vive contre l'opposition. — Disons aussi notre mot en passant.

La loi qui régit la société actuelle n'est certes point le droit humain et divin, le droit naturel harmonique. C'est un droit essentiellement passager et changeant, et qui, de quelque façon qu'on le considère, n'est que l'expression d'une ou plusieurs volontés individuelles à l'encontre d'autres individualités.

Rien n'exprime mieux cette essence que la règle des majorités : « Nous ne sommes pas d'accord : comment décider qui a tort ou raison ? Comptons-nous. Les plus nombreux seront censés avoir raison. La raison, la volonté de la majorité devient donc la raison, la volonté de la minorité. »

Certainement on ~~tranche ainsi la difficulté~~; toutefois, on a beau faire, la minorité subit, mais ne s'incarne pas cette raison, cette volonté extérieure ; elle proteste sans cesse et attend qu'elle devienne majorité à son tour pour faire prévaloir sa propre volonté.

Puisqu'on n'a pas trouvé d'autre moyen de constater la supériorité d'une idée sur une autre idée, que de compter les partisans de l'une et de l'autre, et que ce compte ne renverse en rien, n'affaiblit en rien l'idée la moins suivie, il s'ensuit que la loi quelconque, imposée par la majorité, est une contrainte, et ne peut jamais être acceptée par la minorité que comme un joug plus ou moins léger, plus ou moins supportable, mais la soumettant à une volonté qui n'est pas la sienne. En entrant profondément dans l'esprit qui a présidé à l'acceptation de la volonté de la majorité comme règle pour tous, il est sensible que cette règle ne peut subsister qu'à une seule condition : celle de n'être pas absurde, celle d'avoir égard autant que possible au vœu de la minorité.

Si donc la majorité, abusant de son nombre, veut imposer à la minorité sa volonté entière, si elle ne conçoit pas que la convention en vertu de laquelle elle l'emporte n'est qu'un temperament et ne vit que par les tempéraments ; si elle viole enfin d'une manière trop éclatante les idées, les intérêts, les sentiments de la minorite, il est évident que celle-ci a le droit d'user de tous les moyens en son pouvoir pour amortir l'effet de la convention. Lorsque de part et d'autre les choses vont trop loin, cela s'appelle une révolution.

Mais renfermons-nous strictement dans les limites étroites du gouvernement parlementaire. Supposons une Chambre où la majorité ne prenne jamais en considération les idées de la minorité, où elle l'opprime et ne suive que ses propres fantaisies ; supposons une Chambre où à la fin de toute discussion importante et à défaut de bonnes raisons, le ministre conclut toujours en disant : « Au surplus, comptons-nous. »

Ne sera-t-il jamais permis à la minorité de répondre : « Comptez-vous vous-même, et vous verrez que seuls vous ne formez pas la Chambre, que nous en sommes une partie intégrante, et que, puisque, nous absents, vous ne pouvez rien faire, il faut bien que vous nous comptiez pour quelque chose. Et, en effet, comment délibérant ensemble sur un pacte conventionnel, entendriez-vous réduire à néant les intérêts et la volonté d'une partie de cette Assemblée sous le compte brutal des votes ? La règle des majorités n'est qu'une transaction perpétuelle ; vouloir la transformer en loi absolue, c'est la dénaturer. »

Maintenant la question était elle assez importante pour que la gauche s'abstînt ? Oui, parce qu'il y avait un abus de majorité : le tort de la gauche a seulement consisté à mal faire son calcul et à ne pas voir qu'elle n'empêchait rien. Mais nous disons et soutenons que, dans toute discussion importante où il y aurait attentat à la majorité contre les intérêts représentés par la minorité, ce serait un droit, — ce serait même un devoir pour celle-ci de briser cet attentat par une abstention qui prouverait que la majorité n'a point de droit absolu.

Quel plus grand attentat pouvait être commis contre la Constitution que de violer l'art. 8 ? contre le peuple, que de lui interdire de s'assembler pour s'éclairer sur ses intérêts ?

Après le vote portant suppression des clubs, une discussion très confuse s'est engagée sur le plus ou moins d'étendue de cette suppression, et pour savoir quelles réunions seraient encore permises, qu'elles ne le seraient pas. L'Assemblée a alors semblé comprendre qu'elle s'était engagée dans un arbitraire sans fin, et les amendements proposés ont été renvoyés à un plus ample examen.

En tout cas, il est bon de constater que, sous la République et sous le règne de la réaction, ce sera une chose fort heureuse si nous parvenons à faire rétablir cet horrible article 291 du Code pénal, si maudit sous la Restauration, et qui ne permet les réunions non publiques qu'au dessous du nombre de 20 personnes. Cet article devient une arche de liberté en présence de MM. Odilon Barrot et Faucher, ex-libéraux qui ne veulent pas même nous le laisser.

O société perfectibilisée ! ô sciences vénérables de la Politique et de l'Economie politique ! ô hommes d'Etat blanchis dans le maniement des affaires ! ô Comédie humaine ! !

Les républicains-bonapartistes.

Le parti ou plutôt la coterie qui se pare de ce titre singulier, est complètement étrangère au vrai sentiment républicain. En voici une preuve de plus, M. Ducoux l'a portée aujourd'hui à la tribune.

Un M. Aristide Ferrere, qui a joué un rôle très actif dans l'élection de Louis-Napoléon Bonaparte, vient d'adresser plusieurs circulaires aux électeurs de la campagne qui en sont restés stupéfaits.

On lit à la fin de la cinquième circulaire :

Demander aux candidats portés sur la liste définitive une *déclaration* de dévouement *à la famille* de Napoléon, qui *seule* est compatible avec le principe de la démocratie de 89, et *seule* peut fonder aujourd'hui un gouvernement durable en France.

Voici la fin de la sixième circulaire :

Que votre drapeau électoral porte pour devise : Nouvelle génération, suffrage universel, EMPIRE électif et décennal.

A la PATRIE.

La *Patrie*, après nous avoir invité à une discussion sérieuse, nous avait répondu en trois lignes dédaigneuses, dans sa *revue des journaux*, que nous étions au pied du mur et qu'il fallait chanter sur nous un *de profundis*.

Nous avons eu parfaitement le droit de nous formaliser de cette manière d'accueillir nos explications après les avoir provoquées. La *Patrie* nous reproche maintenant d'avoir pris pour la véritable et définitive réponse de sa rédaction une simple escarmouche d'avant-garde, une *boutade innocente de sa revue des journaux*, puis elle nous réplique longuement sur un ton modéré avec lequel elle s'amuse à faire contraster la vivacité de notre dernière réplique.

Tout cela peut être adroit, mais la vivacité de notre réplique était motivée. Il n'y a pas deux journaux dans un journal. Quand la rédaction sérieuse veut discuter une question avec réflexion, gravité, elle interdit provisoirement cette question à la rédaction facétieuse. Les *aménités* de la *Patrie*, aménités qui ont provoqué, justifié les nôtres, n'étaient pas de nature à nous faire attendre d'elle la continuation d'une discussion digne de ce titre.

Dans son article sérieux, la *Patrie* déclare attendre la démonstration de tous les moyens par lesquels nous prétendons rendre le travail attrayant.

En promettant à la *Patrie* des indications, des aperçus, et même des développements sur la question du travail attrayant, nous n'avons pas eu la prétention de suppléer, dans les articles nécessairement morcelés d'un journal politique et quotidien, aux déductions enchaînées, aux *démonstrations* régulières, que comporte le livre seul.

La *Démocratie pacifique* a moins pour objet d'enseigner complètement la théorie phalanstérienne que d'amener ses lecteurs sur le terrain des principes et de l'étude. Nous avons récemment parlé du travail attrayant dans notre journal, nous en parlerons encore ; mais si la *Patrie*, qui a lu, dit-elle, tous nos livres, ne veut pas se décider à les relire avec plus d'attention que la première fois, nous craignons que nos colonnes ne puissent pas suffire à lui faire bien comprendre cette loi universelle de la *Série*, qui produit l'ordre et l'attrait dans la création tout entière, qui produirait l'ordre et l'attrait dans les relations humaines, si elle y était transportée.

La librairie phalanstérienne vient de publier une nouvelle édition de l'ouvrage intitulé : *Destinée sociale*, où la question du travail attrayant est traitée, ainsi que plusieurs autres. Nous adressons un exemplaire de cet ouvrage à la *Patrie*, qui voudra sans doute nous en accuser réception.

Malgré le caractère pacifique de notre idéal, de notre but, la *Patrie* persiste à nous croire dangereux pour trois motifs : nous prêchons l'absorption de toutes les industries par l'Etat ; — nous affirmons que le capital est aujourd'hui le tyran du travail ; — nous appuyons le Socialisme pris dans son ensemble, bien qu'il renferme, de notre aveu, beaucoup d'erreurs.

La *Patrie* nous attribue l'initiative de l'*absorption de toutes les industries par l'Etat*.

Nous n'acceptons pas cette formule. En contemplant les plaies actuelles du commerce et de l'industrie, pénétrés de la nécessité d'améliorer cette situation, en dehors même de toute réalisation du phalanstère, nous trouvons très légitime et très urgent, non pas d'attribuer à l'Etat aucune industrie, mais de mettre l'Etat, les départements et les communes en possession de la fonction de *circulation*, de faire jouer à l'Etat son rôle, qui est d'assurer et d'éclairer le mouvement général et les relations des différents ordres de travaux, sans accaparement, sans agiotage, sans usure, sans concurrence anarchique et ruineuse. La fonction de circulation se divise en plusieurs branches : routes, canaux, chemins de fer, roulage, banque, assurances, bureaux de placement, et statistique industrielle.

Voilà ce qui appartient à l'Etat, voilà ce qui ne peut sans abus, sans déperditions et sans péril, rester aux mains des particuliers. Si notre opinion à cet égard est la vérité, ce n'est pas ceux qui la soutiennent qui sont responsables des perturbations sociales, mais bien ceux qui la repoussent ; si notre opinion est fausse, qu'on le prouve en réfutant les raisons que nous avons mille fois alléguées.

Nous avons énuméré les fonctions naturelles de l'Etat. Quant à l'agriculture, quant à l'industrie, quant au commerce, nous ne songeons nullement à les lui attribuer. La *Patrie* s'écrie, en parlant de la *Démocratie pacifique* :

Est-ce nous qui devons lui apprendre que Fourier trouve dans l'anéan-

tissement de l'industrie commerciale une de ses plus *grandes économies de ressort.*

D'abord, le commerce ne créant rien, n'est pas une industrie, ensuite Fourier ne veut nullement anéantir, nous ne dirons pas l'industrie, mais la fonction commerciale. La distribution des produits aux consommateurs sera toujours une fonction nécessaire à la société; mais Fourier veut anéantir le *parasitisme commercial*, c'est-à-dire la multiplication des agents commerciaux au-delà du besoin social.

Cette multiplication de parasites est une plaie impossible à nier. Les légions d'hommes qui sans créer, sans améliorer les produits, sans les transporter même d'un lieu à un autre, les achètent uniquement pour les revendre plus cher, constituent le plus immense, le plus dispendieux et le plus démoralisateur des ateliers nationaux. Si la *Patrie* pense le contraire, qu'elle le prouve.

Pour ramener l'agence commerciale à ses proportions légitimes, Fourier ne propose pas l'absorption du commerce par l'Etat; mais la constitution d'associations parfaitement volontaires entre les producteurs, associations qui s'appellent *comptoirs communaux* dans leur premier degré d'organisation, qui seraient des phalanstères à un plus haut degré d'organisation. Ces associations limitent le nombre des commerçants et les réduisent au rôle de commissionnaires, mais sans avoir besoin pour cela d'aucune contrainte officielle.

Vient maintenant le deuxième grief, notre opinon sur le capital.

Nous n'ignorons pas, dit la *Patrie*, que le Fouriérisme admet le Capital, et que cet instrument de travail obtient dans la rétribution phalanstérienne les trois douzièmes du bénéfice, quand les quatre douzièmes sont donnés au Travail et les cinq douzièmes au Talent (reste à savoir ce qui est Travail et Talent; ce qui est Talent et Capital, et quels sont les moyens de débrouiller tout cela autrement que par la liberté).

Ici la *Patrie*, en voulant parler avec trop de précision, est mal servie par sa mémoire, la proportion indiquée par Fourier est celle-ci : 4/12e au capital, 5/12e au travail et 3/12e au talent. Cette formule au surplus n'est pas une règle impérative, mais une moyenne, un exemple donné, la liberté des conventions devant, dans la commune sociétaire, déterminer la part de chaque élément producteur, ainsi que le demande la *Patrie* à qui les procédés des répartitions phalanstériennes ne paraissent nullement familiers.

Ici vient le reproche d'avoir contribué à répandre *cet affreux préjugé* que le capital est le tyran du travail.

Ce *préjugé* n'est qu'une triste vérité, et personne ne l'a dit plus énergiquement que le président actuel de la République, M. Louis Bonaparte, dans son cours sur le *Paupérisme*. Oui, nous le maintenons, tant qu'on verra le capital rare et cher, tant que le prolétaire n'aura pas la certitude de vivre toujours en travaillant, tant qu'il devra se contenter d'un chétif salaire et laisser au capital seul les bénéfices industriels, le travail sera tyrannisé, asservi, exploité par le capital : c'est la vérité, nous ne pouvons la taire.

Toutefois, comme il est possible d'émanciper le travail par l'association, en conciliant ses intérêts et ses droits avec ceux du capitaliste, la publicité donnée par nous, par M. Louis Blanc et par le président de la République à l'exploitation actuelle du travail par le capital, n'aurait eu aucune espèce de danger, si la majorité de l'Assemblée nationale s'était montrée disposée à l'examen et à l'application des solutions données par la science sociale à ces problèmes.

Troisièmement enfin, reprend la *Patrie*, la *Démocratie pacifique* nous semble justifier sa conduite dans l'agitation issue de février, par un autre sophisme : elle avoue que le socialisme, tel qu'il est produit, était un composé d'erreurs et d'illusions ; et elle croit avoir bien agi en surexcitant ces erreurs et ces illusions ! Comment ne voit-elle pas que ce voyageur-là est le plus sage, qui, avant de s'embourber, s'arrête et réfléchit de quel côté peut surgir la lumière conductrice. C'est parce que nous recherchons avant tout quelque chose *d'effectif* en faveur des classes ouvrières, que nous n'avons cessé de la prémunir contre l'effet de mirages entraînants.

Nous avons dit qu'il y avait beaucoup d'erreurs dans ce qu'on appelle aujourd'hui le socialisme, nous sommes en ceci d'accord avec tous les socialistes; mais nous avons dit aussi que là était le parti du progrès et de l'avenir, que là était le germe de la vérité. Les hérétiques du 16e siècle s'anathématisaient réciproquement, et cependant ils faisaient une œuvre commune, une œuvre providentielle, résultat nécessaire des abus de l'Eglise romaine, ils faisaient le protestantisme.

Les philosophes du 18e siècle se combattaient et se dénigraient; pourtant ils faisaient une œuvre collective, une œuvre émancipatrice et divine, ils faisaient la révolution française.

Il en est de même du socialisme contemporain en présence de la vieille société. Dans les deux camps on trouve l'incohérence, comme à la fin de la nuit on trouve encore les ténèbres des deux côtés de l'horison; il y a pourtant un côté d'où sortira le soleil, et plus vous aurez les yeux fixés dans cette direction, plus vous verrez poindre la lumière; la diversité dans les parties constitutives de la réaction, c'est la décomposition d'un vieux corps qui se dissout; la diversité, la contradiction dans le socialisme, c'est la lutte féconde des éléments qui doivent constituer un nouveau monde.

Après avoir reproduit les détails donnés par nous sur le futur essai, la *Patrie* ajoute :

A combien l'Ecole sociétaire évalue-t-elle la somme nécessaire pour installer les essaims d'enfants, et la somme encore nécessaire pour installer leurs familles? Ces familles existent-elles? sont-elles prêtes à confier à M. Considerant leurs enfants, et à les suivre plus tard sur la lieue carrée d'expérimentation? A combien la *Démocratie pacifique* évalue-t-elle la mise de fonds des phalanstériens, et le coût probable de cette expérience pour l'Etat? Combien doit durer l'éducation des essaims?

L'Ecole sociétaire estime que la partie de bâtiments nécessaires à l'installation de la première émigration de 500 personnes environ, ne peut pas s'évaluer à moins de 1 500 000 francs, et que cette œuvre exigerait encore en meubles, machines, outils, avances d'entretien, une somme de 2 000 000.

Comme à nos yeux cette première partie de l'expérience suffit pour décider du sort de l'entreprise tout entière, nous n'avons pas besoin de présenter ici d'autres chiffres. Quant au personnel, il s'en offrira, il s'en offre déjà plus que nous n'en pourrons accepter; nous ne pouvons évaluer la mise de fonds des phalanstériens et des hommes qui nous sont sympathiques, avant de leur avoir fait un appel.

Quant à la durée de l'expérience, nous ne comprenons guère qu'on nous demande de la fixer rigoureusement, mille éventualités peuvent en modifier le terme. Nous pensons toutefois que deux années suffiraient pour que l'opinion publique se fixât sur la valeur du premier degré de réalisation.

Mais franchement ces questions, faites pour une commission spéciale, et dont la solution dépend de circonstances secondaires sont-elles maintenant la première chose à résoudre? L'important serait de se familiariser d'abord avec notre but, avec nos principes, et d'apprécier dans son ensemble le caractère de l'œuvre que nous tentons. Eh bien, la *Patrie* n'a de cet œuvre et de ses conditions fondamentales qu'une teinte vague, tout son article nous le prouve. Qu'elle prenne donc la peine de compléter par quelques lectures les renseignements que nous ne lui donnons pas ici; qu'elle nous demande des livres, qu'elle vienne voir nos plans, et quand elle sera suffisamment édifiée sur la nature de l'établissement que nous appelons commune sociétaire, elle sera beaucoup moins disposée qu'elle ne peut l'être aujourd'hui à s'effrayer de nos chiffres, à trouver nos demandes exagérées.

Nouvelles d'Italie.

Le gouvernement sarde vient d'ordonner la levée en masse de tous les Lombards.

— Le lieutenant-maréchal autrichien Thurn a adressé une proclamation aux habitants de Plaisance; elle commence ainsi :

« L'armistice est dénoncé. Dans les circonstances actuelles, tout rassemblement dans les rues devra se séparer à la première sommation; s'il ne se sépare pas, on fera usage de la force.

» Dès neuf heures du soir, toutes les boutiques, les cafés, etc., devront être fermés; chacun devra rentrer chez soi.

» Nul ne pourra sortir de la ville sans passeport visé par le commandant de la place.

» Toutes les familles devront avoir chez elles au moins pour cinq jours de provisions, sous risque d'être expulsées de la ville.

» Au premier coup de canon, ou en cas d'alarme quelconque après sept heures du soir, on éclairera les fenêtres, et dans ce cas tout le monde devra rentrer chez soi. Quiconque commettra un acte d'aggression contre la troupe ou contre un militaire sera fusillé. »

ROME, 10 *mars*. — On a arrêté l'évêque de Gubbio, celui d'Orvieto et l'archevêque-cardinal de Fermo. L'évêque d'Orvieto a été conduit à Rome dans le château de Saint-Ange. Les deux autres ont été menés dans la forteresse d'Ancône. Ils excitaient publiquement par la presse les peuples à la révolte, et ils ne cessaient pas de calomnier la République.

— On nous assure, dit l'*Alba* du 13, que le comité exécutif romain a donné l'ordre d'arrêter le cardinal de Angelis, archevêque de Fermo, comme chef d'un complot réactionnaire. Ce soir, nous avons vu au café Ruspoli plusieurs soldats napolitains qui ont quitté l'armée du Bourbon, pour ne pas avoir à combattre contre leurs frère de Rome. Il n'est pas besoin de dire combien ils ont été entourés et fêtés aussitôt que l'on connut la cause qui les avait amenés parmi nous.

ALEXANDRIE. — Le roi Charles-Albert est arrivé ici. Les artilleurs de la garde civique ont tiré 101 coups de canon en son honneur.

GAETE, 7 *mars*. — Hier, S. S. s'est rendue à bord de la frégate espagnole *la Ville de Bilbao*, portant le pavillon du commandant des forces maritimes espagnoles dans ces mers, le brigadier Bustillo.

Le brigadier Bustillo a reçu le saint-père à genoux au pied de l'escalier, puis il a donné la main au saint-père pour l'aider à monter. L'état-major en grande tenue attendait le saint-père. Il a été rendu au pontife tous les honneurs appartenant à ce souverain, et les matelots et soldats ont mis un genou à terre.

Le pape, après avoir donné à tous sa bénédiction, a examiné le bâtiment. Il a fait l'éloge de la belle tenue de l'équipage, et il est descendu dans la chambre du commandant, où tous les officiers du bâtiment ont été reçus. Le pape a voulu voir les malades, auxquels il a adressé des encouragements en langue espagnole. Il a voulu goûter du pain des matelots, qu'il a trouvé excellent. Ceux-ci se sont partagés ensuite entre eux, comme une sainte relique, le morceau qu'il avait rompu. Lorsque quelqu'un de sa suite lui a dit, le pontife a été très ému. Il a accepté ensuite une collation du commandant, servie avec une extrême élégance. Il a ensuite admis l'équipage à lui baiser les bieds. Chaque classe de marins et de soldats était représentée par un homme.

Conséquences probables de l'alliance Italo-Madgyare.

Le gouverneur de Vienne publie, en date du 13, un bulletin de l'armée annonçant la retraite de Bem vers Marowasakely. La vérité est que les insurgés sont toujours maîtres de la Transylvanie, et que les Szeklers bloquent étroitement Kronstadt.

En Hongrie même, les impériaux sont tellement affaiblis, qu'on peut s'attendre à les voir bientôt évacuer le pays. Des troupes ont dû être envoyées de Pesth, le 12, par le bateau à vapeur, dans les environs de Szolt et de Kalocsa, où les généraux Perczel et Battiany viennent d'organiser la landsturm.

Des voyageurs arrivés de Vienne à Berlin, y ont apporté une nouvelle qui serait de la plus grande importance si elle se confirme.

Presbourg serait tombé au pouvoir des Hongrois

Nous savons de bonne source que la camarilla d'Ollmütz, manquant pour ainsi dire des moyens nécessaires pour continuer la guerre en Hongrie, n'a plus d'espérance que dans la Russie, sur laquelle elle compte plus que jamais pour occuper la Transylvanie, et au besoin la Gallicie et la Hongrie, ce dernier pays devant être ouvert aux troupes russes dans le cas d'une déroute de Radetzki en Italie.

Ce qui prouve le dénuement de l'Autriche, c'est que, malgré tous ses efforts pour augmenter l'effectif de son armée, qui devait être portée à la fin de mars à 700 000 hommes, elle a eu toutes les peines du monde à maintenir le chiffre de 400 000 hommes, qui n'a pas encore été dépassé jusqu'ici, et qui serait bien loin de suffire dans l'état de dissolution et de déchirement où se trouve actuellement la monarchie.

Faute d'un renfort de 50 000 hommes pour poursuivre ses exploits en Hongrie, Windisgraetz s'est retiré, ne voulant pas jouer devant les Madgyars le rôle ridicule de général sans argent et sans soldats. Il s'en est allé en Illyrie organiser une armée de réserve, dont le quartier-général est fixé à Trieste. De ce point central entre la Hongrie et la Haute-Italie, le général bombardeur empêchera les Italiens de correspondre avec leurs alliés hongrois, car il faut s'attendre à ce que les Madgyars, maîtres de Pesth, enverront aussitôt au secours de Venise un corps d'armée qui s'entendra avec l'armée piémontaise pour prendre les Autrichiens entre deux feux. Il sera peut-être donné à l'Europe de voir un spectacle étrange: le vieux tschèke Radetzki pris comme dans une tenaille entre les deux polonais Chrzanowski et Dembinski.

Quelque hasardé que semble d'abord le projet d'une invasion hongroise en Italie, on le comprend cependant d'autant mieux que l'on est assuré d'avance que la marche d'une armée madgyare serait plutôt favorisée que contrariée par les Slaves de l'Illyrie. Les Croates sont fatigués du rôle infâme que leur fait jouer la camarilla d'Ollmütz.

L'ingratitude et la mauvaise foi de la cour les révoltent, et ce n'est pas sans raison qu'ils comparent leur pays dépeuplé et désert au citron de la fable, dédaigneusement rejeté lorsqu'on a exprimé jusqu'à la dernière goutte de son jus. La Croatie est si misérable aujourd'hui, que, le voulût-elle encore, il ne lui serait plus possible d'être pour l'Autriche une pepinière de soldats.

Quant aux autres Slaves du Sud, leur animosité contre le gouvernement n'est pas moins grande que celle des Croates.

Les Serbes alliés ont repassé leur frontière, et les Serbes autrichiens du Banat (les Raitzes) ne veulent plus faire la guerre aux Hongrois. Le patriarche Rajachich, a qui Windisgraetz avait ordonné de faire dissoudre la garde nationale et de rétablir l'ancien ordre de choses, a répondu qu'il ne voulait ni ne pouvait exécuter un pareil ordre, et qu'il se démettrait plutôt de sa dignité. On voit que Windisgraetz aura de la peine à réunir les éléments d'une armée illyrienne.

Tandis que la détestable politique de la camarilla d'Ollmütz pousse ainsi les Slaves du sud à se réconcilier avec leurs ennemis les Madgyars, elle a amené d'un autre côté les Tschèkes à fraterniser avec les Allemands. Chose étonnante, l'orateur Schuselka, ridiculisé et chansonné l'année dernière par ses compatriotes de Bohême pour avoir voulu prendre part aux travaux du parlement de Francfort, est devenu aujourd'hui un personnage cher au peuple. Les Tschèkes iront donc à Francfort, non pas, il est vrai, pour soutenir la candidature de Frédéric-Guillaume, mais pour proclamer la République.

Une affreuse nouvelle, que nous avons peine à croire, a été apportée à Berlin par des voyageurs arrivés de Vienne : Schuselka aurait été fusillé le 15 dans cette ville. Si ce bruit se confirme, malheur à l'aristocratie autrichienne, car la Bohême aurait aussi à venger son Robert Blum.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)

Nous avons sous les yeux trois lettres : de Berlin, 17 mars, de Dresde, 16, et de Cracovie, 16, dont nous donnons les extraits suivants :

On savait à Berlin le 17 la prise de Kerskemet, que l'on considérait comme extrêmement avantageuse. La disgrâce de Windisgraetz, résultat de la désastreuse affaire de Kapolna, était commentée dans un sens favorable aux Hongrois. La Prusse arme *ostensiblement* pour reprendre les hostilités avec le Danemarck; mais on craignait qu'avant de ceindre le diadème impérial, le roi de Prusse voulût tenter un dernier effort en faveur de l'Autriche.

En général, le roi de Postdam n'inspire aucune confiance aux patriotes, et l'on considère sa prétendue rupture avec le czar comme un masque de circonstance. La Prusse s'en inquiète peu et les provinces marchent bien.

Sur la foi du courrier arrivé le 7, je me suis empressé de vous annoncer la prise de Pesth. Aujourd'hui encore ce bruit circule, mais bien que très-probable, le fait n'est peut-être pas encore accompli. C'est Stahl qui était tombée le 5 au pouvoir de Dembinski, et comme l'*Albe royale* a été le lieu du couronnement et de la sépulture des rois de Hongrie, qu'il y a rapport dans les deux noms, qui ne sont chacun que d'une syllabe, on a dit ici : La capitale de la Hongrie est prise. D'où l'erreur.

Les armements se font ici avec une célérité peu en harmonie avec l'indolence proverbiale des Saxons. Mille bruits circulent à cet égard. Je vous en tiens compte. Ce dont vous pouvez être *on ne peut plus sûr*, c'est qu'un train considérable d'artillerie a été pris aux Autrichiens à six milles de Pesth, que Zeitbert et de Grammont ont été faits prisonniers, que deux officiers supérieurs ont été tués, et que l'un d'eux est parent de Jellachich. Celui-ci est parti pour le Sud. On pense qu'il veut se faire élire chef indépendant, afin d'agir plus tard avec un caractère national. Qui vivra verra. Son concours serait excellent sans doute, mais nos généraux s'en passeront, croyez-le bien. Ce mot presque rectificatif est écrit à la hâte, car je ne veux pour rien au monde vous induire en erreur. A bientôt donc.

S'il n'a pas pris le thé servi pour Windisgraetz, Dembinsky a eu festin complet. Il nous a tenu parole, et malgré la surveillance la plus active de la police, nous avons célébré l'honneur des journées depuis le 24 février au 5 mars. Quels résultats, mon cher Julien, et quel dommage que tu nous aies quittés si tôt! Szolnoch, Szegled, Kerskemet, Stuhlweissemburg (cette Reims de la Hongrie), sont au pouvoir de l'armée hongroise, commandée par notre brave Henri Dembinski. Un parc complet, un grand nombre de munitions et d'approvisionnements, et plus de 4 000 hommes tués ou blessés, voilà ce qui en moins de huit jours a été réalisé. Les pertes de nos amis ne dépassent pas mille hommes hors de combat. — Les insignes de Saint-Etienne ont été provisoirement déposés sur le tombeau de Louis de Hongrie, à Stuhl. — Les mesures étaient prises pour attaquer Pesth, où Dembinski espérait entrer avant la fin de mars.

Les Hongrois savent que les habitants ne leur sont point hostiles; de sorte qu'ils ne veulent diriger leur attaque que là où il se trouve agglomération de troupes. Une fois la Hongrie délivrée, on redoute peu de nouveaux efforts de la camarilla d'Olmütz. On organisera et on enverra vers Bem, qui défend la position la plus périlleuse. Les Russes, sois-en sûr, entreront partout où l'*idée* n'a pas encore pénétré; mais ils n'avanceront pas jusqu'à nous, car là serait leur défaite morale. Le cabinet moscovite calcule tous les pas de ses soldats. Les armements se poursuivent, la Pologne est inondée de troupes; mais tout cela stationne.

» L'Italie et la Hongrie voilà ce qui les tient en échec; et puis on ne
» sait pas comment la France accueillerait une invasion nouvelle. M. G...,
» négociant français de cette ville, nous annonce avoir reçu des lettres
» de Paris qui affirment, *de la manière la plus positive que, quoi qu'il
» arrive, le gouvernement français n'interviendra à main armée en
» Italie dans aucun cas!* — Il n'en faut pas davantage pour nous sauver
» tous. Adieu, je pars pour la Hongrie. »

L'Autriche poursuivait activement des négociations auprès de la Porte pour acheter la flotte égyptienne; d'un autre côté, la Porte, manquant d'argent, priait le pacha d'Egypte de lui en prêter. Abbas-Pacha, en vendant à l'Autriche une flotte qui lui est inutile, trouvait le moyen de satisfaire aux demandes pressantes du sultan, et déjà ordre avait été donné à Alexandrie d'armer trois vaisseaux, deux frégates et deux corvettes, lorsque la France et l'Angleterre ont eu avis de la négociation. Immédiatement le général Aupick a fait à ce sujet une communication à la Porte, et sir Stratford Canning n'a pas tardé à s'associer à cette démarche. Les fermes réclamations de ces deux ambassadeurs ont, à ce qu'il paraît, décidé la Porte à dégager sa promesse. Une lettre vizirielle va être expédiée à Abbas Pacha pour contremander les armements.

La Russie augmente toujours ses forces en Valachie et en Transylvanie, malgré les représentations de la France et de l'Angleterre. Déjà vingt mille hommes ont pénétré en Moldavie, et se dirigent sur Bucharest; vingt mille hommes y entreront encore dans quelques jours, et l'effectif des troupes russes, tant dans les principautés danubiennes qu'en Transylvanie, sera de 120 000 hommes. L'Autriche pourrait ainsi, au besoin, jeter 30 ou 40 000 hommes de plus en Italie.

Assemblée Nationale.

Présidence de M. CORBON. — *Séance du 21 mars.*

La séance est ouverte à onze heures et demie. Un petit nombre de membres sont présents.

Il est procédé au scrutin pour constater le nombre des représentants qui sont dans la salle. Ce scrutin constate la présence de 485 membres.

Une quarantaine de représentants étant arrivés pendant le dépouillement du scrutin, le bureau déclare l'Assemblée en nombre.

L'Assemblée reprend la discussion du projet de loi sur les clubs.

Le premier paragraphe de l'article 1er, portant interdiction des clubs, a été adopté hier.

Le deuxième paragraphe proposé par la commission est ainsi conçu :

« Ne seront pas considérés comme clubs les assemblées publiques et politiques qui ne se réuniront que pour la discussion d'un objet déterminé. »

M. VALETTE combat ce paragraphe par les mêmes raisons qui ont été invoquées contre l'article entier. Il soutient que la suppression des clubs est une mesure inconstitutionnelle.

M. CRÉMIEUX. Je ne viens ni approuver ni combattre ce qu'a dit l'honorable préopinant. Nous avons voulu réglementer un droit, et non la violation du droit. On supprime le droit, nous ne voulons pas être les instruments d'une violation de la constitution (bruit); en conséquence la majorité de la commission m'a chargé de déclarer qu'elle retire le projet qu'ele avait présenté. (Approbation à gauche. — Rumeurs à droite.) La majorité de la commission m'a chargé de vous dire qu'elle ne prendra plus part à la discussion (bruit), tous les amendements qui ont été présentés lui semblant une violation patente du droit d'association et de réunion, une violation de la constitution. (Agitation prolongée.)

M. Crémieux quitte la tribune; les onze membres de la majorité de la commission quittent les bancs qu'ils occupaient et retournent à leur place dans l'Assemblée. Cet acte est suivi d'une assez vive agitation.

M. DE CHARENCEY a la parole au nom de la minorité de la commission.

L'attitude de la majorité est un fait inusité dans nos annales parlementaires, et j'en ai été vivement surpris, ainsi qu'un grand nombre de nos

collègues. (Bruit.) Avant que le second paragraphe de l'article soit voté, on vient nous dire que le vote du 1er paragraphe constitue une violation de la constitution. Il fallait au moins attendre que l'Assemblée eût complété son vote en se prononçant sur le deuxième paragraphe qui explique et restreint le premier.

L'orateur soutient que l'article conserve intact, sinon le droit d'association, au moins le droit de réunion.

A GAUCHE. Sauf le bon plaisir de l'autorité.

M. DE CHARENCEY. On n'a pas démontré, la Constitution à la main, que la loi viole les droits garantis par la Constitution. La loi ne fait que condamner une des formes du droit d'association. L'une des formes de ce droit, la société secrète, a été prohibée avec l'approbation de tous ; nous demandons la prohibition d'une deuxième forme du droit de réunion, qui ne nous semble pas moins menaçante pour la société.

(Le discours de l'orateur est si souvent interrompu qu'il nous est impossible de le suivre.)

Quand le malheur du temps, dit-il, a amené une révolution, la France l'a subie ; elle ne l'a jamais désirée. (Vives réclamations. — A l'ordre !)

Je termine en disant que si l'Assemblée eût donné tort à la minorité de la commission, la minorité n'eût pas déserté son poste. (Approbation à droite. — Rumeurs prolongées.)

M. BOUHIER DE L'ÉCLUSE ne peut accepter pour son amendement les reproches de M. Crémieux. Son amendement sauvegarde le droit de réunion et d'association. L'Assemblée peut en juger en le relisant.

Cet amendement est ainsi conçu :

« Est qualifiée club toute organisation d'individus ayant des séances publiques périodiques, ou à des intervalles irréguliers, des orateurs, des associés, ou son public, et dont l'objet habituel est la discussion de théories ou de thèses pouvant troubler les droits ou la liberté d'autrui, et la sécurité publique. »

L'orateur proteste, au milieu du bruit, de son respect pour la constitution.

M. LABOULIE annonce qu'il va exprimer au nom de la minorité de la commission qui représente la commission toute entière (Murmures.) l'amendement présenté par M. Bouhier de l'Ecluse.

L'orateur dit que le droit d'association n'emporte pas nécessairement le droit de réunion, et que lors même que le droit de réunion serait supprimé complètement, le droit d'association subsisterait encore. Or, nous respectons le droit de réunion toutes les fois qu'il ne s'exerce pas dans le club ; donc le droit d'association est laissé en dehors de la loi, tant que ce droit ne s'exerce pas dans le club.

M. LE PRÉSIDENT met aux voix le paragraphe présenté par la minorité de la commission.

Le scrutin de division ayant été demandé, il est procédé à cette opération qui donne le résultat suivant :

Nombre des votants	422 (Ah ! ah !)
Majorité absolue	212
Pour	402
Contre	20

Les représentants démocrates n'ont pas voté.

M. LE PRÉSIDENT. L'Assemblée n'est pas en nombre, et le scrutin est déclaré nul. (Agitation.)

A DROITE. Il faut recommencer.

M. LUNEAU. L'Assemblée est évidemment en nombre. On ne peut pas recommencer un scrutin qui donnerait le même résultat. Je propose qu'il soit procédé au scrutin par l'appel nominal, pour qu'on puisse constater les noms des représentants qui prendront part au vote.

Cette motion est suivie d'une vive agitation.

Les secrétaires paraissent à la tribune ; il se passe plus d'un quart-d'heure avant qu'ils puissent se faire entendre. Il est procédé, au milieu de cette agitation, au scrutin secret par l'appel nominal.

La plupart des démocrates s'abstiennent.

Pendant le scrutin les bancs se dégarnissent complètement. On dit que les représentants de la gauche se sont réunis dans l'ancienne chambre des députés pour délibérer.

Il est procédé à trois réappels successifs.

M. Pierre Bonaparte a voté contre le paragraphe, ainsi que MM. Cavaignac, Buchez, Lagrange, Corbon, Crémieux, etc.

A trois heures et demie les représentants ont tous repris leurs places.

Il est procédé au dépouillement du scrutin, qui donne le résultat suivant :

Nombre des votants,	614
Majorité absolue,	308
Pour,	464
Contre,	150

Le paragraphe est adopté.

Il paraît qu'il y a eu scission entre les représentants démocrates, les uns s'étant prononcés pour le projet de la majorité de la commission, les autres ne voulant pas aller plus loin que la loi actuelle.

Il reste à voter sur l'ensemble de l'article.

Le scrutin de division est demandé, il est procédé à cette opération. Les voix se répartissent ainsi :

Votants.	707
Majorité.	354
Pour.	404
Contre.	303

L'ensemble de l'article est adopté.

Beaucoup de représentants démocrates ne se décident à voter qu'au moment où l'on annonce que le scrutin va être fermé.

La Montagne ne vote pas.

Ce vote est suivi d'une vive agitation.

M. DUCOUX. Au moment où le gouvernement vous demande de sauver la société menacée par des doctrines subversives, je viens vous demander les moyens de sauver la République menacée par un comité qui siège sinon sous le patronage, au moins sous la surveillance du gouvernement.

Ce comité adresse périodiquement à ses correspondants des circulaires plus ou moins provoquantes.

Il en est une entre autres, dans laquelle on invite les correspondants à n'admettre de candidats qu'après qu'ils se seront prononcés pour *l'empire électif et décennal* et pour la famille Bonaparte. (Longue agitation.

Je dénonce ces faits à l'indignation de l'Assemblée. (Très bien ! — Vive agitation.)

M. ODILON BARROT, président du conseil. Je commence par déclarer à M. Ducoux et à l'Assemblée que je ne connaissais pas les circulaires dont il s'agit. (Exclamations à gauche. — Agitation extraordinaire.)

Il est faux qu'il existe un comité dont le gouvernement prenne les actes sous sa responsabilité. (Bruit.) J'ajouterai que quand on veut provoquer la surveillance du gouvernement sur un fait, il est des moyens moins retentissants et plus réguliers que ceux de l'interpellation. (Exclamations bruyantes à gauche.) En vérité, messieurs, si cette tribune pouvait être saisie à chaque instant, et à l'improviste, par conséquent sans préparation et en dehors des convenances, je puis le dire... (Interruption violente à gauche.) Il faut renoncer à toute direction gouvernementale. (Allons donc !)

Comment ! on peut venir établir à cette tribune une sorte de solidarité entre le ministère et un comité qu'il ne connaît même pas. (Exclamations.) Au nom du gouvernement, et sur la communication qui vient de lui être faite, le gouvernement fera son devoir de réprimer les démonstrations factieuses contre la constitution, de quelque côté qu'elles viennent.

VOIX A GAUCHE. C'est vous qui le premier attaquez la constitution... (Brouhaha croissant.)

M. O. BARROT. Si ces motions d'ordre ne sont jamais qu'une source de désordres et de troubles, je dis que ce sera là une grave atteinte à votre dignité d'abord, à la dignité de l'Assemblée ensuite. (Très bien !) Je maintiens qu'il n'est pas d'Assemblée politique qui puisse traverser de semblables orages. (Tumulte.) Eh, mon Dieu ! si nous rassemblions toutes les calomnies, toutes les infamies qu'on imprime, qu'on publie tous les jours contre l'élu du suffrage universel ; si chaque jour nous venions interrompre vos travaux pour apporter ces griefs ; si nous vous initions à toutes ces misères, nous vous ferions descendre de la haute sphère où vous devez rester, pour vous mêler à tous ces détails ; nous croirions porter atteinte, je le répète, à votre dignité.

M. DUCOUX paraît à la tribune. (Aux voix !) Il y a eu deux parties dans la réponse de M. le ministre de l'intérieur : l'une qui concerne le règlement, et je n'ai pas à m'occuper de celle-ci ; dans l'autre, M. le président du conseil a parlé d'inconvenances, je suis aussi bon juge des convenances qu'il peut l'être lui même. (Ah !)

L'Assemblée reprend la discussion du projet de loi sur les clubs.

M. VICTOR LEFRANC propose un article additionnel qui viendrait après l'article déjà voté ; cet article est ainsi conçu :

« Ne sont pas considérés comme clubs les réunions des associations politiques ayant un but déterminé. »

M. VICTOR LEFRANC demande le renvoi de la proposition à la commission.

Une discussion confuse entre M. Faucher et M. Arago s'engage sur cet amendement. MM. Laboulie, Valette, O. Barrot, sont entendus.

M. VICTOR LEFRANC insiste pour le renvoi de son amendement à la commission.

L'Assemblée présente un aspect de trouble et d'hésitation vraiment étrange.

M. DUPONT (de Bussac). Je m'oppose au renvoi à la commission. (Allons donc !) Il faut que M. le ministre de l'intérieur soit mis en demeure de s'expliquer. (Non ! non ! ne parlez pas !) Je le demande au nom de la France, au nom de la publicité ! On a posé au ministre ce dilemme : si l'association se réunit périodiquement, elle sera considérée comme club, et ses réunions seront interdites ; si elles sont secrètes, elles seront également défendues par la loi du 28 juillet. (Agitation.) Il ne suffit pas à un ministre de dire avec un air d'importance (Exclamation à droite.) : Je ne suis pas chargé de définir le droit d'association ; et je vous dirai, moi, vous êtes donc chargé de le détruire ! (Bruit. — Bravos à gauche.)

VOIX DIVERSES. Non ! non ! le ministre.

M. DE CHARENCEY demande, au nom de la minorité de la commission, le renvoi de l'amendement. Il crit que la majorité de la commission, qui a abandonné la minorité. Si une commission pouvait ainsi s'en aller, il n'y aurait plus d'Assemblée nationale.

M. TASCHEREAU interrompt M. Laurent de l'Ardèche, qui parle au milieu du bruit.

VOIX CONFUSES. Le renvoi à la commission.

Le renvoi est ordonné.

Les représentants quittent leurs places avec précipitation, et s'assemblent en foule dans l'hémicycle. Le président est obligé de lever la séance, malgré les cris des huissiers. Un groupe assez nombreux entoure les ministres, au milieu desquels pérore M. Marrast. La chambre se sépare au milieu du plus violent tumulte.

La séance est levée à 5 heures et demie.

FAITS DIVERS.

Il est en vérité bien difficile de vivre avec messieurs nos ministres. S'il y a du monde dans les rues, aux barrières, sur les places, vite on appelle toute la police, et on lance des mandats contre les socialistes ; si au contraire Paris est triste et monotone, oh ! alors, c'est encore pis, car on conspire, on médite des crimes affreux. Depuis le 29 janvier, la peur fait trembler les honnêtes républicains ; toutes leurs espérances sont déçues, on n'a rien fait en faveur des accusés du 15 mai, on n'a rien fait après l'exécution de Daix et de Lahr, et cependant on avait soufflé malicieusement l'idée de faire dire des messes mortuaires pour le repos de l'âme des suppliciés ; des agents de police sont allés s'informer à diverses paroisses si on n'était pas venu commander des services. Il a été répondu que non. C'en est désespérant ; décidément les *rouges* n'ont plus de cœur.

C'est que le sang des démocrates est trop précieux pour être versé selon le bon plaisir de messieurs les modérés, et de plus l'arme du suffrage universel est assez puissante pour le peuple.

— L'intérêt que présente la discussion de la loi sur les clubs, ou mieux contre les clubs, a amené aux séances de l'Assemblée nationale M. le colonel de gendarmerie Rebillot, préfet de police. Placé dans la loge des conseillers d'état, M. le colonel a laissé échapper un *bravo*, lorsque le vote de l'Assemblée lui a fait espérer l'ouverture d'une nouvelle carrière où il signalera son amour pour la liberté et son zèle pour l'ordre.

— Aujourd'hui, chacun des trois commissaires du banquet des Ecoles a été condamné à 100 francs d'amende par la 7e chambre, tribunal correctionnel, qui a déclaré que ce banquet était un club. Le défaut d'espace nous empêche de donner ce soir les détails.

— Le chef carliste Francisco Timoteo Andrez, plus connu sous le nom del Pimentero de Cuenca, qui vient d'être fusillé à Burgos, est mort avec un courage digne d'une meilleure cause. Après avoir bu une bouteille de vin, il a marché au supplice avec le plus grand sang-froid, fumant tranquillement un cigare. Ce malheureux laisse une femme et plusieurs enfants.

— Aujourd'hui, dit la *République*, la *fumerie* de l'Assemblée nationale a été le théâtre d'une scène que nous ne savons trop comment qualifier. Le citoyen Clément Thomas parlait de la déplorable exécution du 17 mars, et comme nous l'avons dit les premiers dans la presse, il rappelait que M. Bonaparte, notre cher et vénéré président, avait débuté, dans la vie politique en France, par tirer des coups de pistolets sur les officiers et soldats de notre armée. Si nous sommes bien informé, le citoyen Clément Thomas aurait dit que M. Bonaparte était, lui aussi, un assassin. A ces mots, M. Pierre Bonaparte s'approcha du citoyen Clément Thomas et lui demanda raison de cette insulte. Le citoyen Clément Thomas qui a fait ses preuves de courage répondit, et c'était son devoir, que ses paroles n'étaient que la conséquence d'un fait constaté juridiquement, et que d'ailleurs, si son appréciation était injurieuse pour M. Louis Bonaparte, c'était à ce dernier seul qu'il avait à en rendre raison.

M. Pierre Bonaparte insista ; le colonel Guinard, qui se trouvait présent, essaya d'intervenir entre les deux interlocuteurs ; des pourparlers s'engagèrent, et nous ne savons pas quel en a été le résultat.

Quant à présent, nous avons à établir que M. Pierre Bonaparte, qui faisait le montagnard, et qui jurait, il y a quelque temps, de plonger un poignard dans le sein de son cousin s'il voulait toucher à la République, a abdiqué ce farouche patriotisme, et se montre aujourd'hui le défenseur zélé de l'honneur de la famille. Tant mieux ! quelques illusions subsistaient encore à l'endroit de cet homme ; sa provocation au citoyen Thomas les renversera pour toujours. Désormais, le clan bonapartiste sera sur la même ligne, et c'est un bon résultat.

— Le citoyen Jean Macé a l'honneur d'inviter ses amis à venir passer la soirée, aujourd'hui jeudi, chez lui, 15, rue de Tournon, de 8 heures à 11 heures du soir. On parlera politique.

— Le banquet de l'Anniversaire de la Délégation du Luxembourg aura définitivement lieu le dimanche 1er avril, barrière de Sèvres, 49, à onze heures du matin. Les dames seront admises.

UN BANQUET EST UN CLUB. — Le tribunal correctionnel avait condamné par défaut, à 100 francs d'amende, les organisateurs du Banquet des Ecoles, pour avoir refusé d'admettre dans le sein de leur réunion un commissaire de police. MM. Léopold-Alfred Sabatier, étudiant en droit, âgé de 25 ans ; Wilfred de Fonvielle, élève à l'Ecole d'administration, 22 ans ; Charles-Ernest Cœurderoy, interne des hôpitaux, 24 ans, avaient formé opposition à ce jugement, et aujourd'hui, par l'organe de MM. Emile Olivier et Charles Dain, ils soutenaient l'incompétence du tribunal, et demandaient leur renvoi devant le jury.

Le tribunal s'est déclaré compétent, et a débouté les prévenus de leur opposition au jugement par défaut.

CLUB DU SALON DE MARS. — Ouverture le vendredi 23 mars à 7 heures et demie. — Ordre du jour : Du droit de réunion.

Revue dramatique.

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. *La Paix à tout prix*, comédie en 2 actes et en vers, par M. Ernest Serret.

Il s'agit de la paix entre ces deux parties belligérantes, le mari et la femme, paix instable et pleine d'arrières-pensées, et beaucoup plus impraticable assurément que la paix entre tous les peuples du monde, rêvée par l'abbé de Saint-Pierre. M. Serret établit que dans un mariage mal assorti, c'est-à-dire dans dix-neuf mariages sur vingt, la paix ne peut régner qu'autant que le mari sera en situation de pouvoir faire à sa femme un de ces procès qui écartent un homme de l'Assemblée nationale. La recette n'est pas neuve, il y a longtemps que Lafontaine l'a donnée, mais elle n'en est pas plus consolante. Au reste, la comédie de M. Serret est vive, suffisamment intriguée ; çà et là on y trouve des vers lestes et bien tournés. Ajoutons que Mme Allan, Samson, Reynier, font merveilleusement ressortir les trois rôles principaux de cette bluette qui a obtenu un plein succès.

L'un des plus gracieux talents de la Comédie-Française, Mlle Anaïs, prend décidément sa retraite après vingt ans de travaux et de succès ; sa représentation à bénéfice est annoncée pour aujourd'hui jeudi 22 mars. La composition du spectacle atteste tout l'intérêt qui s'attache à la bénéficiaire.

La première représentation du *Moineau de Lesbie*, études en vers d'après Catulle, donnera à Mlle Rachel l'occasion de se faire entendre dans un rôle de comédie composé pour elle. Mlle Rachel jouera, dans la même soirée, *Phèdre*. — Mlle Anaïs Pebro, de *Don Juan d'Autriche*, et Elise de la critique de l'*Ecole des Femmes* : deux de ses meilleurs rôles. MM. Samson, Ligier, Beauvallet, Brindeau, Maillard.

Pour en augmenter l'éclat, M. et Mme Léon Cerrito et Mme Ugalde ont bien voulu prêter l'appui de leurs délicieux talents à cette représentation, l'une des plus brillantes qui aient été depuis longtemps promises au public.

Haute cour de justice.

Présidence du citoyen BÉRENGER (de la Drôme.)

Audience du 20 mars 1849.

Continuation de l'audition des témoins.

BLANQUI. Il est bien évident que je ne suis plus ici que pour les 17 mars et 16 avril, car on ne peut rien trouver contre moi dans l'affaire du 15 mai. Je prie alors M. le procureur-général de me dire s'il a fait venir le *Moniteur* des 18 et 19 mars, et 17 et 18 avril.

M. BAROCHE. Vous n'avez demandé que les numéros des 16, 17 et 18 mai ; je n'ai fait venir que ceux là.

M. LE PRÉSIDENT. Il y a un exemplaire du *Moniteur* ici ; il sera mis à votre disposition.

BLANQUI. Tout à l'heure, M. Ledru-Rollin vous disait qu'il ne comprenait pas comment l'on avait obtenu, à l'occasion des affaires de juin, une autorisation de poursuites contre les citoyens Louis Blanc et Caussidière, basée sur les faits du 15 mai ; je suis exactement dans la même position. Ce n'est que relativement au 15 mai que l'on me poursuit pour le 16 avril et le 17 mars.

Suivons donc l'accusation : et d'abord pour le 17 mars, j'affirme que la manifestation n'était pas faite pour répondre à celle dite des bonnets à poils, mais bien pour demander l'ajournement des élections ; et cela est si vrai, qu'elle devait avoir lieu primitivement le 16 mars, de sorte qu'elle se serait rencontrée avec celle que l'on représente comme en étant la cause première.

M. LEDRU-ROLLIN. Afin de ne rien oublier, je répondrai immédiatement. Il y eut, en effet, un mot de ralliement parmi les corporations ouvrières, c'était la demande de la formation d'un ministère du travail ; mais la manifestation avait bien pour but de répondre à celle de la veille ; c'est ce que fit observer M. Arago aux gardes nationaux qui vinrent le 16, que le peuple le lendemain ferait une réponse à laquelle on ne pourrait peut-être pas résister.

BLANQUI. Expliquons-nous franchement : Dès que l'impôt des 45 centimes fut voté, nous comprîmes qu'un coup mortel était porté à la République, et que si les élections se faisaient sous cette impression elles amèneraient sur les bancs de la chambre une majorité réactionnaire. Nos craintes n'étaient pas pour Paris, mais bien pour les départements, pour la campagne.

M. LE PRÉSIDENT. Etait-il question des 45 centimes dans les discours qui furent prononcés à l'Hôtel-de-Ville ?

M. LEDRU-ROLLIN. Non, monsieur le président.

BLANQUI. C'est très vrai. Mais les quatre points principaux, et je crois bien la création d'un ministère du travail, étaient contenus dans la pétition, et le point important c'était l'ajournement des élections.

C'était la voix unanime ; il fallait nécessairement le temps de détruire l'impression produite par l'impôt des 45 centimes, et prouver au peuple que, pour fonder la République, il était nécessaire qu'il nommât des représentants républicains, et c'est ainsi que la question électorale se trouvait liée à cet impôt.

Et maintenant, pour la manifestation du 16 avril, M. Ledru Rollin veut-il nous dire si j'ai parlé lorsque les délégués étaient à l'Hôtel-de-Ville ?

M. LEDRU ROLLIN. Non, j'en avais d'abord parlé par erreur.

BLANQUI. Après les discours, il n'y eut qu'un très court dialogue.

M. LEDRU-ROLLIN. C'est très vrai.

BLANQUI. M. Ledru-Rollin, qui est un homme d'Etat considérable, croit-il que raisonnablement on eût pu, à cette époque, parler au peuple de régence ou de légitimité sans être brisé à l'instant même ? Ainsi, lorsque des rapports de police lui présentaient cette manifestation comme une manœuvre royaliste, je lui demande s'il a pu les croire un seul instant ? Cette supposition est d'une telle absurdité que l'on ne peut admettre un moment qu'elle eût été faite.

M. LEDRU-ROLLIN. Je constate un fait : les rapports de police m'indiquaient ce caractère à la manifestation.

Ensuite je dirai que, lorsqu'on veut faire un mouvement, on commence par s'emparer de l'idée la plus sympathique au peuple, pour le détourner de son but et substituer un gouvernement autre que celui qu'il espérait.

Au 16 avril on signalait les craintes dont j'ai parlé.

M. LE PRÉSIDENT. Qui désignait-on particulièrement ?

M. LEDRU-ROLLIN. On m'avertit que M. Blanqui était au Champ-de-Mars et qu'il y distribuait des proclamations.

LE CIT. BLANQUI. C'est la première fois que j'entends parler de ce fait, et vous aussi, messieurs.

LE CIT. BAROCHE. Quels hommes vous désignait-on spécialement en dehors des intrigues royalistes ?

LE CIT. BLANQUI. Mais vous le voyez bien, c'est moi, et moi seul.

M. Ledru-Rollin vous a dit qu'il avait été prévenu par des rapports de police, qu'ordinairement ces rapports étaient tellement exagérés qu'il en fallait toujours rabattre les trois quarts ; je crois bien qu'il faudrait encore rabattre les trois quarts de l'autre quart ; car je défie bien toutes les polices de produire une seule de ces proclamations, de produire même un seul morceau ; voici ce qu'il y a eu : à cette réunion j'ai fait distribuer ma réponse à un écrit publié contre moi par M. Taschereau. C'est toute la part que j'ai prise à cette réunion ; j'ai fait comme tout le monde aurait pu faire, j'ai distribué un prospectus, une réclame si vous voulez.

Les ouvriers sont allés à l'Hôtel-de-Ville porter une offrande patriotique et demander la création d'un ministère du travail. Ce ministère n'était pas pour moi probablement ; vous savez tous qu'il ne pouvait s'agir que de Louis Blanc.

Les rapports de police ont donc été bâtis sur des chimères, ce qui n'a pas empêché la modération de prendre ce prétexte pour crier pendant trois jours : Mort à Cabet ! mort à Blanqui ! et exercer des violences sur tous les républicains que l'on connaissait ; et la meilleure preuve que les rapports de police n'avaient aucune espèce de fondement, c'est que l'on poursuivait encore plus M. Cabet que moi, et cependant tous ceux qui le connaissent savent parfaitement qu'il était incapable de conspirer et de prêter les mains à un projet de violence.

On a battu le rappel contre des chimères.

M. LEDRU-ROLLIN. Pardon, je suis ici comme témoin, il ne me convient en aucune façon de comparaître comme accusé. Le gouvernement n'a

pas fait battre le rappel contre des chimères, il a cru la République en danger, il a cru ce danger sérieux, et c'est pour cela qu'il a fait battre le rappel, et la meilleure preuve que l'on croyait à un danger, c'est l'empressement des clubs et de la garde nationale.

Cette dernière n'avait pas encore été rassemblée, nous ne pouvions savoir si elle était pour ou contre le gouvernement provisoire; elle s'est rendue à notre appel, parce qu'elle a compris qu'il pouvait y avoir des craintes sérieuses inspirées par une faction.

Quant aux cris qui ont été poussés contre une opinion, c'est, selon moi, un très grand tort; sous un gouvernement républicain toutes les opinions peuvent être librement exprimées.

BLANQUI. M. Ledru-Rollin a parlé d'une faction, savez-vous ce que c'était que cette faction?... Moi et moi seul, et je prie le témoin de nous dire s'il me supposait seulement un parti de cinquante hommes.

BARBÈS. Avant d'aller plus loin, je dirai un mot, c'est pour moi un devoir, car j'ai eu l'honneur d'être colonel de la 12e légion et de présider le club de la Révolution; et je ne voudrais pas, pour l'honneur de la légion que l'on crût que, lorsqu'elle vint se ranger sur la place de l'Hôtel-de-Ville, elle eût l'intention de tirer sur le peuple. Non, il n'en était rien; jamais je ne l'aurais souffert.

Dans mon club, le club de la Révolution, nous prîmes la résolution de soutenir le gouvernement provisoire, mais seulement parce que nous savions qu'il y avait dans son sein des hommes qui représentaient la révolution, et qui ne souffriraient pas qu'il fût porté atteinte à la République. C'étaient les citoyens Louis Blanc, Albert, Flocon et Ledru-Rollin; et le citoyen Ledru-Rollin doit se rappeler que nous avons combattu loyalement, mais énergiquement, plusieurs résolutions de ce gouvernement, et notamment l'impôt des 45 centimes. Nous n'avons jamais hésité à blâmer les mesures qui nous paraissaient funestes. Mais je répète que la légion que j'avais l'honneur de commander, lorsqu'elle est arrivée, avait l'intention d'empêcher toutes les collisions, et surtout de s'opposer énergiquement à l'emploi de la force contre le peuple désarmé.

M. LEDRU-ROLLIN. Jamais il n'est entré dans ma pensée de faire tirer sur le peuple. Ma main se serait séchée avant d'écrire un pareil ordre.

COURTAIS. D'ailleurs les gardes nationaux n'avaient pas de cartouches.

M. BAROCHE. Ce qui n'a pas empêché la 12e légion de faire son devoir, nous sommes heureux de le constater.

BARBÈS. Sans doute; mais la principale intention qui l'a fait se rendre sur la place de l'Hôtel-de-Ville, c'était celle d'empêcher toute collision. Elle n'apportait pas un concours aveugle au gouvernement; et la meilleure preuve, c'est que, lorsqu'elle a défilé devant l'Hôtel-de-Ville, ne voulant pas prendre d'engagement, nous avons cherché un cri, et c'est alors que fut proposé pour la première fois celui qui nous sert encore aujourd'hui de ralliement. Nous avons crié: « Vive la République démocratique et sociale! »

J'ajoute que je m'étais mis à la tête pour arriver sur la place avec le bataillon le plus démocrate.

UN JURÉ. Les hommes qui ont pris part aux manifestations des 17 mars et 16 avril étaient-ils armés?

M. LEDRU-ROLLIN. Non, au 17 mars il n'y avait pas d'armes; mais pour la seconde, j'ai entendu dire par M. Etienne Arago qu'il y avait quelques hommes armés.

BARBÈS. La demande que je vais faire est toute dans un intérêt de moralité. Le citoyen Ledru-Rollin m'a entendu demander un impôt d'un milliard; ai-je ajouté: « sur l'infâme ville de Paris? »

M. LEDRU-ROLLIN. Non, je n'ai point entendu ces paroles, et je dois dire à la cour et à tous que les mots relatifs aux deux heures de pillage ont été insérés après coup au *Moniteur*, non dans la première ni dans la deuxième, mais dans la troisième édition. M. Prévost a dit que les copies existent encore. On pourrait les faire venir, car il est important que l'on connaisse enfin ceux qui ont eu la lâcheté d'insérer une pareille calomnie.

UN JURÉ. Le témoin sait-il s'il y a eu le 16 avril de grandes violences exercées contre les communistes?

BLANQUI, avec vivacité. Une personne a été jetée par dessus le parapet du Pont-Neuf.

M. LEDRU-ROLLIN. Il y a eu des violences regrettables, mais les rapports de police n'ont pas constaté ce fait.

BLANQUI. Sans doute, parce que quelques personnes se sont empressées et ont sauvé ce malheureux.

M. BAROCHE. Ce ne sont pas là des massacres comme vous le disiez.

BLANQUI. Ne dénaturez pas mes paroles: je vous ai parlé de violences et de brutalités; je n'ai pas prononcé le mot de massacres.

FLOTTE. Le 16 au soir j'ai manqué d'être massacré.

M. LEDRU-ROLLIN. Ces violences ont été nombreuses, et je sais que l'on a saisi cette occasion pour brutaliser ceux qui avaient des opinions avancées. Elles sont très regrettables, je le répète, car, sous un gouvernement républicain, il ne peut être permis de persécuter pour une opinion, quelle qu'elle soit.

M. LE PRÉSIDENT. Monsieur, vous pouvez vous retirer.

RASPAIL. Messieurs, mon état de santé m'oblige à présenter les conclusions suivantes:

« Attendu en droit:

» 1° Que tout accusé doit être considéré comme innocent jusqu'à la preuve du contraire;

» 2° Que la prévention ne peut, en aucun cas, revêtir les caractères d'une condamnation;

» Qu'aux termes de l'art. 310 du code d'instruction criminelle, l'accusé devant paraître libre et seulement entouré de gardiens pour l'empêcher de s'évader, il est évident que la loi a eu pour but de conserver à la prévention tous les privilèges de la liberté, à l'exception du privilège de la sortie et de la fuite, qu'en un mot l'accusé doit être gardé et non torturé;

» 4° Attendu que la défense étant libre, nul gardien n'a le droit de mettre des entraves à la préparation et à la recherche des preuves à l'appui;

» 5° Attendu qu'aux termes de l'art. 614 du code d'instruction criminelle, le président de la haute cour et la haute cour elle-même sont compétents dans l'espèce et en tout ce qui concerne la détention préventive des accusés;

» En fait:

» 1° Qu'aux rigueurs dignes d'un autre siècle, que l'arbitraire des incarcérateurs a imposées aux détenus de Vincennes, se sont surajoutées à Bourges des rigueurs aussi immorales que nuisibles à la défense et à la santé des accusés, notamment en les soumettant à une inquisition de tous les quarts d'heure et le jour et la nuit, que certains accusés ne sont jamais sûrs de pouvoir reposer une demi-heure de suite, ce qui fait qu'ils arrivent à l'audience brisés par l'insomnie, et ne pouvant être attentifs aux débats;

» 2° Que selon les caprices des incarcérateurs ou des gardiens, il arrive à certains détenus ici présents de ne pouvoir communiquer, soit avec leurs conseils, soit avec des visiteurs utiles à leur cause, sans l'assistance d'un gendarme chargé de recueillir et de reporter à je ne sais qui jusqu'aux moindres circonstances de la conversation;

» 3° Que de telles mesures prennent en certaine circonstance les formes d'une révoltante immoralité;

4° Que toutes ces vexations ont pour but d'entraver la défense et semblent tirer leur origine d'un système de vengeance personnelle dont le gardien actuel ne serait que le coupable instrument;

» Par ces motifs et autres de droit et d'humanité,

» Ordonner qu'il sera mis fin incontinent à ces mesures inquisitoriales et immorales;

» Que le repos de la nuit sera permis aux détenus,

» Que la libre communication sera établie avec les visiteurs;

» Et dans le cas contraire, et vu que l'interrogatoire de l'accusé Raspail est terminé, ainsi que l'audition des témoins à sa charge, lui permettre, en considération de son état de santé que ces vexations ont altéré, lui permettre de ne plus assister aux débats, ce dont les articles non abrogés des lois de septembre laissent toute la latitude à la haute cour.

» Et ce sera justice et humanité.

» Signé: F. V. RASPAIL. »

Le procureur-général combat ces conclusions, qui sont rejetées par la cour.

M. le président fait appeler le directeur de la prison, celui-ci est malade; à sa place se présente le greffier. Le président l'interroge sur le régime auquel sont soumis les prisonniers.

Celui-ci, comme de raison, fait un tableau souriant de leur position; nous sommes obligés de croire que la geôle de Bourges fait dignement suite au paradis terrestre de Vincennes, comme l'appelait le citoyen Raspail.

On continue l'audition des témoins.

A. MARRAST, président de l'Assemblée nationale.

Sa déposition est complètement insignifiante.

BERTAND (Pierre), huissier à l'Assemblée nationale.

Ce témoin rend compte de faits déjà connus et qui sont relatifs au citoyen Quentin, qu'il a vu à la tribune avec une canne; il insistait pour que le président signât un ordre de cesser de battre le rappel.

Quentin dément énergiquement cette déposition.

AURY (Louis-Honoré), fondeur.

Ce témoin rend compte d'une recommandation qui lui fut faite par le citoyen Larger, son chef de bataillon, de se tenir prêt à défendre le gouvernement et l'ordre.

M. le président lui fait observer qu'il y a une très grande différence entre cette déposition et celle qui est écrite.

Le témoin affirme n'avoir pas prononcé les paroles qui lui sont prêtées par l'instruction; elles sont travesties.

VIDOCQ (Eugène-François), dit le Bourgeois, âgé de 77 ans, propriétaire à Saint-Mandé et rue Saint-Louis, 31, à Paris.

Ce témoin est encore sous le coup d'une condamnation, il ne prête pas serment.

Il rend compte de ses liaisons avec Borme.

Il le connaissait assez intimement. Borme aurait eu le dessein de rôtir les représentants; il était de tous les partis, et le témoin fut fort étonné de le voir à la manifestation crier: Vive la Pologne!

Un débat de police s'engage entre le témoin et Borme sur son feu grégeois et sa légion de Vésuviennes; ils se dénoncent l'un l'autre. Ce débat de la rue de Jérusalem intéresse peu l'auditoire.

Me LECLANCHÉ. Avant que le témoin ne se retire, je le prie de vous dire s'il sait ou s'il croit qu'il y a jamais eu aucuns rapports politiques entre Borme et les autres accusés.

LE TÉMOIN. Cela ne se demande pas. Borme ne pouvait avoir de rapports politiques avec aucun parti.

BAUTAIN (Charles-Louis), 35 ans, licencié en droit.

Je connais depuis longtemps Larger sous de très bons rapports; il était partisan de l'ordre; il était toujours prêt à marcher lorsqu'il s'agissait de le maintenir.

Je n'ai rien à dire sur son compte que de très favorable.

Je ne lui ai pas entendu dire que, puisqu'on avait dissous la chambre de Louis-Philippe, on pouvait bien dissoudre celle-ci.

J'ai attribué le langage qu'il avait tenu dans cette circonstance à la présence de quelques personnes qu'il ne connaissait pas et dont il a cru devoir se défier.

Lorsqu'il fut à quelque pas, je courus après lui et je lui demandai de me dire sérieusement ce qu'il en était; il me répondit:

« Je vous l'ai dit tout à l'heure, mais il faut aller prendre chacun notre uniforme, et il n'est pas douteux pour qui nous devons marcher. »

Il ajouta: « Mettons chacun notre uniforme, et nous ferons ce qu'il y aura à faire. » Je le répète, Larger nous a rendu de très grands services, et c'est l'homme le plus honorable que je connaisse.

Blanqui demande que l'on fasse revenir le citoyen Prot, et lui demande s'il sait par qui a été faite la convocation au Champ-de-Mars, et si on y a parlé du citoyen Blanqui.

PROT. Par les clubs et les corporations. Votre nom n'a pas été prononcé, si ce n'est à l'occasion d'un écrit en réponse à un autre qui avait été dirigé contre vous quelque temps avant.

Dans la route, lorsque l'on alla à l'Hôtel-de-Ville, je n'ai pas entendu parler de vous.

BLANQUI. Vous le voyez, messieurs, ce témoin est un témoin à charge, cité par l'accusation. Cependant il n'apporte aucun fait nouveau. Vous remarquerez que lorsqu'il s'agit de faits on ne trouve rien, mais que lorsque nous arrivons aux suppositions elles sont inverses.

On entend encore le témoin Samson dont la déposition n'offre aucun intérêt.

La séance est levée à six heures.

PETITE CORRESPONDANCE.

Angers. — M. L. — Reçu les 58-25. — Nous all. vous expéd.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN:

PARIS	Un an 20 fr.,	Six mois 11 fr.,	Trois mois 6 fr.
DEP. ET ETRANGER	— 32	— 17	— 9
PAYS à surtaxe	— 50	— 26	— 14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI:

PARIS, DEP. ET ETR.	— 8	— 4	— 2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS:

ANNONCES		ANNONCES	
Une à quatre fois en un mois.	40 c.	Annonces anglaises.	40 c.
Cinq à neuf — —	30	Réclames-notices	80
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 80

On s'abonne à Lyon, au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme.

Bourse du 21 mars.

L'incident grave qui survient à l'Assemblée nationale produit ici une grande sensation. Le 5 0/0 laissé à 83 débute à 82 90, monte pendant la première heure à 83 45.

Mais quand on apprend que la Montagne et beaucoup de représentants de la gauche ont persisté à se retirer, en demandant la mise en accusation du ministère pour violation de la constitution, la rente tombe et finit à 82 25 fin courant. C'est 75 centimes de baisse sur la bourse précédente.

La coulisse fait 82 à 3 heures et demie. Les spéculateurs sont fort inquiets sur la fin de la séance et sur la situation respective des deux pouvoirs qui siégent à côté l'un de l'autre.

La Banque de France, qui était à 2 235, s'élève à 2 300, pour finir, avec 20 fr. de bon, à 2 255 fr.

Le 3 pour 100, commence comme hier à 52 25, arrive à 52 90, pour retomber à 52 10 à terme et 52 au comptant. C'est 45 c. seulement de baisse sur mardi.

Les chemins de fer varient peu. Orléans, de 837 arrive à 442 50. Avignon-Marseille est stationnaire à 205 fr. Le Nord gagne 2 fr. à 440. Le marché est silencieux, et les spéculateurs fort émus.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	52 25	52 90	52 »»	52 40
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0	83 »»	83 45	82 20	82 25

21 mars. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	52 »»	»»	4 Canaux avec prime	1030 »»
— Emprunt 1847-1848	»» »»	»»	Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	82 65	»»	Caisse hypothécaire	»»» »»
4 1/2 0/0 du 22 mars	»» »»	»»	Emprunt d'Haïti	»»» »»
3 0/0 j. du 22 septembre	»» »»	»»	Espagne, dette active	»» »»
Actions de la Banque	2255 »»	»»	— dette passive	»» »»
Rente de Naples, j. juillet			— 3 0/0 1841	»» »»
Récép. Rothschild	»»	»»	Emprunt portugais 5 0/0	»» »»
3 0/0 de l'Etat romain	65	»»	— — 3 0/0	20 50
5 0/0 belge 1840	89	50	2 1/2 hollandais	»» »»

— — 1842	89 »»	
— 4 1/2	80 25	
— Banque (1835)	»» »»	
Obligations de la Ville	1185 »»	
Zinc Vieille-Montagne	2700 »»	
H. de la Grand-Combe	»»» »»	
Emprunt du Piémont	»»» »»	
Lots d'Autriche	»»» »»	

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	415 »»	415 »»	Orléans à Bordeaux	407 50	408 75
Versailles, rive droite	192 50	205 »»	Du Nord	338 75	340 »»
— rive gauche	157 50	175 »»	De Paris à Strasbourg	330 »»	363 25
Paris à Orléans	837 50	842 50	Tours à Nantes	»»» »»	332 50
Paris à Rouen	507 50	520 »»	Paris à Lyon	»»» »»	»»» »»
Rouen au Havre	280 »»	270 »»	Montereau à Troyes	»»» »»	190 »»
Avignon à Marseille	205 »»	205 »»	Dieppe à Fécamp	»»» »»	»»» »»
Strasbourg à Bâle	103 75	105 »»	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	342 50	345 »»	Bordeaux à la Teste	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boulogne	230 »»	»»» »»			

L'un des gérants: G. TANDON.

SALLE SAINTE-CÉCILE. — La location des bals d'hiver étant arrivée à son terme, l'administration donnera jeudi 22 sa dernière fête dansante. A dater de ce jour, les deux salles auxquelles le hasard a donné une sonorité parfaite et reconnue par tous les artistes, seront définitivement disposées en salle de concert de manière à recevoir depuis 500 personnes (petite salle) jusqu'à 2 000 personnes (grande salle).

Spectacles du 22 mars.

THEATRE DE LA NATION.—
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Représentation extraordinaire.
ITALIENS.—Don Pasquale.
OPERA COMIQUE.—Le Caïd.
ODEON.—Strafford, les Viveurs, le Héros.
THEATRE-HISTORIQUE.—La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE.—Ma Tabatière, la Danse des Ecus, O Amitié, Filles du Docteur.
VAUDEVILLE.—2e No de la Foire aux Idées, Castel-Sarrazin, le Moyen.
THEATRE MONTANSIER.—Cornemuse du diable, Si Jeunesse savait, Jeune Homme pressé, Habit, Veste et Culotte.
VARIETES.—La Petite Cousine, la Goutte de Lait, Mme Larifla.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Postillon de Saint-Valery, Ruy-Blas.
GAITE.—Relâche.
AMBIGU-COMIQUE.—Louis XVI et Marie-Antoinette.
THEATRE DU LUXEMBOURG.—Les Confidences, une Honnête Criminelle, la Maîtresse de Langues, les Trois Epiciers.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES.—Un Turc, un Monsieur, les Saltimbanques, Mathias l'Invalide.
THEATRE BEAUMARCHAIS.—La Montagne et la Gironde.
THEATRE CHOISEUL.—Pris dans ses Filets, le Père du Débutant, le Fils du Rempailleur, les Tableaux.
DELASSEMENTS.—Ce qui manque aux Grisettes, les deux Paires de Bretelles, Changée en Nourrice, 2e Numéro du journal le Dimanche, 13e Arrond.

Imprimerie LANGE LEVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 81. EDITION DU MATIN. Vendredi 23 mars 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.) — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE! — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . [illegible]
Six mois. . . [illegible]
Un an. . . [illegible]

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . 17 f.
Un an. . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 22 MARS.

Déclaration.

L'article 1er du projet de loi contre les clubs viole l'article 8 de la Constitution;

C'est une atteinte directe au droit de réunion et d'association;

C'est un attentat contre la République.

Les représentants qui se sont abstenus ont fait leur devoir. Qu'ils persévèrent!

La presse démocratique et le peuple sont avec eux contre les ennemis de la Constitution, qui sont aussi ceux de la prospérité publique.

Le peuple restera calme. Il attend.

Ont signé les rédacteurs des journaux :

LA RÉFORME.—LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.—LA RÉPUBLIQUE. — LE PEUPLE.—LA RÉVOLUTION DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE. — LE POPULAIRE.— LE TRAVAIL AFFRANCHI.

Nous recevons la communication suivante :

Association démocratique des Amis de la Constitution.

Paris, le 22 mars 1849.

L'Association démocratique des Amis de la Constitution, considérant que dans une nation libre le droit de réunion et d'association est inaliénable et imprescriptible, que ce droit sacré est garanti par l'art. 8 du pacte fondamental constitutionnel;

Que le projet de loi contre les clubs, présenté par le ministère, est une atteinte portée à ce droit;

Proteste avec énergie contre cette violation de la Constitution et espère que les citoyens représentants du peuple rejetteront ce projet de loi.

Les membres du bureau :

Buchez, président. — Labelonye. — Ph. Lebas. — Grévy. — Dauphin.— Degousée.—Desmarest, vice-présidents.
Buisson. — Pompée. — Monduit. — Bayard. —Thunot. — Dejouy, secrétaires.
Paillard, trésorier. — Choizet, trésorier-adjoint.

(Adopté à l'unanimité.)

Assemblée Nationale.

Au commencement de la séance, les représentants réactionnaires qui restent composer la commission de la loi contre les clubs, ont demandé l'ajournement à demain pour avoir le temps de faire une loi complémentaire de l'article 1er adopté hier.

M. Emmanuel Arago, et d'autres représentants républicains, ont d-mandé l'ajournement indéfini, se fondant sur ce que l'article 1er étant notoirement inconstitutionnel, il n'y avait pas lieu de délibérer davantage. Cette dernière proposition n'a pu être accueillie par la majorité, et l'ajournement à demain, réclamé par les tronçons de la commission, a été adopté au milieu des vociférations de tous les partis.

Car voilà ce qu'a produit ce ministère-provocateur : un redoublement de haine et l'attente d'une guerre civile!

Puis on a repris la discussion du budget, avec une inattention bien justifiée par la position périlleuse où nous ont placé les passions étroites et vaniteuses de MM. Barrot et Faucher.

Il s'agissait du ministère des travaux publics. La commission proposait sur le budget une économie d'une quarantaine de millions.

M. Lacrosse, ministre des travaux publics, s'opposait à cette réduction avec l'insuffisance qui caractérise divers membres du cabinet. M. Dufaure est venu à son secours, en traçant avec habileté la position fâcheuse où allaient se trouver un grand nombre d'ouvriers dont le salaire serait supprimé par la mesure de la commission; déjà il faisait pencher la balance du côté du ministère.

Mais M. Stourm, rapporteur, monte à son tour à la tribune, et insiste d'abord sur l'inutilité de certaines dépenses malentendues, puis surtout sur la nécessité de ramener un peu d'équilibre dans ce malheureux budget, toujours en déficit.

De manière que l'Assemblée ne savait plus qui avait tort ou raison.

Ils avaient tort et raison tous deux, comme l'a fait pressentir M. Pierre Leroux dans un discours écouté assez tranquillement par ses collègues.

M. Pierre Leroux a indiqué qu'il fallait avoir recours, non pas à l'aggravation d'impôts, déjà assez lourds, non pas à des emprunts usuraires, toujours ruineux, mais à de nouvelles ressources.

Quelles peuvent être ces ressources nouvelles?

Ah! voilà! les grands financiers qui, ruinant depuis 30 ans la France par leur vieille méthode d'emprunt aux banquiers, vont crier à l'utopie, dont ils ont horreur.

Il faut cependant, si l'on veut sauver le pays de la banqueroute, avoir recours à quelque moyen fécond. Or, quant à nous, nous disons :

Les ressources nouvelles à créer par l'Etat doivent se prendre non pas dans des prélèvements opérés sur les contribuables, sous forme d'impôt, mais dans des services *payés*, que l'Etat peut rendre aux contribuables aux lieu et place et à meilleur marché que les particuliers qui font aujourd'hui métier et marchandise de ces services.

La banque d'état,
Le crédit hypothécaire,
Les assurances,
La régie du sel,
Les comptoirs de commerce et d'industrie, ou bazars permanents, etc.

Telles sont les diverses institutions à créer, telles sont les diverses sources de revenus à ouvrir pour l'Etat, et dans lesquelles, se substituant aux particuliers, il gagnerait, par des services rendus, un notable accroissement de recettes, tout en allégeant ce que le prix excessif de ces services a aujourd'hui d'onéreux pour le public.

Mais, disent tous les savants, tout cela n'a pas le sens commun! A la bonne heure, qu'ils continuent avec toute leur science à accroître la dette publique, qui en 1815 s'élevait à 80 millions de rente environ, et est arrivée aujourd'hui, grâce à tout leur savoir, en 30 ans, à 300 millions et plus.

M. Considerant a adressé au *Moniteur* la lettre suivante :

« Paris, jeudi 22 mars.

» Monsieur,

» Je n'ai pas abusé ni même usé jusqu'ici de votre publicité pour motiver mes votes ou mes abstentions. J'y ai recours en cette occasion.

» J'aurais désiré, pour réserver complètement la forme, que la question d'abstention ne fût posée qu'après le vote entier du premier paragraphe de la loi d'interdiction des clubs. Mais, pour tous les hommes sérieux, dans de pareilles questions, la forme n'est qu'un accessoire.

» Je déclare donc qu'une liberté capitale, des droits conquis par la révolution, antérieurs et supérieurs à toutes les constitutions et formellement consacrés par la constitution actuelle, étant à mes yeux brisés par le vote de la majorité, j'ai entendu repousser par une abstention absolue toute responsabilité dans la perpétration de la loi que fait en ce moment cette majorité.

» Salut et fraternité, » V. CONSIDERANT. »

Réforme du crédit et du commerce (1).

DE L'ANCIEN SYSTÈME DE COMMERCE.

L'ordre, tel qu'on l'entend vulgairement, est impuissant à rétablir le crédit.

Ce qui suit s'adresse à ceux dont les opérations commerciales ont eu jusqu'à ce jour pour base le crédit, c'est-à-dire la lettre de change (traite, promesse, obligation, etc.).

Leur sort est digne de pitié.

Ils avaient en portefeuille, avant février, une grande proportion de ce signe d'échange, de ce papier-monnaie fictif, quoique gravement menacé; il jouissait par force, par le besoin général qu'on en avait, d'une demi confiance, qui l'établissait à peu près sur le pied d'égalité avec le numéraire et le billet de banque.

Cette richesse est anéantie; ce numéraire, qui constituait le fond de roulement des industriels et des commerçants, n'a plus de circulation.

Bien plus, ces porteurs de lettres de change possédaient le droit régulier de battre monnaie. Ils créaient, sous ce nom de traites, de promesses, de lettres de change, une monnaie, un numéraire, et ils avaient l'avantage de pouvoir le créer sans aucuns frais et sans que la société exigeât d'eux aucune garantie.

Ils ne possèdent plus le droit de battre monnaie, non parce que la loi les en empêche, *mais la confiance* qui existait sans aucun motif avant février a fait place à la vérité : on ne veut plus que des valeurs bien garanties.

De telle sorte que l'urne du crédit s'est brisée dans les mains de ceux qui la portaient.

Mais, il faut bien le dire, cette urne ne s'est brisée que par les abus qu'on en a fait.

Toujours est-il que la circulation des signes d'échange, qui s'élevait peut-être en tout à dix milliards, s'est trouvée subitement réduite aux trois milliards de numéraire métallique et de billets de banque.

Il n'est donc pas étonnant que ce prodigieux affaissement ait jeté la perturbation dans les affaires, et que production et circulation soient complètement paralysées.

Les possesseurs ou créateurs de lettres de change, frappés d'immobilité, accusent la République de cet étrange désastre; ils supposent que la glorieuse révolution de Février est la cause de cette situation.

Partant de là, ils s'imaginent qu'il faut rétablir l'état de choses tel qu'il était avant Février; ils se bercent de l'espérance que ce retour au passé transfuserait une nouvelle vie aux lettres de change expirées et permettrait l'émission, comme jadis, du papier-monnaie individuel.

Hélas! c'est une bien grande erreur, la fonction du crédit, basée sur la confiance, a accompli sa révolution tout entière; la confiance agonisait depuis longtemps, elle est bien définitivement morte aujourd'hui, rien ne pourra la ressusciter.

Quel que soit l'ordre qui règne dans les rues, *elle ne renaîtra pas*, nous allons le prouver :

En effet, nous avons dit précédemment que le crédit ou circulation du signe d'échange, s'exerçait par le numéraire, le billet de banque et la lettre de change.

Nous avons vu que le numéraire et le billet de banque avaient résisté à la chute du crédit, par cela seul qu'ils étaient basés sur une garantie certaine.

Mais nous avons vu aussi que la lettre de change ou papier-monnaie individuel, qui, à elle seule, suffirait à opérer les quatre cinquièmes des échanges, avait succombé faute de garantie réelle. Cette chute était inévitable, car la lettre de change n'a plus conservé aucun des caractères de sécurité qu'elle offrait à son origine.

Nous avons déjà dit que la lettre de change n'est pas autre chose qu'un certificat qui est censé indiquer qu'un acquéreur solvable a acheté un produit, lequel n'a été nullement vendu.

Il est évident que ce certificat n'acquiert une valeur qu'à la condition qu'il y ait eu réellement vente, et surtout que l'acquéreur soit solvable, ce qui suppose loyauté, bonne foi de la part des contractants et surtout solvabilité; mais malheureusement la bonne foi et la loyauté sont bannies de la société.

Tous les esprits n'ont pas d'autre but que de tromper, que de dissimuler l'état de leur fortune.

La faillite, autrefois déshonorante, n'est plus qu'un fait prévu dans la spéculation, un malheur intéressant.

Les commerçants autrefois peu nombreux, unis entre eux par les jurandes et les corporations, possédaient un esprit de corps, une dignité, une loyauté dont il ne reste plus vestige.

Le pullulement des agents commerciaux, leur antagonisme, leur insolidarité, leur concurrence, le laissez faire systématique, ont enlevé tout esprit de corps, toute surveillance, toute probité.

Le commerce n'est plus qu'un tripot dans lequel la spéculation et l'agiotage font et défont les fortunes en un tour de roue; il en résulte forcément qu'une lettre de change n'est plus la preuve d'une transaction loyale et réelle, elle n'est trop souvent qu'un mensonge qu'on appelle billet de complaisance et qui mériterait un nom plus sévère.

Les deux signatures sont sans valeur, car personne n'a foi à l'honneur des signataires. Or, la lettre de change ne prouvant plus une opération loyale, prouve aujourd'hui bien moins encore que l'acquéreur soit solvable.

En effet, quand on considère que les propriétés sont grevées d'hypothèques, on ne peut plus compter sur les garanties offertes par les propriétés de l'acquéreur.

Lorsqu'on sait que l'ambition, la fièvre du gain, lancent tout commerçant dans des opérations au-dessus de ses forces, et lui font accomplir les manœuvres les plus déloyales, on ne peut plus compter sur la prudence, on ne peut pas davantage compter sur les capitaux, car le jeu secret de la bourse, les spéculations, les accaparements clandestins, rendent impossible la constatation de l'état des fortunes.

On le voit donc, la lettre de change ne peut plus vivre; elle circulait autrefois portée par la confiance, quand cette confiance était basée sur la loyauté, sur la surveillance des négociations, sur l'esprit de corps.

Aujourd'hui aucune de ces garanties n'existe.

Sans garantie, point de confiance.

Sans confiance, point de lettre de change.

Sans lettre de change, point de crédit.

Sans crédit, plus de vente à terme.

Il faut donc que toutes les opérations se fassent au comptant.

Mais les opérations ne peuvent se faire au comptant et à distance, sans les frais les plus coûteux, sans les plus grands embarras.

L'ordre ne rétablira pas l'honneur et la probité;

L'ordre ne fera pas que le commerce ne soit une course au clocher où il y a plus de chutes que de succès;

L'ordre ne rétablira pas ces fortunes dévorées par l'agiotage et les spéculations effrénées;

L'ordre ne fera pas que la faillite ait cessé d'être le comble du déshonneur.

Car enfin, il ne faut pas se le dissimuler, c'est sous le règne de l'ordre, sous Louis-Philippe, que la débâcle a commencé, et la liquidation qui s'est opérée si cruellement depuis cette époque se fût forcément accomplie tôt ou tard, seulement, si on eût attendu davantage, le désastre produit eût été peut-être plus irréparable encore.

Il est donc bien évident que la confiance est perdue; aucun détenteur de produits ne peut plus vendre à terme, ne peut plus accepter en paiement de papier-monnaie individuel, car personne ne peut compter sur le lendemain, personne ne peut savoir si un acquéreur est solvable.

Et, vît-on régner l'ordre le plus parfait, ce qui est peut-être bien une illusion chimérique, la question n'en serait pas plus avancée.

Nous le répétons, l'ordre matériel seul est impuissant.

Le papier-monnaie individuel, basé sur la confiance, ne peut plus se rétablir; cela est si vrai, que chaque jour la Banque de France voit diminuer ses escomptes.

Ce n'est point parce que les vendeurs ou les accapareurs manquent.

C'est parce que lettre de change, ou papier monnaie individuel, n'étant plus acceptée et ne pouvant plus être acceptée, faute de garantie, n'est plus le signe des transactions commerciales.

Ceci indique la solution du problème du crédit.

Il faut supprimer ou plutôt remplacer la lettre de change éphémère, n'ayant pour base qu'une confiance impossible dès aujourd'hui, par un papier dont la garantie soit certaine, réelle, évidente et authentique pour tous; il faut que la garantie réelle remplace la confiance aveugle et le crédit renaîtra.

---

(1) Voir les numéros des 13, 14, 16, 18 et 21 mars.

Si l'on n'entre pas dans cette voie, si on attend le retour d'une confiance impossible, on laissera aggraver le mal et on arrivera infailliblement à la ruine ou à la révolution.

Dans l'intérêt même de ceux qui aspirent au crédit, il faut remplacer la lettre de change. François COIGNET.

Nous avons annoncé que nous mettions sous presse le second des petits livres qu'Eugène Sue publie, à notre Librairie, sous le titre de : *Le Berger de Kravan*. Cette nouvelle publication démocratique et socialiste, porte la dédicace suivante adressée au citoyen Sobrier :

Frère,

Je te dédie ce nouveau petit livre, écrit, ainsi que les autres, pour nos frères qui souffrent. Accepte-le comme une nouvelle preuve de profonde sympathie politique et d'inaltérable amitié.

Tu ne veux pas te défendre devant un tribunal exceptionnel : je perds l'occasion d'aller dire à Bourges, bien haut et du fond de l'âme, l'attachement, la haute estime que m'ont toujours inspiré ton généreux cœur, ton caractère si loyal, si élevé.

Puisse la publicité de ce petit livre suppléer au témoignage que j'aurais été si fier de donner de toi devant les juges que tu récuses.

A toi de cœur.

Aux Bordes, 17 mars 1849. EUGÈNE SUE.

Esprit des Journaux.

Le *Peuple* demande que le jour même où sera promulguée la loi contre les clubs, les représentants de la gauche et les démocrates ouvrent un club destiné à servir de protestation en faveur du droit de réunion, comme le banquet de février 1848.

La *Révolution démocratique et sociale* a reçu les deux lettres suivantes à propos d'un incident raconté par elle et relatif à MM. Clément Thomas et Pierre Bonaparte. On remarquera la différence de ton qui existe entre ces deux missives :

Paris, le 21 mars.

Monsieur le rédacteur,

Je dois dire à M. Pierre Bonaparte, et je me dois à moi-même de déclarer, que les détails qu'on vous a fournis sur un incident qui nous concerne, et que vous racontez dans votre numéro d'aujourd'hui, sont inexacts. Je vous serai obligé de vouloir bien insérer ma réclamation.

Veuillez agréer mes salutations empressées.

Signé : CLÉMENT-THOMAS.

Nous arrivons à la seconde ; en voici le texte :

Paris, avenue de Saint-Cloud, 25, le 21 mars 1849.

Monsieur,

L'article où vous vous occupez de moi ne contient que des faussetés. Je ne sais à quelle source vous avez puisé ces calomnies. Je ne m'abaisserai pas à les relever.

Ce n'est pas la sympathie des anarchistes, communistes, etc., que j'ai jamais recherchée, mais celle des vrais républicains. Je suis de ceux qui veulent le maintien de la constitution démocratique que nous avons votée, et je suis personnellement dévoué au président que nous avons élu. Je saurais vous le prouver à vous-même le jour où vous les attaqueriez autrement que par de vaines paroles.

Pierre-Napoléon BONAPARTE,
Représentant du peuple.

On lit dans l'*Union* :

Ce ne sont pas les honnêtes gens, les amis de la République modérée, qui feront jamais des exécutions capitales un moyen politique ; ils savent trop bien, depuis 93, que c'est aux seuls disciples de Marat et de Robespierre qu'appartient le monopole de la guillotine.

Il est vrai que la plupart des victimes de la Restauration n'ont pas péri par la guillotine. Le massacre, toléré par les autorités royalistes à Marseille, Avignon, Nimes, Uzès et autres lieux, a dispensé la terreur blanche de recourir souvent à cet instrument de supplice.

Il est encore vrai que Ney, Labédoyère, Mouton-Duvernet, les frères Faucher de la Réole ont péri par la fusillade. Il faut avouer encore que par amour des traditions, les partisans de l'ancien régime auraient préféré pour leurs ennemis politiques la potence à tout le reste, comme l'indique ce dernier chapitre de l'*Ogre de Corse*, petit ouvrage qui eut beaucoup de succès en 1815.

Comme quoi l'ogre (Napoléon) et tous ceux qui l'avaient porté sur la chaise enchantée (le trône), furent si étroitement serrés par le cou qu'ils en perdirent la respiration pour toujours.

Cependant il suffit que la guillotine royaliste ait fonctionné à Grenoble, après la conspiration Didier ; il suffit qu'elle ait fait tomber les têtes des sergents de La Rochelle et de plusieurs autres que nous pourrions citer, pour ôter à l'*Union* le droit de prétendre que le monopole de la guillotine appartient aux disciples de Marat et de Robespierre.

Conseil d'État.

Quelques journaux annoncent que le général Préval, depuis onze ans président de la section de la guerre et de la marine au conseil d'Etat, n'est point au nombre des candidats qui doivent être présentés à la nomination de l'Assemblée nationale pour être compris dans la nouvelle organisation de ce conseil.

Nous ne comprendrions pas qu'un adjudant-général de la République de 1792, membre du conseil-d'État depuis l'empire, qu'un militaire dont les longs et brillants services, les nombreux et importants travaux sont connus de toute l'armée, puisse être l'objet d'un pareil oubli.

C'est dans les ouvrages du général Préval que nous avons trouvé les citations les plus empreintes de l'esprit démocratique, pour appuyer le travail que nous avons récemment publié sur la conscription et la réorganisation républicaine de l'armée. Nous rappellerons notamment ce principe énoncé par lui à la tribune de la chambre des Pairs en 1847 : « Les lois militaires ne peuvent être les » mêmes sous des gouvernements monarchiques, représentatifs » ou républicains ; elles doivent s'assimiler aux institutions so» ciales. Le système d'élection, sous la République, assure, » dans l'armée, un choix rigoureux et bien entendu. »

On trouvera difficilement parmi nos anciens généraux un homme plus capable, à tous les titres, de rendre d'éminents services au conseil d'Etat.

Banquet de Blois.

On lit dans le *Courrier de Loir-et-Cher* :

Un banquet démocratique a eu lieu dimanche dernier à Blois ; environ 500 personnes assistaient à cette réunion fraternelle.

Des représentants invités se sont excusés de leur absence dans des lettres dont il a été donné lecture. Ce sont les citoyens Sarrut, Salvat, Proudhon, Martin Bernard, Lamennais et Félix Pyat. Le commissaire de police de Blois s'est présenté au nom de la force publique ; sa présence a soulevé, de la part des convives, une protestation énergique. Acte a été dressé, séance tenante, de cette violation de la loi. Plusieurs centaines de signatures ont été apposées au bas d'une pétition adressée sur cet incident à l'Assemblée nationale.

Des tosts chaleureux ont été portés par différents citoyens.

La séance s'est terminée par une entraînante allocution du citoyen Cantagrel à l'union des villes et des campagnes. Tout le monde s'est retiré dans le calme le plus profond, au cri de *Vive la République démocratique et sociale !*

Nous voyons avec plaisir ces manifestations patriotiques ; elles nous annoncent que les idées et les sentiments dont le *Courrier de Loir-et-Cher* s'est fait l'ardent propagateur, trouvent de l'écho dans la population laborieuse de Loir-et-Cher.

Un malheureux ouvrier, emprisonné depuis un mois pour avoir voulu fonder une association ouvrière, nous adresse de Sainte-Pélagie la lettre suivante :

Je vous en supplie, citoyen, au nom de la fraternité et de la solidarité, prêtez-moi la voix de votre journal.

Un mois, citoyen, s'est écoulé depuis que vous avez signalé au public l'arrestation arbitraire de l'association des travailleurs égalitaires de Neuilly dont je suis le fondateur ; *un mois*, citoyen, *un mois* ! Mais c'est plus qu'il n'en faut pour faire périr trente fois la famille du prolétaire qui n'a d'autre propriété que le travail journalier de son chef. Et nous sommes encore dans les cabanons de Sainte-Pélagie, maudissant nos bourreaux et réclamant en vain des juges. Ah ! si nos implacables ennemis se rient de nos tortures ; si leur cruauté ne s'arrête pas devant les angoisses de trente femmes éplorées et de soixante enfants torturés par la misère, que votre voix soit l'écho de nos cœurs ulcérés et justement aigris ; qu'elle stigmatise et marque à la face du sceau de la malédiction ces nouveaux Hérodes de nos enfants.

A vous, citoyen, salut et fraternité,

MONESTROL.

Sainte-Pélagie, 22 mars 1849.

Nous recevons la lettre suivante :

Citoyen rédacteur,

Inculpé dans les tristes évènements de juin, j'aurai à comparaître sous peu de jours devant le deuxième conseil de guerre pour y répondre sur les accusations dirigées contre moi. L'une d'elles me reproche d'avoir témoigné l'intention infâme de faire fusiller un certain nombre de militaires de différentes armes, detenus dans un poste de la rue des Amandiers, et notamment un lieutenant ou sous-lieutenant de dragons, et d'avoir plus tard manifesté l'intention de les descendre dans les carrières.

J'ignore par quelle pression, par quel mobile est mû celui qui a déposé de ce fait et s'est ainsi rendu l'auteur d'une odieuse calomnie ; mais ce que je n'ignore pas, c'est la perfidie avec laquelle les journaux soi-disant honnêtes et modérés se font les échos de ces accusations.

Je viens vous prier, citoyen, de me prêter les colonnes de votre fraternel journal pour faire appel aux souvenirs des habitants de la chaussée Ménilmontant, témoins des faits qui se sont passés dans ce quartier, et en appeler en même temps à l'honneur de l'officier de dragons fait prisonnier, le lundi 26, à la barrière Ménilmontant, et remis par moi au domicile et entre les mains du citoyen Chenlair, propriétaire. Cet officier doit appartenir au 3e ou 4e dragons, seuls régiments de cette arme venus, je crois, à Paris dans ces jours néfastes. J'en appelle aussi au témoignage des autres prisonniers, l'accusation prétextant ne connaître ni les noms ni les régiments des hommes qui ont été, suivant elle, si près d'être fusillés sans s'en douter probablement.

J'ose croire que l'influence de la discipline à laquelle sont assujétis ces officiers, sous-officiers et soldats, ne les contraindra pas au silence et n'étouffera pas en eux le sentiment de l'honneur, qui leur fait un devoir de se faire connaître, et en tout cas j'en appellerais encore à la reconnaissance de l'officier de dragons et à plusieurs mobiles qui doivent leur loyal témoignage au citoyen qui le réclame.

J'ai à cœur de prouver que parmi les membres du club que j'avais l'honneur de présider, ni parmi les habitants de Belleville et Ménilmontant, les hommes prisonniers n'ont trouvé ni haine ni violence, mais des égards et même une bienveillante sympathie.

Salut et fraternité. H. POTTIER,
ex-président du club des Montagnards de Belleville.

Nouvelles d'Italie.

La *Gazette de Milan* nous apporte aujourd'hui une longue proclamation dans laquelle Radetzki explique à ses soldats comme quoi le bon droit est du côté de l'Autriche dans la question italienne. Les troupes autrichiennes ont évacué un grand nombre de villes pour se concentrer dans l'intérieur. Parme a profité de cette retraite pour arborer le drapeau piémontais.

Le duc de Modène, abandonné par ses chères troupes autrichiennes, avait, disait-on, songé à se retirer à Bruxelles ; le gouvernement toscan avait même annoncé cette fuite, mais cette nouvelle était prématurée. Dans une proclamation en date du 14 courant, il déclare qu'il est déterminé à ne pas s'éloigner de ses Etats en ce moment ; il ne cache pas cependant qu'il a grand peur depuis que ses amis les Autrichiens l'ont abandonné en présence de ses sujets. La peur a singulièrement modifié son langage, et cette superbe outrecuidence qui l'avait rendu fameux, a fait place cette fois au ton le plus humble et le plus affectueux.

La garnison de Serto Calendo s'est aussi retirée, en sorte que le passage du Tessin est devenu libre. Como et la Valteline ont été presque complètement libres de troupes autrichiennes, ainsi que Chiasso et Ponte-Tresa. Quatre mille soldats seulement ont été laissés à Milan ; les autres troupes qui se trouvaient dans cette ville ont été dirigées sur Lodi, Pavie et Varese. Le maintien de l'ordre est confié à la gendarmerie ; des piques ont été données à 400 hommes de police pour former une garde municipale.

Radetzki semble attendre Charles-Albert pour se porter à droite ou à gauche, selon que l'armée piémontaise se dirigera sur Milan ou sur les duchés.

Les envoyés des Républiques de Rome, de Venise et du gouvernement piémontais se sont réunis à Florence, le 15, et ils ont eu une longue conférence dans laquelle on a réglé le mode d'opération de ces divers états pour l'affranchissement de l'Italie.

A Rome la réaction a tenté un mouvement, en répandant que le gouvernement de la République allait dépouiller les églises de leurs cloches. Une proclamation du ministre de l'intérieur a calmé l'agitation, et tout est rentré dans le calme.

Le *Journal des Débats* nous apprend ce matin que le gouvernement français s'est enfin décidé à contremander les préparatifs de l'expédition projetée contre l'Italie.

Nouvelle victoire des Hongrois.

Toutes les nouvelles relatives aux succès obtenus récemment par les Hongrois sont aujourd'hui pleinement confirmées. Ainsi, il est certain que le général Zeitberg a été fait prisonnier avec toute sa brigade ; que les pertes de l'armée autrichienne à l'affaire du 3 mars se montent à 7 000 hommes et 60 pièces de canon ; que la brigade impériale de Grammont, forte de 5 000 à Szolnock, a été entourée et est restée prisonnière ; enfin que Sthulweissembourg a été repris par les Hongrois, qui ont coupé une des routes principales ouvertes sur Vienne.

La *Gazette d'Augsbourg* annonce que la Theiss forme de nouveau la ligne de démarcation entre les Hongrois et les impériaux. Il y a peu de jours à peine la même feuille assurait que l'armée autrichienne poursuivait les Madgyars de l'autre côté de la Theiss dans toutes les directions. La vérité est que les seuls Autrichiens qui aient passé cette rivière sont les 12 000 prisonniers qui ont suivi les Hongrois après leurs trois dernières victoires.

Les Autrichiens ont tiré une vengeance misérable de leurs échecs redoublés en brûlant le village de Matilor et en fusillant ses habitants, sous prétexte qu'ils avaient arrêté et livré aux Hongrois cinq voitures de munitions appartenant à l'armée impériale.

Après avoir essayé de faire croire que les insurgés, retirés derrière la Theiss, avaient brûlé le pont de Szolnock pour assurer leur retraite, les journaux ministériels sont forcés de reconnaître que l'ennemi, loin d'éviter le combat, se montre d'une audace qui augmente de jour en jour. Les Hongrois ont franchi le Danube au nombre de 8 000, et le bruit s'est répandu à Pesth, le 12 au soir, qu'ils étaient arrivés à Ersseng, à quatre milles seulement de la capitale de Hongrie. Le *Lloyd* prétend que le colonel Lederer a demandé l'autorisation de les attaquer immédiatement ; mais il a reçu du quartier-général l'ordre d'attendre des renforts, qui lui ont été envoyés le 13 par bateaux à vapeur.

Les dernières nouvelles parlent d'une brillante victoire remportée par les Hongrois près de Stuhlweissembourg. Les Autrichiens auraient été complètement défaits, 8 000 d'entre eux seraient restés sur le champ de bataille.

Le correspondant ajoute que Dembinski marche sur Pesth où il serait probablement maintenant. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on a fait de grands préparatifs de défense dans la forteresse de Bude, et que tous les habitants des maisons qui l'avoisinent avaient reçu l'ordre de se tenir prêts à déguerpir à la première réquisition. Dans la ville le parti impérial était très-abattu, tandis que les partisans de Kossuth ne dissimulent pas leur satisfaction.

La forteresse de Komorn a été débloquée par le général hongrois Gorgey.

Selon une feuille conservatrice, qui revient sur le désaccord de la cour impériale avec Jellachich, ce dernier aurait été empoisonné. Cette nouvelle ne nous paraît point probable. Se défaire ainsi du ban des Croates, ne serait pas le moyen de faire cesser l'opposition des Slaves au gouvernement, opposition à laquelle, selon la *Gazette de Cologne*, les Hongrois devront leur salut plutôt qu'à leurs hussards et à leur honved (*landsturm*).

Le 18 mars, anniversaire de la révolution prussienne, a été un jour d'agitation pour la ville de Berlin.

Une très grande partie de la population portait des signes de deuil, et beaucoup de femmes en avaient à leurs chapeaux. Une foule immense s'est portée au Friedrichs-Haus, lieu de repos des combattants de mars. Les tombeaux de ces derniers étaient ornés de couronnes de fleurs, et beaucoup avaient de nouveaux monuments.

A quatre heures de l'après-midi, quatre portes du côté septentrional de la ville, qui conduisent au Friedrichs-Haus, ont été tout à coup fermées ; on a continué à laisser entrer dans la ville, mais on ne laissait plus sortir personne.

Une force militaire imposante était déployée au dehors ; la cavalerie faisait souvent des charges pour repousser la foule ; les rues voisines de ces portes s'encombrèrent, et les constables, hués isolément, se servirent de leurs sabres sans qu'il en résultât de blessures graves.

Vers cinq heures une barricade s'éleva tout à coup près de la porte Landsberg. Le peuple s'aperçut aussitôt qu'il y avait là trahison, et il remarqua un homme qui poussait à la construction de la barricade, et qui ensuite dénonçait ceux qui l'écoutaient aux constables. Il ne dut son salut qu'à l'intervention de personnes influentes. Il se forma de nombreux groupes qui se dispersèrent cependant peu à peu à la tombée de la nuit. Toutes les troupes étaient consignées ; beaucoup de maisons étaient occupées par elles.

De grands désordres ont eu lieu le 16 à Bernbourg, dans le duché d'Anhalt, à la suite de plusieurs arrestations pour délits politiques. Le peuple a voulu mettre en liberté les prisonniers. Il en est résulté un conflit déplorable, dans lequel cinq personnes ont été tuées et un grand nombre d'autres blessées.

La ville de Bernbourg a été déclarée en état de siége, et des troupes prussiennes y sont entrées.

La pièce suivante nous est communiquée :

Le comité démocratique socialiste aux électeurs.

Citoyens,

La loi électorale a été promulguée le lundi 19 mars.

Tous les délégués nommés par le peuple lors des dernières élections travaillent, de concert dans leurs divers arrondissements, à préparer la convocation des comices électoraux pour la nomination du comité définitif.

La plus grande activité est partout employée à la location des salles.

Le travail matériel s'achève.

La convocation générale et simultanée des électeurs démocrates socialistes des quatorze arrondissements de la Seine sera publiée dans tous les journaux démocratiques, et signée par tous les membres de la commission du comité démocratique socialiste provisoire.

Salut et fraternité, Joly père, représentant du peuple ; Fosseyeux, d'Alton-Shée, Baudin ; Laporte ; P. Guichenné ; Thavenet Bellevue ; F. Cournet ; André ; F. Pardigon ; Madier de Montjau, jeune ; Servient ; Genillier ; Songeon ; B. Duverdier, Minor Leconte ; Morel ; J. Lechevalier.

Assemblée nationale.

Séance du 22 mars. — Présidence de M. HAVIN, vice-président.

La séance s'ouvre à 11 heure 1/2 par un scrutin, pour constater le nombre des membres présents. Le dépouillement du scrutin prouve que l'Assemblée n'est pas en nombre ; mais les bancs ne tardant pas à se garnir la séance commence.

M. LE PRÉSIDENT annonce que la commission des clubs demande l'ajournement de la discussion à lundi.

M. DE CHARENCEY dit que la commission pourra être prête demain.

M. EMMANUEL ARAGO. Ce que vient de déclarer M. le président prouve qu'il existe un assez grand désaccord dans la commission ou plutôt dans la minorité de la commission, devenue la commission tout entière.

Que l'on renvoie la discussion à demain ou à lundi, je pense que cet ajournement est complètement inutile, parce que la commission a évidemment entrepris une œuvre impossible. (Bruit.)

Il est certain que l'on est aujourd'hui acculé dans un impasse d'où l'on ne saurait sortir légalement. Le droit d'association est attaqué, et cela est si vrai que, malgré les sommations réitérées faites hier à M. le ministre de l'intérieur, M. le ministre de l'intérieur a gardé le silence.

Quelque délai que prenne la commission pour préparer une combinaison nouvelle, elle ne pourra donner une apparence constitutionnelle à une thèse qui ne l'est pas. Pour réviser la Constitution, ce n'est pas un ou deux jours qu'il faut, c'est quatre années au moins, c'est toute une législature ; je demande donc qu'on ne fixe pas d'époque pour la reprise de la discussion, et que l'on vote l'ajournement pur et simple ; nous verrons plus tard si la commission a pu mettre le projet d'accord avec la Constitution. (Agitation.)

M. DE CHARENCEY. Je ne comprends pas que l'honorable préopinant soutienne d'avance que la commission ne sortira pas de l'impasse où elle est acculée. La commission se trouve dans une situation exceptionnelle ; elle se trouve avoir à refaire toute la loi de 1848, elle demande le temps nécessaire pour coordonner toutes ces dispositions ; que l'Assemblée attende, et elle ne pourra que rendre justice à la loyauté, à la bonne foi de la commission pour sauvegarder la Constitution.

M. CHAVOIX. Nous avons interrompu la discussion du budget pour discuter la loi sur les clubs, le vote d'une loi réclamée par le pays pour la discussion d'une loi irritante. C'est avec douleur que j'ai vu le ministère insister pour nous faire interrompre nos délibérations pour cette loi grosse de dangers. Au nom du pays, je vous conjure d'ajourner cette discussion après le budget. (Agitation.)

M. LACROSSE, ministre des travaux publics. L'honorable préopinant vient de faire le procès, non aux ministres, mais à la majorité de l'Assemblée nationale. La mise à l'ordre du jour du projet sur les clubs a été votée par l'Assemblée. Le ministère a cru la suppression des clubs

nécessaire à la tranquillité du pays ; la majorité de l'Assemblée s'est associée à lui ; ce n'est donc pas au gouvernement qu'il faut s'en prendre, et je ne comprends pas comment on vient s'élever contre un vote de l'Assemblée nationale.

La commission n'est arrêtée en ce moment que par une difficulté de rédaction sur un paragraphe renvoyé à son examen. Nous ne saurions accepter un ajournement qui ne ferait que prolonger les difficultés de la situation. La commission délibère, et elle soumettra son travail à l'Assemblée dès qu'il sera terminé, peut-être dans cette séance même.

M. TELLIÈRES. Citoyens, quand vous avez écrit le droit de réunion dans la Constitution, vous n'avez fait que consacrer un droit que la révolution de février avait conquis. La loi de répression contre les clubs a consacré l'exercice du droit en en déterminant les limites, mais il s'agit aujourd'hui de supprimer le droit lui-même.

La commission n'a donc pas seulement à s'occuper du paragraphe de M. Victor Lefranc, elle doit chercher un tempérament entre la prohibition absolue proposée par le ministre et le droit écrit dans la constitution. La presse royaliste poursuit les clubs de ses attaques, mais ils sont nécessaires pour neutraliser les efforts de l'armée prétorienne de la réaction. (Agitation.)

En résumé, je crois que la commission a comme nous besoin de réfléchir mûrement sur la question même, et je crois que pour cela il faut plus d'un jour.

M. PAUL SEVAISTRE. Prononcer l'ajournement indéfini, ce serait admettre que le ministère a présenté, et que la majorité de l'Assemblée a voté une loi inconstitutionnelle ; l'Assemblée ne saurait ainsi se déjuger. (Bruyante agitation. Tumulte prolongé.)

M. LE PRÉSIDENT. Nous n'avons pas de question à mettre aux voix; la commission soumettra son travail à l'Assemblée aussitôt qu'il sera terminé, et c'est alors seulement que l'Assemblée pourra voter sur l'ajournement en connaissance de cause.

L'Assemblée reprend son ordre du jour.

L'Assemblée adopte d'urgence une proposition ainsi conçue :

« L'individu né en France d'un étranger sera admis, même après l'année qui suivra l'époque de sa majorité, à faire la déclaration prescrite par l'art. 9 du code civil, s'il se trouve dans l'une des deux conditions suivantes :

« 1° S'il sert ou s'il a servi dans l'armée française de terre ou de mer ;

» 2° S'il a satisfait à la loi de recrutement sans exciper son extranéité.

M. ETIENNE demande de nouveau à l'Assemblée de voter d'urgence un traitement au vice-président de la République. Cette nouvelle motion n'est pas plus heureuse que celle qu'il a déjà tentée dans le même but.

L'Assemblée reprend la discussion du budget des travaux publics.

La commission propose une réduction de 3 900 fr. sur les sommes affectées à l'entretien et éducation des élèves des ponts-et-chaussées.

M. CHARRAS combat cette réduction. Il rappelle les services rendus en juin à l'Assemblée nationale par les élèves de l'École polytechnique ; il demande le maintien de l'allocation, ne fût-ce qu'à titre de récompense nationale.

M. STOURM répond que le nombre des élèves de l'École polytechnique est déjà trop nombreux pour les besoins du service.

M. LACROSSE insiste pour que le crédit soit conservé au moins pour cette année. — Adopté.

Le chapitre III est réservé.

Sur le chapitre IV, le gouvernement a demandé un crédit de 1 666 fr. pour porter à 940 le nombre des conducteurs embrigadés. La commission propose le rejet de cette somme.

M. LACROSSE combat cette rédaction qui est adoptée.

M. EYMERI propose une réduction de 21 500 fr. sur le service des inspecteurs de la navigation de la Seine, qui serait supprimé.

M. LACROSSE, ministre des travaux publics, et M.... combattent itérativement cette réduction, qui est adoptée.

M. EYMERY propose de supprimer le service de contrôle et surveillance des chemins de fer, confié aujourd'hui à des agents spéciaux, et de réduire le crédit de 300 000 à 150 000 fr.

Cet amendement est combattu par MM. Lacrosse, Deslongrais, Boulatignier, et rejeté.

M. DARBLAY demande une augmentation de 5 millions pour les lacunes et rectifications des routes et ponts, et une réduction du même chiffre sur le service de l'entretien et des réparations ordinaires. — Rejeté.

M. PIGEON propose une réduction de 144 600 fr. sur le chapitre de l'entretien et réparation des routes nationales.

Cet amendement est combattu par MM. Luneau et Lacrosse, appuyé par MM. Beaumont (de la Somme), Porrée et Eymery. Les premiers orateurs approuvent les ponts à bascule ; les seconds les trouvent inutiles et demandent qu'on ne répare pas les anciens et qu'on n'en construise pas de nouveaux.

M. LACROSSE dit que le gouvernement consent à ne pas faire construire de nouveaux ponts à bascule. L'amendement est adopté.

M. DUFAURE. Je demande à l'Assemblée la permission de lui présenter quelques observations sur la proposition de la commission. La commission, sans doute, et je me plais à le reconnaître, est animée des meilleures intentions ; mais elle n'envisage qu'un côté de la question. Peut-on réduire de 45 millions le budget des travaux publics? Là est la question. C'est priver 40 ou 50 000 ouvriers du travail qui leur assure du pain. (Bruit.)

Oui, sur les 45 millions qu'on veut supprimer, il y en aurait au moins 40 qui serviraient aux salaires. Avec 40 millions, l'État pourrait occuper 100 000 ouvriers ; et croyez-vous que nous soyons dans une position industrielle et politique telle que l'on puisse sans danger laisser 100 000 ouvriers sans travail ?

Nous avons proclamé que l'État devait venir en aide aux citoyens indigents, et, selon nous, il n'est pas d'assistance qui vaille celle du travail. (Très-bien !) Il ne s'agit pas, sachez-le bien, de continuer ou de renouveler les tristes expériences des ateliers nationaux, car le travail des ateliers nationaux était stérile. Mais celui qu'il s'agit de favoriser développerait l'amélioration des routes et voie de communication; et tout le monde sait qu'il y a là, pour le présent et pour l'avenir, une augmentation de la richesse publique et privée. (Très-bien!)

M. PIERRE LEROUX. La discussion du budget des travaux publics offre toujours ces deux difficultés : la situation financière, la nécessité d'équilibrer les recettes et les dépenses, et l'extrême besoin de donner du travail à tant d'ouvriers qui en attendent pour vivre.

M. Dufaure a dit des choses très vraies sur les souffrances du travail et de l'agriculture. Oui, je le reconnais avec lui, la vitalité de la nation a été atteinte. L'agriculture souffre, savez-vous pourquoi ? C'est qu'elle ne peut trouver de l'argent qu'en payant des intérêts énormes. (Ah! — Bruits divers.)

Quant à moi, je ne crois pas qu'il y ait eu conspiration du capital pour se tenir éloigné de la circulation, pour se cacher. (Bruit.) Non, je ne crois pas cela ; mais je crois qu'il a diminué. Ah! j'ai vu de grandes illusions! J'ai entendu des fous s'écrier au mois de juin : « Tout est sauvé ! nous allons prendre les chemins de fer ; nous dépenserons cent, deux cent millions. » C'est bien, disais-je, mais que ferez-vous de ces masses ouvrières quand vous aurez achevé ces travaux? (Très bien !) Je dirai la même chose à ceux qui veulent construire des palais... Des palais!... Vous entasserez des pierres, vous ferez de mauvais art... (On rit.) Car vous n'avez plus ce qui en fait de bon. Et ensuite? et ces masses ouvrières que vous ne pourrez plus employer. (Approbation.)

On a rejeté la situation déplorable de nos finances sur la monarchie; on se trompe. Ce n'est pas la faute de la monarchie, c'est la faute de l'ignorance des véritables éléments qui font les bonnes finances. Eh bien! point de finances avec des travaux publics exagérés, avec des travaux tels, qu'ils absorbent votre capital et vous empêchent de tenir les promesses que vous faites au peuple?... (Très-bien.)

Votre budget est celui de la monarchie ; je n'y trouve pas le budget de la République. Où sont les moyens de réaliser cette assistance des malheureux et des pauvres inscrite dans notre constitution? où sont les moyens d'étendre les bienfaits de l'instruction que le peuple appelle et dont il a tant besoin?

L'honorable orateur signale, en terminant, la véritable cause du mal, la facilité qu'on laisse au gouvernement d'emprunter à usure, et il rappelle la proposition qu'il a faite. Elle a pour but de remédier aux souffrances de l'agriculture, de l'industrie, du commerce en même temps qu'à la pénurie du Trésor.

(Une assez longue agitation succède à ce discours.)

M. STOURM approuve en fait les observations présentées par M. Pierre Leroux, mais ce n'est pas le moment de les faire prévaloir. Comme lui, il pense que l'impôt usuraire est une plaie pour l'agriculture, le commerce et l'industrie. Mais il croit qu'il faut suspendre les travaux dont le produit et la solution ne sont pas immédiats. Ainsi, pour que le commerce revienne et que la confiance renaisse, il faut entreprendre des travaux qui profitent au commerce en général et non à quelques spéculateurs.

Il faut que tout le monde fasse travailler pour que la confiance s'étende sur la surface du territoire. Il ne faut pas accumuler déficit sur déficit, car c'est ainsi qu'on cause du malaise et de la peur dans le pays, par l'incertitude que chacun a de voir des dépenses qui ne conduisent à rien pour le moment. Or, les travaux pour lesquels on nous demande le crédit sont inutiles pour 1849. Ce n'est plus un budget des travaux publics qu'on vous présente, c'est un budget des ateliers nationaux.

L'orateur dit que ce sont des dépenses par anticipation qu'on demande pour des travaux qui n'aboutiront à rien. Il demande, au nom de la commission, le maintien de la suppression du crédit. (Très bien !) L'orateur fait la statistique des budgets de dépense pour les travaux publics depuis 1839, et desquels il résulte que de 106 millions, il se sont accrus de 54 millions.

M. PASSY, ministre des finances, s'élève contre les conclusions de la commission, en ce que, si elles étaient adoptées, les ouvriers des chemins de fer, privés d'ouvrage, reflueraient dans les villes et les campagnes. Il prie l'Assemblée de songer à la situation présente, qui oblige l'État de s'occuper des chemins de fer et des routes, dans le double but de l'industrie et du salaire des ouvriers.

M. le ministre des finances fait ressortir, comme l'a fait déjà M. Dufaure, les conséquences de l'établissement des bonnes voies de communication. Quelque chose que vous fassiez, ajoute M. le ministre des finances, cette dépense que vous ajournerez, vous serez toujours obligés de la faire. Vous la ferez plus tard, mais vous la ferez ; et pour cela il vous faudra des moyens extraordinaires. (Bruit prolongé.) Quant à moi, je ne crois point notre position telle, que nous devions interrompre nos travaux.

Il importe, au contraire, qu'ils continuent. La prospérité du pays et sa tranquillité dépendent de cette continuation. Le travail commence à reprendre ; sur plusieurs points l'industrie et le commerce sont dans une voie de développement. N'arrêtez pas cet essor par des craintes exagérées. Quant à moi, je n'aime pas les résolutions qui ressemblent à des cris de détresse. (Très bien !) La pire des choses pour moi, est de désespérer de l'avenir financier de la République, et de le dire comme on vient de le faire. (Très bien ! à droite.) Le crédit s'est raffermi depuis deux mois, et pourtant l'état de nos finances était connu. Je ne crois point que l'économie qu'on nous propose soit profitable au pays.

UNE VOIX. Eh bien ! il n'en faut faire aucune. (Bruit.)

M. PASSY. J'en demande autant que qui que ce soit ici : mais il y a économie et économie (on rit), et celle qui produira le moins de fruits est celle qu'on vous demande ; elles sont dangereuses en outre, puisque les ouvriers qui sont employés maintenant rentreront dans leur pays, où ils ne trouveront ni travail ni emploi. (Mouvement.)

M. GOUDCHAUX soutient que M. le ministre des finances actuel n'est pas le seul qui n'ait pas désespéré de l'avenir financier de la République. Le 10 octobre de cette année il a annoncé, dans un discours dont il cite des fragments, que l'horizon s'éclaircirait, et que tôt ou tard la France aurait la preuve des ressources qui lui restent et dont elle peut disposer pour affranchir sa situation.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à six heures.

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 mars sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2 ; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

FAITS DIVERS.

On a des craintes sérieuses sur le sort de la frégate américaine la *Constitution*. Ce bâtiment ayant à bord le consul général d'Amérique en Egypte et sa famille, a quitté Malte le 12 février pour Alexandrie, avec du vent favorable, et dans les premiers jours de mars on n'avait pas de nouvelles de son arrivée.

— Nous savons qu'un odieux guet-à-pens est tendu aux soldats, et que déjà plusieurs ont été arrêtés. Voici comment cela s'est pratiqué : Deux soldats ont été abordés par un bourgeois (nous passons les détails) et invités à dîner chez lui, le vin n'a pas manqué ; l'opinion et les tendances des militaires furent adroitement sondées. On se sépara très amicalement, et un rendez-vous fut donné pour le surlendemain chez un marchand de vins. Les deux soldats y vinrent, le bourgeois les attendait ; mais on ne prit qu'une petite goutte, car une affaire urgente était survenue au monsieur qui s'excusa et partit. Les deux troupiers au sortir de la boutique furent arrêtés.

— Le gouvernement fait tous ses efforts pour se concilier l'appui de l'armée et l'entretenir dans de *bons* sentiments. Nous avons pris des renseignements, et nous pouvons affirmer que : les gardiens de Paris ont reçu l'ordre d'arrêter *tout* soldat porteur d'un journal *socialiste*, mais surtout le *Peuple* ; le militaire ainsi appréhendé n'est point, suivant l'usage, conduit chez le commissaire de police, mais au poste le plus voisin de l'endroit où s'est opéré l'arrestation, et de là il est expédié à la place.

En outre, des agents de la police observent l'entrée et la sortie des établissements de l'Association des Cuisiniers réunis, et ils ont *l'ordre exprès* d'arrêter le soldat qui aurait l'audace d'entrer dans ces restaurants, où, *sous prétexte de donner à manger et à boire, on prêche des maximes perverses*. — Il nous souvient d'avoir vu dans un journal l'annonce *communiquée*, que le président de la République avait donné une somme assez ronde pour encourager les associations ouvrières; nous ne savons pas si les cuisiniers eurent part au don ; à moins que ce ne fût pour encourager les Associations à fermer leurs établissements.

— Ce matin, le journal le *Peuple* a été de nouveau saisi dans ses bureaux, à la poste, et chez tous les marchands de journaux qui stationnent sur la voie publique.

A cinq heures et demie du soir on nous assure que non seulement le journal le *Peuple* est saisi quant à son numéro de ce matin, mais que de plus il est *interdit* pour l'avenir.

Aucune autorité n'étant armée en ce moment d'un pouvoir dictatorial, nous refusons de croire à un fait aussi monstrueux, bien qu'il nous soit attesté par des personnes ordinairement bien informées. La propagation de ce bruit ne prouve qu'une chose, c'est qu'en fait d'arbitraire on croit le ministère capable de tout.

USURE DANS LES CAMPAGNES. — « La veuve V., marchande aux Rousses, dit le *Patriote jurassien*, prêtait depuis longtemps de l'argent, tant dans la commune qu'elle habite que dans celles de Bois-d'Amont et Prémanon, à un intérêt excessivement élevé. Ayant eu connaissance des ravages que faisait cette femme, M. Sachon, maréchal-des-logis de la gendarmerie de Morez, s'est instamment transporté dans ces communes où il est resté plusieurs jours pour découvrir les débiteurs de cette veuve et recevoir leurs plaintes. Le 20 février dernier, il a constaté le délit d'usure par procès-verbal, depuis cette époque la justice informe avec activité ; déjà 50 témoins environ ont été entendus et on en découvre journellement d'autres.

» Il résulte de la déclaration des témoins, que cette femme cupide avait pour habitude de renouveler ses billets tous les deux ou trois mois, et de prendre le 60 pour cent d'intérêt, et même au delà chez quelques-uns. Ces malheureux débiteurs, qui tous habitent la Sibérie du Jura, et qui n'ont d'autres ressources pour subvenir à leur existence que leur industrie, ont été forcés, surtout depuis plus de deux ans, tant à raison de la cherté des denrées que du commerce paralysé, de céder à toutes les exigences de la prêteuse, qui aurait fini par ruiner un grand nombre de familles, si ce commerce illicite n'avait pas été découvert.

» Voici, par exemple, la déclaration de l'un des témoins. J'ai emprunté, il y a environ dix-huit mois, une somme de 40 fr. à la veuve V.; ne pouvant la rembourser, j'ai été obligé, sur la demande de cette femme, de renouveler jusqu'à présent mon billet tous les deux mois, en cumulant chaque fois les intérêts avec le capital, de sorte que je viens de lui souscrire un billet de 200 fr., non compris 40 fr. 60 c. que je lui ai donnés; enfin, lesdits 40 fr. lui ont rapporté dans dix-huit mois 170 fr. 60 c. d'intérêt.

» L'autorité et les personnes notables du canton de Morez appellent toute l'attention de la justice, pour réprimer cette industrie qui n'est pas exercée seulement par cette veuve, et obtenir, s'il est possible, une légitime réparation pour les familles qui en ont été victimes. »

RÉTABLISSEMENT DE LA CENSURE. — Un de nos correspondants nous écrit :

« Le maire de Dijon, après avoir autorisé, il y a douze jours, la vente au numéro de la *Démocratie*, impose des conditions telles que cette vente devient impossible. Ainsi il exige qu'à l'arrivée de la poste on lui donne un numéro, et, le lendemain à onze heures ou midi, qu'on retourne auprès de lui s'informer si le journal peut être vendu sans danger pour la sécurité publique. Vous voyez qu'un journal qui ne peut être offert que 48 ou 49 heures après la distribution des autres journaux de Paris, doit rester sans acheteur.

» Veuillez donc, monsieur, supprimer définitivement l'envoi des 50 numéros ; il faut laisser à la réaction le temps de s'user, ce qui ne sera pas long. »

RELIQUES ARABES. — La démolition du fort des Vingt-Quatre-Heures, qui s'effectue en ce moment en Algérie, fournit à l'*Akhbar* l'occasion de rappeler qu'un martyr, l'Arabe chrétien Géronimo, a été pilé vif dans un des blocs de pisé de la muraille du nord, ainsi que nous l'avons raconté jadis, dans notre numéro du 5 octobre 1847. Nous ajouterons que, dans cette même forteresse, une sainte musulmane est vénérée : c'est la Kabyle Setti Takelit, qui a donné son nom à l'édifice (*Bordj setti Takelit*). En entrant dans le fort, on trouve, à droite du vestibule, un banc en maçonnerie, qui s'étend sous un arceau, surmonté, sur un côté, d'une petite niche creusée dans la muraille. Selon la tradition locale, cette niche indique l'endroit où se trouve la tête de la maraboute, qui est enterrée sous ce banc.

Du temps des Turcs, lorsque ce fort était gardé par un seul *bache tobdji* (chef des canonniers), qui y habitait avec sa famille, souvent une musulmane, portant un petit pot d'huile à la main, demandait à pénétrer dans le vestibule sacré. Là, elle déposait le pot d'huile sur le banc, ôtait sa *benika* (coiffe qui se met sous la chachia), qu'elle jetait dans la niche, et disait à haute voix :

O notre dame Takelit !
Emplis une chambre, vide une chambre,
Et je te donnerai un pot d'huile.

Pour comprendre cette invocation, il faut savoir que les femmes musulmanes n'allaient visiter Setti Takelit que lorsqu'elles désiraient se marier, et espéraient y réussir par l'intercession de la maraboute. Elles demandaient alors que leur habitation vide fût remplie par la présence d'un mari, dont l'ancienne chambre devenait vide par son entrée dans celle de l'épousée.

La quatrième matinée de la Société de musique classique aura lieu le dimanche 25 courant, à deux heures, salle Sax, 50, rue Saint-Georges. On y entendra 1° un quatuor de Beethoven, pour instruments à cordes ; 2° un trio de Mozart, pour piano, violon et violoncelle ; 3° un fragment de sonate, de S. Bach, pour piano et violon ; 4° un nonetto (inédit), composé expressément pour la Société, par M. G. Onslow, pour instruments à cordes et à vent.

— *Les Veillées Littéraires* publient un second tirage de la satire *le Siècle des Vertus*, par Léopold Bougarre. C'est un tableau qui, dans notre société civilisée, devient chaque jour d'une application nouvelle.

Haute cour de justice.

Présidence du citoyen BÉRENGER (de la Drôme.)

Audience du 21 mars 1849.

CONTINUATION DE L'AUDITION DES TÉMOINS.

L'audience est ouverte à dix heures et demie.

M. J. DEMONTRY, représentant du peuple, témoin qui n'a pas répondu à l'appel de son nom, est appelé de nouveau. Il fait parvenir une excuse à la cour, fondée sur son état de maladie. En conséquence, on appelle un autre témoin, qui est M. Biard, distributeur d'imprimés à Paris, qui, le 15 mai, était de garde à l'Assemblée.

Ce témoin dépose les faits déjà connus, relatifs à l'ordre donné par le général Courtais de remettre la baïonnette dans le fourreau, et à l'aide qu'il avait prêté aux envahisseurs en leur donnant la main pour escalader l'entablement sur lequel était le général Courtais. Ce témoin confirme, en grande partie, la déposition de M. Gouaux fils, entendu dans l'audience d'hier.

D. Les envahisseurs avaient-ils des drapeaux ? — R. J'en ai vu quelques-uns.

D. Le général engageait-il la foule à se retirer ? — R. Je n'ai pu rien entendre de ses paroles.

D. Le général Courtais était-il seul sur la plate-forme ? — R. Non; il y avait des officiers autour de lui, mais pas d'envahisseurs, car, dès que l'escalade a commencé, le général a été renversé.

On appelle ensuite le témoin Rieblinck, âgé de 31 ans, négociant en lingerie, rue Mazagran.

Ce témoin était de garde à l'Assemblée le 15 mai ; il confirme, sauf quelques variantes, les dépositions des précédents témoins.

Ce témoin est encore un de ceux qui protestent contre la déposition écrite que lui prête l'instruction.

D. Avez-vous entendu le général donner l'ordre de retirer la baïonnette ? — R. Non, et je n'ai même pas entendu dire qu'il l'eût donné ; c'était un cri général.

Me BETHMONT se contente de constater les nombreuses différences qui existent entre les dépositions écrites et les dépositions orales.

Le témoin suivant est M. Mathieu, âgé de trente-un ans, blanchisseur à Paris. Ce témoin était de garde le 15 mai à l'Assemblée. Il n'a vu le général donner la main qu'à un envahisseur. Le témoin proteste contre sa déposition écrite, qu'on lui a fait signer, quoique ne sachant pas lire ; il n'a pu en vérifier l'exactitude.

Rieblinck demande la parole pour rectifier une assertion de M. le procureur-général. Cet incident n'a pas de suite.

COURTAIS fait remarquer que c'est lui qui a donné l'ordre de fermer les grandes portes donnant sur la place de Bourgogne, qui plus tard ont été forcées.

On rappelle le colonel Yautier, témoin déjà entendu, qui a assisté, le 14 mai au soir, à la réunion des colonels de la garde nationale chez le général Courtais. Il donne à cet égard quelques explications, d'où il résulte que la 1re, la 2e, la 3e et la 10e légions avaient reçu positivement l'ordre d'occuper les points qui leur étaient désignés, sans qu'elles eussent besoin d'ordres ultérieurs. Ce sont les autres légions qui n'ont reçu le 14 que des instructions qui avaient besoin d'être confirmées par des ordres spéciaux.

Une discussion s'engage à ce sujet entre Me Bethmont et M. le procureur-général Baroche, dont on remarque généralement le ton d'aigreur.

Me BETHMONT explique à MM. les jurés la façon dont les dépositions

écrites se recueillent dans l'instruction par un juge qui souvent les modifie à son gré.

On appelle le témoin Barjaud, ancien notaire et aide-de-camp du général Courtais.

Ce témoin fait connaître les diverses dispositions prises dans la matinée du 15 par le général Courtais, soit pour comprimer les masses, soit pour prévenir le ministre de l'intérieur, soit pour avertir la commission exécutive.

Le témoin, dans le but de faire évacuer les alentours de l'Assemblée, monta au fauteuil du président Buchez, et lui demanda ce qu'il fallait faire. Le président lui dit : Nous avons reçu avec beaucoup de sympathie la pétition pour la Pologne, mais tâchez donc de faire comprendre à la foule que nous ne pouvons délibérer dans un pareil tumulte. Plus tard, le témoin reçut un ordre de M. Buchez pour faire battre le rappel ; il le transmit au général Courtais, qui prit toutes ses mesures pour le faire exécuter. Plus tard, un contre-ordre arriva du président Buchez, mais il était trop tard pour en tenir compte ; c'est le commissaire de police Sanson qui était porteur de ce contre-ordre.

D. Quand vous avez traversé le pont, s'y trouvait-il des troupes ? — R. Oui, et je leur ai donné l'ordre de fermer le pont et de ne laisser passer personne.

RASPAIL. Je demanderai au témoin de bien préciser les paroles du président Buchez. — C'est longtemps après la lecture de la pétition qu'il m'a dit : Dites au peuple que nous avons accueilli sa pétition avec beaucoup de sympathie.

RASPAIL. Je ferai remarquer à MM. les jurés que cette réponse concorde parfaitement avec l'autorisation que M. Buchez m'avait donnée de lire la pétition, ce qui a été confirmé par M. Lamartine.

Quelques explications ont lieu ici entre le général Courtais et M. l'avocat-général de Royer, auquel il semble que M. le procureur-général Baroche ait laissé la responsabilité de persister dans l'accusation contre le général Courtais.

Le témoin suivant est M. Huttau d'Origny, âgé de 43 ans, ancien officier de cavalerie et capitaine d'état-major de la garde nationale. Ce témoin dépose que pendant une demi-heure il ne put obtenir aucun ordre du président Buchez. Il déclare qu'il a entendu un homme parler de deux heures de pillage, et que M. Grégorie l'a dit aussi à plusieurs personnes, et notamment à M. Thénon et à M. Fitz-James, encore présents à Bourges.

Le témoin dépose encore avoir entendu dire à M. de Juvisy, en désignant Louis Blanc : « Voilà le seul homme qui puisse nous sauver ; il va être proclamé président de la République. » Le général Courtais n'a pas entendu ce propos ; il écrivait en ce moment une lettre que le témoin était chargé de porter à M. Guinard, alors général d'état-major. Il est donné lecture de cette lettre, dans laquelle le général Courtais déplore l'envahissement de l'Assemblée et défend de faire battre le rappel.

BARBÈS. Je demanderai au témoin si c'est la première fois qu'il dit avoir entendu prononcer ces mots : *Deux heures de pillage*.

LE TÉMOIN. Oui, parce qu'on ne m'a pas interrogé sur ce point. La personne qui a tenu ce propos était en manche de chemise, non loin du président.

BARBÈS. Vous entendant pousser ce cri-là, M. Buchez aurait dû l'entendre. — R. Non. Il ne pouvait rien entendre.

BARBÈS. Cela est bien extraordinaire. Il y a quelque analogie entre la déposition de ce témoin et celle de M. Point. Depuis dix mois, ni l'un ni l'autre n'ont parlé du fait grave qu'ils viennent révéler soudainement. Quant aux deux heures de pillage, il était établi que nul ne les avait demandées, et maintenant on fait dire à un témoin qu'il a entendu ces mots, et on appuie ce témoignage de celui d'un homme, M. Ernest Grégoire, qui ne veut pas parler.

M. LE PRÉSIDENT. Vous ne pouvez répondre du cri d'un insensé.

BARBÈS. Non, mais on a attribué ce cri au parti républicain, et on a voulu jeter sur lui l'odieux d'un pareil cri, et l'acte d'accusation s'en est armé pour attaquer le parti républicain.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. Vous ne pouvez prendre pour vous seul le titre de parti républicain. Nous sommes aussi républicains que vous.

BARBÈS. Oui ! vous avez passé votre vie à attaquer la République, à faire emprisonner les républicains.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. Ce sont les républicains qui voulaient renverser la République.

BLANQUI. Ce sont les hypocrites qui nous accusent.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. Je ne supporterai pas de pareilles attaques, je dois requérir.

BLANQUI. Je ne me suis pas adressé personnellement au procureur-général ; mais j'ai dit et maintiens que ceux qui nous accusent sont des hypocrites.

On appelle le témoin Cruvellier, qui déclare aussi avoir entendu parler de deux heures de pillage.

BARBÈS. Voilà qu'on a découvert un des deux témoins qui ont entendu cette phrase ; mais qui l'a fait insérer au *Moniteur* ?

Le témoin CRUVELLIER. C'est moi-même. (Mouvement dans l'auditoire.)

Le témoin entre ici dans quelques explications, d'où il résulte que c'est de concert avec M. Lamennais-Duprey qu'il a fabriqué une troisième édition du *Moniteur*, sur les renseignements épars et incomplets qui existaient au *Moniteur*.

LE TÉMOIN. Je n'ai entendu proférer ce cri que par un seul individu.

RASPAIL. C'est un cosaque.

SOBRIER. C'est un royaliste.

Me MAUBLANC (lisant le *Moniteur*). Il y a dans le *Moniteur* : « Plusieurs membres des clubs : Non, non, Barbès, tu te trompes, c'est deux heures de pillage qu'il nous faut. » Pourquoi donc avoir mis : Plusieurs membres des clubs ?

M. CRUVELLIER, témoin. Ces mots ne devaient pas être au *Moniteur*. Je regrette de les avoir mis là.

SOBRIER. Nous acceptons cette rétractation.

M. MORHÉRY. Je demande à faire une observation. J'étais tout près de la tribune, et je n'ai pas entendu prononcer ces mots. S'ils ont été proférés, ce n'a donc pu être qu'isolément et par un insensé.

RASPAIL. C'est donc le *Moniteur* à la recherche des paroles d'un fou.

On appelle le témoin James Demontry, représentant du peuple, qui dépose sur les faits généraux déjà connus.

Il affirme que Raspail ayant été interrompu par un représentant, d'autres s'écrièrent, en s'adressant à l'interrupteur : « Taisez-vous, imprudent. » A la suite de sa lecture, Raspail fit des efforts surhumains pour faire évacuer l'Assemblée. Il ne put y réussir. Blanqui succéda à Raspail à la tribune. Beaucoup de citoyens, représentants et non représentants, engagèrent Louis Blanc à parler, ce qu'il fit, après l'autorisation du président, pour engager la foule à se retirer.

Barbès fit également ses efforts pour faire retirer la foule, et il eut, à cette occasion, une altercation assez vive avec un envahisseur. Plus tard, quand l'Assemblée fut délivrée, je vis, avec un vif sentiment de douleur, le brave général Courtais qui, quelques jours plus tôt, avait été l'objet d'une ovation de la part de l'Assemblée, maltraité, dégradé par des gardes nationaux furieux.

Quant au caractère de l'envahissement, il a été tout spontané et très pacifique.

J'ai pu partager les préventions générales contre le citoyen Blanqui, et attribuer à son discours une portée qu'il n'avait pas.

RASPAIL. Je demanderai au témoin si, lorsque M. d'Adelsward m'a interrompu, beaucoup de représentants ne lui ont pas dit : Taisez-vous, imprudent. — R. Oui, cela est vrai.

BARBÈS. Je tiens à ce qu'il soit bien constaté que c'est moi seul qui ai dit et non pas Louis Blanc : Je vous félicite d'avoir reconquis vos droits de pétition. — R. Oui, j'avais fait une confusion, c'est Barbès et non pas Louis Blanc qui a prononcé ces paroles.

Me DECOUX-LAPEYRIÈRE fait rappeler le témoin de Jouy auquel il adresse quelques questions relatives à l'heure à laquelle le témoin aurait vu d'abord le cabriolet de Raspail, ensuite les troupes qui allaient reprendre possession de l'Hôtel-de-Ville.

On entend ensuite le témoin Blanchet, employé dans les bureaux de la préfecture de police. Ce témoin déclare avoir entendu dire au général Courtais : « Je briserai mon épée, et mes épaulettes descendront de dessus mes épaules avant que je fasse tirer sur le peuple. »

Cette déposition ne donne lieu à aucune observation.

On appelle ensuite le témoin Joanne, avocat à Paris, qui déclare ne rien savoir et dépose de faits insignifiants.

On appelle ensuite le témoin Giraux, sous-chef à l'administration des domaines.

Ce témoin dépose, entre autre choses, qu'il a porté la main sur le général Courtais. Celui-ci s'écrie alors avec énergie qu'il est heureux de connaître *le misérable* qui a le premier porté la main sur lui.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL insiste pour que la cour oblige le général Courtais à se rétracter. (L'insistance et l'aigreur de M. le procureur-général Baroche sont généralement remarquées et causent une pénible sensation.)

COURTAIS. Oui, j'ai pu avoir tort de prononcer des paroles irrespectueuses pour la Cour, mais moi, vieux soldat, moi qui ai mérité la croix d'honneur pour avoir bravé sur les champs de bataille les canons et la fusillade, je ne la porte plus depuis qu'un lâche a osé me l'arracher, et je ne la porterai que lorsque cet homme me sera connu.

M. LE PRÉSIDENT engage le général Courtais à se calmer.

BARBÈS fait observer que le général Courtais a cédé à un juste sentiment d'indignation.

M. BLANCHET continue sa déposition, dans laquelle il dit avoir entendu le général Courtais s'écrier : « Au nom du peuple, j'ordonne à la garde nationale de sortir. »

Le témoin rapporte comme des hauts faits les mauvais traitements dont le général Courtais a été victime de la part de la garde nationale de la 10e légion.

BARBÈS. Vous voyez bien que le témoin provoque le général ; c'est une infamie.

Me BETHMONT. Je ferai observer que le témoin n'a rien dit de semblable dans sa déposition écrite.

Le témoin Barjon demande la parole, et rectifie diverses parties de la déposition du précédent témoin.

PETITE CORRESPONDANCE.

Doui. — Me V. V. — Nous vous avons adressé déjà le no du 18. Nous vous l'adressons encore.

Marseille. — M. P. — Reçu les 450. — Merci des renseign. — Nous vous enverrons la note dem.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 fr.	11 fr.	6 fr.
DEP. ET ETRANGER	32	17	9
PAYS à surtaxe	[illegible]	26	[illegible]

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DEP. ET ETR.	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES	
Une à quatre fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	80 c.
Cinq à neuf —	30	Réclames-notices	60
Dix fois et plus —	20	Faits de publicité	1 fr. [illegible]

On s'abonne à Lyon, au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme.

Bourse du 22 mars.

La protestation voit le nombre des signatures augmenter ; mais la bourse ne s'en émeut guère. La suite de la discussion sur la loi des clubs est renvoyée à lundi prochain.

Le 5 p. 100, de 82 25 débute en hausse à 83 20, touche 83 40, mais il ne peut s'y maintenir ; il tombe et finit à 82 80 fin courant aussi bien qu'au comptant ; mais c'est encore 55 c. de hausse sur hier.

La Banque de France, qui était à 2255, touche 2300 et finit à 2290, avec 25 fr. d'amélioration.

Le 3 0/0, de 52 10, arrive à 52 85, pour fermer à 52 50 à terme, et 52 40 au comptant, avec 40 c. de hausse.

Les chemins de fer éprouvent une légère amélioration :

Orléans flotte entre 845 et 842 50 ; dernier cours, 845.

Av.-Mars. gagne 7 50 c. à 212 50.

Le Nord, de 440 s'élève à 446 25.

En industrie, on cote les mines de la Grand'-Combe à 625 fr., et celles de la Loire à 270 et 280. Les charbons belges de la Grape font 325 fr.

Le zinc Vieille-Montagne fait en baisse 2600 fr.

La bourse est faible, c'est un marché d'attente.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	52 40	52 85	52 50	52 40
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0	82 25	83 40	82 75	82 25

22 mars. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	52 40	»»	4 Canaux avec prime	1030 »»
— Emprunt 1847-1848	82 70	»»	Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	82 80	»»	Caisse hypothécaire	»»» »»
4 1/2 0/0 du 22 mars	»» »»	»»	Emprunt d'Haïti	»»» »»
3 0/0 j. du 22 septembre	»» »»	»»	Espagne, dette active	16 75
Actions de la Banque	2290 »»	»»	— dette passive	»» »»
Rente de Naples, j. juillet			— 3 0/0 1841	30 »»
Récép. Rothschild	»»	»»	Emprunt portugais 5 0/0	»» »»
3 0/0 de l'Etat romain	65	»»	— — 3 0/0	»» »»
5 0/0 belge 1840	89	50	2 1/2 hollandais	»» »»
— — 1842	89	»»	Zinc Vieille-Montagne	2700 »»
— 4 1/2	»»	»»	H. de la Grand-Combe	»»» »»
— Banque (1835)	»»	»»	Emprunt du Piémont	»»» »»
Obligations de la Ville	»»»»	»»	Lots d'Autriche	»»» »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	415 »»	415 »»	Orléans à Bordeaux	408 75	410 »»
Versailles, rive droite	205 »»	230 »»	Du Nord	340 »»	446 25
— rive gauche	175 »»	180 »»	De Paris à Strasbourg	363 25	336 25
Paris à Orléans	842 50	845 »»	Tours à Nantes	332 50	332 50
Paris à Rouen	520 »»	520 »»	Paris à Lyon	»»» »»	»»» »»
Rouen au Havre	270 »»	275 »»	Montereau à Troyes	120 »»	120 »»
Avignon à Marseille	205 »»	212 50	Dieppe à Fécamp	»»» »»	»»» »»
Strasbourg à Bâle	105 »»	106 25	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	345 »»	345 »»	Bordeaux à la Teste	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boulogne	»»» »»	»»» »»			

L'un des gérants : G. TANDON.

FÊTE DE LA FRANCE.

On annonce pour le samedi soir 14 avril prochain, au *Jardin-d'Hiver*, la *Fête de la France*, dédiée à la garde nationale et à l'armée. La magnificence de cette fête de nuit surpassera de beaucoup tout ce qui a été fait jusqu'ici au Jardin-d'Hiver. — Voici le programme de la décoration : 1re partie, jardin : dans le fond du jardin apparaîtra majestueusement l'immense tableau de *la France*, d'après le *fronton du Panthéon*, de *David* d'Angers. Au dessous de *la France*, près du bassin et des cascades, se balancera le *vaisseau de la ville de Paris*, pavoisé et illuminé ; une chaîne sans fin de perles et d'étoiles argentées dominera toute la galerie supérieure et laissera scintiller au dessus de chaque colonne la *croix de la Légion d'Honneur*. — 2e partie, décoration des salons et de l'hémicycle : 500 lustres jetteront leurs feux sur la salle de danse. La galerie supérieure, magnifiquement décorée, sera réservée au *président de la République*, aux maréchaux de France, aux commandants en chef de la garde nationale à tous nos officiers généraux et colonels ; d'élégants amphithéâtres disposés en points de vue seront destinés aux dames. — Le prix de souscription, jusqu'au 10 avril, est fixé à 10 fr par personne, 15 fr. pour un cavalier et une dame, et 30 fr. pour un billet de famille de quatre personnes. Les mille premiers billets de souscription donnent droit gratuitement, à un numéro de la *loterie de Petit-Bourg*. — A partir du 14 avril, le prix d'entrée sera de 15 fr. par personne. On souscrit au *Jardin-d'Hiver*, au *Ménestrel*, 2 bis, rue Vivienne, aux *Villes de France*, rue Vivienne, et chez les éditeurs de musique.

Spectacles du 23 mars.

THEATRE DE LA NATION. — Le Violon du Diable.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Louison.
ITALIENS. —
OPERA-COMIQUE. — Le Val d'Andorre.
ODEON. — Représentation extraordinaire.
THEATRE-HISTORIQUE. — La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE. — Ma Tabatière, Tasse cassée, Grenouilles, Horace.
VAUDEVILLE. — 2e No de la Foire aux Idées, la Poésie, le Moyen.
THEATRE MONTANSIER. — Cornemuse du diable, Si Jeunesse savait, Jeune Homme pressé, Habit, Veste et Culotte.
VARIETES. — Mme Larifla, le Lion, le Moulin, Turlututu.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Postillon de Saint-Valery, Ruy-Blas.
GAITE. — Relâche.
AMBIGU-COMIQUE. — Louis XVI et Marie-Antoinette.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — Les Confidences, une Honnête Criminelle, la Maîtresse de Langues, les Trois Epiciers.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple). — La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES. — Un Turc, un Monsieur, les Saltimbanques, Mathias l'Invalide.
THEATRE BEAUMARCHAIS. — La Montagne et la Gironde.
THEATRE CHOISEUL. — Pris dans ses Filets, le Père du Débutant, le Fils du Rempailleur, les Tableaux.

Imprimerie LANGE LEVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 82. EDITION DU MATIN. Samedi 24 mars 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.).

PARIS
Trois mois. . . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DEMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 23 MARS.

Galimatias.

M. Léon Faucher avait présenté et M. Odilon Barrot endossé un projet de loi sur les clubs, carré et parfaitement net :

« Les clubs sont interdits.

» Seront considérées comme clubs toutes les réunions publiques, périodiques ou non périodiques, où l'on discuterait des questions politiques. »

La loi de juillet 48 sur le même objet, qui exigeait pour les réunions non publiques le bon plaisir de l'administration, restait en vigueur.

D'autre part la magistrature assimile par ses arrêts les banquets à des clubs.

En outre, la police du ministère interdit l'ouverture d'un cours sur un sujet quelconque, si l'on n'a, au préalable, obtenu l'autorisation de M. de Falloux, ministre de l'instruction publique.

Cet ensemble de dispositions était la violation la plus flagrante de la Constitution sous trois chefs capitaux : anéantissement du droit de réunion, du droit d'association et de la liberté d'enseignement. Et M. Odilon Barrot, ce grand défenseur des libertés et des principes, avait accepté et soutenu le projet de son doux collègue, qui formait la clef de voûte de cet odieux système!

Grâce à la masse flottante des républicains débiles qui se laissent si souvent entraîner par la contre-révolution, l'Assemblée adopta, à quelques voix de majorité, les quatre premiers mots de ce projet : « les clubs sont interdits. »

Déjà cependant la minorité de la commission s'était vue contrainte elle-même par la force du droit de proposer, au lieu et place de la définition de M. le pacha de l'intérieur, la restriction suivante : « Ne seront pas considérées comme clubs les assemblées publiques et politiques, non permanentes, qui ne se réuniront que pour la discussion d'un objet déterminé. » C'était une première humiliation pour MM. Faucher et Barrot, qui se sont vus contraints de l'accepter en alléguant que cet amendement exprimait leur opinion, bien qu'il y fût parfaitement contraire. Ces messieurs, en effet, avaient entendu proscrire *toutes* les réunions publiques, périodiques ou non périodiques, où l'on s'occuperait de politique, et conserver leur droit de bon plaisir sur les réunions non publiques.

Cet amendement, cependant, ne rendait pas raison à la constitution, l'exception qu'il admettait après l'articulation d'une interdiction formelle des clubs laissant, sous les termes de non-permanence, et même de détermination de l'objet, toute latitude à l'arbitraire.

Eh bien! sur ce terrain de la constitution, il a suffi d'une émotion de ses défenseurs et d'une demi-manifestation de fermeté et d'énergie de leur part, pour mater ses adversaires. Ils se sont vus contraints, à leur courte honte, de se rabattre aujourd'hui sur un misérable projet, présenté au nom personnel de cinq ou six membres de la commission, qui n'est qu'un rétablissement des clubs interdits par le 1er article adopté, un galimatias, un logogriphe, semé d'absurdités, et, les honorables auteurs ne s'en sont pas aperçus sans doute, d'odieux pièges.

Il n'y aura pas permanence, mais il y aura des séances successives, et rien n'en limite le nombre. Qu'est-ce que cela veut dire? Est-ce sérieux?

On devra faire connaître, vingt-quatre heures à l'avance, l'objet de la discussion. Qu'est-ce que cela signifie? Si ce n'est pas une porte ouvert à l'arbitraire, c'est tout simplement la fixation, à chaque séance, de l'ordre du jour du lendemain.

L'objet de la réunion doit être déterminé. Qui est-ce qui limitera la détermination? L'objet déterminé d'une réunion sera la question de savoir si l'on doit pétitionner pour mettre le ministère en accusation. Quelle discussion politique pourra être exclue des séances indéfiniment prolongées de la réunion qui se proposera cet objet déterminé? Ici on posera la question déterminée des rapports du capital et du travail. Quelle discussion économique sera interdite à cette autre réunion?

Non, rien de cela n'est sérieux.

Voici actuellement le projet de loi :

« Article 1er. Les clubs sont interdits. »

« Article 2 et suiv. Les clubs sont autorisés. »

Voilà la logomachie où la force du droit et l'esprit de la constitution ont acculé la minorité de la commission, le ministère et sa majorité complaisante! N'est-ce pas honteux?

On peut certes aujourd'hui, sans scrupule constitutionnel, prendre part à la discussion du projet de MM. Denjoy, Coquerel, de Laboulie, etc.; mais, le premier article étant adopté, on a parfaitement le droit, au nom du sens commun, de refuser son concours à une œuvre qui ne peut plus être qu'absurde, si des amendements habiles ne la ramènent à être inconstitutionnelle.

L'obstination du ministère de la *provocation* à faire discuter son projet contre-révolutionnaire a jeté, sans motif avouable, la fermentation dans les esprits, l'irritation dans l'Assemblée, et plongé ceux qui ont consenti à l'appuyer dans un bain d'absurdités, de contradictions et de mystifications où la minorité fera bien de les laisser patauger à leur aise jusqu'à nouvel ordre.

Nous avons parlé de pièges. Les associations non publiques sont autorisées moyennant une foule de petites conditions embrouillées et entortillées. L'oubli d'une de ces dispositions, un nom omis par exemple sur le tableau des membres de l'association, un étranger qui s'y introduit par mégarde, c'est une contravention. Or, toute contravention assimile l'association à une société secrète, et *tous* les membres doivent être punis d'une amende de 100 à 500 fr., d'un emprisonnement de six mois à deux ans.!! — Est-ce sérieux? — C'est stupide.

Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Nous voulions dire que le terrain de la Constitution et de l'esprit moderne est une position si forte, qu'en s'y tenant, en la défendant avec fermeté, avec énergie, en montrant le calme, la résolution et la force du droit, les entreprises de la réaction contre la liberté échoueront misérablement. La reculade du ministère et des contre-révolutionnaires en est aujourd'hui une bonne preuve.

Assemblée Nationale.

Après la discussion d'une partie du budget des travaux publics, l'Assemblée a repris celle de la loi contre les clubs.

Elle a délibéré sur un projet tout nouveau et très confus, préparé à la hâte par la minorité de la commission.

L'incertitude de la rédaction était telle, que M. Coquerel, l'un des auteurs du projet, a déclaré que, dans sa pensée, les réunions politiques pourraient avoir plusieurs séances consécutives, tandis que M. Laboulie, co-auteur de ce nouveau projet, a dit qu'il faudrait une déclaration nouvelle pour toute séance nouvelle.

Cette dernière interprétation est formellement contraire à l'article 8 qui dit : « S'il s'élève un tumulte, si une provocation au crime n'est pas réprimée, la chambre du conseil (le tribunal) décidera, s'il y a lieu, de dissoudre la réunion. »

Donc la réunion a le droit de tenir plusieurs séances, puisque le tribunal peut dissoudre cette réunion.

Au surplus, M. Odilon Barrot a révélé la pensée qui avait présidé à la rédaction confuse et très fallacieuse de ce projet, en disant qu'il ne fallait pas faire de définition, « qu'il fallait laisser beaucoup à faire à la conscience du magistrat, qu'il y avait des définitions qu'il ne fallait pas presser et qu'il fallait laisser au sens intime des magistrats. »

En d'autres termes, qu'on devait tout laisser à l'arbitraire des juges.

Voilà, certes, une singulière théorie dans la bouche du ministre de la justice! Voilà une manière toute nouvelle de fabriquer des lois!

Ce seul mot de M. Barrot suffit pour faire rejeter toute la loi.

Le *Crédit* rappelle que, dans la séance du 16 mars 1834 de la chambre des députés, M. Odilon Barrot s'exprimait ainsi à la tribune, à propos du droit de réunion :

Non-seulement le droit d'association existe, mais *il n'y a pas de société possible* sans que le droit d'association existe. Le droit d'association en lui-même est je ne dis pas un droit, mais *il est bien plus qu'un droit, bien plus qu'une faculté*, c'est une NÉCESSITÉ, la PREMIÈRE de toutes les NÉCESSITÉS SOCIALES.

Avant notre loi, il n'en existait pas au monde qui eût fait *cette insulte à la raison et à la civilisation humaines*, de dire que le droit d'association n'existe pas dans une société.

Etes-vous dans cette nécessité déplorable de détruire un droit que nous avons tous, dans toutes les opinions, exercé à nos risques et périls, malgré les lois existantes sous la Restauration? *Sommes-nous donc condamnés à un aussi éclatant démenti à tous nos antécédents*?

» En résumé, *je repousse une loi préventive qui, pour attaquer un abus, a la prétention de détruire le droit,* car JE PRÉTENDS QU'ELLE N'Y RÉUSSIRA PAS.

Nouvelles d'Italie.

Le gouvernement toscan a répondu avec ardeur au cri de guerre poussé par le Piémont. A peine a-t-il eu appris la dénonciation de l'armistice, qu'il a publié une proclamation chaleureuse dont voici quelques passages :

« Les Piémontais courent venger l'Italie. Ils ne nous ont pas dit : Accompagnez-nous! mais suivez-nous! Honneur au Piémont! Quand même l'honneur ne nous appellerait pas, l'intérêt ferait une loi à tout fils de l'Italie de s'enrôler sous l'étendard de la délivrance...

» ..... O Toscane! tu nous as dit : Je veux être libre et grande. — Eh bien! tiens l'engagement que tu as pris devant la postérité. Si la persuasion ne suffit pas, notre devoir est de te contraindre à devenir libre et grande! Pas de retard, pas d'excuse, pas de plainte; ce que la patrie veut, Dieu le veut, etc. »

Le duc de Modène a quitté sa capitale, sinon ses Etats; il s'est retiré à Brescello ou à Bolzano. Parme, ainsi que nous l'avons rapporté, a profité du départ des troupes autrichiennes pour se proclamer ville piémontaise; la municipalité s'est assemblée aussitôt après le départ des troupes, et a publié coup sur coup plusieurs proclamations, dans le but de rendre un gouvernement italien à leurs compatriotes.

Les troupes sorties de Parme ont été dirigées sur Plaisance; la ville a été mise en état de siége et fortifiée par les Autrichiens.

Les correspondances de Milan s'accordent à dire que les soldats autrichiens n'ont pas vu sans déplaisir la rupture de l'armistice, et que l'exaltation des proclamations de Radetzki est restée impuissante à les stimuler.

On sait que, dans la proclamation aux soldats, Charles-Albert est comparé à un *voleur qui attend l'absence du maître pour exécuter son vol impunément.*

Les épithètes de *lâche*, de *déloyal* et de *parjure* lui sont prodiguées à plusieurs reprises. Le maréchal Radetzki l'accuse de faire aujourd'hui de la *politique de carrefour* pour se faire pardonner son despotisme d'autrefois et la manière dont *il s'est enfui honteusement la nuit de la capitale de ses fidèles alliés lombards.* Enfin, le vieux maréchal déclare que, s'il avait pu prévoir que la dignité royale *devait, en la personne de Charles-Albert, tomber dans un tel avilissement,* il ne lui aurait pas épargné la *honte de le faire prisonnier à Milan.*

La *Gazette de Milan* nous apporte aujourd'hui une seconde proclamation aux habitants de la Lombardie et de la Vénétie, moins étendue mais tout aussi violente, tout aussi pleine de menaces.

Une grande agitation s'est manifestée dans la ville à la nouvelle que l'armistice était dénoué; de petits soulèvements ont même eu lieu dans les petites villes environnantes.

La Chambre des députés de Naples a été dissoute, et beaucoup de députés ont été arrêtés.

On nous écrit de Marseille que l'interdiction apportée par le gouvernement français au départ des fusils destinés à la République romaine, vient enfin d'être levée.

De l'opposition des Slaves en Autriche.

Nous avons toujours pensé que le glaive des Slaves portait avec lui, comme la lance d'Achille, le remède aux blessures qu'il avait causées. Hier encore nous lisions dans la *Gazette de Cologne* les lignes suivantes, pleines de vérité :

« Un mouvement, d'abord inaperçu, mais qui a pris peu à peu des forces immenses, est celui qui se manifeste dans l'opposition faite par les Slaves au gouvernement. Ce mouvement profitera plus aux Madgyars que dix victoires. »

On se rappelle la manière étrange dont commença cette guerre de Hongrie. Elle se présenta d'abord, non comme une guerre de l'Autriche contre le royaume hongrois, mais comme une lutte particulière à deux peuples, la lutte des Slaves du sud insurgés contre leurs dominateurs madgyars. L'empereur lui-même, en sa qualité de roi de Hongrie, s'était prononcé en faveur de Kossuth contre Jellachich, déclaré traître et rebelle, ainsi que ses Croates. Mais cette guerre particulière à deux peuples fut tout à coup interrompue par une guerre de l'empire autrichien contre le royaume hongrois, et le rôle pris par Jellachich au nom du slavisme, Windisgraetz se le donna lui-même au nom de la monarchie tout entière. La petite Hongrie semblait devoir être écrasée sous le poids de ces deux forces unies pour sa ruine.

Il restait cependant une espérance aux amis du peuple madgyar, c'est qu'entre Windisgraetz et Jellachich la division ne tarderait pas à éclater, que la diète croate ne s'entendrait pas davantage avec le gouvernement impérial, enfin que le patriarche de la Woïvodie serbe et les Tschèkes de Bohème ne consentiraient pas longtemps à servir d'instruments aveugles entre les mains du ministère.

Eh bien! cette espérance, que nous avons plus d'une fois exprimée, s'est en partie réalisée. Disons-le hautement, la réconciliation des Slaves et des Madgyars est proche, elle s'effectuera demain, si Kossuth, issu lui-même de la race Slave, comprend que la première condition pour un peuple qui veut être libre, est de respecter largement la liberté des autres. Ce ne sont pas des concessions qu'il faut faire aux Slaves, c'est une indépendance complète qu'il s'agit de leur reconnaître. Plus éclairés que les tribus patriarcales qui les entourent, les chevaleresques Madgyars peuvent encore être les premiers parmi les peuples voisins devenus leurs égaux, mais c'est à la condition qu'ils seront en même temps les derniers, pratiquant ainsi le précepte égalitaire du Christ, destiné à régler les relations internationales dans l'avenir.

Nous disons donc que les Slaves ne sont pas éloignés de tendre la main aux Madgyars. Et, en effet, depuis le fond de la Bohême jusqu'à la frontière turque le sentiment qui anime les peuples est celui d'une répugnance profonde contre le principe de la centralisation. Domination pour domination, celle d'un ministère madgyar à Pesth paraîtrait encore moins dangereuse aux Slaves que celle d'un ministère allemand à Vienne, car le peuple madgyar, isolé au milieu de l'Europe, est bien moins à craindre que les nombreuses tribus allemandes dont les colonies, sous le patronage intéressé des Hapsbourg ne tarderaient pas à envahir les belles vallées et les riches plaines de la Slavie.

L'exemple de la Posnanie et de la Bohême à moitié germanisées en moins d'un siècle, prouve assez comment les Allemands entendent le droit de l'hospitalité. Le soc de la charrue est devenu pour eux un instrument de conquête plus solide que l'épée; mieux vaut sans doute pour une terre même européenne, être fécondée par un colon allemand que de rester déserte; mais encore faudrait-il que pour s'établir sur cette terre, le colon obtînt l'autorisation des habitants. On ne sait que trop que les colons implantés de force par les souverains allemands dans la Slavie méridionale, ont porté malheur à la terre qui les avait reçus. Une première fois ces colons ont appelé l'invasion des Madgyars, et maintenant ce sont eux qui tendent les mains aux Russes, introduits par eux dans les villes saxones de la Transylvanie.

Cette trahison des bourgeois de Kronstadt et d'Hermanstadt aura cependant ce bon résultat, qu'elle désillusionnera, sur le compte de Nicolas, ceux des Slaves qui ont pu croire que le czar préférerait les intérêts de leur race à ceux de la dynastie autrichienne. Ils espèrent encore dans les Russes, slaves comme eux et fils de l'Europe civilisée; mais ils repousseront Nicolas de Gottorp-Holstein et les hordes asiatiques qui lui servent de sicaires à Pétersbourg.

Colons pour colons mieux vaudraient sans doute encore les industriels et cultivateurs allemands que les cosaques de la Tartarie, tant il est vrai que s'ils veulent être indépendants, les Slaves n'ont rien à attendre des têtes couronnées. Voilà du moins ce que le slavisme bien entendu a appris aux Slaves. Pour être maîtres chez eux, ils doivent s'entendre entre eux, et n'accepter de lois que celles qu'ils se seront données.

Ces tendances sont celles qui se manifestent en ce moment à Agram, à Carlowitz et dans la capitale des Tschèkes.

Nous lisons dans la *Gazette slave du sud*, qui se publie à Agram : « Le comité de notre diète ayant à délibérer sur la constitution octroyée par l'empereur, a décidé et résolu qu'il continuerait les travaux commencés par la diète, que celle-ci ne pouvait être considérée comme ayant été dissoute, mais seulement interrompue, et que c'est à l'Assemblée nationale seule qu'il appartient de décider à quelles conditions le pays devra s'unir à l'Autriche. En attendant, il sera envoyé à l'empereur une *représentation énergique* sur l'abus de pouvoir dont le gouvernement central s'est rendu coupable en voulant séparer du pays les frontières militaires.

On se rappelle que le ministère n'a pas osé faire de recrues chez les Croates.

De Carlowitz, capitale de la Woïvodie serbe, on écrit à la *Gazette d'Agram* : « Le prince Windisgraetz avait écrit dernièrement au patriarche et au général Todorowich d'avoir à retirer les autorités nationales qu'ils avaient établies de leur propre chef dans les cantons de la Woïvodie repris sur l'ennemi, et de ne point souffrir chez les troupes serbes d'autre drapeau que celui de l'empereur. Aussi longtemps que je serai gouverneur de la Woïvodie, a répondu le patriarche, je ne consentirai pas à une telle demande, mais je résignerai plutôt ma dignité. Que croyez-vous qu'ait fait le général Todorowich? Il a aussitôt écrit au commandant Rukawina qu'il ne tiendrait aucun compte des ordres apportés par les envoyés de Windisgraetz, déclarant formellement qu'ayant reçu son mandat du patriarche, seul pouvoir national, il n'obéirait qu'à lui. Les officiers de son corps, qui compte 36 000 hommes, lui ont promis de le seconder.

A Prague, la dissolution de la diète a exercé chez les Allemands, comme chez les Tschèkes, une influence on ne peut plus hostile au gouvernement. Rieger et Borrosch, ces coryphées des deux peuples, ont été accueillis au milieu des vivats et des *slavas* par les deux populations se donnant une main fraternelle après une longue hostilité. Quel spectacle, quand on se rappelle les canonnades du Hradschin et les combats nationaux de Vienne. Rieger consent aujourd'hui à se laisser envoyer à Francfort. Palacki a refusé d'aider le ministère dans l'œuvre de la constitution particulière à octroyer à la Bohême. Pinkas et Trojan ont suivi son exemple, Brauner fera de même ; ces hommes sont les plus influents du pays. La presse tschèke se déchaîne avec fureur contre le ministère.

On lit dans le *Narodni Novini*, principal organe de la presse nationale : « Nous espérons vivre assez longtemps pour voir le ministère mis en accusation. Les traîtres n'ont pas le droit de poursuivre la rebellion chez les autres. Ici, les traîtres sont ceux qui sont assis sur les bancs des ministres. » Un tel langage n'est pas particulier aux journaux tschèkes, il est commun à toute la presse slave. C'est le même esprit d'opposition qui parcourt en ce moment la Slavie autrichienne.

Dans la situation difficile où se trouve actuellement l'Autriche, assaillie à la fois par les Hongrois et les Italiens, cette opposition des Slaves doit donner le dernier coup à la monarchie des Habsbourg.

Les représentants qui siègent à la Montagne nous communiquent la pièce que voici :

AUX TOSCANS.

Paris, 14 mars 1849.

Frères de la Toscane,

Le peuple français admire votre courage, il applaudit avec une ardente sympathie à tous les actes que vous inspire le génie des révolutions utiles à l'humanité.

Après avoir vaincu par votre énergie seule la vieille puissance de vos ducs, vous avez compris que le triomphe de la démocratie italienne était dans l'unité, et vous avez envoyé vos représentants à la Constituante qui siége à Rome.

Au nom de la solidarité qui unit la France libre à l'Italie libre, recevez nos félicitations.

C'est de l'alliance sainte de Rome et de Florence affranchies, c'est de leur puissante union que sortira l'indépendance de votre belle Péninsule.

Poursuivez cette œuvre glorieuse, apprenez aux nations opprimées que celles qui veulent être libres le sont toujours. L'enthousiasme qui anime vos conseils électrisera les masses, embrasera les cœurs ; les hordes des rois coalisés se disperseront devant vos mâles résolutions, et bientôt tous les Italiens n'auront qu'une seule patrie, l'Italie. L'avenir est à vous.

Vive la République italienne !

Suivent les signatures des représentants du peuple siégeant à la Montagne.

Protestation contre la loi sur les Clubs.

Deuxième liste des représentants signataires.

Audry de Puyraveau.—Azerm.—Baume.—Edmond Brukner.—V. Chauffour.—V. Considerant.—Chavoix.—Curnier.—Canet.—Demortreux.—Dudoy.—Descluzeau.—Espagne.—Flocon.—Favetier. — Guiter. — Kestner. — Lebarillier. — Laussedat. — Lefrançois.— A. Marie.— Martin Bernard.— Millioz Baudet.— Rouget. — Renaud (Isère.) — Schlosser. — Viox. — Westercamp.

Assemblée Nationale.

Présidence de M. LAMORICIÈRE. — *Séance du 23 mars.*

A onze heures 1/2 un scrutin de division constate la présence de 527 membres.

La commission des clubs a fait distribuer son projet, mais l'ordre du jour appelant en tête la discussion du budget, sur l'observation du président la commission cède la place à celle du budget.

M. GOUDCHAUX répond à M. Dufaure qui voudrait conserver la plupart des dépenses des travaux publics, pour tenir envers les ouvriers la promesse d'assistance faite par la constitution : Augmenter les travaux publics, c'est faire pis que créer les ateliers nationaux, qui n'ont été établis que dans une situation anormale.

On a parlé de 400 000 ouvriers qui seraient laissés sans ouvrage, c'est une erreur : il n'y en aurait que 20 000, et il serait facile de les occuper ailleurs.

Au reste, la plupart des économies réclamées par la commission portent sur des travaux qui ne sont pas encore commencés. On pourra toujours d'ailleurs demander des crédits extraordinaires.

M. VICTOR LEFRANC. Il est très utile sans doute d'équilibrer les recettes et les dépenses, mais il faut prendre garde d'aller trop loin dans les réductions. Le travail donné par l'Etat contribue beaucoup au maintien de l'ordre. Dernièrement on reprochait au gouvernement le licenciement des ouvriers de Strasbourg et de quelques ouvriers de la marine ; on présentait ces faits comme des provocations au désordre ; ne faisons donc pas ce que nous reprochions au gouvernement de faire. On me demande ce qu'on fera ensuite des ouvriers : je réponds que nos voies de communication sont loin d'être achevées, et qu'un long temps se passera avant qu'on ne puisse plus occuper ces ouvriers.

M. STOURM, rapporteur. Nous sommes rentrés dans une situation normale, nous devons revenir à un budget normal. Nous ne demandons qu'une chose d'ailleurs, c'est que l'on n'entreprenne pas des travaux qui peuvent attendre. Il est impossible, sans de graves inconvénients, d'interrompre cette année les travaux de lacunes et de rectifications de routes, qui n'ont été sur beaucoup de points que des ateliers nationaux ouverts pour parer aux circonstances.

M. LACROSSE, ministre des travaux publics, défend son budget au milieu du bruit.

Le chiffre de 3 250 000 fr., proposé par la commission, sur le chapitre des travaux ordinaires, est mis aux voix et adopté.

La commission propose une réduction de 10 millions sur les travaux extraordinaires dont 5 millions pour les lacunes de routes.

M. GRANDIN. (Aux voix ! aux voix !) Je suis payé comme vous, et je parlerai comme vous. (Interruption.) A chacun la responsabilité de ses actes. Les réductions dans lesquelles vous vous engagez auront pour effet de jeter un grand nombre d'ouvriers dans la misère. (Interruption.) Les entrepreneurs et les manufacturiers ont fait les derniers sacrifices pour maintenir les ateliers, et maintenant, chose singulière, ce sont les mêmes qui voulaient le droit au travail qui refusent à l'Etat les moyens d'occuper les ouvriers. (Rumeurs à gauche.) Je m'oppose à la réduction au nom de l'humanité, non moins qu'au nom de la politique. (Bruit.)

M. MARCEL-BARTHE. On raisonne ici comme si l'Etat avait des millions dont il ne sait que faire, comme si le Trésor n'était pas obéré. On dit : Les citoyens sont à bout de ressources, il faut que l'Etat fournisse des travaux ; mais qui fournira des fonds au gouvernement si ce ne sont les citoyens épuisés ? Il ne s'agit pas d'ailleurs de dissoudre les ateliers, mais de faire refluer vers l'agriculture les ouvriers qui ont déserté la charrue par l'appât d'un salaire plus élevé. En somme, le résultat de ce licenciement sera d'augmenter la production agricole. (Approbation à gauche.)

M. LACROSSE paraît à la tribune. Les cris : Aux voix ! redoublent. Je dois, dit-il, relever une erreur de l'honorable préopinant. La réduction, si elle était votée, pèserait sur plus de vingt mille familles. C'est au nom de ces malheureux que nous demandons au pays un nouveau sacrifice. Donnez-leur moins de belles phrases, et donnez-leur du pain. (Approbation à droite.)

M. STOURM. On fait une étrange confusion. La réduction n'atteindra pas les ouvriers actuellement dans les ateliers ; elle ne les ouvrira pas à d'autres, voilà tout.

M. DESMOLLES. (La clôture !) la clôture ! Je demande à parler contre la clôture. La question est très grave. (La clôture ! la clôture !)

La clôture de la discussion est mise aux voix et prononcée.

M. DE LUDRE se plaint que, sous prétexte de combattre la clôture, on abuse des moments de l'Assemblée.

La réduction de 5 millions est mise aux voix. Toute la gauche se lève pour ; la droite vote contre. Une première épreuve est déclarée douteuse. On procède au scrutin de division, qui donne le résultat suivant :

Votants,	732
Majorité,	367
Pour,	421
Contre,	311

La réduction, combattue par le ministre, est adoptée.

Une réduction de 5 millions, demandée pour les rectifications de routes, est également adoptée.

La commission propose, sur les travaux des ponts, une réduction de 500 000 fr.

M. FOUGRARD combat cette réduction, qui est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT annonce que la commission des clubs est prête à faire son rapport. Il demande à l'Assemblée si elle veut interrompre, pour l'entendre, la discussion du budget.

M. DUPONT (de Bussac). L'Assemblée a nommé une commission pour examiner une loi relative au droit de réunion : cette loi s'est compliquée de la question du droit d'association ; une révolution est intervenue, la commission s'est dissoute. (Bruit.) Quelques membres de la commission vous proposent une rédaction nouvelle. (Nouveau bruit.)

Remarquez, citoyens, que ce n'est nullement la commission nommée par vous qui vous propose ces modifications, ce sont MM. Coquerel, Bedeau, Dusolier, Denjoy, Charencey, Laboulie. Je demande donc que cette proposition, car ce n'est pas autre chose, soit renvoyée à une nouvelle commission. (Oui ! Non !)

Il ne s'agissait d'abord que du droit de réunion ; la question s'est compliquée de celle du droit d'association, et c'est pour cette question que six membres de cette Assemblée viennent vous proposer un projet nouveau. Il est évident que ces six membres n'ont pas mission de vous présenter un projet, et qu'il est indispensable de nommer une nouvelle commission, puisque l'ancienne n'existe plus. (Appuyé ! appuyé !)

M. SÉNARD. Je dois expliquer à l'Assemblée l'attitude que j'ai entendu prendre dans cette situation. M. Crémieux, rapporteur de la commission, n'est pas venu apporter à la tribune une démission collective.

Dans ce cas l'Assemblée aurait eu à décider si elle avait à nommer une nouvelle commission. Le rapporteur s'est borné à dire que la majorité de la commission restait étrangère aux débats qui auraient lieu postérieurement. Pour ma part, j'étais retenu au conseil d'Etat au moment où cette décision avait été prise. J'ai pleinement accepté la déclaration du rapporteur dans les termes où elle a été faite.

La minorité de la commission a repris le travail abandonné par la majorité, et lorsqu'il s'est agi de délibérer sur les amendements renvoyés à la commission, la majorité a été appelée à donner son avis dans la commission ; j'ai pour ma part répondu à l'appel, et je n'ai pas été seul, M. Crémieux y a également répondu. (Interruption. — Longue agitation.)

M. Waldeck-Rousseau s'est rendu également dans la commission. Nous nous sommes occupés avec la minorité de la commission, selon ce que j'ai regardé et regarderai toujours comme mon devoir de délibérer, non pas sur ce qui était voté, mais sur le nouveau principe qui venait en discussion, le droit d'association.

M. Crémieux a pris part à la discussion, mais sous la réserve de ce qui avait été convenu entre lui et ses collègues de la majorité, (ce que je n'ai pas bien compris, je l'avoue). Mes collègues ont cru devoir se retirer de bonne heure ; j'ai cru de mon devoir, moi, de rester jusqu'à la fin de la séance. (Très bien ! à droite.)

Je ne crois pas au reste qu'il y ait lieu à la nomination d'une commission nouvelle. J'ajouterai que l'art. 13 relatif au droit d'association pour le retour à la constitution dont on s'était écarté... (Agitation.)

M. CRÉMIEUX. Voici ce qui s'est passé hier dans le sein de la commission. Nous avions reçu une convocation pour délibérer sur le projet de loi relatif aux clubs. J'avais dit à la tribune que la majorité s'abstiendrait désormais ; il nous a semblé qu'une explication était due à nos collègues de la minorité ; en entrant nous avons déclaré que nous venions, parce qu'on nous avait convoqués, mais que nous nous abstiendrions de prendre part aux discussions dans la commission, aussi bien que dans l'Assemblée.

Mais divers membres de l'Assemblée avaient été appelés comme nous dans la commission ; on les a consultés comme membres de l'Assemblée, ils ont répondu : On nous a demandé notre avis comme membres de l'Assemblée ; nous l'avons donné, mais d'une manière purement officieuse. (Mouvements en sens divers.)

M. O. BARROT. La réunion a eu lieu dans un bureau qui n'était pas celui de la commission. La minorité fit une convocation ; nous ne fûmes pas d'accord sur ce que la majorité devait répondre à la minorité. Quelques-uns de nos collègues, et je suis du nombre, ont pensé que nous ne devions pas nous rendre à l'appel de la commission.

Nous regardions l'article voté comme inconstitutionnel, et nous avons cru que nous devions rester complètement à l'écart de ce qui se ferait postérieurement. Dans ma pensée et dans celle de la plupart de mes collègues de la majorité, M. Crémieux, en disant que nous ne prendrions plus part à la discussion, apportait notre démission. Je crois que les positions tranchées sont les seules convenables dans une question constitutionnelle ; on peut soulever des murmures, on n'apprête pas à rire.

M. SCHOELCHER. La majorité de la commission a donné sa démission. (Bruit.) Comment, vous admettriez que si quatorze membres d'une commission donnaient leur démission, le quinzième, qui ne la donnerait pas, serait considéré comme représentant la commission ? c'est là une monstruosité que vous ne pouvez admettre. Je demande donc le renvoi à une nouvelle commission. (Agitation et rumeurs en sens divers.)

M. SENARD. L'Assemblée n'aurait à nommer une nouvelle commission que dans le cas où la majorité tout entière donnerait sa démission. Pour moi je n'ai jamais songé à donner la mienne.

UNE VOIX A DROITE. Vous vous êtes retiré dans une autre salle.

M. SENARD. Pour moi, j'ai cru que la majorité se bornait à retirer les articles qu'elle avait présentés, et c'est en ce sens que je me suis associé à elle.

On me dit : vous vous êtes retiré dans la salle voisine. Comment, lorsque dans une circonstance grave des représentants se retirent pour délibérer sur les intérêts, vous viendriez demander à ces représentants compte de ce qu'ils ont fait dans l'intérêt du pays.

M. DESLONGRAIS. La majorité de la commission avait le droit de se retirer, puisqu'on repoussait son projet ; mais la commission n'en subsiste pas moins. Le projet qui vous est soumis n'est pas l'œuvre de la commission, j'en conviens, mais c'est un amendement apporté au projet du gouvernement. (Allons donc !)

M. LE PRÉSIDENT. Un article du règlement porte que, lorsque la discussion s'est engagée sur une proposition, si celui qui l'a présentée la retire, un autre membre de l'Assemblée peut la reprendre en son nom ; il me semble que ce qui appartient à un membre de l'Assemblée, appartient à plus forte raison à la minorité d'une commission.

M. SCHOELCHER paraît à la tribune. (A droite : La clôture ! la clôture !)

La clôture de la discussion est prononcée.

M. DUPONT (de Bussac) a la parole pour la position de la question. Il dit que l'on doit mettre aux voix d'abord le renvoi à une commission nouvelle, puis subsidiairement l'ajournement à lundi, afin que l'Assemblée puisse examiner.

M. TASCHEREAU (Ah ! ah ! ah ! sur tous les bancs.) L'Assemblée doit respecter avant tout son ordre du jour. (Ah !)

Or, l'Assemblée a décidé hier qu'elle discuterait la loi sur les clubs. (Mais non ! mais non ! — Le budget est en tête de l'ordre du jour !) Je demande que, sans rien mettre aux voix, on passe immédiatement à cette discussion.

VOIX DIVERSES. L'ordre du jour ! le budget !

M. LE PRÉSIDENT. Je consulte d'abord l'Assemblée pour savoir si elle veut intervertir son ordre du jour pour discuter la loi sur les clubs.

M. le président déclare que l'épreuve est douteuse. (Réclamations à droite.)

VOIX DIVERSES. Le scrutin de division !

Les huissiers apportent les urnes et se disposent à recevoir les votes, lorsque M. le président déclare qu'il s'est trompé et que la majorité des bureaux est d'avis que l'Assemblée a décidé qu'elle reprend immédiatement la discussion de la loi sur les clubs.

Un très grand nombre de représentants quittent la salle.

La séance est suspendue.

La séance est reprise.

L'Assemblée reprend la discussion sur la loi des clubs. M. Laboulie, rapporteur de la minorité de la commission, a la parole sur le projet nouveau.

M. LABOULIE. Je viens vous exprimer la pensée de la commission. Elle a voulu vous présenter un travail complet. Elle a donc dû faire de nombreux emprunts à la loi du 28 juillet 1848. L'article 1er a été copié textuellement :

« Les clubs sont interdits. »

L'art. 2 a été emprunté à la loi du 22 juillet 1848. Le voici :

« L'ouverture de toute réunion publique s'occupant d'objets politiques, sera précédée d'une déclaration faite par les fondateurs, à Paris, à la préfecture de police, et dans les départements, au maire de la commune et au préfet. Cette déclaration aura lieu vingt quatre heures au moins avant l'ouverture de la réunion. Elle indiquera les noms, qualités, professions, domiciles et demeures des fondateurs ; le local, les jours et heures des séances. Elle fera mention expresse de l'objet de la réunion. Elle sera signée par cinq citoyens français, âgés de vingt-cinq ans au moins, jouissant de leurs droits civils et politiques, et n'ayant subi aucune condamnation pour meurtre, vol, escroquerie, abus de confiance ou attentat aux mœurs. »

M. le rapporteur passe en revue les articles 3, 4, 5, 6, 7 et suivants. Ce qui lui paraît concerner particulièrement le droit d'association est, selon lui, suffisamment exprimé par l'art. 13 et conforme aux droits réservés par la constitution.

Voici cet article 13 :

« Les associations non publiques s'occupant de matières politiques devront, avant de se former, en faire la déclaration, à Paris, au préfet de police ; au préfet et au maire de la commune dans les départements.

» Il devra être joint à cette déclaration :

» 1° Copie exacte des statuts de la société et de l'acte qui la constitue ;

» 2° Indication précise de l'objet déterminé des travaux de la société ;

» 3° Un tableau contenant les noms, prénoms, âges, professions, domiciles et demeures des associés.

» Ces préalables remplis, les sociétés pourront se réunir quand elles le jugeront convenable, en se soumettant aux conditions suivantes :

» 1° La déclaration exigée par l'art. 3 de la présente loi sera faite dix jours au moins avant la réunion.

» 2° Il sera tenu un registre dans lequel seront transcrits exactement les procès-verbaux de chaque séance, ce registre sera représenté à chaque réquisition.

» 3° Les articles 4, 5, 6, 7, 8 et 9 de la présente loi, relatifs à la surveillance et à la police des séances des réunions politiques, seront aussi appliqués aux réunions non publiques.

» 4° Le public sera rigoureusement exclu de ces réunions ; il n'y aura d'exception que pour les fonctionnaires surveillans délégués par l'autorité. »

M. EMMANUEL ARAGO soutient qu'on a bouleversé complètement les principes de la loi du 28 juillet 1848. On a voulu supprimer les clubs et les sociétés secrètes, en sauvegardant les droits d'association et de réunion, et nous prouverons que ces droits sont atteints et blessés plus grièvement qu'ils ne l'étaient avant. Qui sera le juge de l'objet déterminé ?

Une voix au siége de la commission : Les tribunaux !

M. EMMANUEL ARAGO. C'est comme si vous disiez l'arbitraire du juge. (Réclamations.) Il y a là un immense danger pour la première de nos libertés. Quant à moi, ajoute l'orateur, je ne comprends pas les restrictions imposées à l'exercice d'un droit.

L'orateur examine ensuite la portée de l'article 13. Ses conséquences sont telles qu'on ne pourrait, par exemple, créer une association qui aurait pour but l'enseignement du peuple. Cette association, en effet, ne pourrait procéder que par des réunions publiques, car les cours ne sont pas autre chose. Voyez-vous les fondateurs d'une association semblable obligés de s'adresser à l'autorité ! L'autorisation leur sera refusée. Ce ne seraient plus des réunions accidentelles dont l'objet pourrait être déterminé.

L'orateur soutient que la loi n'est pas applicable. Il n'y a pas un article qui sauvegarde les droits que vous avez voulu protéger ; il n'y a pas un de ces articles qui ne puisse être interprété d'une manière illibérale, et nous sommes payés pour nous défier de ces interprétations.

L'orateur cite un discours de M. Odilon Barrot, qui, en 1834, flétrissait ces systèmes de restrictions sous lesquelles on voulait étouffer la liberté.

Les premiers mots inscrits dans le projet sont une arme fort dangereuse, je ne dis pas dans les mains de M. le président du conseil, mais dans celles de ceux qui peuvent venir après lui.

Le suprême danger de ce projet, je le déclare, ajoute l'orateur en terminant, c'est de confier à l'arbitraire du magistrat, d'un magistrat qui peut être égaré ou du moins influencé par l'esprit de parti, le soin de prononcer entre le respect dû aux droits consacrés par la constitution, la portée des empêchements et les limites apportées par la loi. (Très bien ! à gauche.)

M. AYLIES. A côté des droits de réunion et d'association que nous voulons tous respecter, le club est-il tellement indispensable à leur maintien qu'on soit forcé de le reconnaître ? Là est la question. Pour moi, je crois qu'il n'en est pas ainsi.

L'orateur assure que l'indépendance, l'intégrité du magistrat répondent de ses décisions toutes les fois qu'il intervient, et ces difficultés d'appréciation ne sont pas plus grandes que dans beaucoup de questions soumises à la justice.

Je ne comprends pas, dit-il, la liberté poussée à l'extrême, car en allant à cette extrémité on rencontre la licence.

Ainsi quand je cherche l'expression extrême du droit de réunion, je trouve le club ; et qu'est-ce que le club ? (Ecoutez !) Le club, c'est le droit de créer une tribune permanente, organisée, où tous les jours on pourra venir discuter les questions qui s'agitent ainsi, juger le gouvernement, interpréter ses intentions, les calomnier et les vouer à la haine d'une multitude furieuse. Mais, mon Dieu, on oublie donc qu'ici tous les hommes qui se sont trouvés appelés à la direction des affaires ont avoué cette terrible influence des clubs. (C'est vrai !) Tous les jours, tous les quarts d'heure, ont-ils dit, on sentait le besoin de savoir ce qu'ils disaient, ce qu'ils voulaient ; on en était réduit à traiter avec eux. (Mouvement nouveau.)

Ainsi, à côté de cette Assemblée issue du suffrage universel, il y en avait une autre qui dictait ses ordres, qui se présentait comme l'expression de la volonté, de la souveraineté du peuple, comme si cette souveraineté n'avait pas pour se traduire la liberté de la presse et le suffrage universel. Mais la passion ne raisonne pas, elle ne voit pas, elle oublie. Elle a tout sacrifié, elle sacrifie tout aux clubs ; il n'y a pour elle de vrai, de beau, que le club. (On rit.)

Mais le club n'est pas la liberté, messieurs ; demandez à l'Angleterre, demandez à l'Amérique, à Jefferson lui-même, le plus démocrate des présidents, demandez-lui ce que c'est qu'un club ? C'est l'anarchie, c'est la mort de tout gouvernement régulier : voilà ce qu'ils vous répondront, voilà ce que je vous dis avec eux. (Très bien !)

M. LABOULIE. Je ne crois pas qu'une nouvelle rédaction soit indispensable ; si l'on propose un amendement, la commission pourra s'occuper de cette rédaction. Quant à l'objet déterminé, nous répondrons comme à M. Emmanuel Arago ; ce seront les tribunaux qui en seront juges. (Exclamations diverses.)

L'orateur reste longtemps à la tribune sans pouvoir se faire entendre. Tout à coup une partie de l'Assemblée se lève en criant : A demain ! Une grande agitation se manifeste dans la salle. L'orateur n'a pas quitté

la tribune. Le président agite sa sonnette. Les huissiers crient en place. Les représentants reprennent en partie leurs places. Quelques voix demandent le budget.

M. LE PRÉSIDENT. L'Assemblée a décidé qu'elle se réunirait à midi. Si on se sépare à cinq heures, il vaut mieux qu'elle ne commence ses séances qu'à une heure. (En place! en place! continuons!)

M. DE LABOULIE. La déclaration est l'avertissement qu'on donnera à l'autorité. Cet avertissement sera faux ou vrai. S'il est faux, les tribunaux pourront intervenir.

M. SENARD. Je demande la parole. (Agitation.)

M. DE LABOULIE. Les tribunaux ne sont pas un juge impartial, dit-on. Ah! je m'indigne de voir ainsi tomber en suspicion la justice de mon pays.

M. SENARD. Les tribunaux ne sont pas forcés de faire la loi; ils ne peuvent que l'appliquer. (C'est vrai!) Il faut que le sens que vous voulez donner à ce but déterminé soit clair, précis, pour que les tribunaux sachent comment appliquer la loi. Sans cela, encore une fois, ils la feront, ils ne l'appliqueront pas. Admettrez-vous qu'il puisse y avoir un nombre déterminé de séances? (Oui!—Non!)

VOIX NOMBREUSES. Oui! oui!—Non! non!

M. SENARD. On me répond: Mais la commission se tait. Les membres de la commission ont besoin de se concerter, peut-être.

M. COQUEREL. Nous avons toujours entendu plusieurs séances. (Interruption prolongée.)

M. SENARD. M. Laboulie disait tout-à-l'heure qu'il y avait des hommes ici qui voulaient faire revenir la commission sur son article 1er; et je dis, moi, que cette commission, par l'article 13, par les difficultés, par les contradictions où elle tombe, rétracte cet art. 1er. (Approbation à gauche.)

L'on a fait du club un fantôme, et quand on veut le saisir on met la main sur le droit de réunion. (Nouveau mouvement.)

Le 1er paragraphe de l'article 2 est mis aux voix et adopté.

La suppression des mots: « et au préfet, » est mise aux voix et rejetée.

Le 2e paragraphe est adopté.

M. SENARD. Dans la première rédaction de la commission, j'aurais lu ces mots: « Les jours et heures des séances. »

Les rédacteurs ont changé ce paragraphe, et au lieu de séances, ils ont mis de la réunion. Je demande que les rédacteurs s'expliquent sur leur pensée. A mon sens, il y a là tout un système qui pourrait donner lieu à une interprétation dont les tribunaux seront les juges. Quant à l'objet déterminé, entend-elle que les tribunaux restent juges? Il faut aussi que la commission précise si elle entend que la séance de la réunion sera unique.

M. Corbon remplace le général Lamoricière au fauteuil.

M. LABOULIE. M. Senard a adressé deux questions à la commission. La première consiste à préciser le nombre des séances et des déclarations. Il est certain que chaque fois qu'on voudra se réunir, il faudra en faire la déclaration. (Rumeurs et rires ironiques.)

M. SENARD interpelle l'orateur.

M. LABOULIE. Nous adoptons que les réunions devront ne s'occuper que de l'objet déterminé, pourvu qu'elles ne soient pas permanentes. (Nouveaux murmures.)

Il est certain qu'une seule déclaration ne pourra servir que pour la réunion qui devra avoir lieu. (Bruit.) J'admets qu'un meeting s'ajourne au lendemain. Si le président dit qu'une deuxième séance aura lieu, il faudra nécessairement faire une nouvelle déclaration, car il est bien entendu qu'aucune permanence n'est possible; autrement ce serait une fausse interprétation de la loi. (Rumeurs.)

Quant au délai entre la dernière réunion et celle du lendemain, je sais que le délai est court, mais c'est l'objet d'une rédaction nouvelle que nous donnerons d'ici à demain. (Violente interruption.)

M. ODILON BARROT. Après une discussion prolongée dans laquelle M. Senard lui-même avait annoncé qu'il n'était pas possible de séparer le droit de réunion des clubs, et que tous les arguments à l'appui de son opinion ont été produits à cette tribune, j'ai lieu de m'étonner de voir la confusion qui semble encore exister sur le droit de réunion. Le projet de loi présenté a déclaré que les clubs étaient interdits; la majorité a prononcé.

VOIX. A la majorité de 48 voix!

M. ODILON BARROT. Quant à la définition, personne ne s'y trompera. Le club donne lieu à de nombreuses méprises. Le club est l'appel permanent, incessant aux mauvaises passions.

UNE VOIX A DROITE. C'est jugé!

M. ODILON BARROT. C'est un instrument de révolution.

Le droit de réunion s'évanouit par sa spécialité et son caractère accidentel, mais ne présente pas les dangers du club permanent; il y a là une distinction: vous l'avez cru, car si vous n'y aviez pas cru vous n'auriez pas voté l'article 1er.

UNE VOIX. A la question! c'est voté!

M. ODILON BARROT. Vous l'avez voté sous l'influence de votre conscience. Quant à la déclaration (Ah!), l'autorité ne peut pas vous la refuser, mettez-la, là où les séances; mais si la réunion est accidentelle, elle ne peut pas se proroger, ou elle devient club. (Rumeurs.)

M. ODILON BARROT. Les caractères principaux auxquels vous reconnaissez qu'une réunion est permise, voilà ce qui doit d'abord entrer dans votre loi. Qu'est-ce qui appréciera si ces réunions constituent dans leur ensemble et par le fond de leurs séances un club que l'homme qui connaît à sa physionomie, à ses tendances. (Interruption.) Tout cela ne peut être jugé que par la conscience du magistrat. (Bruit prolongé.)

Permettez-moi une comparaison. Les différences qui existent entre un journal politique et celui qui ne l'est pas, sont très difficiles à établir (Bruit), si difficiles qu'on n'est pu venir à bout de faire la loi, si l'on eût exigé une définition de ces différences.

Le législateur, pourtant, a franchi ces difficultés; il a pensé qu'il fallait laisser beaucoup à faire à la conscience du magistrat, et c'est ainsi qu'il y a, comme je le disais tout-à-l'heure, des définitions qu'il ne faut pas presser et laisser au sens intime du magistrat.

La séance est levée à six heures et demie.

Demain, suite de la discussion.

FAITS DIVERS.

Aujourd'hui vendredi, le *Peuple* a encore été saisi.

— On mande de Villeneuve-lez-Avignon, que le 5 mars de jeunes conscrits de cette commune s'étaient réunis et parcouraient, suivant l'usage, la ville, tambours en tête, en criant: Vive la République et vivent les conscrits! Ils furent assaillis par une bande de légitimistes coiffés de bonnets blancs, qui tombèrent sur ces malheureux jeunes gens à coups de bâtons, de poignards et de bouteilles, etc., après avoir déchiré leurs drapeaux. Un certain nombre, parmi les personnes assaillies, ont été plus ou moins grièvement blessées. — Gageons que le *Moniteur* ne parlera pas de ces faits, dans ses fameux articles sur les agitateurs.

— On lit dans la *Voix du peuple*, de Marseille:

LES PROMESSES ÉLECTORALES.

Les agents électoraux qui, lors de l'élection présidentielle, s'étaient abattus dans nos départements, annonçaient à son de trompe que Louis Bonaparte, sortant vainqueur de l'urne, le premier acte de son pouvoir serait l'abolition de l'impôt des 45 centimes.

Aujourd'hui, 8 mars 1849, à six heures du matin, 413 hommes du 22e léger, de garnison à Digne, partent pour Oraison, munis chacun de 48 cartouches, pour faire rentrer par la force l'impôt des 45 centimes, que, jusqu'ici, les habitants de cette commune s'étaient refusés à payer.

M. Touret, notre nouveau préfet, est parti pour diriger les opérations.

Electeurs, réfléchissez!

— Les quatre brigands qui ont dévalisé, il y a quelques jours, une diligence aux portes d'Orange, viennent d'être arrêtés à Cuges (Bouches-du-Rhône). Une brigade de gendarmerie, embusquée pour surveiller la route, a saisi ces malfaiteurs au moment où ils allaient s'embarquer eux-mêmes pour commettre un nouveau crime.

Ces individus avaient, dans des sacs, des fusils démontés et autres armes. Les signalements des individus arrêtés concordent parfaitement avec ceux de l'arrestation d'Orange.

LES ENFANTS DANS LA SOCIÉTÉ ACTUELLE. — Nous avons eu à signaler bien des fois, dans le cours de cet hiver, dit la *Paix de Troyes*, des malheurs causés par l'imprudence de parents laissant seuls des enfants en bas âge dans des chambres ayant du feu ou de la lumière.

Dans les premiers jours de ce mois, une femme de Lentilles eut besoin chez sa voisine: elle laissa dans sa chambre un petit enfant de dix-huit mois; celui-ci s'approcha du foyer, le feu prit à ses vêtements, et déjà une partie du corps était brûlée quand la mère rentra. Elle a pu lui sauver la vie; mais le pauvre enfant ne sera-t-il pas estropié? La mère, désolée, aura encore la douleur d'aller se justifier de son acte d'imprudence devant la police correctionnelle d'Arcis.

— A Saint-Martin-ès-Vignes, le 17 de ce mois, madame Gérard sortit de chez elle le matin, laissant dans sa chambre deux enfants en bas âge. En rentrant, elle a trouvé le plus jeune asphyxié, et ayant la moitié du corps carbonisée. Le feu s'était communiqué aussi aux vêtements de cette pauvre créature, qui avait à peine un an.

Tant d'accidents épouvantables serviront-ils enfin de leçons aux mères?

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Aujourd'hui samedi, 24 mars, à huit heures un quart du soir, 14e grand concert avec les 200 instrumentistes de la musique populaire, les enfants de Paris, Giovani et plusieurs autres artistes. — Prix d'entrée: 25 centimes.

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 mars sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, no 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

Haute cour de justice.

Présidence du citoyen BÉRENGER (de la Drôme.)

Fin de l'audience du 21 mars 1849.

CONTINUATION DE L'AUDITION DES TÉMOINS.

Me BETHMONT. Je prie la Cour d'excuser un mouvement d'indignation... Vous voyez que je l'invite moi-même à se modérer...

COURTAIS. Ce fait n'était pas dans sa première déposition.

M. LE PRÉSIDENT. Accusé Courtais, rétractez-vous vos paroles?

COURTAIS. Je demande pardon à la Cour de les avoir prononcées devant elle.

M. LE PRÉSIDENT. Mais vous avez insulté le témoin?

COURTAIS. Comment! il vient de dire qu'il a porté la main sur mon épée, lui! mais ils auraient été quatre!...

Je respecte la justice, mais je ne puis pas entendre de pareilles choses sans l'indignation la plus vive. Je suis un vieux soldat, monsieur le procureur-général; on m'a arraché la croix d'honneur, ce signe que j'ai gagné sur le champ de bataille en me jetant sur dix-huit baïonnettes pour emporter une batterie; je ne la porte plus, et je ne la remettrai que lorsque j'aurai connu celui qui s'est porté à cet indigne outrage.

M. ROYER, avocat-général. Il a dit: Ce misérable! (Chuchotements autour de M. le procureur-général. — M. Lévesque lui souffle quelque chose.)

M. LE PRÉSIDENT. Retirez vos paroles, accusé.

Me Bethmont se penche vers le général, dont la figure est très pâle.

COURTAIS. Je les ai rétractées.

M. le procureur général fait un signe d'assentiment. (Agitation.)

COURTAIS. Je désirerais qu'on entendît encore M. Tenon, qui a voulu me défendre des mauvais traitements, et qui a failli être tué par les gardes nationaux.

M. GINOUX. Je voudrais ajouter quelques mots.

Lorsque M. de Lamartine, après que M. Courtais eut été arrêté, voulut prendre sa défense et l'appela le brave général Courtais, un hourra de trois mille voix de la garde nationale protesta contre cette épithète.

COURTAIS. C'est ce qu'on appelle déposer sans haine.

M. CH. DE FITZ JAMES, propriétaire à Paris. Après quelques détails, le témoin arrive aux faits particuliers à M. Courtais.

J'entendis crier: Au traître! au traître! je me précipitai vers lui pour le défendre. Les cris de: « A bas le traître! » redoublèrent. Je poussai le général vers les marches de l'Assemblée plutôt qu'il ne les monta; c'est alors qu'il fut arrêté.

COURTAIS. Je remercie encore une fois M. Fitz-James de ce qu'il a fait pour moi; seulement il ne dit pas qu'il a failli être tué en me défendant, et qu'il a reçu deux coups de baïonnette dont il ne parle pas.

LE TÉMOIN. J'ai fait mon devoir, général; vous en auriez fait autant pour moi.

M. LE PRÉSIDENT. Faites entrer M. Saisset. (Vif mouvement de curiosité.)

M. SAISSET, ancien officier de cavalerie. Monsieur le président, il s'est passé, dans l'audience du 14 mars, des faits bien graves, qui portent atteinte à mon honneur. Autant pour moi que pour mes enfants, je désire que la vérité soit connue. Je ne connais pas M. Dégousée, et je ne comprends pas qu'un représentant du peuple, qu'un questeur de l'Assemblée nationale, ait pu se permettre à mon égard une injure aussi grave. J'ai demandé l'autorisation de le poursuivre; l'Assemblée me l'a refusée. Il m'a représenté comme un agent d'un pouvoir occulte: je n'y comprends rien. Je demanderais que le témoin fût de nouveau entendu par la haute cour, afin qu'il fournît les preuves de l'accusation qu'il a portée contre moi.

M. LE PRÉSIDENT. Vous comprenez que la cour ne peut pas permettre qu'un débat s'ouvre sur un fait qui vous est personnel, et qui résulte d'une déposition faite sous la foi du serment.

Le 15 mai il a été envoyé une lettre par M. le président de l'Assemblée à M. Courtais; voici cette lettre. (M. le président en donne lecture.) Qu'avez-vous à dire? — R. Je ne me rappelle pas exactement l'envoi de cette lettre; si je l'avais reçue, je l'aurais envoyée à son adresse, comme je le faisais toutes les fois que j'en avais. Je ne crois pas avoir envoyé cette lettre au général; peut-être l'a-t-on envoyée à son bureau.

D. Cette lettre n'est pa venue que le 17 mai. — R. Je ne l'ai pas vue.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Il est vrai que, sur l'état que M. Saisset a déposé, la lettre dont il s'agit n'est pas portée. Cependant cette lettre était importante; elle avait été adressée par M. le président de l'Assemblée nationale au général Courtais après la lettre de M. Caussidière, c'est-à-dire à onze heures un quart; elle a été portée par une ordonnance; elle a dû arriver à l'état-major: comment se fait-il que cette lettre n'ait pas attiré l'attention de l'état-major au moment où il devait y avoir dans les esprits une grande préoccupation relativement à la manifestation qui se préparait? Je demande comment il se fait que cette lettre n'ait pas été ouverte à l'état-major, ou, si elle a été ouverte, comment n'a-t-on pas informé immédiatement le général Courtais, qui n'était pas loin.

LE TÉMOIN. Tout ce que je puis dire, c'est que cette lettre ne m'est pas parvenue à onze heures et demie, car elle n'est pas inscrite sur ma liste, et j'inscrivais avec beaucoup de soin toutes les lettres que je recevais et tout ce que j'envoyais.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Il est certain cependant que cette lettre est arrivée, car elle a été remise par M. Guinard au général Courtais, le 17 mai.

M. SAISSET. Tout ce que je puis dire, c'est que le général Courtais a pris toutes les précautions possibles pour empêcher les évènements du 15 mai. Il y avait eu dès la veille des ordres donnés pour faire convoquer mille hommes par légion, et, en outre, une réserve de mille hommes par légion; les évènements ont été plus forts que le général Courtais.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. L'accusation prétend que le général Courtais n'a pas eu égard à la lettre du président de l'Assemblée.

M. SAISSET. Le général Courtais avait tout prévu; la lettre du président de l'Assemblée n'aurait pu rien faire de plus que ce qui a été fait; on ne pouvait commander plus de 12 000 hommes de garde nationale.

M. LE PRÉSIDENT. Nous arrivons maintenant à un autre fait. Le général Courtais avait donné, le 15 mai, à huit heures du matin, l'ordre à la 4e légion de se réunir sur le pont de la Concorde, et le témoin n'a fait partir cette lettre qu'à onze heures.

M. SAISSET (après avoir consulté ses notes). La lettre est partie à onze heures cinq minutes. La veille, on avait donné l'ordre à la 1re légion d'occuper le pont de la Concorde; la 2e légion devait occuper le Palais-National; la 3e légion devait occuper le Pont-National, et la 4e devait se tenir en réserve dans la cour du Louvre; ce n'est que le 15 mai, à onze heures du matin, que j'ai reconnu la nécessité de faire partir la 4e légion sur le pont de la Concorde, parce que la 1re ne s'y était pas trouvée.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. On ne peut s'empêcher de remarquer comment l'état-major se trouvait organisé le 15 mai, puisqu'une lettre remise à huit heures n'a été envoyée qu'à onze heures.

M. SAISSET. Je ne démens pas ce fait.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Pourquoi le témoin a-t-il écrit à onze heures?

LE TÉMOIN. Parce que le besoin du service l'exigeait.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. Comment se fait-il que vous avez oublié d'envoyer de suite la lettre du général au Courtais?

LE TÉMOIN. Si je ne l'ai pas envoyée, c'est que je ne l'ai pas reçue.

COURTAIS. Je vous l'ai remise dans un petit salon.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. M. Saisset a connu les attaques dont il a été l'objet, et il doit voir que ces attaques étaient fondées; on disait que vous receviez des ordres et que vous ne les transmettiez pas.

M. SAISSET. J'ai toujours fait mon service comme je devais le faire; j'ai quitté, pour le service de la République, ma femme et mes enfants. Je n'ai jamais rien demandé. Je désire seulement qu'on me laisse ma tranquillité.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Savez-vous que le général Courtais ait demandé votre remplacement?

LE TÉMOIN. Oui, mais cela m'étonne.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Témoin Saisset, êtes-vous sûr qu'une réserve ait été demandée dans la réunion des colonels, le 14?

COURTAIS. Guinard m'en entretint comme commandant les mille hommes, et le soir, à la réunion des colonels, il me dit: « Vous avez eu tort de ne commander que mille hommes; il en eût fallu deux mille. » Je trouvai que c'était exagéré, devant une manifestation que tout le monde croyait devoir être pacifique. Je ne voulais pas fatiguer la garde nationale. Mais il est bien entendu que, en dehors des mille hommes, deux cents devaient rester à la mairie.

M. BOURCART. Je désirerais dire deux mots. Je déclare que les souvenirs de M. Saisset le servent mal. Nous n'avons reçu qu'un ordre, celui de convoquer 1 000 hommes. M. de Tracy n'a pas reçu d'autre ordre.

UN JURÉ. Le bataillon dont M. Bourcart est commandant reçut-il, oui ou non, l'ordre de se rendre au pont de la Concorde? Il faut que ce fait s'éclaircisse.

M. BOURCART. Nous n'avons reçu d'autre ordre que celui de ne pas bouger de la mairie.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. M. Saisset n'a-t-il pas dans ses notes l'ordre pour ce bataillon de se rendre au pont de la Concorde? — R. Non.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. Vous devez comprendre la situation que vous avez au débat: M. Dégousée a fait peser sur vous des allégations que le général Courtais n'a pas démenties.

M. LE PRÉSIDENT. Nous allons maintenant entendre une nouvelle série de témoins concernant l'accusé Villain.

M. DE MONTFLEURY, ancien gouverneur du Palais-National, déclare que c'est sur l'ordre écrit de Caussidière que les clubs se sont introduits dans le palais. Jusqu'alors il avait refusé de fournir des salles, notamment à Sobrier, qui, un jour, s'empara d'un local par force.

Le greffier donne lecture des statuts de la Société des Droits de l'Homme. Ce document fait connaître l'organisation et l'importance de cette société.

Audience du 22 mars.

L'audience est ouverte à dix heures et demie.

Un grand nombre de témoins déjà entendus demandent à se retirer. La Cour leur en accorde l'autorisation d'après le consentement du procureur général et de chacun des accusés que ces divers témoins concernent spécialement. Le premier témoin appelé ensuite est M. Golowine, âgé de 32 ans, homme de lettres, Russe réfugié, qui dépose ainsi:

J'ai assisté à la séance du club d'Alton-Shée, le 15 mai, dans laquelle il n'a été question que de la Pologne et de la trahison du gouvernement prussien. Quelques Polonais sont venus plaider la cause de leur malheureux pays, et on leur a fait les honneurs de la séance. M. Lamartine a parlé des clubs de Varsovie et de Cracovie; c'est une erreur, car il n'y a pas de clubs à Varsovie, et Cracovie n'a été libre qu'un seul jour. J'ai approuvé la manifestation du 15 mai, mais il n'entrait dans la pensée de personne de faire violence à l'Assemblée nationale.....

M. LE PRÉSIDENT. Expliquez-vous seulement sur ce fait dont a parlé M. Lagrange, qu'un Russe aurait donné dix mille francs pour la manifestation. — R. Je n'ai jamais dit cela. Les démocrates polonais ont plus de courage que d'argent, et les démocrates parisiens n'ont pas besoin d'argent pour manifester leurs sentiments pour la Pologne.

On appelle ensuite le témoin Bracquehaye, âgé de 50 ans, lieutenant-colonel d'état-major.

Ce témoin, après avoir entretenu la cour de ce qu'il a fait le 15 mai, ainsi que le général Tampoure, raconte que dans la soirée il a concouru aux perquisitions qui ont été effectuées dans le local occupé par la société des Droits de l'Homme. Il ne sait rien par lui-même de la fabrication des cartouches. La déposition orale de ce témoin est loin d'être aussi explicite que celle qui figure dans le recueil des dépositions écrites des témoins.

VILLAIN. Si le témoin trouvait drôle que j'habitasse au Palais-National, cela ne me regarde pas, car j'en avais l'autorisation du ministre. Dans sa déposition écrite, le témoin a parlé d'hommes de mauvaise mine qu'il aurait vus chez moi, il n'en parle pas ici; mais je dois dire que ces hommes étaient, pour la plupart, des représentants du peuple, et, entre autres, le citoyen Pierre Leroux, qui veut la République d'une façon singulière.

Le témoin suivant est M. Peuvrier, âgé de 35 ans, homme de service au Palais-National, qui balayait les bureaux occupés par Villain.

Ce témoin n'a pas vu fabriquer de cartouches ni de poudre; il a vu quelques armes, des pistolets, un poignard. On se permit plus se cacher de lui. Comme d'usage, la déposition orale du témoin est fort différente de sa déposition écrite.

VILLAIN. Il y avait quelques fusils; c'étaient ceux des hommes qui étaient de garde comme gardes nationaux. Si tous les membres de la société avaient apporté leurs fusils, il y en aurait eu plus de trente mille. Quant aux cartouches, nous n'avions pas besoin d'en fabriquer; on en donnait, dans ce temps-là, à chaque occasion. Il n'y avait qu'un seul fusil de chasse; et, du reste, il n'y avait pas d'armes cachées.

On appelle ensuite le témoin Sébastien Ley, âgé de quarante ans, serrurier, qui dépose ainsi:

Je connaissais de vue le citoyen Barbès.

D. Et Villain? — R. Je ne sais pas. (Villain se lève. Le témoin lève les épaules d'un air de doute.) — D. Vous étiez membre de la Société des Droits de l'Homme. — R. Oui, citoyen. — D. Comment ne connaissiez-vous pas Villain, président de la Société? — R. Non, c'était M. Fossoyeux, médecin, qui était président. — D. Vous avez dit à M. Moutier qu'il y au-

rait quelque chose le 15 mai? — R. Sans doute, le manifeste était annoncé, et je n'avais pas de confidence à lui faire. Je lui ai dit bien des choses pour le mystifier, à cause des questions indiscrètes qu'il me faisait en attaquant mon opinion. — D. Vous avez déposé que vous aviez entendu dire que si la garde nationale résistait le 15 mai, on prendrait les armes? — R. Je n'ai pas parlé de cela; si on a écrit cela, je ne l'ai pas signé, car on ne m'a pas relu mes dépositions. — D. Aviez-vous reçu un mot d'ordre? — R. Non, citoyen. — D. Alliez-vous souvent au club? — R. Oui, je n'avais rien à faire, et j'aimais mieux cela que d'aller au cabaret.

D. N'avez-vous pas été à la manifestation du 15 mai? — Oui, citoyen. Quant à ce que j'ai dit quand j'étais en prison comme compromis dans les affaires de juin, il n'en faut pas tenir compte. J'ai dit ce que je croyais utile pour me procurer la liberté. Aujourd'hui je dépose sous la foi du serment. Alors je disais tout ce qui me passait par la tête pour ne pas démentir M. Moutier et pour me faire remettre en liberté.

D. Mais vous avez dit que plusieurs membres de la société nous avaient menacé? — Eh! j'en aurais bien dit d'autres pour recouvrer ma liberté.

D. Cependant vous avez coupé votre barbe. — R. Oui, parce que je m'étais porté comme capitaine en premier dans ma compagnie de garde nationale, et pour cela j'avais beaucoup d'ennemis dans mon quartier. Et, peu après le 15 mai, je me suis un peu caché, parce que je savais que tous ceux qui étaient républicains, on les traitait de communistes et on les assommait.

D. Mais devant le juge d'instruction vous avez menti? — Oui, mais pas comme témoin. J'ai dit tout ce qui pouvait me venir dans la tête pour recouvrer ma liberté, car je suis père de famille, et ma famille n'a que mes bras pour se nourrir.

M. DE ROYER, avocat-général. Cependant, ce que vous avez dit comme accusé au juge d'instruction, vous l'aviez dit avant à M. Moutier? — R. M. Moutier m'avait vexé dans mes opinions, et je l'ai mystifié, plus tard j'ai dit la même chose au juge d'instruction. J'ai bien dit à M. Moutier que j'avais coupé ma barbe pour éviter d'être reconnu par les membres de la société des Droits de l'Homme. On rappelle le témoin Moutier, qui dit : J'ai rapporté les paroles de Ley, et je ne peux rien dire sur le sentiment qui les lui dictait.

M. LE PRÉSIDENT (à Ley). Selon vous, vous mentiez à M. Moutier comme au juge d'instruction? — R. Oui, citoyen, car alors je n'étais pas témoin.

M. DE ROYER, avocat-général, au témoin Moutier. Avez vous attaché une grande importance aux avis de Ley? — R. Non, je n'y ai pas cru; j'ai traité cela de *canard*.

D. (à Ley). Etes vous encore membre de la société des Droits de l'Homme? — R. J'ai été reçu après le 15 mai, et j'ai eu alors ma médaille.

VILLAIN, interpellé, s'exprime ainsi : Le témoin Moutier a déposé contre Ley; celui-ci, devenu prisonnier, a fait ses efforts pour recouvrer la liberté qu'on lui avait volée.

M. BAROCHE, procureur général, croit devoir faire ici une sortie violente contre le témoin, et requiert que les gendarmes veillent sur lui.

M. LE PRÉSIDENT, à Ley. Je dois vous dire que les peines contre les faux témoins sont très sévères. — R. Sans doute. Ici, j'ai dit la vérité comme témoin; j'ai pu ne pas la dire comme inculpé.

M. LÉCLANCHÉ. Je demande à M. le président de vouloir bien dire au témoin Ley qu'il n'a aucun risque à courir pour ce qu'il a dit devant le juge d'instruction.

M. LE PRÉSIDENT. Cela est entendu. La cour avisera.

On appelle ensuite le témoin Lallier (Séraphin), âgé de 34 ans, ex-commandant du bataillon de la garde marine, capitaine au long cours.

Ce témoin a pénétré un des premiers dans la maison de la rue de Rivoli, 16. On ne lui a opposé aucune résistance. Des gardes nationaux de Montmartre ont pénétré dans la maison sur ses pas, et malgré ses observations se sont mis à tout briser, à saccager et à piller. Tout à coup une panique se répandit sur le bruit qu'il y avait de la poudre dans les caves et que la maison allait sauter... J'y allai, je fis forcer les portes, et je ne trouvai rien que du vin et des lapins. Les gardes nationaux, qui d'abord n'étaient venus qu'en petit nombre, se sont jetés dans la cave et se sont mis à boire avec excès.

Deux agents se disant commissaires de police se sont installés dans la loge du concierge et ont vérifié les papiers saisis. Nous trouvâmes 400 fusils, mais plusieurs gardes nationaux en prirent, et je n'en rapportai que 125 au Palais-National.

Vers sept heures du soir, je pénétrai seul dans les locaux du Club des Clubs et de la Société des Droits de l'Homme, et je n'y ai trouvé qu'un homme se disant cuisinier. On disait qu'il y avait 300 hommes armés. Plus tard, nous établîmes une souricière et nous fîmes plusieurs arrestations, entre autres celle d'un homme qui était porteur d'un moule à balles, qui a été saisi, et qu'il nous dit porter à tous les clubs pour le montrer.

Cet homme avait dans son chapeau et dans le dos des espèces de pelottes hérissées de clous pour se préserver des attaques. Il me fit l'effet d'un idiot dangereux. C'était un petit vieillard à l'air minable.

D. Avez vous eu connaissance de fabriques de poudre et de cartouches? — R. C'étaient des contes en l'air. Il n'était possible de fabriquer ni de la poudre ni des balles. Quant à ce que j'ai dit dans mon interrogatoire écrit, c'est par des questions pour ainsi dire insidieuses que l'on a obtenu de nous des réponses auxquelles on a donné un sens beaucoup trop positif.

VILLAIN, interpellé, s'exprime ainsi : Nous nous sommes servis de boîtes à capsules vides pour mettre des pains à cacheter, et ce sont ces boîtes que nous avons dû laisser en déménageant. Quant à la poudre, ce devait être un peu de poudre de chasse, dont nous avions peut-être une livre pour nos pistolets.

M. DE ROYER, avocat général, au témoin. Aviez-vous quelques faits qui vous aient porté à faire, après le 15 mai, une perquisition dans le local occupé par Villain? — R. Non. Je n'avais pas de faits précis; c'est seulement à cause des opinions énergiques de ce club que je jugeai devoir faire cette perquisition. Nous crûmes que s'il y avait un nouveau gouvernement, le club des Droits de l'Homme n'y serait pas étranger.

Le témoin Grambert est appelé. Il déclare être âgé de soixante-sept ans et être propriétaire de la salle du passage Molière, à Paris.

Ce témoin déclare avoir loué sa salle du passage Molière à Villain, d'après l'autorisation expresse du préfet Caussidière. C'est le 13 mai, vers sept heures que cette location s'est effectuée.

D. Avez vous entendu dire qu'on ait apporté des fusils? R. Oui, on m'a parlé de trois ou quatre. Le prix de la location était de 400 fr. par mois, payable d'avance.

D. (A Villain). Accusé, voilà une dépense bien considérable?

VILLAIN. Qu'est-ce que cela pour la société des Droits de l'Homme? Quant aux registres les gardes nationaux qui ne se sont pas tués les uns les autres, ont eu le soin de les emporter et de faire comme chez Sobrier, d'emporter les habits et autres objets.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. N'avez vous pas dit que les prolétaires seuls étaient admis dans la société?

VILLAIN. Non, les hommes riches pouvaient être admis aussi, pourvu qu'ils fussent honnêtes. Quand j'ai fait mon sous-seing privé avec le brave propriétaire qui est là, c'est en mon nom seul. Nous avions l'intention de faire construire un forum pour dix ou quinze mille hommes.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. Mais vos dépenses étaient bien élevées, comment y subveniez-vous? — R. Par des souscriptions volontaires. Cela va bien vite à quinze ou vingt mille hommes par soirée.

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez dit que vous aviez communiqué vos statuts au Gouvernement, et qu'il connaissait votre existence; comment, le 15 mai, avez-vous été si empressé à faire disparaître vos papiers? — R. Parce qu'il y avait là des travaux nombreux et importants que deux ou trois crétins pouvaient anéantir, et j'ai dû les mettre à l'abri.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL insiste pour que Villain rende compte de l'emploi de son temps le 15 mai; Villain persiste à différer cette réponse jusqu'après l'audition des témoins.

PETITE CORRESPONDANCE.

Marseille. — M. A. — Vot. réclam. a été portée dans les bureaux. On en a pris note et bientôt on vous répondra.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS.	Un an 20 fr.,	Six mois 11 fr.,	Trois mois 6 fr.
DEP. ET ETRANGER.	— 32	— 17	— 9
PAYS à surtaxe.	— 50	— 26	— 14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DEP. ET ETR.	— 8	— 4	— 2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 4.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois.	30 c.	Annonces anglaises.	80 c
Cinq à neuf — —	30	Réclames-notices	80
Dix fois et plus —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

On s'abonne à Lyon, au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme.

Bourse du 23 mars.

Le bilan donné par la Banque de France, sous la date du 22 courant, est moins favorable que le précédent.

Les escomptes diminuent de 2 millions à Paris, d'un million dans les succursales; c'est une preuve que les affaires ont été stagnantes pendant la semaine.

La réserve en numéraire augmente encore de 8 millions, pour former un total de 348 millions, contre une circulation de billets de 425 millions.

Le Trésor prélève 2 millions sur les 53 qui figuraient à son crédit.

Les particuliers, par compensation, en versent un de plus.

Le reste n'offre aucune différence notable.

Les actions, laissées hier à 2295, débutent à 2265, et finissent à 2260, après avoir coté 2240 fr. C'est une baisse de 45 c. sur hier.

Le 5 0/0, qui était à 82 80, ouvre à 82 40, tombe à 82 pour remonter et finir au plus haut à 82 70 fin courant et 82 55 au comptant; c'est une petite baisse de 10 c. sur la bourse précédente.

Le trois débute à 52 25, tombe à 52, et finit comme hier à 52 50 fin courant.

Les chemins de fer n'ont presque pas de transactions, ils sont faibles.

Orléans est toujours à 845.

Avignon Marseille fléchit à 210.

Le Nord descend à 340, après avoir coté 337 50.

Le zinc de la Vieille Montagne descend à 2 500 fr.

Il y a peu d'affaires, mais elles offrent de la tenue pour les circonstances critiques où nous sommes.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	52 40	52 50	52 »»	52 50
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0	82 25	82 75	82 »»	82 70

23 mars. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	52 30 »»	4 Canaux avec prime	1030 »»
— Emprunt 1847-1848	»» »» »»	Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	82 65 »»	Caisse hypothécaire	»»» »»
4 1/2 0/0 du 22 mars	»» »» »»	Emprunt d'Haïti	»»» »»
3 0/0 j. du 21 septembre	»» »» »»	Espagne, dette active	16 75
Actions de la Banque	2260 »» »»	— dette passive	»» »»
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0 0 1841	30 »»
Réc. ép. Rothschild	»» »»	Emprunt portugais 5 0/0	»» »»
3 0/0 de l'Etat romain	65 »»	— — 3 0/0	»» »»
5 0/0 belge 1840	89 50	2 1/2 hollandais	»» »»
— — 1842	89 »»	Zinc Vieille-Montagne	2500 »»
— 4 1/2	»» »»	H. de la Grand-Combe	»»» »»
— Banque (1835)	»» »»	Emprunt du Piémont	775 »»
Obligations de la Ville	»»»» »»	Lots d'Autriche	300 »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	415 »»	420 »»	Orléans à Bordeaux	410 »»	410 »»
Versailles, rive droite	230 »»	212 50	Du Nord	346 25	340 »»
— rive gauche	180 »»	178 75	De Paris à Strasbourg	336 25	365 »»
Paris à Orléans	845 »»	845 »»	Tours à Nantes	332 50	331 25
Paris à Rouen	520 »»	512 50	Paris à Lyon	»»» »»	»»» »»
Rouen au Havre	275 »»	275 »»	Montereau à Troyes	110 »»	120 »»
Avignon à Marseille	212 50	210 »»	Dieppe à Fécamp	»»» »»	»»» »»
Strasbourg à Bâle	106 25	105 »»	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	345 »»	345 »»	Bordeaux à la Teste	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boulogne	»»» »»	»»» »»			

L'un des gérants : G. TANDON.

La Société des Crèches du département de la Seine tiendra, le lundi, 26 mars à 2 heures, dans la salle Sainte Cécile, rue de la Chaussée-d'Antin, 49 *bis*, sa troisième séance publique annuelle sous la présidence de M. Dufaure; Mlle Rachel dira des vers; on entendra aussi M. et Mme Ronconi, Mlle Dobrée, MM. Alexis Dupont, Verroust, Rosenhain et Levassor. Le talent ne refuse jamais son concours à la charité.

Garder l'enfant dont la mère travaille, aider à le bien élever, c'est le secours le plus intelligent, le plus fécond et le plus noble que la société puisse accorder au travail et à la pauvreté.

JARDIN-D'HIVER.

C'est demain dimanche, d'une heure à cinq heures, qu'aura lieu au *Jardin d'Hiver* la magnifique *Fête des Fleurs*, pour laquelle la *Société d'Horticulture* exposera ses plus riches floraisons. Jamais encore exposition printanière n'aura produit de si belles et si nombreuses collections de fleurs, aussi les médailles d'or et d'argent ont elles été vivement disputées. La promenade commencera dès midi; à deux heures grand concert vocal et instrumental par tous nos premiers artistes. L'orchestre de STRAUSS fera entendre pour la première fois : *Mathilde*, valse; *Constantinople*, polka turque, et *Les Souvenirs de la reine Hortense*, quadrille historique composé sur les mélodies de la reine Hortense, pour les bals de la Présidence. Le prix d'entrée ne sera pas augmenté pour cette fête extraordinaire. S'adresser au *Ménestrel*, 2 bis, rue Vivienne, pour les billets de famille.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, RUE MARTEL, 9.

14e CONCERT POPULAIRE

Sous la direction du citoyen JUVIN,

DONNÉ LE SAMEDI 24 MARS, A HUIT HEURES UN QUART DU SOIR,

PAR LA SOCIÉTÉ DE MUSIQUE POPULAIRE,

Avec le concours des ENFANTS DE PARIS.

PROGRAMME.

PREMIÈRE PARTIE.

1. *La Marseillaise*, orchestre. — ROUGET DE LISLE.
2. Marche. — FESSY.
3. Duo du *Châlet*, chanté par MM. Henri et Liebscher. — A. ADAM.
4. *La Bouquetière*, romance chantée par Mlle Lemaître. — SAINT-JULIEN.
5. *Chasse de Guillaume Tell*. — ROSSINI.
6. *L'Ange déchu*. — VOGEL. Couplets de la *Part du Diable*, chantés par Giovanni. — AUBER.
7. Les Enfants de Paris, chœur. — A. ADAM.
8. *Titi à la représentation de Robert-le-Diable*, chansonnette comique par M. Alexandre Klosé.

DEUXIÈME PARTIE.

1. *Guerre aux Tyrans!* de *Charles VI*. Les solos seront exécutés par Boulcour. — HALÉVY.
2. Air du *Siège de Corinthe*, chanté par M. Liebscher. — ROSSINI.
3. La *Fille du Transporté*, romance chantée par Mlle Lemaître. — A. MÉNARD.
4. *La Garde passe*, chœur. — GRÉTRY.
5. Fantaisie sur les *Mousquetaires*. Les solos seront exécutés par MM. Boulcour, Céna et Nauthier. — HALÉVY.
6. *Près d'un Berceau*. — PAUL HENRION. *France et Liberté!* couplets patriotiques chantés par Henry. — EUPP. HUEL.
7. *Non, non, Monseigneur!* — A. DELATOUR. *La Brune Thérèse*, redemandée, chansonnettes comiques chantées par Giovanni. — GUYON.
8. Le *Chant du Départ*, chœur et orchestre. — MÉHUL.

L'orchestre sera dirigé par E. SOURDILLON; les chœurs seront conduits par PHILIPPS.

Prix d'entrée : 25 Centimes.

Lundi 26, à 8 heures 1/4, 15e Concert populaire à 25 centimes.

Spectacles du 24 mars.

THEATRE DE LA NATION. —
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Le Moineau de Lesbie.
ITALIENS. — Maria di Rohan.
OPERA-COMIQUE. — Le Val d'Andorre.
ODEON. — L'Acte de Naissance.
THEATRE-HISTORIQUE. — La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE. — Ma Tabatière, Tasse cassée, Grenouilles, Horace.
VAUDEVILLE. — 2e No de la Foire aux Idées, le Roi de Cœur, le Bon Moyen.
THEATRE MONTANSIER. — Le Curé de Pomponne.
VARIETES. — Mme Larifla, le Lion, le Moulin, Turlututu.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Postillon de Saint-Valery, Ruy-Blas.
GAITE. — Le Comte de Sainte-Hélène.
DELASSEMENTS. — Ce qui manque aux Grisettes, les deux Paires de Bretelles, Changée en Nourrice, 2e Numéro du journal le Dimanche, 13e Arrond.

Imprimerie LANGE LEVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 83. EDITION DU MATIN. Dimanche 25 mars 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 24 MARS.

Assemblée Nationale.

L'Assemblée a achevé aujourd'hui la seconde lecture de la loi contre les clubs, et a décidé qu'elle passerait à la troisième lecture dans les délais réglementaires.

Cent cinquante membres de la gauche ont continué à s'abstenir.

De manière que la discussion a eu lieu sans autres obstacles que ceux résultant de l'incohérence même d'une loi faite avec tant de précipitation et de légèreté.

Parmi les délits dont les réunions pouvaient se rendre coupables, les membres réactionnaires de la commission avaient oublié de comprendre les attentats à la Constitution et contre la République. M. Jules Favre, tout en faisant sentir que cet oubli était bien concevable de la part de MM. Laboulie, Denjoy et autres, a cependant prié qu'on réparât cet oubli, ce que l'Assemblée a fait avec bonne grâce ; — de sorte que, dans une loi qui proposait la violation de la Constitution, on dit expressément que ces sortes d'atteintes sont coupables et punissables. Que voulez-vous, la vie est une comédie !

Il s'agissait encore de savoir s'il fallait déférer aux juges ou au jury certains délits mentionnés dans la loi. M. Léon Faucher, prenant le contre-pied de ce qu'avait dit hier M. Odilon Barrot, son collègue, qui prétendait qu'il fallait beaucoup laisser à l'appréciation du *juge*, a demandé qu'on laissât le moins possible à celle du *juré*. — La contradiction n'est qu'apparente : des juges, beaucoup de juges, et pas de jurés, peu de jurés, voilà où en sont déjà arrivés, après trois mois à peine de ministère, les chefs de l'opposition libérale. O monsieur Guizot, ils vous justifient trop !

En somme, la loi, à sa troisième et dernière lecture, aura à recevoir d'importantes modifications.

Nous allions oublier de dire qu'il n'a été question, pendant une grande partie de la séance, que de la bonne foi, de la loyauté de MM. Denjoy, Laboulie et autres rédacteurs du projet discuté. Comment ! on en doutait donc ?

Cercle vicieux.

Nous avons entendu plusieurs personnes exprimer des doutes sur la loyauté des votes des représentants qui ont accepté les réductions proposées sur le ministère des travaux publics par la commission du budget : elles croyaient qu'on n'avait pu consentir à réduire les travaux et à priver d'ouvrage un certain nombre d'ouvriers que dans de mauvaises intentions. Quelle contradiction ! disaient ces personnes ; la gauche demandait le droit au travail, et elle refuse du travail aux ouvriers.

Nous pourrions répondre à ces personnes par le même argument, et dire : Quoi ! vous refusiez le droit au travail, et c'est vous maintenant qui réclamez le travail ; — mais la question serait ainsi mal posée.

On ne voit pas que l'Assemblée était enfermée dans un cercle vicieux d'où elle ne pouvait sortir : ou ôter du travail à un certain nombre d'ouvriers, ou continuer à grever le budget. Or, le budget est déjà trop lourd. Faut-il augmenter les impôts ? faut-il accroître la dette et marcher ainsi irrésistiblement à la banqueroute ?

Soit donc qu'on accordât les crédits demandés par le ministère des travaux publics, soit qu'on les refusât, on ne pouvait éviter le mal. A quoi servirait de disputer lequel des deux maux était le pire ?

Au lieu de cette discussion oiseuse, il faudrait s'occuper à sortir de cette situation fâcheuse où est placé le budget. Or, nous ne cesserons de le répéter, il est arrivé malheureusement que les préventions suscitées contre les socialistes ont empêché de discuter l'avis qu'ils avaient ouvert à ce sujet, et qui est des plus faciles à comprendre et à suivre. Ne pas augmenter les impôts, ne pas les grever d'une dette usuraire, mais augmenter les recettes, en formant des établissements de banque, des comptoirs commerciaux et industriels, des assurances, en un mot, en rendant des services et en les faisant payer au public, comme on le fait, à bon marché, par la poste, comme on le fait, trop cher, par les tabacs, comme on pourrait le faire à un prix équitable par les banques et les entrepôts, et généralement par l'exploitation de la circulation industrielle.

Hors de là pas de salut, car les impôts ne peuvent être augmentés, et si la dette publique s'accroît sans cesse, nous arriverons en dix ans à une banqueroute, — sans compter que l'industrie française a aujourd'hui besoin de moyens tout nouveaux de crédit pour se remettre à flot.

La cause italienne.

Tout indique que, sous l'influence publique, toujours sympathique, dans notre généreuse France, à la sainte cause des opprimés, un revirement favorable à l'émancipation de l'Italie s'opère en ce moment dans les régions du pouvoir. Le *National* citait, avant-hier, les faits suivants, extraits d'une feuille bonapartiste, la *Liberté*:

> L'un des envoyés romains, M. F. Pescantini, a obtenu, dimanche dernier, une seconde audience de M. le président de la République. Il en est sorti, dit-on, fort satisfait des sympathies que M. le président a témoignées pour la cause de l'indépendance italienne.
>
> M. le ministre des affaires étrangères a eu plusieurs conférences avec l'autre envoyé, M. Beltrami, et l'on a lieu d'espérer que la question romaine, si importante sous tous les rapports, aura une heureuse solution.

Le *National*, louant en outre l'attitude prise par les flottes anglaise et française à l'égard du gouvernement provisoire sicilien, rapportait que les vaisseaux des deux flottes avaient salué la ville de Palerme et célébré l'arrivée à leur bord d'un ministre sicilien avec le cérémonial ordinaire, équivalant à une reconnaissance officielle.

Malgré les dissentiments profonds qui existent entre notre politique et celle du gouvernement, malgré la lutte continue que nous soutenons contre les idées rétrogrades du ministère, nous serions heureux de le voir entrer, ne fût-ce qu'à demi, dans une politique extérieure conforme au génie, au devoir de la France, et nous souhaitons vivement la confirmation des faits constatés par les deux journaux que nous venons de citer.

Pour décider le pouvoir à persévérer, s'il s'est engagé dans cette bonne voie, pour le contraindre à y entrer tout-à-fait, s'il peut hésiter encore, il faut que l'opinion, que l'initiative du pays se dessinent hautement et l'y poussent.

Dans le moment où les hostilités recommencent en Italie entre les spoliateurs et les victimes dans le moment, où sans doute les coups de canon retentissent de nouveau sur le Tessin et donnent le signal de la lutte suprême, il faut que personne ne puisse se méprendre en France ni en Europe sur les sympathies de la nation française pour les opprimés de la maison d'Autriche.

Songeons qu'à défaut même du grand sentiment de charité sociale qui, Dieu merci, n'a jamais été invoqué en vain dans notre glorieuse patrie, songeons que l'intérêt purement politique de la France républicaine l'oblige de protéger la cause italienne.

Il importe donc qu'un comité se forme et s'organise immédiatement à Paris, pour aviser à tous les moyens de favoriser la cause de l'indépendance et de la liberté de nos frères d'Italie.

Ce comité, composé sans distinction de partis, d'hommes sincèrement dévoués au principe de l'indépendance des nationalités, ferait aussitôt un appel au peuple français, afin que, par les moyens légaux, la nation tout entière fasse connaître ses vœux et sa volonté sur cette grande question, et demande que les gouvernements républicains de Rome et de Toscane soient reconnus par le gouvernement de notre République.

La France monarchique a vu de 1830 à 1848 se former dans son sein un grand nombre de comités pour l'héroïque Pologne ; la France républicaine de 1849 n'en fera-t-elle pas autant pour la malheureuse et noble Italie ?

Déjà les départements du Haut et du Bas-Rhin donnent l'exemple de ces démonstrations fraternelles par deux adresses qui se couvrent de signatures : l'une invoquant de l'Assemblée nationale de France protection et appui pour nos frères d'Italie, l'autre témoignant à l'Assemblée romaine toute la sympathie de la démocratie française pour la démocratie italienne.

Que cet exemple soit suivi dans tous les départements de la France ; qu'un comité central, organisé à Paris, recueille et combine ces efforts ; que la grande voix du peuple se fasse entendre, et l'Italie est sauvée.

La proposition suivante doit être faite à la troisième lecture de la loi sur les clubs, pour abréger le projet sorti de la deuxième :

Art. 1. Les clubs sont interdits.
Art. 2. Les clubs sont autorisés.
Art. 3. Les sociétés secrètes sont interdites.
Art. 4. Les sociétés secrètes sont permises, pourvu qu'elles soient publiques.
Art. 5. Toutes les lois antérieures sont maintenues, en ce qu'elles ont de contraire à la présente loi.
Art. 6. Le *Charivari* est chargé de l'exécution de la présente loi.

M. de Falloux et Henri V.

On lit dans une visite au duc de Bordeaux, racontée par M. Charles Didier et publiée avec acclamation par les journaux légitimistes, ce passage des plus curieux :

> Peu de temps après ma visite, lorsque le *Moniteur* apprit au duc de Bordeaux l'entrée de M. de Falloux au ministère de l'instruction publique, il eut un moment pénible, et ne put se défendre d'une vive émotion, comme s'il eût vu dans cet acte *une défection*. « Allons, dit il, en » se remettant bien vite, C'EST QU'IL AURA CRU POUVOIR FAIRE DU BIEN. »

Réforme du crédit et du commerce (1).

D'UN BON SYSTÈME DE CRÉDIT. — QU'EST-CE QUE LE CRÉDIT ?

Avant d'entrer dans l'examen des conditions d'un bon crédit, nous devons bien préciser ce que nous entendons par *crédit*.

Une grande confusion a été jetée, ces derniers temps, sur la signification des mots *échange* et *crédit*.

On a dit, créditer c'est échanger ; puis on a ajouté que l'on pouvait prêter sans gage, *et l'on a dit prêter sans gage, c'est-à-dire sans garantie, c'est créditer*.

Or, créditer étant échanger il en est résulté que l'opération qui consiste à donner une valeur réelle contre une valeur qui n'existe pas, opération qui constitue le prêt sans gage, a été assimilée à l'échange de deux valeurs égales et réelles.

Nous ne pouvons accepter cette promiscuité dans la valeur des mots.

A nos yeux, l'échange, le crédit et le prêt sans gage, sont trois choses essentiellement différentes, exigeant des moyens de solution non moins différents.

Nous nions qu'une seule institution ait puissance de donner satisfaction à ces trois termes à la fois : chacun d'eux demande pour son exercice un mécanisme particulier.

(1) Voir les numéros des 13, 14, 16, 18, 21 et 23 mars.

Voici, en quelques mots, les caractères qui distinguent ces trois faces de la circulation.

L'*échange* s'opère lorsque deux possesseurs de valeurs quelconques troquent ces valeurs entre elles, en abandonnant réciproquement le droit de propriété qu'ils avaient sur ces valeurs avant leur échange.

Le crédit s'exerce toutes les fois qu'un possesseur d'une valeur quelconque la donne en gage, tout en demeurant propriétaire de ce gage, et qu'il reçoit sur le dépôt de ce gage une valeur dont il a besoin ou un signe représentatif, et dont le prêteur conserve également la propriété.

L'échange et le crédit s'opèrent donc sur des valeurs réelles.

Le prêt sans gage s'opère toutes les fois qu'un individu ou une aggrégation d'individus ne possédant exactement rien que leurs bras, leur intelligence, leur probité, empruntent les moyens d'utiliser leur aptitude au travail, et qu'ils les obtiennent, sans offrir d'autres garanties que leur promesse de rembourser plus tard, ces moyens de travail sur leurs produits futurs.

Le prêt sans gage est donc une opération toute éventuelle, et comme telle soumise à de nombreuses chances de pertes, dont le prêteur seul est responsable, puisque l'emprunteur n'offre pas de garantie réelle.

On ne peut se dissimuler, quelles que soient les subtilités qu'on emploie, qu'il existe une grande différence entre ces trois modes ; rien ne peut faire qu'on puisse assimiler un produit accompli, avec un produit futur qui peut ne pas s'accomplir.

Si l'on ne peut opérer cette assimilation, il est de toute évidence que l'échange, le crédit et le prêt sans gage, ne peuvent s'opérer à des conditions semblables et par la même institution.

Aussi, disons-nous que chacune de ces fonctions exige un organe spécial.

L'échange doit être opéré par le comptoir communal,
Le crédit par la banque unitaire d'Etat,
Le prêt sans gage par l'association.

Aucun de ces trois modes d'organisation ne peut suppléer les autres (1). Notre travail n'est que l'exposition de ces trois institutions.

Du Crédit et de la Banque d'Etat.

Le crédit, c'est-à-dire l'emprunt fait par le possesseur d'une valeur quelconque donnant pour gage cette valeur, le prêteur et l'emprunteur devenant réciproquement propriétaires, l'un de la valeur prêtée, l'autre du gage garantissant l'emprunt.

Le crédit s'exerce de deux manières :
Il est individuel ou collectif.

Ces deux modes de crédit ont des caractères tout-à-fait distinctifs.

Le *crédit individuel* consiste en ce qu'un emprunteur ayant besoin d'une valeur ou d'un objet déterminé, s'adresse à un individu possesseur de cette valeur ou de cet objet ; il intervient alors un arrangement entre le prêteur et l'emprunteur, par lequel l'emprunteur donne au prêteur un gage dont il conserve la propriété, tandis que sur ce gage, le prêteur cède l'usage de la valeur ou de l'objet déterminé, tout en en conservant la propriété.

Il est évident que le prêteur, cédant l'usage de sa valeur ou de son objet, se prive de cet usage ; il a donc droit à un avantage réciproque, à une indemnité d'une valeur égale à cet usage dont il se prive.

Cette indemnité, cette réciprocité, c'est le revenu.

En cas de crédit individuel, il est impossible de concevoir le crédit gratuit. Il faut que le prêteur ait un avantage quelconque pour prêter, autrement il ne prêterait pas.

Le crédit individuel exclut donc absolument l'idée de gratuité.

Ce mode de crédit a été à peu près le seul usité en France jusqu'à ce jour, les banques ou moyens de crédit collectifs étant de récente origine.

Les avantages que l'emprunteur accorde au prêteur ne peuvent se déterminer arbitrairement ; ils sont en proportion inverse des valeurs et en raison directe des besoins, ils ne suivent d'autre loi que la loi de l'offre et de la demande.

Il n'en est pas de même du crédit collectif. *Le crédit collectif* s'exerce au moyen des banques.

Les banques ne donnent pas à l'emprunteur, comme le crédit individuel, une valeur ou un objet déterminés, de l'usage desquels se prive le prêteur ; elles donnent tout simplement à l'emprunteur un signe représentatif du gage sur lequel il emprunte.

L'émission du billet de banque n'est donc pas autre chose que la mobilisation, la monétisation du gage déposé, car la banque, recevant un gage et donnant à l'emprunteur un signe représentatif de ce gage, se *trouve battre monnaie* avec ce gage, de la même manière que l'on fait des pièces d'or avec de l'or ; *seulement au lieu de monétiser l'or* on monétise toutes les valeurs réelles données en gage.

Cette monétisation s'opère à très-peu de frais, puisqu'il ne s'agit que de simples certificats appelés billets de banque ; on

(1) M. Proudhon prétend le contraire ; il croit que la Banque du Peuple pourra donner à la fois le crédit, l'échange et le prêt sans gage ; il veut donner à ces trois opérations si différentes un seul et unique signe représentatif.

Nous concevons à la rigueur l'échange et le crédit en apparence opérés par une institution unique, mais nous nions formellement que l'institution chargée d'opérer l'échange et le crédit puisse en même temps donner *le prêt sans gage*, c'est-à-dire l'usage des terres, des maisons, des capitaux, des usines, des matières premières sans garanties, pour rien.

Nous sommes convaincu que si la Banque du Peuple opère le prêt sans gage, gratuit ou non, la confiance obligatoire des adhérents n'y résistera pas, l'industrie actuelle étant soumise à trop d'éventualités funestes ; jamais ceux qui donneront des gages réels pour avoir le bon de circulation n'admettront la solidarité et l'égalité de conditions avec ceux qui ne donneront aucun gage.

La Banque du Peuple, devant bientôt entrer en fonction, se chargera elle-même de prouver si nos craintes sont légitimes ou non.

conçoit donc que les banques ne prêtant pas une valeur ou un objet déterminé, et ne subissant par conséquent pas de dommages par la privation de l'usage de cette valeur ou de cet objet, n'ont pas droit à une indemnité aussi considérable que l'individu qui subit cette privation tout entière.

Telle est la raison qui fait que les banques prélèvent un intérêt moins élevé que l'individu.

Mais les banques étant entre les mains des particuliers, ne font pas jouir les emprunteurs de tous les avantages qu'il serait possible de concevoir.

Cette insuffisance provient de deux causes :

1° De ce que les banques, opérant leur émission sur un gage mal garanti, la lettre de change, ont été obligées jusqu'à ce jour d'avoir en caisse une réserve considérable, destinée à couvrir les pertes subies par la lettre de change, réserve dont il a bien fallu payer le loyer aux individus actionnaires.

Nous démontrerons plus loin que les réformes que nous proposons, rendant *absolument certaine* la garantie, non seulement de la lettre de change, mais de tous les autres gages, il est possible d'établir une banque sans réserve, puisqu'il ne peut plus y avoir de pertes, ce qui diminuera d'autant l'intérêt qu'elle a à prélever.

2° Parce que les banques étant entre les mains des particuliers, il faut qu'ils trouvent un avantage, un bénéfice à opérer l'émission du billet de banque, sinon ils ne l'opèreraient pas.

Si la banque était entre les mains de l'Etat, il est de toute évidence que l'Etat, ayant intérêt à augmenter la production, à faciliter la circulation, donnerait le crédit aux emprunteurs à des conditions plus favorables.

C'est pour cela que nous demandons la banque d'Etat.

De ce qui précède il résulte ces faits : Le crédit individuel est le plus onéreux, parce que le prêteur, subissant une privation, a droit à une indemnité.

Le crédit collectif n'étant que la monétisation du gage déposé par l'emprunteur, peut et doit donner le crédit à des conditions plus avantageuses à l'emprunteur que le crédit individuel.

Si le crédit collectif peut s'exercer par l'Etat, sans qu'il soit utile à l'Etat d'avoir une réserve de capital, l'emprunteur doit en retirer des avantages supérieurs encore.

Le crédit individuel est donc la forme de crédit la plus onéreuse à l'emprunteur ; il est impossible de modifier ces conditions onéreuses ; aucune loi ne peut intervenir entre l'emprunteur et le prêteur, sans détruire la liberté des transactions.

Or, sans liberté point de transactions.

Le crédit individuel ne peut avoir d'autre limite que la loi de l'offre et de la demande. Nous n'avons donc pas à nous en occuper. Nous ne devons porter notre attention que sur le *crédit collectif exercé par les banques.*

Il est une condition fondamentale hors de laquelle il n'y a pas de banque possible.

Le billet de banque étant un signe représentatif, il faut qu'il représente une valeur bien réelle au moins égale, sinon supérieure, à la somme portée par le billet de banque. *Il faut donc, avant tout, que la banque ne prête jamais sans garantie,* JAMAIS.

Le jour où un billet n'aurait point de gage, la dépréciation amènerait la chute de la banque.

Une banque ne connaît pas les hommes, elle ne connaît qu'un gage qu'elle monétise; *sans gage point de monétisation.*

Il ne viendrait à l'esprit de personne de vouloir faire de la monnaie d'or sans or; il ne doit venir à l'esprit de personne qu'une banque qui bat monnaie avec un gage, puisse faire de la monnaie sans gage.

Nous nions donc formellement la possibilité de créer une institution chargée d'opérer tout à la fois le crédit ou prêt sur gage et le prêt sans gage, et de représenter ces deux opérations, diamétralement opposées, par un seul et même signe représentatif.

L'un est la négation de l'autre ; si une banque prête sans gage, elle est perdue; si au contraire elle exige un gage, elle ne peut opérer le prêt sans gage.

Ce n'est qu'à cette condition que le crédit deviendra inébranlable, qu'il sera à l'abri des révolutions, et qu'il deviendra possible de mettre un terme à ces crises périodiques de la circulation, qui viennent si souvent plonger les travailleurs dans la ruine et la misère.

Il ne s'ensuit pas de ce que nous venons de dire que l'individu privé de garantie ne doive pas pouvoir obtenir le prêt ou instrument de travail. A Dieu ne plaise ; il doit l'obtenir, et il peut l'obtenir aux conditions les plus favorables.

Il faut que tout homme trouve en tout temps le moyen de travailler.

Mais ce n'est pas une institution de crédit qui peut lui avancer les instruments de travail, il faut pour cela une institution speciale.

Il faut l'association.

L'association seule, et non une banque, peut donner ce prêt sans garantie à un individu, car elle seule peut connaître et apprécier ses talents, son zèle, sa probité, seules garanties morales que l'ouvrier est censé offrir.

Mais l'association constitue un autre ordre de faits qui n'a aucun rapport avec une institution de crédit.

L'examen des conditions les meilleures de l'association fera le sujet de la seconde partie de notre travail.

FRANÇOIS COIGNET.

(Le prochain article développera les conditions que doit remplir un bon système de crédit.)

Nouvelles d'Italie.

Pas encore de nouvelles de la guerre. L'armée piémontaise marche avec le plus grand enthousiasme sous les ordres de son chef, dans lequel elle conserve la plus grande confiance. La discipline est des plus sévères ; elle est aussi obligatoire pour les généraux que pour les soldats. Le général Chrzanowsky a donné tout récemment une preuve nouvelle de sa résolution d'en resserrer les liens par les moyens les plus sévères. Le général Biscasetti a été mis à la retraite, pour avoir pris sur lui de prolonger, de deux jours seulement, un congé provisoire qui lui avait été accordé par le ministre de la guerre. Toute l'armée a applaudi à cette mesure dont la sévérité a frappé un militaire d'ailleurs estimable. Le secret le mieux gardé enveloppe encore les projets du général Chrzanowsky. Se portera-t-il sur Milan ou sur Plaisance? On l'ignore encore. La seule nouvelle positive que nous ayons, c'est que l'armée piémontaise a dû passer le Tessin dans la journée du 20.

Tout semble se disposer pour qu'une bataille générale se livre entre l'Adda et l'Oglio, ou sur la ligne du Chiese.

La chambre des députés de Turin a discuté, le 19, le projet de loi qui suspend la garantie constitutionnelle pour le temps de la guerre. La discussion, suspendue pendant une heure, a été reprise le soir.

La reprise des hostilités a excité un grand enthousiasme à Florence. La garde nationale a été mobilisée et en partie dirigée sur la frontière.

Le gouvernement a décrété un impôt pour subvenir aux nécessités de la guerre, cet impôt est établi sur les riches capitalistes, commerçants, sociétés commerciales et industrielles, dans la proportion suivante : Pour un revenu de 4 000 écus, 14 p. 0[0, pour 4 500 écus, 16 p. 0[0; 5 000 écus, 30 p. 0[0; 10 000 écus et au-dessus, 50 p. 0[0. Cet emprunt sera exigible en quatre termes : 15 avril, 15 mai, 15 juin et 15 juillet.

Le général Haynau a fait mettre le feu à tout le pays situé à l'embouchure de l'Adige, et qui renferme environ 3 500 âmes.

Rome continue à presser les préparatifs. militaires Dans sa dernière séance l'Assemblée a simplifié la procédure criminelle.

Les Siciliens se préparent avec un immense enthousiasme à la reprise des hostilités. Dans sa séance du 9 mars, la Chambre des communes a adopté à l'unanimité et d'urgence un projet de loi relatif à la levée en masse de tous les citoyens de 18 à 30 ans, et le pays répond ardemment à l'appel. Dans une commune où l'on demandait 120 soldats, il s'en est présenté 300. Partout les gardes nationales se préparent à combattre. Les dames cousent les habits des soldats; les prisonniers, retenus dans les Etats napolitains, ont écrit qu'il ne fallait pas se préoccuper d'eux, et que l'on pouvait pousser la guerre à outrance, etc.

Allemagne, — Autriche.

La proposition Welcker, qui avait pour but de constituer un empire allemand héréditaire avec le roi de Prusse pour chef, a été repoussée par 282 voix contre 252.

Ce résultat était inattendu ; il a amené la démission immédiate du ministère Gagern.

Une grande agitation succède à ce vote.

La séance a été ajournée au lendemain, pour voter sur les autres paragraphes et propositions déposés. Ces propositions ont pour but, les unes les conclusions de la majorité du comité de constitution, l'adoption de la constitution en bloc, mais avec des modifications ; les autres, au contraire, s'écartent de l'adoption en bloc, et demandent une discussion plus ou moins abrégée de la seconde lecture.

Si une de ces dernières est adoptée, les questions sur le chef de l'empire et l'hérédité seront soumises à un nouveau vote au paragraphe qui les concerne.

A Berlin, l'opposition a succombé dans le vote des deux premiers paragraphes de l'adresse ; mais les amendements ont été repoussés à une faible majorité.

Un organe semi-officiel du gouvernement dit, malgré le résultat de la séance, qu'il ne connaît aucun autre moyen pour arriver à la tranquillité du pays *que de dissoudre la seconde chambre* et de faire un second appel au bon sens des électeurs. Si la camarilla prussienne accomplit ce coup d'état, elle est perdue.

La dissolution de la diète de Kremsier a produit une grande sensation dans toute la Prusse. On croit que cet acte du gouvernement autrichien réagira sur les provinces slaves, et surtout surtout sur la Bohême. On parle de troubles très graves qui auraient déjà eu lieu aux environs de Pragues. L'état de siège semble imminent pour cette dernière ville.

Breslau est le centre des nouvelles de la Hongrie. Quelquefois elles sont exagérées. Cependant, on affirme très positivement aujourd'hui que les insurgés tenteront un coup décisif sur Pesth aussitôt que l'armée impériale commencera le siège de Komorn. On prétend aussi que les préparatifs de guerre qui se font en Turquie sont en rapport avec certains plans de la politique étrangère dont le parti madgyar serait le pivot caché.

Les jeunes Polonais de Cracovie fuient cette ville pour échapper au recrutement autrichien. Ils sont reçus à Breslau par les étudiants de cette ville, qui se sont opposés à ce que la police visitât les passeports de ces réfugiés.

Le général Hammerstein, commandant militaire de la Gallicie, a quitté en toute hâte cette province à la tête de dix bataillons pour renforcer l'armée de Hongrie, laquelle se trouve notablement diminuée depuis ses dernières défaites. On assure que cette armée se retire sur Raab. Georgey, qui cherchait à lui couper la retraite vers les pays allemands, s'est dirigé sur Komorn avec 30 000 Hongrois.

Les villes et forteresses de Szegedin, Alt-Arad, Theriesopel et Peterwardein, que les bulletins disaient prises par les Autrichiens, sont toujours dans les mains des Hongrois, peu résolus à se rendre.

Avant peu l'effectif des troupes russes, tant dans les principautés danubiennes qu'en Transylvanie, sera porté à 120 000 hommes. La présence de troupes russes en Transylvanie permet à l'Autriche de renforcer son armée d'Italie.

Les correspondances de Constantinople s'accordent toutes sur ce point, que la rupture entre la Russie et la Porte continue à être imminente.

Esprit des Journaux.

Le *Moniteur-Faucher*, dont la véracité est connue de tout le monde, avait adressé au *National* des *rectifications* que le *National* relève en ces termes :

Nous maintenons que le 45e a été chassé de Paris, parce qu'il est animé de l'esprit républicain, parce qu'il est dévoué à cette République dont M. Rullière était l'ennemi acharné sous le gouvernement de Louis-Philippe, et qu'il déteste aujourd'hui comme hier.

M. Rullière dit qu'il *n'est pas vrai* que deux généraux de brigade aient été privés de leur commandement parce qu'ils étaient suspects de républicanisme. M. Rullière avance là une chose contraire à la vérité. Il le sait bien.

Les deux généraux dont il s'agit sont MM. Luzy de Pélissac et Salleyx.

Le premier commandait la subdivision de Paris dite de l'Hôtel-de-Ville. Il n'est pas républicain de la veille, mais il est honnête homme. Il n'a pas voulu souffrir qu'un des colonels sous ses ordres affichât, proclamât devant ses inférieurs des opinions anti-républicaines, tînt devant eux des propos odieux ; il l'a réprimandé. Mais ce colonel a jugé à propos d'aller se plaindre à M. Changarnier des remontrances de son général, et M. Changarnier a exigé la mise en disponibilité de M. Luzy de Pelissac, et M. Rullière l'a accordée.

Quant à M. le général Salleyx, nous l'avons dit naguères et nous le répétons, il a été éloigné de Paris parce que c'était lui qui, lors de l'échauffourée de Strasbourg, avait fait arrêter M. Louis-Napoléon.

La *République* publie sans commentaires la lettre suivante :

Citoyen rédacteur,

Je m'empresse de vous faire connaître un ordre qui vient d'être donné au régiment ; je pense que nous ne sommes pas les seuls. Il a été dit ce matin à l'appel que tout militaire qui *arrêterait un bourgeois distribuant des journaux* GAGNERAIT UNE PRIME DE 5 FRANCS.

L'armée est donc descendue bien bas dans l'estime de ses chefs supérieurs, pour qu'on vienne lui proposer d'être *mouchard* et *gendarme* tout à la fois ! Non, ils se trompent, nous ne remplirons pas ce rôle-là ; il n'est pas fait pour nous : nous le laissons aux Rodins et consorts.

Salut et fraternité.

Un sous-officier de l'armée de Paris.

P. S. La punition que l'on encourt pour correspondre avec les journaux (deux mois d'Abbaye) me force à taire mon nom.

23 mars 1849.

Le *Crédit* compare la conduite du ministère actuel en présence des clubs à celle qui fut suivie en juin 1848 à l'égard des ateliers nationaux.

Le *Moniteur* a conservé le souvenir des débats de cette triste époque. D'une part la commission dite des ateliers nationaux, par l'organe de M. de Falloux, rapporteur, insiste pour la dissolution à bref délai ; de l'autre, le gouvernement, par l'organe du ministre des travaux publics, se plaint de cette précipitation, et en signale les dangers au double point de vue de la prudence et de l'humanité.

Dans la séance du 20, M. Victor Hugo, M. Léon Faucher insistent, chacun à son point de vue, pour la dissolution immédiate. Enfin, le 23, au moment même où les barricades commençaient à s'élever, M. de Falloux revient, au nom de la commission, proposer la dissolution, sous trois jours, des ateliers nationaux. Chacun sait le reste.

La politique de MM. Faucher et de Falloux a un nom fameux dans nos annales révolutionnaires : c'est la politique de résistance et d'intimidation, c'est celle qui a séduit et perdu M. de Polignac et M. Guizot.

Assemblée Nationale.

Présidence de M. LAMORICIÈRE. — *Séance du 24 mars.*

M. LE PRÉSIDENT. M. Bin de Bourdon écrit pour demander un congé

PLUSIEURS VOIX. Il est mort cette nuit. (Sensation prolongée.)

Le scrutin constate la présence de 537 représentants.

L'ordre du jour appelle la suite de la seconde discussion du projet sur les clubs.

L'art. 2 est ainsi conçu :

« L'ouverture de toute réunion publique s'occupant d'objets politiques sera précédée d'une déclaration faite par les fondateurs, à Paris, à la préfecture de police, et dans les départements, au maire de la commune et au préfet. Cette déclaration aura lieu vingt quatre heures au moins avant l'ouverture de la réunion.

» Elle indiquera les noms, qualités, professions, domiciles et demeures des membres du bureau, le local, les jours et heures de la réunion. Elle fera mention expresse de l'objet de la réunion. Elle sera signée par cinq citoyens français, âgés de vingt-cinq ans au moins, jouissant de leurs droits civils et politiques, et n'ayant subi aucune condamnation pour meurtre, vol, escroquerie, abus de confiance ou attentat aux mœurs.

Il sera immédiatement donné acte de cette déclaration.

L'Assemblée a adopté hier le premier alinéa de cet article.

M. PLEIGNARD Je demanderai à la commission ce que signifient ces mots : Les membres du bureau ! Est-ce que le bureau existe toujours avant la réunion ?

M. LABOULIE. On n'empêchera jamais une réunion ou plutôt un colloque préliminaire pour la formation du bureau.

M. DUPONT (de Bussac) Je demande que l'Assemblée revienne à la première rédaction de l'espèce de commission qui a présenté le projet de loi. (On rit.) Au lieu de ces mots : « Les jours et heures de la réunion, » je propose de mettre : « Le local, les jours et heures des séances. » Si la commission veut relire les articles 4, 6 et 8, elle verra qu'il y est question de plusieurs séances. Ce serait une anomalie que l'article 2 ne parlât que d'une séance, tandis que les autres contiennent des dispositions applicables dans le cas de plusieurs séances seulement.

M. DUSOLLIER. Lorsque l'objet de la réunion nécessitera plusieurs séances, ces séances pourront avoir lieu, mais ce sera l'exception. C'est la pensée de l'unanimité (Bruit.) ou du moins de la majorité de ce qui reste de la commission. (On rit.) Mais nous n'adoptons pas l'amendement de M. Dupont (de Bussac), parce que nous ne voulons pas déclarer d'abord que l'on pourra tenir plusieurs séances sans s'exposer à être poursuivi. (Exclamations.) Ce sera aux magistrats à voir si la loi est violée et si la permanence existe en fait par les circonstances des réunions. (Bruit.)

M. DUPONT (de Bussac). Il faudrait que la commission voulût bien s'entendre. Il faut que l'on sache s'il pourra ou non y avoir plusieurs séances. (Bruit.) Voilà M. le ministre de la justice qui déclare en face de la France que dans un canton pourra être poursuivi pour avoir tenu plusieurs séances, et que dans un autre cas on ne le sera pas.

C'est là un arbitraire que nous ne pouvons accepter. Si l'on ne veut qu'une séance qu'on le dise. On dit qu'il faudra des déclarations nouvelles, mais n'oubliez pas que les déclarations devront être faites au préfet ; si par exemple j'habite à 15 lieues de la préfecture, comment ferai-je chaque jour une nouvelle déclaration pour le lendemain. Si vous ne fixez rien, vous laisserez à la magistrature le droit de proscrire les opinions qui ne seront pas les siennes. (Interruption.)

L'amendement de M. Dupont (de Bussac) est mis aux voix. Deux épreuves étant déclarées douteuses, on passe au scrutin de division. Les voix se répartissent ainsi :

Votants,	548
Majorité,	275
Pour,	238
Contre,	310

L'amendement est rejeté.

M. BAZE propose de rédiger ainsi la fin de l'article :

« Elle sera signée par cinq citoyens français, âgés de 25 ans au moins, jouissant de leurs droits civils et politiques, *domiciliés dans la commune où devra se tenir la réunion*, et n'ayant subi aucune condamnation pour *crime* ou pour vol, escroquerie, etc. » — Adopté, ainsi que l'ensemble de l'article 2.

« Art. 3. Les séances ne pourront se prolonger au-delà de l'heure fixée par l'autorité pour la fermeture des lieux publics. » — Adopté.

« Art. 4. L'autorité qui aura reçu la déclaration pourra toujours déléguer, pour assister aux séances, un ou plusieurs fonctionnaires de l'ordre administratif ou judiciaire.

» Ces fonctionnaires y prendront une place spéciale à leur choix ; ils devront être revêtus de leurs insignes. » — Adopté.

« Art. 5. A défaut des déclarations préalables exigées par la présente loi, le commissaire de police ordonnera à la réunion de se dissoudre ; en cas de résistance à son injonction, la réunion sera considérée comme un attroupement. » — Adopté.

« Art. 6. A la fin de chaque séance un procès-verbal sera dressé par le bureau, et signé par tous ses membres. Il contiendra : 1° les noms des membres qui auront fait partie du bureau, 2° le résumé exact de tout ce qui se sera passé à la séance. Il sera représenté à toute réquisition de l'autorité publique.

» Le fonctionnaire présent pourra requérir l'insertion au procès-verbal de toutes les constatations qu'il jugera nécessaires, sans préjudice du droit qui lui appartient, de dresser procès-verbal de toute contravention à la loi. » — Adopté.

« Art. 7. Les membres du bureau ne peuvent tolérer la discussion d'aucune proposition contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs, ou tendant à provoquer un acte déclaré crime ou délit par la loi ; ils ne peuvent permettre aucune dénonciation contre les personnes ou attaques individuelles, ni enfin aucune discussion en dehors de la déclaration qui aura été faite en exécution de l'art. 2 de la présente loi.

» Les discours, cris ou menaces proférés dans la réunion, seront considérés comme proférés dans un lieu public, et demeureront soumis à la même responsabilité.

» Il en sera de même de tous imprimés ou emblèmes distribués dans la réunion. » — Adopté.

L'art. 8 est renvoyé à l'art. 15.

« Art. 9. Il est interdit à toute réunion de prendre des résolutions dans la forme de lois, décrets, arrêtés, ordonnances, jugements ou autres actes de l'autorité publique. » — Adopté.

« Art. 10. Les commissaires de toute réunion dite *banquet politique* seront tenus, quarante-huit heures à l'avance, de faire la déclaration portée dans l'article 2 de la présente loi.

» Cette déclaration indiquera les noms, professions, qualités et domiciles des commissaires ; le local, le jour et l'heure où le banquet devra avoir lieu. Elle sera signée par les commissaires, qui devront réunir les conditions exigées dans l'article 2.

» Les dispositions des art. 4 et 5 sont applicables aux banquets, et le fonctionnaire délégué dressera procès-verbal de tous les délits qui pourraient s'y commettre. » — Adopté.

» Art. 11. Les sociétés secrètes sont interdites. » — Adopté.

» Art. 12. Les citoyens peuvent fonder, dans un but non politique, des cercles ou réunions non publiques, en faisant préalablement connaître à l'autorité municipale le local et l'objet de la réunion, et les noms des fondateurs, administrateurs et directeurs.

» A défaut de déclaration ou en cas de fausse déclaration, la réunion sera fermée immédiatement, et ses membres pourront être poursuivis comme ayant fait partie d'une société secrète.

» Les dispositions qui précèdent ne sont point applicables aux associa-

tions industrielles et de bienfaisance. » — Adopté.

» Les associations s'occupant de matières politiques dans des réunions non publiques devront, avant de se former, en faire la déclaration, à Paris au préfet de police, et dans les départements au préfet et au maire de la commune.

» Il devra être joint à cette déclaration : 1° copie exacte des statuts de la société et de l'acte qui la constitue ;

» 2° Indication précise de l'objet déterminé des travaux de la société ;

» 3° Un tableau contenant les noms, prénoms, âges, professions, domiciles et demeures des associés.

» Ces mesures préalables remplies, les sociétés pourront se réunir quand elles le jugeront convenable, en se soumettant aux conditions suivantes :

» 1° La déclaration exigée par l'art. 2 de la présente loi sera faite dix jours au moins avant la réunion.

» 2° Il sera tenu un registre dans lequel seront transcrits exactement les procès-verbaux de chaque séance ; ce registre sera représenté à chaque réquisition.

» 3° Les articles 4, 5, 6, 7, 8 et 9 de la présente loi, relatifs à la surveillance et à la police des séances des réunions politiques publiques, seront aussi appliqués aux réunions non publiques.

» 4° Le public sera rigoureusement exclu de ces réunions ; il ne pourra y être admis, en dehors des membres de l'association, que les fonctionnaires surveillants, délégués par l'autorité. »

M. SENARD. Je demande que l'Assemblée sache bien ce qu'elle va voter dans l'art. 13. L'art. 13 reconstitue les clubs selon les vœux des clubistes ; ils sont seuls, comme ils le désirent, et aussi nombreux. Les clubs qui se tiennent maintenant à Paris se transforment en association et fermeront leurs portes, c'est-à-dire qu'ils ne craindront plus pour témoins incommodes, ce public que leur imposait la loi du 28 juillet et qui les gênait si fort qu'ils inventaient mille subterfuges pour lui échapper.

Voilà ce qu'a fait la minorité de la commission, avec des intentions auxquelles je rends d'ailleurs justice.

Vous rétablissez les clubs et dans des conditions plus dangereuses pour la société. C'était bien la peine pour cela d'inquiéter les amis de la constitution ! M. le ministre de l'intérieur était plus logique que vous : il déchirait résolument le dernier feuillet de l'art. 8 de la constitution. (Bruit à droite ; approbation à gauche.) Mais enfin il atteignait son but.

La commission n'a abouti qu'à se contredire à chaque pas, et annuler par un article ce qu'elle a établi par l'autre. Néanmoins, comme l'art. 13 sauvegarde le droit d'association, je voterai pour cet article.

M. VALETTE demande que la loi ne soit pas applicable aux associations de moins de vingt personnes.

M. DE CHARENCEY défend l'article de la commission.

M. BOUHIER DE L'ÉCLUSE demande la suppression de l'art. 13. L'art. 13 me semble inutile d'abord et ensuite dangereux. Je propose donc de remplacer cet article par l'art. 15 de la loi du 28 juillet.

M. BAZE propose une rédaction qui n'est que la reproduction de l'art. 291 du Code pénal, et tendant à restreindre à 20 membres les associations.

Cet amendement, repoussé par la commission, n'est pas adopté.

M. VALETTE demande que l'on ajoute au commencement de l'article, ces mots : De plus de vingt membres. — Adopté.

Les divers paragraphes de l'article sont adoptés ; après une discussion pour le paragraphe additionnel suivant présenté par la commission, l'ensemble de l'article est adopté.

« 1° Dans le cas d'adhésion donnée depuis le dépôt des statuts, la liste des nouveaux associés devra être déposée dix jours au moins avant qu'ils puissent être admis aux séances de l'association.

» Cette liste sera déposée dans les formes prescrites pour la déclaration. »

Art. 14 additionnel. « Sont interdits, entre les associations politiques, les affiliations, rapports et adresses, ainsi que toutes les communications, députations ou délégations de commissaires, quel que soit l'objet de leur mission. »

M. SENARD combat cette addition. Sous l'empire de cette loi, les associations pour l'abolition de l'esclavage, les associations viticoles ne pourraient subsister.

M. O. BARROT, ministre de la justice, soutient cet article, dont la suppression, dit-il, créerait un danger très sérieux pour la société.

Cet article est adopté.

On revient à l'art. 8 dont la commission fait l'art. 15. Il est ainsi conçu :

« Art. 8. S'il s'élève un tumulte ou un désordre grave dans une réunion, et que la voix du fonctionnaire public ne soit pas écoutée ; si une provocation au crime n'est pas réprimée ; si les hommes armés ne sont pas expulsés, le fonctionnaire délégué en dressera procès-verbal, et la chambre du conseil décidera s'il y a lieu de dissoudre la réunion. Cette décision sera exécutoire sur la signification qui en sera faite au président de la réunion, et nonobstant opposition.

» La chambre d'accusation, si elle est saisie par opposition à l'ordonnance, prononcera souverainement et sans recours.

» Le tout sans préjudice des poursuites à raison de ces faits contre les président et membres du bureau de la réunion. » — Adopté.

Pénalités. « Art. 16. Toute contravention à l'interdiction prononcée par l'art. 1er sera punie d'un emprisonnement d'un mois à trois mois, d'une amende de 100 à 500 fr., et de la privation des droits civiques pendant deux ans au moins et cinq ans au plus. »

M. JULES FAVRE demande que l'on mette : « Ceux qui auront fondé un club, » pour éviter de compromettre dans les poursuites une foule de personnes auprès des magistrats. » — Rejeté.

M. EM. ARAGO demande qu'on laisse au juge la faculté d'interdire ou non les droits civiques. — Rejeté.

L'art. est adopté.

« Art. 15. Tout individu qui aura accordé ou consenti l'usage de son appartement pour un club, sera puni d'une amende de 100 à 500 fr. »

M. DUPLAN propose de dire : « Pour une réunion permanente politique non autorisée. » — Rejeté.

L'article est adopté.

« Art. 18. Quiconque se présentera dans une réunion publique ou non publique, avec des armes apparentes ou cachées, sera puni d'un emprisonnement de 3 à 6 mois, et de la privation des droits civiques pendant trois ans au moins et dix ans au plus.

» Seront punis de la même peine : 1° les membres du bureau qui auront provoqué le fait, ou qui, en étant informés, ne l'auront pas empêché en ordonnant l'expulsion immédiate des individus armés ; 2° tous ceux qui, par des discours proférés publiquement ou par des écrits publiés ou affichés, auront provoqué les citoyens à se rendre en armes aux réunions ou à s'armer au dehors. » — Adopté.

« Art. 19. Toute contravention aux articles 2, 3, 4 et 6, sera punie d'une amende de 100 à 500 fr., et, s'il y a lieu, de la privation, en tout ou partie, pendant un an au moins et trois ans au plus, de l'exercice des droits civiques mentionnés dans l'art. 42 du Code pénal. Ces peines seront prononcées contre les président, secrétaires et autres membres du bureau qui auront assisté aux séances, sans que les règles prescrites par les articles précités aient été observées. » — Adopté.

« Art. 20. Toute contravention aux dispositions des art. 7, 9 et 10, sera punie d'une amende de 100 francs à 500 fr., et, suivant les cas, d'un emprisonnement de huit jours à trois mois, et de la privation des droits civiques de un an à cinq ans.

» Ces peines seront prononcées contre les président, secrétaires et autres membres du bureau qui auront autorisé les contraventions prévues par ces articles, et, en outre, contre les membres qui auront pris une part active à ces contraventions. » — Adopté.

« Art. 21. Toute provocation à l'assassinat, au meurtre, au pillage, à la destruction de la famille ou de la propriété, toute excitation à la guerre civile, toute apologie de ces crimes, toute désignation d'un ou de plusieurs citoyens à la haine ou à la vengeance, qu'elles aient eu lieu dans une réunion publique ou non publique, seront punies de la peine de deux à quatre ans d'emprisonnement et d'une amende de 100 fr. à 1 000 fr. Si l'auteur du délit est armé, la peine sera de trois à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende de 1 000 à 3 000 fr. Dans l'un et l'autre cas, la privation des droits politiques sera prononcée pour deux ans au moins et cinq ans au plus, à compter de l'expiration de la peine, sans préjudice des peines de la complicité si la provocation a été suivie d'effet.

M. JULES FAVRE. Je demande qu'on ajoute : Toute atteinte à la République et à la Constitution. (Très-bien !) La commission n'y a pas songé. (Longue hilarité.)

La commission donne son assentiment à cette proposition. (Nouveau mouvement.)

L'art. 19 avec le changement est adopté.

« Art. 20. Les juges, en prononçant les peines portées par les quatre articles qui précèdent, pourront, en outre, selon la gravité des circonstances, prononcer l'interdiction des réunions publiques ou non publiques.

» Dans les cas de délits ou contraventions constatés par un procès-verbal, et ayant donné lieu à un réquisitoire à fin de poursuites, la chambre du conseil pourra, par une ordonnance spéciale rendue sur les réquisitions du ministère public et le rapport du juge d'instruction, ordonner la fermeture immédiate et provisoire de la réunion jusqu'au jugement définitif des délits ou contraventions.

» Cette ordonnance ne sera sujette à aucun recours. » — Adopté.

« Art. 21. Ceux qui seront convaincus d'avoir fait partie d'une société secrète, seront punis d'un emprisonnement de six mois à deux ans, d'une amende de 100 à 500 fr., et de la privation des droits civiques d'un an à cinq ans.

» Ces condamnations pourront être portées au double contre chefs ou fondateurs desdites sociétés.

» Ces peines seront prononcées sans préjudice de celles qui pourraient être encourues pour crimes ou délits prévus par les lois. » — Adopté.

« Art. 22. Les associations politiques, non publiques, qui se formeraient sans faire la déclaration exigée par l'article 13 de la présente loi, qui dissimuleraient leurs statuts, en donneraient des copies inexactes ou falsifiées, ne donneraient point le tableau des associés, ainsi qu'il est exigé au dit article, ou le donneraient d'une manière inexacte, seront considérées comme des sociétés secrètes. Les président, secrétaires et membres du bureau associés seront poursuivis et punis en conséquence. »

M. JULES FAVRE propose d'ajouter à la fin de cet article l'amendement de M. Ayliès, ainsi conçu :

« Il en sera de même des membres qui auraient pris une part active à ces contraventions. »

Cet amendement est mis aux voix et adopté.

L'ensemble de cet article est mis aux voix et adopté.

« Art. 23. Les présidents, secrétaires et gérants des associations politiques qui auraient tenu des réunions sans s'être conformés aux conditions exigées par les articles 2, 4, 5, 6, 8, 9, et 13 de la présente loi, seront punis d'un emprisonnement d'un mois à deux ans et d'une amende de 100 à 500 fr. ; ils pourront en outre être privés de leurs droits civiques pour six mois au moins et un an au plus, à compter du jour de l'expiration de leur peine. » — Adopté.

« Art. 24. Les infractions aux dispositions du présent décret portant interdiction des clubs, aux formalités prescrites pour l'ouverture des réunions politiques publiques ou non publiques, et à la tenue de leurs séances, seront déférées aux tribunaux de police correctionnelle. »

M. EMMANUEL ARAGO demande que les mots : « Seront déférées aux tribunaux de police correctionnelle, » soient remplacés par ceux-ci : « Seront déférées au jury. »

M. Havin remplace le général de Lamoricière au fauteuil.

M. LABOULIE. L'ouverture d'un club est un fait purement matériel. (Rumeurs.) Il est justiciable de la police correctionnelle. (Violents murmures.)

M. JULES FAVRE. L'art. 83 de la constitution dit que tous les délits politiques appartiennent à la juridiction du jury. On ne peut nier qu'une société secrète soit une assemblée politique. On invoque toujours la loi du 28 juillet, et l'on semble oublier que depuis nous avons fait la constitution. (Très bien !)

Après une discussion confuse, M. le président met aux voix la première partie de l'art. 24, qui concerne les infractions aux formalités prescrites pour l'ouverture des réunions politiques publiques ou non publiques et à la tenue de leurs séances. Ces infractions seront déférées aux tribunaux de police correctionnelle.

L'Assemblée s'occupe ensuite de l'infraction aux dispositions du présent décret portant interdiction des clubs.

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. La loi défend les clubs ; un club a été ouvert, c'est une contravention à la loi. Il n'est pas nécessaire d'aller jusqu'aux intentions, ainsi que le voulait M. Ayliès, pour savoir si la réunion a ou n'a pas le caractère du club. L'intention de ceux qui demandent l'intervention du jury est facile à deviner : on veut le faire intervenir dans la question des clubs et le réfugier derrière son omnipotence. (Exclamation à gauche.) C'est parce que nous voulons que chaque tribunal reste dans les limites de sa jurisprudence, que nous ne voulons pas que les contraventions soient portées au jury, parce qu'elles appartiennent aux tribunaux de police correctionnelle. Parlons sincèrement...

A GAUCHE. Ah ! ah !

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. Vous ne voulez pas la loi et vous combattez le principe ; nous qui voulons la loi, nous soutenons les détails qui sont en harmonie avec ce principe. (Agitation extrême.)

M. DE SÈZE résume la discussion et les opinions des précédents orateurs. Il est d'avis que les infractions qui constituent le fait matériel soient de la compétence des tribunaux correctionnels, mais il veut que le délit politique soit déféré au jury.

CRIS NOMBREUX : Aux voix !

M. le président met aux voix le second paragraphe de l'art. 24.

« Les autres infractions seront soumises au jury. »

Ce paragraphe est adopté à une très forte majorité.

On remarque que MM. Dupin, Thiers, Victor Grandin, Léon Faucher, comte Molé et Denjoy se sont levés contre.

L'ensemble de l'art. 24 est adopté.

« Art. 25. En cas de conviction de plusieurs crimes ou délits commis dans les réunions publiques ou non publiques, la peine la plus forte sera seule appliquée aux faits antérieurs à la poursuite. » — Adopté.

« Art. 26. L'art. 463 du Code pénal pourra être appliqué à toutes les infractions prévues par la présente loi. » — Adopté.

« Art. 27. Les dispositions de la présente loi ne sont pas applicables aux réunions ayant pour objet exclusif l'exercice d'un culte, ni aux réunions électorales préparatoires.

M. JULES FAVRE demande qu'on mette après ces mots :

« L'exercice d'un culte, ni aux comités électoraux. » — Adopté.

M. LANJUINAIS veut qu'on mette après ces mots : ni aux réunions électorales préparatoires, ces mots : « Tenues dans les 45 jours qui précéderont les réunions électorales pendant les opérations électorales. » (Rires et bruit.)

M. JULES FAVRE pense que M. Lanjuinais veut restreindre l'exercice du droit des collèges électoraux. Le principe de la permanence de nos collèges électoraux est un droit du suffrage universel. (Oui ! oui !)

On procède au scrutin de division sur l'amendement Lanjuinais.

Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants,	620
Majorité absolue,	311
Billets blancs,	325
Billets bleus,	295

En conséquence, l'Assemblée a adopté l'amendement de M. Lanjuinais.

Les mots : « Ni aux réunions préparatoires, » sont ajoutés.

L'art. 27 est adopté dans son ensemble.

« Art. 28. Le décret du 28 juillet est abrogé. » — Adopté.

L'Assemblée décide qu'elle passera à une troisième délibération.

La séance est levée à six heures et demie.

FAITS DIVERS.

On lit dans la *Gazette de France* :

« On nous assure que le gouvernement a reçu ce soir une dépêche télégraphique qui lui annonce que quarante mille Piémontais ont passé le Tessin. »

— M. Blin de Bourdon, représentant du peuple, est mort cette nuit à la suite d'une attaque de choléra asiatique.

— Une feuille judiciaire, le *Droit*, publie de nouveaux détails sur les faits monstrueux qui se sont accomplis dans l'intérieur du cimetière Montparnasse :

» Les vêtements de Bertrand, le sous-officier, ont été examinés avec soin ; on y a trouvé la trace de projectiles de différentes formes et de plusieurs calibres. La présence de dix-sept trous a été constatée sur la jupe de sa tunique ; le pantalon en a huit. Bertrand a reçu cinq blessures au côté droit ; elles se trouvent à la hauteur de la ceinture et à la cuisse.

» Les renseignements fournis sur Bertrand sont loin de lui être favorables ; dans la plupart des villes où il a été en garnison, notamment à Tours, Strasbourg et Metz, les cimetières ont été profanés avec des circonstances à peu près semblables à celles du cimetière Montparnasse.

» En présence des cadavres gisant sur le sol et affreusement mutilés, on a dû penser que la lacération de ces corps était le seul but du monomane, du fou, qu'un désir inexplicable portait à ces actes odieux. Les interrogatoires subis par Bertrand, qui toujours a répondu avec une remarquable présence d'esprit aux questions qui lui ont été adressées, les nouvelles recherches auxquelles la justice a dû se livrer, et particulièrement cette circonstance que les cadavres arrachés de leurs tombeaux appartenaient à des jeunes filles ou à des jeunes femmes, ont donné une explication plus révoltante encore à ces scènes lugubres.

— Voici, dit la *Vérité*, un échantillon des mœurs de l'Espagne : « Un duel au couteau, terminé par la mort des deux combattants, a eu lieu dans un des faubourgs de Valence. Dans la lutte ils tombèrent dans un canal. On croyait que la fraîcheur de l'eau apaiserait leur soif de sang, quand l'un des adversaires d'un coup de couteau ouvrit le ventre de l'autre, qui expira immédiatement. Le vainqueur se préparait à sortir du canal, lorsque les agents de police arrivèrent. Il voulut tenter de leur résister, mais il tomba mort aussi de deux coups de couteau qu'il avait reçus dans la lutte. »

— La pièce la *Goutte de lait*, jouée au théâtre des Variétés, a été l'objet de protestations violentes de la part d'une partie du public, beaucoup moins à cause des mots et des situations libres qu'elle renferme que parce qu'elle tourne en ridicule les rois et les reines. Les journaux qui, dans cette occasion, crient le plus au scandale, sont des journaux monarchiques dont plusieurs ne craignent nullement les propos lestes.

— On lit dans le *Standard* :

« Un projet sur de larges proportions vient d'être décidé ; il s'agit de rendre à la garde nationale de Paris la visite qu'elle a faite dernièrement à Londres.

» L'exécution de ce projet, dont on s'occupe avec la plus grande activité, est confiée à la direction de M. Crisp, dans le Strand, qui a fait ses preuves en pareilles circonstances.

» Un comité de surveillance, formé de personnes honorables, délivrera des cartes de souscription qu'il suffira aux voyageurs de montrer pour solder leurs frais de voyage, aller et retour, ainsi que ceux de séjour à Paris.

» L'exhibition de ces cartes leur donnera de plus accès dans tous les monuments publics de la capitale et des environs, y compris le splendide palais de Versailles.

» Bref, les dispositions sont prises de telle sorte que ce voyage promet d'être des plus attrayants et au moins de frais possibles. »

— Il a été perdu un *billet* hier soir dans les environs de la barrière du Maine ; s'adresser pour les renseignements à M. Charles C., à Plaisance, 10, rue de l'Ouest.

SOCIÉTÉ DE L'UNION MUSICALE, SALLE SAINTE-CÉCILE. — La Société de l'Union musicale donnera un 5e concert le dimanche de la Passion, 25 courant.

Cette Société, formée sur le même plan que la célèbre Société des Concerts, aura inauguré sa carrière par une brillante campagne. Nous avons assisté au grand concert qu'elle a donné dimanche dernier en l'honneur d'Habeneck. La symphonie pastorale de Beethowen y a été exécutée avec une rare perfection. L'orchestre, presque entièrement composé de jeunes artistes, suit glorieusement les traces de l'orchestre du Conservatoire. M. Manera le conduit avec beaucoup d'habileté, une grande fermeté et une rare présence d'esprit.

La 8e symphonie en *mi* bémol, de Mozart, figure sur le programme de dimanche prochain, ainsi que le *Requiem* de Zimmermann. Mlle Lavoye chantera le magnifique *Inflammatus* du *Stabat* de Rossini, et Mlle Joséphine Martin, l'une de nos plus remarquables pianistes, s'y fera entendre.

On peut hardiment recommander aux amateurs de bonne musique bien rendue les concerts de l'Union musicale.

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 mars sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2 ; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

Société des Concerts.

CONSERVATOIRE.

Nous regrettons que l'importance des matières politiques et judiciaires enlève toute possibilité au feuilleton musical de se produire. Nous sommes bien en arrière avec les théâtres lyriques, et la société des Concerts a déjà tenu cinq séances, sans que nous en ayons pu dire un mot. Nous ne pouvons cependant laisser passer, sans la mentionner au moins, l'exécution du *Prométhée enchaîné* de M. Halevy, qui a eu lieu dimanche dernier. Ce morceau est une de ces œuvres d'art étudiées, réfléchies, qui ont d'autant plus de mérite qu'il n'y est en rien sacrifié au succès. M. Halevy s'est attaché à donner à son style toute la sévérité et la majesté sereine du grand tragique grec, Eschyle, dont M. Léon Halevy s'était fait l'imitateur. Quant aux quarts de ton que le compositeur dit avoir introduits dans un chœur des Océanides, il faut une grande attention pour les saisir, et ils n'apparaissent véritablement que comme des inexactitudes d'exécution de la part des violons. Le morceau, qui a d'ailleurs un charmant caractère, ne perdra rien, au contraire, à la suppression de cet essai renouvelé des Grecs. Ce qui pouvait être de mise dans la pure mélopée antique ne nous paraît pas susceptible de se combiner avec la tonalité arrêtée de la mélodie et de l'harmonie modernes.

L'*Ave verum* de Mozart, la symphonie en *ré* de Beethowen, et un concertino de clarinette parfaitement exécuté par M. Leroy, ont fait de ce cinquième concert une séance pleine d'intérêt. Il y aura encore trois concerts supplémentaires, savoir : le vendredi saint et le dimanche de Pâques, à huit heures et demie du soir, et un huitième et dernier le dimanche 22 avril à deux heures. Ceux qui ne sont point abonnés auront quelque chance, passé le 31 mars, de trouver des billets pour ces trois concerts au bureau de location, le vendredi et le samedi de chaque semaine, de onze heures à quatre heures.

Cours gratuit de musique vocale,

PAR M. EMILE CHEVÉ.

Le nouveau cours ouvert par M. E. Chevé dans le grand amphithéâtre de l'Ecole-de-Médecine, a eu un succès plus grand encore, si cela est possible, que celui de la rue du Renard-Saint-Méry. Dès le premier jour beaucoup de personnes n'ont pu pénétrer. Le chiffre des cartes délivrées pour ce cours dépasse 1 300, et un grand nombre de postulants, arrivés trop tard, ont tenu à être néanmoins inscrits comme aspirants au prochain cours que M. E. Chevé pourra ouvrir. Les autorités municipales du 11e arrondissement, et notamment le maire, dont on ne saurait trop louer la libérale initiative dans cette circonstance, sont en quête du local le plus spacieux qu'ils pourront procurer à l'habile professeur qui a si admirablement résolu le problème de passionner pour un travail réputé, jusqu'à lui, difficile et ingrat. Plus de 2 000 citoyens de Paris bénéficient déjà de l'enseignement précieux donné par M. Chevé. Il n'eût tenu qu'au comité central d'instruction primaire de la Ville de Paris que cet enseignement fût, après épreuve rigoureuse, appliqué depuis dix ans dans toute la capitale, et par suite dans toute la France, et nous n'hésitons point à affirmer que si cela avait été fait, la connaissance et l'usage de la musique vocale, lecture et écriture, serait aujourd'hui générale chez nous. Le comité central aura eu la triste puissance de tenir pendant dix ans une vérité des plus utiles sous le boisseau ; et M. Chevé, de son côté, aura eu la gloire de triompher par la seule force de sa volonté énergique et persévérante, de tous les obstacles que la routine obstinée, aveugle et sourde, oppose à tout progrès, sous prétexte de *conservation*.

M. Chevé a solennellement promis que, d'ici à six mois, il aurait rendu ses nouveaux élèves capables d'organiser de grandes réunions chorales analogues à celles de l'Orphéon. Cette promesse ne lui sera pas difficile à remplir, et la connaissance que nous avons des résultats de sa méthode nous donne la certitude que dans cet orphéon on saura lire à première vue et écrire sous la dictée.

Haute cour de justice.

Présidence du citoyen BÉRENGER (de la Drôme.)

Fin de l'audience du 2[illegible] mars 1849.

On appelle Mme veuve Serres, principale locataire de la salle du passage Molière, dont le propriétaire vient d'être entendu.

Le témoin est une jeune dame en deuil qui paraît fort émue, et dont les traits ne manquent pas d'agrément. Sa déposition est sans intérêt.

On entend ensuite le témoin P.-F. Bailly, marchand de vins, rue Saint Martin, 107.

D. Le lundi 15 mai, vous avez vu une voiture s'arrêter au passage Molière. Qu'y avait-il dedans ?

R. Il y avait deux ou trois personnes, dont M. Villain était. Il y avait aussi six à sept fusils et un de chasse dont M. Villain était porteur. Ces messieurs ont déjeuné chez moi ; ils ont bu du vin qu'ils m'ont payé. Un ouvrier a dit qu'il fallait que les ouvriers s'arment ; mais je ne sais pas s'il était avec Villain. A une heure après minuit j'ai entendu un coup de fusil ; je me suis sauvé dans ma cave, et après je suis sorti dans le passage de la Réunion. Les gardes-nuit se sont sauvés. J'ai ensuite entendu plusieurs coups de fusil, et après je me suis mis en uniforme de garde national.

VILLAIN. Je ferai observer que la salle Molière est située dans un passage très étroit. Il n'y avait personne dans la salle. C'est un chef de bataillon qui a fait forcer les portes, et alors les gardes nationaux sont entrés de chaque côté. Il faisait nuit, et ils se sont *canardés* pendant une heure.

M. BAROCHE, procureur-général. Je ferai observer à Villain qu'il n'y a pas à répondre ici des faits du passage Molière, qui sont l'objet d'une instruction spéciale devant la Cour d'assises de la Seine.

On entend ensuite le témoin Soubert, pharmacien, rue du faubourg Saint-Antoine, 203, ex-directeur des Quinze-Vingt.

D. Quelle attitude prit le club des Quinze-Vingt le 15 mai ? — R. Il n'y eut pas de séance le 15 mai. On fit un poste de sûreté pour maintenir la tranquillité. Ce poste était commandé par un officier de la garde nationale, qui alla chercher le mot d'ordre à la mairie.

M. BAROCHE, procureur général, à Villain. Quelle était la succursale, dans ce quartier, de la Société des Droits de l'Homme ? — R. Je n'en sais rien ; un général ne peut connaître tous les soldats de son armée.

M. BAROCHE, procureur-général. Il n'y a pas d'autre armée que celle que nous connaissons tous.

VILLAIN. Oui il y a bien aussi l'armée révolutionnaire et l'armée socialiste.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. On va procéder à l'audition des témoins à décharge, assignés à la demande de Blanqui.

Le premier témoin entendu est M. François Blandin, âgé de 23 ans, graveur.

BLANQUI. Le témoin faisait partie du poste de l'Hôtel-de-Ville, dit poste des morts. Je le prierai de dire ce qu'il sait de ma visite. — R. J'ai eu le plaisir de voir une fois le citoyen Blanqui dans une courte visite qu'il fit à un de ses amis. Quant aux vingt-cinq hommes que nous voulions introduire, nous n'avions aucun but politique. Nous voulions seulement avoir avec nous des amis, connus pour républicains de la veille.

BLANQUI. J'ai voulu seulement faire établir que j'étais tout à-fait étranger à l'introduction de ces vingt-cinq hommes. Je demanderai au témoin s'il m'a jamais vu à l'Hôtel-de-Ville depuis ? — R. Non, jamais. J'ai entendu une conversation dans laquelle on disait : « Nous voulons tâcher de perdre Blanqui. »

BLANQUI. Cela est tout-à-fait étranger à l'affaire, et je n'attache aucune importance à ces commérages.

Le témoin suivant est Boisanbert, forgeron à Paris, qui a assisté comme délégué au club Blanqui.

BLANQUI. Le témoin se souvient-il d'un discours que j'ai fait aux ouvriers du chemin de fer, pour les engager à demander que les élections soient retardées ? — R. Oui. Je me souviens qu'un ouvrier ayant dit que si l'Assemblée ne marchait pas au gré des démocrates, on les jetterait par la fenêtre, Blanqui dit qu'il ne fallait pas dire cela, et que l'Assemblée, issue du suffrage universel, était inviolable.

On appelle le témoin Louis Lavoix, mécanicien, âgé de 33 ans.

BLANQUI. Je demanderai au témoin de dire ce qui s'est passé dans la réunion du Wauxhall. — R. Le rôle de Blanqui a été tout pacifique ; il s'est élevé contre toute idée de violer l'Assemblée nationale, en présentant cette action comme un crime.

M. LE PRÉSIDENT. Dites ce que vous savez sur la manifestation du 17 mars. — R. Elle a été toute pacifique. Elle avait pour but principal de demander l'ajournement des élections. Au 16 avril, il avait été arrêté au Luxembourg que l'on irait demander au gouvernement un ministère du progrès ou du travail. Nous allions aussi porter le produit d'une collecte.

M. LE PRÉSIDENT. Vous n'avez rien de plus à dire ? — R. Si ; je dois dire que j'ai dit l'exacte vérité. (Hilarité.)

Le témoin suivant est M. Fombertaux, hommes de lettres.

BLANQUI. Je prie le témoin de s'expliquer sur l'esprit général de la Société centrale républicaine, et notamment sur la séance du 13 mai.

Le témoin déclare que la manifestation du 15 mai n'était pas vue avec plaisir par la société, et notamment par le citoyen Blanqui ; le bureau y était opposé, mais il a dû céder au vœu de la majorité du club.

On appelle le témoin Pierre Lachambeaudie, âgé de 42 ans, fabuliste, barrière Montparnasse, à Paris. Ce témoin était membre du bureau de la Société centrale républicaine. Il dépose dans le même sens que les précédents témoins.

On appelle le témoin Léopold Graffin, propriétaire, à Paris, qui fait une déposition analogue à celle des précédents témoins. Il ajoute ceci :

Je me suis trouvé, le 15 mai, dans une tribune à l'Assemblée nationale, et je puis attester que le discours du citoyen Blanqui a été très pacifique, et qu'il a engagé le peuple à se retirer.

On appelle le témoin Pensée, surveillant à l'Assemblée nationale. Le témoin dépose qu'après que Raspail eût donné lecture de la pétition, quelques hommes prirent Blanqui de force et le poussèrent à la tribune, où il prononça un discours en faveur de la Pologne. Je lui ai entendu dire après : Retirez-vous pour laisser délibérer l'Assemblée.

Le témoin suivant est M. Crousse, clerc d'avoué, à Paris.

BLANQUI. J'ai trouvé le témoin Crousse quand je suis sorti de l'Assemblée, et je le prie de dire ce que nous avons fait. — R. Oui, nous avons suivi les quais, nous avons pris le Pont-National, et nous sommes allés prendre quelque chose dans un café, rue Saint-Denis. Là, nous avons appris l'arrestation de Barbès à l'Hôtel-de-Ville.

D. Vous avez été clerc chez M. Génestal, et vous avez été compromis dans les jours de juin. Dans l'instruction, on a dit que vous aviez été à l'Assemblée avec Blanqui ? — R. Cela est faux.

D. On a dit aussi que vous étiez secrétaire de l'accusé Blanqui.

BLANQUI. Cela est absurde ; je n'ai jamais eu de secrétaire, et le témoin n'a pas plus été mon secrétaire que M. le procureur-général.

M. BAROCHE. Je prie l'accusé de se dispenser d'allégations semblables.

BLANQUI. Si l'accusation pouvait établir que le témoin Crousse a été mon secrétaire, je lui en ferais mon compliment. Ce serait une plaisante histoire.

La liste des témoins à décharge assignés à la demande de Blanqui, est épuisée. Ceux de Sobrier, MM. Ducoux et Crémieux sont absents. On va procéder à l'audition des témoins assignés à la requête de Raspail.

Le premier témoin est M. J.-P. Bourgeois, tailleur à Paris.

RASPAIL. Je prie le témoin de dire ce qu'il sait de ma présence à la manifestation.

LE TÉMOIN. Je ne connaissais pas M. Raspail. J'étais de garde, comme sergent de la garde nationale à l'Assemblée, et je vis que M. Raspail disait : Puisqu'on ne veut pas nous laisser entrer, nous allons nous retirer, lorsqu'un garde national frappa sur l'épaule de M. Raspail, et lui dit : Monsieur Raspail, vous pouvez entrer, on ouvre la grille aux délégués.

On entend ensuite le témoin Antony Thouret, âgé de 44 ans, représentant du peuple.

Ce témoin entre dans la narration des faits généraux déjà connus, il proteste contre la déposition de M. Lemansois-Duprey. Le président Buchez n'a pas été renversé de son fauteuil, et il ne lui a été fait aucune violence.

Le témoin, envoyé en mission par M. Buchez à l'Hôtel-de-Ville, déclare y être entré avec un autre représentant sans qu'on leur ait demandé leur nom, à l'un ni à l'autre.

Le témoin continue ainsi sa déposition :

J'ai vu arriver Raspail sept ou huit minutes après la première colonne des envahisseurs. La plupart des envahisseurs venaient dans l'unique but de demander des sympathies en faveur de la Pologne. Mais d'autres paraissaient avoir de plus mauvais desseins, et plusieurs représentants, moi-même aussi, qui alors n'étais pas représentant, nous engageâmes Raspail à lire la pétition, afin de dégager l'Assemblée.

En ce qui concerne Barbès...

BARBÈS. C'est inutile, je ne me défends pas...

M. ANTONY THOURET. Je ne viens défendre ici personne, mais je dois dire la vérité. Barbès n'a donc pas prononcé les paroles *d'infâme ville de Paris*. J'en aurais souvenir, car elles m'auraient indigné et surpris. En ce qui concerne les deux heures de pillage, je n'ai entendu rien de semblable, et je dois déclarer que quand le peuple est rassemblé, si quelques hommes peuvent vouloir le pillage, aucun n'oserait le demander.

RASPAIL. Le citoyen Antony Thouret se rappelle-t-il avoir engagé le peuple à m'écouter.

LE TÉMOIN. Oui, je me suis écrié : Mais, malheureux ! qui écouterez-vous, si vous n'écoutez pas celui que vous appelez votre ami ?

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. Le témoin n'a-t-il pas entendu plusieurs représentants protester contre la lecture de la pétition ?

LE TÉMOIN. Oui, mais cette protestation s'adressait plutôt à moi qu'à Raspail. Je jugeai, en effet, que la lecture de cette pétition pourrait ramener le calme dans l'Assemblée. J'ai vu Raspail faire tous ses efforts pour faire évacuer l'Assemblée.

Après quelques explications du témoin, toutes favorables au général Courtais, Me Auguste Rivière insiste pour que le témoin Ley soit relâché. La cour remet à statuer sur ce point à la prochaine audience.

L'audience est levée à six heures.

PETITE CORRESPONDANCE.

Châlon-s-S. — M. L. — Nous prenons note pour vous expéd. la sem. proch.
Cherbourg. — M. B. — Reçu les 32. — Nous avons été renseignés sur Lib.
Langres. — M. H. — Reçu votre lettre. Très bien · courage.
Les Bordes. — M. E. S. — Nous av remis ce matin un paquet pour vous à M. C. — Nous vous envoyons la fin par les mess. gén. aujourd'hui même.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS.	Un an 20 fr.,	Six mois 11 fr.,	Trois mois 6 fr.
DEP. ET ETRANGER.	— 22	— 17	— 9
PAYS à surtaxe.	— 50	— 26	— 68

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DEP. ET ETR.	— [illegible]	— [illegible]	— [illegible]

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 4.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois :	40 c.	Annonces anglaises.	50 c.
Cinq à neuf —	30	Réclames-notices	60
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

On s'abonne à Lyon, au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme.

Bourse du 24 mars.

Les nouvelles qui circulent sur le différend turco-russe sont infiniment moins belliqueuses.

Le roi de Prusse, d'accord avec la Diète, n'accepte pas la couronne d'empereur d'Allemagne.

Le 5 p. 0/0, laissé à 82 70, débute à 82 60, tombe à 82 40, mais il se relève à 83 30, pour finir à 82 95 fin courant, et 82 80 au comptant. C'est une hausse de 25 c. sur hier.

La Banque de France, de 2260 s'élève à 2270 et fait sa clôture, avec 5 fr. de bon à 2265

L'emprunt fait 82 55 c,

Le 3 0/0 de 52 50 commence à 52 30, s'élève à 53 et ferme à 52 70 à terme, et 52 75 courant ; hausse 20 c.

Les chemins de fer sont lourds presque tous.

Orléans fléchit à 842 50 en perdant 2 50.

Avignon-Marseille de 240 monte à 245.

Le Nord gagne 5, à 445 fr.

Il y a eu de grands mouvements de troupes cette nuit dans Paris. On redoutait quelques troubles.

Le marché se remet, et l'on paraît rassuré.

Les spéculateurs ne redoutent que le commencement des hostilités en Italie.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	52 50	53 »»	52 30	52 70
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	82 55
Cinq 0/0	82 70	83 20	82 40	82 95

24 mars. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	52 75 »»	4 Canaux avec prime	1030 »»
— Emprunt 1847-1848	82 55 »»	Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	82 80 »»	Caisse hypothécaire	»»» »»
4 1/2 0/0 du 22 mars	»» »» »»	Emprunt d'Haïti	»»» »»
3 0/0 j. du 22 septembre	»» »» »»	Espagne, dette active	16 75
Actions de la Banque	2265 »» »»	— dette passive	»» »»
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	20 »»
Récép. Rothschild	79 50	Emprunt portugais 5 0/0	»» »»
3 0/0 de l'Etat romain	66 »»	— — 3 0/0	»» »»
5 0/0 belge 1840	99 50	2 1/2 hollandais	»» »»

— — 1842	99 »»	Zinc Vieille-Montagne	2500 »»
— 4 1/2	»» »»	H. de la Grand-Combe	»»» »»
— Banque (1835)	»» »»	Emprunt du Piémont	775 »»
Obligations de la Ville	1180 »»	Lots d'Autriche	»»» »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	420 »»	425 »»	Orléans à Bordeaux	410 »»	410 »»
Versailles, rive droite	212 50	212 50	Du Nord	440 »»	445 »»
— rive gauche	178 75	180 »»	De Paris à Strasbourg	365 »»	363 75
Paris à Orléans	845 »»	842 50	Tours à Nantes	331 25	330 »»
Paris à Rouen	512 50	522 50	Paris à Lyon	»»» »»	»»»
Rouen au Havre	275 »»	275 »»	Montereau à Troyes	420 »»	417 50
Avignon à Marseille	240 »»	245 »»	Dieppe à Fécamp	»»» »»	»»» »»
Strasbourg à Bâle	105 »»	106 25	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	345 »»	345 »»	Bordeaux à la Teste	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boulogne	»»» »»	»»» »»			

L'un des gérants : G. TANDON.

Spectacles du 25 mars.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Louison.
OPERA-COMIQUE. — Le Caïd, le Déserteur.
ODEON. — Les Pharaons, la Mort de Strafford, le Comique.
THEATRE-HISTORIQUE. — La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE. — Ma Tabatière, Grenouilles, O Amitié ! le Vicaire.
VAUDEVILLE. — 2e No de la Foire aux Idées, la Poésie, le Bon Moyen.
THEATRE MONTANSIER. — Le Curé de Pomponne, la Cornemuse du Diable, Si Jeunesse savait, le Duel.
VARIETES. — Mme Larifla, le Lion, le Moulin, les Enfants de troupe.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Postillon de Saint-Valery, Ruy-Blas.
GAITE. — Le Comte de Sainte-Hélène
AMBIGU-COMIQUE. — Louis XVI et Marie-Antoinette.

Imprimerie LANGE LEVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 84. ÉDITION DU MATIN. Lundi 26 mars 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 25 MARS.

L'impatience gagne les partis monarchiques. Le calme du peuple les irrite.

Depuis huit jours, les journaux de la réaction annoncent une manifestation pour lundi 26 mars.

Cette manifestation, sourdement préparée, a pour but de compromettre la République.

Au nom de la République !

Les journaux démocrates socialistes invitent les citoyens à rester calmes et à se tenir en garde contre toute espèce de provocation.

Que pas un homme de cœur ne se laisse entraîner. Le salut de la République est à ce prix.

Un citoyen nous a transmis l'infâme provocation qu'on va lire et qui lui est parvenue par la poste. Nous sommes convaincus que le peuple de Paris méprisera toutes ces menées, et qu'il sera calme le 26 mars comme il l'a été le 29 janvier :

Monsieur,

Comme je vous connais pour un bon citoyen, trouvez-vous lundi 26 mars, à 11 heures précises, sur la place de la Bastille, de là nous marcherons sur l'Assemblée nationale, nous la culbuterons, nous avancerons sur l'Hôtel-de-Ville, et crac ! Vive la République démocratique et sociale.

P. J. C.

P. S. Faites en part à vos connaissances, ayez des armes cachées en cas de surprise, et vous reconnaîtrez pour votre chef celui qui se promènera avec une cocarde rouge.

Pas de manifestation !

Plusieurs journaux parlent d'une manifestation populaire qui aurait lieu demain lundi, à propos de la loi sur les clubs. Nous avons entendu nous-mêmes diverses rumeurs évidemment répandues dans le public par les hommes qui cherchent depuis plusieurs mois à raffermir, au moyen d'une émeute vaincue, leur pouvoir chancelant sous leur propre impuissance, à se relever du mépris par la terreur.

Le peuple ne se laissera pas prendre à ces grossières manœuvres ; il comprendra qu'une tentative pour renverser le ministère actuel serait en ce moment une faute impardonnable, quel qu'en dût être le résultat.

Laissons à Messieurs Barrot, Falloux et Faucher le soin d'affaiblir la République et de propager dans les esprits les idées socialistes qui, seules, peuvent sauver la France. Ces messieurs s'acquittent de cette tâche beaucoup mieux et plus rapidement que ne le feraient des républicains et des socialistes au pouvoir.

Les excès de leur indigne politique détachent du parti de la réaction tous les cœurs honnêtes qui s'étaient ralliés aux conservateurs égoïstes plutôt par peur que par sympathie. Chaque jour de plus qui laisse à la tête des affaires ce ministère inepte et violent, gagne de nouvelles conquêtes à la grande cause de la rénovation sociale.

N'usons pas nos forces à ébranler l'arbre pour renverser ce fruit pourri qui bientôt tombera de lui-même.

Pas de manifestation, pas de rassemblements, pas de cris dans la rue ! L'indifférence et le mépris, voilà tout ce que mérite la tactique de ces hommes.

Le froid silence du dédain est le plus sûr moyen de débarrasser promptement la République de cette superfétation du vieux régime.

Laissons-les mourir de leur mort naturelle, afin d'être bien sûrs qu'ils ne ressusciteront plus.

Les variations de M. Barrot

AU SUJET DE LA MAGISTRATURE.

Dans la séance d'avant-hier, quand on montrait à M. Barrot que son projet de loi contre le droit de réunion ne définissait pas assez nettement ce qui était permis, ce qui était défendu, et laissait trop de place à l'arbitraire, à la passion politique du juge, M. Barrot a répondu :

Voulez-vous que la loi aille plus loin, qu'elle détermine le cas, la limite qui sépare l'accident de la permanence, le droit accidentel de la permanence du club? Cela est impossible; cela n'est possible QU'A LA CONSCIENCE DES MAGISTRATS.

M. Barrot n'a pas toujours professé le même respect pour la conscience des magistrats. Le 21 février 1848, les députés et les journalistes de l'opposition se réunirent le soir dans son salon. La *Démocratie pacifique* y était représentée par deux rédacteurs, qui répondent comme témoins de ce que nous allons rapporter.

La presse démocratique était généralement surprise, indignée même de la reculade des députés qui ne voulaient plus assister au banquet annoncé avec tant de jactance. Voici le motif que M. Barrot fit valoir pour justifier sa conduite :

« Ce qui me décide à ne point paraître au banquet, c'est que le gouvernement me fait insinuer de m'y rendre, et que, dans ma conviction, je satisferais ainsi les désirs du cabinet. Des intermédiaires de M. Guizot ont fait entrevoir que le ministère pourrait transiger et laisser les députés de l'opposition parvenir jusqu'au lieu du banquet. Cette proposition cache un piége.

» Le ministère ne demanderait pas mieux que de faire dresser » procès-verbal de notre délit prétendu, pour nous renvoyer en» suite devant *ses juges*. Or, il est sûr de *sa magistrature*. Nous » serions nécessairement condamnés, et nous aurions l'air, après » cette décision assurée d'avance, d'avoir causé des agitations » dans le pays sans nous appuyer sur un véritable droit. »

Ainsi M. Barrot, en février 1848, regardait la magistrature comme un instrument politique, assuré sans réserve au gouvernement; on se demande comment M. Barrot fait aujourd'hui tant de fonds sur l'indépendance, l'impartialité, la conscience de la magistrature, composée du même personnel?

La Danse des Ecus.

La lettre suivante est adressée au rédacteur en chef de la *Démocratie* par M. Henry de Kock :

Paris, 23 mars.

Monsieur le rédacteur,

C'est dans votre journal, c'est à vous, dont j'ai plaisanté le système dans la pièce que M. Léon Faucher vient d'interdire, que je demande une petite place au soleil pour exhaler ma plainte. Cela est peut-être nouveau de voir réclamer un tel service sous de tels auspices. Cependant ces messieurs du pouvoir nous apprennent tous les jours, à nous autres qui les avons mis là où ils sont, que ce n'est pas dans notre parti que se trouve le plus de générosité et de modération.

On a défendu à la seconde représentation la *Danse des Écus*, dont mon ami Marc Fournier et moi nous sommes les auteurs, et cela, nous a-t-on dit, en vertu d'une loi de 1790. Où diable M. Léon Faucher a-t-il été déterrer cette loi-là ! Est-ce donc M. Odilon-Barrot, son honoré chef, qui la lui a indiquée au bulletin des lois? Mais alors M. Odilon Barrot aurait une mémoire sujette à des lunes bien fâcheuses, en vérité, ou bien complaisantes!..... car lorsqu'il défendait, il y a quelques quinze ans, *le Roi s'amuse*, de M. Victor Hugo, que prohibait le *tyran*, à coup sûr, à ce moment, M. Barrot ne se souvenait guère de la loi de 1790. On nous a dit encore que notre pièce contenait des personnalités trop blessantes pour deux représentants de la Montagne... Oh! oh! mais nos chers ministres deviennent bien tendres pour leurs ennemis! A votre place, Messieurs, j'aviserais à cette tendresse-là!

Allons! allons! je veux dépouiller tout cela de son voile d'hypocrisie et montrer à M. Léon Faucher que quoique je ne sois pas ministre, je n'en suis pas plus bête pour cela. M. Léon Faucher a défendu la *Danse des écus* comme il défendra désormais, quand il lui en passera l'idée par la tête, toute pièce politique, 1° parce qu'il a voulu offrir cette petite mesure de rigueur en guise de fiche de consolation aux clubistes qu'il poursuit en ce moment avec une fureur odieuse même aux modérés; 2° parce que la *Danse des Ecus* raillait non seulement le socialisme et les phalanstériens, mais aussi certain personnage éminent de l'Assemblée, que M. Léon Faucher ménage beaucoup parce qu'il le craint infiniment; 3° enfin parce que le moment est venu, pour le pouvoir d'oser, et que ce cher pouvoir va oser d'une façon prodigieuse... vous allez voir ça! Quant aux suites... dam! si le pays, mais ie il est vrai, mais trop tourmenté par des médecins brutaux, se prend, un jour de fièvre, à se révolter contre eux, ce ne sera pas le docteur Léon Faucher qui paiera les pots cassés... Il y a longtemps qu'il a étudié la question : *Où vont les ministres quand ils ne peuvent plus servir?* Elle est plus facile à résoudre que celle des vieilles lunes.

Pour moi, je ne viens pas, imitant le braillard de la fable, demander à Jupiter la foudre à propos de mon vaudeville interdit. La *Danse des Ecus* ne paraîtra plus sur l'affiche ; c'est un petit malheur pour moi et un plus petit encore pour le public.

Mais je suis bien aise de faire comprendre à ceux qui ne l'ont pas compris, qu'il y a dans cet acte, en apparence insignifiant, d'interdiction d'une pièce, plus d'importance qu'on ne le présume, l'importance de la liberté des théâtres violée! Je suis bien aise, enfin, de dire à M. Léon Faucher, qu'il me semble que pour un ministre républicain il devient un peu beaucoup despote. Si c'est M. Thiers qui le pousse dans cette voie-là, que M. Léon Faucher y prenne garde, il y avait bien des pierres dans les petits chemins par lesquels M. Thiers a mené le vieux roi Louis-Philippe.

Recevez, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma gratitude et de ma considération distinguée.

HENRI DE KOCK,

L'un des auteurs de la *Danse des écus*.

Le rédacteur de la *Démocratie* a répondu hier à M. Henry de Kock la lettre suivante dont nous donnons communication confidentielle à nos lecteurs :

Vous êtes, Monsieur, un homme d'esprit, vous avez en outre l'esprit d'observation, et le nom que vous portez tendrait même à prouver que ces qualités sont héréditaires dans votre famille.

Eh bien! Monsieur, votre perspicacité est en défaut. Vous ne comprenez pas les motifs des gens de qui vous vous plaignez. Je vais, entre nous, vous les dire.

M. Léon Faucher, vous ne vous en doutiez guère, est un socialiste. Si, en pareille matière, mon affirmation ne vous suffit pas, vérifiez-la en lisant, par exemple, un excellent travail intitulé : *État et tendance de la propriété en France*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, année 1836 (8e vol. 4e sér., pages 300 et suiv.) Ce travail est explicite et formel. M. Faucher s'y montre, en bon style, parfaitement phalanstérien. Il ne lui manque que la queue; mais en ce temps-là elle n'avait encore poussé à personne.

Cependant M. Léon Faucher, qui est socialiste, est en même temps une de ces natures prédisposées au fanatisme de parti et capables de tout. Il comprit à des signes certains que les préjugés, la mauvaise foi, les passions et la bêtise politique et sociale de ses contemporains, créeraient au socialisme, comme à toutes les grandes idées qui visitent ce monde, des hostilités sans nombre et un immense antagonisme qu'il faudrait vaincre. D'abord, comme vous le reconnaîtrez dans la lecture que je vous indique, il songea à tourner l'ennemi. Mais avec sa nature angulaire, pointue, je parle au moral, et prédisposée aux résolutions extrêmes, il jugea plus sûr de le trahir. Il n'est pas de ceux qui s'arrêtent aux bagatelles de la morale, et pour lui la fin justifie les moyens.

Pour trahir ses adversaires, il fallait passer dans leur camp, épouser leurs passions et leurs haines, les exalter, les pousser à toutes les exagérations, et, finalement, les perdre par l'excès de l'odieux et de l'extravagance. Chacun sait bien que, dans cette ligne, il avait tout pour réussir.

M. Odilon Barrot, lui, n'est pas socialiste. Il n'est rien. Il est orgue de barbarie. Il a été monté pendant dix-huit ans sur un air. La Révolution de Février l'a changé de registre : il est monté aujourd'hui sur l'air que jouait M. Guizot, autre orgue d'une sonorité supérieure. C'est un instrument majestueux et docile, et M. Faucher en joue, dans le but que je viens de vous révéler. Si vous reprochez à l'orgue son changement et qu'il daigne répondre, il tourne un moment, et joue un peu plus ou un peu moins long du nouvel air. Il ne saurait vous donner autre chose ; c'est pourquoi il vaut mieux ne pas l'interroger, parce que c'est monotone.

M. Louis Napoléon, avec un autre caractère que M. Léon Faucher, accomplit une œuvre de dévouement analogue. D'abord lui aussi, il est socialiste. Il a été longtemps lecteur assidu de la *Démocratie pacifique* et l'un de ses meilleurs rentiers. Lisez d'ailleurs son *Extinction du Paupérisme*. Mais s'il est très-socialiste, il est encore plus démocrate. C'est une bonne nature. Il a compris que le peuple français avait encore un reste de préjugés monarchiques, et que la grandeur et la gloire du nom de son oncle en étaient la cause. Il a voulu faire l'éducation démocratique de la France et de l'Europe par une voie désormais aussi courte qu'infaillible. Vous comprenez qu'il n'y a pas de raison pour que Louis-Napoléon soit, comme vous dites, plus bête que vous et moi. Donc, s'il gouverne comme vous savez, c'est qu'il a son intention. Son but est d'extirper jusqu'à la racine le prestige du dernier des grands noms monarchiques. Il veut faire répéter au peuple, en France et dans l'Europe entière, ces simples mots : « Tiens! mais on peut être fils de roi et neveu du plus grand des » monarques et se montrer aussi nul que le premier venu. » C'est un dévouement à la Codrus. Et notez que d'un coup il use, avec le préjugé monarchique et celui de son propre nom, la réaction qu'il met à l'œuvre. Cette donnée démocratique comprise, sa conduite est parfaitement habile, et je pourrais, jusqu'à ce jour, vous prouver qu'elle est rigoureusement conséquente.

Vous voilà, monsieur, initié aux grands secrets de la politique, et vous comprendrez maintenant pourquoi on a défendu votre *Danse des écus*. M. Léon Faucher y a trouvé plusieurs avantages, celui de violer une liberté, d'en faire partager la responsabilité à M. Barrot, qui avait défendu cette liberté, de montrer jusque dans ses petites affaires cet esprit inquisitorial, persécuteur et réacteur qui doit rendre odieux et ridicule le parti anti-social qu'il s'est chargé de perdre. En outre, comme il comprend peu la plaisanterie, il a été enchanté de venger sur vous les socialistes que vous aviez mis en scène. C'est un des côtés trop nombreux où il manque complètement d'intelligence. Ces caractères exagérés sont tous comme cela. Il ne s'aperçoit pas que les charges de la caricature et de la scène nous servent, par une autre voie, tout autant que les fureurs qu'il inspire et insidieusement à nos adversaires. Je ne le défends donc pas, monsieur, tout phalanstérien que je le sache et quelque puissant que soit son concours. La queue du chien d'Alcibiade, qui a tant fait causer les badauds d'Athènes, est loin d'avoir rendu à ce spirituel ambitieux les services que la nôtre rend aux affaires du Phalanstère. Allons, monsieur, prenez-nous toujours pour point de mire de votre verve plaisante, et tâchez de faire comprendre à M. Faucher qu'en mettant à l'interdit votre muse comique, il manque en cet endroit son but. Il a tant de ressources pour se rendre insupportable, que vous obtiendrez probablement en cette occasion gain de cause.

A la première représentation où vous nous mettrez en scène, envoyez-nous, de grâce, une loge, et comptez sur des mains amies et doublement reconnaissantes.

Le rédacteur de la *Démocratie pacifique*.

Le Comité démocratique socialiste provisoire aux Electeurs.

Citoyens,

La promulgation de la loi électorale et la fixation au 13 mai du scrutin pour l'élection de l'Assemblée législative, ouvrent la période des comices électoraux.

Nos ennemis politiques se sont ligués; ils ont fait la coalition, non l'union. Pour nous, nous n'avons nul besoin de chercher hors de nos principes et de notre foi commune des raisons d'entente et d'unité.

Le comité de la réaction, composé arbitrairement des privilégiés de toutes les aristocraties, financière, militaire, cléricale, a essayé de formuler un manifeste. Son drapeau est voilé; sa devise, secrète; son but, le renversement de la République.

Nous, délégués du peuple pour les élections du 10 décembre, forcés par les entraves du pouvoir à conserver révolutionnairement notre mandat jusqu'à ce jour où il nous est enfin possible de vous convoquer, nous vous adressons cet appel.

Nous avons hâte de vous rendre compte de nos actes, et de concourir avec vous à la formation d'un comité définitif. Sa mission sera de recueillir et de traduire dans une liste unique les sympathies populaires dans les 14 arrondissements pour les diverses candidatures à l'Assemblée législative.

Notre devise est la RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE; nos principes sont ceux proclamés par le peuple vainqueur en février :

La solidarité des peuples; le droit au travail; la liberté illimitée du droit de réunion et d'association; la liberté individuelle; la liberté de la presse, sans cautionnement, sans mesure fiscale, sans restrictions *policières*; le suffrage universel, sincère et libre, pour le soldat comme pour le reste des citoyens.

Voilà ce qu'ont voulu successivement les comités de juin, septembre, novembre de l'année qui vient de s'écouler; ce que doit vouloir le futur comité qui continuera l'œuvre de ses devanciers.

La liste, émanée de ce comité, expression immédiate de la démocratie, et ralliant dans un vote unanime tous les suffrages des républicains démocrates socialistes, nous donnera les chances de réussite sur laquelle l'expérience nous a appris à compter.

Les réunions électorales pour l'élection du comité définitif auront lieu dans une salle particulière pour chacun des douze arrondissements.

Les électeurs ne devront voter que dans leurs arrondissements respectifs.

Le nombre des délégués à élire est de douze pour chaque arrondissement.

Nul candidat à la représentation nationale pour l'Assemblée législative ne peut être délégué au comité; tout délégué qui accepterait ultérieurement une candidature sera, de droit, réputé démissionnaire.

Cette disposition ne s'applique qu'au département de la Seine.

— Toutes les mesures seront prises pour assurer l'ordre dans les réunions, et prévenir ce qui pourrait le troubler.

Dans l'impossibilité de mettre le même jour une salle spéciale à la disposition de chaque arrondissement, les réunions auront lieu aux jours et aux heures ci-dessous indiqués :

1er	arr.	Gymnase Enfant, allées des Veuves, mardi 27, 7 h. 1|2.
2e	—	Manége Leblanc, passage des Deux-Sœurs, lundi 26, 7 h. 1|2.
3e	—	Salle de la Fraternité, rue Martel, lundi 26, 7 h. 1|2.
4e	—	A la Redoute, rue de Grenelle St-Honoré, lundi 26, 7 h. 1|2.
5e	—	Salle de la Fraternité, rue Martel, mardi 27, 7 h. 1|2.
6e	—	Salle des Folies, à Belleville, mardi 27, 7 h. 1|2.
7e	—	Salle des Acacias, rue Saint-Antoine, 104, mardi 27, 7 h. 1|2.
8e	—	Salle Boisin, faubourg Saint-Antoine, 169, mardi 27, 7 h. 1|2.
9e	—	Salle des Acacias, rue St-Antoine, 104, mercredi 28, 7 h. 1|2.
10e	—	Salon de Mars, rue du Bac, mardi 27, 8 h. 1|4.
11e	—	Salon de Mars, rue du Bac, mercredi 28, 8 h. 1|4.
12e	—	Salle des Cordelières, rue des Cordelières, lundi 26, 7 h. 1|2.

Les 13e et 14e arrondissements, formant la banlieue, vont être convoqués aussitôt que tous les locaux nécessaires nous seront assurés.

Paris, 24 mars 1849.

Les membres de la commission :

Joly père, représentant du peuple; — d'Althon-Shée; — Fosseyeux; — Baudin; — Servient; — Laporte; — Genillier; — P. Guichenné; — F. Pardigon, — Thavenat-Bellevue; — Morel; — Minor-Leconte; — F. Cournet; — Madier de Monjeau jeune; — André; — Songeon; — Jules Lechevalier; — J.-B. Bocquet; — B. Duverdier.

Nouvelles d'Italie.

Quelques journaux rapportent qu'une première rencontre a eu lieu entre les troupes autrichiennes et les troupes piémontaises. Les premières se seraient repliées après avoir tiré seulement quelques coups de fusil. Il n'y avait que 25 mille hommes de troupes autrichiennes sur la frontière, tandis que l'armée du Piémont comptait 50 mille hommes; mais Radetzki faisait arriver des troupes à marches forcées de manière, à porter son armée à 60 mille hommes. Cette première retraite a eu pour but sans doute de gagner du temps. Mais les Italiens ont dû voir dans ce fait un encouragement. Radetzki avait donné rendez-vous à ses troupes à Turin, et il recule dès le premier pas.

Ce matin, cependant, le *Constitutionnel* prétend qu'un corps d'armée autrichien aurait de son côté passé le Tessin à Vigevano, et porté la guerre sur le territoire piémontais.

Les journaux de Turin se taisent sur les faits. Une correspondance, adressée de Trecate à la *Concordia*, raconte ainsi le passage du Tessin par les troupes piémontaises dans la journée du 20 :

« La journée du 20 a commencé sous d'heureux auspices pour les armes italiennes. Le roi sortait de bon matin de Novare, au milieu des vivats de la population; le général Chrzanowsky était à ses côtés et se montrait joyeux et confiant. Arrivés au pas de Buffalora, on envoyait en avant quelques explorateurs vers une heure après-midi. La quatrième division, composée des brigades du Piémont et de Pignerol, se montrait très animée. Le roi, dans un élan de courage, voulait se placer en personne en tête de la colonne, qui s'avançait hardiment pour franchir le pont; mais les *bersaglieri* l'avaient devancé, suivis par deux vaillantes brigades. Aucun obstacle n'avait entravé leur marche. Les Autrichiens n'avaient pas attendu le choc des nôtres. Ils s'étaient retirés précipitamment, en laissant derrière eux les traces de leur fureur accoutumée. Deux des principales maisons de Ponte-Nuovo étaient en flammes. Les nôtres arrivèrent encore à temps pour exercer un acte d'humanité en éteignant l'incendie. Enfin la bannière tricolore flotte sur les tours de la Lombardie. Le duc de Gênes a placé son quartier-général à Mayenta.

— On écrit de la frontière lombarde au même journal, que quelques troupes d'émigrés lombards n'ont pu attendre la fin de l'armistice, et sont rentrés dans le pays de Como, divisés en deux colonnes; l'une se dirigeant vers le Varesotto, et l'autre vers Bergame. Les lettres qui apportent ces nouvelles ajoutent qu'à leur approche les populations se sont soulevées en masse, et qu'elles se sont réunies de toutes parts au son des cloches, et se sont dirigées sur Milan en criant : Vive l'Italie! vive le Piémont! vive l'indépendance italienne!

La Valteline, le val d'Intelvi, le Varesotto et le Comasqui jusqu'à Leno ont été abandonnés par les Autrichiens.

On nous communique une lettre de Sarzana, dont nous extrayons quelques lignes :

« Le général piémontais La Marmora s'est mis en marche. Il commande la division qui était concentrée entre Sarzana et la Spezzia, montant à 18 000 hommes. Il prend la route de Modène, en passant par Fusdinovo, Saula et Pontremoli, en traversant les Alpes du Ceretto, dont jadis le petit duc-mouchard de Modène voulait s'emparer pour prendre ses Etats de Massa-Carra.

Le duc de Modène a pris la fuite, et il s'est retiré à Bresciolo, position très fortifiée par son digne frère Maximilien. En Italie on l'appelle *Francesco Scappa*, François Fuyard.

En Toscane, comme ailleurs, on mobilise avec grande activité la garde nationale. La Toscane et la Romagne pourront fournir bientôt pour la guerre de Lombardie 140 mille hommes. Nous avons calculé que la Toscane seule pourra fournir de 50 à 60 mille hommes de 18 à 30 ans.

Les élections vont très bien. Les élus pour l'Assemblée législative, comme pour la Constituante, sont tous des démocrates.

On nous communique à l'instant, dit la *Patrie*, le *post-scriptum* d'une lettre de Milan, le 21 au soir. On y trouve ce peu de mots : « Adieu... Milan est en insurrection; je rejoins mes amis au combat. »

La *Gazette piémontaise* publie encore le bulletin suivant :

« De Voghera, le 20 mars au soir.

» L'ennemi nous a attaqués au pont de Mezzanacorti. Nos soldats ont défendu le pont avec fermeté; à la nuit, pour plus de sûreté, on a défait le pont; les barques ont été retirées sur notre rive, où elles restent sous la protection de deux batteries de l'artillerie lombarde. On dit vaguement qu'il a été tué deux soldats, et que vingt autres environ ont été blessés; au-delà du Pô, on voyait des soldats autrichiens de toutes armes qui, jusqu'ici, n'ont pas tenté le passage. Ces nouvelles sont confirmées par une dépêche télégraphique arrivée ce matin d'Alexandrie.

La *Concordia* de Turin dit que le vieux maréchal se propose de livrer bataille entre l'Adda et l'Oglio, ou sur la ligne du Chiese.

Autriche. — Allemagne.

L'absence de toute nouvelle de la Hongrie, l'étrange mutisme de la presse réactionnaire ne peuvent être considérés que comme un indice presque certain de la déroute des Autrichiens, conjecture que confirment d'ailleurs toutes nos correspondances, et l'envoi du renfort de 10 bataillons commandés par le général Hammerstein.

Si l'on en croit la *correspondance générale*, les garnisons de toutes les villes, non-seulement de la Transylvanie, mais encore *de toute la monarchie, y compris Vienne*, sont sur le point d'être occupées par les troupes russes qui réunissent chaque jour de nouveaux renforts. Cette mesure extrême prouve assez que la camarilla d'Olmütz est réduite au désespoir. Reste à savoir si l'Allemagne et la France permettront à la Russie de prendre ainsi possession de la monarchie autrichienne.

Au reste, l'occupation de la Transylvanie par les Russes a eu l'effet contraire à celui qu'en attendait la camarilla; elle a mécontenté la population roumaine, et a profondément irrité les Szeklers, que 60 000 d'entre eux, qui hésitaient encore, viennent de prendre les armes contre l'empereur.

Une lettre datée des frontières moldaves, du 7 mars, nous rassure sur la santé de Bem, que quelques journaux disaient être dans un état désespérant, par suite de l'opération qu'avait nécessitée la blessure qu'il a reçue à la main. Les renforts importants que ce général a reçus lui ont permis de menacer Hermannstadt pour la troisième fois. Le corps impérial de Makowitz a dû se retirer en Bukowine, et abandonner la ville de Bistritz aux Hongrois.

Les nouvelles de la Slavie méridionale confirment ce que nous avons dit de l'opposition des Slaves. Les Croates ont invité Jellachich à abandonner l'armée de Hongrie et à revenir à Agram, pour assister à l'ouverture de la Diète, où l'attend, dit-on, un rôle qui sera plus utile à son pays que celui qui lui est imposé sur les champs de batailles.

La camarilla, de son côté, n'épargne rien pour retenir le ban dans ses filets; déjà, pour lui plaire, elle avait rappelé Windischgraetz; maintenant elle l'élève au grade de feld-maréchal-lieutenant à celui de *feld-zeug-meister* (grand-maître de l'artillerie). On espère sans doute à Olmütz que le ban ne sera pas plus heureux que son frère et son neveu, qui viennent de succomber à leurs blessures, et que, tôt ou tard, un boulet ennemi délivrera la cour d'un chef dangereux qu'on a vainement tenté d'empoisonner.

Une nouvelle déclaration du gouvernement autrichien est arrivée à Francfort le 21; l'Autriche y réitère l'assurance qu'elle ne veut pas se séparer de l'Etat fédéré allemand.

Les nouvelles de Francfort du 22 confirment la retraite de M. de Gagern et de ses collègues. Le vicaire de l'empire a accepté la démission de son ministère. La *Gazette allemande* prétend que cette démarche répandra l'effroi et l'épouvante en Allemagne et en Europe, et qu'elle est le précurseur d'un nouvel ébranlement. Déjà, selon cette feuille, circule une liste d'un ministère de coalition, qui ferait bientôt place à un ministère des barricades.

L'Assemblée a décidé qu'elle voterait sans désemparer la constitution, non pas en bloc, mais par chapitre, et en renvoyant à la fin le chapitre relatif au chef de l'empire.

Les premières troupes impériales ont franchi l'Elbe et sont entrées à Altona (Schleswig) le 20 mars.

La Suède fait de nombreux armements pour être prête à toute éventualité.

Nous recevons la lettre suivante :

Paris, 24 mars 1849.

Monsieur le rédacteur,

Je viens de voir, dans votre numéro du 18 courant, un article inséré contre moi par le citoyen Georges Diab, négociant, établi à l'île de Chypre. Je déclare, moi, Joseph Lombardi, demeurant à Paris, rue de Bondi, 9, que l'article susdit est faux du commencement jusqu'à la fin. Je persiste à soutenir que mon article, que vous avez eu la bonté l'insérer dans votre numéro du 18 novembre dernier est vrai, et que toutes les pièces que j'ai produites et que je suis prêt à produire à l'appui de ces faits, sont authentiques, comme je me fais fort de l'établir par devant qui de droit, et je demande au gouvernement que justice me soit faite au nom de la loi.

Agréez, etc. GIUSEPPA LOMBARDI.

Association et morcellement.

Ne nous effrayons plus des obstacles apparents, puisque le problème est résolu, et osons envisager l'immensité des économies sociétaires dans ses plus petits détails. Cent laitières qui vont perdre cent matinées à la ville, seraient remplacées par un petit char suspendu portant un tonneau de lait. Cent cultivateurs qui vont avec cent charettes ou ânes un jour de marché, perdre cent journées dans les halles et les cabarets, seraient remplacés par trois ou quatre chariots que deux hommes suffiraient à conduire et servir. Au lieu de trois cents cuisines exigeant trois cents feux et distrayant trois cents ménagères, la bourgade aurait une seule cuisine à trois feux et trois degrés de préparation pour les trois classes de fortunes; dix femmes suffiraient à cette fonction qui, aujourd'hui, en exige trois cents.

On est ébahi quand on évalue le bénéfice colossal qui résulterait de ces grandes associations. A ne parler que du combustible, devenu si rare et si précieux, n'est-il pas certain que, dans les emplois de cuisine et de chauffage, l'Association épargnerait les sept huitièmes du bois que consomme le système actuel, le mode incohérent et morcelé qui règne dans nos ménages?

Le parallèle n'est pas moins choquant, si on compare spéculativement les cultures d'un canton sociétaire gérant comme une seule ferme, et les mêmes cultures morcelées soumises aux caprices de trois cents familles. L'un met en prairie telle pente que la nature destine à la vigne; l'autre place du froment là où conviendrait le fourrage; celui-ci, pour éviter l'achat de blé, défriche une pente roide que les averses déchausseront l'année suivante; celui-là pour éviter l'achat de vin, plante des vignes dans une plaine humide. Les trois cents familles perdent leur temps et leurs frais à se barricader par des clôtures et à plaider sur des limites et des volerles; toutes se refusent à des travaux d'utilité commune qui pourraient servir à des voisins détestés; chacun ravage à l'envi les fruits et oppose partout l'intérêt particulier au bien public.

FOURIER. *Théorie de l'Unité universelle.*

On lit dans la *Réforme* :

M. le curé de Prades nous prie de rectifier un fait que nous avons publié le 24 février dernier. Suivant notre correspondant d'Aubenas, M. le curé aurait prononcé en chaire un discours fort peu évangélique; mais, suivant M. le curé, le discours n'a pas été prononcé comme il a été publié.

Nous voulons bien croire que notre correspondant s'est trompé et que M. le curé ne se trompe pas : c'est pourquoi nous lui accordons sans hésiter la rectification qu'il vous adresse.

La *Démocratie pacifique* est dans le même cas que la *Réforme*, comme le prouve la lettre qui suit :

Prades (Ardèche), 15 mars.

Monsieur le rédacteur,

Votre journal, la *Démocratie pacifique* ET SOCIALE, a publié dans le courant de février dernier, sous la foi d'un citoyen d'Aubenas, à la date du 20, quelques morceaux d'une prétendue instruction que j'aurais adressée à mes paroissiens le dimanche de la quinquagésime. Les voici tels que vous les avez enregistrés, je ne sais à quelle date précise :

« Les manœuvres électorales commencent dans notre département pour un certain parti. Un citoyen de cette ville (Aubenas) était à Prades, village voisin, dimanche dernier. Le curé monta en chaire, il dit à ses paroissiens : le roi, c'est sur la terre l'image de Dieu; la reine, c'est la représentation de la Sainte Vierge. Enfin, ajouta-t-il, les élections approchent, méfiez-vous des hommes d'Aubenas, et s'ils viennent pour vous presenter des observations, reculez-vous d'eux; ce sont des réprouvés, des gens de désordre et qui demandent des modifications impossibles. — Qu'en pensez-vous? J'avais d'abord résolu d'adresser au procureur de la République une narration des faits; mais c'est toujours désagréable d'être un dénonciateur de manière ou d'autre, et je prends le parti de vous annoncer ce fait; la publication le relatera suffisamment et donnera l'éveil à tous les patriotes, car l'instant de veiller est venu. »

Est-ce là, monsieur le rédacteur, le produit d'un cerveau gravement dérangé? ou bien est-ce une invention fabriquée par la malveillance pour servir à la cause d'un parti à défaut d'expédients honorables? Je n'ose me prononcer.

Tout ce que je sais, c'est qu'il n'est jamais sorti rien de semblable de ma bouche, ni en chaire ni en mon particulier. Ma paroisse, s'il le fallait, se lèverait tout entière pour qualifier comme elle le mérite, cette allégation toute personnelle et toute mensongère. Je me contente, pour le moment, d'en poursuivre les auteurs devant le tribunal de l'opinion publique, et j'ose attendre de votre impartialité que vous insérerez ma réquisition dans un de vos prochains numéros.

Recevez d'avance mes remerciements avec l'assurance de ma considération distinguée.

TAVERNE, curé de Prades.

Souscription européenne

EN FAVEUR DE LA

FAMILLE DE ROBERT BLUM.

(*Quatorzième liste.*)

Cinquième versement fait par le comité central de la société démocratique polonaise, 25 f. 75 c. Pierlot de Jouaville, 50 c. Camus, 50 c. Bertaud, 5 c. Anonyme, 50 c. L. Bourgeois, 50 c. Les employés du canal Saint-Maurice, 6 f. 50 c. Hourlier, 25 c. Alexandre, 25 c. Un patriote, 1 f. Villemain, ébéniste, 25 c. Wirth, 50 c. E. de Pompéry, 50 c. A. Legrand, 50 c. Des patriotes de Flaviac (Ardèche), 12 f. J. H. Tisserand, 50 c. Urbain Bagne, 50 c. Prat, 15 c. Deglos, 50 c. Désiré Casset, 50 c. Petit, 50 c.

André, de la commune de Maillebois, 15 c. Caillé, id., 50 c. Joseph, scieur de long, id., 20 c. Marsat, id., 50 c. Charles Martin, id., 15 c. Louis Gouget, id., 10 c. Louis Martin, id., 10 c. Guérin, id., 50 c. Genet, id., 25 c. Buat, id., 10 c. Drouin, id., 10 c. Brosse, id., 10 c. Menil, id., 25 c. Germain, id., 50 c.

Un républicain socialiste de Maillebois, 25 c. Un démocrate, id., 20 c. Ferrand, sergent de la garde nationale, id., 15 c. Boulay, vieux soldat de la première République, id., 10 c. Gérard, invalide de la première République, id., 10 c. Bernier, soldat de l'Empire, id., 10 c. Moulet, id., 10 c. Douvenot, id., 10 c. Tirel, id., 10 c. Moulin, id., 10 c. Anseray, id., 10 c. Wagner, id., 10 c. Desseaux, id., 10 c. L. Louis de Raon-l'Etape, 25 c. Casset fils, de Doué, 1 fr. — Total, 61 fr. 45 c. — Montant des 13 listes précédentes, 1 688 fr. 15 c.

Revue dramatique.

ODÉON. *Les Viveurs de la Maison d'or*, comédie en deux actes, par MM. Louis Monrose et Armand Durantin.

Les viveurs de la Maison d'or sont un produit maladif de la monarchie en décadence, qui prenait là ses chevaliers de plume, et qu'on précise fameux, en révélant leurs allures au public, a frappés d'un ridicule qui a rejailli jusque sur leurs patrons.

Le tableau que MM. Monrose et Durantin, bien qu'il ne soit qu'esquissé, est assez fidèle et amusant. Il y a là, entre autre, certain viveur éreinté demandant du champagne tout haut et du thé tout bas, dont Moreau-Sainti a su faire un véritable type. La pièce en somme est fort bouffonne, et le public de l'Odéon l'a prise sous sa protection.

La *Mort de Stratford*, drame en vers de M. Durantin, joué au même théâtre, n'est pas sans mérite, mais il est un peu froid. Succès d'estime.

FAITS DIVERS.

On annonce que le ministre de la guerre vient de décider que les troupes formant la garnison de la capitale, à l'exception de celles qui sont indispensables au service des postes, prendront, à compter du mois d'avril prochain, leurs cantonnements en dehors de l'enceinte de Paris. Voudrait-on soustraire les soldats à la peste socialiste?

— Nous avons annoncé hier par erreur qu'il avait été *perdu* un billet; nous rétablissons aujourd'hui l'annonce rectifiée.

« Il a été trouvé vendredi soir un billet de la Banque de France dans les environs de la barrière du Maine. S'adresser à M. Charles C..., rue de l'Ouest, 40, à Plaisance.

— Mlle Mante, sociétaire de la Comédie-Française, vient de mourir dans un âge peu avancé, à la suite d'une douloureuse maladie. Ses obsèques auront lieu mardi prochain, 27 mars, à neuf heures et demie du matin, dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois.

— La garnison de Paris a reçu avant-hier, à 11 h. du soir, dit le *Constitutionnel*, l'ordre de veiller toute la nuit sous les armes et de faire jusqu'à cinq heures du matin des patrouilles, composées chacune d'une compagnie. L'ordre avait été donné aux chefs de ces patrouilles de *faire feu* sur tous attroupements faisant tentative d'élever des barricades. Des dispositions ont été prises en même temps, dans chaque caserne, pour repousser vigoureusement toutes les tentatives qu'on aurait pu faire du dehors pour s'en emparer.

La troupe casernée à l'Hôtel-de-Ville a passé la nuit en dehors entre les grilles et les bâtiments; les armes avaient été chargées et les pièces d'artillerie mises en batterie.

— On a retiré avant-hier du canal Saint-Denis deux cadavres attachés ensemble par le milieu du corps et paraissant avoir séjourné assez longtemps dans l'eau. On n'a pas tardé à savoir que ces deux cadavres étaient ceux d'un jeune homme de dix-huit ans et d'une jeune personne de vingt-deux ans, qui s'étaient donné volontairement la mort, par suite du refus de la famille du jeune homme de consentir à leur mariage. Une première fois déjà ils avaient cherché à s'asphyxier dans une chambre qu'ils occupaient en commun, mais des secours arrivés à temps les avaient arrachés à la mort. C'est sans doute pour faire disparaître toutes chances de salut qu'ils avaient pris la triste précaution de s'attacher avant d'accomplir leur acte de désespoir. Il y avait plus de trois semaines qu'ils avaient disparu de leur domicile.

— Les citoyens Gornet, Aimé Baune et Paul Boyer, commissaires du Banquet de famille du 11e arrondissement, qui a eu lieu le 11 mars, barrière de Sèvres, sont cités à comparaître le 31 du courant devant le tribunal de police du canton de Sceaux, pour contravention à la loi du 24 août 1790 et au décret du 22 juillet 1791, consistant dans le refus formel qu'ils ont fait au commissaire de police de la commune de Vaugirard, de le laisser entrer dans la salle où se tenait ce banquet.

— L'éclairage électrique va recevoir très prochainement la consécration d'une application pratique faite dans des conditions spéciales de difficulté dont peu d'emploi pourront égaler les exigences. Il s'agit, en effet, d'éclairer le Diorama, et pour tous ceux qui connaissent la perfection avec laquelle la lumière du jour y est employée, et combien ces mystérieux effets réclament de puissance et de précision dans leurs nombreuses combinaisons, la supériorité immense de la lumière électrique sur toutes ses rivales sera démontrée d'une manière évidente, si elle sort triomphante de cette difficile épreuve.

Depuis longtemps des essais avaient déjà été tentés pour arriver à ce résultat; mais il paraît que le problème est enfin résolu, et que l'exhibition publique n'est retardée que pour l'achèvement de quelques dispositions de détail.

SALLE VALENTINO. — Ce serait une grande erreur de croire que la salle Valentino n'a de réjouissant que ses bals masqués ou non masqués; elle a de plus ses comités napoléoniens, qui ne le cèdent en rien pour le co-

mique aux plus divertissantes séductes. Hier, nous avons assisté à une réunion électorale présidée par le général Montholon, qui, trouvant que le silence est une grande vertu chez un président, n'a pas ouvert la bouche de la soirée; mais, en revanche, le citoyen H. B... a pas cessé de parler, et, soit dit en passant, il eût eu grand tort d'agir comme son président, car il nous a dit des choses fort curieuses.

Jusqu'ici, beaucoup croyaient que c'étaient des agents bonapartistes qui avaient couru la campagne des départements, annonçant au nom de Louis Bonaparte l'abolition de l'impôt des 45 centimes, s'il était nommé président de la République. Les paysans, là-dessus, avaient voté pour Louis Bonaparte, et l'impôt est resté. On avait promis aussi l'amnistie, on avait promis bien des choses, et rien n'est venu. M. B... nous a donné le mot de l'énigme, et nous vous le repassons. Toutes ces promesses ont été faites par les légitimistes, qui voulaient compromettre le nom et la candidature de M. Bonaparte. Et toutes ces menées n'ont pu ébranler le *jugement sain* de l'héritier du grand nom.

L'orateur aura beaucoup de succès s'il a toujours des explications aussi spirituelles à donner aux électeurs.

Pendant une heure il a fait bien des phrases dans lesquelles revenait souvent le *jugement sain* du président de la République. Puis le soleil d'Austerlitz, l'aigle et la gloire, les plis du drapeau tricolore qui entouraient je ne sais quoi, etc., etc. On a parlé de tout, d'orléanistes, de légitimistes, beaucoup de bonapartistes, de nous auquel on était fidèle; mais de République et de républicain pas plus que dans le manifeste de la rue de Poitiers. Seulement nous sommes avertis que le président *a un jugement sain, qu'il n'est pas pressé et qu'il sait attendre.* Sur ce, nous nous sommes retirés. — On ne coûte que 25 c. d'entrée.

ICARIE, sous ce titre vient de paraître une nouvelle brochure d'une feuille, au bureau du *Populaire*, 18, rue Jean-Jacques-Rousseau. Prix : 10 c.; par la poste 15 c.

Ce sont des documents sur l'essai commencé au Texas par M. Cabet et par ses disciples.

— Par arrêté du président de la République, rendu en date du 20 mars courant, sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des cultes, et d'après la double présentation faite de M. Laboulaye, par l'assemblée des professeurs du collège de France et par l'Académie des sciences morales et politiques, M. Laboulaye, membre de l'Institut, a été nommé professeur de la chaire d'*Histoire générale et philosophique des législations comparées*, vacante au collège de France, par suite de la démission de M. Lherminier.

— Nous lisons dans l'*Opinion publique* le fait suivant, qui nous semble mériter confirmation, ou du moins *explication* :

« Un ancien officier prussien, M. Willick, vient d'être arrêté à Lyon; *il organisait, dit-on, une légion allemande en faveur de la démocratie italienne.* »

— Les histoires de revenants sont assez rares par le temps qui court; cependant il vient d'en arriver une très curieuse dans la commune de Trumeleer, canton de Hal (Nord).

Depuis environ trois semaines, le fermier Van Leerde était visité presque toutes les nuits par l'âme de sa femme, qu'il avait perdue quelque temps auparavant; elle venait sous la forme d'un grand fantôme blanc lui faire des reproches amers de ce qu'il n'avait pas fidèlement exécuté ses dernières volontés, et notamment de ce qu'il ne payait pas un legs fait verbalement à certaine personne; elle entrait par la cheminée et sortait par la fenêtre.

Van Leerde, homme simple et fort économe, fut très effrayé les premières nuits, mais bientôt il s'habitua à l'étrange apparition; il se borna à se cacher sous ses couvertures, et laissa faire, préférant garder son argent; cependant, il y a quelques jours, la femme ne se borna point à de vaines paroles; elle était, cette fois-là, munie d'un bâton, au moyen duquel elle administra une volée au fermier alité, et promit de venir en faire autant les nuits suivantes. Van Leerde se décida enfin à divulguer les visites nocturnes de sa défunte moitié à un de ses voisins, qui, après bien des pourparlers, consentit à passer la nuit dans la chambre du fermier. Le voisin avertit en secret la police de la commune de ce qui se passait et de ce qu'ils allaient faire, et le garde-champêtre, accompagné du chien du garde de l'échevin du village, se mit en embuscade près de la maison.

A deux heures du matin, le bruit recommença dans la cheminée; le voisin trembla de tous ses membres; il n'eut la force ni de parler, ni de se lever, et lorsqu'il vit arriver vers lui une grande femme enveloppée dans un drap blanc, tenant un grand bâton levé et prêt à frapper, il tomba en défaillance; Van Leerde seul eut le courage de se sauver, en jetant des cris affreux. La garde champêtre et son chien accoururent, le fantôme fut empoigné, et l'on reconnut que ce revenant n'était autre que l'individu qui devait recevoir le legs. Le soir il se cachait dans la cheminée du vieux fermier pour y jouer son rôle. La justice est saisie de l'affaire. (*Impartial du Nord.*)

— Un journal raconte le fait suivant, qui se serait passé à la Morgue :

« Deux hommes, trouvés morts dans la rue, avaient été transportés dans cet édifice, mais l'un d'eux, qui n'était qu'en léthargie, se réveilla la nuit, et, à la vue de la dalle froide sur laquelle il était étendu et des cadavres qui l'entouraient, il se dresse avec épouvante, et pousse de véritables hurlements.

» Le gardien, réveillé lui-même, accourt, mais il est à son tour tellement effrayé de cette résurrection, qu'il en est littéralement asphyxié. Enfin un autre employé vient ouvrir la grille au ressuscité, à qui l'on prodigue tous les soins réclamés par son état; mais il paraît que sa raison n'a pas survécu à l'effroi dont il avait été frappé. »

— Les anciens membres du bureau des réunions électorales de la rue du Faubourg-du-Temple, 22, préviennent les républicains démocrates socialistes que leurs réunions pour les élections du 13 mai prochain, auront lieu à l'avenir salle Chabrol, rue de Chabrol, faubourg Saint-Martin, les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, à 7 heures du soir. La première séance aura lieu ce soir, 26 mars.

— L'affaire de Riancourt a été marquée, dans la séance du 21, par un incident qui a vivement impressionné l'auditoire. La maîtresse de Martin Riancourt, la fille Ursule Gaché, dite Olga, s'est présentée devant la cour pour faire sa déposition; à la vue Riancourt a été pris d'un tremblement nerveux, et après avoir prié M. le président d'abréger la déposition du témoin, il n'a pas tardé à s'évanouir. Dans le même moment, la fille Ursule Gaché, qui ne pouvait retenir ses sanglots, est tombée également dans une violente attaque de nerfs. L'audience a été suspendue pendant quelques instants.

Après avoir repris connaissance, le témoin a déposé des faits déjà connus, de ses liaisons avec Riancourt. Cette déposition et celle de MM. Decham s, ex-commissaire-général à Rouen, et Lebailleur Villiers, n'ont rien ajouté de plus à ce que les débats ont déjà révélé du mystérieux assassinat de l'ami de Riancourt, le sieur Fouqué.

Un témoin, qui a joué un rôle important aux débats par la déposition écrite qu'il a faite, n'a pu être retrouvé. C'est avec lui que Riancourt demeurait à Lillebonne, et c'est en sa société qu'il a passé tout ou partie de la soirée pendant laquelle le crime a été commis. Sa déclaration a été lue à l'audience. Le réquisitoire a été prononcé dans l'audience du 22.

L'accusé Riancourt, déclaré coupable de meurtre, mais sans préméditation, par la cour d'assises de la Seine-Inférieure, vient d'être condamné aux travaux forcés à perpétuité.

— Depuis la réforme postale, c'est-à-dire le 1er janvier l'administration des postes distribue, en moyenne, 124 000 lettres et imprimés au lieu de 80 000 qu'elle distribuait avant la réduction du tarif.

Et cependant, nous sommes au milieu d'une crise commerciale qui diminue énormément le nombre des relations. Il n'y a donc pas grande perte réelle pour le Trésor. Et pourtant nous avons réclamé en vain pendant dix-huit ans la réforme postale.

GARE LA PEUR! Les bruits de troubles commencent à circuler, et notre devoir est de prêcher le calme et la patience à nos amis. En même temps nous leur dirons : Gare la peur! c'est-à-dire gare les pièges des modérés. On ordonne des mesures exagérées de précaution, afin que le bruit en transpire et jette le trouble dans la population. Mais, monsieur Changarnier, nous vous connaissons bien : vous avez été battu le 29 janvier, vous le serez encore; vous en serez pour vos frais. Donc hier soir, à dix heures, un ordre arriva de M. Changarnier au palais de l'Assemblée nationale, afin que les hommes du poste se tinssent prêts à tout événement, et que les portes fussent bien fermées. On courut à toutes les issues, une reconnaissance alla jusque sur le pont de la Concorde, mais il n'y faisait pas chaud. Chacun se regardait avec effroi. Un farceur interpréta alors ainsi l'ordre du général : C'est, dit-il, sans doute à cause du vent qui a tourné au nord et qui souffle avec violence, que le général ordonne de fermer les portes. — Ce matin, c'était avec crainte que les habitants du palais sortaient de leur appartement.

Banquet des Écoles.

Un banquet est un club devant la 7e chambre.

Ont comparu devant la 7e chambre, les citoyens Sabatier, Cœurderoy, Fonvielle, commissaires du banquet des étudiants démocrates socialistes, sous prévention d'ouverture de *club*. Ils étaient assistés par Me Emile Ollivier, ex-commissaire de la République dans le département des Bouches-du-Rhône, et Me Dain, représentant du peuple.

Me Ollivier a présenté au nom des trois inculpés des conclusions d'incompetence, en se fondant sur l'art. 16 de la loi du 28 juillet, qui renvoie devant le jury toutes contraventions autres que celles relatives à l'ouverture des clubs et la tenue de leurs séances.

L'avocat de la République, après s'être indigné contre les journaux qui prétendent que le ministère public demande des *services* à la magistrature, soutient que le banquet incriminé offre tous les caractères de club; car, dit-il, club est un mot dont le législateur à dessein n'a pas voulu *donner la définition.* Il a même prétendu, en s'appuyant sur l'autorité du pasteur Athanase Coquerel, qu'une réunion peut être *club sans qu'on y parle politique.*

Me Emile Ollivier a pris la parole.

Après avoir repoussé énergiquement les insinuations du ministère public en ce qui concerne les faux étudiants, et flétri la brutalité *provocatrice* des agents de police, le défenseur s'est attaché à prouver *en droit*, que le décret de juillet 1848, ayant un caractère essentiellement limitatif et exceptionnel, ne pouvait s'appliquer qu'aux quatre espèces de réunions qui y sont formellement désignées, à savoir : les clubs, les sociétés secrètes, les cercles politiques et non politiques. Quant aux banquets et autres réunions, le défenseur a péremptoirement établi qu'ils restaient sous l'empire du droit commun, c'est-à-dire l'article 8 de la constitution.

En fait, Me Emile Ollivier a démontré que, dans le banquet des étudiants, il ne se rencontrait aucun des caractères du club. En distinguant une réunion *fréquente* d'une réunion *périodique*, il a fait disparaître l'argument pivotal de l'accusation. D'ailleurs, a-t-il dit, en supposant que la fréquence du banquet des étudiants puisse en altérer le caractère, cette altération n'aurait pour résultat que de l'assimiler aux sociétés secrètes et aux cercles non publics, et de faire renvoyer les prévenus devant le jury.

Le procureur de la république a répliqué qu'il ne concevait pas comment on lui reprochait avec tant de chaleur d'avoir parlé de faux étudiants, et qu'il se croyait le droit d'alléguer des faits dont il ne pouvait fournir la preuve (sans doute à l'exemple du *Moniteur* de M. Faucher).

Il a soutenu que le fait de la fréquence d'un banquet le changeait *ipso facto* en club; que la loi du 28 juillet offre une lacune regrettable; mais que le ministère public doit, malgré cette défectuosité de la loi, en tirer tout le parti possible pour le maintien de l'ordre; que la société ne peut rester désarmée en face des réunions de citoyens.

Quoi, a répondu Me Dain, vous prétendez que le fait de la périodicité suffit pour assimiler un banquet à un club. Mais suivons jusqu'au bout cette argumentation absurde. La loi que vous invoquez défend aux femmes et aux mineurs d'assister à un club. Il faudra donc qu'à un repas anniversaire, qui est périodique aussi, nous soyons privés du droit d'y faire assister nos femmes et nos enfants.

Dans la discussion qui a eu lieu à l'Assemblée nationale, à propos de ce même banquet des Écoles, M. Odilon Barrot a appuyé sur la loi de 1790 pour excuser cette violation du droit de réunion et la brutalité scandaleuse de ses agents.

Nous le voyons, vous voulez poursuivre le droit de réunion sous toutes ses formes. Je le déclare ici hautement, si, pour se réunir, il faut admettre un commissaire de police toujours prêt à enregistrer, on sait avec exactitude nos moindres paroles, et le droit de réunion inscrit dans la constitution n'est plus qu'un vain mot.

Dans ce banquet, on a bu à l'avènement prochain de la République démocratique et sociale : cela vous déplaît sans doute, M. l'avocat de la République, mais ne vous donnez point le droit de nous traduire sur ces bancs. Vous ne pouvez nous déclarer club sans mauvaise foi flagrante, et, si vous nous appliquez la loi du 28 juillet, vous commettrez un abus de pouvoir.

Malgré les éloquentes paroles des deux défenseurs, la logique de leur démonstration, le tribunal a condamné les prévenus à 100 francs d'amende chacun, après s'être déclaré compétent, par ce motif plaisant *que la réunion des étudiants ne constituait pas une société secrète.*

Restait seulement à établir avec la même puissance qu'un banquet était un club.

Messieurs les juges de la 7e chambre l'ont décidé, que leur volonté soit faite! Ici-bas tout le monde est sujet à errer. Les étudiants ont cru faire un banquet, ils ont fait un club! Les juges ont cru appliquer la loi....

Banquet Allemand.

Un banquet allemand, démocratique et social, a eu lieu à Paris le 19 mars, en commémoration de la révolution berlinoise de 48; un commissaire de police, accompagné d'un interprète, s'est présenté et a déclaré, en exhibant son mandat, qu'il venait pour assister au banquet. La commission allemande du banquet a protesté formellement, en alléguant le décret sur les clubs du 28 juillet dernier, après quoi le fonctionnaire, sur la question qui lui a été adressée par trois fois relativement à sa conduite définitive, a déclaré qu'au besoin il aurait recours à la force armée.

La commission, après s'être consultée avec ses frères les démocrates français qu'elle avait invités, a répondu alors :

« Nous protestons encore une fois, et nous protesterons dans les » journaux. Du reste, comme nous sommes, en notre qualité d'étran» gers, continuellement sous le coup de la loi de l'an VI, nous espérons » que les démocrates français, nos frères, ne voudront pas déduire de » ce que nous admettons exceptionnellement le commissaire de police, » un manque de courage ni de solidarité fraternelle. »

Le banquet, composé pour la plupart d'ouvriers allemands avec leurs femmes, auquel assistaient, entr'autres, les citoyens Ed. Hervé, Ch. Paya, Gauker, polytechnicien et membre du comité des étudiants, Alb. Maurin, s'est passé dans le plus grand ordre et au milieu d'un vif enthousiasme. On a porté, en allemand et en français, beaucoup de toasts chaleureux pour sceller encore une fois l'alliance intime des démocrates des deux peuples.

Haute cour de justice.

Présidence du citoyen BÉRENGER (de la Drôme).

Audience du 23 mars.

L'audience est ouverte à dix heures et demie. Deux huissiers sont envoyés par M. le président pour introduire M. l'ex-ministre de la marine, Victor de Tracy, âgé de 67 ans, qui, après les questions d'usage, dépose ainsi :

J'assistai, le 14 au soir, à la réunion des colonels qui eut lieu chez le général de Courtais, qui y donna l'ordre d'avoir un piquet de mille hommes, comme réserve, à la mairie. Le général nous exprima son opinion que les gardes nationaux devaient se montrer le moins possible. Il était convenu qu'un bataillon de ma légion occuperait le pont de la Concorde; mais il ne me vint pas dans la pensée que ce mouvement eût être opéré avant d'en avoir reçu l'ordre exprès et formel du général Courtais. Je me rappelle que, lorsque le général nous congédia, je le priai de nous donner l'ordre en temps utile, car je n'avais pas une grande confiance dans l'exactitude du colonel d'état-major Saisset. Je fus donc frappé d'étonnement quand, après la journée du 15 mai, on dit que le pont de la Concorde aurait dû être occupé, dès le matin, par mon bataillon. J'ai servi vingt ans; j'ai été en 1830 un des quatre majors de la garde nationale; ensuite j'ai été colonel de l'artillerie de la garde nationale parisienne, et ensuite colonel de la 1re légion. Je sais donc comment les ordres doivent se transmettre, et je déclare que je n'ai jamais pu considérer comme définitif l'ordre d'occuper le pont de la Concorde.

J'étais tellement convaincu qu'il ne fallait rien montrer au dehors des dispositions prises, que je recommandai itérativement aux gardes nationaux de ne pas se montrer. J'avais fait porter mon uniforme à l'Assemblée nationale, et lorsque le rappel fut battu, je m'en revêtis pour aller prendre le commandement de mon bataillon que je dirigeai plus tard, entre quatre et cinq heures, vers l'Assemblée, que je fis évacuer par le petit nombre d'envahisseurs qui s'y trouvaient encore.

M. BAROCHE, procureur-général. A quelle heure est arrivé à la mairie l'ordre de battre le rappel? — R. Je l'ignore; j'étais à l'Assemblée. Il pouvait être deux heures environ. Voici de plus un contre-ordre signé Buchez dont je n'ai tenu aucun compte, et dont j'ai fait arrêter le porteur.

UN JURÉ. Je demanderai au général Courtais s'il a envoyé directement les officiers chercher la 1re légion, ou s'il en a donné l'ordre au colonel Saisset?

COURTAIS. J'ai donné ces ordres moi-même directement. M. le juré dit que j'ai mis de la réticence dans mes explications avec le colonel Saisset; cela n'est point exact. Nos causes de dissentiment tenaient à un motif tout particulier et que je ne dois pas dire ici.

Le même juré qui s'est déjà fait remarquer par de nombreuses questions, insiste encore sur ses observations, dont le développement cause quelque surprise.

M. Courtais entre dans le détail des divers contre-temps qui ont retardé sa marche le 15 mai et paralysé un grand nombre de ses mesures.

Il termine en exprimant le vœu que les journaux fassent connaître à l'officier d'état-major qui a été envoyé à la recherche de la 1re légion, de quelle urgence sa déposition pourrait être pour l'accusé, afin de le décider à venir apporter son témoignage à la justice.

M. le président fait avancer un fauteuil pour M. de Tracy, qui doit rester encore deux heures à l'audience. On apporte un second fauteuil pour les représentants qui doivent être entendus.

Le témoin suivant est M. Guinard, âgé de 49 ans, représentant du peuple, colonel de l'artillerie de la garde nationale, général de l'état-major de la garde nationale au 15 mai.

Après les questions d'usage, le témoin dépose ainsi :

J'étais assez indisposé le 15 mai pour garder le lit, mais j'assistai néanmoins à la réunion du 14 mai au soir, et je sais que le général Courtais prit de nombreuses mesures pour prévenir tout excès dans la manifestation du lendemain. Dans la conférence des colonels, on avait disposé de la 1re, de la 2e, de la 3e et de la 4e légion de la garde nationale pour protéger l'Assemblée nationale. Divers emplacements furent indiqués aux colonels, et ils n'avaient pas besoin de nouveaux ordres pour les occuper successivement. La réunion du soir n'aurait eu aucun but, si elle n'avait eu pour objet de fixer les points que ces diverses légions devaient occuper.

M. LE PRÉSIDENT. Cependant, plusieurs colonels ont dit qu'ils devaient attendre des ordres avant de marcher.

LE TÉMOIN. C'est une erreur. Voici la copie des ordres envoyés aux colonels.

Le témoin donne lecture de la lettre déjà connue, dans laquelle le général Courtais donnait l'ordre d'avoir un détachement de mille hommes. Il continue ainsi la lecture des ordres relatifs au 15 mai :

En cas de troubles, les colonels des légions porteront leurs bataillons sur les points qui leur ont été désignés à l'avance; » on ne pouvait donc fixer d'heure, puisque c'était en cas de troubles seulement que les colonels devaient se rendre aux lieux qui leur étaient indiqués. M. de Tracy, tout en reconnaissant la contradiction qui existe entre les affirmations du témoin Guinard et des siennes, donne quelques explications pour maintenir l'exactitude de sa déposition.

UN JURÉ. Les ordres donnés le 14 mai aux colonels de la garde nationale ont-ils été inscrits sur le registre tenu d'ordinaire à cet effet à l'état-major?

Le témoin Saisset est rappelé, et affirme qu'il a été convenu qu'il n'y aurait pas d'ordres écrits, vu l'heure avancée à laquelle la réunion des colonels s'est séparée le 14 mai au soir.

M. GUINARD. Je connais Villain, j'ai fait avec lui sept années de prison et d'exil, et il m'a dit le 15 mai qu'il désapprouvait la manifestation, et que la Société des Droits de l'Homme n'y prendrait aucune part.

Me ALMIVIHAN. Le témoin ne regardait-il pas aussi ce qu'on appelait la maison Sobrier comme dévouée à la République?

M. GUINARD. Sans doute, et je dois dire qu'il y a sur les bancs des amis qui me sont chers, et dont les sentiments républicains ne faisaient aucun doute pour moi. Et Barbès...

BARBÈS. Permets, je ne me défends pas, il est donc inutile...

M. GUINARD. Je ne dirai rien qui puisse blesser le grand cœur de Barbès; mais je dois affirmer que son opinion, comme la mienne, était qu'il fallait respecter l'Assemblée nationale, issue du suffrage universel, que nous avons passé notre vie à vouloir fonder. Je ne saurais donc lui attribuer aucune pensée d'attentat, non plus qu'au brave général Courtais, si malheureusement frappé par une injuste accusation.

On appelle le témoin Clément Thomas, âgé de 39 ans, représentant du peuple, qui dépose des faits déjà connus de la réunion des colonels le 14 mai, chez le général Courtais. Il affirme que les ordres verbaux donnés dans cette réunion étaient définitifs, et qu'il se disposait même à les exécuter, quand un ordre écrit vint faire changer la destination de son bataillon.

Le témoin est aussi en désaccord avec le témoin de Tracy.

M. BAROCHE, procureur-général. Quels ordres a reçus le bataillon qui était de piquet dans le jardin des Tuileries?

LE TÉMOIN. Je l'ai envoyé chercher par un dragon; mais la foule était tellement compacte que le bataillon ne put la percer. Quant au général Courtais, j'ai été témoin de son désespoir à la vue des scènes d'envahissement dont nous étions témoins.

Le témoin suivant est M. Forestier, âgé de 64 ans, colonel de la 6e légion, qui déclare que les ordres verbaux, donnés le 14 mai au soir par le général Courtais, devaient être considérés comme positifs.

UN JURÉ. M. le colonel Forestier vient de dire que les quatre premières légions avaient reçu des ordres positifs; quels étaient les ordres d'exécution? Devait-on repousser la force par la force? — R. Cela ne fait pas doute. Quand les troupes doivent défendre un passage, c'est par tous les moyens.

M. SAISSET donne communication de toutes les mesures prises spontanément dans la journée du 15 mai, tant par lui que par le chef d'état-major Guinard, pour préserver les monuments publics, le Trésor, la Bourse, et pour assurer la sécurité de la ville de Paris, après l'arrestation du général Courtais, et pendant le cours d'une journée marquée, comme dit le témoin, par un inexprimable gâchis et par un conflit d'ordres et de pouvoirs.

M. BARJAUD déclare qu'il ne reconnaît en aucune façon l'accusé Degré pour le pompier qui a voulu lui arracher l'ordre que M. Buchez lui avait donné.

DEGRÉ. Mais il y avait plusieurs pompiers. (Hilarité.)

On appelle le témoin François Marchand, âgé de 50 ans, entrepreneur de peinture, témoin à décharge, assigné à la requête de Raspail.

RASPAIL. Le témoin n'était-il pas de piquet à la grille de l'Assemblée le 15 mai, et ne peut-il pas dire comment je suis entré?

LE TÉMOIN déclare que Raspail allait se retirer et engageait les autres à se retirer, quand une personne lui frappa sur l'épaule et lui dit : Mon-

sieur Raspail, on ouvre la grille, on fait entrer les délégués.

L'audience, suspendue à deux heures et demie, est reprise à trois heures.

Le témoin qui est entendu est Mme Garin de Vitry, propriétaire, âgée de 26 ans, assignée à la demande de Blanqui. Habituée du club Blanqui, elle est invitée à donner quelques explications sur l'esprit général du club.

Le témoin dépose que, le 13 mai, Blanqui s'est élevé énergiquement contre la pensée d'une manifestation violente pour le 15 mai. Il a dit qu'il ne fallait pas considérer le club comme le peuple. Le témoin affirme que Blanqui présidait avec beaucoup de modération et de convenance. L'auditoire du club était composé de personnes de toute opinion. Le témoin, dont les traits sont fort agréables, dépose avec beaucoup d'assurance et de précision.

On appelle ensuite le témoin Léonard Gallois, âgé de 59 ans, homme de lettres, assigné à la requête de Sobrier.

M. LÉCLANCHÉ (conseil de Sobrier, en l'absence de Me Baud). Je prie le témoin de dire ce qu'il sait des fusils qui existaient chez Sobrier. — R. Tout ce que je sais, c'est que le cercle établi dans le domicile de Sobrier était menacé par la réaction ; on se procura des armes pour se défendre et pour défendre le Gouvernement provisoire.

D. Qu'avez-vous à dire sur les décrets trouvés chez Sobrier ? R. Je n'en ai jamais entendu parler. Je sais seulement que l'auteur doit être Seigneuret qui l'a formellement déclaré par une lettre.

M. LE PRÉSIDENT ordonne qu'il soit donné lecture de cette lettre, qui existe au dossier, dans laquelle Seigneuret reconnaît qu'il a fabriqué lui-même ces décrets.

M. LÉCLANCHÉ. Le témoin ne pourrait il pas nous dire si Sobrier n'a pas fait tous ses efforts pour empêcher la manifestation ? — R. Oui, il manifestait très énergiquement son éloignement pour cette manifestation. C'est de l'avis de Sobrier que j'ai rédigé le petit avis inséré dans plusieurs journaux, et par lequel nous engagions les citoyens qui se rendraient à la manifestation de s'abstenir de toute agitation, et surtout de s'y montrer en armes.

Je vis M. Recurt, ministre de l'intérieur, qui me dit qu'il voulait voir venir, et que le gouvernement était en mesure de réprimer toute attaque coupable.

On appelle le témoin Recurt, qui donne à ce sujet quelques explications sans importance. M. le procureur-général demande au témoin Gallois s'il n'est pas l'auteur d'un écrit intitulé : *La vérité sur la maison Sobrier*. Le témoin répond affirmativement.

SOBRIER. Je rappellerai à M. Recurt qu'il s'est présenté à la préfecture de police, et que je m'en retirai à la condition que Caussidière y resterait.

M. RECURT. Oui, cela est vrai. Je fus délégué par le maire de Paris à la préfecture de police ; mais je me retirai sur l'observation de Sobrier.

On appelle le témoin Monnier, ex-secrétaire-général de la préfecture de police, assigné à la requête de Raspail, qui déclare avoir vu un volumineux dossier concernant Huber, qui se trouvait à la préfecture de police.

D. Dans quel intérêt, accusé Raspail, avez-vous assigné le témoin ?

RASPAIL. Je n'insiste pas sur cette déposition.

M. LE PRÉSIDENT invite le témoin à dire tout ce qu'il sait.

M. MONNIER. Dans ce dossier, il y a une lettre d'Huber qui dénonce à la police de Louis-Philippe un complot organisé par lui contre la vie du roi, et qu'il avait organisé pour se faire acheter par la préfecture.

D. Témoin, à quelle époque avez-vous communiqué ces pièces au préfet de police ? — R. C'est postérieurement au 15 mai, à M. Ducoux, préfet de police.

Le greffier donne lecture de deux lettres d'Huber, adressées au préfet de police Delessert, et d'un travail envoyé aussi par Huber à M. Delessert, dans lequel il dénonce le projet de complot où se trouvait compromise Mlle Grouvelle, et donne à l'avance tous les détails du plan.

Ces pièces semblent indiquer d'une façon précise qu'Huber est un misérable de la même nature que le sieur Delahodde, connu comme agent secret de la police de Louis Philippe.

Le témoin ajoute que Caussidière, ayant reçu un ordre ainsi conçu : « Ordre d'arrêter les personnes que vous devez connaître. — Signé Arago et Garnier-Pagès ; » lui, témoin, alla demander au ministre, M. Recurt, de désigner les noms, et M. Recurt ne lui donna aucune réponse précise, l'envahissement du ministère ayant eu lieu à ce moment et M. Monnier étant retourné à la préfecture de police. Il n'y eut donc pas d'ordre précis concernant Flotte, Lacambre et Blanqui.

On fait signer au témoin Monnier *ne varietur* la copie des pièces concernant Huber, dont il a été donné lecture, et que nous donnons ci-après :

Résumé d'un rapport mentionné dans la lettre datée de Beaulieu, le 20 août 1838, et adressée, sous la signature d'Huber, au préfet de police.

Après avoir antérieurement obtenu du roi une remise de cinq années de prison, Huber part pour Londres, et pour rendre, dit-il, service au roi, s'engage dans le complot Steuble, Grouvelle, etc. ; à la fin d'août 1837, au moment où les plans de la machine étaient terminés et où le complot allait prendre une certaine consistance, Huber, sans en donner avis à Mlle Grouvelle et malgré les sollicitations de Steuble qui le prie de ne pas le quitter, part pour la France.

(Le préfet, averti, n'avait pas agi, voulant les laisser aller jusqu'au moment de l'exécution pour les prendre en flagrant délit. L'arrestation aurait donné l'éveil à Steuble, qui était encore à Londres avec les plans.)

Un mois plus tard, Huber, rappelé par Steuble, repart pour Londres et en informe le préfet par une lettre signée veuve Ch.

Quelque temps après, Steuble part pour Amsterdam ; Huber revient à Paris, laissant à Londres les plans qu'il avait enlevés à Steuble, sans donner avis, cette fois, de son retour au préfet, pensant, dit-il, que le complot était anéanti.

Steuble revient à Paris ; Huber, sur l'invitation de Mlle Grouvelle, retourne à Londres pour en rapporter les plans. Arrivé à Londres, il écrit, en date du 2 décembre, au maréchal Sebastiani, une lettre signée Vallet, par laquelle il le prévient que le nommé Huber part le lendemain pour Boulogne. Arrivé à Boulogne, il s'étonne de n'être pas arrêté. Il laisse alors tomber son portefeuille, qui contenait une lettre à Leproux, laissée exprès pour éveiller les soupçons de l'autorité.

Il est enfin arrêté, et c'est de la prison qu'il adresse au préfet de police les explications qui précèdent. Le rapport se termine ainsi : « Je n'ai pu oublier un seul instant ce que je devais au roi, et la preuve, c'est que depuis l'amnistie je lui ai sauvé deux fois la vie. Je n'ai fait que remplir un devoir, il est vrai ; mais je l'ai fait par gratitude quand d'autres l'auraient fait par calcul. Maintenant, je pense que le roi n'oubliera pas non plus ce que j'ai fait pour lui.

Première lettre signée Huber, et adressée au préfet de police.

« Monsieur le préfet,

» Avant mon départ pour Paris, je vous prie de m'accorder une audience particulière, mais surtout que mes communications avec vous aient lieu dans une autre prison que celle de mes coaccusés, afin qu'ils ignorent complètement nos relations. »

Deuxième lettre.

« Monsieur le préfet,

« Grâce à la réponse du ministre, qui m'accorde l'autorisation d'écrire, j'ai terminé le travail que je vous avais promis. Il y a plus que la preuve de ce que je vous ai avancé et de ce que vous m'avez demandé à notre dernier entretien.

» Je n'ose les confier à la poste. Veuillez donc avoir la bonté de m'enseigner un autre expédient plus sûr, afin que je puisse vous l'envoyer de suite. »

RASPAIL. Je dois regretter qu'Huber ne soit pas ici. Ces révélations m'affectent profondément ; mais enfin il est bon de savoir quel est l'homme qui a prononcé la dissolution infâme, ridicule, de l'Assemblée. Quant à Huber, il a été arrêté et remis en liberté, et il s'est longtemps promené dans Paris depuis le 15 mai.

BARBÈS. Le témoin est-il sûr que les originaux de ces pièces soient bien de l'écriture d'Huber ? — R. On pourra vérifier. Au reste, il y a deux lettres signées d'un faux nom, mais une troisième, signée Huber, les mentionne comme étant de lui.

M. LÉOPOLD GRAFFIN, témoin déjà entendu, demande à faire une observation. Il dit avoir vu, dans un restaurant, Huber provoquant divers socialistes à se rendre à la manifestation, contrairement à l'avis de Barbès et même à celui de Blanqui. Je constate donc qu'Huber a été l'homme qui a été l'agent le plus actif de cette manifestation.

On entend ensuite les témoins Signard et Larabit, représentants du peuple, qui rendent un témoignage complètement favorable à Raspail, et s'accordent à dire que la lecture de la pétition a été plus ou moins explicitement autorisée par le président Buchez.

Le témoin suivant est M. Spy, cordonnier, qui, voyant Raspail en cabriolet, que la foule voulait entraîner à l'Hôtel-de-Ville, fit tous ses efforts, sur la prière même de Raspail, pour le dégager et le détourner du chemin de l'Hôtel-de-Ville.

D. Présentâtes-vous un papier à l'accusé Raspail ? — R. Non. Je lui ai dit seulement : On vous tend un piége.

D. Que vouliez-vous dire par ce mot de piége ? — R. Je voyais que ces hommes qui entraînaient Raspail avaient l'air de démons attachés à leur proie, et je leur dis : Vous passerez plutôt sur mon corps que de faire violence à M. Raspail.

RASPAIL. Une vieille dame, en voyant conduire Barbès à l'Hôtel-de-Ville, a dit à peu près la même chose : les dames ont donc aussi quelquefois le don de divination.

BARBÈS. Je déclare cependant que je suis allé volontairement à l'Hôtel-de-Ville, et j'ai cru accomplir ainsi mon devoir, puisque l'Assemblée paraissait dissoute. Je voudrais que l'on demandât aux représentants ici présents s'il n'est pas vrai que ce soit moi seul qui ai prononcé les paroles attribuées à Louis Blanc ?

M. BAROCHE, procureur-général. Mais Louis Blanc n'est pas ici en cause.

BARBÈS. Permettez ; il n'a pas voulu se présenter devant un tribunal exceptionnel ; mais il ne peut rester éternellement en exil, et il n'y a que ce seul prétexte pour l'y maintenir.

L'audience est levée à cinq heures quarante minutes.

Audience du 24 mars.

L'audience est ouverte à dix heures et demie.

On appelle le témoin Delahoche, ébéniste, âgé de 37 ans, qui, après les questions d'usage, dépose ainsi : J'étais de faction, comme garde national, à la porte de la salle des Pas-Perdus, donnant dans la salle des séances. Après l'invasion de l'Assemblée par la rue de Bourgogne, j'ai vu un représentant, qu'on m'a dit être Xavier Durrieu, venir demander les délégués. Les délégués sont entrés, et j'ai vu parmi eux le citoyen Raspail.

Une petite discussion s'engage ici entre Raspail et le procureur général, sur les fonctions remplies par M. Ducoux-Lapeyrière, avocat nommé d'office.

RASPAIL exprime le vœu que l'Etat soit plus reconnaissant qu'il ne pourrait l'être.

M. DUCOUX-LAPEYRIÈRE fait observer que ses fonctions sont entièrement gratuites, et que l'honneur d'avoir été désigné lui suffit.

RASPAIL. Alors vous me forcerez à me ruiner.

Le témoin suivant est Vigny, gardien de l'Assemblée, qui dépose des efforts et des ordres du général Courtais pour s'opposer à l'envahissement de l'Assemblée. Il a entendu aussi un représentant venir chercher les délégués. Il confirme l'assertion du représentant Clément Thomas, en déclarant que lorsque la garde mobile est entrée, l'Assemblée était déjà complètement évacuée. Il continue ainsi :

J'ai vu accabler le général Courtais de mauvais traitements. On a voulu lui asséner un coup de crosse sur la tête. On le traitait comme un brigand, et c'est à grand'peine que nous avons pu l'arracher des mains de ceux qui le maltraitaient indignement. On parlait de le jeter à l'eau.

On appelle ensuite le témoin Leon Lipman, huissier de l'Assemblée, âgé de 50 ans, qui, après les questions d'usage, s'exprime ainsi : Je ne puis pas déposer, car je n'ai été appelé ni dans l'enquête, ni dans l'instruction.

M. LE PRÉSIDENT. Nous n'avons rien de commun avec ce qui s'est passé dans la commission d'enquête. — R. Mais alors, je veux dire tout ce que je sais sur le 15 mai. (Réclamations.) Je dois dire toute la vérité. D'abord, je n'ai pas arrêté le général Courtais, j'ai voulu même le faire sortir par une petite porte, et il a refusé ; je l'ai vu seulement maltraiter par trois ou quatre individus. Je suis resté seul à l'Assemblée, il n'y avait plus personne, ni huissiers, ni président, ni bureau ; un représentant me dit : J'ai deux amis compromis, c'est Barbès et le général Courtais ; voilà ma bourse et mon passeport, qu'ils partent. M. Courtais a constamment refusé.

BARBÈS. C'est M. Daragon ! cela fait honneur à sa mémoire.

On appelle ensuite M. Cocheau, ex-commandant du 8e bataillon de la mobile. Le témoin est celui qui a répondu au général Courtais, qu'il n'avait pas d'ordre à recevoir de lui, parce qu'il était sous les ordres directs de M. Buchez.

Me BETHMONT. Je ferai remarquer qu'il est ainsi bien constaté que les officiers de la mobile refusaient d'obéir au général Courtais.

On appelle ensuite le témoin Martial Thiaut, âgé de 23 ans, voyageur de commerce, qui, après les questions d'usage, dépose ainsi :

J'étais du côté de la rue de Bourgogne, quand le général Courtais, s'adressant à la foule, lui dit : Je suis en faveur de la Pologne, mais je ne permettrai pas que vous alliez à l'Assemblée. On l'entraîna et on le conduisit à l'Assemblée. Plus tard, je le vis monté sur l'entablement, donnant la main à un homme qui, voulant escalader, s'était blessé sur un artichaut.

Me BETHMONT. Faites un appel à vos souvenirs, êtes-vous sûr de ce fait ? — R. Oui, j'ai vu l'homme blessé, qui perdait beaucoup de sang. J'étais tout près de là. Cette scène n'a guère duré que cinq minutes. Je suis entré avec la foule dans la cour du palais de l'Assemblée, et j'ai vu là l'homme blessé qu'on a transporté ensuite dans une salle intérieure de l'Assemblée.

Pressé de questions, le témoin confirme par divers détails l'exactitude de sa déposition. Un des gardiens de l'Assemblée, déjà entendu, déclare, du fond de l'auditoire, qu'il a fourni un matelas pour y placer le blessé, dont le témoin Thiaut vient de parler. Cette double explication éclaircit d'une façon complète cette circonstance restée très obscure jusqu'ici.

Les questions nombreuses de M. le procureur-général Baroche ne font que confirmer la sincérité du témoin et l'exactitude de ses souvenirs.

UN JURÉ demande qu'on fasse sortir de la salle le gardien, et, après cette précaution prise, demande au témoin comment était vêtu l'homme blessé.

M. THIAUT, témoin, donne sur cet homme les quelques détails de costume et d'âge qui lui sont demandés par M. le président, le juré et M. le procureur-général.

On fait entrer le gardien auquel on adresse les mêmes questions. Le gardien déclare n'avoir vu qu'imparfaitement le blessé, plusieurs personnes étant entre lui et le blessé. La précaution de M. le juré devient ainsi une autre *précaution inutile*. Cette confrontation de témoins, favorables à la défense, dure fort longtemps, et il n'en ressort aucune contradiction.

L'un des gérants : G. TANDON.

Spectacles du 26 mars.

THEATRE DE LA NATION. — Le Violon du Diable.
ITALIENS. — Don Pasquale, Maria di Rohan.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Louison.
OPERA-COMIQUE. — Le Caïd, le Déserteur.
ODEON. — Les Pharaons, la Mort de Stratford, le Comique.
THEATRE-HISTORIQUE. — La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE. — Ma Tabatière, Grenouilles, O Amitié ! le Vicaire.
VAUDEVILLE. — 2e N° de la Foire aux Idées, la Poésie, le Bon Moyen.
THEATRE MONTANSIER. — Le Curé de Pomponne, la Cornemuse du Diable, Si Jeunesse savait, le Duel.
VARIETES. — Mme Larifla, le Lion, le Moulin, les Enfants de troupe.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Postillon de Saint-Valery, Ruy-Blas.
GAITE. — Le Comte de Sainte-Hélène.
AMBIGU-COMIQUE. — Louis XVI et Marie-Antoinette.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — Les Confidences, une Honnête Criminelle, la Maîtresse de Langues, les Trois Epiciers.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple). — La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES. — Un Turc, un Monsieur, les Saltimbanques.
THEATRE CHOISEUL. — Pris dans ses filets, le Fils du Rempailleur, tableaux.
THEATRE BEAUMARCHAIS. — La Montagne et la Gironde.
DELASSEMENTS. — Ce qui manque aux Grisettes, les deux Paires de Bretelles, Changée en Nourrice, 2e Numéro du journal le Dimanche, 13e Arrond.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 85. EDITION DU MATIN. Mardi 27 mars 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.).

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 26 MARS.

L'Assemblée a continué à adopter les nombreuses réductions proposées par la commission sur le budget du ministre des travaux publics.

Réforme du crédit et du commerce (1).

CONDITIONS D'UN BON SYSTÈME DE CRÉDIT.

Ces conditions sont assez nombreuses, elles sont toutes de la plus haute importance ; en négliger une seule, ce serait compromettre l'institution.

Parmi ces conditions, il en est une que nous pouvons appeler *pivotale*, sans elle il n'y a pas d'institution de crédit possible.

Nous voulons parler de la garantie certaine, authentique, inébranlable du signe d'échange à émettre par l'institution de crédit.

La plus importante de toutes les conditions est donc *la garantie absolue*.

Une fois cette *garantie* établie, authentiquement assurée, voici quelles sont les autres conditions :

1° Mettre le crédit à la portée de toutes les valeurs, meubles et immeubles, avec la plus parfaite égalité, c'est-à-dire que tous possesseurs, de terres, maisons, usines, produits, marchandises, actions industrielles, etc., doivent pouvoir emprunter à des conditions également favorables ;

2° N'opérer d'émission de signe d'échange ou billet de banque que sur le nantissement d'une valeur en meuble ou immeuble, supérieure, à la somme du papier émis, c'est-à-dire que tout porteur d'un billet de mille francs doit avoir la certitude complète que ce billet a pour gage une valeur certaine de 1 200 ou de 1 500 francs ;

3° N'accepter le nantissement d'une valeur meuble ou immeuble qu'après une sévère expertise, opérée par les hommes les plus compétents et de probité incontestable, l'expertise ayant pour but de déterminer la somme du billet de banque à émettre sur le nantissement d'une valeur ;

4° N'entrer dans la circulation que sur le libre consentement des intéressés, sans cours forcé, par le fait seul de la confiance méritée par l'authenticité et la validité de la garantie ;

5° Ne prélever qu'un intérêt modéré, 3 0/0 par exemple, sur l'émission du papier, quel que soit le gage, meuble ou immeuble, donnant lieu à l'émission ;

6° N'être émis qu'en proportion des besoins, par conséquent obligation à la banque de recevoir et retirer aux conditions de l'émission, c'est-à-dire en remboursant l'intérêt, tous les billets qui lui seraient présentés ;

7° Le billet de banque devant être à la portée de tous, il devra être émis des coupons d'une faible valeur, en nombre proportionné aux besoins de la circulation ;

8° Le crédit devant être mis à la portée de toutes les valeurs, meubles et immeubles, il devra être annexé à chaque comptoir de banque un entrepôt dans lequel seront déposés les meubles, c'est-à-dire les produits et marchandises ; la banque ne pouvant mettre le crédit à la portée du meuble que moyennant le dépôt préalable ;

9° Comme il est de la plus haute importance que la valeur du gage puisse être constatée en tout temps, non-seulement la banque ne recevra aucun gage sans le soumettre à une expertise qui appréciera souverainement et en toute liberté la valeur intrinsèque du gage (2) ; mais elle n'émettra de billets de banque sur un gage, que moyennant l'engagement par contrat, pris par l'emprunteur, de rembourser la somme émise par la banque aux échéances déterminées par elle, suivant les circonstances et la nature du gage.

Les prêts de la banque sur gage d'immeubles ne pourront dépasser dix ans pour les terres.

Ils ne dépasseront pas cinq ans pour les maisons.

Ils ne dépasseront pas un an soit pour les actions industrielles, soit pour les produits.

Mais ils seront aussi courts que la banque l'exigera.

A l'échéance, il sera facultatif à la banque de poursuivre le remboursement de la somme qu'elle aura émise suivant toutes les voies de droit.

Toutefois, si le gage a conservé toute sa valeur, il lui sera facultatif de renouveler l'emprunt autant de fois qu'elle le jugera convenable.

10° Enfin la banque devra fonctionner dans des comptoirs multipliés, afin que tout Français, jusqu'au paysan le plus ignorant, puisse en comprendre le mécanisme, et s'assurer par lui-même que le billet de banque est bien le signe représentatif d'une valeur réelle et authentique.

Nous allons examiner plus en détail chacune de ces conditions.

De la garantie.

Nous avons déjà dit que la garantie réelle était la seule base d'un bon système de crédit.

C'est faute de garantie que tous les papiers-monnaie ont succombé jusqu'à ce jour.

C'est, au contraire, parce que la Banque de France actuelle a offert une garantie sérieuse, que son papier a résisté à la commotion de Février.

Système de Law, assignats, lettres de change, ont succombé par manque de garantie réelle, et, nous le disons en toute conscience, tout papier qui sera émis sans garantie réelle, subira une dépréciation, et finira par arriver à sa chute (1).

Nous ne devons pas insister plus longtemps sur la nécessité de la garantie. Nous avons démontré que la chute de l'ancien système de crédit provenait du défaut de garantie de la lettre de change ; nous croyons trouver dans cette chute cruelle l'induction de la réforme à accomplir. Nous sommes convaincu que, si la lettre de change avait été parfaitement garantie, le crédit n'eût point succombé après Février.

Nous le répétons donc, l'institution de crédit que nous proposons a pour but de suppléer et de remplacer la lettre de change par un signe d'échange indubitablement garanti par le nantissement d'une valeur supérieure en meubles ou en immeubles.

LE BILLET DE BANQUE NE DOIT ÊTRE QUE LA MONÉTISATION D'UNE VALEUR QUELCONQUE.

De telle sorte que la banque d'Etat serait une espèce de mont-de-piété général de toutes les valeurs dont les récépissés seraient les billets de banque.

Si la garantie est la condition pivotale, elle ne suffit pas seule.

Le crédit doit être mis à la portée de toutes les valeurs meubles et immeubles.

L'ancien système de crédit, basé sur la lettre de change, ne mettait le crédit qu'à la portée du meuble.

En effet, les banques collectives ou particulières ne prêtaient que sur lettres de change ; lorsque les lettres de change avaient de bonnes signatures, elles obtenaient le crédit à de bonnes conditions ; les banques collectives les escomptaient à 3 0/0.

Mais pendant que le meuble, par le moyen de la lettre de change, avait le crédit à 3 p. 100, l'immeuble ne pouvait l'obtenir qu'aux conditions les plus onéreuses, par le moyen de l'hypothèque. Il est parfaitement acquis que le crédit que le meuble obtient à 3 p. 100 ne coûte jamais moins de 7 à 8 p. 100 pour l'immeuble, y compris les frais de notaire et d'enregistrement, et qu'il s'élève fréquemment, quand il s'agit de petites sommes, à 10, 15 et 20 p. 100.

L'ancien système de crédit est donc onéreux à l'immeuble, et, depuis la chute de la lettre de change, le meuble ne l'obtient plus à aucune condition.

Rétablir le crédit pour le meuble et le donner à l'immeuble aux conditions les plus favorables, tel est le but qu'il faut atteindre.

Mais, pour que ce crédit soit inébranlable, pour qu'il n'y ait plus de chute possible, il faut n'opérer d'émission de signes d'échange que sur le nantissement d'une valeur supérieure, meuble ou immeuble.

S'agit-il de produits ou marchandises, il faut que ce produit soit soumis à une expertise qui en détermine la valeur intrinsèque, et c'est sur la valeur désignée par le jury que devra être opérée l'émission du billet de banque.

Il en est de même pour l'immeuble.

L'immeuble sur lequel on voudra emprunter devra être soumis à l'expertise, et les experts détermineront seuls quelle est la somme à émettre sur le nantissement de l'immeuble offert pour gage.

Il est de toute évidence qu'un billet ainsi garanti par une valeur supérieure à l'émission jouira de la confiance publique ; ce serait donc une faute de lui donner la circulation par le cours forcé ; lorsqu'un papier a besoin de cours forcé pour circuler, c'est un aveu de l'insuffisance de la garantie.

Décréter le cours forcé c'est faire appel à la méfiance.

D'ailleurs, il faut bien qu'on le sache, le cours forcé est une illusion ; aucune loi, aucune pénalité, ne peut faire accepter un signe d'échange pour l'équivalent d'une valeur, s'il n'en est pas réellement l'équivalent ; les exemples sont assez nombreux pour que nous n'ayons pas besoin d'insister.

Nous ne craignons pas de le dire, le billet de la Banque de France n'a point circulé à cause du cours forcé : il a circulé malgré le cours forcé, c'est la plus belle constatation de la solidité de sa garantie.

Quant à la nécessité de ne prélever qu'un intérêt modéré, cela n'a pas besoin de démonstration ; tout le monde sait que plus le crédit s'obtient à de favorables conditions, plus la richesse générale s'agrandit ; nous n'insisterons donc pas sur ce point.

Une condition indispensable pour éviter la dépréciation est que la circulation ne soit pas surchargée, et que le billet ne circule qu'en proportion des besoins ; la dépréciation et la chute des assignats sont dus en grande partie, à ce que l'on avait mis en circulation du papier-monnaie, en quantité hors de toute proportion avec les besoins.

Il est un procédé bien simple pour ne pas retomber dans la même faute ; nous avons dit que tout possesseur de valeur meuble ou immeuble devait pouvoir obtenir le crédit.

Si tous les possesseurs de valeurs, meuble ou immeuble, demandaient à la fois le crédit auquel auraient droit toutes les valeurs, il pourrait en résulter la mise en circulation de toutes les valeurs de France, en tout peut-être, 50 à 60 milliards, puisque le capital français s'élève à plus de 80 milliards.

Cette masse énorme avilirait le papier.

Mais il est facile de prévoir et d'empêcher cet inconvénient :

Car la Banque prélèvera un intérêt sur l'émission de ce papier.

Or, l'emprunteur ayant un intérêt à payer, il est de toute évidence qu'il n'empruntera que s'il en a besoin.

Mais cela ne suffirait pas : la prudence des hommes s'égarant sans cesse, il pourrait arriver des emprunts trop considérables malgré l'intérêt.

Il faut donc que la banque qui émet son papier à trois pour cent, accepte et retire ce papier lorsqu'il lui sera présenté en lui remboursant l'intérêt de trois pour cent ;

Par conséquent, toutes les fois qu'un porteur de papier n'en aura plus l'emploi, il le rapportera à la banque qui lui en remboursera l'intérêt.

Il est évident que par ce double moyen, il ne restera dans la circulation que la masse de papier strictement indispensable aux besoins.

La banque doit opérer l'émission de coupons d'une très faible somme.

Nous avouons ne pas comprendre la crainte que la Banque de France a manifestée jusqu'à ce jour de la mise en circulation des billets d'un faible montant ; nous n'avons pu y trouver d'autre cause qu'un intérêt égoïste ; nous supposons que la Banque a voulu éviter, dans l'intérêt du numéraire, de populariser le billet de banque.

On conçoit que s'il y avait des billets de cinq et de dix francs, le numéraire serait remplacé dans presque toutes les transactions ; nous devons croire que c'est ce qu'on a voulu éviter.

Car l'expérience est là pour prouver qu'une pareille émission de petits billets jouit de la confiance publique. En effet, dans plusieurs pays étrangers il existe des billets de ce genre, et nous ne sachons pas qu'il en résulte aucun inconvénient ; il y a plus, la Révolution de Février a fourni à notre connaissance deux exemples bien concluants : la banque de Lyon avait émis des coupons de vingt-cinq francs ; ces coupons sont entrés immédiatement en circulation, et un désappointement très vif s'est manifesté lorsqu'on en a opéré le retrait, ces petits coupons étant très utiles pour les petits paiements.

D'un autre côté, la Compagnie charbonnière de la Loire, que l'on n'accusera certes pas d'être hostile aux monopoles, avait mis en circulation des bons de dix francs, avec lesquels elle payait ses ouvriers : ces bons ont été acceptés par eux sans aucune contestation.

On peut donc, sans aucun danger, opérer l'émission de petits billets de banque.

Afin de donner le crédit aux meubles, aux produits et marchandises, il devra être annexé à chaque comptoir de banque un entrepôt où seront déposés ces gages.

La constitution de ces entrepôts entraînant une réforme radicale du commerce, nous ne nous en occuperons pas ici, le développement de cette institution nouvelle devant être traité plus loin dans de plus grands détails, lorsque nous décrirons la réforme du commerce.

Enfin, disons-nous, la banque devra fonctionner dans des comptoirs nombreux.

En effet, il est de toute importance que tout homme en France sache ce que c'est qu'une banque ; il faut que sous ses yeux il voie que pour obtenir un billet de banque il faut déposer une valeur supérieure.

Lorsqu'il sera bien pénétré que tout billet est le signe représentatif d'une valeur supérieure, lorsqu'il pourra toucher du doigt la preuve de cette condition obligatoire, il perdra ses préjugés à l'endroit du billet de banque, il cessera de supposer que la Banque de France est une fabrique arbitraire de papier-monnaie.

Il faut donc, si l'on veut voir réussir un vaste système de banque, établir des comptoirs partout, même dans les localités les plus éloignées et les plus pauvres.

Moyennant toutes ces conditions, on pourra réaliser un crédit inébranlable, et à l'abri de toutes les révolutions politiques et sociales.

FRANÇOIS COIGNET.

(Les deux prochains articles démontreront qu'un bon système de crédit peut être exercé par les particuliers, mais qu'il doit l'être aussi par l'Etat d'une manière bien supérieure.)

(1) Voir les numéros des 13, 14, 16, 18, 21, 23 et 25 mars.

(2) M. Proudhon n'attache pas autant d'importance que nous à la garantie réelle ; il suppose qu'on peut la remplacer par un engagement d'accepter le papier en paiement sans s'inquiéter de la garantie.

Il a entrepris de le démontrer par la mise en pratique de la Banque du peuple, dont tous les adhérents signent un engagement de délivrer leurs produits contre le papier de la Banque du peuple.

Les adhérents prennent donc l'engagement d'avoir confiance quand même.

Cette confiance par contrat est un moyen nouveau dont l'application déterminera la portée et la valeur.

(1) Il va sans dire qu'un règlement devra donner l'unité à toutes ces succursales de la banque.

Le pouvoir, c'est le vol.

Nous trouvons ce matin dans la *Presse*, à la fin d'un article aussi juste au fond qu'énergique dans la forme, la conclusion que voici :

Non, cela est vrai, nous ne savons pas être inconséquents ; nous ne savons pas ce que c'est que d'avoir deux poids et deux mesures ; lorsqu'au mois de novembre dernier la lecture de la *Presse* était interdite dans les casernes, lorsqu'au mois de novembre dernier on punissait les soldats surpris l'achetant et la lisant, parce qu'elle soutenait la candidature de Louis-Napoléon Bonaparte et attaquait celle du général Cavaignac, nous nous indignions, nous protestions contre cette atteinte portée au droit de s'éclairer, inséparable du droit d'élire ; et aujourd'hui on voudrait que, parce qu'il s'agit du journal le *Peuple*, nous trouvassions bien ce que nous trouvions mal lorsqu'il s'agissait de la *Presse* ! — Non ; *il n'y a pas de socialisme qui tienne*, cela nous est impossible. Aveugles que vous êtes, ne voyez-vous donc pas que ce que vous défendez aujourd'hui au nom du socialisme, on le défendra dans quelques mois peut-être au nom du royalisme ?

Nous résumons toute notre politique par un mot : ce mot, c'est Justice.

Tant pis pour ceux que la justice atteint ; ce sont eux-mêmes qui se condamnent.

Les cabinets *qu'on démolit* sont des cabinets qui n'ont pas en eux-mêmes de conditions de durée.

Que demandons-nous à tous les ministres qui se succèdent au pouvoir ? — Nous leur demandons de ne pas renier leurs discours par leurs actes. Est-ce donc être trop exigeants ?

S'emparer du pouvoir par l'opposition pour faire triompher ses idées, rien n'est plus légitime; mais s'emparer du pouvoir pour abandonner ses convictions, c'est mériter qu'à la tribune on vous dise : Ainsi usurpé, « *le pouvoir, c'est le vol!* »

Nouvelles d'Italie.

La *Gazette* de Milan nous apporte aujourd'hui une proclamation en date du 21, dans laquelle Radetzki annonce aux Piémontais qu'il marche sur Turin, pour rendre au Piémont la *paix et la tranquillité.* Nous traduisons ce curieux document :

« Votre roi, vous le savez, a l'année dernière, au mépris du droit des gens, fait irruption dans les Etats de l'empereur mon maître. Mes victoires ont repoussé cette attaque, sans exemple dans l'histoire des peuples; mais j'ai retenu mon armée victorieuse sur les rives du Tessin. Votre roi pouvait vous épargner les dévastations et les horreurs de la guerre en acceptant la paix qui lui a été offerte; loin de là il recommence les hostilités, et, poussé par des vues ambitieuses, il menace de nouveau sans raison les Etats de mon empereur. Il me contraint ainsi à porter le théâtre de la guerre dans vos fécondes campagnes. Ce n'est pas moi qui dois être responsable, mais bien lui des malheurs que cette injuste attaque attirera sur vous.

» J'entre avec mon armée en Piémont, pour rendre enfin aux peuples tourmentés la paix et la tranquillité. Je ne puis vous épargner les calamités que la guerre entraîne après elle, mais la discipline de mon armée vous garantit la sécurité des personnes et des propriétés. Ne vous mêlez pas de la lutte des armées, laissez-en la décision aux soldats; autrement vous aggraveriez les nécessités de la guerre sans espérance de succès, et vous m'ôteriez la possibilité de vous alléger comme je le désire.

» Jamais on ne vit de guerre plus injuste que celle que votre roi déclare à l'empereur mon maître; jamais il n'y eut de guerre plus juste que celle que je suis contraint de vous faire. Je ne suis pas, comme Charles-Albert, animé par l'esprit de conquête; je me borne à défendre les droits de l'empereur mon maître et l'intégrité de la monarchie, que votre gouvernement menace après avoir fait alliance avec la rébellion.

» RADETZKI. » (Pas de date.)

Nous lisons ce matin dans l'*Estafette* :

« Il paraît certain que le ministère a reçu hier soir la nouvelle, par dépêche télégraphique, de l'entrée des Autrichiens en Piémont. Pendant que Charles-Albert passait le Tessin à Buffalora, avec 40 mille hommes, Radetzki l'aurait passé, à son tour, en sens inverse, avec 30 mille hommes sur la route de Mortara. On le dit déjà à Verceil, à moitié chemin de Turin. On ne sait s'il a surpris ou laissé de côté la forteresse d'Alexandrie. »

Cette nouvelle avait déjà été indiquée hier matin par le *Constitutionnel.* Nous ne trouvons rien, ni dans les journaux italiens ni dans nos correspondances, qui la confirme ou qui l'infirme.

Les journaux de Turin, aux nouvelles déjà rapportées par nous, ajoutent les suivantes, publiées par le gouvernement :

TURIN, 21 *mars, onze heures du matin.* — Le ministre de la guerre et de la marine reçoit en ce moment les dépêches suivantes du général en chef de l'armée, Czarnowski :

« Le roi voulant s'assurer s'il y avait des forces ennemies sur la route de Milan, envoya faire une reconnaissance au delà du Tessin, et chargea la 4e division, commandée par le duc de Gênes, de l'exécuter en passant par Buffalora et se dirigeant sur Magenta.

Les troupes se mirent en marche, à une heure après midi nos soldats passaient le Tessin, le roi marchait à leur tête et il fut le premier à traverser le fleuve. Les vedettes ennemies en envoyant nos manœuvres, se replièrent rapidement sur le pont nouveau de Magenta, d'où s'élevèrent bientôt des colonnes de fumée provenant de l'incendie de la Douane, à laquelle les Autrichiens avaient mis le feu. L'ennemi se retira rapidement à Magenta et de là à Cobotta et à Cigliano, ne laissant dans nos mains qu'un prisonnier.

Le roi s'avança avec l'avant-garde jusqu'à Magenta; sur toute la route il fut salué par les plus vives acclamations. La quatrième division fut établie sur les rives du Pô, et le roi, convaincu qu'il n'y avait plus d'ennemis jusqu'à Milan, s'en retourna à Trecate, où a été fixé le quartier-général, en attendant les rapports des autres corps de l'armée. »

— Aujourd'hui, à trois heures, le ministre de l'intérieur est entré à la chambre, et il a interrompu la discussion pour annoncer que nos soldats ont occupé Pavie.

Cette nouvelle n'est cependant pas officielle. On ajoutait que le général La Marmora et le sénateur Piezza étaient entrés à Parme.

Un correspondant de l'*Estafette* estime ainsi les troupes piémontaises :

« La brigade gardes, 6 000 hommes; infanterie de ligne, 23 régiments complets de 4 bataillons de 800 hommes chacun, 73 600 hommes; un bataillon *real navi* (des côtes), »»; chasseurs francs (de Sardaigne), »»; 7 bataillons de tirailleurs, 5 600 hommes; cavalerie, 6 000 hommes; artillerie, 60 batteries complètes.

» Une partie de ces troupes, avec la réserve et les recrues, restent en seconde ligne; les forces vraiment actives qui peut-être aujourd'hui passeront le Pô et le Tessin, se montent à 95 000 hommes.

« Aujourd'hui 21, à midi, le roi et ses 40 000 hommes se trouveront en vue de Milan, non pour y faire une entrée triomphale, mais parce qu'ainsi le veut le général Czarnowski. On assure, mais je ne saurais vous le garantir, que le corps d'armée, beaucoup plus considérable, qui se tenait sur la droite du Pô, près de Pavie, est entré en Lombardie sans coup férir.

» Radetzki rassemble ses troupes à l'Adda, depuis Lodi jusqu'au Pô. L'activité du général Czarnowski est immense. Les officiers d'état-major travaillent jour et nuit; la confiance est grande. En Piémont, on dirait que les soldats poussent de dessous terre; on va bientôt publier une nouvelle levée. Je vous assure que l'Italie devient de plus en plus digne des plus belles destinées. L'esprit public y est en ce moment bien meilleur qu'en France. Le carnaval s'est passé tout entier au milieu d'immenses préparatifs de guerre. »

— Rien d'important à Florence.

— On écrit de Rome, le 17 mars, à l'*Alba*: « Un ministre a donné aujourd'hui lecture à l'Assemblée de la dénonciation de l'armistice. Un cri de guerre et de joie a surgi de toutes les bouches. Le député Audinot a rappelé que le gouvernement des prêtres a succombé pour n'avoir pas voulu faire la guerre de l'indépendance, et que ce fait traçait la conduite de la République. Les applaudissements de l'Assemblée et des tribunes ont été immenses.

Le gouvernement a demandé le comité secret, et l'on a immédiatement nommé une commission composée des citoyens Giusti, Bisacave, Cerroti, Carducci et Meuvenge, pour seconder le ministère dans les mesures à prendre. L'Assemblée a voté une loi qui incorpore dans la garde nationale tous les citoyens de 18 à 55 ans, et mobilise immédiatement ceux de 18 à 30.

Elle avait décidé la veille qu'elle choisirait dans son sein les représentants qui doivent composer la constituante italienne.

L'Assemblée vénitienne est prorogée, et tous les officiers ont reçu l'ordre de rejoindre leurs corps.

— Le *Sémaphore*, de Marseille, annonce que dans la journée de mardi, 250 volontaires, la plupart provenant de la garde mobile licenciée, se sont embarqués pour la Sicile, à bord du *Pharamond*, capitaine Aubert, qui se rend à Palerme.

La *Gazette de France* prétend que les Autrichiens, après s'être un instant retirés pour former le cercle autour de l'armée de Charles-Albert, l'ont ensuite enveloppée et lui ont fait éprouver la plus sanglante défaite. La *Gazette* ajoute que les démocrates français préparent déjà une manifestation pour forcer le gouvernement à marcher au secours de l'Italie.

Affranchir l'Italie est en effet un engagement d'honneur pris au nom de la Révolution de Février par l'Assemblée nationale, et cet engagement doit être constamment rappelé à nos gouvernants par tous les hommes, sans exception de parti, qui ont à cœur notre dignité nationale; mais nous croyons que la *Gazette* se presse trop d'annoncer pour la cause italienne un désastre, bien que ces lignes du *Moniteur du soir* fassent craindre un premier échec:

Les fonds publics ont notablement haussé à la Bourse d'aujourd'hui : l'approche de la liquidation, pressant le découvert, paraît avoir été bien plutôt le motif de cette amélioration que les divers bruits qui ont circulé relativement aux mouvements des armées autrichienne et piémontaise. On a beaucoup parlé d'un premier avantage qu'aurait remporté l'armée de Radetzki.

Nous ne sommes pas non plus rassurés complètement par cette dépêche d'un ministre italien :

De Vercelli, 22 mars, trois heures après midi.

Des personnes qui arrivent de la Lomelline nous annoncent que deux combats ont eu lieu en même temps, l'un dans le voisinage de Vigovano, l'autre aux environs de Mortara. On dit que dans le premier les nôtres ont eu le dessus et ont fait 4 500 prisonniers; tandis que dans l'autre, après une lutte obstinée qui aurait duré jusqu'à la nuit avancée, les nôtres auraient dû se retirer. On manque de détails sur ces deux faits d'armes.

Le ministre de l'intérieur, RATAZZI.

Une lettre de la Suisse italienne donne comme positive la nouvelle d'un soulèvement à Milan. La population aurait été, dès le 21, aux prises avec la garnison de la citadelle. On jetait des tuiles, on dressait des barricades. Mais comme toute communication est coupée par les Autrichiens, nous en sommes encore aux simples conjectures que fait naître la lettre de Suisse.

SICILE. — (Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.) — 12 mars. — A notre arrivée à Palerme, nous avons trouvé cette ville sous l'influence de l'ultimatum et de la constitution apportée il y a cinq jours par l'amiral Baudin, constitution anti-libérale et inacceptable. Le gouvernement provisoire et toute la population l'ont refusée avec indignation. L'amiral français a intrigué beaucoup, mais en vain, pour la faire accepter; de sorte que je crois qu'avant deux semaines l'escadre napolitaine sera ici, et que nous assisterons les bras croisés à l'horrible scène du bombardement de Palerme. Les Siciliens refusent toute intervention étrangère et sont décidés, malgré leur infériorité bien manifeste et leur manque d'organisation, à se faire tous hacher sur les décombres de leur ville. Palerme a l'air de se préparer à un grand combat. Des barricades s'élèvent à l'entrée des principales rues; mais je crains bien qu'ils ne tiennent pas longtemps contre les Napolitains.

J'ai vu hier la revue des pauvres troupes peu nombreuses, mal équipées, mais très énergiques, qui partent ce matin pour Catane, pour faire jonction avec d'autres troupes siciliennes.

Palerme, 14 mars. — Nous partons pour faire le tour de la Sicile, porter l'ultimatum de Ferdinand aux Siciliens. Les Français sont bien mal vus à Palerme. Ces pauvres gens sont faibles et auraient besoin au moins d'appui moral.

Allemagne. — Autriche.

La discussion de l'adresse continue d'être fort animée à Berlin, et chaque séance est signalée par des incidents qui prouvent à quel point le parti constitutionnel a besoin de se montrer franchement libéral. Dans la séance du 22, la chambre des députés s'est occupée de la question de l'amnistie soulevée par plusieurs de ses membres. L'extrême gauche réclamait l'amnistie en termes impératifs; l'extrême droite s'est montrée très dure, très acerbe envers la révolution. Le langage de ceux de ce parti qui ont pris la parole a indisposé quelques membres, et il en est résulté que la chambre, malgré l'opposition de M. Wincke et du ministre de l'intérieur, a adopté, par 167 voix contre 160, un paragraphe additionnel priant le roi d'accorder une amnistie pleine et entière pour tous les faits politiques incriminés depuis le mois de mars de l'année dernière.

A Francfort, le paragraphe 1er de la constitution limitant le territoire de l'empire à celui de l'ancienne confédération, et décidant que la participation du Schleswig serait réglée ultérieurement, a été adopté. Un paragraphe de ce même article, faisant pour les provinces allemandes de l'Autriche la même exception que pour le Schleswig, a été rejeté par 290 voix contre 240.

Une proposition additionnelle demandant que d'autres territoires pussent être admis dans l'empire en vertu de lois spéciales, a été rejetée à la majorité de 9 voix.

Le paragraphe décidant qu'aucun pays allemand ne pourra former un Etat avec des pays non allemands, a été également repoussé à une seule voix de majorité, 266 contre 265.

La *Gazette de Vienne* publie dans sa partie officielle, la loi sur la liberté de la presse et le droit d'association. Cette loi tue la liberté de la presse et le droit d'association. Il n'est plus permis de faire une réflexion ni un commentaire. Tout rédacteur responsable devra avoir son domicile dans le lieu de la publication du journal, être âgé de 24 ans au moins et citoyen autrichien. Tout journal politique est soumis à un cautionnement qui est plus ou moins élevé, suivant que le journal paraît plus souvent. Il est défendu d'ouvrir des souscriptions pour couvrir le paiement des amendes qui seraient prononcées.

On prétend que le gouvernement autrichien a découvert un complot qui avait pour objet d'enlever le corps de Robert Blum et de le transporter en Saxe. Un corps considérable de troupes occupe le cimetière où Robert Blum est enterré. De nombreuses patrouilles parcourent la ville. Welden annonce qu'il fera appliquer les lois de l'état de siége dans toute leur rigueur, attendu que l'attaque d'une sentinelle par quatre individus, près du magasin à poudre, prouve qu'il reste encore des armes cachées.

Trois individus, convaincus d'avoir pris part à l'assassinat du ministre Latour, ont été pendus le 20 mars dans les fossés de la ville.

Le jugement rendu contre eux par la cour martiale, est publié par la *Gazette de Vienne* et affiché sur les murs de la capitale.

On y prête à Jurkowich, l'un des exécutés, un langage atroce, qui a pour but de prouver que ce seraient les étudiants qui auraient fait assassiner l'infortuné ministre de la guerre.

On a fusillé à Pesth le commandant du bataillon italien Zanini, accusé d'avoir poussé ses soldats à la défection. Le lieutenant de hussards Novak, prévenu du même *crime*, vient également d'être arrêté.

Un correspondant autrichien avoue qu'il est presque impossible d'obtenir à Pesth des renseignements certains sur les événements de la guerre. Tous les paysans sont armés et d'une ardeur remarquable. De l'aveu même des officiers autrichiens, l'artillerie hongroise est remarquable par son courage et son intelligence; elle est composée en grande partie d'ingénieurs et d'étudiants. La cavalerie est parfaitement montée et bien composée.

Le 21, Jellachich est arrivé inopinément à Pesth, où il ne s'est arrêté que quelques heures, pour retourner aussitôt à Telegy-Haza, où est son quartier-général (entre Keskemec et Sgededin).

On dit que le pont qui conduit à la forteresse de Komorn a été pris d'assaut par les troupes impériales. Les Madgyars se seraient retirés dans la ville. Le bombardement continue.

On parle aussi d'une première bataille livrée près d'Hatzfeld par les Serbes autrichiens et leurs alliés aux troupes impériales, sous le commandement du général Rukawina. Les Serbes étaient très animés contre les colons allemands du pays, qu'ils accusaient d'avoir mis en pièces un drapeau aux couleurs slaves. Le patriarche avait envoyé un courrier à Olmütz pour demander la retraite des impériaux, et on lisait dans les journaux du pays une adresse à l'empereur se terminant en ces termes : « Prends garde à toi, nous ne répondons plus de l'intégrité de ton empire. »

Interpellations de lord Dudley.

La vieille Angleterre commence à s'alarmer de l'occupation persistante des provinces danubiennes. Dans la chambre des communes, lord Dudley a interpellé à ce sujet le ministre des affaires étrangères :

L'intérêt et *l'honneur* de l'Angleterre sont trop engagés dans cette question, pour que le noble lord qui est à la tête des affaires étrangères ne vienne pas nous déclarer franchement de quelle façon il envisage l'agression de la Russie. Sur la fin de la dernière session, le noble lord nous avait fait espérer que cette occupation de la Moldavie ne serait que temporaire, que les troupes russes ne s'établiraient point dans ce pays. Or, depuis cette époque, elles se sont avancées plus loin, et elles ont pris violemment possession de la Valachie. Indépendamment des autres questions que soulève cet état de choses, il touche de très près, je le répète, au commerce anglais, et d'ailleurs la Turquie n'ayant violé aucun des traités dans lesquels elle était engagée avec la Russie, doit être efficacement protégée par le gouvernement anglais.

Il y a de la franchise à placer l'*intérêt* avant l'*honneur*; mais, ici l'intérêt est avouable, légitime; car il se lie au principe de l'indépendance des nationalités, proclamé par la République française. Aussi, dans sa réponse, lord Palmerston s'est-il attaché à mettre en saillie cet immense intérêt de l'Angleterre à l'intégrité de l'empire ottoman, et il n'a fait en quelque sorte que développer la thèse de son interpellateur :

Mon noble ami se tromperait gravement s'il s'imaginait que le sujet sur lequel il a appelé l'attention de la chambre n'est pas considéré par le gouvernement comme ayant une grande importance nationale et européenne. Oui, l'indépendance de l'empire ottoman intéresse au plus haut degré le pays, soit sous le rapport politique, soit sous le rapport commercial.

Le partage de l'empire ottoman ne pourrait pas se faire sans amener de grandes luttes entre les grandes puissances européennes, il porterait atteinte à l'équilibre politique, au préjudice des nations qui ne prendrait point part à la spoliation, et comme l'Angleterre n'en profiterait pas, il est évident qu'elle ne désire point s'y associer et que son intérêt l'en éloigne. Cette opinion est celle des autres grandes puissances européennes. L'indépendance de la Turquie a été expressément reconnue dans un paragraphe préliminaire du traité de 1841, réglant le passage des vaisseaux de guerre dans les Dardanelles, et je suis convaincu qu'aucune des puissances signataires de ce traité ne voudrait enfreindre les principes établis d'une manière si solennelle dans le préambule du traité.

Au point de vue politique, l'indépendance de la Turquie est donc d'une grande importance, et en ce qui concerne le point de vue commercial, mon noble ami n'a rien exagéré; il est vrai que, dans aucun pays avec lequel nous faisons le commerce, le tarif n'est aussi bas ni aussi libéral que dans la Turquie. Notre commerce avec la Turquie augmente chaque année, et il augmentera encore, si les améliorations administratives projetées par le sultan sont mises à exécution. Les autres nations européennes en profiteront, et ces contrées, qui étaient autrefois le centre de la civilisation, reprendront leur condition antérieure. Nous ne pouvions donc envisager avec indifférence des évènements qui paraissaient compromettre l'indépendance et l'intégrité de la Turquie.

Tous les orateurs qui ont pris la parole, ont parlé dans le même sens. Il n'y a eu qu'une voix sur la nécessité où se trouve l'Angleterre de faire évacuer au plus tôt les provinces danubiennes. Mais, le but une fois bien déterminé, la faiblesse des moyens est apparue. On eût dit que toutes ces notabilités britanniques ne venaient d'exalter si haut l'intérêt de leur nation que pour mettre au grand jour son impuissance. Ce fougueux lord Palmerston, qui menaçait de faire passer la France par le trou d'une aiguille, s'est aplati lui-même jusqu'à témoigner des *bonnes intentions* de l'autocrate russe, jusqu'à *espérer* que Nicolas voudrait bien ne pas rester éternellement dans les provinces danubiennes.

Lord Palmerston ne peut ignorer que les faits démentent de pareilles espérances; il ne peut ignorer que de nouvelles troupes russes entrent tous les jours en Valachie et en Moldavie; il ne peut ignorer que des agents russes parcourent la Bulgarie, et cherchent à y soulever les populations; il ne peut ignorer que le czar a fait distribuer dix mille fusils aux paysans de la Serbie; il ne peut ignorer enfin que les provinces danubiennes sont la route par laquelle les Russes entrent en Transylvanie pour combattre les Hongrois.

« L'occupation ne sera que transitoire, car autrement nous ferions une guerre maritime à la Russie. » Voilà à quoi se réduit la réponse de lord Palmerston, et la chambre des communes a été obligée de se contenter de cette réponse. Après avoir fait sonner si haut l'intérêt de la Grande-Bretagne, le ministre et la chambre ne trouvent d'autre moyen de satisfaire à cet intérêt qu'une vague menace qu'ils savent bien ne devoir produire aucun effet sur l'esprit de Nicolas.

Ce constraste frappera l'Europe. L'Angleterre, cette vieille Angleterre, où la féodalité territoriale et la féodalité industrielle se sont donné la main, voile aujourd'hui son impuissance sous un optimisme hypocrite! C'est là un des faits les plus importants de la situation nouvelle.

Ne serait-ce pas le moment, pour la république française et la démocratie européenne, de parler et d'agir au nom de la justice!

Réunions électorales.

Nous rappelons aux électeurs que les comices électoraux pour l'élection des délégués au COMITÉ DÉMOCRATIQUE SOCIALISTE définitif ont lieu, savoir :

1er arr. Salle du Havre, passage du Havre, nº 29, mercredi 28, 7 h. 1/2 (*au lieu de Gymnase Trial, mardi*).
5e — Salle de la Fraternité, rue Martel, mardi 27, 7 h. 1/2.
6e — Salle des Folies, à Belleville, mercredi 28, 7 h. 1/2 (*au lieu de mardi 27*).
7e — Salle des Acacias, rue Saint-Antoine, 104, mardi 27, 7 h. 1/2.
8e — Salle Boisin, faubourg Saint-Antoine, 169, mardi 27, 7 h. 1/2.
9e — Salle des Acacias, rue St-Antoine, 104, mercredi 28, 7 h. 1/2.
10e — Salon de Mars, rue du Bac, mardi 27, 8 h. 1/4.
11e — Salon de Mars, rue du Bac, mercredi 28, 8 h. 1/4.

Les membres de la commission.

Question hongroise.

Correspondance particulière d'un officier de l'armée impériale-royale d'Autriche. (1)

C'est chose fort curieuse que de voir comment les Madgyars, de sujets dignes et loyaux qu'ils étaient au mois de mars, se sont insensiblement transformés en rebelles dignes d'être exterminés par le feu et le glaive.

Le 15 mars de l'année 1848, jour glorieux pour Vienne, le bateau à vapeur apporta dans cette capitale une centaine de Madgyars, ayant à leur tête le fameux Kossuth.

(1) Voir notre numéro du 18 mars.

L'empereur reçut en audience particulière les députés qui lui furent présentés par leur palatin l'archiduc Etienne. Il accueillit favorablement toutes leurs supplications, leur accorda un ministère séparé, sans en excepter même les ministères de la guerre et des finances; seulement il fut convenu qu'un ministre, celui des affaires étrangères, résiderait habituellement auprès du monarque, pour contresigner les actes gouvernementaux; et Kossuth, digne de confiance, d'estime et de faveur, fut nommé ministre par l'empereur.

Ces concessions suivirent immédiatement: formation de l'armée nationale, comme l'était celle des Polonais avant l'année désastreuse de 1831, commandée par des généraux impériaux et des officiers nommés par l'empereur-roi; administration intérieure; les finances réglées séparément de celles des autres provinces; l'agriculture, le commerce, les sciences, etc., rétablis conformément aux anciens droits et aux concessions récentes, sous l'autorité de l'empereur et roi, et sous l'égide d'un prince impérial, l'archiduc Etienne, nommé lieutenant-général (palatin statthalter) de tout le royaume avec ses dépendances (la Hongrie, la Croatie, l'Esclavonie, la Transylvanie et les confins militaires réunis).

Le système fédératif régnait ainsi de fait et de droit, et il n'y aurait eu rien à désirer de plus, si l'on n'avait pas soulevé la question de la participation de la Hongrie à la dette publique, créée par Metternich, et à la guerre pour la soumission de l'Italie.

En soulevant ces questions, le ministère autrichien ne visait à rien moins qu'à annuler l'effet des promesses impériales. Mais comment s'y prendre? L'empereur-roi Ferdinand I, homme de bonnes intentions, mais faible d'esprit, s'était laissé aller aux inspirations de son cœur. Sa parole était engagée, et il n'était pas encore déclaré officiellement incapable. La camarilla commençait à se désespérer, l'archiduchesse Sophie, l'âme de toutes les trames infâmes, se tordait les mains, lorsque soudain se vérifia le proverbe: « A l'heure du péril, le secours ne manque pas. »

Un officier de fortune, grand parleur et ambitieux, le baron Jellachich (1), se vouant, en chevalier, pour la dame de ses pensées, aux puissances infernales, se jeta bravement dans l'abîme béant, mais miraculeusement, sans éprouver ni échec ni dommage. Elevé brusquement du grade de simple colonel à celui de lieutenant-feld-maréchal, et nommé ban de Croatie et d'Esclavonie, c'est-à-dire lieutenant de ces deux royaumes unis à la couronne de Hongrie, et second dignitaire de ce royaume, il profita adroitement de la jalousie nationale des Slaves méridionaux, excitée depuis longtemps aussi ouvertement que secrètement par la politique machiavélique de Metternich, et surtout il abusa des discordes déjà existantes au sujet de l'emploi de la langue madgyare dans la législation et dans les actes gouvernementaux et administratifs. Il envenima cette querelle encore insignifiante, en poussant jusqu'à l'exaltation fiévreuse la fierté assez grande de ces peuplades guerrières, au fond braves, mais encore à demi sauvages, et se déclara hautement chef des nations slaves du sud. Il ne reconnaissait plus l'archiduc-palatin, neveu de l'empereur-roi, son supérieur, ni les lois émanées de la législation des royaumes-unis, ni les ordres du ministère, dont les actes officiels et les portraits, sans en excepter même l'image de l'archiduc Etienne, furent brûlés publiquement, par son ordre, à Agram.

S'étant ainsi révolté ouvertement contre le roi de la Hongrie, il fut déclaré par l'empereur même, publiquement et officiellement (voir la *Gazette officielle de Vienne*), rebelle, et coupable de haute trahison, destitué de toutes ses dignités et mis hors la loi, mais sans risquer un péril réel, car l'état de siége et les conseils de guerre de Windisgraetz n'étant pas encore inventés, il ne fut ni pendu, ni fusillé, quoiqu'il l'eût bien mérité.

Au contraire, il se fit un miracle: l'agitateur des Croates fut changé subitement, comme par féerie, sans la moindre révocation ou ordonnance impériale, en ban digne et fidèle, et cela au moment même où les Madgyars, dirigés par leur ministère et demandant l'accomplissement de la parole impériale, allaient, eux, devenir des rebelles contre lesquels il fallait exciter les passions et faire une guerre d'extermination.

Cependant on ne pouvait pas encore la déclarer ouvertement; car l'empereur-roi tenant à ce que ses promesses fussent tenues, et reconnaissant bien en règle les droits des Hongrois, refusait son consentement à la camarilla; de sorte que le ministère autrichien, ne pouvant empiéter directement sur le pouvoir du ministère hongrois, se vit encore réduit aux intrigues secrètes. Néanmoins, le *Deus ex machina*, le cher ban Jellachich, prenant tout sur lui, déclara, au nom du roi de Croatie (Ferdinand V), la guerre au roi de Hongrie (Ferdinand V), passa le fleuve limitrophe, la Save, et refusant même à l'archiduc Etienne de s'entendre avec lui dans une entrevue, il s'avança hardiment vers Bude-Pesth.

Arrêté et défait par l'armée hongroise, la retraite lui étant coupée, il n'avait plus à attendre qu'une perte honteuse, inévitable et bien méritée, lorsque la révolution de Vienne lui donna l'occasion de se sauver de la Hongrie en envahissant la Basse-Autriche, ce qui changea tout d'un coup la face des événements.

EDOUARD KUCHENBAECHER,
Capitaine d'état-major.

(1) Le bruit court à Vienne, fondé ou mal fondé, mais très répandu, que le ban Jellachich, fort bel homme du reste, et très avancé depuis long temps dans les faveurs de l'archiduchesse Sophie, mère de l'empereur actuel, n'est pas étranger à la descendance de l'archiduc François-Charles, mari de la susdite princesse. *(Note de l'auteur de l'article.)*

Rétablissement de la censure dans l'intérêt des royalistes.

Tandis que les républicains socialistes supportent de la meilleure grâce du monde les attaques et les railleries dirigées contre eux et contre leurs opinions par les auteurs dramatiques, les royalistes, comprenant que la *vérité seule offense*, se sont opposés, par un tapage systématique et concerté, à la représentation de la *Goutte de lait*, pièce où l'on parlait des rois et reines avec une grande irrévérence. Ils ont tant fait que la représentation de la pièce est suspendue. L'auteur, M. Léon Gozlan, vient d'adresser à l'*Evénement* une lettre dont voici quelques extraits:

Monsieur le directeur,

J'ai recours à votre journal pour soumettre à l'appréciation du bon sens public un fait dont il s'est ému ces jours derniers. Samedi, 17 mars, j'ai fait représenter, sur le théâtre des Variétés, une comédie intitulée: *La Goutte de Lait*. Pendant trois représentations, une cabale, qui a eu chaque fois la singulière courtoisie de me faire prévenir qu'elle n'en voulait pas à ma personne, mais aux tendances politiques de ma pièce, a complètement empêché le public de l'entendre, et, par conséquent, de la juger. Mes bourreaux étaient en gants jaunes et avaient des sifflets en vermeil. Dans les loges on voyait les dames de leurs pensées, et leurs chasseurs brillaient au parterre.

La censure a été abolie par l'avénement de la République, et pourtant avant hier M. le ministre de l'intérieur, après avoir fait demander ma pièce, la *Goutte de Lait*, au directeur des Variétés, la lui a renvoyée, réduite d'un tiers. Il avait reçu une comédie, il a rendu un ballet.

Il devient indispensable de mettre sous les yeux du public la conduite d'un ministre, qui, tout en écharpant les pièces de théâtre, proteste du plus grand respect pour la liberté de la pensée. Voici, du reste, ce que M. le ministre de l'intérieur a daigné dire au directeur des Variétés:

« Je sais, par mes rapports de police, qu'une cabale, dont les chefs » me sont connus et dont voici les noms, veux a empêché de représenter » l'ouvrage de M. Gozlan. Si vous voulez le jouer tel qu'il est écrit, » sans céder à la pression brutale de cette cabale titrée, vous le pouvez, » je vous y autorise; mais, dans ce cas, s'il survient encore du désor- » dre, non-seulement je ne vous soutiendrai pas, mais je retire la pièce » le soir même. Si, au contraire, vous la jouez telle que je vous la rends, » vous serez appuyé par les agents de l'autorité. Choisissez. »

Ma pièce est donc momentanément retirée, mais retirée par moi, par le fait seul de ma volonté qui n'a pas voulu faire le coup de poing avec la cabale. Je cède à la violence, afin qu'elle soit bien constatée en temps et lieu.

Assemblée Nationale.

Présidence de M. MARRAST. — *Séance du 26 mars.*

M. LE PRÉSIDENT. Le président de la commission du budget m'a chargé de proposer à l'Assemblée de consacrer à la discussion du budget quatre séances par semaine et les deux autres, celle du vendredi et celle du lundi, aux divers projets à l'ordre du jour.

M. GUICHARD combat cette proposition.

M. STOURM soutient que si elle était adoptée, la discussion du budget marcherait plus rapidement.

L'Assemblée adopte cette proposition.

En conséquence, quatre séances seront remplies par la discussion du budget. Les deux autres seront consacrées, avec l'assentiment de l'Assemblée, aux projets et incidents qui se produiront.

M. NAPOLÉON BONAPARTE demande un congé pour remplir la mission qui lui a été assignée en Espagne.

L'Assemblée vote l'établissement d'un comptoir d'escompte dans la Sarthe et divers projets d'intérêt local relatifs à la ville d'Alby et aux départements de l'Aude et de la Corse.

L'Assemblée adopte ensuite au scrutin de division, par 579 voix contre 10, un crédit relatif aux dépenses de la garde républicaine en 1849. On y trouve cette clause:

« A partir du 1er janvier dernier, la moitié des dépenses de la solde et de l'entretien de la garde républicaine réorganisée, restera à la charge de la ville de Paris, qui se libérera envers l'Etat par versements de douzièmes. »

M. BARRANS jeune dépose un rapport sur la proposition de M. Francisque Bouvet, relatif à la formation d'un congrès pour assurer le maintien de la paix entre tous les peuples de l'Europe.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget des travaux publics. L'Assemblée en est restée au chapitre concernant la navigation.

Le gouvernement demande 15 millions pour la navigation intérieure. La commission propose une réduction de 4 230 000 fr.

M. LACROSSE, ministre des travaux publics, combat ces réductions, qui sont successivement adoptées pour les travaux ordinaires.

M. SENARD demande une augmentation de 800 000 fr. pour l'amélioration de la navigation entre le pont de Grenelle et Rouen.

Cette augmentation est rejetée après une longue discussion.

M. LACROSSE combat successivement toutes les réductions proposées par la commission sur les travaux extraordinaires.

Toutes ces réductions sont successivement adoptées.

M. DE SAINT PRIEST demande une augmentation de 300 000 francs pour travaux sur l'Yonne, entre Auxerre et Montereau. — Rejeté à l'unanimité.

M. LÉON FAUCHER, ministre de l'intérieur, présente divers projets d'intérêt local.

On passe au chapitre relatif aux canaux. Le gouvernement demande 9 800 000 francs. La commission propose une réduction de 3 030 000 fr. sur les travaux du canal de la Marne au Rhin et du canal latéral à la Garonne.

M. ÉTIENNE combat la réduction sur le canal de la Marne au Rhin.

M. STOURM, rapporteur, défend la proposition de la commission, qui est adoptée.

CHAPITRE XIV. — *Ports maritimes et places, crédit demandé*, 14 200 000 fr.

Proposition de la commission, 9 681 000 fr. — Différence en moins, 4 519 000 fr.

M. DESLONGRAIS combat cette réduction; il s'agit de travaux exposés aux empiétements de la mer et aux fureurs de ses vagues. Si on ne les continue pas, ils sont destinés à une ruine complète. Si par ces travaux dans les ports on favorise l'arrivée des marchandises, ce sera tout profit pour l'Etat, et on ne peut mieux placer son argent que dans des travaux de ce genre.

M. LACROSSE, ministre des travaux publics, défend le projet primitif; il fait ressortir la nécessité, pour le développement de notre état maritime, d'améliorer et de réparer les travaux de nos ports.

On passe à la discussion des crédits spéciaux et des travaux extraordinaires, réglés par la commission ainsi qu'il suit:

« Grosses réparations et travaux neufs, 4 million. »

M. LACROSSE accepte une réduction de 500 000 francs.

M. LEVAVASSEUR combat la proposition de la commission; il s'élève avec chaleur contre cet esprit de réduction qui anime la commission. C'est de la fausse popularité qu'on se fait par de fausses économies, et le pays saura apprécier l'esprit de ceux qui portent ainsi la ruine sur des établissements si nécessaires à la prospérité du pays. (Très bien!)

Le chiffre proposé par la commission est adopté.

Sur les travaux à exécuter à Gravelines, à Perras, à Pornic, à Saint-Tropez, une réduction de 150 000 fr.

M. LE RAPPORTEUR entre dans quelques détails sur les travaux entrepris dans ces différents ports. La somme demandée par la commission suffira pour cette année.

Le chiffre de la commission est adopté.

Bordeaux. — Curage et entretien.

Le ministre demandait 450 000 fr.; la commission propose une réduction de 50 000 fr.

Cette réduction, combattue par MM. Hovyn-Tranchère, Ducos, de Sèze, et soutenue par le rapporteur du budget, est adoptée après une épreuve douteuse, et malgré les efforts de M. Lacrosse.

Même réduction pour le port de Cette. — Adopté.

Curage des ports de la Méditerranée, réduction de 150 000 fr. — Adopté.

Une discussion incidente interrompt la discussion du budget.

Le projet de loi sur un supplément de dépense pour la garde républicaine, sur l'exercice 1849, projet de loi voté au commencement de la séance, a été voté comme si l'urgence avait été déclarée. Il y a eu erreur de la part de M. le président. L'urgence n'ayant pas été demandée, la discussion pourrait suivre les différentes phases prescrites par le règlement.

Le ministre demande que le projet soit mis à l'ordre du jour de demain.

Après une épreuve douteuse, la proposition est rejetée.

Au moment où M. le président proclame l'ordre du jour, un grand nombre de voix demandent que la séance ne commence qu'à une heure.

M. LE PRÉSIDENT. Pour changer une résolution de l'Assemblée, il faut une proposition expresse que je puisse mettre aux voix en temps opportun. (A demain! à demain!)

La séance est levée à six heures.

Librairie Phalanstérienne.

Nous mettrons en vente jeudi prochain, au prix de 25 centimes l'exemplaire, la 3e édition de JÉSUS-CHRIST DEVANT LES CONSEILS DE GUERRE, par Victor Meunier. Cette publication, qui forme une brochure grand in-8° de 48 pages, met le lecteur à même de répondre à cette question: « Le christianisme, sur lequel s'appuient les ennemis du socialisme pour l'écraser, n'est-il pas allé lui-même aux conséquences les plus audacieuses des partis les plus extrêmes du socialisme moderne? »

— Notre catalogue de publications à bon marché vient de s'enrichir encore d'un excellent petit livre qui a dû le jour à la grande lutte électorale de 1848. Un de nos amis, le capitaine d'artillerie P. de Boureulle, s'étant porté candidat dans le département de la Moselle, eut à répondre à des interpellations sur l'organisation du travail. Il le fit en deux séances à l'Hôtel-de-Ville de Metz, et le résumé de ces deux séances est contenu dans une courte brochure de 60 pages, sous le titre: QU'EST-CE QUE L'ORGANISATION DU TRAVAIL? — Prix: 20 centimes.

FAITS DIVERS.

Si le *Moniteur* Faucher méritait un peu de confiance, nous lui demanderions de nous donner une explication sur le fait que nous signalons ici:

« Tous les employés du ministère de la guerre (et ils sont nombreux) ont reçu dans le temps l'ordre d'apporter dans leurs bureaux leur costume complet de garde national, y compris les armes.

» Chacun aurait obéi à cette intimation, mais les mairies auraient alors protesté contre le déplacement des armes en dehors de l'arrondissement et en auraient exigé le retour.

» Les employés, nous assure-t-on, ont reporté leurs armes à leur domicile, mais il ne leur a pas été permis d'emporter leur costume, et ceux qui n'ont pas un ami à qui emprunter une tunique montent la garde en bizet.

» Nous nous abstenons de toute réflexion; seulement nous dirons à nos lecteurs que s'ils voient un jour sortir un bataillon de garde nationale du ministère de la guerre, ils sachent que c'est le bataillon des employés qui ont été *forcés* d'y apporter leur uniforme (et peut-être de le revêtir), sous peine de perdre la place qui les fait vivre. »

— Les journaux *honnêtes* et *modérés* répètent avec ivresse que pour neutraliser la propagation socialiste faite notamment par le journal le *Peuple*, des capitalistes se sont réunis et vont fonder un journal quotidien qui aura pour titre l'ANTI-PROUDHON, *ou le Véritable ami du peuple*. Ce journal, consacré à la réfutation du socialisme, aurait pour devise *Œil pour œil, dent pour dent*, et sa rédaction serait dirigée par un des écrivains les plus ardents de feu l'*Epoque*.

L'*Epoque*! ô républicains honnêtes, avez-vous donc oublié la part de ce journal dans les scandales de 1847? Est il nécessaire de vous la redire? Au surplus, dans l'intérêt du socialisme, nous désirons vivement que cette nouvelle soit fondée.

— Elisa G., femme de ménage, rue des Deux-Ponts, n° 38, île Saint-Louis, allant porter à manger à un ouvrier travaillant à l'école de natation pour dames, de l'hôtel Lambert, tomba dans la rivière à un endroit très profond; elle avait disparu emportée par le courant, qui est en ce moment très rapide, lorsque la directrice de l'établissement, quoique couverte de vêtements fort lourds, s'élança dans l'eau et parvint à ramener au bord du quai avant qu'elle eût perdu complètement connaissance.

Elisa n'ayant d'autre moyen que la publicité pour témoigner sa reconnaissance à celle qui lui a sauvé la vie, nous prie de donner place dans nos colonnes à ce trait de courage.

— *Conférences sur le Christianisme* dans son application aux questions sociales, par M. E. de Pressensé. Ces conférences, au nombre de huit, auront lieu le mardi à sept heures et demie du soir, à partir de mardi prochain 27 mars, rue de Provence, n° 44 bis.

— Le citoyen P. Malardier, instituteur, auteur de l'*Evangile et la République*, vient de publier sous ce titre le GUIDE DU PEUPLE DANS LES ÉLECTIONS, une petite brochure destinée principalement à éclairer les paysans sur la valeur des idées sociales. Le *Guide du peuple* se trouve à la Propagande socialiste, rue des Bons-Enfants, 1. Prix: 40 centimes.

— Mme de Lignière-Parmentier, pianiste, donnera mercredi 29 mars, à huit heures du soir, dans la salle de M. Hertz, un concert avec le concours de Mlle Milanollo, de MM. Ponchard, Alexis Dupont, Cavallo, Léon Reynier, etc., etc. Mme de Lignière-Parmentier fera entendre plusieurs de ses compositions vocales et instrumentales.

ÉPILEPSIE OFFICIELLE. — Le *Moniteur* est atteint d'un nouvel accès d'hydrophobie. Les démentis que M. Léon Faucher s'est attirés et le ridicule dont il s'est couvert par ses historiettes sinistres ne l'empêchent pas de faire ce matin un tableau encore plus effrayant que tous les autres des terribles menées du socialisme. Le ministre est troublé par la peur et par la colère, jusqu'à dire: « On peut lire tous les jours dans » les feuilles socialistes des provocations à la révolte *et des appels aux* » *armes*. »

On y voit précisément tout le contraire, M. Léon Faucher, et c'est ce qui vous désole.

Voici, d'après le *Moniteur*, quelle est la devise du socialisme; elle se révèle dans le placard suivant qui aurait été affiché dans Amiens (par la police sans doute)

« Du sang! le peuple roi, égalité, vengeance! extermination des riches » et des employés du gouvernement. De l'or ou du sang, maisons à brû- » ler et riches à guillotiner ou à pendre! »

Nous n'aimons pas M. Léon Faucher, mais l'humanité ne perd jamais ses droits, et son état mental nous afflige sérieusement.

RÉVOLTE AU CHATEAU D'IF. — Les bruits les plus étranges, dit le *Sémaphore* de Marseille, avaient jeté hier matin notre population dans la plus grande anxiété. Il n'était question de rien moins que d'une révolte générale des insurgés de juin détenus au château d'If. Les uns prétendaient qu'ils s'étaient rendus maîtres de la garnison, d'autres allaient jusqu'à parler d'une collision entre la troupe et les prisonniers, dans laquelle M. le préfet aurait même été blessé d'un coup de feu. Ce qui avait donné lieu à ces rumeurs exagérées, c'est que M. le préfet, M. le procureur de la République, le commandant de la place et le colonel de la gendarmerie s'étaient embarqués hier, à six heures du matin, sur le *Rhamsès*, pour le château d'If, avec deux cents hommes de troupe de ligne et un détachement de gendarmerie, afin d'aller faire par eux-mêmes, sur les lieux, une enquête au sujet des faits d'insubordination qui se sont produits dimanche dernier.

Ce jour-là, le commandant du fort ayant voulu exécuter plus rigoureusement que par le passé les ordres de l'autorité à l'égard des visiteurs, les prisonniers s'étaient révoltés. Le commandant et le gardien-chef auraient été, dit-on, menacés, et même, s'il faut en croire quelques personnes, maltraités. A l'aide de la confusion qui régnait en ce moment dans la forteresse, quatre détenus s'étaient évadés sur une barque qui avait amené des étrangers. L'effervescence s'était pourtant calmée, grâce à la conduite tout à la fois ferme et modérée du commandant, mais le lundi de nouvelles menaces ayant été faites à cet officier par quelques-uns des prisonniers, et une lettre offensante lui ayant été écrite par quinze d'entre eux, il avait cru devoir prévenir l'autorité supérieure de ce qui se passait.

L'autorité a trouvé les détenus en proie à une violente exaltation. Ils s'étaient tous réfugiés dans le donjon, déterminés, dit-on, à se défendre avec des pierres et des barres de fer enlevées aux portes des prisons, et ce n'a été qu'après d'assez longs pourparlers que les plus compromis ont consenti à comparaître devant les magistrats. M. le préfet n'a pas voulu écouter les réclamations des quinze signataires de la lettre, avant qu'ils n'eussent fait leur soumission, leur promettant, du reste, d'examiner leurs griefs avec sollicitude, quand on serait arrivé à Marseille, et de faire droit à ce qu'ils pourraient avoir de juste et de raisonnable.

Les quinze détenus ont été ramenés, ainsi que deux de leurs compagnons, dans les prisons de la ville et l'ordre a été complétement rétabli. La fermeté déployée par nos magistrats n'aura pas produit ce seul résultat, elle sera aussi d'un bon effet sur le moral des prisonniers, qui, au moment de comparaître devant leurs juges, comprendront la nécessité de faire preuve de sagesse.

Il est vrai que leur situation est des plus malheureuses; il a été constaté que la plupart sont à peine couverts, et cet état de choses doit faire regretter qu'ils subissent une prison préventive aussi longue. L'événement qui vient de se produire démontre la nécessité de hâter l'heure du jugement, qui, en punissant les coupables, rendra à la liberté et à leur famille ceux d'entre eux qui n'auraient été qu'égarés ou qui même seraient reconnus innocents.

Haute cour de justice.

Présidence du citoyen BÉRENGER (de la Drôme.)

Fin de l'Audience du 24 mars.

L'audience est reprise à trois heures.

On appelle le témoin Henri Desnoyer, âgé de 45 ans, propriétaire à Paris. Le témoin, capitaine d'état-major de la garde nationale, a été, par le général Courtais, envoyé chercher la 5e et la 6e légions. Il ajoute qu'ayant manifesté à M. Garnier-Pagès, dans la soirée du 15 mai, son étonnement de l'arrestation du général Courtais, M. Garnier-Pagès lui exprima la douleur et l'indignation qu'il en ressentait, et lui dit qu'il donnerait sa démission si le général n'était pas mis en liberté.

On appelle le témoin suivant, qui est M. Jean-Joseph Bidault, représentant du peuple, qui, après les questions d'usage, dépose ainsi : La manifestation du 15 mai n'avait rien par elle-même de bien inquiétant ni d'irrégulier dans son principe. C'était aussi l'opinion de M. Marrast, qui me dit : Mais c'est là la vie républicaine ! Je voulus insister sur le danger que pourrait offrir la manifestation ; mais M. Marrast ne m'écouta même pas. Et à la tribune de l'Assemblée nationale, quand je voulus en dire quelques mots, on ne me laissa pas même parler. Quant au général Courtais, j'ai la plus profonde conviction qu'il n'a pu forfaire à l'honneur. J'ai eu avec lui une longue conversation dans laquelle il me manifesta les opinions les plus modérées et les plus conciliatrices ; j'ai donc été fort surpris de son arrestation, lui qui m'avait toujours donné des preuves de son ardent désir de rétablir l'ordre et le principe d'autorité.

On appelle les témoins Clewitz et Cocheau pour éclaircir les ordres qui ont dû être donnés aux gardes placés sur le pont, tant par le président Buchez que par le général Courtais. Le témoin Cocheau affirme que le général Négrier vint lui donner l'ordre de faire ouvrir les rangs pour laisser passer les voitures.

Le témoin Cocheau est le chef de bataillon de garde mobile qui a refusé même d'écouter le général Courtais, dont il ne croyait pas avoir à prendre les ordres. Il affirme qu'au moment où la manifestation s'est présentée, les gardes nationaux étaient éparpillés et ne pouvaient présenter aucune résistance.

Cet incident, sans importance et sans intérêt, se prolonge encore quelque temps et aboutit à une obscurité encore plus complète, surtout après que le témoin Fraix est appelé à y prendre part.

M. BAROCHE, procureur-général, profite néanmoins de cette circonstance pour faire répéter au témoin Chevalier le propos qu'il est le seul à rapporter, et qu'il attribue au général Courtais : « Laissez passer le peuple. »

Me BETHMONT constate la contradiction des témoins et la confusion qui existait entre les divers commandants militaires.

On appelle le témoin Frère, dont au commencement de l'audience Me Maublanc a demandé l'audition, en vertu du pouvoir discrétionnaire du président.

Ce témoin rend compte de l'itinéraire suivi par Blanqui à la sortie de l'Assemblée nationale ; il l'a vu aller au quai de la Mégisserie et prendre une petite rue à gauche.

M. BAROCHE, procureur-général. N'était ce pas dans la direction de l'Hôtel-de-Ville ? — R. Sans doute.

BLANQUI. A moins de demeurer à Passy ou dans le faubourg Saint-Germain, il faut bien aller dans la direction de l'Hôtel-de-Ville. Du reste, j'allais chez Crousse, qui demeure au quai de la Mégisserie.

Le témoin suivant est M. Adolphe Courtois, âgé de 38 ans, propriétaire à Paris, assigné à la demande de Degré, dit le Pompier. Degré, qui est peintre, devait faire le portrait du témoin et de sa famille. Il alla à la manifestation, et le lendemain il désapprouva ce qui s'y était passé, et voulut venir avec moi dans les rangs de la garde nationale.

DEGRÉ. N'ai-je pas fait astiquer une carabine avec mon casque par un pompier de Paris ? — R. Je l'ignore.

DEGRÉ. Notez bien, monsieur le président, que je ne m'habillais pas en pompier pour aller voir mon ami Courtois. On ne s'habille pas tous les jours en pompier ; cela n'est pas utile pour faire des portraits.

LE TÉMOIN. J'ai regardé comme un acte de folie ce que Degré a fait à l'Assemblée.

DEGRÉ. Non, j'ai fait acte de dévouement. Mon ami Courtois peut-il dire si je travaillais avec assiduité ou seulement deux ou trois heures, comme les autres peintres ? — R. Il travaillait beaucoup, car il avait besoin.

DEGRÉ. D'argent ! C'est pour cela que je travaillais, et je ne pouvais donc faire de complot. Permettez, monsieur le président, on fait comme cela des procès, il vaudrait bien mieux sympathiser... Ce sont des mouvements de cœur... Pardon ! un peintre ne peut pas se mêler de politique, mais après la Révolution tout le monde criait : Vive la République !

Degré raconte de nouveau sa conversation avec M. l'abbé Blanc, représentant, et rappelle que celui-ci l'a trouvé un charmant garçon. Il termine en demandant s'il n'est pas à la connaissance de Courtois que lui, Degré, repoussa une proposition infernale qui lui fut faite au sortir de l'Assemblée.

COURTOIS Oui, on lui proposa de mettre le feu à l'Assemblée nationale; il refusa avec indignation.

DEGRÉ. Sans moi le feu aurait peut être été mis.

On appelle ensuite le témoin Prehan-Berthelot, négociant à Vimoutiers (Orne).

Ce témoin déclare avoir connu Quentin sous le règne d'usurpation de Louis-Philippe et compagnie, et il entre dans de longs détails que la Cour et l'accusé s'accordent à interrompre, au grand déplaisir du témoin, qui avait même préparé de petites notes pour être plus sûr de ne rien oublier. Il propose à la Cour de lui donner une idée générale de la situation de la France, ce que M. le président refuse et ce qui excite un rire général des jurés et de l'auditoire,

On appelle ensuite M. Crémieux (Adolphe), âgé de 52 ans, représentant du peuple, qui dépose ainsi : J'ai su, au gouvernement provisoire, que Sobrier nous était dévoué. Le 15 mai, je lui fis des reproches sur sa présence à la tribune, et il céda à mes observations en faisant tous ses efforts pour faire évacuer la salle.

COURTAIS. N'est il pas vrai que j'aie rencontré M. Crémieux avec M. Flocon, peu avant que je fusse arrêté ?

M. CRÉMIEUX J'ai, en effet, rencontré le général Courtais, et je l'ai si peu cru coupable, que le lendemain même de son arrestation j'allai le voir et lui serrer la main. J'étais ministre de la justice, et j'étais loin de le croire coupable.

Me A. RIVIÈRE. N'avez-vous pas vu un homme qui est venu vous demander de lui indiquer Louis Blanc, et cet homme n'est-il pas Larger ?

M. CRÉMIEUX. Je ne reconnais pas positivement Larger, mais j'ai souvenir d'un fait semblable à celui-là. Au reste, je dois dire que, d'abord, je n'entendis autour de moi que des protestations de dévouement. Ce ne fut que plus tard, et après la sortie de Sobrier, que l'attentat prit un autre caractère. Quant à Louis Blanc, mon opinion sur lui est bien connue ; j'ai préféré quitter le pouvoir plutôt que d'autoriser sa mise en accusation.

Le témoin suivant est M. J.-B Desportes, huissier à l'Assemblée nationale, qui déclare connaître Quentin sous les meilleurs rapports, et l'avoir vu faire ses efforts à l'Assemblée pour faire écouler la foule. Il ne l'a vu nullement menacer le président ni lui arracher aucun papier.

M. GUILLOT. Je ferai observer que le témoin, connaissant particulièrement Quentin, ne l'a presque pas quitté des yeux.

On rappelle le témoin Bertrand, huissier, dont la déposition est défavorable à Quentin, et qui déclare y persister. Cette contradiction forme encore un incident sans aucun intérêt, et qui est, comme d'usage, encore embrouillé par les questions répétées de M. le procureur-général et de MM. les avocats généraux de Royer et de Chenevière.

RASPAIL. Le témoin a-t-il vu M. Lemansois briser un drapeau ? — R. Non, je n'ai rien vu de semblable. En ce qui concerne M. Louis Blanc, je dois dire...

M. LE PRÉSIDENT. C'est inutile, retirez-vous.

On appelle ensuite le témoin Rhéville, âgé de 49 ans, qui dépose de la moralité et des opinions modérées de Quentin, qui, du reste, s'occupait plutôt de questions financières que de questions politiques. Il avait cessé depuis longtemps de fréquenter le club Blanqui.

Après l'audition de deux ou trois témoins, dont les dépositions ne présentent aucun intérêt, on apprend que M. Xavier Durrieu, représentant du peuple, après un séjour de deux jours à Bourges, a été obligé de repartir sans avoir été entendu.

Il a écrit une lettre explicative des faits à Me Guillot, défenseur de Quentin.

M. LE PRÉSIDENT. Il va être donné lecture de cette lettre.

M. BAROCHE, procureur-général, s'oppose très vivement à cette lecture avant d'en avoir pris connaissance.

Après cette formalité, Me Guillot donne lecture de cette lettre qui, après quelques détails relatifs à Quentin, se termine ainsi :

« Oui, il est vrai qu'avec plusieurs représentants j'allai à la porte de la salle des Pas-Perdus pour réunir les délégués ; mais la foule me sépara d'eux peu après leur entrée dans la salle. »

L'audience est levée à cinq heures trois quarts et remise à lundi dix heures du matin.

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 mars sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2 ; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

PETITE CORRESPONDANCE.

Laon. — M. G. — Les 15 nous sont remis, avec votre lettre. — Nous apprécions le conseil.

Carpentras. — M. A. — Reçu les 50. — Nous allons vous exp. et nous attendrons votre conv. — Merci des renseign.

Bordeaux. — M. C. — Nous vous remettons au service. — Les livres dem. sont partis le 24.

Grenoble. — M. R. — Il y aura encore une table de mai à sept. et de sept. à fin déc., à cause des différents formats.

Chartres. — M. F. — Nous ne connaissons aucune société de ce genre et conséq. n'av. pas de st.

Marseille. — M. G. — Approb. compl. à votre P. S. — Il nous paraît conven. de renv. au moins au dim. — Quant à nous, nous remettons au courant de l'été pour coïncider avec un 2e cong.

Caen. — M. M. — Il ne m'a pas été possible d'avoir ma réponse prête p. l'occasion indiquée. A bientôt pourtant.

Aberlady. — M. P. — Je reçois à l'instant ta lettre du 20 c. — Je n'ai pu profiter du retour de M. Fréd.; je n'en ai pas été prévenue. Char. écrira un de ces jours; il est cap. depuis trois jours. J'ai une rép. d'As.

Bourse du 26 mars.

La tranquillité qui règne dans la capitale fait de la hausse à la Bourse: le 5 p. 100, laissé à 82 85, ouvre à 83 20, et monte à 85, pour fermer à 84 50 c., fin courant, et 84 40 au comptant ; c'est une hausse de 1 50 c. sur la bourse précédente.

La Banque de France ouvre à 2 265, comme samedi, s'élève à 2 300 fr. et ferme à 2 290 fr.

Il circule une nouvelle télégraphique qui annonce un premier combat où les Autrichiens auraient perdu 1 500 prisonniers ; mais dans une seconde affaire sur un autre point les Piémontais auraient subi un échec qui les aurait forcé de battre en retraite. Ces bruits méritent confirmation, quoi qu'ils proviennent de haute source.

Le 3 0/0 débute, comme samedi à 52 75, arrive à 54 40, pour fermer à 53 85 à terme, et 53 80 au comptant.

L'emprunt de la ville, quoique soumissionné, n'a pas été adjugé.

Les chemins de fer s'améliorent avec les fonds publics. Orléans gagne 8 à 850.

Avignon-Marseille, de 215 s'élève à 222 50.

Le Nord flotte entre 445 et 450, dernier cours.

Le zinc de la Vieille-Montagne monte de 2500 à 2600 fr.

Le marché est bon et annonce des cours meilleurs encore. C'est de la hausse en liquidation.

La coulisse fait 84.45 c.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	52 70	54 40	52 75	53 85
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0	82 95	85 »»	83 10	84 50

26 mars. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	53 80 »»	4 Canaux avec prime	1030 »»
— Emprunt 1847-1848	»» »» »»	Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	84 40 »»	Caisse hypothécaire	120 »»
4 1/2 0/0 du 22 mars	»» »» »»	Emprunt d'Haïti	»»» »»
3 0/0 j. du 22 septembre	»» »» »»	Espagne, dette active	»» »»
Actions de la Banque	2290 »» »»	— dette passive	»» »»»
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	30 »»
Récép. Rothschild	79 50	Emprunt portugais 5 0/0	»» »»
3 0/0 de l'Etat romain	66 »»	— — 3 0/0	»» »»
5 0/0 belge 1840	89 »»	2 1/2 hollandais	»» »»
— — 1842	89 »»	Zinc Vieille-Montagne	2600 »»
— 4 1/2	»» »»	H. de la Grand-Combe	»»» »»
— Banque (1835)	»» »»	Emprunt du Piémont	775 »»
Obligations de la Ville	1180 »»	Lots d'Autriche	»»» »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	425 »»	420 »»	Orléans à Bordeaux	410 »»	410 »»
Versailles, rive droite	212 50	225 »»	Du Nord	445 »»	450 »»
— rive gauche	180 »»	187 50	De Paris à Strasbourg	363 75	367 50
Paris à Orléans	842 50	850 »»	Tours à Nantes	330 »»	333 75
Paris à Rouen	522 50	527 50	Paris à Lyon	»»» »»	»»» »»
Rouen au Havre	275 »»	280 »»	Montereau à Troyes	117 50	120 »»
Avignon à Marseille	215 »»	222 50	Dieppe à Fécamp	»»» »»	»»» »»
Strasbourg à Bâle	106 25	107 50	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	345 »»	350 »»	Bordeaux à la Teste	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boulogne	»»» »»	»»» »»			

L'un des gérants: G. TANDON.

Spectacles du 27 mars.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Don Sanche d'Aragon.
OPERA-COMIQUE.—Le Val d'Andorre.
ODEON.—Les Pharaons, la Mort de Stratford, le Comique.
THEATRE-HISTORIQUE.—La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE.—Ma Tabatière, Grenouilles, O Amitié ! le Vicaire.
VAUDEVILLE.—2e Nº de la Foire aux idées, la Poésie, le Bon Moyen.
THEATRE MONTANSIER.—Le Curé de Pomponne, la Cornemuse du Diable, Si Jeunesse savait, le Duel.
VARIETES.—Mme Larifla, le Lion, le Moulin, les Enfants de troupe.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Postillon de Saint-Valery, Ruy-Blas.
GAITE.—Le Comte de Sainte-Hélène
AMBIGU-COMIQUE.—Louis XVI et Marie-Antoinette.
THEATRE DU LUXEMBOURG.—Les Confidences, une Honnête Criminelle, la Maîtresse de Langues, les Trois Epiciers.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES.—Un Turc, un Monsieur, les Saltimbanques.
THEATRE CHOISEUL.—Pris dans ses filets, le Fils du Rampailleur, tableaux.
THEATRE BEAUMARCHAIS.—La Montagne et la Gironde.
DELASSEMENTS.—Ce qui manque aux Grisettes, les deux Paires de Bretelles, Changée en Nourrice, 2e Numéro du journal le Dimanche, 13e Arrond.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 86. **EDITION DU MATIN.** Mercredi 28 mars 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 27 MARS.

—

Assemblée Nationale.

UN NOUVEAU TOUR DE FINANCE.

M. Daru a repris aujourd'hui, à propos des réductions proposées par la commission sur les chemins de fer, la thèse soutenue dernièrement par M. Dufaure à propos d'autres travaux. Son discours, remarquable de lucidité, a objecté les pertes d'intérêts, les indemnités qui seront dues aux entrepreneurs, le danger de laisser des ouvriers inoccupés, enfin toutes les excellentes raisons qui militent en faveur de la continuation des travaux. M. Stourm, au nom de la commission, a repris la thèse contraire, laquelle, par suite de la pénurie du Trésor, abonde en raisons non moins excellentes.

Mais il se faisait tard. L'Assemblée a remis à demain une décision qu'elle prendra un peu au hasard, certaine que, quelque soit le parti auquel elle s'arrête, elle fera à la fois bien et mal.

Nous en avons dit les motifs dernièrement. Pour sortir de notre position financière, il faut des moyens nouveaux ; il faut, ce que nous appelons en style phalanstérien (nous n'usons pas souvent de ce style dans nos premiers-Paris, qu'on nous le passe pour cette fois), il faut des moyens *garantistes*, c'est-à-dire un système de crédit organisé sur une coïncidence plus exacte que le système actuel, entre l'intérêt particulier et l'intérêt général. La tendance générale des esprits vers les idées de banque d'état, de banque d'échange, de comptoirs communaux, développées dans ce journal par M. Coignet, enfin vers tous les établissements constituant garantie, solidarité entre une masse plus grande d'individus, amènera tôt ou tard la réalisation de ce système. Mais les hommes arriérés et les économistes, qui ont aujourd'hui la haute main dans nos finances, neutraliseront encore longtemps tous nos efforts sur ce point.

Puisqu'il s'agit de chemins de fer, nous ne pouvons citer un plus éclatant exemple de l'aveuglement systématique où se plongent les hommes d'Etat réactionnaires, que la proposition, patronée par les *Débats* (n° du 26 mars) et faite au gouvernement à propos du chemin de fer de Paris à Avignon.

Tout le monde sait que la loi de juin 1842 sur les chemins de fer a été le point de départ d'une foule de folies, de pertes, d'agiotage et de vols, qui ont en définitive contribué pour une bonne part à la chûte, si justement méritée, du dernier gouvernement.

Cette loi posait en principe, que l'Etat achetait les terrains et exécutait les terrassements et œuvres d'art, à ses frais ; puis il livrait le tout à une compagnie qui achevait le surplus des travaux, et exploitait les chemins à son propre profit pendant un laps de temps déterminé par l'adjudication.

Il en résultait que l'Etat, n'ayant pas d'argent pour faire ces avances, ou y employait les fonds des Caisses d'épargnes et des bons du Trésor, ou empruntait cet argent aux banquiers qui se rendaient ensuite adjudicataires des chemins.

Cette méthode était détestable pour l'Etat, excellente pour les banquiers. Elle engendra un agiotage effréné et ces primes scandaleuses qui changèrent la Bourse en un tripot à peu près semblable à celui de la rue Quincampoix sous le système de Law.

Eh bien ! c'est cette loi de 1842 que les financiers se croient assez forts pour reprendre à l'occasion des chemins de Lyon.

« Pourquoi, dit le *Journal des Débats*, le gouvernement n'essaierait-il pas de trouver des adjudicataires?... Sans doute il faudrait faire aux compagnies des conditions meilleures que celles de 1845 et 1846. Il faudrait adopter vraisemblablement *quelque chose* comme le système de la loi de 1842... Cette idée d'appliquer aux chemins de Lyon le système de la loi de 1842 germe déjà dans les esprits. »

Dans les esprits de qui? Du gouvernement, des contribuables? Non, mais vous allez le savoir.

« On assure qu'elle a trouvé bon accueil parmi les capitalistes. »

Il est facile de le croire ; les capitalistes ont fait faire cette loi de 1842 par la défunte chambre des députés ; elle est excellente pour eux.

» Des personnes, ordinairement bien informées, vont jusqu'à affirmer que le gouvernement a été saisi d'une proposition très sérieuse, que des maisons anglaises de premier ordre, jointes à des notabilités financières de Paris, ont formellement fait savoir au gouvernement qu'elles étaient prêtes à prendre ces chemins dans le système de 1842.

La *notabilité financière de Paris* ne pouvant être autre que M. de Rothschild, on conçoit que les *Débats* soient bien informés, et qu'un nouveau malheur menace très sérieusement le Trésor et le bien public.

Mais, dira peut-être le lecteur, l'Etat a déjà assez de charge sur les bras ; il doit emprunter prochainement pour solder ses déficits ; comment irait il emprunter pour faire des achats de terrains et des travaux dont il ne profiterait pas, et dont les compagnies seules tireraient parti?

Que cela ne vous inquiète pas. Vous ne connaissez pas les capitalistes et surtout la notabilité financière de Paris ; il n'y a pas au monde de gens plus obligeants. « Elles (les maisons anglaises et la notabilité), elles allaient, dit le journal, jusqu'à offrir d'avancer la somme dont l'Etat aurait besoin pour la portion des travaux qui est à sa charge dans ce système. »

Elles allaient jusque-là ! c'est vraiment bien bon de leur part ! Elles allaient jusqu'à avancer, avancer ! le mot est joli ; avancer est un terme euphonique, pour dire prêter à 7 ou 8 0/0. Elles allaient jusqu'à avancer les sommes dont l'Etat aurait besoin pour la portion des travaux qui est à sa charge, c'est-à-dire en bon français, qu'elles se feraient payer par l'Etat l'intérêt d'une forte portion des sommes qu'elles dépenseraient ou qui seraient dépensées à leur seul profit sur les chemins. Si elles ont tant envie d'*avancer* des sommes, qu'elles se les avancent à elles-mêmes, et qu'elles n'en fassent rien payer à l'Etat.

L'opération serait triplement ridicule,

1° Parce qu'elle ferait payer à l'Etat l'intérêt d'une somme dépensée au profit de la compagnie; et par conséquent imposerait aux contribuables, pendant toute la durée de la concession, qui serait de 80 ans environ, une charge annuelle de 5 ou 10 millions d'intérêt, et par conséquent formerait, en définitive, une subvention au profit de la compagnie de 400, à 800 millions (5 ou 10 millions multipliés par 80) ;

2° Parce qu'elle grèverait l'Etat pour l'avenir d'un capital plus fort que celui par lui reçu et par lui employé au profit de la compagnie ;

3° Parce qu'enfin elle renouvellerait une aventure de primes, d'agiotage, de ruine, dont on pourrait croire que la France n'a plus envie de courir les hasards.

Le capital de la nouvelle compagnie, selon les *Débats*, ne serait pas moindre de 300 millions. Conçoit-on, après tout ce qui s'est passé dans ces dernières années, qu'on aille de nouveau jeter dans le pays pour 300 millions d'actions, d'*actions*, entendez-vous? c'est-à-dire susciter encore un infernal jeu de bourse, et qu'après avoir égorgé le trop confiant petit capitaliste dans cette forêt de Bondy appelée la Bourse, ce soit le gouvernement qui l'engage à y revenir encore.

Et puis comment, après tous les désastres qui sont arrivés dans l'administration des compagnies, aurait-on encore le front de confier la direction d'une aussi importante affaire que celle qui exigerait 300 millions, à un conseil de directeurs n'offrant aucune garantie palpable, aucune responsabilité sérieuse à leurs actionnaires, à leurs employés, au public?

Comment, lorsqu'il s'agit d'administration publique, même dans l'affaire la moins importante, les actes de l'administration sont tous éclairés par le plus grand jour et soumis à la plus stricte surveillance ! et l'on irait confier la manutention de 300 millions à un petit comité d'hommes puissants, en leur laissant toute liberté, en les débarrassant de tout contrôle *sérieux?*...

Nous disons enfin, qu'il est temps d'essayer en France le système de construction et d'*exploitation* par l'Etat. Nous en demandons formellement l'expérience sur un chemin. Tous les autres chemins sont exploités par des compagnies. Nous en demandons un, un seul pour l'Etat. Ce n'est pas trop. Il n'y a réellement que les trop obligeants capitalistes, dont parlent les *Débats*, à qui notre proposition pourrait sembler déraisonnable.

Inconséquences des Catholiques rétrogrades.

Le comité électoral de la liberté religieuse vient de publier une circulaire en vue des élections prochaines ; cette circulaire est reproduite par tous les *journaux honnêtes*, y compris les anciens voltairiens, convertis de fraîche date.

Ledit comité est effrayé du peu de solidité de la forme sociale actuelle. « Nous avons traversé de grandes vicissitudes, subi de cruels mécomptes, livré de rudes combats, dit la circulaire ; mais jamais, nous ne craignons pas de le dire, jamais nous n'avons couru de périls plus formidables qu'au moment où nous sommes. » Nous enregistrons cet aveu ; il faut croire que le vieux monde est bien malade, puisque vous le dites vous-mêmes.

Or, à moins d'être frappé d'un aveuglement incurable, pour nous servir de vos propres expressions, il faut bien reconnaître qu'une société aussi formidablement menacée qu'on l'avoue, est une société mauvaise ; qu'un édifice aussi peu solide a besoin de grandes réparations ; et qu'enfin les seuls ennemis de la société sont ceux-là qui s'opposent aux réformes qui peuvent la sauver.

Mais, voyez un peu, vous vous dites chrétiens, le christianisme est une religion de paix et d'amour, et vous venez prêcher la guerre. La guerre contre qui? contre ceux qui ont inscrit sur leur bannière ces trois mots qui résument tout l'Evangile, *la Bonne Nouvelle* que le Christ est venu apporter aux hommes : Liberté ! Egalité ! Fraternité ! Vous vous dites les défenseurs de cette religion divine, que vous savez n'être point en cause; de la famille, que personne ne songe à attaquer ; et de la propriété, dont les priviléges abusifs seuls sont sérieusement menacés.

Mais les chrétiens étaient aussi accusés de vouloir le renversement de la société, parce qu'ils prêchaient l'égalité de tous les hommes, parce qu'ils ne voulaient plus de l'esclavage, comme nous ne voulons plus du prolétariat, cette dernière forme de l'esclavage ; ils étaient accusés de vouloir détruire la famille, parce qu'ils voulaient comme nous que la femme devînt l'égale de l'homme, et que les pères n'eussent plus droit de vie et de mort sur leurs enfants ; ils étaient accusés aussi d'être les ennemis de la propriété, parce qu'ils voulaient l'égalité, l'abolition de la pauvreté, parce que le Christ avait dit : « Vous êtes tous frères ! » et notez que la primitive église réalisa le communisme le plus égalitaire, comme on peut s'en convaincre en lisant les actes des apôtres. Ils étaient aussi des impies, parce qu'ils attaquaient le paganisme, la religion officielle des privilégiés d'alors ; et l'on vit comme aujourd'hui les prêtres païens, menacés dans leur puissance, s'unir aux aux athées, aux sceptiques ; on vit comme aujourd'hui les voltairiens de l'époque affecter un zèle hypocrite pour le vieux culte des dieux, essayant de ramener aux pompes des sacrifices la foule qui sentait que la vérité avait lui ailleurs.

Ah ! vous n'êtes point les vrais chrétiens, car vous ne professez ni la liberté, ni l'égalité, ni la fraternité ! Vous n'êtes point chrétiens ; car si le Christ revenait sur la terre, vous le traduiriez devant les tribunaux exceptionnels, et vous l'enverriez encore au supplice, modernes pharisiens ! Vous n'êtes point chrétiens, car les chrétiens primitifs ne préconisaient point comme vous l'aumône, dont vous faites si grand bruit : ils vivaient en frères !

Votre religion, votre foi, c'est le privilège, c'est l'égoïsme, et vous le prouvez par ces paroles remarquables de votre manifeste :

« C'est la société tout entière, la société TELLE QU'ELLE EXISTE » DEPUIS SIX MILLE ANS, que d'audacieux novateurs veulent refaire à leur gré. »

Oui, c'est la vieille société, ce sont ces principes consacrés par six mille ans d'esclavage que vous voulez maintenir, vous l'avez laissé échapper. Et quand le Christ vint, il y a deux mille ans, pour les attaquer, pour prêcher une société nouvelle, vos devanciers l'ont traité, comme vous nous traitez, d'*audacieux novateur*. Non, vous n'êtes point chrétiens, vous venez de l'avouer vous-mêmes.

Et si vous reconnaissez que ce n'est plus seulement la France, mais l'Europe entière, mais tout le monde civilisé, c'est-à-dire tout le monde chrétien, qui est en proie à l'incendie, qu'espérez-vous donc faire alors, en prêchant cette croisade nouvelle, en vous opposant au doigt de Dieu? Allumer la guerre civile au nom d'une religion de paix et d'amour?

Insensés ! est-ce que toute la puissance des empereurs romains a pu empêcher la propagation de l'Evangile? Mais tous vos efforts ne peuvent même réussir à amener l'union dans vos rangs, où l'égoïsme sème la discorde ; où les intérêts personnels étouffent la voix de l'intérêt commun, comme vous ne le montrez que trop par votre indiscrète circulaire.

Allez, allez, la loi du Christ recevra son complément malgré vous, en dépit de vos efforts, et vous serez heureux un jour d'appeler frères ceux que vous désignez aujourd'hui à la haine de vos amis.

Complications en Orient.

Les évènements marchent en Orient avec une grande rapidité.

Depuis quelques jours le bruit s'était répandu que les troupes russes avaient franchi le Danube, et que des engagements sérieux avaient eu lieu avec les avant-postes turcs. Cette nouvelle paraît se confirmer aujourd'hui. Une correspondance particulière de la *Révolution démocratique et sociale* annonce, en effet, qu'un corps de 40 000 Russes se dirige sur Constantinople.

D'un autre côté, une lettre du Caire, que nous recevons nous-mêmes de la part d'une personne bien informée, nous apprend que, par suite d'arrangements intervenus entre le divan de Constantinople et Abbas-Pacha, la flotte égyptienne a quitté le port d'Alexandrie et se trouve maintenant aux Dardanelles ; que les travaux du *barrage du Nil* et ceux des fortifications d'Alexandrie sont suspendus ; qu'enfin l'œuvre si patiemment élaborée par Méhémet-Ali, se désorganise chaque jour.

Dans un pareil état de faiblesse, il est évident que l'Egypte peut devenir aisément la proie de l'Angleterre. Et l'on sait que le cabinet de Saint-James insiste dans ce moment auprès d'Abbas-Pacha, afin d'obtenir le passage militaire à travers l'Egypte !

Il paraît donc que l'intégrité de l'empire ottoman, cette ingénieuse fiction sur laquelle la politique conservatrice avait fait pivoter la paix du monde, va être foulée aux pieds par les deux puissances qui représentent la conquête et l'exploitation de l'homme par l'homme, l'autocrate russe et l'oligarchie britannique.

Il est bon de constater que la violation de ce principe ne vient pas de la démocratie européenne et de la République française, qui, en proclamant l'indépendance des nationalités, a, par cela même, maintenu ce principe. Il est bon de constater que cette violation vient du fait des deux puissances qui ne veulent rien changer aux traités de 1815, et qui tiennent sous le joug l'Irlande et la Pologne.

Eh bien ! qu'elles se jettent toutes les deux sur leur proie orientale, ces deux puissances qui ne veulent pas renoncer à la conquête et à l'exploitation de l'homme par l'homme ; qu'elles se rencontrent ensuite sur cette terre sacrée, qui devrait être la terre de la fraternité ; qu'elles se heurtent dans un chaos terrible, et se détruisent l'une l'autre !

Pendant ce temps, les nationalités s'affranchiront de toutes parts, établiront fortement leur indépendance, s'organiseront entre elles, et reviendront, après la lutte, écrire sur ces points géographiques destinés à l'usage commun de tous les peuples, cette grande formule de la démocratie moderne : *Liberté, égalité, fraternité*.

Le *Temps* apprécie en ces termes la conduite du ministère-*sauveur* :

La propagande-Poitiers avait fait annoncer à grands renforts de tocsin une émeute pour aujourd'hui. Ce bruit avait semé l'alarme en province et troublé profondément les esprits. — Jamais Paris n'a été plus calme. Les ministres ont encore une fois sauvé la France..... comme au 29 janvier !

Nous n'en aurons jamais fini avec cette exploitation de la peur ! Encore ce matin, le *Moniteur* contient son bulletin de terreur blanche ; il se plaît à transformer en émeutes anarchiques quelques rixes de gens ivres, qu'il va découvrir complaisamment au fond de quelques villages ignorés. Décidément, si le parquet était un peu susceptible, il poursuivrait le *Moniteur* pour délit de provocation à la haine contre une classe de citoyens.

Nous disons ceci très sérieusement.

Nouvelles d'Italie.

Radetzki a pénétré dans le Piémont et a campé à Mortara. Les Autrichiens ont passé à la Cava, non loin de Vigevano. Le général Ramorino, qui était chargé de défendre ce point de la frontière, ne s'est opposé que fort tard à la marche des Autrichiens, et il a été repoussé. Est-ce ruse de guerre, est-ce trahison? Ramorino, d'accord avec Chrzanowski, a-t-il voulu laisser l'armée autrichienne s'engager dans le Piémont, afin de lui couper les communications avec la Lombardie, et l'empêcher d'opérer sa retraite? ou Ramorino n'a-t-il pas exécuté les ordres qui lui étaient donnés, et a-t-il par négligence ou trahison mérité d'être traduit devant un conseil de guerre, comme la *Gazette du Tessin* rapporte qu'on l'a fait? Le corps entré en Piémont n'est-il que de 46 ou 25 mille hommes, comme le disent quelques journaux, ou bien est-il de 85 mille, et les divers corps de l'armée piémontaise sont-ils séparés par cette armée, de sorte que Radetzki soit en mesure de livrer dans de bonnes conditions aux environs de Verceil, une bataille décisive qui lui ouvrira les portes de Turin, ou qui ouvrira à l'armée piémontaise les portes de Milan? C'est ce qu'on ne sait pas encore. Cependant, la première supposition paraît la plus probable.

Ramorino a été arrêté vers midi et conduit sous escorte au quartier-général. On disait qu'il devait comparaître le 21 devant le conseil de guerre pour expliquer sa conduite.

Le ministre sarde Ratazzi a publié le 23 mars les nouvelles suivantes :

« Une lettre du général-major, datée d'hier, ainsi que d'autres émanant des autorités locales, nous apportent les nouvelles suivantes : « Les Autrichiens sont entrés sur notre territoire par deux points différents, Gravellone et Zerbolò. Le 21, vers une heure de l'après-midi ils attaquèrent la deuxième division de notre armée qui avait pris position sur la route de Garlasco, au devant de la Sforzesca, où se trouvait le quartier-général, et aussi sur la route de Gambolo, poussant une avant garde à Borgo-San-Sizo. L'ennemi renouvela ses attaques pendant quatre heures consécutives sur la position de Sforzesca; nos troupes, soutenues par le 2e régiment de la brigade de Savoie, soutinrent valeureusement ces différents chocs. Vers quatre heures du soir les Autrichiens se portèrent contre la division cantonnée sur la voie de Gambolo. Là, le seul 1er régiment de Savoie, avec huit pieces d'artillerie, soutint pendant une heure tous les efforts de l'ennemi, sans perdre un pouce de terrain. Renforcé ensuite par la brigade de Savone et la quatrième division, il força l'Autrichien à se retirer. Dans ces divers engagements nos troupes ont gardé une contenance on ne peut plus louable.

» Vers six heures du soir, les Autrichiens attaquèrent deux autres divisions, la 1re et celle de la réserve qui avait pris position entre Vespolate-Novare et Mortara. Bien que l'ennemi n'eût pas déployé beaucoup de forces pour cette attaque, les nôtres se retirèrent après un engagement qui ne fut soutenu que par la division de réserve, la 1re n'y ayant pas pour ainsi dire pris part. L'ennemi entra à Mortara, mais sans que la ville eût à souffrir de grands dommages. Hier aucun engagement n'a eu lieu ; le quartier-général principal fut porté à Trecate, puis à Novare où se trouvait le roi. Les princes sont à la tête de leurs divisions. Le général-major a concentré toutes ses forces vers le quartier-général, sur le flanc droit de l'ennemi. Quelques soldats ont pris honteusement la fuite et répandu l'alarme à Verceil, à Casale et autres lieux voisins. Partout les autorités locales ont montré la plus grande énergie. »

TURIN, 22 mars, six heures du soir. — Le gouvernement reçoit d'Alexandrie la dépêche suivante :

« *Quatre heures trois quarts.* — Radetzki était hier encore, à trois heures du soir, à Pavie, avec son quartier-général et 5 000 Autrichiens. Un corps considérable d'ennemis est déjà entré dans la Lomelline. L'ennemi a en Lomelline et à Pavie cinquante-quatre canons. »

— On écrit de Trecate, 22 mars, trois heures après midi, à la *Concordia* :

» Nous avons eu ce matin à subir toutes les anxiétés possibles. Les populations commençaient à s'agiter sur le passage de nos troupes, qui se concentraient sur Novare. A midi on savait que le duc de Savoie avait pris une forte position entre Mortara et Verceil, et qu'il était en communication avec le quartier-général.

» Notre position n'a rien d'inquiétant ; les pertes de la journée d'hier sont insignifiantes. Les soldats savent qu'ils ont fait leur devoir et ne sont nullement découragés. Le général en chef est plein d'ardeur ; nous sommes en état de donner une bonne leçon à notre insolent ennemi. Soyez sans crainte ; l'armée subalpine est prête à frapper de grands coups. Si la cause de l'indépendance n'a pas triomphé hier comme elle aurait pu l'espérer, elle n'est pas pour cela compromise.

» Le duc de Savoie couvre Verceil. Si l'ennemi osait s'avancer de ce côté, il s'en repentirait. »

— On lit dans la *Nazione* : « Turin, 23 mars, 10 heures du soir. On dit qu'un courrier arrive du camp, apportant la nouvelle que les divisions du duc de Gênes (Piémont et Pignerolles) et du général Bès (Acqui et Casale), sont tombées sur l'ennemi et qu'elles l'ont battu, lui faisant un grand nombre de prisonniers. Cette nouvelle nous est également donnée par une lettre qui nous arrive par la voie de Verceil, en date d'aujourd'hui, et où il est dit que les Autrichiens ont été battus sur deux points. M. Tecchio, ministre, et M. Guglianetti, premier secrétaire, sont partis pour le camp. »

— C'est en chantant la *Marseillaise* que les Piémontais sont entrés à Novarre.

— A Varèze et à Côme, dit la *Gazette du Tessin*, il est entré de petites colonnes de corps-francs. Dans ces deux villes ont été arborées les couleurs de la ville et les trois couleurs italiennes. De petites colonnes de corps-francs sont en marche pour Bergame, Lecco, etc., afin de pousser Milan à se révolter.

FLORENCE, 20 mars. — Cicernacchio est arrivé hier à Florence. Les préparatifs de la guerre ont lieu avec plus d'activité. Le gouvernement provisoire a décrété l'organisation immédiate d'une légion polonaise de 2 000 hommes. Le drapeau de ce corps sera celui de la Toscane, avec l'aigle blanche de Pologne.

— On écrit de Modène, 18 mars :

« Le duc, accompagné de ses partisans, du corps des pionniers et de celui des carabiniers, est parti vers trois heures et demie du matin pour Brescello. Il emporte avec lui ses effets les plus précieux, ses tableaux, ses bijoux, les manuscrits les plus rares de la bibliothèque. Plus tard, le commandant autrichien a fait afficher une proclamation pleine de menaces contre ceux qui tenteraient de troubler l'ordre. L'évêque a calmé par des paroles de charité l'effervescence de la population. »

Derniers efforts de la camarilla autrichienne.

Il est impossible de se faire une idée exacte du despotisme exercé dans le malheureux empire d'Autriche. Un empereur encore enfant, aussi incapable que son oncle Ferdinand, gouverne de nom le pays. La camarilla gouverne de fait. A Vienne, où Welden, l'homme au cœur de roche, règne en dictateur, des faits inouïs de cruauté ont lieu chaque jour. Un homme soupçonné de démocratie est arrêté et envoyé à l'armée, sans aucune forme de procès. Il est expressément défendu d'adresser autre chose que des louanges au gouvernement.

Un journal de Vienne, la *Gazette générale autrichienne*, vient d'être défendu pour des motifs qui sont au moins curieux. « Déjà depuis longtemps, dit Welden, la *Gazette générale* s'est permis de prendre une position hostile aux mesures du gouvernement, cherchant par ces moyens à affaiblir la confiance, et à appeler de nouveau un état de chose anarchique, tel que le désirent les perturbateurs qui, *la presse honteusement à la main*, abusent de la crédulité du peuple. Les observations que j'ai adressées à ce journal pour l'engager à la modération n'ayant pas fructifié, je décrète que la *Gazette générale autrichienne* cessera de paraître à dater de ce jour. Vienne, 19 mars 1849. T. M. WELDEN. »

Voilà un échantillon des décrets du dictateur.

Welden a aussi fait faire des perquisitions chez les journalistes Schwarzer, Guranda et Franck, dont les papiers ont été saisis. Ces perquisitions ont eu lieu à cause de la prétendue découverte d'un complot révolutionnaire.

Il est certain qu'une masse de dénonciations sont arrivées à Welden sur les dépôts secrets d'armes; et si, comme on le pense bien, la rigueur des lois martiales est employée, un bataillon sera occupé aux fusillades. Ne serait-ce pas combler la mesure des atrocités, et laissera-t-on encore longtemps subsister un despotisme aussi révoltant?

A Prague, un journal a été saisi parce que, dans une correspondance de Francfort, il traitait le ministère actuel de liberticide. La pièce intitulée : *Un prince*, qui avait été fort applaudie, a été défendue après sa première représentation, parce qu'il s'y trouvait un passage contre l'empereur de Russie.

Les lettres de Hongrie étant retenues à Vienne ou à Pesth, il ne nous parvient que peu de nouvelles du théâtre de la guerre. Celles que nous recevons continuent d'être favorables aux Hongrois. Ce n'est que par la terreur que les impériaux se soutiennent encore dans les contrées madgyares.

Le feld-maréchal-lieutenant Hrabowski, en dernier lieu commandant d'Ofen, et le général comte Teleki, après avoir été soumis à une enquête pendant laquelle on les avait laissés en liberté, viennent d'être incarcérés, sous prétexte qu'ils pactisaient avec les Madgyars. Le vieux Hrabowski, qui compte sur sa poitrine autant de décorations que de blessures, avait été entraîné à la révolte par une Madgyare jeune et belle qu'il venait d'épouser. C'est quelque chose d'admirable que le rôle joué par les femmes en Hongrie : ce sont elles qui animent leurs maris, leurs frères et leurs fils, les excitant à mourir pour la patrie. On sait que Kossuth, Slave comme Hrabowski, a subi, lui aussi, l'influence de sa femme, qui brille au premier rang parmi les plus belles et les plus intelligentes de la Hongrie.

Le sort de Hrabowski n'empêche point les Slaves de sympathiser de plus en plus avec la cause des Madgyars, qui est devenue la leur depuis qu'ils combattent exclusivement pour leur indépendance. Les journaux d'Agram et de Carlowitz tiennent un langage de plus en plus menaçant. Ils rappellent à l'Autriche que les Slaves du sud n'ont combattu que parce qu'on leur avait promis de rendre égales toutes les nations. Ils se plaignent de ce qu'on a inondé leur pays de troupes qu'ils sont obligés de nourrir, converti la moitié de leur territoire en casernes, travesti en soldats leurs concitoyens arrachés à la charrue, et laissant leurs femmes et leurs enfants exposés à mourir de faim ; et enfin de ce qu'on a envoyé à la boucherie la fleur de leur jeunesse pour empêcher que Charles-Albert ne dicte à la camarilla une paix honteuse dans les murs de Vienne.

« A présent, dit la *Nowinn*, ce sont les généraux autrichiens qui nous menacent, disant tout haut que le temps est venu de mettre à la raison les Serbes et les Croates. Mais le drame approche à sa fin. Rappelons ici les mots d'un officier hongrois, prononcés au moment où il nous quittait : « Adieu, camarades ! puissions-nous nous revoir bientôt sur le champ de bataille, mais en armes contre l'*ennemi commun*. »

Nous avons parlé hier d'une première bataille livrée près Hatzfeld par les Serbes aux impériaux, parce que ces derniers ont voulu dissoudre la commission nationale de la Woïvodie. La *Nowinn* nous apprend que les Autrichiens ont été culbutés. Le même journal nous donne une nouvelle plus importante encore : les Madgyars auraient repris Hermanstadt et chassé devant eux les Autrichiens et les Russes. Ceux-ci ont immédiatement fait venir des renforts.

Le général Puchner, qui commande les troupes autrichiennes en Transylvanie, a reçu, dit-on, l'ordre de concentrer immédiatement toutes les troupes impériales sous ses ordres, et de marcher contre les Hongrois, en laissant aux Russes, qui sont déjà au nombre de 30 000 en deçà des frontières de l'Autriche, le soin d'occuper la principauté et d'exterminer Bem et les Seklers.

Banque du Peuple,

RUE DU FAUBOURG SAINT-DENIS, 25.

Situation des opérations en mars.

2592 actions détachées	12 960 fr.	» c.
5893 coupons d'actions	2 946	50
3682 souscriptions d'actions	18 410	
Total	34 316 fr.	50 c.

11 355 adhérents à Paris.
1 054 id. à Lyon.
108 id. à Reims.
82 id. à Besançon.

Dans le chiffre des souscriptions sont compris les comités de
Lyon, pour 714 actions au 16 courant ;
Besançon, pour 444 actions au 21 courant ;
Reims, pour 80 actions au 18 courant.

Comme on le voit, le mouvement progressif des adhésions est régulier, ce qui autorise la Banque à compter sur le nombre d'adhérens qui lui est nécessaire pour commencer ses opérations. Elle pense être en mesure vers le 10 avril prochain.

La Banque a lieu de compter sur un nombre suffisant d'adhérents ; néanmoins, elle insiste de nouveau auprès des citoyens qui n'ont pas encore adhéré et qui cependant ont l'intention de le faire, pour qu'ils se hâtent de s'inscrire, soit au bureau de la Banque, soit aux bureaux d'arrondissement.

Plus les adhésions seront nombreuses, plus la consommation sera grande, et par conséquent plus grande sera la demande du travail.

Bureaux d'arrondissements où l'on peut souscrire et adhérer :
6e Rue Boucherat, 32 ;
7e Provisoirement rue Saint-Bon, 12, près celle de la Verrerie ;
8e Rue du faubourg Saint-Antoine, 70, passage du Chantier, 16 ;
10e Rue de Grenelle-Saint-Germain, 186, au Gros-Caillou ;
11e Rue de la Harpe, 57 ;
12e Rue Guy-Labrosse, 2 ;
Pour Passy et Chaillot : rue de Chaillot, 55 ;
Pour Batignolles : rue Saint-Charles, 14 ;
Pour Belleville et Ménilmontant : Chaussée Ménilmontant, 36.

Trente-trois Associations ouvrières ont adhéré collectivement jusqu'à ce jour.

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,

Je viens vous prier de signaler à l'autorité compétente, par la voie de votre honorable journal, un nouvel abus commis par la compagnie d'Orléans.

Depuis quelque temps cette compagnie fait servir au transport des voyageurs des wagons de troisième classe qui ne sont *pas garnis de rideaux*, de manière qu'on se trouve exposé à subir les rigueurs de la saison. Vous pouvez juger, monsieur, par le temps qu'il a fait ces jours derniers, ce que peuvent souffrir les malheureux forcés de voyager dans ces wagons, ouverts à tous les vents pendant l'hiver, et aux rayons d'un ardent soleil pendant l'été. J'en ai été témoin vendredi et dimanche derniers.

Cependant, aux termes de la convention faite avec l'État, la compagnie doit tenir couvertes les troisièmes places et garnir les fenêtres de rideaux. S'il n'en était pas ainsi, le paiement d'un supplément de prix à la compagnie ne serait qu'une véritable spoliation.

Recevez, etc.

Assemblée Nationale.

Présidence de M. MARRAST. — *Séance du 27 mars.*

Le scrutin de division constate la présence de 536 représentants à midi et quart.

L'Assemblée continue la discussion du budget des travaux publics.

M. MORLAT demande si, malgré les réductions, les travaux des deux bassins du Havre seront exécutés.

Le ministre répond que ces travaux étant des travaux neufs, ils ne pourront être continués, mais le conseil d'amirauté est d'avis que cela ne peut avoir d'inconvénients.

L'Assemblée adopte la réduction de 150 000 fr. proposée par la commission pour le port de Marseille, et de 300 000 fr. pour les travaux extraordinaires du Havre.

L'Assemblée adopte également la réduction proposée sur les ports de Bordeaux, Dunkerque, Boulogne, Fécamp, Dieppe, malgré les observations de M. Lacrosse, et pour Dieppe de M. Crémieux.

La députation du Calvados a présenté un amendement tendant à repousser les réductions proposées par la commission sur le canal maritime de Caen.

Malgré les efforts de MM. Person et Bernard, la réduction défendue par M. Stourm est approuvée par l'Assemblée.

La commission avait proposé sur Granville une réduction de 300 000 francs. MM. Louis Perrée et Lacrosse combattent cette réduction, que l'Assemblée, d'accord avec la commission, consent à réduire à 200 000 francs.

L'Assemblée vote les réductions proposées pour les ports de Morlaix, Launay, Lorient, Maranco, La Rochelle, les Sables-d'Olonne, Bandol. La commission retire sa proposition de réduction sur le port de Bastia, la ville s'engageant à payer la moitié des frais.

M. DESMARES combat la réduction proposée pour le port de Saint-Nazaire.

MM. LACROSSE et LUNEAU parlent dans le même sens.

M. STOURM insiste en faveur de la réduction, qui est maintenue.

Les réductions sur les autres ports sont également votées après une discussion sans intérêt. L'ensemble de ces réductions s'élève à 4 341 000 f.

Dunes, semis, dessèchements, irrigations. — Le gouvernement demandait 800 000 fr.; la commission propose de réduire cette somme à moitié.

M. VIVIEN combat cette réduction au nom des intérêts de l'agriculture. Le régime des eaux en France est désastreux depuis longues années ; il est important d'y remédier au plus tôt.

M. LACROSSE dit que le crédit n'est destiné qu'à faire des études et non des travaux.

M. DEZEIMERIS croit que le service des ingénieurs, créé par M. Vivien, n'aura pour effet que d'augmenter les dépenses et de coûter fort cher sans rien rapporter. On vous demande des pâturages, des bestiaux, vous nous donnez des ingénieurs (On rit) civils. (Nouveaux rires.) Je ne vois pas ce que l'agriculture peut gagner à cela.

M. VICTOR LEFRANC appuie le système des études préalables. Il est important, avant d'entreprendre des travaux, qu'une statistique générale soit opérée sur toute l'étendue du sol de la République.

MM. Dezeimeries, Lacrosse, Emmery, Beaumont (Somme), Tillancourt, Aylies, Meissiat prononcent des discours pour et contre au milieu d'un bruit qui nous empêche de rien saisir.

La réduction proposée par la commission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT donne connaissance à l'Assemblée d'une lettre annonçant la mort de M. Bellencontre, nommé représentant dans le département du Calvados, mort subitement dans la soirée d'hier. En attendant la famille, l'heure et le jour des funérailles ne peuvent être indiqués.

On tire au sort les noms des représentants formant la députation.

L'Assemblée reprend la discussion du budget.

CHAPITRE XVII. — *Chemins de fer.*

M. PAUL DARU considère les menaces de réduction proposées par la commission comme mauvaises et comme impolitiques. Il est faux que les traitements employés aux travaux publics en France soient des capitaux perdus. Ce que l'on vous propose, ajoute l'orateur, est l'abandon à peu près certain des sept lignes en construction. Les crédits demandés pour l'achèvement de ces lignes sont réduits de moitié par la commission. Pour l'une de ces lignes, les travaux seront forcément interrompus entre Angers et Nantes, et par l'effet de cette suspension l'État devra, à partir de 1850, 500 000 francs d'indemnité par an à la compagnie.

Cette suspension de travaux amènera pour l'État une perte annuelle de plus de deux millions et demi qu'on veut économiser. Ce sera la même chose pour le chemin de fer de Paris à Bordeaux. Les deux millions et demi accordés au gouvernement qui en demandait cinq, retarderont aussi indéfiniment le résultat productif et définitif de cette ligne qui est si nécessaire à la France.

L'orateur soutient que les dépenses extraordinaires de travaux publics doivent être couvertes par des emprunts extraordinaires. Il faudra en venir à cet emprunt, plus tard il est vrai, mais vous retardez d'autant la jouissance de ces lignes, et vous grevez les finances de l'État par l'intérêt sur les indemnités qu'il devra payer, et par la détérioration des travaux déjà exécutés. Concentrer toutes les forces du pays sur deux lignes, c'était bon au commencement de ces travaux, mais le peut-on maintenant qu'il y a des engagements pris, des terrains achetés, des travaux adjugés à des entrepreneurs. Mais ce qu'il y a de pis, c'est que ces entreprises une fois suspendues, qui sait quand on les reprendra, et l'effet moral sur les populations de ces ateliers déserts, de ces ouvriers licenciés, croyez-vous qu'il ne sera pas bien fatal aussi?

On croira que vous faiblissez, que vous ne vous sentez pas la force de poursuivre votre œuvre, et les capitalistes, les entrepreneurs feront comme vous, ils battront aussi en retraite, car il ne suffit pas à un gouvernement de dire : J'ai confiance, ayez confiance ; il faut qu'il la prouve, cette confiance, par des actes, il faut qu'il l'inspire par son exemple.

L'orateur rappelle l'effet de l'augmentation, en 1831, du budget des travaux publics. Les chemins de fer, ajoute-t-il, sont un progrès providentiel pour affranchir les centres de population de ce surcroît de population ouvrière. Le nombre des ouvriers employés aujourd'hui sera réduit d'un quart ; c'est ce que je nomme un acte imprudent.

UNE VOIX. Et inhumain. (Mouvement.)

M. P. DARU. Où iront ces hommes ? Ils iront dans les villes. (Bruit.)

M. GRANDIN. Ce seront des soldats pour l'émeute. (Bruit.)

M. P. DARU. Ils viendront dans les villes, parce qu'ils en sont presque tous et qu'ils croiront y trouver du travail, et du travail mieux payé qu'ailleurs. Qu'y feront-ils ? trouveront-ils du travail ?

Il y a dans ce moment 22 000 ouvriers demandant, dans les mairies, du travail sans qu'on puisse leur en procurer. Vous allez augmenter cette population souffrante et inoccupée. Que ferez-vous ? Il faudra ouvrir des ateliers de charité publique, après avoir fermé les ateliers d'utilité publique. Oui, il y a une tendance des capitaux à reparaître, des travaux particuliers à reprendre ; mais cette tendance est bien timide.

Il faut bien peu de chose pour faire tomber ces premiers signes de vie, et c'est en face de ce mouvement que vous allez donner au ministre des travaux publics la triste et dangereuse mission de licencier, de fermer les ateliers de chemins de fer, et d'accroître la population de nos villes de tous les ouvriers qui vont se trouver sans travail, sans pain, sans espoir, abandonnés à tous les mauvais conseils de la misère et de l'inaction.

Il y a là, messieurs, ample matière à réflexion, mais j'espère que vous n'adopterez pas légèrement la proposition qui vous est faite. (Très bien !)

Une grande agitation succède à ce discours, qui a produit beaucoup d'effet sur l'Assemblée. La séance est suspendue pendant dix minutes.

M. CORNE dépose le rapport sur le budget de l'instruction publique.

La discussion du budget des travaux public est reprise.

M. STOURM, rapporteur, répond à M. Daru. Selon lui, les raisons que M. Daru a données s'appliquent à tous les travaux. Les ouvriers, a dit M. Daru, sont un danger. Employez-les, et craignez de les abandonner à eux-mêmes. On oublie que des diminutions notables ont été faites dans les chantiers de Paris et dans les environs. Ce licenciement a-t-il produit un mauvais effet sur l'ordre? s'en est-on aperçu? Les travaux qui occupent les ouvriers à Paris, — les chemins de fer de Strasbourg et de Lyon, n'ont subi aucune diminution de la part de la commission, les travaux réduits sont disséminés sur tout le territoire. Il ne doit pas y avoir là une cause d'inquiétude.

L'honorable rapporteur explique les bases sur lesquelles la commission a établi son travail de réduction.

Avec les réductions qu'il propose, le ministre des travaux publics a à le moyen de mettre en valeur les portions de chemins de fer qui sont à la veille d'être achevés. Les autres travaux sur ces mêmes lignes ne sont pas avancés à ce point qu'ils ne puissent être suspendus sans inconvénient.

M. LACROSSE. L'orateur vous disait tout à l'heure : la commission est prête à vous accorder les dotations nécessaires pour l'achèvement des travaux commencés. Peut-être est il difficile de concilier les exigences des travaux avec les dispositions actuelles de la commission. (Bruit.) M. le ministre critique les observations présentées par M. le rapporteur.

Il pense comme M. Daru que l'agglomération des 14 000 ouvriers dans les villes, par suite de chômage, peut devenir funeste dans le moment de crise où nous sommes. Le renvoi du personnel serait une chose grave. L'Assemblée jugera.

VOIX CONFUSES. Aux voix !

M. LE PRÉSIDENT. M. Desmoles propose un amendement.

VOIX NOMBREUSES. A demain !

AUTRES VOIX. La question préalable !

M. LE PRÉSIDENT. Je crois que M. Desmoles devra présenter ses amendements au fur et à mesure de la discussion des chapitres.

VOIX NOMBREUSES. Appuyé !

La séance est levée à six heures un quart.

PLUS DE CONSCRIPTION ! — La première édition de cette brochure a été promptement épuisée. La deuxième édition, corrigée, est en vente au prix de 10 centimes l'exemplaire et de 8 francs les cent. — Ce travail est bon à répandre dans les campagnes ; il démontre que la réorganisation démocratique de l'armée est non-seulement une chose désirable au triple point de vue de la dignité des soldats, de la force militaire de la France et de la sécurité de toutes les familles, mais que cette réorganisation, facilement praticable, réaliserait pour l'Etat une réduction considérable du budget si lourd de la guerre.

La Question hongroise.

Correspondance particulière d'un officier de l'armée impériale royale d'Autriche (1).

La révolution de Vienne, voilà le grand mot trouvé, la solution si longtemps cherchée du dilemme. La camarilla commençait à croire le jeu perdu ; le prince Windisgraetz, vil esclave de cette camarilla, enfermé dans un château fort à Prague, éprouvait les tortures de l'enfer, et se voyait condamné à rester spectateur, sans pouvoir venir en aide à Jellachich ; le ministère autrichien, contrarié dans ses desseins, cherchait à s'échapper par des mensonges mal voilés ; le comte Latour surtout, interpellé par l'Assemblée nationale à Vienne, après avoir nié hautement toute liaison directe ou indirecte avec le ban de Croatie, néanmoins convaincu par des documents irréfutables (de sa propre main) d'avoir soustrait les deniers publics, et, en abusant de ses pouvoirs ministériels, d'avoir de plus, furtivement et traîtreusement, fourni des hommes et de l'argent au guide des hordes croates, n'avait plus qu'à attendre la chute la plus ignominieuse. Alors le peuple viennois, dégoûté par tant de bassesses, irrité de voir les bataillons nationaux remplacés par des bataillons tchèkes ou ruthènes, esclaves aveugles de la tyrannie, se souleva subitement et chassa ces bandes de mercenaires tremblants. Mitraillé, il fit justice ; victorieux, il offrit généreusement la réconciliation ; mais il avait fourni une occasion trop belle pour qu'on la laissât échapper.

La camarilla en profita pour dévaster la capitale, en brûlant les faubourgs, en massacrant les hommes, en violant les femmes et les enfants, en pillant et saccageant, châtiant ainsi, par tous les moyens de la terreur et de la cruauté sanguinaire, non-seulement les bons Viennois, mais aussi leurs amis fidèles et leurs instigateurs redoutés, les Hongrois.

Car, au dire de ces gens-là, ce ne fut pas l'infamie des gouvernants qui alluma la révolte, ce ne fut point l'amour de la liberté et la haine de l'oppression, ce ne fut nullement le noble élan d'un peuple libre voyant un peuple voisin menacé de destruction, ce ne fut pas non plus l'admirable instinct de ce peuple qui se disait à lui-même, les Hongrois une fois abattus ce sera nous, surtout Allemands, que l'on enchaînera avec le Hongrois, le Polonais et l'Italien. On n'eût pas honte de publier que quelques agitateurs, payés avec l'or de la Hongrie, avaient au moyen d'une petite fraction hardie et criminelle, soulevé quatre cent mille hommes qui se défendirent avec le dévouement le plus courageux pendant un mois entier contre des forces infiniment supérieures et contre tous les moyens de destruction ; comme si les révolutions se faisaient avec quelques paroles et quelques pièces d'or! Ce stratagème était renouvelé de celui dont on chercha à souiller la première révolution française, lorsqu'on prétendait que la convention et le directoire, ne pouvant même alors solder leurs armées glorieuses, avaient, par la dispersion de sommes énormes, gagné partout des partisans à la République. Non, c'est la tyrannie aveugle et le despotisme brutal des princes qui, en désespérant les peuples, les ont rendus énergiquement révolutionnaires.

C'est ainsi qu'on profita du moment favorable, en falsifiant les faits, pour confier à Windisgraetz, nommé feld-maréchal, et mis à la tête d'une armée de plus de cent vingt mille hommes, le soin d'écraser une nation alliée qu'il faut supprimer à tout prix.

Avant de parler des événements et de l'état de la guerre, nous croyons indispensable d'éclairer le lecteur sur la position de la Hongrie, y compris ses dépendances, en caractérisant ce pays par les traits les plus saillants de son histoire, de sa géographie et de sa statistique. Nous prouverons ainsi à qui est le droit, à qui sont les torts, à qui est le devoir de reconnaissance, si c'est à la Hongrie s'efforçant de se développer paisiblement, ou à la dynastie de Habsbourg ne cherchant qu'à détruire la liberté en exterminant les peuples qui se sont fait ses propagateurs et ses martyrs.

ÉDOUARD KUCHENBAECHER,
Capitaine d'état-major.

APPEL AUX HONNÊTES GENS. — MM. les royalistes se sont émus à la lecture du petit livre de Louis Blanc, *Appel aux honnêtes gens* ; les dernières pages de cette publication, qui respirent d'un bout à l'autre le patriotisme républicain d'un cœur honnête et convaincu, sont à l'adresse des réactionnaires qui ferment les yeux devant l'avenir. Le livre de Louis Blanc, écrit dans le style le plus éloquent, est tout à la fois un acte d'accusation contre la réaction et une défense de ses amis de Bourges. Qu'on lise cet ouvrage, et l'on verra à quel point on a poussé contre Louis Blanc le lâche système du mensonge et de la calomnie. Nous recommandons, entre autres pages, celles où l'auteur repousse avec mépris l'organisation des ateliers nationaux, créés contre lui par M. Marie, et qu'on lui a attribuée. L'*Appel aux honnêtes gens* aura de l'écho partout où il se trouvera des citoyens probes et désintéressés.

On nous communique la note suivante :

Nous rappelons une dernière fois aux électeurs que les comices électoraux pour l'élection des délégués au COMITÉ DÉMOCRATIQUE SOCIALISTE définitif ont lieu, savoir :

1er arr.	Salle du Havre, passage du Havre, n° 29, mercredi 28, 7 h. 1/2 (*au lieu de Gymnase Triat, mardi*).
5e	—	Salle de la Fraternité, rue Martel, mardi 27, 7 h. 1/2.
6e	—	Salle des Folies, à Belleville, mercredi 28, 7 h. 1/2 (*au lieu de mardi 27*).
7e	—	Salle des Acacias, rue Saint-Antoine, 104, mardi 27, 7 h. 1/2.
8e	—	Salle Boisin, faubourg Saint-Antoine, 169, mardi 27, 7 h. 1/2.
9e	—	Salle des Acacias, rue St-Antoine, 104, mercredi 28, 7 h. 1/2.
10e	—	Salon de Mars, rue du Bac, mardi 27, 8 h. 1/4.
11e	—	Salon de Mars, rue du Bac, mercredi 28, 8 h. 1/4 *précises*.

Les membres de la commission.

(1) Voir la *Démocratie* des 18 et 21 mars.

Haute cour de justice.

Présidence du citoyen BÉRENGER (de la Drôme.)

Audience du 26 mars.

Plusieurs témoins nouveaux sont arrivés à Bourges, parmi lesquels nous avons vu MM. Garnier-Pagès, Marie et Pagnerre.

A onze heures moins un quart l'audience est reprise.

Villain déclare renoncer à l'audition des témoins à décharge assignés à sa requête, qui ne se sont pas présentés.

M. le président fait venir les divers témoins qui sont présents.

M. HOVYN, lieutenant-colonel de la 3e légion, a averti M. le général Courtais que des gardes nationaux de province et d'autres citoyens en très-grand nombre encombraient la place Vendôme. M. Courtais lui répondit que toutes ses dispositions étaient prises, et il lui fit part de ces dispositions.

Le témoin rend compte de la courageuse conduite de M. Courtais, lorsque le général Petit, enlevé de l'Hôtel-des-Invalides par une foule furieuse, allait être jeté à l'eau. Il est parvenu à calmer tous les esprits et à rétablir le général Petit dans son commandement.

Arrivant aux faits du 15 mai, M. Hovyn dit que M. Perrée, représentant et maire du 3e arrondissement, avait donné l'ordre de remettre la baïonnette dans le fourreau.

M. FAVREL, colonel de la 5e légion, a assisté à la conférence des colonels du 14 mai, à l'état-major, et déclare que les colonels devaient disposer de leur bataillon suivant que les circonstances l'exigeraient, ainsi que le disait une lettre.

M. LE PRÉSIDENT. C'est que M. de Tracy a déclaré qu'il attendait de nouveaux ordres.

LE TÉMOIN. La mémoire de M. de Tracy l'a mal servi sans doute.

M. LE PRÉSIDENT. Mais il n'est pas le seul.

LE TÉMOIN. Alors, mes collègues se trompent. Depuis la révolution, les colonels avaient l'habitude d'agir suivant leurs inspirations.

M. BAROCHE, procureur-général. Vous venez de parler d'une lettre d'après laquelle vous dites que les colonels devaient agir suivant que les circonstances l'exigeraient. Il s'agit sans doute de la circulaire dont on a souvent parlé ; il n'y a pas dans la circulaire ce que vous venez de nous dire.

LE TÉMOIN. Je vous demande pardon.

Et retirant de sa poche la lettre qui lui a été adressée le 14 de l'état-major comme aux autres colonels, le témoin lit cette lettre, où il est dit que la réserve de deux cents hommes devra être portée à mille hommes, et que ces mille hommes devront être tenus à disposition par un chef de bataillon, pour agir suivant les instructions que les circonstances nécessiteront. (Mouvement.)

M. LE PRÉSIDENT. Quelle devrait être la position de la première légion ?

LE TÉMOIN. Autant que ma mémoire peut me servir, je crois que la première devait rester aux Champs-Elysées ; elle n'avait pas besoin d'aller barrer le pont d'avance, tant que les circonstances ne l'exigeaient pas. (Nouveau mouvement.)

M. MARIE. Le gouvernement provisoire choisit le général Courtais pour commander la garde nationale, parce qu'elle avait en lui une confiance dont, je dois le dire, je pense encore qu'il n'a jamais démérité.

Toutes les fois que le gouvernement provisoire a été en danger, notamment dans les journées de mars et d'avril, le général Courtais a donné au gouvernement provisoire des preuves d'activité et de dévouement.

Nous voulions maintenir la République, mais nous ne voulions la République qu'autant qu'elle se rattacherait aux idées d'ordre et de liberté. C'est dans ce sens aussi que le général Courtais la voulait, et nous l'avons toujours trouvé pour second dans toutes les mesures que nous avons cru devoir prendre.

M. BAROCHE, procureur-général. Quel est le sentiment de M. Marie sur les journées du 17 mars et du 16 avril, et sur la part qu'y a prise l'accusé Blanqui ?

M. MARIE. Nous avons toujours regardé ces journées comme menaçantes pour le gouvernement provisoire. Je dois dire que MM. Cabet, Barbès et Sobrier avaient pris parti pour le gouvernement provisoire. Quant à M. Blanqui et à son club, ils nous étaient signalés comme l'âme des manifestations dirigées contre le gouvernement.

M. DE ROYER, avocat-général. Savez-vous quelque chose de Villain à propos de ces deux journées ?

M. MARIE. Non.

Un long débat s'engage entre Blanqui, qui soutient être resté silencieux et immobile à l'Hôtel-de-Ville lors de la manifestation du 17 mars, et le témoin, qui soutient au contraire que, s'il a gardé le silence, il faisait des gestes dont la signification lui a paru évidente, et qui lui ont donné la conviction que Blanqui était menaçant pour le gouvernement provisoire.

BLANQUI. Si j'avais eu des intentions violentes, j'aurais pu facilement les accomplir.

M. LÉVY. Le témoin sait-il que la maison du citoyen Sobrier fût une succursale de la police ?

M. MARIE. Je ne sais pas. Je ne connaissais pas Sobrier, et c'est M. de Lamartine qui me le montra pour la première fois le 15 mai.

M. LÉVY. Le témoin sait-il quelque chose sur les armes remises au citoyen Sobrier ?

M. MARIE. Non.

SOBRIER. Le gouvernement s'engageait dans une mauvaise voie : je demandai des armes pour soutenir la République. Ma maison n'était pas une succursale de la police, mais un poste révolutionnaire. Nous nous y tenions l'arme au pied, attendant les événements. Si j'avais eu de l'influence, j'aurais tâché de faire entendre mes conseils au gouvernement provisoire ?

C'est ainsi que je suis allé trouver M. Garnier-Pagès pour lui demander l'impôt progressif. Il me répondit que l'impôt des 45 centimes ne serait perçu que sur les riches, mais il n'a pas tenu sa parole.

Me RIVIÈRE. M. Marie ne sait-il pas que la société des Droits de l'Homme était organisée pour défendre la République et le gouvernement provisoire.

M. MARIE. Je ne le crois pas. Mon sentiment est que certains clubs ont beaucoup nui à la République, et surtout la société des Droits de l'Homme.

M. DE ROYER, avocat-général. Je ferai remarquer que le gouvernement devait d'autant plus se préoccuper de la société des Droits de l'Homme, qu'elle était toujours armée et en permanence.

Me RIVIÈRE. Cela ne veut pas dire que ce fût contre la République.

Un nouveau débat s'engage entre Blanqui et le témoin. Blanqui rappelle que ce n'est pas lui qui a organisé la manifestation du 16 avril, mais les délégués du Luxembourg. Oui, répond M. Marie, mais on peut très bien profiter et abuser d'une démonstration organisée pacifiquement. Le témoin rappelle en outre que Blanqui aurait demandé à M. Ledru-Rollin de changer le gouvernement provisoire dans un sens plus prononcé.

BLANQUI. M. Marie n'est que l'écho, que la doublure des rapports de police qui lui ont été communiqués par M. Ledru-Rollin; je déclare que je n'ai jamais eu, ni personnellement ni de quelqu'autre façon que ce soit, de rapport avec M. Ledru-Rollin.

M. MARIE. M. Ledru-Rollin m'a déclaré parfaitement que vous lui aviez demandé une entrevue et qu'il vous l'avait refusée.

BLANQUI. C'est faux !

M. BAROCHE. Je ferai remarquer que M. Marie ne dit ici que ce qu'il a dit déjà devant la commission d'enquête.

BLANQUI. Comment vient-on nous parler maintenant du rapport de l'enquête? Il avait été jusqu'ici évincé d'une manière peu flatteuse.

M. LE PRÉSIDENT. Par qui ?

BLANQUI. Par la justice.

M. LE PRÉSIDENT. Si la justice ne s'est pas servie du rapport de l'enquête, c'est qu'elle ne doit se servir que de documents judiciaires.

BLANQUI. Certainement ; mais enfin il y avait là beaucoup de choses auxquelles on savait devoir avoir égard. On ne l'a pas fait, et c'est à ce sentiment de pudeur que je rends hommage.

Si on avait eu le courage de se servir du rapport, nous n'aurions pas contenu notre indignation, et les choses se seraient passées ici comme elles se passent ailleurs. Bien des choses auraient été mises au grand jour, que leurs auteurs veulent tenir dans l'ombre.

SOBRIER. Pour montrer ce que vaut le rapport de l'enquête, il suffit de constater qu'il est dit que j'avais proposé de faire assassiner Blanqui.

M. LECLANCHÉ. C'était une faute d'impression, et on a reconnu qu'il fallait lire arrêter, au lieu d'assassiner.

BLANQUI. L'enquête a été une occasion de faire défiler tous les personnages importants, et ils sont venus mentir les uns ou les autres, et ils ont été obligés de se démentir réciproquement.

M. LÉVY se lève.

M. BAROCHE. Qui défendez-vous ?

M. LÉVY. Le citoyen Sobrier.

M. BAROCHE. Depuis quand ?

M. LÉVY. Depuis ce matin que j'en ai demandé l'autorisation à M. le président.

M. LE PRÉSIDENT. Alors Sobrier se défendra puisqu'il a un défenseur.

SOBRIER. Sur ce fait seulement.

M. LÉVY. Il est bien certain que le rapport de l'enquête a agi sur l'opinion publique, et qu'il a été comme un préliminaire du procès, préliminaire où doivent se confondre les rapports de tout ce qu'on a appelé avec raison les émeutiers de police.

M. GARNIER-PAGÈS a connu M. Courtais depuis 1842. Il rend hommage à son républicanisme sincère, à son patriotisme ardent et en même temps à sa modération. Le général Courtais, dit le témoin, était vivement préoccupé du poste placé dans la maison du citoyen Sobrier, et il avait plusieurs fois déclaré qu'à la première occasion il l'enlèverait.

Le général écrivait, dans le *post scriptum* d'une lettre adressée à la commission exécutive :

« Le faubourg Saint-Antoine est animé des meilleures intentions, et il veut en finir avec l'émeute. Les ouvriers sont disposés à venir enlever le poste de Sobrier. »

Le 14 mai au soir, nous étions réunis et nous prenions nos dispositions pour le lendemain. La pensée de la commission était qu'il fallait opposer des masses à des masses, mais ne pas faire usage des armes. Une bataille dans Paris, on n'en peut jamais prévoir le résultat, et les journées de juin ont prouvé qu'elle peut être sanglante et durer longtemps.

Interpellé par l'accusé Sobrier, le témoin répond : Les intentions de M. Sobrier paraissaient excellentes, mais selon moi les faits n'étaient pas en rapport avec les intentions, j'ai le regret de le dire.

SOBRIER. Les ouvriers du faubourg Antoine étaient parfaitement d'accord avec moi pour défendre le gouvernement provisoire, malgré ses fautes, et dans cette attitude nous attendions l'Assemblée nationale.

Si l'Assemblée nationale n'avait pas proclamé la République, nous aurions fait usage de notre droit antérieur et supérieur à toute constitution.

M. LE PRÉSIDENT. Quel est ce droit ?

SOBRIER. C'est le droit d'insurrection. (Rumeurs.)

M. LE PRÉSIDENT. Accusé, la cour ne peut tolérer un pareil langage ; elle ne peut laisser dire qu'il y a un pouvoir au dessus d'un gouvernement régulier basé sur le suffrage universel.

BARBÈS, se levant vivement. Au dessus de l'Assemblée, il y a la volonté du peuple.

M. LE PRÉSIDENT. Accusé Barbès, ce débat ne vous concerne pas, vous ne vous défendez pas ; vous n'avez pas la parole.

M. LÉVY fait avec violence quelques observations qu'il nous est impossible de saisir ; il termine en rappelant qu'aux élections de la garde nationale, on demandait aux candidats aux grades supérieurs de prendre l'engagement de marcher sur l'Assemblée, dans le cas où elle ne serait pas républicaine. (Agitation.)

M. BAROCHE, procureur-général. Nous requérons formellement que la parole vous soit retirée par la cour.

M. LÉVY. Permettez...

M. BAROCHE. Nous requérons formellement.

M. LE PRÉSIDENT. Conseil, asseyez-vous. (Mouvement prolongé.)

M. GARNIER-PAGÈS. Je regrette qu'une parole de moi soit devenue la cause de cette sorte de tumulte devant la cour. Je sais tous les égards qui sont dus aux accusés.

SOBRIER, d'une voix forte. Je ne suis pas accusé.

M. BAROCHE. Comment, vous n'êtes pas accusé ? Vous êtes régulièrement traduit devant vos juges.

SOBRIER. Je ne parle parle pas à mes juges, je parle à mes frères et au pays.

M. GARNIER-PAGÈS. Je sais si bien les égards dus aux accusés, qu'hier, à la tribune de l'Assemblée nationale, je disais, en parlant de Barbès : Mon honorable collègue ; et à quelques réclamations qui se sont élevées alors j'ai répondu : Il n'est pas jugé.

BARBÈS, en riant. Ce qui veut dire que quand je serai condamné, j'aurai cessé d'être honorable !... Je trouve cela assez facétieux. (Interruption.)

M. LE PRÉSIDENT. Accusé Barbès, ce mot...

BARBÈS. Permettez, c'est un petit fait de conversation, le mot facétieux s'applique à la façon dont la chose est rapportée dans le *Moniteur*, je tiens à m'en expliquer pour ne pas laisser MM. les jurés sous l'impression que j'aie dit quelque chose de plus bête que ce que j'ai dit réellement. (Rires et murmures.)

M. LE PRÉSIDENT. Monsieur Garnier-Pagès, vous pouvez vous retirer.

M. PAGNERRE, représentant du peuple, déclare que le général Courtais a toujours marché avec le parti modéré du gouvernement provisoire.

M. PIERRE LEFRANC n'a pas entendu M. Buchez autoriser Raspail à lire la pétition ; mais par son attitude, dit il, on pouvait juger qu'il donnait cette autorisation. Deux honorables citoyens, MM. Mortillet, ingénieur civil, et Peyronnard, dessinateur employé à faire les portraits des représentants, m'ont affirmé que M. Buchez avait dit : « M. Raspail, lisez votre pétition. »

J'ai cru entendre M. Buchez dire : Si vous ne m'aidez pas à obtenir le silence, la pétition ne sera pas lue, nous n'en finirons jamais ; et c'est alors qu'on a dit auprès de moi comme auprès de mon collègue Laurent (de l'Ardèche), qui siége à une autre extrémité de la salle : Voilà Buchez qui préside pour l'insurrection.

RASPAIL. La *Démocratie pacifique* a dit dès le lendemain : « Si l'on poursuit Raspail pour avoir lu la pétition, pourquoi ne poursuivrait-on pas M. Buchez, qui l'y a autorisé? »

M. LE PRÉSIDENT. M. Lefranc, M. Buchez, qui devait venir avec vous, est-il ici ?

M. LEFRANC. Je croyais le trouver ici ; mais il n'est pas venu. Il va arriver sans doute.

M. BAUDON a entendu Raspail dire à la foule : « Vous ne pouvez pas, vous ne devez pas entrer dans l'Assemblée. »

L'audience est suspendue. A la reprise, M. le procureur-général Baroche aura la parole pour commencer son réquisitoire.

FAITS DIVERS.

On sait qu'avant de siéger sur les bancs de l'Assemblée nationale, M. Pierre Bonaparte occupait en Afrique le grade de chef de bataillon dans la légion étrangère.

L'honorable représentant de la Corse adresse aujourd'hui à l'Assemblée nationale une pétition dans laquelle il demande de passer, avec son grade, dans un de nos régiments français d'infanterie. Cette demande a été examinée aujourd'hui par le comité de la guerre qui, par 14 voix contre 14, a résolu de passer à l'ordre du jour. (*Gazette de France.*)

— Les citoyens G. P. Poncet et Aimé Baune ouvriront un club jeudi

29 mars courant, à 7 heures et demie du soir, dans la salle du Tivoli-d'Été, sise à Paris, près la barrière Monceau, à l'angle de la rue du Rocher et de la rue Cisalpine. Les séances s'y tiendront deux fois par semaine, les jeudi et samedi, aux mêmes heures.

AVIS. — La Société d'encouragement tiendra une séance générale, le mercredi 28 du courant, à sept heures et demie du soir, dans son local, rue du Bac, 16. Il sera procédé aux opérations suivantes :

1° Compte rendu des travaux du conseil d'administration et des concours ;

2° Rapport, au nom de la commission des fonds, sur les recettes et dépenses de 1847 ;

3° Rapport sur la comptabilité, par l'un des *censeurs* ;

4° Distribution de prix et médailles d'encouragement ;

5° Distribution de médailles aux contremaîtres.

MM. les membres des départements qui se trouveraient à Paris sont invités à assister à cette séance.

— On dit M. Thiers furieux de l'arrivée de M. Guizot à Paris.

M. Guizot est spécialement chargé, de la part de la famille d'Orléans, de traiter avec les légitimistes, que M. Thiers voulait exploiter au profit de son ambition personnelle. — *Indè iræ*. (*Réforme*.)

— On lit dans la *République* :

« On nous signale l'arrestation d'un militaire, commise avec un arbitraire intolérable. Invité par deux de ses amis, il est entré avec eux dans l'établissement fraternel des Cuisiniers réunis, rue de Sèvres, à Vaugirard, interdit, à ce qu'il paraît, aux soldats, et deux gendarmes se sont emparés de lui pour le reconduire à sa caserne. Le soldat français est traité plus sévèrement que ne l'est un Cosaque par ses chefs.

— L'état sanitaire des lycées et collèges de Paris et de Versailles n'a pas cessé d'être très satisfaisant, et les familles peuvent, à cet égard, être pleinement rassurées. L'administration supérieure s'est du reste empressée d'adresser à tous les chefs d'établissement des instructions fort sages, rédigées par MM. Orfila, Chomel, Adelon et Serres, qui prescrivent des mesures aussi simples qu'efficaces. Ces instructions ont déjà reçu partout leur exécution. Ce qui doit d'ailleurs ajouter à la sécurité des familles, c'est qu'aucun élève interne n'a succombé dans les lycées et collèges de Paris pendant l'épidémie de 1832, bien autrement redoutable que celle de 1849.

— Le citoyen Georgel, maître mécanicien à Nancy, obligé de renvoyer six ouvriers, en raison de la réduction des commandes, s'adressa à son contre-maître pour faire l'élimination proposée. Celui-ci, cédant à l'inspiration d'un sentiment généreux, s'adressa à tous les travailleurs de l'atelier ; et ceux que la mesure ne devait pas atteindre proposèrent à l'unanimité de ne travailler que trois quarts de jour, pour laisser place à leurs frères. Honneur à ces citoyens, qui pratiquent si bien le désintéressement au milieu de la misère. (*Travailleur de Nancy*).

— On nous prie d'annoncer aux personnes qui sont encore porteurs de listes de souscription pour l'épée d'honneur offerte au colonel Forestier, que le dépôt de ces listes devra être fait avant le 31 mars, au bureau du journal l'*Atelier*, rue Pavée-Saint-André, n° 11.

— Le plus philosophique et le plus amusant des recueils, la *Revue comique*, vient de publier une livraison dans laquelle auteurs et dessinateurs luttent de verve et d'esprit. L'*Histoire de la semaine*, le *Thé de Mme Gibou*, l'article et les dessins, intitulés *Chartes octroyées*, les portraits de M. Vieillard et des trois généraux austro-croates sont d'excellentes actualités. La politique, qui cause tant de graves préoccupations, fournit à la *Revue comique* une source inépuisable de piquantes saillies.

— Le bulletin quotidien du choléra a annoncé, ce matin, au préfet de la Seine, une notable diminution de cas. Il est des hôpitaux qui n'ont plus un seul cholérique.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE. — Le conseil d'administration, dans sa séance du 12 mars, a décidé qu'à partir du 1er avril prochain, les valeurs timbrées sur Paris seraient reçues à l'escompte jusqu'à 105 jours d'échéance, et les valeurs sur province jusqu'à 60 jours.

Le taux de l'escompte reste fixé à 67 ; toutefois, le conseil d'administration a autorisé la direction a ouvrir à Paris des comptes-courants d'escompte, à raison de 5 0/0. Ces comptes ne pourront en aucun cas être débiteurs, et l'intérêt du crédit en sera bonifié à 4 0/0 l'an.

L'ouverture de ces comptes courants devra être autorisée par le conseil d'administration, sur la proposition de la direction du comptoir, à laquelle les demandes doivent être adressées.

Revue dramatique.

VAUDEVILLE. — *La Foire aux Idées*, *2e numéro*, par MM. Leuven, Brunswick et Maurice Alhoy.

Le second numéro de la *Foire aux Idées* enchérit de beaucoup sur le premier. Il y avait dans le premier des épigrammes de légitimistes, le second n'est qu'une suite ininterrompue d'insultes brutales à la République, aux républicains, à l'Assemblée nationale qu'on y traîne dans la boue, et une apologie qui ne se déguise même plus de la royauté et de l'ancien régime. Jamais, sous la Restauration même, on n'a écrit un pamphlet plus violent et plus grossier contre les libéraux et les buonapartistes. Un public spécial applaudit ces insultes avec fureur et redemande chacun des couplets, tellement que le Vaudeville est transformé en un antre de réaction où tout républicain doit soigneusement se garder de mettre le pied.

Après s'être emparés du théâtre de la Bourse, la jeunesse dorée du nouveau directoire, les émigrés de la nouvelle restauration ont tenté aussi de s'emparer de vive force du théâtre des Variétés. M. Léon Gozlan a fait jouer sur ce théâtre, à la fin de la semaine dernière, un vaudeville que nous regrettons de n'avoir pas vu, intitulé la *Goutte de lait*.

Les gentilshommes de 1847 se sont trouvés insultés ; et pour prouver qu'ils ne méritaient pas le reproche de brutalité que l'on jetait aux gentilshommes du temps passé, ils ont fait un tel tapage qu'il a fallu baisser le rideau. Ils ont demandé alors *Madame Larifla*, bluette qui ne brille pas précisément par son républicanisme ; mais le véritable public était venu pour voir la *Goutte de lait*, il réclamait l'exécution des promesses de l'affiche ; les muscadins n'ont pas voulu céder, et le tumulte est devenu tel que la police a fait évacuer la salle.

Quand les républicains savent qu'il se joue une pièce réactionnaire, ils s'abstiennent et laissent l'auteur et ses amis s'ébaudir à leur aise dans une salle déserte. — La Porte-Saint-Martin en sait quelque chose ; ce théâtre, si florissant naguère, a mis le public en fuite avec les *Marrons d'Inde* et l'*Ile de Tohu-bohu*, au point qu'il s'est vu contraint de fermer momentanément. — Les hommes de la réaction procèdent tout autrement : en qualité de gens bien élevés, ils ne se contentent pas d'une protestation silencieuse, ils s'imposent par la violence, ils proscrivent ; ils ne réfutent pas l'idée, fausse ou hasardée (la vérité pourrait jaillir de la discussion), ils l'étouffent.

REVUE COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE.

DICTIONNAIRE ET BOURSE DES MARCHANDISES.

A Paris, samedi 24 mars.

Les affaires qui reprenaient un peu, se sont ralenties; les marchandises qui montaient sont maintenant offertes et descendent, principalement les sucres et les céréales, les suifs et les savons.

Voici les existences aux entrepôts avec les derniers cours :

BOIS de forêts. Mieux tenus, mais les bois pour charbon en grande baisse.

CAFÉS. En hausse générale et demandés partout.
Java, 91 et 92 fr. acq.
Haïti, 58 à 59 entrep.

CÉRÉALES. En baisse partout.
Les blés blancs nouv. choix, 24-50 à 25-30 l'hectol. 1/2.
Il se vend à livrer en avril et mai, 2 000 sacs à 24 fr. les 120 k.
Les farines de choix, 30 à 30-65 c. les 100 k°, et 1re q., 28-65 à 29-30.
Orge, 10-75 c. à Bercy.
Seigle, 11 25 c. 115 k° réglés.

COTONS. Baisse à Liverp. et même à New-York.
Les prix faibles au Havre.
C. Nouvelle-Orléans, b. ord., 85.
C. Mobile, id., 82.
C. Georg. et Florid., 78.
Stock en h., 20 700 balles (c. 75 000 en 1848).
A Paris, C. Surate, 1-35 à 1-46.
C. Cayenne, 2-00 à 2-25.
C. Georg. c. soie, 1-50 à 1-90.
C. Louis., 1-55 à 1-90.
C. fac. Louis., 1-50 à 1-85.
Les tissus et filés sont animés.
Le calicot reprend à 37 c. et la rouennerie aussi.
Mouss. laine, ch. c. d'Als., 65 c. à Mulhouse.

CUIRS. Bien tenus. On fait 1 000 Buénos-Ayres, à 85-50, puis 86 fr.

ESPRIT 3/6 Montpellier. On fait 100 p. disp. à 55. A Béz., 44.
Dispon. et c. du mois, 55 à 55-50 c.
Fécule et betterave, 50 f.

FERS. Cuivre et métaux, en voie de hausse.

HUILE de Palme, 45 et 46-50 au Havre les 50 k° et à Paris, 99-50 c. H. lin épurée, 102 fr. H. colza, 94-50. Dispon. et c. du mois, 94. A Lille, 81. H. Sésame, 100 fr.

INDIGO. Bien tenu à Calcutta et partout.
Au Hav. Beng., 5-90 à 6-50 c.

LAINES. Grandes affaires sur place et en h.
L. Belg. 1-70 c. le k°. L. à dos, 4-25 c.
Mère-l. mérin., 2-10 à 2-50. Mère-l. Esp. fleur nav., 5-50 à 5-70 c.

OR. P. de 20 et 40 fr., 5-50 le mille.

PERLASSE-POTASSE. Pot. Amér., 1re sorte, 54 les 50 k° acq.

RIZ. En h. à Gênes. Riz Car., 26 25 c. les 50 k° acq. On cote 51 tierç. à 24-50.

SAVON. Aff. peu actives. Prix tenus. Savon, belle qualité, à Paris 95 fr.

SOIES. En h. à Canton-Chine et tenus dans le Midi.

SUCRES. En baisse et peu d'aff. La bonne 4e Antilles, 64 fr.
Le s. indig. a fabriqué dans c. camp., 48-49.
55 millions de k°, c. 53 millions dans la camp. précédente.
Il en reste aux entrep. 24 millions de k°, 5 millions de moins que l'an passé.
S. en pain, 1re sorte, 180 à 185 fr.
S. lumps b. étuvés, 168-75.

SUIFS. En baisse. S. boucherie, calmes à 58-50 c.
Chandelle, 62 et 59-50 c. dans Paris et à l'extérieur.
Boug. stéariq., 1-50 c. le k°.
Oléine, 94 à 95 fr. rare.
Stéarine, 240 hors barrière.

TOILES. Bonnes ventes à Renaix et à Mortagne.

VIANDES. Bestiaux. Prix de la viande s. pied, le k° à Poissy.

	Prix moyen.	1re	2e
Bœufs,	337 k°	0-96	0-84
Moutons,	25	1-20	1-04
Veaux,	64	1-40	1-20

Les bœufs baissent, les veaux tenus, les moutons très faibles.

VINS. Stationnaires. Bourgogne, 50 à 60 fr. le muid. Châblis nouv., 50 à 60
Bordeaux, id., 50 fr. et ord., 40 à 50 fr.
Mâcon 1847, 60 à 70 fr. la p.

PETITE CORRESPONDANCE.

Bône. — M. G. — M. A. va vous écrire très incessamment.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS:	Un an 20 fr.,	Six mois 11 fr.,	Trois mois 6 fr.
DÉP. ET ÉTRANGER.	— [illegible]	— 17	— 9
PAYS à surtaxe.	— [illegible]	— [illegible]	— [illegible]

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DÉP. ET ÉTR.	— [illegible]	— [illegible]	— [illegible]

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois:	30 c.	Annonces anglaises.	30 c.
Cinq à neuf —	30	Réclames-notices	[illegible]
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. [illegible]

On s'abonne à Lyon, au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme.

Bourse du 27 mars.

Les lettres d'Italie du 23 courant sont fort décourageantes. Le général Ramorino est accusé de trahison. Mais d'un autre côté les Piémontais ont fait un grand nombre de prisonniers, une division autrichienne.

Le 5 0/0, laissé à 84 50, ouvre à 85 25, arrive à 86, pour finir à peu près comme hier, à 84 80 offert. C'est une hausse de 30 c. seulement sur la bourse précédente.

La Banque de France, de 2290 débute à 2340, cote 2325, et ferme à 2295.

Le 3 0/0, qui était à 53 85, arrive à 54 80, et ferme à 50 70 ; il perd 15 c. sur hier.

Les chemins de fer sont presque tous offerts : Orléans perd 7.50 à 842.50. Avignon-Marseille fléchit à 222.50. Le Nord flotte entre 455 et 450. C'est le dernier cours du 26.

Le marché finit lourdement à cause des réalisations de bénéfice.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	53 85	55 »»	53 65	53 75
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0	84 50	86 »»	84 60	84 80

27 mars. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	53 75 »»	4 Canaux avec prime	1030 »»
— Emprunt 1847-1848	»» »» »»	Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	84 60 »»	Caisse hypothécaire	120 »»
4 1/2 0/0 du 22 mars	»» »» »»	Emprunt d'Haïti	»»» »»
3 0/0 j. du 22 septembre	»» »» »»	Espagne, dette active	»» »»
Actions de la Banque	2295 »» »»	— dette passive	»» »»
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	30 »»
Récép. Rothschild	»» »»	Emprunt portugais 5 0/0	»» »»
3 0/0 de l'État romain	57 50	— — 3 0/0	»» »»
5 0/0 belge 1840	89 »»	2 1/2 hollandais	»» »»
— — 1842	89 »»	Zinc Vieille-Montagne	2675 »»
— 4 1/2	»» »»	H. de la Grand-Combe	»»» »»
— Banque (1835)	»» »»	Emprunt du Piémont	775 »»
Obligations de la Ville	1190 »»	Lots d'Autriche	»»» »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	420 »»	420 »»	Orléans à Bordeaux	410 »»	410 »»
Versailles, rive droite	225 »»	230 »»	Du Nord	430 »»	450 »»
— rive gauche	167 50	160 »»	De Paris à Strasbourg	367 50	367 50
Paris à Orléans	850 »»	842 50	Tours à Nantes	333 75	332 50
Paris à Rouen	537 50	532 50	Paris à Lyon	»»» »»	»»» »»
Rouen au Havre	280 »»	282 50	Montereau à Troyes	120 »»	»»» »»
Avignon à Marseille	222 50	220 »»	Dieppe à Fécamp	»»» »»	180 »»
Strasbourg à Bâle	107 50	107 50	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	250 »»	250 »»	Bordeaux à la Teste	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boulogne	»»» »»	»»» »»			

L'un des gérants: G. TANDON.

Spectacles du 28 mars.

THEATRE DE LA NATION. — La Juive.
ITALIENS. —
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — La Paix à tout prix.
OPERA-COMIQUE. — Le Caïd, les Rendez-vous bourgeois.
ODEON. — Représentation extraordinaire.
THEATRE-HISTORIQUE. — La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE. — Ma Tabatière, Grenouilles, O Amitié! le Vicaire.
VAUDEVILLE. — 2e N° de la Foire aux Idées, la Poésie, le Bon Moyen.
THEATRE MONTANSIER. — Le Curé de Pomponne, la Cornemuse du Diable, Si Jeunesse savait, le Duel, Père et Portier.
VARIETES. — Mme Larifla, la Paix, la Pension, l'Abbé Galant.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Postillon de Saint-Valery, Ruy-Blas.
GAITE. — Le Comte de Sainte-Hélène
AMBIGU-COMIQUE. — Louis XVI et Marie-Antoinette.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — Les Confidences, une Honnête Criminelle, la Maîtresse de Langues, les Trois Epiciers.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple). — La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES. — Un Turc, un Monsieur, les Saltimbanques.
THEATRE CHOISEUL. — Pris dans ses filets, le Choriste, le Père du Débutant, le Fils du Rampailleur, le Retour des Savoyards.
THEATRE BEAUMARCHAIS. — La Montagne et la Gironde.
DELASSEMENTS. — Ce qui manque aux Grisettes, les deux Paires de Bretelles, Changée en Nourrice, 2e Numéro du journal le Dimanche, 13e Arrond.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 87. EDITION DU MATIN. Jeudi 29 Mars 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DEMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 28 MARS.

Défaite de l'armée piémontaise : abdication de Charles-Albert.

M. Barrot a interrompu à deux heures la discussion du budjet à l'Assemblée nationale pour lire deux dépêches annonçant les nouvelles d'Italie les plus douloureuses.

L'armée piémontaise a été battue à Novare, et obligée de se jeter dans les montagnes.

Charles-Albert a abdiqué en faveur de son fils le duc de Savoie. Il a passé le 26 au matin à Nice, se rendant en France.

Le duc de Savoie a prié lord Abercromby, ambassadeur d'Angleterre, et le ministre de France à Turin, d'intervenir pour obtenir un armistice.

M. Barrot, après avoir donné communication de ces nouvelles à l'Assemblée, a ajouté que le gouvernement sauvegarderait l'intégrité... de la Sardaigne.

Ces nouvelles sont désastreuses. La manœuvre téméraire de Radetzki pouvait lui faire trouver sa perte sur le sol piémontais. Nous apprendrons à quelles fautes, à quelles trahisons peut-être est due la défaite de l'armée italienne. Quoiqu'il en soit, la cause de la démocratie n'a rien à redouter, pour ses destinées et son triomphe définitif, de la victoire du représentant de l'aristocratie et de l'absolutisme. La bonne cause est imperdable. Elle eût été sauvée par une campagne heureuse. La défaite des Piémontais et la fuite du roi, qui avait juré de mourir sur le champ de bataille, abattent la dernière couronne qui était encore possible en Italie.

Les haines que Radetzki,— on peut compter sur lui,— va surexciter d'un bout à l'autre de l'Italie ; la tentative de restauration temporelle du pape par des armes étrangères, qui suivra nécessairement ; le redoublement d'insolence que cette victoire donnera dès ce jour à la réaction dans toute l'Europe et en France, et bien d'autres conséquences de cette situation nouvelle, vont porter des forces de plus en plus incompressibles à l'avoir de la démocratie.

Vive la République universelle !

Voici le texte des dépêches télégraphiques :

27 mars. Le ministre de France à M. le ministre des affaires étrangères.

Turin, 25 mars.

L'armée a été rejetée dans les montagnes à Guielle et Borgo-Manero.

Les Autrichiens occupent Novare, Verceil et Trino.

Il parait certain que le roi a abdiqué et s'est réfugié en Suisse. Le duc de Savoie n'a pas encore écrit à Turin.

Le gouvernement a prié M. Abercromby et moi de demander un armistice pour couvrir Turin. Nous nous sommes mis à sa disposition, nous partirons aussitôt qu'il le désirera.

Turin est tranquille ; tout est disposé pour maintenir l'ordre.

Deuxième dépêche.—Toulon, 28 mars, cinq heures du matin :

Le consul de France à M. le ministre des affaires étrangères.

Nice, 27 mars.

Charles-Albert, après avoir abdiqué en faveur du duc de Savoie, a traversé Nice le 26, à onze heures du matin, allant en France. L'armée piémontaise a été battue à Novare, mais son honneur est sauf.

Nous lisons ce soir dans la *Patrie* :

Une autre dépêche télégraphique de Toulon, en date de ce matin 28, sept heures du matin, annonce que deux généraux piémontais ont été tués dans le dernier engagement contre les Autrichiens.

Avis au peuple.

Nous apprenons que le gouvernement, dans la prévision d'une manifestation populaire qu'il attend pour vendredi, jour de la troisième lecture de la loi sur les clubs, vient de faire distribuer des cartouches à domicile aux gardes nationaux de la 2e légion et probablement de quelques autres. Toutes les précautions militaires sont d'ailleurs prises pour cette éventualité.

Cette éventualité, nous ne savons pas s'il y croit ; mais ce que nous savons d'une manière certaine, c'est qu'il la désire.

Hier le ministre de l'intérieur s'est exprimé de manière à ne laisser aucun doute à cet égard à la dernière soirée du préfet de la Seine.

Une dame, proche parente d'un haut fonctionnaire de la République, exprimait devant lui des inquiétudes au sujet des bruits d'émeute que le *Constitutionnel* et les autres journaux du parti modéré avaient mis en circulation.

M. le ministre de l'intérieur répondit vivement à cette dame : « Eh bien, moi, je ne la crains pas l'émeute, je la désire ; je ne » désire rien tant que de voir ces gens-là venir dans la rue. Avec » cela nous en finirons, et nous sortirons de la situation où » nous sommes. »

Nous pouvons garantir le sens des paroles de M. le ministre, si tels ne sont pas textuellement les mots dont il s'est servi. Au reste, nous sommes parfaitement de son avis. Nous croyons que la réaction dont il est un des organes les plus aigres, n'aurait rien tant à désirer qu'un mouvement populaire ; rien ne pourrait aussi heureusement la servir, comme rien ne fait moins ses affaires et ne la sape plus rapidement, que le calme systématique dans lequel le parti démocratique se renferme.

Nous comptons bien que le peuple ne se montrera pas très empressé de satisfaire aux désirs de M. le ministre de l'intérieur.

Assemblée Nationale.

Au commencement de la séance, M. Barrot est venu donner lecture des dépêches télégraphiques qui annoncent la défaite et la fuite de Charles-Albert. Ces nouvelles ont causé une *courte* agitation dans l'Assemblée, après quoi la majorité a repris avec impassibilité la discussion du budget des travaux publics. Le chemin de fer de Lyon à Avignon a été abandonné ; des réductions ont été adoptées pour plusieurs autres, et l'Assemblée a décidé, à la fin de la séance, que chaque ministre serait tenu d'ordonner les dépenses de son ministère, conformément aux chiffres adoptés, à dater du jour où ces dépenses auraient été spécialement votées.

Réforme du crédit et du commerce (1).

UN BON SYSTÈME DE CRÉDIT COLLECTIF PEUT ÊTRE EXERCÉ PAR LES PARTICULIERS.—EXTENSION DE LA BANQUE DE FRANCE.

L'origine de toutes les fautes qui ont été commises depuis la Révolution de Février se trouve dans l'ignorance trop générale des conditions d'un bon système de crédit.

Les gouvernants sentaient bien que l'ancien système de crédit était expiré, mais ils n'avaient pas suffisamment compris que la chute du crédit était produite par l'affaissement de la lettre de change ; ils ne purent donc pas rétablir le crédit soit en remplaçant la lettre de change par un signe d'échange plus solide, soit en la reconstituant sur des garanties réelles.

D'un autre côté, ils savaient bien apprécier que la Banque de France, au lieu d'être une institution de crédit utile à tous, n'était qu'un instrument de privilége, il leur survenait donc des velléités de déclarer la Banque de France Banque d'Etat ; mais il y avait des dangers immenses : cette Banque était la dernière ressource, le palladium du crédit, les préjugés les plus tenaces s'opposaient à son absorbtion par l'Etat ; ils n'osèrent donc pas y porter la main.

Ne sachant comment réaliser les réformes du crédit, ils prirent le parti de ne rien faire et de maintenir l'ancien état de choses.

C'est ainsi qu'ils furent amenés à promulguer le désastreux décret des 45 centimes, qui sera à jamais le désespoir des hommes de Février.

Mais ce que l'on n'a pas su faire depuis Février, ce que l'on n'a pas pu faire peut-être, on peut le faire aujourd'hui.

Bien des préjugés qui régnaient sur le papier monnaie, n'existent plus ; le peuple tout entier s'est familiarisé avec les lois véritables du crédit.

Bientôt, en France, il n'y aura plus un seul homme qui ne sache qu'un signe d'échange est aussi bon que l'or, s'il est parfaitement garanti et s'il est échangeable à vue contre toute espèce de valeur.

Le moment est donc venu de réaliser une vaste institution de crédit collectif.

Il n'y a plus d'hésitation à avoir, le crédit individuel est trop onéreux, il faut organiser le crédit collectif, car nous ne considérons pas la Banque de France comme une institution suffisante, elle n'est qu'une illusion de véritable crédit.

Il n'y a d'hésitation permise que celle de savoir si le crédit collectif doit être exercé par les particuliers ou par l'Etat.

L'un et l'autre principe peuvent être employés, tous les deux peuvent donner des résultats immenses.

Toutefois, nous espérons démontrer que le crédit par l'Etat est de beaucoup supérieur aux institutions de crédit par les particuliers, mais nonobstant cette supériorité, l'état des esprits, la force des préjugés, l'intérêt personnel, peuvent faire préférer ce crédit par les particuliers. Nous devons donc entrer dans l'examen des conditions de ce mode de crédit.

Quelle que soit la forme de l'institution qu'on adopte, de crédit collectif exercé par les particuliers, (car il y a plusieurs systèmes), cette institution doit remplir certaines conditions.

Nous ne nous attacherons ici qu'à un seul système, celui de l'extension de la Banque de France, sans vouloir préjuger en rien les autres systèmes préconisés.

Mais la Banque de France est en pleine fonction, elle jouit d'une confiance générale, ce qui à nos yeux est de la plus haute importance ; nous croyons la réalisation de ce système facile et surtout promptement réalisable.

Nous supposons donc que le gouvernement français reconnaissant qu'une réforme de l'ancien système de crédit est devenue indispensable, rende le décret suivant :

LE PRIVILÉGE DE LA BANQUE DE FRANCE NE SERA RENOUVELÉ QU'AUX CONDITIONS SUIVANTES :

ART. 1er. L'encaisse actuelle ou réserve de numéraire de cent millions pourra être portée à un milliard (2).

ART. 2. La banque sera autorisée à émettre une somme de billets de banque, six fois égale à l'encaisse ou réserve (1).

ART. 3. La réalisation de l'encaisse ou réserve se fera progressivement, au fur et à mesure des besoins, et sur ordonnance du gouvernement.

ART. 4. La banque sera tenue, comme par le passé, d'opérer l'échange à vue de ses billets en circulation contre le numéraire métallique.

ART. 5. Elle continuera d'escompter les effets de commerce ou lettres de change, aux conditions employées jusqu'à ce jour.

En outre, elle prêtera sur dépôt de titres de propriété, de terres, de maisons, d'usines, etc. ;

Sur dépôt de coupons de rente ou d'actions industrielles ;

Sur dépôt de produits ou marchandises.

ART. 6. L'émission de billets de banque qu'elle opérera sur ces divers dépôts, ne pourra avoir lieu que d'après l'avis d'un jury d'expertise spécial, qui déterminera le chiffre de la somme à émettre.

Ce chiffre sera toujours inférieur à la valeur de ces divers dépôts.

ART. 7. La Banque de France opérera l'émission de ces billets, moyennant un intérêt de 3 0/0, quelle que soit la nature du dépôt sur lequel elle prêtera.

ART. 8. Afin qu'elle puisse opérer l'escompte sur dépôt de marchandises et produits, il sera annexé à chaque comptoir de la Banque un entrepôt où seront déposées lesdites marchandises, *aux conditions stipulées dans un décret spécial.*

ART. 9. Les prêts que la Banque opérera sur titres de propriété du sol auront une échéance qui ne dépassera pas dix ans.

L'échéance des prêts opérés sur maisons ou usines, ne dépassera pas cinq ans.

L'échéance des prêts sur coupons de rentes, actions industrielles, produits et marchandises, ne dépassera pas un an.

Le jury d'expertise spécial pour chaque nantissement, sera chargé de déterminer l'échéance de ces divers prêts.

ART. 10. La Banque délivrera, suivant les besoins, des coupons de 5, 10 et 20 fr.

ART. 11. Tout porteur de billets de banque pourra les déposer à la Banque, qui lui en paiera l'intérêt à raison de trois pour cent.

ART. 12. Une succursale de la banque sera établie dans tous les chefs-lieux de département, et en outre dans toutes les localités dans lesquelles le gouvernement reconnaîtra nécessaire d'en établir.

Un décret de ce genre (car nous n'avons pas la prétention de le proposer comme modèle, nous n'avons voulu qu'indiquer à grands traits ce que nous croyons possible), un décret de ce genre, donnant le crédit au meuble et à l'immeuble, à de bonnes conditions, doterait immédiatement la France d'un système de crédit puissant et inébranlable qui amènerait pour résultat la reprise subite de la circulation et du travail, surtout si on y joignait la réforme du commerce, que nous allons décrire plus loin.

Examinons si cette extension de la Banque de France est possible, si elle n'offre aucun danger, et si le billet de banque continuerait à jouir de la confiance qui a permis à la banque, dans sa forme actuelle, de traverser la tourmente révolutionnaire.

La première objection qui sera faite portera sur le chiffre de l'émission autorisée à six milliards. On craindra qu'une émission aussi considérable ne fasse tomber ce billet en dépréciation.

Voici ce que nous répondons :

Lorsque le portefeuille de la banque était garni de lettres de change, lorsque l'émission des billets de banque était double de celle d'aujourd'hui, le billet en était-il déprécié ? Evidemment non ; on considérait cette émotion comme une preuve de prospérité.

Nous ne craignons pas de dire que si la Banque émettait les six milliards, ce serait la preuve de la plus haute prospérité, car, s'ils demeuraient dans la circulation, cela prouverait qu'il y en avait réellement besoin.

Puisque tout porteur de billets pouvant les présenter à la Banque et en retirer un intérêt de 3 p. 100, il est évident que, si on ne les présentait pas, ce serait la démonstration qu'ils sont utiles.

Il faut d'ailleurs bien se pénétrer de ceci, c'est que ce système, exigeant le dépôt des marchandises dans des entrepôts, afin d'obtenir le crédit, il en résulterait (ainsi que nous le démontrerons dans la partie de notre travail qui traitera la question commerciale) la suppression de la plus grande partie des lettres de change.

Or, puisque l'ancien crédit était basé sur une circulation de plus de six milliards de lettres de change, il est clair que *ces lettres de change cessant de circuler, il faudrait les remplacer.*

Ce remplacement serait opéré par le billet de banque.

Il ne peut venir à l'esprit de personne que le billet de banque ne soit mieux garanti que la lettre de change ; il est donc de toute rigueur qu'il jouisse d'une confiance plus grande.

Le danger d'une émission trop considérable n'existe donc pas.

Mais, dira-t-on, le peuple ne veut pas de papier-monnaie.

---

(1) Voir les numéros des 13, 14, 16, 18, 21, 23, 25 et 27 mars.

(2) Une encaisse de cette importance n'a rien de surprenant, elle se réaliserait immédiatement ; nous n'en voulons pour preuve que les 350 millions d'écus qui sont aujourd'hui dans les caves de la Banque de France.

(1) Sans doute au premier moment le lecteur trouvera ce chiffre de six milliards exagéré et hors de toute proportion avec les besoins.

Ce n'est point légèrement que nous avons inscrit ce chiffre de six milliards; loin de le croire au dessus des besoins, nous croyons qu'il sera dépassé de beaucoup.

Car il faut bien se pénétrer de ceci, que dans un bon système de crédit, le billet de banque est destiné à remplacer la lettre de change dans la circulation si mal garantie ; or il circule plus de six milliards de lettres de change ; il est donc tout naturel de supposer une émission possible de six milliards de billets de banque, même sans tenir compte de l'impulsion extraordinaire donnée à la production et à la consommation par un crédit général.

D'ailleurs, nous ne disons pas que la Banque émettra six milliards, nous disons qu'elle sera autorisée à émettre jusqu'à concurrence de six milliards, suivant les besoins.

Nous répondrons à cela qu'on se trompe; le peuple veut si bien du papier-monnaie, qu'il accepte parfaitement, ou du moins qu'il acceptait jusqu'à ce jour le papier-monnaie individuel ou lettre de change, parce qu'il le croyait bien garanti; il n'en veut plus aujourd'hui, et il a bien raison, car c'est un papier sans garantie.

Mais si on lui offrait un papier parfaitement garanti par le nantissement d'un gage, d'une valeur supérieure, il y aurait impossibilité matérielle à ce qu'il ne le préférât pas à la lettre de change.

Nous sommes même tellement convaincu que ce papier circulerait, que nous n'hésitons pas à croire que l'on serait forcé d'accroître encore son émission.

Puisque la Banque serait appelée à représenter par ses billets toutes les transactions mobilières ou immobilières.

L'extension de la Banque de France serait donc facile, et nous tenons à constater dès ce moment :

1° Que cette extension aurait été un immense bienfait, et que si les hommes de Février l'avaient décrétée, ils auraient empêché la débâcle du crédit;

2° Que la décréter aujourd'hui serait encore une bonne mesure, si l'on n'avait pas le courage de décréter la banque d'Etat;

Car l'extension de la banque de France serait le rétablissement instantané du crédit, l'affermissement de la paix, la reprise subite de toutes les transactions.

Il y a un an, cette réforme du crédit par la Banque de France aurait pu être considérée comme audacieuse, comme la limite du possible.

Il n'en est plus de même aujourd'hui. La Banque de France, ayant suspendu ses échanges à vue contre le numéraire, s'est chargée elle-même de démontrer que, pourvu que les billets soient échangeables à vue contre les produits, l'échange contre le numéraire est inutile.

Or, tout détenteur de produits acceptant en paiement le billet de Banque, il en est bien réellement résulté l'échange à vue contre les produits.

Donc, il ne faut pas de numéraire métallique en réserve pour un échange qui n'est pas nécessaire.

D'un autre côté, nous avons déjà démontré que la Banque de France, qui ne prêtait avant Février que sur la moins garantie de toutes les valeurs, la lettre de change, n'éprouvait de pertes que pour un chiffre si microscopique, que l'on ne pouvait l'apprécier,

Nous en concluons que si elle ne prêtait que sur lettre de change ABSOLUMENT GARANTIE (conformément à ce que nous prouverons dans notre exposé de la réforme commerciale) ou sur tout autre gage solide, cette microscopique chance de perte n'existerait même plus.

Donc, le numéraire métallique deviendrait aussi inutile comme réserve destinée à couvrir des chances de perte qui n'existeraient pas, que comme encaisse destinée à l'échange à vue.

De cette inutilité du numéraire métallique dans la banque, résulte pour nous LA LÉGITIMITÉ DE LA BANQUE D'ÉTAT.

FRANÇOIS COIGNET.

(Le prochain article démontrera la légitimité de la banque d'Etat.)

A la PATRIE.

La *Patrie* nous a, depuis plusieurs jours, adressé une réponse par laquelle ce journal nous excite à provoquer une expérience phalanstérienne, et engage même l'Etat à y prendre part, le tout avec une légère dose d'insouciance et d'ironie. Quoi qu'il en soit, nous enregistrons la déclaration de la *Patrie*, et nous comptons bien la lui rappeler en temps opportun. Ce journal voit déjà dans les expériences socialistes un grand avantage, celui de tuer le socialisme, de ruiner successivement toutes les écoles en donnant la mesure de leur impuissance. Nous espérons que la *Patrie* apercevra quelque jour, dans les essais d'amélioration sociale, un autre avantage, celui d'ouvrir à la société un nouvel avenir. Nous l'avons dit et nous le répétons, le commerce agioteur et parasite ronge et démoralise le pays; la féodalité financière usurpe les fonctions de l'Etat au détriment de la bourgeoisie elle-même; les ouvriers souffrent de la faim, les ouvrières sont poussées au vice; la société règle à des intervalles périodiques les comptes de sa mauvaise organisation par des banqueroutes et des insurrections comprimées à grands frais. Cet état de choses ne peut pas durer, et si les différentes écoles socialistes ne possédaient aucun moyen capable de tirer l'humanité de cet abîme, il faudrait absolument que le parti honnête et modéré devînt socialiste à son tour, et présentât au monde ses plans de réforme sur lesquels il a gardé jusqu'à ce jour un silence si discret.

La situation des masses laborieuses sous la monarchie, par suite des institutions industrielles qui régnaient alors, était déplorable, et n'a fait qu'empirer depuis un an, les institutions ayant conservé sous la République leur caractère oppressif et les affaires ayant temporairement diminué; cette situation n'est pas tenable. Le parti représenté par la *Patrie* a le plus sérieux intérêt à ce qu'on trouve à cette impasse une issue pacifique, comme celle que nous proposons. Jamais les masses, qui tendent à s'éclairer tous les jours, ne se résigneront au règne de cette aristocratie des écus qui vit de spéculation, d'agiotage, froisse toutes les sympathies de la nation, et qui témoignait hier à la bourse une odieuse joie parce qu'on disait ces Italiens, que nous devions secourir, exterminés à quelques lieues de nos frontières.

Avènement de l'humanité dans un monde meilleur par le succès des expériences socialistes ou révolution sans issue, anarchie sans terme, telle est l'alternative qui vous est posée, non par nous, mais par la destinée.

Voici le passage le plus bienveillant de la *Patrie* :

Faites un appel aux hommes de bonne volonté, aux socialistes de diverses écoles, et à tous les hommes qui, par amour de la nouveauté, du progrès, ou par tout autre motif, voudront vous voir représenter la doctrine de votre maître. Les esprits sont assez surexcités par les illusions, les craintes ou l'amour de l'humanité, pour que vous puissiez compter sur de notables secours, si vous les sollicitez avec une certaine persévérance et le vif désir de les obtenir.

Enfin l'Etat lui-même vous viendra en aide, s'il est démontré aux représentants du peuple que les phalanstériens font de notables sacrifices, et prouvent par cela même qu'ils ont une foi vive dans leurs idées, une foi sincère, une foi agissante.

Le moment viendra bientôt pour nous de faire appel à ces bonnes dispositions, et nous comptons bien qu'alors elles ne s'évanouiront pas comme celles du *Siècle*. Le *Siècle*, grand partisan des expériences socialistes, nous provoquait à venir sur le terrain de l'épreuve : il a combattu notre expérience aussitôt que nous l'avons pris au mot et qu'il nous a vus disposés à nous appuyer sur ses discours.

Nous espérons mieux de la *Patrie*.

Le procès de Bourges et le Socialisme.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*).

Bourges, 17 mars.

Il y a longtemps déjà que pour tous les hommes capables d'apprécier avec mesure et sang-froid les événements contemporains, l'affaire du 15 mai est jugée un accident imprévu, une échauffourée fâcheuse. A bien prendre les choses, on pourrait dire que la violation de l'Assemblée nationale a eu lieu parce que l'on a laissé faire. Les uns sont entrés par curiosité, les autres sont allés jusqu'à la tribune, parce qu'ils croyaient accomplir une mission plus ou moins donnée, parce qu'ils croyaient leur présence plus ou moins tolérée. Des fous se sont jetés à la traverse, les passions se sont excitées, puis déchaînées. Une tempête a passé, et tout est rentré dans l'ordre. Le mieux eût été de pardonner, mais les ennemis de la République ont refusé de rien entendre; l'occasion de frapper les républicains les plus avancés se présentait, les réacteurs ont voulu en profiter en se faisant la partie la plus belle possible. C'est ainsi qu'après une mise en scène, dont les préparatifs ont duré dix mois, on arrive sur le théâtre, c'est-à-dire aux assises de la haute cour de Bourges.

D'un côté, des jurés qui n'ont pas reçu mission de juger lorsqu'ils ont été élus par leurs concitoyens ; en face, des accusés qui refusent de se défendre, ou bien se posent en martyrs de la liberté, ou bien encore montrent à chaque instant que les royalistes sont aux prises avec les républicains, que les conservateurs du privilége veulent fermer la bouche aux apôtres de l'égalité, de la liberté, de la fraternité.

D'un côté, un ministère public qui voudrait faire constater, sinon le crime en flagrant délit, au moins le crime en intention, en face des témoins qui apportent des preuves d'innocence.

D'un côté, des magistrats, défenseurs de la vieille société, qui veulent interposer la loi monarchique comme digue aux idées républicaines et sociales ; en face, un public qui chaque jour se prend à trouver que les socialistes ont raison de vouloir guérir ses misères ; que la société passée, représentée par les gouvernements, n'a jamais essayé qu'une chose ; lui persuader mensongèrement que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possible. Le public se prend à dire : Non, il ne doit pas y avoir toujours des pauvres, des vainqueurs et des vaincus, des hommes qui jouissent et des hommes qui souffrent ; oui, la solidarité doit s'établir entre tous les hommes ; oui, par l'association de tous les éléments de la vie humaine, il arrivera que tous seront heureux, que tous vivront dans l'abondance par le travail.

Etrange procès, vraiment ! Les accusés sont les soldats les plus aventureux de la révolution de 1848, les témoins sont les républicains de la veille, les juges sont les vaincus de Février. M. le procureur Baroche s'efforce de faire remonter les faits de l'accusation jusqu'au 17 mars, bien qu'il soit avéré que le 17 mars a été la contre-partie de la manifestation réactionnaire de l'avant-veille. M. Baroche ne veut pas comprendre qu'un abîme sépare le 16 avril du 15 mai. Est-ce que le droit, le 4 mai, n'a pas remplacé le fait qui jusqu'alors avait régné ? Entre les tous les hommes qui agitaient le pays du 22 février au 4 mai, il n'y a d'autre différence que celle du plus au moins.

Si M. Baroche a raison, si son opinion est consciencieuse, il doit poursuivre de ses réquisitoires, pour les faits qui ont précédé le 4 mai, M. Barrot au même titre que les citoyens Blanqui et Raspail. Ces raisonnements, la ville de Bourges, ville paisible pourtant s'il en fût, se les répète chaque jour. La démence de l'accusation est devenue proverbiale parmi les habitants d'une contrée imbue, il y a trois semaines, de toutes les préventions qu'on a répandues dans les provinces contre tous les démocrates et surtout contre les démocrates de Paris. Le socialisme, comme une véritable peste contagieuse, selon l'expression de M. Léon Faucher, a pénétré jusque dans la chaumière du paysan des villages qui entourent la ville, et quant à la garnison de Bourges, elle est *gangrenée*.

Aussi faut-il voir la nuée d'agents de police secrète qui s'est abattue sur la ville. On ne peut dire un mot qui ne soit immédiatement rapporté à M. Baroche et aux autres autorités. Entre autres exemples, on peut citer les avertissements du général Marey-Monge, commandant de la division militaire, qui a fait venir tels officiers pour leur dire : « J'ai sur vous les plus mauvais renseignements ; vous avez parlé trois fois à un républicain exalté. » Le général Marey-Monge, puisque nous l'avons nommé, nous dirons tout, oubliant qu'il est le petit-fils de Monge, d'un républicain illustre de 93, a été jusqu'à ne pas oser avouer qu'il connaissait un des républicains de 1848 ; il baisse la tête devant le ministère Barrot-Faucher Falloux. Mais ce n'est pas tout : des agents de police surveillent constamment les témoins républicains qui arrivent de Paris. Nous en avons vu qui n'ont pas quitté de vue l'hôtel habité par un ancien membre du Gouvernement provisoire. Les mêmes agents sont ensuite passés au rôle de provocateurs d'une rixe dans la rue. Leur fureur est sans bornes. Les républicains n'ont, pour toutes leurs manœuvres, que le mépris, et les pèlerinages des démocrates de toute la province s'accomplissent malgré les gendarmes. Tous les jours on voit des troupes de paysans qui s'en viennent attendre patiemment aux portes du palais de Jacques-Cœur quelques places dans la salle d'audience. Ils achètent pour quelques sous les brochures socialistes, les portraits lithographiés des accusés, regardent religieusement Barbès assis entre deux gendarmes, et s'en retournent à leurs villages en disant : Il n'est pas vrai qu'il ait voulu nous piller et nous brûler.

Ainsi, d'une folle échauffourée qui devait être considérée comme justiciable du jury ordinaire, on a fait une affaire immense où on a voulu englober la révolution et le socialisme. L'iniquité est tellement palpable qu'aujourd'hui le public n'aperçoit plus de coupables, mais des victimes et même des martyrs. Mais ne nous plaignons pas, jamais la propagande des idées de rédemption n'a été plus rapide. Le paysan qui vient ici s'en retourne avec l'amour de la République, avec la conviction que les socialistes guériront ses misères.

La guerre en Transylvanie et en Hongrie.

Les feuilles réactionnaires de l'Autriche ne prennent plus la peine de cacher le pacte honteux qui lie la camarilla impériale à la Russie. La guerre de Hongrie, selon eux, touche à sa fin ; car les Russes qui sont déjà en Transylvanie, et vont occuper la Gallicie et la Bukowine, entreront ensuite en Hongrie, où ils stationneront d'abord dans le Marmorosch. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte pour avoir la preuve que cette marche des Russes a pour but d'influer favorablement sur les opérations de Radetzski vers le Tessin.

Les nouvelles de la Transylvanie nous représentent ce pays dans une situation de plus en plus épouvantable.

Nous lisons dans une lettre écrite par un bourgeois de Mühlbach, ville saxonne de 8 à 10 000 habitants, que la moitié de la population de cette ville a péri et que le reste mendie. Nous avons moins à souffrir, dit l'auteur de la lettre, de nos ennemis que de nos amis. Les Hongrois et les Szeklers nous ont visités quatre fois; ils ont pris ce qu'ils ont voulu, mais au moins nous avaient-ils laissé de quoi vivre et nous mettre à l'abri. Non-seulement les Autrichiens nous ont pris ce qui nous restait, mais ils ont mis de plus le feu aux quatre coins de la ville, faisant sauter les maisons de pierre avec de la poudre, sans doute par manière de passe-temps; puisqu'ils sont nos amis, ils n'avaient à exercer contre nous aucune vengeance. Ceux d'entre nous qui ont échappé au feu et aux boulets sont réduits à errer comme des bêtes fauves au milieu des bois, par un froid de 16 degrés ; les uns voient mourir leurs femmes, les autres leurs enfants ; moi-même j'ai perdu mes deux fils.

Dans les villes saxonnes qui sont encore debout, telles que Kronstadt et Hermanstadt, chaque bourgeois doit loger chez lui de 20 à 25 Russes, recevant chacun des habitants environ 50 centimes par jour. Kronstadt seule paie chaque jour pour sa garnison russe un impôt de mille florins.

Les Autrichiens annoncent qu'ils ont pris Mediasch, où ils seraient entrés le 4 au matin, après un combat de dix heures. Ils avouent que la prise de cette ville leur coûte cher. Parmi les morts, ils citent le baron Jugenitz. Ils s'attendaient à chaque heure à recevoir la nouvelle de la prise et de la ruine de Schützbourg par l'ennemi, qui s'était enfui de Mediasch. Enfin une invasion des troupes de Bem dans la Bukowine paraissait plus imminente que jamais.

On s'étonne de voir que les fidèles et courageux Roumains (c'est ainsi que l'empereur les appelait naguères), qui forment la majorité de la population en Transylvanie et peuvent lever une armée de 200 000 hommes, n'aient reçu du gouvernement ni arme ni munitions. On reconnaît ici l'influence de la Russie qui craint que les armes données aux Roumains ne soient tournées contre elle. En attendant, les malheureux Roumains sans défense sont égorgés par leurs prétendus amis comme par leurs ennemis. Les trois quarts de leurs villages sont en cendre, et leur pays ressemble à un désert.

N'est-ce pas une honte pour les nations latines d'avoir ainsi laissé périr misérablement une de leurs sœurs, et ne craignent-elles pas d'avoir bientôt elles-mêmes à rendre compte de tout ce sang versé.

Perczel, surnommé le Cabrera de la Hongrie, s'est jeté avec ses partisans dans les montagnes des Slovakes. Une correspondance dit que tout ce qui n'est pas avec lui est destiné à périr par le feu ou par le gibet. Les villages, qui ont payé l'impôt à l'empereur, sont mis en flammes.

Le général Dembinski aurait le 17 remporté un nouvel avantage sur les impériaux près d'Israg et Aspor. Cette nouvelle, apportée le 18 à Pesth, aurait fait monter les banknotes hongrois de 20 p. 100.

La correspondance de la *Gazette de Breslau*, qui donne cette nouvelle, ajoute que le général Dembinski veut se retirer des environs de Pesth pour, en traversant les provinces illyriennes, opérer vers Fiume, afin sans doute d'être à même de seconder l'armée piémontaise. Ce plan serait combiné avec la promesse de la Porte de se déclarer pour la Hongrie, promesse qui serait d'une exactitude même contestable si l'on n'ajoutait qu'elle a été faite sous la garantie de la France et de l'Angleterre.

Les armées impériales occupent les positions suivantes : le colonel Blomberg s'est porté à la tête du régiment de houlans-Schwarzenberg de Temeswar dans la Transylvanie, où il doit être rejoint par d'autres détachements. Le général Schlick est près de Keskemek ; le ban Jellachich, qui assiégeait Szegedin, vient, dit-on, de s'emparer de cette ville.

La *Gazette constitutionnelle de Bohême* raconte que le ban est entré en triomphe dans la ville au milieu des cris de joie des habitants, le bruit des fanfares se mêlant au son des cloches, et des jeunes filles, vêtues de blanc, venant à la rencontre du général vainqueur, lui auraient présenté les clefs de la ville. Nous attendons la confirmation de cette nouvelle qui serait grave, car Szegedin, par sa situation sur la frontière du Banat, est l'un des points les plus importants de la Hongrie.

Le ministère autrichien, effrayé de la tournure que prennent les affaires de la Serbie, vient de faire savoir au patriarche que le comité national est confirmé par l'empereur qui donnerait aux Serbes le gouvernement qu'ils demanderaient.

Le bombardement de Komorn continuait à la date du 18. On y dirigeait de grands convois de munitions. Le bruit a couru que le Madgyar Maitnenyi, ancien commandant, s'est enfui et a passé dans le camp autrichien.

En Bosnie, il règne un grand mouvement militaire.

Nouvelles d'Italie.

Quoique les dépêches télégraphiques ôtent tout intérêt aux nouvelles antérieures, nous les donnons toutefois comme documents.

La *Gazette piémontaise* se borne à la publication des lignes suivantes :

« TURIN, 24 *mars, une heure après midi*. — Nous n'avons pas de nouvelles du quartier-général, par conséquent tout bruit qui courrait serait faux ; seulement, l'intendant de Verceil nous mande qu'hier un corps ennemi s'étant avancé vers cette ville, a été obligé, après une fusillade d'une heure de se replier sur Palestra. Le peu de troupes qui se trouvait à Verceil, s'était formé en bataillons provisoires et avaient entouré la ville pour empêcher toute surprise. »

— Le ministre de l'intérieur a adressé aux gardes nationales du Piémont une proclamation qui se termine ainsi :

« Que tous ceux qui voudraient répondre à l'appel du gouvernement se présentent dans les vingt-quatre heures devant les autorités locales, qui les enverront par détachements dans les lieux indiqués par le gouvernement, qui leur fournira les vivres. Les lieux désignés sont Chivasso, Carmagnola, Lanslebourg ; pour les deux divisions de Savoie, Verceil, Alexandrie, Novi, Aqui. Là on formera promptement ces volontaires au maniement des armes, et on les enverra ensuite sur les points où l'on croira leur présence le plus nécessaire. Soldats, votre jour est arrivé ! vous avez devant les yeux les magnanimes exemples de la Hongrie. Montrez qu'ici la patrie n'est pas moins aimée, et que la vertu du sacrifice habite aussi les cœurs italiens. Soldats, l'armée qui expose sa poitrine aux canons autrichiens vous regarde et vous attend ! »

— On a fusillé un colonel de carabiniers accusé d'avoir voulu livrer le roi aux Autrichiens. On dit que le curé Paganino, récemment condamné aux travaux forcés comme espion et correspondant de l'Autriche, a fait des révélations importantes.

— On écrit de Casa, le 24 mars, au *Peupero*, de Gênes : « Une lettre qui nous arrive de Lubiana apporte la nouvelle de l'entier soulèvement *della Carniola*. Le gouverneur de Lubiana a été assommé à coups de bâton.

— L'Assemblée de Rome a accueilli avec les plus chaleureux applaudissements l'adresse qui a été envoyée à la République romaine ; et elle a chargé Mazzini d'y répondre immédiatement. Cette réponse a été apportée à Paris par M. Pescantini, délégué de la République romaine.

Les députés romains viennent, dit la *Liberté*, de formuler pour le gouvernement français une note diplomatique, rédigée avec beaucoup de convenance, de noblesse et de dignité, par laquelle ces messieurs mettent le gouvernement français en demeure de reconnaître la République romaine, de les accréditer eux-mêmes comme ses ambassadeurs, et pressent le ministre d'accéder à l'alliance que désire le peuple romain.

Cette note traite les questions relatives au pape avec beaucoup de tact et de ménagements, mais elle se prononce avec fermeté sur la résolution où serait le gouvernement de Rome de ne souffrir à aucun prix ni la domination de l'Autriche, ni le sceptre sacerdotal. Du reste, elle manifeste le vif désir de voir Sa Sainteté Pie IX, qui a tant de titres à l'affection des Romains, revenir occuper son palais et y occuper le trône pontifical, en toute sécurité, en toute liberté.

Nous publierons prochainement cette pièce.

Assemblée nationale.

Présidence de M. MARRAST. — *Séance du 28 mars.*

L'Assemblée continue la discussion du budget des travaux publics.

M. DESMOLLES propose de réduire à 22 000 000 fr. le crédit de 69 675 000 fr. proposé par la commission pour les chemins de fer. — Rejeté.

La commission propose de réduire de 5 millions à 4 le crédit demandé pour le chemin de Tours à Bordeaux.

MM. LACROSSE et BOURBEAU combattent cette réduction qui est soutenue par M. Stourm.

Deux épreuves ayant été déclarées douteuses, on passe au scrutin de division, qui donne le résultat suivant :

Nombre des votants,	630
Majorité absolue,	316
Pour,	357
Contre,	273

La réduction est adoptée.

Sur le chemin de Tours à Nantes, la commission propose une réduction de moitié sur l'allocation de 5 000 000 demandée par le gouvernement.

M. FAVREAU combat cette réduction.

M. STOURM défend la réduction. S'il est besoin de nouveaux fonds, le ministre pourra demander des crédits supplémentaires.

M. LACROSSE insiste pour que le crédit ne soit pas réduit.

M. LANJUINAIS parle dans le même sens que M. Stourm.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. le président du conseil pour une communication du gouvernement.

M. O. BARROT. C'est un devoir pour le gouvernement de donner immédiatement communication à l'Assemblée de deux dépêches qu'il vient de recevoir d'Italie. (Mouvement d'attention.)

Voir plus haut les dépêches.

Messieurs, ajoute M. le président du conseil, ces évènements ont éclaté bien rapidement, et pourtant ils n'étaient pas imprévus. Quoique dans cette circonstance le gouvernement piémontais ait méconnu les conseils de la France, le gouvernement est décidé à sauvegarder, avec l'intégrité du territoire piémontais, tout ce qui assure les intérêts et la dignité de la France. (Mouvement prolongé.)

M. CLÉMENT THOMAS. C'est un peu tard.

M. Lanjuinais paraît à la tribune, mais l'agitation qui règne dans l'Assemblée l'empêche de se faire entendre.

On demande la clôture. Elle est prononcée.

M. STOURM insiste sur la nécessité de présenter un crédit complémentaire pour couvrir les dépenses de 1849.

Le chiffre proposé par la commission est adopté.

De Châteauroux à Limoges, 2 500 000 fr. demandés.

Le chiffre de un million seulement, proposé par la commission, est adopté.

De Vierzon au Bec-d'Allier, 3 000 000.

La commission adopte ce chiffre.

Le chemin de Bec-d'Allier à Clermont, avec embranchement par Nevers, 2 500 000 fr. La commission propose de réduire d'un million. — Adopté.

De Chartres à la Loupe, 2 000 000 fr.

La commission propose de retrancher 1 000 000 fr. — Adopté.

De Paris à Lyon, 35 000 000.

La commission propose une réduction de 1 000 000 fr., et impose la condition suivante : « Interruption de tout travail entre Châlon et Lyon, et dissolution des ateliers nationaux à Lyon. »

MM. LARABIT et GUÉRIN demandent que le gouvernement présente un nouveau projet sur l'exploitation du chemin de fer de Paris à Lyon.

M. LACROSSE, ministre des travaux publics, répond que des pourparlers ont eu lieu avec une compagnie qui le représente. Si l'on ne s'entend pas avec elle, le ministère viendra demander à l'Assemblée le vote nécessaire pour procéder à l'exploitation de cette ligne par l'Etat.

La réduction de 1 000 000 est adoptée.

De Lyon à Avignon, 8 000 000 demandés; la commission a proposé le rejet. — Adopté.

De Paris à Orsay. 1 500 000.

La commission propose d'accorder 500 000 fr. pour liquider ce qu'elle nomme une mauvaise affaire.

Le chiffre proposé par la commission est adopté.

Le gouvernement demande 25 000 fr. pour frais d'étude.

La commission propose 10 000 fr. — Adopté.

Le chap. XVII dans son ensemble est adopté.

CHAP. XVIII. — Garantie d'intérêts et prêts aux compagnies concessionnaires de chemins de fer, 1 300 000 fr. — Adopté.

CHAP. XIX. — Matériel des mines (services divers), 40 000 fr. — Adopté.

CHAP. XX. — Entretien et réparations ordinaires, 565 000 fr. — Adopté.

CHAP. XXI. — Constructions et grosses réparations, 3 947 000 fr.

La commission propose de réduire ce chiffre à 2 205 340 fr.

Voici le détail des réductions proposées :

Muséum d'histoire naturelle, première allocation, 370 000 fr.

M. PAYER combat cette réduction. Elle est adoptée.

Etablissement thermal de Neris, 40 000 fr. — Adopté.

Ministère de l'intérieur, 120 000 fr.

M. LACROSSE combat cette réduction. Elle n'est pas adoptée. (Exclamation de surprise.)

Ecole vétérinaire d'Alfort, première allocation, 125 000 fr. — Adopté.

Bibliothèque de l'Arsenal, première allocation, 120 000 fr. — Adopté.

Bureau du ministère de la guerre, première allocation, 150 000 fr. — Adopté.

Ecole d'arts et métiers de Châlons, idem. 50 000 fr. — Adopté.

Ecole d'arts et métiers d'Angers, idem. 50 000 fr. — Adopté.

Ecole polytechnique. Les travaux peuvent être ralentis sans inconvénient, 150 000 fr. — Adopté.

Hôtel des archives nationales, idem, 150 000 fr. — Adopté.

Ministère des affaires étrangères, 400 000 fr. — Adopté.

Le chapitre 21 est adopté dans son ensemble.

CHAP. XXII. — Palais et parcs nationaux, 2 116 000 fr. La commission propose 2 095 720 fr. Différence en moins 21 280 fr.

M. MORTIMER-TERNAUX rend compte des logements occupés dans les palais nationaux ou dans leurs dépendances. L'orateur demande la suppression de ces logements; les différents états-majors de la première division devraient être concentrés tous aux Tuileries; cela vaudrait bien mieux pour le service, et l'on y trouverait une économie annuelle de 100 000 fr.

M. LACROSSE défend quelques-uns des hôtes hébergés par le gouvernement.

Le chap. 22, avec le crédit réduit par la commission, est adopté.

Chap. XXIII. — Frais généraux, secours, etc., 35 000 fr.

M. V. GRANDIN propose cet amendement. Il consisterait à ajouter au mot *secours* la disposition suivante :

« Semaine de congé à allouer aux ouvriers actuellement employés et qui devront être renvoyés des chantiers de l'Etat pour l'exécution de la présente loi, 564 000 fr. »

M. STOURM combat l'amendement comme inutile.

L'amendement n'est pas adopté.

Le chap. 23 est adopté.

CHAP. XXIV. — Subventions aux compagnies pour travaux à exécuter par voie de concession de péage, 450 000 fr. — Adopté.

M. LE PRÉSIDENT. Nous revenons au chapitre 3, relatif au personnel du corps des ponts-et-chaussées, qui a été réservé. Le gouvernement proposait le chiffre de 3 000 140 fr.

La commission n'admettait qu'un chiffre de 2 894 140

Différence. 106 000

M. LACROSSE dit qu'il est d'accord avec la commission.

L'Assemblée adopte successivement les paragraphes de ce chapitre.

M. LE PRÉSIDENT. Voici un amendement proposé par la commission, qui ne concerne pas seulement le ministre des travaux publics pour son budget, mais encore tous les autres budgets. Il est ainsi conçu :

« Les ministres ne pourront, à dater du 1er avril prochain, ordonnancer les dépenses que conformément aux votes des budgets et ordonnances pour 1849, lesquels sont définitifs dès à présent. » (Bruit au banc des ministres.)

M. PASSY, ministre des finances. Quand il y avait un budget d'ensemble, le vote de l'Assemblée était immédiatement exécutoire. (Bruit.) Ce sont des lois spéciales que l'Assemblée a faites sur chaque budget. Eh bien! l'Assemblée peut les rendre exécutoires immédiatement. Elle peut tout, mais il y a un inconvénient pour l'avenir. (Opposition bruyante à gauche.) L'Assemblée, je le répète, est maîtresse de le faire, mais il faut qu'elle sache qu'il lui faudra reprendre dans une autre loi toutes les dépenses qu'elle aura votées isolément.

M. DESLONGRAIS combat l'amendement qui, selon lui, établirait un précédent fâcheux.

M. GOUDCHAUX. La commission du budget n'est pas en désaccord avec le ministre des finances. Il n'est pas d'usage que le budget se discute quand l'année est commencée. La question n'est pas entière ; déjà des douzièmes provisoires ont été votés. Ce n'est pas une raison pour que l'Assemblée n'accepte pas une mesure qui est cette fois exceptionnelle.

M. LACROSSE. Ceux qui croient par cette proposition faire une attaque au gouvernement... (Mais non !)

VOIX CONFUSES. Mais on ne l'attaque pas !

M. LACROSSE. En tout cas, ce n'est pas une entrave pour le gouvernement; car si l'Assemblée n'adoptait pas l'amendement, il n'aurait à disposer que du 12e de mai. Dans le cas contraire, sans méconnaître le précédent, il aurait recours aux crédits complémentaires pour les autres douzièmes.

VOIX CONFUSES. Aux voix !

M. LE PRÉSIDENT met l'amendement de la commission aux voix. — Il est adopté.

M. DESLONGRAIS. M. le président, mettez aux voix l'ensemble du budget par scrutin de division.

On procède au scrutin de division, dont voici le résultat :

Nombre de votants	647
Majorité absolue	324
Billets blancs	595
Billets bleus	52

En conséquence, le budget du ministère des travaux publics est adopté.

La séance est levée à six heures un quart.

Haute cour de justice.

Présidence du citoyen BÉRENGER (de la Drôme.)

Fin de l'audience du 26.

BARBÈS. M. le président, il y a eu dans une des dernières audiences un fait d'une extrême gravité qui a été articulé contre Huber. Vous aviez dit qu'il serait fait une enquête pour savoir si les pièces produites sont en définitive d'Huber ; je demanderai quel résultat a produit cette enquête.

M. LE PRÉSIDENT. Je n'ai pas dit qu'une enquête serait faite. M. le procureur-général prendra les mesures qu'il jugera convenable de prendre. Je vous fais remarquer, du reste, que la révélation est due à un témoin assigné à votre demande ; vous en tirerez le parti que vous voudrez en tirer.

BARBÈS. Je ne veux tirer aucune conséquence. Je n'ai ici qu'à attendre ma condamnation.

M. LE PRÉSIDENT. Dites votre jugement.

BARBÈS. Mon jugement et ma condamnation. Si j'ai fait la demande que je viens de faire, c'est dans l'intérêt général.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. le procureur-général.

M. BAROCHE, procureur-général. Messieurs les jurés, nous sommes enfin parvenus au terme de cette vaste enquête qu'il a bien fallu dérouler devant vous, moins pour établir des faits dont la matérialité n'est pas contestable, que pour vous en faire apprécier le véritable caractère et vous indiquer la position particulière de chacun des accusés.

Maintenant, nous avons tous à remplir la partie la plus grave, la plus difficile de notre tâche. Il faut faire à chacun sa part dans cette vaste accusation, et tâcher de découvrir la vérité au milieu de tant d'allégations contraires.

Quand, au 24 février, la République eut été proclamée à l'Hôtel-de-Ville, le gouvernement provisoire, composé d'hommes qui ne pouvaient être suspects aux plus ardents amis de la démocratie, ne semblait pas devoir trouver d'ennemis parmi ceux qui se disaient avec orgueil les républicains de la veille.

Cependant, dès les premiers jours, une hostilité flagrante se manifesta contre le gouvernement provisoire. Le foyer de cette opposition est dans le club Blanqui et dans le Club des Clubs, qui s'établit plus tard dans la maison de Sobrier.

Quelle était la cause de cette hostilité entre des hommes qui semblaient être les défenseurs des mêmes principes ? M. de Lamartine vous l'a dit : Dès le 24 février, la question s'est posée entre la République modérée et les partis extrêmes.

Au point de vue social, ces hommes voulaient substituer à ce qui existait et à ce qui existe encore aujourd'hui, grâce à Dieu, je ne sais quelles utopies coupables et irréalisables, au nom desquelles, au mois de juin, on a fait couler des flots de sang français.

A la tête de ces hommes on remarque Louis Blanc, Albert, Raspail et Blanqui. Les uns avaient leur point d'appui au Luxembourg, les autres dans les clubs.

La journée du 17 mars fut préparée dans les clubs et au Luxembourg. Cette journée avait un prétexte : c'était une démonstration plus ou moins adroite ou maladroite de la garde nationale. Les agitateurs du 17 mars suivaient en cela les pratiques ordinaires des révolutions ; vous n'avez pas oublié la théorie qui a été révisée par M. Ledru-Rollin, qui vous a dit :

« Croyez-vous que les révolutions s'accomplissent en disant le mot pour lequel elles se font ? Quand on veut faire une révolution au profit de la monarchie, croyez-vous qu'on crie vive le roi ! pas plus que vive la régence ! si on veut faire une révolution en faveur de la régence ? Non, on saisit le sentiment qui règne dans la foule, on s'en empare, puis en un *tour de main* on substitue au gouvernement dont on veut se débarrasser celui qu'on veut mettre à sa place. »

C'est de ce tour de main qu'on a voulu user au 17 mars et au 16 avril contre M. Ledru-Rollin lui-même et ses collègues, comme plus tard, au 15 mai, on a voulu en user contre l'Assemblée nationale.

La pensée du 17 mars, M. de Lamartine vous l'a dite : le peuple venait faire une démonstration favorable au gouvernement provisoire, et il y a eu solution de continuité entre la tête et le corps de cette manifestation. Il faut reconnaître que Barbès et Sobrier ne prirent aucune part aux menaces que la tête adressait au gouvernement provisoire, dans l'intérieur de l'Hôtel-de-Ville, tandis que sur la place on criait : Vive le gouvernement provisoire !

Quant à l'accusé Blanqui, Me Marie vous indiquait tout à l'heure quelle avait été sa situation pendant cette conférence.

Pour nous, oui, Blanqui a préparé le 17 mars; oui, il a gardé le silence; il pouvait agir avec violence; mais il s'est réservé à la fois le moyen de profiter de la victoire et de désarmer ceux qu'il aurait fait agir en cas d'échec.

Nous nous sommes arrêtés sur cette journée du 17 mars, parce qu'elle a une grande analogie avec celle du 15 mai, à laquelle nous avons hâte d'arriver.

Dans cette première circonstance comme au 15 mai, les masses amenées dans la rue sous un prétexte menteur ont été conduites par des hommes qui voulaient supprimer le gouvernement provisoire, comme ils ont voulu plus tard renverser l'Assemblée.

Ce caractère de la journée du 17 mars, nous le retrouvons dans la journée du 16 avril.

M. Degousée, à ce propos, a dit qu'il y avait un pouvoir occulte qui opprimait le pouvoir apparent.

Or, dans ce pouvoir occulte, l'accusé Blanqui remplissait le principal rôle : il dirigeait le club le plus hostile au gouvernement provisoire.

Quel a été le prétexte de la journée du 16 avril ? la nomination des capitaines d'état-major. C'est pour ce motif que les ouvriers se sont réunis au Champ-de-Mars, et l'on s'est servi de cette agglomération d'hommes pour la lancer sur l'Hôtel-de-Ville.

Vous avez pu voir comment l'accusé Blanqui s'est trouvé, ce jour-là, au Champ-de-Mars, où il n'avait rien à faire, s'il s'agissait simplement de procéder à l'élection de capitaines d'état-major.

Je vous rappellerai ici la déposition de Michon, qui a déclaré qu'il ne pouvait affirmer que l'homme qu'on lui avait présenté au Champ-de-Mars comme Blanqui était bien l'accusé assis sur ces bancs; mais voici ce que ce témoin a rapporté :

Un nommé Chaumont, témoin à décharge, qui a été entendu ici, a dit, en s'adressant à l'individu désigné comme Blanqui : « Marche-t-on ou ne marche-t-on pas sur l'Hôtel-de-Ville ? »

Blanqui aurait répondu : « Voyez si vous êtes assez nombreux. Demain il serait trop tard, peut-être déjà est-il trop tard. »

Et comme on venait annoncer que la garde nationale se réunissait et qu'on demandait : « Comment passerons-nous ? » Blanqui répondit : « Vous direz que c'est une promenade en faveur du gouvernement provisoire. »

Vous avez entendu aussi la déposition du témoin Klein, déporté depuis. Comme Pichon, il était au Champ-de-Mars ; il y avait Chaumont et Blanqui, et il les entend tenir une conversation significative : Pouvons-nous compter sur le Nord, demande Blanqui, [illegible] ouvriers du chemin de fer du Nord ? — Oui, répond Chaumont. — Et Derosne et Cail ? — Ils sont ici ; on voit leur bannière. — Eh bien, agissez. — Mais, répond Klein, qui croit qu'il ne s'agit que de nommer des capitaines d'état-major, que parlez-vous donc d'agir ? — Oui, répond Blanqui. Vous n'avez donc pas lu les journaux, le gouvernement est dans une voie rétrograde ; il veut nous escamoter la République.

BLANQUI. Je nie que cette déposition ait été faite.

M. BAROCHE. Je prie M. le président de me maintenir la parole.

BLANQUI. Je dis que cette déposition n'a pas été faite.

M. LE PÉSIDENT. Taisez-vous.

BAROCHE. L'accusé Blanqui nie les propos qui lui sont imputés. Mais ce qu'il ne peut nier, c'est sa présence au Champ-de-Mars dans des circonstances inexplicables.

Ce qui prouve que nous ne nous trompons pas, c'est ce qui s'est passé le soir. Sous l'empire de son échec du matin, Blanqui s'exprime avec violence sur la garde nationale, et il propose à son club de s'organiser par sections pour combattre la réaction. Le procès-verbal nous apprend en effet que le club s'organise pour des luttes nouvelles.

Ici M. le procureur-général rappelle les proclamations des clubs Raspail et Blanqui à l'occasion des troubles de Rouen, et arrive enfin à la journée du 15 mai. La Pologne, dit-il, en était le prétexte.

Assurément, si l'on n'avait songé qu'à la Pologne on pouvait considérer qu'on avait fait tout ce qui était possible par l'usage du droit de pétition. Mais la Pologne n'était qu'un prétexte, et avec ce mot magique on voulait soulever une de ces manifestations qui ont à plusieurs reprises inquiété Paris. On se réunit chez Dourlans, et là, ainsi que l'a raconté M. Dagneaux, on parle d'attaquer, sans désigner qui l'on veut attaquer. La réunion est fixée au 15 mai, et cet avis est donné par une affiche du comité centralisateur signée d'Huber, président, et de Danduran, vice président.

Ici, nous rencontrons un nom qui était prononcé tout à l'heure encore. Le fait qui concerne Huber a été déposé par un témoin que nous n'avons pas appelé, mais qui est venu à la requête de l'accusé Raspail. Ce témoin, fonctionnaire public, a cru pouvoir prendre et distribuer des copies de pièces confiées à sa garde, et il résulte de ces pièces, que Hubert aurait fait contre des amis, contre des complices, des révélations. Nous ne savons encore ce qu'il y a dans ces révélations ; nous ne voulons, à cet égard, ni accuser ni défendre Huber.

Est-il ou non coupable du fait qui lui est imputé ? Nous ne le savons pas, et nous désirons que la vérité se fasse jour, quoique cela nous paraisse importer fort peu à la cause, car on ne prétendra sans doute pas qu'Huber n'a été qu'un agent provocateur et que la police républicaine s'est servie de lui. Mais s'il est vrai qu'Huber ait fait les révélations que vous connaissez, nous y verrions un nouvel enseignement pour les hommes qui se laissent entraîner par des démocrates qui, au lieu d'enthousiasme, ne méritent que la honte et le mépris.

M. le procureur-général, après avoir rappelé ce qui s'est passé au club Blanqui dans la soirée du 14 mai, continue ainsi :

Vous n'attendez pas que je vous retrace, après tant de récits, les scènes déplorables du 15.

J'ai hâte de dire que, si l'Assemblée nationale a été abandonnée par ceux qui avaient mission de la défendre, elle ne s'est pas abandonnée elle-même. Elle est demeurée calme jusqu'au moment de l'expulsion du président de son fauteuil, et elle a opposé à la violence la seule force dont elle pouvait disposer, la force morale. C'est contre ce calme, contre ce sang-froid que se brise le torrent populaire, et voyant qu'ils ne pouvaient arracher de l'Assemblée le décret qu'ils lui demandaient, les factieux prononcent sa dissolution dérisoire et vont à l'Hôtel-de-Ville.

Si le triomphe de l'émeute a été prompt et facile, vous savez que sa défaite ne fut ni moins prompte ni moins facile, et la France apprit en même temps et le crime et l'arrestation des criminels.

M. le procureur-général explique ensuite qu'il n'a à prouver qu'un attentat et non un complot, et il soutient l'accusation en ce qui touche Blanqui, Albert et Barbès.

L'audience est suspendue pendant quelques minutes.

A la reprise, on annonce l'arrivée de M. Buchez.

M. Buchez est introduit.

M. LE PRÉSIDENT. Lorsque l'accusé Raspail a lu sa pétition, vous rappelez-vous si vous lui avez fait un signe quelconque d'assentiment ?

M. BUCHEZ. J'ai torturé mes souvenirs à cet égard, et je ne me rappelle pas lui avoir fait aucun signe. J'ai pu dire à des représentants qui m'entouraient : « J'espère que tout le monde s'en ira dès qu'il aura lu. » Je n'ai pas pu donner la parole à M. Raspail.

RASPAIL. Nous sommes aujourd'hui dans une circonstance grave ; je prie M. Buchez d'avoir de la mémoire, car au 15 mai je n'avais aucun intérêt à lire cette pétition, à moins que ce ne fût par un misérable intérêt d'amour propre. M. Buchez n'a-t-il pas eu dans ce moment-là un colloque avec Louis Blanc ?

M. BUCHEZ. Oui, Louis Blanc venait me demander la permission de parler au peuple, et je lui ai dit que, comme président, je ne pouvais lui dire d'y aller.

RASPAIL. En voyant le président de l'Assemblée dans son fauteuil, j'ai dû croire qu'il présidait. Or, il a agité sa sonnette pour demander le silence, et il a dit au témoin Parjot, après la lecture faite par moi : Allez dire au peuple que la pétition a été lue et accueillie avec faveur dans l'Assemblée.

M. BUCHEZ. J'ai pu dire à quelqu'un près de moi que cette lecture serait le terme de l'envahissement, et que bientôt on allait se retirer. D'ailleurs, en ce moment-là, je ne présidais pas, car on ne préside pas une assemblée violée. Je ne me croyais le droit ni de donner ni d'ôter la parole à personne pendant cet orage.

RASPAIL. Vous présidiez, car vous n'étiez pas couvert. Un président se couvre quand il veut cesser de présider.

M. LE PRÉSIDENT. Appelez M. Pierre Lefranc.

M. Pierre Lefranc est rappelé. Sollicité par M. le président, il déclare de nouveau qu'il a considéré comme un consentement l'attitude du président Buchez.

Les deux témoins se retirent. Raspail dit à demi-voix à M. Buchez : Vous devez avoir un petit remords.

M. BAROCHE poursuit encore son réquisitoire, et il soutient l'accusation contre Sobrier et Raspail.

Au moment où il prononce ces mots : « L'accusé Raspail est allé à l'Hôtel-de-Ville, » une voix éclate dans la tribune d'en haut : « CE N'EST PAS VRAI ! » Une sensation profonde s'empare de tout l'auditoire. M. le procureur-général s'asseoit.

M. LE PRÉSIDENT. Gendarmes, saisissez immédiatement l'auteur de cette injure, et qu'il soit amené au pied de la cour.

C'est un tout jeune homme. Il est amené par deux gendarmes.

M. LE PRÉSIDENT. Votre nom. — R. Rebeyrolles, cultivateur, en ce moment voyageur de commerce, allant en Portugal. Je n'ai voulu insulter personne ; c'est parti du cœur, cela a été involontaire.

RASPAIL, avec émotion, en reconnaissant le jeune homme qui est devant la cour. C'est l'ami de mon fils.

M. LE PRÉSIDENT. Vous venez de faire à la justice l'insulte la plus grave.

REBEYROLLES. Je me suis laissé emporter par mon cœur.

M. DE ROYER, avocat-général, se levant, requiert en ces termes : Nous ne croyons pas que la cour puisse accepter les excuses de cet homme qui vient d'insulter un magistrat dans l'exercice de ses fonctions, alors qu'il remplit un de ces devoirs qui peuvent être pénibles, mais que le magistrat remplissait avec les accents énergiques de la conviction. L'art. 222 du code pénal a prévu le cas : il punit d'un emprisonnement de deux ans à cinq ans l'injure faite à un magistrat pendant l'audience d'une cour ou d'un tribunal : nous requérons de la haute cour qu'elle fasse à l'individu qui est devant elle l'application de l'article 222.

RASPAIL. M. le président me permettra-t-il de le défendre ?

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez la parole.

RASPAIL. Ce jeune homme a conçu pour le plus jeune de mes fils une vive amitié. Mon fils venait seul, lui qui n'avait jamais quitté sa mère ; son ami l'a accompagné à Bourges, et si les accusés ont de la patience pour supporter les injures qui pleuvent sur notre tête, les amis des accusés n'ont pas toujours cette patience... (Raspail paraît suffoqué par l'émotion. — Il ajoute :) Ah ! je ne demande aucune faveur pour moi, mais pour lui, faites-moi cette grâce, ne le condamnez pas.

Me RIVIÈRE. M. le président veut-il permettre à un membre du barreau de compléter cette défense, qu'un sanglot imprévu mais puissant vient d'interrompre dans la poitrine de M. Raspail?

M. LE PRÉSIDENT. La cour va en délibérer.

A ce moment, le jeune homme renouvelle ses excuses à la justice.

M. BAROCHE, procureur-général. Nous demandons à notre collègue, M. de Royer, la permission de ne pas insister en présence des excuses de ce jeune homme

M. LE PRÉSIDENT, se rasseyant. La cour remet à statuer jusqu'après le réquisitoire de M. le procureur-général.

M. BAROCHE termine son réquisitoire contre l'accusé Raspail.

M. LE PRÉSIDENT. Faites rentrer Rebeyrolles. La parole est à l'avocat qui a demandé à défendre Rebeyrolles.

Me RIVIÈRE explique de nouveau que ce jeune homme, l'ami des enfants de Raspail, attaché à eux par les sentiments les plus pieux, est venu à Bourges, et que tout à l'heure il a cédé à un entraînement de son cœur, et que d'ailleurs il a fait immédiatement ses excuses à la cour.

M. BAROCHE, procureur-général. Nous déclarons de nouveau abandonner nos réquisitions.

La cour, après en avoir délibéré, condamne le prévenu à vingt-quatre heures d'emprisonnement.

L'audience est levée à six heures trois quarts.

Audience du 27 mars.

A dix heures et demie l'audience est reprise.

M. DE ROYER, avocat-général. Une lettre de M. Clément Thomas a été adressée à M. le président, qui veut bien, en vertu de son pouvoir discrétionnaire, en autoriser la lecture.

M. l'avocat général donne lecture de cette lettre, accompagnant l'envoi de l'ordre qui lui a été envoyé le 15 mai d'occuper les Tuileries, et de la lettre de convocation pour la réunion du 14.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. l'avocat général.

M. DE CHENEVIÈRES, avocat-général, soutient l'accusation en ce qui touche Flotte, Quentin, Degré et Larger; mais il s'est montré pour Degré, dit le Pompier, d'une indulgence qui ressemble presque à l'abandon de l'accusation.

Huber a adressé la lettre suivante aux journaux démocratiques :

Citoyen rédacteur,

La réaction n'épargne aucun des républicains les plus dévoués ; ne pouvant m'atteindre corporellement, elle veut me flétrir dans l'opinion publique ; je n'ai donc pas lieu de m'étonner des infâmes calomnies dont je suis l'objet aujourd'hui. Si les démocrates socialistes jugent nécessaire que je me rende à Bourges pour démentir le fait qui m'est imputé, j'irai immédiatement ; en cas contraire, je les prie de convoquer un jury d'honneur, choisi parmi eux, et qui me jugera.

Recevez mes salutations empressées. A. HUBER.

Londres, ce 26 mars 1849.

On nous apprend ce soir que M. Proudhon vient d'être condamné à trois ans de prison et 3 000 fr. d'amende par la Cour d'assises de la Seine, et le gérant du *Peuple*, M. Duchesne, à un an de prison et 1 000 francs d'amende.

Nous reviendrons demain sur cette condamnation.

FAITS DIVERS.

On sait qu'avant de siéger sur les bancs de l'Assemblée nationale, M. Pierre Bonaparte occupait en Afrique le grade de chef de bataillon dans la légion étrangère.

L'honorable représentant de la Corse adresse aujourd'hui à l'Assemblée nationale une pétition dans laquelle il demande de passer, avec son grade, dans un de nos régiments français d'infanterie. Cette demande a été examinée aujourd'hui par le comité de la guerre qui, par 14 voix contre 14, a résolu de passer à l'ordre du jour. (*Gazette de France.*)

— On lit dans le *Peuple* :

« Un porteur du journal la *Presse* a remis ce matin, au camp de l'Archevêché, le journal à travers la grille, comme d'habitude, au factionnaire.

» Un agent de police se jette sur lui, le terrasse et le mène violemment au poste. De là il est conduit chez le commissaire, qui l'a relâché.

» M. Carlier a désavoué son agent et a écrit au journal la *Presse* pour prier de ne pas insérer le fait. »

— Les citoyens G. P. Poncet et Aimé Baune ouvriront un club jeudi 29 mars courant, à 7 heures et demie du soir, dans la salle du Tivoli-d'Été, sise à Paris, près la barrière Monceau, à l'angle de la rue du Rocher et de la rue Cisalpine. Les séances s'y tiendront deux fois par semaine, les jeudi et samedi, aux mêmes heures.

— La première séance du club du Tivoli d'été, près la barrière Monceaux, à l'angle de la rue du Rocher et de la rue Cisalpine, aura lieu jeudi 29 mars, à sept heures et demie du soir. La question à l'ordre du jour est celle-ci : De l'examen du projet de loi sur les clubs.

— L'association fraternelle des *Cuisiniers parisiens* a l'honneur d'informer le public qu'elle fera l'ouverture de son établissement dimanche prochain 1er avril. Le siège de cette société est situé hors Paris, entre la barrière Charonne et celle du Père Lachaise, boulevard de ce nom, 14 bis.

— Les démocrates socialistes des départements, résidant à Paris, sont invités à passer au bureau de la Propagande-socialiste, 15, rue Coquillère, pour concourir à la formation des comités de Propagande pour leurs départements.

AVIS. — La Société d'encouragement tiendra une séance générale, le mercredi 28 du courant, à sept heures et demie du soir, dans son local, rue du Bac, 16. Il sera procédé aux opérations suivantes :

1° Compte rendu des travaux du conseil d'administration et des concours ;

2° Rapport au nom de la commission des fonds, sur les recettes et dépenses de 1847 ;

3° Rapport sur la comptabilité, par l'un des *censeurs* ;

4° Distribution de prix et médailles d'encouragement ;

5° Distribution de médailles aux contremaîtres.

MM. les membres des départements qui se trouveraient à Paris sont invités à assister à cette séance.

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 mars sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2 ; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

PETITE CORRESPONDANCE.

Montpellier. — M. B. D. — Reçu votre lettre et son contenu. Merci de vos soins. — Faites-nous passer le compl. le plus tôt poss., afin de régul. l'affaire.

Brest. — M. F. — Remerciem. affect. pour v. bonne lettre. Nous vous avions déjà répondu, et nos lettres se sont croisées. — Nous attendons l'envoi annoncé. — Mille am.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS	Un an 20 fr.	Six mois 11 fr.	Trois mois 6 fr
DÉP. ET ÉTRANGER	— 22	— 17	— 9
PAYS à surtaxe	— 30	— 16	— 14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DÉP. ET ÉTR.	— 5	— 4	— 2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois.	40 c.	Annonces anglaises.	80 c.
Cinq à neuf —	30	Réclames-notices	60
Dix fois et plus.	20	Faits de publicité	1 fr. 50

On s'abonne à Lyon, au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme.

Bourse du 28 mars.

On assure que Charles-Albert, vaincu, est entré en France; il abdique en faveur de son fils, puis la France et l'Angleterre interviennent pour traiter des conditions de la paix avec l'Autriche, qui accepte la médiation. Les initiés voient là-dedans une affaire convenue.

La rente 5 0/0, de 84 80 ouvre à 85 50, et finit à 85 75 fin courant, et 85 45 au comptant; on a fait 85 80 un instant. C'est une hausse de 1 fr. sur hier.

La Banque de France, de 2 295 débute à 2 310, et finit à 2 300 avec 5 f. d'amélioration.

Le 3 0/0, de 53 75, commence et finit à 54 50, hausse 75 c. sur la bourse précédente.

Les chemins de fer varient fort peu : Orléans est légèrement monté à 843 75. Avignon-Marseille gagne 5 fr. à 225. Le Nord se maintient à 450.

Les transactions ont été fort animées; il s'est fait des achats considérables. On voit encore un peu de hausse.

Le zinc de la Vieille Montagne monte à 2 700.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	53 75	54 50	53 60	54 45
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	» »	» »	» »	» »
Cinq 0/0	84 80	85 85	84 85	85 75

28 mars. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	54 40	»»	4 Canaux avec prime	1050 »»
— Emprunt 1847-1848	»» »»	»»	Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	85 45	»»	Caisse hypothécaire	»»» »»
4 1/2 0/0 du 22 mars	»» »»	»»	Emprunt d'Haïti	240 »»
3 0/0 j. du 22 septembre	»» »»	»»	Espagne, dette active	»» »»
Actions de la Banque	2300 »»	»»	— dette passive	»» »»
Rente de Naples, j. juillet			— 3 0/0 1841	»» »»
Récép. Rothschild	»»	»»	Emprunt portugais 5 0/0	»» »»
3 0/0 de l'État romain	67	25	— — 3 0/0	»» »»
5 0/0 belge 1840	89	»»	2 1/2 hollandais	»» »»
— — 1842	89	»»	Zinc Vieille-Montagne	2700 »»
— 4 1/2	»»	»»	H. de la Grand-Combe	»»» »»
— Banque (1835)	»»	»»	Emprunt du Piémont	760 »»
Obligations de la Ville	»»»»	»»	Lots d'Autriche	»»» »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	420 »»	420 »»	Orléans à Bordeaux	410 »»	410 »»
Versailles, rive droite	230 »»	225 »»	Du Nord	450 »»	450 »»
— rive gauche	180 »»	182 50	De Paris à Strasbourg	367 50	368 75
Paris à Orléans	842 50	843 75	Tours à Nantes	332 50	331 25
Paris à Rouen	532 50	520 »»	Paris à Lyon	»»» »»	»»» »»
Rouen au Havre	282 50	280 »»	Montereau à Troyes	»»» »»	120 »»
Avignon à Marseille	220 »»	225 »»	Dieppe à Fécamp	180 »»	175 »»
Strasbourg à Bâle	107 50	107 50	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	350 »»	»»» »»	Bordeaux à la Teste	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boulogne	»»» »»	220 »»			

L'un des gérants : G. TANDON.

Spectacles du 29 mars.

THEATRE DE LA NATION.—
ITALIENS.—Maria di Rohan.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Louison.
OPERA-COMIQUE.—Le Val d'Andorre.
ODEON.—Représentation extraordinaire.
THEATRE-HISTORIQUE.—La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE.—Ma Tabatière, Grenouilles, la Comtesse, la Niaise.
VAUDEVILLE.—2e Nº de la Foire aux Idées, la Poésie, le Bon Moyen.
THEATRE MONTANSIER.—Le Curé de Pomponne, la Cornemuse du Diable, Jeune Homme pressé, le Voyage sentimental.
VARIETES.—Mme Larifla, la Paix, Gentil-Bernard, l'Abbé Galant.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Postillon de Saint-Valery, Ruy-Blas.
GAITE.—Le Comte de Sainte-Hélène
AMBIGU-COMIQUE.—Louis XVI et Marie-Antoinette.
THEATRE DU LUXEMBOURG.—Les Confidences, une Honnête Criminelle, la Maîtresse de Langues, les Trois Epiciers.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES.—Un Turc, un Monsieur, les Saltimbanques.
THEATRE CHOISEUL.—Un Mari, l'Ecuyer, l'Homme aux Poupées, Clowns anglais, le Fils du Rampailleur, les Saltimbanques, les Tableaux.
THEATRE BEAUMARCHAIS.—La Montagne et la Gironde.
DELASSEMENTS.—Ce qui manque aux Grisettes, les deux Paires de Bretelles, Changée en Nourrice, 2e Numéro du journal le Dimanche, 15e Arrond.

Imprimerie Lange Lévy, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 88 — EDITION DU MATIN. — Vendredi 30 Mars 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS. Trois mois. . . 6 f. Six mois. . . . 11 f. Un an. . . . . 20 f.
Les manuscrits ne seront pas rendus.
Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS. Trois mois. . . 9 f. Six mois. . . 17 f. Un an. . . . . 32 f.
Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.
Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 29 MARS.

A la fin d'avril la DÉMOCRATIE PACIFIQUE sera imprimée en caractères entièrement neufs.

L'Assemblée nationale a voté aujourd'hui le budget du ministère du commerce et de l'agriculture, en adoptant une partie des réductions proposées par la commission, et en rejetant celles qui avaient trait aux écoles d'agriculture et aux établissements de Sèvres et des Gobelins.

Radetzki à Turin.

On ne doutait pas à l'Assemblée, cet après-midi, que le ministère n'eût reçu la nouvelle de l'entrée de Radetzki à Turin.

Radetzki a passé outre aux représentations des ministres de France et d'Angleterre, et leur a dit qu'il les entendrait à Turin.

L'Assemblée commence enfin à sentir la honte de la France, et paraît vouloir faire retour vers quelque pensée moins couarde et moins plate que celles qui ont inspiré le gouvernement de la République, depuis et y compris celui du général Cavaignac.

Cependant le comité des affaires étrangères, qui doit proposer à l'Assemblée une résolution portant que si le gouvernement croit devoir appuyer les négociations sur l'occupation de quelque point de la Haute-Italie, il peut compter sur le concours de l'Assemblée, le comité, disons-nous, a consenti, sur l'invitation du ministère de la provocation au dedans et de la couardise au dehors, à ajourner à demain sa motion.

La *Patrie* publie ce soir de longs détails sur la délibération du comité des affaires étrangères, délibération dans laquelle M. Drouin de Luys a été entendu.

Voici, dit ce journal, la proposition qui a été rédigée par MM. Gustave de Beaumont, Jules Favre et Bixio, et qui sera soumise d'urgence à l'Assemblée :

L'Assemblée nationale, jalouse d'assurer la conservation des deux plus grands intérêts qui lui sont confiés, la dignité de la France et le maintien de la paix fondée sur le respect des nationalités ;

S'associant au langage tenu dans la séance du 28 par M. le président du conseil des ministres, confiant d'ailleurs dans le gouvernement du président de la République,

Déclare que si, pour mieux garantir l'intégrité du territoire piémontais et mieux sauvegarder les intérêts et l'honneur de la France, le pouvoir exécutif croyait pouvoir appuyer ses négociations par l'occupation partielle et temporaire d'un point quelconque de la haute Italie, il trouverait dans l'Assemblée nationale le plus sincère et le plus entier concours.

On assurait à l'Assemblée que la partie du royaume de Sardaigne que le comité des affaires étrangères conseille au ministère de faire occuper par nos troupes, est la Savoie et peut-être le comté de Nice.

Si c'est là tout ce que le patriotisme républicain inspire à l'Assemblée nationale, nous en aurons honte pour le pays.

La Savoie nous paraît être le dernier point que le gouvernement français devrait songer à occuper en Italie. Envoyer nos soldats en Savoie, dans le pays qui demande sa réunion à la France, c'est donner à croire à l'Italie et à l'Europe que nous avons une arrière-pensée d'intérêt personnel dans cette lutte suprême d'un peuple ami contre ses oppresseurs; c'est paraître complices d'une trahison ; c'est au moins enlever à notre intervention toute puissance morale et nous mettre dans l'impossibilité d'arrêter les envahissements des Autrichiens. L'Autriche certainement ne demandera pas mieux que nous occupions la Savoie, si nous la laissons maîtresse en Lombardie, et si nous consentons tacitement à empêcher l'Italie de constituer sa nationalité.

Mais un pareil marché mettrait le comble à l'abaissement politique et moral de la France; il soulèverait d'indignation et de dégoût tous les cœurs réellement français.

C'est à Gênes, c'est à Turin, c'est à Ancône qu'il faut envoyer nos soldats, si nous voulons réellement servir l'Italie et compter sérieusement avec le gouvernement autrichien.

La cause italienne n'est pas perdue.

Les journaux réactionnaires de Paris qui, ce matin, reprochent à Charles-Albert d'avoir attiré des désastres sur son pays par une guerre inopportune, oublient que Charles-Albert a été contraint à cette guerre par le ministère Faucher-Falloux. La prise d'armes des Piémontais a été nécessitée par la certitude acquise à Turin, que la France allait intervenir, d'accord avec l'Autriche, pour imposer aux Romains la restauration de Pie IX. Le concert de la France, de l'Autriche, de Naples, de tous les gouvernements liberticides, dans un pareil but, portait à l'indépendance italienne un coup terrible; il fallait que ce coup fût prévenu. Les Italiens ont compris que s'ils levaient l'étendard de l'indépendance, le gouvernement français aurait assez de pudeur, ou au moins de prudence, pour ne pas les attaquer et pour ne pas faire cause commune avec l'Autriche, au moment même où ils en venaient aux mains avec leurs oppresseurs. Ce sont les projets de restauration du pape à main armée, les préparatifs suspects de Marseille et de Toulon, qui ont forcé les Italiens à se mettre en campagne sans choisir l'heure ni le jour.

Au surplus, les réactionnaires parisiens, tout en blâmant Charles-Albert d'une précipitation qui est leur œuvre, sont enchantés au fond de sa ruine, qui désarme la démocratie italienne et qui leur fait espérer ce qu'ils appellent du repos. Ils se trompent, nous verrons l'Italie indépendante et républicaine. La cause des peuples n'est jamais définitivement perdue. Seulement les rois ne peuvent plus la sauver, et ce sera dans la prochaine lutte un grand avantage pour l'Italie, que de posséder un roi de moins. Charles-Albert ne méritait pas d'attacher son nom à la conquête de l'indépendance nationale : il avait trop ménagé sa couronne, trop mêlé à la cause de l'indépendance italienne des calculs ambitieux ; l'année dernière il a refusé l'intervention française, dans la crainte que nos soldats ne fissent de la propagande républicaine ; il a découragé, repoussé même les volontaires démocrates qui s'offraient à lui ; il faut que le dernier roi disparaisse du sol italien avant que les peuples prennent confiance dans leurs chefs et s'embrasent de cet enthousiasme qui assure la victoire.

Le 28 avril 1792 le roi Louis XVI et Marie-Antoinette étaient encore aux Tuileries, faisant des vœux pour les armes étrangères qui devaient les délivrer de la constitution. Nos troupes étaient mal armées, mal approvisionnées, mal commandées; la France se sentait trahie. Ce jour-là un détachement de la garnison de Lille marcha dans la direction de Tournay à la rencontre des Autrichiens. A la vue de l'ennemi, nos troupes se débandèrent en criant à la trahison, rentrèrent tumultueusement dans Lille, massacrèrent Dillon, leur général.

Le même jour, le général Biron quittait Valenciennes et se dirigeait du côté de Mons. La vue des Autrichiens produisit chez ses troupes la même panique : on se crut trahi ; on fit une retraite précipitée.

Lille et Valenciennes, telle fut l'entrée en campagne de la révolution. C'est qu'alors la révolution n'était pas encore baptisée : elle ne s'appelait pas République. Faites le 10 août, brisez l'influence royale qui paralysait nos armées, Jemmapes et Valmy seront le point de départ d'une longue série de victoires.

Cette histoire de la France fait présager l'histoire de l'Italie.

La politique de la Peur.

La chute de la monarchie, en Février, a été profonde, irréparable, parce qu'elle a eu lieu presque sans combat et par l'accord tacite, par le concert spontané des prolétaires, de la garde nationale et de l'armée.

Le gouvernement de Louis-Philippe a péri sous le mépris public; il était méprisé pour sa corruption, pour sa servilité envers la haute finance, méprisé plus encore peut-être pour ses trahisons à l'extérieur.

Partout le gouvernement de juillet abandonnait la cause des peuples; ses journaux insultaient les Italiens, ses vaisseaux restauraient dona Maria, son artillerie était mise, en Suisse, au service de Loyola.

La France, indignée de ces turpitudes et voulant se réhabiliter aux yeux du monde, comprit que la nouvelle république était nécessairement l'alliée des peuples contre toutes les tyrannies, alliée généreuse et désintéressée, ne cherchant pas à faire payer ses services par des conquêtes.

La politique extérieure de la France régénérée fut exprimée aux acclamations du pays entier dans le manifeste de Lamartine. Ce manifeste posait un principe auquel l'Assemblée nationale s'est associée par un vote : Secours aux peuples qui réclament notre assistance, AFFRANCHISSEMENT DE L'ITALIE.

Comment, depuis cette noble et courageuse déclaration, sommes-nous retombés à l'avilissement actuel, comment avons-nous laissé les Autrichiens rentrer dans Milan, rançonner, piller cette ville, décimer les Lombards; comment avons-nous remplacé l'intervention armée qu'on nous demandait, que nous avions offerte, par de prétendues négociations frappées d'impuissance et de ridicule aux yeux de tous les partis?

Comment se fait-il qu'en présence de la dure oppression sous laquelle gémissaient les Italiens abandonnés, la République française ne soit sortie un instant de sa torpeur que pour faire un signe menaçant à la République romaine, encourager ainsi les Autrichiens, inquiéter la démocratie italienne, et précipiter l'instant d'une lutte inégale et désespérée?

Comment se fait-il qu'aujourd'hui l'Autrichien soit à nos portes, et que les dépositaires du pouvoir, loin de frémir et de s'indigner, loin de promettre aux Lombards, aux Vénitiens l'accomplissement d'un engagement d'honneur, viennent garantir emphatiquement ce qui n'est pas, ce qui ne peut pas être en question, l'intégrité des Etats sardes?

Cette politique de reculade et d'abaissement, nous la comprenons de la part de messieurs Barrot-Faucher-Falloux : ils ne sont pas républicains, chacun le sait. La République à leurs yeux est un désordre; ce désordre ils sont encore obligés de le tolérer pour un temps en France; mais dans toutes les questions extérieures, leur antipathie se dévoile. Pour eux, la république à Florence, c'est l'anarchie; la république à Rome, l'anarchie; les Hongrois sont des insurgés; tous les despotes ont raison, tous les peuples aspirant à la liberté sont coupables. Ne vous étonnez pas de la conduite de ce ministère : il produit ses fruits naturels.

Le 24 Février, M. Barrot plaidait encore pour les institutions de Juillet, c'est-à-dire pour la royauté; M. Léon Faucher a rempli la *Revue des Deux-Mondes* des preuves de son antipathie radicale pour les républicains; quant à M. de Falloux, notoirement issu du parti légitimiste, vous savez que son entrée au ministère ne lui a pas fait perdre entièrement la confiance du jeune homme de Frohsdorf. Ils sont royalistes, ils agissent en royalistes. Les hommes vraiment responsables sont ceux qui se sont montrés les premiers infidèles au manifeste de Février. Les hommes responsables sont les républicains qui ont déconsidéré leur opinion, courtisé la réaction, inauguré la politique de la peur.

Le général Cavaignac est responsable de tout ce qui se passe aujourd'hui. Son devoir était de défendre énergiquement la cause des peuples. Lorsque Radetzki, chassé de Milan, errait encore en Lombardie ; lorsque les insurrections de Vienne, de Berlin épouvantaient encore les rois ; lorsque toute monarchie se sentait minée ; lorsque le prestige de notre révolution soudaine excitait encore l'effroi des têtes couronnées et les espérances de tous les peuples, il fallait que notre drapeau tricolore flottât de l'autre côté des Alpes ; notre honneur aussi bien que notre intérêt nous commandaient de jeter notre épée dans la balance. On ne l'a pas voulu. Le général Cavaignac, s'il n'a pas eu peur lui-même, a voulu du moins faire la cour aux peureux ; il a sacrifié aux trembleurs de la réaction l'intervention en Italie, comme il devait leur sacrifier l'amnistie, comme il devait leur sacrifier Louis Blanc et Caussidière, comme il devait leur sacrifier le Socialisme outragé par ses agents électoraux. Le général Cavaignac a fait tous ces sacrifices sans aucun fruit pour lui-même, mais aux dépens du pays, qui s'en souviendra longtemps, aux dépens de la République qu'il a frappée dans son prestige, dans son influence, dans son avenir, et livrée blessée aux royalistes, qui essaient de l'achever maintenant.

Lorsque nous demandions la guerre au général Cavaignac et à M. Bastide, on nous répondait : « Voulez-vous donc embraser » l'Europe? Eh ! relisez donc un peu votre titre de *Pacifique* ! »

L'intervention française, il y a peu de mois, c'était le facile affranchissement des peuples, c'était le triomphe de la démocratie européenne presque sans combat, c'était l'ère de la paix universelle rapprochée de nous. Vous n'avez pas voulu intervenir ; votre politique de paix a fait couler à grands flots le sang des peuples, et celui des Français finira par s'y mêler. Vous nous aurez fait maudire par les nations, sans éviter la guerre ; mais elle sera devenue par vos retards infiniment plus désastreuse.

L'Aristocratie des écus.

Tous les cœurs dans lesquels n'a point péri le sentiment de la dignité nationale, se soulèveront de mépris en lisant les lignes suivantes empruntées au *Moniteur du soir*. Elles annoncent de quelle manière les boursiers ont accueilli la nouvelle des désastres de l'Italie :

La confirmation des nouvelles qui ont circulé vers la fin de la Bourse d'hier a fait faire de nouveaux progrès, aujourd'hui, à la hausse.

Dès l'ouverture, les fonds publics ont débuté avec une amélioration notable, qui s'est soutenue jusqu'aux approches de la clôture, malgré quelques fluctuations motivées par des ventes importantes.

Le bruit s'étant répandu ensuite que le gouvernement devait faire à l'Assemblée nationale une communication *tendant à intervenir en Italie*, un brusque mouvement de baisse s'est fait sentir, et les cours sont restés presqu'au plus bas.

Ce sont ces financiers sans patriotisme et sans cœur qui régnaient sous Louis-Philippe, et qui aspirent à régner encore au nom de la morale et de la société !

Le document suivant est parvenu aujourd'hui à l'Assemblée :

Les constituants romains aux membres démocrates de la Constituante française.

Citoyens,

C'est en un moment solennel, à la veille des combats, que votre adresse nous est parvenue. Nous y puisons de nouvelles forces, de nouveaux encouragements pour la sainte lutte qui va s'ouvrir. La France a fait de grandes choses en ce monde. Vous avez souffert, espéré, combattu pour l'humanité; et toute voix venant de vous nous impose des devoirs que, Dieu aidant, nous saurons accomplir.

Vous avez senti, citoyens, tout ce qu'il y a de noble, de grand, de providentiel dans ce drapeau de rénovation flottant au-dessus de la ville qui renferme le Capitole et le Vatican : le droit éternel recevant une nouvelle confirmation, un troisième monde s'élevant, au nom de Dieu et du peuple, au-dessus des ruines éteintes des deux mondes, une Italie qui sera la sœur de la France, brisant le couvercle de sa sépulture pour venir demander, au nom d'une mission à remplir, droit de cité dans la fédération des peuples.

Vous avez compris que nos cœurs sont purs de haine et d'intolérance ; que nous accomplissons une œuvre d'amour et d'amélioration humaine, et qu'en revendiquant nos droits sans toucher à la croyance, en séparant comme nous l'avons fait, le pape du prince, nous avons pris l'engagement de ne pas souiller cette œuvre au contact des basses passions et des lâches vengeances qu'une presse corrompue et trompée s'obstine à nous reprocher. Cet engagement, nous le tiendrons. Des paroles telles que les vôtres dédommagent de bien des calomnies, nous rassurent contre bien des complots. Nous savons que vous éclairerez vos concitoyens sur le caractère de notre révolution, et que vous maintiendrez pour nous ce droit à la vie nationale que vous avez, les premiers, proclamé et conquis.

Il n'y a qu'un soleil au ciel pour toute la terre ; il n'y a qu'un but, qu'une loi, qu'une seule croyance : association, progrès pour tous ceux qui la peuplent. Comme vous, nous combattons pour le monde entier. Nous sommes tous frères, nous le serons quoi qu'on fasse.

Comptez sur nous : nous comptons sur vous. Si, dans la crise que nous allons traverser, les forces viennent à nous manquer, nous nous souviendrons de votre promesse, nous vous crierons : *Frères ! l'heure est venue, levez-vous* ! et nous verrons vos volontaires accourir. Ensemble, nous avons combattu sous l'empire, nous combattrons encore ensemble pour tout ce qu'il y a de plus sacré pour les hommes : Dieu, patrie, liberté, république, sainte alliance des peuples.

Rome, le 20 mars (arrivé à Paris le 28).

Signé par le président : CHARLES-LOUIS BONAPARTE ; les secrétaires, les questeurs et cent vingt-trois membres de l'Assemblée.

Pour copie originale contresignée par les envoyés de la République romaine à Paris, membres de l'Assemblée constituante ; MM. PIETRO BELTRAMI et PESCANTINI.

Ce matin une assemblée des Italiens présents à Paris s'est réunie, et, sur la proposition de M. Ricciardi, a adopté l'adresse suivante :

Citoyens représentants,

Nous serons courts, car il doit être question plutôt d'agir que de parler; un ennemi, fort surtout du morcellement de notre pays, vient d'infliger un échec à nos armes. Malgré la bravoure de nos troupes l'Autrichien est au cœur même du Piémont. Nous ne désespérerons jamais du salut de la patrie, car notre cause est celle de la justice et du droit, combattant l'iniquité la plus criante, et l'Italie est décidée à conquérir son indépendance à tout prix. Mais la lutte avec l'Autriche sera d'autant plus longue et plus terrible, qu'attendu la division de nos forces elle ne peut être qu'inégale.

C'est le moment ou jamais pour la France d'accourir à son aide. Que le glorieux drapeau de février se montre seulement sur les Alpes, et l'esprit de nos soldats se ranimera tout à coup, et les populations de nos villes et de nos campagnes désolées se lèveront comme un seul homme. Mais il ne faut pas tarder un instant, tout retard pouvant entraîner de nouveaux désastres, de nouvelles épreuves douloureuses pour cette pauvre Italie déjà si cruellement éprouvée ! Et c'est à vous, citoyens représentants, à prendre une noble initiative dans cette circonstance solennelle, à vous qui, par le vote mémorable du 24 mai, engagiez la parole de la France.

Au nom des Italiens présents à Paris.

Signé : J. Ricciardi, C. Menotti, Joseph de Filippi.

Paris, le 29 mars 1849.

Procès du journal le Peuple.

Les principes incriminés dans le procès que le journal le *Peuple* et son rédacteur en chef, M. Proudhon, viennent de subir en cour d'assises, ne sont pas les principes du socialisme tel que M. Proudhon l'entend. Il n'est question dans ce procès que d'un principe de notre droit républicain. Il s'agit uniquement d'une interprétation de la Constitution. M. Proudhon, comme logicien, et en sa double qualité de représentant, de publiciste, a voulu discuter et définir les conséquences de la responsabilité du président de la République. Dans trois articles, dont deux ont été saisis, il s'est attaché à éclaircir ce qui est resté malheureusement obscur dans la Constitution, et ce qui a donné lieu depuis trois mois à de fâcheux conflits entre le pouvoir exécutif et l'Assemblée nationale.

Nous croyons que c'est en raison des préventions que M. Proudhon inspire comme socialiste, qu'il a rencontré dans l'Assemblée une majorité disposée à autoriser les poursuites dont il est l'objet et à abandonner dans sa personne la défense des principes constitutionnels, de la suprématie du pouvoir législatif sur le pouvoir exécutif. C'est également en vertu de ces préventions anti-socialistes, des alarmes répandues par quelques-unes des propositions économiques de M. Proudhon, que le ministère public a pu s'abstenir de discuter légalement, constitutionnellement les griefs de son accusation spéciale, et a obtenu du jury et de la cour une condamnation aussi rigoureuse, aussi exorbitante.

Il y a là un équivoque, une confusion, un procès de tendance des plus déplorables.

Il y a même dans cette victoire du parquet une maladresse insigne; car la condamnation obtenue ne prouvant rien contre les doctrines du socialiste, puisqu'elles n'étaient pas en jeu, rien non plus contre l'interprétation de droit constitutionnel, puisqu'elle n'a pas été discutée à fond, aura pour effet certain de grandir la popularité de celui qu'elle frappe.

On sait dans quels termes de polémique l'Ecole phalanstérienne en est avec la personnalité de M. Proudhon ; on nous a vu déplorer en maintes circonstances la forme violente et subversive que ce publiciste donne à ses propositions; nous regrettons qu'il se soit vanté d'avoir voulu provoquer un procès pour discuter une question de droit qu'il valait mieux défendre à la tribune; mais nous aurions cru manquer à toute justice, à toute loyauté si dans ce débat de droit constitutionnel nous n'avions fait abstraction de la forme et des sentiments personnels, pour ne juger que le fond, le droit du publiciste et du représentant.

Dans notre numéro du 1er février, au sujet de la demande en autorisation de poursuites faite à l'Assemblée, nous avons demandé sur quel texte de loi le ministère se fondait pour diriger une action politique contre M. Proudhon, pour l'empêcher de discuter la responsabilité de M. le président de la République. Nous avons déclaré que c'était à tort et contrairement à la constitution que le ministère prétendait assimiler une attaque au président de la République à une attaque dirigée contre l'inviolabilité d'un roi constitutionnel. A nos yeux, M. Louis Bonaparte, s'il se trouvait personnellement diffamé par les articles de M. Proudhon, avait le droit de le faire assigner en diffamation, comme tout magistrat et comme tout citoyen, mais nullement le droit de le poursuivre parce qu'il a interprété à sa manière ses prérogatives et sa responsabilité de président.

Or, dans le rapport qui a conclu à l'autorisation de poursuites, et dans le double réquisitoire prononcé hier par M. l'avocat-général, nous n'avons rien vu, absolument rien, qui nous indique en vertu de quelle loi M. Proudhon n'avait pas le droit de discuter la responsabilité du président, en quoi son opinion sur la dépendance dans laquelle le pouvoir exécutif se trouve vis-à-vis de l'Assemblée est *contraire à la constitution*, en quoi *son attaque à la politique de la présidence* constitue un délit d'excitation à la haine *contre le gouvernement de la République*.

C'est parce que rien n'a été prouvé, discuté, éclairci légalement sous ce rapport, que nous déplorons amèrement le résultat du procès fait au *Peuple*.

Nous voyons dans ce procès une double confusion, une double erreur.

On a malheureusement confondu les prérogatives du président de la République avec celles d'un roi constitutionnel.

On a malheureusement confondu les doctrines socialistes de M. Proudhon avec son opinion légale sur une question de droit constitutionnel.

De pareilles erreurs sont certainement de nature à faire plus de mal à l'ordre politique et à la République qu'à M. Proudhon et au socialisme.

On lit dans la *Presse*, à propos de cette condamnation :

Barricades et prisons.

Peuple et gouvernement, en France, ne s'entendent pas mieux, l'un à défendre la liberté, que l'autre à maintenir l'ordre.

Le peuple ne sait qu'élever des barricades, le gouvernement ne sait que construire des prisons.

Quand le peuple a vaincu le pouvoir derrière les barricades, il croit que la liberté a triomphé ; quand le gouvernement a fait condamner ses ennemis à la prison, il croit que l'ordre est affermi.

Erreur, illusion des deux parts !

Le lendemain d'une révolution, la liberté y a plutôt perdu ; le lendemain d'une condamnation, l'ordre n'y a rien gagné.

Cela a-t-il beaucoup profité à la Restauration de 1815, de faire condamner à la prison Béranger et de Jouy ?

Cela a-t-il beaucoup profité à la Révolution de 1830, de faire condamner à la prison Chateaubriand et Lamennais ?

Cela profitera-t-il beaucoup à la République, de suivre les mêmes errements et d'avoir fait condamner MM. Delescluze et Proudhon ?

Nous en doutons.

Nous persistons à penser que l'argent qu'on dépense à incarcérer les écrivains serait mieux employé à les réfuter.

Nous persistons à penser qu'un gouvernement a mieux à faire que de traduire devant la justice ses détracteurs : c'est de leur donner tort devant l'opinion.

Opinion de la Presse sur l'interdiction des clubs.

Si on ne veut pas de la liberté illimitée, il faut supprimer toutes les libertés sans en excepter une seule, renverser la tribune et rétablir l'inquisition. Il faut aller jusque-là, car, en politique, une inconséquence est comme une fêlure à une amphore : on l'emplit, elle se vide.

Si vous ôtez la liberté d'écrire, ôtez donc la liberté de parler ; si vous ôtez la liberté de parler, ôtez aussi la liberté d'écrire; mais ce ne sera pas encore assez : bientôt il vous faudra ôter la liberté de penser et jusqu'à la liberté de se taire.

La France est avertie ; c'est à elle maintenant à fixer son choix ; c'est à elle à opter entre le maintien de la liberté et le rétablissement de l'inquisition. L'un ou l'autre !.......

La peur est l'étoupe qui met le feu à toutes les révolutions.

En 1830, peur de la liberté de la presse !

En 1848, peur de la liberté de réunion !

Nouvelles d'Italie.

Les nouvelles qui nous arrivent aujourd'hui sont nécessairement antérieures à celles que le télégraphe a apportées hier. Les journaux de Turin ne paraissant pas le dimanche n'arrivent pas le jeudi à Paris, et nous sommes sans détails sur les derniers événements. A la date des dernières nouvelles, l'armée piémontaise semblait animée d'un grand enthousiasme. Chrzanowski avait été, il est vrai, obligé de la diviser, en en dirigeant une partie vers Como, une autre vers Pavie, et son intérêt était d'éviter une bataille dans des circonstances d'infériorité.

Il paraît cependant que dans la journée du 23, le duc de Savoie a marché de Verceil sur Mortara, pour essayer de faire rétrograder les Autrichiens, et pour donner au gros de l'armée le temps de se porter entre Novare et Verceil. Malgré la valeur des Piémontais, malgré le courage héroïque du duc de Savoie, qui, chargeant à la tête de ses troupes, a reçu un coup de lance et a eu ses habits percés de dix-sept balles, un engagement entre des forces aussi disproportionnées ne pouvait avoir de résultat.

Le lendemain 24, Radetzki a quitté Mortara pour se porter entre Verceil et Novare. Il a rencontré l'armée piémontaise, et c'est alors qu'a eu lieu la bataille dont nous ne connaissons que la funeste issue.

Dans tous les cas, la fuite de Charles-Albert est inexplicable. On ne conçoit pas comment lui, qui affichait des prétentions aussi belliqueuses, il a pu ainsi prendre la fuite au premier échec, et abandonner son armée au moment du danger. Encore une illusion qui tombe pour les peuples ! encore une royauté qui s'en va !

Le *Temps* fait ce matin un curieux rapprochement. On écrivait le 17 mars à la *Gazette de Bâle* :

« Il ne peut être douteux que la Lombardie désire secouer la domination autrichienne. Cela étant acquis, il est donc probable que les Autrichiens chercheront à terminer la guerre promptement, d'un seul coup. Les Piémontais, au contraire (*si Charles-Albert ne poursuit pas des plans cachés et personnels* (sic), s'efforceront de traîner la guerre en longueur et le plus longtemps possible. »

Voici maintenant une correspondance de la *Gazette d'Augsbourg* ; elle est datée de Milan, 19 mars :

« Aujourd'hui est le jour de la fête de Radetzki : comment va-t-il le célébrer ? *Le 26 de ce mois, Turin doit être occupé par les Autrichiens*, et à la mi-avril la campagne contre le Piémont doit être terminée. »

Quand on vient de lire la correspondance du 17, il y a quelque chose d'étrange à voir se réaliser si à point nommé la prédiction de la correspondance du 19.

La *Gazette de Milan* du 23 publie un pompeux *1er bulletin de l'armée*. On y lit :

« Une grande partie des forces ennemies était cantonnée à Novare et à Vigevano. Par suite de la surprise que causa notre mouvement de flanc, ce corps piémontais occupa fortement Mortara pour défendre ses derrières qu'il croyait menacés. Là a eu lieu un engagement acharné entre notre avant-garde, commandée par S. A. I. le lieutenant-maréchal archiduc Albert et l'ennemi. L'artillerie joua même pendant que nous formions nos colonnes d'attaque, qui ne tardèrent pas à emporter la ville. Dans cette action nous avons fait environ mille prisonniers, pris cinq canons, dix caissons et une caisse militaire.

En même temps les brigades Strasoldo et Wohlgemuth soutenaient un engagement non moins brillant à Gambolo contre une colonne ennemie sortie de Vigevano. Les résultats de cette seconde attaque ont été quelques centaines de prisonniers, dont un officier d'état-major. Notre perte a été peu considérable, mais nous ne pouvons encore en donner le chiffre.

» Du quartier-général de Trumello, le 22 mars 1849. »

Les nouvelles des autres points de l'Italie offrent peu d'intérêt.

— On écrit de Venise, en date du 16, que la petite flotille vénitienne venait de rejoindre la flotte sarde, lesquelles, réunies, allaient faire une expédition dont on ne connaissait pas précisément le but. On supposait que c'est pour Trieste. D'un autre côté, le général Pepe se préparait à faire une expédition sur la terre ferme.

Rome, 17 mars. — Au commencement de la séance d'hier de l'Assemblée constituante, lorsque Mazzini a eu parlé des sacrifices que réclamait la guerre, de la tribune réservée aux dames est tombée sur-le-champ une pluie de boucles d'oreilles et de bagues offertes à la patrie.

Civita-Vecchia, 22 mars. — Avant-hier, dans la nuit, le feu a pris à un atelier où l'on faisait des affuts; bon nombre ont été consumés. On pense que la malveillance a allumé cet incendie, car les affuts que l'on a pu sauver étaient enduits de résine. Toute la garde nationale de 18 à 30 ans est mobilisée, tant pour l'extérieur que pour l'intérieur.

— Notre correspondance de Rome, en date du 19 mars, nous dit, entre autres nouvelles, dit l'*Alba*, qu'il est question de dissoudre la chambre et de la partager en sections qu'on enverrait dans les différentes provinces, afin que la dictature, débarrassée de toute entrave, pût agir avec énergie dans la conduite de la guerre italienne. Nous ne pouvons croire un pareil bruit fondé.

Nous recevons la lettre suivante :

Avec une de ces appréciations qui font autant l'éloge de votre sagacité politique qu'honneur à votre cœur, vous avez donné sur la conduite du général Ramorino des détails qui, j'ose l'espérer, sont les seuls vrais.

Quoi qu'il puisse être advenu, oh ! je le jugerais, Ramorino n'est pas un traître ! La haine, la jalousie déjà ancienne, et l'habitude qu'on a de la mansuétude du caractère du général, ont pu servir bien des passions, mais la vérité ne tardera pas à être connue.

Alors que tout le monde accusait le général Bem d'avoir été, lors de la reddition de Vienne, *lâche et voleur*, je fus le premier à m'inscrire en faux, par ce seul fait que j'avais combattu dans les rangs polonais. Les événement ont justifié mon initiative ; j'espère qu'ils ne démentiront pas le cri de douleur sorti de la poitrine de *l'ancien aide-de-camp de Ramorino* pendant la guerre insurrectionnelle polonaise de 1831.

Je sollicite de vous, monsieur le rédacteur, la faveur de l'insertion de ces quelques lignes, et à l'avance vous prie d'en agréer toute ma reconnaissance.

Paris, 28 mars 1849.

V. de Roquetin,
24, rue de Verneuil.

Les Russes en Autriche.

La Russie avance à pas lents, mais sûrs; le despote qui règne sur le gigantesque empire du Nord semble exercer sur le reste de l'Europe cette espèce de fascination infernale que l'oiseau subit, dit-on, sous le regard du basilic. Nous pourrions encore échapper à l'étreinte qui nous menace ; mais comme le monstre rampe plutôt qu'il ne se précipite, comme il médite plutôt une surprise qu'une invasion, qu'il recule souvent pour mieux s'élancer ensuite, nous croyons le danger plus éloigné qu'il n'est réellement, et tandis que l'ennemi veille à nos portes, nous dormons.

Notre inconcevable apathie devant le flot barbare qui monte, est plus qu'une faute, elle est un crime. La postérité nous demandera compte de l'inondation des Cosaques qui va engloutir l'Occident, inondation que nous n'aurons ni su ni voulu prévenir, et à laquelle il sera trop tard de songer demain à opposer une digue. Le compte que nous aurons à rendre sera d'autant plus sévère, que les avertissements ne nous auront pas manqués. Toute tortueuse que soit la politique héréditaire des czars, leur but nous est parfaitement connu. Le boa moscovite ne tend à se fixer à Constantinople que pour enlacer de là, dans ses replis immenses, le globe tout entier. Les héritiers de Pierre-le-Grand aspirent ouvertement à la monarchie, à la tyrannie universelle. Utopie ! s'écrie-t-on. Et pourquoi, utopie ? La destinée de l'Europe n'est-elle pas de devenir d'ici à quelques années, à quelques mois peut-être, cosaque ou républicaine. L'homme qui fit cette fatale prédiction savait ce qu'il disait, car il l'eût sans doute réalisée, s'il eût commencé sa carrière par être un hetman de Cosaques et non un général républicain.

Savez-vous qu'à l'heure qu'il est l'Autriche, non moins avilie que la Turquie, est déjà en partie la proie du czar, dont les soldats reçoivent 50 cent. par jour pour tenir garnison dans les villes de la Transylvanie. Nicolas pense sans doute que le moment est venu pour l'Autriche de prouver qu'elle est bien nommée, car *Oster-Reich* signifie empire d'Orient. Seulement, l'Autriche n'est que la partie la plus avancée vers l'Occident de cette grande monarchie orientale qui doit avoir pour chef, non plus l'ex-césar de Vienne, mais le czar de Pétersbourg, de Moscou, et bientôt de Constantinople.

Souvent le nom d'un pays est pour ce pays une révélation. Allemagne, *Allemania*, signifie une patrie commune à tous les hommes. Et c'est de ce pays, en effet, que sortirent la plupart des peuples européens, entre autres les Francs, ces grands *affranchisseurs* de l'humanité. Le rôle de l'Autriche (*Oster-Reich*) était de s'étendre en Orient, en faisant refluer de ce côté la civilisation occidentale. Eh bien ! non-seulement elle a laissé les Turcs, campés en Europe, écraser sous leur joug les populations gréco-slaves du sud, mais sa capitale elle-même serait tombée sous le joug des musulmans, sans le dévouement, si mal récompensé depuis, des compagnons de Sobieski.

Comment l'Autriche eût-elle compris son rôle oriental, quand ses regards étaient continuellement fixés vers les Alpes et le Rhin, sur la France qu'elle s'efforce vainement de dépouiller de ses provinces de l'Est, et sur l'Italie que jusqu'ici, pour son propre malheur, elle a réussi à opprimer. Nous disons pour son propre malheur, car tandis qu'elle s'épuisait pour conserver ses conquêtes italiennes, la Russie, d'abord réduite au duché de Moscou, prenait peu à peu derrière l'Autriche des proportions si colossales, que ces princes inconnus et dédaignés des potentats de l'Europe, sont devenus en moins d'un siècle assez puissants pour prendre sous leur protection les héritiers de Charles-Quint.

Nous avons parlé d'un plan projeté entre le czar et la camarilla d'Olmütz, lequel consisterait à garnir de troupes russes toutes les villes de l'Autriche. Cette mesure, qui a reçu un commencement d'exécution, prouve mieux que tout ce qu'on pourrait dire l'extrémité où se trouve réduite la monarchie des Habsbourg. L'Autriche, qui joue ses derniers hommes et ses derniers écus dans une lutte désespérée, n'avait plus que ce moyen pour réduire la Hongrie et l'Italie. Ou bien l'Autriche succombera dans cette tentative, et alors la Russie qui la pousse en avant, se mettant en son lieu et place, s'emparera d'emblée de Constantinople, ou bien l'Autriche réussira, et en ce cas si la Russie consent à se retirer, ce sera après s'être fait payer de ses services par la cession des provinces qui sont le plus à sa convenance, telles que la Ruthénie, la Bukowine et la Transylvanie roumaine, dont la possession compléterait et assurerait celle des provinces danubiennes. D'une manière comme de l'autre, les Russes deviennent maîtres de Constantinople.

Au train dont vont les choses, et grâce à l'inaction honteuse de la France, quelques mois suffiront pour que les plans du czar réussissent.

Les résultats de l'occupation de Constantinople par la Russie sont immenses. Pour l'Angleterre, c'est la ruine de son industrie, car la route de l'Inde est bientôt l'Inde elle-même lui sera enlevée ; pour la France, c'est le vasselage du czar, car ses rois, encore une fois restaurés, ne seraient plus que les pachas dociles de l'autocrate de Bizance. Du même coup donc l'industrie britannique et la civilisation française, ces deux têtes de l'Europe sont tranchées, à moins que les peuples poussés au désespoir par cet excès d'humiliation, s'unissent dans une dernière croisade, non plus cette fois pour conquérir une tombe vide, mais pour ensevelir dans cette tombe le dernier représentant de la tyrannie et fonder ensuite la république universelle.

En avant donc, Nicolas, marche, précédé de tes popes et bannières déployées, vers Constantinople ; présente-toi en triomphateur dans la future capitale du monde ; mais tu n'y entreras pas seul, et à défaut des gouvernements, la démocratie européenne te surveille; elle arrivera aussitôt que toi sous la coupole de Sainte Sophie.

On nous communique le fait suivant :

Il y a six semaines, M. Combes, ingénieur attaché aux travaux du chemin de fer de l'Ouest, a licencié l'atelier de Vaugirard, débris d'un ancien chantier national, sous prétexte qu'il n'y avait plus de travaux à exécuter. Ce chantier s'était distingué, par son esprit de calme et de modération, dans les malheureuses époques que nous avons traversées.

Mardi les ouvriers congédiés, après un chômage et des privations de six semaines, furent fort étonnés de voir arriver sur le chantier un entrepreneur et des ouvriers à sa suite, venant reprendre, d'après les ordres de M. Combes, la suite des travaux à l'entreprise. L'adjudication n'avait été ni affichée ni annoncée, contrairement à la loi, et surtout à l'art. 13 de la Constitution, qui prescrit d'allouer de préférence aux associations ouvrières les travaux publics.

Les anciens travailleurs du chantier, que cette nouvelle réunit bientôt en grand nombre, signifièrent à l'entrepreneur et à ses ouvriers qu'ils prétendaient user de leur droit pour exécuter les travaux de la gare aux mêmes conditions que l'entrepreneur.

L'ingénieur et l'entrepreneur appelèrent immédiatement la force armée. Le commissaire de police de Vaugirard se rendit sur le chantier, escorté d'un bataillon d'infanterie et d'un grand nombre de gardiens de Paris.

Les ouvriers réclamant reçurent la troupe aux cris de : Vive la ligne ! et exprimèrent avec beaucoup de modération leurs griefs au commissaire qui, forcé de reconnaître la justice de leurs réclamations, les engagea à s'adresser au ministre des travaux publics. Les ouvriers ont fait faire cette démarche par des délégués, à qui le ministre a répondu qu'il leur ferait rendre justice, si réellement l'adjudication n'avait pas été faite dans les formes voulues.

Les ouvriers se proposent de s'associer pour entreprendre ces travaux de terrassement.

L'attitude des troupes qui ont stationné assez longtemps sur le chantier était digne d'éloge. Les soldats paraissaient honteux d'être amenés pour une pareille mission. Des murmures se sont même fait entendre dans leurs rangs, et l'on a entendu un sous-officier se plaindre amèrement

ment de ce rôle de gendarme qu'on faisait jouer à ses camarades et à lui, vis-à-vis de pauvres ouvriers réclamant pacifiquement du travail.

L'Ecole d'administration.

Nous avons déjà parlé du mauvais vouloir du gouvernement à l'égard de cette Ecole. M. de Falloux, ministre de l'instruction publique, tout en manifestant son antipathie pour cette création républicaine, avait promis pourtant de prendre en considération la position des élèves qui sont arrivés à cette Ecole de tous les points de la France, après avoir subi de sérieux examens. L'Assemblée nationale devait s'occuper aussi de cette question; deux projets de loi lui ont été présentés; les commissions ont nommé M. Boulatignier rapporteur; les travaux doivent être terminés depuis longtemps, et aucun signe de vie n'a été donné ni par les commissions ni par le rapporteur.

Il importe cependant de fixer le sort des 250 jeunes gens, dont plus de la moitié ont déjà passé à l'Ecole d'administration une partie de l'année dernière. Si le pouvoir se fait un jeu de l'inquiétude des familles et de l'avenir des jeunes gens, il appartient à la presse de lui rappeler ses devoirs.

Assemblée Nationale.

Présidence de M. MARRAST. — *Séance du 29 mars.*

Le scrutin de division constate la présence de 578 représentants. Le comité des affaires étrangères tient une séance pour délibérer sur les affaires du Piémont.

L'ordre du jour appelle le budget de l'agriculture et du commerce.

La commission propose une réduction de 34 000 fr. sur le personnel de l'administration centrale.

M. BUFFET défend ses employés.

M. MARCEL BARTHE. Si l'Assemblée n'a pas le courage de se mettre au dessus des questions personnelles, nous n'avons qu'à fermer le budget.

M. BEAUMONT (de la Somme) parle dans le sens du ministre.

M. GUICHARD appuie de nouveau la réduction qui est adoptée.

Sur le chapitre matériel des dépenses de l'administration centrale, la commission propose une réduction qui restreindrait le crédit de 100 mille à 82 mille francs.

Cette réduction est adoptée, malgré les efforts de M. Buffet pour la faire rejeter.

La commission propose de réduire de 3 000 à 2 000 les frais de tournée de l'inspecteur des écoles d'agriculture.

Après avoir entendu MM. Buffet, Laussat et Richard (du Cantal), l'Assemblée vote la réduction.

Enseignement professionnel de l'agriculture, 2 500 000 fr.; la commission propose de réduire ce crédit à 1 400 000 fr.

M. BUFFET dit qu'à moins d'annuler le décret de l'Assemblée sur l'enseignement agricole, il est impossible d'accepter la réduction demandée par la commission.

M. MARCEL BARTHE. Dans l'enseignement agricole nous avons vu une institution essentiellement démocratique, et nous avons cru que pour élever cet édifice on devait commencer par la base, par l'enseignement élémentaire, par les fermes-écoles. C'est le contraire qu'on a fait. Au lieu d'établir des fermes-écoles on a ouvert des instituts agricoles.

M. TOURRET. J'attache la plus grande importance à l'enseignement agricole. Je tiens beaucoup plus à l'enseignement agricole qu'à celui des fermes régionales. L'institut agricole a pour but de faire progresser l'enseignement agricole. Or, il est bien important que toutes les forces de la nation soient tournées vers l'agriculture; c'est dans le progrès agricole que se trouve la solution du problème social; ministre de l'agriculture, je vous ai demandé un crédit de 40 millions, vous l'avez refusé, parce que vous y avez vu un commencement de communisme. (On rit.)

L'agriculture, je le répète, c'est la richesse du pays et la solution de ce problème social qui nous occupe tous.

Les *frais* de premier établissement vous effraient, mais vous savez que dans presque toutes les entreprises les *frais* commencent par être considérables; une fois l'institut établi, les *frais* ne tarderont pas à être couverts.

MM. DESMAREIS et TOURRET sont encore entendus.

La réduction proposée par la commission est rejetée.

M. AMABLE DUBOIS demande que les fonds pour encouragement à l'agriculture soient portés de 600 000 fr., proposés par la commission, à 1 million.

Cet amendement est appuyé par M. Desmolles.

M. LAUSSAT demandait que la somme fût portée à 1 400 000 fr.

La proposition de la commission est adoptée.

CHAP. VII. — Haras, dépôts d'étalons, 1 556 400 fr., sans réduction par la commission. — Adopté.

CHAP. VIII. — Remonte des haras et encouragements à l'industrie particulière, 1 000 000 fr.

La commission propose une réduction de 250 000 fr. — Adopté.

M. ALCAN parle sur les établissements dont on doit la création à Colbert, le grand ministre, et sur l'importance de leur conservation sous le point de vue de l'art et de l'industrie.

M. LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE. Les manufactures coûtaient, à l'ancienne liste civile, 850 000 fr.; elles ne sont portées au budget que pour une somme de 639 000; c'est une économie de 178 000 fr. Une réduction nouvelle ne pourrait se réaliser qu'en expulsant les ouvriers employés dans ces trois manufactures. A la rigueur, l'ouvrier qui a travaillé aux chemins de fer peut être employé par l'agriculture; mais les ouvriers employés aux Gobelins ou à Beauvais, que feront-ils si vous les renvoyez? Ils sont incapables de faire autre chose; toute leur vie s'est passée dans ces travaux.

M. MARCEL BARTHE soutient la réduction proposée par la commission.

M. F. DE LASTEYRIE plaide avec chaleur pour ces manufactures, qu'il nomme les écoles normales de l'industrie française.

M. Alcan veut parler. On crie de tous côtés : Aux voix! aux voix!

La réduction proposée par la commission n'est pas adoptée.

Le chapitre, avec le chiffre du gouvernement, est adopté.

CHAP. X. — Conservatoire et écoles des arts et métiers, 1 445 000 fr. — Adopté.

CHAP. XI. — Encouragements aux manufactures et au commerce, missions, etc., 273 000 fr. — Adopté.

CHAP. XII. — Frais de surveillance des sociétés tontinières, 20 000 f. — Adopté.

CHAP. XIII. — Encouragements aux pêches maritimes, 400 000 fr. — Adopté.

CHAP. XIV. — Poids et mesures, 739 000 fr. — Adopté.

CHAP. XV. — Exposition des produits de l'industrie nationale, 400 000 f. — Adopté.

CHAP. XVI. — Etablissements thermaux et service sanitaire, entretien des établissements thermaux appartenant à l'Etat, 280 000 fr.

La commission propose de réduire ce chiffre à 275 000 fr. — Réduction, 5 000 fr.

Le chiffre de la commission est adopté.

CHAP. XVII. — Subventions aux établissements particuliers d'eaux minérales, 60 000 fr.

La commission propose le rejet total du crédit.

M. BUFFET. On pourrait consentir à une réduction de 30 000 fr.; mais il est impossible que l'Assemblée adopte la suppression totale. On a déjà employé sur le crédit une somme de 6 500 fr. (crédits provisoires).

Après quelques mots d'explications échangés entre le ministre et le rapporteur de la commission, le chiffre réduit à 30 000 fr. est adopté.

CHAP. XVIII. — Etablissements et services sanitaires, 319 500 fr.

M. LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE consent à une réduction de 30 000 fr. sur ce chapitre. Puisque je suis à cette tribune et que l'Assemblée s'occupe des services sanitaires, je demanderai, ajoute M. le ministre, qu'on ajoute au chapitre XVIII une somme de 500 000 f. pour mesures de précautions à prendre contre l'invasion du choléra.

UNE VOIX. Il est bien temps! (Agitation prolongée.)

Le chapitre de 249 000 fr., proposé par la commission, est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. L'Assemblée veut-elle passer à la discussion de la somme demandée pour combattre l'invasion du choléra? (Non! non!)

L'Assemblée, après une épreuve douteuse, décide qu'elle n'inscrit pas dans le chapitre 18 bis les 500 000 fr. demandés subsidiairement pour les mesures à prendre contre l'invasion du choléra.

Secours aux colons, 760 000 fr. — Adopté.

Secours pour pertes matérielles et évènements malheureux, 1 944 270 fr. — Adopté.

La discussion des chapitres du budget de l'agriculture et du commerce est close.

M. JULES FAVRE a la parole pour une motion d'ordre. Messieurs, dit-il, l'impression profonde produite par la communication du président du conseil, a été vivement ressentie par le comité des affaires étrangères. Il s'est réuni hier soir et ce matin. Il a même arrêté une résolution qu'il m'a chargé de vous communiquer. Mais monsieur le ministre des affaires étrangères, par des raisons personnelles, a mieux aimé renvoyer le débat à demain. Je vais prier l'Assemblée de mettre à son ordre du jour mes interpellations sur les affaires d'Italie. — Adopté.

L'Assemblée ouvre le scrutin de division sur l'ensemble du budget de l'agriculture.

Voici le résultat de ce scrutin :

Nombre des votants,	695
Majorité absolue,	348
Pour,	690
Contre,	5

L'Assemblée a adopté.

La séance est levée à cinq heures.

Demain, séance publique à midi. Interpellations sur les dernières affaires du Piémont.

Haute cour de justice.

Présidence du citoyen BÉRENGER (de la Drôme.)

Fin de l'audience du 27.

M. DE CHENEVIÈRE, avocat-général, termine son réquisitoire contre les accusés Flotte, Quentin, Degré et Larger.

Lorsque l'accusation parle du propos revendiqué par le citoyen Gouache, le citoyen Larger s'écrie : « Mais on peut faire appeler tous les ouvriers de l'atelier de MM. Derosne et Cail, ils certifieront que ce n'est pas moi qui ai parlé ainsi. » Il est immédiatement rappelé au silence par le citoyen président; mais à la fin du réquisitoire, Me A. Rivière se lève pour demander l'audition de plusieurs nouveaux témoins, tous ouvriers de l'atelier Derosne et Cail, qui certifieront que le propos dont on vient de parler n'a pas été prononcé par Larger, et que celui-ci n'était même pas présent lorsqu'il a été tenu.

M. BAROCHE s'oppose à cette audition, et la demande de Me Rivière est rejetée : l'appréciation du fait articulé sera faite par les jurés.

L'audience est suspendue.

A la reprise, M. de Royer, second avocat-général, a la parole : il lui est échu la mission de requérir contre Borme et contre les citoyens Thomas, Villain et Courtais.

Borme et Thomas, dit ce magistrat, sont liés l'un à l'autre par les faits. Vous vous rappelez le 15 mai; Borme et Thomas furent arrêtés à l'Hôtel-de-Ville dans le cabinet de M. Flottard, secrétaire général de la mairie de Paris.

Borme écrivait et signait des lettres en qualité de secrétaire général du nouveau gouvernement provisoire ou de la nouvelle mairie de Paris.

Les témoins sont venus vous dire que Thomas remettait à Borme une liste sur laquelle celui-ci prenait les noms auxquels il adressait ces lettres.

Il y a encore un fait qui leur est commun : Borme et Thomas ont été arrêtés en même temps, dans le même lieu.

Borme, méprisé de tous, à la solde de tous les partis, a reçu des secours de la monarchie et écrivait contre elle; sollicitait un emploi du gouvernement provisoire de la République, et travaillait pour la régence; enfin aux débats il avoue avec cynisme que c'était pour un autre *prétendant* qu'il faisait usage de toutes ses ressources.

Sollicitant un secours de M. de Lamartine, et sans doute mécontent de son peu de libéralité, il va jusqu'à menacer d'assassinat Mme de Lamartine.

A la Conciergerie, il se lie avec le citoyen Lacambre, et écrit lettres sur lettres au préfet de police pour lui dénoncer un prétendu complot. Il se pose en dénonciateur, mais on ne peut l'accepter comme tel; s'il dénonce, c'est pour le compte de tous; n'a-t-il pas dit lui-même qu'il faisait de la police pour son compte. C'est un homme qui cherche à rendre à tous de honteux services, et qui va ensuite en réclamer lâchement le prix.

Repoussé de tous, il cherche à s'imposer, et c'est ainsi que sa présence à l'Hôtel-de-Ville est expliquée.

Quant à Villain, le ministère public avoue qu'il ne s'élève contre lui aucune charge matérielle, et qu'il n'y a guère contre lui qu'une accusation de complicité morale. Son plus grand crime est d'avoir été président de la société des Droits de l'homme.

Si le jury trouve sa complicité nette, établie, il le déclarera avec une fermeté inébranlable; si au contraire il a des doutes, il prouvera à ces hommes ennemis de l'ordre que la justice, qu'il représente, fait une guerre ferme, indépendante, mais toute pleine de loyauté, à ceux-là même qui se séparent de la société.

Arrivant au général Courtais. — L'accusation remonte jusqu'au 17 mars. Elle incrimine jusqu'à la conduite du citoyen Courtais dans cette journée. Il a blâmé la manifestation des *bonnets à poils*, tandis que le 18, le même, dans une proclamation au peuple, terminait par cette phrase : « Pour moi, en vous voyant défiler en ordre et avec calme, comme une armée disciplinée, je sens mon cœur inondé de plaisir et d'orgueil, et ma plus grande joie sera de toujours être le général du peuple. » Le général, en s'exprimant ainsi, pactisait avec l'émeute.

Le citoyen de Royer, depuis sa déposition écrite, a réfléchi, a pris des renseignements, et à l'audience il a rétracté cette déposition. L'accusation ne tient aucun compte de cette rétractation; ce témoin a dit au ministre de l'intérieur que l'on conspirait contre le gouvernement, et que les conspirateurs comptaient sur le préfet de police et le général Courtais. A l'audience, il nie avoir tenu ce propos; le citoyen Recurt, alors ministre de l'intérieur, n'en a pas parlé; mais en rapprochant ce renseignement du passage suivant, du journal la *Commune* : « Le citoyen Courtais nous a déclaré avec une franchise digne d'un général nommé par la révolution, que jamais il ne ferait tirer sur le peuple s'il lui arrivait de descendre dans la rue pour combattre les manœuvres des réactionnaires; » M. l'avocat-général conclut que pour parler ainsi dans son journal, il fallait que Sobrier fût assuré du concours du général; donc, la première version du témoin est vraie.

Il incrimine un ordre du jour par lequel la fête de la Concorde était remise au 21 mai; c'était pour irriter les esprits contre l'Assemblée, car cette remise était ordonnée en son nom.

Le 14, à 4 heure, la commission exécutive, dans un conseil tenu au Luxembourg, donne le commandement au général, mais il est subordonné au président de l'Assemblée. Celui-ci lui écrit deux lettres pour le prévenir que des avis lui parviennent de tous les côtés, que tous lui dénoncent le caractère hostile de la manifestation; qu'il ait donc à prendre toutes les précautions possibles, afin de l'empêcher de franchir le pont.

Le général veut avoir de nouveaux renseignements; où les envoie-t-il chercher? Chez Sobrier, il l'a déclaré lui-même. M. l'avocat-général trouve dans cette démarche une nouvelle preuve qui confirme la première version du témoin de Royer.

Le 15, avant de monter à cheval, le général reçoit une lettre du préfet de police Caussidière, qui le prévenait que plusieurs hommes armés étaient dans les rangs des pétitionnaires, et qu'ainsi il fallait redoubler de précautions; et cependant, il ne tient aucun compte de tous ces avertissements.

C'est en vain que le général affirme avoir donné des ordres positifs aux colonels des quatre légions le 14 au soir, lors de la réunion qui se tint chez lui; c'est en vain que presque tous les colonels ont déposé du même fait; M. de Tracy, colonel de la 1re légion, est plus croyable, donc il n'y a pas eu d'ordres donnés; on a causé, voilà tout.

M. l'avocat-général discute les différents ordres donnés par le général; il trouve toujours la preuve que, dans la journée du 15 mai, il n'a pas rempli ses devoirs.

Il donne à la troupe qui barrait le pont de la Concorde l'ordre d'ouvrir ses rangs; c'est lui qui fait ouvrir la grille aux délégués et livre ainsi le passage à la foule, malgré l'avis du citoyen Bureau de Pusy, questeur; il donne à la garde nationale l'ordre de remettre les baïonnettes au fourreau.

Rue de Bourgogne, sur l'entablement, il aide les envahisseurs, il leur donne la main, et cela au moment où le capitaine Gouaux donnait l'ordre d'employer un moyen, dont tout le monde connaît la douceur (*sic*), de croiser la baïonnette, infirmant ainsi, par sa conduite, ce qui était ordonné par le capitaine; et ce n'est pas seulement à un blessé, comme on affecte de le dire; le jeune Durand a déclaré l'avoir vu aider plusieurs *émeutiers*. Bref, dans toute cette journée, il a trahi ses devoirs et pactisé avec l'émeute comme au 17 mars.

Audience du 28 mars.

A dix heures et demie l'audience est reprise.

M. DUCOUX, représentant du peuple, est introduit : il déclare qu'il a assisté à toutes les scènes de l'envahissement, et que Sobrier était placé dans une des tribunes. Il paraissait vivement contrarié de ce qui se passait, et faisait des efforts pour faire sortir la foule. Le témoin déclare de plus, qu'il est à sa connaissance que la veille Sobrier ne connaissait nullement le caractère que la démonstration a affecté plus tard.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est au défenseur de Blanqui :

Me MAUBLANC. Le ministère public vous a présenté Blanqui sous un double aspect, l'un comme homme politique, l'autre comme accusé du 15 mai. Pour l'un, il a enveloppé son argumentation dans sa plus grande puissance; pour l'autre, il a groupé avec une remarquable habileté tous les faits qui lui paraissaient de nature à démontrer une culpabilité que je nie.

Je ne m'engagerai que dans la discussion des faits. Je ne m'associerai pas avec Blanqui dans cette tribune où le ministère public l'a placé, et devant vous, et devant la France entière. Je lui laisse le soin de vous dire lui-même avec sa puissance de parole, quelle a été sa position, quelles ont été ses idées, ses espérances.

L'avocat discute ensuite au point de vue judiciaire les faits élevés par l'accusation contre Blanqui relativement au 15 mai.

Me FULGENCE GIRARD. Mon ami Maublanc vous a présenté la défense de Blanqui au point de vue judiciaire. Permettez-moi de vous soumettre l'appréciation politique de la vie de cet accusé, mon ami.

En étudiant les charges relevées contre Blanqui, on se demande comment de toutes ces accusations sans preuves, de toutes ces insinuations sans motifs, on a pu constituer une accusation. Eh! sans doute il a fallu un grand art pour faire quelque chose d'éléments si fragiles.

Heureusement il y a dans l'accusation elle-même tout ce qui faut pour la combattre; il en est d'elle comme de la vipère qu'il faut écraser pour lui demander un remède contre les blessures qu'elle a faites.

Cette accusation se divise en deux parties, l'une relative au 15 mai, l'autre comprenant tous les faits antérieurs, et embrassant toutes les opinions, toutes les impressions de Blanqui, desquelles on s'est efforcé de faire ressortir quelque chose de défavorable pour lui, exhumant ainsi deux énormités judiciaires qui ont suffi pour briser deux trônes, un procès de tendance et de complicité morale.

L'avocat, entrant ensuite dans la discussion, représente Blanqui comme un homme dévoué au peuple et ayant tout sacrifié pour lui, et il s'efforce d'écarter de son client toutes les impressions que le ministère public a été chercher dans les faits antérieurs au 15 mai.

M. LE PRÉSIDENT. Accusé Barbès...

BARBÈS. Je ne me défends pas.

M. LE PRÉSIDENT. Accusé Sobrier.

Me BAUD. L'institution de la haute cour de justice ne date, comme la Constitution elle-même, que du 4 novembre 1848;

Et cependant c'est pour juger des faits accomplis au 15 mai précédent qu'aujourd'hui la haute cour est réunie.

Qui l'a voulu ainsi? La loi. Un décret de l'Assemblée nationale a cru pouvoir se mettre au dessus du principe fondamental de la non-rétroactivité, et, sous l'apparence d'un simple changement de juridiction, saisir un tribunal, seul entre tous, sans appel ni contrôle en la forme comme au fond.

Il ne restait aux juges qu'à courber la tête; mais fasse le ciel qu'un si funeste exemple n'ait jamais d'imitateurs, et qu'il n'arrive pas un jour où ce précédent devienne en d'autres mains une arme terrible de despotisme et de vengeance!

Et vous, messieurs les jurés, plus vous reconnaîtrez que le pouvoir vous a voulus à tout prix pour juges, plus vous voudrez donner de garanties aux accusés par l'indépendance de votre justice.

Vous avez pris avec la société, et surtout avec vous-mêmes, l'engagement solennel d'être impartiaux; le pourrez-vous? Telle est la question que je me pose, et dont la solution m'effrayerait peut-être, si je n'avais en votre courage pleine et entière confiance.

L'avocat discute ensuite les faits de la cause, et termine ainsi :

« Le 24 février, vous dit Sobrier, nous avons proclamé la République en France : Dieu soit béni! Nous avons juré de vivre et de mourir pour la défendre. Nous tiendrons notre serment. »

Ici, messieurs les jurés, la discussion s'arrête; et cependant le dernier mot de ce procès n'a pas encore été dit; il faut qu'on l'entende.

Derrière ce solennel appareil de la justice, dont tous les ressorts fonctionnent avec la régularité d'une action sincère et vraie, dans les profondeurs où se dissimulent les causes premières de ces procès politiques, et que l'œil du juge n'a jamais sondées, il faut aller chercher le secret véritable de cette accusation : c'est une pensée, c'est un mot enfoui aux entrailles de cette cause, qu'il faut en arracher pour le jeter au grand jour!

Ainsi, quand j'établis, avec les témoignages de l'accusation elle-même, que Sobrier n'a pas voulu le 15 mai, qu'il a tout fait pour l'empêcher de naître, tout fait pour l'étouffer, l'accusation reste sans réponse; mais une voix secrète répond : Suspect!

Ainsi, quand je rends du passé de Sobrier un compte que je ne dois pas, que je le justifie au 16 avril et au 17 mars, l'accusation va rester muette; la voix secrète répond toujours : Suspect!

Enfin, quand je le montre, au 24 février, combattant pour la liberté, jurant de vivre et de mourir pour elle, l'accusation ne peut qu'applaudir; la voix secrète murmure encore : Suspect!

Suspect! les pages sanglantes de notre histoire frémissent à ce seul mot, et l'ombre de Camille Desmoulins est prête à reparaître pour lancer encore contre cette parole homicide son immortel anathème.

Hauts jurés! votre oreille et votre cœur seront fermés à ces inspirations ténébreuses, et vous refoulerez dans le néant cette voix sans nom, écho fatal des mauvais jours.

Voilà, messieurs, ce que je devais vous dire. Je l'ai écrit loin de ces débats énervants, recherchant la vérité dans le sanctuaire de ma conscience.

Une fois écrit, je l'ai fait imprimer, sachant bien que la sténographie du *Moniteur* n'écrivait que quand l'accusation parle; je l'ai fait imprimer pour que cela restât bien certain, et je demanderai à le distribuer à MM. les jurés, et à le déposer aux pieds de la cour, comme cela est mon devoir.

M. BAROCHE, procureur-général. Nous ferons remarquer que nous n'avons rien fait distribuer. Au surplus, nous nous en rapportons à la prudence de M. le président.

L'audience est suspendue. M. Raspail doit prendre la parole à la reprise.

FAITS DIVERS.

Le conseil des ministres s'est réuni ce matin pour s'entendre sur la marche à suivre dans les circonstances présentes. Il a pris à l'unanimité

la résolution d'agir concurremment avec l'Angleterre, et de ne pas intervenir à main armée. Le gouvernement veut seulement que le Piémont ne soit pas traité en pays conquis et que la diplomatie agisse amiablement. (*Estafette.*)

— On a annoncé à l'Assemblée que la brigade Molière avait pénétré en Italie. Cette nouvelle est complétement fausse. Seulement hier une dépêche télégraphique a porté à l'armée des Alpes l'ordre de concentrer ses lignes sur les frontières piémontaises. (*Idem.*)

— Un agent autrichien, envoyé à Paris par Radetzki aussitôt la défaite de Charles-Albert, a été reçu par le gouvernement. On ne sait encore quels sont les résultats des conférences qui ont eu lieu; mais on annonce que deux dépêches ont été envoyées à Turin, l'une par le gouvernement, l'autre par lord Normanby, ambassadeur d'Angleterre. Toutes deux ont pour but d'éviter au Piémont les désastres qui ont marqué en Italie les victoires remportées par le généralissime autrichien, et de traiter la question par la voie diplomatique. (*Idem.*)

— M. Napoléon Bonaparte, voulant se mettre à la tête d'un parti électoral opposé à celui de la rue de Poitiers, convoqua l'autre soir un comice rue de Chabrol. L'assemblée fut des plus nombreuses; on y comptait 4 500 personnes.

Au moment où, joyeux de voir un si bel auditoire, M. Napoléon Bonaparte prenait le siége de président, il fut salué par le cri unanime et trois fois répété de : Vive la république démocratique et sociale ! Cette acclamation inespérée lui coupa la parole; il comprit de suite qu'il s'était fourvoyé. Le citoyen Drevet monta alors à la tribune, et dans un petit discours très mordant, il s'étonna de rencontrer, présidant un comité électoral dans la rue de Chabrol, M. Napoléon, nommé ambassadeur à Madrid. Aussitôt le comité, convoqué au nom du parti napoléonien, se transforma en comice démocrate et socialiste.

Quelques journaux ont annoncé le départ prochain pour Madrid de M. Napoléon Bonaparte; nous ne savons si ce départ devra être attribué à la leçon reçue au comité de la rue de Chabrol.

— On lit dans le *Moniteur* :

« Par un arrêté, en date du 26 mars, rendu par M. le président de la République, sur la proposition de M. le ministre de l'intérieur, la décoration de la Légion-d'Honneur a été accordée à M. Garde, maire de Rochepaule (Ardèche.) Cette distinction est la récompense d'un acte de courage et de dévouement qui mérite de servir d'exemple. Dans la nuit du 22 au 23 février, M. Garde, ayant appris qu'un condamné libéré s'était introduit dans une maison isolée d'où partaient des cris et le bruit d'une lutte, n'hésita pas à y pénétrer seul et sans armes. Le propriétaire de la maison et son domestique gisaient baignés dans leur sang; l'assassin, qui avait d'abord pris la fuite à la vue de M. Garde, engagea bientôt avec lui une lutte affreuse, dans laquelle M. Garde, malgré une blessure qui lui labourait la tête et la face, parvint à s'assurer du coupable et à le remettre entre les mains de la justice. Le gouvernement croirait n'avoir pas assez fait pour honorer cette belle conduite, s'il n'ajoutait à une décoration, qui sera bien placée sur la poitrine du maire de Rochepaule, la publicité qui lui est due. »

— On nous annonce qu'hier matin, M. S... M..., un des agents du parti orléaniste, a été arrêté à son domicile, rue Saint-Honoré, 340. On dit qu'on a saisi une volumineuse correspondance qu'il entretenait avec les principaux chefs de la réaction dans les départements. (*République.*)

— Un journal annonce que l'ancien ministre de la justice, Hébert, se présente comme candidat aux électeurs du département de l'Eure. Le même journal confirme la candidature de M. Guizot. Tout réactionnaire qu'est ce journal, il blâme cette double audace.

— D'après le calcul d'un journal, le retour de la branche aînée des Bourbons a coûté à la France cinq milliards quatre cent soixante-dix millions sept cent vingt-cinq mille sept cent vingt-deux francs. Laboureurs des campagnes, petits propriétaires des villes, qui souffrez si cruellement de l'impôt, écoutez donc la voix de ces laquais des rois qui vous invitent à ramener une nouvelle fois les Bourbons expulsés ! Voulez-vous payer encore *cinq milliards et demi* ?

— On nous écrit de Monfrin (Gard) : M. Montel, adjoint à la mairie de Thésiers, *assommé* dans l'exercice de ses fonctions, le mercredi des cendres, est mort le 18 mars à la suite de ses blessures. C'était un homme de bien, aimé et estimé de tous; aussi ses funérailles ont-elles eu lieu au milieu du concours de tous les habitants de la commune et de tous les patriotes des environs.

Nous ferons observer que M. le procureur de la République du département n'a pas sévi contre les auteurs du meurtre, et que le *Moniteur*-Faucher n'en a pas même fait mention. (*National.*)

— M. James Demontry, représentant du peuple siégeant à la Montagne, a été élu colonel de la garde nationale de Dijon.

— La comédie qui s'est jouée à Paris le 29 janvier, s'est jouée à Caen depuis trois jours; et au moment où nous écrivons, elle continue encore. On a bien renvoyé le piquet militaire qui, depuis trois jours, était à la mairie; mais on a conservé le piquet de la garde nationale.

Sur toute la route en aval de Caen à Cherbourg, on a répandu le bruit qu'on se battait à Caen.

Hier c'était un bruit général à Bayeux. Tout cela est dit et fait pour servir les projets de la réaction et pour préparer les élections; on veut faire détester la République et faire croire qu'avec elle l'ordre n'est pas possible.

Mais quand les habitants de nos campagnes sauront que jamais Paris et notre ville, qu'on leur présente comme des foyers d'agitation, sont parfaitement calmes, ils ouvriront peut-être les yeux. (*Le Haro de Caen.*)

SALLE CHABROL, RUE DE CHABROL, faubourg Saint-Martin, réunion électorale, tenue par les membres de l'ancien club de la rue du Faubourg-du-Temple, 22. — La deuxième séance, qui devait avoir lieu le mercredi 28 mars, est renvoyée à vendredi prochain. Les autres séances auront lieu les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine.

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 mars sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

PETITE CORRESPONDANCE.

Reims. — M. Hu. Br. — Dites à Rich. que le dépôt du récép. est fait, et qu'on a promis de l'en *aviser* incessam.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS.	Un an 20 fr.,	Six mois 11 fr.,	Trois mois 6 fr.
DÉP. ET ÉTRANGER.	— [illegible]	— [illegible]	— [illegible]
PAYS à surtaxe.	— [illegible]	— [illegible]	— [illegible]

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DÉP. ET ÉTR.	— [illegible]	— [illegible]	— [illegible]

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois.	40 c.	Annonces anglaises.	40 c.
Cinq à neuf —	30	Réclames-notices	60
Dix fois et plus —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

On s'abonne à Lyon, au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme.

Bourse du 29 mars.

Les vendeurs à découvert courent après leurs rentes, les rachats font une hausse nouvelle. Le 5 0/0, qui était hier à 85 75, commence à 86 50, arrive à 86 90; mais une fois les baissiers couverts, la rente tombe à 86, pour fermer à 86 30 fin courant et au comptant. C'est encore 55 c. de hausse.

La Banque de France, de 2300 arrive à 2365, pour finir à 2340, en gagnant 40 fr. sur hier.

On s'agite à l'Assemblée nationale sur l'intervention. La question ne sera résolue que fort tard dans la soirée.

Le 3 0/0 de 54 50 débute à 55 25, cours le plus élevé; il retombe à 54 50, pour fermer à 55 à terme aussi bien qu'au comptant.

Le chemin de fer d'Orléans suit aujourd'hui les fonds publics. Il arrive à 880 fr. pour finir à 872.50. C'est une trentaine de francs d'amélioration.

Avignon-Marseille flotte entre 230 et 225. Le Nord gagne 2.50 à 452.50.

Le marché est toujours ferme, et l'on voit en liquidation des cours encore meilleurs.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	54 45	55 25	54 50	55 »»
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0	85 75	86 90	86 »»	86 30

29 mars. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

5 0/0 j. du 22 juin	55 »»	»»	4 Canaux avec prime	1085 »»
— Emprunt 1847-1848	»» »»	»»	Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	86 30	»»	Caisse hypothécaire	»»» »»
4 1/2 0/0 du 22 mars	»» »»	»»	Emprunt d'Haïti	240 »»
3 0/0 j. du 22 septembre	»» »»	»»	Espagne, dette active	»» »»
Actions de la Banque	2340 »»	»»	— dette passive	»» »»
Rente de Naples, j. juillet			— 3 0/0 1841	»» »»
Récép. Rothschild	»»	»»	Emprunt portugais 5 0/0	»» »»
5 0/0 de l'État romain	75	»»	— — 3 0/0	»» »»
5 0/0 belge 1840	99	50	2 1/2 hollandais	»» »»
— — 1842	»»	»»	Zinc Vieille-Montagne	2700 »»
— 4 1/2	»»	»»	H. de la Grand-Combe	»»» »»
— Banque (1835)	»»	»»	Emprunt du Piémont	790 »»
Obligations de la Ville	1100	»»	Lots d'Autriche	»»» »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	430 »»	»»» »»	Orléans à Bordeaux	410 »»	410 »»
Versailles, rive droite	225 »»	232 50	Du Nord	450 »»	452 50
— rive gauche	183 50	185 »»	De Paris à Strasbourg	368 75	370 »»
Paris à Orléans	845 75	872 50	Tours à Nantes	331 25	335 »»
Paris à Rouen	530 »»	532 50	Paris à Lyon	»»» »»	»»» »»
Rouen au Havre	260 »»	»»» »»	Montereau à Troyes	120 »»	120 »»
Avignon à Marseille	225 »»	225 »»	Dieppe à Fécamp	175 »»	180 »»
Strasbourg à Bâle	107 50	103 75	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	»»» »»	360 »»	Bordeaux à la Teste	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boulogne	230 »»	»»» »»			

L'un des gérants : G. TANDON.

Samedi prochain 31 mars, à huit heures du soir, aura lieu dans la salle Pleyel le concert donné par M. Max-Mayer, qui exécutera sur le violon plusieurs de ses compositions. Mlle de Rupplin, M. Barbot (de l'Opéra), Mlle Joséphine Martin (l'excellente pianiste), Mennke-Levi, etc., etc., lui apportent le concours de leur beau talent.

Les ouvriers chaudronniers sont convoqués pour dimanche 1er avril, dix heures du matin, impasse de la Grosse-Tête, 8, près le passage du Caire, afin d'organiser l'association fraternelle.

Spectacles du 30 mars.

THEATRE DE LA NATION. — Le Violon du Diable.
ITALIENS. —
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — La Paix à tout prix.
OPERA-COMIQUE. — Le Val d'Andorre.
ODEON. — Représentation extraordinaire.
THEATRE-HISTORIQUE. — La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE. — Ma Tabatière, la Danse des Ecus, Gardée à Vue, Charlatanisme.
VAUDEVILLE. — 2e N° de la Foire aux Idées, la Poésie, le Bon Moyen.
THEATRE MONTANSIER. — Le Curé de Pomponne, la Cornemuse du Diable, Si Jeunesse savait, Père et Portier.
VARIETES. — Mme Larifla, la Paix, Gentil-Bernard, les Vieux Péchés.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Postillon de Saint-Valery, Ruy-Blas.
GAITE. — Le Comte de Sainte-Hélène.
AMBIGU-COMIQUE. — Louis XVI et Marie-Antoinette.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — Les Confidences, une Honnête Criminelle, la Maîtresse de Langues, les Trois Epiciers.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple). — La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES. — Un Turc, un Monsieur, les Saltimbanques.
THEATRE CHOISEUL. — Un Mari, l'Ecuyer, l'Homme aux Poupées, Clowns anglais, le Fils du Rampailleur, les Saltimbanques, les Tableaux.
THEATRE BEAUMARCHAIS. — La Montagne et la Gironde.
DELASSEMENTS. — Ce qui manque aux Grisettes, les deux Paires de Bretelles, Changée en Nourrice, 2e Numéro du journal le Dimanche, 13e Arrond.

Imprimerie LANGE LEVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 89. EDITION DU MATIN. Samedi 31 Mars 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 30 MARS.

Assemblée Nationale.

LA GUERRE !

Enfin a été dévoilé au grand jour de la tribune le secret honteux des menées diplomatiques qui, depuis l'entrée aux affaires du général Cavaignac, abaissent la République française bien au-dessous des intrigues dynastiques de la défunte royauté.

Dès les premiers temps du gouvernement provisoire, M. de Lamartine avait noblement dessiné le rôle de la France en Europe et spécialement en Italie, en promettant aux peuples italiens notre secours lorsqu'ils l'invoqueraient pour secouer le joug de l'Autriche.

L'Assemblée nationale avait ratifié cette promesse par son ordre du jour du 24 mai 1848, dans lequel était inscrit en toutes lettres l'affranchissement de l'Italie.

Malheureusement vinrent à la traverse les velléités ambitieuses du roi Charles-Albert. Il craignait, pour sa propre couronne, le contact des armées françaises; de plus, pour s'assurer la couronne de Lombardie, il voulait que l'Italie dût à lui seul son affranchissement. Il refusa et fit refuser par toute l'Italie le secours de la République française, disant : Plutôt les Autrichiens que les Français, et, pour gagner une couronne, joua le sort de l'Italie sur un coup de dé.

Battu à Milan, poursuivi jusque dans ses Etats, il réclama alors, mais seulement alors, l'appui indispensable de la France... Il était trop tard.

Les funestes journées de juin avaient fait triompher la réaction et mis le pouvoir entre les mains du général Cavaignac. Au lieu de soldats, celui-ci envoya des diplomates. Dès lors l'Italie fut perdue.

Abandonnant la ligne tracée par le manifeste de M. de Lamartine et par l'ordre du jour du 24 mai, nos diplomates ne furent plus, à ce qu'il semble, animés que d'une pensée : maintenir le *statu quo* en Italie.

Ils ne songèrent qu'à trouver une manière décente de laisser la Lombardie à l'Autriche; ils voulurent aussi conserver la Sicile au roi de Naples; ils conspirèrent avec les autres diplomates le retour du pape comme prince temporel dans ses Etats.

Tous ces diplomates, français et étrangers, harcelèrent Charles-Albert, et en vinrent à lui persuader d'abandonner tous projets d'affranchissement de la Lombardie; ils tournèrent ses armes contre Rome et la Toscane.

Ce projet échoua, grâce à l'énergie du peuple piémontais; cette même énergie força enfin le roi Charles-Albert à se montrer Italien et à reprendre la guerre contre l'Autriche.

Alors, que font nos ministres? Ils déclarent à Charles-Albert, notre ami, notre allié, qu'ils l'abandonnent, et leurs journaux font honteusement des vœux pour l'empereur d'Autriche, notre ennemi.

Ces vœux sont exaucés; les Italiens sont battus; nos ennemis, les Autrichiens, triomphent! Grande joie à la Bourse! grande joie chez les royalistes, et joie secrète dans les hôtels ministériels.

Or, aujourd'hui M. Drouyn de Lhuys vient annoncer à l'Assemblée qu'un armistice est signé entre les Autrichiens et le nouveau roi de Sardaigne; que les Autrichiens occupent la rive gauche de la Sesia et la ville forte d'Alexandrie jusqu'à la paix, et que l'on va négocier les conditions de cette paix, c'est-à-dire le tribut que nos alliés auront à payer à leurs ennemis et aux nôtres.

Il ajoute à ces bonnes nouvelles que l'intention du gouvernement est de concourir, avec l'Autriche et les autres puissances, au rétablissement de l'ordre en Italie, c'est-à-dire encore à la réintégration du pape et du duc de Toscane, et peut-être aussi à la soumission de la Sicile.

Ainsi, la Lombardie et la Vénétie sont abandonnées; ainsi, la politique généreuse des premiers jours de la Révolution est honteusement désavouée.

Voici où nous a conduits la prétendue modération de nos gouvernants. Ils n'ont pas voulu la guerre, et ils laissent battre nos alliés sans leur porter secours! Ils n'ont pas voulu la guerre, et ils laissent nos ennemis s'avancer jusqu'à nos portes! Ils n'ont pas voulu la guerre, et ils s'aliènent l'amitié, le dévouement de tous les Etats secondaires qui devaient nous servir d'auxiliaires et d'appui dans nos luttes contre l'aristocratie européenne! Ils n'ont pas voulu la guerre, et ils donnent aux éternels ennemis de la France et de la démocratie le temps et les moyens de préparer contre nous la plus formidable des coalitions!

Il eût suffi d'envoyer quarante mille hommes en Italie (les Russes n'ont-ils pas envoyé une armée en Transylvanie au secours de l'Autriche? n'ont-ils pas secouru leur alliée quand leur alliée a eu besoin de leur secour?), il eût suffi de quarante mille français, pour préserver le Piémont d'une défaite. Cette résolution énergique eût arrêté l'Autriche, déjà embarrassée par la révolte des Hongrois; elle n'eût pu nous tenir tête, et nous aurions négocié après son expulsion de la Lombardie et de la Vénétie.

Maintenant que nos alliés sont battus, la position est plus difficile; et cependant, si on ne veut pas jeter la France dans des embarras encore plus grands, si on veut sauver son honneur, si on veut sauver son intérêt (car la pacification italienne, opérée sous les auspices de la diplomatie, ne sera que le prélude de la grande coalition de l'Autriche et de la Russie), il faut se hâter d'écarter les diplomates qui trahissent la République, et envoyer des troupes en Italie.

La guerre, une guerre prompte et décisive, pour éviter une guerre plus longue et plus terrible?

L'empereur d'Autriche est-il notre ennemi? Oui.

L'empereur de Russie est-il notre ennemi? Oui.

Les nations italiennes sont-elles nos amies? Oui.

Devons-nous sacrifier nos amis à nos ennemis?

Quel gré nos ennemis nous en sauront-ils?

Et que feront-ils quand ils auront détaché nos amis de nous et auront engagé la nation française à manquer impudemment à la foi donnée à la face du ciel?

Ce qu'ils feront? Ils se coaliseront contre nous, et nous ramèneront encore dans leur bagage quelque fils de roi!

L'Assemblée n'a pu prendre aujourd'hui aucun parti; elle a laissé la parole à M. Thiers, qui l'a demandée, et qui exposera demain ses raisons contre la guerre.

Il sera curieux d'entendre le même homme qui, en 1840, voulait pousser la France et l'Europe à une guerre universelle pour la satisfaction de sa petite ambition, et à propos de nous ne savons quels lambeaux de terre en Syrie; il sera curieux de l'entendre conseiller une défection honteuse, une paix humiliante, dans l'intérêt d'une restauration monarchique. Car, il ne faut pas se le dissimuler, la République ne peut pas vivre de honte; à ce régime elle mourrait bientôt! Mais que ses ennemis ne s'en réjouissent pas trop, cette mort pourrait coûter cher à beaucoup de monde, et serait certainement suivie d'une résurrection qui cette fois serait définitive.

Cette année, comme l'année dernière, et par des raisons analogues, nous croyons devoir retarder, à Paris, la célébration de l'anniversaire du 7 avril.

Nous engageons nos amis des départements à consulter les circonstances qui les entourent pour organiser ou différer cette fête dans leur localité.

Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.

Turin, 26 mars.

La ville a été, pendant toute la journée du 24 et une partie de celle du 25, privée des nouvelles de l'armée.

M. Ratazzi a envoyé courriers sur courriers. Ils ne pouvaient arriver au quartier-général, ce qui était un mauvais signe, car l'armée ne pouvait qu'être coupée dans ses communications avec Turin.

Le premier événement d'une guerre ayant une grande importance à cause de son influence sur le moral du peuple et des soldats, on était déjà assez démoralisé de l'échec amené par la faute du général Ramorino. Le Piémont qui devait faire invasion était envahi.

Je ne vous dirai pas les petits combats partiels et sans importance de Magenta, de Mortara, de Casteggio; mais l'arrivée d'un corps d'Autrichiens à Garlasco ne donnait que de mauvais pressentiments.

Ces présages fâcheux se sont réalisés. Radetzki a pris l'offensive; il a marché sur Novare; il a livré là une bataille qui est devenue un vrai désastre pour les armées sardes.

Ainsi la cause italienne a été perdue! Après la faute de Ramorino, il y a eu les mille fautes du généralissime Chrzanowski dans la journée de Novare : point d'ensemble, point de stratégie; la moitié de l'armée ne s'est pas battue; on dit, mais je n'ose l'assurer, que des chefs de corps ont désobéi, ne se sont pas battus. Il y a eu confusion, désordre.

Les débris de l'armée se sont portés sur quelques points du haut Tessin. Arona, sur le lac Majeur, paraît avoir été autant que possible le point de ralliement; mais Radetzki est maître des chemins de Turin; ses avant-gardes sont à Chivasso.

La tristesse habituelle du roi ne va que s'augmenter de ce nouvel échec, qui ne lui permet pas de réaliser le but le plus ardemment désiré de son cœur : le bonheur, la gloire et l'indépendance de l'Italie.

Si nous devons croire quelques gens qui prétendent avoir part aux informations officielles, il aurait proclamé son abdication. On ne sait pas encore où il se trouve.

Ses deux fils, le duc de Savoie et le duc de Gênes, se sont battus avec un dévouement qui n'a pas été imité par bien des gens; ils se sont maintes fois jetés tête baissée dans les rangs ennemis à ce Waterloo piémontais. Ils ont été blessés tous les deux, mais d'une manière peu grave.

Le lieutenant-général du royaume, le prince de Savoie Carignan, fait appel au patriotisme de tous les Piémontais. La garde nationale mobilisée, les corps de réserve, tout va rallier les débris de l'armée. Nous désirerions qu'il fût possible de tenter une revanche.

Radetzki a joué un coup de tête. S'il eût été vaincu, il lui eût été impossible de chercher refuge dans ses places fortes, trop éloignées du champ de bataille : quatre-vingts, cent lieues de pays insurgés le séparaient de Mantoue, de Vérone, de Brescia, de Padoue, de Lonato, de Pizighitone. Il a été plus heureux que sage.

Au moment de faire partir ma lettre, nous recevons de l'armée des nouvelles qui vont relever le moral du peuple.

On disait ce matin que le corps d'armée du général La Marmora était tombé sur les Autrichiens aux environs de Novare, leur avait fait plusieurs milliers de prisonniers et pris un parc nombreux d'artillerie.

La nouvelle était trop belle pour qu'on l'accueillît sans examen. Or, l'on avait la certitude que le 23 mars le général La Marmora se trouvait dans le duché de Parme.

Le courrier arrivé à présent éclaircit la chose. Ce n'est pas Alphonse La Marmora de Parme, c'est Alexandre La Marmora, son frère, qui est arrivé avec un corps d'armée. Nous ne certifions pas que le brillant succès annoncé ce matin se soit réalisé; mais enfin, puisque l'on se bat, il paraît que les choses ne sont pas tout à fait perdues, que le feld-maréchal n'est pas le maître du pays.

Le quartier-général est à Borgo-Nero, entre Biella et Novare. Le roi Charles-Albert n'a pas abdiqué en faveur de son fils; il est toujours à la tête de l'armée.

De nombreuses divisions qui n'ont pas donné se rallient autour du quartier-général; il y a la division Solarollo, la division Fanti, la division La Marmora. Le Piémont a encore 50 000 hommes de troupes fraîches.

Autre nouvelle qui arrive à l'instant. La paix est signée moyennant les conditions suivantes : cent millions de frais de guerre payés à l'Autriche; livraison de la ville d'Alexandrie; garnison autrichienne dans cette ville et à Gênes, jusqu'à parfait paiement; maintien de la constitution moyennant quelques modifications légères.

La chambre des députés est prorogée jusqu'au 3 avril.

Souscription de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE à la propagande de la rue de Poitiers.

Le comité Sauveur, ou de la rue de Poitiers, a pris une grande résolution.

Il a vu l'invasion du Socialisme, l'activité de sa propagande, et il a reconnu que l'ensemble d'idées qui porte aujourd'hui ce nom fait des progrès effrayants dans les villes et dans les campagnes.

Ces messieurs s'aperçoivent-ils que les persécutions, les destitutions, et les violences auxquelles sont en butte aujourd'hui tous les hommes atteints d'une des variétés quelconques de ce choléra intellectuel sur le territoire de la république, ne font qu'en hâter les progrès? ou bien, les élections approchant, trouvent-ils habile de donner aux lamentations et aux malédictions qui font les plus grands frais d'éloquence des journaux du parti anti-social depuis dix mois, des proportions gigantesques?

Quoi qu'il en soit, le comité de la rue de Poitiers ouvre une souscription honnête et modérée à l'effet d'inonder le pays de publications anti-sociales.

Nous ne sommes pas riches. Mais en considérant tout le bien que font au Socialisme les réfutations qu'on en fait, les déclamations desdits journaux, les fureurs littéraires de la modération, les calomnies absurdes qui révoltent tous les hommes de cœur et d'intelligence; eu égard, en outre, au plaisir que nous ont causé les petites publications lancées par l'Académie des sciences morales et politiques, sur la demande du pouvoir exécutif, contre la grande bête à sept têtes et à queue; comptant bien que la souscription de la rue de Poitiers va surexciter toute cette agitation qui nous sert d'autant plus qu'elle se démène davantage, et voulant faire au moins preuve et montre de notre bonne volonté, la *Démocratie pacifique* vient d'adresser 25 francs à la souscription des Sauveurs de la rue de Poitiers.

Nouvelles d'Italie.

Les nouvelles de Turin, par les journaux, vont jusqu'au 26 à midi trois quarts, et sont par conséquent postérieures de vingt-quatre heures aux dépêches télégraphiques. On lit, sous cette date, dans l'*Opinione*:

« Nous apprenons que, dans ce moment, nos troupes continuent à se battre. Notre sort n'est donc pas encore fixé. »

En apprenant cette nouvelle, le ministère a révoqué la prorogation du parlement qu'il avait portée le 25 au soir aux deux chambres, en apprenant la défaite de l'armée piémontaise à Novare.

Le 25, le ministre de l'intérieur avait publié la nouvelle de l'occupation de Verceil, de Trino et de Casale. Sa dernière publication était ainsi conçue :

« Turin, 25 mars, 11 heures du matin. — Nous n'avons pas de lettres, mais des messagers fidèles nous apprennent que, le 23, à 11 heures du matin, il s'est livré près de Novare une grande bataille. Le combat a continué acharné pendant cinq heures. Le roi, ses fils, l'armée, ont donné des preuves d'une valeur extraordinaire, mais le nombre et l'artillerie l'emportèrent au commencement de la nuit; la nôtre a dû se retirer malheureusement et abandonner Novare le matin, se dirigeant du côté de Borgo-Manero. Les pertes sont nombreuses tant de notre côté que du côté de l'ennemi.

» On ignore où se trouve le quartier-général du roi et les mouvements de l'ennemi. Les messagers que nous avons envoyés pour prendre des informations ne sont pas encore revenus. De nouveaux messagers sont partis ce matin, etc. »

Le sénat et la chambre des députés de Turin se sont réunis le 25. Les visages étaient tristes et abattus. Au sénat, Robert d'Azeglio interpella vivement le ministère. Des paroles fort vives furent échangées. Pendant ces explications, on annonce qu'une foule du peuple cherche à pénétrer dans l'enceinte du sénat. Les sénateurs se lèvent et crient : Vive la constitution! Tout se calme, mais on demande le comité secret. Les tribunes sont évacuées et les explications s'achèvent à huis-clos.

Les deux assemblées ont voté, avant d'être prorogées, une loi qui ordonne la mobilisation des gardes nationales de tout le royaume.

Les journaux ne parlent pas de l'abdication de Charles-Albert.

Trieste et toute l'Illyrie ont été mises en état de siége le 16 mars.

Les élections de Florence sont complètement démocratiques.

A la date des dernières nouvelles, Venise se préparait énergiquement à la guerre. Tout est fête et enthousiasme dans cette ville, écrivait-on à l'*Alba*. Le général Pepe se dirigeait par Chioggia dans la matinée du 19, au milieu des ovations de la troupe et des citoyens, suivi de son état-major...

Nous croyons remplir un devoir en publiant la lettre suivante qui nous est adressée; cependant nous ne la publions que comme document et sous toutes réserves.

Au citoyen rédacteur de la *Démocratie pacifique*.

Citoyen rédacteur,

La cause italienne vient d'éprouver en Piémont un grand échec, qui pourrait devenir tout-à fait désastreux s'il n'était pas bientôt réparé. En présence de ce malheur inattendu, permettez-moi de vous conter, en peu de mots, les antécédents du général major de l'armée piémontaise, Chrzanowski, mon compatriote.

Chrzanowski, avant la grande insurrection polonaise de 1830, avait dans notre petite armée le grade de lieutenant-colonel; il s'était distingué dans l'armée russe, lors de la campagne de Turquie. Pendant la guerre de l'insurrection, il était considéré comme un officier très capable, soit qu'il ait réellement du mérite, soit parce que ses plans stratégiques n'ont pas été suivis. Aussi, passa-t-il bientôt colonel, général de brigade, chef de l'état-major général, général de division, commandant d'un corps d'armée détaché, et enfin gouverneur de Varsovie. Dans ces postes élevés, il n'a rien fait de remarquable comme chef militaire; mais il a fait bien du mal comme homme politique et diplomate.

C'est lui qui, le premier de tous nos généraux, a eu à Gora une entrevue coupable avec le général russe Thiemann, pour proposer au tzar, par l'intermédiaire de ce général, une transaction de la part du gouvernement soi-disant national polonais, ou plutôt de la part du prince Adam Czartoryski, président de ce gouvernement, et du comte Ladislas Ostrowski, maréchal de la diète.

C'est lui qui, nommé gouverneur militaire de Varsovie après la nuit

du 15 août, dissout le club patriotique et contribua puissamment à la reddition de Varsovie en paralysant tous les moyens de défense efficaces, en menaçant notamment de faire fusiller le vice-président de la ville, qui voulait faire prendre les armes à la garde de sûreté, c'est-à-dire au peuple proprement dit tout entier.

Quand Varsovie fut livrée le 8 septembre aux Russes, il y resta avec ses dignes complices, le général comte Krukowiecki, président du gouvernement, et le quartier-maître général Prondzynski, espérant sans doute recueillir le prix de sa coupable conduite ; mais le grand-duc Michel, auquel il s'était présenté en uniforme de lieutenant-colonel, lui ayant fait sentir son mépris, Chrzanowski quitta la Pologne.

Arrivé en France avec un passeport russe, il voulut prendre du service dans l'armée belge, sur la recommandation du prince Adam Czartoryski; mais le comité de l'émigration polonaise, à cette époque, présidé par le général Dwernicki, fit connaître au roi des Belges ses antécédents, et fit ainsi refuser ses offres de service.

Attaché depuis à la coterie du prince Czartoryski, il servit avec zèle les vues de cet homme, et fut envoyé, sur sa recommandation, à Constantinople par le gouvernement anglais, sans pouvoir remplir la mission qui lui avait été confiée. Condamné à l'inaction pendant les dernières années, il fut enfin appelé par le roi Charles-Albert, toujours sur la recommandation du prince Czartoryski, à servir la cause de l'indépendance italienne.

Je ne sais pas ce qu'il a fait en bien ou en mal pour cette cause jusqu'à présent, comme je ne sais pas non plus ce qu'il pourra faire encore; mais en présence de l'événement qui vient si inopinément attrister tous les amis de la liberté, je crois devoir porter à votre connaissance les faits ci-dessus énoncés, la valeur d'un homme public n'étant autre chose que la valeur des actes de toute sa vie.

Salut et fraternité,

Paris, le 29 mars 1849. J. Népomucène Janowski,

Autriche. — Allemagne.

La fortune est toujours favorable aux Hongrois ; les journaux ministériels contiennent peu ou point de nouvelles de la Hongrie, embarrassés qu'ils sont de dire la vérité ou de la déguiser, ce qui est presque impossible maintenant.

Voici un nouveau démenti aux bulletins officiels :

La forteresse importante de Szegedin est toujours dans les mains des Hongrois.

Il est faux que les Autrichiens aient passé la Theiss.

Les Hongrois ont été au moment de reprendre Pesth. Les impériaux auraient été expulsés de cette capitale, si le général Schlick, par une marche habile, ne fût arrivé à l'improviste sur les flancs de l'armée hongroise qui, avec un grand courage, avait déjà repoussé les Autrichiens à quatre lieues de Pesth.

L'armée hongroise s'organise et s'accroît de plus en plus. Le mois prochain elle comptera 200 000 hommes. Elle est commandée par 23 généraux, dont 17 étrangers et 6 hongrois. Parmi les premiers, Dembinski et Bem jouissent de la plus grande renommée par leur science militaire. Gœrgey est d'une audace extraordinaire. Les hussards peuvent passer pour la première cavalerie du monde. L'infanterie est plus courageuse qu'adroite; elle a appris à se tenir ferme devant le canon. L'artillerie se compose de jeunes gens intelligents, et qui ont bien appris le service. On a formé un petit corps de cavalerie dont on raconte des prodiges d'adresse. Ces hommes sont armes d'un long bâton ayant une hache au bout et d'un long et souple fouet ayant à l'extrémité deux ou trois balles de plomb et des crochets. Ils se servent de ces armes avec une adresse admirable. Avec leur long fouet, ils enlacent infailliblement leur homme par le cou à la distance de quatre ou cinq perches, et le renversent quand même ce serait un géant. S'il arrive que le fouet ne s'enlace pas autour du cou, les crochets dont il est armé déchirent les chairs et le visage. Parmi les blessés, il y en a beaucoup qui ont été atteints et défigurés ; les officiers autrichiens redoutent bien plus ce terrible instrument que les boulets.

On annonce que Windisgraetz, dont le plus jeune fils a dernièrement été fait prisonnier, est allé habiter ses terres de Bohême.

On parle de faire assiéger Debreczin par Jellachich et Theodorowich; mais une pareille attaque est d'autant plus irréalisable que les routes sont impraticables et que la ville est entourée d'eau. Aussi, bien loin de redouter l'ennemi, est-on plein d'espoir à Debreczin. Kossuth est comme le dieu de la Hongrie. La tentative d'empoisonnement dont il a été l'objet se confirme. L'auteur de cette tentative était la chanteuse allemande Schœdel, chez laquelle Kossuth avait accepté à dîner à force d'instances. Il paraît que cette femme s'est laissée entraîner par Nyary, rival de Kossuth. On avait servi le café dans des verres. Kossuth ayant eu alors quelques soupçons, passa son verre à la Schoedel qui pâlit et ne voulut pas boire. Un médecin fut appelé ; le poison était dans le verre servi à Kossuth. On assure que trois jours après la Schoedel a été pendue.

Dans l'Autriche même, la situation est loin de s'améliorer. Les dernières mesures adoptés par le gouvernement, et surtout celle qui vient de frapper la presse, ne sont guères propres à faire disparaître l'irritation qui continue à fermenter dans les esprits à Vienne et à Prague. La garnison de cette dernière ville a dû être considérablement augmentée. Celle de Vienne va être également renforcée.

Une députation de Slovakes, qui habitent au versant des Karpates, est arrivée à Olmütz, chargée d'une pétition demandant que les Slovakes soient comme les Serbes, les Croates, Ruthens, etc., admis à se constituer en nation indépendante de la Hongrie, et à relever exclusivement, pour l'administration des affaires de leur pays, du dialecte slave de la nation slovake.

La propagande polonaise fait des progrès dans les provinces limitrophes de la Russie.

Le cabinet de Pétersbourg vient de repousser toutes les représentations qui lui ont été faites par l'Angleterre, relativement à une évacuation des provinces du Danube de la part des troupes russes, et par suite, la Porte a adressé à lord Ponsomby la prière positive de demander un appui de fait à son gouvernement, pour repousser les empiètements de la Russie.

Si l'Angleterre intervenait dans cette affaire, cela exercerait une grande influence sur l'affaire dano-allemande.

On parle de nouveau de notes russes très sérieuses, relatives à l'affaire du Schleswig-Holstein.

Le président de la seconde chambre prussienne, consulté sur la formation d'un nouveau cabinet, a donné le conseil d'appeler M. de Gagern, et de lui donner des pouvoirs illimités pour la formation de ce cabinet.

Le parlement de Francfort, après avoir repoussé la candidature impériale du roi de Prusse, vient néanmoins de décider qu'il y aurait un empire et un empereur héréditaire. La question de l'hérédité impériale a été tranchée par 4 voix seulement de majorité.

Ce résultat prouve la profonde division de l'Allemagne. L'acceptation de la dignité impériale par Frédéric Guillaume, brouille ce prince avec la Russie et l'Autriche, et le place dans une position aussi difficile que celle qui vient de se dénouer si malheureusement pour Charles-Albert.

L'Allemagne, comme l'Italie, ne trouvera son unité que dans la République.

Plusieurs lettres arrivées aujourd'hui à Paris, confirment la nouvelle donnée par la *Gazette de Breslau*, de la prise de Pesth et de la marche de Dembinski sur Vienne.

Nous reproduisons, sous toute réserve, cette nouvelle déjà donnée plusieurs fois. Si elle se vérifie, rien n'est encore perdu pour l'Italie, et la Hongrie est sauvée.

On lit ce soir dans la *Patrie* :

Une lettre de Vienne, arrivée aujourd'hui à Paris, annonce qu'au départ du courrier on avait reçu la nouvelle que le feld-maréchal Windisgraetz avait pris Comorn.

Le bruit courait que le général Bem avait surpris un corps russe, qu'il avait détruit. Il serait entré à Hermanstadt, et en serait ressorti après avoir levé une contribution de guerre sur les malheureux habitants.

La *Gazette des Postes* de Francfort, du 27 mars, assure, d'après une lettre d'Odessa, qu'une flotte russe, composée de quatre vaisseaux de ligne, sept frégates, cinq corvettes, quatre navires à vapeur et d'un grand nombre de bâtiments de transport, a quitté Sebastopol le 18 mars, se dirigeant vers la mer Adriatique. Il y a 9 000 hommes à bord et 400 canons.

Le ministère de la *conciliation* continue ses razzias contre les fonctionnaires publics.

Et ce n'est pas seulement contre les fonctionnaires nommés depuis Février que sont dirigées les exécutions ministérielles. Chaque jour d'anciens employés, respectés par le gouvernement de Louis-Philippe, parfaitement notés au point de vue de leur service, voient leur carrière brisée par d'infâmes calomnies. A aucune époque on n'a vu de persécution semblable. Nous pourrions citer telle petite localité près de Paris, qui, dans une semaine, a vu frapper huit employés, sans qu'ils puissent savoir pourquoi.—Protestations, demandes d'enquêtes, production des attestations les plus honorables, rien n'y fait : tout dénoncé est considéré comme coupable ; les chefs directs des persécutés ne sont pas même consultés. Qu'importe la désorganisation des services administratifs? La *raison politique* ne s'arrête pas à de telles considérations.

Et ceux qui traitent aussi arbitrairement, aussi légèrement d'honorables fonctionnaires, sont les mêmes qui trouvaient étrange, inconcevable, monstrueux, que le gouvernement républicain, tout en respectant les positions secondaires, ait cru devoir, à son avènement, renouveler entièrement le personnel politique du gouvernement déchu !

Après Février on demandait des garanties administratives, des jurys administratifs. Nous voilà revenus au régime du bon plaisir.

Assemblée nationale.

Présidence de M. Marrast. — *Séance du 30 mars.*

DISCUSSION SUR L'ITALIE.

M. SAUVAIRE-BARTHÉLEMY dépose le rapport sur le budget des affaires étrangères.

L'Assemblée adopte un projet de décret relatif à un crédit supplémentaire de 95 423 fr. 46 c. pour le ministère de la guerre.

Ce projet est adopté au scrutin de division par 723 voix contre 3.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. Bixio, au nom du comité des affaires étrangères.

M. BIXIO. Messieurs, le comité des affaires étrangères m'a chargé de vous faire un rapport sur la question d'Italie. Vous savez le coup de tonnerre qui vient de terminer si brusquement la campagne du Piémont contre l'Autriche. Il y a des faits implacables. (Bruit.)

Je serai bref ; je ne passerai pas cependant sur le corps de cette brave armée qui vient d'être battue avec honneur. (Agitation.)

L'intégrité du Piémont a toujours été regardée comme une nécessité, même sous la monarchie. On a toujours regardé le passage du Tessin presque aussi menaçant pour nous que le passage du Var.

La France a négocié longtemps, mais maintenant les négociations ne suffisent plus ; il faut une manifestation qui prouve à l'Europe que la France entend ne pas s'effacer dans le grand mouvement qui agite l'Europe. Les peuples ne s'effraieront pas de cette manifestation, et les gouvernements apprendront à compter la France pour quelque chose.

Voici les résolutions que le comité des affaires étrangères m'a chargé de vous présenter. (Bruit à droite.)

M. MOLÉ, se levant. Je demande la parole. (Bruit.)

M. BESNARD. Je m'oppose à la lecture. Un comité n'a pas le droit de présenter une résolution.

M. BIXIO. Je la présente en mon nom personnel. Voici donc la résolution que je propose à l'Assemblée :

L'Assemblée nationale, jalouse d'assurer la conservation des deux plus grands intérêts qui lui sont confiés, la dignité de la France et le maintien de la paix fondée sur le respect des nationalités ;

S'associant au langage tenu dans la séance du 28 par M. le président du conseil des ministres, confiant d'ailleurs dans le gouvernement du président de la République (Murmures à gauche.);

Déclare que si, pour mieux garantir l'intégrité du territoire piémontais et mieux sauvegarder les intérêts et l'honneur de la France, le pouvoir exécutif croyait pouvoir appuyer ses négociations par l'occupation partielle et temporaire d'un point quelconque de la haute Italie, il trouverait dans l'Assemblée nationale le plus sincère et le plus entier concours.

M. MOLÉ. Le comité des affaires étrangères a tenu trois séances. Je n'ai pas assisté aux deux premières, mais j'y suis allé ce matin, et il n'y a été nullement question de la résolution qui vient de vous être présentée. Je dois donc dire que cette résolution ne peut pas être considérée comme émanant du comité ; le comité est resté complètement étranger au rapport.

M. G. DE BEAUMONT. Le rapport n'a pas été discuté, j'en conviens, et pour ma part j'y aurais fait quelques objections ; mais la résolution a été longuement discutée et délibérée, et ce n'est pas le rapport qui est en discussion, mais la résolution.

Au reste, je ne saurais admettre que le comité des affaires étrangères ne puisse apporter ici une résolution. Je me contenterai de vous rappeler à cet égard que, le 24 mai, M. Drouin de Lhuys vous a présenté un rapport et une résolution que vous avez votés, précisément sur les affaires d'Italie. (Agitation.)

M. CLÉMENT THOMAS. Il serait déplorable qu'une cause aussi sacrée que celle de l'Italie pût être compromise par la maladresse de ceux qui ont introduit cette question. (Bruit.)

M. Jules Favre nous a annoncé hier des interpellations sur les affaires d'Italie. Je demande que M. le ministre des affaires étrangères s'explique clairement sur cette question. L'Assemblée votera alors l'ordre du jour qui lui conviendra. (C'est cela ! c'est cela !)

M. DROUIN DE L'HUYS. Voici quelles sont les dernières nouvelles que nous avons reçues du Piémont :

Le gouvernement a reçu, sous la date du 25 mars, une dépêche dont je vais donner connaissance à l'Assemblée :

« Ainsi que nous vous l'avons annoncé, le gouvernement sarde nous a prié d'intervenir entre Radetzki et le Piémont.

» Avant de partir, nous nous sommes rendus chez le prince de Carignan, lieutenant-général du royaume. Nous ne pouvons agir qu'en vertu d'un pouvoir officiel. Nous avons engagé le prince à réunir le conseil des ministres, et c'est après cette réunion que nous sommes partis pour Novare.

» Il a été bien convenu que nous ne stipulerions que pour la ville de Turin, et que nous laisserions au nouveau roi à traiter de la paix.

» Quelques personnes veulent faire appel à une résistance énergique, mais ce sentiment n'existe point dans la population, qui ne désire que l'ordre et la paix. » (Explosion de murmures sur presque tous les bancs. —Longue agitation.)

Je lis à l'Assemblée l'extrait d'un rapport envoyé au gouvernement par un agent officiel, à même d'être bien renseigné. Je continue :

« C'est le désir du corps municipal que nous avons consulté. »

Un post-scriptum du 26 annonce que l'ambassadeur est parti pour Novarre, l'abdication du roi est annoncée officiellement.

A cette lettre se trouve joint l'appel adressé par le général Chiodo à M. Bois-le-Comte et à lord Abercromby.

Une lettre datée du 27 mars, à une heure du matin, contient quelques renseignements nouveaux.

L'armistice a été ratifié, le maréchal ne passera pas la Sesia. L'intervention durera jusqu'à la conclusion de la paix. Un plénipotentiaire sera nommé par le gouvernement sarde et un autre par le gouvernement autrichien. Jusqu'à la conclusion de la paix, une garnison moitié sarde, moitié autrichienne..... (Réclamations bruyantes.)

UNE VOIX. C'est donc une trahison.

Le roi pourra garder les Lombards qu'il a pris à son service ; la Toscane sera évacuée par les troupes piémontaises. Quant aux Lombards, le maréchal Radetzki a fait entendre qu'il serait accordé une amnistie. (Nouveau bruit.)

Le roi est rentré à Turin il y a quelques heures. On ne sait encore qui il a chargé de composer un ministère.

Nous avons reçu encore de Turin une nouvelle dépêche datée du 27 au matin. Le roi vient de passer en revue la garde nationale. Il a été reçu avec enthousiasme par la garde nationale et les populations.

UNE VOIX. Il n'y a pas de quoi. (Agitation.)

M. DROUYN DE L'HUYS. Maintenant vous connaissez les faits, vous connaissez la politique du gouvernement en présence de cette situation. Le gouvernement veut conserver l'intégrité du territoire piémontais et sauvegarder la dignité de la France. C'est dire assez que le gouvernement accepterait avec empressement les pouvoirs qui lui seraient donnés par l'ordre du jour dont il vient de vous être donné lecture. (Rumeurs et mouvements en sens divers.)

Le gouvernement n'a pas attendu déjà pour demander au gouvernement autrichien ce qu'il ferait en cas d'une victoire. Le cabinet s'est empressé de lui faire parvenir les assurances que je vais avoir l'honneur de faire connaître à l'Assemblée.

Le 16 de ce mois, avant les événements du Piémont, le prince Schwartzemberg disait au chargé d'affaires de la République que l'Autriche n'entendait nullement s'emparer du Piémont, et qu'en cas de victoire il n'exigerait de lui que le paiement des frais de la guerre.

Le gouvernement autrichien ne songe nullement à étendre sa domination au-delà de ce qui lui a été attribué par les traités. (Vive interruption.)

Le lendemain, le ministre disait encore : nous ne voulons pas de conquêtes, nous ne voulons que la paix, et, après la victoire, nous n'enlèverons à la Sardaigne aucune portion de son territoire.

Si cependant le gouvernement avait des craintes à concevoir sur les intentions du gouvernement autrichien, il s'empresserait soit de demander à l'Assemblée des pouvoirs nouveaux, soit d'user de ceux qu'on semble vouloir lui offrir. (Agitation prolongée.)

M. BILLAULT. Les faits sont accomplis ; le gouvernement vient de nous le déclarer. On nous demande maintenant une déclaration de confiance en faveur du gouvernement du président de la République ; on nous demande pour ainsi dire carte blanche en faveur de notre politique diplomatique. Cela ne peut nous suffire, car je crains de trop connaître la politique du gouvernement; il faut voir jusqu'où il peut nous conduire. L'intégrité du Piémont; mais personne ici n'a de doute à ce sujet ; les intérêts de l'Autriche nous sont un sûr garant que les assurances qu'on nous donne à cet égard seront nettes et précises.

Il n'y a là qu'un prétexte ; je les accepte lorsqu'ils peuvent dissimuler l'affront fait à la nation ; mais lorsqu'ils sont produits aussi crûment, je ne puis m'empêcher de les repousser, car ils sont indignes de la France.

Avant d'accorder ma confiance et mon vote au gouvernement, j'ai besoin d'explications. Depuis bientôt un an, la question étrangère a toujours été effleurée à cette tribune ; elle n'a jamais été attaquée franchement : cet état de choses ne peut durer.

On ne nous a pas parlé jusqu'ici de l'affranchissement de l'Italie. Cet affranchissement consisterait-il dans la conservation de l'intégrité du Piémont? Est-ce sur cette base que s'est ouverte la médiation dont on a tant fait de bruit, ou bien dans la séparation de la Lombardie d'avec l'Autriche? Au milieu des embarras qui gênaient son action, l'Autriche ne s'est jamais prononcée; non, sa situation s'est améliorée, et deux dépêches émanant du gouvernement sont venues caractériser notre politique.

On savait dès le mois de septembre que la médiation n'aboutirait pas. Or, le 17 janvier 1849, voici ce qu'écrivait M. de Schwartzemberg :

(L'orateur lit des documents que la *Démocratie* a publiés il y a quelque temps. Le ministre autrichien dit dans ces circulaires que son gouvernement ne voulait accepter aucune négociation sur l'indépendance de l'Italie, aucune négociation ni sur les affaires de Lombardie ni sur celles de Toscane, ni sur celles de Rome. Le ministre terminait en proposant un congrès de souverains sur les bases des traités de 1815.)

Il ne s'agissait pas, dit l'orateur, d'une médiation sur les affaires d'Italie ; on ne veut que le renouvellement et la consécration des traités de 1815.

On préparait en outre une coalition à quatre pour écraser la République romaine et rétablir le pape.

Eh bien ! à l'époque où ces documents étaient connus au cabinet, on venait dire à l'Assemblée nationale qu'on voguait en pleine médiation, à cette époque où la médiation était complètement repoussée.

Dans d'autres dépêches, l'Autriche refusait toute espèce de négociation, même sur l'amélioration de l'état intérieur de la Lombardie. On ne voulait entendre parler que du différend entre le roi de Piémont et l'empereur d'Autriche. On réclamait toujours la réunion d'un congrès des puissances signataires des traités de 1815.

On ajoute même que le cabinet français accepte cette idée de refaire les traités de 1815 (murmures d'indignation à gauche), et l'on espère que la France voudra contribuer à rétablir ainsi l'ordre et la paix en Italie. (Nouveau mouvement.)

Je demande à l'Assemblée de me permettre de discuter cette question avec tout le sang-froid possible. Il s'agit, ne l'oublions pas, de l'honneur de la France et du salut de la République. Il serait facile de faire appel aux passions; mais je crois qu'en un tel sujet il importe, avant tout, de délibérer froidement et sans passion. (Très bien!)

Ainsi donc, à la fin de janvier 1849, le gouvernement français savait parfaitement que sa médiation ne pouvait avoir de résultat honorable.

Il faut que l'Assemblée, que le pays sache bien où l'on va, ce que l'on veut. Pas d'ordre du jour insignifiant ; des discussions sérieuses, des actes.

Cet affranchissement de l'Italie, voyez à quoi on le limite, à l'intégrité du territoire sarde. Vous nous parlez de l'honneur de la France : il faut savoir d'abord où vous le voyez engagé. Est-il engagé oui ou non à tenir les promesses faites à l'Italie?

L'Assemblée n'a pas voulu discuter tant que les faits étaient pendants, mais maintenant il faut qu'elle fasse entendre sa voix.

Qu'allez-vous faire maintenant? Négocierez-vous pour l'affranchissement de la Lombardie? Mais on n'acceptera pas votre intervention, vous le savez bien. Voulez-vous obtenir des institutions libérales pour la Lombardie? mais on vous dira que vous n'avez pas à vous mêler de cela.

Enfin que voulez-vous? Voulez-vous vous unir à l'Autriche et au roi de Naples, pour restaurer la souveraineté temporelle du pape? Dites au moins ce que vous voulez, puisque vous nous demandez une approbation. (Très bien !)

M. DROUYN DE LHUYS. On vient de développer devant vous une diplomatie toute de fantaisie. (Murmures.) Ai-je la liberté de cette tribune ou ne l'ai-je pas? Si je ne l'ai pas, je suis prêt à descendre de cette tribune. (Nouveaux murmures.) Les faits rapportés sont inexacts, je vais le prouver.

Vous savez quelle a été la politique du gouvernement provisoire. Elle s'est expliquée par le manifeste de M. de Lamartine. Ce manifeste a promis l'appui de la France à la nationalité italienne ; mais il faut voir en quels termes. C'était la première parole de la République après sa victoire, et cependant ce n'est pas sans de grandes précautions que cet appui est promis. On distingue entre les Etats dépendants et les Etats indépendants.

Et le gouvernement provisoire a tenu sa parole, car je ne pense pas que l'on considère comme un appui à l'indépendance des peuples les expéditions de la Forêt-Noire et l'expédition de Chambéry. (Murmures.)

M. LEDRU ROLLIN. Je demande la parole.

M. DROUYN DE LHUYS. On me rappelle l'ordre du jour apporté par moi à la tribune le 24 mai. Je pourrais dire que je n'étais pas responsable de cet acte, que je n'étais que l'organe du comité. (Murmures.)

Je ne me réfugierai pas derrière cette excuse, bien qu'elle soit légitime ; je soutiens que l'ordre du jour apporté par moi et voté par l'Assemblée à l'unanimité, n'était que la consécration de la politique de la France depuis qu'elle existe et depuis qu'il existe une Italie. Il s'agissait non d'une politique d'oppression, mais d'une politique de conciliation, de transaction.

L'Assemblée se bornait à montrer un but au gouvernement, mais elle n'entendait nullement qu'il sacrifiât à l'Italie ses bons rapports avec l'Allemagne.

On n'a pas osé soulever la question de guerre, parce qu'on sait que l'Assemblée n'y serait pas favorable. La question de guerre avait été agitée dans le comité, et elle a été écartée.

L'orateur retrace la politique suivie à l'égard de l'Italie par le gouvernement du général Cavaignac. L'Italie avait dit d'abord : L'Italie fera par elle-même. Ses paroles changèrent avec les revers. De Turin, de Venise, on réclama l'intervention de la France. Que répondit M. Cavaignac? Que les circonstances avaient changé, et que l'on ne pouvait plus que négocier et non agir militairement.

Sur quelle base s'engagèrent les négociations ? C'est ici que l'honorable M. Billault est tombé dans l'erreur.

A la date du 24 mai, le mémorandum était formulé par le gouvernement autrichien. On proposait :

Pour la Lombardie, l'indépendance.

Pour la Vénétie, un gouvernement séparé, sous la suzeraineté de l'Autriche. Traités de commerce avantageux. Ces conditions furent portées à Milan, elles furent portées à Londres et à Paris. Partout elles furent repoussées. A cette époque, il aurait été facile de finir la question avec la guerre. Tous les trônes de l'Allemagne chancelaient. On n'a pas voulu en finir alors, je n'accuse personne. On ne le fit pas. Le roi de Piémont, après de grands succès, fut battu et réduit à conclure un armistice.

Le gouvernement français, qui n'avait pas voulu des conditions de l'Autriche au mois de mai, les reprit au mois d'août ; mais alors les circonstances étaient changées, l'Autriche n'en voulait plus.

Les choses ont été lentement. Pour convenir du but de la négociation, il fallut un mois et demi ; il n'en fallut pas moins pour nommer des délégués.

En voyant ce que disait le gouvernement piémontais aux assemblées, l'Autriche disait : Vous voyez bien qu'il est impossible de s'entendre. Il y a là des provocations, des prétentions exagérées, il est impossible de s'entendre.

Le gouvernement français protestait contre ces paroles; il avait soin de prévenir le gouvernement piémontais que la France ne le suivrait pas dans ses aventures. Ce langage a été tenu le lendemain même de l'acceptation de la médiation.

Nous n'avons donc aucune promesse à tenir, car il n'en a pas été fait au nom du gouvernement français. Les Piémontais étaient prévenus que jamais la France ne les secourrait par les armes dans le cas même où les Autrichiens seraient à Turin.

Cette politique, qui a été celle du général Cavaignac, a été aussi la nôtre.

La France, en faisant respecter l'intégrité du gouvernement piémontais, n'obéit donc qu'à la générosité.

M. Billault a lu tout à l'heure deux dépêches qui ont été publiées dans le *Times*. Je ne sais qui peut avoir communiqué ces dépêches au *Times*, je ne puis croire à une trahison. Il m'est donc plus commode de supposer que ces dépêches ne sont point authentiques. (Murmures.)

Les faits qu'elles contiennent sont complètement erronés. Il en est dont je me scandaliserais comme M. Billault, bien que je sois moins susceptible. (On rit.) Ainsi le gouvernement républicain de la France prendrait l'initiative d'une nouvelle consécration des traités de 1815. Si l'honorable M. Buvignier, qui m'interrompt, doute de ce que j'avance, je lui communiquerai à lui des dépêches qui prouvent ce que j'affirme. Je le ferai, parce que je compte sur sa discrétion. (Agitation.)

Les avances dont il est question ont été faites à la France ; mais nous avons répondu avec énergie que nous ne pouvions rien faire de semblable. Je suis sûr que le ton de ces dépêches satisfera complètement M. Billault et M. Buvignier, à qui je suis prêt à les communiquer.

Quant à l'ouverture d'un congrès des puissances signataires des traités de 1815, nous ne nous sommes pas drapés dans notre manteau, nous n'avons pas dit : Nous ne voulons pas nous asseoir dans ce conseil ; nous sommes persuadés, avec M. le général Cavaignac que l'isolement est la position la plus funeste pour une nation. Nous croyons qu'il vaut mieux agir par la persuasion plutôt que de s'isoler.

Quant à la question romaine, il y a ici un intérêt grave, il y en a même trois. Il y a là une question religieuse qui préoccupe un grand nombre d'esprits, et dont M. Coquerel a parlé lui-même à cette tribune. (Vive interruption.) Il y a, en outre, un intérêt d'ordre européen; il y a, de plus, un autre intérêt que la France ne saurait oublier, l'intérêt d'ordre et de bon gouvernement. (Bruit.)

Je demande donc que cette question soit laissée par l'Assemblée en dehors des pouvoirs qu'elle donnera au gouvernement. C'est là, je le répète, une question qui doit être réservée. (Nouveau bruit.)

L'Assemblée peut être sûre, du reste, que le gouvernement n'entreprendra rien à cet égard, sans avoir obtenu son concours. (Longue et bruyante agitation.)

La séance est un moment suspendue.

Pendant la suspension de la séance, M. Deslongrais dépose un rapport sur le chemin de fer de Chartres.

M. SÉNARD donne connaissance à l'Assemblée des noms des candidats au conseil d'état.

La séance est reprise.

M. LEDRU ROLLIN. Pour les amis de la liberté, la défaite de leurs armes en Piémont est un fait capital, lamentable. Cependant, ce n'est qu'un incident à la grande question italienne, et cet événement serait à jamais irréparable si on pouvait s'en servir pour faire oublier les engagements que la France a pris pour son affranchissement.

Pour la question piémontaise, le gouvernement a un langage qui, sous l'apparence de la forme, cache au fond l'abandon de l'Italie. Il vous a dit que le gouvernement de l'Autriche avait déclaré qu'il ne voulait pas occuper longtemps le Piémont et ne pas le conquérir.

Au nom du gouvernement de la France, au nom d'une grande nation, nous devons tout faire pour que la nationalité piémontaise soit respectée.

Citoyens, comme moi vous serez étonnés, affligés même de l'inutilité de la déclaration.

Le gouvernement autrichien vous dit qu'il ne veut pas conquérir, et pour nous le prouver, vous dites que vous ferez ce que le gouvernement ne peut pas faire. Est-ce un rôle sérieux?

On lui demande de restituer ses armes, et on lui demande des milliards pour les frais de la guerre, et vous dites que vous ne permettrez pas que l'Autriche reste en Piémont. Elle y restera dans le Piémont, et dominera l'Italie malgré vous, et la question du Piémont ne résout pas la question italienne. Avant trois jours, les Autrichiens peuvent être sur les frontières. (Sensation).

Nous vous disions un jour : avant trois mois, l'Autriche sera sur la ligne des Alpes ; nos prévisions se sont presque réalisées, vérifiées. Est-ce donc avec l'Autriche qu'il faut pactiser? Non, c'est avec les révolutions de l'Italie. (Rumeurs.)

L'orateur rappelle les événements de l'Italie en 1814 et en 1830, lors de la révolution de juillet. La position est identique. Les peuples se sont levés pour leur affranchissement aujourd'hui comme alors.

Louis-Philippe, qui a failli aux idées révolutionnaires, qui a nié son origine, où cela l'a-t-il conduit? Au 24 février. Il a suivi la sainte-alliance des rois, il est tombé. (Bruit.) Mais vous pactisez avec l'oligarchie; j'avais donc raison de vous dire : Votre force est avec les peuples et non avec les rois. (Rumeurs violentes.)

Je vous ai dit : votre force est à Rome, en Toscane, en Piémont. Je dis que l'histoire de cinquante ans est vraie. Malgré la coalition de l'Angleterre en 92 et en 1830, la liberté a fait explosion dans le monde. Vous me répondez ce que pendant dix-huit ans les diplomates ont répondu.

On a dit que le gouvernement provisoire n'avait rien promis d'une façon absolue, et que le gouvernement avait parlé d'une façon générale, vague.

L'orateur cite plusieurs passages du manifeste de M. de Lamartine, qui offrait de défendre l'Italie avec l'épée de la France, si son sol était envahi.

M. LÉON FAUCHER. Il fallait intervenir.

M. ODILON BARROT. Vous avez tout souffert.

M. LEDRU ROLLIN. Je vous répondrai tout-à-l'heure.

Ici l'orateur explique que le gouvernement tenait au pied des Alpes 50 000 hommes de troupes prêtes à entrer en Italie, quand les événements de juin sont venus changer la politique du cabinet.

L'orateur se récrie contre les menées diplomatiques qui n'ont abouti qu'aux malheurs que nous avons à déplorer aujourd'hui.

Maintenant, est-ce que nous en sommes encore aujourd'hui à ces effervescences populaires? Est-ce qu'il n'y a pas deux faits accomplis : la République à Rome et la République à Florence? Est-ce que vous n'avez pas entendu une voix suppliante qui vous appelle, qui vous crie : « Venez à notre secours ! » et vous n'y répondez pas?... Je dis que votre politique est anti-nationale, anti-française. (Très bien !) Je serai donc toujours forcé de revenir dans cette question sur l'opinion passée de mes adversaires. Voici comment, dans un banquet de Saint-Quentin, s'exprimait M. Odilon Barrot. (Ah ! assez !)

M. Ledru-Rollin fait cette citation aux grands applaudissements de la gauche ; elle se termine par ces mots : « Si le gouvernement refusait d'aller au secours de l'Italie, les canons partiraient tout seuls. »

Qu'il me soit permis de m'adresser à cette partie de l'Assemblée, ajoute l'orateur en s'adressant à la droite. En 1831, un mouvement semblable à ce qui se passe éclata en Italie, un ministre voyant la marche des Autrichiens vers Rome, jeta des troupes dans Ancône. Plus tard, un autre ministre retira ces troupes. Quels furent les intrépides jouteurs qui combattirent le gouvernement d'alors? M. Odilon Barrot, M. Duvergier de Hauranne, M. Thiers (On rit.), et pour que le concert soit complet, il y manque un homme... M. Guizot. (Mouvement.)

Que disaient ces hommes illustres? (Oh!) En retirant la garnison d'Ancône, vous abandonnez les véritables intérêts de la France... Si cela n'était pas une misérable guerre de portefeuilles, ceux qui parlaient ainsi doivent venir défendre à la tribune la même cause que moi... A cette époque, la France n'avait rien promis ; elle a promis aujourd'hui par la bouche du gouvernement provisoire qu'elle aiderait à l'affranchissement de l'Italie !

Le Tessin est franchi, et M. Thiers, dans une de ses histoires, a dit que c'était là, pour la France, un cas de guerre. (Mouvement.) Comment a traité le gouvernement qui a suivi le gouvernement provisoire? Je n'en sais rien : mais je sais que vous traitez, vous, sur le pied des traités de 1815. Mais vous ne savez donc pas ce que sont les traités de 1815, et ce qu'en pense l'opinion publique? Allez dans les ateliers, dans les casernes, on vous dira que ces traités sont déchirés, qu'ils l'ont été deux fois... Vous viendrez le dire avec moi, ou la guerre que vous faisiez alors à M. Molé était une guerre indigne et honteuse. (Très bien à gauche. — Agitation.)

M. BILLAULT ne veut pas passionner le débat. Il rappelle qu'il a demandé au ministre quelles étaient les intentions ultérieures du gouvernement au sujet des affaires italiennes. M. Drouyn de Lhuys a répondu à tout, excepté à cette question, et c'était cependant le point important. Il n'a point nié que l'idée d'un congrès européen fût née dans la tête politique de nos hommes d'Etat ; mais il n'a point dit si c'était d'accord avec l'Angleterre, et si l'on avait l'intention d'agir de concert avec les cinq grandes puissances. M. le ministre des affaires étrangères a cité une parole de M Cavaignac sur les dangers de l'isolement.

Nous connaissons ce débat. M. Guizot a fait ressortir aussi les avantages de faire partie du concert européen. Si l'on va dans ce sens, si on sacrifie à l'entente intime avec ceux qui en font partie toutes les combinaisons qui pouvaient assurer le triomphe de la liberté dans le monde, nous nous hasardons dans une voie fort douteuse, et nous devons refuser d'y suivre le cabinet. L'orateur renouvelle, en terminant, ses instances pour que le gouvernement veuille bien dire ce qu'il veut faire dans la haute-Italie.

M. DROUYN DE LHUYS, ministre des affaires étrangères. M. Billault s'inquiète de l'entente avec la Grande-Bretagne ou avec les cinq grandes puissances. J'ai dit que la France ne croyait pas que les questions soumises à l'appréciation des hommes d'état fussent de nature à provoquer la réunion d'un congrès européen. Si les choses changeaient, le gouvernement consulterait les intérêts de la France avant de modifier son opinion à ce sujet. Le ministère, en attendant, recevrait avec reconnaissance, avec le vote de confiance qu'on demande pour lui, l'autorisation de diriger toutes les forces de la France vers le but que nous voulons atteindre. (Très bien ! à droite.)

M. JULES FAVRE. Le vote de confiance ne sera pas éloigné d'un vote d'énergie. La France, après sa Révolution de Février, a attendu dans sa dignité et dans sa force le contre-coup de ce grand événement. Ce contre-coup n'a pas tardé à se faire sentir. L'Autriche a été ébranlée sur le sol italien, et la France a déclaré alors qu'elle tendrait une main libératrice à l'Italie combattant pour son indépendance..... Et cependant l'Autriche inonde le Piémont ! L'on a combattu pour la liberté, et le drapeau de la France n'était pas à la bataille ! Ce n'est pas à moi de juger les hommes qui ont figuré et se sont perdus dans ces derniers événements.

Je n'apporte pas ici des récriminations, mais enfin les divisions, plus encore que l'épée de l'Autriche, ont tué la malheureuse Italie ; divisions cruelles, qui se seraient apaisées devant l'intervention armée de la France. La France s'est contentée d'intervenir par sa diplomatie. Vous savez le reste : les Piémontais sont battus, Charles-Albert a abdiqué, les Autrichiens vont prendre position à Alexandrie. Eh bien ! c'est le cas de laisser de côté l'action diplomatique, qui ne se prouve que par des paroles ; la France doit parler encore, soit ; mais elle doit parler en mettant la main sur un gage.

Le ministre vous a dit qu'il avait les yeux ouverts sur toutes les questions qui se rattachent à l'indépendance italienne; nous croyons, avec l'honorable M. Billault, à la sincérité de ses intentions. (Sourdes rumeurs à gauche.) Oui, il faut qu'il veille sur la liberté à Florence, à Rome et ailleurs ; il faut, pour que son influence serve au progrès de l'indépendance et au bien de l'humanité, qu'il puisse s'appuyer sur l'assentiment, sur la confiance de l'Assemblée nationale, et qu'un vote de confiance lui donne ce qu'il lui faut pour venir ensuite nous demander un vote d'énergie. (Interruption. — Aux voix ! L'ordre du jour !)

M. le président relit l'ordre du jour présenté par M. Bixio au nom du comité des affaires étrangères. (De violents murmures éclatent à gauche.)

M. DROUYN DE LHUYS. Le gouvernement accepte, dans les termes que vous venez d'entendre, la proposition (Rires à gauche.); le gouvernement laissant au rapporteur la responsabilité des termes dont il s'est servi dans son rapport (Ah ! ah !), accepte, je le répète, l'autorisation éventuelle qui lui a été donnée d'employer certains moyens pour assurer la dignité du pays et l'intégrité du territoire piémontais.

PLUSIEURS VOIX. L'ordre du jour pur et simple.

M. FLOCON. Il est impossible de voter l'ordre du jour tel qu'il vous a été présenté. Cette rédaction implique un sentiment de confiance que je ne partage pas. (On rit.) L'ordre du jour pur et simple aurait aussi de fâcheux résultats pour la chose qui nous est chère à tous. Je propose donc cet ordre du jour :

« L'Assemblée, persistant dans sa résolution du 24 mai (Ah ! ah ! à droite), invite le gouvernement à prendre des mesures pour garantir l'affranchissement de l'Italie. »

M. BARAGUAY D'HILLIERS. L'ordre du jour motivé présenté par M. Bixio est beaucoup trop long pour pouvoir être compris par tout le monde. (On rit.)

L'ordre du jour présenté par M. Flocon pourrait nous entraîner beaucoup plus loin que nous ne voulons aller. (Bruit à gauche.) Je viens donc demander l'ordre du jour pur et simple.

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour pur et simple a toujours la priorité. Je le mets aux voix.

VOIX NOMBREUSES. Le scrutin de division !

On procède à ce scrutin au milieu d'une vive agitation. Il donne pour résultat :

Nombre des votants,	769
Majorité absolue,	385
Pour,	337
Contre,	432

L'Assemblée n'adopte pas l'ordre du jour pur et simple. (Bravo !)

M. PAYER propose de supprimer les considérants de l'ordre du jour proposé par M. Bixio.

M. FLOCON. Cette rédaction honorable n'implique plus la confiance de l'Assemblée ; vous pourriez l'adopter. (Ah ! ah !) Mais je ne comprends pas l'Assemblée offrant son concours à des mesures éventuelles. (Très bien ! à gauche.)

Je demande, quant à moi, que l'Assemblée revienne à sa déclaration du 24 mai. (Allons donc !) Et je modifie à mon tour l'ordre du jour que je vous avais proposé :

« L'Assemblée, persistant dans sa résolution du 24 mai, invite le gouvernement à prendre les mesures qui peuvent en assurer l'exécution. (Bruit en sens divers.)

M. Thiers paraît à la tribune.

Une vive opposition se manifeste à son aspect. On crie à gauche : Aux voix ! à demain !

M. THIERS. Je regrette que l'heure avancée et l'état de mes forces me défendent de traiter la question devant vous. Je veux seulement provoquer de la part de l'honorable M. Flocon et des membres qui siégent à côté de lui une explication nette et tranchée. (Murmures à gauche.) Sans rentrer dans la question, je voudrais amener tout le monde à la franchise que commande la situation... (A demain ! à demain ! — Violente agitation.)

M. LE PRÉSIDENT met aux voix le renvoi à demain.

Ce renvoi est prononcé à une forte majorité.

La séance est levée à six heures.

Nous mettrons en vente, lundi prochain, la 2e partie du BERGER DE KRAVAN, par E. Sue ; elle porte pour titre spécial : *Entretiens démocratiques et socialistes sur les petits livres de Messieurs de l'académie des sciences morales et politiques, et sur les prochaines élections*. La simple lecture des sommaires des chapitres que nous avons récemment publiés, a vivement piqué la curiosité, et des demandes déjà nombreuses nous sont parvenues. Nous engageons toutes les personnes qui désirent recevoir promptement ce petit livre à nous adresser leurs commandes qui seront servies dans l'ordre des inscriptions.

Haute cour de justice.

Présidence du citoyen BÉRENGER (de la Drôme.)

Fin de l'audience du 28 mars.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à Me Decoux-Lapeyrière.

Me DECOUX-LAPEYRIÈRE. Le citoyen Raspail m'ayant exprimé, dès le premier jour, l'intention de présenter lui-même sa défense, je rends à la cour la mission qu'elle m'avait confiée, et que j'avais acceptée avec enthousiasme.

Agir autrement, ce serait méconnaître les droits sacrés de l'accusé, la liberté de sa défense ; mon devoir est donc accompli tout entier, et je suis assez récompensé de l'avoir rempli par les excellents rapports que m'ont valu son accomplissement même.

RASPAIL. Messieurs les jurés, si après avoir été enfermé dix mois dans des cachots renouvelés de Louis XIV, je vous importune, ne vous en prenez pas à moi, c'est à l'accusation qu'il faut en savoir gré. Pourquoi a-t-elle voulu grandir cette misérable affaire de police correctionnelle jusqu'à la hauteur d'un attentat?

Cette échauffourée d'écoliers, cette sorte de Courtille parlementaire, est-ce que cela peut jamais être un attentat? Aussi n'est-ce pas l'envahisseur, mais le clubiste que l'on poursuit ici.

Après la révolution de février, tout le monde alors s'agenouillait devant la liberté sur la dalle des clubs.

Aujourd'hui, on incrimine les clubs...

Mais qui a demandé en premier ces réunions? Eh mon Dieu! ce sont les riches, les candidats à l'Assemblée nationale, aux grades de la garde nationale, aux conseils généraux, etc.; et comme ils ne peuvent briguer ces dignités que dans les réunions, ils demanderont le droit de réunion. Mais maintenant, les pauvres, eux aussi, veulent, comme les riches, le droit de réunion.

J'ai donc ouvert aux pauvres un lieu de réunion.

Celle que je présidais était-elle bonne? Je recevais à chaque séance 5 000 personnes dans la salle, et 4 000 dames à peu près dans les tribunes. Voilà donc une assez grande publicité. A-t-on jamais songé à incriminer cette réunion? C'était impossible, 6 000 voix, chaque soir, auraient démenti l'accusation, et un agent de Carlier, devant vous, n'a pas prononcé un seul mot de blâme contre elle.

On n'aurait donc pu l'incriminer sans une page dont l'accusation s'est bien vite emparé. Cette page, la voilà, elle parle de Rouen, de la guerre civile qui a ensanglanté ses rues; elle parle de ces horribles événements, de ce déplorable combat que je n'appellerai plus un massacre, puisqu'il y a maintenant un arrêt.

Comment ! des femmes, des enfants échappés au combat venaient tous les soirs, ils nous rapportaient des scènes lamentables, des scènes à faire frémir d'horreur ; ils nous sollicitaient de prendre en main leur cause. Qu'ai-je fait? J'ai voulu savoir les causes de l'horrible collision qui venait d'avoir lieu. J'ai fait une affiche, puis demandé une enquête. En quoi ai-je outre-passé mon droit?

J'ai accusé quelques personnes dans cette pétition, ah ! cela est vrai ; mais j'en avais encore le droit, monsieur le procureur-général.

J'ai dit : « Un procureur-général démissionnaire, pour poursuivre de pauvres malheureux, a repris sa démission : poursuivez-le. »

Oui, messieurs, il était dans notre droit, il était de notre devoir, de poursuivre, d'attaquer ce magistrat, oui, car toujours dans les guerres civiles j'attaquerai, moi, la magistrature, parce qu'elle arrive toujours après la lutte pour étendre sur les victimes la main de fer de la justice ; et sur qui étend-elle cette main impitoyable? mon Dieu, vous le savez, c'est sur le peuple, sur ce pauvre peuple que l'on doit toujours excuser, même dans ses erreurs, car ses erreurs ne proviennent que de son ignorance, et cette ignorance, n'en êtes-vous pas la cause?

Oui, j'attaquerai toujours la magistrature, parce qu'il est toujours en son pouvoir de prévenir, et qu'elle aime mieux réprimer ; parce que dans n'importe quelle ville, elle peut arrêter ou exciter le crime ; parce que sa police est partout, et que par elle elle peut tout.

Mettons, si vous le voulez, que nous ayons eu tort d'appeler la guerre civile qui a ensanglanté Rouen une boucherie, un carnage ; traitons les deux partis des noms de vainqueurs et de vaincus ; eh bien ! ne comprenez-vous pas, messieurs, que nous, républicains, qui depuis si longtemps luttions pour l'avènement de cette noble devise de la fraternité, nous ne voulions pas de ces mots de vainqueurs et de vaincus?

Ne comprenez-vous pas que nous ne voudrions même pas de cette noble croix que je vois briller sur la poitrine d'un militaire en face de moi, parce qu'elle est l'emblème de la répression, et que nous, vétérans de la cause républicaine, nous sommes du parti de la prévention. Oui, nous aimons mieux prévenir que réprimer ; oui, nous disons avec toute notre énergie : « Horreur à ceux qui ont fait la guerre civile ! »

J'avais donc le droit de dire : « S'il arrive une guerre civile, ce sera vous qui en serez la cause. »

Ma pétition n'était donc pas un crime ; nous blâmions, comme nous avons toujours blâmé, les collisions qui éclatent entre le peuple et les soldats ; nous les blâmions énergiquement. Voilà tout ce que nous avons fait, voilà tout ce que j'ai fait.

Demandez maintenant aux soldats ; grâce à vous, ils peuvent nous dire : « La rue est à nous, à nous les frontières ! »

M. LE PRÉSIDENT. Accusé Raspail, je vous engage à donner une autre direction à votre défense.

RASPAIL. Volontiers, monsieur le président, ce que j'avais à dire est dit ; nos théories, à nous, n'adopteront jamais le principe de la répression salutaire. J'ajouterai un seul mot : c'est que, dans l'antiquité, on décernait une couronne à celui qui avait sauvé un citoyen, jamais à celui qui en avait tué !... (Mouvement.)

J'arrive à la manifestation.

Quel en était le but? Eh ! mon Dieu, nous allions demander pour cette Pologne si savante, pour cette Pologne si malheureuse, dont les enfants, sur la terre de France, sont aujourd'hui nos frères, nous allions deman-

der pour elle l'appui fraternel de la France. Tel était le but de la manifestation.

Après quelques détails de discussion sur les faits relevés contre lui, l'accusé continue :

Nous arrivons enfin à une phase du mouvement dont l'accusation s'est bien donné de garde de parler : je veux parler du complot qu'elle a laissé de côté, qu'elle n'a pas incriminé, et qui existe cependant. Je vais le prouver. (Mouvement d'attention.)

Ce complot a existé, mais ses auteurs ne sont pas ici, ils ont été mis en liberté, mis en liberté sciemment par l'autorité...., tandis que nous, innocents, nous sommes sur ces bancs !... Examinons donc, l'accusation nous a fourni des armes :

Danduran, en revenant de l'Hôtel-de-Ville, dit que Marrast, que l'on appelait le *lord-maire*, voulait qu'il y eût une manifestation, mais qu'il voulait qu'elle fût faite exclusivement par les clubs et non par la garde nationale ; lui, Danduran, voulait qu'elle eût lieu le samedi ; Marrast la voulait pour le lundi, afin que l'on eût le temps de tout préparer et de lui donner *un petit air de blouse*. Tout s'organise pour lundi, et Marrast est prévenu que la manifestation aura lieu et sera paisible.

Et cette participation du lord-maire de Paris était si bien connue dans tout Paris, que, lorsque la garde nationale vint, le 15 mai, à l'Hôtel-de-Ville et s'en empara, une personne s'approcha de lui et lui dit : « Ne vous réjouissez pas tant, marquis de Marrast, car tout ce qui se passe maintenant est votre ouvrage. » Oui, c'était la vérité ; Marrast est le vrai coupable du 15 mai.

LE PRÉSIDENT. Accusé, nous ne pouvons souffrir que vous vous serviez de pareilles expressions.

RASPAIL. Monsieur le président, tout ceci est dans le dossier.

LE PRÉSIDENT. Nous ne pouvons souffrir que vous portiez une telle accusation contre un fonctionnaire public.

RASPAIL. Ce sont cependant les pièces que l'accusation nous a fournies.

M. BAROCHE. Nous ne vous empêchons pas de vous servir des pièces qui sont dans le dossier, nous contestons seulement les termes dont vous vous servez.

RASPAIL. Soit... Je consulte le dossier, et qu'est-ce que j'y vois ? L'Hôtel-de-Ville était complètement dégarni : pas de maire, pas de secrétaire-général. Thomas ne vous a-t-il pas dit qu'il était entré sans difficulté ? Marrast arrive presque en même temps que la colonne qui amenait Barbès ; Flottard ne va le prévenir de ce fait qu'une heure après... Que fait Marrast ? Il se fourre dans une cachette. Largillier va lui demander des ordres ; Marrast lui répond par ces déplorables paroles : « Que voulez-vous que j'y fasse ?... » (Agitation.) Largillier va chez Flottard : même réponse. La garde nationale demande des cartouches ; on lui en jette par les croisées, et seulement lorsque les insurgés arrivaient à l'Hôtel-de-Ville. On alimente ainsi la guerre civile, on fournit des armes aux deux partis !... Des hommes entraient sans difficulté ; ils avaient des cartes jaunes : c'étaient les espions de la mairie. On arrête un homme porteur d'une carte de la préfecture de police ; il demande à parler a Marrast. Introduit près de lui, il lui dit : « Ah ça ! est-ce qu'il n'y a pas moyen de s'arranger ? Va-t-on ainsi se tirer les uns sur les autres ? » Marrast lui tourne les talons !... Est-ce assez de preuves ? (Mouvement.)

Oh, oh ! le drame était bien agencé, c'est un homme habile que celui qui l'a préparé. Les rôles étaient bien dessinés : un tel montera à la tribune, un tel prononcera la dissolution. On ira à l'Hôtel-de-Ville, on fera un gouvernement provisoire ; puis la garde nationale arrivera et fera des prisonniers !... Mais quels prisonniers ? — Quels prisonniers ? Ils étaient désignés à l'avance ! — Dès le matin, une lettre était adressée au préfet de police ; il y recevait l'ordre d'arrêter les personnes qu'il savait bien. (Mouvement.)

Voyez combien de prisonniers on a relâché, j'en ai là une liste, une liste terrible : Lagarde, qui a parlé à la tribune, relâché ; Laurent, rédacteur de l'*Epoque*, arrêté à l'Hôtel-de-Ville, relâché ; Danse, arrêté à l'Hôtel-de-Ville, relâché ; Raisan, gouverneur du Luxembourg, arrêté à l'Hôtel-de-Ville, relâché ; Sommelier, Danduran, Rhéville, Loullier, Dumoulin, ancien colonel de l'empire ; Buisson, Delettre, qui s'était installé maire de Paris, tous arrêtés à l'Hôtel-de-Ville, tous relâchés !... Deux représentants qui donnent à tous venants des poignées de main, deux représentants anonymes, relâchés !... (Agitation.)

Enfin, le compagnon anonyme de mon voyage, que je ne connaissais que de la veille, cet homme qui, assis à côté du cocher, me servait de Phaëton, qui a reçu dans la route des coups de poings avec une résignation toute fraternelle, parce qu'on était indigné du rôle qu'il jouait, cet homme qui va à l'Hôtel-de-Ville, et qui s'y installe comme adjoint au maire provisoire, Desavenière, est arrêté et... il est relâché ! (Nouvelle agitation.)

Et cependant depuis dix mois nous avons souffert toutes les tortures et toutes les humiliations possibles. On ne nous a épargné aucune vexation ; on nous a refusé jusqu'à cette goutte d'eau que Lazare ne refusait pas au mauvais riche ; nous avons tout souffert sans rien révéler, et il faut aujourd'hui tout l'intérêt de la vérité pour que nous apportions cette lumière dans le débat.

Nul cri ne nous est échappé, nous n'avons parlé à personne, nous n'avons confié à aucun journal le récit de ces humiliations et de ces tortures !

Nous avons fait comme tous les grands martyrs de leur foi qui, devant le bourreau, ne laissaient échapper aucune plainte... Martyrs de la fraternité, nous ne pouvions, nous ne devions pas, nous ne devions pas nous plaindre... Mais maintenant... maintenant, nous devons déchirer tous les voiles... Il nous faut parler... Place à la vérité !... (Mouvement.)

(Avec force.) Nous avons été accusés, et cependant nous connaissions presque tous ceux dont je viens de parler, mais nous avons craint, en parlant, de jeter une allumette sur un brasier qui ne demandait qu'à se rallumer ; nous avons craint la guerre civile, nous avons gardé le silence...

On dit que nous sommes des ambitieux : nous, des ambitieux ! Des fers aux mains, des gendarmes à nos côtés, voilà notre ambition ! Et nos adversaires d'aujourd'hui, nos camarades d'autrefois, ont toutes les jouissances ; ils sont à la tête de tout ce qui peut rendre l'homme glorieux.

Nous n'envions pas leur rôle. Le nôtre est d'être toujours avec ceux qui souffrent. Il y a quinze ans que je disais à la chambre des pairs : « Je suis toujours du parti des opprimés ; à ce titre ne désespérez pas de me trouver un jour du vôtre. »

On nous reproche de vouloir imposer à la société ce qu'on appelle des utopies. Mais est-ce que nous demandons que nos doctrines soient appliquées demain, dans un an, dans deux ans ? Non. Nous montrons le temple du progrès ; nous voulons qu'on donne chaque jour une poussée aux battants de sa porte.

Nous n'imitons pas le sauvage qui abat l'arbre pour avoir quelques fruits ; ce que nous voulons, c'est l'amélioration progressive, et, pour nous, le moyen de cette amélioration, c'est la République. Mais que voulez-vous mettre à la place de ce qui existe ? nous demande-t-on à chaque instant. Ce que nous voulons mettre, c'est vous, c'est nous, c'est tout le monde. Ce n'est pas plus difficile que cela.

Mais il faut qu'il n'y ait plus de guerre civile ; il faut que les haines s'effacent comme autrefois se sont effacées les castes : il faut que nous soyons tous frères.

Croyez-vous que quand vous nous aurez condamnés, ce que vous appelez notre parti, à tort, car nous n'avons pas de parti, mais enfin croyez-vous que nos amis, s'ils deviennent vainqueurs un jour, nourriront de la haine contre vous ? Non.

Regardez mon passé. J'ai comparu devant bien des tribunaux, bien des procureurs du roi ont requis contre moi, j'ai été dans bien des prisons ; bien des préfets m'ont fait souffrir. Eh bien ! est-ce que je n'ai pas imité, moi, pauvre petit citoyen, la magnimité du peuple, qui a tant souffert lui aussi.

Si vous me condamnez aujourd'hui, si vous me rejetez dans la sentine qui nous sert de prison, quand j'en sortirai je vous tendrai la main. Cette main, vous l'accepterez ; le passé sera oublié, l'avenir commencera. (Long mouvement.)

M. LE PRÉSIDENT. Accusé Flotte, vous défendez-vous ?

FLOTTE. Je ne me défends pas.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est au défenseur de l'accusé Quentin.

Me GUYOT présente une défense chaleureuse de l'accusé Quentin.

L'audience est levée à six heures et demie.

ERRATUM. — C'est par erreur typographique que, dans notre relation de l'affaire concernant les ouvriers de l'atelier de Vaugirard, nous avons écrit : M. *Combes*, ingénieur attaché au chemin de fer de l'Ouest, c'est M. *Couche* qu'il faut lire.

FAITS DIVERS.

On annonce que les 2e, 3e et 4e bataillons de la garde mobile vont être fondus en un seul bataillon, qui sera envoyé en garnison a Givet, sous le commandement de M. Clary. Les 6e, 7e et 10e formeraient également un seul bataillon, commandé par M. Aladenise, qui serait envoyé en Corse. Les six bataillons qui sont disséminés en ce moment dans l'intérieur de la France seraient aussi fondus en deux bataillons.

— On assure, dit l'*Estafette*, que le gouvernement a reçu, par le dernier packet, des dépêches importantes de M. le contre-amiral Leprédour, commandant des forces françaises dans la Plata. M. Leprédour déclare, dit-on, que, dans son opinion, on n'obtiendra rien du dictateur que par la force, et que si le gouvernement français tarde à prendre un parti décisif, Montevideo tombera infailliblement au pouvoir d'Oribe, malgré le courage de ses défenseurs. Il est d'autant plus indispensable pour l'honneur de la France de prendre une attitude énergique, que M. Leprédour a, dit-on, déclaré à Rosas que la République française allait immédiatement commencer les hostilités.

— Deux des prisonniers du château d'If, transférés ces jours passés à l'Hôtel-Dieu, se sont évadés dans la nuit de dimanche. Cette évasion était rendue facile par la situation de la chambre dans laquelle ils étaient placés. Cette chambre n'a qu'une fenêtre, ouverte à la hauteur d'un premier étage, sur une rue étroite et sombre, et qui n'est défendue que par un grillage en fil de fer. Les deux prisonniers, dont l'un est natif de Bordeaux et le second Suisse, ont pu facilement, profitant du sommeil de l'infirmier commis à leur garde, prendre la clé des champs.

— Une querelle, suivie de voies de fait, s'étant élevée dans la soirée de dimanche parmi les prisonniers du château d'If, transférés à la maison de force à la suite des actes d'insubordination dont les journaux de la localité ont rendu compte, l'un d'eux a été grièvement blessé à la face. Il a été transporté à l'Hôtel-Dieu. (*Sémaphore.*)

— On assure que Charles-Albert va se retirer en Portugal, et non pas en France comme on l'avait dit d'abord.

— On annonce que le gouvernement a envoyé par le télégraphe à Toulon l'ordre d'embarquement pour la division réunie, partie sur ce point, partie à Marseille.

Cette division se rendrait à Civita-Vecchia. (*Constitutionnel.*)

— La *Vraie République*, rédigée par M. Thoré, a reparu hier sous le titre de *Journal de la Vraie République*.

— Un agent autrichien, envoyé à Paris par Radetzki aussitôt la défaite de Charles-Albert, a été reçu par le gouvernement. On ne sait encore quels sont les résultats des conférences qui ont eu lieu ; mais on annonce que deux dépêches ont été envoyées à Turin, l'une par le gouvernement, l'autre par lord Normanby, ambassadeur d'Angleterre. Toutes deux ont pour but d'éviter au Piémont les désastres qui ont marqué en Italie les victoires remportées par le généralissime autrichien, et de traiter la question par la voie diplomatique. (*Idem.*)

ÉDUCATION NOUVELLE. — MÉTHODE ALLIX. — M. J. Allix commencera dimanche prochain, 1er avril, à une heure et demie, dans la grande salle de la Société de l'Union des sciences, des lettres et des arts, passage Jouffroy, 16, un nouveau *cours normal, public et gratuit de langue française*, spécialement destiné aux jeunes personnes.

BANQUET DU LUNDI DE PAQUES. — Le 9 avril, lundi de Pâques, 3e banquet des femmes socialistes, à la salle de la Fraternité, à cinq heures du soir.

On trouve des billets jusqu'au jeudi saint, à la Propagande socialiste, rue Coquillère 15 ; à la Propagande démocratique et sociale, rue des Bons-Enfants, 1 ; à la Solidarité populaire, boulevart Saint-Martin, 43 ; et aux bureaux du *Peuple*, de la *République*, de la *Démocratie pacifique*, de la *Vraie République*, de la *Révolution démocratique et sociale* et du *Travail affranchi*. — Prix du billet : 1 fr. 25

COMITÉ DÉMOCRATIQUE SOCIALISTE DES ÉLECTIONS. — Les citoyens délégués des 12 arrondissements de Paris sont convoqués pour dimanche 1er avril, *à sept heures très précises* du soir, à la Redoute, rue de Grenelle Saint-Honoré, salle du Grand-Orient, à l'effet de procéder à la vérification de leur mandat, et de commencer les opérations du COMITÉ DÉMOCRATIQUE SOCIALISTE DES ÉLECTIONS.

Le comité se constituera définitivement aussitôt après l'élection des délégués des 13e et 14e arrondissements.

13e ET 14e ARRONDISSEMENTS.

Les citoyens démocrates socialistes des 42 communes des 13e et 14e arrondissements sont invités, dans l'intérêt de la cause, à se rendre dans les bureaux du COMITÉ DÉMOCRATIQUE SOCIALISTE, rue des Fossés Saint-Germain-l'Auxerrois, 31, impasse Sourdis, 3, à l'effet de hâter, dans ces deux arrondissements, les réunions électorales et la nomination des délégués.

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 mars sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, no 2 ; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

PETITE CORRESPONDANCE.

Bordeaux. — M. P. — Reçu les 15. Pris note.
Tours. — M. D. — Nous continuons l'envoi et nous attend. le régl. ann. — Affect. compl.
Beaugency. — M. M. — Nous appliquons les 50. remis à vos ab. de *Ph.* et de *Dém.* pour 1849.
Cherbourg. — M. F. — Reçu le billet de 254.65. — M. F. nous a remis les 59.55. — Nous vous donn. créd. des 88. — Le solde à régler est bien de 100 à fin février dernier.
Cherbourg. — M. C. — Reçu les 100. — — Nous prenons note pour suivre vos indic.
Besançon. — M. T. — Reçu les 250.10. — Nous prenons bonne note.
Brest. — M. F. — Merci de l'envoi des 200.98.
Bône. — M. G. — Reçu les 100. — Oui, à condition que la R. se maintiendra. — Pas vu M. N.
Saint-Maurice-Gr. — M. S. — M. C. est à Paris dans ce moment, et loge rue de Beaune, 5.
Arras. — M. J. — Il nous a été remis seulement 9 sur les 19.70 annoncés. — Priez M. G. de faire régul. cette affaire.
Bruxelles. — M. D. F. — Reçu les ex. annoncés. Nous allons faire ce que vous désirez.
Paris. — A un phal. de c. et c. — Merci du renseignement. Nous sommes d'accord avec vous, et l'évènement ne tardera pas à le prouver.
Quimper. — M. S. — J'ai reçu ta lettre. — Nous marchons d'accord. — La dernière note 207.50 c., plus 5.75. J.B.

Bourse du 30 mars.

Il n'est bruit que du pari de 40 000 fr. gagné aujourd'hui par un spéculateur, M. B., contre M. G., ex-agent de change. Il avait été fait la semaine dernière, sur le cours de 83 fr. On paria 5 fr. de hausse avant 5 fr. de baisse, soit 88 fr. avant 78 fr. M. B. a eu gain de cause. Son adversaire s'est empressé de s'acquitter.

Le 5 0/0, laissé hier à 86 30 ouvre et monte à 88 50, pour finir à 88 35, avec 2 fr. de hausse sur la bourse précédente. Le cours le plus bas a été 86 60.

Le bilan de la Banque est plus favorable : le portefeuille de l'escompte s'élève à 51 millions pour Paris. Les effets en souffrance descendent à 12 millions.

Le Trésor public a encore à son crédit 44 millions. On voit que les recettes ne lui font pas défaut. Les actions de la Banque, de 2340 montent et finissent à 2380.

Le 3 0/0, qui était à 55, monte à 56 60, pour finir à 56 40, après avoir coté 55 75 au plus bas ; hausse 1 40.

L'armistice est signé. Les plénipotentiaires pour la paix sont nommés, et Radetzki a repassé le Tessin. Les frais de la guerre sont fixés à 54 millions, payables en quatre années.

Les chemins de fer sont entraînés par l'ascension de la rente.

Orléans gagne 10 à 882 50 ; Avignon-Marseille est à 227 50, avec 2 50 de boni.

Le Nord, de 452 arrive à 458 75.

Le marché est excellent ; il ira encore beaucoup plus haut.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	54 45	56 60	55 65	[illegible]
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0	85 75	[illegible]	86 60	[illegible]

30 mars. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	56 90	»»	4 Canaux avec prime	1060 »»
— Emprunt 1847-1848	»» »»	»»	Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	87 90	»»	Caisse hypothécaire	»»» »»
4 1/2 0/0 du 22 mars	»» »»	»»	Emprunt d'Haïti	240 »»
3 0/0 j. du 22 septembre	»» »»	»»	Espagne, dette active	»» »»
Actions de la Banque	2380 »»	»»	— dette passive	»» »»
Rente de Naples, j. juillet			— 3 0/0 1841	»» »»
Récép. Rothschild	»»	»»	Emprunt portugais 5 0/0	»» »»
3 0/0 de l'Etat romain	72	50	— — 3 0/0	»» »»
5 0/0 belge 1840	90	50	2 1/2 hollandais	»» »»
— — 1842	90	50	Zinc Vieille-Montagne	2775 »»
— 4 1/2	81	50	H. de la Grand-Combe	»»» »»
— Banque (1835)	»»	»»	Emprunt du Piémont	850 »»
Obligations de la Ville	1190	»»	Lots d'Autriche	»»» »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	»»» »»	422 50	Orléans à Bordeaux	410 »»	»»» »»
Versailles, rive droite	232 50	235 »»	Du Nord	452 50	458 75
— rive gauche	185 »»	188 75	De Paris à Strasbourg	370 »»	373 [illegible]
Paris à Orléans	872 50	882 50	Tours à Nantes	225 »»	[illegible]
Paris à Rouen	532 50	545 »»	Paris à Lyon	»»» »»	»»» »»
Rouen au Havre	»»» »»	285 »»	Montereau à Troyes	120 »»	130 »»
Avignon à Marseille	225 »»	227 50	Dieppe à Fécamp	180 »»	175 »»
Strasbourg à Bâle	103 75	107 50	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	360 »»	»»» »»	Bordeaux à la Teste	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boulogne	»»» »»	230 »»			

L'un des gérants : G. TANDON.

Spectacles du 31 mars.

THEATRE DE LA NATION. — Le Violon du Diable.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — La Paix à tout prix.
OPERA-COMIQUE. — Les Monténégrins.
ODEON. — Un jeune homme, Don Quichotte, Chansonnette, les Pharaons.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 90. **EDITION DU MATIN.** Dimanche 1er Avril 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.
Les manuscrits ne seront pas rendus.
Bureaux: 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . 9 f.
Six mois. . . . . 17 f.
Un an . . . . . . 32 f.
Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.
Voir les détails à la 4e page.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 31 MARS.

Assemblée Nationale.

LES COSAQUES A PARIS.

Un journal rappelait ce matin que, le 30 mars 1814, les Cosaques entrèrent pour la première fois à Paris. Hier, 30 mars 1849, les royalistes de toutes couleurs ont commencé à ouvrir nos portes à ces mêmes Cosaques dans la discussion sur l'Italie.

Car c'est le propre des partis anti-nationaux d'avoir toujours recours aux armes étrangères pour rétablir ou soutenir leurs privilèges attaqués ou détruits. En 1792, en 1798, en 1815, les anciens nobles faisaient partie des armées qui combattaient la France. Il y a quelque temps nous entendions de jeunes royalistes exprimer sans détour et sans honte leur désir de voir les Cosaques venir rétablir l'ordre dans notre pays. Et ces jours derniers les officiers *nobles* du Piémont ont refusé à la bataille de Novare de se battre contre les Autrichiens, *malgré les supplications de leur roi*, aimant mieux voir leur pays conquis par l'étranger que d'être forcés d'accepter le triomphe des idées démocratiques.

Aujourd'hui l'Assemblée nationale s'est laissée entraîner à un sentiment que nous ne trouvons pas assez éloigné de ces inspirations anti-patriotiques des royalistes. Par un vote de 444 voix contre 320, elle a abandonné le manifeste de M. Lamartine et son propre ordre du jour du 24 mai sur l'affranchissement de l'Italie, et elle a permis au cabinet de traiter avec l'Autriche et toutes les autres puissances, comme il lui plairait, sur toutes les questions italiennes.

Et demain, profitant de ce vote qu'il attendait, le ministère Falloux-Faucher ira détruire les Républiques toscane et romaine, livrer les Siciliens, et se faire le geôlier des Piémontais!

C'est un honteux parjure!

Mais pouvait-il en être autrement, quand l'Assemblée consentait à prendre au sérieux les pasquinades de M. Thiers? Que cet homme ait de l'esprit et parle bien, qui le contesterait? mais qu'a jamais gagné la France à l'écouter? Sous son fameux ministère de 1840, il faillit causer une guerre universelle sur un motif futile, pour sa propre satisfaction, et cette tentative insensée coûta à la France plusieurs centaines de millions!

Et aujourd'hui, ce sauteur politique refuse de tenir ferme en Italie, et d'y remplir la foi jurée par la France, parce qu'il craint la guerre, une guerre qui aurait pour résultat l'affermissement de la République française et les sympathies de toute la démocratie européenne.

Dans le long historique qu'il a tracé de nos guerres révolutionnaires, M. Thiers n'a oublié qu'une chose : le progrès des idées émancipatrices.

De nos trois ennemis continentaux d'alors, la Russie, l'Autriche, la Prusse, il faut distraire aujourd'hui la Prusse, qui nous sert de barrière sur le Rhin. A nos amis il eût été facile d'ajouter à jamais l'Italie, si une résolution énergique eût rejeté les impériaux hors de la Lombardie.

Tout le talent de M. Ledru-Rollin, à qui ses adversaires même rendent un éclatant hommage, a échoué contre le parti pris de l'Assemblée. Il n'a pu réussir à lui faire partager les sentiments généreux qui l'animent, et dont sa parole a été constamment inspirée.

La critique vive et animée, lancée par M. Dupont (de Bussac) contre le discours de M. Thiers, n'a pu non plus dissuader l'Assemblée.

Nous ne parlerons pas des explications données par M. le général Cavaignac; c'est sa punition d'en être réduit à s'expliquer, et d'avoir recours, pour sa défense, à user du talent de plaideur habile, qu'il avait dissimulé pendant si longtemps quand il était chef du cabinet... Mais nous parlerons de M. Odilon Barrot, qui a aussi traité la question. Oui, nous aimons à rappeler qu'il était autrefois un bel orateur, et qu'il eut nombre de succès de tribune sous Louis-Philippe. Il parlait très bien, très bien, nous pouvons vous le certifier, et ses contemporains ne nous démentiront point....

Mais, malgré le dédain que méritent et M. Thiers et M. Barrot, il n'en est pas moins vrai que l'honneur de la France est remis en leurs mains infidèles, et que demain ils vont conduire nos soldats républicains à la destruction des républiques italiennes! Ils vont en faire les exécuteurs des hautes œuvres de l'Autriche et du czar de Russie. Qu'ils viennent donc ces Cosaques, qu'ils viennent à Paris; ils ont été bien reçus en 1815 par les royalistes; qu'ils viennent, et un accueil non moins empressé leur sera fait; il y a encore à Paris des royalistes, toujours amis des ennemis de la France.

Tout fier de ce succès de 444 voix, M. Léon Faucher a demandé immédiatement que la loi contre les clubs fût mise à l'ordre du jour de lundi. Il a voulu lire, à l'appui de sa proposition, une dépêche du préfet du Rhône, sur des troubles qui auraient éclaté à Lyon. Mais la véracité du *Moniteur* a fait tort à celle de M. le ministre, et sur le démenti qui lui a été donné par un représentant du Rhône, l'insinuation de M. Léon Faucher a été repoussée.

M. Ledru-Rollin a dit aujourd'hui à la tribune que, d'après une lettre qu'il reçoit de Milan, le général Pepe a culbuté, dans la Vénétie, 6 000 Autrichiens et les a acculés derrière le Pô. Cette nouvelle vient d'un banquier de Bologne, qui l'annonce à un banquier de Paris, en déplorant le fait.

Une autre lettre de Milan, venue d'un haut personnage de cette ville, dit que la ville est en grande fermentation, sinon en insurrection, au point que Radetzki a envoyé l'ordre de bombarder la ville.

A la nouvelle de la rupture de l'armistice, Bergame s'est soulevée, et au départ des dernières nouvelles on la bombardait depuis trois jours, sans qu'elle voulût se rendre.

D'autre part, le bruit courait aujourd'hui à l'Assemblée que Gênes, qui ne s'était réunie au Piémont que pour fortifier la défense de la nationalité italienne, vient de se déclarer indépendante et s'est constituée en République.

Si on veut juger à quel point notre *entente cordiale* avec l'Angleterre, pour régler les affaires d'Italie, peut donner satisfaction aux sentiments de la France, et servir à l'affranchissement de l'Italie, on n'a qu'à lire les paroles suivantes, échangées avant-hier au soir dans la chambre des lords, et rapportées par le *Sun* :

LORD BROUGHAM. Je désire savoir si le gouvernement a reçu la nouvelle de la victoire remportée par le maréchal Radetzki sur l'armée piémontaise, et de l'abdication du roi Charles-Albert en faveur du duc de Savoie. S'il en était ainsi, la Providence aurait accordé à l'Europe une faveur que personne n'aurait pu prévoir ni espérer.

J'ai entendu dire aussi que la France et l'Angleterre avaient *résolu d'intervenir pour garantir l'intégrité du Piémont*, bien que le maréchal Radetzki et l'empereur d'Autriche aient déclaré que leur intention n'était pas de porter atteinte à l'intégrité du Piémont. Je ne le crois pas. *Ce serait calomnier ces puissances.*

LE MARQUIS DE LANDSDOWNE. Il ne peut y avoir de doute sur la défaite et l'abdication de Charles-Albert et la proclamation du duc de Savoie comme successeur au trône. Nous ne savons pas si le maréchal Radetzki est arrivé à Turin, mais cela est probable. La nouvelle est arrivée par le télégraphe électrique; je ne puis donc donner des détails; mais je pense comme mon noble ami, *qu'il est heureux que la lutte ait amené un résultat définitif.*

En réponse au comte Aberdeen, le marquis de Landsdowne déclare que les correspondances et documents concernant la haute Italie seront déposés prochainement sur le bureau.

Ainsi, lord Brougham et son noble ami le marquis de Landsdowne, membre du ministère anglais, témoignent hautement de la joie que leur fait éprouver la défaite des Piémontais!

Et le *Constitutionnel* reproduit avec complaisance ces marques de satisfaction de l'aristocratie anglaise!

Et il se trouve encore à l'Assemblée nationale, issue de la Révolution de Février, une majorité qui approuve le concert de notre cabinet avec le cabinet britannique, et qui espère qu'il sortira de ce concert quelque chose de favorable à l'affranchissement de l'Italie!...

Réforme du crédit et du commerce (1).

LE CRÉDIT DOIT ÊTRE DONNÉ PAR L'ÉTAT. — BANQUE D'ÉTAT.

De l'inutilité du numéraire métallique dans une banque, résulte pour nous la légitimité de la Banque d'Etat.

Mais si au contraire une banque ne peut fonctionner et offrir des garanties qu'à la condition d'un encaisse du quart ou du sixième de l'émission de ses billets, il devient impossible de constituer une Banque d'Etat dans la situation actuelle, car l'Etat ne pourrait emprunter la masse énorme de numéraire destinée à constituer la réserve, ou encaisse, d'un vaste système de crédit.

La nécessité d'un encaisse considérable implique forcément l'exercice du crédit par les particuliers.

Tout consiste donc dans cette proposition :

Une banque peut-elle fonctionner sans encaisse, ou du moins sans encaisse considérable?

NON, ELLE NE PEUT PAS FONCTIONNER SANS ENCAISSE, SI ELLE COURT DES CHANCES DE PERTE.

OUI, ELLE PEUT FONCTIONNER SANS ENCAISSE SI ELLE NE COURT AUCUNE CHANCE DE PERTE.

Et elle n'en courra aucune si l'on ne met jamais un billet en circulation sans qu'il soit le signe représentatif authentique et réel d'une valeur donnée en gage, supérieure au chiffre des billets émis; oui, elle peut fonctionner sans encaisse, et la Banque de France actuelle en est la preuve.

L'encaisse de cette banque est de cent millions environ.

Cet encaisse est censé avoir deux buts à atteindre :

1o L'échange à vue des billets en circulation contre le numéraire métallique;

2o La garantie offerte aux porteurs de billets contre les pertes que la banque pourrait subir.

Depuis février, il n'est plus question d'échange à vue; ce prétexte est mort, n'en parlons plus.

Reste donc la nécessité de l'encaisse pour couvrir les chances de pertes.

Or, les chances de pertes n'existent pas plus que la nécessité de l'échange à vue.

En effet, la Banque de France est fondée depuis plus de quarante ans.

Pendant ces quarante années, la Banque n'a jamais éprouvé la moindre perte appréciable; elle a régulièrement, chaque année, servi de larges bénéfices à ses actionnaires.

Bénéfices si réguliers, si assurés, si certains, qu'avant Février les actions de la Banque étaient cotées à plus du quadruple de leur valeur d'émission.

Cette hausse prodigieuse est toute naturelle, puisque les bénéfices d'une seule année auraient pu couvrir les pertes que la Banque aurait pu faire depuis son origine jusqu'en Février.

Les pertes qu'elle a subies en Février sont elles-mêmes une démonstration nouvelle de ce que nous soutenons : *l'inutilité de l'encaisse*; les pertes de la Banque de France après février, par suite de la débâcle de la lettre de change, s'élèveront en tout à 5 ou 6 millions de francs après liquidation définitive.

Or, quand on songe que la Banque de France ne prêtait que sur lettre de change (gage si imparfaitement garanti), et que malgré l'insuffisance de ce gage, ses pertes se borneront en définitive à une somme qui sera couverte par le simple abandon du bénéfice d'un semestre des actionnaires, on en peut tirer cette conséquence décisive, c'est que, même en 1848, la Banque de France donnera encore des bénéfices à ses actionnaires.

Donc, elle n'a rien perdu, même dans une année de révolution.

Donc, il n'est pas nécessaire d'avoir une réserve destinée à couvrir des pertes qui n'ont jamais existé et qui ne peuvent pas exister; donc l'encaisse est radicalement inutile, à plus forte raison si la Banque à l'avenir ne prêtait que sur lettre de change absolument garantie ou sur tout autre gage non moins solide.

Il est donc profondément ridicule d'avoir un encaisse de 100 millions qui prélève annuellement sur la circulation 15 millions au moins pour couvrir quoi? une perte annuelle de 100 000 fr. peut-être. Le seul bénéfice d'une année, acquis par la Banque de France, serait plus que suffisant pour couvrir les pertes d'un siècle.

Ce ridicule a des conséquences graves, car non seulement il établit un privilège onéreux en faveur de quelques personnes, mais il détourne inutilement, pour les enfouir dans des caves, des capitaux précieux qui enrichiraient l'agriculture et la manufacture s'ils demeuraient en circulation.

Ce droit féodal des propriétaires de l'encaisse de la Banque de France, de prélever sur la circulation une rançon annuelle et inutile de 15 à 18 0/0, a passé presqu'inaperçu jusqu'à ce jour, grâce aux préjugés soigneusement entretenus par les intéressés, et à l'importance secondaire de la Banque elle-même.

Mais il n'en serait plus ainsi si la Banque de France acquérait l'extension que nous venons de signaler.

Le privilège féodal de l'encaisse qui lui permet de prélever inutilement 15 à 18 0/0, deviendrait une question d'Etat.

Car voici ce qui se passerait :

La Banque aurait à payer, d'un côté l'intérêt du milliard d'encaisse à 5 0/0, soit 50 millions;

Mais elle recevrait, d'un autre côté, l'intérêt de ses six milliards de billets en circulation à 3 0/0, soit 180 millions.

Supposons que les frais d'administration s'élèvent à dix millions:

Il resterait donc 120 millions de bénéfices nets à distribuer aux propriétaires de l'encaisse.

Cent vingt millions acquis sans risques, sans utilité, c'est-à-dire un placement assuré à perpétuité à 17 0/0!

Ce revenu fixe de 17 0/0 serait plus extravagant encore si la Banque profitait de la modification apportée dans les esprits, et si, au lieu d'un encaisse d'un milliard, l'encaisse se bornait à 500 millions; ce revenu s'élèverait alors à 34 0/0, toujours parfaitement garantis et toujours sans aucune utilité.

Ces chiffres sont monstrueux, et ils sont la meilleure preuve que l'Etat seul doit gérer la Banque et distribuer le crédit.

Ils constitueraient l'usure la plus effrénée et la moins motivée, car les usuriers ont au moins pour excuse les risques qu'ils pourraient courir.

Mais la Banque n'a pas la même excuse; elle ne risque rien, absolument rien, et pourtant elle prélève 15 0/0 au moins, tandis que la loi fixe le taux légal à 6 0/0; l'usure est donc manifeste.

Mais, dira-t-on, l'Etat n'offre pas des garanties suffisantes, sa garantie est inférieure à celle des particuliers,

Car, ayant la toute puissance, il créera arbitrairement du papier-monnaie ou billet de banque, il recommencera les assignats.

C'est une profonde et funeste erreur qui provient de ce que l'on confond l'Etat avec le gouvernement.

Il ne faut pas que le crédit soit entre les mains du gouvernement, car les gouvernements changent et peuvent se livrer aux expédients.

Il faut que le gouvernement emprunte de la même manière et aux mêmes conditions que les simples particuliers.

Il faut, s'il veut obtenir le crédit, qu'il fournisse un gage, car la Banque ne bat monnaie qu'avec des gages.

IL FAUT DONC QUE LA BANQUE SOIT UNE INSTITUTION EN DEHORS DU GOUVERNEMENT ET HORS DE SON ATTEINTE.

Une administration indépendante doit exister sous la surveillance directe de l'Assemblée nationale.

Quant à l'intervention directe du gouvernement dans la Banque, elle doit être soigneusement interdite.

Ainsi établie, la banque d'Etat offrirait toutes espèces de garanties.

Nous avons déjà dit qu'elle n'était pas autre chose en définitive qu'un mont-de-piété général de toutes les valeurs, dont les récépissés seraient les billets de banque.

Elle pourrait être encore considérée comme un immense office de notariat, constatant le dépôt d'un gage authentique, dont le certificat serait encore le billet de banque.

Or, qui a jamais mis en doute la certitude des récépissés du mont-de-piété? qui a jamais soupçonné les certificats notariés?

N'est-il pas évident qu'une administration suprême de l'Etat offrirait plus de garanties morales que tous les monts-de-piété, que tous les notaires?

Car l'Etat, c'est tout le monde, hommes et choses; alors que l'Etat garantit une valeur ou une opération, c'est la France entière, hommes et choses, qui la garantit.

(1) Voir les numéros des 13, 14, 16, 18, 21, 23, 25, 27 et 29 mars.

La garantie de l'Etat est donc la plus sûre, car quelle que soit la garantie offerte par les particuliers, la garantie de l'Etat, c'est-à-dire celle de tous les particuliers réunis, est autant au-dessus de la garantie des particuliers que le tout est au-dessus de la partie.

Non-seulement la garantie de l'Etat est supérieure à la garantie des particuliers au point de vue moral, mais elle lui est cent fois supérieure au point de vue matériel.

En effet, supposons, ce qui est impossible, que la banque d'Etat éprouve des pertes, n'est-il pas évident que ces pertes ne pourraient provenir que de l'insuffisance des gages ?

Or, ces gages, meubles ou immeubles, n'ayant été admis qu'après l'inspection la plus sévère, il est évident que la perte ne pourrait être que très minime, puisque la somme des billets émis serait toujours inférieure à la valeur du gage déposé.

Mais admettons que, malgré ces garanties qui n'existent pas aujourd'hui, la Banque éprouve des pertes,

Il est certain que ces pertes ne seraient pas plus considérables que les pertes subies jusqu'en Février par la Banque de France.

Elles seraient donc minimes ; mais, considérables ou non, l'Etat aurait pour les couvrir :

1° Ses recettes de l'intérêt des billets de banque, qui s'élèveraient au moins à deux cents millions ;

2° L'Etat aurait encore, pour couvrir ses pertes, la France tout entière, c'est-à-dire un domaine ayant un revenu annuel de 10 milliards.

Tout cela est si élémentaire, qu'il ne peut y avoir un seul doute sur la solidité et la convenance de la Banque d'Etat.

Il faut être aveugle ou avoir un intérêt personnel engagé, pour nier l'excellence de cette institution.

Nous pouvions maintenant nous résumer.

Le crédit collectif, qu'il soit exercé ou non par les particuliers, est moins onéreux et plus efficace que le crédit individuel.

S'il faut un encaisse, soit pour couvrir les chances de perte, soit pour opérer l'échange à vue des billets de banque contre le numéraire métallique ; si cet encaisse doit être le quart ou le sixième de l'émission totale des billets de banque, il en résultera que l'Etat ne pouvant fournir cet encaisse, le crédit collectif doit être exercé par les particuliers.

Dans ce cas, il n'y a qu'à décréter l'extension de la Banque de France, en l'autorisant à prêter sur nantissement de terres, de maisons, etc.

Mais si, au contraire, il n'y a pas besoin d'encaisse, ou du moins si cet encaisse doit être d'un chiffre très restreint,

L'Etat peut réaliser l'institution du crédit ; IL DOIT FONDER LA BANQUE D'ETAT.

Il le peut et le doit, puisque nous avons démontré :

1° Que l'échange à vue des billets contre le numéraire est une chose oiseuse, inutile et condamnée par l'expérience ; qu'il suffit que les billets solidement garantis, jouissant de la confiance générale, soient acceptés par tous en paiement de toutes valeurs ; ce qui donne bien réellement à ce signe d'échange le deuxième caractère du numéraire métallique, *l'échange à vue contre les valeurs*.

2° Que la Banque de France n'ayant subi que des pertes insignifiantes par le fait des lettres de change actuelles, dépourvues de garantie réelle, ces pertes cesseraient d'exister à l'avenir, puisque la lettre de change serait basée sur une garantie certaine ;

3° Que l'émission de billets de banque, opérée sur le nantissement de valeurs supérieures *en meubles ou immeubles sévèrement expertisés*, ne pourrait donner lieu à aucune chance de perte ;

4° Qu'à la rigueur, si par impossible il survenait des pertes, ces pertes seraient nécessairement peu considérables, dans tous les cas ; d'après l'exemple donné par la Banque de France depuis quarante ans ; elles seraient de beaucoup couvertes par les recettes et bénéfices de la Banque.

Il est donc évident que l'encaisse est très réellement inutile.

Or, l'encaisse étant absolument inutile, la banque d'Etat peut être et doit être instituée.

François COIGNET.

(L'article suivant terminera la question du crédit par l'examen de la mise en pratique de la banque d'Etat.)

Nous lisons ce soir dans la *Patrie* :

Le bruit a couru aujourd'hui que le haut jury de Bourges avait rendu son verdict ; on citait même les dispositions principales. Les renseignements que nous avons pris nous autorisent à penser que cette nouvelle est sans fondement.

D'ailleurs, l'incident nouveau, dû à la présence du sieur Huber, qui, arrivé ce matin à Paris, s'est rendu à Bourges pour se constituer prisonnier, devra naturellement reculer la solution de cette grave affaire.

Nouvelles d'Italie.

Les journaux qui nous arrivent aujourd'hui de Turin (ils sont du 27) se répandent en cris de douleur et d'indignation, de douleur pour les malheurs de l'Italie, d'indignation contre les traîtres qui ont amené la défaite et conclu l'armistice ; tous accusent la diplomatie et la réaction d'avoir préparé ce coup de foudre qui brise au premier choc l'armée de la croisade italienne ; tous redemandent ardemment la reprise des hostilités, et protestent contre ceux qui ont désespéré de la partie.

Les deux chambres se sont réunies le 26 pour entendre les communications qui leur devaient être faites. La lettre suivante, écrite par le ministère Cadorna, du champ de bataille, a produit une profonde impression :

« La bataille, commencée le 23 à onze heures et démie, nous fut favorable jusqu'à quatre heures et demie. En ce moment la fortune changea pour nous. Nous perdîmes nos positions, nos régiments durent à cher pied l'un après l'autre, l'Autrichien arriva presque jusqu'aux portes de Novare.

» Charles Albert resta toujours exposé au feu, où était le plus grand danger. Les balles sifflaient continuellement sur sa tête ; beaucoup tombèrent morts à ses côtés. A la nuit même il continuait à demeurer sur les remparts de la ville, où notre défense était acculée. Il fallut que le général Durando le prît par le bras pour qu'il se retirât. « Général, répondit le roi, ceci est mon dernier jour ; laissez moi mourir. »

» Quand le roi vit l'état malheureux de l'armée, que la résistance lui parut impossible, il comprit qu'il lui fallait accepter une suspension d'armes, et peut-être des conditions qui répugnaient à son âme ; il dit que sa tâche était accomplie, qu'il ne pouvait plus rendre de service au pays après dix-sept ans qu'il lui avait consacrés, et qu'ayant en vain espéré trouver la mort dans une bataille, il ne lui restait plus qu'à abdiquer.

» Les ducs de Savoie et de Gênes, le ministre Cadorna et toutes les personnes qui se trouvaient présentes, insistèrent en vain pour le faire revenir sur ce dessein ; il répondit à tous : « Ma résolution est prise ; je ne suis plus roi ; le roi, c'est Victor, mon fils ! »

Il embrassa tous ceux qui se trouvaient là, il les remercia des services rendus à lui et à l'Etat. A minuit il partit seul, accompagné de deux domestiques seulement.

Le ministère a été vivement interpellé sur les évènements de la guerre par le député Reta.

La chambre des députés s'est réunie dans la soirée pour rédiger une adresse à Charles-Albert.

Les nouvelles des autres points de l'Italie offrent peu d'intérêt. L'Assemblée nationale de la Toscane a dû s'ouvrir le 27. On préparait une fête civile pour cette époque.

Rien d'important à Rome ni à Naples.

Correspondance de la *Démocratie pacifique*.

Turin, 27 mars 1849.

Pendant deux jours d'anxiété et d'inquiétudes, la ville a été livrée aux conjectures les plus contradictoires, aux nouvelles des alarmistes.

Les émissaires que le ministre Ratazzi envoyait toutes les deux heures au quartier-général ne pouvaient y arriver. Tout ce que l'on savait, c'est qu'il se livrait une grande bataille.

Les détails sont arrivés, confus, obscurs encore, mais pas assez cependant pour cacher la triste vérité. Le roi a abdiqué sur le champ de bataille, la plupart des corps d'armée n'ont pas donné ; on a fait un armistice par la médiation de M. Bois-le-Comte et de sir Abercromby qui se sont transportés à Novara.

Je crois vous avoir dit hier les conditions posées par le vainqueur. Dans le débat de ces moyens d'arrangement, le feld-maréchal prendra en considération les forces militaires qui restent encore au Piémont, qui sont principalement un corps de dix-huit mille hommes, commandé par le général La Marmora dans le duché de Parme ; un autre de huit mill hommes, sous les ordres du général Fauti dans Alexandrie et les points environnants ; un autre de quatre mille hommes, commandé par le général Sularollo, dans le haut Tessin d'où il devait faire invasion dans la Valteline, le Comasque, le Bergamasque ; et enfin les troupes du quartier-général qui se trouve à Borgos-Nero, entre Biella et Novara, composé en grande partie de régiments qui n'ont pas donné, qui même ont refusé de combattre.

C'est sans doute extraordinaire de voir, dans une guerre nationale des soldats refuser de combattre ; mais il y a eu des perfidies, il y a eu d'horribles trames, dont seul est capable l'esprit de parti en Italie. Bientôt tout s'éclaircira, et l'on pourra vouer au mépris public les artisans de ces menées.

Mais l'aristocratie piémontaise, qui a fait cela, sera la première punie ; car Radetzki aime l'argent et fait la guerre aux écus italiens, et il s'empresse de faire beaucoup de prisonniers de ce genre. Quand il imposera des taxes au Piemont, ce ne sera pas le peuple qui les paiera, ce seront les nobles, les riches, les rétrogrades, en un mot, les codini.

Charles-Albert a abdiqué. Le lieutenant-général du royaume, le prince Eugène de Savoie-Carignan, a convoqué, par ordre arrivé du quartier général et signé du nouveau roi constitutionnel de Sardaigne, Victor-Amédée III, des détachements des divers corps qui étaient restés à Turin ; il les a convoqués sur la Piazza Castello ; il a proclamé son neveu roi, et a reçu les serments des troupes.

La cérémonie a été excessivement triste. Aujourd'hui c'est à la garde nationale que va être annonce, par le lieutenant-général du royaume, l'avènement du nouveau monarque qui recevra le serment des soldats citoyens.

Vous désirez peut-être quelques détails sur la fatale bataille de Novara.

C'est le 23 mars que les troupes piémontaises, après des marches et contre-marches, furent vigoureusement attaquées par le feld-maréchal.

La ligne piémontaise était a cheval sur la route de Mortara ; elle s'étendait du point dit la Bicoca jusqu'à Corte-Nuova, sur la route de Verceil.

A l'aile droite les brigades d'Aoste et de la reine, sous les ordres du général Durando.

Au centre, vis-à-vis la cascina dite la citadelle, les brigades de Casale, Acqui et de Parme.

A l'aile gauche, les brigades de Savone, de Savoie, sous les ordres du général Péron.

En réserve, sur les derrières, le duc de Gênes avec les brigades de Pignerol et de Piémont.

Le duc de Savoie appuyait l'aile droite avec les brigades de Cuneo et les gardes, il se trouvait adossé contre la ville de Novara.

Les Autrichiens attaquèrent l'aile gauche, et le feu s'engagea tout le long de la ligne.

Un régiment de Savone plia, il fit entrer en combat la brigade de Savoie, placée en seconde ligne. Alors Savone et Savoie reprirent leurs positions.

Le feu des Autrichiens se ralentit sur la gauche ; ils portèrent tous leurs efforts vers le centre pour s'emparer de la citadelle, qui fut prise et reprise par les brigades du centre, sous les ordres du général Bès.

Le feu de l'attaque se reporta alors de nouveau sur la gauche, où Savoie et Savone se replièrent sur la Bicoca. Cette position fut perdue. Le duc de Savoie chargea avec sa réserve ; il eut deux chevaux tués sous lui. Mais tous ses efforts furent inutiles.

Les Autrichiens se portèrent alors en colonne sur le centre. La droite avait tenu bon, elle engagea de nouveau l'action. La bataille se livra alors au centre et à la droite, qui furent rompus complètement, et la déroute s'empara de toute l'armée à la tombée du jour.

Les débris se sont réunis entre Biella et Novara.

Le ministère va être modifié. M. Pinelli remplace M. Ratazzi.

Défaite des Russes à Hermanstadt.

Bien que le bruit assez généralement répandu de la prise de Pesth ne soit pas officiellement confirmé, et que nous doutions encore de l'exactitude de cette importante nouvelle, nous croyons devoir reproduire l'extrait suivant d'une lettre écrite de Ratibow, le 23 mars :

« Pesth a été emporté d'assaut par Dembinski, après un combat vif, mais de peu de durée. Windisgraetz, fort habile comme bourreau, est un mauvais général. Georgey, dans l'intention de couper la retraite à l'armée autrichienne, occupe les hauteurs de Raab, et forme l'avant-garde de l'armée hongroise, commandée par Dembinski, qui se propose d'aller passer la fête de Pâques à Vienne. »

Nous pouvons seulement assurer que la nouvelle de la prise de l'importante forteresse de Komorn par les Autrichiens, transmise hier à Paris par une correspondance particulière, n'était qu'un bruit de bourse dénué de fondement. Komorn, qui subissait un bombardement depuis huit jours, continue à résister vaillamment. Tous les bâtiments de cette ville, jusqu'aux moindres pavillons, sont à l'épreuve de la bombe ; elle a des munitions et des vivres pour six mois. Si elle succombe, c'est que ses défenseurs seront épuisés, ou que la division se mettra parmi eux, ce qui arrive souvent dans les meilleures forteresses.

Petewardein, que l'on disait rendu, n'est pas plus au pouvoir des Autrichiens que Komorn.

En revanche, ce qui n'est plus douteux, c'est la prise d'Hermanstadt et la défaite des Russes par Bem. Il y a plusieurs jours que nous avons annoncé ce fait, aujourd'hui officiel, puisque les journaux ministériels, ne pouvant le cacher, le publient. Le *Lloyd* et la *Presse*, entre autres, ne peuvent pas être taxés de partialité en faveur des Hongrois.

C'est le 12 du mois dernier qu'Hermanstadt a été prise.

Le *Lloyd* prétend que les troupes russes se sont défendues courageusement ; mais qu'elles ont été obligées de céder au nombre, après un combat de plusieurs heures et devant Hermanstadt, suivies d'un grand nombre d'habitants. Ce journal ajoute que les bandes de Bem étant alors entrées dans la ville, y ont commis de grands ravages. Le nombre des Russes était de 3 000 selon le *Lloyd*, de 6 000 selon la *Gazette de Cologne*.

Le *Correspondant autrichien* dit que Malkowski a évacué la Transylvanie avec ses troupes, et transféré son quartier-général à Oberwikow, à vingt lieues des frontières de la Transylvanie.

On s'attend à voir les Russes revenir bientôt avec des renforts.

Bem les attendra-t-il ? cela n'est pas probable. Son plan est de tenir sans cesse l'ennemi en échec. Il prend les villes, mais ne s'y arrête pas, de crainte d'être bloqué. Le *Lloyd* assure qu'il n'a passé à Hermanstadt que quelques heures, c'est-à-dire le temps qu'il lui a fallu pour piller la ville, se vengeant ainsi sur la capitale allemande de la Transylvanie des excès auxquels les impériaux se sont livrés après la prise de Vienne.

On assure que les Hongrois ont remporté de nouvelles victoires dans le nord de la Hongrie.

A la réception de la nouvelle des succès de Bem, qui ont produit une pénible impression à la cour, le prince de Schwartzemberg est parti immédiatement pour Ollmütz.

Les Russes seront profondément humiliés de l'échec que leurs troupes viennent de recevoir en Transylvanie. Dernièrement encore, un de leurs journaux, l'*Invalide russe*, publiait un article étendu relatif à l'entrée des troupes moscovites sur le sol de l'Autriche et la correspondance échangée à cette occasion entre le général russe Luders et les généraux autrichiens Puchner, Felsmann et Schutler. Le journal russe déclarait que cette expédition ayant eu lieu à la demande expresse des habitants d'Hermanstadt et de Cronstadt et des autorités militaires autrichiennes, qui, occupées ailleurs des opérations de la guerre, ne se croyaient pas en état de pourvoir à la défense de ces deux villes, les troupes russes en Transylvanie, composées de quatre régiments d'infanterie, quatre escadrons de hulans, deux sotnias de cosaques et huit pièces d'artillerie, sous les ordres du général Engelhart, rentreraient dans les principautés danubiennes aussitôt que le but d'humanité sera atteint et que l'armée autrichienne se trouvera en état de pourvoir par elle-même à la défense des deux villes.

Suivant le *Lloyd*, les forces russes dans les principautés s'élèvent aujourd'hui à 84 000 hommes, avec une formidable artillerie.

Des lettres de Jassy assurent que les Turcs ont de leur côté à Galacz et en Valachie 400 000 hommes pour protester à main armée contre l'occupation des principautés du Danube par la Prusse.

Il résulte d'une communication faite le 24 du mois de mars à la diète de Danemark, qu'on se serait mis d'accord à Londres sur les bases d'un arrangement au sujet du Schleswig ; une prolongation provisoire de l'armistice jusqu'au 3 avril aurait été arrêtée pour obtenir une réponse à ces nouvelles propositions. Ce n'est encore ni la paix ni la guerre.

L'empereur des Allemands.

Dans sa séance du 27, l'Assemblée de Francfort avait décidé que le chef de l'empire prendrait le titre d'*Empereur des Allemands*.

Le lendemain, elle a procédé à l'élection de cet empereur.

A l'ouverture de la séance, la commission, chargée de proposer le mode d'élection, a présenté son rapport tendant à ce que l'élection eût lieu séance tenante, par appel nominal à haute voix et à la majorité absolue des suffrages.

Sur 538 votants, 290 ont voté pour le roi de Prusse, 248 membres ont déclaré s'abstenir.

En proclamant le résultat du vote, M. Simson, président, a rappelé les paroles de Frédéric Guillaume lorsqu'il a dit et répété publiquement, « que son ardent amour pour la cause allemande est son héritage le plus précieux. » Que ce prince, a ajouté le président, prouve désormais qu'il est le protecteur et le soutien de l'unité, de la liberté, de la grandeur de notre patrie, aujourd'hui qu'une assemblée sortie des élections générales de toute la nation, et qui n'a jamais eu son égale sur le sol allemand, l'a appelé à la tête de la nation. Et notre peuple, ce peuple si noble, puisse-t-il, en reportant ses regards sur le mouvement généreux de 1848 et sur le rapport qu'il a obtenu, éprouver la vérité de ce vers d'un poète (Goëthe), dont le berceau a été placé dans cette ville il y a un siècle :

« Ce n'est pas aux Allemands à continuer, sans but, le mouvement terrible, à se porter incertains, d'un côté à l'autre. Ceci nous appartient. Dites ces mots, et attachez-vous-y invariablement. »

Le président a terminé par ces mots :

« Que Dieu soit avec l'Allemagne et son empereur nouvellement élu. *Vive l'empereur* ! »

Une triple salve d'applaudissements accueillent ses paroles.

Toutes les cloches de la ville annoncent l'élection de l'empereur.

Combien de temps cette fantasmagorie durera t-elle ?

Assemblée Nationale.

Présidence de M. MARRAST. — *Séance du 31 mars.*

M. BAZE. Le *Moniteur*, dans le scrutin qui a suivi la discussion sur les affaires d'Italie, constate que deux de nos collègues ont voté pour et contre l'ordre du jour. (Agitation.) Un de ces membres, M. Poujoulat, a dit qu'il avait ainsi voté pour constater à la fois sa présence et son abstention. (Rires et bruit.) L'urne du scrutin est présentée à chaque représentant pour recevoir un vote et non des explications.

M. LE PRÉSIDENT. Le règlement ne permet en aucune façon le double vote, surtout pour celui qui a l'intention de s'abstenir.

M. le président procède au tirage des bureaux.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur les affaires d'Italie. La parole est à M. le général Cavaignac pour des explications. (Mouvement d'attention.)

M. CAVAIGNAC. J'ai demandé l'autorisation de parler avant M. Thiers, il y a consenti et je l'en remercie. Citoyens représentants, l'on s'est occupé hier de la politique du gouvernement qui a précédé celui qui préside aujourd'hui à nos affaires.

M. le ministre des affaires étrangères a été amené à rendre compte de la situation des affaires quand il en a pris la direction ; il n'a rien dit qui ne soit complètement exact. Il y a entre les actes qui m'ont précédé et nos actes, et les actes de ceux qui sont même venus après nous, une solidarité que je ne nie pas, que j'accepte, mais pour tous les évènements qui peuvent modifier cette situation, il faut établir une coupure entre ces différentes politiques.

Cette politique que j'ai pratiquée n'était pas de mon invention, elle était celle de l'Assemblée. J'étais l'agent de l'Assemblée. L'Assemblée avait une politique qu'elle m'avait donnée à soutenir. La question n'était pas de savoir si cette politique était bonne ou mauvaise, mais si je l'ai suivie.

L'orateur lit le manifeste de M. de Lamartine, et fait ressortir le passage dans lequel on fait sentir le besoin de faire entrer la France dans le concert des puissances établies. Certes, ajoute l'orateur, la pensée du manifeste n'était pas la guerre. La guerre, c'est la dictature, c'est la fin de la liberté ! Ces principes sont les miens, je les ai déjà déclarés, j'étais donc porté à soutenir le manifeste. Mais je n'ai pas non plus ignoré que dans ce manifeste il y avait une déclaration qui pouvait conduire à la guerre. La déclaration du 24 mai, je le reconnais, était plus explicite, et le germe d'une conflagration générale s'y trouvait, et pourtant, les yeux toujours tournés sur le gouvernement provisoire, j'ai suivi la politique de l'Assemblée même qui voulait sans doute que la République fût acceptée par la famille des gouvernements constitués, et qui désirait sans doute la conservation de la paix.

Nous n'avons jamais manqué de dire qu'il fallait éviter cette éventualité de guerre par des moyens honorables ; le fait de la médiation est sorti naturellement de ce désir. Cette médiation ne s'est pas engagée en présence des premiers revers de l'armée piémontaise, et n'était pas une réponse à l'appel des Piémontais et des Lombards. La République française ne pouvait la constituer de sa volonté privée ; juge et partie elle ne pouvait s'entremettre seule ; elle a dû rapprocher deux nations partageant sa politique, et vous savez les conditions qui nous ont portés à nous tourner vers l'Angleterre.

Dans ce rapprochement comme dans cette médiation, nous avons exécuté l'accomplissement d'une consigne que je ne pouvais déserter sans me déshonorer. J'obéirais encore une fois, ai-je dit, aux volontés de l'Assemblée. Suivant nous, nous croyons que la guerre est au bout de tout ceci. Nous ferons ce que nous pourrons pour l'éviter... Aidez-nous.

Telle a été l'attitude du gouvernement, et la production des pièces diplomatiques prononcera que je n'ai pas dévié de la politique de l'Assemblée.

Mais je dois dire aujourd'hui que les évènements ne sont plus les

mêmes. J'accepte toute solidarité avec le gouvernement pour les mesures qu'il a pu prendre pour arriver à une solution pacifique; mais les événements doivent faire changer de système, et je repousse toute solidarité avec la politique actuelle. (Sensation.)

M. THIERS. Une observation de M. Ledru-Rollin m'a amené hier à demander la parole. Il a rappelé que j'ai combattu jadis l'évacuation d'Ancône; cela est vrai, mais me croyez-vous pour cela obligé de voter pour une guerre universelle! C'est comme si l'on disait que parce que j'ai été de l'opposition sous la monarchie, je dois me faire aujourd'hui républicain démocrate. (Murmures. — Agitation.)

Vous me faites entendre que l'Italie tout entière n'était pas sur le champ de bataille de Novare. Pour le moment, l'Italie a succombé. Maintenant la France s'est-elle engagée envers elle? Non. La France n'a cessé de répéter à la Sardaigne que si elle rompait l'armistice, elle aurait à en supporter les conséquences. Ce n'est pas seulement le gouvernement qui a été consulté sur ce point, ce sont tous les hommes qui ont quelque renom. Tous ont été d'avis que ce n'était qu'une grave imprudence. La France n'est donc pas engagée.

Il y a trois politiques en présence : celle qui voudrait aller immédiatement dans les Alpes au secours de l'Italie; la seconde recourt à la voie des négociations; enfin, il y en a une troisième, qui se tient entre les deux et qui me semble la plus dangereuse.

J'ai dit aux socialistes : Apportez votre système. Je dis de même à ceux qui demandent l'affranchissement de l'Italie : Est-ce Rome que vous voulez affranchir? est-ce Florence? est-ce Turin? Evidemment. C'est donc Venise et la Lombardie que vous voulez arracher à l'Autriche.

Evidemment vous n'arriverez pas à cela par la diplomatie. Ceux qui l'espèrent veulent donc la guerre sans les moyens de la faire.

Il ne faut pas venir se cacher ici derrière une déclaration que chacun interprète à sa façon, il faut dire tout ce que l'on veut.

Voulez-vous la guerre? Je vais vous expliquer cette question comme si j'étais devant vous autour d'une table et causant sérieusement.

Quand on n'est pas des enfants mais des hommes sérieux, on comprend ce qu'est ce mot : la guerre. Ceux qui nous disent depuis si longtemps qu'il y a une coalition toujours prête à envahir la France, ceux-là ne croiront pas sans doute, que dans un cas de guerre nous ayons à nous trouver en présence de l'Autriche seule. Eh bien, la guerre avec l'Autriche, vous savez ce qu'elle a coûté; elle nous a coûté deux merveilles de guerre, Marengo et Hohenlinden. Mais la guerre avec l'Autriche c'est la guerre avec le continent. La Russie vous a déclaré que si une puissance met le pied en Italie, elle interviendra.

On nous dit : vous avez l'alliance des peuples. J'apprécie cette sympathie des peuples; mais ne venez-vous pas de voir un exemple étrange de ce que cette sympathie peut devenir? Si une nation a dû compter sur les sympathies de la Hongrie, c'est l'Italie; eh bien! les Hongrois se sont battus énergiquement contre les Italiens.

Sans doute, nous pourrons avoir la sympathie de quelques minorités agitées, mais la masse, la grande masse est profondément épouvantée de cette agitation qui a envahi l'Europe. Vous comptez sur les sympathies des peuples, ces sympathies vous seraient refusées. (Mouvement en sens divers.)

La guerre avec l'Autriche en Italie, ce serait la guerre avec le continent, et dans le cas le plus favorable, la neutralité de l'Angleterre. La France a lutté contre le monde entier; mais alors son territoire avait été envahi. Et vous vous placeriez dans ce cas, pour une simple question d'influence. (Murmures à gauche.) Oui, je défie de me dire que vous ayez en Italie un autre intérêt qu'une question d'influence. Et sérieusement cela vaut-il que vous vous jetiez dans une guerre continentale.

Nous ne devons être indifférents à aucun degré à ce qui se passe en Italie; mais nous devons raisonner sérieusement et non comme des enfants. Cette politique, d'ailleurs, que vous nous reprochez, depuis le 24 février, vous n'en avez pas suivi d'autre, aussi bien vous que l'honorable général Cavaignac.

Le gouvernement de juillet avait rompu toutes ses alliances pour la question espagnole; il s'est trouvé par là contraint de s'unir à l'Autriche en Suisse, en Italie. Nous avons protesté alors, mais qu'avons-nous dit? Que l'Italie acquérerait peu à peu l'habitude des gouvernements libres, et qu'ensuite la France, invoquant les traités, dise aux Autrichiens : Quand la liberté naîtra à Naples, à Rome, à Florence, à Turin, empêchons l'Autriche d'intervenir; mais quant à la Lombardie, quant à la Vénétie, nous n'y pouvons rien. Quand ces Etats se seront séparés, quand ce sera un fait accompli, nous l'empêcherons d'intervenir.

UNE VOIX. Eh bien, le fait est accompli pour Venise.

M. THIERS. Le temps a donné raison à la politique que j'ai soutenue dans la dernière chambre de la monarchie.

Quand la révolution de février a éclaté, j'ai cru que la France allait envoyer ses soldats en Italie pour affranchir la Lombardie et la Vénétie. Oh! j'ai été bien vite rassuré. (On rit à droite.) Vous vous êtes bornés au manifeste de M. de Lamartine, ce manifeste qui déclare les traités de 1815 rompus et conservés de fait.

Cette déclaration était la chose la plus dangereuse qui se soit jamais faite. Les traités de 1815 déterminaient les limites des divers Etats de l'Europe; or si l'on avait pris votre manifeste au sérieux, de quel droit auriez-vous défendu la neutralité de la Suisse? (Bruit.)

On me dit que je défends les traités de 1815. Je ne les défends pas, mais je répète ce que j'ai dit toujours : ces traités, il faut les détester, mais il faut les respecter.

Le manifeste dont on vous a lu hier des passages, le manifeste ne parle que des Etats *indépendants* de l'Italie. Il n'était nullement question de l'affranchissement de la Lombardie et de la Vénétie.

Je me suis souvent plaint, sous les anciens gouvernements, de ce qu'on laissait se désorganiser la force publique. Sous le gouvernement provisoire, j'ai prié mes amis d'aller au gouvernement provisoire pour l'engager à préparer une armée; on n'en a rien fait. (Réclamations à gauche sur plusieurs bancs. MM. Charras et Garnier-Pagès demandent la parole.)

M. Charras m'interrompt; ce que je dis doit, en effet, le toucher vivement. (Interruption prolongée.)

Je reconnais que sous le général Cavaignac, sous le général Lamoricière, on a fait beaucoup pour réorganiser l'armée; mais auparavant on ne s'en occupait pas. (Murmures à gauche.) Pendant les trois mois, les plus importants de l'année, on n'a rien fait. (Nouveaux murmures.)

Et l'armée des Alpes, savez-vous ce qu'elle était au mois de mai? Elle était de 30 000 hommes, qui pouvaient se réduire à 24. Est-ce avec ces 24 000 hommes que vous seriez allés sur l'Adige? Non, je vous crois trop conséquents.

Je le répète, cette politique que vous blâmez aujourd'hui, c'était la vôtre quand vous étiez au pouvoir. Je ne vous blâme pas d'avoir voulu la paix, je vous blâme de n'avoir pas armé plus efficacement.

Mais on vous a fait des propositions très avantageuses, l'annexion de la Lombardie et la liberté de Venise sous la souveraineté nominale d'un archiduc autrichien, c'est-à-dire de placer la Vénétie dans le cas de la Toscane; cet arrangement vous n'en avez pas voulu. Vous aviez l'occasion de réaliser l'affranchissement de l'Italie, et vous ne l'avez pas voulu. (Mouvement.)

Qu'inspiriez-vous donc? Vous vouliez l'Italie tout entière? ou bien le roi de Piémont était un roi, et vous ne vouliez pas entrer dans sa diplomatie? (C'est cela!) Mais, je le répète, vous aviez une occasion d'affranchir une grande partie de l'Italie, vous n'en avez pas profité, et vous voulez que nous payions votre imprudence par une guerre européenne?

L'orateur examine ensuite la politique du général Cavaignac, à laquelle il donne sa complète approbation. (Murmures.) Il honore ce gouvernement d'avoir négocié et d'avoir résisté à la tentation de faire la guerre.

Aujourd'hui, que faut-il faire pour l'Italie? L'armée italienne est détruite; les peuples sont livrés au gouvernement de quelques ridicules anarchistes. (Violentes réclamations à gauche.)

Je le répète, l'Italie est livrée à de ridicules anarchistes; les peuples sont fatigués, l'expérience est faite. (Violents murmures.) Partout la désillusion a succédé à l'enthousiasme. (Nouveau bruit.) Et c'est en ce moment que vous voudriez intervenir en Italie en faveur des anarchistes qui n'ont pas su la défendre.

Mais il y a une autre politique. On voudrait faire quelques démonstrations militaires, occuper par exemple Nice ou Chambéry.

Comment! la Savoie s'agite pour se donner à la France, et vous y enverriez des régiments français pour rattacher les Savoisiens au Piémont! Vous récompenseriez ainsi la plus généreuse des monarchies. (Murmures à gauche.)

Comment! en Amérique, pendant vingt ans, on a parlé avec admiration de la monarchie française, qui avait aidé l'Amérique à conquérir son indépendance... (Nouvelle interruption.)

Eh bien, je dis : De la seule monarchie qui ait défendu l'indépendance italienne; vous ne voulez pas sans doute la punir de cette initiative. Eh bien, je dis que l'Autriche se réjouirait de voir la question ainsi posée, car l'Italie entière regarderait cet acte comme un commencement de conquête.

Nous devons négocier et négocier sur le pied de l'indépendance du Piémont. On me dit que c'est enfoncer une porte ouverte. Mais, messieurs, pour qui croyez-vous que l'Autriche recule à s'emparer du Piémont? Croyez-vous qu'elle ne s'en emparerait pas si la France n'était pas là?

Eh! mon Dieu, tous les Etats sont dans une situation fâcheuse. L'Autriche triomphe, mais les Russes sont dans ses Etats; l'Angleterre est calme, mais elle voit les Russes sur le Danube.

Un seul Etat n'a pas souffert de l'agitation de l'Europe, je n'attribue pas cela au pouvoir absolu qui le gouverne, je ne fais pas tant d'honneur au pouvoir absolu; mais si la Russie reste calme au milieu de l'agitation de l'Europe, c'est que tous les autres ont été infidèles à leur politique et qu'ils ont besoin d'y rentrer. (Violentes exclamations.)

Je ne veux pas laisser l'Assemblée sous l'impression d'une parole mal comprise. Je ne veux pas que mes adversaires, qui ne pourront pas détruire les raisons solides que j'ai apportées ici. (Explosion de rires ironiques à gauche.), je ne veux pas qu'ils dénaturent mes paroles. Je n'ai pas voulu attaquer la constitution de l'Etat. (Interruption.) Si vous voulez que j'aie attaqué la constitution, qu'y gagnerez-vous? (Bruit.) Je n'ai pas l'habitude de cacher ce que je pense.

Je disais donc qu'un Etat ne peut être fort au dehors qu'à la condition de réprimer le désordre au dedans, et que la Russie n'est forte aujourd'hui que par cela.

Je termine en répétant qu'il serait souverainement impolitique et absurde de nous jeter dans une guerre européenne pour une question d'influence. (Agitation.)

M. LE PRÉSIDENT. La séance est un moment suspendue. (Réclamations à gauche.)

Les représentants descendent dans les couloirs; des colloques très animés s'établissent autour de M. Thiers.

La séance est reprise.

M. LEDRU-ROLLIN. Deux choses saillantes m'ont frappé, auxquelles je vais répondre. En passant, je dirai quelques mots sur les explications qu'est venu apporter à cette tribune le général Cavaignac. On vous a dit que la politique du gouvernement provisoire et de la commission exécutive était la même qui avait été suivie par le cabinet du général Cavaignac, je croyais hier avoir prouvé le contraire. Par votre ordre du jour du 24 mai, n'avez-vous pas déclaré que, dans le cas où un appel serait fait par les peuples d'Italie, la France interviendrait? Dans le manifeste de M. de Lamartine, il n'y a pas autre chose.

Sous le gouvernement provisoire, l'appel n'a pas été fait; des offres d'intervention, au contraire, ont été faites; elles ont été repoussées par Charles-Albert. Sous la présidence du général Cavaignac, en a-t-il été ainsi des dépêches de la Lombardie et de la Vénétie, qui demandaient à la France le concours de ses armes? Non, on lui a répondu ceci : La France ne donnera pas son concours par les armes. Et alors on a négocié, après que les documents officiels de l'Autriche venaient de répondre qu'elle n'accepterait la médiation que sur la base des traités de 1815. (Sensation prolongée.)

Ainsi, au lieu de prêter l'intervention armée, on a parlé de médiation, laquelle a eu pour base une chose antipathique aux vœux du pays, les traités de 1815! Cette politique est la vôtre, elle est un démenti donné à la politique du gouvernement provisoire. (Très bien.)

On vous a dit : « Je n'avais pas ma responsabilité engagée. » Ah! je vais vous suivre pas à pas. Vous avez dit que vous avez été le bras qui a exécuté les ordres de l'Assemblée nationale; vous avez dit : J'obéis aux décisions de l'Assemblée. Mais quand cette Assemblée qui vous avait donné des ordres, vous demandait quel était le résultat de vos négociations, que veniez-vous lui répondre à cette tribune? Dites-le; je vais vous le rappeler, moi. Vous lui disiez : Je ne puis pas vous les faire connaître.

VOIX NOMBREUSES. C'est vrai! (Profonde sensation.)

M. LEDRU-ROLLIN. Comptez sur moi, lui disiez-vous à cette Assemblée; soyez persuadés que je défends les intérêts de la France. Qu'on ne vienne donc pas dire aujourd'hui : J'ai reçu une consigne, je l'ai exécutée. Ainsi votre politique, il faut le dire, a été la bouche close et murée. Cette politique est la vôtre et non celle de l'Assemblée. (Très bien!) Il fallait dire alors : Ma politique, à moi, c'est l'intervention armée. Mais si elle n'était pas la vôtre, il fallait donner votre démission; mais ne venez pas dire que vous n'étiez pas responsables, vous le serez dans l'histoire.

Citoyens! j'arrive au fait grave de la discussion, le discours prononcé par M. Thiers. En l'écoutant, j'étais embarrassé de lui répondre. Mais je suis enhardi par un souvenir. En 1840, j'ai entendu M. Thiers soutenir la doctrine de la guerre.

M. THIERS. Non! (Rumeurs.)

M. LEDRU-ROLLIN. Monsieur Thiers dit non. A cette époque, la France a dépensé plus de 800 millions pour ne pas la faire. La question n'est pas de savoir si on a répondu, mais de savoir si on a convaincu. Des phrases pour vous, monsieur Thiers, on en fait beaucoup, vous le savez... (Hilarité générale.) mais, dans la conscience du pays, il restera toujours certain fait avéré qui laisse des traces. En 1840, vous avez cru à la guerre, car vous vous y prépariez.

Mais vous avez puisé grandement dans le trésor de l'Etat; c'était, disiez-vous pour un intérêt éloigné; c'était pour ne pas laisser prendre de la prépondérance à une nation qu'on voulait combattre. Et c'est vous qui êtes venu nous dire : On ne se bat pas pour une influence? Est-ce que par hasard c'était une question de frontière? N'était-ce pas pour entrer dans le concert européen et pour y jouer un rôle? Et vous venez nous dire : La France ne se bat pas pour une influence!

Abordant les trois politiques qu'a reconnues M. Thiers, celle de la guerre, celle de la médiation, et celle qui a l'air de faire et qui ne fait rien, l'orateur dit qu'il comprend cette politique, car c'est celle du ministère actuel. (Hilarité générale.)

Si c'est la paix à tout prix que vous voulez, il faut avoir le courage de le dire à cette tribune. (Sensation.)

VOIX NOMBREUSES. Très bien!

M. LEDRU-ROLLIN. Vous nous dites : la guerre avec l'Autriche, y avez-vous bien pensé, avec la sympathie des peuples? Moi, je vous réponds : Turin a été vaincu, mais la cause italienne ne l'est pas; et quand vous jetez sur elle votre *De profundis*, je vais vous démontrer qu'elle vit plus que jamais. (Très bien! très bien!) Je reçois à l'instant même deux lettres de Milan, et j'y lis que le général Pepe venait d'acculer six mille Autrichiens au-delà du Pô. (Sensation.) J'apprends que les provinces de la Vénétie, jusque-là comprimées, sont en pleine insurrection. (Bruit.) Une autre dépêche de Milan nous déclare que la ville est en grande fermentation, si elle n'est pas en insurrection. Radetzki a envoyé un ordre de bombarder la ville, et à l'heure qu'il est la ville subit depuis trois jours le bombardement. (Sensation prolongée.)

L'orateur cite les paroles prononcées par MM. Duvergier de Hauranne et Odilon Barrot, quand ils disaient, en parlant de l'honneur de la France, il ne s'agit pas de savoir si c'est la ruine de la France, mais s'il est question de son honneur. (Très bien!) L'orateur revient sur le manifeste de M. de Lamartine et sur la réponse qu'il fit à l'envoyé : « Allez dire à vos frères d'Italie qu'ils ont ici des frères qui mourrons pour eux. » Vous ne pouvez donc pas, sans vous déshonorer, déserter l'affranchissement de l'Italie; vous ne pouvez pas, sans forfaire à l'honneur, car vous l'avez juré à cette nation. (Très bien!)

Monsieur Thiers, vous êtes un homme de haute intelligence; vous avez compris le passé, mais vous ne comprenez ni le présent ni l'avenir. (Exclamations à droite.)

Non, non, vous ne les avez pas visités ces peuples, car vous les auriez vus transportés pour la liberté. Quand ces peuples ont voulu se lever, que devait donc faire la France? Je le reconnais comme membre du gouvernement provisoire, à l'instant même il fallait déployer nos soldats, non pas en conquérants, sur nos frontières, mais en frères! (Oui! oui!)

L'orateur prouve, par des décrets et des ordonnances du gouvernement provisoire, l'impossibilité où l'on était de faire la guerre.

Vincennes n'avait pas d'armes, les chevaux manquaient, les cartouches étaient faites avec de la cendre. Voilà ce que nous avait laissé votre monarchie. Vous savez mieux qu'un autre, M. Thiers, que la France n'était pas en mesure de faire la guerre. Si nous avons hésité à ce moment, c'est à la monarchie que nous le devons. Je le répète, monsieur, c'est un souvenir qui retombe sur vous. (Très bien!)

Encore un mot. Vous avez cru nous arrêter par cet argument. C'est vous qui avez fait la position actuelle, car il y a eu un moment où l'Autriche faisait des concessions. Eh bien! je vous réponds que jamais cette proposition ne nous a été faite... Nous pourrions vous répondre que nous aurions pu croire que ce sont là des promesses de rois, et qu'en conséquence nous étions dispensés d'y croire; mais jamais la commission exécutive, jamais le gouvernement provisoire n'ont été saisis officiellement de propositions semblables.

Il y a eu peut-être quelques paroles de cette nature, mais qui ne nous sont parvenues qu'indirectement, et sur lesquelles nous n'aurions pu dire notre avis, que si, avant le 24 juin, nous en avions été saisis, et vous savez si les circonstances d'alors nous eussent permis de nous en occuper. Que reste-t-il après tant de fantômes évanouis? L'indépendance de l'Italie! que faut-il faire pour l'assurer? la guerre, dit-on.

Ecoutez, citoyens, nous ne voulons pas la guerre, nous ne voulons pas la guerre pour la guerre, mais pour assurer l'honneur et l'indépendance de la France! Ah! si la guerre doit éclater, qu'elle éclate! Mieux vaut un peuple qui se bat qu'un peuple qui se déshonore! (Applaudissements à gauche.)

Que disait naguère le président de la République? « L'honneur de la France, voilà ce qu'a défendu mon oncle. (Léger rire.) Pour atteindre ce but, la France va au-delà du possible! » Nous ne demandons que le possible, nous demandons que l'Italie soit couverte par les armes de la France. Nous demandons que la question soit posée au pays, et qu'on lui donne à choisir entre la guerre et la honte!

M. ODILON BARROT, président du conseil. Si la question était posée dans ces termes, si nous avions un choix à faire entre la guerre et l'honneur de la France, il n'y aurait pas ici dissentiment. Mais la question n'est pas posée ainsi; mais il n'est pas exact de dire que l'honneur de la France soit engagé dans la question..... (Bruit.) C'est pour cela que nous discutons depuis hier. Non, l'honneur de notre pays n'est pas intéressé à réparer les fautes dans lesquelles vos clubistes et vos démagogues ont entraîné ce malheureux pays.

L'Italie a subi un grand échec, mais son indépendance n'est pas perdue. (Bruit.) Elle a pour elle le ciel et l'avenir... Dans cette perspective, nous ne lui dirons pas, comme l'un des organes de vos fureurs : C'est le temps de commencer la guerre *au couteau* (Mouvement prolongé), mais bien : C'est le moment de commencer l'étude et la pratique sérieuse de tous les devoirs civiques, le respect du droit et des libertés qui ont la loi pour base. On a évoqué des souvenirs glorieux qui étaient bien capables de produire grand effet sur cette Assemblée. Oui, le premier consul est entré en Italie, mais il s'y est montré avec une mission sérieuse d'y rétablir l'indépendance. Savez-vous ce qu'il a fait pour y parvenir? Il a établi partout des gouvernements réguliers. (Bruit.)

Si la France est jamais appelée à tirer l'épée dans des circonstances légitimes, son premier devoir, croyez le bien, sera d'imiter ce grand exemple! Je n'en dirai pas davantage. (On rit à gauche.) L'honneur de la France ne lui commande pas les résolutions que vous voulez faire adopter à l'Assemblée. L'intérêt de l'indépendance italienne ne le commande même pas.

Ah! si le général autrichien abusait de ses triomphes, s'il cédait à l'entraînement auquel résistent si difficilement les victorieux, nous n'oublierions pas ce que nous commande alors la dignité de la France.

Tout à l'heure M. Thiers disait qu'il y avait trois politiques en présence; je crois qu'il se trompe, il n'y en a que deux : celle de M. Ledru-Rollin et la nôtre, celle de la guerre et celle des négociations. Quant à la politique de l'occupation de la Savoie, ce serait un jeu sans portée et sans résultat. Nous demandons, nous, la politique de négociation, en gardant les moyens de les appuyer par nos armes, si les éventualités l'exigeaient. Aussi, c'est pour cela que nous adoptons la proposition du comité des affaires étrangères, qui nous donne tous les moyens de négocier et d'agir s'il le faut.

L'orateur répond aux citations que M. Ledru-Rollin a faites de ses opinions passées; il soutient que la situation n'était pas la même. Quant à nous, ajoute-t-il, je le déclare très sincèrement, nous ne sommes pas arrivés aux affaires pour réparer les regrets de M. Ledru Rollin; nous y sommes arrivés, au contraire, pour réparer les ruines dont il a semé le territoire de la patrie. (Explosion de cris à gauche.)

M. Ledru-Rollin disait tout-à-l'heure que nous ne connaissions pas l'esprit de notre époque; ce qu'il méconnaît, lui, c'est la force que donnent à un gouvernement la loyauté et la modération. (Bruit!)

M. DUPONT (de Bussac) prononce, au milieu du bruit, un éloquent discours dans lequel il insiste sur les principales raisons qui militent pour l'intervention.

On demande de tous côtés la clôture.

La clôture est prononcée.

M. LE PRÉSIDENT relit l'amendement de M. Bixio tel qu'il a été sous-amendé par M. Mayer.

M. FLOCON demande la priorité pour son ordre du jour, qui consacre la résolution de l'Assemblée du 24 mai.

Messieurs, ajoute l'orateur, la rédaction de votre comité laisserait le gouvernement juge de son action. (Bruit.) Savez-vous ce que fait ce gouvernement pendant qu'on demande pour lui un vote de confiance? Depuis deux jours il fait refuser des passeports aux Français, aux Italiens et même aux Polonais qui veulent passer en Italie. (Rires à droite. — Exclamations à gauche.) Or, je le demande, peut-on croire au bon vouloir d'un gouvernement qui se conduit ainsi?

M. CLÉMENT THOMAS demande la priorité pour l'amendement qui rappelle une commune résolution de l'Assemblée.

L'Assemblée donne la priorité à l'amendement de M. Bixio.

On demande le scrutin de division sur l'ordre du jour présenté par M. Bixio, au nom du comité.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	764
Majorité absolue	383
Billets blancs	444
Billets bleus	320

L'Assemblée adopte l'ordre du jour.

M. LÉON FAUCHER demande à l'Assemblée d'achever l'ouvrage qu'elle a commencé, et de mettre à l'ordre du jour de lundi la loi sur les clubs. (Cris.) Ils redoublent d'audace et de violence. (Allons donc!) Si l'Assemblée veut, je vais lui faire connaître la dépêche télégraphique que je viens de recevoir.

M. THOMAS. C'est une dépêche de commande.

M. LÉON FAUCHER. Elle est du préfet du Rhône. Elle dit : « Les clubs continuent leurs menaces et leur violence, les fabriques ont des commandes considérables, il y a de l'ouvrage pour les ouvriers, mais les clubs les détournent de leurs ateliers. » (Rumeurs.)

VOIX NOMBREUSES. Assez! assez!

M. GOUDCHAUX. Je regrette que ce soit un ministre qui oblige l'Assemblée à manifester si souvent sa volonté. Cette volonté s'est manifestée ouvertement au sujet des jours à consacrer à la discussion du budget. Il n'y a pas urgence dans le motif qu'on a fait valoir auprès de vous pour vous faire changer votre ordre du jour, même en admettant que la dépêche dont on vous a donné connaissance fût exacte. (Exclamations à droite.)

M. DOUTRE (de Lyon). S'il y a agitation à Lyon, elle ne vient pas des clubs, mais de l'invasion de l'autorité dans les assemblées électorales. Les citoyens ont résisté à ces invasions. (Ils ont bien fait! à gauche.) Et

je le répète, il n'y a pas là un sujet de crainte sérieuse, et un motif pour changer votre ordre du jour.

L'Assemblée consultée décide que la loi sur les clubs ne sera pas mise à l'ordre du jour de lundi. La séance est levée à six heures.

Haute cour de justice.

Présidence du citoyen BÉRENGER (de la Drôme.)

Audience du 29 mars.

La parole est au défenseur de Degré.

Me E. PICARD, défenseur de Degré :

Dans les jours qui suivirent le 15 mai, on parla beaucoup d'un homme en costume de pompier, à la figure sinistre, qui, pendant l'envahissement de l'Assemblée, dominait le tumulte et semblait être l'âme et le chef de cette insurrection. Personnage fantastique et mystérieux, il avait rempli de sa présence la salle de la représentation nationale; il avait conquis la tribune, chassé le président et accompli dans toutes ses phases la parodie burlesque d'une révolution éphémère.

Paris qui, au 17 mars et au 16 avril, avait une attitude morne et grave, Paris, dès le lendemain, se permit de rire un peu des envahisseurs du 15 mai.

Ce fut un malheur pour l'homme au costume de pompier, qui devint dès lors la personnification même du mouvement dans lequel son casque l'avait fait remarquer, et qui fut pris comme le jouet de tous les bruits malicieux et des plaisanteries de chaque jour. Si vous avez lu quelquefois notre histoire contemporaine aux devantures des vendeurs d'estampes, vous avez pu voir une magnifique gravure représentant l'envahissement de l'Assemblée nationale. A la tribune, et plus haut que tous les autres, est placé un pompier bandissant un sabre nu.

Dans un roman, le plus populaire de notre époque, tout un chapitre est consacré à ce même pompier, et nous le montre courant à l'Hôtel-de-Ville, après avoir violé l'Assemblée, et installant de ses propres mains un de ces gouvernements provisoires que tous les orages politiques font naître dans notre pays. Cet homme n'est pas celui qui est sur ces bancs; il n'a jamais existé que dans l'imagination féconde de nos écrivains. C'est un des héros de ces épopées comiques dont le sens est profondément philosophique. Dieu veuille qu'il soit dans l'ère des révolutions une sorte de don Quichotte qui marque leur dernière heure et qui soit leur dernier chevalier.

C'est cependant sous l'impression de ces souvenirs que l'accusation a fait à Degré sa part de responsabilité.

Ici le défenseur examine rapidement les charges portées contre l'accusé Degré. Il termine ainsi :

Vous savez maintenant, Messieurs, ce qu'était Degré et ce qu'il a fait. Vous vous êtes aperçu depuis longtemps que le fantôme poursuivi et arrêté sous le nom du pompier du 15 mai, s'était évanoui aux premières lueurs du débat judiciaire. Il a fallu cependant que Degré supportât pendant dix mois les rigueurs destinées à un autre et les tortures de cette immense hilarité qui éclatait de toutes parts autour du captif. Si vous l'avez vu à votre audience apporter moins de tristesse, si quelques éclairs de sa gaîté perdue ont passé parfois sur ses traits, c'est qu'il sent les approches de la liberté dont il n'a jamais douté.

Dès les premiers jours, Degré m'a dit que l'heure de son jugement serait l'heure de sa délivrance. Se serait-il trompé, messieurs les jurés? Vous n'avez pas reconnu Degré quand l'instruction vous le présentait déguisé en pompier, vous ne le reconnaîtrez pas davantage sous le déguisement de conspirateur.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est au défenseur de l'accusé Larger.

Me A. RIVIÈRE, avocat de Larger. Messieurs les jurés, la défense de l'accusé Larger ne me semble pas bien nécessaire, car l'accusation ne m'a pas paru bien sérieuse.

Larger, messieurs, est un ancien militaire, brave, sincère, intelligent : il y a cinquante ans il eût été Augereau, Lecourbe ou Masséna. Au club de Passy, il était modéré de langage, républicain de cœur, ferme dans ses idées; les procès-verbaux sont là, et heureusement nous avons fait repasser sous les yeux du témoin Guessard la page où celui-ci avait écrit que l'avant-veille, dans le club, Larger avait été opposé à la manifestation du 15 mai,

Cela sent la poudre, disait-il à un autre témoin le 15 mai dans la matinée, et il se dirigeait sur Passy, en quittant le boulevart; il allait se placer à la tête de son bataillon, lorsque Lebreton, que vous avez entendu, le rencontra et le conduisit vers l'Assemblée avec l'intention de la secourir et de la défendre en cas d'évènements graves. Et, en effet, le citoyen Etienne Arago vous a dit qu'en sa présence Larger avait, dans une lutte dangereuse, défendu le représentant Froussard, défendu la porte de l'Assemblée en disant : Que les représentants assemblés étaient inviolables.

Vous l'avez vu défendre le représentant Froussard au risque de sa vie; le citoyen Arago vous l'a dit comme il l'avait vu. Quelle foi ajouterez-vous alors à la déclaration de Mouzon, et comment admettrez-vous qu'il ait pu lui dire : J'ai contribué à mettre les représentants à la porte, comme des commis qui n'ont pas fait leur besogne? Il a protégé Froussard et défendu l'Assemblée, comment peut-il s'être vanté de l'avoir expulsée?

Guessard est le seul de tous les témoins qui croit pouvoir affirmer que Larger, en arrivant à Passy, a tiré de sa poche une liste du nouveau gouvernement provisoire : tous les autres gardes nationaux de Passy faisaient le cercle ou la haie autour de Larger, et aucun n'a vu la liste dont parle Guessard, et Guessard est celui, vous le savez, qui était, le 24 février, ce républicain si ardent qui promulguait et signait le premier la déclaration des Droits de l'Homme de Robespierre; on raconte même qu'à cette époque il portait avec ostentation cravate et rosette rouge, bouton de chemise écarlate, langage à l'avenant, et plus tard il se rangeait sous le drapeau un peu déteint du *National*. N'a-t-il pas fait, au 15 mai, comme vous le disait Lebreton, un peu de zèle excessif, comme il en avait fait au 24 février?

Quant à Mouzon, il a signé une déclaration où il dit que Larger l'a tiré à part et lui a dit : Ne parlez pas de ce que je vous ai dit en revenant de Paris. Et puis, devant le juge, il a rétracté cette phrase, signée de lui, et déclaré que Larger lui avait dit seulement : Ne parlons plus de cela, et soyons amis. Enfin, quand il est là, devant le juge, et quand Larger le dément, il prend soin spontanément d'affirmer qu'il n'a contre Larger aucune haine, comme s'il avait peur qu'on lût sur son visage que la haine l'inspire, comme s'il croyait sentir que son visage le trahit déjà, et voulait se raffermir par sa protestation qu'on ne lui demande pas.

Défiez-vous, messieurs les jurés, défiez-vous toujours du témoin qui affirme son impartialité, comme de celui qui renouvelle et prodigue le serment.

J'en ai dit assez pour assurer l'acquittement de Larger et pour lui assurer les sympathies qu'il mérite, et qu'une méprise pourrait avoir ébranlées; je veux rappeler en finissant que le jour où il disait, en pleine audience, au témoin Guessard, qu'il était prêt à lui faire raison, comme déjà il en avait parlé, il faisait un acte de bravoure et non une provocation; lui, l'ancien militaire, n'a pas sur le duel les mêmes opinions, vous le comprenez, que la cour de cassation, dont la haute cour émane; il parlait avec sa franche simplicité, qui vous l'a fait remarquer tout d'abord. Il heurtait d'autant plus les opinions de la cour, qu'il le faisait sans s'en douter, et il ne vous en restera, Messieurs, j'en suis sûr, que le souvenir de sa sincérité, et la preuve qu'il y a en lui une nature ouverte et dévouée, celle enfin que lui avaient vue ses concitoyens le jour où ils l'ont tiré de l'atelier pour l'élever à l'honneur de commander un bataillon.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est au défenseur de l'accusé Borme.

Me HAMEL, avocat de Borme, commence par s'excuser d'avoir osé, lui, simple avocat d'un département méridional, dont l'accent étranger frappe toujours désagréablement l'ouïe, accepter la tâche de défendre l'accusé devant l'élite de la magistrature du pays.

Le défenseur rappelle que Borme a été à deux reprises atteint d'aliénation mentale; si sa folie a disparu aujourd'hui, il en reste encore cependant quelques traces. Non, il n'y a pas eu chez lui d'intention coupable. S'il eût eu cette intention, n'avait-il pas un moyen infaillible d'empêcher l'Hôtel-de-Ville d'être repris par la force armée? Ne pouvait-il pas mettre son bataillon de vésuviennes (hilarité) en bataille devant l'Hôtel-de-Ville, et peut-on douter alors que les gardes nationaux n'eussent pas été assez galants pour tomber aux pieds de ces nouvelles Amazones? (Nouvelle hilarité.)

Le défenseur donne lecture de la lettre suivante adressée à Caussidière :

« Vous ignorez sans doute, monsieur, que je sais aussi bien que vous, et peut être mieux que vous, ce qui se passe dans tous les quartiers de Paris. J'ai mes vésuviennes qui se glissent partout, dans les salons et jusque dans le sein des ministères. Quand vous ne voulez pas des vésuviennes, vous ignorez que le tambour-major, la plus belle femme de la légion vésuvienne, voit tous les jours Mme L..., et que mon brillant état-major est composé de princesses russes et allemandes. (Hilarité.) Mes vésuviennes allument le feu partout où elles se présentent... » (Hilarité générale.)

Quand vous serez dans la salle de vos délibérations, continue le défenseur, il vous suffira de jeter les yeux sur les proclamations de Borme à l'occacion de sa légion de femmes, pour voir quel est l'état de son esprit.

Me DUCOUX-LAPEYRIÈRE. Je dois plaider pour l'accusé Thomas; avant d'avoir entendu le réquisitoire du ministère public, je ne m'en doutais pas; il a fallu tout le talent de sa parole pour donner un corps à l'accusation.

Thomas est-il allé à l'Assemblée? Non. Personne ne nous y a vu. Vous avez vainement cherché une petite preuve, et vous venez dire qu'il aurait pu y aller. On déploie devant le jury le drapeau de son club, le drapeau du club des Jacobins. Le drapeau a été vu à l'Assemblée; il a attiré tous les regards, ainsi que ceux qui le portaient, car il était couvert d'un crêpe. Thomas n'a pas été remarqué; l'accusation ne prouve rien, ne sait rien, mais elle affirme la présence de l'accusé, alors que cette présence, devenant plus grave par ce signe lugubre, demande à être prouvée d'autant plus. Mais laissons l'Assemblée où nous n'avons pas été, et venons à l'Hôtel-de-Ville. Nous serions entrés violemment à la tête de l'invasion armée. C'est une entrée violente, dites-vous; écoutez votre unique témoin, il dit : Nous sommes entrés ensemble. C'était donc une entrée fort calme.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est au défenseur de l'accusé Villain.

M. LECLANCHÉ, conseil de Villain, se lève.

M. LE PRÉSIDENT. J'invite le défenseur à s'expliquer avec modération. Je crois devoir lui renouveler cette invitation, parce qu'il n'appartient pas au barreau. (Le défenseur s'incline.)

M. LECLANCHÉ. J'aurais peut-être dû laisser à une voix plus exercée que la mienne le soin de défendre Villain; mais je viens ici présenter la défense d'un ami; je viens remplir un devoir.

Le citoyen procureur-général l'a dit : vous ne pouvez pas juger des hommes sans les connaître. Eh bien! connaissez-les donc ces hommes.

Ce qui nous préoccupe, ce n'est pas tant nous, c'est vous-mêmes... Citoyens hauts jurés, vous n'êtes pas ici pour nous juger, et nous, nous y sommes pour vous sauver... Oui, quelque étrange que puisse vous paraître ce langage...

M. LE PRÉSIDENT. La cour ne peut pas admettre un pareil langage.

M. LECLANCHÉ. Je veux dire que nous sommes ici pour sauver le jury d'une erreur : du reste, je n'ai pas l'intention de faire insulte à la cour; je retirerai toutes les paroles qui pourraient la blesser. Je continue.

Le spectacle que nous voyons ici est le combat perpétuel entre deux forces de la société.

M. LE PRÉSIDENT. La justice ne livre pas de combat; elle condamne si elle trouve des coupables, et absout si elle rencontre des innocents. Vous nous faites regretter de vous avoir donné la parole. Un avocat ne se serait pas permis ce langage, qui peut nuire à votre client.

M. LECLANCHÉ. Que reproche-t-on à Villain? ses doctrines. Permettez-moi de vous opposer des doctrines.

M. LE PRÉSIDENT. Il ne s'agit pas de doctrines ici, il s'agit de faits. Prouvez que ces faits n'existent pas.

M. LECLANCHÉ. Mais je ne vois pas de faits; je ne puis pas prouver que le néant est le néant. Si la cour ne veut pas admettre ma défense, je vais me rasseoir.

M. LE PRÉSIDENT. Si vous voulez, nous vous laisserons le temps de revoir votre cahier pour en faire disparaître les expressions qui nuiraient à votre client.

M. LECLANCHÉ. Je n'ai rien à y retrancher; c'est la conscience qui l'a dicté.

Me A. RIVIÈRE. Je crois que la cour s'est méprise sur le sens des paroles de M. Leclanché. Sans me rendre solidaire de sa rédaction, je crois que ses moyens de défense sont renfermés dans la mesure des convenances. Si la cour le permet, je prendrai la défense de l'accusé Villain à la réplique.

M. LECLANCHÉ. Je demande à constater une chose : c'est que la cour m'interdit la parole dès qu'il s'agit d'exposer nos doctrines politiques.

M. LE PRÉSIDENT. Asseyez-vous. La parole est au défenseur de l'accusé Courtais. (Profond silence.)

Me BETHMONT. L'accusation portée contre le général Courtais lui impute une complicité dans les deux attentats qui ont marqué la journée du 15 mai : le premier ayant pour but de changer la forme du gouvernement, c'est-à-dire de renverser l'Assemblée nationale, car c'était alors l'Assemblée nationale qui exerçait le pouvoir délibérant et le pouvoir exécutant; et le second, d'allumer la guerre civile, en excitant les citoyens à s'armer les uns contre les autres.

Selon l'accusation, cette complicité réunirait les caractères légaux résultant de l'aide et de l'assistance donnés aux auteurs des attentats, avec connaissance de cause, dans les faits qui ont facilité, préparé ou consommé ces attentats.

Le ministère public a même été plus loin. Dès le début de l'accusation il a été signalé comme y ayant coopéré en donnant à cet aide et cette assistance par une inertie systématique. Une faiblesse constante a été reprochée au général Courtais, et l'on est arrivé à l'accuser de lâcheté et de trahison : accusation douloureuse, accusation étrange! étrange pour tout le monde, et pour moi surtout, qui, sur la foi de l'opinion publique, m'étais habitué à rendre hommage à la loyauté et au courage de l'homme que je défends. Accusation étrange! car elle le rend complice de tous les actes à l'égard desquels les autres accusés acceptent la solidarité de l'infortune.

Mais ces autres accusés, il ne les connaissait même pas; et ce fait nous a été révélé par l'un d'eux, qui nous disait que s'étant présenté au général Courtais pour entrer à l'Assemblée, et ayant décliné son nom, le général Courtais lui disait : « Mais on m'a donc trompé, car Raspail est déjà entré. » Sur ces accusés, il n'en connaissait que deux, ses collègues à l'Assemblée. Dans la pensée du ministère public, le général Courtais serait accusé de complicité dans tous les actes des hommes qui ont violé l'Assemblée nationale, qui ont outragé la liberté, qui ont couru à l'Hôtel-de-Ville pour y substituer un nouveau gouvernement au gouvernement régulièrement établi.

Quand j'ai entendu la parole grave du ministère public constituer une complicité criminelle dans l'inaction systématique, dans les concessions et les faiblesses du général Courtais, je me suis dit que, pour établir un si grand complot, on avait employé de bien petits moyens. Heureusement, aujourd'hui, nous avons brisé l'échafaud politique; je ne puis que m'en applaudir. Nous avons bien fait, car, dans les temps d'orages populaires, les vengeances sont terribles, et l'échafaud pourrait se dresser pour une si déplorable accusation.

(*La suite à demain.*)

FAITS DIVERS.

Le bruit a couru aujourd'hui dans la salle des Pas-Perdus de l'Assemblée nationale, que le président de la République française avait envoyé auprès de Charles-Albert un ambassadeur chargé d'engager l'ex-roi de Piémont à venir en France, où il serait reçu avait tous les honneurs dus à son rang.

Le président du conseil annonçait, à la fin de la séance, que Charles-Albert avait passé hier à Toulouse, se rendant en Espagne.

(*Gazette de France.*)

— Les six bataillons de garde mobile qui restaient à Courbevoie et à Ruelle, sont réduits à trois et non à deux, comme nous l'avions annoncé hier. Le 4e et le 10e anciens forment le 4e nouveau. Le 2e et le 6e ont d'ailleurs la destination que nous avons indiquée. Le premier part pour Givet lundi matin, et le second pour la Corse mardi 3 avril.

— M. Proudhon a formé hier un pourvoi en cassation contre l'arrêt de la cour d'assises, qui le condamne à trois ans d'emprisonnement et à 3 000 fr. d'amende.

— Les journaux anglais annoncent l'abdication du duc de Parme en faveur du prince héréditaire, son fils, qui se trouve actuellement en Angleterre, avec la princesse, sa femme, fille de la duchesse de Berry.

— Des ordres ont été donnés aux autorités d'Altkirch (Haut-Rhin), de mettre en état d'arrestation le fameux vicaire Rollfus, déjà condamné par la justice badoise à l'emprisonnement, pour cause de réclusion meurtrière exercée contre des femmes.

Rollfus, qui s'était réfugié à Ottmarsheim, a été arrêté et conduit dans les prisons d'Altkirch.

— On a annonce à l'Assemblée que la brigade Molière avait pénétré en Italie. Cette nouvelle est complètement fausse. Seulement hier une dépêche télégraphique a porté à l'armée des Alpes l'ordre de concentrer ses lignes sur les frontières piémontaises. (*Idem.*)

— Lundi 2 avril il sera ouvert, rue de la Verrerie, 34, des cours sur toutes les parties de l'enseignement élémentaire, pour les jeunes gens qui désirent compléter leur instruction commerciale.

— Les ouvriers tapissiers sont prévenus qu'il y aura une réunion, lundi 2 avril, à six heures précises du soir, pour la signature de l'acte d'association avant l'ouverture des magasins, rue Saint Spire, cul-de-sac de la Grosse-Tête, 8, près le passage du Caire.

JARDIN DE LA LIBERTÉ, rue des Poissonniers, 40, barrière Poissonnière, à l'Association des cuisiniers et des marchands de vin réunis, *Fête musicale et populaire*, le dimanche 1er avril, à une heure précise. Les chœurs et l'orchestre, au nombre de 200 exécutants, feront entendre des chants nationaux, des airs patriotiques et les plus beaux morceaux de nos chefs-d'œuvre lyriques. Prix d'entrée : 25 c. Appel à toutes les associations fraternelles.

PETITE CORRESPONDANCE.

Collonges. — M. L. D. — Nous renouv. vot. ab. pour 4 mois. Veuillez nous envoyer l'ex. annoncé. — Nous avons chargé un de nos amis de Lyon de vous voir.

......y. — M. ......r. — Envoyez d'abord 1000 pour essayer.

Langres. — M. H. — Non, nous ne pouvons l'être. — Il ne peut se mettre sur les rangs; il n'a pas l'âge.

Bordeaux. — Mme de V. — Nous sommes étonnés que le ballot ne vous soit pas encore parvenu; il est parti le 22 par les mess. Caillard avec adr. bien précise.

Les Vans. — M. O. F. — La lettre a été envoyée à une caisse, rue du faub. Poiss., 9.

Ambert. — M. B. — Reçu les 25.25. — Nous vous envoy. les liv. par la voie ind.

Nantes. — M. G. — Reçu les 100. — Nous prenons bonne note de tout.

Lorient. — M. P. — Nous avons payé aux mess. pour le transport du 25 c. 9 f. 20. Veuillez nous en créditer.

Bourse du 31 mars.

Le bruit court que la haute cour de Bourges a rendu son arrêt, qui prononce la déportation contre les principaux accusés, à l'exception de Courtais et de Larger, qui sont acquittés. Cette nouvelle mérite confirmation.

Le roi de Prusse a été nommé empereur d'Allemagne par l'Assemblée nationale de Francfort.

Le 5 p. 100, de 88.30 arrive à 89.50; les primes sont répondues à 88 50 à deux heures; on tombe à 88.20 pour finir comme hier à 88.30 fin courant et 88.35 au comptant.

La Banque de France de 2380 s'élève à 2400 pour finir à 2390, avec 10 fr. d'amélioration.

Le 3 0/0, qui était à 56 40, monte à 57 25, pour fermer à 56 20, en perdant 20 c. sur hier.

Les grands chemins de fer sont fort recherchés et montent presque tous : Orléans gagne 18 fr. à 900. Avignon-Marseille est stationnaire à 227.50. Le Nord de 458 s'élève à 463.75.

La Bourse a semblé indécise, mais le fond des opérations indique encore de la hausse pour le mois prochain.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	56 40	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	[illegible]
Cinq 0/0	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

31 mars. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	57 30 »»		4 Canaux avec prime	1000 »
— Emprunt 1847-1848	88 50 »»		Lin Maberly	»»» »
5 0/0 j. du 22 mars	88 35 »»		Caisse hypothécaire	»»» »
4 1/2 0/0 du 22 mars	»» »» »»		Emprunt d'Haïti	[illegible]
3 0/0 j. du 22 septembre	»» »» »»		Espagne, dette active	»» »
Actions de la Banque	2390 »» »»		— dette passive	»» »
Rente de Naples, j. juillet			— 3 0/0 1841	»» »
Récép. Rothschild	81 »»		Emprunt portugais 5 0/0	»» »
5 0/0 de l'Etat romain	73 50		— — 3 0/0	»» »
5 0/0 belge 1840	90 50		2 1/2 hollandais	»» »
— — 1842	90 50		Zinc Vieille-Montagne	[illegible]
— 4 1/2	81 50		H. de la Grand-Combe	»»» »
— Banque (1835)	»» »»		Emprunt du Piémont	[illegible]
Obligations de la Ville	1190 »»		Lots d'Autriche	[illegible]

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	422 50	430 »»	Orléans à Bordeaux	»»» »»	[illegible]
Versailles, rive droite	235 »»	232 50	Du Nord	458 75	463 75
— rive gauche	188 75	187 50	De Paris à Strasbourg	373 50	373 75
Paris à Orléans	882 50	900 »»	Tours à Nantes	[illegible]	[illegible]
Paris à Rouen	545 »»	545 »»	Paris à Lyon	»»» »»	»»» »
Rouen au Havre	285 »»	285 »»	Montereau à Troyes	[illegible]	[illegible]
Avignon à Marseille	227 50	227 50	Dieppe à Fécamp	[illegible]	[illegible]
Strasbourg à Bâle	107 50	102 75	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »
Du Centre	»»» »»	368 75	Bordeaux à la Teste	»»» »»	»»» »
Amiens à Boulogne	230 »»	»»» »»			

L'un des gérants : G. TANDON.

Spectacles du 1er avril.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Louis XI, il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée.

OPERA-COMIQUE. — Les Monténégrins.

ODEON. — Représentation extraordinaire.

ITALIENS. —

THEATRE-HISTORIQUE. — La Jeunesse des Mousquetaires.

GYMNASE. — Ma Tabatière, la Danse des Ecus, Gardée à Vue, la Niaise.

VAUDEVILLE. — 2e No de la Foire aux idées, la Poésie, le Bon Moyen.

THEATRE MONTANSIER. — Le Curé de Pomponne, la Cornemuse du Diable, Si Jeunesse savait, un Voyage sentimental.

VARIETES. — Premières coquetteries, l'Habit vert, l'Abbé Galant, Mme Lariffla.

PORTE-SAINT-MARTIN. — Postillon de Saint-Valery, Ruy-Blas.

GAITE. — Le Comte de Sainte-Hélène

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 91. EDITION DU MATIN. Lundi 2 Avril 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux: 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 1er AVRIL.

Féodalité, individualisme ou association.

Il faut choisir entre ces trois termes.

Il n'est pas possible que la société subsiste plus longtemps tiraillée par trois tendances contradictoires, incompatibles.

Si la féodalité ou la domination oppressive d'une seule classe est la meilleure condition de force, de tranquillité et de durée d'une société, il faut revenir à la féodalité.

Si le morcellement individuel et familial de l'émancipation bourgeoise, si l'antagonisme des intérêts, qui en est la conséquence, sont autre chose qu'un pont volant, une transaction rapide entre la féodalité et l'association intégrale; s'ils peuvent réaliser véritablement l'ordre, la liberté, le progrès, la moralité et le bien-être, il faut s'entendre pour amener les mœurs à l'observation scrupuleuse du morcellement et de l'individualisme.

Si, au contraire, l'association intégrale et la solidarité démocratique constituent le véritable progrès social; si ce sont les moyens rationnels de garantir l'ordre moral et matériel, la liberté réelle et légale, la prospérité industrielle et la grandeur politique, il faut encourager et généraliser l'application des principes de solidarité et d'association.

La féodalité peut être jugée dans ses résultats complets par l'expérience des siècles. On sait à quel prix de compression et d'esclavage se paient sa durée et sa grandeur.

Le morcellement, ou l'individualisme bourgeois, peut être apprécié à ses fruits actuels d'instabilité et de désordres.

Les bienfaits de l'association, de la solidarité intégrale, ne seront entièrement appréciables que dans l'avenir; cependant, comme la féodalité et la bourgeoisie elle-même n'ont pu régner et se fortifier qu'en recourant, dans un intérêt exclusif, à l'association et à la solidarité, on peut déjà conclure des applications partielles de ces principes, ce que serait leur application générale.

L'histoire prouve, en effet, que la force de la féodalité a principalement résidé dans son esprit de corps et de race, dans son association hiérarchique, dans la solidarité de ses priviléges, dans son pacte d'alliance avec l'association religieuse. Le régime féodal ne s'est écroulé que parce que cet esprit de corps, cette hiérarchie et cette solidarité étaient exclusifs des intérêts de la bourgeoisie et du peuple.

L'expérience contemporaine démontre que la bourgeoisie, malgré ses théories de morcellement et de liberté individuelle, n'a pu grandir, triompher de l'ancien régime et dominer à son tour, qu'en s'assurant d'abord toute la puissance des corporations industrielles, ensuite toutes les ressources de la centralisation et de l'association de l'Etat; qu'en s'inspirant d'un esprit de caste politique; qu'en reconstituant par le cens électoral, par l'association des capitaux, par la rançon du capital oisif sur le travail producteur, tous les priviléges d'une féodalité nouvelle.—La bourgeoisie, comme la noblesse, est tombée uniquement parce qu'elle tournait contre le peuple les armes victorieuses de sa propre émancipation.

La logique dès lors indique que si les moyens d'unité, de solidarité et d'association qui ont servi à l'élévation de la féodalité et de la bourgeoisie, étaient employés désormais dans l'intérêt de toutes les classes, pour le plus grand bien de tous les membres du corps social, ils garantiraient à cette société entière un ordre définitif, une grandeur, une prospérité toujours croissantes.

Si le régime féodal, au lieu d'être un simple moyen d'éducation des peuples, un simple anneau de l'initiation historique, était réellement la société voulue par Dieu, la seule conforme aux destinées humaines, il aurait dû se montrer plus conséquent et plus oppressif encore qu'il ne l'a été.

Pour être fidèle à son principe, la féodalité aurait dû d'abord empêcher une vaste association religieuse de se former à côté d'elle, et de prêcher aux serfs et aux vassaux que tous les hommes sont fils du même Dieu, et par conséquent égaux et frères; elle aurait dû empêcher une famille dite royale de s'assurer une suprématie sur la noblesse, de centraliser dans ses mains le pouvoir, la justice, les finances et l'armée; elle aurait dû interdire aux moines et aux laïques la divulgation des sciences et tout enseignement de nature à donner aux hommes l'intelligence de leurs droits. La féodalité aurait dû encore éviter l'affranchissement des industrieux, des communes, et rendre le seigneur producteur, chef d'usine, commerçant, docteur, administrateur, en même temps que théocrate et homme de guerre.

A moins de remplir rigoureusement toutes ces conditions, la féodalité ne saurait se reconstituer.

Pour être conséquent également avec son principe anti-social d'individualisme et de morcellement, la bourgeoisie aurait dû s'annihiler comme corps politique; elle aurait dû s'interdire le pouvoir, et empêcher plus strictement l'Etat d'intervenir, au nom de l'intérêt général, dans la lutte des intérêts particuliers, dans les transactions individuelles; elle aurait dû même s'abstenir de toute association, de toute institution d'intérêt commun.

Logiquement, sous le régime du chacun chez soi, chacun pour soi, il ne devrait pas y avoir de temple commun pour prier Dieu; chacun devrait s'en tenir à ses dieux lares d'or, d'argent, de cuivre ou de terre; chaque père de famille devrait rendre la justice et pourvoir à la défense de ses propriétés. Au lieu de l'éducation communiste des colléges, des écoles, des pensionnats, des crèches, des asiles, tout père de famille aurait dû élever et instruire ses propres enfants; tout ménage aurait dû conserver son four à cuire, son métier à bras, ses provisions et ses échanges.

Sous le règne de l'individualisme et du morcellement, il aurait fallu s'interdire les sociétés d'actionnaires, les entreprises collectives, les assurances, les institutions de secours; car ce sont là autant de contradictions et de protestations contre les vices du morcellement et de l'individualisme.

Si ce régime était réellement la société voulue par Dieu, il faudrait s'empresser de supprimer les machines, les applications des sciences à l'industrie, la presse, la vapeur, les banques, les grands comptoirs, les bazars, les postes, les chemins de fer, les restaurants, les musées, les monuments publics, les omnibus, les théâtres, toutes institutions qui sont le produit et l'instrument de l'association, des germes détestables du socialisme et même du communisme, les premiers fondements d'une organisation sociétaire de la production, de la consommation et de la distribution des richesses.

Si le morcellement familial est réellement la loi économique des sociétés humaines, il faudrait absolument renoncer pour l'agriculture à l'application des méthodes et des intruments nouveaux, aux économies de main-d'œuvre et de matériel de la grande culture, aux irrigations, à l'élève des bestiaux, aux engrais, aux assolements, toutes choses qui réclament nécessairement la grande propriété féodale ou l'exploitation unitaire de la commune associée.

Si ce régime d'individualisme et de morcellement pouvait se perpétuer, il faudrait même renoncer complètement à l'art; car le génie de l'art ne peut être inspiré par de telles mœurs; car l'existence des artistes ne peut être garantie par un tel état des fortunes. Il faut à l'art la protection orgueilleuse de la féodalité ou les sympathies enthousiastes des populations associées, les splendeurs de la monarchie ou les splendeurs du luxe sociétaire. Il n'y a pas de milieu.

Or donc, puisque le féodalité et la bourgeoisie n'ont pu régner sans démentir leurs principes, il est permis de croire que ces principes n'étaient pas les bases normales de la société. Et puisque ces deux régimes ont dû recourir, dans l'intérêt même de leur domination, aux procédés d'unité, de solidarité, d'association, il est bien encore permis de conclure que ces procédés sont les véritables ressorts de la sociabilité humaine, les véritables voies des destinées sociales.

Aujourd'hui dans la société européenne, la féodalité, l'individualisme bourgeois et l'association, sont à la fois en jeu, en lutte. Ils sont partout mélangés, enchevêtrés; mais ici le premier domine, là le second a le dessus, près de nous le troisième s'organise d'une manière puissante. En Angleterre, le régime féodal résiste encore, grâce à ses nombreuses racines politiques, agricoles, industrielles et commerciales; cependant, sans cesse miné par les douleurs du peuple qu'il écrase, par le morcellement chartiste, par les associations démocratiques, ce colosse ne peut tarder à ébranler le monde dans sa chute. En France, c'est encore de fait l'individualisme et le morcellement bourgeois qui dominent. Malgré l'alliance de la haute bourgeoisie avec les débris de l'aristocratie et leurs efforts communs pour constituer une féodalité financière sur les ruines de l'ancienne, cette féodalité des écus a été trop rudement ébranlée par la dernière secousse révolutionnaire pour se relever facilement. Elle a contre elle non-seulement l'élan socialiste des prolétaires des villes, le mouvement croissant des idées et des associations ouvrières, mais encore les défiances, les répugnances de la petite bourgeoisie, qui a trop souffert elle-même des rançons de la haute finance pour la laisser reconstituer à ses dépens la grande propriété. La petite bourgeoisie, par sa position intermédiaire, par ses habitudes de morcellement et ses hésitations, tient seule en suspens le progrès social et le mouvement politique de la France. Elle voudrait conserver cette position d'immobilité et de juste milieu, mais cela n'est plus possible. Placée entre le fantôme d'un socialisme spoliateur et les

---

Feuilleton de la Démocratie Pacifique.
LUNDI 2 AVRIL 1849.

UN CONGRÈS DU PARTI HONNÊTE.(1)

Deuxième séance. —(La scène se passe en 1849.)

LES MASQUES.

CXXXVIII.

Ce soir-là, je sortis plus tôt qu'à l'ordinaire
Et je n'employai pas trop de temps à flâner.
J'allai prendre chez lui mon ex-fonctionnaire,
Qui se chauffait gaiement le ventre après dîner,
En lisant un papier venu du ministère,
Dont la rédaction le faisait rayonner.

CXXXIX.

Il se montra charmé de mon impatience,
Qui craignait de manquer le premier orateur.
— Vous avez, me dit-il, une fameuse chance
D'être ainsi patroné par un conservateur!
Grâce à moi, vous allez avoir la jouissance
De voir des gens de bien se ruer sur l'erreur.

CXL.

Puis il prit un habit orné d'une rosette
Gagnée en tripotant dans les élections
Pendant la royauté de la branche cadette
Qui savait le tarif de ses convictions,
Et peigna gravement sa perruque noisette,
Afin d'être correct aux yeux des factions.

CXLI.

Il faisait au dehors un temps froid, gris et sale,
Désagréable au nez qu'il rendait rouge et laid;
Le ciel nous visitait en neige glaciale
Qui venait envahir notre cabriolet,
Aussi trouvâmes-nous peu de gens dans la salle
Et le congrès bien loin d'être encore au complet.

CXLII.

On causait sans façon en attendant les autres.
Or, comme on me jetait de singuliers regards:
— C'est un de mes amis, messieurs, il est des nôtres,
Dit mon introducteur; il hait les Montagnards.
— Ah! fort bien! Je puis donc ouïr ces bons apôtres
Qui discutaient entre eux des sujets égrillards.

CXLIII.

Egrillards?... Oui vraiment! Vous croyez que j'invente;
Songez donc qu'on était alors en carnaval:
Dangereuse saison où le démon nous tente
Et soulève en raillant notre masque moral.
De la part de vauriens la chose est peu plaisante;
Mais chez d'honnêtes gens c'est très original.

CXLIV.

— Que vous fait, disait l'un, voyons cher philosophe,
Je vous demande un peu, *l'amendement Leroux*?
Les maris ne sont pas tous de la même étoffe
Que ce sot d'Othello; la mode des jaloux
Qui poussent leur dépit jusqu'à la catastrophe,
N'est plus de notre temps, heureusement pour nous.

CXLV.

N'en savez-vous pas un qui vous cède la place
Pour corriger les vers commis par sa moitié?
— Eh! fit le prévenu, vous avez bonne grâce
De plaisanter de moi, poète marié!
Serait-ce que pour vous l'adultère s'efface
Lorsque l'époux se tait après avoir crié?

CXLVI.

— Sans doute on est heureux qu'une pareille affaire
Ne suive pas son cours devant les tribunaux;
Mais, pour les gens moraux, la chose reste claire,
Dit un ancien farceur du banquet de Granveaux.
— Vaut-il mieux accepter le mari pour beau-père,
Dit l'autre, afin que tout se démêle à huis-clos?

CXLVII.

Au fait, c'est un moyen d'honorer la famille,
Dont on devient ainsi l'un des meilleurs soutiens.
— Eh! mon Dieu, qui de nous n'a quelque peccadille
A confesser tout bas pour soi-même ou les siens?
Fit le nain tout surpris d'un pareil coup d'étrille,
Cherchons-nous à passer pour des stoïciens?

CXLVIII.

— Et pourtant nous valons mieux que ces troubles-fêtes,
Reprit l'homme à la rime après réflexion;
Car s'ils blâment l'amour des matrones honnêtes,
C'est pour faire fleurir la prostitution,
Et forcer la famille, à propos d'amourettes,
A périr de migraine et de perfection.

CXLIX.

Les princes et les rois étaient tous adultères,
Le contraire eût fait croire à de vilains penchants.
Louis-Philippe premier donnait des ministères,
A des gens déclarés tels par des jugements.
Que doit-on donc penser de ces pieds-plats austères,
Qui nous empêcheraient d'être représentants?

CL.

— C'est clair! s'écria-t-on dans ce groupe de sages;
Ces séïdes nouveaux de la moralité
Voudraient faire de nous un troupeau de sauvages,
En ôtant son attrait à la société!
— Ils ont été payés par ces vierges volages
Qui vendent au passant de l'amour éventé!

CLI.

— Eh! dit en souriant un prince de l'Eglise,
Qui passe pour avoir quelquefois de l'esprit,
Lorsque la lettre est prude on en prend à sa guise;
Mais plus d'un d'entre vous serait fort interdit,
Si l'on vous contraignait par un coup de surprise,
A faire à la rigueur ce que la loi prescrit.

CLII.

— Vous-même, fit un autre avec irrévérence,
Comment prendriez-vous la chose, monseigneur?
— Paix! paix! dit le prélat, on ouvre la séance,
Laissez-nous écouter la voix de l'orateur.
Le ciel, fort à propos, venait en assistance,
A son fils bien-aimé. Qu'en pensez-vous, lecteur?

CLIII.

Le groupe jovial fit face à la tribune
Qu'occupait, en effet, un garçon de talent,
Dont le moindre défaut est de garder rancune
A ceux auxquels il a fait quelque tour sanglant.
Il déteste tous ceux qui n'ont pas de fortune,
Car il sait que la faim rend l'homme turbulent.

CLIV.

— « Avant de préparer notre plan de bataille,
Examinons, messieurs, dit-il avec gaieté,
Si l'armée ennemie est bien à notre taille.
Quels sont les éléments du parti révolté?
D'abord des intrigants qui n'ont ni sou ni maille,
Et qu'un peu d'or ferait passer de ce côté.

(1) Voir la *Démocratie* des 12, 19, 25-26 février et 19 mars.

souvenirs de l'oppression absolutiste et féodale, elle est tantôt poussée en avant, tantôt en arrière. Elle se ruine et se fatigue dans d'aveugles tâtonnements et dans de vaines alarmes. Mais évidemment, puisque la bourgeoisie ne peut vivre et grandir qu'en imitant la féodalité ou en recourant aux principes du socialisme, il n'y a plus d'alternative sérieuse qu'entre la féodalité et le socialisme.

Il faut choisir.

Il faut que la petite bourgeoisie se décide à devenir esclave elle-même d'une féodalité qui, pour se constituer et durer, devra se montrer dix fois plus oppressive que l'ancienne; ou bien qu'elle s'attache définitivement l'affection du peuple en l'initiant, par l'association et la solidarité, aux bienfaits d'un travail mieux organisé, d'une propriété plus accessible, d'une production plus puissante, d'une répartition plus équitable et d'un ordre social plus solide.

Il faut avoir le courage de remonter le courant des siècles ou de suivre doucement la pente des tendances démocratiques et sociales.

Lequel est le plus facile ?...

Le parlement piémontais refuse l'armistice.

De graves et consolantes nouvelles nous arrivent aujourd'hui de Turin. La Chambre des députés refuse de courber la tête devant une défaite préparée de longue main par la trahison. Elle relève l'épée de l'Italie que les *codini* ont laissé tomber, et déclare traître à la patrie quiconque exécutera les conditions de l'armistice conclu si précipitamment avec Radetzki.

Voici les résolutions qu'elle a formulées dans la séance du 27 :

1. La chambre se déclare en permanence.

2. Elle enverra au roi une députation pour lui faire connaître ses vues et s'enquérir des intentions du roi.

La chambre déclare que l'armistice est inconstitutionnel, et que le pouvoir exécutif ne peut le mettre à exécution sans violer la constitution.

La chambre ne pouvant sacrifier l'honneur de la nation, invite le gouvernement à porter toutes nos forces sous les murs d'Alexandrie, et après avoir proclamé la patrie en danger, à appeler à Gênes tous les hommes valides et en état de porter les armes.

Sera réputé fait de haute trahison le retrait de la flotte sarde de l'Adriatique et la remise de la citadelle d'Alexandrie aux mains de l'ennemi.

Ces résolutions ont été prises à la presque unanimité par l'Assemblée. L'armistice conclu avec Radetzki est ainsi conçu :

Armistice entre S. M. le roi de Sardaigne, Victor-Emmanuel, et le feld-maréchal comte Radetzki, commandant-général des troupes de S. M. l'empereur d'Autriche, après l'abdication de Charles-Albert.

Le roi de Sardaigne donne une assurance positive et solennelle de faire conclure, en tant qu'il dépendra de son honneur, un traité de paix sur les bases des articles suivants :

Art. 1er. Le roi de Sardaigne licenciera les corps militaires hongrois, polonais et lombards, se réservant de conserver certains officiers des autres corps qu'il voudra.

Art. 2. Le comte Radetzki s'entremettra auprès de S. M. l'empereur, afin que complète amnistie soit accordée aux soldats hongrois, polonais et lombards, sujets de S. M. sus-nommée.

Art. 3. Le roi de Sardaigne permet que 48 000 hommes d'infanterie autrichienne et 2 000 hommes de cavalerie occupent le territoire compris entre le Pô, le Tessin et la Sesia, et que les troupes autrichiennes composent la moitié de la garnison dans la citadelle d'Alexandrie.

Cette occupation n'exercera aucune influence sur l'administration civile et judiciaire de la division de Novare. 3 000 Autrichiens pourront composer la moitié de la garnison de la ville et citadelle d'Alexandrie, et l'autre moitié être composée de troupes de S. M. sarde. Les Autrichiens auront libre communication entre Alexandrie et la Lomelline, par Valenza. Il sera nommé une commission militaire mixte pour régler l'entretien des troupes autrichiennes. Seront évacués par les troupes sardes, les duchés de Modène, Plaisance et Toscane, c'est-à-dire les territoires qui, avant la guerre, n'appartenaient pas au Piémont.

4° L'entrée de la moitié de la garnison autrichienne dans la citadelle d'Alexandrie, ne pouvant avoir lieu que dans trois au quatre jours, sera garantie par le gouvernement sarde ;

5° La flotte sarde quittera l'Adriatique avec tous les bateaux à vapeur dans le délai de 15 jours, rentrant dans ses ports, et les Piémontais qui se trouveront à Venise auront l'ordre de rentrer dans leurs anciens Etats dans le même délai ;

6° Le roi Victor-Emmanuel promet de conclure une paix prompte et durable, et de réduire l'armée sur l'ancien pied de paix ;

7° Le roi de Sardaigne regarde comme inviolables toutes les conditions stipulées ci-dessus ;

8° Il sera envoyé des plénipotentiaires réciproques dans une ville quelconque qui sera déterminée, à l'effet de conclure la paix définitive ;

9° La paix sera faite indépendamment de la stipulation du présent armistice ;

10° Si l'on venait à ne pas conclure la paix, la dénonciation de l'armistice aura lieu dix jours avant la reprise des hostilités ;

11° Seront rendus réciproquement et promptement tous les prisonniers de guerre ;

12° Tous les Autrichiens qui ont déjà passé la Sesia seront tenus de rentrer dans les limites ci-dessus tracées.

Signé : Chrzanowski et Radetzki.

Ce n'est pas sans peine que la chambre a obtenu communication de ce traité des fourches caudines. La séance s'était ouverte le 27 à l'heure ordinaire. La chambre avait adopté une chaleureuse adresse à Charles-Albert, et chargé une députation de la porter au roi démissionnaire, lorsque le sénateur Delaunay a demandé la parole. Le vice-président lui a demandé à quel titre il se présentait dans cette Assemblée qui ne le connaissait pas ; il a répondu qu'il venait d'être nommé président du conseil des ministres, et comme on insistait pour savoir son nom, il a ajouté qu'il se nommait Delaunay et qu'il était sénateur. Il a ensuite décliné les noms de ses collègues, accueillis comme le sien par des murmures peu flatteurs, et il se préparait à se retirer, lorsque des accusations de trahison contre le gouvernement et l'aristocratie se sont prises à pleuvoir de tous les points de la chambre.

Lanza s'étonne qu'une armée de 120 000 hommes ait été anéantie par une armée de 35 000. Il dénonce les menées des *codini* ; il les montre s'entendant avec Radetzki, lui annonçant d'avance toutes les résolutions, toutes les plaies du Piémont, et lui donnant les moyens de prédire longtemps à l'avance le jour et l'heure de la défaite. Il dépose sur la tribune un exemplaire de ces imprimés distribués aux troupes au moment de la bataille, pour leur faire croire que la république avait été proclamée à Turin.

Des cris d'indignation, des sanglots interrompent son discours. Il termine en demandant une enquête qui fasse connaître la vérité sur les traîtres qui ont livré l'Italie à la honte et à l'esclavage. Des applaudissements éclatent sur tous les bancs. Pinelli veut bien faire une enquête, mais dont les résultats ne seront communiqués à l'Assemblée qu'en comité secret. Des murmures unanimes l'interrompent. La chambre déclare qu'elle veut le grand jour du pilori pour les misérables qui ont livré leur pays.

Jorti demande que les termes de l'armistice soient communiqués à l'Assemblée. Pinelli balbutie; il ne sait pas même s'il existe un armistice. Delaunay déclare qu'en effet il a été conclu une convention, mais qu'il en ignore les clauses. Les murmures redoublent.

Les sommations deviennent enfin si pressantes que le ministère s'exécute. Le lendemain, il apportera la convention à la chambre. La chambre refuse d'attendre et renvoie la séance au soir. Dans le cours de la séance, Delaunay étant monté à la tribune sans avoir préalablement demandé la parole, a été rappelé peu poliment au règlement par le président de l'Assemblée, et la chambre a éclaté en applaudissements.

La séance du soir a été beaucoup plus vive encore. Ouverte à huit heures, elle s'est prolongée jusqu'à minuit et demi ; en se séparant, l'Assemblée s'est ajournée au lendemain matin à huit heures.

Sur la prière du président, le ministre donne lecture de l'armistice, souvent interrompu par des cris d'indignation. L'article relatif à l'occupation d'Alexandrie soulève de tels murmures, que le ministre, honteux de son rôle, quitte la tribune et que la séance est un moment suspendue. Quand la lecture est terminée, on crie de tous les points : C'est une infamie ! à bas le ministère !

La rougeur monte au front à la lecture de l'acte le plus humiliant et des conditions les plus déshonorantes qui jamais aient été imposées à l'Italie, même aux jours du plus dur esclavage. (Oui! oui!) C'est là une infamie insupportable. C'est une honteuse capitulation qui nous charge de chaînes. Reprendrez-vous les armes quand l'Autrichien se sera établi dans la Lomelline, quand il sera défendu par la citadelle d'Alexandrie?

Le gouvernement ne pouvait pas engager la chambre pour les frais d'entretien de garnison autrichienne. Cet engagement est inconstitutionnel. L'armistice impolitique, prématuré, a tout compromis, tout, jusqu'à la retraite sur les Apennins, la défense de Gênes et la réunion avec la Toscane. Non, la Chambre n'acceptera pas cet infâme armistice sans mettre en accusation le ministère qui oserait l'accepter. (Applaudissements.)

Messieurs, la main sur le cœur, ne sommes-nous pas Italiens avant tout, et les quatre cinquièmes d'entre nous n'ont-ils pas voté la guerre de l'indépendance? Et nous manquerions à notre parole, si nous pouvions accepter un si lâche armistice ! (Applaudissements prolongés.)

JOSTI. Messieurs, personne ne possède plus que moi de vénération pour la maison de Savoie, dont l'honneur demeure sauf même sous le poids de la force brutale qui s'est appesantie sur elle. L'armistice, que des raisons secrètes ont seules pu faire conclure, sauve Radetzki. Ces causes, il faudrait les savoir, et peut-être alors découvrirait-on que les traîtres ne sont pas les Autrichiens, mais d'autres. (Oui ! oui !)

Ah ! si c'est un Italien qui a ourdi cette trame traîtresse, si c'est un frère qui a vendu ses frères, grand Dieu ! l'enfer n'existerait pas, qu'il faudrait l'inventer pour lui. (Applaudissements.)

MELTONA. Pour consentir à de telles infamies, la cause de l'Italie est-elle donc perdue sans retour? La véritable position militaire et la force du Piémont sont à Gênes, protégées par la citadelle d'Alexandrie : c'est là qu'est la dernière fortune de l'Italie. Concentrons-y toutes nos forces, appelons-y tous nos hommes de cœur, et peut-être alors, à ce spectacle émouvant, nous verrons cesser la léthargie d'égoïstes voisins !

D'autres députés encore font entendre des paroles d'indignation, et d'enthousiasme pour la cause italienne. Toutes les propositions énergiques qui sont présentées sont votées d'enthousiasme.

Mais ce n'était pas la dernière humiliation réservée au ministère. Le président de l'Assemblée lui a demandé l'acte d'abdication de Charles-Albert. Pinelli a répondu par la notoriété du fait.

Divers orateurs ont pris la parole ; ils ont déclaré qu'ils ne pouvaient reconnaître un ministère qui se montrait si peu digne de Charles-Albert, tant que le parlement n'aurait pas la preuve authentique que ce roi guerrier s'était complètement retiré.

Les choses en étaient là au départ des dernières nouvelles.

Cette attitude du parlement piémontais soulage et console au milieu de toutes les hontes qui nous entourent.

L'Assemblée nationale de Toscane a été ouverte solennellement le 25 mars. M. Montanelli a prononcé un discours dont nous extrayons les passages suivants :

« Notre désir est que l'union avec Rome soit proclamée. Nous la souhaitons dans l'intérêt des deux peuples qui, composant un seul Etat, auront une force matérielle et morale double ; nous la souhaitons pour l'Italie, qui fera un pas de plus dans la voie de l'unité ! nous la souhaitons enfin pour l'honneur de l'idée républicaine à laquelle on a trop souvent présagé qu'une fois plantée dans l'Italie, elle ressusciterait les jalousies municipales du moyen-âge. Qu'elle réponde aux faux prophètes par un baiser d'amour. (Applaudissements.)

» Sobres de paroles, pleins d'enthousiasme guerrier, nous regardons Rome, mais pour voir le temple de Janus ouvert. Un grand livre de compte est ouvert dans les plaines de la Lombardie, un jour viendra où l'Italie rachetée demandera au nouveau principe que nous avons inauguré les sacrifices qu'elle aura faits en hommes et en argent pour le salut commun. C'est dans sa réponse que se trouve l'avenir de la République que nous voulons fonder. (Applaudissements.)

» En déposant ces pouvoirs entre vos mains, le gouvernement provisoire sait qu'il a rempli son devoir. On pourra l'accuser d'inertie si on ne veut pas lui tenir compte des obstacles qui ne sont connus que de Dieu et de lui-même. Pouvions-nous, au milieu des difficultés de toute nature qui nous environnaient, former sur-le-champ des héros, faire sortir de la terre des phalanges armées. Mais vous, messieurs, par l'union des intelligences des volontés, vous continuerez mieux que nous l'œuvre que nous avons commmencée, et vous n'oublierez pas qu'au moment où nous discutons la brave armée piémontaise est en présence de l'ennemi, se résigne aux fatigues des camps et affronte le danger des combats.

» Au nom de Dieu, ne la laissons pas longtemps seule. Donnons toutes nos sympathies à cette Italie divine, qui, bien qu'elle ait été la cause des malheurs qui l'ont accablée pendant des siècles, peut toujours prouver qu'elle veut bien recouvrer par ses propres efforts l'amour et la vénération des nations ses sœurs. » (Applaudissements.)

Les versions les plus contradictoires nous sont apportées par les journaux italiens au sujet de la retraite de Charles-Albert. Ainsi, on l'a vu passer à Nice sous le nom de comte de Bar; il est parti pour Saint-Maurice dans le Valais ; il a passé la province de Gênes du côté de Savone. On l'a reconnu à Allassi.

— A la date des dernières nouvelles, Rome se préparait énergiquement à la guerre.

On écrit de Ferrare, 23 mars, à l'*Alba* :

« Nous recevons la nouvelle que dans les journées des 20 et 21 mars 6 000 hommes de la garnison de Venise auraient fait une sortie dans la direction de Padoue ; là ils auraient vigoureusement attaqué les Autrichiens, qui se seraient enfuis à Pieve di Sacco, à 5 milles environ de Padoue.

CLV.

« Puis des hommes tarés, des impudents, des drôles,
Qui se font un honneur de se moquer des lois,
Et qui, pour mieux jouer leurs détestables rôles,
Vont déchirant partout les prêtres et les rois,
Des êtres dont la tête est mal sur leurs épaules,
Car on les eût pendus ou brûlés autrefois.

CLVI.

« Puis des aventuriers et des visionnaires,
Au jugement desquels Dieu le père aurait tort
D'avoir fait des rentiers et des millionnaires,
Sans que le mendiant fût consulté d'abord,
Des brouillons qui voudraient forcer les prolétaires
A se croire opprimés, à maudire leur sort.

CLVII.

» Des gens dénaturés par le libertinage,
Qui, ne distinguant plus du tout le mal du bien,
S'efforcent de briser les nœuds du mariage
Et font de la débauche un devoir du chrétien,
Qui, dans le fol excès de leur dévergondage,
Promettent une queue à chaque citoyen... »

CLVIII.

Ici l'orateur eut un succès de fou-rire,
Le sarcasme pourtant était assez usé ;
Peut-être que le ton dont il savait le dire
Rendait le mot piquant au goût le plus blasé.
— « Et si l'on n'y croit pas, reprit-il, on s'attire
La honte de passer pour un..... *civilisé.* »

CLIV.

Ces banalités-là ne m'intéressaient guère ;
Je regrettais beaucoup d'être venu si tôt :
On m'avait faussement annoncé que le frère
D'un fameux chef de club allait ouvrir l'assaut.
Par bonheur près de moi qui ne savais que faire
Deux des premiers causeurs chuchottaient un peu haut.

CLX.

Or, en attendant mieux, je leur prêtai l'oreille.
— Ah ! j'y suis, disait l'un, l'affaire de mon fils?
Eh ! ça s'est arrangé, mon très cher, à merveille ;
Si je n'avais jamais de plus rudes soucis !...
— Diable ! mais c'est très grave, une histoire pareille...
Un viol de mineure !... — Oui, ça vaut quelques louis.

CLXI.

La famille avait faim, c'était tout bénéfice
Pour elle d'accepter une somme d'argent ;
Le malheureux croit peu d'ailleurs à la justice ;
En cela, n'est-ce pas, il est intelligent.
— Et l'enfant ? — Eh bien, quoi ! s'il advient qu'il grandisse,
Qu'il se fasse soldat, il deviendra sergent.

CLXII

Ma foi ! j'aime assez voir que mon garçon s'amuse.
Tête-bleu ! Dans mon temps moi j'en ai fait assez ;
Il n'a pas vingt-cinq ans, âge heureux, qu'il en use !
Puis les écus sont faits pour être dépensés.
— C'est vrai ; mais supprimez cette dernière excuse,
Ces plaisirs-là se paient par les travaux forcés.

CLXIII.

— Ah bah ! laissez donc là ces gros mots d'alarmistes ;
Mais vous-même, pardieu ! vous ne me parlez pas
Des suites du bon tour fait aux capitalistes...
— Oh ! je suis maintenant presque hors d'embarras.
— C'était fort grave aussi ! — Grâce aux socialistes
Dont les maudits journaux ont divulgué le cas.

CLXIV.

Ah ! ces méchants coquins ruineront la France
Si nous n'arrivons pas à les transporter tous.
— Pour cela, calmez-vous, un peu de patience !
Encore un mois de juin, et qu'ils aient le dessous...
— Messieurs, fit un voisin, vous troublez la séance ;
Demandez la parole, ou, sinon, taisez-vous.

CLXV.

L'orateur, cependant, atteignait au sublime
En poursuivant le cours de son dénombrement :
« A côté, disait-il, de cette tourbe infime
Dont la carrière n'est qu'un long débordement,
Qui sommes-nous, messieurs? Tout ce que l'on estime
Et dont le nom s'écoute avec recueillement ;

CLXVI.

« Tout ce qui dans le monde est honneur et richesse ;
Tout ce qu'on nomme gloire et force est avec nous :
Prélats, juges, guerriers, haute banque et noblesse
Dans notre camp béni se donnent rendez-vous. »
— C'est bien vrai, cria-t-on en pleurant de tendresse,
Les autres sont des gueux, des vauriens ou des fous.

CXLVII.

— « Talents, race, vertus, consciences honnêtes
Sont exclusivement dans les rangs modérés ;
Tous les princes de l'art, littérateurs, poëtes.... »
— Bah ! bah ! dit mon préfet, ceux-là sont tous timbrés !
Que ferons-nous de bon avec ces folles têtes?
Moi, je fais peu de cas des plus considérés.

CLXVIII.

— Ce sentiment, préfet, est de l'ingratitude ;
Vous ne savez donc pas qu'ils fondent des journaux
Où, pour mieux vous guérir de toute inquiétude,
Ils mettent leurs efforts à passer pour badauds.
Vous ne voyez donc pas que leur unique étude
Est de trouver un jour place aux banquets royaux.

CLXIX.

Vous n'avez pas compris qu'ils sont devenus sages,
Et ne ressemblent plus à ces fous d'autrefois
Qu'on appelait *vates*, à ces sortes de mages
Dont le fougueux génie effrayait le bourgeois
Qui se les figurait perdus dans les nuages,
Appelant l'avenir de leurs puissantes voix.

CLXX.

Ce ne sont pas non plus ces bardes populaires
Qui remuaient le monde avec leurs chants d'espoir ;
Les nôtres sont rangés, calmes, peu téméraires,
N'intimident personne à force de savoir,
Jaloux d'être bien vus des gros propriétaires
Maintenant que les rois commencent à déchoir.

CLXXI.

Ils cherchent ce qu'il faut servir à la pratique :
Italiens brouillés, compote d'Allemands,
Peuples à l'étouffée, entremets politique,
Les *penseurs* d'aujourd'hui sont de bons commerçants.
— Vous plaisantez ? — Non pas ! — Alors, c'est magnifique,
Et je les insultais, ces pauvres innocents !

CLXXII.

Mais voici l'orateur qui descend de sa place
Entouré des bravos de la réunion
L'habile homme a trouvé le moyen efficace
De chasser des esprits toute irritation :
C'est bien beau, si ça dure. Or, puisque l'on s'embrasse,
Restons donc un moment sur cette impression.

(*La suite prochainement.*)

ANTONY MÉRAY.

— On écrit de Casteggio, le 25 mars, au *Pensiero* de Gênes :

On parle d'une défaite des troupes autrichiennes sous Casole. La cavalerie lombarde allait passer le Pô pour leur couper la retraite. La troupe de ligne se rend à Somiozaro-Alla-Cava. On cherche par tous les moyens possibles à faire insurger le pays. On a vu passer des voitures chargées de blessés autrichiens. Les tirailleurs de La Marmora arrivent, ils campent avec de l'artillerie dans les prés voisins de Pavie et Plaisance.

Le plus grand enthousiasme règne parmi les Siciliens, écrit on au *Sun*, ils sont tous animés du désir de se dévouer pour le salut de la patrie. A Palerme, les femmes elles-mêmes ont pris part aux travaux de défense. On chantait dans les rues : « Nous ferons un tambour de la peau du Bourbon. » Dans la soirée, il y a eu illumination. Voilà comment les Siciliens ont répondu à l'ultimatum de Ferdinand de Naples.

Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.

Turin, 28 mars.

Vous avez les *Mystères de Paris*, mais les mystères du Piémont, dans les quatre ou cinq jours qui viennent de s'écouler, seraient bien plus importants à connaître, car il s'est agi de l'indépendance de la Péninsule ; mais tout est inexplicable : les mouvements de l'armée, les détails de la bataille, l'empressement à conclure un armistice, celui qu'on a mis à proroger les chambres, le refus de combattre qu'on reproche à beaucoup de chefs. Radetzki avait de nombreux compères à Turin aux sommités de l'Etat.

J'ai entendu dire que l'empereur Nicolas est le plus bel homme de son empire ; je puis vous certifier que Charles-Albert est le plus honnête homme de son royaume.

L'aristocratie piémontaise a trahi, a sacrifié son roi si plein de dévouement pour la cause nationale ; et cependant cette aristocratie, cette noblesse qu'avait-elle à reprocher au nouveau régime ? Avait-elle, comme la noblesse française en 93, perdu ses châteaux, ses blasons ? Etait-elle dans l'exil ? Non ; les codini piémontais n'avaient rien perdu de cela, et ils ont sacrifié leur roi ; ils se sont faits les alliés, les espions, les agents de Radetzki !

Leur club, leur conciliabule de la Casa-Viale a paralysé les efforts de l'armée, les décisions des ministres democratiques, la mobilisation de la garde nationale, enfin tout ce qui pouvait concourir au succès.

Nous avons vu un vieillard de 82 ans, nous avons vu le feld-maréchal autrichien, après des jactances pardonnables à son seul grand âge, après des insultes grossières au roi Charles-Albert, mener une campagne avec une imprudence impardonnable, faire fautes sur fautes, et réussir, venir dicter la loi à celui qu'il avait injurié dans ses ordres du jour, à Charles-Albert, et cela grâce au concours de la noblesse de ce pays-ci.

Vraiment, quand on voit de pareilles choses, on est forcé de convenir que nos démocrates de 93 ne sont plus aussi blâmables qu'on les avait crus d'avoir agi comme ils ont agi.

Le cercle Viale a instruit Radetzki de tout ; il a été en correspondance avec lui ; il a promis de paralyser les moyens de la nationalité piémontaise ; et, qui plus est, il a promis de démoraliser l'armée au moment décisif, au moment de la bataille.

Il a soudoyé des soldats dans chaque compagnie, il leur a donné de nombreux imprimés très courts, qui ont été distribués, passés de main en main dans les rangs quand les armées se sont trouvées en présence. Ces imprimés, dont les exemplaires, rapportés du camp, ne sont pas rares, contiennent trois lignes :

« Soldats, pour qui croyez vous vous battre ?

» Le roi Charles-Albert est trahi.

» La République est proclamée à Turin, et la dictature déférée à Brofferio. »

Des colonels ont profité de cet avis pour refuser de se battre ; d'autres ont mollement combattu et se sont retirés à la première difficulté.

On a précipitamment conclu un armistice qui efface celui de l'année passée en couardise.

On a prorogé la chambre des représentants, parce qu'elle demande à voir clair dans tout ce qui s'est passé ; elle veut savoir le mot de ces grandes et dégoutantes énigmes ; elle veut pénétrer ce machiavélisme.

Les ministres ont refusé de répondre.

Le sénat a entravé autant qu'il a pu les opérations du gouvernement en arrêtant, au moment décisif, les lois de sécurité publique ; le marquis de Maffeï a refusé de faire partir la garde nationale, sous prétexte de troubles à craindre dans une ville comme Turin, la plus paisible des capitales.

Tout a été désorganisé, paralysé ; rien ne peut s'expliquer. En attendant, Radetzki qui était venu se livrer, Radetzki qui, n'eût-il pas même été battu, ne pouvait durer quinze jours dans la position où il s'était mis, Radetzki a prodigué l'insulte à Charles-Albert, et il a vaincu Charles Albert, grâce à la noblesse du Piémont !

Ce roi vertueux a abdiqué ; il s'est retiré en Suisse sous le nom de comte de Bar. Le nouveau roi, Victor-Emmanuel II, est proclamé en ce moment-ci sur la *piazza Castello*, au milieu de toutes les gardes nationales.

La chambre s'est constituée en permanence. Elle n'accepte pas l'armistice ; elle a envoyé une députation au roi, qui ne paraît pas disposé à la recevoir. On craint que Victor-Emmanuel ne soit ultra codino.

Les hostilités doivent recommencer ; la chambre des députés a envoyé des commissaires dans toutes les provinces pour déclarer la patrie en danger et appeler aux armes.

Peut-être ne reconnaîtra-t-elle pas Victor-Emmanuel pour roi. Il n'y a point d'acte d'abdication écrit. L'abdication de Carlo-Alberto a été verbale.

Les ministres sont sifflés dans la chambre. Je veux parler des ministres nouveaux.

Voici, d'après le *Risorgimento*, la composition du nouveau ministère piémontais :

Affaires étrangères et présidence du conseil,	MM. de Launay.
Intérieur,	Pinelli.
Finances,	Nigra.
Guerre,	Dabormida.
Justice,	Cristiani.
Instruction publique,	Mameli.

On ne connaît pas encore les ministres des travaux publics et du commerce.

On nous assure que le gouvernement a reçu la nouvelle par le télégraphe, que l'armée autrichienne marchait sur Florence.

Nous recevons ce soir, de personnes en position d'être bien informées, la confirmation de la recrudescence du mouvement italien en faveur de la défense nationale.

La trahison, qui a évidemment paralysé les efforts de l'armée piémontaise, a eu pour effet d'exalter le patriotisme italien, au lieu de l'éteindre.

Les *ridicules anarchistes* dont a parlé M. Thiers repoussent avec indignation l'armistice habilement surpris à la première impression de découragement qui s'était emparée de l'armée piémontaise.

Un grand nombre des codini (les conservateurs de Turin) protestent eux-mêmes contre la trahison de quelques-uns des leurs, et sont entraînés par le sentiment national.

Dabormida, ministre de la guerre du nouveau cabinet piémontais, s'est retiré en déclarant qu'un homme de cœur ne pouvait accepter un pareil armistice. Cette opinion est partagée par plusieurs généraux de l'armée vaincue, et on espère faire revenir le jeune roi lui-même sur ce traité honteux.

Le parlement piémontais, prévoyant le cas de l'invasion de Turin par l'armée de Radetzki, a décidé que, dans ce cas, il se retirerait à Gênes, ville qui est certainement en mesure de tenir en échec les Autrichiens pendant deux mois.

Le mouvement de Gênes en faveur de la résistance nationale est confirmé, et cette place est en communication sympathique avec les républicains de Rome et de Toscane.

L'évêque de Verceil a été arrêté comme accusé de trahison. Il était en connivence avec les Autrichiens.

Charles-Albert s'est réfugié, assure-t-on, au couvent de Saint-Maurice, dans la vallée d'Aoste.

Il y a donc encore lieu d'espérer que l'Italie qui fixe en ce moment les regards de l'Europe, saura s'élever à la hauteur de son histoire, et donner un solennel démenti à ses calomniateurs.

Autriche. — Allemagne.

Par suite de la victoire de Bem à Hermanstadt, un nouveau corps de 20 000 Russes vient d'entrer en Transylvanie.

La *Correspondance générale* confirme à son tour la victoire des Madgyars à Hermanstadt ; cette feuille ministérielle prétend que Bem a fait bombarder l'hôtel du commandant général et celui du comte saxon ; qu'il a mitraillé ensuite la garde nationale, l'a chassée, et a livré la ville pendant deux heures au pillage. Cela fait, il se serait dirigé sur Schatzbourg, où ses soldats se seraient livrés à des excès plus grands encore.

Koschau est de nouveau occupé par un corps de partisans madgyars, qui s'est également montré à Schumnitz.

De tous les députés autrichiens présents lors de l'élection de l'empereur des Allemands, pas un seul n'a voté pour Frédéric-Guillaume, tous se sont abstenus.

M. le général comte de Deym (de Prague) a répondu qu'il était sans mandat. M. Schmitt (de la Bavière rhénane) a répondu qu'il était sans mandat pour élire un empereur héréditaire. MM. Edel (Bavière), Esterle (Tyrol), Heldmann et Kohr (grand-duché de Hesse) : « Nous ne nommons pas un empereur héréditaire. » MM. Hœnniger (Thuringe), Gspon, Kaisersfeld, Berger (Autriche) : « Pas d'empereur ! » M. Hartmann, le poète : « Je ne vote pas, ne voulant pas prendre part à un anachronisme. » MM. Wurth (Sigmaringen), Werner (Bade), Reinhart (Mecklembourg), Schloeffel (Prusse) : « Pas de prince. » M. Lepp, le Bavarois ultramontain : « Je ne nomme pas un anti-césar, voulant faire comprendre que pour lui le seul empereur légitime est toujours l'empereur catholique qui réside à Vienne quand on n'y fait pas une révolution. » M. de Frutzchler (Saxe), le plus radical de tous, se prononce même contre un président. Enfin le prince de Waldbourg, ultramontain et démocrate à la fois, a répondu par une saillie qui a excité beaucoup d'hilarité. Quand on a appelé son nom : « Prince de Waldbourg ! » il a dit : « Je ne suis pas un prince électeur ! » faisant allusion à l'ancien empire germanique.

L'archiduc Jean a résigné ses fonctions de lieutenant-général de l'empire. La communication de cette résolution, donnée par le président à l'Assemblée, a été accueillie dans un silence complet.

Le procès de Struve est commencé à Fribourg depuis quelques jours. L'accusé se défend avec un calme et une dextérité remarquables, et qui font espérer un véritable succès. L'argument principal qu'il fait valoir, c'est que le peuple du pays de Bade veut la République, et qu'ainsi il a agi dans le sens du peuple ; que le gouvernement grand-ducal, à Carlsruhe, n'existe plus de fait que contre la volonté de ce même peuple, à qui on avait dévolu en mars la souveraineté. L'argument est clair ; qu'on laisse voter le peuple en assemblée primaire. Si la majorité se déclare pour la République, Struve ne sera pas coupable. Au contraire, il serait un homme plein de mérite, serviteur fidèle et intrépide de la volonté du peuple.

Les objections des trois avocats du grand-duc ont facilement été repoussées par Struve, Blind et leur défenseur Brentano. Pourquoi donc le gouvernement de Carlsruhe s'appuie-t-il depuis des années sur les baïonnettes hessoises, bavaroises, wurtembergeoises et prussiennes ? pourquoi, aujourd'hui encore, le maintien de cette occupation étrangère, si la plus grande partie des Badois sont hostiles à la République ?

Le duc régnant de Saxe-Cobourg a pris le commandement du corps d'armée formé du contingent des Etats de la Thuringe, destiné à rejoindre l'armée allemande dans le Schleswig-Holstein. Avant de quitter la capitale, il a adressé aux troupes sous ses ordres une proclamation dans laquelle il les engage à la discipline, à l'union et au courage pour la défense et l'honneur de l'Allemagne.

Modification ministérielle à Constantinople.

Les nouvelles de Turquie sont toujours à la guerre. L'autocrate russe n'attend que le moment favorable pour attaquer par terre et par mer. La Porte Ottomane voit le danger, et elle cherche à se préserver de son mieux. De part et d'autre, les préparatifs sont poussés avec la plus grande activité.

Le czar ne cesse de faire entrer de nouvelles troupes dans les provinces danubiennes. A la date du 15 mars, on avait appris à Constantinople qu'un corps de 30 000 hommes venait de passer le Pruth. On savait aussi que la flotte russe se trouve réunie dans le port de Sébastopol ; qu'elle se compose de 7 vaisseaux de ligne, 11 frégates et plusieurs bateaux à vapeur ; qu'elle porte 9 000 hommes de troupes de débarquement. Cette flotte vient d'être inspectée par le grand-duc Constantin, accompagné du ministre de la marine ; elle est prête à mettre à la voile au premier signal, pour forcer le Bosphore et les Dardanelles. En attendant, l'autocrate russe fait exercer sur les navires qui entrent dans la mer Noire une surveillance tellement rigoureuse qu'elle équivaut à une interdiction.

De son côté, la Turquie ne reste pas inactive : elle arme sa flotte, et elle va porter à 100 000 hommes son effectif militaire dans les provinces danubiennes. Rizza-Pacha, ministre de la guerre, coupable d'une certaine lenteur dans l'exécution de ces mesures, vient d'être destitué, et remplacé par Méhémet-Ali-Pacha. La charge de grand-amiral qu'occupait ce dernier a été confiée à Suléiman-Pacha, ancien ambassadeur à Paris. Cette modification ministérielle est un échec à la politique du czar, car Suléiman-Pacha est le premier qui ait prévu les projets du cabinet de Saint-Pétersbourg sur les provinces danubiennes, et il fera aujourd'hui tout son possible pour obtenir leur évacuation.

Il paraît d'ailleurs que, malgré les forces qu'ils accumulent en Moldo-Valachie, les Russes craignent d'être attaqués, car ils forment des camps retranchés, ce qui n'indique pas l'intention de se retirer.

Le Socialisme dans l'armée.

Le socialisme veut réaliser une société où il n'y ait plus de priviléges, où chacun soit honoré selon son mérite, récompensé selon sa valeur.

Or, depuis la révolution de 89, n'est-ce pas sur ces principes que repose la société militaire, c'est-à-dire l'armée ? Et, à ce point de vue, Napoléon-le-Grand n'était-il pas profondément socialiste ?

Donc, le socialisme est déjà virtuellement dans l'armée.

L'esprit de justice dans la corporation militaire est un esprit éminemment français ; c'est ce que nos soldats appellent l'*honneur*. L'esprit de favoritisme et de privilége est essentiellement cosaque et autrichien ; c'est l'exploitation de l'homme par l'homme, c'est le *knout*.

Eh ! n'est-ce pas parce que l'esprit de justice avait été faussé et comprimé, pendant dix-huit années, par l'esprit de favoritisme et de privilége, que les troupes de Louis-Philippe ont rendu leurs armes, le 24 février ? Honneur à elles ! Ces troupes étaient républicaines et socialistes sans le savoir.

Aujourd'hui, élevât-on une muraille de Chine entre le militaire et le civil, on n'empêcherait pas le germe socialiste que la révolution a déposé dans l'armée française, d'être fécondé par les idée nouvelles, et de porter ses fruits.

Oui, on aura beau caserner dans les forts les soldats, les entourer de mouchards, lacérer leurs journaux et leurs brochures ; on aura beau fulminer la menace dans des ordres du jour, opérer des razzias dans les régiments, encombrer les prisons militaires et peupler les bataillons d'Afrique ; en un mot, on aura beau serrer le frein de la discipline, le militaire français ne cessera pas d'être républicain et socialiste au fond du cœur, et on n'en fera jamais le champion du privilège et de l'exploitation de l'homme par l'homme.

Une pluie de jésuites.

Presque toutes les chaires des églises de Paris ont été remplies pendant le carême par les jésuites.

Eglise des Missions étrangères, le révérend père Marquet.
— de Saint-Gervais, le R. P. Liot.
— des Blancs-Manteaux, le R. P. Guillotreux.
— de Saint-Leu-Saint-Gilles, le R. P. Regnault.
— de Saint-Vincent-de-Paul, le R. P. Humphry.
— de Saint-Louis-en-l'Ile, le R. P. Dabadie.
— de Saint-Thomas-d'Aquin, le R. P. de Pontlevoy.
— de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, le R. P. Philippon.
— de Saint-Jean Saint-François, le R. P. Gontier.
— Saint-Nicolas-du-Chardonnet, le R. P. Evremond.

Ces choix ont indigné le clergé de Paris. Ils prouvent chez M. l'archevêque Sibour une très mauvaise tendance. Est-ce là cet archevêque que l'on nous donnait comme si libéral et comprenant si bien les temps modernes.

Nous pouvons donner pour certain qu'un grand nombre des nouvelles paroisses érigées en Algérie à l'occasion des nouveaux colons, ont été données aux jésuites, au détriment des prêtres séculiers, que ces messieurs s'efforcent de dénigrer et de compromettre. A les entendre, eux seuls sont bons prêtres.

Ils ont perdu l'ancien évêque d'Alger, M. Dupuche, et sont restés malgré lui en Algérie, où ils ont acheté, près d'Alger, la ferme de *Ben-ai Noun*, qui vaut *deux cent mille francs*.

Quand il y a une bonne cure, ils tâchent de déplacer le curé séculier, et y placent un des leurs. Ils disent alors que, pour cause de santé, il cesse de faire partie de l'*Institut de Loyola*.

Haute cour de justice.

Présidence du citoyen Bérenger (de la Drôme.)

(*Fin de l'audience du 30 mars.*)

Me Bethmont termine ainsi sa plaidoirie en faveur du général Courtais :

Eh bien ! et c'est ici que je termine, l'homme qui avait tout fait pour le pays, l'homme qui avait donné des preuves d'un dévouement sans bornes, l'homme qui était loyal, l'homme que tout le monde connaissait comme un militaire brave de sa personne, sincère par dessus tout, cet homme était-il un complice obscur, un complice ténébreux ? était-il un de ces hommes qui cachent leur pensée ? avait-il un but de trahison ? Alors, je vous dirai comme M. Recurt : Courtais ! mais que pouvait-il désirer ? Il avait été élu par le peuple qui a tant de caprices, porté sur le pavois avant qu'on ne le jetât sur la claie pour le traîner aux gémonies. Mais en ce moment une révolution tout entière avait fait pour lui ce que n'eût pas fait la simple fortune ; elle ne pouvait pas le faire commandant général de la garde nationale, il l'était. Que pouvait-il attendre d'une révolution ? Si vous en faites un homme de complot, de trahison, montrez-moi donc par quel pouvoir parjure et par quelle perversité l'honneur militaire pouvait être refoulé dans son cœur et la dignité humaine, outragée, méconnue ; montrez-moi donc où peut être tant de perversité. Il ne pouvait que perdre à un changement ; ce qu'il pouvait désirer de mieux, c'était de rester ce qu'il était ; il n'avait rien à attendre d'une révolution.

Voilà cependant l'homme qu'on accuse d'en avoir voulu faire une. Il a cherché à sauver l'Assemblée nationale, il l'a cherché par tous les moyens ; quand il ne le pouvait plus par la force, il l'a essayé par des actes de dévouement de sa personne.

Quand ensuite, méconnu, maltraité, injurié, il a vu ses épaulettes servir, comme on vous l'a dit, de hideux trophées éparpillés entre les mains de ceux qui se les arrachaient, cet homme ainsi contrarié, abattu, est resté prisonnier volontaire. On lui a dit : Fuyez ! il a répondu : Je ne veux pas fuir.

On lui a dit : Voilà des déguisements ; il a répondu : Je ne me déguise pas ; je suis honnête, loyal, je suis un homme de bien, je ne suis pas un traître, et, si on me méconnaît aujourd'hui, plus tard on verra mon innocence.

Messieurs, c'est à vous de prononcer ; il a attendu votre justice ; il l'a attendue bien douloureusement. Voilà dix mois qui pèsent sur sa vie ; voilà cette opinion publique de laquelle il avait été accueilli avec tant de faveur, qui s'est détachée avec une si douloureuse ingratitude ! voilà sa famille tout entière frappée comme lui, s'associant à lui avec une dignité et un dévouement que je n'ai pas à louer parce qu'il est dans la nature, mais enfin qui honore le cœur humain.

Voilà toutes les peines qu'il s'agit de finir, et pour les finir, ce n'est pas un acte de miséricorde que vous avez à faire, c'est un acte de justice. C'est cela que j'appelle, c'est cela que j'attends.

Audience du 31 mars.

La tranquillité de la ville de Bourges a été gravement troublée hier par une insurrection qui a éclaté à la prison où des militaires étaient détenus en grand nombre. Il paraîtrait que ce serait à l'excessive sévérité des geôliers et au refus absolu de permettre aux prisonniers l'usage du tabac, qu'il faudrait attribuer une scene de violence à la suite de laquelle les gardiens auraient été maltraités de la manière la plus grave.

Une force imposante ayant été mise en quelques instants sur pied, et les autorités s'étant transportées à la prison, préfet, général, commandant, commissaire central en tête, les prisonniers révoltés sont rentrés dans le devoir, sans que l'on ait été réduit à la cruelle nécessité de recourir à l'usage des armes, ainsi qu'on les en menaçait.

L'agitation anxieuse que la nouvelle de cette échauffourée avait causée hier soir dans la ville, avait, du reste, complétement cessé lorsque ce matin, à dix heures, l'audience a été ouverte.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à l'accusé Blanqui.

BLANQUI. Messieurs, c'est devant vous, mais ce n'est point à vous que je parle ; c'est à la France, seule haute cour de justice que je reconnaisse, et dont les arrêts ne puissent jamais être ni flétris, ni cassés. Déjà le cri de ce tribunal suprême retentit jusqu'à nous de tous les points du territoire, cri de surprise devant la futilité des charges presque burlesques, cri de réprobation contre des poursuites sans motifs, cri de pitié pour les éternelles victimes d'une haine que rien ne peut assouvir.

Cette grande voix de l'opinion publique est à nos yeux le seul verdict légitime, et on ne le briserait pas sans une immense responsabilité. Cette voix, nos persécuteurs l'avaient dès longtemps pressentie dans leur conscience, et c'est pour s'y dérober que, foulant aux pieds les plus révérés des droits, ils ont résolu de ne point traduire des accusés devant des juges, mais de livrer des hommes de parti à leurs adversaires politiques.

En présence de nos pairs, cette accusation misérable n'aurait pu affronter le grand jour de l'audience sans tomber aussitôt sous les rires et les huées. Il fallait donc lui ménager quelques chances meilleures, un de ces aréopages de bon goût, qui ne savent pas siffler les plus mauvaises pièces. Une commission prévôtale, la rétroactivité, une constitution éternelle bâclée en vue d'un vieux procès, des administrateurs métamorphosés en jurés, des juges élus sans élection par le suffrage universel.

Qu'est-ce que de telles vétilles, quand la passion commande ? On ne s'arrête pas à si peu. Tous les axiomes de jurisprudence sont violés,

mais la politique est sauve, et une assemblée de législateurs proclame sans détours, de son plus grand air, de son air le plus dégagé, qu'elle ne veut pas un jugement par justice, mais un jugement par nécessité.

M. LE PRÉSIDENT. Le décret de l'Assemblée doit être respecté. Nous ne pouvons pas vous laisser continuer sur ce ton, autant dans votre intérêt que dans celui de la justice.

BLANQUI. La cour a accordé à l'accusation des licences qui ne sont pas ordinaires.

L'autre jour, mon coaccusé Raspail a été interrompu parce qu'il prononçait des paroles que Me Bethmont a reproduites d'une manière bien plus vive sans être interrompu.

Quant à moi, quant à ceux qui repoussent ces façons étranges de judicature, tous les arrêts du monde glissent sur notre position sans la changer. Vingt jours de ce simulacre judiciaire n'ont point créé dans cette enceinte ce qui ne s'y trouvait pas à nos yeux, des accusés et un tribunal. Nous sommes au dénouement ce que nous étions au début, des antagonistes politiques mis d'avance hors la loi et offerts en holocauste à la raison d'Etat.

Nous avons vu naguères la politique à outrance et ses saturnales; nous resterait-il à subir aussi la justice à outrance avec ses procédures autocratiques? Peut-être.

Mais la haute-cour, armée de l'omnipotence par un calcul passionné, ne pourrait-elle tromper cet espoir blessant de compression, et inaugurer un bienfait à la place d'une violence? Va-t-elle, par exemple, prendre l'initiative d'une de ces grandes réformes tant de fois attendues, tant de fois ajournées, et de son plein pouvoir improviser une jurisprudence plus douce et plus humaine?

M. LE PRÉSIDENT. Accusé Blanqui, nous ne pouvons vous laisser poursuivre ainsi. Si vous cherchez à démontrer qu'il n'y a rien d'anti-social dans vos doctrines, vous pouvez parler.

BLANQUI. On nous a accusés de soutenir des doctrines coupables.....

M. LE PRÉSIDENT. Prouvez qu'elles ne le sont pas.

(Blanqui et son défenseur confèrent quelques instants.)

M. LE PRÉSIDENT. Accusé Blanqui, si vous voulez vous concerter avec votre avocat, nous allons entendre l'accusé Villain.

Blanqui y consent.

M. LÉCLANCHÉ, conseil de Villain. Avant-hier M. le président, sous les formes les plus bienveillantes, a posé les limites les plus étroites à la défense des accusés.

Nous voulons protester de la manière la plus éloquente contre cette prétention par le silence. Nous nous asseyons.

Me RIVIÈRE. Villain avait chargé de sa défense Me Léclanché, son ancien ami; pour ma part, je n'ai que des observations générales à présenter, après la réplique du ministère public.

M. LÉCLANCHÉ. Vous nous avez refusé la parole, vous avez fait ce que la cour des pairs n'a pas fait dans les plus mauvais temps de la monarchie; la cour des pairs n'a pas interdit la parole à nos frères. (Interruption.)

M. LE PRÉSIDENT. Je vous retire une seconde fois la parole, et vous ne l'aurez plus.

Quant à l'avocat de l'accusé Villain, je dois l'engager à faire entendre ses moyens. Il a le droit de s'emparer des doutes du ministère public comme d'un argument: MM. les jurés jugeront.

Me AUGUSTE RIVIÈRE. L'expression de doute du ministère public me paraît équivaloir à l'abandon de l'accusation, et dès lors nous n'avons que quelques éclaircissements supplémentaires à donner sur le compte de l'accusé. Ce sont seulement ces considérations que je présenterai quand je prendrai la parole; quant à présent, je n'ai qu'une chose à dire: c'est qu'il n'y a pas de charges contre l'accusé Villain, et j'attendrai que le ministère public ait complété l'exposé de ses moyens à cet égard.

M. LE PRÉSIDENT. L'accusé Blanqui a-t-il quelque chose à ajouter à sa défense?

BLANQUI. Il n'y a pas d'attentat. Nous sommes devant un tribunal créé exprès nous; je prétends attaquer l'instruction secrète entachée, suivant moi, de la partialité la plus blâmable; je l'attaque, non-seulement en ce qui me concerne, mais en thèse générale comme fatale à la justice.

Je ferai remarquer avec quel dédain on a affecté ici de repousser du pied les dépositions orales qui doivent être le seul fondement de la conviction du jury: on a mis la vérité sur le lit de Procuste; on s'est efforcé de faire prévaloir sur la déposition orale la confidence faite au juge dans le coin obscur d'un greffe.

« Je n'ai pas vu cela, » disait l'artilleur Saint-Aubin, et cependant c'était écrit. « J'ai commis une erreur, » disent M. Lebreton et M. Démontry; n'importe, l'accusation retient l'erreur et en sature l'auditoire.

On invoque contre moi une dénonciation; je demande qu'on produise le dénonciateur. Est-il mort? est-il malade? Non; mais on refuse de l'appeler au débat.

Il y a là un accusé, Flotte, dont le seul crime est d'être mon ami; il a vu défiler l'accusation sans que son nom fût prononcé. Sa place serait plutôt dans les tribunes publiques que sur ces bancs, et cependant M. l'avocat-général lui a consacré une heure de sa discussion, invoquant contre lui des faits inédits, et l'en frappant comme d'une dague de miséricorde.

Un jour un homme en état d'ivresse se présente à l'Hôtel-de-Ville, il bégaie des menaces contre M. Marrast; on prétend qu'il a voulu assassiner le maire de Paris... Quel est cet homme? Nul ne le sait. Mais Flotte est détesté, car il est mon ami, et au bout d'un mois un représentant ose dire à la tribune que Flotte a été arrêté pour tentative d'assassinat, et M. l'avocat-général a été ramasser cette calomnie. Est-ce moral? Je ne le crois pas.

Un accusé essaie de lire une lettre venue inopinément à l'appui de sa défense, et on lui en interdit la lecture; mais on ne se fait pas faute d'invoquer contre Flotte des faits non encore articulés jusqu'ici. Il n'y a pas là d'impartialité?

Je n'ai rien à dire, si ce n'est que les tribunaux exceptionnels subissent fatalement les nécessités de leur nature; c'est pour cela que les tribunaux exceptionnels ont laissé un nom détesté dans l'histoire.

L'accusé examine les faits qui lui sont attribués par le ministère public, et s'attache à prouver que la très grande partie de ces faits n'a pas reçu la moindre confirmation aux débats.

L'accusé, continuant, assimile les paroles du ministère public aux termes des proclamations de Jellachich et des ukases du czar Nicolas.

Résumant cette partie de la discussion, l'accusé se livre à un exposé rapide et brillant du socialisme, dont il dépeint les résultats comme une ère de prospérité et de fraternité universelles.

Il examine ensuite la manifestation du 17 mars; il s'étend d'abord longuement sur la manifestation de la garde nationale du 16 mars. Selon lui, ce jour-là la partie de la garde nationale qui, sous prétexte d'une question d'uniforme, s'est rendue à l'Hôtel-de-Ville, avait le projet arrêté de renverser le gouvernement provisoire; et cependant personne n'a été poursuivi pour ce fait.

La démonstration du 17 mars, dans laquelle ont figuré 200 000 hommes, avait pour but de demander l'ajournement des élections.

C'est moi qui, en grande partie, ai organisé la manifestation du 17 mars, mais je n'ai pris aucune part à celle du 16 avril. Pourquoi aurais-je voulu renverser le Gouvernement provisoire? Au profit de qui? au profit de M. Ledru-Rollin? Mais vous avez pu voir, lors de sa déposition, qu'il n'était pas mon cousin; il était, de tous les membres du Gouvernement provisoire, celui qui m'en voulait le plus; je ne sais pas pourquoi, ou plutôt je sais bien pourquoi, ses opinions étaient plus rapprochées de la mienne que celle de ses collègues, et dans les discordes civiles ou religieuses, les opinions les plus voisines sont celles qui se détestent le plus.

M. Ledru-Rollin n'était pas de mon opinion d'une manière complète; je crois qu'il s'est trompé, l'événement l'a bien prouvé: il a marché, marché, marché; puis il est tombé et il s'est cassé le nez. (On rit.) Je ne lui en veux pas.

Je le répète, je n'ai pris aucune part à la démonstration du 16 avril.

(*La suite à demain.*)

FAITS DIVERS.

L'*Union dauphinoise* du 28 mars annonce que les troupes cantonnées aux environs de Grenoble ont ordre de s'avancer vers la frontière. La division entière se replie pour faire un mouvement en avant.

M. de Luzy, qui commandait l'Hôtel-de-Ville à Paris dans les journées de juin, est chargé du commandement de l'avant-garde. Il a dû partir, dans la matinée du 29, pour Barraux, où il s'établira.

— Huber s'est constitué hier prisonnier à Bourges.

On dit que Vidocq, parti de Bourges hier pour être reconduit à Paris, est parvenu à s'évader à Vierzon. (*Monit. du soir.*)

— On lit dans le *Courrier de Marseille*, du 28 mars:

« Le roi Charles-Albert est entré mardi au matin sur le territoire français, par le pont du Var.

« Une dépêche télégraphique annonce qu'il s'est rendu immédiatement à Antibes. »

Les journaux du soir ne confirment pas cette nouvelle, qui, si elle est vraie, n'a pu manquer d'arriver par le télégraphe au gouvernement.

— On nous écrit de Beauvais, 30 mars:

« La réaction pousse les précautions et l'arbitraire jusqu'à l'absurde. Un brocanteur de notre ville expose depuis environ trois ou quatre ans des tableaux qui représentent quelques faits historiques de 93. Jamais aucune autorité n'avait songé à interdire à ce marchand cette exposition et cette vente. Personne n'avait certainement songé à en prendre ombrage. Eh bien! un agent de police a cru devoir, dans la journée du 29 mars, se présenter chez ce marchand et lui intimer, sous menace de saisie et de procès-verbal, l'ordre d'enlever ces tableaux de sa devanture. Le citoyen revendeur a refusé avec fermeté d'obtempérer à cet ordre. L'agent de police s'est retiré aussitôt. Nous doutons qu'il soit revenu à la charge. »

— L'interdit qui frappe les journaux socialistes et qui fait sévir contre les soldats pris en délit de lecture, vient de s'étendre jusque sur les garçons des bureaux et les gardiens du palais de l'Assemblée nationale. Presque tous achetaient des feuilles démocratiques et les lisaient dans les intervalles de leur service; un ordre du jour leur a défendu toute lecture. Sous cette forme générale le but est atteint, et il n'y a que les journaux démocrates de frappés, car les autres n'y étaient jamais lus.

On lit dans le *National*:

« Il nous revient de plusieurs côtés que la préfecture de police refuse, depuis deux jours, toute espèce de passeport pour l'Italie.

» Nous voudrions savoir: 1° si le fait est vrai, 2° si la préfecture de police ne s'arroge pas un droit qu'elle n'a pas, et si la faculté pour tous les citoyens, voire pour les étrangers résidant en France, d'aller où bon leur semble, en se conformant à la loi sur les passeports, n'est pas garantie par la constitution de 1848; 3° et enfin, — dernière curiosité, — dans quel but on veut momentanément suspendre l'exercice de cette faculté si peu contestable?

» Sommes-nous trop exigeants? »

— M. Roswag, sous-lieutenant de la 7e compagnie du 2e bataillon de la 11e légion, vient d'être nommé lieutenant de cette compagnie. Les gardes nationaux ont voulu protester par cette nomination contre la réception qui avait été faite à M. Roswag à l'Elysée-National.

— M. Chambolle, à la suite d'un long débat avec M. Perrée, directeur-gérant du *Siècle*, vient de donner sa démission de rédacteur en chef de ce journal.

— Le gouvernement a reçu, le 30 mars, de l'agent du ministère des affaires étrangères en résidence à Marseille, une dépêche télégraphique ainsi conçue:

« Le consul de France à Alexandrie me charge de vous informer qu'un supplément du *Bombay-Times*, du 4 mars, dit qu'on a reçu des nouvelles de l'armée en date du 25 février, et que sir H. Gouch a remporté une victoire sur les Seïks, dont les troupes ont été dispersées en laissant sur le champ de bataille leurs tentes et la plus grande partie de leur artillerie. » (*Presse*).

— Le bruit s'est répandu hier au soir de la perte du bateau à vapeur *le Mérovée*, parti en dernier lieu pour la Sicile avec 450 volontaires. D'après les informations que nous avons prises, cette nouvelle n'est point encore certaine; mais on a appris que *le Mérovée* s'était abordé avec un autre vapeur, et que l'un d'eux s'est englouti à la suite du choc. Nous attendons des renseignements ultérieurs. (*Courrier de Marseille.*)

— Un établissement cantonnal d'assistance est à l'étude dans le canton de Fresnes-en-Wœvre. Cet établissement doit être placé à Fresnes même, chef-lieu. Il renfermera un magasin de médicaments et d'aliments, un asile de malades, avec fondation de lits et un ouvroir, ou atelier d'apprentissage gratuit pour les jeunes filles. A cet établissement sera jointe la maison d'école de filles de la commune de Fresnes; une salle d'asile pour les petits enfants qui commencent à marcher et une crèche pour les enfants au berceau.

Les fonds de création seront fournis par les communes du canton, proportionnellement à leur population, à leur revenu, à leur distance et aux avantages immédiats qu'elles en retireront.

(*Franc parleur de la Meuse.*)

— La lumière pénètre enfin jusque dans les campagnes. Un journal de Lyon raconte que de mauvais plaisants s'étant permis de renouveler dans un village les scènes d'*arpentage* qui ont précédé l'élection malheureuse du 10 décembre, les paysans sont accourus en armes et ont chassé à coups de pierres les misérables qui pensaient se jouer encore de leur crédulité. « A d'autres, ont-ils dit; on ne nous y reprendra pas deux fois; nous savons qui vous êtes et ce que vous voulez!... »

— Un banquet démocratique et social, organisé par les délégués du Luxembourg, a eu lieu aujourd'hui dimanche à la barrière de Sèvres. La place de Louis Blanc était marquée. Un toast envoyé par lui a été couvert d'applaudissements. Les citoyens Pyat, Pierre Leroux, Brisebane, Coignet, Stourm, etc., se sont fait entendre: ils ont exprimé les sentiments les plus généreux. Les cris: *A bas l'échafaud!* ont retenti plus d'une fois pendant ce repas dont nous reparlerons avec détail.

Un commissaire de police, qui s'était présenté pour y assister, s'est retiré devant une protestation des convives et a dressé procès-verbal.

MACÉDOINE ÉLECTORALE. — On lisait hier sur les murs du faubourg Saint-Germain: Candidature des citoyens Lamartine, Sénart, Em. Arago, Garnier-Pagès, Jules Favre, Buchez, A. Fould, général Courtais. — Salon de Mars, rue du Bac. Séances lundis et jeudis, à 7 heures du soir. — Première séance ce soir.

Le salmigondis dont on faisait l'étalage a piqué la curiosité d'un certain nombre de citoyens, désireux de connaître le mot de l'énigme. Trois cents personnes à peu près étaient réunies, lorsque la séance a été ouverte par deux ou trois jeunes gens, dont l'un, après avoir prôné Jules Favre, a parlé de la République honnête et modérée de la rue de Poitiers, et autres choses *ejusdem farine*, accueillies par les sarcasmes de l'assemblée. Enfin, après un pathos inintelligible, l'orateur a demandé six délégués pour un comité central.

On a voulu savoir quel était ce comité,

Qui avait délégué les membres du bureau,

Pourquoi les noms de Courtais, Favre, Emm. Arago, Buchez, Fould, etc. se trouvaient accolés ensemble.

A tout cela réponses incohérentes.

Le public lassé, a formé un nouveau bureau, composé de démocrates socialistes, sous la présidence du citoyen Malapert. Ce dernier a fait remarquer la perfidie de l'affiche, qui avait mis en avant les noms de certains républicains pour que les socialistes vinssent les attaquer au profit de la réaction royaliste. Il a prié les orateurs de se borner à parler de la candidature du citoyen Fould, ex-ministre des finances en expectative sous Louis-Philippe. C'est ce qui a été parfaitement compris. A dix heures la séance a été levée.

On annonce une nouvelle réunion réactionnaire pour lundi.

UNE OMISSION DU *Moniteur*. — Le soir du 22 du courant, le citoyen Bureau fils, orfèvre, sortait du café Doreille, à Tarascon, vers les neuf heures environ, lorsque, arrivé près de la maison qu'il habite, rue de la Condamine, il rencontra un individu signalé comme centurion, et vice-président de la société de l'Ordre, qui avait déjà, dans la même journée, vers les deux heures de l'après-midi, provoqué ledit Bureau par un de ces regards qui sont familiers aux *honnêtes gens* de la localité. Bureau lui demanda pourquoi il le toisait ainsi; le centurion de lui répondre fièrement qu'il ne le connaissait pas. (Ils demeuraient porte à porte.) Bureau lui dit qu'il le connaissait bien, et le pria de s'expliquer..... Le vice-président des honnêtes gens lui dit qu'il allait lui brûler la cervelle, et après l'avoir ajusté, lui tira à bout portant un coup de pistolet de poche, qui, fort heureusement ne l'atteignit pas, grâce à un mouvement que fit mon ami Bureau. Mais cet honnête chevalier du Brassard ne s'en tint pas là, il lui porta avec bourrade huit à dix coups du bout du canon de son pistolet sur la tête, et principalement sur le front, à tel point que mon ami Bureau fut dévisagé et ensanglanté.

Un honnête citoyen, Sarton, s'avança au bruit de la détonation; mais le centurion, lui mettant deux pistolets sur la poitrine, lui dit: Si vous faites un mouvement, je vous brûle la cervelle. Le jeune homme, intimidé, n'avança pas.

Au même instant, un grand nombre de citoyens se rendirent sur le lieu de l'assassinat; mais le centurion, qui était en face de sa maison, s'y renferma, et y fut immédiatement cerné par la population exaspérée.

DÉMENTIS AU MONITEUR-FAUCHER. — On lit dans le *Bien du Peuple*, journal de Nevers:

« Le 22 mars courant et dans la soirée, un jeune homme, qui était peu pressé par le travail et moins encore par le besoin d'acquérir, s'était amusé sur les bords de la Nièvre à tirer des rats d'eau avec un pistolet. La chasse fut-elle fructueuse, c'est ce que l'on ignore; mais ce qu'on sait, c'est que, sur les sept heures du soir, il se rendit avec quelques amis dans une maison de tolérance. Lorsqu'ils furent arrivés, ses amis lui conseillèrent, par prudence, de décharger son pistolet. Il y consentit d'autant plus volontiers, que l'idée de l'explosion jetait les demoiselles de la maison dans l'épouvante.

» Il ouvrit donc la porte, tira son coup de pistolet en l'air et referma bien vite la porte, pour jouir, avec ses camarades, de la frayeur qu'il avait causée dans l'intérieur de la maison. »

Or, on lit dans le *Moniteur*, qui met cette ridicule histoire sur le compte du socialisme:

« A Nevers, au moment où une patrouille d'infanterie passait dans les bas quartiers de la ville, deux coups de feu sont partis d'une maison de prostitution. Les coupables ont été arrêtés après une vive résistance. Voilà l'accueil que réservent à nos braves soldats les hommes qui cherchent à corrompre leur fidélité par des écrits incendiaires. »

LE SOCIALISME DANS LES LYCÉES. — On nous affirme qu'un élève d'un lycée de Paris, surpris en flagrante lecture d'un journal démocratique, a été mis pendant douze jours au cachot.

Déjà un élève de rhétorique, héritier d'une riche famille, mais socialiste avoué, ayant écrit à son père qu'il saurait faire le sacrifice de sa fortune à son opinion, et l'ayant déclaré hautement devant ses professeurs, a été exclu du collège et s'est trouvé dans l'obligation de rentrer dans une des pensions secondaires de la capitale.

(*Révolution démocratique et sociale.*)

PETITE CORRESPONDANCE.

Condé.—M. P.—Merci de votre excellente lettre, nous l'utiliserons. De pareils témoignages nous sont précieux.

L'un des gérants: G. TANDON.

Spectacles du 2 avril.

THÉATRE DE LA NATION.—Le Violon du Diable.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—La Paix à tout prix, Louison.
OPÉRA-COMIQUE.—Le Val d'Andore.
ODÉON.—Les Pharaons.
ITALIENS.—
THÉATRE-HISTORIQUE.—La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE.—La Danse des Ecus, Gardée à Vue, Charlatanisme, Horace.
VAUDEVILLE.—2e Nº de la Foire aux idées, la Poésie, le Bon Moyen, Peu.
THÉATRE MONTANSIER.—Le Curé de Pomponne, la Cornemuse du Diable, Si Jeunesse savait, un Poisson d'avril.
VARIÉTÉS.—La Paix, les Vieux péchés, Gentil-Bernard, Mme Lariffa.

Imprimerie LANGE LEVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 92. EDITION DU MATIN. Mardi 3 Avril 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 2 AVRIL.

Assemblée Nationale.

M. LÉON FAUCHER.

L'Assemblée a entamé aujourd'hui la discussion du budget de l'intérieur. Tout se passait assez tranquillement, lorsque M. Brard est venu, de l'air le plus tranquille, soulever une grosse tempête.

Plusieurs préfets philippistes avaient été révoqués par suite de la révolution de février. Imbus des traditions peu délicates qui dirigeaient toute l'administration sous le régime déchu, un grand nombre d'entre eux ne pouvant faire valoir, pour obtenir une pension de retraite, un laps de temps suffisant passé dans l'administration, imaginèrent de se faire délivrer, par des médecins complaisants, des certificats constatant qu'ils avaient gagné au service de l'Etat des infirmités les rendant impropres à tout service ; leurs demandes de pension et leurs certificats arrivés au conseil d'Etat, y trouvèrent d'anciens partisans de la monarchie, qui examinèrent assez légèrement les titres de ces co-religionnaires politiques, et donnèrent des avis favorables à la délivrance des pensions. Divers ministres de l'intérieur, avec non moins de légèreté, accordèrent les pensions demandées.

Mais dernièrement ces éclopés se présentèrent devant M. Léon Faucher et sollicitèrent de lui de rentrer dans leurs préfectures. Alors se fit un miracle : M. Léon Faucher, par sa seule volonté et la puissance de sa signature, rendit une santé complète à plusieurs de ces malades, qui, aujourd'hui, se portent fort bien, et sont redevenus aussi bons préfets qu'auparavant, meilleurs peut-être, car leur servilité passée a perdu la monarchie, et aujourd'hui ils semblent chercher à la restaurer, en feignant de servir la République.

Mais l'Assemblée renferme bon nombre d'incrédules qui ne veulent pas reconnaître M. Léon Faucher ni pour magicien, ni pour magnétiseur, et lui ont dit : Ou les certificats contenaient des choses fausses, et alors vous avez eu tort de nommer pour préfets des faussaires, ou bien les pensionnés étaient réellement malades, et alors vous avez eu tort de les nommer préfets.

Plutôt que d'avouer la vérité et de se déclarer un peu sorcier, M. Léon Faucher a préféré alléguer sa haute moralité personnelle, et il s'est posé, d'une façon assez comique, comme le sauveur de la société. Son caractère aigrelet a envenimé la discussion de personnalités blessantes, et plus il parlait, plus il s'aliénait l'Assemblée. MM. Flocon et Jules Favre l'écrasaient sous leurs traits piquants, lorsqu'un dieu est venu le sauver, Jupiter lui-même, sous les traits augustes de M. Odilon Barrot.

On proposait un ordre du jour motivé pour blâmer le ministre de l'intérieur. M. Barrot, pour dérober son pauvre et fort peu aimable collègue à la colère de l'Assemblée, a consenti au renvoi de la question à la commission des finances, sur le rapport de laquelle l'Assemblée aura à se prononcer.

Grâce à cet acte d'humilité et de déférence, le ministère a été encore une fois sauvé, et pourra continuer lui-même à sauver le pays.

Cependant, la majorité obtenue par la modération de M. Odilon n'a rien de bien imposant. Treize voix seulement (363 contre 350) ont décidé l'ajournement du blâme et le renvoi de la question à l'examen de la commission du budget.

M. Thiers a établi l'autre jour à la tribune que la France, avec toutes ses traditions et son organisation militaire, quand son armée régulière compte cinq cent mille hommes sous les armes, n'a que cent vingt mille hommes disponibles pour le combat. Dans le même discours, il insultait les républiques de Rome et de Florence, par la raison que ces républiques, nées d'hier, sans organisation militaire antérieure, et séparées en moyenne par une distance de plus de cent lieues du théâtre de la guerre, n'ont pas en trois jours envoyé des armées combattre pour l'indépendance italienne à Novare. Epluchez le discours de ce grand homme d'Etat, et vous le trouverez d'un bout à l'autre tissu d'arguments de même valeur.

L'abondance des matières nous force à renvoyer à demain l'article de M. François Coignet qui traite de la RÉALISATION DE LA BANQUE D'ETAT.

Banquet des Délégués du Luxembourg.

Ce banquet a eu lieu dimanche dernier à l'association des cuisiniers, barrière de Sèvres. Organisé par les délégués du Luxembourg, il réunissait douze cents personnes, hommes, femmes et enfants. Des invitations avaient été adressées à plusieurs représentants de la Montagne et aux rédacteurs des journaux démocratiques.

Lorsque les convives étaient placés, au moment où le banquet allait commencer, le commissaire de police de Vaugirard s'est présenté avec trois officiers de paix, une trentaine de gardiens de Paris et quelques gendarmes. Une discussion vive a eu lieu sur l'escalier entre lui et les ordonnateurs du banquet. « En vertu de la loi de 90, disait le commissaire, j'ai le droit d'entrer à votre banquet, et j'y entre. » On lui répondit : « La loi de 90 est abrogée par la Constitution et par la dernière loi sur les clubs. — La loi de 90 n'est pas abrogée, et j'insiste. — Vous n'entrerez pas, à moins de nous faire violence. Nous épuiserons contre vous toutes les voies légales ; à la vérité, comme il y a ici des femmes et des enfants, nous n'engagerons pas de lutte matérielle. Si vous êtes résolu à employer la force, dites-le, nous ne résisterons pas. — Je ne veux pas employer la force. — Alors vous n'entrerez pas. »

Le commissaire avait congédié, d'un signe, tous les agents armés et en uniforme ; il essaya vainement d'obtenir passage par la persuasion. L'ordonnateur du banquet, placé devant la porte, lui répondait : Touchez-moi, écartez-moi seulement d'un geste, et je me retire, pourvu que vous constatiez l'emploi de la force. Le commissaire, ne voulant pas aller jusque-là, partit pour dresser procès-verbal. On ne le revit plus.

Dans la salle, ornée de drapeaux, on remarquait des inscriptions nombreuses ; la date sinistre de *juin* 1848 était voilée d'un crêpe ; la place de Louis Blanc restait vide. Après un toast porté *A la révolution* ! par M. Gautier, le président a prononcé ces mots : *Le citoyen Louis Blanc a la parole.*

Un toast envoyé de Londres, par l'exilé, a été lu et couvert d'applaudissements. Les cris *A bas la guillotine!* ont été proférés à plusieurs reprises pendant le banquet ; ces cris renfermaient l'engagement, pour la démocratie, de ne pas recourir à la terreur, et en même temps une protestation contre l'échafaud politique récemment relevé par la réaction. Le crime de Lahr et de Daix avait évidemment un caractère politique aussi bien que les meurtres nombreux commis, pendant les journées de juin, sur les personnes d'insurgés sans armes.

Nous sommes heureux de reproduire intégralement le toast de Félix Pyat : *Aux soldats* ! et nous espérons bien que ces généreuses paroles deviendront bientôt populaires dans les rangs de l'armée française :

AUX SOLDATS !

A l'armée nouvelle, à l'armée républicaine (applaudissements) ! à cette armée qui n'est plus à un seul homme, mais à tous ! qui n'est plus au roi, mais au peuple (bravo !), qui n'est plus l'armée de la force, mais l'armée du droit, qui n'est plus l'armée de la conquête, mais l'armée de la liberté ! (Bravo ! bravo !) A l'armée de la France ! (Applaudissements répétés.) car la France est le droit vivant, la liberté militante ; toutes ses grandes guerres en font foi, depuis les croisades jusqu'à la révolution. Toutes ont eu pour cause un principe général, généreux, les deux mots se ressemblent (très bien !), une idée de progrès qui a passionné les masses et profité au monde ; toutes ont fait faire un pas, une étape dans la longue route de la France vers la République. (Applaudissements.)

Et maintenant que le but est atteint et marqué de notre sang, l'armée seule voudrait-elle retourner en arrière ?... peut-elle même hésiter entre le présent et le passé, entre la République et la royauté ? (Non ! non !) Qu'est-ce donc que la République ? C'est le gouvernement du peuple. Qu'est ce que l'armée ? C'est le peuple armé. (Très bien ! très bien !) C'est la partie la plus jeune, la plus vive, la plus forte du peuple, sortie de son sein pour y rentrer. (Oui ! oui ! Bravo !) Le soldat est l'ouvrier de la guerre comme l'ouvrier est le soldat de la paix. (Vifs applaudissements.) Même origine, même fin, même sentiment, même intérêt. Non ! non ! l'armée n'oubliera pas qu'elle est fille du peuple, le peuple même ! (Bravo !) Elle n'oubliera pas qu'elle quitte tour à tour l'outil pour l'arme et l'arme pour l'outil. (Applaudissements.) Elle n'oubliera pas que les trois couleurs contiennent le bleu, cette couleur du travail, et qu'elle porte un morceau de la blouse dans son drapeau ! (Plusieurs salves d'applaudissements. — Grande sensation.)

Elle n'oubliera pas non plus que, pendant quatorze siècles de monarchie, le peuple, aussi vaillant autrefois qu'aujourd'hui, ce peuple si fertile en héros, n'a pourtant compté que deux généraux dans l'armée royale, deux seulement : Fabert et Chevert ; et qu'en trois ans de république il en a vu surgir les Hoche, les Marceau, les Kléber, les Desaix, les Jourdan et tant d'autres qu'on ne peut pas plus les compter que les étoiles, et qu'on en ferait une armée de généraux. (Applaudissements énergiques et longtemps répétés.)

Non, soldats de la France, vous n'oublierez pas que vos vrais amis sont les vrais républicains (oui ! oui !) ; que vos ennemis à vous hommes de la patrie et de l'honneur, sont les traîtres et les lâches, ces honnêtes modérés qu'on veut vous faire défendre quand même ! (C'est vrai ! c'est vrai !) les hommes de privilège et d'aristocratie, les grands seigneurs du parchemin ou du billon. (Bravo ! bravo !) Les uns, les nobles de race, les pur-sang, les fils des preux, ils ont combattu avec l'étranger contre vous ; (oui ! oui ! — Mouvement) ils ont assassiné vos chefs, ceux qui ont porté si haut la gloire du nom français : Ney, Brune, Ramel, Lagarde, Labédoyère, Duvernet, les jumeaux de la Reole, Berton et Borie, généraux et sergents (Profonde sensation.) ; ils ont cloué sur un rocher le plus glorieux de tous comme un voleur de couronnes ! (Sensation prolongée. — Cris : Bravo !)

Et pendant que vous brûliez vos drapeaux et que vous en buviez les cendres pour n'en rien laisser à l'ennemi, ils vous faisaient un crime de votre vertu même, et vous appelaient les brigands de la Loire ! (Nouveau mouvement.) Les autres, les barons de l'usure, les marquis de l'agio, les nobles du cinq et du trois (Rires) vous appelaient Chauvins ; le ridicule après l'outrage ! raillant, méprisant ainsi tout ce qui n'est pas l'argent et l'or, n'ayant de sacré que leur sac d'écus, n'ayant de patrie que la Bourse... (Oui ! oui ! — Applaudissements.) et ne consultant que la rente, ce thermomètre de la honte et du malheur publics qui hausse quand la France baisse et qui montait quand vous tombiez à Waterloo. (Profonde sensation. — Applaudissements frénétiques. — Longue interruption.)

La République, au contraire, vous criait alors par la voix de son poète : Honneur aux enfants de la France. (Acclamations.) Oui, honneur à ces *Chauvins* qui défendaient l'idée, à ces *brigands* qui défendaient le droit ! (Bravo ! bravo !) Honneur à ces quatorze légions d'apôtres qui prêchaient aux rois l'évangile des peuples avec la grande voix du canon. (Applaudissements.) Honneur à ces enfants du peuple, à ces enfants de Dieu qui vivaient et mouraient pour les autres ! honneur aux enfants de la France ! (Nouvelles acclamations, applaudissements frénétiques.)

Ah ! vous êtes toujours ces nobles enfants-là, et ce sont toujours les mêmes hommes, les mêmes qui feraient prendre encore à la France une infusion de cosaques pour lui faire rendre la République. (Explosion de rires.) Aujourd'hui, hypocritement ralliés au neveu de l'homme qu'ils ont proscrit, ce neveu qui a passé son temps à apprivoiser les aigles de l'oncle... (Nouvelle explosion de rire. — Bravos répétés) et qui, à l'heure du pouvoir, voit ses ministres emplir ses poches et couper des têtes !... (A bas la guillotine !) Ce sont les mêmes hommes qui vous laissent à vous seuls l'impôt du sang, comme ils laissent aux travailleurs, vos frères, l'impôt de l'argent. (Oui ! oui ! — Bravo.)

Les mêmes qui ont fait de la défense du sol un devoir, quand ce devait être un droit.... (Très bien !) qui voudraient faire de l'armée une gendarmerie et de la France une chiourme où chaque soldat servirait à garder l'ouvrier (Mouvement), qui vous prennent les plus robustes, les meilleurs d'esprit et de corps, et vous arment pour opprimer les autres ; qui vous tiennent sept ans dans l'oisiveté des garnisons à vous démoraliser, vous isoler, vous rendre étrangers, hostiles au peuple, à vous façonner en instruments d'ambition et de guerre civile, de ces affreuses guerres où l'on crie des deux côtés : Feu ! dans la même langue... (Vive sensation.), qui voudraient, enfin, vous interdire de parler, de penser ; qui vous ont refusé le droit de voter, quand vous irez au-delà des monts, au-delà des mers, soldats en campagne, marins en expédition, verser votre sang pour la patrie ! (Applaudissements.)

Choisissez donc entre eux et nous, entre la République et la monarchie. La monarchie, c'est la livrée et non l'uniforme (Mouvement), c'est la discipline au lieu de patriotisme, c'est la longueur du service, la lenteur de l'avancement, la misère au congé ; c'est l'obéissance passive, aveugle, autrichienne (Oui ! oui ! Très bien !) ; le régime du bon plaisir, de la faveur, du népotisme, les colonels au maillot, les soldats de plomb aux mains d'enfants royaux (Rires. — Bravo ! bravo !), c'est-à-dire des machines, des choses sans noms d'hommes, si bien qu'on disait de vous, non plus dix, vingt, trente mille hommes, mais tant de baïonnettes, tant de chevaux, tant de canons ! (C'est vrai ! Très bien !)

Grâce à la République, baïonnettes, chevaux et canons sont devenus des êtres intelligents ; la République vous a refaits des hommes, des citoyens ; elle vous a rendu la dignité avec la volonté (oui, oui ! bravo !) ; elle veut vous arracher, vous et vos chefs, à l'arbitraire des ordonnances pour vous placer sous l'empire de la loi, sous la triple garantie de l'élection, du concours et de l'ancienneté ; elle veut réduire le temps de service, assurer la retraite, donner à tous, après avoir défendu vos pères, de quoi nourrir vos enfants ! (Acclamations.) En satisfaisant tous les besoins, tous les droits, la République ne veut plus pour vous du laurier des rues. (Bravos.)

Plus d'émeutes, plus de conquêtes ; la République n'a plus qu'une seule guerre à faire, la dernière, celle des peuples contre les rois, de l'Italie contre César, de la Pologne contre le czar, du jour contre la nuit. (Explosion d'applaudissements.)

Citoyens soldats, vous avez mission de défendre la République partout, au dedans comme au dehors ; donc, avant d'armer votre fusil, voyez d'abord si c'est pour ou contre elle. (Bravo.) Rappelez-vous ces paroles d'un croyant : « Jeune soldat, où vas-tu ? » (Nouveaux bravos.) Demandez-vous ce qu'auraient fait vos aînés, les soldats de Fleurus, les pieds nus de la Convention ! (Tonnerre d'applaudissements.) Un de vos chefs a dit qu'avec quatre hommes et un caporal il réduirait le peuple [illegible] devant trois mots : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ ! (Explosion de bravos.) Car vous êtes les soldats du droit ! (Nouveau mouvement.)

Non, vous ne tournerez pas les armes de la France contre la France (Non ! non !), et si on voulait jamais vous faire porter atteinte à la Constitution, à la révolution, ici ou ailleurs, dans Paris ou dans Rome, non-seulement vous vous souviendriez que la loi vous dispense d'obéir, mais encore vous répéteriez avec vos pères que contre la tyrannie l'insurrection est le plus saint des devoirs ! (Tonnerre d'applaudissements.)

A l'armée de la République ! — Aux soldats de la France !

(Triple salve d'applaudissements, acclamations unanimes. — Vive l'armée ! vive la République ! vive Félix Pyat ! vive la Montagne !)

Le citoyen Pierre Dupont a chanté sa chanson des *Soldats*, dont voici le refrain :

Les peuples sont pour nous des frères,
Et les tyrans des ennemis.

Le citoyen Pierre Leroux a commenté heureusement ce refrain et a fini en conviant M. Léon Faucher au premier banquet démocratique et social.

L'apôtre Jean Journet, après s'être emparé de la tribune, malgré la résistance des commissaires du banquet, a lancé à pleines mains sur les convives des exemplaires de ses publications ; puis il a déclamé une pièce de vers dans laquelle revient souvent cette maxime !

Que chacun ait sa part,
Le soleil luit pour tout le monde.

Cette pièce a fini par conquérir les applaudissements de l'auditoire, un peu étonné d'abord de l'entrée en scène du poète.

Les citoyens Jean Macé, Cœurderoy, Lemaire, Gamet, Joly père, Leclère, ont encore été entendus. Lachambeaudie a récité deux fables : l'*Arbre du socialisme* et l'*Orchestre*.

Notre ami Coignet, de Lyon, a été fort sympathiquement accueilli lorsqu'il a porté un toast *à l'organisation du travail.* Notre ami d'Amérique, Brisbane, a développé plus complètement le même thème, rendant honneur à la France, qui a résolu le problème de l'organisation du travail par la théorie de Charles Fourier, et qui a fait entrer cette question dans le programme politique par l'intervention officielle de Louis Blanc au Luxembourg.

L'ordre n'a cessé de régner dans le banquet fraternel en même temps que l'enthousiasme. La présence des agents de M. Faucher pouvait seule y mettre le trouble. On doit les féliciter d'avoir porté devant les tribunaux, la question légale soulevée entre eux et les convives, et d'avoir reculé cette fois devant l'emploi de la force brutale.

La nouvelle de l'arrivée de Charles-Albert à Antibes et puis à Toulon est aujourd'hui confirmée. Nous trouvons dans l'*Echo des Alpes maritimes*, journal de Nice, les détails suivants sur l'arrivée en France de l'ex-roi :

Dans la matinée du 26, Charles-Albert, venant de Savone, arriva à la Turbie, dernier relai entre Nice et Gênes, y changea de chevaux et se fit conduire au couvent de Notre-Dame-de-Laghet, à proximité de la route : là il fit ses dévotions. — Arrivée au point des Quatre-Chemins, à peu de distance de la ville, la voiture dans laquelle l'ex-roi se tenait enfermé s'arrêta pour changer de chevaux. L'intendant et le général de division allèrent au-devant de Charles-Albert qui voyageait sous le nom du comte de Barge, et s'entretinrent longuement avec lui sur les derniers évènements qui ont si [illegible] brusquement terminé la campagne.

Charles-Albert paraissait profondément découragé et n'attendait plus rien des efforts que pourrait faire l'Italie dans les circonstances actuelles, pour atteindre le but qu'elle s'est proposé. Du moment où cette con-

viction a pénétré en lui, il a abandonné le pouvoir et a formé la résolution de se retirer dans la vie privée et dans le plus complet éloignement des affaires. Néanmoins, aigri qu'il est par les malheurs et l'oppression que l'Autriche a fait peser sur l'Italie, il proteste de sa résolution, dans le cas où une puissance européenne ferait la guerre à l'Autriche, *fût-ce la Turquie*, d'aller s'inscrire comme simple volontaire et de porter encore une fois les armes contre elle. Il y a à travers les paroles de Charles-Albert un amer dégoût de la vie et comme un regret de n'être pas tombé sous les balles ennemies qu'il a dû chercher.

L'ex-roi a continué sa route vers la France, et après avoir été dans l'obligation de se faire reconnaître, dit-on, au Pont du Var, pour un vice de forme à son passeport; il s'est arrêté à Antibes, où M. Castagnetto et M. de Saint-Marsan sont allés le rejoindre hier. Charles-Albert a consacré une grande partie de la journée à écrire, et suivant toute apparence, à donner quelques dispositions pour des intérêts domestiques. L'ex-roi a quitté Antibes dans la soirée d'hier pour se rendre à Toulon. MM. Castagnetto et St-Marsan sont revenus quelques heures après.

La *Sentinelle* de Toulon annonce que, dans la nuit du 28 au 29, Charles-Albert a traversé le Luc, se dirigeant vers Marseille ou Aix.

Enfin, le *Sémaphore* de Marseille, du 30 mars, donne comme certain que des appartements ont été arrêtés pour ce prince et quelques personnes de sa suite à l'hôtel d'Orient.

Nouvelles d'Italie.

GUERRE A L'AUTRICHE !

Le parlement piémontais persiste dans son attitude énergique. Gênes s'organise pour reprendre les hostilités. Pepe est dans Padoue. Rome s'emploie de toute son énergie à improviser une armée. Tel est le résumé des nouvelles qui nous arrivent ce matin de par delà les Alpes.

A Turin, les *codini* triomphent comme leurs frères de France triomphaient en 1815, après l'entrée des cosaques à Paris.

Infamie! s'écrie à ce sujet l'*Opinione*. Charles-Albert est tombé, ce roi généreux a disparu, et maintenant des misérables dansent et s'applaudissent du malheur commun; ils battent des mains quand la nation se couvre le front de honte, et l'insultent en chantant dans leurs hymnes la victoire des barbares!

Mais la population s'indigne et crie aux armes! Deux des ministres nommés se sont retirés, ne voulant pas endosser la responsabilité de l'armistice; le nouveau roi lui-même, Victor-Emmanuel, qui commence son règne sous de si tristes auspices, a répondu aux députés chargés d'aller lui faire part des intentions de la chambre, qu'il acceptait les traditions de son père relativement à l'indépendance italienne. Le président de la chambre a ainsi rendu compte à l'Assemblée de cette démarche faite auprès du roi:

Le roi Victor-Emmanuel a remercié la députation du bon souvenir qu'elle témoignait vouloir garder de son auguste père; il a donné des détails sur les désastres de la dernière campagne; il a énuméré certains corps de l'armée qui ont combattu en braves; il a dit que son père Charles-Albert avait cru devoir abdiquer, attendu les conditions très graves imposées par le triomphe de l'ennemi, qui brisait son âme. Le roi a ajouté: J'ai déjà obtenu en grande partie que ces conditions fussent rendues moins onéreuses qu'elles l'eussent été dans le principe, et je ferai tout ce qui dépendra de moi pour que ces conditions soient encore allégées à l'avenir. Le roi a parlé ensuite de la guerre, il a accepté bien volontiers l'offre généreuse de la nation, qui veut concourir à la continuation de la guerre de l'indépendance. Dans cette question, il ne s'écartera pas de la voie tracée par son honoré père. La nation enfin peut être certaine qu'il n'a rien de plus à cœur que l'honneur du pays.

Dans cette séance, le ministre Pinelli, le seul qui ait osé braver l'hostilité déclarée de la chambre, a dit que des démarches étaient faites auprès de Radetzki pour obtenir de lui des conditions moins dures, d'accord avec les ministres de France et d'Angleterre; il a déclaré que si la forteresse d'Alexandrie devait être remise aux Autrichiens, il donnerait lui-même sa démission. Mais quand on l'a interpellé sur la levée en masse et sur le retrait de la flotte de Venise, il a répondu par des faux-fuyants, et à diverses reprises il a cherché à s'esquiver d'une assemblée où les attaques les plus vives continuaient à pleuvoir sur lui. Mais, chaque fois, il a été sommé de rester par de nouvelles questions. Enfin il a été convenu que la chambre se réunirait le lendemain, 29, à dix heures du matin, en comité secret, pour entendre les explications du ministre sur l'état des troupes que l'on pourrait opposer à l'ennemi.

La séance a été levée à neuf heures et demie du soir.

Les journaux de Turin sont tous à la guerre. On lit dans la *Concordia*:

Les populations peuvent s'insurger en suivant le glorieux exemple des habitants de Casale. Nous serions en outre soutenus par l'insurrection lombarde, qui prendrait les Autrichiens à dos; par les braves soldats de Pepe, qui ont déjà occupé Padoue, et par quinze bataillons expédiés de Rome, pour prendre part à la rescousse nationale.

Avec ces éléments, il est impossible de ne pas espérer un succès plus glorieux qu'on ne l'eût obtenu en premier lieu.

Les journaux de Gênes sont plus ardents encore. La nouvelle de la conclusion d'un armistice a produit une immense agitation. En un instant toute la ville s'est portée à la municipalité, qui a expédié sur-le-champ deux courriers à Turin, pour demander des ordres, et le commandant de la garde nationale a invité toute la milice citoyenne à se réunir en armes le lendemain à dix heures du matin au quartier-général, pour se préparer à la défense de la patrie.

Diverses proclamations ont été publiées par la municipalité de Gênes à la suite de ces évènements. La dernière, en date du 26, était ainsi conçue:

Ce fut Gênes, qui, en 1746, poussa la première le cri de cette guerre qui chassa l'Autrichien. Vous n'avez pas été découragés par l'issue d'une première tentative, et vous avez préparé des armes pour l'heure où la patrie s'adresserait à vous.

Soldats de Gênes! pour qui a reçu l'héritage de la haine, pour qui sent son cœur tressaillir à l'idée de l'indépendance italienne, l'heure solennelle est sonnée.

Nos frères de l'armée supportent presque seuls le poids de l'ennemi; ils sont nombreux, ils sont forts, mais cette guerre doit être la dernière; à nous de les aider. Asseyons-nous tous au banquet sanglant, pour qu'après la victoire ils n'aient pas à nous dire: Vous n'étiez pas avec nous! Faisons comme eux le sacrifice de nos affections; eux aussi ont des parents, des épouses, des enfants. La patrie demande de l'argent à qui en a, de tous elle réclame le sacrifice de la vie et des intérêts.

Accourez donc tous à l'appel de la patrie.

Le ministre Ratazzi avait fait appel à la garde nationale; le syndic et l'intendant ouvrent un registre au quartier-général pour recevoir les signatures de ceux qui veulent aller au secours de la patrie. Qu'ils se hâtent; ils seront organisés immédiatement pour être prêts à tout évènement.

Gênes prend ainsi l'initiative de la défense, elle se relie avec la Lomelline et les républiques de l'Italie, bien déterminée à résister jusqu'au dernier moment, dût le Piémont être envahi tout entier et Radetzki commander dans Turin.

Le nouveau ministère est ainsi composé:

De Launay, affaires étrangères et présidence du conseil; — Pinelli, intérieur; — De Margherita, garde-des-sceaux, affaires ecclésiastiques, grâce et justice; — Morozzo della Rocca, major-général, guerre et marine; — Nigra, finances; — Galvagno, travaux publics, agriculture et commerce; — Mameli, instruction publique; — l'Abbé Vincenzo Gioberti, ministre sans portefeuille, chargé par intérim de l'instruction publique.

— **On écrit de Rome, 24 mars, au *Corriere mercantile*:**

Nous avons en ce moment douze bataillons de la garde nationale des provinces, mobilisés pour la guerre de l'indépendance. On va également former un corps qui sera appelé bataillon des Finanzieri, et qui sera mis à la disposition du ministre de la guerre.

Le bataillon universitaire est également mis aux ordres du ministre de la guerre, et marchera où l'appellera la cause italienne.

Les carabiniers de l'Etat suivront la même condition, et des détachements de la garde nationale veilleront à la sûreté publique.

Le capitaine Cattabene, représentant du peuple, attaché à l'état-major du général Pepe, s'est rendu à Venise par ordre du comité exécutif, porteur d'instructions pour le président du gouvernement de Venise.

Le 21 au soir, six diligences surchargées de militaires sont parties pour Civita-Vecchia.

Hier, le colonel Cialdi, commandant de la marine romaine, est parti pour Civita-Vecchia, accompagné de deux officiers.

Dans la matinée du 21, deux bataillons, commandés par Carpegna et Sculter, sont partis pour Terni. Une colonne de carabiniers s'est dirigée sur San Saverino.

L'Assemblée constituante a adressé la proclamation suivante aux peuples de la République romaine: « Le canon italien, signal de bataille et de rançon, retentit de nouveau dans les plaines lombardes. Aux armes! le moment d'agir est venu. Les Italiens ne doivent plus lutter entre eux que de valeur et par la grandeur des sacrifices. Maudit soit celui qui, dans cet instant suprême, cherche à diviser les frères d'avec les frères. Tant que l'Autrichien foulera le sol sacré de la patrie des Alpes à la mer, il ne saurait y avoir de vraie liberté ni d'indépendance. La patrie vous demande des hommes et de l'argent; répondez à son appel. Aux armes! et que l'Italie ressuscite.»

Le 26, à Florence, on ignorait encore la défaite de Novare, et l'on se flattait en présence des succès de Pepe, de La Marmora et de l'insurrection de Brescia. L'attention du reste était principalement portée sur l'Assemblée nationale qui venait de s'ouvrir.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*).

Turin, 29 mars 1849.

Les affaires se compliquent plus que jamais. La Chambre des députés a pris une position dont on voit fort peu d'exemples dans les assemblées délibérantes de l'Europe actuelle. Grande dans le malheur, patriotique plus que la couronne, nous dirons même plus guerrière que l'armée, elle repousse l'armistice et veut recommencer immédiatement la guerre.

Je ne sais si vous avez déjà connaissance de l'armistice; on y voit les articles les plus humiliants pour le Piémont.

Ainsi le gouvernement sarde devra livrer aux Autrichiens la forte place d'Alexandrie et entretenir libre la route de Valenza, qui est par delà le Tessin, afin que les Autrichiens puissent venir librement donner une correction aux Piémontais quand ils ne seront pas assez sages, au gré de Radetzki.

Le Piémont devra entretenir une armée autrichienne de 20 000 hommes et de 2 000 chevaux.

Il devra rappeler l'escadre de l'amiral Albini et abandonner Venise.

J'en passe, et des plus beaux, de ces articles.

Et quand on songe que ces conditions ont été imposées à une armée de 120 000 hommes par 35 000 Autrichiens, qui avaient derrière eux le Tessin et les provinces lombardes prêtes à s'insurger! voilà cependant ce qu'a fait l'aristocratie, la noblesse de ce pays.

Son comité directeur, connu sous le nom de *circolo Viale*, a été l'actif allié, l'agent dévoué de Radetzki. Ce comité, fort par l'argent et par son influence, a infiltré ses affidés jusque dans le ministère, jusque dans les rangs les plus infimes de l'armée. Ce comité a tout paralysé. Il suffira de vous dire que l'armée n'a pas combattu en entier, que les vivres ont manqué dans une campagne de quatre jours, que les cartouches ont manqué, que les bruits, les imprimés les plus décourageants ont circulé dans les compagnies au moment du combat.

C'est précisément dans ce cercle Viale que le nouveau roi, Victor Emmanuel II, a pris hier ses ministres.

Autant les *codini* (on appelle ainsi les nobles) ont été vils et méprisables dans cette guerre nationale, autant l'Assemblée représentative a montré de hauts et nobles sentiments. Elle a déclaré l'armistice inconstitutionnel; elle a déclaré traîtres à la patrie et susceptibles d'être traduits devant la justice du pays, les ministres qui *permettraient*, qui même *n'empêcheraient pas efficacement* l'entrée des Autrichiens dans Alexandrie.

Elle menace de se retirer dans la Ligurie. Cette menace a une haute signification, car Gênes et tout le rivage sont républicains.

Charles-Albert excite les plus grands regrets. La Chambre va lui envoyer une adresse de condoléance et de fidélité. Elle désire en même temps interpeller les ministres sur les moyens pris pour assurer l'avenir de ce généreux monarque.

Il va sans dire que les nobles résolutions de l'Assemblée sont combattues par les ambassadeurs de France et d'Angleterre. Toujours la paix à tout prix, les mains jointes. Lord Abercromby et M. Bois-le-Comte conseillent l'infamie, recommandent, patronent l'ignominie, tant les deux grandes puissances pâlissent au bruit du canon.

Gênes fait des manifestations républicaines. Elle a établi un comité de salut public.

Ses portes sont fermées; ses cloches sonnent le tocsin; elle a fait l'appel aux armes et pris des mesures de défense.

Ces préparatifs étaient faits d'abord contre les Autrichiens après la perte de la bataille de Novare; mais à présent on s'apprête à recevoir vigoureusement le général La Marmora et ses 12 000 Piémontais qui ont reçu ordre de marcher pour la réduire.

La bande ligurique qui s'étend de Sarzane à Nice est fort démocratique. Elle pourrait bien dans peu fraterniser avec les républiques du centre.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)

Un de nos amis, officier de marine, nous écrit de Palerme, 22 mars, ces détails pleins d'intérêt sur l'exaltation patriotique de la Sicile:

Toute la Sicile s'arme, et avant quinze jours la lutte s'engagera probablement; le roi de Naples a adressé à la Sicile son ultimatum, ses dernières propositions avec des conditions fort peu constitutionnelles et inacceptables. Il y a unanimité partout pour le refus; toute la Sicile ne retentit que de cris de haine contre le Bourbon, et le mot d'ordre spontané est le cri: *Guerra! guerra!*

C'est l'amiral Baudin qui a présenté au gouvernement provisoire de la Sicile ces propositions du roi, et le 16 nous sommes partis pour porter à toutes les villes du littoral de la Sicile ces proclamations, que notre commandant était chargé de remettre aux consuls français et anglais, car les deux amiraux sont posés comme médiateurs. Les Siciliens refusent toute espèce d'intervention et d'accommodement avec une effervescence extraordinaire.

A l'arrivée de notre petit vapeur dans chaque ville, Marsalla, Trepani, Girgenti, Syracuse, Catane, etc., etc., les populations se rassemblaient, quand le commandant descendait à terre, et là enfants, vieillards, hommes faits, prêtres, poussaient avec tumulte ce cri: *Guerra! guerra!!* Ils semblaient dire: Nous savons ce que vous venez nous proposer, nous ne voulons rien entendre. Ils lançaient leurs mouchoirs en l'air, agitaient des drapeaux; des prêtres agitaient leurs manteaux en l'air.

A Girgenti, le mouvement a pris le caractère d'une émeute furieuse, au point que l'agent consulaire a été obligé de faire accompagner le commandant et deux officiers jusqu'à la plage par la garde nationale.

A Palerme, on s'apprête à une bataille; les journaux sont pleins d'imprécations contre Ferdinand et de protestations contre sa domination; les murs sont remplis d'exhortations chaudes et enthousiastes du gouvernement provisoire; les femmes sont aussi exaltées que les hommes. Depuis quelques jours on travaille à une tranchée autour de la ville, toute la population s'y porte en masse; les classes y sont confondues, on y voit même des dames en robes de soie qui charrient des paniers de terre et manient la pioche; les paysans arrivent en bataillons de 10 et 15 lieues à la ronde prêter leur concours; de beaucoup d'endroits, on envoie de l'argent; en ville on fabrique des balles et des cartouches. Enfin, il y a un enthousiasme général très beau à voir, et qui intéresse même des gens qui leur sont hostiles, et je compte dans ce nombre pas mal d'officiers de marine réactionnaires qui calomnient les Siciliens en les accusant de lâcheté et les jugeant incapables de tenir devant l'ennemi.

A Messine, il est vrai, ils ont fait défection, mais le manque de direction unitaire les livra à une débandade générale, et, dans cet état-là, les plus courageux ne pensent plus qu'à éviter une mort qu'ils jugent inutile, pour une cause qu'ils voient ou qu'ils croient perdue à coup sûr, car, dans un travail aussi peu attrayant que le combat, je crois qu'on ne sacrifie avec plaisir sa vie que lorsqu'on croit ce sacrifice utile, ou bien lorsque, tous réunis, on est décidé à subir le même sort. Ce n'est plus alors une mort isolée et obscure.

Les troupes de ligne siciliennes organisées sont en nombre bien inférieur aux troupes napolitaines et suisses réunies, mais on compte beaucoup sur les gens de la campagne et les gardes nationales pour défendre les villes dans le cas où elles seraient attaquées.

Il y a à Palerme un général français, le général Trobriant, qui a le commandement d'une partie de la petite armée, le général polonais Mieroslawski est aussi avec les Siciliens; ils ont un corps composé de mille soldats français enrôlés, partie des congédiés de l'armée d'Afrique et autres individus embauchés à Marseille, tels que gardes mobiles licenciés et autres. Toutes ces troupes, que j'ai vues dans un état assez piteux, sont parties il y a huit jours pour joindre d'autres corps partis de Catane, afin d'aller à la rencontre de l'armée napolitaine, qui est déjà sur l'île. Nous faisons des vœux pour les Siciliens; mais nos craintes sont grandes à leur égard; les Napolitains ont avec eux des Suisses qui sont d'excellents soldats.

Attendons, le sort décidera bientôt, et peut-être à notre honte, car ces peuples siciliens nous maudissent déjà de ne pas tenir les promesses que le gouvernement provisoire français leur avait faites de les soutenir, et même nous faisons plus à présent, nous sommes avec leurs ennemis; aussi le peuple nous insulte dans les rues, au point que l'amiral a donné ordre de ne jamais descendre à terre qu'en uniforme et le sabre au côté.

Oh! notre politique est ignoble ici; l'amiral Baudin a pris à cœur cette affaire de la soumission de la Sicile; il la travaille depuis longtemps comme ses plus chers intérêts, et, en effet, je me suis laissé dire que la position et l'avancement de son fils aîné, premier attaché d'ambassade à Naples, était pour beaucoup dans le zèle qu'il déploie pour une affaire où il eût été de la dignité de la France de rester au moins neutre. Mais alors M. l'amiral ne serait pas si bien posé auprès de Ferdinand, il n'aurait pas l'honneur de présenter ses salutations à sa Majesté, etc...

Voilà, monsieur, où en est la question de la Sicile. Je vous tiendrai au courant de tout ce que j'apprendrai de nouveau. Samedi 24 nous partons pour Naples. Oh! je conçois que l'amiral veuille quitter ces lieux, qui seront bientôt peut-être couverts de sang et de ruines; et pourtant il leur en coûte beaucoup à ces peuples de nous haïr; ils ont tant de sympathie pour la France! ils ne parlent que de nous; ils mêlaient le drapeau français à toutes leurs manifestations de liberté; ils voudraient marcher à la suite de la France; que nous montrions le désir de leur tendre les bras, et eux-mêmes s'y jetteront avec empressement: nous pourrions si bien les soutenir, sans compromettre notre politique en Europe!...

Recevez, etc.

Allemagne. — Autriche.

La députation de l'Assemblée de Francfort, qui va porter au roi de Prusse l'offre de la couronne impériale, a été reçue à Cologne au bruit des salves de l'artillerie et au milieu de l'enthousiasme d'une partie de la population.

On sait que Frédéric-Guillaume a toujours déclaré qu'il n'accepterait le trône héréditaire d'Allemagne que du consentement des autres souverains allemands. On se demande donc aujourd'hui quelle réponse il fera à l'ambassade qui se rend auprès de lui pour lui demander son acceptation.

On croit que les chambres prussiennes se prononceront dans le sens de l'unité de l'Allemagne, l'Autriche restant même en dehors, et que, par conséquent, elles pousseront à l'acceptation de la couronne impériale par le roi de Prusse.

Ce qui pourra contribuer toutefois à faire hésiter ce souverain, c'est que la Constitution votée à Francfort n'admet pas le véto absolu, qu'elle consacre le principe de l'élection directe, et qu'elle a rejeté la formation d'un conseil de l'empire.

L'Allemagne attend avec anxiété la résolution de Frédéric-Guillaume.

Une protestation de 108 membres de l'assemblée allemande, appartenant au parti austro-bavarois, contre l'élection du roi de Prusse, vient de paraître à Francfort.

A Vienne, un nouveau conflit vient de s'élever entre le ministère et l'autorité militaire. Le ministère a désavoué la suspension de la *Gazette universelle autrichienne*, et les motifs sur lesquels Welden a appuyé cette mesure. Il paraîtrait même qu'on a engagé celui-ci à donner sa démission, et qu'on lui confierait un commandement en Hongrie.

Le président du conseil et les ministres de la guerre et de la justice sont à Olmütz.

On se dit à l'oreille que le ministère délibère sur le point de savoir s'il ne dirigera pas toutes les garnisons des provinces tranquilles sur les armées d'Italie et de Hongrie, et s'il ne remplacera pas ces garnisons par des troupes russes, mises avec empressement à sa disposition par le czar.

Le gouvernement russe vient d'adresser à tous ses représentants à l'étranger une circulaire qui a pour but de prouver que l'empereur, en autorisant l'entrée de ses troupes en Transylvanie, a été uniquement mu par des motifs d'humanité; que, de plus, il ne se pouvait agir que d'une mesure *exclusivement locale* qui n'avait aucune espèce de rapport avec l'intervention armée dans les affaires intérieures de l'empire d'Autriche, celui-ci ayant prouvé glorieusement et tout récemment, par l'énergie avec laquelle il a réprimé quatre insurrections successives, qu'il est trop puissant pour qu'il ait besoin du secours matériel de la Russie.

Après avoir rappelé que ses soldats ont été reçus à bras ouverts par les Allemands de la Transylvanie, qui ont offert à leurs hôtes le pain et le sel, le czar ajoute que, lors même que Bem réussirait à prendre Hermanstadt et Cronstadt, cette occupation ne sauverait pas l'insurrection de la défaite complète qui l'attend.

Bem, que le *Lloyd* représentait comme ayant battu en retraite après avoir pris et saccagé Hermanstadt, paraît s'être fortifié dans les ruines de la ville saxonne, où il attend de pied ferme l'attaque que Puchner dirige contre lui de Mediasch.

Les journaux officiels de Vienne disent que le colonel russe Skariatin s'est retiré en bon ordre sur le village de Schellenberg. Bem aurait attaqué à trois reprises différentes le corps russe qui a pris une position avantageuse à Boitzen, et trois fois il aurait été repoussé avec perte. Le général russe Hasford a envoyé des renforts au colonel Skariatin, en sorte que la position de Bem, s'il fallait en croire le *Lloyd*, commencerait à devenir très critique.

Les feuilles ministérielles gardent le silence sur le bruit qui a couru de la prise de Pesth; elles se contentent d'annoncer que Pesth, et particulièrement Offen, sont mis en état complet de défense. Un immense bâtiment élevé à Pesth par l'empereur Joseph, on ne sait dans quel but, a été transformé en une citadelle, et un chemin palissadé conduit de là jusqu'à la forteresse d'Offen par le pont de chaînes; les deux issues du pont sont gardées par de solides blockaus.

Des troupes arrivent presque chaque jour à Trieste. Il en reste une partie dans la ville, l'autre va se joindre au corps d'observation de l'Istrie. Une forte réserve se forme près de Zouga, pour se rejeter sur l'Istrie ou sur la Dalmatie, d'après les circonstances. On redoute à Trieste une attaque de la flotte vénitienne qui doit opérer de concert avec la flotte sarde, et effectuer un débarquement. Un grand nombre de vaisseaux de transport (on parle de 25 à 30) se trouvent près de Malomocco pour prendre à bord 5 000 hommes de débarquement.

La garde nationale de Trieste a déjà reçu des instructions pour le cas d'une attaque, tandis qu'on commence à organiser la landsturm aux environs.

Assemblée nationale.

Présidence de M. MARRAST. — *Séance du 2 avril.*

M. BRUNET dit qu'il a été porté indûment comme ayant voté pour et contre l'ordre du jour de samedi sur les affaires d'Italie. Il n'a dû, a-t-il été voulu déposer qu'un bulletin blanc.

M. CHARRAS. Le gouvernement propose d'allouer au ministre de la guerre, pour 1849, un crédit de 2 560 617 fr., et l'on propose d'en faire supporter la moitié à la ville de Paris. Tant qu'il s'est agi de police municipale, Paris n'a pas réclamé; mais ici qu'il s'agit tout simplement d'augmenter l'effectif de l'armée, on ne peut sans injustice faire peser cette augmentation de dépense sur la ville de Paris.

M. LÉON FAUCHER. La mesure a été proposée par une administration dont le préopinant faisait partie.

M. CHARRAS. Contre mon avis. La garde républicaine était un corps de police d'abord, et à ce titre payé en partie par la ville de Paris; on en veut faire un corps politique, une division de l'armée, à ce titre elle doit être payée par l'Etat.

Après avoir encore entendu MM. Mortimer-Ternaux et Deslongrais, l'Assemblée passe à la discussion des articles.

Le premier a trait à l'ouverture d'un crédit pour la garde républicaine, qui sera réorganisée conformément aux lois qui régissent l'armée de terre. — Adopté.

L'article 2 met, à partir du 1er janvier dernier, la moitié des dépenses pour l'entretien de cette garde au compte de la ville de Paris. La ville fournira en outre les bâtiments destinés au casernement. — Adopté.

On procède au scrutin de division sur l'ensemble de la loi.

Votants.	646
Majorité absolue.	324
Pour.	521
Contre.	125

L'Assemblée a adopté.

M. LE PRÉSIDENT. Il y a un projet de loi pour lequel l'urgence est réclamée, le projet sur le traitement du vice-président de la République.

VOIX NOMBREUSES. Après le budget.

M. LE PRÉSIDENT. Puisque l'Assemblée le désire, on va passer à la discussion du budget de l'intérieur.

M. DE RANCÉ demande si les arrêtés rendus par M. le général Lamoricière, relatifs aux concessions des mines et terres en Algérie ont été mis à exécution.

M. RULLIÈRES, ministre de la guerre, répond affirmativement.

M. BINEAU demande quelques explications relatives au règlement de comptes pour la conciliation des crédits provisoires et des autres crédits. Il exprime le vœu que la question soit renvoyée à la commission du budget. — Adopté.

M. MOLIN présente quelques considérations générales sur le budget du ministère de l'intérieur. L'orateur voudrait que les encouragements aux lettres au lieu d'être dans les attributions exclusives du ministre de l'intérieur, fussent mis à la disposition des communes.

L'orateur trouve exagéré le crédit demandé pour les condamnés politiques et les réfugiés étrangers.

On passe au vote des chapitres.

Administration centrale. Personnel, 792 800 fr. — Réduction proposée par la commission, 100 900 fr.

M. LÉON FAUCHER défend son budget. La réduction proposée désorganiserait son ministère; ses employés sont tous des amis de l'ordre qu'il ne faut pas décourager.

M. DE PANAT répond que le service est fort mal fait au ministère de l'intérieur, parce que les employés supérieurs, trop nombreux, peuvent trop compter les uns sur les autres.

Après quelques explications de M. Senard, la réduction est adoptée, mais 50 000 fr. au lieu de 27 sont accordés transitoirement pour ménager la transition.

Chap. 2 Matériel et dépenses diverses des bureaux, 230 000 fr.

La commission propose une réduction de 66 000 fr.

M. LÉON FAUCHER combat la réduction. Il lui est impossible de faire aujourd'hui des économies. Il verra plus tard.

M. PANAT insiste.

M. LÉON FAUCHER revient à la charge.

M. BEARD présente quelques observations sur la liquidation de pensions accordées par M. Léon Faucher à 18 préfets, révoqués par le gouvernement provisoire. Ces préfets ont obtenu des pensions de beaucoup supérieures à celles auxquelles ils avaient légalement droit.

A DROITE ET AU FOND. Les noms! lisez les noms!

M. BEARD, après s'être fait prier longtemps, finit par lire quelques noms, parmi lesquels nous remarquons MM. Napoléon Duchâtel (Ah! ah!) Dessousseaux de Givré, Mercier, Mazères, Tourangin, Chapelle, Thomas, Delmas, Bourdon, etc.

Aucun de ces préfets n'a trente ans de service, ni soixante ans d'âge. L'arrêté qui fixe leur pension porte qu'ils ont été atteints d'infirmités graves dans l'exercice de leurs fonctions, qui les rendent incapables de les continuer.

Ces fonctionnaires, continue l'orateur, ont exercé leurs fonctions jusqu'au 24 février; il faut conclure que ce jour-là ils ont été brusquement, et tous à la fois, atteints d'infirmités graves. (On rit.) Un de ces fonctionnaires a 44 ans et 13 ans de service.

PLUSIEURS VOIX. Les dates des arrêtés!

M. BEARD. Celui que j'ai entre les mains en ce moment est du 21 février et signé Léon Faucher; le plus ancien est du 18 décembre 1848.

C'est par un vote que l'Assemblée doit flétrir ce scandale. (Oui! oui!) Il faut que le gouvernement révise les arrêtés. (Oui! oui!) Je vous propose une réduction de 20 000 fr. sur le crédit demandé. (Très bien! — Longue agitation.)

M. LÉON FAUCHER, ministre de l'intérieur. Après les révolutions, il y a des fonctionnaires forcément déplacés, et toujours l'on a pensé qu'il ne fallait pas pousser jusque dans leurs dernières limites les rigueurs de la fortune à leur égard. (Rires et murmures à gauche.) Après la révolution de février, des préfets déplacés ont obtenu leurs retraites. C'était inévitable. (C'est un abus!) La mesure ne peut être révoquée (Allons donc! allons donc!); c'est le conseil d'Etat qui prononce dans cette matière. Les pièces qui constatent les infirmités de ces anciens administrateurs lui ont été soumises. (Rumeurs prolongées.) C'est le conseil d'Etat qui les a examinées; c'est lui qui a décidé... (Tumulte prolongé.)

M. BEARD. J'apprends à l'instant que, parmi ces dix-sept préfets que j'ai nommés, il y en a trois qui, malades au moment de la révolution de février, et pensionnés depuis, ont été replacés. (Bruit.) Ce sont MM. Delmas, Meunier, Tourangin. (Tumulte. — Nous entendons qu'on indique l'un de ces administrateurs comme le beau-frère de M. Odilon Barrot.)

M. LÉON FAUCHER, ministre de l'intérieur. Ce que demande le préopinant est parfaitement impossible. (Cris, trépignements à gauche. — Tumulte prolongé.) Il y a des droits acquis. (Nouvelles exclamations. — Et la Constitution! et la souveraineté de l'Assemblée!)

M. ETIENNE ARAGO. Voilà la république honnête.

M. FAUCHER. Avec le conseil d'Etat tel qu'il est constitué, le ministre de l'intérieur n'a pu faire autrement que d'homologuer la loi qui réglait les pensions; le ministre n'a de recours que dans le conseil du contentieux. (Le ministre quitte la tribune au milieu des huées.)

M. LHERBETTE. On demande une réduction; ce n'est pas assez, c'est la suppression du crédit qu'il faut demander. (Oui! oui! Applaudissements.)

M. RIVET. J'ai pris part aux actes par lesquels le conseil d'Etat a révisé ces pensions. (Vous avez eu tort! — Bruit.) L'initiative n'appartient pas au conseil d'Etat; la première de ces demandes s'est faite sous M. Ledru-Rollin. Je ne dis pas cela pour le blâmer, car je ne crois pas qu'il y ait abus dans un acte qui constate la générosité du gouvernement de la République. (Exclamations.) Mais toujours est-il que tous les ministres se sont associés à ce sentiment de générosité envers des hommes qui avaient consacré vingt ans de leur vie au service du pays. (Exclamations.) Des certificats émanés de chirurgiens et de médecins appuyaient ces demandes. (Allons donc!)

Que vouliez-vous que fît le conseil d'Etat en présence de certificats signés par des médecins et par des chirurgiens attestant que ces infirmités ont été contractées au service de l'Etat? (Nouveaux rires.) Une enquête? Le conseil d'Etat n'en avait pas le droit. (Agitation.) Vous pouvez retrancher la somme portée au budget, mais vous n'effacerez pas la dette. (Longue interruption.)

M. PERRÉE. Messieurs, la morale est la même pour tous et dans tous les temps. Des hommes sont venus se faire donner une pension en exhibant de faux certificats, en employant une fraude que le code qualifie sévèrement, et ces hommes reçoivent de nouvelles fonctions de l'Etat! (C'est cela! c'est cela!) Je dis que la fraude qu'ils ont commise les frappe d'incapacité, et qu'ils sont à jamais indignes de prendre une part à l'administration du pays. Je dis que ces fonctionnaires doivent être immédiatement destitués. (Applaudissements sur presque tous les bancs.)

M. LÉON FAUCHER, ministre de l'intérieur. Ce n'est pas au ministère de l'intérieur que cette question devait venir, il fallait la renvoyer au budget du ministère des finances.

UNE VOIX. A la cour d'assises!

M. LÉON FAUCHER. Quant aux choix que j'ai faits parmi les anciens administrateurs, je n'ai qu'une réponse à faire : J'ai cru avoir fait acte de bonne administration, en diminuant d'autant les charges qui pesaient sur le Trésor. (Explosion de rires. — Applaudissements ironiques.) En rappelant au pouvoir des hommes qui avaient une capacité hors ligne. (Tumulte nouveau) Et depuis quand l'expérience est-elle un titre de proscription? (Nouvelle interruption.)

VOIX DIVERSES. L'expérience électorale!

M. LÉON FAUCHER. Ces hommes, je le répète, sont plus capables que qui que ce soit...

VOIX DIVERSES. De vous triturer la matière électorale.

La voix du ministre se perd dans le bruit.

M. LHERBETTE. Les paroles qu'on vient de prononcer sont la condamnation de chacun de ceux-là. Ou les infirmités étaient réelles, et alors il ne fallait pas les rappeler à l'activité, ou elles n'existaient pas, et il ne fallait pas leur accorder de pension. (C'est cela!) Que vous a-t-on dit encore? L'on a voulu diminuer d'autant les charges du Trésor. Qu'est-ce à dire? En sommes-nous aux fonctions au rabais?

M. CHARRAS. Je demande la formation d'une commission d'enquête, et je dépose une proposition à ce sujet.

M. LE PRÉSIDENT. La proposition sera imprimée et distribuée. Les bureaux auront ensuite à se prononcer à ce sujet.

M. DUFAURE. Si l'Assemblée veut bien y réfléchir, elle verra qu'avec la législation actuelle, législation qui n'est pas assez sévère, qui a besoin peut être d'être modifiée, l'administration a pu très bien, sans immoralité, sans scandale (allons donc!), faire ce qu'elle a fait.

M. Dufaure rend compte des phases que suivent ces demandes, et rappelle qu'une de ces demandes ayant éveillé les scrupules du ministre, il l'a renvoyée au conseil d'Etat. Qu'est-il arrivé? Le conseil d'Etat s'adressa au contentieux, et le contentieux lui a donné raison. Que demande-t-on maintenant? Une enquête! Sur quoi?

UNE VOIX. Sur les faux certificats produits à l'appui des demandes.

M. DUFAURE. Oui, si ces certificats sont faux et peuvent conduire devant les tribunaux; mais ils n'en est pas ainsi, et je soutiens que l'enquête est impossible. (Tumulte nouveau et prolongé.)

M. SÉNARD. Un fonctionnaire est toujours révocable quand la religion du ministre a été surprise. J'ai signalé à M. Odilon Barrot un fonctionnaire révoqué qui demandait la place de procureur près la cour d'appel. M. le président du conseil, qui ignorait la révocation, aurait pu accorder la place demandée; il ne l'a pas fait sur les renseignements que je lui ai fournis.

VOIX NOMBREUSES. Et son beau frère?... (Rires et tumulte.)

M. SÉNARD. Je crois donc que le ministre ignorait... (Interruption.)

VOIX DIVERSES. Mais son beau-frère?

M. SÉNARD. Je crois qu'il ignorait les incapacités des préfets, et je crois qu'il n'hésitera pas à accorder satisfaction au pays et à la morale publique en les révoquant. (Bruit.)

M. GOUDCHAUX. Votre commission vous demande que cette affaire lui soit renvoyée pour faire une enquête.

M. LEBRETON appuie la demande de M. Charras.

M. TASCHEREAU. Voici un préfet que je signale à la date du 3 juin 1848.

VOIX A GAUCHE. Lisez le nom! (Bruit.)

M. TASCHEREAU. Il reçoit une pension de 2 593 fr. pour infirmité grave. C'est signé Arago, Garnier-Pagès.

VOIX A GAUCHE. Le nom! le nom!

M. FLOCON. On a voulu parler du citoyen Vidaillant. Son certificat constate qu'il est aveugle. (Bruit.)

M. RIVET. Il est atteint d'une amorose sur un œil. (Hilarité.)

M. FLOCON. Il y a eu des fonctionnaires publics qui n'ont pas voulu servir la République, et à cette époque ils ont apporté des titres qui n'établissaient pas des questions d'âge. Non, ils ne voulaient pas servir la République! Eh bien! ces hommes ont trouvé du service sous M. Léon Faucher. (Très bien!) Leurs incapacités ont disparu. Ce sont toujours les mêmes esprits et les mêmes hommes, ceux qui font les contre-révolutions. (Très bien!)

M. LE PRÉSIDENT. M. Jules Favre propose l'amendement suivant :

« L'Assemblée, se réservant l'examen des pensions de retraites des fonctionnaires et blâmant les fonctionnaires admis à la retraite pour cause d'infirmités, passe à l'ordre du jour. »

M. LÉON FAUCHER. Je sers le gouvernement dans la mesure de mes forces pour empêcher une révolution nouvelle. (Oh! oh!) Si quelque chose pouvait appeler la contre-révolution dans le pays, c'est la présence au pouvoir de M. Flocon. (Violent tumulte.)

VOIX DIVERSES. A l'ordre le ministre!

M. LÉON FAUCHER. Sur cette question, je ne permets à personne de mettre sa moralité au-dessus de la mienne. (Oh! oh!) Je sers mon pays (Oh! oh!), mon honneur est sans tache (Bruit.); je le sers avec un amour excessif, et j'ai la douleur d'entendre le langage indécent de M. Flocon. (A l'ordre!) Il me reste un devoir à remplir. Je dois couvrir autant qu'il est en mon pouvoir les trois fonctionnaires qu'on a attaqués ici. (Vive agitation.) C'est indécent!

M. Léon Faucher parle au milieu du tumulte et quitte la tribune.

M. JULES FAVRE. M. le ministre appelle à son aide ceux qui ont maudit et persécuté la République pendant dix huit ans. C'est pourquoi je me rends compte des nominations de M. le ministre. (Très bien!) Le ministre a fait passer la raison publique avant la morale. (C'est vrai!) L'Assemblée ne peut pas s'associer à la raison du ministre de l'intérieur, elle doit le blâmer positivement. (Applaudissement.)

M. ODILON BARROT. C'est une question qui a été agitée avant nous, et qui reviendra plus tard; elle a son côté financier et politique. (Interruption prolongée.)

On verra plus tard à examiner si, après vingt ans de service, on ne pouvait pas encore tirer parti des services de trois d'entre eux. (Tumulte.) Je pousse bien loin les concessions... Le ministre a eu bien tort... (On rit); il a eu tort... (On rit); il a eu tort (On rit encore) de supposer qu'on peut avoir contracté des infirmités dans un service de vingt ans, et qu'après cela on peut encore être bon à quelque chose. (Interruption.)

Je déclare, au nom de la morale que vous invoquez sans cesse, que rien n'est plus contraire à la morale que de condamner sans entendre. L'immoralité serait, à vous entendre, dans la supposition de ces infirmités qu'on a fait valoir pour obtenir ces pensions. (Oui! oui!) Je pense comme vous. Mais le blâme anticipé serait un acte exorbitant. Oui, c'est le blâme de la nomination d'agents que la constitution remet aux mains du président. (Ah! nous y voilà!) Il a été demandé que l'on destituât immédiatement les trois fonctionnaires.

M. PERRÉE. J'ai invité le ministre de l'intérieur à destituer ces trois hommes.

M. ODILON BARROT. M. Jules Favre, qui connaît mieux les limites constitutionnelles, a demandé uniquement le blâme de ces nominations. Vous le voyez, nous avons été entraînés bien loin d'une question purement financière. (Exclamations.)

M. le président du conseil, au milieu d'un tumulte qui n'a pas cessé depuis le commencement de cette discussion, consent au renvoi de la question à la commission des finances. L'Assemblée se prononcera sur le rapport qui émanera de cette commission.

M. JULES FAVRE. Si c'est pour avoir le temps de réparer sa défense que M. le ministre de la justice demande un délai, nous y consentons. (Très bien!)

M. ODILON BARROT. Ce sont là des paroles du palais.

M. JULES FAVRE. M. le président du conseil me dit que ce sont là des paroles de palais, je lui réponds que les siennes sont des paroles de rhéteur. (Très bien! très bien!)

L'orateur cite les termes de la loi de 1790 et les commente. La reproduction de ce texte, dans les décrets dont il s'agit, est un odieux, un téméraire oubli de toutes les règles. Il y a une sorte de défi à la justice à rappeler ses décisions au moment où on les viole. Le pouvoir, entre vos mains, n'est qu'un moyen de vous faire des créatures, des flatteurs et des courtisans, et l'on a demandé ce que c'était que l'immoralité.

M. le président relit l'ordre du jour motivé présenté par M. Jules Favre.

M. ROUX CARBONNEL a proposé un autre ordre du jour ainsi rédigé : « L'Assemblée ne pouvant porter de jugement sur des faits qu'elle ne connaît qu'imparfaitement (allons donc!), renvoie leur examen à la commission du budget et passe à l'ordre du jour. »

L'on demande le renvoi pur et simple de la question à la commission du budget.

L'Assemblée consultée, donne la priorité à cette proposition.

On demande le scrutin de division : il y est procédé au milieu d'une agitation extraordinaire. Voici le résultat de ce scrutin :

Nombre des votants	713
Majorité absolue	357
Pour	363
Contre	350

L'Assemblée renvoie la question à l'examen de la commission du budget.

La séance est levée à sept heures.

Haute cour de justice.

Présidence du citoyen BÉRENGER (de la Drôme.)

(*Fin de l'audience du 31 mars.*)

M. Blanqui, arrivant aux journées qui ont précédé le 15 mai, explique qu'après avoir résisté à la manifestation, il fut forcé de la subir et de s'y joindre. C'est que, dit-il, quand on mène l'élément populaire, ce n'est pas comme un régiment qui attend, l'arme au pied, auquel on dit marche, et il marche; arrête, et il s'arrête. Non, messieurs, il n'en est pas ainsi, et j'ai dû subir cette invasion du sentiment populaire en faveur de la Pologne; j'y suis donc allé ainsi que vous le savez. Je ne veux pas retracer les événements du 15 mai dont je suis rassasié; je vous suppose logé à la même enseigne que moi. Pourtant je dois dire ceci : M. le procureur-général m'a représenté comme entrant malgré moi dans la salle des Pas-Perdus, malgré moi dans la salle, malgré moi à la tribune, et enfin prononçant malgré moi un discours. C'est un peu bouffon, un peu grotesque, je le veux bien.

Il est bien vrai que j'étais venu malgré moi, en haussant les épaules, et que pourtant j'ai prononcé un discours avec sang-froid. C'est qu'un homme politique se retrouve toujours. Une fois sur mes pieds dans la tribune je me suis retrouvé, et je n'ai point pensé qu'il fallait dire des sottises parce que des sottises étaient faites.

Mon discours n'est point violent, MM. les jurés pourront le relire.

Si nous avions voulu renverser l'Assemblée nationale, je vous prie de croire que nous nous y serions pris tout autrement.

Nous avons quelque habitude des insurrections et des conspirations, et je vous assure qu'on ne reste pas trois heures à bavarder dans une assemblée qu'on veut renverser.

Voici comment on s'y prend.

En arrivant devant une grille fermée avec une masse populaire, on brise la grille, et c'est facile en pareil cas; si on ne la brise pas, on l'escalade, ou passe à droite, on passe à gauche, et puis une fois entré on jette les représentants par les fenêtres sans plus de forme de procès; on profite du moment où tous les factieux sont là près de vous, on se dépêche, et on ne bavarde pas trois heures.

Après avoir déploré la parole insensée qui a prononcé la dissolution de l'Assemblée dans un intérêt qui ne pouvait pas être celui des hommes aujourd'hui accusés, M. Blanqui parle du gouvernement de contrebande qu'on a substitué au gouvernement établi, et dit : Il n'avait pas pour soutien l'opinion publique, et il pouvait au plus durer pendant quelques heures; puis il ajoute :

Le réquisitoire a tiré parti de l'itinéraire suivi par moi à la sortie de l'Assemblée. J'avais deux domiciles, l'un à la barrière du Trône, l'autre rue Boucher; pour gagner l'un ou l'autre, je devais suivre les quais. Le réquisitoire m'accompagne avec complaisance, parce qu'il a père me saisir à l'Hôtel-de-Ville. Tant que je poursuis la ligne des quais, je suis un brave et bon conspirateur; mais, arrivé au quai de la Mégisserie, j'ai l'imprudence de planter là le réquisitoire, je deviens un indigne conspirateur.

Le lâche, s'écrie le réquisitoire, il ne va pas jusqu'à l'Hôtel-de-Ville, il s'enfonce dans les rues transversales. S'il était seulement monté chez son ami Crousse, on aurait pu dire qu'il était monté là pour braquer du haut de la mansarde de Crousse la double lorgnette du général regardant l'Hôtel-de-Ville et l'Assemblée en même temps, observant les mouvements à droite et à gauche, et faisant mouvoir ses bataillons.

Mais non, j'ai faussé tout à fait compagnie au réquisitoire, j'ai été sans pitié pour lui, je l'ai laissé dans l'embarras; je ne suis pas allé jusqu'à l'Hôtel-de-Ville; j'avais déjà fait une assez grande bêtise en allant à l'Assemblée; entrer dans l'Hôtel-de-Ville, c'eût été piquer une tête du haut des tours Notre-Dame sur le pavé, je n'ai pas piqué cette tête, je réserve ma tête pour une meilleure occasion. C'est très malheureux, mais que voulez vous que j'y fasse?

Nous avons été dans cette journée, nous, hommes politiques, des enfants quoique peu de même par le bout du nez; nous avons fait une faute que nous payons bien cher, nous avons eu le temps de mûrir et de renouveler nos réflexions sur les événements du 15 mai. Si vous convient de nous faire recommencer ces réflexions, vous en êtes bien les maîtres.

Mais ce ne serait pas là de la véritable justice. Vous ne sauriez vous renfermer dans le domaine des faits, il n'y en a pas; si vous avez à faire à des hommes politiques que vous regardez comme des êtres dangereux qu'il faut séparer du reste de la société; si vous dites : il faut enfermer ces êtres-là dans une ménagerie, comme les animaux du Jardin-des-Plantes, parce qu'ils dévoreraient tout si on les lâchait dans Paris; il faut les garder comme le lion d'Afrique ou l'ours des mers glaciales; si vous faites des réflexions comme celles-là, je prévois ce qui nous arrivera, et ce ne sera pas de la haute justice.

Vous devez songer, non seulement au présent, mais encore à l'avenir. Si les détails de cette affaire sont plaisants, le fond en est très sérieux. Je vous ai dit et je vous répète que l'opinion publique a déjà donné son avis, et vous qui vivez au milieu de l'opinion publique, vous devez savoir que les vrais coupables ne sont pas sur ces bancs. Si, malgré cette opinion unanime, une condamnation intervenait, ce serait, je crois, une chose fâcheuse pour tout le monde, et la haute cour de justice laisserait dans l'histoire, dès son apparition, une trace malheureuse et ineffaçable.

L'audience est suspendue.

A la reprise de l'audience, la parole est à M. le procureur-général Baroche, qui rétablit l'accusation à l'égard de M. de Courtais, de Blanqui, de Sobrier et de Raspail.

M. LE PRÉSIDENT. L'audience est...

Me BETHMONT. Pardon, monsieur le président, j'ai besoin de faire une observation.

L'ordre de l'accusation a été plusieurs fois interverti dans ces débats. M. le procureur-général a rendu, dans sa réplique, M. de Courtais complice, au dire de l'accusation, avec les auteurs de l'attentat. Je désirerais reprendre mon tour et ne parler que le dernier dans les plaidoiries. M. Blanqui a parlé après moi, il a parlé du général Courtais ; sans en avoir l'intention, je crois qu'il lui a nui.

BLANQUI. Je suis surpris de ce reproche ; je n'ai rien dit qui pût nuire à notre coaccusé M. Courtais. Je m'afflige du reproche de Me Bethmont.

Me BETHMONT. Je n'incrimine pas vos intentions, mais, en fait, je préfère parler dans l'ordre naturel où me place l'accusation.

M. LE PRÉSIDENT. Cet ordre sera rétabli. L'audience est levée et renvoyée à demain midi.

Huber s'est définitivement constitué prisonnier. Il a été amené de Vierzon par la gendarmerie centrale, entre les mains de laquelle il se serait remis lui-même pour être amené à Bourges.

Vidocq, appelé à Bourges comme témoin, s'est, dit-on, évadé à Vierzon comme on le ramenait à Paris.

Audience du 1er avril.

A midi et demi l'audience est ouverte.

M. Fulgence Girard, défenseur de l'accusé Blanqui, a la parole pour répliquer.

Je suis heureux, dit-il, de le proclamer, le peuple de Paris, si brave, si clément en février, n'a pas voulu violer la représentation nationale. S'il a envahi momentanément le palais de l'Assemblée, c'est sous l'influence de circonstances imprévues.

Le défenseur s'attache à prouver que son client a fait tout ce qui dépendait de lui pour s'opposer à la manifestation du 15 mai. Il termine en rappelant un anathème de honte et de malheur prononcé à propos de la condamnation du maréchal Ney contre les tribunaux politiques jugeant en matière politique.

M. LE PRÉSIDENT. Accusé Blanqui, avez-vous quelque chose à ajouter à votre défense ?

BLANQUI. Je ne regarderais ni comme juste ni comme prudent de laisser la dernière parole à Me Bethmont.

Me BETHMONT. En défendant M. Courtais, qui n'a pas l'habitude de la parole, je ferai en sorte de ne laisser rien à dire à l'accusé Blanqui.

Me ARMAND LÉVY, conseiller de Sobrier, a la parole :

Il rappelle que son client, investi d'abord d'une position officielle, n'a pas hésité à la quitter pour défendre par la presse les principes de la révolution. C'est dans ce but qu'il fonda le journal la *Commune de Paris*, qu'on a dépeint comme le château-fort féodal de la révolution.

Les amis de la Révolution auraient voulu que les élections se fissent dès les premiers jours ; mais au 17 mars il était trop tôt ou trop tard : il était trop tard, car le premier enthousiasme était passé ; il était trop tôt, car on n'avait pas eu le temps de faire l'éducation du peuple.

Le défenseur défend avec vivacité Sobrier du soupçon d'avoir voulu incendier Paris, la Jérusalem, la cité sainte de la démocratie sociale.

Il soutient que son client n'est poursuivi que comme partisan de la République démocratique et sociale, comme partisan de l'égalité qui élève tous les hommes vers les cieux ; on pourra condamner les hommes, mais le socialisme ne périra pas, car c'est le code des temps modernes.

Me BAUD, avocat de Sobrier. Ce que je veux, ce que je demande avant tout, c'est l'acquittement de Sobrier ; je ne veux pas discuter des doctrines qui ne sont pas les miennes. J'ai fait en face de l'acte d'accusation une défense écrite, j'ai fait ce sacrifice, et au lieu de ma parole abrupte et sauvage, j'ai lu en ânonnant un peu l'écrit que j'ai remis à MM. les jurés ; ils le garderont et j'espère qu'il restera comme indication au résumé impartial de M. le président ; j'ai donc eu raison de sacrifier l'amour-propre du parleur au rôle de rechercheur de la vérité.

Ce que je veux, moi, ce n'est pas de mettre en cause des doctrines qui n'y ont que faire, c'est de combattre les charges de l'accusation.

S'expliquant sur les événements des 17 mars et 16 avril, le défenseur rappelle la déposition de M. de Lamartine, déclarant que le 17 mars le gouvernement provisoire a été défendu par Sobrier et par Barbès.

BARBÈS. Je ne me défends pas ; veuillez ne pas parler de ce qui me concerne.

Me BAUD, examinant la conduite de Sobrier le 15 mai, s'attache à prouver que cet accusé n'a pris part à l'invasion de l'Assemblée que pour calmer le peuple et pour éviter toute espèce d'excès ; il s'attache à le disculper de la rédaction de l'affiche qui lui est attribuée, de la lettre à M. Girard et des projets de décret rédigés par Seigneuret.

Arrivant à la démarche attribuée à Sobrier dans la salle Montesquieu, le défenseur rappelle que le plus affirmatif de ces témoins a déclaré que l'homme qui s'est présenté comme étant Sobrier était un homme blond. Ah ! s'écrie-t-il, si celui-là est blond, je puis dire que M. le procureur-général est parfaitement brun : à ces traits M. le procureur-général se reconnaîtrait-il ?

(*La suite à demain.*)

Citoyen rédacteur,

J'ai lu dans votre feuille un article de la plaidoirie du citoyen Raspail où je suis nommé. Soyez assez bon pour insérer ma réponse dans votre prochain numéro ; l'intérêt de la vérité m'impose la loi de réclamer d'urgence cette faveur.

Salut et fraternité,

DESAVENIÈRES.

Personne plus que moi ne professe le culte religieux dû au malheur ; personne plus que moi ne pense, avec les anciens, que le malheur est chose sacrée, surtout quand il frappe injustement une de nos plus belles intelligences révolutionnaires. Aussi, loin de moi tout ressentiment puéril et personnel contre telle ou telle expression échappée à l'éloquente plaidoirie de l'illustre accusé. Ma réponse n'a qu'un seul but, celui d'éclairer la justice de l'opinion publique, en opposant la vérité à l'erreur par le simple, mais véridique exposé des faits. Les voici :

Au sortir de l'Assemblée nationale, je vis le citoyen Raspail, il était souffrant ; je lui proposai d'aller chercher une voiture, il accepta, il monta avec un de ses amis. Je suis forcé de monter sur le siége ; nous arrivons au pont d'Arcole après bien des détours causés par la foule, nous descendons. Je salue le citoyen Raspail. Je traverse le pont pour revenir chez moi, mais la foule et la curiosité m'entraînent à l'Hôtel-de-Ville, où je suis arrêté par deux gardes nationaux qui me prennent, l'un pour Raspail, l'autre pour Cabet. Je suis accusé, moi tout seul, d'avoir pris possession du cabinet de l'adjoint du maire. Moi ! qui n'ai pris possession que d'un verre de vin et d'eau sucrée. Eh bien ! pour ce crime horrible, j'ai subi une détention préventive, j'ai souffert quatre mois de tortures morales et physiques... j'étais mourant... Enfin, justice est faite de l'odieuse accusation.

On rend à la liberté le vieillard qui, désormais étranger aux orages politiques, n'aspire qu'à ce repos du poète :

> Heureux celui qui, loin des tempêtes publiques,
> Vit tranquille au milieu de ses dieux domestiques.

Enfin on rend la liberté au médecin, mais après lui avoir ravi la santé et l'exercice de sa profession... Est-ce donc là ce que le citoyen Raspail appelle *relâche* ? Je lui crois trop d'humanité pour supposer qu'il ait eu cette idée.

Ah ! qu'on le sache bien, ce médecin n'a d'autre ambition que celle d'exercer cette médecine fraternelle du *peuple* qu'il a constamment pratiquée pendant quarante ans de sa vie.

FAITS DIVERS.

Le vote qui a terminé la séance d'aujourd'hui est plus qu'un vote de défiance, c'est presque un vote de flétrissure, attendu la question de moralité engagée dans le débat. Il est impossible de s'en dissimuler la gravité. Aussi annonçait-on à la fin de la séance que le ministère se retirait. (*Gazette de France.*)

— Il paraît certain que le roi de Prusse, comprenant les graves difficultés qu'entraînerait sa résolution à accepter le titre d'empereur d'Allemagne, a formellement refusé.

Des lettres reçues aujourd'hui par des représentants confirment, nous assure-t-on, cette dernière nouvelle.

— Nous lisons ce soir dans la *Gazette* :

« Quelques journaux ont annoncé qu'Huber s'était présenté, de son propre mouvement, devant la haute cour de justice de Bourges ; ce bruit est démenti aujourd'hui par les renseignements les plus précis.

» A la suite d'une réunion de démocrates socialistes, il fut décidé qu'Huber, dont on connaissait la retraite, serait invité, au nom de *ses frères et amis*, à se rendre à Bourges pour vider son affaire et répondre à l'accusation portée contre lui par quelques témoins.

Huber prit en effet le chemin de fer d'Orléans dans la matinée de samedi. Arrivé à Vierzon, il se disposait, d'après les conseils de quelques socialistes, à rétrograder, lorque la gendarmerie, qui avait été prévenue de son départ et qui l'avait suivi, l'arrêta et le conduisit à Bourges, où il a été immédiatement écroué.

Il ne figurera pas, dit-on, dans le procès qui va se terminer devant la haute cour nationale, dont les débats sont clos. Il va être procédé à un supplément d'instruction à l'égard de ce promoteur de l'envahissement de l'Assemblée nationale, et ce ne sera qu'à une nouvelle session qu'il sera jugé.

— L'arrêt de la haute cour de Bourges sera rendu ce soir après le dernier départ du chemin de fer.

Il ne sera connu à Paris que demain mardi, vers une heure après midi. (*Moniteur du soir.*)

— Les registres ouverts dans toutes les préfectures de la France pour recevoir les inscriptions à l'exposition nationale des produits industriels et agricoles, ont été clos le 31 mars. Le nombre des exposants inscrits s'élève, pour le seul département de la Seine, à 3 000, chiffre que, dans les circonstances actuelles, on n'espérait point pouvoir atteindre.

Le jury chargé d'examiner les échantillons des industriels et de prononcer sur leur admission ou leur rejet, a eu aujourd'hui sa première séance.

— Hier, vers deux heures, il est arrivé un accident dans la rue de Rambuteau. Un homme sortait de chez un marchand de vin ; en allumant sa pipe, il jeta le papier encore enflammé sur le trottoir. Une jeune fille qui passait s'étant arrêtée, le feu se communiqua à sa robe et à ses jupons ; en moins d'une minute, la flamme l'enveloppa tout entière. Heureusement qu'un officier qui passait, voyant courir cette enfant et l'intensité du feu augmentant toujours par la course, lui jeta son burnous sur la tête, en l'enveloppant tout entière, et parvint à éteindre l'incendie des vêtements.

Portée chez le pharmacien le plus voisin, on a constaté d'assez fortes brûlures aux jambes, mais qui, heureusement, n'offrent aucun danger. (*Le Pays.*)

Des agents se répandent dans les barrières et provoquent les ouvriers à des discussions socialistes ; et quand ces derniers ont fait leur profession de foi, on les arrête. C'est ainsi qu'on en a usé envers trois ouvriers de La Chapelle, qui n'ont été élargis qu'après trois semaines d'arrestation. (*Peuple.*)

— Le préfet du Haut-Rhin a mandé au gouvernement de Bâle que, en conséquence d'ordres qu'il a reçus du ministre de l'intérieur, il a prescrit aux autorités françaises de la frontière de ne laisser désormais entrer en France aucun émigrant, quelle que soit sa provenance.

Ainsi, les ministres actuels de la France en deviennent les geôliers, et s'opposent à ce qu'elle soit le refuge des proscrits, la grande nation hospitalière.

— L'architecte chargé de restaurer le vieux Louvre dans le jardin de l'Infante, et où se trouve la célèbre galerie d'Apollon, vient de faire ouvrir une tranchée au pied de cet édifice, poussée jusqu'à une profondeur de dix mètres. Cette tranchée a démontré ce qu'on supposait depuis longtemps, à savoir : que le Louvre se trouve enterré de cinq ou six mètres du côté de la Seine par suite de l'érection du quai.

— Un journal cite le trait de probité suivant en le qualifiant de *rare*. Non, ces traits-là ne sont pas rares dans ce peuple que le même journal ou ses amis poursuivent systématiquement de leurs outrages : « M. M.., négociant, avait égaré deux billets de banque, l'un de 4 000 fr., l'autre de 500. Ils ont été trouvés dans les balayures par le nommé Barthélemy, chiffonnier, demeurant rue du Chemin-de-Pantin, 40, et qui exerce particulièrement sa profession dans la rue de Cléry. Cet honnête ouvrier a prouvé une vive satisfaction en retrouvant le propriétaire de cette somme. »

— Le comité électoral socialiste du 12e arrondissement tiendra une séance électorale ce soir, mardi, à huit heures, dans la salle des Cordeliers, rue des Cordelières, près de la rue Pascal.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nantes. — M. A. — Nous vous envoyons les numéros réclamés, moins ceux des 18 et 22 nov. qui sont épuisés.

Lauzerte. — M. de B. — Reçu les 29. — Un mandat serait diff. et coûteux à faire recouvrer. Un bon de poste à nous remettre sera bien préférable.

Périgueux. — M. L. — Nous avons fait les 3 ab., mais vous avez retenu une remise trop élevée. Nous portons par suite à votre débit 2 fr. 50 pour la différence, soit 2 pour n. et 50 fr. p. la R.

Bourse du 2 avril.

Nous sommes en pleine liquidation. La rente ouvre en baisse à 88 75, elle tombe même à 88, mais elle se relève au milieu du marché, et elle finit mieux que samedi, à 88 75 en liquidation.

Le report est fort cher, et le 5 0/0 fin avril ferme à 89 25, après avoir coté 89 75. C'est une hausse de plus de 1 fr. sur la bourse précédente.

On a vendu à fort à l'ouverture sur des craintes de livraison qui ne se sont pas vérifiées.

Les gros acheteurs ont profité du mouvement de baisse qu'ils avaient provoqué pour ramasser des inscriptions.

On dit que le roi de Prusse a refusé le titre d'empereur d'Allemagne, qui lui avait été déféré.

Le bruit court que la chambre des députés de Turin a été dissoute, et que les Autrichiens sont entrés dans Rome.

Le 3 p. 100, qui était à 56 25, monte à 57 30, avec 1 fr. de hausse.

La Banque de France ouvre comme samedi à 2390, et arrive à 2400 cours de clôture, avec 10 fr. d'amélioration.

Les chemins de fer sont plus faibles. Orléans, de 900 perd 10 à 890. Avignon-Marseille est stationnaire à 227 50. Le Nord est lourd à 462 50.

Le zinc Stolberg fait 600, et la Vieille-Montagne 2800. La Bourse finit avec beaucoup de fermeté ; elle annonce une hausse considérable.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	57 20	57 25	55 60	57 25
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	88 30	.. ..	.. ..	.. ..
Cinq 0/0	88 30	89 75	89 50	89 25

31 mars. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	56 75 ..	4 Canaux avec prime	89 25
— Emprunt 1847-1848	.. .. ..	Lin Maberly	... ..
5 0/0 j. du 22 mars	88 90 ..	Caisse hypothécaire	... ..
4 1/2 0/0 du 22 mars	.. .. ..	Emprunt d'Haïti	... ..
3 0/0 j. du 22 septembre	.. .. ..	Espagne, dette active	.. ..
Actions de la Banque	2400	— dette passive	.. ..
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	.. ..
Récép. Rothschild	81 ..	Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
3 0/0 de l'Etat romain	73 75	— — 3 0/0	.. ..
5 0/0 belge 1840	92 ..	2 1/2 hollandais	.. ..
— — 1842	[illegible] ..	Zinc Vieille-Montagne	2800 ..
— 4 1/2	.. ..	H. de la Grand-Combe	... ..
— Banque (1835)	.. ..	Emprunt du Piémont	880 ..
Obligations de la Ville	.. ..	Lots d'Autriche	... ..

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	430 ..	... ..	Orléans à Bordeaux	415 ..	... ..
Versailles, rive droite	232 50	230 ..	Du Nord	463 75	462 50
— rive gauche	187 50	185 ..	De Paris à Strasbourg	373 75	372 50
Paris à Orléans	900 ..	890 ..	Tours à Nantes	332 50	335 ..
Paris à Rouen	345 ..	350 ..	Paris à Lyon	... ..	... ..
Rouen au Havre	285 ..	[illegible] ..	Montereau à Troyes	120 ..	120 ..
Avignon à Marseille	227 50	227 50	Dieppe à Fécamp	180 ..	175 ..
Strasbourg à Bâle	103 75	107 50	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	[illegible] 75	363 ..	Bordeaux à la Teste	... ..	... ..
Amiens à Boulogne	... ..	... ..			

L'un des gérants : G. TANDON.

Spectacles du 3 avril.

THEATRE DE LA NATION. —
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Athalie, le Moineau de Lesbie.
OPERA-COMIQUE. — Les Monténégrins.
ODEON. — Représentation extraordinaire.
ITALIENS. —
THEATRE-HISTORIQUE. — La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE. — La Danse des Ecus, Gardée à Vue, le Plus beau jour, Malheureux.
VAUDEVILLE. — 2e Nº de la Foire aux Idées, la Poésie, le Bon Moyen, Feu.
THEATRE MONTANSIER. — Le Curé de Pomponne, la Cornemuse du Diable, Si Jeunesse savait, un Poisson d'avril.
VARIETES. — La Paix, l'Habit, le Lion, Vautrin.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Célibataire, Macbeth.
GAITE. — Le Comte de Sainte-Hélène.
AMBIGU-COMIQUE. — Louis XVI et Marie-Antoinette.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — Les Confidences, une Honnête Criminelle, la Maîtresse de Langues, les Trois Epiciers.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple). — La Poule aux Œufs d'or.
FOLIES. — Un Turc, un Monsieur, les Saltimbanques.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 93. — EDITION DU MATIN. — Mercredi 4 Avril 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DEMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 3 AVRIL.

Assemblée Nationale.

UN PEU DE LÉGALITÉ.

L'Assemblée a rectifié aujourd'hui deux actes d'arbitraire que s'était permis le ministère.

Le premier concerne le général Changarnier, qui, *contrairement à la loi*, cumule le grade de général en chef de la garde nationale et le commandement de toutes les troupes stationnées à Paris et dans les environs.

L'Assemblée a supprimé le traitement de 50 000 fr. affecté au commandant de la garde nationale, signifiant clairement au ministère, par cet acte, qu'elle entendait que le pouvoir exorbitant accordé au général Changarnier fût ramené dans des limites plus étroites.

Nous espérons que le ministère se conformera au vœu formel de l'Assemblée, et qu'il ne se révoltera pas contre elle.

Depuis quelque temps, M. Léon Faucher s'était arrogé le droit de censurer, après représentation, certaines pièces de théâtre, et d'intimer aux directeurs ordre d'obéir à ses prescriptions.

Or, la censure étant abolie de tous points en France, il ne pouvait être sérieusement question de la reconstituer entre les mains d'un ministre de l'intérieur.

S'il y a délit contre l'Etat ou les personnes, contre la morale ou toute autre chose, il ne peut exister qu'une seule manière de procéder : c'est de déférer le délit et le délinquant aux tribunaux. Que ce délit ait lieu par la voie de la presse, de la gravure, de la parole ou du théâtre, peu importe ; la loi seule définit les délits, les tribunaux seuls les condamnent.

Quant à nous, socialistes, presque seuls attaqués sur les théâtres dans ces derniers temps, nous n'avons jamais réclamé contre la liberté théâtrale, et même nous avons ri quand les plaisanteries étaient bonnes.

Mais pour établir la censure, qui de *répressive* n'aurait pas tardé à devenir *préventive*, le ministre réclamait l'institution d'agents spéciaux chargés d'aller au spectacle et de lui rendre compte des pièces représentées ; il demandait pour cela un crédit de 25 000 fr.

L'illégalité de l'arbitraire ministériel ayant été parfaitement démontrée par M. Jules Favre et M. Victor Hugo, M. Léon Faucher, pour sauver sa prérogative, consentait à réduire sa demande de crédit à 15 000 fr., mais l'Assemblée a refusé l'allocation entière, voulant exprimer par là qu'elle désapprouvait complètement la doctrine d'arbitraire prêchée par M. Faucher. Il n'y aura donc désormais d'autre police au théâtre que celle du public, juge souverain de la qualité et de la convenance des pièces, et en cas de contravention formelle aux lois, que celle du commissaire de police, chargé de mettre, par ses rapports, ses supérieurs en demeure de faire punir légalement les délits constatés.

Ainsi, dans cette séance, l'Assemblée nationale a ramené deux fois sur le terrain de la légalité le ministre qui s'en écartait trop longtemps. Sans doute, à partir de ce jour, la censure théâtrale cessera complètement d'exister, et le commandant général de la garde nationale de la Seine cessera de cumuler d'autres pouvoirs militaires avec ceux déjà très étendus que lui donne le commandement de cette garde.

Condamnations de Bourges.

Les condamnations de la cour de Bourges sont connues.

Les accusés sont jugés.

Le pays, qui a suivi ces débats, est à même de juger à son tour le haut jury et la haute cour constituant ce tribunal exceptionnel.

BARBÈS et ALBERT sont condamnés à la déportation.
BLANQUI, 10 ans de détention.
SOBRIER, 7 ans.
RASPAIL, 6 ans.
FLOTTE et QUENTIN, 5 ans.

Les autres accusés, général Courtais, Degré, Larger, Borme, Villain et Thomas sont acquittés.

La haute cour aura, dit-on, audience demain à midi, pour prononcer sur le sort des accusés contumaces.

Le *Moniteur du soir* annonce que l'ex-roi Charles-Albert est arrivé aujourd'hui à Paris. Il était parti de Bourges à dix heures et demie du matin par un train spécial.

Charité bien ordonnée....

La création d'une propagande anti-socialiste ou plutôt anti-sociale, et surtout l'annonce attrayante d'une souscription ouverte par la rue de Poitiers, ont éveillé l'appétit de tous les scribes sans convictions et sans emploi, de tous les folliculaires faméliques dont la plume célébrait la république sociale en février, la république modérée en juin, la république bonapartiste en décembre, et qui célébreraient nos bons amis les ennemis, si les Cosaques pouvaient nous ramener pour quelques jours un roi légitime. Tous ces condottieri littéraires, que l'éducation universitaire fait pulluler, et qui forment la légion des sophistes dans la grande armée des improductifs et des parasites sociaux, brûlent déjà de croiser la plume contre les éternels ennemis de la famille et de la société ; il n'est pas de feuilletoniste licencié, de sous-préfet en disponibilité, d'ambitieux ridicule, qui ne soit tout prêt à lancer dans la circulation de petites brochures à deux fins, pouvant servir de contre-poison contre les mauvaises doctrines, et de réclame électorale pour les auteurs.

Ce sont les douces illusions de la laitière fondant sur son pot au lait tout un avenir ; mais voici les journaux réactionnaires qui se mettent en travers de ces illusions et qui viennent briser la cruche. La presse honnête et modérée n'entend laisser à personne sa part du gâteau qui s'enfourne aujourd'hui rue de Poitiers. Point de brochures, s'écrie-t-elle, point de petits livres, ils ont déjà trop mal réussi. Vous avez mieux à faire : subventionnez les journaux honnêtes. Cette pensée, murmurée par toute la presse de nos *codini*, se trahit surtout dans le journal le *Pays* avec une naïveté charmante :

> La société, émue des progrès du socialisme, se ligue tout entière pour le combattre et l'extirper de son sein. Il n'est question que de nouveaux journaux, d'opuscules, d'almanachs qu'on publierait dans ce but spécial et qu'on répandrait à profusion dans les villes et les campagnes.
>
> Nous craignons bien qu'en suivant cette marche, inspirée d'ailleurs par les meilleures intentions, on ne fasse fausse route.
>
> Si vous voulez donner aux hommes du contre-poison, ne mettez pas d'étiquette sur la fiole qui le contient. Nous aimons tant notre liberté que, même pour nous faire du bien, il ne faut pas trop nous dire qu'on veut nous en faire. Le moyen de ne trouver aucune oreille attentive parmi ceux qu'on veut éclairer serait donc de leur crier : « Ecoutez-moi bien ! Je viens vous sauver de l'erreur et vous apporter la vérité ! » En effet, cette vérité ressemble à ces messagers divins dont parlent les livres saints, et qui demandaient l'hospitalité aux habitants de la terre, auxquels ils étaient envoyés, sans leur révéler leur mission ni leur céleste origine.
>
> Prenez les hommes tels qu'ils sont, car vous avez besoin de vous servir de leurs travers mêmes pour les conduire au bien.
>
> En résumé, propager *des publications déjà créées*, sans leur attacher d'enseigne, nous paraît le meilleur système à employer ; la réfutation du socialisme doit arriver aux esprits sans s'annoncer, c'est-à-dire spontanément, naturellement, et escortée de beaucoup d'autres objets intéressants, tels que *nouvelles politiques, feuilletons, etc.*; l'ouvrier, le paysan, est flatté de lire UN GRAND JOURNAL QUOTIDIEN. N'ayez pas l'air de vouloir lui tailler une publication à sa portée, car il pourrait arriver que vos antidotes, peu agréables au goût, fissent aimer davantage au malade le fruit défendu !

Halte-là ! République honnête, point d'abus de confiance, s'il vous plaît ; nous avons souscrit pour 25 fr. à la propagande anti-socialiste, parce que nous comptions sur des créations originales, sur des publications nouvelles et capables de piquer la curiosité. Les publications anti-socialistes nous feront du bien, nous en sommes assurés, mais c'est à condition qu'on les lira. A quoi bon multiplier les exemplaires du *Pays*, du *Constitutionnel* ou de l'*Evènement?* L'épicerie française n'est-elle pas suffisamment approvisionnée? Jamais un journal anti-socialiste ne sera lu par le peuple, l'expérience en est faite. Ce que M. Alphonse Karr, avec toute sa verve, n'a pu obtenir pour son *Journal*, la pesante rédaction du *Pays* ne l'obtiendra pas. Vainement cette feuille appellerait l'attention sur les idées socialistes, vainement elle en ferait sentir toute la portée, toute la puissance, par la faiblesse de ses réfutations ; vainement elle exciterait une indignation légitime contre ces privilégiés de la fortune, qui aiment mieux nier l'évidence que de faciliter l'émancipation du travailleur ; le fruit de ces élucubrations serait complètement perdu pour le Socialisme. Le *Pays*, sans utilité pour nous, se métamorphoserait du jour au lendemain en sacs à poivre. Rendez-nous notre argent ou faites du neuf.

La *Patrie* ne revendique pas avec autant de naïveté que le *Pays* l'appui de la rue de Poitiers pour les grands journaux quotidiens. Cependant elle ne veut pas d'affiches, ni de petits traités.

> Des publications simples, claires, populaires dans toute l'extension du mot, pourront arriver à ce but plus facilement peut être qu'on ne s'en flatte. Mais que l'œuvre n'ait rien d'officiel et de gouvernemental, mais que la forme n'ait rien de scientifique. Rien qui ressemble au *Journal de la République*, et pas trop d'analogie, s'il vous plaît, avec les *petits traités de l'Académie des sciences morales et politiques*.

Vous en convenez donc à présent, les petits livres de l'Académie des sciences morales ont fait four complet ; cela n'est pas très encourageant pour une campagne nouvelle. M. Cousin ne s'est pas rendu intelligible. Habitué à manier la psychologie et l'ontologie, le moi, le non-moi, le relatif et l'absolu, le contingent et le nécessaire, sans oublier la triplicité phénoménale, il n'est pas assez complètement sorti de son nuage pour donner aux prolétaires la perception de son identité subjective et la suiscience objective de son argumentation ; M. Troplong s'est trop complu à citer son commentaire sur le louage, assaisonné de citations latines et de rubriques du Digeste, *ad usum populi*. M. Thiers a fait rire aux dépens du propriétaire en le comparant à la bête féroce qui fait autour d'elle *un arrondissement de destruction*. M. Guizot lui-même a prouvé, dans son essai sur la *Démocratie en France*, qu'il avait sur les yeux la même taie qu'avant février, cette cataracte qui l'a empêché de voir les progrès de l'opposition réformiste en France et de la démocratie dans le monde entier.

Cela est certain, pauvres *codini*, vous avez perdu cette bataille : vous l'avouez en ramassant tous vos morts. Mais qui vous rend si hardis de rentrer encore en lice, et quelle sera votre nouvelle ressource ?

Ecoutez le *Pays*, il vous dira : la société compte sur moi. Ecoutez la *Patrie*, elle vous répondra : mes colonnes sont celles de l'ordre social.

> Sous ce titre : CONTRE-POISON, nous publierons, dans nos différentes éditions, une série d'articles spéciaux, afin que la persistance de la réfutation égale celle de cette propagande hostile, et que le remède soit constamment en présence de l'inoculation socialiste, ce choléra moral de notre époque, dont la recrudescence menace de devenir plus sensible à l'approche des élections.

Toutes les aristocraties sont les mêmes ; celle des écus ne le cède pas en aveuglement à celle des parchemins. Vainement les partis du passé se trouvent à bout d'arguments, vainement l'ouvrier les quitte, le paysan se défie d'eux, le soldat commence à réfléchir ; ils ne veulent pas reconnaître les signes de la régénération sociale, et s'imaginent, comme l'oiseau de nuit, que par des cris discordants ils empêcheront le lever du jour.

Continuez, citoyens, cela nous amuse ; mais assez de *Pays*, assez de *Patrie* comme cela ; faites des petits livres et des canards, ou nous sifflerons.

Réforme du crédit et du commerce (1).

RÉALISATION DE LA BANQUE D'ÉTAT.

Etant admis qu'une Banque n'est pas autre chose qu'un hôtel des monnaies, où l'on bat monnaie avec un gage, il est évident que si ce gage est bon, le signe représentatif de ce gage, ou billet de banque, sera également bon.

Si le gage est solide et qu'il soit d'une valeur supérieure au papier émis, il est clair que ce papier, représentant toujours une valeur supérieure à son chiffre, ne pourra subir aucune chance de perte ;

Etant admis que si, par impossible, il pouvait y avoir des pertes, ces pertes seraient couvertes au centuple par la recette totale des revenus annuels, ou intérêts prélevés par la Banque ;

Etant admis, en outre, que si la Banque était entre les mains de l'Etat, non-seulement le revenu de la Banque couvrirait plus que suffisamment ces chances de pertes, mais encore que l'Etat pourrait couvrir ces pertes, impossibles selon nous, par l'impôt, ou par un crédit spécial au budget.

Il en résulterait bien, ainsi que nous l'avons démontré, que la Banque d'Etat pourrait entrer en fonctions sans numéraire, sans réserve, et qu'elle seule pourrait donner une certitude absolue à la solidité et à la réalité du signe d'échange, ou billet de banque.

Supposons donc la Banque d'Etat décrétée et en pleine fonction, examinons par quelques exemples les résultats qui pourraient en être obtenus.

1° Un producteur d'étoffes reçoit une commande de 1 000 mètres d'étoffes de telle ou telle qualité, indiquée dans la commande, au prix de 5 fr. le mètre.

Il apporte les 1 000 mètres d'étoffes commandés, à l'entrepôt annexé au comptoir de banque. Le jury d'expertise constate que la marchandise livrée est bien conforme à la commande ; il en donne une déclaration, et expédie ce produit pour le compte du producteur à celui qui a fait la commande.

Ledit producteur porte au comptoir de banque sa commande et le certificat qui constate qu'il l'a remplie convenablement.

Il est évident que cette commande et cette livraison constituent une valeur réelle de 5000 francs, constatée par deux signatures, celle du vendeur et celle de l'acheteur, et par la présence réelle du produit lui-même dans l'entrepôt annexé au comptoir de la banque.

La banque, sur cette triple garantie, émet une somme de 5000 francs, qu'elle donne immédiatement au producteur, moyennant l'intérêt de 3 0/0 (2).

Alors l'entrepôt fait expédition du produit déposé, à l'entrepôt de la ville où se trouve l'acheteur ; ce dernier vient reconnaître la marchandise, il la paie à l'entrepôt et la retire.

Ce paiement est porté au compte du producteur, qui cesse de payer l'intérêt dès le moment où le paiement est opéré par l'acquéreur (3).

2° Un producteur a produit 1 000 mètres d'une étoffe se vendant habituellement 5 fr. le mètre, mais dont il n'a pas encore trouvé le placement ; ayant besoin de fonds pour continuer sa fabrication, il apporte son produit à l'entrepôt.

Le jury d'expertise constate que ce produit se vend habituellement 5 fr. le mètre, qu'il est de bonne qualité ; il reconnaît qu'en aucun cas il ne s'est vu qu'un pareil produit ait jamais été vendu moins de 4 fr. le mètre ; il donne donc un certificat au producteur, portant déclaration que la Banque peut prêter 3 fr. par mètre en toute sécurité pour six mois.

Le producteur porte cette déclaration à la Banque, qui lui avance 3 000 fr. pour six mois, moyennant un intérêt de 3 pour cent.

Toutefois, si le produit est vendu avant l'échéance, le produc-

(1) Voir les numéros des 13, 14, 16, 18, 21, 23, 25, 27, 29 mars et 1er avril

(2) Il faut bien remarquer que nous supposons ici le cas où le producteur aurait besoin de billets de banque ou numéraire. Mais ce cas est l'exception, car nous démontrerons, lorsque nous traiterons la question commerciale, que le récépissé du jury d'expertise pourrait tenir lieu de signe d'échange exempt de tout paiement d'intérêt.

Mais ce signe d'échange ne pourrait circuler qu'en vertu d'un endos, et dans des conditions toutes particulières que nous aurons à examiner.

(3) On nous fera sans doute observer que l'acquéreur étant obligé de payer comptant, il n'y aurait pas crédit, c'est vrai ; mais c'est justement ce que nous voulons, il ne doit plus y avoir de crédit, il ne doit plus y avoir de vente à terme, toute vente doit se faire au comptant ; il est de toute justice que le vendeur, cédant une valeur, en reçoive une autre en échange.

Mais si l'on considère qu'il est facile à tout homme d'emprunter à la banque sur toute espèce de valeur, meuble ou immeuble, on conçoit que cette facilité permet l'acquisition au comptant.

On s'en rendra mieux compte encore lorsque nous aurons décrit la fonction commerciale qui met directement en rapport sans intermédiaires le producteur et le consommateur.

Nous tenons à bien constater dès ce moment que nous ne voulons plus de vente à terme, en prenant l'engagement de démontrer que la vente au comptant serait plus favorable à la circulation que n'était la vente à terme.

teur rembourse les 2,000 fr. sans attendre cette échéance (1).

Si, à l'échéance le produit n'est pas vendu, la Banque se fera rembourser par toutes les voies de droit.

Sinon, si le produit a gardé toute sa valeur, la Banque renouvellera l'échéance, mais seulement sur l'avis du jury d'expertise.

Ces deux modes de prêter au meuble ou produit considéré comme gage, *amèneraient la suppression de la lettre de change.*

3° Le propriétaire d'une terre ou d'une maison donnant un revenu de trois mille francs, et représentant par conséquent un capital de cent mille francs à trois pour cent, veut emprunter.

Il apporte à la Banque ses titres de propriété.

Le jury d'expertise constate si l'immeuble vaut bien cent mille francs, s'il donne bien un revenu de trois mille francs.

Une fois la constatation opérée, il déclare que l'on peut prêter sans aucun risque une somme de quatre-vingts mille francs pour cinq ans ou pour dix ans.

Puis le jury recherche si l'immeuble est grevé d'hypothèques privilégiées ou non.

S'il n'y a point d'hypothèques, la Banque, sur l'avis du jury d'expertise, peut prêter au propriétaire quatre-vingt mille francs pendant cinq ans ou dix ans, moyennant trois pour cent d'intérêt.

Si, au contraire, il y a des hypothèques, la Banque ne prête que la différence qui existe entre la somme hypothéquée et le chiffre déterminé par le jury d'expertise (2).

A l'échéance, soit après cinq ou dix ans, si l'emprunteur ne rembourse pas l'emprunt, la Banque se couvrira par toutes les voies de droit; sinon, il lui sera facultatif de renouveler le contrat si le gage a conservé toute sa valeur.

Ces exemples suffisent pour indiquer le mécanisme de la Banque d'Etat.

On conçoit que, par ce procédé, la Banque sera toujours à l'abri de toute chance de pertes.

Or, si le gouvernement reconnaissait enfin la nécessité de rétablir le crédit, de le rendre accessible à tous, de mettre les campagnes à l'abri de l'usure, de mettre un terme aux abus de l'ancien crédit, qui ne donnent pour fruits que l'agiotage, la faillite et les crises périodiques;

S'il reconnaissait que les finances aux abois ne peuvent plus rétablir l'équilibre dans le budget, qu'il est impossible de songer à l'établissement de nouveaux impôts;

S'il appréciait que l'ancien système de crédit, paralysant la production et la consommation, arrête ainsi la circulation et empêche les douanes de rapporter tout ce qu'elles pourraient donner;

S'il reconnaissait que la Banque d'Etat lui donnerait une recette annuelle de 200 millions au moins, tout en pacifiant l'intérieur, ce qui permettrait la diminution des dépenses militaires;

Si le gouvernement, disons-nous, acquérait cette conviction, il lui serait possible de DÉCRÉTER LA BANQUE D'ÉTAT.

Ce décret exigerait de la Banque les conditions que nous avons stipulées précédemment lorsque nous avons traité la question de l'extension de la Banque de France.

Eh bien! nous ne craignons pas de le dire, nous n'hésitons pas à l'affirmer, la création de cette banque serait un bienfait public.

Son succès serait instantané.

Il est de toute évidence à nos yeux que le papier de cette Banque étant absolument garanti, entrerait immédiatement dans la circulation, sans cours forcé, du consentement libre et spontané des producteurs et des consommateurs.

Nous en sommes tellement convaincu, que nous croyons que la Banque d'Etat ne devrait point être fondée sur le privilége absolu, c'est-à-dire qu'on ne devrait point porter la main sur la Banque de France.

Nous croyons qu'il faudrait la laisser fonctionner dans sa constitution actuelle, afin que, si par hasard la Banque d'Etat venait à ne pas jouir de la confiance publique, on n'ait pas désorganisé l'ancien crédit sans l'avoir préalablement remplacé par une institution meilleure.

Nous voudrions établir la concurrence entre les deux systèmes, de telle sorte que le plus avantageux attirant la confiance générale, fît tomber l'autre en désuétude par la simple démonstration de son infériorité.

La Banque d'Etat ne devrait absorber la Banque de France que lorsque cette dernière elle-même demanderait l'absorption, *sinon non.*

C'est ainsi que suivant l'engagement que nous en avions pris, nous avons pu démontrer qu'il était possible de réformer radicalement le crédit sans avoir à attaquer les droits de la propriété ni du capital, sans avoir à s'en occuper.

Nous pouvons donc maintenir notre formule:

Le capital n'a droit à un prélèvement que lorsqu'il intervient utilement; il n'a droit à aucun prélèvement dans toute fonction où il intervient sans utilité.

C'est ainsi que, sans rien détruire, sans rien abolir, sans rien liquider, on pourrait progressivement, sans luttes et sans déchirements, substituer l'institution nouvelle à l'ancienne organisation, aux applaudissements unanimes.

Il faut que les populations n'abandonnent l'ancien édifice du crédit que lorsqu'elles auront sous les yeux la preuve de la solidité et de la supériorité du nouvel édifice.

Ce mode régulier de réforme s'appliquera de la même manière à la fonction commerciale dont nous allons commencer l'exposé.

FRANÇOIS COIGNET.

(1) Le mode de vente par le moyen des entrepôts constituant notre projet de réforme commerciale, nous donnerons donc plus loin de plus complets détails.

(2) Quelques personnes nous ont dit que ce système de banque appliqué à l'immeuble rencontrerait comme obstacle la législation actuelle sur les hypothèques.

Cette législation, nous ont-elles dit, est un monument magnifique; il est le fruit de tout le passé de l'humanité propriétaire; jamais les législateurs ne consentiront à détruire un aussi beau travail.

Nous avons pour la législation tout le respect auquel elle a droit, mais il nous semble que les lois ne sont pas la cause mais bien la régularisation d'un fait; elles établissent l'ordre dans un milieu créé et préexistant.

Si donc la constitution antérieure de la propriété a créé un milieu d'où est résultée la législation hypothécaire, il est de toute évidence que si de nouvelles institutions créaient un nouveau milieu, les lois s'y conformeraient et auraient à régulariser ce milieu.

Nous en concluons donc que le crédit ne doit point se mouler sur la loi, mais bien la loi sur le milieu donné par le nouveau crédit.

Par conséquent, si les lois sur l'hypothèque sont inconciliables avec le vrai crédit, *on les modifiera.*

Nous croyons d'ailleurs que le dommage ne sera pas considérable: la loi hypothécaire peut être un chef-d'œuvre de législation, mais ce chef-d'œuvre entoure la propriété d'un tel labyrinthe, qu'il en résulte ce fait non moins odieux que ridicule:

Le propriétaire d'un immeuble offrant au prêteur un gage qui le garantit contre toute espèce de perte, ne peut emprunter qu'à des conditions usuraires: 6 à 20 p. 100, tandis que le possesseur de meuble, qui n'offre aucune garantie, emprunte à 3 p. 100.

Cela seul condamne la loi hypothécaire.

Le prochain article commencera l'exposé de la réforme du commerce.

M. Coignet a reçu quelques observations sur les projets de réforme qu'il a proposés; il répondra à toutes ces observations, mais seulement lorsqu'il aura terminé la publication de son travail.

Nous voyons à regret que la grande majorité des chambres de commerce a répondu négativement à la proposition faite par M. le ministre du commerce et de l'agriculture, d'admettre les produits de l'industrie étrangère à la prochaine exposition.

Cette réponse négative n'a cependant rien d'étonnant si on songe que les corps consultés représentent plutôt l'élément commercial du pays que l'élément industriel, et comprennent la concurrence d'une manière plus étroite que les véritables producteurs.

Nous croyons que si l'industrie entière était représentée comme le commerce, et consultée par le ministre, elle ne craindrait pas d'accepter la comparaison de ses produits avec les produits étrangers, et de prouver par là que la noble émulation du progrès l'emporte chez elle sur de mesquines considérations.

Un certain nombre de membres du conseil général de la Marne ont imaginé de se constituer *proprio motu*, et à titre de conseil général, en comité électoral pour les prochaines élections. Ces messieurs excipent de leur qualité d'élus du *suffrage universel*, pour s'arroger le titre de représentants des électeurs.

Pour qui sait avec quelle négligence regrettable les électeurs ont concouru, ou plutôt n'ont pas concouru à la nomination des conseillers généraux, la prétention de ces messieurs paraîtra quelque peu exorbitante. Au surplus, il est à croire qu'ils en seront pour leur tentative, inspirée par des sentiments tout autres que l'amour de la République. De toutes parts les protestations s'élèvent contre la constitution extra-légale, et très illégitime à tous les titres, de ce comité. L'*Industriel* et l'*Association rémoise*, le *Messager de Châlons*, le *Journal d'Epernay*, l'*Echo sparnacien*, la *Revue de la Marne*, de Sainte-Menehould, n'ont pas de peine à prouver que le conseil général n'a ni le droit ni la mission de dicter ou d'influencer le choix des électeurs, et démontrent qu'il ne peut y avoir de comité central électoral qu'autant que chaque canton du département aura élu des représentants spéciaux pour composer ce comité.

Cette tentative, au surplus, n'est pas particulière au département de la Marne, mais partout, comme sur ce point, la vigilance des organes de la publicité et le bon sens des électeurs feront justice de cette étrange prétention, que des hommes qui, en fait, ne représentent pas chacun un sixième des électeurs de leur canton, ont de s'immiscer, comme guides, dans une élection départementale.

Nous ne sommes pas seuls à nous étonner de l'exclusion du général Préval de la liste des candidats au conseil d'Etat; voici ce qu'on lit dans la *Réforme*, qui trouve dans la liste dressée tous les caractères d'un compromis, toute la couleur d'une coterie:

Parmi les noms qui brillent par leur absence de cette liste, nous devons mentionner le général Préval, qui a fait partie du conseil d'Etat depuis l'empire, et qui s'est distingué par de grands travaux. Ce général passe, à tort ou à raison pour légitimiste. Mais nous n'avons pas oublié que, le 30 mars 1847, il disait à la chambre des pairs que *le systeme d'élection sous la République assurait un choix rigoureux et bien entendu.* Personne n'a écrit et parlé d'une manière plus sensée que ce général sur l'état de l'armée et sur les améliorations dont elle a besoin. Nous devons regretter que ce nom ait été omis, car jamais le soldat n'a eu autant besoin qu'aujourd'hui de défenseurs dans les conseils du gouvernement.

Quant à l'imputation de légitimiste, le général Préval ne la mérite pas plus qu'il ne méritait celle de bonapartiste, qui le fit tenir en suspicion pendant la Restauration. La principale mission du conseil d'Etat est d'élaborer des projets de lois. Il faut pour cette fonction des hommes d'étude et d'expérience; personne, à ce titre, n'est plus capable que le général Préval d'apporter un tribut fécond de lumière sur les questions qui touchent à l'organisation de l'armée.

Nouvelles d'Italie.

Les codini de Turin n'ont pas pardonné à la chambre des députés de Turin sa noble et courageuse attitude. Sa présence gênait les ministres; ils l'ont prorogée, ils la dissoudront; ils feront des élections sous le coup des baïonnettes autrichiennes, et ils espèrent ainsi tuer le sentiment national et démocratique.

« Charles-Albert a combattu pour l'indépendance italienne, dit la *Concordia*: il a abdiqué; le parlement défend l'indépendance italienne: il sera dissous.

» Le sort du pays reste entre les mains de ministres qui ont pactisé avec les Autrichiens. »

Voilà les avantages du gouvernement constitutionnel. La représentation est trop démocratique, on la dissout; on gagne du temps, et les iniquités que l'on a commises dans l'intervalle sont sanctionnées par l'Assemblée suivante, sous prétexte de faits accomplis!

Au commencement de cette séance du 29 mars, où la prorogation de la chambre a été ordonnée, le roi est venu prêter serment à la Constitution et recevoir le serment des membres des deux chambres.

Les journaux ne nous apportent aucun détail sur la séance qui a eu lieu le matin en comité secret.

L'agitation est toujours très grande à Gênes. Le commandant de la place avait envoyé une dépêche au général La Marmora, pour le prier de revenir en toute hâte à Gênes avec ses troupes. On a craint que ces troupes ne fussent appelées pour peser sur la population; on a couru après les courriers; les dépêches leur ont été enlevées; elles ont été lues et commentées dans la foule; il en est résulté une grande effervescence. Le commandant a répondu qu'il n'avait appelé ces troupes que pour protéger Gênes contre une attaque possible des Autrichiens.

La municipalité est intervenue, et il a été convenu que les deux principales forteresses de la ville seraient confiées à la garde nationale. La garde nationale de Gênes est bien organisée et très belliqueuse.

Rome et la Toscane, à la date des dernières nouvelles, continuaient à s'apprêter à la résistance. Dans les deux Républiques on organisait subitement légions sur légions: à Florence, une légion académique de tous les étudiants, médecins, chirurgiens, mathématiciens, pharmaciens, membres de l'Académie des beaux-arts, étudiants des séminaires, colléges, institutions. A Rome, on mobilise la garde nationale; on forme des bataillons des employés de la finance, de l'Université, de carabiniers, etc.

(Correspondance de la *Démocratie pacifique*.)

Turin, 30 mars 1849.

Un grand changement vient de s'opérer dans la politique de la péninsule italienne: le système Gioberti revient sur l'eau, c'est lui qui sera chargé de l'intervention en Toscane et à Rome. C'est à cette condition-là que l'alliance austro-russe pardonnera au Piémont ses velléités d'indépendance, de constitution d'un royaume de la Haute-Italie.

Il y a ici la réunion de la Casa-Viale, qui a été en correspondance avec Radetzki, qui a travaillé l'esprit de l'armée en sa faveur. C'est parmi les affidés et les partisans de l'ennemi que l'on a choisi le nouveau ministère.

Tout ce qu'il y a de plus arriéré, de plus rétrograde, a été choisi pour faire présent d'un ministère codino aux Piémontais, qui le méritent bien par leur conduite à la guerre. Savez-vous ce qu'a répondu le nouveau roi Victor-Emmanuel à une députation de la chambre élective qui allait le prier de rompre un armistice aussi honteux? Il a répondu: *Trouvez-moi un soldat qui veuille se battre, moi je serai le second.*

A pareil peuple il fallait des ministres analogues: on a donc choisi les amis de Radetzki, c'est Pinelli, c'est de Launay, c'est de Margherita, c'est Morozzo della Rocca et autres; mais au-dessus d'eux brille l'abbé Vincenzo Gioberti.

Ce publiciste a une idée fixe: l'unification de l'Italie par le pape.

C'est sur cette donnée que pivote son livre: le *Primat de l'Italie*, qui fit sa réputation.

Arrivé au pouvoir, il n'eut pas d'autre idée que celle-là. Vous savez l'intervention qu'il avait imaginée il y a un mois et demi. Chef d'un ministère démocratique, il voulait aller détruire la démocratie de l'Italie centrale, toujours pour son primat.

A présent les désastres du Piémont vont s'arranger facilement. Radetzki a reçu d'Olmütz des ordres qui sont d'autant plus faciles à exécuter qu'il les a reçus étant vainqueur.

L'alliance austro-russe étant trop occupée au Nord et à l'Orient, va charger le Piémont de mettre les républiques du centre à la raison. L'alliance austro-russe fait du Piémont son gendarme en Italie. On lui donnera les duchés pour récompense.

C'est dans ce sens que les négociations sont entamées. La Russie et l'Autriche savent bien qu'entre Italiens les affaires peuvent s'arranger plus facilement.

Tel a toujours été le système de Gioberti, et l'alliance du Nord se trouve contente d'éteindre en Italie l'esprit républicain par les mains de l'abbé Gioberti, qui est au faîte du pouvoir.

Et le peuple piémontais va-t-il se prêter à cela? A vous dire la vérité, je vois que tout le monde est ici content d'avoir été vaincu à Novare. Les jeunes gens n'ont plus peur d'être appelés par la conscription et d'aller faire le coup de fusil. Les gardes nationaux sont contents de n'être plus mobilisés. L'armée est contente de n'aller plus se battre pour les Lombards. La couardise court les rues, se prélasse.

Il n'y avait ici qu'un homme patriote, généreux, haut de cœur, c'était Charles-Albert. Il s'est retiré de la scène; il était déplacé en Piémont.

A tout ceci la cause démocratique va gagner plus qu'on ne croit.

L'Italie est divisée en trois zones politiques: la monarchie absolue à Naples, la République au centre, le gouvernement constitutionnel dans le Piémont.

Jusqu'à présent, le gouvernement constitutionnel était le plus imposant par le chiffre de son armée et par le patriotisme de son roi.

Aujourd'hui plus rien de tout cela. La prépondérance va passer à la république centrale. Je ne dis pas que les Tosco-Romains vont faire ce que n'a pu faire Charles-Albert; mais le temps est un grand maître. Je ne veux décourager personne, tout en me gardant d'être dupe de généreuses illusions.

La chambre des députés piémontais vient d'être prorogée jusqu'au 5 avril.

L'abbé Gioberti vient de partir pour Paris.

Situation des armées belligérantes en Hongrie.

On annonce que Windisgraetz est nommé grand-maître de la maison impériale. Ce serait pour cela et non pour sa blessure qu'il quitte le commandement. Le ban Jellachich aurait le commandement en chef de l'armée en Hongrie, qu'on porte à 120 000 hommes. Elle est partagée en deux grands corps, l'un commandé par le général Schlick, l'autre par Jellachich en personne.

Les impériaux se plaignent de ce que les routes continuent à être si bourbeuses, surtout dans les contrées inférieures de la Theiss, qu'il n'est presque pas possible d'y faire passer de l'artillerie. Ils prétendent cependant que, sans les hussards hongrois, il y a longtemps qu'ils en auraient fini avec les insurgés. Les bandes ennemies, protégées par les hussards, échappent toujours à leur poursuite, de même qu'elles peuvent masquer sans difficulté leurs mouvements derrière les masses avancées de la cavalerie légère. Les villages hongrois, lorsque les Autrichiens y arrivent, sont absolument vides; comme on n'y trouve aucune provision, les soldats en sont réduits aux seules ressources qu'ils amènent avec eux, et il en résulte parfois de terribles disettes qui énervent le physique des soldats et abattent leur moral. Beaucoup de régiments ont la moitié de leur effectif dans les hôpitaux, et le typhus ne cesse pas ses ravages.

Tandis que les forces des impériaux diminuent ainsi par suite de marches forcées, de mauvaise nourriture et de combats continuels, celles des Hongrois, au contraire, augmentent à chaque moment. C'est un avantage pour leur armée d'avoir été abandonnée par la plupart des anciens officiers autrichiens; ceux qui y sont restés combattent pour leur vie, leur position, leur cause nationale. Kossuth a dans ce moment une armée révolutionnaire qui comme telle se compose des éléments les plus courageux, et c'est avec des soldats pareils que la révolution française a triomphé. Dans cette armée se trouve d'ailleurs dix à quinze mille Polonais, une vraie légion révolutionnaire, composée de soldats bien exercés et pleins du mépris de la mort. Enfin les généraux qui combattent pour la cause hongroise ne sont en rien au-dessous des généraux autrichiens.

Malheureusement l'union est loin d'être parfaite entre ces chefs, qui sont tirés de presque toutes les nations de l'Europe, comme l'on peut s'en convaincre en lisant les noms que voici: Bem, Benitzki, Bojaizki, Czartoriski, Damianich, Dembinski, Don Bardo, Don Pradi, Dahal, Duchâtel, Georgey, Guyon, Jazplauski, Kaminski, Kiss, Klapka, Makk, Mezzaros, Muroslavsk, Perczel, Repasyi, Ritzko, Romano, Skaratowski, Skrnctzy, Uminski, Vetter.

Une lettre de Pesth, du 24 mars, dit que l'insubordination de Georgey, qui aurait exigé de Dembinski d'être informé de son plan de guerre, avec menace de lui dénoncer l'obéissance en cas de refus, aurait tant mécontenté le général polonais, qu'il est parti sur-le-champ pour Debreczin dans l'intention de donner sa démission. Le général Vetter aurait dit, il y a déjà trois mois, que, d'après le plan qu'il avait élaboré avec le général Bem, les Autrichiens seraient battus et chassés de la Hongrie, quand même ils occuperaient Pesth.

Le centre de l'armée hongroise a dépassé la Theiss et se tient près de Gyangyos, décidée à dégager les forteresses de Comorn, de Peterwarden et d'Arad. La garnison de la forteresse Peterwarden a enfermé ses officiers, dont le patriotisme était douteux, et elle fera plutôt sauter les rochers sur lesquels elle est construite, que de se rendre. Quant à la forteresse de Comorn, elle est toujours bombardée sans résultat. Si après y avoir jeté deux mille bombes elle ne se rend pas, on essaiera de la prendre d'assaut. L'armée qui fait le siége souffre beaucoup du froid, qui a atteint douze degrés, et elle éprouve de grandes difficultés pour se procurer des vivres. Le commandant de la forteresse, le colonel Mek, se défendra jusqu'à la dernière extrémité; car, ayant quitté le service autrichien, il sait quel sort l'attend s'il est pris.

Une rencontre acharnée a eu lieu dernièrement près de Torok Saint-Miklos; les Hongrois ainsi que les Autrichiens y ont perdu beaucoup de monde; mais les premiers sont restés maîtres du champ de bataille.

La preuve que les Hongrois s'approchent de Pesth, c'est que toutes les troupes autrichiennes disponibles à Bude-Pesth étaient parties en toute hâte pour renforcer l'armée d'opération. Par contre, on disait à Vienne, le 2?, que le général Bem avait éprouvé deux défaites successives, l'une par les Russes, l'autre par le général autrichien Puchner. Les lettres de la Transylvanie annonçaient qu'on y attendait l'arrivée de 60 000 Russes, l'empereur Nicolas ayant déclaré par un manifeste spécial son intention de combattre la propagande polonaise, qui soutient les Hongrois dans leur résistance contre l'empereur d'Autriche, l'allié de la Russie.

D'un autre côté, les Russes ne dissimulent aucunement le but du grand rassemblement de troupes qui a lieu à Kalisch; ils avouent qu'ils entreront incessamment par quatre colonnes sur le territoire prussien. En Pologne, tous les anciens militaires sont appelés sous les armes. La frontière est close hermétiquement. L'entrée du royaume n'est accordée que

sur la permission du gouverneur-militaire prince Galitzin. A Varsovie, la police règne despotiquement ; les troupes ont abandonné leurs casernes et bivouaquent sur la place publique.

La question de la candidature impériale du roi de Prusse occupe aujourd'hui le premier rang parmi celles que traite la presse allemande. Cette question, diversement résolue, est vivement discutée.

La *Nouvelle Gazette prussienne* se prononce avec énergie contre l'acceptation de la couronne impériale par Frédéric-Guillaume. La révolution, selon cette feuille, vient d'endosser un habit d'ambassadeur ; elle s'approche avec sceptre et couronne, et bientôt elle fera entendre au roi ces paroles de séduction : *Je vais te donner tout cela, afin que tu te prosternes et que tu m'adores.*

Au contraire, selon la *Gazette des Postes d'Augsbourg*, il n'y a que la couronne impériale qui puisse sauver l'Allemagne du bonnet rouge. La république était un précipice qu'on n'a pu éviter qu'au prix de l'empire. Si ce prix n'était pas payé, ajoute ce journal, la puissance humaine parviendrait difficilement à endiguer le torrent ou à faire éviter l'écueil au vaisseau ; nous naviguerions sans boussole, et la prophétie du grand Prométhée : « République ou Cosaque, » deviendrait une vérité.

La *Réforme allemande* est d'avis que le roi de Prusse doit accepter la couronne impériale en faisant des conditions, qu'il demande, par exemple, des modifications à la constitution de l'empire. Mais il est peu probable que l'Assemblée de Francfort consente à ces modifications, la candidature du roi de Prusse n'ayant fini par triompher que par l'appoint d'une partie de la gauche, qui n'a donné ses voix qu'en échange du vote du parti prussien pour les dispositions les plus démocratiques de la constitution de l'empire, telles que le suffrage universel et le scrutin secret. Il est certain que s'ils doivent renoncer à ces dispositions, les membres de la gauche renonceront à leur alliance avec le parti prussien, de sorte que la question de l'empire sera de nouveau mise en question.

L'Autriche compte sur l'impression que vont produire les nouvelles d'Italie pour assurer le retour de son influence en Allemagne.

Assemblée nationale.

Présidence de M. MARRAST. — *Séance du 3 avril.*

M. LE PRÉSIDENT. L'Assemblée en est restée hier à l'art. 3 du budget du ministère de l'intérieur, je le mets aux voix. (Réclamations.)

VOIX DIVERSES. Le scrutin de division ! nous ne sommes pas en nombre.

Le scrutin de division constate la présence de 533 membres.

Les chapitres relatifs aux caisses de retraite et aux archives nationales sont adoptés sans discussion.

CHAPITRE V. — Dépenses secrètes ordinaires de la police nationale, 932 000 francs.

La commission propose une réduction de 400 000 francs.

M. LÉON FAUCHER combat la réduction.

M. PIERRE LEROUX. Je viens appuyer la demande de M. le ministre de l'intérieur pour la discussion de la loi sur les clubs. (On rit.) Il vous a dit qu'il y avait péril en la demeure. Oui, il y a péril en la demeure, car il faut que nous sachions si les réunions les plus pacifiques, les plus inoffensives devront longtemps encore être considérées par la police de M. le ministre de l'intérieur comme les clubs qu'il poursuit avec tant d'acharnement. Il faut qu'on sache si les réunions électorales seront l'objet des mesures vexatoires et iniques de la police. Avant-hier un banquet a eu lieu à la barrière de Sèvres. (Bruit.)

Là encore on est venu alléguer une loi de 1790. C'était une réunion paisible de femmes, d'enfants, qui a été envahie par ce même commissaire de police, qui s'était déjà rué sur une réunion de 450 personnes inoffensives.

La loi de 1790 n'est applicable que contre les attroupements, et n'a de force que dans les rues. Dans la réunion de la barrière de Sèvres, il a opéré diverses arrestations arbitraires, bien que les commissaires du banquet aient protesté avec calme et dignité.

En ce moment, la garde nationale de la banlieue, qui passait, fut requise par plusieurs citoyens pour repousser les prétentions de la police. Il fut répondu par le maire, qui se trouvait présent, il fut répondu une chose grave, c'est que, dans ces derniers temps, la police a été enlevée à l'autorité municipale. (Sensation.)

Au reste, il n'en pouvait être autrement à une époque où la préfecture de police est aux mains d'un officier de gendarmerie qui ne connaît que la consigne militaire. (Agitation.)

Une grande agitation existe dans le pays, mais cette agitation peut devenir de l'effervescence, quand l'administration de l'intérieur est entre les mains d'un ministre monomane.

M. LE PRÉSIDENT. Respectez la dignité de l'Assemblée.

M. PIERRE LEROUX. Je n'attaque pas l'Assemblée, au contraire, j'attaque le ministre qui n'a pas respecté la nôtre, et qui nous insulte chaque jour dans le *Moniteur*.

La commission propose une réduction de 5 200 fr. sur les lignes télégraphiques.

Cette réduction, combattue par M. Léon Faucher, est adoptée.

Personnel des gardes nationales, 462 000 fr.

La commission propose une réduction de 65 000 fr.

M. DE LUDRE. Mon intention n'est pas d'attaquer l'honorable officier qui se trouve placé à la tête des gardes nationales de la Seine, mais nous avons lieu de nous étonner de voir se continuer l'illégalité qui lui a mis dans les mains le commandement des forces militaires et le commandement de la garde nationale. Je demandrai au gouvernement, s'il veut oui ou non rentrer dans la légalité?

M. LÉON-FAUCHER, ministre de l'intérieur. Je répondrai d'abord que M. le général Changarnier n'est pas commandant de la première division militaire. (Allons donc !) La première division a son commandant spécial. (Réclamations.) Il importe, dans les circonstances actuelles, que la situation faite par le gouvernement au général Changarnier soit maintenue. (Exclamations. — Bruit prolongé.)

M. LEDRU-ROLLIN. Lorsque j'ai apporté cette question à la tribune, le sens précis de la loi n'a pas été contesté. On s'est contenté d'invoquer la nécessité des circonstances, et l'on a promis que la mesure ne serait que transitoire. Il faut que le pouvoir inoui accordé au général Changarnier soit régularisé, soit qu'on apporte une loi, soit que l'Assemblée refuse les crédits demandés. (Très bien ! très bien !)

M. LÉON FAUCHER répond que cette situation n'étant que transitoire, il n'est pas besoin qu'elle soit légale. (Exclamation.)

M. DEGOUSÉE. Je demande formellement qu'on rentre dans la constitution. Le seul moyen de rétablir l'ordre, c'est de faire observer les lois. (Très bien!)

M. CRÉMIEUX. En vérité, on croit rêver. Sommes-nous, oui ou non, en République? La Constitution ne dit-elle pas que le président n'a pas le droit de suspendre les lois ?

M. LÉON FAUCHER. Ce qui se passe ici depuis deux jours pourrait s'appeler la guerre au pouvoir exécutif. (Explosion de murmures. — A l'ordre ! à l'ordre !) Je dis que depuis deux jours on attaque toutes les positions l'une après l'autre. (Interruption.)

La question qu'on soulève aujourd'hui a déjà été résolue. (Bruit.) La mesure cessera avec la situation qui l'a fait naître. (Violente interruption.)

Il est incroyable que moi, ministre, je ne puisse pas dire un mot sans être interrompu. (Nouvelle interruption.) Le gouvernement a autant que qui que ce soit le désir de faire cesser une situation anormale. (Bruit.)

M. GOUDCHAUX. La commission a proposé une réduction, mais si elle eût posé la question de constitutionalité, elle aurait proposé la suppression du crédit total. (Oui ! oui !)

MM. LEDRU ROLLIN et DE LUDRE demandent la suppression totale du crédit pour le traitement de M. Changarnier.

Plusieurs voix demandant le scrutin, il est procédé à cette opération qui donne le résultat suivant :

Nombre des votants	665
Majorité absolue	333
Pour	361
Contre	304

L'Assemblée a adopté la suppression du traitement du général Changarnier. (Longue agitation.)

M. le président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Proudhon demande un congé d'un mois pour préparer sa défense devant la cour de cassation.—Accordé.

M. ÉTIENNE. M. Clément Thomas, quand il était commandant de la garde nationale, nous disait qu'il ne touchait pas un centime de traitement. (Interruption bruyante.— C'est voté !)

M. LE PRÉSIDENT. M. Etienne propose un amendement portant qu'il sera alloué 50 000 fr. à l'état-major-général comme indemnité. (Réclamations. On veut faire revenir l'Assemblée sur ce qu'elle a décidé.)

M. Etienne continue à parler au milieu du bruit.

M. CLÉMENT THOMAS. Les circonstances sont bien changées. A l'époque où cette indemnité a été allouée, la garde nationale faisait seule tout le service, il n'en est plus ainsi maintenant.

A cette époque, au reste, M. Clément Thomas trouvait l'indemnité trop considérable. C'est M. de Lamartine qui a exigé que cette somme fût mise à sa disposition pour donner à manger aux officiers de service.

Aujourd'hui il ne voit pas pourquoi les officiers de l'état-major ne feraient pas comme ceux qui sont de garde sur un autre point de Paris.

M. GOUDCHAUX repousse l'amendement au nom de la commission du budget. Que le gouvernement change de politique, qu'il rentre dans la légalité, et l'Assemblée ne lui refusera plus de fonds.

L'amendement n'est pas appuyé.

On continue la discussion des différents articles qui composent ce chapitre VIII.

Le crédit de 57 000 fr., pour frais de tournée et indemnités aux officiers inspecteurs paraît superflu à la commission, qui en propose le rejet.

Après une discussion confuse et sans intérêt, la suppression proposée par la commission n'est pas adoptée.

M. CHARRAS demande que le crédit soit augmenté d'une somme de 450 000 fr., afin que ces inspections soient réelles et profitables au matériel de la guerre.

L'amendement de M. Charras n'est pas adopté.

Pour les secours aux gardes nationaux blessés, la commission inscrit le chiffre de 25 000 fr., qui était porté au budget de 1848.

Ce chiffre est adopté.

La somme de 10 000 fr. pour les appointements du chef d'état-major, au lieu de 15 000 demandés par le ministre, est adoptée.

Les 6 000 fr. réclamés pour le sous-chef d'état major sont supprimés d'après la proposition de la commission.

Le chap. 8 est adopté dans son ensemble.

CHAP. IX. — Dépenses générales de la garde nationale mobile de Paris, 5 300 000 fr.

CHAP. X. — Dépenses générales du matériel des gardes nationales, 61 000

CHAP. XI. — Surveillance de la librairie provenant de l'étranger et des contrefaçons, 40 000 fr.

Ces chapitres, avec ces chiffres réduits par la commission, sont adoptés sans discussion.

Beaux Arts. — Etablissement des Beaux-Arts, 447 000 fr.

La commission propose 438 000 fr.; différence en moins, 9 000 fr.

M. CHARLES BLANC, commissaire du gouvernement, combat la réduction applicable à deux emplois de conservateurs du musée des études de secrétaire perpétuel.

M. LEFORT GONSSOLEIM demande une diminution de 3 000 fr. sur le traitement du directeur des beaux-arts à Rome.

Ces différentes réductions ne sont pas adoptées. Le chap. 12, dans sont intégrité, est adopté.

CHAP. XIII.—Personnel et matériel des Musées nationaux, 337 400 fr.

La commission propose 237 400 fr.

Ce chapitre est adopté après une discussion sans intérêt.

CHAP. XIV.—Ouvrages d'art et décorations d'édifices publics, 950 000 francs. La commission propose 900 000 fr.

M. NAPOLÉON BONAPARTE demande qu'on augmente ce crédit de 25 000 francs, pour élever un monument à la mémoire du maréchal Ney.

Cette proposition n'est pas adoptée.

Le chapitre avec le chiffre de la commission est adopté.

CHAP. XV. — Conservation d'anciens monuments, 800 000 fr.

La commission propose de réduire ce chiffre à 750 000 fr.

Ce chapitre est adopté.

CHAP. XVI.—Encouragements et souscriptions concernant les beaux-arts, 211 000 fr.

La commission propose de réduire ce chiffre à 186 000 fr.

Ce chapitre est adopté.

CHAP. XVII.— Indemnités annuelles ou secours accordés à des artistes, auteurs dramatiques, compositeurs, et à leurs veuves, 437 700 fr.

La commission propose de réduire ce chapitre à 430 000 fr.

M. Guichard appuie cette réduction.

M. VICTOR HUGO demande que le chiffre porté par le gouvernement soit maintenu ; il recommande à M. le ministre de l'intérieur l'exemple suivi par l'honorable M. de Salvandy, qui appliquait les secours alloués par le gouvernement à la caisse des pensions qui embrassent dans leur sollicitude la famille entière des hommes de lettres et des artistes. Un rare et éminent artiste qu'un secours donné à temps eût rendu à l'espérance, au travail, à la vie, ne s'est pas senti le courage de lutter contre la misère, et il a préféré la mort ! (Agitation.)—Le nom de M. Antonin Moyne circule dans l'Assemblée.)

M. DE PANNAT, rapporteur, consent, au nom de la commission à retirer cette suppression. (Très bien!)

Le chapitre 17 est adopté.

CHAP. XVIII.— Subvention aux théâtres nationaux, 1 262 000 fr.

La commission propose de réduire ce chiffre à 1 236 000 fr.

L'Assemblée vote successivement les articles qui composent ce chapitre.

L'article qui porte le crédit de 25 000 fr. pour l'inspection morale et politique des théâtres soulève une vive discussion.

La commission en propose le rejet.

M. LÉON FAUCHER, ministre de l'intérieur, entre dans quelques explications sur la conduite qu'il a été obligé de tenir vis-à-vis des représentations de certaines pièces jouées dernièrement : j'ai fait venir, dit-il, les directeurs et les auteurs de ces pièces, et je leur ai dit : Aux termes du pouvoir qui m'a été remis pour le maintien de l'ordre et de la morale publique, j'avais le droit d'interdire votre pièce. (Bruit.) Voulez-vous accomplir vous-même les retranchements sans lesquels votre pièce ne sera plus jouée? Quelques-uns y ont consenti, et il n'y a plus eu d'obstacles aux représentations... Voici ce que je fais, et j'espère que ma conduite aura ici des approbateurs.

M. LAUSSÉDAT. Ce n'est pas nous qui demanderons le rétablissement de la censure ; et la pièce qui se nomme la *Goutte de Lait* a été empêchée.

M. LÉON FAUCHER. La pièce a été jouée, et ayant scandalisé le public, qui la jugea immorale et indécente, l'autorité a cru devoir en arrêter la représentation, après avoir fait auprès des auteurs et des directeurs la démarche que j'ai dite.

M. LAUSSÉDAT. Il y a une pièce, un vaudeville, la *Foire aux Idées*, où tous les soirs on tourne en ridicule l'Assemblée nationale. (Oui ! oui) On en tolère pourtant la représentation.

M. LÉON FAUCHER. Mes prédécesseurs ont autorisé la première partie de cette pièce : c'était une espèce d'engagement pour la suite. Pourtant, cette seconde partie renfermait une espèce de prophétie dans laquelle on annonçait la fin de la République ; j'ai fait changer ce passage par les auteurs et le directeur. Je crois qu'on a changé aussi le dénouement, dans lequel on représentait les membres de cette Assemblée en pantins. (Bruit.)

M. CLÉMENT THOMAS. L'une des gloires de cette Assemblée sera d'avoir affranchi les noirs et de les avoir appelés à siéger dans cette enceinte à côté de nous. (Agitation.) Eh bien ! dans la pièce dont on vous entretenait tout à l'heure, on prête à un noir un langage tout-à-fait déplacé. (Bruit.) C'est à ce point que des hommes qui ne sont pas dans nos idées, qui sont intéressés... (Ah ! ah ! à droite) Je ne comprends pas cette interruption en face de deux sentiments qui luttent : l'un noble, généreux, désintéressé ; l'autre, honteux, avide et corrupteur. (Très bien ! à gauche.)

M. JULES FAVRE dit que la liberté des théâtres doit être entière, qu'il faut laisser le public être juge. Il blâme le ministre qui a fait de l'arbitraire, sans doute sans le vouloir. Il vaut beaucoup mieux subir les épigrammes du théâtre que de rétablir une censure contraire au sentiment républicain. Il faut s'en rapporter au bon sens public.

M. LÉON FAUCHER. M. Jules Favre défend la liberté jusqu'à la licence. (Bruit.) Des pièces ont porté atteinte à la dignité des représentants, j'ai cru de mon devoir de réprimer et de faire défendre leurs droits. (Bruit.)

UNE VOIX. Il y a les tribunaux.

M. ANTONY THOURET. Vous faites de la censure.

M. VICTOR HUGO parle dans le même sens que M. Jules Favre.

M. LÉON FAUCHER. Le gouvernement réduit le chiffre de 25 mille à 15 mille. (Bruit.)

M. DE PANNAT, rapporteur. La commission ne peut pas plus accepter 15 mille que 25 mille sans connaître l'emploi du crédit.

M. LE PRÉSIDENT met la suppression totale du crédit aux voix.

Après deux épreuves déclarées douteuses, l'Assemblée procède au scrutin de division.

En voici le résultat :

Nombre des votants,	697
Majorité absolue,	349
Pour,	365
Contre,	332

En conséquence, l'Assemblée adopte la suppression des 25 000 fr.

VOIX NOMBREUSES. Très bien !

L'ensemble du chapitre, ainsi modifié, est mis aux voix et adopté.

CHAP. XIX. —Subvention à la caisse des pensions du théâtre de la Nation, 200 000 fr. — Adopté.

CHAP. XX. — Subvention à la caisse des retraites du Conservatoire de Musique. 10 000 fr. — Adopté.

CHAP. XXI.— Secours aux établissements généraux de bienfaisance, 599 560 fr.

La commission propose 559 560 fr.

Après quelques observations de M. Desjobert, le chiffre du gouvernement est adopté.

Le chapitre suivant pouvant entraîner une longue discussion, la séance est levée et la fin de la discussion du budget renvoyée à demain.

Il est six heures.

FAITS DIVERS.

Le *Moniteur du soir* annonce que le numéro d'hier du journal le *Peuple* a été saisi comme renfermant un outrage envers le premier magistrat de la République.

L'article incriminé énonçait que le président de la République avait contracté des obligations d'argent qui engageaient sa volonté et sa pensée politique.

Ainsi on persiste à faire une affaire politique d'un genre d'attaques qui ne comporte qu'une poursuite personnelle en diffamation.

—Le vote qui supprime les appointements de 50 000 fr. perçus par M. le général Changarnier comme commandant en chef de la garde nationale, n'a pas été plus tôt connu à la Bourse, qu'aussitôt une souscription a été ouverte pour lui restituer ce traitement.

La Bourse, qui prouve son patriotisme par une hausse à chaque mauvaise nouvelle venue du dehors, a voulu sans doute aujourd'hui donner un égal témoignage de son respect de la légalité.

Mais la Bourse s'est trompée en interprétant le vote de l'Assemblée comme une simple suppression des 50 000 fr. perçus par le général en chef de la garde nationale ; l'Assemblée a entendu faire cesser par son vote l'illégalité du double commandement concentré dans les mains de M. Changarnier.

— M. Denjoy a déposé aujourd'hui un amendement sur le projet de loi contre les clubs. L'honorable membre propose de réduire la loi à cette seule disposition :

« Les clubs sont interdits. »

Voilà de la franchise ! On voit ainsi que M. Denjoy ne craint pas de violer la constitution.

— On annonçait aujourd'hui à l'Assemblée nationale l'état désespéré de M. l'abbé Fayet ; quelques personnes assuraient même qu'il était mort.

M. l'abbé Fayet assistait à la séance de samedi.

— La commune de Montrouge aura réunion électorale le mercredi 4 et le jeudi 5 avril, pour la nomination des délégués au comité démocratique socialiste des élections.

Huit heures du soir, chez Charles Lebrun, chaussée du Maine, 85.

— Les citoyens Bonnard, Sérignac et Mortier ont immédiatement interjeté appel du jugement rendu par la sixième chambre du tribunal de police correctionnelle, qui les condamne dans l'affaire Cornu. Le procès va être publié en entier.

— Lyon, la ville de la République démocratique et sociale, Lyon vient de trouver dans le citoyen Maurice Treillard son historien révolutionnaire. Aujourd'hui que le peuple a cessé de faire entendre sa grande voix, et que les ennuques de la monarchie sont revenus de leurs terreurs imbéciles, quand les hommes de la réaction dirigent contre les barricades de 1848 une guerre rétrospective de mensonges et de calomnies, il est bon que les républicains de cœur sortent enfin de leur réserve et de leur silence. Le citoyen Maurice Treillard, ancien membre du comité préfectoral du Rhône, dans des pages vivantes où respire encore le souffle de la révolution, a courageusement défendu l'honneur de la population lyonnaise. Cette histoire impartiale et chaleureuse a pour titre : *La République à Lyon sous le gouvernement provisoire.*

— Un fait que nous croyons tout nouveau dans les annales de la presse vient de se produire à Lyon. M. Faurès, directeur-gérant du *Peuple souverain*, s'est constitué prisonnier mardi, par suite d'une condamnation à un mois de prison. Le même jour, M. Renaud, rédacteur en chef de ce journal, a annoncé avec beaucoup de calme à ses collaborateurs et employés, qu'ayant adressé depuis longtemps au ministère une demande pour être envoyé en Algérie comme colon, il venait de recevoir la nouvelle qu'il était compris dans le convoi qui partait mercredi matin. Depuis, M. Renaud n'a pas reparu, et le *Peuple souverain*, qui a été publié mercredi dernier sans signature, a été saisi. (*National.*)

— De nouvelles mutations viennent d'être faites dans le personnel de la préfecture de police.

M. Brunet, chef du personnel, a été appelé à faire valoir ses droits à la retraite, et M. de la Grange, sous-chef, le remplace. M. Adam, commissaire de police du faubourg Saint-Denis, passe au quartier de l'Observatoire, en remplacement de M. Blavier, qui succède, au quartier de la Chaussée-d'Antin, à M. Martinet, qui va au quartier des Invalides prendre la place de M. Hyver, allant au faubourg Saint-Denis.

M. Brémont, commissaire au Cloître-Saint-Méry, et compromis pour un procès-verbal mis en doute devant un des conseils de guerre, est révoqué de ses fonctions.

Les officiers de paix ont reçu l'ordre de laisser à leurs agents la surveillance minutieuse des salles de théâtre pendant les représentations, afin de mieux surveiller par eux-mêmes leurs quartiers en général et les comités électoraux en particulier, excepté sans doute les conciliabules des sauveurs poitevins.

—Le bulletin quotidien du choléra a été communiqué à M. le préfet de la Seine ; il y a une notable diminution dans le nombre des cas. Il y a des hôpitaux qui n'ont plus qu'un seul cholérique, et aucun nouveau malade n'est entré, dans la journée d'hier, dans les hospices.

— On assure que la ligne du chemin de fer de Paris à Troyes sera livrée à la circulation au mois de mai prochain.

— La Seine ayant atteint son niveau ordinaire, la navigation se trouve partout en pleine activité. De nombreux bateaux, chargés de vins, et venant de la Bourgogne, ont descendu la Seine aujourdhui.

A onze heures du matin est arrivé au port spécial du débardage du quai d'Orsay, un train de bois flotté portant en tête un superbe bouquet enrubané aux couleurs nationales. C'était le premier train de bois flotté

qui arrivait ; quatre ou cinq cents ouvriers réunis sur la rive du fleuve ont fêté l'ouverture de la saison du travail. (*Siècle*).

— On lit dans le *Courrier de Marseille*, 27 mars : « Le bruit s'est répandu hier au soir de la perte du bateau à vapeur le *Mérovée*, parti en dernier lieu pour la Sicile, avec 150 volontaires. D'après les informations que nous avons prises, cette nouvelle n'est point encore certaine, mais on a appris que le *Mérovée* s'était abordé avec un autre bateau à vapeur, et que l'un des deux a été englouti à la suite du choc.

— Le roi Charles-Albert est toujours attendu à Marseille, où il doit arriver d'un moment à l'autre. (*Spectateur du Midi.*)

— Le tribunal de Savenay poursuit, à Saint-Nazaire, une affaire qui fera scandale.

Le frère Thomas, appartenant à la Doctrine-Chrétienne, et dont on était parvenu à faire un instituteur communal au préjudice d'un élève de l'Ecole normale, est en fuite. Plusieurs de ses élèves ont fait, contre lui, des révélations que l'on devinera aisément, puisque nous ne pouvons les reproduire, et sur lesquelles la justice informe. (*National de l'Ouest.*)

— Nous lisons dans le *Journal de Montbrison*, du 29 :

« La grève de Rive-de-Gier n'est point encore terminée ; des forces importantes ont été réunies sur les lieux ; un nouveau convoi de prisonniers a été amené lundi à la prison de notre ville ; il était escorté, cette fois, seulement par la gendarmerie.

» Du reste, aucun attentat sérieux, aucun malheur n'est à déplorer, et nous espérons que cette querelle industrielle, dont les ouvriers sont eux-mêmes les premières victimes, touche à son terme.

» D'après les dernières nouvelles de Rive-de-Gier, la tranquillité règne maintenant dans cette ville. »

— Une réunion des électeurs démocrates de Belleville aura lieu jeudi prochain, 5 courant, à l'Elysée-Ménilmontant, rue des Couronnes, 45, à sept heures et demie du soir.

— Le Cirque des Champs-Elysées annonce sa réouverture pour samedi prochain, 7 du courant. Jamais ce curieux spectacle n'aura été plus riche et plus varié.

L'ARBITRAIRE A BORDEAUX. — On lit dans un journal de cette ville :

« Un jeune mobile s'est présenté pour entrer au *Caveau Montagnard;* le planton, qui garde l'accès de cet établissement, s'y est opposé. Le garde mobile a fait observer qu'il était muni de son congé et affranchi de la discipline; le soldat ayant voulu néanmoins maintenir sa consigne, une lutte s'est engagée, à la suite de laquelle le mobile a été arrêté.

» La foule est devenue compacte, et des forces imposantes ont été dirigées sur ce point; gendarmes, cavaliers, fantassins ont débouché de tous côtés. La foule, composée de curieux, était fort inoffensive, et ce déploiement, aussi inutile qu'inopportun, a paru ridicule dans une circonstance peu importante. »

— Il a déjà quelques jours, le *Courrier-Calomnie* annonçait, sous une forme doucereuse, l'éloignement du 1er bataillon de la garde mobile qui devait aller tenir garnison à Blaye. Cette nouvelle le journal réactionnaire la confirme aujourd'hui. La garde mobile inquiétait les royalistes de notre ville ; on cherchait et on a trouvé le pretexte de l'éloigner, et le *Courrier-Calomnie*, qui feint de regretter ce départ, en est fort aise au fond. Nous regrettons pour notre part l'éloignement de ces jeunes soldats, qui avaient su acquérir et qui méritaient si bien les sympathies de la population républicaine de Bordeaux.

(*Tribune de la Gironde.*)

MEURTRE ET SUICIDE. — Une haine implacable existait entre Moriencourt et Chevalier. Ce dernier attaqua dernièrement son adversaire, qui le blessa grièvement et l'envoya à l'hôpital, où il est encore. Moriencourt resta seul alors avec une jeune fille, sa maîtresse, qui était le sujet de l'inimitié des deux hommes.

Hier soir, vers sept heures, Moriencourt, échauffé par le vin, entra chez son amante, rue du Musée, 20. Il lui fit des reproches sur son indifférence ; il parla de son rival Chevalier. Bref, il arriva à un tel état d'exaspération que, malgré la présence d'une vieille femme de ménage, il prit une petite hachette et en frappa à la tête la malheureuse fille. La bonne se précipita courageusement au devant de ce furieux, ramassa l'arme qu'il avait laissé tomber en la menaçant, et sortit en criant au secours! Ce fut alors que l'assassin acheva sa victime d'un coup de pistolet; puis, entendant monter, il se barricada dans la chambre.

Au bruit de la détonation, les voisins coururent chercher le commissaire de police, qui fit enfoncer la porte et se précipita dans l'intérieur. Moriencourt s'était enfui dans une seconde pièce ; au moment où le commissaire arrivait, assis sur une chaise, en face de la porte, il se déchargea dans la région du cœur, deux coups de pistolet, puis il tendit les mains au commissaire de police, et secouant la tête, il fit entendre qu'il n'avait rien à dire. A côté de lui, gisait le cadavre de sa maîtresse, horriblement mutilé et baignant dans le sang.

Moriencourt n'était pas mort, il eut encore la force, malgré trois balles qui lui ont percé la poitrine, de monter sur son lit. On le fit transporter immédiatement à l'hôpital de la Charité ; ce matin il vivait encore, quoique ses blessures soient mortelles.

La jeune fille était morte sous le coup de pistolet de son amant.

L'EUROPE RÉVOLUTIONNAIRE. — Sous ce titre, M. Ivan Golowine, exilé russe, dont nos lecteurs connaissent déjà les productions, vient de publier une histoire très émouvante des événements qui agitent la France et l'Europe depuis la révolution de Février. Nous avons remarqué les récits de l'insurrection de Milan, des journées de juin, des troubles à Francfort, des aperçus intéressants sur l'attitude actuelle de la Russie. Cet ouvrage est écrit au point de vue démocratique ; il contient même, à l'égard du Socialisme, une appréciation sympathique. Nous reviendrons prochainement sur cette publication.

MÉTAMORPHOSE DE L'ÈRE NOUVELLE. — L'*Ere nouvelle* vient de changer de rédacteurs et de programme politique. Ce journal, qui remplissait une mission aussi utile qu'honorable en ralliant les catholiques à la république démocratique, nous apprend aujourd'hui que la forme politique adoptée en février n'est qu'une expérience, que la monarchie a rendu à la France les plus grands services ; en un mot, l'*Ere nouvelle* se rallie à la république..... de M. Larochejaquelein.

Les anciens rédacteurs se sont tenus en dehors de cette profession de foi, comme ils se tiendront à l'avenir en dehors de la rédaction du journal.

LA REVUE COMIQUE. — Il y a longtemps que nous avons signalé à nos lecteurs la verve et l'indépendance de cette publication qui défend la cause républicaine par la plume et par le crayon. La *Revue comique* s'est distinguée par son intelligente et honorable opposition au candidat qui a triomphé le 10 décembre, et depuis elle a marché constamment dans la voie démocratique. Nous remarquons, dans la dernière livraison, un dessin fort spirituel représentant le thermomètre politique de *Populus*, opticien, à Paris. Voici les principaux degrés de ce thermomètre, interprété par des illustrations : 40° au dessous de zéro, ténèbres générales, congélation de la pensée ; 35° servage ; 30° sainte inquisition ; 25° intolérance, cours prévôtales ; 20° absolutisme, ordonnance de juillet, et ainsi en remontant toujours, jusqu'à la *République sans président* et à la *bonne fraternité*.

Nous apercevons, à la page suivante, le conseil des ministres bonapartistes : Léon Faucher, dressant un château de cartes, prépare ainsi les complots qu'il doit raconter dans son *Moniteur*; Odilon Barrot met au panier ses vieux discours, ses opinions de rebut, et foule aux pieds l'affranchissement de l'Italie; M. Drouin de Lhuys exhibe victorieusement les traités de 1815 ; enfin M. de Falloux, en soutane de jésuite, égrène son chapelet en méditant une croisade. Tandis qu'ils se livrent tous à ces graves occupations, nous voyons par les fenêtres le cosaque égorger le Polonais, et le kaiserlich fusiller l'Italien. Un pareil dessin n'a pas besoin de commentaires.

Nous avons fait suffisamment connaître à nos lecteurs l'esprit dans lequel est conçue la *Revue comique*. Les différentes livraisons formeront un volume qui restera comme un curieux document pour l'histoire de ce temps-ci.

SOCRATE, HÉRACLITE ET DÉMOCRITE.

Fable.

A ses amis un jour que Socrate inspirait
L'amour de la vertu, l'amour d'un Dieu suprême,
Deux sages près de lui vinrent à l'instant même :
Démocrite riait, Héraclite pleurait.
Socrate dit à l'un : « Pourquoi ris-tu sans cesse ? »
« Les hommes sont des fous ; voilà pourquoi je ris. »
Et l'autre : « Leurs travers excitent ma tristesse. »
Socrate alors avec tendresse :
« Pour nos frères, dit-il, ni pitié ni mépris !
Il est vain de pleurer, il est cruel de rire ;
Mais il faut les aimer, mais il faut les instruire. »

PIERRE LACHAMBEAUDIE.

PETITE CORRESPONDANCE.

AVIS. — L'anniversaire de la naissance de Fourier sera célébré à Colmar par un banquet le 9 avril prochain, lundi de Pâques, à 5 heures du soir, à l'*Hôtel des Deux clefs et de l'Ange réunis*. Ceux qui voudront en faire partie devront en prévenir les amis de Colmar avant le 8 avril.

Périgueux. — M. L. — Nous avons fait erreur hier en vous indiquant 2 50. Ce n'est que 1 30 à votre débit, puisqu'il ne s'agit que de 2 ab., et non de 3.
Toulon. — M. B. — Nous venons de rentrer dans les 146, et nous les appliquons suivant vos indications.
Colmar. — M. G. — Il faut que vous passiez par Paris, afin que nous organisions *posément* votre aff. qui vaut la peine que l'on s'y arrête. Vous y trouverez F. C. de Lyon.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 fr.	11 fr.	6 fr.
DEP. ET ETRANGER	[illegible]	17	9
PAYS à surtaxe	50	26	14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS, DEP. ET ETR.	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libraire Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES	
Une à quatre fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	[illegible] c.
Cinq à neuf —	30	Réclames-notices	[illegible]
Dix fois et plus —	20	Faits de publicité	1 fr. [illegible]

On s'abonne à Lyon, au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme.

Bourse du 3 avril.

Gioberti, ancien ministre de Charles-Albert, est arrivé depuis ce matin à Paris.

Les primes sur le 5 p. 100 sont fort recherchées et enlevées à tout prix, malgré leur grand écart ; c'est un signe précurseur d'une hausse considérable.

Le 5 p. 100, laissé à 88.75 monte à 89.90 pour finir à 89.50 fin courant, et 88.70 au comptant. C'est une hausse de 75 c. sur hier.

La Banque de France gagne 5 fr. à 2405.

Le 3 p. de 56.75 arrive à 57,15 à terme et 56.80 au comptant.

La liquidation des chemins de fer est fort lourde, et les reports sont fort chers. Les prix faiblissent partout.

Orléans perd 13 fr. à 877 50.

Avignon-Marseille flotte entre 227 50 et 228 75, dernier cours.

Le Nord gagne 2 à 465.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	57 25	57 20	56 60	57 15
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Cinq 0/0	89 25	89 90	89 ..	89 50

31 mars. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	56 80	..	4 Canaux avec prime	80 25
— Emprunt 1847-1848	.. ..	..	Lin Maberly	... ..
5 0/0 j. du 22 mars	88 70	..	Caisse hypothécaire	125 ..
4 1/2 0/0 du 22 mars	.. ..	..	Emprunt d'Haïti	... ..
3 0/0 j. du 22 septembre	.. ..	..	Espagne, dette active	30 25
Actions de la Banque	2405 ..	..	— dette passive	.. ..
Rente de Naples. j. juillet			— 3 0/0 1841	.. ..
Récép. Rothschild	80	..	Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
5 0/0 de l'Etat romain	76	..	— — 3 0/0	.. ..
5 0/0 belge 1840	92	50	2 1/2 hollandais	.. ..
— — 1842	92	..	Zinc Vieille-Montagne	2800 ..
— 4 1/2	..	..	H. de la Grand-Combe	... ..
— Banque (1835)	..	..	Emprunt du Piémont	990 ..
Obligations de la Ville	1190	..	Lots d'Autriche	310 ..

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	... ..	430 ..	Orléans à Bordeaux	... ..	415 ..
Versailles, rive droite	230 ..	230 ..	Du Nord	462 50	465 ..
— rive gauche	185 ..	187 50	De Paris à Strasbourg	372 50	375 75
Paris à Orléans	890 ..	877 50	Tours à Nantes	335 ..	335 ..
Paris à Rouen	550 ..	555 ..	Paris à Lyon	... ..	... ..
Rouen au Havre	290 ..	290 ..	Montereau à Troyes	120 ..	125 ..
Avignon à Marseille	227 50	228 75	Dieppe à Fécamp	175 ..	180 ..
Strasbourg à Bâle	107 50	106 25	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	365 ..	360 ..	Bordeaux à la Teste	... ..	... ..
Amiens à Boulogne	... ..	... ..			

L'un des gérants: G. TANDON.

Spectacles du 4 avril.

THEATRE DE LA NATION. — Le Violon, Xacarilla.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Bertrand et Raton, les Rivaux d'eux-mêmes.
OPERA-COMIQUE. — Le Val d'Andorre.
ODEON. — Représentation extraordinaire.
THEATRE-HISTORIQUE. — La Jeunesse des Mousquetaires.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 94. EDITION DU MATIN. Jeudi 5 Avril 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 4 AVRIL.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

PROGRAMME DE LA PRESSE DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE.

ORDRE. — UNITÉ. — PROGRÈS.

PRÉAMBULE.

La République et la société tout entière sont en danger.

Une faction incorrigible rêve le retour de la monarchie ; elle sait qu'en peu de temps le développement régulier du régime démocratique suffirait pour renverser de fond en comble les abus et les privilèges.

En présence des calomnies odieuses par lesquelles on s'efforce d'égarer l'esprit des populations sur le passé et sur les tendances de la démocratie.

Les organes de la presse républicaine socialiste ont senti la nécessité de s'unir pour combattre avec plus d'efficacité les déloyaux ennemis du peuple.

Le moment a paru d'autant plus opportun pour consacrer cette alliance, que les privilégiés de tous les régimes se sont coalisés dans une pensée commune de contre-révolution, donnant ainsi la mesure de leurs criminelles espérances.

Aux prochaines élections, le suffrage universel, conquis par la République, deviendrait, entre les mains des royalistes, une arme contre la République elle-même, si les démocrates ne s'empressaient d'opposer la lumière aux ténèbres, la vérité au mensonge, la justice à l'iniquité, la loyauté à l'hypocrisie.

On accuse les Républicains socialistes de vouloir détruire la famille, la propriété.

Ceux qui veulent rendre les avantages de la propriété et les joies de la famille accessibles à tous, n'attaquent ni la famille ni la propriété ;

Ceux au contraire qui veulent réserver au petit nombre les jouissances du foyer domestique et les privilèges de la propriété, ceux qui veulent maintenir l'exploitation des travailleurs, ceux-là sont les véritables ennemis de la propriété et de la famille.

Fils dévoués et respectueux de la grande révolution française, les rédacteurs des journaux démocrates socialistes accomplissent un devoir en rendant solennellement hommage à la tradition républicaine, en associant aux enseignements que nous ont légués nos pères les enseignements de la science nouvelle.

Les organes de la presse démocratique et sociale, réunis en commission, ont arrêté le programme suivant où sont exprimés les principes qui leur sont communs, les réformes dont ils veulent la réalisation immédiate, les vœux sur lesquels ils sont unanimes. Tout en conservant, chacun dans sa sphère, son indépendance et son individualité, ils se rallient sur ce terrain, et ils y appellent tous les citoyens qui veulent sincèrement donner satisfaction à tous les intérêts légitimes, faire place à tous les droits méconnus, et fermer ainsi l'ère des révolutions violentes.

La commission de la presse démocratique et sociale prêtera un concours fraternel aux comités électoraux qui vont se créer sur tous les points de la France, dans les départements comme à Paris, et à ceux qui existent déjà.

PROGRAMME.

DÉFENSE ÉNERGIQUE DE LA FORME RÉPUBLICAINE ET DU SUFFRAGE UNIVERSEL DIRECT.

MAINTIEN ET DÉVELOPPEMENT DE LA CONSTITUTION dans le sens démocratique. — UNITÉ DU POUVOIR. — Subordination formelle du pouvoir exécutif à l'Assemblée nationale.

LIBERTÉ RÉELLE DE LA PRESSE. — Abolition des cautionnements et des privilèges d'imprimerie.

INVIOLABILITÉ DU DROIT DE REUNION ET D'ASSOCIATION.

—

DROIT AU TRAVAIL.

Institutions de prévoyance pour les infirmes et les vieillards.

EDUCATION COMMUNE, GRATUITE, OBLIGATOIRE ET INTÉGRALE EN RAISON DES APTITUDES. — Dès aujourd'hui, large extension de l'instruction primaire. — La noble fonction d'instituteur convenablement rétribuée et rehaussée aux yeux des populations.

—

RÉFORME ADMINISTRATIVE ET JUDICIAIRE.

Simplification des rouages dans l'administration et des formalités dans la justice.

Organisation démocratique des services publics. — Conditions d'admissibilité ; garanties de capacité ; indépendance du fonctionnaire en dehors de sa fonction.

Révision des codes. — JUSTICE VÉRITABLEMENT GRATUITE. — Abolition de la contrainte par corps. — Abolition de la peine de mort en matière criminelle.

Réorganisation démocratique de l'armée de terre et de mer. — Révision du code militaire. — Amélioration du sort des soldats et des sous-officiers. — ABOLITION DE LA CONSCRIPTION.

—

RÉFORME FINANCIÈRE.

Organisation démocratique du crédit foncier, agricole, industriel et commercial.

Centralisation et exploitation, au profit de la société tout entière, des assurances, de la banque, des chemins de fer, des canaux, de toutes les voies de communication et des mines.

Réforme du régime hypothécaire.

ABOLITION DE L'USURE.

RÉDUCTION DU BUDGET ET RÉPARTITION ÉQUITABLE DES CHARGES DE L'IMPOT.

Abolition de l'impôt du sel, de l'impôt des boissons.

Abolition de la corvée moderne, c'est-à-dire de la prestation en nature.

Suppression de l'exercice.

Suppression des octrois.

Révision des lois de douanes.

—

LARGE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'INDUSTRIE ; mise en valeur des terres incultes ; vaste système d'irrigation et de reboisement.

Régularisation, moralisation du commerce encouragé dans son essor loyal, dans son développement utile, mais purgé de toutes les fraudes, de toutes les exactions qui le déshonorent.

Création d'entrepôts et de bazars nationaux.

Encouragements aux associations agricoles et industrielles.

Colonisations agricoles à l'extérieur et à l'intérieur.

Organisation démocratique et développement des sciences et des arts appliqués aux besoins de la société nouvelle.

ACCROISSEMENT DE LA RICHESSE PUBLIQUE PAR L'ASSOCIATION DES ÉLÉMENTS PRODUCTEURS.

—

RESPECT DES NATIONALITÉS.

AFFRANCHISSEMENT ET SAINTE ALLIANCE DES PEUPLES, FRATERNITÉ DES RACES.

Vive la République démocratique et sociale universelle !

Ont adhéré à cette déclaration et à ce programme :

LA RÉFORME,
LA RÉPUBLIQUE,
LE PEUPLE,
LA RÉVOLUTION DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE,
LE POPULAIRE,
LE TRAVAIL AFFRANCHI,
LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE, sauf réserve de son opinion en ce qui touche la liberté de l'enseignement sous la surveillance du gouvernement.

L'Assemblée nationale a terminé aujourd'hui, sans incident remarquable, la discussion du budget de l'intérieur et en a adopté l'ensemble.

Elle passera demain à l'examen du budget de l'instruction publique.

Les Codini sont partout les mêmes.

Au début d'une guerre qui pouvait être si glorieuse et qui remplissait d'espoir tous les peuples opprimés, la Sardaigne est tombée frappée dans sa puissance militaire, dans sa renommée, dans son indépendance, dans son honneur national. Tous les fléaux ont été attirés sur les Etats sardes par une faction impie, celle des privilégiés, des aristocrates. L'élément rétrograde de la nation, les *codini*, la mauvaise queue du passé, voilà l'obstacle qui, dès les premiers pas dans la carrière, a fait trébucher la nation sarde. Les officiers nobles, les marquis, les comtes, les vidames, ont préféré le triomphe de l'Autrichien à celui de la démocratie européenne, ils ont égaré, paralysé leurs troupes, assassiné leur pays.

Les aristocraties sont partout les mêmes. Si loyal que fût le vieux caractère français, les descendants de nos chevaliers n'ont pas rougi en 89 d'abandonner la France, et bientôt de s'armer contre elle, de guider l'ennemi dans son sein. Et pourquoi ? parce qu'elle proclamait les droits de l'homme, parce qu'elle voulait alléger le fardeau des masses écrasées sous la féodalité. L'esprit national n'existe plus aujourd'hui que chez les démocrates. Si les *codini* de l'Italie ont applaudi au désastre de Novare, les nôtres ont battu des mains à la nouvelle de Waterloo. Voici le récit de ce désastre, tel qu'il est publié le 21 juin 1815 dans le *Moniteur de Gand*, rédigé sous les yeux de Sa Majesté Louis XVIII, avec la collaboration de M. Guizot :

La victoire la plus complète vient d'être remportée sur l'ennemi et l'oppresseur de la France par une partie des forces destinées à *châtier* le perturbateur de la paix publique... Ne pouvant encore, à défaut de rapports officiels, rendre exactement compte des combats successifs et des manœuvres qui ont eu lieu pendant ces opérations, nous devons nous borner au récit très imparfait *des immenses résultats* dont nous sommes informés. Le 17, l'armée anglaise était en position à Waterloo à l'entrée de la forêt de Soignes. Elle se met en ligne avec l'armée prussienne qui, sur ces entrefaites, avait été rejointe par la division du général Bulow, et c'est la *mémorable journée du 18* qui a terminé de la *manière la plus heureuse* pour les alliés la lutte sanglante et opiniâtre qui durait depuis le 15. L'audace de l'usurpateur, son plan d'agression médité avec une longue réflexion, exécuté avec cette dévorante activité qui le caractérise et que redoublait la crainte d'un irréparable revers, *la rage féroce de ses complices*, le fanatisme de ses soldats, leur bravoure digne d'une meilleure cause, tout a cédé au génie du duc de Wellington, *à cet ascendant de la véritable gloire sur une détestable renommée*. L'armée de Buonaparte, cette armée qui n'est plus française que de nom depuis qu'elle est la terreur et le fléau de la patrie, a été vaincue et presque entièrement détruite. Une nombreuse artillerie, que l'on évalue dans le premier moment à 150 pièces de canon, est tombée entre les mains des alliés. On ne sait point encore le nombre des prisonniers, qui est immense. Nous attendons à tout moment les particularités de cette GRANDE VICTOIRE, qui est décisive pour l'issue de cette *guerre sociale*, dont elle doit avancer l'*heureux terme*.

Voilà dans quel langage les aristocrates français ont applaudi au désastre national de Waterloo ; les aristocrates italiens répètent les mêmes chants de triomphe en l'honneur de Radetzki. Egoïsme et trahison, tel est partout le dernier mot de ces coteries qui se présentent avec impudence comme représentant la religion, la morale, l'ordre et la société !

La *Tribune des Peuples*, qui publie aujourd'hui un excellent article intitulé : LE SOCIALISME PROPAGÉ PAR LA RUE DE POITIERS, ne comprend pas comment la *Démocratie pacifique* figure dans la liste des souscripteurs à la propagande anti-sociale.

Ce journal nous gourmande dans les termes suivants :

La *Démocratie pacifique* est inintelligible. Elle n'a pas aujourd'hui assez d'amère ironie pour attaquer M. Léon Faucher à propos des fameuses pensions aux préfets, et nous voyons sur les journaux qu'elle a souscrit pour la propagande anti-socialiste. Qui croire ? La *Démocratie* blâmant, déchirant M. Léon Faucher, ou la *Démocratie* approuvant le ministère et versant des fonds pour aider à le maintenir aux affaires ? C'est à la *Démocratie pacifique* que nous le demandons.

La *Tribune des Peuples* manque évidemment de malice et de sagacité en nous interrogeant aussi gravement.

Si nos confrères de cette feuille avaient lu l'article par lequel nous avons annoncé, dans notre numéro du 31 mars, notre souscription à la propagande de la rue de Poitiers, ils nous pardonneraient d'avoir pensé avant eux que cette propagande mercantile est un des moyens les plus propres à populariser le socialisme.

S'ils lisent au moins l'article que nous avons publié hier sous ce titre : CHARITÉ BIEN ORDONNÉE, ils comprendront que les 25 francs déboursés par nous ne sont pas mal placés, puisqu'ils nous donnent le droit de réclamer de nos adversaires des réfutations dignes de la lecture, et de siffler celles qu'ils ont éditées jusqu'ici.

Nous remercions, du reste, la *Tribune des Peuples* d'avoir, dans son premier-Paris de ce matin, aidé ses lecteurs à déchiffrer le mystère de notre souscription, puisqu'elle y démontre que

La vieille société européenne n'a jamais reçu de Saint-Simon ni de Fourier, ni des citoyens Cabet et Proudhon un affront comparable à celui que lui fait subir la réunion de la rue de Poitiers.

Persécutions contre l'armée.

Les persécutions du ministère contre l'armée prennent chaque jour un caractère plus inique et plus révoltant. Nous avons sous les yeux la pièce suivante :

Paris, le 2 avril 1849.

Monsieur le sous-intendant,

J'ai l'honneur de vous informer que, d'après les ordres du général en chef, je viens de prescrire à la gendarmerie d'extraire de la maison de justice militaire et de diriger sous escorte, sur le *dépôt des isolés*, à Alger, le nommé X..., fusilier d'infanterie de ligne, qui avait été arrêté le 18 mars dernier à *cause de ses relations avec la propagande socialiste*.

Veuillez lui délivrer une feuille de route à cet effet.

Le général commandant la 1re division militaire.

Nous avons également eu connaissance d'une seconde pièce ordonnant les départs de 13 militaires pour la même destination ; il est prescrit à la gendarmerie de les conduire à Toulon isolément et *de manière à ce qu'ils ne puissent se rejoindre en route*.

Une troisième pièce ordonne le départ pour le dépôt *des isolés* à Alger, de 7 canonniers du 6e d'artillerie, détenus actuellement au fort de Vanves.

Tous ces militaires sont coupables de relations avec la propagande socialiste.

La plus sainte mission de la presse est de défendre les opprimés. Nos frères de l'armée peuvent s'adresser à nous avec confiance. Nous ne cesserons de dénoncer à l'indignation publique les actes odieux par lesquels on voudrait rendre leur droit électoral illusoire, en leur imposant, sous peine de déportation, les opinions jugées légitimes par le gouvernement actuel.

La Cour des Miracles.

Il y avait jadis à Paris une cour fermée qui servait de refuge aux Bohémiens, aux mendiants, aux vagabonds de toute espèce. Tous ces aventuriers, après s'être affublés pendant le jour d'écharpes, de bandeaux, de jambes de bois, des insignes de toutes les infirmités, les enlevaient le soir pour faire bombance ; les boiteux marchaient, les aveugles voyaient, les sourds entendaient : de là le nom de cour des miracles.

M. Léon Faucher vient de faire revivre cette cour célèbrée dans *Notre-Dame de Paris*. Devant lui, comme devant le chef de l'argot, le roi des Bohêmes, ont comparu des préfets de Louis-Philippe qui avaient porté la besace, tout couverts d'emplâtres, attendrissant le budget par leurs infirmités factices. Il n'a fallu qu'un signe de M. Léon Faucher, les emplâtres ont disparu, on a jeté les béquilles, et les estropiés se sont retrouvés fort bons vivants, tout prêts à redevenir des préfets actifs et vigilants pour le service de la République. N'est-ce pas vraiment la Cour des Miracles, et M. le ministre de l'intérieur ne vaut-il pas Clopin-Trouillefou ?

Théorie des associations ouvrières.

Un de nos amis de province a adressé à notre collaborateur François Coignet la lettre suivante :

Mon cher condisciple,

La *Démocratie pacifique* du 18 mars a publié une lettre, adressée

par vous au rédacteur du *Peuple*, dans laquelle je lis cette phrase : « L'association du capital et du travail, c'est-à-dire des patrons et des ouvriers, etc. » qui me paraît nécessiter quelques explications.

Je crois comme vous que l'association des patrons actuels avec les ouvriers serait chose utile, pouvant conduire à des résultats sérieux; mais c'est à tort, selon moi, que vous paraissez indiquer cette association comme la seule forme de l'association du capital et du travail. Quelles que soient les difficultés d'exécution du mode que vous indiquez, je pense qu'il sera de longtemps le seul praticable pour quelques grandes industries ; mais il me paraît certain que pour un grand nombre de professions qui n'exigent pas de forts capitaux, on peut établir autrement et plus utilement l'association du capital et du travail. Je m'explique :

Il existe parmi les ouvriers, quelquefois à tort, souvent avec raison, une grande défiance contre les patrons sous lesquels ils travaillent. Cette défiance est telle qu'ils sont peu disposés à s'associer avec ces patrons. A leur sens l'association est le moyen de faire cesser l'exploitation qu'ils subissent de la part de leurs maîtres, et il est tout simple dès lors que ce ne soit pas dans un accord avec ceux-ci qu'ils cherchent le moyen de l'émancipation. Les hommes qui désirent une rapide extension des associations ouvrières ont donc à chercher dans quels cas et comment elles peuvent se fonder sans le concours des patrons. C'est à ce point de vue que je me place en ce moment.

Les principales difficultés à vaincre pour la création des associations ouvrières sont : la création d'un capital social suffisant ; le choix du personnel ; la garantie d'une clientèle suffisante pour bien marcher dès le commencement, avec espoir fondé d'extension ultérieure des opérations et par suite de l'association elle-même.

Capital social. Il faut exiger de chaque sociétaire un apport aussi fort que possible pour concourir à la création du capital, parce qu'il faut que l'ouvrier ait quelque chose à perdre si l'affaire ne marche pas ; qu'il ne se laisse pas aller à considérer l'association comme un essai peu important pour lui, ne lui faisant du moins courir que des chances favorables ; car alors il pourrait songer à s'en séparer aux premières difficultés, et la désorganisation ne tarderait pas à naître. Il faut stipuler encore des retenues extraordinaires pendant les premiers temps pour augmenter la part du capital de chacun; et cela indépendamment des parts de bénéfices à prélever pour la caisse de réserve ou pour des destinations analogues. De cette manière, les hommes sérieux viendront seuls à l'association, parce qu'il faudra commencer par des sacrifices, et que ceux-là ne reculeront pas, pour conquérir leur émancipation, devant des souffrances passagères.

Il faudra compléter le capital en faisant appel à des associés non travailleurs auxquels on fera des conditions suffisamment favorables, en se réservant seulement le rachat au pair, à des époques déterminées. Les socialistes répondront à l'appel, et, s'il s'agit d'industries qui n'exigent pas des capitaux élevés pour créer un noyau d'association, le concours extérieur pourra souvent compléter la somme nécessaire pour commencer, en s'ajoutant aux versements exigibles des associés travailleurs.

Supposons par exemple qu'il soit question de créer une association de cordonniers. Il suffirait d'un capital de 7 500 fr. pour un noyau de 30 ouvriers, dont 4 000 fr. environ, versés avant le commencement des opérations et le reste à court délai. On fixerait, je suppose, à 400 fr. la part du capital dont chaque associé devrait faire l'apport, savoir 30 fr. de suite, le reste plus tard. On créerait en outre 300 actions de 15 fr., dont 10 à verser avant la mise en train. Par ce moyen vous auriez 3 900 fr. dès le premier jour, et bientôt après les 7 500 fr. nécessaires seraient complétés. Eh bien, pensez-vous qu'il soit difficile de réaliser ces conditions dans un grand nombre de villes?

Oui et non.

Oui, si l'association n'a pas à sa tête un homme habile, jouissant de l'estime générale et de la confiance illimitée des ouvriers ; si l'association n'est pas assurée en outre d'une clientèle suffisante.

Non, si l'on possède ces éléments de succès.

Il résulte de ce qui précède, que le premier conseil à donner aux ouvriers est celui-ci : Attachez-vous, dans chaque corporation, à distinguer ceux d'entre vous qui méritent à un degré supérieur la confiance, l'estime et l'affection, sous le triple rapport de l'habileté dans la profession, de la probité, de la connaissance des hommes.

Voici le conseil que nous donnerions ensuite :

Que les hommes investis plus particulièrement de la confiance de leurs camarades (un ou deux par corporation seulement) se groupent, soit autour d'un journal, soit autrement, selon les lieux et les circonstances ; que leur réunion devienne le conseil directeur des ouvriers de la localité ; que ceux-ci s'habituent à recevoir les avis de ce conseil comme des ordres, pourvu qu'ils n'aient rien de contraire aux devoirs de l'homme et du citoyen ; que le conseil directeur discute les chances des diverses associations ouvrières qu'on pourrait tenter, et qu'une fois le choix fait de celle qui se présenterait dans les circonstances les plus favorables, on réunisse tous les efforts de ce côté, à la condition, bien entendu, de s'occuper d'une seconde création, puis d'une troisième, etc., aussitôt que le succès de la première serait assuré.

Cette combinaison offrirait surtout de grands avantages si les membres du conseil directeur ou quelques uns d'entre eux appartenaient à des sociétés de secours mutuels ou autres, donnant lieu à des réunions fréquentes de leurs corporations respectives. On dresserait alors des listes d'individus qui s'engageraient à donner leur clientèle aux associations ouvrières, et l'on serait en mesure d'affirmer, à un jour donné, qu'on est assuré d'une clientèle suffisante pour faire fonctionner un noyau d'association d'un nombre convenu d'ouvriers.

Pendant le même temps, on aurait réuni des souscriptions d'actions, on aurait enrôlé les travailleurs à associer, et l'on commencerait les opérations avec tous les éléments du succès. L'association se développerait plus ou moins vite, cela dépendrait de mille circonstances, mais elle serait au moins sûre de vivre.

Voilà, mon cher condisciple, les observations qu'il me paraîtrait utile de faire insérer dans la *Démocratie*. Je lui adresserai un autre jour des réflexions sur les actes de société des associations ouvrières.

Salut et fraternité.

2 avril 1849. XX.

Nouvelles d'Italie.

La municipalité d'Asti, celle d'Alexandrie, et celle de Gênes, ont adressé des félicitations et des encouragements à la chambre des députés pour sa noble attitude en présence des lâchetés et des trahisons du gouvernement piémontais et de la réaction. Ces adresses protestent de la manière la plus énergique contre l'armistice, et demandent ardemment la reprise des hostilités. Casale, de son côté, a protesté par les armes en refusant de recevoir les Autrichiens. La municipalité d'Alexandrie, celle de Gênes, sont en permanence. L'adresse des Génois presse la chambre de se réunir à Gênes.

« Venez au milieu de nous, leur dit-on ; entourez-vous des forces qui existent encore. D'Alexandrie, de l'Apennin, du centre de Gênes, on peut défendre la cause du pays et sauver la liberté menacée.

» Votre résolution jettera un poids décisif dans la balance.

» Mais auparavant dites au nouveau roi que l'humiliation du pays retombe sur lui ; que l'ennemi, tant de fois affronté dans les champs de bataille, sera son tyran et son bourreau, s'il parvient à lui imposer des conditions ignominieuses et à le détacher de la cause du peuple. »

A Gênes l'effervescence est immense. Les journaux, même les plus calmes d'ordinaire, sont d'une ardeur qui nous dit assez quels sont les sentiments de la population. Le conseil municipal siége en permanence, tous les habitants sont dans les rues, la garde nationale est sous les armes, même les membres du clergé ; les citoyens qui n'ont pas d'armes en demandent, et le conseil municipal publie des proclamations dans lesquelles il en promet immédiatement. Le consul anglais s'effraie de cette agitation, et menace les citoyens du canon anglais s'ils ne respectent pas les sujets britanniques. Le bruit qui a couru d'une insurrection républicaine à Gênes n'est que prématuré, si le gouvernement piémontais et les habitants de Turin persistent à présenter servilement la tête de l'Italie au couteau autrichien. Cette insurrection pourra avoir lieu.

La défaite des Piémontais n'a été connue imparfaitement à Florence que le 27 mars. L'Assemblée constituante s'est alors réunie en comité secret ; et après une longue discussion, elle a confié à Guerrazzi la dictature en ce qui concerne la défense du pays. La séance a duré jusqu'à trois heures et demie du matin.

Les Romains continuent à s'organiser militairement, mais ils manquent de fusils, et ne comprennent pas que ceux qu'ils ont fait acheter en France ne soient pas encore arrivés. Pauvres Romains, ils avaient compté sur la loyauté de la République Faucher-Falloux !

Radetzki est rentré à Milan, et la *Gazette milanaise* nous arrive aujourd'hui pleine de ces proclamations fanfaronnes dont le feld-maréchal a seul le secret.

Le 24, à Milan, dit le *Repubblicano*, à la nouvelle de la désastreuse journée du 23, le peuple, irrité par des bulletins exagérés sur la victoire des Autrichiens, s'est soulevé. Il a lacéré les bulletins, il s'est jeté sur les vendeurs qui parcouraient les rues, et se portait en masse contre l'imprimerie : il y a pénétré de force, mettant en pièces tout ce qui lui tombait sous la main. Des patrouilles sont survenues ; elles ont été désarmées par les citoyens.

La *Gazette de Milan* publie le texte français de l'armistice.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)

Turin, 31 mars 1849.

Cette lettre arrivera à Paris en même temps que l'abbé Gioberti, président du conseil des nouveaux ministres *ultra-codini*, dont le roi Victor Emmanuel nous a régalés pour premier acte de son règne.

Je vous ai dit hier que la nouvelle sainte-alliance, que l'alliance austro-russe veut faire du Piémont son gendarme en Italie ; que conséquemment le vainqueur cajole le vaincu, et que l'Autriche aura l'art d'envoyer contre les Toscans et les Romains les troupes primitivement levées pour l'expulser de la Lombardo-Vénétie.

L'abbé Gioberti n'a pas voulu cependant dire son dernier mot à ces propositions, sans en conférer avec M. Drouin de Lhuys et le président de la République.

Ce n'est pas que l'intervention répugne à M. l'abbé. Nullement, puisqu'en plein ministère démocratique il l'avait rêvée et commencée. Mais la France est une voisine à ménager, qui, de plus, est toute disposée à aider l'intervention en Toscane et à Rome avec sa flottille de Toulon.

Tout cela est très arrangeable ; mais il y a ici deux grandes difficultés.

La première, c'est l'entêté octogénaire vainqueur à Novara. C'est le plus grand rebelle qu'ait jamais trouvé l'ex-empereur Ferdinand. Oui, Radetzki n'a pas peu contribué à dégoûter cet empereur de la couronne.

Nous voyons avec étonnement les presses anglaise et française, les tribunes, lord Palmerston, assurer ou démentir que l'Autriche, après Goïto, Pastrenga, l'année passée, était décidée à céder la Lombardie jusqu'au Mincio. Certainement le ministre Wessemberg a consenti la cession, mais c'est l'entêté Radetzki qui ne l'a pas voulue.

Plus tard, le czar, voulant exploiter pour son gendre les bons souvenirs laissés par Eugène de Beauharnais à Milan, avait fait des propositions fort acceptables à Ferdinand de Habsbourg. Mais c'est encore Radetzki qui s'y refusa ; il parla même de défendre son Italie contre l'Autriche et la Russie avec ses Croates.

L'abdication de l'ex-empereur a facilité l'alliance austro-russe par un mariage dont vous savez les apprêts.

Mais Radetzki est encore moins traitable depuis qu'il est vainqueur pour la seconde fois. Il ne sera pas facile à MM. de Nesselrode et Schwartzemberg de le soumettre à l'accomplissement de leurs calculs.

La seconde difficulté, c'est que la chambre des députés a déclaré traître à la patrie tout ministre qui donnerait l'ordre d'ouvrir Alexandrie aux Autrichiens et de rappeler l'escadre sarde de devant Venise.

Certes la chambre, actuellement prorogée au 5 avril, est facile à dissoudre ; on s'y attend à chaque minute. Mais les électeurs enverront-ils une chambre rétrograde ? Les élections, toutes progressives il y a deux mois, vont-elles être toutes rétrogrades ? Comment le nouveau ministère pourrait-il vivre avec une chambre qui accueille chaque mot de MM. de Launay, Pinelli et consorts, avec des éclats de rire, des huées et des sifflets?

Il faut venir en Italie pour voir le régime représentatif dans toute la vivacité, toute la violence de la jeunesse. Sans doute, en lisant nos journaux, la presse française croit qu'ils ne sont rédigés que par des têtes volcanisées, mais qu'ils ne représentent pas l'esprit du pays. Erreur ; ne voyez-vous pas les pièces officielles écrites dans le même style ? ne voyez-vous pas le manifeste injurieux de Radetzki contre Charles-Albert? ne voyez-vous pas les brefs, les encycliques du Saint-Père, où le doux Pie IX ne parle de ses sujets qu'avec les mots de scélérats, de forcenés, de criminels, d'abominables, de diaboliques ?

La plupart des villes envoient des protestations contre l'armistice. Gênes a pris une position menaçante, et d'autant plus menaçante qu'avec son histoire républicaine elle incline vers les républiques du centre.

D'un jour à l'autre elle va dresser le drapeau de la révolte et se proclamer République.

A Florence, Guerrazzi vient d'être proclamé dictateur et investi de pouvoirs extraordinaires pour trois mois. Cela est un témoignage de la résistance que la Toscane se propose de faire à toute restauration.

Il est de fait que, s'il y a quelque espoir pour l'Italie, c'est dans le système républicain. Les froides idées constitutionnelles ne sauraient donner l'élan nécessaire à cette population. Les soldats piémontais, à Novara, disaient qu'ils ne voulaient pas se battre pour la plus grande gloire des avocats.

Le général La Bormida est parti pour Milan, et M. Revel pour le quartier-général de Radetzki, tous deux avec des missions diplomatiques.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)

Nous avons donné hier une lettre de Palerme, écrite par un de nos amis, et contenant des détails fort intéressants.

Nous extrayons, aujourd'hui, de la lettre d'un autre ami, quelques faits de nature à faire apprécier la résistance que les Napolitains trouveront en Sicile.

Palerme, 21 mars 1849.

..... Ce qui fait surtout la force des Siciliens, c'est leur unanimité pour repousser le joug du *bombardeur* de Naples. Ici, pas la moindre scission : l'aristocratie partage l'enthousiasme du peuple et son dévouement à l'indépendance du pays. Au reste, depuis plus de 700 ans, les Siciliens ont combattu pour leur indépendance, et, sauf de rares exceptions, ils ont toujours su la faire respecter. Quelquefois ils ont pu être vaincus, mais le jour de la vengeance ne s'est jamais fait attendre longtemps...

.....Voulez-vous des faits qui prouvent à quel point le dévouement à la chose publique est porté dans ce pays? En voici :

Un emprunt de quinze millions fut décrété, il y a quelque temps, par le parlement : en peu de jours il fut souscrit, et deux mois après tous les fonds étaient rentrés dans la caisse du Trésor.

Une loi récente mobilisait le quart seulement des gardes nationales : tous les bataillons de l'île ont demandé à marcher; pour ne pas dégarnir complétement les localités, l'autorité demanda que 150 hommes sur 500 restassent pour garder les foyers : personne ne voulant être de ceux-là, on fut obligé de tirer au sort les noms des sédentaires. Des vieillards furent chargés de suivre les affaires et de veiller aux intérêts des gardes nationaux mobilisés.

Les ministres, les hauts fonctionnaires de l'État et les agents diplomatiques ont tous spontanément refusé les traitements auxquels ils avaient droit.

L'archevêque, tout le clergé, les moines et même des religieuses, ont pris part aux travaux de défense ordonnés par le génie.

...... La lutte doit commencer à la fin de ce mois. Heureusement que les Napolitains n'ont pas devant Palerme, Syracuse, Trapani et Agrigente, les mêmes moyens de destruction qu'ils ont contre Messine, c'est-à-dire une citadelle garnie de 300 bouches à feu.

Sous l'impression de l'enthousiasme du peuple, les ministres siciliens ont publié la proclamation suivante, dès que les amiraux eurent annoncé que l'armistice était dénoncé et que les hostilités recommenceraient le 29 :

Siciliens !

Pour vous, le cri de la guerre est un cri de joie. Le 29 mars, jour où les hostilités recommenceront avec le despote de Naples, sera salué par vous avec autant de plaisir que celui du 12 janvier, et par cette bonne raison que l'on ne peut conquérir la liberté qu'au prix du sang. La paix que l'on vous offrait était honteuse ; elle détruisait d'un seul coup tous les intérêts créés par la révolution. Vous avez mérité l'admiration de toute l'Europe ; mais si vous aviez été moins jaloux de vos droits, si vous vous étiez de nouveau soumis au despotisme trompeur d'un tyran, qu'aurait dit le monde ? Siciliens ! bien que la victoire ne soit pas certaine, quand l'honneur est en jeu, une nation, comme un individu, a le droit suprême de s'immoler. Mieux vaut encore être consumé au milieu des ruines en feu de la patrie, que de donner à l'Europe le spectacle d'une indigne lâcheté.

La mort est préférable à l'esclavage. Mais non ! nous vaincrons, nous avons confiance dans notre sainte cause et dans l'ardeur de vos armes. Regardez, voyez la désolation et les ruines de Messine ! Ainsi la guerre est pour nous le symbole de la vengeance et de l'amour. Une seule ville de la Sicile gémit sous le joug de l'ennemi de la liberté. Aux armes ! aux armes donc ! il faut vaincre ou mourir!

Signé : Ruggiero, Settimo, prince de Buffera, Vincenzo di Mario, Vincenzo Erranti, Guargneli, Calvi, Gazana Catalani, Mariano Stabile.

Autriche. — Allemagne.

La guerre de Hongrie prend une tournure de plus en plus défavorable pour l'Autriche. La nouvelle d'une double défaite, éprouvée par Bem, ne s'est heureusement pas confirmée. Quant au désaccord qui aurait existé entre Georgey et Dembinski, il n'en est plus question. Georgey, avec une audace qui est tout à fait dans son caractère, livre combats sur combats aux impériaux dans le nord de la Hongrie. Les bandes insurgées parcourent librement les environs de Pesth, dans un rayon de dix milles. Schlick lui-même a été battu près de Losoncz, et le lieutenant-feld-maréchal Ramberg a été obligé de rassembler toutes les troupes disponibles pour s'opposer à la marche victorieuse de Georgey. Une grande partie de l'artillerie impériale est restée au pouvoir des Hongrois, au combat de Kun-St-Miklos.

La forteresse d'Arad a été emportée par les Madgyars, commandés par le général français Duchâtel.

Le gouvernement autrichien va faire commencer immédiatement les travaux de l'enceinte de fortifications autour de la ville de Vienne. Les dépenses à résulter de ces travaux seraient couvertes au moyen de la vente de propriétés appartenant à l'Etat et situées dans l'enceinte de Vienne.

La députation de l'Assemblée nationale de Francfort, chargée de présenter à Frédéric Guillaume la couronne impériale, a reçu l'invitation de retarder quelque peu son arrivée à Berlin. Le roi de Prusse veut laisser à l'enthousiasme public le temps de se manifester en sa faveur. Il veut que l'on dise qu'il est devenu empereur malgré lui. On prétend que les conditions qu'il mettrait à son acceptation seraient moins absolues qu'on ne le présumait d'abord ; qu'il réclamerait l'adhésion, non plus de l'unanimité, mais seulement de la majorité des princes allemands ; qu'il n'exigerait pas des modifications immédiates à la constitution de l'empire, mais qu'il laisserait à la future Assemblée à élire par le suffrage universel le soin de la réviser.

L'exaltation démocratique qui règne en Saxe a gagné l'armée. Le lieutenant-colonel Müller, député de la seconde chambre, a fait la motion de déclarer que les soldats hors de service seraient comme citoyens tout à fait libres et indépendants de leurs officiers, et ainsi ne seraient plus tenus de leur obéir. Le même député a fondé un journal, la *Gazette de l'Armée*, spécialement destiné à répandre ses doctrines parmi les militaires des différents états de l'union allemande.

Les nouvelles du Schleswig sont plus à la guerre que jamais. C'est hier, 3 avril, qu'a expiré le nouveau délai consenti pour attendre la réponse aux conditions arrêtées à Londres comme une espèce d'ultimatum. Jusqu'à présent il ne paraît pas que la réponse ait été favorable de part et d'autre.

Le mouvement et la marche des troupes de toutes armes de l'Empire, vers les deux duchés, prend journellement un développement plus grand; leur passage, par différents points de l'Elbe et par les chemins de fer, ne discontinue pas. Le corps bavarois est porté à dix mille hommes, celui de Saxe à 7 000 hommes ; les forces allemandes dans le pays se monteront bientôt à 40 000 hommes, pourvus d'un matériel de guerre considérable, indépendamment d'un corps de réserve de 20 000 Prussiens qui se concentrent à Gottenberg. L'armée nationale organisée est de 22,000, de manière que le nombre des troupes actives allemandes concentrées dans les deux duchés se monte à 62 000 hommes, tandis que l'armée danoise n'est que de 36 000 hommes, fortement retranchés dans le Jutland et dans l'île d'Alsen. Cette armée y est dans une position rendue pour ainsi dire inexpugnable, par le bras de mer qu'il faut passer, et on connaît trop les forces et la supériorité des escadres danoises, pour que les généraux allemands tentent un débarquement dans l'île d'Alsen, pour d'en déloger leurs ennemis.

Struve et Blind viennent d'être condamnés à huit années de réclusion.

Assemblée Nationale.

Présidence de M. MARRAST. — *Séance du 4 avril.*

L'Assemblée adopte sans discussion divers projets d'intérêt local.

Elle reprend ensuite la discussion du budget.

Secours à des personnes dans l'indigence, 747 000 fr.

La commission propose une réduction de 207 000 fr.

M. LÉON FAUCHER combat cette réduction qui n'est pas adoptée.

Secours aux étrangers réfugiés, 1 600 000 fr.

La commission propose de n'allouer que 1 400 000 fr.

Après une discussion confuse, cette réduction est également rejetée. Les crédits sont votés.

Condamnés politiques, 500 000 fr. La minorité de la commission propose de réduire ce chiffre à 400 000 fr.— Cette réduction n'est pas adoptée.

Abonnement pour frais d'administration des préfectures et sous-préfectures, 5 086 000 fr.

La commission propose une réduction de 115 000 fr., qui est combattue par M. Léon Faucher.

M. FLOCON repousse également la réduction. Si le chiffre des fonds pour les frais des préfectures et sous-préfectures était fixé par le conseil général, les administrateurs seraient sous la pression des autorités locales et n'échapperaient pas au contrôle du ministre de l'intérieur.

MM. GILLON et DUPLAN insistent au nom de la commission.

Après une réplique de M. Faucher et de M. Duplan, la réduction est mise aux voix, le bureau la déclare rejetée. (Réclamations.)

Inspection administrative des services départementaux, 111 000 fr.

La commission propose de réduire cette allocation à 71 000 fr.

M. LÉON FAUCHER combat cette réduction qui est soutenue par M. Panat.

M. JULES FAVRE combat aussi la réduction et soutient l'utilité des inspecteurs-généraux des établissements de bienfaisance. Sans cette inspection, le pouvoir central se trouve désarmé, et les institutions se trouvent à la merci, souvent désorganisatrice des autorités locales. Ainsi par exemple, dans certaines localités, les administrateurs s'emparent des biens des hospices, ou les donnent à des congrégations religieuses. Il faut que ces abus soient empêchés, et par conséquent que l'allocation soit maintenue.

M. LEFRANÇOIS insiste au nom de la commission.

M. DUFAURE revient sur les arguments produits par M. Jules Favre.

M. SCHŒLCHER soutient que les inspecteurs n'ont jusqu'ici jamais inspecté l'administration des établissements de charité.

La réduction n'est pas adoptée. Le chapitre est voté.

Il n'y a pas d'amendements sur les autres chapitres du budget de

l'intérieur, dont l'ensemble est adopté.

M. MARÉCHAL demande au ministre de l'intérieur des explications au sujet des télégraphes électriques. Ne serait-il pas convenable d'appliquer ce moyen de communication aux affaires commerciales et particulières?

M. LÉON FAUCHER, ministre de l'intérieur. C'est une question qui a son côté commercial et son côté politique. Je ne l'examinerai pas maintenant. L'établissement des lignes de chemin de fer d'un grand parcours est la première condition pour l'établissement de télégraphes électriques. Occupons-nous d'abord de nos chemins de fer, nous saurons ensuite ce qu'on peut faire des télégraphes électriques.

M. MARÉCHAL rappelle que les administrations de chemins de fer appliquent les télégraphes nouveaux à leurs propres affaires; pourquoi les autres citoyens ne jouiraient-ils pas de ce progrès dans la communication des nouvelles.

Cette proposition n'a pas de suite.

M. LE PRÉSIDENT annonce que le scrutin pour la nomination des vice-présidents n'ayant réuni que 383 votants, il va être procédé à une nouvelle opération pour le même objet.

Le scrutin sur l'ensemble du budget de l'intérieur donne le résultat suivant :

Nombre des votants	647
Majorité absolue	324
Billets blancs	644
Billets bleus	3

L'Assemblée adopte.

M. LE PRÉSIDENT. L'Assemblée va se réunir dans ses bureaux pour procéder à la nomination des vice-présidents. La séance est suspendue pendant une demi-heure.

La séance sera reprise pour la proclamation des vice-présidents qu'on va nommer. L'on discutera ensuite le budget de l'instruction publique, s'il y a lieu.

La séance est suspendue.

A cinq heures la séance est reprise.

M. LE PRÉSIDENT. J'ai à consulter l'Assemblée sur l'ordre du jour de demain.

PLUSIEURS VOIX. Nous ne sommes plus en nombre. L'appel nominal!

Après quelques moments d'attente les bancs se garnissent un peu, et M. le président met aux voix plusieurs projets de loi d'intérêt local, pour donner à l'Assemblée le temps de se compléter.

M. LE PRÉSIDENT. Je propose à l'Assemblée de mettre à l'ordre du jour le budget de l'instruction publique et la nomination des membres du conseil d'Etat. (Appuyé.) Maintenant, je rappellerai à l'Assemblée que les autres chambres n'ont pas tenu de séance le Vendredi-Saint. (Ah! bah! à gauche. — Opposition prolongée de ce côté.)

L'Assemblée, consultée, décide qu'il n'y aura pas de séance après-demain.

Après une nouvelle attente, l'on apporte le résultat du dépouillement du scrutin pour la nomination des vice-présidents. Voici ce résultat :

Nombre des votans : 525. — MM. de Lamoricière, 451; — Goudchaux, 379; — Havin, 367; — Billault, 365; — Corbon, 355; — Grévy, 319; — Bedeau, 216.

MM. de Lamoricière, Goudchaux, Havin, Billault, Corbon, Grévy, sont proclamés vice-présidents.

MM. Emile Péan et Degeorges ont été nommés secrétaires, l'un par 351 voix et l'autre 347.

M. GRANDIN annonce qu'il a l'intention de demander demain, à l'ouverture de la séance, la nomination des membres du conseil d'Etat.

M. LE PRÉSIDENT. Messieurs les représentants absents apprendront cette motion d'ordre par le *Moniteur*, et ils se trouveront demain à l'ouverture de la séance pour appuyer ou combattre cette proposition.

La discussion dégénère en conversations particulières. Nous entendons qu'il est question de la loi réglant les appointements et les frais d'installation du vice-président et du projet des majorats.

La séance est levée à six heures.

Les Massacres de Juin.

Le 23 octobre 1815, alors que le sang versé dans Nîmes, dans Uzès, par les brigands royalistes fumait encore, un député, M. Voyer d'Argenson, osa parler de *protestants massacrés dans le Midi*, devant une chambre aveuglément passionnée pour la monarchie légitime.

La chambre entière se souleva d'indignation, les cris *c'est faux! à l'ordre!* partirent de tous les bancs, et le rappel à l'ordre fut prononcé.

La passion politique a toujours le même caractère. Si un membre de l'Assemblée nationale venait actuellement parler à la tribune d'insurgés prisonniers fusillés, assassinés par centaines, il serait probablement accueilli comme le fut M. Voyer d'Argenson, et nous entendrions crier encore : *A l'ordre! c'est faux! c'est une calomnie!*

Mais l'histoire n'obéit pas à ces passions qui se succèdent et s'effacent; tandis que les journées de juin s'éloignent de nous, il se fait sur ces déplorables événements un jour sinistre.

Sous ce titre : *Prologue d'une révolution*, M. Louis Ménard, un de nos anciens collaborateurs, a complété, dans le journal le *Peuple*, cette histoire de juin, mutilée jusqu'à présent dans presque tous les publications par l'effet d'une espèce de terreur. Il a énuméré les massacres pendant le combat, les massacres dans les prisons, dans les caves. Plus mal accueilli encore que ne l'avait été M. Voyer d'Argenson, M. Louis Ménard s'est vu traduit en cour d'assises; c'était l'appeler à fournir ses pièces justificatives; il a commencé à s'acquitter de ce devoir dans le journal le *Peuple*, et nous allons citer quelques passages importants de sa première production. Les témoignages sont irrécusables et précis.

Mon récit des journées de juin est puisé à trois sources : pièces officielles, documents imprimés et documents inédits. En tête des pièces officielles se placent les dépositions faites au mois de Juillet devant la commission d'enquête. (1er volume.)

M. Edmond Adam, adjoint au maire de Paris, déclare (page 249) qu'on *fusillé des prisonniers* sans qu'il ait pu l'empêcher. Il ne précise pas le chiffre de ces massacres, mais ceux qui fusillaient n'ont pu désobéir à M. Edmond Adam qu'en vertu d'ordres supérieurs, sans quoi ils auraient été poursuivis. Après le combat, M. Adam fit sortir les habitants du faubourg pour défaire les barricades. *C'était, dit-il, un moyen de leur sauver la vie.* M. Edmond Adam croyait donc qu'un massacre était organisé contre les habitants du faubourg, puisqu'il cherche un expédient pour les *sauver*? Je n'ai rien dit d'aussi violent dans mon livre. On devrait bien poursuivre M. Edmond Adam.

M. Barreyer (page 234) vit rue Saint-Fiacre *deux hommes qu'on voulait fusiller*; il s'y opposa en disant *qu'on pourrait en obtenir des renseignements*. Que dites-vous du motif?

M. Deguise, chirurgien de la garde nationale (page 263) a examiné les caveaux des Tuileries et a reconnu les dangers de l'état sanitaire de cette agglomération d'individus, par suite *de l'ordre qu'avaient les gardes nationaux de tirer sur ceux qui ébranleraient les barreaux*. Ainsi, les prisonniers des Tuileries n'ava ent de choix qu'entre la fusillade et l'asphyxie? On devrait bien poursuivre M. Deguise.

M. Joubert, ancien directeur de l'octroi de Paris (p. 297), a rencontré des représentants *qui s'opposaient au massacre d'insurgés faits prisonniers*. Ont-ils réussi à empêcher ces massacres? Ce n'intéresse peu le rapport de la commission d'enquête, mais cela m'intéresse, moi, et lo peuple aussi.

M. Lacrosse, vice-président de l'Assemblée nationale (p. 299), étant avec son collègue Richer, au faubourg Poissonnière, eut beaucoup de peine *à préserver les insurgés d'être massacrés*. M. Lacrosse n'a pas toujours été aussi heureux; le 25 il était rue Saint-Antoine, lorsqu'un commandant du 59e le pria de venir voir comment le 59e travaillait. Il n'y alla pas, mais un gardien de Paris ayant expliqué qu'il s'agissait d'une cinquantaine de prisonniers fusillés, M. Jouy, surveillant de l'Assemblée nationale, envoyé en mission par M. Senard, y alla, lui, et à l'entrée de la rue du Roi-de-Sicile il vit deux charrettes à bras chargées de cadavres, et beaucoup d'autres encore à côté. On ne dira pas *non*, j'ai un mémoire signé de M. Jouy. Il est fâcheux que M. Lacrosse, qui parvenait avec peine, il est vrai, à arrêter les massacres, arrivât parfois trop tard.

M. Lefèvre, inspecteur des prisons (page 313), déclare avoir vu *des hommes tués à coups de baïonnette et de sabre*. Il ne dit pas combien; cela en valait la peine pourtant. M. Lefèvre ajoute qu'il a sauvé deux ou trois cents individus. Que se passait-il donc quand il n'était plus là? M. Flottard pourra, dit-il, l'attester. Je prie M. Flottard de démentir cette déposition. Tout cela n'est pas possible. On aurait poursuivi ceux qui hachaient ainsi les prisonniers. Ce doit être un fait qualifié *crime* par la loi.

A l'audience du 1er février (affaire Bréa), M. Mathé, représentant du peuple, raconte l'assassinat de Raguinard ou Rédinard, caporal, qui fut pris dans la cour d'une pension et fusillé rue Soufflot. J'avais raconté ce fait et nommé Raguinard avant M. Mathé, dont la déposition démontre l'exactitude de mon récit. Le maître de pension chez qui cet homme fut pris s'appelle Amiel, et demeure rue Saint-Jacques, à deux pas de la rue Soufflot. On peut le consulter.

M. Mathé avait été conduit sur le lieu de l'exécution par le capitaine qui la commanda. Indigné de cet assassinat, il le raconta à l'Assemblée (le *Moniteur* n'en dit rien). Il pria Cavaignac de faire cesser ces atrocités. Cavaignac répond que ses ordres seraient inutiles...

M. Mathé pria deux de ses collègues, MM. Vignerte et Madet, de venir au Panthéon faire une enquête sur ce qui s'y était passé et peut-être s'y passait encore. Ils virent le sang du caporal fusillé, et les soldats leur apprirent qu'il y en avait eu plus de douze ainsi fusillés dans la matinée. MM. Mathé et Madet déposèrent de ces faits sous la foi du serment. Le président du conseil de guerre les contesta néanmoins. Je possède une lettre d'un garde mobile qui répond à ce démenti. J'en parlerai plus bas. La déposition de MM. Mathé et Madet explique le cri de *mort à l'exécuteur du Panthéon*, qui fut poussé contre le général Bréa. A tort ou à raison on lui attribuait tout ce qui se faisait dans le quartier où il commandait.

M. Imbert, de Marseille, ex-directeur des invalides civils, demeurant à Auteuil, m'a écrit sur des faits qu'il était plus à portée que tout autre de bien connaître. Il me parle, comme témoin oculaire, de l'affreuse situation de 1 500 personnes entassées dans le souterrain des Tuileries, de la folie dont furent frappés quelques-uns d'entre eux, des coups de fusil qu'on tirait par les soupiraux, et qu'il parvint à faire cesser, enfin du massacre du Carrousel. M. Bianchi, membre du conseil général du Nord, a cru devoir, pour l'honneur de ses compatriotes, m'offrir les noms de quelques gardes nationaux de Lille qui ont refusé d'exécuter l'ordre de tirer par les soupiraux.

Il m'a en effet adressé une lettre de M. Emile Champon, membre du conseil général du Nord, et de M. Dutilleul, membre du conseil municipal de Lille; ils déclarent que les décharges par les soupiraux étaient fréquentes, et que, lorsque leur capitaine, M. Marchand, leur annonça qu'ils allaient être placés en faction le long des caveaux, ils s'y refusèrent.

Le capitaine répondit qu'il avait reçu des ordres, mais M. Champon ayant jeté l'amorce de son fusil, M. Marchand demanda et obtint la levée de la consigne de tirer par les soupiraux. Aux noms de ces citoyens M. Bianchi ajoute ceux de M. Marchand, capitaine, de M. Arbout, membre du bureau de bienfaisance de Lille, de M. Caillons, de Lille, de M. Lestocart, de Roubaix, qui sont prêts à confirmer les détails fournis par M. Champon sur la situation des prisonniers, la consigne de tirer sur eux et le refus des Lillois d'y obéir.

M. Cazavant, secrétaire de l'Association des proscrits de Londres, me raconte, dans une lettre, la mort d'un vieillard fusillé dans les caveaux des Tuileries. Ce vieillard était venu à Paris pour chercher son fils; on le fit prisonnier. Arrivé dans le caveau, il devint fou; il ne cessait de répéter : Rendez-moi mon fils! Alors on lui tira un coup de fusil; il répétait : Rendez-moi mon fils! Un second coup lui fracassa l'épaule : Rendez-moi mon fils! Et la cervelle du pauvre vieillard jaillit sur ses voisins... M. Cazavant cite comme témoins MM. Martin, concierge, rue Grange-aux-Belles, Laroque, même adresse, Thomas, gazier, rue Bichat, 4 ou 2.

M. Mollet, artilleur de la 13e batterie, avenue de la République, 187, à Neuilly, m'a écrit qu'un garde national qu'il me cite, mais que je ne nommerai pas, avait assommé avec la crosse de sa carabine les blessés du Carrousel, qu'il s'en était vanté le lendemain étant de garde à l'Hôtel-de-Ville, et qu'il avait montré sa crosse cassée, des cheveux des victimes, des traces de cervelle et la poignée ensanglantée de son arme. Il ajoute que, le corps dont cet homme faisait partie n'étant pas de service, il n'était allé là que pour le plaisir de tuer.

Nous n'irons pas plus loin; nous n'avons rapporté qu'une minime partie des cruautés accomplies sur des hommes désarmés, prisonniers, blessés. Qu'on ouvre une enquête, on verra que si, du côté de l'insurrection, un crime de cette nature a été commis à la Barrière Fontainebleau, crime que nous n'entendons excuser en aucune manière, le même crime a été commis dans l'autre camp, sur presque tous les points où le combat s'est engagé; qu'il a pris dans ce camp des proportions effrayantes.

On peut maintenant juger s'il n'est pas clair comme le jour qu'en faisant tomber les têtes de Lahr et de Daix, la réaction a relevé l'échafaud politique. Si jamais des soldats, gardes mobiles, gardes nationaux, étaient traduits devant un tribunal pour ces meurtres commis hors du combat, sur les insurgés de juin, prisonniers ou parlementaires, si les meurtriers se voyaient condamnés à mort, ils plaideraient certainement que les assassinats à eux reprochés ont été commis au milieu d'une insurrection, dans l'entraînement d'une lutte politique. Ils le diraient, et nous serions de leur avis; leurs crimes ont un caractère politique; pourquoi donc deux poids et deux mesures? pourquoi donc créer des germes d'irritation, d'affreux prétextes à représailles dans cette France qui devrait être habituée au triomphe successif de toutes les opinions, et qui est par conséquent intéressée à se montrer humaine envers toutes?

Haute cour de justice.

Présidence du citoyen BÉRENGER (de la Drôme.)

Audience du 3 avril.

JUGEMENT DES ACCUSÉS CONTUMACES.

A midi trois quarts l'audience est ouverte.

Les places réservées au public sont complètement vides.

M. LE PRÉSIDENT. Huissier, faites l'appel de la cause.

UN HUISSIER AUDIENCIER. Pour M. le procureur général de la Haute-Cour contre Louis Blanc, Seigneuret, Houneau, Caussidière, Lavirron et Napoléon Chancel.

Aucun des accusés ne répond à l'appel.

M. LE PRÉSIDENT. Greffier, donnez lecture de l'arrêt de renvoi et de l'acte d'accusation en ce qui concerne les accusés absens.

M. LE GREFFIER donne lecture 1° de l'arrêt du renvoi du 16 janvier 1849; 2° du décret de l'Assemblée nationale du 22 janvier 1849, qui a renvoyé les auteurs et complices de l'attentat du 15 mai 1848 devant la Haute-Cour de justice séant à Bourges.

Il résulte de l'arrêt de renvoi que Louis Blanc, Seigneuret, Houneau, Lavirron et Chancel sont accusés :

1° D'avoir, en mai 1848, commis un attentat ayant pour but de détruire ou de changer le gouvernement; d'avoir, à la même époque, commis un attentat ayant pour but d'exciter la guerre civile, en armant ou en portant les citoyens ou habitants à s'armer les uns contre les autres;

2° Et Caussidière, d'être, à la même époque, rendu complice des attentats ci-dessus spécifiés, en aidant et assistant avec connaissance les auteurs desdits attentats dans les faits qui les ont préparés ou facilités, ou dans ceux qui les ont consommés.

Crimes prévus par les articles 87, 88, 91, 59 et 60 du code pénal, modifiés par l'article 5 de la Constitution du 4 novembre 1848.

Il est également donné lecture des significations faites aux accusés contumaces avec sommation de comparaître au jour fixé pour l'ouverture des débats de la haute cour.

M. BAROCHE, procureur-général. Nous requérons qu'il soit passé outre pour être fait droit contre les accusés absents, Louis Blanc, Seigneuret, Houneau, Caussidière, Lavirron et Chancel.

M. LE PRÉSIDENT. La cour ordonne qu'il soit passé outre contre les accusés absents. Greffier, donnez lecture de l'acte d'accusation en ce qui les concerne.

M. le greffier donne lecture des passage de l'acte d'accusation qui concernent les 6 accusés absents.

M. le procureur-général prend les réquisitions suivantes :

« Attendu que de l'instruction reconnue régulière à laquelle il a été procédé, il résulte la preuve :

» I. Contre Louis Blanc, Seigneuret, Houneau, Lavirron et Chancel, qu'ils se sont rendus coupables,

» 1° D'avoir, en 1848, commis un attentat ayant pour but de détruire ou de changer le gouvernement; 2° d'avoir, à la même époque, commis un attentat ayant pour but d'exciter la guerre civile en armant ou en portant les citoyens ou habitants à s'armer les uns contre les autres;

» II. Contre Caussidière, de s'être, à la même époque, rendu complice des attentats ci-dessus désignés, en aidant et assistant avec connaissance les auteurs desdits attentats dans les faits qui les ont préparés ou facilités ou dans ceux qui les ont consommés;

» Crimes prévus par les articles 87, 91, 59 et 60 du code pénal, modifiés par l'article 5 de la Constitution du 4 novembre 1848;

» Vu les articles 407, 470 et suivants du Code d'instruction criminelle,

» Nous requérons qu'il plaise à la Haute Cour faire application auxdits accusés Blanc, Seigneuret, Houneau, Lavirron et Chancel des articles 87 et 91 du Code pénal, et à l'accusé Caussidière des articles 59, 60, 87 et 91, modifiés par l'article 5 de la Constitution;

» Et en outre, à tous les accusés, des articles 47 et 36 du Code pénal et 472 du Code d'instruction criminelle. »

M. LE PRÉSIDENT. La Cour réclame qu'il en soit délibéré, pour l'arrêt être prononcé séance tenante.

Après un délibéré de trois quarts d'heure, la cour rentre en séance.

M. LE PRÉSIDENT prononce un arrêt par lequel la Cour condamne les six accusés contumaces :

Louis Blanc,
Seigneuret,
Houneau,
Caussidière,
Lavirron,
Et Napoléon Chancel,
A la peine de la déportation.

Ordonne que les biens des condamnés seront, à partir de l'exécution de la condamnation, considérés comme biens d'absents;

Et les condamne en outre solidairement aux dépens.

L'audience est levée à deux heures.

Huber a été installé dans une pièce qui devait servir de parloir aux avocats. Il n'a eu aucune communication avec les autres détenus, et il est assujetti au secret le plus absolu. Ses gardiens n'ont de rapport avec lui qu'au travers du guichet.

Lundi, M. Hardouin, un des conseillers, s'est rendu auprès de lui, par délégation de la cour, et a procédé à son interrogatoire.

On pense que la cour s'ajournera à une époque qui sera fixée ultérieurement pour procéder au jugement du nouveau prisonnier.

FAITS DIVERS.

L'arrivée de Charles Albert à Paris est ce soir confirmée par la *Gazette de France* et démentie par la *Patrie*. Voici les deux version, de ces journaux :

« Ainsi que l'annoncent quelques journaux du matin, le roi Charles-Albert est arrivé hier à Paris accompagné de M. Castagnetto. Il est descendu chez sa mère. Son voyage n'a, dit-on, d'autre but que l'accomplissement d'un devoir filial, avant de se retirer dans la retraite où il désire finir ses jours. » (*Gazette de France*).

« L'arrivée du roi Charles-Albert à Paris, annoncée par un journal, ne s'est pas confirmée; il paraît, ainsi que nous l'avons annoncé, que ce prince s'est rendu en Espagne pour se diriger vers le Portugal. » (*Patrie*.)

Lequel croire?...

— C'est par erreur qu'on avait annoncé hier, dans la salle des Pas-Perdus de l'Assemblée nationale, la mort de M. Fayet, évêque d'Orléans. L'honorable représentant de la Lozère a été administré ce matin; son état est, dit-on, désespéré.

On annonce encore que MM. Hamard, Teulon et Breymard, représentants du peuple, sont très sérieusement malades.

— M. le général Changarnier adresse à la *Patrie* une lettre par laquelle il prie de ne pas donner suite à la souscription dont il est l'objet, et déclare qu'il n'en acceptera pas le produit.

— Nous lisons dans le *Moniteur du soir* :

« M. Gioberti est arrivé à Paris, chargé d'une mission spéciale auprès du gouvernement français. On assure qu'il s'agirait d'une combinaison sur laquelle le maréchal Radetzki et le nouveau roi de Sardaigne seraient tombés d'accord, et qui aurait pour but un arrangement définitif de la question italienne au moyen d'une confédération de tous les Etats italiens. »

— Deux journaux prétendent ce soir que la succession de M. Chambolle, dans la rédaction en chef du *Siècle*, est réservée à M. Marrast, président de l'Assemblée.

— La chambre de commerce vient de recevoir de M. le ministre de France à Naples, une dépêche en date du 22 courant, annonçant qu'à dater du 1er avril prochain, le port de Palerme et les environs seront mis en état de blocus par le gouvernement napolitain, et que des croisières de la marine royale veilleront, sur toute l'étendue des côtes de la Sicile, à ce qu'il ne soit introduit dans l'île aucun chargement d'armes, de munitions ou d'objets de quelque nature propres à un service de guerre. (*Nouvelliste de Marseille.*)

— Le même journal annonce à ses lecteurs « le désir manifesté par Pie IX de se rendre au milieu d'eux. Marseille, nous assure-t-on, aurait, ajoute cette feuille, l'indicible bonheur de posséder dans ses murs l'illustre pontife pendant tout son séjour. Ce serait donc par sa présence dans notre cité éminemment catholique, que le Saint-Père acquitterait le tribut de sa reconnaissance, souvent manifestée, pour les généreuses sympathies que sa noble infortune a inspirée à la France entière. »

— Des ouvriers employés à la construction des appareils d'éclairage au gaz nous prient de faire connaître que, malgré la défense qui leur a été faite par leurs administrateurs d'assister au banquet des usines à gaz, ce banquet est irrévocablement fixé au dimanche 8 avril.

Des cartes sont disponibles aux bureaux des journaux populaires, à la propagande socialiste et à la salle de la Fraternité.

— La presse réactionnaire des départements rivalise de zèle avec celle de Paris. La *Voix du peuple*, de Marseille, annonce que la *Gazette du Midi* et la *Gazette de Provence* seront envoyées gratuitement dans toutes les communes rurales comme *contre poison* aux funestes doctrines répandues chaque jour par la *Voix du peuple*. Ces journaux ont ouvert une souscription à cet effet.

— Un banquet démocratique et social, réunissant 600 convives, a eu lieu à Figanières, village de 900 habitants. De nombreuses députations

de Marseille, de Draguignan, de Flaysoc, d'Ampus, de Claviers, de Callas et de Fayence s'y étaient rendues malgré l'éloignement. De chaleureux toasts y ont été portés : A l'armée ! A l'indépendance de l'Italie ! A la République démocratique et sociale ! A l'instruction morale et intellectuelle des peuples ! Au peuple des campagnes ! A l'union des démocrates, etc. Cette fête politique s'est terminée par un acte de fraternité pratique. Avant de se séparer, tous ces paysans, artisans travailleurs, ont fait entre eux une collecte de 41 fr. pour secourir les condamnés politiques depuis Février.

— On assure que la nouvelle est arrivée à Paris que le maréchal Radetzki avait consenti à modifier les clauses les plus dures de l'armistice, mais à la condition que les puissances médiatrices se porteraient caution de l'exécution de cet armistice, qui ne pourrait être rompu sous aucun prétexte, et qui ne cesserait d'exister que lors de la signature du traité de paix définitif.

— Le mauvais temps de ces jours derniers a eu des effets désastreux. Dans le Midi, la récolte des arbres fruitiers est radicalement perdue ; la vigne a été fortement atteinte.

— Sir Charles Napier, le nouveau commandant des forces anglaises dans l'Inde, s'est embarqué à Marseille le 31 mars.

— On nous annonce que M. de Lamartine, qui était absent lorsque M. Thiers a prononcé l'oraison funèbre de la gloire et de la grandeur française, doit prendre la parole à l'une des prochaines séances, pour répondre aux attaques violentes, sinon courageuses, dirigées contre son manifeste par l'orateur du juste-milieu. (*Liberté*).

— Toutes les lettres des départements de l'ouest et du midi annoncent que le clergé intrigue cette fois ouvertement, par tous les moyens dont il dispose, pour faire nommer aux prochaines élections les candidats légitimistes.

— Les habitants de Londres ont définitivement fait choix des vacances de Pâques pour rendre aux gardes nationaux parisiens la visite qu'ils en ont reçue l'automne dernier. Toutes les dispositions sont prises, tous les arrangements faits. Une convention pour l'aller et le retour a été faite avec les compagnies des chemins de fer de Londres à Folkestone et de Boulogne à Paris. Le 6 avril une flottille de huit ou dix bateaux à vapeur transportera de Folkestone à Boulogne trois mille Anglais, parmi lesquels se trouveront, assure-t-on, quelques membres du parlement, désireux de mettre à profit les vacances de Pâques. Tous les navires, tous les bateaux pêcheurs du port de Boulogne seront pavoisés à l'arrivée de la flottille anglaise. La garde nationale sera sous les armes pour conduire les visiteurs à l'Hôtel-de-Ville, où le vin d'honneur et une collation leur seront offerts par les soins des autorités, et pour les conduire ensuite au chemin de fer, d'où un train spécial les emportera pour Paris.

A leur retour, la ville de Boulogne leur offrira un bal magnifique dans la salle de spectacle, où les préparatifs ont déjà commencé, et dont on se propose d'agrandir la contenance par l'adjonction de galeries en bois.

— Deux colonnes de Savoisiens, Sardes, Piémontais et Italiens sont parties de Paris, pour aller au secours de l'Italie. Un certain nombre d'anciens gardes mobiles parisiens et lyonnais les accompagnaient.

— Les craintes qui s'étaient manifestées à Marseille sur un sinistre qui aurait atteint *le Mérovée* sont complètement dissipées. Un accident, peu grave d'ailleurs, arrivé au bateau de l'Etat *le Narval*, que l'on a confondu avec *le Mérovée*, a seul pu donner naissance à ce bruit.

— Le navire *l'Edouard* est parti du Hâvre hier pour la Californie, avec un fret de 900 tonneaux en marchandises et produits du sol. Il a pris à son bord cent dix passagers allant à la recherche de l'or. Dans le nombre se trouve M. Jacques Arago.

— Nous lisons dans le *Mémorial du Gard* :

« Un drame sanglant, qui rappelle sous quelque rapport la tragique affaire Coëtlogon, vient de s'accomplir dans nos contrées.

» Le sieur Achille Daudé, ancien instituteur dans la commune de Saint-Florent, canton de Saint-Ambroix, éprouvait depuis plusieurs années des chagrins domestiques, que la rumeur publique n'aggravait que trop chaque jour, à cause de l'attention dont la conduite coupable de sa femme était devenue l'objet dans toute la commune. La dame Daudé entretenait en effet depuis longtemps avec le sieur Roux, officier de santé à Saint-Florent, une liaison qui n'était malheureusement point enveloppée d'assez de mystère pour que le public, et à la fin le mari, ne fussent pas instruits de ce qui se passait.

» Le sieur Daudé avait fait bien des efforts pour trouver un remède à cette situation intolérable pour son honneur et sa tranquillité. Il y a quelques années, il sacrifia la position lucrative qu'il occupait comme instituteur à Saint-Florent, et alla créer, à une heure du village, une propriété qu'à raison de sa position sauvage il avait appelée le Mas de bon Secours.

» Samedi dernier, 17 mars, les époux Daudé se rendirent aux Mages pour passer un acte notarié. Le sieur Daudé s'entretint, chemin faisant, avec son fermier des malheureuses circonstances qui l'obligeaient à s'expatrier. Cet homme ne lui laissa pas ignorer que les relations de sa femme avec Roux devaient continuer, et lui indiqua même le lieu où la présence de Roux était fréquemment constatée. C'en fut assez pour suggérer à Daudé le projet de s'assurer par lui-même de toute l'étendue de son malheur, et de tirer, le cas échéant, une terrible vengeance.

» Dès le lendemain, dimanche 18, il se leva à deux heures du matin, et après avoir annoncé à sa femme qu'il se rendait, suivant l'habitude, dans une commune voisine, il se munit d'un fusil et de deux pistolets, et alla s'embusquer derrière un rocher situé au milieu du torrent d'Avène, à quelques pas d'une grotte qu'il supposait devoir être le lieu du rendez-vous.

» Son épreuve ne fut pas longue : vers quatre heures et demie, à la pointe du jour, Roux arrive à la grotte ; à peine y est-il entré que Daudé, se dressant sur la pointe des pieds, aperçoit sa femme qui descend à son tour de la montagne. Puis, saisi de rage à la vue de sa femme entrant dans la grotte, il s'élance à l'entrée : « Je vous trouve enfin, s'é» crie-t-il. Ah ! vous allez expier les dix années d'enfer que vous m'avez » fait souffrir ! »

» Les coupables sortent simultanément ; un coup de feu se fait entendre ; Roux, qui n'est pas atteint, se retourne et offre à Daudé de l'argent autant qu'il en voudra. Mais à ce nouvel outrage Daudé répond par un second coup de fusil. Blessé cette fois, Roux tombe, et Daudé se précipite alors sur lui et l'achève en lui brisant la tête avec la crosse de son fusil.

» Cette vengeance accomplie, Daudé se met à la poursuite de sa femme, qui avait fui dans la direction du domicile conjugal. Encore quelques pas, et elle était sauvée ; mais son mari l'atteint : « Ton acte de contrition, » lui dit-il, et deux coups de pistolet à bout portant l'étendent roide morte.

» Daudé rentre chez lui ; dans le paroxisme de sa douleur, il s'écrie : « Ils sont morts, ils sont morts ! oh malheureux ! j'ai tué la mère de mes enfants ! » Il annonce aussitôt qu'il part immédiatement pour Alais, pour se constituer prisonnier ; et quelques heures plus tard, en effet, M. le procureur de la république recevait de lui la déclaration de son double meurtre avec toutes ses circonstances. Daudé, dans cette déclaration, a témoigné un regret, un seul regret, c'est que sa femme n'eût pas eu assez d'avance sur lui pour échapper à la fureur dont il était dominé ; car, après tout, malgré sa longue et incorrigible trahison, il ne pouvait, disait-il, s'empêcher de pleurer sur ses trois enfants qu'il venait de priver de leur mère.

— Le *National de l'Ouest* raconte que, dans une revue d'inspection que le général Gérard a passée à Nantes dimanche dernier, les cris de : Vive la République démocratique et sociale ! vive le droit de réunion ! sont partis des rangs des différents bataillons de la garde nationale, et ont répondu aux harangues du général en faveur de la République honnête et modérée.

— La deuxième réunion générale des délégués du comité démocratique socialiste aura lieu vendredi 6 avril, à 7 heures précises du soir, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 44.

— Le comité électoral socialiste du 12e arrondissement invite les électeurs à assister à la séance qui aura lieu jeudi, 5 avril, salle et rue des Cordelières, rue Pascal, à 7 heures et demie du soir.

Ordre du jour : Organisation électorale de l'arrondissement. — Communications importantes.

— Aujourd'hui paraîtra le 3e pamphlet du citoyen Bernard, TAIS-TOI RODIN !! *Nous les vaincrons* ! Dépôt à la Propagande démocratique et sociale, rue des Bons-Enfants, n° 1.

— Prière socialiste pour les enfants, par J. Macé. Dépôt à la Propagande démocratique et sociale, rue des Bons-Enfants, 1.

— Salle de la Fraternité, rue Martel, 9, jeudi, 5 avril, réunion électorale du 3e arrondissement. Ordre du jour : Questions à poser aux candidats.

ÉMIGRATION EN CALIFORNIE. — Association mutuelle, rue Pigale, 24. — Cette entreprise est fondée sur le principe de l'association du travail.

Elle n'admet ni actionnaires, ni commanditaires.

Elle se régit par elle-même et n'a point de gérance onéreuse.

Les bénéfices sont partagés en totalité et par parties égales entre tous les sociétaires.

Nul n'est sociétaire s'il n'est travailleur et émigrant.

Le nombre des travailleurs-émigrants est fixé à *cent*. L'apport de chacun est de mille francs.

La société arme un navire qui demeure toujours à sa disposition, exporte des marchandises et exploite les gisements aurifères.

Elle achète ou confectionne pour son compte tous les objets de première nécessité, vivres, matériel d'exploitation, etc. Elle garantit l'aller, le retour, et tous les secours hygiéniques réclamés par le voyage et le séjour.

Les versements sont reçus chez M. Lebœuf, banquier, rue Hauteville, 58. Le départ est fixé au 20 avril.

PETITE CORRESPONDANCE.

Orléansville — M. R. — Notre envoi du 5 février monte 47 95.
Aubenas. — M. C. — Nous avons prolongé vot. ab. suivant vos désirs. — Nous réclamons aux *Mess*. pour la voiture payée pour vous, et vous en ferons compte après rentrée.
Pont-d'Ain. — M. R. — Reçu les 15. — Souv. cord.
Les Pargots. — M. J. — Reçu les 25 25. — Compl. à tous.
Paris. — Me D. — Reçu la lettre et le mandat.
Chartres. — M. C. F. — Reçu les 500 de B. que nous appliq. suivant vos désirs.
New-York — La société dém. française. — Reçu vot. lettre et les 115 50. — Nous les distriburons suivant vos désirs.
Djidjéli. — M. A. H. — Nous vous avons inscrit et env. le livre le 22 mars. Le prix est de 6. — Cordial accueil et bon espoir.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS.	Un an 20 fr.,	Six mois 11 fr.,	Trois mois 6 fr.
DEP. ET ETRANGER.	— 22	— 12	— 9
PAYS à surtaxe.	— 30	— 16	— 11

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DEP. ET ETR.	— 8	— 4	— 2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois :	40 c.	Annonces anglaises. . . 1	50 c
Cinq à neuf — —	30	Réclames-notices . . . 1	50
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité . . . 1 fr	50

On s'abonne à Lyon, au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme.

Bourse du 4 avril.

Dans les cours élevés où nous sommes, il arrive beaucoup de titres au comptant de l'Angleterre et de la Hollande. Il y a une différence considérable (50 à 60 c.) entre le comptant et la rente fin avril. Il ne faudrait pas s'étonner d'une petite réaction en baisse après 8 fr. de hausse. Elle ne changera rien au fond des opérations et des gros achats qui ont été faits.

Le 5 0/0, de 89 50 ouvre à 89 70, arrive à 90 40, pour fermer à 89 80, après avoir coté 89 50. C'est encore 30 c. d'amélioration sur la dernière bourse.

La Banque de France, de 2 405 monte et finit à 2 425.

Le 3 0/0, de 57 15, débute à 57, s'élève à 57 60 c., mais finit en baisse à 56 80 fin courant, et 56 90 au comptant. C'est 35 c. moins bien qu'hier.

Le chemin de fer d'Orléans, de 877 50 s'élève à 892 50, en gagnant 15 fr. Avignon-Marseille fléchit à 227 50.

Le Nord flotte entre 468 et 465, dernier cours.

Le marché a paru lourd, mais il faut se défier des apparences de baisse.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	57 15	57 60	56 75	56 80
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0	89 50	90 40	89 50	89 50

4 avril. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	57 90 »»	4 Canaux avec prime	89 80
— Emprunt 1847-1848	89 50 »»	Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	89 60 »»	Caisse hypothécaire	125 »»
4 1/2 0/0 du 22 mars	»» »» »»	Emprunt d'Haïti	»»» »»
3 0/0 j. du 22 septembre	»» »» »»	Espagne, dette active	10 25
Actions de la Banque	2425 »» »»	— dette passive	»» »»
Rente de Naples, j. juillet. Récép. Rothschild	80 50	— 3 0/0 1841	»» »»
3 0/0 de l'Etat romain	80 »»	Emprunt portugais 5 0/0	»» »»
5 0/0 belge 1840	92 25	— — 3 0/0	»» »»
— — 1842	92 25	2 1/2 hollandais	»» »»
— 4 1/2	81 50	Zinc Vieille-Montagne	2800 »»
— Banque (1835)	»» »»	H. de la Grand-Combe	»»» »»
Obligations de la Ville	1100 »»	Emprunt du Piémont	900 »»
		Lots d'Autriche	310 »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	430 »»	430 »»	Orléans à Bordeaux	415 »»	»»» »»
Versailles, rive droite	230 »»	225 »»	Du Nord	465 »»	463 50
— rive gauche	187 50	187 50	De Paris à Strasbourg	375 75	375 »»
Paris à Orléans	877 50	892 50	Tours à Nantes	335 »»	333 75
Paris à Rouen	555 »»	555 »»	Paris à Lyon	»»» »»	»»» »»
Rouen au Havre	290 »»	297 50	Montereau à Troyes	125 »»	130 »»
Avignon à Marseille	228 75	227 50	Dieppe à Fécamp	180 »»	»»» »»
Strasbourg à Bâle	106 25	110 »»	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	360 »»	368 75	Bordeaux à la Teste	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boulogne	»»» »»	»»» »»			

L'un des gérants : G. TANDON.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

AVIS.

Il sera ouvert au ministère de l'agriculture et du commerce, le 21 mai 1849, un concours pour la place *d'agent comptable*, à l'Institut national agronomique de Versailles.

Le registre d'admission à ce concours est en conséquence ouvert, à partir de ce jour, au ministère de l'agriculture et du commerce (bureau de l'enseignement agricole et vétérinaire), où se distribue également le programme des épreuves que devront subir les concurrents.

Les demandes d'admission au concours seront reçues jusqu'au 14 mai à 3 heures du soir.

JARDIN D'HIVER.

Aujourd'hui Jeudi Saint, premier jour de Longchamp, de deux à cinq heures, grand *Concert spirituel* au Jardin-d'Hiver, avec nouvelle exposition printanière d'*Horticulture*. C'est toujours pour le samedi 14 avril que reste fixée la grande *Fête de la France*, pour laquelle plusieurs des principales compagnies de chemins de fer, entre autres celles d'Orléans et du Centre, ont offert de transporter à moitié prix, sur toutes leurs lignes, MM. les gardes nationaux des départements, en uniforme et au nombre de vingt, des 14 au 15 avril. La souscription fermée à Paris le 10 avril, restera ouverte jusqu'au 14 pour MM. les gardes nationaux de la Province, qui pourront s'incrire au *Ménestrel*, 2 bis, rue Vivienne, le jour même de la Fête. Les orchestres de concert et de bal de la *Fête de la France*, viennent décidément d'être confiés à MM. Fessy et Dufrêne. La musique d'artillerie de la garde nationale, au grand complet et en tenue, prendra place vis-à-vis les orchestres. Près des tribunes de la Présidence et de la députation anglaise, seront placés des amphithéâtres pour les dames patronesses. De dix heures à minuit, musique d'harmonie et de symphonie ; indépendamment de nos chefs-d'œuvres français, l'orchestre exécutera la grande fantaisie des airs nationaux anglais.

Spectacles du 5 avril.

THEATRE DE LA NATION. —
THEATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Relâche.
OPERA-COMIQUE. — Les Monténégrins.
THEATRE-HISTORIQUE. — La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE. — La Danse des Ecus, Rochegune, Gardée à Vue, Horace
VAUDEVILLE. — 2e No de la Foire aux Idées, la Poésie, le Bon Moyen, Feu.
THEATRE MONTANSIER. — Le Curé de Pomponne, la Cornemuse du Diable, Si Jeunesse savait, un Poisson d'avril.
VARIETES. — La Paix, l'Habit, Gentil-Bernard, le Gamin.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Relâche.
GAITE. — Le Comte de Sainte-Hélène.
AMBIGU-COMIQUE. — Louis XVI et Marie-Antoinette.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 95. EDITION DU MATIN. Vendredi 6 Avril 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les abonnements ne seront pas remboursés.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

PARIS, 5 AVRIL.

Voici l'éloquent manifeste électoral de la réunion de la Montagne, dont la rédaction a été confiée à M. Félix Pyat, et qui a été adopté à l'unanimité :

Aux Électeurs !

Citoyens,

Au moment où le peuple va déléguer encore sa souveraineté, nommer ses représentants à l'Assemblée législative, nous qui avons eu l'honneur d'être ses représentants à l'Assemblée constituante, nous qui avons vu de près les hommes et les événements, nous lui devons, sinon de le diriger, du moins de l'éclairer autant que possible, dans le choix qu'il va faire pour la seconde fois.

Nous ne formerons point de comité électoral ; nous ne voulons pas envoyer des listes, imposer des noms. Pleins de respect envers l'initiative des électeurs et la liberté des votes, nous laissons à qui de droit le soin d'élire les hommes. Mais nous regardons comme un devoir de conscience et de parti, comme un devoir sacré, indispensable même au salut de la République, de rappeler avec l'expérience et l'autorité des faits les principes qui nous ont servi de règle dans le passé et qui doivent servir d'épreuve aux autres pour l'avenir.

L'Assemblée constituante a fait son temps. Désormais sa politique et son œuvre appartiennent à l'histoire.

Son œuvre, la Constitution, qui admet la peine de mort et repousse le droit au travail, nous l'acceptons en la jugeant. Nous l'acceptons malgré ses inconséquences et ses imperfections, d'abord parce qu'elle est le produit du suffrage universel, ensuite parce qu'elle porte son propre remède en soi, avec le meilleur de ses articles, celui qui en permet la révision.

Sa politique a été illogique comme son œuvre, violente à l'intérieur, faible à l'extérieur et rétrograde partout. Bref, l'Assemblée constituante a fait ce qu'elle a pu, elle a été ce qu'elle devait être : née la première d'un peuple qui sortait de la royauté, mais qui était encore sous le joug de la misère et de l'ignorance, ces deux dernières tyrannies, elle devait se ressentir de son origine et produire des fruits avortés.

En février, le peuple a cru aux paroles de ceux qui venaient à lui sous l'habit du berger. Il a repris ces royalistes retournés, ces libéraux émérites, ces survivants de tous les règnes, ces hommes de liége qui remontent toujours sur l'eau ; et il s'est trompé avec une confiance, une clémence qui l'honorent et qu'expliquent son ivresse du succès, son noviciat politique et surtout la générosité de son cœur. Mais aujourd'hui l'apprentissage est fait, la leçon reçue et le danger flagrant. C'est au peuple d'aviser pour la législative ; il est temps. Il peut maintenant choisir en connaissance de cause ; il sait maintenant à qui il a affaire ; il voit quels sont ses amis et ses ennemis.

Dans le bien et le mal qu'a fait la constituante, il peut enfin trier ceux qui ont voté royalement les lois de l'état de siége, de la transportation, du cautionnement, des attroupements, les lois des clubs, des octrois, des onze heures, des six cent mille francs, et les républicains qui ont voté la réduction de l'impôt du sel, de la taxe des lettres, du budget et le préambule de la Constitution. Le peuple peut donc juger les hommes anciens par leurs votes ; il peut juger les hommes nouveaux par le programme que nous avons mis en face de cette Constitution.

Certes, il n'est donné ni à nous, ni à d'autres, c'est-à-dire, à aucune époque, à aucune génération déterminée, de réaliser complètement, absolument les trois grands principes de la Révolution française, liberté, égalité, fraternité. C'est là une formule supérieure, idéale, infinie que chaque époque et chaque génération réalisent de plus en plus, et qui ne sera accomplie entièrement que par la fin des temps et de l'humanité. Mais nous avons conformé de notre mieux notre programme temporaire et borné, à cette règle infinie, éternelle. Ce programme ne contient donc pas toutes les conséquences que la science humaine doit tirer sans cesse de ces trois principes divins ; mais il résume toutes celles qu'en vérité nous croyons possibles, c'est-à-dire applicables et praticables aujourd'hui, dans la mesure de notre force et de notre temps.

Ainsi ce programme doit être la jauge de vos candidats ; vous pouvez demander à tout homme ancien ou nouveau qui prétendra au suprême honneur, au suprême devoir de vous représenter, s'il accepte ce programme pleinement, franchement, sans restriction, sans arrière-pensée. C'est votre pierre de touche ; vous y reconnaîtrez les bons et les mauvais ; vous les choisirez et les rejetterez en conséquence ; car, si contre tout espoir, nous devons avoir la minorité aux élections, mieux vaut encore devant la grandeur du péril, devant la coalition de tous les priviléges, de toutes les ambitions, de tous les égoïsmes, mieux vaut épurer et serrer les rangs, mieux vaut une minorité plus faible par le nombre, plus forte par le principe ; mieux vaut un petit nombre d'hommes convaincus et résolus, qu'une masse douteuse et flexible ; la mathématique des révolutions multiplie vite les vraies forces du droit : les 17 opposants de 1824 ont donné en 6 ans les 221 de 1830.

Faites donc nettement vos conditions. Voici les principales que nous avons extraites de notre programme. Pour nous, il n'y a qu'une politique, la logique, la logique toujours et partout, au dedans comme au dehors, la conclusion directe et générale de la souveraineté du peuple.

EXTÉRIEUR.

Donc, au dehors, en principe, tout peuple est libre et souverain. La royauté est un pouvoir de fait, la République un gouvernement de droit. Tout peuple qui aura besoin de nous, qui nous demandera du secours pour recouvrer sa nationalité et sa souveraineté, doit compter, dans la limite de nos ressources, sur notre appui matériel et moral, sur notre diplomatie et notre armée. Car la raison de la France est la raison du droit, l'armée de la France est l'armée de la liberté. La liberté n'est pas un privilége pour nous, c'est un droit pour tous, et le droit n'a pas de frontière. En vertu du principe de l'unité du droit et de l'unité de l'homme, tous les peuples sont solidaires, citoyens de la grande République humaine et à ce titre, libres, égaux et frères, comme sont les citoyens de la République française.

La France ne peut donc plus ni conquérir ni asservir ; elle ne peut non plus assister tranquillement, l'arme au pied, à ce triste spectacle d'esclaves qui se débattent encore dans les traités de 1815. Ses principes, ses promesses, son passé, son avenir, son salut, son honneur l'engagent envers la Pologne, l'Italie, l'Allemagne, la Hongrie, envers tous ceux qui veulent comme elle briser leurs fers. Les rois assiégent, bombardent, égorgent, rançonnent à Paris, à Pesth, à Milan, à Vienne, à Varsovie ; la République ne peut pas être complice des rois contre les peuples. Or, c'est commettre un crime que de le laisser faire quand on peut l'empêcher. La monarchie avait dit : Chacun pour soi, et elle est morte ; la République, qui est le contraire de la monarchie, doit vivre en disant : Chacun pour tous.

INTÉRIEUR.

Au dedans, même logique. Le peuple doit être libre et souverain. Or, le peuple, à cette heure, n'est point, il est vrai, sujet du roi, mais il est encore sujet de l'ignorance et de la misère, ces deux dernières royautés, nous l'avons dit, filles de la première et capables de la ramener. L'homme qui a faim est esclave du besoin ; l'homme qui ne sait est esclave de l'erreur ; il n'est donc ni souverain ni libre. Qu'est-ce qu'une souveraineté qui ne peut pas même écrire son vote ? qu'est-ce qu'une liberté qui dépend de son pain ?

Il faut donc délivrer l'homme de ces deux servitudes ; il faut l'arracher à ces deux tyrannies impérieuses qui lui ont fait tourner deux fois déjà le suffrage universel contre lui-même, au 10 décembre et au 23 avril ; il faut affranchir l'homme matériellement et moralement, d'esprit et de corps ; il faut qu'il ne dépende plus désormais que de sa raison et de sa volonté ; il faut satisfaire enfin son double besoin de bien-être et de lumière, lui donner la double nourriture, l'homme ne vit pas que de pain, en un mot l'améliorer et l'éclairer. Comment ? Par le travail et l'instruction. Toute la République est là.

TRAVAIL.

Point de liberté, point de souveraineté sans propriété. La propriété est la garantie de l'individu, partant de la famille et de la société. Loin de nier, de détruire la propriété, nous venons l'affirmer et l'affermir en la transformant de privilége en droit, c'est-à-dire en l'étendant, en la rendant accessible à tous, en y intéressant tout le monde. A l'état de privilége pour quelques-uns, elle est sans cesse menacée ; à l'état de droit pour tous, elle est sauvée. Ses défenseurs exclusifs sont ceux qui la nient le plus, car ils la nient pour la majorité des citoyens, c'est-à-dire pour deux Français sur trois.

Nous la voulons plus qu'eux, parce que nous la voulons pour tous. Comment ? Par le travail. Oui, nous voulons reconnaître à tous le droit à la propriété par le droit au travail. Qu'est-ce que le droit au travail ? C'est le droit au crédit. Et qu'est-ce que le droit au crédit ? C'est le droit au capital, c'est-à-dire aux moyens, aux instruments de travail.

L'article 13 de la Constitution a promis des institutions de crédit : le crédit, c'est la mise en circulation de la richesse commune, c'est la vie même de l'Etat, et la vie collective ressemble à la vie individuelle. L'Etat doit, comme le cœur envoie le sang aux membres, distribuer le crédit aux citoyens qui le lui rendent par l'impôt. Il faut donc que l'Etat, suivant l'article 13 de la Constitution, institue, organise le crédit public ; il faut que, par un bon système de banques cantonales et départementales reliées entre elles à une banque nationale, il supplée au crédit privé qui, soit défiance, insuffisance ou malveillance, s'est retiré du corps social et l'a paralysé. Il faut qu'il fasse en grand ce que la Banque de France fait en petit avec un capital restreint, usuraire et mal garanti. Il faut qu'il prête au lieu d'emprunter ; il faut qu'il prête sur immeuble comme sur meuble, sur valeurs présentes comme sur produits à venir ; qu'il soit enfin réel et personnel.

Il faut qu'il force ainsi l'intérêt de l'argent à baisser de plus en plus ; il faut qu'il arrache l'agriculture, l'industrie et le commerce à l'exploitation féodale des hommes de banque et de bourse, aux agioteurs et aux usuriers patentés ou marrons ; il faut qu'il ranime, qu'il redouble la force, la vie, l'activité de la nation, qu'il fournisse à tous ses membres, à tous les citoyens associés ou isolés le travail, c'est-à-dire la propriété, c'est-à-dire la liberté.

IMPOT.

Ces banques, qui feraient les opérations de commandite, d'escompte, de change, d'assurance, etc., permettraient, au moyen de leurs bénéfices légitimes, la réduction successive des impôts ; car pour détruire la misère et créer la propriété, il ne suffit pas d'augmenter le travail, il faut encore diminuer l'impôt ; l'Etat ne doit pas reprendre d'une main plus qu'il ne donne de l'autre.

Or, à cette heure, il ne donne rien et prend tout. Il importe donc de réformer à fond tout le système d'impôt, et d'après le principe radical de l'égalité. Chaque citoyen doit contribuer aux charges publiques à raison de sa fortune ; l'impôt doit donc être proportionnel et progressif. Aujourd'hui il n'est ni l'un ni l'autre, ou plutôt il est l'un et l'autre, mais en sens inverse, c'est-à-dire en raison de la misère et non de la richesse ; plus le citoyen est pauvre, plus il paie. Nous n'en citerons qu'un exemple. Le litre de vin qu'achète le pauvre paie six fois l'impôt : l'impôt foncier, l'impôt d'octroi, la patente du marchand en gros, le droit du courtier, la patente du marchand en détail et le droit de licence.

Le vin du riche, au contraire, récolté ou acheté directement, ne paie que l'impôt foncier et le droit d'octroi ; ainsi le riche paie deux impôts de boisson, et le pauvre six. Tous les autres impôts sont réglés à peu près avec la même justice ; partout le pauvre paie pour le riche, si bien que le pauvre donne par an 400 millions de plus qu'il ne doit, ce qui fait, depuis 34 ans qu'on lui promet l'égalité de l'impôt, une somme de 13 milliards, c'est-à-dire le quart environ de la valeur territoriale de la France, dont le riche profite honnêtement et modérément.

SERVICE MILITAIRE.

L'impôt du sang est aussi injustement réparti que l'impôt de l'argent. Nous voulons le régulariser de même, le rendre plus équitable, et par conséquent plus facile pour tous, en rétablissant l'égalité, en réduisant le nombre des soldats et la durée du service, en organisant la réserve, en économisant ainsi le temps et l'argent des citoyens, en assurant enfin à l'armée la triple garantie du concours, de l'élection et de l'ancienneté pour le service, une caisse pour la retraite, afin que le soldat ne trouve plus l'arbitraire au régiment et la misère après le congé.

INSTRUCTION.

Avec l'affranchissement matériel, l'affranchissement moral. L'homme a droit à l'instruction, comme il a droit au travail : l'Etat doit donner l'enseignement comme le crédit. Fidèles encore à la tradition de nos pères, nous rendrons à l'instruction publique toute l'importance qui lui sied dans un gouvernement où l'instituteur fait des citoyens. La Convention sentait bien que l'homme ne peut être vraiment libre qu'avec la lumière ; elle avait un budget de 600 millions.

Eh bien ! sur 600 millions, cette Assemblée de *barbares* en consacrait 50 à l'instruction publique, c'est-à-dire la douzième partie de son budget ; les républicains honnêtes et modérés, sur 1800 millions de budget, en donnent 18 à l'instruction, c'est-à-dire un centième, de sorte que sur 6 millions d'enfants, 3 millions ne reçoivent aucun enseignement ; que la moitié des électeurs ne peuvent ni lire ni écrire leur vote, et que le bagne compte quatre-vingt-dix illettrés sur cent condamnés. La royauté avait intérêt à abrutir comme à affamer le peuple pour mieux l'asservir ; la République, qui a un intérêt tout opposé, doit sortir des errements monarchiques et entrer dans les voies de la Convention ; or, pour imiter la Convention, il faudrait, sur un budget de 1800 millions, affecter 150 millions à l'instruction publique.

Avec cette proportion, non-seulement l'Etat pourra donner gratuitement à tous l'éducation primaire et professionnelle, mais encore indemniser les enfants pauvres pour le temps de la leçon. Alors nous aurons détruit l'ignorance comme la misère ; nous pourrons nous passer de bourreau, réduire l'armée, l'employer toute au dehors, car il n'y aura plus d'ennemis au dedans ; alors le peuple connaîtra ses droits, et quand il les connaîtra, il les voudra, et quand il les connaîtra, il les aura ; il sera vraiment libre et souverain ; la révolution sera finie et l'ordre commencera.

ORDRE.

L'ordre n'est point un principe, c'est une conséquence, c'est le résultat des trois principes, liberté, égalité, fraternité. C'est l'harmonie des droits et non leur suppression. L'ordre par la compression et la force, l'ordre qui règne à Varsovie est faux et précaire ; il couve sans cesse l'émeute et la révolution. L'ordre véritable et durable n'est possible que par la justice et la satisfaction, il assure le progrès dans la paix. La royauté elle-même l'avait compris ainsi d'instinct dans sa vieille et incomplète devise. Elle n'a pas dit : Ordre public et liberté, mais liberté, ordre public, c'est-à-dire l'ordre par la liberté.

Les partisans du principe d'autorité du pouvoir fort disent : L'ordre dans la liberté. Nous qui croyons qu'un pouvoir n'est fort que quand il est juste, et qu'il n'est juste que quand il satisfait tous les droits, nous persistons à dire l'ordre par la liberté.

RÉSUMÉ.

Telles sont les principales conditions que vous retrouverez dans notre programme dont voici d'ailleurs le résumé :

Suffrage universel et direct. Unité de pouvoir, distinction de fonctions. L'exécutif révocable et subordonné au législatif. Point de président. La liberté de la pensée, quel que soit son mode de manifestation, individuel ou collectif, permanent ou périodique, par la parole ou par la presse ; liberté entière sans aucune entrave préventive ou fiscale, sans cautionnement, priviléges, censure ou autorisation, liberté absolue sans autre limite que la responsabilité.

Rehaussement des fonctions d'instituteur ; émancipation du bas clergé. Application la plus large possible de l'élection et du concours à toutes les fonctions publiques. Réforme du service militaire. Abolition complète des impôts qui frappent les objets de consommation de première nécessité, comme le sel et les boissons ; révision de l'impôt foncier et des patentes ; établissement de l'impôt progressif et proportionnel sur le revenu net, immobilier et mobilier. Remboursement des 45 centimes. Exploitation, par l'Etat, des chemins de fer, mines, canaux, assurances, etc. Réduction des gros traitements, augmentation des petits. Réforme administrative, judiciaire et pénale. Abolition de la contrainte par corps. Abolition de la peine de mort. Amnistie. Encouragement à l'agriculture et à l'industrie. Enfin, droit à l'enseignement et droit au travail par le crédit et l'association.

Voilà ce que nous voulons, ce que le peuple peut avoir s'il le veut, avec le suffrage universel qu'il a déjà, et sans fusils, sans émeutes, sans secousse, en se barricadant dans la loi, en s'armant de son vote, par la seule force du nombre et de l'union. Il peut, s'il le veut, tirer de l'urne, pacifiquement et progressivement, toutes les conséquences des trois grands principes de la Révolution, c'est-à-dire le gouvernement de tous par tous et pour tous, la République une et indivisible, démocratique et sociale.

Les citoyens représentants du peuple formant la réunion de la Montagne.

Astaix (Puy-de-Dôme). Théodore Bac (Haute-Vienne). Baune (Loire). Bertholon (Isère). Benoît (Rhône). Bravard-Toussaint (Puy-de-Dôme). Breymand (Haute-Loire). Brives (Hérault). Amédée Bruys (Saône-et-Loire). Isidore Buvignier (Meuse). Calès (Haute-Garonne). Cholat (Isère). Clément-Auguste (Isère). Charles Dain (Guadeloupe). Delbetz (Dordogne). James Demontry (Côte-d'Or). Detours (Tarn-et-Garonne). Deville (Hautes-Pyrénées). Doutre (Rhône). Dubarry (Hautes-Pyrénées). Fargin-Fayolle (Allier). Gambon (Nièvre). Gent (Vaucluse). Germain Sarrut (Loir-et-Cher). Greppo (Rhône). Joigneaux (Côte-d'Or). Joly (Haute-Garonne). Edmond Joly (Aube). Labrousse (Lot). Lamennais (Seine). Lasteyras (Puy-de-Dôme). Ledru-Rollin (Seine). Pierre Leroux (Seine). Madet (Allier). Maichain (Deux-Sèvres). Martin-Bernard (Loire). Félix Mathé (Allier). Mathieu (Drôme). Ménand (Saône-et-Loire). Michot (Loiret). Mie (Dordogne). Morhéry (Côtes-du-Nord). Mulé (Haute-Garonne). Démosthènes Ollivier (Bouches-du-Rhône). Pégot-Ogier (Haute-Garonne). Pelletier (Rhône). Agricole Perdiguier (Seine). Félix Pyat (Cher). Eugène Raspail (Vaucluse). Robert (Yonne). Ronjat (Isère). Schœlcher (Martinique). Signard (Haute-Saône). Terrier (Allier). Vignerte (Hautes-Pyrénées).

Les citoyens qui voudront correspondre avec la réunion de la Montagne devront s'adresser au secrétariat de la réunion, jusqu'au 16 courant, rue Neuve-des-Bons-Enfants, 7, et à partir du 16, rue du Hazard-Richelieu, 6.

Assemblée Nationale.

L'Assemblée a voté aujourd'hui, presque sans discussion, le budget du ministère de l'instruction publique.

Une impression douloureuse dominait cette délibération. On annonçait la mort de trois représentants, qui, il y a deux ou trois jours à peine, étaient assis sur leurs bancs.

M. l'abbé Fayet, évêque d'Orléans, est mort hier à huit heures du soir, dans les appartements qu'il occupait à l'archevêché.

M. le colonel Culmann, représentant du Bas-Rhin, a succombé ce matin à cinq heures.

Enfin, M. Ballot, représentant de l'Orne, est mort ce matin à six heures, rue Saint-Honoré, 367.

Beaucoup d'autres représentants sont malades. La *Gazette de France* fixe même leur nombre ce soir à 58. Le défaut d'air dans la salle des séances paraît expliquer ces nombreuses atteintes du choléra ou de la cholérine. C'est pourquoi l'Assemblée a obtenu aujourd'hui de son président une suspension qui a permis à chacun de ses membres d'aller un instant respirer un air plus pur.

A la fin de l'Assemblée, M. Buffet, ministre de l'agriculture, a présenté un projet de décret portant demande d'un crédit de cinquante mille francs pour précautions à prendre contre l'invasion du choléra.

Quoiqu'il ait été constaté que l'épidémie n'a jusqu'ici aucun

caractère alarmant, l'Assemblée a décidé que le décret serait discuté d'urgence.

Le choléra a déjà atteint onze représentants, dont cinq sont morts.

C'est donc l'Assemblée et la Salpêtrière qui souffrent le plus des atteintes du fléau, assez bénin partout ailleurs.

On comprend facilement que le choléra sévisse sur la population de vieillards et d'infirmes de la Salpêtrière. On ne peut s'expliquer sa rigueur à l'Assemblée qu'en tenant compte des conditions dans lesquelles les représentants s'y trouvent pendant six heures de la journée.

La salle n'est pas aérée. On arrête le jeu des calorifères pendant la nuit. Toutes les fenêtres de la salle et des corridors restent fermées. L'air y est épais et méphitique. Il est difficile d'y rester deux heures sans avoir le sang à la tête. Ce manque de précautions doit favoriser énergiquement l'action des miasmes cholériques.

Si on n'y met ordre, l'Assemblée paiera un large tribut à l'épidémie.

Le gouvernement, assure-t-on, a reçu aujourd'hui la nouvelle que le roi de Prusse, cédant aux vœux manifestés dans les chambres et sur plusieurs points de son royaume, a résolu d'accepter le titre d'empereur d'Allemagne.

La nouvelle de cette acceptation, qui sépare définitivement la Prusse de la Russie et de l'Autriche, et qui peut amener de graves conflits entre les différents Etats de la confédération germanique, a produit aujourd'hui à la Bourse, où elle était répandue de bonne heure, une baisse de 1 franc.

Le Berger de Kravan.

Nous avons mis en vente aujourd'hui la seconde livraison du *Berger de Kravan*, qui a pour titre spécial : *Entretiens démocratiques et socialistes sur les petits livres de Messieurs de l'Académie des sciences morales et politiques et sur les prochaines élections*. L'impudeur de ces apologistes du vieux monde qui ne craignent point d'outrager le martyre du peuple, comme autrefois les pharisiens et les scribes outrageaient le Christ abreuvé de fiel et couronné d'épines, a merveilleusement excité la verve du grand romancier socialiste ; il n'a jamais été mieux inspiré. C'est un chef-d'œuvre de raison dicté par le cœur. Rien ne prouve mieux, du reste, la valeur de ce petit livre que les cris de colère, que la simple publication des têtes de chapitres, a provoqués dans les journaux de la réaction.

Nous engageons vivement les démocrates socialistes à répandre cet écrit ; il éclairera les habitants des campagnes sur leurs véritables intérêts et sur l'importance du rôle qu'ils ont à jouer dans les prochaines élections.

Nous envoyons par la poste un exemplaire à chacun des journaux démocratiques et socialistes des départements. Ils sont pleinement autorisés par l'auteur et par nous à faire autant d'extraits qu'ils le voudront de cette publication, à laquelle nous les prions de prêter le concours de leur publicité.

Notre ami Eugène Sue, ayant écrit ce livre dans un but de propagation, n'en veut tirer aucun profit, et cela nous a permis de le mettre à très bas prix.

Un volume in-12 de 108 pages, compact : 1 exemplaire, 30 centimes ; expédié *franco* par la poste, 40 centimes ; 12 exemplaires, 3 francs, et 50 exemplaires, 12 francs.

L'opinion des hauts-jurés de Bourges.

L'extrême rigueur des condamnations prononcées à Bourges nous a douloureusement affectés. Aux débats, l'attentat du 15 mai avait perdu ses proportions effrayantes. Au lieu d'un complot, nous n'avions vu qu'une manifestation populaire, inspirée par le sentiment généreux de la solidarité européenne, manifestation imprudente et dépassant le but, mais que les accusés avaient cherché à contenir, et qui les avait emportés en dépit d'eux-mêmes. En regard de leur participation presque involontaire à l'échauffourée du 15 mai, nous mettions les services rendus par eux tous à la cause démocratique, leur dévouement de longue date à la République, leurs anciennes souffrances, l'ordre public maintenu par plusieurs d'entre eux après Février, sans moyen de police et sans force armée.

Des jurés républicains les eussent acquittés. Malheureusement les détails suivants, publiés par un journal de province, nous apprennent qu'au moment de statuer sur le sort des défenseurs éprouvés de la République, les hauts jurés se réunissaient à Bourges en comité politique sous la présidence de M. Ravez, coryphée légitimiste dont on trouvera l'histoire dans les écrits de M. Vaulabelle. Après avoir examiné si l'on pouvait dès à présent renverser la République, les hauts jurés se seraient vus forcés de reconnaître que cette entreprise n'ayant pas de chances de succès immédiatement, il fallait se réserver pour une autre époque :

« Dans les intervalles des audiences, écrit à un journal de province son correspondant de Paris, MM. les jurés de la haute cour se réunissent, et, dans les premiers jours, avant le tirage qui a fixé ceux appelés à siéger, ils étaient plus de 80 présents à Bourges.

Les réunions avaient lieu, le plus souvent, chez M. Ravez, l'ancien célèbre président des chambres de la Restauration et juré du département de la Gironde. C'est la France entière qui se trouvait représentée par tous les membres des conseils généraux. L'occasion a paru favorable pour s'éclairer sur la situation politique, se communiquer l'opinion connue de la majorité dans chaque département, s'entretenir de la direction à donner aux prochaines élections.

Il est certain que cette circonstance était unique pour constituer un haut conseil national, et ouvrir en quelque sorte une enquête sur les idées et les désirs de la France, sur la conduite à tenir dans les élections. Le hasard, en choisissant tous ces jurés, avait pris dans tous les partis, et tous avaient leurs représentants dans ces réunions amicales. L'accord le plus complet a toujours régné entre les membres de ces réunions, et quand les informations, produites par chacun d'eux, ont été terminées, le résultat de cette enquête a été que la grande majorité des jurés, pour ne pas dire l'unanimité, s'est entendue, et sur l'opinion présumée de la majorité en France, et sur la conduite à tenir dans les prochaines élections.

« Je commence par vous dire que je tiens ces renseignements d'un des jurés présents aux réunions chez M. Ravez ; ces renseignements peuvent ne pas convenir à quelques-uns de mes correspondants, mais, je le répète encore une fois, je n'écris pas pour leur plaire, j'écris seulement pour leur dire la vérité. Voici donc le résultat de ces délibérations des jurés de nos conseils généraux : La France *n'est pas encore prête* pour un autre gouvernement que celui de la République ; les trois grands partis qui voudraient rétablir la monarchie, légitimistes, orléanistes, bonapartistes, possèdent ensemble la majorité dans le pays ; mais chacun d'eux se trouve en minorité vis-à-vis des deux autres et des républicains de toutes nuances.

Renverser la République ce ne serait donc nullement assurer le rétablissement de la monarchie, mais précipiter la France dans de nouvelles catastrophes qui la livreraient infailliblement aux partis démagogistes et socialistes. *La sagesse et la prudence* commandent donc de maintenir la Constitution actuelle *jusqu'au moment de la révision* : à cette époque, suivant les circonstances et l'état des esprits, on avisera.

Si je suis bien informé, soixante-douze des jurés ont déclaré que cette ligne de conduite leur paraissait la seule raisonnable, praticable, en harmonie avec la majorité de l'opinion en France, et ils se sont convenus de porter, chacun dans leur département, le résultat de cette réunion.

Si les lignes qu'on vient de lire, et que l'*Union monarchique* a reproduites avant nous, ne sont pas l'objet de démentis et de réfutations péremptoires, elles feront sortir le verdict de Bourges de la classe des discussions judiciaires, pour le ranger parmi les actes de vengeance politique ; on dira que les condamnés de Bourges n'ont pas été frappés seulement à cause du 15 mai, mais à cause de juillet 1830 et de février 1848.

On dit que MM. Quinet et Michelet sont les patrons politiques du journal la *Tribune des Peuples*.

Si cet on dit est vrai, comment se fait-il que ces deux honorables écrivains n'aient pas appris au jeune rédacteur chargé de la revue des journaux dans la *Tribune*, que l'histoire de la propagande socialiste remonte par nous à plus de vingt années, et qu'elle nous donne par conséquent le droit de plaisanter avec la souscription anti-socialiste de la rue de Poitiers ?

Il faut croire que MM. Quinet et Michelet ne sont pour rien dans la *Tribune des Peuples*, car ils auraient au moins empêché l'innocence du jeune rédacteur d'aller jusqu'au ridicule et même jusqu'à l'injure dans les lignes suivantes :

La *Démocratie pacifique* commence un article par ces mots : Charité bien ordonnée... les points signifient sans doute qu'on peut compléter la phrase. Nous croyons qu'on peut la terminer ainsi : *commence par une sottise*. La *Démocratie* a beau dire et beau faire, on ne donne pas à ses ennemis des armes pour se faire battre, et nous ne pouvons voir dans son adhésion à la rue de Poitiers qu'une pusillanimité et un oubli de principe sans exemple jusqu'ici. Tout son article sent la gêne, et sa justification est présentée sur un ton lourd qui veut être plaisant. La *Démocratie* ne pourra de longtemps se laver de cette tache.

Quoi qu'il en soit du patronage de MM. Quinet et Michelet, nous déclarons au jeune rédacteur que s'il ne veut pas réfléchir davantage et lire plus attentivement la *Démocratie*, nous nous abstiendrons tout à fait de jeter les yeux sur la *Tribune*.

Nous reproduisons la note suivante, que le *Peuple* adresse aux électeurs pour les engager à se faire inscrire avant le 10 avril, afin de pouvoir exercer les droits que leur confère le suffrage universel :

AUX ÉLECTEURS !

Tout citoyen qui avant le 13 mai, jour des élections, aura accompli sa vingt-unième année, et sera domicilié depuis six mois dans le département de la Seine, est électeur dans ce département.

Il devra vérifier immédiatement si son nom a été inscrit d'office à sa mairie, par les soins de l'autorité, sur la liste électorale. Cette liste affichée, et dont un exemplaire est déposé pour cet objet au secrétariat de chaque mairie, doit être communiquée à tout citoyen sur sa réquisition.

Tout citoyen omis sur la liste doit, avant le 10 AVRIL, à MINUIT, réclamer à sa mairie contre cet oubli, et exiger son incription en justifiant :

1° Qu'il a l'âge requis ou qu'il l'aura le 13 mai ;

2° Qu'il a ou qu'il aura également le 13 mai six mois de domicile à Paris ou dans le département.

Pour faire ces justifications, il suffira, en ce qui concerne l'âge, de présenter, soit un extrait d'acte de naissance, soit, au besoin et à défaut de mieux, un passeport ou toute autre pièce prouvant l'âge d'une manière certaine, ou enfin une déclaration de deux citoyens connus attestant l'âge du réclamant, et dont la signature, donnée devant le commissaire de police de leur quartier, serait certifiée par lui sincère et véritable.

L'extrait d'acte de naissance est délivré à la mairie du lieu où l'on est né.

En ce qui touche la durée du domicile, on en justifiera par une déclaration du propriétaire actuel du réclamant et de son dernier propriétaire au besoin, dans le cas où l'on aurait depuis peu changé de logement.

Cette déclaration, ou celle de deux citoyens connus faite pour la remplacer, devra être aussi certifiée par la signature du commissaire.

Le citoyen réclamant devra se faire délivrer à la mairie un reçu de sa réclamation, pour être certain qu'on en tiendra compte.

Le 10 avril, à minuit, aucune réclamation ne sera plus admise.

Si la demande d'inscription était contestée, l'électeur serait appelé, par une lettre d'avis gratuite, devant le maire et les adjoints réunis, qui jugeraient sa réclamation après l'avoir entendu.

Le 10 avril, les réclamants devront s'assurer que leur nom a été porté sur la liste rectifiée.

S'il ne l'était pas, il leur suffira de déclarer tout de suite, au greffe de la justice de paix de leur arrondissement, qu'ils font appel de la décision du maire.

Cet appel est jugé sans frais pour le citoyen appelant, quelle que soit la décision du juge.

Nous nous ferons un plaisir de fournir, à tous ceux que ces renseignements sur des formalités fort simples ne suffiraient pas à éclairer, tous les conseils qui pourront leur être utiles. Mais qu'ils n'oublient pas que, si le 10 avril, à minuit, ils n'avaient pas formé leur demande, ils ne pourraient plus ni être inscrits ni appeler au besoin.

Nouvelles d'Italie.

Le 30 et le 31 mars, la population de Gênes était dans la plus grande effervescence. La municipalité continuait à être en permanence ; le peuple remplissait les places, demandant des armes à grands cris. La promesse de distribuer trois mille fusils aux paysans pour la défense des droits de la nation ; la promesse d'en distribuer à tous les habitants de Gênes n'a pas calmé la foule. Les rassemblements ne se sont dissipés que fort avant dans la nuit.

On se plaignait surtout que l'autorité militaire eût fait occuper différents points qui dominent la ville.

Le 31 au matin, le général Ferretti, commandant de la ville, a été arrêté par les citoyens, comme soupçonné de trahison. La garde nationale était convoquée pour 5 heures du soir, mais à 11 heures et demie du matin, date des dernières nouvelles, le conseil municipal faisait battre la générale dans la ville. Sarzana a envoyé une députation à Gênes pour annoncer qu'elle se réunirait à son mouvement.

L'ordonnance qui prorogeait le parlement piémontais annonçait insidieusement que la chambre des députés serait avertie de la ville où elle devrait se réunir, faute de quoi elle se réunirait de droit à Turin le 5 avril. Cette déclaration était tout simplement une fourberie constitutionnelle. Deux jours après, la *Gazette piémontaise* publiait une ordonnance qui dissout une chambre trop patriote. C'est un sacrifice à Radetzki qui a exigé cette dissolution avant de consentir aucune modification à l'armistice.

— Guerrazzi, nommé dictateur militaire en Toscane, a publié une proclamation pour annoncer que l'Assemblée constituante lui a remis le pouvoir. Le ministère est conservé.

Rien d'important à Rome. A Milan Wimpffen publie une proclamation dans laquelle il est dit que dans les derniers jours on a introduit à Milan beaucoup d'armes et munitions de guerre, mais que ces armes ne peuvent rester dans les mains des citoyens et doivent être déposées avant le surlendemain, entre les mains des autorités autrichiennes ; passé ce terme, tout individu qui aura gardé, caché ou transmis des armes, sera traduit devant un conseil de guerre et fusillé.

Le 22 mars, les Vénitiens célébraient, l'espérance dans l'âme, l'anniversaire de leur révolution. [illegible] la flotte sarde et deux vapeurs français *le Pluton* et *le Brazier* s'associaient en se pavoisant et en répondant par les salves du canon au canon des forts de Venise......

— La Sicile se prépare avec enthousiasme à se battre contre le roi de Naples. Dans toutes les villes, dans toutes les campagnes, on n'entend qu'un mot : La guerre ! la guerre ! mort aux Bourbons !

Le 24, le ministre des affaires étrangères annonçait à la chambre des députés que les amiraux français et anglais étaient en rade, apportant les conditions déjà offertes par le roi de Naples. La chambre n'en voulut pas même entendre la lecture. Nous avons dénoncé, il y a dix jours, la fin de l'armistice, fut-il répondu. Le 29 mars, jour terrible dans l'histoire sicilienne, le 29 mars, jour anniversaire des horribles *vêpres*, le Bourbon nous trouvera les armes à la main. Le sénat répondit à la même communication par le même cri de guerre, et la population employait les jours de fête nationale à travailler aux fortifications, au son des fanfares de la musique militaire...

— Des correspondances de Malte, du 22 mars, annoncent que le schooner maltais *Dolphin* a reçu à son bord 20 pièces d'artillerie et 500 boulets destinés au gouvernement sicilien. Le *Dolphin* est parti pour Syracuse le 20 mars, remorqué par l'*Indépendant*, bateau à vapeur marchand français, loué pour cet usage. Ces canons seront placés sur les fortifications de Syracuse, en remplacement de ceux que le gouvernement napolitain a fait enlever l'année dernière. (*Daily News*.)

— Le général Mieroslawski a passé le 11, à Palerme, une revue des troupes qui devaient partir sous ses ordres pour le théâtre de la guerre. La légion française allait défiler devant lui ; le général a fixé les yeux sur elle, en disant :

« S'il y a quelqu'un qui ne veut pas marcher, qu'il s'avance. »

D'un commun accord, ces braves ont répondu avec enthousiasme :

— PERSONNE !

« Prêtez serment, a repris le général, de mourir pour la Sicile ! »

— Tous ! a été la réponse unanime.

Autriche. — Allemagne.

Les dernières nouvelles reçues du théâtre de la guerre en Hongrie confirment les succès remportés par les Madgyars. On était loin d'être sans inquiétude à Vienne, où l'on s'attendait chaque jour à voir arriver les Hongrois victorieux, donnant le signal d'un soulèvement général qui, cette fois, emporterait pour toujours la monarchie autrichienne et ses adhérents corrompus.

On ne s'explique le retard de cette expédition que par l'intervention armée de la Russie, moins craintive pour secourir les rois que le gouvernement français pour intervenir en faveur des peuples opprimés.

On assure, en effet, que, pour en finir avec les Hongrois, la Russie doit intervenir ostensiblement. Déjà, écrit-on, les Russes sont entrés dans la Gallicie, pour de là envahir la Hongrie. En Transylvanie, il y a aujourd'hui 60 000 Russes. On assure que beaucoup de leurs soldats désertent pour aller grossir les rangs de l'armée hongroise.

Les nouvelles sur Bem sont contradictoires. Le 28 mars on faisait courir à Vienne le bruit que ce général, défait par les Russes, avait été forcé de se jeter dans la Valachie, et que cinq de ses principaux officiers avaient été pendus *pour expier leurs crimes*. Nous espérons que cette nouvelle, déjà démentie une première fois, n'aura été propagée à dessein par la réaction que pour atténuer l'impression faite sur les esprits par l'approche des Hongrois. Les bruits les plus inquiétants se répandent sur la situation de l'armée impériale, qui paraît être en pleine retraite. Cette retraite ressemble à une fuite et s'effectue par des routes détestables.

La *Gazette d'Augsbourg* reconnaît que les Autrichiens ont été forcés de se retirer précipitamment de Hatvan à Waitzen, à cinq lieues de Pesth. Cette feuille ajoute que Waitzen est menacé par Georgey, et que l'on s'attend à quelque chose de décisif dans ces parages. Suivant les journaux de Pesth, des masses considérables d'insurgés se sont rassemblées près d'Alt Arad, où, suivant toutes les apparences, aura lieu une bataille décisive.

A Vienne, M. Schwarzer, ancien ministre et rédacteur de la *Gazette universelle autrichienne*, récemment interdite, a été condamné à quarante-huit heures d'emprisonnement dans la maison d'arrêt militaire. M. Smolka, ancien président de la Diète, appelé à Vienne par le ministre Stadion, a reçu l'ordre de quitter la ville dans les 24 heures. Le député Tyrolien Prato a été conduit dans la forteresse de Linz.

La seconde chambre prussienne a constitué une commission pour la rédaction d'une adresse à la couronne. Cette commission est en grande majorité favorable à l'acceptation. L'adresse qu'adoptera la chambre sera très probablement rédigée dans le même sens. Deux projets émanés de la commission y tendent directement.

Il n'est pas impossible que le gouvernement prussien, armé de cette démonstration, ne s'en fasse un argument pour négocier et arriver ensuite à une combinaison qui lui assurera la prépondérance en Allemagne.

Le gouvernement badois a essayé, par tous les moyens, d'exploiter le procès de Struve à son avantage. Le chef démocrate, condamné à cinq ans de forteresse, a rappelé à ses juges qu'ils avaient pu le condamner, comme le concile de Constance avait condamné Jean Huss et son ami Jérôme de Prague. Ce jugement était au pouvoir du concile, mais ce qui n'était pas en son pouvoir, c'était d'empêcher les conséquences de ce jugement de s'accomplir. Quand le concile prononça son jugement, le monde ne connaissait encore ni Ziska ni Procope ! Qui sait, s'est écrié Struve, si parmi les républicains condamnés n'existent déjà pas, méconnus et inconnus, les vengeurs de l'Allemagne républicaine !

Le jury a encore à prononcer sur la courageuse épouse de Struve, sur le frère de cette dame et sur le plus intrépide des républicains badois, Joseph Fikler, de Constance.

Ile de la Réunion.

Nous recevons des nouvelles de l'île de la Réunion jusqu'au 5 janvier. L'acte d'émancipation, annoncé et préparé par le citoyen Sarda-Garriga, dès le jour de son arrivée dans la colonie, avait eu son plein et entier accomplissement le 20 décembre 1848.

L'attitude de la population noire n'a cessé un seul instant d'être digne de tous les éloges. Les blancs paraissent s'être résignés noblement à un sacrifice qui ne pouvait être différé plus longtemps sans danger pour tous.

Tous les journaux que nous avons lus s'accordent pour rendre hommage aux mesures pleines de prudence, de justice et d'énergie prises par le citoyen Sarda Garriga pour maintenir le travail sur les habitations, et prévenir tout désordre, sans néanmoins attenter en aucune façon aux droits des nouveaux citoyens que la République venait d'appeler aux bienfaits de la liberté.

Somme toute, nous avons la ferme espérance que l'île de la Réunion trouvera dans le bon sens de la population blanche, dans le bon esprit si remarquable de la classe noire, et aussi dans la haute intelligence du citoyen commissaire-général, toutes les conditions nécessaires pour surmonter les graves et nombreu-

ses difficultés inséparables d'une transformation sociale aussi radicale que celle qui vient de s'accomplir dans nos colonies. La fin de l'esclavage sera pour elle, comme pour toutes nos autres possessions d'outre-mer, le signal d'une ère nouvelle, d'une ère de paix et de bien-être.

Assemblée nationale.

Présidence de M. Marrast. — *Séance du 5 avril.*

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de deux lettres qui annoncent la mort de MM. Fayet et Culmann, représentants du peuple. Il tire au sort la députation chargée d'assister à leurs obsèques.

M. WALDECK ROUSSEAU demande la mise à l'ordre du jour de samedi d'un projet relatif à l'exposition de peinture. — Adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget de l'instruction publique.

Administration centrale. — Personnel, 405 900 fr.

La commission propose une réduction de 34 050 fr.

M. DE FALLOUX, ministre de l'instruction publique, combat cette réduction, qui est adoptée.

M. FAUCHER, ministre de l'intérieur, dépose un projet de loi tendant à faire durer jusqu'au 1er août prochain la loi sur les cautionnements des journaux et écrits périodiques, qui expire le 1er mai 1849.

Le ministre dit que dans les circonstances actuelles l'Assemblée ne peut songer à faire une loi définitive, mais qu'elle ne doit pas laisser le gouvernement désarmé à l'égard de la presse. C'est dans ce but qu'il demande l'urgence.

L'urgence est prononcé. L'Assemblée revient au budget de l'instruction publique.

Conseil de l'Université et inspecteurs-généraux, 231 000 fr.

La commission propose une réduction de 27 000 fr.

M. CHARRAS demande pourquoi le ministre de l'instruction publique a nommé un inspecteur de plus que ne le portait la loi, et pourquoi on a choisi pour cette mission un conservateur de la bibliothèque, qui se trouve ainsi éloigné de son poste.

M. DE FALLOUX répond que M. Cayx remplit à titre gratuit les fonctions d'inspecteur; il avait été mis en disponibilité comme bibliothécaire.

M. CORNE défend la réduction, au moins pour cette année. On verra plus tard s'il y a lieu à revenir sur le traitement des inspecteurs-généraux.

M. VAULABELLE se plaint que le traitement des inspecteurs-généraux ait été trop réduit. Ce n'est pas assez de 6 000 fr. pour les fonctionnaires qui viennent immédiatement après le ministre.

La réduction n'est pas adoptée.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre qui annonce la mort de M. Ballot, représentant de l'Orne, mort aujourd'hui à midi. (Sensation prolongée.)

La députation chargée d'assister à ses obsèques est tirée au sort.

M. DE LAMORICIÈRE demande la mise à l'ordre du jour de lundi du projet de loi sur l'organisation de la force publique, dont il dépose le rapport.

Dans ce projet l'État se chargerait du remplacement, moyennant une somme fixe. Les charges du trésor public seraient considérablement diminuées et ses ressources considérablement accrues.

Ce n'est pas une loi complète d'organisation, mais une suite d'articles à ajouter à la loi de 1832, pour la compléter et la modifier.

M. RULHIÈRES, ministre de la guerre, combat la mise à l'ordre du jour pour lundi. (Murmures.)

M. GOUDCHAUX. La commission du budget ne s'oppose pas à la mise à l'ordre du jour pour lundi, pourvu que la séance de lundi soit consacrée au budget.

La proposition de M. Lamoricière est mise à l'ordre du jour de lundi.

M. ODILON BARROT, président du conseil. Je demande à l'Assemblée de vouloir bien fixer la situation de la magistrature en France. Vous aviez mis à l'ordre du jour la loi sur l'organisation judiciaire; la seconde lecture a été interrompue; la commission a simplifié son travail. Je crois que la séance de samedi suffirait pour achever cette discussion. Je demande donc à l'Assemblée de mettre cette loi à l'ordre du jour de samedi.

Un membre dit que le projet tel qu'il a été réduit n'est pas une loi d'organisation judiciaire. Il n'y a d'ailleurs pas péril en la demeure, et je crois qu'il y aurait inconvénient à faire coïncider l'instauration de la magistrature avec la lutte électorale. Il demande l'ajournement.

M. CRÉMIEUX demande la mise à l'ordre du jour à la suite de la loi judiciaire, du projet sur la responsabilité du pouvoir exécutif.

La loi judiciaire est mise à l'ordre du jour de samedi.

M. SCHOELCHER demande la mise à l'ordre du jour de vendredi du projet sur l'indemnité coloniale.

M. PASSY appuie cette motion.

M. CLÉMENT THOMAS. Ce qui se passe aujourd'hui prouve combien peu avaient raison ceux qui ont déterminé l'Assemblée à une dissolution prématurée. Je demande qu'une commission soit nommée dans les bureaux pour décider quelles lois elle devra discuter avant de se séparer. (Agitation.)

M. BUFFET, ministre du commerce, dépose un projet relatif à un supplément de crédit pour les mesures à prendre dans le but de combattre le choléra. Le ministre réclame l'urgence.

M. TROUSSEAU. Bien que l'épidémie qui règne aujourd'hui ait quelque gravité, elle est cependant bien loin de ce qu'elle a été il y a quinze ans, et tellement peu grave en comparaison de la plupart des épidémies, telles que la dissenterie, la... (Hilarité.)

Je ne comprends pas la mesure réclamée par M. le ministre; il n'est pas d'année où il ne meure beaucoup plus de personnes qu'il n'en meure cette année. L'état sanitaire de Paris n'est pas pire cette année que l'année dernière à pareille époque, et qu'il ne le sera probablement l'année prochaine. Je repousse donc l'urgence. (Oui! oui!)

M. BUFFET. Si j'ai demandé l'urgence, c'est uniquement pour dispenser la loi des trois lectures. Je suis, au reste, d'accord avec le préopinant sur l'immense différence qui existe entre l'épidémie actuelle et celle de 1832.

L'urgence est prononcée.

L'Assemblée revient à la discussion du budget, sans s'être prononcée sur les autres motions.

On suspend un moment la séance pour renouveler l'air.

A la reprise, divers articles du budget de l'instruction publique sont adoptés sans discussion.

CHAPITRE IV. — *Services généraux de l'Université. — Ecole normale*

Crédit demandé.	246 400 fr.
Réduction proposée.	15 000
Reste.	231 000

La réduction de 15 000 fr. est mise aux voix et adoptée.

CHAPITRE V. — *Services généraux de l'Université.*

Indemnités et secours.	445 000 fr.
Réduction proposée.	28 000
Reste.	417 000

La réduction est mise aux voix et adoptée.

CHAP. VI (V du projet). — Administration académique.

Crédit demandé,	593 600 fr.
Réduction proposée,	59 000
Reste	534 600 fr.

M. CORNE, rapporteur. La réduction de 59 000 fr. porte sur les traitements des recteurs et inspecteurs, traitements que M. le ministre de l'instruction publique propose de relever au dessus des chiffres fixés par le budget rectifié de 1848. La commission, au contraire, par les motifs déjà exprimés pour un cas analogue, croit devoir maintenir les réductions votées par l'Assemblée nationale en vue de circonstances exceptionnelles, dont la pression ne se fait pas moins sentir aujourd'hui que dans les derniers mois de l'exercice de 1848.

Cette réduction, empruntée au budget rectifié de 1848, résulte du chiffre des traitements ainsi posé :

2 recteurs. — Paris et Alger, 8 000 fr.
48 recteurs. — Dans les départements, à 6 000 fr.
7 inspecteurs. — Académie de Paris, à 5 000 fr.
2 inspecteurs. — Alger, à 5 000 fr.
42 inspecteurs (1re classe), à 4 000 fr.
42 inspecteurs (2e classe), à 3 500 fr.
42 inspecteurs (3e classe), à 3 000 fr.

Après une discussion assez diffuse la réduction de 59 000 fr. est mise aux voix et adoptée.

M. DE FALLOUX réclame pour une somme de 4 000 fr. portée à tort dans le vote de 50 000 fr. C'est une question de bonne foi. On enlèverait au culte une église qui a été instituée par Richelieu. (Ah! ah!)

M. CORNE. Une somme de 4 000 fr. est portée à cet article pour l'entretien de l'église de la Sorbonne comme chapelle. Cette allocation est ou inutile ou insuffisante.

Si l'église de la Sorbonne est nécessaire aux besoins du culte, il est évident qu'un crédit de 4 000 fr. ne répond aucunement à cette destination, et ne peut mettre cet édifice en situation de suffire aux exigences du culte tel qu'il doit se célébrer dans une église de la capitale.

Si cette allocation n'a pour but que d'en faire une chapelle affectée aux facultés, le motif d'utilité ne s'aperçoit pas, les facultés n'ayant pas de personnel renfermé nécessairement dans leur local et pour qui la pratique du culte dans une chapelle distincte soit nécessaire.

La commission propose de supprimer l'allocation de 4 000 fr.

M. DE FALLOUX, ministre de l'instruction publique. L'Assemblée qui voterait cette réduction commettrait un acte de vandalisme. (Oh! oh! — Rumeurs.)

La réduction est mise aux voix et adoptée. Le chapitre 6 est également adopté.

CHAP. VII. — Instruction supérieure. — Faculté de théologie.

Crédits demandés,	454 660 fr.
Réduction proposée,	34 500
Reste	420 160

La réduction est mise aux voix et addoptée.

Le chapitre 7 est adopté.

CHAP. VIII. — Faculté de droit.

Crédit demandé,	792 700 fr.
Réduction proposée,	50 000
Reste	742 700 fr.

La commission consent à une réduction de 44 000 fr. seulement. Ce chapitre, avec cette réduction, est adopté.

CHAPITRE IX. — Facultés de médecine.

Crédits demandés	738 400 fr.
Réduction proposée,	1 000
Reste,	737 400

CHAP. X. — Facultés des sciences, 467 700 fr. — Adopté.

CHAP. XI. — Facultés des lettres,	503 696
Réduction proposée,	42 000
Reste,	461 696

M. GATIEN ARNOULT propose de rétablir à ce chapitre 42 000 fr., dont la commission demande la réduction, et de maintenir les trois chaires de littérature ancienne, dont la suppression est proposée dans les facultés de Toulon, Caen et Strasbourg.

Après quelques mots de MM. Corne et Fortoul, l'amendement de M. Gatien Arnoult n'est pas mis aux voix.

La réduction de la commission est adoptée.

Le chapitre 11 est adopté.

CHAPITRE XII. — Ecoles supérieures de pharmacie. — Dépenses diverses.

Crédits demandés, 307 900 fr.

Réduction proposée, 40 000 fr.

La réduction est mise aux voix et adoptée.

Le chapitre 12 est adopté.

CHAPITRE XIII. — Instruction secondaire. — Frais généraux.

Crédits demandés, 401 000 fr.

Réduction proposée, 14 000 fr.

La réduction proposée par la commission est mise aux voix et adoptée.

Les chap. XIII, XIV et XV sont adoptés.

CHAP. XVI. — Instruction primaire. — (Dépenses générales), 1 620 000 fr.

M. PASCAL DUPRAT. Le chiffre de 2 millions proposé par le gouvernement et la commission est porté à 3 600 000 fr. Cette augmentation aurait pour résultat d'assurer aux instituteurs communaux un traitement de 600 fr.

VOIX NOMBREUSES. Appuyé.

La commission demande que cet amendement lui soit renvoyé.

Ce chapitre est réservé.

CHAP. XIX. — Institut national de France, 583 300 fr. — Adopté.

CHAP. XX. — Collège de France, 480 000 fr. — Adopté.

CHAP. XXI. — Ecole d'administration.

La commission propose sur ce chapitre une réduction de 30 000 fr.

La question du maintien ou de la dissolution de l'école d'administration, soulevée par ce chapitre, amène successivement MM. Carnot, Falloux et Bourbault à la tribune.

M. DE FALLOUX, ministre de l'instruction publique, ne croit pas que le débat puisse s'introduire dans le budget.

M. CORNE, rapporteur. L'école d'administration créée par un arrêté du gouvernement provisoire n'est pas encore en exercice; mais deux promotions d'élèves ont été faites. Toutefois, le principe de cette institution a été remis en question, et la question est aujourd'hui pendante devant des commissions de l'Assemblée nationale.

La commission ne peut que s'en référer aux décisions ultérieures qui interviendront; mais, pour parer à toutes les éventualités, il lui a paru convenable de maintenir le crédit porté au budget, en le réduisant néanmoins d'une somme de 300 000 fr., à raison de l'époque de l'exercice courant où l'ouverture de cette école devra nécessairement être reportée dans l'hypothèse la plus favorable.

Ce chapitre, avec la réduction, est adopté.

CHAP. XXII. — Muséum d'histoire naturelle, 487 350 fr. — Adopté.

CHAP. XXIII. — Etablissements astronomiques, 121 760 fr. — Adopté.

CHAP. XXIV. — Bibliothèque nationale (dépenses ordinaires), 283 600 francs. — Adopté.

CHAP. XXV. — Bibliothèque nationale (crédit extraordinaire et transitoire), 125 716 fr.

La commission propose sur ce chapitre une réduction de 65 716 fr. — Adopté.

Le chap. 25 est adopté.

CHAP. XXVI. — Service des bibliothèques publiques, 234 200 fr.

Chiffre net proposé par la commission, 222 300 fr. — Adopté.

CHAP. XXVII. — Académie nationale de médecine, 47 000 fr. — Adopté.

CHAP. XXVIII. — Ecole nationale des Chartes, 35 400 fr. — Adopté.

CHAP. XXIX. — Ecole spéciale des langues orientales vivantes, 55 800 fr. — Adopté.

CHAP. XXX. — Etablissements divers, 20 400 fr.

La commission propose sur le chap. 30 une réduction de 15 000 fr.

M. CORNE combat la réduction et propose un amendement qui n'est pas appuyé.

La réduction est mise aux voix et adoptée.

Le chap. 30 est mis aux voix et adopté.

CHAP. XXXI. — Souscriptions, 170 000 fr. — Adopté.

CHAP. XXXII. — Sociétés savantes, 50 000 fr. — Adopté.

CHAP. XXXIII. — Voyages, missions scientifiques, lectures publiques du soir, 142 000 fr. — Adopté.

CHAP. XXXIV. — Encouragements et secours aux savants et hommes de lettres, 197 400 fr. — Adopté.

CHAP. XXXV. — Documents inédits de l'histoire nationale, 150 000 fr. — Adopté.

CHAP. XXXVI. — Subvention aux caisses de retraite, 500 000 fr. — Adopté.

CHAP. XXXVII. — Réimpression ou publication d'œuvres scientifiques, 1 939 fr. — Adopté.

CHAP. XXXVIII. — Dépenses des exercices clos. Mémoire. — Adopté.

A cause d'un chapitre réservé, l'Assemblée ne vote pas sur l'ensemble du budget.

L'Assemblée consultée fixe à mardi la nomination des membres du conseil d'Etat.

La séance est levée à six heures un quart.

Souscription européenne
EN FAVEUR DE LA
FAMILLE DE ROBERT BLUM.

Quinzième liste

Ligon, 25 c. Anonyme, 5 c. Quatre-vingts souscripteurs de Wissembourg, 26 f. 50 c. Anonyme, 50 c. Des démocrates de Saint-Lô, 7 f. Des patriotes de Beauvin, 7 f. 50 c. Gravier, 50 c. Varcelin, 25 c. Gay, pharmacien, 1 f.

MONTAUBAN. — Grimard, étudiant, 50 c. Pons, 25 c. Gachon, 25 c. Gautres, 50 c. Prat, 50 c. Marquié, 50 c. Faure, 25 c. Prevost, 25 c. Abric, 25 c. Frossard, 50 c. Besançon, 50 c. Mourgues, 50 c. Veu, 50 c. Trigant, 50 c. Calas, 50 c. Bazille, 25 c. Belivier, 20 c. Delbart, 5 c. Delpech, 5 c. Noberty, 25 c. Lys, 25 c. Turquié, 50 c.

BOUGIE. — Livon jeune, 1 c. Suty, 25 c. Pigale, 25 c. Bremond, 25 c. Legay, 25 c. Jouvelot, 25 c. Couvels, 25 c. Abertoni, 25 c. François Blanc, 25 c. Maurig, 25 c. Savo, 25 c. Cuinch, 25 c. Wki, 25 c. Noki, 25 c. Band, 25 c. Billard, 25 c. Décrand, 25 c. Fournillon, 25 c. Taillebois, 25 c. Cayzefour, 25 c. Mariano, 25 c. Salb 25 c. Faure, 25 c. Sartoris, 25 c. Blanc jeune, 25 c. Laurenty, 25 c. Bonheur, 25 c. Giraud, 25 c. Duperrier fils, 25 c. Niqueux, 25 c. Catelot, 25 c. Dumas, 25 c. Germain, 25 c. Barnaud père, 25 c. Barnaud fils, 25 c. Ricou, 20 c. Rippert, 25 c. Parès, 25 c. Gabarrus, 25 c.

Livon aîné, 25 c. Reynaud, 25 c. Hugues, 25 c. Cellier, 25 c. Barra, 25 c. Cowès, 25 c. Grégoire, 25 c. Laztilé, 25 c. Mugnier, 25 c. Lenfant, 25 c. Brousse, 25 c. Farraire, 40 c. Gabotte, 25 c. Pedro, 25 c. Leroy, 25 c. Dufour, 25 c. Rouch, 40 c. Mignot, 25 c. Allard père, 25 c. Michel, 25 c. Lagarde, 25 c. Bubot, 5 c. Troncy fils, 25 c. Vella, 25 c. — Total, 65 fr. 80 c. — Montant des 14 listes précédentes, 1749 fr. 60 c.

FAITS DIVERS.

La nouvelle de l'arrivée de Charles-Albert à Paris est positivement démentie.

Le gouvernement a reçu une dépêche télégraphique annonçant l'arrivée de l'ex roi à Bayonne pour passer en Espagne d'où il compte, dit-on, se rendre à Porto en Portugal.

— Le bruit courait à Lyon, lundi, que le mouvement des troupes qui devaient se porter sur la frontière de Savoie, avait été contremandé.

Nous apprenons, en effet, par les journaux de Bourg (Ain) que des régiments qui marchaient en avant ont reçu ordre de s'arrêter.

— M. Armand Marrast fait démentir par les journaux du soir le bruit qui avait couru qu'il allait prendre la rédaction en chef du *Siècle*.

— Le citoyen H. Delacolonge, ex-rédacteur en chef du journal *l'Organisation du travail*, et condamné dernièrement par défaut à 20 ans de détention par le 2e conseil de guerre, comme ayant pris part à l'insurrection de juin, a été arrêté hier matin dans le jardin du Luxembourg.

— On nous annonce que les démocrates socialistes des Ecoles ont l'intention de se réunir en un banquet fraternel, dimanche prochain, pour célébrer la Pâque socialiste.

— On lit dans le *Paysan*, journal de Laon (Aisne) :

« Des royalistes font courir le bruit qu'une trentaine d'ouvriers de notre ville ont reçu, par lettres, l'invitation de se rendre à Paris pour y prendre part à une émeute. Voilà assez longtemps que *les blancs* dénigrent la classe ouvrière; il est temps que le bon sens fasse justice de ces insultes.

« Les ouvriers de notre ville sont des gens d'ordre, des hommes de cœur et d'honneur; ils ne manqueront pas de repousser avec le plus profond dédain d'aussi méprisables imputations. Il y a des gens qui, tout en s'intitulant *honnêtes* et *modérés*, semblent avoir pris à tâche d'insulter à l'infortune. Mais patience, le peuple commence à distinguer de quel côté se trouvent ses véritables amis. Il saura les reconnaître au jour du scrutin. »

— Les Chinois, très habiles en agriculture et souvent resserrés par une nombreuse population, ont imaginé un genre de culture inconnu au reste du monde. Pour suppléer au sol qui leur manque, ils construisent, avec des bambous ou toute autre espèce de bois, des radeaux qu'ils recouvrent avec des nattes sur lesquelles ils apportent de la terre, et forment ainsi ces champs flottants sur lesquels ils sèment et récoltent du riz. Ce fait est constaté par plusieurs voyageurs, et un grand agriculteur du midi de la France possède dans sa collection plusieurs dessins qui représentent ces îles factices couvertes de riz, dont l'un, colorié et très bien exécuté, a été fait en Chine.

— Nous lisons dans le *Courrier de la Sarthe*, sous la rubrique le Mans :

« Pourquoi, depuis déjà une dixaine de jours, y a-t-il toutes les nuits deux escadrons du 5e cuirassiers prêts à marcher, les chevaux sellés et bridés? Où est donc l'ennemi à combattre?

» C'est là une fatigue bien gratuite que l'on impose aux militaires de notre garnison, et nous croyons que l'on ferait bien mieux de leur laisser lire tranquillement les journaux, pour s'éclairer sur leurs devoirs électoraux, que de leur imposer cette corvée. Mais telle n'est pas la mansuétude de l'autorité militaire, qui a daigné proscrire de la caserne, par un ordre du jour, le *Courrier de la Sarthe* et le *Bonhomme manceau*, qui, en vertu de leur droit et de la légalité, n'y pénétreront que mieux. »

— Il y a trois semaines, sur la commune de Châteaurenard, deux ouvriers ont été ensevelis à Triguerre sous les décombres d'une marinière.

A la première nouvelle, le nommé Meunier, qui travaillait à une certaine distance, accourut de toute la vitesse de ses jambes. Arrivé sur le bord du trou, sans s'arrêter au danger imminent qui le menaçait, et n'écoutant que son cœur et son courage, il se fait immédiatement descendre dans la marnière; d'abord il délivre l'un des ouvriers enfoui jusqu'aux épaules, puis il se met à l'ouvrage pour secourir l'autre ouvrier. Un travail incessant lui fait, après deux heures, découvrir ce malheureux. Ce n'était plus qu'un cadavre. (*Journal du Loiret.*)

— Entre tous les genres de spéculation, dit l'*Indépendant* de Douai, en voici un qui a le mérite de la nouveauté. Un boucher d'une des villes voisines, à qui l'abstinence quadragésimale faisait diminuer sensiblement la vente, s'avisa d'aller souffler à l'oreille du rédacteur d'un des journaux de la localité que l'archevêque de Cambrai, en raison de l'état sanitaire du département du Nord, supprimait complètement, en vertu d'un mandement publié le dimanche 25 mars dans toutes les églises du diocèse, le jeûne et l'abstinence pour les deux dernières semaines du Carême.

Le citoyen rédacteur, qui, à ce qu'il paraît, n'était pas présent dimanche à la messe paroissiale, accueillit comme officielles les paroles du boucher, et inséra dans le plus prochain numéro de son journal une note pompeuse de félicitations à l'adresse du cardinal-archevêque. Et les journaux la *Liberté*, de Lille, le *Courrier du Pas-de-Calais*, etc., de répéter avec la meilleure foi du monde le *puff* de leur confrère. Déjà

le boucher en question se frottait les mains en voyant accourir toutes les pratiques qui profitaient de *sa dispense*, quand la supercherie a été découverte...

— On écrit du département du Nord : « Les craintes qu'avait fait naître la dernière gelée sont entièrement dissipées dans nos contrées. L'aspect des arbres fruitiers est tout à fait rassurant ; les pêchers et les abricotiers, un moment retardés, se couvrent de fleurs. La croissance des céréales n'est pas moins satisfaisante ; les colzas sont magnifiques et promettent beaucoup.

» Tous les autres produits des champs s'annoncent également sous les plus heureux auspices ; les agriculteurs conçoivent la plus grande espérance. »

— Le bruit se répand qu'il est question de renforcer notre escadre du Levant. Cet acte aurait lieu, dit-on, d'après les observations du général Aupick, qui aurait déclaré au gouvernement qu'au milieu de graves complications des affaires d'Orient il ne pouvait disposer d'aucunes forces pour se porter vers les Dardanelles, si les circonstances venaient à l'exiger. (*Temps.*)

— On écrit d'Avignon, le 31 mars :

« Un arrêté du préfet, en date du 28 mars, prescrit le désarmement de la garde nationale d'Avignon, y compris les corps spéciaux d'artillerie, de sapeurs-pompiers et de cavalerie ; il sera immédiatement opéré par les soins de M. le maire dans le délai de quatre jours. Ce désarmement est la conséquence de l'arrêté du président de la République, du 24 février dernier. »

— Le parquet de Bordeaux est sous la direction politique du *Courrier de la Gironde*. Pour satisfaire aux exigences de cette feuille ultra-blanche, le procureur de la République vient d'intenter, coup sur coup, *cinq procès* à l'énergique organe du socialisme dans ce département, le *Peuple souverain*.

— Chandavoine, ex-sous-lieutenant de la 12e légion ; Mathy-Ede, imprimeur-lithographe ; Lévêque, tailleur, lieutenant de la garde nationale, tous trois contumaces ; Jean-François Prieur, imprimeur en taille-douce, ex-sergent de la garde nationale, et Bruère, capitaine de la 12e légion, ont été jugés hier par le 2e conseil de guerre, présidé par M. le colonel Cornemuse, comme accusés d'avoir participé à l'insurrection de juin.

Il s'agissait de faits accomplis dans la circonscription du 12e arrondissement.

Prieur était accusé d'avoir pénétré dans des maisons de la rue Mouffetard pour contraindre les habitants à prendre part à l'insurrection.

Bruère, arrêté le 15 mai à l'Hôtel-de-Ville, puis relâché, aurait, selon l'accusation, commandé le 24 un parti d'insurgés.

L'accusation a été soutenue par M. Plée, commissaire du gouvernement, et combattue par Me Léon Bret, défenseur de Prieur, et Me Madier de Monjau, défenseur de Bruère.

Le conseil a condamné Chandavoine, Mathy-Ede et Lévêque à vingt ans de travaux forcés ; Prieur, à cinq années de détention, par cinq voix contre quatre, qui ont voté dix années de la même peine ; Bruère, à dix années de travaux forcés, par cinq voix contre deux, qui ont voté cinq années de la même peine.

— Des interpellations devaient être adressées à M. Léon Faucher par M. Pierre Bonaparte, au sujet d'une liste de candidats aux prochaines élections que M. le ministre de l'intérieur aurait envoyée au préfet d'un département, avec recommandation de la faire prévaloir, au nom du président de la République.

Ces interpellations n'ont pas eu lieu, d'après la déclaration formelle de M. le président du conseil que ce fait est faux, et que le gouvernement n'entend peser d'aucune manière sur le libre choix des électeurs. (*Evènement.*)

— On écrit de Roubaix à un journal :

« Encore, citoyen rédacteur, un exemple de la liberté d'opinion que veulent bien accorder certains filateurs de Roubaix à leurs ouvriers.

» Le nommé M..., ouvrier fileur de Roubaix, après avoir travaillé une semaine chez M. D., est brusquement renvoyé parce qu'il a fréquenté les clubs et fait partie de la *Société des fileurs* ; le contre-maître lui a dit de plus que 20 ou 25 autres ouvriers étaient signalés comme lui, et qu'ils ne trouveraient plus d'ouvrage dès qu'ils sortiraient des filatures où ils travaillent maintenant, que beaucoup de filateurs avaient fait cette convention entre eux.

» Ce fait prouve assez où en veulent venir les *honnêtes* et *modérés*, mais nous espérons bien que nos camarades ouvriront enfin les yeux, et qu'ils leur rendront la monnaie de leur pièce au 13 mai prochain.

» *Un ouvrier fileur de Roubaix.* »

— Nous lisons dans le *Peuple souverain*, de Lyon :

« Est-ce que les correspondances mensongères et calomniatrices vont recommencer entre Paris et Lyon ? Que signifie la dépêche dont le ministre Faucher voulait parler à la tribune ? Qu'on le sache ! A Lyon, il n'y a qu'un scandale, en fait de clubs, c'est celui d'une autorité chargée de faire respecter la loi, et dont les sottes provocations menacent l'ordre et la tranquillité publique par une violation constante de la législation qui, jusqu'à nouvel ordre, régit le droit de réunion. »

COMMENT ON TRAITE LES ASSOCIATIONS OUVRIÈRES. — Nous lisons dans le *Messager du Nord* :

« M. Louis Bonaparte a écrit — ou fait écrire — pendant sa captivité, un livre intitulé : *Extinction du paupérisme*, livre dans lequel il préconise l'association des travailleurs. Or, on sait qu'immédiatement après la révolution de février on avait voté des fonds considérables pour venir en aide aux associations ouvrières ; nous allons dire l'emploi qu'on en fait aujourd'hui.

» Il s'était formé à Lille une société d'ouvriers tullistes qui avaient l'intention d'exploiter en commun une fabrique de tulle. L'atelier était trouvé, les métiers étaient prêts ; enfin, ils étaient parfaitement dans les conditions marquées par le décret ; ils s'adressèrent donc au gouvernement, afin d'obtenir la part de subvention à laquelle ils avaient droit. Qu'est-il advenu de leur demande ? On les a bercés d'un vain espoir pendant dix mois, et au bout de ce temps on a refusé net.

PROBITÉ DU PEUPLE. — On lit dans le *Mémorial des Pyrénées* :

« Un apprenti de notre atelier, le jeune Tiron, venait de recevoir avant-hier dans un magasin de notre ville un rouleau de monnaie en paiement d'une somme de 3 fr., lorsque, chemin faisant, il s'aperçut que le poids du rouleau était plus qu'ordinaire. En effet, après l'avoir défait, il reconnut qu'on lui avait remis, au lieu de trente pièces de deux sous, quarante écus de cinq francs. Dès qu'il a constaté la méprise, l'enfant retourne en toute hâte chez la personne qui l'avait commise à son préjudice, et échange les deux cents francs contre la somme minime qui lui était due.

De pareils traits de probité sont trop honorables pour qu'on ne s'empresse pas de les publier.

— Salon de Mars, rue du Bac, 75, réunion électorale vendredi 6 avril, à 7 heures et demie. Ordre du jour : Des questions à adresser aux candidats.

— Premier arrondissement : Gymnase Tryat, allée des Veuves, 36, samedi, à sept heures et demie du soir, réunion électorale des démocrates socialistes. — Ordre du jour : 1o Questions générales à poser aux candidats ; 2o profession de foi des candidats qui se présenteront.

— Réunion électorale, salle Montesquieu, vendredi de 6 à 8 heures ; Hervé, président, H. Gamet, vice-président.

Le citoyen Gamet développera la théorie sociale devant servir à formuler les questions pratiques à poser aux candidats à l'Assemblée législative.

— La deuxième réunion générale des délégués du comité démocratique socialiste aura lieu vendredi 6 avril, à 7 heures précises du soir, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 44.

— La Société de musique classique donnera sa cinquième matinée de musique de chambre le lundi de Pâques, 9 avril, à 2 heures, salle Sax, rue Saint-Georges, 50. En voici le programme : 1o Quintette de Reicha pour instruments à vent ; 2o quatuor en *si bémol* (no 13) de Beethoven, pour instruments à cordes, et 3o nonetto de M. Bertini, pour piano, instruments à cordes et à vent.

— La SOCIÉTÉ DE L'UNION MUSICALE donnera, le lundi de Pâques, 9 avril, à deux heures, dans la salle Sainte-Cécile, son sixième concert. On y exécutera une symphonie nouvelle de M. Goury, dont le talent est déjà très apprécié par les artistes. L'UNION MUSICALE remplit un noble rôle en offrant la publicité aux compositeurs qui useraient inutilement leur vie aux portes des théâtres ou de la Société des concerts du Conservatoire.

On exécutera dans le même concert l'ouverture du *Carnaval romain* de Berlioz, et deux chœurs sans accompagnement, le *Réveil aux Champs* et le *Chant des Mineurs*, par Allyre Bureau. — On peut se procurer des stalles et des billets d'avance au bureau de location, rue Fléchier, 2, et à la salle Sainte-Cécile, 49 bis, rue de la Chaussée-d'Antin.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT. — Réunion électorale du comité démocratique socialiste, vendredi 6, salle des Folies de Belleville, à 7 heures du soir. — Ordre du jour : Questions à adresser aux candidats.

ATHÉNÉE POPULAIRE. — Le directeur de l'Athénée populaire ouvrira, le 12 avril prochain, un nouveau cours trimestriel gratuit en faveur des institutrices qui se préparent aux examens. S'adresser, pour se faire inscrire, au secrétariat de l'Athénée, rue Saint-Jacques, 212.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9, réunions électorales tous les soirs. — Ordre du jour : Questions à poser aux candidats.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nantes. — M. T. C. — Reçu les 20. — Nous prenons note.
Tours. — M. D. — L'on nous remet 10 30 que nous portons au crédit de votre compte. Prière de nous env. la note d'applic.
Villers-Cotterets. — M. D. — Nous adressons votre lettre à un ami de Saint-Quentin, qui se mettra en rapport avec votre comité.
Blois. — M. G. — M. C. F. nous remet 10 pour vous et nous vous en créditons.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	30 fr.	14 fr.	8 fr.
DÉP. ET ÉTRANGER	33	17	9
PAYS à surtaxe	50	26	14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DÉP. ET ÉTR.	6	3	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 6.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES	
Une à quatre fois en un mois :	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à neuf —	30	Réclames-notices	60
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

On s'abonne à Lyon, au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme.

Bourse du 5 avril.

Après de si grandes fluctuations, il fallait s'attendre à plusieurs sinistres pour le jour des paiements. On signale celui d'un spéculateur qui avait éprouvé de grandes pertes à la révolution du 24 février, mais qui, par son intelligence, avait été assez heureux pour retrouver une bonne veine dont il n'a pas su profiter pour modérer ses opérations ; il est forcé de réclamer de nouveaux termes et délais de ses créanciers. Il donne 25 0/0.

On parle d'un autre absent à la coulisse qui donnera 30 à 40 p. 100. Il y a encore beaucoup de blessés parmi les clients des agents de change. Le parquet, avec des oscillations si fortes, voudrait faire deux liquidations par mois.

Le 5 pour 100, qui était à 89 80, arrive à 89 50, tombe au plus bas à 88 70, et ferme à 89 fin courant et 88 70 au comptant.

La Banque de France, de 2425 descend à 2415 fr., cours de fermeture.

Le 3 p. 100, laissé à 56 80, débute à 56 25, monte à 56 70, et finit à 56 35 à terme, et 56 20 comptant.

Les chemins de fer sont toujours offerts :

Orléans, de 892, perd 22 à 870.

Avignon-Marseille ne varie pas de 227 fr. 50 c.

Le Nord, de 465 fléchit à 461 25. Les titres arrivent en Bourse, ils allourdissent le marché, tant sur la rente que sur les chemins.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	56 80	56 70	56 »	56 35
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	» »	» »	» »	» »
Cinq 0/0	89 50	89 50	88 70	89 »

5 avril. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	56 20 »	4 Canaux avec prime	1045 »
— Emprunt 1847-1848	» » »	Lin Maberly	» »
5 0/0 j. du 22 mars	88 70 »	Caisse hypothécaire	125 »
4 1/2 0/0 du 22 mars	» » »	Emprunt d'Haïti	» »
3 0/0 j. du 22 septembre	» » »	Espagne, dette active	30 25
Actions de la Banque	2415 » »	— dette passive	» »
Rente de Naples, j. juillet. Récép. Rothschild	80 »	— 3 0/0 1841	30 50
3 0/0 de l'Etat romain	79 25	Emprunt portugais 5 0/0	» »
5 0/0 belge 1840	92 25	— — 3 0/0	» »
— — 1842	92 25	2 1/2 hollandais	» »
— 4 1/2	84 50	Zinc Vieille-Montagne	2800 »
— Banque (1835)	» »	H. de la Grand-Combe	» »
Obligations de la Ville	1190 »	Emprunt du Piémont	875 »
		Lots d'Autriche	310 »

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	430 »	430 »	Orléans à Bordeaux	» »	410 »
Versailles, rive droite	223 »	222 50	Du Nord	465 50	461 25
— rive gauche	187 50	185 »	De Paris à Strasbourg	375 »	372 50
Paris à Orléans	892 50	870 »	Tours à Nantes	333 75	335 »
Paris à Rouen	555 »	556 25	Paris à Lyon	» »	» »
Rouen au Havre	297 50	305 »	Montereau à Troyes	130 »	135 »
Avignon à Marseille	227 50	225 75	Dieppe à Fécamp	» »	180 »
Strasbourg à Bâle	110 »	107 50	Paris à Sceaux	» »	» »
Du Centre	368 75	365 »	Bordeaux à la Teste	» »	» »
Amiens à Boulogne	» »	» »			

L'un des gérants : G. TANDON.

Sauf de rares exceptions, les diverses branches d'industrie qui ont pour objet le *vêtement*, et par ce mot nous comprenons tout aussi bien la coiffure et la chaussure que le linge et l'habit, ont toujours sacrifié soit l'élégance au comfort, soit le comfort à l'élégance.

Ce mot de comfort — aujourd'hui naturalisé français — serait mal compris s'il n'éveillait que les idées de solidité, d'ampleur, etc. Qui dit comfort, dit hygiène. Les satisfactions du bien-être dépendent d'abord du maintien de la santé. Donc, un *vêtement* doit être hygiénique, confortable, élégant et distingué. Ces conditions, qui paraissent inconciliables, ont été heureusement combinées et réunies par l'invention que nous signalons aujourd'hui à nos lecteurs : la chaussure imperméable, dite chaussure Darriulat (1).

Cette chaussure, dont quelques exemplaires ont été soumis à notre appréciation, est imperméable à l'eau et n'intercepte nullement l'air. Une double semelle, ingénieusement dissimulée lui donne une solidité à toute épreuve, sans lui rien enlever de son élégance.

L'avantage précieux de cette chaussure est d'isoler complétement le pied de cet immense réservoir d'humidité avec lequel nous sommes perpétuellement en contact, le *sol*, et d'où se dégage le principe de tant de maladies. Grâce à la chaussure de M. Darriulat, les influences cholériques, aujourd'hui régnantes, sont complétement neutralisées ; car leur premier agent, l'humidité, transmise d'abord par les pieds, se trouve ainsi supprimée. A bon droit, M. Darriulat, en prenant son brevet d'invention, aurait pu appeler cette chaussure anti-cholérique. Nous pouvons ajouter qu'à ce point de vue nos premiers médecins en ont partout recommandé l'usage.

(1) Le dépôt de cette chaussure est à Bayonne, chez l'inventeur M. Darriulat ; à Bordeaux, chez M. Bois-Lucy.

Spectacles du 6 avril.

Relâche dans tous les grands théâtres.
GAITÉ. — Le Comte de Sainte-Hélène.
AMBIGU-COMIQUE. — Louis XVI et Marie-Antoinette.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple). — Murat.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — Les Confidences, une Honnête Criminelle, la Maîtresse de Langues, les Trois Epiciers.
FOLIES. — Le Père Lantimèche, Un Troupier, le Mirliton.
DÉLASSEMENTS-COMIQUES. — Le Duc de Vaugirard, C'est ici qu'on ressuscite, Changée en nourrice, la Famille.
CIRQUE DES CHAMPS-ELYSÉES (carré Marigny.) — Ouverture samedi.
THEATRE CHOISEUL. — Un Mari, l'Ecuyer, l'Homme aux Poupées, Clowns anglais, le Fils du Rampailleur, les Saltimbanques, les Tableaux.
THEATRE BEAUMARCHAIS. — La Montagne et la Gironde.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 96. EDITION DU MATIN. Samedi 7 Avril 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux: 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

REPARTITION
PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 6 AVRIL.

L'Assemblée nationale n'a pas tenu séance aujourd'hui, vendredi-saint.

La Réaction et le programme des Journaux socialistes.

Le programme électoral de la presse démocratique et sociale est, ainsi qu'on pouvait s'y attendre, insulté plutôt que discuté par les organes de la réaction. Rien de plus naturel, et nous comprenons que ce manifeste ait irrité les réactionnaires. Il prouve d'abord que ces socialistes, présentés comme impuissants à cause de leurs divisions, ont trouvé moyen de s'entendre sur des points nombreux et importants. En second lieu, le manifeste socialiste émet des idées, présente des aperçus, détermine des améliorations, des réformes, et fait ainsi ressortir le vide complet, la nullité désespérante du programme de la rue de Poitiers.

Troisième sujet de contrariété pour les réactionnaires: ils ne vivent qu'en exploitant la peur, en prétendant que les socialistes veulent enlever à chacun le fruit de son travail, partager les biens, anéantir la famille, incendier la société tout entière, remplacer la civilisation par l'état sauvage. La réaction certifie chaque matin que si on ne lui donne pas tous les ministères, la société va tomber en ruines.

Voici que le programme socialiste détruit cet égoïste calcul et montre dans tout son ridicule cette spéculation fondée sur la frayeur et sur l'ignorance. Les socialistes se montrent conservateurs en politique, puisqu'ils veulent la République et le suffrage universel. Dans l'ordre social ils ne demandent que des réformes légitimes, indispensables, et qui peuvent se réaliser sans aucun appel à la spoliation ni à la violence.

Un pareil manifeste devait contrarier vivement la réaction, et nous mesurons toute la valeur de cette pièce aux injures qu'elle a récoltées dans cette presse qui a pour mission de conserver les priviléges et les abus. Commençons par une citation du *Courrier français*:

Tous les journaux socialistes publient, ce matin, en tête de leurs colonnes, un programme précédé d'un préambule, le tout écrit dans ce style démocratico-socialiste si cher aux amateurs de la vieille gaîté française. Le défaut d'espace nous empêche de reproduire le préambule. Mais nous ne voulons pas faire tort à nos lecteurs du programme. Voici ce précieux échantillon de galimatias:

L'Opinion publique, dans une violente philippique, s'indigne de voir des démocrates socialistes inscrire *l'ordre* dans leur devise. Ce journal royaliste ne comprend pas qu'on soit défenseur de l'ordre quand on admet la légitimité des révolutions. Nous vous demandons pardon, *Opinion publique*, c'est le sentiment de l'ordre et de la moralité répandu dans les masses qui fait les grandes révolutions. Il y avait jadis en France un désordre immense et scandaleux qui s'appelait absolutisme et féodalité, servage, classes privilégiées, lettres de cachet, Bastille, conspiration du gouvernement avec l'étranger; l'amour de l'ordre a inspiré au peuple les journées immortelles du 14 juillet, du 10 août.

Il y avait, en 1830, un autre désordre; c'était la lutte engagée par le pouvoir, qui est un simple mandataire, contre les sympathies et les opinions du pays, c'était le désir secret de restaurer l'ancien régime; ce fut enfin la violation par le roi et par ses ministres de la loi fondamentale sur laquelle reposaient toutes les institutions de la France: les journées de juillet ont eu pour objet de rétablir l'ordre.

Il y avait enfin en 1848 une monarchie égoïste et corrompue, oubliant qu'elle sortait d'une révolution et trahissant la cause de tous les peuples, une monarchie dont les ministres, quand ils ne se vendaient pas eux-mêmes, vendaient les projets de lois, les places de la cour des comptes, les priviléges de théâtres, les promesses de pairies, les croix d'honneur, et jusqu'à des sourires; une monarchie à genoux devant les banquiers et leur payant leurs votes de satisfactions par des places, des chemins de fer et des exploitations de mines. L'immortelle Révolution de Février balaya cette étable d'Augias; Février fut un hommage à l'ordre, une admirable explosion de la conscience publique.

Nous garantissons à l'*Opinion* que si jamais, abusant de l'ignorance des électeurs, un parti pouvait confisquer un instant la République, qui n'est pas une forme de gouvernement, mais un droit absolu; que si jamais on voulait restaurer chez nous le pouvoir héréditaire, pouvoir toujours corrompu quand il n'est pas oppresseur, l'ordre serait bientôt rétabli chez nous comme il le fut en 89, en 92, en 1830 et en 1848.

On lit dans l'*Univers*, journal de la falsification évangélique et de l'exploitation des masses au nom du Christ incarné pour les affranchir:

Les différentes feuilles de la *Presse démocratique et sociale* publient aujourd'hui un programme délibéré en commun. Sur différents points ce programme est fort clair, car il est des tendances que l'on peut indiquer d'un seul mot. Ainsi, tout le monde sait aujourd'hui que par *droit au travail, il faut entendre* ATELIERS NATIONAUX; on sait aussi que *l'organisation démocratique du crédit* signifie: CRÉATION DE NOUVEAUX ASSIGNATS; il est également très facile de comprendre que *sainte alliance des peuples* et *république universelle* doivent se traduire par: GUERRE GÉNÉRALE.

Nous ne nous arrêterons pas à réfuter ces charitables interprétations. Qui discute avec l'*Univers*?

La *Patrie* ne comprend pas que les socialistes puissent demander à la fois l'extension des services publics et la diminution des impôts; la *Patrie* oublie que nous voulons faire rentrer dans le trésor de l'Etat toute la liste civile de la royauté financière découronnée en février, et que nous réclamons pour la nation ces bénéfices de banque, assurances, chemins de fer, mines, canaux, qui engraissent aujourd'hui toutes les sangsues de la Bourse.

L'appréciation de l'*Union monarchique* est complètement insignifiante:

L'Ere nouvelle a bien l'aplomb de reprocher aux journaux socialistes leur *langage peu fraternel* à l'égard des menées monarchiques, et cela au moment où les socialistes sont traités dans tous les journaux *honnêtes et modérés* de malfaiteurs et d'incendiaires. Le reproche est plaisant. Comment d'ailleurs l'*Ere nouvelle* prend-elle fait et cause pour la *faction incorrigible qui rêve le retour de la monarchie*, puisqu'elle prétend que cette faction n'existe pas, et que, pour sa part, elle veut une *épreuve complète et sincère* de la constitution républicaine?

Le *Pays* fait cette injure à la propriété de l'identifier avec l'usure.

Nous demandons à messieurs de la presse démocratique et sociale, avec le besoin d'être édifiés, comment ils concilient le droit au travail et l'abolition de l'usure, ce qui veut dire l'abolition de l'intérêt, avec le respect dû à la propriété.

Là-dessus on cite l'opinion particulière de M. Proudhon, lorsqu'il s'agit d'un manifeste collectif dans lequel vous n'avez pas le droit de détourner les mots de leur véritable sens. Demander comment on peut concilier l'abolition de l'usure avec le respect de la propriété, c'est dire que la propriété est usuraire, c'est rappeler ces paroles prononcées par M. Cousin à la chambre des pairs, lors de la discussion d'une loi sur les marques de fabrique: Rendre la marque obligatoire, c'est supprimer le vol; supprimer le vol, n'est-ce pas rendre le commerce impossible?

Le *Pays* nous conteste le droit de parler encore du *droit au travail proscrit par la Constitution*. Nous en sommes bien fâchés, mais la Constitution est perfectible, et nul texte de loi n'a la puissance de supprimer un droit naturel. Nous respectons la Constitution dans ce qu'elle a de progressif et de démocratique, nullement dans ce qu'elle peut offrir d'inintelligent et d'arriéré. Y introduire les deux chambres, l'hérédité du pouvoir, le suffrage à deux degrés, c'est la dénaturer; y introduire par voie de révision le droit au travail, c'est la compléter.

Que dire de l'*Evènement*? Lorsqu'un nouveau journal paraît sur la scène, il faut quelque temps pour le juger; on l'examine avec soin, on l'étudie; quant à l'*Evènement*, il y a longtemps que nos études sont faites. Ce journal, boursouflé dans la forme, vide au fond quand il n'est pas décidément rétrograde, pèsera lourdement sur l'avenir de ses rédacteurs, et déjà il a fait à la popularité de M. Victor Hugo un tort irréparable. L'article de l'*Evènement* sur le programme socialiste est un triste chapelet de puériles contradictions. Suivant l'*Evènement*, le programme émet *peu de principes que les amis dévoués de l'ordre pourraient et voudraient absolument repousser*.

Ce programme est *assez banal et assez vague*.

Mais en revanche *voici un riche et généreux programme... ce prodigue et magnifique programme*, qui était tout-à-l'heure banal et vague, et qui émettait peu de principes que l'on puisse repousser, est un mensonge qui *égare et enfièvre le peuple*, etc., etc.

Qu'ils restent donc dans leur abstraction stérile, et qu'ils laissent l'action féconde à de plus forts et à de plus sincères.

C'est-à-dire qu'ils appliquent toutes les idées sincères et fécondes exprimées avec tant de puissance et de clarté dans le programme de la rue de Poitiers, signé Thiers, Victor Hugo, de Morny et Montalembert.

Jusqu'où va l'Arbitraire.

Il n'y a pas de moyens honteux et violents que le ministère Léon Faucher et Falloux ne mette en jeu pour calomnier le socialisme et pour lui confisquer sournoisement la liberté de la presse, comme il lui a confisqué, déjà en bonne partie, la liberté de réunion.

Nous ne nous en plaignons pas, car les progrès immenses de la propagande socialiste sont précisément dus, depuis six mois, aux mesures arbitraires prises par la réaction pour l'étouffer ou l'intimider.

Mais il est bon que l'œil du public soit ouvert sur toutes les illégalités qui s'accumulent, et sache reconnaître en tout cela les véritables caractères de l'aveuglement et du fanatisme politique.

Plusieurs journaux ont publié le texte d'une circulaire adressée à tous les procureurs de la République par le ministre de la justice, M. Odilon Barrot. Cette circulaire dénonce à toutes les rigueurs des parquets de province la *propagande démocratique et sociale*, et met obstacle à la vente de ses petits livres à bas prix, destinés à éclairer les électeurs des campagnes sur le droit qu'ils vont exercer le 13 mai prochain. Les entraves que la monarchie constitutionnelle elle-même n'avait jamais osé apporter à la liberté de la presse à la veille des élections générales, les ministres de la République modérée ne craignent pas d'en assumer la responsabilité. C'est tout une école, c'est tout un parti qu'ils dénoncent à la haine publique et au zèle inquisitorial de leurs agents.

Je n'ai pas besoin, écrit l'honnête M. Barrot, d'appeler toute votre attention sur les périls qui menaceraient la société si les doctrines de cette dangereuse école s'infiltraient dans les campagnes. *Vous devez redoubler de surveillance pour déjouer les efforts de cette active propagande.*

Il importe *que la justice vienne en aide à la société, en frappant sans relâche les doctrines subversives qui attaquent à la fois le principe de la propriété, la morale religieuse et la famille.*

Cet appel, comme on le pense bien, a été entendu et parfaitement compris par tous les magistrats amovibles qui tiennent à conserver leur place.

Ainsi le procureur de la cour d'appel de Rennes a immédiatement fait saisir au cercle démocratique 124 ouvrages et en incrimine six. Deux honnêtes citoyens, Dagoret et Launay sont cités devant la cour d'assises pour avoir distribué ces brochures. Que le jury les absolve ou non, le but qu'on se propose aura été atteint, la vente aura été empêchée.

Le procureur de la République à Rennes est même allé plus loin: sur sa demande, un commissaire de police s'est rendu avant-hier dans les bureaux de la propagande démocratique et sociale, rue des Bons-Enfants, 1, à Paris, et a mis sous les scellés tous les exemplaires des cinq ouvrages incriminés: les *Malthusiens*, du citoyen Proudhon; le *Catéchisme social*, de Greppo; l'*Almanach démocratique et social*, le *Socialisme dévoilé*, de Gustave Biard, et les *Cent avis généraux*, du même auteur, ouvrages librement publiés sous la royauté et les lois de septembre, en 1844.

Il est évident que le ministère espère trouver plus facilement dans le Finistère qu'à Paris une majorité réactionnaire, et qu'il compte y faire brûler les écrits socialistes qui avaient paru inoffensifs à M. Hébert lui-même.

Dans d'autres villes, à Dijon, à Besançon, à Nantes, à Versailles, on fait mieux encore, ce sont les journaux même de Paris qu'on saisit et dont on empêche la vente. Un ordre formel de M. Léon Faucher interdit à MM. les préfets tout scrupule sur ce point. Dans la dernière de ces villes, avant-hier, le maire a fait venir chez lui tous les marchands de journaux, et pendant qu'il leur expliquait la nouvelle ordonnance, des agents de police allaient à la voiture qui transportait tous les journaux, et saisissaient toutes les feuilles démocratiques.

Voici la lettre que nous recevons à ce sujet:

Versailles, le 5 avril 1849.

Monsieur,

Depuis quelques jours on a interdit à Versailles la vente dans la rue des journaux socialistes, tels que la *Démocratie pacifique*, le *Peuple*, etc.

Cependant on tolère la vente des journaux royalistes. Pourquoi avoir deux poids, deux mesures? Comment veut-on que nous puissions nous éclairer pour les prochaines élections?

Veuillez, monsieur, employer votre influence pour faire cesser un état de choses si arbitraire. Vous rendriez un bien grand service aux démocrates de Versailles, dont le nombre va toujours croissant, au grand déplaisir de messieurs les royalistes.

Salut et fraternité.

K...,
Un de vos lecteurs.

La peur et le fanatisme de la réaction deviennent tels, qu'ils jettent l'alarme jusque dans les petites cités les plus paisibles. Un de nos amis reçoit aujourd'hui la lettre suivante de Mamers, 3 avril:

Ce matin la ville de Mamers a été mise en émoi par la présence inattendue d'un certain nombre de gendarmes, accourus des brigades environnantes pour prêter main-forte à M. le procureur de la République *honnête et modérée*. Il ne s'agissait de rien moins que de l'existence de la Solidarité républicaine à Mamers. Le cas était grave; aussi avait-on placé trois gendarmes à la porte des citoyens soupçonnés de faire partie du bureau de ladite société. Des visites domiciliaires ont eu lieu; malheureusement on n'a rien pu trouver, et le procureur de la République, le juge d'instruction, le commissaire, les gendarmes n'ont pas fait leurs frais.

La tactique des réactionnaires est partout la même. Il s'agit d'exaspérer les républicains, de tâcher de les faire haïr par le peuple. Heureusement qu'ici tout va bien; la propagande est parfaitement organisée, et il est probable que dans notre canton la liste républicaine aura une grande majorité.

D'autre part, le despotisme déployé par les chefs de l'armée pour empêcher le soldat électeur de penser et de s'éclairer à la source du vrai républicanisme, va *crescendo*. Les colères impuissantes du maréchal Bugeaud inspirent au *Républicain de Lyon* les lignes suivantes:

Le citoyen Bugeaud a défendu expressément la lecture du *Républicain* et du *Peuple souverain*, à l'hôpital militaire. La gangrène du socialisme gagnant, malgré cette défense, tous les malades et même les employés de cet hôpital, le maréchal, désespéré, vient d'interdire la lecture, *non-seulement* de ces deux journaux, mais de toute autre feuille. Les officiers seuls pourront lire, à la condition qu'ils choisiront des *feuilles amies de l'ordre*. Le beau privilége, ma foi! Il faut que nos frères de l'armée soient aveugles, s'ils ne voient pas maintenant qu'on veut les abrutir, les tromper, pour servir des desseins déloyaux qu'on n'ose avouer et qu'on craindrait de voir dévoilés par la presse républicaine. Mais ils ne s'y trompent plus déjà, et il n'est pas de moyens ingénieux qu'ils n'emploient pour s'instruire.

Nous avons déjà parlé de quatre soldats du 1er régiment du génie, en garnison à Vincennes, enlevés brusquement de leur corps, sous l'inculpation grave de s'être mis en contact avec des socialistes, et envoyés au dépôt des isolés en Afrique, sans être traduits préalablement devant un conseil de guerre, ce qui est parfaitement illégal.

On nous apprend aujourd'hui que deux sapeurs de la même compagnie ont été arrêtés dimanche dernier pour le même délit, et vont subir le même châtiment. Mais ce qu'il y a d'édifiant, c'est que ces deux malheureux soldats ont été victimes d'un guet-apens; ils se promenaient du côté de la barrière des Amendiers, lorsqu'un agent de police déguisé les a invités à entrer chez les Cuisiniers réunis, et, en les excitant à jaser politique, a obtenu d'eux leurs noms, sous promesse d'aller les visiter à Vincennes. Ces deux pauvres militaires, fort peu conspirateurs jusqu'ici, ont été dupes de leur naïveté.

S'ils n'étaient socialistes, ceux-là le sont devenus. On devine également l'effet que de tels actes arbitraires doivent produire sur l'esprit de l'armée entière.

Enfin, il n'y a pas jusqu'aux colléges qui deviennent le théâtre de cette guerre au socialisme, et où les vexations et les pensums donnent un charme à la lecture du livre et du journal défendus. Dans un lycée de Paris, les maîtres d'étude ont reçu l'ordre de fouiller les caisses des élèves et de s'emparer de tous les bouquins, paperasses et manuscrits pouvant révéler des accointances ou des vocations socialistes. On y a saisi, dit-on, quelques numéros du *Peuple* et du *Travail affranchi*. Horreur!... Que faire?... Voilà la génération nouvelle empestée!

A-t-on jamais vu la peur des idées produire tant d'aberrations dans les régions du pouvoir?

A-t-on jamais vu la puissance morale d'une vérité mieux constatée par ses ennemis, et sa propagande mieux servie?...

Que M. Léon Faucher y prenne garde cependant; s'il va si vite, il sera bientôt forcé de s'arrêter.

Autres violences.

Les démocrates allemands, résidant à Paris, viennent de publier le document suivant:

Protestation des démocrates allemands contre les persécutions dont l'un d'eux a été victime.

Les soussignés, démocrates et réfugiés allemands résidant à Paris, dénoncent à l'opinion publique l'acte d'inqualifiable arbitraire dont vient d'être victime un de leurs compatriotes, Auguste Willich, ex-capitaine d'artillerie en Prusse, officier distingué par ses talents militaires, ses qualités morales et ses travaux scientifiques, qui lui ont procuré une immense popularité parmi toutes les classes de la société.

C'est en lui, pour ainsi dire, que s'est incarnée l'opposition politique et sociale de l'armée prussienne. Avec un courage civique sans égal, il a soutenu une lutte acharnée et toujours honorable contre un gouvernement despotique et contre la personne d'un roi absolutiste. Il ne donna sa démission que lorsqu'il lui était devenu impossible de continuer son œuvre d'émancipation. En vrai socialiste, il prit la hache de charpentier, il se fit apprenti, préférant gagner sa vie en travaillant que de se soumettre au despotisme et de servir les intérêts et les priviléges du capital.

Immédiatement après la Révolution de Février, il fut emprisonné à propos d'un premier soulèvement du peuple à Cologne. Après sa mise en liberté, il combattit à Bade, avec ses frères démocrates Hecker et Struve, pour la République allemande. Le résultat malheureux de ce combat le força de chercher asile à Besançon, et c'est là que le ministère Faucher, d'accord avec celui de M. Beck du grand-duc Léopold de Bade, lui fit proposer de souscrire à un acte d'amnistie par lequel lui et sa colonne, composée de cent cinquante hommes, retourneraient en Allemagne, en signant la promesse solennelle de ne jamais s'occuper de politique et de rester placé sous la surveillance de la haute police allemande.

Willich et sa colonne s'étant continuellement rendus dignes de l'estime des citoyens de Besançon, ont évidemment paru être *trop bons démocrates* aux yeux de M. Léon Faucher, et ils se sont vus chassés par lui de la caserne qu'ils occupaient et dépourvus des cinquante centimes par jour qu'ils obtenaient comme subvention. Et pourquoi cet acte de cruauté? Simplement parce que ces 150 ouvriers et étudiants, qui ont bravé les balles des rois allemands, avaient refusé de souscrire à cette offre perfide.

Le combat de l'Italie contre ses oppresseurs trouva un écho dans les cœurs généreux de Willich et de ses compagnons d'armes, ils se décidèrent à courir au secours de cette nation. Espérant former un corps auxiliaire allemand, il partit pour Lyon avec un passeport qui lui permit de circuler librement en France. Là, sous un prétexte spécieux, on le saisit dans la nuit, on s'empare de ses papiers, parmi lesquels il y avait des lettres de recommandation aux chefs de la démocratie socialiste, à Proudhon et à Considerant. Sur les réclamations adressées au préfet par lui et par plusieurs citoyens français de Lyon, on lui répondit d'une manière qui est révélée dans la lettre suivante:

« Mon cher Hentze,

» Il faut t'écrire en français, à trois lieues de Lyon, afin que mon gardien puisse le lire. Aujourd'hui je suis sorti *le fer au cou*, mais au milieu de vrais amis et frères. La honte devient un honneur. Il fait froid, mon écriture te fera peine à lire. J'ai espéré être transporté tout de suite en Suisse; mais on transporte lentement et de station en station. Cette communication te suffit, j'espère; tu feras ce que tu pourras. Je suis bien content de subir cette dernière épreuve pour la bonne cause du peuple. Je t'embrasse mille fois.

» Ton AUGUSTE WILLICH.

» P. S. Le préfet vient de changer ma route; on me transporte à la frontière de Genève. »

Nous, les frères des démocrates français, nous nous déclarons solidaires des actes pour lesquels notre frère et compatriote vient d'être traité comme un forçat, victime d'une infamie commandée par des traîtres à la République et à la démocratie européenne.

Hochsteller, Wilhelmi, Deutsch, Herwegh, Ewerbeck, G. Rasch, référendaire au tribunal d'appel prussien, Juste Plange, G. Tegeler, Rempel, Sass, Hentze, ex-officier prussien, F. Beust, ex-officier de l'état-major de l'ex-garde nationale de Vienne; Max Dortu, Kapp, Hess.

A ce document, nous pouvons ajouter la lettre suivante, adressée par Auguste Willich, à Victor Considerant, et reçue aujourd'hui même à Paris.

A M. VICTOR CONSIDERANT, *représentant du peuple.*

Prison à Montluel.

Citoyen,

Couché sur terre, auprès de mon gîte de paille, dans une des cellules de la prison de Montluel, je vous adresse ces quelques lignes pour vous prier d'user de l'influence que vous donne votre position politique, non pas en faveur d'un sort individuel, mais pour faire révoquer un acte gouvernemental contre ma personne, acte par lequel toute la catégorie des réfugiés politiques, à laquelle j'appartiens, est menacée, un acte qui fera rougir tout honnête homme.

Sur l'invitation des commissaires français, je suis entré en France à la tête d'une colonne de 500 républicains; à la France j'ai rendu les armes. Il y a cinq jours qu'on m'a transporté de Lyon, *le fer au cou*, pour être expulsé du territoire français, sous défense de ne jamais y rentrer.

Pourquoi? J'avais visité mes compatriotes à Lyon; je leur avais recommandé de se tenir prêts pour secourir l'Italie. Je n'étais entré dans aucune société française; je ne me trouvais dans aucune relation politique avec un Français à Lyon.

Mais on avait trouvé sur moi, dans mon portefeuille qu'on fouillait, des lettres de recommandation pour vous et quelques autres républicains sincères et dévoués. On s'est emparé de ces lettres, quoiqu'elles ne contiennent rien que des recommandations personnelles. Dans mes antécédents on ne peut rien trouver de nature à justifier cet acte de violence. J'en appelle au témoignage de toute la ville de Besançon, où j'ai vécu depuis mon entrée en France.

A présent on me traîne de cachot en cachot vers la frontière suisse. Je crois que toutes mes lettres sont interceptées; celle-ci, j'espère, vous parviendra. Ce que l'on fait à moi, on pourrait le faire encore plus facilement à d'autres réfugiés. Dans l'intérêt de la justice, dans l'intérêt même de la morale publique, je vous prie donc de vouloir employer vos moyens pour faire révoquer mon *expulsion*, afin que le sort des réfugiés politiques trouve une base légale, et que les républicains étrangers, bannis de leur patrie, ne se trouvent pas tout à fait hors la loi dans la république française.

Vous excuserez la forme de cette lettre par les circonstances dans lesquelles elle est écrite. Les mêmes circonstances m'empêchent de vous exprimer comme je le voudrais le regret que j'éprouve de ne pouvoir vous témoigner personnellement ma haute estime comme j'en avais le dessein.

Salut et fraternité, AUGUSTE WILLICH.

Nous n'avons d'autre moyen de protester contre ces violations brutales du droit des gens et des traditions de l'hospitalité française, que de les livrer à l'indignation publique. Aujourd'hui toute recommandation, toute démarche personnelle de notre part, ne feraient qu'aggraver le sort des victimes de l'arbitraire. Nos amis sont traqués partout comme des bêtes fauves. La vieille économie politique agonisante dans la personne de M. Léon Faucher, ne peut prêter l'oreille à aucun conseil de sagesse et d'équité. Nous devons attendre que ces fanatiques fureurs s'épuisent d'elles-mêmes, ou que le bon sens public en fasse justice dans l'intérêt même de l'ordre social.

Bruit de police.

La police fait circuler dès aujourd'hui le bruit qu'une manifestation contre le gouvernement doit avoir lieu dimanche ou lundi.

Par ce moyen, les habiles du ministère espèrent encore réussir à ranimer dans le cœur de la bourgeoisie le dévouement à leur conservation personnelle, sous prétexte du salut de l'ordre social.

M. Léon Faucher aura sans doute senti qu'il était perdu si la bourgeoisie cessait trop longtemps de croire la société en péril, et de s'alarmer des progrès du mouvement socialiste.

En exploitant ainsi la peur et la défiance au dedans, le ministère Faucher-Falloux est bien déjà parvenu à gagner quelques jours de durée; mais un moyen si fréquemment employé sans utilité reconnue s'use évidemment.

Nous croyons parfaitement inutile de renouveler nos recommandations au peuple, qui n'en a d'ailleurs pas besoin, et nous ne faisons pas doute que parmi ceux-là même qu'elle veut alarmer, la police fera désormais bien peu de dupes.

Deux questions.

Pendant qu'un ordre de M. Léon Faucher interdit la vente des feuilles démocratiques en province, et que les mesures les plus rigoureuses sont employées contre l'introduction d'une seule feuille socialiste dans les casernes, nous pouvons affirmer que les journaux en relation avec la rue de Poitiers, tels que l'*Union*, la *Patrie*, l'*Evènement*, le *Pays*, etc., sont répandus gratis dans les casernes, dans les forts et jusque dans les cafés fréquentés par les militaires. C'est par douzaines que les porteurs de ces journaux les jettent dans ces établissements. Cette diffusion des lumières de la réaction se fait probablement aux frais de la souscription formée par l'*association politique* de la rue de Poitiers.

Nous ne trouvons absolument rien à redire à l'usage qu'on fait de ces fonds et au droit légal dont on use en cherchant à éclairer le soldat à la veille surtout des élections; mais depuis quand, sous un gouvernement régi par une constitution, la liberté permise à un parti est-elle interdite à un autre? Pourquoi tolère-t-on et encourage-t-on ici ce qu'on poursuit et ce qu'on condamne là? En vertu de quel principe laisse-t-on la *solidarité réactionnaire* agir avec les coudées franches, et empêche-t-on la *solidarité républicaine* d'employer les mêmes moyens de force morale?

Autre question:

Puisque M. Léon Faucher et ses amis de la rue de Poitiers jugent à propos de faire parvenir gratuitement aux soldats la prose payée par la souscription anti-socialiste; puisqu'ils daignent supposer aux prolétaires de l'armée assez d'intelligence et de libre arbitre pour comprendre les raisonnements hostiles aux idées nouvelles, pourquoi interdisent-ils à l'armée les réunions électorales?

Nous croyons savoir que beaucoup de militaires de la garnison de Paris et des forts réclament cette faculté de se concerter entre eux avant de jeter leur vote dans l'urne, et s'indignent des misérables raisons par lesquelles on s'oppose à l'exercice de ce droit.

Réforme du crédit et du commerce (1).

L'ORDRE TEL QU'ON L'ENTEND VULGAIREMENT EST IMPUISSANT A RÉTABLIR LE COMMERCE.

Ce n'est pas sans une émotion profonde que nous publions notre projet de réforme commerciale; nous en connaissons toute la portée, nous en avons prévu toutes les conséquences.

Nous nous sommes demandé si nous demeurions bien dans notre programme, c'est-à-dire si nous ne cherchions pas à établir le bien-être d'une classe du peuple aux dépens d'une autre.

Nous nous sommes demandé si, étant nous-même industriel, nous n'obéissions pas, à notre insu, à des sentiments injustes d'hostilité contre le commerce.

Après le plus mûr examen, après les méditations les plus consciencieuses, nous disons: *Non! nous ne sacrifions pas la classe des commerçants; non, nous n'obéissons pas à des sentiments personnels.*

La réforme que nous proposons peut être aussi utile aux commerçants eux-mêmes qu'au peuple tout entier.

De deux choses l'une, ou nos projets de réforme seraient puissants, efficaces, ou ils n'aboutiraient pas.

Dans le premier cas, ils donneraient une diminution immense du prix des produits, ils rendraient la faillite impossible, ils empêcheraient les accaparements, les hausses de prix factices; ils mettraient un terme à la fraude, à la falsification. S'il en était ainsi, il est évident que la consommation, surexcitée par tant d'avantages, acquerrait un essor immense, et exigerait un développement parallèle de la production; il faudrait donc augmenter le personnel producteur.

Cette augmentation serait fournie par les commerçants, transportant leurs efforts parasites, et nuisibles aujourd'hui, à la production.

D'un autre côté, le retour des capitaux, aujourd'hui engagés dans le commerce et la banque, à la production, par le fait des réformes de crédit et de commerce, servirait à fonder des entreprises nouvelles: *colonisations, canaux, chemins de fer.*

Or, ces créations nouvelles ne pourraient s'établir sans faire appel à de nouvelles intelligences.

Les commerçants actuels seuls pourraient être appelés à fournir ce contingent administratif.

En outre, il faudrait créer bien de nouveaux fonctionnaires pour réaliser les nouveaux systèmes de banque et de commerce.

Il résulte de tout ceci qu'en supposant le succès des réformes, ce succès ne s'obtiendrait pas aux dépens des commerçants, il serait au contraire aussi avantageux pour eux que pour tout les autres professions.

Mais si au lieu d'être efficaces, nos projets venaient à échouer, nous n'aurions rien à nous reprocher, car nous demandons hautement qu'on ne réalise aucune réforme de commerce qui puisse atteindre l'organisation actuelle, autrement que par voie de concurrence libre, par démonstration pratique et expérimentale.

C'est donc en toute conviction, en toute sécurité de conscience, que nous proposons nos réformes; nous les croyons utiles à tous, nous ne sacrifions personne.

Il nous reste à démontrer que cette réforme est motivée, légitime et praticable.

Oui, elle est motivée, nous n'en voulons pour preuve que l'état de détresse profonde où se trouve la France.

L'agriculture et la manufacture n'écoulent plus leurs produits qu'à des prix avilis.

La plaie de l'usure étend chaque jour ses ravages sur l'agriculture.

La ruine, la faillite, les salaires insuffisants épuisent la manufacture.

Les magasins sont encombrés de produits (1).

D'où proviennent ces souffrances? Est-ce que le consommateur manque? est-ce qu'il ne mange plus? est-ce qu'il ne boit plus? est-ce qu'il ne s'habille plus?

Hélas! il y a trente millions de Français qui ont faim et soif, qui ont besoin de vêtements; mais ils ne consomment pas parce que le commerce, qui est seul aujourd'hui chargé de mettre en rapport le producteur et le consommateur, n'accomplit pas sa fonction.

La chute du crédit, le manque de confiance, empêchent toutes les transactions.

Il faut donc, si l'on veut éviter la ruine de la France, rétablir de suite la circulation.

Ce rétablissement doit-il provenir du retour au passé, ou doit-il provenir d'une réforme?

Il doit provenir d'une réforme; le retour au passé est impossible: non-seulement l'ordre ne rétablirait pas la prospérité commerciale, mais encore il ne ferait qu'accélérer la débâcle, que plonger la grande masse des commerçants dans des souffrances plus cruelles.

C'est en vain que l'on se berce de l'espoir que l'ordre rétablira le commerce.

La déroute du commerce n'est point un fait accidentel et imprévu; elle n'a point été amenée, ainsi qu'on cherche à le faire croire, par la Révolution de Février; cette révolution ne se fût pas accomplie, que la déroute ne se fût pas moins produite; les causes en remontent bien plus haut.

L'origine de ce qui se passe aujourd'hui se trouve dans la révolution de 89.

A cette époque, les commerçants étaient organisés en jurandes et en corporations; leur nombre était donc limité, et autant que possible proportionnel à la population.

Cette organisation, quoique attentatoire à la liberté, avait des avantages qu'il est possible d'apprécier aujourd'hui; on peut reconnaître maintenant qu'il eût mieux valu alors réformer ces institutions, les perfectionner, que de passer subitement du privilége à l'anarchie; le vice de ces corporations était d'endormir le génie inventif de l'homme; mais il y avait des compensations.

Ce système limitant le nombre des marchands, empêchait la concurrence entre eux.

La certitude qu'ils avaient d'arriver à l'aisance avec le temps, l'ordre et l'économie, éloignait de leurs esprits cette fièvre dévorante des spéculations hasardées, qui a tout envahi aujourd'hui.

Une plus grande sécurité régnait dans les transactions, on n'était pas sans cesse sur le seuil de la faillite et de la ruine, il n'était donc pas besoin de gagner autant ni aussi rapidement.

Cette certitude d'arriver avec le temps par le travail maintenait la bonne foi et la probité dans le commerce; d'ailleurs un esprit de corps énergique et une surveillance réciproque de tous les membres de la corporation, prévenaient les fraudes, la fourberie.

La honte qui atteignait un commerçant rejaillissait sur tous les siens.

Mais lorsque la révolution de 89, dans un moment de réaction exagérée en faveur de la liberté, eut détruit les jurandes et les corporations, quand elle eut permis à chacun d'exercer toute profession, sans aucune garantie en faveur du corps social, la porte fut ouverte à tous les abus du système actuel du commerce (2).

En effet, comme de toutes les professions la profession commerciale est celle qui exige le moins d'études préalables, qu'elle est le plus facile à pratiquer et qu'elle donne les moyens les plus nombreux de s'enrichir facilement, il en est résulté qu'un nombre immense d'individus est venu se ruer dans la fonction commerciale.

Où suffisait un marchand, il y en a dix aujourd'hui; le désordre est arrivé à ce point, que l'on dit vulgairement qu'il y a plus de marchands que d'acheteurs.

Sans doute, au début le mal fut peu sensible; l'essor donné à la production par la division de la propriété, par le développement de l'industrie, permit aux nouveaux venus de s'installer à côté des anciens, de telle sorte qu'anciens et nouveaux commerçants purent continuer pendant longtemps encore d'acquérir des bénéfices.

Mais l'équilibre fut bientôt atteint et bien vite dépassé.

Les agents commerciaux pullulant sans limites, commencèrent à être hors de proportion avec les besoins; la consommation devint insuffisante pour utiliser tant de fonctionnaires intermédiaires.

Alors commença la guerre! Il fallut combattre pour s'arracher les acheteurs; toutes armes devinrent bonnes.

Dépenses de luxe exagérées, établissement de boutiques dont chacune serait la richesse de vingt familles;

Ecrasement du faible par le fort, spéculations hasardées, accaparements;

(1) Voir les numéros des 13, 14, 16, 18, 21, 23, 25, 27, 29 mars, 1er et 4 avril.

(1) Il est vrai que quelques industries ne sont pas, dans ce moment, dans l'état de souffrance que nous indiquons; ainsi les fabriques d'étoffes de coton, de laine et même de soie, ont une activité assez remarquable, mais l'exception ne confirme-t-elle pas la règle? Quant à la fabrication des étoffes de soie, l'activité qui règne aujourd'hui est un escompte de l'avenir; la fabrique parce que la soie s'est vendue à vil prix, parce qu'au moment de la révolution de février la fabrication avait déjà souffert depuis plusieurs années; mais les besoins vont être satisfaits, la soie va reprendre son prix normal, et il est à craindre qu'une crise longue et terrible vienne faire expier la prospérité momentanée.

(2) Nous n'avons point ici l'intention de plaider contre la liberté en faveur du privilége, nous croyons seulement qu'il eût été possible d'amender les corporations, et que c'est un malheur que de n'avoir exigé aucune garantie de la fonction commerciale.

Tels furent les moyens mis en pratique pour acquérir la richesse.

Le flot commercial croissant sans cesse, les commerçants en arrivèrent à la fraude, aux falsifications, aux jeux de bourse, à la faillite.

Ces moyens eux-mêmes ne suffirent plus, et les commerçants, ainsi que nous l'avons déjà dit, en sont enfin arrivés à se dévorer entre eux, après avoir dévoré le corps social.

On le voit donc, la Révolution de Février est bien innocente de la débâcle du commerce.

La vraie cause est dans le laissez-faire, le laissez-passer des économistes.

IL Y A TROP DE COMMERÇANTS : TOUT EST LA. Ce trop grand nombre a amené la ruine, la faillite et la perte de la confiance.

Ces résultats funestes ont eux-mêmes amené la chute du crédit.

Or, nous avons démontré que l'ancien système de crédit, basé sur la confiance, ne pouvait se rétablir.

Eh bien! sans crédit, le commerce actuel ne peut reprendre son essor.

LA CHUTE DU COMMERCE EST DONC IRRÉVOCABLE.

D'ailleurs cette chute est prévue depuis longtemps; la nécessité d'une réforme est tellement dans les besoins, qu'en attendant cette réforme régulière, générale et scientifique, l'instinct a mis sur la voie de sa réalisation.

La réforme du commerce en gros s'opère par la création de maisons de commission ou de consignation, par les représentants à poste fixe.

Dans ce nouveau mode de relation intermédiaire entre le producteur et le consommateur, l'ancien commerçant, c'est-à-dire l'intermédiaire, achetant les produits pour son propre compte, à ses risques et périls, et en devenant propriétaire, est complètement sacrifié. Le producteur tend ainsi à se mettre en rapport direct avec le consommateur; il demeure propriétaire de ses produits, il ne subit aucune spéculation du commerçant.

Cette tendance à s'affranchir se généralise de plus en plus; le commerce en gros subit donc réellement ainsi une réforme.

La réforme du commerce de détail est plus active encore; elle est opérée par les bazars.

De riches capitalistes, reconnaissant que les frais généraux ne croissent pas en proportion directe de la vente, ont établi des magasins immenses dans lesquels se vendent tous les produits.

Ces bazars s'établissent dans chaque rue, et vendent plus à eux seuls que cinquante des anciennes boutiques.

Que peut faire l'ordre à cette situation, si ce n'est de l'agraver encore? L'élan est donné, rien ne peut l'arrêter; l'ordre ne fera que lui imprimer une impulsion plus grande.

Loin de rétablir le commerce sur ses anciennes bases, l'ordre ne fera donc qu'achever et hâter sa ruine.

Il est évident que le maintien de l'ancien état de choses a amené ou va amener la ruine de 49 commerçants sur 50, lesquels retomberont dans le prolétariat.

Voici ce que gagneront les commerçants à l'ordre ou maintien de l'ancien système : LA RUINE ET LA MISÈRE.

Ils ont à choisir entre une réforme qui les sauve, en sauvant la société toute entière, et le maintien du passé, qui les conduit à la ruine la plus complète et la plus certaine.

La réforme est donc motivée, *même dans l'intérêt des commerçants.*

Si elle est motivée, elle est encore plus légitime, car le commerce est sorti de ses attributions; il a asservi les deux termes du mouvement social.

Par ses capitaux, il exploite et rançonne la production; *son but est d'acheter à vil prix les denrées du producteur.*

Il exploite aussi la consommation par ses spéculations, ses accaparements, ses falsifications; *son but est de vendre cher ce qu'il a acheté bon marché.*

Le commerce ne fonctionne plus dans l'intérêt de la production et de la consommation; bien loin de là, la production et la consommation ne s'opèrent que dans l'intérêt du commerce.

Il y a donc usurpation flagrante.

Nous n'avons pas besoin de nous étendre davantage sur les extorsions et les abus de la fonction commerciale, il nous suffit de dire qu'il n'y a pas un homme en France qui ne soit victime du commerce, au moins une fois par jour, soit comme acheteur soit comme vendeur.

Vouloir énumérer les victimes des faillites, des spéculations, des accaparements, serait une chose impossible.

JAMAIS UNE RÉFORME N'A ÉTÉ PLUS LÉGITIME; le besoin s'en fait tellement sentir, que tous les esprits tendent à l'opérer.

Il nous reste à savoir si le projet de réforme que nous proposons est praticable, et s'il est permis d'en attendre tous les résultats que nous avons annoncés.

François COIGNET.

(Le prochain article commencera l'exposé de la réforme de commerce.

Nouvelles d'Italie.

Gênes est toujours en effervescence. On lit dans le *Sémaphore*, de Marseille :

« Le paquebot de la compagnie Bazin-Périer, *le Mérovée*, capitaine Allègre, est entré dans notre port. Ainsi que nous l'avons annoncé, il a quitté Gênes le 1er avril.

Le Mérovée a laissé Gênes dans l'état d'effervescence dont nous avons parlé. Les troupes étaient sorties de la ville, qui était passée sous les ordres du commandant de la garde nationale. On avait proposé la création d'un gouvernement provisoire, mais aucune décision n'avait encore été prise à cet égard. »

Le *Resorgimento*, journal *codino* de Turin, publie la correspondance suivante en date de Gênes, 3 mars :

« La municipalité a eu beaucoup de peine à empêcher la proclamation d'un gouvernement provisoire. On voulait que le général de Asarta cédât au peuple la moitié de l'Arsenal. En cas de refus, on menaçait de le bombarder des forts qui sont entre les mains des républicains.

» Les prêtres, les marins ont reçu des armes. Le clergé s'est présenté en masse le 30, au quartier de la garde nationale; une foule immense suivait les prêtres, dit la *Gazette de Gênes*, en criant : vive le clergé italien, qui n'abandonne pas la patrie en péril! Dans les églises, les prêtres ont encouragé le peuple à rompre les chaînes de l'esclavage, ils tiennent le crucifix d'une main et un fusil de l'autre. L'Italie respire enfin, Gênes s'est levée comme un seul homme... Gênes, la ville consacrée à Marie, est prête à s'ensevelir sous ses ruines plutôt que de pactiser avec le croate. »

La foule s'est portée sur le palais ducal pour s'en emparer. Le commandant de la place a commandé de faire feu, mais les soldats ont refusé d'obéir. On s'est emparé de la personne du général, qui a été conduit au palais Tursi.

« On parle, ajoute le correspondant du *Resorgimento*, de renverser la municipalité si elle tarde à proclamer un gouvernement provisoire. »

Chiavari fait cause commune avec Gênes.

— On lit dans le *Pensiero italiano* :

« Ici proclame à la face de Dieu et de la nation la responsabilité qu'assume sur lui le ministère de l'armistice.

» Au milieu des malheurs qui viennent de nous frapper, les protestations dignes et chaleureuses que les provinces font retentir à Turin ne sont pas une médiocre consolation.

Casale a hardiment fait face à l'Autrichien; Alexandrie et Verceil, malgré leur juste effroi, sont sous les armes pour recevoir l'ennemi. Gênes ne veut pas baisser la tête sous la honte d'un second armistice, plus déshonorant que le premier. Cunes, éloigné des dangers de l'invasion, sans crainte par conséquent pour elle-même, lance dans sa famille l'anathème contre l'infâme parti qui a jeté le pays dans de si déplorables malheurs.

(*Concordia.*)

— On dit que le général Ramorino est enfermé dans le donjon de la citadelle. Depuis quelques jours s'est répandue la nouvelle (nous ignorons sur quel fondement) que le général Ramorino a promis de faire d'importantes révélations si l'on voulait lui donner la vie sauve. On parle de l'arrestation d'un certain major Galanti, qui est renfermé aussi dans le donjon de la citadelle.

(*Nazione*).

— Brescia n'a pas attendu pour s'insurger le résultat des opérations de la campagne. Le 23 mars les Autrichiens ont demandé 700 000 l. à la municipalité. La municipalité a refusé. Les barbares l'ont insultée. Le commandant de la citadelle a dit qu'il bombarderait la ville. Le peuple a couru aux armes. Des barricades ont été construites, on a sonné le tocsin. On a donné l'assaut aux casernes. La citadelle alors a foudroyé la ville. Le bombardement a duré toute la journée du 24, du 25 et une partie du 26, sans toutefois faire beaucoup de mal.

Le 26, la citadelle a été prise d'assaut, la garnison a été égorgée.

Les vallées de Trompia et de Sabbia s'étaient insurgées simultanément. Bergame a répondu à l'appel en chassant les Autrichiens.

(*Il Pensiero italiano.*)

A la constituante romaine, le ministre de la guerre a résumé ainsi les projets militaires du gouvernement romain : « On proclamera que tout citoyen est soldat. De 18 à 36 ans chacun est obligé au service actif. Celui qui voudra s'en exempter devra payer une amende en sus du prix d'engagement et faciliter ainsi le remplacement. L'armée est sous les ordres du colonel Mezzacapa jusqu'à l'arrivée des officiers étrangers.

» Il a été adressé aux préfets une circulaire pour activer et organiser avec soin la garde nationale mobilisée. Il a été demandé 30 000 fusils en France et 9 600 ailleurs. On espère qu'ils arriveront bientôt. On établit dans ce moment une manufacture pour fabriquer des armes, et l'on cherche à tout disposer pour avoir trois grands magasins militaires à Rome, Bologne et Ancône. On a rassemblé tous les chevaux que l'on a pu trouver. »

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique.*)

Turin, 2 avril 1849.

D'après ce qu'a fait ici le comité de la Casa-Viale, jugez de ce que pourra faire votre comité de la rue de Poitiers.

Influents par l'argent, par leurs noms, par leurs habitudes de dominer, les nobles ici ont été les alliés de l'ennemi; ils se sont dévoués pour Radetzki, ils lui ont préparé la victoire, ils ont démoralisé l'armée piémontaise, ils ont fait battre leur roi.

Il fut un temps où la noblesse soutenait son roi, se dévouait pour le pays. Tout cela est changé.

A quelles manœuvres souterraines, machiavéliques, n'ont-ils pas eu recours pour faire triompher leur cher Radetzki! Je vous ai parlé des imprimés qu'ils ont fait circuler dans les rangs au moment de la bataille et contenant ces mots :

Per chi credete combattere?
Il re è tradito,
La repubblica è proclamata in Torino.

On avait su gagner, soudoyer des employés aux vivres, qui avaient, avec une incision, glissé ces billets dans les pains de munition.

Pendant que la médiation anglo-française prolongeait le statu quo, les codini ne perdaient pas leur temps ici; ils avaient organisé un système de corruption par le moyen du confessional que fréquente le soldat piémontais.

Les prêtres avaient le mot d'ordre : refus d'absolution à tout soldat qui combattrait pour un roi excommunié comme Charles-Albert; refus d'absolution à tout soldat qui tuerait un Autrichien, les Autrichiens étant les soutiens et les restaurateurs futurs du pape.

Le ministre de l'intérieur apprit ces menées. Il a fait faire des enquêtes. Ces enquêtes ont été faites avec succès. Les rapports des intendants des provinces sont arrivés; mais à leur arrivée les ministres étaient changés.

Qu'il vous suffise de savoir que l'un des plus actifs propagateurs des billets de découragement répandus dans l'armée, est maintenant ministre.

La ville de Gênes déploie un républicanisme qui peut faire prévoir d'avance l'époque où elle se détachera du Piémont pour s'unir aux républiques de l'Italie centrale. L'armistice de Novare est le texte de son opposition. Il y a la même différence de caractère entre le Génois et le Piémontais qu'entre le Sicilien et le Napolitain.

Ne soyez pas étonné d'apprendre que des prêtres ont demandé à Gênes des fusils pour s'armer. Ils seront les premiers à marcher.

Le Génois, aventureux, marin, sobre, jadis toujours en course contre les barbaresques, a une énergie qui se tourne de plus en plus vers la politique.

Je vous prédis que si Florence ou Rome obtient quelques succès contre quelque intervention que ce soit, tout de suite les Génois vont faire cause commune avec la République qui se sera bien montrée sur un champ de bataille.

L'abdication de Carlo Alberto, manquant de formes légales, deux notaires sont partis pour Toulon, où ils espèrent le rejoindre, et lui faire signer un acte régulier.

Autriche.—Allemagne.

La trahison est consommée. Tandis que les *codini* de Turin livraient l'Italie aux Autrichiens, l'infâme camarilla d'Olmütz ouvrait aux Cosaques le chemin de l'Autriche. Une armée russe de 60 000 hommes, divisée en trois corps, vient de pénétrer en Transylvanie par Rothenthurm, Torzburg et Suczawa. Elle opérera sous les ordres du général Freytag. Son premier exploit a été d'écraser l'héroïque cohorte de Bem, composée en partie des débris de la légion académique de Vienne et de réfugiés polonais.

Les étudiants allemands ont été fusillés sans pitié; quant aux Polonais, ils ont été ignominieusement pendus. On cite parmi ces derniers les cinq officiers supérieurs dont voici les noms : le prince Woronicki, le comte Bilski, Podolecki, Wroncki et Damanski.

Dieu soit loué! s'écrie la *Gazette d'Augsbourg*.

Non-seulement cinq officiers supérieurs, mais un grand nombre d'étrangers au service de Bem, auraient été pendus par l'ennemi acharné qui n'a épargné que les prisonniers Madgyars. Les Russes disent qu'ils veulent en finir d'un seul coup avec les bandes insurgées de la Transylvanie, de sorte que leurs amis d'Olmütz regardent la révolution comme terminée dans cette contrée de l'Autriche.

Pas de nouvelles certaines de Bem. Les journaux de Vienne, qui ont annoncé sa défaite par les Russes, rapporte qu'il avait fait 300 Cosaques prisonniers, et ajoutent qu'après les avoir fait exécuter, il se serait écrié : C'est le plus beau jour de ma vie. On espère, en répandant de pareils bruits, diminuer l'admiration qu'excitent l'énergie et l'action du général polonais dans toutes les provinces de l'Autriche.

Une lettre de Vienne assure que Bem, après avoir été battu par les Russes, aurait réussi à s'échapper de la Transylvanie et à rentrer en Hongrie. Il serait maintenant à la tête des Hongrois, qui, après avoir franchi la Theiss, ont réuni leurs forces pour débloquer Komorn. L'armée autrichienne qui assiége cette ville devait être commandée par Welden. Peut-être la lettre que nous citons confond-elle Bem avec Wetter, général autrichien qui aida Bem à rédiger le plan de campagne, et qui aurait remplacé Dembinski dans le commandement en chef de l'armée hongroise. Dembinski aurait repris les fonctions de chef de l'état-major de l'armée.

Georgey est à la tête du corps qui s'avance sur Pesth. On répand dans cette ville les proclamations du ministre hongrois Madarasz, qui promet aux deux capitales une prompte délivrance.

Les troupes commandées par le ban se concentrent à Pesth. Le 26, cinq batteries et un bataillon de canonniers venant de Vienne sont entrés dans cette ville. On travaillait à abattre les fortifications élevées par Kossuth.

Les journaux autrichiens cherchent à expliquer la marche rétrograde des troupes impériales par le mauvais temps et l'état des routes qui rendent impossible toute expédition militaire.

Les désertions continuent dans l'armée impériale.

Dernièrement un régiment de lanciers autrichiens, portant le nom du prince de Cobourg, mais composé de Polonais de la Gallicie, fut envoyé contre les hussards hongrois. Ceux-ci, au lieu de sonner l'attaque, ont fait jouer l'air national polonais : *La Pologne n'est pas encore perdue!* Le régiment Cobourg passa immédiatement de leur côté.

Les feuilles ministérielles autrichiennes répètent, sans le démentir, le bruit qu'une armée russe se dirige à travers la Gallicie, pour gagner le cœur de la Hongrie. Elles ajoutent que Kossuth aurait envoyé à Ollmütz des propositions de paix. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer ce qu'il y a d'invraisemblable dans cette dernière nouvelle. La vérité est que le gouvernement autrichien, désespérant de finir heureusement la guerre de Hongrie et reculant un instant devant la honte ou plutôt devant le danger d'appeler les Russes, a fait offrir à Kossuth la charge de gouverneur de Hongrie, s'il voulait s'engager à faire accepter par la Diète de Debreczin la charte octroyée par l'empereur.

L'éclat attaché au nom de Kossuth a séduit jusqu'aux Slaves eux-mêmes, ses plus acharnés ennemis. En Bohême, dans les campagnes comme dans les villes, on vénère le dictateur hongrois, que l'on égale presque à Napoléon. Dans les provinces du Sud, on rencontre sur les routes des cortéges de gens, portant le costume madgyar, faisant entendre les chants nationaux de la Hongrie, et poussant des *Elyens* et des *Zivios* en l'honneur du dictateur de Debreczin.

Toutes les lettres s'accordent à représenter comme très inquiétante la situation de la capitale de la Bohême.

« La *Slovanska lipa* de Prague, qu'un arrêté du gouverneur de la Bohême a dissoute récemment, et qui s'est constituée en société de lecture pour échapper à cette mesure, vient de nouveau de faire acte de vie en adressant à l'empereur une pétition demandant le renvoi du ministère Schwartzenberg-Stadion, l'abrogation de toutes les lois publiées par lui, l'octroi du projet de constitution adopté par la Diète, et le retrait de la loi constitutionnelle du 4 mars.

La garnison de Prague est en ce moment deux fois aussi forte que celle de Vienne.

Dans cette dernière ville, la bourse est en baisse de 3 0[0.

La députation de l'Assemblée de Francfort est arrivée à Berlin le 2 avril, à six heures du soir; elle a été reçue par le magistrat et des députations des deux chambres. Des discours ont été échangés. La députation a été reçue le lendemain à Charlottenbourg. La déclaration faite aux deux chambres par le président du conseil avait permis de prévoir la réponse qui a été faite à la députation. Il est dit dans cette déclaration que le gouvernement continuait à croire que l'accord des gouvernements allemands était nécessaire, mais qu'il ferait tout ce qui serait en son pouvoir pour amener cet accord, et pour qu'on atteigne promptement le but vers lequel tous les Allemands tendent depuis si longtemps. La première chambre a exprimé l'espoir « que le roi ne se soustraira pas aux espérances de la nation, et prendra dans sa main puissante les destinées de la patrie. »

Voici, du reste, la réponse textuelle du roi, faite à la députation : —

« Messieurs,

» Le message que vous m'avez communiqué m'a profondément ému; il a dirigé mon regard sur le roi des rois et sur le devoir sacré et inviolable que je suis obligé de remplir comme roi de mon peuple et comme l'un des souverains les plus puissants de l'Allemagne. Un pareil regard éclaire l'intelligence et fortifie le cœur. Je reconnais, messieurs, dans la résolution de l'Assemblée nationale allemande que vous m'apportez, la voix des représentants du peuple allemand.

» Cette invitation me donne un droit dont je sais apprécier la valeur; elle exige de moi des sacrifices immenses si je l'accepte et m'impose les devoirs les plus pénibles. L'Assemblée nationale a compté sur moi de préférence à tous les autres lorsqu'il s'agit de fonder l'unité et la force de l'Allemagne. J'honore sa confiance: exprimez-lui ma reconnaissance; je suis prêt à prouver par mes actes que les hommes qui appuient leur confiance sur mon dévouement, ma fidélité et mon amour pour la patrie commune allemande, ne se sont pas trompés.

Mais, messieurs, je ne justifierais pas votre confiance, je ne répondrais pas au desir véritable du peuple allemand, je n'établirais pas l'unité de l'Allemagne si, méconnaissant des droits sacrés et mes assurances antérieures expresses et solennelles, j'adoptais sans le concours libre des têtes couronnées, des princes et des villes libres de l'Allemagne, une résolution qui doit avoir les conséquences les plus décisives pour eux et pour les peuples d'Allemagne qu'ils gouvernent.

« Ainsi les gouvernements des Etats de l'Allemagne devront examiner dans une délibération commune, si la constitution est avantageuse aux individus comme à l'Assemblée, et si les droits qui me sont conférés me mettraient en état de diriger avec fermeté, comme l'exige de moi une pareille mission, les destinées de la grande patrie allemande, et de remplir les espérances de ces peuples. »

Extrait d'une lettre de Berlin, 31 *mars* 1849.

Je ne puis pas vous dire tout le chemin que j'ai fait depuis un an en ne quittant pas l'Allemagne, et allant d'ici à Vienne, Olmütz, Brünn et Francfort. Je n'ai passé qu'une fois par Cracovie, Dresde et Breslau. Tous mes autres voyages ont été purement allemands. Vous avez deviné, j'espère, que le roi de Prusse actuel pourra dire comme César : « La pièce est jouée! » Seulement, quand ajoutera-t-il : « Applaudissez! » Et l'ajoutera-t-il jamais? là est la question.

La députation de Francfort arrive cette nuit ou demain. Ce n'est qu'un entracte pendant lequel Levassor chante un air populaire. Le roi acceptera le manteau impérial allemand, dont les faisceaux (*gewehrpyramide*) (1) lui plairaient mieux que les palmes de sa dalmatique de galas, ou les graines d'épinard de ses uniformes de campagne. Mille bruits circulent, tous favorables à la cause allemande. Arrivé au but de renversement moral de l'empire d'Autriche, le nouvel empereur d'Allemagne secouerait les errements royaux, et entrerait dans les voies démocratiques (assez dans son caractère d'ailleurs) qui se sont établies dans toutes les provinces soumises au sceptre de Berlin, *Neufchâtel en Suisse excepté.*

Le nouvel empereur se ferait couronner à Francfort, y séjournerait quelque temps, inviterait la Diète à le venir visiter à Berlin, *et, toutes provinces de l'empire réunies*, dissolverait les chambres à Berlin-Brandebourg, de Francfort-Hesse, et dans un nouveau concile, tenu dans l'une des plus importantes villes de l'empire d'Allemagne, on présume Leipsick, poserait les bases définitives du nouvel empire, lequel ne serait autre qu'un formidable boulevart élevé contre les tendances non équivoques des trônes de Vienne-Olmütz et de Saint-Pétersbourg.

Soyez certain que ces bruits sont fort accrédités ici. Cela se ferait pour contrebalancer la puissance, toujours croissante, par les victoires de nos généraux en Hongrie, de nos braves généraux polonais, et conséquemment du Slavisme; mais, en réalité, cette espèce de contrebalancement n'en serait point un. L'Europe méditerranéenne est plus vaste qu'on ne le pense. A Vienne, on est consterné du vote prononcé à Francfort, et la chûte, parfaitement arrangée d'avance d'ailleurs, de Charles-Albert, n'y a fait à côté de cela qu'une légère sensation. C'est tellement vrai que les fonds autrichiens ont baissé, et que les banknotes de Prusse sont en faveur. Evidemment l'Europe se transforme : puisse-t-elle ainsi échapper à

(1) L'empereur Barberousse avait, au lieu d'hermine, des faisceaux brodés sur son manteau. Charlemagne, à Aix-la-Chapelle, en armure grossière, était précédé de licteurs.

la mort qui était menaçante.

Les nouvelles de Hongrie, de Transylvanie, de Gallicie, de Pologne même, sont toutes rassurantes. Une révolte a éclaté il y a environ un mois dans l'une des villes marchandes de la Russie méridionale. Le prétexte était une dispute de paysans pendant la foire. C'était un essai.

Mais les dispositions pour l'avenir sont tellement bien prises, qu'il n'y a aucune indiscrétion de mon fait à vous en faire part. Tout marche bien, et l'idée sociale fait d'immenses progrès dans la bourgeoisie allemande.

Malgré les fautes immenses de votre gouvernement, tous nos regards, tous nos veux, l'élan de nos cœurs sont tous pour la France.

Si le roi de Prusse est empereur, vous apprendrez bientôt à quelles conditions votre République y aura prêté les mains.

FAITS DIVERS.

Pendant qu'on se préparait à Turin à la guerre, la politique était dans les salons et jusque sur le théâtre. Parmi les spectacles populaires en Italie, il faut compter les *fantoccini*, acteurs de bois pour lesquels des auteurs spéciaux composent des pièces. Or, à cette époque, à Turin, on représentait aux Marionnettes un acte dans lequel on voyait lord Abercromby, ministre d'Angleterre, portant une robe dont la queue était portée par M. Bois-le-Comte, envoyé de France. La pièce a pour titre : les *Caudini* (les porte-queues.) A chaque mouvement de lord Abercromby, en avant ou en arrière, ou de côté, M. de Bois-le-Comte avançait, reculait ou tournait, toujours en tenant la queue de son collègue en diplomatie. Cette farce, qui représentait naïvement notre situation politique au dehors, amusait beaucoup le peuple et la haute société de Turin. La police piémontaise n'était point intervenue, bien que le roi lui-même fût en scène, avec un très-beau rôle à la vérité. (*Gazette de France.*)

— Aujourd'hui, à midi, les condamnés de Bourges ont traversé Paris dans une voiture cellulaire, escortée par deux escadrons de dragons. Cette voiture, arrivée par le chemin de fer d'Orléans, a traversé le pont d'Austerlitz, la place de la Bastille et la ligne des boulevards, jusqu'à la porte Saint Denis, d'où elle s'est dirigée vers l'embarcadère du chemin de fer du Nord. (*Gazette de France.*)

— M. Léon Faucher a présenté hier un projet de décret tendant à faire proroger jusqu'au 1er août prochain les dispositions du décret du 9 août dernier, relatif au cautionnement des journaux et écrits périodiques. L'exécution de ces dispositions devait, comme on se le rappelle, cesser au 1er mai. L'Assemblée, conformément à la proposition du ministre de l'intérieur, a décidé qu'un rapport lui serait fait sur la question d'urgence.

— C'est le 17 de ce mois que l'affaire des troubles de Rouen doit venir devant la cour d'Alençon. Les accusés sont attendus d'un instant à l'autre dans cette ville.

— A partir de dimanche prochain, jour de Pâques, les gardiens de Paris seront tous revêtus de leur nouveau costume qui, sauf une légère modification dans le chapeau, est l'ancien costume des sergents de ville. Le couteau-poignard actuel est remplacé par l'épée, et au lieu de la patte blanche du collet, on a brodé un vaisseau qu'on sait être les armes de la ville de Paris. On parle aussi dans certains bureaux d'une modification qui tendrait à transformer la garde républicaine en gendarmerie mobile à cheval.

— Jusqu'à présent on n'avait fermé que des clubs ; le ministère s'enhardit. Ce soir une réunion électorale démocratique qui se tenait rue du Bac, au salon de Mars, a été fermée par la police. Une vingtaine de gardiens de Paris sont restés aux abords du local toute la soirée pour empêcher la formation des rassemblements. L'un d'eux répondait spirituellement aux passants qui l'interrogeaient sur la cause de la fermeture : *L'établissement a fait faillite.*

— Une circulaire du conseil fédéral, en date du 28 mars, prononce l'interdiction des enrôlements pour la Sicile.

Une autre circulaire de la même autorité et de la même date invite les cantons à renvoyer de la Suisse les réfugiés allemands Heinzen et Lommel, chefs de la société Hilf Dir. (Aide-toi). (*Courrier Suisse*)

— Les cantons de Berne, de Fribourg et de Lucerne, qui ont des bataillons capitulés à Naples, ont successivement décidé l'interdiction des enrôlements. (*Idem.*)

— Le Grand-Conseil de Genève a décidé, en vertu de son droit constitutionnel d'initiative, et obéissant lui-même à l'initiative de l'Assemblée du Molard, de présenter à l'Assemblée fédérale le projet d'arrêté suivant :

« Art. 1er. Le licenciement des troupes que plusieurs cantons ont au service de Naples en vertu des capitulations militaires, aura lieu immédiatement...,

» Art. 2. Le recrutement cessera dans les cantons où il a encore lieu par suite des capitulations militaires. »

— Le *Moniteur universel* avait annoncé que le journal le *Peuple* avait été saisi hier, comme renfermant un outrage envers le premier magistrat de la République. Le *Peuple* dément cette nouvelle.

— L'exposition annuelle de peinture et de sculpture, d'après la commission chargée de l'examen des projets de loi, serait fixée au 15 juin prochain ; elle aurait lieu aux Tuileries et non pas au Palais-National, comme l'avait proposé le gouvernement. Il en résulterait sur les faits d'appropriation une économie de 33 000 fr. environ.

— Le citoyen Alphonse Gent, représentant du peuple, a déposé hier sur le bureau de l'Assemblée des pétitions signées par 2 850 citoyens d'Avignon, Carpentras, Pertuis, Bollenc, Mazan, Pernes, Caderousse, Le Pontet (Vaucluse), et de Roquemaure (Gard), demandant :

1° La restitution du milliard de l'indemnité des émigrés, et son application au remboursement de l'impôt des 45 centimes, et à l'abolition des droits réunis et des octrois ;

2° La création immédiate d'une banque hypothécaire prêtant au taux de 2 p. 100 à la propriété territoriale et la sauvant d'une ruine imminente ;

3° La mise en accusation du ministère.

— Les Anglais venant rendre la visite à la garde nationale de Paris sont arrivés hier soir à huit heures, au nombre de 250.

Une brillante réception leur a été faite à Boulogne et à Amiens par les autorités.

Un nombre plus considérable est attendu samedi prochain.

Leur départ de Paris est fixé à jeudi 11 du courant.

— M. Vidocq écrit de la Conciergerie que non-seulement il ne s'est pas évadé, comme le bruit en a couru, mais qu'il n'a jamais eu l'intention de se soustraire à l'action de la justice.

— Le déplorable discours de M. Thiers, sur les affaires d'Italie, a excité une juste réprobation dans la presse française. Il était, en effet, impossible de déployer plus de forfanterie qu'il ne l'a fait dans son scandaleux plaidoyer en faveur du système de la *paix à tout prix.*

— Un journal anglais, le *Morning-Chronicle*, lui envoie ce matin des félicitations que nous nous plaisons à consigner dans nos colonnes : c'est un éloge qu'il a bien mérité.

» Le *Morning-Chronicle* du 4 avril rend pleine justice au *talent* et à la *raison* qui ont caractérisé le DISCOURS MINISTRE (*sic*) de M. Thiers : « Il y a, dit-il, de la grandeur et du courage, de la part de M. Thiers, » français, à rendre justice à l'esprit *généreux* qui a suggéré et conclu » les traités de 1815. L'*habileté* de Talleyrand et la *magnanimité* d'A- » lexandre, à cette époque, ont replacé la France dans une position au » moins aussi élevée que celle qu'elle occupait en 1789 dans l'échelle » des nations ! »

— M. Granier de Cassagnac, l'ancien rédacteur du *Globe*, l'ex-fondateur de l'*Epoque*, l'homme-lige de M. Guizot et de M. Duchâtel, vient d'adresser aux électeurs du Gers une circulaire dans laquelle on remarque le passage suivant :

« Washington fit de la république une puissante société ; Danton en a fait une orgie ; Robespierre un charnier ; *Ledru-Rollin une caverne* !!!

» La France doit essayer de faire de la République un régime d'ordre, de travail et de prospérité. Je n'ai point de vœux plus sincères qu'un tel résultat, et nul n'apportera un effort plus loyal à une œuvre si désirable.

» Je me borne aujourd'hui à ce peu de mots. Les électeurs du Gers connaissent *mes principes*. Cependant j'en placerai sous leurs yeux une *exposition complète*, si le désir et la convenance m'en étaient montrés avant les élections. »

— Les démocrates socialistes de La Chapelle se réuniront samedi, 7 avril, à sept heures du soir, dans la salle de la Nouvelle-Chaumière, boulevart des Poissonniers, 28.

— Le *Berger de Kravan* a été mis en vente ce matin. En un clin d'œil cinq cents exemplaires ont été enlevés ; un retard dans le brochage a seul empêché la vente de trois cents exemplaires de plus.

— Aujourd'hui samedi, 7 avril, à 7 heures du soir, réunion électorale salle de la Redoute, rue Grenelle-Saint-Honoré, n° 45, présidée par la délégation du comité démocratique socialiste.

— Dimanche prochain, 8 avril, réunion électorale des démocrates socialistes du département de l'Hérault, rue Montorgueil, 47, à sept heures précises du soir.

CONFÉRENCES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES DE LA BANQUE DU PEUPLE. — 12e arrondissement, dimanche, 8 avril, à midi précis, salle des Cordeliers, rue Pascal. — 7e arrondissement, même jour et même heure, rue Michel-le-Comte, 34.

PETITE CORRESPONDANCE.

AVIS. — Le banquet commémoratif de la naissance de Fourier, qui devait avoir lieu à Colmar le 9 de ce mois, a été ajourné.

Menneton-Salon. — M. L. — M. C. nous remet 52 pour votre réab.

Bourse du 6 avril.

Le bilan donné par la Banque de France, sous la date d'hier, n'offre pas de différence bien remarquable avec le précédent ; la réserve en numeraire est toujours la même, 332 millions contre 137 millions.

Le portefeuille de Paris est toujours de 54 millions.

Les effets en souffrance ne varient pas du chiffre de 12 millions.

Le paiement du semestre de la rente a fait naturellement baisser le compte du Trésor de 44 à 28 millions ; mais les particuliers augmentent leur crédit de 9 millions.

Somme toute, la situation n'offre pas d'amélioration.

On signale la mort d'un capitaliste, M. Dosne, receveur-général de Lille, qui a succombé ce matin, dit-on, à une attaque de choléra.

Les actions, de 2 415 débutent à 2 425, et finissent à 2 410, après avoir coté 2 400 fr. C'est 15 fr. de baisse sur hier.

Le 5 p. 100 de 89 tombe à 88.60 remonte à 89.40 et ferme à 88.85 fin courant et 88.65 au comptant. C'est 15 c. de baisse sur la bourse précédente.

Le 3 p. 100 ouvre à 56 60, touche 56 75, tombe à 56, et finit comme hier à 56 25 c.

Les chemins de fer fléchissent presque tous.

Orléans perd 5 fr. à 865.

Avignon-Marseille n'est plus qu'à 222 50 c.

Le Nord flotte entre 461 et 460, dernier cours.

La bourse est lourde, mais la baisse est si difficile que l'on entrevoit encore des cours meilleurs.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	56 35	56 70	56 »»	56 25
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	[illegible]
Cinq 0/0	89 »»	89 50	88 70	88 80

6 avril. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	56 20 »»	4 Canaux avec prime	1045 »»
— Emprunt 1847-1848	88 60 »»	Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	88 65 »»	Caisse hypothécaire	155 »»
4 1/2 0/0 du 22 mars	»» »» »»	Emprunt d'Haïti	»»» »»
3 0/0 j. du 22 septembre	»» »» »»	Espagne, dette active	30 50
Actions de la Banque	2410 »» »»	— dette passive	»» »»
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	30 50
Récép. Rothschild	»» »»	Emprunt portugais 5 0/0	»» »»
3 0/0 de l'Etat romain	76 »»	— — 3 0/0	»» »»
5 0/0 belge 1840	92 50	2 1/2 hollandais	»» »»
— — 1842	92 50	Zinc Vieille-Montagne	2800 »»
— 4 1/2	81 50	H. de la Grand-Combe	»»» »»
— Banque (1835)	»» »»	Emprunt du Piémont	875 »»
Obligations de la Ville	1190 »»	Lots d'Autriche	340 »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	430 »»	430 »»	Orléans à Bordeaux	410 »»	410 »»
Versailles, rive droite	222 50	220 »»	Du Nord	461 25	460 »»
— rive gauche	185 »»	183 »»	De Paris à Strasbourg	372 50	377 »»
Paris à Orléans	870 »»	865 »»	Tours à Nantes	335 »»	335 »»
Paris à Rouen	556 25	555 »»	Paris à Lyon	»»» »»	»»» »»
Rouen au Havre	305 »»	300 »»	Montereau à Troyes	135 »»	135 »»
Avignon à Marseille	225 75	222 50	Dieppe à Fécamp	180 »»	»»» »»
Strasbourg à Bâle	107 50	106 25	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	365 »»	365 75	Bordeaux à la Teste	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boulogne	»»» »»	»»» »»			

L'un des gérants : G. TANDON.

JARDIN D'HIVER.

Demain dimanche, d'une heure à cinq, grande *Fête des Fleurs* au *Jardin-d'Hiver*, pour la clôture de l'*Exposition printanière d'Horticulture.* Une tombola de fleurs, plantes et arbustes des plus rares, sera tirée par M. Neuville, qui redira sa piquante scène d'*Un provincial à Paris.* Chaque dame en entrant recevra un numéro de tombola. Le concert commencera à 2 heures et réunira tous nos premiers artistes ; indépendamment de MM. Ponchard, Géraldy, Forestier, et de Mme Iweins-d'Hennin, on y entendra pour la première fois M. Laget, basse-taille qui a fait de si brillants débuts à l'Opéra, et Mlle Dobré, charmante transfuge du même théâtre, qui vient d'obtenir de magnifiques succès dans nos sociétés philharmoniques de la province. Les fanfares et la promenade commenceront à une heure. Le prix d'entrée ne sera pas augmenté. S'adresser d'avance au *Jardin-d'Hiver* et au *Ménestrel*, 2 bis, rue Vivienne, pour les billets de famille.

DIORAMA.

Pendant les vacances de Pâques il y aura au Diorama affluence de grands et de petits visiteurs. C'est en effet un spectacle qui joint au mérite d'être tout à fait convenable pour les enfants, le charme d'un attrait égal pour tous les âges, et c'est en outre un plaisir devenu très accessible à tout le monde depuis la création des *billets de famille* dont la faveur est de jour en jour plus recherchée par le public.

La vue de la basilique de Saint-Paul, à Rome, et celle du canal de Kanan, à Canton (en Chine) avec sa ravissante fête des lanternes, sont deux chefs-d'œuvre d'illusion qui transportent réellement le spectateur dans ces lointains pays, et lui font faire en quelques instants le plus fantastique et le plus merveilleux voyage.

Aujourd'hui samedi, aura lieu l'ouverture du Cirque-National des Champs-Elysées. Comme toujours ce sera une grande solennité à laquelle ne manquera pas d'assister l'élite de la société parisienne.

Spectacles du 7 avril.

OPÉRA-COMIQUE. — Les Monténégrins.
THEATRE-HISTORIQUE. — La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE. — Chacun chez soi, 1re repr. : le Bouquet de Violettes.
VAUDEVILLE. — 2e N° de la Foire aux Idées, la Poésie, Protégé, Feu.
THEATRE MONTANSIER. — 1re repr. : E H.
VARIETES. — La Pension, 1re repr. : le Vendredi, les Deux font la Paire.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Relâche.
GAITE. — Le Comte de Sainte-Hélène.
AMBIGU-COMIQUE. — Louis XVI et Marie-Antoinette.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple). — Murat.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — Les Confidences, une Honnête Criminelle, la Maîtresse de Langues, les Trois Epiciers.
FOLIES. — Le Père Lantimèche, Un Troupier, le Mirliton.
DÉLASSEMENTS-COMIQUES. — Le Duc de Vaugirard, C'est ici qu'on ressuscite, Changée en nourrice, la Famille.
CIRQUE DES CHAMPS-ELYSÉES (carré Marigny.) — Ouverture samedi.
THEATRE CHOISEUL. — Un Mari, l'Ecuyer, l'Homme aux Poupées, Clowns anglais, le Fils du Rampailleur, les Saltimbanques, les Tableaux.
THEATRE BEAUMARCHAIS. — La Montagne et la Gironde.

Imprimerie LANGE LEVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 97. — EDITION DU MATIN. — Dimanche 8 Avril 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.) — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

La DÉMOCRATIE PACIFIQUE ne paraîtra pas demain, lundi de Pâques.

A la fin du mois, la DÉMOCRATIE PACIFIQUE sera imprimée en caractères neufs.

PARIS, 7 AVRIL.

AUX ÉLECTEURS.

Nous prévenons de nouveau les électeurs républicains démocrates socialistes qu'ils aient à vérifier les listes électorales pour y constater l'inscription de leurs noms.

Tous les citoyens qui ont été rayés des cadres de la garde nationale ont été pareillement biffés des listes électorales. Qu'ils le sachent : ILS N'ONT PAS PERDU POUR CELA LEURS DROITS. Ceux dont l'inscription n'a pas été conservée, doivent réclamer, avant le 10 de ce mois. Dans Paris et la banlieue ils sont en grand nombre.

Cette démarche est un DEVOIR pour tout bon démocrate. A la veille des élections, perdre par sa négligence l'exercice de son droit d'électeur, c'est trahir la cause démocratique.

La Pâque.

L'humanité a toujours espéré qu'elle ressusciterait à une vie meilleure : cette croyance se retrouve chez tous les peuples ; elle est au fond de toutes les religions. La résurrection s'appliquait aux individus, aux races, aux nations, au genre humain tout entier, à la nature elle-même. L'Egyptien embaumait ses morts, dans l'espoir que la chrysalide deviendrait papillon.

Pourquoi cette croyance universelle à la résurrection? C'est que l'humanité a conscience qu'elle vit au sein de l'infini, où rien ne périt, mais où tout se transforme; c'est que, dès les temps les plus reculés, les hommes avaient compris que l'existence qui leur était faite, n'était pas la vie, mais la mort; que le milieu social où ils étaient plongés, était pour eux une tombe, un sépulcre, et qu'ils en sortiraient un jour pour s'élancer dans un milieu nouveau où se développeraient librement tous leurs essors, où ils s'harmoniseraient avec tous les objets environnants, où ils vivraient de la véritable vie.

Au berceau du christianisme, cette foi à la résurrection prit une énergie extraordinaire ; en embrassant la religion du Christ, en se faisant conférer le baptême, les premiers chrétiens croyaient qu'ils ressusciteraient individuellement, après leur mort, comme le Christ; ils croyaient même que la résurrection collective et universelle de l'humanité était proche, et que le jour du jugement dernier allait bientôt venir.

De notre temps, la foi à la résurrection, la croyance à la pâque, n'est pas éteinte dans les âmes ; mais elle s'applique surtout aux nations, à l'humanité, au peuple, qui est l'image du Christ. C'est cette croyance qui a produit le protestantisme allemand du seizième siècle, la philosophie française du dix-huitième. C'est cette foi intime qui fait éclater les révolutions politiques, et qui nous a amenés à l'idée de la grande rénovation sociale.

Oui, les révolutions sont les efforts que le peuple fait pour sortir de sa tombe, pour ressusciter. Eh ! qui n'eût pensé que l'effort suprême venait d'être accompli, il y a une année à peine? qui n'eût pensé que la Révolution de Février était le troisième jour, le jour de la pâque définitive de la France et de l'humanité?

Le peuple se levait radieux comme le Christ ; régénéré par ses longues souffrances, surprenant les soldats qui le gardaient et qui laissaient tomber leurs armes, pardonnant à ses bourreaux, brisant l'instrument du supplice, apparaissant à tous comme la lumière et la vie, prêt, en un mot, à s'élancer dans le ciel de l'harmonie et de la fraternité.

Après la victoire de Février, le peuple était pacifique et sans armes; comme le Christ ressuscité, il se montrait de temps en temps pour manifester sa volonté de progrès social; il disait aux incrédules : « Voyez et touchez mes antiques cicatrices! Oui! c'est bien moi qui suis ressuscité, moi le peuple qui ai donné pour vous mon sang et mes sueurs, moi dont les mains sont calleuses, moi dont le travail répugnant a brisé le corps! Ah ! je ne regrette pas mes souffrances, puisqu'elles ont préparé le bonheur de tous ! Je ne vous reproche pas ma longue mort, puisqu'elle nous a conduits tous à l'heure de la résurrection! Oublions le passé, ce passé de guerre et de sang, d'oppression et de misère, et ne songeons plus qu'à organiser la félicité universelle! Laissons là nos armes, et transformons-les en instruments du travail glorieux! Les frères doivent-ils être armés les uns contre les autres! Non, non, plus de sacrifices humains; plus d'homicide et de suicide; voici le jour de la résurrection fraternelle, de la vie heureuse pour tous ! »

Hélas! ce langage du peuple ne fut pas compris; beaucoup d'incrédules ne voulurent pas reconnaître le Christ ressuscité; l'égoïsme et la peur refoulèrent la confiance dans les âmes. A ceux qui disaient : « Fraternité! association! » on cria : A mort! à mort! » comme autrefois les juifs à Jésus. Aux manifestations pacifiques et chrétiennes on répondit en hérissant Paris de trois cent mille baïonnettes.

O douleur! voilà que, par un horrible malentendu, le peuple français se frappe lui-même, se déchire de ses propres mains! Et voilà qu'une poignée de juifs et d'oppresseurs, qui était rentrée dans la nuit de la tombe quand le peuple s'était élancé à la lumière du jour, profite de ce malentendu pour souffler le feu de la discorde et pour nous préparer un nouvel avenir de déchirements et de douleurs.

Ils l'ont repoussé dans sa tombe, ce peuple miséricordieux et aimant comme le Christ, qui ne demandait qu'à vivre pour le bonheur de tous, à enrichir le monde par son travail, à réaliser la liberté, l'égalité, la fraternité, à réaliser la grande promesse, le grand espoir, la Pâque suprême de l'humanité! Il a soulevé la pierre du sépulcre, et les oppresseurs se sont hâtés de la refermer violemment! Ils l'ont rejeté tout palpitant dans la nuit du désespoir, dans les angoisses de la misère et de la faim, dans les douleurs de son exploitation séculaire!

Et ils le font garder aujourd'hui par six cent mille soldats, redoutant qu'il ne se lève encore, car ils savent bien que le peuple n'est pas mort; ils savent bien que tous ses efforts aboutiront à une délivrance éclatante et définitive! Les insensés! ils ont tenté de sceller la pierre du sépulcre avec le mot *république*, en attendant de pouvoir y apposer de nouveau le sceau royal avec l'aide des cosaques! Ils craignent que les soldats français, qu'ils ont préposés à la garde du monument, ne se convertissent et ne disent : « Là est le peuple! là est notre espoir! là est la vie du monde! » et qu'ils ne laissent encore tomber leurs armes quand il jugera le moment favorable pour se lever!

Ils voudraient empêcher que toute parole d'espoir arrivât jusqu'à lui; ils voudraient effacer de son cœur et de son esprit ce grand mot : Pâques! Ils craignent que, jusqu'au fond du sépulcre où ils l'ont replongé, des voix mystérieuses n'aillent lui porter le secret de sa résurrection définitive. Mais c'est en vain ; ils ne parviendront pas à détruire cette croyance invétérée, cette foi profonde qui a toujours animé le genre humain, depuis son apparition sur la terre! Ils n'empêcheront pas le peuple de croire que, comme le Christ, il a eu sa passion et sa tombe ; que, comme le Christ, il aura sa résurrection!

Assemblée Nationale.

Une pétition était adressée à l'Assemblée par un chef de bataillon de ligne qui, entouré le 24 juin, à la place des Vosges, par une force supérieure d'insurgés, et se trouvant sans cartouches, avait dû se laisser faire prisonnier. Le ministre de la guerre d'alors, M. Lamoricière, cassa ce militaire de sa propre autorité, sans le traduire devant un conseil de guerre. Ce commandant réclamait des juges. L'Assemblée les lui a refusés et a passé à l'ordre du jour.

Nous trouvons que, par là, elle autorise un arbitraire fâcheux dans l'armée. Toutefois, ce que nous blâmerons encore davantage, ce sont les motifs sur lesquels divers militaires se sont appuyés pour condamner la conduite de ce chef de bataillon. Que M. Changarnier se plaise, dans ses ordres du jour, à appeler les insurgés *les ennemis*, cette expression peut satisfaire les haines de parti ; mais nous regrettons profondément que l'on veuille assimiler les guerres civiles aux guerres contre l'étranger; nous n'admettons pas le combat *à outrance* dont on veut faire maintenant une loi dans l'armée, depuis qu'on l'a condamnée à ne plus agir à l'extérieur, et à ne plus servir que de gendarmerie à l'intérieur. C'est cette idée de combat à outrance qui faisait entrevoir de sang-froid au général Lamoricière la destruction complète du faubourg Saint-Antoine; c'est cette même idée qui a amené tant de meurtres commis sur les insurgés; c'est cette idée qui engendrerait d'effroyables tueries, et peut-être la destruction de la moitié de Paris, si par malheur une nouvelle collision armée s'élevait dans la capitale.

Tenez, regardez M. Léon Faucher, il aime aussi le combat à outrance, et ne serait pas fâché que les socialistes descendissent dans la rue, non pour combattre leurs idées avec ses propres idées, mais pour les mitrailler par le fer et le plomb. En attendant, il s'est fait contre eux de son *Moniteur* une citadelle d'où il leur lance l'injure et la calomnie.

Dans un de ses accès d'irascibilité, il a voulu aussi employer le *Moniteur* à se venger de l'Assemblée nationale qui lui avait fait une assez forte querelle sur la nomination de ses préfets invalides, et il s'est plu, dans un article officiel, à les écraser de couronnes patriotiques, et des appellations les plus ébouriffantes.

M. Jules Favre et M. Goudchaux, ce dernier au nom de la sous-commission du budget, ont blâmé cette incartade ministérielle; l'Assemblée a écouté avec défaveur la défense maladroite de M. Faucher, mais aucun ordre du jour n'ayant été présenté, on a passé sans transition à la deuxième délibération sur l'organisation judiciaire; elle n'a présenté aucun intérêt.

Le *Moniteur de l'Armée* prétend que les journaux socialistes exagèrent les progrès de leur propagande, et que ces progrès sont encore plus débiles que ceux du choléra.

La preuve, dit-il, c'est que le chiffre des sommes reçues le 4 avril par le *Peuple* pour défrayer la distribution gratuite de ce journal aux soldats de la garnison de Paris, ne s'élevait qu'à 775 fr. 20 c., tandis que la propagande anti-socialiste a reçu de ses souscripteurs au-delà de 150 mille francs.

La preuve du *Moniteur de l'Armée* ne prouve absolument rien.

Les Socialistes, loin de nier la supériorité de fortune des réactionnaires, la reconnaissent hautement. L'argent est de leur côté, puisqu'ils s'appellent le Capital. Quand ils sacrifieraient un million pour payer les élucubrations des condottieri de la presse contre le Socialisme, ils ne témoigneraient que mieux de leur puissance vénale, de leurs égoïstes terreurs et de la légitimité même d'une réforme sociale.

D'ailleurs la souscription de la peur du socialisme n'ira pas si loin qu'on le pense. Nous gageons volontiers que l'infructuosité de la croisade payée ne tardera pas à être reconnue, et que le sacrifice inspiré par l'égoïsme aveugle ne produira jamais ce que le dévouement obscur à l'idée d'harmonie et de justice a déjà produit en faveur de la propagation de la seule théorie de Fourier.

Un Réfugié mis aux fers.

Nous avons relaté hier le fait odieux, inouï dans nos annales, de l'expulsion du réfugié prussien Auguste Willich du territoire français. Aujourd'hui la dénonciation suivante de ce fait a été adressée aux membres de l'Assemblée nationale, au nom de tous les démocrates et réfugiés allemands :

Citoyens représentants,

Les soussignés, réfugiés allemands, vous signalent avec douleur les actes commis par la police française sur la personne de leur compatriote Auguste Willich, ex-capitaine d'artillerie en Prusse. Ils ont la confiance que vous mettrez un terme à des procédés indignes de la nation française et de la généreuse hospitalité qu'elle a toujours exercée envers les proscrits.

Willich a combattu dans le grand duché de Bade à la tête d'une colonne d'étudiants et d'ouvriers pour la cause républicaine, pour cette cause qui triomphe en France depuis le 24 février et le 4 mai 1848.

Trahi par le sort des armes, Willich a passé la frontière sur l'invitation des autorités françaises elles-mêmes. Il vivait à Besançon entouré de l'estime publique, lorsque le ministère de M. Barrot, d'accord avec celui du grand-duc de Bade, fit proposer à Willich et à ses compagnons de rentrer en Allemagne sous la protection d'une amnistie, mais à condition de ne jamais s'occuper de politique et de rester placé *sous la surveillance de la haute police allemande*.

Willich ayant refusé de souscrire à des conditions flétrissantes qui ne garantissaient ni sa dignité ni sa liberté, s'est vu privé du pain que la France monarchique elle-même accordait aux réfugiés. Arrivé à Lyon et plein de sympathie pour ces Italiens que la France a promis d'affranchir, il voulut former un corps auxiliaire allemand pour voler à leur défense. C'est alors que la police lyonnaise l'arrêta la nuit, saisit tous ses papiers, le conduisit *la chaîne au cou* dans les rues. On le traîne en ce moment vers la Suisse, en le faisant voyager de cachots en cachots.

Citoyens représentants, en retraçant de pareils faits devant une assemblée française et républicaine, nous croyons inutile de les commenter et de faire appel à votre indignation : elle s'éveillera d'elle-même. Willich a servi la république démocratique, le gouvernement que vous avez fondé en France ; il a voué sa vie à l'affranchissement des peuples, à tous les principes que vous avez proclamés. Ne permettez pas que le sol français le repousse comme un malfaiteur, et que la nation la plus célèbre par son hospitalité exerce contre les martyrs de la liberté des rigueurs inconnues en Russie.

Paris, 7 avril 1849

F. BAUER, ex-officier de Prusse ; M. HESS, ex-président de la réunion parisienne des Allemands.

Au nom de tous les démocrates et réfugiés allemands.

Association des ouvriers et patrons.

Notre collaborateur et ami, François Coignet, adresse la réponse suivante à la lettre signée XX, ayant pour titre THÉORIE DES ASSOCIATIONS OUVRIÈRES, et publiée dans notre numéro de jeudi.

Mon cher condisciple,

Vous partagez une erreur trop générale parmi les socialistes, en croyant qu'il est possible, qu'il est facile de réaliser le principe de l'association autrement que par l'association des patrons et des ouvriers.

Si le problème social consistait en la formation de quelques associations d'une trentaine d'ouvriers chacune, nul doute qu'il ne fût possible et facile de se passer de patrons.

Malheureusement le problème n'est point aussi facile à résoudre; il ne s'agit pas de quelques individus, il s'agit d'amener la société actuelle tout entière du prolétariat en sociétariat, c'est-à-dire que le principe d'association doit pouvoir s'appliquer a 35 millions de Français.

Or, à ce point de vue je crois pouvoir vous prouver qu'association du capital et du travail, et association des patrons et des ouvriers sont synonymes.

En effet, ou il faut du capital dans une association, ou il n'en faut pas; s'il n'en faut pas, qu'on s'en passe, du moment qu'on pourra s'en passer on n'aura rien à lui payer.

Mais si on en a besoin, il faut bien s'en procurer.

Or, pour cela il n'y a que trois moyens :

Ou le prendre à ceux qui le possèdent,

Ou l'obtenir d'eux par un contrat de gré à gré librement et volontairement consenti, c'est-à-dire en leur offrant des conditions avantageuses;

Ou bien il faut laisser de côté l'ancien capital et ses possesseurs, et en créer un nouveau.

Le prendre par force est une idée qui a pu germer dans quelques têtes malades et exaltées, mais qui est repoussée par la loyauté et l'esprit de justice de la masse entière.

D'ailleurs ce serait une entreprise un peu bien difficile, si l'on tient compte du nombre immense de possesseurs qui se laisseraient tous tuer plutôt que de céder leur possession.

Il faut donc admettre le contrat de gré à gré, et c'est ce que j'appelle l'association des patrons et ouvriers.

Or, qu'est-ce qu'un patron? C'est un homme qui, par le fait, possède non-seulement le capital ou instrument de travail, mais encore l'éducation qui lui donne, dans l'état actuel des choses, le monopole du talent.

Donc tout homme possédant tout à la fois l'éducation et l'instrument de travail est un patron. Industriels, commerçants, propriétaires, fermiers, tous ces hommes-là sont possesseurs, tous sont patrons.

Vous pouvez comprendre maintenant que tous les patrons possèdent réellement tous les instruments de travail, et que, si l'on doit les obtenir d'eux de gré à gré, il faut bien que l'association du capital et du travail soit l'association des patrons et des ouvriers.

Vous le reconnaissez vous-même, car, en définitive, voici votre proposition :

30 ouvriers cordonniers ont travaillé jusqu'à ce jour pour le compte d'un patron cordonnier A, qui leur fournissait les instruments de travail et la gérance, c'est-à-dire le capital et le talent.

A se brouille avec ses ouvriers ; ces derniers s'associent entre eux

mais comme il leur faut du capital, ils vont offrir à B ce qu'ils donnaient à A pour en obtenir ce capital.

Je ne vois pas autre chose dans ceci qu'un changement de patron et une injustice, car il en résulte infailliblement la ruine du premier patron. Il eût encore mieux valu une réconciliation entre A et les ouvriers.

Vous l'avez si bien senti que vous en arrivez de vous-même au dernier moyen, la nécessité pour les associations de créer le capital.

Mais, s'il est possible que trente [illegible] puissent avoir des économies réalisées où trouver un ami qui les mette à même de fonder une association, cela ne prouve rien quant à l'ensemble du problème.

En effet, si vous admettez que le capital des associations d'ouvriers doit provenir des économies des ouvriers en réserve que vous déclarez inutiles les cent milliards que [illegible] s à accumuler, et que vous imposez aux ouvriers la tâche de recommencer le travail de l'humanité.

Permettez-moi de vous le dire, c'est tout bonnement impossible.

Il y a quelques ouvriers privilégiés qui gagnent un salaire suffisant pour leur [illegible] la masse immense des travailleurs ne gagne pas de quoi vivre : comment voulez-vous que ces malheureux puissent économiser sur un salaire déjà si insuffisant? Leur imposer cette tâche, c'est les entraîner à la mort par les souffrances les plus cruelles.

C'est donc une chose redoutable que d'éloigner les ouvriers de la solution véritable du problème, *l'association des patrons et des ouvriers*, que de contribuer à empêcher la conciliation, en entretenant des illusions chimériques, telles que la reconstitution d'un capital nouveau au lieu et place du capital déjà créé.

Entretenir ces illusions, c'est se montrer à mon avis le plus cruel ennemi des ouvriers, c'est perpétuer la lutte, la haine entre les classes des propriétaires et des prolétaires, c'est précipiter la France à la guerre sociale.

Mais vous me direz sans doute que les patrons refusent de s'associer, il faut bien faire quelque chose.

Oui, il faut faire quelque chose; mais ce quelque chose doit être conciliant : or, lorsque vous aurez établi une association d'ouvriers, il vous faudra en établir dix, cent, mille, un million; chacune d'elle vous fera éprouver les mêmes difficultés, et il vous faudra dix siècles pour généraliser l'association, sans tenir compte des luttes, des haines suscitées par les dépossédés.

Tandis qu'un seul essai heureux d'association entre patrons et ouvriers, prouvant aux ouvriers et aux patrons qu'il est un égal avantage dans ce mode nouveau, suffirait par imitation, sans obstacles, au milieu de l'enthousiasme général, à transformer la France tout entière en quelques années.

C'est dans cette conviction que j'ai déjà demandé un essai. Je crois que si tous les ouvriers de France dépensaient la moitié des efforts dans lesquels ils s'épuisent inutilement pour constituer des associations d'ouvriers, à demander et exiger des gouvernants un essai sérieux et pacifique d'association entre les patrons et les ouvriers, ils l'obtiendraient.

Il n'y a pas un féodal financier qui osât répondre NON! à une demande appuyée par une pétition de dix millions de signatures.

Je crois que si tous les ouvriers de France adressaient à l'Assemblée nationale une demande d'un essai ayant pour résultat de donner satisfaction aux intérêts des patrons ou capitalistes comme au leur, les fonds seraient votés avant trois mois.

En définitive, j'admets que, pour fonder quelques associations on peut à la rigueur se passer de patrons;

Mais je maintiens que la généralisation du principe de l'association implique absolument l'association des patrons et ouvriers.

Hors de là il n'y a que douleurs, ruines, combats, prolongation et aggravation des souffrances du peuple pendant des siècles.

Permettez-moi, en terminant, de signaler une autre illusion dans laquelle vous êtes, à mon avis.

Vous supposez qu'une association n'a pas besoin d'un capital aussi considérable qu'un patron; ceci serait vrai si nous étions dans un autre milieu; mais, dans le milieu actuel, si l'association a des capitaux insuffisants, elle sera écrasée par la coalition des capitalistes, qui la ruineront en un tour de main.

Voici pourquoi, mon cher condisciple, je suis opposé aux associations d'ouvriers; elles me paraissent reculer la solution, au lieu de l'avancer; elles ne peuvent se réaliser qu'au milieu de conflits, de luttes, de victimes. Leur premier effet ne peut être qu'une souffrance plus grande des travailleurs.

J'ai vu déjà telle association d'ouvriers dont les salaires, pour soutenir la concurrence, ont été réduits de 3 fr. à 1 fr. par jour.

L'autre système n'a aucun de ces inconvénients, il n'est peut-être pas aussi agréable aux ouvriers; il flatte moins leurs passions et leurs rancunes; mais il les conduit sûrement, certainement, en peu de temps à la prospérité, au bien-être.

Je serai donc dévoué à cette idée jusqu'à mon dernier soupir. Je persiste donc à dire : l'Association du capital et du travail, c'est l'association des patrons et des ouvriers.

Veuillez agréez. FRANÇOIS COIGNET.

Voici en quels termes le *Journal des Débats* parle, sans le nommer, d'un des membres les plus importants du comité de la rue de Poitiers, à propos de la candidature de M. Guizot :

La question venue de Lisieux avait pris le chemin le plus long, et en arrivant à la rue de Poitiers elle ne faisait que revenir à son point de départ. L'honorable pamphlétaire qui en avait pris l'initiative, espérait sans doute être chargé d'y répondre; mais il s'est trouvé seul pour appuyer sa propre motion. Nous ne dirons point que le procédé nous surprend de sa part; nous n'attendions pas moins de la bile irrémédiable et de l'incurable petitesse d'esprit et de caractère qui distinguent si éminemment le personnage dont nous voulons parler.

Le pamphlétaire dont il est question en termes si honorables dans le *Journal des Débats*, est M. Duvergier de Hauranne.

Monsieur le rédacteur,

J'ai lu dans votre numéro du 7 avril, que la police avait empêché la réunion du Comité électoral socialiste au salon de Mars, rue du Bac, sous prétexte que cet établissement était fermé pour cause de faillite.

Voici la vérité : J'ai acquis de source certaine qu'il était convenu, jusqu'après les élections, avec le propriétaire, que la salle était louée d'avance toutes les fois qu'un Comité socialiste devra se former. C'est un chef de musique qui est désigné pour l'occuper, et je crois être bien renseigné en ajoutant que ce sont les *aumôniers* de la rue de Poitiers qui paient la location. Ce qui est mieux encore, il m'a été assuré qu'ils devaient louer toutes les salles dans Paris, pour empêcher les Comités socialistes de fonctionner.

Puis, en compensation de ce que les Comités des amis de l'ordre sont si mal accueillis partout où ils s'organisent, le gouvernement leur donne une salle à l'Institut, où ils doivent s'installer demain dimanche, 8, à onze heures du matin.

Salut et fraternité.

Un de vos abonnés,

Paris, 7 avril 1849. D.

Nouvelles importantes d'Italie.

Gênes a nommé le 1er avril un gouvernement provisoire, qui a pris le titre de comité de l'indépendance. Il se compose de MM. Avezzana, général de la garde civique; Reta, député de Verceil, et Marchio, avocat, avec M. [illegible] pour secrétaire. Ce comité a des pouvoirs illimités.

On a trouvé sur le commandant de la place, Ferreti, le brevet d'une pension de 24 000 fr., qui lui était payée par l'Autriche.

Le commandant des forces militaires s'est retiré de la ville avec ses troupes; la ville est gardée par la garde nationale. Les étudiants sont sous les armes, décidés à marcher les premiers avec les canonniers. Beaucoup de femmes (*donne*) ont pris les armes, ainsi qu'un grand nombre de prêtres. Un bâtiment chargé de 15 mille fusils, expédié de France à destination de Savone, a été saisi par les Génois, et les armes ont été distribuées à la population. Quatre canons ont été portés au palais ducal où s'est installé le quartier-général de la garde civique. Le 1er les marins transportaient des canons par la ville, afin de les placer sur une hauteur d'où l'on put battre le fort du *Spirito Santo*.

« Vers trois heures de l'après-midi, dit la *Réforme*, on a appris que le cabinet de Turin avait donné l'ordre de mettre la ville en état de siége. Aussitôt on a battu la générale dans tous les quartiers, et la garde nationale a conduit comme otages, au palais Doria-Tursi, la femme et les enfants du général Azarta, commandant des forces militaires.

» Vers huit heures, la foule s'est portée au palais Tursi, et le citoyen Morchini l'a harangué. Il a offert la dictature; il a refusé et a proposé au peuple le triumvirat, que la foule a accepté aux cris mille fois répétés de vive la République!

» Dans la soirée, Gênes a fait connaître sa détermination : 1° rejet de l'armistice; 2° appel à la chambre de Turin pour qu'elle transporte à Gênes le siége du gouvernement; 3° on manifeste le désir de voir l'Assemblée de Turin se constituer en gouvernement provisoire; 4° le comité de défense reste, en attendant, investi de tous les pouvoirs. »

La bannière de 1746 (date de l'expulsion des Autrichiens de Gênes au dernier siècle) a été portée au quartier-général de la garde nationale, et en cas de lutte elle deviendra le drapeau des Génois.

Les députés de Gênes, en apprenant le mouvement de leurs compatriotes, sont allés trouver le ministère; ils lui ont dit que ce soulèvement de Gênes était son œuvre et l'œuvre du parti *codino*, qui avait pactisé avec l'Autriche et préparé la honte de la patrie. Les ministres se sont bornés à déclamer contre le parti républicain. Les députés de Gênes les ont prévenus alors qu'ils allaient rejoindre leurs compatriotes et s'associer à leur mouvement.

Les gardes nationales des deux côtés (Rivière du Levant et Rivière du Couchant) ont reçu l'ordre de se concentrer sur Gênes.

Une députation du conseil civique d'Alexandrie s'est présentée à Victor-Emmanuel pour protester contre l'armistice.

— L'Assemblée constituante de la Toscane a publié une proclamation très énergique pour appeler les Toscans aux armes; elle se termine ainsi :

» Prêtres du Seigneur! bénissez la bannière des combattants. Jeunes hommes courez aux armes; et vos mères se glorifieront de vous avoir donné le jour! Que l'amour de la patrie nous réunisse tous en une phalange sacrée! Toscans, on a osé nous accuser de lâcheté! nous, chez qui chaque rocher est un monument, chaque pierre un souvenir, pourrions-nous oublier la grandeur de nos aïeux? Que le canon résonne et l'Italie répondra à un second appel! Gênes, patrie de Balilla, Rome, Venise, et l'Allemagne elle-même nous tendront une main secourable. Toscans! ou nous serons à jamais méprisables ou à jamais glorieux! Aux armes! aux armes! (Applaudissements universels.)

» Denobili demande que l'Assemblée se déclare solidaire de la révolution, et prête à en subir toutes les conséquences. (Applaudissements.)

Rome n'a pas perdu courage à la nouvelle du désastre du Piémont; l'Assemblée a nommé un triumvirat composé de MM. Mazzini, Armellini et Saffi. Ce triumvirat a reçu des pouvoirs illimités pour la guerre de l'indépendance et le salut de la République.

Il est établi à Turin une commission d'enquête chargé d'approfondir les événements de la dernière campagne ainsi que les causes qui ont concouru à sa malheureuse issue, et d'en faire connaître le résultat par l'organe du ministre secrétaire d'Etat des affaires de guerre et marine.

Cette commission est composée comme suit :

Président, le comte A. Saluzzo, général et sénateur du royaume; membres: le major-général Dabormida, ex-député; Lanza, id.; colonel comte Lisio, Moltard, ex-député; Pastor, colonel d'artillerie; Ravina, conseiller d'Etat, ex-député; Josti, idem, Carlo Promis, ingénieur secrétaire.

Le consul anglais à Gênes, dit une lettre, fait, tout pour se faire insulter et faire naître un conflit; il est allé jusqu'à arracher, il y a deux jours, une proclamation du général Avezzana, qui commande à Gênes la garde nationale. Nous tenons de source certaine, que ce digne Anglais cherche le moyen de s'attirer quelque avanie, et que pour cela il a répandu de l'argent.

Une dépêche télégraphique, arrivée aujourd'hui à Paris, annonce, nous assure-t-on, que la réaction piémontaise concentre sur Gênes des forces imposantes pour étouffer les sentiments de républicanisme et de nationalité.

Vingt-quatre mille hommes, commandés par La Marmora, ont reçu l'ordre d'agir contre la cité républicaine, et en outre 10 000 hommes ont été envoyés de Turin.

Les Génois sont heureusement maîtres de tous les forts.

Derniers mouvements de l'armée madgyare.

L'intervention russe en Hongrie est suffisamment expliquée par la triste situation de l'armée autrichienne, qui a le plus grand besoin des secours du czar pour échapper à une ruine complète.

Quoique les renseignements que nous allons donner sur les derniers mouvements de l'armée hongroise ne soient pas officiels, la source à laquelle nous les avons puisés n'en mérite pas moins toute confiance.

On sait quelle était dernièrement la situation des armées.

Les Madgyars se tenaient derrière la Theiss, Georgey à Tokay, Dembinski à Polgor et Tisza-Fured, Vetter à Szolnok, Damianich à Szegedin.

Les impériaux occupaient la rive opposée, Ramberg le long de l'Hernot jusqu'à Miskolcz, Schlick de Miskolcz jusqu'à Czegled, et Jellachich depuis Czegled jusqu'à Keczkemet et Felegyhaza.

Tout à coup Georgey passe la Theiss, traverse par des chemins détournés le comtat de Zemplin, arrive sur Kaschau par le nord et rejette la division de Ramberg (les brigades Gœz et Jabloniski), hors des comitats de Saroch et d'Aba-Ujvar. Eperies et Kaschau, tout le pays ouvert, furent ainsi purgés de la présence des impériaux. Sans s'arrêter longtemps, Georgey, chassant devant lui les débris du corps de Ramberg, s'empare de Miskolcz, tourne ensuite vers l'Ouest, et passe par Rima-Szombath, pour aller prendre position à Ypoly, entre Losoncz et Balassa-Gyarmath. Son avant-garde s'avance jusqu'à Neograd.

Le pauvre héros Ramberg avait continué sa fuite rapide à travers les plus mauvais chemins, vers Waitzen, sur le Danube, à quatre milles au dessus de Pesth. Là, il se hâta de couper un pont de bateaux, de sorte qu'il se trouvait sur la ligne droite du Danube, il eut le fleuve entre Georgey et lui.

Tandis que Georgey retournait à Miskolcz, Dembinski venait à Czibakhaza, sur la Theiss, emportait à la tête de 30 000 hommes les positions de Schlick sur leurs points les plus faibles, entre Jal-Berengi et le champ de bataille de Kapolna, et traversait un pays à moitié occupé par l'ennemi, venait opérer sa jonction avec Georgey dans les environs du Matra-Gebierge.

En même temps l'armée de Jellachich se trouvait pressée du côté de Szegedin par Damianich, et du côté de Szolnock par Vetter. Jellachich avait occupé Keczkemet, et placé son quartier-général à quatre milles plus loin, jusqu'à Felegyhaza. Damianich le chasse de là, le force ensuite à quitter Keczkemet, le bat près de Nagy-Koros et le poursuit jusqu'à Czegled. D'après les dernières nouvelles, Jellachich aurait quitté cette dernière ville, et porté son quartier-général à Pitis, à quatre milles de Pesth.

Les Autrichiens sont donc refoulés sur tous les points, et le théâtre de la guerre se trouve de nouveau placé à quelques lieues seulement de Pesth.

Mais cette fois les Madgyars ont agi avec ensemble et occupent une position bien préférable à celle qu'ils avaient gagnée il y a six semaines, lorsqu'ils parurent à Hatvan.

Alors ils se tenaient sur une seule ligne, ayant à leur droite le Matragebirge, à gauche la Theiss; leur unique but était de menacer Pesth.

La question n'est plus la même aujourd'hui. Il s'agit de débloquer Komorn et de favoriser l'insurrection dans la rive droite du Danube, sur le dos des impériaux. C'est en cela que les chefs madgyars ont fait preuve d'une grande hardiesse et d'une rare habileté dans la combinaison de leurs mouvements.

Les Madgyars occupent deux longues lignes courbes, l'une au nord-est, l'autre au sud-est de Pesth. La première s'étend depuis Erlau et Gyongyos, qui est occupé par Dembinski jusqu'à Balassa-Gyarmath, et Neograd, où se trouve Georgey, tandis que Dembinski tient Schlick en échec et menace Pesth, Georgey menace Ramberg au delà du Danube et menace le rayon de siège de Komorn n'étant qu'à deux journées de marche de cette ville. Komorn, une fois délivrée, si l'armée qui la tient cernée s'affaiblissait en se divisant pour marcher sur Georgey. En même temps, Georgey se trouve à même de soulever [illegible] le Danube, surtout celui de Gran, d'interrompre la navigation entre Pesth et l'armée ennemie, sur le dos de laquelle il est prêt à lancer des troupes, pour peu qu'elle vienne s'affaiblir. En cas de défaite, les montagnes slovaques lui offrent une retraite.

Le second corps d'armée madgyare se tient au sud-est de Pesth, touchant par une de ses ailes au Danube, par l'autre à la Theiss; son centre, d'abord à Keczkemet, puis à Nagy-Koros, est peut-être maintenant à Czegled. Ce corps, qui menace Pesth d'un autre côté, est en position de jeter des troupes de secours à Tolnar et à Stuhlweissenbourg sur le Danube, et d'y favoriser l'insurrection. Il n'a besoin que de quelques milliers d'Honveds, avec un peu d'artillerie et de hussards pour prendre à dos l'armée autrichienne, après avoir porté l'insurrection dans toute la forêt de Bakony, depuis le Danube jusqu'à Raab. Par ce moyen, les assiégeants de Komorn resteront isolés, et si l'armée ennemie s'affaiblit pour leur porter secours, elle devient incapable de résister elle-même à une attaque.

En résumé, les Autrichiens, pressés sur tous les points, l'armée madgyare concentrée, Szegedin délivrée, la jonction de Jellachich avec les Serbes empêchée, le rayon de siége de Komorn entamé, les guérillas organisés dans la Slovakie et sur les rives du Danube, et Pesth gravement menacé, tels sont les résultats des derniers mouvements exécutés avec autant d'audace que d'habileté par les Madgyards.

Candidature impériale du roi de Prusse.

Les choses se compliquent à Berlin. La réponse du roi à la députation de Francfort ne pouvait manquer de produire une certaine agitation. Le contre coup ne s'est pas fait attendre au sein de la seconde chambre. Le jour même, le ministère s'est trouvé en minorité de onze voix sur une motion relative à une organisation judiciaire décrétée en l'absence des chambres; puis, M. de Wincke, abordant la grande affaire du moment, a déposé une proposition tendant à désapprouver le ministère, comme ayant suggéré au roi une réponse en opposition au vœu de la représentation nationale. L'Assemblée a admis l'urgence pour cette proposition.

La lutte est donc engagée. On croit que M. de Wincke, allié à la gauche sur cette question, l'emportera. Ou le ministère devra dissoudre de nouveau l'Assemblée, ou il sera renversé, et son renversement c'est l'acceptation de la couronne par le roi de Prusse. Les deux solutions sont également graves.

L'Assemblée nationale de Francfort qui avait suspendu ses séances jusqu'au 4 avril, en a tenu une ce jour-là. On avait précédemment reçu par le télégraphe la réponse du roi de Prusse. L'Assemblée était donc fort agitée. Mais cette réponse n'ayant pas encore été transmise officiellement, M. de Gagern n'a pu en donner communication au parlement, dont tous les membres la connaissaient du reste; on a seulement communiqué le texte d'une dépêche de la députation, disant qu'elle connaissait ses devoirs et qu'elle les remplirait.

Plusieurs propositions ont alors été faites; l'une tendait à ce que l'Assemblée délibérât immédiatement sur la réponse du roi de Prusse, afin de transmettre des instructions à la députation de Berlin. L'urgence de cette proposition a d'abord été écartée; puis, sur l'observation qu'on ne pouvait délibérer sur une réponse qu'on ne connaissait pas officiellement, la proposition elle-même a été retirée.

M. Raveaux a proposé alors de considérer la mission de la députation comme terminée, et de transmettre à cette dernière, par le télégraphe, l'ordre de revenir immédiatement à Francfort. L'urgence de cette proposition a été repoussée par 191 voix contre 163.

En résumé, aucune résolution n'a été prise, et l'Assemblée a décidé qu'elle ne tiendrait plus de séance avant le 11 de ce mois.

Le parti autrichien considérait la réponse du roi de Prusse comme une victoire.

Assemblée nationale.

Présidence de M. GRÉVY. — *Séance du 7 avril.*

L'Assemblée adopte divers projets de loi d'intérêt local.

M. CLÉMENT THOMAS lit, au nom du comité de la guerre, une pétition du commandant Tombier, chef de bataillon au 44e léger, mis en disponibilité par retrait d'emploi.

Au mois de juin, ce commandant, laissé seul sur la place des Vosges, presque sans munitions, ses soldats ayant épuisé leurs cartouches, a dû sa vie ainsi que les siens, qu'au dévouement, à la générosité des insurgés; il demande à être traduit devant un conseil de guerre pour se disculper de la grave accusation d'avoir livré ses armes à l'insurrection.

L'orateur donne lecture de l'ordre du jour qui met ce chef de bataillon en disponibilité. C'est contre cet ordre du jour que réclame le pétitionnaire.

Le comité de la guerre est d'avis que la pétition soit renvoyée au ministre de la guerre.

M. AMBERT combat ces conclusions, il rappelle qu'un décret de 1831, appliqué par le gouvernement de juillet contre un officier qui s'était rendu aux Arabes lors d'une surprise, a été déclaré inconstitutionnel par la cour de cassation; la cour suprême a cassé un jugement du conseil de guerre qui avait condamné cet officier à mort. Le ministre de la guerre s'est donc trouvé désarmé et n'a pu prononcer que la mise en disponibilité. Si le commandant Fourbier eût été traduit devant le conseil de guerre, il eût été au conseil de le condamner à mort.

M. LEBRETON appuie le renvoi au ministre de la guerre comme mesure d'équité et de justice. Il rappelle les antécédents de cet officier qui, de simple soldat, est arrivé à conquérir la grosse épaulette. Un général qui commandait le 24 février a bien été obligé de venir se justifier à la tribune.

M. CHANGARNIER. Je rends justice au sentiment qui anime le général Lebreton, mais il faut que le gouvernement puisse compter sur tous les soldats; de ce qu'un homme a bien servi sa patrie pendant un temps, il ne s'ensuit pas qu'on doive lui accorder l'impunité. Le général Lamoricière a fait ce qu'il pouvait en présence de l'impuissance des lois, et je demande à l'Assemblée de passer à l'ordre du jour sur la pétition de ce malheureux homme. (Murmures, réclamations.)

M. CLÉMENT THOMAS. Si un militaire avait eu la faiblesse, la lâcheté de poser ses armes devant l'ennemi, il ne s'élèverait pas une voix en sa faveur. Mais le commandant Tombier n'en est pas là. Il faut que l'armée sache s'il est coupable, et c'est un conseil de guerre seulement qui peut prononcer.

M. LAMORICIÈRE. On dit qu'on a arraché légèrement l'honneur à ce brave officier. Il ne faut pas laisser de porte ouverte à la faiblesse, car la lâcheté y passera bientôt. Eh bien! le commandant Tombier a peut-être été malheureux, il a été faible. C'est cette appréciation qui a dicté ma conduite.

Si le commandant Tombier eût été traduit devant un conseil de guerre, le conseil se serait déclaré incompétent, et je n'aurais pu qu'employer des peines disciplinaires; mais deux mois se sont passés, et il fallait agir immédiatement. On demande le renvoi devant un conseil de guerre, dans quel but? Si ce renvoi ne veut rien dire, il ne faut pas le prononcer; s'il veut dire quelque chose, c'est que j'ai mal agi.

M. LEBRETON rappelle que le commandant Tombier a sauvé l'aigle du 1er léger à Waterloo.

M. PASSY, ministre des finances, combat aussi le renvoi. Si ce renvoi

[illegible], le pouvoir militaire serait affaibli, il n'y aurait plus de discipline.

M. CLÉMENT THOMAS proteste contre la pensée que le renvoi serait un blâme adressé à M. de Lamoricière.

L'Assemblée consultée passe à l'ordre du jour.

L'Assemblée adopte ensuite, par 619 voix contre 6, une demande de crédit pour l'exposition de peinture.

M. JULES FAVRE a la parole pour une question au gouvernement, à propos d'un article publié hier par le *Moniteur*.

M. LÉON FAUCHER demande que les interpellations n'aient lieu que lundi. (Non! non!)

M. JULES FAVRE. Je suis à la disposition de l'Assemblée. (Parlez! parlez!)

M. LÉON FAUCHER insiste.

L'Assemblée, consultée, décide à la presque unanimité que les interpellations auront lieu immédiatement.

M. JULES FAVRE. L'Assemblée est trop jalouse de ses prérogatives, de son honneur pour qu'elle puisse souffrir qu'il y soit porté atteinte.

Vous vous rappelez qu'à propos d'un crédit demandé pour un supplément de retraites, un représentant vous a signalé des retraites induement données, sous prétexte d'infirmités, à des préfets de la monarchie, qui depuis ont été replacés. M. le président du conseil vous a dit lui-même que si les faits étaient tels qu'on les présentait, le ministre mériterait un blâme.

Or, le préfet du Rhône a écrit à M. le ministre de l'intérieur pour lui offrir sa démission à la suite des explications qui avaient été apportées à l'Assemblée, et M. le ministre de l'intérieur lui a ordonné de rester à son poste, en ajoutant à cet ordre des commentaires sur ce ton rogue que vous connaissez, et d'une façon insultante pour l'Assemblée.

On dit que la confiance du pays devait venger les fonctionnaires d'outrages immérités. (Mouvement prolongé.) Ainsi c'est l'Assemblée nationale que l'on signale comme composée de mauvais citoyens, tandis qu'on élève sur un piédestal les fonctionnaires qu'elle a si énergiquement blâmés.

Des hommes qui ont produit de faux certificats sont déclarés honorables, tandis que les représentants qui ont flétri ces manœuvres sont insultés!

C'est à l'Assemblée souveraine à voir si elle entend qu'une individualité, quelle qu'elle soit, se pose en face d'elle et entrave l'exécution de ses volontés. (Très bien! très bien! — Applaudissements.)

M. LÉON FAUCHER. Je demande à l'Assemblée la permission de laisser de côté le fond du débat. (Réclamations.) Une commission de l'Assemblée en est saisie. Jusqu'à ce qu'elle ait fait son rapport, toute décision doit être suspendue. (Bruit.)

Mais je dois dire que si le gouvernement avait à recevoir des leçons de convenance, ce ne serait pas de l'auteur des circulaires. (Explosion de réclamations et de murmures sur tous les bancs.)

M. LEDRU ROLLIN. C'est honteux, on insulte l'Assemblée!

M. GOUDCHAUX dit que la commission a été unanime pour blâmer l'article du *Moniteur* contenant un préjugé défavorable à la majorité de l'Assemblée.

Cet incident n'a pas de suite. On passe à la seconde délibération de la loi sur l'organisation judiciaire.

M. BAZE demande l'ajournement complet du projet. On procédera plus tard à une organisation nouvelle.

M. BOUHET combat cette proposition. Il ne s'agit pas aujourd'hui de faire une organisation nouvelle de l'ordre judiciaire, mais d'une nouvelle consécration de l'institution qui est maintenue, sauf quelques modifications.

M. WALDECK-ROUSSEAU appuie la demande d'ajournement.

M. BENARD. Si l'on venait vous dire : Restons comme nous sommes, l'Assemblée législative fera la loi organique sur l'organisation judiciaire, et le ministre de la justice fera l'institution, il y aurait là quelque chose de logique; mais ceux qui demandent l'ajournement pur et simple ne décident rien, et M. le ministre de la justice sera forcé de vous proposer une loi qui l'autorise à donner l'institution. Il y a donc avantage réel à voter le projet de loi en discussion. (Aux voix! aux voix!)

M. [illegible] appuie l'ajournement.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. Je reconnais que l'organisation judiciaire doit subir des changements; mais la question politique domine la question administrative. Il ne faut pas laisser l'incertitude se prolonger. Vous pouvez ajourner la loi organique, mais alors décider que l'institution soit donnée. Un autre parti est de tout ajourner, l'institution sur les choses et l'institution sur les personnes. Ne rien faire, léguer à l'avenir cette question [illegible] d'instituer la magistrature, ou bien continuer la discussion de la loi que l'Assemblée choisisse.

La chambre, consultée, ferme la discussion.

M. BAZE persiste à proposer l'ajournement.

M. CRÉMIEUX. Qu'entend l'Assemblée de la question d'ajournement? Il est impossible que cette question ne se complique pas de la question d'institution, et je demande l'institution de quoi?

M. BAZE. Des magistrats actuels.

M. CRÉMIEUX. Eh bien! vous ne pourrez plus réformer ensuite ce que vous aurez institué.

L'ajournement, mis aux voix, n'est pas adopté. L'Assemblée passe à la discussion des articles qui ont subi des modifications à la première délibération.

Les articles 24 et suivants, jusqu'à l'article 33, sont adoptés sans discussion.

La discussion est renvoyée à lundi.

La séance est levée à six heures un quart.

Le Berger de Kravan (1).

Nous publierons plusieurs extraits de cette excellente publication socialiste de notre ami Eugène Sue. Aujourd'hui, nous donnons une citation du chapitre 2, qui est une peinture des plus saisissantes de la misère des paysans.

— Hier, je m'étais attardé, je revenais à la nuit noire; en passant auprès de la masure dont nous parlons, père Mathurin, j'entends une voix de femme crier en pleurant : — *Hélas! mon Dieu, mon pauvre homme... il va mourir...* — Des cris d'enfants qui sanglotaient se joignaient aux plaintes de la femme. Guidé par ces gémissements (je ne voyais aucune lumière), je m'approche à tâtons; enfin je touche le mur et j'arrive à une porte ouverte. Il faisait aussi noir dans la masure que dehors, seulement à travers la toiture en partie effondrée je voyais au ciel briller les étoiles.

— Qu'avez-vous, ma pauvre femme? — dis-je à la personne que j'entendais crier.

— Hélas! mon Dieu, mon homme se meurt.

— Où cela?... où est-il?...

— Là... sur le lit...

— Et vous restez sans lumière?

— De la lumière... nous n'en avons point, monsieur, ni de feu non plus, ni de bois, ni rien.

— Conduisez-moi du moins vers le lit où est votre mari, peut-être son état n'est-il pas désespéré.

La femme me guida, ma main erra sur quelques haillons, enfin je rencontrai la main de ce malheureux; elle était froide et humide d'une sueur glacée; le pouls battait faiblement. Je vivrais cent ans, père Mathurin, que jamais je n'oublirai l'effrayante et douloureuse impression de cette soirée-là, cette femme, ces enfants sanglotant au milieu des ténèbres, près de ce malheureux agonisant dans sa masure, éloigné de plus d'un quart de lieue de toute habitation; c'était horrible (2); un jeune garçon me suivait portant mon carnier, je lui donnai mes ordres en lui recommandant de faire la plus grand diligence, car il y a loin, vous le savez, père Mathurin, de chez moi à cette maison, où je restai... attendant impatiemment le retour de mon messager. Le malade n'ayant répondu à mes questions que par des gémissements, je dis à sa femme.

— Comment ce malheur est-il donc arrivé?

— Hélas! monsieur, voilà trois mois que *Jean Hurbaut*, mon pauvre homme, ne quitte presque pas le lit; il n'a jamais été bien vaillant, car du vivant de feu son père il a eu dans le grand hiver d'il y a douze ans les deux jambes à moitié gelées, et ça l'a exempté de la conscription. Cependant comme faute de forces il a grand cœur, car malgré sa faiblesse il dit toujours *faut que ça marche...* si bien qu'on l'appelle le *Bonhomme faut que ça marche*, il aidait son père comme il pouvait à cultiver les trois hectares de terre qui lui appartenaient; mais le père de mon pauvre homme était déjà vieux et bien fatigué par le travail, il a tombé tout d'un coup et a fait une longue maladie dont il est mort. Pour payer le médecin (et il prenait cher pour venir si loin), pour payer aussi les drogues, mon pauvre homme a été obligé d'emprunter une somme à un *monsieur* du bourg, sur nos trois hectares, ça a commencé de nous *miner*; j'étais grosse de mon quatrième enfant, je ne pouvais guère aider mon homme labourant la terre; il avait bien du mal, car, trop pauvres pour avoir une charrue, nous faisions tout à la pioche ou à la bêche, et c'est long, comme vous savez; aussi cette année-là, ayant été retardé par la maladie de son père, mon homme a fait ses semailles trop tard; par là-dessus la récolte a été mauvaise, et quand il nous a fallu, après avoir mis de côté le seigle dont nous avions besoin pour vivre, payer au *monsieur* le gros intérêt de son argent, et en outre payer l'impôt, mon pauvre homme n'a pas eu de quoi. Alors on a fait vendre notre vache, dame!... notre vache,... pour nous, c'est tout.... c'est un peu de beurre que l'on porte au marché, c'est le fromage dont nous vivons, puisque nous ne mangeons que cela, c'est surtout le fumier, car sans fumier point de récolte, ou elle est si chétive qu'elle rapporte à peine la semence; pourtant mon pauvre homme ne se décourageait pas, et il disait toujours : *Faut que ça marche... faut que ça marche*. Notre vache vendue, ceux de nos enfants qui étaient assez grands allaient ramasser le crottin sur la route, des feuilles pourries dans les fossés; mon homme fumait un brin sa terre avec cela. Un voisin lui a prêté du seigle de semence, à la seule condition de le lui rendre mesure pour mesure. La récolte a été assez bonne cette année là; elle nous a rapporté de quoi payer l'impôt, le monsieur du bourg et de quoi vivre pendant cinq mois. Heureusement mon homme avait planté un quartier de pommes de terre, ça nous a fait vivre jusqu'ici; mais il ne nous en reste plus que pour quelques jours, et depuis avant-hier, faute de bois et de feu, nous les *mangeons crues*. Enfin il y a trois mois, mon homme, tout en disant *faut que ça marche*, était devenu si faible qu'il lui a fallu s'aliter au temps des labours; voilà notre terre en friche et le temps des semailles quasi passé... Qu'est-ce qu'il va nous arriver? Hélas! bien des peines. Nous nous sommes défait petit à petit de nos meilleurs meubles et d'un peu de linge que nous avions. Si nous ne pouvons pas payer le monsieur du bourg, on vendra nos trois arpents et la maison! combien? pas grand chose... la maison s'effondre; le toit, vous le savez, est à jour, et nous sommes trop malheureux pour le faire réparer; la terre, déjà bien maigre, est épuisée faute de fumier; il lui faudrait peut-être deux ans de *guéret* pour se reposer. Et si l'on vend notre bien, tous frais payés, qu'est-ce qui nous restera? presque rien; et si j'ai le malheur de perdre mon pauvre homme, faudra donc que j'aille mendier sur la route avec mes enfants!

— Mais, ma pauvre femme, — lui dis-je, — vous n'avez donc pas demandé de secours à la commune depuis que votre mari est malade?

— Des secours! monsieur, la commune est si pauvre! et d'ailleurs l'on m'a répondu : — *La Hurbaut*, vous et votre mari, *vous êtes propriétaires*, vous avez du bien... il y en a de plus à plaindre que vous. — C'est la vérité, monsieur... mais nous sommes aussi très à plaindre pourtant, quoique nous soyons propriétaires.

— Il est vrai... on ne vient au secours que de ceux-là qui ne possèdent rien, — lui dis-je; — mais en voyant, au temps des labours, votre mari alité, hors d'état de préparer sa terre pour les semailles, vous auriez pu prendre un journalier pour travailler à votre champ.

— Et le payer, monsieur, ce journalier, avec quoi?

— Ne pouviez-vous pas lui proposer une partie de la prochaine récolte?

— Hélas! mon Dieu, monsieur, qui est-ce qui aurait voulu de ce marché-là?... Faut-il pas que le journalier trouve chaque jour son pain au bout de sa pioche? Est-ce qu'il a le temps d'attendre six mois pour se payer sur une récolte? et encore cette récolte, qui dit qu'elle sera bonne! notre pauvre terre est si maigre depuis que pour la fumer nous n'avons plus de vache!

— Il est vrai, — répondis-je à cette pauvre femme, frappé de ces raisons, effrayé de tant de misère, et pensant qu'il était des propriétaires non moins à plaindre que les malheureux qui ne possèdent rien.

— C'est ce que je vous disais tout à l'heure, monsieur, — reprit le père Mathurin, — et il y en a fièrement de ces propriétaires-là, allez, monsieur!

— Pendant que je m'entretenais avec sa femme, le malade avait continué de gémir. Quelques détails que me donna sa compagne de malheur me firent penser que la maladie provenait sans doute d'épuisement. Enfin mon messager revint. On était allé de chez moi en hâte à Beaugency chercher un médecin; en attendant, on apportait dans une petite charrette du vin, du pain, du bouillon, du sucre, quelques couvertures, de la chandelle et du bois. Lorsque la lumière se fit dans la masure de ces *propriétaires*, voici ce que je vis, père Mathurin : un tiers de la toiture, primitivement couverte en tuiles, était effondré; on avait cherché à boucher cette ouverture au moyen de quelques touffes de genêts entassées sur les poutres, mais ces genêts étaient déjà enlevés à demi par le vent; à l'abri de la partie du toit encore intacte, je vis, couché sur un grabat et vêtu d'une mauvaise blouse et d'un pantalon de toile, un homme de quarante ans environ; il frissonnait sous les lambeaux d'une vieille couverture verte; dans un coin de la masure, cinq petits enfants, pâles, maigres, vêtus de haillons, se pressaient les uns contre les autres. Une table, deux escabeaux, un *mé*, une poêle et un petit réchaud de fonte, tel était l'unique mobilier de cette famille.

La chaleur des couvertures que nous étendîmes sur les membres glacés du malade, quelques cuillerées d'une boisson chaude et confortante, préparée devant le feu qu'on alluma, eurent un heureux résultat : les joues de ce pauvre homme se colorèrent légèrement, ses gémissements devinrent moins plaintifs, il ouvrit les yeux et tourna péniblement la tête vers sa femme.

— Eh bien! — lui dit-elle, — comment te trouves-tu, mon pauvre homme?

— Oh! — répondit-il d'une voix faible, — j'ai moins grand froid... Ça ira mieux... *faut que ça marche*!

— Vous l'entendez, monsieur, — me dit sa femme, — son premier mot... est toujours *faut que ça marche*... il ne pense qu'à son travail... et Dieu sait quand il pourra le reprendre.

— Heureusement, père Mathurin, — continuai-je en m'adressant au vieux berger, — ce brave homme va mieux aujourd'hui; le médecin, grâce à de grands soins, de grands ménagements, espère le sauver...

— De grands soins, de grands ménagements! c'est bien; mais sa terre, monsieur, sa terre, qui la cultivera pendant sa convalescence? Je sais bien que vous ne laisserez pas cette famille dans la peine; mais sans vous que serait-elle devenue? Ah! monsieur, combien j'en ai vu... de ces petits propriétaires de nos campagnes, possédant deux ou trois hectares à eux, être presque aussi malheureux que le pauvre homme dont vous me parlez. Car enfin ils sont forcés de cultiver seuls, sans quoi les frais mangeraient la récolte : aussi, tant que la santé va, ça va, et, à force de jouer de la pioche et de la bêche, le fumier de la vache aidant, la petite récolte s'ensuit et donne tout juste de quoi vivre, et encore... quelle vie! Mais si la maladie arrive et tient l'homme au lit deux ou trois mois, la terre, que devient-elle? Et [illegible] et si l'année est mauvaise, et si, pour réparer ces pertes, on a le malheur d'emprunter, à combien emprunte-t-il, le petit propriétaire? [illegible] pour cent. Et comment payer, quand la terre rapporte [illegible] trois pour cent? Alors l'usure avale d'une bouchée le petit propriétaire et son bien. Et si le grand âge l'accable, et si les infirmités viennent, et elles viennent vite chez nous; et si le garçon qui aidait le vieux bonhomme à la culture est appelé à l'armée, pendant que le riche où il envoie quelqu'un se faire tuer à sa place, le champ, abandonné aux bras affaiblis du vieillard, que produit-il? Il faut pourtant vivre sur cette maigre récolte, et payer l'impôt. Aussi, monsieur, souvent que se passe-t-il dans nos pays et ailleurs? Un pauvre vieux homme se voit incapable de cultiver son champ. S'il a un fils ou une fille, il les marie et leur abandonne son bien, à la condition d'être nourri et logé par eux jusqu'à sa mort. — Mais hélas! monsieur, il faut bien le dire, quand la famille s'augmente, à mesure que les enfants deviennent des bouches à nourrir, on trouve parfois que le pauvre grand-père, qui n'est plus bon à rien, vit bien longtemps..... et cela, monsieur, non par mauvaiseté de cœur, mais par nécessité. Que voulez-vous, les morceaux sont déjà si petits qu'une bouche de plus réduit par trop la portion d'un chacun. Rien ne nous rend égoïstes comme la faim : aussi, monsieur, j'en ai bien vu, allez, de ces invalides de la terre, souvent perclus de tous leurs membres, mourant dans un coin de l'étable, sans accuser leurs enfants, à qui ils ont abandonné leur champ, et disant ce que j'ai entendu dire au père *Mancel*, avant sa mort, il y a tantôt trois mois de ça : — « J'ai donné mon bien à mes enfants, et maintenant » que je ne leur suis plus bon à rien, ils aimeraient autant me voir » sous terre... Dame!... s'ils avaient plus qu'il ne leur en faut, ça serait » des mauvais cœurs, mais, je le sais bien, ils vivent à grand'peine, eux » et leur famille, en travaillant tous comme des chevaux; tandis que » moi je ne travaille plus et je mange... Il faut être juste aussi! » — Pauvre cher vieux homme, ajouta le père Mathurin en soupirant, — c'est ainsi que je l'ai vu mourir sans rancune et sans fiel...

EUGÈNE SUE.

(1) En vente à la Librairie Sociétaire, quai Voltaire, 25, et rue de Beaune, 2. Prix : 30 c.; expédié *franco* par la poste : 40 c.; 12 exempl., 3 fr., et 50 exemplaires, 12 fr.

(2) Cette scène est historique de tous points; j'ai été témoin de ces faits l'hiver passé; aussi dernièrement ai-je lu sans étonnement, mais comme une singulière confirmation de ces tristes réalités, ce passage d'un des livres de M. Blanqui, membre de l'*Académie des sciences morales et politiques*, et qui du moins constate avec une énergique et louable impartialité l'abîme des misères sociales que tant d'autres sont intéressés à dissimuler.

« — Combien n'y a-t-il pas de ces *soi-disant propriétaires* qui manquent de tout? de vêtements pour se couvrir, d'aliments pour se nourrir! Combien de ces *cotes* (de l'impôt foncier) pèsent sur de misérables huttes dont les habitants sont trop pauvres pour *refaire le toit qui laisse passer le froid et la pluie*, pour soutenir les murs qui chaque jour menacent de s'écrouler? »

FAITS DIVERS.

Voici comment le ministère de M. Louis Bonaparte interprète le dernier vote de l'Assemblée, relatif au général Changarnier. On lit ce soir dans la *Patrie* :

« Nous apprenons que le général Changarnier vient d'être promu à la dignité de grand-officier de la Légion-d'Honneur. Nous ne pouvons qu'applaudir à cette nomination, qui sera, nous en sommes sûrs, ratifiée par la France tout entière. »

— Le journal le *Peuple* a subi une nouvelle condamnation aujourd'hui devant la cour d'assises de la Seine. Il s'agissait de l'histoire des journées de juin, publiée en feuilletons dans cette feuille par M. Louis Ménard. Nous avons, dans un de nos derniers numéros, fait apprécier à nos lecteurs l'authenticité de quelques-uns des documents sur lesquels cette histoire a été écrite.

Le gérant du *Peuple*, M. Duchesne, n'en a pas moins été condamné à trois ans de prison, qui se confondront avec l'année à laquelle il a été précédemment condamné, et M. Louis Ménard à 15 mois de la même peine.

En outre, ces deux citoyens devront payer 10 000 *fr.* d'amende solidairement.

La *Démocratie pacifique* souscrit pour 100 fr. au cautionnement du *Peuple*.

— On remarquait hier, aux Champs-Elysées, un grand nombre d'Anglais venus exprès à Paris pour les fêtes de Pâques. Ce matin, vers sept heures, plusieurs de ces habitants d'outre-Manche parcouraient les principaux quartiers de la capitale; sur le pont des Arts, on en voyait des groupes de cinq à six qui émigraient dans le faubourg Saint-Germain afin de l'explorer.

— On annonce, dans la salle des Pas-Perdus de l'Assemblée nationale, que le ministre des affaires étrangères a reçu ce matin la nouvelle de la proclamation de la République à Gênes.

— On annonce d'une manière positive qu'après un conseil de cabinet tenu hier, il a été décidé que le gouvernement français protesterait contre l'acceptation de l'empire d'Allemagne par le roi de Prusse. M. Drouin de Lhuys aurait envoyé immédiatement une estafette particulière au représentant de la France à Berlin et au ministre de Francfort.

(*Le Temps.*)

— La *Gazette des Hôpitaux* termine par le résumé suivant son bulletin quotidien du choléra :

« En résumé, l'épidémie continue sa marche faiblement décroissante. L'hôpital de la Pitié et celui de la Salpêtrière font seuls exception.

« Ce dernier surtout nous paraît appeler toute la sollicitude de l'administration. Déjà l'épidémie, sévissant à la fois sur la population valide et infirme de l'établissement, a atteint le douzième et fait succomber le dix-huitième des habitants; elle ne paraît pas devoir suspendre aussitôt ses ravages.

» Dans d'aussi graves conjonctures, nous pensons que l'administration doit prendre des mesures énergiques pour arrêter les effrayants progrès de l'épidémie, et pour notre part, nous n'hésitons pas à conseiller l'évacuation, au moins partielle, de la Salpêtrière.

» Le nombre total des cholériques reçus jusqu'à ce jour (mercredi 4) dans les hôpitaux civils et militaires est de 4 006; le nombre des malades qui ont succombé est de 565. »

— Les délégués du Luxembourg Bernard, Perrot, Blum, commissaires au banquet du 1er avril, pour avoir refusé l'entrée au commissaire de police, ont été condamnés aujourd'hui samedi à Sceaux, par défaut, à 48 heures de prison, 6 francs d'amende, et aux frais et dépens solidairement, d'après les lois de 1790 et 1791, invoquées par le ministère public. Les prévenus, qui n'avaient pu obtenir une remise motivée par l'empêchement de leur avocat, vont interjeter appel.

— Si le président de la République n'est pas habile à diriger les destinées de la France, il est en revanche très adroit à conduire ses équipages. Il a eu hier les honneurs de Longchamps, et les cochers les plus renommés de la capitale ont été surpassés par lui dans leur art.

Un moment d'embargo a suffi aux *Romains* de l'Elysée pour entourer la voiture et crier à tue-tête : Vive Napoléon! et vive l'Empereur! Ce dernier cri a sans doute peu *flatté* le président, car un vigoureux élan donné aux chevaux par un coup de fouet de main de *maître*, a aussitôt fait disparaître au milieu de la foule des voitures la calèche présidentielle.

— On lit dans le *Courrier de Lyon* :

« Voici un nouvel exemple à ajouter à ceux déjà si nombreux du danger des inhumations précipitées. Mardi dernier, à la Guillotière, on portait au cimetière une petite fille de cinq ou six ans, lorsqu'une sœur des écoles, qui accompagnait le convoi, vit distinctement s'agiter le cercueil. On décloua la bière, et la petite fille, réveillée de sa léthargie, se mit à pleurer en appelant sa maman. »

— Le relevé des actes de décès des douze mairies de la ville de Paris accuse 63 morts du choléra dans la journée du 6 avril.

La Salpêtrière y est à elle seule pour 33, la Charité pour 10, l'Hôtel-Dieu, 4, les hôpitaux du 2e arrondissement, 5, la Pitié, 2. C'est donc 54 décès dans les hôpitaux, et 11 seulement dans les domiciles particuliers.

— Hier, dit un journal, par le convoi de midi trente minutes, 250 gardes avec 7 officiers de gendarmerie mobile, sont partis pour se rendre aux stations de Lamothe-Beuvron, Nouan-le-Fuselier, pour contenir les ouvriers des ateliers nationaux employés au canal de la Sologne, parmi lesquels se sont manifestées des tentatives d'agitation.

— Une lettre de Saint-Etienne nous annonce, dit un journal de Lyon, que les chefs supérieurs ayant appris que des délégués de l'armée avaient assisté à un banquet démocratique, deux de ces grands coupables, dont l'un se nomme Bagon et servait dans le 22e léger, viennent d'être envoyés en Afrique pour y être incorporés dans les compagnies de discipline. Quelque temps encore de ce système et les compagnies

deviendront des régiments, car le socialisme va vite en face du honteux système auquel s'attelle la réaction. (La *République*.)

— M. Bugeaud, quoi qu'en disent les journaux régentistes et légitimistes de Grenoble, a été froidement reçu dans cette ville :

« On a pu voir, dit le *Patriote des Alpes*, que la grande majorité de la population de Grenoble ne partage point l'engouement de MM. les réactionnaires sur la *double visite*. Ils ont eu beau se remuer pour attirer les curieux, ils ont eu beau les pousser devant eux comme un troupeau en criant comme sur les tréteaux : « Entrez, entrez, tout le monde est reçu ! » ils n'ont pu parvenir à donner à cette parade le caractère imposant et l'ensemble significatif qu'ils avaient rêvés. »

— M. le colonel Culmann, dont la mort a été annoncée à l'Assemblée nationale, a succombé aux suites d'une fluxion de poitrine.

— Si nous sommes bien informés, dit le *Courrier de Nantes*, les propositions faites par M. Février Despointes à la reine des Ovas, auraient été repoussées, et M. de Saint-Simon serait venu en France, porteur de dépêches du commissaire de la République et du commandant des forces navales, pour demander au gouvernement l'occupation de Madagascar.

— M. le ministre des travaux publics vient de donner des ordres pour que les châteaux nationaux et les parcs réservés soient ouverts à tous les Anglais récemment arrivés à Paris, qui se présenteront pour les visiter, en justifiant de leur qualité.

— *Du sens vrai* de la doctrine de la rédemption, par Victor Considerant, représentant du peuple. Troisième édition. In-12 de 4 feuilles 1/6. (Mauvais.) (*Voix de la Vérité.*)

— Nous lisons dans le *Courrier de Nantes* :

« On nous assure que procès-verbal vient d'être rapporté contre les gardes nationaux qui, pendant la revue de dimanche, ont crié : *Vive la République démocratique et sociale* ! La question de savoir si cette formule est séditieuse va donc être prochainement déférée au jury de la Loire-Inférieure.

— Nous apprenons que dans certaines légions de la garde nationale parisienne, les officiers supérieurs ont publié des circulaires pour provoquer de la part des gardes nationaux une manifestation qui aurait pour but de se rendre dimanche prochain auprès du général Changarnier, pour lui témoigner « qu'une simple mesure financière, *si elle n'a pas d'autre but*, ne diminue en rien l'estime et la confiance qu'inspire son caractère. (Style de l'une de ces circulaires que nous avons sous les yeux.) » Nous espérons qu'aucune suite ne sera donnée à ce projet, qui pourrait avoir pour résultat, sinon pour but, de donner lieu à une manifestation contraire.

M. le général Changarnier, qui vient de faire preuve de prudence et de goût en refusant l'inqualifiable souscription qu'on voulait ouvrir pour lui restituer les émoluments que l'Assemblée nationale a supprimés du budget de l'intérieur, dans le but de forcer le ministère à respecter la légalité, le général Changarnier saura également, nous n'en doutons pas, mettre un frein au zèle exagéré de ses admirateurs, et s'opposer à une manifestation qui ressemblerait par trop à une provocation évidente. (*National.*)

— M. Duchâtel est porté dans la Gironde comme candidat à la représentation. Voici sur cet ex ministre une particularité qui vous rassurera sur son compte. Avant la révolution, M. Duchâtel, propriétaire de magnifiques et abondants vignobles, éprouva, comme tant d'autres propriétaires du même genre, l'embarras des richesses.

Ses vins ne se vendaient pas et ses caves étaient trop pleines. La révolution de Février a tiré M. Duchâtel d'embarras. Son séjour à Londres, les recommandations toutes pressantes de M. Guizot, ont procuré à l'ex ministre une riche et nombreuse clientèle. Bref, M. Duchâtel a vendu tous ses vins, perfectionné le palais des Anglais, et il ne lui reste plus qu'à rentrer en France pour faire ses nouvelles récoltes. La révolution de février n'aura donc pas ruiné tout le monde ? (*Journal de Rennes.*)

— Les feuilles légitimistes de Nantes, dans leur passion anti-universitaire, dénoncent les lycéens de cette ville à l'indignation des *honnêtes gens* ; ces affreux petits insurgés de 10 à 12 ans sont des buveurs de sang, et, ce qui est pire, des lecteurs assidus du journal le *Peuple*. Horreur ! ! Au lieu d'acheter des gâteaux, ils vont devenir actionnaires de la Banque du peuple. Ah ! le comité de la rue de Poitiers a raison, la société est bien malade !

— L'ombre du bonnet phrygien trouble d'une façon singulière le sommeil de nos gouvernants. Ils la poursuivent jusque dans les bureaux de tabac où elle a l'audace de se cacher sous la forme de pipe ; aussi la police y fait-elle des descentes pour y briser toutes les pipes armées de cet emblème séditieux. En revanche, on trouve toujours les lithographies et portraits de Henri V chez la plupart des libraires et marchands d'estampes de notre ville. (*Républicain de Lyon.*)

— Un banquet démocratique a eu lieu le 25 mars dernier dans la commune de Camps, village situé non loin de Beaucaire. Le but de cette manifestation était de familiariser les habitants des campagnes avec les doctrines républicaines socialistes, et de les arracher à l'influence despotique des grands propriétaires et des curés. Mille citoyens se rendirent à cet appel, et le banquet se passa dans le plus grand calme, malgré les menées de l'autorité, qui déploya un grand appareil de force dans la commune. Deux brigades de gendarmerie, les deux commissaires de police, et par-dessus le marché le commissaire central de Nîmes, se transportèrent sur les lieux, absolument comme s'il se fût agi d'une manifestation séditieuse. Un sous officier assistait au banquet, et à son retour à Beaucaire il fut consigné à la caserne. Est-ce donc un crime que de s'asseoir à un banquet patriotique pour les soldats de notre brave armée ? Et cependant, au même moment, l'autorité militaire trouve bien que certains officiers de la garnison de Beaucaire fréquentent assidûment le cercle de l'Union qui est exclusivement composé de légitimistes.

Ainsi, un gouvernement républicain tolère, pour les officiers, les conspirations légitimistes, et sévit contre les sous-officiers qui fréquentent des républicains. Quel enseignement pour le pays ! (*Révolution démocratique et sociale.*)

CONSEIL CENTRAL ÉLECTORAL DES RÉPUBLICAINS DÉMOCRATES ET SOCIALISTES. — AVIS AUX ÉLECTEURS. — Les citoyens électeurs des divers arrondissements de Paris et de la banlieue sont prévenus qu'ils peuvent se rendre tous les jours aux adresses suivantes ; là ils recevront tous les renseignements qui leur seront nécessaires pour arriver à l'exercice de leur droit électoral :

1er Arr. Chez le citoyen Meugnier, allée des Veuves, 40.
2e — Chez le citoyen Andry, rue Bellefond, 30.
4e — Chez le citoyen Morel, rue de la Limace, 6, au troisième.
5e — Chez Victor Sullier, rue Neuve-Saint-Nicolas, 2 et 4.
6e — Chez le citoyen Jouanne, marchand de trippes, rue Nationale-Saint-Martin, 32.
7e — Chez le citoyen de Montlouis, rue des Juifs, 24.
9e — Chez le citoyen Lecouturier, quai Napoléon, 7, de midi à cinq heures.
11e — Chez le citoyen Salle, graveur, rue de Sorbonne, 3, de midi à 5 heures et de 7 heures à 9 heures du soir.
12e — Chez le citoyen Sergent, rue Descartes, 44, au cabinet de lecture.
BATIGNOLLES. Chez le citoyen Angelot, rue d'Orléans, 79.

L'UNION FRATERNELLE, association générale des Ouvriers cordonniers-bottiers, fondée par les délégués du Luxembourg, dont le siège principal est place du Louvre, 26, a l'honneur de prévenir le public qu'elle ouvre dimanche, 8 avril, deux *succursales*, pour se mettre autant que possible à la portée de chacun.

La 1re ouvrira rue Saint-Jacques, 108, en face le Collège de France ; la 2e rue du Faubourg-Saint-Antoine, 122.

Les personnes qui les honoreront de leur confiance, trouveront dans ces établissements la bonne confection et la supériorité des marchandises, pour les chaussures d'hommes, femmes et enfants, dans des prix très modérés.

Bourse du 7 avril.

La bourse est déserte et les fonds publics un peu lourds. Tout le monde est parti pour la campagne.

Il se forme un découvert assez considérable en primes de 1 fr. et en rente à termes, après lesquelles il faudra courir probablement à la fin du mois.

On ne veut pas non plus avoir trop de rentes pendant ces deux jours de fête : telles sont les causes de dépréciation ; mais les banquiers croient toujours à une reprise.

Le 5 p. 100 finit à peu près comme hier à 88.75, après avoir ouvert à 88.50, et touche au plus bas 88.40.

La Banque de France débute et finit à 2410, après avoir coté 2400.

Le 3 p. 100 ouvre à 56 descend à 55.85, et ferme comme hier à 56.30.

Les mines de la Grand'Combe font 625.

Les chemins de fer fléchissent avec les fonds publics.

Orléans perd 5 à 860 fr.

Avignon Marseille n'est plus qu'à 220. Le Nord flotte entre 457 et 455 dernier cours.

La bourse est froide. L'épidémie régnante lui est nuisible.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	56 25	56 30	55 85	56 30
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	88 60	•• ••	•• ••	•• ••
Cinq 0/0	88 80	88 80	88 40	88 75

7 avril. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	56 05 ••		4 Canaux avec prime	1050 ••
— Emprunt 1847-1848	88 25 ••		Lin Maberly	••• ••
5 0/0 j. du 22 mars	88 50 ••		Caisse hypothécaire	155 ••
4 1/2 0/0 du 22 mars	•• •• ••		Emprunt d'Haïti	••• ••
3 0/0 j. du 22 septembre	•• •• ••		Espagne dette active	30 50
Actions de la Banque	2410 •• ••		— dette passive	•• ••
Rente de Naples, j. juillet			— 3 0/0 1841	31 ••
Récép. Rothschild	•• ••		Emprunt portugais 5 0/0	•• ••
3 0/0 de l'Etat romain	73 ••		— — 2 0/0	•• ••
5 0/0 belge 1840	92 50		2 1/2 hollandais	•• ••
— — 1842	92 50		Zinc Vieille-Montagne	2800 ••
— 4 1/2	•• ••		H. de la Grand-Combe	••• ••
— Banque (1835)	•• ••		Emprunt du Piémont	860 ••
Obligations de la Ville	1190 ••		Lots d'Autriche	310 ••

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	430 ••	430 ••	Orléans à Bordeaux	410 ••	407 50
Versailles, rive droite	220 ••	220 ••	Du Nord	460 ••	455 ••
— rive gauche	183 ••	182 50	De Paris à Strasbourg	377 ••	372 50
Paris à Orléans	865 ••	860 ••	Tours à Nantes	335 ••	335 ••
Paris à Rouen	555 ••	545 ••	Paris à Lyon	••• ••	••• ••
Rouen au Havre	300 ••	300 ••	Montereau à Troyes	135 ••	135 ••
Avignon à Marseille	224 50	220 ••	Dieppe à Fécamp	••• ••	100 ••
Strasbourg à Bâle	106 25	107 50	Paris à Sceaux	••• ••	••• ••
Du Centre	365 75	362 50	Bordeaux à la Teste	••• ••	••• ••
Amiens à Boulogne	••• ••	••• ••			

L'un des gérants : G. TANDON.

Les *Modes parisiennes* ne sont pas seulement un journal de superfluité et de luxe, les éditeurs en ont su faire une publication utile pour les familles au moyen des albums qu'ils donnent en prime et qui ont pour but de fournir des modèles de travaux de tous genres pour les dames et pour les demoiselles. A l'aide d'un seul de ces albums, et les *Modes parisiennes* en ont déjà publié quatre ou cinq, une société de dix dames trouve le moyen de s'occuper pendant une année entière à ces ouvrages qu'il est si agréable de savoir exécuter pour soi-même et pour ses amis. C'est une précieuse ressource contre l'ennui, et toutes les mères de familles sauront l'apprécier.

Spectacles du 8 avril.

THEATRE DE LA NATION.—
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Athalie, le Moineau.
OPERA-COMIQUE.—Le Val d'Andorre.
THEATRE-HISTORIQUE.—La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE.—Chacun chez soi, 2e rep. : le Bouquet de Violettes, Gardée à vue.
VAUDEVILLE.—2e N° de la Foire aux Idées, la Poésie, la Propriété.
THEATRE MONTANSIER.—Trompe la Balle, E H., le Curé, Si jeunesse.
VARIETES.—Le Vendredi, le Lion, Gentil-Bernard, Lariffa.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Relâche.
GAITE.—Le Comte de Sainte-Hélène.
AMBIGU-COMIQUE.—Louis XVI et Marie-Antoinette.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—Murat.
THEATRE DU LUXEMBOURG.—Les Confidences, une Honnête Criminelle, la Maîtresse de Langues, les Trois Epiciers.
FOLIES.—Le Père Lantimèche, Un Troupier, le Mirliton.
DÉLASSEMENTS-COMIQUES.—Le Duc de Vaugirard, C'est ici qu'on ressuscite, Changée en nourrice, la Famille.
CIRQUE DES CHAMPS-ELYSÉES (carré Marigny.)—Ouverture samedi.
THEATRE CHOISEUL.—Un Mari, l'Ecuyer, l'Homme aux Poupées, Clowns anglais, le Fils du Rampailleur, les Saltimbanques, les Tableaux.
THEATRE BEAUMARCHAIS.—La Montagne et la Gironde.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

12e Année. N° 98. EDITION DU MATIN. Lundi-Mardi 9 et 10 Avril.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . . 8 f.
Six mois. . . . . 16 f.
Un an. . . . . . 30 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

A la fin d'avril la DÉMOCRATIE PACIFIQUE sera imprimée en caractères entièrement neufs.

PARIS, 9 AVRIL.

Assemblée nationale.

L'Assemblée nationale a décidé, au commencement de sa séance, qu'elle passerait à une deuxième délibération sur le projet de loi relatif à l'organisation de la force publique. Nous aurons à parler de ce projet, dans lequel, à côté de dispositions très démocratiques, on en trouve d'autres qui consacreraient un des privilèges les plus iniques de la fortune, l'exemption de l'impôt du sang pour les riches seuls.

On a ensuite procédé au vote d'un grand nombre d'articles du budget. Les chapitres du ministère de l'instruction publique et du ministère des affaires étrangères ont été adoptés, et le budget des cultes a été entamé.

Incidemment l'Assemblée a rejeté l'allocation d'une indemnité annuelle de 40 000 fr. demandés sous prétexte de frais d'installation, pour le vice-président de la République.

M. Léon Faucher a présenté un projet de décret tendant à prolonger pendant trois mois encore la position exceptionnelle et inconstitutionnelle faite à M. le général Changarnier, en s'appuyant sur la nécessité d'armer le pouvoir de tous les moyens de résistance et de répression dont il paraît que le besoin se fait plus que jamais sentir.

La séance a été terminée par une discussion assez vive entre M. Odilon Barrot d'une part, MM Senart et Lefranc de l'autre, sur une disposition de la loi d'organisation judiciaire ayant pour but de s'opposer à ce qu'un avocat ou un avoué, puisse exercer devant une chambre dont un de ses proches parents ferait partie à titre de juge ou de conseiller. Cette discussion a fait ressortir une fois de plus le cercle vicieux dans lequel la société actuelle est condamnée à tourner.

M. Bastide a pris la parole aujourd'hui à propos du budget des affaires étrangères. Il a protesté en termes assez embarrassés, mais suffisamment explicites cependant, contre l'imputation de respect des traités de 1815, qu'on aurait fait peser sur les premiers gouvernements de la République de 1848. M. Bastide a déclaré que le cabinet dont il avait fait partie n'avait négligé aucune occasion de proclamer le droit des peuples.

Personne n'a demandé à répondre à M. Bastide.

Réforme du crédit et du commerce (1).

LES ENTREPÔTS ET COMPTOIRS NATIONAUX RENFERMAIENT LE GERME DE LA RÉFORME COMMERCIALE.

La première préoccupation des hommes au pouvoir, après Février, fut de conjurer la crise commerciale devenue inévitable.

Ils cherchèrent donc à maintenir le commerce, à lui venir en aide, mais aucun d'eux ne pensa à une réforme de son organisation.

C'est ainsi que l'institution des entrepôts et comptoirs nationaux qui, avec quelques développements, aurait pu être la réalisation d'une réforme profonde, n'a produit qu'un avortement, parce qu'on ne se doutait pas, qu'il ne suffisait pas de venir en aide au commerce, mais qu'il fallait en opérer une réforme complète.

La nécessité d'opérer une réforme du crédit était déjà alors populaire; tous les avis étaient unanimes sur cette obligation; il n'y avait d'hésitation que sur les moyens à employer.

Mais la nécessité d'une réforme du commerce n'était pas aussi bien reconnue; d'ailleurs la puissance féodale de la fonction commerciale aveuglait et frappait les esprits d'une certaine terreur, peu de personnes osaient regarder de sang-froid ce colosse aux pieds d'argile.

Sans doute les gouvernants d'alors savaient que la fonction commerciale engendrait les abus les plus criants, mais ils ne savaient par quel bout commencer les réformes, car le commerce est comme la torpille, il frappe de paralysie ceux qui portent sur lui la main.

Les gouvernants ne sachant comment s'y prendre, renouvelèrent ce qui s'était passé pour le crédit, ils prirent le parti de ne rien faire.

Ils ne se doutaient pas à quel point il eût été facile de réaliser la réforme la plus complète du commerce, sans déranger rien de ce qui existait, sans toucher à l'arche du commerce, sans qu'il en pût résulter aucun désordre dans la circulation.

Que ce soit par timidité, que ce soit par ignorance, les hommes de février n'ont pas su tirer parti de l'institution des entrepôts et comptoirs nationaux.

Ils ont manqué la plus belle occasion de se couvrir de gloire en enrichissant le pays; ils avaient sous la main la réforme du commerce, ils n'ont pas su le voir.

Ils ont fait comme Moïse: ils sont venus jusqu'à la porte de la terre promise, mais ils n'ont pu entrer.

Examinons ce qu'ont été les entrepôts et comptoirs nationaux, et ce qu'ils auraient pu être si on les avait institués dans un but de réforme commerciale.

Une crise terrible avait arrêté toutes les transactions. Attribuant ce désastre à un effet momentané de la révolution de février, les gouvernants crurent que sa durée ne se prolongerait pas, et qu'après un mois ou deux d'attente les affaires reprendraient leur cours habituel.

Il ne s'agit donc pour eux que de faciliter ce passage aux commerçants.

On imagina dans ce but une combinaison qui permit de leur faire des avances, mais avec toute garantie et sécurité.

Cette garantie devait être la consignation réelle des produits déposés en gage; on fit une application du mont-de-piété à l'usage des détenteurs de produits.

On ouvrit donc des entrepôts, et on invita les détenteurs de produits ayant besoin d'aide et de secours, à venir déposer leurs produits dans ces entrepôts.

Un jury d'expertise devait constater la valeur intrinsèque du produit déposé, et sur l'avis de ce jury le comptoir national était censé pouvoir faire une avance de fonds remboursable à une échéance déterminée.

Sans doute si les affaires n'avaient éprouvé qu'un embarras de peu de durée, que cette modeste institution eût pu avoir quelque utilité.

Mais dans l'état des choses, si les débiteurs de produits avaient apporté leurs produits à l'entrepôt national afin de recevoir une avance du comptoir national, remboursable quelques mois après, voici ce qui serait arrivé: un détenteur de produits n'aurait opéré le dépôt de ses produits à l'entrepôt que parce qu'il y aurait été forcé par une impérieuse nécessité; car le fait de ce dépôt aurait été un aveu de profonde détresse, ç'aurait été l'aveu d'un grand besoin de fonds.

Or, qui ne sait que l'aveu d'un besoin de fonds de la part d'un commerçant est le signal de sa ruine. Ce n'est donc que poussé par la plus impérieuse nécessité qu'un commerçant aurait pu se décider à consigner ses produits.

Mais nécessité n'a pas de loi, et les détenteurs de produits obérés se fussent servi des entrepôts nationaux, malgré les dangers qui en résultaient pour eux, s'ils avaient pu en recevoir l'aide et le secours qui devait leur permettre d'attendre des temps meilleurs.

Mais ces secours étaient impossibles; en voici la raison.

Les produits étant consignés par des dépositaires réduits à la dernière détresse, il est évident que le comptoir national devant faire une avance sur le nantissement des produits déposés, ne pouvait compter que sur cette garantie; il fallait donc qu'elle fût sérieuse et solide; malheureusement c'est ce qui ne pouvait être.

Les produits n'ont de valeur qu'à cette condition, de trouver des acheteurs ou des consommateurs.

Or, qui ne sait qu'il n'y avait plus ni acheteurs ni consommateurs; par conséquent, lorsque l'échéance de l'avance faite par le comptoir national sur dépôt de produits serait arrivée, le dépositaire ne pouvant rembourser, vu sa détresse profonde, il aurait fallu vendre ces produits à l'enchère.

Or, en tout temps ce mode de vente amène l'avilissement des produits, à plus forte raison les eût-il complètement sacrifiés à cette époque: il est certain que la vente n'eût pu suffire à couvrir les frais de justice et les avances faites par le comptoir national.

Aussi, dans la crainte de se mettre à découvert, le comptoir national prit-il le parti de ne faire aucune avance sur la plupart des produits manufacturés, et de ne faire que des avances insignifiantes sur quelques produits privilégiés.

Finalement, loin de secourir les commerçants, les entrepôts et comptoirs nationaux ne leur offrirent que la ruine, qu'une agravation de leur situation.

Cela fut bien vite compris, et personne n'eut recours à des services si onéreux et si problématiques; cette institution avorta complètement, en venant grossir de ses débris les impuissantes tentatives des gouvernants en Février.

Et pourtant, sans s'en douter, ils avaient presque mis la main sur le vrai mode de réforme commerciale.

Un peu d'attention eût permis de résoudre le problème qui dans ce moment ébranle la société et s'apprête à la renverser si l'on ne trouve pas la solution.

Cette solution était bien simple, et au lieu d'échouer dans l'impuissance, on aurait complètement réussi.

SI L'ON AVAIT ANNEXÉ A CHACUN DE CES ENTREPÔTS ET COMPTOIRS NATIONAUX, UNE SALLE D'EXPOSITION OU BAZAR CONSTAMMENT OUVERT AU PUBLIC, OU ON AURAIT OPÉRÉ LA VENTE AU COMPTANT DES PRODUITS DÉPOSÉS, ET SI ON AVAIT MIS EN RAPPORT ENTRE EUX LES DIVERS ENTREPÔTS DE FRANCE, EN LEUR PERMETTANT L'ÉCHANGE RÉCIPROQUE DES PRODUITS DÉPOSÉS.

Par ce simple, par ce très simple fait, on aurait transformé une création informe et sans avenir en une institution féconde, puissante, dont les conséquences étonnent la pensée.

En un mot, il fallait établir des entrepôts et comptoirs nationaux dans toutes les villes, et les transformer en maisons de consignation, sous la surveillance générale de tous les citoyens.

Dans ces maisons de consignation, ouvertes à tous les producteurs, les produits auraient été vendus pour le compte des consignataires, et aux conditions stipulées par eux-mêmes, moyennant une simple commission.

De telle sorte que tout producteur pût expédier ses produits, même des points les plus éloignés du globe, et être assuré de n'être jamais trompé, jamais volé, et de les vendre directement au consommateur.

Cette idée de transformer le commerce en une espèce de magistrature assurant à tous l'égalité et la justice, cette idée si féconde, si puissante, ainsi que nous le verrons tout à l'heure, est si simple, que nous nous demandons comment il peut se faire qu'on ait attendu jusqu'à ce jour pour la mettre en pratique.

Mais il en est toujours ainsi, les mécanismes simples et parfaits sont toujours précédés par les mécanismes compliqués et imparfaits.

Cette idée d'une maison de consignation donnant à tous garantie de justice, de probité, de bonne gestion, renferme en ses flancs la solution du problème redoutable qui ébranle le vieux monde.

Les conséquences en sont infinies, et on demeure émerveillé de la grandeur des résultats en les comparant à la simplicité des moyens à employer.

En effet, il ne s'agit que d'utiliser les entrepôts déjà créés dans la plupart des villes manufacturières; ils ont un personnel désigné prêt à fonctionner; il ne s'agissait donc que d'ouvrir les salles d'exposition et de vente, et à mettre en correspondance entre eux les divers entrepôts de France.

Examinons donc quelles sont les conditions de cette institution.

François COIGNET.

(Le prochain article contiendra les statuts de cette institution, sous le nom d'agence communale.)

(1) Voir les numéros des 13, 14, 16, 18, 21, 23, 25, 27, 29 mars, 1er, 4 et 7 avril.

La *Tribune des Peuples* revient loyalement ce matin sur les accusations qu'elle avait dirigées contre la *Démocratie* à propos de notre souscription au fameux comité anti-socialiste de la rue de Poitiers. Elle reproduit la note où, le jour même de sa souscription, la *Démocratie* en expliquait le sens, et qui se terminait par ces mots catégoriques :

Quoi qu'il en soit, le comité de la rue de Poitiers ouvre une souscription honnête et modérée, à l'effet d'inonder le pays de publications anti-sociales.

» Nous ne sommes pas riches. Mais, en considérant tout le bien que font au socialisme les réfutations qu'on en fait, les déclamations de ses journaux, les fureurs littéraires de la modération, les calomnies absurdes qui révoltent tous les hommes de cœur et d'intelligence; eu égard, en outre, au plaisir que nous ont causé les petites publications lancées par l'Académie des sciences morales et politiques, sur la demande du pouvoir exécutif, contre la grande bête à sept têtes et à queue; comptant bien que la souscription de la rue de Poitiers va surexciter toute cette agitation qui nous sert d'autant plus qu'elle se démène davantage, et voulant faire au moins preuve et montre de notre bonne volonté, la *Démocratie pacifique* vient d'adresser 25 fr. à la souscription des Sauveurs de la rue de Poitiers. »

La *Tribune*, en reproduisant ces explications données au moment même où nous envoyions cette souscription dérisoire, explique son erreur par une inattention de sa rédaction au milieu des embarras d'une entreprise à peine organisée.

Nous sommes heureux de ces paroles de la *Tribune*; elles nous prouvent que l'on compte aujourd'hui un journal honnête de plus dans les rangs de la presse démocratique.

Le nom de M. Michievitz, sous la direction de qui cette feuille est placée, nous en était d'avance un sûr garant.

Excitation à la haine.

Tandis que le gouvernement voit les excitations à la haine entre les classes dans toutes les publications qui prêchent l'amélioration pacifique des institutions sociales au profit de tous, tandis que Louis Ménard est frappé avec la dernière rigueur pour avoir écrit une triste page de notre histoire, la justice n'a point de sévérités, la presse honnête et modérée n'a même pas de blâme pour un article du *Mémorial bordelais*, dans lequel M. Granier de Cassagnac prescrit d'exterminer tous ceux qui ont d'autres opinions que les siennes sur la société et sur la moralité publique. Voici quelques lignes de M. Granier de Cassagnac que la république *honnête et modérée* devait avoir pour auxiliaire :

« Il faut, non pas réfuter le socialisme, mais le *supprimer*. La société
» est en présence du socialisme comme en présence d'un ennemi capi-
» tal et implacable; il faut que la société l'*anéantisse* ou qu'elle soit
» anéantie. Dans ces termes, toute discussion se réduit à une *lutte* et
» toute raison à une *arme*. Que fait-on vis-à-vis d'un ennemi irréconci-
» liable qui se dresse devant vous et qui vous apporte la ruine et la
» mort? Fait-on de la controverse? Non, on fait de la *guerre*. Ainsi la
» société doit se défendre contre le socialisme, non par des raisonne-
» ments, mais par la *force*.
» Elle doit, non pas discuter ou réfuter ses doctrines, mais les *sup-*
» *primer*. »

En regard de la décision cruelle qui a frappé le commandant Tombeur, nous croyons devoir reproduire le passage suivant du discours prononcé par le général Cavaignac à l'Assemblée nationale le 25 novembre 1848. On y verra que, dans la pensée du général Cavaignac, toute défense à la place des Vosges était impossible :

Je ne crois pas devoir entrer dans des détails techniques; je dirai seulement que j'avais donné l'ordre de ne pas disperser les troupes; il est arrivé que, malgré mes ordres, une troupe a été envoyée isolément à la place ci-devant Royale, et dont j'ignore le nom actuel...

QUELQUES VOIX. La place des Vosges!

M. CAVAIGNAC. Et que cette troupe a été désarmée. C'est ce qui arrivera toutes les fois qu'on enverra isolément des troupes dans une ville en insurrection, et que ces troupes devront nécessairement être désarmées par les révoltés.

La guerre russo-hongroise en Transylvanie.

Grande nouvelle! Bem est maître complet de la Transylvanie!

Les bruits les plus contradictoires ont couru jusqu'ici sur la guerre qui ensanglante la Transylvanie et transforme en désert cette terre presque inconnue. Les nouvelles qui nous arrivaient

étaient presque toujours falsifiées, selon l'intérêt des partis. Tantôt Puchner était vainqueur, tantôt Bem; un jour les Russes étaient chassés de la Transylvanie, une autre fois ils inondaient ce pays de leurs troupes; enfin on ne savait [illegible] des Autrichiens ou des Hongrois avaient été refoulés en Valachie. Les nouvelles qui nous arrivent aujourd'hui en grand nombre et de divers côtés nous permettent de connaître la vérité; elles confirment toutes les succès de Bem et la déroute complète des Russes et des Autrichiens.

Ces nouvelles sont de trois sources différentes : 1° les bulletins autrichiens et la *Gazette officielle de Vienne*; 2° une dépêche de Bem adressée à Kossuth; 3° des correspondances de la *Gazette constitutionnelle de Bohême* et de la *Gazette d'Augsbourg*. Naturellement, ces dernières sont les moins empreintes de partialité.

Un mot d'abord sur la configuration de la frontière de la Transylvanie valaque. Du rang de montagnes qui traverse la Transylvanie dans toutes les directions, se détache une puissante chaîne du côté du sud, où l'Aluta prend sa source dans la région des neiges. Le pays, couvert de montagnes et de collines, qui s'étend au nord, est habité par les Saxons; c'est là que se trouvent Hermanstadt et Kronstadt, les deux villes les plus riches de la Transylvanie.

La route qui traverse ces vallées alpestres est d'autant plus importante comme situation stratégique, que c'est par les passages étroits qui y conduisent que les Russes, campés en Valachie, peuvent pénétrer sur le sol de l'Autriche. L'un de ces défilés surtout, le *Pas de la Tour Rouge* (en hongrois, *Voros-Torony*, en allemand, *Rothenthurm*), peut être regardé comme les Thermopyles de la Hongrie. C'est par ce passage que l'Aluta se fraie une voie, que longe la route d'Hermanstadt. De Kronstadt, trois chemins conduisent en Valachie par les passages de Toerzbourg, de Tomos et de Bodza.

Jetons maintenant un coup d'œil sur le dernier champ de bataille.

On sait que le bruit a couru que Puchner avait remporté, le 3 mars, un avantage sur l'armée hongroise, près de Médiash : c'était du moins ce que prétendait un bulletin dans lequel le général autrichien annonçait qu'à la date du 4 il poursuivait l'ennemi dans la direction de Maros-Vasarhely. Nous ne savons rien de ses opérations ultérieures pendant les jours qui suivirent; mais une correspondance, adressée à la *Gazette d'Augsbourg* de la frontière moldave, nous apprend que Bem, laissant à 6 000 hommes de ses troupes le soin d'occuper derrière lui les impériaux, se dirigea à marches forcées, à la tête de 12 000 hommes, sur Hermanstadt, occupée alors par une garnison russe de 6 000 hommes, selon les uns, de 8 000 selon les autres. Bem envoya un parlementaire dans la ville pour sommer le général russe de quitter sans délai Hermanstadt et la Transylvanie, et de lui livrer le corps rebelle des Autrichiens.

Le général russe fit donner le knout au parlementaire, qui, ne pouvant monter à cheval par suite d'un pareil traitement, retourna au camp hongrois dans une voiture. Le procédé barbare des Russes irrita si fort les Hongrois, que Bem eut beaucoup de peine à les empêcher d'attaquer immédiatement la ville. Il ne les mena à l'assaut que le 11, à neuf heures du matin, et fit ses dispositions de manière à ce que la ville fût attaquée de quatre côtés de face. Après un combat acharné qui dura jusqu'à neuf heures du soir, Bem fut maître de la ville; ses troupes ne firent grâce à aucun Russe; presque tous ont été passés par les armes. Une correspondance affirme que 300 Cosaques ont été pendus aux arbres. Le peu d'Autrichiens qui furent tous faits prisonniers, furent traités moins sévèrement. Le général russe se trouvait parmi les tués. Un comité révolutionnaire institué immédiatement, condamnait à la peine de mort tout habitant compromis avec les Autrichiens ou avec les Russes. Après avoir laissé une petite garnison dans la ville, Bem continua, le 14, sa marche vers Kronstadt. C'est alors qu'on a prétendu qu'une armée russe, qu'on évalue de 40 à 50 mille hommes, l'aurait attaqué et forcé de se retirer après un combat acharné. La vérité est que c'est Bem, au contraire, qui a trouvé moyen de battre à la fois les Autrichiens et les Russes.

La *Presse*, journal de Vienne, annonce en effet, d'après une source digne de foi, que tous les bruits de l'entrée des Russes et de la destruction de Bem et de ses troupes avaient été inventés. Le vieux Feldzeugmeister Puchner, poursuivant Bem, était arrivé quinze heures trop tard devant Hermanstadt en feu. Il partit pour aller rejoindre les débris de la garnison russe, qui s'étaient dirigés, au nombre de deux ou trois mille hommes, vers le passage du Rothenthurm pour rentrer en Valachie. L'agile Bem ne donna pas aux deux corps ennemis le temps d'opérer leur jonction, car le 15 il chassait les Russes du défilé du Rothenthurm, et le 16 il mettait en déroute l'armée autrichienne à Frack, sur les bords de l'Aluta, entre Hermanstadt et Rothenthurm. Puchner, malade et découragé, donna sa démission, après quoi il se retira comme il put en Valachie, suivi de trois autres généraux autrichiens, ses compagnons d'infortune, MM. Pfermann, Gedeon Greser et Jowich.

Le 16, Bem écrivait à Kossuth, de son quartier-général de Rothenthurm : « J'ai examiné le défilé, et, d'après les précautions que j'ai prises, les Russes ne pourront plus y entrer en ennemis. »

Les débris de l'armée autrichienne, commandés par le général-major Kallyani, avaient pris pêle-mêle, après leur défaite, la route de Kronstadt. Bem, qui se mit sans perdre de temps à leur poursuite, fut arrêté un instant par la rupture du pont de l'Aluta, à Frak. Il espérait avoir pris Kronstadt le 20 au plus tard. Un corps de 20 000 Russes, qui eût pu venir au secours de cette ville, aurait été obligé de faire pour cela un long détour par la Valachie, le passage du Rothenthurm étant intercepté par les Hongrois, et Bem ayant eu le temps de faire occuper les autres passages. Aussi la *Presse* de Vienne annonce-t-elle que la garnison russe de Kronstadt n'ayant de munitions que pour un jour, a déclaré qu'après les avoir épuisées, elle se retirerait dans la Valachie. La même feuille ajoute que Bem se dispose en conséquence à occuper Kronstadt, la dernière ville où flottât encore le drapeau impérial. « Il faut s'attendre, dit-elle, à voir cette ville florissante, qui compte 30 000 habitants, éprouver un sort aussi affreux que celui d'Hermanstadt. »

Selon la *Gazette de Breslau*, les Hongrois, commandés par Bem, se sont emparés, le 20 mars, de la ville de Kronstadt, qui se serait rendue sans coup férir. Les Russes et les Autrichiens se seraient retirés dans la Valachie, et le premier acte de Bem, dans Kronstadt comme à Hermanstadt, aurait été de publier une amnistie générale.

La prise de Kronstadt achèvera de rendre Bem maître de la Transylvanie. Il promet, dans sa lettre à Kossuth, qu'il se rendra alors en Hongrie pour participer à la prise de Pesth. Mais Kronstadt est à une assez grande distance de la capitale hongroise, et tout nous porte à croire que les Autrichiens seront chassés de la Hongrie avant que l'heureux Bem ait rejoint l'armée de la Theiss.

Tandis que les Russes sont chassés de la Transylvanie, les affaires se compliquent dans les provinces danubiennes. La Turquie vient protester, les armes à la main, contre l'occupation russe. Douze mille Turcs sont à Galacz. Le commandant de ce corps a fait jeter le gouverneur en prison, et a donné l'ordre de préparer immédiatement des approvisionnements pour un corps de 30 000 hommes qui devait pénétrer dans la Moldavie. Les forces russes dans cette province se montent de 12 à 15 000 hommes; elles sont de [illegible] à [illegible] 000 hommes dans la Valachie. On ne sait pas ce que le général Luders, qui commande cette armée, a décidé.

En Hongrie, le théâtre de la guerre s'est rapproché d'environ 40 milles des frontières autrichiennes. L'armée impériale a abandonné aux Madgyars un territoire d'environ 300 milles carrés, et elle est aujourd'hui sur la défensive.

Le général Welden donnait, dans sa proclamation du 30 dernier, à la forteresse de Komorn, douze heures pour se rendre. Ce délai expiré, le bombardement a commencé.

La *Gazette de Vienne* annonce que le feu a duré toute la journée du 31, et que le 1er l'artillerie a été augmentée de 12 canons de siége et de 2 de soixante livres. Le général Dietrich dirige l'artillerie. La garnison de la ville se compose de 6 compagnies Alexander, 2 compagnies d'infanterie de Prusse, 8 bataillons, 700 artilleurs et 2 escadrons de hussards, en tout 10 000 hommes; il y a 260 canons sur les remparts.

Après avoir annoncé qu'il poursuivrait la destruction de Komorn tant qu'il lui resterait un soldat et des munitions pour son artillerie, Welden serait, dit-on, retourné à Vienne, déclarant que le siége de Komorn est une entreprise désespérée.

La *Gazette de Breslau* annonce que, le 29, les impériaux, sous les ordres du général Welden, ont tenté de prendre d'assaut la forteresse de Komorn. Ils ont été repoussés jusqu'à Gran, après avoir éprouvé une perte considérable. La garnison hongroise s'est emparée de la plus grande partie de l'artillerie de siége et a fait prisonnier tout un bataillon. Après avoir mis l'ennemi en déroute, elle l'a poursuivi jusqu'à une distance de deux milles. Le terrain devant la forteresse était jonché de cadavres. Le siége a été abandonné. Le bataillon de grenadiers italiens Wempfen a passé du côté des Hongrois victorieux.

D'Ollmütz on envoie en Hongrie toute l'artillerie dont on peut disposer, et l'on attend en échange une garnison russe.

Nouvelles d'Italie.

Le *Moniteur du soir*, oubliant que le gouvernement français s'est engagé à l'affranchissement de l'Italie, donne la nouvelle qu'on va lire sans accorder à l'héroïque Venise aucune marque de sympathie :

M. le ministre de l'agriculture et du commerce a adressé, sous la date du 3 avril, la circulaire suivante aux chambres de commerce de nos principaux ports :

« Messieurs, le gouvernement autrichien vient de faire remettre au » chargé d'affaires de la République à Vienne une note, en date du 31 » mars dernier, par laquelle il annonce la reprise du blocus de Venise » par les forces navales de l'Autriche. Le prince de Schwartzemberg » prévient en outre M. de Lacour que le vice-amiral de la flotte impé» riale, chargé de l'application de cette mesure, a l'ordre de l'exécuter » strictement.

» Je vous prie, messieurs, de porter immédiatement cette notification » à la connaissance des armateurs et du commerce de votre circons» cription. »

La *Patrie* confirme la nouvelle de la soumission de Gênes par le général La Marmora. Les insurgés, d'après ce journal, ont opposé une résistance désespérée, leurs chefs se sont réfugiés, après la prise de la ville, à bord des vaisseaux français et anglais.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)

Turin, 4 avril 1849.

Une lettre de Novare nous donne les détails les plus odieux sur les excès de la soldatesque piémontaise. Au lieu d'aller se battre, elle a volé, violé, ravagé la ville. Aux ordres des chefs, les soldats répondaient par des coups de fusil, des imprécations. Il a fallu les faire charger par la cavalerie dans les rues, et les mêmes excès ont eu lieu à Brions, à Fara, à Romagnano, à Biella.

Si c'étaient des soldats toscans ou romains qui eussent fait cela, quel beau texte contre les républicains! Mais malheureusement ce sont ces soldats piémontais qui ont fréquenté le confessional tout l'hiver, qui ont refusé de se battre pour Charles-Albert parce qu'il était excommunié du pape; ce sont ces soldats anti-républicains qui ne voulaient pas se battre pour la république, proclamée à Turin, leur avait-on dit.

Que pensent vos Falloux, vos Faucher de ces soldats de sacristie?

Le procès du général Ramorino, prévenu de trahison, va commencer. On dit qu'il a promis de révéler les noms de plus de quarante complices. Je n'ai d'abord accueilli cela que comme un de ces vagues bruits populaires sans consistance; mais j'apprends que le général a été enlevé de la citadelle de Turin et conduit je ne sais où, pour que son procès puisse être fait loin de l'attention publique. Ceci commencerait à être significatif.

Est-ce que les membres du nouveau cabinet redouteraient les indiscrétions du prévenu? Il y a un grand mystère là-dessous. L'avenir nous apprendra de belles choses sur le comité de la Casa-Viale.

Deux plénipotentiaires viennent de partir pour Vienne : ce sont le général La Bormida et M. Revel. Le but de leur mission est très diaphane. Je vous ai dit que la sainte-alliance du Nord se trouvant un peu trop affairé avec le Schleswig, la diète de Francfort, la Hongrie et la Turquie, avaient pris le parti de faire du Piémont son gendarme en Italie. MM. Revel et La Bormida sont donc allés à Vienne traiter de la solde, du prêt et de l'équipement du gendarme.

En même temps l'abbé Gioberti est à Paris. Il paraît, d'après ses lettres, qu'il réussit assez à l'hôtel des Capucines. Le Piémont est placé entre l'alliance anglo-française et l'alliance austro-russe; M. l'abbé est chargé de ménager la chèvre et le chou.

Le ministre de l'intérieur, M. Pinelli, vient de publier une circulaire d'une naïveté touchante.

Il invite les intendants généraux à convoquer promptement les conseils communaux pour la révision des listes électorales, principalement sous le rapport politique. De cette manière, en ayant soin d'élaguer tout ce qui est pour le progrès, on a l'espoir d'obtenir une chambre codine.

Vains efforts! l'Italie progresse, elle marche vers son grand but : unité et indépendance. Il est à remarquer combien elle a été servie par les circonstances pendant un an!

L'Italie, scindée en deux par les Etats pontificaux, pouvait d'autant moins songer à l'unité, que Pie IX avait commencé le mouvement et ne pouvait être laissé en dehors. De lui-même il s'est mis de côté, il s'est dépopularisé; il a enseigné aux Romains qu'ils pouvaient fort bien vivre sans pape; et pour leur montrer que le pouvoir spirituel était moins que rien aujourd'hui, il a essayé de l'excommunication pour les faire rire.

Un autre obstacle à la transformation républicaine de l'Italie, c'était Carlo-Alberto, prince chaleureusement dévoué à la cause italienne. Le régime constitutionnel a abdiqué avec son chef. La place est déblayée, la République italienne peut exister.

Nous ne prétendons pas dire que cela sera de sitôt, mais l'esprit public marche. Déjà Gênes et la Ligurie font des manifestations sympathiques pour les Républiques de l'Italie centrale.

A Gênes l'armistice est d'autant plus maudit, que l'on apprend que plusieurs villes de la Lombardie avaient secoué le joug autrichien, à mesure que [illegible] Brescia, Bergame allaient donner la main aux Piémontais; Venise allait prendre l'initiative. Maintenant Brescia et Bergame sont bombardées.

Si même après la perte de la bataille de Novare les débris s'étaient réunis entre Gênes et Alexandrie, on pouvait recommencer avec chance de succès.

Carlo-Alberto, avec son [illegible], s'est trop vite désespéré. Des troupes [illegible] pour [illegible] bat à outrance.

Turin, 5 avril 1849.

La mise de Gênes en état de siége vous donne une idée de la gravité qu'y prennent les affaires. C'est un événement d'autant plus défavorable que le nouveau roi, Victor Emmanuel II, qui a commencé son règne en signant un armistice honteux, peut y gagner le surnom de *Bombardatore*, comme le roi de Naples à Messine.

Et les troupes qu'on envoie à Gênes, quel sera leur rôle? Vaincues, elles accumuleront défaites sur défaites; victorieuses, on leur reprochera d'être vaillantes contre des Italiens, et couardes contre les Croates.

C'est le général La Marmora qui est chargé de l'état de siége ou plutôt de faire le siége. Il a quatorze mille hommes qui, dans l'espace d'un mois et demi, ont reçu tour à tour les missions les plus contraires. C'est ce même corps de Sazzana qui devait faire invasion et intervention en Toscane au premier signal de M. l'abbé Gioberti; puis il dut marcher contre les Autrichiens, et enfin le voilà envoyé au siége de Gênes.

M. Bois-le-Comte et lord Abercromby sont de retour de Milan où l'octogénaire vainqueur leur a fait bon accueil. L'Angleterre se charge de payer les indemnités. Elle déduira cela de la dette autrichienne et prendra hypothèque sur le Piémont, qui a de parfaitement disponibles les biens immenses de l'ordre de Saint-Maurice.

Nous avons appris de ce voyage à Milan quelques détails biographiques sur le vieux Radetzki, qui ne sont pas sans intérêt. Ils rectifient ceux qu'a donnés l'*Indépendance belge*, qui sont complètement erronés; il est vrai seulement que le feld-maréchal ne s'est marié que l'année passée, à l'âge de 84 ans.

En sa qualité d'ancien hussard, le feld-maréchal n'était pas très difficile dans le genre de ses plaisirs. Pachta, le chef de sa police, le servait à souhait. Il réunissait dans la *Villa reale*, près de Milan, la Caldera et ses nymphes. Radetzki fit attention à une certaine Giovanina Moragaler de Brusiglio. C'était une jeune novice bien découplée. Radetzki l'emmena chez lui, vécut publiquement avec elle, et en eut plusieurs enfants.

Lorsque l'année passée, l'insurrection milanaise le fit partir précipitamment, il ne put l'emmener dans ses places fortes. Giovanina resta donc à Milan. Le gouvernement provisoire l'entoura de soins, de prévenances, peut-être pour se ménager un appui dans toutes les éventualités. Il paraît même que l'on avait point de secrets pour elle; car par le moyen de messagers bien payés elle avertissait son feld de tout ce qui se faisait.

Les services qu'elle lui rendit devaient être bien importants, car à peine retourné à Milan, la première chose qu'il fit fut de l'épouser pour sa récompense, de légitimer ses enfants et de la faire comtesse.

Sans cette Giovanina, il est probable que la campagne de 1848 n'aurait pas si mal fini pour Carlo Alberto.

Nous apprenons que beaucoup de soldats génois et de la lisière ligurienne désertent du corps du général La Marmora, et vont servir la cause de la patrie dans Gênes. Il y a la même antipathie entre Génois et Piémontais qu'entre Siciliens et Napolitains.

On apprend à présent les mouvements opérés par les Vénitiens et par plusieurs villes de la Lombardie, à mesure qu'ils ont appris l'entrée en campagne de Carlo Alberto. Leurs succès et leurs revers sont également pénibles à apprendre.

Brescia et Gênes.

Deux villes, l'une de Lombardie, l'autre de la Ligurie, Brescia et Gênes, ont protesté par les armes contre la trahison des Piémontais. Radetzki et le nouveau roi de Piémont, dignes émules, leur ont répondu par la mitraille. Brescia, qui s'était révoltée en apprenant la rupture de l'armistice, a refusé de se rendre après la bataille de Novare. Le combat contre l'Autrichien a duré deux jours; toutes les maisons ont été prises d'assaut l'une après l'autre, et la seconde ville de la Lombardie n'est plus qu'un monceau de ruines. A l'autre bout de l'Italie Gênes refuse de reconnaître l'armistice; elle est mise en état de siége, et le général La Marmora reçoit l'ordre de la réduire, lui fallût-il employer la bombe. On nous annonce en ce moment que Gênes a été prise par les armes. Le nouveau roi de Piémont n'a plus rien à envier au roi de Naples; il a aussi mérité le titre de bombardeur, et tous deux sont dignes de se donner la main pour restaurer Pie IX, de concert avec Radetzki.

Il n'est arrivé aujourd'hui ni journaux ni lettres de Gênes. Les dernières nouvelles de cette ville nous sont apportées par les journaux de Turin et de Nice. Le 2 on racontait ainsi, à la *Concordia*, l'insurrection de la ville ligurienne qui, après un combat acharné, était parvenue à chasser les troupes piémontaises, exécutrices des volontés de Radetzki.

Dimanche, premier courant, on a fait des barricades avec des voitures, des bancs, des pavés, elles présentaient un obstacle insurmontable à quelque genre d'agression que ce fût. Vous savez que le général de division de Asarta s'était enfermé avec le haut personnel gouvernemental de l'artillerie et environ 4 000 hommes dans le vaste local de Spirito-Santo. Hier, vers deux heures de l'après-midi, la garde nationale et le peuple gravirent les hauteurs de Castelletto, Pietra-Minuta et Monte-Santo, qui dominent le quadrilatère formé par le Spirito-Santo. En même temps un flot de peuple se précipitait sur l'arsenal qui fut envahi après une courte résistance; dans cette affaire un sergent et un caporal de marine perdirent la vie.

La foule se répandit aussitôt dans les magasins où sont déposées les armes, et s'empara de 15 à 20 000 fusils, d'une grande quantité de pistolets, sabres, etc.

L'armée populaire présentait un aspect bizarre, mais terrible. Des hommes de toute classe et de tout âge, des prêtres, des moines, des femmes même, des enfants, formaient une masse compacte et imposante, mue et guidée par une seule pensée.

Le général de Asarta, ayant refusé de rendre le lieu qu'il occupait, la garde nationale et le peuple se dirigèrent vers la place de l'Aqua-Verde pour s'en emparer. Quatre ou 500 carabiniers, rangés en bataille près le grenier d'abondance, firent une décharge qui tua un enfant de 12 à 13 ans, plusieurs gardes nationaux, et blessa un capitaine. Dès ce moment la bataille fut engagée et l'on n'entendit plus que des feux de mousqueterie et les cris des combattants qui s'encourageaient les uns les autres.

Au plus fort de l'action, entre autres dames, on en remarqua deux qui ayant quitté leur châle saisirent chacune un fusil et s'en servirent très bravement. Malheureusement toutes deux ont été blessées, et l'on craint même pour les jours de l'une d'elles. Enfin, pressés de toutes parts, les carabiniers durent se retirer vers une caserne voisine. Cependant le peuple se précipita sur plusieurs pièces de canon dont il parvint à s'emparer, et dirigea ensuite un feu bien nourri sur les murs de la place dont il voulait se rendre maître. La nuit étant arrivée sur ces entrefaites, toute la ville fut illuminée, non comme pour une fête, mais pour guider les coups des combattants. Le grondement du canon, le tocsin sonné dans toutes les églises, interrompaient seuls le silence de la nuit et portaient aux échos lointains une lugubre harmonie. Le lendemain, vers dix heures du matin, le général ayant demandé à capituler, le peuple, toujours généreux, accorda la vie aux soldats, et leur permit même de sortir de la ville avec tous les honneurs de la guerre; ce que voyant bon

nombre d'entre eux préférèrent se joindre au peuple.

Cependant, les carabiniers qui avaient engagé la lutte eussent bien pu payer cher le sang qu'ils avaient versé, mais les consuls étrangers intervinrent, et l'on se contenta de les désarmer et de les escorter jusqu'au delà des portes de la Cité. Les pertes du peuple se montent à 45 ou 50 hommes. Quant à celles des soldats, on ne les connaît pas encore complètement. Gênes est donc en ce moment entièrement évacuée par les troupes.

Le général La Marmora est à Ronco, mais sa division épuisée par les marches forcées et diminuée par la désertion, n'est pas en état d'entreprendre la réduction de notre ville.

Nous trouvons dans l'*Echo des Alpes maritimes* (Nice) les extraits suivants de diverses lettres de Gênes :

.... La garnison de Gênes était beaucoup plus forte qu'on ne croyait ; on l'évalue à près de dix mille hommes. Cinq cents carabiniers ont essayé de résister, mais ils ont bientôt dû se rendre.

Plusieurs carabiniers travestis et mêlés dans la foule ont été fusillés comme mouchards. Avant le départ du courrier, la lutte était terminée ; les autorités ainsi que les troupes ont été renvoyées. On parle de 26 morts du côté de la troupe et 23 du côté du peuple. Le colonel des gardes, M. Morozzo, a été tué.

La ville est occupée militairement par la garde nationale et le peuple armé ; les insurgés se sont conduits avec ordre et sagesse ; il n'y a à déplorer aucun acte anarchique. On lit sur les murs de la ville : *Mort aux voleurs !*

.... Des barricades ont été construites en un clin d'œil dans toutes les rues. Le tocsin n'a cessé de sonner. La garde nationale s'est emparée de plusieurs pièces de canon. Elle les a transportées sur les hauteurs dont elle s'est rendue maîtresse. Les troupes ont été obligées de parlementer et de capituler ; elles ont obtenu de sortir de la ville avec armes et bagages. Les carabiniers seulement, dont la résistance avait irrité le peuple, ont été désarmés et forcés de quitter immédiatement Gênes. Au départ du courrier toutes les boutiques étaient fermées ; les barricades n'étaient pas démolies ; les postes étaient occupés par la garde nationale. On compte plusieurs morts et blessés de part et d'autre. Quatorze marins d'un bateau à vapeur français, se trouvant en ville au moment de l'insurrection, ont pris les armes avec le peuple et se sont bravement battus ; l'un d'eux a été tué. Les personnes et les propriétés ont été entièrement respectées.

A Nice, la garde nationale réclamait le départ des troupes. L'*Echo* s'associe chaleureusement à la cause des Génois.

La Marmora a refusé de reconnaître la capitulation conclue entre le général de Asarta et les Génois, et s'appuyant d'une ordonnance du roi Victor-Emmanuel, a publié de Ronco, 3 avril, un arrêté dans lequel il déclare :

1° Que les troupes sorties de Gênes s'arrêteront ; 2° que la ville sera bloquée étroitement, sans que personne en puisse sortir, à moins d'un permis qui serait accordé aux seuls amis de l'ordre ; les marchandises et les vivres ne pourront passer sous aucun prétexte ; 3° que toute la zone maritime est mise en état de siège, et que les habitants devront rendre immédiatement les armes qu'ils auront entre les mains. Les maires sont responsables de l'exécution de cet ordre. Tous les corps militaires sont dissous. Défense de sonner les cloches pour donner des signaux, etc.

— Le commandant de la frégate anglaise la *Vengeance* est intervenu entre Asarta et les Génois pour faire conclure la convention. On dit, écrit-on au *Risorgimento* que le consul de France a déclaré prendre sous sa protection la famille du général.

En vertu d'ordre de Radetzki, les habitants de Novare ont été invités, sous les peines les plus sévères, à remettre, sous les vingt-quatre heures, toutes les armes en leur possession aux Autrichiens cantonnés dans la ville. Les soldats autrichiens dévastent les villes de la Lomellina.

Cinquante-trois députés piémontais publiaient hier, dans la *Concordia*, une protestation contre l'armistice de Novare.

On affirme, dit un journal, que le jour où la nouvelle de l'abdication de Charles-Albert parvint au duc de Savoie, celui-ci venait de signer l'armistice avec Radetzki. Cette nouvelle lui causa une telle joie, qu'il se jeta au cou du vieux maréchal et l'embrassa avec effusion.

Nous n'avons pas de nouvelles postérieures de Gênes. Voici maintenant le récit que l'*Opinione* fait de l'héroïque martyre de Brescia :

Brescia, la ville des forts, la ville hospitalière, comptant 35 000 habitants, après Milan la plus belle ville de la Lombardie, n'est plus qu'un morceau de ruines. — Côme, apprenant nos désastres, a mis bas les armes ; Bergame, après une lutte de quelques jours, a capitulé ; elle a été condamnée à une taxe de 2 millions de florins. Brescia a combattu héroïquement pendant huit jours. La citadelle, occupée par les Autrichiens, foudroyait la ville avec des bombes. Le général Haynau est arrivé le 30 mars de Padoue. Il a donné deux heures aux habitants pour se soumettre. A l'expiration des deux heures, le bombardement devait être repris. Le bombardement repris a duré deux heures ; il a été suivi par une lutte acharnée.

La ville était couverte de barricades s'élevant jusqu'au deuxième étage des maisons. Ces barricades ont été successivement enlevées à la baïonnette, après une lutte très sanglante. Tout pouce de terrain a été disputé avec rage. Le massacre a été grand de part et d'autre. L'Autrichien a triomphé, mais il a payé cher sa victoire. Un général a été blessé grièvement ; il a fallu lui amputer la jambe. Un colonel a été tué. Beaucoup d'officiers ont succombé. Puis ont commencé le pillage et la brutalité de toute espèce des vainqueurs.

Les habitants qui survivaient à cette lutte s'étaient retranchés dans des maisons ; on y a mis le feu et ils ont péri dans les flammes. Jamais, depuis 1512, époque où Brescia fut prise d'assaut par les Français sous les ordres de Gaston de Foix, on n'avait vu pareil désastre. Brescia est tombée le 1er avril, neuf jours après la signature de l'armistice. Le ministère piémontais n'a pas trouvé un mot à dire en sa faveur au général autrichien.

Brescia avait été la plus ardente amie des Piémontais ; elle avait pris l'initiative du pacte de fusion de la Lombardie avec le Piémont. Ce sont des habitants de Brescia qui composaient en grande partie le 21e régiment de la division lombarde qui s'est signalée à Mortara.

Amère, épouvantable dérision, le vainqueur a imposé une contribution de 6 millions à une ville en ruines, non pas à une ville, au sépulcre d'une ville. En présence de tels faits, nous dirons à l'Angleterre : C'est en vain que tu vantes la paix dont tu te flattes. La tempête mugit au loin ; elle approche, et nous dirons à la France : La liberté est solidaire entre les peuples, et la chûte de l'Italie présente un péril immense pour la France.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique.*)

Palerme, 28 mars 1849.

C'est demain qu'expire notre armistice ; loin de se ralentir, l'enthousiasme va croissant à mesure que le moment décisif approche.

Les Siciliens ont acheté trois frégates à vapeur, dont une était déjà arrivée ; la seconde vient de faire son entrée, ce matin, dans le port de Palerme. La vue de cette belle frégate toute neuve a excité des transports de joie et des cris d'enthousiasme que je ne saurais vous rendre.

La troisième frégate est attendue sous peu, et nous espérons bien qu'elle trouvera le moyen d'aborder dans l'île malgré le blocus qui va commencer.

Nous avons à Trapani et ici les canons nécessaires à l'armement de nos belles frégates.

Tous les soldats français que nous attendions sont arrivés. Le dernier détachement, composé de 250 gardes mobiles licenciés, est venu par *le Mérovée*. On peut porter à 2 000 le nombre des soldats français qui se sont mis au service de la sainte cause des Siciliens.

Les journaux de Naples essaient en vain de faire prendre le change sur les dispositions de quelques villes siciliennes, ils ne tromperont personne. *Il Tempo* annonce que Catane est disposée à recevoir les troupes napolitaines. C'est précisément à Catane que les officiers de la marine française ont été le plus mal accueillis lorsqu'ils ont apporté les dernières propositions du *bombardeur* ; on ne leur a pas même permis d'afficher ces propositions.

Le désintéressement et le dévouement à la chose publique sont partout à l'ordre du jour dans notre île. Les braves paysans qui descendent de leurs montagnes pour voler à la défense de la patrie, apportent avec eux des vivres pour plusieurs jours, afin d'être le moins possible à charge au trésor public.

Les ennemis de la Sicile sont effrayés des efforts prodigieux que font les Siciliens ; aussi ne reculent-ils devant aucun moyen pour paralyser ces efforts. Il y a quelque temps, un employé du gouvernement fut chargé d'aller à Londres presser l'expédition des deux frégates à vapeur qu'on avait achetées et en payer le prix (2 500 000 fr.). Cet employé retint sa place à bord d'un des bateaux à vapeur de la Ce Rostan, et pria M. Rostan lui-même, qui se trouvait momentanément à Palerme, de veiller à l'embarquement de ses deux malles ; nul doute donc que ces malles n'aient été embarquées ; eh bien, à son arrivée à Marseille, ces deux malles n'ont pu être retrouvées. On ne sait ce qu'elles sont devenues.

N'est-il pas naturel de supposer que dans l'espoir de soustraire les traites destinées au paiement des frégates, les amis de Ferdinand seront parvenus, à force d'argent, à *perdre* ces malles, sauf à les *retrouver* plus tard, alors que l'envoyé du gouvernement se serait trouvé dans l'impossibilité d'expédier en Sicile les deux frégates achetées. Heureusement que le prudent attaché avait eu la précaution de porter sur lui les 2 500 000 fr. de traites, et il a pu mener à bonne fin la mission dont il était chargé.

Sous peu vous recevrez d'autres nouvelles.

Assemblée Nationale.

Présidence de M. MARRAST. — *Séance du 9 avril.*

M. LE PRÉSIDENT consulte l'Assemblée pour savoir si elle passera à une deuxième délibération du projet de loi relatif à l'organisation de la force publique, dont M. Lamoricière est le rapporteur.

L'Assemblée décide qu'elle passera à une seconde discussion.

M. CORNE, rapporteur du budget de l'instruction publique, rend compte des délibérations de la commission sur trois amendements qui lui ont été renvoyés.

Le premier de ces amendements est celui de M. Pascal Duprat, qui réclame une augmentation de 1 600 000 fr. pour le salaire des instituteurs ; le second, de M. Dupasse, demande une autre augmentation de 100 000 fr. pour les salles d'asile ; enfin M. Francisque Bouvet propose une augmentation de crédit de 3 millions pour l'achat et construction d'édifices destinés à l'enseignement.

La commission, sans aller aussi loin que M. Bouvet, propose d'ajouter 200 000 fr. au crédit de 800 000 fr. réclamés pour l'achat ou la location d'établissements d'instruction. La commission s'est décidée surtout par cette raison qu'il y a encore 4 000 communes privées d'écoles.

M. FRANCISQUE BOUVET soutient son amendement.

La proposition de la commission est adoptée.

On passe à l'amendement de M. Pascal Duprat.

M. CORNE. La commission regrette que l'état des finances ne permette pas d'adopter complètement cet amendement ; elle propose d'en adopter au moins une partie. Elle croit qu'en ajoutant un million à la subvention de deux millions portés au budget, le traitement des instituteurs, combiné avec leur emploi de secrétaires de la mairie et d'agents des fabriques, pourra être porté à 550 fr. C'est moins sans doute qu'on ne doit, mais on fera mieux une autre année.

M. PASCAL DUPRAT adhère.

M. DE FALLOUX accepte avec reconnaissance ce qu'il n'avait pas demandé.

La proposition de la commission est adoptée.

Il est procédé au scrutin de division sur l'ensemble du budget de l'instruction publique.

Le budget est adopté à l'unanimité par 636 votants.

M. DUFOURNEL demande que l'Assemblée fasse des séances le soir à huit heures pour discuter un projet relatif à la création de caisses de retraite. Le rapport sur cette proposition a été déposé il y a plus de six mois. (Réclamations.)

Cet incident n'a pas de suite.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget des affaires étrangères.

M. BASTIDE a la parole sur la discussion générale.

Dans les diverses discussions qui ont eu lieu au sujet des affaires étrangères, on a donné à entendre que les ministres de la République française, du 24 février au 20 décembre, s'étaient inclinés devant les traités de 1815. C'est une imputation calomnieuse contre laquelle je viens protester. Le gouvernement, à cette époque, n'a négligé aucune occasion de proclamer les droits des peuples. Cela peut être prouvé par les dépêches qui sont entre les mains de M. le ministre actuel des affaires étrangères.

Ainsi, par exemple, nous avons envoyé des vaisseaux français à Venise, ville impériale au terme des traités, pour protéger cette ville contre l'Autriche. Lorsque le roi de Naples a fait une expédition contre la Sicile, c'est sur les observations de la France que les troupes napolitaines se sont arrêtées.

Quant à la médiation italienne, c'est à tort qu'on a prétendu qu'elle n'était posée qu'entre le roi de Sardaigne et l'Autriche, c'est entre les peuples de l'Italie et l'Autriche qu'elle a été présentée et acceptée.

On passe à la discussion des chapitres.

CHAP. Ier. — Personnel. — Le gouvernement demande 441 400 fr. La commission proposait d'abord une réduction de 23 000 fr.

M. DROUIN DE LHUYS demande au contraire une augmentation de 9 000 f.

M. SAUVAIRE BARTHÉLEMY dit que la commission adhère. (Réclamations.)

Un représentant insiste pour que la réduction primitive soit adoptée.

M. DROUIN DE LHUYS dit que cette réduction désorganiserait complètement son service ; il promet de réduire son personnel pour l'avenir. Nonobstant cette promesse, l'Assemblée adopte la proposition primitive de la commission.

CHAPITRE V. Frais d'établissement des agents consulaires. Le gouvernement demande 300 000 fr., la commission propose 275 000 fr.

M. DROUIN DE LHUYS combat cette réduction, qui est adoptée.

Les autres chapitres du budget sont adoptés sans discussion.

Au scrutin sur l'ensemble les voix se répartissent ainsi :

Nombre des votants	620
Majorité absolue	344
Pour	619
Contre	1

L'ensemble est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. Avant de passer au budget des cultes, on me prie de consulter l'Assemblée pour savoir si elle veut discuter le projet de loi relatif au traitement du vice-président de la République. (Réclamations. — Après le budget ! — L'ordre du jour !)

M. DEGOUSÉE insiste pour que cette discussion ait lieu. Un article de la loi porte que le vice-président sera logé aux frais de l'Etat. Il est impossible qu'on prépare ce logement tant que les fonds ne seront pas votés.

M. TASSEL. On avait demandé d'abord 48 000 fr. pour frais de représentation ; maintenant on vous demande cette somme pour frais d'installation. Il faudrait d'abord s'entendre.

L'orateur combat ensuite la pensée d'allouer des frais de représentation ou d'installation pour le vice-président de la République. Si on demandait 5 ou 6 000 fr. par exemple, la somme pourrait être accordée, mais le chiffre de 48 000 fr. est d'une exorbitance démesurée.

M. ÉTIENNE, rapporteur. Le comité des finances a rejeté la proposition du ministre qui demandait des frais de représentation ; il ne demande plus maintenant que des frais d'installation, comme pour les autres fonctionnaires ; mais il a pensé qu'une somme de 40 000 fr. était indispensable. (Réclamations. — Rires ironiques.)

L'Assemblée est consultée pour savoir si elle entend passer à la discussion des articles.

La première épreuve est déclarée douteuse ; à la seconde, elle décide qu'elle passera à la discussion des articles.

M. LE PRÉSIDENT lit l'art. 1er, qui alloue au vice-président un abonnement annuel de 40 000 fr. pour matériel et frais de représentation. (Exclamations diverses. — Le scrutin de division !)

Il est procédé au scrutin de division sur cet article.

Les voix se répartissent ainsi :

Votants,	591
Majorité absolue,	393
Pour l'abonnement,	198
Contre,	393 (On rit.)

L'Assemblée n'alloue pas les 40 000 fr. de frais de représentation.

M. ÉTIENNE, rapporteur, propose à l'Assemblée de voter le traitement du vice-président, lequel, à partir de sa nomination, s'élèvera pour 1849 à 45 600 fr.

Cette proposition, qui n'est qu'une régularisation d'une loi déjà adoptée, est votée sans opposition.

On passe à la discussion des chapitres du budget des cultes.

M. DE FALLOUX, ministre des cultes, combat cette réduction. Il pense que, par un sentiment de haute convenance pour la personne du chef de division, la chambre repoussera la réduction proposée par la commission. (Murmures.)

M. JEAN REYNAUD, rapporteur, se plaint qu'à chaque demande de réduction, M. le ministre vienne toujours en faire une question de personne, ce qui rend la position du rapporteur fâcheuse. Quels que soient le nom et la personne estimable du chef de division, la commission n'en conclut pas moins à reconnaître que la fonction d'un chef de division est inutile. (Rires.)

Malgré les observations présentées par M. Athanase Coquerel, la réduction est mise aux voix et adoptée.

CHAP. II. — Matériel et dépenses diverses, 27 000 fr. — Adopté.

CHAP. III. — Subvention aux fonds des retraites, 31 895 fr. — Adopté.

CHAP. IV. — Traitements des cardinaux, archevêques et évêques, 1 067 000 fr.

La commission propose sur ce chapitre une réduction de 20 mille fr.

M. DE FALLOUX combat la réduction.

La réduction est mise aux voix et adoptée.

Le chap. 4 est adopté.

CHAP. V. — Traitements et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial, 30 989 600 fr.

La commission propose une réduction de 48 750 fr.

M. DE LUPPÉ propose l'amendement suivant :

« Les prêtres desservants âgés de 75 ans, ayant exercé leur ministère pendant 30 ans, jouiront du même traitement que les curés de deuxième classe.

Cet amendement est mis aux voix et adopté.

MM. Chapot et Roux-Carbonnel proposent l'amendement suivant :

Desservants des succursales.

965 succursales par approximation, occupées par des desservants septuagénaires, à 1 100 fr.,	1 061 500 fr.
1 091 succursales par des desservants de 60 à 70 ans, à 1 000 fr.,	1 091 000 fr.
27 096 succursales desservies ou à desservir par des desservants au-dessous de 60 ans, à 900 fr.,	24 285 441 fr.

Cet amendement est renvoyé à la commission.

Le chapitre 5 est réservé.

CHAP. VI. — Chapitre de Saint-Denis, 92 000 fr.

La commission propose une réduction de 35 000 fr.

M. REYNAUD. Le chapitre de Saint-Denis, sans analogue dans l'Eglise, a été institué en 1806 par un décret de Napoléon, pour veiller sur les sépultures des empereurs. Il a été maintenu en 1816, par une ordonnance de Louis XVIII, pour veiller sur les sépultures des rois. Le dernier roi s'est occupé de lui procurer l'institution canonique. Désormais, par l'effet de l'établissement de la République, les sépultures de Saint-Denis, toutes respectables qu'elles soient à jamais dans les souvenirs de la nation, n'ont plus rien de politique. L'institution royale qui y prenait appui est donc sapée dans sa base, et votre commission s'est vainement efforcée de lui trouver une raison suffisante d'existence.

Votre commission n'a point à entrer dans la question de savoir s'il ne serait pas possible d'adapter aux besoins et au caractère de la République quelque institution canonicale du même genre. Devant le budget, elle a dû se borner à ce point de fait, que le chapitre royal de Saint-Denis a été frappé par la révolution de Février, et que la République ne pourrait en consacrer l'existence sans se contredire elle-même ; elle vous propose de maintenir la réduction.

La réduction est mise aux voix et adoptée.

Le chapitre 6, ainsi réduit, est adopté.

CHAP. VII. — Bourses des séminaires, 1 000 000 fr. — Adopté.

CHAP. XII. — Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses, 765 000 fr. — Adopté.

CHAP. IX. — Dépenses du service intérieur des édifices diocésains, 417 000 fr. — Adopté.

CHAP. X. — Entretien des édifices diocésains, 2 000 000. — Adopté.

M. E. DURIEU combat la réduction. Si l'Assemblée adoptait la réduction proposée, il faudrait renoncer à l'entretien de nos cathédrales. En vérité il n'est pas possible de mettre ainsi nos cathédrales en magasin. (On rit.)

La réduction est mise aux voix et adoptée.

Le chapitre 10 est adopté.

CHAP. XI. — Secours pour travaux aux églises et presbytères, 1 200 000 fr.

La commission propose une réduction de 200 000 fr., qui est rejetée.

CHAP. XII. — Secours à divers établissements ecclésiastiques, 100 000 fr.

Réduction proposée, 7 200 fr. — Adopté.

CHAP. XIII. — Dépenses accidentelles, 5 000 fr. — Adopté.

CHAP. XIV. — Restauration de la cathédrale de Paris, 730 000 fr.

Réduction proposée, 130 000 fr. — Adopté.

CHAP. XV. — Culte protestant, est réservé et renvoyé à la commission.

CHAP. XVI. — Dépenses du matériel des cultes protestants, 1 million 166 550 fr.

Réduction proposée, 3 000 fr. — Adopté.

CHAP. XVII. — Frais d'administration de la confession d'Augsbourg, 16 000 fr.

Réduction proposée, 6 000 fr. — Adopté.

CHAP. XVIII. — Culte israélite. — Réservé.

La délibération est interrompue.

M. LÉON FAUCHER, ministre de l'intérieur, présente plusieurs projets de loi d'intérêt local, et un autre projet de loi tendant à laisser entre les mains du général commandant en chef des gardes nationales les forces de la première division militaire.

L'article unique est ainsi conçu :

« Les disposition de l'art. 67 de la loi du 22 mars 1831 sont suspendues pendant trois mois dans le département de la Seine. »

On reprend le budget des cultes.

CHAP. XIX. — Dépenses du culte en Algérie, 492 197 fr. 82 c.

Réduction, 100 000 fr. — Adoptée.

L'Assemblée reprend la seconde délibération sur l'organisation judiciaire. Dans la précédente, on s'est arrêté au dernier paragraphe de l'art. 37.

L'article tout entier est renvoyé à la commission et la discussion continuée à demain.

La séance est levée à six heures un quart.

FAITS DIVERS.

Dans la journée du 6 avril, il y a eu 65 cas de décès du choléra. Le 7, il n'y en a eu que 37. Hier 8, on accuse 59 morts ainsi répartis : dans le 2e arrondissement, 1 ; dans le 3e 1 ; dans le 5e 3 ; dans le 6e 2 ;

dans le 9e 4 à l'Hôtel-Dieu ; dans le 10e 10, plus 7 aux hôpitaux ; dans le 11e 3 ; dans le 12e 4, plus 20 à la Salpêtrière, 2 à la Pitié et 2 au Val-de-Grâce.

— Nous nous sommes plaint de ce que dans les mairies les bureaux d'inscription pour les listes électorales étaient fermés dès six heures du soir. Nos justes réclamations sont restées sans effet. Il y a mieux : Aujourd'hui, avant-dernier jour pour l'inscription définitive des électeurs, la mairie du 2e arrondissement a fermé ses bureaux à 4 heures *précises*. En vain un grand nombre de citoyens ont protesté contre cette ponctualité de bureaucratie, ils n'ont pas été écoutés.

— Nous lisons dans la *Tribune de la Gironde* :

« Le maire de Bordeaux, par arrêté en date du 26 mars, impose aux vendeurs de journaux des conditions formelles opposées à l'esprit de la constitution et qui répugnent surtout au plus vulgaire bon sens.

» M. Gautier veut que tous les vendeurs soient majeurs, domiciliés dans notre ville, et qu'ils sachent suffisamment lire et écrire. Pour domiciliés dans notre ville, nous l'accordons ; majeurs, où en est l'utilité ? Faut-il une grande force de corps et d'esprit pour tenir et débiter quelques journaux ? — Mais exiger que des vendeurs soient lettrés lorsqu'ils n'ont à crier seulement que le titre d'une feuille, n'est-ce pas le comble du ridicule ? »

REVUE COMIQUE. — Le dernier numéro de la *Revue comique* contient un dessin symbolique intitulé le *Pic de la Réaction*. Nous apercevons un roc escarpé sur lequel on ne peut monter qu'en foulant aux pieds les droits de l'homme et du citoyen, la solidarité des peuples, le droit de réunion, la liberté de la presse ; déjà bien des rois, bien des ministres sont tombés du haut de ce pic, et l'on voit leurs squelettes dans la plaine, au milieu de sceptres brisés. Polignac et Peyronnet gisent tout moulus sur le sol ; Guizot et Louis Philippe sont encore dans les airs, en pleine culbute, sur le point de se briser en touchant la terre. Vient ensuite un personnage coiffé du petit chapeau impérial ; ses yeux sont bandés ; il est arrivé au sommet du pic et va faire le saut périlleux s'il continue à se laisser traîner par deux personnages ressemblant à MM. Faucher, Barrot, et poussé par un petit bonhomme ressemblant fort à M. Thiers.

PROPAGANDE OFFICIELLE. — L'*Authie*, journal de Doullens, publie un article *communiqué* annonçant que le sous-préfet de cette localité vient d'adresser à tous les maires de l'arrondissement une circulaire, pour les engager à ouvrir une souscription semblable à celle qui est ouverte à Paris, par le comité électoral de la rue de Poitiers.

L'intention de M. le sous-préfet, en envoyant au comité de la rue de Poitiers le montant des souscriptions de l'arrondissement, est de former une demande pour qu'il lui soit adressé, dans le plus bref délai possible, un certain nombre de livres qui seront répartis dans les diverses communes qui auront pris part à la souscription.

Ainsi, voilà le gouvernement qui se fait distributeur de livres à la veille des élections, propagateur des opinions d'un parti au moment où il entrave arbitrairement la propagation des idées contraires. Et cette administration ose accuser le gouvernement provisoire d'avoir influé sur les élections !

PLONGEON DE L'ÉVÈNEMENT. — Ce journal, qui disait quelques jours après son apparition, *succès oblige*, et qui se déclarait obligé par le succès à doubler son format, nous apprend aujourd'hui qu'il va se réduire et devenir par la forme ce qu'il a toujours été par le fonds, un très petit journal.

Cette chute ne nous étonne pas, et au lieu d'y trouver un sujet d'accusation contre l'*Evènement*, nous nous contenterions d'y voir un sujet d'éloges pour le bon sens et le bon goût du public, si l'*Evènement* ne cherchait à faire considérer cette dégringolade comme un triomphe et ne perdait pas la mémoire au point d'imprimer ceci :

« Quand les autres journaux aspirent à agrandir et à compliquer leur » format, nous avons toujours tendu à diminuer et simplifier le nôtre. »

Nous ne partageons pas les dernières opinions de l'*Evènement* quant aux avantages du petit format, et nous serions fort heureux si nous avions les moyens d'agrandir la *Démocratie pacifique*.

RÉUNION ÉLECTORALE tenue par la délégation du 12e arrondissement au Comité démocratique socialiste, aujourd'hui mardi, 10 avril, à sept heures du soir, aux Cordeliers, rue Pascal. Ordre du jour : Des questions à poser aux candidats.

— Réunion électorale des républicains démocrates-socialistes du 1er arrondissement, salle du gymnase Triat, allée des Veuves, 36, les mardi et samedi de chaque semaine, à 7 heures du soir.

— Réunion électorale des électeurs démocrates-socialistes de Vaugirard, Grenelle, Issy et Vanves pour l'élection de délégués au comité démocratique-socialiste, mardi 10 avril, à 7 heures du soir, à l'Association fraternelle des cuisiniers, barrière de Sèvres, ancien salon Regache.

— Réunion électorale. Les électeurs démocrates-socialistes de Neuilly, des Thernes, de Puteaux, de Courbevoie et de Surênes, sont convoqués mardi prochain, 10 avril, à huit heures du soir, jardin de Provence, avenue de la République, chez Durst, pour élire quatre délégués au comité démocratique-socialiste des élections.

— Réunion électorale. Les électeurs démocrates-socialistes de Boulogne sont invités à se réunir, mercredi, 11 avril, à sept heures du soir, chez le citoyen Auguste Carette, rue de Paris, 44, pour élire un délégué au comité démocratique-socialiste des élections.

Les électeurs sont prévenus que le *comité démocratique-socialiste* a organisé pour aujourd'hui, 10 avril, des PERMANENCES dans toutes les mairies, afin de faciliter leur inscription ou leurs réclamations au sujet des listes électorales.

Nous leur rappelons que passé ce jour leurs réclamations ne seront plus admises.

M. Robertson ouvrira un nouveau cours d'anglais samedi, à neuf heures du soir. Sept autres cours, de forces différentes, sont en activité. Le programme se distribue chez le concierge, rue et place Louvois, 8.

— Les démocrates socialistes du département de la Haute-Marne sont priés de se rendre chez le citoyen Floriot, à Paris, rue Dauphine, n° 20, pour constituer un comité électoral destiné à appuyer les candidatures démocratiques dans la Haute-Marne.

— Pour paraître le 12 avril, au bureau de la propagande démocratique, rue des Bons-Enfants, n° 1, *Dernières lettres d'un paysan aux cultivateurs*, par P. Joigneaux, représentant du peuple ; suivies du *Chant des paysans*, par Pierre Dupont, 20 cent. l'exemplaire et 15 fr. le cent. Envoyer un mandat par la poste à l'ordre du citoyen Ballard.

— Les électeurs du 7e arrondissement sont prévenus qu'une réunion électorale démocratique et sociale aura lieu le mardi 10 courant, à sept heures et demie du soir, à la salle Molière (passage Molière).

— Sixième arrondissement. Comité électoral *démocratique-socialiste*. Jusqu'à l'époque des élections, des assemblées préparatoires auront lieu les jours suivants : Mercredi et samedi, rue *Frépillons*, 24 ; mardi et vendredi, *salle du Capucin*, boulevard du Temple, 34 ; mercredi et samedi, salon des *Folies de Belleville*.

Les électeurs *démocrates-socialistes* de l'arrondissement sont invités à assister à la séance du mercredi, 11 avril, aux *Folies de Belleville* ; il y sera procédé au remplacement d'un délégué démissionnaire et à l'élection de six suppléants.

— Ce soir, mardi, RÉUNION ÉLECTORALE, *salle Montesquieu*, à huit heures. Ordre du jour : Question à poser aux candidats.

SALLE VALENTINO, rue Saint-Honoré, 359. — Aujourd'hui mardi, grande fête fraternelle en l'honneur de la députation anglaise : à sept heures et demie grand concert donné par les 200 artistes de la musique populaire, qui, sous la direction de M. Sourdillon, exécutera les airs nationaux anglais et français.

A neuf heures, GRAND BAL paré. La salle sera magnifiquement décorée et ornée de trophées aux couleurs de France et d'Angleterre. L'orchestre de danse, composé de 80 musiciens, sera dirigé par M. Marx. Prix d'entrée : 2 fr. par cavalier, 50 c. pour les dames. Entrée aux salons réservés : 3 fr.

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 avril sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2 ; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

PETITE CORRESPONDANCE.

Givors. — M. D. — Reçu votre notice. L'on va examiner. — Merci.
Belgique. — M. Ch. H. — Reçu votre lettre.
Ernstein. — M. G. — Le manuscrit nous a été remis et l'on s'en occupe.
Nantes. — Mme S. — Reçu les 9. — Merci. — Pris note.
Nantes. — M. O. — Le remb. n'est pas possible, et nous faisons envoyer à M. L. en prolongeant d'un mois le nôtre, parce que nous ne pouvons remonter au 1er mars dernier.
Sainte-Marie-aux-M. — M. A. S. — Suivant votre lettre du 4, nous vous av. réab pour 9 m. Depuis nous avons reçu 24 fr. dont il vous sera tenu compte quand nous aurons le pl. de vous voir.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS	Un an	20 fr.,	Six mois	11 fr.,	Trois mois	6 fr.
DEP. ET ETRANGER	—	[illegible]	—	17	—	9
PAYS à surtaxe	—	50	—	26	—	14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DEP. ET ETR.	—	8	—	4	—	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 4.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES			ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois :		40 c.	Annonces anglaises	80 c.
Cinq à neuf	—	30	Réclames-notices	60
Dix fois et plus	—	20	Faits de publicité	1 fr. 50

On s'abonne à Lyon, au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme.

Bourse du 9 avril.

Les fêtes de Pâques, jointes à l'épidémie régnante, rendent la Bourse déserte. Il y a peu d'affaires.

On dit que Gênes s'est trouvé dans la nécessité de se rendre, et que Brescia et Bergame ont succombé après une vive résistance.

Le 5 0/0, laissé samedi à 88 75, ouvre à 89 25, ferme à 89 60. Tout ferme., au plus haut sur la nouvelle de la reddition de Gênes.

La Banque de France, qui était à 2400, débute à 2420, ferme à 2425.

Le mouvement semble être à la hausse.

Le 3 0/0 de 56 30 débute à 56 40, ferme à 56 80.

Les chemins de fer : Orléans, 855 ; Rouen, 552 50 ; le Nord, 460.

RENTES EN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	56 30	56 80	55 85	56 80
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	88 60	[illegible]	[illegible]	88 60
Cinq 0/0	88 75	89 80	88 40	89 60

9 avril. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	56 50	4 Canaux avec prime	1050 »»
— Emprunt 1847-1848	56 30	Lin Maberly	»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	88 80	Caisse hypothécaire	185 »»
4 1/2 0/0 j. du 22 mars	»» »»	Emprunt d'Haïti	»» »»
4 0/0 j. du 22 mars	»» »»	Espagne, dette active	20 60
3 0/0 j. du 22 septembre	»» »»	— dette passive	»» »»
Actions de la Banque	2420 25	— 3 0/0 1841	24 »»
Rente de Naples, j. juillet	»» »»	Emprunt portugais 5 0/0	»» »»
Récép. Rothschild	»» »»	— 5 0/0	»» »»
5 0/0 de l'État romain	73 »»	2 1/2 hollandais	»» »»
5 0/0 belge 1840	92 25	Zinc Vieille-Montagne	2800 »»
— 1842	83 25	H. de la Grand-Combe	»» »»
— 4 1/2	»» »»	Emprunt du Piémont	860 »»
— Banque (1835)	107 50	Lots d'Autriche	310 »»
Obligations de la Ville	1190 »»		

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	430 »»	432 50	Orléans à Bordeaux	407 50	410 »»
Versailles, rive droite	220 »»	220 »»	Du Nord	455 »»	460 »»
— rive gauche	182 50	180 75	De Paris à Strasbourg	372 50	377 »»
Paris à Orléans	860 »»	865 »»	Tours à Nantes	335 »»	335 »»
Paris à Rouen	543 »»	550 »»	Paris à Lyon	»» »»	»» »»
Rouen au Havre	300 »»	300 »»	Montereau à Troyes	135 »»	135 »»
Avignon à Marseille	220 »»	222 50	Dieppe à Fécamp	100 »»	»» »»
Strasbourg à Bâle	107 50	106 25	Paris à Sceaux	»» »»	»» »»
Le Centre	362 50	365 75	Bordeaux à la Teste	»» »»	»» »»
Amiens à Boulogne	»» »»	»» »»			

L'un des gérants : G. TANDON.

JARDIN D'HIVER.

Tout Paris et nos départements voisins s'inscrivent pour la *Fête de la France* qui aura définitivement bien lieu le samedi soir 14 avril. Les peintres et décorateurs sont à l'œuvre : les tribunes de la *Présidence*, des *dames patronesses* et celle de la *Députation anglaise*, sont éblouissantes de richesse. Les belles toilettes qui se préparent pour cette grande et magnifique fête contrasteront de la façon la plus piquante avec les costumes militaires de la garde nationale et de l'armée, qui prédomineront ce soir-là au Jardin-d'Hiver. Nous apprenons que les chemins de fer de Rouen et du Hâvre viennent de suivre l'exemple des autres compagnies de chemin de fer, en réduisant de moitié leur tarif pour MM. les gardes nationaux de la province qui voudraient se rendre à Paris les 14 et 15 avril.

La première représentation du PROPHÈTE de M. Meyerbeer est définitivement fixée au lundi 16 de ce mois. Les répétitions générales sont très avancées, mais il a fallu supprimer plusieurs morceaux importants, notamment deux chœurs et l'ouverture, quelque beaux qu'ils fussent, afin que la représentation ne se prolongeât pas jusqu'à une heure du matin. L'ouvrage commence maintenant par une légère introduction. Les artistes s'accordent à dire que notre première scène lyrique sera dotée d'un nouveau chef-d'œuvre.

Spectacles du 10 avril.

THEATRE DE LA NATION. —
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Une chaîne.
OPERA-COMIQUE. — Les Monténégrins.
ODEON. — La Mort de Stratfort, les Viveurs.
THEATRE-HISTORIQUE. — La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE. — Le Bouquet de Violettes, Gardée à vue, Premières amours.
VAUDEVILLE. — 2e Nº de la Foire aux Idées, la Poésie, la Propriété, Bon moy.
THEATRE MONTANSIER. — Trompe la Balle, E H., le Curé, Si jeunesse.
VARIETES. — Le Vendredi, la Paix, Gentil-Bernard, Lariflà.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Relâche.
GAITE. — Le Comte de Sainte-Hélène, Pierre Lenoir.
AMBIGU-COMIQUE. — Louis XVI et Marie-Antoinette.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple). — Murat.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — Les Confidences, une Honnête Criminelle, la Maîtresse de Langues, les Trois Epiciers.
FOLIES. — Le Père Lantimèche, Un Troupier, le Mirliton.
DÉLASSEMENTS-COMIQUES. — Le Duc de Vaugirard, C'est ici qu'on ressuscite, Changée en nourrice, la Famille.
CIRQUE DES CHAMPS-ELYSÉES (carré Marigny). — Ouverture samedi.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 99. EDITION DU MATIN. Mercredi 11 Avril 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS. Trois mois. . . . 6 f. Six mois. . . . 11 f. Un an. . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux: 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS. Trois mois. . . . 9 f. Six mois. . . . 17 f. Un an. . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

A la fin d'avril la Démocratie pacifique sera imprimée en caractères entièrement neufs.

PARIS, 10 AVRIL.

SOUSCRIPTION

en faveur de la liberté de la presse.

Dans les circonstances graves où nous sommes, à la veille des élections, au moment où nous avons le plus besoin de nos forces contre la coalition de tous les ennemis de la République, l'ex-magistrature du roi Louis-Philippe a pris à tâche de tuer la presse du peuple.

La *Révolution démocratique et sociale* vient d'être condamnée encore à trois années de prison et dix mille francs d'amende, le *Peuple* à six mille francs d'amende et à trois ans de prison.

Vous le voyez, l'amende prend les proportions de la confiscation, la prison celles de l'homicide; il y va de la propriété, de la vie même des journalistes; il y va de la liberté de la presse.

C'est une rigueur et un acharnement sans exemple, même dans les plus mauvais temps de la royauté; c'est une guerre à mort; notre devoir, le devoir de tous les républicains est donc de secourir les journaux ainsi frappés.

Les représentants de la Montagne souscrivent pour une somme de CINQ CENTS FRANCS en faveur de chaque journal, et font un appel à tous les démocrates de Paris et des départements.

(*Suivent les signatures des représentants de la Montagne.*)

Assemblée Nationale.

Après avoir employé toute la séance de ce jour à discuter la loi sur l'organisation judiciaire, l'Assemblée a fini par décider qu'elle ne passerait pas à la troisième lecture du projet proposé.

M. Boulay (de la Meurthe), vice-président de la République, a écrit à l'Assemblée que, par suite du vote d'hier, il renonçait à son traitement de 18 000 fr.

M. Ledru-Rollin adressera demain au ministère des interpellations sur l'intervention de la police dans les réunions électorales.

Condamnation de Louis Ménard.

Nous avons fait connaître l'arrêt de la cour d'assises de la Seine, qui condamne Louis Ménard à 15 mois, Duchêne, gérant du *Peuple*, à 3 ans de prison, et tous deux solidairement à 10 000 fr. d'amende pour avoir publié en feuilletons, dans le *Peuple*, le récit des massacres accomplis en juin sur les insurgés prisonniers. Quelques réflexions sont indispensables.

Après les tristes journées de juin, on vit le *Constitutionnel* et autres journaux du même bord, publier contre les insurgés, alors désarmés et sous la main de l'autorité, des articles pleins de violence, capables d'éterniser les haines et d'augmenter les rigueurs dont les prisonniers étaient victimes. Ces articles étaient remplis de faits notoirement calomnieux. Si des actes odieux, des assassinats ont été judiciairement établis à la charge de l'insurrection, il est avéré que ces actes furent tout-à-fait exceptionnels, et que beaucoup de prisonniers faits dans les rangs de la garde nationale et de l'armée se sont loués de la générosité des chefs de barricade; il est avéré que les histoires de mains et de pieds coupés, d'hommes sciés en deux, de têtes servant de lampions, étaient aussi mensongères que le serpent de mer du *Constitutionnel*, et pouvaient avoir des conséquences bien moins inoffensives.

Le *Constitutionnel* n'a pas été poursuivi.

Nous ne tenions pas à ce qu'il le fût, les excès de la presse pouvant se corriger par eux-mêmes; mais la complaisance avec laquelle un parti avait retracé, exagéré ou inventé des actes de cruauté à la charge de l'insurrection, imposaient à l'autre parti le devoir de faire la contre-enquête et de laisser à l'histoire des documents aussi complets que possible sur les excès commis en juin par des vainqueurs.

M. Louis Ménard s'occupa de remplir cette mission dans le journal le *Peuple*, il fut traduit en cour d'assises.

Chacun pensa, comme il le pensait lui-même, que son procès lui donnerait occasion de jeter un jour complet sur les évènements de juin, qu'une enquête solennelle, authentique, allait s'ouvrir, et que la vérité déjà connue, murmurée partout, recevrait l'imposant cachet que donnent les débats judiciaires.

Sur les conclusions de M. l'avocat-général, Meynard de Franc, la cour a refusé d'entendre les témoins cités à la requête des accusés.

Une pareille décision nous a frappés de stupeur.

La cour d'assises ne sera-t-elle donc plus la libre et complète manifestation de la vérité? les discussions y seront-elles étouffées à l'avenir comme en police correctionnelle? la justice par le pays a-t-elle perdu le noble privilége d'admettre ou plutôt d'invoquer tous les examens, toutes les vérifications, tous les contrôles?

Tous les textes que le ministère public a tenté de faire valoir sont dominés par un principe supérieur, les droits imprescriptibles de la vérité. Vainement on a prétendu que la preuve des faits allégués était admissible seulement en cas de *diffamation* contre des fonctionnaires publics; tout accusé a le droit inviolable de faire la preuve des faits qui sont à sa décharge. Et, de bonne foi, la conscience publique peut-elle faire une comparaison quelconque entre Louis Ménard excitant les citoyens à la haine par des récits de faits odieux, mais controuvés ou notamment exagérés, comme les récits du *Constitutionnel*, et Louis Ménard prouvant par dépositions, par preuves irrécusables qu'il a complété la triste histoire de son temps en dénonçant des attentats au droit des gens trop réellement commis? Evidemment, si les faits sont faux, la conduite de Ménard est criminelle; s'ils sont vrais, il a rempli un triste devoir. Le désarmer de la preuve, c'est tuer sa défense.

En refusant la preuve par des considérations qui ne supportent pas l'examen au point de vue légal et judiciaire, la cour a cédé à des considérations politiques; elle s'est trompée. Il eût mieux valu, dans l'intérêt des vainqueurs de juin, faire passer les assertions de Louis Ménard au tamis des débats contradictoires que de reculer ainsi devant ces débats, et de laisser dire que la seule pensée d'éclaircir ces faits a épouvanté la justice.

Nous terminerons en demandant quelle espèce de recours peut rester aux victimes des faits signalés par M. Ménard, et quelle doit être la conduite de la presse au sujet des souvenirs de juin. Voici ce qui se passa, le 9 janvier 1849, devant le 2e conseil de guerre, présidé par le colonel Cornemuse:

L'ACCUSÉ BARTHÉLEMY. Je pourrais vous signaler des faits de cruauté inouïe, qui prouveraient que les insurgés que l'on a représentés comme des barbares, ont été traités avec la plus grande cruauté.

M. LE PRÉSIDENT. *Accusé, citez nous un de ces faits.*

Ici Barthélemy raconte qu'à l'Ecole militaire les prisonniers furent placés sans pain, sans eau, dans une cave, et qu'un officier tua d'un coup de fusil, tiré par le soupirail, un d'eux qui demandait à manger. Barthélemy cite encore d'autres faits.

M. LE PRÉSIDENT. *Je ne puis vous laisser continuer*; un pareil récit ne peut que provoquer des sentiments de haine...

M. BARTHÉLEMY. Lorsque des faits prouvent que des actes de barbarie n'ont pas été commis par les insurgés, vous empêchez la parole; de même que vous avez souffert que des journaux stipendiés nous prodiguassent l'injure et la calomnie. Puisque vous avez entendu le mensonge, pourquoi ne pas souffrir la vérité? Je proteste contre une pareille manière de juger.

M. LE PRÉSIDENT. *Vous avez la presse pour vous défendre.* Huissier, appelez un autre témoin.

Voici donc un président de conseil de guerre qui somme un accusé de citer des faits de cruauté commis sur les insurgés, qui lui retire ensuite la parole aux premiers mots, en lui disant: *Vous avez la presse.* Et maintenant, quand la presse dénonce les mêmes faits, elle est écrasée de condamnations, sans être admise à faire la preuve de ses dires.

Quel moyen de sortir de cette impasse?

Rigueurs judiciaires.

Les citoyens Duchêne, gérant du *Peuple*, et Charles Delescluze, rédacteur en chef de *la Révolution démocratique et sociale*, étaient cités aujourd'hui devant la cour d'assises de la Seine à raison d'articles publiés les 18, 19 et 20 mars dernier, à l'occasion de l'exécution de Daix et Lahr, condamnés à la peine capitale par le 2e conseil de guerre à la suite des débats de l'affaire Brea.

Le citoyen Meynard de Franc, avocat-général, occupe le siége du ministère public.

A l'appel de la cause du journal le *Peuple*, le citoyen Duchêne ne répond pas.

M. Meynard de Franc demande qu'il soit passé outre, et attendu qu'il résulte de la lecture des pièces que Duchêne s'est rendu coupable en publiant et en faisant distribuer les numéros des 18 et 19 mars, où se trouvent les deux articles incriminés; le premier intitulé: « RESTAURATION » DE LA GUILLOTINE, » commençant par ces mots: « De grands mouvements de troupes; » et finissant par ceux-ci: « Vous avez restauré la guillotine, elle ne disparaîtra qu'avec vous; » et le deuxième intitulé: « REVUE POLITIQUE ET PARLEMENTAIRE DE LA SEMAINE, » commençant par ces mots: « La semaine s'est ouverte par une fête brillante, » et finissant par ceux-ci: « Vivent l'egalité et la fraternité, » des délits suivants:

1° Avoir cherché à troubler la paix publique en excitant à la haine les citoyens les uns contre les autres;

2° Excitation à la haine et au mépris du gouvernement de la République;

3° Provocation ayant pour but de changer la forme du gouvernement, ledit attentat non suivi d'effet.

Lui fait application des art. 1er et 2 de la loi du 17 mars 1819; 26 de la loi du 26 mai 1819; 1er, 4, 6 et 7 du décret du 11 août 1848 et 365 du Code d'instruction criminelle.

La cour, jugeant sans l'assistance du jury, et conformément à ces conclusions, condamne Duchêne, gérant du journal le *Peuple*, à cinq années d'emprisonnement, 6 000 fr. d'amende, fixe à cinq ans la durée de la contrainte par corps.

Le citoyen Delescluze est ensuite appelé:

L'accusation lui impute la publication d'un article intitulé: L'ECHAFAUD POLITIQUE, et d'un autre article publié le 20 mars, après la double exécution de la barrière Fontainebleau.

Défendu avec émotion par son avocat, Me Pilette, M. Delescluze a plaidé aussi sa propre cause, et a terminé par ces nobles paroles:

» Oh! vous pouvez m'en croire, citoyens, quand nous déplorons la » restauration de l'échafaud politique, quand nous disons que notre » voix serait peut-être impuissante à protéger contre la fureur populaire ceux qui se servent aujourd'hui de la guillotine, non, il n'est pas » possible de croire que nous voulons pousser à de sanglantes représailles; oh! oui, nous avons bien expliqué notre sentiment intime, » car ce ne seront pas seulement nos voix qui s'élèveront contre les représailles qui pourront être tentées, mais bien encore nos corps qui » s'interposeront entre ceux qui voudraient punir et ceux qu'ils prendraient pour victimes. »

MM. les jurés entrent à onze heures et demie dans la salle du conseil; ils ont à résoudre les questions suivantes sur les deux articles:

1° Charles-Louis Delescluze est-il coupable d'avoir cherché à troubler la paix publique, en excitant les citoyens à la haine les uns des autres;

2° Charles-Louis Delescluze est-il coupable d'avoir excité à la haine et au mépris du gouvernement?

Une demi-heure après, ils rentrent en séance, rapportant un verdict par lequel le citoyen Delescluze est déclaré coupable sur la première question et non coupable sur la seconde.

« La cour condamne Charles-Louis Delescluze à TROIS ANNÉES D'EMPRISONNEMENT ET DIX MILLE FRANCS D'AMENDE; fixe à 3 ans la durée de la contrainte par corps; ordonne la destruction du numéro incriminé et le condamne aux dépens. »

Cette condamnation exorbitante frappe d'un douloureux étonnement plusieurs des jurés qui ne peuvent s'empêcher de le témoigner par leurs gestes.

Un pénible mouvement de surprise se manifeste également dans l'auditoire.

Nous mettrons en vente demain jeudi une nouvelle brochure de notre ami Allyre Bureau, qui traite de la question des impôts. Elle a pour titre: PLUS DE DROITS RÉUNIS! — PLUS D'EXERCICE! — PLUS D'OCTROI! — *Révision des lois de douanes.* — *Création de nouvelles ressources pour le budget.* — Prix: 10 centimes.

Garde républicaine.

DÉPART DE 54 OFFICIERS SUR 72.

L'arbitraire, qui détruit ou menace aujourd'hui toutes les positions, vient de frapper la garde républicaine. Ce corps avait été formé le 9 juin dernier en vertu d'un décret de l'Assemblée nationale du 18 mai, qui versait dans son sein les anciens corps tels que gardes de l'Hôtel-de-Ville, de la Préfecture, garde urbaine et bataillon lyonnais (les Montagnards avaient été purement et simplement licenciés).

Un ordre ministériel vient de rayer des contrôles de la garde républicaine 54 officiers nommés par la commission exécutive en vertu d'un décret de l'Assemblée nationale.

Le corps s'attendait à un licenciement général suivi d'une réorganisation. Ce licenciement n'eût froissé personne, n'eût point créé de blessantes catégories; il n'eût pu s'accomplir d'ailleurs sans l'intervention de l'Assemblée nationale, et le gouvernement se serait vu obligé, en lui demandant un décret, de poser pour les officiers des règles fixes, règles qui n'eussent pas laissé de place au bon plaisir.

Le ministère a éludé cette discussion en s'abstenant de provoquer le licenciement, et en le remplaçant par des exclusions arbitraires et si nombreuses, qu'elles atteignent 54 officiers sur 72, qui formaient les cadres. C'est un licenciement véritable, moins cependant la légalité à laquelle on a voulu se soustraire. Une commission, présidée par le général Servatius, et dont les conclusions ont encore été modifiées par le ministère, a rangé les officiers renvoyés en plusieurs catégories, sans indiquer les motifs de leur exclusion. Les vingt officiers de la quatrième catégorie notamment ont de vives réclamations à faire. Exclus de la garde républicaine à l'improviste, sans être placés dans l'armée ni même recommandés pour les services civils, ils sont non-seulement privés de ressources, mais blessés dans leur dignité, mis pour ainsi dire au ban du corps, bien que beaucoup d'entre eux, munis de beaux états de service, doivent exclusivement à leurs opinions sincèrement républicaines la mesure qui les atteint aujourd'hui. Nous allons citer l'ordre du jour de la garde républicaine.

ORDRE DU JOUR DU 10 AVRIL 1849.

M. le ministre de la guerre a décidé, le 4 du courant, d'après l'avis de la commission instituée, de concert entre les départements de la guerre et de l'intérieur, pour la réorganisation et l'examen du personnel de la garde républicaine, que 54 officiers n'y seraient pas maintenus et seraient rayés des contrôles du corps à la date du 11 avril. Toutefois, qu'à raison de la position exceptionnelle dans laquelle se trouvent quelques-uns d'entre eux, il a adopté en principes:

1° Que les 13 officiers dont les noms suivent, qui sont pourvus de grade dans l'armée, seraient rappelés à leurs corps;

Savoir: MM. Bême, major au 11e régiment d'infanterie légère. — Martin, capitaine au 3e régiment de spahis. — Thuriex, capitaine au 23e de ligne. — Pacthod, lieutenant au train des équipages. — Basset, au 3e régiment d'infanterie de marine. — Huart, lieutenant au 24e de ligne. — Kobus, adjudant-sous-officier au 1er chasseur d'Afrique. — Gaubert, sous-lieutenant classé au 11e régiment de ligne. — Tricotel, sous-lieutenant au 5e cuirassiers. — Zéler, sous-lieutenant d'infanterie classé aux zouaves. — Bidon, capitaine au 11e léger. — Vallot, idem. — Bêner, sous-lieutenant d'infanterie au 45e de ligne.

2° Que, quant aux 12 citoyens dont les noms suivent, ils pourront être présentés, par un projet de loi spécial, à l'Assemblée nationale, comme susceptibles d'obtenir les grades ci-après détaillés pour servir dans l'armée, savoir:

Pour les grades de chirurgiens sous-aides, MM. d'Hewille, chirurgien aide-major. — Mignon, idem. — Timbart, idem.

Pour les grades de sous-lieutenants, MM. Stiller, capitaine de cavalerie. — Cruvillier, lieutenant d'infanterie. — Antoine, idem. — Gallin, sous-lieutenant. — Trombezinski, idem. — De Joinville, idem. — Putaud, idem. — Gide, idem.

Pour le grade d'adjudant sous-officier, M. Caillon, sous-lieutenant d'infanterie.

M. le ministre fait observer qu'il convient d'ajouter que M. Trombezinski ne serait placé dans un des régiments de l'armée que s'il justifiait de sa naturalisation, et qu'à défaut il ne pourrait être employé que dans la légion étrangère; et que M. Putaud ne pourrait être employé avec le grade de sous-lieutenant que dans les canonniers vétérans, qu'il est bien entendu que ceux d'entre eux qui sont pourvus de grade dans l'armée et qui sont encore liés au service seront rappelés à leurs corps, en attendant qu'il ait été statué sur les propositions dont ils sont l'objet.

3° Qu'à l'égard des neuf citoyens dont les noms suivent, ils devront être rayés purement et simplement des contrôles, mais que, prenant toutefois en considération les services qu'ils ont rendus et leur bonne conduite, il adresse en leur faveur, à ceux de ses collègues qui sont à même de leur confier des emplois civils, une recommandation pressante et motivée qui ne restera pas sans effet.

Ce sont MM. Vallat, vétérinaire en premier. — Faucher, capitaine d'infanterie. — Lisbonne, capitaine d'infanterie. — Guérin, lieutenant d'infanterie. — May, sous-lieutenant.

Brun, sous-lieutenant. — Dubois, sous-lieutenant. — Printhaud, sous-lieutenant de cavalerie. — Moigniez, sous-lieutenant de cavalerie.

4° Que les 20 officiers indiqués ci-après, sur lesquels la commission a émis l'avis qu'aucune proposition ne peut être faite, seront rayés purement et simplement des contrôles, savoir :

MM. Pastorel, capitaine d'infanterie. — Beaume, idem. — Dagonnin, idem. — Lefort, idem. — Lionnet, capitaine de cavalerie. — Foin, lieutenant d'infanterie. — Chambord, idem. — Durand, idem. — Massieux, id. — Ravinet, idem. — Kecker, lieutenant de cavalerie. — Descoings, sous-lieutenant d'infanterie. — Fenot, idem. — Luneau, idem. — Garreaux, idem. — Derathe, idem. — Lançon, idem. — Panariou, sous-lieutenant de cavalerie. — Kraffe, idem. — Jolivet, idem.

Pour parer autant que possible au vide que va faire dans les cadres des compagnies et escadrons le départ des officiers précités, MM. les officiers ci-après désignés prendront provisoirement, à la date d'aujourd'hui 10, les commandements des compagnies suivantes : MM. les lieutenants Noé, de la 6e du 1er ; Flers, de la 3e du 2e ; Pattey, de la 4e du 2e ; Garnier, de la 2e du 3e ; Lechevalier, de la 2e du 1er ; Hérode, de la 5e du 3e ; Flambart, de la 3e du 1er.

— M. le chef d'escadron Poteriet prendra le commandement du 4e escadron.

Le colonel,
Signé : Laneau.

Les Préfets de M. Léon Faucher.

Les préfets de M. Léon Faucher continuent à se faire les propagateurs involontaires du socialisme et de la démocratie. Cherbourg est depuis longtemps une ville républicaine, mais d'un républicanisme qui n'a rien de bien ardent. Aux dernières élections, Cherbourg a donné un certain nombre de voix à M. Ledru-Rollin ; mais la grande majorité a voté pour le général Cavaignac. Dans les fêtes officielles, le cri : Vive la République ! était poussé avec assez d'ensemble, mais jamais encore on n'avait songé à y joindre d'épithète caractéristique. Il appartenait à un fonctionnaire de M. Faucher de faire changer ce cri. La semaine dernière, le nouveau préfet de la Manche, M. de Tanlay, est allé visiter Cherbourg, et il a fait à la garde nationale assemblée un discours tellement empreint de royalisme, tellement imprégné des sentiments de son chef de l'intérieur, que de toute la garde nationale un cri spontané a surgi : A bas les blancs ! vive la République démocratique et sociale ! vive la Montagne !

Il faut croire, au reste, que le discours était fort aggressif, car le journal *codino* de l'endroit, qui cependant ne se gêne guère pour insulter les socialistes et républicains, n'a pas même osé le reproduire, et qu'il se contente, pour défendre l'agent de M. Léon Faucher, de dire que ce n'est pas *un blanc*, attendu qu'il est fils d'un *chambellan de l'empire.*

La prise de Gênes.

L'ordre règne dans la haute Italie. Brescia n'est qu'un monceau de ruines ; Bergame a capitulé ; Venise est abandonnée par les troupes sardes et par le gouvernement français. L'armée sarde est détruite ; la chambre des députés, qui avait osé montrer de généreux sentiments à l'endroit de l'indépendance italienne, la chambre piémontaise a été dissoute ; Gênes enfin, ce dernier boulevard de la nationalité italienne, Gênes vient de succomber à son tour sous la loi d'un autre roi bombardeur ; Gênes, qui, s'emparant du rôle que Turin n'avait pas su garder, s'était posée résolument en face de l'Autriche et refusait de souscrire au honteux armistice de Novare.

De Nice à Trieste les codini autrichiens et piémontais dominent de par le droit du sabre. Debout sur des monceaux de cadavres, les exploiteurs de tout ordre, rois, aristocrates, étrangers, dictent des lois aux peuples qui avaient osé invoquer le plus sacré des droits. Des milliers d'hommes, de femmes, d'enfants ont été égorgés ; le sang le plus généreux a coulé à torrent. Les oiseaux de proie de la réaction poussent des cris de joie en admirant le désastre des peuples. L'ordre règne dans la Haute-Italie !

La nouvelle de la prise de Gênes par La Marmora n'est arrivée à Paris que par dépêche télégraphique. Cette dépêche porte que la ville n'a été prise qu'à la suite d'un combat acharné, fait qui prouve suffisamment que l'insurrection n'était pas l'œuvre d'un petit nombre de factieux, comme le prétendent ce matin certaines feuilles amies des Cosaques. Les nouvelles antérieures que nous recevons par les journaux faisaient en effet prévoir une lutte acharnée. Les nouvelles suivantes que nous apporte le *Corriere mercantile* de Gênes, journal qui, certes, ne saurait être soupçonné de tendance républicaine, offrent de l'intérêt, même aujourd'hui que le dénouement est connu. Là non plus les amis de l'ordre n'ont pas reculé devant leur arme habituelle, la trahison :

A trois heures de l'après-midi le général se présenta avec une imposante escorte et une pièce d'artillerie à l'arsenal maritime, dont la garnison lui ouvrit les portes. Les soldats et les marins se mêlèrent joyeusement aux citoyens, et cette fusion fut célébrée par des détonations d'armes à feu qui, malheureusement, occasionnèrent deux blessures. Le peuple s'empara des armes. De là il se rendit en foule à l'arsenal du Saint-Esprit, poussant des vivats en l'honneur des soldats qui en formaient la garnison. Plusieurs officiers avaient répondu à nos saluts, et les gardes nationaux s'avançaient pleins de confiance avec leurs bonnets au bout des baïonnettes. Tout-à-coup une vive fusillade part des fenêtres des palais voisins de l'arsenal occupées par les carabiniers ; des soldats du régiment des gardes commencent un feu meurtrier et des coups de canon chargés à mitraille balaient des files de citoyens.

A cette attaque imprévue et déloyale, la garde nationale riposte ; le colonel du régiment des gardes, Morozzo, tombe frappé d'une balle au cœur ; l'adjudant-major de la brigade Cuneo, atteint à la nuque (évidemment par ses propres soldats), est tué presque au même instant. D'autres soldats tombent également victimes de la lutte qu'ils ont provoquée. Les citoyens, de leur côté, comptaient 16 morts et 19 blessés.

Cependant la nuit était arrivée. La garde nationale se retira ; mais pendant la nuit les rues furent dépavées, les maisons illuminées, et bientôt la ville fut sillonnée de barricades, à la garde desquelles les habitants armés veillaient, pendant que le tocsin appelait aux armes les campagnes environnantes. Trois pièces de canon furent portées sur la colline des Pietraminuta, qui domine l'arsenal.

La nuit se passa dans une terrible anxiété. Le lendemain, 2 avril, au matin, l'autorité militaire arbora le drapeau blanc et le général Conti se rendit en parlementaire auprès du général Avezzana.

Bientôt après une nouvelle proclamation faisait connaître aux citoyens la capitulation de la garnison sarde ; cette proclamation stipule entre autres dispositions : Toutes les troupes sous le commandement du général de Asarta, qui se trouvent actuellement à Gênes, évacueront la ville et les forts intérieurs et extérieurs dans la journée du 2, avec les honneurs de la guerre, et se retireront au-delà des Apennins par la route d'Alexandrie ou celle de Savone. — Les carabiniers (gendarmes) partiront sans armes. Gênes demeurera indissolublement unie au Piémont. La famille du général de Asarta et celle du général Ferrari, gardées en ôtage, seront rendues dès que les troupes auront franchi la ligne des Apennins.

Les consuls résidants à Gênes s'étaient réunis pour intervenir entre les parties belligérantes ; mais la prompte conclusion de l'affaire a rendu inutile leur bon vouloir.

La garde nationale a pris immédiatement possession des forts. Aux angles des rues et sur les barricades, on lit sur des écriteaux : Mort aux voleurs ! »

Le gouvernement provisoire a fait afficher la proclamation suivante :

« Frères Lombards,

» Le peuple de Gênes s'est insurgé !

» Le peuple de Gênes ne reconnaît pas le honteux armistice qui, par deux fois, a fait bon marché de la malheureuse Italie.

» Frères Lombards, accourez à nos barricades, nous les défendrons avec vous contre les traîtres de la patrie ; nous les défendrons contre l'Autrichien. »

Les Génois espéraient que la colonne lombarde pourrait arriver à temps dans leurs murs ; ils se proposaient aussi de réunir la chambre dissoute, et d'opposer un gouvernement ligurien au gouvernement piémontais. La Marmora a déjoué leur calcul en coupant les communications entre Gênes et les troupes lombardes.

Les chefs du mouvement se sont réfugiés à bord des bâtiments français et anglais.

Sous ce titre : *Un fil de la conspiration*, l'*Opinione* rapporte les trahisons du clergé du comté d'Aoste. L'évêque était à la tête.

Un de ces indignes prêtres, nommé Gallo, curé de la Maddalena, vallée de Fournance, conseillait aux militaires de tuer leurs chefs, si ceux-ci les engageaient à combattre les Autrichiens, et d'exciter partout les habitants des campagnes contre les libéraux, qui seuls voulaient la guerre. Ce Gallo menaçait aussi ses confrères, qui refusaient de semer la discorde parmi leurs paroissiens, de les dénoncer à l'évêque du diocèse avec lequel il était au mieux. Une telle conduite était, suivant lui, le devoir d'un chrétien, attendu qu'à commencer par Charles-Albert, Gioberti, députés, journalistes et tous ceux qui parlent de guerre et d'indépendance, ne sont qu'une poignée de mécréants, des impies, des carbonari.

Dans le même comté, le curé de Brusson, don Timoteo Bibois, avait l'audace de supprimer dans la prière publique pour le roi, ces mots : *Regem nostrum Carolum Albertum*, pour y substituer ces autres mots : *Imperatorem Austriæ*. Cependant, à la fin, l'indignation populaire lui fit comprendre que sa prière était grandement intempestive.

Des curés, toujours dans ledit comté d'Aoste, avaient organisé des clubs contre les idées patriotiques, et tout cela sous la haute protection de Mgr. l'évêque.

Le journal populaire la *Democrazia italiana*, de Turin, a été saisi pour avoir reproduit une adresse dans laquelle les Génois résidant à Turin recommandaient l'union et s'élevaient avec de chaudes paroles contre l'effusion du sang par des mains fraternelles.

On écrit de Rome, 30 mars : « Les nouvelles désastreuses de la guerre ne nous ont nullement abattus. Nous continuons à nous armer, confiants dans la justice de notre cause et le développement toujours croissant de nos idées. »

Reprise des hostilités en Schleswig.

Les Danois, placés, dit-on, sous le commandement du général Fabvier, ont repris le 3 avril les hostilités contre les Allemands qui occupent le Schleswig.

Les premiers engagements paraissent avoir été à l'avantage des troupes danoises, qui ont occupé Hadersleben et Appenrade, après une résistance peu sérieuse des troupes des duchés. Les Danois, à la faveur de leurs forces navales, ont occupé quelques autres points des côtes des duchés presque sans coup férir. Les troupes du Schleswig ont dû se replier devant des forces supérieures.

Les différents corps de troupes de l'empire cantonnés dans le Holstein se sont immédiatement concentrés et se sont mis en mouvement sous le commandement en chef du général Grassim de Pittniss, pour s'opposer au progrès de l'ennemi dans le Schleswig ; il est donc probable, si les Danois persistent à vouloir s'y maintenir, qu'une bataille entre les deux armées aura lieu sous peu de jours.

Le début de la guerre n'a pas été aussi heureux pour le Danemark sur mer que sur terre.

Au nombre des vaisseaux composant la flotille danoise qui, partie du golfe de Kiel, avait fait voile vers Eckernfoerde, le *Christian VIII*, vaisseau de ligne de 84 canons, le plus beau du Danemark et le seul que les Danois eussent armé, s'était aventuré avec le *Gefion* dans la baie d'Eckernfoerde. L'intention des Danois était évidemment de prendre cet endroit. Un vent d'est les porta plus loin peut-être qu'ils n'auraient désiré. Assaillis d'une pluie de boulets par les batteries du rivage, ces vaisseaux se retirèrent un peu, mais ouvrirent bientôt après un feu très vif qui démonta une des batteries. Le *Christian*, lourd bâtiment, présentant son large flanc aux batteries, qui ne cessaient de lui lancer des boulets. Il prit feu, et c'est en vain que l'équipage tenta de l'éteindre. Un boulet tomba dans le magasin à poudre, et l'immense bâtiment sauta avec un bruit épouvantable ; 500 hommes de l'équipage se sont sauvés sur la côte, où ils ont été faits prisonniers ; 200 ont péri.

Quant au *Gefion*, on dit que le capitaine Meyer, le même qui, l'année dernière, bloquait avec ce vaisseau les embouchures de l'Elbe, a arboré le pavillon de parlementaire ; il a voulu s'éloigner de la baie en assurant que son intention n'était pas de bombarder Eckernfoerde. Le duc de Saxe-Cobourg-Gotha, qui commandait dans cette ville, lui a donné cette réponse : « Tant que j'aurai un homme pour servir les canons, je ne suspendrai pas le feu, quand Eckernfoerde devrait être détruite en entier. » Ayant toujours à lutter contre le vent de l'est, voyant le vaisseau livré à une perte certaine, et considérant le malheureux sort du *Christian VIII*, l'équipage du *Gefion* résolut de se rendre. Les Allemands firent alors 700 nouveaux prisonniers.

Le capitaine Meyer, homme habile et courageux, s'est suicidé de désespoir.

Ce premier désastre de la flotte danoise exaspérera plus qu'il ne découragera les Danois. D'ailleurs leur marine paraît avoir fait sur le commerce allemand des prises qui l'indemniseront amplement de la perte du *Christian* et du *Gefion*.

Le ministre de la marine a publié officiellement que le blocus des ports allemands de Cammin, Swinemunde, Wolgast, Greifswalde, Stralsund et Rostock commencera le 5, et celui de Pillau, de Dantzig, de l'Elbe, du Weser et de la Jahde le 12.

C'était jeudi que la chambre des députés de Prusse devait prendre une résolution relative au nouveau projet d'adresse au roi. La séance a été des plus orageuses. MM. Grun et d'Ester ont violemment attaqué le ministère. M. Grun a parlé d'un ancien ministre (Bodelschwing) qui aurait qualifié de *prétendue révolution* le combat de mars. M. Grun s'est écrié : Et cependant ce ministre s'est enfui devant cette révolution.

M. Bodelschwing ayant demandé la parole pour un fait personnel, s'est oublié jusqu'à dire que la capitale s'était déshonorée par le combat de mars.

Toute la gauche s'est alors précipitée vers la tribune en apostrophant M. de Bodelschwing. L'orage a été tel que le président a dû se couvrir et suspendre pendant une heure la séance.

A la reprise de la séance, M. de Bodelschwing a essayé deux fois de prendre la parole ; mais la gauche en masse a quitté la salle.

La séance n'a abouti à aucun résultat.

La députation de Francfort a quitté Berlin. Quelle réponse va-t-elle apporter au parlement ? Ni un refus ni une acceptation. Ce sont de nouveaux orages qui se préparent au sein de l'Assemblée nationale.

Les nouvelles de l'Autriche, sur l'effet produit par les dernières résolutions de Francfort, sont ce qu'on devait les attendre. Le cabinet autrichien se sépare nettement du parlement de Francfort sans vouloir se séparer de l'Allemagne. C'est ainsi que le *Lloyd* de Vienne détermine l'attitude de l'Autriche. Selon ce journal, l'Assemblée de Francfort aurait donné à son mandat une interprétation arbitraire en prétendant pour elle seule à tout le pouvoir politique. 290 députés, la plupart prussiens, auraient pris sur eux de médiatiser tous les princes allemands, de convertir les souverains en vassaux, de dépouiller les Etats de leur droit de souveraineté et de les faire descendre au rang de simples provinces.

On voit par là combien serait impossible sans guerre l'acceptation par le roi de Prusse de la dignité impériale. La crise allemande est brûlante. Dans quelques jours nous saurons le dénouement.

Toutes les nouvelles de la Transylvanie se confirment. En Hongrie le sort des armes se prononce de plus en plus contre les Autrichiens. La *Gazette de l'Oder* annonce une victoire remportée près de Hatnau par Georgey, qui aurait mis en déroute les trois brigades impériales, sous les ordres de Schlick.

Assemblée Nationale.

Présidence de M. Marrast. — *Séance du 10 avril.*

A l'ouverture de la séance, l'Assemblée procède, par bulletins de listes, au scrutin relatif à la nomination des membres du conseil d'Etat.

Le dépouillement des bulletins est renvoyé dans les bureaux.

M. Lacrosse, ministre des travaux publics, dépose trois demandes de crédits, l'une, de 15 millions pour l'achèvement du chemin de fer de Tours à Nantes, l'autre de 5 200 000 fr. pour les travaux à la charge de l'Etat sur le chemin de Vierzon au Bec-d'Allier, et le troisième pour la liquidation du chemin de Montpellier à Nîmes.

L'Assemblée reprend la discussion des articles du projet de loi sur l'organisation judiciaire.

M. Sauvaire Barthélemy dépose le rapport sur un projet de crédit demandé pour la république de Montevideo, sur lequel l'urgence a été déclarée.

M. Senard, rapporteur du projet de loi sur l'organisation judiciaire, rend compte des délibérations de la commission sur l'article 35, qui lui a été renvoyé. Voici la disposition la plus importante de la nouvelle rédaction présentée par la commission :

« Aucun magistrat ne pourra siéger comme juge dans une cause où plaidera comme avocat son parent au premier degré.

« Dans le cas où cette abstention compromettrait la régularité du service, le ministre serait autorisé à changer la résidence du magistrat. A défaut d'acceptation par celui-ci, il pourra déférer au tribunal de cassation, qui statuera. »

M. Isambert combat cette disposition qu'il propose de remplacer par un amendement fort étendu, qui n'est pas appuyé.

L'article de la commission est adopté.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Boulay (de la Meurthe) refuse le logement et le traitement qui lui ont été votés. Cette lettre est ainsi conçue :

Monsieur le président,

La loi du 19 janvier, en fixant à 48 000 francs le traitement du vice-président de la République, avait statué qu'il serait logé aux frais de l'Etat.

Le logement par l'Etat a toujours entraîné des frais de *personnel* et de *matériel.*

J'ai cru, je l'avoue, que l'Assemblée nationale, en assimilant, sous le rapport du traitement et du logement, le vice-président de la République au président de la chambre et aux ministres, avait entendu les traiter de même quant aux frais de personnel et de matériel.

Je n'ai jamais songé à réclamer des frais de représentation ; ce projet de loi avait, suivant moi, le tort de paraître en demander. J'ai sollicité pour cette cause le retrait de ce projet sans pouvoir l'obtenir.

Le rejet de tout crédit pour *matériel* me place dans l'impossibilité d'accepter le logement par l'Etat. Je viens d'écrire à M. le ministre des travaux publics pour lui faire connaître que j'y renonçais.

Quant au traitement de 48 000 francs, que je comptais consacrer tout entier aux convenances de ma situation, nécessaire dans un logement de l'Etat, il devient inutile dans ma modeste habitation ; il ne serait plus qu'un moyen de m'enrichir. Je déclare, en conséquence, que je refuse. Je ne veux garder des fonctions dont j'ai été investi que la responsabilité qu'elles m'imposent. Le pays peut compter que je m'y dévouerai tout entier. Le jour où elles m'ont été confiées a été le plus glorieux de ma vie. L'Assemblée nationale, qui me les a remises, a droit à ma reconnaissance éternelle, comme à mon profond respect.

Agréez, etc.

Le vice-président de la République,
Boulay (de la Meurthe.)

M. Clément Thomas. Je ne sais jusqu'à quel point il est convenable que le vice-président de la République communique directement avec l'Assemblée ; mais il me semble qu'en aucun cas il n'est permis à un fonctionnaire de refuser son traitement. (Approbation.)

M. le Président. L'Assemblée n'a pas à s'occuper de cette question en ce moment.

La discussion est reprise.

M. de Montalembert a présenté sur l'art. 38 un amendement qui implique l'inamovibilité complète de la magistrature.

L'Assemblée, dit l'orateur, permettra-t-elle à un avocat impartial de venir ici plaider la cause de la magistrature. Je regrette que M. le ministre de la justice m'ait laissé cette tâche honorable et périlleuse. (Rires ironiques.)

La constitution a posé en principe l'inamovibilité de la magistrature, mais on vient poser des exceptions à cette règle.

Ce n'est pas pour la première fois aujourd'hui que cette question se présente.

L'orateur cite l'opinion de M. Royer-Collard qui, en 1815, défendait l'inamovibilité de la magistrature contre les royalistes qui réclamaient alors la faculté de changer la magistrature impériale. L'inamovibilité de la magistrature est née de la vénalité des charges.

L'ancienne langue française disait : le sacerdoce de la magistrature, le sanctuaire de la justice, pour assimiler en quelque sorte la magistrature à l'Eglise. Et qu'on ne s'y trompe pas, une des causes de l'autorité de l'église, c'est l'inamovibilité du clergé. Si la magistrature doit être remaniée, on dira que la magistrature n'est inamovible que d'une révolution à une autre révolution, et que la magistrature est une pâture pour les ambitions remuantes.

Les révolutions seront d'autant plus bénies qu'elles auront plus conservé de ce qui se trouvait sur leur chemin. (Bruit.)

Sous la Restauration on disait aussi que les juges qui avaient servi l'usurpateur ne pouvaient servir la royauté. On épura en effet la magistrature. On destitua, entre autres, M. Dupont (de l'Eure), dont j'ai été étonné de voir le nom au bas de l'acte du gouvernement provisoire qui déclare la magistrature amovible. Mais en 1815 M. le chancelier Pasquier combattait l'amovibilité.

M. de Larcy. C'est M. Pasquier qui a destitué M. Dupont (de l'heure) ! (On rit.)

M. de Montalembert. Cette épuration n'a pas sauvé la Restauration ! La révolution de juillet a respecté la magistrature. Est-ce la magistrature qui l'a fait tomber ?

A gauche. Oui ! oui ! les iniquités de la magistrature ont contribué à sa chute.

M. de Montalembert. Pour exclure des magistrats, que leur reprocherez-vous ? Leur conduite politique. En écoutant tous les ressentiments, toutes les rancunes, on leur dira : Vous, vous avez été républicains depuis longtemps ; vous, vous avez été juges de la monarchie, et vous êtes monarchiens. Qui écarterez-vous ? Ce ne sera pas les républicains probablement qu'on écartera. (Si ! si ! — Hilarité.) Ce sera ceux qui auront été juges de la monarchie. (Non ! non ! — Même mouvement.)

Lorsque vous aurez ôté à la magistrature l'inamovibilité, vous aurez compromis la magistrature, vous l'aurez fait descendre au rang de ces magistrats électifs, que le premier consul avait fait disparaître dans le néant.

En résumé, que ferez-vous par cette mesure ? Vous augmenterez les mécontents, et il y en a assez ; vous augmenterez surtout le nombre des solliciteurs, et il y en a beaucoup encore. Votre loi sur l'organisation judiciaire n'organise rien, et ce qu'on vous propose aujourd'hui est une loi prétendue organique.

L'orateur termine en suppliant l'Assemblée de ne pas laisser, comme son testament, une loi qui désorganiserait la magistrature. Si elle était adoptée, le magistrat serait obligé de se préoccuper avant tout de la politique, de prévoir les révolutions à venir, afin de ne pas se brouiller avec les idées qu'il jugerait avoir l'avenir pour elles. (Eh bien ? eh bien ?) Tel n'est pas le rôle des juges, et l'Assemblée ne voudra pas imposer ce rôle aux magistrats de la République. (Mouvement en sens divers.)

M. Crémieux réfute les dernières paroles du préopinant. L'orateur rappelle qu'en 1830 la magistrature a été déclarée inamovible. La révolu-

tion de juillet a consacré depuis cette inamovibilité. L'orateur rappelle et combat la jurisprudence Bourdeau et la vénalité de la magistrature qui, sous l'ancien régime, se vendait. Il fait l'historique de la magistrature, et rappelle à l'Assemblée que la constitution dit que tout magistrat peut être révoqué et suspendu.

L'orateur est fréquemment interrompu par les interruptions parties des bans de droite. Il s'adresse aux interrupteurs et leur dit : Depuis quelque temps nous voyons tous les complices du dernier règne se présenter à l'élection dans cette chambre ou dans les emplois publics : ce sont ceux-là qui ont porté le plus d'atteintes à la République qui se présentent avec un masque trompeur pour la défendre.

Et c'est nous qui l'avons proclamée qui nous voyons traités comme les parias de cette république. Enfin ce sont ceux qui n'en voulaient pas qui veulent, disent-ils, la conserver. (Hilarité.) Qu'ont-ils fait aux derniers jours de la monarchie ? Qu'ont-ils fait pour la défendre quand le roi, ce Napoléon de la paix, devait compter sur eux ? Le 24 février, que s'est-il passé et que sont-ils devenus ?

M. DEVILLE. Ils se sont cachés.

En ce moment, M. Baze interpelle vivement l'orateur ; ses paroles se perdent au milieu du bruit.

M. CRÉMIEUX. J'aurais voulu que les paroles de M. Baze eussent été entendues de l'Assemblée. (Interruption.)

M. BAZE interpelle, au milieu du tumulte, l'orateur. (Bruit.)

M. CRÉMIEUX. Je savais bien que c'était un fait personnel, auquel je vais répondre. Il s'agit du 24 février et de la régence (Ah ! ah !) que j'aurais proclamée dans un petit discours, et, d'après des articles de journaux, dans le sein de l'Assemblée elle-même.

Voici ce qui s'est passé :

Lorsqu'au moment du départ de Louis-Philippe, que je venais de mettre en voiture, j'ai appris que Mme la duchesse d'Orléans était à la chambre des députés, je m'y rendis. M. Dupin était à la tribune et prononçait un discours qui proposait Mme la duchesse d'Orléans pour régente et son fils pour roi. Mon premier mot a été : Nous ne laisserons pas escamoter la révolution de 1848 comme celle de 1830. Ce n'est pas la régence qu'il nous faut, c'est un gouvernement provisoire.

Et lorsque M. Odilon Barrot est monté à la tribune, je lui dis : Parlez en faveur d'un gouvernement provisoire. Dans ses préoccupations, il ne m'a pas répondu, mais le signe qu'il me fit alors m'a fait croire qu'il était dans ces dispositions. (Oh! oh! — Nombreuses marques d'incrédulité. — Longue interruption.)

M. CRÉMIEUX. Mais les premières paroles qu'il a prononcées à la tribune m'ont prouvé qu'il était pour la régence et non pour le gouvernement provisoire. Je suis monté près de M. la duchesse d'Orléans, et je lui ai dit :

« On vous trompe; non, vous ne pouvez pas être régente et votre fils être roi sans la volonté de la nation. Déclarez-le. » Et alors j'ai pris un papier et écrit quatre lignes. (Ah! ah!), quatre lignes seulement, par lesquelles elle déclarait qu'elle ne voulait être régente que par la volonté de la nation, et qu'elle élèverait son fils dans l'amour du peuple et de la liberté. (Nouveau bruit.—Agitation prolongée.)

M. Crémieux continue ainsi :

Quelqu'un me dit alors : M. Dupin est derrière vous, il peut lire ce que vous venez d'écrire. M. Dupin lut et fit signe que oui... Je regrette qu'il ne soit pas ici... Bientôt après la salle fut envahie, et Mme la duchesse d'Orléans obligée de se retirer.

Voilà comment on a dit que j'avais été forcé de conserver M. Dupin au poste de procureur-général de la cour de cassation.

Des interruptions que je n'ai pu prévoir m'ont amené à vous donner ces explications. Il ne vous manque que l'écrit ; vous l'aurez demain dans le *Moniteur*.

Une longue agitation suit cet incident.

M. J. FAVRE. Je crois répondre aux désirs de l'Assemblée en ne m'occupant nullement des explications rétrospectives qu'on vient d'entendre de la bouche de M. Crémieux et qui ont vivement excité la curiosité de tous ceux qui l'écoutaient. J'aborde donc la discussion interrompue par cet incident.

Lorsque l'art. 114 de la constitution a été voté, la majorité a cru qu'il était nécessaire de donner une organisation nouvelle à nos tribunaux. C'est un fait qui n'est pas contestable, et maintenant je me demande si la loi que nous discutons est bien une loi de réorganisation. Assurément non, elle ne s'occupe d'aucune organisation, d'aucun mode spécial. Elle est bien une réduction d'un certain nombre de magistrats, mais ce n'est point une réorganisation judiciaire, et nous restons complètement en dehors de l'art. 114.

VOIX NOMBREUSES. La clôture !

L'Assemblée, consultée, déclare que la discussion est close.

M. BOUDET combat l'amendement Montalembert, dont il demande le rejet.

VOIX NOMBREUSES. Aux voix !

M. LE PRÉSIDENT. Vingt membres ont demandé le scrutin de division sur l'amendement Montalembert. Il va y être procédé. (Bruit.)

On procède au scrutin :

Nombre de votants,	666
Majorité absolue,	334
Billets blancs,	344
Billets bleus,	322

En conséquence l'Assemblée adopte l'amendement. (Sensation.)

M. LE PRÉSIDENT. La commission veut-elle faire connaître son opinion sur les derniers articles de la loi ?

M. VICTOR LEFRANC. J'ai voté pour l'amendement de M. de Montalembert. (Rumeurs.) S'il plaît à la commission de décréter la discussion de la loi, je crois qu'il est du devoir de l'un de ses membres de la discuter jusqu'au bout.

Au banc de la commission : Personne ici ne décrète.

M. VICTOR LEFRANC. Quant à moi, je pense que l'art. 39 devient inutile d'après le vote qui vient d'avoir lieu.

M. LE PRÉSIDENT fait remarquer que l'Assemblée ne peut, sans se déjuger, voter les art. 39 et 40. (C'est vrai !)

M. BOUDET. La loi devient inutile.

M. LE PRÉSIDENT. Je consulte l'Assemblée pour savoir si elle entend passer à une troisième délibération. Vingt membres ont demandé le scrutin de division. On va y procéder.

Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votans,	633
Majorité,	317
Billets blancs,	88
Billets bleus,	345

En conséquence, l'Assemblée décide qu'il ne sera pas passé à une troisième délibération.

M. LE PRÉSIDENT. M. Ledru-Rollin demande la parole sur l'ordre du jour de demain.

M. LEDRU ROLLIN. J'ai l'honneur de demander à l'Assemblée de vouloir bien m'entendre demain pour des interpellations que je veux adresser au gouvernement sur l'intervention de la police dans les réunions électorales. Nous avons reçu des plaintes de beaucoup de villes de la province et surtout de Lyon. La population s'agite, il faut absolument que la question soit tranchée par oui ou par non.

UNE VOIX. Et le projet de loi sur les clubs !

M. LEDRU-ROLLIN. Cette discussion est entièrement distincte du projet de loi sur les clubs. Je le prouverai.

La chambre décide que les interpellations de M. Ledru-Rollin auront lieu demain.

M. LE PRÉSIDENT. Je dois prévenir l'Assemblée que le dépouillement des bulletins pour les membres du conseil d'Etat ne sera terminé que dans une heure. Veut-elle attendre ? (Non ! non ! A demain !)

La séance est levée.

FAITS DIVERS.

On assurait aujourd'hui à l'Assemblée que la France et l'Angleterre, d'accord avec l'Autriche et le Piémont, étaient d'avis d'établir un congrès à Vérone pour les affaires d'Italie. (*Patrie.*)

— Le résultat du dépouillement du scrutin pour les conseillers d'Etat ne pourra être connu qu'au commencement de la séance de demain.

—A la dernière réunion électorale qui se tint aux Cordeliers, rue Pascal, le commissaire de police, muni de ses insignes et flanqué de ses agents, déclara aux électeurs qui protestaient contre sa présence, qu'il resterait dans la salle et n'en sortirait que de force. C'est le mot officiel. Une protestation fut faite et présentée au commissaire qui la signa tout en restant à la séance, car on n'employa pas contre lui la *force*.

—On affirme que les électeurs du département de l'Eure ont offert la candidature pour les prochaines élections à M. Hébert, ancien ministre de la justice et des cultes de l'ex-roi Louis-Philippe.

— MM. les questeurs de l'Assemblée nationale ont mis deux tribunes, pouvant contenir cinquante personnes, à la disposition de la députation anglaise pendant tout le temps de son séjour à Paris.

— Hier, tout le personnel militaire du palais de l'Assemblée nationale a été mis en émoi par le bruit d'une forte détonation. Nous ne parlons pas du personnel civil, il en tremble encore. En effet, quand on lit le *Moniteur*-Faucher, on peut avoir peur de tout.

Voici le fait : Un artilleur apporta une énorme buche pour faire le feu et la soupe, la bûche ne put entrer dans le fourneau, et ne voulut point céder aux coups de merlin du cuisinier de semaine. Ce fut alors que notre homme se rappela qu'avant tout il était artilleur ; il fit un petit trou à sa bûche qu'il remplit de poudre et mit le feu à la pièce. La bûche rebelle ne résista pas et la soupe se fit ; mais le colonel de service au palais accourut et tança vertement le cuisinier artilleur.

—On commence à voyager jusqu'à Beaune sur le chemin de fer de Dijon à Châlons. Trois locomotives ont fait dernièrement ce trajet. Le voyage, aller et retour, s'est fait comme sur un chemin de fer en exploitation, avec la plus grande régularité, mais à une vitesse seulement de six lieues à l'heure, attendu que c'était pour la première fois qu'un convoi remorqué par des locomotives passait sur ces voies.

— Le sieur Combette, d'Arbois, qui s'était entouré de fusils et de canons pour repousser les exploits d'un huissier, a été pour cette rebellion à la loi poursuivi devant le tribunal correctionnel, et condamné à deux mois de prison.

— Le brigandage, dit le *Courrier d'Athènes*, n'a pas entièrement disparu dans l'Attique, quoique les bandits semblent s'y montrer moins audacieux qu'auparavant. Plusieurs voyageurs ont encore été dépouillés, ces jours derniers, au village de Daphni, à une lieue et demie d'Athènes, sur la route fréquentée d'Eleusis et de Mégares, où se trouve un poste permanent de gendarmerie.

Des gendarmes à Eleusis ! O progrès de la poésie !

— Les paysans du Morbihan viennent de donner un excellent exemple à tous les paysans de l'ouest de la France : ils ont formé un comité électoral uniquement composé de paysans, à la direction duquel 32 communes ont adhéré. On lit ce qui suit dans leur manifeste :

« La dernière fois, c'est le clergé et la noblesse qui ont tout mené ; ils ont nommé des gens riches et peu capables ; aussi n'a-t-on rien fait de bon, et surtout on n'a pas pris les intérêts des paysans et des ouvriers.

. . . .

« Lequel vaut le mieux, de celui qui sème le grain ou de celui qui le mange ? Il faut que les prêtres et les nobles sachent que nous voulons faire nos affaires nous-mêmes. » (*Démocrate de l'Ouest.*)

— Les ouvriers charpentiers et calfats de la ville de Bordeaux se sont déclarés en grève depuis vendredi.

Ils demandent une augmentation de salaire. Ces braves ouvriers, dont la journée a été jusqu'ici de 3 fr., mais qui ont quatre, cinq mois de chômage, ne gagnent en réalité, en moyenne, que 2 fr. par jour.

Ces ouvriers ont, pour la plupart, à pourvoir aux besoins de leur femme et de deux enfants au moins, quelques-uns en ont trois, quatre et même cinq.

Et en définitive, la somme de 2 fr. ne représente plus par personne que 10 sous par jour pour les familles où il y a deux enfants ; 8 sous pour les familles avec trois enfants ; 7 sous pour les familles avec quatre enfants, et 6 sous pour les familles avec cinq enfants.

Les beaux raisonnements du *Journal du Peuple* et du *Courrier de la Gironde* tombent d'eux-mêmes devant de pareils faits.

Il est malheureusement trop constant que tout ce que nous avons dit sur le chiffre des salaires est la vérité. Tout le prouve, et les ouvriers sont parfaitement fixés sur leur misérable position. Il faut espérer qu'ils sauront l'améliorer. (*Peuple souverain.*)

UN JOURNAL HONNÊTE, l'*Eclaireur des Pyrénées*, qualifie ainsi le langage des démocrates :

« Catéchisme poissard de voyou ou de palefrenier, vocabulaire de culotteur de pipes et de casseur de tire-lires sociales, ne sont pas assez riches pour fournir à la pétulence de ces langues patriotiques par excellence. »

COMITÉS NAPOLÉONIENS.— Dans un manifeste rédigé pour les faubourgs et la banlieue d'Amiens, nous remarquons les passages suivants :

« Electeurs, que la conservation du nom de Napoléon soit notre point de mire.

» Respect de la constitution, sauf sa révision par les voies légales, surtout par rapport à la présidence, dont la durée et les conditions paraissent susceptibles d'être modifiées. »

VISITES DOMICILIAIRES. — Les agents de M. Faucher poursuivent à Lille toutes les ramifications du 29 janvier, c'est dire qu'ils cultivent avec ardeur la perquisition arbitraire et la visite domiciliaire.

La brutale démarche ordonnée chez M. Testelin, dit le *Messager du Nord*, a eu un effet déplorable. Sa jeune femme, qui sortait à peine d'une douloureuse maladie, s'est tellement émue en voyant la face peu aimable du sieur Dufaure, escorté de quatre agents de police, qu'elle est tombée dans un état de syncope des plus dangereux, et qu'aujourd'hui sa vie est peut-être en danger.

Un fait bien plus grave encore s'est passé chez Mme Henripré. La visite faite chez cette dame ne s'explique pas : nous ne savons pourquoi le commissaire central de police, qui avait un mandat de perquisition contre M. Tibaut, au lieu d'aller au domicile de cet honorable conseiller municipal, s'est présenté à celui de Mme Henripré, et là, malgré ses protestations, malgré ses affirmations que jamais M. Tibaut n'avait demeuré chez elle, le nommé Dufaure n'en persista pas moins à lire toutes les correspondances de famille, à bouleverser les factures, etc. Il poussa même le zèle si loin, que lorsque Mme Henripré lui fit observer que ses papiers de commerce n'avaient rien de commun avec M. Tibaut, le sieur Dufaure, avec cette urbanité et cette politesse qui le caractérisent et que tout le monde connaît, ne trouva pour réponse que ces mots dignes de lui : *Qu'on arrête cette femme* !

OUVRIERS ET SOLDATS.—A Lille, deux militaires étaient dans une des caves de la Grande-Place, à boire et à chanter les *redoutables* chants *des Girondins* ; quelques curieux stationnaient en face de la cave ; et, comme bien l'on pense, les chants patriotiques y avaient amené l'aimable police. Les militaires sortirent et furent apostrophés assez brutalement par l'agent qui se plaignit de ce qu'ils causaient un attroupement. Il leur dit que, s'ils continuaient, ils les conduiraient à la place. L'un des soldats riposta ; le garde le saisit au collet et l'entraîna vers le poste, criant : A la garde ! Les ouvriers présents s'interposèrent et dirent aux militaires de service de rentrer au poste, ce que ceux-ci firent sans opposition ; l'agent de police fut bien forcé de lâcher le militaire, qui s'évada en criant : Vive le peuple ! Les ouvriers lui répondirent par le cri de : Vive la ligne ! et l'agent de police retourna sans prisonniers à son poste.

PLAISANTERIE AUTRICHIENNE. — La *Nazione*, de Turin, publie deux lettres. L'une, adressée le 19 mars 1849 au président du gouvernement militaire de Trieste par un habitant de Rovigo, nommé Giacomo de Angelini. Dans cette lettre, ce citoyen déclare renoncer au service de la garde nationale, et joint à sa déclaration, aux termes des ordonnances, la liste exacte des armes qu'il a chez lui ; fusils de chasse, armes antiques, poignards, sabres, etc. Il y joint — peut-être avec une intention ironique — les *couperets, coutaux de cuisine*, etc., qui, dans une vente domiciliaire, pourraient être pris pour des moyens d'insurrection et compromettre sa sûreté.

Le président du gouvernement militaire autrichien, le capitaine Brendel, répond à cette déclaration par une lettre où on lit ce qui suit :

« Vu que le susdit Angelini, par excès de sentiment patriotique et d'obéissance à la loi, a mis à la disposition de l'autorité militaire les principaux ustensiles de sa cuisine et s'est exposé à manquer de moyens de vivre, nous jugeons à propos d'ordonner au commandant de Rovigo de faire transporter ledit citoyen dans la forteresse de Pola, où il sera *pourvu à sa subsistance* jusqu'à ce que les circonstance lui permettent de redemander à l'autorité militaire les ustensiles nécessaires au service de sa cuisine.

» Trieste, 22 mars 1849. »

LES INSINUATIONS RÉACTIONNAIRES. — Plusieurs journaux ont répété avec affectation cette annonce : « Mme Ledru-Rollin vient d'acheter un immeuble de 700 000 fr. » Après les odieuses calomnies sous lesquelles les royalistes ont cherché à étouffer la voix de Ledru Rollin, on comprend ce que cette assertion peut avoir de perfide. Cette trame sera déjouée comme tant d'autres ; la réponse est d'autant plus facile qu'elle repose sur des actes authentiques. Les 19 juillet 1843, 9 septembre même année, 31 mars 1844, 18 mai 1846 et 11 février 1847, Mme Ledru-Rollin a placé hypothécairement, sur des immeubles situés à Paris, par actes notariés devant Mes Aumont-Thiéville, Saint-Jean, Aubry et Baudier, notaires, une somme de 541 073 fr., provenant de sa dot. Ces immeubles ayant été mis en vente les 10 juillet et 18 décembre 1847, il n'y eut pas d'enchérisseurs. Sur baisse de mise à prix, deux nouvelles tentatives de vente furent faites, sans plus de succès, les 25 mars et 10 août 1848. Mme Ledru-Rollin, à peine de perdre sa créance, fut obligée de se rendre adjudicataire. Quoi de plus commun et de plus naturel ? Mme Ledru-Rollin essaie simplement de ne pas être ruinée, c'est bien son droit ! A-t-elle une somme quelconque à verser ? Nullement ; les créanciers qui la précèdent accorderont des délais ou seront payés par subrogation, et pour le surplus elle paiera par les sommes qu'elle a placées, cinq ans, trois ans, deux ans avant la révolution de février, et par conséquent non point avec l'argent de cette révolution. Tous ces faits peuvent se vérifier au greffe du tribunal de la Seine, chez les notaires dont les noms viennent d'être cités, et chez Me Boudin, avoué. Est ce assez clair ? Il serait assez désirable que certains jeux de bourse qui ont eu lieu depuis quelque temps pussent s'expliquer d'une façon aussi nette. Si les journaux qui ont annoncé avec tant de complaisance cette acquisition, voulaient y mettre quelque loyauté, nous les prierions d'insérer cette note (*Réforme.*)

RÉUNIONS ÉLECTORALES du Comité démocrate-socialiste du 7e arrondissement :

Les lundis, rue Michel-le-Comte, n° 34.
— Mardis, rue Frépillon, n° 24.
— Mercredis, rue Charlot, n° 20, salle Hurel.
— Jeudis, rue Frépillon, n° 24.
— Vendredis, aux Acacias, rue Saint-Antoine, n° 104.
— Samedis, rue Michel-le-Comte, n° 34.

Les séances commenceront à sept heures précises.

—Réunion électorale, présidée par la délégation du comité démocratique socialiste du 4e arrondissement, salle de la Redoute, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 45, aujourd'hui mercredi, 11 avril, à sept heures du soir.

Ordre du jour : 1° Questions aux candidats ; 2° profession de foi de ceux qui se présenteront.

ARRESTATION DU COMTE DE MONTÉMOLIN. — Les carlistes n'ont pas complètement renoncé à l'intention de déchirer l'Espagne ; mais leur prétendant, le comte de Montémolin, s'étant aventuré en Catalogne, a été sur le point d'être fait prisonnier par les troupes du général Concha. Il s'est réfugié précipitamment en France, où les autorités l'ont mis en état d'arrestation.

BULLETIN DU CHOLÉRA. — Paris, 9 avril 1849. — Nous avons à signaler une augmentation lente dans le nombre des cholériques et des décès ; cependant l'augmentation continue à n'être bien sensible qu'à la Salpétrière. A l'Hôtel-Dieu et à la Charité, une vingtaine de cas en trois jours ; à la Pitié, à Beaujon et à Saint-Louis, une douzaine dans le même espace de temps témoignent de l'influence encore existante de l'épidémie ; mais cette influence est bien autrement sensible à la Salpétrière, où dans la journée d'hier on a compté 36 nouveaux cas et 16 morts, et dans la journée d'avant-hier 26 nouveaux cas et 19 morts.

L'administration des hôpitaux avait espéré, par la mesure qu'elle avait prise de répartir un certain nombre de femmes dans leurs familles, et d'en transporter d'autres dans des établissements en sa possession, elle avait espéré, disons-nous, s'opposer à la propagation de la maladie, en diminuant l'encombrement ; cette mesure ne paraît pas avoir donné les résultats qu'on s'en promettait, et il paraîtrait de quelques renseignements qui nous sont parvenus, qu'un certain nombre de femmes arrivées bien portantes dans leur famille n'ont pas tardé à y être prises de la maladie et à y succomber. Un cas de ce genre a même été observé hier à l'Hôtel-Dieu.

On remarque une augmentation notable dans le nombre des cholériques des hôpitaux militaires ; c'est la preuve que l'épidémie, d'abord à peu près limitée à la population civile, commence à envahir les troupes qui forment la garnison de Paris, et il est à craindre que, avec l'état d'encombrement de certains camps ou de certaines casernes, on ne compte bientôt parmi elles un assez grand nombre de cholériques.

Les renseignements que nous avons pu nous procurer témoignent de l'influence désastreuse de certains casernements et de ce mode de logement connu sous le nom de *barraques*, qui peut n'avoir pas de trop grands inconvénients dans un pays chaud comme l'Algérie, mais qui est plein de dangers dans un pays froid et brumeux comme le nôtre.

A l'hôpital du Gros-Caillou, sur 109 cholériques reçus jusqu'à ce jour dans les salles de cet hôpital, 39 ou plus du tiers ont été fournis par l'Ecole-Militaire, caserne malsaine en tout temps, et rendue encore plus malsaine par le grand nombre de soldats qu'on y a entassés depuis quelques mois ; 25 ou le quart par les barraques du camp des Invalides ; 12 ou un neuvième par le petit camp de l'Assemblée nationale ; 8 ou un douzième par le fort de l'Est ; le reste par diverses casernes de Paris. (*Union médicale.*)

— Le chiffre des décédés du choléra, dans la journée du 9, s'élève à 85 ainsi reportés : 1er arrondissement, 1 ; plus 4 à l'hospice Beaujon, et 3 à l'hospice Necker ; 2e, 3 ; 4e, 2 ; 5e, 4, plus 5 dans les hospices ; 6e, 4 ; 7e, 4 ; 8e, 3, plus 2 à l'hôpital ; 9e, 1, plus 6 à l'hôpital ; 10e, [illegible], plus 13 aux hôpitaux ; 11e, 1 ; 12e, 5, plus 20 aux hôpitaux.

C'EST LA FAUTE DE FOURIER. — Lundi dernier, 2 avril, à huit heures du matin, dit un journal de province, un nommé Bidet, garde national de la compagnie des pompiers, et demeurant près de la porte Guillaume, où il exerçait l'état de cordier, s'est donné la mort au moyen d'un pistolet qu'il avait si violemment chargé, que l'arme, tout en le tuant roide, s'est brisée en quatre. — La veille même cet homme avait voté dans sa compagnie pour une élection particulière, et il paraissait jouir de tout le calme dont il était susceptible. Malheureusement, depuis longues années, il était adonné à l'ivrognerie; sa santé était aux trois quarts perdue, et il lui serait arrivé parfois, à la suite de ses excès, de souffrir des douleurs assez violentes. On ne connaît pas d'autre cause de sa mort.

Le récit qu'on vient de lire n'aurait assurément rien d'excentrique si le journal à qui nous l'empruntons ne concluait par l'exclamation suivante :

« Triste résultat de l'une de ces passions brutales avec lesquelles » Fourier et ses adeptes voudraient composer le bonheur de l'humanité. »

LE CHLOROFORME ET LES ABEILLES. — M. Herbet, docteur-médecin, à Pont-de-Vaux, dit l'*Union de Saône-et-Loire*, vient de faire une découverte appelée à rendre un immense service à une branche importante de l'agriculture. Jusqu'ici la récolte du miel et de la cire se faisait au moyen de procédés d'une application, non-seulement trop minutieuse et fort difficile pour les gens de la campagne, mais entraînant presque toujours la perte d'immenses colonies d'abeilles.

Guidé par la découverte récente du chloroforme comme moyen opéra-

toire, M. Herbet a eu l'heureuse idée d'appliquer ce précieux agent à l'**asphyxie** des abeilles. Ses expériences ont eu un plein succès, et, désormais, l'habitant des campagnes pourra lui-même, à l'aide de ce procédé **facile** et infaillible, récolter ses ruches **sans attenter** à l'existence des **abeilles**.

Et si l'on considère que le miel et la cire figurent dans les statistiques pour un rendement de 15 millions, alors que plus des trois quarts des abeilles périssent en l'obtenant à l'aide de méthodes impitoyablement meurtrières, on peut dire hardiment que les produits de ces admirables ouvrières seront plus que doublés.

La Société d'agriculture de l'Ain, frappée des avantages de la découverte de M. Herbet, a ordonné l'insertion, dans son journal, du Mémoire qu'il lui a adressé à ce sujet, et l'a admis, en même temps, au nombre de ses membres correspondants.

MM. les membres fondateurs de la Société des Amis de la Pologne démocratique sont prévenus qu'une réunion générale des sociétaires fondateurs aura lieu jeudi 12 avril, à 7 heures 1/2 du soir, à la réunion démocratique du Palais-National (galerie de la Chapelle.)

— Les démocrates socialistes de la Somme, résidant à Paris, sont invités à se présenter chez le citoyen Caillaux, rue Croix-des-Petits-Champs, 40, le mercredi, 11 courant, à sept heures du soir.

— Les démocrates socialistes de l'Aisne, résidant à Paris, sont invités à se réunir jeudi 12 avril, à sept heures du soir, rue Charlot, 41, à l'effet de s'occuper des élections de leur département.

— Comité électoral socialiste du Puy-de-Dôme. Les démocrates-socialistes du département du Puy-de-Dôme sont invités à se trouver jeudi 12 avril, à 7 heures du soir, rue de Sèvres, 11, maison des bains, pour constituer le comité définitif.

CHOLÉRA-MORBUS. — On a présenté chez M. Broschieri le sang des cholériques 1re, 2e et 3e périodes, en putréfaction, qui a été ramené dans son état normal par l'Eau régénératrice et conservatrice du sang, qui prévient toute altération et putréfaction du sang syphilitique, phthisique et scorbutique; celui des hommes et des animaux en état normal et malade, liquide ou cristallisé, ainsi préparé, se conserve pour toujours, et aucune altération ni fermentation putride ne s'y produisent. Cette eau bienfaisante a rendu nulle avec la même facilité l'action cholérique, et le travail qu'elle a opéré sur le sang qui en était affecté est des plus remarquables et intéresse l'humanité entière; par son action, elle l'a rendu liquide, transparent, avec toutes ses conditions pathologiques, comme si jamais il n'avait été atteint des ravages du choléra.

Ces faits incontestables prouvent que ceux qui feront usage de l'Eau Broschieri conserveront leur sang pur de toutes matières étrangères qui facilitent sa décomposition et provoquent l'action morbifique du choléra-morbus.

On peut visiter les diverses collections du sang des cholériques rendus à la vie, ainsi que celui des animaux en état normal et malade, liquide et cristallisé, chez M. BROCCHIERI, 21, rue Louis-le-Grand, à Paris.

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 avril sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

PETITE CORRESPONDANCE.

C....—M. C. J.—Reçu les 15.
...oble.—M. R.—Reçu votre lettre; nous allons l'exam.
...lhouse.—M. L.—Vos 2 m. sur Am. revienn. imp.—Faut-il vous les renv.?
...camps.—M. A. C.—Réponse prochaine.
Amboise.—M. C.—F. C. a quitté Paris dimanche dernier à midi, pour se rendre au banq. de Oucques.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS.	Un an 20 fr.,	Six mois 11 fr.,	Trois mois 6 fr.
DÉP. ET ÉTRANGER.	— 22	— 17	— 9
PAYS à surtaxe.	— 50	— 26	— 14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DÉP. ET ÉTR.	— 8	— 4	— 2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 4.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES			ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois:		30 c.	Annonces anglaises:	50 c.
Cinq à neuf —	—	30	Réclames-notices	50
Dix fois et plus:	—	20	Faits de publicité 1 fr.	50

On s'abonne à Lyon, au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme.

Bourse du 10 avril.

On assure que le ministère prussien a donné sa démission.

Le dépôt de la Banque de Gênes a couru de grands risques, mais on est parvenu à le sauver; c'est un bâtiment anglais qui l'a provisoirement recueilli.

La bourse est fort indécise. Les mêmes acheteurs ont poussé à la hausse. Le 5 0/0 ouvre à 89 80, arrive à 90 10; mais, à ce prix, de forts vendeurs se présentant, qui font bientôt, et pour la seconde fois, rétrograder les cours; on finit au plus bas à 89 50 fin courant, et 89 25 au comptant. C'est une faiblesse de 40 c. sur le marché d'hier.

La Banque de France, laissée à 2420, gagne 5 fr. à 2425.

Le 3 p. 100 ouvre au plus haut à 57 40 pour retomber à 56 55, et finir à 56 65 à terme, et 56 50 courant. C'est 25 c. de baisse sur lundi.

Les chemins de fer fléchissent tous. Orléans perd 9 à 856 25. Avignon-Marseille s'élève à 225. Le Nord subit une baisse légère de 2 50 à 457 50.

La rente, au-dessus de 90, est un point de mire dans les circonstances actuelles pour beaucoup de possesseurs d'inscriptions qui viennent vendre.

On dit que les Hongrois ont horriblement battu les Autrichiens.

Les mines de la Loire font 295 fr., et celles de la Grand'Combe, 630.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	56 90	57 40	56 55	56 65
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	88 50
Cinq 0/0	89 60	90 05	89 40	89 50

10 avril. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	56 50 »»	4 Canaux avec prime	1050 »»
— Emprunt 1847-1848	69 »» »»	Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	89 25 »»	Caisse hypothécaire	130 »»
4 1/2 0/0 du 22 mars	»» »» »»	Emprunt d'Haïti	»»» »»
3 0/0 j. du 22 septembre	»» »» »»	Espagne, dette active	30 50
Actions de la Banque	2425 »» »»	— dette passive	»» »»
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	31 »»
Récép. Rothschild	80 50	Emprunt portugais 5 0/0	»» »»
3 0/0 de l'État romain	76 »»	— — 3 0/0	»» »»
5 0/0 belge 1840	92 55	2 1/2 hollandais	»» »»
— — 1842	92 50	Zinc Vieille-Montagne	2800 »»
— 4 1/2	»» »»	H. de la Grand-Combe	»»» »»
— Banque (1835)	»» »»	Emprunt du Piémont	860 »»
Obligations de la Ville	1120 »»	Lots d'Autriche	310 »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	432 50	425 »»	Orléans à Bordeaux	440 »»	412 50
Versailles, rive droite	220 »»	217 50	Du Nord	460 »»	457 50
— rive gauche	180 75	175 »»	De Paris à Strasbourg	377 »»	375 »»
Paris à Orléans	865 »»	856 25	Tours à Nantes	325 »»	321 25
Paris à Rouen	550 »»	552 50	Paris à Lyon	»»» »»	»»» »»
Rouen au Havre	300 »»	305 »»	Montereau à Troyes	135 »»	132 50
Avignon à Marseille	222 50	225 »»	Dieppe à Fécamp	175 »»	180 »»
Strasbourg à Bâle	106 25	107 50	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	365 75	362 50	Bordeaux à la Teste	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boulogne	»»» »»	»»» »»			

L'un des gérants: G. TANDON.

Spectacles du 11 avril.

THEATRE DE LA NATION.—Violon du Diable.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Une chaîne.
OPERA-COMIQUE.—La Sirène, la Marquise.
ODEON. — La Mort de Stratfort, les Viveurs.
THEATRE-HISTORIQUE.—La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE.—Le Bouquet de Violettes, Gardée à vue, Petit fils.
VAUDEVILLE.—2e No de la Foire aux idées, la Poésie, Roger, Bon moyen.
THEATRE MONTANSIER.—Trompe la Balle, E H., le Curé, Si jeunesse.
VARIETES.—Le Vendredi, la Paix, le Lion, Larifla.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Relâche.
GAITE.—Le Comte de Sainte-Hélène, Gracioso, Intermède.
AMBIGU-COMIQUE.—Louis XVI et Marie-Antoinette.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—Murat.
THEATRE DU LUXEMBOURG.—Les Confidences, une Honnête Criminelle, la Maîtresse de Langues, les Trois Epiciers.
FOLIES.—Le Père Lantimèche, Un Troupier, le Mirliton.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 100. [illegible] **ÉDITION DU MATIN.** Jeudi 12 Avril 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.) — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 11 AVRIL.

Assemblée Nationale.

La police a-t-elle le droit d'être représentée officiellement dans les réunions électorales préparatoires? Telle était la question portée aujourd'hui à la tribune par M. Ledru-Rollin.

Le ministère prétendait avoir ce droit en vertu d'une loi d'août 1790. M. Ledru-Rollin a parfaitement démontré que cette loi n'autorisait en aucune sorte cette immixtion de la police dans les réunions préparatoires, et a forcé M. Odilon Barrot de se jeter dans des considérations générales pour revendiquer, au nom du pouvoir, ce droit de surveillance. L'Assemblée, à une immense majorité, a donné raison à M. Odilon Barrot, c'est-à-dire qu'en passant à l'ordre du jour pur et simple sur les interpellations de M. Ledru-Rollin, elle a réellement improvisé une loi nouvelle et rempli la lacune que présentaient à cet égard les lois antérieures.

Pour notre part, nous ne contesterons nullement à l'Assemblée la faculté qu'elle possède de décréter les mesures de surveillance qu'elle croit utiles de prendre, tant qu'elles ne dérogent pas aux conditions du pacte fondamental; or, il est évident que la présence d'un commissaire de police à des réunions publiques ne blesse point le droit de réunion et de libre discussion.

Nous ferons seulement observer à l'Assemblée que le pouvoir central, n'étant disposé à diriger sa surveillance que contre les réunions vraiment républicaines, et nullement contre celles où se discutent des candidatures et des principes hostiles à la République, c'est tout simplement une arme de plus qu'elle a mise entre les mains de ses propres ennemis.

De plus, en permettant de surveiller exclusivement les réunions électorales, elle exerce une véritable intimidation contre les personnes qui voudraient assister à ces réunions, et jette sur elles une défaveur qui nuit au but qu'elles se proposent, la défense et le maintien de la République.

Un autre fait qui nous a affligés profondément, s'est encore passé à la séance de ce jour.

M. Eugène Raspail, neveu du condamné de Bourges, s'est porté, dans une salle d'attente de l'Assemblée, à une voie de fait extrêmement grave contre un autre représentant, M. Point, qui avait déposé contre son oncle dans le dernier procès. Il a allégué à la tribune qu'il s'était cru offensé par la manière dont M. Point l'avait regardé. Cette explication n'a pas été goûtée de l'Assemblée. Elle a cru voir dans l'acte de violence auquel il s'était porté une vengeance personnelle, et a immédiatement renvoyé M. Raspail devant les tribunaux.

Tout est à regretter dans cette déplorable affaire. M. Flocon avait insisté avec beaucoup de raison pour que la demande de mise en accusation fût renvoyée aux bureaux. La majorité a voulu juger sans désemparer, et a ainsi donné à ce qui peut être un acte de justice l'air d'un coup de parti. Ce sont là, nous le disons sans détour, de très mauvaises manières de procéder.

Au commencement de la séance, M. le président Marrast a donné lecture du résultat du scrutin pour la nomination des conseillers d'Etat. Vingt personnes seulement, dont on trouvera les noms plus loin, ayant obtenu la majorité absolue, il sera procédé demain, à l'ouverture de la séance, à un second tour de scrutin pour la nomination des vingt autres conseillers restant à nommer.

Le czar sauvera-t-il l'Autriche?

Comme l'on devait s'y attendre, la nouvelle des désastres éprouvés par l'armée autrichienne en Transylvanie a produit au milieu de la camarilla d'Olmütz une épouvante qu'a pu atténuer l'impression d'un autre genre, causée par les succès du vieux Radetzki en Italie. On espérait sans doute, à la cour autrichienne, que la pusillanimité des bourgeois de Kronstadt et d'Hermanstadt ne serait pas moins profitable à l'absolutisme que l'odieuse perfidie des aristocrates piémontais. C'était une erreur. Les villes saxonnes, tombées au pouvoir de Bem, prétendent aujourd'hui avoir subi l'intervention russe. Il est certain, de plus, que cette intervention a profondément dégoûté tous ceux qui, dans l'armée impériale, sentent encore battre en eux un cœur de soldat. Cette protection, imposée à l'armée autrichienne, a surtout si fort humilié les officiers, que l'on en a vu plusieurs briser leur épée en face de leur général, et se jeter ensuite, de désespoir, dans les rangs de Bem, où ils avaient au moins l'espoir de succomber avec honneur en combattant ces mêmes Cosaques qu'une politique détestable a voulu leur donner pour frères d'armes. Ceux qui n'ont pas eu le courage d'imiter ce noble exemple cachent maintenant leur honte dans le camp de Luders au-delà de la frontière valaque.

Le *Lloyd* annonce qu'il y a encore en Valachie 21 200 hommes de troupes autrichiennes, avec 3 000 chevaux et 50 pièces de canon. Une seconde division de troupes russes, de 12 000 hommes d'infanterie, 3 000 hommes de cavalerie et 3 batteries, serait en marche de la Bessarabie pour les frontières de la Transylvanie.

On se demande maintenant ce que fera le czar. Se vengera-t-il immédiatement en couvrant de ses troupes non-seulement la Transylvanie et la Hongrie, mais encore toute l'Autriche, ou bien attendra-t-il la dissolution complète de l'empire autrichien pour se jeter ensuite sur son cadavre et le réduire en lambeaux? Il est certain que la nouvelle de la défaite de Skariatin à Hermanstadt a transporté l'autocrate d'une colère difficile à décrire. Une lettre, adressée à la *Tribune des peuples*, dit que la *témérité* du général Bem, que Nicolas a vu autrefois aux parades de Varsovie, le met hors de lui. Les troupes *victorieuses* russes ont débuté par un échec peu propre à intimider l'Europe. La même lettre ajoute que l'opinion publique chez les Russes est contraire à l'intervention en Autriche, et que, dans l'intérêt des Slaves, on verra cette puissance succomber sans peine. Nicolas de Gottorp est si peu patriote, qu'il vient d'exiler le professeur Bolougianski, coupable d'idées panslavistes. Ces jours derniers, le jeune prince Gagarin a été fait simple soldat pour avoir porté dans un café, avec un étudiant polonais, un toast à la République française.

La crainte d'un soulèvement national de la Russie, l'agitation incessante de la Pologne, la fermentation roumaine dans les provinces danubiennes, le réveil des Turcs, l'animosité des Allemands et la répugnance qu'on éprouve pour lui dans cette Autriche même qu'il prétend prendre sous son patronage, tout semble commander au czar une grande réserve en face du grand mouvement occidental.

Il est donc possible que Nicolas se résigne à dévorer sa honte, sauf à profiter un peu plus tard de la complication de nos affaires pour tomber sur les Turcs et se glisser à Constantinople. Une campagne sur le Bosphore, dans l'intention de conquérir Bysance, offre plus de profit et surtout moins de danger qu'une invasion qui aurait pour but d'amener les cosaques sur l'Adriatique, pour ensuite les lancer sur Rome et sur Paris. Quoi qu'en disent certains fatalistes, nous n'avons pas besoin que le sang des Barbares se mêle au nôtre pour le rafraîchir. Jamais le peuple, le vrai peuple, n'a été plus énergique, plus généreux et plus dévoué. Un million de cosaques n'effrayerait pas les combattants des barricades, et ce ces sauvages cavaliers bien peu reverraient les bords du Don, maintenant que les peuples qui sont entre nous et la Russie sont avec nous et non contre nous.

L'Occident n'a donc rien à craindre d'une invasion russe; mais c'est le czar qui a tout à perdre si nous faisons notre devoir en secondant les Turcs dans la lutte qui se prépare sur les bords du Danube. Tout nous annonce, en effet, qu'une guerre encore plus importante que celle de la Hongrie ne tardera pas à éclater dans ces belles provinces, convoitées non-seulement par le czar, mais encore par tous ceux de ses sujets qui ont foi dans les destinées de la nation moscovite. La Russie croit que la prépondérance lui appartient en Orient. L'âme de Byzance a passé dans le corps russe, et peut-être l'autocrate n'est-il que l'instrument aveugle du génie qui inspira Constantin. Attendons et veillons.

Les Cités ouvrières.

Déjà nous avons entretenu nos lecteurs du projet conçu par M. Chabert, de créer dans Paris de vastes édifices consacrés au logement des ouvriers, et leur assurant à peu de frais des avantages que le principe de l'association peut seul réaliser. Nous préciserons ces données en empruntant quelques extraits aux statuts de la Société des *Cités ouvrières* :

La Société a pour objet l'établissement à Paris de *douze Cités ouvrières ou Maisons modèles*, destinées au logement des ouvriers, l'achat des terrains devant servir d'emplacement, la construction des bâtiments et la location en bloc ou en détail des logements disposés à cet effet.

La Société pourra aussi avoir pour objet le chauffage, l'éclairage, l'établissement de salles de bains et de lavoirs communs; l'établissement de salles d'asiles pour les enfants de la Cité, et la location et l'achat d'objets mobiliers, mais seulement pour l'usage exclusif des locataires de la Cité.

La Société prend la dénomination de *Cités ouvrières de Paris*.

Elle sera définitivement constituée aussitôt après la souscription de *seize mille huit cents actions*, dont le montant est reconnu suffisant pour l'établissement de la première Cité.

Le fonds social est fixé à la somme de *six millions de francs*.

Ce capital sera fourni par les commanditaires, souscripteurs d'actions.

Le fonds social est divisé en deux cent quarante mille actions de vingt-cinq francs chacune.

Le prix des actions est payable par dixième : les deux premiers dixièmes après la constitution définitive de la Société, et les autres dixièmes de mois en mois jusqu'à paiement entier.

L'Assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires.

Elle se compose de tous les porteurs d'actions.

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée, mais seulement par un autre actionnaire.

Les commanditaires sont représentés, dans leurs rapports avec le gérant responsable, par un conseil de surveillance composé de trente membres pris parmi les actionnaires.

A la fin de chaque année sociale, un inventaire général de l'actif et du passif est dressé par les soins du directeur-gérant et soumis au conseil de surveillance huit jours avant la réunion de l'assemblée générale.

Sur les bénéfices nets, il est d'abord prélevé un premier dividende égal à 4 0|0 par an de capital émis en faveur des actionnaires, en raison du nombre de leurs actions.

Le surplus des bénéfices nets est réparti entre tous les actionnaires, à raison du nombre de leurs actions.

L'idée mère d'une pareille société est évidemment progressive et féconde; il s'agit d'offrir aux ouvriers des logements salubres avec cours et jardins, à moindre prix que les réduits malsains où on les parque aujourd'hui; il s'agit de donner aux ouvriers, souscripteurs d'actions, le moyen de devenir promptement capitalistes. La Société des Cités se propose encore, par un effet de l'économie de ressorts, conséquence inséparable du régime sociétaire, de faciliter aux locataires l'achat de leurs meubles, de leur offrir gratuitement des bains, d'ouvrir à leurs enfants la crèche et la salle d'asile, dans les attenances même de l'habitation paternelle.

Si l'on veut annexer ensuite aux Cités ouvrières un bureau de placement, un comptoir chargé à la fois de trouver des débouchés pour les produits industriels des habitants, et de faire pour eux des achats aux centres mêmes de fabrique, la Cité ouvrière deviendra le germe d'améliorations immenses.

Cette conception, dans l'intention de ses auteurs, ne profiterait pas seulement aux locataires et actionnaires, elle encouragerait puissamment le travail en donnant dans tous les quartiers de Paris un emploi considérable aux tailleurs de pierre, maçons, charpentiers, serruriers, menuisiers, aux industries si nombreuses qui se rattachent au bâtiment.

Cette impulsion, donnée au travail, aurait surtout un caractère populaire et serait accueillie sympathiquement par les masses, si la Société, comme elle en a d'ailleurs manifesté l'intention, donnait ses commandes de préférence aux associations ouvrières.

Nous avons fait comprendre quel est l'objet de la Société. L'œuvre des Cités ouvrières, si elle est conduite avec intelligence, activité, dévouement, produira dans le sort des classes laborieuses une amélioration immédiatement sensible et qui sera le germe de la plus heureuse transformation.

Nous, phalanstériens, nous préparons une œuvre plus complète que celle de M. Chabert. Nous voulons appliquer le régime de l'association non pas seulement aux habitations, bains, lavoirs, chauffage, éclairage, non pas seulement à la consommation, mais au travail, à la création des richesses; le phalanstère est une association non pas seulement domestique, mais industrielle, enfermant l'atelier dans son sein, et (ce qui le distingue surtout de la Cité ouvrière) il est placé dans les champs, et l'agriculture est son caractère fondamental.

Nous ne voulons pas, en identifiant nos projets avec ceux de M. Chabert, endosser la responsabilité de ses actes, sur lesquels nous n'avons nulle influence, ni lui faire subir de son côté, avec la défaveur attachée au mot *socialisme*, la responsabilité de toutes les extravagances qu'un public ignorant associe à l'idée du *phalanstère*.

Le directeur des Cités ouvrières n'est point solidaire de nos œuvres, nous ne le sommes pas des siennes, et la différence qui sépare la Cité ouvrière d'une association communale complète sera bien comprise quand on aura lu la description suivante empruntée aux œuvres de Fourier.

Le centre du palais ou phalanstère doit être affecté aux fonctions paisibles, aux salles de repas, de bourse, de conseil, de bibliothèque, d'étude, etc. Dans ce centre sont placés le temple, la tour d'ordre, le télégraphe, les pigeons de correspondance, le carillon de cérémonies, l'observatoire, la cour d'hiver garnie de plantes résineuses et située en arrière de la cour de parade.

L'une des ailes doit réunir tous les ateliers bruyants, comme charpente, forge, travail au marteau; elle doit contenir aussi tous les rassemblements industriels d'enfants, qui sont communément très bruyants en industrie et même en musique. On évitera, par cette réunion, un fâcheux inconvénient de nos villes civilisées, où l'on voit à chaque rue quelque ouvrier au marteau, quelque marchand de fer ou apprenti de clarinette, briser le tympan de cinquante familles du voisinage.

L'autre aile doit contenir le caravansérail avec ses salles de bal et de relations des étrangers, afin qu'ils n'encombrent pas le centre du palais et ne gênent pas les relations domestiques de la phalange.

Les étables, greniers et magasins doivent être placés, s'il se peut, vis-à-vis de l'édifice. L'intervalle situé entre le palais et les étables servira de cour d'honneur ou place de manœuvres, qui doit être vaste. Pour donner sur ces dimensions un plan approximatif, j'estime que le front du phalanstère peut être fixé à 600 toises de Paris, dont 300 pour le centre et la cour de parade, et 150 pour chacune des deux ailes et des côtés joignant le centre.

La phalange n'a point de rue extérieure ou voie découverte exposée aux injures de l'air; tous les quartiers de l'edifice peuvent être parcourus dans une large galerie qui règne au premier étage et dans tous les corps de bâtiment; aux extrémités de cette voie sont des couloirs sur colonnes ou des souterrains ornés, ménageant dans toutes les parties ou attenances du palais une communication abritée, élégante et tempérée en toutes saisons par le secours des poêles ou des ventilateurs.

La Société des Cités ouvrières ne prétend pas réaliser cet idéal; il est cependant incontestable qu'elle s'en rapproche, que ses plans s'éloignent du principe de morcellement pour faire entrer le principe de l'Association dans l'architecture et dans les travaux domestiques. Il est encore évident que si la Cité ouvrière n'est pas le phalanstère complet, elle a de nombreuses analogies avec les habitations propres à la société *garantiste*, forme intermédiaire entre l'incohérence et l'association, la Civilisation actuelle et l'Harmonie sociale. On en jugera par cet aperçu de Fourier sur les villes de Garantisme.

Toutes les maisons doivent être isolées et former façade régulière sur tous les côtés, avec ornements gradués et sans admission de murs mitoyens nus.

Remarquons d'abord qu'on ne pourrait guère construire de petites maisons; elles seraient trop coûteuses par les isolements obligés. Les riches seuls pourraient se donner cet agrément; mais l'homme qui spécule sur des loyers serait obligé de construire des maisons très grandes et pourtant très commodes et salubres, à cause de la distance exigée en cour fermée.

Dans ces sortes d'édifices, on serait entraîné, sans le vouloir, à toutes les mesures d'économie collective, d'où naîtrait bientôt l'association partielle : par exemple, si l'édifice réunit cent ménages, on n'y fera pas vingt pompes, qu'exigeraient cent maisons logeant chacune cinq ménages. Ce sera déjà une économie des 19/20es, ou de 9/10es, en supposant la pompe et ses auges de plus forte dimension.

Autant la police de propreté est difficile dans des maisons resserrées et obstruées comme celles de nos capitales, autant elle est facile dans un édifice où les espaces vacants maintiennent les courants d'air. On éviterait donc ici, par le fait, les vices d'insalubrité, avantage de haute importance.

La distribution [illegible] ne [illegible] les inventions sociétaires que [illegible] Si ces [illegible] n'étaient qu'au nombre de 4 à 5 maisons à 100 ménages, comme on les peut trouver dans Paris ou Londres, ces réunions, éloignées les unes des autres, n'auraient aucune émulation économique.

Mais si ladite ville contient cent vastes maisons toutes vicinales et dis-

distribuées de manière à se prêter aux économies domestiques, elle verra bien vite ses habitants s'exercer sur cette industrie, qui commencera nécessairement sur l'objet important pour le peuple, sur la préparation et la fourniture des aliments. On verra 2 ou 3 des 400 ménages s'établir traiteurs ; on en verra d'autres spéculer en d'autres branches, sur les fournitures de la maison.

Du moment où la coutume d'association domestique sur la nourriture serait adoptée dans les grands édifices de la Cité, elle se répandrait dans ceux des faubourgs, et surtout dans ceux de la banlieue, qui ajouteraient aux combinaisons d'économie alimentaire celles d'économie agricole.

Il y a longtemps, on le voit, que nous propageons des principes analogues à ceux que les Cités ouvrières vont réaliser, et nous devons notre appui complet à l'idée, sans garantir les procédés de réalisation et la conduite de l'affaire à laquelle nous sommes absolument étrangers. Voici, à cet égard, les renseignements qui nous parviennent :

Le chiffre des souscriptions s'élevait, le 2 avril, à 914 675 fr.

D'après les statuts le chiffre nécessaire pour la constitution de la société étant de 420 000 fr., ce chiffre étant presque double, la société est légalement constituée à dater de ce jour.

Mouvement. — Les affiches ont été posées le 24 février. Il n'a pas été fait d'autre publicité. Les listes ont été ouvertes le 28 février. En trente-six jours le chiffre des souscriptions s'est élevé à 914 675 fr., sauf 60 000 fr. souscrits avant par le président de la République et quelques notabilités.

Les premiers jours les souscriptions n'ont pas dépassé 5 000 fr. par jour. Ce chiffre est allé croissant, et depuis quelques jours il s'élève à une moyenne de 30 à 35 000 fr. par jour.

Qualités des souscripteurs. — Sur 914 675 fr. souscrits, on en compte au moins 600 000 souscrits par des travailleurs. Sur ce chiffre les deux tiers appartiennent à des ouvriers du bâtiment, maçons, charpentiers, etc....

Un tiers appartient à de petits employés et à des ouvriers de divers corps d'états.

Ainsi l'affaire paraît heureusement commencée. Nous lui souhaitons bonne chance, et nous espérons que la Société des Cités ouvrières répondra par ses actes aux insinuations répandues contre elle. Parmi les reproches qu'on lui a faits, il en est un que nous devons relever dès à présent. On a signalé cette entreprise à la défiance des démocrates pour ce seul fait que des noms réactionnaires, à commencer par celui du président de la République, figuraient sur la liste des souscripteurs. Nous n'avons jamais compris et nous ne comprendrons jamais, pour notre part, ce qu'on appelle *opposition systématique.* Tout en combattant aussi vivement que qui que ce soit la candidature de M. Louis Bonaparte à la présidence de la République, tout en nous montrant impitoyables pour les échauffourées de Strasbourg et de Boulogne, nous avons rendu justice aux sentiments généreux et socialistes dont l'*Extinction du Paupérisme* a reçu l'empreinte.

Aujourd'hui, tout en considérant au point de vue politique nos défiances à l'égard du président comme parfaitement justifiées par la conduite de son ministère, nous ne consentirons jamais à regarder une œuvre d'amélioration sociale comme décriée par ce seul fait que M. Louis Bonaparte y contribue pour cinquante mille francs. L'approbation donnée aux Cités ouvrières par les journaux ennemis du socialisme ne suffit pas non plus pour perdre à nos yeux cette entreprise. Nous sommes convaincus que le Socialisme, passant à la pratique, détruira bien des préventions, désarmera bien des hostilités, dissipera bien des terreurs, et que les grands pourfendeurs du Socialisme se rallieront un jour aux déshérités de la société actuelle, et aux apôtres de la rénovation sur le terrain du phalanstère.

N'est-il pas heureux qu'un embryon d'association comme les Cités ouvrières produise déjà un germe de conciliation entre les partis extrêmes? et quand nous avons encore tant de sujets de discorde, pourquoi ne pas applaudir à des œuvres inoffensives qui préparent entre les camps ennemis le terrain de la neutralité?

Erreurs de la PATRIE.

Les journaux réactionnaires et les hommes d'Etat, qui s'efforcent de gouverner avec les principes du passé, cherchent souvent des exemples aux Etats-Unis pour trouver un appui ou une sanction à leur politique. Les méprises qu'ils commettent dans leurs citations sont vraiment curieuses. Dernièrement on a dit que les clubs étaient défendus aux Etats-Unis : c'est comme si on eût dit qu'il était défendu en France de dîner.

Aujourd'hui, voici quelques remarques de la *Patrie* au sujet de la Banque nationale :

L'organisation du crédit, c'est le crédit organisé par l'Etat et distribué à tous, n'est-il pas vrai? Vous demandez l'établissement d'une grande banque nationale. Eh bien! il existait, il y a quelques années, aux Etats-Unis, une grande banque nationale; cette banque avait acquis un développement et une puissance énormes. C'était un magnifique *spécimen* de l'organisation du crédit. Savez-vous qui lui déclara une guerre mortelle, et qui réussit en fin de compte à la ruiner? Ce ne fut pas le parti des *bancocrates,* des *agioteurs* et autres *malthusiens*, ce fut le parti démocrate. Après une lutte mémorable, la banque succomba dans sa lutte avec le parti *loco foco.* Direz-vous que la banque se trouvait aux mains des whigs, et qu'elle servait à augmenter l'influence de ce parti? Rien n'est plus vrai; mais si les démocrates américains avaient trouvé que l'organisation du crédit, ou, ce qui revient absolument au même, le système des banques nationales fût une si excellente chose, auraient-ils fait tomber la banque? ne l'auraient-ils pas continuée à leur profit?

Voici les faits. Une banque, qui portait le nom de *Banque des Etats-Unis*, existait aux Etats-Unis; mais c'était une banque organisée comme toutes les autres banques, dans l'intérêt de la spéculation et des tripotages financiers. Les actions étaient possédées par des individus, comme le sont celles de la Banque de France, et elles servaient à l'agiotage comme toutes les autres actions. Cette banque, entre les mains de l'aristocratie commerciale, était employée comme une machine de guerre contre la démocratie. Le parti démocratique, indigné de cet emploi honteux d'une puissance financière dans la politique, lui déclara la guerre. Enfin, par suite de cette guerre et de la grande crise financière de 1837 et 1838, la banque fit faillite.

Lorsque les affaires de la banque ont été exposées au public, on a vu que cette banque avait prêté des sommes énormes à des hommes politiques dont on voulait accaparer l'influence, et à des intrigans de toute espèce. Jamais puissance financière n'avait été plus riche d'abus. Le parti démocratique avait bien pressenti ces abus avant que l'expérience eût démontré la justesse de ses prévisions.

Ce parti a attaqué la corruption financière, l'aristocratie commerciale qui voulait tout gouverner par l'argent et non par le crédit, le crédit véritable fait à la production, fait au travail. Voilà des choses qu'un journal éclairé devrait savoir.

Un citoyen des Etats-Unis.

Démentis au Constitutionnel.

Voici ce que nous lisons dans l'*Océan de Brest*, journal très-peu démocrate et nullement socialiste :

Le *Constitutionnel* donne, sur la foi d'un correspondant, des nouvelles de Brest, du 30 mars. Ces nouvelles, empreintes de la plus regrettable exagération, représentent notre ville comme un foyer de conspirations socialistes. L'autorité, il est vrai, s'est alarmée de quelques symptômes d'agitation que des malveillants ne demandaient sans doute pas mieux que de développer ; M. le sous-préfet a publié une proclamation pour engager les ouvriers du port à rester fidèles à leurs habitudes de discipline et de travail paisible.

Mais il y a loin, certes, de tout cela à la découverte d'une conspiration qui n'aurait pas eu d'autre but, suivant le correspondant du *Constitutionnel*, que de mettre le feu à la ville et de délivrer, à la faveur du désordre, les forçats du bagne! Il n'y a eu aucune arrestation. Quelques papiers saisis n'ont établi qu'une correspondance sans gravité avec la société de la *Solidarité républicaine* de Paris. Le correspondant brestois se sera laissé emporter par le zèle ou par la peur. Nos confrères de la capitale se défieront désormais, sans doute, de ces récits, le plus souvent anonymes, et qui sont loin de présenter les mêmes caractères de vérité que les feuilles locales, parce que leurs auteurs n'encourent aucune responsabilité.

La *Démocratie pacifique* reçoit à ce sujet la lettre suivante :

Brest, 7 avril.

Afin de justifier toujours son nouveau titre (la *Calomnie*), le *Constitutionnel*, en digne organe de M. Thiers et consorts, vient d'annoncer la découverte à Brest d'un complot formidable. Au dire de cette feuille honnête, des agitateurs venus de Paris auraient réussi à décider les ouvriers du port à se soulever pour se joindre aux ouvriers de la ville, qui leur seraient venus en aide en temps opportun. Sans la police, qui fut une Providence (à la manière de celle de M. Faucher sans doute) le feu eût été mis dans plusieurs parties de la ville, et à la faveur de l'incendie les portes du bagne auraient été ouvertes et les condamnés lancés sur les quartiers aisés pour les piller. Le *Constitutionnel*, sur la foi d'une lettre de Brest, annonce en outre que quatre citoyens qu'il désigne ont été arrêtés, et que la police a saisi à leur domicile une quantité considérable d'armes et de munitions de guerre. Pas un mot de tout cela n'est vrai, je vous l'affirme AVEC PLEINE CERTITUDE. Non-seulement il n'y a pas eu de projet d'émeute dans cette ville, mais la patience et la résignation des ouvriers de l'arsenal, frappés par une mesure qui aurait dû plutôt atteindre les salariés aisés, ont été admirables à tous égards. Pas une plainte, pas un cri n'ont été proférés. Quant aux arrestations prétendues de MM. D..., C..., etc., non seulement elles n'ont pas été opérées, mais je suis certain que dans une visite faite chez M. D... on n'a pas même trouvé son fusil de garde national qu'il avait remis à la mairie quelques jours auparavant.

De deux choses l'une, ou la rédaction du *Constitutionnel* a inventé cette fable odieuse, conformément à ses habitudes de *tactique à la Bazile*, ou un habitant de Brest, dont je ne veux pas qualifier la conduite, a adressé à ce journal l'annonce d'un fait calomnieux et complètement faux. Dans l'un et l'autre cas, la république *honnête* et TRÈS MODÉRÉE s'est fait connaître une fois de plus par ses organes habituels, et il est bon que l'opinion publique soit de nouveau édifiée à son égard.

Le citoyen Proudhon vient de décider que la Banque du peuple sera mise en liquidation, et que les actionnaires seront immédiatement remboursés. Nous recevons à ce sujet l'avis suivant :

Les soussignés, collaborateurs du citoyen P.-J. Proudhon, dans l'œuvre de la *banque du peuple* et des *syndicats de production et de consommation*, telle qu'elle est posée dans l'acte du 31 janvier 1849 et dans le rapport fait aux délégués ayant siégé au Luxembourg, dans la réunion générale du 16 du même mois, même année;

En présence de la résolution du citoyen Proudon, comme directeur-gérant de la Banque du peuple, laquelle résolution aboutit à une liquidation immédiate de la société formée et non encore constituée;

Déclarent que, tout en déplorant le dommage porté à la cause du peuple par la persécution infligée à l'un de ses plus dévoués et plus efficaces défenseurs, ils ne peuvent qu'approuver cette résolution ;

Ils déclarent, en outre, que néanmoins l'œuvre générale de l'émancipation des travailleurs devant rester supérieure à toute combinaison spéciale et survivre à tous les événements,

Ils ont résolu :

1° De continuer, dans des termes nouveaux, l'œuvre commencée, qu'ils placent désormais sous le patronage du parti démocratique socialiste tout entier ;

2° D'appeler le peuple, avec une énergique insistance, à donner une nouvelle force à l'instrument de son émancipation.

Ils ont, en conséquence, pris les mesures nécessaires pour que, dans le même local, qui reste à leur disposition et avec une gérance démocratisée, tous les résultats qui doivent surgir de l'institution de la *Banque du peuple* soient plutôt rapprochés qu'éloignés.

A l'effet de recevoir communication des mesures énoncées ci-dessus, les actionnaires et les adhérents de la *Banque du peuple* sont convoqués pour le dimanche 15 avril, à *midi précis*, salle de la FRATERNITÉ, RUE MARTEL.

Paris, le 11 avril 1849.

Ont signé : BRASSELET, EUG. DUBUC, V. CHIPRON, F. CHERTIER, LOUIS LAVOYE, AUG. LEFAURE, JULES LECHEVALIER, RAMON DE LA SAGRA.

Protestation.

Le citoyen Démosthènes Ollivier, représentant des Bouches-du-Rhône, a déposé sur le bureau de l'Assemblée constituante la protestation suivante :

Le club démocratique de Castellane, de la ville de Marseille,

Considérant

Que le droit de réunion et d'association est un des droits antérieurs et supérieurs reconnus par le préambule de la Constitution ;

Que l'art. 8 de la Constitution garantit à tous les citoyens le droit de s'assembler paisiblement et sans armes ;

Que le projet de loi présenté par le ministère est une atteinte à ce droit ;

Proteste de toute l'énergie de ses convictions contre cette violation de la Constitution, et félicite les représentants qui ont cru devoir s'abstenir de prendre part à cette loi sacrilége.

Fait et délibéré en audience publique.

(*Suivent les signatures.*)

Désistement de M. E. Sue.

M. Eugène Sue, dont la famille est originaire des Bouches-du-Rhône, a été engagé, par les démocrates socialistes de ce département, à se mettre sur les rangs pour les prochaines élections. Occupé d'un grand travail historique et social intitulé : *Esclave et Souverain*, M. Eugène Sue a sacrifié tout intérêt d'ambition à l'accomplissement de cet ouvrage. Il nous prie de publier sa réponse au citoyen qui s'était fait près de lui l'organe des démocrates de Marseille, et afin que son nom n'opère aucune division dans les voix de la démocratie, il engage tous les journaux républicains à faire savoir aux électeurs que son intention est de refuser toute candidature :

Aux Bordes, 8 avril 1849.

Citoyen,

Je reçois la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire pour me proposer la candidature de représentant du peuple pour le département des Bouches-du-Rhône, berceau de ma famille. Je suis heureux et fier que vous ayez bien voulu penser à moi, c'est une glorieuse récompense de mon dévouement à la République démocratique et sociale. Mais, à mon profond regret, je ne puis donner suite à votre offre si honorable. J'ai entrepris depuis six mois un grand ouvrage historique et social, destiné, dans ma pensée, à servir notre cause commune (1); mes travaux incessants et les engagements que j'ai pris au sujet de ce livre considérable ne me permettent ni cette année ni l'autre de distraire la moindre partie de mon temps de l'accomplissement de cette œuvre, nouveau gage que j'espère donner à la démocratie et au socialisme, à qui j'appartiens corps et âme.

Croyez, citoyen, que je n'oublierai jamais le sentiment de sympathie politique qui vous a dicté une proposition si flatteuse pour moi.

Salut et fraternité. EUGÈNE SUE.

Avis aux électeurs.

Citoyen rédacteur,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien, dans l'intérêt des citoyens qui ont fait hier des demandes d'inscription sur la liste électorale, sans produire à l'appui les pièces établissant leur aptitude, insérer dans votre numéro de demain l'invitation de fournir de suite les pièces exigées, pour ne pas courir le risque de voir leur demande rejetée.

Salut et fraternité.

Le maire du 11e arrondissement,
A. MAGIN. MARREUS, adj.

Pièce historique.

L'an mil huit cent quarante-neuf, le vingt-sept mars ;

A la requête de Louis-Charles de France, ci-devant duc de Normandie, connu dans le monde par le fait de circonstances indépendantes de son acte de naissance, sous les prénoms et nom de Ethelbert-Louis-Hector-Alfred, ex-baron de Richemont, demeurant à Paris ;

Assignation a été donnée à dame Marie-Thérèse-Charlotte de France, ex-duchesse d'Angoulême, demeurant à Frohsdorf, près Vienne (Autriche),

A comparaître devant le tribunal civil de première instance du département de la Seine, pour :

Attendu que le requérant n'est autre, ainsi qu'il en sera justifié, tant par titres que par témoins, que Louis-Charles de France, ex-duc de Normandie, né à Versailles, département de Sein-et-Oise, le 27 mars 1785, de feu Louis-Auguste, roi de France et de Navarre, et de feu Marie-Antoinette-Josèphe Jeanne, archiduchesse d'Autriche, reine de France et de Navarre, son épouse ;

Attendu que c'est faussement qu'un acte inscrit sur les registres de l'état civil de la municipalité de Paris, le 24 prairial an III (12 juin 1795), a constaté le décès du requérant, sous les noms de Louis-Charles Capet, à la date du 20 prairial (8 juin) même année ;

Qu'il est en mesure d'établir que l'enfant auquel se rapporte l'acte de décès ci-dessus relaté avait été mis à sa place dans la prison du Temple pour cacher l'évasion du requérant, laquelle a été facilitée et exécutée par des hommes dévoués à sa famille ;

Voir dire et ordonner que ledit acte de décès sera déclaré nul comme attestant faussement le décès de Louis-Charles de France, ex-duc de Normandie ;

Voir dire que le requérant est la personne dudit Louis-Charles de France, issu du mariage de feu Louis-Auguste, roi de France et de Navarre, et de feu Marie-Antoinette-Josèphe-Jeanne, archiduchesse d'Autriche, reine de France et de Navarre, son épouse ;

Voir déclarer, en conséquence, le requérant rétabli dans tous ses droits et actions résultant pour lui de son acte de naissance et de la filiation ci-dessus indiquée, aux offres de faire, au besoin, les preuves, tant par titres que par témoins, de sa filiation et de son identité.

Enregistré à Paris, le 28 du même mois, par M. Duchêne, receveur, qui a perçu les droits.

Nouvelles d'Italie.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique.*)

Turin, 7 avril 1849.

Malgré les secours d'artillerie, d'infanterie, même de cavalerie envoyés en renfort à la division du général La Marmora, le gouvernement est ici dans la plus grande inquiétude.

Le général s'est bien emparé des forts du Belvédère et de la Tenaglia, il a bien occupé le bastion de San-Benigno ; mais il paraît que ce sont des ouvrages de peu d'importance, car ces prises-là n'avancent pas plus ses affaires. Nous n'apprenons rien de décisif.

Ce que nous ne comprenons pas, c'est que, s'étant rendu maître de la porte San-Tomaso, à ce que disaient hier quelques lettres arrivées de San-Pier d'Arena, il ne s'avance pas dans Gênes. Ou cette nouvelle est fausse, ou les Génois sont passés maîtres en barricades.

Il y a trois hommes d'énergie à la tête du mouvement : le principal est un ancien courrier, le nommé Constantin Réta. Fils d'un courrier de la poste, il prit l'état de son père, mais avec des dispositions à l'étude qui lui faisaient toujours emporter avec lui un volume de Plutarque. La mort de son père l'ayant mis à l'aise, il s'adonna aux lettres, composa quelques comédies qui furent jouées ici à Turin. Le statut ayant été proclamé, et la presse piémontaise ayant pris un certain essor, il entra dans la polémique. Ce fut avec assez de succès, car son talent de publiciste le fit nommer membre de la chambre des députés.

Il est assez redoutable au ministère Pinelli-Delaunay pour que ces messieurs n'aient pas dédaigné l'emploi du *canard* contre lui. On est si peu avancé dans les mœurs constitutionnelles ici en Piémont, que le canard est une arme assez puissante. Nous avons ici, aux coins des rues, de petits Savoyards qui font un carnage continuel. Ils vendent des imprimés et crient les titres les plus ébouriffants : *Bombardimento, battaglia, combattimento, strage*, etc.

MM. Pinelli et de Launay, pour avoir l'occasion de déverser tout leur fiel sur Reta le triumvir, ont fait crier aujourd'hui la *Resa di Genova*, feuille volante dans laquelle il n'est nullement question de la reddition de Gênes, mais des douleurs que le triumvir donne à notre bon ministère.

Ce que nous y voyons d'incontestable, c'est que les républiques de l'Italie centrale se sont mises en rapport avec Gênes.

Le ministère ne sait s'il doit implorer l'intervention de l'escadrille de Toulon pour rompre ces communications qui maintiennent le feu républicain. Il y a à Paris M. l'abbé Gioberti ; mais M. l'abbé a ses idées : il tient beaucoup à la restauration du pape, et voudrait utiliser dans ce but les bonnes dispositions de la France pour tout ce qui est réaction.

Turin, 7 avril, 3 heures.

P. S. Gênes est un monceau de ruines comme Messine. Victor Emmanuel inaugure son règne par ce beau fait d'armes. Il y a maintenant en Italie deux rois *bombardatori*. La cause des rois est tout à fait perdue en Italie. Un peu plus tôt, un peu plus tard, le principe démocratique triomphera.

Une députation de Génois arrive pour traiter des conditions de la reddition de la ville. Le général La Marmora a accordé quarante-huit heures d'armistice.

Demain je vous donnerai des détails.

La *Concordia*, de Turin, résume ainsi l'*histoire contemporaine* de l'Italie :

« L'Autrichien détruit Brescia, le Piémont bombarde Gênes, le Napolitain attaque la Sicile, Dieu protége l'Italie! »

Le ministre des affaires étrangères a annoncé, le 29 mars, à l'Assemblée constituante de Rome la nouvelle du désastre de l'armée italienne. L'Assemblée s'est levée, et a fait retentir la salle des cris unanimes : Vive l'Italie! vive l'indépendance! La guerre! la guerre! Les tribunes se sont associées à l'élan des représentants, et Sterbini, s'inspirant des

(1) *Esclave et Souverain, ou Histoire d'une Famille du peuple depuis la Gaule jusqu'à nos jours.*

circonstances, a prononcé un discours enthousiaste qui a été couvert d'applaudissements frénétiques.

— Dans la Savoie et le comté de Nice, les assemblées populaires continuent à voter des adresses et à nommer des commissions pour opérer la réunion de ce pays à la France.

— On lit dans le *Nazionale de Florence* : « A Rome, on tâche de porter le plus vite possible le chiffre de l'armée à 40 000 hommes. Le contingent destiné pour la guerre paraît être de 10 000 hommes bien équipés. Ce sont des soldats d'élite. Dans ce nombre sont compris les Suisses, les carabiniers et les réfugiés. Ce corps agira de concert avec Pepe, qui est déjà sorti de Venise à la tête de 10 000 hommes. En réunissant ces troupes avec les milices toscanes, on aura un corps de 30 000 braves soldats.

— On écrit de Modène, le 31 mars :

« L'entrée de François V a été pitoyable ; personne sur son passage. L'illumination du soir avait été ordonnée ; elle n'a pas été exécutée. Deux mille gens de la campagne accompagnaient le prince ; ces gens étaient payés pour faire de l'enthousiasme et crier Vive François V ! vive l'Italie ! vive Radetzki ! vive Pie IX ! Le peuple a chassé de la ville ces misérables à coups de bâtons.

Guerre du Schleswig.

On assure à la Bourse de Hambourg que la perte du *Christian VIII* et de la *Gefion* ont augmenté de 3 à 4 p. 100 la dette du Danemark.

Le bruit que le capitaine Meyer s'est donné la mort est dénué de fondement. La *Géfion* (déesse de l'aurore dans la mythologie du Nord) a beaucoup souffert des décharges de l'artillerie des Allemands, mais n'est pas devenue incapable de naviguer.

On dit que le port d'Eckernfoerde présente un aspect affreux. On y voit épars des cadavres, des membres humains, des débris de vaisseaux.

Un débarquement de troupes danoises (environ 2 000 hommes) a été opéré près de Bulk, endroit situé entre Kiel et Eckernfoerde, au-dessus de cette dernière ville. Des nouvelles du Nord confirment l'occupation de Hadersleben par les Danois.

Les Allemands sont de nouveau en possession de Gravenstein dont ils ont chassé les Danois. Il ne manque encore, des troupes impériales annoncées, que 16 escadrons de cavalerie prussienne, bavaroise et saxonne.

Assemblée nationale.

Présidence de M. Marrast. — *Séance du 11 avril.*

M. MORTIMER-TERNAUX a la parole sur le procès-verbal. Il se plaint que quelques journaux aient publié ce matin la liste des membres élus par le conseil d'Etat, bien que ces noms n'eussent pas été publiés dans la séance d'hier.

M. LE PRÉSIDENT dit qu'il avait donné l'ordre aux scrutateurs de ne pas communiquer ces listes.

M. ETCHEVERRY demande le renvoi à demain du second scrutin.

M. PERRÉE. C'est moi qui ai communiqué ces listes, mais j'ignorais complètement que le silence eût été recommandé à cet égard. (L'ordre du jour !)

M. BARAGUAY-D'HILLIERS demande l'annulation du scrutin. (Vives réclamations.)

La question préalable est adoptée sur cette motion.

M. LE PRÉSIDENT proclame le résultat du scrutin.

Votants	710
Majorité absolue	356

Les voix se sont ainsi réparties :

MM. Vivien, représentant du peuple, 539. Macarel, ancien conseiller, 528. Boulatignier, représentant du peuple, 502. Jouvencel, ancien conseiller, 485. Bethmont, ancien ministre, 418. Cormenin, représentant du peuple, 474. Marchand, ancien conseiller, 466. Stourm, représentant du peuple, 456. Bouchenet, ancien conseiller, 456. Jules Simon, représentant du peuple, 431. Maillard, ancien conseiller, 396. Rivet, représentant du peuple, 394.

Carteret, ancien conseiller, 394. Gauthier de Rumilly, représentant du peuple, 386. Darrican, chef de division à la guerre, 383. Boudet, représentant du peuple. 380. Landrin, id., 381. Paravey, ancien conseiller, 374. Havin, représentant du peuple, 368. Boulay, ancien conseiller, 365.

Les citoyens qui ont obtenu ensuite le plus de voix sont : MM. Pons de l'Hérault, ancien conseiller, 351. Charton, représentant, 342. Jean Reynaud, id., 351. Pérignon, id., 351. Vernhac, id., 341. Chasseloup-Laubat, id., 322. Hély-d'Oissel, id., 331. Tournoir, id., 315.

Horace Say, 321. Lasnyer, 320. Cuvier, 317. Lignier, 312. Dunoyer, 311. Adam, 310. Buchez, 304. Crépu, 303. Laferrière, 299. Laissac, 296. Dussard, 293. Gouttai, 294. Vuilefroy, 282. Fatras, 281. Lesseps, 277. Janvier, 275. Duport, 274. Préval, 273. Payer, 266. Richard. 266. Ballard, 263. Gervais (de Caen), 258. Rittier, 251. Plumel, 249. Thierry, 241. Didier, 237. Durand-Saint-Amand, 236. Maherault, 244. Langlois (de l'Eure), 229. Boussingault, 219. Marchais, 213. Félix-Avril, 210. Defresne, 209. Masion, 204. Lanoue, 202.

Les autres voix se sont réparties sur MM. Dupont-White, Gastine, Tarlé, Piétri, Maurat-Ballange, Dezeimeries, Thibeaudeau, Baune, Leblond, Gouchi, Zédé, Julien de Tours, Jubelin, Dufour, Sener, Royer, Moulin.

En conséquence, les vingt citoyens qui sont les premiers sur la liste sont proclamés conseillers d'Etat.

Le scrutin supplémentaire est renvoyé à demain.

MM. DE KERDREL, BARAGUAY-D'HILLIERS et ÉTIENNE demandent que le dépouillement ait lieu en séance publique.

Cette proposition est rejetée.

M. LEDRU-ROLLIN a la parole pour interpellations au gouvernement.

Citoyens, dit il, je vous ai dit hier que, dans les réunions électorales qui ont déja eu lieu, les préfets des départements ont donné l'ordre qu'elles fussent surveillées par la police. Je demanderai à M. le ministre de l'intérieur quelles instructions il a données à cet égard. J'attendrai sa réponse.

M. LÉON FAUCHER. J'ai donné ordre de surveiller les réunions électorales, afin qu'elles ne pussent dégénérer en clubs.

Une réunion électorale est publique, et par cela seul le gouvernement a droit de savoir s'il ne s'y passe rien de contraire aux lois. Or, les extraits que je vais vous communiquer de quelques procès-verbaux montreront à l'Assemblée si le gouvernement a tort de faire surveiller ces réunions.

Dans une réunion qui se tenait à la Fraternité, un candidat a dit : Dieu veuille que ceux qui nous sont opposés soient anéantis ! (Bruit.) Le candidat qui émettait ce vœu fraternel a été élu à l'unanimité.

A la salle Montesquieu, un candidat a attaqué la police de la manière la plus virulente. (Bruit.) Il a dit qu'il faut l'anéantir. (Nouveaux bruits.)

Je crois que maintenant l'Assemblée en a assez. Il est clair qu'il se commet dans ces réunions des délits ; or, partout où il y a délit possible, il faut que le magistrat soit présent. Il faut donc que la police soit présente à ces réunions électorales.

Au reste, ce que je fais a été fait par mes prédécesseurs, par M. Dufaure entre autres.

Je crois avoir satisfait l'Assemblée. (Vives réclamations.) Le gouvernement veut assurer la liberté des élections de la manière la plus complète. (Rires ironiques.) On verra ce qui ne s'est pas encore vu jusqu'ici, un gouvernement qui ne pèsera pas sur les élections. (Réclamations sur tous les points.) Il en viendra à son honneur. (Nouveau bruit.) Ce sera sa gloire pour l'avenir. Je demande si ces fameux bulletins...

VOIX DIVERSES. Si vous n'aviez pas fait pire.

M. LÉON FAUCHER. Il y a loin de ce que nous faisons, à ces bulletins qui, au lieu de la figure de la République, montraient celle de la Terreur (Interruption) ; ces bulletins, qui allaient chercher jusqu'à l'éducateur de l'enfance pour lui imposer des lois. Je demande si ces bulletins respectaient comme nous la liberté de l'électeur. (Bruits prolongés. — Mouvements divers.)

M. LEDRU-ROLLIN. L'orateur qui descend de cette tribune a cherché à donner, selon son habitude, une tournure passionnée au débat. Je ne le suivrai pas sur ce terrain, je serai calme quoi qu'on fasse.

M. BAZE se lève et interpelle vivement l'orateur au milieu des cris : à l'ordre !

M. LE PRÉSIDENT rappelle à l'ordre l'interrupteur.

M. LEDRU-ROLLIN. Je répète que les personnalités du préopinant ne parviendront pas à m'émouvoir. J'ai posé une question de droit, on me répond par des faits puisés je ne sais où, et dans quelle sentine. (Agitation.)

Je vous parle du droit électoral, et vous me répondez par les paroles de je ne sais quels agents provocateurs. (C'est cela !) On a parlé, dit-on, d'anéantir les hommes qui sont les ennemis du principe démocratique. Si ceux qui ont tenu ce langage ont parlé en ce sens en dehors de la violation de la Constitution, ils ont eu tort. Mais lors même que ce langage eût été tenu, ce n'eût été qu'une représaille.

Vous avez lu cette profession d'un prétendu candidat à la députation, auquel je ne ferai pas l'honneur de le nommer (très bien !), un de ces hommes qui se sont cachés le 24 février, au lieu de défendre leur maître. Dans cette circulaire il est dit que la société doit, non pas discuter le socialisme, mais le supprimer ; non le réfuter, mais l'extirper par la force.

M. DENJOY. C'est vrai. (Bruyantes réclamations.)

M. LEDRU-ROLLIN. Ce n'est pas la discussion qu'on présente au socialisme, c'est la guerre. (La *Démocratie* a publié ce passage.)

M. DENJOY interrompt souvent l'orateur ; il en résulte un tumulte indescriptible.

M. LEDRU-ROLLIN. Je prends la Chambre à témoin que je n'ai pas introduit ces faits dans le débat. Je dis que vous êtes mal venu à nous dénoncer un langage qui est identiquement le même que celui qui a été tenu publiquement par un homme que vous connaissez et que vous n'avez pas poursuivi. (Très bien !) Ce que vous voulez faire, je le répète, c'est de la censure préventive.

Vous nous rappelez avec une certaine hauteur la loi de 1790. Je puis vous demander si jamais vous l'avez lue. Vous nous dites qu'en vertu de cette loi la police a le droit de s'introduire dans toute réunion publique. Je veux croire que cette loi, vous ne l'avez pas lue, car autrement je serais obligé de dire que vous avez voulu tromper la chambre, et c'est ce que je ne veux pas admettre. (Très bien !)

M. Ledru-Rollin donne lecture d'une circulaire du préfet de police à ses agents. On y dit que des clubs se forment sous prétexte de réunions électorales ; que les commissaires de police, étant électeurs, ont droit, à ce titre, d'entrer dans les réunions électorales dans la commune où ils sont électeurs ; que, de plus, ils sont agents de la police judiciaire, et qu'à ce titre ils ont le droit de surveiller les réunions publiques. On parle bien ailleurs du droit, dit l'orateur, mais on se garde bien de citer un texte. Le commissaire de police arrive anodinement, jésuitiquement, et ne se démasque que pour dresser procès-verbal.

Je demande si c'est là une attitude digne et convenable pour le pouvoir exécutif ?

L'orateur discute ensuite les textes de la législation sur la surveillance de l'autorité municipale. Cette surveillance ne doit s'exercer que dans le cas de rixes, d'embarras dans les foires, marchés, et sur la voie publique.

Ainsi le droit le mieux établi, le droit sur lequel repose le gouvernement républicain tout entier, serait à la merci d'une loi de police.

Les lois de 89 et 90 n'ont trait qu'aux rassemblements sur la voie publique. La fameuse loi de 89 porte que les citoyens avaient le droit de se réunir paisiblement et sans armes pour s'occuper de matières politiques. Et vous viendriez nous soutenir que ce mot de la loi de 90, qui parle de la police des lieux publics, aurait anéanti, supprimé ce droit ! Cela n'est pas soutenable.

Mais il y a plus : la loi de 1790 était accompagnée d'une circulaire, — l'argument de M. de Maleville, à qui j'en rends l'honneur (On rit), — la loi de 90 était accompagnée d'une circulaire qui place en dehors des prescriptions de la loi toutes les réunions politiques. — Est-ce clair ?

En veut-on un commentaire par les faits ? Une société populaire avait été entravée à Dax par l'autorité municipale : l'Assemblée constituante rendit un décret spécial, après avoir fait écrire trois fois à la municipalité de Dax pour lui enjoindre de laisser pleine liberté à la société populaire ; l'Assemblée rendit un décret portant interdiction à la municipalité de Dax de troubler la société populaire, et ordre de rendre les papiers à cette société.

Vous voyez donc que la loi de 1790 n'était nullement considérée comme applicable aux réunions politiques ; cependant l'Assemblée dit que la loi de 1790 donnait raison à la municipalité de Dax. Cette décision est du mois de décembre, et la loi que vous invoquez était du mois d'août.

Je dis donc que la loi de 90 n'est pas applicable, mais celle de 89, qui déclare légales toutes réunions politiques de citoyens, à la seule condition d'une déclaration préalable.

La réunion politique est supérieure à la surveillance de la police. (Très bien !)

L'orateur continue à discuter les textes de lois ; il rappelle que jamais ni la restauration, ni la monarchie de juillet n'ont élevé la prétention d'introduire des agents de police dans les réunions électorales. L'Assemblée l'écoute en silence.

Tout à coup M. Coquerel se lève et s'écrie : Après ce qui vient de se passer, il est impossible que la discussion continue.

Grand tumulte. Chacun demande à son voisin de quoi il s'agit. On apprend enfin que M. Eugène Raspail, ayant rencontré dans un des couloirs de l'Assemblée M. Point, qu'il accuse d'avoir, par un faux témoignage, fait condamner son oncle par la cour de Bourges, lui a donné un soufflet.

Le président suspend un moment la séance.

A la reprise, M. le président s'exprime ainsi :

La discussion a été interrompue par un incident grave, et contre lequel votre président, chargé de la police de l'Assemblée, eût appelé votre attention, si M. le procureur-général près la cour de cassation ne m'eût communiqué un réquisitoire dont je vais donner lecture.

M. LE PRÉSIDENT lit le réquisitoire par lequel M. Baroche demande l'autorisation de poursuivre M. Eugène Raspail. (La question préalable ! le renvoi aux bureaux.)

M. FLOCON s'élance à la tribune, et au milieu du bruit il demande le renvoi aux bureaux. Il est évident que l'Assemblée n'est pas suffisamment renseignée. Dans une circonstance semblable, deux représentants ayant vidé une querelle les armes à la main, une demande en autorisation de poursuites, présentée à l'Assemblée, a été écartée par l'ordre du jour. (Bruit.)

M. LEBRETON. Il n'y a pas de précédents. Jamais fait semblable ne s'est produit dans les assemblées françaises. (Agitation prolongée.)

M. LE PRÉSIDENT. Je mets aux voix la proposition de M. Flocon, c'est-à-dire le renvoi aux bureaux. Si le renvoi est prononcé, l'Assemblée aura ensuite à décider si les bureaux se réuniront immédiatement.

VOIX DIVERSES. Le scrutin de division !

Il est procédé au scrutin de division au milieu d'une grande agitation.

Les voix se repartissent ainsi :

Nombre des votans,	663
Majorité,	332
Pour le renvoi aux bureaux,	284
Contre,	379

L'Assemblée ne renvoie pas aux bureaux.

M. LE PRÉSIDENT. Je vais maintenant consulter l'Assemblée sur les conclusions du réquisitoire.

M. JOLY père. Avant de traiter la question au fond, je prie M. le président de donner lecture à l'Assemblée des notes de police qu'on vient de lui remettre.

M. LE PRÉSIDENT. Voici le rapport du commissaire de police :

« J'ai l'honneur de rendre compte d'un fait grave qui vient de se passer. M. Point, représentant, allait ouvrir les portes de la salle, lorsque M. Raspail, venant du couloir de gauche, lui a donné un violent soufflet. »

UNE VOIX. C'est faux ! (Agitation.)

M. LE PRÉSIDENT, continuant sa lecture :

« M. Point a demandé à son agresseur le motif d'une telle insulte. Celui-ci a répondu : Vous m'avez lorgné de votre place. — Vous vous trompez, a répondu M. Point ; je ne vous ai point aperçu. — Les deux représentants ont été aussitôt entourés de plusieurs de leurs collègues. »

M. EUGÈNE RASPAIL. M. le procureur-général a eu tort de rattacher aux débats du procès de Bourges la querelle qui s'est élevée entre M. Point et moi. (Rumeurs) Voici le fait : M. Point a pris une jumelle blanche, il a mis une certaine affectation à me lorgner, il m'a fait une insulte. (Cris.) J'ai abordé M. Point en lui disant : Vous venez de m'insulter. (Bruit.) J'affirme que je n'ai nullement... (Le bruit couvre ici la voix de l'orateur.) Si l'Assemblée, dans cette circonstance, trouve l'occasion de se défaire d'un membre de l'opposition, si elle trouve l'occasion de le frapper. (Violente interruption.)

M. DEVILLE. Ils sont pressés d'avoir la croix.

M. GENT. C'est scandaleux.

M. EUGÈNE RASPAIL. C'est la première fois qu'une affaire particulière est portée à cette tribune, c'est au dehors qu'elle devait avoir une solution. (Bruit.) Je le répète, l'Assemblée veut-elle consommer une injustice ? (Rumeurs prolongées.)

M. POINT. Personne, plus que moi, ne regrette ce qui vient de se passer à cette séance. L'agression dont j'ai été l'objet a été mal rapportée à cette tribune. Je déclare que la lorgnette n'est restée que deux minutes dans mes mains, elle n'a pas été dirigée sur M. Raspail, mais sur les tribunes publiques.

M. JOLY dit que l'Assemblée ne voudra pas se laisser donner la qualification de vengeurs politiques. (Rumeurs.) Il dit qu'il faut examiner d'abord de quel côté est venue la provocation. Il supplie l'Assemblée de ne pas se hâter de punir un de ses collègues d'après ce qui vient d'être dit par M. Point.

Les paroles de M. Joly se perdent au milieu du tumulte de l'Assemblée.

Au milieu des interruptions bruyantes M. Baroche s'écrie : Je viens protester contre une insulte vraiment révolutionnaire !

M. LE PRÉSIDENT. Je consulte l'Assemblée.

VOIX DIVERSES. L'ordre du jour ! l'ordre du jour !

M. LE PRÉSIDENT. Que ceux qui sont d'avis de passer à l'ordre du jour... (Exclamations.)

VOIX NOMBREUSES. Comment ! l'ordre du jour ! vous ne le pouvez pas.

L'ordre du jour, mis aux voix, n'est pas adopté.

L'autorisation de poursuites contre M. Eugène Raspail est adopté à une forte majorité.

M. FÉLIX PYAT. Que M. Baroche vienne le prendre au collet. (Explosion de murmures.)

AUTRES VOIX. Allez chercher les gendarmes ! (A l'ordre ! à l'ordre !)

AUX BANCS DE LA MONTAGNE. Il faut alors nous rappeler tous à l'ordre.

M. LE PRÉSIDENT. Nous reprenons les interpellations. M. Ledru-Rollin a la parole.

M. LEDRU-ROLLIN. Lorsque j'ai été interrompu par l'incident qui vient d'occuper l'Assemblée, j'avais expliqué la législation qui m'était opposée. Quand le ministère aura combattu mes raisons, je verrai ce que j'aurai à lui répondre.

M. ODILON BARROT, président du conseil, répondant à l'argumentation de M. Ledru-Rollin, établit qu'il n'y a jamais eu de réunions publiques sans la surveillance de l'autorité.

C'est son droit permanent qui ne peut pas être nié. C'est son droit, son devoir spécial, surtout quand on se sert d'une qualification mensongère pour tenir un club et non une réunion électorale. Il faut abroger les lois, ou il faut qu'elles soient sérieuses. On ne doit pas permettre qu'on les élude en se bornant à faire une fausse déclaration. A côté du droit, dit M. Barrot, il y a la question de conduite, et je suis le premier à reconnaître que lorsqu'il s'agit d'une élection, le gouvernement doit user du droit avec réserve ; mais, quant au droit, il est incontestable toutes les fois qu'il y a des réunions publiques.

M. LEDRU-ROLLIN répond qu'à l'époque des banquets on tenait le même langage. Il faut cependant y mettre un terme. On répond aux textes des lois par des nécessités politiques, et l'on cherche à placer la question sur un autre terrain. Il s'agit de savoir si la surveillance est permise dans les réunions électorales.

Cette surveillance n'est de droit que pour les clubs. Au bas de la loi électorale, vous l'avez ainsi décidé. Voilà la question. Les réunions préparatoires ont été exceptées de la surveillance de la police, qui n'est autorisée que pour les clubs. On voudrait, sous la République, faire ce qu'on a fait sous la révolution de juillet. Nous ferons de même.

M. ODILON BARROT. M. Ledru-Rollin a terminé d'une manière bien singulière ; il a terminé par un appel à la résistance.

M. FÉLIX PYAT prononce quelques mots que nous n'entendons pas au milieu des exclamations qu'ils soulèvent.

M. LE PRÉSIDENT. Il n'y a pas moyen de discuter si l'on interrompt les orateurs.

M. ODIBON BARROT. Vous contestez le droit de surveillance. Le droit préventif est le droit protecteur. (Oui ! oui ! — Très bien ! à droite.)

Arrière donc ces confusions, ces équivoques ! Oui, la loi de 1790 est inapplicable quand il s'agit de réunions électorales ; mais quand il s'agit de clubs, de réunions publiques, la surveillance de l'autorité est toujours de droit.

M. TH. BAC soutient et développe les mêmes moyens de droit qu'a fait valoir M. Ledru-Rollin. Il dit qu'il a traité hier la même question devant un tribunal dont la décision a été favorable à sa cause, sauf le recours en cassation.

Il faut que le ministère s'explique et fasse décider la question par une loi. Cette loi n'existe pas. La loi de 1790 n'est qu'une loi de police. Elle n'autorise pas la police à pénétrer dans les réunions.

On demande à aller aux voix.

M. ODILON BARROT se dirige vers la tribune. (Non ! non ! assez ! aux voix !) Je ne veux dire qu'un mot. Nous professons un grand respect pour les décisions de la justice, et nous nous y soumettrons, mais je dois dire qu'à côté de la décision qu'il a indiquée, il y a d'autres décisions multiples en sens contraire.

M. LE PRÉSIDENT. M. Ledru-Rollin vient de me remettre l'ordre du jour suivant :

« L'Assemblée nationale, considérant qu'aucune loi n'autorise l'intervention de la police dans les réunions électorales, passe à l'ordre du jour. »

A DROITE. L'ordre du jour pur et simple !

VOIX DIVERSES. Le scrutin de division !

On procède au scrutin sur l'ordre du jour pur et simple. Il donne le résultat suivant :

Nombre des votants,	670
Majorité absolue,	336
Pour,	409
Contre,	261

L'Assemblée a adopté l'ordre du jour pur et simple.

La séance est levée à six heures.

REVUE DRAMATIQUE.

GAIETÉ. *Le comte de Sainte-Hélène*, drame en 5 actes et 7 tableaux, par MM. C. Desnoyers et E. Nus.

Le comte de Sainte-Hélène est un de ces audacieux imposteurs qu'on voit apparaître çà et là dans l'histoire, et dont l'aventureuse existence se dénoue devant les tribunaux. Celui-ci s'appelait Laugier ; il vola de l'argent, il vola des papiers, figura dans l'armée comme général de l'Empire, à la cour de Louis XVIII comme ami du duc d'Angoulême, et finit ses jours au bagne. Les auteurs ont remplacé le nom de Laugier par celui de Giovanni ; mais leur drôle est bien le plus dramatique coquin que jamais dramaturge ait inventé ou retrouvé.

Au premier tableau, il fait l'idiot pour s'exempter de la conscription, et jure haine éternelle à un brave garçon, ouvrier comme lui, mais ouvrier rangé et socialiste, noble cœur qui brûle de se battre contre les armées du roi. Etienne ne lui a jamais fait de mal, mais Giovanni est las de l'entendre appeler *le juste* ; il le hait comme le diable hait les saints, si nous en croyons la mythologie ; et un jour qu'Etienne était au désespoir de ne pouvoir secourir une pauvre femme qui se mourait de misère avec son enfant, il jette chez lui, dans un moment où il est traqué par la po-

lice, des billets de banque qu'il vient de voler. La justice s'en tient aux apparences, et Etienne est envoyé au bagno, tandis que Giovanni, qui s'est échappé, navigue sur un navire anglais dans les eaux de la Tamise.

Mais Giovanni aime le punch, et, dans un moment d'ivresse, il laisse deviner le secret de sa fortune, et se trouve trop heureux de pouvoir se jeter à la nage en abandonnant ses billets de banque. Rentré en France, il prend la soutane et quête pour les petits séminaires; troublé par la justice dans cette honnête industrie, il va se réfugier au bagne, où, garde-chiourme, il retrouve Etienne galérien. Ce tableau du pénitencier est très pittoresque et plein d'un profond intérêt; nous ne nous y arrêtons pas pour ne pas le déflorer à nos lecteurs. Là encore Giovanni est reconnu, mais il s'évade d'un côté pendant qu'Etienne s'évade d'un autre, et nous les retrouvons tous deux errant dans les montagnes pendant les guerres de la République en Italie. Etienne arrive tout à point pour s'acquitter d'une mission périlleuse confiée au comte de Sainte-Hélène, tué par les Autrichiens, et Giovanni pour s'emparer des papiers du mort et s'attribuer la belle action d'Etienne.

Ce vaurien, devenu général, soutient merveilleusement sa fortune nouvelle, mais il lui faut à tout prix se débarrasser de son camarade d'autrefois qui, maintenant, peut le reconnaître. Cette préoccupation le perd, et au moment où il vient de faire condamner Etienne, qui, devenu officier, l'avait insulté afin de le forcer à se battre en duel, il est démasqué lui-même et remis aux mains de la justice, qui cette fois atteindra le vrai coupable.

Ce drame a deux grands mérites. Il est très varié de couleur, il pique la curiosité par la diversité des scènes, et il parle au cœur par la vérité des sentiments. Ajoutons que le personnage de Giovanni est rendu avec un admirable naturel par Deshayes. Mlle Maignan met de son côté, dans le personnage de la pauvre femme qui devient une grande dame, beaucoup de grâce et de naïveté. Delaistre mérite aussi d'être cité pour la vérité sympathique de son jeu, bien qu'il ne fasse qu'un rôle épisodique. Les décors sont riches et variés. Bref, il y a dans l'œuvre de MM. Nus et Desnoyers tous les éléments d'un grand succès de larmes et de curiosité.

FAITS DIVERS.

La *Gazette de France* publie ce soir la nouvelle suivante :

« Nous apprenons que le comte de Montemolin, arrêté à Saint-Servin, sur le territoire français, avec trois personnes de sa suite et sans armes, a été immédiatement remis en liberté et conduit à la frontière qu'il avait lui-même indiquée. »

Le gouvernement français a certainement bien fait de ne pas prolonger la détention de M. le comte de Montemolin, et de respecter en lui le caractère du proscrit. Mais qu'on compare ces procédés courtois dont on use envers le prétendant carliste de l'Espagne avec les violentes persécutions exercées contre les derniers réfugiés de la démocratie espagnole.....

— Un traité postal entre la France et l'Espagne a été signé le 1er avril au ministère des affaires étrangères de Madrid, par M. Pidal et par M. de Lesseps.

— Les employés du garde meuble de la République ont commencé de débarrasser les appartements des Tuileries, pour y faire les préparatifs de l'exposition annuelle des ouvrages des artistes vivants, laquelle ouvrira le 15 juin prochain, quinze jours après celle des produits de l'industrie.

— C'est dans les premiers jours de juin qu'aura lieu à Paris l'ouverture du grand congrès annuel et central des agriculteurs français délégués par les départements.

On pense que le congrès tiendra ses séances dans la grande salle d'honneur, à la Sorbonne.

— Le steamer des Antilles nous a apporté, avec les journaux de nos colonies, la nouvelle d'une véritable insurrection qui a éclaté à Sainte-Lucie, colonie anglaise, dans les premiers jours de mars, à l'occasion d'une nouvelle taxe établie par le gouvernement.

Beaucoup d'habitations ont été incendiées. Après plusieurs engagements, dans lesquels le gouvernement n'avait fait tirer qu'à poudre, un combat plus sérieux a eu lieu : onze insurgés sont restés sur le carreau ; beaucoup d'autres ont été blessés.

A la date des dernières nouvelles, l'ordre était rétabli. On avait fait de nombreuses arrestations ; l'instruction commençait.

— La police de M. Carlier veut à toute force considérer comme clubs les réunions électorales présidées par les délégations du comité démocratique socialiste.

Hier soir, à la réunion électorale de la salle Montesquieu, le commissaire de police du quartier s'est présenté, et a demandé l'entrée de la salle. Il lui fut répondu qu'on la lui refusait comme magistrat ; mais que, comme citoyen, l'entrée lui était acquise. Sur cette déclaration, M. le commissaire s'est retiré. Un de ses agents disait que d'un moment à l'autre ils recevraient l'ordre du procureur *du roi* d'assister aux réunions, et qu'alors ils viendraient avec la force armée, et qu'il faudrait bien les accepter bon gré mal gré.

Et il y a des honnêtes modérés qui prétendent qu'il y a un autre droit que celui de la *force armée*?

— Les préfets de la Haute-Garonne, du Rhône et du Cher, viennent d'être mandés à Paris par M. le ministre de l'intérieur, sur l'invitation de la commission du budget.

COMITÉ DÉMOCRATIQUE-SOCIALISTE DES ÉLECTIONS. — Réunion électorale du 1er arrondissement, aujourd'hui 12 avril, 7 heures du soir, salle Triat, allée des Veuves, 36.

Réunion du 5e arrondissement, aujourd'hui 12 avril, salle de la Fraternité, 7 heures et demie.

Réunion électorale du 7e arrondissement, aujourd'hui 12 avril, rue Frépillon, 24, 7 heures et demie.

Réunion électorale du 8e arrondissement, aujourd'hui jeudi 12 avril, à 7 heures et demie, salle Raisin, rue du faubourg Saint-Antoine, 169.

Réunion électorale tenue par la délégation du 12e arrondissement, aujourd'hui 12 avril, à 7 heures et demie, dans le local des Cordeliers, rue Pascal.

Les démocrates socialistes de Neuilly, Courbevoie, Puteaux et Surènes sont convoqués pour ce soir jeudi, à 7 heures précises, chez le citoyen GORISSE, vis-à-vis le pont de Neuilly, à Courbevoie, à l'effet de nommer trois délégués au comité démocratique-socialiste.

— Réunion électorale, aujourd'hui jeudi, 12 avril, à sept heures et demie, salle Saint-Martin, rue Lévis, aux Batignolles.

— Réunion électorale à l'Elysée Ménilmontant, rue des Couronnes, à Belleville, à sept heures et demie, aujourd'hui jeudi, 12 avril.

— Réunion électorale démocratique et sociale, demain jeudi, à sept heures du soir, rue Frépillon, 24.

— Les condamnés du 15 mai ont été placés, à Doullens, dans un corps de bâtiment séparé de la partie occupée par les détenus de juin.

— Plusieurs journaux ont répété que 250 gardes avec 7 officiers de gendarmerie s'étaient rendus, le samedi 7, aux deux stations de Lamothe-Beuvron et Nouan-le-Fuselier, pour contenir les ouvriers des ateliers du canal de la Sauldre, parmi lesquels se seraient manifestées des tentatives d'agitation.

Nul désordre n'a éclaté dans ces ateliers ; aucune agitation ne s'est manifestée parmi les ouvriers, qui n'ont cessé d'observer une exacte discipline, et dont la conduite n'a donné lieu à aucune plainte sérieuse.

— Sous ce titre, la *Californie au Loiret*, un journal d'Orléans publie la nouvelle suivante :

« M. R..., propriétaire à quelques kilomètres d'Orléans, vient de découvrir près de sa maison d'habitation une terre jaunâtre, siliceuse, d'un aspect tout particulier. Séchée à une douce chaleur, cette terre pâlit et présente une infinité de larges paillettes brillantes et aurifères. M. R... vient d'en remettre un échantillon volumineux à deux chimistes d'Orléans, pour qu'ils l'examinent et le soumettent à l'analyse chimique, afin d'y constater l'or dont tout autorise à présumer la présence. »

— Les démocrates socialistes de l'Aisne, résidant à Paris, sont invités à se réunir jeudi, 12 avril, à sept heures et demie du soir, rue Charlot, 41, à l'effet de s'occuper des élections de leur département.

NOUVELLE GARDE MUNICIPALE. — Après la résurrection des sergents de ville, dit le *Peuple*, va s'opérer la résurrection des gardes municipaux. Il y a quelques jours, on a lu à l'ordre de la garde républicaine que très prochainement ce corps va être réorganisé, et qu'on éliminera tous les hommes qui ne remplissent pas les conditions d'aptitude physique et morale autrefois exigées pour être garde municipal.

Par suite de cette mesure, plus de sept cents hommes vont rentrer dans la vie civile. Jusque-là, rien ne doit surprendre ; mais ce qui est inouï d'audace, c'est que, contrairement à un arrêté du gouvernement provisoire, arrêté qui n'est pas rapporté et qui interdit formellement l'admission dans la garde républicaine de tout ancien garde municipal, les cadres du corps de la garde actuelle seront complétés au moyen de la mesure suivante : le bataillon de la gendarmerie mobile (tout composé d'hommes sortant de la garde municipale) sera dissout, et les militaires qui le composent seront incorporés immédiatement dans la garde républicaine.

De plus, il est question de donner à cette garde républicaine la même tenue que celle que portait la garde municipale.

Aux détails donnés par le *Peuple* nous ajouterons que les officiers nouvellement nommés dans la garde républicaine peuvent lire en tête de leur brevet : *gendarmerie nationale*; le mot république est partout effacé par nos gouvernants.

ASSOCIATION D'OUVRIERS. — Dimanche, 1er avril, les 260 employés et ouvriers de l'imprimerie administrative Paul Dupont étaient réunis en Assemblée générale pour recevoir leur dividende d'intérêt dans les bénéfices de la maison. Les témoignages du dévouement et de la cordialité la plus sincère ont eu lieu entre le patron et les travailleurs dans cette séance, qui a été une véritable fête de famille.

Les bases de l'Association méritent d'être signalées. Les travailleurs sont intéressés pour un dixième dans les bénéfices nets de la maison ; ils ne courent aucune chance de perte. Ils reçoivent leur salaire suivant leur mérite et l'utilité de leurs services ; mais leur droit au partage des bénéfices est le même, et leur devise peut se formuler ainsi : *Rémunération suivant le travail et la capacité ; — partage égal dans les bénéfices.*

Une médaille en argent, du prix de 5 fr., a été distribuée à chacun des associés en commémoration de cette fondation. Une médaille semblable avait été distribuée l'an dernier, et il est à remarquer que, malgré les temps difficiles que les ouvriers ont eu à traverser, chacun d'eux l'a conservée précieusement, et que pas un seul n'a songé à user du droit qu'il avait de l'échanger à la caisse contre sa valeur intrinsèque.

CHOLÉRA. — M. le préfet de la Seine, accompagné de M. Davenne, directeur de l'administration de l'assistance publique, a visité hier l'hospice de la Salpêtrière, où le choléra sévit depuis quelque temps. Il a parcouru toutes les salles de l'infirmerie, et s'est assuré que les malades y reçoivent tous les soins désirables. M. le préfet s'est plu à remercier les médecins et élèves qui, comme toujours, déploient pour le soulagement des malades tous les efforts qu'inspire le plus entier dévouement. Il a félicité aussi le directeur de l'établissement, M. Hemey, qui donne en ce moment de nouvelles preuves de son intelligence et de son zèle, ainsi que les surveillantes, dignes émules des sœurs de charité, qui remplissent avec une admirable abnégation des fonctions bien pénibles.

M. le préfet a pu se convaincre que, sauf une légère recrudescence qui s'est manifestée, comme cela a lieu souvent à la fin des épidémies, le mal paraît cesser, et il a constaté avec bonheur que, parmi les personnes atteintes, plusieurs jeunes infirmières avaient été sauvées par les soins éclairés des habiles médecins de l'établissement. Grâce à quelques mesures prises par l'administration, de concert avec les médecins, tout annonce que l'épidémie touche à sa fin, et qu'à l'exception de l'établissement qu'elle a frappé, elle ne fera à Paris que peu de victimes. C'est à peine, d'ailleurs, si on constate de nouvelles entrées dans les hôpitaux, et dans la ville les cas sont heureusement assez rares.

LES TERREURS DE M. THIERS. — La *Voix de la Vérité* nous apprend que dans la commission de l'instruction publique, instituée par M. de Falloux, M. Thiers s'est montré plus jésuite que les jésuites mêmes dans la question de l'instruction primaire. Quant à l'enseignement secondaire, M. Thiers ne paraissait pas disposé à le céder complètement aux corporations religieuses. Il défendait assez timidement l'enseignement de l'Etat; quand ont éclaté tout à coup les dernières insurrections dans un certain nombre de colléges ; à Paris deux professeurs ont été accueillis par leurs élèves avec ces cris : *Vive la république démocratique et sociale!* Ces nouvelles ont achevé de fixer la résolution de M. Thiers. Il a donné son adhésion au programme jésuitique de M. Dupanloup, et déterminé la majorité de la commission à le prendre pour base de la nouvelle loi sur l'enseignement secondaire. Cette loi sera prête à être présentée dès l'ouverture de l'Assemblée législative.

M. Perrotin, éditeur, vient de mettre sous presse l'*Histoire de la Révolution de 1848*, par M. de Lamartine. Le tome 1er sera mis en vente le 1er mai; le tome 2e et dernier paraîtra le 1er juin.

— Le 4e numéro du journal la *Commune sociale* vient de paraître. Voici le sommaire des articles qu'il contient : La communauté organise et réalise la liberté. — Nobles et bourgeois. — Bourgeois et prolétaires. — Statuts d'une association communiste, etc. — En vente rue Coquillère, 45, et rue Hautefeuille, 30. — Un an, 4 fr.; 6 mois, 2 fr.

INAUGURATION DU JARDIN DE LA LIBERTÉ, rue des Poissonniers, barrière Poissonnière. Le dimanche 15 avril 1849, à 3 heures, grand banquet donné par les associations réunies ; les représentants de la Montagne y assisteront. Prix : 1 fr. Les dames y seront admises. On trouve des billets dans les associations, aux journaux démocratiques et audit établissement.

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 avril sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2 ; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

PETITE CORRESPONDANCE.

Brest.—M. F.—Reçu; nous ins. le plus tôt poss.—Vous ferez bien de ne pas refuser.

Toulon.—M. P.—Reçu les 120 55.—Affect. compl.

Loos.—M. G.—Reçu les 9.—Souv. am.

Villers-St. Ch.—M. M.—Nous avons bien reçu les 9 pour votre ab. jusqu'à fin mai pr.—Nous all. vous env. les deux pub.

Nancy.—M. B.—Reçu le bon de poste.—Nous attendons le journal.

Reims.—M. L. B.—Nous ferons suivant vos désirs.—Retiré le mandat de 12 75 concern. M. M.

St G.-le-P.—M. V. L.—Nous vous envoyons les deux broch.—Vous joindrez le prix à votre réab.—Quant à la question que vous nous faites, elle nécessiterait toute une discussion. Soyez bien convaincu que nous sommes d'accord au fond.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS. . . . . Un an 20 fr., Six mois 11 fr. Trois mois 6 fr.
DEP. ET ÉTRANGER. . . — 22 — 12 — 7
PAYS à surtaxe. . . — 30 — 16 — 9
AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :
PARIS, DEP. ET ETR. . . — 8 — 4 — 2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois.	40 c.	Annonces anglaises.	
Cinq à neuf — —	30	Réclames-notices	40 c.
Dix fois et plus —	20	Faits de publicité	40
			1 fr. 50

On s'abonne à Lyon, au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme.

Bourse du 11 avril.

Il y a peu d'affaires et beaucoup d'indécision dans la politique.

Gênes ne s'est pas encore rendue.

On dit que la diète de Francfort, d'accord avec la commission qui est revenue de Berlin, n'a donné que cinq jours au roi de Prusse pour formuler définitivement sa réponse.

Le 5 p. 100 ouvre à 89.10, touche 89.50 et ferme à 89.45 fin courant et 89 au comptant. C'est une légère différence sur le cours à terme de la bourse précédente.

La Banque de France perd 5 fr. à 2420.

Le 3 0/0 gagne les 5 centimes que le 5 0/0 a perdus ; il débute à 56.40 et finit à 56.60, à terme aussi bien qu'au comptant.

Les chemins de fer varient fort peu : Orléans finit comme hier, à 856.25 ; Avignon-Marseille fléchit à 220, en perdant 5 fr.; le Nord est stationnaire à 457.50.

Le marché, qui était faible au début, s'est relevé entre deux et trois heures. La baisse est toujours fort difficile.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	56 65	56 80	56 40	56 70
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	88 60	.. ..	.. ..	.. ..
Cinq 0/0	89 50	89 60	89 40	89 45

11 avril. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	56 60 ..		4 Canaux avec prime	1050 ..
— Emprunt 1847-1848	89		Lin Maberly	... ..
5 0/0 j. du 22 mars	89		Caisse hypothécaire	150 ..
4 1/2 0/0 du 22 mars	.. .. ..		Emprunt d'Haïti	... ..
3 0/0 j. du 22 septembre	.. .. ..		Espagne, dette active	20 50
Actions de la Banque	2425		— dette passive	.. ..
Rente de Naples, j. juillet...			— 3 0/0 1841	31 ..
Récép. Rothschild	80 50		Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
3 0/0 de l'Etat romain	77 ..		— — 3 0/0	.. ..
5 0/0 belge 1840	92 50		2 1/2 hollandais	.. ..
— — 1842	93 ..		Zinc Vieille-Montagne	2800 ..
— 4 1/2	.. ..		H. de la Grand-Combe	... ..
— Banque (1835)	.. ..		Emprunt du Piémont	800 ..
Obligations de la Ville	1190 ..		Lots d'Autriche	310 ..

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	425 ..	425 ..	Orléans à Bordeaux	412 50	412 50
Versailles, rive droite	217 50	285 ..	Du Nord	457 50	457 50
— rive gauche	175 ..	170 75	De Paris à Strasbourg	375 ..	375 ..
Paris à Orléans	856 25	865 ..	Tours à Nantes	321 25	323 75
Paris à Rouen	552 50	5.5 ..	Paris à Lyon	... ..	... ..
Rouen au Havre	305 ..	300 ..	Montereau à Troyes	132 50	132 50
Avignon à Marseille	225 ..	220 50	Dieppe à Fécamp	180 ..	175 ..
Strasbourg à Bâle	107 50	107 50	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	362 50	362 50	Bordeaux à la Teste	... ..	... ..
Amiens à Boulogne	... ..	... ..			

L'un des gérants : G. TANDON

Spectacles du 12 avril.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Relâche.
OPERA-COMIQUE.—Les Monténégrins.
ODEON.—La Mort de Stratfort, les Viveurs.
THEATRE-HISTORIQUE.—La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE.—Le Bouquet de Violettes, Gardée à vue, Rochegure.
VAUDEVILLE.—Représentation extraordinaire.
THEATRE MONTANSIER.—Trompe la Balle, E H., le Curé, Si jeunesse.
VARIETES.—Le Vendredi, la Paix, Gentil-Bernard, Lariffla.
GAITE.—Le Comte de Sainte-Hélène, Gracioso, Intermède.
AMBIGU-COMIQUE.—Louis XVI et Marie-Antoinette.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 101. EDITION DU MATIN. Vendredi 13 Avril 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DEMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 12 AVRIL.

Assemblée Nationale.

La séance se traînait distraite et monotone ; on avait procédé à l'élection des membres du conseil d'Etat et adopté sans discussion intéressante le budget des cultes, et même une partie de celui des finances, lorsque M. Chavoix est venu animer le débat en proposant la restitution de l'impôt des 45 centimes. Là-dessus grand tumulte à droite. L'impôt des 45 centimes est l'argument dont les honnêtes et modérés se sont servis avec le plus de succès contre la République; ils ne voulaient pas se laisser enlever cet argument au moment de procéder à de nouvelles élections.

La discussion cependant n'eût pas été longue si M. Duclerc ne se fût avisé de chercher dans la justification de cet impôt un texte à récriminations contre les circulaires de M. Ledru-Rollin. MM. Ledru-Rollin, Flocon, Goudchaux n'ont pas eu de peine à montrer que ces circulaires ne pouvaient être pour rien dans la détresse financière, puisque cette détresse était antérieure à la première de celle qu'on incrimine ; mais M. Duclerc ne s'en est pas tenu là. En énumérant les mesures auxquelles le gouvernement provisoire pouvait avoir recours, il a nommé la banqueroute qui, dit il, a été proposée et repoussée. La droite applaudit, car elle prévoit un scandale ; mais la gauche se récrie. MM. Ledru-Rollin, Flocon, Crémieux interpellent énergiquement l'orateur de déclarer qui il a voulu désigner. — Vous, vous avez proposé le papier-monnaie, répond M. Duclerc, et vous l'impôt sur les riches. — Mais qui, la banqueroute? — L'orateur se tait et cède la tribune à M. Ledru-Rollin, qui se glorifie, aux applaudissements des démocrates de l'Assemblée, de la proposition faite alors par lui de frapper sur les fortunes les plus élevées un impôt extraordinaire de 1 fr. 50 c. en exemptant les pauvres, et qui somme de nouveau son accusateur de déclarer qui a proposé la banqueroute.

M. Goudchaux vient ensuite; il explique que l'impôt des 45 centimes n'a excité de colère que chez les riches. Comme toujours, le pauvre a payé son obole sans se plaindre de ce sacrifice fait à la patrie. Ce n'est pas dans les chaumières que les récalcitrants se sont montrés, mais dans les châteaux; des meubles ont été vendus pour payer cet impôt, mais les meubles d'un riche propriétaire féodal. — Et la banqueroute, qui l'a proposée? — Personne n'en a eu l'idée. — M. Dupont (de l'Eure), de sa place, confirme le dire de M. Goudchaux. Il a présidé toutes les réunions du gouvernement provisoire, et jamais il n'en a été question.

Devant ces accusations et ces désaveux, force a été à M. Duclerc de reculer devant son insinuation. Il a déclaré qu'on avait mal interprété ses paroles, et qu'il n'avait pas voulu dire qu'un membre du gouvernement provisoire eût proposé la chose. L'Assemblée a accueilli ses paroles comme elles le méritaient. Une dernière expiation était réservée à M. Duclerc. Il a été félicité par M. Denjoy.

Quant à la question, M. Chavoix l'avait mal posée. Il proposait la restitution sous forme de rentes qui auraient grevé l'avenir; M. Flocon a demandé qu'il fût procédé à cette réduction par voie de dégrèvement pendant six années, à partir de 1850. La gauche réclame le scrutin de division sur cet amendement; mais les membres de la droite, qui veulent voter contre, craignent que ce vote ne soit pour eux une mauvaise recommandation auprès des électeurs; ils demandent le scrutin secret, afin de dérober leurs noms à la publicité; d'autres réclament la question préalable. L'amendement est retiré, puis repris au milieu du tumulte; enfin le scrutin secret finit par donner une majorité de 414 voix contre 119 à la question préalable.

Il est très à regretter que l'Assemblée n'ait pas compris qu'elle était aujourd'hui en présence non pas d'une question financière, mais d'une question politique. Les 45 centimes sont l'arme dont la réaction s'est servi pour assassiner la République. Il fallait du moins leur briser cette arme entre les mains.

Noms des représentants qui ont voté pour le remboursement des 45 centimes, en repoussant la question préalable sur l'amendement repris par les citoyens Alphonse Gent et Chavoix.

Alem-Rousseau. — Etienne Arago. — Antony Thouret. — Arnaud (du Var). — Asthouin. — Azerm. — Babaud-Laribière. — Baugier. — Edmond Baume. — Baune. — Barthélemy (Bouches-du-Rhône). — Bertholon. — Blot. — Boubée. — Brard. — Brides. — A. Bruys. — Bavignier. — Cales. — Cary. — Chavoix. — Cenac. — Clément. — Considerant. — C. Dain. — Delbeth. — Demorreux. — Deville. — Dubarry. — Ducoux. — Ducluseaux. — Fargin Fayolle. — Fleury. — Flocon. — Gambon. — Gaudin.

Alph. Gent. — Gounon. — Greppo. — Guinard. — Guizard. — Jeandeau. — Joigneaux. — Joly père. — Joly fils. — Lasteyras. — Latrade. — Lavallée. — Lebarillier. — Ledru Rollin. — Madet. — Martin Rey. — Félix Mathé. — Mathey. — Médal. — Menand. — Aug Mie. — Morhery. — Mulé aîné. — O'livier (Bouches-du-Rhône). — Pascal (d'Aix). — Penières. — Pegot-Ogier. — Pelletier. — Perdiguier. — Elzéar Pin. — Félix Pyat. — Renoud de Ballon. — Reynaud Lagardette. — Robert (Yonne). — Rollinat. — Ronjat. — Saint-Gaudens. — Saint-Romme. — Germain Sarrut. — Schœlcher. — Signard. — Tamisier. — Terrier.

Nous invitons les 40 représentants qui complètent les 119 qui ont repoussé la question préalable, à nous faire connaître leurs noms. Nous publierons dans quelques jours la liste complète. Il faut que le peuple connaisse et distingue.

Les Républiques italiennes à la République française !

Les représentants diplomatiques de Venise, Rome et Florence, ont écrit à M. le ministre des affaires étrangères à Paris, pour réclamer de la France, dans les termes qu'on va lire, l'exécution d'un engagement d'honneur :

Monsieur le Ministre,

Dans sa mémorable séance du 24 mai 1848, l'Assemblée nationale de France a solennellement décrété que l'affranchissement de l'Italie devait être et était un des principes absolus de sa conduite vis-à-vis de l'Europe.

L'Assemblée nationale ratifiait largement, par ce décret, les promesses que le gouvernement provisoire avait faites aux populations de l'Italie, et elle imposait une ligne politique déterminée aux gouvernements ultérieurs.

Mais les princes italiens craignaient l'influence des armées républicaines ; ce sont eux qui refusèrent obstinément, et jusqu'à la dernière extrémité, les secours fraternels de la France ; ce sont eux qui, en trompant les peuples sur la véritable force de leurs armées, développèrent ce sentiment de délicatesse et de noble fierté qui fit d'abord hésiter les Italiens à engager leurs voisins dans les malheurs d'une guerre qu'ils espéraient pouvoir restreindre au sol de la Péninsule.

On n'accepta donc pas immédiatement les offres de la France, offres qui d'ailleurs n'étaient subordonnées à aucune condition, ni de temps ni d'évènements, dans l'intérieur de notre pays.

A la fin du mois de juillet un grand désastre frappa l'armée italienne; le secours de la France fut aussitôt invoqué par l'Italie entière. La Rome du peuple, Florence, Venise, Milan, le gouvernement piémontais lui-même, crièrent aux Français : « Frères, l'heure du combat est venue ; soyez avec nous, et, dans quelques jours, la terre italienne sera délivrée de l'étranger. » — La France, loin de refuser son secours, reconnut le principe de notre affranchissement et les devoirs qu'elle s'était imposés ; mais elle crut convenable de tenter préalablement la voie des négociations.

Toutefois, la France voulait dès lors que son épée maintînt fermes et immuables les promesses de l'Assemblée nationale ; cela ne souffre point de doute ; le pouvoir exécutif en a souvent donné l'assurance la plus complète aux envoyés italiens ; il l'a déclaré plusieurs fois devant l'Assemblée nationale, qui, toujours, s'est généreusement et sans réserve associée à cette politique.

On essaya de la médiation ; la patience de la France et de l'Angleterre, et celle du peuple italien, ont été soumises à une longue épreuve, et lorsque l'Autriche, après plusieurs mois de tergiversation, vint déclarer formellement qu'elle ne voulait, en aucune manière, s'écarter des traités de 1815, c'est-à-dire qu'elle n'acceptait pas pour base des négociations le principe de l'affranchissement de l'Italie, la guerre devint inévitable. Le Piémont, menacé dans son honneur et dans son existence même, descendit dans l'arène. Mais les menées de l'étranger et des traîtres de l'intérieur avaient semé la méfiance et la décomposition dans sa brave armée : une bataille a été perdue, et ceux qui ont amené ce désastre se sont hâtés d'en profiter pour jeter le découragement dans le pays.

La cause de l'affranchissement de l'Italie est maintenant en péril. Le moment est arrivé pour la France ou de méconnaître de solennels engagements ou de venir en aide à l'Italie ! La France nous a donné sa parole ; elle aime mieux se rappeler son honneur que ses propres intérêts, et pourtant ceux-ci seraient irréparablement atteints par la chute de l'Italie.

Abandonnée aujourd'hui par la France, l'Italie risque de retomber, depuis les Alpes jusqu'à l'extrême pointe de la Sicile, sous la domination et l'influence autrichiennes ; aidée dans l'œuvre de son affranchissement, elle devient l'alliée naturelle et constante de la nation française. Et l'on ne saurait se cacher que, dans les conditions actuelles de l'Europe, vingt-quatre millions d'habitants alliés de la France, au lieu d'être soumis à l'influence ou à la domination de sa rivale, seraient d'un grand poids dans la balance.

Jamais la France, sans l'affranchissement de l'Italie, ne pourra songer à un désarmement durable ; et ce n'est qu'au moyen d'un désarmement durable et définitif qu'elle pourra rétablir l'équilibre dans ses finances.

Tout retard apporté à la solution de la question italienne n'est propre qu'à amener la perte de l'influence que la nature des choses destine à la France sur la partie libérale de l'Europe.

Il n'est pas nécessaire, monsieur le ministre, que nous développions devant vous ces considérations et tant d'autres, qui touchent de plus près encore aux intérêts et à la sécurité de la France. Pour vous, comme pour nous, comme pour tout Français digne de ce nom, l'honneur avant tout. C'est en sauvant l'honneur qu'on sauvegarde les véritables intérêts d'une nation.

Pour vous, comme pour nous, deux vérités sont évidentes.

Si elle nous abandonne en ce moment décisif, la France abdique la mission qu'elle s'est donnée d'assurer l'affranchissement de l'Italie ; si elle oublie de la sorte le noble devoir qu'elle s'est imposé, elle compromet sa considération et cesse de marcher à la tête de la civilisation européenne.

L'Italie est arrivée à un point suprême où, si elle ne parvient pas à recouvrer son entière indépendance, elle retombe sous le joug de l'Autriche. Et pour quiconque connaît les liens dynastiques de cette puissance, pour quiconque connaît la source d'où elle tire ses inspirations et d'où lui viennent les encouragements et les secours, il n'est pas douteux que le jour où la domination et l'influence autrichiennes s'étendront incontestées sur l'Italie tout entière, ce jour-là précédera de peu de temps l'époque où toute l'Europe, ayant écarté la République, deviendra ce que la grande âme de l'empereur a prévu et prédit.

Que la France brave les menaces de l'Autriche ; qu'elle mette le poids de son épée dans la balance des négociations ; qu'elle le fasse sans retard : elle peut encore, par une prompte résolution, prévenir une conflagration générale. La simple apparition du drapeau tricolore déterminera la fuite des Barbares, et dès-lors l'Italie, debout, unie à la France, leur fermera pour toujours le passage de l'Occident.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, nous demandons formellement à la France que, prenant en considération l'urgence des circonstances actuelles, elle vienne immédiatement en aide, par les armes, à l'Italie, dans le but explicite d'obtenir des affranchissements de la domination étrangère.

Nous demandons à la nation française de nous prêter aujourd'hui ce concours fraternel, sans lequel la cause du progrès, de la liberté, d'une paix réelle et durable, serait pour longtemps et gravement compromise.

Nous pouvons vous assurer, monsieur le ministre, que nos gouvernements et les populations qu'ils représentent, sont résolus à faire tous les efforts nécessaires pour que la lutte aboutisse à un prompt succès, tel qu'il ne peut manquer d'avoir lieu sous les auspices de la France. Nous pouvons également vous assurer que nos gouvernements et nos concitoyens sont disposés, pour obtenir une paix honorable, à faire tous les sacrifices compatibles avec l'affranchissement de la nation, avec sa dignité et son bien-être à venir.

Agréez, monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués et de notre haute considération.

V. Pasini, envoyé de Venise. F. Pescantini, P. Beltrami, envoyés de la République romaine.
Colonel L. Frapolli, chargé d'affaires de la Toscane.

Réforme du crédit et du commerce [1].

ORGANISATION DES COMPTOIRS COMMUNAUX.

Lorsqu'on a promulgué l'impuissant décret constituant les entrepôts et comptoirs nationaux, il aurait été facile, ainsi que nous l'avons déjà indiqué, de leur donner la vie et la puissance.

Supposons, en effet, qu'on eût promulgué le décret suivant :

FONDATION DES AGENCES COMMUNALES.

CHAPITRE PREMIER.

Art. 1er. Dans toutes les villes *de l'intérieur et de l'extérieur* il sera créé une agence communale.

Cette création n'aura lieu que sur ordonnance du gouvernement.

Art. 2. Cette agence communale se subdivisera :

1° En entrepôt ;
2° En comptoir ;
3° En magasin ou bazar.

Art. 3. Toutes les fois que cela sera nécessaire, eu égard à la localité ou à la population, ces agences seront établies par catégories, telles que : agences des soieries, des vins, des grains, des épiceries, des huiles, des lainages, des cotonnades, etc., etc.

CHAPITRE II. — *De l'Entrepôt.*

Art. 4. L'entrepôt a pour but de recevoir toutes les marchandises qui y seront déposées (sauf le cas de danger ou de conservation impossible), aux conditions suivantes :

Chaque colis, paquet, fût ou pièce d'étoffe portera une étiquette et sera accompagné d'une déclaration signée par le dépositaire, portant l'une et l'autre :

1° Le nom du fabricant ou consignataire ;
2° Le nom de la ville où se fera la consignation ;
3° La désignation ou la qualité de la marchandise ;
4° Le poids ou la mesure ;
5° Le prix auquel le consignataire veut vendre.

Art. 5. Au moment où le dépositaire de produits opérera ce dépôt, il déclarera si les produits déposés sont ou non déjà vendus.

S'ils le sont, il devra fournir la preuve de la vente en soumettant la commande au jury d'expertise.

Art. 6. Le gérant de l'entrepôt, assisté d'un jury d'expertise spécial pour chaque qualité de marchandise, s'assurera que le produit consigné est bien conforme à la déclaration ;

Et en cas de déclaration de la part du déposant d'une vente préalable, il s'assurera, en outre, si le produit est bien conforme à la commande.

Art. 7. Il en dressera un procès-verbal signé par lui et par les experts, lequel sera tiré en nombre égal au nombre des colis. Ce procès-verbal rapportera dans le plus grand détail la déclaration du dépositaire.

Si le produit déposé est déjà vendu, le dépositaire aura à fournir la preuve authentique du prix de vente ; ce prix, en cas de vente, sera porté au procès-verbal.

Dans le cas, au contraire, où le produit ne serait pas vendu, les experts, après avoir consigné sur le procès-verbal le prix marqué par le dépositaire, estimeront la valeur intrinsèque du produit déposé, et ils inséreront également dans ce procès-verbal le chiffre de leur estimation.

Une copie du procès-verbal, signée par les experts, sera remise au dépositaire.

Art. 8. Suivant l'ordre du consignataire, le gérant de l'entrepôt sera chargé, soit de déposer la marchandise au bazar de l'entrepôt lui-même où aura été faite la consignation, soit de l'expédier aux agences communales correspondantes, toutefois en faisant accompagner chaque colis d'une copie du procès-verbal d'expertise.

Art. 9. Dans le cas où le consignataire le demandera, le gérant de l'entrepôt prélèvera des échantillons des produits déposés, lesquels seront expédiés aux agences communales correspondantes, en joignant à chaque échantillon une copie du procès-verbal d'expertise.

CHAPITRE III. — *Du Comptoir.*

Art. 10. Le gérant du comptoir donnera à tout consignataire, en échange du procès-verbal portant l'estimation du jury d'expertise, *un récépissé* dans lequel se trouvera la déclaration que le consignataire a faite en déposant la marchandise, ainsi que le montant estimé par les experts ; ce récépissé sera signé par le directeur en chef, et portera le nom des experts, conformément au modèle suivant :

(N° 1506.)

PARIS, le 15 sept. 1848. MONTANT DE L'EXPERTISE 1,000 FR.

Le sieur PAUL, *fabricant de châles, rue Saint-Pierre, a consigné ce jour* VINGT-CINQ CHALES *en laine et soie, marqués en total* QUINZE CENTS FRANCS. *Les experts les admettent pour le chiffre de* MILLE FRANCS.

Signé : *Les Experts des Châles,*		Signé : *Le Directeur de l'Agence des Châles,*
JACOB.	AGENCE	LOUIS.
LEON.	DES CHALES	Signé : *Le Directeur de l'Agence communale,*
JOSEPH.	DE PARIS.	
	(1506.)	ROBERT.

(1) Voir les nos des 13, 14, 16, 18, 21, 23, 25, 27, 29 mars, 1er, 4, 7 et 10 avril.

Art. 11. Le présent récépissé sera librement transmissible par voie d'endossement, conformément au montant de l'estimation du jury d'expertise.

Art. 12. Lorsque la marchandise, sur le dépôt de laquelle il aura été délivré un récépissé, aura été vendue et le montant encaissé, le gérant du comptoir n'opérera le remboursement au consignataire qu'après la réintégration du récépissé.

Art. 13. Toutefois, dans le cas où le récépissé ne pourrait être immédiatement réintégré, le gérant du comptoir ne paiera au consignataire que la différence entre le prix de vente de la marchandise consignée et le montant d'estimation fixé par le jury d'expertise.

Dans ce cas, la somme retenue, c'est-à-dire le montant du récépissé, sera payée au porteur aussitôt que le récépissé sera présenté.

Art. 14. En cas de non-réintégration du récépissé par le consignataire, le gérant du comptoir donnera la plus grande publicité, soit par voie d'affiches, soit par voie de journaux, aux numéros des récépissés qui peuvent être présentés au remboursement.

Art. 15. Le gérant du comptoir ouvrira un compte particulier à chaque consignataire, à l'avoir duquel seront portés :

1° Le montant des marchandises déposées conformément à l'estimation des experts ;

2° Les sommes reçues lors de la vente des produits consignés.

Le débit se composera :

1° Des frais de soins et d'entretien réel que nécessitera la conservation des marchandises consignées ;

2° De la remise du récépissé, suivant le montant du jury d'expertise ;

3° Des sommes qui auront été payées, soit au consignataire lui-même, soit au porteur du récépissé.

Art. 16. Il fera les encaissements provenant de la vente des marchandises consignées pour le compte des consignataires.

Art. 17. Chaque comptoir aura pour fonction d'entrer en correspondance avec toutes les autres agences communales ; il leur indiquera régulièrement, par circulaires, quelles sont les existences de marchandises en entrepôt, et quels sont les besoins qu'il pourrait avoir de toute autre espèce de marchandises.

Art. 18. Il règlera les comptes ouverts avec toutes les autres agences correspondantes.

Art. 19. Le gérant du comptoir donnera la plus grande publicité, par voie d'affiches et de journaux, à toutes les opérations de l'agence communale et à tous les renseignements qui pourront être utiles à la circulation des produits et à la fabrication, ainsi qu'aux besoins et aux existences des marchandises dans les agences communales, afin de mettre par ce moyen le producteur dans le cas d'équilibrer sa production sur la consommation et sur les besoins.

CHAPITRE IV. — *Du Magasin ou Bazar.*

Art. 20. Le magasin ou bazar sera constamment ouvert au public ; une exposition permanente, avec affichage des procès-verbaux, y sera faite des marchandises ou échantillons.

Art. 21. Le gérant du bazar et les employés sous ses ordres auront soin de disposer ces marchandises ou échantillons de la manière la plus convenable pour que le public puisse facilement connaître toutes les existences. Cette exposition sera faite sans aucune partialité.

Art. 22. Les marchandises seront toujours vendues *sous corde*. On ne pourra détailler les fûts, colis ou paquets déposés par les consignataires. Tout acheteur, en prenant livraison, sera tenu de signer sur un registre qu'il a pris connaissance du procès-verbal.

Art. 23. Le gérant et ses employés seront chargés de l'entretien et du soin des produits mis en vente ; les frais qui en résulteront seront au compte du consignataire.

Art. 24. Toutes les ventes, sans exception, seront opérées au comptant.

Art. 25. Toutes les ventes seront opérées au prix marqué par le consignataire, en y ajoutant :

1° Les frais de transport ;

2° Les frais de commission.

Ces frais de commission seront destinés :

1° A couvrir les frais des agences communales ;

2° A procurer à l'Etat une recette ou impôt frappant les produits à leur entrée en consommation.

Le chiffre de la commission sera donc promulgué par le gouvernement.

Art. 26. Le chiffre de commission sera classé suivant la nature des produits : en brut, matière première, produits manufacturés, produits de luxe ou de première nécessité.

Art. 27. Le taux de cette commission devra être le même dans toutes les agences communales.

Art. 28. Le taux des commissions à percevoir par l'agence sera fixé et publié de six mois en six mois.

FRANÇOIS COIGNET.

(Le prochain article examinera le mode d'administration des agences communales.)

Un type de franchise.

Nous avons sous les yeux une circulaire adressée aux électeurs de Seine-et-Oise par M. Léon Mario, se qualifiant de *médecin des épidémies du canton d'Ecouen.* Le candidat nous apprend que fils d'un honorable commerçant, il est devenu propriétaire, et qu'il emploie son influence à moraliser la population en dépit des calculs ténébreux. Il a regardé la révolution de février *comme une surprise exploitée par une coterie* ; il proteste contre la proclamation de la république au 4 mai et contre une constitution sans avenir. Il veut un chef de l'Etat permanent, héréditaire, deux chambres électives, quatre cents députés seulement, suffrage *universel* et vote à la commune ; *mais pas plus de vote que de fusil à qui n'a rien à défendre.*

Destruction du sens dessus dessous, où la médecine honnête, persécutée, isolée, humiliée, expie l'abandon inconsidéré de la police.

Le médecin des épidémies du canton d'Ecouen termine en certifiant qu'il sera facile d'obtenir CETTE RÉPUBLIQUE.

Abus des enquêtes.

Le *Siècle* contient ces réflexions fort sensées :

L'Académie des sciences morales et politiques vient de charger M. Blanqui de faire, sur la situation des classes agricoles en France, des recherches analogues à celles qu'il vient de faire sur la situation des classes ouvrières de la France en 1848.

D'un autre côté, l'Assemblée nationale a chargé une commission de faire une enquête sur la situation industrielle du pays. Il y a longtemps de cela. Le gouvernement a saisi la chambre ; la commission de la chambre travaille sans doute : on nous demandera ce que nous exigeons de plus. Nous voudrions un résultat législatif, pratique, avant la dissolution de l'Assemblée nationale.

Nous ne craignons pas de l'avouer : la grande idée que nous nous faisions de la mission de l'Assemblée pour rétablir l'ordre ne nous permettra pas de considérer comme un résultat positif, sérieux, le simple dépôt d'un rapport. Pendant dix-huit années et plus, les chambres ont souvent déjà ordonné des enquêtes ; ces enquêtes ont été faites avec soin, intelligence, et ce fut tout. On s'enquiert, on s'est enquis, le peuple doit être content : telle était la théorie du passé ; nous la repoussons. Les bonnes intentions ne suffisent pas ; il faut de la bonne volonté témoignée par des actes. C'est avec cette formule : *Il y a quelque chose à faire*, et en ne faisant rien, que nous sommes arrivés à une révolution.

Tous les hommes d'expérience le savent comme nous, les enquêtes stériles ont des dangers. Que fait le citoyen le plus familiarisé avec les souffrances, lorsqu'on vient, avec une mission spéciale du gouvernement, le provoquer à en rechercher les causes, à en prouver l'intensité et l'injustice ? Il observe ce qu'il voyait à peine, il analyse ce qu'il éprouvait médiocrement ; il réfléchit, il espère, par ordre du gouvernement, et puis ?... rien. L'indignation, l'impatience le prennent ; et bientôt son esprit se révolte, si auprès les commissaires du gouvernement se présentent des hommes de désordre ou de passion pour exploiter le sentiment de sa misère que vous avez pris soin d'éveiller en lui.

Ne constatez pas le mal si vous n'êtes point décidés à le soulager, à le guérir. Ne faites pas de procès-verbaux, ne donnez pas une précision officielle aux abus si vous les trouvez nécessaires ou tolérables. Car vous auriez beau ensuite inonder la France de petits livres orthodoxes et de brochures consolantes, vous lutteriez vainement par la prédication contre l'agitation que vous auriez causée par la publicité. Le *socialisme* poursuivrait vos enquêtes, y ajouterait partout une conclusion ; il s'emparerait de vos travaux contre votre librairie elle-même ; ses divagations, ses utopies prendraient la consistance de vos documents, et vous lui auriez vous-mêmes fourni des armes.

Il serait facile de prouver ce que nous avançons en publiant le rapport de M. Blanqui aîné, de l'Académie des sciences morales et politiques, sur la situation des classes ouvrières en 1848. Les souffrances qu'il expose sont atroces ; il n'y a pas, il ne peut pas y avoir d'exagération dans ses tableaux. Qu'on y réfléchisse ; il ne suffit pas de lire son rapport, il faut agir, et le gouvernement n'agit pas : c'est ce que nous lui reprochons.

Dans les terribles conjonctures où les opinions se révoltent, où la misère redresse la tête, si les hommes les plus déterminés à la résistance accordent cependant qu'il y a quelque chose à faire, une enquête a ordonner, il faut qu'il s'en suive toujours un effet appréciable. Sans cela, le pouvoir verra bientôt anéanti entre ses mains un de ces moyens dilatoires qui forment quelquefois, nous le reconnaissons volontiers, toute la concession actuelle possible aux plus fières exigences. Ce serait un malheur pour le gouvernement et pour l'ordre. Evitons-le et finissons toujours ce que nous aurons commencé. Le malheur doit être patient, mais il faut qu'on le soulage.

SAISIE DE L'*EXTINCTION DU PAUPÉRISME*.

Encore un acte ridicule d'arbitraire à enregistrer, encore une violation de domicile et du secret des correspondances. Décidément le cerbère Barrot-Faucher-Falloux a perdu au moins une de ses trois têtes.

Le 7 avril à midi, le juge de paix de Pierre (Saône-et-Loire) et son greffier, escortés d'un brigadier et d'un gendarme, ont envahi le domicile privé de l'un de nos correspondants, munis d'un ordre du juge d'instruction et du *procureur du roi* ; ils ont fait main-basse sur les ouvrages et brochures de la Bibliothèque populaire du canton de Pierre ;

Ouvrages, dit la commission rogatoire, tendant à exciter la guerre civile, à détruire le gouvernement républicain, la famille et la propriété.

Ordre en même temps de saisir tous écrits, correspondances, prouvant affiliation aux sociétés secrètes, à la *Solidarité républicaine*, enfin munitions et armes de guerre.

Après une perquisition qui ne dura pas moins de trois heures, ces messieurs se sont retirés, emportant un paquet d'une quarantaine de brochures socialistes.

Notez que dans le nombre se trouve la fameuse brochure *Extinction du Paupérisme*, du sieur Bonaparte, jadis socialiste, promettant aux ouvriers la gamelle, un sou par jour et de séduisantes baraques en torchis et en clayonnage ; aujourd'hui premier magistrat de la République.

Nous requérons instamment le sieur Barrot d'ordonner une perquisition chez M. Bonaparte, à l'Elysée-National.

Nouvelles d'Italie.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique.*)

Turin, 8 avril 1849.

Voici des détails recueillis de source digne de foi sur le siége de Gênes.

Dans la matinée du 5, le général La Marmora qui, dès le commencement, s'était rendu maître des forts du Belvédère, de la Tenaglia et San-Benigno, comme je vous l'ai écrit, fit une attaque par les rues de San-Benigno et de Degli Angeli ; il parvint à s'emparer du faubourg de Saint-Théodore jusqu'au palais Doria.

Il y eut une trêve de quelques heures, demandée par les consuls français et anglais ; mais les insurgés, reprenant les armes, recommencèrent l'attaque.

De tout le rivage ligurique sont accourus des paysans armés ; les soldats génois et liguriens qui se trouvaient dans l'armée assiégeante ont deserté et grossi les troupes de la ville.

Le général La Marmora s'était emparé de la forte position de San-Rocco ; il fit bientôt taire le feu de celle de San-Giorgio, et put ainsi faire enlever la porte San-Tomaso par ses bersaglieri.

Ce fut alors qu'il fit commencer contre la ville une canonnade qui dura vingt-quatre heures. Ce ne fut pas, à la vérité, un bombardement, le général manquant de mortiers ; mais deux mille boulets tirés sur la ville l'ont mise dans un état qu'il est difficile de décrire.

Les insurgés des campagnes s'étant organisés, marchèrent contre les troupes piémontaises. Le général envoya contre eux ses bersaglieri, ou tirailleurs, mais il n'en reste plus un seul.

Les insurgés paysans, s'étant concertés avec ceux de la ville, ont dirigé des attaques qui ont acculé le général contre les bastions de la Lanterna, d'où il ne peut plus sortir.

La députation qui a été envoyée ici par la municipalité, obtient des conditions que probablement le peuple ne voudra pas accepter.

On a dit que les triumvirs Reta et Macchio avaient fui à Livourne. On nous assure que ce bruit est faux.

Les brigades de Pignerol et Savoie, parties pour le blocus, dégageront probablement le général de sa position difficile. Ces troupes ne peuvent arriver qu'aujourd'hui au siége.

Il n'arrive pas de journaux de Turin le jeudi à Paris. Depuis l'arrivée du général La Marmora à Gênes nous n'avons reçu aucun journal de cette ville. Les nouvelles arrivées jusqu'à présent ne confirment pas encore la reddition de Gênes. A la date des dernières nouvelles, La Marmora avait pris maison à maison le faubourg Saint-Théodore. Après une trêve de quelques moments, les Génois avaient repris le feu. Des députés avaient été envoyés à Turin pour traiter des conditions.

— La *Gazette de Milan* annonce qu'un Lombard, accusé d'avoir proféré des paroles menaçantes pour les Autrichiens au moment où l'armée impériale combattait contre les Piémontais, a été fusillé après jugement d'une commission militaire.

L'ex-roi Charles-Albert est arrivé le 3 avril à Tolosa. Il s'y est arrêté pour ratifier, par écrit, la renonciation à la couronne de Sardaigne qu'il a faite à Novare le 23 mars dernier, et cet acte a été remis entre les mains du marquis Charles de La Marmora, lieutenant général sarde, et du comte de San-Marin, intendant-général. Ces deux personnages repartent pour Turin, tandis que Charles-Albert continuera sa route pour Oporto, en passant par Vittoria, Burgos et Valladolid.

Le *Nouvelliste de Marseille*, du 9 août, contient les renseignements suivants :

De nouveaux détails nous arrivent ce matin par le paquebot-poste *l'Alexandre*, commandé par M. d'Angeville, lieutenant de vaisseau, qui a quitté Gênes le 7 au soir.

L'attaque du général de La Marmora s'est prolongée pendant deux jours. La ville s'est défendue avec un incroyable acharnement.

Les bombes et les boulets ont détruit plusieurs maisons et endommagé un grand nombre d'autres. Dans les hôpitaux des malades ont été atteints et tués par les projectiles. Les navires mouillés dans le port ont eu aussi plus ou moins à souffrir.

Le bateau à vapeur de l'Etat le *Tonnerre* et les bâtiments de commerce français ont servi de refuge à nos compatriotes, ainsi qu'à une foule de fuyards de toutes les nations. Enfin, fort heureusement le corps consulaire est parvenu à faire conclure un armistice de 48 heures. Nous donnons plus bas le texte de cette convention.

Dans la soirée du 7, au moment où le paquebot-poste *l'Alexandre* mouillait dans le port de Gênes, les Piémontais voyant le pont de ce vapeur couvert de passagers embarqués à Livourne, ayant pris ceux-ci pour un corps de Lombards qui accourait au secours des Génois, lui ont lancé imprudemment quelques coups de canon dont l'un a traversé le bordage un peu au-dessus de la flottaison, sans blesser personne. Revenu de sa méprise, le général piémontais s'est empressé d'adresser des excuses au commandant de *l'Alexandre*.

Le vaisseau de ligne anglais qui se trouve depuis quelque temps dans les eaux de Gênes a fait plusieurs manœuvres qui ont paru hostiles aux Génois. Ils en ont conclu que ce vaisseau agirait de concert avec la force piémontaise dans le cas où l'armistice ne serait pas accepté.

Le nombre des victimes est considérable de part et d'autre.

A l'instant où *l'Alexandre* quittait Gênes, le bruit courait que deux mille Lombards venaient d'entrer dans la ville par la route de Toscane, et que quatre mille autres étaient incessamment attendus.

Parmi les nombreux passagers débarqués à Marseille par les deux bateaux à vapeur arrivés hier au soir et ce matin, on cite M. Montanelli, l'un des principaux promoteurs de la révolution toscane.

Voici les termes de cet armistice, qui devait expirer le 9, à midi :

« Proposition du conseil municipal de Gênes au général de La Marmora.

» 1° Le général de La Marmora occupera avec ses troupes la ville et les forts.

» 2° Amnistie pleine et entière est accordée, et les propriétés sont garanties.

» 3° Il sera fait restitution réciproque des ôtages et prisonniers.

» 4° La garde nationale sera réduite aux prescriptions légales ; toutes les personnes qui ne font point partie de cette garde devront immédiatement remettre leurs armes.

» Gênes, le 6 avril, à six heures du matin.

» Signés : le général AVEZZANA ; le syndic PROFUMO, au nom du conseil municipal ; le général de LA MARMORA, en présence du corps consulaire. »

Hongrie. — Schleswig.

Plusieurs journaux annoncent que le commandement supérieur de l'armée impériale, retiré à Windisgraetz, est définitivement conféré à Jellachich. D'un autre côté on écrit de Vienne à la *Gazette de Breslau*, que le chef d'état-major de Radetzki, le baron Hess, est rappelé d'Italie pour remplir les mêmes fonctions près du ban en Hongrie. Il est certain que la tournure actuelle de la guerre a mis en disgrâce Windisgraetz. L'armée a dû être considérablement renforcée. Une partie des troupes de la garnison de Vienne est partie pour la rejoindre.

Des lettres du 5, de Pesth, annonçant une bataille décisive comme inévitable, confirment ce que nous avons dit de la position de l'armée hongroise. Les Madgyars avaient à cette date toutes leurs forces échelonnées entre Balana, Gyormath et Esttakhaza, trois lieues plus loin que Solnok. On les évaluait à 50 000 hommes. C'étaient les corps de Georgey, de Klapka et de Dembinski ; le dernier formait l'aile gauche, prêt à se jeter sur Czegled ou Keckkemet ; Georgey formait l'aile droite, au-dessus de Hatvan. Klapka ayant son quartier dans cette dernière ville, était au centre. Ainsi disposés, les insurgés comptaient attendre l'attaque, ou aller la chercher sous les murs de Pesth.

Kossuth a, dit-on, convoqué la diète hongroise dans cette dernière ville pour le 24 avril.

Les églises de Pesth étaient pleines, et on y priait à haute voix pour les insurgés. Dans les rues on remarquait une agitation inaccoutumée. On prévoyait un éclat, car la citadelle était hérissée de canons et la garnison avait les armes à la main.

Les Hongrois avaient concentré à Szegedin des forces considérables, qui leur permettaient de prendre l'offensive contre les Serbes. Le général Theodorowich avait été repoussé de Szegedin avec le corps d'armée serbe, et contraint de battre en retraite. Les Madgyars avaient remporté sur les Serbes, dans le comitat de Batsch, sur la rive droite de la Theiss, quelques avantages assez importants, et les avait chassés de Baja, de Zombor, de Santevan, de Werbarz ; de sorte qu'il ne restait plus aux mains des Serbes, dans ce comitat, que Saint-Thomas.

Suivant une nouvelle parvenue au *Lloyd* par un courrier de Belgrade, les Russes seraient entrés en grandes masses en Transylvanie, et les Madgyars auraient perdu les avantages qu'ils y avaient remportés. Des lettres de Bucharest annoncent, au contraire, que Bem s'apprête à entrer en Valachie, où il serait reçu à bras ouverts par la population roumaine, qui est disposée, ainsi que l'armée turque, à se joindre à lui pour chasser les Russes. Il n'est bruit dans les provinces danubiennes que des exploits merveilleux du brave Bem.

La guerre continue à être favorable aux Allemands dans le Danemark. Les villes de Apenrade et de Hadersleben viennent d'être évacuées par les Danois. Le général en chef de l'armée germanique, de Prittwitz, a concentré toutes ses troupes à Flensbourg, dans le Schleswig, pour porter la guerre dans le Jutland, où le général Fabvier, retranché dans de fortes positions, commande en chef 25 000 Danois. C'est dans cette province que sera probablement décidé par les armes le sort des deux duchés.

A voir le nombre si considérable de troupes de toutes armes qui ne discontinuent point de se rendre dans les deux duchés, on est fondé à croire que l'Allemagne présume qu'elle aura encore, outre celle du Danemark, d'autres armées étrangères à combattre. Les Allemands, peuple naturellement généreux, montreraient moins d'animosité contre leur faible ennemi, s'ils ne voyaient se dresser derrière le roitelet danois le gigantesque czar, patron naturel des princes du Nord. Il faut que la Russie s'immisce dans toutes les questions : à celle des duchés comme à celle de l'empire allemand et à celle des nationalités en Autriche. Nous verrons bientôt comment la Russie, déjà battue en Transylvanie par l'avant-garde de notre armée démocratique européenne, soutiendra ses prétentions à la suzeraineté universelle. L'Allemagne est derrière Bem et Dembinski, et derrière l'Allemagne se trouve la France, qui formera cette fois le corps de réserve.

Encore quelques semaines, et des rives du Bas Danube à la mer Noire et à l'Océan, tous les peuples de l'Europe civilisée se lèveront en poussant ce cri : En avant contre la Russie ! chassons les barbares !

Cracovie.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique.*)

Extrait d'une lettre du 6 mars 1849.

Que dis-tu de notre brave Bem, mon cher ami ? Que dis-tu de Dembinski, de Kossuth et de tous ces nobles *brigands*, devant lesquels les Autrichiens et les Russes commencent à fléchir ?

Les succès des Slaves Hongrois sont incontestés aujourd'hui ; ils sont de nature à donner plus que du courage uni à l'espérance légitime ; ils feraient naître l'audace, si nos chefs n'avaient prescrit prudence, circonspection et silence.

Le fait le plus brillant des opérations du général Bem est la prise de Kronstadt. Les détails qu'il a adressés à Kossuth, et dont ces extraits ont été autographiés et répandus en mille endroits, dénotent chez Bem le guerrier organisateur et le politique sagace.

Bem considère l'armée *slavo-hongroise* comme devant sauver la démocratie européenne, entamée déjà en Allemagne, où l'indécision tient le sceptre ; en Italie, où l'*inentente* peut faire tarir la source des élans; en France, où la réaction royaliste de toutes nuances s'est donné le mot pour pervertir les données républicaines et prêter le flanc aux institutions les plus incohérentes, afin de faire haïr la République. « Nous » seuls, dit-il, nous saurons garder intacte l'arche démocratique. Elevés » à toutes les écoles de tous les pays, nous sommes riches en ressources » et en expérience. Il y a un an, nous n'étions que de faibles réfugiés, » mais Dieu nous a éclairés, et les Polonais, ainsi que les Slaves, tous » réunis, peuvent encore sauver l'Europe. Les Turcs le comprennent » bien ! Ah ! si l'Angleterre savait profiter du rôle qui lui est offert : al» liée sincèrement à la France, elles pourraient toutes deux TOUT réno» ver. Je félicite Georgey et Henry ; ils ont bien fait ! Avec la Pâque, en » communion en s'embrassant. » Ces paroles-là et les autres réflexions qui les suivent, ont électrisé tous les cœurs.

Tu sais que Kronstadt, ville limitrophe de la Transylvanie (le Huningue du pays) est ville frontière de la Valachie, et une cité des plus considérables de la Transylvanie pour sa population, sa richesse et ses manufactures. Pendant le siège on a vu des groupes nombreux quitter la ville et affronter les balles des remparts. C'étaient les étudiants des colléges luthériens et catholiques qui, après avoir fraternisé, venaient au camp hongrois en criant : *Slawa* ! (gloire), c'est comme qui dirait : Hosanna !

« *Le pays des tempêtes*, avait dit Bem (1), *sera pour nos armes libératrices une vallée de calme et de lumière.* »

En effet, la prise de Kronstadt, dont les fortifications à style romain sont consolidées vers le col de la ville par l'Aluta qui coule non loin, est une position que l'habile Bem saura transformer en sentinelle vigilante.

La Transylvanie est libre ! et elle va s'organiser pays slave. Nulle forme choisie de gouvernement n'y prévaudra avant la formation du grand congrès *slavo-européen* ; car tu n'ignores pas qu'en Turquie asiatique et dans la Russie *ultra volga*, il y a beaucoup de Slaves aussi. Des relations sont établies avec eux. Un mouvement moral gigantesque s'annonce, et sans doute *toutes les Russies* sont appelées à y jouer un rôle important. Notre fameux *Wernyhora*, le poète ukrainien, avait prédit, en 1821, des choses qui commencent à s'accomplir. Chère patrie des Slaves, que Dieu te ressuscite et nous sauve tous ! Je t'embrasse. A bientôt.

Assemblée Nationale.

Présidence de M. MARRAST. — *Séance du 12 avril.*

On procède au scrutin pour la nomination des 20 membres du conseil d'Etat qui restent à élire.

Cette opération dure jusqu'à 2 heures 3/4.

Le dépouillement a lieu dans les bureaux, sous la présidence de M. Lamoricière, vice-président de l'Assemblée.

L'Assemblée adopte ensuite divers projets d'intérêt local.

On revient au budget des cultes.

M. JEAN REYNAUD rend compte des délibérations de la commission sur un amendement qui lui a été renvoyé. Cet amendement a pour but d'élever le traitement des prêtres succursalistes, âgés de 75 ans, et ayant au moins 30 ans de service. La commission se rallie à cet amendement, qui est adopté.

Un autre amendement demande un million pour amélioration du sort des desservants. Cette disposition élèverait le traitement des desservants à 850, 900, 1000, 1100 et 1200 francs, selon qu'ils auraient moins de 50 et plus de 75 ans.

La commission se rallie à cet amendement, qui témoignera de l'intérêt que la République porte au clergé inférieur comme aux instituteurs. — Adopté.

Mais la commission a cru devoir refuser le crédit demandé pour l'augmentation du nombre des succursales et des consistoires.

M. DE FALLOUX insiste pour le premier de ces crédits, qui est rejeté.

Les propositions de la commission sont adoptées, ainsi que les autres chapitres du budget des cultes.

Une faible augmentation est votée pour les ministres du culte israélite.

On passe au scrutin sur ce budget. Les voix se répartissent ainsi :

Nombre des votans,	610
Majorité,	306
Pour,	609
Contre,	1

L'Assemblée a adopté.

On passe au budget des finances.

Divers articles sont adoptés sans discussion.

M. CHAVOIX présente un amendement pour la restitution des 45 centimes. Il est ainsi conçu :

« Les sommes payées pour l'impôt des 45 centimes seront remboursées de la manière suivante :

Les sommes de 100 fr. et au-dessus en rentes 5 0/0 ; toutes les autres en titres collectifs de rentes 3 0/0.

Les titres de rentes seront délivrés au cours moyen des fonds publics pendant les trois premiers mois de 1849, avec jouissance à dater du 22 mars courant. »

M. Chavoix développe son amendement. L'arme dont les ennemis de la République se sont servi le plus puissamment, c'est l'impôt de 45 centimes. Cet impôt a pu être une nécessité des circonstances par suite des dilapidations des monarchies qui avaient précédé la République, mais aujourd'hui il est temps de réparer les mauvais effets produits par cet impôt sur les populations.

L'orateur s'attache à établir que l'impôt des 45 centimes doit être considéré comme une contribution de guerre et assujéti aux mêmes conditions.

M. PASSY, ministre des finances, combat cet amendement. Il est impossible de rendre l'impôt des 45 centimes, parce qu'un très grand nombre des cotes est inférieur à 5 fr., ce qui supposerait des rentes de 20 et 25 centimes.

M. SAINT ROMME dit que l'impôt des 45 centimes n'a pas porté sur toute la population, et qu'il a été appliqué, non en proportion de la richesse, mais en proportion de la misère. (Très bien !) C'est pour cela qu'il y a équité à revenir sur cet impôt, qui n'a été qu'un prêt, et qui à ce titre doit être restitué.

M. GOUDCHAUX combat l'amendement au nom de la commission du budget. Il se plaint que le département de la Dordogne, dont M. Chavoix est représentant, ait été postérieur à payer l'impôt.

M. CHAVOIX paraît à la tribune. (La clôture ! la clôture !) Il essaie au milieu du bruit de défendre la Dordogne.

M. LE PRÉSIDENT. Je mets l'amendement aux voix.

A GAUCHE. Le scrutin de division ! (Tumulte épouvantable à droite.)

A DROITE. La question préalable.

M. FLOCON propose un sous-amendement. Malgré les instructions du gouvernement provisoire, il est certain, dit-il, que l'impôt des 45 cent. a pesé principalement sur les classes pauvres. Le gouvernement avait donné les instructions les plus précises pour que l'impôt ne frappât que ceux qui pouvaient le payer. Ces instructions ont été publiées; pour sa part il a combattu cet emprunt dans le sein du gouvernement provisoire.

A DROITE. Ce n'est pas un emprunt.

M. FLOCON. Cet impôt a été posé comme un emprunt, et ce n'est qu'à cette condition que la plupart des membres du gouvernement provisoire s'y sont ralliés. Mais je ne crois pas que cet impôt doive être remboursé en rentes, parce que cela ferait peser une charge constante sur le pays. Je demande donc que l'Assemblée décrète que l'impôt des 45 c. sera remboursé par annuités. (Agitation.)

M. DUCLERC combat l'amendement. On a fait beaucoup de bruit de l'impôt des 45 centimes, surtout d'un côté où l'on aurait dû s'abstenir. (Bruit.) On fait tomber la responsabilité de cet impôt sur M. Garnier-Pagès. Il faut que la position soit franche. Le 10 mars, M. Garnier-Pagès présentait la situation financière comme très bonne; le 15 elle était déplorable. Ce revirement subit avait pour cause certaine circulaire publiée le 12 mars. (Réclamations à gauche. — Approbation à droite.)

Il fallut pourvoir à la situation. Plusieurs moyens se présentaient. La banqueroute d'abord : elle fut proposée et repoussée. (Vive interruption à gauche.)

VOIX DIVERSES. Par qui ? Dites donc par qui.

M. DUCLERC. J'ai dit qu'elle fut repoussée.

M. LEDRU-ROLLIN. Je vous somme de dire par qui elle a été proposée. (Très bien !)

M. DUCLERC. Je ne reçois pas de sommation. (Tumulte.)

DE TOUTES PARTS. Répondez aux faits !

M. RAYNAL. L'imputation est assez grave pour que vous vous expliquiez.

M. FLOCON. Vous n'étiez pas membre du gouvernement.

M. DUCLERC. Ce n'est pas vous qui avez proposé la banqueroute ; vous avez proposé le papier monnaie.

M. LEDRU-ROLLIN. Mais qui a proposé la banqueroute? (Oui ! oui !)

M. DUCLERC. Du moment où je dis que vous avez proposé le papier-monnaie, je ne vous accuse pas d'avoir proposé la banqueroute. (Ah ! ah !) On a proposé d'abord un impôt de 2 fr., puis 1 fr. 50 c. ; mais, après un mûr examen, il a été décidé qu'on ne demanderait que 45 c., et c'est M. Garnier-Pagès qui est parvenu à faire réduire cet impôt à 45 c.

M. LEDRU-ROLLIN. Il paraît qu'aujourd'hui c'est un jour de confession. J'aurais désiré, pour mon compte, qu'elle fût complète. L'énonciation de ce fait, que quelqu'un avait proposé la banqueroute, avait mérité une réponse à ma question. Quand une pareille accusation est portée à une tribune, il faut dire qui l'on accuse, il faut dire son nom. On ne peut pas reculer; il faut que chacun prenne la responsabilité de ses œuvres. Je prends celle des miennes.

On vous a dit : Ce sont les circulaires qui ont amené les 45 centimes. — Si je m'étais attendu à ce débat, je vous aurais apporté la liste des maisons de banque qui, du 24 février au 12 mars, ont fait faillite, pour vous prouver que ce ne sont pas les circulaires qui ont amené l'embarras des finances. (Très bien !)

Je ne demande pas qu'on me juge politiquement, peu m'importe; mais fixez bien vos souvenirs avant de me juger. Retenez bien ceci : Avant le 10 mars, ces maisons de banque ne pouvaient plus se soutenir.

Je ne veux pas expliquer toutes les circulaires, mais je veux au moins en expliquer une. Vous dites : Les circulaires ont fait naître la réaction; moi, je dis : la réaction a fait naître les circulaires. (Oui ! oui ! Non ! non !) Ne vous récriez pas, c'est ma conviction. Si je pouvais vous conduire au ministère de l'intérieur et vous faire lire les rapports qui m'étaient adressés alors...

A DROITE. Par qui ?

M. LEDRU-ROLLIN. Vous demandez par qui? par les commissaires ! (Agitation.) Oui, par les commissaires, dont la plupart sont membres de cette Assemblée. Voulez-vous que je cite des faits ? Dans un département voisin de la capitale, la garde nationale déclarait qu'elle ne reconnaîtrait jamais la République. Dans un autre département, les prisonniers de Doullens, que la révolution rendait à la liberté, ont failli être jetés dans la rivière. (Bruit.) Dans cette position, j'ai bien fait de déclarer que les commissaires avaient des pouvoirs illimités. Vous pouvez penser différemment, mais je crois encore aujourd'hui, moi, que les circulaires étaient nécessaires.

Je ne veux pas prolonger ce débat. On vous a dit que, par une indiscrétion, surprise par la fissure d'une porte...

M. DUCLERC. Permettez...

M. LEDRU-ROLLIN. Ce n'est pas vous que j'indique. On vous a dit que j'avais proposé 1 fr. 50 c.; oui, j'ai proposé 1 fr. 50, mais j'ai demandé que cet impôt de 1 fr. 50 frappât les riches, uniquement les riches, et que l'impôt ne descendît pas au delà d'une certaine cote ; voilà ce que j'ai proposé. (Très bien ! très bien !)

On vous a dit aussi que j'ai proposé le papier-monnaie, cela est vrai ; j'ai proposé le papier-monnaie sur les biens de l'Etat, et je crois qu'on a eu tort de ne pas l'accepter. (Approbation à gauche. — Murmures à droite.) Vous pouvez n'être pas de mon avis sur cette question encore. (Bruit.) Voulez-vous que je la discute ?

Au reste, nous étions unanimes sur un point au gouvernement provisoire. Nous voulions établir l'impôt proportionnel et progressif. Si nous ne l'avons pas fait dès l'abord, c'est que le cadastre n'était pas disposé pour cela. L'impôt des 45 centimes, pour ceux qui l'ont proposé, n'a été qu'une mesure transitoire et d'urgence. Quant à la banqueroute, si quelqu'un parmi nous l'a proposée, le pays a droit de savoir qui : il faut qu'on le nomme. (Oui ! oui !)

M. GOUDCHAUX, qui était monté à la tribune, cède la place à M. Duclerc.

M. DUCLERC. Il s'agit de savoir, en face du pays, à qui doivent être imputés les 45 centimes. (Interruption.)

A GAUCHE. Non ! non ! la banqueroute !

M. DUCLERC. La question est celle-ci : A qui doit être attribuée principalement la mesure des 45 centimes ?

LES MÊMES VOIX. Mais non, la banqueroute ! dites qui l'a proposée !

M. DUCLERC. C'est la première question. (Mais non ! mais non !) A qui doit être imputé le discrédit sur nos finances ? est-ce au ministre des finances, est-ce au ministre de l'intérieur ? Je dis que c'est au ministre de l'intérieur et aux circulaires.

M. Ledru-Rollin vient de vous dire qu'il a proposé, outre le papier-monnaie, un impôt de 1 fr. 50 c. sur les riches. Pour ma part je trouve cette proposition anti-démocratique. L'égalité devant la loi doit également exister devant le percepteur. (Explosion de rires.) Qu'est-ce qu'un impôt qui ne pèse que sur les riches ? C'est une iniquité, c'est un attentat contre la propriété. (Mouvements divers.)

Maintenant, M. Ledru-Rollin me demande de déclarer qui a proposé la banqueroute. (Oui, oui, c'est cela !) Eh bien, ce n'est pas vous. Vous avez proposé le papier-monnaie, et à mes yeux le papier-monnaie c'est la banqueroute. (Ah ! ah ! — Mouvements divers.)

Un grand nombre de représentants se précipitent au pied de la tribune. M. Goudchaux y monte en même temps que M. Garnier-Pagès. M. Perrée, de sa place de secrétaire, parle avec vivacité au groupe qui est dans le couloir de droite. M. Garnier-Pagès cède la place à M. Goudchaux.

M. GOUDCHAUX. Je puis rendre justice à tout le monde sans accuser personne. (Très bien !) Je veux réconcilier les républicains. Le 25 février, en acceptant le ministère des finances, j'ai demandé que les dettes faites par la monarchie fussent payées ; et personne dans le gouvernement provisoire n'a proposé le contraire. (Ah ! ah !)

Je dois rendre justice à M. Ledru-Rollin, avec qui je n'ai pas été en communauté d'opinions ; c'est à tort qu'on attribue à sa circulaire du 12 mars l'effet qu'elle n'a pas eu. Ma conscience me fait un religieux devoir de le déclarer. (Très bien !) Dès le 4 mars, j'ai été épouvanté de la situation financière du pays. Cette situation était donc étrangère à la circulaire.

M. CLÉMENT THOMAS. Vous êtes un honnête homme. (Approbation.)

M. GOUDCHAUX. Aussi ces dates de sécurité du 10 mars, ces craintes du 12, ces résultats affligeants du 18, tous ces chiffres sont autant de fantasmagories qu'on a établies devant vous. (Hilarité générale.) Des maisons de banque les plus anciennes, les mieux établies étaient à la fin de février à la veille d'une catastrophe.

La pénurie des finances était à son comble, et les maisons les plus renommées, que je ne veux pas désigner ici, qui avaient joui du plus considérable crédit, étaient ébranlées sous les derniers jours de la monarchie.

La nôtre même n'a dû échapper au sort qui a frappé les autres que parce que nous étions en mesure d'éviter la catastrophe imminente, inévitable. Ce n'est donc pas à la circulaire qu'il faut attribuer les désastres dont on a tant parlé. C'est l'amour de la vérité qui m'a fait faire cette déclaration à la tribune.

Quant à l'impôt en lui-même, ce n'est pas le pauvre qui a réclamé ; le pauvre a payé son obole; les mauvais vouloirs ne se sont rencontrés que chez le riche. Une fois, sous mon administration de six mois, des meubles ont été saisis et vendus, mais ce n'était pas dans une chaumière, c'était dans un château (Ah ! ah !), et l'impôt a été payé par la vente de deux ou trois tableaux.

M. LE PRÉSIDENT lit l'amendement de M. Flocon :

« L'impôt extraordinaire des 45 c. perçu en 1848 est considéré comme emprunt, et sera remboursé aux contribuables à partir du 1er janvier 1850, en six années, par remise proportionnelle, sur l'impôt foncier. »

M. FLOCON. Il reste une confusion dans les explications qui ont été produites à cette tribune sur le gouvernement provisoire. Il y a des membres absens qui en ont fait partie ; il en est sur lesquels des accusations de ce genre ont circulé. Je demande que dans l'intérêt des absens on vienne déclarer à cette tribune le nom de celui qui a proposé la banqueroute.

UNE VOIX. Parlez donc, monsieur Duclerc !

M. DUCLERC. J'ai dit qu'il y avait plusieurs moyens de sortir de la situation : la banqueroute a été proposée, elle a été repoussée. (Interruption.)

VOIX NOMBREUSES. Par qui ?

M. CRÉMIEUX. Si le gouvernement provisoire a proposé la banqueroute, qu'on s'explique ; mais qu'on ne laisse pas peser sur lui un acte aussi odieux. (Oui ! oui !)

M. DUPONT (de l'Eure), de son banc. J'ai été président du gouvernement provisoire. J'ai assisté assidûment à toutes ses séances : jamais le mot de banqueroute n'y a été prononcé ; il eût été unanimement repoussé. (Sensation.)

UNE VOIX. Qu'avez-vous à répondre, M. Duclerc ?

M. DUCLERC. Je suis responsable des paroles que j'apporte ici ; je ne puis pas répondre de la manière dont les esprits malveillants les interprètent. (Interruption.)

VOIX CONFUSES. C'est une insulte à l'Assemblée entière.

M. DUCLERC. J'ai dit que la banqueroute a été proposée au gouvernement provisoire. (Ah ! ah !) Je n'ai pas dit qu'elle avait été proposée par les membres du gouvernement provisoire. (Ah ! ah !)

M. Duclerc se fait apporter les feuillets du *Moniteur*, dont il donne lecture au milieu des rires de l'Assemblée.

M. JULES FAVRE. M. Dupont (de l'Eure) dit que cela n'est pas, voilà tout. (Rire général.)

M. DUCLERC. Je renvoie au *Moniteur* quant à présent.

M. FLOCON. Voulez-vous parler de Louis Blanc ?

M. DUCLERC. Louis Blanc a été mon ami, et vous savez que je ne calomnie pas mes amis.

M. Duclerc retourne à son banc. M. Denjoy vient le féliciter.

A GAUCHE. Le scrutin de division !

EN MASSE A DROITE. Le scrutin secret !

A GAUCHE. Vous ne voulez pas que vos électeurs sachent que vous refusez le remboursement de l'impôt. (Tumulte.)

AUTRES VOIX. La question préalable !

M. LE PRÉSIDENT. La question préalable est proposée, le scrutin secret va avoir lieu sur la question préalable. (Rumeurs.)

Les membres se précipitent en foule pour voter.

Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants.	533
Majorité absolue.	267
Pour.	414
Contre.	119

En conséquence, la question préalable est adoptée.

Voici le scrutin sur les nominations au conseil d'Etat :

Nombre des votants.	708
Majorité absolue.	355

MM. Jean Reynaud, Charton, Pérignon, Pons (de l'Hérault), Lignier, Frédéric Cuvier.

Ces dix candidats ayant seuls obtenu la majorité des suffrages, sont proclamés membres du conseil d'Etat.

La séance est levée à six heures trois quarts.

Union sociale. Sous ce titre nos lecteurs trouveront à notre quatrième page l'annonce d'une publication anti-socialiste; nous ne pouvions refuser notre publicité dans cette circonstance, d'autant plus qu'il pourra nous arriver d'avoir recours à la publicité des journaux réactionnaires pour propager ce qu'on appelle aujourd'hui *le poison socialiste*. Nous ferons observer, d'ailleurs, que nous ne pouvions pas nous offenser de cette annonce, puisqu'on y dit en termes formels : « Les opinions » modérées ne repoussent aucune discussion, *aucune expérience nou» velle*, à condition de ne pas mettre en péril les fruits de l'expérience » consommée. »

Si l'*Union sociale* reste fidèle à ce programme, elle n'a pas un seul mot à objecter à l'expérience du phalanstère, telle que nous l'avons toujours présenté.

FAITS DIVERS.

Le préfet de la Seine a donné une soirée à M. Lloyd, président de la députation anglaise, et à ses 500 compatriotes. Lord Normanby, ambassadeur d'Angleterre près la République française, y assistait, ainsi que M. Odilon Barrot, président du conseil, qui, dans un voyage en Angleterre, avait été reçu chez M. Lloyd.

Lord Normanby a prononcé quelques paroles par lesquelles il a exprimé hautement tout le plaisir qu'il éprouvait de voir les deux peuples sympathiser et entretenir chaque jour davantage une entente si vraiment cordiale.

M. Lloyd, qui portait l'uniforme de la *yeomanry cavalry*, espèce de garde nationale anglaise à cheval, a dit à M. le préfet que la visite de ses compatriotes avait été toute spontanée, et n'avait été faite que par des sentiments d'estime et d'amitié envers la France; il a ajouté qu'ils étaient tous enchantés de l'excellent accueil qui leur a été fait partout à Paris, et que toute la Grande-Bretagne en serait instruite à leur retour.

— Un échantillon d'or de la Californie, envoyé à Paris, renfermait, dit-on, des paillettes aplaties d'une belle couleur jaune; des grains extrêmement petits attirables au barreau aimanté, et qui sont du fer titané; un grain assez gros, jaune, irrégulièrement arrondi, pesant 0 gramme 625; sa densité était de 14,60. Ce grain, fondu dans une petite coupelle, au fourneau à moufle, a donné un culot d'alliage d'une densité de 17,48.

L'analyse des paillettes d'or, faite sur un gramme de matière, a donné les résultats suivants, rapportés à 100 parties :

Or, 90,70; argent, 8,80; fer, 38. — Total, 99,88. — Perte, 0,12. = 100 parties.

— Les blessés et combattants de février sont invités à se trouver le dimanche 15 du courant, à midi précis, salle Saint-Jean, rue Neuve-Saint-Jean, 17, pour une réunion électorale.

— Réunion générale et d'*urgence* de tous les délégués, au Comité démocratique socialiste, ce soir, vendredi, à six heures, rue Saint-Spire, impasse de la Grosse-Tête, 8.

— Le comité démocratique socialiste des élections vient de former une commission qui, avec l'aide de quelques jurisconsultes, se charge de suivre les pourvois qu'il y aurait lieu d'exercer en matière électorale contre les décisions des commissions municipales instituées dans chaque mairie.

Tout électeur démocrate socialiste qui, après avoir présenté, dans le délai voulu, une demande d'inscription sur la liste électorale de son arrondissement, recevra l'avis du rejet de sa demande, qui doit lui être notifié par le maire, devra se rendre immédiatement, muni de cet avis et des pièces pouvant prouver ses droits, auprès de la commission établie en permanence, rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, 34, laquelle, après avoir entendu les explications et examiné l'affaire, introduira, s'il y a lieu, le pourvoi devant le juge de paix, et au besoin devant la cour de cassation.

Les pourvois de cette espèce ne donnent lieu à aucuns frais.

— Réunion électorale du 3e arrondissement aujourd'hui vendredi, 13 avril, salle de la Fraternité.

— 6e arrondissement, aujourd'hui vendredi, 13 avril, salle du Capucin, boulevard du Temple.

(1) Kronstadt est surnommé *Burzenland*, pays des tempêtes, à cause des ouragans qui s'y multiplient à une saison de l'année, et qui ne cessent que lorsque l'*Aluta* déborde.

— 12e arrondissement, demain samedi, 14 avril, aux Cordeliers, rue Pascal.

—Montmartre. Aujourd'hui vendredi, 13 avril, à sept heures précises du soir, salle de l'Hermitage, boulevard Montmartre.

— Les citoyens démocrates socialistes du département de Saône-et-Loire, résidant à Paris, sont invités à se réunir demain soir, vendredi 13 avril, à 7 heures et demie, chez le citoyen Guyot-Laligant, rue de l'Ecole-de-Médecine, 37, à l'effet de s'entendre sur les élections de leur département.

—La mairie du XIe arrondissement est informée que des électeurs qui, comme tiers intervenants, en vertu de l'art. 7 de la loi du 19 mars, ont demandé la radiation d'un grand nombre de citoyens inscrits sur la liste électorale, prétendent avoir été délégués à cet effet par l'autorité municipale. Elle croit devoir faire connaître à ses concitoyens qu'elle n'a donné aucune délégation, ce que d'ailleurs elle n'avait pas le droit de faire, et que son intervention s'est bornée à fournir le plus de renseignements qu'elle a pu, à recevoir, pour être ultérieurement examinées par la commission municipale, toutes les réclamations qu'on lui a présentées. (Communiqué par la mairie.)

—Depuis quelques jours plusieurs représentants laissaient quelques sous à la marchande de journaux établie sur la place Bourgogne, afin qu'elle pût donner gratuitement des journaux aux soldats qui lui en demanderaient. Nulle distinction n'était imposée par ceux qui voulaient ainsi faciliter aux militaires la connaissance des affaires publiques; libre à ces derniers de choisir leur feuille. Mais comme l'*honnête modération* ne peut être soupçonnée d'une généreuse pensée, et que le soldat est trop français pour lire même gratis le *Constitutionnel* ou l'*Evénement*, le commandant militaire du palais de l'Assemblée nationale a fait avertir la marchande de journaux que son droit de vente lui serait retiré si elle acceptait de l'argent à l'avance. L'ordre a été donné au concierge du palais de veiller à ce qu'aucun journal n'entrât dans l'intérieur et ne fût donné aux soldats. Néanmoins, M. Faucher nous dit que le gouvernement ne pèse en rien sur les élections.

— Le nombre des décédés du choléra, dans la journée du 10, s'est élevé à 45 dans les douze arrondissements. Sur ce chiffre, il en est 12 morts à domicile et le reste aux hôpitaux.

Dans la journée d'hier, 67 ont succombé; ils sont ainsi répartis : dans le 1er arrondissement, 3 à domicile et 5 aux hôpitaux; dans le 2e, 1 à domicile; dans le 3e, 1 à domicile et 4 à l'hospice; dans le 5e, 1 à domicile et 3 à l'hospice; dans 7e, 2 à domicile et 1 à l'hospice; dans le 8e, 3 à domicile; dans le 9e, 1 enfant à la caserne des Célestins et 1 à l'Hôtel-Dieu; dans le 10e, 2 à domicile et 9 aux hôpitaux; dans le 12e, 5 à domicile et 23 à la Salpêtrière, plus 3 au Val-de-Grâce.

Plusieurs journaux ont annoncé à tort que l'épidémie sévissait avec force au palais de l'Assemblée nationale, et que M. Guéret, huissier, était mort du choléra; cet employé a succombé le neuvième jour de maladie à une fluxion de poitrine.

IN NATURALIBUS.— On assure, dit la *Gazette de France*, mais nous ne pouvons y croire (elle a bien raison), que trois des préfets de Louis-Philippe mis à la retraite après février et pensionnés à raison d'infirmités contractées dans l'exercice de leurs fonctions, mais replacés depuis, ont été mandés à Paris, et qu'hier, en présence de la commission, ils ont été soumis, par devant trois médecins de Paris, requis à cet effet, à une visite analogue à celle que les préfets eux-mêmes font subir aux jeunes conscrits devant les conseils de révision.

Si ce fait scandaleux venait à se confirmer, et si nous étions ministre de l'intérieur, nous n'hésiterions pas à destituer à l'instant même les fonctionnaires qui auraient eu assez peu de respect d'eux-mêmes et de leur dignité pour se soumettre à une semblable humiliation.

En même temps, nous blâmerions énergiquement la commission d'une exigence qui serait loin de lui faire honneur à elle-même.

Nous voulons douter de ce scandale, qui, s'il était vrai, montrerait à quel degré d'abjection et de dégradation morale les dix huit années de corruption que nous venons de traverser auraient fait descendre les fonctionnaires publics de ce régime.

AFFAIRE CARABY. — On se rappelle, dit le *Droit*, que dans les premiers jours de mars la rue d'Anjou-Saint-Honoré a été le théâtre d'un drame qui a eu des résultats déplorables. Des coups de pistolets ont été échangés entre un mari et l'amant de la femme de celui-ci, et un jeune homme complètement étranger à cette lutte sanglante a eu la mâchoire fracassée par une balle.

Après l'instruction à laquelle ces faits ont donné lieu, est intervenue une ordonnance de la Chambre du conseil, qui déclare qu'il y a lieu à prévention contre M. Coëtlogon, de tentative de meurtre sur la personne de M. Caraby, pour se procurer l'impunité du délit d'adultère et de complicité d'adultère; contre Mme Caraby, de complicité de meurtre et d'adultère; contre M. Caraby, de tentative de meurtre sur la personne de M. Bergonion.

La même ordonnance renvoie les deux frères de M. Caraby devant le tribunal de police correctionnelle, comme prévenus d'avoir porté des coups à M. Bergonion.

UN NOM MALHEUREUX.—Pendant sa promenade habituelle au bois de Boulogne, le président de la République a éprouvé un accident. Son cheval, lancé à grande vitesse sur un terrain mouvant, s'est abattu sous lui.

Décidément le nom de *Boulogne* porte malheur au président de la République. Au surplus, le roi de la finance, M. de Rothschild, vient d'éprouver le même accident que Louis Bonaparte; il a fait même en Angleterre, auprès de Wabum, une chute beaucoup plus grave.

Qu'eussent dit les Romains de ce double présage?

SALLE VALENTINO. — C'est en vain que les comités napoléoniens font parade de sentiments républicains; de même que dans la fable, l'oreille perce la peau de lion dont on se couvre. La Constitution a déclaré l'Assemblée des représentants seule souveraine, et le président de la République simplement son chargé d'exécution. MM. les napoléoniens ne l'entendent pas ainsi; dans leurs exhortations aux électeurs, ils expriment hautement le vœu que l'Assemblée nouvelle forme un *digne entourage* à M. Louis Bonaparte, *afin que, nullement entravé, il puisse librement donner cours à toutes ses nobles aspirations*, etc. Ce n'est point une Assemblée souveraine qu'il s'agit d'élire, selon ces messieurs, mais une Assemblée soumise.

— INAUGURATION du jardin de la Liberté, rue des Poissonniers, 40, barrière Poissonnière.

Dimanche 15 avril 1849, à 3 heures, grand banquet donné par les associations réunies. Les représentants de la Montagne seront invités à cette fête fraternelle Prix : 1 fr.

Les dames y sont admises.

On trouve des billets aux associations, aux journaux démocratiques et audit établissement.

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 avril sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

PETITE CORRESPONDANCE.

Metz.—M. M.—Reçu les 32 fr.

Ferney.—M. F.—Ne faites pas attention à la bande; l'abonnement va jusqu'au 15 février pr.

Tours.—M. J.—Merci de la comm.—Nous avons bien reçu les 10 50 par. M. D.

Mirepoix.—M. J. R.—L'idée est bonne, mais l'augm. forcée de prix restreindrait trop la publicité —Nous all. vous satisfaire pour les liv. et le cat. —Faites comme vous voudrez pour la R. ord. ou except.; il n'y a pas d'inconv. à les cumuler.—Reçu les 10 de M. P.—Le manque d'espace et surtout le procès de Bourges, nous en ont empêché, à notre grand regr.

Bourse du 12 avril.

Les transactions sont fort peu actives. On ne veut pas s'engager dans la rente avant de connaître la résolution du roi de Prusse.

Les courriers d'Italie ne sont pas arrivés ce matin, mais on a cependant de mauvaises nouvelles de Gênes; des troupes génoises sont débarquées à Marseille.

Le 5 p. 100 ouvre à peu près comme hier à 89.45; il monte au plus haut à 89.90 et ferme à ce cours.

C'est 45 c. de hausse sur la bourse du jour, comme sur celle d'hier.

La Banque de France perd 5 à 2 415, après avoir coté 2 405.

Le 3 0/0, de 56 70 débute à 56 90, et finit au plus haut à 57 25 : c'est une hausse de 55 c. sur le marché précédent. La Grand'Combe fait 625 fr.

Le chemin de fer d'Orléans gagne 4 fr. à 860 fr.

Avignon-Marseille se bonifie de 250 fr. à 222 fr. 50 c.

Le Nord flotte toujours entre 457 et 456 25, dernier cours.

Une nouvelle télégraphique dit que les Siciliens ont éprouvé plusieurs échecs dans leur rencontre avec les Napolitains.

On assure que le czar persiste au moyen de son alliance offensive et défensive avec l'Autriche, à soutenir les traités de 1815. Il a écrit dans ce sens au roi de Prusse.

La Gallicie va être occupée par les troupes russes, pour que l'Autriche puisse disposer de ses forces

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	56 70	56 80	56 40	56 65
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	» »	» »	» »	88 60
Cinq 0/0	89 45	89 90	89 10	89 50

12 avril. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	57 40 »	4 Canaux avec prime	1050 »
— Emprunt 1847-1848	» » »	Lin Maberly	»» »
5 0/0 j. du 22 mars	89 60 »	Caisse hypothécaire	150 »
4 1/2 0/0 du 22 mars	» » »	Emprunt d'Haïti	225 »
3 0/0 j. du 22 septembre	» » »	Espagne, dette active	30 50
Actions de la Banque	2415 » »	— dette passive	» »
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	31 75
Récép. Rothschild	» »	Emprunt portugais 5 0/0	» »
3 0/0 de l'Etat romain	75 »	— — 3 0/0	» »
5 0/0 belge 1840	92 50	2 1/2 hollandais	» »
— — 1842	92 50	Zinc Vieille-Montagne	2800 »
— 4 1/2	92 50	H. de la Grand-Combe	»» »
— Banque (1835)	» »	Emprunt du Piémont	890 »
Obligations de la Ville	1190 »	Lots d'Autriche	315 »

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	425 »	425 »	Orléans à Bordeaux	412 50	412 50
Versailles, rive droite	285 »	213 75	Du Nord	457 50	456 25
— rive gauche	170 75	172 50	De Paris à Strasbourg	375 »	373 75
Paris à Orléans	865 »	860 »	Tours à Nantes	233 75	233 75
Paris à Rouen	555 »	555 »	Paris à Lyon	»» »	»» »
Rouen au Havre	300 »	300 »	Montereau à Troyes	132 50	132 50
Avignon à Marseille	220 50	222 50	Dieppe à Fécamp	175 »	180 »
Strasbourg à Bâle	107 50	106 25	Paris à Sceaux	»» »	»» »
Du Centre	362 50	365 »	Bordeaux à la Teste	»» »	»» »
Amiens à Boulogne	»» »	»» »			

L'un des gérants: G. TANDON.

De tous les points de la France, des voix s'élèvent pour demander que la lumière se fasse dans les intelligences obscurcies par les ridicules systèmes qui s'offrent, sans pouvoir s'entendre entre eux et sans se comprendre soi-même, à renouveler la société, en changeant les lois de son existence, telles que la connaissance de la nature humaine perfectionnée par les siècles, les a créées. Les opinions modérées, qui ne repoussent aucune discussion, aucune expérience nouvelle, à condition de ne pas mettre en péril les fruits de l'expérience consommée, semblent aujourd'hui animées d'une noble ardeur pour défendre la société contre les prétentions insensées qui veulent faire table rase dans le monde, et produire le chaos, afin d'en tirer un monde nouveau composé à leur image.

Voici des associations de dévouement, de bienfaisance et d'enseignement populaire qui vont couvrir comme d'un vaste réseau la France entière, pour faire parvenir le bénéfice de leur action et de leur lumière jusque dans les plus humbles hameaux. Si cette noble émulation, si cette ardeur généreuse se montrent persévérante, la France doit sortir grande et forte des épreuves qui ont menacé sa gloire et sa puissance.

L'UNION SOCIALE qu'annoncent les éditeurs Paulin et Lechevalier, est fondée pour devenir un des organes de cette propagande populaire, de cet enseignement libéral; pour recueillir toutes les leçons utiles, répandre les idées morales et les notions de la justice et du droit; l'information substantielle des faits et des évènements de l'ordre politique, ainsi que les éléments de la science intéressant les professions et les industries qui font la richesse de l'Etat et des citoyens.

Le *Conseiller du Peuple*, livre-journal par M. A. DE LAMARTINE, paraîtra samedi 14 courant. L'illustre écrivain a voulu résumer dans ce premier numéro tout le passé historique de la République de Février. L'administration a dû, pour ne pas gêner les précieux développements de la pensée de M. DE LAMARTINE, augmenter le format et porter le nombre des pages d'impression à 48 au lieu de 32. Chaque numéro du *Conseiller du peuple* aura à l'avenir 48 pages, sans que le prix d'abonnement à 6 fr. par an éprouve aucune augmentation.—On s'abonne rue Richelieu, 85 (ancien 95).

JARDIN D'HIVER.

C'est aujourd'hui, vendredi soir, que seront closes pour Paris les listes de souscription à la *Fête de la France*, dédiée à la garde nationale et à l'armée, et pour laquelle des tribunes spéciales sont réservées au président de la République et à toutes les illustrations de l'époque. Demain samedi, au bureau du Jardin-d'Hiver, il ne sera plus délivré que des billets de 15 fr. par personne. Le Jardin-d'Hiver annonce, pour le lendemain de sa grande fête de nuit de *la France*, le dimanche 15 avril, à deux heures, un beau concert vocal et instrumental par nos premiers artistes, et l'orchestre Strauss, qui exécutera ses nouvelles valses, polkas, et le quadrille des *Souvenirs de la reine Hortense*. Avant son départ de Paris, Neuville dira pour la dernière fois sa grande scène d'un *Provincial à Paris*. Le jardin et l'hémicycle seront ornés de toute la splendide décoration de la *Fête de la France*, qui a lieu demain samedi, 14 avril.—S'adresser au *Jardin-d'Hiver* et au *Ménestrel*, 2 bis, rue Vivienne, pour les billets de famille.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 102. EDITION DU MATIN. Samedi 14 Avril 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DEMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 13 AVRIL.

Assemblée Nationale.

COMME SOUS LA MONARCHIE.

L'Assemblée a failli aujourd'hui détruire un abus, mais, las!... elle n'a pas de chance, et l'abus est resté debout.

La monarchie, la vraie monarchie, la monarchie pur sang, celle de la restauration, avait institué une chambre des pairs pour faire fleurir les institutions aristocratiques. Or, point d'aristocratie sans argent. Parmi les fidèles que les Cosaques avaient ramenés avec Louis XVIII, se trouvaient quelques pauvres diables qui n'avaient guère de ce précieux métal; on les fit pairs de France, et pour les aider à soutenir leur rang, on leur alloua 24 000 fr. de pension annuelle. On pensait, dans ce temps-là, qu'un pair de France ne pouvait vivre à moins de 24 000 fr. par an, et pour lui donner à vivre on prenait dans les poches de tout le monde.

En 1830, quelques-uns de ces pairs refusèrent de prêter serment à la monarchie de Louis-Philippe, à la monarchie bâtarde, et par suite perdirent leur pairie et leur pension; ce qui nous fait remarquer deux choses : d'abord, qu'au fond de cette vieille noblesse il y avait de la sincérité, et ensuite que ce n'est pas parmi les satisfaits de Louis-Philippe qu'on aurait trouvé cette abnégation; loin de vouloir perdre leurs pensions, ceux-ci en mendient des mains de la République, tout en la trahissant.

Que devaient devenir ces pensions de pairs, puisqu'il n'y a plus de pairs en France? La pension était-elle attachée à la personne ou à la place? Etait-ce une rémunération de services ou un traitement?

Sur cette question, soulevée à propos d'un article du budget des finances, M. Lherbette n'a pas eu de peine à prouver que cette allocation annuelle, improprement appelée pension, était attachée à la place et non à la personne. Il a cité les pairs démissionnaires de 1830, qui, par suite de leur démission volontaire en février, s'étaient vus privés de cette pension par une décision spéciale de la chambre des députés, et il en a conclu à la radiation complète des crédits portés au budget pour ce chapitre, puisqu'il n'y a plus ni pairs ni pairie.

M. le ministre des finances et M. Goudchaux ont vainement allégué que la constitution votée en novembre reconnaissait toutes les pensions existantes, M. Glais-Bizoin a fort bien répliqué que la charte de 1830 les avait reconnues de même, ce qui n'avait pas empêché en 1831 de supprimer les pensions des pairs démissionnaires, par cette raison que la pension, d'après son institution même, n'était allouée que pour *soutenir* l'éclat de la pairie, et que quand on n'est plus pair, on n'a pas à soutenir cet éclat.

Et cependant, l'Assemblée, à une majorité, minime il est vrai, a maintenu les traitements dans leur totalité, et plusieurs de nos ex-pairs, sous prétexte qu'ils sont pauvres (car cette pension ne s'accordait qu'aux pairs pauvres), continueront de toucher par an 24 000 francs aux dépens des contribuables, tout comme sous la monarchie, pour ne rien faire.

M. Victor Considerant a demandé aujourd'hui et obtenu l'autorisation d'adresser demain des interpellations au ministre de l'intérieur, sur les moyens que ce ministre peut avoir pour sauver la société de la situation périlleuse où elle se trouve, et pour exposer ses propres vues sur ce sujet.

Hospitalité française.

Il est décidé que sous l'administration de M. Léon Faucher toutes les traditions de générosité et d'humanité de la France seront brutalement et impunément méconnues, violées, démenties.

Chaque jour nous révèle quelques nouveaux défis jetés par ce ministre aux sentiments démocratiques du pays; chaque jour nous apporte une nouvelle preuve que notre gouvernement est entré comme complice dans le plan de la réaction monarchique de l'Europe, et tient à cœur, en chargeant d'iniquités le nom de république, de faire regretter en France même le libéralisme de la royauté déchue.

Hier, nous parlions de réfugiés de la démocratie allemande entrés en France sur la foi de ses traditions hospitalières, et expulsés outrageusement par ordre ministériel, traînés à pied, le carcan au cou, de prison en prison jusqu'à la frontière, où ils ne tarderont probablement pas à être livrés à leurs persécuteurs.

Aujourd'hui il s'agit de la suppression de tout subside aux réfugiés de diverses nations entrés en France depuis les événements de février. Quoique l'indemnité accordée à ces infortunés fût réduite au modique chiffre de 50 c. par jour, et qu'au milieu de la crise industrielle dont souffre le pays, il leur soit encore absolument impossible de se procurer d'autres moyens d'existence, M. Léon Faucher n'a pas eu honte de supprimer cette obole hospitalière.

Voici en quels termes ce haineux ministre signifie sa volonté absolutiste dans une circulaire aux préfets :

J'ai décidé qu'il ne serait alloué ni subsides mensuels ou quotidiens, ni secours périodiques aux étrangers arrivés en France depuis le commencement de l'année 1848, ou qui s'y présenteraient à l'avenir. Quant à ceux de ces étrangers auxquels des subsides ou secours avaient été provisoirement accordés, ils cesseront de les recevoir après l'expiration du mois d'avril, les dispositions des circulaires des 29 mai et 5 juillet demeurant à cet égard rapportées, et comme telles non avenues.

Vous ferez connaître à ceux qui seront aptes au service militaire qu'ils peuvent contracter des engagements dans la légion étrangère. Enfin vous leur ferez comprendre à tous que, quelle que soit leur résolution, ils n'ont aucun sacrifice à espérer de l'Etat, et qu'ils sont dans l'obligation absolue de pourvoir à leur existence avec leurs propres ressources ou par le travail.

Que Dieu vous tienne en sa bonne et sainte garde, M. Léon Faucher, voilà qui est parlé en grand ministre!

Vous dépassez l'attente de vos amis, et commandez l'admiration de vos adversaires.

Cependant raisonnons.

Nous ignorons si le nombre des nouveaux réfugiés des autres pays que la Pologne est considérable; mais nous savons que le nombre des Polonais récemment arrivés en France compense le nombre de ceux qui en sont partis. Par suite de décès tant en France que sur les champs de bataille de la Posnanie, à Cracovie et dans la Gallicie, ainsi que par suite de nouvelles émigrations en Italie et en Hongrie, le nombre total des émigrés polonais en France ne surpasse pas celui d'avant 1848. La preuve en est dans le rapport des ministres, qui porte le nombre des réfugiés recevant des subsides à 4200.

M. Léon Faucher sait très bien que ces émigrés ont quitté leur pays par force et pour des motifs entièrement politiques. Tous les jours les journaux polonais publient de nouvelles confiscations opérées sur les biens des émigrés, et il est connu qu'un grand nombre d'habitants ont dû quitter le royaume de Pologne à la nouvelle de la lutte en Posnanie et des mouvements de la Gallicie. M. le ministre peut, au besoin, aller aux informations dans les ambassades de Russie et d'Autriche. Eh bien! où veut-il que ces malheureux se réfugient? Par quels moyens entend-il qu'ils se procurent du travail et l'existence, alors que nos entrepreneurs réactionnaires, moins généreux qu'en 1831, obéissant aux excitations fanatiques des ministres, repoussent de leurs ateliers ces malheureux proscrits, comme cela a été constaté récemment dans la Loire-Inférieure?

M. le ministre leur conseille, il est vrai, de se rendre en Algérie. Mais pourquoi ne les dirige-t-il pas plutôt sur l'Italie? Le vrai motif pour lequel le service en Afrique est antipathique aux Polonais et autres émigrés, c'est l'engagement triennal qu'il implique, engagement peu compatible avec l'espérance de plus en plus fondée que conservent ces émigrés, de voir leur patrie faire appel à leurs bras avant l'expiration de ce terme. Que le ministère leur garantisse la liberté de quitter dans ce cas le service africain, ou qu'il abrège pour eux la durée de l'engagement, et nous ne doutons pas qu'un nombre considérable d'émigrés, de Polonais, entre autres, iront partager les travaux de l'armée en Afrique.

L'Assemblée nationale, en votant les subsides tels que les présente le budget, n'a pas songé à les diminuer, et bien moins par conséquent à les refuser. Cette dernière mesure est donc de l'arbitraire ministériel. Si M. Léon Faucher craint de voir les Italiens augmenter indéfiniment les rangs de l'émigration, crainte que nous ne partageons pas, il n'a, en ministre respectueux de la légalité et des sentiments nationaux, qu'à soumettre à l'Assemblée cette importante question. Dans tous les cas, il serait autant ridicule qu'odieux d'invoquer la prévision des émigrés du lendemain, pour laisser mourir de faim ceux d'aujourd'hui.

Quelque légitime que soit le découragement qui s'empare des républicains à l'Assemblée nationale, nous espérons qu'ils élèveront la voix pour édifier au moins l'opinion du pays sur de tels démentis à la générosité de la France.

Les bons mots de la réaction.

Nous lisons dans la *Presse* d'excellentes observations que nous transmettons à nos lecteurs :

Le *Comité de propagande de la rue de Poitiers*, en provoquant une souscription dont le produit dépasse déjà 150 000 fr., a assumé une responsabilité politique dont il importe qu'il se pénètre sérieusement. La France attentive et la société inquiète le jugeront sur ses œuvres, c'est-à-dire sur l'emploi de l'argent consacré à la défense de la vérité contre l'erreur, du droit contre la force, de la liberté contre la terreur, du progrès contre l'insurrection.

Or, nous le demandons, n'est-ce pas de l'argent indignement gaspillé que celui donné à un journal qui a la prétention de combattre le socialisme par des armes de cette force :

DIALOGUE.

« *Le socialiste* : Le socialisme est la vérité qui sort du puits.

» *L'ouvrier* : Ah! c'est pour cela qu'il y a tant de *seaux* pour l'en faire sortir. »

Combattre en ces termes le socialisme, n'est-ce pas donner à supposer qu'on n'a pas de meilleurs arguments à lui opposer? Au lieu de l'affaiblir, n'est-ce pas le fortifier?

Le journal qui fait au socialisme cette terrible guerre de calembourgs, ce n'est pas le *Corsaire*, c'est la *Patrie*.

Est-ce pour subventionner ainsi des calembourgs grossiers, des coq-à-l'âne injurieux, des articles stupides, que des hommes sérieux et d'honnêtes ouvriers vont vider leur bourse dans la caisse du comité de la rue de Poitiers? — Non, assurément.

Le comité de la rue de Poitiers a demandé de l'argent, on lui en a donné; mais ce n'est pas pour le gaspiller; c'est pour le bien employer et pour en rendre un compte public qu'il puisse hautement avouer et honorablement signer.

Ce compte, il faut qu'il s'y attende, lui sera demandé; il sera examiné, il sera discuté.

Du Droit de surveillance des Réunions publiques.

Le journal le *Peuple*, avec ce ton de casseur d'assiettes qu'on lui connaît, dominé par cette inquiète et jalouse défiance dont il a déjà fait preuve maintes fois à notre égard, extrait de notre avant-dernier article sur l'Assemblée, trois lignes qui lui paraissent porter atteinte à *l'honneur du parti socialiste*.

Nous avons reconnu, comme le *Peuple*, qu'il n'y a pas de texte de loi qui autorise formellement la présence d'un commissaire de police dans une réunion publique; mais nous avons ajouté que l'Assemblée possédait la faculté de décréter les mesures de surveillance qu'elle croit utile de prendre, tant qu'elles ne dérogent pas aux conditions du pacte fondamental, et que la présence d'un commissaire de police à des réunions publiques ne blesse point le droit de réunion et de libre discussion.

Ces dernières lignes ne sont pas du goût de nos confrères du *Peuple*, et ils croient y voir au moins un *lapsus calami*.

Le *Peuple* se trompe : ces lignes ont été écrites après mûre réflexion, et nous saisissons volontiers l'occasion de les rendre plus claires.

A nos yeux l'opposition a fait fausse route sur cette question de la surveillance des réunions publiques. S'il est possible de contester et d'infirmer le texte des lois invoquées par les ministres pour justifier la présence d'un agent de police dans les réunions publiques; s'il est juste de protester, comme nous l'avons fait nous-mêmes, contre la partialité et la violence avec lesquelles la police s'introduit dans des réunions démocratiques, pendant qu'elle laisse les coudées franches aux clubs légitimistes et monarchiques, il nous paraît incontestable, en principe, que tout gouvernement doit avoir le droit et a le devoir de se tenir au courant de tout ce qui se passe dans ces assemblées publiques, et d'y faire constater purement et simplement les infractions aux lois.

Ce besoin de surveillance, dans les conditions actuelles de la société, est si bien une nécessité gouvernementale, qu'il a été exercé de fait, sous toutes les formes politiques, au moyen d'agents occultes, de mouchards, d'espions corrompus et corrupteurs. Robespierre et Danton ont eu leur police secrète comme le cardinal Dubois et Richelieu. MM. Lamartine et Ledru-Rollin, sous leur gouvernement provisoire, ont fatalement obéi à la même nécessité. Demain les rédacteurs du *Peuple* seraient au pouvoir, qu'ils ne pourraient se dispenser de faire surveiller les trames des assemblées monarchiennes ou réactionnaires. Quand l'Assemblée nationale déciderait elle-même que le pouvoir exécutif n'a pas le droit d'introduire des agents dans les réunions publiques, la police ne s'y insinuerait pas moins, et sans doute d'une manière honteuse, perfide. Alors même qu'on supprimerait complètement les fonds secrets qui défraient cette police, on verrait les hommes responsables de la tranquillité publique la rétablir sous d'autres formes et à d'autres frais. Tant que la société sera une anarchie vivante d'intérêts, une lutte organisée entre partis, tous les hommes chargés de garantir l'ordre se verront forcés de recourir à ces moyens de surveillance et de gouvernement. La liberté absolue n'est possible que dans une société constituée sur des bases de solidarité et de fraternité.

Le seul progrès que nous croyons réalisable sous ce rapport aujourd'hui consiste précisément à régler par une loi ce qui est dévolu à l'arbitraire ministériel; c'est de transformer en une surveillance franche, visible, officielle, en une simple constatation de délits par un magistrat connu et responsable, l'espionnage immoral et scandaleux exercé par de faux frères, par des hommes méprisés, et se traduisant par de faux rapports, par des embûches.

Que nos confrères du *Peuple* y réfléchissent comme nous y avons réfléchi, et ils reconnaîtront que l'opposition démocratique et sociale ne pourrait que gagner à accepter franchement cette surveillance officielle, et à prendre même l'initiative d'un projet de loi qui concilierait sur ce point la garantie du droit de l'Etat, c'est-à-dire de l'ordre public avec la garantie du droit individuel de réunion, d'élection et d'enseignement.

En profitant d'une lacune ou d'une équivoque dans la législation pour refuser à un agent de l'autorité l'entrée de ses banquets et réunions publiques, l'opposition, par l'organe de M. Ledru-Rollin lui-même, n'a rien affirmé comme principe, rien émis de concluant, et elle n'a pas trouvé un grand appui dans l'opinion du pays.

Elle donnerait, au contraire, une preuve éclatante de sa force morale, de sa confiance dans les vérités qu'elle professe, si, s'élevant elle-même au-dessus des défiances du pouvoir, elle ne craignait pas de reconnaître aux agents de ce pouvoir le droit d'écouter ses paroles, d'observer ses actes et de verbaliser tant qu'il leur plaira.

Il est possible que des vérités traduites ainsi devant le jury y aient été mal comprises; mais c'est là le sort des vérités, et le jury finalement s'éclaire par ses erreurs mêmes.

Nous regretterions de ne pas comprendre de la même manière que le *Peuple l'honneur du parti socialiste*; mais nous croyons le comprendre aussi consciencieusement.

On nous communique ce soir la liste des pensions payées à des ex-sénateurs et à des ex-pairs, dont il a été question aujourd'hui à l'Assemblée, et qui ont été maintenus au budget à une majorité de 13 voix :

Noms et prénoms des titulaires :

MM. Arnail-François de Raucourt, 24 000 fr. — Louis-Nicolas Lemercier, 24 000 fr. — Louis-Gustave de Pontécoulant, 24 000 fr.

Anciens pairs, fils de sénateurs.

MM. Alphonse-Gabriel d'Aboville, 12 000 fr. — F.-A. Boissy-d'Anglas, 12 000 fr. — Jules Cholet, 12 000 fr. — Ch.-Téod.-Ernest de Hédouville, 12 000 fr. — Alex.-Fl. d'Haubersaert, 12 000 fr. — Napol.-P.-M. Herwin de Nevelle, 12 000 fr. — Paul Eug. Lanjuinais, 12 000 fr. — C.-E. P.-J. Laplace, 12 000 fr. — J.-B. de Richebourg, 12 000 fr. — J.-S.-F. de Tascher, 12 000 fr. — N.-R. Carial, 10 000 fr. — De la Bonninière de Beaumont, 10 000 fr. — H.-R.-E. de Ségur, 10 000 fr. — J.-P. de Latour-Maubourg Florimond de Fay, 10 000 fr.

Anciens pairs.

MM. A.-M.-A. d'Argout, 42 000 fr. — Aimable-Guill.-Prosper-Bruyère de Barante, 42 000 fr. — A.-P.-A. de Baschi du Cayla, 40 000 fr. — A.-S.-C.-A. Dijeon, 42 000 fr. — Guillaume Dode de la Brunerie, 42 000 fr.—Gabriel Dubouchage, 42 000 fr.—J.-L. Dubreton, 42 000 fr. — C.-E.-P.-Agenor de la Roche, 45 000 fr. — A.-J.-A. Law de Lauriston, 42 000 fr. — G.-J.-J. Molitor, 42 000 fr. — N.-F. Mollien, 40 000 fr. — Louis-Pantaléon-Jude Amédée de Noé, 42 000 fr. — J.-M. Portalis, 42 000 fr. — A.-F. Odet de Jumilhac de Richelieu, 42 000. — H.-J.-V. de Saint-Simon, 42 000 fr. — C.-F.-J.-J.-Alfred de Rigaud de Vaudreuil, 40 000 fr.

Nous recevons ce soir la communication suivante :

Par suite de la discussion survenue entre les honorables MM. Ledru-Rollin et Denjoy dans la séance du 11 avril, une rencontre a eu lieu aujourd'hui.

Après l'échange d'un coup de pistolet, les témoins ont déclaré l'honneur satisfait.

Paris, 13 avril 1849.

JOLY, FÉLIX PYAT; B. D'HILLIERS, L. DE LAUSSAT.

Les Royalistes et le Moniteur.

M. Théodore Muret, légitimiste bien connu et de la plus entière blancheur, vient de publier une brochure qui est vivement recommandée par les journaux de son parti, et qui reçoit en même temps du *Moniteur du soir* les honneurs de la réclame suivante :

La propagande anarchiste et socialiste est ardente, infatigable, elle s'adresse à la mansarde, à la chaumière, à la caserne. C'est donc là qu'il faut répandre aussi le contre-poison. Tel est le but de la petite brochure *à dix centimes* qui vient d'être mise en vente chez Garnier frères, au Palais-National, sous ce titre : *La Vérité aux ouvriers, aux paysans, aux soldats*, par M. Th. Muret. Dans ces trente-six pages, il y a une réponse bien claire, bien simple, bien familière à chacun des mensonges employés pour attirer les haines, pour égarer les esprits. Faite en dehors de la politique, au seul point de vue de la défense de la société, cette œuvre réclame pour la propager le concours de tous les honnêtes gens. C'est une question de conservation pour tous et pour chacun.

Veut-on savoir quel est cet ouvrage destiné à détruire les haines, cet ouvrage fait *en dehors de la politique* et patroné par l'organe d'un gouvernement républicain? On le jugera par la citation suivante :

AUX PAYSANS. — *L'impôt des 45 centimes.*

Cet impôt, qui a pesé si lourdement sur vous, ne sont-ce pas les *républicains de la veille* qui l'ont créé? A quoi était-il destiné par eux?

A donner 40 fr. par jour aux fameux commissaires qui sont allé porter, dans la France entière, le trouble et le désordre;

A payer tous les agents des clubs de Paris qui secondaient ces commissaires dans leur funeste mission;

A solder les *montagnards* de Caussidière et de Sobrier, et tous les porteurs de cravates et d'écharpes rouges qui battaient le pavé de Paris;

A donner à boire à tous les planteurs d'arbres de la liberté;

A offrir aux badauds de la capitale de ridicules fêtes païennes;

A défrayer le luxe insolent, le grand train, les scandaleuses orgies de tous les démagogues, qui s'étaient jetés sur le pouvoir comme une légion de vautours;

A éteindre leurs dettes les plus criardes, et à remplir les poches de bon nombre d'entre eux.

Habitants des campagnes, voilà quel a été l'emploi des 45 centimes.

Nous sommes priés d'insérer la pièce suivante :

Observations des collaborateurs du citoyen P.-J. Proudhon,

CONCERNANT SA DÉCLARATION AUX SOUSCRIPTEURS ET ADHÉRENTS DE LA BANQUE DU PEUPLE.

Le citoyen P.-J. Proudhon publie aujourd'hui dans le journal le *Peuple* la déclaration par laquelle il annonce que le projet de société pour la banque du peuple, sous la raison sociale P.-J. Proudhon et Ce, ne recevra pas son exécution. Il notifie en même temps aux souscripteurs et aux adhérents les mesures qu'il a décidées pour arriver à une liquidation immédiate dont il entend rester seul responsable.

Nous avions reçu un avis conçu en termes différents de la déclaration publiée dans le journal le *Peuple*, par la voie d'une lettre que le citoyen Proudhon avait écrite au citoyen Guillemin, agissant comme son fondé de pouvoirs, et accepté par nous en cette qualité, depuis le commencement des opérations de la banque.

C'est à cette lettre que nous avons répondu par l'avis inséré ce matin dans le journal le *Peuple*, à la suite de la déclaration du citoyen Proudhon.

Nous avons à regretter que la déclaration publique du citoyen Proudhon ne nous ait pas été préalablement communiquée. La publicité donnée à cette pièce nous impose l'obligation de la rectifier en plusieurs points essentiels, où nous nous trouvons personnellement impliqués, et qui n'étaient pas mentionnés dans la lettre dont nous avons eu connaissance.

Au moment où le citoyen P.-J. Proudhon a été frappé, nous avons dû tout d'abord lui exprimer notre désir de le voir continuer quand même l'œuvre commencée en lui donnant l'assurance de notre dévouement et de notre ferme résolution d'accepter à nouveau le mandataire, son ami personnel, qu'il avait désigné sur nos propres instances dès la signature de l'acte du 31 janvier. Nous le laissions cependant parfaitement libre de se retirer tout à fait et de mettre en liquidation la société qu'il avait formée.

Aussi nous devions accepter, comme nous avons accepté en effet, la détermination contraire arrêtée par le citoyen Proudhon, parce que des déterminations de ce genre ne relèvent que de la conscience de celui qui les prend en face d'une responsabilité aussi grave, et parce qu'après tout elle pouvait s'appuyer sur les motifs les plus légitimes.

L'exposé de ces motifs suffisait parfaitement pour dégager personnellement le citoyen Proudhon vis-à-vis de ses adhérents et de ses actionnaires, vis-à-vis du peuple tout entier.

Le citoyen Proudhon ne s'est pas contenté de cela : il a jugé utile d'ériger un accident de persécution individuelle, que nous sommes les premiers à déplorer et à flétrir, en système général de conduite à suivre en ce moment quant à l'œuvre pratique de l'émancipation des travailleurs.

A la rigueur, et sans tenir compte des convenances de temps et de lieu qui auraient pu être mieux ménagés, nous comprendrions encore cette partie des explications du citoyen Proudhon, quoique nous nous trouvions désormais obligés de dire pourquoi notre avis, sur la question générale, diffère entièrement du sien.

Mais ce qui nous étonne, c'est de voir présenter dans ces explications, comme des choses tout à fait nouvelles à l'esprit du citoyen Proudhon, certains principes d'organisation posés par ses collaborateurs soussignés, antérieurement à son intervention dans l'œuvre de la Banque du Peuple, et acceptés par lui comme un compromis au moment de sa formation.

Ce qui nous afflige profondément, ce que, malgré toute notre résignation, il nous est impossible de tolérer, ce sont des insinuations comme celles-ci, à savoir, qu'aux idées, aux fantaisies bénévoles des gens à qui le citoyen Proudhon aurait été *forcé* d'accorder une confiance sans limite, il pouvait se mêler des *idées ennemies*, des *suggestions perfides*, que des *indiscrétions inexcusables* auraient été commises par certains collaborateurs du citoyen Proudhon.

Le citoyen Proudhon oublie que l'assemblée devant laquelle il a pris de nouveau l'initiative d'une demande d'avis qu'il n'avait pas même adressée encore à ses collaborateurs habituels, était une réunion publique, tenue portes ouvertes, composée en grande partie de personnes étrangères à l'administration de la banque, et surtout que cette assemblée avait un tout autre objet que celui d'entendre ce qui a été dit par le citoyen Proudhon lui seul, sans aucune recommandation de silence et de discrétion.

Quant aux *idées ennemies*, aux *suggestions perfides*, si le citoyen Proudhon entend par là les opinions contraires à sa théorie d'individualisme exclusif et à sa prétention de réduire toute la révolution économique à la seule solution du problème de la *circulation*, lequel problème n'est soluble que par une organisation sinon préalable, du moins simultanée de la *production* et de la *consommation*, le citoyen Proudhon ne peut pas ignorer que dès la première réunion, à laquelle il faut faire remonter l'origine d'une exécution pratique, ses collaborateurs ont ouvertement posé et professé ces opinions, qu'elles ont acquis une nouvelle force dans le personnel de la banque comme contrepoids aux lacunes de sa théorie exclusivement individualiste, par l'adjonction de plusieurs membres de la commission permanente des délégués ayant siégé au Luxembourg, et qu'enfin les conditions du concours qui lui a été donné ont toujours été formellement énoncées avant, pendant et après les opérations préliminaires qui ont donné lieu à la société formée le 31 janvier.

Le citoyen Proudhon n'avait donc le droit de manifester aucune crainte, aucun soupçon, à l'égard d'aucun de ses collaborateurs. Ce n'est pas nous qui lui avons demandé sa confiance; c'est nous qui lui avons donné la nôtre, et sans réserve, en lui laissant, comme nécessité transitoire, le droit de disposer par lui seul de ce que nous considérons comme le dépôt de la tradition socialiste et de la foi du peuple.

Pour éclairer la situation réciproque à cet égard, nous avons les procès verbaux du comité d'organisation de la banque du Peuple, du 24 septembre 1848 au 15 février 1849, le rapport fait dans la réunion des délégués du Luxembourg du 16 janvier, et enfin l'acte du 31 janvier lui-même. Nous nous en référons à ces documents.

Et maintenant, si le citoyen Proudhon a réellement des griefs particuliers contre quelques-uns d'entre ses collaborateurs, nous le prions de les articuler autrement que par des énonciations vagues. Dans le cas contraire, nous lui disons que ce dont il peut avoir à se plaindre en fait d'*indiscrétions*, d'*idées ennemies*, nous avons comme lui à les subir, et que nous étions tout préparés à n'en pas tenir plus de compte que des autres épines et broussailles qui sont toujours placées sur la route de la vérité et du devoir.

Reste la question générale. Nous n'avons pas à y insister quant à présent; nous constatons seulement qu'à notre avis le combat théorique qu'il faut livrer plus que jamais à nos adversaires ne peut pas être séparé de l'œuvre pratique de l'émancipation du peuple, qui est commencée, qui peut s'accomplir sur le terrain légal où nous la poursuivons jusqu'ici sans encombre, et qu'en tout cas nous défendrons pied à pied.

Que la polémique fasse son œuvre, rien de mieux. Nous doutons qu'elle achève en six mois et sans des institutions organiques, préalablement établies, ou du moins expérimentées, la révolution sociale, fût-ce même sous le seul aspect matériel. Mais au bout de six mois comme en dix ans, dix mille associations ouvrières, centralisées par la Banque du peuple, seront toujours un résultat qui aura sa valeur comme pierre d'attente et qui n'empêchera pas de faire autre chose.

Le citoyen Proudon n'a-t-il pas écrit dans une déclaration solennelle que les principes de la Banque du peuple sont tout le socialisme, et que hors de là il n'est qu'utopies et chimères!!!

Aucun de ses collaborateurs soussignés n'a accepté la question ainsi posée; mais tous, quoique bien convaincus de l'insuffisance de la Banque du peuple par elle seule, l'ont adoptée et l'ont servie comme le commencement obligé de ce qui peut et doit suivre.

Quoi qu'il en soit, les associations ouvrières existent. Elles cherchent à se régulariser et à se consolider; elles ont voulu par la banque du peuple se constituer un centre. Ce centre leur appartient, c'est aux associations ouvrières de régler les destinées nouvelles de la banque du peuple.

Le citoyen Proudhon jugera par les propositions nouvelles que nous avons à leur adresser, quelles concessions ses collaborateurs avaient faites à sa personne, quels sacrifices ils avaient faits de leurs propres idées, en acceptant, par des considérations tout exceptionnelles, et qui n'étaient qu'un hommage à son talent et à son courageuse initiative, ce que le citoyen Proudhon appelle son omnipotence monarchique...

C'étaient l'omnipotence et le dévouement absolu d'un serviteur du peuple qu'ils entendaient consacrer transitoirement, et non l'autocratie d'un système individuel ou d'une individualité systématique, vieille tradition des monopoles *catholique* et propriétaire, tout à fait contraire à l'esprit et aux principes de la République *démocratique et sociale*.

Pour ne point soupçonner chez le citoyen Proudhon les arrières-pensées que sa déclaration révèle, nous avions d'abord ses propres affirmations, et encore ce qu'il écrivait tout récemment dans le *Peuple*, numéro du 24 mars :

« Que fais-je donc autre chose que de chercher des *moyens*!!! *de » système*, je n'en ai pas, je n'en veux pas, j'en repousse formellement la » supposition!! »

Paris, le 12 avril 1849.

Ont signé : V. CHIPRON, F. CHERTIER, E. DUBUC, L. LAVOYE, A. LEFAURE, JULES LECHEVALIER, RAMON DE LA SAGRA.

Principes en matière d'impôts.

I.

Chacun doit concourir à l'impôt en raison de sa fortune et en proportion des avantages qu'il retire des différents organismes créés dans l'intérêt public, au moyen des ressources du budget.

II.

L'impôt le plus juste, le plus naturel, le moins lourd, est celui qui représente la rémunération raisonnable d'un service rendu par l'Etat. On ne doit recourir aux autres impôts qu'autant que l'on a épuisé la catégorie des revenus de ce genre qu'un Etat bien administré peut se faire.

III.

Les matières sont d'autant plus légitimement imposables qu'elles sont d'un usage moins nécessaire. Les objets qui correspondent aux nécessités absolues de la vie ne doivent jamais être imposés.

IV.

L'impôt ne doit pas frapper l'instrument de travail, mais seulement le revenu que le travail procure, quand ce revenu dépasse la somme correspondante aux nécessités absolues de la vie.

(Extrait de la brochure : *Plus de Droits réunis!* etc., etc., par M. ALLYRE BUREAU.)

Le Bombardement de Gênes.

Trente-six heures de bombardement, telle est la réponse que le roi de Piémont a faite aux Génois qui osaient ne pas désespérer de l'affranchissement de l'Italie. Pendant deux jours les canons, les mortiers, ont fait pleuvoir les bombes, les boulets, la mitraille sur la seconde ville des Etats sardes, sur la reine de la Ligurie, sur le dernier boulevard de l'indépendance italienne.

Les palais, les monuments de l'art italique, ont été ravagés par les boulets et l'incendie; la plupart des maisons tombent en ruines, des quartiers entiers sont détruits; des malades ont été tués dans les hôpitaux; la rage de La Marmora et de ses soldats était telle, que des navires anglais et français qui se trouvaient dans le port ont été attaqués à coup de boulet. Le nombre des combattants génois, assez minime d'abord, s'est accru rapidement.

Les codini, en voyant la ruine de leurs propriétés, se sont battus eux-mêmes. Le fort de l'Epernon était défendu par le marquis Pareto, ex-président de la chambre. Un autre patricien, Verra, gardait le fort du Rigat; des femmes, des enfants marchaient au premier rang. Le peuple surtout a combattu avec une admirable ardeur. Des trois membres du gouvernement provisoire, deux, Morchio et Reta, ont cru devoir se retirer, dans l'impossibilité où ils se trouvaient de donner à la résistance l'unité qu'ils désiraient, et se sont rendus à bord d'un navire français.

Avezzana, général de la garde nationale a pris seul la direction du mouvement, mais il paraît être resté impuissant à réunir et coordonner militairement la force dont il disposait.

Les consuls se sont interposés; un armistice a été enfin conclu entre Avezzana et La Marmora, comme nous l'avons rapporté. Des commissaires se sont rendus à Turin pour traiter des conditions. Que demandent-ils? Les versions sont contradictoires.

Le *Patriote savoisien* dit que Gênes offre de remettre deux forts au gouvernement, et de permettre l'entrée des troupes dans ses murs, mais à la condition que le ministère se retirera et que les chambres seront convoquées. La *Nazione* prétend que les envoyés se sont contentés de demander une amnistie pleine et entière. Victor-Amédée a refusé : il veut que la ville se rende à discrétion, il veut que les chefs de l'insurrection soient bannis du territoire piémontais. La députation génoise a quitté Turin le 7 pour porter cette réponse aux Génois.

Le même jour Avezzana organisait ses forces militaires, et instituait une commission pour veiller à la sécurité et à l'honneur du pays. Gênes se préparait énergiquement à la résistance dans le cas où ses conditions auraient rejetées. Les choses en étaient là le 8 au soir, date des dernières nouvelles.

Quoi qu'il arrive, une réconciliation durable est désormais impossible entre Gênes et le roi de Piémont. Ce n'est plus maintenant qu'une question de temps : ou Gênes se séparera du Piémont, ou le Piémont se séparera de la royauté.

Nous extrayons du *Sémaphore*, de Marseille, quelques détails sur les événements de Gênes :

Le général La Marmora est arrivé mercredi sous les murs de Gênes avec sa division, forte de 15 000 hommes. Il put immédiatement occuper quelques points plus ou moins importants, entre autres le fort Fanale, et s'établir dans le palais Doria. Il somma ensuite les habitants de se soumettre; mais ceux ci refusèrent d'accepter les propositions qui leur furent faites, si bien que le lendemain le feu commença contre les forts et la ville, qui ripostèrent vigoureusement.

Le combat a duré pendant deux jours. La population a déployé la plus grande énergie.

Des barricades formidables s'élevaient dans les rues et étaient défendues avec le plus vif acharnement. Cernée de tous les côtés, la ville insurgée n'a cédé sur aucun point. On se battait corps à corps sur les remparts et aux portes. Les Piémontais, après une lutte terrible, se sont seulement emparés d'une batterie défendant une des portes. Cet avantage n'a amené pourtant aucun résultat décisif. Les combats les plus meurtriers ont eu lieu; 200 pièces de canon n'ont cessé de se faire entendre. Il y a eu de part et d'autre un grand nombre de victimes.

Les commandants des navires de guerre et les consuls, en bravant mille périls, ont enfin obtenu qu'il y aurait une suspension d'arme de 48 heures. Les insurgés ne veulent se soumettre qu'à la condition d'une amnistie pleine et entière. La Marmora n'a pas cru devoir prendre sur lui de l'accorder; trois envoyés sont allés à Turin pour prendre les ordres du gouvernement. Le 8, à 4 heures du soir, au moment du départ de l'*Alexandre*, ces envoyés n'étaient pas de retour.

Le plus grand désordre n'a cessé de régner dans le port de Gênes pendant le bombardement. Il ne s'y trouvait que deux navires de guerre, *le Tonnerre*, vapeur français, et le vaisseau anglais *le Vanguar*. Ces bâtiments, ainsi que tous ceux du commerce, étaient remplis de Français, d'autres étrangers et de quelques familles génoises qui fuyaient les dangers du siège. *Le Tonnerre* surtout était encombré de fugitifs, de femmes et d'enfants. Plusieurs femmes ont accouchées à bord. Plusieurs navires ont été atteints par les boulets. Deux ont été coulés à fond et plusieurs marins étrangers ont été tués. *Le Vanguar* a reçu un boulet à son bord et *l'Alexandre* a essuyé, à son arrivée, une volée de coups de canon; un boulet s'est logé dans sa coque, au dessus de la flottaison; personne heureusement n'a été blessé. Les Piémontais avaient pris *l'Alexandre* pour un bateau toscan qu'ils supposaient plein de Lombards venant au secours de Gênes.

On disait à Rome, le 31, que la légion Garibaldi avait franchi les frontières de Naples pour aller délivrer le colonel Amadei. Le général Ferrari est parti en toute hâte pour Terracine. Berti-Pichat, l'ex-préfet de Bologne, est nommé ministre de l'intérieur.

Le plénipotentiaire autrichien qui doit traiter de la paix avec le Piémont, M. de Bruck, est arrivé à Milan. On y a repris le cours des sanglantes exécutions que la guerre avait un moment interrompues. Un ... bergiste, âgé de quarante cinq ans et père de famille, a été fusillé pour avoir conservé chez lui des armes et munitions de guerre.

Suivant la *Patrie*, le gouvernement a reçu aujourd'hui la nouvelle de la reddition de Gênes, le 10 de ce mois. Les troupes royales devaient faire leur entrée le lendemain.

Le *Journal des Débats* donne ce matin des nouvelles de Sicile, parties de Naples le 6 avril. Il nous paraît de toute impossibilité que l'on ait pu recevoir ici, le 12 avril, des lettres de Naples du 6. Au reste, il est facile de voir que ledit article est tout simplement ce qu'on appelle en langage de journaliste on appelle une *tartine* faite à Paris sous la rubrique de Naples.

La prétendue correspondance de Naples annonce que deux colonnes de l'armée napolitaine sont parties de Messine le 28 mars; l'une se rendant à Palerme, qui est défendue, dit la lettre, par le général Mieroslawski (lequel, par parenthèse, est à Catane et non à Palerme), et l'autre se dirigeant par terre vers Taormina et Catane, pendant que le général Filangieri suivait la même route par mer.

D'après le correspondant des *Débats*, la forteresse de Taormina, détruite par l'artillerie de la frégate que montait Filangieri, aurait été prise par les Napolitains. Jusqu'à plus amples informations, nous doutons fort de la victoire du général Filangieri.

Nous sommes d'autant plus en droit de révoquer la nouvelle en doute, que si les Napolitains ont repris les hostilités le 28 mars, ils auraient, par ce seul fait, violé l'armistice, qui n'expirait que le 29.

Nous ajouterons que c'est précisément du côté de Catane que se trouve le brave et habile Mieroslawski, avec une bonne partie des étrangers qui sont venus au secours des Siciliens. Dès lors on comprendra notre incrédulité à l'endroit d'une victoire si facilement remportée par la colonne napolitaine.

Demain, sans doute, nous serons en mesure de donner des nouvelles positives du théâtre de la guerre; car nous apprenons à l'instant, qu'au départ du courrier de Marseille, le 10 avril, on signalait en mer le bateau à vapeur *le Philippe-Auguste*, venant de Palerme.

Hongrie.

Toutes les garnisons de la Bohême et de la Moravie ont été dirigées par le chemin de fer vers Komorn et vers Pesth, pour se réunir à l'armée de Windisgraetz. Olmütz même a envoyé sur le théâtre de la guerre

toutes les troupes disponibles, de sorte que les grenadiers et les pontonniers occupent seuls les postes. Le jeune empereur était présent au départ des troupes, qui ne vont plus en Hongrie avec le même plaisir qu'auparavant.

Une émeute, qui a éclaté devant Komorn parmi les soldats, n'a été réprimée qu'à force de sévérité par le feldzeugmeister Welden. A Pesth circulait déjà parmi les officiers une adresse priant l'empereur de rappeler Windisgraetz, lorsqu'on a prévenu à temps cette démarche inouïe dans l'armée autrichienne.

Plusieurs officiers d'état-major du maréchal Radetzki, auxquels on attribue principalement les succès en Italie, ont été adjoints au prince de Windisgraetz, qui ne paraît décidément pas disposé à laisser le commandement en chef à Jellachich.

Klapka s'est réuni à Georgey et se trouve près de Hatvan. Dembinski menace la ligne près de Czibokthaza et de Czegled. Le corps impérial, aux ordres du lieutenant-feld-maréchal Czorich, est dans cette contrée, tandis que le maréchal avec son état-major s'est dirigé sur Godollo.

On entend la canonnade dans le voisinage de Pesth.

Komorn a été de nouveau inutilement bombardé pendant deux jours.

Enfin, un corps madgyar de 3 000 hommes avec 6 canons a surpris la ville serbe de Zents. Le *Napredak*, journal de Carlowitz, dit que les vainqueurs ont exercé sur la malheureuse ville une terrible vengeance. Tous ceux des habitants qui ont pu s'enfuir l'ont fait ; un grand nombre d'entre eux, connaissant le sort qui les attendait, se sont précipités dans la Theiss, 400 soldats frontiériens ont été tués.

Les Madgyars ont actuellement la route de Neusatz ouverte devant eux. Un sort terrible attend quiconque tombe aux mains des Madgyars. Dragic et 2 000 Serbes sont à Zomber pour la défendre. Les troupes de Rukwina sont près de Kamenitza.

Il est probable que les Serbes ne tarderont pas à passer entièrement du côté des Madgyars.

Le colonel Mayer Hofer s'est rendu dans la Voïwodie, afin, dit la presse officielle, d'y rallumer le zèle refroidi des Slaves méridionaux.

Assemblée nationale.

Présidence de M. MARRAST. — *Séance du 13 avril.*

A l'ouverture de la séance, il est procédé au scrutin pour la nomination des 14 conseillers d'Etat qui restent à nommer. Ce scrutin est dépouillé dans les bureaux de l'Assemblée.

On reprend la discussion du budget des finances.

Fonds d'amortissement, 63 795 490.

M. TAILLEFER présente un amendement pour demander le remboursement en rentes 5 0/0, aux communes et aux départements, de la portion de l'impôt des 45 centimes qui résulte des centimes extraordinaires communaux et départementaux.

Cet amendement est écarté par la question préalable.

Les chapitres *emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers, intérêts de capitaux remboursables à divers titres, rentes viagères*, sont adoptés.

Pensions de la pairie, de veuves de pairs et d'anciens sénateurs, 440 000 fr.

MM. Aubry, Durand-Savoyat et Glais-Bizoin proposent de réduire ce crédit à 156 000 fr.

La réduction porterait sur les pensions des pairs ; elle serait de 284 000 fr.

Les causes qui ont fait inscrire les pensions dont ils ont joui jusqu'à présent, dit l'orateur, ne puisent pas leur source dans des services rendus à l'Etat. Ce n'est point en considération de ces services que les pensions leur ont été accordées, c'est à raison de la dignité dont ils étaient revêtus et de la place qu'occupait cette dignité dans l'organisation des institutions monarchiques.

Il serait étrange que la République maintînt à son budget une dépense pour une institution qui n'existe plus, et qui n'avait d'autre cause que cette institution elle-même ; il n'y a pas plus de raison pour maintenir les pensions accordées aux pairs de France qu'il n'y en aurait pour conserver la liste civile du dernier roi.

La dignité de pair était une institution monarchique.

Les pensions étaient données en considération de cette dignité, et pour en soutenir l'éclat.

La monarchie et les institutions sur lesquelles elle s'appuyait ont cessé d'exister.

Les pensions données aux pairs n'ont plus de cause.

Elles doivent donc disparaître du livre de la dette publique.

M. PASSY, ministre des finances, combat cet amendement. Conserver la pension aux ex-pairs de France est une question d'humanité. (Vives réclamations à gauche.) Ces citoyens ont compté sur ces dotations, et ils ont agi en conséquence. (Nouveau bruit.) La République doit être fidèle aux engagements de la monarchie. La France paie encore aujourd'hui une pension aux descendants du chevalier d'Assas. (Interruption. — Il avait bien mérité de la patrie, celui-là.) Les pensions des pairs sont des dettes d'honneur.

M. LHERBETTE. Je suis de l'avis de M. le ministre. Je crois que les auteurs de l'amendement ont eu tort de faire une distinction entre les pensions à d'anciens sénateurs et les pensions aux ex-pairs de France. (Très bien ! à droite.) Seulement je diffère en un point avec M. le ministre, c'est que je crois qu'il faut les supprimer toutes. (Très bien ! à gauche.)

On invoque un droit ; mais d'où vient donc le droit ? d'une ordonnance royale de Louis XVIII ; cette ordonnance a été brisée avec les autres ordonnances du même genre par la révolution de Juillet.

Le ministre de la Restauration qui présenta la loi du 28 mai 1829, en vertu de laquelle ces pensions furent inscrites au grand-livre de la dette publique, s'exprimait ainsi :

« La loi présentée est une loi politique, car il est de la constitution de l'Etat qu'il y ait une chambre des pairs, et que la pairie soit une dignité héréditaire conservée à un certain nombre de familles.

» Mais la richesse qui, dans les temps modernes, est une *nécessité des dignités*, n'accompagne pas toujours la gloire et les talents ; il faut donc suppléer à la fortune qui leur manque. »

Ainsi, il est bien démontré que la pension était créée en vue de la dignité, pour en soutenir l'éclat et non à raison des services rendus.

A l'appui de cette opinion, qui ne paraît pas pouvoir être sérieusement contestée, ajoutons un témoignage d'une grande autorité.

Quelques orateurs ayant voulu, dans la discussion de la loi que nous venons de citer, demander l'inscription des pensions des pairs comme un droit, M. Dupin répondit : « Je vous dis que si vous dotez les pairs, il faut que la chambre sache que ce n'est pas une dette publique que vous payez, mais une dotation que vous créez, afin qu'on nous en ait au moins obligation. »

L'orateur cite encore l'opinion de M. Barrot. Il a été bien convenu, lors de la discussion qui eut lieu dans la chambre des députés, de l'aveu des ministres eux-mêmes, que la pension était attachée au titre de pair ; du moment où il n'y a plus de pairs, il n'y a plus de pension.

On a conservé des pensions sous la révolution de juillet, parce qu'il existait des pairs ; il n'en existe plus, donc plus de pension, plus de dotation, plus de traitement ; car la pension des pairs n'est pas autre chose.

Je ne m'oppose pas cependant à ce qu'on accorde quelques allocations en raison des services rendus ; mais alors ce sera un secours tout personnel, qui pourra être alloué pour des raisons spéciales, mais en vertu d'un droit. (Très bien ! très bien !)

Louis XVIII a accordé des pensions aux anciens sénateurs, à raison de ce qu'ils avaient fait pour le rappeler dans ses Etats. (Hilarité.) C'était, comme vous le voyez, le prix de la trahison. C'est là le titre le plus sérieux qu'on puisse invoquer en faveur de ceux dont les auteurs de l'amendement eux-mêmes ont respecté le droit. (Nouveaux rires.)

On nous parle de générosités. Qu'on soit généreux de ses deniers, mais non pas de ceux de la nation. (Très bien !) Un des considérants d'une ordonnance de Louis XVIII porte, que les pensions seront accordées à ceux qui n'auront pas 30 000 fr. de rente. Ainsi, au-dessous d'un revenu de 30 000 fr., un pair était réputé pauvre. (Nouvelle hilarité.)

Je ne demande pas la suppression. Je demande le renvoi à la commission, afin que la commission examine les titres des personnes. S'il y a des services rendus, nous serons heureux de voter les pensions. La République se montrera généreuse aussi pour les services rendus, mais elle n'entend pas s'associer à des gaspillage. (Très bien ! très bien !)

M. AUBRY déclare que les auteurs de l'amendement se rallient à la proposition de M. Lherbette.

M. GOUDCHAUX. La commission, à la majorité de 10 voix contre 9, a été d'avis qu'il fallait accorder le crédit. (Rumeurs à gauche.) Si aux prochaines élections je perds des voix de ce côté (Il montre la gauche.) je n'en demanderai pas à l'autre.

Les pensions ont été accordées en vertu d'une ordonnance, mais cette ordonnance a été validée par la loi de 1829.

M. SAINT-GAUDENS. Une loi est abrogée par une autre.

L'orateur se plaint que ce matin quelques journaux aient encore fait planer sur le gouvernement provisoire le reproche d'avoir discuté la banqueroute. Si la banqueroute a été proposée, c'est complètement en dehors du gouvernement provisoire (le nom de M. Fould circule sur tous les bancs), et il faut pardonner à ceux qui ont proposé ce moyen extrême d'avoir voulu sauver la France à tout prix.

M. Goudchaux dit que la moyenne d'âge des pairs pour lesquels on demande une pension est de 71 ans, et que, par conséquent, la République n'aura pas longtemps à les payer. (On rit.)

En février, il n'est venu à l'esprit de personne de jeter le grand-livre à la Seine. (On rit.) Eh bien ! en arracher un feuillet, c'est comme si on le jetait tout entier.

M. LHERBETTE. Après les explications qui viennent de nous être données, je demande le rejet du chapitre. (C'est cela ! c'est cela !) Le ministre viendra ensuite nous faire des propositions individuelles s'il le juge à propos. (Très bien !)

La clôture de la discussion est prononcée.

M. GOUDCHAUX, rapporteur du budget, sous prétexte de résumer la discussion, insiste longuement sur ses précédents arguments.

M. PASSY paraît à la tribune. (Réclamations. — La discussion est close. — Long tumulte.)

M. LE PRÉSIDENT. Il y a dans la Constitution un article qui force d'accorder la parole à un ministre toutes les fois qu'il la demande.

M. PASSY. Je ne viens pas renouveler le débat.

M. LE PRÉSIDENT lit l'article 69 de la Constitution, qui porte : « Les ministres sont entendus toutes les fois qu'ils le demandent. » (Non ! non ! — Tumulte.) Si l'on ne cesse pas ces cris, je suspendrai la séance. La parole est à M. le ministre des finances.

M. PASSY. Je ne viens pas renouveler le débat, je viens demander une explication nécessaire. Le renvoi à la commission serait sans objet. Il faut distinguer dans les pensions. Il y en a un grand nombre qui concernent des veuves de généraux. Il est impossible que l'Assemblée vote sans savoir ce qu'elle fait. Je demande à M. Lherbette de bien expliquer ce qu'il propose.

M. LHERBETTE. J'ai demandé la suppression des pensions aux sénateurs et pairs, et le maintien des pensions aux veuves. La question en chiffre se réduit à ceci : On vous demandait 446 mille francs, dans cette somme il y a 84 000 fr. pour les veuves. C'est cette somme de 84 000 f. qu'il faut maintenir seulement.

M. PASSY. Comme ministre des finances, je m'oppose formellement à la suppression des pensions. La Constitution a garanti la dette inscrite, et ces pensions en font partie.

M. LHERBETTE. M. le ministre a dit : « La dette publique est reconnue. » (A droite : Oui ! oui !) Oui, mais la question est de savoir si c'est une dette. (Oui ! oui !) Oui, c'est une dette, dites-vous, parce qu'elle est inscrite ; mais les pensions pour les préfets sont aussi une dette inscrite, et on les réduira. (Ce n'est pas la question.)

M. GOUDCHAUX. M. Lherbette a parlé des pensions des préfets. Il n'y a aucune analogie entre les deux questions. C'est une question de fraude qu'on examine dans les pensions de quelques préfets. Ces pensions-là sont inscrites et resteront s'il n'y a pas fraude. Supprimer des pensions inscrites, c'est violer la constitution.

La proposition de M. Lherbette est soumise au scrutin de division.

Nombre des votants,	659
Majorité absolue,	330
Pour l'amendement qui ne conserve que les pensions des veuves,	323
Contre,	336

L'Assemblée n'a pas adopté la réduction proposée par M. Lherbette.

Le chapitre IX, sur les pensions de la pairie, des sénateurs et des veuves est mis aux voix.

L'épreuve est déclarée douteuse.

On passe au scrutin de division.

En voici le résultat :

Nombre des votans,	658
Majorité,	330
Pour,	346
Contre,	312

L'Assemblée a adopté le chapitre IX.

M. LE PRÉSIDENT. Je donne la parole à M. Considerant, qui l'a réclamée pour demande d'interpellations.

M. VICTOR CONSIDERANT. Messieurs, je vous demande la permission d'interrompre pour une minute la discussion du budget, afin de vous prier de vouloir bien m'autoriser à adresser demain au ministère des interpellations. (Exclamations diverses.) J'ai demandé une minute, je ne dépasserai pas une minute. Il me semble que depuis que je suis dans cette enceinte, je n'ai pas souvent abusé de la parole. (Non ! non !) Je ne suis pas venu à cette tribune quand les occasions m'en étaient offertes ; souvent j'ai été défié dans l'ordre de mes idées ; mes idées ont été attaquées, outragées, je n'ai rien dit, je n'ai rien répondu ; j'ai voulu attendre que les circonstances me parussent favorables.

Eh bien ! voici ce que je viens dire : que la société est profondément troublée ; que le trouble de la société n'existe pas seulement au dehors, qu'il existe jusque dans cette enceinte ; que les esprits sont divisés sur des questions de première importance. Je vous demande la permission de demander au gouvernement quels sont les moyens qu'il a en réserve pour combattre ce qu'on appelle les idées sociales, les idées du socialisme.

Je ne dissimule pas que ces idées contiennent des dangers et des dangers plus sérieux peut-être que ne le pensent ceux qui aujourd'hui font beaucoup de bruit pour les combattre. Mais je crois qu'on emploie de fort détestables moyens, que ce sont des moyens qui peuvent, dans un temps donné, mettre le feu aux poudres et bouleverser la société. (Exclamations diverses.)

Je sais ce qu'il y a d'étrange, au temps où nous vivons, de venir dans une assemblée qui croit peu, qui n'a pas une grande foi en quoi que ce soit... (Réclamations.)

VOIX DIVERSES. Parlez pour vous !

A GAUCHE. C'est vrai ! c'est vrai ! — Parlez ! parlez !

M. CONSIDERANT. Veuillez bien croire, messieurs, je vous en supplie, qu'il n'est pas dans ma pensée d'outrager personne. Ceux qui ne croient pas, dans le sens que j'attache à ce mot, seraient les premiers à confirmer mes paroles ; ils ne croient pas, comme moi, que la société puisse être facilement guérie.

Eh bien, moi, quelle que soit l'étrangeté de cette foi, je viens vous déclarer que les esprits peuvent être pacifiés ; je crois qu'ils peuvent l'être rapidement, facilement, dans l'état actuel des choses. Je ne vous demanderai pas à venir apporter à cette tribune des interpellations irritantes ; je pourrais y citer des faits, je pourrais vous dire que des hommes honorables, pacifiques, qui ont consacré toute leur vie à la défense des idées de conciliation et de paix dans la société, sont aujourd'hui poursuivis, dénoncés, soumis à des visites domiciliaires ; pourquoi ? non pas pour des actes, mais pour des opinions. Je n'apporterai pas ces faits.

Je vous propose de vous donner des moyens de conciliation. Vous avez écouté tous les socialistes. Je me suis tu longtemps. Demain, sous la forme d'interpellations, permettez-moi de vous offrir les moyens de guérir et de sauver votre société. (Exclamations diverses.) Vous pouvez bien me donner quelques heures.

M. LE PRÉSIDENT. M. Considerant demande que l'on mette à l'ordre du jour de demain les interpellations qu'il veut adresser au ministère.

UN MEMBRE. Sur quoi ?

M. LE PRÉSIDENT. Il n'y a pas d'opposition ? (Non ! — Non !)

S'il n'y a pas d'opposition, les interpellations seront mises à l'ordre du jour de demain.

M. MAUGUIN. Je demande la permission de vous soumettre une observation que je voulais ajourner au chapitre 53. Elle est profondément politique, et pourrait aussi contribuer à faire cesser le désordre moral dont on vient de parler. La question n'a rien de philosophique. C'est tout bonnement la réforme des droits sur les boissons. (Ah ! ah ! — Hilarité.) Je demande à être entendu lundi.

M. GOUDCHAUX demande que l'Assemblée persiste dans sa décision de s'occuper du budget, sans permettre que des discussions incidentes viennent sans cesse interrompre ce travail, d'autant plus urgent, que l'époque de la clôture des travaux de l'Assemblée actuelle est très rapprochée.

On reprend le débat sur le budget des finances.

CHAP. XII. Pensions civiles, 4 255 000 fr.

M. BRARD. Il faut qu'il soit bien entendu que le chiffre proposé ne préjuge rien sur les pensions qui doivent être révisées.

Les chapitres 13 à 17, relatifs aussi à diverses catégories de pensions, sont successivement adoptés sans opposition.

CHAP. XVIII. Pensions et indemnités accordées à des employés réformés de divers ministères, 600 000 fr.—Adopté avec une réduction de 110 000 fr.

Les chap. 19 et 20 sont adoptés.

CHAP. XXI. Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile de Charles X, 400 000 fr.

La commission propose une réduction de 133 000 fr. Un membre de la commission la soutient. La commission s'est assurée que plusieurs de ces secours étaient accordés non-seulement à des personnes aisées, mais opulentes.

M. DE RANCEY, qui a eu l'honneur d'être le rapporteur du budget de 1834, peut assurer à l'Assemblée qu'il a été reconnu à cette époque que le chiffre de 400 000 fr. était fort au-dessous des nécessités réelles. C'est une question d'humanité. (Murmures à gauche et cris : Aux voix ! la clôture !)

L'Assemblée, consultée, adopte la réduction de 133 000 fr.

M. le président proclame ensuite quatre nouveaux conseillers d'Etat qui, seuls, ont obtenu la majorité des suffrages, dont le chiffre est de 344 sur 686 votants.

Les quatre conseillers d'Etat nommés aujourd'hui sont MM. Edmond-Adam, Verninhac, Dunoyer et Lasnier.

La séance est levée à six heures.

Le bruit a couru aujourd'hui à la Bourse que des lettres annonçaient la prise de Pesth par les Hongrois, après une éclatante victoire.

FAITS DIVERS.

M. de Salvandy, ancien ministre de l'instruction publique, vient d'arriver à Paris. Il se propose, dit-on, de se rendre dans le département d'Eure-et-Loire pour se porter candidat aux élections prochaines.

— C'est dans les premiers jours de juin qu'aura lieu, à Paris, l'ouverture du grand congrès annuel et central des agriculteurs français, délégués par les départements. On pense que le congrès tiendra ses séances dans la grande salle d'honneur, à la Sorbonne.

— Le département de l'agriculture et du commerce vient de recevoir la communication officielle ci-après, relative au blocus des divers ports allemands :

« Le ministre de la République, à Copenhague, s'est empressé de donner avis du blocus au consul de France, à Elseneur, et dans l'intérêt des navires français qui se trouveraient dans la Baltique ou dans la mer du Nord ; M. Dotezac a également fait part de cette mesure aux légations de France à Hambourg, Hanovre et Berlin.

» Un bateau à vapeur danois a été expédié aux bâtiments qui croisent dans la Baltique pour leur transmettre l'ordre de blocus décrété le 3 avril par le roi de Danemark. Le commandant Bille a mis à la voile avec son escadre pour aller bloquer les ports de la mer du Nord.

» Les hostilités avaient commencé sur mer ; trente navires de commerce allemands avaient déjà été pris dans les eaux du Sund, à la date du 4 avril. Un faux avis publié à Londres et à Hambourg, et tendant à faire croire que les hostilités ne seraient pas reprises, a été la cause de ces captures et en amènera peut-être d'autres encore. »

— Le *Moniteur* donne le texte du petit discours que M. Crémieux avait rédigé le 24 février pour Mme la duchesse d'Orléans. Voici ce document :

« C'est de la volonté nationale que mon fils et moi nous voulons tenir nos pouvoirs. Nous attendrons avec confiance, moi la veuve du duc d'Orléans, mon fils orphelin, la résolution qui sera prise. Ce qui est certain, c'est que j'élèverai mon fils dans les sentiments les plus vifs de l'amour de la patrie et de la liberté. »

— C'est M. Broussais, juge d'instruction, qui est chargé de continuer l'information judiciaire relative à la scène dont le palais de l'Assemblée nationale a été le théâtre. Ce magistrat, accompagné de M. Victor Fouché, procureur de la République, s'est transporté sur le lieu même où aurait été commise la voie de fait reprochée à M. Eugène Raspail ; il a pris connaissance du procès-verbal dressé par M. Yon, commissaire spécial de l'Assemblée, et reçu les dépositions d'un certain nombre de témoins.

— Les démocrates sont priés d'assister au convoi du citoyen Leconte, père de Henri Leconte, mort en exil, de la part de sa veuve et de ses deux fils. On se réunira aux Petits-Ménages, rue de la Chaise, 26, à deux heures et demie précises, le samedi 14 avril. Les francs-maçons sont également priés de s'y trouver.

— On écrit de Barbezieux au *Courrier charentais* :

« Lundi dernier, 26 courant, un accident déplorable est venu plonger dans la désolation une honnête famille du village de Mainejaud, près Barbezieux. L'unique enfant de la maison, joli petit garçon de trois ans, était assis tranquillement auprès du feu, lorsque tout à coup, pensant à un oiseau empaillé qu'il avait depuis longtemps, il se mit à pleurer en ne le trouvant pas où il l'avait mis la veille. Son père, pour le consoler, lui dit : Ne pleure pas, je vais t'en tuer un autre, et, prenant son fusil qui se trouvait placé sur la cheminée, il le mit sous son bras. Sans doute le frottement du vêtement fit partir le fusil, qui, se trouvant chargé, fit entendre une détonnation terrible. Quelle ne fut pas la stupeur de ce malheureux père, qui, en se retournant, aperçut son enfant presque sans vie dans les bras de sa grand'mère accourue au plus vite pour le recevoir ! En peu d'instants la chambre fut remplie de voisins que le bruit de l'explosion avait attirés ; mais ce qui ne saurait se décrire, c'est le désespoir de ces malheureux époux, en voyant se détruire ainsi toutes les félicités qu'ils espéraient de leur unique enfant.

» Le père surtout, auteur innocent de la mort de son enfant, paraît atteint de folie ; plusieurs fois déjà il a voulu mettre fin à ses jours : ce n'est qu'avec une peine infinie qu'on est parvenu, jusqu'à présent, à prévenir toutes ses tentatives.

» Il a été dressé procès-verbal. »

— Un des garçons de l'établissement des bains russes, rue Montmartre, 173, ayant remarqué qu'un des baigneurs restait plus longtemps que de coutume dans son cabinet, se détermina à ouvrir la porte et à y pénétrer. Grande fut sa stupéfaction lorsqu'il acquit la certitude que le baigneur était mort. Un commissaire et un médecin furent aussitôt appelés, et tous deux constatèrent que les chairs étaient brûlées et que la peau se détachait au moindre frottement.

Les garçons de service, interrogés immédiatement, déclarèrent que le baigneur, ainsi qu'il arrive fréquemment, voulait rester seul lorsqu'il prenait son bain, et qu'à l'aide du robinet, il distribuait à sa guise la vapeur qu'il jugeait nécessaire ; par inattention sans doute, il aurait laissé le robinet complétement ouvert, et la vapeur [illegible] aurait eu pour résultat les brûlures remarquées sur toutes les parties du

corps, et par suite la mort.

Le médecin a reconnu que, dans la situation qui lui a été signalée; la congestion cérébrale a dû être instantanée, et cette circonstance explique l'impossibilité où s'est trouvé cet homme d'appeler du secours et de proférer même un gémissement.

La victime de ce déplorable accident est M. Flandin Voursat, âgé de 67 ans. M. Voursat était depuis longtemps dévoué à la famille de Napoléon. Il commandait le bâtiment qui, d'Angleterre, conduisit Louis-Napoléon sur les côtes de Boulogne; il avait depuis conservé des relations intimes avec *le prince*, qui, devenu président, l'appela au poste de commandant du port de Marseille.

— L'association fraternelle, fondée dans la 4e compagnie du 4e bataillon de la 11e légion, a donné mercredi 11 avril, au foyer de l'Odéon, un concert au profit de la caisse de secours. Miles Grimm et Révilly, MM. Ponchard père, le coninx Papin, Leroy, répondant avec un sympathique empressement à l'appel qui leur était fait, sont venus prêter le concours de leur talent à cette œuvre de bienfaisance. Miles Grimm et Révilly ont excité d'unanimes applaudissements, tout à la fois par les accents mélodieux de leurs voix et par l'heureux choix de romances qu'elles ont chantées. M. Ponchard a rendu avec chaleur un chant composé pour la circonstance par M. Martin (d'Angers), le *Génie de la charité*, dont chaque strophe a trait à une des souffrances que l'association a pour but de soulager.

LA CAPTIVITÉ D'ABD-EL-KADER. — M. Emile Ollivier, ancien préfet des Bouches-du-Rhône, vient de publier dans le *Crédit* une lettre intéressante, par laquelle il demande la mise en liberté d'Abd-el-Kader. Nous reviendrons sur cette question et sur cette lettre.

UN SCANDALE. — Un journal réactionnaire de Limoges annonce que la rue de Poitiers va faire distribuer dans les casernes, d'accord avec l'autorité militaire, des journaux qui affichent l'hostilité contre la république, tels que l'*Assemblée nationale*, la *Patrie* et le *Pays*.

Ce scandale est à peine croyable dans un moment où les soldats sont punis pour lire les journaux qui représentent l'opinion contraire.

COMITÉ DÉMOCRATIQUE-SOCIALISTE DES ÉLECTIONS. — Réunion électorale du 1er arrondissement, aujourd'hui samedi 14 avril, à 7 heures et demie du soir, gymnase Triat, allée des Veuves, 36.

— Réunion des *Thermes*, samedi 14 avril, à 7 heures du soir, chez Duret, 8, avenue de l'Etoile, pour continuer les mardis, vendredis et samedis.

— Réunion du 12e arrondissement, ce soir samedi 14 avril, à 7 heures 1/2, rue Pascal, aux Cordeliers. Séance les mardis, mercredis et samedis.

— Réunion des 10e et 11e arrondissements réunis, ce soir samedi 14 avril, à 7 heures 1/2, maison Voinot, barrière Mont-Parnasse, aux Mille-Colonnes.

— Réunion de Vaugirard, Grenelle, etc., ce soir samedi 14 avril, à 7 heures, barrière de Sèvres, ancien salon Bagache, à l'association des cuisiniers.

— Les réunions électorales démocratiques de Montrouge auront lieu régulièrement les mardi et vendredi de chaque semaine, à 7 heures précises du soir, chez le citoyen Ch. Lebrun, chaussée du Maine, 85.

— Réunion électorale du 5e arrondissement, aujourd'hui samedi 14 avril, salle de la Fraternité, à 7 heures et demie.

— 7e arrondissement. Aujourd'hui samedi, 14 avril, rue Michel-le-Comte.

— 8e arrondissement. Aujourd'hui samedi, 14 avril, salle Roisin, 169, rue du Faubourg-Saint-Antoine.

— 6e arrondissement. Aujourd'hui samedi, 14 avril, au salon des Folies, à Belleville.

— 6e arrondissement. Aujourd'hui samedi, 14 avril, rue Frépillon, 24.

—Le comité électoral démocrate-socialiste des habitants des Hautes-Alpes, résidant à Paris, se réunira dimanche 15 avril, à 2 heures, rue Sainte-Croix-de la Bretonnerie, 9. Tous les Alpins sont priés d'y assister.

M. DE FALLOUX ET L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE.—On sait que le conseil de perfectionnement de l'Ecole polytechnique examine les titres des candidats qui se présentent pour remplir une des chaires de l'Ecole; c'est une sorte de concours duquel résulte nécessairement des choix excellents. Jusqu'ici les ministres de la guerre, reconnaissant leur incompétence personnelle pour l'examen des candidats, avaient respecté ce droit du conseil de perfectionnement et avaient nommé, d'après sa liste de présentation. Deux fois seulement, et aux plus mauvais jours de la monarchie, la faveur l'avait emporté sur le droit. M. de Rhulière vient d'y ajouter un troisième exemple. Le conseil de perfectionnement de l'Ecole avait présenté M. Emile Souvestre pour la place de répétiteur de littérature à une immense majorité; le ministre de la guerre vient de lui préférer M. Lomenie, qui n'avait obtenu que cinq voix dans le conseil. M. Lomenie n'a pas une grande réputation littéraire, son nom ajoutera peu d'illustration à celle du corps enseignant dans l'Ecole; mais M. Lomenie est fort assidu à l'Abbaye-au-Bois et chez M. de Falloux. En fallait-il davantage pour convenir mieux que tout autre à l'éducation littéraire de la première école du monde?

LE PAPE ET LES SUISSES.— M. De Boin, envoyé de la République romaine, avait demandé au conseil fédéral de remettre au nonce pontifical ses passeports, ou au moins que toute relation diplomatique cessât avec lui, attendu qu'il ne représentait plus un pouvoir existant ni en droit ni en fait. Le conseil fédéral a répondu, le 27 mars, que la reconnaissance formelle du nouveau gouvernement impliquait nécessairement la cessation de reconnaissance de celui qui n'existait plus, mais qu'il désirait réserver la question entière à la décision de l'Assemblée nationale; que, quant aux relations diplomatiques, il affirme n'en avoir conservé aucune avec le nonce, car on ne peut appeler ainsi certaines communications faites dernièrement par le pape à tous les gouvernements et auxquelles le conseil n'a même pas répondu « Suivant l'usage reçu, ajoute le rapporteur, le conseil fédéral ne saurait entrer en relation avec un gouvernement qui n'existe pas de fait, et qui par conséquent n'offre aucune garantie de pouvoir remplir les engagements qu'il prendrait. »

ACTE DE DÉCÈS DU SOCIALISME. — Aujourd'hui, dans un procès fait au journal le *Peuple*, qui a été condamné à 6 000 fr. d'amende et à 5 ans de prison, M. Mongis, procureur de la République, qui requérait déjà sous le roi Louis-Philippe et qui concluait alors en faveur de l'*Epoque* contre les journaux de l'opposition, a fait la déclaration suivante : 1° Le communisme est mort, le socialisme se meurt et sera bientôt définitivement mort. Cette conséquence est tirée de la liquidation de la banque Proudhon.

2° Aveu formel que les poursuites exercées aujourd'hui ont pour but d'arriver à tuer et faire disparaître, à force d'amendes, les journaux objets de ces poursuites.

3° M. Mongis eût vivement désiré que le *Peuple* ne fît pas défaut, car il se proposait de combattre pied à pied les doctrines socialistes et de n'en rien laisser debout.

— INAUGURATION du jardin de la Liberté, rue des Poissonniers, 40, barrière Poissonnière.

Dimanche 15 avril 1849, à 3 heures, grand banquet donné par les associations réunies. Les représentants de la Montagne seront invités à cette fête fraternelle Prix : 4 fr.

Les dames y sont admises.

On trouve des billets aux associations, aux journaux démocratiques et audit établissement.

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 avril sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

PETITE CORRESPONDANCE.

Donai.—M. D.—Reçu les 15.—Souv. aff.
Pommiers.—M. B.—Reçu les 17.—Nous attendons votre nouv. lett. pour les 2me manq.
Genève.—M. B.—Reçu les 374.51.—Nous pren. bonne note de vos demandes.
Montargis.—M. L.—Ce n'est pas nous qui publions, et ce n'est pas encore paru.
Auch.—M. Dub... est bien sensible à votre bon souvenir. Nous expédions les liv.
Houdan.—M. B... à la Jannière a fait son choix de livres; supprimez, s. v. p., ce qui le concerne dans votre prochaine demande.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS	Un an 20 fr.,	Six mois 11 fr.,	Trois mois 6 fr.
DEP. ET ETRANGER.	— 22	— 17	— 9
PAYS à surtaxe.	— 30	— 26	— 16

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DEP. ET ETR.	— 8	— 5	— 3

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois:	40 c.	Annonces anglaises.	40 c.
Cinq à neuf — —	30	Réclames-notices	60
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 20

On s'abonne à Lyon, au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme.

Bourse du 13 avril.

Le bruit court que les Hongrois ont remporté un grand avantage sur les Autrichiens; Pesth est délivrée.

Le ministère éprouve un échec à l'Assemblée nationale au sujet du commandement du général Changarnier.

Les affaires sont presque nulles. Le 5 0/0 ouvre, comme hier, à 89.90, arrive à 90.20 pour retomber au plus bas à 89.70, et fermer à 89.80 fin courant, et 88.50 comptant.

On est revenu depuis quelques jours sept fois au cours de 90 fr.

Le 3 0/0 débute comme jeudi à 57.25, touche 57 65, pour descendre à 57.25, et finir à 57.30 à terme et 57.40 comptant.

La Banque donne son bilan au 12 courant. Sa réserve en numéraire s'abaisse de 4 millions à Paris et de 5 millions dans les succursales; elle n'est plus que de 324 millions contre 422 millions de billets en circulation.

Les portefeuilles, ou les escomptes, diminuent de 4 millions.

Les effets en souffrance restent au chiffre de 11 millions.

Le Trésor public verse 3 millions de plus à son crédit; mais les particuliers en compte courant en retirent cinq à Paris.

Les actions ouvrent à 2415, cotent 2410 et finissent à 2425, avec 10 fr. d'amélioration.

Le chemin de fer d'Orléans gagne 5 fr. à 865.

Avignon-Marseille ne varie pas de 222 50.

Le Nord conserve son prix de 456.25. Hauts-fourneaux de Monceau-s. S. font 1175.

L'abondance des titres au comptant a déprécié la rente, qui finit lourdement.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	56 65	57 65	57 25	57 25
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	88 60	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0	89 50	90 20	89 70	89 80

13 avril. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	57 40 »»		4 Canaux avec prime	1050 »»
— Emprunt 1847-1848	»» »» »»		Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	88 50 »»		Caisse hypothécaire	450 »»
4 1/2 0/0 du 22 mars	»» »» »»		Emprunt d'Haïti	225 »»
3 0/0 j. du 22 septembre	»» »» »»		Espagne, dette active	30 50
Actions de la Banque	2425 »» »»		— dette passive	»» »»
Rente de Naples, j. juillet			— 3 0/0 1841	31 75
Récép. Rothschild	»» »»		Emprunt portugais 5 0/0	»» »»
3 0/0 de l'Etat romain	77 »»		— — 3 0/0	»» »»
5 0/0 belge 1840	92 50		2 1/2 hollandais	»» »»
— — 1842	92 5		Zinc Vieille-Montagne	2800 »»
— 4 1/2	93 50		H. de la Grand-Combe	»»» »»
— Banque (1835)	»» »»		Emprunt du Piémont	885 »»
Obligations de la Ville	1200 »»		Lots d'Autriche	315 »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	425 »»	425 »»	Orléans à Bordeaux	412 50	412 50
Versailles, rive droite	212 75	216 25	Du Nord	456 25	456 25
— rive gauche	172 50	180 »»	De Paris à Strasbourg	373 75	373 75
Paris à Orléans	860 »»	865 »»	Tours à Nantes	322 75	325 »»
Paris à Rouen	555 »»	560 »»	Paris à Lyon	»»» »»	»»» »»
Rouen au Havre	300 »»	345 »»	Montereau à Troyes	132 50	132 50
Avignon à Marseille	222 50	222 50	Dieppe à Fécamp	180 »»	175 »»
Strasbourg à Bâle	106 25	106 25	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	365 »»	365 »»	Bordeaux à la Teste	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boulogne	»»» »»	»»» »»			

L'un des gérants: G. TANDON.

FÊTE DE LA FRANCE.

C'est ce soir samedi, que Paris et la province se dirigeront dans les Champs-Elysées, au Jardin-d'Hiver, pour la grande *Fête de la France* Les voitures devront prendre la file par la place de la Concorde, à l'exception de celles de la présidence, des dames patronesses et de la députation anglaise. A dix heures, la musique d'artillerie de la garde nationale sonnera ses fanfares sous la direction de Dufrène. A onze heures, l'orchestre de Fessy exécutera nos chefs-d'œuvres français et la grande fantaisie des airs nationaux anglais A minuit, grand bal au milieu de tous les enchantements de cette fête, qui sera certainement la plus splendide qu'on ait encore vue à Paris. Le lendemain dimanche, 15 avril, grande fête de jour avec toute la décoration de la *Fête de la France* et l'orchestre de Strauss. Le concert commencera à 2 heures.

Spectacles du 14 avril.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Relâche.
OPERA-COMIQUE.—Les Monténégrins, Maison à vendre.
ODEON. — La Mort de Stratfort, les Viveurs.
THEATRE-HISTORIQUE.—La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE.—Le Bouquet de Violettes, Gardée à vue, les Grenouilles.
VAUDEVILLE.—2e N° de la Foire aux Idées, la Poésie, Roger, Bon moyen.
THEATRE MONTANSIER.—Trompe la Balle, E H., le Curé, Si jeunesse.
VARIETES.—Le Vendredi, la Paix, Gentil-Bernard, Le Lion.
GAITÉ.—Le Comte de Sainte-Hélène, Atar-Gull.
AMBIGU-COMIQUE.—Louis XVI et Marie-Antoinette.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—Murat.
THEATRE DU LUXEMBOURG.—Les Confidences, une Honnête Criminelle, la Maîtresse de Langues, les Trois Epiciers.
FOLIES.—Le Père Lantimèche, Un Troupier, le Mirliton.
DELASSEMENTS-COMIQUES.—Le Duc de Vaugirard, C'est ici qu'on ressuscite, Changée en nourrice, la Famille.
CIRQUE DES CHAMPS-ELYSÉES (carré Marigny.)—Ouverture samedi.
THEATRE CHOISEUL.—Un Mari, l'Ecuyer, l'Homme aux Poupées, Clowns anglais, le Fils du Rampailleur, les Saltimbanques, les Tableaux.
THEATRE BEAUMARCHAIS.—La Montagne et la Gironde.

Imprimerie Lange Lévy, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 103 — EDITION DU MATIN. — Dimanche 15 Avril 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.) — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOAN.)

PARIS. Trois mois. . . 6 f. Six mois. . . 11 f. Un an . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS. Trois mois. . . 9 f. Six mois. . . 17 f. Un an . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au capital, au travail et au talent.

PARIS, 14 AVRIL.

Assemblée Nationale.

LE PHALANSTÈRE A LA TRIBUNE.

M. Victor Considerant a prononcé aujourd'hui un discours fort étendu sur la crise sociale dans laquelle se trouve engagée l'Europe, et sur les moyens qui peuvent la faire sortir de cette crise.

Ces moyens se divisent en deux catégories. La première a trait aux diverses institutions de crédit qui, en attendant une réforme plus radicale et plus complète, rétabliraient l'ordre dans les finances publiques et privées. La seconde concerne la réforme sociale elle-même, et se résume en une seule pensée : la reconstitution de la commune agricole, industrielle et commerciale d'après des bases toutes nouvelles.

Nos lecteurs ne trouveront dans le numéro de ce jour qu'une analyse très incomplète de ce discours, car le temps et l'espace nous manquent ; mais demain ou après-demain nous le donnerons en entier d'après le *Moniteur*, dans un supplément spécial.

Toutefois nous devons mettre en saillie la pensée qui a présidé à ce discours. La voici :

Quelle conduite doit tenir la société devant le Socialisme ? Le persécuter, le supprimer ? C'est impossible ; les idées ne se suppriment pas. La force brutale ne détruit pas les idées. Si les idées novatrices sont vraies, elles finiront par triompher ; si elles sont fausses, le temps et l'expérience seuls les tueront.

Mais, en attendant que les idées fausses arrivent ainsi à leur mort naturelle, elles peuvent longtemps causer des illusions funestes et créer des périls pour les sociétés. L'intérêt de celles-ci est donc de hâter le moment de l'expérience qui doit faire voir ce qu'il y a de vrai ou de faux dans toute idée nouvelle. Lorsqu'une idée nouvelle vient à agiter le monde, l'intérêt de tous est d'écarter les illusions, de détruire le faux, de faire triompher le vrai, en poussant immédiatement à la pratique le système nouveau, car l'expérience dissipera toute illusion et en fera voir le néant.

Donc, disait M. Considerant, loin de craindre que le socialisme fasse ses expériences, vous conservateurs, vous devez le désirer, vous devez même en hâter la réalisation, en tant que cette réalisation peut s'opérer sans troubler la société entière, en tant que l'épreuve locale peut être tentée sans inconvénient. Ainsi, les adversaires de M. Proudhon auraient dû se réjouir de voir ce puissant socialiste mettre en pratique ses idées par la *Banque du Peuple* ; car si ses idées sont mauvaises, la pratique de la Banque du peuple les tuera, et elles ne fascineront plus le peuple. Si ses idées sont bonnes, n'est-il pas avantageux pour la société qu'elles soient expérimentées le plus tôt possible ? Ainsi encore au lieu de laisser les Icariens de M. Cabet aller périr misérablement dans les déserts de l'Amérique, sans avoir pu expérimenter un système de communauté que l'on ne peut accuser de leurs malheurs, n'aurait-il pas été plus avantageux que le gouvernement leur concédât temporairement quelques terres en France pour faire l'expérience de leurs idées de communauté ?

Ainsi encore, ajoutait M. Considerant, puisque l'Ecole phalanstérienne n'a qu'un but depuis son origine, arriver à l'expérience locale sur un terrain d'une lieue carrée, pourquoi, puisque vous redoutez tellement les idées qu'elle propage et qu'elle continuera de propager, ne lui présentez-vous pas les moyens de faire au plus vite cette expérience ? Ou l'expérience nous donnera tort, et alors vous serez débarrassés de nous, ou nous réussirons, et alors tant mieux pour tout le monde !

En conséquence de ce dilemme, M. Considerant a formellement proposé à l'Assemblée de prendre en considération, en outre de plusieurs décrets sur l'organisation du crédit, un décret qui concédât à l'Ecole sociétaire un terrain convenable, et lui accordât une subvention pour faire l'expérience du Phalanstère. (Voir plus loin les détails.)

Il ne nous appartient pas d'apprécier l'impression que le discours et la proposition de M. Considerant ont pu faire sur l'Assemblée. La malveillance évidente d'une partie de l'Assemblée n'a pu empêcher l'autre partie d'écouter l'orateur avec attention. Nous ne pouvons croire que la franchise de son ton et de ses paroles, que l'élévation de sa pensée, que le courage avec lequel il a accompli à travers les injures qui s'élançaient contre lui du pied de la tribune, ce qu'il croyait être son devoir, nous ne pouvons croire que tout cela n'ait été remarqué par les gens impartiaux et éclairés.

L'attaque dont il a été l'objet de la part de M. Desjobert ne nous empêchera pas de persévérer dans cette pensée. A vrai dire, M. Desjobert avait un parti pris d'avance, car, sans cela, il ne se serait pas aventuré à venir répéter à la tribune, sur la tentative faite en 1831 à Condé-sur-Vègre, des bruits calomnieux vingt fois démentis par nous ; il ne se serait pas non plus aventuré à lancer une insinuation méchante sur une suppression faite dans la dernière édition de l'ouvrage de Fourier intitulé : *Le Nouveau monde industriel*. Car cette suppression, que chacun, d'après ses paroles, a dû croire faite subrepticement, comment a-t-il appris qu'elle avait eu lieu ? Par la préface même des éditeurs, qui ont averti le public de cette suppression.

Nous regrettons pour M. Desjobert qu'il se soit laissé entraîner à cette insinuation malveillante, mais nous n'avons pas à le regretter pour M. Considerant, à qui les mauvaises arguties de son honorable collègue ont fourni l'occasion d'une réplique vive et éloquente.

Nous ne terminerons pas sans remercier M. Pierre Leroux, qui a prêté à M. Considerant l'appui de sa parole chaleureuse. Nous dirons, comme lui, que cette journée n'est pas une journée perdue ; il n'a pas été parlé, il est vrai, de M. Thiers, ni de M. Barrot, ni d'intrigues politiques, ni de toutes les misères parlementaires ; mais les deux socialistes, Pierre Leroux et Considerant, y ont agité des idées grandes et élevées, et ont fait palpiter les cœurs par l'expression de sentiments généreux et fraternels, et ils ont fourni à tous les esprits droits et sincères, à toutes les âmes amoureuses du bien, une nouvelle occasion de s'instruire et de se retremper aux sources fécondes qui sont destinées à rendre la vie au monde.

Bem et les trois empereurs.

Nous concevons tout ce qu'il y a d'humiliant, pour deux puissances telles que l'Autriche et la Russie, d'avoir vu battre deux de leurs armées par un pauvre réfugié polonais, sorti il y a quelques mois de France, seul et n'ayant ni sou ni maille, mais devenu assez redoutable depuis pour faire trembler sur leur trône l'empereur d'Olmütz et le czar de Pétersbourg, et raffermir sur le sien le sultan de Stamboul.

Il faut que les succès de Bem soient bien réels, puisque les journaux les plus hostiles à la cause hongroise sont forcés d'en reconnaître l'authenticité. Il n'est pas jusqu'au *Lloyd* qui n'avoue aujourd'hui que la prétendue fuite du *condottière polonais*, près de Mediasch, n'était qu'une ruse de guerre à laquelle le bon vieux Puchner a eu le tort de se laisser prendre ; car, tandis qu'il perdait son temps à poursuivre quelques bandes qui se moquaient de lui, la véritable armée de Bem, celle qu'il commandait en personne, s'emparait d'Hermanstadt. Il y avait quinze heures que cette ville était prise quand le général autrichien arriva en *toute hâte* à son secours. Il n'eut lui-même que le temps de se sauver en Valachie, où il tomba malade de chagrin, et donna sa démission entre les mains de trois autres généraux autrichiens, ses compagnons d'infortune : « N'importe, continue le *Lloyd*, nous attendons les Russes, et nous ne perdons pas l'espoir d'étouffer l'insurrection. »

La *Presse* de Vienne n'est pas aussi rassurée. Cette feuille publie un article sur la Transylvanie, d'après lequel il paraît que les forces militaires dont l'Autriche peut disposer, pour reprendre ce pays aux insurgés, sont beaucoup moindres qu'on ne l'avait annoncé. Les 9 000 hommes, repoussés en Valachie par le général Bem, sont, dit cet article, à peu près hors de combat, car ils manquent presque entièrement de munitions, et il n'y a aucun moyen de leur en faire parvenir.

Le corps russe, fort de 22 000 hommes, commandés par le général Muzareff, que l'on disait aux frontières de la Transylvanie, se trouve au contraire entre la Moldavie et la Bessarabie, et en supposant même que les Russes soient aussi disposés qu'on le dit à venir en aide aux populations saxonnes de la Transylvanie, ils ont encore une marche assez longue et assez pénible à faire avant d'y arriver.

Il est donc bien avéré que le drapeau noir-jaune des Habsbourg a disparu de la Transylvanie, et Bem, à la tête de sa petite armée européenne, parcourt librement les montagnes de cette contrée lointaine, échappée au joug odieux de l'Autriche.

L'on se demande maintenant comment le héros polonais mettra à profit sa double victoire. Tiendra-t-il la parole qu'il a donnée à Kossuth dans son bulletin, c'est-à-dire passera-t-il des bords de l'Aluta sur ceux de la Theiss, afin de coopérer à la prise de Pesth, pour rester ensuite en triomphe dans cette ville de Vienne où l'appellent les ombres vengeresses de Messenhauser et de Robert Blum ? ou bien, poursuivant le cours de ses belliqueuses aventures, ira-t-il, franchissant les défilés dont il s'est rendu maître, visiter dans les contrées du Bas-Danube le peuple valaque retombé, après une courte insurrection, sous le joug militaire des Russes, et les Osmanlis et les raïas, qui sentent également que l'heure de leur mutuelle séparation a sonné ?

Il y a là les éléments d'une guerre nouvelle, qui, de provinciale qu'elle était en Hongrie, semble destinée à devenir européenne.

Une correspondance, adressée de Cracovie à la *Gazette de l'Oder*, rapporte une histoire des plus étonnantes concernant les Russes, les Turcs et les bandes de Bem en Transylvanie. Elle raconte que le général polonais, marchant sur Kronstadt, rencontra tout à coup un corps russe de 30 000 hommes venus par le défilé de Toerzbourg, et qu'ayant placé les 15 000 hommes qu'il commandait lui-même dans une forte position, il attendit l'attaque de l'ennemi. Celui-ci jugea à propos de laisser passer la soirée et la nuit, remettant le combat au lendemain. Mais, dès le matin, les avant-postes de Bem remarquèrent un second corps d'armée rangé en bataille derrière les Russes. C'étaient les Turcs, qui étaient parvenus, en prenant le passage de Temesch, à rejoindre les Russes, qu'ils sont, à ce qu'il paraît, chargés de surveiller. Pendant toute la journée, les trois armées, madgyare, russe et turque, se tinrent ainsi en présence sans faire un mouvement. Enfin, les Russes se décidèrent à partir ; les Turcs, ne voulant sans doute pas les perdre de vue, les suivirent de près, et Bem reprit le chemin de Kronstadt, où il ne tarda pas à entrer sans coup férir.

Nous croyons, avec la *Gazette de Cologne*, que cette anecdote pourrait bien être une fable ; mais, vraie ou fausse, elle a le mérite d'exprimer très exactement la position dans laquelle les Turcs se trouvent placés actuellement vis-à-vis des Russes. Les deux peuples s'épient mutuellement, n'attendant qu'une occasion favorable pour commencer une lutte qui décidera peut-être du sort des deux empires.

Dans les provinces danubiennes, la nouvelle des victoires de Bem a relevé les courages. On s'attendait à ce que de Kronstadt le général polonais prît sa marche sur Bucharest, où les Valaques étaient prêts à recommencer une insurrection, que la Turquie favoriserait sans doute cette fois de tout son pouvoir. Bem se trouvait donc sur les bords d'un autre Rubicon. En franchissant l'Aluta, il allumait un incendie qu'on devait apercevoir depuis les Carpathes jusqu'à la mer Egée.

Dès le 18 mars, aussitôt après la nouvelle de la prise d'Hermanstadt, on écrivait de Galacz à la *Gazette d'Augsbourg* : « La crainte d'une invasion de Bem dans les provinces danubiennes est grande, mais elle est vivement désirée ici et surtout dans la Moldavie, où se trouvent un grand nombre de Polonais et de Hongrois. Notre garnison turque part après-demain pour la frontière autrichienne. Ce soir est arrivé de Bucharest l'ordre de son départ. Comme on ne veut pas laisser Galacz dégarni de troupes, la garnison sera immédiatement remplacée. De graves événements se préparent ; ce qui le prouve, c'est qu'à Galacz et à Braïla, les Turcs ont reçu l'ordre de préparer des hôpitaux sur le Danube. »

Quatre jours après, le même correspondant écrivait : « Hier et avant-hier notre garnison est partie pour Bucharest, sous prétexte de préserver cette ville d'une attaque de Bem. Dans le même but, 6000 Russes avec 32 canons ont passé par Fokschan, se dirigeant sur la Valachie. On raconte que Bem a écrit au général russe Luders qu'il espérait se mesurer bientôt avec lui et les Autrichiens à Bucharest. »

Entre l'Autriche et la Porte, la rupture est à peu près complète. La Porte a rappelé son ambassadeur de Vienne, et l'internonce impérial à Constantinople, baron Sturmer, a répondu à ce rappel en demandant ses passeports. Le divan n'ignore pas l'alliance étroite qui existe entre la Russie et l'Autriche, alliance dont la Turquie sait qu'elle paiera les frais au prix de sa propre existence. Aussi, dit-on que le gouvernement turc a adressé au consul autrichien, à Belgrade, une note dans laquelle il est dit que la Porte veut bien ne pas s'opposer à l'intervention en Transylvanie, mais qu'elle ne souffrirait pas que les Russes missent le pied dans une troisième province dépendant de l'empire turc.

Omer-Pacha, qui commande l'armée turque dans les provinces danubiennes, a déjà prouvé combien peu il était disposé à supporter l'insolence des Russes. Depuis l'histoire du duel dont nous avons parlé, il ne se passe guère de jour sans qu'il y ait des conflits entre les soldats des deux nations. Omer-Pacha a trouvé un excellent moyen de vexer ses voisins. Tandis que le général russe chasse de Bucharest les maîtres de musique qui enseignent à leurs élèves certains airs patriotiques assez mal sonnants aux oreilles russes, Omer-Pacha accueille ces mêmes artistes et les paie pour enseigner aux musiques de ses régiments la *Marseillaise*.

Qui sait si ce chant révolutionnaire ne contribuera pas à tirer les Turcs de leur léthargie. On dit que leur vieux fanatisme se réveille et qu'ils demandent à marcher contre les infidèles. Chose inouïe, les recrues, qu'il fallait traîner de force dans les casernes, rejoignent volontairement l'armée : dans certains districts le nombre des volontaires est trois ou quatre fois plus grand que celui des recrues exigées. Dans le pachalik de Trébisonde, on rencontre des masses de jeunes gens de 18 à 25 ans qui accourent se ranger sous l'étendard sacré de leur padischa. Certes, de toutes les choses extraordinaires de ce temps-ci, l'une des moins étonnantes n'est pas de voir la Turquie s'emparer du rôle que devrait jouer la France, adoptant pour alliés nos anciens frères d'armes, ces Hongrois et ces Polonais, dont toute l'histoire fut une longue croisade contre l'Islam.

M. Guizot à ses amis.

Sous ce titre, M. Guizot, en acceptant la candidature à l'Assemblée nationale, publie une longue lettre dont nous reproduisons les passages les plus curieux.

Voici la doctrine de la coalition :

Quand l'ordre est en péril, l'alliance de ces hommes est donc naturelle (impérialistes, légitimistes, orléanistes). Aujourd'hui, elle est nécessaire, absolument nécessaire. Divisés et réduits chacun à ses propres forces, aucun des partis divers, qui sont les éléments naturels du parti de l'ordre, n'est en état de vaincre à lui seul les ennemis de l'ordre et de fonder son gouvernement. Mis tous à l'épreuve, ils y ont tous successivement échoué. Des grands enseignements que l'expérience nous a donnés depuis soixante ans, celui-là est peut-être le plus grand et le plus clair.

Vient ensuite la doctrine du gouvernement au jour le jour (*Point de politique anticipée*) :

Que les divers éléments du parti de l'ordre ne tentent pas non plus de se lier les uns les autres, *par avance et dès aujourd'hui, pour les grandes questions d'avenir*. C'est une faute énorme, et toujours féconde en conséquences funestes, que de se précipiter au devant de ces questions et de vouloir les résoudre par le consentement préalable, quand leur solution n'est pas une nécessité pressante et actuelle.

Point de politique anticipée : elle ferait naître des luttes que rien ne rend inévitables aujourd'hui, et qui rendraient impossibles des rapprochements aujourd'hui nécessaires.

On marche en avant, les yeux toujours fixés sur la pointe des pieds, et quand on arrive au bord du précipice, on avise au moyen de n'y pas tomber, et... on y tombe.

Et on démontre ensuite que cette politique était bonne, essentiellement bonne.

J'ai travaillé longtemps à fonder la monarchie constitutionnelle. J'ai soutenu et pratiqué longtemps une politique qui a été fortement débattue. Je ne regrette point aujourd'hui d'avoir pensé, de 1814 à 1848, que la monarchie constitutionnelle est le gouvernement qui convient le mieux à la France.

Et quant à la politique que j'ai pratiquée, je n'ai certes pas la prétention de n'y avoir point commis de fautes, de n'avoir jamais fait que ce qu'il fallait faire, et d'avoir toujours fait tout ce qu'il fallait faire ; mais

je demeure convaincu que cette *politique est bonne, essentiellement bonne, bonne pour la liberté comme pour l'ordre, pour le progrès comme pour la sécurité, pour la grandeur au dehors comme pour la prospérité au dedans de notre patrie*. Ma conviction et mon honneur me commandent également de *lui rester fidèle*, victorieuse ou vaincue.

Puis on chante les biens dont cette politique avait doté la France pendant 34 ans de prospérité toujours croissante !

Qui de nous peut penser au pays, qui peut prononcer son nom sans une tristesse inexprimable ? Pendant trente-quatre ans, à travers les épreuves d'une lutte continuelle et les crises d'une révolution, *la France a joui de tous les biens d'une société réglée et libre*. Son activité et sa prospérité se développaient en tous sens, par un *progrès rapide et continu. Le bien-être de ses citoyens, de toutes les classes de ses citoyens, croissait de jour en jour. La sécurité régnait dans ses villes et dans ses campagnes. La civilisation couvrait le sol de ses travaux, et remplissait les esprits de ses espérances*. Sans bruit, sans faste, maintenant la paix, respectant le droit, la société française voyait grandir partout, dans la société européenne, sa considération et son influence. *Tous ces biens semblaient pleins d'avenir. Et tout à coup, en un jour, en une heure, ils ont disparu, comme les plus belles moissons disparaissent sous l'orage ou l'incendie.*

Enfin l'on établit qu'il n'y a de salut pour la France qu'à côté de la République, au sein d'un des trois gouvernements suivants, qui tous trois ont fait leurs preuves :

Le Consulat, DEVENU BIENTÔT L'EMPIRE,
La Restauration,
La Monarchie de 1830.

VIVE LE ROY !

Garde républicaine.

La pétition suivante a été adressée à l'Assemblée nationale :

Citoyens représentants,

Les soussignés, officiers de la garde républicaine, viennent vous demander si les positions qui leur ont été assurées en vertu de votre décret du 16 mai 1848 peuvent leur être enlevées par un simple acte ministériel, les laissant dans l'ignorance des motifs qui les frappent.

Cinquante-quatre officiers sur soixante-douze ont appris, par l'ordre du jour du 10 avril, qu'ils étaient rayés des contrôles de la garde républicaine ; treize d'entre eux, pourvus de grades de l'armée, sont rappelés à leurs corps ; douze d'entre eux doivent être présentés par un projet de loi spécial pour obtenir de l'Assemblée nationale un grade dans l'armée.

Neuf officiers de la garde républicaine, formant la 3e catégorie, doivent être recommandés pour obtenir des emplois civils.

Enfin, la 4e catégorie est formée de 20 officiers, rayés purement et simplement des contrôles, sans espoir d'aucune compensation (où il se trouve trois officiers qui ont été blessés en juin).

Le classement des officiers, dans ces différentes catégories, ne repose sur aucune règle fixe.

Les officiers de la garde républicaine ont été admis dans le corps en vertu d'un décret et après l'examen d'une sous-commission nommée par MM. Marrast, maire de Paris, Recurt, ministre de l'intérieur, et Trouvé-Chauvel, préfet de police, investis à cet égard d'un mandat de l'Assemblée nationale. Ils espèrent qu'elle voudra bien leur accorder les mêmes garanties promises, et charger une commission, prise dans son sein, d'examiner leurs titres.

La garde républicaine a été formée le 9 juin dernier, en vertu d'un décret de l'Assemblée nationale du 16 mai, qui versait dans son sein les anciens corps, tels que gardes de l'Hôtel-de-Ville, de la Préfecture, garde urbaine et bataillons lyonnais (les montagnards avaient été purement et simplement licenciés par ce décret, avec 900 gardes licenciés et 147 officiers remerciés).

C'est en vertu de ce décret du 16 mai que la sous-commission examina les titres des officiers admis dans le corps.

Depuis cette époque, la garde républicaine n'a rien fait pour démériter de la confiance du pays ; elle a le sentiment d'avoir rempli tous ses devoirs.

Pendant les malheureuses journées de juin, les gardes républicains ont marché des premiers contre les barricades et ont su allier l'humanité à la défense énergique de l'ordre et de la société. Alors l'Assemblée nationale déclara qu'ils avaient bien mérité de la patrie (officiers tués ou blessés, 17, gardes tués, 177, blessés, 125). Quant à la police ordinaire de la ville, la garde républicaine a su faire avec dix-huit cents hommes un service qui occupait précédemment trois mille gardes municipaux.

Comme la garde municipale, la garde républicaine était comprise dans les attributions du ministère de l'intérieur. Un arrêté du président de la République, du 1er février, l'a fait passer dans les attributions du ministère de la guerre, mais n'a pu les priver des droits concédés par le décret de leur organisation et en annuler les effets ; au lieu de présenter à l'Assemblée nationale un décret de licenciement qui eût amené une discussion publique, et qui eût nécessairement statué sur le sort des officiers, le ministre de la guerre a chargé des commissions de préparer à huis-clos, sans aucun avertissement donné aux intéressés, des projets de radiation qui atteignent aujourd'hui 54 officiers sur 72.

L'Assemblée nationale, en votant le budget de la garde républicaine depuis la réunion de ce corps au ministère de la guerre, n'entendait pas sans doute autoriser ainsi des mesures rétroactives contre des officiers légalement admis et pourvus de brevets de la commission exécutive.

L'arrêté ministériel du 4 avril, qui est au fond un véritable licenciement, moins la légalité à laquelle on a voulu se soustraire, semblerait, d'après les termes de l'ordre du jour du 10 avril, être le résultat du travail de la commission, présidée en dernier lieu par le général Servatius, mais les officiers n'ont pas même eu cette dernière garantie.

Les conclusions de la commission ont été complètement changées par la volonté ministérielle. L'Assemblée nationale peut en acquérir la certitude en se faisant remettre les rapports des deux commissions de la guerre et de l'intérieur.

L'Assemblée nationale ne permettra pas sans doute qu'une institution fondée par elle soit ainsi détruite, que des officiers, après avoir constamment fait leur devoir dans les moments les plus pénibles, et après avoir supporté les ennuis et les fatigues qu'entraînent l'organisation d'un corps de nouvelle formation, au milieu de circonstances si difficiles, soient privés illégalement d'une position légalement acquise. Les soussignés espèrent que l'arrêté ministériel du 4 avril sera remplacé par un décret de l'Assemblée nationale ayant pour objet de licencier le corps de la garde républicaine pour le réorganiser militairement, en fixant le sort des officiers conservés ou exclus, d'après des règles générales qui ne laissent aucune place au bon plaisir et à l'arbitraire.

Ont signé des officiers désignés dans les quatre catégories citées par l'ordre du jour de la garde républicaine du 10 avril dernier.

Nous espérons que l'Assemblée fera droit à cette pétition ; les signataires ne demandent qu'un licenciement légal, statuant régulièrement sur leur position. Les officiers de la quatrième catégorie, renvoyés malgré leurs services, sans indemnité ni compensation, ont le droit de se plaindre d'être mis sur le même rang que trois personnes confondues avec eux, et qui étaient depuis trois mois exclus du corps par les officiers eux-mêmes ; tandis que l'on conservait sur les cadres de la garde républicaine des officiers qui ne remplissent pas les conditions de la gendarmerie, on en rayait purement et simplement plusieurs qui ont de long services dans l'armée. La révision de ces actes arbitraires est indispensable.

Société française d'imprimerie et de librairie. Sous ce titre, et avec la devise *Association du capital et du travail*, il vient de se former une association embrassant toutes les industries qui se rattachent à l'imprimerie, à la brochure, à la reliure, à la fonte des caractères ; le gérant de la société est M. Con[illegible]acoste, rue des Grands-Augustins, n° 20. Voici quel est le but de la société :

Appliquer les grands principes de l'association à toutes les professions de la typographie française.

Réduire notablement les prix de vente des produits de la librairie, tout en conservant un salaire honorable à l'ouvrier.

Faire participer les travailleurs à la répartition des bénéfices loyalement acquis au travail.

[illegible] du travail au sociétaire, sans laisser de prise au chômage, lui donner des secours en cas de maladie et une pension de retraite, après un temps de service dans la Société, conséquemment assurer le bien-être présent et garantir celui des vieux jours.

Remplacer le sociétaire décédé près de ses enfants, de sa veuve et de ses vieux parents.

Appliquer tous les efforts de l'association à la production de livres bons, utiles et agréables, partant à la régénération de la librairie française.

Détruire la contrefaçon déloyale des étrangers, en publiant des livres plus beaux que les leurs, et à des prix égaux, sinon réduits.

Ramener la confiance des capitaux et de l'acheteur vers une industrie de laquelle ils s'éloignent chaque jour davantage.

Revue des contre-poisons.

La réunion de la rue Duphot ouvre une souscription pour fonder un journal anti-socialiste destiné à combattre honnêtement et modérément les infâmes idées d'émancipation du travailleur, d'association universelle, d'éducation professionnelle, les chimères subversives de liberté, d'égalité, de fraternité, d'alliance entre les peuples. Provisoirement, et sans doute à titre de ballon d'essai, il vient de paraître un spécimen, publié sous l'influence de la rue Duphot, et intitulé l'*Appel au peuple*. Voici quelques échantillons de ce nouveau contre-poison.

Nous créons ce journal, parce qu'Eugène Bareste, un ancien fabricant de mauvais almanachs ; Thoré, un triste monsieur qui doit toute sa notoriété à une barbe de Chaudruc-Duclos, à un chapeau invraisemblable ; Delécluze, un ci-devant commis-voyageur du provisoire Ledru Rollin pour la partie des bonnets rouges ; *Considerant, un saltimbanque qui fait sa petite fortune en vendant en fiole les ordures de Fourier* ; et *enfin Proudhon, une sorte de marquis de Sade sans culotte, une espèce de Satan à Charenton*, s'efforcent d'accomplir le serment qu'ils ont fait de rendre la France pauvre et misérable comme Job, monstrueuse comme une caverne d'athées ; — et que nous nous croirions leurs complices, si nous tardions davantage à leur octroyer à merci et miséricorde : coups de sifflets, volées de bois vert, racas, malédictions et oreilles d'ânes...

Nous créons ce journal, parce qu'il est de devoir impérieux d'arracher les faux toupets, de raser les talons de bottes, de casser sur le genou la batte matamore de toute une armée de charlatans avides qui ne seront contents que le jour où ils nous auront vendu, contre notre dernière chemise et notre dernier morceau de pain, la graine de perlimpimpin des révolutions.

Enfin, nous créons ce journal parce que nous nous sentons le courage de hisser le sens commun sur le pavois, de flageller les fripons, d'ameuter la vérité et les honnêtes gens devant l'univers entier, de dire ce qui mérite en ce temps d'être apothéosé au sommet du Capitole ou écrasé au fond des Gémonies, *de remettre à leur place les pierres* de l'édifice social, descelées par les tempêtes et les orgies démocratiques, et d'y graver l'épitaphe de tous les coquins, de tous les imbéciles et de tous les pandours de la démagogie.

Nous sommes jeunes et hardis, nous sommes donc forts !

Bien que nous ayons répondu à l'appel de la rue de Poitiers par une souscription, ces messieurs ne jugent point à propos de nous donner communication de tous les contre-poisons qui émanent de leur laboratoire. Nous sommes cependant très désireux d'être tenus au courant de ces antidotes de haut goût, et nous prions ceux de nos amis entre les mains desquels ces publications tomberaient de vouloir bien nous les faire passer.

Nouvelles d'Italie.

Les désastres de l'Italie n'ont pas abattu l'héroïque Venise. Le 2 avril l'Assemblée constituante adoptait à l'unanimité la résolution suivante :

Au nom de Dieu et du peuple,
Venise résistera à l'Autriche à quelque prix que ce soit.
A cet effet, le président Manini est investi de pouvoirs illimités.

Nous sommes toujours sans journaux de Gênes, de Toscane et de Rome.

Les journaux de Turin ne contiennent rien de bien nouveau sur les évènements de Gênes.

A la date de leurs dernières nouvelles, l'armistice avait été prolongé de 48 heures ; mais quelques balles ayant été échangées pendant ce temps, un général piémontais, frère de La Marmora, s'était emparé par surprise des forts du mont Ratti, mal gardés par les insurgés.

— Les municipalités d'Alba, de Tortone, de Casale, d'Aoste, de Pignerol, ont adressé au gouvernement piémontais des protestations contre l'armistice.

Des troupes piémontaises qui se rendaient au blocus de Gênes ont commencé leurs exploits comme leurs compatriotes armés, en pillant et dévastant leurs compatriotes désarmés des environs d'Asti.

Mme Deroin, directrice de l'*Opinion des femmes*, qui s'est présentée comme candidat à l'Assemblée nationale, nous prie d'insérer la lettre suivante :

Citoyen rédacteur,

Je vous prie de vouloir bien insérer ma réponse à l'étrange protestation contenue dans le journal le *Peuple*, au sujet de ma candidature.

En posant ma candidature à l'Assemblée législative, j'accomplis un devoir : c'est au nom de la morale publique et au nom de la justice que je demande que le dogme de l'égalité ne soit plus un mensonge.

C'est parce que la femme est l'égale de l'homme, et qu'elle ne lui est pas semblable, qu'elle doit prendre part à l'œuvre de la réforme sociale et y faire entrer les éléments nécessaires qui manquent à l'homme pour que l'œuvre soit complète.

La liberté pour la femme comme pour l'homme, c'est le droit d'exercer et de développer librement toutes ses facultés.

La vie est triple dans son unité : la vie individuelle, la vie de famille, la vie sociale ; c'est la vie complète. Refuser à la femme le droit de vivre de la vie sociale, c'est un crime de lèse-humanité. Donc, c'est au nom du Socialisme, qui est désormais la religion de l'humanité que je viens faire appel à la conscience de tous les démocrates socialistes, et les adjurer d'accepter, au moins sous la réserve de la question d'opportunité, la solidarité d'un fait qui est une sainte et légitime protestation contre les erreurs de la vieille société et contre la violation manifeste de nos principes sacrés de liberté, d'égalité et de fraternité.

C'est au nom de ces principes, qui sont la base du socialisme, que je les adjure, s'ils ne jugent pas opportun de protester par leur vote, de déclarer hautement qu'ils ne reculent pas devant un privilège de sexe, mais devant la gravité des circonstances qui exigent des capacités spéciales et des qualités éminentes pour être appelé à l'honneur de défendre notre sainte cause.

Quant à moi, je déclare, devant Dieu et au nom de l'humanité, qu'il n'est jamais trop tôt pour s'arrêter dans une fausse voie, réparer une erreur et proclamer une grande vérité.

Salut fraternel,

JEANNE DEROIN.

Assemblée Nationale.

Présidence de M. LAMORICIÈRE. — *Séance du 14 avril.*

Il est procédé au scrutin pour la nomination du président de l'Assemblée, et pour la nomination de dix conseillers d'Etat qui restent encore à nommer pour compléter le nombre de quarante.

Les urnes contenant les deux votes sont ensuite emportées dans les bureaux pour le dépouillement des suffrages.

Divers rapports sont ensuite déposés.

M. BOISSEL demande que le président de l'Assemblée soit élu pour le reste de la session.

M. BAUNE demande que les représentants en congé soient rappelés, et qu'on n'accorde plus de congés qu'exceptionnellement.

M. LE PRÉSIDENT. Aux termes du règlement, la proposition de M. Boissel sera renvoyée aux bureaux qui l'examineront.

La parole est à M. Victor Considerant.

(Nous ne donnons ici qu'un résumé fort incomplet du discours de M. Considerant. Nous publierons en entier dans un supplément ce discours qui a rempli seul presque toute la séance.)

M. VICTOR CONSIDERANT. J'ai annoncé hier quel serait le caractère des interpellations que je me proposais d'adresser au ministère. J'ai dit que ces interpellations n'auraient rien de personnel, et auraient uniquement pour but d'examiner si les moyens employés par le ministère pour sauver la société et rétablir le calme, sont bien les meilleurs. J'ai ajouté que je demandais à l'Assemblée la permission d'exposer les moyens que je crois moi-même propres à rétablir le calme et la tranquillité.

J'ai exposé par écrit les idées que j'ai à développer devant vous ; mais je me suis aperçu que ce travail était assez considérable ; je me suis déterminé alors à n'en lire qu'une partie à la séance et à renvoyer au *Moniteur* ce qui pourrait sembler trop étendu pour la tribune. (Interruption.)

VOIX DIVERSES. Pourquoi ? lisez tout ! (Mouvement en sens divers.)

M. LE PRÉSIDENT tire au sort les scrutateurs qui devront se rendre dans les bureaux, et il les invite à s'y rendre.

M. ETCHEVERRY croit qu'il n'est pas convenable qu'un nombre aussi considérable de membres de l'Assemblée soient distraits de leurs travaux pour se rendre dans les bureaux.

M. LE PRÉSIDENT. Si M. Etchverry veut déposer une proposition en ce sens, elle sera examinée par les bureaux.

M. CONSIDERANT a la parole pour continuer son discours.

Un de nos collègues, dit-il, aujourd'hui ministre, nous a dit que le socialisme était une peste. (On n'entend pas.) Mais vous savez que si l'économisme et le socialisme sont frères, ils n'ont guère montré jusqu'ici une fraternité bien grande. Je crois donc que l'Assemblée fera bien de ne pas croire ce que l'un vous dit de l'autre.

Je ne vous apporte pas la guerre, mais la paix. Je veux, autant que faire se peut, vous dire ce que c'est que le socialisme, et vous indiquer le moyen d'en finir avec cette agitation qui travaille profondément la société, et de ramener la paix et le calme.

Je dois pour cela entrer dans quelques considérations historiques sur la formation de la société moderne. (Interruption.)

J'ai supprimé les feuillets qui contiennent ces développements.

UNE VOIX. Analysez-les.

M. V. CONSIDERANT. Je montrais dans ces pages l'ordre féodal renversé et l'ordre nouveau non fondé encore. Je concluais ainsi :

Nous vivons dans une époque redoutable. Longtemps la société s'est laissée conduire, parce qu'elle avait la foi. Elle croyait à la royauté, aux droits héréditaires ; elle croyait à l'Eglise.

Eh bien ! aujourd'hui c'est un fait terrible, mais c'est un fait, elle n'obéira plus ni à la royauté, ni à la race, ni à l'Eglise. (Agitations en sens divers.) Aujourd'hui la société veut jouir. (Interruption.)

Nous en sommes à l'essor des passions, à la révolte de la raison contre l'autorité ; voilà l'état des âmes. Osons en convenir, ne faisons pas comme des enfants qui cachent leur tête dans leurs mains pour ne pas voir le danger. Le monde ne croit plus et veut jouir. (Nouveau bruit.)

Il ne reste en présence que trois faits : la raison individuelle, les intérêts et les passions. (Bruit à droite. — Parlez ! parlez ! à gauche.)

Ce n'est pas là un ordre social, c'est une mêlée. Savez-vous ce que c'est que les socialistes ? Ce sont ceux qui dans ce chaos cherchent à établir l'ordre. Les conservateurs sont ceux qui trouvent que cette mêlée, que cette anarchie est l'ordre et la situation normale.

Je passe ici encore des considérations dans lesquelles je prouvais que la société actuelle marche à la constitution d'une nouvelle féodalité industrielle et financière.

M. LE PRÉSIDENT. Je dois dire à l'orateur que ce qu'il ne lira pas à la tribune ne sera pas imprimé au *Moniteur*.

VOIX DIVERSES. Lisez tout ! lisez tout !

M. V. CONSIDERANT. J'avais bien raison de dire à l'Assemblée que j'étais ici considéré comme un suspect, puisque, quelque chose que je dis, on le tourne à mal. (Agitation.)

VOIX DIVERSES. Lisez tout ! lisez tout !

M. V. CONSIDERANT établit qu'il existe deux partis, le parti du capital et celui du travail. Il ajoute que les socialistes qu'il représente sont un parti bien autrement conservateur et en même temps bien autrement radical que le plus républicain.

L'homme, continue-t-il, est complètement maître des produits qu'il crée. Nul n'a le droit d'intervenir dans cette propriété.

Ce droit peut sembler trop absolu, *summum jus, summa injuria*. Cependant j'accepte la propriété avec tous ses droits, la propriété telle qu'elle existe, sans remonter à son origine. Je me sépare donc ici de quelques socialistes, et même, il faut bien le dire, de la tradition catholique qui nie complètement le droit productif du capital, qui n'est autre que le travail accumulé.

L'orateur compare l'action de deux hommes, dont l'un accumule les fruits de son travail, tandis que l'autre les dépense à mesure ; il est certain que le premier n'aura en aucune façon le droit de contraindre le second à lui livrer gratuitement les fruits accumulés de son travail, c'est-à-dire son capital.

Le revenu du capital est donc légitime en principe. Je n'examine pas si la propriété a été dans le passé plus ou moins légitimement acquise ; j'accepte la base de la propriété telle qu'elle a été développée par M. Thiers après les autres socialistes.

On a dit souvent que le capital est aveugle. Eh bien ! c'est à ceux qui lui portent intérêt à ouvrir les yeux pour lui.

L'orateur montre les forces de l'association. Les plus grands fleuves ne sont que des associations de gouttes d'eau.

Si les capitaux individuels arrivent déjà aujourd'hui à se concilier pour se donner une force immense de production, pourquoi le capital et le travail ne s'associeraient-ils pas pour réaliser un mariage de raison et d'inclination ?

On peut concevoir entre ces deux éléments ennemis au moins des mariages à termes. Pourquoi ne pas tenter un essai d'association entre la propriété et le travail ?

M. LE PRÉSIDENT donne lecture du résultat du scrutin pour la nomination du président.

Nombre des votants	632
Majorité	344
A. Marrast	417
Dufaure	95

M. CONSIDERANT. Je demande s'il n'est pas honteux pour la propriété immobilière de se laisser dévorer par les officiers généraux et les caporaux de l'armée de la chicane. (Très bien ! très bien !)

(Ici l'orateur développe un système de crédit et de finances qui se résume dans le décret qu'on lira plus loin ; il ajoute :)

Je viens vous proposer de fonder, sans léser un seul intérêt, et au profit des égoïstes eux-mêmes et des infirmes, un ordre nouveau, un ordre compatible avec toutes vos lois et où vos lois seront inutiles, un

ordre social qui réalisera le christianisme. Jésus-Christ nous a dit de chercher (bruit à droit); je viens vous proposer de réaliser la volonté de Dieu.

L'orateur fait le tableau des progrès matériels accomplis par l'humanité. Dieu a donné à l'humanité le gouvernement de la terre, il est temps pour l'humanité de s'en saisir. (Interruption.)

Je dis qu'il ne faut qu'un acte de votre volonté pour que demain la première pierre de la société nouvelle soit posée. (Parlez!)

Faisons une supposition : toutes les énergies productrices sont utilisées, tout converge dans un parfait mécanisme pour le bien de l'humanité. Supposons en outre que cette combinaison ait la puissance de solliciter les forces productrices ; supposons aussi que la consommation se répartisse de manière à donner à chacun le bien-être et le luxe.

Certes, si cet ordre social était réalisé, vous seriez saisis de respect, et vous tous, railleurs, sceptiques, persécuteurs, vous auriez trouvé votre chemin de Damas. (Sensation.)

Eh bien! cette grande folie, qui est pour vous tous qui m'écoutez, qui vous apparaît comme toutes les idées nouvelles, eh bien! cet idéal, je m'offre de le réaliser, je m'offre de vous laisser la gloire du succès, et d'accepter la responsabilité du mécompte. (Agitation.)

Pour tout cela je vous demande de me prêter un terrain de 12 à 15 00 hectares. (Interruption.) Consentez à meubler ce terrain de tout ou partie des ustensiles nécessaires, et si l'entreprise échoue, si je ne vous bats pas à plate couture, je consens à être enfermé pour le reste de mes jours. (Hilarité et sensation.)

(Après avoir développé cette idée et le plan d'une commune sociétaire, l'orateur termine ainsi :)

Quoi qu'il en soit, j'ai fait mon devoir de socialiste et de bon citoyen. Vous aviserez, comme vous l'entendrez dans votre sagesse, à faire votre devoir de législateurs.

Les idées du salut réel que je vous ai soumises pourraient se formuler en propositions beaucoup plus développées, beaucoup plus efficaces que celles dans lesquelles je vais les résumer; mais ces propositions suffiraient à ouvrir la bonne voie.

Je voudrais vous voir décréter les simples résolutions suivantes. (Ecoutez!)

Première proposition.

« A partir de deux mois après la promulgation du présent décret, les » hypothèques judiciaires ou légales qui ne seront pas inscrites, seront » nulles à l'égard des tiers. »

Deuxième proposition.

« Il sera organisé, dans le délai de deux mois, et dans chaque arrondissement de la République, à l'instar des chambres de commerce et » par des voies et moyens analogues, une chambre des producteurs de » l'agriculture et une chambre des producteurs de l'industrie.

» Le ministre de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, est » chargé de l'exécution immédiate de la présente loi. »

Ces deux propositions, si vous ne voulez pas que l'Etat prenne en main l'organisation du crédit foncier, libre et facultatif, et postérieurement celle des quatre crédits, suffiront, j'en suis convaincu, dans un temps donné, à l'organisation spontanée de ces crédits par les intéressés eux-mêmes.

Voici maintenant les propositions que je ferais en ce qui concerne, soit la question de l'expérience que j'offre personnellement d'entreprendre, soit celle des garanties générales à donner à la stabilité sociale, en ouvrant régulièrement les garanties du progrès.

Troisième proposition.

« Art. 1er. Une étendue de 12 à 1 600 hectares de terres, soit de la » forêt de Saint-Germain, soit de toute autre localité située à la proximité » de Paris... (Exclamations.)

M. GRANDIN. De la forêt de Bondy. (On rit.)

M. GENT. Tous les fabricants connaissent cette forêt-là, M. Grandin!

M. V. CONSIDERANT. « Art. 1er. Une étendue de 12 à 16 000 hectares de » terre, soit de la forêt de Saint Germain, soit de toute autre localité, à » la proximité de Paris, sera, dans un délai de quatre mois, concédée au » citoyen Victor Considerant, représentant du peuple, pour ..... années, » à la charge par celui-ci d'y entreprendre, sous sa responsabilité, la » fondation par degrés successifs d'une commune sociétaire.

» Art. 2. L'Etat construira à ses frais (Rumeurs) les bâtiments d'habitation et d'exploitation dont la propriété lui fera retour à l'expiration » de la concession.

» Art. 3. M. Considérant devra, dans un délai de quatre mois, avoir » constitué une société d'exploitation qui fournira tout ou partie du mobilier et des fonds de roulement nécessaires à l'exécution du premier » degré de l'entreprise.

» Art. 4. Ce premier degré comportera l'installation de 500 à 550 personnes sur le terrain de la concession.

» Art. 5. Un crédit extraordinaire de..... (Nouvelle rumeur.) est ouvert » sur l'exercice de 1849 au budget des travaux publics, tant pour l'exécution des constructions du premier degré de l'essai, que pour parfaire la somme nécessaire à la préparation et à l'organisation industrielle » et agricole que comporte ce premier degré.

» Art. 6. Dans un délai de deux ans au plus, à partir de l'exécution desdites constructions, l'expérience en premier degré sera considérée » comme achevée, et l'Assemblée nationale décidera si l'opération doit » continuer à être considérée comme étant d'utilité publique, et mérite le » concours ultérieur de l'Etat.

» Art. 7. Un commissaire du gouvernement sera chargé de surveiller » la fondation, mais sans pouvoir s'immiscer dans l'administration et la » direction de l'entreprise.

» Art. 8. Les fonds fournis par l'Etat ne passeront pas entre les mains » de M. Considerant ; ils ne seront délivrés que sur des bons signés par » lui et visés par le ministre des travaux publics. »

Enfin, ma quatrième proposition peut se formuler sommairement en ces termes :

Quatrième proposition.

« Art. 1er. Il sera créé, dans le délai de quatre mois, un nouveau département ministériel sous la dénomination de *ministère du progrès*, (Oh! » oh!) sous la dénomination de *ministère du progrès* (ou de *l'expérience*, » si le terme de progrès ne vous convient pas). Ce ministère comportera deux divisions :

» 1° Une division relative à l'examen, et quand il y aura lieu à l'expérimentation de toutes les inventions et perfectionnements techniques » de l'industrie et des instruments de travail.

» 2° Une division relative à l'examen et à l'essai, quand il y aura lieu, » des propositions d'amélioration sociale, présentées sous des formes » pratiques et susceptibles de se prêter à des épreuves locales.

» Art. 2. Le projet d'organisation de ce nouveau département ministériel sera soumis, dans un délai de deux mois, à l'Assemblée nationale.

» M. le président du conseil est chargé de l'exécution de la présente » loi. » (Rires bruyants.)

Messieurs, j'ai fini.

Je vous ai soumis des idées et des propositions dont l'adoption pacifierait la société et résoudrait promptement, à mon sens, toutes les grandes difficultés intérieures.

Je dépose sur le bureau de M. le président ces quatre propositions.

Je demande le renvoi des deux premières aux deux comités réunis de législation et du crédit foncier;

Le renvoi de la troisième aux comités réunis du travail, de l'instruction publique, de l'agriculture et des travaux publics;

Le renvoi de la quatrième aux bureaux.

Je fournirai aux comités les avant-projets, plans et devis, et tous les documents qu'on pourra désirer sur les voies et moyens d'exécution de la troisième proposition; j'apporterai d'ailleurs à cette tribune tous les détails que l'Assemblée me ferait l'honneur d'exiger.

Enfin, pour chacune de ces propositions qui peuvent être votées toutes quatre sous quinze jours, je demande l'urgence. (Ah! ah! — Bruits et mouvement divers.)

M. LÉON FAUCHER se lève et veut parler de sa place. (A la tribune! à la tribune!)

M. LÉON FAUCHER, ministre de l'intérieur. Le gouvernement était décidé à répondre à des interpellations; mais puisqu'il ne s'agit que d'une proposition faite à l'Assemblée par un de ses membres, il ne juge pas à propos d'intervenir.

M. LE PRÉSIDENT. Voici le résultat du scrutin pour la nomination des membres du conseil d'Etat.

Nombre des votants,	640
Majorité,	321
MM. Tournouer,	357
Chasseloup-Laubat,	346
Hély d'Oissel,	334
Laferrière,	322

Ces candidats ayant seuls obtenu la majorité des suffrages, je les proclame membres du conseil d'Etat.

Ont ensuite obtenu le plus de voix :

MM. Dussard,	316
H. Say,	310
Goutay,	305
Crépu,	300
Buchez,	276
Vuillefroy,	268
Fabas,	266
Mahérault,	264
Dupont (Bussac),	254
Laissac,	253
Richard (Cantal),	245
Lesseps,	213
H. Didier,	175

M. DESJOBERT. Si M. Considerant s'était borné à faire l'exposé des idées phalanstériennes, je ne serais pas monté à la tribune. Mais il a demandé en outre à l'Assemblée de faire son expérience aux frais des contribuables; je viens combattre sa proposition. (Bruit à gauche.) C'est aux socialistes à faire leur essai par eux-mêmes. C'est l'avis de M. Proudhon, qui a voulu essayer par lui-même sa banque du peuple.

Cette banque est allée rejoindre les essais de M. Owen, en Angleterre, ceux des Saint-Simoniens, à Ménilmontant, et les expériences phalanstériennes de M. Baudet-Dulary, l'organisation du travail de M. Louis-Blanc. Que M. Considerant fasse un appel à ses co-religionnaires : M. Proudhon a obtenu 18 000 fr. pour sa banque ; que M. Considerant fasse le même essai. La société actuelle est fondée sur la religion, je n'en parle pas, mais elle repose aussi sur la propriété.

Or, dans un livre distribué par M. Considerant, l'auteur nous dit que la propriété de l'usufruit de la terre est à la société entière. C'est au point que M. Proudhon dit quelque part : Je dénonce M. Considerant aux propriétaires. (On rit.) M. Considerant n'admet pas la propriété du fonds pour l'individu.

M. FÉLIX PYAT. Est-ce que vous emportez le fonds dans la tombe?

UNE VOIX. L'interrupteur n'a pas d'enfants.

M. DESJOBERT. J'arrive à la famille. Je n'ose pas, par respect pour la tribune, citer tout ce que renferme de choquant les œuvres de Fourier. Voici le passage le plus chaste que je trouve dans la *Théorie des quatre mouvements*. (On rit.)

Une femme peut avoir à la fois un mari dont elle aura deux enfants (Interruption), un géniteur dont elle n'a qu'un enfant (Nouvelle interruption), plus le simple possesseur. (Nouveau bruit.)

Si vous voulez vous édifier sur ce sujet, lisez la première édition, qui n'est pas la dernière. (Ah! ah! — Mouvements divers.)

M. Pierre Leroux et M. Considerant montent à la fois à la tribune.

M. Considerant cède la parole à son collègue.

M. PIERRE LEROUX. J'ai demandé la parole pour un fait personnel. Il y a dans cette salle quelques personnes qui croient que la séance a été mal employée.

Je suis d'un autre avis, mais je m'expliquerai plus tard, et je cède la parole à M. Considerant, pour répondre à M. Desjobert.

M. VICTOR CONSIDERANT. Notre collègue M. Desjobert a dit qu'il s'oppose de la manière la plus formelle à ce que l'Etat donne la main à des essais de doctrines nouvelles.

J'ai commencé par dire moi-même que l'Etat est parfaitement libre (Bruit.); je ne réclame en aucune façon cette intervention comme un droit, et c'est même ce qui donne un caractère d'interpellations aux propositions que je viens d'apporter à l'Assemblée.

Comment! vous vous écriez tous les jours dans vos journaux que la société est en danger, que nous marchons à un cataclysme ; vous ajoutez que ce désordre est provoqué par les idées socialistes : et quand je viens vous dire les moyens de conjurer ce danger, de mettre un terme à cette agitation qui travaille les peuples, vous m'interrompez, vous refusez de m'entendre! Ce que vous dites tous les jours change de nature en passant par ma bouche et soulève vos murmures!

Vous vous passionnez contre le socialisme, et vous passionnez ceux qui vous écoutent ; croyez-vous que ce soit le moyen d'en finir? Vous n'espérez probablement pas nous arracher nos convictions? Eh bien! ces convictions nous ne cesserons de les répandre, nous les crierons sur les toits ; ces illusions que vous nous accusez de semer, nous les répandrons de plus en plus dans les masses souffrantes, et par cela toutes disposées à nous écouter.

Vous croyez que ces illusions sont des dangers, eh bien! empêchez-nous de les propager en nous mettant au défi de les réaliser. (Très bien! à gauche.)

Vous reprochez le vague à certains systèmes : je vous offre une expérience immédiatement pratique et décisive ; l'expérience, tel est le critérium de la science. Pendant longues années, le monde a eu des rêveurs, des astrologues, des sorciers, des sciences vaines ou dangereuses. Savez-vous ce qui a constitué la science, c'est l'expérience.

Au moment où l'expérience est intervenue, l'astrologue est devenu l'astronome, le sorcier est devenu le physicien. Mais cette constitution de la science était-elle possible quand les savants, au lieu de moyen d'expérimentation, n'obtenaient que des bûchers?

M. FÉLIX PYAT. Aujourd'hui on les envoie en prison.

M. CONSIDERANT. Le jour où l'expérience est devenue une méthode scientifique, les imaginations en délire, qui s'égaraient dans les champs de l'invention, se sont calmées, la science s'est formulée. Mettez un terme à ce que vous croyez le délire des imaginations ; forcez la science sociale à se former en l'appelant sur le terrain de l'expérience.

Voilà ce que je vous ai dit ; je vous ai dit que ce serait d'une excellente politique d'agir ainsi. Je vous ai dit que l'argent que vous dépenseriez pour cette expérience serait de beaucoup inférieur à celui que vous dépensez en moyens de compression, en canons, en émeutes, sans arriver jamais à un résultat. Car, ne vous y trompez pas, citoyens, tant que vous n'entrerez pas dans cette voie, la société sera toujours travaillée par les agitations qui vous effraient.

Si vous en croyez M. Desjobert, le système phalanstérien aurait déjà été expérimenté. C'est une erreur. Supposez que l'inventeur d'une nouvelle machine soit parvenu dans ses essais à asseoir la plaque de fondation de son mécanisme, direz-vous, s'il s'est arrêté là, que son système a été expérimenté?

Eh bien, c'est ce qui est arrivé à Condé-sur-Vègre en 1834. Nous avions cru alors, et pour ma part je n'étais qu'un enfant, qu'il suffirait de se porter sur le terrain, et que la société bien préparée s'empresserait d'apporter ses capitaux. (On rit.) Il y avait là des hommes d'intelligence, mais ce n'était pas assez pour accomplir une si grande œuvre, les capitaux manquèrent ; une très petite partie des établissements ruraux fut construite. Quand tout le matériel eût été prêt, l'expérience n'eût encore rien prouvé, car l'excellence de la théorie repose sur ce procédé spécial d'organisation du travail, qui n'a pu être expérimenté, puisqu'on n'a construit que les étables et les écuries. (Mouvement.)

On a rappelé ici quelques passages d'une brochure que j'ai fait distribuer à l'Assemblée. Mais le passage qu'on vous a lu a trait à une discussion du droit métaphysique. La société actuelle est incompatible avec l'exercice absolu des droits. Il n'en est pas un qui poussé à ses conséquences ne fit sauter la société.

Dans la brochure dont on vous a parlé, j'ai montré la propriété résultant du travail ; j'ai dit, le fruit du travail appartient en entier à son auteur ; mais en droit métaphysique la terre n'appartient à personne, et c'est en compensation de la part de droit perdue par le non propriétaire, que j'ai demandé pour lui le droit au travail.

Mais, je le répète, il ne faut pas confondre la partie métaphysique d'une doctrine avec l'essai pratique que je propose. Nous avons soutenu constamment qu'on ne devait à aucun titre revendiquer la propriété territoriale. Nous disons au capital : Vous viendrez chez nous, parce que vous y trouverez plus de profit qu'ailleurs.

J'ai déjà dit et je le répète, pour l'essai que nous voulons faire, nous acceptons toutes vos lois civiles et politiques ; pour être organisée, notre commune n'en sera pas moins une commune française. Nous ne réclamons pas l'application de toutes les idées qui se trouvent dans les écrits de Fourier, nous réclamons l'essai de son système industriel.

Fourier a développé son idée sous les faces les plus diverses ; il a sondé dans tous les sens ; il a exploré les mœurs de l'avenir, comme il a exploré le ciel et la terre ; il y a chez lui une cosmogonie, une théogonie (Interruption); mais toutes ces considérations sont en dehors. Lui-même n'a cessé de répéter à toutes les pages de ses livres, qu'il ne propose autre chose à la société actuelle que l'adoption, l'examen du principe de l'association appliqué au domaine industriel, la loi de l'association dans le travail.

Il y a dans les livres de Fourier des choses utiles, des plans qui peuvent sauver le monde; il y a en dehors de ce que nous proposons des choses que nous réservons (Nouvelle interruption.), des choses dont nous n'avons jamais proposé l'application. (Nouveau bruit.) Mais est-ce que vous jugerez des admirables découvertes de Newton par son commentaire sur l'Apocalypse. (C'est cela! — Très bien à gauche!) Je vous accorde que ces commentaires sont l'œuvre d'un fou; mais vous confesserez que la Théorie de l'attraction est d'un grand génie. (Mouvement.)

Encore un mot. Nous proposons ce que nous trouvons bon dans les œuvres de Fourier, et rien de plus ; on vous a parlé de la *Théorie des quatre mouvements* ; on vous a dit que la seconde édition n'est pas semblable à la première, c'est une erreur. On a parlé ici du *Nouveau monde*, et ici l'on a eu raison. Je vais vous expliquer pourquoi cette différence. (Interruption. — Ce n'est pas la peine!)

La Théorie des Quatre Mouvements est une œuvre de bibliothèque, une œuvre de curiosité, tandis que le *Nouveau monde industriel* est une œuvre de propagation. Du livre dont nous conseillons la lecture à tous, nous avons retranché les passages qui nous ont semblé déplacés; ce livre nous l'avons expurgé ; l'autre, nous l'avons entouré du respect que l'on doit aux écrits d'un grand homme qui ne sont pas faits pour être livrés à tout le monde. Ce seul fait répond aux reproches que nous a adressés M. Desjobert.

M. TAILLEFER. Je ne viens pas répondre à M. Considerant ; je me borne à citer un fait : Un gouverneur de l'Afrique avait fait cultiver un village par des travailleurs associés. Les cinq sixièmes appartenaient à la communauté, un sixième seulement aux individus. Qu'arriva-t-il? Le sixième appartenant aux individus était fort bien cultivé, le reste l'était fort mal. Il en demanda la raison. On lui répondit : C'est qu'il y a des paresseux parmi nous, et qu'ils auraient une part égale à celle des plus laborieux, si le fonds commun était cultivé comme le sont les fonds des particuliers. (On rit.)

M. PIERRE LEROUX. Je ne suis pas de l'avis de ceux qui croient cette séance mal employée. Citoyens, on a beau écarter les problèmes, ils viennent toujours se poser. Dans le magnifique mouvement du dix-huitième siècle, lorsqu'il s'agissait de démolir l'ordre théologique et féodal du moyen-âge, on prétendait que les philosophes ne s'accordaient pas; ils s'accordaient merveilleusement en un point, et c'est de leur œuvre qu'est née la République française. Voltaire a développé le sentiment de la liberté ; sceptique sur tout le reste, il cessait de l'être quand il s'agissait de ce droit imprescriptible. Rousseau a apporté pour sa part l'égalité, et c'est de la réunion de leurs efforts qu'est né ce divin symbole de notre République devant lequel tous sont forcés de fléchir les genoux. (Très bien! très bien!)

Il en est de même aujourd'hui ; il est entre les socialistes des systèmes opposés, contraires même, mais qui concordent par le but ; de ces systèmes qui ne seront ni coupés par une épée, ni résolus par la poudre à canon. (Très bien!)

Les uns croient que la liberté suffit ; ils croient que la circulation peut seule enfanter le bonheur de l'humanité.

D'autres croient qu'une attraction peut s'établir en vertu des forces naturelles et des ressorts des passions humaines.

D'autres enfin se rattachent directement au christianisme, s'appuient avant tout sur le dogme de la fraternité; ce système, c'est le communisme, dont on a fait un monstre, et qui n'est autre chose que l'application de la loi d'amour.

Ces trois termes donnent lieu à des essors différents ; mais ils convergent vers un but, et vous aurez beau employer contre leur manifestation le fer et le feu (Bruit à droite.), vous aurez beau faire une proscription socialiste et déchaîner contre nous les foudres du *Moniteur officiel*, — dans lequel le mot socialisme, qui est un mot de la science, n'aurait pas dû être profané, — vous n'empêcherez pas les problèmes d'être posés et résolus.

M. DUCOS dépose le rapport sur les comptes du gouvernement provisoire.

Il est six heures, la séance est levée.

FAITS DIVERS.

Nous lisons ce soir dans la *Patrie* :

« Hier soir les scellés ont été apposés sur les bureaux et la caisse de la Banque du peuple, par ordre de M. le procureur de la République. »

Pourquoi l'apposition de ces scellés?

Ne serait-ce pas pour empêcher les administrateurs de la banque du Peuple de rembourser leurs souscripteurs ou actionnaires, et pour tirer ensuite perfidement parti contre les socialistes de ce non remboursement?

Nous croyons savoir qu'en dépit de ces entraves judiciaires le remboursement s'opérera à la satisfaction de tous les intéressés.

— Le sieur Duchêne, gérant du journal le *Peuple*, était encore cité à comparaître ce matin devant le jury. La prévention lui imputait divers délits résultant d'articles publiés dans cette feuille.

Le prévenu ne s'est pas présenté ; il a été condamné à cinq années d'emprisonnement et 6 000 fr. d'amende.

La cour fixe à cinq années la durée de la contrainte par corps.

— M. Eugène Raspail n'ayant pas satisfait au mandat de comparution qui lui avait été donné, à l'effet de comparaître hier à dix heures devant M. Broussais, juge d'instruction, un mandat d'amener a été lancé contre lui ; ce mandat n'a pu recevoir d'exécution.

La chambre du conseil, à laquelle l'instruction de cette affaire a été soumise, vient de rendre aujourd'hui une ordonnance qui renvoie M. Eugène Raspail devant le tribunal de police correctionnelle, sous la prévention d'outrages avec violences adressées à un témoin à l'occasion d'une déposition faite en justice, délit prévu par l'art. 6 de la loi du 27 mars 1822, et les art. 228 et 229 du code pénal.

L'affaire sera appelée à la 7e chambre du tribunal, mercredi prochain 18 avril.

(*Gazette de France.*)

— Les blessés et combattants de Février sont invités à se trouver, le dimanche 15 du courant, salle Saint-Jean, rue Neuve-Saint-Jean, 17, faubourg Saint-Martin, pour une réunion électorale.

— M. Charles Blanc vient d'écrire au journal l'*Assemblée nationale* pour protester avec indignation contre un article publié contre M. Louis Blanc par cette feuille, dans son numéro du 13 avril. M. Charles Blanc déclare que cet article est un tissu de calomnies.

— On lisait hier, sur les murs de Paris, une grande affiche autographiée portant demande, par un joueur de profession, d'une somme de 15 318 f. 75 c., afin d'aller ruiner la maison de jeu de Hombourg, au jeu de trente et quarante. On aura l'*assurance* de gagner 1 000 fr. par *jour*.

— Si M. Raspail, dit le *Moniteur*, est déclaré coupable d'avoir outragé avec violences M. Point, représentant du peuple, à l'occasion du témoignage qu'il a fait devant la haute cour de Bourges, il tombe sous

l'application de l'art. 6 de la loi du 25 mars 1822. Cet article punit l'outrage accompagné de violences envers un témoin, des peines portées dans le premier paragraphe de l'art. 228 du Code pénal, c'est-à-dire d'un emprisonnement de deux à cinq ans. De plus, ce délit est puni d'une amende de 300 à 6 000 *fr.* Telle est la pénalité qu'encourrait M. Raspail jeune, s'il est atteint par l'art. 6 de la loi de 1822.

Dans le cas, au contraire, où le tribunal ne jugerait point que M. Raspail a commis un outrage envers un témoin, il pourrait être condamné aux peines portées à l'article 11 du code pénal. Cet article ne punit que le délit qui consiste à avoir fait des blessures ou porté des coups qui n'ont occasionné aucune maladie ou incapacité de travail. Le coupable est frappé d'un emprisonnement de six jours à deux ans, et d'une amende de 16 fr. à 200 fr. S'il y a préméditation ou guet-apens, l'emprisonnement peut s'élever de deux ans à cinq ans, et l'amende de 50 à 200 fr.

— Un médecin de Londres a présenté un rapport qui constate l'influence destructive qu'exercent sur la santé certains travaux auxquels des hommes et des femmes sont assujétis. Mille individus, dit-il, périssent annuellement parce qu'ils travaillent chaque jour dans les manufactures plus longtemps que la constitution humaine ne peut le supporter. Si mille personnes perdaient la vie sur les chemins de fer, dans l'espace d'une année, on serait frappé de consternation et de terreur ; c'est à peine si on oserait s'aventurer sur ces routes dangereuses. Mais la mortalité qui résulte des accidents sur les chemins de fer est bien inférieure à celle qui vient d'être citée, et cependant qui ne songe avec effroi aux malheurs que les chemins de fer ont quelquefois causés? Combien plus doit-on être sensible au sacrifice de tant d'existences, sacrifice qui ne provient que d'un mauvais système de travail ! Les réflexions à ce sujet deviendront encore plus tristes, en songeant que si mille individus périssent, plus de huit mille perdent pour toujours la santé par les mêmes causes. (*Ère nouvelle.*)

— Le choléra continue, dans la capitale, à emporter chaque jour à peu près le même nombre de victimes. Voici l'état des décès dans la journée du 12 avril : dans le 1er arrondissement, 2 à l'hospice Beaujon et 4 à l'hôpital militaire ; dans le 2e, 2 à domicile ; dans le 5e, 4 à domicile et 5 aux hôpitaux ; dans le 6e, 2 à domicile ; dans le 7e, 1 ; dans le 9e, 4 à domicile et 2 à l'Hôtel-Dieu ; dans le 10e, 2, plus 8 à la Charité ; dans le 12e, 3, plus 15 à la Salpetrière, 3 à la Pitié et 3 au Val-de-Grâce. — En tout, 51 morts.

Dans la journée du 13, l'hôpital de la Salpétrière a eu 17 cas de décès ; 6 sont morts à la Charité ; ce sont ces deux hospices qui jusqu'ici ont fourni le plus fort contingent à l'épidémie.

— Le Mont-de-Piété, qui le lendemain de la révolution de Février avait, par suite de la rareté des capitaux, limité à 100 fr. le maximum de ses prêts, maximum porté le 17 mars dernier à 400 fr., reprend, à partir de ce jour, le cours ordinaire de ses opérations, sans fixation de maximum, en vertu d'une délibération du conseil d'administration, approuvée par M. le préfet de la Seine.

— Les démocrates socialistes de l'Aisne résidant à Paris sont invités à la deuxième réunion qui aura lieu dimanche 15 avril, à sept heures et demie du soir, rue Saint-Spire, impasse de la Grosse-Tête, 8, à l'effet de s'occuper des élections de leur département.

— M. le docteur Tropus, jeune littérateur, avait publié, dans la *Gazette de Postdam*, un article signé par lui, et où il s'était permis quelques plaisanteries assez incisives à la vérité contre des militaires appartenant à l'armée prussienne.

La nuit suivante, plusieurs hommes enveloppés de larges manteaux ont escaladé le mur du jardin de la petite maison isolée que M. Tropus possède à l'extrémité nord de Postdam.

Ils se sont introduits dans la chambre, au rez-de-chaussée, où il couchait, et qui donne sur le jardin ; ils lui ont bâillonné la bouche, et ils lui ont porté des coups de poignard, après quoi ils se sont sauvés en toute hâte.

Aux cris poussés par M. Tropus, les habitants de la maison sont accourus et lui ont donné les secours que son état réclamait. Dans la nuit même, ils ont aussi informé la police du crime qui venait d'être commis.

Les médecins ont constaté sur la personne de M. Tropus dix blessures, dont six à la tête, deux à l'épaule gauche et deux à la poitrine. Heureusement elles ne sont pas graves, et il y a tout espoir que M. Tropus en sera promptement guéri.

Cinq militaires soupçonnés d'avoir participé à l'attentat ont été arrêtés. L'instruction contre eux a été confiée à M. Selboch, l'un des auditeurs de la deuxième division militaire, et elle se poursuit avec la plus grande activité.

LES TRUFFES ET LE CHOLÉRA. — La dernière séance de l'Académie de médecine, qui a eu lieu mardi, a offert comme fait intéressant la lecture d'un curieux Mémoire de M. Devergie sur un nouvel agent thérapeutique qu'il a employé avec succès contre certains symptômes graves du choléra-morbus. Quelque étonné qu'on puisse être, on ne le sera pas davantage que nous ne l'avons été nous-mêmes, et l'Académie tout entière, en apprenant que ce nouvel agent n'était autre que la *truffe*.

Il paraîtrait, d'après M. Devergie, dont l'intégrité et la sagacité comme observateur sont du reste parfaitement connues, que dans plusieurs cas de choléra graves les préparations de truffes qu'il a employées ont merveilleusement combattu la diarrhée et les vomissements contre lesquels il les avait dirigées, se fondant sur la propriété qu'a ce comestible de déterminer souvent une constipation opiniâtre.

M. Devergie a cru devoir, dans les circonstances présentes, ne pas hésiter à faire connaître ces premiers essais, qu'ils soient ensuite confirmés ou non par l'expérience. L'eau distillée de truffes semble être la préparation qui se charge le mieux du principe astringent et calmant qu'on suppose renfermé dans le nouvel agent.

MIRACLE HONNÊTE ET MODÉRÉ. — Un évènement que nous ne chercherons pas à expliquer, dit l'*Hermine*, s'est manifesté dans l'église de Saint-Similien, cette mère des églises de Nantes et le siége de nos premiers évêques jusqu'au sixième siècle.

Pendant le salut qui suivit les vêpres, au moment où fut chanté l'*O filii*, l'hymne d'allégresse et de résurrection, transmise par nos pères à leurs enfants, la sainte hostie, exposée à l'adoration des fidèles, porta jusqu'à la bénédiction l'ombre parfaitement dessinée et pleine d'une FLEUR DE LYS dont toutes les extrémités touchaient le disque de l'ostensoir, les autres parties restant de leur blancheur naturelle et servant, pour ainsi dire, de fond à l'image représentée qu'un grand nombre de *personnes dignes de foi* ont pu contempler pendant plus de temps qu'il n'en faut pour constater un fait matériel quelconque.

Nous devons ajouter, qu'après des informations précises sur la situation de l'ostensoir, sur la disposition des lumières, il nous a été affirmé par des témoins oculaires que l'ostensoir avait été exprès changé de place, mis dans toutes les positions les plus contraires, et que toujours la *fleur de lys* paraissait *avec les mêmes proportions, avec la même figure*.

Nous n'avons voulu ici qu'enregistrer un fait : ce fait étant public et paraissant appartenir à l'ordre religieux, nous sommes fondés à penser que l'autorité diocésaine fera toutes les informations nécessaires ; jusqu'à sa décision, nous suspendons notre jugement.

L'UNION MUSICALE. — Le sixième concert de l'union musicale, qui n'a pu être donné le 9 avril, ainsi que nous l'avions annoncé, aura définitivement lieu lundi prochain, 16 courant, à deux heures, salle Sainte-Cécile, Chaussée-d'Antin, 49 bis.

Le programme a subi peu de changements ; c'est toujours l'intéressante symphonie de M. Théodore Gouvy, Mme Bosio, la jeune cantatrice du Théâtre-Italien, M. Blancou, le brillant clarinettiste ; de nouveaux chœurs pour voix d'hommes, sans accompagnement, par M. Allyre Bureau, et la belle ouverture du Carnaval romain, par Berlioz, pour terminer cette matinée musicale, où les compositeurs vivants occupent une large place.

Le septième et dernier concert aura lieu dimanche, 22 avril, et l'on y entendra Mme Pleyel, l'illustre et charmante pianiste, qui a bien voulu assurer l'appui de son immense talent à la société naissante.

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 avril sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, nº 2 ; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nozay.—M. C.—Nous avons fait le changem.—Nous avons bien reçu le prix de votre réab.

Alençon.—M. A.—Vous nous avez remis de trop 1 fr., qui sera à val. sur le renouv.

Toulouse.—M. G.—M. C. nous a remis votre lettre et ce qui y est annoncé.—Nous all. vous expéd. les livres dem.—Pris not. de la 2e lettre remise.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS	Un an 20 fr.	Six mois 11 fr.	Trois mois 6 fr.
DÉP. ET ÉTRANGER	— 22	— 17	— 9
PAYS à surtaxe	— 30	— 20	— 11

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DÉP. ET ÉTR.	— 5	— 4	— 2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois :	40 c.	Annonces anglaises	50 c.
Cinq à neuf — —	30	Réclames-notices	60
Dix fois et plus —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

On s'abonne à Lyon, au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme.

Bourse du 14 avril.

Le manifeste de M. Guizot est l'objet de mille et un commentaires ; il est généralement blâmé et produit mauvais effet sur les capitalistes, qui maudissent encore l'imprévoyance de l'ex-premier ministre.

Les prétentions imprudentes de M. Guizot rallument les passions ; elles amènent quelques ventes.

Le 5 0/0, laissé à 89.80 commence à 89.35, descend à 89.30, pour remonter à 89.65 fin courant et 89.35 au comptant. C'est en définitive 45 c. de baisse sur hier, mais il y a hausse de 30 c. dans la même bourse.

La banque de France se ressent du compte-rendu donné ce 12 courant, elle perd 5 fr. sur le marché précédent, et finit à 2 420, après avoir coté 2 405 fr.

Les mines de la Loire font 295.

Le 3 p. 0/0 ouvre à 56 95 et fermer comme il était hier à 57.25.

Le cours de 90 fr. paraît toujours difficile à franchir.

Les chemins de fer n'éprouvent guère de variation : Orléans fléchit de 865 à 864 25 ; Avignon-Marseille se maintient à 222.50 ; le Nord flotte entre 456 et 457 50.

Le marché finit mieux qu'il n'a commencé.

La victoire des Hongrois se confirme ; on ajoute qu'une forte armée russe est en marche pour tâcher de secourir l'Autriche.

Les hauts-fourneaux de Monceau S.-S. font 1475.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	57 25	57 25	56 75	57 25
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	•• ••	•• ••	•• ••	89 10
Cinq 0/0	89 80	89 65	89 30	89 65

14 avril. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	57 40 ••	4 Canaux avec prime	1050 ••
— Emprunt 1847-1848	89 10 ••	Lin Maberly	••• ••
5 0/0 j. du 22 mars	89 35 ••	Caisse hypothécaire	150 ••
4 1/2 0/0 du 22 mars	•• •• ••	Emprunt d'Haïti	295 ••
3 0/0 j. du 22 septembre	•• •• ••	Espagne, dette active	30 50
Actions de la Banque	2420 •• ••	— dette passive	•• ••
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	32 ••
Récép. Rothschild	•• ••	Emprunt portugais 5 0/0	•• ••
3 0/0 de l'Etat romain	77 ••	— — 3 0/0	•• ••
5 0/0 belge 1840	92 50	2 1/2 hollandais	•• ••
— — 1842	•• ••	Zinc Vieille-Montagne	2800 ••
— 4 1/2	92 50	H. de la Grand-Combe	••• ••
— Banque (1835)	•• ••	Emprunt du Piémont	887 50
Obligations de la Ville	1200 ••	Lots d'Autriche	315 ••

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	425 ••	••• ••	Orléans à Bordeaux	412 50	412 50
Versailles, rive droite	216 25	217 50	Du Nord	456 25	457 50
— rive gauche	180 ••	187 50	De Paris à Strasbourg	372 75	375 ••
Paris à Orléans	865 ••	864 25	Tours à Nantes	325 ••	325 ••
Paris à Rouen	560 ••	560 ••	Paris à Lyon	••• ••	••• ••
Rouen au Havre	245 ••	260 ••	Montereau à Troyes	122 50	122 50
Avignon à Marseille	222 50	222 50	Dieppe à Fécamp	175 ••	177 50
Strasbourg à Bâle	106 25	106 25	Paris à Sceaux	••• ••	••• ••
Le Centre	365 ••	365 ••	Bordeaux à la Teste	••• ••	85 ••
Amiens à Boulogne	••• ••	••• ••			

L'un des gérants : G. TANDON.

L'ORDRE SOCIAL, *journal du peuple français*, Moniteur *des Villes et des Campagnes*, tel est le titre sous lequel des hommes d'expérience, d'action et de dévouement se proposent de faire tous les huit jours, une propagande infatigable contre l'esprit d'anarchie et de désordre. Annoncer cette entreprise, c'est l'encourager et la recommander à nos lecteurs.

JACQUES OFFENBACH, dont le concert aura lieu le 17, dans la salle Sainte-Cécile, a réservé pour cette solennité de véritables primeurs musicales dans lesquelles son double talent de compositeur et d'exécutant apparaîtra sous les faces les plus variées quoique également remarquables.

Le jeune et célèbre violoncelliste, aidé par trois de ses plus habiles confrères, M. N. Lée, Regnault et Jacquart, fera entendre le beau quatuor pour violoncelle qui fit tant de bruit il y a quelques années. Mmes Henri Potier et d'Hennin chanteront le duo bouffe si gai et si excentrique, et Mlle Dobré chantera un air avec accompagnement de basse. Ponchard, Goria et Levassor compléteront ce merveilleux programme.

ERRATUM.—Dans nos numéros des 6, 10 et 13 courant, c'est par erreur que nous avons imprimé *Wartel*, dans l'annonce CONSTIPATION, c'est *Warton* qu'il faut lire.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 103. ÉDITION DU MATIN. Lundi 16 Avril 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. ... UNUM OMNES ESTE (JOANN.)

PARIS
Trois mois . . . 6 f.
Six mois . . . 11 f.
Un an . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois . . . 9 f.
Six mois . . . 17 f.
Un an . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 15 AVRIL.

AVIS.

Nous donnerons demain, d'après le *Moniteur*, dans un double supplément, qui sera envoyé à tous nos abonnés, le discours prononcé hier à l'Assemblée nationale par M. Considerant, les réponses de MM. Desjobert et Taillefer, et la réplique de M. Considerant.

Aide-toi, le ciel t'aidera.

Le discours prononcé hier à l'Assemblée nationale par Victor Considerant ne rend pas seulement la pensée d'un membre de cette Assemblée ; c'est le legs prophétique d'un homme dans les travaux duquel tous les esprits éclairés sur le globe ont reconnu le don du génie créateur ; c'est en même temps le manifeste d'une école qui creuse et élabore depuis vingt ans tous les problèmes des douleurs sociales, et qui en poursuit les solutions dans des voies de paix, d'ordre, de conciliation.

Ce discours n'émane pas d'un tribun dont la personnalité, l'ambition ou l'orgueil aient jamais fatigué l'attention publique. Ceux qui l'ont interrompu de leurs impatientes rumeurs, ou qui le dénigrent aujourd'hui dans la presse, ne peuvent lui reprocher la recherche de l'effet oratoire, la préoccupation de la popularité, ni ce genre d'habileté qui conduit au succès parlementaire.

Ce discours est au contraire l'exécution d'un devoir imposé par d'effrayantes circonstances, et accompli avec la certitude de l'insuccès.

C'est un acquit de conscience pour toute une école philosophique, et une réponse aux défis jetés à cette école.

C'est le dégagement de la responsabilité de cette école dans les terribles évènements qui peuvent encore déchirer la société européenne.

C'est l'avertissement salutaire et suprême que tout homme de cœur, que tout chrétien doit à ses frères en vue des dangers qui les menacent.

C'est l'explosion, après une longue attente, après un long silence, des sentiments de douleur, de pitié, qu'inspire le spectacle d'une société en révolution qui aggrave transitoirement les maux qu'elle doit guérir, et qui couvre de confusion, de préjugés et de ténèbres les idées mêmes envoyées par Dieu pour la sauver.

Hier, à l'Assemblée, ce discours a glissé sur des esprits étourdis par l'anarchie des idées et des systèmes, ou fatigués, épuisés par l'infécondité même du travail répugnant de la politique. Il n'a plus rencontré dans cette Assemblée, sortie il y a un an d'une révolution enthousiaste, assez de spontanéité et de conviction pour être profondément écouté ou discuté, pour être chaudement soutenu ou repoussé. Ce discours a lutté pendant trois heures avec des interruptions inarticulées, vagues, sourdes et confuses. Sortant des étroites préoccupations de personnalités et de portefeuilles, arrivant comme une grêle de vérités sous le ciel de cette confiance aveugle, égoïste, que garantit une armée de 600 000 hommes, il a fait fuir les uns, il a arraché aux autres des soupirs, des cris ou des murmures ; il a trouvé le plus grand nombre résigné à laisser passer la grêle, dans l'espoir que c'était le dernier orage de la saison.

Ce n'est que lorsque la terrible propagande des évènements aura confirmé les prophéties de ce discours, quand il sera trop tard pour mettre à profit ses avis salutaires, qu'il reviendra comme un souvenir dans les consciences timorées, dans les intelligences forcément ouvertes, et qu'il subira le véritable vote des anciens collègues de Victor Considerant.

Nous n'avions pas compté sur un autre résultat que celui obtenu hier. La patience et la tolérance de l'Assemblée ont même dépassé de beaucoup notre espoir. Que les propositions de M. Considerant aboutissent ou non à un vote, nous connaissons d'avance ce vote, et nous nous déclarons d'avance satisfaits.

La tribune du parlement français n'est grande que parce qu'elle retentit sur tous les points du globe. Les principes de justice, les vérités qui s'y plaident n'y sont jamais perdues et trouvent une cour d'appel dans l'opinion du monde. Plus les juges de ce tribunal de première instance se montrent prévenus et partiaux contre les idées accusées, plus ces idées ont chance d'être mieux jugées par la cour souveraine.

Or, le discours prononcé hier devant les membres de l'Assemblée nationale, dans la pensée même de l'orateur, s'adressait moins à cette Assemblée qu'aux esprits éclairés de toutes les contrées, de toutes les classes, de tous les partis, qui s'inquiètent sérieusement des douleurs publiques et de nos destinées politiques et sociales. Les quatre popositions qui sont les conclusions de ce discours, seront, au refus des assemblées et des ministres, réalisées par la libre initiative des citoyens qui se désabusent, s'éclairent et se stimulent au progrès en raison même de l'aheurtement systématique de leurs gouvernants.

La question de mise en demeure qui était entre l'Assemblée et Victor Considerant, se placera demain entre la société elle-même et l'École phalanstérienne. Voilà tout. C'est là sa véritable et définitive position. Mais pour mieux édifier les masses sympathiques à nos idées, et pour les déterminer à un immense effort de réalisation, il nous fallait cette publicité de tribune et cet insuccès parlementaire. Nous devrons de toute manière des actions de grâce à l'Assemblée.

Ce n'est pas quand à travers vingt années d'étouffement monarchique et d'égoïsme contagieux, des hommes de cœur et d'étude sont parvenus à former une école puissante, à organiser une propagande comme la nôtre, à compléter l'œuvre des solutions théoriques et à régulariser dans leur sein le dévouement et la solidarité, qu'à l'heure décisive de la pratique, ils peuvent s'effrayer d'un refus de concours gouvernemental et oublier ce grand précepte :

AIDE-TOI, LE CIEL T'AIDERA !

Une honnête équivoque.

On lit dans le manifeste de la rue de Poitiers : « Il n'y a plus en réalité que deux drapeaux, celui des hommes qui veulent renverser la *société* et celui des hommes qui veulent la maintenir. »

Eh quoi ! abolir des priviléges sociaux, comme la révolution de 89 a aboli les privilèges politiques, est-ce donc renverser la société ? L'abolition des privilèges féodaux et des abus de l'ancien régime a-t-elle anéanti la société française ? Cette société n'est-elle pas au contraire plus forte et plus puissante depuis la révolution de 89 ?

Comment donc ! Est-ce que la société serait renversée parce que la féodalité des écus irait retrouver dans la tombe la féodalité de la terre, sa défunte aînée ? Est-ce que la société serait renversée parce que quelques loups-cerviers ne s'engraisseraient plus des sueurs du prolétaire ? Est-ce que la société serait renversée parce qu'une poignée de repus et les corrompus rentreraient dans le droit commun ?

En un mot, est-ce que la société serait renversée parce que tous les travailleurs seraient associés, parce que les machines fonctionneraient pour tous, parce que la répartition de la richesse serait proportionnelle à l'utilité produite ? de telle sorte que le niveau du bien-être s'élèverait pour tous les hommes à l'inverse de ce qui a lieu aujourd'hui sous l'empire du salaire décroissant et de la concurrence réductive ?

N'est-il pas évident, au contraire, que, fondée sur ces principes de justice et de fraternité, la société serait inébranlable ? N'est-il pas évident que le corps social retrouverait la santé, débarrassé du ver rongeur de l'exploitation de l'homme par l'homme, qui est la cause de tous les déchirements actuels ?

Apparemment, ces messieurs se prennent pour la société, et ils se figurent que, s'ils perdaient leurs privilèges, le monde serait anéanti. Qu'ils se rassurent ! la véritable société, la société qui travaille et produit, se passera à merveille de tous ces conservateurs des injustices et des privilèges. La société n'a pas besoin, pour se gouverner, de quelques hâbleurs égoïstes qui parlent sans cesse de maintenir, mais qui ne maintiennent que la méfiance, le désordre, les luttes intestines, dont ils sont les types vivants.

Oui, les hommes dangereux, les hommes qui bouleversent et renversent la société par leurs intrigues et leurs violences, ce sont les *individualistes* qui s'acharnent à maintenir leurs privilèges anti-chrétiens, anti sociaux. Le drapeau de la subversion et de la guerre, c'est le drapeau où on lit : « Empire, Orléanisme, Légitimisme, triple moyen de conserver les privilèges résultant de l'exploitation des masses laborieuses, triple moyen d'étayer l'édifice bâtard de la féodalité financière. »

Les véritables conservateurs de la société, ce sont les hommes qui veulent l'association, ce sont les SOCIALISTES. Le drapeau de la conservation, c'est le drapeau qui porte pour devise : « République démocratique et SOCIALE. Là est à la fois la conservation et la régénération ; là est le salut du monde.

Ainsi donc, le manifeste de la rue de Poitiers roule tout entier sur une équivoque. Le mot *société*, sous la plume de ces grands

---

Feuilleton de la Démocratie Pacifique.
LUNDI 16 AVRIL 1849.

UN CONGRÈS DU PARTI HONNÊTE.(1)

Deuxième séance. — (La scène se passe en 1849.)

Une fière imprudence.

CLXXIII.

On va s'imaginer que je fais du mystère
En gardant à part moi les noms des orateurs,
Et que, sans m'en douter, je lasse le parterre
En n'étiquetant pas chacun de mes acteurs.
Eh bien ! on aura tort. Il vaudrait mieux se taire
Que de risquer ainsi des propos de flâneurs.

CLXXIV.

Chacun de mes héros représente un principe,
Peut être ingénieux, à coup sûr peu nouveau.
Qu'importe qu'il se nomme Odilon ou Philippe,
Falloux ou Roc han, Coquerel ou Rateau.
Cela n'ajoute rien à la beauté du type ;
Donnons moins d'importance à des porte-drapeau.

CLXXV.

Les noms qu'on doit chercher sont : dévouement, franchise,
Désintéressement, science et fermeté.
Si l'on trouve à leur place égoïsme, bêtise,
Lâcheté, fourberie, orgueil ou vanité,
Alors, ainsi qu'Énée avec son père Anchise,
Il faut tourner ses pas de quelqu'autre côté.

CLXXVI.

Et pourtant, ô lecteur! avec des épithètes
Tu peux sans trop de mal déjà les deviner :
C'est un fils de croisés, c'est un nain en lunettes,
Ou bien un monseigneur aimant à badiner,
Un philosophe vide, un carliste à manchettes,
Ou quelqu'autre détail propre à les dessiner.

CLXXVII.

Et tenez, par exemple est-il bien difficile
De connaître celui qui se tient devant vous ?
Il a fait récemment un travail en bon style,
Pour prouver qu'on a tort de se montrer jaloux
Du sort des travailleurs de Rouen et de Lille,
Qui demeurent entassés dans de fétides trous.

CLXXVIII.

Je vous ai déjà dit ci-dessus que son frère
Était un chef de club abhorré du pouvoir ;
Si vous ne trouvez pas son nom qu'y puis-je faire ?
Reconnaissez au moins que j'ai fait mon devoir ;
Mais puisque dans la salle on consent à se taire,
Écoutons, nous aussi, cet homme de savoir.

CLXXIX.

— « Je conviens avec vous, leur dit-il, que la lutte
Est bien loin d'être égale entre les camps rivaux ;
Le socialisme est *le code de la brute*,
Comme l'a fort bien dit notre féal Reybaud ;
C'est parmi les pieds-nus et les gueux qu'il recrute,
Et tous nos partisans sont riches et moraux.

CLXXX.

« Mais il ne faudrait pas grossir à la légère
Ailleurs que parmi nous la somme de ses torts,
Ce serait s'exposer à faire en vain la guerre,
A frapper les moulins de nos coups les plus forts.
Sachez donc qu'il n'a pas inventé la misère,
Qui grandit en dépit des lois et des recors.

CLXXXI

« J'ai vu des ouvriers pourrissant dans des caves,
Pêle mêle et sans feu pour se chauffer l'hiver ;
Les membres amaigris, sans force et les yeux caves,
Presque nus sur la paille et dans le mauvais air ;
J'ai questionné, moi, ces gens à face have,
Qui me répondaient tous : Le pain noir est bien cher !

CLXXXII.

A ces mots j'entendis un immense murmure :
— Ah bah ! s'écria-t-on, ce sont des paresseux,
Ou d'anciens débauchés perdus par la luxure
Et par l'ivrognerie ! — Eh bien ! tant pis pour eux !
— Les dépôts sont créés pour cette tourbe impure,
Et c'est à la police à veiller sur les gueux.

CLXXXIII.

Là, vraiment, je n'eus plus le courage de rire,
Je ne connaissais rien d'aussi triste, en effet,
Que de voir le malheur accueilli par le rire,
D'entendre comparer la misère au forfait.
Cette fois l'égoïsme arrivait au délire,
Et le *chacun pour soi* fait homme triomphait.

CLXXXIV.

— « Mais, reprit l'orateur, honteux de sa faiblesse,
Je constate les faits sans en conclure rien
Qui donne un fol espoir aux gens de cette espèce ;
Mon livre cependant vous démontrera bien
Que le mal ne vient pas toujours de la paresse,
Et que des pauvres-nés n'ont pu manger leur bien.

CLXXXV.

« Car j'ai vu là-dedans de misérables femmes
Qui se brûlaient les yeux au travail nuit et jour,
Pour gagner par semaine un ou deux kilogrammes
D'un pain à dégoûter un chien de basse-cour... »
— A ça ! dit un fougueux, vous faites des réclames
Aux ennemis de l'ordre, aux tribuns de faubourg !

CLXXXVI.

— « Non, dit-il, mais ceci donne aux socialistes,
Aux yeux des songe-creux, quelque droit de crier ;
C'est avec ces faits-là qu'ils composent les listes
Des rancunes qui font les jours de février,
Et croient avoir raison d'appeler égoïstes
Ceux qui ne songent pas au sort de l'ouvrier.

CLXXXVII.

« Et comme par malheur la souffrance exaspère,
On écoute leurs voix et l'on nous donne tort ;
Le peuple les entoure, il s'enflamme, il espère,
Et voit dans ces rêveurs les arbitres du sort.
Vous le voyez, messieurs, nous avons fort à faire,
Car le socialisme est bien loin d'être mort. »

CLXXXVIII.

— Voyez-vous, dit quelqu'un, ces enragés ! Ah diantre !
Et moi qui les croyais tous fusillés en juin !...
— Laissez donc, dit un autre, ancien repu du centre
De la chambre défunte, homme gras et sanguin,
Qui prend au sérieux ces doctrines du ventre ?
Un peuple se dégrade à manger trop de pain !

CLXXXIX.

Ce Caton préférait l'odeur du tournebroche,
Et jetait les hauts cris pour un gigot brûlé,
Comme il avait toujours assez d'or dans sa poche,
Son cœur stoïque était bien vite consolé
Des misères d'autrui ; car, soit dit sans reproche,
Son unique terreur était d'être volé.

sauveurs, est synonyme de privilège; il signifie cet ensemble d'abus et d'injustices qui est le principe de toutes les révolutions. C'est la société de ces messieurs, ce n'est pas la société française, la société humaine.

Ces prétendus conservateurs ne savent pas même conserver aux mots de la langue française leur véritable signification.

Les journaux et le Phalanstère

Sous ce titre : *Le Socialisme devant le Vieux Monde*, le journal le *Peuple* fait au discours de M. Considerant un accueil libéral et sympathique :

M. Victor Considerant est venu sommer le gouvernement, au nom du salut de la société, d'avoir à lui fournir les moyens de fonder un phalanstère modèle et de sauver la propriété en organisant le crédit foncier et le crédit mobilier.

Nous regrettons que l'Assemblée nationale n'ait pas accueilli sérieusement cette sommation, qui ne nous a nullement semblé plaisante. Comme l'a dit avec raison M. Victor Considerant, il n'y a qu'un moyen de guérir les réformateurs de leurs illusions, si leurs croyances ne sont que cela : c'est de leur laisser faire en toute liberté leurs essais et leurs expériences. Il n'y a pas de plus grand *criterium* que l'expérience. Que si les réformateurs échouent, ils n'auront du moins à se plaindre que d'eux-mêmes, et la société, détrompée sur leur compte, reprendra, avec ses anciennes croyances et son ancien esclavage, sa tranquillité perdue.

La *République* nous a déjà donné plus d'un témoignage de sympathie. Nous n'avons pas oublié l'attitude loyale et bienveillante prise par ce journal au moment où M. Considerant demanda quatre séances à l'Assemblée. Aujourd'hui encore la *République* se distingue par un amour éclairé du progrès :

Il est certain, dit-elle, que l'argent donné à M. Considerant pour un phalanstère, serait mieux employé que toutes les sommes follement dissipées depuis que la réaction cherche à nous ramener aux félicités de la monarchie, au régime des pots de vin et des primes fabuleuses ; il n'en aurait pas coûté pour faire ces essais philanthropiques ce qui a été dépensé en munitions de guerre, en usure d'effets militaires et en frais de justice extraordinaires depuis le 20 juin.

Le *National* approuve, au moins dans leur but et dans leur esprit, les réformes financières proposées par M. Considerant. Il pense encore que le gouvernement a tort d'inquiéter la propagande socialiste quand elle est inoffensive; mais il ne comprend pas qu'on demande à l'Etat des capitaux pour une expérience socialiste.

Nous répondrons au *National* que, si les capitaux phalanstériens étaient suffisants pour faire un essai, l'essai commencerait demain avec nos ressources ; mais nous ne pouvons pas aujourd'hui tenter une réalisation par cette voie. On dit de toutes parts que le socialisme est un danger immense ; nous indiquons à l'Etat le moyen de se débarrasser de ce danger. S'il ne veut rien faire pour mettre les aspirations du socialisme en présence des difficultés de la pratique, s'il ne croit pas avoir intérêt à le faire, il est bien le maître.

Le *Crédit* fait sentir que M. Desjobert a manqué à toutes les convenances en portant à la tribune un passage de Fourier *sur les géniteurs*, passage qu'on n'a pas le droit d'opposer à l'Ecole phalanstérienne, puisqu'elle n'en fait pas un objet d'enseignement, et que ses adversaires seuls le mettent en lumière pour provoquer un scandale qui retombe sur eux.

La *Tribune des Peuples* est bienveillante d'intention, mais son appréciation est parfaitement erronée. Elle renvoie le citoyen Considerant en Pologne pour y voir les banques hypothécaires déjà organisées, en Russie pour y trouver *des communes*. Eh! mon Dieu, nous savons bien qu'il y a des communes partout, mais nous savons aussi que l'organisation de la commune, telle que nous la voulons, n'est réalisée nulle part.

Enfin, la *Tribune des Peuples* prétend que les trente-huit mille communes de France ne sont pas un horizon assez large pour un *réformateur humanitaire*. Reproche naïf! Comment ne voyez-vous pas que, le problème de l'organisation sociale résolu pour un pays est résolu pour le monde, et où prenez-vous que nous n'ayons pas aussi bien que vous le sentiment de la solidarité universelle?

On trouve dans le *Dix Décembre*, journal bonapartiste, qui va faire aux prochaines élections sa *campagne de Boulogne*, des éloges sur l'esprit et le bon goût de M. Desjobert et de sa citation, plus des pasquinades inintelligentes contre le socialisme.

La *Liberté*, autre journal napoléonien, mais à tendances démocratiques, porte au contraire sur le discours de M. Considerant un jugement de bon sens et parfaitement motivé.

L'*Ere nouvelle* n'accorde à la séance d'hier qu'une plaisanterie de trois lignes ; le reste du journal est consacré à la République de M. Larochejaquelein.

Le *Temps* proteste, dans les termes les plus convenables, contre les outrageantes interruptions dont M. Considerant a été l'objet pendant la plus grande partie de son discours. Il annonce qu'il ne jugera ce discours qu'après l'avoir lu attentivement au *Moniteur*.

La *Patrie*, après avoir, il y a quelques semaines, pressé l'école phalanstérienne de présenter à l'Assemblée nationale un projet de réalisation, et avoir promis à cette proposition de la sympathie, ou tout au moins de la tolérance, commence ainsi un article d'injures : « L'Assemblée et le public ont été victimes d'une véritable mystification, etc. »

A vrai dire, nous n'attendions pas de la *Patrie* plus de bienveillance ni de loyauté. On sait ce que c'est que la *République honnête*.

Le *Journal des Débats* ne croit pas l'Etat intéressé à faciliter à ses frais les expériences socialistes et à désabuser, en cas d'échec, ce qu'on appelle dans la rue de Poitiers *la masse crédule et abusée*. Puisque le *Journal des Débats* repousse ce moyen infaillible d'ôter au socialisme tout caractère violent et dangereux, nous déclarons les *Débats* pris en flagrant délit d'impudent charlatanisme s'ils continuent à exploiter la peur du socialisme et à parler des dangers que le socialisme fait courir à la vieille société.

La *Presse* publie sur le discours de M. Considerant un article superficiel que nous ne pouvons accepter comme le dernier mot d'une rédaction sérieuse.

Le *Charivari* s'est montré aussi bienveillant que le permet sa forme railleuse. Nous aurions voulu trouver partout autant de bonne foi et de sagacité que nous en avons trouvé dans ses colonnes.

Le *Siècle*, après avoir déclaré que M. Considerant a émis des idées fort justes, et qu'il conviendrait d'expérimenter les théories sociales, même avec le concours de l'Etat, finit par cette conclusion inattendue, que « l'Assemblée nationale a perdu sa » journée. »

Les observations de l'*Union* sont d'une insignifiance complète.

La *Révolution démocratique et sociale* consacre à la séance d'hier un article plein de largeur et de vrai libéralisme. Nous l'en remercions.

La *Gazette des tribunaux* fait beaucoup d'esprit et de morale. Ce journal vertueux et réactionnaire reproche aux socialistes de prêcher partout le matérialisme et les jouissances. Les jouissances ! Oui, nous les réclamons pour tous; nous voulons le bien-être pour les masses, et d'abord le pain dont elles manquent. Vous, messieurs de la république honnête, vous gardez les jouissances pour vous, et vous condamnez le travailleur à la misère sans espoir. Où est le dévouement? est-il de votre côté ou du nôtre?

Après avoir constaté le mauvais vouloir d'une grande partie de l'Assemblée pour les idées de M. Considerant, cette malveillance systématique et témoignée par des interruptions continuelles, la *Reforme* demande aux socialistes pacifiques s'ils espèrent encore quelque chose de leurs procédés, et si l'Ecole révolutionnaire n'a pas sa raison d'être aujourd'hui.

L'*Union* se montre aussi loyale et aussi spirituelle qu'on devait s'y attendre. Il n'y a pour ce journal qu'un moyen de guérir la misère publique. Dieu le veut! allez chercher l'Asmodée de Frohsdorf!

Faut-il rire, faut-il s'indigner, dit, à propos du discours de M. Considerant, l'*Assemblée nationale*, journal de sa majesté Nicolas, empereur de toutes les Russie. L'*Assemblée nationale* nous fait rire souvent, mais elle nous indigne aussi quelquefois.

Les propositions phalanstériennes déplaisent beaucoup à la *Vérité*.

L'*Opinion publique*, journal de la liberté d'enseignement, de la liberté électorale, de la liberté de la commune et de toutes les libertés henriquinquistes, ne comprend pas que le fouriérisme ait eu les honneurs d'une exposition *tolérée et subie par la chambre*.

Le *Pays* déclare que « la persécution charmerait les socialistes, et qu'ils n'auront pas cette bonne fortune. » M. Léon Faucher ne laisse pourtant pas à désirer au socialisme en fait de persécution ; la liste serait longue des visites domiciliaires, saisies, destitutions et arrestations arbitraires.

Le *Pays* parle ensuite de prétendues expériences phalanstériennes qui auraient démontré l'impuissance de la théorie de Fourier.

Le *Droit*, sans être plus sympathique aux idées phalanstériennes que la *Gazette des Tribunaux*, est du moins beaucoup plus *honnête* et plus *modéré* dans sa forme.

Le *Constitutionnel* oppose aux idées de M. Considerant, en fait de crédit, le vote de l'Assemblée qui a rejeté un système complètement différent de crédit hypothécaire. Quant au phalanstère, le *Constitutionnel* le démolit par une citation de Fourier sur les *géniteurs*, citation dont les amis du scandale ont déjà fait grand bruit en maintes circonstances, et qui ne fera jamais le plus léger tort à l'organisation du travail, seule partie de la Théorie de Fourier dont nous proposions l'expérimentation à la société.

Le drapeau phalanstérien est arboré, que les vieilles idées mugissent, que les étroits préjugés se récrient, peu importe! La cause de l'humanité ne sera pas perdue.

Banquet anniversaire du 7 avril.

Le banquet anniversaire de la naissance de Fourier, institué par l'Ecole, a été différé de quelques semaines encore cette année, pour avoir lieu après les élections générales, et coïncider avec une nouvelle réunion du Congrès phalanstérien. Mais cet ajournement, comme nous le désirions nous-mêmes, n'a nui en rien à la spontanéité du culte que nos amis des départements et de Paris professent pour la mémoire du grand socialiste.

Dans plusieurs villes la commémoration du 7 avril a été célébrée par les groupes phalanstériens, accrus depuis un an des nombreux frères que nous ont donnés la révolution de février d'abord et la réaction Léon Faucher ensuite. L'espace nous manquerait pour relater désormais les agapes de la fraternité phalanstérienne. A peine pourrons-nous signaler ici et là quelques-unes de ces manifestations de foi et de concorde.

Dimanche, 8 avril, le banquet populaire qui fonctionnait presque mensuellement sous la monarchie, et qui s'était trouvé interrompu depuis février par les préoccupations politiques, s'est reconstitué de nouveau sous la présidence de notre ami Dameth, et a célébré dignement le grand anniversaire. Plus de quatre cents convives s'y sont trouvés réunis à l'improviste. Cette réunion se composait des familles laborieuses, ouvriers et bourgeois, qui doivent au génie de Fourier l'espérance d'une transformation pacifique de la société actuelle En dépit des déceptions cruelles du moment, nous y avons retrouvé le même esprit de paix, la même confiance, la même effusion des cœurs.

La présence obligée et inopinée d'un commissaire de police, en témoignant des défiances malheureuses du pouvoir, n'a pu parvenir à y susciter aucune espèce de trouble.

Les toasts nombreux qui s'y sont fait applaudir étaient tous de nature à convaincre les ennemis du socialisme de la puérilité de leurs alarmes et de l'impuissance morale de leurs mesures d'intimidation.

Ces toasts, en raison de leur spontanéité et de leur unanimité sympathique, n'ont pas été recueillis. Ce n'est pas en vue de la publicité qu'ils se sont produits. Il nous serait donc impossible d'en donner un résumé fidèle. Mais nous pouvons faire au hasard quelques citations heureuses.

Notre ami Brissac a porté un toast *au terme définitif des douleurs humaines! à l'Arche sainte révélée par le génie! à la terre promise par Dieu à l'humanité!* au PHALANSTÈRE! En voici la der-

---

CXC.

— « Non, reprit l'orateur, non, malgré les blessures
Qu'il reçoit chaque jour depuis l'été dernier,
Malgré notre influence et malgré nos brochures,
Il n'est pas mort ; cela vous paraît singulier ;
Je m'en aperçois bien, messieurs, à vos figures,
Et ce n'est en effet pas bon à publier.

CXCI.

« Le peuple croit en eux et rit de nos alarmes,
Il leur paie en bravos le poids de nos mépris ;
Il se fâche à leurs voix ou dépose les armes,
Et bien jugé en province aussi bien qu'à Paris ;
Tous, jusqu'à nos soldats qui servaient de gendarmes,
Tous nos subordonnés se disent leurs amis.

CXCII.

« Comment ont-ils conquis cette énorme influence?
Eh ! c'est en répétant que la société
Doit assurer à tous le droit à l'existence
Par de meilleurs moyens que par la charité;
C'est en criant bien haut, avec persévérance,
Que la peur de la faim détruit la dignité.

CXCIII.

« Convenons cependant, messieurs, de bonne grâce,
Que ces arguments-là n'indiquent pas des fous,
Et, soit dit en passant, plus d'un point m'embarrasse
Dans les discussions qu'ils ouvrent avec nous... »
— Vos collègues sont là, dit quelqu'un, de sa place,
Jamais académie a-t-elle eu le dessous?

CXCIV.

— « Je me suis assuré que tout n'est pas chimère
Dans leurs opinions; je connais leurs écrits ;
Peut-être pourrait-on soulager la misère
En péchant là-dedans quelques feuillets choisis :
Ce larcin-là serait peu connu du vulgaire
Qui reviendrait à nous comme à ses vrais amis. »

CXCV.

Le pauvre homme n'en put ajouter davantage,
Chacun se récria sur sa témérité :
— Vous vous moquez de nous !...—D'où vient donc cette rage
D'excuser ces brouillons ?—Ah ! c'est trop de bonté!
Est-ce qu'il nous trahit?—Serait-ce son voyage
Au pays des truands qui nous l'aurait gâté?

CXCVI.

Les interruptions se croisaient sur sa tête
Pendant qu'il bredouillait sur un ton malheureux ;
— « Je suis surpris de voir comment on m'interprète...
Je ne suis pourtant pas l'ami des factieux...
Croyez que si j'ai fait cette dernière enquête,
C'était tout simplement pour plaire aux curieux... »

CXCVII.

— « Qui donc est curieux d'un semblable scandale?
Qui de nous est friand de vos sombres tableaux?
Dit un *homme-pratique* à face magistrale,
Chauve, mais rajeuni par des honneurs nouveaux,
Est-ce à nous d'imiter les romans de la halle,
Qui prennent dans l'égoût leurs étranges héros?

CXCVIII.

» Vous l'avouerez, monsieur, c'était une imprudence
D'attirer l'intérêt sur ces déguenillés ;
Ils ne se plaignaient pas, ils savaient bien, je pense,
Qu'il leur était permis d'être mieux habillés,
Et qu'en osant pousser plus loin leur exigence,
Ils n'y gagneraient rien que d'être surveillés.

CXCIX.

» Ah! soyez-en bien sûr, on lira votre livre,
Et le socialisme en deviendra plus fort,
Les esprits timorés ne voudront plus nous suivre ;
Vos collègues, sifflés par les fous, auront tort
D'avoir si bien écrit contre le droit de vivre,
Aux yeux de qui verra votre fameux rapport.

CC.

» Mais il n'est pas besoin d'attendre davantage ;
La *Presse* a reproduit ce dangereux cancan;
Eugène Sue en a cité dans un ouvrage
Qui se répand partout, le *Berger de Kravan*,
Chef-d'œuvre de pamphlet où l'auteur nous outrage
En mêlant à cela les maux du paysan.

CCI.

» Certes, si le public connaissait les paroles
Où vous nous avouez avoir lu les écrits
De ces réformateurs aux espérances folles
Pour lesquels on ne doit avoir que du mépris;
S'il savait vos respects pour ces nouveaux symboles
D'où vous voulez tirer quelques morceaux choisis ;

CCII.

« Qu'en résulterait-il?... hum! je vous le demande,
Les clubs et les banquets iraient toujours croissant,
Cela ranimerait la folle propagande
Qui cherche à renverser l'ordre du Tout-Puissant
Duquel chaque empire a reçu son Irlande,
Et le *cinq* baisserait de soixante pour cent.

CCIII.

» Devant ces résultats que devient votre excuse,
Et comment, s'il vous plaît, devons nous la juger ?
Vous êtes trop loyal pour que l'on vous accuse
D'avoir pu cette fois songer à ménager
L'un et l'autre parti ; cette prudente ruse
Ne vient pas à celui qui se rit du danger. »

CCIV.

Ici l'économiste, à bout de patience,
S'écria : « Mais, monsieur, d'aussi chauds *modérés*
Que vous-même, et surtout d'aussi pleins de science
Peuvent prendre leur part de vos traits acérés;
Essayez de les lire après cette séance,
Vous verrez à quel point ils sont *pestiférés*.

CCV.

« Vous pourrez constater que le socialisme
A même, parmi nous, plus d'un correspondant ;
Si leurs nouveaux écrits flattent votre optimisme,
C'est que ce parti-là leur semble plus prudent.
En blâmant ceux qu'effraie ainsi le paupérisme,
Votre blâme, monsieur, va jusqu'au président. »

CCVI.

— C'est là, cria quelqu'un, un langage cynique!
A quoi bon répéter des propos de portier?...
— Et d'ailleurs, fit le nain, c'était très politique,
Songez donc qu'il n'était alors que prisonnier ;
Mais à présent, il pense à se montrer pratique,
Et nous livre gaiment les gens de ce métier.

CCVII.

— C'est égal, ô préfet ! ça me fait de la peine
D'apprendre que l'ivraie est mêlée au bon grain...
— Jeune homme, calmez-vous, votre douleur est vaine,
Aujourd'hui l'on est rouge, on devient blanc demain ;
Moi, par exemple, j'ai la République en haine,
Eh bien ! j'ai plus d'un mois fait le républicain.

(*La suite prochainement.*)

ANTONY MÉRAY.

nière partie :

La question sociale est posée ainsi : travail, propriété, science, poésie, fraternité, bonheur pour tous : rien de moins. Aussi, la circonscrire dans une sphère purement économique, comme l'a fait un des chefs du socialisme, est-ce la dénaturer. La multiplication des richesses et une répartition équitable n'en sont qu'une face. Le germe des discordes, la source des souffrances n'auraient pas disparu, parce que chacun ne serait plus la proie de la misère. Le but matériel n'est qu'une étape, un acheminement au terme du voyage. Sans doute, le problème du pain quotidien est le premier qu'il faut résoudre. Les douleurs de l'âme permettent l'attente : les tortures de la faim ne la permettent pas.

Mais le corps de l'humanité une fois apaisé, si son âme restait agonisante, un étrange résultat pourrait surgir. Qu'un socialiste par un coup de baguette magique, fasse pleuvoir sur nous une abondance inconnue, mais en restant dans les conditions actuelles, dans l'insolidarité, dans le morcellement étendu à toutes les relations humaines ; que, tout à coup, la table de Lucullus soit servie pour tous les hommes, et qu'ils aient à profusion les fruits de la terre et de l'industrie, eh bien ! peut être alors le puissant bienfaiteur, comme un alchimiste du moyen âge, reculerait stupéfait et terrifié devant sa propre création. Un débordement inouï de tous les vices, une éruption monstrueuse de toutes les infirmités morales, les ateliers désertés, la glèbe abandonnée, la cour de Néron ressuscitée, plus de juges, de geôliers pour contenir les criminels, plus d'enseignement pour la jeune génération, plus de soupape de sûreté dans la machine sociale pour donner issue aux forces dévastatrices et incompressibles, un choc affreux de convoitises, une lutte gigantesque transportée du terrain des intérêts sur celui des passions, voilà quelques traits du tableau.

Tout ce qu'on enlève de fatigue et d'esclavage au corps s'ajoute en puissance et en désirs à l'âme, et si le monde moral n'était pas susceptible de s'harmoniser, il faudrait redouter l'heure de l'affranchissement de la matière comme le signal d'un déluge d'incalculables maux.

Heureusement il n'en est pas ainsi ! l'homme intégral peut se développer, et ses passions... — pourquoi fuir ce mot qu'on murmure tout bas aujourd'hui, et qui sera demain le problème véritable ! — et ses passions natives, au lieu d'être une cause invincible de déchirements, peuvent devenir pour lui et pour ses frères un instrument de concorde et de félicité. En travaillant à la venue du règne de l'abondance, nous préparons en même temps le règne de la satisfaction de toutes nos facultés spirituelles et de leur équilibre. Tout nous y conduit, tout nous y pousse, nos propres efforts et ceux mêmes de nos ennemis. Ils sont comme ces navigateurs qui, ayant perdu leur pilote, se dirigent en croyant fuir un écueil, quand chaque flot laissé derrière le navire les en rapproche.

Nous, enfants intellectuels du révélateur du plan divin, nous avons notre boussole : c'est la loi sériaire. En avant vers le rivage fortuné ! en avant vers la terre des harmonies célestes et des joies paradisiaques ! en avant vers la nouvelle Amérique ! le Colomb de l'humanité n'est plus ; mais, avant son dernier soupir, il a montré du doigt la route à l'équipage.

Eugène Stourm, dont les manifestations sympathiques ont contribué beaucoup à former les réunions phalanstériennes de La Chapelle Saint-Denis, a prononcé dimanche un petit discours qui se termine ainsi :

« Nous avons dû, pendant bien des années, nous rechercher fréquemment, et nous demander réciproquement de l'énergie, des lumières et de la persévérance, pour nous préserver des envahissemens et des retours du vieux monde sur notre pauvre âme qui y tenait encore par tant d'attaches. Cette communion a porté ses fruits. Nous sommes mûrs, nous entrons dans une jeunesse pleine de sève, et qui n'est pas prête de retomber en enfance. Nos maîtres d'autrefois, l'habitude et le préjugé, n'ont plus d'empire sur nous ; ce sont des tyrans de l'intelligence détrônés pour toujours, sans espoir de réaction. Ceux d'entre nous qui ont marché moins vite dans cette voie d'émancipation et de liberté morale ont rattrapé les autres sous la pression des événemens du dehors, influence terrible qui sait vite mûrir les hommes au temps où nous vivons, comme une terre chaude qui dégage presque spontanément la sève des plantes et leur épargne les lenteurs de la germination.

La vie nouvelle qui se produit en nous nous impose des devoirs nouveaux. Cette vie, c'est une richesse morale ajoutée à notre nature ; or, richesse oblige. Nous étions enfants, nous voilà hommes ; devenons bientôt pères d'une génération nouvelle, qui comprenne et suive à son tour les prescriptions d'une conscience éclairée ; le baptême des plus saintes convictions nous a régénérés. Dispersons-nous, allons prêcher le monde, redonnons à une société vieillie, qui ne sait à quel mensonge, à quelle violence avoir recours pour dissimuler sa décrépitude et son impuissance, le spectacle d'un nouveau christianisme qui la préserve de ses propres fureurs, qui, laissant tomber en lambeaux ses formes d'où la vie s'est retirée, lui prépare un corps nouveau glorieux et régénéré, où son âme immortelle puisse réaliser toutes ses destinées.

Pour faire contre-poids à ces hommes aveugles qui demandent aux inspirations de l'égoïsme des remèdes à leurs maux et à leurs puériles frayeurs, soyons non-seulement citoyens mais apôtres, dans toutes les relations de la vie, dans la famille, dans l'atelier, dans l'humanité entière ; au sein du plaisir, dans l'accomplissement de nos devoirs, proclamons la bonne nouvelle ! transfigurons toute notre vie jusqu'à ce que toutes les haines qui divisent les hommes soient confondues dans notre amour ! »

Sous ce titre : ESAU, OU LA ROYAUTÉ POPULAIRE, Louis Festeau a lu une pièce de vers qui est bien certainement une des meilleures de son répertoire de chansons. Nous la publierons prochainement.

Retraite des Autrichiens devant les murs de Pesth.

Dès le 1er avril les deux armées se trouvaient en présence ; le combat a commencé le 2 et a continué les jours suivants, sur toute la ligne, de Gyongyos jusqu'à Czegled.

Un bulletin de bataille arrive chaque jour à Pesth ; mais ces rapports, venant du quartier-général de Windisgraetz, sont, d'après la *Gazette de Cologne* elle même, très confus et peu croyables.

Le 2 avril, le bulletin avoue un échec des impériaux.

Le 4, il annonce la prise par les impériaux de 12 canons hongrois, dont quatre seulement auraient pu être emmenés.

Le 5, on entendait la canonnade à Pesth et à Offen. Une vive agitation régnait dans ces deux villes. Les Madgyars croyaient à la réalisation de la parole de Dembinski, qui avait promis de célébrer la Pâque à Pesth. Les troupes étaient consignées. Tous les bateaux à vapeur avaient reçu l'ordre de chauffer. On prévoyait une défaite des Autrichiens.

En effet, il paraît que la bataille, livrée le 6, a été très meurtrière. Windisgraetz, dans son bulletin, parle des combats précédents comme n'ayant été livrés que dans le but de faire une grande reconnaissance. Ce général annonce avoir constaté que la force de l'ennemi était d'environ 50 000 hommes, consistant principalement en cavalerie avec beaucoup d'artillerie ; que cette armée, divisée en quatre corps réunis, était postée à Giongyos et Szolnock, pour attaquer les Autrichiens sur toute la ligne. Un mouvement fait avec le 3e corps dans le flanc droit des Hongrois, et un engagement soutenu par le ban, avaient prouvé au feld-maréchal la supériorité des forces de l'ennemi, principalement en cavalerie légère.

Il avait donc donné l'ordre de concentrer dans le voisinage de Pesth le premier et le troisième corps, de même que le deuxième près de Waitzen, afin que Pesth fût entouré de troupes formant un cercle, de Polotta et Keresztur jusqu'à Sorokban. L'ennemi, ayant aussitôt suivi ce mouvement, il en résulta le 6, à midi, une bataille dans laquelle le ban Jellachich aurait, selon le bulletin, forcé les Hongrois à la retraite en leur enlevant six canons.

Windisgraetz ajoute qu'il est décidé à *attendre* les renforts qui se dirigent de toutes parts contre la Hongrie, et que, son armée étant concentrée, il est à même d'opérer dans toutes les directions où les événements rendront sa présence nécessaire.

Les bulletins de Windisgraetz ont été évidemment publiés dans l'intention de donner quelque chose à lire au public, parmi lequel circulent des bruits divers sur une grande défaite des Autrichiens. Des nouvelles dignes de foi, que nous avons reçues de Pesth ces six derniers jours, dépeignent les choses tout autrement. La reconnaissance des 4, 5 et 6 a eu une issue très sanglante, et ce n'est qu'à grand'peine que les troupes sont parvenues à se retirer en bon ordre sur les positions assignées. Les pertes ont été extrêmement considérables.

Deux brigades de l'aile droite du ban ont été taillées en pièces, et une grande partie de l'artillerie des Autrichiens est tombée aux mains des hussards, qui se précipitaient sur les batteries et les emportaient au milieu de la mitraille.

Des convois immenses de blessés, arrivés à Pesth dans la journée du 7, ont été transportés à la forteresse, ou au nouveau bâtiment fortifié, où ils sont placés même sur les escaliers, faute d'une autre place pour les recevoir.

Jellachich, trompé par une manœuvre habile des Hongrois, est séparé du gros de l'armée. Il ne lui reste plus qu'à se rejeter vers le Sud, chez les Serbes. Schlick, qui paraît avoir éprouvé un sort semblable à celui de Jellachich, se trouve repoussé vers la Hongrie supérieure. Enfin le gros de l'armée a été refoulé jusque devant les murs de Pesth.

Les renforts attendus par Windisgraetz consistent en 30 000 hommes de l'armée d'Italie, 18 bataillons de la Gallicie et 10 000 Russes.

L'armée des Russes, dans les principautés, s'élève à 97 000 hommes, et ce nombre s'accroîtra encore de 17 000 hommes.

Le *Wanderer*, de Vienne, dit, d'après une correspondance de Constantinople, que, par suite des conférences de la Porte avec les représentants des puissances étrangères au sujet de l'occupation des principautés par les Russes, M. de Titoff a demandé au cabinet ottoman une prolongation jusqu'au mois de mai du terme de l'évacuation par les Russes de ces principautés.

Si l'on en croit les bruits qui ont transpiré au sujet des dépêches apportées le 11 à Berlin par un courrier russe, une intervention de la Russie ne serait à craindre que dans le cas de la proclamation d'une république allemande, mais nullement si le roi de Prusse est élevé au trône impérial par le choix de la nation et avec la libre reconnaissance des gouvernements et des princes.

Nouvelles d'Italie.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*).

Turin, 10 avril 1849.

Tout l'intérêt de la politique piémontaise, je dirai même de la politique italienne, s'est porté sur Gênes, où les affaires prennent chaque jour plus de gravité. Je m'empresse de vous transmettre les passages les plus importants d'une lettre que je reçois de Gênes :

« Gênes, 9 avril 1849.

« Le commandant de la garde nationale, les consuls de France et d'Angleterre se sont portés au quartier-général du général La Marmora, commandant le blocus.

» Les délégués de la ville demandaient une amnistie générale ; le général La Marmora y a voulu des exceptions ; mais il attend les décisions qui doivent être prises à Turin, et pour lesquelles il a prolongé de quarante-huit heures l'armistice.

» On peut entrer dans la ville et en sortir moyennant un permis signé de l'état-major du général commandant le blocus ; les femmes n'en ont pas besoin. La permission d'entrer et de sortir ne souffre pas la moindre difficulté quand on est étranger et que l'on a une attestation de son consul.

» Une partie de la ville porte d'affreuses marques d'un bombardement mêlé de canonnade qui a durée 48 heures. Les troupes royales sont maîtresses d'une partie de la ville consistant dans le faubourg San-Teodoro. Leurs avant-postes sont placés aux palais du marquis de Doria et du prince Eugène Carignan. Ils sont là bien fortifiés.

» Le peuple, de son côté, a élevé de grandes barricades faites artistement, dans lesquelles sont placées des pièces de canon. Dans la dernière affaire, la mitraille de ces pièces d'artillerie a fait de grands ravages, surtout dans le régiment Novara-cavalerie, dont, m'a-t-on dit, il ne reste plus que dix hommes.

» Au reste, s'il est une ville qui semble faite exprès pour la guerre de barricades, c'est bien Gênes. C'est une ville montueuse avec des rues étroites, courtes, au bout de chacune desquelles il y a comme un fortin. Les insurgés, délogés de l'un de ces points, disparaissent et vont se réunir derrière un autre de ces obstacles.

» L'artillerie, les mousquets, sabres, pistolets, cartouches ne leur manquent pas, l'arsenal du Spirito Santo ayant été pris par eux.

» Les Génois sont en possession à peu près de mille pièces de canon.

» Les Piémontais se sont bien emparés des forts du Belvédère, de la Tenaglia, de San-Benigno ; mais ces fortifications sont sans pouvoir contre la ville. Ils ne regardent que la rivière de Savone, et ont été bâtis pour défendre l'approche de la ville.

» Des Lombards arrivent ; ils viennent se réunir aux insurgés. Les soldats génois qui sont dans les régiments désertent et passent dans la ville.

» L'armistice finit demain ; nous allons voir le parti que va prendre le nouveau roi vis-à-vis de la seconde capitale de son royaume. »

Le *Moniteur* annonce ce matin que le gouvernement a reçu une dépêche télégraphique de Turin le 12, et de Lyon le 14, annonçant la soumission complète de Gênes.

LES DÉFENSEURS DE L'ORDRE.

Les nouvelles de Gênes par les voies ordinaires ne vont que jusqu'au 9. Diverses correspondances des environs de Gênes racontent les exploits des troupes qui sont allées rétablir l'ordre dans la courageuse cité ; le vol, le viol, le pillage y figurent au premier rang.

» Ce n'était pas assez de Gênes bombardée, dit une de ces lettres, le quartier San-Téodoro a été mis à sac ; toutes les habitations, de la plus riche à la plus pauvre, ont été dévastées ; les vases sacrés ont été enlevés des églises, des femmes ont été violées ; partout la menace et la violence ; les maisons du bourg de Saint-Pierre d'Arena et des environs ont été aussi livrées au pillage, et cependant aucune résistance n'avait été opposée sur ces points.

Une autre lettre de Savone dit que l'amnistie a été demandée par La Marmora et non par les Génois. Le palais Doria a été presque complétement détruit.

La municipalité de Casale a envoyé au gouvernement une adresse pour protester contre la guerre fratricide faite par le Piémont aux Génois.

Hostilités entre Rome et Naples.

Le 2, vers deux heures de l'après-midi, nous dit le *Moniteur du soir*, trois bataillons napolitains de ligne (1 800 hommes environ), accompagnés de quelques cavaliers, d'une demi batterie, et protégés sur le lac Frodi par trois barques canonnières, se sont présentés au fort de l'Epitaffio occupé par les Romains, et se sont retirés après quelques décharges. Le fait est officiel, mais on n'en connaît pas les détails. Toutefois, il paraît que le roi voudrait en venir à une rupture ouverte avec les Romains. On dit, non sans fondement, que les troupes républicaines qui sont à la frontière napolitaine seront concentrées à Terni sous les ordres du général Ferrari, qui commanderait environ 40 000 hommes.

Anniversaire de la naissance de Ch. Fourier.

BANQUET DU 7 AVRIL.

Le banquet du 7 avril, à Châlon-sur-Saône, n'avait point encore réuni des convives en aussi grand nombre que samedi dernier, ni présenté un caractère aussi marqué de cordialité, d'effusion, de foi sympathique et chaleureuse. La réunion, qui a été dignement présidée par son doyen d'âge, le citoyen E. Maulien, d'Allériot, comptait 430 citoyens, non pas tous appartenant à l'école de Fourier, mais tous sincèrement dévoués à la République démocratique et sociale. Les toasts, les discours, ainsi que les chants patriotiques et socialistes qui leur ont succédé, ont excité constamment le plus vif enthousiasme.

Les toasts, que nous publierons samedi prochain, ont été portés dans l'ordre suivant :

A Charles Fourier ! par E. Maulien. — Aux martyrs de la démocratie ! par Largefeuille. — Aux Démocrates socialistes ! André Wurgler. — Au ralliement de tous les Socialistes ! F. Blanc. — Aux Prolétaires ! A. Bessard de Tournus. — Aux Associations ouvrières ! Vassy. — A l'Ordre ! L... — A la Propriété ! Gresse fils. — A la famille ! Ch. Boisset. — Au Christ, au Peuple, aux Novateurs (toast en vers), Darru fils de Louhans. — A l'Agriculture ! Gauthier, de Pont-de-Vaux. — A l'Edification du premier phalanstère ! Wurgler aîné. — Aux Femmes et aux Enfants ! Cordier. — A la République démocratique et Sociale ! Piard. — A la banque du peuple ! Gonnot. — A Cabet ! Gossard. — Aux phalanstériens ! Letorey. — Au Travail ! seule propriété des prolétaires ! Fessol.

Affaire des comités électoraux.

Bien que plusieurs jours se soient écoulés depuis la conclusion de ce procès, nous devons le signaler à nos lecteurs comme intéressant la cause de la démocratie et de la liberté.

La 6e chambre correctionnelle du tribunal de la Seine a été saisie du procès intenté aux citoyens d'Alton-Shée, Fosseyeux, Baudin, E. Madier de Montjau jeune, Morel, Duverdier, Laporte, G. Guichenne, Genillier, Robillard, Ch. Thomas, Servient, F. Cournet, Minor-Lecomte, Songeon, Thavenet-Bellevue, Pardigon, J. Lechevallier, André, J.-B. Bocquet, membres des deux commissions nommées par le congrès national et le comité central électoral, pour opérer une fusion entre ces deux comités en vue des prochaines élections.

La police a cru pouvoir traquer la réunion de ces délégués, réunion purement électorale ; ils ont été traduits, non pas même devant le jury, mais devant la police correctionnelle, comme ayant contrevenu à la loi des clubs.

Les prévenus étaient assistés par MM. Ledru-Rollin, Joly père, Charles Dain, représentants du peuple, et A. Madier de Montjau aîné.

Il était naturel que des représentants du peuple tinssent à honneur d'intervenir pour la défense de la liberté électorale et du suffrage universel.

Après de brillantes plaidoiries par lesquelles les avocats déclinaient la compétence du tribunal, M. le président Casenave, à l'impartialité duquel les journaux démocratiques ont déjà rendu hommage, a prononcé un jugement qui déclarait en effet l'incompétence du tribunal.

Une affaire identique dans laquelle étaient impliqués dix-huit citoyens de Montmartre, était au même moment plaidée à la huitième chambre par le citoyen Madier de Montjau aîné.

M. le président Turbat a prononcé hier soir le jugement suivant, jugement très utile à opposer au pouvoir, si porté à donner à la loi des *clubs* une extension réprouvée par la bonne foi :

« Attendu que le tribunal est appelé, par les conclusions prises à sa barre, à se prononcer sur la question de savoir s'il est ou non compétent ;

» Attendu qu'il s'agit de statuer sur l'existence d'une contravention résultant du défaut d'autorisation d'une réunion non publique, ayant pour but de s'occuper de questions politiques ;

» Attendu qu'en matière criminelle il n'y a lieu d'argumenter d'un texte à un autre ;

» Que le mot de club se trouvant seul formellement exprimé dans le § 1er de l'art. 46 du décret du 28 juillet, on ne saurait, sans violer les principes du droit pénal, étendre à d'autres sortes de réunions les dispositions relatives à celle-là seule :

» Par ces motifs, le tribunal se déclare incompétent. »

FAITS DIVERS.

Voici l'explication de l'incroyable apposition de scellés opérée sur les bureaux de la banque du peuple. C'est M. le juge de paix qui l'a donnée ce matin au citoyen Guillemin, fondé de pouvoirs du citoyen Proudhon. Nous livrons cette explication à nos lecteurs.

Le citoyen Proudhon étant, de *notoriété publique*, en état de disparition, a dit ce magistrat, j'ai cru devoir, dans l'intérêt des actionnaires, procéder d'*office* à la mesure dont vous vous plaignez.

Nous laissons de côté pour aujourd'hui toute réflexion, et nous nous bornons à informer le public de ce qu'a fait le directeur par procuration de la Banque du Peuple, dans l'intérêt de la liquidation de cet établissement, liquidation qui pouvait être gravement compromise par les procédés au moins insolites de M. le juge de paix à l'égard de nos amis.

Par suite d'un référé introduit dès ce matin, le citoyen Guillemin et M. le juge de paix se sont présentés devant M. le président Debelleyme, qui, attendu que la procuration en brevet qui constitue le mandat du citoyen Guillemin se trouve elle-même dans les bureaux de la Banque séquestrée, a ordonné avant de faire droit que, pour donner au citoyen Guillemin moyen de justifier de sa qualité en représentant sa procuration, les scellés seraient par M. le juge de paix momentanément levés et la procuration extraite et représentée, si elle se retrouve, renvoyant à lundi pour prononcer sur la main-levée définitive.

Or, lundi cette main-levée sera immanquablement accordée, car le citoyen Proudhon ne peut être considéré comme étant en état de disparition légale, puisqu'il a constitué un mandataire qui représentera lundi ses pouvoirs.

Au reste, que les scellés soient levés ou non, il importe peu. Pour être établi au milieu de la cour du numéro 25, faubourg Saint-Denis, le bureau de la Banque du Peuple n'en rembourse pas moins, à présentation, tous les titres d'actions, quelle que soit leur importance, *sans réduction* et *sans demande de terme*.

Que sa caisse lui soit rendue ou non, que l'autorité la garde tant qu'il lui plaira, *dans l'intérêt des tiers*, tous les porteurs de titres n'en seront pas moins remboursés intégralement.

Que tous les créanciers se présentent aujourd'hui et demain lundi, la mesure prise d'*office* sera sans objet ; elle aura été une vexation en pure perte. (*Peuple.*)

ARBRES DE LA LIBERTÉ. — Dans la nuit du 13 au 14 de ce mois, le marchand de vin qui fait le coin de la rue du Cherche-Midi entendit du bruit vers trois heures du matin ; il se leva, mais il était trop tard ; les amis de l'ordre venaient de prendre la fuite, après avoir scié l'arbre de la liberté qui se trouve devant sa porte, et qu'on avait récemment taillé afin qu'il poussât mieux.

Si les auteurs de cet acte demeurent dans le voisinage, ils ont eu le déplaisir de voir replanter un autre arbre vers quatre heures du soir, au son de la musique, qui jouait les airs patriotiques et des chants des démocrates. Cette fête a duré jusqu'à neuf heures, à la clarté des lampions.

Les citoyens du quartier ont fait preuve d'un zèle empressé ; chacun a souscrit pour les drapeaux et les rubans, et le reste de la cotisation a servi à distribuer du vin sur place à tous ceux qui en ont voulu ; parmi eux figuraient 22 troupiers de trois différents corps, qui ont pris part avec enthousiasme à cette cérémonie.

LOCOMOTION AÉRIENNE. — Vendredi prochain, à 7 heures du soir, à la société de l'Union, passage Jouffroy, M. Petin fera la démonstration d'une théorie dont il est l'auteur et qui a pour objet la direction des aérostats. Nous avons déjà entendu M. Petin exposer cette théorie, et nous pouvons garantir qu'elle présente un grand intérêt.

BANQUE DU PEUPLE EN LIQUIDATION. — La réunion générale des actionnaires et des adhérents aura lieu dimanche, 15 avril, *à midi précis*, SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel. Communication du comité provisoire de réorganisation.

On sera admis sur la présentation d'une lettre d'invitation et des titres d'action et d'adhésion.

MUTUALITÉ DES TRAVAILLEURS. — La réunion convoquée par le comité provisoire de réorganisation de l'ancienne Banque du Peuple a eu lieu ce matin, salle de la Fraternité.

Le bureau se composait des citoyens Chertier, Chipron, Dubuc, Carlique, Lavoye, Lefaure, Kervern, Jules Lechevalier.

Environ deux mille cinq cents personnes assistaient à cette réunion; il a été donné lecture d'un rapport et d'une proposition nouvelle présentée au nom des membres du comité; le principe de ces propositions diffère beaucoup, tant de celui de la *Banque d'échange* que de celui de la *Banque du Peuple*; ce n'est même plus d'une banque qu'il s'agit, la société nouvelle prend la dénomination de *mutualité des travailleurs*; le rapport et les propositions ont été favorablement accueillis; on a remarqué surtout le soin scrupuleux que le citoyen Jules Lechevalier, président de la réunion, apportait à dégager la responsabilité du citoyen Proudhon, et à faire ressortir d'abord la nécessité et ensuite le caractère honorable de sa liquidation. L'auditoire n'a laissé aucun doute de ses sentiments de sympathie et d'entière approbation à cet égard.

A la suite de la séance, il a été fait une collecte pour les amendes du journal le *Peuple* et de la *Révolution démocratique et sociale*. La collecte a produit 47 fr. 05 c.

REVUE COMIQUE. — La dernière livraison de la *Revue comique* l'emporte encore en esprit sur les précédentes. Une gravure nous représente les trois sorcières de la rue de Poitiers (héritières des sorcières de Macbeth). Tandis qu'elles activent le feu de leur chaudière infernale, l'une d'elle s'écrie : *Henri, tu seras roi* ! l'autre : *Philippe, tu seras roi* ! et la troisième : *Louis, tu seras empereur et roi* ! Suit une entrée de Radetzki à Paris, calquée sur l'entrée d'Henri IV; MM. Falloux, Faucher, Thiers apportent les clefs; Changarnier, Bugeaud, Guizot font cortége, tous les accessoires sont très-piquans. Nous avons remarqué aussi une vignette qui représente un gardien de Paris dans son nouveau costume : tous les chiens aboient contre lui. Le sujet se trouve expliqué par cette légende : *Enthousiasme excité par la résurrection du sergent de ville* ! On lit dans le fond et sous forme d'affiches collées sur un mur : Nommons Pritchard, nommons Guizot, nommons Duchâtel !

DEUX SOUS PAR BONAPARTISTE. — Le journal la *Liberté* vient d'ouvrir une souscription à dix centimes par personne dans le but de savoir combien il existe en France de bonapartistes portant le dévouement jusqu'à la concurrence de deux sous. Il existe à peu près autant d'admirateurs *de l'empereur* Napoléon qu'il existe de Français; mais nous croyons les admirateurs de Louis Bonaparte chaque jour un peu plus rares. « Nos adversaires de la rue de Poitiers font de l'or, a dit récemment un orateur bonapartiste. Bonapartistes, faites du cuivre, et vous les écraserez sous vos gros sous. »

PERSÉCUTIONS DANS L'ARMÉE. Il n'est pas de tracasseries que l'inquisition Changarnier ne suscite aux démocrates de l'armée. On nous écrit d'une garnison de Paris, qu'un sergent, proposé par plusieurs régiments comme candidat à la représentation nationale, a été écroué, sous prétexte qu'il avait émis des opinions trop démocratiques. Comme ce sous-officier jouit de l'estime de ses camarades, on a appris avec autant de douleur que d'indignation l'injuste traitement infligé par les chefs. Plusieurs lettres ont même été adressées, à ce sujet, à un représentant de la Montagne; mais, selon toutes les probabilités, la police de l'état-major les aura retenues, car elles ne sont pas arrivées à leur adresse.

L'opinion générale, dans le régiment, est que l'on n'a mis le sous-officier en prison que pour faire échouer son élection. Les royalistes et les aristocrates ne peuvent se faire à l'idée de voir des soldats, des sous officiers siéger sur les bancs de l'Assemblée; comme si le prolétariat de l'armée ne devait pas avoir ses défenseurs.

Nous pensons que les persécutions des royalistes, au lieu de faire perdre au sous-officier des votes, lui en attireront un plus grand nombre. On l'a puni injustement; la meilleure protestation, c'est de voter pour lui.

(*Réforme*.)

COUTUMES CIVILISÉES.—Une scène des plus révoltantes et malheureusement trop commune en Angleterre, a eu lieu mercredi dernier à Worcester. Un homme en haillons promenait sur le marché de cette ville sa femme, avec une corde au cou, pour la vendre, et ce misérable tenait à la main son jeune enfant. La femme a trouvé un acquéreur dans l'oncle de son mari, qui l'a payée 6 deniers (63 centimes), et qui l'a emmenée avec l'enfant. La populace, témoin de ce hideux spectacle, a suivi le nouveau couple en battant des mains et en riant aux éclats.

AFFAIRES DE LA PLATA. — Un attaché à la légation de France à Rio-Janeiro, dit la *Patrie*, vient d'arriver à Paris. Il a apporté des dépêches très importantes pour le ministre des affaires étrangères. Tous les agents français diplomatiques et militaires, au Rio de la Plata et au Brésil, sont d'accord qu'il ne peut plus être question de temporiser, et qu'il faut absolument en finir avec le dictateur Rosas; qu'il est urgent d'envoyer sans retard un corps expéditionnaire de cinq à six mille hommes pour faire lever le siége de Montevideo.

Ces dépêches ajoutent que le moindre retard peut entraîner des malheurs incalculables pour les intérêts français, non-seulement dans le Rio de la Plata, mais dans toute l'Amérique du sud.

Le Brésil paraît toujours disposé à prêter à la France un concours efficace et par terre et par mer.

— LES SUITES D'UN BAL amènent Dupuis, porteur à la halle, devant le tribunal correctionnel, sous la prévention d'une série de voies de fait.

Sophie Bérard : J'étais au bal de la rue de la Tonnellerie; Monsieur vient me demander pour une danse : j'accepte. Je danse la danse; Monsieur me rinvite pour la consécutive, je le refuse, vu que monsieur s'était fait regarder dans le bal.

M. le président : Sous quel rapport?

Sophie : Sous le rapport de la boisson, même que j'm'ai aperçu que c'était de l'eau-de vie. L'ayant refusé, je sors du bal; monsieur me rencontre sur l'escalier, me dévalise ma robe et mon tablier avec un coup de pied dans les jambes et plusieurs autres. La marchande de vin, qui tient le liquide du bal, est venue à mon secours, il lui en a fait autant; comme de juste, nous avons crié toutes les deux; il est venu un gardien de Paris qu'a saisi monsieur, mais monsieur l'a saisi aussi, et moi j'm'ai ensauvé.

La marchande de vin et l'agent confirment chacun la partie de la déclaration précédente qui les concerne.

M. le président : Vous avez entendu; les trois témoins se plaignent que vous les ayez frappés; et le dernier est un agent de la force publique.

Dupuis : M. l'agent, je ne dis pas, j'ai eu tort; la marchande de vin, pas tant; où ce qu'elle se mêlait de ce qui la regardait pas; mais pour la demoiselle, elle vous a conté un cancan qui n'est pas le mien.

M. le président : L'avez-vous frappée?

Dupuis : J'avais le droit, vous allez voir. Vous avez vu Mlle Sophie, dans tous les bals aux environs de la halle, c'est à remarquer qu'il n'y en a pas de plus laide; eh bien! moi, tel que vous me voyez, Jules Dupuis, porteur à la Halle et médaillé, je l'ai invitée à danser! Vous allez me demander pourquoi? Le pourquoi, c'est que j'ai bon cœur; ça me fait mal de voir une jeunesse méprisée au long du mur pendant toute une soirée. Ayant dansé, mademoiselle dit que je l'avais invitée pour la consécutive; ça n'est pas naturel. Si elle peut prouver qu'elle a jamais dansé deux danses avec le même cavalier, je perds. La proposition que je lui ai faite, ça a été de nous rafraîchir d'un verre de vin, comme ça se doit envers les dames qu'ont dansé. Mademoiselle a refusé, et comme c'est des choses qui se font pas au bal de la Tonnellerie, je lui ai fait apercevoir sa maladresse.

M. le président : En la frappant.

Dupuis : Simplement un coup de soulier du plat de la semelle, dans le gras du mollet. Là-dessus, la marchande de vins s'est offusquée, M. l'agent s'est offusqué, il y a eu un bout de tremblement, mais si peu de chose que, comme j'ai dit à M. l'agent : Si vous étiez de mon opinion, ça serait le cas de boire un litre et d'aller nous coucher.

Le tribunal a condamné Dupuis à quinze jours de prison.

(*Gazette des tribunaux*.)

Aujourd'hui lundi, réunion générale des délégués du comité démocratique-socialiste, à six heures du soir, rue Michel-le-Comte, 34.

— La réunion des électeurs du 7e arrondissement n'aura pas lieu ce soir rue Michel-le-Comte, 34.

— Réunion du 3e arrondissement, aujourd'hui lundi, 16 avril, huit heures du soir, salle de la Fraternité.

— 4e arrondissement. Aujourd'hui lundi, 16 avril, huit heures du soir, salle de la Redoute.

— 7e arrondissement. Aujourd'hui lundi, 16 avril, huit heures du soir, rue Michel-le-Comte.

—Réunion de Neuilly, des Thermes, etc., aujourd'hui lundi, 16 avril, à huit heures du soir, chez Durst, avenue de la République, au Jardin-de-Provence.

— Le siége de la commission permanente du comité démocratique-socialiste des élections, est transféré impasse des Bourdonnais, 6, au 2e.

— *Aux démocrates du Nord.* Lundi 16 avril, à cinq heures du soir, réunion électorale des citoyens démocrates socialistes du département du Nord, impasse des Bourdonnais, 6. Tous les démocrates du Nord sont instamment priés de s'y rendre.

— Réunion électorale des démocrates-socialistes du département de la Marne, les jeudi et dimanche de chaque semaine, à six heures du soir, chez le citoyen Maillart, rue des Canettes, 24. Tous les démocrates-socialistes de la Marne sont priés de s'y rendre.

— Les démocrates-socialistes de tous les départements sont invités à venir tous les jours au siége de la commission permanente du comité démocratique-socialiste des élections, impasse des Bourdonnais, 6, au 2e, pour communiquer et recevoir les renseignements concernant leurs départements.

— Réunion électorale de Saint-Denis, salle Gautier, cours Benoist, 5, à sept heures et demie, les mardis et vendredis.

— Réunion électorale aux Batignolles, les mardis et vendredis, salle Saint-Martin, rue Véry.

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. Le *Moineau de Lesbie*, comédie en un acte, en vers, par M. Armand Barthet.

« Pleurez, Vénus, pleurez, amours; il n'est plus le moineau de Lesbie, ce moineau délices de sa maîtresse, qui jouait avec elle, qu'elle cachait dans son sein et dont elle provoquait du doigt les vives morsures. Il n'est plus cet oiseau qu'elle aimait plus que ses yeux! Il la connaissait comme une jeune fille connaît sa mère. Il ne la quittait pas, mais sautillant autour d'elle, il la charmait par son joyeux gazouillement, etc. »

Cet oiseau, Lesbie l'avait reçu le jour même où Catulle l'avait aimée, et la destinée de son amour lui semblait attachée au moineau. Catulle, en effet, l'ingrat Catulle, oublie ces ardentes étreintes et ces baisers aussi nombreux que les astres témoins des furtives amours des hommes; Catulle veut faire une fin, il se marie à Sexta, la belle patricienne. Mais il a compté sans son cœur, il revoit Lesbie, il la revoit sous les traits de Mlle Rachel, avec ce front noble et fier, cette lèvre hautaine, ce regard de louve amoureuse, avec cette ardente pâleur de la passion qui caractérise la belle romaine; il la revoit résignée, mais plus aimante, plus tendre que jamais; et le voilà qui lui débite l'ode d'*Horace* ou plutôt le duo du *Devin du Village* : Tant qu'à mon Colin j'ai su plaire, etc.

Lesbie lui répond sur le même ton, et tous deux reprennent en chœur : Plus de mariage! « vivons pour nous aimer; les murmures de la vieillesse jalouse, n'en faisons pas plus de cas que d'un as. Donne-moi mille baisers, et puis cent, et puis mille autres, et encore cent, et encore mille, si bien que nous n'en sachions plus le nombre, etc. »

Cette petite comédie a pour elle deux scènes ravissantes, et le talent profond et électrique de Mlle Rachel, dont Maillard se montre le digne émule, c'est dix fois plus qu'il n'en faut pour faire oublier quelques longueurs et des réminiscences mal dissimulées de la *Cigue*. C'est un beau début pour M. Armand Barthet.

THÉATRE MONTANSIER. — Le *Curé de Pomponne*, vaudeville en deux actes, par M. Bayard.

Le curé de Pomponne est un joyeux vivant qui rit, chante, pardonne, bénit et ne parle jamais politique, ce qui n'est pas un petit mérite par les vaudevilles qui nous poursuivent. Placé dans une diligence entre un ravisseur d'écus et un ravisseur de filles, le hasard lui jette une femme et un grand garçon sur les bras au moment où il va prendre possession de la cure de Pomponne. Les quiproquos s'entassent, se compliquent, se dénouent joyeusement pendant deux actes sur l'air de la ronde que vous connaissez. Ce n'est pas très neuf, mais c'est fort gai, et plus d'un spectateur en sortant fredonnait : Il m'en souviendra larira, du *Curé de Pomponne*.

PETITE CORRESPONDANCE.

Quimper.—M. F. S.—Reçu ta lettre et son contenu.—M. Laf. doit avoir reçu depuis le 9 courant.

L'un des gérants: G. TANDON.

Spectacles du 16 avril.

THEATRE DE LA NATION.—Le Prophète.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Tancrède, Jeu de l'amour et du hazard.
OPERA-COMIQUE.—Le Val d'Andorre.
THEATRE-HISTORIQUE.—La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE.—Le Bouquet de Violettes, Gardée à vue, les Grenouilles.
VAUDEVILLE.—2e No de la Foire aux Idées, la Poésie, Roger, Bon moyen.
THEATRE MONTANSIER.—Trompe la Balle, E H., le Curé, Cornemuse.
VARIETES.—Le Vendredi, la Paix, Gentil-Bernard, Le Lion.
GAITE.—La Tour de Nesle, Orphelins.
AMBIGU-COMIQUE.—Louis XVI et Marie-Antoinette.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—Murat.
THEATRE DU LUXEMBOURG.—Les Confidences, une Honnête Criminelle, la Maîtresse de langues, les Trois Epiciers.
FOLIES.—Le Père Lantimèche, Un Troupier, le Mirliton.
DELASSEMENTS-COMIQUES.—Le Duc de Vaugirard, C'est ici qu'on ressuscite, Changée en nourrice, la Famille.
CIRQUE DES CHAMPS-ELYSÉES (carré Marigny.)—Ouverture samedi.
THEATRE CHOISEUL.—Un Mari, l'Ecuyer, l'Homme aux Poupées, Clowns anglais, le Fils du Rempailleur, les Saltimbanques, les Tableaux.
THEATRE BEAUMARCHAIS.—La Montagne et la Gironde.

Imprimerie d'ANGE LEVY, rue du Croissant, 16.

Revue politique de la semaine.

FRANCE.

Pour lutter contre le Socialisme, la rue de Poitiers organise une souscription. Le triste succès des petits livres publiés par l'Académie des sciences morales ne lui a pas encore assez clairement démontré que le Socialisme est à l'épreuve des réfutations. On s'imagine que l'échec des petits livres doit retomber uniquement sur la maladresse des auteurs. On bourre les journaux honnêtes et modérés de *contre-poisons* contre le Socialisme, qui ne sont que des banalités, de fades calembourgs ou de grossières injures.

Cependant les plus clairvoyants de la réaction entrevoient déjà la funeste issue de cette campagne, et M. Granier de Cassagnac écrit bravement dans le *Mémorial bordelais*, un journal de son pays, qu'au lieu de s'amuser à discuter avec les Socialistes, on doit les *supprimer*, les anéantir par la lutte, par les armes, par la guerre, par la force.

Le gouvernement n'emploie pas la force armée, les socialistes s'obstinant à lui en refuser l'occasion; mais les rigueurs judiciaires s'appesantissent sur tous les journaux démocratiques, dans le but évident de les détruire. Les condamnations à trois ans, puis à cinq ans de prison, les amendes de dix mille francs pleuvent sur le *Peuple* d'abord, ensuite sur la *Révolution démocratique et sociale*. Le représentant *Proudhon*, rédacteur du *Peuple*, condamné à trois ans de prison, pour avoir attaqué ou plutôt discuté le président de la République en lui refusant l'inviolabilité des rois, se soustrait à l'exécution de l'arrêt, se retire de la scène politique, et ordonne la liquidation de la *Banque du peuple*.

La réaction enchantée s'écrie que l'expérience a condamné la banque du peuple, bien que la persécution ait paralysé cette entreprise, la réaction voudrait même englober le socialisme tout entier dans l'échec, mais le socialisme a la prétention de ne pas être contenu tout entier dans les idées de M. Proudhon, et de vivre encore malgré les désirs du parti rétrograde.

Dans la séance du 11 avril, tandis que M. Ledru-Rollin adressait des interpellations au ministère sur les habitudes tracassières de la police, qui inquiète jusqu'aux réunions électorales, une scène très vive se passa dans les couloirs entre deux représentants, M. Point et M. Raspail, neveu du condamné de Bourges. M. Raspail, se plaignant d'être lorgné, donna un soufflet à M. Point. M. Baroche, procureur-général, interrompit immédiatement la séance pour demander contre M. Raspail une autorisation de poursuite; il l'obtint et prétendit rattacher ce triste incident au procès de Bourges, où la déposition de M. Point avait été funeste aux accusés.

La susceptibilité de la magistrature en cette circonstance étonne ceux qui l'avaient vue impassible quand des voies de fait avaient été échangées entre MM. Pyat et Proudhon, deux socialistes. M. Point lui-même n'avait voulu donner à l'affaire que des suites personnelles et privées... Mais le nom de Raspail sonnait mal, il fut poursuivi sans délai, sans que la droite consentît même à laisser examiner la question par les bureaux de l'Assemblée.

Le choléra se maintient à Paris, mais sans y faire de grands ravages et sans tenir beaucoup de place dans les préoccupations publiques.

EXTÉRIEUR.

Les Hongrois prennent décidément le dessus; les Autrichiens se démoralisent, les Russes mêmes, accourus à leur secours, sont battus. Cette guerre est barbare: les Russes pendent les prisonniers hongrois, fusillent les étudiants allemands, donnent le knout aux parlementaires. Bem de son côté pend les Cosaques, les villes qui se déclarent contre les Madgyars sont dévastées. Enfin, la victoire a fait tomber aux mains des Hongrois la ville de Kronstadt et toute la Transylvanie. Pour déterminer la dissolution du vieil empire autrichien, il faut encore prendre Pesth et menacer Vienne.

Gênes entre en pleine insurrection et déclare que, malgré la trahison de l'aristocratie piémontaise, elle sera fidèle à la cause de l'indépendance italienne; cette ville héroïque expulse d'abord sa garnison; mais le général La Marmora, qui n'a pas fait tirer un coup de fusil contre les Autrichiens, acccourt avec son corps d'armée, jusque-là inutile, et emploie contre ses concitoyens la fusillade, la canonnade et jusqu'aux bombes. Une autre ville était martyre de la même cause, bien que ses bourreaux portassent un uniforme différent. Brescia, du royaume Lombard-Vénitien, comptant sur les succès de Charles-Albert, avait secoué le joug de la garnison autrichienne.

La défaite de Novare ne décourage pas cette cité, elle subit un bombardement impitoyable, elle ne cède qu'à moitié réduite en cendres, arrosée du sang de ses défenseurs.

Le soulèvement de Bergame, opéré à la même époque, fut moins difficilement comprimé.

Réforme du crédit et du commerce.

L'ORDRE TEL QU'ON L'ENTEND VULGAIREMENT EST IMPUISSANT A RÉTABLIR LE COMMERCE.

Ce n'est pas sans une émotion profonde que nous publions notre projet de réforme commerciale; nous en connaissons toute la portée, nous en avons prévu toutes les conséquences.

Nous nous sommes demandé si nous ne demeurions bien dans notre programme, c'est-à-dire si nous ne cherchions pas à établir le bien-être d'une classe du peuple aux dépens d'une autre.

Nous nous sommes demandé si, étant nous-même industriel, nous n'obéissions pas, à notre insu, à des sentiments injustes d'hostilité contre le commerce.

Après le plus mûr examen, après les méditations les plus consciencieuses, nous disons: *Non! nous ne sacrifions pas la classe des commerçants*; *non, nous n'obéissons pas à des sentiments personnels.*

La réforme que nous proposons peut être aussi utile aux commerçants eux-mêmes qu'au peuple tout entier.

De deux choses l'une, ou nos projets de réforme seraient puissants, efficaces, ou ils n'aboutiraient pas.

Dans le premier cas, ils donneraient une diminution immense du prix des produits, ils rendraient la faillite impossible, ils empêcheraient les accaparements, les hausses de prix factices; ils mettraient un terme à la fraude, à la falsification. S'il en était ainsi, il est évident que, la consommation, surexcitée par tant d'avantages, acquerrait un essor immense, et exigerait un développement parallèle de la production; il faudrait donc augmenter le personnel producteur.

Cette augmentation serait fournie par les commerçants, transportant leurs efforts parasites, et nuisibles aujourd'hui, à la production.

D'un autre côté, le retour des capitaux, aujourd'hui engagés dans le commerce et la banque, à la production, par le fait des réformes de crédit et de commerce, servirait à fonder des entreprises nouvelles: *colonisations, canaux, chemins de fer.*

Or, ces créations nouvelles ne pourraient s'établir sans faire appel à de nouvelles intelligences.

Les commerçants actuels seuls pourraient être appelés à fournir ce contingent administratif.

En outre, il faudrait créer bien de nouveaux fonctionnaires pour réaliser les nouveaux systèmes de banque et de commerce.

Il résulte de tout ceci qu'en supposant le succès des réformes, ce succès ne s'obtiendrait pas aux dépens des commerçants, il serait au contraire aussi avantageux pour eux que pour tous les autres professions.

Mais si au lieu d'être efficaces, nos projets venaient à échouer, nous n'aurions rien à nous reprocher, car nous demandons hautement qu'on ne réalise aucune réforme de commerce qui puisse atteindre l'organisation actuelle, autrement que par voie de concurrence libre, par démonstration pratique et expérimentale.

C'est donc en toute conviction, en toute sécurité de conscience, que nous proposons nos réformes; nous les croyons utiles à tous, nous ne sacrifions personne.

Il nous reste à démontrer que cette réforme est motivée, légitime et praticable.

Oui, elle est motivée, nous n'en voulons pour preuve que l'état de détresse profonde où se trouve la France.

L'agriculture et la manufacture n'écoulent plus leurs produits qu'à des prix avilis.

La plaie de l'usure étend chaque jour ses ravages sur l'agriculture.

La ruine, la faillite, les salaires insuffisants épuisent la manufacture.

Les magasins sont encombrés de produits (1).

D'où proviennent ces souffrances? Est-ce que le consommateur manque? est-ce qu'il ne mange plus? est-ce qu'il ne boit plus? est-ce qu'il ne s'habille plus?

Hélas! il y a trente millions de Français qui ont faim et soif, qui ont besoin de vêtements; mais ils ne consomment pas parce que le commerce, qui est seul aujourd'hui chargé de mettre en rapport le producteur et le consommateur, n'accomplit pas sa fonction.

La chute du crédit, le manque de confiance, empêchent toutes les transactions.

Il faut donc, si l'on veut éviter la ruine de la France, rétablir de suite la circulation.

Ce rétablissement doit-il provenir du retour au passé, ou doit-il provenir d'une réforme?

Il doit provenir d'une réforme; le retour au passé est impossible: non-seulement l'ordre ne rétablirait pas la prospérité commerciale, mais encore il ne ferait qu'accélérer la débâcle, que plonger la grande masse des commerçants dans des souffrances plus cruelles.

C'est en vain que l'on se berce de l'espoir que l'ordre rétablira le commerce.

La déroute du commerce n'est point un fait accidentel et imprévu; elle n'a point été amenée, ainsi qu'on cherche à le faire croire, par la Révolution de Février; cette révolution ne se fût pas accomplie, que la déroute ne se fût pas moins produite; les causes en remontent bien plus haut.

L'origine de ce qui se passe aujourd'hui se trouve dans la révolution de 89.

A cette époque, les commerçants étaient organisés en jurandes et en corporations; leur nombre était donc limité, et autant que possible proportionnel à la population.

Cette organisation, quoique attentatoire à la liberté, avait des avantages qu'il est possible d'apprécier aujourd'hui; on peut reconnaître maintenant qu'il eût mieux valu alors réformer ces institutions, les perfectionner, que de passer subitement du privilége à l'anarchie; le vice de ces corporations était d'endormir le génie inventif de l'homme; mais il y avait des compensations.

Ce système limitant le nombre des marchands, empêchait la concurrence entre eux.

La certitude qu'ils avaient d'arriver à l'aisance avec le temps, l'ordre et l'économie, éloignait de leurs esprits cette fièvre dévorante des spéculations hasardées, qui a tout envahi aujourd'hui.

Une plus grande sécurité régnait dans les transactions, on n'était pas sans cesse sur le seuil de la faillite et de la ruine, il n'était donc pas besoin de gagner autant ni aussi rapidement.

Cette certitude d'arriver avec le temps par le travail maintenait la bonne foi et la probité dans le commerce; d'ailleurs un esprit de corps énergique et une surveillance réciproque de tous les membres de la corporation, prévenaient les fraudes, la fourberie.

La honte qui atteignait un commerçant rejaillissait sur tous les siens.

Mais lorsque la révolution de 89, dans un moment de réaction exagérée en faveur de la liberté, eut détruit les jurandes et les corporations, quand elle eut permis à chacun d'exercer toute profession, sans aucune garantie en faveur du corps social, la porte fut ouverte à tous les abus du système actuel du commerce (2).

En effet, comme de toutes les professions la profession commerciale est celle qui exige le moins d'études préalables, qu'elle est de plus facile à pratiquer et qu'elle donne les moyens les plus nombreux de s'enrichir facilement, il en est résulté qu'un nombre immense d'individus est venu se ruer dans la fonction commerciale.

Où suffisait un marchand, il y en a dix aujourd'hui; le désordre est arrivé à ce point, que l'on dit vulgairement qu'il y a plus de marchands que d'acheteurs.

Sans doute, au début le mal fut peu sensible; l'essor donné à la production par la division de la propriété, par le développement de l'industrie, permit aux nouveaux venus de s'installer à côté des anciens, de telle sorte qu'anciens et nouveaux commerçants purent continuer pendant longtemps encore d'acquérir de bénéfices.

Mais l'équilibre fut bientôt atteint et bien vite dépassé.

Les agents commerciaux pullulant sans limites, commencèrent à être hors de proportion avec les besoins; la consommation devint insuffisante pour utiliser tant de fonctionnaires intermédiaires.

Alors commença la guerre! Il fallut combattre pour s'arracher les acheteurs; toutes armes devinrent bonnes.

Dépenses de luxe exagérées, établissement de boutiques dont chacune serait la richesse de vingt familles;

Ecrasement du faible par le fort, spéculations hasardées, accaparements;

Tels furent les moyens mis en pratique pour acquérir la richesse.

Le flot commercial croissant sans cesse, les commerçants en arrivèrent à la fraude, aux falsifications, aux jeux de bourse, à la faillite.

Ces moyens eux-mêmes ne suffirent plus, et les commerçants, ainsi que nous l'avons déjà dit, en sont enfin arrivés à se dévorer entre eux, après avoir dévoré le corps social.

On le voit donc, la Révolution de Février est bien innocente de la débâcle du commerce.

La vraie cause est dans le laissez-faire, le laissez-passer des économistes.

IL Y A TROP DE COMMERÇANTS: TOUT EST LA. Ce trop grand nombre a amené la ruine, la faillite et la perte de la confiance.

Ces résultats funestes ont eux-mêmes amené la chute du crédit.

Or, nous avons démontré que l'ancien système de crédit, basé sur la confiance, ne pouvait se rétablir.

Eh bien! sans crédit, le commerce actuel ne peut reprendre son essor.

LA CHUTE DU COMMERCE EST DONC IRRÉVOCABLE.

D'ailleurs cette chute est prévue depuis longtemps; la nécessité d'une réforme est tellement dans les besoins, qu'en attendant cette réforme régulière, générale et scientifique, l'instinct a mis sur la voie de sa réalisation.

La réforme du commerce en gros s'opère par la création de maisons de commission ou de consignation, par les représentants à poste fixe.

Dans ce nouveau mode de relation intermédiaire entre le producteur et le consommateur, l'ancien commerçant, c'est-à-dire l'intermédiaire, achetant les produits pour son propre compte, à ses risques et périls, et en devenant propriétaire, est complétement sacrifié. Le producteur tend ainsi à se mettre en rapport direct avec le consommateur; il demeure propriétaire de ses produits, il ne subit aucune spéculation du commerçant.

Cette tendance à s'affranchir se généralise de plus en plus; le commerce en gros subit donc réellement ainsi une réforme.

La réforme du commerce de détail est plus active encore; elle est opérée par les bazars.

De riches capitalistes, reconnaissant que les frais généraux ne croissent pas en proportion directe de la vente, ont établi des magasins immenses dans lesquels se vendent tous les produits.

Ces bazars s'établissent dans chaque rue, et vendent plus à eux seuls que cinquante des anciennes boutiques.

Que peut faire l'ordre à cette situation, si ce n'est de l'aggraver encore? L'élan est donné, rien ne peut l'arrêter; l'ordre ne fera que lui imprimer une impulsion plus grande.

Loin de rétablir le commerce sur ses anciennes bases, l'ordre ne fera donc qu'achever et hâter sa ruine.

Il est évident que le maintien de l'ancien état de choses a amené ou va amener la ruine de 49 commerçants sur 50, lesquels retomberont dans le prolétariat.

Voici ce que gagneront les commerçants à l'ordre ou maintien de l'ancien système: LA RUINE ET LA MISÈRE.

Ils ont à choisir entre une réforme qui les sauve, en sauvant la société toute entière, et le maintien du passé, qui les conduit à la ruine la plus complète et la plus certaine.

La réforme est donc motivée, *même dans l'intérêt des commerçants.*

Si elle est motivée, elle est encore plus légitime, car le commerce est sorti de ses attributions; il a asservi les deux termes du mouvement social.

Par ses capitaux, il exploite et rançonne la production; *son but est d'acheter à vil prix les denrées du producteur.*

Il exploite aussi la consommation par ses spéculations, ses accaparements, ses falsifications; *son but est de vendre cher ce qu'il a acheté bon marché.*

Le commerce ne fonctionne plus dans l'intérêt de la production et de la consommation; bien loin de là, la production et la consommation ne s'opèrent que dans l'intérêt du commerce.

Il y a donc usurpation flagrante.

Nous n'avons pas besoin de nous étendre davantage sur les extorsions et les abus de la fonction commerciale, il nous suffit de dire qu'il n'y a pas un homme en France qui ne soit victime du commerce, au moins une fois par jour, soit comme acheteur soit comme vendeur.

Vouloir énumérer les victimes des faillites, des spéculations, des accaparements, serait une chose impossible.

JAMAIS UNE RÉFORME N'A ÉTÉ PLUS LÉGITIME; le besoin s'en fait tellement sentir, que tous les esprits tendent à l'opérer.

Il nous reste à savoir si le projet de réforme que nous proposons est praticable, et s'il est permis d'en attendre tous les résultats que nous avons annoncés.

LES ENTREPÔTS ET COMPTOIRS NATIONAUX RENFERMAIENT LE GERME DE LA RÉFORME COMMERCIALE.

La première préoccupation des hommes au pouvoir, après Février, fut de conjurer la crise commerciale devenue inévitable.

Ils cherchèrent donc à maintenir le commerce, à lui venir en aide, mais aucun d'eux ne pensa à une réforme de son organisation.

C'est ainsi que l'institution des entrepôts et comptoirs nationaux qui, avec quelques développements, aurait pu être la réalisation d'une réforme profonde, n'a produit qu'un avortement, parce qu'on ne se doutait pas, qu'il ne suffisait pas de venir en aide au commerce, mais qu'il fallait en opérer une réforme complète.

La nécessité d'opérer une réforme du crédit était déjà alors populaire; tous les avis étaient unanimes sur cette obligation; il n'y avait d'hésitation que sur les moyens à employer.

Mais la nécessité d'une réforme du commerce n'était pas aussi bien reconnue; d'ailleurs la puissance féodale de la fonction commerciale aveuglait et frappait les esprits d'une certaine terreur, peu de personnes osaient regarder de sang-froid ce colosse aux pieds d'argile.

---

(1) Il est vrai que quelques industries ne sont pas, dans ce moment, dans l'état de souffrance que nous indiquons; ainsi les fabriques d'étoffes de coton, de laine et même de soie ont une activité assez remarquable, mais l'exception ne confirme-t-elle pas la règle? Quant à la fabrication des étoffes de soie, l'activité qui règne aujourd'hui est un escompte de l'avenir: on fabrique parce que la soie s'est vendue à vil prix, parce qu'au moment de la révolution de février la fabrication avait déjà souffert depuis plusieurs années; mais les besoins vont être satisfaits, la soie va reprendre son prix normal, et il est à craindre qu'une crise longue et terrible vienne faire expier la prospérité momentanée.

(2) Nous n'avons point ici l'intention de plaider contre la liberté en faveur du privilége, nous croyons seulement qu'il eût été possible d'amender les corporations, et que c'est un malheur que de n'avoir exigé aucune garantie de la fonction commerciale.

Sans doute les gouvernants d'alors savaient que la fonction commerciale engendrait les abus les plus criants, mais ils ne savaient par quel bout commencer les réformes, car le commerce est comme la torpille, il frappe de paralysie ceux qui portent sur lui la main.

Les gouvernants ne sachant comment s'y prendre, renouvelèrent ce qui a était passé pour le crédit, ils prirent le parti de ne rien faire.

Ils ne se doutaient pas à quel point il eût été facile de réaliser la réforme la plus complète du commerce, sans déranger rien de ce qui existait, sans toucher à l'arche du commerce, sans qu'il en pût résulter aucun désordre dans la circulation.

Que ce soit par timidité, que ce soit par ignorance, les hommes de février n'ont pas su tirer parti de l'institution des entrepôts et comptoirs nationaux.

Ils ont manqué la plus belle occasion de se couvrir de gloire en enrichissant le pays; ils avaient sous la main la réforme du commerce, ils n'ont pas su le voir.

Ils ont fait comme Moïse : ils sont venus jusqu'à la porte de la terre promise, mais ils n'ont pu entrer.

Examinons ce qu'ont été les entrepôts et comptoirs nationaux, et ce qu'ils auraient pu être si on les avait institués dans un but de réforme commerciale.

Une crise terrible avait arrêté toutes les transactions. Attribuant ce désastre à un effet momentané de la révolution de février, les gouvernants crurent que sa durée ne se prolongerait pas, et qu'après un mois ou deux d'attente les affaires reprendraient leur cours habituel.

Il ne s'agit donc pour eux que de faciliter ce passage aux commerçants.

On imagina dans ce but une combinaison qui permît de leur faire des avances, mais avec toute garantie et sécurité.

Cette garantie devait être la consignation réelle des produits déposés en gage; on fit une application du mont-de-piété à l'usage des détenteurs de produits.

On ouvrit donc des entrepôts, et on invita les détenteurs de produits ayant besoin d'aide et de secours, à venir déposer leurs produits dans ces entrepôts.

Un jury d'expertise devait constater la valeur intrinsèque du produit déposé, et sur l'avis de ce jury le comptoir national était censé pouvoir faire une avance de fonds remboursable à une échéance déterminée.

Sans doute si les affaires n'avaient éprouvé qu'un embarras de peu de durée, que cette modeste institution eût pu avoir quelque utilité.

Mais dans l'état des choses, si les débiteurs de produits avaient apporté leurs produits à l'entrepôt national afin de recevoir une avance du comptoir national, remboursable quelques mois après, voici ce qui serait arrivé : un détenteur de produits n'aurait opéré le dépôt de ses produits à l'entrepôt que parce qu'il y aurait été forcé par une impérieuse nécessité; car le fait de ce dépôt aurait été un aveu de profonde détresse, c'aurait été l'aveu d'un grand besoin de fonds.

Or, qui ne sait que l'aveu d'un besoin de fonds de la part d'un commerçant est le signal de sa ruine. Ce n'est donc que poussé par la plus impérieuse nécessité qu'un commerçant aurait pu se décider à consigner ses produits.

Mais nécessité n'a pas de loi, et les détenteurs de produits obérés se fussent servi des entrepôts nationaux, malgré les dangers qui en résultaient pour eux, s'ils avaient pu en recevoir l'aide et le secours qui devait leur permettre d'attendre des temps meilleurs.

Mais ces secours étaient impossibles; en voici la raison.

Les produits étant consignés par des dépositaires réduits à la dernière détresse, il est évident que le comptoir national devant faire une avance sur le nantissement des produits déposés, ne pouvait compter que sur cette garantie; il fallait donc qu'elle fût sérieuse et solide; malheureusement c'est ce qui ne pouvait être.

Les produits n'ont de valeur qu'à cette condition, de trouver des acheteurs ou des consommateurs.

Or, qui ne sait qu'il n'y avait plus ni acheteurs ni consommateurs; par conséquent, lorsque l'échéance de l'avance faite par le comptoir national sur dépôt de produits serait arrivée, le dépositaire ne pouvant rembourser, vu sa détresse profonde, il aurait fallu vendre ces produits à l'enchère.

Or, en tout temps ce mode de vente amène l'avilissement des produits, à plus forte raison les eût-il complètement sacrifiés à cette époque : il est certain que la vente n'eût pu suffire à couvrir les frais de justice et les avances faites par le comptoir national.

Aussi, dans la crainte de se mettre à découvert, le comptoir national prit-il le parti de ne faire aucune avance sur la plupart des produits manufacturés, et de ne faire que des avances insignifiantes sur quelques produits privilégiés.

Finalement, loin de secourir les commerçants, les entrepôts et comptoirs nationaux ne leur offrirent que la ruine, qu'une aggravation de leur situation.

Cela fut bien vite compris, et personne n'eut recours à des services si onéreux et si problématiques; cette institution avorta complètement, en venant grossir de ses débris les impuissantes tentatives des gouvernants en Février.

Et pourtant, sans s'en douter, ils avaient presque mis la main sur le vrai mode de réforme commerciale.

Un peu d'attention eût permis de résoudre le problème qui dans ce moment ébranle la société et s'apprête à la renverser si l'on ne trouve pas la solution.

Cette solution était bien simple, et au lieu d'échouer dans l'impuissance, on aurait complètement réussi.

SI L'ON AVAIT ANNEXÉ A CHACUN DE CES ENTREPÔTS ET COMPTOIRS NATIONAUX, UNE SALLE D'EXPOSITION OU BAZAR CONSTAMMENT OUVERT AU PUBLIC, OU ON AURAIT OPÉRÉ LA VENTE AU COMPTANT DES PRODUITS DÉPOSÉS, ET SI ON AVAIT MIS EN RAPPORT ENTRE EUX LES DIVERS ENTREPÔTS DE FRANCE, EN LEUR PERMETTANT L'ÉCHANGE RÉCIPROQUE DES PRODUITS DÉPOSÉS.

Par ce simple, par ce très simple fait, on aurait transformé une création informe et sans avenir en une institution féconde, puissante, dont les conséquences étonnent la pensée.

En un mot, il fallait établir des entrepôts et comptoirs nationaux dans toutes les villes, et les transformer en maisons de consignation, sous la surveillance générale de tous les citoyens.

Dans ces maisons de consignation, ouvertes à tous les producteurs, les produits auraient été vendus pour le compte des consignataires, et aux conditions stipulées par eux-mêmes, moyennant une simple commission.

De telle sorte que tout producteur pût expédier ses produits, même des points les plus éloignés du globe, et être assuré de n'être jamais trompé, jamais volé, et de les vendre directement au consommateur.

Cette idée de transformer le commerce en une espèce de magistrature assurant à tous l'égalité et la justice, cette idée si féconde, si puissante, ainsi que nous le verrons tout à l'heure, est si simple, que nous nous demandons comment il peut se faire qu'on ait attendu jusqu'à ce jour pour la mettre en pratique.

Mais il en est toujours ainsi, les mécanismes simples et parfaits sont toujours précédés par les mécanismes compliqués et imparfaits.

Cette idée d'une maison de consignation donnant à tous garantie de justice, de probité, de bonne gestion, renferme en ses flancs la solution du problème redoutable qui ébranle le vieux monde.

Les conséquences en sont infinies, et on demeure émerveillé de la grandeur des résultats en les comparant à la simplicité des moyens à employer.

En effet, il ne s'agit que d'utiliser les entrepôts déjà créés dans la plupart des villes manufacturières; ils ont un personnel désigné prêt à fonctionner; il ne s'agissait donc que d'ouvrir les salles d'exposition et de vente, et à mettre en correspondance entre eux les divers entrepôts de France.

Examinons donc quelles sont les conditions de cette institution.

ORGANISATION DES COMPTOIRS COMMUNAUX.

Lorsqu'on a promulgué l'impuissant décret constituant les entrepôts et comptoirs nationaux, il aurait été facile, ainsi que nous l'avons déjà indiqué, de leur donner la vie et la puissance.

Supposons, en effet, qu'on eût promulgué le décret suivant :

FONDATION DES AGENCES COMMUNALES.

CHAPITRE PREMIER.

Art. 1er. Dans toutes les villes *de l'intérieur et de l'extérieur* il sera créé une agence communale.

Cette création n'aura lieu que sur ordonnance du gouvernement.

Art. 2. Cette agence communale se subdivisera :

1° En entrepôt;
2° En comptoir;
3° En magasin ou bazar.

Art. 3. Toutes les fois que cela sera nécessaire, eu égard à la localité ou à la population, ces agences seront établies par catégories, telles que : agences des soieries, des vins, des grains, des épiceries, des huiles, des lainages, des cotonnades, etc., etc.

CHAPITRE II. — *De l'Entrepôt.*

Art. 4. L'entrepôt a pour but de recevoir toutes les marchandises qui y seront déposées (sauf le cas de danger ou de conservation impossible), aux conditions suivantes :

Chaque colis, paquet, fût ou pièce d'étoffe portera une étiquette et sera accompagné d'une déclaration signée par le dépositaire, portant l'une et l'autre :

1° Le nom du fabricant ou consignataire;
2° Le nom de la ville où se fera la consignation;
3° La désignation ou la qualité de la marchandise;
4° Le poids ou la mesure;
5° Le prix auquel le consignataire veut vendre.

Art. 5. Au moment où le dépositaire de produits opérera ce dépôt, il déclarera si les produits déposés sont ou non déjà vendus.

S'ils le sont, il devra fournir la preuve de la vente en soumettant la commande au jury d'expertise.

Art. 6. Le gérant de l'entrepôt, assisté d'un jury d'expertise spécial pour chaque qualité de marchandise, s'assurera que le produit consigné est bien conforme à la déclaration;

Et en cas de déclaration de la part du déposant d'une vente préalable, il s'assurera, en outre, si le produit est bien conforme à la commande.

Art. 7. Il en dressera un procès-verbal signé par lui et par les experts, lequel sera tiré en nombre égal au nombre des colis. Ce procès-verbal rapportera dans le plus grand détail la déclaration du dépositaire.

Si le produit déposé est déjà vendu, le dépositaire aura à fournir la preuve authentique du prix de vente; ce prix, en cas de vente, sera porté au procès-verbal.

Dans le cas, au contraire, où le produit ne serait pas vendu, les experts, après avoir consigné sur le procès-verbal le prix marqué par le dépositaire, estimeront la valeur intrinsèque du produit déposé, et ils inséreront également dans ce procès-verbal le chiffre de leur estimation.

Une copie du procès-verbal, signée par les experts, sera remise au dépositaire.

Art. 8. Suivant l'ordre du consignataire, le gérant de l'entrepôt sera chargé, soit de déposer la marchandise au bazar de l'entrepôt lui-même où aura été faite la consignation, soit de l'expédier aux agences communales correspondantes, toutefois en faisant accompagner chaque colis d'une copie du procès-verbal d'expertise.

Art. 9. Dans le cas où le consignataire le demandera, le gérant de l'entrepôt prélèvera des échantillons des produits déposés, lesquels seront expédiés aux agences communales correspondantes, en joignant à chaque échantillon une copie du procès-verbal d'expertise.

CHAPITRE III. — *Du Comptoir.*

Art. 10. Le gérant du comptoir donnera à tout consignataire, en échange du procès-verbal portant l'estimation du jury d'expertise, *un récépissé* dans lequel se trouvera la déclaration que le consignataire a faite en déposant la marchandise, ainsi que le montant estimé par les experts; ce récépissé sera signé par le directeur en chef, et portera le nom des experts, conformément au modèle suivant :

(N° 1506.)

PARIS, le 15 sept. 1848. MONTANT DE L'EXPERTISE 1,000 FR.

Le sieur PAUL, *fabricant de châles, rue Saint-Pierre, a consigné ce jour* VINGT-CINQ CHALES *en laine et soie, marqués en total* QUINZE CENTS FRANCS. *Les experts les admettent pour le chiffre de* MILLE FRANCS.

Signé : *Les Experts des Châles,*

JACOB.
LEON.
JOSEPH.

AGENCE DES CHALES DE PARIS. (1506.)

Signé : *Le Directeur de l'Agence des Châles,*

LOUIS.

Signé : *Le Directeur de l'Agence communale,*

ROBERT.

Art. 11. Le présent récépissé sera librement transmissible par voie d'endossement, conformément au montant de l'estimation du jury d'expertise.

Art. 12. Lorsque la marchandise, sur le dépôt de laquelle il aura été délivré un récépissé, aura été vendue et le montant encaissé, le gérant du comptoir n'opérera le remboursement au consignataire qu'après la réintégration du récépissé.

Art. 13. Toutefois, dans le cas où le récépissé ne pourrait être immédiatement réintégré, le gérant du comptoir ne paiera au consignataire que la différence entre le prix de vente de la marchandise consignée et le montant d'estimation fixé par le jury d'expertise.

Dans ce cas, la somme retenue, c'est-à-dire le montant du récépissé, sera payée au porteur aussitôt que le récépissé sera présenté.

Art. 14. En cas de non-réintégration du récépissé par le consignataire, le gérant du comptoir donnera la plus grande publicité, soit par voie d'affiches, soit par voie de journaux, aux numéros des récépissés qui peuvent être présentés au remboursement.

Art. 15. Le gérant du comptoir ouvrira un compte particulier à chaque consignataire, à l'avoir duquel seront portés :

1° Le montant des marchandises déposées conformément à l'estimation des experts;

2° Les sommes reçues lors de la vente des produits consignés.

Le débit se composera :

1° Des frais de soins et d'entretien réel que nécessitera la conservation des marchandises consignées;

2° De la remise du récépissé, suivant le montant du jury d'expertise;

3° Des sommes qui auront été payées, soit au consignataire lui-même, soit au porteur du récépissé.

Art. 16. Il fera les encaissements provenant de la vente des marchandises consignées pour le compte des consignataires.

Art. 17. Chaque comptoir aura pour fonction d'entrer en correspondance avec toutes les autres agences communales; il leur indiquera régulièrement, par circulaires, quelles sont les existences de marchandises en entrepôt, et quels sont les besoins qu'il pourrait avoir de toute autre espèce de marchandises.

Art. 18. Il réglera les comptes ouverts avec toutes les autres agences correspondantes.

Art. 19. Le gérant du comptoir donnera la plus grande publicité, par voie d'affiches et de journaux, à toutes les opérations de l'agence communale et à tous les renseignements qui pourront être utiles à la circulation des produits et à la fabrication, ainsi qu'aux besoins et aux existences des marchandises dans les agences communales, afin de mettre par ce moyen le producteur dans le cas d'équilibrer sa production sur la consommation et sur les besoins.

CHAPITRE IV. — *Du Magasin ou Bazar.*

Art. 20. Le magasin ou bazar sera constamment ouvert au public; une exposition permanente, avec affichage des procès-verbaux, y sera faite des marchandises ou échantillons.

Art. 21. Le gérant du bazar et les employés sous ses ordres auront soin de disposer ces marchandises ou échantillons de la manière la plus convenable pour que le public puisse facilement connaître toutes les existences. Cette exposition sera faite sans aucune partialité.

Art. 22. Les marchandises seront toujours vendues *sous corde.* On ne pourra détailler les fûts, colis ou paquets déposés par les consignataires. Tout acheteur, en prenant livraison, sera tenu de signer sur un registre qu'il a pris connaissance du procès-verbal.

Art. 23. Le gérant et ses employés seront chargés de l'entretien et du soin des produits mis en vente; les frais qui en résulteront seront au compte du consignataire.

Art. 24. Toutes les ventes, sans exception, seront opérées au comptant.

Art. 25. Toutes les ventes seront opérées au prix marqué par le consignataire, en y ajoutant :

1° Les frais de transport;
2° Les frais de commission.

Ces frais de commission seront destinés :

1° A couvrir les frais des agences communales;
2° A procurer à l'État une recette ou impôt frappant les produits à leur entrée en consommation.

Le chiffre de la commission sera donc promulgué par le gouvernement.

Art. 26. Le chiffre de commission sera classé suivant la nature des produits : en brut, matière première, produits manufacturés, produits de luxe ou de première nécessité.

Art. 27. Le taux de cette commission devra être le même dans toutes les agences communales.

Art. 28. Le taux des commissions à percevoir par l'agence sera fixé et publié de six mois en six mois.

FRANÇOIS COIGNET.

(Le prochain article examinera le mode d'administration des agences communales.)

L'amnistie.

Nous avons sous les yeux un écrit de M. Louis-Napoléon Bonaparte, ayant pour titre l'*Exil*. Nous en extrayons quelques passages remarquables, afin que l'auteur, se rappelant ses nobles pensées d'autrefois, se souvienne en même temps qu'avant le 10 décembre ses amis annoncèrent en son nom l'amnistie pour les déportés.

O vous que le bonheur a rendus égoïstes, qui n'avez jamais souffert les tourments de l'exil, vous croyez que c'est une peine légère que de priver les hommes de leur patrie ! Or, sachez-le, l'exil est un martyre continuel, c'est la mort, mais non la mort glorieuse et brillante de ceux qui succombent pour la patrie, non la mort plus douce de ceux dont la vie s'éteint au milieu des charmes du foyer domestique, mais une mort de consomption lente et hideuse, qui vous mine sourdement et vous conduit sans bruit et sans effort à un tombeau désert.

Plus loin, s'adressant à l'exilé qu'il nomme *vrai paria des sociétés modernes*, car, dit-il, *c'est un crime aux yeux des grands du jour que d'être lié à un exilé*, l'auteur continue ainsi :

Prends garde à chaque pas que tu fais, à chaque mot que tu prononces, à chaque soupir qui s'échappe de ta poitrine, car il y a des gens payés pour dénaturer tes actions, pour défigurer tes paroles, pour donner un sens à tes soupirs.

Si l'on te calomnie, ne réponds pas; si l'on t'offense, garde le silence, car les organes de la publicité sont fermés pour toi, *ils n'accueillent pas la réclamation des hommes qui sont bannis.* L'exilé doit être calomnié sans répondre, il doit souffrir sans se plaindre : *la justice n'existe pas pour lui.*

LOUIS NAPOLÉON BONAPARTE.

Après avoir lu ces lignes si fortement senties, et qui retracent l'affreuse souffrance réservée aux exilés, nous avons peine à comprendre que leur auteur, maintenant président de la République, et ayant entre les mains le droit suprême de grâce, n'ait pas encore rappelé au sein de leur patrie les malheureux proscrits.

18e Année. N. 104. EDITION DU MATIN. Mardi 17 Avril 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DEMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 16 AVRIL.

Assemblée Nationale.

EXPÉDITION A CIVITA-VECCHIA.

La discussion du budget des finances continuait. M. Barrot, président du conseil, prend la parole pour demander à l'Assemblée *d'urgence* un crédit de 1 200 000 fr. afin d'envoyer une escadre à Civita-Vecchia. Grand tumulte. L'Assemblée se retire dans ses bureaux.

Les commissaires nommés se rassemblent, et la séance, interrompue à 6 heures du soir, est reprise à 9 heures pour entendre le rapport de M. Jules Favre, l'un des commissaires.

Ce rapport conclut à l'urgence, et déclare que, d'après les explications données par les ministres, cette expédition a pour but, non pas d'empêcher la république romaine de tomber devant les efforts des Autrichiens, mais seulement de s'opposer à ce que les Autrichiens dictent des conditions trop dures aux populations romaines.

Après de longues et fort obscures explications données par M. Barrot, l'Assemblée vote et adopte à minuit et demi le crédit demandé. Le temps ne nous permet pas d'apprécier cette conséquence beaucoup trop logique de la politique suivie par le gouvernement français depuis les fatales journées de juin. Transformer nos soldats en une espèce de gendarmerie autrichienne, c'est là un bon commencement pour les amateurs de monarchie.

Loi sur l'Organisation de la Force publique.

La discussion du projet de loi sur l'organisation de la force publique (gard nationale et armée) aura lieu à l'occasion de la deuxième lecture.

Le projet de la commission, qui est déjà inscrit à l'ordre du jour, se rencontre en beaucoup de points avec les principes que nous avons posés nous-même dans une publication récente. Ainsi, elle reconnait, comme nous, que le service militaire est une dette à l'acquittement de laquelle tous les citoyens doivent être soumis ; et elle rétablit, sous le nom de cotisation militaire, l'ancienne capitation, et elle y soumet tous les citoyens qui atteignent l'âge de vingt ans et ne se rendent pas sous les drapeaux.

Elle pose comme base d'une bonne organisation militaire, « la permanence de cadres en nombre fixe, susceptibles de recevoir le nombre d'hommes nécessaires pour faire face à toutes les éventualités, « de telle sorte qu'on ne soit pas obligé d'accroitre, au moment de la guerre, le nombre des corps, qui, au point de vue de l'administration et du commandement, forment les unités constituées de l'armée, et qu'on n'ait besoin que d'augmenter le nombre des éléments secondaires dont ces unités se composent. »

Elle constate que la situation faite aux soldats et aux sous-officiers aujourd'hui, et surtout l'absence de toutes garanties pour l'avenir, est la cause principale qui détourne de la carrière militaire ceux qui, par goût, y auraient consacré leur vie.

La commission attribue aux soldats des indemnités à titre de primes et de pécule, de telle sorte qu'au bout de 21 ans de service, l'engagé volontaire peut se retirer avec une somme de 7 066 fr. 90 c., qui, placée à fonds perdus, lui constitue une retraite suffisante pour assurer son existence, d'autant plus qu'âgé seulement de 40 à 45 ans il peut encore trouver dans son travail un supplément de ressources.

Après 14 ans de services, le volontaire peut avoir acquis 4 169 fr. 80 c., et après 7 ans seulement, minimum du temps exigé, il touche 1 400 fr.

Ces avantages, on le conçoit, sont de nature à provoquer des engagements et des réengagements volontaires. Il n'y a pas beaucoup d'industries libres dans lesquelles 40 ans de la vie la plus laborieuse et la plus rangée procurent à un homme 7 000 francs d'économies.

Toutefois, la commission ne compte pas assez sur les enrôlements volontaires, pour ne demander le recrutement de l'armée qu'à cette seule source ; elle conserve le tirage au sort.

Elle supprime l'industrie particulière du remplacement, l'une des industries les plus immorales de notre époque, si féconde en immoralités de tous genres. Toutefois, elle recule devant l'assujétissement de tous les citoyens indistinctement au service militaire, et elle propose que l'on puisse payer la dette moyennant le versement, dans les caisses de l'Etat, d'une somme fixe qu'elle évalue, quant à présent, à 1 000 francs avant le tirage, ou d'une somme plus élevée, également fixe, après l'incorporation.

Cette disposition est la consécration d'un privilège inique pour la richesse, et l'on s'étonne de la rencontrer dans le projet d'une commission qui s'exprime ainsi dans son exposé des motifs, à propos du remplacement qu'elle repousse :

« Aux uns, qui en revenant dans leurs foyers eussent trouvé une famille dans l'aisance et les moyens de se créer une carrière, on n'a demandé qu'une partie du superflu ; aux autres, qui soutenaient leurs parents et les ont laissés dans la gêne, peut-être dans le besoin, qui en rentrant au foyer n'y trouveront que la misère ; à ceux qui n'ont d'autre propriété que leur temps et leur travail, on confisque pour sept années tout ce qu'ils possèdent ; ils ont servi l'Etat, c'était leur sort ; et pour dédommagement, on ne leur donne rien. Est-ce là l'égalité devant la loi? . . . .

» . . . . . Si l'usage a consacré de pareilles injustices, il faut changer l'usage, et si nos mœurs admettent de telles iniquités, il faut se hâter de les réformer. »

Nous ignorons par quel artifice de logique on a pu, de ces prémisses si noblement exprimées, et que pas un républicain socialiste ne désavouerait, conclure au système de l'exemption moyennant une somme fixe pour les riches comme pour les pauvres.

Nous nous demandons comment l'iniquité aura disparu, parce que le riche, au lieu de payer 1 050 fr. en moyenne à une compagnie particulière pour se faire remplacer, aura versé 1 000 fr. à l'Etat pour s'exempter de partir, et comment l'égalité subsistera entre le conscrit dont le travail quotidien est un des éléments indispensables à l'existence de sa famille, forcé de partir, parce qu'il ne possède pas 1 000 fr., et le fils du riche, libéré moyennant le sacrifice d'une parcelle de son superflu?

Dira-t-on que le pécule de 500 fr. que l'on propose d'accorder à chaque appelé à l'expiration de son congé est une compensation suffisante au sacrifice de sept années de travail? Nous doutons fort qu'il en soit ainsi aux yeux des nombreuses familles de nos cultivateurs qui s'imposent les plus rudes privations, et vont jusqu'à vendre une partie de leur maigre patrimoine pour compléter la somme de 1 800 fr. environ nécessaire pour acheter un remplaçant à leur fils.

Quant à la cotisation militaire frappée sur tous les citoyens non appelés, la commission a eu la bonne volonté de la faire proportionnelle. Toutefois, la base des quatre contributions directes n'est pas très heureusement choisie par elle pour établir l'échelle de cette cotisation. Il s'en faut bien, en effet, que la proportionalité existe entre le revenu réel et le chiffre des contributions directes, l'assiette de l'impôt ayant été établie conformément aux intérêts de ceux qui les votaient, et nullement d'après les principes de l'égalité vraie et de la justice.

Nous nous en tenons toujours à l'opinion que nous avons émise dans le travail publié récemment dans nos colonnes sur la conscription : la contribution militaire doit être progressive et échelonnée de telle sorte, qu'elle ne soit sensiblement pas plus onéreuse pour le pauvre que pour le riche. La commission parait avoir eu la velléité de faire ainsi, mais elle a reculé, dit-elle, devant la nécessité de faire l'inquisition des fortunes. *L'inquisition des fortunes* est le fantôme avec lequel on effraie les contribuables, afin de perdre l'impôt progressif dans leur esprit ; cette objection s'accorde très bien d'ailleurs avec les habitudes de dissimulation et de mensonge inhérentes à la société actuelle.

Les deux points que nous venons d'examiner sont les seuls sur lesquels nous soyons fondamentalement en désaccord avec le projet de la commission. Nous avons déjà signalé plusieurs dispositions qui coïncident avec celles que nous avions faites nous-mêmes. Nous applaudissons également :

1° Au principe de réserver réellement et exclusivement aux anciens militaires certains emplois qui jusqu'à présent tenaient lieu au gouvernement de monnaie électorale, et étaient accordés sans aucune considération des services rendus au pays ; 2° à l'intention manifestée de réduire l'effectif de l'armée en temps de paix ; 3° à la proposition d'organiser fortement la réserve, et de la composer en fait de tous les citoyens valides (nous aurons seulement à examiner, dans le cours de la discussion, si les moyens proposés par la commission sont les plus propres à atteindre ce but) ; 4° à la mesure qui consiste, une fois le tirage admis, à procéder à la révision avant le tirage.

En somme, et réserve faite sur l'exemption du service moyennant une prime fixe, le projet de la commission constituerait un progrès réel sur l'ancien système. Il resterait après cela, à mettre les règlements intérieurs de l'armée un peu plus en harmonie avec les institutions républicaines, dont nous avons au moins les devises sinon la réalité ; il resterait à faire les lois d'avancement et à réformer le code militaire, de façon à ce que les soldats devinssent citoyens de fait, comme ils le sont déjà de droit. Mais on ne peut pas obtenir tout à la fois, et ce sera déjà beaucoup, pour l'Assemblée actuelle, d'adopter quelques-unes des mesures démocratiques présentées au sujet du recrutement.

Les Expériences socialistes.

On lit dans le *Moniteur* :

M. le ministre de l'instruction publique vient de souscrire à 500 exemplaires de l'ouvrage publié par M. Franck, sous le titre : *le Communisme jugé par l'histoire*, et de décider que ces exemplaires seront distribués dans les différentes académies de France.

Le journal le *Siècle*, en insérant ces lignes du *Moniteur*, les fait suivre des réflexions suivantes :

Bien que des tentatives de réalisation du communisme, en juin, aient rendu cette doctrine peu dangereuse aujourd'hui, le ministère a raison de propager les écrits qui ont pour objet de les combattre. Il est vrai que les 500 exemplaires dont on parle, disséminés dans les différentes académies de France, y seront médiocrement lus, et dans tous les cas ils ne le seront que par des esprits éclairés qui d'avance sont parfaitement convaincus de l'impuissance du communisme.

Nous aimerions donc à voir le cabinet se préoccuper de moyens plus salutaires et plus efficaces pour combattre les mauvaises doctrines. Nous croyons que c'est surtout par les actes intelligents qu'il faut prévenir le mal ou arrêter ses progrès. Ces actes, nous ne les voyons pas. L'œuvre des crèches, par exemple, ne peut se développer, à Paris même, où tant de généreux dévouements lui viennent en aide, qu'avec une très grande lenteur ; et cependant que de bienfaits on en doit attendre ! Une crèche de plus produirait de bien plus heureux résultats que les cinq cents livres que M. de Falloux envoie dormir aux frais de l'Etat sous la poussière de nos bibliothèques académiques. Désormais c'est à cette propagande des actes que doivent surtout être appliquées les ressources de l'Etat. M. Considerant proposait hier de mettre à l'essai les systèmes socialistes, le sien d'abord, et nous pensons qu'il avait raison.

Nous remercions le *Siècle* de cette approbation ; mais nous ne saurions nous associer aux lignes suivantes, par lesquelles il considère la double épreuve du communisme icarien et de la banque du peuple comme faite au Texas et à Paris :

Qu'on songe à l'influence qu'exerçaient il y a un an sur la population ouvrière de nos villes le nom de M. Cabet et son système, à l'effroi qu'ils inspiraient l'un et l'autre dans nos campagnes. M. Cabet a tenté une expérience, et le communisme est désormais jugé, non par l'histoire, ce qui n'est rien, mais par le présent, par la pratique, ce qui vaut mille fois mieux. M. Cabet et M. Proudhon nous ont montré, chacun en ce qui le concerne, comment il faut combattre le socialisme. Nous avons intérêt à ce que la leçon ne soit pas perdue.

Nous croyons qu'il n'y a ni réflexion ni bonne foi à considérer comme *désormais jugées* des expériences qui ne sont pas même parvenues à une simple installation. M. Considerant, dans son discours de samedi, a protesté énergiquement d'abord contre les calomnies odieuses et les entraves judiciaires par lesquelles la réaction a paralisé à leur début ces expériences, et en second lieu contre les perfides condamnations qu'elle ose en tirer contre les théories socialistes. Il y a là un ignoble procédé qui déshonore un parti. Si vous voulez juger des expériences socialistes, permettez qu'elles s'accomplissent librement, régulièrement, complètement, et attendez leur résultat pour vous prononcer. Quant à nous, phalanstériens, concurrents des communistes et des fondateurs de la banque du peuple, nous nous indignons d'autant plus des entraves apportées par la réaction aux expériences de MM. Cabet et Proudhon, que nous comptions sur ces expériences mêmes pour démontrer la supériorité de notre propre théorie.

Réforme du crédit et du commerce (1).

EXEMPLES RÉSULTANT DE L'APPLICATION DES AGENCES COMMUNALES.

Afin de bien pouvoir démontrer le mécanisme des agences communales, il nous est permis de supposer opérée la promulgation du décret de constitution des agences communales, composées d'un entrepôt, d'un comptoir et d'un bazar.

Nous pouvons supposer que les principales villes manufacturières de France ont établi dans leur sein cette espèce de magistrature commerciale, que ces vastes maisons de consignation établies sous la sauvegarde, l'honneur et la surveillance de tous les intéressés producteurs et consommateurs se sont mises en relation entre elles, et ont établi l'échange de leurs produits.

Nous supposons encore que cette institution ne s'est point bornée à l'intérieur de la France, mais que par l'initiative des consuls français on a établi sous leur surveillance directe des agences semblables dans toutes les villes importantes de l'étranger, où nous avons des relations commerciales.

Examinons donc comment fonctionnera ce nouveau mécanisme ; nous en choisirons plusieurs exemples ainsi qu'il suit :

1° Un produit manufacturé expédié sur commande ;
2° Un produit naturel expédié sur commande ;
3° Un produit manufacturé cherchant un acheteur ;
4° Un produit naturel cherchant un acheteur.

Il n'est pas inopportun, avant de décrire l'action des agences communales dans le cas de commande d'un produit à un producteur, d'examiner en quelques mots comment les choses se passent aujourd'hui.

Le sieur B, acheteur de draps à Marseille, écrit au sieur A, fabricant de draps à Louviers, de lui expédier 10 pièces de draps conformes à un échantillon contenu dans la lettre qui fait la commande.

A., fabricant de draps, qui a justement besoin de vendre, s'empresse d'envoyer la marchandise demandée au prix fixé par l'acheteur. B accepte le produit à son arrivée à Marseille, il fait son règlement, lequel est bien payé à l'échéance.

Lorsque les transactions se passent régulièrement, c'est ainsi que s'opère l'expédition sur commande, et, de toutes les chances du commerce, c'est évidemment la plus favorable au producteur, car il a vendu sans faux frais.

Malheureusement, les choses ne se passent pas toujours ainsi ; car voici ce qui arrive trop souvent :

Si B, acheteur, est riche, et que A, fabricant, ne soit pas un gros capitaliste, B lui écrit en donnant sa commande qu'il paiera comptant, et il lui offre alors, sous ce prétexte, un prix qui ne laisse à A aucun bénéfice, mais qu'il accepte néanmoins parce qu'il a besoin d'argent.

Il arrive encore souvent que, lorsque le drap arrive à Marseille, l'acheteur prétend qu'il n'est pas conforme à l'échantillon, que la qualité est inférieure. Ou bien encore qu'il avait donné l'ordre d'expédier en un mois, et comme il y a un mois et dix jours, le vaisseau qui devait emporter le drap à l'étranger est parti ; la vente est manquée. B ne peut donc plus se charger de ce drap, mais pourtant, pour faire plaisir à A, il s'en chargera moyennant un rabais. Bref, sous un prétexte ou sous un autre, et les producteurs savent par expérience que les prétextes ne manquent pas, B laisse le drap pour compte.

Mais il propose, par esprit d'accommodement, de prendre livraison moyennant un rabais considérable : à cette nouvelle, A., qui ne gagnait déjà rien au prix de la commande, et qui est certain d'avoir expédié de bons produits, ne veut consentir à aucun rabais ; il poursuit l'affaire devant le tribunal de commerce.

Si le procès se juge à Louviers, il peut suivre l'affaire, se défendre lui-même devant les juges, et il peut arriver qu'il en soit quitte pour ses frais de procès, qui dépassent de beaucoup le rabais qu'on lui demandait. Mais si le procès se juge à Marseille, A. ne peut plus se faire entendre lui-même des juges ; il choisit

(1) Voir les nos des 13, 14, 16, 18, 21, 23, 25, 27, 29 mars, 1er, 4, 7, 10 et 12 avril.

un homme de loi pour défendre ses intérêts, et, moyennant qu'il lui paie une plaidoirie, il est à peu près assuré d'être condamné aux dépens et à retirer sa marchandise.

De telle sorte qu'il lui reste à payer les frais des deux parties et à consentir au rabais qu'il avait refusé en premier lieu.

Nous n'avons pas besoin de demander aux producteurs s'ils nous comprennent. Nous sommes certain de mettre le doigt sur une plaie toujours saignante.

Cette chance, si souvent multipliée du laissé pour compte, n'est pas encore la plus mauvaise ; il arrive souvent encore que B reçoit le drap avec empressement : il le trouve très beau, très bien fabriqué, les prix sont satisfaisants ; bref, il est si enchanté d'être en relation avec un fabricant aussi distingué que A, qu'il lui donne une nouvelle commande, en lui envoyant règlement de la première à six mois.

A se laisse prendre à ces compliments ; il expédie encore, puis à l'échéance, l'acheteur B lui écrit que vu le malheur du temps, vu la difficulté pour les honnêtes gens de faire leurs affaires, il est obligé de suspendre ses paiements ; il engage donc A, dans son intérêt, à retirer ses traites de la circulation, car s'il les laissait, il en serait pour ses frais.

En outre, B demande à A de consentir à un arrangement, et lui annonce qu'il se prive de tout, qu'il abandonne tout à ses créanciers ; bref il lui propose de lui payer vingt pour cent de sa créance en quatre ans sans intérêts, juste l'intérêt du capital ; mais il a soin de dire à A qu'en lui proposant cet arrangement, il n'agit que dans l'intérêt de ses créanciers, qu'il faut l'accepter, ou que s'il ne l'acceptait pas, il perdrait tout.

Voilà les chances les plus ordinaires auxquelles sont soumis les producteurs recevant une commande ; nous ne parlons pas de mille autres déboires. Tout homme qui a tâté des relations commerciales sait à quoi s'en tenir.

Examinons maintenant ce qui se passerait dans les mêmes circonstances par l'entremise des agences commerciales.

A, fabricant de draps à Louviers, reçoit de B, acheteur à Marseille, une commande de dix pièces de drap conforme à un échantillon contenu dans la lettre donnant la commande (1).

Le prix de ce drap est de 20 francs le mètre ; chaque pièce doit être de cinquante mètres, cela constitue donc une commande de 10 000 fr. (2).

A, acceptant la commande, apporte les 10 pièces de drap à l'entrepôt de l'agence de Louviers. Chaque pièce porte une étiquette sur laquelle il a mis son nom, le nom de la ville de Louviers, la désignation de la qualité et la couleur du drap, l'aunage en largeur et longueur de chaque pièce, et enfin le prix de vente.

Il apporte en même temps la commande écrite de B, de Marseille, et l'échantillon expédié par lui.

Les experts des draps examinent si la qualité et l'aunage de chaque pièce sont bien conformes à l'étiquette.

Ils examinent en outre si les dix pièces sont bien conformes à la commande donnée par le sieur B, de Marseille.

Si les dix pièces ou une partie des dix pièces ne sont pas conformes à la commande, les experts refusent de recevoir. Si au contraire les pièces sont bien conformes, les experts les reçoivent et ils en dressent un procès-verbal, lequel contient le détail de la commande et de la livraison, plus le prix de chaque pièce et le montant total de la livraison, suivant les prix de la commande.

Une copie de ce procès-verbal est remise au gérant de l'entrepôt ; une autre est donnée à A le fabricant : une troisième est expédiée à B l'acheteur.

Puis le gérant de l'entrepôt fait envoi des 10 pièces à l'agence de Marseille.

L'agence de Marseille est donc débitée du montant des 10 pièces.

Lorsque les pièces sont arrivées à Marseille, B vient les reconnaître ; si elles sont conformes à son ordre, il les retire en en payant la valeur AU COMPTANT.

Si, au contraire, il soulève des difficultés, les experts de draps à Marseille ont à apprécier, séance tenante, la justice de la réclamation, et décident en dernier lieu s'il y a lieu à un rabais et quelle doit être son importance.

Après cette décision, B opère le paiement à l'agence de Marseille, qui couvre immédiatement l'agence de Louviers.

On le voit, par ce mode il n'y a ni laissé pour compte ni faillite à craindre (3). A et B obtiennent donc toute espèce de sécurité, l'un dans la vente, l'autre dans son achat.

Indiquons maintenant les avantages financiers qui résultent pour le fabricant A de l'institution des agences commerciales.

Après avoir reçu la copie du procès-verbal signée par les experts, il la porte au comptoir de l'agence, qui lui en donne un récépissé semblable au modèle que nous avons indiqué dans les statuts, avec cette seule différence qu'au lieu de porter le chiffre d'estimation des experts, il porterait le chiffre de la commande, le montant de la facture.

Sur la présentation de ce récépissé à la banque d'Etat, il obtient du numéraire jusqu'à concurrence du montant de ce récépissé, moyennant l'intérêt de trois pour cent, soit 10 000 fr. montant de la facture, et avec ce numéraire il peut continuer de fabriquer, sans être obligé d'avoir recours aux spéculateurs, aux marchands de capital.

LA GÉNÉRALISATION DE CES RÉCÉPISSÉS AMÈNE LA SUPPRESSION DE LA LETTRE DE CHANGE ; NOUS AURONS A Y REVENIR PLUS LOIN (4).

Il va sans dire que la banque, devenant porteur de ce récépissé, se substitue aux lieu et place du fabricant A (5).

Nous pouvons maintenant en peu de mots examiner ce qui se passerait pour un produit agricole, le vin par exemple.

C, producteur de vin à Saint-Emilion, par Bordeaux, reçoit une commande de N, acheteur à New-York, de 20 fûts de vin de Saint-Emilion de 1846, au prix de 150 fr. la barrique (1).

Ce sera donc une commande de 3 000 fr. C possède ce vin dans ses caves, et il en opère la livraison à l'agence des vins de Saint-Emilion ; chaque fût portant le nom du producteur C, le nom du crû, l'âge du vin, le contenu de la barrique. Il apporte en outre la commande de N, de New-York.

Les experts de vins examinent si les 20 barriques sont bien conformes à la déclaration et à la commande ; ils en dressent procès-verbal de la manière que nous avons indiquée plus haut.

Le gérant de l'entrepôt fait envoi des 20 barriques à l'agence des vins de New-York, en faisant suivre les instructions.

L'agence de New-York opère livraison définitive à N contre paiement au comptant et couvre immédiatement l'agence de Saint-Emilion.

On conçoit que ce mode d'expédition et de livraison offre toute espèce de garantie au vendeur et à l'acheteur.

Le vendeur C est assuré que ses vins seront payés, puisqu'il a à New-York un représentant fidèle qui est l'agence de New-York, qui n'opère la livraison que contre paiement au comptant ; il n'y a donc aucune chance de perte pour le vendeur.

D'un autre côté, ce qui est plus important encore, l'acheteur N est assuré de recevoir réellement le vin qu'il a commandé, car il a sur les lieux un agent fidèle et désintéressé, l'agence des vins de Saint-Emilion, qui est chargé de n'accepter le vin que s'il est conforme à la commande.

Ce double avantage serait suffisant pour motiver la création des agences communales.

Mais il en existe un autre pour le producteur de vin, C. S'il était obligé d'attendre, pour être payé, que son vin fût arrivé à New-York, qu'il fût accepté et que l'agence de New-York eût couvert l'agence de Saint-Emilion, il serait obligé d'attendre pendant trois ou quatre mois et plus, ce qui le forcerait peut-être à vendre sa créance au rabais à un marchand de capital, dans le cas où, ayant besoin de fonds, il ne pourrait pas attendre.

Mais la Banque d'État met le producteur à l'abri de cette éventualité.

Le comptoir de l'agence ayant donné à C un récépissé (toujours conforme au modèle signalé) portant le montant de la commande faite par N, il en résulte que E, donnant ce récépissé en nantissement à la Banque d'Etat, en obtiendrait du numéraire, soit 3 000 francs, moyennant l'intérêt de 3 pour cent.

Il ne serait donc point obligé de recourir aux prêteurs.

François COIGNET.

(Le prochain article donnera des exemples d'un producteur cherchant un acheteur.)

(1) Au lieu de mettre l'échantillon du drap commandé dans une lettre, B le remettrait à l'agence de Marseille, qui l'adresserait directement à l'agence de Louviers.

(2) On peut se convaincre avec un peu d'attention, que ce qui se passe dans l'agence pour une commande de 10 000 fr., se passerait de la même manière pour une commande de 500 fr. et au-dessous

(3) Le commerce actuel admet la vente à terme dans la plupart de ses transactions ; on considérera donc comme un obstacle la vente systématique au comptant. Nous ne pouvons qu'engager le lecteur à attendre la fin de notre travail avant de se prononcer ; nous nous expliquerons longuement et catégoriquement sur ce sujet. Nous tenons à constater toutefois que le service simultané de la banque d'Etat et de l'agence communale, rendant toutes les valeurs propres à la circulation, il devient facile de concevoir la vente au comptant généralisée.

(4) La création de ce récépissé garanti par le fabricant A, par l'acheteur B, devient une lettre de change à deux signatures A et B, mais de plus le gage de cette lettre de change étant déposé à l'entrepôt, il en résulte que le récépissé est trois fois garanti, par A, par B et par le produit.

(5) Les avantages financiers qu'obtient A par les agences communales, en cas de commande préalable, seront bien plus remarquables, ainsi qu'on le verra plus loin, lorsque A, n'ayant point de commande, cherchera un acheteur.

(1) On conçoit qu'il pourrait s'agir d'une seule barrique au lieu de 20, les deux cas sont semblables.

Nouvelles d'Italie.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique.*)

Gênes, 10 avril 1849.

Jusqu'à présent l'amnistie promise par Victor-Emmanuel II et les proclamations tantôt menaçantes, tantôt larmoyantes du général La Marmora, n'ont pas encore fait baisser les armes des Génois.

Les troupes royales sont maîtresses des forts du Belvédère et de la Tenaglia, très peu importants, car ils sont en dehors de la ligne des fortifications ; mais elles se sont aussi emparées du fort de la Lanterna, ce qui est plus important, car de cette position les assiégeants sont maîtres d'une porte de la ville ; ils dominent dans le port et dans tout le faubourg de San-Teodoro.

Mais les Génois ont pour eux le bon droit, car quel est le motif de leur insurrection ? L'infamie de l'armistice de Novare, qu'ils ne veulent pas reconnaître, des craintes sur la conservation du statut, et l'horreur des troupes autrichiennes, auxquelles le nouveau ministère s'est engagé à livrer certaines places fortes. On conçoit que le général La Marmora hésite à recommencer le bombardement contre une ville mue par des sentiments si patriotiques.

Il vient de publier encore une proclamation sur un ton paterne : il jure, sur sa foi de soldat, que les Autrichiens ne seront pas admis dans Gênes, que nulle atteinte ne sera portée à la constitution non plus qu'à l'institution de la garde nationale, qui en est la meilleure garantie.

Le faubourg San-Pier-d'Arena, Rivarolo, et les autres villages de la rivière de Ponent, sont encombrés de troupes royales ; il y a là plus de 40 000 hommes. Le Piémont n'est donc pas sans soldats. Il y a de plus, dans la vallée du Bobio, la division de Fanti, forte de 8 000 Lombards, et ensuite la division Sullaroli, qui, sans être au complet, peut compter de 5 à 6 000 hommes.

Le nouveau roi répondit, il y a quelque temps, aux délégués de la chambre des députés, après le discours solennel : *Trouvez-moi un soldat qui veuille se battre, moi je serai le second.*

Est-ce que tous ces braves que nous voyons ici ne voudraient pas se battre ? ou bien voudraient-ils se battre contre des Italiens et non contre des Autrichiens ? Nous ne le croyons pas. Si le roi le croit, il doit être bien malheureux de régner sur un pareil peuple.

Il est vrai qu'ici ils ont l'appât du pillage. Gênes est une ville riche. Dans la prise du faubourg San-Teodoro, les soldats piémontais ont montré leur savoir-faire. Il suffit de dire qu'ils ont brisé ce qu'ils n'ont pu emporter. Une Française m'a assuré que, retirée derrière une croisée, elle a vu dans une cour des soldats avec leurs sacs si pleins d'argent qu'ils ne pouvaient parvenir à les boucler.

J'ai rencontré hier le général La Marmora avec deux aides-de-camp et une escorte de huit dragons ; il était excessivement soucieux.

Je dois dire à sa louange qu'il a fait fusiller cinq à six pillards, et qu'il a établi un conseil de guerre permanent pour juger et punir immédiatement les méfaits.

Une parfaite tranquillité règne dans la partie de la ville et dans le faubourg San Pier d'Arena, envahis par les troupes. Les boutiques sont ouvertes. Il est vrai que le syndic, M. Romaïrone, a menacé de retirer leur patente à tous les hôteliers, cabaretiers et marchands qui n'ouvriraient pas leurs établissements, manière d'inspirer la confiance qui me rappelle celle dont usa Reschid-Pacha pour faire adopter en Turquie ses *sehims*, ou billets de banque. Il décréta la bastonnade contre tout Turc, Grec, juif ou Arménien qui insulterait le gouvernement en refusant confiance à son papier.

Le syndic de la ville de Gênes, M. Antonio Profumo, vient de faire une proclamation aux Génois pour les inviter à rentrer dans l'obéissance à présent que le roi a accordé l'amnistie à tout le monde, moins douze chefs. Il y aurait un moyen bien simple pour mettre tout le monde d'accord, ce serait de diriger contre les Autrichiens les 40 ou 50 000 hommes que l'on a ici. Les Génois se joindraient à eux, et tout le monde serait d'accord.

Mais les codini qui gouvernent à Turin sont trop amis de l'Autriche pour faire cela. D'ailleurs n'y a-t-il pas les ambassadeurs de France et d'Angleterre qui veulent la paix à tout prix, qui démoralisent le jeune roi, qui lui conseillent l'abjection, qui lui vantent les avantages de l'ignominie ? C'est affreux sans doute, oui, mais si la rente baissait de 50 c. !

J'interromps ma lettre pour aller voir un événement important. Je crois que la ville s'est rendue.

P. S. Les proclamations du syndic, M. Profumo, ont eu plein succès. La ville a été ouverte à midi aux troupes royales. La sédition s'est contentée d'avoir obtenu deux des trois conditions qu'elle avait posées ; les troupes autrichiennes n'entreront pas dans Gênes ; la constitution sera respectée ; mais on lui refuse le changement du ministère.

Capitulation de Gênes.

Le *Moniteur* était bien informé, Gênes s'est rendue le 10. Elle a accepté les conditions que lui a offertes le ministère piémontais. Amnistie générale, excepté les 12 principaux chefs de l'insurrection : le général Avezzana, les citoyens Morchio, Lazotti, Pellegrini, Rota, Accame, Gianeé, Borzini, Cambiaso, Campanella, Albertini, Weber et les hommes reconnus coupables de délits militaires ou de droit commun commis pendant la durée de l'insurrection.

Avezzana a quitté Gênes, ainsi que les autres proscrits, sur un bateau à vapeur américain. Avant de s'éloigner il a adressé à ses compatriotes une proclamation que nous traduisons :

Génois, votre ville est remise aux mains de l'ancien gouvernement. Vous savez qu'il n'a pas dépendu de moi qu'il n'en fût pas ainsi.

Gênes s'est insurgée un moment, et ce moment a prouvé ce que peut le peuple quand il veut réellement ; l'insurrection a réduit à capituler une nombreuse garnison, forte de son organisation et de sa position ; il a repoussé et arrêté à ses portes une armée entière, qui n'entre aujourd'hui que par suite d'un traité avec votre municipalité.

Peut-être Gênes pouvait-elle davantage, peut-être sa persévérance eût-elle pu peser d'une manière décisive sur la balance des destinées de l'Italie.

De toute manière, la nation vous est reconnaissante de la protestation solennelle contre les royales hontes de notre malheureuse guerre ; elle vous est reconnaissante d'une heure d'héroïsme au milieu de l'humiliation où votre gouvernement a plongé le front de l'Italie en face de l'Europe.

Génois ! l'histoire gardera longtemps le souvenir de vos barricades ! Dieu rende votre exemple fécond et efficace !

Quant à moi, je remercie ceux qui se sont battus à mes côtés, et j'espère qu'il viendra un temps où tous pourront montrer la même ardeur.

C'est pour moi une récompense suffisante de pouvoir emporter avec moi le souvenir de ces heures de gloire, une conscience qui ne me reproche rien, et l'espérance que beaucoup d'entre vous se souviendront de moi, certains de me retrouver toujours prêt à mourir sous la bannière de la liberté de l'Italie.

Gênes, 10 avril. Joseph AVEZZANA.

Comme on le voit, c'est la municipalité qui a traité avec les troupes piémontaises. Ordre a été donné, par suite de la capitulation, à tous les citoyens non inscrits sur les listes de la garde nationale, de rendre immédiatement leurs armes ; les barricades ont été enlevées, le 10, dans les principales rues, et La Marmora a pu entrer, le 11, dans la cité bombardée et pillée par ses troupes. Les troupes devaient entrer le lendemain et prendre possession de la ville. Le 10, la garde nationale avait été appelée sous les armes pour contenir ceux que la capitulation avait mécontentés.

Le gouvernement piémontais a répondu aux généreuses municipalités d'Alba, d'Aoste, de Tortone, de Pignerol en faveur des Génois, par une ordonnance qui dissout ces municipalités et révoque les syndics qui les ont convoquées, pour faire taire la dernière voix qui s'élevât en faveur de l'honneur et de l'indépendance de l'Italie.

Dans sa séance du 3 avril, l'Assemblée constituante de la Toscane a adopté le décret suivant :

L'Assemblée décrète : 1° Que dans le moment actuel elle suspend toute discussion sur la forme du gouvernement et l'union de la Toscane et de Rome ;

2° Qu'elle se proroge jusqu'au 15 avril courant ;

3° Les députés cependant ne devront pas quitter Florence ;

4° Le chef du pouvoir exécutif ne pourra rien décider sur le sort de la Toscane sans le concours et l'avis de l'Assemblée, sous peine d'être déclaré traître à la patrie et puni comme tel. Mais il pourra pourvoir aux nécessités financières par l'émission de bons du Trésor jusqu'à la concurrence de deux millions de livres, hypothéqués sur l'emprunt volontaire décrété par la loi du 5 avril 1848, pour soutenir la guerre de l'indépendance sur les biens du grand-livre des rentes.

Les dernières nouvelles de Palerme sont du 5 avril. A cette date le blocus n'avait pas encore commencé, et l'on organisait tout avec la plus grande activité et la plus grande ardeur pour la reprise des hostilités, qui ne peut pas tarder beaucoup.

Nous avions raison de regarder comme une *tartine* faite à Paris la prétendue lettre de Naples du 6 avril, publiée par le *Journal des Débats*. Le 4 avril, Taormina n'était pas prise ; c'est à peine si la division navale arrivait alors dans les eaux de Catane.

Autriche. — Allemagne.

Des lettres particulières de la Hongrie nous peignent comme très inquiétante la situation des troupes impériales. Des centaines de voitures sont arrivées à Pesth, et, le 7 au soir, une sérénade aux flambeaux a été donnée dans la capitale dégarnie de troupes aux généraux hongrois que l'on disait arrivés.

Nous croyons cette dernière nouvelle prématurée.

L'armée impériale était devant Pesth le 8 avril, et l'on croyait que ce jour-là une grande bataille serait encore livrée.

La retraite des bagages s'opérait depuis 48 heures.

La *Presse*, de Vienne, cherche de nouveau à établir la nécessité de rappeler le prince Windisgraetz dont l'incapacité militaire notoire est cause qu'il a perdu toute confiance auprès des soldats. Ceux-ci sont complètement découragés. Cinquante mille d'entre eux, depuis le commencement de la guerre, ont été tués ou blessés dans les combats, ou décimés par les maladies, qui font encore d'affreux ravages.

L'ordre envoyé par Windisgraetz au corps d'armée qui se trouve sous les murs de Venise, de se rendre en toute hâte en Hongrie, ne laisse présumer qu'une de ces deux choses : ou que l'armée actuellement engagée a subi un échec qu'on veut réparer avant de l'avouer, ou bien qu'elle est insuffisante et qu'elle veut attendre des renforts avant de frapper un coup décisif. Il est probable que les Hongrois ne donneront pas aux renforts attendus le temps d'arriver jusqu'à Pesth, et qu'ils leur épargneront une partie du chemin.

Si les insurgés permettaient que Windisgraetz attendît des secours, la bataille décisive n'aurait alors lieu que dans une quinzaine de jours, car il faut ce délai aux troupes de Venise pour arriver sur le terrain. Ce corps, sous les ordres du feld-maréchal-lieutenant Haynau, compte 24 bataillons d'infanterie, 3 régiments de cavalerie et 9 batteries, en tout 30 000 hommes.

L'*Invalide russe* publie un rapport officiel sur la retraite de Skariatin, commandant des troupes russes en Transylvanie. On ne dit pas si de nouvelles troupes franchissent la frontière.

Les 15 000 Russes et les 12 000 Autrichiens qui sont en Transylvanie ne sont pas de force à attaquer Bem, dont l'armée s'accroît de plus en plus, grâce au prestige qui environne ce général depuis sa dernière victoire. Bem enrôle dans son armée toute la population de la Transylvanie capable de porter les armes, sans exception de nation, les Roumains et les Valaques, comme les Szeklers et les Madgyars. Le ministre de la guerre Mezzaros est à Hermanstadt.

Les projets de Bem sont encore couverts d'un voile impénétrable. On ignore s'il marchera sur la Buckowine ou dans la vallée de la Theiss, ou s'il ira au devant des Russes dans les principautés du Danube, d'accord en cela avec les Turcs, qui s'apprêtent à le seconder.

Une communication, adressée de Smyrne à la *Gazette d'Augsbourg*, en date du 31 mars, annonce que les ambassadeurs de France et d'Angleterre ont adressé à la Porte une note dans laquelle ils déclarent que si le sultan ne prend pas des mesures pour éloigner les Russes des prin-

cipautés du Danube, ces deux puissances feront entrer une flotte dans les Dardanelles.

Il paraîtrait, toutefois, que le sultan aurait été d'avis que la France et l'Angleterre devaient pourvoir elles-mêmes aux expédients de faire sortir les Russes de cette partie de ses états, attendu que depuis longtemps il y aurait pourvu lui-même, si les moyens ne lui avaient pas manqué.

Le 31 mars le czar a publié un ukase par lequel il ordonne une levée nouvelle dans la partie occidentale de l'empire. Cette mesure, nécessitée par l'état général des affaires de Nicolas, frappe 8 hommes sur 4 000 habitants.

Le *Lloyd* autrichien déclare que l'assemblée de Francfort s'est suicidée, et laisse présumer que les princes la regarderont comme morte dans la réorganisation de l'Allemagne. Le *Lloyd* engage ces princes à suivre l'Autriche. Pour le moment l'organe du ministère ne connaît qu'un représentant de l'unité de l'Allemagne, c'est le vicaire de l'empire.

On dit que l'Autriche a déclaré traîtres à la patrie ceux des députés qui continuent à siéger à Francfort.

Rien à Berlin ne sort du nuage dans lequel les derniers évènements ont enveloppé le cabinet. On ne reparle pas de la prise de possession du vicariat de l'empire par le roi de Prusse.

On ne reçoit que des nouvelles incertaines sur les hostilités du Schleswig. On porte l'armée danoise à 30 000 hommes ; mais elle se tient sur la défensive. Son but actuel est d'empêcher l'envahissement du Jutland.

Assemblée Nationale.

Présidence de M. Marrast. — Séance du 16 avril.

L'Assemblée procède au scrutin pour la nomination des membres du Conseil d'État qui restent à élire.

On passe à la suite de la discussion du budget des finances. Quelques chapitres sont adoptés sans discussion.

Personnel de la cour des comptes, 905 400 francs; réduction demandée par la commission, 40 000 fr. sur le traitement du premier président et du procureur général.

M. BABEAUX propose de retrancher, en outre de ce crédit, 45 000 fr. sur le traitement des conseillers maîtres et greffier en chef.

Cet amendement est rejeté. La proposition de la commission est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. le président du conseil pour une communication du gouvernement.

M. ODILON BARROT, président du conseil. Citoyens représentants, lorsque nous vous avons informés des derniers évènements dont l'Italie a été le théâtre, l'Assemblée nationale a pressenti la nécessité où la France pourrait se trouver d'occuper temporairement un point du territoire de la Péninsule.

C'est de votre initiative qu'est émanée l'autorisation donnée au gouvernement de prendre une telle mesure dans le cas où il le jugerait utile.

D'après la note que je viens de rappeler, la situation, encore incertaine à cette époque, s'est fortement caractérisée ; l'Autriche poursuit les conséquences de sa victoire ; elle pourrait se prévaloir des droits de la guerre à l'égard des états plus ou moins engagés dans la lutte qui avait éclaté entre elle et la Sardaigne.

Le contre-coup des évènements s'est fait sentir dans l'Italie centrale ; les informations qui nous arrivent annoncent dans les États romains une crise imminente ; la France ne peut y rester indifférente. La protection de nos nationaux, le soin de maintenir notre légitime influence en Italie, le désir de contribuer à faire obtenir aux populations romaines un bon gouvernement, fondé sur des institutions libérales (Vives rumeurs à gauche), tout nous fait un devoir d'user de l'autorisation que vous nous avez accordée.

Il nous serait impossible d'entrer dans plus de détails sans compromettre le but même que nous avons en vue ; en pareille circonstance, une part doit toujours être réservée aux éventualités ; mais ce que nous pouvons vous affirmer, c'est que des faits de notre intervention sortiront d'efficaces garanties et pour les intérêts de notre pays et pour la cause de la vraie liberté. (Nouvelles rumeurs.) Le gouvernement croit nécessaire de constater avec précision la nature et la portée du vote qu'il demande à l'Assemblée nationale.

Déjà investi par elle d'un mandat dont il apprécie toute l'importance, il n'y renonce pas ; il ne demande pas qu'il lui en soit donné un nouveau ; il regarderait comme indigne de lui, comme contraire à ses devoirs les plus impérieux toute démarche par laquelle, changeant la position qu'il lui a faite à dessein, il essaierait de couvrir sa responsabilité de celle de l'Assemblée.

En venant aujourd'hui vous demander le crédit qui lui est indispensable pour assurer l'exécution du mandat qu'il a reçu, il reste, il veut rester pleinement responsable des conséquences qu'elle entraînera. Sa responsabilité ne cesserait que le jour où le refus de ce crédit, le réduisant à la nécessité impérieuse de rester inactif en présence des évènements qui vont s'accomplir, lui prouverait que l'Assemblée entend annuler son vote du 30 mars. (Rumeurs prolongées à gauche.)

Voici le décret que nous proposons :

« Art. 1er. Il est ouvert au ministère de la guerre un crédit extraordinaire d'un million 200 mille francs pour subvenir au surcroît de dépenses qu'exigera l'entretien sur le pied de guerre pendant trois mois du corps expéditionnaire de la Méditerranée.

Ce crédit extraordinaire est réparti entre les divers chapitres du budget de la guerre, conformément au tableau annexé à la présente loi.

Art. 2. Il sera pourvu aux dépenses autorisées par l'art. 1er ci-dessus, au moyen des ressources applicables aux besoins de l'exercice de 1849. »

Il n'est pas nécessaire, après une telle communication, de faire remarquer à l'Assemblée qu'il faut qu'elle se prononce sur l'urgence. Pour le succès de cette mesure il importe que la publicité soit tout au plus simultanée avec l'exécution. Je propose donc à l'Assemblée de se retirer immédiatement dans ses bureaux pour nommer une commission chargée de se prononcer sur l'urgence, et de saisir l'Assemblée de la résolution qu'elle va prendre.

Je dépose le décret sur le bureau du président.

L'Assemblée, consultée, adopte l'urgence.

L'Assemblée se retire dans ses bureaux.

La séance est reprise à trois heures trois quarts.

La discussion continue sur le budget des finances. Plusieurs chapitres sont adoptés sans discussion.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de la commission qui vient d'être nommée dans les bureaux pour examiner le décret présenté par M. O. Barrot.

Les commissaires sont MM. de Lamoricière, Senard, Laussédat, Dufaure, Schœlcher, Pascal Duprat, Aylies, Subervic, Freslon, Jules Favre, F. de Lasteyrie, Duvergier de Hauranne, Grévy, Thiers, Germain Sarrut.

Les démocrates, comme on le voit, composent la majorité de cette commission.

M. LE PRÉSIDENT fait connaître le résultat du scrutin sur les conseillers d'État, et proclame ceux qui ont obtenu la majorité des suffrages de 316 sur 630 votants. Ce sont seulement MM. Dussard et Crépu. — Il reste encore quatre nominations à faire.

La commission que vous avez nommée, ajoute-t-il, me fait prévenir que son travail ne pourra pas être terminé avant huit heures. (Agitation.)

M. MONTREUIL. En présence de la communication, et en raison des travaux qui restent à faire, je demande qu'il y ait une séance de nuit.

M. CLÉMENT THOMAS demande le renvoi à demain, sous la double considération des inconvénients qu'il y aurait à délibérer sous l'influence de la fatigue et sous le rapport de la salubrité. (On rit.)

M. le président consulte l'Assemblée.

VOIX NOMBREUSES. A demain ! (Bruit.)

M. LACROSSE, ministre des travaux publics. Le gouvernement a rempli un devoir en apportant aujourd'hui une proposition qui est dans l'intérêt du pays. Je demande donc à l'Assemblée de décider qu'il y aura séance ce soir.

M. LE PRÉSIDENT. La séance s'ouvrira ce soir à huit heures et demie.

La séance est levée à six heures un quart.

Séance de nuit.

La séance est reprise à neuf heures.

M. LE PRÉSIDENT annonce qu'en attendant que la commission chargée d'examiner le projet de loi sur l'intervention apporte son rapport, l'Assemblée va continuer la discussion du budget. (Réclamations sur tous les bancs.)

Je ferai observer à l'Assemblée que le rapporteur n'est pas prêt. (A demain ! à demain ! — Agitation.)

M. MORTIMER-TERNAUX demande que l'on procède à l'élection de quatre conseillers d'État qui restent à nommer. (Rumeurs. — A demain !)

A neuf heures vingt-cinq minutes la commission fait enfin son entrée dans la salle.

M. JULES FAVRE, rapporteur, a la parole. (Mouvement d'attention.) Messieurs, dit-il, la commission que vous avez chargée d'examiner la question d'urgence, vous propose à l'unanimité de déclarer l'urgence.

La commission, pour justifier cette urgence, a voulu aller au fond même de la question, et elle a cru, en agissant ainsi, se conformer à vos intentions.

Des explications de M. le président du conseil et de M. le ministre des affaires étrangères, il résulte que le gouvernement n'entend en aucune façon renverser les républiques qui existent en ce moment en Italie.

L'Assemblée nationale ne doit pas oublier cette assurance dans la discussion qui va s'engager. La République française ne saurait, sans mentir à son origine, contribuer au renversement d'une nationalité. (Mouvement.)

La Toscane et la Romagne sont aujourd'hui menacées par l'Autriche ; la défaite du Piémont impose à la France l'obligation de modérer les prétentions de l'Autriche, et d'appuyer les négociations par la force des armes pour sauvegarder la liberté de l'Italie.

C'est pour cela que je viens, au nom de la commission, vous proposer de passer immédiatement à la discussion des articles.

M. EMMANUEL ARAGO paraît à la tribune. (Réclamations à droite. — Parlez ! parlez ! à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT consulte l'Assemblée sur l'urgence, qui est adoptée.

M. EMMANUEL ARAGO. Je ne viens pas combattre les conclusions de la commission ; mais il me semble que ce n'est pas assez que M. le président du conseil et le ministre des affaires étrangères aient donné à la commission l'assurance que la France ne s'unira pas à l'Autriche contre l'Italie. Il faut que le président du conseil vienne déclarer lui-même à la tribune que le drapeau de la France ne flottera jamais à côté de celui de l'Autriche pour accomplir la même œuvre. Il faut que l'on dise bien que la France entend protéger en Italie ce qu'elle ne laisserait pas attaquer chez elle, la souveraineté nationale. Pour que le peuple romain accueille nos soldats comme il doit les accueillir, il faut qu'il soit bien entendu que la France va au secours du peuple romain.

M. le président du conseil nous a dit que la France irait soutenir en Italie la vraie liberté et les vrais libéraux. Nous n'avons pas le droit de choisir entre les Italiens et de dire : Voilà les vrais libéraux, voilà les faux libéraux. (Très bien !) Souffririons-nous que la Russie ou l'Autriche vinssent nous dire : Ceux-ci ou ceux-là veulent la vraie liberté. (Très bien !)

Il faut que le drapeau de la France ne paraisse en Italie que pour protéger les nationalités. Si le peuple romain veut défendre la République qu'il a fondée, la France apparaîtra là pour s'opposer à l'Autriche et faire prévaloir contre elle le principe de non-intervention. (Très bien ! très bien !)

M. O. BARROT. Qu'il me soit permis d'abord de saluer comme un symptôme heureux cette unanimité qui s'est manifestée dans le sein de votre commission.

M. SCHŒLCHER. Elle n'a été unanime que sur la question d'urgence.

M. O. BARROT. S'il n'y a pas eu unanimité, je dois me féliciter au moins de ce que la commission se soit trouvée d'accord avec le gouvernement.

On demande au gouvernement de reproduire à la tribune les explications qu'il a déjà données à la commission. On nous demande surtout si nous allons en Italie unir notre drapeau à celui de l'Autriche. Je ne sais, en vérité, s'il était à propos de provoquer une réponse à cette question. (Oui! oui!)

Le gouvernement français, en cette occasion, n'a pris conseil que de sa dignité ; la détermination a été isolée. Si le gouvernement français voulait favoriser l'Autriche, il s'abstiendrait, ce serait le moyen le plus efficace d'aider l'Autriche.

Si le drapeau français doit flotter sur les côtes d'Italie, c'est qu'il ne doit pas permettre qu'une restauration se fasse en dehors de son influence et de ses principes. (Violentes réclamations ; cris d'étonnement à gauche.)

Ignorez-vous donc la situation, l'état des faits ? Est-ce que les évènements ne marchent pas en Italie ? Est-ce qu'un moment perdu ne serait pas irréparable pour la liberté ? (Nouvelles protestations.)

Les évènements qui se sont accomplis dans le nord de l'Italie ne doivent pas avoir leurs conséquences. Vous nous avez accordé l'autorisation de faire en Italie ce que nous jugerions de meilleur pour l'honneur de la France. Si, par hasard, il s'opérait dans les États romains une contre-révolution. (Bruit.) Vous admettez l'hypothèse ; elle est au moins possible. (Nouveau bruit.)

Eh bien ! si le gouvernement que vous avez armé restait indifférent en présence de ces évènements, si pour sauvegarder sa dignité et la liberté, qui ne déclarerait pas que le gouvernement a failli à son devoir en laissant inactive l'arme que l'Assemblée lui avait remise ? (Bruit.)

Eh bien ! notre devoir était d'avance tracé par le vote qui a été rendu par la majorité de cette Assemblée. On nous avait fait la loi de veiller sur les évènements d'Italie et de nous tenir prêts à intervenir. (Bruit.)

Vous nous demandez de quel point nous devons nous emparer. Je ne crois pas sortir de la réserve qui nous est imposée, en disant que nous n'irons pas imposer un gouvernement aux Italiens, pas plus la République qu'un autre gouvernement.

VOIX DIVERSES. Ils l'ont la République. (Bruit prolongé.)

M. O. BARROT. Si nous allions en Italie pour mettre les forces de la France au service d'un gouvernement déterminé, si vous le voulez, sauver la république romaine elle-même ; mais ce n'est pas là la politique que l'Assemblée a voulue... S'il fallait établir une solidarité entre cette république et la nôtre... (Oui ! oui !)

Il avait été proposé quelque chose de semblable dans un amendement qui a été retiré par ses auteurs. (Bruit.) Au reste, si quelque regret existe encore dans l'Assemblée il est encore temps. Pour nous, nous ne mettrons pas les forces de la France au service de la république romaine, pour la sauver de la crise dont elle est menacée. (Mouvement prolongé.)

Si l'Assemblée conserve quelques illusions sur ce point, s'il en est qui croient que la République romaine puisse se maintenir dans la situation où elle se trouve, que ceux-là se désillusionnent. (Bruit.) Dans les résolutions aussi graves que celles que nous prenons, il faut se préoccuper des réalités ; les hommes qui se bercent de ces illusions ne doivent pas espérer que pour entretenir ces illusions la France abdiquera sa dignité. (Rumeurs prolongées, interruption.)

Je le répète, je croyais avoir été compris (Ah ! ah ! ah !) Je voudrais cependant bien préciser les choses. (Précisez ! Parlez nettement.) Je voudrais bien que ceux qui m'interrompent trouvassent des conclusions en dehors de la triple alternative que je vais poser. (Nouvelles interruptions.)

Les faits, nous ne pouvons pas les supprimer ; il faut savoir les accepter en hommes de cœur et en représentants d'un peuple libre. Vous voulez prendre la défense de la république romaine ; si vous vouliez prendre la responsabilité de son existence (Oui ! à gauche !), il fallait le faire, il fallait avoir le courage de le faire quand l'armée piémontaise était debout, quand une fédération imposante se plaçait devant l'Autriche.

A GAUCHE. Vous n'en avez pas voulu.

M. O. BARROT. Je ne dis pas que cette politique n'ait pas été au fond des consciences de cette Assemblée ; mais elle n'a pas reçu la sanction de cette Assemblée, mais je dis que cette solidarité avec les républiques toscane et romaine n'a pas été proclamée par l'Assemblée ! Eh bien, pourquoi la faire revivre lorsqu'il s'agit de faire prévaloir une politique de modération.

A GAUCHE, sur plusieurs bancs : de lâcheté !

A DROITE. A l'ordre !

M. LE PRÉSIDENT. Si je connaissais l'interrupteur...

CHŒUR DE MEMBRES DE LA GAUCHE. Moi ! moi ! nous tous !

M. O. BARROT. C'est la politique qui a reçu la sanction de cette assemblée que le gouvernement a le devoir de faire prévaloir.

UNE VOIX. Vous oubliez le vote du 24 mai.

M. O. BARROT. Nous ne voulons ni ne pouvons faire aujourd'hui, en vertu du droit que vous nous avez donné, ce que nous avons refusé de faire plus tôt. Nous ne voulons établir aucune solidarité entre les républiques italiennes et la République française ; mais nous ne voulons pas qu'un grand évènement, qui doit s'accomplir en Italie, s'accomplisse en dehors de l'influence française.

Il y a une autre politique extrême qui n'est plus celle de l'Assemblée, après celle que je viens de caractériser, c'est celle qui consiste à laisser faire.

UNE VOIX. C'est la vôtre.

M. ODILON BARROT. La politique de cette Assemblée est la politique sage, modérée et gouvernementale. (Interruption.) C'est cette politique que nous nous attacherons à suivre ; nous ne mettrons pas les forces de la France au service d'une forme de gouvernement ; nous les consacrerons à faire respecter l'influence de la France. (Tumulte.)

C'est entre les deux politiques extrêmes que nous devons nous tenir. Vous n'avez pas reconnu, nous n'avons pas reconnu les représentants de la république romaine ; si vous voulez la soutenir, c'est la guerre contre tous les souverains de l'Europe. (Murmures.)

Cette indignation, même un peu affectée, peut avoir ses jours. Il y a des jours où l'on peut venir nous conseiller la solidarité avec les républiques de l'Europe. Ces jours-là on se dit : Qu'importe une guerre avec les gouvernements, nous aurons les peuples pour nous.

Je n'examinerai pas cette politique, mais il faudrait se souvenir le lendemain de ce qu'on a dit la veille. (Hilarité à gauche.)

UNE VOIX. Vous parlez pour vous.

M. O. BARROT. Je ne reconnais pas, je le répète, de prétendue solidarité avec les républiques italiennes et nous.

Je ne veux pas faire la critique de ces gouvernements, mais il me sera permis de m'occuper surtout et avant tout des intérêts de mon pays (rires ironiques et bruyants.) Il y a des gens dans cette enceinte qui peuvent tenir à grand honneur, et je ne le leur reproche pas, d'avoir été décorés du titre de citoyens romains. (Interruption en sens divers.)

Le but du gouvernement, en présence d'un grand évènement, qu'il n'a pas appelé et qu'il ne peut empêcher, c'est de maintenir l'influence de la France. Lors même qu'on ferait le bien en notre absence, nous ne devons pas le laisser faire sans l'intervention de la France. (Très bien à droite !)

La France n'agira que dans l'intérêt de la France et dans l'intérêt d'une liberté sérieuse. (Agitation.)

M. LE PRÉSIDENT. Voici l'ordre du jour qui est proposé par M. Ducoux :

« L'Assemblée nationale, s'associant à la pensée patriotique qui déclare intervenir en Italie pour s'opposer, au besoin par les armes, à l'influence de l'Autriche (Interruption), augmentera du double le crédit demandé, à la condition (Nouvelle interruption.) que l'armée française occupera Venise en même temps que Civita-Vecchia. » (Agitation.)

M. LEDRU ROLLIN. La question vient d'être nettement posée. Ce qu'on veut c'est la restauration du pape. D'un côté, l'Italie libre et républicaine (Interruption à droite.), d'un côté Rome libre et ayant proclamé le gouvernement républicain, émancipé du pouvoir temporel et respectant le pouvoir spirituel ; de l'autre côté, le pape repoussé par l'Italie et consentant à être restauré par les baïonnettes étrangères ; la France républicaine intervient, et que lui propose-t-on de faire ? de s'associer à une restauration contre la souveraineté du peuple !

Je ne vous rappellerai pas votre ordre du jour du 24 mai ; je ne discuterai que le dernier vote de l'Assemblée. Est-il vrai qu'alors l'Assemblée vous ait dit d'aller restaurer le pape par la force des armes ? Eh bien ! je vous réponds que non. Vous me dites que ce n'est pas cela que vous voulez. Je sais que votre politique est une politique d'expédients. Voici sur quoi vous comptez : Vous dites que dès que l'escadre française aura parue à Civita-Vecchia, les populations se lèveront pour restaurer le pape. (Interruption.) Savez-vous pourquoi le gouvernement pense ainsi ? c'est qu'il a préparé lui-même le dénouement. (C'est vrai.)

Le gouvernement, il vous l'a dit, n'a pas voulu reconnaître la République romaine. Son représentant était à Gaëte, et là, dans un congrès, il a été convenu qu'on restaurerait le pape par les armes, et cela en présence de l'ambassadeur français, et là-dessus les membres du sacré collège se sont pris à intriguer pour jeter au milieu des populations des ferments de discorde et de guerre civile. (Nouvelle interruption.)

J'entends dire à droite : Après tout, quel malheur ! Je demanderai à ceux qui m'interrompent ainsi s'ils reconnaissent la souveraineté du peuple (Bruit.), singulière souveraineté qui va s'exercer entre les soldats français, d'un côté, et les baïonnettes autrichiennes, de l'autre.

Je défie aucun de ceux qui ont voté la Constitution de monter à cette tribune (Nouvelle interruption.), et d'expliquer comment, en présence de l'article 5 qui déclare que jamais les forces françaises ne seront employées contre la liberté d'un peuple, je défie qui que ce soit de justifier l'intervention qu'on veut opérer. (Interruption.)

Si c'est un parti pris d'interrompre (Oui ! oui !) je me tairai en prenant acte.

Je vous demande si quelqu'un pourrait prétendre que vous n'êtes pas les représentants du peuple français ? eh bien ! est-ce que le peuple romain n'a pas choisi librement ses représentants qui vous ont envoyé une adresse collective ? (Nouveau bruit.)

Je vous dis que les représentants du peuple romain vous ont adressé une demande d'intervention. Je vous demande comment ces représentants ne seraient pas aussi respectés que vous ? (Interruption ! tumulte.)

Demandez la parole, si vous êtes si pressés ; je suis prêt à vous céder la tribune.

M. [illegible]. Une république d'assassins !

M. LEDRU ROLLIN. Vous avez, vous, assassiné le maréchal Ney. (Tumulte.)

Je vous disais que les représentants, régulièrement élus du peuple romain, se sont adressés à vous, et je vous dis que votre intervention, en présence de ce vœu, est une violation de l'article 5 de la Constitution. (Oui ! oui ! — Très bien ! à gauche.)

Que vous a dit M. le président du conseil ? Qu'il y a trois partis à prendre. Celui qui dirait à l'Autriche : « Vous n'interviendrez pas ; si vous intervenez, c'est la guerre avec nous. » Cette politique, le gouvernement n'en veut pas. Il en est une autre complètement opposée : c'est de s'abstenir et de laisser faire l'Autriche toute seule. Le gouvernement n'en veut pas non plus. Le parti qu'il prend, c'est d'assister à la restauration papale opérée par l'Autriche. Mais où vous arrêterez-vous dans cette voie ? Moi, je vous dis que vous restaurerez le pape ; or, la restauration du pape, c'est l'asservissement de la souveraineté populaire à la souveraineté religieuse.

Je vous dis que cette politique vous mène à la guerre avec l'Autriche ou à une lâcheté. Quand le gouvernement autrichien imposera ses conditions vous les accepterez quand même elles ne vous conviendraient pas, et alors ce sera une lâcheté ; ou bien vous ne les accepterez pas, et alors ce sera la guerre, et la guerre dans les plus mauvaises conditions, la guerre après avoir violé la constitution.

Votre politique est la politique de la peur. (Mouvement.) Vous avez peur d'une guerre avec l'Autriche ; mais croyez-vous donc l'Autriche bien forte, aujourd'hui que les Hongrois se rapprochent de plus en plus de sa capitale ? Je vous dis, moi, que dans cette situation l'Autriche y regardera à deux fois avant de vous faire la guerre quand vous lui poserez nettement la question.

Je laisse de côté la question lombarde, la question toscane, je ne parle que de la question romaine. Est-ce que l'Autriche a ici un prétendu droit à faire prévaloir ?

Ainsi donc, les fils des vainqueurs de Castiglione, de Rivoli, viendront opprimer la liberté des peuples ! Ils viendront souiller la gloire de

leurs pères pour être transformés en soldats de la foi ! (Bravos; applaudissements prolongés.)

Mais ne craignez-vous donc pas que nos soldats, qui sont des citoyens français, ne se tournent contre vous; et ne se souviennent de la gloire de leurs pères. (Nouveaux applaudissements.)

Rappelez-vous donc ce qui s'est passé après la révolution de juillet. A cette époque on voulait aussi, disait-on, protéger les patriotes italiens; vous savez ce que les cardinaux en ont fait. (Sensation.)

Vous nous demandez 12 000 hommes; supposez que l'Italie multiplie ses défenseurs, supposez que Vienne opère sa révolution, que deviendront vos 12 000 hommes ? Ils seront écrasés, ignoblement écrasés.

Est ce une restauration du pape que vous voulez? Eh bien alors, dites-le, dites-le tout haut, et vous verrez ce que vous dira la France. (Très bien ! très bien à gauche ! — Rumeurs à droite.)

En 1831, lorsque se forma cette association qui fut poursuivie, que disait M. Odilon Barrot? Que la coalition des rois se formait contre les peuples. Eh bien ! la question est la même aujourd'hui. Jeter l'épée de la France du côté des rois, c'est nous jeter dans une guerre inconstitutionnelle, c'est pire, c'est commettre une trahison. (Très bien ! très bien ! — Mouvement prolongé.)

M. DE LAMORICIÈRE. J'ai voté l'article de la Constitution, et je ne crois pas être en contradiction avec moi-même en approuvant le rapport qui a été lu à cette tribune. Voyons, quels sont les faits?

On a dit que le gouvernement a envoyé un représentant à Gaëte; cela est vrai, le pape l'avait demandé. Il a été convenu que le pape serait restauré par les armes; la France a dit qu'elle aviserait et prendrait conseil de ses intérêts. Mais est-ce que la situation est aujourd'hui la même qu'avant la bataille de Novare ? Est-ce que la bataille de Novare n'est pas le Waterloo de l'Italie ?

Les Autrichiens sont aujourd'hui à Bologne, ils sont à Florence, ils sont à Ferrare (Mais non !), les ministres nous l'ont dit. Eh bien ! l'Autriche va marcher sur Rome, elle va rétablir le pape, et si ce rétablissement a lieu sans nous, c'est la réaction autrichienne, ce n'est pas seulement la République qui disparaîtra, c'est la liberté de l'Italie. (Très bien ! à droite.)

Vous nous dites qu'il surgira des défenseurs à l'Italie : pourquoi donc ces défenseurs n'ont-ils pas surgi contre l'Autriche ! (On rit à droite.)

Quant aux représentants romains, après avoir été battus à Novare avec les Piémontais, ils sont venus nous dire : Tirez-nous de là.

Depuis quand donc la France est-elle le chevalier errant de la liberté des peuples ? (Agitation.) Pourquoi nous jetterions-nous dans une guerre pour soutenir un gouvernement que ses plus chauds partisans ne se croient pas sûrs de pouvoir maintenir ?

Je pense donc, avec la majorité de la commission, qu'il y a lieu d'accorder au gouvernement la faculté de faire occuper Civita-Vecchia, afin qu'au moins, si nos troupes ne peuvent sauver la République romaine, ce que je regrette, elles sauvent au moins la liberté. (Approbation à droite.)

M. SCHOELCHER paraît à la tribune. (La clôture! la clôture !) Citoyens, tout n'a pas été dit dans le débat; je crois qu'il faut que l'Assemblée sache tout. (La clôture ! parlez !)

Dans la commission, il a été répondu à cette question : Rétablirez-vous le pape malgré le peuple romain ; le ministère a répondu que oui. (Ah ! ah !) Je demande de nouveau au gouvernement de répondre catégoriquement à cette question à la tribune : Les soldats français rétabliront-ils le pape malgré la résistance du peuple romain ?

CHOEUR DES MEMBRES DE LA DROITE. La clôture! la clôture!

M. SCHOELCHER, après avoir attendu la réponse du gouvernement; il est bien constant qu'à la question que je viens de poser le gouvernement refuse de répondre.

CHOEUR DE DROITE. La clôture ! la clôture !

La clôture est prononcée sans que les ministres aient répondu.

M. LE PRÉSIDENT. Je mets aux voix le premier article.

A GAUCHE. Le scrutin de division !

M. DUCOUX réclame la priorité pour son amendement.

On procède au scrutin de division au milieu du tumulte.

Les voix se repartissent ainsi :

Votants,	678
Majorité absolue,	340
Pour le projet,	395
Contre,	283

L'Assemblée a adopté.

M. ÉTIENNE ARAGO. *Ite missa est.*

M. CORBON, qui a remplacé M. Marast au fauteuil, donne lecture de l'art. 2.

Cet article est adopté par assis et levé. On procède au scrutin de division sur l'ensemble.

Un premier dépouillement ne constate la présence que de 499 votants. Les secrétaires recommencent à compter les votes.

M. LE PRÉSIDENT. Voilà le résultat du scrutin :

Nombre des votants,	499
Majorité absolue,	250
Billets blancs,	393
Billets bleus,	406

Le scrutin est annulé et sera recommencé dans la séance de demain.

La séance est levée à minuit et demi.

Demain séance publique à une heure.

FAITS DIVERS.

Nous lisons ce soir dans la *Patrie* :

« On assurait aujourd'hui à l'Assemblée que le gouvernement aurait reçu une dépêche télégraphique du 12 avril, conçue dans ces termes :

» La Toscane s'est soulevée en faveur du grand-duc ; la République est renversée. Le conseil municipal de Florence s'est emparé des pouvoirs et les garde pour les remettre au grand-duc. »

— Voici le relevé des actes de décès par le choléra dans les journées des 14 et 15 avril :

Le 14. — 1er arrondissement, 1 à domicile et 5 aux hôpitaux ; 2e arrond., 3 à domicile ; 3e arrond., 1 ; 5e arrond., 3 à domicile et 4 aux hôpitaux ; 6e arrond., 2 à domicile ; 7e arrond., 3 à domicile et 1 à l'hôpital ; 8e arrond., 3 à domicile ; 9e arrond., 2 à domicile et 3 aux hôpitaux ; 10e arrond., 5 à domicile et 4 aux hôpitaux ; 11e arrond., 2 à domicile ; 12 arrond., 7 à domicile, 12 à la Salpêtrière, 4 à la Pitié et 5 au Val-de-Grâce. — Total : 74 morts, dont 30 à domicile.

Le 15, 1er arrondissement, 2 à domicile et 2 à Beaujon ; 2e, 1 ; 3e, 1 ; 4e, 4 à domicile ; 5e, 8 à domicile et 2 à l'hôpital ; 7e, 3 à domicile ; 8e, 4 à domicile et 2 à l'hôpital ; 9e, 2 à domicile, 5 à l'hôpital ; 10e, 4 à domicile, 8 aux hôpitaux ; 11e, 2 à domicile, 1 à l'hôpital ; 12e, 10 à domicile, 11 à la Salpêtrière, 1 à la Pitié, 3 au Val-de-Grâce, 1 à Lourcine. — Total : 77 morts, dont 41 sont décédés à domicile.

—Décidément on en veut aux arbres de la liberté. Avant-hier on abattait celui de la Croix-Rouge, et hier celui qui se trouve au bout de la rue Duphot, du côté du boulevart, a été scié au pied circulairement, de sorte que le moindre coup de vent le jettera par terre. Un monsieur qui sortait de la réunion électorale siégeant rue Duphot, et présidée par M de la Rochejacquelein, pénétra dans le groupe de citoyens qui examinaient l'arbre presque brisé ; il leur dit d'une voix très *honnête* que c'était le fait des républicains rouges, tant ces gens, ajoutait-il, ont la magie de détruire.

—Les bombardements sont à l'ordre du jour dans les malheureuses provinces de la Haute-Italie, occupées par les Autrichiens. Udine, capitale du Frioul, a été bombardée par suite d'un mouvement insurrectionnel.

— On lit dans l'*Opinion publique* :

« M. le comte de Montemolin, accompagné de deux aides-de-camp et d'un conseiller de préfecture, a traversé aujourd'hui Paris, se rendant à Calais. »

— La *Tribune des Peuples* et la *République* avaient déjà insinué que l'auteur de la proposition de la banqueroute faite au gouvernement provisoire n'était autre que M. Achille Fould.

Le *Politique* revient aujourd'hui sur ce bruit, que M. Achille Fould jugera probablement convenable de démentir.

— La *Tribune de la Gironde* signale des visites domiciliaires qui ont été faites simultanément chez plusieurs citoyens honorables de Bordeaux. « Nous ne savons pas au juste, dit ce journal, quel but on se propose d'atteindre, en pénétrant ainsi dans le domicile d'hommes notoirement dévoués à la République ; mais nous avons tout lieu de croire que, dans cette circonstance, le public verra enfin que les républicains sont les vrais amis de l'ordre, malgré les persécutions dont on cherche à les accabler. »

— On nous affirme qu'un militaire qui a parlé au club de la Réunion-des-Arts, il y a quelques semaines, et qu'on a employé à Lichtenberg, en est parti pour aller grossir les compagnies d'Afrique.

Voilà comme on respecte les droits du citoyen. Le militaire est électeur ; mais s'il s'avise de vouloir éclairer son vote ou manifester ses sympathies, on le punit comme un malfaiteur.

(*Démocrate du Rhin.*)

— Voici ce qu'on raconte : Un des disciples de M. Guizot étant allé le visiter à Londres, lui présenta dans le courant de la conversation le suffrage universel comme une chance de retour pour lui. M. Guizot répondit fièrement à son interlocuteur : « Non, monsieur, je ne demanderai rien au suffrage universel, cela serait indigne de moi qui l'ai combattu et qui le regarde comme anarchique, de moi qui ai traité les masses d'inintelligentes ; *il me semblerait que j'épouse ma servante.* » Depuis cette époque M. Guizot s'est ravisé... il épouse de la main gauche, mais il épouse. Voilà ce que c'est que l'austérité. (*Siècle.*)

— M. Courtais, à peine revenu de Bourges, a annoncé à ses amis qu'il avait pris la détermination de ne pas reparaître à l'Assemblée.

— Avant l'hiver, les machines à draguer, mues par la vapeur, creusèrent le bras de la Seine qui passe sous le pont Saint Michel, afin de le canaliser. Les sables et les terres provenant du travail des dragues furent déposées sur la rive droite ; depuis cinq mois de nombreux individus travaillent tous les jours à remuer, à fouiller soigneusement ces terres qu'ils appellent Petite-Californie.

C'est qu'en effet, depuis dix-huit cents ans, les deux rives de la Seine sont le théâtre d'évènements de toute espèce, et les eaux du fleuve ont englouti un grand nombre d'objets.

On va ouvrir, dit-on, sur le quai des Orfèvres, une boutique de bric à-brac qui sera entièrement garnie d'objets trouvés dans ces fouilles. Ce sont des monnaies d'or, d'argent et de cuivre, remontant jusqu'aux Romains ; ce sont des épées, des éperons, des vases, des cadenas singuliers rongés par la rouille ; ce sont des boucles, des anneaux, des bracelets, des statuettes, et mille choses sans nom.

— Les républicains démocrates de la Marne résidant à Paris sont invités à se réunir, jeudi prochain, à 6 heures du soir, rue des Canettes, 24, faubourg Saint-Germain, chez M. Maillard, marchand de pianos, pour s'occuper des prochaines elections de leur département.

— Aujourd'hui mardi, réunion électorale des démocrates-socialistes des 5e et 6e arrondissements, rue Neuve Saint-Jean, 47, salle Saint-Jean, faubourg Saint-Martin, à huit heures du soir.

ERRATUM. — Hier, dans notre revue des journaux, une erreur typographique nous a fait parler deux fois du journal l'*Union*. Au lieu de : les observations de l'*Union* sont complétement insignifiantes, il faut lire : les observations de l'*Univers*.

PETITE CORRESPONDANCE.

Lyon.—Me Ph.—Reçu les 100.

Privas.—M. C.—Reçu les 25 50.—Merci des détails.—Le conseil est déjà suivi.

Nanteuil-s.-M.—M. G.—Reçu votre lettre, qui contenait 7, au lieu des 6.50 annoncés.

Crécy en B.—M. A.—Reçu les 9. Mais vot. réab. ayant été déjà fait par les soins d'une tierce personne, nous prolongeons de 3 m., soit jusqu'au 15 octobre pr.

......y —M. ......r.—Les 1,000 ex. ne nous sont pas encore parvenus. Avisez.

Givet.—M. P.—Il y a eu engorgement des caractères, à cause du clichage. On va reprendre.

Bourse du 16 avril.

La Bourse interprète favorablement la communication ministérielle annonçant l'entente de toutes les puissances pour la pacification de l'Italie, avec le départ de notre flotte en observation sérieuse pour Civita-Vecchia; mais on craint que tout cela ne cache l'enterrement des libertés.

Le 5 p. 100 ouvre à 89.50, arrive à 89.95, et ferme à 89.90 fin courant, et 89 30 au comptant ; c'est une hausse de 40 c., et 25 seulement sur le marché précédent.

La Banque de France débute comme hier à 2420, arrive à 2430, pour finir a 2425 avec 5 fr. d'amélioration.

Le 3 p. 100 commence comme samedi à 57.25, et finit à 57.50 à terme et 57 30 au comptant; hausse 25 c.

La banque ouvre encore à 2 420, arrive à 2 430, et fait sa clôture à 2 425, avec 5 fr. d'amélioration.

Le chemin de fer du Nord conserve son dividende de 5 fr. (représentant 2 millions), mais il exonère les actionnaires des versements au-dessus de 400 fr.

Ces 100 fr. feront un allégement de 40 millions sur la place.

Orléans flotte entre 865 et 862.50 Avignon-Marseille fléchit à 221.25.

L'industrie a quelques demandes ; les mines de la Loire sont cotées 295 Le zinc V. Montag. 2800, et les h. fourneaux de Monceau S. S. à 1475.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	57 25	57 50	57 20	57 50
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Cinq 0/0	89 90	89 95	89 50	89 90

16 avril. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	57 30	..	4 Canaux avec prime	1000 ..
— Emprunt 1847-1848	.. ..	..	Lin Maberly	... ..
5 0/0 j. du 22 mars	89 60	..	Caisse hypothécaire	150 ..
4 1/2 0/0 du 22 mars	.. ..	..	Emprunt d'Haïti	225 ..
3 0/0 j. du 22 septembre	.. ..	..	Espagne, dette active	30 50
Actions de la Banque	2425 ..	..	— dette passive	.. ..
Rente de Naples, j. juillet			— 3 0/0 1841	30 75
Récép. Rothschild	..	..	Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
3 0/0 de l'Etat romain	77	25	— — 3 0/0	.. ..
5 0/0 belge 1840	92	50	2 1/2 hollandais	.. ..
— — 1842	..	..	Zinc Vieille-Montagne	2800 ..
— 4 1/2	92	50	H. de la Grand-Combe	... ..
— Banque (1835)	..	..	Emprunt du Piémont	865 ..
Obligations de la Ville	1200	..	Lots d'Autriche	315 ..

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	... ..	425 ..	Orléans à Bordeaux	412 50	412 50
Versailles, rive droite	217 50	230 ..	Du Nord	437 50	445 75
— rive gauche	187 50	190 ..	De Paris à Strasbourg	375 ..	373 75
Paris à Orléans	861 25	864 ..	Tours à Nantes	325 ..	325 ..
Paris à Rouen	560 ..	560 ..	Paris à Lyon	... ..	... ..
Rouen au Havre	300 ..	300 ..	Montereau à Troyes	122 50	122 75
Avignon à Marseille	222 50	221 25	Dieppe à Fécamp	177 50	177 50
Strasbourg à Bâle	106 25	105 ..	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	365 ..	362 50	Bordeaux à la Teste	35 ..	... ..
Amiens à Boulogne	... ..	... ..			

L'un des gérants: G. TANDON

Spectacles du 17 avril.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Adrienne Lecouvreur.
OPERA-COMIQUE.—Les Monténégrins.
THEATRE-HISTORIQUE.—La Jeunesse des Mousquetaires.

Imprimerie ANGE LANY, rue du Croissant 16

VOIR LE SUPPLÉMENT.

plément à la *DÉMOCRATIE PACIFIQUE* du 17 avril.

DISCOURS DU

EN V. CONSIDERANT

REPRÉSENTANT DU PEUPLE

Prononcé à l'Assemblée nationale le 14 avril 1849.

Barbarus his ego sum quia non intelligor illis.
(Je suis pour ces Scythes un barbare, parce que je n'en suis pas compris.) Ovide.

Je forme appel au tribunal de tous les hommes de sens et de cœur en Europe, et j'en appellerais volontiers à la réflexion de chacun des membres de l'Assemblée en particulier, de l'inattention soutenue et du mépris préconçu qui ont accueilli, dans cette Assemblée, les vérités de raison que j'y ai fait entendre et qu'on va lire.

A leur première comparution devant les corps constitués, toutes les Vérités y ont trouvé la dérision et le mépris.

C'est une loi de l'histoire.

Cette loi subsistera tant qu'on n'aura pas donné au progrès et aux idées nouvelles les garanties réclamées pour elles dans ce discours.

Au point de vue d'une pratique immédiate, je prouve qu'on peut sous quelque mois, dans toute la France, et avec la plus parfaite sécurité, offrir le crédit à 1 à 2, à 2 1/2 au plus à tout propriétaire foncier, et, en outre, aux fermiers, aux industriels et aux travailleurs.

Si cela est, la société peut être immédiatement sauvée.

Or, je porte défi à qui que ce soit de réfuter sérieusement les bases sur lesquelles repose mon système de crédit.

Les propriétaires, les cultivateurs, les industriels et les travailleurs de toutes les classes — c'est-à-dire la nation tout entière, moins quelques milliers de parasites usuriers, — sauront bientôt de quel côté sont leurs véritables intérêts et leurs amis sincères.

Je jure que le boisseau ne cachera pas longtemps la lumière.

Je prédis au boisseau que s'il s'obstine trop à la couvrir, la lumière le brûlera....

V. CONSIDERANT, *Représentant du peuple.*

Paris, 15 avril 1849.

(*REPRODUCTION TEXTUELLE DU* MONITEUR.)

ASSEMBLÉE NATIONALE.

SÉANCE DU SAMEDI 14 AVRIL.

Présidence du citoyen de Lamoricière, vice-président.

LE CITOYEN PRÉSIDENT. La parole est à M. Victor Considerant pour des interpellations.

LE CITOYEN VICTOR CONSIDERANT. J'ai annoncé hier quel serait le caractère des interpellations que je vous priais de me permettre d'adresser aujourd'hui au ministère; j'ai eu l'honneur de vous dire que ces interpellations n'auraient pas un caractère en quelque sorte personnel; que je me proposais d'examiner la situation actuelle de la société, de chercher si les moyens que le Gouvernement emploie pour conjurer les dangers qui sont sous nos pas étaient les meilleurs. Je demandais en même temps à l'Assemblée la permission de lui développer les moyens que je propose moi-même, et qui, dans mon opinion, peuvent ramener le calme et la prospérité dans la société.

Ces moyens, vous le savez tous, appartiennent à un système d'idées, et ce système d'idées, à une autre époque, dans cette Assemblée, je vous avais demandé quelque chose d'extraordinaire, les fameuses quatre séances exceptionnelles, pour le développer devant vous. Aujourd'hui j'ai pensé que pour apporter devant cette Assemblée, en les condensant autant que possible, les idées que j'avais à développer, ce que j'avais de mieux à faire était de les écrire. Cependant je me suis aperçu ce matin que, bien que j'eusse cherché à me resserrer autant que possible dans un cadre étroit et à ne pas vous faire retomber, par une voie détournée, dans le piége des quatre séances, mes développements étaient encore très-considérables. En conséquence, je vais vous donner communication de mon travail, en faisant des suppressions pour toutes les parties qui me paraîtront pouvoir être mises au *Moniteur*, sans être présentées ici. (Rumeurs.)

Plusieurs membres. Ce n'est pas possible.

LE CITOYEN DE PANAT. Alors faites imprimer et distribuer. Nous avons autre chose à faire que d'écouter la lecture d'un livre.

LE CITOYEN VICTOR CONSIDERANT. Messieurs, je fais un acte sérieux... (Bruit.)

....

LE CITOYEN PRÉSIDENT. La parole est à M. Victor Considerant.

Voix à droite. Pourquoi? ce ne sont pas des interpellations.

LE CITOYEN PRÉSIDENT. Vous n'en savez rien, écoutez d'abord.

LE CITOYEN CONSIDERANT. Citoyens représentants, Un de nos collègues, qui ne siégeait pas encore en ce temps-là au banc ministériel, mais qui était une des lumières de la vieille économie politique, nous a donné du socialisme, à cette tribune, une définition laconique et pathologique.

M. Léon Faucher nous a dit que le socialisme était une peste. (On rit).

C'était aussi court que caractéristique et peu flatteur.

Quelque élevée que soit dans l'ordre politique et scientifique l'autorité aujourd'hui ministérielle et académicienne.... (Rumeurs).

LE CITOYEN DE MONTREUIL. Mais c'est donc un pamphlet que nous allons insérer au *Moniteur*?

LE CITOYEN PRÉSIDENT. Veuillez ne pas interrompre. La police de l'Assemblée m'appartient. Si l'orateur s'exprime d'une manière inconvenante, je saurai le rappeler à l'ordre.

LE CITOYEN CONSIDERANT. Si vous voulez m'interrompre à chaque mot, ce n'était pas la peine de me donner la parole. Il est impossible que je continue si vous ne voulez pas m'écouter.

Un membre. Parlez sérieusement.

LE CITOYEN V. CONSIDÉRANT. Je parle très-sérieusement; je vous prie de croire que je comprends toute la gravité de l'acte que je remplis aujourd'hui. Je prie l'honorable interrupteur d'avoir la même gravité, et de vouloir bien m'écouter, puisque l'Assemblée m'a accordé la parole. (Parlez! parlez!)

Je dis donc que quelque élevée que soit dans l'ordre politique l'autorité aujourd'hui ministérielle et académicienne à laquelle est due cette définition, vous trouverez naturel que, pour ma part, je tente d'en produire une autre. Vous savez, en effet, messieurs, que si l'économisme et le socialisme sont frères, ils n'ont pas jusqu'ici donné l'exemple d'une union trop touchante.

Aussi, pour agir sagement, je crois que vous ferez bien de n'accepter ce qu'ils vous disent l'un de l'autre que sous bénéfice d'inventaire.

Le socialisme, citoyens représentants, vous serez au moins d'accord avec moi sur ce point, ne vous inspire généralement pas des préventions trop favorables. Vous n'êtes nullement suspects, à son endroit, d'une tendresse aveugle. Tranchons le mot : vous êtes armés d'avance contre tout ce que je vais vous dire, par cela seul que c'est un socialiste qui parle ; et même, pour quelques-uns d'entre vous, je suis plutôt ici sur le banc des accusés qu'à la tribune. (Non! non!)

En vue de l'attention dont je réclame de vous la faveur, je m'en réjouis, car vous êtes à la fois mes juges et mes collègues; et si, après tout, vous tenez pour suspectes mes idées que vous ne connaissez guère, vous reconnaissez du moins que mes intentions sont bonnes, et que c'est un homme de conscience et de foi qui vous parle. (Très bien!) Vous désarmerez donc un moment; je ne vous apporte pas la guerre, mais la paix, et je ne mésuserai pas de la trève.

Je veux, autant que faire se peut dans un discours de tribune, vous exposer ce qu'est le socialisme, examiner avec vous ce redoutable phénomène de notre époque, et signaler les dangers que son avénement révèle. Je veux en outre, telle est ma prétention, vous donner les moyens certains de conjurer tous ces dangers, de ramener rapidement dans une société profondément troublée, la paix, l'ordre, la confiance, le travail; de faire sortir le bien de l'excès du mal où nous nous débattons

Pour faire cela sérieusement, il faut que vous me permettiez de faire quelques considérations générales et historiques sur la formation de la société moderne. (Marques d'impatience à droite). Je n'ignore pas que ces considérations sont peu dans les coutumes de cette tribune et dans les goûts de cette assemblée; mais si vous voulez bien que je vous fasse ici du socialisme, il est sûr que je ne le saurais faire sans déranger un peu vos habitudes.

Je rechercherai donc les caractères et les vices de notre système économique et social. Je produirai ensuite les conditions positives d'une transformation pacifique, capable de satisfaire à tous les intérêts sans léser personne et d'accorder tous les droits en conflit. Si vous voulez consentir à me prêter une attention bienveillante et sérieuse, je ne descendrai pas de cette tribune que je n'aie accompli cette tâche. (Rumeurs à droite.)

J'ai reconnu moi même ce matin, en calculant le temps qui me serait nécessaire pour vous parler, j'ai reconnu que j'étais obligé de supprimer certains détails. Eh bien, ces considérations dont je viens de parler, je les supprime, je passe outre.

Un membre. Faites en l'analyse.

LE CITOYEN VICTOR CONSIDERANT. Je vais en faire l'analyse.

Voici ce que j'établis d'abord. (Murmures à droite.)

LE CITOYEN CONSIDERANT. Messieurs, en deux mots, j'établissais que la société actuelle sortait de l'ordre féodal, dont les derniers vestiges ont été détruits par la révolution de 1789. Je disais que l'ordre féodal était un ordre, que tout y était classé, réglé, hiérarchisé ; que depuis la proclamation du droit nouveau, depuis le renversement de cet ordre ancien, nous n'étions pas dans une société présentant les caractères véritables d'un ordre social; nous sommes plutôt dans une mêlée, nous sommes plutôt dans une anarchie que dans un ordre réel.

L'ancien ordre était compressif et oppressif; il a été renversé, parce qu'il n'était pas compatible avec la liberté.

Eh bien, je cherchais à montrer qu'il s'agit aujourd'hui de créer un ordre nouveau, et j'arrivais, comme conclusion, à résumer l'état de la société actuelle en ces termes :

Messieurs, il y faut prendre garde, et je vous le dis avec une conviction profonde, je vous le dirais avec une grande terreur, si les âmes embrasées d'une foi immense en Dieu et à l'humanité étaient accessibles à la peur : nous vivons dans une époque redoutable.

Les temps les plus troublés du passé de l'humanité n'étaient que les agitations de son enfance. Malgré ses mutineries et ses révoltes elle se laissait contenir et conduire. Pourquoi? parce qu'elle croyait.

Elle avait la foi ignorante et superstitieuse de l'enfance. Elle croyait à la royauté; elle croyait au droit des races patriciennes ; elle croyait aux hommes qui lui montraient dans leurs mains les clefs du paradis et de l'enfer.

Citoyens, je ne discute pas ici si c'est un mal ou si c'est un bien : je constate un fait. Ces croyances, nos pères en ont fait litière; et vous-mêmes hier, sous la restauration, jour par jour, vous avez, avec une grande activité, pendant quinze ans, paralysé les vains efforts tentés pour en rassembler la poussière.

C'est donc un fait, et, je le répète, un fait redoutable. L'humanité n'obéira plus à l'autorité de la royauté, de la race et de l'Eglise.

Plusieurs membres. Mettez la religion en dehors de vos discussions.

LE CITOYEN VICTOR CONSIDERANT. Je n'attaque pas la religion.

Un membre. Il n'est pas permis de dire que la religion n'a pas d'autorité.

LE CITOYEN VICTOR CONSIDERANT. Vous avez ardemment concouru vous-mêmes à rompre sa tutelle...

Elle entend faire elle-même son sort et son avenir; et, pour achever par un mot effrayant, pour qui comprend l'énergie qu'il exprime sans connaître les moyens d'y répondre, aujourd'hui elle veut jouir. (Murmures à droite.)

Je constate le fait; je ne le juge pas.

Pour la société comme pour l'individu, cet âge est une crise décisive; c'est l'époque de l'irruption des passions, de l'explosion de la liberté, de la révolte de la raison individuelle contre toute domination étrangère.

Ne nous faisons pas d'illusions; ne cachons pas, comme des enfants peureux, nos têtes dans nos mains pour ne pas voir le danger. Des hommes, des législateurs n'ont qu'une manière de conjurer le danger, c'est de marcher à lui et de le dompter du regard de l'intelligence. Consentez donc à jeter un moment avec moi la sonde dans les dangers de notre époque.

Les temps de l'obéissance sont passés; les hommes se sentent égaux et veulent être libres. Ils ne croient pas, et ils veulent jouir : voilà l'état des âmes.

LE CITOYEN DE LA ROCHEJAQUELEIN. L'état des brutes.

LE CITOYEN CONSIDERANT. Quatre puissances restent seules debout : la raison individuelle, les besoins, les intérêts et les passions.

LE CITOYEN TASCHEREAU. C'est bien mal gagner l'argent que nous recevons!

LE CITOYEN CONSIDERANT. Mais cette raison est bien jeune.

Elle est encore obscure, divisée avec elle-même et pleine de contradictions, d'éblouissements et de vertiges : elle ne s'en montre que plus réfractaire et plus orgueilleuse.

Les passions! elles s'exaltent par les efforts que l'on fait pour les comprimer.

Les besoins! ils grandissent et s'irritent par les progrès du luxe, de la richesse publique et de l'instruction qui gagne les classes déshéritées.

Quant aux intérêts, hostiles, emportés, livrés à leurs ardeurs effrénées, ils deviennent chaque jour plus avides, plus âpres et plus indisciplinables.

Voilà la situation au vrai.

Cette situation est celle de toutes les civilisations avancées de l'Europe aujourd'hui. Qu'avez-vous et que savez-vous pour y faire face?

Messieurs, ce n'est pas là un ordre social; c'est une mêlée, c'est un chaos; et, tous tant que nous sommes et quelles que soient nos idées, nous n'en sommes que des éléments nous-mêmes.

Or, savez-vous ce que sont les socialistes? Les socialistes sont ceux qui, comme moi, reconnaissent et confessent ce chaos et qui recherchent les voies et moyens de la création qui doit en surgir. Les antisocialistes sont ceux qui ne le reconnaissent pas, qui ne le confessent pas, qui le prennent pour un ordre naturel, et qui croient le pouvoir gouverner par des forces plus ou moins analogues à celles qui maintenaient tant bien que mal l'ancien ordre détruit et que ce chaos a dévorées comme des verges desséchées jetées dans la fournaise. Les conservateurs obstinés, aveugles, que conservent-ils donc aujourd'hui, sinon le désordre, la révolution, l'anarchie?

J'ai hâte d'arriver à la portée positive de mon exposition. Je supprime donc ici encore une étude de la société actuelle, dans laquelle je démontrais qu'avec nos données économiques et sous le principe de la liberté absolue, de libre concurrence, la société tend fatalement à la formation d'une féodalité nouvelle. Cette féodalité est celle qui est déterminée par la conquête nécessaire, infaillible, dans l'ordre industriel, de ceux qui sont armés, de ceux qui possèdent les instruments de travail, les richesses, sur ceux qui en sont dépossédés, qui n'ont que le travail, et qui sont par conséquent très-inférieurs dans la lutte avec ceux qui sont bien armés et bien pourvus.

Je passe sur ces considérations pour abréger les moments que j'ai à passer à cette tribune. Je les mets de côté et j'arrive à une autre partie.

LE CITOYEN PRÉSIDENT. Je dois prévenir l'honorable orateur que les doctrines qu'il expose, arrivant près des limites qu'il n'est pas permis de laisser dépasser à cette tribune, tout ce qu'il ne lira pas ne sera pas imprimé au *Moniteur*.

LE CITOYEN CONSIDERANT. Je ferai remarquer à l'Assemblée que je n'exprime pas de doctrines.

LE CITOYEN PRÉSIDENT. Des appréciations, je retire le mot de *doctrines*.

LE CITOYEN CONSIDERANT. Je n'émets pas de doctrines pour l'instant, j'en émettrai tout à l'heure.

J'émettrai tout à l'heure des idées, les moyens que je propose. Ici je ne fais qu'apprécier des faits; et, véritablement, j'avais bien raison quand, au commencement de ce discours, je disais que j'étais ici un suspect, puisque je vois que tout ce que je dis est tourné à mal. Comment, tout à l'heure, quand j'ai exposé l'état des âmes dans la société actuelle, quand je vous ai montré quels sont les dangers auxquels il faut pourvoir, il semble que ce soit l'apologie de ces faits que je viens faire moi-même! Comment, quand je dis que votre société est anarchique, il semble que je fais l'apologie de l'anarchie: mais, au contraire, [illegible] révéler l'anarchie, pour faire avec

vous l'étude de ses causes et chercher ensemble les moyens de conjurer cette anarchie.

Voilà ce que je vous apporte; et vous me prêtez des opinions tout opposées aux miennes!

Plusieurs membres à gauche. Lisez tout!

LE CITOYEN VICTOR CONSIDERANT. Je ne peux pas lire tout, par la raison qu'il devient évident que je serais épuisé avant d'avoir lu la moitié de mon travail.

Après avoir examiné dans ses causes la formation, indépendante des volontés personnelles, qui n'est imputable à personne, de cette féodalité industrielle et financière; après avoir montré que les ouvriers ne peuvent pas s'en prendre aux maîtres, puisque la concurrence que les maîtres se font entre eux les force nécessairement à baisser incessamment le prix des salaires; de même que la concurrence que les ouvriers se font aussi pour avoir du travail les pousse eux-mêmes à baisser les salaires; après avoir démontré que c'est une espèce de fatalité qui plane sur notre système industriel, j'établissais que, nécessairement, cette contradiction entre deux éléments fondamentaux, le capital et le travail, que cette opposition devait nécessairement amener une guerre dans la société, une guerre dans les esprits. Je signalais là le moment historique de l'avénement du socialisme dans l'humanité. Je montrais, dans des passages que je supprime, que nécessairement, à ce moment où la lutte est engagée entre les différents éléments de la production, où les difficultés dont je viens de parler surgissent, que nécessairement alors il se formait un parti du capital et un parti du travail. Après avoir examiné le socialisme, après avoir jeté un coup d'œil sur le caractère général du socialisme, j'abordais alors le socialisme particulier que j'ai, moi, à défendre à cette tribune.

Je rentre ici dans mon discours.

Tous les socialistes sont, pour la féodalité nouvelle, des adversaires implacables. Mais les uns croient qu'on ne peut détruire la tyrannie de l'argent qu'en détruisant la propriété, ou tout au moins les avantages personnels du capital. Les autres, je suis de ce nombre, savent qu'on peut parfaitement constituer, par la science et par la liberté même, un ordre où les intérêts de la propriété seraient beaucoup mieux servis que dans l'état de guerre actuelle, et ses droits complétement garantis au grand bénéfice des intérêts et des droits du travail. De telle sorte qu'en supposant, et cette chance grandit tous les jours, que le capital soit traité par une révolution du peuple en Europe comme la noblesse l'a été par vos pères, par la bourgeoisie en France, de 1789 à 1793, cet ordre harmonique, qui se constituera certainement et définitivement quoi qu'on fasse, rétablirait, dans l'intérêt social universel et dans celui du travail lui-même, la propriété personnelle et les droits du capital, ceux-ci eussent-ils été plus ou moins longtemps suspendus ou radicalement abolis.

Ils croient, en un mot, les socialistes dont je parle, qu'il viendra une organisation définitive, une synthèse harmonieuse et universelle où reparaîtront, sous des formes nouvelles et parfaitement démocratiques, tous les éléments, y compris le capital s'il s'est mis dans ce cas, qui se seront fait supprimer pour avoir revêtu dans leurs premiers développements des formes égoïstes, oppressives, aristocratiques.

Je ne m'arrête pas à cette idée, dont les développements vous causeraient de grandes surprises; car vous me trouveriez, sans contradiction avec moi-même, bien autrement conservateur en même temps que bien autrement républicain et radical que pas un seul d'entre vous. Je laisse cela, et j'établis immédiatement et en peu de mots, tel que je le comprends, le principe du *droit absolu de la propriété*.

Droit de propriété.

L'homme est une activité libre. Par l'exercice de cette activité, que nul n'a le droit de contraindre, c'est-à-dire par le travail, il crée des valeurs. Ces valeurs, c'était son droit de ne pas les produire. Quand il les a produites, elles sont à lui, à lui seul. Il peut les consommer, les échanger, en disposer comme il l'entend, les détruire même. Il a sur elles un droit illimité d'usage et d'abus. Son droit est absolu. Je défie que l'on retranche un iota à ce droit sans anéantir, dans sa base essentielle et logique elle-même, le principe sacré de la liberté et de l'égalité des hommes, car il en est la dérivée immédiate.

Je vous entends, messieurs; cet absolu du droit individuel tel que je le pose vous effraye peut-être. Il est vrai qu'avec des droits, même réciproquement garantis et respectés, on ne ferait pas encore une société humaine. *Summum jus summa injuria*, c'est-à-dire que l'on peut faire de son droit un usage inhumain et détestable.

En effet, les droits ne sont pas tout. La liberté et l'égalité, qui sont l'origine des droits, ne font pas une société sans la fraternité qui est l'origine des devoirs. Aussi ne vous donné-je pas pour formule de la société parfaite cette expression: La société parfaite est celle où tous les droits sont garantis, mais cette autre: La société parfaite est celle où chacun est investi de la plénitude absolue de son droit et amené à faire librement, sans cesse, de son droit, le meilleur usage. Ceci est précisément, permettez que, par anticipation, je vous le dise, la définition textuelle du phalanstère.

Je n'accepte donc pas seulement, mais je pose comme un droit absolu, le principe de la propriété telle que je l'ai caractérisée et avec toutes ses conséquences de libre usage, de consommation, de donation, de transmission par voie d'héritage, de transactions arbitraires, ou même de destruction de la valeur créée et légitimement possédée. J'accepte en outre la propriété telle qu'elle existe, sans remonter à ses origines, sans rechercher si elles sont toutes conformes au droit que j'ai posé. Je prends en fait et en pratique, comme base et point de départ, son état légal et actuel pour son état légitime.

J'insiste sur ce point. A l'encontre de beaucoup de socialistes, et, il faut bien le dire, de toutes les traditions chrétiennes qui nient la productivité du capital, c'est-à dire du travail accumulé, et lui refusent tout droit à un intérêt ou à des bénéfices, je lui maintiens non-seulement son droit absolu à stipuler lui-même comme il l'entend, mais encore la légitimité sociale de toutes stipulations de ce genre qui se renferment dans des limites honnêtes.

En effet, voici deux hommes jouissant, je suppose, d'un égal et libre usage de la terre qui appartient primitivement à tous, car nul ne l'a créée. L'un travaille beaucoup, l'autre peu. L'un a économisé quelque chose, l'autre a tout consommé. Le premier a créé des instruments qui facilitent le travail, des outils, des machines, des esclaves inanimés qui obéiront au travailleur, qui le seconderont avec de grands avantages et rendront désormais, par leur concours, une dépense donnée de force, une quantité donnée de travail humain, beaucoup plus productive.

Si celui qui a tout consommé, qui n'a rien gardé en réserve, qui ne s'est point fait d'instruments de travail, désire multiplier sa productivité par l'usage de ces instruments, de ces machines, je dis d'abord qu'il n'a aucun droit de contraindre l'autre à une transaction, et, bien moins encore, de lui en dicter les conditions. Je dis ensuite que s'il n'a pas de quoi ahceter ces instruments, et que, eût-il de quoi et l'autre y fût-il consentant, il [illegible] d'en obtenir, à des conditions d'un autre ordre, non la propriété, mais l'usage. Je dis enfin qu'il n'y aura rien d'immoral si le propriétaire n'exige pour prix de loyer, pour intérêt ou pour bénéfice, qu'une partie du surcroît de production que son locataire, son crédité ou son associé, aura trouvé dans cet usage.

Or, si nous remarquons que tout travail accumulé, c'est-à-dire tout capital, joue en général, et sauf intelligent emploi, ce rôle d'instruments, de machines productives, d'esclaves créés par l'homme et créant sous son impulsion à leur tour, j'aurai démontré la légitimité que l'on refuse au principe même de ces transactions.

Je ruinerais facilement, en développant mon idée, les objections très spécieuses dirigées contre ce principe, et qui, je vous en préviens, acquièrent chaque jour plus de puissance. Mais, comme il est permis de croire que ces idées n'ont pas encore fait dans vos esprits de trop grands ravages, je passe outre.

Je vous ai montré que je suis avec vous dans les bonnes doctrines touchant la propriété. Ce néanmoins, je ne doute nullement que, s'il s'obstine dans sa forme aristocratique actuelle, le capital ne se fasse, plutôt que vous ne le croyez, révolutionnairement supprimer en Europe. Ni vous ni moi n'en pourrons mais; car c'est une loi de l'histoire, que tout élément qui abuse, quelque légitimité qu'il puisse avoir en principe, est toujours coupé jusqu'à la racine par la révolution que ses excès ont provoquée: une révolution sérieuse contre un excès social étant toujours un excès en sens opposé.

Laissons ces tristes prévisions. J'ai établi devant vous, comme je les comprends dans leur essence, les droits et les intérêts du capital. J'ai fait plus: par déférence pour vos susceptibilités, je n'ai pas remué la question brûlante de l'origine des fortunes; je n'ai pas examiné si les moyens d'acquérir ont été jusqu'ici bien conformes au principe sur lequel j'ai assis, sur lequel seul vous pouvez asseoir, sur lequel seul M. Thiers est venu après nous autres socialistes fonder la légitimité du droit de propriété. J'ai pris enfin pour base pratique et point de départ la propriété telle qu'elle existe en fait, tenant toute idée de liquidation générale pour une folie, et son état légal pour son état légitime.

Principe d'union du capital et du travail.

On a dit souvent à cette tribune que les écus n'étaient pas socialistes, que le capital n'était rien moins que brave, qu'il était fort peu sensible; qu'il ne suffisait pas que de beaux et patriotiques discours et l'intérêt de l'humanité l'appelassent pour qu'il consentît à sortir de ses retraites.

Précisons les données du problème. (Marques d'impatience.)

Ce n'est pas seulement le capital et le travail qui sont en guerre; vous voyez chaque jour des capitaux engagés dans des entreprises rivales lutter avec acharnement et souvent s'égorger.

Que deux entreprises en concurrence, reconnaissant le mal qu'elles se font par la lutte, se réunissent et fusionnent. Les capitaux des deux entreprises, tout à l'heure ennemis, maintenant associés, loin d'avoir réciproquement intérêt à leur ruine sont en pleine union désormais.

Ainsi, des intérêts individuels opposés, peuvent être accordés tout à coup entre eux et avec l'intérêt collectif de l'association.

Là où il y avait divergence et guerre, il y a dorénavant convergence et complète solidarité.

Nous sommes donc en possession d'un principe d'accord: c'est le principe de l'association.

L'association n'est pas seulement un principe d'accord; c'est encore un principe de force et d'immense économie productive.

Vous saurez quelle puissance colossale les capitaux les plus faibles dans leur isolement acquièrent par l'association. Les plus grands fleuves ne sont que des associations de gouttes d'eau tombées du ciel.

Or, messieurs, si les capitaux sont un élément de la production, le travail en est un autre. Il y a plus, c'est que la production ne peut résulter que de leur mariage. Le capital, s'il n'est fécondé par le travail, reste stérile. Le travail sans la terre, sans les instruments et les objets de son activité, sans les avances d'entretien et de nourriture du travailleur, sans les choses que détient la propriété, reste une puissance purement virtuelle et ne peut devenir un acte. Le capital, entendu ainsi de tous les objets actuels de la propriété, est donc indispensable à l'acte et à la fécondité du travail.

Or, si les capitaux individuels savent déjà, comme éléments producteurs, s'accorder en s'associant et en se répartissant les fruits d'une entreprise proportionnellement à leur concours, pourquoi n'aviserait-on pas à rechercher, sur une base analogue, un procédé d'association du travail avec le travail et de ces deux grands éléments de la production l'un avec l'autre?

S'il était possible de trouver les moyens pratiques de cette association, de mesurer la productivité du travail, de faire aussi facilement et sans plus de contestation possible la part des bailleurs du travail, que l'on sait déjà faire celle des bailleurs du capital; si cette association parfaitement libre et volontaire, dont on pourrait toujours se retirer avec les valeurs qu'on y aurait engagées, était tellement productive, qu'elle donnât au capital et au travail des parts deux, trois, quatre fois, dix fois plus fortes que celles qu'ils pouraient espérer de toutes autres combinaisons; si elle devait amener, toujours volontairement, le capitaliste à se faire travailleur et le travailleur à devenir rapidement capitaliste et propriétaire: il est certain qu'aux défiances, à l'antagonisme, aux querelles, aux fureurs des deux éléments de la production, succéderaient entre eux la paix et la concorde. Il est certain que, réalisant enfin un solide mariage, un mariage de raison et d'inclination, le travail et le capital feraient désormais bon ménage. (Sourires et chuchottements.)

A défaut de cette parfaite et définitive union, dont nous nous occuperons un peu plus loin, et qui résoudrait à tout jamais la contradiction sociale, on peut concevoir entre ces éléments toutes sortes de systèmes d'unions temporaires: des mariages à termes plus ou moins longs, plus ou moins courts. (On rit.) Ces mariages à trois, six, neuf mois, ou tous autres intervalles, constituent ce que l'on appelle le crédit du travail. C'est un champ plus voisin des idées courantes que celui de l'association intégrale, et qui, tel que les travaux du socialisme l'ont ensemencé, offre déjà cent fois plus de ressources qu'il n'en faut pour pacifier immédiatement la société moderne et rattacher, en deux ou trois mois, toutes les classes entre elles et à la République. Je vais pousser sur ce champ une reconnaissance rapide; et je me montrerai fidèle à notre méthode, qui consiste à amener la propriété à de bons rapports avec le travail par la seule considération de ses propres intérêts avec elle: c'est plus sûr.

LE CITOYEN GOUDCHAUX. Je désirerais dire un mot qui a trait aux interpellations de M. Considérant.

LE CITOYEN PRÉSIDENT. On ne peut interrompre le discours de l'orateur.

Constitution libre du crédit financier.

LE CITOYEN CONSIDÉRANT. La propriété s'offre à nous sous trois formes: celles de capital immobilier, de capital mobilier et de la partie de ce dernier qui prend le nom de numéraire.

Eh bien! je vous demande s'il n'est pas honteux, pour les prétendus défenseurs de la propriété et pour elle-même, qu'elle n'ait pas su constituer encore, je ne dirai pas le crédit du travail, mais le crédit de ses deux premières formes, de ces formes qui sont, à vrai dire, la propriété tout entière? Et cela quand la chose est si simple et si facile?

Je demande s'il n'est pas honteux, qu'esclave d'un régime barbare, la propriété immobilière, pour ne parler d'abord que d'elle, au minimum 80 milliards de valeurs en France, reste bénévolement sous un joug qui l'écrase? Qu'elle se laisse à belles dents dévorer par le fisc, par l'usure, par les officiers, les sous-officiers, les caporaux et les soldats de la grande armée de la chicane et de la loi (Rires et approbation), par toutes les légions de parasites rongeurs qui s'abattent incessamment sur elle au grand détriment de la richesse publique et de l'agriculture?

C'est 80 milliards de fois honteux! Et je vous dis, moi, qu'il est temps que le sol s'affranchisse, et que, au lieu de recevoir le crédit, à l'instant ce soit lui, la grande richesse nationale, qui le distribue et qui le donne.

Le problème du crédit foncier a deux objets:

1° Le crédit de l'immeuble franc;

2° La liquidation de la dette hypothécaire actuelle.

Résolvons ces deux problèmes.

Je suppose un immeuble franc, et ayant accompli sa purge hypothécaire.

Que l'Etat... mais j'oublie que vous ne voulez pas de l'Etat, qu'un syndicat général de la propriété foncière, librement formé, autorise l'immeuble, après l'avoir fait expertiser, à émettre, jusqu'à concurrence de moitié, du tiers, si vous voulez, de sa valeur, 1 centime par 100 francs et par jour, garantis par le syndicat, c'est-à-dire par toute la propriété solidarisée.

La rente sera payable au porteur de ces billets, de six mois en six mois, par les agents locaux du syndicat général, si vous ne voulez pas de ceux des finances.

En ajoutant 1 fr. 35 d'amortissement à ces 3 fr. 65 d'intérêt, le propriétaire, moyennant 5 p. 0/0, sera complétement libéré en trente-six ans: soit trente-sept ans, trente-huit, trente-neuf, si vous voulez, pour couvrir les frais de l'agence.

Dès qu'un propriétaire, dans une commune quelconque, a fait une opération de cette nature, ses voisins savent comme lui que le 3,65 territorial est gagé de la façon la plus solide. Un calendrier, placé au dos du billet, indique, pour chaque jour, la valeur croissante de l'intérêt. Ce papier à rente est donc une monnaie courante, et le propriétaire d'un bien de 10, de 20, de 100,000 fr., qui, souvent, ne pourrait se faire escompter un engagement à trois ou à six mois, jouit, pour un temps indéfini, d'un crédit égal tout d'abord à la moitié de la valeur de son gage, 5, 10, 50,000 fr. Je dis que ce crédit est indéfini, car, à mesure qu'il amortit, il peut, si son gage n'a pas dépéri, émettre à nouveau le chiffre même de son amortissement.

Voilà le crédit de l'immeuble franc.

Le principe de ce crédit autonome est connu et fonctionne presque partout, excepté en France. Partout où il a été appliqué, il a rendu les plus grands services, bien que, moins perfectionné, privé encore de la qualité monétaire et exigeant des calculs d'intérêt, il soit loin d'avoir le degré d'énergie du système que je viens de décrire.

La liquidation de la dette hypothécaire est tout aussi simple que la constitution du crédit de l'immeuble franc.

Qu'est-ce qui fait la mauvaise position du propriétaire, de l'emprunteur? C'est que, à un jour donné, il est obligé de rembourser le capital tout entier de sa dette. Or cela, le plus souvent, il ne le peut pas. C'est ce qui fait aujourd'hui le propriétaire esclave du prêteur.

Dès que les propriétaires sont solidarisés par le syndicat, c'est le prêteur qui dépend d'eux. Le syndicat offre à chaque prêteur, à l'échéance, du 3,65 territorial, ou le remboursement en argent.

Que feront les prêteurs? Le placement hypothécaire sous la forme au moyen de laquelle ils pressuraient la propriété immobilière ne se trouve plus. Ils seront bien heureux d'accepter les nouveaux titres hypothécaires, qui cumulent, d'ailleurs, sur le placement actuel, d'immenses avantages: circulation monétaire, sécurité absolue, service régulier des intérêts, exemption de tous frais, ennuis, soucis, procès et embarras quelconques.

Isolés, les propriétaires fonciers sont dévorés par l'usure, écrasés sous le poids du remboursement intégral et à temps rapproché.

Solidarisés, ils n'ont pas besoin d'argent: ils en font, et ils se donnent, si tel est leur bon plaisir, l'éternité pour rembourser.

La propriété territoriale tout entière, aujourd'hui, est obérée, ou horriblement gênée par la difficulté, l'impossibilité de trouver des valeurs de circulation. Les plus riches sont souvent fort maltraités.

Eh bien, cette propriété de 80 milliards, cette richesse fondamentale, qui peut, d'un acte de sa volonté, créer 40 milliards de numéraire indépréciable, et faire immédiatement elle-même, comme le tronc aux branches, crédit à toutes les valeurs qui dérivent d'elle, ses patrons, ses grands défenseurs, ses sauveurs la laissent râler sous le couteau de l'usure! C'est à faire pitié.

Je vous prouve à l'instant que la propriété foncière peut, d'un bout à l'autre de la République, se faire crédit non plus à 3,65, mais à aussi bas prix qu'elle voudra, et distribuer le crédit à toutes les autres valeurs.

Constitution des quatre crédits par les banques territoriales.

Le syndicat de la propriété est constitué; il fonctionne. Le 3,65 territorial circule. C'est une valeur bien préférable à l'or, à l'argent, aux billets de banque. C'est une monnaie qui porte intérêt, gagée par une valeur double, au bas minimum, de son titre nominal. Le nombre de ces valeurs de circulation, quelque grand qu'il soit, ne peut les déprécier. Pourquoi? parce qu'elles portent intérêt! parce que quand elles s'arrêtent un jour, un mois dans le portefeuille, elles y constituent le meilleur des placements, un placement sur la terre, première hypothèque, capital absolument garanti par la solidarité de tous les gages, service des intérêts régulier, dégagé de tous les ennuis de la propriété, des fermages ou des placements actuels.

Le syndicat foncier est le fermier général des porteurs de la rente territoriale. C'est lui qui fait rentrer les intérêts et l'amortissement, qui exproprie, s'il y a lieu. Son 3,65 est bien supérieur à de l'or en barre et ne redoute aucune Californie, car l'accroissement indéfini de la valeur de la terre

accroît indéfiniment l'énergie du signe qui la représente.

Qu'est-ce qui peut empêcher dès lors la propriété territoriale d'organiser immédiatement, sans frais, sans avancer un taires, si ceux-ci en servaient les intérêts, ils les toucheraient aussitôt. Ils n'ont donc pas d'intérêt à servir. Créer les titres, en constater le dépôt à la banque, il n'y a rien de plus à faire.

La banque de France a la faculté d'émettre du papier jusqu'à concurrence de trois fois son dépôt de garantie. Voulez-vous être trois fois plus rigoureux avec nos banques territoriales. Soit! L'émission des billets de nos banques ne dépassera jamais le numéraire de garantie. La France est devenue une Californie; cette restriction ne nous gêne guère.

Que vont faire nos banques territoriales? Voulez-vous qu'elles organisent immédiatement à des taux aussi bas que l'on voudra les quatre crédits, c'est-à-dire : 1° le crédit industriel ou du meuble dégagé, denrées, produits, marchandises; 2° le crédit du mobilier engagé, agricole ou industriel, terres ensemencées, récoltes pendantes, bestiaux, cheptels, mobilier d'atelier et d'usines; 3° le crédit direct du travail; 4° enfin le crédit foncier à une puissance plus élevée?

Commençons par le crédit du mobilier engagé, offert aux fermiers, aux industriels, aux propriétaires eux-mêmes sur les objets de ce crédit spécial.

Crédit du meuble engagé.

Nos banques, solidarisées entre elles dans une combinaison hiérarchique quelconque, déterminée par leurs statuts organiques, sont, sous la surveillance de l'Etat (vous ne voulez toujours point que ce soit l'Etat qui les organise), nos banques sont les agences d'une assurance générale, mutuelle écu, le crédit universel sur des bases absolument inébranlables?

Je vais vous constituer à l'instant, dans chaque arrondissement, une banque de France. Ne riez pas, car nous en donnerons aussi facilement aux cantons et un peu plus tard aux communes. Et encore, quand je dis une banque de France, il est certain que c'est à mes banques territoriales d'arrondissement que ma comparaison fait tort.

Je ne vous dirai pas ce que c'est qu'une banque. Vous l'ignoriez sans doute. Mais depuis qu'un célèbre orateur, qui passe pour très-habile en finances, a consacré une heure de sa parole agréable à vous l'enseigner à cette tribune, je dois vous tenir pour instruits. (Bruit.)

Tout à l'heure vous me demandiez de la pratique quand je vous faisais de la théorie, des principes; maintenant que je fais de la pratique, vous me demandez de la théorie, ou plutôt vous ne voulez pas m'écouter. (Ecoutez! écoutez!)

Je prends donc la banque, la vieille banque, la banque civilisée, car vous n'aimez pas les innovations. Je tiens à ne vous rien proposer d'avance, rien dont vous puissiez avoir la moindre apparence de prétexte à vous effaroucher. Je prends la banque actuelle et sur un dépôt volontaire de billets territoriaux à 3,65, qui ne coûtent rien à créer, j'en constitue, au profit des déposants volontaires, une dans chaque arrondissement.

Les titres déposés à la banque locale au nom des propriétaires sont assurés à primes fixes, sur la vie et contre tous les risques de terre, inondations, grêle, gelée, incendies, épizooties, etc.

Le travail en est fait. Il est au ministère des finances. L'ancien gouvernement, peu suspect en fait d'innovations, l'avait fort goûté. Si la providence, qui avait marqué son heure, ne l'eût, dans ses destins, frappé d'une incurable paralysie, cette assurance universelle serait depuis cinq ans réalisée.

Mais vous ne voudriez peut-être pas du projet qui souriait à l'ancien gouvernement. L'honorable M. de Montalembert crierait au communisme.

Je le modifie.

L'assurance ne sera plus obligatoire comme elle l'était dans ce projet; elle ne sera pas faite par l'Etat, mais par un syndict des assurés eux-mêmes. Les banques en seront de simples agences. Seulement les industriels, les fermiers, les propriétaires qui voudront avoir crédit à la banque sur bestiaux, récoltes pendantes, terres ensemencées, cheptels, instruments d'usine, devront se munir préalablement d'une police de l'assurance générale, garantissant les gages du crédit demandé.

LE CITOYEN TASCHEREAU *de sa place*. Monsieur le président, ce n'est pas là l'ordre du jour, ce ne sont pas des interpellations; nous faisons perdre au pays son argent; que l'on fasse, si l'on veut, des séances du soir, elles ne sont pas payées. Je demande l'ordre du jour. (Bruit.)

LE CITOYEN CONSIDERANT. Si vous ne voulez pas m'écouter...

Voix diverses. Si! si! — Parlez!

LE CITOYEN VICTOR CONSIDERANT. ...Moyennant ce, et les garanties de moralité qu'ils offrent à la banque de leur ressort territorial, ils y trouvent un crédit à terme, payé deux, trois, quatre fois moins que celui qu'ils ne peuvent souvent même pas se procurer aujourd'hui.

Veulent-ils des conditions meilleures encore? Rien de plus simple : qu'ils se solidarisent entre eux, dix, vingt, cent dans leur commune ou dans leur canton; qu'ils forment entre eux, sans frais, un comptoir de solidarité dont la signature collective garantira l'engagement de chacun d'entre eux. A cette condition, qui provoque d'ailleurs leur surveillance réciproque, l'endos de solidarité étant une seconde et solide signature, le taux du prêt est encore diminué.

Crédit du meuble libre.

Les banques donnent plus amplement encore crédit au mobilier dégagé, aux produits agricoles et industriels, marchandises et denrées de toutes sortes. Ici la consignation fournit directement une garantie certaine.

A chaque banque est attaché un entrepôt ou plutôt un comptoir qui fonctionne à côté d'elle; les marchandises y sont reçues, expertisées, mises en dépôt ou en vente au compte de l'emprunteur et au prix par lui coté.

Le minimum de valeur qu'y attache le jury d'expertise détermine le maximum des avances de la banque sur chaque consignation.

Les comptoirs locaux, solidairement hiérarchisés dans le département, dans la division industrielle et dans les grands bassins du territoire national, communiquent entre eux. La publication quotidienne de leurs prix-courants et de leurs états de situation commence bientôt à faire fonction de régulateur de la production et de la consommation.

Ces deux ordres de crédit, constitués sur le crédit foncier, l'agriculture, l'industrie, le commerce, prennent un élan inouï.

Le travail est, sur tous les points, vigoureusement demandé, et l'on peut immédiatement lui ouvrir crédit à lui-même.

Crédit du travail.

Chaque banque, en effet, connaît le personnel des travailleurs de sa localité. Elle invite tous ceux qui veulent du crédit à assurer leur vie et à former entre eux des groupes de solidarité correspondant soit à leurs travaux habituels, soit à des entreprises temporaires, tels qu'un bout de route adjugé pour le compte du département, de la commune, ou de l'Etat; des terrassements chez des propriétaires, des commandes régulièrement faites et acceptées, etc.

Dans les limites déterminées par ces conditions, sous la triple garantie du travail commandé et accepté, de la signature du travailleur connu et de celle de son groupe de solidarité, la banque fait des avances.

En cas de non-payement à l'échéance et comme moyen de liquidation de la faillite du travailleur et de sa solidarité, la banque se récupère en journées de travail souscrites à son ordre et qu'il lui est très facile de placer dans la localité du travailleur.

Je n'ai fait qu'indiquer ici un moyen élémentaire d'organiser le crédit universel, le crédit foncier, le crédit du mobilier engagé, celui du mobilier dégagé et le crédit du travail.

Ces quatre crédits, nous les avons assis sur la richesse fondamentale et solide par excellence, la terre, dont nous avons dégagé et mobilisé la valeur pour en faire une monnaie supérieure à toutes les autres, garantie par un gage double de la valeur qu'elle exprime, portant intérêt, servant à volonté à la circulation, ou formant le plus avantageux des placements dès qu'elle s'arrête, ne fût-ce que 24 heures.

Avec ces milliards de numéraire, nous avons couvert le sol d'un réseau aussi serré que vous le voudrez, de banques mutuellement assurées, hiérarchisées et solidaires, fonctionnant sous l'œil de l'Etat, distribuant le crédit à toutes les fonctions sociales, à toutes les valeurs.

Ces banques auront de l'argent plus qu'elles n'en voudront et rembourseront leurs billets à bureau ouvert; inutile qu'elles aient recours, pour s'en procurer, au procédé des banques d'Ecosse, qui leur serait d'ailleurs facultatif.

En effet, les warrants de ses comptoirs; les billets à terme gagés par des valeurs assurées, munis de toutes les garanties solidaires que je viens de décrire, revêtus de l'aval de garantie des banques et portant intérêt, sont bien plus demandés que l'écu qui ne sait plus où se placer et que devenir.

L'écu et la pièce de 20 francs vont courir après les billets des banques, pour avoir le droit de demander à celles-ci, des titres à termes portant intérêt et revêtus de leur aval.

Le numéraire métallique dicte depuis des siècles ses lois à la propriété, au travail, à l'Etat, à la société tout entière. Le voici bien et dûment réduit au rôle de suppléant et ramené à sa fonction de monnaie simple, c'est-à-dire d'appoint dans les transactions, et incapable d'usure.

Le crédit usuraire, insolidaire, aristocratique, parasite et instable, pivotait sur un demi-milliard de numéraire métallique, formant le fonds de roulement et de garantie des banques et des banquiers et marchands d'argent.

Le système du crédit démocratisé, résulte désormais de l'assurance mutuelle de toutes les valeurs sociales, triplement quadruplement garanties par une solidarité hiérarchique. Il a pour base une puissance de 20, 30, 40 milliards si vous voulez, de monnaie indépréciable, portant intérêt, représentée par 40, 60, 80 milliards de valeurs foncières mobilisées.

C'est une indestructible pyramide de deux à trois cent milliards de valeurs réelles; je justifierai quand on le voudra ces chiffres. (Assez! assez! — Non! parlez!)

LE CITOYEN TASCHEREAU. Monsieur le président, voulez-vous faire prévenir dans les couloirs. Il n'y a plus personne, l'Assemblée va être un désert.

Quelques membres. La clôture!

Autres membres. Non! non! Parlez! parlez!

LE CITOYEN CONSIDERANT. Messieurs, il est évident que si l'Assemblée n'écoute pas un système de crédit, il m'est impossible de le faire comprendre.

Voix diverses. Parlez! parlez!

LE CITOYEN VICTOR CONSIDERANT. J'abrège. Je supprime le développement du système de crédit que j'ai ébauché (1). Je le croyais plus fait pour être écouté par l'Assemblée que les idées utopiques, c'est-à-dire plus avancées, par lesquelles je voulais terminer; je croyais que ce système pourrait être écouté avec faveur.

Voulez-vous maintenant que j'entre dans ce qui me touche plus spécialement? (Oui! oui! — Parlez!)

Voulez-vous m'écouter? (Oui! oui!)

Problème général de la réforme sociale.

Je vous propose de fonder un ordre aussi supérieur à l'état dont je vous ai tracé un faible aperçu, que cet état le serait lui-même à l'anarchie pleine de misères, de révolutions, de sang et de larmes où nous nous débattons lamentablement.

C'est-à-dire que je vous propose d'ouvrir, sans plus de retard, sur cette terre, pour la France, pour l'Europe, pour l'humanité entière et pour la vie de l'humanité, l'ère de l'harmonie intégrale et universelle.

Je vous propose de fonder, sans violenter personne, sans léser un seul intérêt, au profit des égoïstes eux-mêmes, ces infirmes aujourd'hui si nombreux, un ordre social où chacun, par le libre développement de sa propre spontanéité, par le jeu libre et volontaire de ses intérêts et de ses facultés, sera toujours entraîné à faire à la société le plus grand bien en se faisant son plus grand bien à lui-même; un ordre compatible avec toutes vos lois et où toutes vos lois seront superflues, l'idéal chrétien y étant réalisé, c'est-à-dire chacun y aimant son prochain comme lui-même, Dieu par dessus toute chose et y devenant, de toutes ses puissances, artisan passionné du bien public.

Jésus-Christ nous a ordonné de chercher et de réaliser sur la terre le royaume de Dieu et sa justice, *adveniat regnum tuum, fiat voluntas tua* IN TERRA *sicut in cœlo*, le royaume de Dieu où tous les biens nous seront donnés par surcroît. C'est ce royaume de Dieu dont je vous propose de faire enfin une réalité. (Bruit.)

LE CITOYEN DE PANAT. Epargnez-nous cela, ne parlez pas du royaume de Dieu, parlez du vôtre.

LE CITOYEN VICTOR CONSIDERANT. Si la société humaine recèle aujourd'hui dans ses flancs les plus redoutables amas d'éléments volcaniques et de matières explosibles, elle contient en surabondance aussi des éléments de fécondité; et toutes ses forces destructives et subversives elles-mêmes peuvent être facilement d'ailleurs tournées en forces de production et d'harmonie.

Son capital en effet, bien que souvent atteint par les guerres, les révolutions, la chute des empires par les désastres sans nombre du passé, n'en est pas moins l'héritage de six mille années d'histoire, dont il cumule et résume les travaux et les efforts.

Les enfantements du génie scientifique, les miracles de la mécanique, les prodiges du travail et de la grande industrie, accomplis par les trois glorieux siècles qui viennent de s'écouler, ont, à eux seuls, muni l'humanité de tels instruments de puissance qu'aujourd'hui, pour prendre son globe à deux mains, le façonner, le pétrir, le gouverner à sa guise, l'humanité n'a plus qu'à savoir combiner l'emploi de ses instruments d'action dans la grande œuvre collective.

La science n'est que d'hier; nous sommes encore des barbares, et déjà cependant nous voici maîtres des métaux, des vents, des eaux, du feu, de la vapeur, de l'électricité, des plus mystérieuses et des plus subtiles énergies de la nature. L'humanité s'est faite créateur à son tour. En combinant ses créations avec celles de Dieu, en s'associant avec la nature, elle peut tout; Dieu l'a faite à son image et lui a livré le gouvernement de la terre. Le jour est venu pour elle de s'en saisir. Cette terre qu'elle a si longtemps ravagée, trempée de son sang, de ses larmes amères, il lui est désormais facile d'en faire jaillir par le travail les infinis trésors qu'y a cachés la main du Tout-Puissant.

Il ne lui reste qu'une chose à faire, je le répète, c'est de savoir enfin combiner ses forces et son activité collectives.

Ce problème de mécanique sociale, du haut de la tribune de la République française, j'annonce cette bonne nouvelle au monde, il est résolu (Exclamations et rires), la solution est trouvée... (Nouvelles exclamations.)

Messieurs, vous avez cent fois attaqué le socialisme à cette tribune; vous nous avez cent fois mis en demeure, vous nous avez cent fois défié d'apporter ici des moyens positifs, de répondre aux critiques que vous nous adressiez; et maintenant que j'ai fait un travail sérieux, un travail où je vous apporte des idées que vous ne connaissez pas (Oh! oh!) et que vous devriez connaître, car vous êtes des législateurs, vous êtes les chefs de la société aujourd'hui, et vous devriez savoir ce qui se passe dans son sein, vous devriez connaître les moyens qui ont été présentés... maintenant, dis-je, que je vous apporte des idées, vous ne m'écoutez pas, vous ne me traitez pas sérieusement. Quand vos orateurs sont à la tribune, je les écoute, moi; vous devriez bien une fois me rendre la pareille!

Voix diverses. Parlez! parlez!

LE CITOYEN CONSIDERANT. Parlez!... Je suis épuisé. (Ecoutez!)

LE CITOYEN FÉLIX PYAT. Que ceux qui ne veulent pas écouter s'en aillent!

LE CITOYEN CONSIDERANT. Je dis que la solution est trouvée, je dis que l'exécution est facile. Il ne faut qu'un acte de votre volonté pour que dès demain la première pierre se pose. Et cette première pierre, en même temps qu'elle aura servi de vérification pratique de la solution, sera le signal de la transformation universelle que je vous annonce.

Rendons-nous compte du problème et de ses conditions. Faisons une hypothèse. (Légères rumeurs.)

Si vous ne voulez pas me suivre, messieurs, je vais quitter la tribune. Il faut se mettre hors de soi pour se faire écouter; les plus fortes poitrines y succomberaient.

Je ne suis pas venu à cette tribune en ennemi, ayez donc pour moi un moment de bienveillance.

Voix nombreuses. Parlez! on vous écoute!

LE CITOYEN CONSIDERANT. Faisons une hypothèse, c'est le procédé régulier des sciences exactes pour la solution des problèmes.

Nous allons supposer que les nations civilisées, que la France, si vous voulez, soit en état d'organiser et ait organisé en effet la combinaison la plus économique de toutes ses puissances productives.

Toutes les forces que lui livrent son capital foncier mobilisé, les dotations du génie scientifique, les créations de la mécanique, l'industrie, les arts, etc., toutes ces énergies productives sont combinées de telle sorte qu'aucune d'elles ne reste hors d'emploi, aucune valeur ne reste inutilisée, aucune richesse n'est gaspillée, aucune activité ne se brise ou ne contrarie une autre activité; toutes convergent, dans un parfait mécanisme, à la création de la plus grande somme des éléments du bien-être et du perfectionnement physique, moral et intellectuel de l'humanité.

Supposons en outre que cette parfaite combinaison économique des forces de l'atelier social jouisse non-seulement de la propriété de tirer, d'une quantité donnée de travail, le maximum d'effet utile; mais encore d'exciter tous les hommes à l'œuvre, de susciter toutes les virtualités du travail, toutes les facultés humaines, toutes les aptitudes natives. Chacun, dans la convenance de ses goûts, de son caractère, de ses vocations, de sa nature, verse librement et passionnément à la société, dans les sciences et les arts, dans l'administration, l'industrie, etc., la plénitude de son activité virtuelle.

Ce n'est pas tout. Nous allons admettre, si vous le voulez bien (c'est toujours une hypothèse, et en fait d'hypothèse rien ne coûte); nous allons admettre que ce mécanisme si parfait, quant au régime de la production, ne l'est pas moins en ce qui concerne la répartition, c'est-à-dire que l'attribution à chacun, des avantages sociaux que crée ce régime, richesses immenses, rangs, titres, honneurs, positions, cette attribution s'y fait librement, sans contestation possible, entre les ambitions et les compétitions des coopérateurs, et qu'enfin, ce *consensus omnium*, cet accord collectif, réalisé sur tous les objets de l'ambition humaine, se réalise au même degré dans tous les genres de relations sociales.

Certes, citoyens représentants, si un pareil ordre était possible; s'il était organisé; si vous le voyiez là, vivant, palpitant sous vos yeux; s'il déployait à vos regards ce grand et libre concert de toutes les harmonies de la nature et de l'humanité, ah! vous seriez saisis d'une émotion religieuse ineffable! Une révélation divine aurait illuminé vos âmes, et vous tous, railleurs, sceptiques, matérialistes, athées, et vous aussi les persécuteurs, vous auriez trouvé votre chemin de Damas!

Un membre à gauche Très-bien! (On rit.)

LE CITOYEN CONSIDERANT. Il faudrait bien confesser que vous étiez plongés dans les plus épaisses ténèbres, alors que vous n'aviez pas même accepté la simple notion d'une destinée préétablie de l'humanité sur la terre; car cette destinée rayonnante de liberté, de bonheur et de gloire vous aurait domptés! Il vous faudrait bien enfin confesser Dieu et l'humanité sous sa lumière.

Eh bien, cette grande folie, cette destinée à laquelle vous vous ne croyez pas, qui est, pour vous qui m'écoutez, rêve, hallucination, immoralité, impiété, tout ce que vous voudrez, tout ce que l'on a dit, dans tous les temps, de toutes les divines vérités qui ont visité ce monde, moi, j'y crois. (Oh! oh!)

Je fais plus que d'y croire; je la connais et je la sais.

Je fais plus que d'y croire, de la connaître et de la savoir; je vous invite à présider à son inauguration; je vous offre d'en prendre pour vous le mérite et la gloire, me laissant tout le poids de la confusion, si l'expérience minime, qui montrerait vivante et réalisée la loi de Dieu sur la terre, devait honteusement échouer dans mes mains.

Cette expérience, prêtez-moi pour quelque temps un terrain de 1,200 à 1,600 hectares appartenant à l'Etat... (Ah! ah! — Rires ironiques.)

---

(1) Ici l'orateur démontrait que les banques peuvent, avec bénéfice, donner en toute sécurité, sur dépôt de 3,65, aux propriétaires fonciers, le crédit à 2 p. 0/0 par an, et moins encore.

Ainsi le 3,65 territorial permet de créer les banques, et les banques, à leur tour, émettant des *billets de banques* sur dépôt de 3,65, font crédit à 2 p. 0/0 à la propriété foncière.

L'Assemblée s'étant montrée incapable de donner attention à ces questions, qui ne l'amusaient ni ne la passionnaient, l'orateur a dû en supprimer les développements. On les retrouvera dans la publication complète de son discours qui paraîtra sous peu de jours.

(Note de la *Démocratie pacifique*.)

Il n'y a pas un de mes honorables collègues qui, dans les conversations particulières, ne se montre excessivement libéral. On attaque le socialisme en général, en théorie; mais, dit-on, quant au socialisme qui demande à passer à la pratique, oh ! on ne demande pas mieux que d'expérimenter, on souscrira, et, certainement, l'Etat devrait concourir à une pareille expérience.

Eh bien, si vous voulez me suivre pendant quelque temps, vous reconnaîtrez que vous avez le plus grand intérêt à donner des moyens d'expérimentation, non pas seulement à mon socialisme à moi, mais à tout autre. C'est ici le caractère véritablement politique de la question que j'apporte devant vous. Daignez donc, je vous en prie, m'écouter un peu. (Parlez !)

Prêtez-moi, pour quelque temps, un terrain de 12 à 1,600 hectares appartenant à l'Etat; consentez une partie des dépenses nécessaires à préparer cette terre, à la meubler de ses constructions et de ses ateliers, à conduire l'essai du mécanisme dont il s'agit d'établir un premier échantillon; et, sous ma responsabilité, dans un court délai, sans rien changer aux lois du pays, sans froisser un seul intérêt, sans blesser une seule de vos règles, sans contrevenir à un seul de vos préjugés, je mets à l'instant la main à l'expérience.

Et si, libre de mes mouvements dans le cercle que je trace, et muni des moyens de l'action, je ne remporte pas sur votre incrédulité, sur votre vieux monde de misères, de révolutions, de haines et de sang, plus subversif, plus violent, plus satanique que jamais, une victoire à jamais décisive, eh bien! je vous fais une proposition. Je suis un des doyens, des chefs actuels du socialisme; depuis vingt-quatre ans je suis à l'œuvre; autant que nul autre de tous ceux qui vivent aujourd'hui j'ai contribué, je puis le dire, à répandre la peste que vous dépensez si bien des millions à combattre, et qui s'étend tous les jours. Eh bien, je vote avec vous cette sanction expiatoire de ma folie : si je ne vous bats pas à plate couture, je serai, pour le reste de mes jours, renfermé à Charenton ou à Bicêtre. (Rire général.)

Quelques membres. Appuyé !

LE CITOYEN VICTOR CONSIDERANT. Maintenant que j'ai posé mon problème, et réponds aux antisocialistes par un défi qui vaut bien celui qu'ils m'ont jeté, raisonnons.

Objet fondamental de toute réforme sociale.

J'ai entendu des orateurs, animés des meilleures intentions sans doute, faire ici de grands efforts d'éloquence en faveur des bons principes, et ne s'y montrer en réalité que des révolutionnaires de la plus dangereuse espèce.

Et tenez, souffrez que je vous le dise, dans cette enceinte, à l'exception de quinze ou vingt phalanstériens latents ou patents, à droite, à gauche et devant moi, de la montagne à la plaine et de la plaine au vallon, de cette pire espèce de révolutionnaires vous en êtes encore malheureusement presque tous.

Je disais donc qu'ici même on a fait de grands efforts d'éloquence, à cette fin d'escamoter la question sociale, ou plutôt d'essayer de pouvoir sembler passer pour ne pas croire à son existence.

Messieurs, la plupart des mots de notre langue, et c'est la plus grande source de nos querelles, sont encore comme beaucoup d'hommes de ce temps-ci : ils se prêtent trop facilement à toutes les significations de la circonstance.

On vous a dit : La question sociale! qu'est-ce que cela signifie? Il n'y a pas de questions sociales distinctes des questions politiques. Le socialisme, c'est une bête à laquelle on a mis des griffes, des dents et une queue postiches. (On rit.)

Un membre. Une queue avec un œil!

LE CITOYEN CONSIDERANT. Eh! sans doute, si l'on élève le sens du mot *politique* à cette acception générale qui comprend tous les intérêts, tous les faits sociaux, et qu'au mot *social* on donne la même signification intégrale, sans doute la question politique et la question sociale embrassant tout : il n'y a plus entre ces deux mots la moindre différence. On a fait une définition d'identité, voilà tout; mais c'est un jeu de mots puéril dont le sens commun et la conscience publique font déjà justice.

En effet, quand on emploie ces deux expressions pour distinguer des objets que l'on définit et que l'on sépare, il est bien évident que l'on ne fait pas cela pour généraliser et pour confondre.

La question politique s'entend spécialement de la constitution de l'Etat, de ce qui concerne l'organisation des pouvoirs, et, subsidiairement, de la conduite quotidienne du gouvernement dans un état donné de la société.

La question sociale, spécialisée à son tour, s'entend des faits et des relations de l'activité humaine dans leur sphère plus ou moins indépendante et libre aujourd'hui, de cette masse innombrable d'intérêts civils ou économiques, de rapports, qui ne sont pas nécessairement et immédiatement réglés par la volonté du Gouvernement et qui varient ou peuvent varier du tout au tout, quelle que soit la constitution politique de celui-ci.

Cette distinction est de la plus haute importance. Elle a, au premier chef, le caractère conservateur; ce mot pris, bien entendu, dans son acception légitime; car il est lui aussi de ceux qui en ont souvent de détestables.

Et, en effet, voulez-vous savoir pourquoi nous nous agitons si misérablement dans ce fatal cercle vicieux de révolutions qui avortent toujours, qu'il faut toujours recommencer et qui jamais n'aboutissent? C'est uniquement parce que cette distinction n'a pas été faite dans le passé, et parce qu'elle est encore trop peu déterminée dans la conscience publique.

Posez nettement la question sociale et ses conditions, et vous anéantissez d'un coup, dans la société, tous les ferments révolutionnaires. Je prétends vous avoir tout à l'heure démontré, irrésistiblement, cette proposition, et livré un second moyen de salut immédiat pour votre pauvre société.

LE CITOYEN DESJOBERT. Je demande la parole.

LE CITOYEN VICTOR CONSIDERANT. J'ai dressé devant vous tout à l'heure notre conception sociale. En dehors de l'école phalanstérienne il n'y a pas d'idéal, de proposition rénovatrice de la société, si radicale, si utopique, si folle que vous voudrez, qui atteigne, passez-moi le mot, au talon de celle-là.

Eh bien, à moins que cette conception et toutes les autres qui agitent les cerveaux, échauffent les esprits, enflamment les cœurs, ne veuillent confesser elles-mêmes qu'elles ne sont que des folies vertigineuses ou d'odieux charlatanismes, ce qui les tue net, il est une condition capitale que vous pouvez leur imposer à toutes et qui toutes les rend à l'instant même parfaitement inoffensives.

En effet, messieurs, qu'est-ce qu'une doctrine socialiste? C'est une proposition de réforme sociale, la proposition, la prétention, si vous voulez, d'une société meilleure.

Or, qu'est-ce qu'une société? de quoi est formée une société?

Une société, comme un nombre tel grand qu'il soit, c'est une réunion plus ou moins fortement hiérarchisée d'unités ou de petites sociétés élémentaires.

La France, par exemple, n'est qu'une collection de 34,000 communes rurales de 2,000 habitants et au-dessous, conjuguées en premier degré sur 2,800 chefs-lieux de cantons ou petites villes de 3 à 4,000 habitants, formant en second degré arrondissement autour de 360 villes moyennes, centralisées enfin par l'intermédiaire des 83 chefs-lieux de départements sur Paris. Total, 37,252 communes. Voilà la France.

Pour donner à la France le travail, le bien-être, l'instruction, la richesse, l'accord des intérêts, la fusion des classes, tout ce qu'un socialisme quelconque peut se promettre ou promettre aux autres de l'application de ses idées, s'il prétend en avoir, il faut évidemment qu'il soit en état de donner le travail, le bien-être, l'instruction, la richesse, l'accord des intérêts et la fusion des classes aux 37,252 communes qui constituent la France.

Mais qui peut le plus peut le moins.

Qui peut 37,252 peut 1.

Et il est parfaitement évident que tous ceux qui, promettant 37,252, mis en état et en demeure de donner 1, seraient contraints ou de refuser de prouver 1, ou de confesser qu'ils ne peuvent pas donner 1, seraient 37,252 fois convaincus par cela même de n'être que des imbécilles ou des charlatans chacun. (Rire général.)

LE CITOYEN MANUEL. Vous demandez 1,300 hectares; ce n'est pas mal.

LE CITOYEN VICTOR CONSIDERANT. Messieurs, nous vivons dans un temps affligé de bien des plaies.

Il en est une, à vos yeux la pire de toutes et la seule peut-être, et je ne la dissimule pas : c'est la plaie des réformateurs et des sauveurs. Les réformateurs pullulent, cela est certain. On les compte par nuées plus nombreuses déjà que ces tourbillons de sauterelles dont Dieu se plut jadis à châtier l'Egypte. Bien mieux, tout ce que vous tentez, tout ce que l'ingénieuse imagination économique et politique de M. Léon Faucher lui-même invente, rien n'y fait; au contraire.

J'oserais même vous prédire, avec la connaissance que j'ai de ces matières, que la grande souscription antisocialiste de la rue de Poitiers va faire de la propagation socialiste sur une immense échelle.

Une voix. C'est vrai !

LE CITOYEN VICTOR CONSIDERANT. J'en suis tellement convaincu que j'ai tenu à en donner un témoignage. Au nom de la *Démocratie pacifique*, le plus ancien des organes actuels du socialisme, j'ai envoyé 25 fr. à la rue de Poitiers, regrettant de ne pouvoir faire davantage pour d'aussi précieux auxiliaires. (Rires approbatifs à gauche.)

Je disais donc que les réformateurs abondent; qu'on voit un sauveur, un révélateur social, quelquefois même un dieu sur chaque pavé, et que ce débordement, auquel j'ai quelque peu contribué pour ma part, ne fait et ne fera que croître et embellir.

Messieurs, ne riez pas trop : si vous voyez une épidémie de médecins, de guérisseurs ou de charlatans s'abattre quelque part, tenez pour certain que le fléau des médecins y a été attiré par un fléau de maladies antérieures.

Dans un pays où tout le monde se porterait bien, la production et l'importation des médecins s'arrêterait court. L'espèce même se perdrait bien vite. *Sublata causa, tollitur effectus.* Comprenez donc que, si la société moderne s'encombre de réformateurs sans diplôme, cela pourrait signifier qu'elle est bien malade et que ses médecins officiels l'ont mise à l'agonie.

N'en voulez-vous pas convenir? Soit! N'y a-t-il d'autre maladie sociale que le socialisme? Je le veux bien. Alors, avisez au moins à préserver la société de ce choléra et acceptez le moyen d'en finir avec lui.

C'est ici que l'homéopathie est infaillible.

Je vous propose de guérir le poison par le poison lui-même administré à doses infinitésimales.

Conditions du progrès et de la stabilité de la société.

En effet, messieurs, consentez à tenir aux socialistes ce langage :

« Nous croyons que la société actuelle est excellente ou du moins qu'on n'en saurait faire une meilleure. Nous nous y trouvons bien. C'est notre conviction. Toutes les convictions sont respectables.

« Vous, messieurs les socialistes, vous la déclarez détestable et vous avez chacun un paradis tout prêt, à notre disposition; la recette en poche et la manière de s'en servir.

« Eh bien, nous consentons à vous écouter; mieux que cela, nous allons mettre vos panacés à l'épreuve. Approchez.

« Que demandez-vous?

« Voulez-vous le pouvoir? voulez-vous qu'on vous livre la France entière pour champ d'expérience?... (Interruption.) C'est vous qui parlez, vous les conservateurs. Voyons M. Cabet de l'Icarie, M. Leroux de la Triade, M. Proudhon de la banque du peuple, M. Considerant du phalanstère, vous tous et les autres s'ils s'en présentait d'autres, exigez-vous la dictature? demandez-vous que le pays entier obéisse immédiatement à vos volontés? qu'il prenne à la fois tous vos remèdes et entre tout entier dans toutes vos machines?

« Non! quelque extravagants que l'on vous suppose à tort ou à raison, personne n'a de vous cette opinion absurde. On ne suppose pas plus que vous désiriez la dictature d'un seul d'entre vous; car si vous vous accordez à soutenir que la société actuelle est affreusement malade, vous ne donnez pas toujours la preuve d'une entente très-cordiale et très-tendre, quand il s'agit des moyens de la guérir.

« Ecoutez-nous donc, messieurs les sauveurs : vous savez les moyens de faire une société riche et heureuse, resplendissante de liberté, de fraternité et d'amour; c'est-à-dire que vous êtes en état de faire le bonheur de nos 37,252 communes. C'est très-bien !

« Consentez donc à laisser, jusqu'à nouvel ordre, ces 37,252 communes dans l'état morbide où elles s'obstinent à demeurer, et apportez-nous vos plans pour construire, quoi? une commune d'échantillon, une commune modèle, une commune bien portante.

« Que si vous avez résolu le problème social, si vous nous offrez les moyens de nous rendre tous riches et tous heureux, comptez sur nous, nous ne refuserons pas notre bonheur. Fournissez-nous donc vos plans, vos moyens : non, plus de phrases, de déclamations, de discours, mais des projets étudiés, des choses saisissables et réalisables !

« Au nom du peuple, dont vous tenez le bonheur entre vos mains, nous vous sommons de produire vos moyens déterminés, pratiques, et devant le peuple français, dont vos promesses exaltent les espérances, vous êtes en demeure de proposer et d'agir. »

Messieurs les conservateurs, si vous faisiez cela sérieusement, loyalement, si vous mettiez cette pensée en action non par de vains défis de tribune, non par de vaines prises d'armes sans conclusion possible, où une victoire sans valeur et sans jugement est assurée d'avance à toute parole superficielle et agile, quelque ignorante qu'elle soit des questions, dès qu'elle est l'écho fidèle de vos opinions préconçues, que pensez-vous qu'il arriverait?

Je vais vous le dire :

Avez-vous vu quelquefois un sceau d'eau tomber sur la tête d'un tapageur en colère? (Rires.) Avez-vous vu l'effet d'une cuillerée d'eau froide sur une soupe au lait montée? (Nouveaux rires.) Avez vous vu ce que devient une bulle de savon quand on la touche du bout du doigt? Le tapageur est calmé, le lait s'aplatit, la bulle s'évanouit.

Le socialisme, par mon organe en ce moment-ci, vous offre un procédé certain pour calmer toutes ses colères, pour résoudre toutes ses exagérations, pour crever toutes les bulles de savon qu'il peut contenir.

Que font cependant les antisocialistes, les hommes d'Etat de la grande politique, les vertueux conservateurs, les sauveurs de votre côté (se tournant vers la droite), car il y a, à l'heure qu'il est, des sauveurs partout?

Par leurs journaux, par leurs discours, par les irrécusables témoignages de leur épaisse et risible ignorance des doctrines qu'ils massacrent; par la calomnie qu'ils déversent à pleines mains sur tous les éléments du socialisme; par les haines qu'ils fomentent, par les persécutions qu'ils organisent, ils irritent et révoltent les âmes, ils enflamment les passions, ils concentrent des réactions terribles dans les flancs des masses populaires. Ils accumulent enfin ces effroyables quantités de poudre qui, un de ces matins, un de ces matins, je vous le dis, législateurs, si vous n'y prenez garde, feront sauter d'un seul coup votre société tout entière. (Exclamations à droite.) Voilà ce qu'ils font au lieu de crever des bulles de savon et de faire juger au besoin, par quelques expériences relativement bien peu coûteuses, les idées neuves que peut contenir le socialisme.

Citoyens, quoi qu'il arrive je vous aurai du moins avertis.

LE CITOYEN TASCHEREAU. Nous voilà avertis.

LE CITOYEN CONSIDERANT. Citoyens, l'école à laquelle j'appartiens porte dans ses flancs le salut, la liberté et le bonheur du monde. N'eût-elle apporté que cette distinction établie pour la première fois en 1808, dans une des premières publications de son glorieux fondateur, entre la question politique et la question sociale, et démontré comme nous le faisons depuis vingt ans, que la question sociale pivote sur la question de la commune, elle eût, par cette seule vérité, livré à la société le principe fondamental de sa stabilité et de son salut.

Messieurs, je vous le dis, tous les hommes sont frères et fils de Dieu, et si Dieu a des cadets dans l'humanité, il n'y compte point de bâtards.

Je vous dis que tous les individus, toutes les familles, toutes les races sont destinés à s'élever, à parvenir, à conquérir l'émancipation du corps, les jouissances de l'âme, la dignité de l'intelligence! Je vous dis que l'humanité est appelée à ne former sur la terre qu'une grande famille.

Et cette grande famille qui sera bientôt constituée, c'est la république de l'humanité, la république démocratique et sociale universelle!

Mais cette république peut-elle se prendre d'assaut? peut-elle se décréter? peut-elle se voter? résultera-t-elle d'une constitution promulguée par un dictateur ou par une collection de législateurs? Non certes.

Pourquoi?

Parce que le progrès ne se discute pas. Le progrès c'est la science. Or, la science s'étudie, se découvre, se vérifie; et quand ses procédés sont vérifiés ils se répandent par leur propre fécondité, ils conquièrent librement le monde par les bienfaits qu'ils projettent autour d'eux.

Si Dieu ne nous a pas voués aux désordres et aux misères éternelles; si Jesus-Christ ne nous a pas trompés en nous disant de chercher le royaume de Dieu et sa justice où tous les biens viendront par surcroît... (Interruption.) J'ai plus droit que personne ici de parler du Christ et de prononcer son nom. (Dénégations à droite.) Si la terre qui n'est qu'un des domaines du ciel est un des domaines de la providence; si la volonté de Dieu y doit être faite comme dans le reste du ciel, il est certain que cela ne saurait être qu'en nous élevant à un ordre aussi supérieur à notre civilisation actuelle par ses merveilles d'accord et d'harmonie sociale, que cette civilisation se montre déjà supérieure elle-même à l'ordre sauvage par ses merveilles industrielles et scientifiques.

Si, d'autre part, la caractéristique sociale est l'état de la commune; si, à l'inspection d'une seule horde américaine, nous reconnaissons la sauvagerie; d'une seule tribu tartare, le patriarcat; d'un village musulman, la barbarie; d'une commune moyenne de France, d'Angleterre, d'Allemagne, etc., la civilisation : il est évident que l'organisation d'un mécanisme social supérieur au nôtre repose au premier chef sur la découverte d'une meilleure constitution de la commune.

Et si l'on trouve moyen d'établir, dans la commune, entre le capital, le travail et le talent, entre toutes les industries, entre toutes les classes, les pauvres, les aisés ou les riches, les maîtres et les ouvriers, etc., une combinaison parfaite, des rapports capables d'ouvrir des sources infinies de bien-être, d'instruction, de liberté, d'accord; si tous les intérêts ont immensément à gagner à l'adoption de ce mécanisme nouveau, eh bien, qu'avez-vous besoin de contrainte pour que ces intérêts adoptent? La transformation du monde se fera par l'imitation spontanée d'une commune modèle.

Organisez-moi une commune heureuse par la vertu de ses institutions, et vous avez conquis le monde.

La recherche des moyens,
La présentation et la discussion de projets,
L'expérience locale,
L'imitation spontanée :

Telles sont donc, évidemment, non pas tout le progrès, non pas encore la science, mais les conditions régulières, souverainement préservatrices et souverainement fécondes, les conditions certaines des découvertes rapides de la science et des réalisations les plus inespérées du progrès.

Ouvrez, ouvrez donc, je vous le répéterai sans cesse, ouvrez toutes grandes à la société les portes du progrès, vous lui aurez ouvert du même coup la grande soupape de sûreté. Libre enfin de se dégager, l'avenir ne fermentera plus dans les flancs du présent; vous en aurez calmé les effervescence et prévenu les explosions révolutionnaires.

Messieurs, si c'est une folie de poser la question sociale dans ces termes, si c'est un crime de vouer sa vie au prosélytisme ardent des principes que je viens de développer, voilà tantôt vingt-quatre ans que je suis fou et vingt ans que je suis criminel.

Condition fondamentale de la liberté sociale : le travail attrayant.

Vous avez demandé la liberté et l'ordre à la politique. La politique ne vous a donné et ne vous donnera que des droits politiques, et, en sus, des intrigues et des guerres de partis. Elle ne vous donnera ni l'ordre ni la liberté sociale, car elle ne les contient pas.

La liberté sociale, la liberté réelle a bien d'autres conditions vraiment que celles auxquelles vous avez songé. La plus élémentaire, la première de toutes les conditions de la liberté réelle, c'est la richesse, l'aisance ou tout au moins la garantie assurée de l'existence.

Quoi donc! un homme contraint par la nécessité de vivre

et de faire vivre sa famille, condamné de par le besoin, de par la faim à se chercher chaque jour un maître et qui meurt, lui et sa famille, s'il ne se trouve chaque jour un maître, cet homme-là on pousserait la dérision jusqu'à l'appeler un libre? Je vous dis, moi, que c'est un esclave! non plus un esclave personnel, mais un esclave social. Et puisque cet homme n'engendrera que des esclaves comme lui, c'est esclave est en outre un paria.

La première condition de la liberté réelle, c'est que l'existence soit garantie. Celui-là seul qui est assuré de vivre échappe du moins déjà à l'esclavage matériel, à l'esclavage du besoin quotidien, le plus absolu, le plus tyrannique de tous.

Or cette condition élémentaire de la liberté sociale, je vous défie de songer seulement à la réaliser dans l'état actuel de notre société.

Et, en effet, si vous vouliez la réaliser un seul instant, si vous décrétiez que chaque individu pauvre recevra désormais ne fût-ce que 2 fr. par jour, à titre de garantie d'existence, la plupart de vos travaux, les travaux répugnants seraient paralysés à l'instant, arrêtés court.

Vous ne pouvez donc pas seulement penser à donner à l'homme la plus élémentaire des conditions de la liberté, et conséquemment de la dignité et de l'égalité vraie, qu'après avoir résolu d'abord un grand problème : ce problème, dont l'énoncé ne vous fera pas rire, vous législateurs, mais qui a eu jusqu'ici la propriété singulière de faire rire les ânes, c'est le problème du travail attrayant.

Oui, aussi longtemps que les travaux nécessaires à la vie de la société répugneront au travailleur, délabreront son physique, abrutiront son moral, il faudra, pour le forcer au travail, le fouet du contre-maître ou celui du besoin, car il n'aspirera à juste raison qu'à s'en affranchir.

Insensiblement donc, en dehors d'une organisation du travail social capable de passionner incessamment la masse pour l'accomplissement transformé des labeurs nécessaires, il n'y a pas de garantie d'existence indépendante et, conséquemment, de liberté réelle à offrir au travailleur. Donc, quand nos constitutions parlent de liberté, elles rêvassent ou bien elles escobardent et mentent.

La première condition de l'ordre dans la société n'est-elle pas d'ailleurs le travail, un travail immense? Est-ce que sans les incessantes créations du travail la société ne se ruinerait pas, ne se dissoudrait pas dans la misère, le vice, le crime et toutes les discordes intestines?

L'inauguration des conditions pratiques du travail *combiné et attrayant*, multipliant indéfiniment les éléments de l'existence et du perfectionnement de l'humanité : telle est donc la vraie, la grande question et la seule conciliation possible de l'ordre et de la liberté dans la société.

Ces conditions trouvées et réalisées, tout s'ensuit : la paix est faite; l'humanité a conquis sa destinée terrestre, elle est rachetée du mal social.

Eh bien, ce qu'il y a à faire pour déterminer cette transformation est aussi simple et facile que les conséquences en sont inespérées et grandioses.

Pendant quatre mille ans, l'humanité s'est traînée sur la terre comme une chenille hideuse; depuis dix-huit cents ans, la chenille est en chrysalide; il ne faut qu'un coup de soleil pour qu'elle s'élance dans les airs sur les ailes d'or de la liberté.

Depuis dix-huit cents ans, le christianisme et la science ont pétri l'humanité. Pour que la pâte soit prête à se transformer en pain nourrissant, il n'y a plus qu'un grain de levain à y mettre.

Ce grain de levain, c'est la création d'une seule commune sociétaire.

La commune sociétaire.

Si l'on prouve par l'expérience, au moyen d'une application intégrale du principe de l'association à l'exploitation agricole et industrielle d'une lieue carrée de terrain, superficie moyenne de nos communes, qu'au régime morcelé, incohérent et misérable de ces communes, on peut substituer facilement une organisation qui résout d'emblée tous les problèmes et livre toutes les conséquences ci-dessus énoncées, tout est fait.

A l'alvéole d'une société de misère et de haine nous avons substitué l'alvéole d'une société de richesse et d'amour.

Une lieue de chemin de fer construite sur la route de Saint-Germain, à la porte de Paris, a prouvé à la France qu'on pouvait faire dix lieues à l'heure sans chevaux, utopie qui eût, il y a soixante ans, fait mettre son promoteur à Bicêtre, comme beaucoup de gens voudraient m'y voir aujourd'hui. (Mais non! mais non!) Cette lieue de railway a déterminé la France à vouloir se couvrir de chemins de fer, et lui a même fait faire à ce sujet beaucoup d'extravagances.

15 à 1,600 hectares de culture et d'industrie sociétaire, c'est-à-dire une lieue carrée de bonheur, d'accord, de richesse et d'harmonie, réalisables en tout lieu par le travail attrayant, ferait bien d'autres miracles.

Ces miracles, je vous propose d'en rendre avant peu vos yeux témoins, ou de dessécher le socialisme moderne dans sa source-mère, dans le grand réservoir d'où sont sortis jusqu'ici plus ou moins purs, plus ou moins troublés, ses ruisseaux, ses torrents et ses fleuves.

Mes convictions, au sujet de ces prodiges, sont partagées par un nombre sans cesse croissant d'hommes graves et sérieux, qui ont étudié à fond la solution de ces problèmes; savants, magistrats, ingénieurs, artistes, officiers de terre et de mer et des armes spéciales, prêtres, médecins, industriels, commerçants, par quinze ou vingt d'entre vous, messieurs, et par beaucoup d'ouvriers.

Si ce personnel était riche ou assez nombreux pour prendre sur ses revenus et ses salaires quotidiens les frais de fondation d'une commune de quatre cents familles, soit dix-huit cents à deux mille personnes, ce qui est une bien petite affaire pour déterminer le salut du monde, mais une affaire bien lourde pour des hommes dont la plupart vivent de leurs maigres appointements ou de leur travail, je n'aurais point à réclamer votre concours. Depuis longtemps la preuve serait faite et les pays civilisés en voie déjà de se couvrir de phalanstères.

C'est ici le lieu, messieurs, de vous dire quelques mots touchant l'organisation de la première commune sociétaire ou *phalange* agricole et industrielle d'essai; car tel est le nom que Fourier a donné à cet alvéole de la société harmonienne pour le distinguer de l'alvéole des sociétés misérables et subversives, c'est-à-dire du village actuel, du wigwam des sauvages, de la tribu des patriarches, etc., d'où cet autre nom de phalanstère que porte la cité unitaire habitée par la population de la commune associée.

Comme nous vivons dans un temps où l'on rougirait de ne pas connaître les conceptions de Socrate et de Platon, mais où l'on se garde bien d'étudier celles des plus grands penseurs contemporains, bien peu d'entre vous ont la notion exacte d'une phalange, quoique la connaissance en soit mise depuis longtemps à la portée de tout le monde par des ouvrages très-faciles à comprendre et très-élémentaires. En revanche, sur la foi des journalistes, dont la première qualité est d'écrire sur tout sujet avec d'autant plus de désinvolture qu'ils en sont plus ignorants, vous vous en faites généralement les idées les plus monstrueuses et les plus ridicules.

Une phalange, c'est pour vous une population associée vous ne savez pas trop comment, vivant dans le pêle-mêle, pratiquant toute espèce de promiscuité, et assez semblable à un troupeau à la pâture.

Ayant une idée semblable ou analogue, vous vous dites : Que les phalanstériens se réunissent, qu'ils s'associent à leur guise, qu'ils vivent en commun, il leur est bien facile de pratiquer leur doctrine sur eux-mêmes; nous verrons alors, à l'œuvre, ce que c'est qu'un phalanstère.

Je comprends parfaitement que, n'ayant nulle idée d'une commune sociétaire, vous la construisiez aussi facilement. Vous permettrez cependant que moi, qui sais un peu mieux ce que c'est, je sois d'un avis tout autre. On ne ferait pas plus une phalange en procédant ainsi qu'on ne ferait une locomotive en ramassant du charbon, des tubes, des roues et des cylindres, et mettant le tout ensemble.

Une phalange est une commune associée, c'est vrai. Mais ce qui constitue la phalange et ce qu'il s'agit d'expérimenter, c'est précisément le mode, le procédé de cette association.

Dressez un acte de société, souscrivez-en les actions, achetez le domaine sur lequel la compagnie actionnaire doit opérer, construisez les édifices, procurez-vous les instruments de travail, le cheptel de l'exploitation, stipulez la part d'intérêt des travailleurs dans les bénéfices proportionnellement à leur concours en travail et en talent aussi bien qu'en capital s'ils en ont versé, vous aurez une association et une base d'opération, vous n'aurez pas le moins du monde une phalange.

Ce qui constitue la découverte de Fourier, ce n'est point l'idée de la commune intégralement associée. Quoique cette idée soit déjà très belle, elle n'est encore que la question posée, le problème à résoudre.

La solution de ce problème, c'est-à-dire le système organique, le mécanisme qui combine, marie, accorde tous les intérêts et utilise librement toutes les forces de cette grande association; telle est la véritable découverte de Fourier, tel est la conception capitale qu'il s'agit d'organiser, de mettre en jeu et de faire fonctionner.

Une phalange est une société humaine en miniature.

Son cadre renferme tout un système de travaux agricoles et de travaux domestiques, tout un système de travaux de métiers et d'industrie proprement dite, un système commercial, un système administratif, les fonctions des arts et des sciences, et enfin un système complet d'éducation qui, à lui seul, doit résumer et contenir en petit tous les autres; car l'éducation harmonienne n'est autre chose que l'initiation pratique et vivante de l'enfant à la vie pratique et vivante de la société. A trois ans, dans les phalanges, l'enfant commence à jouer son rôle vrai dans la vie (Hilarité); à dix-huit ans les vôtres n'ont encore appris, dans des livres écrits il y a deux mille ans, qu'un rôle faux, guindé et chimérique qu'il leur faut se dépêcher d'oublier pour apprendre à pratiquer la vie de leur époque.

L'organisation parfaitement combinée et harmonique de tous ces services, les bonnes proportions, le juste engrenage de toutes ces fonctions, depuis la direction générale jusqu'aux menus détails des plus petits ateliers; les innombrables distributions des choses qui doivent être d'autant mieux divisées, d'autant plus rigoureusement classées, que les hommes doivent, eux, y être plus à l'aise et plus libres : tout cela, messieurs, constitue un problème dont je connais bien la solution théorique, mais dont la première application, la première pratique sera certainement une opération très-compliquée, très-délicate, exigera de nombreux essais partiels, des remaniements continuels.

La création de la première locomotive dans les relations de ses organes entre eux, et avec le railway, a été une invention d'abord, et ensuite une série d'études, de tâtonnements et d'expériences. Cette création faite, l'entreprise de tout chemin de fer n'était plus qu'une affaire.

L'organisation d'une première phalange est nécessairement elle-même une expérience relativement coûteuse et difficile. Celles qui suivront, dès qu'on pourra étudier un modèle fonctionnant dans de bonnes proportions, ne seront plus que des affaires.

Je n'en dis pas davantage. Vous comprendrez suffisamment le caractère de l'œuvre que nous nous proposons d'exécuter.

C'est une grande expérience, l'expérience d'un mécanisme social nouveau. Pour l'entreprendre dans des conditions raisonnables et la mener à bien, il faut être en possession de toutes les ressources nécessaire à son exécution.

Conséquences du refus d'expérimentation des doctrines réformatrices.

Si vous voulez que l'expérience prononce, vous n'avez qu'un signe de votre volonté à faire, nous sommes prêts.

Si vous ne voulez pas, ce n'est pas une menace mais un avertissement sensé, comme tous ceux qui partagent ma foi et moi-même nous sommes certains que notre cause est celle de Dieu et de l'humanité; comme nous nous ferions plutôt hacher en morceaux que d'abandonner le prosélytisme de la liberté et de la délivrance du monde, nous continuerons avec plus d'ardeur que jamais à faire chaque jour notre devoir, par la plume, par la parole, par la prédication, par tous les moyens qui sont dans notre droit. Nous continuerons à faire l'autopsie d'une société morbide, à en étaler les plaies hideuses, à exciter contre les institutions caduques le dégoût et l'horreur de tout ce qui aime le juste, le bon, le vrai, le beau; nous continuerons enfin à propager sur la plus vaste échelle la peste aujourd'hui singulièrement contagieuse de cet idéal d'harmonie dont, suivant l'expression de M. Léon Faucher, nous sommes infectés, et dont nous infectons la société.

Je sais fort bien que ce jeu est dangereux. Il y a vingt ans que j'écris ceci, à savoir : que si les chefs officiels de la vieille société ne veulent pas faire autre chose que dédaigner, mépriser, calomnier, comprimer ou supprimer les idées nouvelles, c'est-à-dire les incompressibles émanations des besoins des droits et de l'esprit nouveau, l'esprit nouveau fera éclater les vieux vases.

Le 24 février a commencé la réalisation de nos prédictions, et je veux vous dire aujourd'hui ce qui arrivera si l'on continue quelque temps encore, dans les voies intelligentes où tous les partis de l'ordre en Europe sont engagés sous la conduite de leurs chefs, depuis Radetski et Windischgraetz jusqu'à d'autres qui m'entendent, et qu'il est inutile de nommer. (Agitation.)

Dans cette hypothèse, je vous annonce que la première moitié du 19e siècle, c'est-à-dire l'année 1850, ne se passera pas sans que, d'une extrémité à l'autre de cette même Europe, l'apocalypse du vieux monde ne soit accomplie, et les débris de ce vieux monde engloutis dans une mer de feu et de sang. (Violents murmures.)

Voix diverses. C'est un véritable appel au feu et au sang!

LE CITOYEN CONSIDERANT. C'est ma conviction douloureuse; je crains beaucoup moins de me tromper, hélas en annonçant cela qu'en annonçant l'orage quand, par un jour d'été, tout à coup le baromètre tombe de plusieurs centimètres.

Ce serait donc le moment de faire son choix.

Eh bien, messieurs, le choix est fait.

Le socialisme, sous toutes ses formes, continuera à monter comme la mer, et ses flots les plus pacifiques concourront eux-mêmes, par la résistance insensée qui leur sera opposée, à multiplier l'irrésistible énergie de la marée révolutionnaire.

Les ambitieux de tous les partis rétrogrades, les aveugles et les furieux de résistance et de modération, comme la noblesse de Louis XVI, comme les émigrés de Charles X, comme les satisfaits de Louis-Philippe, continueront à croire à la vertu de la compression et de la violence, à déchirer la société par leurs intrigues, à amasser toutes les matières explosives des guerres civiles et de la guerre sociale.

Enfin la masse des imprévoyants, des hébétés....

Un membre. Des embêtés, si vous parlez de ceux qui vous entendent!

LE CITOYEN CONSIDERANT. Enfin la masse des imprévoyants, des hébétés et des égoïstes ne voudra rien voir, croira au retour de la confiance, à la reprise des affaires, mangera, boira....

LE CITOYEN GRANDIN. Et mourra!

Un autre membre. Et baillera!

LE CITOYEN CONSIDERANT. et dormira jusqu'à l'explosion qui viendra, en la réveillant, troubler péniblement ses digestions.

Citoyens, j'ai fait mon devoir, et vous me l'avez rendu pénible. (Rires ironiques.)

Plusieurs membres. C'est ingrat. Il y a deux heures qu'on vous écoute.

LE CITOYEN CONSIDERANT. Je vous ai fait connaître l'état au vrai de notre société, les causes de destruction imminente et violente qui fermentent dans ses flancs.

Je vous ai apporté des remèdes immédiats, certains, qu'on ne réfutera pas. (Oh! oh!) Je défie qu'on les réfute.

Ces moyens sont de deux ordres :

L'organisation rapide du crédit démocratique opérant non la destruction, mais l'émancipation de la propriété et résultant de l'assurance mutuelle, hiérarchisée et trois fois, quatre fois, cinq fois garantie, de toutes les valeurs.

Cette organisation, un ministère d'énergie, d'activité, d'impulsion, l'instituerait en deux mois. L'annonce seule des résultats qu'elle doit infailliblement entraîner, changerait à l'instant déjà la face des affaires.

Le second ordre de moyens consiste à se poser en face du socialisme, à le sommer devant le peuple et devant le monde qu'il prétend sauver, de produire ses moyens pratiques de richesse, de bonheur, d'harmonie sociale; à lui offrir un examen sérieux de ses procédés, et, au besoin, à le mettre en demeure de faire expérimentalement la preuve.

Tout cela peut être délibéré, décidé et engagé en quinze jours, et cela sauverait la société en calmant, régularisant et utilisant les ébullitions de l'avenir qui menacent le présent d'une destruction certaine.

Hé bien! citoyens, voulez-vous que je vous dise ma pensée? Vous ne ferez rien de tout cela.

Vous n'en ferez rien, parce que vous êtes atteints vous-mêmes d'un scepticisme mortel;

Parce que le monde officiel, et vous êtes de ce monde, est plongé dans des habitudes invétérées d'inertie;

Parce que vous ne croyez pas; vous ne croyez pas à l'avenir, et vous vous laissez emporter par les événements au lieu de les conduire;

Parce qu'enfin vous vous être abandonnés à la fatalité. (Rires ironiques.)

Nous vivons dans un temps où un homme a passionné des masses de travailleurs sur toute la France pour un régime de communauté des biens.

Cet homme et ces masses énergiques, honnêtes, dévoués, ont poussé l'amour de leur idéal jusqu'à concevoir l'idée, folle à mon sens, de s'expatrier et d'aller dans les savanes insalubres de l'Amérique fonder leur Icarie.

Eh bien! on a laissé partir les premières colonnes de ces braves gens, de ces enfants de la France, qui allaient à une déroute à peu près certaine et à la mort!

Que dis-je, on les a laissé partir? On a été enchanté de voir commencer une émigration qui devait entraîner vingt mille, trente mille, quarante mille ouvriers robustes, pleins de résolution, de cœur et d'amour de l'humanité, dans des déserts mortels.

Plusieurs membres. Vingt mille, trente mille? Dites cent à cent cinquante.

LE CITOYEN V. CONSIDERANT. Est-ce bien tout? Non, et c'est ici qu'il faut rougir! Quand on a annoncé que ces intrépides brigades d'avant-garde, après des prodiges de dévouement et de travail, exténuées, épuisées, succombant à la fièvre, aux ardeurs d'un soleil d'airain, aux miasmes meurtriers du Mississipi, vaincus par le mal et par le climat, étaient en pleine déroute; alors vous avez vu les organes de l'ordre, de la vertu et des bonnes doctrines, les journaux honnêtes et modérés, entonner en chœur des chants de triomphe! (Vives réclamations.)

Quelques membres. C'est vrai! c'est vrai!

LE CITOYEN TASCHEREAU. On a dit qu'ils avaient été trompés, voilà tout.

LE CITOYEN V. CONSIDERANT. Ils ont enregistré complaisamment ce désastre... (Eh bien?)

Un membre. C'était pour empêcher d'autres de les imiter.

LE CITOYEN VICTOR CONSIDERANT. Ils ont enregistré complaisamment ce désastre, lancé même contre Cabet des accusations d'escroquerie, et chanté sur le communisme un joyeux *De profundis*.

Qu'est-ce que cela prouve cependant contre le communisme? Cela prouve d'abord que le communisme fait des hommes de cœur....

LE CITOYEN FAVART. Et des dupes.

LE CITOYEN VICTOR CONSIDERANT. .... Cela prouve ensuite que ceux qui ont exploité contre lui cette déroute sont des misérables qui n'en ont pas, de cœur. (Interruptions diverses.)

Quant au communisme en lui-même, consacré par le dévouement de ses soldats et par la haine sauvage de tels adversaires, il n'en sortira que plus fort; car le communisme n'est pas tombé à *Sulphur-prairie*, l'illusion icarienne n'y a pas été détruite, par la raison péremptoire que la première pierre des communes icariennes n'y a pas même été posée.

Qu'est-ce donc qui peut résulter de tout ceci? Rien certainement contre le communisme; mais dans les cœurs ulcérés de 30, de 40,000 hommes ardents et énergiques, des trésors de haine nécessairement et justement accumulés contre une société qui les traite ainsi; et ces trésors ils les répandront autour d'eux. (Interruption prolongée.)

LE CITOYEN PEUPIN. C'est de la fraternité cela ! (1)

LE CITOYEN VICTOR CONSIDERANT. Que si, au lieu de traiter les communistes de brigands et de voleurs, ce qu'ils ne sont en général pas plus qu'aucun de nous ici, on leur eût dit : « Mes amis, vous voulez vous expatrier, aller au Texas, chercher à travers mille dangers votre Icarie. N'allez pas si loin; n'achetez pas des savannes en Amérique, nous ne manquons pas en France de terres à rendre fécondes. Voici 1,000, 2,000 hectares, et, en outre, l'aide et l'appui du Gouvernement et de la vieille société pour vos essais. Si votre Icarie est une illusion, vous le verrez bien ; si l'on en peut tirer quelque chose, la société le verra aussi et en fera son profit. »

Si l'on eût agi ainsi, on eût fait de tous les communistes les meilleurs défenseurs de l'ordre. Ils n'eussent d'ailleurs pas emporté les terres qu'on leur eût confiées. Leur travail n'eût point fait de tort à ces terres, et, eût-on perdu quelque argent à ces expériences, la société, après tout, y eût épargné bien des millions, bien des coups de fusil et de canon, et n'eût pas cultivé en grand la guerre sociale qui la tuera si elle ne sait pas la conjurer.

Un homme s'est produit, puissant, redoutable, entraînant après lui les masses dans le tourbillon de ses idées négatives. On pouvait paralyser d'un mot son énergie révolutionnaire en le sommant devant le peuple de produire ses idées positives, ses moyens pratiques de salut. Ce qu'on n'a pas su lui demander, la fortune a voulu qu'il le demandât lui-même. En formulant son idée sous le nom de banque d'échange ou banque du peuple, il a déclaré solennellement que, si son idée échouait, il se condamnait lui-même à l'expiation de son passé révolutionnaire. Que demandait-il pour agir? Rien, moins que rien, un prêt de 50,000 fr. (Rires et bruit.)

Au lieu de lui dire : « Il vous faut 50,000 fr. pour faire marcher la banque du peuple, pour donner le crédit gratuit et sauver le monde ; en voilà 100, en voilà 200, marchez... » (Exclamations ironiques.)

Au lieu de lui dire cela, on l'a fait condamner, pour délits de presse, à 10,000 fr. d'amende et à trois ans de prison. (Exclamations.)

N'interprétez pas en mal ma phrase avant que j'aie terminé...

Voix diverses. C'est lui qui s'est fait condamner.

LE CITOYEN PRÉSIDENT. Je fais remarquer à l'orateur qu'on n'a fait condamner personne. C'est la loi, la justice et les juges qui condamnent.

LE CITOYEN VICTOR CONSIDERANT. Je ne le nie en aucune façon, j'ai voulu simplement constater le fait de sa condamnation. Vous allez voir par la phrase qui vient après que mon intention n'est nullement ce que vous supposez. Je vous disais, sans mauvaise intention : On l'a fait condamner à 10,000 fr. d'amende et à trois ans de prison; il est parti ; et l'on a chanté victoire ! (Eh bien !)

Cette victoire, savez-vous ce que c'est? C'est un surcroît de popularité pour Proudhon...

Un membre. Ne vous en plaignez pas alors.

LE CITOYEN TASCHEREAU. Ses actions ont dû monter alors.

LE CITOYEN VICTOR CONSIDERANT. ...C'est un surcroît de haine contre la société officielle dans ceux qui croient en lui, et en sus, la rupture, par vos propres mains, de l'engagement solennel de Proudhon et de sa responsabilité vis-à-vis le peuple... (Interruption nouvelle.)

Le succès expérimental de la banque d'échange eût été un grand bienfait pour le pays; le non-succès, si cette banque est une illusion, eût tué votre adversaire. La liquidation de sa banque, aujourd'hui, sauvegarde toutes les illusions.

S'il y avait eu sur ces bancs (montrant le banc du ministère) un peu de ce que j'appelle de la vraie intelligence politique, du véritable esprit de conduite, la condamnation prononcée, on eût dit à notre collègue : « Vous avez entrepris une affaire dont l'expérience est utile à la tranquillité du pays, au rétablissement du calme dans les esprits et de la sécurité sociale. L'amende et la prison que vous avez encourus vous sont remis, et le Gouvernement crédite de 100,000 fr., le double de ce que vous avez demandé, pour votre banque du peuple. »

Notre bon et dévoué collègue Pierre Leroux... (Ah! ah!) Notre bon et digne collègue Pierre Leroux a aussi sur les masses une influence considérable. Plus vos journaux cherchent à le ridiculiser, plus, et à juste droit, ils le leur rendent cher. Lui aussi, cependant, vous pouvez le mettre en demeure; vous pouvez lui demander de définir sa triade (Rire prolongé); vous pouvez lui demander de définir sa triade; il en avait commencé à Boussac une application que l'on pouvait favoriser.

Mais non, au lieu de mettre à l'essai, d'utiliser, de concilier, les amis prétendus de la conciliation et de la paix aiment mieux condamner, repousser, mépriser, et fomenter les plus terribles haines.

Résumé et propositions.

Citoyens, toutes les idées socialistes se résument nécessairement dans des systèmes de crédit ou dans des systèmes organiques du travail. Toutes ces idées peuvent donc être mises en demeure de se produire sous des formes pratiques, et, au besoin, être soumises à l'expérience. Toutes les déclamations qui refuseraient les conditions de la réalité confesseraient elles-mêmes, au tribunal du bon sens public, leur propre inanité, et le peuple en ferait justice.

Vous avez donc en main les moyens certains de pacifier à l'instant même les esprits. Mais les exemples que je viens de vous citer prouvent que nous vivons dans une époque de tel aveuglement, de telle passion, de tel vertige, que cela ne se fera pas. On vous dira qu'il n'est pas de la dignité du Gouvernement de traiter avec les anarchistes, les communistes, les socialistes, les théoriciens du vol, de l'immoralité et du brigandage.

Ceux-ci auront beau offrir de reconnaître, dans leurs expériences, toutes les lois civiles et politiques du pays, toutes les règles de sa morale, de se montrer sur tous les points beaucoup plus scrupuleux et plus sévères observateurs des prescriptions de nos codes et de nos mœurs que les civilisés ne le sont eux-mêmes, on refusera de les traiter par le bon sens, la raison, la fraternité et l'expérience, pour les traiter par les saisies, les visites domiciliaires, les gendarmes, les tribunaux, la prison.

A l'idée, on n'opposera pas l'idée ou la vérification de l'idée par l'expérience. On opposera la force, jusqu'à ce que, les agents de la force gagnés eux-mêmes par l'infaillible envahissement de l'idée, la force fasse elle-même éclater une société qui ne veut pas d'autre préservatif. (Exclamations ironiques.)

Toutes les raisons de bon sens que je vous ai données, on ne les réfutera pas, mais on trouvera mille moyens futiles de les tourner. On vous apportera des mais, des si, des car, des ambages et des lenteurs ; et votre bon sens, votre bonne volonté, jetés dans le labyrinthe des phrases et des considérations parlementaires, n'en sortiront pas et n'aboutiront pas.

Et puis, messieurs, j'ai encore deux raisons très-courtes à vous donner.

L'organisation du crédit démocratique sauve la société en émancipant la propriété, en affranchissant au bas mot 120 milliards de capital, valeurs foncières et mobilières, du joug usuraire d'un demi-milliard de capital, argent.

Or ce demi-milliard financier, malgré la révolution de Février, gouverne encore la société. Il ne veut pas du crédit démocratique. Vous n'aurez pas ce crédit : voilà ma première raison.

Voulez-vous la seconde? (Non! non ! — Si ! si ! — Parlez!) La seconde, la voici :

Vous êtes témoins, messieurs, du grand bruit qui se fait contre le socialisme; du feu terrible ouvert de toutes parts contre lui, et qui, je vous le répète, ne servira qu'à le propager sur une immense échelle.

Eh bien, messieurs, dans ma conviction profonde, tout ce fracas, toutes ces colères, toute cette indignation vertueuse contre les éternels ennemis de la propriété, de la famille et de la société, tout cela n'est guère sincère.

Oui, citoyens, ce grand tapage, en proportion de 99 p. 0/0, ce n'est, permettez-moi d'employer une expression vulgaire, mais qui rend bien ma pensée, ce n'est qu'une immense banque. (Bruit.)

Si cela était sérieux, si l'on tenait à détruire le socialisme, on eût depuis longtemps pratiqué pour lui couper les griffes et lui limer les dents, les procédés sûrs que je vous ai indiqués. Ces procédés, depuis vingt ans, nous les proclamons tous les jours.

Je les ai scientifiquement déduits moi-même avec plus de rigueur et de détails que je ne l'ai fait à cette tribune, dans un ouvrage publié il y a tantôt dix ans, et où je trace, sous le nom de *ministère du progrès*, l'institution qui garantirait infailliblement la stabilité de la société actuelle en ouvrant une issue régulière à toutes les idées de progrès et d'amélioration que son état réclame et qui peuvent y surgir.

Mais non, les dangers du socialisme sont un thème trop facile et trop utile à varier et à exploiter pour que l'on soit disposé à le désarmer, à détruire ce que ses effervescences peuvent avoir réellement de dangereux.

Se poser en défenseurs de la propriété, de la famille, de l'ordre et de la société, contre les ennemis éternels du bien public, des intérêts sociaux, du repos et de la prospérité du pays, c'est un trop excellent moyen de gouvernement quand on n'en a pas d'autres, pour que l'on se décide à s'en priver soi-même.

Depuis dix-neuf ans, le parti prétendu de la conservation et de l'ordre, n'a su gouverner que par l'exploitation de la peur. Hier, c'était le républicanisme, vous savez comment cela a réussi. Aujourd'hui, c'est le socialisme; vous verrez demain comment cela réussira.

Quoi qu'il en soit, avis au ministère, aux journaux honnêtes et modérés, aux écrivains faméliques qui se précipitent sur la curée de la grande souscription de la rue de Poitiers, à ces myriades de candidats vertueux qui s'abattent sur les électeurs en vue de tous les genres d'élections, à tous ceux-là et à tant d'autres, ôtez le socialisme à pourfendre, vous verrez ce qu'il leur restera !

Que deviendraient les grands louvetiers si l'on changeait subitement tous les loups en agneaux?

Que diraient les médecins d'un décret qui supprimerait réellement toutes les maladies? (On rit.)

Quelle figure feraient les pompiers si toutes les maisons devenaient incombustibles. (Rire général.)

Citoyens, les médecins, les louvetiers, les pompiers et tous les sauveurs sociaux empêcheront, je vous le dis, que vous sauviez la société des dangers du socialisme.

Quoi qu'il en soit, j'ai fait mon devoir de socialiste et de bon citoyen. Vous aviserez, comme vous l'entendrez dans votre sagesse, à faire votre devoir de législateurs.

Les idées de salut réel que je vous ai soumises pourraient se formuler en propositions plus efficaces que celles dans lesquelles je vais les résumer; mais ces propositions suffiraient à ouvrir la bonne voie.

Je voudrais vous voir décréter les simples résolutions suivantes : (Ecoutez!)

Première proposition.

« A partir de deux mois après la promulgation du présent décret, les hypothèques judiciaires ou légales qui ne seront pas inscrites, seront nulles à l'égard des tiers. »

Deuxième proposition.

« Il sera organisé, dans le délai de deux mois et dans chaque arrondissement de la République, à l'instar des chambres de commerce et par des voies et moyens analogues, une chambre des producteurs de l'agriculture, et une chambre des producteurs de l'industrie.

« Le ministre de l'agriculture, de l'industrie et du commerce est chargé de l'exécution immédiate de la présente loi. »

Ces deux propositions, si vous ne voulez pas que l'Etat prenne en main l'organisation du crédit foncier libre et facultatif, et postérieurement celle des quatre crédits, suffiront, j'en suis convaincu, dans un temps donné, à l'organisation spontanée de ces crédits par les intéressés eux-mêmes.

Voici maintenant les propositions que je ferai en ce qui concerne, soit la question de l'expérience que j'offre personnellement d'entreprendre, soit celle des garanties générales à donner à la stabilité sociale en ouvrant régulièrement les garanties du progrès.

Troisième proposition.

« Art. 1er. Une étendue de 12 à 1,600 hectares de terres, soit de la forêt de Saint-Germain, soit de toute autre localité située à la proximité de Paris... » (Exclamations.)

LE CITOYEN GRANDIN. De la forêt de Bondy ! (On rit.)

LE CITOYEN GENT. Tous les fabricants connaissent cette forêt là, monsieur Grandin ! (Bruit.)

LE CITOYEN CONSIDERANT :

« Art. 1er. Une étendue de 12 à 1,600 hectares de terre, soit de la forêt de Saint-Germain, soit de toute autre localité à la proximité de Paris, sera, dans un délai de quatre mois, concédée au citoyen Victor Considerant, représentant du peuple, pour..... années, à la charge par celui-ci d'y entreprendre sous sa responsabilité la fondation par degrés successifs d'une commune sociétaire.

« Art. 2. L'Etat fera construire à ses frais (Rumeurs) les bâtiments d'habitation et d'exploitation dont la propriété lui fera retour à l'expiration de la concession.

« Art. 3. M. Considerant devra, dans un délai de quatre mois, avoir constitué une société d'exploitation qui fournira tout ou partie du mobilier et du fonds de roulement nécessaires à l'exécution du premier degré de l'entreprise.

« Art. 4. Ce premier degré comportera l'installation de 300 à 350 personnes sur le terrain de la concession.

« Art. 5. Un crédit extraordinaire de... (Nouvelles rumeurs) est ouvert sur l'exercice de 1849 au budget des travaux publics, tant pour l'exécution des constructions du premier degré de l'essai, que pour parfaire la somme nécessaire à la préparation et à l'organisation industrielle et agricole que comporte ce premier degré.

« Art. 6. Dans un délai de deux ans au plus, à partir de l'exécution desdites constructions, l'expérience en premier degré sera considérée comme achevée, et l'Assemblée nationale décidera si l'opération doit continuer à être considérée comme étant d'utilité publique et mérite le concours ultérieur de l'Etat.

« Art. 7. Un commissaire du gouvernement sera chargé de surveiller la fondation, mais sans pouvoir s'immiscer dans l'administration et la direction de l'entreprise.

« Art. 8. Les fonds soumis par l'Etat ne passeront pas entre les mains de M. Considerant. Ils ne seront délivrés que sur des bons signés par lui et visés par le ministre des travaux publics. »

Enfin, ma quatrième proposition peut se formuler sommairement en ces termes :

Quatrième proposition.

« Art. 1er. Il sera créé dans le délai de quatre mois un nouveau département ministériel sous la dénomination de *ministère du progrès*, (Oh ! oh !)

LE CITOYEN CONSIDERANT. Sous la dénomination de *ministère du progrès* ou de l'*expérience* si le terme de progrès ne vous convient pas.

« Ce ministère se composera de deux divisions :

« 1° Une division relative à l'examen et quand il y aura lieu à l'expérimentation des inventions et perfectionnements techniques de l'industrie et des instruments de travail.

« 2° Une division relative à l'examen et à l'essai, quand il y aura lieu, des propositions d'amélioration sociale présentées sous des formes pratiques, et susceptibles de se prêter à des épreuves locales.

« Art. 3. Le projet d'organisation de ce nouveau département ministériel sera soumis, dans le délai de deux mois, à l'Assemblée nationale.

« M. le président du conseil est chargé de l'exécution de la présente loi. » (Rires bruyants.)

Messieurs, j'ai fini.

Je vous ai soumis des idées et des propositions dont l'adoption pacifierait la société, et résoudrait promptement, à mon sens, toutes les graves difficultés intérieures.

Je dépose sur le bureau de M. le président ces quatre propositions.

Je demande le renvoi des deux premières aux deux comités réunis de législation et du crédit foncier;

Le renvoi de la troisième aux comités réunis du travail, de l'instruction publique, de l'agriculture et des travaux publics;

Le renvoi de la quatrième aux bureaux.

Je fournirai aux comités les avant-projets, plans et devis, et tous les documents qu'on pourra désirer sur les voies et moyens d'exécution de la troisième proposition ; j'apporterai d'ailleurs à cette tribune tous les détails que l'Assemblée me ferait l'honneur d'exiger.

Enfin, pour chacune de ces propositions, qui peuvent être votées toutes quatre sous quinze jours, je demande l'urgence. (Ah ! ah ! — Bruit et mouvements divers.)

LE CITOYEN LÉON FAUCHER, *ministre de l'intérieur.* Je demande la parole.

LE CITOYEN PRÉSIDENT. Les propositions seront imprimées distribuées et renvoyées aux comités compétents. (Réclamations à droite).

La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

LE CITOYEN MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. Le Gouvernement était prêt à répondre à des interpellations qui avaient été annoncées. Il voit maintenant qu'il ne s'agit plus que d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale par un de ses membres; il ne juge pas nécessaire d'intervenir.

LE CITOYEN PRÉSIDENT. La parole est à M. Desjobert sur les interpellations.

Voix nombreuses. L'ordre du jour ! l'ordre du jour !

Plusieurs membres. Parlez ! parlez !

LE CITOYEN DESJOBERT. Messieurs, tant que l'honorable M. Considerant est resté dans le développement des théories sociétaires et phalanstériennes, je me suis gardé de prendre la parole; mais lorsque je l'ai entendu demander qu'on mît à sa disposition 1,200 hectares de terre et les fonds nécessaires pour les faire valoir, j'ai été inquiet et j'ai protesté au nom des contribuables... (Bruits et rires.)

Je regrette vivement, messieurs, que, dans cette circonstance, l'honorable M. Proudhon ne soit pas présent ; il aurait répondu à M. Considerant mieux que je ne pourrai le faire ; il lui aurait répété ce qu'il lui disait, il y a six semaines ou deux mois, dans une salle voisine, sur la question de l'encouragement à donner par le Gouvernement aux doctrines socialistes. M. Proudhon expliquait parfaitement à cette occasion, et en présence d'un grand nombre de vous, messieurs, qu'il fallait que chaque doctrine fît ses preuves elle-même, aux frais des inventeurs et de leurs adhérents, et non aux frais de l'Etat. Il se proposait lui-même pour modèle en fondant la banque du peuple, et il engageait l'honorable M. Considerant à l'imiter pour la création de son phalanstère.

Vous savez, messieurs...

Un membre à gauche. Assez ! assez !

Voix nombreuses à droite. Parlez ! parlez !

LE CITOYEN DESJOBERT, *se tournant vers la gauche.* Messieurs, je n'ai pas l'avantage d'être socialiste, je vous prie d'avoir un peu d'indulgence pour moi.

Vous savez, messieurs, ce qui est arrivé à la banque de M. Proudhon. Elle est allée rejoindre les essais si malheureux qui ont été faits, dans ces derniers temps, des diverses idées socialistes; elle est allée rejoindre...

LE CITOYEN VICTOR CONSIDERANT. Je demande la parole.

LE CITOYEN DESJOBERT. ...Les travaux de M. Owen en Angleterre et en Amérique; elle est allée rejoindre les travaux des saints-simoniens à Ménilmontant; elle est allée rejoindre l'organisation du travail de M. Louis Blanc; elle est allée rejoindre les malheureuses victimes qui ont été entraînées dans l'Icarie; elle est allée rejoindre les expériences qui ont été faites par les fouriéristes eux-mêmes; car, avant que M. Considerant vînt ici nous demander de faire expérience de son phalanstère, l'école fouriériste en avait déjà fait une avec l'appui, non pas du Gouvernement, mais des partisans de Fourier, et principalement aux dépens d'un de nos collègues de l'ancienne chambre, M. Baudet Dulary, qui y a perdu une partie de sa fortune.

Eh bien, que M. Considerant fasse un appel aux vrais croyants de sa religion. M. Proudhon a obtenu 18,000 fr. pour la souscription à la banque du peuple ; je ne doute pas, maintenant que l'honorable M. Considerant est débarrassé de son redoutable adversaire, qu'il ne profite de tous ses moyens et n'obtienne davantage. Mais je veux que ce soient ses souscripteurs qui fassent les frais de l'expérience, et non le peuple qui ait à souffrir des idées des socialistes.

L'honorable M. Considerant a porté de graves accusations contre la société actuelle. La société actuelle, cependant, elle est fondée, et mieux que jamais, je crois, sur la religion (je

(1) Qu'est-ce que M. Peupin veut dire? Ce spirituel représentant ne comprend-il pas ce qu'il y a de grave et d'ironique à la fois dans cette expression du *trésor de haine*? Veut-il faire entendre que c'est une apologie de la haine? — Pauvres gens!

(Note de la *Démocratie pacifique.*)

ne parlerai pas de la religion, car M. Considerant ne l'a pas attaquée); elle est fondée sur la propriété, elle est fondée sur la famille. Nous allons voir si les phalanstériens (je n'attaque pas ici M. Considerant, mais j'attaque l'école), nous allons voir si l'école phalanstérienne est amie de la propriété, et si elle est amie de la famille.

Quant à la propriété, vous avez tous lu l'ouvrage distribué à l'Assemblée par M. Considerant lui-même, intitulé *Théorie du droit de propriété et du droit au travail*. Voici ce qu'on y lit :

« L'usufruit de la terre appartient à chaque individu. » Page 17.)

« Le fonds est la propriété commune de l'espèce. » (Page 12.)

LE CITOYEN FÉLIX PYAT, *de sa place*. Je vous demande si vous emportez le fonds dans le tombeau quand vous mourez ? (Exclamations et murmures à droite.)

LE CITOYEN PRÉSIDENT. N'interrompez pas.

LE CITOYEN DESJOBERT. J'ai dit que la société était basée sur la famille ; la famille elle-même est fondée sur la propriété et l'héritage. C'est pour maintenir la famille que le fonds passe au fils après la mort du père, d'après nos doctrines, à nous, qui ne sont pas les doctrines de MM. les socialistes.

LE CITOYEN HOVYN-TRANCHÈRE. L'interrupteur n'a pas d'enfants probablement. (Vive hilarité à laquelle prend part M. Félix Pyat.)

LE CITOYEN DESJOBERT. Voici, messieurs, la suite des raisonnements de M. Considerant sur la propriété.

« Le régime de la propriété est donc illégitime et repose sur une fondamentale spoliation. » (Page 14.)

M. Considerant consent alors à légitimer cette spoliation par le droit au travail et par l'organisation du travail.

L'organisation du travail, messieurs, nous ne l'avons pas encore abordée, j'espère qu'elle ne viendra pas ; quant au droit au travail, vous l'avez repoussé.

Ce sont ces doctrines si nettes de M. Considerant contre la propriété, qui ont fait que M. Proudhon, excellent appréciateur de ces matières, avait dit, dans sa *Lettre à Blanqui* : *Je dénonce M. Considerant aux propriétaires*. (Hilarité.)

Voici pour la propriété. Je vais dire quelques mots sur la manière dont l'école phalanstérienne comprend la famille. C'est fort délicat ; je serai fort réservé, car s'il fallait tout dire, il faudrait demander le comité secret. Par respect pour les tribunes... (Rires.)

Un membre. Parlez en latin !

LE CITOYEN DESJOBERT. Je citerai ce que j'ai trouvé de plus chaste dans les doctrines de Fourier, le grand-prêtre de la science, dans sa *Théorie des quatre mouvements*. (Hilarité générale.)

Théorie des quatre mouvements. (Tome 1er, page 185.)

Fourier réglemente le mariage ; le mariage est la base de la famille, et on a attaqué tout à l'heure la famille.

LE CITOYEN VICTOR CONSIDERANT. J'ai attaqué la famille ?

LE CITOYEN DESJOBERT. On a dit que la famille n'était pas respectée maintenant.

Je cite Fourier : « Une femme peut avoir, à la fois, 1° un époux dont elle a deux enfants... (Rumeurs diverses. — Interruptions.)

Une femme peut avoir à la fois 1° un *époux* dont elle a deux enfants ; deuxièmement, un *géniteur* dont elle n'a qu'un enfant... (Rires et exclamations diverses.)

Troisièmement... » (Bruit.)

Une voix. On n'a pas entendu le deuxièmement.

LE CITOYEN DESJOBERT. Si on n'a pas entendu le deuxièmement (Non ! non !) j'en suis fort aise, et je ne le répéterai pas ; j'invite les curieux à lire l'ouvrage.

Troisièmement... (Interruption au fond de la salle.)

Troisièmement, un *favori* qui a vécu avec elle et conserve le titre ; plus, de *simples possesseurs* qui ne sont rien devant la loi. (Assez ! assez !)

Ceci, messieurs, touche au problème de la population. Fourier tire les conséquences de sa doctrine, et je vous engage à les étudier dans la 1re édition du *Nouveau monde industriel* : la dernière édition a été purgée de ce qui était par trop étrange.

Quant aux propositions de l'honorable M. Considerant, je les combats, et je proteste contre toute application des doctrines phalanstériennes.

LE CITOYEN PRÉSIDENT. La parole est à M. Pierre Leroux... (Mouvements divers.)

LE CITOYEN CONSIDERANT. Je demande la parole.

LE CITOYEN PRÉSIDENT. La parole est à M. Pierre Leroux, à moins qu'il ne la cède à M. Considerant.

LE CITOYEN PIERRE LEROUX. Citoyens, notre collègue M. Considerant, pour répondre aux allégations qui viennent d'être portées contre les doctrines qu'il défend, m'a demandé de lui céder mon tour de parole. Je suis prêt à le lui céder, parce qu'il est nécessaire que M. Considerant réponde à ces allégations. Maintenant il y a certainement beaucoup de personnes dans cette enceinte qui pensent que la séance a été mal employée... (Oui ! oui ! — Bruit.) Je pense le contraire; et si vous voulez me permettre, après que M. Considérant aura parlé, d'ajouter quelques considérations, je prendrai la parole. (Oui ! oui !)

LE CITOYEN CONSIDERANT. Messieurs, les observations de M. Desjobert devaient nécessairement m'appeler à la tribune. Je répondrai en aussi peu de termes qu'il me sera possible ; mais j'espère que cette fois vous ne m'y verrez pas aussi longtemps que vous m'y avez vu tout à l'heure. (Bruit et rires.)

Votre honorable collègue M. Desjobert vous a dit qu'il était opposé de la manière la plus formelle à ce que l'État contribuât jamais pour une part quelconque à des essais relatifs aux doctrines nouvelles.

J'ai dit dans mon discours, et si M. Desjobert m'avait fait l'honneur de m'écouter, il aurait entendu que j'avais reconnu moi-même que l'État était parfaitement libre, à mon sens, de faire ou de ne pas faire. Seulement, et tout était là, et c'était ce qui donnait à ce discours un caractère d'interpellations adressées au Gouvernement, vous vous écriez tous les jours, vous écrivez partout (il est évident que je m'adresse, quand je dis vous, aux adversaires du socialisme), vous dites que la société est en danger, vous dites que toutes les passions sont exaltées, vous dites qu'il y a un désordre dans tous les esprits, et que ce désordre est provoqué par les doctrines socialistes.

Eh bien, messieurs, quand je vous dis la même chose, quand je confesse que les idées nouvelles sont pour quelque chose dans les difficultés de la société actuelle, quand je dis cela, moi, on le trouve mauvais ! Et quand je viens vous dire : Mais si ces doctrines sont si terribles que vous le dites ici, si elles agitent si profondément les esprits, si elles passionnent si vivement les cœurs, vous avez un moyen de vous en débarrasser. Ces doctrines se résument toutes dans des institutions de crédit ou dans des organisations de travail déterminées. Exigez donc que toutes les [illegible]; exigez donc que tous ces fantômes, que toutes ces choses vagues, que toutes ces choses qui saisissent l'imagination du peuple prennent une forme concrète, qu'elles se présentent sous des formes pratiques; car dès qu'elles se présentent sous des formes pratiques, elles cessent d'avoir aucun danger pour la société.

En effet, je comprends très-bien qu'on passionne les masses en leur disant : Vous souffrez aujourd'hui, et on a droit de leur dire quand on le croit, la société peut être organisée autrement. Et croyez-vous que, parce que telle n'est pas votre opinion, vous nous empêcherez, nous socialistes, d'avoir notre foi, que vous nous ôterez nos convictions, que vous nous empêcherez de continuer à faire la propagande de cette société heureuse dont nous portons l'idéal dans nos cœurs ?

Si vous trouvez que ces illusions sont un danger, donnez donc aux socialistes qui vous le demandent le moyen de revenir de leurs illusions. (Approbation à gauche.)

Bien plus, messieurs, je vous dis : Si vous entrez dans cette voie ; si, au lieu de repousser, au lieu de condamner, au lieu de dédaigner en masse toutes les idées nouvelles, vous leur proposez l'examen; si vous organisez une institution qui aura pour objet de faire la lumière, qui aura pour objet d'appliquer enfin aux phénomènes du monde politique, du monde social, ce que l'on a appliqué à la science... La science ! savez-vous depuis quand elle est, la science ? Autrefois elle était ce que sont aujourd'hui le monde politique et le monde social. La science a été longtemps livrée à l'arbitraire des systèmes ; longtemps, sous les noms d'alchimistes, d'astrologues et de sorciers, il y eut des hommes produisant les idées les plus absurdes, dans lesquelles cependant il y avait des éclairs de génie qui ont servi à former la science plus tard. (Très-bien ! très-bien !)

A partir de quel jour, de quel moment, la science est-elle sortie du chaos ? A partir de quel moment les hommes qui cultivaient la philosophie naturelle sont-ils arrivés à cesser d'être alchimistes pour devenir chimistes, d'être astrologues pour devenir astronomes, d'être sorciers pour devenir physiciens ? A partir du jour où Bacon eut proclamé le grand principe de l'expérience. (Très-bien ! très-bien !) Dès que le principe de l'expérience eut été proclamé... (Murmures à droite.)

A gauche. Très-bien ! très-bien !

LE CITOYEN FÉLIX PYAT. Ils ont plus de gendarmes et de prisons que de raisons.

LE CITOYEN VICTOR CONSIDERANT. ...Dès que les idées arbitraires, dès que les imaginations en délire qui s'égaraient dans le champ de l'invention ont été obligées de se faire vérifier par l'expérience, à partir de ce moment, la science a trouvé son guide et son flambeau ; à partir de ce moment, la science a commencé à exister.

Quel est donc le principe que j'émets à cette tribune ? Je ne viens pas vous dire : Vous êtes obligés, vous êtes forcés d'aider la réalisation des doctrines socialistes ; mais je vous dis que ce serait une excellente politique ; vous ne dépenseriez pas en canons, en frais de répression d'insurrections tout ce que vous dépenseriez en subventions données à l'expérimentation des idées progressives. Voilà mon idée. Vous n'en voulez pas, vous êtes parfaitement libres ; je ne puis pas vous imposer mon opinion ; seulement, je vous déclare que bien sage sera le gouvernement qui entrera dans cette voie ; car tant qu'on n'y entrera pas, la société sera travaillée par la fermentation de l'idée de l'avenir qui ne trouvera pas son écoulement facile, régulier, dans les conditions sociales actuelles.

Maintenant (Oh ! oh !), M. Desjobert a dit à cette tribune un fait sur lequel il faut que je réponde un mot ; ce sera très-court.

Au dire de M. Desjobert, il semblerait que le phalanstère aurait été essayé, qu'on aurait déjà organisé des communes sociétaires, déjà pratiqué le procédé d'association, d'organisation du travail, qui doit, suivant moi, produire tous les résultats harmoniques dont je vous ai entretenus.

Croyez-vous que si un homme avait l'idée de faire un nouveau mécanisme, un nouveau mécanisme à vapeur, par exemple, que cet homme eût construit son plan, qu'il eût son idée dans sa tête, qu'il eût commencé la construction, qu'il fût parvenu tout au plus à faire la plaque de fondation de sa machine ; croyez-vous qu'on pourrait dire que son invention, son idée a été expérimentée ? Eh bien ! savez-vous ce qui s'est passé à Condé-sur-Vesdre, dont a parlé M. Desjobert ? Il est bien vrai qu'en 1831, au moment de la jeunesse, de l'effervescence de l'école, nous nous étions imaginé qu'il suffirait de se porter sur le terrain, et que la société ambiante, bien disposée pour le progrès, se presserait de venir apporter ses capitaux (Rires à droite), de joindre ses capitaux aux nôtres, et qu'elle nous aiderait ; que nous trouverions un concours suffisant pour l'œuvre, pour l'expérience que nous nous proposions de faire.

J'étais bien enfant alors pour mon compte. Eh bien, messieurs, nous avions beaucoup trop préjugé de l'intelligence de la société ambiante. (On rit). Une société s'est fondée ; elle a réuni un certain nombre de capitaux ; on s'est porté sur le terrain, on a défriché des landes ; ces landes, qui étaient couvertes de bruyères alors, sont maintenant des terres cultivées ; et on a construit, quoi ? une partie, une très-petite partie des établissements ruraux ; c'est-à-dire qu'au lieu de construire un phalanstère, ce qui ne serait pas tout, car on peut construire un phalanstère et n'avoir pas fait l'expérience du mécanisme qui constitue le phalanstère, on n'est même pas parvenu à construire la dixième partie des établissements ruraux, des écuries et des étables !

Or je vous demande si, dans de pareilles circonstances, on peut dire que l'expérience ait été faite ? Non, elle n'a pas été faite, pas plus à Condé ou ailleurs que dans cette enceinte.

Quant à la propriété, je serai très-bref : je dirai seulement, pour répondre à ce qu'a apporté à cette tribune l'honorable M. Desjobert, que je vous renvoie à la brochure dont il vous a fait lui-même des citations. J'ai établi là dedans de la manière la plus formelle la distinction entre le droit abstrait, le droit absolu, le droit métaphysique et le droit pratique, le droit légal, le droit d'une société ordinaire.

J'ai commencé par poser que la société actuelle était incompatible avec le développement complet, absolu de tous les droits. En voulez-vous la preuve ? Eh, je vous en donnerai mille. (Marques d'impatience.) Il est évident que le droit absolu ferait sauter toute espèce de formes sociales actuellement possibles.

Eh bien, après cela, sous le bénéfice de ces observations, j'ai discuté la question de propriété, et sur quels principes ? Sur les principes mêmes que j'ai apportés aujourd'hui à cette tribune.

Je vous ai dit : Oui, la propriété est un droit, un droit sacré. Pourquoi ? parce que la propriété est le résultat du travail de l'individu ; je vous défie de légitimer la propriété par une autre considération, et M. Thiers lui-même n'a pas pu lui donner une autre base quand il a voulu la défendre contre ceux qui l'attaquent.

Eh bien, la terre évidemment n'a été créée par personne ! Au droit absolu, au droit métaphysique, il est certain que la terre n'appartient à personne. Par conséquent, j'ai eu raison, j'ai eu droit de dire que ceux qui restent dépossédés de leur droit à la terre par la constitution pratique, historique, de la société actuelle, que ceux-là ont droit à une compensation ; et dans ma pensée, cette compensation, je l'ai développée dans la brochure, c'est le droit au travail.

Ainsi donc, il ne faut pas confondre la partie philosophique et métaphysique de la brochure, il ne faut pas confondre ce qui est de droit abstrait avec ce qui est de considération pratique. Quant aux considérations pratiques, l'école sociétaire n'a jamais le moins du monde proposé la revendication de la propriété territoriale ; elle n'a jamais demandé qu'on expropriât les propriétaires, et elle prétend tout résoudre par son principe, qui est un principe d'attrait. Ainsi, elle dit au capital : Quand on aura fait l'essai du mécanisme nouveau, vous viendrez, non pas parce que vous serez forcés de venir, car nous sommes les ennemis du *compelle intrare* ; vous viendrez chez nous parce que vous gagnerez plus chez nous que dans la combinaison actuelle. Nous le disons, parce que le capital ne comprend que cette raison-là. Quant aux hommes de travail, aux hommes de cœur, nous leur apportons des idées plus généreuses, plus élevées pour les introduire dans l'ordre de nos idées. (Interruption.) Maintenant j'aborde la question de famille.

Qu'est-ce que j'ai dit à cette même tribune ? J'étais en droit d'espérer qu'après ce que j'avais exprimé aujourd'hui même, lorsque j'avais déclaré que nous acceptions et que nous n'avions jamais proposé autre chose, pour tous les essais pratiques, que nous acceptions toutes les lois, les lois civiles, les lois politiques ; que c'était sous la juridiction de ces lois du pays et conformément aux prescriptions de ces lois que tous les essais devaient se faire, j'étais en droit d'espérer que l'objection que je combats ne me serait pas faite.

Il est certain qu'une commune sociétaire, parce qu'elle est une commune sociétaire, n'en est pas moins une commune française, par conséquent soumise à la juridiction et aux lois de notre pays. J'ai dit plus, et nous l'avons dit partout, que s'il y avait lieu de faire des modifications dans les lois qui régissent la famille, ces modifications ne pouvaient être en rapport qu'avec une société tout autre que la société actuelle. J'ai dit, et mille fois nous avons répété, que nous ne proposions en aucune façon à la société l'application de toutes les idées qui sont dans les livres de Fourier. Que font nos adversaires ? En vérité, c'est une chose bien singulière : un homme de génie a eu une idée ; cette idée, il l'a développée dans de nombreux écrits ; il a poursuivi son idée dans une quantité inouïe de considérations diverses ; il s'est occupé des mœurs de la société et de l'avenir ; il s'est occupé du ciel et de la terre ; il s'est occupé de cosmogonie, de théogonie, et de tous les autres objets de l'intelligence... (Bruit et rires.)

Un membre. Il était fou.

LE CITOYEN CONSIDERANT. Lui-même n'a jamais cessé de répéter, vous le trouverez inscrit dans toutes les pages de son livre : « Je ne propose à la société que l'adoption, l'examen, l'expérimentation du principe de l'association, et l'application du procédé particulier qui constitue ma méthode à la régularisation des faits du domaine industriel, des faits qui sont aujourd'hui parfaitement libres. Vous travaillez à l'état d'isolement ; vous luttez les uns contre les autres ; je vous apporte une loi d'association dans le travail. » Qu'est-ce que nous avons fait, nous, les disciples de Fourier ? Est-ce que nous avons pris dans ses livres tout ce qu'on va y chercher, tout ce qu'on vient complaisamment étaler devant vous, pour repousser ce que nous demandons ? Est-ce que nous faisons de ces choses l'objet de nos propositions ?

Voilà les sophismes auxquels nos adversaires se livrent continuellement. Il y a dans les livres de Fourier des choses utiles, pratiques, qui, suivant moi, peuvent sauver le monde. Nous proposons au monde l'essai et l'adoption de ces idées, mais après vérification.

Qu'est-ce qu'on fait ? on va prendre à côté, en dehors de ce que nous proposons, des choses que nous réservons complètement (Ah ! ah !), des choses qui sont livrées, qui sont laissées à l'appréciation, à la discussion, qui ne concernent même pas le présent, des choses dont chacun porte la responsabilité personnelle s'il les adopte, et dont vous pouvez bien faire Fourier responsable, mais dont vous n'avez pas le droit de faire responsables les hommes qui ne les proposent pas ou qui ne les adoptent pas. C'est comme si, pour prouver que la théorie de Newton sur l'attraction sidérale était une absurdité, on était allé prendre le commentaire de Newton sur l'Apocalypse (Très-bien ! très-bien !), et qu'on vînt dire aujourd'hui aux savants qui propagent le système de Newton, qui expliquent avec cette théorie le système du monde ; c'est comme si on venait dire : cela est faux, cela est absurde, cela n'a pas le sens commun, parce que nous savons que le commentaire de Newton sur l'Apocalypse est l'œuvre d'un fou. C'est exactement le même raisonnement. Je vous livre ceci, vous en ferez justice.

Un mot maintenant, rien qu'un mot.

A droite. Assez ! assez !

A gauche. Parlez ! parlez !

LE CITOYEN VICTOR CONSIDERANT. Je veux, messieurs, en disant un mot sur la dernière observation de M. Desjobert, vous montrer quel est notre procédé, à nous qui prenons dans les œuvres de Fourier ce que nous croyons bon et immédiatement applicable à l'humanité, en laissant le reste en dehors de nos propositions. Je veux vous montrer ce que nous faisons.

On vous a dit : Vous ne trouveriez pas le passage qu'on vient de lire dans la deuxième édition de la théorie des *quatre mouvements*. Eh bien ! en disant cela on s'est trompé. On a parlé ensuite du *Nouveau Monde* ; là on avait raison ; je vais vous expliquer... (Exclamation d'impatience à droite.)

A gauche. Parlez ! parlez !

LE CITOYEN VICTOR CONSIDERANT. Je n'ai que deux mots à vous dire.

Nous avons tellement le sentiment des convenances dans l'ordre des questions qu'on a apportées à cette tribune, que dans l'un de ces ouvrages qui est un ouvrage de propagation, dans lequel sont décrites les idées que nous proposons, il se trouvait effectivement deux passages que nous ne pouvions pas laisser dans un livre de propagation. Pour ces deux passages, nous avons fait ce que devraient faire nos adversaires dans leur esprit, nous les avons supprimés. Pour l'autre ouvrage, qui est un ouvrage de bibliothèque, qui n'est pas un ouvrage de propagation, un ouvrage à mettre entre les mains de tout le monde, un ouvrage qui doit être conservé intact, parce que les ouvrages des hommes qui ont marqué dans l'humanité ne doivent pas être mutilés par leurs continuateurs, celui-là nous l'avons reproduit textuellement.

Ainsi, lorsque nous nous adressons à tout le monde, lorsque nous faisons la propagation de nos idées, nous faisons nous-mêmes la purge en quelque sorte des livres destinés à cet objet. Vous voyez donc que nous sommes parfaitement à l'abri du reproche qu'on nous a fait. Nos adversaires devraient nous imiter ; ils devraient laisser de côté ce que nous ne présentons pas, ce que Fourier lui-même n'a pas proposé, et ils

devraient répondre sur les choses que nous proposons. (Approbation à gauche.)

(M. Taillefer se présente à la tribune.)

Plusieurs voix. Pierre Leroux ! Pierre Leroux ! la triade !

LE CITOYEN PRÉSIDENT. M. Taillefer a la parole.

LE CITOYEN TAILLEFER. Je ne viens pas combattre les doctrines de M. Considerant, je ne viens pas m'opposer à la prise en considération de sa proposition ; mais je connais un fait pratique qui peut apporter quelque lumière dans cette discussion. Ce fait pratique a eu lieu en Afrique.

Nous avons eu un gouverneur qui avait l'amour des colonies militaires agricoles. Voici l'expérience qu'il a tentée : il avait établi un bataillon dans une portion de terrain défrichée, et il l'avait divisée ainsi :

5/6 pour la communauté,
1/6 divisé par tête.

Lorsque le moment de la récolte arriva, il se rendit sur les lieux et trouva un résultat bien extraordinaire : dans les cinq sixièmes cultivés en communauté, il y eut moins de récolte que dans la portion qui était cultivée par tête, c'est-à-dire dans un sixième. (Rires et interruptions diverses.)

LE CITOYEN VICTOR CONSIDERANT. Cela n'a aucun rapport avec le phalanstère.

LE CITOYEN TAILLEFER. Laissez-moi achever.

Le gouverneur ne comprenait rien à ce résultat.

Un membre. Le gouverneur ne connaissait donc pas la nature humaine?

LE CITOYEN TAILLEFER. Voici comment un vieux soldat le lui expliqua. Il lui dit :

« Général, nous avions parmi nous des paresseux, et, comme ils gagnaient autant que nous, nous nous sommes tous faits paresseux. »

Cette réponse, qui était la plus simple, le général ne l'avait pas devinée, mais il s'en contenta. (On rit.) (1)

(1) Si l'impatience de l'Assemblée avait permis à M. Considerant de remonter une troisième fois à la tribune pour répondre à cette objection de M. Taillefer, deux mots eussent suffi à la réfutation complète.

M. Considerant eût fait observer d'abord qu'il s'agissait, dans l'expérience de M. le maréchal Bugeaud, de *communauté*, et non pas d'*association phalanstérienne*, c'est-à-dire de *répartitions proportionnelles au concours*, ce qui diffère essentiellement du communisme.

Ensuite M. Considerant eût appris à l'Assemblée que lorsque le projet de cette expérience lui fut annoncé par une lettre de M. Bugeaud lui-même, M. Considerant écrivit au Maréchal que cette expérience échouerait certainement, et que si M. Bugeaud voulait en connaître les raisons, il n'avait qu'à lire dans le premier volume de *Destinée sociale*, ouvrage que le Maréchal avait dans sa bibliothèque, le chapitre où M. Considerant discute la *communauté* et *l'association*.

Ce compte rendu de la séance, extrait du *Moniteur*, ne contient que les parties du discours de M. Considerant prononcées à la tribune.

Dans quelques jours, nous publierons en brochure le même discours, complété par les considérations critiques et les développements importants qui n'ont pu être entendus à la tribune. Nous y joindrons le discours de M. Pierre Leroux, des notes, etc.

DOCTRINE
DE
L'HARMONIE UNIVERSELLE
ET DE
L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

PUBLICATIONS
De l'École phalanstérienne
FONDÉE PAR FOURIER.

La Révolution de Février a mis, sans qu'il soit plus possible de le nier, la Société face à face avec la QUESTION SOCIALE.

Le problème du temps est posé par le redoutable Sphinx : il faut le résoudre ou périr.

Cette pression, exercée par une nécessité supérieure, impose à tous les esprits quelque peu intelligents l'étude des idées socialistes, et principalement du système de l'ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE, et des voies et moyens de transition développés dans les écrits de l'École sociétaire.

Cette obligation morale est aujourd'hui si bien sentie qu'il serait superflu d'en indiquer les raisons.

De bonne foi, est-il permis de faire encore mépris d'une Doctrine qui aborde tous les plus graves problèmes posés par l'esprit humain ; qui, sur chacun d'eux, apporte des solutions lumineuses et systématiques, c'est-à-dire découlant toutes d'un principe suprême et générateur ; qui enserre dans ses larges flancs tous les intérêts pour les harmoniser, tous les droits pour les reconnaître et les organiser, tous les sentiments de l'humanité pour les développer dans un splendide et majestueux concert ; d'une Doctrine qui compte dans ses rangs de nombreux représentants des classes les plus éclairées, savants, prêtres, magistrats, fonctionnaires, artistes, industriels, etc., etc., dans tous les pays ; de la Doctrine, enfin, qui a donné le branle à ce grand mouvement d'*idées sociales* auxquelles le XIX[e] siècle devra son véritable caractère historique ?

En présence de ce développement rapide et puissant de l'idée socialiste et phalanstérienne, des livres nombreux qui s'en occupent (1), des conversations qui la mettent partout à l'ordre du jour, est-il permis à aucun homme de quelque valeur intellectuelle d'en parler sur des ouï-dire, de répéter, sur une Doctrine considérable, des jugements erronés, de lui prêter les vues les plus sottes et les plus absurdes ? — Si l'on veut parler ou écrire sur la Doctrine, il faut l'avoir étudiée à ses propres sources et non dans les comptes-rendus de la mauvaise foi et de l'ignorance.

La Doctrine est d'ailleurs aujourd'hui d'une étude facile. Tant qu'elle n'était encore formulée que dans les ouvrages de Fourier, nous reconnaissons qu'elle pouvait paraître d'un abord très-pénible et rebuter beaucoup d'intelligences ; mais aujourd'hui de nombreux ouvrages élémentaires ont jeté un pont entre le domaine public et le monument grandiose élevé par le Maître sur un roc de granit. Quiconque voudra entrer dans l'édifice et en visiter les richesses infinies, le peut désormais sans peine aucune : il n'y a plus, pour y atteindre, de pente escarpée à gravir ; on y arrive par une route large, désobstruée et attrayante.

Le lecteur curieux de s'engager sur cette route qui conduit aux plus somptueux domaines de l'intelligence, et qui ouvre à la pensée humaine le monde philosophique, social et religieux de l'Avenir dans toute sa splendeur, a besoin d'un guide. Pour mener l'étude avec fruit, il faut qu'il puisse s'orienter dans le champ déjà considérable des publications de l'École Sociétaire. Nous allons lui faciliter cette tâche au moyen d'un Catalogue méthodique.

NOTA. Pour se faire une idée des travaux accomplis depuis 19 ans par l'École Sociétaire, il faudrait ajouter à ce Catalogue la liste d'un assez grand nombre d'écrits épuisés qui n'y sont pas indiqués, et songer que les Publications périodiques de l'École, le *Phalanstère* (1831-33), l'ancienne *Phalange* (1836-43), la *Démocratie pacifique* (1843-48), la nouvelle *Phalange* (1845-48), et le *Bulletin phalanstérien*, contiennent vingt fois plus de matières que les ouvrages de la librairie, et abordent mille sujets que ceux-ci ne traitent point. Aussi la collection des ouvrages périodiques doit-elle être consultée par qui veut connaître à fond les travaux de l'École et les solutions apportées par la Théorie à tous les grands problèmes contemporains. Les bibliothèques des centres phalanstériens importants doivent posséder ces collections.

S'adresser à la LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE, quai Voltaire, 25, en face du pont National.

OUVRAGES PRÉPARATOIRES.

Ces ouvrages, peu volumineux chacun, doivent être consultés par les personnes qui ne veulent que *tâter* d'abord les principes généraux de l'École phalanstérienne, connaître son but et le caractère de ses moyens. Toutefois, si l'on est *décidé* à aborder l'étude de la Doctrine, on peut aller immédiatement aux ouvrages d'Exposition.

LE SOCIALISME DEVANT LE VIEUX MONDE ou *le Vivant devant les morts*, par Victor Considerant, représentant du peuple ; suivi de *Jésus-Christ devant les conseils de guerre*. (Cet ouvrage se compose de quatre parties : — *Qu'est-ce que le socialisme ? — Développements du socialisme. — Les caractères et les dangers du socialisme. — Les adversaires du socialisme*, — et contient une exposition des différents systèmes compris sous le nom de Socialisme). Un vol. in-12, format in-8 compacte, 2[e] tirage .... 2 f.

PRINCIPES DU SOCIALISME, *Manifeste de la Démocratie au XIX[e] siècle*, par V. Considerant, ancien élève de l'École polytechnique, Représentant du peuple. (Programme des questions sociales ; étude des intérêts généraux et des besoins de l'époque ; solutions des grands problèmes politiques et sociaux). 2[e] édition, grand in-18. Prix .... 50 c.

PETIT COURS DE POLITIQUE *et d'Économie sociale, à l'usage des ignorants et des savants* ; par le même. (Critique familière des préjugés de toutes les opinions.) 2[e] édit., 3[e] tirage. gr. in-32 .... 40 c.

DÉBACLE DE LA POLITIQUE *en France* ; par le même. (Critique id. plus développée.) gr. in-12 .... 1 f.

MANIFESTE DE L'ÉCOLE SOCIÉTAIRE *fondée par Fourier*, ou *Bases de la Politique positive* ; par le même. (Cet ouvrage s'adresse aux esprits habitués aux formes logiques et didactiques.) 3[e] édit. in-18 .... 1 f.

APERÇUS SUR LES PROCÉDÉS INDUSTRIELS. — URGENCE DE L'ORGANISATION SOCIÉTAIRE, par Just Muiron 3[e] édit., in-12. Paris, 1840 .... 2 f.

PAROLE DE PROVIDENCE, *suivi de Morceaux choisis* ; par M[me] Clarisse Vigoureux. (Éloquente expression religieuse des idées fondamentales de la Doctrine.) 2[e] éd. gr. in-18 .... 1 f.

THÉORIE DES FONCTIONS (*Coup d'œil sur la*), par A. Tamisier, Représentant du peuple, ancien élève de l'École polytechnique. (Vues générales philosophiques.) 2[e] éd. in-32. 50 c.

DE L'ANARCHIE INDUSTRIELLE, *Mémoire inédit de Fourier*. (Critique sociale et économique.) In-12 .... 75 c.

LE PRÉSENT ET L'AVENIR, par J. B. Krantz, ingénieur des ponts-et-chaussées. Br. in-18 .... 50 c.

QUELQUES MOTS SUR L'ORGANISATION DU TRAVAIL, par Baudet-Dulary. In-8[e], 1848 .... 10 c. — *Épuisé.*

Transition.

EXPOSITION DE LA THÉORIE *de Fourier*, faite à Besançon, par V. Hennequin. 3[e] édition, 1848. 1 vol. in-18 ... 1 f. 25 c

EXPOSITIONS ÉLÉMENTAIRES DÉVELOPPÉES.

DESTINÉE SOCIALE, par V. Considerant. (Cet ouvrage dont on peut aborder la lecture sans préparation, initie complètement à la connaissance de l'Organisation phalanstérienne et aux bases générales de la Doctrine.) Belle édition avec vignettes.

— Deux éd. de cet ouvrage ont été épuisées. Le 1[er] vol. de la 3[e] éd. (form. Charpentier), expose les principes généraux de la Science sociale, la critique de la société actuelle, la loi du développement historique de l'humanité et l'organisation économique du Régime sociétaire .... 2 fr. 50 c.

— Le 2[e] vol. vient de paraître. Même prix .... 2 f. 50 c.

— Il reste encore quelques exemplaires de la seconde édition, format in-8[e], aux prix de 6 fr. chaque vol. complet.

LE FOU DU PALAIS-ROYAL, *Dialogues sur la Théorie Phalanstérienne*, par F. Cantagrel. (Complète la connaissance élémentaire après la lecture de l'une quelconque des *Expositions abrégées*.) 2[e] édit. fort vol. gr. in-18 .... 3 f.

OUVRAGES DE FOURIER.

On n'abordera ces ouvrages avec fruit qu'après être parvenu au degré de connaissance donné par les ouvrages de la précédente catégorie.

L'HARMONIE UNIVERSELLE *et* LE PHALANSTÈRE, *exposés par Fourier*. Recueil méthodique des œuvres choisies de l'auteur. — *Cet ouvrage, format Charpentier*, paraîtra en 20 livraisons de 36 pages compactes, contenant la matière de 50 pages de l'édition in-8 des œuvres complètes. — La publication se composera de 20 livraisons et constitue l'Exposition de la théorie de Fourier par la réunion des plus beaux morceaux de l'auteur.

Chaque livraison : 30 centimes.

Le premier volume est en vente .... 3 fr.

Les 6 premières liv. du 2[e] vol. sont en vente à 30 cent. la livr.

THÉORIE DE L'UNITÉ UNIVERSELLE. (C'est l'ouvrage capital de Fourier.) 2[e] édit. 4 fort vol. in-8, contenant le *Plan du Traité de l'Attraction*, et quatre vignettes. (tomes II, III, IV et V des œuvres complètes.) .... 18 f.

— chaque volume séparément .... 4 f. 50 c.

— Le même ouvrage publié par livraisons. Prix de chaque livraison : 50 cent. pris au bureau. — *La souscription est permanente : une ou plusieurs livraisons par semaine, à la volonté des souscripteurs.*

LE NOUVEAU MONDE *industriel et sociétaire*. (Abrégé du précédent, mais néanmoins difficile à lire sans préparation.) 3[e] édit. fort vol. in-8. (tome VI des œuvres complètes.) .... 5 f.

THÉORIE DES QUATRE MOUVEMENTS. (Ne peut être lu avec fruit que comme complément d'études, après une connaissance avancée de la Théorie.) 3[e] édit 1 fort vol. in-8. (tome I des œuvres complètes) .... 6 f.

— Les 6 vol. précédents ensemble .... 28 f.

ÉDUCATION.

MNÉMONIQUE GÉOGRAPHIQUE, opuscule de Fourier, 1 feuille in-8. — *Épuisé. Sera réédité.*

LES ENFANTS AU PHALANSTÈRE, *dialogue familier sur l'Éducation*, extrait du *Fou du Palais-Royal*. In 32 .... 40 c.

L'ÉDUCATION ATTRAYANTE (*Théorie de*), *Dédiée aux Mères*, extrait de *Destinée sociale*. In-8. — *Épuisé. Sera réédité*

VISITE A LA CRÈCHE MODÈLE, *et Rapport général adressé à M. Marbeau sur les Crèches de Paris*, par Jules Delbruck, orné de plusieurs dessins gravés sur bois .... 1 f. 25 c. Se vend au profit des crèches d'enfants pauvres de Paris.

ÉTABLISSEMENT DES CRÈCHES (*Considérations sur l'*) *dans la ville de Lyon*, par le D[r]. F. Barrier .... 50 c.

DES CRÈCHES *et de l'allaitement maternel*, par le D. Imbert prof. à l'Éc. de méd. de Lyon .... 50 c.

ÉPITRE DE PAUL JEAN AUX DIJONNAIS. in-8 .... 30 c

VI. QUESTIONS D'ÉCONOMIE SOCIALE : ÉTUDES ORGANIQUES ET CRITIQUES.

Sous ce titre nous rangeons les publications concernant des questions d'organisation industrielle, administrative, de travaux publics, etc., la critique de la Féodalité financière, de la concurrence anarchique, etc.

ANALYSE DU MÉCANISME DE L'AGIOTAGE *et de la Méthode mixte en étude de l'Attraction*. 4 feuilles gr. in-8. .. 2 f.

ÉTAT INDUSTRIEL DE L'EUROPE, par Barral, ancien élève de l'École polytechnique .... (*Paraîtra prochainement.*)

APPLICATION DE L'ARMÉE (*Étude sur l'*) *aux travaux d'utilité publique*, par J.-B. Krantz, ingénieur des ponts-et-chaussées, ancien élève de l'École polyt. grand in-8 .... 2 f.

CRÉATION D'UNE ARMÉE DES TRAVAUX PUBLICS (*Projet de*), par le même. grand in-8 .... 1 f. 50 c.

DE L'ORGANISATION DES TRAVAUX PUBLICS, *et de la Réforme des Ponts-et-chaussées*, par F. Cantagrel .... 1 fr.

LE SEL. — *Impôt, — Réduction, — Régie, — ou la question du Sel sous toutes ses faces*, par J.-J. Jullien. in-8 .... 4 f.

DU MONOPOLE DES SELS *par la Féodalité financière* par Raymond Thomassy. In-8 .... 1 f.

DE L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE, par Ch. Dain, suivi d'un article de Fourier .... 1 f.

FÉODALITÉ OU ASSOCIATION, *type d'organisation du travail pour les grands établissements industriels* : — application à la question des houillères du bassin de la Loire, par V. Hennequin. — *Épuisé.*

DES BOULANGERIES SOCIÉTAIRES. In-32 .... 40 c.

MÉNAGE SOCIÉTAIRE ou *Moyen d'augmenter son bien-être en diminuant sa dépense*, par Ch. Harel. 1 vol. in-8 .... 2 f.

RÉVOLUTION SOCIALE, par M. Fontarive, in-8[e]. 2 f. 50 c.

LA PART DES FEMMES, par M. Antony Meray. Joli vol. in-18 .... 2 f.

L'ART DANS LA RÉPUBLIQUE, par M. Allyre Bureau. Broch. in-32 .... 5 c.

LES CIVILISATEURS. Satires, par Fortuné Henry .... 30 c.

FABLES DE LACHAMBEAUDIE. in-18 .... 1 f. 50 c.

NOTA. — *On n'a pas inséré dans ce Catalogue la liste des traductions ou des écrits originaux publiés aux États-Unis, en Allemagne, en Espagne, etc., sur la Théorie de Fourier : ces différents ouvrages sont trop peu demandés à notre Librairie de Paris, pour que nous ayons eu à les y mettre en vente.*

UN PHALANSTÈRE (*Vue générale à vol d'oiseau d'*) ou *Village organisé d'après la Théorie de Fourier* ; avec les campagnes environnantes. (Belle lithographie, de 35 centimètres sur 39, dessiné par *J. Arnout, d'après les plans de Morize.*

Ce dessin est très-propre à faire comprendre le caractère général et les dispositions matérielles du Régime harmonien. Afin de répandre cet utile et charmant paysage, nous en avons, malgré la dimension, fixé le prix à .... 1 f. 50 c.

Épreuves coloriées .... 5 f. » c.

On peut avoir des épreuves de 1[er] tirage :

Gr. papier, épr. de luxe... 8 f.... Coloriées...... 12 f. » c.

Id. 2[e] tirage, épr. choisies. 5 f.... Coloriées. ... 9 f. » c.

Cette gravure est la première page d'un *Album phalanstérien* qui sera publié progressivement.

Nous conseillons de joindre à cette lithographie la *Description du Phalanstère* (par V. Considerant), qui en est le texte explicatif. (gr. in-18, 75 c.) Toute personne qui voudra étudier la Théorie harmonienne ne saurait mieux faire que de commencer par examiner attentivement ce dessin en se rendant compte du dispositif général au moyen de la description. C'est la plus facile, la plus simple et la plus attrayante des initiations de 1[er] degré. Ce dessin accompagne très-bien également la lecture de *Visite au Phalanstère*, et généralement de tous les ouvrages d'Exposition.

L'École sociétaire a aujourd'hui trois organes périodiques :

1° LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE,

Journal quotidien, publiant le lundi, un numéro avec supplément, dit *numéro de huitaine*, formant Revue de la semaine et développant plus spécialement les questions sociales. On peut s'abonner séparément au journal quotidien, ou au numéro de *huitaine*. — PRIX DE L'ABONNEMENT :

Au numéro quotidien.

PARIS	Un an, 20 fr. ;	6 mois, 11 fr. ;	3 mois, 6 fr.
DÉPART. et ÉTR.	— 32	— 17	— 9
PAYS à surtaxe	— 50	— 26	— 14

Au numéro du lundi.

PARIS, DÉP. et ÉTR.	Un an, 8 fr. ;	6 mois, 4 fr. ;	3 mois, 2 fr.
PAYS à surtaxe	— 12	— 6	— 3

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi à Paris, chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, madame Philippe ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libraire, marché aux Bois, 1.

2° LA PHALANGE, *Revue mensuelle de la Science Sociale*, dans laquelle se publient progressivement les MANUSCRITS INÉDITS DE FOURIER. grand in-8. 1 an, 18 f. — 6 mois, 9 f. — 3 mois, 5 f. La nouvelle *Phalange* forme 2 forts vol. gr. in-8 par année depuis 1845. On peut se procurer chacun des vol. parus au prix de 9 f.

3° LE BULLETIN PHALANSTÉRIEN, envoyé gratuitement et exclusivement aux Souscripteurs à la Rente de l'École sociétaire. Le premier numéro a paru en juillet 1846.

ON TROUVE A LA MÊME LIBRAIRIE :

LE BERGER DE KRAVAN, ou Entretiens socialistes et démocratiques sur la *République* et les *prétendants monarchiques*, par Eugène Sue. (Cet ouvrage est le premier d'une série de petits livres socialistes d'Eugène Sue, que nous devons publier successivement sous le titre du *Berger de Kravan*). — Joli in-32 de 128 pages .... 50 c.

CONJURATION DES JÉSUITES, *Publication authentique du plan secret de l'Ordre*, par l'abbé Leone, préface par V. Considerant, 1 vol. in-8 .... 5 fr.

(1) Il ne se publie pas aujourd'hui un livre sérieux ou se prétendant tel, qui n'en disserte avec plus ou moins de connaissance de cause.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du Croissant.

Le défaut d'espace nous empêche de mettre notre catalogue complet, dont on peut se procurer des exemplaires gratuitement à la librairie phalanstérienne, quai Voltaire, 25, vis-à-vis le Pont-National.

18e Année. N. 105. EDITION DU MATIN. Mercredi 18 Avril 1849.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

DÉPARTEMENTS: Trois mois. . . 9 f. Six mois. . . 17 f. Un an . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

PARIS, 17 AVRIL.

Assemblée nationale.

L'annulation, hier à minuit, du scrutin, sur l'ensemble de la proposition relative à l'expédition de Civita-Vecchia, a été causée par la retraite de deux cents représentants qui ont voulu, en s'abstenant au moment de voter, protester plus solennellement contre l'indigne concession faite par la majorité de l'Assemblée à la politique réactionnaire et monarchique du ministère.

Ces représentants ont ainsi repoussé à la face du monde toute responsabilité dans ce vote.

M. Félix Pyat est monté aujourd'hui à la tribune pour expliquer les motifs de cette abstention; mais il ne lui a pas été possible d'adresser un dernier appel à la conscience de l'Assemblée. Les murmures et les réclamations l'ont empêché de parler. La majorité était pressée de ratifier, par 378 voix contre 171, la carte blanche accordée à MM. Barrot, Léon Faucher et Falloux en faveur de la restauration du pape.

Toutes les pentes sont fatales, tous les vertiges sont contagieux.

L'Assemblée a ensuite repris le vote du budget du ministère des finances, dont la plupart des chapitres ont été adoptés sans discussion.

L'abstention.

Le refus de voter, dans l'Assemblée nationale, est un acte révolutionnaire. Cela est certain.

Cette abstention, qui s'est produite hier et aujourd'hui, de la part d'un nombre assez considérable de représentants, était-elle légitime? Voilà la question.

M. Léon Faucher, dans son bureau, a formellement exprimé l'opinion que l'intention du gouvernement était de rétablir le pouvoir temporel du pape, quoi qu'il arrive.

M. Schœlcher a dit à la tribune que M. Odilon Barrot, dans la commission, avait exprimé la même opinion.

Si la république romaine n'est pas renversée quand les troupes françaises arriveront à Civita-Vecchia, on compte sur l'effet moral de la présence de nos troupes pour que la contre-révolution se produise dans les Etats romains.

Si la contre-révolution ne se produisait pas, les troupes marcheraient sur Rome et y ramèneraient le pape.

M. Schœlcher soutenait que telle avait été l'opinion de M. Odilon Barrot.

La minorité de la commission était du même avis.

La majorité paraissait croire que, sur cette question, le ministère avait seulement *tergiversé*.

M. Barrot, sommé de s'expliquer à la tribune, a refusé de répondre.

Ses explications antérieures, celles de ses collègues, l'opinion émise à la tribune par M. le ministre des affaires étrangères dans l'avant-dernière discussion sur les affaires italiennes, ne laissaient d'ailleurs aucun doute sur les vues du ministère.

Il s'agit donc, pour la France, de se faire le gendarme de l'Autriche en Italie, d'opérer ou de faire faire la contre-révolution à Rome, de restaurer le pape dans son pouvoir temporel, et de dégager les troupes autrichiennes de l'Italie pour leur donner la latitude d'aller combattre les Hongrois.

M. Barrot a reconnu la solidarité des gouvernements monarchiques.

En face de cette solidarité avouée, plaidée par lui, il a soutenu que la France, pour ne pas attirer sur elle les forces de ces gouvernements, résolument solidaires pour leur principe, devait s'abstenir de s'unir elle-même avec les peuples dans l'intérêt des siens.

Bien plus, la politique qu'il a produite n'est qu'une alliance à demi et honteusement confessée, avec ces gouvernements.

Nous devons rendre, *dans une certaine mesure*, des services aux rois de l'Europe contre les peuples, pour ne pas attirer la coalition de ces rois contre nous. Voilà le principe de conduite de M. le président du conseil.

Ce principe, cette politique, c'est la contre-révolution, la violation de la Constitution, la lâcheté, la honte et l'avilissement de la France.

On demandait à l'Assemblée un acte contre-révolutionnaire au premier chef.

Les membres de l'Assemblée qui ont bien compris la question ont répondu à cet acte comme ils y devaient répondre, par un acte révolutionnaire.

Ils ont bien fait.

V. CONSIDERANT,
Représentant du Peuple.

Le gouvernement a reçu aujourd'hui la nouvelle de la prise de Catane par les Napolitains, auxquels Syracuse s'est rendue aussi à discrétion.

Cette nouvelle se trouve également dans un supplément extraordinaire du *Portafoglio*, de Malte, du 10 avril.

Après un bombardement par mer et une attaque simultanée par terre, les Siciliens défendant Catane ont été obligés de céder à des forces supérieures. Cette malheureuse ville, de 48 000 habitants, a été brûlée, détruite, saccagée. Les assaillants ont perdu près de 700 hommes.

Le général polonais Wezrenski, qui commandait à Syracuse, s'est embarqué avec plusieurs officiers étrangers à bord du vapeur anglais le *Bulldog*, qui est arrivé à Malte le 10 avril.

Après cette double victoire des troupes napolitaines, il reste peu d'espoir à fonder sur l'héroïque résistance de Palerme.

La réaction italienne n'attend donc plus que l'arrivée de l'expédition envoyée à Civita-Vecchia par nos ministres pour triompher complètement, jusqu'à ce que l'excès d'indignation et de compression provoque une nouvelle insurrection unanime, irrésistible et implacable dans l'Europe entière.

Le *Moniteur* publie une circulaire de M. de Falloux, adressée aux recteurs des académies, et signalant à leur sévérité les instituteurs coupables de se réunir pour parler de politique et s'éclairer mutuellement sur l'usage de leurs droits électoraux. Avec l'habileté ordinaire aux pères de son ordre, M. de Falloux essaie de faire endosser à M. Vaulabelle tout l'odieux de ses menaces, en citant en partie une circulaire de cet ancien ministre, inspirée par un esprit tout différent de celui que possède aujourd'hui M. de Falloux.

Discours du citoyen V. Considerant.

En vente à la Librairie sociétaire, 25, quai Voltaire, et chez tous les marchands de journaux, le Discours prononcé par le citoyen VICTOR CONSIDERANT, le 14 avril, à l'Assemblée nationale, reproduction textuelle du *Moniteur*. Deux feuilles d'impression formant double supplément de la *Démocratie pacifique*. Prix : DIX CENTIMES.

AVIS ESSENTIEL.

Un certain nombre des exemplaires de ce supplément, consacré à la reproduction du DISCOURS DE M. CONSIDERANT, et distribués ce matin, contiennent à la 1re colonne de la page 3, une transposition qui ne permet pas de saisir le sens. — Il est facile de réparer cette erreur typographique.

Après la 3e ligne de cette colonne, ligne qui finit par ces mots : *sans sacrifier un*, il faut se reporter à la 30e ligne commençant par les mots : *dieu, le crédit*..., et lire en suivant jusqu'à la 35e ligne inclusivement, qui se termine par : *un nom des proprié-*.

En faisant cette transposition, qu'il est facile de marquer à la marge par une accolade et un renvoi, on retombe sur la 4e ligne commençant par : *taires, si ceux-ci*, etc.

PROGRAMME
De la Presse démocratique et sociale,
INTERPRÉTÉ AU POINT DE VUE PHALANSTÉRIEN.

Préambule.

En ce moment, comme à la veille d'une lutte suprême, lutte qui se limitera dans le domaine pacifique des idées, si, de part et d'autre, on laisse aux idées toute liberté pour se produire, les partis qui divisaient autrefois la France ne forment plus que deux grandes armées. On s'est massé, on s'est réuni dans les deux camps. Légitimistes, impérialistes, orléanistes, catholiques, ou plutôt pharisiens, faisant du Christ un instrument de despotisme, défenseurs de la haute finance et de ses privilèges, du commerce actuel et de ses abus, adorateurs impuissants de la vieille économie politique et d'une stérile philosophie, tous ont adopté un même drapeau dont la devise est : RÉACTION.

Fatigués de leurs propres controverses, tous étaient endormis, une vive lumière les a réveillés ; la science sociale apparaissait à l'horizon, le ciel s'enflammait, ils ont cru que c'était un incendie, et les voilà tous éperdus, courant aux pompes, criant *au feu* contre le jour qui se lève !

D'autre part, tous les hommes dont le cœur n'est pas mort et desséché pour jamais, tous ceux qui ont foi dans la Providence et dans l'avenir, tous ceux qui savent que l'Association ralliera les classes de chaque pays dans la République démocratique et sociale, tous les pays de l'Europe et du monde dans la République universelle; tous ceux-là, Républicains de toutes les dates, mais sincères et dévoués, Socialistes de toutes les écoles, mais brûlant d'un même amour pour l'humanité, se sont ralliés sous la bannière du SOCIALISME.

Le programme de la Presse démocratique et sociale parisienne, publié le 4 avril 1849, est une manifestation de cette alliance.

Ce programme est formé de toutes les idées communes à tous les socialistes ; il délimite le terrain neutre sur lequel leurs phalanges se trouvent déjà réunies. Cependant les expressions du programme sont larges encore ; elles ne précisent pas les détails d'exécution ; et, bien que tous les signataires soient d'accord sur les résultats généraux qu'ils veulent atteindre, les écoles différentes ont conservé toute leur liberté quant aux moyens d'y parvenir. Nous venons, pour notre part, et au point de vue de l'École phalanstérienne, exprimer comment nous comprenons la réalisation de ce Programme, c'est-à-dire le dénoûment de la révolution de février, l'avénement de la république démocratique et sociale, en d'autres termes le triomphe définitif de la vérité, de la liberté et de la justice.

Nous sommes socialistes, nous sommes républicains, nous sommes phalanstériens.

Ce dernier titre, qui nous classe et qui précise notre position particulière dans l'armée démocratique et sociale, a besoin d'être interprété.

Il n'est pas de socialiste aujourd'hui, c'est-à-dire il n'est pas de républicain sérieux, qui repousse cette formule: *droit au travail*. Les hommes n'ont jamais pu rien créer dans l'isolement ; toujours pour triompher de la nature, pour féconder le sol, transformer les matières premières par l'industrie, ils ont dû réunir et combiner leurs forces. L'antiquité nous présente une combinaison des forces humaines en vue de la production qui est l'esclavage, l'impitoyable exploitation des masses travaillant sous le fouet, la chaîne au cou, au profit de quelques privilégiés appelés Pharaons, satrapes ou citoyens libres de Rome et d'Athènes.

Le christianisme a émis dans le monde des principes de liberté, d'égalité, de fraternité universelle, inconciliables avec cette combinaison productive au point de vue matériel, mais destructive de tous les principes moraux.

L'invasion des peuples du Nord a tué l'empire romain, la forme politique de cette odieuse exploitation; l'idée chrétienne en a tué l'âme.

Alors les éléments producteurs ont été rapprochés par une nouvelle combinaison un peu moins grossière et matérialiste; les éléments agricoles ont formé un corps, un ensemble organisé sous l'empire de la féodalité; les éléments industriels se sont constitués sous l'empire des corporations et des maîtrises.

Ce n'était plus l'esclavage, le droit de vendre l'homme et d'en disposer comme d'une chose; on ne voyait plus le produit du travail servile acquis sans réserve au maître; mais ce n'était pas encore le règne absolu de la justice et de la liberté, c'était l'exploitation dure encore du serf ou du paysan par le seigneur, de l'apprenti et du compagnon par le patron investi de la maîtrise.

Alors les principes émancipateurs du christianisme, imparfaitement compris, trahi même par ses représentants, firent dans le monde une seconde explosion qui s'appela RÉVOLUTION FRANÇAISE.

Aujourd'hui, en 1849, la révolution française n'est pas finie. Une révolution est finie quand, après avoir détruit un ordre social ancien et vermoulu, elle a fondé un ordre nouveau; la révolution française n'a pas encore accompli cette seconde partie de sa tâche. En politique, elle a fondé la forme républicaine, que divers essais monarchiques ont essayé vainement et temporairement de remplacer, mais qui n'est pas arrivée encore à sa formule la plus démocratique et la plus complète. Dans l'ordre social et industriel, l'organisation tout entière est à créer ; après avoir détruit la féodalité, les maîtrises, ces ébauches de solidarité grossières encore et oppressives, la révolution n'a pas fondé, même en germe, la solidarité fraternelle de l'avenir. Concurrence illimitée, laissez passer, laissez faire, telle a été, jusqu'à présent, toute sa science.

La République de 92, phase destructive de notre grande révolution, a opéré la démolition de l'ancien édifice industriel par ce principe, *Droit de travailler*.

La République de 1848, phase organique de la même révolution, qui approche de son dénoûment, construira l'édifice nouveau sur ce principe qui complète le premier, *droit au travail*.

L'ancien régime empêchait l'homme de travailler en imposant au travailleur des conditions onéreuses, en fermant par des barrières multipliées l'accès de toutes les professions. La proclamation du droit de travailler a rendu à l'homme la propriété de ses bras, le droit de chercher partout l'emploi lucratif de ses forces.

L'expérience a prouvé qu'un pareil droit n'est pas suffisant pour empêcher l'homme actif et laborieux, pour empêcher surtout la femme et l'enfant de mourir de faim. La société a charge d'âmes; elle est une grande famille ; elle se déshonore quand un de ses membres périt de misère ou abrège sa vie dans les privations. Le droit de travailler, c'est le droit pour chacun de chercher sa vie à *ses risques et périls*. Eh bien! dans la société actuelle, qui est un labyrinthe plein de ténèbres et de détours, cette recherche est souvent infructueuse. Non seulement le travailleur s'égare, mais il peut tomber dans des embûches, mais il est assailli chemin faisant par l'accaparement, l'agiotage, l'usure, la falsification des denrées alimentaires, changées en poisons par le commerce anarchique ; il est victime de la baisse des salaires, de l'intermittence industrielle, de la banqueroute, monstres nés de ce chaos industriel et commercial, que la réaction protège sous le nom de *société*, de *propriété*, de *famille*. Ce sont ces abus seulement que la réaction défend, ce sont ces abus seulement que le socialisme attaque et que le socialisme détruira.

A l'esclavage qui, tout en exploitant, en opprimant, en dégradant le travailleur, lui assurait du moins le nécessaire, la première explosion du christianisme, les premiers succès de la justice et de la vérité sur la terre, ont substitué la féodalité, les maîtrises.

A ce régime du moyen âge, établissant malgré ses iniquités un contrat protecteur entre le cultivateur et l'homme d'armes, une assurance mutuelle entre les corporations, à ce régime détruit par la seconde éruption du christianisme ou révolution française, rien n'est substitué jusqu'à ce jour.

Et cependant la conscience publique est devenue plus exigeante. Et cependant le sentiment de justice et de solidarité s'est répandu malgré les démarcations des classes et les frontières des nations. L'ouvrier n'est pas venu dans ce monde pour la douleur. Dieu ne crée pas des existences pour que nous les laissions s'anéantir par ignorance ou par dureté de cœur, il n'allume pas ces flambeaux, qui sont des âmes, pour que l'homme les éteigne.

Les classes laborieuses conquéraient, en 1789, le droit de travailler, la liberté de chercher du travail et de l'accomplir. En 1848 elles demandent le droit au travail, le droit de vivre en travaillant, le travail certain, non interrompu, le travail conforme aux aptitudes du travailleur, et rétribué de manière à suffire à ses besoins, avec avances de nourriture et usage assuré des instruments nécessaires.

Le *droit au travail* entraîne comme complément et moyen de réalisation l'*organisation du travail*, c'est-à-dire la création de la prévoyance sociale dans l'industrie.

Enfin le spectacle des abus actuels, celui de l'égoïsme, de la concurrence aveugle et dépravée qui les cause, prouvent que l'organisation nouvelle consistera dans la substitution du principe de

l'*Association* à l'égoïsme, à l'individualisme, au morcellement domestique, agricole et industriel, à la concurrence commerciale, anarchique, à l'exploitation des éléments sociaux les uns par les autres.

Tout homme qui n'accepte pas ces trois principes : *droit au travail, — organisation du travail, — association*, n'est pas socialiste.

Nous, phalanstériens, nous n'avons pas attendu, pour les confesser, la révolution de Février, qui les consacre. Depuis longues années, nous avons puisé dans les œuvres de Charles Fourier la notion de ces principes, aujourd'hui communs au socialisme tout entier ; depuis longues années, nous propageons la connaissance de procédés pratiques destinés à faire passer tous ces principes dans les faits. Restés jusqu'à présent spéciaux à notre école, ces procédés, nous en avons la conviction, entreront progressivement dans le symbole socialiste ; par degrés, ils rallieront tous les démocrates ; ils augmenteront la somme des vérités proclamées par la démocratie tout entière.

Nous sommes partisans de toutes les associations : association dans l'atelier, association dans l'agriculture, association dans le travail domestique ; mais pour nous, la plus parfaite des associations, est celle qui combine et qui réunit dans son sein toutes ces variétés d'industrie. L'association intégrale, l'association reliant en un faisceau tous les éléments de l'activité humaine, est la reine, la seule reine de l'avenir. L'association qui opère sur plusieurs branches de travaux, et qui a pour base l'agriculture, peut seule offrir à tous ses membres des travaux variés, suivant leurs aptitudes et à l'abri du chômage, malgré la diversité des saisons ; une pareille association peut seule développer chez les sociétaires toutes les facultés physiques et intellectuelles.

Nous voulons l'association intégrale, l'association reliée en faisceau, du travail domestique, agricole, industriel, commercial, de l'enseignement, enfin de la science et des arts. Nul esprit logique, après avoir admis le dogme de l'association, la supériorité de ce principe sur l'incohérence, le morcellement et la lutte, ne peut s'arrêter avant d'avoir compris et accepté comme la loi de l'avenir, l'association de tous les travailleurs dans chaque branche de travail, l'association de tous les genres de travaux dans la commune.

Oui, la commune, c'est là notre champ d'épreuve. Avant que l'association des communes régénère le département ou la province, que l'association s'élevant d'étage en étage, unisse les nations, les continents, et fonde à jamais la paix du globe, il faut que la théorie de l'association intégrale reçoive la consécration de l'expérience dans les limites de la commune, cette molécule, cet élément indivisible du pays. L'inventeur dans les sciences physiques fait, avec un modèle réduit, l'essai du bateau à vapeur ou de la locomotive avant de charger le bateau de passagers, de lancer le convoi sur les rails ; nous voulons dans la science sociale, dont les erreurs sont les plus dangereuses de toutes, introduire la prudente méthode des sciences physiques.

Appliquez d'abord l'association complète à la commune, cette France en miniature qui renferme agriculture, industrie, commerce, enseignement, diversité d'âges, de sexes, de caractères, de fortunes, qui est l'image réduite, mais l'image exacte du pays entier ; associez pour toutes les branches de travaux les 15 à 1 800 habitants d'une commune moyenne ; unis pour la création des valeurs, qu'ils se répartissent les produits, non pas avec cette égalité qui paralyse toute émulation, qui tue l'énergie, non pas dans la mesure arbitrairement évaluée des besoins, mais dans la proportion du concours apporté à l'œuvre par chacun d'eux ; que cette *phalange* substitue à toutes les masures malsaines du village actuel un palais associant aux salles de réunion, d'étude, aux grands ateliers, des logements individuels, un *phalanstère* enfin, seule habitation digne de la commune régénérée.

Si l'expérience est heureuse, le problème social est pacifiquement résolu, la transformation du monde commence ; que l'épreuve échoue, il ne meurt qu'un système ; le monde n'est pas mis en péril.

Association de toutes les branches de travail dans la commune, telle est, pour les phalanstériens, le complément de la formule socialiste : *droit au travail, organisation du travail, association.*

En attendant que l'École phalanstérienne soit assez nombreuse, assez influente, assez riche pour aborder la réalisation du phalanstère dans les conditions indispensables au succès, nous n'entendons pas rester inactifs comme républicains, comme socialistes. L'HARMONIE SOCIALE peut se réaliser sans intervention de la loi par la création du phalanstère.

Mais la législation, surtout dans un pays investi du suffrage universel, peut et doit devenir un instrument de progrès démocratique ; la législation peut sinon créer le bien absolu, du moins diminuer la somme du mal, généraliser l'éducation, lui donner un caractère pratique, organiser le crédit, le soustraire à la féodalité de l'usure, porter vers l'agriculture et l'industrie les forces vives de la nation, assurer à tous les faibles, à tous les opprimés, à tous les exploités des garanties ; en un mot, inaugurer l'avènement de cette société intermédiaire entre la civilisation actuelle et l'harmonie sociale entre l'incohérence et l'association, qui, pour nous, porte le nom de GARANTISME.

Garantisme ou diminution du mal réalisée par la loi, par de nouvelles institutions ; Harmonie ou plénitude du bien réalisée par l'association libre et volontaire dans les limites de la commune modèle, telles sont les deux étapes que nous trouvons sur notre chemin. Pour indiquer par quels moyens nous prétendons les atteindre, nous interpréterons incessamment, et à notre point de vue, les différentes sections du programme publié par la presse démocratique et sociale.

VICTOR HENNEQUIN.

Commission des secours fraternels pour les les familles des détenus politiques.

Nous nous empressons d'insérer les deux communications suivantes, en appelant sur elles l'attention de tous les hommes de cœur :

Citoyen rédacteur,

Les détenus politiques présents à Paris ont, du fond de leurs prisons, formé une commission de secours fraternels, destinés à venir en aide à leurs malheureuses familles.

Nous sommes les citoyens choisis par eux pour accomplir la mission sacrée de recueillir les offrandes et de les répartir.

Nos frères des pontons, de Belle-Isle et des bagnes, ont approuvé l'initiative prise par leurs compagnons d'infortune de Sainte-Pélagie, de Vanves et du Cherche-Midi.

Nous réclamons aujourd'hui votre concours pour porter à la connaissance des démocrates l'appel que nous faisons à leur cœur et les statuts de la commission arrêtés conformément aux instructions des détenus dont nous tenons nos pouvoirs.

Salut et fraternité.

Paris, le 15 avril 1849.

Chaneusse, président ; Raguet, Croizat, vice-présidents ; Belval, rapporteur général ; Tessat, Dorier et Amyot (Ernest), secrétaires ; Hibbach, trésorier.

Alexandre (Léon), Andry, Allié, Bouzeret, Bisson, Chapoulard, Delbrouck, Ducastel, Favre (François), Frémyot, Gaury, Guérin, Huet, Hellière, Lombardat, Lohrner, Madiot, de Mérig jeune, Masseau père, Ory, Pougny, Picot, Pelvillain, Stévenot, Songeon, Thirion, Veron.

Au sein de la misère générale du peuple, celle des familles des détenus politiques, plus profonde qu'aucune autre, appelle par cela même une sollicitude spéciale. Qu'on se représente ces familles, privées de leur chef, de celui qui les nourrissait, ne sachant pas le matin si elles trouveront les aliments du jour, sans vêtements, sans ressources d'aucune sorte, chassées souvent du pauvre grenier leur unique abri, n'ayant que la rue pour asile et la borne du coin de la rue pour chevet : il y a là des souffrances inouïes !

Ne ferons-nous rien pour les adoucir ? Délaisserons-nous dans leur dénuement les femmes, les enfants de ceux qui expient au fond des cachots, sur les pontons des transportés ou sur les dalles du bagne, le crime de s'être dévoués à ce qu'ils croyaient le salut de tous ? Ne serait-ce pas renier la cause dont ils sont les martyrs, effacer de la devise de nos pères le mot sacré de Fraternité ?

Prouvons par nos actes qu'elle n'est pas pour nous un vain mot, un son vide, mais une loi sainte écrite dans nos cœurs.

Est-ce que nous ne sommes pas tous solidaires ? Est-ce que ce n'est pas notre loi, notre religion, notre vie ?

Les femmes de nos frères sont nos sœurs, et leurs enfants sont nos enfants. Malheur ! malheur ! si nous étions sourds à la voix de leur détresse !

Qui, s'enfermant chez soi, y mangerait seul son pain, le mangerait sans remords, quand ils crient, j'ai faim ? Qui ne sentirait le frisson courir dans ses membres bien couverts, quand ils crient, j'ai froid ?

Chacun, il est vrai, isolé des autres, ne peut que bien peu de chose pour soulager des maux si nombreux ; mais unis, associés, tous peuvent beaucoup. Que tous donc s'empressent de concourir à cette œuvre fraternelle ; que, s'étendant de proche en proche, elle embrasse toute la France. On disait des premiers chrétiens : « Voyez, comme ils s'aiment, » comme ils s'aident et se secourent mutuellement ! » Qu'on le dise aussi des nouveaux chrétiens, de ceux dont la mission est de hâter le grand avenir que Dieu prépare au monde.

Cet avenir, que sera-ce ? Le règne de la justice, le triomphe du droit. Mais, pour que le droit triomphe, il faut d'abord accomplir le devoir, et le devoir accompli a sur-le-champ sa récompense. Nourrir son frère défaillant de besoin, vêtir ses membres nus, verser un peu de consolation au cœur de celui qui souffre, être béni de lui, est-il une joie égale à cette joie ?

Ne soyez point comme ceux qui ne pensent qu'à eux-mêmes, n'aiment qu'eux-mêmes, qui, dans leur égoïsme infernal, disent froidement : *Chacun pour soi, chacun chez soi*. Séparez-vous de ces maudits, et qu'au milieu d'une société qui s'affaisse sous le poids de la reprobation divine, d'une société morte à laquelle vous en devez substituer une vivante, on vous reconnaisse au signe de la vie, à l'amour que vous aurez les uns pour les autres.

STATUTS DE LA COMMISSION DES SECOURS FRATERNELS POUR LES FAMILLES DES DÉTENUS POLITIQUES.

Art. 1er. Il est institué une commission de secours fraternels pour venir en aide aux familles des détenus politiques.

Art. 2. La commission vient en aide aux familles des détenus politiques en distribuant :

1° Les travaux qui seront mis à sa disposition ;

2° Des secours en argent et en nature.

Composition de la commission.

Art. 3. La commission se compose, pour Paris et la banlieue, de quarante-huit commissaires.

Ce nombre pourra être accru ou restreint, selon les besoins ultérieurement constatés.

Art. 4. Nul mieux que les femmes ne sait demander ; nul mieux qu'elles ne sait donner.

Des femmes seront donc chargées, conjointement avec les commissaires, d'opérer les collectes, de faire les visites d'enquêtes et de distributions.

Elles pourront être appelées au sein de la commission.

Département.

Art. 5. La commission centralisera les souscriptions des comités de secours formés dans le même but que la commission, et qui peuvent exister déjà dans les départements ou qui s'y formeront par la suite.

Bureau.

Art. 6. Le bureau de la commission se compose d'un président, deux vice-présidents, un rapporteur-général, un secrétaire, deux vice-secrétaires et un trésorier.

Ils sont élus tous les trois mois et indéfiniment rééligibles.

Art. 7. La commission fera appel aux offrandes fraternelles par les moyens suivants :

1° Des listes de souscriptions seront ouvertes dans les bureaux de tous les journaux démocratiques, au siége de la commission, dans tous les ateliers, associations et institutions démocratiques ;

2° Des troncs seront installés dans tous les lieux où la commission le jugera utile.

Les troncs seront fermés à clef et scellés au cachet de la commission ; ils ne seront ouverts et vidés que par deux membres au moins de la commission désignés à cet effet, munis d'un mandat spécial et en présence de trois témoins, qui seront les gérants ou les principaux attachés de l'établissement où les troncs auront été placés. Un procès-verbal sera dressé à l'instant en deux expéditions signées par les délégués et les trois témoins ; l'une de ces expéditions sera portée au siége de la commission, et l'autre affichée dans l'établissement.

3° Des quêtes seront ouvertes par les soins de la commission dans toutes les réunions démocratiques ; les formalités inscrites au paragraphe précédent seront également observées.

Offrandes en nature.

Art. 8. Les offrandes de toutes sortes seront reçues au siége central ou recueillies à domicile ; elles seront l'objet d'une comptabilité en matière.

Service médical et pharmaceutique.

Art. 9. La commission désignera un nombre suffisant de docteurs en médecine et pharmaciens pour le service médical des familles secourues.

Comptabilité.

Art. 10. La comptabilité en espèces et en matières sera tenue en partie simple et constamment à jour.

Tout article de recette ou de dépense devra être confirmé par la présentation de pièces comptables.

Tous les versements, espèces ou matières, seront reconnus et constatés par le comptable.

Toutes les entrées et sorties de valeurs quelconques seront constatées, pour les entrées, par des reçus tirés de registres à souches ; pour les sorties, par des signatures sur registres d'émargement.

Art. 11. Les représentants du peuple appartenant à l'opinion démocratique-socialiste, et les rédacteurs des journaux organes de cette opinion, sont appelés à assister à toutes les séances de la commission.

M. Ramon de la Sagra nous prie de publier la déclaration suivante :

Nous avions adhéré au projet de la Banque du peuple, et nous avons coopéré à son établissement dans le but de favoriser l'activité du travail et de soulager la misère des classes ouvrières en France.

Tout en prévoyant les conséquences meilleures de ce moyen de simple réforme économique, nous lui avons prêté notre faible appui, comme nous l'avions déjà fait à des épreuves antérieures pour d'autres institutions dont s'honore la France. Mais, quant à celle-ci, nous avons cru convenable de bien préciser nos intentions en protestant contre toute critique à source politique, contre toute appréciation en *dehors du but humanitaire que la Banque du peuple se proposait d'atteindre.*

L'inconséquence et l'ingratitude dont le citoyen Proudhon vient de donner une preuve éclatante et incontestable imposent pour l'avenir une autre ligne de conduite aux élans de nos généreuses sympathies. Nous ne devons donner à personne le droit de nous compromettre au delà de nos désirs, et moins encore celui de nous attirer la persécution du gouvernement d'un pays dont nous avons toujours cherché à mériter l'estime. Si par malheur il y a des hommes qui possèdent la dangereuse propriété de transformer en armes de parti les instruments destinés à la paix, ce n'est pas à nous à les seconder. Par ce motif, nous devons nous abstenir de continuer à l'œuvre pratique de l'amélioration du peuple français, la coopération directe que nous lui avions offerte avant de connaître l'extraordinaire et inqualifiable manifeste du citoyen Proudhon. Nous voulons et nous devons maintenir notre indépendance personnelle, pour examiner les doctrines sorties de l'atmosphère fiévreuse et épidémique de la France, et qui réagissent sur le monde entier.

Paris, 16 avril 1849.

RAMON DE LA SAGRA.

Nouvelles d'Italie.

Le *Moniteur* nous annonce ce matin, d'après une lettre de Florence, 12 avril, transmise de Marseille par voie télégraphique, « qu'une réaction en faveur du grand-duc vient d'avoir lieu à Florence. Toute la population, ajoute cette dépêche, s'est prononcée avec enthousiasme. M. Guerrazzi est gardé à vue. L'Assemblée est dissoute. On envoie une députation à Gaëte. »

Les journaux que nous recevons de Florence sont du 10 et ne contiennent rien qui fît prévoir ce fait. Ce jour-là même des volontaires toscans étaient partis bien équipés pour la frontière.

Le ministère romain s'était renouvelé ; le ministre de la guerre parcourait les provinces pour organiser la défense.

Les journaux de Livourne nous apprennent que Gênes a été mis en état de siége. La Marmora est investi de pleins-pouvoirs. Les étrangers qui ne pourront justifier d'affaires dans la ville devront la quitter immédiatement. Les cercles et réunions sont interdits ; les attroupements, même peu nombreux, devront se disperser à la première sommation ; les journaux qui publieront des réflexions critiques sur la situation, seront saisis et suspendus. Aucun papier ou journal ne pourra être vendu.

— Afin de faire apprécier aux Toscans l'esprit de leurs pasteurs et l'usage infâme qu'ils font de la religion, le *Moniteur* de Florence publie le fait suivant : L'évêque de Pescia et son vicaire ont défendu aux curés et aux prêtres diocésains de donner l'absolution à ceux qui ont voté pour la constituante italienne.

— Le bruit courait à Rome qu'il y a quelque agitation à Bologne ; une députation est partie, dit-on, pour Pie IX. On écrit le 4 avril de cette ville, que l'Autriche prépare 24 bataillons pour envahir la Romagne.

— On écrit d'Ancône, 7 avril, sept heures du soir :

Un vapeur autrichien entre dans notre port avec 2 plénipotentiaires piémontais, l'escadre sarde met à la voile. — Dépêche adressée au préfet d'Ancône par l'amiral Albini : Excellence, des circonstances impérieuses et l'annonce que Venise va être bloquée me forcent à quitter votre port pour me rendre immédiatement dans les eaux menacées. Sur quoi, votre ville n'a rien à craindre. Je prie V. Exc. de bien dire à la population que je n'ai d'autre idée que celle de concourir au bien de la patrie.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique.*)

Gênes, 12 avril 1849.

Depuis hier des troupes ne cessent d'entrer dans Gênes et vont prendre possession des nombreux forts qui couronnent la ville.

C'est le dénouement le plus heureux que pouvait avoir cette affaire, en ce sens que tous ces quarante mille hommes, réunis contre Gênes, tous ces braves qui avaient lâché pied à la bataille de Novare, qui pour la plupart avaient refusé de se battre contre les Autrichiens, étaient pleins d'ardeur contre les Génois ; car Gênes est une ville de commerce fort riche, Gênes a des coffre-forts bien garnis. A Novare les Piémontais n'avaient à gagner que des coups de sabre, au lieu qu'à Gênes il y avait à piller les caisses des maisons de commerce.

Ils ont montré leur savoir-faire à la prise du faubourg San-Teodoro dans les journées du 4 et du 5. Ces braves n'ont pas eu tous le bonheur de tomber sur des coffre-forts ; mais ils s'en sont dédommagés en pillant tout ce qui pouvait être emporté, comme châles, linge, argenterie ; le restant étant trop lourd pour le dos de ces héros, était jeté par les fenêtres ou brisé sur place.

L'infortuné Charles-Albert n'avait-il pas raison lorsque, s'éloignant désespéré du champ de bataille, il s'écriait : Tout est perdu, même l'honneur ?

Vous avez à Paris des journaux qui donneraient tout au monde pour que ces excès eussent été commis par des Tosco-Romains ; mais malheureusement c'est tout le contraire ; ce sont les beats soldats du ministère codino qui font cela, ce ne sont pas des républicains.

Cette révolte de Gênes a eu cet avantage, de faire voir à M. Pinelli, de Launay et consorts, que ce ne serait pas sans dangers pour eux qu'ils porteraient la main sur la constitution, comme ils en avaient le charitable projet. Les Génois n'ont déposé les armes que sur l'assurance qu'a donnée le commissaire royal extraordinaire, le général La Marmora, sur sa foi de soldat, que le statut ne serait pas modifié.

Douze chefs sont exceptés de l'amnistie, ce sont : le général Avezzana, le député Constantin Reta, l'avocat David Morchio, membres du gouvernement provisoire ; Ottavio, Lazzoti, Lev. Pellegrini, Nicolo Accame, directeur du *Pensiero italiano*, Albertini, Antonio Giannuè, Borzini, Weber, Campanella et J. B. Cambiase.

Nous allons voir bientôt si l'on prendra encore un détour jésuitique pour faire le mal, car, dans la concession de l'amnistie, il y a un petit article d'une ligne, d'une seule ligne, qui me donne du souci pour bien des gens qui ont eu confiance dans la parole du général et dans celle du roi.

Cette ligne excepte de l'amnistie les délits civils et militaires qui se rattachent à l'insurrection.

Nous verrons le parti que l'on tirera de cette ligne, d'une excessive élasticité entre les mains des codini qui gouvernent à Turin.

Mais enfin la constitution n'est pas abolie. Aux termes du statut, la chambre doit être sous peu convoquée. Le ministère codino sera obligé de se retirer devant une représentation qui, incontestablement, contiendra beaucoup d'éléments de la précédente. Même aux termes de la constitution, la paix ne peut être signée qu'avec l'approbation de la chambre, car le roi ne peut céder nulle portion du territoire sans l'assentiment de la nation ; or, cette paix ne manquera pas de contenir la renonciation à la Lombardie et la Vénétie, qui font partie de l'Etat sarde, d'après le statut.

Dans Gênes on enlève les barricades, on répare déjà, autant que possible, les dégâts de la guerre. Avant l'ouverture des portes à l'armée assiégeante, le syndic, M. Antonio Profumo, a fourni des moyens pécuniaires à tous ceux qui voudraient quitter la ville. Ordre est donné par le même syndic à tous ceux qui ne font pas partie de la garde nationale, de remettre les armes dont ils sont détenteurs.

Le général La Marmora, qui connaît l'esprit de ses soldats, a, par un ordre du jour, recommandé la plus sévère discipline et menacé de punition exemplaire ceux qui se porteraient au moindre excès.

Les maisons et les boutiques commencent à se rouvrir sur cette assurance du général en chef.

Hongrie

Les journaux de Vienne ne nous apportent aucune nouvelle de la Hongrie, sinon que les insurgés étaient concentrés dans les bruyères de Rakos (vaste plaine à une lieue de Pesth, où se faisaient jadis les élections des rois de Hongrie). On assure que les insurgés ont offert la bataille au prince de Windisgraetz ; mais que, vu leur supériorité numérique, celui-ci s'est retiré sur Pesth, où il a concentré de son côté toutes ses forces.

Les bulletins officiels publiés, à Vienne, jusqu'au 10 avril, semblent confirmer ces nouvelles, car, au milieu des réticences sur les pertes éprouvées par l'armée impériale dans le dernier combat, on y avoue cependant que les forces prépondérantes des Madgyars s'étant avancées jusque vers Pesth et Komorn, l'armée put à grand' peine se maintenir sur la défensive et couvrir les deux capitales.

Il est difficile de se faire une idée de l'état de Pesth ; tout le monde y est en agitation. Le comte Wrbna a publié une proclamation par laquelle il déclare les villes de Pesth et Offen en état de siége ; les rassemblements dans les rues sont défendus ; les patrouilles doivent faire usage de leurs armes. Malgré cet arrêté du 7 avril, les rues étaient si remplies le 6, que les convois de blessés pouvaient à peine se faire un chemin.

Les défenseurs de la cause hongroise unissent une intrépidité sans borne au plus noble dévouement patriotique. A l'heure qu'il est, l'espoir renaît dans tous les cœurs. Un des principaux chefs de l'insurrection madgyare écrit, en langue latine, de Debreczin, le 7 avril, que, malgré la supériorité des forces autrichiennes et russes, l'avantage est resté aux Hongrois dans toutes les *rencontres importantes*. Il croit que les pertes des ennemis s'élèvent à plus de 40 000 hommes depuis le commencement de la guerre. Avec l'aide du Tout-Puissant, les Madgyars espèrent être à Presbourg avant la 4e systrie (15 mai). Ils ont à cœur d'acquitter leur dette sacrée envers les Viennois, valeureux défenseurs de la cause de la liberté. Le Hongrois, dit-il, mérite cette satisfaction, son âme forte résiste à l'adversité.

« *Ut grando tectis magno strepitu illisa, ipsa tamen illisilit ; sic clades in firmum animum si accidant franguntur, non frangunt.* »

Ces paroles de Juste Lipse sont appliquées avec raison aux Madgyars par leur noble chef.

Les Viennois croient déjà que les Madgyars, maîtres de Bude et de Pesth, s'avancent sur la capitale de l'Autriche. Ils ajoutent que Kossuth se trouve à l'armée et qu'il commande une division.

Il paraît que la mauvaise tournure prise par les affaires de Hongrie décidera le comte de Stadion à donner sa démission. On sait que ce ministre avait demandé le rappel de Windisgraetz, si malheureusement envoyé en Hongrie avec des pouvoirs illimités. Le général bombardeur prétend qu'il ne s'en est servi que pour le bien de la monarchie, et qu'il ne doit les déposer qu'après avoir pacifié la *province* de Hongrie. Plus les difficultés augmentent, plus le chef inepte, imposé par la camarilla, paraît résolu de rester à son poste. On disait qu'il était disposé à accepter la charge de grand maître de la maison impériale ; on n'en parle plus. Au contraire, jaloux de prendre sa revanche de tant d'échecs, il fait des dispositions qui annoncent qu'il commandera en chef la bataille décisive à laquelle il s'attend toujours. Le 8, il comptait sur la prochaine arrivée des généraux Hammerstein et Vogel, partis de la Gallicie pour venir au secours de Pesth, à la tête de 20 000 hommes. Windisgraetz faisait répandre le bruit que ce corps occupait déjà Kaschau et Eperies.

Le *Lloyd* contient un bulletin de guerre dans lequel nous voyons que l'on croit Jellachich tué ou fait prisonnier. Nous ne trouvons rien dans les correspondances hongroises qui confirme cette nouvelle.

Par un rescrit impérial adressé au ban, remise est faite aux colons militaires de la Croatie et de l'Esclavonie des dettes qu'ils avaient envers le gouvernement, et cela, dit le rescrit, en récompense des services rendus à la dynastie impériale par les braves troupes croates et esclavonnes. Ces dettes se montent à un million 500 000 florins.

Un autre rescrit porte que les habitants des frontières, à l'exception des affaires militaires, pour lesquelles ils restent soumis au ministère de la guerre, jouiront d'une organisation communale complètement indépendante.

Le gouvernement turc imprime un grand mouvement dans les arsenaux et les garnisons. La garde nationale, dont on a commencé l'organisation sous le nom de *rédif*, sera préparée à pouvoir être mobilisée en cas de nécessité. Des généraux viennent de recevoir la mission de se rendre dans les sandjaks les plus voisins de la capitale, pour y former des bataillons. Le nombre d'hommes que l'on peut mettre ainsi sous les armes est déjà considérable.

Le meilleur moyen pour la Turquie d'engager les Slaves à la défendre serait d'octroyer aux raïas des droits politiques, idée que la Porte n'envisage encore qu'avec effroi.

Le journal slave de Paris, rédigé par M. Cyprien Robert, fait remarquer avec raison que les agents russes ont déjà retiré de grands avantages de l'immobilité du divan. En Bulgarie, en Bosnie surtout, ces agents ont organisé un plan complet d'insurrection populaire. A Belgrade même le protectorat russe relève la tête. Pendant que le parti national travaille de toutes ses forces, d'un côté pour amener la réconciliation avec les Madgyars, de l'autre pour appuyer la Turquie contre l'occupation russe des principautés, le parti russe agit dans un sens tout contraire. Les adeptes, les poches remplies d'or, parcourent les campagnes et enrôlent tous les soldats en congé, qu'ils envoient comme instructeurs dans les villages de Bulgarie pour y enseigner, à l'insu de la Porte, la tactique aux paysans destinés à faire diversion en faveur du *tzar orthodoxe* lorsqu'il sera prêt à tenter de nouveau l'expédition du Balkan !

En Danemark, le général Fabvier abandonne le commandement de l'armée danoise. On exécute un plan autre que celui qu'il avait proposé.

Le duché de Hesse-Cassel se prononce pour l'empire allemand, avec le roi de Prusse pour empereur. Le grand-duché de Bade prend, dit-on, la même résolution. On compte, en général, sur l'adhésion de presque tous les petits états.

La Bavière et le Wurtemberg protestent énergiquement contre cette transformation, qui leur semble une atteinte aux droits de souveraineté de chaque gouvernement en particulier.

La première chambre saxonne vient de faire comme la seconde : elle se prononce contre le ministère, qui voudrait, pour ne pas rompre avec l'Autriche, éviter de rappeler son ministre à Vienne, M. de Koenneritz, malgré l'injonction formelle qui lui en a été faite, à la suite du meurtre juridique de Robert Blum. La première chambre vient de décider que le traitement de M. de Koenneritz devait cesser d'être payé par la caisse de l'Etat.

La lettre suivante, datée de Dresde, 10 avril, nous arrive à propos pour faire apprécier à la France l'effet que produira, dans l'opinion démocratique de l'Europe, notre intervention réactionnaire à Civita-Vecchia :

Dresde, 10 avril 1849.

Il n'y a donc plus rien à dire sur la question italienne. Ce foyer de tant d'espérances est donc éteint, et c'est vous, ô France, qui l'avez souffert ! La lumière humanitaire qui jaillissait de la parole, menteuse pourtant, que vos hommes d'Etat avaient lancée le 24 mai, serait-elle changée en d'épaisses ténèbres ? France, France ! où donc est votre gloire, votre honneur, votre intérêt même ? Ne comprenez-vous donc pas que l'asservissement de l'Italie, que le rôle qu'on vous forcera à y jouer sont les précurseurs de votre propre ruine ? Mais vos rois ne l'auraient pas permis. Où est-elle cette grandeur passée en proverbe ? La monomanie fangeuse pourrait-elle remplacer votre beau nom ? Nous avions tant aimé la France ! nous avions pour elle toutes les sympathies de l'âme, parce qu'elles étaient justifiées par tout ce qui est grand et fort.

En attendant que vous vous réveilliez, pauvre et malheureuse France, les affaires de la Hongrie marchent de mieux en mieux. Bem se couvre de gloire et continue à battre les Russes. Les Autrichiens ont été forcés de se borner à la défensive. Welden a dit à Vienne qu'il ne pouvait agir autrement avant le retour de quelques troupes d'Italie. — Des mouvements se préparent, et très significatifs, en Bohême et dans tous les pays slaves. Les Serbes crient en masse : Ellen Kossuth ! et la Turquie se prépare à la guerre et à offrir *un appui à la Hongrie et à la Pologne* ! Oh ! si ce n'était le déplorable état de la France ! un échec, un seul échec éprouvé par Radetzki, et tout serait au mieux ! — Comment ne trouvez-vous pas dans votre cœur d'expressions capables de réveiller votre patrie et d'y rappeler son ardeur pour la *vérité* ! car la vérité est ce qui met son existence propre en jeu. Regardez par toute l'Europe. Ah ! vous ne lui parlez pas assez fort, assez sincèrement. Il est impossible que la jeunesse, l'armée, le peuple entier, ne se révoltent pas à l'aspect de la honte qui leur est préparée par la turpitude de vos gouvernants. Les relations diplomatiques de vos hommes d'Etat sont la honte de la France. Est-ce que la France, cette nation en qui nous avons eu *tous* foi, serait déjà une nation agonisante ?

Dites à votre patrie, dites à cette France dégénérée (car il ne s'agit pas ici de la nation si noble, si vaillante), dites-lui à cette France administrative qu'elle est descendue au-dessous de la régence, du règne de la Dubarry, au-dessous des Russes mêmes, car enfin ceux-ci *désertent* autant qu'ils le peuvent la cause de l'iniquité, et en grand nombre, pour se réunir à Bem. Dites à vos gouvernants qu'ils sont au-dessous des Turcs mêmes, qu'un vent avait chassés de la partie civilisée du monde, et qui osent défier aujourd'hui la *puissance* que les hommes d'Etat français, que vos généraux, ô honte ! indiquent comme un exemple à leurs concitoyens ! Ne pas même oser attaquer l'Autriche, ce cadavre galvanisé, impuissant à soumettre une petite ville animée d'un saint enthousiasme ! Mais ils ne savent donc pas, ces imberbes politiques, *qu'un seul coup de canon* tiré par les Français suffirait pour faire tomber l'Autriche en poussière. Vous ne m'avez jamais trouvé exagéré, vous savez si j'ai calme et raison ; mais j'ai vu, mais je vois, et je frémis de vous voir ainsi stagnants. Ignorez-vous donc que si cette Russie, que vous appelez un colosse, l'était en effet, il y a longtemps que ce pauvre général polonais, secondé par une poignée de braves, aurait succombé. Comment le colosse en triomphe-t-il ? par de successives défaites ! Oui, dites tout cela, écrivez-le en lettres de feu, et affichez-le au coin des rues, afin que ces 36 millions d'hommes, qui sont vos compatriotes, reconnaissent enfin qu'ils sont dupes de fourbes intrigants, et *secouent enfin la poussière qui ternit vos nobles couleurs* !

Assemblée Nationale.

Présidence de M. Lamoricière. — *Séance du 17 avril.*

M. le Président. La parole est à M. Félix Pyat sur le procès-verbal.

M. Félix Pyat. Citoyens représentants, j'ai demandé la parole pour expliquer en termes clairs et brefs la cause de notre abstention dans le vote d'hier soir. (Interruption à droite.) Le procès-verbal constate cette abstention. (Nouvelle interruption ; agitation.)

M. le Président. Je fais remarquer à l'Assemblée que le procès-verbal ne mentionne pas l'abstention ; il se borne à constater qu'il n'y a eu que 499 votants.

M. Félix Pyat. Il me semble que l'abstention de 300 membres sur 700 est un fait assez grave (Bruit.) pour qu'il mérite d'être expliqué. (Interruption.)

Voix à droite. L'ordre du jour !

M. Félix Pyat. Eh bien ! je demande qu'on lise à haute et intelligible voix le passage du procès-verbal qui constate cette abstention.

M. Laussedat, secrétaire, lit le passage du procès-verbal où il est dit purement et simplement que l'Assemblée n'étant pas en nombre, le scrutin est annulé.

M. Luneau a la parole pour un rappel au règlement.

Je crois, dit-il, que si le résultat du scrutin n'est pas contesté, il y a lieu de passer immédiatement à un nouveau vote. Le règlement n'a pas pu prévoir la coalition de la minorité. On est dans l'Assemblée ou l'on n'y est pas.

M. le Président. Il n'y a pas de précédent du fait. Je consulte l'Assemblée pour savoir si elle veut entendre les explications de M. Félix Pyat. (Vives réclamations à droite.)

M. Luneau insiste pour que l'orateur ne soit pas entendu.

M. le Président. Si le procès-verbal est adopté, l'Assemblée ne donne pas la parole à M. Félix Pyat.

M. Grandin demande pourquoi les noms des membres qui ont voté ne sont pas inscrits au *Moniteur*. (Bruit.)

M. Corbon donne lecture de l'art. 44 du règlement, qui prescrit l'insertion au *Moniteur* des noms des votants. Mais quand le scrutin n'est pas valable, il est d'usage de s'en rapporter au libre arbitre du président. (Réclamations bruyantes à droite.)

Hier, M. Passy me disait lui-même que le scrutin n'étant pas valable, je pouvais me dispenser de lire les noms. C'est ce qui m'a déterminé à dire que les noms ne seraient pas insérés au *Moniteur*.

M. le Président. Si je consulte les antécédents de la chambre, je trouve qu'il est des cas où après un scrutin non validé, les noms ont été quelquefois inscrits au *Moniteur*, et quelquefois ils ne l'ont pas été.

Je consulte l'Assemblée sur le procès-verbal.

Le procès-verbal est adopté.

Il va être procédé à la reprise du scrutin. (Tumulte prolongé.)

M. Luneau demande qu'il soit placé deux urnes sur la tribune comme pour le scrutin secret, et que le scrutin reste ouvert jusqu'à ce qu'il y ait 500 votants.

Cette motion est adoptée.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

Votants.	549
Majorité absolue.	275
Pour.	378
Contre.	171

L'Assemblée a adopté. Les démocrates n'ont pas voté.

M. Léon Faucher, ministre de l'intérieur. Le 5 avril dernier j'avais l'honneur de présenter à l'Assemblée un projet de loi tendant à proroger la législation actuelle sur la presse. Cette proposition a été renvoyée aux bureaux ; nous sommes au 17 avril, et les bureaux ne se sont pas encore occupés de cette loi. Il y a urgence, cependant, puisque la loi actuelle expire au 1er mai. Je demanderai demain à l'Assemblée de discuter la loi d'urgence.

M. Goudchaux. Ces interpellations, interruptions, projets d'urgence, tombent, en définitive, sur le dos du budget. Je demande que la discussion n'ait lieu que vendredi.

L'Assemblée passe au scrutin pour la nomination des quatre conseillers d'Etat qui restent à élire.

L'urne est ensuite emportée dans les bureaux pour qu'il soit procédé au dépouillement.

On reprend la discussion du budget des finances.

M. Tassel propose de réduire le traitement des payeurs d'une somme totale de 444 000 fr.

Cet amendement, combattu par le gouvernement, est adopté.

Contributions directes. — Personnel, 2 422 700 fr.

M. Dabeaux propose de réduire le crédit d'une somme de 200 000 fr., applicable aux frais de bureau des directeurs, aux frais d'impression et de confection des rôles et avertissements des contributions directes, etc.

Cet amendement est rejeté à la seconde épreuve.

M. Boulatignier se plaint que les conseils de préfecture ne motivent jamais leurs décisions en matière d'impôts, de sorte que lorsque le contribuable veut se pourvoir au conseil d'Etat, il est obligé de faire copier, moyennant finance et consignation d'une somme souvent considérable, les avis des conseils de préfecture.

Je signale cet état de choses, qui est en désaccord avec la loi, laquelle veut que les recours en matière de contributions soient complètement gratuits. (Très bien !)

M. Passy, pressé de répondre, dit qu'il fera examiner la question, et qu'il sera fait droit aux observations du préopinant.

CHAP. XXXIX. *Cadastre.* — Frais d'arpentage et d'expertise. Dépenses à la charge du fonds commun, et dépenses imputables sur le produit des centimes facultatifs votés par les conseils-généraux des départements, 500 000 fr. — Adopté.

CHAP. XL. — Frais de mutations cadastrales, 700 000 fr. — Adopté.

CHAP. XLI. *Frais de perception des contributions directes et autres taxes.* — Remises aux percepteurs ; frais de distribution du premier avertissement ; frais judiciaires et secours, 11 949 504 f.

La commission propose une réduction de 500 000

Reste. . . . . 11 449 504 f.

M. Passy combat la réduction. Il consentirait à une réduction de 200 mille fr. seulement.

M. Goudchaux appuie la réduction au nom de la commission.

La réduction sur le chapitre est mise aux voix et rejetée.

La réduction de 200 000 fr. est adoptée.

M. le Président lit les noms des trois membres du conseil d'Etat qui ont obtenu le plus de suffrages :

Ce sont MM. Horace Say, qui a obtenu 352 voix ; Mahérant, 348, et Willefray, 348.

Il va être de nouveau procédé au scrutin pour la nomination du dernier membre à élire.

Le scrutin est ouvert.

Pendant le dépouillement des suffrages dans les bureaux, la discussion sur le budget des finances est reprise.

Les chapitres 42 à 46, relatifs à l'enregistrement, domaines et timbre, sont soumis au vote et adoptés.

Le chapitre 47, sur le personnel des forêts, donne lieu à une discussion dans laquelle sont entendus MM. Messiat, Passy, Goutay et Grévy.

La commission propose sur ce chapitre une réduction de 231 500 fr., qui est rejetée.

Le chapitre est adopté.

La séance est levée à six heures.

Revue dramatique.

Opéra-Comique. — *Les Monténégrins.*

L'Opéra-Comique est en veine de succès. Après le *Val d'Andorre* et le *Caïd* viennent les *Monténégrins*, dont les premières représentations semblent n'avoir fait qu'établir la vogue.

M. Limnander, nous avons eu occasion de le dire déjà à l'époque où il fit connaître sa musique par plusieurs concerts, est un compositeur de talent, et il méritait que les portes du théâtre lui fussent ouvertes. Les préoccupations politiques laissent trop peu de place aux feuilletons artistiques pour que nous entreprenions une appréciation, que nous aurions aimé à faire, de la partition des *Monténégrins*, dont il est bien facile de faire l'éloge ; car si elle pèche quelquefois par l'absence du mieux, on ne saurait y rien trouver qui soit mal, et on y rencontre souvent des pages d'un très beau style et d'une forte inspiration.

Quant au poëme de MM. Gérard de Nerval et Sauvage, on s'explique l'indécision de l'action par ce fait qu'il avait été écrit dans le but de réunir les deux genres, de l'ancien Cirque national et de l'Opéra. C'était une pièce à grand spectacle, à évolutions militaires, avec tous les caractères et les grandes émotions du mélodrame. L'Opéra-Comique a exigé que la pièce fût modifiée dans le sens des habitudes de son public et de ses artistes. Néanmoins, il est resté de l'œuvre des deux littérateurs un ensemble de situations musicales très-heureuses, et une couleur locale merveilleusement propre à favoriser l'essor de la fantaisie du compositeur.

L'administration de l'Opéra-Comique a fait grandement les choses sous le rapport de la mise en scène. Les décors sont beaux et encadrent parfaitement les costumes pittoresques des *Monténégrins*. Mme Ugalde a fait une excursion couronnée de succès en dehors du genre qui convient cependant le mieux à ses qualités vocales et à ses moyens physiques. Nonobstant cette réussite, que nous constatons, et qui fait honneur à cette brillante cantatrice, nous l'engageons à ne pas prendre cette voie ; si elle veut courir après la gloire des effets dramatiques, elle court le risque de compromettre l'avenir certain que lui ont ouvert ses succès dans le *Domino noir*, l'*Ambassadrice*, le *Caïd*, etc. Hermann-Léon est magnifique de figure et de tournure sous le costume de barde monténégrin. Le ténor Bauche, qui débutait dans cet ouvrage, a su se faire applaudir à plusieurs reprises. Il y a un peu d'afféterie dans ses manières, et il lui arrive souvent de fausser le son des voyelles ; mais il a aussi des qualités de sensibilité et une certaine distinction qui justifient les applaudissements.

Sainte-Foy est très-amusant dans le rôle d'un soldat intrépide au feu, mais qui tremble comme une feuille à la seule idée d'un revenant.

Comme nous l'avons dit en commençant, ... représentations ont consacré le succès des *Monténégrins*, et il n'y a pas lieu de protester contre le jugement du public.

Alltre B.

FAITS DIVERS.

Le ministère n'avait pas attendu le résultat de la séance de cette nuit pour lancer son expédition réactionnaire sur Civita-Vecchia.

Une dépêche télégraphique, envoyée samedi de Paris, a donné, assure-t-on, aux troupes qui se trouvent à Toulon et à Marseille, l'ordre de s'embarquer sur la flottille qui se trouve en rade. Aujourd'hui donc cet embarquement doit être opéré.

On assurait même hier à l'Assemblée qu'une partie au moins de cette expédition devait être maintenant dans les eaux de Civita-Vecchia ; en deux étapes au plus elle pourrait être rendue à Rome.

— On parle vaguement d'une scission qui aurait éclaté dans le sein du conseil des ministres, à propos de l'expépition de Civita-Vecchia.

— On assure que la Suède a consenti à venir au secours du Danemark, et à lui fournir, comme auxiliaire, un corps d'armée de vingt mille hommes, à la condition que le gouvernement danois renoncerait d'une manière absolue à s'adresser à la Russie.

— On fait en ce moment de grands préparatifs pour le prochain établissement, à Saint-Maur, d'un camp qui ne contiendra pas moins de 22 à 25 000 hommes.

Les troupes ne seront pas seulement campées, mais encore elles occuperont des logemens baraqués.

— On parle au ministère de la marine, dit le *Journal de Cherbourg* du 12 avril, d'organiser les régiments d'infanterie de marine en bataillons, à l'instar des tirailleurs de Vincennes. Chaque commandant, si cette organisation avait lieu, partirait pour les colonies avec son bataillon. Il y a déjà longtemps que ce projet a été proposé. (*Moniteur.*)

— Nous avons rapporté que l'arbre de la liberté planté au carrefour de la Croix Rouge avait été scié pendant la nuit de mardi. Dès hier matin, des habitants, après avoir visité les ateliers du quartier, ont bientôt, et sou par sou, ramassé une somme plus que suffisante pour acheter un autre arbre, qui, décoré d'un drapeau et couvert de rubans tricolores, a été replanté aux bruyantes acclamations d'une foule nombreuse.

— Un échange de notes a eu lieu entre les gouvernements de France et d'Angleterre au sujet de la conduite récente du gouverneur de Maurice, qui a déclaré qu'il emploierait la force pour arrêter l'expédition que les colons de la Réunion préparaient pour Madagascar.

On assure que cette affaire, avant d'être livrée à la publicité, était déjà en voie d'arrangement.

— Le bruit courait hier que Mme la duchesse d'Orléans était à Paris. Cette nouvelle avait causé une certaine émotion dans la salle des Conférences. (*La Liberté.*)

— Vingt condamnés des conseils de guerre sont partis pour le bagne dans la nuit de dimanche à lundi. Le journal qui donne cette nouvelle annonce que le comte de Fouchecourt, légitimiste, condamné aussi pour avoir pris part à l'insurrection de juin, à vingt ans de travaux forcés, resterait à Sainte-Pélagie, fort convenablement logé au pavillon des princes.

— M. Vidocq, dont nous avions annoncé l'arrestation, a été remis vendredi dernier en liberté, à la suite d'une ordonnance de non-lieu.

— Dans une lettre adressée au *Siècle*, M. Achille Fould donne un démenti formel au bruit qui lui attribue d'avoir proposé au gouvernement provisoire de déclarer la banqueroute de l'état.

— M. Brune, représentant du peuple pour le département du Finistère est mort ce matin par suite d'une attaque de choléra.

— A son arrivée à Givet où il doit tenir garnison, le 2e bataillon de la garde mobile a été parfaitement accueilli par la population. Une fête lui a été donnée par la garde nationale et la garnison. La manifestation a eu un caractère tout-à-fait républicain.

Pendant que les organes des différents corps portaient des toasts empreints du même patriotisme, un chœur formidable répétait le refrain du *Chant du départ* autour de la statue de Méhul, érigée sur la principale place de Givet.

— Le cordon sanitaire tracé autour de l'armée pour la préserver de la peste démocratique et sociale, se rétrécit de plus en plus.

Nous apprenons aujourd'hui qu'une petite feuille, illustrée du portrait de Félix Pyat, et reproduisant le toast porté à l'armée par le représentant dans un des banquets socialistes du mois dernier, est signalée par le ministère Léon Faucher comme un écrit incendiaire tendant à propager des doctrines anarchiques et à pervertir le soldat. Ordre est donné aux chefs de corps d'en interdire la circulation dans les casernes.

Avis aux militaires qui croient avoir reconquis sous la république la dignité du citoyen !...

— Les citoyens démocrates socialistes des Hautes-Alpes sont priés de se réunir mercredi, à 7 heures du soir, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, 9.

— Mlle Louise Mattmann, qui a pris rang depuis longtemps parmi nos meilleures pianistes, donnera un concert mardi prochain 24 avril, à 8 heures du soir, dans la salle Sainte-Cécile, avec le concours de MM. Armingot, Lebouc et C. Ney, pour la partie instrumentale; de Mlle Poinsot et de M. Laget pour la partie vocale.

— Les délégués ayant siégé au Luxembourg se réuniront en assemblée électorale, jeudi 19 avril, à midi, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 27, pour procéder à la formation d'une liste de candidats ouvriers à l'Assemblée législative, liste qui sera présentée officieusement au comité démocratique socialiste des élections.

LE PAYSAN N'AIME PAS LA GLÈBE. — Dans le département d'Eure-et-Loire une liste de candidats, appartenant au parti légimiste, avait été composée et reçue partout avec faveur, moyennant la suppression générale des titres et les déguisement des nobles personnages en vulgaires citoyens. Il a suffi aux démocrates de rétablir à côté de chaque nom la qualification nobiliaire, et de présenter aux paysans cette série de ducs, de marquis et de comtes dans tout leur éclat féodal, pour anéantir toutes les chances des candidatures monarchiques. Cette expérience ne sera pas perdue pour les républicains des autres départements. L'effet répulsif du blazon sur les cultivateurs est presque infaillible.

L'ARBITRAIRE A LANGRES. — La réaction est triomphante dans la ville de Langres. Après avoir obtenu de la complaisance du ministère Léon Faucher l'éloignement de M. Van Ténac, sous-préfet de la République, les hommes du nouveau régime sont parvenus aussi à renverser le maire, M. Gillot, qu'ils ont été bien heureux d'avoir dans les temps difficiles.

La population s'est émue de cette double révocation, qui frappe à la fois deux magistrats démocrates, et l'autorité a eu peur d'une démonstration qui lui paraissait imminente.

Deux cents hommes de la garnison ont été et sont encore consignés dans les casernes; les réverbères qu'on avait enlevés ont été replacés par précaution; l'aristocratie, arrogante hier, est aux abois aujourd'hui, et la police fait des rondes nuit et jour. Mais tout est calme dans la ville : les habitants se font un malin plaisir de vexer par la tranquillité de leur attitude les agens de la réaction.

En outre, MM. Van Ténac et Gillot ont été portés spontanément candidats à l'Assemblée nationale. Viennent les élections, et ces honorables citoyens pourront compter sur une immense majorité.

PRIX DES PLACES DE L'OPÉRA A LA PREMIÈRE REPRÉSENTATION DU PROPHÈTE. — Des places de parterre ont été vendues de 40 à 60 fr.; les stalles d'orchestre jusqu'à 120 fr.; des loges de 4 places 500 fr.; une a été payée 800 fr. à 6 heures moins le quart.

Par ce temps de misère, de détresse populaire, n'y a-t-il pas beaucoup plus d'éloquence révolutionnaire que de *modération honnête* dans ces chiffres? L'argent dépensé pour le plaisir, dans de telles circonstances, devrait-il dépasser autant celui des bonnes actions?

COMITÉ DÉMOCRATIQUE-SOCIALISTE DES ÉLECTIONS.

Samedi 21 avril, à cinq heures du soir, réunion électorale des électeurs de l'armée, à la salle de la Fraternité, rue Martel, 9.

Cette réunion aura pour objet de désigner les deux candidats de l'armée qui doivent être portés sur la liste des démocrates-socialistes. Elle sera présidée par le comité démocratique-socialiste tout entier.

— Le siége de la commission permanente du Comité démocratique-socialiste des élections est transféré impasse des Bourdonnais, 6, au 2e.

— Réunion générale des Délégués au Comité démocratique-socialiste des élections, jeudi 19 avril, à 6 heures précises du soir, rue St-Spire, impasse de la Grosse-Tête, 8.

— Les démocrates-socialistes de tous les départements sont invités à venir, tous les jours, au siége de la commission permanente du comité démocratique-socialiste des élections, impasse des Bourdonnais, 6, au 2e, pour communiquer et recevoir les renseignements concernant leurs départements.

— Les délégués au comité démocratique-socialiste sont instamment priés de passer avant samedi au siége du comité, impasse des Bourdonnais, 6, pour recevoir leurs cartes nominatives.

RÉUNIONS ÉLECTORALES, AUJOURD'HUI MERCREDI 18 AVRIL.

3e arrondissement, 8 heures, salle de la Fraternité, rue Martel.
4e arrondissement, 7 h. 1/2, chez Ménager, 69, barrière Fontainebleau.
6e arrondissement, 7 h. 1/2, rue et salle Frépillon.
6e arrondissement, 8 heures, salon des Folies, à Belleville.
7e arrondissement, 8 heures, rue Charlot, 20.
7e arrondissement, 8 heures, aux Acacias, rue Saint-Antoine, 104.
10e et 11e arrondissements, 8 heures, chez Voinot, barrière Montparnasse.
12e arrondissement, 8 heures, aux Cordeliers, rue Pascal.
— Fontainebleau, 7 h. 1/2, chez Ménager, 69, barrière Fontainebleau.

— Vaugirard, 8 heures, à l'association fraternelle des Cuisiniers, barrière de Sèvres, ancien salon Ragache.

COMITÉS DES DÉPARTEMENTS.

Les délégués au comité démocratique socialiste sont priés de faire parvenir immédiatement à la commission des départements, impasse des Bourdonnais, 6, l'indication de leur département et les renseignements qu'ils possèdent sur sa situation électorale.

— Les présidents et secrétaires des comités de départements déjà formés à Paris, sont invités à vouloir bien envoyer immédiatement, à la commission permanente du comité démocratique-socialiste, leur adresse ou celle du comité qu'ils président.

Aisne. — 3e réunion électorale des démocrates-socialistes de l'Aisne, mercredi 18 avril, à 7 heures et demie, rue Saint-Spire, impasse de la Grosse-Tête, 8.

Moselle.—Réunion électorale des démocrates-socialistes du département de la Moselle, vendredi 20 avril, à 7 heures du soir, rue aux Ours, 39.

Mayenne. — Réunion électorale des démocrates-socialistes de la Mayenne, jeudi, à 7 heures du soir, impasse des Bourdonnais, 6.

Basses-Pyrénées. — Réunion électorale des démocrates-socialistes des Basses-Pyrénées ce soir mercredi, 18 avril, à 7 heures, impasse des Bourdonnais, 6.

Loire. — Réunion électorale des démocrates socialistes, samedi à 7 heures du soir, impasse des Bourdonnais, 6.

Cher.—Réunion électorale des démocrates-socialistes du Cher, jeudi à sept heures du soir, impasse des Bourdonnais, 6.

Calvados, Manche.—Les républicains-démocrates du Calvados et de la Manche se réuniront dimanche prochain, 22 avril, à deux heures précises, salle de la Fraternité, rue Martel, 9, pour former un comité électoral.

Morbihan. — Les démocrates-socialistes du Morbihan sont priés de se réunir, jeudi 19 avril, à 7 heures précises du soir, impasse des Bourdonnais, 6, au siége du comité.

Isère. — Réunion électorale des démocrates-socialistes de l'Isère, jeudi 19 avril, à sept heures et demie du soir, rue Charlot, 41.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nîmes.—M. L., café de la B.—Veuillez remettre, s. v. p., à Ba....., ébéniste, les nos du journal le lendemain de son arrivée.
La Chapelle.—M. X. G.—Impossible de vous les env.; ils sont épuisés.—Reçu les 9.45 p. ab. et liv.
Braine-le-Comte.—M. D.—Nous avons pris note.—Notre aff. ne va que jusqu'à la frontière.
Sainte-Affrique. — M. B. — Reçu vot. lettre. — F. C. est en tournée et vous écrira à son retour.
Lille.—M. P.—Pour signaler des faits de ce genre, il faut avoir trois preuves pour une.
Angers.—M. G.—Nous ferons les 2 ab. au compte de L., mais pour 31 au lieu de 29, parce que 22 plus 9 égale 31.

Bourse du 17 avril.

Les gouvernements allemands se prononcent en grande majorité pour l'acceptation de la couronne impériale par le roi de Prusse.

Le 5 p. 100 ouvre à 90.15, cours le plus haut, descend à 89.65 et ferme à 89.95, offert fin courant, et 89.55 au comptant. C'est une hausse un peu forcée de cinq centimes sur la bourse précédente.

La Banque de France débute comme hier à 2425, sans pouvoir s'y maintenir; elle perd 10 et finit à 2415.

Le 3 0/0 débute, comme lundi, à 57.50, tombe à 57.30. Il fait sa clôture avec 10 c. de perte, à 57.40 à terme et 57.30 comptant.

Les chemins de fer n'éprouvent aucun changement notable : Orléans se maintient à 862 50; Av.-Mars. est toujours à 221 25; le Nord flotte entre 460 et 458 75 dernier cours.

Le marché offre une grande tenue; on a coté 90 fr. pour la dixième fois; mais ce prix semble toujours attrayant pour quelques capitalistes, et les titres au comptant abondent toujours.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	57 50	57 50	57 30	57 40
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	89 80
Cinq 0/0	89 90	90 15	89 65	89 95

17 avril. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	57 30 ..		à Canaux avec prime	1080 ..
— Emprunt 1847-1848	89 65 ..		Lin Maberly	[illegible] ..
5 0/0 j. du 22 mars	89 55 ..		Caisse hypothécaire	150 ..
4 1/2 0/0 du 22 mars	.. .. ..		Emprunt d'Haïti	[illegible] ..
3 0/0 j. du 22 septembre	.. .. ..		Espagne, dette active	30 50
Actions de la Banque	2415		— dette passive	.. ..
Rente de Naples, j. juillet			— 3 0/0 1841	34 ..
Récép. Rothschild	.. ..		Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
3 0/0 de l'Etat romain	75 ..		— — 3 0/0	.. ..
5 0/0 belge 1840	92 50		2 1/2 hollandais	.. ..
— — 1842	92 50		Zinc Vieille-Montagne	[illegible] ..
— 4 1/2	.. ..		H. de la Grand-Combe	... ..
— Banque (1835)	.. ..		Emprunt du Piémont	[illegible] ..
Obligations de la Ville	1200 ..		Lots d'Autriche	[illegible] ..

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	325 ..	450 ..	Orléans à Bordeaux	412 50	412 50
Versailles, rive droite	230 ..	221 25	Du Nord	458 75	456 75
— rive gauche	190 ..	183 ..	De Paris à Strasbourg	373 75	373 75
Paris à Orléans	861 ..	862 50	Tours à Nantes	325 ..	325 ..
Paris à Rouen	560 ..	562 50	Paris à Lyon	... ..	... ..
Rouen au Havre	300 ..	300 ..	Montereau à Troyes	133 75	133 75
Avignon à Marseille	221 25	221 25	Dieppe à Fécamp	177 50	177 50
Strasbourg à Bâle	105 ..	106 25	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	362 50	365 ..	Bordeaux à la Teste	... ..	35 ..
Amiens à Boulogne	... ..	... ..			

L'un des gérants: G. TANDON.

Spectacles du 18 avril.

THEATRE DE LA NATION.—Le Prophète.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Adrienne Lecouvreur.
OPERA-COMIQUE.—Le Val d'Andorre.
THEATRE-HISTORIQUE.—La Jeunesse des Mousquetaires.
VAUDEVILLE.—2e No de la Foire aux Idées, Breda street, un Club.
THEATRE MONTANSIER.—Trompe la Balle, E H., le Curé, Cornemuse.
VARIETES.—Le Vendredi, Gentil-Bernard, Mignonne, Estelle.
GAITE.—Le Comte de Sainte-Hélène.
AMBIGU-COMIQUE.—Louis XVI et Marie-Antoinette.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—Murat.
THEATRE DU LUXEMBOURG.—Les Confidences, une Honnête Criminelle, la Maîtresse de Langues, les Trois Epiciers.
FOLIES.—Le Père Lantimèche, Un Troupier, le Mirliton.

Imprimerie LANGE LEVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 106 — EDITION DU MATIN. — Jeudi 19 Avril 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.) — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOAN.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux: 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 18 AVRIL.

Appel de la Presse.

La réaction a déclaré une guerre d'extermination à la liberté de la presse.

Les procureurs-généraux de la République avouent hautement que l'intention du gouvernement est d'en finir avec certains journaux, les journaux les plus compromis par leur dévouement à la cause de la démocratie et de la révolution.

Ces journaux ont été successivement frappés d'amendes énormes équivalant à la confiscation;

La peine prononcée contre les écrivains est celle que la loi réservait aux malfaiteurs.

Jamais la Restauration ni la Monarchie de juillet, dans leurs plus mauvais jours, n'ont fait preuve d'une aussi ardente animosité contre la presse.

En présence de cette persécution systématique et acharnée qui menace de briser l'instrument le plus puissant de propagande républicaine, et d'anéantir la plus précieuse des libertés conquises par la Révolution, les organes de la publicité démocratique parisienne, réunis en commission, font appel au patriotisme de tous les amis de la République, pour organiser la défense d'un droit inaliénable consacré par la Constitution, et venir au secours de la presse menacée.

A cet effet, une souscription est ouverte dans les journaux dont les noms suivent :

La presse démocratique des départements est invitée à joindre ses efforts à ceux de la presse parisienne dans cette œuvre commune de dévouement et de solidarité.

Une commission, composée de représentants et de délégués de la presse, est chargée de centraliser les fonds et d'en faire la distribution.

LA REFORME.
LA DEMOCRATIE PACIFIQUE.
LA REPUBLIQUE.
LE PEUPLE.
LA REVOLUTION DEMOCRATIQUE ET SOCIALE.
LE JOURNAL DE LA VRAIE REPUBLIQUE.
LE POPULAIRE.
LA COMMUNE SOCIALE.
LE TRAVAIL AFFRANCHI.
L'ÉCOLE POLITIQUE DU PEUPLE.

Aux Electeurs de France!

Electeurs! le moment solennel approche; vos destinées dépendent des choix que vous allez faire.

L'expérience le démontre : les bornes amènent infailliblement des révolutions; les révolutionnaires sans idées amènent infailliblement des réactions.

Il faut éviter ce double péril, qui coûterait encore à la patrie du sang et des larmes.

La Constitution est votée; il s'agit maintenant de trouver des mesures législatives et diplomatiques ayant le double caractère de conservation et d'amélioration, répondant à ce double besoin qui constitue la vie des sociétés humaines.

Une foule de questions intérieures et extérieures attendent leur solution et tiennent en suspens l'ordre et le progrès du monde; elles ne pourront être résolues que par des hommes d'étude et d'action, par des hommes qui sachent maintenir, pour améliorer, améliorer pour maintenir.

Electeurs! vous devez d'abord donner à vos représentants le mandat impératif de maintenir la Constitution républicaine de 1848, barrière nécessaire contre un passé de despotisme, de désordre et de corruption. — Voilà pour la stabilité.

Vous devez ensuite exiger de vos représentants la promesse formelle de proposer, de discuter et de voter un ensemble de réformes administratives et sociales, ayant pour but d'extirper de l'Etat et de la société l'exploitation de l'homme par l'homme, cette cause permanente de ruine et de subversion. — Voilà pour le progrès.

Trois hypothèses peuvent se produire :

1° Ou la Législative renversera la Constitution républicaine de 1848 pour y substituer l'Empire, la régence ou la légitimité, et alors c'est la guerre civile;

2° Ou la Législative maintiendra la Constitution républicaine, mais sans tirer les conséquences administratives et sociales des principes qu'elle renferme, et alors la société française sera en proie à un malaise profond, qui préparera l'avènement d'une Convention nouvelle;

3° Ou la Législative maintiendra la Constitution républicaine de 1848, mais fécondera en même temps les germes d'amélioration sociale qu'elle contient, et alors notre nation donnera au monde l'exemple d'une société dans laquelle la stabilité et le progrès seront conciliés.

Electeurs de France! faites que cette dernière hypothèse soit celle qui se réalise; car elle seule permettra de panser les blessures de la patrie, de rétablir réellement la confiance, le travail, la conciliation et la paix entre tous ses enfants.

L'Assemblée a continué aujourd'hui la discussion du budget des finances. On a adopté un amendement de M. Glexin, qui accorde une augmentation de traitement pour les facteurs ruraux des campagnes.

Les procureurs de la République, dans les départements, suivent les instructions du grand ministre qui, après avoir agité le pays au nom de la liberté, par des banquets, cherche à l'agiter maintenant, au nom de la compression, par des poursuites judiciaires. L'*Association rémoise*, journal des corporations de Reims, a été saisie dimanche dernier, sous les préventions d'usage. Nous n'avons pu lire l'article incriminé, mais d'après le ton habituel de la rédaction de ce journal, nous sommes convaincus que son seul crime est d'être républicain socialiste. Voici comment l'*Association rémoise* termine l'article par lequel elle annonce les poursuites dont elle est l'objet :

Le droit de réunion a été menacé dans nos corporations : nous protestons. Notre journal est menacé dans son existence, nous le conserverons.

Le suffrage universel, voilà notre arme; les révolutions sont closes, et ceux qui les désirent ne sont pas des républicains. Nous combattrons nos adversaires avec les bulletins, et si, dans leur égarement, ils touchaient à la constitution qui est confiée à notre garde, nous leur prouverions qu'il n'est pas besoin de révolution, et que la République se dressera toujours triomphante devant les partis monarchiques, qu'elle écrasera.

Réforme du crédit et du commerce (1).

UN PRODUCTEUR MANUFACTURIER OU AGRICOLE, AYANT DES PRODUITS A VENDRE, RECHERCHE UN ACHETEUR.

Examinons d'abord la situation que le commerce actuel fait au producteur qui se trouve dans cette situation.

Un fabricant a des produits en magasin dont il veut opérer la vente. De deux choses l'une : ou le fabricant est un riche capitaliste, ayant un fonds de roulement considérable, ou bien, ce qui est le cas le plus ordinaire, son fonds de roulement est faible, tout son avoir consiste en sa manufacture.

Dans le premier cas, ayant des capitaux suffisants, il n'est point soumis aux exigences des commerçants, marchands de capitaux; il peut attendre le moment favorable de la vente, et, au lieu de recevoir la loi de la fonction commerciale, il la lui impose.

En effet, au lieu d'avoir recours au commerçant spéculateur, il a un représentant à Paris, ce grand centre des affaires.

Ce représentant se met directement en rapport avec les acheteurs de Paris; il leur vend directement les produits aux prix et aux conditions fixés par le fabricant lui-même.

Mais non-seulement ce fabricant a un représentant à poste fixe, mais il a encore des représentants ambulants ou commis-voyageurs qui le mettent directement en rapport avec les consommateurs de province.

Les frais de ce mode de représentation sont si coûteux (2), il est si difficile d'avoir un représentant réunissant toutes les conditions de probité, d'intelligence, d'activité nécessaires; la recherche des consommateurs est tellement hérissée de difficultés, les ventes opérées par les représentants sont tellement entourées de risques, de faillites, de procès, que, malgré l'avantage considérable qui résulte pour le fabricant d'être mis à l'abri des spéculations des intermédiaires, il peut arriver que des fabricants préfèrent se résoudre à remettre la tête sous le joug commercial, ainsi qu'est obligé de le faire tout fabricant dont les capitaux sont insuffisants pour lui permettre la représentation directe.

Il est vrai qu'un fabricant peut, au lieu d'avoir des représentants, expédier ses produits à des maisons de consignation ou de commission.

Si les consignataires et commissionnaires se contentaient de leur commission, s'ils agissaient réellement dans l'intérêt du fabricant, moyennant cette commission, le fabricant obtiendrait de grands avantages et une grande économie, car les maisons de consignation et de commission ne sont pas autre chose qu'une espèce d'association entre plusieurs fabricants qui, ne pouvant payer à eux seuls un ou plusieurs représentants, s'unissent pour en avoir un entre plusieurs.

Mais les producteurs savent par expérience ce qu'ils obtiennent ordinairement de ce mode d'intermédiaire.

Il serait trop long d'en essayer la description. Il nous suffit de dire qu'il nous est déjà fréquemment arrivé de discréditer nos projets de réforme, par cela seul que nous déclarions que les agences communales étaient la généralisation et le développement du système de consignation.

La consignation actuelle a tant fait souffrir les producteurs, que le nom seul les épouvantait (3).

Il résulte de ceci, qu'un grand nombre de fabricants, placés d'un côté entre les frais énormes d'une représentation directe et les inconvénients du mode intermédiaire, des maisons de consignation ou de commission, finissent par se livrer aux spéculateurs commerçants, quoique leurs capitaux leur permettraient de faire autrement.

Mais, d'un autre côté, il arrive fréquemment que des fabricants sont entraînés, bon gré malgré, à se servir de la représentation directe, même avec des capitaux insuffisants, même avec un chiffre d'affaires très restreint, c'est lorsqu'il s'agit de l'établissement d'un nouveau fabricant, ou bien lorsqu'il s'agit d'un produit difficile à placer.

S'agit-il d'un nouveau fabricant qui commence, qui a besoin de toutes ses ressources, il faut qu'il cède ses produits à plus bas prix que ne le font les anciens fabricants, sa fabrication fût-elle supérieure, sinon on ne prend pas ses produits; il ne peut pas écouler, il faut donc qu'il se livre à la concurrence par un rabais ruineux, ou qu'il cherche à se mettre directement en rapport avec l'acheteur.

Il arrive même souvent que, malgré les baisses de prix, malgré une fabrication supérieure, ce fabricant est exécuté parce qu'il ne peut supporter les frais de représentation.

La vente par représentation a donc des avantages; mais elle a des inconvénients qui se compliquent encore des chances que nous avons déjà signalées, lesquelles se présentent aussitôt qu'un fabricant a reçu une commande.

Mais si ce mode est toujours infiniment coûteux et insuffisant, l'autre mode l'est plus encore

Un fabricant n'ayant pas de représentants est complètement à la merci du commerçant spéculateur; il ne peut plus connaître les vrais besoins qui lui sont cachés. Si donc ce fabricant a besoin de vendre, s'il lui faut des capitaux pour continuer sa fabrication, il est forcé de sacrifier ses produits; il est obligé de subir cette situation, car, fabriquât-il depuis vingt ans les produits les plus parfaits, si le commerçant ne lui achète pas ces produits, il est dans l'impossibilité de les vendre, ne connaissant aucun acheteur.

Telles sont quelques-unes des tortures qui assiègent le producteur; il nous faudrait vingt volumes pour les retracer toutes; nous n'avons pas besoin de le faire. Il suffit que chaque lecteur producteur fasse un examen de ses propres affaires, et qu'il voie ce qu'il a chaque jour à souffrir de ses relations commerciales. Chacun d'eux se chargera, à part lui, de compléter ce triste tableau.

Il est bon pourtant de constater ceci : c'est qu'il est vulgaire que, lorsqu'un producteur arrive à la fin de sa carrière, souvent dans la plus grande pauvreté, il posséderait une grande fortune s'il avait encore tout ce que lui ont inutilement enlevé les faillites, les procès, les rabais injustes, etc., etc.

Appliquons maintenant à cette déplorable situation l'institution des agences communales.

A, fabricant de draps à Louviers, a 10 pièces de drap de 50 mètres chacune, qu'il veut vendre 20 fr. le mètre, *prix habituel de vente*, soit en tout une partie de marchandises de 10 000 fr.

Ayant besoin de fonds, il veut vendre sa marchandise.

Il appose sur chaque pièce de drap une étiquette portant son nom, son adresse, la qualité du drap, son lainage, sa couleur, etc., l'aunage en longueur et en largeur, et le prix auquel il veut vendre, soit 20 francs le mètre.

Cela fait, il apporte ces 10 pièces de drap à l'agence communale de Louviers.

Les experts des draps examinent si chaque pièce est bien conforme à son étiquette; si elles ne le sont pas, ils les refusent; si elles le sont, ils les admettent, et dressent un procès-verbal de leur expertise.

Sur ce procès-verbal parfaitement détaillé, ils signalent le prix indiqué par ce fabricant, soit 1 000 fr. par pièce, et ils y ajoutent leur estimation de sa valeur intrinsèque, soit, par supposition, 750 fr. la pièce.

Après l'admission de ces pièces de drap, le gérant de l'entrepôt demande à A quelle destination il veut donner à ses 10 pièces. A, qui a eu soin de se tenir au courant, au moyen des journaux publiés pour les agences communales, des besoins de drap qui se manifestent, a la certitude d'une vente assurée dans certaines villes, et il espère une vente dans d'autres.

En conséquence, voici les ordres qu'il donne : Trois pièces seront expédiées directement à Marseille, deux pièces à Bordeaux. Ces diverses pièces seront exposées dans les bazars de Marseille et de Bordeaux, avec affichage des procès-verbaux.

Or, comme A s'était assuré que Marseille et Bordeaux avaient besoin de drap, il est évident que si son drap est de bonne qualité, et si le prix en est favorable, ce drap étant dès son arrivée exposé devant tous les consommateurs, il sera immédiatement vendu.

Quant aux autres pièces dont la vente n'est pas assurée, mais dont il y a présomption de vente, A prélève des échantillons; ces échantillons sont envoyés à cinq, dix, vingt, cent agences communales, avec copie des procès-verbaux; chacune de ces agences expose ces échantillons et ces procès-verbaux, et si ces échantillons sont beaux, si les prix sont raisonnables, il est évident que sur cent agences il y aura bien des commandes pour les cinq pièces.

On peut maintenant constater la différence qui existe entre ce mode nouveau et l'ancien mode de commerce.

Au lieu d'être inconnu du consommateur, A, nouveau fabricant de drap et peut-être petit capitaliste, expédiant ses échantillons à cent agences, à toutes les agences de France et de l'étranger, se trouve mis directement, subitement, sans frais, en relation directe avec tous les consommateurs du monde, il n'est plus obligé de dépenser des sommes énormes pour en opérer la découverte ou pour aller solliciter des besoins factices, il n'est plus forcé de se livrer pieds et poings liés à un intermédiaire qui, par le secret, le tient éternellement en tutelle. Il n'a d'autre soin que de fabriquer de bons produits et à bon marché.

Ce mode de recherche par échantillons, accompagnés de procès-verbaux, s'applique également et tout aussi avantageusement aux produits de vente incertaine, tels qu'objets de luxe, bronzes, étof-

---

(1) Voir les nos des 13, 14, 16, 18, 21, 23, 25, 27, 29 mars, 1er, 4, 7, 10, 12 et 17 avril.

(2) Nous connaissons telle maison de fabrique d'étoffes de soie dont la représentation en France seulement coûte plus de 30 000 fr. par an.

(3) Il va sans dire que nous n'incriminons pas toutes les maisons de commission et de consignation; nul mieux que nous ne sait qu'il y en a qui exercent loyalement et honorablement la fonction intermédiaire. Nous n'attaquons pas ces hommes, mais l'organisation qui donne malheureusement trop souvent les funestes résultats que nous signalons. Il nous importe qu'on sache bien que nous ne considérons pas les hommes comme coupables. Ils ne sont pas responsables d'une mauvaise organisation sociale plus forte qu'eux.

fes façonnées et de fantaisie, articles de Paris, etc.

En effet, les producteurs de ces articles, soumis aujourd'hui à tant d'éventualités funestes, à jamais inconnus quels que soient leur talent, la beauté de leurs produits, trop heureux encore si, lorsque par hasard leur réputation réussit à percer, on ne vend pas au rabais sous leur nom des produits inférieurs qui leur enlèvent ainsi un légitime bénéfice. Ces producteurs sont complètement et à jamais affranchis ; ils sont mis en rapport direct avec tous les consommateurs, sans aucun frais ; ils peuvent expédier dans les pays les plus lointains, sans jamais avoir à craindre de faillites, de rabais, de laissés pour compte.

Par conséquent, tout fabricant qui fabriquera de bons produits, et qui livrera à des prix avantageux se fera connaître, vendra et pourra ainsi obtenir le succès mérité par son talent et ses efforts

Il suffira que chacun de ces fabricants apporte des échantillons de ses produits à l'agence de sa localité. Ces échantillons sur lesquels se trouveront le nom, l'adresse, la désignation de la localité, le prix des produits, seront expédiés à toutes les agences correspondantes et en aussi grand nombre que le fabricant le désirera.

Chacune de ces agences annoncera régulièrement et périodiquement dans son journal l'arrivée de ces échantillons qui seront exposés publiquement ; de telle sorte que si dans la multitude des agences communales il se trouve un acheteur, il donnera sa commande à son agence qui la transmettra à l'agence de la localité où demeure le fabricant, lequel livrera alors sur commande.

On conçoit que, s'il s'agit d'un produit nouveau, d'un article de goût (1), d'un bronze, d'un ruban, d'une étoffe façonnée, le dessin du bronze ou l'échantillon du ruban et de l'étoffe trouvant de nombreux amateurs, il peut arriver que, sans aucun frais et en toute sécurité, un fabricant de talent puisse, en quelques semaines, obtenir des commandes pour une année et plus, et acquérir une réputation immense qui assure son avenir, et tout cela sans faillites, sans laissés pour compte, moyennant seulement les frais de transport des échantillons.

(*La suite au prochain article.*) François COIGNET.

M. Ciro d'Arco, réfugié italien, ancien rédacteur du *Corriere mercantile* à Gênes, nous prie de reproduire dans nos colonnes la lettre suivante qu'il envoie à la *Patrie*, en réponse à d'ignobles injures adressées par ce journal à la démocratie italienne :

A Monsieur le rédacteur en chef de la *Patrie*.

Monsieur,

Il est un proverbe bien triste, et qui fait peu d'honneur à l'histoire humaine : *Malheur aux vaincus*... Qu'on fît l'application de ce proverbe à mon pauvre pays, dans des moments si solennels et si graves, et que cette application fût faite par un journal sérieux, par un Français, voilà ce à quoi j'étais bien loin de m'attendre.

Franchement, monsieur, je puis douter de votre qualité de français ; une noble et grande nation comme la France ne saurait insulter au malheur ; j'ai toujours cru ainsi.

Le ton goguenard, le mauvais goût des invectives dont vous poursuivez l'Italie dans votre article du 17 avril ; le pêle-mêle de raisons qui n'ont pas la moindre logique, pour justifier un acte que je ne juge pas, mais qui sera, à coup sûr, un problème fort difficile à résoudre pour les historiens futurs de la République ; dire que nous sommes « les mêmes » Italiens qui abandonnent les prédicateurs du Christ pour courir à la » baraque de Polichinelle ; » dire qu'il « y a une Italie et pas d'Ita» liens ; » qualifier de « vaine fanfaronnade » un mot vaillant et sublime, seulement parce qu'il n'a pas eu l'apothéose du succès ; tout cela, monsieur, est bien misérable et indigne d'un écrivain français. J'ai pris dans la presse italienne une position trop nette et trop claire pour qu'on puisse taxer mes opinions d'exagération.

J'ai toujours défendu deux principes, l'ordre et l'indépendance ; j'ai déploré les aberrations des partis extrêmes. Cela me donne le droit de vous déclarer, monsieur, que votre article est calomnieux, et, eu égard aux circonstances, brutal ; que, si bas que les Italiens pussent descendre, je doute qu'on trouvât parmi eux un écrivain qui eût le féroce courage d'insulter la France, si Dieu lui envoyait les jours de malheur qui pèsent sur ma patrie.

Je suis, monsieur, etc.

Paris, 18 avril. CIRO D'ARCO.

Des enquêtes administratives ou judiciaires.

Un ex-juge de paix nous adresse la lettre suivante qui signale un des abus les plus graves dans notre régime administratif :

Citoyen rédacteur,

J'ai adressé, en 1840, une pétition à la chambre des députés dénonçant, dans l'intérêt des fonctionnaires amovibles, un abus grave qui s'est glissé dans l'administration de la justice. Sous le nom d'enquêtes administratives ou judiciaires, M. le ministre et MM. les procureurs-généraux se croient autorisés à ordonner contre les magistrats amovibles, et sur des dénonciations écrites, des informations, des instructions par-devant commissaires choisis et nommés par eux, et siégeant au Palais-de-Justice. Variant la forme et étendant arbitrairement la compétence de cette petite juridiction exceptionnelle à leur usage, ils comprennent dans ces instructions : des crimes, des délits, des contraventions, des habitudes vicieuses, et même la vie intime, la vie privée et publique du magistrat inculpé. J'ai cité pour exemple de ces espèces d'informations injurieuses et toujours flétrissantes, la procédure qui a été dirigée contre moi en juillet 1838, et j'ai produit comme preuve des actes émanant des commissaires instructeurs et de M. le procureur-général.

Ma pétition, renouvelée chaque année jusqu'en 1847, est demeurée ignorée de tous et même de la chambre, malgré trois rapports insuffisants et inexacts qui m'ont représenté comme un *juge de paix* qui se plaignait de sa révocation.

La position des magistrats amovibles n'ayant point changé sous la République, et les prétentions de l'administration restant les mêmes, j'ai renouvelé ma pétition devant l'Assemblée nationale, le 3 mai 1848, l'accompagnant de pièces justificatives. Je crois avoir prouvé que les procédures dites enquêtes administratives, qu'aucune loi n'autorise, sont comprises dans la proscription prononcée par les art. 53 et 54 de la charte de 1830, conservés dans l'art. 4 de la Constitution de 1848, et qu'elle viole les art. 479 et suivants du code d'instruction criminelle et la loi disciplinaire de 1810.

Déposée, enregistrée sous le n° 465, et distribuée au comité de la justice, ma pétition est restée sans rapport jusqu'à ce jour ; et cependant j'ai vu porter à la tribune des pétitions postérieures par leur date, et d'un bien plus mince intérêt que la mienne, qui appelle l'attention de l'Assemblée sur la violation des garanties accordées par la loi à tous les fonctionnaires amovibles. Dix années de ma vie ont donc été inutilement sacrifiées à la défense des droits de cette magistrature paternelle, de laquelle je m'honorerai toujours d'avoir fait partie. Nommé juge de paix à Barjac (Gard) le 17 mars 1848, j'ai cru devoir refuser ce poste qui, dans d'autres circonstances, aurait mis le comble à mes vœux, parce qu'il ne m'a pas paru convenable de rentrer dans une administration dont j'attaque les vices, ni de renoncer, dans mon intérêt personnel, à l'accomplissement du devoir que je me suis imposé.

A défaut de la publicité de la tribune, que je n'ai pu obtenir, et pour faire connaître le but honorable et utile que je poursuis, je vous prie, citoyen rédacteur, au nom du droit de pétition, si illusoire pour moi, dans l'intérêt des fonctionnaires amovibles, au nom de la justice et de l'humanité, de me prêter le secours de votre estimable journal, et de m'accorder l'insertion de ma lettre dans l'un de vos plus prochains numéros.

Salut et fraternité. AUGIER,

Rue Neuve-Saint-Méry, 38.

(1) Ici se présente la question du droit d'invention, nous avons à l'examiner dans le plus grand détail ; nous espérons démontrer que les agences communales en donnent la solution la plus complète.

Nouvelles d'Italie.

Gênes a cédé devant les forces du roi-bombardeur ; les habitants ont déposé leurs armes, mais non leurs ressentiments. Une irritation sourde et profonde se montre dans les journaux qui nous arrivent de cette ville, et qui datent leurs articles du jour de l'état de siège. Le *Corriere mercantile*, journal libéral, mais jusqu'ici dévoué à la royauté sarde, partage lui-même ces sentiments qui feront explosion tôt ou tard. Il réclame de la municipalité une enquête immédiate sur les pillages et les dévastations commis par les soldats piémontais sur des points qui ne se sont pas même défendus, afin qu'il soit prouvé pour tous de quel côté étaient les hommes d'ordre.

Les journaux que nous recevons de Florence sont du 11, à 2 heures après midi ; ils ne contiennent rien encore qui fasse prévoir les événements qui nous étaient annoncés hier par le *Moniteur*. On disait seulement que 25 mille Autrichiens s'étaient concentrés à Parme.

Livourne montrait une grande ardeur guerrière. Cette ville seule avait fourni 2 500 volontaires.

A Rome on avait découvert une correspondance décelant un complot formé par des habitants de Civita-Vecchia, d'accord avec la camarilla de Gaëte. Un certain nombre d'arrestations avaient été opérées.

Un journal semi-officiel autrichien, le *Lloyd* de Vienne, publiait dernièrement un article qui indique la conduite que se propose de suivre à l'égard de l'Italie le gouvernement autrichien, dont les soldats de la République française vont assurer le triomphe.

Trop de douceur humilie et dépite les rebelles ; ils devront se trouver bien heureux que l'on respecte leur vie et leurs propriétés, qu'ils auraient mérité de perdre. Dès qu'on leur eut enlevé leurs anciennes armes, ils en aiguisèrent de nouvelles. On leur eut à peine pardonné leur première trahison, qu'ils se prirent à en méditer une seconde.

Il faut maintenant se bien souvenir que la réconciliation ne peut être sérieuse que lorsque le délinquant a confessé sa faute, que la douceur envers le rebelle excite à de nouvelles rébellions ceux qui étaient restés fidèles ; que l'orgueilleux doit être humilié et non caressé, et que certaines classes d'hommes, qui ne peuvent ni ne veulent ouvrir leur cœur à la reconnaissance, leur intelligence à la raison, se courbent et tombent à terre devant la puissance armée de la justice inexorable...

Voilà ce que le gouvernement autrichien ne doit pas oublier s'il veut que sa victoire en Italie lui soit profitable.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique.*)

Gênes, 13 avril 1849.

A peine entré dans Gênes, le général La Marmora a voulu se montrer l'égal des Windisgraetz et des Wrangel ; il a fait, en vertu des pouvoirs extraordinaires qui lui ont été déférés par sa majesté sarde Victor-Emmanuel II, une catégorie de délits qu'il menace de punir. Parmi ces délits sont les chants nocturnes, les réunions ou cercles, les rassemblements même de peu de personnes, la publication de tout avis non émanant de l'autorité, etc., etc.

Il va sans dire que la presse n'a pas été oubliée dans les douceurs de l'état de siége. M. le général de La Marmora défend l'introduction des journaux mal pensants ; quant à ceux qui s'impriment dans Gênes, il menace de fermer l'imprimerie et d'y mettre garnison, s'ils ne l'admirent pas.

Et cependant, est-il en droit d'afficher ces prescriptions rigoureuses dans Gênes ? S'il y est entré, n'est-ce pas parce que les Génois l'ont bien voulu ? Il s'était emparé de la partie occidentale, qui est un vrai boyau, qui est un chemin bordé çà et là de fabriques. Mais avec les barricades garnies d'artillerie qui fermaient ce détroit et le fermaient hermétiquement vers la porte San Tomaso, il lui était défendu d'aller plus avant. Il l'a bien appris à ses dépens, dans la journée du 5, quand la mitraille de ces barricades a couvert de morts cette avenue jusqu'à la hauteur des parapets.

La ville forme un fer à cheval autour du port. Les troupes, maîtresses des forts de la *Lanterna* et de la batterie qui bat la mer du côté du Ponent, pouvaient bombarder la ville dont la plus forte partie est au levant du fer à cheval. Oui, cela était possible, mais cela ne pouvait pas se faire, car contre cette partie orientale, derrière le Môle, sont réunis quatre ou cinq cents bâtiments de toutes nations. Des forts de la *Lanterna* il était impossible au général La Marmora d'envoyer des bombes sur la ville, sans mettre le feu à tous ces navires, désastre fort grand qui aurait touché Français, Anglais, Portugais, Espagnols, Hollandais, Allemands, enfin toutes les nations, lesquelles eussent nécessairement contraint le Piémont à d'énormes indemnités envers tous les gouvernements de l'Europe.

Cela est si vrai que, dans le petit nombre de bombes que l'on a essayées, une est allée tomber sur le vaisseau anglais de 74 canons, *la Vengeance* ; mais elle n'a pas éclaté, par bonheur pour le général La Marmora.

Le commissaire royal extraordinaire ne pouvait donc pas prendre Gênes ; car il lui était impossible de s'emparer des barricades, encore moins des forts du *Sperone*, du *Diamante* qui dominent la ville, et il ne pouvait pas la bombarder. S'il y est entré, c'est que la municipalité et le syndic ont été ses agents actifs dans la ville. Les propriétaires, les trembleurs, qui craignaient le pillage des Croates du Radetzki piémontais, ont fait tout ce qu'ils ont pu pour détacher le peuple du général Avezzana, qui a déployé un caractère fort et grand.

C'est un des hommes les plus remarquables qui doivent jouer un rôle dans les affaires d'Italie ; car vous sentez bien que cette commotion morale, qui court de Palerme à Brescia, n'est pas prête à finir. Les succès plus ou moins grands des Radetzki, des Filangieri, des La Marmora, pourront bien entraver ce mouvement, mais ne l'empêcheront pas.

L'expérience apprendra aux peuples que ce n'est pas dans les villes que peuvent résister les révolutions. L'armée qui se présente sous les murs a de trop forts moyens de destruction, qui tout de suite lui font un parti des trembleurs, des boutiquiers, des propriétaires. A Vienne, à Berlin, à Francfort, à Gênes, c'est toujours la répétition du même drame.

Les révolutions s'apercevront un peu plus tard qu'elles doivent tenir la campagne comme font les Hongrois, et comme firent les Suisses de Guillaume Tell.

Gênes est une ville imprenable. Les Piémontais y sont entrés parce qu'ils ont eu des agents influents dans l'intérieur. Nous savons gré au gouvernement de salut public de n'avoir pas fait fusiller sur la place publique M. Profumo et autres ; il a fait preuve d'une grande modération. Il a même, par amour de l'humanité, compromis sa cause et ses propres personnes, car les membres de ce comité de salut public sont exceptés de l'amnistie.

Le plan de l'armée madgyare.

Toutes les nouvelles de la Hongrie s'accordent à présenter comme de plus en plus crit que la situation des armées impériales dans ce pays, et confirment les avantages récents remportés par les Madgyars qui, refoulés sur l'autre rive de la Theiss, ont de nouveau franchi en peu de jours les 70 à 80 lieues qui séparent ce dernier fleuve de la ligne du Danube. Rejetés sous les murs de Pesth, les Autrichiens ont été obligés de faire repasser le Danube à leurs équipages de suite, dont la longue ligne a traversé Pesth pendant deux jours ; leur retraite devant l'ennemi a eu toutes les apparences d'une débandade.

A cheval sur les deux rives du Danube, l'armée autrichienne est réduite, par son infériorité numérique, à attendre les renforts qui lui viennent de tous les points de l'empire, et à refuser la bataille que lui offre l'armée insurgée, placée sous les ordres d'officiers dont les bulletins autrichiens avouent eux-mêmes l'incontestable talent militaire. En attendant, les Madgyars avancent toujours, quoiqu'il soit évident, d'après les dispositions de leurs forces, que leur intention est moins d'attaquer Pesth, ville ouverte qui ne saurait leur offrir aucun point d'appui, que de jeter les impériaux par delà le Danube et de débloquer Komorn ; tandis que leur aile gauche, franchissant le Danube aux environs de Baja, se mettrait en communication avec les troupes insurgées victorieuses dans la Servie et le Banat, et tenterait, au travers de la Croatie, une trouée jusqu'en Dalmatie, d'où elle donnerait la main à l'insurrection vénitienne, en même temps que l'aile droite appuierait le mouvement roumain dans les provinces danubiennes, et le corps d'armée, entrant triomphant à Vienne, donnerait enfin un essor irrésistible à la révolution allemande.

Pourquoi faut-il que ce plan grandiose, bien digne d'une nation héroïque telle que les Madgyars, [illegible] par une nation qui avait jusqu'alors donné au monde d'autres exemples ; pourquoi la France, descendue plus bas que la Turquie elle-même, se fait-elle, en intervenant en Italie, la complice du czar et de la camarilla d'Olmütz ? Oui, l'absolutisme a aussi son corps d'armée, commandé par Windisgraëtz qui veut ramener son empereur à Vienne, tandis que l'aile gauche de cette armée, composée des cosaques [illegible] à Constantinople, et que l'aile droite, formée des soldats français, procède à la restauration du pape de Rome.

Heureusement les événements, plus forts que les hommes, nous ont rendus depuis quelques mois témoins d'étranges conversions.

Nous ne désespérons plus de rien depuis que nous avons vu l'aristocratique Hongrie, cette sœur jumelle de l'Angleterre, devenir une terre de salut pour la démocratie européenne. Il n'y a que la liberté assez attrayante pour opérer de semblables miracles. Le plus grand de tous est la réconciliation des Slaves et des Roumains avec ces mêmes Madgyars qu'ils avaient regardés jusqu'ici comme leurs oppresseurs.

La *Presse* de Vienne avoue aujourd'hui que, depuis la prise d'Hermanstadt, les Roumains de la Transylvanie font cause commune avec les Madgyars, et la *Gazette d'Augsbourg* parle d'une grande fête donnée pour célébrer la fraternisation des deux peuples. Le général Damianich, l'un des principaux chefs serbes, commande une des divisions qui tiennent l'armée impériale en échec devant Pesth. C'est sur ce général que les Slaves démocrates fondent leurs espérances, depuis que Jellachich semble avoir renoncé au beau rôle de libérateur des Slaves du Sud, qu'il avait d'abord accepté aux applaudissements de son peuple. Naguère les flatteurs du ban le comparaient à Napoléon ; aujourd'hui ils en font un autre Murat. Le moment n'est peut-être pas éloigné où il finira comme son second modèle, après avoir, lui aussi, trahi la cause d'un peuple auquel il avait dû sa grandeur.

Déjà la désertion s'est mise dans les rangs des Croates, ces ennemis en apparence irréconciliables des Madgyars, et ceux d'entre eux qui ont été repris auraient été fusillés à Bude. Pour comprendre ce qu'un pareil fait a de significatif en ce moment, il faut connaître le déshonneur dont les traditions militaires des Croates entourent le crime de désertion. Les ascendants et les descendants sont déclarés infâmes, les trophées militaires de la famille détruits par la main du bourreau, ses biens confisqués, et tous les siens obligés de quitter à jamais la compagnie (la commune) et le régiment (la province).

C'est surtout à ce revirement dans l'opinion des peuples qu'entourent les Madgyars qu'est due l'offensive reprise depuis quelque temps par les insurgés, dont la possession de la Transylvanie, le Tyrol de l'est avec ses deux millions d'habitants, assure les derniers.

Toute la Transylvanie est comme barricadée par l'armée de Bem, qui doit s'élever maintenant à environ 100 000 hommes, parmi lesquels se trouve une légion polonaise de 10 000 hommes et une légion viennoise formée d'étudiants et de prolétaires.

Une lettre de Vienne, datée du 11 avril, nous annonce que Bem, après s'être assuré des défilés ouverts sur la Valachie, s'est dirigé en toute hâte, à la tête de 20 000 hommes, sur le Danube, et qu'il est même parvenu à forcer le passage de ce fleuve à Kalotcha, près de Foeldvar, dans le comitat de Pesth. Cinq bateaux à vapeur, chargés de troupes impériales, auraient été dirigés sur les points menacés, car on craignait que Bem, devenu maître du comitat de Stuhlweissenbourg, s'y organisât la land-turm, ce qui lui permettrait de couper les vivres aux Autrichiens et de les prendre par derrière. Ce serait là un coup de maître qui achèverait la ruine des impériaux et amènerait infailliblement la délivrance de Pesth et de Vienne.

Quelque grandes que semblent les difficultés que peuvent entraver ce plan, nous savons que rien n'est impossible à l'adresse de Bem.

Dans ces conjectures, l'Autriche a recours à des mesures désespérées ; elle rappelle ses meilleurs généraux de l'Italie et leur confie le commandement des troupes en Hongrie. Après le général Hess, chef d'état-major du maréchal Radetzki, et qui passe en la même qualité auprès du ban Jellachich, après le général Benedek dont on se rappelle la présence en Gallicie à l'époque de la dernière insurrection cracovienne, le général Wohlgemuth va prendre le commandement des troupes impériales devant Komorn, située, comme on sait, entre Vienne et Pesth, sur la rive gauche du Danube, d'où cette importante forteresse commande le cours du fleuve. Le bombardement de cette place a cessé ; on veut la prendre par la famine.

Non-seulement des troupes s'avancent de tous les points vers la Hongrie, mais l'empereur lui-même doit se rendre en personne à l'armée, de sorte qu'il faut s'attendre sous peu de jours à une bataille décisive.

L'admiration pour Bem s'est communiquée à l'armée russe. Les officiers d'un régiment ayant, dans un repas, porté des toasts à Bem, le gouverneur Paskewitsch en a fait enfermer dix-sept dans la citadelle. A Varsovie, un grand nombre de personnes s'y sont compromises pour avoir crié : *Vive Bem* ! La citadelle a été aussitôt garnie d'un grand nombre de canons, qui ont été dirigés contre la ville.

Pendant que l'Autriche proteste contre la constitution de l'empire allemand, vingt-huit gouvernements viennent de se déclarer prêts à se ranger sous la bannière du roi de Prusse, fait empereur. Ils se bornent à réclamer quelques modifications dans la constitution. On doute encore que cette démonstration suffise pour déterminer l'acceptation du roi de Prusse, qui se décidera difficilement à passer outre, tant que, d'autre part, la Bavière, le Wurtemberg, le Hanôvre et l'Autriche, feront une opposition énergique.

Les nouvelles du Schleswig sont fâcheuses pour l'armée danoise. Elle n'a pu défendre les retranchements qu'elle s'était faits. Le Jutland est envahi par les troupes allemandes. On doit regarder comme prochaine et inévitable l'intervention dans cette lutte de la Suède, qui ne fera peut-être elle-même que précéder la Russie.

On annonçait aujourd'hui à la bourse de Paris que douze régiments, c'est-à-dire près de la moitié de l'armée impériale, avaient été faits prisonniers par la cavalerie hongroise. Cette cavalerie, avait, il est vrai, dû supporter un feu terrible. Un instant même elle avait été contrainte de rétrograder, lorsque l'infanterie hongroise, agissant de son côté, s'est précipitée vers la ville en masse compacte, et est venue dégager la cavalerie.

Les soldats autrichiens, refoulés dans la ville, se sont retranché dans les maisons, où ils ont opposé une résistance acharnée. Le général Dembinski a ordonné qu'au fur et à mesure que les troupes entreraient dans la ville, les habitants sortiraient des maisons pour se réfugier sur les derrières de son armée, résolu qu'il était de faire sauter toutes les maisons qui offriraient quelque résistance. C'est peut-être à la suite de l'exécution de ce plan que douze régiments ayant tenté de sortir de la ville, auront été arrêtés et faits prisonniers par les hussards de l'armée hongroise.

Nous espérons que la nouvelle de la mort du général slave Klapka, qui combattait dans Pesth à la tête des Hongrois, ne se confirmera pas.

Assemblée Nationale.

Présidence de M. LAMORICIÈRE. — Séance du 18 avril.

A l'ouverture de la séance il est procédé au scrutin pour la nomination du dernier membre du conseil d'Etat qui reste à élire.

Ce scrutin est dépouillé dans les bureaux.

M. LE PRÉSIDENT. M. le ministre de l'intérieur a demandé la parole pour une motion d'ordre au sujet du projet de loi relatif aux cautionnements des journaux.

M. DUPONT (de Bussac), rapporteur de la commission chargée d'examiner ce projet de loi, fait d'abord remarquer que la commission n'est pas en retard, ainsi que l'en a accusé le ministre dans la séance d'hier.

L'auteur donne ensuite lecture des conclusions de la commission, qui sont ainsi formulées :

« Art. 1er. Le taux des cautionnements imposés aux journaux ou écrits périodiques politiques, par le décret du 8 août 1848, est réduit de moitié. Les cautionnements seront versés en numéraire au Trésor, qui en paiera l'intérêt au taux fixé par les règlements.

» Les cautionnements pourront aussi être versés en rentes 5 0/0; dans ce cas, le taux nominal des cautionnements restera le même que celui fixé par le décret du 8 août 1848, et sera versé en rentes représentant au pair le montant dudit cautionnement. »

« Art. 2. Sera dispensé de verser un cautionnement tout journal qui ne sera publié que pendant les 45 jours précédant les élections aux assemblées législatives.

« Art. 3. Pendant les quarante-cinq jours précédant lesdites élections générales, tout citoyen pourra, sans avoir besoin d'aucune autorisation municipale, afficher, crier, distribuer et vendre tous les journaux, feuilles quotidiennes ou périodiques, et autres écrits ou imprimés relatifs aux élections.

» Ces écrits ou imprimés devront être signés de leurs auteurs.

» Ces écrits ou imprimés, autres que les journaux, devront être déposés, dans chaque arrondissement, au parquet du procureur de la République avant qu'on puisse les afficher, crier, vendre ou distribuer.

» Les afficheurs, crieurs, vendeurs et distributeurs, feront connaître au maire de leur commune leurs nom, profession et domicile.

» L'infraction aux dispositions des deux précédents paragraphes sera punie d'une amende de 16 fr. à 200 fr., et d'un emprisonnement de dix jours à un an.

» Dans tous les cas, il pourra être fait application de l'art. 463 du code pénal.

» Art. 4. Les dispositions de l'art. 1er de la présente loi, ainsi que celles du décret du 8 août 1848, cesseront de plein droit d'avoir leur effet au 1er août 1849. »

M. LE PRÉSIDENT consulte l'Assemblée sur l'urgence, qui est prononcée.

La discussion est renvoyée à vendredi.

M. DESLONGRAIS demande qu'on mette à l'ordre du jour de vendredi la discussion relative à l'exploitation du chemin de fer de Versailles à Chartres. (Réclamations.)

Cet incident n'a pas de suite.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture du résultat du scrutin pour l'élection d'un conseiller d'Etat. Aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue. (Rumeurs.)

Votants,	547
Majorité,	275

Les suffrages se sont ainsi répartis :

MM. Gouttai, 270 voix ; Boussingault, 263.

Il est procédé à un nouveau scrutin, qui est également dépouillé dans les bureaux.

On revient au budget des finances. Forêts, service administratif et de surveillance dans les départements. Personnel : 3 799 000 fr.

La commission propose une réduction de 231 500 fr.

M. BRISSAT demande un crédit supplémentaire de 200 000 fr. pour le percement de routes dans les forêts.

Cet amendement, combattu par MM. Marchal et Gouttai, est rejeté. Les propositions de la commission sont adoptées.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture du résultat du scrutin pour la nomination du dernier conseiller d'Etat à élire.

Nombre des votants,	606
Majorité	304
MM. Boussingault,	307
Gouttai.	297

La nomination des 40 conseillers étant complète, M. le président proclame les 40 élus membres du conseil d'Etat, et annonce qu'il sera donné avis de cette nomination au président et au vice-président de la République.

Un grand nombre de chapitres du budget des finances sont adoptés sans discussion.

M. BENOIT développe un amendement qu'il consent à retirer pour le représenter dans la discussion du budget des recettes.

M. GOUTTAI demande, au nom de la commission, que les débits de tabac ne constituent plus des emplois à la nomination du ministre, mais soient concédés à mesure des extinctions par voie d'adjudication.

Les bureaux de tabacs sont une monnaie à la disposition du ministre. Il est tel de ces bureaux qui, à Paris, rapporte jusqu'à 17 000 francs. Le gouvernement, en donnant les bureaux de tabacs à l'adjudication, pourrait retirer d'ailleurs des bénéfices plus considérables de son monopole en accordant une remise moindre aux buralistes.

M. PASSY. Les critiques de la commission sont fondées ; j'ai reçu en trois mois plus de 20 000 demandes. (On rit.) Mais le ministre voit dans la comptabilité immense exigée par la mise à exécution du projet de la commission une impossibilité matérielle. Il y a en France 351 000 bureaux de tabac.

Les bureaux de tabac sont d'ailleurs un moyen de compléter le traitement de certains employés. Il pourrait arriver d'ailleurs qu'un seul capitaliste accaparât tous les tabacs d'une ville et les vendît au prix qu'il jugerait à propos. (Réclamations.)

UNE VOIX. L'Etat aurait toujours le droit de fixer le prix de vente.

M. PASSY. Je ne repousse pas les conclusions de la commission, je veux seulement montrer que la question est plus complexe qu'on ne semble l'avoir cru.

M. GLOXIN propose une augmentation de 25 000 fr. pour augmentation du traitement des facteurs ruraux. Ces facteurs reçoivent moins d'un franc par jour ; ils sont obligés de marcher tous les jours dans la boue, sous la pluie et la neige. Ce qu'ils reçoivent suffit à peine à les fournir de chaussures et de vêtements.

M. PASSY combat cette augmentation. Il serait désirable d'améliorer le sort des facteurs ruraux, mais les circonstances ne le permettent pas.

M. GLOXIN. Comment, vous donnez 110 000 fr. à des pairs de France qui ont de 25 à 30 000 fr. de rente, et vous ne trouverez pas une obole à jeter aux pauvres facteurs ruraux ! (Très bien ! très bien !)

M. ANTHONY THOURET parle dans le même sens.

L'amendement est adopté.

Les derniers chapitres sont successivement adoptés, sans discussion importante, sur le chapitre relatif aux postes.

M. GLOXIN propose et développe l'amendement suivant :

« Augmenter le crédit pour le traitement des facteurs des bureaux composés, des facteurs ruraux, de leurs brigadiers et sous brigadiers, de 250 000 fr. pour le second semestre de l'exercice de 1849. »

Cet amendement est mis aux voix et adopté.

Une discussion s'engage sur le chapitre relatif aux postes.

La commission propose une réduction de 200 000 fr. pour la suppression de quatre malles-postes. Un grand débat s'engage entre le rapporteur et MM. Hubert de Lisle, Charras, Goudchaux et le ministre des finances.

VOIX NOMBREUSES. Le renvoi à la commission est appuyé par le rapporteur.

Le renvoi est mis aux voix et adopté.

M. LE PRÉSIDENT prévient l'Assemblée, vu le grand nombre de congés demandés, qu'une proposition de M. Maillebois, tendant à réglementer les congés à accorder, sera présentée demain à l'ouverture de la séance. L'urgence sera demandée.

Cette proposition sera mise à l'ordre du jour de demain.

La séance est levée à 6 heures.

Les protecteurs de la famille.

Nous recevons ce soir d'un de nos amis la lettre suivante :

Je viens réclamer de votre obligeance l'insertion de l'avis ci-inclus. Les parents de l'enfant tiennent le petit fonds de traiteur où je prends mes repas. La malheureuse mère, après toutes les démarches chez les commissaires de police et à la préfecture, est allée hier aux bureaux de la *Patrie*. Ce journal *honnête et modéré* n'a pas craint de lui demander trois francs pour un article inséré *aux annonces*, lui disant que ce serait trente francs dans les *faits divers*. Il est vrai que les larmes d'une mère sont de pauvres dividendes à donner à des actionnaires.

Voici l'avis qui était joint à cette lettre :

Un enfant de deux ans et demi, répondant au nom de Guguste (Auguste), a disparu dimanche, à dix heures du matin, de la boutique de son père, M. Noël, traiteur, 36, rue Notre-Dame-de-Lorette.

Cet enfant a les yeux noirs, les cheveux châtains et de vives couleurs; il a en outre une cicatrice à la main droite.

Les personnes qui pourraient avoir quelques renseignements sur cet enfant sont priées de vouloir bien les transmettre chez les parents, à l'adresse ci-dessus.

Nos confrères de la presse démocratique et sociale, ennemis, *comme nous*, de la famille, s'empresseront de prêter à la malheureuse mère le secours de leur publicité.

Librairie phalanstérienne.

Nous mettons en vente aujourd'hui une petite brochure à 10 centimes, qui porte pour titre : LA RÉPUBLIQUE ET LA MONARCHIE PASSÉES AU CRIBLE, PAR UN PAYSAN. — Voici les titres des chapitres :

I. Inventaire et liquidation de la monarchie de 1847, pour cause de décès. — Ce que cette forme de gouvernement n'a pas fait pour les campagnes.

II. Manœuvres des jonglo-monarchistes pour escamoter la République.

III. Ce que la République a fait pour les campagnes.

IV. Pour qui faut-il voter ?

V. Dis donc, Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir ?

ENCORE UN MOT sur la réduction de l'impôt du sel.

Nous engageons nos amis à répandre ce petit livre dans les campagnes.

FAITS DIVERS.

Nous lisons ce soir dans la *Gazette de France* :

« Une dépêche télégraphique, arrivée ce matin, annonce, dit-on, au gouvernement que l'expédition française a débarqué à Civita-Vecchia, et qu'aussitôt qu'on a connu à Rome l'arrivée des troupes françaises sur le territoire romain, les révolutionnaires les plus compromis, ayant Mazzini et Canino Bonaparte à leur tête, ont pris la fuite. »

Nous doutons de l'authenticité de cette nouvelle. Si elle se confirme, il est impossible qu'elle ne provoque l'indignation de l'Assemblée nationale, car elle lui prouverait que la discussion provoquée dans l'avant-dernière nuit n'était qu'une formalité vaine, et que le ministère n'avait pas attendu le vote de l'Assemblée pour exécuter son projet de contre-révolution dans les Etats Romains.

Dans ce cas, la violation des convenances envers l'Assemblée irait aussi loin que la violation de la dignité et des sentiments de la France à l'extérieur.

La *Patrie* publie de son côté les lignes suivantes :

« Le bruit s'est répandu aujourd'hui que le gouvernement révolutionnaire avait été renversé à Livourne comme à Florence par le peuple lui-même. On disait aussi que le dictateur Mazzini s'était enfui de Rome.

» Nos dernières nouvelles de Florence nous donnent la certitude qu'à l'heure où nous écrivons ces lignes le grand-duc de Toscane est rentré dans sa capitale. »

— La *Gazette* annonce que son gérant a reçu aujourd'hui une assignation à comparaître devant les assises de la Seine, le 5 mai prochain, pour deux articles publiés les 9 et 12 janvier dernier. Le délit qu'on lui impute est une attaque contre les institutions républicaines et la constitution.

— L'*Assemblée nationale* publie les lignes suivantes, qui méritent attention :

« M. le duc d'Aumale est allé rejoindre et visiter Mme la duchesse d'Orléans à Eisenach. On rattache à ce voyage la solution de questions importantes dans l'intérêt des partis qui divisent la France. »

— L'affaire des troubles de Limoges dont est saisie la cour d'assises de la Vienne, a déjà eu trente audiences. L'audition des témoins a été terminée le 14 avril, les plaidoiries ont commencé lundi. Nous ferons connaître à nos lecteurs le résultat du procès.

— Les condamnés politiques, Vappreau jeune, Choppart, Nourrit, Belot, Naudin, Dugas, Gouey, Lebellaguy, Vic, Vanderberghen, Moussel, sont partis la nuit dernière pour le bagne.

— M. Alph. Révial, professeur de chant au conservatoire de musique, qui autrefois a passé deux années à La Haye, vient de recevoir du nouveau roi de Hollande la décoration de la couronne du chêne, spécialement destinée à récompenser le mérite civil et artistique.

— Rien n'avait été préparé à Doullens pour recevoir les martyrs de Bourges. Ils ont été forcés de passer huit jours dans un état tout à fait provisoire, entassés quatre dans une chambre, et n'ayant à leur disposition aucun moyen d'écrire. Ils ont pu prendre enfin possession des cellules séparées et du préau ou jardin qui environne le bâtiment détaché. Ils peuvent se promener en commun dans ce jardin de sept heures du matin jusqu'à la nuit. (*Vraie République.*)

— Hier, à la réunion électorale de la rue Martel, deux orateurs ont été remarqués ; un sous-officier d'infanterie en uniforme et un curé de campagne en soutane. Ils ont éloquemment soutenu les principes de la république démocratique et sociale, et ont recueilli d'unanimes applaudissements. (*Révolution démocratique.*)

— Voici une curieuse nomenclature des journaux de Paris ; elle est disposée de manière à enclaver les principaux événements de la révolution de février jusqu'à aujourd'hui :

Le Peuple demandait en 1848 *la Réforme* électorale. La résistance du ministère Guizot amena une *Révolution démocratique et sociale*; et *l'Opinion publique* voulut que désormais le *Travail affranchi* de la tyrannie du capital, soutenu par l'institution *Populaire* d'une banque de *Crédit*, ouvrît à *l'Univers*, *l'Ere nouvelle* de *la Démocratie pacifique*, et lui donnât le spectacle d'une *Vraie République*; mais le *Siècle* était trop corrompu ; *la République* fut livrée à plus d'un *Corsaire* ; *l'Assemblée nationale* perdit son *Temps* dans des *Débats* orageux et stériles ; *la Presse*, au lieu d'éclairer *la Patrie*, n'offrit plus qu'un *Charivari* épouvantable. Enfin *l'Union monarchique* des ennemis de la *Liberté*, du *Pays* et de l'honneur *National*, fit sortir du scrutin un président peu *Constitutionnel*, *Courrier* complaisant de la restauration future : miraculeux *Evénement* prophétisé chaque soir par les Cassandres de la *Gazette de France*, *Moniteur officiel* de la réaction.

— Le préfet de la Charente-Inférieure a adressé aux maires de son département une circulaire pour empêcher la propagation du toast de Félix Pyat *aux paysans*.

Un journal, la *Liberté*, des Landes, fait à ce sujet les réflexions suivantes :

« L'écrit qu'on traque a-t-il été poursuivi ? — Non. La loi sur la matière autorise-t-elle une prohibition pareille ? — Non. M. le préfet commet donc une double illégalité. — Voilà la politique de l'ordre ! »

—Le *Moniteur* rend compte en ces termes de la *descente à Boulogne* et de l'arrestation du comte de Montemolin, qui a été reconduit purement et simplement en Angleterre, par égard pour sa *jeunesse*, mais qui est prié de ne pas recommencer :

« Le préfet des Pyrénées-Orientales a fait connaître, le 5 avril, à M. le ministre de l'intérieur, que le comte de Montemolin avait été arrêté au moment où il se disposait à franchir la frontière pour entrer en Catalogne. Le gouvernement a décidé que le prince serait reconduit en Angleterre.

» Le 10 avril, à cinq heures et demie du soir, le comte est parti de Perpignan pour Calais dans une voiture particulière.

» M. de Carrière, conseiller de préfecture, a été chargé d'accompagner le prince jusqu'à Calais, avec deux officiers désignés pour cette mission par le général commandant la division.

» Le comte est arrivé le samedi 14 avril, à neuf heures trois quarts du soir ; à dix heures un quart il a été embarqué, par les soins des personnes qui l'accompagnaient, et en présence de M. le maire de Calais, sur un canot lamaneur qui l'a conduit à bord du paquebot-poste *la Biche*, mouillé en rade et allant à Douvres.

» Le comte Montemolin s'était permis une infraction grave contre le droit des gens : le gouvernement a préféré user d'indulgence que d'avoir recours à des moyens rigoureux. En désirant concilier les devoirs de sa position envers le gouvernement espagnol avec les égards que mérite la jeunesse du prince, il s'est donné le droit de réserver de légitimes rigueurs pour le cas où le comte de Montemolin se rendrait coupable d'une nouvelle tentative contre le gouvernement et les institutions de son pays. »

— Les représentants de la Montagne doivent rédiger une protestation qui expliquera les motifs de leur abstention dans le vote sur l'expédition d'Italie.

— Hier au soir et cette nuit il est tombé de la neige à Paris comme au mois de janvier.

— Le *Peuple* annonce que les scellés, si arbitrairement apposés sur les bureaux de la Banque du peuple, ont été levés hier en exécution d'une ordonnance de référé de M. le président du tribunal civil de la Seine, ce qui n'a pas empêché le mandataire de M. Proudhon de payer, pour cette opération illégale, 31 fr. 25 c., dont 13 fr. 35 c. d'*honoraires* pour le juge de paix qui a pris l'initiative de la mesure. Voilà de l'argent bien gagné !... Le *Peuple* a raison de le dire, l'opinion publique qualifiera sévèrement de pareils actes.

— L'*Assemblée nationale* publie la note suivante :

« M. Charles Blanc, ayant cru reconnaître, dans un article publié par l'*Assemblée nationale*, une offense contre la personne de M. Louis Blanc, son frère, a écrit à M. Francis Lacombe, auteur de cet article, une lettre qui a provoqué une réparation par les armes. Une rencontre a eu lieu, hier mardi, à Vincennes, entre MM. Charles Blanc et Francis Lacombe. Ce dernier ayant été atteint d'une balle à la cuisse gauche, les témoins ont déclaré l'honneur satisfait et ont mis fin au combat.

» Saint-Mandé, 17 avril 1849.

» MÉRY,	ALPHONSE DE CALONNE,
» NIEUWERKERKE.	XAVIER DE MONTÉPIN.
» *Témoins de M. Ch. Blanc.*	*Témoins de M. F. Lacombe.* »

L'*Assemblée nationale* ajoute :

« M. Francis Lacombe a été atteint par le coup de feu de M. Charles Blanc, mais la blessure n'a pas la moindre gravité. La balle, après avoir traversé les deux basques d'un épais paletot, s'est amortie sur un porte-monnaie. »

— Lorsque le citoyen Considerant, dans son dernier discours, est venu à parler de ce désir de jouir qui caractérise la société actuelle, il a été plus d'une fois interrompu par les cris d'indignation partis de la droite. Or, ce côté de la Chambre est occupé, comme on le sait, par les banquiers, les marchands en gros et les pensionnaires de l'Etat. Les membres du côté droit représentent l'ascétisme tout aussi sérieusement que MM. Barrot et Faucher défendent la papauté. (*Tribune des peuples.*)

— L'autre jour un malheureux ouvrier, mourant de faim, entre chez un boulanger. — Je n'ai pas d'argent, lui dit-il, mais je tombe de besoin ; veuillez me donner un petit pain de deux sous, je vous le paierai aussitôt que je le pourrai. Le boulanger répondit par un refus et l'ordre de sortir de sa boutique. Alors le pauvre ouvrier s'empara d'un pain qu'il mit tranquillement sous son bras. Le boulanger le prit au collet et le fit arrêter. — Bon, fit le malheureux avec beaucoup de calme, au moins me voilà assuré pour quelque temps de ne pas mourir de faim.

— Le banquet pour l'ouverture de l'association fraternelle des garçons restaurateurs et cuisiniers réunis, chaussée Ménilmontant, 33, ancienne maison du Galant-Jardinier, aura lieu samedi, 21 avril 1849. On délivre des cartes au prix de 1 fr. 50, dans les bureaux des journaux démocrates-socialistes, à la commission du Luxembourg et au siége de l'administration. Les femmes y seront admises.

ESPRIT DE L'ARMÉE. — Le journal réactionnaire le *Salut public*, de Lyon, avoue « que les idées démocratiques commencent à pénétrer dans l'armée. Il jette un cri d'alarme en voyant *le boulevard invincible qui protégeait l'ordre, se lézarder et perdre de sa solidité* ; il a peur pour la société qui, dit-il, est en péril. »

D'autre part, nous lisons dans le *Républicain de Lyon* :

« La *Marseillaise* est décidément prohibée. Quatre grenadiers du 36e de ligne, en garnison à Marseille, ont été envoyés dans une compagnie de fusiliers et renfermés dans les cachots du fort Saint-Nicolas pour avoir entonné le chant patriotique. Peut-être seront-ils envoyés aux bataillons d'Afrique, où ils iront rejoindre tant de nobles cœurs victimes des persécutions de la République *honnête*. Désormais les soldats de la France ne pourront chanter que des cantiques. Ce serait assez bien pour les préparer à devenir les soldats du pape. Mais ils n'ont pas dit oui.

BULLETIN DU CHOLÉRA. — Dans la journée du 16, il est mort 64 personnes du choléra dans les 12 arrondissements de Paris. Voici le détail des décès : 1er arrondissement, 1 à domicile, 1 à l'hôpital Beaujon et 1 à l'hôpital militaire ; 2e arr., 1 à domicile ; 3e arr., 0 ; 4e arr., 2 ; 5e arr., 1 à domicile et 8 aux hôpitaux ; 6e arrond., 2 à domicile ; 7e arrond., 0 ; 8e arrond., 3 à domicile ; 9e arrond., 5 à domicile ; 10e arrond., 1 à domicile et 8 aux hôpitaux ; 11e arrond., 0 ; 12e arrond., 1 à domicile, 13 à la Salpêtrière, 1 à la Pitié.

Dans la journée du 17, 55 ont succombé à l'épidémie : 1er arrondissement, 1 à domicile et 2 à Beaujon, 1 à l'hôpital militaire ; 2e, 1 domicile ; 3e, 2 à domicile ; 4e, 1 ; 5e, 7 à domicile et 1 à l'hôpital ; 6e, 2 ; 7e, 1 à domicile ; 8e, 1 ; 9e, 3 ; 10e, 2 à domicile, plus 5 aux hôpitaux ; 11e, 0 ; 12e, 8 à domicile, plus 8 à la Salpêtrière, 2 à la Pitié, 1 au Val-de-Grâce.

LE BON PLAISIR DE M. LÉON FAUCHER. — Nous avons sous les yeux une circulaire adressée, par le préfet de Seine-et-Oise, à tous les maires de ce département. Autographiée, mais signée par M. le préfet lui-même *comte Arrighi de Padoue*, cette circulaire, commentant les ordres du ministre de l'intérieur Faucher, se termine par une invitation formelle d'empêcher la propagation, la distribution et la vente de tous écrits socialistes et des journaux qui attaquent *ordinairement* la famille, la religion, la propriété et la société. Jusque-là ce n'est que ridicule ; mais voici l'odieux qui commence : « Dans ce nombre, écrit M. le préfet, dont nous copions textuellement la prose, vous trouverez *sans doute* utile de comprendre le *Peuple*, la *Démocratie*, la *Réforme*, la *Révolution démocratique et sociale*, la *Vraie République*, etc. Les gendarmes vous aideront à faire exécuter cette mesure. » (*Peuple.*)

LA PROPRIÉTÉ C'EST LE VOL. Cette pièce a causé à Marseille une répulsion très vive. Les démocrates socialistes des Bouches-du-Rhône n'ont pas montré la même insouciance que ceux de Paris. Il est vrai que l'autorité réactionnaire avait tout fait pour donner à la représentation de cette pièce un caractère de provocation politique. Le public méridional s'est insurgé ; la première représentation n'a pu être achevée ; il a même fallu déployer des troupes, afin de dissiper les rassemblements formés autour du théâtre.

Le préfet, M. Pauger, a voulu faire preuve d'obstination et forcer le public à subir la pièce, comme s'il s'agissait d'un cours de M. Lherminier

nier. Le directeur, M. Pellegrin, a déclaré qu'il ne voulait pas provoquer des troubles, et qu'il ne jouerait la pièce que comme *contraint et forcé*; *sur un ordre écrit*.

Ce triomphe de l'autorité a dû avoir lieu samedi dernier, devant un public d'agents de police.

HÉRAULT. — Réunion électorale des démocrates socialistes du département de l'Hérault, jeudi 19 avril, à 8 heures du soir, chez le citoyen Bosc, rue Montorgueil, 15.

COMITÉ DÉMOCRATIQUE-SOCIALISTE DES ÉLECTIONS.

Samedi, 2 avril, à 5 heures du soir, *réunion électorale des électeurs de l'*ARMÉE, à la salle de la Fraternité, rue Martel, 9. Cette réunion aura pour objet de désigner les deux candidats de l'armée qui doivent être portés sur la liste des démocrates socialistes. Elle sera présidée par le comité tout entier. La séance sera ouverte à 5 heures très précises (heure militaire). Les citoyens de l'armée seront seuls admis.

— Dans la séance du 16 avril, le comité a décidé qu'un registre d'inscription des candidatures de la Seine sera immédiatement ouvert au siége de la commission permanente, impasse des Bourdonnais, 6, et qu'il sera définitivement clos le 21 avril, à minuit précis. Les démocrates socialistes sont invités à venir y faire connaître les candidats.

— Réunion générale des délégués au Comité démocratique-socialiste des élections, aujourd'hui jeudi 19 avril, à six heures précises du soir, rue Saint-Spire, impasse de la Grosse-Tête.

— Les démocrates socialistes de tous les départements sont invités à venir tous les jours, au siége de la commission permanente du comité démocratique-socialiste des élections, impasse des Bourdonnais, 6, au 2e, pour communiquer et recevoir les renseignements concernant leur département.

— Les délégués du comité démocratique-socialiste sont instamment priés de passer, avant samedi, au siége du comité, impasse des Bourdonnais, 6, pour retirer leur carte nominative.

RÉUNIONS ÉLECTORALES aujourd'hui jeudi, 16 avril :

1er arrondissement, 8 heures, salle Triat, Allée-des-Veuves, 40;
5e arrondissement, 8 heures, salle de la Fraternité;
7e arrondissement, 8 heures, rue et salle Frépillon;
8e arrondissement, 0 h., salle Roisne, r. du Faub.-Saint-Antoine, 169.

COMITÉ DES DÉPARTEMENTS. — RÉUNIONS ÉLECTORALES DES DÉMOCRATES SOCIALISTES.

Haute-Vienne. — Aujourd'hui 19 avril, à sept heures du soir, rue des Bornes-Saint Paul.

Saône-et-Loire. — Jeudi 19 avril, à sept heures du soir, rue de l'Ecole-de-Médecine, 30. — Bureau permanent de 11 heures à trois heures.

Mayenne. — Aujourd'hui 19 avril, à sept heures du soir, rue de Sèvres, 87, et non impasse des Bourdonnais.

Gironde. — Les démocrates socialistes de la Gironde sont invités à se réunir vendredi, 20 avril à 7 h. 1/2, impasse des Bourdonnais, 6.

Nord. — Réunion des démocrates socialistes du Nord, lundi 23 avril, salle de la Fraternité, à 4 heures du soir.

Seine-et-Marne. — Réunion vendredi, 7 heures du soir, rue Saint Germain-l'Auxerrois, 41.

Marne. — Réunion électorale des républicains démocrates, chez M. Maillard, rue des Cannettes, 24, faubourg Saint-Germain, aujourd'hui jeudi, à 6 heures du soir.

L'*Union sociale*, revue anti-socialiste illustrée à 10 centimes, dont le premier numéro a paru, a débité en deux jours 50 000 exemplaires.

PETITE CORRESPONDANCE.

Mainneville.—M. H.—Votre nouv. bande est conforme. Si de nouv. irrégul. ont lieu, prévenez-nous.
Bruxelles.—Me D.—Votre lettre s'est croisée avec M. D.
Bordeaux.—Me de V.—Nous n'avons pas cessé l'ab ; l'irrég. ne vient donc pas de nous.—Nous vous envoyons le no récl. et ceux en arrière.—Le renouv. annoncé portera l'ab. au 30 juin. — Noté votre dem. nouv. de liv.—Prière de nous remettre un bon de poste.
Barr.—M. B.—Reçu les 68.—Aff. compl. à tous.—Nous avons expédié à S. — La broch. dem n'a pas encore été éditée.
Nantes.—M. G.—Reçu les 8.50.—Fait les deux abonn.
Alger.—M. M.—C'est très bien. Nous prenons note de tout, pour y avoir égard.—Nous attendons la remise annoncée.
Paris.—M. C. d'A.—Reçu.—Vos nouv. communic. nous feront plaisir.
......y.—M. ......r.—Les 1,000 ex. viennent d'arriver.
Cherbourg.—M. C.—Les livres sont partis.—Ne faites pas att. à la bande; l'ab. sera prolongé comme il a été convenu.—Les div. ab. faits montent ens. net 67.75 au débit de M. M.—Celui à la *Dém*. a été fait p. 2 m. et 1/2 seulement. Nous n'avons pu en faire de même pour le M.—Remis les 10.50 en question.

Bourse du 18 avril.

La protestation russe, annoncée par le *Morning-Chronicle*, agit en baisse sur la rente, quoique le *Morning-Post* soutienne, au contraire, qu'il n'y a rien d'hostile dans le voyage du général russe Grabbe à Constantinople.

On dit que l'Angleterre a l'intention de s'opposer à la marche des troupes de l'empereur Nicolas si elles persistaient à se diriger sur Constantinople.

Le 5 p. 100, laissé à 89 95, ouvre à 89 60, et ferme au plus bas à 89 25 fin courant, et 89 au comptant; c'est une baisse de 70 c. sur la bourse précédente.

La Banque de France gagne 5 fr. à 2420.

Le 3 p. 100 débute à 57.20, touche 57.85, et finit mollement à 57 à terme aussi bien qu'au comptant. C'est une différence de 25 c. sur hier.

La prise de 12 régiments autrichiens par les hussards hongrois est confirmée. Les métalliques baissent de 3 p. 100; l'armée autrichienne est découragée.

Les chemins de fer ont peu de transactions: Orléans flotte entre 862.50 et 860; Avignon-Marseille fléchit à 247.50; le Nord est faible à 456.25.

Le marché est très pesant; le cours de 90 fr. est définitivement renvoyé avec perte.

Le zinc Vieille Montagne fait 2 850 fr., et le zinc Stolberg est à 600 fr.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	57 40	57 25	57 »»	57 »»
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	89 80	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0	89 95	89 60	89 25	89 25

18 avril. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	57 »» »»	4 Canaux avec prime	1050 »»
— Emprunt 1847-1848	»» »» »»	Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	89 »» »»	Caisse hypothécaire	150 »»
4 1/2 0/0 du 22 mars	»» »» »»	Emprunt d'Haïti	210 »»
3 0/0 j. du 22 septembre	»» »» »»	Espagne, dette active	20 50
Actions de la Banque	2420 »» »»	— dette passive	»» »»
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	33 75
Récép. Rothschild	»» »»	Emprunt portugais 5 0/0	»» »»
5 0/0 de l'Etat romain	80 »»	— — 3 0/0	»» »»
5 0/0 belge 1840	92 50	2 1/2 hollandais	»» »»
— — 1842	92 50	Zinc Vieille-Montagne	2850 »»
— 4 1/2	»» »»	H. de la Grand-Combe	»»» »»
— Banque (1835)	»» »»	Emprunt du Piémont	880 »»
Obligations de la Ville	1200 »»	Lots d'Autriche	320 »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	430 »»	425 »»	Orléans à Bordeaux	412 50	411 25
Versailles, rive droite	224 25	217 50	Du Nord	456 75	456 25
— rive gauche	183 »»	183 »»	De Paris à Strasbourg	373 75	373 75
Paris à Orléans	862 50	860 »»	Tours à Nantes	325 »»	»»» »»
Paris à Rouen	562 50	562 50	Paris à Lyon	»»» »»	»»» »»
Rouen au Havre	300 »»	302 50	Montereau à Troyes	133 75	»»» 75
Avignon à Marseille	221 25	217 50	Dieppe à Fécamp	177 50	176 75
Strasbourg à Bâle	105 25	105 »»	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	265 »»	»»» »»	Bordeaux à la Teste	35 »»	»»» »»
Amiens à Boulogne	»»» »»	»»» »»			

L'un des gérants: G. TANDON.

A Monsieur le rédacteur de la Démocratie pacifique.

Paris, le 15 avril 1849.

Monsieur,

En réponse aux assertions malveillantes qu'il p'aît à la Société nationale de Californie de faire sur le navire le *Suffren*, capitaine Périer, je viens vous prier d'insérer dans votre journal le certificat ci joint, délivré par les premières compagnies du Hâvre.

Nous nous bornons à laisser au public ce juger si c'est le vice du navire le *Suffren*, ou L'ABSENCE DE TOUTE GARANTIE que nous offrait la Compagnie nationale de Californie, qui a obligé notre retrait.

Agréez, etc.

J. PÉRIER,
Capitaine du *Suffren*.

Nous soussignés, assureurs au Havre, certifions que nous avons toujours pris tous les risques que M. S.-T. Tinel nous a donnés sur son navire *le Suffren*, capitaine Périer, aux conditions ordinaires de la place, et que nous sommes tout disposés à prendre ce qu'il nous proposera sur *le Suffren* pour le voyage de San-Francisco (Californie) à la prime ordinaire pour ce pays, soit 10 à 11 1/2 0/0 par an pour le corps du navire, et 4 à 5 0/0 pour la marchandise.

Havre, le 14 avril 1849.

Le directeur de la compagnie,
J. TROUSSEL.
Compagnie *la Sphère*,
Le directeur: PAYNALLE.
P.-A. PRIER DE SAONE.
Directeur de la compagnie *la Fortune*,
E. GODEFROY.
Le gérant de la Compagnie d'assurances maritimes du Havre,
P. DELESSERT.
Compagnie havraise et parisienne,
Le Directeur : J.-A. DE LISLEFERME.
Par procuration de la Compagnie d'assurances générales et substitution d'A. Molinié,
AUG. VIGER.

L'an passé, à la même époque, les libraires *Furne, Perrotin et Pagnerre* mirent en vente, en livraisons et en volumes (50 cent. la livraison, 4 fr. 50 le volume), une édition en vingt-cinq tomes in-8o des *Œuvres de Walter-Scott*. Le format in-8o, la beauté du caractère et du papier, l'exquise élégance des gravures, faites tout exprès pour cette nouvelle édition, et enfin le très bon marché de ce livre des familles que M. Defauconpret a rendu populaire chez nous, grâce à une traduction fidèle, élégante, française, une traduction qui a lassé tous les plagiaires, avaient attiré de nombreux souscripteurs à cette édition de luxe. — Les événements ont interrompu un instant cette publication si bien accomplie, et voici qu'aujourd'hui, enfin, cette publication reprend son cours pour ne plus s'arrêter, chaque volume paraissant de mois en mois, chaque semaine amenant sa livraison. La continuation de cette grande entreprise, la plus considérable que la librairie ait faite depuis bien longtemps, est un nouveau témoignage du rétablissement de la confiance et de la reprise des affaires.—La critique ne peut que répéter, à propos de cette nouvelle édition de *Walter Scott* de M. Defauconpret, ce qu'elle a dit si souvent depuis bientôt trente années, que les romans historiques de Walter-Scott se sont emparés de la France *par droit de conquête*, et quelquefois *par droit de naissance*, lorsque l'infatigable historien se met à raconter, par exemple : *Quentin Durward* à la cour du roi Louis XI.

Rob-Roy, un des chefs d'œuvre, est paru cette semaine ; *Ivanhoe*, *Waverley*, le *Pirate* et *Kenilhwort*, sont en vente depuis plusieurs mois.

Anglais et Français vont se voir caricaturés dans le *Journal pour rire*, à propos de la visite des Anglais à la ville de Paris. Ce numéro, qui paraîtra samedi prochain, est déjà retenu à un grand nombre d'exemplaires par les libraires de Londres ; son succès ne sera pas moindre en France, s'il est vrai, comme on le dit, que ces croquis sont d'une vérité parfaite.

Spectacles du 19 avril.

THEATRE DE LA NATION.—
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Adrienne Lecouvreur.
OPERA-COMIQUE.—Les Monténégrins.
THEATRE-HISTORIQUE.—La Jeunesse des Mousquetaires.
VAUDEVILLE.—2e No de la Foire aux Idées, Breda-street, un Club, Riche d'amour.
THEATRE MONTANSIER.—Trompe la Balle, E H., le Curé, le Voyage, Chansonnette.
VARIETES.—Le Vendredi, Gentil-Bernard, Mignonne, Larifla.

Imprimerie LANGE LEVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 107 — EDITION DU MATIN. — Vendredi 20 Avril 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATTH.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DEMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 19 AVRIL.

Compression et Liberté.

Parmi les diverses énormités de l'Ecole phalanstérienne qui circulent dans le public, sur la foi de certains journaux de Paris et de la presse départementale, la Théorie du libre développement des passions humaines, base philosophique et morale de la découverte de Fourier, est le point de la doctrine qui a soulevé contre nous le plus d'invectives.

Mais là, comme toujours, nous avons vu se signaler la légèreté, l'ignorance et la mauvaise foi des ennemis du socialisme, par la confusion et les contradictions de leurs attaques.

Ainsi, quand tel critique nous accusait de lâcher la bride à tous les vices humains, de nous faire les esclaves aveugles, les serviles adorateurs des passions déchaînées, de vouloir construire enfin, sous le pseudonyme de phalanstère, un vaste lupanar où viendraient se développer, s'ébattre et se satisfaire ces besoins déréglés, ces goûts honteux, ces appétits infâmes que toute la morale de nos moralistes, tous les sermons de nos puritains, toute la chasteté de nos défenseurs de la famille n'empêchent nullement de croître et de s'étendre au sein de notre société honnête et modérée; tandis qu'on nous écrasait d'un côté sous le poids de ces odieuses imputations, tel autre écrivain, non moins moral que le premier, prétendait que nous voulions refaire la nature humaine, étouffer les instincts divers qui constituent chaque individualité, et composer une société d'hommes *exempts de toutes passions*.

En vérité, ces messieurs nous font trop beau jeu.

Parler à tort et à travers des choses que l'on ignore, et qu'on ne veut pas se donner la peine d'apprendre; dénigrer, falsifier, calomnier les idées d'autrui sous prétexte que l'on est incapable soi-même de formuler une seule idée; fausser sciemment l'esprit de ses lecteurs, en travestissant d'une façon ridicule ou perfide les opinions, les principes, les sentiments d'hommes qu'on représente au public, et qu'on cherche à lui faire exécrer et maudire comme ses plus mortels ennemis; voilà ce que ces messieurs appellent faire du journalisme; voilà comment bon nombre de *ces prêtres de la pensée* exercent leur sacerdoce!

Etonnez-vous donc, après cela, du gâchis des idées, du trouble des esprits, de la perturbation des mœurs. Ce sont les régulateurs de l'intelligence du pays qui sèment partout la confusion et le désordre; les sentinelles de la nation sont frappées de cécité; les apôtres de la vérité ne prêchent que le mensonge, les professeurs trompent leurs élèves, les médecins empoisonnent leurs malades!

Cela ira ainsi jusqu'à ce que le public, désabusé, abandonne ces faux prophètes au mépris qu'ils méritent.

Mais, en attendant que cette justice se fasse, combien d'attaques frauduleuses continueront de passer, aux yeux de la masse confiante, pour de saines critiques! combien de calomnies anciennes ou nouvelles, mises en circulation par l'ignorance et par l'imposture, dénatureront encore nos idées!

Après tout, avons-nous le droit de nous plaindre? et ne subissons-nous pas le droit commun? Toute vérité qui se produit, scientifique ou morale, est une lumière nouvelle qui rayonne dans l'humanité et vient troubler l'existence de ces tribuns de la pensée, accoutumés à vivre dans l'ombre. Pouvons-nous leur en vouloir de ce qu'ils ne saluent pas tout d'abord cette lueur soudaine qui les chasse de leurs retraites séculaires et dissipe les ténèbres à l'ombre desquelles ils s'engraissaient aux dépens de la crédulité et de l'ignorance du vulgaire?

Nous n'attendons rien de ces hommes pervertis par une trop longue habitude des roueries, des faussetés et des apostasies qui constituent encore aujourd'hui ce qu'on appelle la tactique du journalisme. Ils exploitent en ce moment l'ignorance et la peur, parce que l'ignorance et la peur dominent dans les masses; ils exploiteront demain tel sentiment nouveau qu'ils sauront apte à caresser l'esprit des habitués de leur boutique. Que le souffle de l'opinion publique tourne au socialisme, ils seront socialistes alors et plus socialistes que nous-mêmes; gardez-vous d'en douter!

Nous n'espérons même pas, par toutes les protestations, par toutes les explications possibles, conjurer de nouvelles attaques de nos loyaux adversaires. Les voltairiens convertis, les sacripans amendés qui, depuis un an, pour détourner l'esprit public du socialisme, ont pris en main, contre les attaques supposées du croquemitaine moderne, la défense de la religion si longtemps bafouée par eux-mêmes, de la morale et de la famille contre laquelle tout ce qu'on sait de la vie passée et des principes antérieurs des plus renommés d'entre eux, n'a été qu'un long et scandaleux outrage, ces *honnêtes gens* n'en continueront pas moins à infecter l'esprit de leurs lecteurs des monstruosités qu'ils nous attribuent.

Peu nous importe! nous n'écrivons ni pour les désarmer, ni pour les convaincre. L'un serait aussi impossible que l'autre.

Nous écrivons pour les hommes de bien de tous les partis, que de perfides suggestions détournent de la seule voie de salut qui soit offerte au monde.

Nous écrivons pour ceux qui aiment mieux la foi que le doute, et l'espoir que la crainte; pour ceux qui se sentent réellement fils de Dieu et frères des hommes.

Si nous parvenons à dissiper quelques défiances, à éclairer quelques esprits, à gagner quelques braves cœurs de plus à la cause de l'humanité, nous aurons atteint notre but.

Et d'abord, que cette pensée de l'essor libre des passions soit bien comprise : on a tant abusé depuis quelque temps de ce mot *liberté*, qu'il importe, avant tout, de s'entendre sur sa signification.

La liberté, à nos yeux, ne peut naître et procéder que de l'ordre, comme l'ordre, dans le sens véritable du mot, ne peut être organisé que par le développement parfait de la liberté. Ces deux termes se complètent l'un par l'autre, ce sont deux faces distinctes d'un même tout. L'ordre sans la liberté, c'est l'oppression d'un côté et la révolte de l'autre; c'est ce que nous voyons dans toute l'Europe, c'est ce que nous voyons, par malheur, autour de nous; la liberté sans l'ordre, c'est la licence, c'est-à-dire la plus dévergondée des tyrannies.

Donc nous voulons que le libre jeu des passions humaines produise l'ordre dans l'humanité, et nous prétendons que cela peut se faire aussi facilement, aussi naturellement que les musiciens de l'orchestre produisent l'harmonie, c'est-à-dire l'*ordre* du concert.

Les passions sont les ressorts qui poussent l'homme à accomplir sa destinée terrestre, c'est-à-dire le travail, l'action, le développement continu de son être.

Dieu a fait une machine admirablement construite; il l'a animée d'une âme émanée de lui-même, et a donné à cet être, ainsi composé, des moteurs qui l'excitent incessamment à exercer les facultés spirituelles et l'instrument matériel dont il est pourvu : ces moteurs sont les passions.

A mesure que le développement humain s'effectue par les sciences, par les arts, par les travaux, les découvertes, les créations de tous genres, les passions des trois ordres, les besoins du corps, de l'esprit et du cœur s'étendent et se raffinent, poussant toujours l'humanité en avant, l'excitant sans cesse à perfectionner les conquêtes acquises et à en obtenir de nouvelles.

Là se présente tout d'abord une question fondamentale dont la solution va décider, non pas encore l'excellence de la nouvelle doctrine sociale, mais la fausseté de tous les systèmes qui ont présidé jusqu'à ce jour au développement des sociétés humaines.

Les passions sont-elles bonnes ou mauvaises? ces forces impulsives distribuées, à tout homme, doivent-elles produire des résultats désastreux ou des effets salutaires? doivent-elles engendrer la souffrance ou le bonheur, le désordre ou l'harmonie?

Il nous semble que la moindre hésitation sur ce point est un outrage fait à Dieu, un déni de sa toute-puissance ou un doute injurieux de sa bonté suprême.

Eh quoi! en donnant à l'homme les nobles facultés de l'intelligence, les tendres aspirations du cœur; en douant ses organes de cette sensibilité exquise qui l'excite à perfectionner, à raffiner sans cesse les créations de son génie, à parer la terre des merveilles de l'art et des trésors de la nature, à moduler les sons en harmonies touchantes ou énergiques, à faire participer toute la race humaine aux bienfaits de la création, en transportant d'un pôle à l'autre les richesses de toutes les zones, les productions de tous les climats, les inventions de tous les peuples, les traditions de toutes les races, qui le forcent enfin d'élever au ciel son âme attendrie et reconnaissante, exaltée par le seul charme des poésies matérielles; en dotant ainsi sa créature privilégiée, Dieu ne lui aurait fait qu'un don perfide et funeste!

Dieu, pouvant donner à l'homme des penchants qui le poussent au bien, aurait préféré l'exciter au mal par les mille aiguillons des instincts dont il l'a pourvu!

La doctrine phalanstérienne repousse ce blasphème. Nous croyons, nous affirmons que les passions sont nativement bonnes, et que si, jusqu'à ce jour, elles ont produit des effets plus pernicieux qu'utiles, c'est que, jusqu'à ce jour, les directeurs de l'humanité, imbus de cette pensée impie que l'œuvre de Dieu était à refaire, ont sans cesse voulu combattre et réprimer ces forces vives de l'âme, au lieu de se borner à diriger, à combiner leur essor.

La race des hommes, gouvernée par la loi de compression, a trempé la terre de ses sueurs, de ses larmes et de son sang; la misère et la haine, la famine et le carnage, l'oppression, le vol, l'assassinat, la prostitution, tous les crimes, tous les fléaux, toutes les douleurs ont désolé le globe sous le joug terrible de la contrainte.

Le règne de l'expansion, du développement des facultés de l'âme, du respect de la liberté humaine, amènera la paix, l'accord et le bonheur de tous.

En partant de ce principe éminemment religieux, que les passions sont bonnes telles que Dieu les a faites, le problème à résoudre par l'homme était donc celui-ci : Trouver un mécanisme social dans lequel les passions de tous, complétement développées, s'équilibrant l'une par l'autre, produisissent à la fois le bonheur individuel et l'accord général, c'est-à-dire l'ordre, c'est-à-dire l'harmonie.

C'est ce mécanisme que Fourier a découvert; c'est cette découverte que nous voulons réaliser par le phalanstère.

Sans entrer dans des expositions détaillées qui ne sont pas du ressort de la *Démocratie pacifique*, nous entreprendrons pourtant de faire comprendre à nos lecteurs la possibilité de développer, pour le bien de chacun et de tous, ces forces de l'âme humaine, qui n'ont guère causé jusqu'à ce jour que désordres, douleurs et désastres, sous la loi inintelligente et brutale de la contrainte.

Il nous suffira, pour cela, d'étudier quelques-unes de ces passions qui ont encouru jusqu'à ce jour le plus de malédictions et d'anathèmes, et nous espérons prouver facilement que, placées dans des conditions différentes, elles auraient produit autant de bien qu'elles ont fait de mal dans le milieu social où elles ont fonctionné.

L'Assemblée nationale a terminé aujourd'hui l'examen et le vote du budget du ministère des finances.

La seule réduction importante qui ait été faite, concerne l'administration des postes. Les malles-postes de Lyon à Bordeaux, de Lyon à Marseille et de Bordeaux à Toulouse, ont été supprimées.

Au commencement de la séance, l'Assemblée a essayé d'arrêter la fièvre de congés qui s'empare de ses membres, en décidant que désormais toutes les demandes de congés seront soumises à l'examen préalable d'une commission de quinze membres, qui donnera son avis sur chaque demande.

Elle a également décidé que tout membre qui, pendant trois jours, aura manqué à tous les scrutins de divisions et aux appels nominaux sans justifier de son absence devant la commission précitée, sera signalé au *Moniteur* avec cette disposition : Absent sans congé.

Exemple à suivre.

Voici comment les démocrates du département de la Dordogne ont organisé les préparatifs de l'élection. Nous recommandons ce système, qui nous paraît excellent:

Dix-sept candidats démocrates sont sur les rangs, parmi lesquels se trouvent les citoyens Mie, Ducluzeau, Chavoix et Delbetz, Représentants sortants.

Les 17 candidats se sont engagés d'honneur à accepter le choix des 47 cantons.

En conséquence chaque assemblée préparatoire de canton enverra, le 22, au chef-lieu du département, le dépouillement de ses votes préparatoires.

Les dix candidats qui auront réuni le plus de voix seront adoptés, et les sept autres candidats, non-seulement se désisteront, mais appuieront de toute leur influence les dix noms sortis du scrutin préparatoire.

Les citoyens de la Dordogne présents à Paris ont une réunion demain. Ils demanderont au comité de Périgueux de compter comme 48e canton, et se chargeront de communiquer aux soldats de la Dordogne qui votent à Paris la liste adoptée par tous les cantons du département.

Nous recevons la communication suivante :

Comité démocratique-socialiste des Elections.

TOUT CITOYEN DONT LA CANDIDATURE POUR LA REPRÉSENTATION NATIONALE EST POSÉE DEVANT LE COMITÉ DÉMOCRATIQUE-SOCIALISTE DES ÉLECTIONS DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE, DECLARE A LA FACE DU PEUPLE, PAR LE SEUL FAIT DE SA CANDIDATURE,

ADHERER, sans restriction ni réserve d'aucune sorte, aux cinq propositions suivantes :

1° La république est au-dessus du droit des majorités.

2° Si la constitution est violée, les représentants du peuple doivent donner au peuple l'exemple de la résistance.

3° Les peuples sont solidaires, comme les hommes. — L'emploi des forces de la France contre la liberté des peuples est un crime, une *violation de la constitution*. — La France doit ses secours aux nationalités qui combattent la tyrannie. Elle peut aujourd'hui les accorder immédiatement.

4° Le droit au travail est le premier de tous les droits; il est le droit de vivre. — La plus dure des tyrannies est celle du capital. — La représentation nationale peut et doit poursuivre l'abolition de cette tyrannie.

5° Dans une nation libre, l'éducation doit être pour tous gratuite, commune, égalitaire et obligatoire.

6° Le rappel du milliard des émigrés est une mesure juste, utile, possible.

Il DECLARE en outre SOUSCRIRE, sans restriction ni réserve d'aucune sorte, les deux engagements suivants :

1° Il se désiste publiquement et d'avance entre les mains du Comité de toute candidature dans le département de la Seine, pour le cas où il ne serait pas inscrit au nombre des candidats proposés au peuple par le comité.

2° Si le candidat est l'objet d'une double élection pour l'Assemblée nationale, il consent que son droit d'option soit exercé en son lieu et place par le Comité.

Réunion électorale, samedi 21 avril, à cinq heures du soir, **des électeurs de l'armée**, à la salle de la Fraternité, rue Martel, 9. Cette réunion aura pour objet de désigner les DEUX CANDIDATS de l'armée qui doivent être portés sur la liste des démocrates socialistes; elle sera présidée par le comité démocratique-socialiste tout entier. On entrera en séance à cinq heures très précises (heure militaire). Les citoyens de l'armée seront seuls admis.

Dans la séance du 16 avril, le comité a décidé qu'un registre d'inscription des candidatures de la Seine sera immédiatement ouvert au siége de la commission permanente, impasse des Bourdonnais, 6, et qu'il sera définitivement clos le 24 avril, à minuit précis. Les démocrates socialistes sont invités à venir y faire connaître les candidats.

(Voir plus loin pour les autres convocations du comité).

Lors de l'élection du 10 décembre, les hommes de la réaction adressaient au ministère Cavaignac le reproche de faire agir les maires, les corps constitués, conseils généraux d'arrondissements et municipalités sur les électeurs. Nous croyons que ce reproche était peu fondé alors; mais il est parfaitement mérité par ceux-là même qui l'élevaient naguère. Les chefs de la réaction, le cabinet Barrot-Faucher-Falloux, en vue des élections, usent déjà des corps constitués de la façon la plus scandaleuse.

De tous côtés la presse des départements nous apprend que les conseils généraux, les conseils d'arrondissement, les conseils municipaux mêmes se constituent, sous l'impulsion du gouvernement, en comités électoraux.

Le *Propagateur* des Ardennes dit à ce sujet:

Nous examinerons si le conseil général, en se réunissant au chef-lieu de préfecture pour délibérer sur les élections, ne porte pas atteinte aux principes constitutionnels. Nous savons qu'on viendra prétendre que ces messieurs ne sont que de simples citoyens, mais le soin qu'ils prennent d'invoquer leur titre de conseiller général et de n'admettre dans

leur assemblée que des conseillers généraux, indiquerait une usurpation de pouvoir que la presse doit signaler.

D'autre part, nous lisons dans l'*Océan*, de Brest :

L'arrondissement de Quimper vient d'imiter l'exemple donné par celui de Brest, de former un comité composé des membres du conseil général et du conseil d'arrondissement, dans le but de s'assurer des dispositions des localités relativement aux candidatures pour l'Assemblée législative, et de prévenir autant que possible la dissémination des suffrages.

L'*Indépendant du Nord* termine ainsi la récapitulation des candidatures du comité électoral du Nord, dit de *Conciliation* :

Sur 47 candidats, 40 conseillers généraux !

Avions-nous raison de dire que cette association électorale de conciliation n'était autre chose qu'une association de candidatures mutuelles ?

Société générale d'échanges F. Mazel et Cie.

Nos lecteurs ne peuvent point ignorer que lorsque M. Proudhon annonça avoir découvert tous les avantages qui devaient résulter de l'échange direct des produits contre les produits, la priorité de cette découverte fut revendiquée par M. Mazel, qui soutint qu'il avait déjà émis cette idée en 1818, et qu'il avait commencé déjà à l'appliquer en 1829.

Sans prendre parti pour l'un ou l'autre compétiteur, nous pouvons néanmoins constater qu'il existe une grande analogie entre les deux systèmes ; ils diffèrent bien plutôt par l'organisation que par l'idée.

Mais nous sommes heureux de reconnaître que M. Mazel a surtout cherché à demeurer sur le terrain pratique et conciliateur : il fait appel à tous les intérêts.

La société générale d'échanges n'est point une arme politique destinée à donner la victoire à tel ou tel parti ; son but est celui-ci :

Faire que toute valeur, meuble ou immeuble, toute propriété ou marchandise, représentées par un signe ou bon d'échange, puisse devenir un numéraire égal à l'or et à l'argent, et, par ce moyen, mettre les producteurs et les consommateurs à l'abri de toutes les pertes qu'ils sont obligés de subir pour se procurer ce numéraire féodal.

Aussi M. Mazel dit-il :

Toute la question sociale est désormais dans la réforme économique.

On s'obstine à prendre l'argent, — qui est le signe de la chose, — pour la chose elle-même. — On a fait de l'argent le dominateur suprême, le tyran universel, — et parce que l'argent se refuse un moment, on croit toute la richesse détruite. — On s'impute réciproquement, de peuple à peuple, de parti à parti, la cause de son mauvais vouloir ; — et on subit ses caprices ! — Les haines s'amoncellent, les déchirements éclatent, et c'est à cause de cette erreur commune que les populations se déciment par toutes les guerres et deviennent la proie de la famine.

Mais le numéraire qui se cache ne nous dit-il pas de nous passer de lui ? — Ne prononce-t-il pas lui-même, au jour décisif, sa propre déchéance ? — C'est, — comme le jésuite, — au soleil du progrès qu'il a peur, qu'il s'enfuit. Leur règne n'est possible, à tous deux, que dans le temps d'obscurantisme.

Détruisons donc la cause de tout le mal social !

Rétablissons le mouvement humanitaire, reprenons notre activité. — Affranchissons-nous de l'assujétissement au capital exploiteur ; — rendons à la circulation tous les produits, à leur fonction tous les travaux qu'il arrête, et qui sont les seules véritables richesses. — Constituons par l'échange les comptes-courant du grand-livre de la richesse sociale !

Cette idée de monétiser toutes les valeurs, de laquelle résulte l'échange direct sans l'intervention d'aucun intermédiaire, cette idée a conquis toutes les intelligences démocratiques, et, suivant les expressions de M. Mazel : « On comprend enfin qu'elle renferme le mot du problème social. »

ÉCHANGE !

Échange ! me dis-je. — Il n'y a point de révolution brutale là-dedans, si les hommes veulent comprendre. La transformation va s'opérer sans luttes, sans haines. Le pivot du mouvement pacifique est trouvé ; — le monde s'établit sur son axe ; — ses fondements solides ne sauraient point changer.

Échange ! — c'est le salut *de tous et de chacun*, si les hommes veulent essayer.

Or, je ne viens point, athlète vengeur, saisir l'inébranlable société corps à corps, l'étreindre et l'étouffer dans mes bras, pour tirer après de sa cendre la vie de l'avenir, et y souffler le germe du progrès nouveau. Je ne veux pas être pour elle l'ange exterminateur du dernier jugement. Mon doigt n'écrira point sur la muraille d'or du festin où les Balthazar du privilége s'enivrent, — ignorants, — leur sentence fatale : *Mané, Thecel Pharès*.

Je n'ai personne à condamner, je ne vois personne à combattre.

Les sympathies de mon cœur appartiennent sans doute aux travailleurs, classe la plus souffrante et martyre séculaire. Mais ma raison s'intéresse à la fois au bonheur de tous les hommes, et voyant le mal social, l'ignorance des moyens de progrès, en haut comme en bas, — peut-être plus en haut qu'en bas, — je comprends la nécessité de la rénovation pour tous, et c'est pour tous en même temps que je veux voir s'accomplir l'heureuse et décisive rédemption, commencée depuis longtemps par l'idée, mais non encore terminée dans le fait.

Je pars de ce qui est pour arriver à ce qui doit être.

M. Mazel voit d'un côté les riches, les possesseurs, exposés aux chutes soudaines et terribles ; il les voit cuirassés d'égoïsme, contempler d'un œil éperdu l'abîme de l'avenir ; il les montre, se fermant les yeux pour ne pas voir le flot qui va les submerger.

Et son cœur s'ouvre pour les plaindre, car ils ne savent pas ce qu'ils font.

Mais, d'un autre côté, il voit les pauvres travailleurs, les martyrs séculaires revendiquer les biens qui leur sont dus ; ils veulent travailler pour eux-mêmes ; ils s'irritent enfin des souffrances qui les brisent, des injures qu'on leur prodigue, leur raison s'égare, leur patience s'épuise, vainqueurs ou vaincus ils s'apprêtent au combat suprême.

Cette situation, c'est la guerre, c'est la ruine, c'est la mort.

Il faut qu'on le comprenne.

Il y a donc nécessité absolue de conserver à l'homme d'en haut les avantages du privilége, la satisfaction du moment dont il jouit, — et de le préserver de toute crainte et de toute déchéance, pour rassurer sa nature jalouse.

Il y a aussi nécessité absolue d'étendre à l'homme d'en bas les bénéfices du privilége, — de garantir son avènement au droit commun, — et de répondre complètement aux justes exigences de sa nature avide.

Ne rien faire perdre en haut, tout faire gagner en bas, — équilibrer ainsi le balancier social, — c'est de l'axe oblique faire l'axe horizontal, voilà tout.

Ces sentiments sont trop conformes aux nôtres pour que nous n'y applaudissions pas.

Mais, pour réaliser cette fusion, cette conciliation tant désirée, M. Mazel propose de régulariser l'échange.

Il a donc publié les statuts de son projet. Nous ne pouvons les reproduire, vu leur étendue, et nous y renvoyons nos lecteurs.

Il suffit de dire que l'idée fondamentale de ce projet est celle-ci :

Tout détenteur de produits est appelé à souscrire un engagement de fournir une quantité quelconque de ces produits. Cet engagement, fait sous forme de bon de circulation, est régularisé et garanti par la société d'échange, qui invite tout consommateur à venir retirer ce bon souscrit par les producteurs. Or, comme le consommateur est presque toujours en même temps producteur, il en résulte qu'il donne en échange du bon signé par le premier producteur un bon semblable, ce qui établit l'échange direct des produits sans numéraire et à peu de frais.

Le procédé de M. Mazel nous parait possible à réaliser ; nous croyons qu'un homme dévoué et capable pourrait parvenir à créer un certain nombre de ces maisons d'échange.

Nous adhérerions donc à la société de M. Mazel, si nous n'étions pas dévoués à une idée que nous croyons d'un ordre supérieur : la création du comptoir communal décrit par Fourier depuis quarante ans.

Le comptoir communal a l'avantage, suivant nous, de n'exiger aucun engagement des particuliers, aucune signature ; producteurs et consommateurs s'y trouvent attirés par leur seul intérêt ; leurs transactions y trouvent toutes garanties de loyauté, de vérité ; ils y échangent directement entre eux les produits contre les produits sans numéraire, bien plus, sans *capital*. Il n'y a pas un seul des avantages de tous les systèmes d'échange qui ne soit implicitement compris dans l'institution des comptoirs communaux.

Nous sommes convaincus que la solution dernière de l'échange est là.

C'est l'œuvre radicale, la réforme complète du crédit et du commerce.

D'ailleurs, nous sommes persuadés qu'une telle initiative peut être prise plus facilement, plus avantageusement par l'Etat que par les particuliers.

Sauf cette réserve, nous approuvons pleinement l'œuvre que M. Mazel va mettre en pratique, et nous invitons même tous nos amis à étudier cette entreprise ; elle nous parait féconde en aperçus nouveaux, elle est certainement dans la voie de la solution vraie du problème commercial.

Nous serons toujours heureux de voir réussir des entreprises favorables au bien de tous, alors même qu'elles ne sont pas l'expression de notre idéal.

Discours du citoyen V. Considerant.

En vente à la Librairie sociétaire, 25, quai Voltaire, et chez tous les marchands de journaux, le Discours prononcé par le citoyen VICTOR CONSIDERANT, le 14 avril, à l'Assemblée nationale, reproduction textuelle du *Moniteur*. Deux feuilles d'impression formant double supplément de la *Démocratie pacifique*. Prix : DIX CENTIMES. — 20 exemplaires, 1 fr. 25 c. — 100 ex., 5 fr. 50 c.

AVIS ESSENTIEL.

Un certain nombre des exemplaires du Supplément consacré à la reproduction du DISCOURS DE M. CONSIDERANT, contiennent à la 1re colonne de la page 3, une transposition qui ne permet pas de saisir le sens. — Il est facile de réparer cette erreur typographique.

Après la 3e ligne de cette colonne, ligne qui finit par ces mots : *sans avancer un*, il faut se reporter à la 50e ligne commençant par les mots : *écu, le crédit*..., et lire en suivant jusqu'à la 55e ligne inclusivement qui se termine par : *au nom des proprié-*.

En faisant cette transposition, qu'il est facile de marquer à la marge par une accolade et un renvoi, on retombe sur la 4e ligne commençant par : *taires, si ceux-ci*, etc.

Dans la page 2, 3e colonne, 40e alinéa, l'omission d'une ligne dénature aussi le sens de la phrase. Cet alinéa doit être lu ainsi :

Que l'Etat... mais j'oublie que vous ne voulez pas de l'Etat ; qu'un Syndicat général de la propriété foncière, librement formé, autorise l'immeuble, après l'avoir fait expertiser, à émettre, jusqu'à concurrence de moitié, du tiers, si vous voulez, de sa valeur, *des billets à rente*, *de* 3.65 *pour* 100, 1 centime par 100 fr. et par jour, garantis par le Syndicat, c'est-à-dire par toute la propriété solidarisée.

Sicile.

CATANE PRISE PAR LES NAPOLITAINS ET REPRISE PAR LES SICILIENS.

Honneur aux Siciliens ! ils viennent de reprendre Catane sur les troupes de Ferdinand le bombardeur. On nous communique à l'instant une lettre écrite par une personne en position d'être bien informée : nous y lisons ce postscriptum :

« Le bateau à vapeur va partir ; il ne me reste que le temps de vous
» annoncer l'heureuse nouvelle de la reprise de Catane par les nôtres.
» La nouvelle est certaine ; nous n'avons pas de détails sur ce beau
» fait d'armes. »

Nous extrayons des journaux de Malte et de Londres les détails de la prise de Catane, le 7 avril, par Filangieri. L'héroïque résistance des habitants et du faible corps de troupes qui défendait la ville, fournira une belle page dans l'histoire des Siciliens.

En même temps que l'escadre napolitaine, forte de 3 frégates, 10 bateaux à vapeur et quelques canonnières, attaquait Catane du côté de la mer, un corps de troupes composé de 2 500 Suisses, 2 régiments de cavalerie, 16 000 hommes d'infanterie et 40 pièces de canon, prenaient position sur les hauteurs qui dominent les derrières de cette ville.

Du côté de la terre, Catane est à peu près sans défense. On ne croyait pas que la ville dût être sérieusement attaquée par terre. 18 ou 20 canons furent en toute hâte portés par les habitants sur les points les plus menacés.

La population s'est avancée à 6 milles de Catane, allant ainsi au-devant de l'ennemi. C'est là qu'a eu lieu le premier choc. Contre des forces pareilles on comprend que l'issue du combat ne devait pas être douteuse. Le terrain a été disputé pied à pied avec un acharnement incroyable.

L'attaque par mer avait commencé le 5 avril. C'est le 7 au matin que commença le combat sur terre. Ce ne fut qu'après 4 heures de l'après-midi que l'armée napolitaine put pénétrer jusqu'à la rue principale de Catane. Les 2 500 Suisses étaient à l'avant-garde, et, soutenus par l'artillerie, ils frayaient le passage aux Napolitains.

De tous les toits, de toutes les fenêtres, partaient des coups de fusil qui décimaient les assaillants. Sans l'artillerie, jamais l'armée de Filangieri ne se serait rendue maîtresse de la ville, tant la défense était acharnée !

A 7 h. 1/2 du soir cependant les trois régiments qui défendaient la ville furent obligés de la quitter et de se retirer dans les montagnes, emportant avec eux leurs vivres et leurs munitions. Presque toute la population suivit les régiments siciliens. C'est grâce à cette habile manœuvre que les Siciliens armés et non armés ont pu opérer le coup hardi qui les a de nouveau rendu maîtres de leur ville.

Mais, hélas ! dans quel état l'ont-ils retrouvée ! Ce n'était plus qu'un monceau de décombres. Les infâmes satellites du bombardeur de Naples ont renouvelé à Catane les désastres de Messine. Le pillage de la ville, commencé le 7 au soir, ne s'arrêta que le 8 dans l'après-midi.

Ivres de vin et furieux d'avoir trouvé une pareille résistance, les soldats napolitains se livrèrent à toutes les horreurs imaginables. Pillage, viol, mutilation des morts, démolition, incendie, rien ne fut oublié par les sauvages napolitains.

La frégate française à vapeur *le Descartes* et le vapeur anglais *le Bull-dog* assistaient à ce désastre.

Sur la nouvelle de la prise de Catane par les Napolitains, Syracuse s'est rendue sans coup férir. Que feront les Syracusains quand ils apprendront la reprise de Catane par les Siciliens ?

La réaction à Florence.

Les journaux de Florence nous apportent enfin aujourd'hui des détails sur les événements du 12. Un corps de 2 500 Livournais, qui se rendait à la frontière, s'était arrêté à Florence. Il existe depuis longtemps une antipathie entre les habitants de ces deux villes. Les Livournais, à ce qu'il parait, raillèrent les Florentins de ce qu'ils ne marchaient pas avec assez d'ardeur à la frontière. Il en résulta des rixes partielles, puis un soulèvement général, à la suite duquel les Livournais durent se retirer dans leur ville. Les journaux de Florence louent beaucoup la garde nationale de son attitude sage et conciliatrice au milieu de cette lutte, où il y a eu des blessés et plusieurs morts.

Le *Corriere mercantile* dit que la querelle a éclaté par suite du refus fait par quelques volontaires de payer leur consommation dans une hôtellerie. Une querelle s'ensuivit ; l'hôte fut tué à coups de couteau. Des rassemblements se formèrent dans les environs, ils grossirent et devinrent une émeute.

Guerrazzi, disent les journaux de Livourne, fit tout ce qu'il put pour restreindre les funestes conséquences de cette lutte qu'il aurait dû empêcher ; mais les hommes de la réaction s'empressèrent de profiter de cette effervescence populaire ; ils représentèrent Guerrazzi comme d'accord avec les Livournais pour insulter les Florentins ; ils exploitèrent la crainte que l'on éprouvait d'une invasion autrichienne dans le but de restaurer Léopold, et le soir des bandes assez nombreuses parcoururent divers quartiers, criant : Vive Léopold II ! mort à Guerrazzi ! et abattant sur leur passage les arbres de la liberté.

Le lendemain ces promenades recommencèrent plus bruyantes et plus aggressives ; elles détruisirent tout ce qui restait d'arbres de la liberté. La municipalité et l'Assemblée nationale se sont réunies chacune de leur côté. A midi la commission municipale a publié la proclamation suivante :

Citoyens ! dans la gravité des circonstances, votre municipalité sent toute l'importance de sa mission. Elle prend, au nom du prince, la direction des affaires, et elle espère vous délivrer de la douleur d'une invasion.

La municipalité, dans ce moment solennel, s'est associée les citoyens qui jouissent de votre confiance, et dont les noms suivent :

Marquis Gino Capponi ; baron Bettino Ricasol ; comte Louis Serristori ; marquis Charles Torrigiani, et l'ancien procureur-général à la cour, César Capoquadri.

La commission municipale a adressé également une proclamation à la garde nationale.

A deux heures, l'Assemblée constituante a publié une proclamation ainsi conçue :

« L'Assemblée constituante se déclare en permanence. Elle prendra, d'accord avec le général de la garde nationale et la municipalité, les mesures nécessaires au salut du pays.

» 12 avril. F. TADDEI, président. »

Le *Nazionale* ajoute en postscriptum qu'à la porte de l'Assemblée il se manifeste une certaine agitation. Le reste de la ville est tranquille.

— Le *Corriere livornese*, après avoir raconté le retour des Livournais dans leur ville, ajoute :

« Cette disgrâce n'a pas refroidi l'enthousiasme de nos concitoyens, ils n'ont pas cessé de se montrer prêts à courir où il sera besoin de se porter pour la défense de la patrie, et même en cette matinée d'agitation et de douleur, nous voyons une foule de jeunes gens, avec le sac au dos, le fusil sur l'épaule, se réunir tout disposés à partir pour la frontière au premier signal. »

Une correspondance réactionnaire, adressée au *Nouvelliste*, en date du 13 avril, se termine ainsi :

« Ces nouvelles ont causé la plus vive agitation dans notre ville ; nous craignons des désordres tout au moins aussi graves que ceux qui viennent d'avoir lieu à Gênes. A en juger par la fermentation des esprits, nous ne devons pas être éloignés de la guerre civile. »

Nous extrayons les lignes suivantes d'une lettre de Livourne, 13 avril :

Guerrazzi a perdu la confiance du peuple, depuis qu'on l'accuse de vouloir être le *Régent* du jeune prince en faveur de qui le grand-duc proposerait d'abdiquer. Le peuple commande à Livourne ; il a fermé toutes les portes, et la sortie de la ville est interdite.

On lit dans le *Contemporaneo*, de Rome, 10 avril :

Si nos ennemis se sont flattés que tout ou partie de la troupe abandonnerait la République pour se vendre ignominieusement à ceux qui trahissent la patrie, la démarche spontanée de l'état-major de toutes les troupes qui sont à Rome, ainsi que celui de notre garde civique, est du cruellement les détromper. En effet, tous ces officiers se sont rendus ce matin au palais des triumvirs, et là, librement et sans contrainte, ils ont renouvelé le serment de défendre le gouvernement républicain. Cet acte patriotique a montré aux triumvirs que soldats, milice et peuple, étaient prêts à tous les sacrifices pour la cause de la liberté.

L'escadre française qui va renverser à Rome la république romaine, d'accord avec les Autrichiens, n'était pas encore partie le 16 de Marseille. On lit dans le *Nouvelliste*, sous la date du 16 :

Depuis hier il est fortement question dans notre ville de l'embarquement de la division expéditionnaire. Cependant rien d'officiel n'a encore prescrit cette mesure, et c'est à tort qu'on annonçait qu'une dépêche télégraphique ordonnait le départ de nos troupes pour Civita-Vecchia. Toutefois, un certain mouvement se fait remarquer dans les corps qui forment notre garnison et les régiments cantonnés dans la banlieue. A l'heure où nous écrivons ces lignes, la frégate à vapeur *le Labrador* arrive dans notre port, et deux autres frégates mouillent sur rade. Voilà de nouveau l'expédition d'Italie sous le coup du télégraphe ; mais, nous le répétons, rien n'a transpiré sur les résolutions de notre gouvernement.

On écrit de Trieste, 9 avril, à la *Gazette de Milan* :

« Une partie de la flotte autrichienne s'est déjà mise en mesure de reprendre le blocus de Venise. La division légère, composée d'une corvette, de deux bricks, d'une goëlette et de deux vapeurs, a mis à la voile hier matin à 6 heures pour les eaux de cette ville.

» *Une heure après midi.* — Notre *Sémaphore* signale une escadre dont on ne voit pas encore le pavillon ; elle se compose de quatre grands bâtiments à 3 mâts, d'un à 2 mâts et de 6 vapeurs. Il est probable que c'est la flotte sarde.

» *Quatre heures.* — Cette supposition se confirme. C'est sans doute

la flotte sarde qui se rendant d'Ancône à Venise pour y rallier de gré ou de force deux navires laissés par elle dans le port de Malamocco, aura été poussée par le vent vers Pirano. On entend au loin le bruit du canon, c'est la flotte sarde qui des hauteurs de Pirano salue la frégate française la *Psyché*. La division navale autrichienne elle-même, jetée par le vent du midi vers Pirano, est entrée dans Porto-Roso. »

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique.*)

Turin, 15 avril 1849.

A présent que le Piémont en a fini avec Gênes, il va porter la guerre aux républiques de l'Italie centrale. Le Piémont se fait une joie d'obéir aux injonctions de l'Autriche. Le titre de *strantero* étant ce qui courrouce le plus bas peuple, les Autrichiens, en cette qualité de *stranieri*, auraient pu éprouver des chances fâcheuses en Toscane et dans la Romagne. Le cabinet d'Ollmütz sera donc clément et doux pour le Piémont, mais à condition qu'il ira faire à Florence et à Rome ce que peut-être il n'aurait pas pu faire lui-même.

L'abbé Gioberti écrit à ses collègues du cabinet, ici, que les affaires de l'intervention vont bien ; il a des conférences avec le président de la République, les ambassadeurs d'Autriche, de Naples et d'Espagne étant présents ; et M. l'abbé Gioberti a obtenu la permission de tirer l'épée seul, et de mettre flamberge au vent pour la cause de Pie IX et de Léopold de Lorraine.

On se demandera comment le jeune roi, Victor-Emmanuel, qui, en définitive, est un brave soldat, peut consentir à aller se battre aujourd'hui pour ces mêmes Autrichiens contre lesquels il se battait il y a vingt jours.

Victor-Emmanuel est un brave soldat, mais il n'est que cela. Il n'entend rien aux affaires, et il les abandonne à MM. de Launay, Pinelli et consorts.

N'importe, on a vu avec peine que, depuis qu'il est sur le trône, dans ses proclamations, dans ses discours officiels, dans ses réponses à toutes les députations, il n'ait jamais dit un mot, un seul mot, sur son père, le magnanime Carlo Alberto.

Gênes est tranquille. Ce mouvement populaire a eu cela d'heureux, d'intimider le ministère codino qui, docile aux injonctions de Radetzki, avait la ferme intention de porter la main sur le statut.

On a tant promis aux Génois de le respecter, on a tant larmoyé sur le respect dû à la constitution, qu'il est douteux que l'on essaie de donner un nouvel aliment à la révolte par un manque de parole.

Gênes, dans ses griefs contre le nouveau gouvernement, avait porté en ligne la cession d'Alexandrie aux Autrichiens ; la ville d'Alexandrie, sensible à cette appréhension fraternelle, avait fait une motion en faveur de Gênes.

Un décret, signé Victor-Emmanuel II, destitue le conseil municipal et le syndic ; il en a nommé d'autres plus amis des Autrichiens et plus prêts à leur ouvrir les portes s'ils le veulent absolument.

Nous avions cru jusqu'à présent qu'un roi devait récompenser et chérir la fidélité à lui-même. Mais on voit de tout dans ce pays-ci.

Louis XVIII, en 1815, sut bon gré aux Toulonnais qui ne voulurent pas admettre dans leurs murs un corps d'Autrichiens qui, sous prétexte d'y arborer le pavillon blanc, s'avançait pour s'établir dans les fortifications.

Le général La Marmora ayant, pour prémices de sa prise de possession de Gênes, ordonné à tous les étrangers de quitter la ville dans 24 heures, j'ai vu un jeune Lombard, qui a commandé la barricade la plus importante, celle des palais Doria et Eugenio. C'est un jeune homme d'un remarquable caractère. Le général Avezzana lui avait demandé s'il pourrait tenir jusqu'au lendemain à 9 heures, moment auquel devaient arriver 3 000 Lombards du corps du général Fanti ; le jeune homme promit de garder la barricade ou d'y mourir. Mais les officiers lombards détournèrent les soldats d'aller à Gênes ; 9, 10, 11 heures passèrent, et rien n'arriva. Si ce corps discipliné fût arrivé, le général La Marmora serait encore sous les murs de Gênes et dans son fort de la Lanterna, d'où il ne pouvait bombarder la ville, sans incendier 500 navires marchands de toutes les nations.

Des prêtres ont combattu pour la cause populaire, et deux d'entre eux ont même été fusillés après la capitulation. On avait vu la fumée d'un coup de fusil au haut d'un clocher ; on y envoya trois ou quatre soldats, qui y tuèrent un prêtre. Un autre était couché dans une maison dont on venait de s'emparer au faubourg San-Teodoro. Interrogé, il répondit qu'il était malade ; mais un officier ayant soulevé les draps et la couverture, il trouva un fusil couché à côté du prêtre. Le doigt introduit dans le canon démontra qu'il venait de s'en servir. L'officier le tua d'un coup de pistolet à bout portant.

La municipalité de Gênes fait une enquête sur les incroyables désordres commis par les Piémontais, défenseurs de l'ordre, dans le faubourg San-Teodoro.

Mme de Belgiojoso nous écrit de Rome, 9 avril 1849 :

Mon cher monsieur,

Si l'on vous dit que Rome n'est plus Rome, que les églises sont fermées ou désertes, les autels abandonnés par les prêtres et par les fidèles, dites hardiment que c'est faux. Hier, jour de Pâques, a été une bonne journée pour la République. Le gouvernement paraît avoir compris qu'il faut conserver au peuple ses habitudes et ses spectacles, ceux-là surtout qui puisent leur prestige dans un sentiment religieux. La semaine sainte s'est passée assez bien, c'est-à-dire que tous les rites catholiques de cette époque ont été suivis avec la pompe ordinaire à Rome.

Mais tout se passait dans l'intérieur des églises, et ceux qui n'y vont pas (comme, par exemple, nos diplomates catholiques du lendemain) peuvent croire qu'il ne s'y passe rien.

Pourtant la fête a été publique ; elle s'est passée dans la rue et sur la place ; la population entière y a pris part, et il était impossible de penser que l'on se trouvait dans une ville à demi excommuniée, au milieu d'une population qui passe pour la plus superstitieuse du monde, et qui devrait par conséquent se morfondre dans les larmes et le désespoir.

La grand'messe à Saint-Pierre a eu lieu avec tout son éclat accoutumé. L'évêque d'Ancône officiait au lieu du pape, et la messe a été dite à l'autel du fond au lieu de l'autel du milieu ; mais elle n'en a été ni moins longue ni moins bonne.

L'église était pleine, et après la messe, lorsque l'évêque parut au balcon extérieur et bénit la foule assemblée sur la place de Saint-Pierre, la pluie serait tombée subitement que les dalles n'en auraient pas été mouillées, tant la multitude était compacte. Le soir illumination de la coupole de Saint-Pierre. Toutes les parties hautes de la ville étaient couvertes de peuple, qui allait contempler ce spectacle et le saluait en chantant des hymnes en l'honneur de la République.

Somme toute, la journée d'hier a été une bonne journée pour la République. Le peuple était heureux et content. On voyait qu'il se sentait chez lui, et qu'il était satisfait du sort qu'il s'est choisi.

Les triumvirs ne sont, hélas ! ni aimés ni considérés par le peuple romain. Personne ne doute des excellentes intentions de Mazzini, mais le peuple ne le connaît pas, et malheureusement il n'a pas pu ou pas su se faire connaître promptement à lui par des actes.

Il faut à Rome des chefs romains ; non pas que l'esprit de municipalisme y soit très fort, mais parce qu'un habitant des autres Etats italiens ne peut connaître comme il le faudrait ce peuple si original, ses besoins, ses habitudes, ses goûts, ses préjugés, ses forces et les ressources du pays. Il est vrai que les hommes de génie sont de tous les pays ; mais, hélas ! il ne sont pas de tous les temps, puisque ce temps-ci n'en possède pas.

Adieu, mon cher monsieur, défendez-nous, car nous le méritons et en avons grand besoin.

Christine-Trivulce de Belgiojoso.

Un officier de l'escadre française dans l'Adriatique nous envoie les lignes suivantes, empreintes de la juste indignation que lui causent les articles du *Journal des Débats* et la politique de M. Louis Bonaparte :

Venise, le 10 avril.

Monsieur,

Le *Journal des Débats*, dans son premier Paris du 31 mars, a décidément abdiqué toute espèce de pudeur. Ces lignes honteuses n'ont excité ici que du mépris, et elles ne méritaient rien de plus.

Comme Français, présent sur les lieux, j'aiderai cependant la feuille Bertin à trouver les Italiens qu'elle cherche ; je lui désignerai donc la seule ville de Venise où se trouvent sous les armes vingt mille hommes, tous Italiens, se battant depuis huit mois aux cris d'indépendance et de nationalité, et tous, à coup sûr, ayant plus à cœur l'honneur de leur nation que nos ministres actuels et les gens qui écrivent les premiers-Paris des *Débats* n'ont à cœur l'honneur de la France.

Salut et fraternité,

Un officier de la marine française dans l'Adriatique.

Hongrie.

Les Madgyars ont tout à coup interrompu leur combat devant Pesth, et poussé leurs avant-postes vers Waitzen. Waitzen est au nord de Pesth, sur le Danube, à l'endroit où le fleuve, formant un angle, quitte la direction de l'ouest pour se tourner vers le sud. On annonce que cette ville, qui est la clef de la route de Komorn, est tombée au pouvoir des Hongrois.

Cette nouvelle, arrivée à Vienne à midi, avait répandu la consternation parmi les réactionnaires.

Nous n'avons pas encore de détails sur cet évènement, qui doit avoir une grande importance.

Les nouvelles qui nous arrivent par les journaux de Vienne sont des plus contradictoires. La *Presse* annonce que Georgey est entré dans les comitats de Saros et de Zips, au nord de la Hongrie. Il paraît également que le comitat de Solt, aux environs de Pesth, s'est de nouveau insurgé.

Suivant la *Gazette constitutionnelle*, le fils du prince Windisgraetz a traversé Vienne le 13, se rendant en courrier extraordinaire à Ollmütz, porteur de la démission de son père.

Le gouvernement serait décidé à adopter un nouveau plan de conduite vis-à-vis de la Hongrie. Aux menaces et aux exécutions de Windisgraetz on parle de faire succéder la raison et les bons procédés, afin d'essayer de ramener les populations.

Ce n'est plus par la rigueur, dit le *Lloyd*, que le gouvernement peut dominer en Hongrie, où les races ennemies ont commis l'une envers l'autre tant de cruautés, mais il le peut par la douceur, par cette douceur prudente qui, sans combler ses adversaires d'honneurs, de dignités et de confiance, ne le traite pas non plus selon la lettre rigoureuse de la loi.

La feuille autrichienne reconnaît que, si l'on n'adopte pas ce système, on arrivera, en supposant que l'Autriche reste victorieuse, à ruiner complètement un des pays les plus riches de l'empire. Beau triomphe ! l'empereur régnera sur des ruines, et l'on sera obligé d'entretenir une armée sur pied pour empêcher que les Madgyars ne relèvent la tête. Et pour montrer qu'il est impossible de dompter par la force un peuple aussi énergique que celui de la Hongrie, le *Lloyd* cite le fait suivant, qui prouve que la présence d'une garnison nombreuse n'empêche pas les habitants de Pesth de manifester leur sympathie pour leurs frères insurgés.

Nous laissons parler l'auteur de la lettre adressée au journal ministériel :

« Nous vîmes plusieurs hussards hongrois prisonniers conduits par les rues, bien loin d'être consternés, ces hommes conservaient toute leur fierté. La population fit retentir sur leur passage le cri de : *Eljenek a huszarek* ! (vivent les hussards !), et l'on a fait des collectes pour eux. Il n'est donc pas étonnant qu'on ait répondu à une députation de bourgeois de Pesth, qu'on saurait châtier les sentiments hostiles de la population par un bombardement. »

Le même *Lloyd*, journal de la monarchie honnête et modérée, rapporte que le comte hongrois Etienne Karoly, qui avait équipé à ses frais, l'année passée, un corps de 1 800 hommes, dont 600 hussards, pour l'armée madgyare, a été arrêté à Pesth, et ne sera mis en liberté que lorsqu'il aura fourni, également à ses frais, un contingent double à l'armée de l'empereur.

Le *Lloyd* convient de la prise, par les Madgyars, des positions importantes de Saint Thomas, où les Serbes résistaient depuis près d'un an, établis dans un camp retranché. Cette nouvelle est confirmée d'ailleurs par une lettre de Semlin du 5 avril.

Il eût été à désirer que les Madgyars profitassent de cette victoire sur les Serbes pour compléter avec ce peuple une réconciliation sans laquelle leur commune délivrance est impossible. Malheureusement les rancunes de races sont loin d'être effacées, et c'est avec douleur que nous reproduisons les détails suivants sur des faits atroces et sans exemple chez les peuples civilisés :

Les bandes madgyares envoyées sur les frontières du Sud, pour soumettre les Serbes, rendues furieuses par l'opiniâtre résistance de l'ennemi, ont répandu partout l'incendie et le carnage. La plupart des hommes avaient été tués dans le combat, le sort des femmes a été plus affreux. Quant aux enfants, victimes de la rage de ceux qui avaient juré d'extirper la race serbe, ils ont été assommés contre les murs ou jetés par les fenêtres. 200 de ces innocents ont ainsi péri à Szivach, et 70 à Werbasz. Enfin des popes serbes ont été coupés en morceaux, ou brûlés dans des trous avec de la paille, ou traînés, les pieds attachés, à la queue des chevaux. Le pays, rendu inhabitable par la destruction des arbres fruitiers, ressemble à un désert.

Bem n'a pas quitté la Transylvanie ; il est toujours à Kronstadt, surveillant les corps russes et autrichiens. D'après la *Gazette de Bucharest* le général autrichien Puchner serait parvenu à opérer sa jonction avec le général russe Skariatin, qui se trouve à Tolmatsp, à peu de distance d'Hermanstadt, que les deux corps réunis s'apprêteraient à attaquer.

Le succès et l'approche des Hongrois ont de nouveau fait surgir le fameux Kobelitza, le roi des paysans Huzuliens dans les montagnes de la Bukowine. L'agent principal de cet agitateur, le nommé Birla Mironiuck, prêche ouvertement le communisme dans les campagnes, disant que le temps est venu où le peuple, jusqu'ici écrasé par la noblesse, va devenir à son tour le maître du sol qu'il cultive et arrose de ses sueurs. Birla Mironiuck ajoute que Kobelitza a fait alliance avec Bem, et il promet aux Huzuliens le secours d'une armée de Madgyars. L'esprit de révolte se répand surtout dans les environs de Berhometh.

Les forces de l'armée allemande, opérant dans ce moment contre les Danois, sont de 45 000 hommes, et celles organisées dans le pays, de 23 000 hommes. Outre ces forces, le ministre de la guerre de l'empire vient de porter à la connaissance du gouvernement provisoire que, dans le bref délai de huit jours, 25 000 hommes de différents contingents allemands seront encore dirigés par les chemins de fer dans les duchés, de manière que l'armée nationale allemande y comptera 92 000 habitants. L'ardeur, la rivalité de bravoure entre les différents contingents est telle, que le 13, sans ordre et sans disposition du général en chef, un corps de Saxons, de Bavarois et de Hanovriens attaqua et emporta d'assaut, malgré le feu croisé d'une formidable artillerie, tous les ouvrages avancés du pont de l'île d'Alsen. On évalue à mille le nombre des hommes qui, des deux côtés, ont été tués et blessés dans cette sanglante affaire.

Le gouvernement provisoire des deux duchés a fait remettre à chacun des deux officiers qui commandaient la batterie d'Eckernfoerde 3 000 thalers (13 500 fr.), et à chaque soldat de la même batterie 1 000 thalers ou 4 500 fr., en récompense de leur conduite dans cette mémorable affaire.

Assemblée nationale.

Présidence de M. Grévy. — *Séance du 19 avril.*

L'Assemblée adopte d'abord un projet de loi autorisant le département de la Gironde à s'imposer extraordinairement.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de M. Malbois, relative à la réglementation des congés.

L'urgence est déclarée et la discussion s'engage au fond.

M. Malbois demande que désormais les congés ne soient accordés que sur des motifs graves ; qu'une délibération spéciale précède chaque congé, et que les noms des représentants qui s'absentent sans congé soient inscrits au *Moniteur*.

M. E. Leroux, rapporteur, dit que la commission n'a pas cru devoir adopter les conclusions de l'auteur de la proposition. Elle pense cependant qu'il y a quelque chose à faire, et elle propose la nomination d'une commission spéciale chargée d'examiner les demandes de congés.

M. Malbois accepte cette modification.

M. Baraguay-d'Hilliers la combat.

M. Baune voudrait que la loi portât une sanction.

M. Emile Leroux pense que la sanction est inutile.

M. Lamoricière. Cent trente-trois représentants sont absents régulièrement, il devrait donc se trouver à Paris 767 représentants. Admettons que cent représentants se trouvent empêchés chaque jour pour des causes diverses, l'Assemblée devrait, au minimum, se composer de 667 votants, et cependant c'est à grand'peine si, dans ces dernières séances, on a pu en réunir de 600 à 606. Il y a donc beaucoup d'absents sans cause sérieuse.

Cet état de choses doit cesser, dans l'intérêt de la dignité de l'Assemblée. C'est pour cela que je conjure l'Assemblée de compléter sa décision par une pénalité morale (Approbation.), l'insertion au *Moniteur* des noms de ceux dont l'absence aurait été constatée deux ou trois jours de suite. C'est par la fermeté de son attitude jusqu'aux derniers moments, que l'Assemblée se recommandera surtout à la postérité. (Très bien ! très bien !)

MM. Henri Didier et P. Leroux échangent encore quelques observations.

M. Ronjat insiste pour que l'Assemblée ne soit pas prorogée de fait avant le vote du budget des recettes et la fête du 4 mai, qui doit célébrer l'anniversaire de la réunion de l'Assemblée.

M. Clément Thomas. Si l'Assemblée croit qu'il est du devoir de ses membres de se rendre auprès de leurs commettants, qu'elle se proroge ; dans le cas contraire qu'elle exige la présence de tous les représentants dans cette enceinte.

M. P. Leroux dit que la proposition d'une prorogation a été agitée dans la commission et repoussée.

M. Baune. Il ne faut pas se dissimuler que les ennemis de la révolution espèrent que l'Assemblée prochaine leur donnera la majorité. Dans de telles circonstances, une prorogation me semblerait souverainement impolitique. Il est nécessaire que par son testament l'Assemblée adopte un budget qui allège les charges du pays.

L'Assemblée passe à la discussion des articles.

« Art. 1er. Les demandes de congés seront soumises à l'examen préalable d'une commission de quinze membres, qui donnera son avis sur chaque demande. » — Adopté.

« Art. 2. Cette commission sera nommée dans les bureaux et présidée par le président de l'Assemblée nationale. » — Adopté.

« Art. 3. En soumettant les demandes de congés à l'Assemblée nationale, le président fera connaître l'avis de la commission sur chaque demande. » — Adopté.

« Art. 4. Tous les congés actuellement existants, et dont la durée n'est pas déterminée, cesseront de plein droit dix jours après l'adoption de la présente résolution. »

M. Charamaule combat la création d'une commission ; il faut laisser à chacun sa responsabilité morale.

M. E. Leroux défend le projet de la commission.

M. Crémieux le juge puéril et dégradant pour les membres de l'Assemblée.

M. Lamoricière demande que la proposition soit mise aux voix.

M. Baraguay d'Hilliers la combat. Les représentants des départements voisins ou desservis par des chemins de fer seront dans de meilleures conditions que les autres. La présence constatée au moyen du vote ne signifie rien ; car on peut toujours trouver un voisin complaisant.

M. Lamoricière insiste. Vous voulez, dites-vous, pouvoir plaider votre cause devant les électeurs, vous la plaiderez beaucoup mieux en restant à votre poste.

La proposition de M. Lamoricière est adoptée ainsi que l'ensemble du projet de loi.

On revient au budget des finances.

M. Charras propose une augmentation de 3 000 fr. pour la création d'une place d'inspecteur des tabacs.

M. Desjobert combat cette proposition. Il voudrait que l'on adoptât le système anglais, qui consiste à ne pas laisser cultiver le tabac sur le sol anglais, et à s'approvisionner complètement à l'étranger ; mais en attendant il demande que l'administration actuelle soit maintenue.

M. Charamaule se plaint que l'Assemblée ne soit pas en nombre.

Les représentants qui sont dans les couloirs regagnent leurs places.

MM. de Luppé, Beaumont (Somme), Charras, Passy et Billault, sont successivement entendus pour et contre l'amendement de M. Charras, qui n'est pas adopté.

Le chapitre est adopté.

Un débat s'engage ensuite entre MM. Desjobert, Charles Dupin, le général Poncelet, commandant de l'Ecole Polytechnique, à l'occasion d'une vacance dans l'administration des tabacs, qui n'a pu être donnée et remplie par un élève de l'Ecole polytechnique.

On passe au chapitre 67. — Transport des dépêches par terre et par mer, 11 560 495 fr.

La commission proposait d'abord une réduction de 807 214 fr. 75 c. Ce chapitre avait été réservé et renvoyé à la commission, qui propose aujourd'hui l'amendement nouveau qui suit :

« La commission porte la réduction à 1 064 049 fr. 25 c. sur le chap. LXVIII, dont 807 214 fr. 75 c. applicables aux paquebots, et 256 844 fr. 50 c. applicables aux malles,

» 1° De Lyon à Bordeaux ;

» 2° De Lyon à Marseille ;

3° De Lyon à Mulhouse ;

4° De Bordeaux à Nantes. »

M. le président annonce à la chambre la mort de M. Brunel, représentant du Finistère, et tire au sort la députation qui doit assister à ses obsèques.

On reprend la discussion sur l'amendement de la commission.

Plusieurs membres présentent des réclamations en faveur de leurs localités intéressées dans le parcours des malles-postes. Chacun défend son clocher : c'est une nécessité électorale.

M. Goutay, rapporteur, combat ces réclamations dans l'intérêt général, et insiste pour l'adoption du travail de la commission.

La commission demande que la réduction proposée par elle soit soumise au vote par division sur les quatre malles-postes, et toutefois elle abandonne sa réduction sur la ligne de Lyon à Mulhouse.

L'Assemblée consultée adopte : 1° la réduction de 807 214 fr. 75 c., et 2° la réduction applicable aux trois malles-postes. On procède séparément dans l'ordre suivant :

Malle-poste de Lyon à Bordeaux. — La réduction est adoptée.

— de Lyon à Marseille. — Adoptée.

— de Bordeaux à Toulouse. — Adoptée.

On passe au scrutin de division sur l'ensemble de l'amendement de la commission, qui ne s'applique plus qu'à trois lignes.

En voici le résultat :

Nombre des votants,	605
Majorité	303
Pour	470
Contre	135

L'Assemblée a adopté.

Le chapitre 67 est également adopté.

Les six derniers chapitres sont entièrement adoptés.

Le scrutin sur l'ensemble du budget des finances donne le résultat suivant :

Nombre des votants	559
Majorité absolue	280
Pour	553
Contre	6

M. Brard demande à la commission si elle s'est occupée de la question des dix-huit préfets. L'Assemblée ne peut pas se séparer sans avoir exa-

miné et jugé cette question de légalité et de moralité qui intéresse au dernier point la dignité de l'Assemblée. (Très bien.)

M. MARCEL BARTHE, rapporteur. La commission avait à examiner quarante dossiers; elle met beaucoup de zèle dans son travail, qui sera prêt dans une huitaine de jours.

La séance est levée à six heures.

COMITÉ DÉMOCRATIQUE-SOCIALISTE DES ÉLECTIONS.

Les délégués des quatorze arrondissements de la Seine au comité démocratique-socialiste sont prévenus que la réunion générale qui, aux termes du vote émis dans une des dernières séances, a pour but d'arrêter la liste définitive des candidats à l'Assemblée législative, aura lieu dimanche, 22 avril, salle des Concerts, rue Lamartine, 23.

La séance commencera à huit heures précises du matin; chaque délégué devra se présenter muni de sa carte nominative.

Toutes les mesures sont prises pour que ce long et consciencieux travail puisse se terminer *sans désemparer*, quelque doive être la durée de la séance.

— Les démocrates socialistes de tous les départements sont invités à venir tous les jours, au siége de la commission permanente du comité démocratique-socialiste, impasse des Bourdonnais, 6, au 2e, pour communiquer et recevoir les renseignements concernant leurs départements.

— Les délégués du comité démocratique-socialiste sont instamment priés de passer avant samedi au siége du comité, impasse des Bourdonnais, 6, pour retirer leur carte nominative.

RÉUNIONS ÉLECTORALES, AUJOURD'HUI VENDREDI 20 AVRIL.

2e arrondissement, salle des Concerts, rue Lamartine, 23, 8 heures.
3e arrondissement, salle de la Fraternité, rue Martel, 8 heures.
6e arrondissement, salle du Capucin, 34, boulevart du Temple, et salon des Folies, à Belleville, 8 heures.
7e arrondissement, salle des Acacias, rue Saint Antoine, 104, 7 heures 1/2. Belleville. — Elysée-Ménilmontant, 8 heures.
Saint-Denis. — Salle Gauthier, cour Chavigny, 5, 8 heures.
Neuilly, Thermes, Passy. — Jardin de Provence, avenue de la République, 8 heures.
Montrouge, chaussée du Maine, 85, 7 h. 1/2.
Grenelle, Vanves, Issy, Vaugirard. — A l'association fraternelle des cuisiniers, barrière de Sèvres, ancien salon Ragache, 7 h. 1/2.
Batignolles. — Salle du Grand-Saint-Martin, rue Lévis, 7 h. 1/2.
Montmartre, salon de l'Hermitage, boulevard des Martyrs, 7 h. 1/2.
La Villette. — Rue de Flandres, 72, 8 heures.

COMITÉS DES DÉPARTEMENTS.

Réunions électorales aujourd'hui vendredi 20 avril.

Dordogne. — Réunion d'urgence des démocrates socialistes au secrétariat du comité démocratique-socialiste, impasse des Bourdonnais, 6, à 2 heures précises.

Haute-Marne. — Deuxième réunion, à 7 1/2 heures du soir, impasse des Bourdonnais, 6.

Aisne. — 4e réunion, à 7 1/2 heures du soir, rue Charlot, 20, maison du Grand-Rohan.

Le comité électoral des démocrates socialistes de l'Aisne résidant à Paris, invite les démocrates socialistes habitant le département à activer dans chaque chef-lieu d'arrondissement et de canton la formation d'un comité électoral. Ces comités, aussitôt qu'ils seront constitués, sont invités à donner avis de leur formation au comité de Saint-Quentin, qui est déjà en pleine activité, et à s'adresser à celui de Paris pour tout ce qui est relatif aux renseignements et à la propagande.

S'adresser, pour Saint-Quentin, au citoyen Blanc, 3, rue de la Nation, et pour Paris, au citoyen Fournier, 46, place Dauphine.

Lot et Garonne. — A 7 h. du soir, rue de l'Ouest, 84, chez le citoyen Léo Barbès; formation d'un comité électoral.

Haute-Garonne. — A 7 h., rue Saint-Spire, impasse de la Grosse-Tête, 8.

Gironde. — 7 h. 1/2, impasse des Bourdonnais, 6.

Seine-et-Marne. — 7 h., rue Saint Germain-l'Auxerrois, 44.

Manche. — Chez le citoyen Emmanuel Gohin, rue de la Fidélité, 9, à 7 h.

Seine-et-Oise. — Les démocrates du département de Seine-et-Oise résidant à Paris, sont priés de se réunir, le samedi 21 courant, rue Beauregard, 43, chez le citoyen Masson, pour former un comité électoral et appuyer les candidats démocrates qui se présenteront aux électeurs de Seine et Oise.

Somme. — Le comité démocratique et social des élections de la Somme est en permanence chez le citoyen Cattiaux, président, rue Croix-des-Petits-Champs, 40.

Réunion générale de tous les démocrates socialistes de la Somme, samedi 22, impasse Grosse-Tête, près le passage du Caire, à 7 heures et demie du soir.

FAITS DIVERS.

Le *Peuple* annonce que L. Vasbenter, ex-gérant du *Représentant du Peuple*, condamné à huit mois de prison en décembre dernier pour un article publié en juin, avant la suppression du journal par le gouvernement de l'état de siége, a été arrêté hier matin à huit heures, en pleine rue, comme il se rendait de son domicile dans les bureaux du *Peuple*. Il a été écroué immédiatement à la Conciergerie.

« Il est d'usage immémorial, dit le *Peuple*, quand il s'agit de délit de presse, que les condamnés soient prévenus, par une lettre d'avis de M. le procureur-général, d'avoir à se rendre en prison. M. Baroche a jugé convenable de déroger en cette circonstance à cet usage qui sauvegarde la dignité des écrivains; il a fait empoigner au collet, par ses argousins, L. Vasbenter, et l'a fait traîner en prison en plein jour, entre deux agens, ni plus ni moins qu'un voleur. »

— Hier soir il y avait une réunion électorale des démocrates socialistes du 4e arrondissement, à la barrière Fontainebleau. MM. les *modérés* royalistes et bonapartistes soudoyèrent leurs agents qui vinrent faire une descente dans la salle du comité et y apporter le désordre.

Les démocrates du 12e arrondissement tenaient séance aux Cordeliers, rue Pascal, quand ils furent prévenus de ce qui se passait à la barrière Fontainebleau. Aussitôt un grand nombre quittèrent les Cordeliers et coururent au secours de leurs amis assaillis par les *honnêtes cosaques*, et le cri de : Vive la République démocratique et sociale! annonça leur arrivée. Là se borna l'intervention. Surpris à leur tour, MM. les blancs détalèrent sans tambours ni trompettes.

Un instant après leur départ, on annonça qu'un détachement de troupe de ligne venait d'arriver devant la maison où se tenait la réunion électorale. Au bruit du conflit engagé par les envahisseurs honnêtes, le maire avait requis la force armée pour protéger le droit du comité électoral. La séance continua donc paisiblement, et on ne revit plus les agents du désordre royaliste.

— Une médaille à l'effigie du citoyen Ledru-Rollin vient d'être frappée. La légende est ainsi conçue :

Gouvernement provisoire.
Proclamation du suffrage universel.
1848.

Tous les démocrates voudront avoir en leur possession ce souvenir précieux de notre révolution.

Prix de la médaille en bronze (module de 30 millimètres), avec un autographe du citoyen Ledru-Rollin : 75 centimes.

En vente chez Dudout aîné, 41, rue Ménilmontant.

— M. de La Tour-d'Auvergne, attaché à la direction politique du département des affaires étrangères, a été désigné pour accompagner M. le général Oudinot en qualité de secrétaire de légation. Il est parti hier soir porteur de dépêches et d'instructions pour le commandant en chef de la division expéditionnaire, laquelle se partagera, dit-on, en deux corps, le premier de 7,000 hommes et le second de 5,000.

M. de La Tour-d'Auvergne, chargé déjà de deux missions à Gaëte, est neveu du cardinal-évêque d'Arras.

— Avant-hier soir presque tous les ambassadeurs des grandes puissances sont allés au ministère des affaires étrangères demander au ministre des explications relativement à l'expédition de Civita-Vecchia.

— L'empereur de Russie, par un ordre du jour du 7 avril, a conféré le titre de maréchal des armées impériales de Russie à M. le comte Radetzi, feld-maréchal au service de S. M. l'empereur d'Autriche, et l'a nommé en même temps chef du régiment des hussards de la Russie-Blanche, qui prend le nom de régiment des hussards du maréchal comte de Radetzki.

— On assure qu'un arrangement est intervenu entre la France et l'Angleterre, au sujet de l'affaire de Madagascar. Par suite de cet arrangement, une expédition commune aurait lieu dans le but d'obtenir de la reine des Hovas des avantages semblables pour les deux nations. (*Journal du Havre.*)

— Les bruits de changement de ministère circulaient de nouveau aujourd'hui à l'Assemblée nationale. Le général Rulhière, chargé jusqu'à ce moment du ministère de la guerre, serait remplacé par M. le général Lamoricière, et M. Drouin de Lhuys céderait son portefeuille et tous les embarras de la position à M. le général Bedeau. (*La Liberté.*)

— Le *Républicain de la Moselle* fait une rude guerre aux menées royalistes. Le parquet ne voit pas de bon œil l'indépendance et l'énergie de sa rédaction. Aussi le numéro de samedi vient-il encore d'être saisi. Quatre articles de ce numéro sont incriminés. Le *Républicain* a fait paraître une seconde édition, dont il a retranché les articles prétendus coupables. En recevant ce numéro, dont la première page est en blanc, nous nous sommes cru reportés au bon temps de la censure.

— La chambre des représentants de New-Yorck se compose de 128 membres, au nombre desquels on compte 52 fermiers, 27 avocats, 15 marchands, 9 médecins, 6 gentilshommes, 5 manufacturiers, 3 artisans, 1 matelot, 1 tanneur, 1 fondeur de fer, 1 meunier, 1 tenneur de livres, 1 ingénieur, 1 forgeron, 1 instituteur, 1 portier et 1 fripier.

MUTUALITÉ DES TRAVAILLEURS. — Le comité provisoire d'organisation auquel se sont adjoints les citoyens Jean Juvécourt, Eugène Stourm, Napoléon Lebon, Tessier, Dumortay, Raginel, Colins, Coignet, s'est réuni pour un premier examen du projet présenté à la séance tenue dimanche dernier *salle de la Fraternité*.

Il a été arrêté qu'en raison des exigences du mouvement électoral, la séance destinée à l'élection de la commission définitive aurait lieu mercredi prochain à midi, *salle de la Fraternité*, au lieu de lundi, comme cela avait été annoncé.

Sous le titre de MUTUALITÉ DES TRAVAILLEURS, *Continuation de la Banque du Peuple*, le comité provisoire vient de publier les pièces dont lecture a été donnée à la réunion de dimanche dernier.

En vente, prix : 40 c., à la Propagande démocratique et sociale; chez Raginel, rue de Cléry, 74, et au siége provisoire de la Société, faubourg Saint-Denis, 23.

DÉSESPOIR DE LA RÉACTION. — Nous lisons dans le *Mémorial d'Aix* :

« Nous avons vu aujourd'hui un électeur de la Drôme qui nous disait que, seulement dans son département, on avait reçu un ballot de mauvais écrits de la propagande socialiste, pesant 57 kil. On voit combien cette propagande est active, et en multipliant par 86 départements le poids de ces ballots incendiaires, on arrive au chiffre énorme de 4 845 kil., expédiés de Paris par la propagande. »

La feuille *honnête et modérée* ajoute ce charitable avis à l'adresse des zélés du parquet :

« Il est à remarquer que souvent ces écrits sont en contradiction avec les lois et règlements de l'imprimerie. *Il est donc souvent possible de les saisir et de les poursuivre*; le cas de la vente sur la voie publique doit être prévu. »

VISITES DOMICILIAIRES. — Nous avons annoncé, d'après une lettre particulière, qu'une perquisition avait eu lieu à Mamers (Sarthe) chez l'ancien sous-commissaire du gouvernement, M. Granger, bien connu pour son attachement à la cause démocratique, et chez d'autres citoyens correspondants de la Solidarité républicaine; nous apprenons, par les journaux du département, que le même jour une perquisition semblable s'effectuait à Bonnétable chez MM. Girard, avocat, et Guyon, médecin, et qu'au Mans des visites domiciliaires étaient faites chez MM. Labbé, imprimeur, Veillard-Lebreton, Fameau, Milliet, Labousinière et Démorieux.

Le même journal dit que M. Le Chanteur, conseiller à la cour d'appel de Paris, est arrivé au Mans, et que les citoyens au domicile desquels des perquisitions ont été faites précédemment, ont été appelés dans le cabinet du juge d'instruction, pour répondre à une accusation de complot contre le gouvernement républicain, ou tout au moins d'affiliation à une association illégale.

PETITE CORRESPONDANCE.

Collonges. — M. L. D. — Reçu l'ouvrage. — Corrigé l'adresse.
Vienne. — M. C. — Quelque mots sur l'aff. du L. nous intéresseraient vivement, et sa liquidation encore plus.

Bourse du 19 avril.

On est préoccupé des affaires du Nord bien plus que de celles du Midi. Le général Windisgraetz cherche à se renforcer dans sa retraite; il prétend revenir à la charge avec plus de 80 mille hommes. En attendant, les Hongrois poursuivent leurs succès; ils sont maintenant aux portes de Komorn.

On dit que le jeune empereur d'Autriche se rend en personne à l'armée pour en prendre le commandement en chef, à l'effet de relever le moral de ses troupes.

Le 5 0/0, de 89 25 débute à 88 95, tombe à 88 40, pour finir à 88 25; c'est 1 fr. de baisse sur hier, et 70 c. seulement sur l'ouverture.

Le 3 0/0, de 57 commence à 56 70, tombe à 56 40, et finit à 56 20; c'est donc 80 c. de perte sur hier.

La banque de France, laissée à 2415, n'est plus qu'à 2402.50; elle perd donc 12 50.

Les chemins de fer sont entraînés dans la dépréciation générale des fonds publics.

Orléans, de 860 tombe à 852 50.
Avignon-Marseille fléchit à 215.
Le Nord perd 5 fr, à 451 25.

Le bruit court que l'Angleterre proteste contre l'intervention franco-autrichienne à Rome.

Les mines de la Loire font 300 fr. Le zinc Vieille-Montagne monte à 2 875 fr.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	57 »»	56 70	56 10	[illegible]
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0	89 25	88 95	88 40	[illegible]

19 AVRIL. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	56 40	»»	4 Canaux avec prime	[illegible] »»
— Emprunt 1847-1848	»» »»	»»	Lin Maberly	[illegible] »»
5 0/0 j. du 22 mars	88 45	»»	Caisse hypothécaire	[illegible] »»
4 1/2 0/0 du 22 mars	»» »»	»»	Emprunt d'Haïti	[illegible] »»
3 0/0 j. du 22 septembre	»» »»	»»	Espagne, dette active	[illegible]
Actions de la Banque	2402 50	»»	— dette passive	»» »»
Rente de Naples, j. juillet			— 3 0/0 1841	[illegible]
Récép. Rothschild	»»	»»	Emprunt portugais 5 0/0	»» »»
3 0/0 de l'Etat romain	77	50	— — 3 0/0	»» »»
5 0/0 belge 1840	92	75	2 1/2 hollandais	»» »»
— — 1842	[illegible]	50	Zinc Vieille-Montagne	[illegible] »»
— 4 1/2	»»	»»	H. de la Grand-Combe	[illegible] »»
— Banque (1835)	»»	»»	Emprunt du Piémont	[illegible] »»
Obligations de la Ville	1200	»»	Lots d'Autriche	[illegible] »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	[illegible] »»	435 »»	Orléans à Bordeaux	[illegible] 25	[illegible] »»
Versailles, rive droite	247 50	245 »»	Du Nord	456 25	451 25
— rive gauche	185 »»	177 50	De Paris à Strasbourg	373 75	[illegible]
Paris à Orléans	860 »»	852 50	Tours à Nantes	»»» »»	»»» »»
Paris à Rouen	562 50	555 »»	Paris à Lyon	»»» »»	»»» »»
Rouen au Havre	302 50	»»» »»	Montereau à Troyes	»»» 75	»»» [illegible]
Avignon à Marseille	217 50	215 »»	Dieppe à Fécamp	176 75	176 75
Strasbourg à Bâle	105 »»	105 »»	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Le Centre	»»» »»	»»» »»	Bordeaux à la Teste	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boulogne	»»» »»	»»» »»			

L'un des gérants : G. TANDON.

Spectacles du 20 avril.

THEATRE DE LA NATION. — Le Violon du Diable, la Bouquetière.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — La Paix à tout prix, la Mère et la Fille.
OPERA-COMIQUE. — La Sirène.
THEATRE-HISTORIQUE. — La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE. — Le Bouquet de violette, Gardée à vue, les Grenouilles.
VAUDEVILLE. — Le Nº de la Foire aux Idées, Breda-street, un Club, Ris he de mour.

Imprimerie LANGE LEVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 108. EDITION DU MATIN. Samedi 21 Avril 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux: 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 20 AVRIL.

Assemblée Nationale.

LIBERTÉ DE LA PRESSE.

L'Assemblée a prorogé jusqu'au 1er août prochain la loi promulguée en août 1848, qui astreint à un cautionnement de 24 000 fr. les journaux de Paris, et à 12 000 fr. ceux des départements.

Elle avait rejeté auparavant un amendement de M. Ledru-Rollin, qui demandait l'abolition absolue du cautionnement, et la proposition de la commission, qui réduisait ce cautionnement à moitié.

Ce résultat était prévu; nous ne nous y arrêterons donc pas.

Mais la commission avait en outre proposé de suspendre, pendant les 45 jours qui précèdent les élections, l'article de la loi de 1834, d'après lequel tout colporteur de livres et brochures est obligé d'obtenir une autorisation spéciale du maire de la commune où il veut distribuer ses ouvrages.

La commission alléguait avec raison que le pouvoir discrétionnaire, confié sur un point si important à un maire, était une véritable atteinte à la liberté de la presse, puisque le bon plaisir de ce fonctionnaire pouvait arrêter la publication des écrits contraires à son opinion personnelle.

M. Dupont (de Bussac), rapporteur de la commission, insistait sur la nécessité de mettre surtout un terme à ces abus dans les circonstances actuelles, où les circulaires de M. le ministre de l'intérieur engagent les préfets et leurs subordonnés à entraver, autant que possible, la circulation des *mauvais* écrits, c'est-à-dire des écrits républicains.

M. Charras a appuyé l'opinion de la commission en faisant connaître que, d'après les ordres supérieurs donnés dans les casernes de Paris, les journaux royalistes étaient seuls admis, et même y étaient recommandés. M. Rulhières, ministre de la guerre, a nié qu'il eût connaissance de cette manœuvre. Nous en croyons volontiers la parole de M. Rulhières; mais nous ferons observer qu'à Paris le véritable ministre de la guerre n'est pas M. Rulhières, mais bien M. Changarnier. Malgré la dénégation du ministre, nous tenons donc pour constant le fait apporté à la tribune par M. Charras, fait édifiant les autorités républicaines, favorisant les royalistes et rejetant les républicains.

A la bataille de Novare, les officiers nobles piémontais ont refusé de se battre contre les Autrichiens; c'étaient des traîtres. Quel nom donner aux autorités républicaines qui favorisent la propagation des journaux royalistes?

Après avoir consulté M. Odilon-Barrot, M. Léon Faucher, ministre de l'intérieur, est monté à la tribune pour repousser la proposition de la commission... Mais qu'a pu demander M. Faucher à M. Barrot? Pas autre chose que ceci: « En 1834 avez-vous été partisan du colportage libre? » Et M. Barrot a dû répondre: « Hélas! oui. » Nous n'avons pas le *Moniteur* sous la main, mais nous avons la certitude morale qu'*en ce temps-là* M. Barrot a dû prononcer quelque discours en faveur du colportage. Aussi, M. Faucher a-t-il eu soin de glisser dans son discours cette insinuation prudente, qu'il ne parlait qu'en son nom personnel, qu'il n'exprimait que son opinion propre.

Heureusement, cette opinion n'a pas été approuvée par l'Assemblée: à une très-petite majorité, il est vrai, elle a adopté la proposition de colportage libre, faite par la commission. Nous l'en félicitons, car une décision en sens contraire, surtout après la discussion de ce jour, aurait investi les autorités réactionnaires d'un pouvoir tellement considérable sur la circulation des écrits, que les élections en auraient été complètement faussées.

On disait aujourd'hui à la Bourse que l'armée expéditionnaire pour Civita-Vecchia avait, au moment de son départ de Toulon, fait, en faveur des Romains et contre les Autrichiens, une manifestation des plus significatives.

Cette nouvelle agitait la Bourse.

Loi d'organisation de la force publique.

Le citoyen Tamisier, capitaine d'artillerie, représentant du Jura, a présenté un amendement ayant pour but de ramener l'impôt d'exonération à la proportionalité dont la commission n'avait appliqué le principe qu'à la cotisation militaire. Nous avons vivement critiqué la disposition adoptée par la commission, et qui consiste à mettre l'exemption du service militaire à un prix fixe pour les riches comme pour les pauvres. Nous avons opposé à la commission les termes généreux par lesquels elle flétrit le remplacement militaire dans son propre exposé des motifs.

Nous étions bien sûrs qu'une disposition pareille rencontrerait plus d'un contradicteur dans l'Assemblée nationale, et l'amendement du citoyen Tamisier sera le terrain sur lequel se débattra la grande question des immunités et des privilèges de la richesse.

L'honorable auteur de l'amendement pense lui-même, nous en sommes convaincus, que la disposition proposée par lui ne réalise complètement ni l'équité ni même la véritable proportionalité; mais il a dû nécessairement tenir compte des possibilités parlementaires en face desquelles souvent le proverbe est renversé, c'est-à-dire qu'il faut demander le moins pour obtenir le plus.

Il paraît que le ministère, non content de tenir l'armée en charte privée et de lui interdire toute lecture des journaux de l'opposition, toute communication avec le mouvement démocratique et socialiste, a l'intention d'escamoter ses voix au profit de la réaction, en la faisant voter avant que les listes des comités républicains ne puissent lui être connues. Le *National* nous dénonce ce matin cette tactique ministérielle dans les lignes suivantes:

On prétend, et nous refusons de le croire, que le gouvernement a l'intention de brusquer, par une indigne surprise le vote de l'armée, *afin de ne pas laisser probablement aux comités républicains le temps d'arrêter leurs listes et de faire connaître leurs candidats.* — On parle même du 26 avril comme du jour fixé pour le vote des soldats-électeurs.

A ce projet se rattacheraient certaines listes de candidats royalistes pour Paris et les départements, listes que la rue de Poitiers désavoue, mais qui n'en ont pas moins été imprimées et expédiées sur tous les points.

C'est ainsi que la coalition dont MM. Thiers, Molé, de Broglie et Berryer sont les chefs en l'absence de M. Guizot, espère assurer aux élus de son choix quatre ou cinq cent mille suffrages.

Le ministère, en se rendant complice de cette manœuvre, commettrait une évidente illégalité. La loi organique ne dit nulle part que l'armée doive voter avant les autres citoyens: elle reste donc dans le droit commun; et il n'est permis à personne de la mettre dans une situation exceptionnelle, même au profit « des hommes d'ordre » de la réaction.

A défaut d'une explication catégorique des organes du gouvernement, nous espérons bien qu'il se trouvera quelqu'un à l'Assemblée pour demander compte à l'honnête M. Barrot de l'interprétation arbitraire et inconstitutionnelle qu'il prétend donner à la loi.

Nous ne doutons pas plus que le *National* que des voix s'élèveront de l'Assemblée pour déjouer une manœuvre électorale aussi *honnête*.

Hospitalité française.

M. Léon Faucher peut dormir tranquille, la France est encore une fois sauvée, Brisbane est parti, Brisbane, notre ami, le socialiste américain, s'est embarqué hier pour retourner aux Etats-Unis.

Pour que nos concitoyens ne doutent pas du grand danger qu'ils ont couru, et ne marchandent pas leur reconnaissance envers M. le ministre de l'intérieur, nous croyons devoir publier le texte même de l'ordre d'expulsion qui a été signifiée à Brisbane le 5 avril au matin par un commissaire de police, au nom de la République française. Le voici:

Nous, préfet de police,

Vu la décision de M. le ministre de l'intérieur, en date du 28 mars dernier, qui prescrit d'expulser du territoire français le nommé Brisbane (Albert), américain, dont la présence est de nature à troubler l'ordre et la tranquillité publique;

En vertu de l'art. 7 de la loi du 28 vendémiaire an 6;

Avons arrêté et arrêtons ce qui suit:

Le nommé Brisbane est tenu de sortir du département de la Seine aussitôt après la notification des présentes, et de quitter le territoire français dans le plus bref délai; défense lui est faite d'y rentrer à l'avenir sous les peines de droit.

Toutes mesures seront prises pour assurer l'exécution de cette disposition.

Fait à Paris, le 31 mars 1849.

Le préfet de police, signé Rébillot.

Approuvé: Paris le 3 avril 1849, le ministre de l'intérieur,
Signé Léon Faucher.

Pour ampliation: le secrétaire-général de la préfecture de police,
Signé Godeau.

L'an mil huit cent quarante-neuf, le cinq avril, nous, Emile Boulay, commissaire de police de la ville de Paris, spécialement du quartier des Tuileries;

En vertu des ordres de monsieur le préfet de police, en date du 4 avril courant, notifions au sieur Brisbane, Albert, américain, demeurant à Paris, 26, rue Rivoli, en garni, en parlant comme il est dit dans l'original, l'ampliation d'un arrêté d'expulsion, en date du 31 mars, revêtu de l'approbation de M. le ministre de l'intérieur prononçant l'expulsion du territoire français du nommé Brisbane, et pour que ce dernier n'en ignore et ait à y satisfaire, nous lui avons laissé l'arrêté sus-énoncé en tête de cette copie de notre procès-verbal de notification et avons signé. Nous l'invitons à se présenter *dans les vingt-quatre heures à la préfecture de police pour y recevoir un passeport, et à nous indiquer le point de la frontière par lequel il desire sortir de France.*

Le commissaire de police,
E. Boulay.

D'autres journaux ont parlé, il y a déjà quelques jours, de cet ordre d'expulsion, et plusieurs de nos amis se sont étonnés que nous n'en ayons soufflé mot. Il est temps de leur expliquer notre silence.

Brisbane, qu'on le sache donc, revenu de la surprise causée par son expulsion, a obtenu, en faisant ses révérences à la police, en témoignant plusieurs fois devant elle de la courtoisie de son caractère, quelques jours de répit qui lui étaient indispensables pour terminer en France des affaires personnelles. Cependant la sécurité de notre ami pendant ces quelques jours était si peu solide, M. Léon Faucher a si souvent témoigné à ses agents l'impatience de son départ, et renouvelé l'ordre formel d'expulsion, que Brisbane lui-même nous a prié de différer toute publicité, tout éclat d'indignation de nature à pousser M. Léon Faucher hors des bornes d'une colère honnête et modérée.

En publiant alors le procès-verbal ci-dessus, nous aurions craint de voir notre ami Brisbane enlevé, le jour même, le *carcan au cou*, et traîné de prison en prison jusqu'à la frontière, comme l'infortuné Auguste Willich.

Mais aujourd'hui qu'il est embarqué et hors de la portée des fureurs économiques de M. Léon Faucher, nous n'hésitons plus à faire savoir à ceux qui l'ignorent, que le socialiste américain Brisbane, l'un des plus anciens disciples de Fourier, est certainement l'homme dont le caractère, les sympathies démocratiques et les études scientifiques sont le moins de nature à porter ombrage à un gouvernement éclairé.

Il faut qu'on sache que Brisbane, connu par ses fréquents voyages en France depuis vingt ans, par ses travaux et par l'estime même que commande son caractère, vient en un an de visiter toutes les villes de la Belgique, de la Hollande, de l'Allemagne et de l'Italie, d'y étudier les évènements et d'y sympathiser avec le peuple, sans rencontrer le moindre obstacle, sans inspirer la moindre appréhension.

Il faut qu'on sache encore que, sous la monarchie déchue, en France, jamais la police n'avait eu l'envie de voir en cet observateur recueilli un homme suspect, et que, si tout récemment Brisbane a été prié de prendre la parole dans quelques banquets, il n'a usé de cette liberté que pour conseiller le calme, l'union et l'étude aux démocrates français, pour leur faire comprendre que leur responsabilité est immense comme la sympathie qu'ils inspirent, et que la moindre faute de leur part peut compromettre le progrès de l'Europe entière.

Il faut qu'on sache enfin que Brisbane, en allant rendre une dernière visite de politesse aux chefs des bureaux de la préfecture de police, leur a exprimé les plus tendres sentiments de commisération pour leurs alarmes, et leur a promis, si jamais le hasard des évènements politiques les faisait émigrer ou voyager aux Etats-Unis, de renouer connaissance avec eux, leur assurant que, sous cette république, il leur serait permis de circuler en paix, de fraterniser avec des amis et de tout dire.

Ce soir, nous apprenons que M. Ivan Golovine, réfugié russe, bien connu de nos lecteurs, vient de recevoir également l'ordre de quitter Paris dans les vingt-quatre heures.

On a déclaré à M. Golovine, dans les bureaux de la police, qu'on ne souffrirait plus à Paris d'étrangers hostiles au gouvernement de la majorité.

M. Ivan Golovine adresse à ses compatriotes, pour les engager à ne plus considérer la France comme une terre hospitalière, un avis que nous publierons dans un prochain numéro.

Tout cela est de l'histoire.

Réunion électorale, samedi 21 avril, à cinq heures du soir, **des électeurs de l'armée**, à la salle de la Fraternité, rue Martel, 9. Cette réunion aura pour objet de désigner les DEUX CANDIDATS de l'armée qui doivent être portés sur la liste des démocrates socialistes; elle sera présidée par le comité démocratique-socialiste tout entier. On entrera en séance à cinq heures très précises (heure militaire). Les citoyens de l'armée seront seuls admis.

Dans la séance du 16 avril, le comité a décidé qu'un registre d'inscription des candidatures de la Seine sera immédiatement ouvert au siége de la commission permanente, impasse des Bourdonnais, 6, et qu'il sera définitivement clos le 21 avril, à minuit précis. Les démocrates socialistes sont invités à venir y faire connaître les candidats.

(Voir plus loin pour les autres convocations du comité).

Déni de Garantie aux fonctionnaires publics, civils et militaires.

Rapport fait au nom du comité de législation, sur la proposition de M. V. Considerant, relativement aux fonctionnaires publics, civils et militaires, par le citoyen Aug. Chais, Représentant du peuple.

Le *Moniteur* vient de publier ce rapport, qui conclut au refus de prendre en considération la proposition dont il est l'objet.

Comme il est probable que ce rapport ne viendra pas en temps utile pour être discuté à la tribune, je prends la liberté d'y attacher quelques observations en le reproduisant dans la *Démocratie*.

Quand on veut noyer son chien on dit qu'il a la gale.

Il est permis de retourner ce proverbe, et de dire, que *quand un chien n'a pas la gale, et qu'on le donne pour galeux, c'est qu'on a envie de le noyer.*

Nous allons voir si le proverbe ainsi retourné ne peut pas s'appliquer au rapport de M. A. Chais. Voici ce Rapport.

Citoyens représentants,

Si les fonctionnaires publics sont soumis à une grande responsabilité, il faut, autant que possible, les préserver de l'effet des dénonciations calomnieuses, des rapports empreints d'une inique partialité, et de ces notes permanentes qui perpétuent quelquefois des préventions funestes à la confiance qu'ils méritent d'inspirer.

Jusqu'à présent leurs principales garanties ont été une irréprochable conduite et la justice de leurs chefs; mais combien de fois en ont-ils été privés par des préoccupations politiques et par les passions qu'elles ont enfantées? Souvent, et sans succès, on a cherché à les mettre à l'abri des coups dont quelques-uns ont été scandaleusement frappés; mais de grands intérêts administratifs, des principes même d'une haute portée ont empêché d'apporter à ce mal des remèdes qui fussent efficaces, sans déranger la subordination hiérarchique, hors de laquelle il n'est pas d'administration possible, ni de responsabilité dans la classe supérieure des agents de l'autorité publique.

Faudrait-il désespérer de trouver un moyen qui fît arriver à ce but si désirable et si difficile à atteindre?

Notre honorable collègue M. V. Considerant ne l'a pas pensé, et c'est dans une conviction toute contraire qu'il vous a présenté une proposition ainsi conçue:

« Art. 1er. Aucunes plaintes, aucuns rappports dirigés contre un fonctionnaire, ces rapports fussent-ils dressés dans l'exercice hiérarchique des fonctions, ne pourront être classés à son dossier *ni suivis d'effets*, qu'au préalable les faits contenus dans ces rapports n'aient été communiqués à l'inculpé, et celui ci officiellement mis en demeure de fournir ses explications.

» Art. 2. Cette disposition ne pourra recevoir d'exception qu'en ce qui concerne les fonctionnaires *politiques* ou de police. »

Cette proposition est-elle de nature à réaliser l'intention de son auteur?

Votre Comité de législation, appelé à en faire l'examen, malgré sa sympathie pour une tendance aussi louable, ne l'a pas cru. Il n'a pu se dissimuler les graves inconvénients qu'elle entraîne dans la pratique, ou pour mieux dire l'impossibilité de la mettre en œuvre, surtout dans la forme qui lui sert d'expression.

D'après le désir de notre honorable collègue, chaque fonctionnaire, *militaire* ou *civil*, serait entouré d'une espèce d'inviolabilité qui ne permettrait à aucun blâme, même à celui qui serait le plus évidemment mérité, de pre-

duire des résultats, qu'après avoir passé par l'épreuve d'une communication, et, par suite inévitable, d'une discussion contradictoire entre lui et apparemment un autre fonctionnaire supérieur dont le rang et la qualité ne sont pas désignés.

Ainsi, le rapport le plus probant, le plus péremptoire ne pourrait plus avoir pour effet immédiat la révocation d'un employé coupable, fût-il militaire, et dans le cours d'une campagne. Avant de songer à le remplacer dans un poste où sa présence compromettrait les intérêts dont la garde lui était confiée, il faudrait lui communiquer le rapport qui signale sa faute, l'entendre plus tard, ou le mettre en demeure de s'expliquer. En d'autres termes, il faudrait lui laisser plus ou moins de temps là où, dans beaucoup de cas, il ne pourrait que continuer le mal qu'il aurait commencé, et à raison duquel la dénonciation aurait été faite.

Si le comité de législation m'avait fait, comme c'est de coutume ordinaire et de convenance élémentaire, l'honneur de m'appeler dans son sein quand il s'est occupé de ma proposition, je n'aurais pas eu de difficulté à lui faire comprendre la radicale nullité des objections de son rapporteur.

Ma proposition, en effet, n'exige qu'une chose : la communication au fonctionnaire DES FAITS contenus dans la plainte.

Quand on délibère sur une proposition, il faudrait au moins se donner la peine de la lire.

Ma proposition demande la « communication DES FAITS contenus dans le rapport ; » elle ne demande pas « la communication DU RAPPORT.

Si j'ai demandé la communication *des faits*, et non celle *du rapport ou de la plainte*, c'est donc que je ne voulais pas que l'adoption de ma proposition emportât l'*obligation* de mettre le fonctionnaire inférieur en face de son supérieur ou de l'auteur, quel qu'il fût, de la plainte.

Si je n'avais pas eu moi-même cette précaution, le comité de législation eût pu très facilement amender mon projet dans ce sens.

Les faits reprochés au fonctionnaire lui sont communiqués. Il y attache, dans les vingt-quatre heures, une réponse écrite. Voilà toute l'économie de ma proposition.

Quant à l'action d'un supérieur sur un militaire en campagne, on sait bien que ce n'est pas un cas de droit commun.

Le militaire en campagne est toujours aux ordres absolus de ses chefs. L'objection tirée de cette matière est donc puérile.

Rien de plus facile d'ailleurs, si on le jugeait nécessaire, d'établir comme exception qu'en pareil cas la communication pourrait être postérieure à la décision du supérieur et à l'exécution des ordres de celui-ci par l'inférieur, ce qui est le droit commun dans l'armée partout et toujours. — On confond ici deux ordres d'action placés dans des sphères tout à fait séparées.

Telle serait bien souvent la conséquence de la proposition dont je suis chargé de vous rendre compte. Elle arrêterait le Gouvernement, alors qu'il a le plus besoin de mettre une grande promptitude et une vive détermination dans ses mesures. N'exciterait-elle pas aussi trop souvent à l'insubordination et à la résistance? Ne serait-elle pas pour un fonctionnaire mal inspiré un stimulant pour manquer à ses devoirs, pour repousser la légitime influence de ses chefs hiérarchiques, dont il saurait qu'il doit désormais discuter les plaintes?

Les chefs n'ayant plus qu'une autorité conditionnelle, amoindrie, leur responsabilité disparaîtrait en partie; et c'est cependant cette responsabilité précieuse qu'une des grandes lois de l'Assemblée nationale constituante s'est réservé de voter et qu'elle a pour but de régler de telle manière qu'elle ne soit plus à l'avenir une vaine formule, comme trop souvent elle l'était sous les précédents régimes.

Ce que j'ai dit plus haut annule complétement toutes ces craintes chimériques de mon honorable collègue M. Chais.

Il s'agit de mettre simplement le fonctionnaire inculpé à même de connaître *les faits* qui lui sont imputés, nullement la *personne* qui les lui impute.

A ce curé qui, après avoir reçu l'aveu des faiblesses de sa pénitente au confessional, lui demandait son nom, la dame répondit : *Mon nom, mon père, n'est pas un péché*.

De même, je n'ai pas pensé que l'administration dût être obligée de donner au fonctionnaire inculpé le nom de celui qui l'accuse. *Ce nom n'est pas un péché sur lequel l'inculpé ait à se justifier*.

Le projet de M. Considerant aurait des suites bien plus fâcheuses encore. Si toute espèce de rapport devait être l'objet d'une communication à la personne qui en serait l'objet, quelles ne seraient pas, à l'avenir, les complications des administrations, sans en excepter aucune! Il n'en est pas une qui ne reçoive, tous les jours, une quantité plus ou moins volumineuse de réclamations, de dénonciations, de notes, de rapports concernant son personnel, et qu'en un instant elle juge, classe ou détruit selon leur degré de gravité, ou qu'elle fait instruire selon que cette gravité augmente. Combien de temps lui faudra-t-il pour accomplir cette œuvre, s'il faut qu'elle se livre toujours et pour tous les cas aux formalités que la proposition indique!

En vérité, c'est à n'y plus rien comprendre!

Les plaintes sont prises en considération ou bien annulées comme étant sans valeur.

Si elles sont prises en considération, on en donne note au fonctionnaire; c'est le cas de ma proposition. Sinon, je ne pensais pas avoir demandé qu'on lui transcrirait des dénonciations jetées au panier....

Il est bien évident que c'est seulement au cas de gravité, d'instruction, de suite donnée aux plaintes, que je veux pourvoir. Dans ce cas et dans ce cas seulement, je veux ce que veulent la justice, la morale, la plus simple règle de l'honnêteté; je veux que le fonctionnaire *sache* de quoi il est accusé.

Et quand les explications auront été fournies et les discussions terminées, qui sera juge du procès instruit? Le projet garde le silence à ce sujet. Ce sera probablement un directeur-général, un procureur-général, un chef militaire, un ministre... C'est-à-dire qu'il n'y aura rien de changé à ce qui se passe, si ce n'est la brièveté et la simplicité de l'opération, et le secret et l'oubli dans lesquels sont, en général, enfouis mille documents sans importance, et à raison desquels la promptitude d'action ne rentre pas dans les devoirs administratifs.

En effet, ainsi que cela vient d'être dit, toutes les fois qu'un rapport arrive à l'un de ces chefs, il est l'objet, quand l'intérêt du gouvernement n'exige pas une mesure dont le retard pourrait le compromettre, d'une instruction aussi complète que le projet peut l'exiger, et, d'après les pratiques administratives, le fonctionnaire inculpé est admis et même invité à fournir ses explications et sa défense.

Si le projet était adopté, il porterait un coup funeste à la surveillance et à la censure hiérarchiques. Quel serait le supérieur qui ne serait pas arrêté plus ou moins, quand il aurait la pensée d'adresser un rapport confidentiel qu'il croirait nécessaire sur la conduite, les actes, la capacité de son subordonné, par la prévision d'une communication inévitable, c'est-à-dire d'une discussion où son autorité, sa dignité auraient à soutenir une lutte qui les exposerait à des atteintes blessantes?

L'honorable rapporteur crée ici des moulins à vent chimériques pour se donner le plaisir de les pourfendre à grands coups de lance.

Encore une fois, ce qui est sans importance est mis de côté; n'en parlons plus.

Ce qui a de l'importance est communiqué. Le fonctionnaire peut au moins répondre. Il n'y a ni discussion ni procès. L'administration reste toujours investie de ce droit absolu qui lui est si cher, mais qui lui sera enlevé un jour par une organisation sérieuse des fonctions publiques et des officialités administratives.

Pour aujourd'hui je ne réclamais pas tant. Je demandais, en attendant mieux, que des milliers de braves gens pussent au moins savoir pourquoi on les frappe, et avoir la chance de parer des coups perfides. Que risquez-vous à leur accorder cette première garantie élémentaire, qu'ils recevraient déjà avec tant de reconnaissance?

M. Chais ne craint pas d'affirmer qu'aujourd'hui, « d'après les » pratiques administratives, le fonctionnaire inculpé est admis et » même invité à fournir ses explications. » M. Chais, qu'il me permette de le lui dire, baigne ici dans une mer d'illusions. Cela a prouvé l'honnêteté de ses sentiments, mais il la pousse jusqu'à la candeur.

S'il en était ainsi qu'il dit, si je n'avais pas mes cartons pleins de lettres qui prouvent que chaque jour les disgrâces, les révocations d'emploi, les destitutions les plus brutales et les moins motivées, ont lieu sans que la victime puisse parvenir à *savoir seulement de quoi elle est accusée*, et cela, malgré ses demandes réitérées, ses démarches les plus pressantes, je n'aurais pas fait ma proposition.

Je gage recevoir plus de mille lettres de ce genre d'ici un mois, en faisant dans la *Démocratie* un simple appel aux fonctionnaires qui ont éprouvé de pareilles avanies rien que depuis l'avènement de MM. Faucher, Falloux et consors au ministère.

Qu'on garantisse seulement ces victimes contre les conséquences de ce genre de révélations, on en sera inondé.

Et quand tout serait fini entre eux, et que l'auteur du rapport et celui qui en aurait été l'objet auraient été jugés, quelle serait la conséquence de la décision? Selon le projet, la pièce discutée serait ou non classée dans le dossier du fonctionnaire dénoncé.

Mais un dossier, dans un Ministère, dans un parquet ou une direction militaire, financière ou civile, n'est point de sa nature un recueil officiel et invariable, et ce serait en vain qu'on voudrait lui donner ce caractère. Il contient des rapports, des notes confidentielles qui, à chaque instant, sont et seront à la merci de celui qui dirige. Celui-ci n'y insère que les pièces dont il juge devoir conserver l'influence. Le projet ne contient aucun moyen pour le forcer à en agir autrement.

Si un dossier devient un dépôt officiel, si les pièces qui le composeront ne peuvent y arriver qu'à travers un débat contradictoire, il est bien probable que tout se convertira en notes secrètes; car il dépendra toujours d'un chef de ne donner aucune suite à celles qu'il recevra sur un fonctionnaire, et de placer ces pièces dans des réserves particulières, sauf à prendre ses mesures sans recourir aux involutions que le projet ordonne.

Aucune précaution n'y est prévue pour empêcher cet arbitraire. Votre Comité de législation ne pense pas qu'on puisse suppléer à cette omission; dès lors, il est permis de se demander à quoi, en définitive, la proposition peut aboutir.

Tout cet échafaudage tombe devant mes observations précédentes. Il n'y aura plus ce qu'on appelle *des notes secrètes*. Je les proscris, puisque je veux introduire la moralité dans les dossiers et dans l'administration.

Il n'y aura que des plaintes et des réponses aux communications faites par les inculpés à ces plaintes.

A côté des faits accusateurs, la réponse de l'accusé : voilà tout ce que je demande.

On me dit maintenant : Mais cela ne suffira pas! Je le veux bien; je ne demande pas mieux que l'on fasse davantage. En attendant, donnez toujours cela aux fonctionnaires, puisque j'ai réduit en poussière toutes les objections que vous y avez faites. Est-ce que l'adoption de ma proposition, si simple et si facile à voter, et qui n'a aucun inconvénient, empêchera en quoi que ce soit de faire mieux plus tard?

Il est des carrières, et son auteur l'a reconnu dans l'article 2, où il faut que les employés soient complètement à la disposition d'un ministre. Ce sont les carrières *politiques* et de *police*. Il en est peu qui ne soient atteintes plus ou moins par l'une ou l'autre de ces qualifications si générales : quelles seraient celles où son projet pourrait trouver une application? C'est ce qu'il a encore omis de dire.

J'ai mis cette exception par déférence pour les préjugés, qui, je le sais, se cabrent toujours contre les moindres innovations; car je ne vois pas pourquoi un fonctionnaire *quelconque* ne serait pas toujours averti de faits à lui reprochés, quand on accorde de la valeur à ces faits.

Cette connaissance donnée, et la réponse faite dans un délai que l'on rendra aussi court que l'on voudra, l'arbitraire ministériel reste toujours complet. Que peut demander de plus l'autorité?

Je demande une condition de moralité; je n'ôte rien au pouvoir.

Il existe un autre projet émané de l'honorable M. Deslongrais, et dont l'honorable M. Bruhet a rendu compte à l'Assemblée, qui serait bien plus efficace pour sauvegarder le fonctionnaire inférieur. Ce projet est ainsi conçu :

« Art. 10. § 2. Aucun fonctionnaire ou employé ne pourra être révoqué que par une décision spéciale et motivée, après avoir été entendu. »

Si l'on veut adopter cette proposition je retire la mienne. Mais si l'on repousse si lestement la mienne, quel accueil sera réservé à celle de l'honorable M. Deslongrais?

Nous n'avons pas à juger cette disposition dont l'examen ne nous a pas été déféré; mais nous devons dire que si l'Assemblée voulait en quelque sorte prendre en considération ce désir de l'honorable M. Considerant, il vaudrait mieux qu'elle l'accueillît sous la forme de la proposition Deslongais, qui au moins diminuerait les inconvénients et produirait un résultat plus protecteur et plus facile à atteindre.

Un bon système de candidature, des conditions et des règles d'admission et d'avancement bien tracées et rigoureusement observées, seraient des garanties réelles efficaces; mais les meilleures qui puissent entourer un fonctionnaire seront toujours la régularité de sa conduite, sa capacité, sa moralité, son intelligence. Celui qui a su réunir ces armes défensives contre d'injustes agressions, sera bien fort au jour de l'attaque, si celui qui dispose de son sort a le sentiment et la pratique de la justice; et comme, après les explications du subordonné, il peut prendre telle mesure qu'il juge convenable, celui-ci sera bien mal garanti par les dispositions du projet, s'il est en butte à de partiales préoccupations ou à d'iniques influences.

Le fonctionnaire honnête et zélé « sera, dit M. Chais, bien fort » au jour de l'attaque, et si, etc., etc. — » Je vous demande seulement de lui donner la garantie qu'il *connaîtra toujours l'attaque*; et, vous avez beau dire, cette garantie et les réponses fournies par le fonctionnaire arrêteront dans bien des cas des mesures iniques et odieuses.

Oui, sans doute, et nous l'avons dit en commençant, il est à désirer qu'un honnête fonctionnaire ne puisse être atteint par des vexations abusives; mais ce n'est pas par un moyen aussi impuissant que celui dont nous venons de présenter l'appréciation, que ce vœu peut être accompli. La forme employée par l'honorable M. Considerant ne garantirait aucun employé de l'arbitraire qu'il redoute, elle gênerait la marche des administrations, elle altérerait la subordination hiérarchique, elle diminuerait la responsabilité si précieuse des agents supérieurs; elle pourrait souvent arrêter des mesures urgentes d'intérêt public et, dans la pratique, il serait trop facile de l'éluder sans qu'il fût possible de demander compte du mépris qu'on en pourrait faire.

En conséquence, votre Comité de législation est d'avis de n'y donner aucune suite.

De Profundis!

V. CONSIDERANT.
Représentant du Peuple.

Esprit de l'Armée.

Des sous-officiers du 25e de ligne adressent au *Messager du Nord* une lettre où ils se plaignent d'être sans cesse harcelés par la police. Non-seulement les réunions électorales leur sont interdites, mais on leur défend encore la libre lecture des journaux. Le *Messager* fait, à cette lettre, une réponse à la fois chaleureuse et sage, et les exhorte à la patience, qui est l'attribut de la force et de la vérité : « Malheur à ceux qui n'ont d'autre appui que la force, ajoute ce journal; tôt ou tard elle se retourne contre eux! »

Le *Libéral du Nord* publie la lettre suivante :

Citoyen rédacteur,

Je m'empresse de vous signaler un fait qui indique jusqu'à quel point on peut pousser l'abus du pouvoir pour étouffer la liberté d'opinion dans les régiments.

Un sous-officier, aussi distingué par la loyauté de ses sentiments que par le courage qu'il apporte à affronter et à mépriser les basses vengeances dont il est continuellement la victime, vient de voir mettre en vigueur pour lui un système encore inconnu dans l'armée et qui excite l'indignation de ses camarades. Sans motif apparent, et sans daigner lui donner aucune explication pour la nouvelle vexation qu'on lui fait endurer, ce sous-officier vient d'être séparé de ses collègues, mis au secret comme un criminel et sequestré comme un lépreux dont on craint la contagion.

J'ignore jusqu'où peuvent aller les droits d'un chef de corps; mais je ne pense pas qu'il se trouve dans les règlements militaires un seul article qui indique comme moyen de répression d'une faute de discipline ou autre une peine employée seulement jusqu'ici pour les grands criminels.

Je vous signale ce fait, afin que vous ayez la bonté de le livrer à la publicité, pour qu'on sache combien sont illusoires les droits de citoyen qu'on nous a accordés, si on les restreint dès que nous voulons en jouir pleinement, et si on veut nous inculquer forcément des opinions que repousse notre conviction.

Salut et fraternité. *Un caporal du 48e de ligne.*

On lit dans l'*Union républicaine de l'Yonne* :

Depuis quelque temps, des militaires dirigés sur l'Algérie et escortés par des gendarmes, traversent fréquemment notre ville. Hier encore est arrivé un détachement de ces soldats, parmi lesquels se trouvaient sept artilleurs et trois sapeurs du génie; le crime de ces jeunes militaires, dont chacun admirait la contenance digne et l'attitude martiale, est d'avoir lu ou propagé dans les casernes des journaux socialistes, et c'est au cri de *Vive la République!* qu'ils sont entrés dans la prison. Aujourd'hui un certain nombre de démocrates se sont trouvés, ce matin, sur le passage de ces martyrs de la liberté, et les ont accompagnés en silence jusque sur la route de Vermenton. Espoir et courage!... s'est-on dit de part et d'autre en se serrant la main, la République ne périra pas!

Mutualité du peuple.

La lettre suivante a été adressée au comité d'organisation de la *Mutualité du peuple* :

Citoyens.

La publication de mon nom parmi ceux des personnes que vous vous êtes adjointes afin d'opérer la constitution de l'œuvre à laquelle vous donnez le nom de Mutualité du peuple, aurait lieu, à bon droit, d'étonner mes amis, qui savent que je suis complètement dévoué au principe conciliateur de l'association du capital et du travail des patrons et des ouvriers.

Je me crois donc obligé de récuser l'honneur que vous me faites de participer à la fondation de la Mutualité. Ne partageant pas vos vues, je ne pourrais que gêner votre marche, sans aucune utilité pour votre œuvre.

Veuillez donc, citoyens, agréer mon refus et l'assurance de ma parfaite considération. FRANÇOIS COIGNET.

Italie.

SUITE DES ÉVÈNEMENTS DE FLORENCE.

Nous n'avons pas reçu l'*Alba*, qui probablement n'aura pas paru, au milieu de l'agitation qui a succédé aux scènes du 11; mais le *Nazionale* nous apporte des détails qui nous permettent de reprendre le récit où nous l'avons laissé.

Les promenades réactionnaires ont continué toute la journée dans les rues. L'Assemblée constituante était fort peu nombreuse; elle envoya à la municipalité une commission qui fut reçue par des hommes qui avaient déjà pris leur parti. La municipalité cependant consentit à s'associer le général Zanetti, un des délégués de l'Assemblée nationale.

A cinq heures la junte gouvernative entra au Palais-Vieux au son des cloches qui sonnaient en fête, absolument comme au jour où l'on apprit le départ du grand-duc. La place était remplie de peuple. La junte apparut au balcon, d'où le comte Cambray-Digny prononça un discours qui n'est que le commentaire de la proclamation suivante qui venait d'être publiée :

« Citoyens! la municipalité de Florence et la commission qu'elle s'est adjointe, d'accord en ce moment solennel avec le vœu exprimé par toute la population de la ville, a pris ce matin les rênes du gouvernement....

» ..... La municipalité déclare qu'en proclamant le rétablissement de la monarchie constitutionnelle, elle la veut entourée d'institutions populaires, et qu'elle ne négligera rien pour atteindre ce but.

» Son premier soin sera de réunir les municipalités des provinces pour se munir de leur formelle adhésion. »

La foule, la garde nationale, les troupes applaudirent, et les manifestations de joie continuèrent fort avant dans la soirée.

Le *Nazionale*, tout en approuvant l'irritation des Florentins contre les Livournais, leur montre qu'ils se jettent tête baissée dans un piége. Que Guerrazzi se soit montré plus ou moins habile, plus ou moins prévoyant, cela n'importait en rien à la forme du gouvernement. Ce journal espère qu'au moins des conditions sérieuses seront imposées au grand-duc. La France sait trop bien ce que valent les conditions faites à un souverain. Si l'Assemblée a l'énergie que doit lui donner le mandat qu'elle a reçu du peuple entier, elle se retirera à Livourne, où l'escamotage semble moins facile à opérer. A Florence, elle a été l'objet d'un 15 mai honnête et modéré. Les baïonnettes l'ont chassée du lieu de ses délibérations.

Quant à Guerrazzi, il n'a pas pris la fuite, comme on le prétendait; il a été mis en prison au Belvédère, et l'on a promis à une foule qui demandait sa tête, que son procès lui serait fait.

Le ministère est composé de la manière suivante : Affaires étrangères, Tometti; finances, chevalier Martini; instruction publique, Tabarrini; intérieur, Allegietti; justice, Duchiquez; guerre, Bell'Uvionini.

Il paraît qu'un bateau à vapeur est allé chercher Léopold à Gaëte.

Les journaux de Rome sont du 12. Les triumvirs avaient ce jour-là condamné à cent vingt écus d'amende les chanoines du Vatican qui avaient refusé d'officier aux solennités de Pâques.

On disait à Gaëte que Pie IX, sur les assurances de l'ambassadeur d'Espagne et de celui de France, M. d'Harcourt, espérait être restauré le 15 avril.

Les soldats français que nous envoyons à son aide n'étaient pas encore partis le 17 de Marseille. On lit dans le *Sémaphore* :

» L'autorité militaire vient de recevoir une dépêche télégraphique de Paris qui ordonne l'embarquement de la division Gueswiller, aussitôt que les vapeurs expédiés à cet effet de Toulon seraient réunis à Marseille.

» La flotille est entrée hier dans notre port. Nous avons vu successivement arriver les frégates l'*Albatros*, portant le pavillon du contre-amiral Tréhouart; le *Labrador*, l'*Orénoque* et le *Christophe-Colomb*; les corvettes l'*Infernal*, le *Véloce* et le *Ténare*. Les deux premières frégates, ainsi que le *Ténare*, sont mouillées au quai Saint-Jean; les autres navires à la Joliette.

» Les troupes qui doivent partir ont fait leurs préparatifs dans la journée. On assure que l'embarquement des troupes, des bagages et du matériel, s'effectuera aujourd'hui dans la matinée.

» Le 13e et le 68e de ligne, cantonnés dans les environs, viendront tenir garnison à Marseille.

» On sait que les deux brigades dont se compose la division Gueswiller sont commandées, l'une par le général Mollière, l'autre par le général Levaillant.

» Une partie de cette division s'embarquera à Toulon. »

Rien ne confirme le bruit répandu par le gouvernement français, et répété à la tribune par M. Lamoricière, que les Autrichiens aient songé à attaquer la Toscane ni la république romaine, ni même qu'ils aient eu une telle pensée. A la date des dernières nouvelles, ils n'avaient marché ni sur Bologne, ni sur Florence, ni sur Ferrare.

Les protestations des conseils municipaux et la dissolution de ces conseils par le gouvernement, se multiplient dans le Piémont ; les municipalités dissoutes en appellent au peuple.

Sicile.

La reprise de Catane par les Siciliens, que nous annoncions hier dans notre édition du soir, nous est confirmée aujourd'hui par des lettres de Palerme du 10 et par les journaux de Turin du 15. Voici le résumé des renseignements qui nous sont parvenus :

Le corps sous les ordres de Mieroslawski n'avait pu arriver à temps pour prendre part à la défense de Catane, qui fut prise par les Napolitains le 6 au soir, et non le 7, comme nous l'avons annoncé par erreur.

Mieroslawski fit sa jonction avec le corps commandé par le général Pracanica, et, profitant de l'exaspération produite sur les habitants de Catane par les atrocités inouïes auxquelles s'étaient livrés les soldats de Filangieri, fit irruption sur la ville et s'en rendit maître. On dit que 7 000 hommes qu'on avait laissés pour tenir la ville furent presque complètement détruits.

Les lettres de Palerme du 10 ne parlent pas de la reddition sans coup férir de la petite ville de Syracuse, que nous avons annoncée hier d'après le *Portofaglio maltese* ; on peut donc douter encore de cette nouvelle. Au reste, Syracuse ne sera guère en mesure de résister à une attaque un peu sérieuse de l'escadre napolitaine, qui porte avec elle des troupes de débarquement.

La nouvelle de l'entrée des Napolitains à Catane n'avait nullement affaibli l'enthousiasme des Palermitains. Ils venaient de prendre pour devise : *nil desperandum*, et s'apprêtaient à une défense énergique. Au reste, jusqu'à la date du 10 avril, le blocus de Palerme n'avait pas été effectivement réalisé, il n'était encore que sur le papier.

Le dévouement à l'indépendance et à la délivrance de la Sicile se retrouve dans toute l'île au même degré qu'à Palerme. Les villes même qui sont sous la dépendance directe des Napolitains, Messine et Milazzo, ont trouvé le moyen de faire parvenir à Palerme le produit de leurs efforts en faveur de la patrie. Les églises et les particuliers ont répondu à l'appel du gouvernement, en lui envoyant toute l'argenterie dont ils pouvaient disposer. Les riches, de leur côté, ont envoyé, en sus, leur quote-part dans l'emprunt national décrété d'urgence.

Enfin les deux ordres du clergé de Palerme, autorisés par le cardinal-archevêque, viennent de se réunir pour aviser aux moyens de remplir le mieux possible ce qu'ils regardent comme leur plus sacré devoir dans les conjonctures actuelles.

Il a été décidé que tout le clergé se diviserait en quatre comités ayant chacun une fonction distincte à remplir et un mot d'ordre ou devise.

Le premier sera chargé de la prédication dans les villes et dans les campagnes, à l'effet de ranimer l'esprit public et de maintenir l'ordre pendant la guerre de l'indépendance. Sa devise sera : *Voix de Dieu* ! VIVE LA SICILE !

Le 2e comité recueillera les dons volontaires destinés à venir au secours des familles dont les soutiens auraient péri pendant la guerre. Sa devise sera : *Faites l'aumône* ! VIVE LA SICILE !

Le 3e comité prêtera aide et assistance aux blessés dans les hôpitaux et dans les ambulances. Sa devise sera : *Hôpitaux* ! VIVE LA SICILE !

Enfin, le 4e comité sera chargé d'administrer les sacrements aux mourants dans les campagnes et dans les camps. Sa devise sera : *Pain des Anges* ! VIVE LA SICILE !

C'est au nom de la religion, qui ordonne la CHARITÉ et L'AMOUR DE LA PATRIE, que cette résolution a été adoptée avec enthousiasme et signée par 150 ecclésiastiques de Palerme.

L'effet moral de cette résolution, qui a été affichée dans la ville et répandue dans tout le pays, est immense et peut produire les plus heureux résultats.

Hongrie — Prise de Waitzen.

La situation de l'armée autrichienne empire de plus en plus ; encore quelques jours et il ne restera que de faibles débris épars de cette armée qui fut de 150 000 hommes.

Le plan d'opération des Hongrois, qui a eu pour résultat d'acculer Windisgraetz au Danube, se dessine nettement.

Pendant les combats qui se livraient aux environs de Pesth, Georgey s'avançait directement de Godollo par les montagnes vers Retsch'ag, entre Gran et Waitzen, et tournait ainsi l'armée impériale.

Bientôt les feux du bivouac des insurgés sur les hauteurs démontrèrent à Windisgraetz, encore une fois trompé par le simulacre de l'attaque de Pesth, que les opérations de ses adversaires étaient uniquement dirigées contre Komorn. On s'attendait si peu à la contre-marche de Georgey, que l'on attribuait d'abord la présence de son corps sur le Danube à l'arrivée soudaine de Bem, et que l'on envoya en toute hâte un corps de 15 000 hommes de troupes impériales pour repousser les insurgés sur ce point et opérer ensuite sa jonction avec le maréchal.

La jonction eut lieu. Windisgraetz, avec ses meilleures troupes, vint grossir les brigades de Goetz et de Jablonski qui devaient couvrir la route de Komorn. Mais l'attaque des Madgyars fut si violente qu'ils passèrent sur le corps des impériaux.

Le général autrichien Goetz, après s'être bravement battu, fut tué ainsi que plusieurs de ses officiers, dans la ville même de Waitzen. Quant aux troupes impériales, elles se dispersèrent de toutes parts. Les Croates ne veulent plus retourner au combat. Toute discipline menace de cesser, et le *Lloyd* lui-même avoue que les officiers croates ne peuvent plus empêcher leurs troupes de piller les faubourgs et les environs de Pesth.

Le siége de Komorn a été en partie abandonné, une grande partie des troupes étant allées renforcer le général Ramberg près de Waitzen. La garnison a fait une sortie, et une grande partie de l'artillerie de siége est tombée entre ses mains.

Georgey est à Gran, Wetter à Stuhlweissenbourg, de sorte que Windisgraetz, menacé à la fois à gauche et à droite, court grand risque de ne pas pouvoir opérer sa retraite. Aussi ne demanderait-il pas mieux que d'échanger le plus tôt possible sa *glorieuse* épée contre une clef de grand chambellan, comprenant, quoique un peu tard, qu'il serait mieux à la cour d'Ollmütz que sur les bords du Danube. Welden, de sanglante mémoire, qui prétendait prendre Komorn aussi facilement qu'une bicoque italienne, est chargé de sauver Windisgraetz, en opérant, s'il est possible, une prompte retraite sur Raab.

« Dieu veuille, s'écrie un correspondant de la *Gazette d'Augsbourg*, que les 40 000 hommes attendus d'Italie n'arrivent pas trop tard ! »

On ne compte plus sur les Russes campés au delà du passage de la *Tour-Rouge*, trop bien gardé par les bandes de Bem ; mais on espère à Ollmütz que les Russes, réunis en grandes masses près de Cracovie, seront amenés promptement par les chemins de fer jusque sur le théâtre de la guerre.

Welden dit à qui veut l'entendre que, si la guerre avait été bien conduite, tout serait fini depuis longtemps. Il ne demande que quelques jours pour repousser les insurgés au delà de la Theiss. Nous verrons bien.

En attendant, les feuilles ministérielles elles-mêmes font des troupes hongroises un éloge qui leur est dicté par la peur. Selon elles, les Madgyars sont plutôt des démons que des hommes, rien n'est comparable à leur fanatisme ; leurs escadrons ressemblent à des laves lancées par un volcan, à des torrents qui se précipitent du haut des montagnes, et qui renversent tous les obstacles. Qu'on ne s'y trompe pas, dit à son tour la *Gazette de Cologne*, il ne s'agit plus ici d'une querelle de Madgyars à Slaves, c'est une grande guerre polono-hongroise qui ne se terminera que par la destruction de l'empire d'Autriche. Que vont dire les prophètes du journal soi-disant français qui avaient annoncé, sur la foi de leur Metternich, que la conquête de la Hongrie par Windisgraetz serait achevée en avril ?

Nous pouvons annoncer à notre tour à MM. de l'*Assemblée nationale*, la prochaine reprise de Vienne, suivie en Allemagne d'une *petite révolution* qui fera certainement baisser la voix à nos réactionnaires. Pesth, Vienne, Berlin, étapes terribles qui couteront cher à la contre-révolution.

Komorn n'est qu'à vingt milles de Vienne !

Assemblée Nationale.

Présidence de M. GRÉVY. — *Séance du 20 avril.*

L'ordre du jour est la discussion du projet relatif à la prorogation de l'art. 1er du décret du 9 avril 1848 sur le cautionnement des journaux.

M. MEAULLE combat les propositions formulées dans le rapport de la commission ; il préfère le projet du gouvernement, qui consiste purement et simplement à proroger la législation actuelle.

M. BAZE parle dans le même sens.

M. BABAUD-LARIBIÈRE. La commission s'est prononcée à une très forte majorité pour la réduction du cautionnement.

M. BOUHIER DE L'ÉCLUSE défend aussi le projet du gouvernement.

M. DUPONT (de Bussac) rapporteur, résume la discussion. Il conclut ainsi :

On invoque toujours l'ordre pour réclamer le cautionnement ; remarquez, citoyens, que c'est déclarer que ce sont ceux qui ont de l'argent, qui veulent l'ordre ; qu'il n'y a que ceux qui sont riches qui ne diffament pas, qui ne calomnient pas. Il faut alors en revenir à cette fameuse loi de 1815, qui donnait au gouvernement droit absolu sur les journaux.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre dans laquelle M. Boulatignier remercie l'Assemblée de l'avoir nommé conseiller d'Etat.

On passe à la discussion des articles.

Art. 1er. Le taux des cautionnements imposés aux journaux ou écrits périodiques politiques, par le décret du 8 août 1848, est réduit de moitié.

Ces cautionnements seront versés en numéraire au Trésor, qui en paiera l'intérêt au taux réglé pour les cautionnements.

Les cautionnements pourront aussi être versés en rentes 5 pour 0/0. Dans ce cas, le taux nominal des cautionnements restera le même que celui fixé par le décret du 8 août 1848, et sera versé en rentes représentant, *au pair*, le mon, tant desdits cautionnements.

M. BAZE reprend comme amendement le projet du gouvernement, ainsi conçu :

« Les dispositions de l'art. 1er du décret du 9 août 1848, relatif au cautionnement des journaux et écrits périodiques, sont prorogées jusqu'au 1er août 1849.

De leur côté MM. Ledru-Rollin, Félix Pyat et un grand nombre de représentants présentent un amendement ainsi conçu :

« A partir du 1er mai le cautionnement des journaux est aboli. (Appuyé ! appuyé ! à gauche.)

M. BAZE insiste pour que son amendement ait la priorité. (Il soulève de nombreuses réclamations.)

M. LÉON FAUCHER, ministre de l'intérieur, demande le maintien du *statu quo*. La licence des journaux est souverainement menaçante pour l'ordre. (Bruit.) Il faut un cautionnement pour s'opposer à la licence de la presse ; c'est la licence de la presse qui a produit en grande partie les événements de juin. (Réclamations à gauche.)

L'orateur se prononce énergiquement contre toute réduction du cautionnement.

M. G. SARRUT regrette que l'Assemblée n'ait pas tenu à faire une loi sur la presse ; il combat énergiquement le cautionnement, comme contraire à l'égalité, et au droit qu'a chacun de publier son opinion.

M. MASSON parle dans le même sens. Il n'y a nullement égalité pour les opinions devant le cautionnement. Si le parti de la réaction désire pour les élections un journal honnête et modéré, dans une localité quelconque, il n'aura qu'à s'adresser à la rue de Poitiers, on lui fournira des fonds. Les républicains n'auront pas les mêmes avantages.

M. LÉON FAUCHER. La réunion dont on vient de parler est une association particulière ; rien n'empêche les journaux du parti opposé de recourir à des associations semblables. (Interruption.)

A GAUCHE. Le parti des exploiteurs et des voleurs est le plus riche. (Bruit.)

M. LÉON FAUCHER. Au reste il existe en face de l'association de la rue de Poitiers des associations dans un tout autre but, qui multiplient leurs publications et les répandent par toute la France. J'ajouterai même que quelques-unes de ces publications ont été condamnées. (Bruit.)

A GAUCHE. Par des juges royalistes.

M. LÉON FAUCHER. Par la justice républicaine que nul n'a le droit de mettre ici en suspicion. (Rires ironiques prolongés.)

Au reste, qu'on ne dise pas que le cautionnement est un obstacle à la libre expansion des idées ; il s'est fondé depuis quelque temps 54 journaux à Paris et un grand nombre en province. C'est une assez belle efflorescence.

M. LAUSSEDAT. Je demande à M. le ministre de l'intérieur si le *Moniteur universel* a déposé un cautionnement.

M. LÉON FAUCHER. Le *Moniteur* existe depuis longtemps.

A GAUCHE. Il n'était pas un journal de parti alors.

M. LÉON FAUCHER. J'ai dû croire que le *Moniteur* s'était mis en mesure, et j'avoue que je ne m'en suis pas occupé.

Au reste, je ne sache pas que le gouvernement provisoire se soit occupé de demander un cautionnement au *Moniteur*. (Interruption.)

A GAUCHE. Le gouvernement provisoire n'en demandait à personne. (On rit.)

M. LÉON FAUCHER. Au reste, M. Baze m'apprend que le *Moniteur* a déposé un cautionnement.

M. LE PRÉSIDENT consulte l'Assemblée sur l'amendement de M. Ledru-Rollin.

Le scrutin de division ayant été demandé, il est procédé à cette opération qui donne le résultat suivant :

Nombre des votants	649
Majorité absolue	325
Pour	226
Contre	423

L'amendement n'est pas adopté.

M. LARABIT partage complètement l'avis de la commission, qui s'est prononcée en principe contre le cautionnement, et qui ne le conserve que provisoirement, mais en l'atténuant autant que possible, en attendant qu'il puisse être complètement aboli. La commission d'ailleurs ne désarme pas le pouvoir ; elle établit la responsabilité des auteurs des articles.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture du premier article proposé par la commission.

M. LÉON FAUCHER. Le gouvernement repousse l'amendement de la commission (Bruit.), qui lui semble aussi dangereux que l'amendement de M. Ledru-Rollin. (Réclamations.)

Sur la demande de divers membres, il est procédé au scrutin de division sur cet article. Les voix se répartissent ainsi :

Nombre des votants,	644
Majorité	323
Pour	291
Contre	352

L'article de la commission n'est pas adopté.

L'article du gouvernement est mis aux voix et adopté.

« Art. 2 de la commission. Sera dispensé de verser un cautionnement tout nouveau journal qui ne sera publié que pendant les 45 jours précédant les élections aux Assemblées législatives. »

Il est procédé au scrutin de division sur cet article. En voici le résultat :

Votants.	642
Majorité.	322
Pour.	261
Contre.	381

L'Assemblée n'a pas adopté.

« Art. 3 et dernier. Pendant les 45 jours précédant lesdites élections générales, tout citoyen pourra, sans avoir besoin d'aucune autorisation municipale, afficher, crier, distribuer et vendre tous journaux, feuilles quotidiennes ou périodiques, et tous autres écrits ou imprimés relatifs aux élections. Ces écrits ou imprimés, autres que les journaux, doivent être signés de leurs auteurs.

» Ces écrits ou imprimés, autres que les journaux, devront être déposés, dans chaque arrondissement, au parquet du procureur de la République, avant qu'on puisse les afficher, crier, vendre ou distribuer.

» Les afficheurs, crieurs, vendeurs et distributeurs feront connaître aux maires de leurs communes leurs noms, profession et domicile.

» L'infraction aux dispositions des deux précédents paragraphes sera punie d'une amende de seize à deux cents francs, et d'un emprisonnement de dix jours à un an.

» Dans tous les cas, il pourra être fait application de l'art. 463 du code pénal. »

M. LARABIT prononce quelques mots en faveur de l'article.

M. LÉON FAUCHER. Le gouvernement repousse cet article, qui a déjà été repoussé par la question préalable lors de la discussion de la loi électorale. (Non ! non !)

M. EMMANUEL ARAGO. Si on l'a repoussé, c'est qu'on a reconnu qu'il serait mieux placé dans la loi de la presse. Exiger l'autorisation municipale, c'est laisser les maires maîtres absolus d'empêcher la distribution des imprimés qui ne seraient pas de leur avis.

M. BAZE combat l'article.

M. DUPONT (de Bussac). (Ne répondez pas ! cela n'en vaut pas la peine.) La liberté de la presse est intéressée dans l'article. Le droit de publier la pensée implique la faculté de distribuer la pensée imprimée. Cet article a acquis une importance énorme depuis les circulaires envoyées par le ministre de l'intérieur à ses préfets, et par ceux-ci aux maires. Ainsi par exemple, le préfet de Versailles a adressé aux maires une circulaire dans laquelle il prescrit aux maires d'arrêter la distribution, entre autres de la *Démocratie* et de la *Réforme*. (Mouvement.) Ainsi les agents du ministre de l'intérieur interdisent la distribution des journaux les plus anciennement établis ?

La loi de 1830, loi de la monarchie, permet la libre distribution des écrits, à la seule condition pour le colporteur de déclarer son nom et son domicile. Eh bien, ce que nous demandons, c'est le retour à la loi de 1830. (Agitation.)

Comment ! des écrits que vos procureurs ont entre les mains, et qu'ils ne poursuivent pas, il dépendra d'un maire de village d'en empêcher la distribution ! un maire de village est transformé en censeur de la presse ! Mais vous savez bien que les habitants de la campagne ne vont pas au devant des journaux, qu'il faut que les journaux aillent au devant d'eux. Eh bien, vous supprimez à l'habitant des campagnes le moyen de s'éclairer ! Je le demande, des élections faites sous cette terreur ne seront-elles pas à bon droit suspectées ? Ce que nous vous demandons, c'est de nous donner à nous tous les moyens d'avoir des juges. (Très bien ! très bien !)

M. LÉON FAUCHER. Nous faisons une loi sur la presse, et l'on nous demande une loi sur le colportage. Il existe sur cette matière la loi de 1834, destinée non à troubler la liberté, mais à la protéger. (Vives réclamations à gauche.) Le colportage des écrits sur la voie publique a été confié à la surveillance des autorités municipales ; cette surveillance a quelque chose de discrétionnaire, j'en conviens. (Bruit à gauche.) A côté de la liberté, il y a les conditions de l'ordre.

A GAUCHE. De l'oppression !

M. LÉON FAUCHER. Le maire doit avoir l'autorisation de s'opposer au désordre. Il ne faut pas que les agents des sociétés secrètes (Ah ! ah !) des agents de l'anarchie...

M. RAYNAL. Pour vous c'est la république qui est l'anarchie.

M. LÉON FAUCHER. Le poison des mauvaises doctrines (ah ! ah !) est moins dangereux dans le silence du cabinet ; sur la place publique c'est une étincelle qui tombe sur la poudre. (Ah ! ah !) Il est tel maire du département de la Dordogne qui encourageait la lecture sur la voie publique d'écrits incendiaires, et qui a fini par provoquer une émeute. Pour moi, je ne connais ni la liberté sans l'ordre, ni l'ordre sans la liberté. (Ah ! ah !)

M. CHAVOIX. Voici le fait auquel M. le ministre de l'intérieur a fait allusion. Dans la commune de Lanouye, les habitants se réunissaient sur la place publique pour entendre la lecture des journaux, qui était faite sans commentaires. Le préfet de la Dordogne s'en alarma, il envoya sur les lieux pour dire aux citoyens qu'ils ne devaient pas se réunir sur la place publique. Ils se réunirent alors hors du bourg ; on leur dit qu'ils devaient se réunir dans un lieu fermé ; ils se réunirent dans une métairie. Savez-vous ce que fit alors le préfet ? Il envoya chasser les habitants paisibles par la gendarmerie.

A GAUCHE. L'armée de l'ordre.

M. CHAVOIX. Un des citoyens tira son couteau. (Ah ! ah ! à droite.) Je l'en blâme hautement, mais je demande qui eut tort dans cette occasion ? J'ajoute que le maire, qui se trouvait absent alors, a été arrêté et retenu huit jours en prison.

Maintenant, je ferai une question à M. le ministre de la guerre. Est-il vrai qu'on distribue dans les casernes les cinq journaux dont voici les titres : le *Pays*, l'*Opinion publique*, la *Patrie*, le *Courrier français*, l'*Evénement*, tandis qu'on y interdit l'entrée des journaux républicains.

L'orateur termine en demandant au ministre de la justice s'il est vrai qu'il ait interdit la distribution des écrits républicains, et la saisie de ces écrits dans la campagne.

Les ministres gardent le silence.

A GAUCHE. Les ministres ! les ministres !

M. CHARRAS. M. le ministre de la guerre m'a dit tout à l'heure que c'est la première fois qu'il entend parler de ces distributions. Eh bien ! je puis le renseigner à cet égard. Les cinq journaux qu'on vient de nommer, et qui représentent l'opinion monarchique à toutes ses nuances, étaient distribués à profusion, il y a 4 jours encore, à deux régiments de la garnison de Paris, par l'intermédiaire des officiers.

L'introduction des journaux démocratiques est au contraire complètement défendue. S'il y a interdiction pour les uns il faut qu'elle existe aussi pour les autres.

M. LÉON FAUCHER. Aucun ordre n'a été donné pour faire la distribution dont il s'agit ; au reste, ce ne sont pas les amis de l'ordre qui ont pensé les premiers à distribuer des journaux ; les amis du désordre en ont lancé aussi honteusement sous la porte des casernes. (Bruit.) Au reste, nous croyons qu'il importe à la discipline que les soldats ne lisent aucuns journaux. (Mouvements divers.)

M. CHARRAS. M. le ministre de la guerre dit être étranger à ces distributions. Je le crois sur parole. Eh bien ! je veux lui apprendre un autre fait qui s'est passé dans son administration.

Il y a trois jours on a publié la circulaire suivante :

Attendu que des dissidences graves se sont produites dans le sein de la rue de Poitiers ; attendu que si ces dissidences étaient connues dans l'armée elles pourraient diviser les voix de l'armée, les journaux cesseront d'être distribués jusqu'à nouvel ordre (Ah ! ah !), c'est-à-dire jusqu'à ce que le comité se soit mis d'accord. (Eclat de rire au banc de la gauche.)

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'un message du vice-président de la République, qui annonce que le conseil d'Etat est constitué. Les présidents des sections nommés sont :

MM. Vivien, du comité de législation ;
Bethmont, de l'administration ;
Cormenin, du contentieux.

Le conseil d'Etat est donc en mesure de recevoir les communications de l'Assemblée.

On procède ensuite au scrutin de division sur le premier paragraphe de l'art. 3 du projet de la commission.

En voici le résultat :

Nombre de votants	656
Majorité absolue	329
Billets blancs	338
Billets bleus	318

La chambre a adopté.

Après le vote des paragraphes, on va procéder au scrutin sur l'ensemble de l'art. 3 du projet de la commission.

Les uns demandent le scrutin de division, d'autres le scrutin secret,

et d'autres l'appel nominal.

Une discussion tumultueuse s'engage sur ces trois questions. Il est impossible d'entendre les cris qui partent de tous les côtés.

Après une agitation extraordinaire, on procède au scrutin par appel nominal ; il donne le résultat suivant :

Nombre des votants.	636
Majorité absolue.	319
Pour.	328
Contre.	311

L'article 3 est adopté.

La séance est levée à 7 heures.

COMITÉ DÉMOCRATIQUE SOCIALISTE DES ÉLECTIONS.

Réunions électorales aujourd'hui samedi, 21 avril :

1er arrondissement, 8 heures, salle Triat, Allée-des-Veuves, 10;
4e — 8 heures, Redoute.
6e — 8 h., rue et salle Frépillon.
7e — rue Michel-le-Comte (suspendue provisoirement), la salle étant refusée aux délégués.
8e — 8 h., salle Roisin, r. du Faub.-Saint-Antoine, 169.
10e et 11e — 8 h., Voinot, barrière Montparnasse.
12e — Des difficultés, suscitées par l'autorité, ne permettent pas à la délégation du 12e de disposer aujourd'hui du local des Cordelières. Un avis aux démocrates du faubourg Saint-Marceau les préviendra du jour et du lieu de la prochaine réunion.

Neuilly, Passy, les Thernes, chez Durst, jardin de Provence, avenue de l'Etoile, 8, à 8 heures.

Boulogne, chez le citoyen Carrette, rue de Paris, 11, à 8 heures.

La Chapelle, salon du Grand-Turc, rue des Poissonniers, 8 heures.

COMITÉ DES DÉPARTEMENTS.

Mayenne, 7 heures du soir, rue St-Germain-l'Auxerrois, 27.

Haute-Vienne, les mercredis et samedis, à 7 heures du soir, rue St-Germain-l'Auxerrois, 6.

Loire, 7 heures du soir, impasse des Bourdonnais, 61.

Nord, dimanche, 22 avril, 1 heure, salle de la Fraternité.

La réunion annoncée pour lundi n'aura pas lieu.

Les présidents des comités démocratiques-socialistes, formés à Paris pour les départements des Hautes-Alpes, Basses-Alpes, Haute-Marne, Dordogne, Calvados, Lot-et-Garonne, Haute-Garonne, Manche, Gironde, Basses-Pyrénées, Nord, Eure, Morbihan, Isère, Moselle, Loire, sont instamment priés de porter sans retard leurs noms et leurs adresses au comité démocratique-socialiste, impasse des Bourdonnais, 6.

— Les démocrates socialistes du département de la Seine-Inférieure sont priés de se réunir dimanche, 22 avril courant, impasse des Bourdonnais, 6, à 4 heures de l'après-midi.

— Réunion des démocrates socialistes de la Corrège, samedi, le 21 avril, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 11, à 7 heures et demie du soir.

Haute-Saône. — Réunion électorale des démocrates socialistes de la Haute-Saône, habitant Paris, samedi, 7 heures 1/2 du soir, chez Vallon, marchand de vin, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, n. 93.

Gers. — Réunion des démocrates socialistes du Gers, samedi, 21 avril, à 7 heures 1/2, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 27.

FAITS DIVERS.

Nous lisons ce soir dans la *Patrie* :

« D'après des dépêches parvenues aujourd'hui à Paris, l'Autriche redoublerait d'exigences envers le Piémont, et les ministres de France et d'Angleterre auraient été obligés d'informer leurs gouvernements des nouvelles difficultés élevées par le maréchal Radetzki. »

Plus loin le même journal ajoute :

« Des lettres de Milan, en date du 14, affirment que le congrès qui devait avoir lieu à Vérone, et dont l'idée avait paru abandonnée, aura décidément lieu à Milan. Quelques personnes prétendent qu'on propose, dans ce congrès, de placer le grand-duc Léopold de Toscane à la tête du royaume lombard-vénitien. »

— On sait que la question du tribut, pendante entre la Turquie et l'Egypte, n'a pas encore été réglée. On assure que le gouvernement d'Abbas-Pacha a réclamé la médiation de la France et de l'Angleterre, pour l'arrangement, sur de nouvelles bases, de cette affaire.

— On dit que Louis-Philippe a mis TROIS MILLIONS à la disposition du cénacle de la rue de Poitiers. Le pauvre homme ! trois millions !... Le bon citoyen, surtout !... Serait-ce, par hasard, pour créer les deux nouvelles feuilles, le *Gendarme* et le *Sergent-de-Ville*, JOURNAUX DE L'ORDRE, dont on annonce la prochaine apparition? (*République.*)

— Il paraît que M. le contre-amiral Hernoux a reçu du prince de Joinville les pouvoirs les plus étendus, à l'effet d'organiser à Paris une société pour l'exploitation des propriétés qu'il possède dans la province de Sainte-Catherine. M. Hernoux doit partir lui-même prochainement pour le Brésil.

— M. Bixio, représentant du peuple, avait assigné devant la 8e chambre correctionnelle M. Crugy, rédacteur du *Courrier de la Gironde*, à raison d'un article publié par ce journal dans lequel il s'était trouvé diffamé.

Le tribunal, après avoir entendu Me Desmarets, avocat de M. Bixio, et l'avocat de la République, a condamné M. Crugy à la peine de 200 francs d'amende.

— Les journaux anglais rapportent que le gouvernement brésilien a le projet de proclamer l'abolition de l'esclavage dans toutes ses possessions.

— M. Eugène Raspail, représentant du peuple, vient d'être condamné par défaut à 2 ans de prison et 1 000 fr. d'amende, comme coupable de voies de fait envers M. Point, son collègue.

— Voici la statistique des populations soulevées en ce moment contre l'Autriche :

Hongrie, 11 233 587 habitants ; Gallicie, 4 217 791 ; Transylvanie, 1 409 800 ; Lombardie et Vénétie, 4 457 747 habitants. — Total, 21 118 925 habitants.

C'est la moitié de la population totale du vieux empire.

La ville de Pesth, sur laquelle tous les regards sont fixés, compte 57 000 habitants, et Bude, sa voisine, en compte 30 000.

— Une demande en autorisation de poursuites a été adressée au président de l'Assemblée. Cette demande est dirigée contre M. Taschereau, l'éditeur responsable de la *Revue rétrospective*. Il s'agit d'une plainte en calomnie. (*Univers.*)

— M. Ch. Fournier, de l'Aisne, nous écrit pour faire savoir au public qu'il n'a pas souscrit pour 20 fr. à la propagande de la rue de Poitiers, ainsi qu'on l'en accusait dans une réunion électorale de démocrates socialistes. Il déclare qu'il n'est pas le souscripteur inscrit sous le même nom dans une liste publiée par la *Patrie*.

— *Le Courrier de Lyon* nous apprend que le maire de Villefranche, encouragé par la présence du maréchal Bugeaud dans cette ville, a fait arrêter et a mis à la disposition du parquet, comme *coupable* de cris séditieux, deux ou trois individus qui avaient poussé le cri de Vive la République démocratique et sociale !

Nous sommes curieux d'apprendre en quoi ceci blesse la constitution?

— Le banquet dit des blouses grises et des blouses bleues, que doit présider à Blois le citoyen Félix Pyat, est fixé définitivement au dimanche, 29 de ce mois. Plusieurs représentants socialistes et de la Montagne doivent, dit-on, y assister, ainsi que des écrivains de la presse socialiste.

Le banquet commencera à midi, les toasts à 2 heures. Le nombre des convives est arrêté à 2 000. 874 billets sont encore à placer.

— Le sous-préfet de Doullens, M. de Charnailles, vient d'inviter tous les maires de son arrondissement à proclamer *à son de trompe*, dans chaque commune, la souscription du comité de la rue de Poitiers.

Le sous-préfet de Doullens, qui a bien envie de devenir préfet, se fait le caissier de l'*œuvre électorale*, et annonce à tous ses administrés qu'il enverra au comité l'obole du pauvre et le denier de la veuve... le tout pour soutenir la candidature de MM. Deujoy et compagnie.

(*Précurseur de l'Ouest.*)

— La division éclate de plus en plus dans le camp de la réaction. Nous lisons dans la *Gazette de France* :

« Un fait grave se manifeste au sein du parti bonapartiste ; c'est une profonde division entre trois comités napoléoniens qui se sont formés à Paris.

» Le comité de la rue Montmartre, sous la présidence du général Piat, était désavoué hier par le comité de la rue Bergère, ayant pour organe le journal la *Liberté*, et pour président le général Bachelu. Ces deux comités se reprochent réciproquement de mal interpréter les sentiments et les principes du président de la République.

» Il paraît, d'un autre côté, que la fraction bonapartiste du comité de la rue de Poitiers est condamnée à la fois rue Montmartre et rue Bergère. On la considère comme une réunion *d'apostats et d'ambitieux qui ont rampé comme de vils reptiles sous tous les pouvoirs depuis* 1814.

» Voilà, il faut l'avouer, de grandes complications dans le sein d'un parti qui prétendait nous ramener l'ordre, l'unité et la stabilité du pouvoir. Il nous semble qu'il devrait commencer par nous montrer l'union et l'harmonie parmi ses membres.

» M. le général Bachelu s'est démis des fonctions de président du comité central bonapartiste. »

— Aujourd'hui, samedi, réunion électorale des COMBATTANS ET BLESSÉS DE FÉVRIER et des démocrates socialistes du 5e arrondissement, rue Neuve-Saint-Jean, 17. Salle Saint-Jean, à 8 heures du soir.

— Une assemblée générale des membres de l'Association fraternelle de la littérature et des Arts aura lieu le dimanche, 22 avril, à 1 h. précise, rue Saint-Lazare, 50, salons de M. Brémond.

L'objet de cette réunion est la troisième et dernière lecture des statuts et le renouvellement du comité de direction.

Les artistes non sociétaires qui désireraient assister à cette réunion y seront admis sur des lettres d'invitation qui leur seront délivrées à l'administration, rue de la Victoire, 9 (ancien 5 ter), de 2 à 4 heures, et dimanche jusqu'à midi.

ENCORE UN ÉCHEC POUR LA RÉACTION. — Un banquet démocratique, auquel assistaient des députations des communes rurales environnantes, a eu lieu à Castelmoron (Lot-et-Garonne) le 9 avril dernier. C'est la première manifestation républicaine qui ait eu lieu dans cette ville depuis la Révolution de Février, tant était puissante la pression qu'y exerce la réaction de toutes les couleurs sur les travailleurs de l'industrie et de l'agriculture.

La fête a été nombreuse malgré une pluie continuelle qui rendait les chemins impraticables. Plusieurs maires des environs et les deux chefs de bataillon de la garde nationale de Villeneuve-sur-Lot assistaient à cette fête fraternelle, où l'union la plus cordiale, l'ordre le plus parfait n'ont cessé de régner.

C'est une nouvelle preuve du progrès des idées démocratiques dans la province, et surtout dans les campagnes, depuis l'élection du 10 décembre.

Voici les principaux toasts portés à ce banquet : A la république démocratique ! — Aux améliorations sociales, conséquences nécessaires de la Révolution de Février ! — A la liberté des peuples, à l'union des nations ! — Aux paysans ! puissent-ils comprendre les conseils que leur a donnés Félix Pyat.

VISITES DOMICILIAIRES. — On lit dans le *Progrès*, de Rennes :

« Jeudi dernier, la ville de Vannes a été mise en émoi par la vue des membres du parquet, du juge d'instruction, des commissaires et agents de police, de la gendarmerie, etc., etc., sortant du tribunal et se dirigeant vers différents quartiers. Il s'agissait de visites domiciliaires qui furent faites au même moment chez neuf personnes différentes.

» Nous n'avons encore pu savoir ni la cause de ces visites ni leurs résultats, ce qui nous dispense pour le moment de toute réflexion. Nous avons seulement appris que les neuf personnes en question font partie de l'association dite la *Solidarité républicaine*. »

— A Ligny-Lezaire (Pas-de-Calais), une visite domiciliaire vient d'être pratiquée, à propos de la Solidarité républicaine, chez un vieillard de 80 ans. La femme de ce dernier, âgée de 86 ans, est encore malade des suites de l'émotion qu'elle a éprouvée.

La justice n'a fait main-basse que sur un exemplaire des statuts de cette association.

De semblables perquisitions sont signalées dans tous les journaux de province. Le ministère se trompe s'il pense servir sa cause par ces persécutions ridicules et iniques ; elles produisent partout un effet contraire ; car partout elles frappent des citoyens qu'entourent l'estime et l'affection générales. Pour nous, nous n'avons qu'à nous en réjouir ; les persécutions préparent merveilleusement le terrain électoral, en appelant l'intérêt des populations sur ces démocrates qu'on leur représentait sous des traits si farouches.

LA CRAINTE DE LA PESTE. — Un grand nombre de garde nationaux de Montpellier ayant manifesté l'intention d'aller au devant d'un régiment du génie qui devait venir prendre garnison dans cette ville lundi dernier, une démarche fut faite par le colonel de la milice citoyenne auprès du maire pour obtenir l'autorisation nécessaire. Le maire a répondu par un refus : néanmoins ne voulant pas prendre toute la responsabilité d'un pareil acte, il a jugé convenable de consulter le préfet et le général. Ces deux fonctionnaires se sont unanimement associés au refus du maire; le général aurait même ajouté que, dans le cas où la manifestation aurait lieu, il donnerait l'ordre au régiment de ne faire aucune halte avant son entrée en ville, et de ne laisser sortir aucun homme des rangs.

Ainsi donc, sous le régime de la fraternité, il s'est trouvé dans notre ville trois fonctionnaires de la République qui ont voulu empêcher notre garde nationale de faire une fraternelle démarche en parfaite harmonie avec nos institutions.

Dans quels temps vivons-nous ! Nos ministres ont toujours le mot de conciliation à la bouche, et nos administrateurs, complices de l'insolente réaction, font des efforts désespérés pour faire naître le plus violent antagonisme entre les divers éléments de la société.

(*Indépendant de Montpellier.*)

Le même journal ajoute:

« Les soldats de la garnison à qui l'administration fait jouer un rôle passablement ridicule, ne sont pas seulement assujétis à un service pénible et fatigant, ils sont encore l'objet d'une surveillance active de la part de leurs chefs. Il leur est interdit, sous les peines les plus sévères, de faire des incursions dans la campagne. Des rondes sont faites deux fois par jour autour de la montagne pour constater les délits.

Voici la cause de ces rigueurs. Il paraît que les soldats, dans leurs promenades dans les environs, étaient accueillis avec sympathie par les habitués des baraquettes, et qu'ils fraternisaient avec ces citoyens. L'autorité, prévenue de ces faits, a sur-le-champ pris les mesures dont nous venons de parler.

On a beau vouloir isoler l'armée de la population, on ne parviendra jamais à faire des soldats français les suppôts de la tyrannie.

PETITE CORRESPONDANCE.

Amis,

Le Discours prononcé par Considerant dans la séance du 14 avril, constitue un nouveau manifeste de notre école, manifeste approprié aux circonstances créées par le souffle du temps, c'est-à-dire par l'esprit démocratique et social.

Ce discours explique et justifie l'attitude prise par l'École phalanstérienne au milieu des luttes engagées ; il fait ressortir une fois de plus notre ardent désir de voir ces luttes s'absorber et disparaître dans l'accord possible de tous les intérêts et de tous les droits ; accord qu'un gouvernement intelligent réaliserait facilement, quoi qu'on en dise.

De plus, il constitue le véritable point de départ de l'APPEL DE RÉALISATION que nous aurons prochainement à adresser au monde, et il sera la base la meilleure et la plus solide que nous puissions donner à cet appel depuis si longtemps désiré par tous les phalanstériens.

Peu nous importe, au fond, que l'Assemblée constituante se soit donné le tort grave d'accueillir comme elle l'a fait les propositions nettes et formelles de Considerant ; la mise en demeure n'en existe pas moins pour elle et pour la société tout entière.

Vous comprenez comme nous l'importance de cette mise en demeure et la nécessité d'aviser, par tous les moyens possibles, à répandre ce Discours.

Nous en avons fait tirer un assez grand nombre en feuilles, pour être vendues à raison de 10 centimes l'exemplaire. Nous voudrions pouvoir les donner, mais la pénurie de notre caisse nous fait une nécessité de rentrer au moins dans les déboursés du papier et du tirage.

Nous livrerons ces feuilles à nos correspondants à raison 1 fr. 25 c. les 20 exemplaires, et de 5 fr. 50 c. les 100.

Considerant prépare en ce moment une brochure qui contiendra toute la séance du 14 avril, plus les parties de son Discours qui n'ayant pas été lues à la tribune n'ont pu être insérées au *Moniteur*. Il y ajoutera des notes, et cette brochure constituera un de nos meilleurs livres à bon marché de notre bibliothèque de propagation.

La publication à 10 centimes n'en doit pas moins être répandue avec activité, attendu qu'elle contient tout ce qu'il faut pour faire profondément réfléchir, et que la brochure sera forcément portée à un prix plus élevé.

Bruxelles. — M. C. — M. G. a reçu votre envoi de 278 fr. 60 c., et vous remercie de vos bons soins.

Ville-l'Évêque. — M. T. H. — Nous vous env. les 2 nos. — Vous êtes servi exactement par nous. Nous all. nous inf.

Vosges. — MM. K. L. M. — Notre ami B. désirerait savoir si vous avez reçu ses envois.

Besançon. — M. L. — Nous vous expédions les 100 ex. dem. Prix : 5.50, non compris le port. Nous débitons M. T. — Env. un no à M. M.

Moulins. — M. P. — Reçu les 77. — Nous vous avons expéd. les livres. — Nous n'avons pas reçu les 10 en question.

Bourse du 20 avril.

On continue de disserter sur les désastres de l'armée autrichienne.

La rente a éprouvé un instant plus d'un franc de baisse, puis elle s'est relevée insensiblement, et en définitive, le prix de clôture est supérieur de 15 c. à celui d'hier.

Le 5 0/0 ouvre à 87.60, tombe à 87.25, pour finir à 88.60 offert fin courant et 88.20 au comptant.

La Banque flotte entre 2405 et 2400 fr., dernier cours, qui donne 2.50 d'amélioration.

Le 3 0/0, laissé à 56 20, débute à 55 80, descend à 55 05, finit à 56 70 à terme, et à 56 40 au comptant : c'est une hausse sur ces fonds de 50 c. sur la Bourse précédente.

Les chemins de fer varient fort peu : Orléans est à 850. Avignon-Marseille fait 215. Le Nord gagne 4 fr. à 455. Somme toute, le marché paraît bon, et la réaction en baisse semble entièrement arrêtée.

La ville de Catane a été, assure-t-on, reprise par les Siciliens.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	56 20	56 75	[illegible]	[illegible]
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0	[illegible] 25	[illegible]	87 25	[illegible]

20 avril. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	56 40 »»	à Canaux avec prime	[illegible] »»
— Emprunt 1847-1848	»» »» »»	Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	[illegible] 20 »»	Caisse hypothécaire	[illegible] »»
4 1/2 0/0 du 22 mars	77 10 »»	Emprunt d'Haïti	[illegible]
3 0/0 j. du 22 septembre	»» »» »»	Espagne, dette active	[illegible]
Actions de la Banque	2400 »» »»	— dette passive	»» »»
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	[illegible]
Récép. Rothschild	82 »»	Emprunt portugais 5 0/0	»» »»
3 0/0 de l'Etat romain	72 »»	— — 3 0/0	»» »»
5 0/0 belge 1840	[illegible] 50	2 1/2 hollandais	»» »»
— — 1842	92 50	Zinc Vieille-Montagne	[illegible] »»
— 4 1/2	»» »»	H. de la Grand-Combe	»»» »»
— Banque (1835)	»» »»	Emprunt du Piémont	[illegible] »»
Obligations de la Ville	1190 »»	Lots d'Autriche	[illegible] »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	423 »»	425 »»	Orléans à Bordeaux	410 »»	[illegible]
Versailles, rive droite	215 »»	215 »»	Du Nord	[illegible] 25	[illegible]
— rive gauche	177 50	180 »»	De Paris à Strasbourg	[illegible]	[illegible]
Paris à Orléans	832 50	850 »»	Tours à Nantes	»»» »»	[illegible]
Paris à Rouen	555 »»	552 50	Paris à Lyon	»»» »»	»»» »»
Rouen au Havre	»»» »»	»»» »»	Montereau à Troyes	»»» 75	»»» 75
Avignon à Marseille	215 »»	215 »»	Dieppe à Fécamp	178 75	[illegible]
Strasbourg à Bâle	105 »»	105 »»	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	»»» »»	360 »»	Bordeaux à la Teste	»» »»	»»» »»
Amiens à Boulogne	»»» »»	»»» »»			

L'un des gérants : G. TANDON.

Spectacles du 21 avril.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Adrienne Lecouvreur.
OPERA-COMIQUE. — Les Monténégrins.
THEATRE-HISTORIQUE. — La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE. — Le Bouquet de violette, Gardée à vue, les Grenouilles.
VAUDEVILLE. — 2e No de la Foire aux idées, Breda-street, un Club, Riche d'amour.
THEATRE MONTANSIER. — Trompe la Balle, E H., le Curé, le Voyage, Titi.
VARIETES. — La Paix, les Beautés de la Cour, Lariflа.

Imprimerie LANGE LEVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 109. **EDITION DU MATIN.** Dimanche 22 Avril 1849.

VOS FRATRES ESTIS (MATT.) — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

PARIS, 21 AVRIL.

Assemblée Nationale.

LE PARTI DE LA BANQUEROUTE.

Nous le connaissions ce grand parti honnête, ce parti de la vertu, ce grand parti de la morale, de la propriété, de la famille et de la société.

Nous l'avions vu longtemps à l'œuvre.

Nous en avions vu l'état-major composé de banquiers, d'agioteurs et d'usuriers grugeurs, de ministres concussionnaires, de vertueux corrupteurs, de menteurs officiels et officieux, de spéculateurs politiques, de toutes ces grandes espèces de rongeurs hypocrites ou cyniques qui tondaient et retondaient le Peuple, dégradaient la France, avilissaient la monarchie et la menaient à grands pas où elle est arrivée au 24 février.

Ce grand parti vertueux était toujours composé de deux grandes familles d'intrigants qui se valaient :

1° Les intrigants qui étaient au Pouvoir, qui se partageaient le budget, les places, les honneurs et les faveurs, et qui défendaient leur position par tous les moyens, *fas et nefas* ;

2° Les intrigants qui n'avaient pas le Pouvoir, mais qui voulaient le prendre, et à qui, aussi, tout moyen était bon pour se saisir de ce que les autres, par tout moyen, voulaient conserver.

Nous n'avons jamais, nous, été dupes des vertus, du patriotisme et de l'indignation de comédie de ces derniers.

A nos yeux il n'y a jamais eu que deux partis : le parti des hommes de principes et celui des hommes d'ambition, le parti des démocrates et celui des aristocrates.

Parmi les aristocrates, les pires ont toujours été à nos yeux ceux de la Finance.

Cette oligarchie corrompue, avide, matérialiste, athée, hypocrite, grugeuse, sans honneur, sans humanité et sans cœur, dont les agioteurs et les spéculateurs sont les représentants et les chefs ; ce parti de bornes et de satisfaits a toujours été pour nous le véritable ennemi, le grand parasite social.

La Féodalité financière dont nous dénonçons depuis vingt ans les développements effrayants, dont nous avons combattu pied à pied tous les envahissements, tel a toujours été pour nous le véritable *Carthago delenda*.

Nous savions bien qu'à un jour donné, quand les choses se présenteraient dans leur réalité, tous les partis anti-démocratiques, anti-populaires, anti-sociaux, ne formeraient qu'un seul parti sous le pavillon corrupteur, égoïste et calomniateur de la dernière des aristocraties, celle de l'Argent.

Ce jour est venu.

La coalition s'est faite.

Tous les égoïsmes sont aujourd'hui enrégimentés, unis, autant que des égoïsmes peuvent s'unir.

Le parti de l'intrigue est au complet.

Nous avons devant nous la grande armée de la Réaction, c'est-à-dire l'armée des aristocrates de tous les calibres, des traîtres de tous les régimes, des aveugles de tous les anciens partis sans principes. Ils ont trois ou quatre drapeaux monarchiques, c'est vrai ; mais ils subordonnent leurs religions et leurs dieux divers au grand Dieu de leur intérêt, et, qui pis est, de leur intérêt fort mal entendu.

Quand nous avons vu les ministres de Louis-Philippe écrasés à la tribune sous le poids de leurs mensonges, et l'indignation publique monter à grands flots contre leur indignité, nous avons dit à haute voix : « Attelez les voitures de ces messieurs, voici la » fin qui commence. »

Eh bien ! la journée d'aujourd'hui nous fait dire avec non moins de certitude : « Préparez le linceul de la Réaction et de la der» nière des Féodalités, voici qu'elles agonisent ! »

Elle est bonne la journée d'aujourd'hui ! Depuis le 24 février nous n'en connaissons pas de meilleure.

Ce n'est qu'un éclair, mais cet éclair a déchiré les ténèbres, et les populations abusées ne tarderont pas à voir vrai dans les affaires.

Depuis un an, la Réaction a grandi dans des proportions énormes.

Écrasés, anéantis en vingt-quatre heures, les partis ennemis du Peuple ont respiré, grâce à la noble générosité des vainqueurs ;

Bientôt ils ont levé la tête. Enhardis par la clémence de la démocratie victorieuse, profitant de la liberté absolue qu'elle leur accordait, de la débonnaireté jusque-là sans exemple du gouvernement provisoire, ils ont bientôt recommencé leur œuvre ;

Tromper, mentir, crier comme des gens qu'on écorche, charger la République de toutes les iniquités accumulées par dix-huit années de corruption et de gaspillages monarchiques ; rendre l'avènement de la démocratie responsable des maux inséparables de la redoutable crise que leur imbécile égoïsme avait amenée, qui a sauvé la France et l'Europe de la décadence où le matérialisme politique les précipitaient, calomnier, calomnier partout, calomnier toujours et recalomnier, tel a été leur mot d'ordre !

Ce mot d'ordre, ils n'eurent pas besoin de le recevoir ; il partit en même temps et à l'unisson de toutes leurs poitrines. Le chœur commença bien peu de temps après la Révolution de février.

Or, cette odieuse comédie, qui durait depuis plus d'un an, et qui a fait tant de dupes, a eu aujourd'hui son dénouement.

A partir de ce jour, cela est certain, la lumière va se faire rapidement dans les consciences trompées ;

En politique les grands revirements de l'Opinion se font toujours par un évènement, souvent très mince et très vil, mais qui prend le caractère de fanal et qui sert de signal.

La Banqueroute ! On sait le parti qu'ont tiré de ce mot les calomniateurs à gage sur toute la surface de la République, depuis le jour où M. Duclerc a dit à la tribune, que la Banqueroute avait été proposée au gouvernement provisoire.

Sommé par MM. Ledru-Rollin, Flocon, et d'autres membres ou ministres du gouvernement provisoire, de déclarer si c'étaient eux qui avaient proposé la Banqueroute, M. Duclerc s'était contenté de répondre que cette proposition n'était venue d'aucun membre du gouvernement, et qu'elle avait été repoussée par tous.

Cependant, la réaction avait là un trop beau texte à broder de la calomnie pour le négliger. Ses expéditionnaires, s'ils avaient quelque prudence, eussent cependant pu comprendre que le jeu pouvait devenir mauvais.

Un mot, en effet, avait échappé à M. Crémieux pendant la discussion. Il s'était écrié de sa place : « Il est bien étrange qu'on » veuille faire porter aux républicains le poids de cette proposi» tion de Banqueroute, quand elle a été faite par un conservateur » et repoussée par les républicains ! »

Mais la fureur modérée et la calomnie honnête ne connaissent pas de règles, et c'est heureux.

Hé bien ! aujourd'hui, à la suite d'une discussion dont les péripéties ont occupé presque toute une séance que nous renonçons à décrire, mais que nous reproduirons toute entière et textuellement demain d'après le *Moniteur*, la vérité s'est produite.

L'auteur de la proposition qui a servi de texte à cette monstrueuse calomnie de Banqueroute, dernier coup de poignard avec lequel on croyait assassiner la démocratie et les républicains ; l'auteur de cette proposition c'est un des immaculés sauveurs, un des héros de la rue de Poitiers, une des plus belles colonnes du parti de la vertu, de la morale, de la propriété, de l'honnêteté, le ministre des finances *in partibus* de l'aristocratie des écus ; c'est le citoyen représentant Achille Fould.

Ce banquier honnête et modéré, après avoir subi en silence un supplice de deux heures, a été forcé enfin, son nom prononcé, de monter à la tribune.

Il y a paru pâle, balbutiant, écrasé.

Tout mauvais cas, dit-on, est niable. M. Fould a essayé de mettre sur le compte d'une confusion de souvenirs dans la mémoire de M. Goudchaux, la déclaration nette, ferme, précise, d'un homme dont l'honnêteté est proverbiale jusque parmi ses adversaires.

Le silence consterné de la droite, les explications malencontreuses tentées par le banquier conservateur, les témoignages écrasants tombant coup sur coup sur ses dénégations enchevêtrées, flageolantes, révélatrices elles-mêmes, ont consommé l'exécution de cet homme et brisé, nous le répétons, le poignard de la calomnie aux mains de son parti. Quelle scène ! quelle scène ! il faut en avoir été témoins pour s'en faire une idée.

Est-ce tout ? Non.

Ledru-Rollin est venu avec une éloquence foudroyante de vérité révéler à l'Assemblée un fait encore plus grave. Le fait s'est passé dans son cabinet et devant témoin. Il s'agit encore d'un banquier.

Ce chef d'une des premières maisons de banque, que Ledru-Rollin ne veut pas nommer, parce qu'il ne siége pas dans l'enceinte ; mais dont les fonds subventionnent un des arsenaux les plus actifs de la contre-révolution et de la calomnie (*La Patrie*, journal de M. Delamarre, dont le nom partit, à ces mots, de tous les bancs) ; ce banquier donc, est venu trouver Ledru-Rollin au ministère de l'intérieur. Il a fortement insisté pour être reçu, et là, devant témoin, dans le cabinet du ministre, il a proposé à celui-ci, quoi ? — « De lui fournir des notes exac» tes sur toutes les fortunes de la place de Paris ; de faire venir » les personnes, et de ne les pas laisser sortir qu'elles n'aient » souscrit des obligations, dont le montant s'élevait à 30 millions » si nous avons bonne mémoire, pour assurer le service du Tré» sor. »

Le ministre de l'intérieur, l'ogre des circulaires, le chef de la République rouge, répondit avec indignation au banquier honnête, modéré, vertueux, conservateur et monarchique, que ce qu'il lui proposait était un guet-apens ; que la République frapperait des impôts pour ses besoins, mais qu'elle ne se déshonorerait pas en ayant recours à ce genre d'extractions extorsives, de ressources obtenues par menaces et violences.

L'homme et sa proposition furent éconduits.

Voilà les gens qui calomnient depuis un an, au jour la journée, la République, le Gouvernement provisoire et les démocrates ! qui crient au Communisme ! à chaque proposition faite pour reporter sur les riches quelque parcelle du fardeau qui écrase les pauvres.

Réacteurs, aristocrates, menteurs, vous vous êtes pris dans vos piéges !

Vous voulez nous étouffer, nous faire condamner par le pays ; vous nous dénoncez aux intérêts alarmés ; vous traquez la démocratie sous ses formes les plus paisibles elles-mêmes ; vous forcez les plus pacifiques à devenir violents en les poussant aux extrémités de la légitime défense !

Eh bien ! je vous le dis : votre heure arrive. Vous serez démasqués. Le pays vous jugera, et vous tomberez sous un nouveau flot de cette marée du mépris, qui, une fois déjà, vous a engloutis.

Jouissez de votre reste. Essayez encore de tromper ce suffrage universel dont vous avez cru vous faire un instrument docile. Vous ne le tromperez plus deux fois, je vous le prédis. Dieu merci ! la France entière a maintenant l'urne du scrutin dans ses mains. C'est dans cette urne démocratique que la Féodalité financière sera définitivement enterrée. Cela sera. Vous étiez hier à votre apogée ; votre décadence a commencé aujourd'hui.

V. CONSIDERANT.

M. Baze (l'aigle du barreau d'Agen) a eu l'idée ingénieuse de vouloir que les écrits et imprimés de tous genres, distribués, criés ou affichés dans les communes, soient non-seulement astreints à un dépôt préalable à la mairie, mais encore accompagnés d'un certificat de dépôt fait entre les mains d'un procureur de la République.

De telle sorte que, si l'Assemblée eût souscrit à la fantaisie de M. Baze, avant d'envoyer un seul *canard* (terme technique) en province, — il en part tous les jours des centaines rien que de Paris, — il eût fallu faire signer au procureur de la République dans les 24 heures, 37 252 certificats de dépôt. A 100 *canards* seulement par jour, c'était, rien que pour Paris, 3 millions, 725 mille 200 certificats à délivrer ! — Que pensez-vous de l'imagination de MM. les amis de la liberté modérée ? La droite s'est levée pour cette invention merveilleuse.

Le ministère a reçu ce matin la nouvelle d'une bataille décisive perdue par l'armée autrichienne contre les Hongrois. On donnait ce fait comme certain à l'Assemblée nationale, cet après-midi.

Nous reproduisons la déclaration de principes du comité démocrate des élections de la Seine.

TOUT CITOYEN dont la candidature pour la représentation nationale est posée devant le comité DÉMOCRATIQUE-SOCIALISTE des élections du département de la Seine, DÉCLARE, A LA FACE DU PEUPLE, par le seul fait de sa candidature,

ADHÉRER sans restriction ni réserve d'aucune sorte aux cinq propositions suivantes :

1° La République est au-dessus des droits des majorités ;

2° Si la Constitution est violée, les représentants du peuple doivent donner l'exemple de la résistance ;

3° Les peuples sont solidaires, comme les hommes. — L'emploi des forces de la France contre la liberté des peuples est un crime, une *violation de la Constitution*. — La France doit des secours aux nationalités qui combattent la tyrannie ; elle peut aujourd'hui les accorder immédiatement.

4° Le droit au travail est le premier de tous les droits ; il est le droit de vivre. — La plus dure des tyrannies est celle du capital. — La représentation nationale peut et doit poursuivre l'abolition de cette tyrannie.

5° Dans une nation libre, l'éducation doit être pour tous gratuite, commune, égalitaire et obligatoire.

6° Le rappel du milliard des émigrés est une mesure juste, utile, possible.

IL DÉCLARE, en outre, SOUSCRIRE sans restriction ni réserve d'aucune sorte les deux engagements suivants :

1° Il se désiste publiquement et d'avance, entre les mains du Comité, de toute candidature dans le département de la Seine, pour le cas où il ne serait pas inscrit au nombre des candidats proposés au peuple par le comité.

2° Si le candidat est l'objet d'une double élection pour l'Assemblée nationale, il consent que son droit d'option soit exercé en son lieu et place par le comité. »

Nous recevons de la commission exécutive du comité démocratique des élections la communication suivante :

Une réunion devait avoir lieu, aujourd'hui samedi, à 5 heures du soir, salle Martel, sur la convocation du comité démocratique-socialiste des élections.

Des renseignements de la nature la plus grave sont parvenus à la commission exécutive, à une heure où il lui était impossible de convoquer le comité sur les mesures à prendre en face de la situation nouvelle.

En conséquence, la commission exécutive a cru devoir renvoyer à l'un des premiers jours de la semaine prochaine la réunion des électeurs militaires. Ce jour sera ultérieurement indiqué par la voix de la presse.

Nous apprenons que malheureusement cet avertissement n'a pu parvenir à temps à tous les électeurs militaires qui devaient se rendre à la salle de la Fraternité. Quoique des citoyens aient été placés dans la rue pour les prévenir, quelques militaires sont arrivés sur les lieux sans en être instruits.

Ainsi, on nous rapporte qu'un soldat donnant le bras à deux ouvriers a été emmené par des sergents de ville au moment où ces trois citoyens entraient dans la salle de la Fraternité. Deux autres militaires, déjà entrés, furent, à leur sortie, également arrêtés et conduits chez le commissaire de police.

Nous recevons de P. Pujo, le premier des soldats *transportés* en Afrique pour cause d'opinion, une lettre qui, par la noblesse même des sentiments qu'elle exprime, pourra lui attirer de nouvelles persécutions de la part des inquisiteurs de l'armée. Cette considération nous eût fait hésiter à lui donner place dans nos colonnes, si nous n'avions réfléchi que la dignité de chacun de nos soldats est engagée dans la cause de Pujo, et que le courage calme avec lequel il défend son droit de penser lui vaudra parmi ses concitoyens d'immenses sympathies. Cette lettre est d'ailleurs un excellent témoignage de l'insuccès d'une compression arbitraire sur l'esprit de nos soldats.

Au camp de l'Oued-Attrely, près de Medeah, le 7 avril 1849.

Citoyen rédacteur,

Des bruits vagues circulent dans quelques petites localités du département du Gers sur les persécutions par lesquelles un violent arbitraire

cherché à abattre les sentiments du plus généreux, du plus ardent et du plus constant républicanisme d'un sous-officier de l'armée, ont fait verser des larmes à un ouvrier prolétaire que le poids du travail ne tardera pas à courber. C'est que cet homme généreux savait ce qu'il s'agit-sait de son fils; c'est que cet homme généreux, malgré les nobles sentiments dans lesquels sa position précaire ne l'avait pas empêché d'élever son rejeton, craignait que ce dernier succombât sous les coups de la réaction que l'œil de ce bon père suit avec une anxiété. En apprenant cette nouvelle, j'ai été loin d'être affligé. Je craignais d'abord que l'anéantissement de mon avenir, provoqué par l'expression des sentiments que mon père avait cultivés en moi, ne lui fit regretter d'avoir atteint le but qu'il s'était proposé; mais dans une lettre il m'annonce qu'il me croyait aux bataillons d'Afrique, sur lesquels les mesures violentes dont j'ai été l'objet faisaient présumer que je serais dirigé, et m'engage à ne pas m'étonner; il me rassure complètement.

Il est encore quelque chose qui a retrempé mon courage: serais-je insensible aux sympathies dont mes concitoyens m'honorent et dont ils continueront à m'honorer, lorsqu'ils sauront que je suis signalé comme *homme dangereux* au chef de mon nouveau corps, du 8e léger, où j'ai été conduit par des gendarmes, et où, à mon grand étonnement, j'ai été maintenu sergent?

A propos de cette manière dont je suis signalé, je me permettrai une réflexion. Je suis un homme dangereux, dit-on; et pour quels principes suis-je donc dangereux? Est-ce pour les principes républicains? Le discours que j'ai prononcé au banquet donné par les sous-officiers de la garde nationale de Marseille à ceux de la garnison, la lettre publiée par votre journal, la *Réforme* et la *Voix du Peuple*, dans laquelle j'explique le retrait de mes galons, et surtout le genre de provocations qui m'a adressées le colonel du 20e de ligne, sont là pour répondre. Que le public juge (calomnié j'ai le droit de m'en référer à lui), et si réellement je suis dangereux, moi fils de prolétaire, moi qui ai osé, dans les fers à bord du *Cerbère* qui m'a transporté en Afrique, me dire républicain socialiste, que le public juge encore pour quelles idées et quels principes on peut naturellement me croire dangereux.

Oui, je suis *républicain socialiste*, c'est un titre dont je me suis fait honneur dans les fers; c'est un titre que je n'aurai jamais la lâcheté de renier; c'est là l'expression de la reconnaissance que je puis offrir à ceux de mes frères dont le cœur s'est senti agité par des sentiments généreux en apprenant avec quelle constance j'ai souffert pour la bonne cause.

Royalistes des diverses couleurs, arrêtez vos regards sur moi, et avant que d'engager la lutte que vous méditez... réfléchissez sur le néant de votre force, et considérez combien est imposante celle que donnent à la République que vous vous flattez témérairement d'ensevelir, la générosité et l'énergie puissante de ses défenseurs sur le nombre desquels assurément vous vous trompez.

Citoyen rédacteur, c'est au nom de la force désormais invincible de la démocratie sociale que je demande, dans les colonnes de votre journal, une place à ma lettre.

Salut et fraternité,

N. P. Pujo.

La Presse modérée.

On lit ce matin les lignes suivantes dans l'*Assemblée nationale* :

Concluez donc, nous dit-on sans cesse, où veut aboutir votre polémique? Nous répondrons à ces impatients que nous ne sommes pas à une époque de conclusion, mais à un temps de lutte, où il faut vaincre d'abord avant d'arriver à un résultat; il ne s'agit pas d'avoir un symbole, mais de tenir une épée.

Réforme du crédit et du commerce (1).

SUITE DE L'EXEMPLE D'UN PRODUIT MANUFACTURÉ CHERCHANT UN ACHETEUR.

Nous avons clairement indiqué l'avantage énorme qui résulterait pour le producteur de l'institution des agences communales, au point de vue de l'écoulement plus facile et moins onéreux des produits. Examinons maintenant les avantages financiers, qui ne sont pas moins considérables.

Nous avons dit que les experts de l'agence de Louviers, ayant examiné les dix pièces de drap déposées par A, fabricant de drap à Louviers, avaient dressé un procès-verbal détaillé du dépôt opéré; ils rapportaient dans ce procès-verbal le montant total du prix porté sur chaque pièce déposée, soit en tout 10 000 fr.

Mais comme il est possible, par suite d'éventualités, que ces pièces de drap ne puissent pas se vendre à ce prix, ils examineront quelles peuvent être ces éventualités, et, reconnaissant qu'il ne s'est jamais vu qu'un pareil drap se soit vendu au-dessous de 800 francs la pièce, ils pourront estimer la valeur intrinsèque de ce drap à 750 francs la pièce; cette estimation offrira toute garantie. Le fabricant, porteur d'une copie de ce procès-verbal, le portera au comptoir de l'agence qui en donnera un récépissé dans la forme indiquée dans les statuts.

Alors si le fabricant, porteur de ce récépissé, a besoin de capitaux, il se présentera à la Banque d'Etat qui lui avancera, moyennant un intérêt de trois pour cent l'an, la somme de 7 500 francs, montant de l'estimation des experts, remboursable à quatre mois, et elle gardera le récépissé en nantissement; elle se trouvera donc parfaitement garantie puisqu'elle aura la signature du fabricant dont tous les biens serviront aussi de garantie, mais encore elle aura un nantissement spécial d'une valeur de 10 000 fr. pour couvrir une somme de 7 500 francs.

Avec cette somme de 7 500 francs, moyennant cet intérêt modique, le fabricant pourra continuer sa fabrication, sans subir aucune spéculation sur sa détresse ou son besoin de capital. Il aura ainsi le temps d'attendre le moment de la vente.

La Banque d'Etat ayant prêté à quatre mois, le jour de l'échéance arrivera: alors de deux choses l'une, ou le produit ne sera pas encore vendu, ou il le sera.

S'il est vendu, comme l'agence communale ne vendra qu'au comptant, elle avertira le fabricant, et, sur sa déclaration, elle versera à la Banque les 7 500 fr. avancés par cette dernière, puis elle paiera au fabricant le solde du montant de la vente, soit 2 500 fr.

Si, au contraire, le produit n'est pas vendu, il aura ou non conservé toute sa valeur. Si les 10 pièces de drap ont conservé leur valeur première, ce qui devra être confirmé par l'avis des experts, la Banque renouvellera le prêt; alors le fabricant en sera quitte pour continuer de payer le modique intérêt.

Si, au contraire, le gage a subi une dépréciation; si, au lieu, par exemple, de valoir intrinsèquement 7 500 francs, il ne vaut plus que 6 000 francs, la Banque exigera, dans ce cas, que le fabricant lui rembourse 1 500 francs, ou qu'il dépose de nouveau drap pour une somme suffisante à couvrir la dépréciation subie par les premières pièces.

Il est de toute évidence qu'un fabricant pourra toujours couvrir la Banque d'Etat de cette différence, soit en numéraire, soit en augmentant le dépôt des marchandises dans une proportion assez forte, pour donner des garanties certaines à la Banque.

Quoi qu'il en soit, si par impossible le fabricant ne pouvait couvrir la Banque, elle poursuivrait le remboursement par toutes les voies de droit, elle ferait vendre à l'enchère publique.

Mais cette enchère ne s'opérerait pas comme aujourd'hui: au lieu de vendre le drap à l'endroit même où a été opéré le dépôt, l'agence communale donnerait avis et échantillon à toutes les autres agences communales, de telle sorte que l'enchère aurait lieu sur les points les plus favorables de la consommation, et non sur ceux de la production, ce qui éviterait l'avilissement du prix.

Ceci est un des avantages des agences communales sur les entrepôts et comptoirs nationaux.

Nous avons cru utile de signaler ce cas extrême, quoiqu'il soit à croire que les exemples en seront très rares.

Ici se présente la plus grave objection faite contre le prêt opéré sur produits non vendus.

En effet, si le comptoir communal recevait sans cesse les produits, la Banque faisant sans cesse des avances sur récépissé de ces produits, il pourrait arriver que le fabricant ne s'inquiétât pas de la vente de ces produits, et, trouvant toujours à emprunter, exagérât la fabrication, encombrât les entrepôts de produits sans consommation, de telle sorte que la Banque d'Etat, n'ayant pour gage que des marchandises sans valeur, puisque la consommation seule donne de la valeur à un produit, se trouverait à découvert.

Cette objection serait très fondée, si les experts de l'entrepôt n'avaient toute liberté dans leur estimation. Mais il est évident que si les produits dépassaient la consommation, il y aurait dépréciation, et la valeur intrinsèque, suivant leur estimation, diminuerait d'autant. Nous allons plus loin: nous admettons parfaitement que les experts refusent de stipuler sur le procès-verbal aucune valeur intrinsèque. Alors le fabricant déposerait il est vrai ses produits, mais il ne pourrait emprunter à la Banque d'Etat, les experts n'ayant fait aucune estimation.

Mais si l'on reconnaît que les agences communales ont pour propriété d'amener une immense diminution dans le prix des produits, il est évident que cette diminution donnera un essor immense à la consommation, soit à l'intérieur, soit à l'étranger, essor qui pendant de longues années rendra les besoins supérieurs à la production.

Il faut bien remarquer aussi que les fabricants n'ont point intérêt à l'engorgement. Si aujourd'hui il y a engorgement, c'est parce qu'on produit au hasard, sans connaître la consommation; mais il n'y a pas un fabricant en France qui s'amusât à produire plus qu'il ne pourrait vendre s'il était prévenu d'avance de la réalité des besoins.

Or, les agences communales ayant pour résultat de rendre authentiques les besoins de la consommation, il en résulterait un équilibre que personne ne pourrait avoir intérêt à rompre.

Il est donc certain que les experts aidant, la valeur intrinsèque des produits ne sera jamais dépréciée, et en outre que les produits ne seront déposés qu'en proportion de la consommation; les agences communales seront donc aussi favorables au producteur-manufacturier sous le rapport du crédit que sous le rapport du commerce.

Nous devons prouver, par un exemple, qu'il en est de même pour un producteur agricole cherchant un acheteur de ses produits.

Un propriétaire d'un excellent vignoble, à Bordeaux, a dans ses caves du vin de diverses années;

Il ne veut pas faire d'envoi sans avoir de vente assurée;

Il vient donc déposer ses vins dans les caves de l'agence de la commune;

Chaque fût porte son nom;

Le nom du cru;

Le millésime de l'année de la récolte;

Le contenu du fût;

Le prix auquel il veut vendre;

Les experts reconnaissent le vin et examinent s'il est ou non conforme à cette déclaration.

S'il l'est, ils le reçoivent dans les caves de l'entrepôt, ils prélèvent des échantillons et les envoient, avec copie du procès-verbal, aux agences correspondantes, soit à Londres, à New-York, à Paris, etc.

Ces échantillons sont soumis aux acheteurs de vins de ces contrées, et si le prix est avantageux, si la qualité est bonne, la vente devient facile, et les agences de Londres, de New-York ou de Paris, etc., transmettent la commande à l'agence dans laquelle le propriétaire a déposé ses vins.

On conçoit très bien que, dans ce cas, producteurs de vins et consommateurs seraient mis directement en rapport, sans aucuns frais et sans qu'il fût possible que l'un ou l'autre soit trompé.

Il est clair en outre, au point de vue financier, que le propriétaire ayant déposé ses vins et en obtenant un récépissé, ce récépissé, fixant une valeur intrinsèque, lui permettrait de recevoir à la Banque une avance moyennant trois pour cent d'intérêt, avec laquelle il pourrait continuer ses travaux sans être obligé de sacrifier le prix de ses vins, ainsi qu'il arrive aujourd'hui lorsqu'il est obligé de se procurer du capital.

Il ne faut pas se le dissimuler, la cause la plus féconde de la misère agricole, c'est la spéculation, c'est l'accaparement, c'est le procédé de vente des produits et d'achat des denrées qui amène la ruine du cultivateur et du propriétaire, d'une manière dix fois plus active que l'impôt et l'usure.

En effet, le cultivateur, obligé de payer en argent ses impôts, ses loyers, ses frais d'usure, ses domestiques, est forcé de vendre ses denrées au moment de la récolte; or, comme tous les cultivateurs de France sont dans le même cas, il arrive qu'à un moment donné tous les produits agricoles sont à la fois en vente et se font concurrence entre eux; le spéculateur ou agent commercial jette ses filets, il achète les produits à vil prix, et le cultivateur a le désespoir de voir sa récolte, qu'il a sacrifiée pour avoir de l'argent, augmenter et fréquemment doubler de prix.

Tandis que par le moyen des agences communales, tout agriculteur ayant la faculté de déposer ses produits, et pouvant recevoir une avance d'après estimation d'experts sur ce dépôt, ne se hâterait plus de vendre quand même; il attendrait la consommation, et par ce moyen une bonne récolte cesserait d'être la ruine des agriculteurs, ce qui est un fait monstrueux.

François Coignet.

(Le prochain article examinera si les Agences commerciales doivent être fondées par les particuliers ou par l'Etat.)

En insérant la réplique suivante, de M. Ciro d'Arco, à l'article publié hier soir par la *Patrie*, nous avons à cœur d'assurer à l'honorable réfugié italien que nous nous *associons pleinement* à sa généreuse cause, et que les odieuses injures prodiguées par nos journaux réactionnaires aux victimes de la coalition monarchique en Italie, soulèvent en France non seulement l'indignation des démocrates, mais encore celle des hommes de cœur de tous les partis.

A M. le Rédacteur en chef de la *Patrie*.

La *Démocratie pacifique* ne s'est pas associée à l'esprit de ma réponse, ainsi que vous le croyez. Elle n'a été mue que par un noble sentiment d'impartialité, tout comme le *National*, auquel, en même temps qu'à vous, j'avais envoyé ma lettre, qui ne vous est pas parvenue par une simple circonstance due au hasard.

Monsieur, votre critique de ma lettre est aussi mesurée que l'article que je combattais était cruel. Je vous sais gré d'avoir écarté de la discussion tout ce qui pouvait y avoir d'incisif et de personnel. Vous trouverez, du reste, en relisant vos derniers articles sur l'Italie, l'excuse à la vivacité du langage que devait employer un Italien pour vous répondre.

Il n'est pas question entre nous de démagogie, de mazzinianisme, de divisions, de sectes. Veuillez vous rappeler que j'ai déclaré avoir moi-même combattu toutes les aberrations des partis extrêmes. Il n'est question que d'humanité, de conscience historique. Dans ce sens-là, il est de notre compétence d'*analyser* les allégations que vous croyez opportun de *synthétiser*, surtout si le ton général de la synthèse ne nous est pas trop favorable. L'Italie est malheureuse; voilà le seul mot qu'un homme de cœur puisse maintenant prononcer contre elle. Qu'on flétrisse les mauvais Italiens; j'ai été et je serai encore de la partie; mais qu'on respecte un pays infortuné, même dans les *phrases incidentes*. Soyons juste, monsieur, cela n'est pas trop exiger quand on est malheureux.

Je pense que la question de l'intervention est complexe, et qu'un jugement *ex-abrupto* porté sur elle ne pourrait être que passionné. Cependant, voici quelques observations.

« L'Autriche intervient, dites-vous; l'Autriche peut par la force imposer un gouvernement de violence et de réaction... La laisserons-nous faire? Déserterons-nous le rôle de la France? » C'est logique, j'en conviens. Mais laissez-moi vous dire que le rôle de la France était bien autre chose; et il fallait le remplir quand il en était le temps. Au lieu de jouer à colin-maillard avec les grandes puissances, au lieu de dorloter une pauvre nation avec ce triste joujou qu'on a nommé la médiation, le rôle de la France était alors tout tracé; alors elle pouvait réellement restaurer l'ordre et la liberté en Italie. — Vous n'avez pas protégé Charles-Albert, car sa cause était la cause d'un roi. — Si cela est, veuillez bien m'expliquer pourquoi au lieu de donner la main à un roi qui était en bon chemin, vous la donnez maintenant à deux rois qui ne le sont pas autant.

Monsieur, vous parlez de rendre leur *véritable signification aux mots du dictionnaire politique*. Je n'ai que ceci à vous dire: Songez à la *vraie liberté* dont vont jouir Brescia, Milan, Bergame, à *l'ordre* qu'on va rétablir à l'aide des confiscations, des spoliations, des exécutions capitales; songez surtout à cette héroïque Venise; le triste lot qui l'attend après une vie si courte, mais si belle, nous ferait, en vérité, douter de la signification de quelques mots, entre autres de ceux de *Providence*, de *République*, etc.

Je suis, monsieur, etc.

Ciro d'Arco.

3e Proposition de M. Considerant.

Le comité d'agriculture a tenu séance aujourd'hui sous la présidence de M. Flandin.

Le comité est saisi de plusieurs propositions de M. Considerant. Elles sont relatives: la première, à l'inscription des hypothèques légales et judiciaires; la seconde, aux chambres de l'agriculture et de l'industrie; la troisième, à l'expérience d'une commune sociétaire. En attendant l'arrivée de M. Considerant, le comité se livre à une discussion générale sur ces diverses propositions.

MM. Boulanger et Talon font remarquer que le comité s'est déjà occupé d'un projet ayant pour but l'organisation des chambres consultatives d'agriculture. Le rapport est déposé depuis longtemps. Quant aux chambres de l'industrie, elles ne sont pas à créer, puisqu'elles existent déjà sous le nom de chambres consultatives du commerce, etc. M. Savoyat dit qu'il y a une différence entre ce qui existe et ce qui est demandé par M. Considerant, qui veut une chambre de l'industrie par *arrondissement*. M. Durand Savoyat ajoute que la principale des propositions soumises au comité est celle qui a trait à l'expérience d'une commune sociétaire.

Pour lui, lorsqu'il est arrivé à l'Assemblée, il a cru que, tout d'abord, on aurait dû s'occuper des graves questions du socialisme, mais s'en occuper sérieusement, de manière à convaincre des avantages qu'elles présentent, ou à détruire toutes les illusions à leur égard. Il demande qu'une sous-commission soit nommée pour s'occuper spécialement de la proposition relative à l'expérience d'une commune sociétaire.

M. Boulanger objecte qu'on ne peut, dès à présent, s'occuper du fond de la discussion, qui sera abordé par la sous-commission; il se borne seulement à faire remarquer que toute société, fouriériste ou non, qui serait établie avec les avantages territoriaux et autres, avec la dotation demandée par M. Considerant, devrait nécessairement prospérer; que ce ne pourrait être, par conséquent, une expérience concluante en faveur de son système. En d'autres temps, des agrégations d'hommes prospéraient sous le nom de couvents; ils s'élevaient à l'aide de fondations particulières: ce n'est point à l'Etat à se charger de ces dépenses.

M. Considerant, qui entre quelques instants après, dit qu'il comptait s'occuper aujourd'hui, dans le comité, de celles de ses propositions qui se rattachent au système de crédit.

M. le président fait remarquer qu'il existe une sous-commission de crédit foncier, qu'il y a même une commission mixte du comité de législation et du comité d'agriculture, dont fait partie MM. Valette, Dupont (de Bussac), Mathieu (de la Drôme), etc., etc. Le comité renvoie les deux propositions à la sous-commission du crédit foncier.

Une commission spéciale est nommée pour l'examen de la proposition relative à la commune sociétaire; elle se compose de MM. Boulanger, Durand-Savoyat, Richier, Salvat et Tassel.

Sur la proposition de M. Considerant, cette sous-commission accepte de se rendre chez lui lundi soir, à huit heures; il lui communiquera tous les plans relatifs à la formation d'une commune sociétaire.

(*Constitutionnel.*)

M. Considerant n'aura pas de peine à démontrer aux commissaires des trois Comités de l'agriculture, des travaux publics et de l'instruction publique, qui doivent, pour l'entendre, se réunir lundi, à huit heures du soir, dans le 15e bureau de l'Assemblée, que les objections de M. Boulanger ne sont pas de nature à s'appliquer à sa proposition.

Il ne s'agit pas en effet simplement de fonder un établissement qui prospère; mais bien de faire l'essai d'un grand mécanisme, dont le succès expérimental résoudrait d'emblée tous les problèmes sociaux, et opérerait, librement et dans des conditions de haute économie, la transformation de toutes les communes morcelées en communes sociétaires.

Nouvelles d'Italie.

La chambre de commerce de Florence et la municipalité de Pise ont adhéré au mouvement de Florence. Nous n'avons pas reçu de journaux de cette ville.

Le *Moniteur toscan* publie un rapport adressé de Pontremoli au gouvernement, dans lequel on annonce l'arrivée à Berceto d'un corps de deux mille Autrichiens. D'Apice a quitté Pontremoli pour se concentrer, dit-on, à Ceserano. On ignorait à cette époque le mouvement de Florence.

— On dit à Turin que les Autrichiens vont occuper la citadelle d'Alexandrie.

Rien d'important à Rome.

Sicile. On lit dans le *Sémaphore de Marseille* :

Le paquebot français le *Tancrède*, qui a touché à Trapani en venant

(1) Voir les nos des 13, 14, 16, 18, 21, 25, 25, 27, 29 mars, 1er, 4, 7, 10, 12, 17 et 19 avril.

de Constantinople, nous apporte la nouvelle d'un lugubre évènement qui s'est passé la veille de son arrivée dans cette ville, le samedi 14 du courant, et dont la cause n'était pas encore bien connue au moment de son départ. Quelle qu'elle soit, voici cet évènement tel qu'il était alors raconté.

Il paraîtrait que le gouverneur de Palerme n'aurait pas voulu conserver parmi les hommes qu'il avait réunis pour la défense de cette place quelques centaines d'individus sortis des troupes du roi de Naples, et dont la fidélité lui paraissait douteuse. Il les fit embarquer sur un bâtiment marchand pour les transporter à Trapani, où ils devaient être consignés au gouverneur de cette place. Aussitôt leur arrivée, on fit courir en ville le bruit que ces hommes étaient des traîtres à la cause sicilienne. Des hommes alors se portèrent vers le bâtiment, et coupèrent le câble qui le tenait éloigné dans le port.

Le vent le fit bientôt arriver près du quai voisin de la quarantaine; quand il y fut arrivé, la populace s'y porta avec furie avec tout ce qu'elle put trouver d'armes de toutes espèces, fusils, sabres, poignards, etc.; plus de cent de ces individus ont été massacrés impitoyablement avant que la troupe se fût transportée sur les lieux, où elle n'a pu en sauver qu'une quarantaine qu'elle a alors conduite dans les prisons. Tous ces malheureux, morts ou censés tels, ont été jetés dans une grande barque, où ils se trouvaient encore au moment du départ du *Tancrède*, en attendant que le vent permît d'aller les porter au loin en mer.

Nous ne pouvons rien ajouter au récit qui nous est fait par un voyageur qui se trouvait sur ce paquebot; nous donnerons plus tard les détails qui nous parviendront sur cet événement.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*).

Turin, 17 avril 1849.

Le congrès de Vérone paraît devoir se tenir ici à Turin. M. l'abbé Gioberti, ministre plénipotentiaire de Victor Emmanuel auprès du président de la République française, paraît avoir obtenu cela à Paris.

Il est assez étrange que l'on ait songé à fixer le lieu des délibérations, si délicates que celles de la question italienne, dans une garnison de Croates et d'Autrichiens, gens pour qui le droit des gens est lettre close, et qui pourraient bien traiter M. Plezza et tout autre plénipotentiaire sarde comme un révolté de Brescia ou de Bergame.

Quand on a vu, à Mantoue et à Côme, pendant l'hiver, des prêtres qui avaient parlé trop patriotiquement en chaire, être saisis à leur descente et fusillés encore en surplis, il ne serait pas étonnant qu'un officier croate, de garde dans le lieu des séances du congrès, crût faire preuve de zèle en empoignant et fusillant un plénipotentiaire piémontais qui aurait plaidé chaleureusement la cause de son roi et de sa nation.

L'abbé Gioberti a encore obtenu que la médiation anglo-française vînt jouer à Turin le rôle qu'elle n'a pu jouer à Bruxelles. Le chevalier de Bunck, plénipotentiaire de l'Autriche, est déjà arrivé; M. Lagrenée est aussi arrivé, et l'on attend sir Ellis pour représenter le cabinet de Saint-James.

Le jeune roi, Victor Emmanuel, donne en plein ecodinisme.

La loyauté chevaleresque de Charles-Albert est complètement incomprise de nos chevaliers et de nos barons. Nous avions vu partir, pour rejoindre le magnanime roi, M. le marquis de La Marmora de Sasserano, et M. le comte Ponza de San-Martino. Nous avions tout de suite songé à Bertrand et à Montholon, allant partager l'exil de Napoléon et lui consacrer le reste de leur vie.

Oh! que nous connaissons mal nos preux et nos palladins d'aujourd'hui! Ils ont bien couru, ces deux nobles chevaliers, sur les traces du roi Charles-Albert, ils l'ont bien atteint sur la frontière d'Espagne, mais c'était pour lui faire signer son acte d'abdication; et ces Bertrand, ces Montholon sont revenus triomphants en élevant sur leur tête l'acte par lequel le magnanime roi ne peut plus reprendre la couronne.

En effet, la chambre des députés avait déclaré ne pouvoir reconnaître Victor-Emmanuel pour roi de Sardaigne, attendu qu'aucun écrit n'attestait la transmission de la couronne. Il y avait eu abdication de Charles-Albert, mais qui le prouvait? Dans l'intérêt de la maison de Savoie, la chambre croyait devoir mettre sa soumission au nouveau monarque sous les conditions de l'apport de preuves authentiques. Sans cela ce précédent serait trop dangereux: un mauvais frère, un mauvais fils, pourrait profiter de l'absence momentanée du roi, venir se faire proclamer, recevoir les serments de l'armée, de la garde nationale, s'emparer du pouvoir, et puis repousser le vrai titulaire.

Les preux sus-nommés sont donc partis à franc-étrier à la poursuite de Charles-Albert. Ils l'ont atteint dans le Guipuscoa; ils l'ont conduit devant un notaire du village de Tolosa, étonné de tant d'honneur: ils lui ont fait signer sa déchéance. Alors Bertrand et Montholon lui ont tourné le dos et ont chevauché devers Turin.

Comme vous voyez, on a beau prendre la loupe dans ce pays, chercher soigneusement quelque petite chose à louer, il est impossible de rien trouver de beau. Après des milliers d'humiliations et toutes les tyrannies possibles en Lombardie, vous croyez que les Autrichiens vont trouver une violente et héroïque résistance en passant le Tessin et en entrant dans le Piémont. Pas du tout. Les guerriers piémontais veulent se jeter à plat ventre et baiser le soulier du soldat autrichien.

Sans avoir une bien haute idée de l'Italie du centre, nous croyions que le mot république pourrait peut-être électriser Florentins et Romains. Rien de tout cela: Livournais et Florentins se battent, et pour quel motif? Pour un écot de cabaret! A la porte Prato, les Livournais n'ont pas payé leur consommation dans une gargotte, le peuple prend fait et cause pour le cabaretier; on se bat, il y a dix morts, trente blessés; on abat les arbres de la liberté, on rétablit les armoiries de Léopold, et la république florentine meurt pour une affaire de cabaret!

Cosaques et Hongrois.

La bataille de Pesth, qui a duré cinq jours, a été peut-être la plus sanglante que l'histoire puisse citer depuis les grandes guerres de l'empire. Les Autrichiens ont envoyé à Bude seul plus de 700 voitures pleines de blessés. Dans cette grande calamité, le jeune empereur a appelé, dit-on, à son secours, toute la force armée des Russes; mais même parmi ceux-ci il y a une grande fermentation; à Varsovie et à Kalisch on a arrêté beaucoup d'officiers qui ont porté publiquement un vivat au héros Bem. En Transylvanie d'ailleurs la bravoure russe s'est montrée sous un jour bien triste; Bem dit, dans son ordre du jour à l'armée: « qu'il a chassé devant lui ces gardes de Saint-Pétersbourg comme des chiens, et que les Autrichiens sont bien plus vaillants que ces barbares. » Le rapport de Bem renferme ces mots: « En France on n'a rien à craindre des cosaques; les Magyars et les Polonais feront leur affaire. Tandis qu'on dort à l'Ouest, l'Est réveillé sauvera l'Europe. »

Afin de prouver la vérité du jugement de Bem sur les Russes, nous allons rappeler en peu de mots ce que c'est que cette armée de cosaques dont nos feuilles réactionnaires font tant de bruit.

Les Russes comptent beaucoup sur l'effet que produirait leur artillerie, qui est considérable et composée de pièces de gros calibre. Chaque batterie est de 8 pièces, 6 canons et 2 obusiers. Les canonniers russes tirent avec une grande vitesse, mais ils manquent d'adresse et se laissent facilement mettre en désordre. Chez eux le nombre tâche de suppléer à l'intelligence.

L'aspect d'un régiment de cavalerie russe est des plus imposants; mais les chevaux, remarquables par leur beauté et leur vigueur, valent mieux que les cavaliers qui les montent. Il y a tel régiment où tous les chevaux se ressemblent exactement, et se distinguent par des anneaux d'argent qu'ils portent à leurs pieds de devant.

Les meilleurs cavaliers de l'armée russe sont les Cosaques, malgré le coussin élevé qui leur sert de selle, et qui en a l'apparence lorsqu'ils fendent l'air. Mais toute la science du Cosaque se borne à savoir monter à cheval.

L'infanterie est habillée à la prussienne; son uniforme est vert. Le soldat est très exercé; mais, au moral comme au physique, il ne vaut guère mieux que la brute. Misérablement nourri et même d'une manière dégoûtante, il vit comme il peut, avec de l'eau de gruau, des légumes et quelques os. Ses chefs le traitent avec une barbarie révoltante; son sort est vraiment digne de pitié. Son mépris de la mort, en face d'une si misérable vie, ne s'explique que trop naturellement.

Croire le soldat russe méchant, c'est une erreur. Il est stupide, voilà tout; c'est au demeurant la meilleure créature du monde. L'ivresse lui semble le suprême bonheur; il se laisserait couper une main pour avoir un verre d'eau-de-vie. Sa maigre solde (environ 4 c. par jour) lui est en grande partie rognée par ses chefs, de sorte qu'il est obligé de voler en pays ami comme en pays ennemi. Il y en a qui mendient de la manière la plus vile.

Les officiers russes, si l'on n'en excepte les Polonais et les Allemands de la Baltique, ne peuvent, malgré leur éducation, entrer en comparaison pour le savoir et l'esprit militaire avec les officiers des autres nations. Cela est si vrai qu'ils parviennent rarement aux grades élevés. On trouve parmi les généraux beaucoup d'Allemands, des Français, et même quelques anglais, mais peu de Russes proprement dit. Cette supériorité des étrangers excite parmi les nationaux une jalousie incroyable qui n'a pas encore pu se transformer en une noble rivalité. Cette jalousie aurait les résultats les plus fâcheux dans le cas d'une guerre avec l'Allemagne, en supposant que des généraux allemands, tels que Luders et Engelhart, consentissent à porter les armes contre leur propre patrie, ce qui n'est pas probable, malgré l'appât de la solde élevée qui les retient au service du Gottorp de Pétersbourg.

Le manque d'attachement pour une patrie qui n'est souvent pas la leur, n'est pas le seul défaut des généraux russes. Leur vénalité est devenue proverbiale. Ils font argent de tout, et leurs subordonnés suivent leur exemple. Tels sont les héros que nos conservateurs citent comme les défenseurs de la propriété et les soutiens de l'ordre dans notre société européenne.

Que nous parlez-vous de la barbarie des Hongrois du moyen-âge? Les vrais barbares sont aujourd'hui ces Cosaques, qui excitent votre admiration. Nous n'appellerons jamais en France les étrangers, fût-ce même nos braves frères d'armes les Polonais et les Hongrois, à moins toutefois que vous ne fassiez vous-mêmes une troisième fois appel au grand mogol de l'Europe orientale, à ce czar, objet de votre vénération, et en qui vous avez mis toutes vos espérances. Mais Nicolas ne bougera pas, et la force morale que les succès de l'armée polono-hongroise donne à la révolution suffira, nous l'espérons, pour amener le triomphe complet de la démocratie.

Une proclamation de Kossuth parle dans le même sens que Bem, qui promet à l'Europe de la préserver d'une invasion cosaque. Kossuth félicite les Hongrois de ce qu'ils se suffisent à eux-mêmes, et n'ont point invoqué de secours étrangers. Ou la Hongrie succombera honorablement, ou elle sera victorieuse et pourra alors secourir les autres peuples.

On assure que Kossuth a proposé à l'Assemblée nationale hongroise d'accepter pour la Hongrie la Constitution élaborée par la constituante de Kremsier. Il aurait eu pour but, par cet acte de politique, de gagner les sympathies des nationalités de l'Autriche qui toutes demandent cette constitution à la place de celle octroyée par l'empereur, et qui ne satisfait personne.

On dit aussi que la Diète a suivi Kossuth à l'armée. Cette assemblée, dont les membres ont une opinion unanime sur la question de l'indépendance nationale, se divise en trois partis. Le premier est celui de Kossuth qui n'a pas cessé de reconnaître pour roi de Hongrie l'empereur Ferdinand V; le deuxième est celui du comte Nyari qui adopterait pour souverain le jeune François-Joseph; le troisième enfin, plus fort lui-même que les deux autres, est le parti républicain qui ne veut plus entendre parler des Habsbourg, mais fonder la république fédérative du Danube.

Dans ce parti, le seul qui ait de l'avenir, se trouvent tous les jeunes talents et aussi quelques vieilles têtes. Les chefs sont Ladislas Madarasch, le vieux Wesselenyi, fameux orateur devenu aveugle pendant une longue et dure captivité; le général Georgey, le terrible chef de guérillas Klapka, et l'ancien chef de brigands Rutzka, qui a fait de ses vieux compagnons les plus intrépides hussards qui se puissent voir. On sait que chez les Hongrois le brigandage, resté à l'état héroïque, n'a été le plus souvent qu'une protestation armée contre la tyrannie du souverain et l'égoïsme des grands.

Les députés républicains de la diète hongroise portent tous la plume rouge à leurs chapeaux. L'armée tout entière, démocratisée et socialisée par les Polonais, est avec eux. Cette grande armée polono-hongroise sera à la fin du printemps de 300 000 hommes, qui valent un million de Russes.

Assemblée nationale.

Présidence de M. Grévy. — *Séance du 21 avril.*

M. DESLONGRAIS demande que le projet de loi sur le chemin de Versailles soit discuté avant celui sur l'indemnité coloniale.

Cette proposition, combattue par MM. Goudchaux et Schœlcher, est adoptée.

M. LACROSSE dépose un projet de loi portant demande d'un crédit de 237 000 fr. applicable au paiement de l'aménagement de la nouvelle salle de l'Assemblée.

Le ministre demande l'urgence et le renvoi à la commission de comptabilité.

La discussion est reprise sur le projet relatif aux journaux et publications politiques.

M. VALETTE présente un article additionnel qui prendrait place après l'article 3. Il est ainsi conçu:

« Néanmoins, l'autorité municipale pourra toujours, dans l'intérêt du bon ordre et de la tranquillité publique, prendre des arrêtés pour interdire d'une manière générale l'affichage, les cris, le colportage et la vente des journaux ou écrits quelconques, ou l'un de ces modes de publications, seulement sur la voie publique. »

VOIX DIVERSES. La question préalable!

M. ROUHER. On ne peut demander la question préalable que lorsque la proposition est inconvenante (C'est cela!), ou lorsqu'il s'agit de revenir sur un vote de l'Assemblée. (C'est cela encore! — Non! non!)

M. LE PRÉSIDENT. Je mets aux voix la question préalable.

VOIX DIVERSES. Le scrutin de division!

On procède au scrutin, qui donne le résultat suivant:

Votants.	609
Majorité.	305
Pour.	345
Contre.	264

La question préalable est adoptée.

M. BAZE propose un nouvel article 4 ainsi conçu:

« Les afficheurs, crieurs, vendeurs et distributeurs devront préalablement remettre au maire de la commune dans laquelle ils voudront afficher, vendre, crier et distribuer des journaux, écrits ou circulaires, un exemplaire de chacun desdits journaux, écrits ou imprimés. »

Ils devront aussi remettre au maire la preuve du dépôt fait par eux au parquet 24 heures à l'avance.

M. DUPONT (de Bussac), rapporteur, combat cet amendement. Il fait remarquer que si l'amendement était adopté, l'éditeur d'une brochure devrait d'abord en sacrifier 36 000 exemplaires pour les maires des 36 000 communes de France.

Le premier paragraphe 55 de l'amendement est mis aux voix.

Deux épreuves étant déclarées douteuses, il est procédé au scrutin de division, qui donne le résultat suivant:

Nombre des votants	636
Majorité absolue	319
Pour	316 (Mouvement.)
Contre	320

L'amendement n'est pas adopté.

M. MORNAY présente un amendement tendant à déclarer dispensés du cautionnement les journaux des départements ne paraissant pas plus de trois fois par semaine, dans les villes de moins de 16 000 âmes.

VOIX DIVERSES. La question préalable!

AUTRES VOIX. Retirez l'amendement!

La question préalable est adoptée.

On passe au scrutin de division sur l'ensemble de la loi. Les voix se répartissent ainsi:

Nombre des votants,	629
Majorité	315
Pour	550
Contre	79

L'ensemble de la loi est adopté.

M. PASSY, ministre des finances, dépose divers projets d'échange d'immeubles entre l'Etat et divers particuliers.

M. LE PRÉSIDENT. La commission des congés est d'avis d'accorder les congés suivants: à MM. Rateau (Ah! ah!), quinze jours; Messiat, huit jours; Thiers, quatre jours, etc. — Accordé.

M. BAANDT, représentant suppléant de la Martinique, demande à être admis en remplacement de M. Mazuline, absent par congé.

M. DESLONGRAIS. Je demande la question préalable. Les suppléants ne doivent jouir du droit que leur accorde l'ordonnance du gouvernement provisoire que dans le cas de décès du titulaire.

La question préalable est adoptée.

M. REMERY dépose un rapport du comité des travaux publics, sur un projet de loi relatif au monopole des mines de la Loire. Le comité a été unanime à demander l'urgence.

M. JULES FAVRE. La question est des plus graves. Je demande que la discussion de l'urgence n'ait lieu que lundi. A l'heure qu'il est les ouvriers de la Loire se sont mis en grève; il est nécessaire que l'Assemblée soit mise en mesure de se prononcer en toute connaissance de cause.

M. LACROSSE. La grève a cessé.

M. JULES FAVRE. Elle n'a cessé qu'en partie et à la suite d'une collision déplorable et de l'incarcération d'un grand nombre de femmes et de jeunes travailleurs.

La proposition de M. J. Favre est adoptée.

M. GOUDCHAUX. Dans une précédente séance il a été dit que la banqueroute a été proposée au gouvernement provisoire. J'ai dit alors que si cette proposition avait été faite, ce n'était par aucun des membres du gouvernement provisoire. Je croyais que cette parole aurait suffi.

Cependant il est des journaux qui ne l'ont pas jugé ainsi. J'en citerai quatre entre autres, parce que je les ai entre les mains; ce sont un journal de Lot-et-Garonne, un journal de Limoges, un journal de Bayonne et un journal de Pau. Ces journaux contiennent un article à peu près le même.

UNE VOIX. C'est la correspondance modérée.

M. GOUDCHAUX donne lecture de cet article, dans lequel il est insinué que la banqueroute, ou du moins une suspension des paiements, a été proposée par M. Goudchaux, qui serait un jour arrivé dans le conseil du gouvernement provisoire avec deux pistolets, disant qu'il se brûlerait la cervelle si l'on n'adoptait son plan de finances. Ce fait aurait été raconté par M. Pelletan dans un feuilleton de la *Presse* sur les *Mémoires de Caussidière*.

L'orateur dit que l'on a proposé *au* gouvernement provisoire la suspension du paiement des rentes. Je dis *au* et non *par*.

M. DUCLERC. Je n'ai pas dit autre chose.

M. GOUDCHAUX. Cette proposition me fut faite dans les premiers jours de mars. Savez-vous ce que je fis? Je songeai à anticiper le paiement des rentes. Je me rendis au sein du gouvernement, et je demandai que l'on me désignât un membre qui en conférerait avec moi avant que j'en fisse la proposition au gouvernement. M. Arago fut désigné. Il fut comme moi d'avis de devancer le paiement.

J'en fis alors la proposition au gouvernement. Quelques membres se récrièrent; l'un entre autres à qui vous venez de donner une preuve éclatante d'estime (M. Bethmont), me demanda si ce n'était pas un charlatanisme semblable à celui de ces négociations qui font un festin splendide la veille de leur départ pour Bruxelles. (On rit.) Voilà tout ce qui a été dit dans le sein du gouvernement provisoire sur la question financière. Il faut, en vérité, que la haine soit bien profonde pour propager de semblables calomnies, et je flétris de la manière la plus énergique le misérable qui a envoyé cet article aux journaux. (Très bien!)

M. GENT. Qui a proposé la suppression?

M. LEDRU-ROLLIN. C'est par hasard que j'assiste à cette séance. (Interruption.) Je suis un des membres les plus assidus de cette Assemblée (oui! oui!), mais aujourd'hui une affaire pouvait me retenir. (Sans doute.) L'honorable M. Goudchaux nous a parlé tout à l'heure d'un citoyen qui a proposé la suspension des paiements.

M. Goudchaux connaît évidemment celui qui a fait cette proposition; il serait de loyauté de nous dire ce nom, s'il appartient à un membre de cette assemblée. (Oui! oui! le nom!) Il me semble que s'il ne siége pas sur les mêmes bancs que nous, ce n'est pas une raison pour que l'on laisse peser continuellement sur nous ce qui peut être l'œuvre d'un de nos adversaires. (Oui! oui!)

Eh mon Dieu! à moi aussi il m'a été fait de ces propositions. Un banquier que je ne nommerai pas, parce qu'il n'appartient pas à cette Assemblée, qui chaque jour nous fait attaquer par son journal (Ah! ah! — Le nom de la *Patrie* circule sur les bancs.); ce banquier vint me trouver un jour, et il me proposa de convoquer tous les hommes opulents de Paris, dont il m'offrit la liste, tous les banquiers au ministère de l'intérieur, et de les y retenir en charte privée, jusqu'à ce qu'ils eussent souscrit une obligation envers l'Etat. (Ah! ah!) Voilà ce que nous proposait, voilà ce que voulait diriger un des plus ardents défenseurs de la République honnête et modérée. (Ah! ah!)

Et c'est nous qu'on calomnie. Vous savez ce qui s'est passé ici, vous savez ce qui a été dit au sujet de l'impôt sur les riches, eh bien! dix journaux, vingt journaux me font dire unanimement que j'ai proposé un impôt de 1 fr. 50 c. sur les pauvres, c'est-à-dire le contraire de ce que j'ai dit. (Mouvement.)

Ces calomnies, qui sont répandues par un parti, nous ne pouvons rien contre elles. Si nous nous adressons au jury, on nous répond: Vous n'êtes pas attaqués comme fonctionnaires, et l'on refuse de constater notre justification; si nous nous adressons à la police correctionnelle, on refuse d'admettre la preuve. Voilà la situation que nous font les hommes de la modération. (Très bien!)

M. GOUDCHAUX. Cette proposition m'a été faite dans le mystère du cabinet; je ne crois pas qu'il me soit possible de citer le nom à la tribune. (Si! si! non! non!) Si le bruit en a couru, c'est que cette proposition a été faite à d'autres, car je n'en ai jamais parlé à personne (Agitation.) D'ailleurs qu'arriverait-il si, en présence de mon affirmation venait se poser une dénégation?

CHŒUR DE VOIX. On vous croira! on vous croira!

M. GOUDCHAUX. C'est à celui qui a fait cette proposition à s'expliquer s'il le juge à propos. Pour moi, je ne puis rien dire de plus.

Au contraire, nous avons fait tout ce qui était en nous pour payer avec empressement toutes les dettes de l'Etat. On nous l'a souvent reproché.

A GAUCHE. Qui? qui?

M. GOUDCHAUX. Dans la séance du 17 mars on me reprochait....

A GAUCHE. Dites que c'est M. Fould.

M. GOUDCHAUX. M. Fould, dans cette séance, me reprochait d'avoir payé d'abord les créanciers les plus exigeants, et d'avoir négligé les autres. Ce n'est pas là une proposition de banqueroute, sans doute, mais cela prouve assez à quels reproches s'exposait le gouvernement provisoire pour remplir tous les engagements de la monarchie.

M. FOULD cherche à justifier son discours. (La banqueroute! la banqueroute!)

M. LEDRU-ROLLIN, au moment où l'orateur s'apprête à descendre de la tribune. Avez-vous, oui ou non, dans le cabinet de M. Goudchaux, proposé la suspension des paiements par l'Etat?

M. FOULD, très ému. Non. (Ah! ah! — Vive agitation.) Je déclare que non.

L'orateur descend de la tribune.

M. GOUDCHAUX s'y élance. Devant Dieu et devant les hommes, je déclare que si! (Très bien! très bien! Applaudissements.)

M. FOULD. M. Goudchaux avait bien prévu qu'une affirmation de sa part provoquerait une dénégation. (Allons donc!) Je suis allé au ministère des finances le 28 février, mais je ne connaissais pas M. Goudchaux, et je ne pouvais m'occuper de ce que le gouvernement avait à faire pour le paiement du 22 mars, et surtout du 22 septembre.

L'orateur cite une brochure qu'il a fait imprimer sur la situation financière. Il ajoute qu'il était lié assez intimement avec un membre

du gouvernement provisoire, qui est prêt à témoigner qu'il n'a jamais eu la pensée que les paiements devaient être suspendus.

L'orateur n'accuse pas M. Goudchaux, mais il est possible que ses souvenirs l'aient mal servi.

M. GOUDCHAUX. Vous voulez des pièces et des faits. J'en fournirai. M. Fould vous a dit qu'il est venu chez moi le 28 février pour me parler d'un système de banques, et qu'il ne m'a pas parlé d'autre chose. Le *Moniteur* me fournit la preuve du contraire. Le 18 mars, je m'étonnais à la tribune que M. Fould m'adressât certains reproches, lui qui, dans les derniers jours de février, me conseillait de ne pas payer l'amortissement.

M. Fould me répond de sa place, le *Moniteur* le constate. — Oui, c'est vrai. Il avait donc été question d'autre chose que d'un système de banques. M. Fould me conseilla, non seulement de ne pas amortir, mais il ajouta que je ne devais payer ni le 22 mars ni le 22 septembre.

Ce conseil, il l'a répété à un membre du gouvernement provisoire, qui me l'a redit. Ce citoyen est dans cette enceinte, il peut en témoigner.

J'invoquerai un autre témoignage encore, c'est celui de M. le président de l'Assemblée. Je le prie de déclarer s'il n'est pas vrai que le 3 mars, lorsque j'insistais pour l'anticipation des paiements, je lui ai dit que si je persistais autant, c'est que M. Fould m'avait conseillé de suspendre le paiement de la rente.

M. ARMAND MARRAST. Le 3 mars, lorsque M. Goudchaux est venu nous proposer de payer d'avance, il nous dit que cette mesure lui semblait nécessaire en présence de l'attitude du monde financier, qui proposait la suspension des paiements, c'est-à-dire la banqueroute. Je lui demandai qui donc avait pu proposer cette mesure, et alors il me nomma M. Fould. C'était le 3 mars.

M. CRÉMIEUX. Je me souviens d'avoir entendu dire à M. Fould, dans une conversation particulière : Si l'on m'avait cru, on n'aurait pas payé le trimestre du 22 mars.

J'ajoute qu'un grand nombre de négociants à cette époque nous proposèrent de suspendre tous les paiements (Ah ! ah !)

D'un autre côté un nombre de personnes que je ne précise pas, mais que je puis dire infini, nous ont proposé d'autres mesures du même genre et plus radicales encore. Toutes ces mesures que nous avons repoussées avec indignation, nous ont été proposées par une foule de citoyens que vous déclarez les plus honnêtes gens, parce qu'ils appartiennent au parti de la *modération*. (Très-bien ! très-bien !)

M. FOULD. M. Goudchaux a dit qu'il a parlé de sa conversation avec moi le 1er mars, et M. Marrast dit que c'est le 3 ; M. Goudchaux croit n'avoir parlé à personne de cette conversation, tandis qu'il en a parlé à tous les membres du gouvernement. Vous voyez bien que sa mémoire n'est pas aussi fidèle qu'il le dit. (Réclamations.)

Quant à M. Marrast, il fait évidemment confusion ; M. Crémieux aussi : ils ont pris ce qui disait dans le monde financier pour ce que j'aurais dit moi-même.

Je crois avoir suffisamment répondu aux accusations qui ont été portées contre moi. (Allons donc ! allons donc !)

M. GOUDCHAUX. Je le répète, celui qui m'a accusé dans les journaux d'avoir proposé la banqueroute est un infâme calomniateur !

La séance est un moment suspendue. Une discussion très vive s'établit dans les couloirs entre M. Goudchaux et M. Denjoy, qui est allé se placer auprès de M. Léon Faucher.

Après une suspension d'une demi-heure, la séance est reprise.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur le chemin de fer de Versailles à Chartres.

M. LE PRÉSIDENT. Avant de commencer la discussion du projet de loi à l'ordre du jour, je dois annoncer à l'Assemblée qu'une erreur grave a été commise dans le scrutin qui a eu lieu dans cette séance sur l'amendement de M. Baze. Quand on a contrôlé le vote dans les bureaux, on a remarqué ceci :

Huit représentants ont mis chacun deux bulletins bleus pour le rejet.

Deux représentants, deux billets blancs, et deux autres deux billets blancs et bleus, ce qui change le résultat du vote, de sorte qu'au lieu d'avoir rejeté, l'Assemblée a adopté. (Marques de surprise.)

C'est donc le § 1er de l'amendement de M. Baze qui a été adopté.

Je donne lecture du deuxième paragraphe, et je le mets aux voix.

MM. LARABIT et JOLY combattent ce paragraphe, parce qu'il rejette tout délai entre le dépôt et la publication.

On entend encore MM. Joly et Gent en faveur de la suppression.

Le deuxième paragraphe de l'amendement n'est pas adopté.

La loi, dans son ensemble, est adoptée.

Personne ne demandant la parole sur le chemin de fer de Versailles à Chartres, on passe à la discussion des articles.

« Art. 1er (de la commission.) Le ministre des travaux publics est autorisé à exploiter, pour le compte de l'Etat, le chemin de fer de Versailles à Chartres et à La Louppe, jusqu'à ce qu'il ait été statué définitivement sur la concession ou l'exploitation du chemin de fer de Paris à Rennes. »

M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS. La discussion peut se résumer en ceci : Nous sommes tous d'accord sur l'exploitation par l'Etat, de ce chemin. Je demande que la commission consente à terminer ainsi son article 1er :

« Jusqu'à la fin des constructions du chemin de fer de Paris à Rennes. »

M. DESLONGRAIS, rapporteur, maintient la rédaction entière de la commission. (Aux voix ! aux voix !)

L'article 1er de la commission est adopté.

M. JULES FAVRE combat l'exploitation par l'Etat.

M. LACROSSE répond que c'était avant le vote de l'art. 1er que ces observations auraient dû se faire. L'intention du gouvernement est d'exploiter directement ; c'est la seule exploitation opportune dans la situation du crédit public.

L'art. 2 de la commission, relatif aux tarifs réglés par le ministre des travaux publics, est adopté.

« Art. 3. La nomination et la révocation des agents chargés de la perception et du contrôle des recettes, seront faites par le ministre des travaux publics. » — Adopté.

« Art. 4. Les dépenses de l'exploitation seront imputées sur les fonds des travaux du chemin de fer de l'Ouest. » — Adopté.

« Art. 5. Un crédit de un million est accordé pour acquisition d'un supplément de matériel nécessaire à l'exploitation. » — Adopté.

M. MARESCAL demande que le chemin de fer de Chartres se raccorde avec celui de la rive droite de Paris. (Non ! non ! Aux voix !)

L'amendement est rejeté.

« Art. 6. Le ministre est autorisé à racheter le chemin de fer de Paris à Versailles (rive gauche). — A défaut de traité, dans un délai de trois mois, l'Etat poursuivra, par expropriation forcée, le remboursement des sommes avancées par le Trésor à cette compagnie. » — Adopté.

M. LE GÉNÉRAL LAMORICIÈRE demande qu'on discute lundi la loi sur la force publique. Les budgets de la marine et de la guerre ne sont pas prêts. (Oui ! oui !)

On passe au scrutin, dont le résultat définitif est l'adoption de la loi.

La séance est levée à six heures et demie.

COMITÉ DÉMOCRATIQUE DES ÉLECTIONS.

3e arrondissement, salle de la Fraternité, 8 heures précises.

4e arrondissement, salle de la Redoute, 8 heures.

Asnières. — Dimanche 22 courant, à 4 heures 1/2, chez Olivier Derel, restaurateur, route d'Argenteuil.

COMITÉ DES DÉPARTEMENTS.

Calvados. — Manche. — Salle de la Fraternité, aujourd'hui 22 avril à 2 heures. C'est par erreur qu'on a annoncé pour une heure une réunion pour le département du Nord.

Saône-et-Loire. — Aujourd'hui dimanche, 22 avril, à 2 heures, réunion des socialistes de Saône-et-Loire, chez le citoyen Guyot l'Aligent, rue de l'Ecole-de-Médecine, 37.

Puy-de-Dôme. — Lundi, 23 avril, réunion des Socialistes du Puy-de-Dôme, rue Saint-Jacques, 25, à 7 heures du soir.

Gironde. — Lundi soir à 7 heures, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 14.

Isère. — Aujourd'hui dimanche à 7 heures, impasse de la Grosse-Tête, rue Saint-Spire.

Mayenne. — Lundi soir, 7 heures et demie, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 27.

Haute-Vienne. — Réunions les mercredis et samedis, à 7 heures, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 6.

Nord. — Lundi, salle de la Fraternité, à 4 heures et 1/2 précises.

Marne. — Réunion des démocrates de la Marne, demain dimanche à 2 heures de l'après-midi, chez le citoyen Maillard, rue des Canettes, 24.

AUX MILITAIRES DE LA SOMME.

Liste des candidats démocrates socialistes, adoptée par le comité d'Amiens.

Baudry, notaire. — Bazaine, ingénieur. — Boucher de Perthes. — Cattiaux, ex-médecin de Fins. — Chevalier, pharmacien. — Contant, typographe. — Lebœufle-Fleury, négociant. — Ledru-Rollin. — Santin-Alavoine. — Saugeon, propriétaire. — Sauvage, mécanicien. — Thuillier, docteur en chirurgie.

FAITS DIVERS.

On assurait hier, dans les couloirs de l'Assemblée, que M. Jérôme Bonaparte, à peine en possession de son ambassade à Madrid, était rappelé.

— M. Caussidière vient, dit-on, d'écrire à M. le procureur général Baroche qu'il est sur le point de se constituer prisonnier, de manière à être jugé en même temps que son co-accusé Huber.

— M. de Bonnard a été condamné hier, par la cour d'assises, à un an de prison et 500 fr. d'amende, par suite de discours prononcés au club des Brouillards, à Montmartre.

— Obéissant aux ordres qu'ils reçoivent, les agents du pouvoir violent effrontément les lois. Avant-hier, le commissaire de police s'est présenté dans une réunion électorale socialiste qui se tenait à Belleville, et sommé, en vertu de la loi, de se retirer, il a déclaré d'un ton provocateur qu'*il ne céderait qu'à la force*. Les assistants, au nombre de quinze à seize cents, se sont retirés calmes et dignes : ils n'ont voulu ni aliéner leurs droits en délibérant en présence du fonctionnaire intrus, ni troubler l'ordre en usant de la force. Qui a donné, dans cette circonstance, une admirable leçon ? (*République*.)

— Deux agents de police, accompagnés d'une escouade de garde républicaine, ont procédé ce matin à l'arrestation de deux journalistes attachés à la rédaction d'une feuille industrielle. (*Estafette du soir*.)

— Il n'est bruit, depuis quelques jours, dans les lieux publics où se réunissent d'ordinaire les militaires, que du départ forcé (par ordre supérieur) d'un lieutenant d'infanterie pour l'Algérie. Ce militaire a commis l'impardonnable faute de dîner avec quelques représentants montagnards. On lui a donné douze heures pour faire ses malles et partir. Toujours le même système !

— Le président de la République continue à ouvrir les salons de l'Elysée-National à la fine fleur de l'aristocratie nobiliaire. L'affluence des grands noms historiques aux réceptions officielles de M. Louis Bonaparte a vivement inquiété le *descendant de saint Louis*, qui a fait connaître à ses *féaux* son royal mécontentement.

Il a été résolu, en conséquence, que le noble faubourg n'accepterait plus les invitations qui lui seraient adressées que dans une proportion d'une sur dix, et qu'il considérerait dorénavant le président comme un simple *magistrat* et non plus comme le chef de l'Etat. Voilà donc les salons de l'Elysée privés d'une partie de leur charme. Cette décision de la noblesse a vivement froissé le président. (*Estafette du soir*.)

— Partout la *Foire aux Idées* est l'occasion de démonstrations bruyantes de la part de la réaction et de protestations énergiques de celle des républicains. Le *National de l'Ouest* invite les démocrates de Nantes à s'abstenir d'assister à la seconde représentation, pour ne donner aux provocations de la police aucune satisfaction qui puisse nuire à la cause républicaine à l'approche des élections.

Il paraît que la première représentation de cette pièce, au théâtre de Nantes, a causé beaucoup de tumulte.

— Le citoyen Ledru-Rollin sera au Mans dimanche prochain 22 courant. Un banquet lui sera offert le même jour à midi. Les souscripteurs sont déjà très nombreux, et l'on espère que cette fête patriotique ralliera toutes les nuances de l'opinion démocratique, et opérera la fusion définitive de tous les membres du parti républicain.

(*Démocrate de l'Ouest*.)

— L'administration de Châlons-sur-Saône vient d'envoyer sa démission au préfet, dans une lettre énergique où elle lui accuse en même temps réception de sa circulaire qui prescrit aux administrations municipales d'imposer la présence d'un commissaire de police aux réunions électorales. La lettre se termine par ces mots :

« Nous sommes d'ailleurs persuadés qu'en donnant notre démission nous ne faisons que prévenir de nouveaux outrages, et aller au devant des désirs que l'on a sans doute à notre égard. »

— Des Ecossais, au nombre de 200, excités par l'accueil que les Anglais, venus à Paris, ont trouvé en France, ont écrit à l'état-major de la garde nationale du Havre, et lui font part de leur intention de nous faire une visite.

Nous n'avons pas besoin de dire que l'état-major a répondu immédiatement qu'il était réservé aux visiteurs, quelqu'en serait le nombre, l'accueil le plus cordial et le plus fraternel. (*Courrier du Havre*.)

— Un banquet électoral démocratique vient d'avoir lieu à Juncy (Saône-et-Loire). Plus de 600 souscripteurs y ont pris part, plus de 1 000 auditeurs ont assisté aux discours qui ont été prononcés. Voici les deux principaux toasts que reproduit en entier l'*Union républicaine* de Mâcon :

« A l'extinction de la misère et de la mendicité par l'association, par le travail organisé pour les valides, par la nourriture assurée à l'enfance et à la vieillesse ! Une seule république peut résoudre ce problème : c'est la République démocratique et sociale. Comme c'est la seule vraie, la seule bonne, la seule féconde, dites avec moi :

» Vive la République démocratique et sociale !

» Aux Apôtres, aux Martyrs de la liberté ! »

— Le choléra a fait de nombreuses victimes à Nogent-le-Rotrou. Le *Glaneur* d'Eure-et-Loir annonce que l'épidémie commence à ralentir ses ravages.

— Le comité fraternel des blessés et combattants de Février prévient les sociétaires de se rendre le dimanche 22 du courant à midi précis, à la salle Saint-Jean, rue Neuve-Saint Jean, 47, faubourg Saint-Martin.

— Les ouvriers MÉCANICIENS et SERRURIERS sont invités à se réunir dimanche 22 avril, à neuf heures du matin, salle de la Fraternité, pour communications importantes relatives aux deux corporations.

BULLETIN DU CHOLÉRA. — Dans la journée du 18, il y a eu 89 décès, ainsi répartis : 1er arrondissement, 4 à domicile, 3 à l'hôpital Beaujon et 4 à l'hôpital militaire ; 2e arr., 8 à domicile ; 3e arr., 3 à domicile et 3 aux hôpitaux ; 4e arr., 2 ; 5e arr., 8 à domicile et 7 aux hôpitaux ; 6e arrond., 0 ; 7e arrond., 2 à domicile ; 8e arrond., 8 aux hôpitaux ; 9e arrond., 4 à l'Hôtel-Dieu ; 10e arrond., 4 à domicile et 17 aux hôpitaux ; 11e arrond., 3 à domicile et 4 à la Clinique ; 12e arrond., 7 à domicile, et 12 aux hôpitaux. C'est donc 33 à domicile et 56 aux hôpitaux.

Dans la journée du 19, il y a eu 53 décès, ainsi répartis : 1er arrondissement, 2 à domicile et 4 à Beaujon, 2 à l'hôpital militaire ; 2e, 5 à domicile ; 3e, 4 à domicile ; 4e, 4 ; 5e, 5 à domicile et 2 à l'hôpital ; 6e, 0 ; 7e, 4 à domicile ; 8e, 4 à l'hôpital, 9e, 4 à l'hôpital ; 10e, 2 à domicile, plus 5 aux hôpitaux ; 11e, 4 à domicile et 2 à la Clinique ; 12e, 5 à domicile, et 10 aux hôpitaux. C'est 26 morts à domicile et 27 aux hôpitaux.

Dans la journée du 20 il y a eu 67 décès, dont voici le détail : 1er arrondissement, 3 à domicile, 2 à Beaujon, 4 à l'hôpital militaire ; 2e, 2 à domicile ; 3e, 2 à domicile ; 4e, 4 à domicile ; 5e, 3 à domicile, 4 à l'hôpital ; 6e, 2 à domicile ; 7e, 4 à domicile ; 8e, 3 aux hôpitaux ; 9e, 4 à domicile ; 10e et 11e, 0 ; 12e, 3 à domicile, 6 à la Salpêtrière, 4 à la Pitié, 2 au Val-de-Grâce. — C'est 18 morts à domicile et 49 aux hôpitaux.

LE SANS-CULOTTE MALGRÉ LUI. — Nous reproduisons un bruit qui circule dans une des villes les plus considérables de la Dordogne, et qui, s'il est fondé, nous explique comment certains hommes de la République honnête et modérée entendent le respect de la famille et de la propriété.

Un de ses membres les plus intéressants et les plus intéressés vient d'être surpris par un honnête ouvrier en flagrant délit de conversation criminelle avec sa femme.

Le jeune Lovelace a reçu une assez rude leçon. Sa blonde et quasi-aristocratique figure a été violemment contusionnée ; sa blanche main a été également blessée par la lame d'un sabre que le mari malencontreux agitait d'une façon fort peu rassurante.

Le lion a néanmoins pu faire une retraite honorable, en laissant, au lieu de sa peau ses vêtements les plus indispensables, qui serviront, au procès, comme pièces de conviction. On assure qu'une plainte en adultère a été déposée au parquet du procureur de la République.

Pour ne pas perdre leur temps en attendant jugement, les *rouges* de la localité ont donné au brillant dandy le nom de *sans-culotte malgré lui*.

PETITE CORRESPONDANCE.

Orléans.—M. D.—Reçu.—Nous allons faire l'envoi.—Vous aurez vu par la P. C. d'hier, que nous sommes complètement de votre avis.

Orléansville.—M. G.—Reçu votre lettre. Merci à tous.—Les livres et rom. sont partis.

Alger.—M. J. S. L.—Nous allons expédier à M. L.

Saint-Avold.—M. F.—Nous ne fournissons pas sur vous, et nous vous réclamons un bon de poste de 35 fr., soit 25 p. vous, 9 p. M. D., et 3 p. M. L.

Toulon.—M. M.—Nous prenons une vive part à votre affl.—Noté.

Marseille.—M. P.—M. O. nous remet les pièces (5 cahiers sous enveloppe). Nous tâcherons de les utiliser au mieux.

Londres.—M. P.—M. O. arrive de Marseille et partira pour Londres dans huit jours.

Périgueux.—M. A. S.—Reçu les 500.

Chartres.—M. F.—Tout est parti.—Il sera fait suivant vos désirs.

Saint-André-de-M.—M. M.—Nous vous avons remis au service, et nous vous avons env. les 2 vol. dem. qui montent à 8.70 poste comprise.—C'est donc 17-70 à nous remettre.

Bourse du 21 avril.

La décision prise par la Banque de France, de rembourser forcément en numéraire toutes les sommes de 8 mille francs et au-dessous, a produit son effet. Le numéraire diminue, ainsi que les billets en circulation qui montent à 412 millions.

On voit que la Banque redoute d'être forcée dans ses retranchements ; elle évite à tout prix d'arriver à son maximum de circulation (450 millions), pour que l'Etat ne puisse rien changer à ses statuts, et surtout pour qu'on n'augmente pas son capital.

Elle persiste, malgré les vœux de tout le commerce, en dépit du progrès, à conserver un *statu quo* nuisible aux transactions.

De 413 à 450 millions, il lui reste une marge de 37 millions.

Les affaires commerciales sont plus animées au comptant, mais il ne se traite aucune affaire saillante à terme. On ne fait pas de billets, partant point d'escompte. Le portefeuille de Paris le prouve (car il diminue encore d'un million et n'est plus que de 49 millions, c'est le quart précisément de ce qu'il était l'année dernière.

Les capitaux sont donc toujours inactifs. Ils affluent vers la rente et les bons du Trésor, mais ils désertent encore l'industrie.

Le Trésor augmente son crédit d'un million ; les particuliers en versent deux de plus en compte courant.

Les mêmes mouvements se font sentir dans les succursales. La situation ne s'est donc pas améliorée.

Les actions, hier à 2300, ouvrent à 2405 et ferment en baisse de 8 fr. à 2392.50, après avoir coté 2490.

Les mines de la Loire font 305. Le zinc V. Montagne s'élève à 3000, et Stolberg à 600.

Le 5 0/0, de 88 60, débute à 88 30, s'élève à 88 75, pour retomber au plus bas à 88 10 fin courant : c'est une baisse de 50 c. On fait 88 5 au comptant.

Le 3 0/0, qui était à 56 70, commence à 56 50, monte à 56 90, finit à 56 25 à terme et 56 20 au comptant : baisse, 40 c.

Le chemin de fer d'Orléans gagne 2 50 à 852 50. Avignon-Marseille est demandé à 216.25.

Le Nord flotte entre 455 et 450. Il fait sa clôture à 452 50 c.

Le marché a été disputé vivement entre les haussiers et les baissiers ; ces derniers semblent l'emporter.

Le vote de l'Assemblée nationale a déprimé les cours.

RENTES FIN COURANT.	Prés. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	56 70	56 90	[illegible]	[illegible]
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0	[illegible] 40	88 75	[illegible]	[illegible]

21 avril. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	56 20	»»	4 Canaux avec prime	1000 »»
— Emprunt 1847-1848	88 »»	»»	Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	88 05	»»	Caisse hypothécaire	150 »»
4 1/2 0/0 du 22 mars	77 0	»»	Emprunt d'Haïti	310 »»
3 0/0 j. du 22 septembre	»» »»	»»	Espagne, dette active	[illegible]
Actions de la Banque	2402 »»	»»	— dette passive	»» »»
Rente de Naples, j. juillet			— 3 0/0 1841	33 »»
Récép. Rothschild	82	»»	Emprunt portugais 5 0/0	»» »»
3 0/0 de l'Etat romain	78	25	— — 3 0/0	»» »»
5 0/0 belge 1840	92	50	2 1/2 hollandais	»» »»
— — 1842	[illegible]	50	Zinc Vieille-Montagne	3000 »»
— 4 1/2	»»	»»	H. de la Grand-Combe	»»» »»
— Banque (1835)	»»	»»	Emprunt du Piémont	870 »»
Obligations de la Ville	1190	»»	Lots d'Autriche	320 »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	425 »»	»»» »»	Orléans à Bordeaux	410 »»	»»» »»
Versailles, rive droite	215 »»	217 50	Du Nord	455 »»	451 50
— rive gauche	180 »»	185 »»	De Paris à Strasbourg	372 50	371 25
Paris à Orléans	850 »»	852 50	Tours à Nantes	[illegible]	323 75
Paris à Rouen	552 50	565 »»	Paris à Lyon	»»» »»	»»» »»
Rouen au Havre	»»» »»	300 »»	Montereau à Troyes	»»» 75	130 »»
Avignon à Marseille	215 »»	216 25	Dieppe à Fécamp	180 »»	175 »»
Strasbourg à Bâle	105 »»	105 »»	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	360 »»	360 »»	Bordeaux à la Teste	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boulogne	»»» »»	»»» »»			

L'un des gérants : G. TANDON.

JARDIN D'HIVER.

Aujourd'hui dimanche, grande fête de jour au Jardin-d'Hiver, avec Chœurs de l'Union Chorale, grand concert par tous nos premiers artistes ; intermède comique de la *Foire aux Idées* ; tombola de fleurs, et tirage de 100 billets de la loterie d'un million au profit des artistes. Le concert commencera à deux heures ; le prix d'entrée ne sera pas augmenté.

Spectacles du 22 avril.

THÉATRE DE LA NATION.—Le Violon du Diable, la Bouquetière.

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Louison, Hamlet, Paix à tout prix.

OPÉRA-COMIQUE.—Le Caïd, les Rendez-vous, Maison à vendre.

ODÉON.—Les Guérillas, l'Orientale, Sans le vouloir.

THÉATRE-HISTORIQUE.—La Jeunesse des Mousquetaires.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 110. **EDITION DU MATIN.** Lundi 23 Avril 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois . . . 6 f.
Six mois . . . 11 f.
Un an . . . . 20 f.
Les manuscrits ne sont pas rendus.
Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS
Trois mois . . . 9 f.
Six mois . . . 17 f.
Un an . . . . 32 f.
Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.
Voir les détails à la 4e page.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

PARIS, 22 AVRIL.

Programme de la presse démocratique et sociale,

INTERPRÉTÉ AU POINT DE VUE PHALANSTÉRIEN (1).

§ 1er.—*Politique.*

Défense énergique de la forme républicaine et du suffrage universel direct.—Maintien et développement de la Constitution dans le sens démocratique.—Unité du pouvoir.—Subordination formelle du pouvoir exécutif à l'Assemblée nationale.—Liberté réelle de la presse.—Abolition des cautionnements et des priviléges d'imprimerie.—Inviolabilité du droit de réunion et d'association.

L'idéal politique de l'Ecole phalanstérienne est la plus démocratique des conceptions. Tout en reconnaissant au principe de l'hérédité, c'est-à-dire au principe de la famille une grande valeur sociale, une impérissable mission, nous refusons, ou plutôt nous déclarons que la nature refuse à ce principe la direction de l'activité humaine. Le gouvernement appartient à l'intelligence, l'intelligence ne peut être constatée que par le suffrage. Nous voulons, pour consacrer le droit du pouvoir, un suffrage plus véritablement universel et en même temps plus compétent, plus directement intéressé à bien choisir, que le suffrage tel qu'il s'exerce aujourd'hui.

Plaçons-nous dans la commune sociétaire, dans la phalange, type du monde régénéré. Comment le vote y sera-t-il organisé?

La constitution politique y sera modelée sur l'organisation du travail. Cette organisation, Fourier, dont la théorie nous éclaire, ne l'a pas puisée dans son imagination, mais dans la nature. A son exemple, nous ne poursuivons qu'un but, mettre les institutions sociales, œuvre de l'homme, en harmonie avec la création tout entière, avec l'œuvre de Dieu; accomplir sur la terre la volonté qui est faite au ciel; appliquer dans la sphère de l'activité humaine cette loi d'ordre, de classification, d'hiérarchie, qui rayonne dans toutes les parties de l'univers, cette loi que Fourier n'a pas inventée, mais seulement observée et baptisée : LA SÉRIE.

Les plantes qui se rapprochent d'un même type, les êtres animés appartenant à la même espèce, les peuples dont l'origine est commune, les astres qui sont ralliés par l'attraction autour d'un même soleil, forment des *groupes*. Ces groupes eux-mêmes se rallient à des unités supérieures, à des *séries* qui les contiennent. Les travailleurs aussi doivent former des groupes ralliés par une vocation, par une aptitude commune pour un même travail; les affinités industrielles sont appelées par la nature à rapprocher l'agriculteur de l'agriculteur, le savant du savant, l'artiste de l'artiste, et déjà tous les jours nous admirons les effets occasionnels de ces admirables affinités qui unissent tous les rangs, qui établissent rapidement la sympathie entre tous les chasseurs, entre tous les agriculteurs, entre tous les archéologues, entre tous les artistes de la terre.

Que les travailleurs dans la commune se rapprochent suivant leurs vocations, constituant ainsi des groupes et des séries naturelles d'agriculteurs, industriels, savants, artistes; que l'esprit corporatif soit développé, poétisé, dans ces réunions, par ces signes de ralliement, ces emblèmes, ces étendards, ces refrains, cette musique enivrante dont la guerre a prouvé toute la puissance, mais dont l'humanité, éloignée de sa véritable carrière, n'a su faire usage que pour s'exciter à la destruction; que toutes les variétés d'un même travail, que les diverses méthodes par lesquelles on peut l'accomplir deviennent, entre les groupes voisins, des objets de rivalité vive et soutenue, introduisant dans l'industrie cette émulation piquante, ces chances de défaite et de victoire que nous cherchons aujourd'hui dans un jeu stérile et dépravant, faute de les trouver dans des travaux monotones.

Que les séances de travail, entreprises avec ardeur, passionnées par la vocation industrielle, intriguées par la rivalité corporative, soient courtes et nous permettent plusieurs fois par jour d'alterner nos occupations : alors nous prendrons goût à plusieurs travaux, nous formerons des liens sympathiques dans tous les groupes, développant nos bras à l'atelier, notre oreille à l'orchestre, nos facultés intellectuelles à la bibliothèque, au musée. Alors seulement le repos lui-même sera fécond, et l'activité permanente de l'humanité trouvera sa récréation dans la diversité des emplois; alors il n'y aura plus, comme aujourd'hui, d'hommes attachés, pendant la vie entière, au même boulet professionnel; plus de classes vouées exclusivement aux corvées matérielles, plus de hommes condamnés à l'exploitation perpétuelle des mines, plus de cyclopes enfermés dans les forges, dans les fonderies, plus d'artisans de toutes les professions empoisonnés par l'action incessante des ateliers insalubres.

Ce monde renouvelé ne connaît plus de classes réduites à l'activité physique, au labeur de Sysiphe, sans horizon intellectuel, plus d'hommes changés en rouages; d'autre part, on n'y voit plus les membres des professions dites libérales, les priviléglés apparents du monde actuel, condamnés au martyre incessant de la pensée, privés de toute activité physique, cloués au comptoir, au bureau, pour des années, pour la vie, traités, en un mot, comme si la providence avait fait deux parts dans l'humanité : une composée de corps sans âmes, l'autre composée d'âmes sans corps.

Nous proposons une organisation du travail, qui est puisée dans la nature et qui est l'œuvre de la Providence, la conséquence rigoureuse des lois de l'ordre, telles qu'elles sont établies dans toute la création; cette organisation, Fourier ne l'a pas forgée, il l'a vue. Tant que nos contemporains ne voudront pas se donner la peine de l'étudier, de la comprendre et de la mettre en pratique, ils resteront dans le chaos social, en proie aux luttes stériles, à l'anarchie sans issue, à l'ignorance et à la misère. Avec la SÉRIE, éternelle manifestation de l'intelligence divine, apparaissent la lumière, l'union, l'harmonie.

Que cette organisation du travail se réalise, et toutes les fonctions sont classées; plus d'efforts perdus, de doubles emplois, d'engorgements, de concurrence anarchique; l'ordre est partout, et, par un double miracle, partout naissent le charme et l'attrait, partout règne l'enthousiasme.

De cette organisation du travail, la plus parfaite qui puisse être conçue, résulte une organisation politique unissant pour toujours l'ordre absolu avec la liberté complète.

Dans la commune associée, dans le phalanstère, où prendre les chefs, les guides et les lumières des travailleurs? par qui seront-ils choisis? Par les travailleurs, dans chaque spécialité. Tout groupe de laboureurs, de charpentiers, de musiciens, de brodeuses, a nécessairement ses dignitaires, dirigeant, éclairant, stimulant l'accomplissement des fonctions. Les travailleurs, dans ce nouveau monde industriel, ce sont les hommes, les femmes, les enfants, tous les éléments actifs de l'humanité. Chacun vote dans son groupe, dans sa série. Ce mode de suffrage est donc vraiment universel, il ne met pas la femme hors la loi; il reconnaît ses droits et sa dignité; il sait même assurer des satisfactions dans les travaux enfantins à l'ambition enfantine. Dans le phalanstère seulement, le suffrage est universel. Prenez la loi électorale de 1849, avec toutes ses exclusions, avec sa mise hors le droit commun d'un sexe entier, et vous pourrez mesurer le chemin que l'humanité doit faire encore avant d'être vraiment en possession du suffrage universel.

Dans le phalanstère, le suffrage n'est pas seulement universel, il est compétent, presque infaillible : chacun juge dans la sphère de ses connaissances, chacun, par son vote, confère une fonction bien connue de lui à un associé dont il a pu journellement apprécier le mérite, sur le champ même du travail. Les agriculteurs désignent un agronome, les peintres un peintre, les mécaniciens un mécanicien.

Non-seulement le suffrage est universel, éclairé, mais il est directement intéressé aux bons choix, mais tous les intérêts sont solidaires. La gloire et la prospérité matérielle de la phalange dans son ensemble, et de chaque branche de travail prise en détail, dépendent sur toute chose d'une direction intelligente, active, des choix éclairés enrichissent et honorent les travailleurs; de mauvais choix les appauvriraient et leur feraient éprouver des échecs dans leur constante rivalité avec les phalanges vicinales.

Les dignitaires de chaque série, c'est-à-dire l'élite du personnel dans tous les genres de travaux, forment un conseil communal, résumant toutes les lumières de la commune, représentant tous les éléments essentiels de l'industrie et de la science. Nous disons qu'un pareil gouvernement, résultat de la volonté publique, de la volonté libre, éclairée, qui juge après avoir vu, ne blesse, ne restreint la liberté de personne, et qu'il est cependant investi d'une autorité irrésistible. On le suit comme on suit la lumière; on le suit parce qu'on est intéressé à le suivre, parce qu'on sent le besoin d'être guidé par lui, parce qu'il est une puissance d'opinion; la masse lui obéit spontanément, sans retard, sans contrainte, comme le corps obéit au cerveau, résumant et concentrant les forces vitales.

Nous avons toujours poursuivi cet idéal de gouvernement; l'organisation du travail dans la commune le réaliserait dans la commune; et bientôt, par voie d'imitation, de transformation pacifique et progressive, l'association se formerait un centre intelligent dans le département, dans le pays, dans l'Europe, dans l'humanité.

Sous Louis-Philippe, si l'Ecole phalanstérienne avait réuni des moyens d'action suffisants pour constituer la commune sociétaire, l'organisation du travail dans cette commune aurait été le germe d'une constitution démocratique universelle; tout se fût transformé dans le monde politique et dans le monde social; mais graduellement, sans combat, sans crise, sans léthargie du crédit, sans interruption du travail. Nous n'avons pas obtenu ce résultat, nous n'avons pu substituer une évolution pacifique aux révolutions sanglantes qui ont déjà passé sur le pays, et qui, nous le craignons vivement, ne sont pas terminées. Toutefois, nos travaux de propagation n'ont pas été perdus : constamment l'école phalanstérienne se recrute, constamment nous voyons grossir la phalange qui livrera la dernière bataille aux abus et aux iniquités du vieux monde sur le lieue carrée de la commune sociétaire. En dehors même de nos rangs nous avons fait germer des idées sociales, agi sur les partis avancés, mais exclusivement politiques, plus efficacement qu'ils ne le croient eux-mêmes, pour leur faire accepter la nécessité d'une transformation sociale, pour leur faire comprendre que la misère, l'ignorance, l'oppression, le prolétariat, la mendicité, la guerre, ne sont pas des fléaux inévitables, encore moins des formules définitives de l'humanité. Nous avons contribué à relier dans tous les esprits ces deux notions, progrès politique, améliorations sociales; à faire comprendre tout ce qu'il y aurait de stérile, d'illusoire et même de criminel dans une révolution qui n'améliorerait pas le sort des masses, et qui s'arrêterait après avoir satisfait des ambitions ou proclamé de vaines formules.

Sous Louis-Philippe, on nous accusait d'enrayer le mouvement populaire, d'entraver la marche de la démocratie militante. Il est certain qu'une révolution est un gouffre, et que pour y plonger un peuple, il faut lui assurer au moins, comme au pêcheur de l'Orient, la certitude d'y trouver des perles. Nous n'avons jamais été pressés de voir des révolutions entreprises sans idées d'organisation. Une révolution n'est vraiment glorieuse et durable qu'à la condition de fonder presque aussitôt qu'elle détruit; un parti exclusivement politique, l'emportant de haute lutte dans les rues, ne pourra créer que l'anarchie, la guerre de toutes les ambitions, et plus tard la réaction formidable de tous les intérêts méconnus. Nous avons toujours voulu que le peuple sût où il tendait, qu'il apprît à voir dans les progrès ou dans les conquêtes de la politique, des moyens d'amélioration sociale, qu'il fût économe de son sang, qu'il eût un but avant tout, et qu'au-dessus des horizons de la politique il plaçât la science sociale.

Tout en attachant à la question sociale plus d'importance qu'à la question politique, tout en employant notre influence, non pas à provoquer des luttes sans résultat, mais à créer le programme socialiste de la démocratie, nous ne pouvions nous isoler des évènements contemporains jusqu'au point de ne pas voir que l'autorité se mettait en travers de toute réforme, que l'oligarchie financière, gouvernant sous le nom de monarchie constitutionnelle, s'absorbait de plus en plus dans un trafic avilissant, et n'avait que ricanements pour ces utopies, d'où pouvait sortir l'affranchissement de l'humanité. Nous avons dû voir que cette oligarchie arrêtait la marche de la société par un mur, et par un mur de boue; puis, le sentiment français palpite en nous, l'alliance de la France avec les gouvernements oppresseurs, la restauration de Dona Maria par nos flottes, nos canons livrés au Sonderbund, constituaient autant de trahisons qui devaient trouver leur châtiment.

Propagateurs pacifiques et dévoués de ces idées organiques, sans lesquelles toute révolution sera stérile, et qui pouvaient amener sans combat la transformation sociale et politique de la France, nous n'avons pas reculé devant une révolution qui pouvait être encore prématurée, vu l'état où se trouvait l'éducation socialiste des masses, une révolution qui ne pouvait pas, du jour au lendemain, produire ses fruits, mais qui était nécessaire, indispensable pour sauver l'honneur du pays.

Aussi ardents que qui que ce fût dans l'agitation réformiste, nous avons applaudi avec enthousiasme à la République qui en est sortie.

C'était le progrès violent, mais c'était le progrès, et la corruption, l'aveuglement du pouvoir, avaient justifié la violence; la République nous rapprochait de notre idéal. La France était dotée d'une organisation politique infiniment plus conforme à notre conception gouvernementale que la monarchie constitutionnelle, et bien plus propre à servir d'instrument pour la transformation de la société.

La République est un pas immense en avant; la France ne doit pas faire de pas en arrière. Les prétentions monarchiques, sortant du tombeau, ne peuvent créer que des agitations douloureuses, ajournant l'examen et la solution des problèmes sociaux. Nous voulons *la République* et *le suffrage universel*, nous le désirons même plus universel et plus éclairé qu'il n'est aujourd'hui; *la Constitution* est un terrain que nous défendrons. La Constitution proclame des principes déjà plus avancés que la moyenne des intelligences; il faut opposer cette digue à tous les mouvements qui entraîneraient la France en arrière. L'exposé que nous avons fait de notre idéal politique suffira pour montrer qu'à nos yeux la Constitution peut et doit se développer largement dans le sens libéral et démocratique; l'*unité d'action*, compromise par les empiétements du pouvoir présidentiel, *doit se rétablir*; mais nous voulons ce progrès par les voies légales et régulières, par l'exercice intelligent du suffrage universel.

L'histoire des formes de gouvernement qui se succèdent n'est au fond que l'histoire des classes qui sont arrivées successivement au pouvoir. A la théocratie, ou gouvernement des prêtres, a succédé la monarchie absolue, qui est le gouvernement de la classe guerrière, noble et féodale; sous le titre de monarchie constitutionnelle, la classe moyenne, la classe bourgeoise ou commerçante, est arrivée à la direction des affaires. La République doit déterminer l'avènement des classes industrielles, des classes qui ne détruisent pas, qui ne spéculent pas, qui produisent. Ou la République est un vain mot, ou elle est le gouvernement des travailleurs.

Le malaise actuel provient de ce fait, qu'après une révolution et la proclamation de la République, le gouvernement de la France est au fond constitué comme sous Louis-Philippe. La révolution de 89 a opéré dans les gouvernants un changement de classe; la révolution de 1848 n'en a pas produit : c'est toujours dans l'intérêt de la haute bourgeoisie, de la finance, et c'est par ses mains que le pays est gouverné. Il y aura mécontentement et malaise jusqu'au jour où le changement d'influence et de direction que la Révolution de Février devait opérer, en vue duquel elle a été faite, cessera d'être purement nominal.

On n'évitera pas ce changement. Il peut être pacifique et s'opérer par l'action de la science sociale sur les masses investies du suffrage universel. Mais pour qu'une transformation inévitable, et dont l'urgence a déjà provoqué une révolution, soit opérée par la pensée seule, il faut, de toute nécessité, que la pensée reste libre : *Liberté réelle de la presse, abolition du cautionnement et des priviléges d'imprimerie, inviolabilité des droits de réunion et d'association*, même sous la forme de club : ces principes garantiront à la France une évolution sans crise, organisant, dans l'intérêt de tous les éléments actifs et producteurs, ce pouvoir dont Février a voulu déposséder la féodalité de la finance.

Nous savons très-bien que le gouvernement actuel, ennemi déclaré de ces libertés, croit justifier ses mesures oppressives en affirmant qu'il veut la liberté, mais non pas au profit du socia-

(1) Le préambule de ce travail a paru dans la *Démocratie pacifique* du 19 avril.

lisme, attendu que le socialisme enseigne l'immoralité, porte à tous les crimes, et doit être poursuivi, non comme une opinion mais comme un attentat. Ces raisons pitoyables ont été alléguées par toute idée ayant fait son temps contre toute idée nouvelle arrivant pour prendre sa place. Le payen n'a pas vu dans le chrétien un homme propageant une idée neuve, mais un criminel d'Etat, renversant toutes les bases sociales; l'inquisiteur du moyen âge a vu un criminel dans le philosophe; le royaliste de 89, un criminel dans le révolutionnaire; l'ultra de 1820, un scélérat dans le libéral, qu'il appelait forçat *libéré*; les agents de Louis-Philippe ont mis les républicains hors la loi. Serait-il possible qu'après toutes ces expériences on voulût user des mêmes armes, armes odieuses autant qu'impuissantes, contre les socialistes, cette personnification contemporaine du progrès? Un gouvernement ne représente que la majorité des opinions à une certaine époque; les idées de cette majorité peuvent et doivent être dépassées par le travail intellectuel du genre humain. Aux idées de la minorité, quand elles cherchent à s'imposer par la violence, le gouvernement a le droit d'opposer la force; mais quand elles se propagent uniquement par la parole et par la presse, le gouvernement commet un crime véritable si, vaincu dans la discussion, il en appelle aux canons ou même à la police et aux vexations judiciaires. En république surtout, une idée qui a fait son temps doit savoir mourir avec grâce.

VICTOR HENNEQUIN.

Les deux Cousins.

La famille Bonaparte a été funeste à l'empereur Napoléon, c'est elle qui l'a perdu. Napoléon, soldat de la révolution française et de la démocratie, destructeur de toutes les féodalités, émancipateur des peuples, acquit des droits à la reconnaissance de la France et de toutes les nations européennes, jusqu'au jour ou les ambitions mesquines qui l'entouraient le portèrent à reconstruire à leur profit les hochets féodaux et les trônes.

Cette inquiète ambition s'est-elle perpétuée dans la famille Bonaparte? Rien de plus curieux que les détails donnés en ce moment par la presse départementale sur les faits et gestes des amis de Napoléon Bonaparte, cousin du président, et fils de Jérôme, l'ancien roi de Westphalie.

Napoléon Bonaparte cherche à rallier autour de lui les mécontents; partout il attaque la politique Barrot-Faucher-Falloux, bien qu'on ne l'ait pas vu, dans les occasions importantes, voter avec les républicains décidés. Nous n'avons aucune espèce de confiance dans le libéralisme de M. Napoléon Bonaparte; il ne fera pas la plus légère illusion aux démocrates socialistes; mais le mouvement qu'il se donne pourra bien grouper autour de lui un certain nombre de bonapartistes à qui le président actuel paraît définitivement trop éloigné du chemin d'Austerlitz, et qui trouvent au moins dans Napoléon Bonaparte le masque et la ressemblance matérielle de l'empereur, à défaut de mieux. Les propos d'opposant tenus à Bordeaux, par le fils de Jérôme, lui ont valu de son cousin le président une lettre de reproches, lettre vulgaire par le fond comme par la forme, et où nous trouvons cette étrange appréciation de la situation morale faite au pays par le ministère actuel: *Depuis quatre mois le pays se rassure de plus en plus.*

Quoiqu'il en soit des illusions du président, il est certain que les démonstrations libérales de son cousin lui portent ombrage, d'autant plus qu'elles sont accompagnées de candidatures dans un très-grand nombre de départements. On lit dans la *Gazette de France* :

La lettre du président de la République à son cousin, M. Napoléon Bonaparte, rapportée aujourd'hui par tous les journaux, est un evenement très grave. Nous savions, depuis longtemps, toutes les intrigues qui se formaient autour du fils du général Jérôme Bonaparte, qu'on suppose le plus accessible de tous les membres de sa famille aux idées d'ambition et de convoitise personnelles. Nous savions aussi la division profonde et à peu près patente aujourd'hui, qui règne entre tous les héritiers du nom de Bonaparte, parmi lesquels toutes les nuances d'opinion, jusqu'à la plus radicale, peuvent trouver leurs drapeaux.

Que M. Napoléon se crée un parti, nous ne demandons pas mieux. Le bonapartisme, quoi qu'il dise et fasse, n'est pas un élément très républicain. Nous serons heureux de le voir divisé entre deux Napoléon, comme nous aurions beaucoup de plaisir à voir MM. Thiers et Guizot diviser l'orléanisme, autre élément de la réaction. Mais les journaux réactionnaires, qui comprennent les intérêts de leur parti, sont affligés. On écrit à l'*Indépendant de la Charente-Inférieure* :

Quant à Napoléon Bonaparte, je vous le répète, je puis vous certifier que rien ne peut être plus désagréable au président que de le voir ainsi s'infiltrer partout. Le voilà aussi sur la liste de la Charente.

On lit dans le *Courrier de la Somme* :

L'hostilité de M. Napoléon Bonaparte contre la politique du président de la République a pris, depuis quelque temps, toutes les proportions d'une compétition personnelle; on dirait presque qu'il vise à la présidence pour lui-même, tant il cherche à acquérir une position élevée dans la politique par de nombreuses candidatures. Ces candidatures, d'après des renseignements certains qui nous sont donnés, ne s'élèvent pas à moins de 24, et dans tous les départements, au nom de ce candidat universel, on promet qu'il optera pour ce département. Il est essentiel que les départements soient prévenus de cette déclaration générale d'option partout répétée, et qui sera au moins vaine pour vingt-trois départements. C'est un désappointement électoral auquel ils doivent s'attendre.

Opinion des Journaux sur la séance d'hier.

Nous nous abstenons de reproduire les appréciations des journaux démocrates et socialistes. Il va sans dire que leur jugement, sur les débats d'hier, est conforme au nôtre.

Ce qui a plus de poids, ce qui est plus propre, en ce moment, à éclairer la masse des esprits, c'est le cri d'indignation arraché à la conscience des journaux les moins hostiles au pouvoir, c'est l'aveu forcé de plusieurs feuilles de la réaction; c'est enfin l'évidente mauvaise foi avec laquelle d'autres feuilles dénaturent les faits et s'efforcent de dissimuler la défaite de leurs patrons. Nous diviserons, en conséquence, notre revue des journaux en trois catégories : Voici d'abord les citations des feuilles qui représentent peut-être le mieux la véritable modération de la bourgeoisie :

LE SIÈCLE. — Voilà donc jusqu'à quelles extrémités, sous les coups de l'émotion révolutionnaire, ces honnêtes financiers peuvent se laisser entraîner : la banqueroute, la spoliation; et puis là, ces grands, ces purs citoyens se font ensuite, par expiation, les propagateurs des saines doctrines; ils se drapent en défenseurs de la morale et de la propriété! C'est sous le masque des plus nobles sentiments, des plus généreuses inspirations que s'étaient cachés ces corrompus de l'ancienne monarchie, ces spéculateurs de haut étage.

La France est désormais édifiée sur ces fiers dévouements que la rue de Poitiers patrone et met en première ligne.

Nous avons rapporté de la séance un dégoût profond de tant de turpitudes, et nous tenons à le répéter bien haut : La politique n'a que faire en de telles occurrences. Si nous apportions dans l'appréciation de faits de cette nature un sentiment politique, nous pourrions nous réjouir peut-être de voir des adversaires jugés ainsi dans l'opinion; nous sommes affligés, au contraire, et tout ce qu'il y a d'honnête, de bon et de loyal dans nos cœurs, se révolte à l'aspect de tant de hontes. Que tous les honnêtes gens s'unissent donc contre les tartufes de probité, d'ordre et de modération! La vérité se fait! Ne la dédaignons pas, et que les électeurs en profitent.

LE TEMPS. — Voilà donc les hommes qui se posent aujourd'hui en champions de la propriété, de la famille, de la morale publique! Les voilà, ceux qui, au nom de l'honneur, de la probité politique, des intérêts les plus sacrés de la société française, accumulent, soir et matin, les calomnies et les outrages sur les généreux citoyens qui n'ont pas désespéré de la patrie, et qui l'ont sauvée, en effet, au plus fort de cette crise épouvantable où les fautes de la monarchie constitutionnelle avaient précipité le pays! Les voilà bien connus, enfin, et s'ils osent parler encore de banqueroute et de spoliation, c'est sur leur tête que retombera le reproche, et de [illegible] accabler!

LA LIBERTÉ. — Deux coryphées de ce parti qui prétend au monopole de la modération, et surtout de l'honnêteté, ont été convaincus, l'un d'avoir conseillé au gouvernement de février un véritable guet-apens financier, l'autre d'avoir suggéré l'idée d'une quasi-banqueroute, et ce dernier, en outre, d'avoir tout simplement dit à la tribune le contraire de la vérité.

La séance a donc été mauvaise, très mauvaise pour les honnêtes gens de la rue de Poitiers. Mais elle aura été bonne, nous l'espérons, pour la France, qui sera complètement édifiée, si cela n'était déjà fait, sur la valeur et la moralité de ces soi-disant sauveurs de la société.

LE CRÉDIT. — Les meneurs de la rue de Poitiers doivent juger par là où conduit la propagande d'acrimonieuses récriminations par laquelle elle a entendu combattre la propagande socialiste. Sont-ce là les vrais élements de l'ordre? sont-ce là les meilleures voies pour ramener la pacification, la sécurité dans les esprits? Y a-t-il là justice envers ce passé revolutionnaire, si grave pour tous, au moment où il saisissait la société, et où chacun s'ingéniait, pêle-mêle, à fournir son contingent d'expédients et de ressources pour aviser à la destinée problématique du lendemain? Y a-t-il saine intelligence des nécessités du présent?

Oh! nous pouvons vous le dire hautement, et vous conjurer au nom de l'intérêt général, nous, également éloignés des extrêmes, étrangers aux passions excentriques : laissez là toutes ces accusations rétrospectives; c'est vers l'avenir qu'il faut tourner les efforts communs, et les aspirations de tous les bons patriotes qui veulent en finir avec les révolutions.

AVEUX FORCÉS.

LA PRESSE. — Une explication nette de M. Goudchaux, ministre des finances des premières heures de la République, a complétement élucidé la question pour tout homme impartial.

L'honorable orateur a démontré que jamais aucun membre du Gouvernement provisoire n'avait prononcé le mot banqueroute qu'avec horreur et avec indignation. Sans doute, il est résulté de son discours que le Gouvernement provisoire, qui ne trouvait que 450 millions dans les caisses du trésor pour en payer 800 au bout de six semaines, avait dû se croire bien souvent près de sa ruine. Mais il ressort aussi des éclaircissements donnés, qu'il était résolu à y jeter sa propre responsabilité plutôt que la fortune des créanciers de l'Etat.

Nous n'aimons pas à nous acharner sur les pouvoirs que nous avons contribué à renverser, et s'il est vrai que les hommes de la Révolution de Février aient trouvé quelquefois dans les colonnes de la *Presse* une justice sévère, c'est une raison de plus pour qu'ils y trouvent aujourd'hui, à l'occasion d'une accusation qui s'évanouit, l'impartialité de la conscience et de l'histoire!

LE JOURNAL DES DÉBATS. — La France entière s'est émue de ce qui a été dit sur ce sujet à la tribune dans la séance du 12 avril, et nous ne pouvons trouver que très honorable la susceptibilité avec laquelle M. Goudchaux n'a cessé depuis lors de repousser loin de lui la responsabilité d'une pareille proposition. Aujourd'hui encore, il est revenu à la charge, en prenant son texte dans quelques articles publiés par certains journaux de départements; il a protesté plus vivement que jamais contre l'initiative qu'ils veulent, très à tort, nous n'en doutons pas, après ses affirmations très-réitérées, faire peser sur lui.

L'OPINION PUBLIQUE. — Nous devons dire qu'il y a eu dans les dénégations de M. Fould, ainsi attaqué nominativement après de longues réticences de M. Goudchaux, quelque chose de pénible et d'embarrassé.

Il est évident que l'approche des élections appelle aujourd'hui les révélations, et que les hommes du gouvernement provisoire ont un intérêt très naturel à repousser, autant qu'ils le peuvent, le reproche d'avoir voulu la banqueroute. Nous comprenons donc l'insistance qu'a mise aujourd'hui M. Goudchaux à écarter ce blâme, et notre impartialité nous ordonne de reconnaître que, dans les explications qu'il a eues avec M. Fould, il nous a paru exposer les faits avec le plus de netteté et de fermeté.

L'ÈRE NOUVELLE. — Il y a eu beaucoup de services rendus et de très sérieux, nous le répétons, et parmi ces services, nous n'hésitons pas à reconnaître et à honorer comme l'un des plus grands, la noble fermeté avec laquelle le Gouvernement provisoire déclarait qu'il aimerait mieux périr que d'inscrire la banqueroute sur le front de la République naissante.

C'est qu'en effet les gouvernements peuvent tomber, le pouvoir se transformer, les révolutions se succéder; mais il y a une chose qui doit survivre à tous les gouvernements, c'est la probité d'un grand peuple qui se fait respecter en se respectant lui-même dans sa parole, dans ses contrats, dans son honneur et dans sa conscience.

MAUVAISE FOI.

L'UNION. — L'opinion publique se préoccupera de ce déplorable incident. D'un côté se trouve l'affirmation de M. Goudchaux, de l'autre la dénégation de M. Fould; mais quelque jugement qu'elle porte en définitive, il n'en saurait résulter que les accusations, dirigées contre le gouvernement provisoire, soient le moins du monde atténuées.

LE PAYS. — La vérité est sortie enfin de ces ténébreux débats, et elle n'est pas honorable pour ceux qui les ont provoqués. Ils ont voulu jouer sur les mots et exploiter l'équivoque.

Aujourd'hui M. Goudchaux est venu réveiller cette vieille querelle : on sait que la vanité et l'entêtement sont le propre de messieurs de la veille; on ne sait que trop jusqu'à quels excès ils peuvent se porter; sous ce double rapport M. Goudchaux ne le céde à personne.

ASSEMBLÉE NATIONALE. — Un écho affaibli des tristes discussions du gouvernement provisoire est encore venu apporter à la tribune le hideux mot de banqueroute. M. Goudchaux, sous le prétexte que différents journaux lui avaient attribué l'initiative de cette fatale mesure, a remis en scène ce honteux incident avec une *certaine habileté.*

L'EVENEMENT. — Qu'est-il résulté cependant de tous ces éclaircissements? Une confusion un peu plus obscure qu'avant, voilà tout.

La seule conclusion logique et vraie qu'on puisse tirer de ces discussions au moins inutiles, c'est que, de ces jours douloureux de notre histoire, — à la fois si voisins, et, Dieu merci! si éloignés de nous, — aucun souvenir ne peut subsister qui ne prouve seulement quel vertige et quel trouble sont restés dans la raison des hommes les plus sages, de la nuit que faisaient alors les évènements. La lumière ne sert à rien ou semble triste et funeste, qui n'éclaire que le chaos.

Après un incident de cette oiseuse gravité, on comprend que la séance n'a plus guère offert d'intérêt.

CONSTITUTIONNEL. — Nous avons assisté aujourd'hui à une scène préparée par quelques hommes de la veille, qui s'étaient d'avance distribué les rôles : il s'agissait, chose assez difficile à faire accepter par l'opinion publique, de faire croire que la proposition de banqueroute, à laquelle M. Duclerc avait fait allusion dans une des précédentes séances, avait été présentée par un conservateur; on espérait ainsi rejeter tout l'odieux de cette proposition sur le comité de la rue de Poitiers et sur tous les hommes modérés; une pareille intrigue était, qu'on nous passe l'expression, trop grossière pour pouvoir réussir, et elle est venue échouer misérablement, après une série de commérages vraiment indignes d'occuper l'attention d'une grande Assemblée.

LE COURRIER FRANÇAIS. — Des explications tumultueuses et contradictoires échangées aujourd'hui, il résulte qu'on ne sait pas bien au juste qui a émis l'opportunité de recourir à ce *moyen de salut.*

Nous avons reçu hier soir, trop tard pour l'insertion, la lettre suivante de M. Etienne Arago :

Mon cher monsieur,

Obligé de s'absenter de Paris pour peu de jours, M. Ledru-Rollin m'a chargé, à la fin de l'incident qui a si vivement ému l'Assemblée, de maintenir contre toute contestation, soit de M. Delamarre, soit de la part de son journal, les affirmations qu'il a portées à la tribune.

La *Patrie* donnant seule caution, ce soir, pour M. Delamarre, qui est absent, je maintiens, comme j'en ai mission, les faits attestés par M. Ledru Rollin, en attendant le retour du banquier de la *Patrie.*

Salut et fraternité.

Etienne ARAGO,
Représentant du peuple.

Des Chambres de Commerce et des Chambres de l'Industrie.

Nous avons emprunté hier au *Constitutionnel* un compte-rendu très succinct, mais assez fidèle, des quelques opinions échangées au sein du comité d'agriculture, à l'Assemblée, au sujet des trois propositions de M. Considerant.

En ce qui touche la proposition relative à la fondation de chambres d'industrie et d'agriculture, MM. Boulanger et Talon auraient prétendu que l'industrie est suffisamment représentée, puisqu'il y a des chambres de commerce.

Comment s'étonner que les idées saines et pratiques soient si peu répandues dans les masses, quand *il existe encore des hommes à l'Assemblée nationale* qui ne se rendent pas bien compte de la différence et de l'antagonisme même qui existe entre le commerce et l'industrie?

Faut-il donc encore répéter que l'industrie c'est la production, et que le commerce n'est que la circulation des produits, c'est-à-dire une fonction très secondaire; par conséquent, que la production a des intérêts qui lui sont propres, et dans lesquels les commerçants n'ont pas à s'immiscer; que les intérêts du commerce sont complètement distincts, et le plus souvent opposés et hostiles aux intérêts de la production et de la consommation?

C'est cependant là une triste vérité pour tous les industriels de France, pour tout homme un peu versé dans les affaires.

Certes, que le Commerce ait ses chambres de commerce, rien de plus juste, nous ne nous y opposons pas; mais il est grandement temps que l'industrie ait les siennes, qu'elle ait voix au conseil, elle sans qui le commerce ne pourrait être, tandis qu'elle peut fort bien vivre sans commerce.

Jusques à quand les producteurs accepteront-ils le rôle secondaire dans lequel on veut les maintenir?

Qu'ils le sachent donc une fois pour toutes :

Le commerce joue un rôle au dessus de son importance réelle. LA PRODUCTION EST TOUT, par conséquent LA CIRCULATION EST TRÈS PEU DE CHOSE.

N'en déplaise à MM. Boulanger et Talon, nous persistons à soutenir que l'industrie n'est pas représentée, et qu'il faut créer au plus tôt des chambres industrielles.

Le droit d'affichage.

Ce n'est pas assez pour M. Léon Faucher d'interdire dans les départements la vente publique des journaux démocratiques et le colportage des petits livres de la propagande socialiste, il a ordonné à ses préfets d'empêcher, pendant les élections, l'affichage des écrits politiques pouvant éclairer les électeurs, l'affichage des professions de foi électorales!

Nous trouvons la preuve textuelle de cette interdiction dans une citation du Recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée, faite par l'*Indicateur de la Vendée*, et dans une circulaire de M. le préfet des Hautes-Alpes, adressée aux maires du département.

C'est la loi du 10 décembre 1830 qu'on invoque pour justifier cette nouvelle restriction de la liberté de la presse, en temps d'élection!

Une seule concession est faite aux exigences de l'opinion, aux conquêtes de la Révolution de Février, aux mœurs républicaines, et cette concession est dérisoire; la voici textuellement :

On ne devra cependant pas interdire les placards imprimés sur lesquels on se serait borné à mentionner, *sans commentaires, les noms des candidats à la députation, et ceux des candidats qui recommandent leur candidature.* Ces affiches pourront contribuer à éclairer les électeurs sur les choix qu'ils ont à faire, sans fournir d'aliment aux passions politiques ou à l'esprit de parti. ELLES SEULES DEVRONT ÊTRE PERMISES.

Tel est le bon plaisir de M. Léon Faucher.

Cependant, nous prévenons les autorités et les administrés des 37 000 communes de France, que devant l'art. 3 de la loi votée avant-hier par l'Assemblée nationale, le bon plaisir de M. Léon Faucher devra cesser. Pour qu'ils n'en ignorent, voici cet article :

Pendant les quarante-cinq jours précédant lesdites élections générales, tout citoyen pourra, sans avoir besoin d'aucune autorisation municipale, afficher, crier, distribuer et vendre tous journaux, feuilles quotidiennes ou périodiques, et tous autres écrits ou imprimés relatifs aux élections. Ces écrits ou imprimés, autres que les journaux, doivent être signés de leurs auteurs.

Ces écrits ou imprimés, autres que les journaux, devront être déposés, dans chaque arrondissement, au parquet du procureur de la République, avant qu'on puisse les afficher, crier, vendre ou distribuer.

Les afficheurs, crieurs, vendeur et distributeurs feront connaître aux maires de leurs communes leurs noms, profession et domicile.

Les listes des candidats démocrates ont été closes par les comités formés dans les départements de la Somme, Allier, Ain et Creuse.

Voici les noms qui ont été adoptés :

Somme. — Baudry, notaire. — Bazaine, ingénieur. — Boucher (de Perthes). — Catiaux, médecin. — Chevalier, pharmacien. — Coutant, typographe. — Ledru-Rollin. — Lebœufle Fleury. — Saugeon, cultivateur. — Sauvage, mécanicien. — Thuillier, chirurgien. — Santin-Allavoine (de Cantal-Maison).

Allier. — Ledru-Rollin. — Félix Mathé. — Terrier. — Fargin-Fayelle. — Madet. — Rantian, maire de Ganat. — Sartin, sous-préfet de Montluçon.

Ain. — Edgard Quinet. — Fr. Bouvet. — Roselly-Mollet. — Al. Baudin. — Bochard. — Perrin. — Bergeron. — Ar. Bouvet.

Creuse. — Nadaud, ouvrier maçon. — Ratier. — Guisard. — Léo Montédon. — Andoine. — Chéry.

SUPPLEMENT

Extrait du MONITEUR.

INCIDENT RELATIF A LA PROPOSITION DE BANQUEROUTE.

Comme nous l'avons annoncé, voici, d'après le *Moniteur universel*, le compte-rendu complet de cet édifiant débat :

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. Goudchaux.

M. GOUDCHAUX. Citoyens représentants, je vous demande pardon de vous distraire un instant de vos travaux pour vous occuper d'une question qui pourra sembler personnelle, mais qui cependant ne l'est pas.

Dans une de vos séances précédentes, le mot de banqueroute a été prononcé ici. (Ecoutez!) A ce mot, chacun s'est récrié et a demandé : Est-ce moi? est-ce moi? et toujours la réponse a été négative. Je suis monté à cette tribune et j'ai déclaré, avec trop de présomption probablement, que ce fait ne pouvait être attribué à aucun des membres du gouvernement provisoire ni à aucun de ses agents. Je croyais que ma parole pouvait être de quelque poids dans cette Assemblée, j'espère encore que je ne me suis pas fait illusion (Non.); mais s'il en a été ainsi dans cette enceinte, il n'en a pas été de même au dehors, et les partis, toujours habiles à jeter le blâme sur leurs adversaires, l'ont fait cette fois dans des termes tels que je ne crois pas pouvoir me taire ni leur répondre directement, mais devoir porter le fait à cette tribune. (Mouvements divers. — Parlez! parlez!)

Citoyens, je le dis sincèrement, si la question se présentait autrement qu'elle ne se présente, si j'avais en face de moi le calomniateur, je m'adresserais directement à lui; chacun de vous en est convaincu, j'en suis sûr; mais ici le calomniateur se cache; et lorsqu'une calomnie tombe sur un représentant du peuple, et sur un représentant qui a été honoré, au delà de ce qu'il mérite, de vos marques de confiance dans maintes occasions, vous me permettrez de vous faire perdre quelques minutes pour vous mettre au courant des faits. (Oui! oui!)

Lundi dernier, 16 avril, un grand nombre de journaux de province, et entre autres ceux de Lot-et-Garonne, de Limoges, de Bayonne et de Pau, que plusieurs de mes collègues m'ont fait parvenir; je ne suis abonné à aucun d'eux (On rit); lundi dernier ces journaux, dis-je, rapportaient l'article que voici, les uns, ceux de Lot-et-Garonne et de Limoges dans les mêmes termes, les autres ont copié les trois quarts de l'article avec des considérants différents. Voici l'article :

« Pendant la curieuse séance d'avant-hier, tous les anciens membres du gouvernement provisoire voulaient se laver du soupçon d'avoir voulu la banqueroute; sommer, pour nous servir de l'expression de M. Ledru-Rollin, sommer M. Duclerc de nommer la personne qui avait fait une pareille proposition au gouvernement provisoire. Est-ce moi? a dit M. Flocon. Non, ce n'est pas vous! Est-ce moi? ont dit tour à tour MM. Marie et Crémieux. Non, ce n'est pas vous!

» M. Goudchaux seul n'a adressé aucune sommation à M. Duclerc. Il est, au contraire, monté à la tribune, d'un air doucereux et bienveillant... » (Rires et bruit.)

M. CLÉMENT THOMAS. C'est la correspondance honnête qui envoie cela dans les départements.

M. GOUDCHAUX continuant de lire. « ... Et a dit qu'il voulait réconcilier tous les républicains de la veille, ajoutant que s'il avait accepté le portefeuille des finances, c'était parce que le Gouvernement provisoire avait pris l'engagement formel de payer toutes les dettes de la monarchie.

» M. Duclerc n'a pas tout-à-fait retiré ses paroles, après cette déclaration de M. Goudchaux, corroborée du témoignage de M. Dupont (de l'Eure).

» Nous qui ne sommes pas tenus à la même discrétion que M. Duclerc, nous voulons venir en aide à sa mémoire.

» Voici ce que nous lisons dans le numéro de la *Presse* du 26 janvier 1849, 1e colonne du feuilleton de M. Eugène Pelletan, intitulé *Mémoires de Caussidière* (2e article) :

« Mais si le Gouvernement provisoire n'avait pas d'unité, avait-il du moins un trésor? Pas davantage. Il trouvait un encaisse de 200 millions pour payer une dette immédiatement exigible de 800 millions. Ce gouffre était si profond, que le premier ministre des finances, M. Goudchaux, en eut le vertige; il perdit le sang-froid devant l'imminence du péril: il se rendit un jour aux délibérations du gouvernement provisoire, deux pistolets dans sa poche, les posa sur la table du conseil, et déclara qu'il allait se brûler la cervelle si le gouvernement provisoire n'adoptait pas immédiatement son plan de finances. Et ce plan était ce mot que M. Goudchaux déclarait plus tard à la tribune ne pouvoir jamais être effloré même de sa pensée. C'était, non pas la banqueroute, la langue financière a aussi ses euphémismes, mais bien une simple suspension de paiement. Ce plan fut repoussé.

» Le voilà donc dévoilé, ce terrible mystère; il nous explique pourquoi M. Goudchaux disait d'un air si patelin aux membre du gouvernement : Soyons amis, c'est Goudchaux qui vous y convie. »

Voici l'article du journal de Limoges.

Celui du journal de Lot-et-Garonne est absolument dans les mêmes termes. Le *Mémorial des Pyrénées* varie peu. L'*Eclaireur des Pyrénées*, après avoir rapporté l'article, termine par ces quelques mots :

« M. Goudchaux a déclaré, il est vrai, à la séance d'hier, qu'il n'avait accepté le portefeuille des finances qu'à la condition expresse et acceptée par le Gouvernement provisoire tout entier, que toutes les dettes de la monarchie seraient payées. Personne, a-t-il ajouté, n'a proposé le contraire.

» Ces paroles de M. Goudchaux signifient-elles qu'il n'a pas proposé la *suspension du paiement du semestre de la rente*, et ne peut-il pas avoir fait cette proposition sans avoir eu cependant l'intention d'arriver à une banqueroute nationale? Il est impossible que le rôle de M. Goudchaux ne soit pas bientôt proclamé d'une manière plus complète par de nouvelles explications. »

Vous comprenez, citoyens, qu'il m'est impossible de garder plus longtemps le silence, maintenant qu'il vous est démontré, comme à moi, que ces articles ont été envoyés aux journaux de province, de Paris, par un parti qui cherche à répandre... c'est à vous de prononcer si c'est la vérité ou la calomnie.

Messieurs, ce que je vais dire ne sera pas seulement utile à moi; j'espère, en effet, qu'après mes paroles aucun journal ne se permettra plus d'imputer à aucun membre du Gouvernement provisoire, à aucun des ministres de cette époque, d'avoir proposé la banqueroute.

J'ai déjà eu l'honneur de vous dire que, le 25 février au matin, je n'ai accepté le portefeuille des finances qu'à la condition expresse, et même avant d'avoir ouvert les caisses du trésor, à la condition expresse que toutes les dettes de la monarchie seraient payées, tous les engagements respectés.

Cette condition a été acceptée sans aucune opposition. Un peu plus tard, quelques personnes pensaient qu'on pouvait supprimer certains impôts sans entraver la marche des services; j'ai reconnu que cela était impossible, et j'ai obtenu du gouvernement provisoire une proclamation insérée, au *Moniteur* du 1er mars, où il déclare que le respect juré à la foi de tous les contrats lui imposait l'obligation de conserver tous les impôts existants, ceux même les moins populaires, et que ce serait à l'Assemblée nationale, incessamment réunie, qu'il appartiendrait de réviser ces lois d'impôts, et de proclamer en définitive celles qui seraient supprimées et celles par lesquelles on les remplacerait.

J'arrive maintenant, citoyens, à ce qui a trait à la banqueroute.

La banqueroute, il faut s'expliquer, la banqueroute est un mot. Chacun l'entend à sa manière; les uns voient la banqueroute dans un retard de quelques jours d'un seul paiement; d'autres voient la banqueroute, et ceux-ci sont plus dans la vérité, dans la suspension du paiement d'un ou de deux semestres de la rente.

Eh bien! la banqueroute proprement dite, ce mot *banqueroute* n'a jamais été proposé au gouvernement provisoire ni à aucun de ses membres; mais la suspension du paiement d'un ou deux semestres a été proposée à un ou plusieurs membres du gouvernement provisoire, à un ou plusieurs ministres de cette époque. Voici ce qui est la vérité. Je le répète, afin qu'il n'y ait pas d'amphibologie.

M. DUCLERC. Je n'ai pas dit autre chose; le *Moniteur* est là.

M. GOUDCHAUX. Je demanderais qu'il n'y eût pas d'interruptions; j'espère n'attaquer personne.

La proposition de suspension du paiement du semestre du 22 mars m'a été faite, à moi, dans le cabinet du ministre. J'ai réfléchi que cette opinion pouvait se propager. C'était excessivement grave que le manquement à un engagement de cette nature; cela pouvait amener immédiatement ou bientôt la banqueroute; j'ai senti toute la gravité du fait.

Cette proposition m'a été faite vers le 1er mars; elle m'a fait naître de suite une idée, celle de devancer le paiement du semestre. Lorsque l'opinion s'accréditait, soit que le gouvernement était dans l'impossibilité de foire face à ses engagements, soit qu'il n'avait pas la ferme volonté de le faire, j'ai pensé que le seul moyen de faire taire tous ces bruits, et de le faire d'une manière honnête, certaine, profitable pour le pays, était de devancer de quelques jours le paiement du semestre du 22 mars, semestre dont j'avais les fonds dans mes caisses, fonds que je conservais et dont je n'aurais pas voulu disposer pour quoi que ce pût être, même pour le paiement de la solde, je le dis sans hésiter.

Voici ce qui est arrivé. Le 2 mars je me suis présenté dans le conseil du gouvernement provisoire, et j'ai dit que j'avais une mesure à lui proposer, que cette mesure était très grave, que je ne désirais pas la soumettre au conseil en ce moment, dans le doute où j'étais si elle serait acceptée; qu'une fois proposée, son refus pourrait avoir de grands inconvénients; qu'un secret gardé par quatorze personnes était mal gardé, et qu'on voulût bien indiquer un des membres du gouvernement provisoire qui aurait à s'entendre avec moi pour savoir si ma pensée était bonne, et que ce ne serait que d'accord avec ce membre que je la soumettrais au conseil. Vous voyez que, même dans ces moments de trouble et de crise générale, nous marchions avec précaution. C'est l'honorable M. Arago qui fut désigné par le gouvernement provisoire. Il vint chez moi. Je lui exposai la situation du trésor, et je le consultai sur la mesure. Il l'approuva complètement. Alors nous avons provoqué un nouveau conseil. Le conseil se réunit.

Je proposai ma mesure, consistant à devancer le payement du semestre du 22 mars, mesure qui a été grandement critiquée à cette tribune comme ayant pesé gravement sur les finances du pays; c'est-à-dire qu'une mesure qui prouvait l'honnêteté d'un gouvernement nouveau et son empressement de faire face aux engagements du passé devait peser malheureusement sur les finances du pays! Croyez-vous que cela soit possible? Quelle que soit l'opinion que l'on ait aujourd'hui de cette mesure, moi, j'ai la conscience que c'est une mesure qui était dictée par les circonstances, qu'elle n'a pu être que bonne et qu'on est heureux de l'avoir prise. (Très-bien! très-bien! — Vous avez raison.)

Cette mesure, proposée par moi au gouvernement provisoire, y a été discutée; et on part de là pour dire que la banqueroute a été agitée dans le Gouvernement provisoire! Savez-vous ce qui est arrivé? Je dirai tout.

Un de nos collègues, un de ceux que vous estimez le plus, un de ceux auxquels vous avez donné ces jours-ci une preuve éclatante de votre sympathie, était dans le conseil; il tenait la tête dans ses deux mains, et, lorsque je fis cette proposition, il en fut surpris, il en fut étonné; il la trouvait audacieuse; il me dit : « Avez-vous bien réfléchi à ce que vous proposez? Etes-vous bien en situation de faire ce que vous proposez? J'ai des craintes tout inverses; je ne vis plus, je suis bourrelé d'inquiétudes : êtes-vous sûr que ce n'est pas là du charlatanisme? êtes-vous sûr que vous pourrez continuer ce que vous faites? n'est-ce pas comme ces négociants qui, pour se donner du crédit, font un festin splendide, et le lendemain partent pour Bruxelles? (Rires.)

Voilà ce qui a été dit; mais c'était dans l'inquiétude et l'honnêteté de sa pensée qu'un membre a dit cela; et l'on argue de là que la banqueroute a été agitée au gouvernement provisoire!

Voilà ce qui s'est passé.

La banqueroute n'a donc jamais été mise en question au gouvernement provisoire : c'est, au contraire, lorsqu'il a été question de devancer le payement du semestre du 22 mars, que l'on a discuté si cela était possible. La mesure était assez grave, assez sérieuse pour qu'on la discutât; eh bien! après discussion, le conseil a été unanime pour l'adopter.

Vous voyez si jamais il y a eu une pensée de banqueroute au Gouvernement provisoire.

Maintenant, de quels termes me suis-je servi pour rédiger l'arrêté? les voici : les termes ont leur importance; je vais lire, ce n'est pas long.

« AU NOM DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE,

» Le ministre des finances,

» Considérant qu'il importe au bien-être de la République que tous les travaux reprennent leur cours et que le commerce rentre le plus promptement possible dans ses voies normales d'activité;

» Considérant que le meilleur moyen d'atteindre ce double but est de rétablir la prompte circulation du numéraire;

» Considérant que les nouvelles parvenues de tous les points de la République établissent que la perception des impôts s'opère régulièrement, et que, de toutes parts, la manifestation d'un véritable patriotisme fait espérer des rentrées continues et fructueuses;

» Considérant que le trésor a dès à présent à sa disposition le numéraire nécessaire à l'acquittement du semestre des rentes 5 p. 0[0, 4 1[2 p. 0[0 et 4 p. 0[0;

» Considérant que l'anticipation du semestre, favorable à tant d'intérêts, n'occasionne aucune perte au trésor;

» Considérant que les dépenses de tous les services sont couvertes par les recettes, dont la réalisation est assurée par le retour à l'ordre et par la sécurité de tous,

« Arrête ce qui suit :

» Le paiement du semestre des rentes 5 p. 0[0, 4 1[2 p. 0[0 et 4 p. 0[0, échéant le 22 mars courant, s'effectuera à Paris et dans les départements aux caisses ordinaires, savoir :

» A Paris, à dater du 6 mars courant;

» Dans les départements, à dater du 15 mars.

» Paris, le 4 mars 1848.

» M. GOUDCHAUX. »

Il est bien extraordinaire, vraiment, citoyens, que lorsqu'on a fait cette proposition, lorsque ces faits se sont passés il y a à peine une année, lorsque tous doivent en avoir le souvenir, on puisse être exposé à une accusation de proposition de banqueroute. Et cependant ces mesures ne sont pas les dernières que j'aie présentées. J'ai eu l'honneur de venir plus d'une fois à cette tribune; vous ne m'avez jamais trouvé dans des pensées de désordres (C'est vrai!); et récemment encore, le jour où nous parlions de cette malheureuse question, je venais soutenir ici qu'il fallait respecter le titre fragile donné à la pairie, parce que c'était un titre. Il est bien étonnant que le même agent du gouvernement qui depuis a su apporter les mêmes idées d'ordre, le même respect consciencieux de tous les engagements de l'Etat, puisse être accusé d'avoir voulu un seul jour la banqueroute.

Si un journal isolé, quel qu'il soit, je le répète, de Paris ou de la province, s'était égaré dans une insinuation semblable, je l'aurais abandonné à lui-même; mais lorsque c'est une manœuvre de dénigrer tous ceux qui ont appartenu de près ou de loin, même peu de jours seulement, au gouvernement provisoire, j'ai cru devoir monter à cette tribune; et maintenant que j'y suis, je viens sommer celui qui croit que j'ai proposé la banqueroute de se lever.

VOIX NOMBREUSES. Non! non! personne ne le croit!

M. GOUDCHAUX. Il me reste maintenant à conseiller aux partis de ne pas se servir de moyens semblables, car ils déconsidèrent ceux qui y ont recours. (Oui! oui! — Très bien! très bien!)

Je renvoie donc l'ignominie qu'on a voulu jeter sur moi au misérable qui se cache dans l'ombre, et qui a envoyé l'article que je viens de lire aux journaux de province. (Vive approbation sur tous les bancs.)

VOIX A GAUCHE. Qui a proposé la banqueroute?... Nommez-le!

M. LEDRU-ROLLIN. Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. Ledru-Rollin.

M. LEDRU-ROLLIN. Citoyens, je ne m'attendais pas à cet incident; j'ajouterai même que c'est par hasard que je me trouve à la séance. (On rit.)

Je dis que c'est par hasard que je me trouve à la séance, et je ne pensais pas que cela pût faire rire l'Assemblée. Je crois avoir été un des plus assidus, n'avoir manqué à aucune séance; mais aujourd'hui, une affaire importante m'appelait, et alors, par hasard aussi, je pouvais être absent.

J'ai été retenu, en voyant M. Goudchaux monter à la tribune, par ses premières paroles : « Qu'il avait à se défendre d'une accusation injuste, calomnieuse, qui frappait sur lui; de l'accusation d'avoir proposé la banqueroute. » J'ai cru entendre plus : j'ai cru entendre que M. Goudchaux devait vous dire quelle était la personne qui avait proposé cette suspension de payement. Je crois que s'il le sait, et je pense qu'il le sait, nous aurions le droit de demander à sa loyauté de vouloir bien le déclarer. (Oui! oui!) Il ne s'agit pas du plaisir de se venger, il s'agit de montrer sous leur véritable jour des adversaires qui, de Paris, envoient dans les départements des notes systématiquement rédigées contre nous, non pas relativement à nos opinions vraies, ce qui est parfaitement leur droit, mais reposant sur les faits les plus odieux. Nous pouvons bien le faire, et cela est de très bonne guerre.

Eh bien, je dis que si la personne qui a proposé cette mesure est une de celles qui siègent dans cette enceinte, et sur des bancs qui ne sont pas ceux-ci (l'orateur montre la gauche), je crois qu'il est du devoir (je fais un appel à sa loyauté encore une fois) de celui qui, membre du gouvernement provisoire, ou ministre, a reçu la confidence de cette personne, de venir le déclarer. (Oui! oui! — Non! agitation.)

Et remarquez-le bien, sous ce rapport nous aurions peut-être de curieux mémoires à écrire, car moi aussi on est venu me faire des propositions. (Mouvement.) Il est un homme que je ne veux pas nommer..... (Exclamations diverses et rires.)

Permettez, citoyens! Je croyais que ce que je disais était assez sérieux pour qu'on voulût bien y prêter une attention soutenue. J'ai dit que je ne nommerais pas cette personne; vous allez comprendre pourquoi, et chacun, je pense, rendra hommage à ma volonté à cet égard. Si la personne dont je parle avait l'honneur d'appartenir à cette Assemblée, je n'hésiterais pas à la nommer. (Très-bien!)

Maintenant voici quelle est la proposition qui m'a été faite. (Ecoutez!)

La personne dont je parle est un banquier important de Paris, un des plus importants. C'est un homme qui nous fait attaquer, tous les jours, dans un journal qui est à sa disposition.... (Exclamations et rires.)

VOIX DIVERSES. C'est assez clair!

M. ÉTIENNE ARAGO. C'est un des banquiers protecteurs de la *Patrie*.

PLUSIEURS MEMBRES. M. Delamarre!

M. LEDRU-ROLLIN. Eh bien, ce banquier insista vivement pour me voir. Une fois, en présence d'un témoin, il me proposa ceci : J'ai appartenu, dit-il, à un établissement considérable de finance; je connais la fortune de la plupart des capitalistes de Paris; je crois qu'il faut 30 millions en numéraire, à l'heure qu'il est, pour continuer la situation de la banque, pour qu'elle puisse continuer ses escomptes; il faudrait faire appeler ici, au ministère de l'intérieur, la plupart de ces capitalistes, leur faire souscrire un engagement... (Oh! oh! — Mouvement général). Ne les laisser sortir qu'après l'engagement souscrit. (Exclamations et rires); je resterai derrière le voile, et, au besoin, je dirigerai l'exécution. (Vive agitation.)

Je n'ai pas besoin de répondre que je m'indignai à cette question, et que je dis ceci : La République ne peut pas se déshonorer à son début (Très bien!); la République frappera des impôts, mais elle ne commettra pas des actions qui ressembleraient à des vols avec menace sous conditions. (Très bien! très bien!)

Eh bien! vous voyez que nous avons été environnés de gens qui, depuis ce temps, nous ont beaucoup calomniés, et qui, à ce moment, certainement, comme depuis, valaient beaucoup moins que nous. (Très bien! — Rires et bruits divers.)

Je dis qu'il faudrait en finir avec ces sortes d'accusations; que, cependant, ces hommes ont leur puissance, celle de l'argent, celle des relations, celle de la propagande plus ou moins antisocialiste, et que c'est en vertu d'une note systématique, identiquement la même, insérée dans vingt journaux différents, qu'on me fait dire, à moi par exemple, depuis huit jours ceci : « Ledru-Rollin a voulu frapper 1 fr. 50 c. sur tous les pauvres sans exception. » (Chuchottements.)

PLUSIEURS MEMBRES. Sur les riches!

M. LEDRU-ROLLIN. Messieurs, je désirerais que vous m'écoutassiez; j'ai l'habitude de rendre ma pensée à peu près comme je le veux. Quand je vous dis *sur les pauvres*, je ne dis pas *sur les riches*; j'avais proposé, en effet, 1 fr. 50 c. *sur les riches*, mais on me fait dire le contraire.

On ajoute ceci : « Il n'est pas étonnant qu'il fallût tant d'argent à Ledru-Rollin, car il y avait dans le Trésor 250 millions qui ont disparu sans qu'on sache ce qu'ils sont devenus; il fallait donc l'impôt de 1 fr. 50 c. pour combler le déficit. »

Cette note est systématique; elle a été insérée dans dix journaux; elle est contraire à la vérité de ce qui s'est passé, et cependant on ne craint pas de m'écraser encore au moment des élections sous cette calomnie. Et savez-vous dans quelle situation nous nous trouvons? Il est bon que le pays la connaisse bien. Quand nous nous adressons à M. le procureur général, afin de lui demander son aide pour poursuivre en cour d'assises, il nous répond : « Vous n'êtes pas attaqués comme représentants; en conséquence, la cour d'assises ne peut pas être saisie! » On nous ferme le seuil de la justice; la justice nous fait défaut, nous sommes calomniés sans que nous puissions nous défendre. Et puis, quand nous allons devant les tribunaux correctionnels qui sont notre dernier refuge, on nous répond : « Vous êtes des hommes publics, les tribunaux correctionnels ne peuvent pas juger, parce que la preuve n'est pas admise. » Nous répondons : « La preuve, nous la donnerons; faites disparaître l'exception devant les tribunaux correctionnels, faites venir nos ennemis en face et nous les confondrons. » On nous repousse encore.

Ainsi, vous voyez que la police correctionnelle nous est fermée, que la cour d'assises nous est fermée, et qu'il nous faut, accusés, ne faire entendre la vérité qu'au travers des fissures pour ainsi dire, opprimés sans cesse sous le poids de ceux qui, ayant en main le capital, ayant l'argent, ayant la presse anti-socialiste, font circuler dans les campagnes, dans les grandes villes, des colporteurs pour nous tuer moralement. Je dis que cela ne peut plus être, et que le jour où nous trouvons l'occasion d'arracher le masque à un de ces hommes, s'il est dans l'Assemblée nationale, s'il a proposé la mesure désapprouvée par vous, il est de notre devoir de le faire, il est du devoir de nos amis de venir dire : « Voilà comment il s'appelle! » (Vives et nombreuses marques d'approbation.)

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour appelle la discussion. (Vive réclamation.)

PLUSIEURS MEMBRES A GAUCHE. Il faut que M. Goudchaux s'explique.

Le citoyen Goudchaux, après un instant d'hésitation, se dirige vers la tribune.

M. GOUDCHAUX. Citoyens représentants, aujourd'hui comme dans les jours précédents, j'espère être resté dans la mesure de ce qui était convenable. Je souhaiterais de n'en pas sortir encore. On me somme de nommer la personne qui, dans le silence du cabinet, face à face avec moi seul, m'a proposé, non pas la banqueroute, mais la suspension des paiements du 22 mars et du 22 septembre. Je ne crois pas qu'il soit convenable de le faire.

A GAUCHE. Si! si!

M. ETIENNE ARAGO. On vous calomniera encore, monsieur Goudchaux!

M. GOUDCHAUX. Il faut que les situations soient bien établies et bien comprises.

J'admets quelqu'un dans mon cabinet; il me donne un conseil qu'il croit utile; il m'indique le moyen, qu'il croit selon lui, le seul propre à remédier aux difficultés de la situation; il le dit à moi seul, et moi je viendrais révéler ici ce fait!

A DROITE. Très bien! très bien!

M. ODILON BARROT. Personne ne peut vous y obliger.

M. GOUDCHAUX. Je déclare que, si le bruit a circulé, ce n'est pas par moi, et que la personne qui m'a donné ce conseil doit l'avoir donné aussi à d'autres; sans cela, ce bruit ne se serait pas répandu dans ces derniers jours. (Très bien!)

QUELQUES VOIX. Nommez! nommez!

D'AUTRES VOIX. Non! non!

M. GOUDCHAUX. Citoyens représentants, je ne crois pas pouvoir proclamer ici, à cette tribune, le nom de celui qui m'a fait cette proposition sans son autorisation, je ne crois pas pouvoir raconter ici ce qu'il m'a dit dans le secret du cabinet.

A DROITE. Très bien ! très bien !

PLUSIEURS VOIX. Demandez-lui la permission

M. CRÉMIEUX. On vous dit que ce n'est aucun des membres du gouvernement provisoire ni aucun des nôtres, que voulez-vous de plus ?

M. GOUDCHAUX. Je suppose, citoyens, que je satisfasse la curiosité de quelques-uns d'entre vous, quelle sera ma situation lorsque devant mon affirmation il y aura une dénégation ; voulez-vous me le dire ?

PLUSIEURS VOIX A GAUCHE. On vous croira.

M. GOUDCHAUX. Je n'ai pas la prétention d'être cru davantage que celui qui viendra nier à cette tribune ; je n'ai pas cette prétention, et je dis ceci : Si d'autres personnes à qui on a fait cette proposition, et qui ne sont pas dans les conditions dans lesquelles je me trouve placé, veulent venir le dire à l'Assemblée, elles le peuvent ; pour mon compte je ne le puis pas. Mais si je ne le puis pas, je puis ceci, et à ceci j'y tiens plus qu'à la satisfaction de confondre les ennemis de notre gouvernement ; je puis laver en quelques mots complètement, définitivement tous les membres du gouvernement provisoire, et tous ceux qui l'ont approché, du reproche qu'on leur a adressé.

A GAUCHE. Ce n'est pas assez.

M. GOUDCHAUX. Je le puis, et je vais le faire en citant un fait : Le 1er mars 1848, un terme de l'emprunt grec était échu ; le gouvernement qui a précédé avait oublié d'en voter les fonds ; il s'agissait de 580 et quelques mille francs ; c'était quelque chose pour nous ce jour-là. On est venu, au nom des créanciers, nous demander cette somme. Ce n'était là qu'une dette indirecte, il pouvait y avoir là quelque chose d'hypothétique, cela pouvait être une question douteuse, un objet de controverse ; je ne devais pas payer, moi, ministre des finances, lorsque le crédit n'avait pas été ouvert ; le citoyen Lamartine prit l'initiative, et, dans les vingt-quatre heures, il y eut un arrêté du gouvernement provisoire qui mit ma responsabilité à couvert et qui me permit de payer cette dette, de satisfaire à cet engagement.

Je n'ai pas fini ; veuillez m'écouter. On vient dire que nous avons mis de l'empressement à tout payer dans les premiers jours de la République, et cela on nous l'a reproché sans cesse.

PLUSIEURS VOIX. Non ! non !

UN MEMBRE. A la tribune même !

M. GOUDCHAUX. On l'a dit dans un discours, et vous allez le voir.

Le 18 mars, on attaquait notre politique lorsque j'avais eu l'honneur de vous faire l'exposé de la situation financière du pays ; voici ce qu'on me répondait... (Qui ? qui ?)

Je déclare que ce que je dis ici est tout à fait étranger aux faits qui ont précédé ; mais je tiens, par une dernière citation, à prouver que nous avons été sans cesse en butte aux attaques les plus injustes, les plus fausses, les plus calomnieuses.

On nous a dit ceci... (Qui ? qui ?)

C'est notre collègue M. Fould qui le disait. Je lis :

« Ainsi, qu'a-t-on fait en entrant au trésor le 24 février ? On a ouvert toutes les caisses, on a satisfait à toutes les demandes qui se produisaient à la fois. On a payé les bons du trésor, on a payé les dépôts des caisses d'épargne ; on a été plus loin, on a anticipé le payement de la rente 5 pour cent. On oubliait la disproportion des ressources et des besoins ; on voulait à force de confiance en inspirer au pays. Les conséquences de cette conduite se sont bientôt manifestées ; elles ont pesé et pèsent encore sur notre état financier. »

Ainsi, voici ce qu'on nous dit de ces bancs (la droite) : que ces mesures qui ont prouvé, qui étaient le seul moyen de prouver la volonté de la République de faire face à toutes les dettes de la monarchie, ont eu des conséquences fâcheuses qui ont pesé et qui pèsent encore sur notre état financier.

« *M. Goudchaux* Je demande la parole.

» *M. Fould*. Vous vous étonnez de ce que je dis que ce sont des erreurs qui pèseront longtemps sur l'état de nos finances ! Mais que l'Assemblée juge. Vous avez payé les créanciers qui se sont présentés les premiers ; ceux qui vous témoignaient moins de défiance, ceux-là n'ont pas été payés, et vous vous êtes exposé ainsi à ne pas traiter également les créanciers de l'Etat. »

Voilà les reproches qui nous ont été adressés. Il n'y a pas de proposition de banqueroute, c'est évident, mais on nous reproche d'avoir payé avec empressement dès les premiers jours de la République, d'avoir devancé le semestre de quelques jours. Oui, je l'ai fait et je m'en fais gloire ; c'était le seul moyen de prouver les intentions honnêtes, loyales du gouvernement provisoire.

M. GENT. Voilà ce qu'on appelle ne pas nommer les gens. (On rit.)

M. LEDRU-ROLLIN. M. Scribe ne ferait pas mieux !

M. GOUDCHAUX. Quand nous avons pris ces mesures, nous avions la confiance que nous pouvions aller jusqu'au bout, que la sécurité, que la tranquillité se rétabliraient bientôt, et que nous arriverions à payer honnêtement toutes les dettes des gouvernements précédents, et quand nous aurions eu à prévoir un retard de quelque temps, de quelques jours pour l'avenir, nous aurions dû commencer par payer, afin de prouver les intentions de la République ; nous n'avions pas d'autre moyen de les mettre au grand jour.

Quant au retard imposé fatalement aux détenteurs des bons du trésor et aux déposants aux caisses d'épargne, alors que je n'étais plus au ministère, vous savez que l'Assemblée a compensé grandement et plus que grandement, généreusement, ce retard, puisque ceux qui ont été liquidés en rentes réalisent aujourd'hui un bénéfice de 25 à 30 p. 0|0. Voici ce que la République a fait. J'espère qu'après ce qui a été dit aujourd'hui nous n'aurons plus à revenir sur cette question, qu'elle est vidée une fois pour toutes. (Mouvement d'approbation à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. M. Fould a la parole. (Mouvement.)

M. ACHILLE FOULD. En montant à cette tribune, je ne m'attendais pas à avoir à justifier un discours que j'ai prononcé le 18 mars ; et cependant je maintiens que ce que j'ai dit est conforme aux vrais principes financiers. (Interruption.—Ecoutez ! écoutez !)

Lorsque le gouvernement provisoire a pris les affaires, il s'est trouvé en face d'un encaisse disproportionné avec la somme des dettes exigibles ; il ne pouvait pas avoir l'espoir de faire justice à tout le monde avec une somme de 150 millions, quand il y avait 800 millions qu'on pouvait immédiatement réclamer, au moins pour la plus grande partie.

Qu'est-ce qui est arrivé par l'anticipation du paiement du semestre ? C'est que l'argent destiné aux créanciers dont les créances étaient échues le 8 mars, par exemple, a été donné à d'autres créanciers de l'Etat ; c'est que les porteurs des livrets des caisses d'épargne qui se sont présentés les premiers ont été payés, et que, quelques jours après, on a suspendu le remboursement pour les autres.

Ainsi, en anticipant le paiement du semestre 5 p. 100 échéant le 22 mars, en le fixant au 6 mars, il est arrivé cette conséquence que je veux indiquer à l'Assemblée, c'est que, à partir du 9 mars, je crois que ma mémoire est exacte, on ne payait plus les dépôts des caisses d'épargne.

M. DUCLERC. On payait 100 fr. à chaque déposant.

M. ACHILLE FOULD. On donnait 100 fr. à celui qui avait 2 000 fr. à réclamer ; mais les porteurs des bons du Trésor dont les échéances tombaient le 17 mai n'étaient pas payés, tandis que tous ceux qui se sont présentés jusqu'au 16 l'ont été. Eh bien ! dans quelle condition placiez-vous les créanciers de l'Etat ? Vous établissiez, de votre propre arbitre, une différence entre eux. Voilà ce que j'ai blâmé, voilà ce que je blâme encore.

J'ai dit que vous ne pouviez pas espérer, en avançant le terme du paiement du 5 p. 0|0, satisfaire à tous les besoins ; j'ai dit que des hommes d'affaires, et je suppose que vous étiez des hommes d'affaires en s'emparant du trésor, auraient dû faire le compte des ressources et des exigences de la situation. Voilà ce que j'ai dit.

Dans le discours dont on a parlé, on a cité un mot qui a été peut-être plus loin que ma pensée, un mot que je regrette et que je retire, c'est le mot de *charlatanisme*. Je ne crois pas que vous ayez eu la pensée de faire du charlatanisme ; mais j'ai dit que cela en avait l'apparence, et j'invoque à l'appui de mon opinion ce que vient de raconter M. Goudchaux : n'a-t-il pas dit, dans le sein même du gouvernement provisoire, un de ses collègues disait que cela ressemblait beaucoup à ces négociants qui donnent un bal la veille du jour où ils doivent partir pour la Belgique ?

Je n'ai pas inventé ce propos ; mais il m'a frappé tout à l'heure. Ainsi, dans le conseil du gouvernement provisoire, on jugeait la question comme je l'ai jugée moi-même.

Sous le rapport du discours du 18 mars, je maintiens ce que j'ai dit. On peut différer d'opinion en matière de système financier, mais la discussion me permettait de dire tout ce que j'ai dit, et mon opinion n'a pas changé. (Bruit à gauche.)

PLUSIEURS MEMBRES A GAUCHE. Ce n'est pas la question.

M. LE PRÉSIDENT. N'interrompez pas.

M. LEDRU-ROLLIN, de sa place. Dans le cabinet de M. Goudchaux, avez-vous, oui ou non, proposé une suspension de paiement ? (Exclamations diverses. — Vif mouvement de satisfaction à gauche.)

M. A. FOULD. Je déclare que non. (Mouvement d'incrédulité à gauche.)

M. GOUDCHAUX, à la tribune. Citoyens, je déclare que oui. (Sensation prolongée.)

A GAUCHE. Ah ! ah ! — Bravo ! bravo !

M. A. FOULD. Je demande la parole (Agitation.)

A DROITE Parlez ! parlez !

M. A. FOULD. Messieurs, je demande un moment de silence.

L'honorable M. Goudchaux vient de donner un démenti assez clair, assez direct à mes paroles. (Bruit.) Il avait été au devant de la situation où nous sommes placés vis-à-vis l'un de l'autre, il avait dit : Mon affirmation amènera une dénégation. C'est là que nous en sommes, et où je ne veux pas rester. Je tiens à justifier par certaines circonstances incidentes la vérité de mon assertion. (Ecoutez ! écoutez !)

C'est le 28 février, mes souvenirs sont très exacts, que j'ai été au ministère des finances.

M. LAIDET. Qu'alliez-vous y faire ?

M. ACHILLE FOULD. Je vais vous dire ce que j'allais y faire.

M. LE PRÉSIDENT. Vous comprenez que vous devez faire silence. Respectez l'orateur qui est à la tribune.

M. ACHILLE FOULD. C'est le 28 février que je suis allé au ministère des finances. Je n'avais pas l'honneur de connaître M. Goudchaux, je ne lui avais jamais parlé de ma vie ; j'allais chez lui, provoqué par un grand nombre de négociants de Paris, qui sollicitaient immédiatement des moyens d'escompte, les moyens ordinaires leur étant désormais refusés. Ils étaient tous très préoccupés de la situation. J'allais prier M. Goudchaux de fonder des comptoirs d'escompte. Je ne le trouvai pas disposé à accueillir cette proposition.

Je ne dis pas qu'après avoir terminé ce qui était l'objet de ma visite, nous n'avons pas engagé une conversation sur les circonstances générales dans lesquelles nous nous trouvions.

Mais ce je déclare, c'est que je ne lui ai point insinué, ni directement ni indirectement, qu'il dût y avoir un temps d'arrêt dans le paiement du semestre du 5 0|0.

Véritablement, messieurs, pour quiconque a le souvenir des émotions dans lesquelles nous étions à Paris le 28 février, il paraîtra bien singulier que je me sois préoccupé, dans ce moment, de ce qu'on ferait le 22 mars.

Ainsi, le 28 février, lorsque les négociants ne savaient point comment ils payeraient leurs engagements, malgré la prolongation d'échéance qui leur avait été accordée par le Gouvernement provisoire, je me serais préoccupé de ce que M. le ministre des finances ferait le 22 mars, de ce qu'il ferait même le 22 septembre ; car je comprends maintenant que c'est à moi qu'on faisait allusion.

Je ne crois pas que cela puisse être admis par personne. Quel intérêt pouvait-il y avoir à discuter, le 28 février, lorsque les barricades n'étaient pas encore détruites, s'il fallait ou non payer, le 22 mars, le semestre des rentes ? et savions-nous alors ce qui nous était réservé jusque-là ? (Sensation.)

Il y a encore certaines autres circonstances que je puis invoquer à l'appui de mes assertions.

Je n'ai point attendu de faire partie de cette Assemblée pour m'occuper d'affaires financières ; j'ai écrit à une époque à peu près contemporaine de ma visite, et j'ai critiqué les actes que je viens de critiquer encore.

Cette brochure a eu une assez grande circulation : j'ai eu l'honneur de l'adresser aux membres de l'Assemblée nationale, et voilà la phrase que j'y trouve :

« Les chiffres que je viens de citer ne doivent pas avoir pour effet d'augmenter les inquiétudes qui se sont répandues dans le public sur la situation financière. Cette situation est loin de me paraître désespérée ; ce n'est pas parce que nos recettes seraient diminuées de 120 millions, et nos dépenses accrues de 150 millions dans une année, que nous devrions mettre en doute *la fidélité à nos engagements*. La France a pu les respecter dans des circonstances que je ne veux pas rappeler, où son crédit et sa richesse subissaient de bien plus cruelles épreuves. »

Voilà quelle était à cette époque mon opinion sur la situation financière et sur le respect des engagements de l'Etat.

Je suis de ceux qui n'ont jamais désespéré ; mes actes, mes discours, mes écrits sont d'accord et en font foi.

Mais il y a un souvenir qui me revient à l'esprit. Je n'avais pas de rapports avec l'honorable M. Goudchaux, mais j'en avais avec un membre du gouvernement provisoire, avec un de ses collègues, j'en avais d'anciens, j'en avais d'assez intimes ; j'ai eu l'occasion quelquefois de causer avec lui, il m'accordait quelque expérience ; il avait quelque confiance dans mon jugement ; j'ai eu quelquefois, dis-je, l'occasion de causer avec lui de la situation des affaires publiques. Eh bien, j'étais bien aise de recueillir ses souvenirs ; j'ai été le voir ce matin, car je m'attendais à l'incident qui m'amène à cette tribune ; j'ai été voir cet ancien ministre du gouvernement provisoire, et je lui ai dit : « Dans nos conversations de cette époque, vous est-il resté un souvenir que j'aie pensé qu'il fallût ajourner le paiement du semestre du 5 p. 0|0 ? » Il m'a répondu que non, et qu'il était convaincu que c'était tout le contraire ; que j'avais toujours eu une confiance qui l'avait étonné. Si j'invoque ce témoignage, c'est parce que j'ai la confiance qu'il ne me fera pas défaut.

C'est dans ces conversations amicales qu'on peut saisir la pensée entière ; ce n'est pas dans une de ces conversations rapides et isolées, comme celles auxquelles M. Goudchaux a fait allusion, qu'on expose ses principes et ses opinions en finances. Comment ! je serais venu le 28 février dire : « Vous ne payerez pas le 22 mars ; vous ne payerez pas le 22 septembre ! » Ai-je laissé un plan, une note ? Comment ! c'est à sa mémoire que M. Goudchaux s'en fie uniquement pour alléguer, d'une manière aussi pertinente, des faits aussi précis et aussi graves ! Je n'attaque assurément pas la sincérité de l'honorable M. Goudchaux, je crois qu'il a ses souvenirs ; mais, s'il y a confusion dans les souvenirs de cette époque de troubles qu'il peignait lui-même tout à l'heure ; s'ils sont mêlés à d'autres conversations, à d'autres préoccupations, il ne faut pas s'en étonner ni y chercher un témoignage sûr et fidèle. Moi aussi j'en ai des souvenirs, et l'honorable ministre du gouvernement provisoire dont je parlais tout à l'heure en a également, et ces souvenirs, réunis à toutes les circonsconstances que je viens de vous dire, doivent mettre l'Assemblée et le pays à même de juger quelle est l'assurance à laquelle il faut croire.

En définitive, j'aime mieux les témoignages que j'invoque et que je puis rapporter ici que les allégations puisées dans des souvenirs dont vraiment, sans en faire aucun reproche à l'honorable M. Gondchaux, on peut admettre la confusion dans les circonstances, où il se trouvait. (Sensation.)

VOIX A DROITE. Très bien ! — Assez ! assez !

M. GOUDCHAUX. Citoyens représentants, on reconnaîtra, j'espère, que c'est bien malgré moi que la discussion est arrivée au point où elle est parvenue à présent, mais au point où elle est, il faut qu'elle se termine d'une manière prompte et complète, le pays ne peut pas rester suspendu.

VOIX DIVERSES. Il ne l'est pas ! — Si, si ! — Parlez !)

M. GOUDCHAUX. Je vous prie de m'écouter sans m'interrompre, Messieurs ; je demande du calme.

La situation est assez grave pour tout le monde, et particulièrement pour moi, qui ai eu l'honneur d'être deux fois ministre des finances, qui ai été nommé par le gouvernement provisoire, qui l'ai été, je puis le dire, par vous-mêmes, car vous m'avez désigné au général Cavaignac ; car, lui, qui ne me connaissait pas, ne m'aurait jamais choisi sans votre indication. Moi qui ai reçu maintes fois des preuves de bonté de votre part, dans des nominations diverses, il m'importe de faire savoir aujourd'hui de quel côté est la vérité. Je n'aurais jamais voulu apporter un fait particulier à cette tribune, un fait d'un homme irresponsable, fait très important pour lui, peu important pour vous, mais très important aussi pour moi, qui ai eu une position officielle. Eh bien ! je dois prouver qui dit vrai ou qui dit faux. J'ai des moyens de le faire, je vais les produire. Si j'ai dit qu'on ne pourrait pas se prononcer entre mon affirmation et une dénégation, c'est uniquement parce que je ne voulais pas nommer. Mais maintenant que, malgré mes efforts, les choses sont arrivées à ce point, je vais mettre les éléments dans la balance, et vous verrez de quel côté elle penchera (Sensation.)

J'ai des témoignages divers à apporter, ils sont de différente nature ; j'en ai un dans le *Moniteur*. M. Fould a dit tout à l'heure que c'était le 28 février qu'il était venu chez moi pour me parler d'un établissement de banque, que j'étais peu favorable à ces choses-là. Mais, dit M. Fould, comment voulez-vous que je vous aie parlé ce jour-là du 22 mars, qui était à vingt-deux jours de distance. C'était le 28 février, ma mémoire ne peut me tromper à cet égard.

Mais vous croyez que notre conversation n'a pas été approfondie, qu'on n'a parlé que du semestre du 22 mars. Vous allez voir qu'on a parlé de tout autre chose bien moins importante que le semestre du 22 mars. Le 18 mars 1849, j'étais à la tribune, j'adressai ces paroles à M. Fould (il lit le *Moniteur*) :

« *M. Goudchaux*. Notre honorable collègue M. Fould a adressé de sévères reproches à la commission du budget. Cette commission a donc bien négligé les principaux de ses devoirs ; elle a négligé d'examiner la question de l'amortissement ; il est venu vous dire cela aujourd'hui à la tribune, lui financier. Eh bien, messieurs, voilà bientôt treize mois que nous sommes en république, voici treize mois que cette secousse, imprimée par la révolution de Février, pèse sur nos finances, et, je le déclare, M. Fould est le premier qui soit venu soulever cette question. Tout le monde a compris qu'on devait garder le silence ; tout le monde, y compris M. Fould, jusqu'aujourd'hui, puisque lui, le premier, est venu dans mon cabinet, moi ministre, me dire que je devais cesser d'amortir. Voilà sa pensée dans les premiers jours de la révolution de Février.

M. A. Fould, de sa place. Oui, c'est vrai ! (Mouvement.) »

Vous voyez, citoyens, qu'on a voulu vous prouver qu'on n'avait pas pu parler d'autre chose que d'établissements de banque, qu'on n'avait parlé que de cet objet. On a parlé longuement de l'amortissement, et je vais vous dire pourquoi on en a parlé, parce que M. Fould voulait parler finances. Je m'en souciais peu, je vous l'avoue ; je savais ce qu'il avait été la veille de Février, je n'étais pas bien certain que nous pouvions compter sur lui, comme aujourd'hui. (Rires ironiques.) Je lui parlai de l'amortissement et je lui dis : Qu'en pensez-vous ? Moi, je suis très ému ; je veux continuer à amortir ; c'est encore une obligation. Il me dit lui-même : Vous ne pourrez pas amortir. Je dis : C'est très grave ; car c'est là encore un engagement légal, et je n'y renoncerai que lorsque je ne pourrai faire autrement. Et c'est à cette occasion qu'il vint me dire : Non-seulement vous ne pourrez pas amortir, mais vous devez suspendre le paiement du 22 mars, voire même le paiement du 22 septembre. Il me l'a dit en toutes lettres. M. Fould a dit qu'il ne voulait pas m'attaquer ; mais je n'attaque ni ses intentions d'alors, ni sa loyauté et sa bonne-foi d'aujourd'hui, je n'accuse que sa mémoire ; la mienne ne peut pas me faire défaut.

Le lendemain, lorsque je proposai ma mesure au gouvernement provisoire et que quelques-uns de mes collègues la discutaient, et elle pouvait très bien être discutée, on me dit : Mais pourquoi donc persistez-vous à devancer le paiement ? Je dis : Pourquoi ? parce qu'on doute du paiement, parce qu'un financier important m'a dit qu'on devait suspendre le paiement du semestre. Je ne veux pas que ce bruit circule, et je l'arrête au moment où il se produit.

Ce ne sont pas mes souvenirs d'aujourd'hui que j'invoque à l'appui de ce que je dis, ce sont ceux du président de l'Assemblée nationale ; je viens de le faire appeler chez lui. Ce n'est pas tout : c'est moi qu'on attaque, c'est moi qu'on accuse d'avoir rapporté, au bout de vingt-quatre heures, méchamment, car au bout de vingt-quatre heures ce n'eût été que méchamment, une conversation fausse. Ce n'est pas tout ; mais je ne pensais pas avoir à citer des témoignages vivants de ce que j'ai avancé. Il est ici un de mes collègues à qui M. Fould a dit quinze jours plus tard qu'on avait eu tort de payer le semestre du 22 mars, et que lui-même avait conseillé de ne pas le payer. (Mouvement.)

Ce collègue est ici, je le prie de dire, oui ou non, si ce que je dis est vrai.

M. CRÉMIEUX. Je demande la parole. (Mouvement.)

(Dans cet instant, le citoyen Marrast, président de l'Assemblée nationale, entre dans la salle et s'assoit à l'entrée d'un couloir près de la tribune.)

M. GOUDCHAUX. Je n'ai invoqué, citoyens, le nom du président de cette Assemblée, que parce que notre collègue, M. Fould, a dit qu'au bout d'un an ma mémoire pouvait être infidèle. Je demande donc à M. le président si, le jour même où j'ai porté au conseil des ministres, c'est-à-dire le 3 mars, ma proposition d'anticiper le paiement du semestre du 22 mars, et lorsqu'il me demandait pourquoi j'insistais, pourquoi je tenais tant à cette mesure, je ne lui ai pas dit oui ou non, que la pensée du non-paiement circulait dans le pays, qu'un financier me l'avait conseillé lui-même, et, pressé par lui de savoir quel était ce financier, si confidentiellement je ne lui ai pas dit que ce financier était M. Achille Fould.

Voici à quoi je le prie de répondre.

UN MEMBRE. M. Fould a déclaré tout à l'heure qu'il ne l'avait dit à personne.

M. ARMAND MARRAST. L'Assemblée comprendra combien il m'est désagréable d'être mêlé à une pareille discussion. Puisqu'on fait appel à mon témoignage, je ne ne puis dire que la vérité. Je me rappelle, en effet, très exactement, avec une parfaite précision, que le jour où M. Goudchaux est venu nous proposer de payer par anticipation, je lui ai fait l'observation que nous nous défaisions d'un argent qui pourrait nous être nécessaire, que nous étions pressés de demandes de toute espèce, que nous ne devions pas, au bout du compte, le 8 mars ce qui n'était échu que le 22 mars. M. Goudchaux me dit : Vous ne savez pas ce qui se passe dans le monde financier : on assure que nous ne pourrons pas suffire au paiement, que nous serons obligés d'arriver à la banqueroute. Je ne veux pas être le ministre de la banqueroute. — Mais c'est bien grave, lui dis-je. — Je vous répète que ce matin encore des hommes de finances sont venus dans mon cabinet me demander de suspendre tout paiement. — Je répondis alors : C'est là, en effet, la banqueroute. — Oui, me dit-il, c'est vrai, c'est là ce qu'on m'a proposé.—Qui peut, repris-je, avoir cette pensée-là dans un pareil moment ? Alors M. Goudchaux me déclara que c'était M. Achille Fould. (Mouvement à gauche.) Mes souvenirs à cet égard-là sont tellement précis, que, l'autre jour, au moment où M. Goudchaux était à la tribune, où cette question fut agitée, je me penchai vers lui et lui dis : Vous rappelez-vous notre conversation du 3 mars ? Il me répondit : Oui, mais ne nommez pas. (Nouveau mouvement.)

M. CRÉMIEUX. Messieurs, ce que j'ai à dire, c'est une parole de M. Fould que j'avais rapportée à M. Goudchaux dans un autre temps où assurément je ne pensais pas qu'un pareil débat s'élèverait à la tribune.

Elle n'a qu'un rapport indirect, quoique réel, avec la proposition que M. Fould aurait faite à M. Goudchaux ; mais M. Goudchaux, dans plus d'une circonstance, et longtemps avant le débat d'aujourd'hui, m'a dit aussi tenir de M. Fould le propos dont on vient de vous parler. (Mouvement. — Interruption.) Je me suis rappelé alors un mot de M. Fould, auquel, moi qui n'avais pas porté, comme le ministre, mes études assidues sur la situation financière du pays, je n'avais pas attaché la même importance.

M. Fould me fit l'honneur de venir me voir un jour. Depuis quelque temps déjà nous avions suspendu le paiement des caisses d'épargne et des bons du trésor, et dans la conversation, qui n'avait point un rapport spécial avec les finances, et qui était telle qu'assurément je n'en aurais point parlé dans une enceinte publique, M. Fould me dit ces mots que je suis bien obligé de répéter : « Si l'on m'en avait cru, on n'aurait pas payé le semestre du mois de mars ; ce paiement est cause qu'on a été obligé de suspendre le paiement des bons du trésor et celui des caisses

d'épargne. »

M. BARAGUEY D'HILLIERS. Et il avait parfaitement raison. Il fallait payer avant tout, jusqu'au 22 mars, les caisses d'épargne et les bons du trésor; c'est le billet échu que l'on doit et non celui à échoir.

M. CRÉMIEUX. Je crois pouvoir affirmer que ce que je viens de dire est textuel, mais j'affirme très positivement que c'est bien le sens que j'ai donné, à cette époque-là, aux paroles qui m'ont été dites par M. Fould.

Du reste, je veux, avant de descendre de cette tribune, ajouter un mot sur deux propositions qui nous ont été faites à cette époque : l'une a été faite à M. le ministre des finances, qui en a entretenu plusieurs d'entre nous; elle émanait d'une masse considérable de négociants, qui sont venus lui proposer de suspendre tous les paiements, de quelque nature qu'ils fussent, pendant trois mois. Voilà les conseils qui nous étaient donnés par des hommes, messieurs, croyez-le bien, que vous proclamez encore aujourd'hui d'excellents citoyens.

A GAUCHE. Des républicains honnêtes!

M. CRÉMIEUX. Voilà les conseils qui nous étaient donnés; et nous repoussions ces conseils, et nous ne les écoutions pas, nous que le flot populaire avait portés au pouvoir. (Rires à droite.) Non, messieurs, non, nous qui avons été le premier pouvoir de la République, devant de pareilles propositions, nous ne reculions pas devant notre devoir. (Interruption.)

La seconde proposition est celle-ci, qui touche à l'impôt des 45 centimes que l'on nous a tant reproché; je ne vous dirai pas quel nombre de personnes, mais un nombre infini est venu nous trouver pendant plusieurs jours, nous disant toutes...

UNE VOIX. Ce n'est pas la question!

M. CRÉMIEUX.—Je vous demande pardon, c'est très bien la question. (A gauche : Oui! oui!—Parlez!)

Tout le monde nous disait : Votez un doublement d'impôts, c'est une mesure indispensable; quand vous aurez doublé l'impôt, vous pourrez suffire aux nécessités du moment; il n'y a pas un honnête citoyen qui ne fasse immédiatement ce sacrifice dans les circonstances où nous sommes.

Voilà ce que nous ont dit les hommes qui aujourd'hui se présentent comme les hommes les plus dévoués à l'ordre, et qui attaquent, autant qu'ils le peuvent, le gouvernement provisoire, et c'est l'impôt des 45 centimes qui a été voté par le gouvernement provisoire, au lieu du doublement de l'impôt, qui nous était demandé avec cette insistance et cette unanimité. (Agitation.)

M. A. FOULD. Il m'est pénible de prolonger ce débat; mais l'Assemblée comprendra que je ne puis point rester sous le coup des dépositions qui viennent d'être faites sans y répondre.

L'honorable M. Goudchaux a commencé par dire qu'il n'avait parlé de cette prétendue conversation avec personne, avec aucun de ses collègues, et cependant en voici deux auxquels il avait fait cette confidence. (Bruit et interruption à gauche.)

Je ne m'en plains pas; mais je me permets de faire ressortir les contradictions qui résultent des dépositions et des explications que vous venez d'entendre. (Nouvelle interruption à gauche.)

Messieurs, si vous étiez attaqués, vous vous défendriez comme je le fais, et je trouve très surprenant que vous ne me permettiez pas de parler. (Parlez! parlez!)

M. Goudchaux admet que c'est le 28 février que je suis allé dans son cabinet, et cette date ne peut pas sortir de ma mémoire, elle y est fixée par un souvenir que je veux dire à l'Assemblée.

Lorsque je sortais du cabinet de M. Goudchaux, son secrétaire particulier y rentrait, et savez-vous quelle singulière parole il m'a dite? La voici : « Monsieur Fould, vous devez être content, nous venons d'abolir la peine de mort! » (Exclamations diverses.)

QUELQUES VOIX. Quel rapport y a-t-il?

AUTRES VOIX. C'est très-significatif.

M. ACHILLE FOULD. Je dis, Messieurs, que ces paroles donnent une date certaine à ma visite, attendu que le décret qui a aboli la peine de mort est du 26 février.

Mais maintenant il paraît que c'est le matin du 3 mars, et M. Goudchaux disait tout-à-l'heure que c'était le jour même qu'il avait fait cette communication à M. Marrast (Interruption.); c'est le 3 mars, c'est-à-dire quatre jours après, et non le même jour, qu'il a fait cette communication à M. Marrast, et cependant chacun de ces messieurs dit que ses souvenirs sont parfaitement précis, parfaitement exacts.

Vous voyez par les différences que je viens de faire ressortir, combien il est difficile de se souvenir à quinze mois de date... (Interruption. — Rires et bruit. — Ecoutez donc!)

M. BARAGUAY D'HILLIERS. Il serait injuste de ne pas entendre la réponse.

M. A. FOULD. Messieurs, si quelqu'un de vous se trouvait à ma place, j'observerais un religieux silence. (Ecoutez! écoutez!)

Le souvenir de M. Marrast me paraît, à moi, très problématique... (Interruption.) Messieurs, je descendrai de la tribune si vous le voulez. (Bruit.—Parlez!)

M. DEVILLE. C'est de ce côté (la droite) que viennent les interruptions. Vous avez la police de la séance, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. Vous justifiez à l'instant même combien j'ai raison de m'adresser à vous quand il s'agit d'interruptions.

M. DEVILLE. C'est une erreur!

M. LE PRÉSIDENT. Je ne souffrirai pas les interruptions. Je m'adresse à ceux qui m'interrompent, et vous le savez bien.

M. A. FOULD. Si j'ai bien saisi le sens des paroles de l'honorable M. Marrast, M. Goudchaux lui aurait dit, pour justifier la mesure qu'il proposait, qu'il avait reçu la visite de quelques financiers qui étaient venus dans son cabinet lui dire qu'il existait dans le public des inquiétudes sur le paiement du semestre du 5 0/0. Mais, certes, oui, ces bruits circulaient, ils circulaient partout. Eh, messieurs, lorsqu'on a vu suspendre le remboursement des caisses d'épargne, lorsqu'on a vu suspendre le remboursement des bons du Trésor ....

UN MEMBRE. La suspension n'avait pas encore eu lieu.

M. ACHILLE FOULD. On ne l'avait peut-être pas encore suspendu; dans ces dates diverses, on peut se perdre; mais tout le monde savait quelle était l'énormité de la dette flottante; tout le monde savait quelles étaient les sommes déposées dans les caisses d'épargne; il est permis à ceux qui ont fait la révolution de Février de ne pas penser de même que ceux qui n'y étaient pas préparés, et de n'avoir pas envisagé les évènements de la même manière; on ne doit pas s'étonner qu'ils aient été moins effrayés que nous : aussi n'ont-ils pas compris que les ressources allaient disparaître et les dépenses augmenter. Je ne leur en fais pas un reproche; ils avaient désiré ce qui était arrivé; ils avaient pris entre leurs mains les rênes du gouvernement; ils avaient les clefs des caisses de l'Etat; ils avaient confiance en eux-mêmes. Mais la plus grande partie du public ne partageait pas leur sécurité; elle regardait la révolution comme un de ces grands cataclysmes qui tuent le crédit pour longtemps. Eh bien! cette partie du public s'empressait de réclamer son argent; on s'inquiétait du paiement du semestre du 5; j'ai pu le dire à M. Goudchaux. Voilà, je crois, pour le souvenir de M. Marrast.

Quant à celui de M. Crémieux, je serais venu chez M. Crémieux, et je lui aurais dit, si je ne me trompe, qu'on avait eu tort d'avancer le payement du semestre du cinq. Je crois me rappeler que la visite que j'ai faite à M. Crémieux était antérieure au 22 mars; je crois me rappeler lui avoir dit que l'anticipation du payement du semestre était une faute, et une faute dont beaucoup de personnes avaient droit de se plaindre. Je crois que c'est là tout ce qui est resté dans les souvenirs de M. Crémieux.

Je ne vois dans les allégations qui se sont produites depuis que j'ai parlé, je ne vois, entre ce qui s'est dit et les faits que je viens de produire à l'Assemblée, aucune espèce d'incertitude et de contradiction. Maintenant je ne peux pas produire de témoignage, moi; l'honorable M Bethmont, puisqu'il faut que je le nomme, ne fait pas partie de l'Assemblée; mais j'aurai son témoignage. Je suis fondé à croire qu'il ne me le refusera pas, et il en ressortira la confirmation de ce que j'ai dit à l'Assemblée. (Bruit. — Assez! — L'ordre du jour! l'ordre du jour!)

M. GOUDCHAUX. Citoyens... (Assez! assez!)

M. DENJOY. La tribune n'est pas faite pour des querelles particulières.

M. GOUDCHAUX. Au point où est arrivé la discussion, je dois dire que pour moi je n'ai voulu qu'une chose dès l'origine : si la discussion a dévié, ce n'est pas ma faute. J'ai voulu dire que d'infâmes calomnies partant d'ici sont envoyées à tous les journaux des départements, et déclarer que celui qui a dit que j'avais proposé la banqueroute est un infâme calomniateur. (Assentiment à gauche.—L'ordre du jour! l'ordre du jour!)

M. LE PRÉSIDENT. L'incident est terminé.

Nous trouvons dans le *Censeur de Lyon* la pièce suivante, sur laquelle nous appelons l'attention des populations industrielles et agricoles. A la veille des élections il est édifiant de voir sortir du sein de la plus importante de nos cités manufacturières une protestation éloquente contre les spéculations et les agiotages qui ont seuls ruiné l'industrie et le crédit.

Le comité des démocrates progressistes aux habitants des campagnes et aux électeurs du Rhône.

Citoyens,

Un grand acte politique se prépare : ce sont les élections.

Sur ce sujet, il nous faut nous entendre, car nos intérêts sont communs. — Et voyez :

Quand notre commerce prospère, nous achetons sans parcimonie vos vins, vos blés, vos fruits, et notre argent va restituer à vos champs l'abondance et une seconde fertilité; au contraire, quand notre commerce va mal, vos denrées invendues languissent sur les marchés, et nombre d'entre nous subissent les plus cruelles privations.

Convaincus de cette solidarité, et, comme vous, fermement décidés à défendre contre toute agression les bases immuables de l'ordre moral, la propriété, la famille, la liberté religieuse, les membres du *Comité des Démocrates progressistes du Rhône* vous adressent le programme ci-joint, destiné, en maintenant l'intégrité du droit de chacun, à réaliser d'une manière permanente le bien-être de tous.

Mais, parce qu'il existe des questions majeures et actuelles, ils vous soumettent de plus les réflexions suivantes :

La glorieuse révolution de 89 vous a donné la terre en propre, la terre qu'au profit d'un maître vous aviez si longtemps arrosée de vos sueurs; la Providence, pour vos rudes travaux, vous donne chaque jour la force et la santé; que vous manque-t-il donc pour être parfaitement heureux? Un crédit facile; de vastes débouchés, chers concitoyens.

A ce besoin légitime et impérieux, nous proposons, comme satisfaction à l'état de langueur et d'oppression duquel vous vous efforcez vainement de sortir, nous proposons comme remèdes :

1° La *création de banques agricoles et hypothécaires* qui vous livrent l'argent à trois pour cent au plus;

2° La *réduction de l'impôt*, fondée sur une sage économie et de grandes simplifications dans le mécanisme beaucoup trop compliqué de l'administration;

3° Des *relations à l'intérieur et à l'extérieur*, débarrassées de droits fiscaux et établies avec intelligence.

En outre, l'impôt des 45 centimes, établi contre le gré de la partie populaire du gouvernement provisoire, a eu pour but unique, en aggravant nos maux, de faire détester la République et de réhabiliter une royauté tuée par le mépris; si l'élection du 10 décembre n'a pas produit le résultat qu'au nom du futur président on nous en avait promis, le suffrage universel, en portant des républicains sincères, doit nous faire obtenir une compensation équitable, sinon le remboursement de cet impôt désastreux.

Mais, sachez-le bien, citoyens, si l'argent reste rare, si les transactions de toutes sortes sont timides, et si, pour dire toute la vérité, notre beau pays râle dans l'épuisement, c'est que nous avons de puissants ennemis.

Ces ennemis depuis longtemps exploitent nos villes et vos campagnes; vous les connaissez : ce sont les agioteurs.

Possesseurs de valeurs immenses qu'ils soustraient à la circulation, ils vont aspirant partout, en échange d'actions, de coupons de rentes, de mines, de canaux, l'argent des agriculteurs, des petits marchands et même des ouvriers; quand ils prêtent, c'est à usure, et si quelquefois ils s'entendent pour feindre de secourir l'Etat, c'est toujours à des conditions ruineuses pour lui.

Ce sont eux qui veulent reconstituer la grande propriété, et par conséquent écraser la petite; qui, au temps de la Restauration, ont fait prélever un milliard sur tous les Français, pour indemniser ceux d'entre eux qui s'étaient distingués en portant les armes contre leur patrie.

Ce sont ces mêmes hommes qui de tout temps ont eu l'art de conduire et de confisquer les élections à leur profit; qui, monopoleurs des salines, votaient ou faisaient voter depuis vingt ans contre la réduction de l'impôt du sel; qui aujourd'hui font entendre des cris furibonds de haine et de vengeance contre une Assemblée républicaine, hostile enfin à leur inique domination;

Qui demain, s'ils étaient au pouvoir, voteraient contre l'abolition des droits hideux et hideusement exercés sur les boissons, les transits, les marchandises et les personnes, droits établis en France, inconnus dans d'autres pays, et dont la destruction complète peut vivifier à la fois nos populations souffreteuses et le commerce de vos contrées agricoles;

Qui, en un mot, sans respect du droit de chacun, n'ont d'autres intérêts sacrés que l'appropriation du travail d'autrui, l'abus des influences, la diffusion de l'ignorance, la corruption universelle, le pillage du budget.

Pour nous, citoyens, qui, sans jamais rien recevoir, n'avons jamais su que payer, faisons enfin de bons choix : la prospérité du pays en dépend. Loin de nous la prétention de diriger les élections; nous sollicitons au contraire votre concours et vos lumières. Réunissez-vous promptement en comités cantonaux, envoyez-nous vos délégués, et formons une étroite alliance; bref, faites-nous connaître les hommes de votre choix, comme nous vous signalerons ceux qui méritent notre confiance.

Qu'il ne soit point dit que la République, qui nous a donné le suffrage universel, a mis inutilement notre salut entre nos mains.

(Suivent les signatures des membres du bureau du comité.)

Opinion de M. Bérenger (de la Drôme)

SUR LES TRIBUNAUX EXCEPTIONNELS.

Dans un ouvrage intitulé : DE LA JUSTICE CRIMINELLE EN FRANCE, publié en 1818, par M. Bérenger, qui vient de présider la haute cour de Bourges, on trouve les passage suivants, relatifs aux *tribunaux d'exception*.

(Pages 84 et 85.) *Sous quelque couleur* qu'on les représente, *quelque nom* qu'on leur donne, sous *quel prétexte* qu'on les institue, on doit les regarder comme DES TRIBUNAUX DE SANG; ils *déshonorent* le prince qui s'en sert, ils *souilleraient* la révolution entreprise pour la plus juste des causes.

§ II. — *Doctrines.*

« La *seule doctrine* d'un tribunal d'exception est d'*accomplir l'objet pour lequel il a été institué.*

» N'attendez de lui ni *pitié*, ni *humanité*, ni *sentiment de justice.* Ne vous reposez pas même avec confiance *sur le caractère qu'ont pu montrer jusque-là les individus qui le composent.*

» Tout homme ASSEZ LACHE pour accepter une mission qui le met dans le cas de punir des actions qui ne sont réputés crimes que parce qu'elles déplaisent à un despote ou à une faction, FAIT LE SACRIFICE DE SON HONNEUR, et dès lors *il est acquis à l'injustice.* »

Ensuite (page 129), voulant faire voir dans toutes leurs horreurs les conséquences fatales du principe de tout tribunal exceptionnel, par l'exemple des exécutions sanglantes qui eurent lieu à Grenoble, en 1816, M. Bérenger formule de la manière suivante le titre de la section 5 de son ouvrage :

DES TRIBUNAUX D'EXCEPTION ILLÉGALEMENT CONSTITUÉS, ou DES ASSASSINATS JUDICIAIRES; ce qui résume en termes bien énergiques toute la pensée qui l'animait, et nous dispensera d'autres citations.

Nous ajouterons seulement que M. Bérenger (de la Drôme) a joué, sous la restauration, un rôle actif dans les sociétés secrètes, et qu'en 1820 il a pris part à un complot républicain, comme l'établit un article sur les sociétés secrètes de la restauration, publié le 16 novembre 1847, dans le *Patriote des Alpes*, par M. Rey, de Grenoble. M. Rey, qui a toujours été républicain, a voulu honorer M. Bérenger (de la Drôme), en constatant ses antécédents de conspirateur émérite.

L'amnistie.

Nous avons sous les yeux un écrit de M. Louis-Napoléon Bonaparte, ayant pour titre l'*Exil*. Nous en extrayons quelques passages remarquables, afin que l'auteur, se rappelant ses nobles pensées d'autrefois, se souvienne en même temps qu'avant le 10 décembre ses amis annoncèrent en son nom l'amnistie pour les déportés.

O vous que le bonheur a rendus égoïstes, qui n'avez jamais souffert les tourments de l'exil, vous croyez que c'est une peine légère que de priver les hommes de leur patrie! Or, sachez-le, l'exil est un martyre continuel, c'est la mort, mais non la mort glorieuse et brillante de ceux qui succombent pour la patrie, non la mort plus douce de ceux dont la vie s'éteint au milieu des charmes du foyer domestique, mais une mort de consomption lente et hideuse, qui vous mine sourdement et vous conduit sans bruit et sans effort à un tombeau désert.

Plus loin, s'adressant à l'exilé qu'il nomme *vrai paria des sociétés modernes*, car, dit-il, *c'est un crime aux yeux des grands du jour que d'être lié à un exilé*, l'auteur continue ainsi :

Prends garde à chaque pas que tu fais, à chaque mot que tu prononces, à chaque soupir qui s'échappe de ta poitrine, car il y a des gens payés pour dénaturer tes actions, pour défigurer tes paroles, pour donner un sens à tes soupirs.

Si l'on te calomnie, ne réponds pas; si l'on t'offense, garde le silence, car les organes de la publicité sont fermés pour toi, *ils n'accueillent pas la réclamation des hommes qui sont bannis.* L'exilé doit être calomnié sans répondre, il doit souffrir sans se plaindre : *la justice n'existe pas pour lui.*

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Après avoir lu ces lignes si fortement senties, et qui retracent l'affreuse souffrance réservée aux exilés, nous avons peine à comprendre que leur auteur, maintenant président de la République, et ayant entre les mains le droit suprême de grâce, en ait fait si peu usage envers les malheureux proscrits.

Les Anglais à Madagascar.

Nous ne sommes plus au temps où un Bonaparte mettait l'Angleterre au ban des nations. Un autre Bonaparte vient de lui livrer la perle de la mer des Indes, Madagascar, le plus beau fleuron de la vieille couronne de Louis XIV.

Les gouvernements les moins soucieux de l'honneur national avaient reculé devant une pareille concession; le ministère de la Pompadour l'aurait regardée comme une infamie.

Les désastres de 1815 n'avaient pu altérer notre droit; l'Angleterre, en 1816, s'était inclinée devant lui.

La chambre de Louis-Philippe, celle même qui avoit voté l'indemnité Pritchard, n'avait pas eu l'impudeur de laisser arborer, en 1846, le pavillon britannique à côté du nôtre, sur notre vieille colonie.

Ce que la Pompadour, ce que la Restauration, ce que Louis-Philippe n'avaient pas fait, il était réservé au prétendu continuateur de la tradition impériale de le faire, et cela sous le ministère de M. Barrot, qui avait si bien stigmatisé Pritchard et les pritchardistes.

Que la honte en retombe sur lui!

L'Angleterre aura donc enfin atteint son but; ses longues convoitises seront satisfaites. Madagascar lui manquait pour tenir toutes les mers; demain elle y mettra le pied avec le concours de la France, et demain cette terre, qui nous a coûté deux cents ans de sacifices, et que nos pères avaient décorée du titre pompeux de *France orientale*, sera entièrement perdue pour la France.

Le gouvernement sait-il à quelle terrible responsabilité il s'expose, si le pays vient jamais à lui en demander compte?

Pour le comité de colonisation de Madagascar.

E. André,—Louis Lacaille,—Henri Lecouturier.

La politique honnête.—Nous lisons dans le *Républicain du Gard* :

Les perquisitions et les visites domiciliaires sont à l'ordre du jour sur tous les points de la France. Moins elles produisent de résultats, — car jusqu'à présent elles n'en ont produit aucun, — plus la police redouble d'ardeur. Il s'agit toujours du même prétexte : la fameuse *Solidarité républicaine* qui trouble tant le sommeil de M. Faucher.

La *Tribune de la Gironde*, du 14 avril, nous apprend que les dix commissaires de police de Bordeaux ont simultanément envahi le domicile de onze citoyens soupçonnés d'affiliation à cette société. Parmi ces derniers se trouve un certain M. Dacosta, personnage fort énigmatique, dont la *Tribune* parle en ces termes :

« M. Auguste Dacosta se posait depuis longtemps à Bordeaux comme l'agitateur de la classe ouvrière; nous avons plus d'une fois refusé la publicité de la *Tribune* à des manifestations qu'il voulait provoquer. M. Auguste Dacosta s'était établi, en dernier lieu, au Caveau montagnard, placé entre deux corps de-garde, où nos administrateurs ont trouvé récemment le prétexte de faire un grand déploiement de forces. Eh bien! la police a constaté l'absence de M. Auguste Dacosta. Où est donc allé ce montagnard fougueux que nos modérés feignaient de tant redouter? M. Auguste Dacosta est parti pour l'Algérie, avec le titre de sous-inspecteur de la colonisation et 3 600 fr. de traitement.

« Pourquoi cette récompense à un homme qui serait complice de la conspiration qu'on nous révèle aujourd'hui? Pourquoi, lorsque l'on persécute dix autres républicains, accorde-t-on une prime à celui que l'opinion publique a signalé ici pour son exaltation?

» Il est des choses que nous n'aimons pas à approfondir, c'est aux journaux du gouvernement à nous répondre. »

FAITS DIVERS.

Aujourd'hui toutes les troupes ont été consignées.

Nous apprenons en outre que l'ordre a été donné aux troupes casernées dans les environs, à Vincennes, entr'autres, de se tenir prêtes à marcher cette nuit à 2 heures du matin.

Comme ces mesures militaires ne sont justifiées par aucun indice de troubles, par aucune émotion publique, elles doivent être considérées comme des expédients ingénieux pour retenir le soldat et l'empêche de prendre la moindre part au mouvement électoral.

Précaution inutile!

— On vient de recevoir le résultat de l'élection faite dans nos possessions de l'Inde (Pondichéry) pour l'Assemblée nationale.

M. Lecour, négociant armateur à Nantes, a été élu. Il a obtenu environ 13 000 voix sur 20 000.

M. Lecour siége depuis hier à l'Assemblée nationale.

— Des lettres arrivées aujourd'hui à Paris, datées d'Olmütz et de Vienne, et écrites par des banquiers de ces deux villes à des banquiers de Paris, contiennent ce qui suit :

« Le gouvernement autrichien est forcé de suspendre ses paiements.

» Le bruit est accrédité à Vienne que les Hongrois se sont emparés de Presbourg. » (*Tribune des Peuples.*)

— On parle d'un contre-ordre qui retiendrait dans nos ports l'expédition destinée pour Civita-Vecchia. Nous ne savons si ce changement de front est dû à la récente note remise par l'ambassade anglaise, ou aux nouvelles prétentions de Radetzki, qui sont probablement de nature à amener un conflit. Tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'un des membres de la députation romaine vient de partir subitement pour Gaëte. (*Estafette* du soir.)

UN COUP D'ÉPINGLE. — Un journal de Toulouse, appelé l'*Epingle*, joue à M. de Genoude le tour cruel de le célébrer en ces termes :

« Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que dans une réunion électorale, tenue dans la rue des Balances, la candidature de M. de Genoude, l'illustre rédacteur de la *Gazette de France*, a été adoptée à l'unanimité des suffrages.

» Aujourd'hui plus que jamais, puisqu'il s'agit *du plus grand publiciste de France*, nous regrettons que le défaut de cautionnement nous empêche de célébrer cet heureux évènement comme il le mérite. Nous supplions nos amis, qui sont aussi nos lecteurs, de contribuer dans la mesure de leurs forces à réparer vis-à-vis de M. de Genoude l'injustice de nos concitoyens. Toulouse doit tenir à honneur de laver la tache dont, l'année dernière, elle a terni son blason.

» Toulousains, à la rescousse ! que votre devise soit celle-ci : VIVE GENOUDE ! »

— M. Ledru-Rollin sera sans doute fort surpris d'apprendre qu'il a été vu jeudi à Montauban. Voici pourtant ce qu'imprime gravement une feuille de Tarn-et-Garonne, en date du 19, pour faire suite aux petites infamies honnêtes et modérées répandues à propos de l'impôt des 45 c.

« Aujourd'hui, dit-on, M. Ledru-Rollin est passé à Montauban venant de Paris et allant à Toulouse. Le lord démocrate, accompagné de quelques aides-de-camp, se prélassait dans une confortable berline, tirée à quatre chevaux et conduite par deux postillons. »

Le digne journal qui donne cette nouvelle se nomme le *Conciliateur*.

— Nous avons signalé à nos lecteurs, sans pouvoir le reproduire, un article de M. Emile Ollivier, inséré dans le *Crédit*, en faveur d'Abd-el-Kader. Cet article a donné lieu à une polémique avec le *Temps*. Nous regrettons que l'abondance des matières nous empêche de publier une lettre que M. Emile Ollivier adresse à ce dernier journal, et dans laquelle sont traitées plusieurs questions intéressantes. L'auteur y discute notamment la part de responsabilité d'Abd-el-Kader dans le massacre des prisonniers de Sidi-Brahim. Il nie cette responsabilité par des raisons dignes de fixer l'attention.

— On lit dans la *Presse* :

« Le *Comité électoral de la rue de Poitiers* fait annoncer par divers journaux que la souscription qu'il a ouverte s'élève à 212 000 fr., et qu'il rendra compte aux souscripteurs, ainsi qu'au public, *quand le moment sera venu*, de l'emploi de cette somme et de celles qui viendront sans doute l'accroître.

Nous, qui savons à qui et comment est donné l'argent des souscripteurs, nous n'hésitons pas à déclarer que c'est de l'argent follement gaspillé, un argent précieux qu'on pouvait employer si utilement.

— Les écuries de l'ex-roi Louis-Philippe viennent d'être définitivement converties en un hôpital militaire, réuni à celui qui y existait déjà depuis longtemps, et qui se trouvait borné par les rues du Faubourg-du-Roule, de la Fraternité et de la Réforme, autrefois rue Neuve-de-Berry et des Ecuries-d'Artois.

Les voitures des équipages militaires sont employées à y transporter des petits lits en fer.

— On écrit de Messimy, canton de Vaugneray, au *Républicain de Lyon* :

« Notre curé nous a fait un fort beau sermon, le jour de Pâques. Entre autres choses remarquables, il a dit, s'adressant aux hommes : « Vous êtes donc de ceux qui se rassemblent en plein champ, qui veu» lent *partager les biens* et que *tout soit commun* ; qui veulent *désho» norer leurs femmes et leurs filles*. »

La *Chaire de Vérité* est devenue la tribune de la calomnie.

— L'affaire des troubles de Rouen avait été renvoyée, après cassation sur l'application de la peine seulement, devant la cour d'assises de l'Orne, qui a statué ainsi qu'il suit :

La cour, après en avoir délibéré en la chambre du conseil, a rendu son arrêt, qui condamne Louis-Antoine Durand, dit Neveu, Aimé-François Suireau, Joseph-Jean-Baptiste Philippe, Louis-Pascal Vasselin et Jean-Baptiste David, dit Fabulet, à la peine de la déportation ;

Laurent-Joseph Crohais et Marie-Catherine Pellaprat, femme Crohais, à 20 ans de travaux forcés ; Honoré-Nicolas Houssaye à 10 ans de détention, et Aimable-François Goguin à 10 ans de bannissement.

Bien que l'état dans lequel l'affaire se présentait devant la cour d'assises de l'Orne n'offrît que peu d'intérêt, puisque les débats ne devaient pas se rouvrir, une foule immense s'était portée au Palais-de-Justice. (*Journal du Hâvre.*)

— Le *Courrier du Valais* annonce de nombreux sinistres causés par les neiges dans le Simplon. L'hospice a couru les plus grands dangers. A Gasse, dans la vallée de Saas, vingt personnes ont été écrasées par une avalanche qui est venue fondre sur une maison où elles s'étaient réfugiées.

LE MEA CULPA DE M. THIERS. — On nous assure que M. Thiers exprime souvent le regret de ne pas s'être aperçu avant février du progrès du socialisme, et de ne pas avoir détruit le mal dans son germe. Bien que le fléau ait fait des progrès considérables, on peut encore, suivant M. Thiers, le vaincre à deux conditions : « Restreindre l'instruction donnée au peuple, et fortifier la discipline militaire. »

Ces idées, que l'on nous rapporte comme souvent exprimées par M. Thiers, sont plus nettement formulées encore par sa conduite politique que par ses conversations.

AFFAIRE DE CLAIRVAUX. La scandaleuse affaire de Clairvaux se poursuit devant le tribunal correctionnel de Bar-sur-Aube. Les dépositions des témoins viennent révéler les faits les plus révoltants. Un d'entre eux dit que les calicotiers *ont mangé pour* 30 *francs de colle*. Il a fallu y mêler des acides pour empêcher qu'elle ne fût mangée. Un autre raconte que dans une visite à la maison de détention, il fut frappé de l'air misérable et souffreteux des enfants. Des haillons qui laissaient voir la peau, des pieds ulcérés par le froid, des mines hâves et chétives, voilà ce qui le frappa. Dans les ateliers il vit des hommes qui se tenaient assis ou adossés contre le mur, dans un état d'atonie complète, incapables presque de se lever. Il a vu dans des tonneaux de la graisse putride. Une des sœurs de la maison dit que le linge était bien loin d'être blanchi : on y voyait souvent de la vermine, des taches de pus et de sang ; on avait diminué le sel de soude et le nombre des lessiveuses. L'absence de bas pendant l'hiver a engendré des maladies ; il a fallu même couper une jambe à un détenu. Une autre religieuse, à propos de la mauvaise qualité de la viande de boucherie, dit qu'elle était souvent véreuse, et qu'on lui a fait voir sur le plancher deux litres de pus dans un jarret. On a ôté le morceau gâté, et *le surplus a été servi*. Un autre témoin dit que le pain était amer et brûlait l'estomac. La situation, dit une sœur, s'améliorait lors du passage d'un inspecteur ; mais cela ne durait guère et était fort rare. Enfin, il est constaté que onze feuillets du registre des rapports ont été lacérés.

Toutes les dépositions s'accordent pour attribuer l'effrayante mortalité qui s'est manifestée dans la maison de réclusion de Clairvaux, et que la presse a signalée il y a déjà longtemps, à la mauvaise nourriture, au manque de soins dont les détenus étaient victimes. Toutes font retomber le blâme sur le fournisseur et le directeur. Nous ferons connaître à nos lecteurs le résultat de cette triste affaire.

UNE ÉMULATION HONNÊTE ET MODÉRÉE. — Les lauriers du *Courrier de la Gironde* troublent le sommeil du *Courrier du Havre*. M. Granier de Cassagnac avait dit : « La société ne doit pas raisonner avec le socialisme, mais le supprimer ; toute raison doit être une arme. Pour braver le socialisme, il faut une fourche et un fusil. »

Le *Courrier du Havre* est plus expéditif encore ; sa polémique a une allure toute maritime.

« Vous n'êtes qu'une poignée de misérables, et il dépend de nous de vous écouter ! Réservons la légalité pour des temps meilleurs. Vous nous demandez la bourse ou la vie sur le grand chemin social, il nous est permis de faire usage de nos armes.

» Avec ces sortes d'ennemis, ajoute-t-il, on n'a pas recours aux lois ordinaires ; on ne discute pas avec eux, on ne les juge pas, *on les met aux vergues d'un vaisseau sans autre forme de procès.* »

Est-ce assez *Cassagnac et modéré* ?

Et voilà pourtant les journaux dont on encourage la publication au nom de la morale et de la modération ; voilà les feuilles qu'on distribue dans les casernes pour former l'esprit et le cœur de nos soldats ; ce sont là les *bonnes doctrines*.

L'ÉGALITÉ DEVANT LA LOI. — Nous trouvons dans la *Voix du peuple* de Marseille une lettre dont nous donnons les extraits suivants :

« Tulle, le 13 avril 1849.

« Le citoyen Auguste Brossard, banquier, appartenant à l'aristocratie financière de notre ville, s'est déclaré en faillite le 2 novembre dernier, pour un déficit de 1 500 000 fr. ; les deniers des prolétaires disparurent dans ce gouffre.

» Sur les réquisitions du ministère public, le tribunal de Tulle a condamné Brossard à un an de détention. Les détenus, sans doute, sont obligés, après leur condamnation, de prendre l'*uniforme de la prison*. On a fait agir et obtenu la translation de M. Brossard à la prison de Brives, où il se trouve au sein de la famille de sa femme, toute-puissante dans ce pays.

» La translation a eu lieu par la voiture de M. le maire provisoire de notre ville, le *général de brigade, commandeur de la Légion-d'Honneur*, général Hugo, avec tous les égards possibles. Pauvre garçon !... S'il se fût agi des prévenus de mai, des républicains enfin, quoique non condamnés, on les eût mis dans les voitures cellulaires des forçats assassins ; mais un enfant de la réaction, qui a mis sans pain tant de familles, on devait bien lui accorder des douceurs.

» C'est ce qu'on appelle l'*égalité* devant la loi sous le ministère de M. *Odilon Barrot* !... »

REDOUBLEMENT DE PERSÉCUTIONS CONTRE LES RÉPUBLICAINS DE BORDEAUX. — Depuis une quinzaine de jours les cabinets des juges d'instruction de Bordeaux sont remplis de républicains traqués par l'ignoble police aux gages de la réaction ; les membres de la solidarité républicaine chez lesquels on avait fait des visites domiciliaires infructueuses, ont tous reçu un mandat de comparution pour avoir à donner des explications sur un prétendu complot organisé pour renverser la République.

Le grotesque le dispute à l'odieux !... Cependant, à l'aide de semblables moyens, les ennemis de la République, les hommes vendus à tous les régimes monarchiens tourmentent des patriotes éprouvés et violent leur domicile ; mais le courage des démocrates ne faillira devant aucune épreuve.

Patience ! citoyens Escarreguel, Faugas, Lenoir, Jonain, Sausas, Henry Durand, Paulin Capron, patience, patience !...

Le secret de la rage des réactionnaires de Bordeaux et des lâches fonctionnaires qui se sont ralliés aux ennemis de la République, est dans le succès assuré d'une liste de candidats démocrates pour les élections.

Or, en tête de cette liste figure le nom de l'intrépide Ledru-Rollin, le tribun populaire ; les autres candidats sont Clément Thomas, Dupont (de Bussac), Labaurie, Boutin, ex-maire de Libourne, destitué par Faucher, sur la demande de son digne acolite Neveux, préfet de la Gironde ; Magne, républicain sincère ; Eugène Tandonnet et Tabuteau, socialistes ; Lagarde et A. Larrieu, représentants du peuple.

Mais la tactique odieuse des réactionnaires a trouvé dans le *Peuple Souverain* de Bordeaux un adversaire implacable ; et grâce à l'influence qu'il exerce sur les corporations ouvrières, sur les travailleurs de la campagne, le succès de la démocratie est assuré dans le département de la Gironde. (*Peuple Souverain* de Bordeaux.)

COMMISSION DES SECOURS FRATERNELS AUX FAMILLES DES DÉTENUS POLITIQUES. — Les bureaux de la *Commission des Secours* sont établis *rue de l'Homme-Armé*, 2.

On y reçoit tous les jours les souscriptions et les dons volontaires.

— On nous prie d'insérer la lettre suivante :

« Citoyen rédacteur,

» Depuis quelque temps des calomnies ont été dirigées contre la société chorale des *Enfants de Paris* et contre leur chef. On a prétendu qu'un cinquième du produit des concerts qui ont eu lieu à la salle de la Fraternité, leur avait été attribué. Les soussignés sont autorisés, par la société qu'ils représentent, à déclarer qu'ils n'ont reçu aucune somme, et que leur concours a été aussi gratuit que celui des *Enfants de Lutèce* et des *Chanteurs montagnards* ; qu'ils ont refusé toute espèce de gratification, et abandonné, au profit de la salle de la Fraternité, la part qui leur avait été dévolue pour leur concours, toujours gratuit.

Agréez, etc.

Philippe, Porge, Henry, Liebscher, Dejouy,
délégués.

COMITÉ DÉMOCRATIQUE-SOCIALISTE.

Le comité démocratique-socialiste doit des explications au peuple qui l'a nommé, aux électeurs de l'armée qu'il avait convoqués samedi dernier.

En convoquant cette réunion, ainsi qu'il l'a fait, sans fracas, sans appel direct, il entrait de pied ferme dans le libre exercice d'un droit incontestable, absolu.

Il n'acceptait pas l'idée d'une insurrection du pouvoir contre le droit.

Des renseignements, qui font injure au gouvernement, sont parvenus au comité. On lui a dit qu'on voulait lancer les hommes de la police contre les citoyens de l'armée.

Si le parti socialiste nourrissait des pensées de violence, il aurait saisi cette occasion. L'issue d'une lutte engagée sur un terrain semblable, avec de pareils éléments, ne pourrait être douteuse.

Le comité a préféré donner au pays un témoignage éclatant du respect des hommes qu'il représente pour la tranquillité publique : il a ajourné la réunion.

Il met les magistrats accusés en demeure de démentir solennellement les projets qu'on leur avait prêtés.

Il a voulu, s'il est bien vrai qu'on ait pensé à porter la main sur un droit sacré, donner à des insensés le temps de réfléchir, à l'opinion le temps de juger entre eux et lui.

Il convoquera les électeurs à son heure.

Réunion électorale, aujourd'hui 23 avril.

3e arr., salle de la Fraternité, rue Martel, à huit heures.
4e arr., salle de la Redoute, à huit heures.
12e salle de l'Arbalète, rue de l'Arbalète, 26, à sept heures et demie.

COMITÉ DES DÉPARTEMENTS.

Lot. — Mardi 24 avril, à sept heures, salle Hurel, rue Charlot, 20.

Lot-et-Garonne. — Mardi 24 avril, à 7 h. 1/2, chez le citoyen Léo Barbès, 84, rue de l'Ouest.

Gironde. — Aujourd'hui lundi, 23 avril, 7 h. 1/2, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 44.

Les citoyens Farger et Hæhn, délégués aux comités démocratiques-socialistes des élections de la Seine, invitent les citoyens des Haut et Bas-Rhin d'assister à une réunion générale demain lundi 23, 7 h. 1/2 du soir, salle de la Redoute, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 45.

— Réunion électorale des démocrates socialistes du Cher, lundi à 7 heures du soir, quai des Célestins, 48, hôtel du Loiret.

Théâtre de la Nation.

LE PROPHÈTE,

Opéra en 5 actes de MM. Scribe et Meyerbeer, 1re représentation, le 16 avril 1849.

Enfin, cet ouvrage si anxieusement attendu par le public et si vainement espéré par tant de directions successives qui comptaient en tirer leur salut et leur richesse, le *Prophète*, entièrement achevé, assure-t-on, depuis plus de dix ans, a paru au grand jour du lustre et de la rampe.

La salle avait revêtu son aspect le plus solennel, son aspect des grands évènements. Le fait est que depuis les *Huguenots*, l'Opéra n'avait pas enregistré un seul de ces succès qui font époque dans l'histoire de l'art, et qui font placer un ouvrage au répertoire de tous les âges.

J'entre immédiatement en matière, car la politique ne m'accorde qu'à regret la place nécessaire pour donner une appréciation sommaire de cette œuvre capitale.

Comme on devait s'y attendre, la partition fourmille de beautés du premier ordre ; la grandeur, l'élévation et la distinction du style, la correction châtiée et la pureté de la forme, sont des qualités que l'on ne peut être étonné de rencontrer chez l'auteur des *Huguenots* ; on serait bien plutôt, et à bon droit, surpris de ne pas les y trouver. En un mot, la partition du *Prophète* est l'œuvre d'un maître, et du maître le plus consciencieux, le plus soigneux de sa gloire qui existe aujourd'hui.

Mais, s'il y a beaucoup à admirer dans l'opéra nouveau, nous sommes obligés de dire qu'il y manque généralement la qualité essentielle à toute œuvre dramatique : la passion vraie, le sentiment profond. L'oreille est charmée, l'intelligence est émerveillée, le cœur reste calme ; aucun de ces entraînements irrésistibles, de ces élans spontanés qui précipitent les pulsations ; aucun de ces accents tendres et pénétrants qui provoquent l'attendrissement et les larmes, sous l'empire desquels la faculté de juger s'annule pour ne laisser place qu'à la faculté de sentir.

Sous ce rapport le *Prophète* n'atteint pas les mêmes hauteurs que les *Huguenots* et *Robert-le-Diable*. On ne pleure point avec Fidès et Berthe, comme avec Valentine, comme avec Alice, et si parfois l'émotion vous entame, c'est la situation dramatique seule qui en est cause ; et la musique, au lieu de favoriser, de développer cette émotion, a pour effet, trop souvent, d'en arrêter l'explosion.

Le poëme de M. Scribe a eu, si la chronique est vraie, de singulières destinées. Ecrit, il y a quinze ans, il était d'abord, assure-t-on, empreint de l'esprit révolutionnaire ; à l'aide de quelques modifications on l'a transformé en *libretto* réactionnaire. De cette guerre des paysans et des anabaptistes, dont la grande révolution française découle en droite ligne, M. Scribe en a fait une guerre de brigands, de pillards, de voleurs. Pour caractériser nettement, en peu de mots, l'œuvre de calomnie à laquelle le fécond académicien a prostitué et sa plume et la première scène théâtrale de la République française, il suffit de rapprocher les 12 articles de la déclaration des paysans allemands, de l'indigne travestissement dont le poète est allé chercher l'inspiration dans les plus ignobles officines du parti contre-révolutionnaire. Voici les 12 articles au nom desquels les serfs allemands du 16e siècle, poussés à bout par les crimes de l'aristocratie d'alors, avaient pris les armes :

1. L'Evangile doit être prêché selon la vérité, et non selon l'intérêt des seigneurs et des prêtres.
2. Nous ne paierons plus de dîmes, ni grande ni petite.
3. L'intérêt sur les terres sera réduit à 5 0/0.
4. Toutes les eaux doivent être libres.
5. Les forêts reviendront à la commune.
6. Le gibier sera libre.
7. Il n'y aura plus de serfs !
8. Nous élirons nous-mêmes nos autorités. Nous prendrons pour souverain celui qui bon nous semblera.
9. Nous serons jugés par nos pairs.
10. Nos baillis seront élus et déposés par nous.
11. Nous ne paierons plus le *cas de décès*.
12. Toutes les terres communales que nos seigneurs se sont appropriées rentreront à la commune.

Ce programme se terminait par le noble et loyal engagement « de » renoncer soit à un, soit à plusieurs des articles ci-dessus énoncés, » dès qu'on aurait prouvé qu'ils n'étaient pas d'accord avec l'Evangile » et la Parole de Dieu, qu'ils étaient incompatibles avec la foi du » Christ. »

Voici maintenant la version de M. Scribe :

Le paysan et sa cabane — en tous temps tu respecteras !
Abbaye ou couvent profane — par le feu tu purifieras !
Ou baron, ou marquis, ou comte — au premier chêne tu pendras !
Toujours et quel que soit leur compte — leurs beaux écus d'or tu prendras !
Au reste, en bon chrétien, mon frère, — saintement toujours tu vivras !

Ailleurs, aux paysans qui interrogent les anabaptistes sur le sort réservé à leurs seigneurs, il fait répondre : « Ils seront esclaves à leur tour. » Ailleurs encore, pour donner du cœur aux assiégeants, il fait promettre « la gloire et le *pillage*, » et ainsi de suite. Comme on le voit, le langage des insulteurs des peuples est toujours le même.

Que la guerre des paysans ait été féconde en drames terribles, en atrocités de tous genres ; que la cause de la liberté ait été souillée par des infamies et des crimes, cela n'est pas douteux ; mais la cause en était-elle moins noble et les motifs de la révolte moins réels, moins respectables ?

En vérité est-il bien prudent aux éternels oppresseurs des peuples d'invoquer contre les principes et la légitimité d'un parti les excès commis par des membres de ce parti ? A ce compte qui donc est le plus chargé d'iniquités, de ceux qui ont assis leur domination séculaire sur le carnage, la spoliation, le viol, l'exercice de toutes les tyrannies, ou de ceux qui, de loin en loin, lorsque le fardeau des souffrances dont on les accablait devenait intolérable, dans un accès de puissante et invincible colère, précipitaient au milieu de l'abîme de misère creusé par leurs oppresseurs eux-mêmes quelques-uns de ces maîtres orgueilleux et implacables ?

Mais à quoi bon discuter avec des gens que l'opiniâtreté rend aveugles, que l'entêtement rend sourds. — Continuons notre rendu compte.

L'administration de l'Opéra a fait grandement les choses, comme on devait les faire pour M. Meyerbeer. Les décors sont magnifiques, les costumes riches et pittoresques, le spectacle splendide. Il y a au troisième acte un ballet de patineurs qui, à lui seul, suffit à assurer à l'ouvrage autant de représentations qu'il en faut pour que tous ceux qui, à Paris, peuvent consacrer quatre francs à une soirée de plaisir, l'aient vu. La cérémonie du couronnement de Jean de Leyde à la cathédrale de Munster est une des plus pompeuses qui jamais aient été représentées à l'Opéra ; enfin le grand incendie final réalise les conceptions gigantesques de l'imagination de Martynn ; c'est une des choses les plus saisissantes que l'on puisse voir.

Roger s'est acquitté du rôle de Jean de Leyde avec un rare talent dramatique et une remarquable puissance vocale. Mme Viardot, dans le rôle de Fidès, la mère du prophète, s'est montrée grande tragédienne et cantatrice accomplie. Mme Castellan fait demander plus d'une fois pourquoi on a cru nécessaire de chercher une Berthe en dehors du personnel de l'Opéra. Levasseur avait bien fait de prendre sa retraite. MM. Gueymard et Euzet, qui complètent avec lui l'inséparable trio des chefs anabaptistes, ne réalisent point l'idéal de ces redoutables prêcheurs à la voix desquels les populations entières se dressaient menaçantes et terribles.

Mlles Plunkett et Robert se sont partagé les honneurs de la danse.

Nous devons une mention particulière à deux charmants enfants, qui conduisent avec une grâce, une hardiesse, une habileté consommée, les deux groupes de patineurs, hommes et femmes, dont les évolutions font le principal attrait du ballet du 3e acte.

Nonobstant la lacune de sentiment que nous avons signalée dans la partition, nonobstant l'esprit détestable qui a inspiré à M. Scribe les modifications par lesquelles il a déshonoré son livret, le *Prophète* est pour longtemps sans doute stéréotypé sur l'affiche de l'Opéra.

ALLYRE B.

7

Le peuple romain et M. Drouin de Lhuys.

Voici une précieuse page pour ceux qui écriront l'histoire de la dégradation politique de la France sous la présidence républicaine de M. Louis Bonaparte. C'est une calme et noble protestation de M. le colonel L. Frapolli, envoyé extraordinaire de la République romaine, contre l'admirable sans-façon avec lequel M. Drouin de Lhuys a traité le peuple romain dans la personne de son ambassadeur, et a congédié ce dernier :

Monsieur le ministre,

Une expédition française va débarquer des troupes à Civita-Vecchia. Ce fait, vous me l'avez hautement annoncé dans l'entretien que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous avant-hier ; il a été répété hier soir dans le *Moniteur*.

La nation italienne, éprouvée par le malheur, avait demandé à la France, par l'intermédiaire de ses représentants, son concours fraternel contre l'oppression étrangère. Vous avez laissé incendier nos villes, vous n'avez pas même daigné nous répondre.

Le peuple romain, représenté par son gouvernement issu du suffrage universel, était prêt à accepter la haute médiation de la France dans ses différends avec le saint-père, son chef spirituel. Ce désir a même été consigné dans une note que vous ont adressée mes honorables prédécesseurs. Je vous l'ai exprimé de nouveau verbalement mardi dernier. — Je vous ai conjuré d'éviter une guerre fratricide ; je me suis montré disposé à toute transaction honorable, pourvu que vous consentiez à entrer en ami sur le territoire de la République romaine. J'ai eu de vous pour toute réponse : « Que vous ne pouviez négocier avec ce qui n'existait pas ; » que Rome, pour vous, c'était le pape et son droit ; que la France s'interposerait, afin d'empêcher une réaction par trop violente, et pour » que le principe de la sécularisation fût appliqué le plus largement possible dans les administrations de l'Etat. »

A moi, envoyé d'un gouvernement et d'un peuple que vous veniez de condamner d'avance à la mort, il ne restait plus, dès lors, qu'à protester contre la violation éventuelle et sans avis préalable, du territoire de la République que j'ai mission de représenter.

Et pourtant j'hésitais encore. Je m'offrais à attendre, à ne vous remettre aucune protestation écrite que si j'en recevais l'ordre de mon gouvernement.

Cette réserve de ma part ne vous a pas empêché, monsieur le ministre, de me rendre mes lettres de créance, que vous aviez déjà lues et qui, par conséquent, vous appartenaient, et d'employer même des termes que je me bornerai à appeler fort durs à l'égard du gouvernement et du peuple que je représente.

Vous m'avez déclaré en outre que, si je vous envoyais une protestation, vous ne la recevriez pas.

Je ne saurais encore me persuader que les armes de la République française puissent être employées contre un peuple dont le seul crime est de s'être donné, par le suffrage universel et à la presque unanimité, un gouvernement de son choix ; d'avoir usé du même droit en vertu duquel existe le gouvernement actuel de la France.

J'aime encore à croire qu'il n'est pas dans les intentions du gouvernement français d'aller replacer à la tête du gouvernement romain le pape et les hommes dévoués à la cause impériale : de venir ainsi en aide à l'Autriche, au moment où cette puissance est forcée de retirer de l'Italie une grande partie de ses troupes pour défendre sa capitale menacée par les Hongrois victorieux.

Cependant le langage dont M. le président du conseil s'est servi devant l'Assemblée nationale, et celui que M. le ministre des affaires étrangères a tenu vis-à-vis de moi, sont de nature à me faire supposer que l'expédition française a pour but principal de provoquer, par son influence morale et par l'intimidation d'abord, le renversement de l'ordre de choses qui existe par la libre volonté du peuple romain et la confiscation de ses droits imprescriptibles.

Je crois donc de mon devoir de protester ici de toutes mes forces contre tout descente de troupes françaises sur le territoire de la République romaine, qui se ferait sans avis préalable et sans le consentement du gouvernement institué par la volonté du peuple romain, librement exprimée par le suffrage universel.

La nation française et l'Europe sauront que le peuple romain désirait recevoir les fils de la France en amis et en frères. Si par malheur il devait en être autrement, la responsabilité ne retombera point sur nos têtes ni sur celles de nos enfants.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de ma plus haute considération.

Colonel L. FRAPOLLI,
Envoyé extraordinaire de la République romaine auprès du gouvernement de la République française.

Paris, 19 avril 1849.

M. E. Quinet, représentant du peuple, adresse à la *Réforme* la lettre suivante, qui explique noblement son abstention dans le vote relatif à l'expédition de Civita-Vecchia :

Monsieur,

Le *Moniteur* m'a inscrit au nombre des absens dans le vote sur l'expédition de Civita-Vecchia. Je n'étais pas absent ; je me suis abstenu, parce que j'ai vu dans le projet du gouvernement un renversement de la Constitution, un attentat contre l'humanité ; parce que cette expédition autrichienne, entreprise sous le masque de la République, est la restauration des traités de 1815 qu'elle empire ; parce que cet appui, donné aux armes de l'Autriche et de la Russie, vaut pour l'armée de Radetzki 50 000 hommes qui seront détachés contre la Hongrie ; parce que le meurtre de la nationalité italienne est en même temps celui de la nationalité hongroise ; parce que le meurtre de ces deux nationalités est un coup porté à la nationalité de la France ; parce qu'il est la violation de l'article 5 de la Constitution ; parce que la restauration de la théocratie dans Rome, à main armée, est la violation des articles 7 et 19, c'est-à-dire l'anéantissement du principe de la liberté des cultes et de conscience, sur laquelle repose notre société, et hors de laquelle rien ne subsiste que par la violence et l'homicide.

Recevez, monsieur, etc.

E. QUINET,
Représentant du peuple.

Le Socialisme dans l'Eglise.

La peste du socialisme est poursuivie dans l'Eglise comme dans l'armée. Le même système de dénonciation, d'épurement arbitraire, d'inquisition, de compression et d'expulsions, fonctionne ici comme là. La liberté de conscience et de pensée n'est pas plus permise au prêtre qu'au soldat. On réprouve comme des renégats, comme des criminels les prolétaires du clergé qui croient reconnaître que l'Eglise est elle-même le berceau du socialisme, et que les premiers et véritables chrétiens n'ont pas prêché autre chose. Contre ceux-là les rigueurs de l'autorité ne sauraient aller trop loin.

Cependant, il se trouve encore que ces rigueurs sont impuissantes et produisent un effet contraire. On peut en juger par la lettre suivante de l'ex-curé de la commune d'Acon (Eure), interdit pour cause d'opinion démocratique, et menacé de la prison s'il retourne dans cette commune, où il pourrait influencer les élections :

Paris, 19 avril 1849.

Monsieur le rédacteur,

Au mois de février je vous ai signalé les mesures rien moins qu'évangéliques qu'a employées l'évêque d'Evreux, pour faire justice en ma personne d'opinions très inoffensives. Je suis *socialiste* par mes sentiments d'hommes de cœur et par ma foi de prêtre catholique; c'en est assez aux yeux de sa grandeur pour m'interdire et me faire sortir violemment du presbytère. Plut à Dieu que la haine épiscopale en fût restée à ces termes !

Retiré dans la commune comme simple citoyen, je croyais me mettre à l'abri de nouvelles persécutions, je m'étais trompé. Chaque jour, des gendarmes étaient attachés à mes pas, m'inquiétant dans mes relations les plus innocentes, et parcourant les localités dans le but de m'aliéner l'opinion publique, en intimidant le pauvre monde et en flétrissant ma réputation. Mille pièges grossiers m'ont été tendus : j'aurai la pudeur de ne pas entrer dans des détails, tant il en rejaillirait de honte sur certains membres du clergé ! J'étais rendu responsable de désordres nocturnes, dont mes ennemis seuls connaissent le secret. Malgré l'opinion publique, dont j'étais fort, malgré mon innocence bien-reconnue, j'ai été cité... comme un criminel ! ! Hélas ! je gênais un château... et j'étais sans doute un obstacle pour certains candidats que je ne nomme point. On a juré de me faire sortir de la commune.

A mon retour de Paris, où j'avais fait un voyage, on vient m'annoncer qu'un mandat d'arrêt m'attendait sur le territoire du canton. Peu curieux de la prison, je rebrousse chemin et retourne à Paris, pour y vivre à la grâce de Dieu.

Etes-vous satisfait, monseigneur ?

Me voici comme mon maître, n'ayant pas où reposer ma tête. Permettez-moi de vous demander quel est celui qui ressemble le plus au divin modèle ? ou du pauvre prêtre, sans asile et sans ressources, ou du fier prélat qui habite un palais et nage dans l'abondance ? Le Socialiste, le Rouge, le Samaritain, comme il vous plaira de l'appeler, a distribué aux pauvres jusqu'à son nécessaire, tandis que le prince des prêtres, l'ancien favori des rois et des reines, emploie son superflu au luxe de ses ameublements, à l'entretien de ses équipages... L'Evangile nous jugera, Monseigneur ; mais en attendant, l'Evangile m'apprend à souffrir, à aimer et à pardonner.

Courage, prêtres persécutés, pauvre troupeau d'ilotes ! réunissons nos plaintes légitimes, combinons nos efforts : a la cause sainte il faut des apôtres comme ceux du Christ. Il nous faut seulement de la confiance à la divine parole, et le ciel déjouera les projets des pervers, et il choisira, comme autrefois, *la faiblesse pour vaincre la force et la folie de la croix, pour confondre la sagesse humaine*. Courage ! voilà *que le règne de Dieu approche* : bientôt nous verrons surgir *de nouveaux cieux et une nouvelle terre*.

Agréez, etc.

A. PERCY, prêtre.

Les amis de l'ordre en Toscane.

Les soldats de l'ordre rétablissent l'ordre à Florence comme les soldats piémontais l'ont fait à Gênes, Radetzki à Milan et Hesse à Brescia. Quand le parti démocratique triomphe, il est clément, parce qu'il a le droit pour lui; mais ceux qui n'ont de droit que la force sont implacables, parce qu'ils ont la conscience que l'idée les écrasera tôt ou tard. A Florence les paysans ont fait invasion dans la ville le 13, armés de bâtons, de haches et de faulx, criant : « Vive Léopold ! mort aux libéraux ! » Ils portaient les armes granducales, qu'ils forçaient les passants à baiser. Comme la plupart des habitants restaient dans les maisons, les paysans se sont répandus dans les cafés et restaurants, forçant les consommateurs, la hache sur la gorge, à baiser les armes du duc autrichien ; d'autres sont allés dans les maisons, demandant de l'argent, l'escopette au poing. Les bureaux de l'*Alba* ont été envahis, et les personnes qui s'y trouvaient maltraitées. Le gouvernement, qui vient rétablir l'ordre au nom de Léopold II, n'a rien fait pour réprimer les désordres.

Les paysans armés ont été moins heureux aux environs de Pise ; là une bande de paysans également armés de faulx et de haches s'est précipitée sur un corps de volontaires florentins qui se rendaient de Florence à Pise ; ceux-ci étant sans munitions, on ne sait ce qui fût advenu ; mais une petite troupe de gardes municipaux, envoyée de Livourne à Florence, arrivait en ce moment par le chemin de fer de Livourne. Elle chargea les paysans, qui prirent la fuite.

Le 13, la générale a été battue deux fois à Florence, à sept heures du matin et à quatre heures après midi. Il s'agissait le soir d'assister à un *Te Deum* chanté dans le Dôme pour fêter la restauration de Léopold II. Un très petit nombre de gardes nationaux s'est rendu à l'appel.

Livourne et Lucques étaient agitées; à la date des dernières nouvelles, ces deux villes n'avaient pas adhéré au mouvement de Florence.

Les intrigues de la coalition monarchique commencent à Rome et préparent le terrain à l'indigne besogne commandée à nos soldats.

Le *Constitutionnel romain* nous apprend que, le 11 avril, une grande agitation régnait à Rome. Une demi-compagnie de cavalerie était en armes dans le préau du palais de la Consulta, siège des triumvirs ; des groupes nombreux se formaient sur la place. Une foule d'individus, la plupart portant seulement la coiffure de la civique, parcouraient les rues armés de fusils. On dit que les quartiers Trastevere et Monti ont manifesté des dispositions hostiles à l'ordre de choses, d'autres assurent qu'il s'agit tout simplement d'une démonstration contre les triumvirs. Plusieurs arrestations ont eu lieu.

On apprend de Rome, à la date du 11, que M. Mercier, envoyé du gouvernement français, est parti pour Gaëte, ayant échoué dans sa mission. Cette mission avait, dit-on, pour but d'engager le triumvirat romain et l'Assemblée à faciliter le retour du pape, pour éviter une intervention autrichienne imminente, la France garantissant d'ailleurs au peuple romain toutes les libertés constitutionnelles qu'il peut raisonnablement exiger.

Monsieur le rédacteur,

Je viens de recevoir une lettre de Sarzana, en date du 15, où j'apprends que les pillards croates viennent d'entrer à *Carrara* et à *Massa*.

La proclamation du duc, dit cette lettre, est de nature à nous persuader qu'il mettra en cendre ces pauvres pays. Les populations errent sans savoir où. Les patriotes ont été trahis par tous et partout, en commençant par le traître Guerrazzi.

La réaction en Toscane a rappelé le grand-duc. Livourne est complètement insurgée, et la guerre civile éclate partout en Toscane. Le gouvernement de la réaction a lâchement rappelé les troupes qui se trouvaient aux frontières en les menaçant de punir la moindre résistance.

La population voulait se battre jusqu'à la dernière goutte de son sang, mais cette résolution a été combattue par la troupe, qui a déclaré qu'elle n'y prendrait aucune part. Les misérables réactionnaires crient vive le grand-duc ! les pauvres Lombards, ces bons patriotes, pleuraient et se mordaient les mains de désespoir et de rage en se voyant ainsi trahis. Ne pas même décharger le fusil ! s'écrient-ils : « Noppure scaricare il fucile ! » ils voulaient tuer leurs chefs ; Pauvre *Carrara* ! Dieu sait quel sort l'attend ! Ce peuple, sincèrement démocratique, voulait à tout prix s'ensevelir sous ses décombres ; mais son sacrifice serait inutile. Nous devons attendre un temps meilleur !...

P. S. Les Autrichiens n'iront pas en Toscane ; le duc-bourreau de Modène se contente de reprendre les Etats de la Lunigiana.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)

Turin, 18 avril 1849.

Dans quelques jours le gouvernement Pinelli-de-Launay sera obligé de jeter le masque; dans quelques jours il faudra qu'il avoue qu'il viole la constitution et qu'il admet les Autrichiens dans la place d'Alexandrie.

Les impôts ne sont votés que jusqu'à la fin d'avril, et cependant le ministère actuel ne s'empresse pas de convoquer la chambre ni même les colléges électoraux.

Tous les mouvements que l'on voit entre Alexandrie et Valenza semblent induire à croire que les Croates de Radetzki vont prendre possession de la citadelle et de la ville d'Alexandrie.

Ce qui me fait craindre ce dernier cas, c'est une réticence que j'ai toujours remarquée dans les manifestes et les proclamations du général La Marmora. Les Génois, au nombre des griefs qui leur faisaient prendre les armes, mettaient en première ligne la cession d'Alexandrie aux ennemis, or, le commissaire royal extraordinaire, dans ses adresses au peuple, donnait continuellement l'assurance aux Génois que l'Autrichien ne serait pas admis dans *leurs murs*.

Tandis que les ministres envoient les clefs de la première place forte du Piémont à leurs amis les Croates, ils donnent ordre à l'amiral Albini de quitter les eaux de Venise et de rentrer. Ces deux cas ont été déclarés, par la dernière chambre actes de haute trahison et susceptibles de faire mettre en jugement les ministres qui les commettraient.

On ne doit donc pas s'étonner de voir le ministère si peu empressé de procéder aux élections, car il prévoit bien que la majorité sera contre lui. Dans la dernière chambre il n'y avait ni droite ni centre, tout appartenait au parti progressif. En supposant que les influences du pouvoir amènent plusieurs de ses amis à la prochaine chambre, il est certain qu'ils y seront en minorité. Le ministère n'est pas trop rassuré par les adresses qui arrivent des provinces : Asti, Pignerol, Cuneo, Nice, Biella, Suze et beaucoup de villes, organes des intendances provinciales, se prononcent pour l'opposition.

Les ministres voudraient bien profiter de leurs moments d'omnipotence pour conclure la paix; mais leurs deux délégués à Milan, le chevalier Boncompagni et le général Dabormida, sont revenus hier.

Nous croyons que la France et l'Angleterre veulent mettre la main dans cette affaire. Le ministre plénipotentiaire sarde à Paris, M. l'abbé Gioberti, aurait demandé l'intervention des puissances médiatrices : il y aurait alors ici, à Turin, un congrès embelli de la présence de M. de Lagrenée et de celle de sir Ellis, qui se sont tant ennuyés à Bruxelles à attendre le comte de Colloredo.

Les bonnes nouvelles de Catane paraissent se confirmer. S'il y avait encore de la prouesse dans les âmes des princes, le duc de Gênes, roi constitutionnel de Sicile, s'empresserait de partir pour aller réparer dans son nouveau royaume l'échec de Novare. Mais il s'occupe d'une besogne qui va charmer les adorateurs du veau d'or à Paris, il s'occupe à recueillir les millions d'un riche héritage.

La sœur de l'ex-reine de France, de Marie-Amélie, la veuve du feu roi Félix, Marie-Christine de Bourbon, est morte il y a un mois, laissant le duc de Gênes héritier universel d'une succession que l'on dit comparable à celle du prince de Condé.

Elle n'a distrait de l'héritage que 25 000 francs de rentes viagères et des biens en Suisse et en Lombardie, pour le comte Filiberto de Collobiano, plus le domaine de Ponticelli et 15 000 francs de rentes à son fils, le jeune Victor de Collobiano, qu'elle affectionnait maternellement.

Tout le restant est au duc de Gênes.

Au lieu de l'envoyer guerroyer en Sicile, on va le marier avec une princesse de Saxe. C'est plus agréable et moins dangereux.

Deux prétendus complices des trahisons du général Ramorino viennent de se voir ouvrir les portes de la citadelle de Turin, et d'être mis en liberté pour cause de non-lieu : ce sont le major lombard Bartolo Galanti et un aide-de-camp du général Filippo Mazzuchelli.

L'amiral Giulay, qui, retiré à Pola, n'avait jamais affronté l'escadre sarde, numériquement plus forte, va maintenant mettre le blocus par mer devant Venise.

Hongrie.

Une correspondance de Pesth, en date du 12 avril, adressée à la *Gazette de Cologne*, rapporte un grand nombre de faits qui prouvent que les Autrichiens sont sur le point d'évacuer Pesth, en se bornant à la défense de Bude. Tous les hôpitaux ont été évacués sur Vienne. La caisse militaire était chargée sur des chariots attelés de huit chevaux et prêts à partir au premier signal.

La réserve métallique de la banque de Pesth, qui était la base de l'émission des billets hongrois de un et deux florins, a été transportée à Vienne.

La canonnade, que, depuis plusieurs jours, on entendait presque sans interruption aux environs de Pesth, s'était ralentie. Des incendies dont on ignore la cause s'étaient déclarés dans plusieurs faubourgs de cette ville, sans que l'on permît d'y porter secours. Toutes les boutiques étaient fermées; partout des lumières aux fenêtres, par ordre de l'autorité. On apprit enfin que les troupes impériales avaient été complètement battues.

Nous n'avons pas encore de détails sur la dernière victoire des Hongrois, remportée après la prise de Waitzen.

La prise d'Eperies par le corps hongrois de Benetzki, est annoncée par plusieurs journaux.

La *Presse* de Vienne, en confirmant la nouvelle de la mort du général Goetz, déclare positivement que cet officier supérieur n'a pas été assassiné, mais tué dans le combat qu'a livré Waitzen aux insurgés.

Olmütz a été tellement dégarni de troupes que le service de la place se fait par les prisonniers hongrois, enrégimentés conjointement avec la garde nationale.

Bem est toujours complètement maître de la Transylvanie. Non-seulement il est faux qu'il ait été, comme on le dit, battu par les Russes, mais ceux ci qui, après la prise de Kronstadt, s'étaient retirés près de la frontière valaque, ont été de nouveau attaqués le 28 mars et obligés de battre en retraite à quatre lieues du défilé de la Tour-Rouge.

Un régiment de chasseurs, quatre escadrons de hussards et un régiment d'artillerie, ont reçu l'ordre de se mettre en marche pour couvrir la frontière.

Des troupes russes et turques sont continuellement en marche de Fokschan, Braïla et Galacz.

On se souvient qu'il y a quelques semaines les journaux autrichiens et allemands publiaient des détails horribles sur les atrocités commises par les Hongrois à Hermanstadt. A cette heure même une souscription est ouverte sur tous les points de l'Allemagne, pour venir au secours des malheureux Saxons de la Transylvanie. Le journal belge, l'*Indépendance*, publie une lettre de son correspondant de Bucharest, aux portes de Cronstadt et d'Hermanstadt, *dans des conditions peu favorables à la cause hongroise*, qui assure qu'à part les dommages, suite inévitable d'une attaque de vive force, les troupes hongroises n'ont commis dans ces deux villes aucune des cruautés qu'on leur a prêtées, et ne s'y sont même livrées *à aucun acte répréhensible*. Le corps autrichien, fort de 12 000 hommes, qui occupait Hermanstadt, s'est partagé en deux parties : quatre mille sont passés avec armes et bagages du côté des Hongrois, et huit mille se sont réfugiés sur le territoire valaque.

Nous pouvons ajouter que la ville n'a pas été incendiée, mais qu'une partie des maisons d'un faubourg a seule été brûlée.

Quant à Cronstadt, Bem avait promis à la députation municipale qui lui offrit de capituler, de respecter la vie et la propriété des habitants, qui pourraient même, comme d'habitude, vaquer à leurs affaires ; il a tenu parole. La seule mesure de précaution prise par lui, après être entré dans la ville à la tête de 12 000 hommes, fut de se faire remettre les armes, qu'il employa à armer 3 000 Szeklers.

On a parlé de Cosaques pendus, mais ces barbares qui avaient pillé et maltraité leurs hôtes ne reçurent que le châtiment qu'ils avaient mérité. Les soldats russes proprement dit n'ont eu qu'à se louer de la conduite de Bem à leur égard. Après la bataille, ce général fit paraître devant lui les prisonniers. Ces pauvres diables se croyaient arrivés à leur dernière heure. « Eh bien, dit Bem, comment se portent les Russes. Ils sont Slaves et moi aussi, c'est pour notre liberté commune que je combats les Autrichiens, mais non pour faire la guerre aux Slaves, mes frères. » Bem fit ensuite mettre les prisonniers en liberté. Un grand nombre d'entre eux demandèrent comme une grâce de passer dans les rangs de leur généreux vainqueur, les autres regagnèrent le camp de Luders, où ils racontèrent ce qui s'était passé.

Les nouvelles du théâtre de la guerre, transmises de bouche en bouche, arrivent dans l'armée russe plus rapidement et plus sûrement que par les journaux. Bem y passe pour un héros tout-à-fait merveilleux. On ne sut pas plutôt à Kalisch comment il s'était conduit envers les soldats russes, que les officiers de la garnison lui offrirent un banquet en son honneur. On sait comment ils furent punis. Dix-sept d'entre eux, enfermés dans la citadelle, expient maintenant comme un crime leur ad-

miration pour le héros polonais ; mais les camarades de ces victimes du despotisme n'en éprouveront que plus d'enthousiasme pour une cause qui sera bientôt la leur.

La *Gazette de Breslau* assure que le gouvernement autrichien a de nouveau réclamé le secours de la Russie, et que 30 000 Russes vont entrer en Gallicie.

On écrit de la frontière de Pologne à la *Gazette de Spener*, que les régiments de gardes de l'empereur de Russie, forts de 22 800 hommes, sont entrés en Pologne.

Des lettres de commerce, arrivées du royaume de Pologne, ne portent pas à moins de 250 mille hommes les troupes russes concentrées aux environs de Modlin. Le pays, sur les réquisitions des chefs, est forcé de pourvoir à leur subsistance. L'autorité militaire délivre aux souscripteurs des bons du trésor, qui seront, en 1849, reçus en paiement et en acquits des contributions immobilières.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)

Cracovie, 16 avril 1849.

Plus mes lettres se suivront, et plus tu devras bénir, mon ami, la poste qui te les apportera.

Tout ce que nous t'avons dit, Davoroski et moi, la dernière fois, s'est réalisé au-delà de toute espérance.

Les Autrichiens ont été battus à plate couture devant Pesth. Waitzen, prise d'assaut par Georgey, est un fait d'armes des plus brillants de cette guerre que tous les Slaves surnomment la guerre de l'émancipation (*za sloobodu i wolnosti!*)

Walden a quitté Olmütz et Vienne en criant : Mort aux rebelles ! Et les braves rebelles lui répondent par : Mort aux oppresseurs de l'idée nouvelle ! (*Smiere ciemienzcom norvej mysli!*) Dembinski, Bem, Kossuth s'immortalisent plus encore par le feu qui les anime que par leurs victoires.

L'envoyé du divan leur a fait des propositions on ne peut plus libérales, et le comte Adam Potocki, ce brillant patriote, doit être envoyé à Stamboul. Le consul d'Angleterre, de... (je n'ai pas pu lire le nom) est venu officieusement au camp, et a eu une longue conférence avec le dictateur, qui ne veut réunir la diète à Pesth qu'après avoir délivré Vienne.

L'armée autrichienne se trouve acculée de telle façon, que c'est un nouveau Wagram qui se prépare, moins l'archiduc Charles. Oh ! Bem et Dembinski ont bien employé en France leurs dix-huit ans d'exil ! Je suis allé voir Henri Dembinski, et dans le saint enthousiasme qui le transporte : « A nous ! démocrates de tous les pays, s'est-il écrié, c'est la croisade sainte et c'est la bannière du vrai Dieu qui s'agite ! Que les trônes croulent, ce n'est pas nous qui les relèverons. Nous irons partout où les nationalités seront en péril, c'est notre mission, et Dieu aidant, nous saurons la remplir ! » Dembinski disait cela à une députation réunie de Vienne et de Leipsig. On parla de Robert Blum, on parla même de *Français*.

« Qu'on nous appelle en Allemagne, en Italie, en France même, s'est exclamé Henry, nous serons *toujours et jusqu'à la mort* (az do smierce) avec les démocrates contre les aristocraties, de quelque nature qu'elles soient. » — J'ai apporté ici des lettres pour sa famille, et pour notre ami J. D. un magnifique *sabre* pris dans les bagages de Windisgraetz.

Notre ville est sérieuse et calme. Nulle effervescence ne se manifeste, et c'est ce qui abasourdit nos oppresseurs.

Des mouvements insurrectionnels s'organisent à Léopol, Brody, Vienne, Prague, et peut-être... on même temps à Tula, en Russie. Les ouvriers fabricants d'armes sont slaves, et comme tout ce qui touche à l'Ukraine et à la Wolhynie, ils ont foi en leurs devins. Tu comprends !

Nicolas est furieux, dit-on, de son impuissance. On parle de 50 000 Russes entrés en Transylvanie. Cela n'est pas. Les trois corps d'observation russes, réunis sur les confins de la Bukowine, ne s'élèvent pas ensemble à 40 000 hommes, et ils en ont eu déjà de 12 à 15 000 en déroute à la belle affaire de Kronstadt. Les croquemitaines du Nord ne le sont pas autant *qu'un vain peuple pense, notre crédulité fait toute leur puissance*, comme pourrait dire l'auteur de Mahomet. (Ce passage est cité en langue française.)

Nous attendons ici le mot d'ordre. Ce seront les *sobudki* (signaux de feux sur les collines), comme on les allume vers la Saint-Jean dans nos chères contrées ; mais à cette époque-là tu seras sans doute dans les bras de ta mère bien-aimée ! Adieu, espoir et courage. Dis à tes nobles hôtes que Kossuth n'aime qu'un seul pays au monde après la Slavie, c'est la France ! A bientôt.

L'un des gérants : G. TANDON.

M. P. J. TINEL, du Havre, armateur du navire LE SUFFREN, nous prie d'insérer le certificat ci-après :

Nous soussignés, capitaines experts assermentés près le tribunal de commerce du Havre, certifions :

Qu'à la réquisition du sieur P. J. TINEL, armateur du trois-mâts le SUFFREN, de ce port, capitaine PÉRIER, à l'effet de constater l'état dudit navire, nous nous sommes transportés au bassin Vauban, côté nord, où il est amarré, et là, assistés de maîtres charpentier, calfat et perceur, nous avons sondé et visité ledit navire, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, ses dépendances et appartenances.

Nous constatons que sa carène est dans le plus parfait état, par suite de la visite qui en a été faite sur le gril, au mois de novembre dernier ; que le calfatage des hauts a été fait au mois de mars dernier ; que la mâture et le gréement sont dans un excellent état d'entretien ; que la membrure, sondée et percée dans divers endroits, dans la cale et l'entrepont, a été généralement trouvée bonne, sauf deux membres qui nous ont paru un peu touchés, ce qui n'influe en rien sur la bonne opinion que nous avons de la coque du navire, qui, construit au Havre en 1835, cloué, chevillé et doublé en cuivre, a été refondu à neuf à Fécamp, en février 1842, où il a été parfaitement coulé et barroté. Il a été caréné et doublé en cuivre au Havre, au mois de mars suivant, caréné à nouveau et doublé en bronze dans le même port, en novembre 1845 ; nous constatons en outre qu'il a toujours été parfaitement entretenu.

En foi de quoi nous avons signé le présent, pour servir et valoir au besoin.

Au Havre, le 16 avril 1849.

Signé : E. DEUTSCHE, B. MACQUET.

Vu par nous, président du tribunal de commerce du Havre, pour légalisation des signatures de MM. B. Macquet, E. Deutsche, tous deux capitaines experts près ce tribunal, apposées ci-dessus.

Havre, le 16 avril 1849. Signé : REILLI

Président du tribunal de commerce.

Spectacles du 23 avril.

THEATRE DE LA NATION. — Le Prophète.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Adrienne Lecouvreur.
OPERA-COMIQUE. — La Sirène.
ODÉON. — Les Guérillas, l'Orientale, Sans le vouloir.
THEATRE-HISTORIQUE. — La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE. — Le Bouquet de violette, Gardée à vue, les Grenouilles.
VAUDEVILLE. — 2e No de la Foire aux Idées, Breda-street, un Club, Riche d'amour.
THEATRE MONTANSIER. — Trompe la Balle, E H., le Curé, le Voyage, Titi.
VARIETES. — La Paix, les Beautés de la Cour, Lariffla.
GAITE. — Le Comte de Sainte-Hélène, Gracioso.
AMBIGU-COMIQUE. — Louis XVI et Marie-Antoinette.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple). — Murat.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — Les Confidences, une Honnête Criminelle, la Maîtresse de Langues, les Trois Epiciers.
FOLIES. — Le Père Lantimèche, Un Troupier, le Mirliton.
DELASSEMENTS-COMIQUES. — Le Duc de Vaugirard, C'est ici qu'on ressuscite, Changée en nourrice, la Famille.
CIRQUE DES CHAMPS-ELYSÉES (carré Marigny.) — Ouverture samedi.
THEATRE CHOISEUL. — Un Mari, l'Ecuyer, l'Homme aux Poupées, Clowns anglais, le Fils du Rampailleur, les Saltimbanques, les Tableaux.
THEATRE BEAUMARCHAIS. — La Montagne et la Gironde.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 111 — ÉDITION DU MATIN. — Mardi 24 Avril 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JEAN.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 23 AVRIL.

Assemblée nationale.

L'Assemblée nationale a adopté un projet de loi accordant aux colons, à titre d'indemnité, par raison de l'affranchissement des esclaves, une indemnité de six millions de rente cinq pour cent, plus six millions de francs payables comptant.

Une discussion s'est ensuite élevée sur une proposition de M. Jules Favre, relative aux mines des bassins houillers de la Loire. La proposition a été renvoyée aux bureaux, qui auront à nommer une commission dont le rapport devra être fait dans les dix jours.

Hospitalité française.

Le ministre de l'intérieur, cédant aux représentations d'hommes de cœur, vient de rétracter l'ordre d'expulser M. Ivan Golovine. Nous ne croyons pas néanmoins devoir dérober à la publicité l'avis que M. Golovine a adressé à ses compatriotes qui ont le projet de venir habiter la France. Nos lecteurs y trouveront de curieux renseignements sur la manière dont on traque chez nous les réfugiés.

AUX ÉMIGRANTS RUSSES.

La révolution se brise aux pieds du colosse russe, mais elle soulève vos cœurs, et, ne pouvant rendre libre votre pays, vous voulez au moins vous rendre libres vous mêmes, et vous vous proposez de venir en France. Je crois de mon devoir de vous apprendre ce qui vous y attend.

Après avoir surmonté toutes les difficultés que votre gouvernement, désireux de vous garder à tout prix, oppose à l'émigration ; après avoir échappé à toutes les tracasseries de vos alguazils, non sans laisser dans leurs griffes une partie de votre avoir, vous aurez ici, à Paris, à vos trousses toute la police russe, qui, au dire du comte Benckendorf lui-même, est plus influente et plus coûteuse que celle de Saint-Pétersbourg.

S'il y a entente cordiale entre le czar et les gouvernants français, vous serez renvoyés de France, au premier usage que vous ferez de vos droits d'hommes libres. Si l'harmonie des deux régimes n'est pas parfaite, la police russe sera réduite à ses propres ressources. Elle cherchera à vous faire faire de mauvaises affaires, soit pécuniaires, soit autres, et elle mettra tout en jeu pour vous brouiller avec vos parents, restés dans le pays. Elle les obligera *par écrit* à ne pas correspondre avec vous, et, ne sachant gouverner qu'en divisant, elle sèmera la mésintelligence au sein de vos familles. Elle tâchera de vous perdre dans votre réputation et voudra vous faire passer pour espions russes.

Le moyen est vieux, mais il n'en réussit pas moins quelquefois, car les esprits sont généralement portés à la méfiance et croient le mal plus facilement que le bien. Mais pour vous prouver que cette tactique n'est pas neuve, permettez-moi de vous rappeler que dans l'*Histoire de Russie* de Karamsine, tome X, on lit que Michel Golovine ayant fui en Lithuanie, et s'y montrant presque aussi actif que Kourbski, le gouvernement russe fit répandre le bruit qu'il était son agent, et les Polonais, qui lui voyaient dépenser de l'or, donnèrent dans le piége, pensant que si l'on pouvait fuir le règne d'Ivan-le-Terrible, son fils Feodor était trop bon pour forcer ses sujets à s'expatrier. Or, vous savez que Golovine n'avait fui qu'à la suite de la découverte d'un complot dont il faisait partie, et dont l'un des chefs, Schouïski, avait été décapité, et un autre, Romanoff, enfoui sous terre.

Si le nombre des crédules est grand, celui des viles courtisanes ne l'est pas moins. Celles-ci colportent dans les salons les inventions qui se forgent soit chez elles, soit en haut lieu, et qui, selon elles, sont de nature à vous nuire. Votre nom aura été, je suppose, inscrit dans le *Livre de velours*, le leur, point ; elles iront dire que vous êtes d'une petite noblesse, voire même le petit-fils d'un affranchi. Ah ! puissions-nous au moins l'être tous bientôt !

La police française aura pour vous un dossier où elle inscrira, jour par jour, tout ce que vous ferez et direz, et même ce que vous ne direz ni ne ferez, mais ce qui lui sera rapporté.

Elle aura plus de confiance dans ses mouchards que dans vous, Messieurs, qui aurez sacrifié richesse, position sociale, avenir et même RÉPUTATION pour la bonne cause. Puis, lorsque votre dossier sera devenu assez gros, on vous priera de quitter la France. Encore si l'on vous priait poliment, mais on vous intimera simplement, par un commissaire de police, l'ordre d'évacuer la bonne ville de Paris dans les 24 heures, « votre présence étant de nature à troubler l'ordre et la sécurité publique. » Demanderez-vous l'explication de ce procédé moscovite ? Si on daigne vous en donner une, on vous dira que vous êtes hostile au gouvernement par vos discours ou par vos écrits.

Aller aux cafés et aux cabinets de lecture, c'est une liberté dont vous jouissez chez vous. Communiquer vos pensées est chose interdite ici. Est-ce donc la peine d'émigrer pour ne pas trouver mieux ? Il y a cependant des juges à Paris qui assurent même qu'ils ne peuvent garantir la liberté de la presse que grâce aux sévères condamnations dont ils font usage tous les jours. Seulement ils ne se donneront pas la peine de vous les appliquer. L'étranger en France est hors la loi, et le gouvernement trouve qu'il est plus commode de l'expulser que de le juger. Une loi imbécile de l'an VI de la République lui en donne la faculté, et il en use, tout comme l'ours et l'aigle se servent de leur force en déchirant leur proie. Ne leur demandez pas pourquoi ils en agissent ainsi, l'un a ses griffes et l'autre ses serres.

Répondre à des arguments par un acte aussi brutal que l'expulsion peut ne pas être politique; mais vous savez le mot d'Oxen-Stierna : « Combien peu d'esprit, mon fils, gouverne le monde ! » La France ne mettra pas la vérité à la porte, en renvoyant quelques étrangers; il lui restera toujours assez de monde pour la défendre ; mais il faut une proie aux forts et une vengeance aux impuissants, et c'est sur nous que le gouvernement passe sa colère, quand il ne peut atteindre de plus habiles athlètes. Il ne sait pas user de sa force, il ne sait qu'en abuser.

Entre le gouvernement russe et le gouvernement français, où est la différence ? Le droit de se plaindre, de faire entendre sa voix est un droit trop noble pour être accordé aux étrangers.

L'hospitalité du gouvernement français ne va pas jusque-là. Si vous voulez louer Guizot, chanter Bonaparte, vous en êtes libres; mais les attaquer, mais les éclairer, gardez-vous-en bien ! Vous passeriez pour un homme hostile à tous les gouvernements, et votre hostilité à Guizot, loin de vous servir de titre de recommandation auprès de la République, comptera pour un grave délit. C'est tout au plus si l'on vous laisse parler de la Russie, dont personne ne s'occupe ici ; mais lorsque vous aurez épuisé ce sujet, et que vous voudrez mettre vos lumières au service de la France, on vous *externera*. La France, vous dira-t-on, n'est pas encore dans un état régulier, comme si l'arbitraire peut jamais faire naître la légalité.

Quant à vous faire naturaliser, n'y prétendez point. Il faut que vous soyez bien inoffensif ou bien habile pour y parvenir ; car lors même qu'on ne craindrait pas de se mettre mal avec le bourreau du Nord, on voudra *avoir recours* contre vous, c'est-à-dire conserver la faculté de vous expulser au premier article d'opposition que vous ferez contre le GOUVERNEMENT DE LA MAJORITÉ, comme si la majorité n'avait pour mission que d'opprimer la minorité.

Heureusement la majorité est mobile, et ceux qui vous défendront de rentrer jamais en France ignorent ce mot de Talleyrand : « Jamais, c'est bien long ! » Aussi pourrez-vous partir avec l'espoir de revenir. Mais où irez-vous ? L'Allemagne et la Belgique vous seront interdites tout comme l'Italie, et la Suisse est bien petite pour le grand nombre de réfugiés auxquels elle donne asile déjà.

Vous faire naturaliser par les Etats-Unis ou l'Angleterre pourrait ne pas vous garantir du renvoi. Il y a cependant entre la Suisse et la France un traité qui défend l'expulsion, et l'on dit que les pritchardistes vont rentrer à la Chambre. Quand donc, grand Dieu ! la France sera-t-elle libre ?

Si malgré tout, citoyens, vous vous sentez le cœur à braver toutes ces tracasseries ; si vous croyez qu'il n'y a rien encore à faire chez vous pour notre infortuné pays, venez, vous trouverez quelques chauds amis pour vous recevoir, à moins toutefois qu'ils ne soient expulsés en attendant.

IVAN GOLOVINE.

Paris, le 21 avril 1849.

Prise de Vienne par les Hongrois.

Aujourd'hui, à la Bourse, on s'est vivement entretenu d'une dépêche télégraphique, qui aurait apporté au gouvernement la nouvelle de l'entrée des Hongrois dans Vienne, où ils auraient été reçus comme des libérateurs. Cette nouvelle nous paraît encore prématurée, et peut-être ne s'agit-il que de la possession de Pesth, mais celle de Vienne ne se fera probablement pas attendre.

Nous lisons dans le *Messager du Nord* du 22 avril :

Un de nos amis qui arrive d'Anvers nous apprend que la Bourse y est dans la consternation, par suite des nouvelles d'Autriche. Les Hongrois, après avoir traversé le Danube, ont complètement détruit ou dispersé l'armée autrichienne, et se sont mis en marche sur Vienne, où l'on s'attend à chaque instant à les voir entrer en vainqueurs.

Réforme du crédit et du commerce (1).

LES AGENCES COMMUNALES PEUVENT ÊTRE INSTITUÉES PAR LES PARTICULIERS; ELLES DOIVENT L'ÊTRE PAR L'ÉTAT.

Nous croyons ne pas être resté au-dessous de la vérité lorsque nous avons dit que l'organisation commerciale actuelle était un abîme d'anarchie où se combattent pêle-mêle la concurrence effrénée, l'agiotage, la spéculation, la fourberie, la falsification. Lorsque nous avons avancé que l'immense multitude des agents parasites, faisant supporter aux produits tous leurs bénéfices, leurs spéculations, leurs faux frais et leur mauvaise gestion, empêchaient ainsi, par l'agravation des prix et par la fraude, l'extension de la consommation, et, partant, de la production et du travail.

Il nous est donc permis de supposer que les producteurs agricoles et manufacturiers, lassés enfin de tant d'incohérence et de funestes résultats, lassés d'être soumis à tant d'éventualités malheureuses, cherchent à trouver des moyens nouveaux pour améliorer leur position.

Il nous est permis de supposer que tous les producteurs seraient heureux de connaître la réalité des besoins, afin d'équilibrer la production avec ces besoins ; qu'ils désireraient entrer directement en relation avec les consommateurs ; qu'ils voudraient obtenir un crédit facile et à bon marché ; qu'ils voudraient être mis pour toujours à l'abri des accaparements, des rabais injustes, des liquidations forcées.

Il est permis, sans être taxé d'utopie, de se livrer à une pareille supposition.

Si cela était, qu'auraient donc à faire les producteurs ?

En premier lieu, et avant tout, ils auraient à se réunir dans chaque ville, dans chaque canton, dans chaque commune ; ils auraient à former entre eux des conseils de l'industrie et de l'agriculture ; ils devraient avant tout prendre cette initiative, car s'ils attendent que le gouvernement la prenne pour eux, ils risquent fort d'attendre longtemps, le gouvernement ; le gouvernement donnant de préférence toute sa sollicitude aux intérêts parasites du commerce et de la Banque, il est à craindre que systématiquement il ne veuille pas favoriser l'affranchissement de la production.

Or, cet affranchissement résulterait d'emblée de la formation de ces réunions spontanées. Que les industriels et les agriculteurs se réunissent donc partout, qu'ils étudient les causes de leurs souffrances, et nous sommes convaincu que six mois d'études amèneraient l'unanimité sur les moyens à employer, et une pression des intérêts de la production et de la consommation telle, qu'aucune résistance ne serait possible.

Créez de suite et partout dans toutes les villes, dans toutes les communes, des chambres industrielles et agricoles, et demain, sans luttes, sans révolutions, sans violences, on obtiendra les institutions de crédit et de commerce dont le pays a tant besoin.

Que les producteurs le sachent bien : ils tiennent le sort de la France dans leurs mains ; qu'ils secouent donc cette torpeur, cette apathie dans laquelle ils vivent ; qu'ils se concertent, qu'ils discutent, qu'ils s'entendent, qu'ils imitent enfin nos voisins les Anglais. Ils n'attendent pas, eux, que le gouvernement fasse tout ils agissent, ils prennent l'initiative ; toutes les réformes qu'ils accomplissent c'est le peuple qui les discute, qui les prépare, et enfin qui oblige le gouvernement, par une pression morale irrésistible, à mettre ces réformes en pratique.

Les producteurs doivent donc se réunir, et alors il leur serait facile d'étudier et fonder sans le gouvernement les agences communales ; il suffit que quelques industriels, dans chaque ville, ouvrent un entrepôt sur les bases que nous avons détaillées ; qu'ils nomment à l'élection les directeurs, experts et employés choisis parmi les plus capables et les plus dignes, et à l'instant, par voie d'imitation, cette institution s'établissant dans toutes les villes, on aura ainsi réalisé, sans peines, sans efforts, la réforme du commerce.

Les industriels qui prendraient cette initiative feraient une excellente affaire sous tous les rapports, comme industriels et comme capitalistes.

Comme industriels, ils obtiendraient l'écoulement immédiat de leurs produits à des prix plus avantageux, soit pour eux-mêmes, soit pour le consommateur.

Comme capitalistes fondateurs, ils auraient encore un vaste bénéfice.

En effet, pour agencer, et construire au besoin les magasins et comptoirs de l'agence communale, il faudra des capitaux ; ces capitaux, fournis par les industriels, leur donneront droit à une commission sur la vente des produits, qui leur constituera un bénéfice d'autant plus assuré, que les agences communales ne faisant aucune opération pour leur compte, ne pourront que gagner et jamais perdre.

Les fondateurs seront donc devenus actionnaires dans une entreprise très lucrative; ce serait donc une excellente spéculation financière.

La fondation des agences communales, dans les villes surtout, demande peu de capitaux ; il n'y a pas de ville où ne se trouvent de vastes bâtiments presque toujours sans emploi, et dans lesquels il suffirait de faire quelques agencements intérieurs pour les rendre propres à cette destination.

Il faut donc peu de fonds ; il ne s'agit que de vouloir ; le plus difficile est d'amener les producteurs à se réunir ; cela obtenu, l'organisation des agences communales se ferait d'elle-même.

Mais il faut bien se pénétrer de cette idée, que les agences communales n'ont point seulement pour but de recevoir les produits, elles ont pour but de les mettre sous les yeux des consommateurs; or, cette exposition doit se faire sans perte de temps, sans déplacement, sans frais pour ces derniers. Il en résulte que les agences doivent être nombreuses, et plus elles le seront, plus l'institution donnera de précieux résultats.

On le voit, c'est simple et peu coûteux, et si nous avions un conseil à donner aux COMMERÇANTS, NOUS LES ENGAGERIONS A PRENDRE D'EUX-MÊMES L'INITIATIVE ET A NE PAS ATTENDRE L'INTERVENTION DES PRODUCTEURS.

Les agences communales peuvent donc être *instituées* par les particuliers.

La fondation par les particuliers serait même obligatoire si l'agence communale était chargée d'acheter et de vendre pour son propre compte, si elle spéculait, s'il fallait faire des démarches pour rechercher le producteur et le consommateur, s'il fallait de grands capitaux.

Car l'Etat ne pourrait ni fournir les capitaux, ni opérer la vente, l'achat ou la spéculation, ni rechercher le producteur et le consommateur.

Mais les agences communales ne font aucune opération de commerce, elles sont une grande route ouverte à la circulation des produits, elles sont un lieu de rendez-vous ouvert aux producteurs et aux consommateurs, dans lequel chacun d'eux surveille lui-même ses intérêts, tout producteur recherchant lui-même un consommateur, et réciproquement.

Les agences n'ont pas d'autres fonctions que de faciliter les rapports entre la production et la consommation, et de leur donner l'authenticité et la garantie de la vérité, de la loyauté.

Nous allons plus loin : nous soutenons que si les agences communales devaient faire le commerce pour leur compte, si elles devaient spéculer, si elles devaient solliciter l'achat ou la vente, elles ne constitueraient pas une réforme commerciale, et plutôt que de les fonder, il vaudrait mieux conserver le système actuel de commerce.

C'est en cela que la réforme que nous proposons se distingue profondément des autres systèmes d'échange proposés, lesquels prétendent intervenir entre le producteur et le consommateur sous le prétexte de régulariser et diriger leurs transactions.

Nous admettons en principe que dans l'état de morcellement et d'antagonisme, d'individualisme dans lequel se trouve la société,

CHACUN N'EST BIEN SERVI QUE PAR SOI-MÊME.

Par conséquent, les trente-cinq millions de producteurs et de consommateurs français doivent veiller eux-mêmes à l'achat et à la vente de leurs produits, et ne doivent pas s'en remettre à un tiers, que ce tiers soit l'Etat ou des particuliers.

Tout le mérite des agences communales est de simplifier et faciliter ce rapport direct, sans dépenses et sans frais.

Or, s'il ne faut pas de capitaux, si les agences ne font pas le commerce pour leur compte, si les acheteurs et consommateurs ne s'en servent que de la même manière qu'un voyageur se sert d'un véhicule de circulation, si les employés n'ont aucune initiative, si leur rôle se borne à recevoir les produits, à les soigner, à les exposer, à les remettre à l'acheteur ; il est de toute évidence que l'Etat peut accomplir cette fonction au même titre et de la même manière qu'il accomplit la fonction judiciaire; il surveillerait l'échange comme aujourd'hui il surveille la justice.

(1) Voir les nos des 13, 14, 16, 18, 21, 23, 25, 27, 29 mars, 1er, 4, 7, 10, 12, 17, 19 et 22 avril.

L'Etat, dans ces agences communales, n'ayant pas à intervenir autrement entre les producteurs et les consommateurs, qu'il n'intervient dans les tribunaux entre les plaideurs, l'Etat seul doit donc fonder ces agences communales, par la même raison que l'Etat seul distribue la justice ; il ne viendrait à l'esprit de personne de demander aux particuliers de juger les procès; l'Etat seul peut conserver son indépendance, peut-être à l'abri des séductions de l'intérêt personnel.

Il en est de même dans les agences communales : lui seul a intérêt à activer la circulation générale; lui seul peut être impartial au milieu des intérêts de rivalité entre les producteurs;

Lui seul peut donner l'unité à cette institution.

Abandonner cette organisation aux particuliers, c'est ouvrir la porte aux influences personnelles, aux intérêts privés, et surtout c'est rétablir pour le commerce les us et coutumes de province à province, de ville à ville, qui renouvelleraient les abus des coutumes judiciaires.

Il est de la plus haute importance que tout producteur, par la protection de l'Etat, soit assuré de l'impartialité, de la loyauté et surtout de l'unité de conditions partout semblables et régulières.

D'ailleurs, l'Etat prélevant une commission destinée à dégrever l'impôt, doit seul diriger cette branche de revenu dans l'intérêt général, sans avoir à compter avec des intérêts particuliers.

Donc, puisqu'il n'y a presque point de dépenses à faire, puisqu'il ne faut que des surveillants, des juges commerciaux pour ainsi dire,

L'ÉTAT PEUT ET DOIT, DANS L'INTÉRÊT GÉNÉRAL, FONDER LES AGENCES COMMUNALES.

Mais il doit les fonder sans porter aucune atteinte à l'ancien système de commerce; il doit prévoir le cas où cette réforme ne donnerait pas tous les résultats qu'on pourrait en attendre.

Les agences doivent être ouvertes au public sans aucune contrainte, leurs avantages seuls doivent amener leur succès. Elles ne doivent agir que par voie de concurrence libre, afin que, si l'ancien commerce est supérieur à l'institution nouvelle, on puisse abandonner les agences sans avoir rien désorganisé, rien renversé, rien détruit.

Nous répéterons encore une fois que les populations ne doivent abandonner l'ancien édifice social qu'après la construction d'un édifice plus beau et plus solide.

En suivant ce procédé, on évitera les secousses et les révolutions.

FRANÇOIS COIGNET.

(Le prochain et dernier article donnera les conclusions).

Nous devions reproduire les conséquences de la réforme du crédit et du commerce, conséquences infiniment importantes ; mais la faible dimension de notre format nous force, au moment des élections, à nous borner à la question politique ; nous aurons probablement plus tard à revenir sur ces conséquences, qui, du reste, ne peuvent pas tarder à être publiées, le travail de notre ami Coignet étant sous presse et devant paraître très prochainement.

Les derniers évènements, en Hongrie.

La place de Pesth a été pendant plusieurs jours le théâtre d'une lutte colossale, sur le résultat de laquelle on s'étonne avec raison, de voir que les bulletins officiels aient gardé un profond silence. Puisque ce silence donne lieu à certains de nos journaux, plus autrichiens que les feuilles de Vienne elle-même, de nier ou d'amoindrir les succès de l'armée polono-hongroise, nous croyons utile de jeter un coup-d'œil rétrospectif sur l'ensemble des opérations qui ont amené les derniers désastres de l'armée autrichienne.

On se rappelle que le 2 avril l'armée impériale se préparant au combat s'étendait en un grand demi cercle autour de Godollo, d'Hatvan et de Czegled. Schlik commandait l'aile droite près de Hatvan, le ban des Croates l'aile droite près de Czegled; le centre vint plus tard se joindre à la ligne de bataille, sous le commandement de Windisgraetz. L'armée hongroise formait également un demi-cercle étendu, cernant les ailes de l'armée impériale. Dembriski commandait le principal corps, sa gauche communiquait avec Georgey, sa droite avec le général Vetter. 90,000 Hongrois environ étaient opposés à 50 000 Autrichiens. C'est avec ces forces supérieures que les Hongrois attaquèrent.

Windisgraetz, dans ses 33e et 34e bulletins a exposé avec assez de détails ce qui s'est passé jusqu'au 6 avril. Dans le dernier de ces bulletins, très confus, le prince parle d'une reconnaissance qui a été pour lui une véritable défaite.

L'aile droite de l'ennemi, sous le commandement de Jellachich, s'avança si loin à droite, qu'elle fut entièrement séparée du centre et repoussée contre Sorokhar, où elle rencontra le corps de Vetter, qui fit prisonnier ou précipita dans le Danube une grande partie des ennemis.

Huit carrés de Croates ont été taillés en pièces; 26 canons, 7 drapeaux, 38 voitures de munitions furent les trophées de cette glorieuse victoire ; 6 000 ennemis morts ou blessés jonchèrent le champ de bataille, où les vainqueurs trouvèrent un butin considérable en bagages et en armes. La perte des Hongrois a dû s'élever, selon les calculs de Dambenski, à environ 2 000 tués et blessés.

Le brave général polonais termine ainsi son rapport à Kossuth : « J'espère déposer à Pesth, sur l'autel de la patrie, les drapeaux conquis. Vive la Hongrie! Vive la liberté! »

Les bulletins des quartiers généraux des deux armées ne vont pas plus loin. Nous trouvons, les jours suivants, les Madgyars victorieux sur le champ de Rakos, aux portes de Pesth. Nous voyons les impériaux se retirer sur le Danube et menacer Pesth d'un bombardement.

Nous savons que les Autrichiens ont evacué, le 9, Dunakesz, au nord de Pesth; que le corps de Goetz a été vaincu, près de Waitzen; que Goetz lui-même a été tué, et que les restes de sa division se sont retirés au delà de Gran, devant l'armée de Georgey.

Il est curieux de comparer aux bulletins de Windisgraetz ceux de Dembinski, aussi remarquables par leur clarté que ceux du général autrichien le sont au contraire par leur confusion.

Le bulletin madgyar prend les choses de loin, et parle d'une grande victoire près d'Erlau, dont les Autrichiens n'ont jamais fait mention. Après cette défaite terrible, essuyée par les impériaux, les débris de leur armée se retirerent sur Pesth en passant par Gyongyos. A Gyongyos l'arrière-garde ennemie tenta de couvrir la retraite des Autrichiens qui n'étaient déjà plus qu'une fuite en désordre ; mais a la première attaque cette arrière-garde fut repoussée, et les troupes de Dembinski, victorieuses, s'emparèrent de seize canons, de deux drapeaux, de vingt-une voitures de munitions, et de douze cents prisonniers. La route d'Erlau à Gyongyos était en outre jonchée d'armes, de bagages, d'ustensiles de guerre de toute espèce.

Le 5, Dembinski, victorieux, campait devant Gyongyos ; l'aile droite communiquait avec Georgey, sa gauche avec Vetter, et c'est ainsi que les Hongrois s'avancèrent en un grand demi-cercle vers la capitale de la Hongrie. Le 5, ils arrivèrent devant Godollo, où l'ennemi avait une position assez forte.

Le 6, à 5 heures du matin, l'attaque commença du côté des Hongrois contre l'aile gauche ennemie, qui, prise entre un feu croisé terrible, par suite d'une retraite apparente d'une partie des troupes hongroises, fut rejetée vers Paszto avec une perte considerable.

En même temps commença l'attaque sur l'aile droite et le centre, qui fut enfoncé par la 8e légion polonaise, la 2e légion allemande, le régiment Zriny et les hussards, et s'enfuit vers Pesth dans un désordre complet.

Les nouvelles de Vienne, jusqu'à la date du 18, rapportées, non comme des bruits, *mais comme des faits positifs*, continuent à être défavorables à l'armée autrichienne en Hongrie. Le reste du corps qui était placé sous les ordres du vieux général Goetz, et qui, avec un autre détachement, commandés l'un et l'autre par le ban Jellachich, défendait Gran, a été attaqué par le chef hongrois Repassy, qui avait franchi le Danube en aval de Pesth. Les insurgés auraient fait prisonniers une grande partie de l'état-major du ban, après avoir occupé Gran. De son côté, Dembinski aurait également passé le Danube à la tête d'une armée forte, dit-on, d'au moins 50 000 hommes, et aurait pris position devant Bude, sur la rive droite du fleuve. Les impériaux, retranchés dans cette dernière ville, attendent des renforts qui n'arrivent toujours pas.

Protégé par Dembinski, le corps hongrois, sous les ordres de Georgey, aurait marché sur Komorn et débloqué cette place en forçant l'armée assiégeante à battre en retraite devant la supériorité du nombre. Georgey aurait ensuite poussé en avant, occupé Raab et Wieselbourg, et marcherait sur Presbourg, pour empêcher l'arrivée des renforts attendus par Windisgraetz.

Windisgraetz est arrivé à Ollmütz, où l'attendent les fonctions de grand-maître du palais impérial. Le pauvre général s'excuse sur ce qu'il n'a pu opposer à la supériorité numérique toujours croissante des insurgés un nombre suffisant de troupes. Cependant on lui reproche l'insuffisance et la défectuosité de son plan d'opération, et ses amis avouent que cette circonstance aurait hâté son rappel. Le chef de son état-major, comte Nobili, les généraux Rousseau et Wrbna sont également rappelés.

Le général Welden, qui lui succède, a pris une tâche des plus difficiles. Il a aussi le commandement en chef de la Transylvanie ; la guerre de Hongrie tout entière est donc placée sous sa direction. Pour les affaires civiles, on lui a adjoint le baron Jozsika.

La *Tribune des Peuples* fait remarquer que Welden veut relever le sentiment d'honneur et l'esprit abattu des Autrichiens par des moyens peu honorables, en excitant, par la calomnie, la haine des soldats contre la nation qui combat pour ses libertés, et contre les Polonais, ses auxiliaires.

« Regardez, dit-il à ses soldats, qui sont nos adversaires! D'infâmes scélérats, un rebut de tous les peuples, des Polonais mercenaires! »

M. Bugeaud, grand admirateur de Windisgraetz, n'aura-t-il pas un petit éloge pour Welden, si digne, comme l'on voit, de figurer à côté de certains de nos généraux honnêtes et modérés?

Welden affirme que si jusqu'ici la guerre de Hongrie n'a pas eu tout le succès désiré, c'est que l'ennemi a trouvé partout des traîtres qui ont soutenu la mauvaise cause, lui ont dévoilé les plans du général en chef; c'est que cet ennemi, jamais embarrassé dans le choix des moyens les plus tortueux, traînant à sa suite le meurtre et le pillage, sait, par la terreur, contraindre les plus pacifiques même à lui porter secours.

« Mais à qui parlai-je donc? s'écrie donc le digne successeur de Windisgraetz. N'êtes-vous pas les braves soldats de l'Autriche, fidèles dans la détresse et dans la mort? N'êtes-vous pas ces mêmes héros qui, des bords du Tessin à ceux du Danube, vous faites admirer de la moitié du monde, qui avez sauvé la monarchie au prix de votre sang? Vous ne pouvez que vaincre ou mourir! C'est pour la cause légitime que nous combattons, et le ciel ne la laissera pas succomber.

» En avant donc! mes fidèles camarades, que telle soit notre devise! »

Décidément, ce n'est pas avec une éloquence aussi pitoyable que celle dont Welden a fait preuve, que ce général allumera chez les soldats un enthousiasme capable de résister au *fanatisme* madgyar.

Les renforts, appelés de tous les côtés par Windisgraetz, sont longs à arriver. On les dit toujours très considérables. Ils se composeraient du corps d'armée du général Haynau, venant d'Italie, fort de 30 000 hommes; d'un corps de 42 000 hommes, sous les ordres du général Vogel, venant de Gallicie; des masses de troupes recrutées en Bohême, en Moravie et dans la Basse-Autriche; et enfin de 30 000 Russes venant de Cracovie.

Les Madgyars sont aussi vainqueurs dans la Slovakie. Le corps de Benitzki s'est emparé d'Eperies. La landsturm slovake a été depuis le 4 jusqu'au 6 sur le champ de bataille. Le 7 les Madgyars parurent avec quatre canons et attaquèrent Eperies de deux côtés à la fois, celui de Kaschau et celui de Lentschau. Bloudet, avec la landsturm slovake, tint bon et repoussa plusieurs attaques, depuis le matin jusqu'à deux heures après-midi. Les Madgyars hésitaient de renouveler l'assaut, lorsque Bloudet, informé de l'arrivée soudaine de cinq colonnes ennemies, jugea à propos de se retirer de crainte d'être cerné.

La Slovakie étant voisine de la Gallicie, une invasion des insurgés dans ce dernier pays ne nous paraît pas invraisemblable, d'autant plus qu'on s'y attendait depuis plusieurs jours. Le but des insurgés avait sans doute été d'aller à la rencontre d'Hammerstein, pour l'empêcher de venir au secours de Pesth.

Un journal belge, non suspect de partialité envers les Hongrois, l'*Emancipation*, annonce, sur la foi d'un correspondant digne de confiance, que les insurgés de la Transylvanie ont pénétré, par un mouvement rapide, dans la Gallicie, détruit plusieurs des villages en représaille des atrocités commises par les paysans galliciens, il y a deux ans environ.

Ces paysans s'étant armés pour repousser les insurgés, auraient été anéantis.

Les Polono-Hongrois seraient maîtres des districts de Zator et de Dakla (situés à quelques lieues de Cracovie).

Par suite de cette invasion inopinée, le général autrichien Hammerstein a fait partir en toute hâte la garnison de Lemberg pour marcher à la rencontre des insurgés. Il a invité à son départ la bourgeoisie de Lemberg à avoir recours à l'assistance russe.

La police de Cracovie, prévoyant l'approche des insurgés, tendit un piège aux émigrés polonais résidant dans cette ville depuis l'année dernière : on les invita à se rendre à la préfecture sous le prétexte simulé de recevoir des frais de route pour aller volontairement en Bohême; mais au lieu d'un voyage libre ils ont été transférés dans une forteresse.

L'invasion de la Gallicie ne paraît pas avoir été conduite par Bem, car on annonce la présence de ce général sur la frontière de Banat, probablement pour aller à la rencontre des Autrichiens réfugiés en Valachie, qui se dirigent, dit-on, au nombre de 42 000 hommes, vers Orsowa.

Nouvelles d'Italie.

Les paysans continuent à parcourir Florence en criant : vive Léopold! vive l'Autriche! mort aux libéraux! envahissant les maisons pour exiger de l'argent, et maltraitant les passants. Les Florentins commencent à se fatiguer beaucoup de ces sauveurs de la société, comme ils s'intitulent. De leur côté, les Autrichiens ont envahi la Lunigiana, qu'ils veulent rendre au duc de Massa. Les consuls des nations étrangères sont intervenus et ont obtenu qu'ils ne pousseraient pas jusqu'à Florence. Toute cette agitation des paysans est soudoyée; un journal ultra-codino de Turin, le *Saggiatore* (de Gioberti), enregistre lui-même le fait; il ajoute qu'un Russe, le comte Demidoff, a dépensé des sommes énormes pour cette restauration.

Une députation a été nommée pour aller chercher le grand-duc à Gaëte; elle se compose de l'avocat Vanni, président de l'ex-chambre des députés, du président de l'ex-chambre des pairs et de divers membres des municipalités des principales villes de Toscane.

Pas de nouvelles de Livourne, où l'on dit qu'il s'est établi un gouvernement provisoire républicain.

A Rome, l'Assemblée vient de rendre un décret contre l'agiotage. Le *Contemporaneo* représente le peuple comme très irrité contre l'Autriche et le parti clérical, et il reproche à l'Assemblée de ne pas prendre de mesures de salut.

Le bruit a couru à Florence que les Autrichiens avaient envahi Ferrare; mais ce bruit est démenti par les journaux même qui l'avaient rapporte.

— L'irritation est toujours très vive à Gênes; on a arrêté beaucoup de personnes qui ont pris une part active au mouvement anti-autrichien, sous prétexte de délits militaires et de droit commun.

Nous n'avons d'autres nouvelles de l'escadre française que les lignes suivantes, que nous trouvons dans le *Sémaphore* de Marseille du 20 :

« Hier matin l'amiral Tréhouart qui, la veille, avait arboré son pavillon à bord du paquebot *le Ténare*, s'est installé à bord de la frégate *le Labrador*. A dix heures, une batterie d'artillerie s'est embarquée sur *l'Albatros*, tandis qu'un matériel considérable était placé à bord des frégates *l'Orénoque* et *le Christophe-Colomb*, toutes deux mouillées au port auxiliaire de la Joliette. Dans le courant de la journée et fort avant dans la soirée, toutes les malles et les bagages appartenant à l'état-major de l'expédition ont été transportés à bord de la frégate *l'Albatros*.

» A cinq heures du soir, les frégates *l'Orénoque* et *le Cristophe-Colomb*, ayant à bord de matériel, ont chauffé et quitté le nouveau port, se dirigeant vers Toulon, où elles vont compléter leur chargement. On assure que ces frégates prendront aussi à la remorque quelques bâtiments à voiles. A la même heure, nous avons vu entrer dans notre bassin la frégate *le Panama*, ayant à la remorque la gabarre *la Provençale*; ces bâtiments venaient de Toulon. *La Provençale* a jeté l'ancre près le Dock, et *le Panama* s'est rendu au nouveau port. Il paraît maintenant certain que les troupes s'embarqueront aujourd'hui dans la matinée, et que le départ de l'escadre s'effectuera encore dans la journée. Elle doit relâcher à Toulon, afin de rallier le complément des forces qui composent l'expédition. »

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*).

Turin, 19 avril 1849.

Tandis que la cour d'Ollmütz s'épouvante des succès des Hongrois et que Dembinski a peut-être en ce moment délivré Komorn et planté ses tentes au Prater de Vienne, voilà Radetzki qui, lui aussi, donne des chagrins à son empereur.

Le ministère Schwartzemberg-Stadion avait hâte de terminer la question d'Italie, car il a besoin de deux ou trois des cinq corps d'armées de Radetzki ; mais au lieu de vite conclure le traité de paix définitive avec le Piémont, le feld-maréchal vient de chasser à peu près les plénipotentiaires sardes de Milan. MM. Boncompagni et Dabormida viennent d'arriver ici tout penauds.

C'est que Radetzki, c'est que cet extraordinaire vieillard, qui s'est marié à 84 ans, qui, à 82 ans, a remporté une de ces victoires décisives qui marquent dans l'histoire, bien qu'il soit une nature exceptionnelle, n'en paie pas moins tribut à l'âge. Il est quinteux, méticuleux, entêté, humoriste.

Quand il a su les arrangements pécuniaires de l'Angleterre avec le Piémont pour le paiement des indemnités de la dernière campagne; quand il a su que l'Angleterre prenait pour elle la dette de Sardaigne en la défalquant de ce que lui doit l'Autriche, il en a eu de l'humeur.

Mais ce qui l'a aigri tout à fait, c'est de voir que c'est à Paris que s'arrangent les affaires austro-sardes. Il aurait voulu que ce fût à Milan, et sous ses yeux, que l'abbé Gioberti allât en conférence, et non auprès de M. Napoléon Bonaparte, qui n'a pas vaincu à Novare; il aurait voulu être le dieu qui intervient au dénouement, le dieu de la tragédie antique.

Au lieu de cela, on l'a négligé. Lord Normanby, le président de la République, l'ambassadeur d'Autriche, proposent, débattent, concluent à Paris avec l'abbé Gioberti, et le feld est laissé dans son coin à Milan.

On lui a bien envoyé les deux plénipotentiaires susdits; mais il paraît que le général Dabormida et le chevalier Boncompagni sont allés auprès de lui comme porteurs des oracles prononcés à Paris. Tout a été gâté.

Le quinteux octogénaire a fait rentrer ses troupes en Piémont pour prendre garnison sur la rive droite du Tessin, dans cette lisière établie entre le Tessin et la Sesia, que la lettre de l'armistice désigne pour l'occupation autrichienne.

Le vieillard veut encore, aux termes de la convention de Novare, mettre garnison dans la forteresse d'Alexandrie et occuper Valenza.

De plus, comme le chiffre des frais de guerre avait été laissé flottant, il l'a, de son autorité privée, porté à deux cent millions, ni plus ni moins.

Que va faire le Piémont? Il va modifier quelque peu son ministère, donnant au sénateur Massimo d'Azegli le portefeuille de M. de Launay. Ce n'est certes pas une modification qui puisse faire tourner à la reprise des hostilités; mais il y a la prochaine convocation des collèges électoraux qui peut nous envoyer les députés de l'ex-chambre, et je vous assure que si ces messieurs ressuscitent de l'urne, ils ne voudront pas de l'entrée des Autrichiens dans Alexandrie; ils demanderont même un compte sévère au ministère du rappel de la flotte sarde et de l'abandon de Venise.

Mais sans attendre jusque-là, voilà déjà le général commandant la division d'Alexandrie, le comte de Sonnaz, qui déclare ne pouvoir accepter une garnison d'Autrichiens et de Croates, et s'il le faut, il résistera, dit-il, par la force, bien sûr que les habitants le seconderont, et que même il lui faudrait combattre contre les Alexandrins et se mettre du côté des Croates, s'il voulait les faire entrer.

Tout cela se complique de la pénurie du numéraire. Le ministre des finances, les intendants des provinces, les syndics des villes, invitent à acquitter les impositions ; il y a même des registres ouverts pour les prêts volontaires; mais les écus, qui s'étaient cachés aux apprêts de la guerre, ne sont guère plus rassurés par l'olivier de la paix : ils restent dans leurs cachettes.

J'oubliais de vous dire que Radetzki, depuis qu'il est devenu humoriste, ne veut plus d'une constitution en Piémont. Suivant lui, c'est un choléra constitutionnel qui se propagerait dans sa Lombardie, et il veut la garantir du fléau.

Or, en Piémont, sans statut point de contribution. Il pourrait se faire qu'avant la fin de l'été les Génois eussent raison, et que le gouvernement sarde fût obligé d'adopter l'esprit de résistance à l'étranger, qui a été le mobile de la révolution de la ville ligurique.

La Banqueroute honnête et modérée.

Pour compléter les documents relatifs à la proposition faite au gouvernement provisoire par M. Fould, nous devons publier les lettres suivantes, échangées entre M. Achille Fould et M. Bethmont. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer combien la déclaration de M. Bethmont est vague, étrangère à la question, et combien elle infirme peu la déclaration précise de M. Goudchaux, corroborée par les souvenirs de MM. Crémieux et Marrast.

A Monsieur Bethmont.

Mon cher ancien collègue,

Vous savez déjà, je pense, ce qui s'est passé à l'Assemblée aujourd'hui. Je n'ai pas voulu me servir de la communication que vous m'avez faite de la visite qui vous a été rendue hier par M. Goudchaux; vous en apprécierez le motif. Mais je viens vous demander de m'écrire vos souvenirs, comme vous les avez dits à M. Goudchaux lui-même.

Votre dévoué,

Paris, le 21 avril 1849. ACHILLE FOULD.

A Monsieur Fould.

Mon cher ancien collègue,

Vous invoquez mes souvenirs comme M. Goudchaux les a invoqués. Je vous les dois à tous deux. Ces souvenirs, les voici. Je ne vous ai pas vu avant la décision prise par le gouvernement de payer le semestre par anticipation. Je ne vous ai donc pas parlé de cette mesure, que j'ai ignorée jusqu'au jour où elle a été résolue. Notre premier entretien se rattache à l'organisation des prêts sur dépôts de marchandises.

Alors, seulement alors, nous avons parlé de la situation, de ses embarras et des ressources que l'état du trésor et les affaires générales nous présentaient.

Vous redire vos paroles me serait impossible. A cette distance de temps, vous le comprendrez. Mais, ce qui est positif, certain pour moi, c'est que vous aviez confiance dans les ressources du pays, c'est que vous considériez comme sacrés tous les engagements de l'Etat, c'est en-

fin que vous aviez dès lors la pensée que la dette flottante appelait seule des mesures de conversion que, pour ma part, j'ai regretté de ne pas voir prendre plus tôt.

Quant à votre conversation avec M. Goudchaux, il ne m'en a jamais parlé. Il ne m'appartient pas d'expliquer les retours de sa mémoire. Je me borne à affirmer ce que je sais ; avec moi, et toujours, vous aviez considéré le paiement de la dette consolidée comme une condition du crédit, autant que comme un devoir inviolable.

C'est d'ailleurs ce que vous avez écrit dans votre publication du 13 avril.

Voilà ce qui, selon moi, est l'exacte vérité.

Agréez l'assurance de mon amitié,

BETHMONT.

Paris, 21 avril 1849.

Assemblée nationale.

Présidence de M. MARRAST. — *Séance du 23 avril.*

L'ordre du jour appelle la discussion de la loi sur l'indemnité coloniale.

« Art. 1er. Dans les colonies de la Martinique, la Guadeloupe et dépendances, la Guyane, la Réunion, le Sénégal et dépendances, Nossibé et Sainte-Marie, il est alloué une indemnité aux colons dépossédés en exécution des décrets du gouvernement provisoire des 4 mars et 27 avril derniers. »

M. MESNARD présente et développe un amendement qui ouvrirait au ministre de la marine un crédit de 60 millions, dont 30 millions pour subventions et encouragements au commerce dans les colonies, et 30 millions pour création d'établissements coloniaux. Cette somme serait payée en dix annuités, à partir de 1849.

L'orateur combat le principe qu'une indemnité soit due pour une marchandise humaine.

Son amendement n'est pas appuyé.

M. HENRI DIDIER se plaint qu'on ait oublié l'Algérie, où il y avait aussi des propriétaires d'esclaves.

M. CRÉMIEUX, rapporteur, reconnaît la justesse de cette observation ; mais la demande du ministre ne concernant que les colonies transatlantiques, la commission a cru devoir réserver la question relative à l'Algérie.

L'art. 1er est adopté.

« Art. 2. L'indemnité ci-dessus stipulée est fixée ainsi qu'il suit :

» 1° Une rente de six millions, 3 p. 100, est inscrite au grand livre de la dette publique.

» 2° Une somme de six millions, payable en numéraire et en totalité trente jours après la promulgation de la présente loi. »

M. GOUDCHAUX reprend comme amendement le projet primitif du gouvernement, ainsi conçu :

» L'indemnité ci-dessus stipulée est fixée à la somme de 90 000 000 de fr., pour laquelle un crédit est ouvert au ministre de la marine et des colonies. Elle sera payée en numéraire et en dix annuités.

» Chaque annuité sera payée en deux termes égaux, et dans les proportions ci-après :

» 1re année, 1848-1849, 12 millions ; 2e 12 millions ; 3e 12 millions ; 4e 12 millions ; 5e 10 millions ; 6e 8 millions ; 7e 8 millions ; 8e 8 millions ; 9e 4 millions ; 10e 4 millions. »

M. PASSY, ministre des finances, déclare que le gouvernement s'est rallié au système de la commission, et il expose les raisons qui l'y ont déterminé.

Le versement actuel de six millions a un double objet : 1° il met de suite entre les mains des colons une part, bien faible sans doute, de l'indemnité, mais qui sera un secours momentané, dont un grand nombre d'entre eux éprouve le besoin ; 2° il crée, dans les comptoirs d'escompte, une source immédiate de crédit qui permet d'attendre, jusqu'au mois de juin, le paiement du semestre de la rente.

Ce sont là de véritables encouragements pour le travail si fortement ébranlé.

Quant à la rente de 6 millions, elle ouvre aux colons les principaux moyens que réclame l'exploitation, devenue plus difficile, de leurs propriétés, de leur industrie. Nul, sans doute, ne peut aujourd'hui prévoir la transformation que subiront nos colonies dans la forme et dans les habitudes du travail ; mais une transformation est inévitable. Donner aux colons les moyens de pourvoir aux premiers jours, leur assurer dans l'avenir une ressource dont le crédit de l'Etat leur permet de retirer les plus grands avantages, et permettre aux créanciers de trouver, chacun selon son droit, dans l'indemnité accordée, la représentation de son titre, en laissant aux tribunaux le soin de fixer le droit de chacun selon la loi, voilà ce que le nouveau projet nous semble avoir parfaitement prévu.

M. TRANCHANT fait remarquer qu'il existe une très grande différence entre la somme allouée par la commission et celle que proposait le gouvernement. La commission offre aux colons un capital de 150 millions, tandis que le gouvernement n'en demandait que 90. Pour sa part, il préfère le dernier système.

L'amendement de M. Goudchaux est mis aux voix et rejeté.

M. GOUDCHAUX propose de donner une rente 5 0/0 au lieu d'une rente 3 0/0. Ce serait peu de chose aujourd'hui pour les colons, mais ce serait pour l'Etat une différence de 120 à 180 millions. L'Etat gagnerait à cela 60 millions.

M. TASSEL voudrait la rente 3 0/0 a 5 millions.

Cet amendement n'est pas appuyé.

L'amendement de M. Goudchaux, combattu par M. Passy, est mis aux voix et adopté, ainsi que le reste de l'art. 2.

M. CHARLES DAIN propose un paragraphe additionnel ainsi conçu :

« Cette somme de 6 millions, qui devra être exclusivement employée en salaires et en améliorations agricoles, est incessible et insaisissable. L'administration commerciale devra surveiller cet emploi et en constater la réalité.

M. CH. DAIN fait ressortir l'importance de sa proposition.

M. CRÉMIEUX, rapporteur, combat cet amendement, l'incessibilité ne permettant plus d'établir les comptoirs d'escompte indiqués dans l'art. 9.

M. Charles Dain consent à ce que l'amendement soit renvoyé à l'art. 7.

« Art. 3. Tous les noirs affranchis en vertu des décrets des 4 mars et 27 avril derniers donneront droit à l'indemnité, à l'exception des individus âgés de plus de soixante ans et des enfants de cinq ans et au-dessous.

» Seront également exceptés les noirs qui auraient été introduits dans les colonies postérieurement à la promulgation de la loi du 4 mars 1831.

» Les engagés à temps du Sénégal, libérés par le décret du 27 avril, donneront aussi droit à une indemnité. »

M. LAUSSAT demande la suppression de ces mots : A l'exception des individus âgés de plus de soixante ans et des enfants de cinq ans et au-dessous.

Cet amendement est adopté.

« Art. 4. Sur la rente de 6 millions, il est attribué, savoir :

» A la Martinique,	1 507 885 fr.	80 c.
» A la Guadeloupe et dépendances,	1 947 464	85
» A la Guyanne,	372 571	88
» A la Réunion,	2 055 200	25
» Au Sénégal et dépendances,	105 503	41
» A Nossibé et Sainte Marie,	11 673	81

» La somme de 6 millions à payer en numéraire est partagée de la même manière. » — Adopté.

MM. SCHOELCHER, PORY-PAPY, CH. DAIN, étant représentants des colonies, proposent d'ajouter :

» Ces paiements auront lieu aux colonies. » — Adopté.

« Art. 5 Les bases de la sous-répartition dans chaque colonie, le mode de paiement et les justifications à exiger, tant des colons que de leurs créanciers, seront déterminés par arrêtés du pouvoir exécutif, le conseil d'Etat entendu. » — Adopté.

« Art. 6. Les six millions payables en numéraire seront distribués aux colons, en proportion approximative de leurs droits, à titre d'à-compte imputable sur le réglement définitif de l'indemnité. » — Adopté.

« Art. 9 du gouvernement, devenu l'art. 7 de la commission. Sur les six millions de l'indemnité payables en numéraire, aux termes de l'art. 2, la moitié de la portion afférente aux colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de l'île de la Réunion, sera prélevée pour servir à la formation d'un comptoir d'escompte dans chacune de ces colonies.

« Seront exempts de ce prélèvement les colons dont l'indemnité totale ne devra pas excéder mille francs.

» Tout colon indemnitaire recevra des actions du comptoir d'escompte de sa colonie jusqu'à concurrence de la retenue qu'aura subie sa part dans l'indemnité.

» Les comptoirs d'escompte pourront être établis par des règlements d'administration publique.

» Le gouvernement pourra appliquer les présentes dispositions dans les autres colonies. »

MM. SCHOELCHER et PAPY proposent l'amendement suivant :

« § 1er. Sur la rente de 6 millions, payable aux termes de l'art. 2, le huitième de la portion afférente aux colonies de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion, de la Guyane et du Sénégal, sera prélevé pour servir à l'établissement d'une banque de prêt et d'escompte dans chacune de ces colonies.

» § 2. Les titres des 1 200 000 fr. de rente prélevés sur la rente de 6 millions seront déposés dans les caisses des banques comme gages et garantie des billets qu'elles seront autorisées à émettre.

» § 3. Les créances des banques coloniales pour les avances qu'elles auront faites à l'agriculture, à l'industrie et au commerce des colonies, seront privilégiées aux mêmes titres que les créances de l'Etat.

Cet amendement est mis aux voix et adopté.

L'art. 7 est adopté.

M. CHARLES DAIN revient sur son amendement.

Cet amendement n'est pas adopté

« Art. 8. Un crédit de six millions de francs est ouvert sur l'exercice 1849 au ministre de la marine et des colonies, pour le paiement de la portion de l'indemnité payable en numéraire et en totalité, trente jours après la promulgation de la présente loi. » — Adopté.

» Art. 9. Le ministre des finances est autorisé à inscrire au grand-livre de la dette publique des inscriptions de rente jusqu'à concurrence de six millions, 3 0/0, avec jouissance du 22 mars dernier.

» Ces inscriptions ne seront délivrées aux ayans-droit qu'à compter du 1er octobre 1852, et après que les droits respectifs des indemnitaires auront été fixés. » — Adopté.

M. SCHOELCHER propose l'article additionnel suivant :

« Tout traité antérieur à la présente loi aliénant la part des ayans-droit à l'indemnité est nul, sauf, de la part de l'acquéreur, l'action en remboursement contre le vendeur, pour le capital et pour les intérêts. »

Cet article est adopté.

L'Assemblée décide qu'il y aura lieu à une troisième délibération.

M. LE PRÉSIDENT accorde plusieurs congés sur l'avis de la commission, et prévient l'Assemblée que le *Moniteur* donnera demain les noms des députés qui se sont absentés sans cause grave. (Très bien.)

L'ordre du jour est la discussion relative à la proposition de poursuites en diffamation contre M. Taschereau, représentant.

L'Assemblée rejette la proposition, et n'ordonne pas les poursuites.

La discussion s'ouvre sur la proposition relative à l'exécution, dans le bassin houiller de la Loire, de la loi de 1810 sur les mines.

Le comité des travaux publics a conclu à déclarer l'urgence, pour épargner les lenteurs des trois lectures à la résolution qu'il a formulée, et que nous ferons connaître dans le cours du débat.

M. JULES FAVRE se prononce pour l'exécution de la loi de 1810, et demande l'application des art. 414 et 419 du code pénal.

Le conseil-général des manufactures, les chambres consultatives, les conseils municipaux, les conseils-généraux, les chambres de commerce, les préfets eux-mêmes, ont unanimement signalé le danger dans plusieurs départements. Des collisions déplorables ont exigé l'intervention de la force publique ; l'action judiciaire elle-même s'est abstenue devant le sens obscur de la loi. A son interprétation se rattachent des questions de salaires, de coalitions, de grèves, questions si brûlantes dans le temps où nous vivons.

Il suffit qu'une telle équivoque puisse subsister dans la loi pour qu'un texte interprétatif en vienne au plus tôt fixer le sens et dicter au gouvernement ses devoirs.

Telle avait été la pensée de la commission de 1816 ; tel est encore aujourd'hui le but de la proposition qui vient d'être déposée, et pour laquelle les auteurs réclament une solution définitive.

M. JULIEN LACROIX déclare qu'il a fait et fait encore partie de la compagnie financière du bassin de la Loire. On ne peut pas juger cette compagnie sans l'avoir entendue. Nous avons, dit-il, consulté tous les jurisconsultes, et nous n'en avons trouvé pas un qui nous dît que nous n'avions pas le droit de réunion. On vous demande la dissolution de la société, c'est la ruine des ouvriers comme des exploitants.

M. LACROSSE, ministre des travaux publics. En me présentant à cette tribune pour m'expliquer sur l'urgence, je ne me propose pas de discuter sur le fond d'une question des plus graves. Le gouvernement maintiendra à chacun droit. La compagnie de la Loire est une de celles qui méritent les plus grandes considérations. Le seul énoncé de la question en indique toute l'importance. A côté de l'intérêt des ouvriers, que le gouvernement ne déserte pas plus que les auteurs de la proposition, il y a les intérêts de l'industrie et des populations. Je demande à l'Assemblée de ne pas prononcer l'urgence. Il s'agit d'une interprétation de loi, et l'on ne tranche pas de pareilles questions dans une seule délibération.

M. EMMERY, rapporteur du comité, parle dans le sens de M. Jules Favre, et demande qu'une commission soit nommée, et que son rapport soit fixé à dix jours.

Le renvoi dans les bureaux et le rapport fait dans les dix jours sont ordonnés.

M. LARABIT demande que la loi sur l'organisation de la force publique, à l'ordre du jour, soit renvoyée à la commission pour être réduite à 11 articles.

M. DE LAMORICIÈRE. La loi a 66 articles ; mais je fais remarquer à l'Assemblée que vingt et quelques articles seulement sont nouveaux, les autres appartiennent à la loi de 1832. La loi nouvelle se compose de deux parties bien distinctes ; l'une comprend les dispositions relatives au remplacement militaire, et l'autre s'occupe de l'organisation de la réserve. Nous sommes prêts à la discuter demain.

M. GOUDCHAUX demande que le budget de la marine soit mis à l'ordre du jour de demain.

M. DE TRACY, ministre de la marine s'y oppose.

La chambre est consultée. Le budget de la marine est mis à l'ordre du jour de jeudi, et continuera vendredi et samedi.

M. DESLONGRAIS propose de mettre à l'ordre du jour de demain la proposition relative au règlement des conditions nécessaires pour les fonctions publiques.

M. FOY demande la priorité pour la loi sur l'organisation de la force publique.

M. CRÉMIEUX. Pour la loi sur la responsabilité des agents du pouvoir.

M. LE GÉNÉRAL DE LAMORICIÈRE appuie la motion de M. Foy et combat celle de M. Crémieux. L'honorable maréchal Bugeaud m'écrivait que la chose la plus importante est de supprimer le trafic du remplacement militaire. C'est à vous, s'écrie l'orateur, c'est à vous, avant de vous séparer, de chasser les marchands du temple.

M. BARAGUAY-D'HILLIERS. Cette loi est composée de 70 articles. Il ne me paraît pas possible qu'elle puisse être adoptée sans une longue discussion. (Rumeurs.)

UNE VOIX. Aux voix !

M. LE PRÉSIDENT consulte l'Assemblée sur l'ordre du jour de demain. Elle décide que la loi sur l'organisation de la force publique sera mise à l'ordre du jour de demain.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la proposition en demande d'un crédit de 500 000 francs pour précautions à prendre contre l'invasion du choléra.

L'Assemblée adopte les trois articles du projet sans discussion.

On procède au scrutin de division sur l'ensemble du projet.

Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre de votans	575
Majorité absolue	297
Billets blancs	485
Billets bleus	90

En conséquense, l'Assemblée adopte.

La séance est levée à six heures.

INDICATION DES RÉUNIONS ÉLECTORALES DE MARDI 24 AVRIL.

1er arrondissement.	Gymnase Triat, allée des Veuves, 36.
2e —	Salle des concerts, rue Lamartine, 23.
5e —	Salle de la Fraternité, rue Martel.
6e —	Salle du Capucin, boulevard du Temple, 34.
7e —	Salle et rue Frépillon.
8e —	Salle Roisin, rue du Faubourg-Saint-Antoine, 169.
10e et 11e —	chez Voinot, barrière Montparnasse.

Aujourd'hui mardi réunion électorale des démocrates socialistes du 5e arrondissement et des combattants et blessés de février, rue Neuve-Saint-Jean, 17, faubourg Saint-Denis, 8 h. du soir.

COMITÉS DES DÉPARTEMENTS. — 3e Convocation.

Corrèze.—Rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 11, mardi 24 avril, à 7 heures 1/2 du soir.

Gers.—Rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 27, mercredi 25 avril, à 7 heures 1/2.

Côte-d'Or.—Tous les jeudis à partir du 26 courant, au local ordinaire, boulevard du Temple, 34.

Cantal. — Rue Sant-Germain-l'Auxerrois, 27, vendredi, à 7 heures du soir.

Haute-Marne.—Rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 27, mardi, 24 avril, à 7 heures 1 2.

Lot-et-Garonne.—Réunion mardi, chez le citoyen Léo Barbès, 84, rue de l'Ouest.

Aisne.—Cinquième réunion à 7 h. 1/2 du soir, rue Charlot, 20, maison du grand balcon.

—Le comité électoral des démocrates socialistes de l'Aisne résidant à Paris, invite les démocrates socialistes habitant le département à activer dans chaque chef-lieu d'arrondissement et de canton la formation d'un comité électoral. Ces comités, aussitôt qu'ils seront constitués, sont invités à donner avis de leur formation au comité de Saint-Quentin, qui est déjà en pleine activité, et à s'adresser à celui de Paris pour tout ce qui relatif aux renseignements et à la propagande.

S'adresser, pour Saint-Quentin, au citoyen Blanc, 3, rue de la Nation, et pour Paris, au citoyen Fournier, 46, place Dauphine.

Ain. — Mercredi, 25 avril, réunion des socialistes de l'Ain, rue St-Germain-l'Auxerrois, 11, à 7 h. 1/2 du soir.

Marne. — Réunion des républicains démocrates résidant à Paris, jeudi prochain, à sept heures du soir, 2, rue de Beaune.

FAITS DIVERS.

ESPRIT DE L'ARMÉE.— A Saint-Calais (Sarthe), un arbre de la liberté a été planté en grande pompe, et malgré l'opposition du sous-préfet. Bien vite on dépêche du Mans un escadron de cuirassiers pour rétablir l'ordre qui n'était pas du tout en péril ; mais voilà que les cuirassiers eux-mêmes, le soir de leur arrivée, parcourent la ville en chantant la *Marseillaise*. Qui gardera les militaires envoyés pour garder les patriotes de la ville ? Voici cette nouvelle telle qu'elle est rapportée dans le *Courrier de la Sarthe* :

« On écrit de Saint-Calais, 16 avril :

» Le soir de l'arrivée des cuirassiers dans notre ville, la tranquillité publique n'a été, un instant, troublée que par quelques-uns de ces militaires qui parcouraient les rues en chantant la *Marseillaise* et le *Chant des Girondins* ; mais ceux qui ne chantaient pas ayant arrêté une douzaine de ceux qui chantaient, les ont conduits en prison, et le calme a été rétabli dans la rue. »

— Nous lisons dans l'*Union républicaine*, de Saône-et-Loire :

« L'état-major du 16e léger s'est embarqué ce matin pour Marseille. Un officier nous disait : Ce qui diminue nos regrets de voir notre armée si *saintement* utilisée, c'est l'assurance que nous avons de ne pas fouler le sol de l'Italie pour contribuer à son asservissement. Nous resterons à Marseille.

» L'esprit de l'armée se démocratise de jour en jour. »

— Le même journal ajoute :

« Malgré la neige qui tombait en abondance, malgré le froid, une grande partie de la population de Mâcon assistait ce matin à l'embarquement du 16e léger, et le départ a été salué par les cris de : vive la République démocratique ! vive la République romaine ! cris auxquels les soldats ont répondu par celui de : vive la République ! vive la République romaine ! »

Quant aux cris de même nature qui auraient été proférés lors de l'embarquement par l'armée expéditionnaire à Marseille, le *Moniteur* déclare que cette nouvelle est inexacte.

—Le gouvernement ne pèsera en rien dans les élections. C'est M. Léon Faucher qui l'a dit à la tribune. Mais aussi on connaît cette vieille maxime, restée, nous croyons bien, dans quelques portefeuilles ministériels : *qui nescit fallere, nescit regnare.* Or donc, hier soir, on assurait que 150 sous-officiers de la garnison de Paris avaient été écroués aux prisons militaires, parce que les graines d'épinards les soupçonnaient d'avoir voulu se rendre samedi à la réunion électorale, exclusivement réservée aux citoyens sous les drapeaux.

Et afin d'entretenir l'esprit de la population de Paris dans l'inquiétude et la peur, le bataillon des tirailleurs de Vincennes, caserné rue de Lille, a reçu l'ordre de prendre les armes, hier soir, à 8 heures. Et en tenue de guerre, marmites, bidons et sacs supplémentaires de cartouches sur le dos, on l'a dirigé au pas de course sur les boulevards, en parcourant toute la rue de Richelieu.

C'était, disait-on, pour ramener l'ordre à la salle de la rue Martel, puis à la porte Saint-Denis et aussi à la Bastille. Pauvres soldats ! on les a fait courir la pluie sur le dos et les pieds dans la boue, afin de rétablir, si c'était possible, la candidature de quelques amis de l'ordre compromise par la banqueroute.

Inutile de dire que, ni à la salle Martel, ni à la porte Saint-Denis, ni à la place de la Bastille, il n'y avait le moindre indice de trouble.

BULLETIN DU CHOLÉRA. — Dans la journée du 21, les décès dans les 12 arrondissements de la ville ont atteint le chiffre de 61.—Dans la journée du 22, il n'y en a eu que 52 dont voici le détail :

1er arrondissement, 3 à domicile, 2 à Beaujon et 1 à l'Hôpital militaire. — 2e arrondissement, 2 à domicile, 2 à l'hôpital. — 3e arrondissement, 0. — 4e arrondissement, 1 à domicile. — 5e arrondissement, 2 à domicile. — 6e arrondissement, 1 à domicile. — 7e arrondissement, 1 à domicile. — 8e arrondissement, 3 à domicile et 3 aux hôpitaux. — 9e arrondissement, 6 aux hôpitaux. — 10e arrondissement, 4 à domicile et 8 aux hôpitaux. — 11e arrondissement, 1 à domicile. — 12e arrondissement, 2 à domicile, 8 à la Salpétrière et 2 à la Pitié. — C'est donc 20 décès à domicile et 32 aux hôpitaux.

PIÈCE CURIEUSE. On lit dans le *Dix Décembre* :

« Donc, *selon les socialistes et les montagnards* de l'Assemblée, c'est M. Achille Fould qui a conseillé la banqueroute. CELA N'EST PAS VRAI. »

UN JOURNAL CONCILIATEUR. — L'*Union* reproche aux républicains socialistes de jeter l'insulte au parti de l'ordre (lisez au parti de la banqueroute). Voici le ton modéré tout-à-fait exempt d'injures que ce journal voudrait donner pour modèle :

« Les démagogues de la veille et les démagogues du lendemain, les ré-
» publicains rouges de la *Réforme* et les socialistes du *Peuple*, les
» Montagnards de Blanqui et les Montagnards de Barbès, les disciples de
» M. Proudhon et les disciples de M. Considerant, toutes ces mille *va-*
» *riantes* de l'anarchie et de la révolte, toutes ces écoles *rivales et*
» *haineuses, méchantes et stupides*, tous ces *brouillons pleins d'orgueil*,
» se donnent aujourd'hui la main et étouffent leurs ressentiments in-
» times. »

VISITES DOMICILIAIRES. — Ce matin, à quatre heures, dit la *Révolution démocratique et sociale*, une douzaine de sergents de ville, conduits par un commissaire de police, ont envahi le domicile particulier de notre rédacteur en chef, le citoyen Ch. Delescluze, situé au-dessus des bureaux de notre journal ; la porte de son appartement a été crochetée par un serrurier que le commissaire de police avait envoyé chercher. Sans doute, en entrant chez le citoyen Delescluze par la brèche, comme dans une ville prise d'assaut, le commissaire de police comptait faire une belle trouvaille. Malheureusement pour lui le locataire était absent... par raison de santé, et le commissaire n'a trouvé que les quatre murs. Cependant il a fait la chose en conscience et est descendu jusqu'à la cave.

Pendant cette belle expédition il y avait des sergents de ville à chaque étage et sur les trois escaliers qui desservent la maison.

Cette campagne s'est terminée sans résultat aucun, et les amis du citoyen Charles Delescluze sont encore à savoir en vertu de quels ordres a été tenté ce coup de main. Il n'a été remis au portier qui a assisté à cette opération aucune pièce, aucun procès-verbal.

Il faut avouer que c'est là une manière commode de procéder. On sonne chez un citoyen, à quatre heures, puis s'il n'est pas chez lui, on crochète sa porte, on fouille les coins et recoins de son appartement, puis tout est dit.

UN SOLDAT DE L'ORDRE. — On lit dans l'*Assemblée nationale* :

« M. Crugy, gérant du *Courrier de la Gironde*, a été condamné aujourd'hui à 200 fr. d'amende, sur la plainte portée contre ce journal par M. Bixio.

» Malgré cette condamnation, nous sommes heureux de pouvoir nous associer à M. le subtitut du procureur de la République, qui a déclaré que le *Courrier de la Gironde* «est un des soldats les plus énergiques de la cause de l'ordre.»

C'est ainsi que le parquet parlait de l'*Epoque* en 1847.

— Décidément les sauveurs de la rue de Poitiers ne travaillent pas à la plus grande satisfaction de ceux qui ont embouché pour eux la trompette de la renommée. Les feuilles réactionnaires de la province font chorus sur l'incurie du parti modéré.

L'*Union nationale* écrit, dans son numéro du 20 :

« Les trois fractions de l'opinion modérée (lisez réactionnaire) donnent le spectacle le plus étrange et le plus douloureux. Dans cette lutte, qui finira par une défaite complète, nous ne voulons pas qu'on puisse nous reprocher une complicité de faiblesses et de ménagements. »

— Le correspondant parisien du *Courrier de la Gironde*, le plus *modéré* des journaux *honnêtes*, lui donne, entre autres nouvelles de la rue de Poitiers, celle que nous reproduisons ici avec joie ; elle prouve que la misère et les persécutions, chaque jour plus indignes, n'ont pas encore abattu le patriotisme des instituteurs primaires, et qu'ils ont foi dans les promesses que la République leur fit à son aurore.

Voici ce qu'en dit le journal de M. Granier de Cassagnac, et cette fois on peut le croire, car le fait n'est pas rassurant pour les candidats de la réaction :

« Les nouvelles que le comité reçoit des départements s'accordent à présenter comme très dangereuse l'influence des instituteurs primaires dans les campagnes. Les instituteurs sont presque tous des adeptes de la République démocratique et sociale. »

BON MOT ROYAL. — Le *Courrier* de Marseille, en rendant compte d'une visite faite au vaisseau l'*Iéna*, par le bombardeur de Naples et par le pape, s'exprime ainsi sur le compte du sanguinaire Bourbon :

« Quant au roi de Naples, rien ne décèle en lui cet homme ignorant et féroce, tel que l'ont représenté certains journaux. Il s'est montré très affable et a adressé une foule de questions n'indiquant pas un homme très ordinaire. Arrivé dans la soute aux poudres, il s'est tourné vers les généraux qui l'entouraient et leur a dit : Voyez, messieurs, admirez et profitez. »

— Le journal de la *Vraie République* a été saisi aujourd'hui dans ses bureaux, à la poste, chez les marchands et distributeurs, et même entre les mains des acheteurs qui le lisaient dans les rues.

UNE FAMILLE BARBARE. — Un journal du matin donne les nouvelles suivantes de Siam :

« Il nous arrive de Bangkok une de ces nouvelles qui, peu émouvantes pour les Asiatiques, causent en Europe le plus grand étonnement. Le roi de Siam a fait exécuter, par la main du bourreau, le prince Kroum-Soun-Yat, premier ministre d'Etat, et son oncle paternel.

» Il paraît que depuis quelque temps cet oncle du roi était à la tête d'une conspiration ayant pour objet le renversement de son neveu et sa propre élévation au trône. Accusé de trahison par quelques-uns de ses faux complices, et convaincu par de nombreux témoignages dont la véracité fut reconnue par lui-même, il fut exécuté le 20 décembre dernier au lieu habituel du supplice.

» Le chef des bourreaux, armé d'une lourde massue en bois de sandal, lui asséna d'abord un violent coup sur la nuque, sous lequel le prince tomba sans connaissance. Les aides exécuteurs vinrent ensuite armés de massues semblables, et lui broyèrent successivement tous les os, tel étant le genre de mort que les lois du pays infligent aux princes traîtres à leur souverain. Une semaine après, quatre autres ministres d'Etat, convaincus aussi de trahison, avaient la tête tranchée, et tous leurs complices subissaient des peines proportionnelles à la part que chacun d'eux avait prise au complot. »

LA FLÈCHE. — Mercredi soir, 13 du courant, le *comité des travailleurs de la Flèche* s'est réuni à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence du citoyen Papin-Guillier. Il y avait quelques centaines de braves ouvriers en blouse de la journée, réunis par la Fraternité, l'Espérance et la Foi républicaines, ces vertus des chrétiens des premiers temps, devenues celles des démocrates de nos jours, et suffisantes aujourd'hui, comme alors, pour édifier le règne de la justice sur les débris d'un monde d'iniquités qui s'en va.

La séance a commencé par la lecture d'une lettre du *comité des travailleurs de Sablé*, formé à l'instar de celui de La Flèche, et réuni avec lui dans la même communauté de sentiments démocratiques. Des communications analogues de Noyen, du Lude, de Mayet, de Pontvallain, etc., ont prouvé que, sur tous les points principaux de notre arrondissement, l'œuvre de la rédemption populaire avait ses fidèles, et qu'avec encore un peu de courage, un peu d'entente, un peu de dévouement, la cause républicaine pourrait bien finir par triompher dans ces populations de la Sarthe, que les calomnies et les mensonges des royalistes ont bien pu égarer deux fois, mais ne tromperont pas si facilement une troisième.

Après ces lectures préliminaires, l'auditoire a été consulté par le bureau pour la formation d'une liste de candidats à présenter au comité central républicain du Mans. Le premier nom répété par la foule a été celui de M. Papigny. Nous désirons bien vivement voir notre excellent et dévoué concitoyen se rendre à ce sympathique appel, qui sera unanime dans l'arrondissement pour peu qu'il y consente. Le second nom a été celui de M. Ledru-Rollin à qui, décidément, le peuple revient, parce qu'il est resté le fidèle et énergique défenseur de ses droits, et la personnification vivante du parti républicain. (*Courrier de la Sarthe.*)

M. EMILE CHEVÉ ouvrira chez lui, rue Saint-André-des-Arts, 60, un NOUVEAU COURS DE MUSIQUE VOCALE ET D'HARMONIE, le mercredi 2 mai, à 3 heures précises.

Les leçons auront lieu trois fois par semaine, les *lundis*, *mercredis* et *vendredis*, de 3 heures à 4 heures et 1/2 du soir.

La durée de chaque cours est de six mois.

Des places spéciales sont réservées aux dames et aux enfants.

PETITE CORRESPONDANCE.

Metz. — Me H. — Nous pensons que l'envoi vous est parv. dep. plusieurs jours. Il a été remis le 7.

Vassy. — M. V. — Les livr. parues vous ont été adressées. Les nouv. broch. parties montent à 1.30. — Le prix de l'ouvr. indiqué est de 1 fr.

Angers. — M. G. — Les livres sont partis le 15.

Mostaganem. — M. B. — Les liv. sont partis le 12 févr. ; ils sont donc égarés, et nous vous faisons un nouvel envoi, en y joignant le 2e vol. du ... de K., le tout monte à 8.55. — Quant à la vue du Ph., elle est partie par l'entrem. de M. Dubos, lib., à Alger, à qui veuillez bien la réclamer.

Hyères. — M. D. L. — M. D. d'A. a été réglé sur sa dem. et d'ap. vôt. aut. — La Fl. de van H. nous est remise à l'instant seulement, et nous all. vous l'expédier avec les autres livres. M. B. s'entendra avec vous pour le paiement de cet ouvrage.

Passy. — Me F. — 44, rue Richelieu.

Saint-Etienne. — M. T. — La *Phal.* doit être portée au compte de la *Dém.* — Remettez-nous le plus tôt poss. ce que vous n. annoncez.

En voyage. — M. F. C. — A. B. a besoin de partir vendredi prochain.

Louhans. — M. H. — Nous vous env. 20 ex. pour 1.25. — Quand la broch. aura paru, nous vous enverrons 2 ex.

Sainte Hermine. — M. R. — Nous all. nous informer, pour vous rép. ensuite.

Arras. — M. J. — L'on nous remet le compl. de 10.50. — Les 2.50 de R. de fin déc. ne nous ont pas été remis. — Aff. souv.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 fr.	11 fr.	6 fr.
DEP. ET ÉTRANGER	22	12	[illegible]
PAYS à surtaxe	30	[illegible]	[illegible]

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS, DEP. ET ETR.	5	3	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	80 c.
Cinq à neuf — —	30	Réclames-notices	60
Dix fois et plus —	[illegible]	Faits de publicité	1 fr. 50

On s'abonne à Lyon, au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme.

Bourse du 23 avril.

On signale une nouvelle télégraphique annonçant l'entrée des Hongrois dans la ville de Vienne, et ils auraient été très bien accueillis.

Le 5 p. 100 laissé samedi à 88.10, ouvre à 87.60, arrive à 87.75 pour finir au plus bas à 87 fin courant, et 87.5 au comptant. C'est une baisse de 1.10 sur la bourse précédente.

La Banque de France participe à la petite panique du marché : ouvert à 2 390, elle ferme avec 10 fr. de baisse à 2380.

Le 3 pour 100, de 56 70, débute à 55 70, touche 55 90 et finit au plus bas à 55 50 à terme aussi bien qu'au comptant.

Le zinc de la Vieille-Montagne monte à 3 050.

Les mines de la Loire font 305 francs, et les Hauts-Fourneaux sont à 1 475.

Les chemins de fer sont mieux tenus que la rente. Orléans gagne 2.50 à 855. Avignon-Marseille fléchit de 216 à 212.50.

Le Nord flotte entre 452 et 450 ; le dernier cours est à 451.25.

La bourse a été d'abord vivement disputée, mais la baisse et les nouvelles belliqueuses l'emportant, le marché est lourd et fort agité ; c'est la véritable baisse.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	56 10	55 90	55 50	55 45
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	•• ••	•• ••	•• ••	•• ••
Cinq 0/0	88 10	87 75	87 ••	87 ••

23 avril. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	55 50 ••	4 Canaux avec prime	1060 ••
— Emprunt 1847-1848	•• •• ••	Lin Maberly	••• ••
5 0/0 j. du 22 mars	87 05 ••	Caisse hypothécaire	140 ••
4 1/2 0/0 du 22 mars	77 10 ••	Emprunt d'Haïti	210 ••
3 0/0 j. du 22 septembre	•• •• ••	Espagne, dette active	50 50
Actions de la Banque	2380 •• ••	— dette passive	•• ••
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	33 ••
Récép. Rothschild	•• ••	Emprunt portugais 5 0/0	•• ••
3 0/0 de l'Etat romain	77 ••	— — 3 0/0	•• ••
5 0/0 belge 1840	98 25	2 1/2 hollandais	•• ••
— — 1842	•• ••	Zinc Vieille-Montagne	3000 ••
— 4 1/2	83 50	H. de la Grand-Combe	••• ••
— Banque (1835)	•• ••	Emprunt du Piémont	870 ••
Obligations de la Ville	•• ••	Lots d'Autriche	320 ••

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	••• ••	••• ••	Orléans à Bordeaux	••• ••	411 25
Versailles, rive droite	217 50	212 50	Du Nord	451 50	451 25
— rive gauche	183 ••	180 ••	De Paris à Strasbourg	371 25	370 ••
Paris à Orléans	852 50	855 ••	Tours à Nantes	223 75	223 75
Paris à Rouen	565 ••	563 ••	Paris à Lyon	••• ••	••• ••
Rouen au Havre	300 ••	297 50	Montereau à Troyes	180 ••	180 ••
Avignon à Marseille	216 25	212 50	Dieppe à Fécamp	175 ••	178 ••
Strasbourg à Bâle	105 ••	103 75	Paris à Sceaux	••• ••	••• ••
Du Centre	360 ••	••• ••	Bordeaux à la Teste	•• ••	••• ••
Amiens à Boulogne	••• ••	••• ••			

L'un des gérants : G. TANDON.

Spectacles du 24 avril.

THEATRE DE LA NATION. —
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Adrienne Lecouvreur.
OPERA-COMIQUE. — Les Monténégrins.
ODÉON. — Les Guérillas, l'Orientale, Sans le vouloir.
THEATRE-HISTORIQUE. — La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE. — Le Bouquet de violette, Gardée à vue, le Lorgnon.
VAUDEVILLE. — 2e Nº de la Foire aux idées, Breda-street, J'attends l'omnibus.
THEATRE MONTANSIER. — Trompe la Balle, E H., le Curé, le Voyage, Titi.
VARIETES. — La Paix, les Beautés de la Cour, Lariflа.
GAITE. — Le Marché, Marceau.
AMBIGU-COMIQUE. — Louis XVI et Marie-Antoinette.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple). — Murat.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — Les Confidences, une Honnête Criminelle, la Maîtresse de Langues, les Trois Epiciers.
FOLIES. — Le Père Lantimèche, Un Troupier, le Mirliton.
DELASSEMENTS-COMIQUES. — Le Duc de Vaugirard, C'est ici qu'on ressuscite, Changée en nourrice, la Famille.

Imprimerie LANGE LEVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 112. **EDITION DU MATIN.** Mercredi 25 Avril 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux: 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois . . . . 9 f.
Six mois . . . . 17 f.
Un an . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

[illegible] la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 24 AVRIL.

Assemblée nationale.

L'Assemblée a décidé, à une majorité de 374 voix contre 225, qu'elle passerait à la discussion des articles de la loi d'organisation de la force publique. M. Rulhières, ministre de la guerre, avait demandé l'ajournement.

M. Bénard a combattu le projet de la commission. Il voit dans la proposition de mettre l'exonération du service à un prix fixe d'environ 1 000 fr. la possibilité pour *tout le monde* de s'exempter du service. Au fait, qui est-ce qui n'a pas 1 000 fr.? et ceux, s'il en est, qui ne possèdent pas cette somme, le législateur a-t-il à s'en préoccuper? M. Benard aperçoit aussi, sous la cotisation militaire proportionnelle aux quatre impôts directs, le fantôme redoutable de l'impôt progressif, l'inquisition des fortunes, etc. M. Raudot trouve exorbitant que l'on veuille battre monnaie avec les fils de famille. Ces messieurs se trouvent si bien du système d'impôt qui consiste à prendre sur le nécessaire des pauvres, qu'ils ne veulent en aucune façon entendre parler d'une taxe sur le superflu des riches. MM. Lamoricière, rapporteur, Foy et Cavaignac, membres de la commission, ont défendu le projet et repoussé toutes les propositions d'ajournement et de renvoi. On a immédiatement passé à la discussion des articles, dont plusieurs ont été adoptés sans réclamation.

Voici le merveilleux résultat auquel est arrivé le ministère qui nous gouverne avec son système de politique à outrance, renouvelé de M. Guizot :

Il fait garder les citoyens libres par l'armée ;

L'armée par la gendarmerie ;

La gendarmerie par les sergents de ville ;

Les sergents de ville par les mouchards de M. Rebillot ;

Les mouchards de M. Rebillot par les mouchards de M. Léon Faucher ;

Les mouchards de M. Léon Faucher par ceux de la famille Napoléon.

Tous ces mouchards réunis sont mouchardés à leur tour par les agents légitimistes, orléanistes, joinvillistes, régentistes, etc.

Et c'est ainsi que la France se rassure de plus en plus depuis trois mois, grâce à la grande politique napoléonienne. (Voir la lettre de M. Louis Napoléon à son cher cousin.)

Le bruit de la mort de M. de Genoude, qui avait couru aujourd'hui à la Bourse et à l'Assemblée nationale, est malheureusement confirmé ce soir par la *Gazette de France*.

On parlait aujourd'hui à la Bourse et à l'Assemblée de lettres particulières annonçant que Dembinski a fait 6 000 prisonniers aux Autrichiens : qu'il leur a pris 27 pièces de canon, et que les avant-postes de son armée occupent les faubourgs de Vienne.

Voici comment les *Débats* s'expriment aujourd'hui à propos des nouvelles victoires des Hongrois :

Toutes les nouvelles puisées dans le voisinage du théâtre de la guerre manquent de précision et sont souvent contradictoires.

Cette formule revient invariablement dans ce journal chaque fois que les Hongrois remportent un avantage signalé. Les nouvelles de Hongrie ne paraissent précises aux *Débats* que lorsque les fonds montent à la bourse de Vienne.

Il paraît que la police veut absolument une émeute, et ne désespère pas de l'obtenir à force de provocations. Elle a juré de pousser le peuple à bout. Voici ce qui s'est passé ce soir:

La réunion électorale du 2e arrondissement, qui se tenait dans la salle des Concerts, rue Lamartine, a protesté contre la présence du commissaire de police. Ce magistrat est revenu appuyé d'une nuée de sergents de ville et d'une compagnie d'infanterie. Le président a sommé de nouveau le commissaire de se retirer, et, sur son refus, il a déclaré la séance levée. Les électeurs se sont séparés aux cris de : *Vive la République démocratique et sociale !* et dans le plus grand ordre.

La même irruption de la police a eu lieu dans la salle Montesquieu, et l'évacuation de la salle s'est opérée de la même manière.

Dans ces deux endroits, le calme du peuple en a imposé aux sergents de ville, et on n'a eu aucun tumulte à déplorer. On entendait les militaires eux-mêmes se plaindre du triste abus que l'autorité fait de leur obéissance passive. Mais dans la rue Martel, salle de la Fraternité, la police a montré une brutalité sans exemple.

Là comme ailleurs les électeurs se retiraient dans le plus grand ordre, lorsque du milieu de la rue des Petites-Ecuries une masse de sergents de ville sont tombés inopinément sur cette foule inoffensive. C'est à coups de pied, à coups de poing, et en proférant les injures les plus dégoûtantes que les assommeurs ont essayé de pousser le peuple à l'exaspération. Des femmes et des enfants ont été renversés. L'alarme dans un instant s'est répandu dans le quartier.

10 heures du soir. — Au moment où nous écrivons plusieurs bataillons se dirigent au pas de course vers les boulevards et la Porte Saint-Denis.

Mais toutes ces démonstrations seront vaines. Paris sera tranquille demain comme aujourd'hui. La patience de la police et de l'armée se lassera avant celle du peuple.

Sur la foi de la *Nazione*, journal italien peu favorable à la cause de la liberté, le *Sémaphore*, de Marseille, dit que des lettres de Palerme, du 12 avril, annoncent que les Siciliens ont été de nouveau chassés de Catane par les Napolitains. Nous avons vu ce matin les journaux de Gênes, du 21, de Turin, du 20, et le *Times*, du 23, nulle part nous ne trouvons la confirmation de cette nouvelle ; jusqu'à plus ample informé, nous n'y croyons pas. Si la *Nazione* avait effectivement reçu des lettres de Palerme, du 12, il est évident que d'autres journaux en auraient reçu aussi; nous-mêmes nous en aurions; or, nos dernières lettres de Palerme sont du 10, et aucun autre journal n'en a publié de postérieures à cette date.

Liste des Candidats à l'Assemblée Législative,

DÉSIGNÉS PAR LE COMITÉ CENTRAL DÉMOCRATIQUE DE LA SEINE.

1. BAC (Théodore).
2. CABET.
3. CHARASSIN (Frédéric), homme de lettres.
4. CONSIDERANT (Victor).
5. D'ALTON-SHÉE.
6. DEMAY, lieutenant de chasseurs à pied.
7. GENILLER, professeur de mathématiques.
8. GREPPO.
9. HERVÉ, rédacteur de la *République*.
10. HISAY, ouvrier mécanicien.
11. LAGRANGE.
12. LAMENNAIS.
13. LANGLOIS, rédacteur du *Peuple*.
14. LEBON (Napoléon).
15. LEDRU-ROLLIN.
16. LEROUX (Pierre).
17. MADIER DE MONTJAU aîné, avocat.
18. MALLARMET, ouvrier en bronze.
19. MONTAIGNE, ouvrier tailleur de limes.
20. PERDIGUIER (Agricol).
21. PROUDHON.
22. PYAT (Félix).
23. RIBEYROLLES.
24. SAVARY, ouvrier employé au gaz.
25. THORÉ.
26. VIDAL (François), publiciste.

27 et 28. Réservés pour les deux candidats de l'armée.

Joseph Bem.

Joseph Bem, né en 1795 à Tarnow, en Gallicie, descend d'une famille noble connue depuis quatre siècles à Cracovie et à Lemberg, et qui, malgré son nom étranger, est tenue pour être de souche polonaise. Bem étudia d'abord à l'Université de Cracovie; mais en 1809 Cracovie ayant été incorporé au grand-duché, le père de Bem, qui était avocat, envoya son fils à l'école militaire de Varsovie, laquelle était alors dirigée par le général français Pelletier, et d'où Bem sortit pour entrer dans l'artillerie à cheval.

Au commencement de l'expédition de 1812, contre la Russie, nous trouvons Bem comme lieutenant sous les ordres du maréchal Davoust, ensuite sous ceux de Macdonald, qui, après la catastrophe de Moscou, se jeta dans la forteresse de Dantzig. Bem y resta treize mois, jusqu'à la capitulation de cette place, à la suite de laquelle il fut renvoyé en Pologne avec ses compatriotes, les Russes tenant surtout à ne pas laisser les Polonais revenir en France. Il demeura dans la maison paternelle jusqu'à la réorganisation de l'armée polonaise, sous le commandement du grand-duc Constantin (1815).

Le nouvel état de choses n'était pas de nature à plaire à un jeune homme incapable de sympathiser avec la politique du cabinet de Pétersbourg. Aussi fut-il en butte à des persécutions de toute espèce, qui aboutirent à une disgrâce et à une mise hors de service. Bem voulait aller reprendre sa carrière militaire à l'étranger; mais la crainte de perdre un officier aussi distingué fit qu'on essaya de le retenir. Il se décida, en 1819, à accepter le grade de capitaine avec les fonctions d'adjudant du général Bontemps et le titre de professeur à l'école militaire réorganisée. Ce fut Bem qui introduisit l'usage des fusées dans l'armée polonaise. Il écrivit sur ce sujet un traité qui lui valut le grade de capitaine en premier. La direction que le jeune professeur donnait à son enseignement lui assura de nouvelles persécutions de la part du grand-duc, qui détestait Bem à cause de son attachement pour la Pologne, aussi grand que son horreur pour le despotisme russe. Ce fut en vain que Bontemps employa son influence pour engager le frère du czar à laisser son adjudant en repos.

De 1821 à 1826, Bem fut par deux fois congédié sous différents prétextes; la troisième fois, il comparut devant un tribunal militaire, et fut jeté dans un cachot, où, manquant d'air et de lumière, il eut à endurer les tortures les plus raffinées qu'ait pu inventer la rage moscovite. Déclaré par le conseil de guerre innocent des crimes d'Etat qu'on lui imputait, il n'en fut pas moins condamné par Constantin à deux mois d'incarcération. Une horrible prison s'ouvrit pour le patriote polonais, et une grave maladie fut la suite de cette nouvelle épreuve. A peine fut-il rétabli, qu'on le relégua dans une petite ville, sous la surveillance de la police. A la mort d'Alexandre, Bem reçut sa mise en liberté du nouveau czar. Libre de ses actions, il se retira à Lemberg, où il s'occupa pendant quelques années de mécanique, et où il publia, en polonais, un ouvrage sur les machines à vapeur.

A peine la nouvelle de l'insurrection polonaise, qui éclata le 29 novembre 1830, parvint-elle à Bem, qu'il se rendit en toute hâte à Varsovie, où il reçut, avec le grade de major, le commandement d'une batterie d'artillerie. Il prit part au combat d'Ygannie, où 8 000 Polonais vainquirent 20 000 Russes, et où les 16 pièces de Bem réduisirent au silence 40 canons ennemis. Cet exploit lui valut le grade de lieutenant-colonel. A la *danse sanglante* d'Ostrolenka, on vit notre héros prendre le galop avec ses canons, qu'il fit manœuvrer comme autant de légers tirailleurs, ce qui jeta l'ennemi dans une surprise telle, que l'armée polonaise put opérer sa retraite, après avoir jeté un pont sur le Narew. Bem, devenu colonel, reçut le commandement de toute l'artillerie. Dans cette nouvelle position, il s'efforça surtout de favoriser la carrière des jeunes gens qui montraient du courage et des dispositions. Nommé général avant la défense de Varsovie, il mit tous ses soins à rendre aussi complet que possible le développement de l'artillerie. Malheureusement ses mesures prises pour défendre les ponts de Praga et de Varsovie devinrent inutiles par suite de la capitulation.

Lorsque les débris de l'héroïque armée polonaise, momentanément admis sur le sol prussien, tournèrent leurs regards vers la France, Bem fit toutes les démarches nécessaires pour faciliter à ses compatriotes l'entrée de la terre hospitalière qui reçut le noyau de l'armée destinée à arracher un jour la Pologne au knout de la Russie.

En 1833, Bem soutint en Portugal la cause de don Pédro. A la mort de ce prince, il rentra en France, où il crut pouvoir être encore utile à son pays en propageant et en améliorant la méthode mnémonique dite polonaise, qui a été adoptée dans plusieurs établissements.

La dernière année de Bem appartient à une époque nouvelle, qui commence à la Révolution de Février, et qui est destinée à changer la face du vieux monde. Tout ce qui s'est fait depuis est encore frais dans la mémoire, et quelques lignes suffiront pour en retracer l'esquisse jusqu'à ce moment.

Aussitôt, à son arrivée à Vienne, Bem organisa la garde nationale, dont il fut le commandant. Après le bombardement de cette malheureuse capitale, la tête de Bem fut mise à prix; sous un déguisement de cocher de louage conduisant une famille autrichienne hors des lignes de siége, il échappa à ses ennemis et à une mort certaine.

Après une vie si agitée, tout autre que Bem, dont l'âge est déjà avancé, aurait pensé à prendre du repos. L'infatigable Polonais recommença sa carrière militaire avec l'ardeur et l'activité de la jeunesse. Tout le monde connaît ses exploits merveilleux en Transylvanie. On regrette que le pays auquel il a rendu un immense service, n'ait pas songé plus tôt à lui confier le commandement de la force armée. Lorsque la délivrance de la Hongrie sera complète, ce qui ne peut tarder, Bem sera placé au premier rang parmi ses libérateurs. Quoi qu'il arrive, l'histoire le distinguera parmi les champions les plus célèbres de la démocratie européenne.

Librairie phalanstérienne.

Nous mettons en vente demain, mercredi, la troisième édition de PLUS DE CONSCRIPTION! suivi de: *Un épilogue à propos des élections* et du PROGRAMME de la presse démocratique et sociale. — Brochure grand in-12 compact, 32 pages. — Prix: 10 cent.

Le marquis de Carabas aux paysans.

La pièce suivante circule en ce moment dans les campagnes, où elle produit un fort bon effet.

Paysans,

Depuis dix huit siècles vous labourez les champs de nos ancêtres; nous, nous menons une belle et joyeuse vie. Des gens sans cœur s'imaginent aujourd'hui que les rôles doivent changer. Ils vous parlent de vos droits, comme si vous en aviez des droits; vous le savez bien, vous n'avez pas d'autre droit que celui de nous enrichir du fruit de vos travaux. L'Assemblée nationale l'a compris à moitié. Elle nous a alloué, à nous autres anciens pairs, anciens ministres de Charles X, soldats de l'émigration, un demi milliard. Mais c'est une misère, c'est à peine si nous pouvons avec ça payer la livrée de nos valets. Ça ne peut pas durer. Voici le jour des élections, allez voter, et tâchez cette fois de ne pas nommer ces gredins de rouges, qui disent que l'on doit diminuer vos impôts; qui disent que nous sommes vos égaux, nous, vos égaux!! que nous devons travailler pour vivre; nous, travailler!! c'est bon pour vous. Mais, grâce à Dieu, ces propos incendiaires et anti-sociaux vous en faites justice.

Nous sommes à demi ruinés par toutes les révolutions. Le milliard que nous nous sommes attribué en qualité d'émigrés, nous l'avons mangé; il nous en faut un autre. Arrangez-vous pour envoyer à la chambre des représentants qui nous en allouent un deuxième. Car vous savez que si notre rôle est de bien vivre, le vôtre est de payer pour que nous vivions bien.

Votre seigneur,

LE MARQUIS DE CARABAS,
Membre du comité de la rue de Poitiers.

Un militaire, victime de ses opinions démocratiques et sociales, nous prie d'insérer la lettre suivante, adressée à ses camarades :

« Amis,

» Je pars ce matin, emportant l'espérance de bientôt vous revoir, quoi que l'on fasse pour m'éloigner de vous.

» Encouragez-vous les uns les autres; opposez aux persécutions dont vous serez peut-être victimes, la plus grande résignation, le calme le plus absolu.

» Continuez à prêcher d'exemple, afin que nos frères vous estiment et

vous aiment avant même de se rendre à l'évidence, et de reconnaître que nos doctrines découlent de source divine, et ne sont rien moins que la réalisation des promesses du Christ (l'Homme-Dieu); prouvons à nos adversaires que les persécutions ne font que servir notre cause, et faisons-leur comprendre, par notre indifférence pour leurs mauvais traitements, que loin d'exciter notre haine, ils n'obtiendront jamais de nous que de la pitié s'ils sont ignorants et de bonne foi, et notre dédain ou notre mépris s'ils sont éclairés et de mauvaise foi.

» Adieu! .. Aimons-nous les uns les autres. Aimons-nous comme des frères, et espérons dans l'avenir; car bientôt peut-être de nouveaux cieux et une nouvelle terre seront le domaine de l'humanité.

» Salut fraternel à tous. »

Réforme du crédit et du commerce. (1)

CONCLUSION.

Récapitulons les conséquences qui résulteraient directement et absolument de la réforme de la circulation par l'institution de la banque d'Etat et des agences communales (2).

Nous avons vu :

1° Que la banque d'Etat donnerait à elle seule au gouvernement un revenu qu'il n'est pas possible d'évaluer à moins de 200 millions;

Que le gouvernement, prélevant une commission sur la vente des produits dans les agences communales, ce nouveau revenu ne pourrait être évalué à moins de 300 millions;

Que si l'on joint à ces deux recettes immenses le revenu que l'Etat pourrait se créer par l'exploitation directe des mines et des chemins de fer, par l'application d'un vaste système d'assurances contre toute espèce de risques.

On arriverait à concevoir une refonte complète du budget et de l'assiette des impôts, car il deviendrait possible alors de dégrever l'impôt foncier, il deviendrait possible de dégrever les impôts qui obstruent la circulation ou qui frappent les objets de première nécessité, dégrèvements dont résulterait un soulagement prodigieux des classes pauvres pour qui les impôts sont une charge si lourde.

2° Que les agences communales, ne recevant jamais un produit sans qu'il porte le nom du producteur et son prix de vente, que les bazars ne vendant jamais sans que ce produit soit accompagné de ce nom et de ce prix d'origine, il en résulterait que tout acheteur, quelle que fût la distance de son domicile, quelle que fût la quantité de produits qu'il achèterait, paierait toujours à prix de fabrique avec toute garantie de qualité.

3° Que les agences communales opéreraient la fonction commerciale sans capitaux, lesquels deviendraient inutiles soit comme réserve, puisque les agences, ne faisant aucune opération pour leur compte, ne pourraient jamais perdre; soit comme agent de spéculation, puisque la spéculation serait rendue impossible, soit par la marque de fabrique donnant la publicité à l'origine des produits, soit parce que le producteur, trouvant le crédit à la banque d'Etat, n'aurait plus besoin de vendre des produits au rabais pour obtenir du capital.

Il en résulterait forcément que le capital étant inutile dans ce nouveau mode commercial, TOUT LE CAPITAL, AUJOURD'HUI ENGAGÉ DANS LA BANQUE ET LE COMMERCE, DEMEURANT SANS EMPLOI, SE REPORTERAIT SUR L'AGRICULTURE ET SUR LA MANUFACTURE, en donnant lieu, par ce retour, à un immense essor de la production;

Que ce retour du capital à la production entraînerait le retour d'un nombre infini d'agents et employés du commerce et de la Banque aux travaux productifs.

4° Que les producteurs demeurant propriétaires des produits jusqu'à leur entrée en consommation, il en résulterait la suppression des fraudes, des falsifications. Tout produit portant le nom du producteur, la déclaration de la qualité et son prix, il serait très facile de couvrir de confusion ce producteur en cas de malversation. Car toutes les opérations recevant à l'agence communale la plus grande publicité, il en résulterait que tout producteur convaincu de fourberie serait perdu de réputation et bientôt ruiné.

LE COMMERCE VÉRIDIQUE EXISTERAIT DONC FORCÉMENT.

5° Que la facilité avec laquelle le gouvernement serait constamment averti des existences de tous les produits, préviendrait à jamais les disettes.

6° Qu'en ce qui concerne l'agriculture, la Banque d'Etat et les agences communales donnant le crédit à 3 p. 100 pour le meuble et pour l'immeuble, il en résulterait l'abolition de l'usure: car les agriculteurs, recevant une avance sur consignation de leurs produits, pourraient attendre ce moment favorable de la vente sans sacrifier leurs denrées pour avoir de l'argent, ce qui mettrait un terme à ce blasphème contre la Providence, qui porte les producteurs à maudire la fertilité et l'abondance.

L'agriculture éprouverait d'autres avantages non moins importants par la diminution énorme des impôts, par l'achat à prix coûtant de tous les produits manufacturés, et surtout par les institutions nouvelles dérivant des agences communales et de la Banque d'Etat, telles qu'assurances générales contre toute espèce de risques, travaux d'intérêts collectifs, tels qu'établissement de moulins cantonaux, boucheries, boulangeries communales, etc.

7° Que de son côté la manufacture ne serait pas moins favorisée par la suppression de la concurrence anarchique remplacée par la concurrence émulative : les petits et les grands manufacturiers se trouvant dans les conditions de la plus stricte égalité, soit pour l'achat des matières premières, soit pour la vente des produits manufacturés; le plus riche cesserait de faire la loi, elle ne serait plus faite que par le plus habile producteur.

Les agences communales donneraient encore toute espèce de garanties au droit de l'inventeur et du perfectionneur, elles amèneraient l'augmentation de la production, la cessation des chômages et la hausse des salaires, elles mettraient un terme aux désastres de la faillite par la suppression de la vente à terme, elles délivreraient le producteur de soucis et de déboires incessants en abolissant encore les procès, les laissés pour compte, les rabais et les liquidations forcées.

8° Que les communes, ayant le droit de prélever une commission sur la vente des produits, trouveraient ainsi le moyen de remplacer sans aucun frais les droits d'octroi, aujourd'hui si coûteux et si vexatoires.

Une seule de ces conséquences suffirait pour faire bénir un gouvernement.

Et pourtant, malgré leur haute importance, elles ne résolvent pas complètement la question sociale. En effet, la Banque d'Etat, qui ne met le crédit qu'à la portée du gage meuble ou immeuble, en prive par cela même tout homme qui n'a point de gages à offrir; les possesseurs seuls profitent donc directement des bénéfices de la Banque d'Etat, les prolétaires en sont exclus.

Il en est de même des agences communales. Le prolétaire n'a point de produits à vendre; il ne peut donc comme producteur profiter directement des avantages que les agences communales offrent à la production.

D'un autre côté, cette réforme du crédit et du commerce ne résout que la question de circulation, et ne modifie en rien l'organisation actuelle de l'atelier. Malgré cette réforme, le capital continue de prélever tous les bénéfices de la production, la lutte entre le capital et le travail se perpétue donc; de là le maintien de l'agitation, de l'esprit révolutionnaire, la perpétuation des haines et des luttes entre le capital et le travail.

Ce n'est pas tout encore; quelque puissantes que soient ces réformes, quel que soit le bien qu'elles produiront, elles maintiennent entre les producteurs la concurrence acharnée qui, ne pouvant plus se faire au moyen de capitaux, se fera au moyen de l'avilissement des salaires, lesquels s'abaissant sans cesse et en proportion de la baisse des produits, maintiendraient les travailleurs dans l'état de souffrance et de misère où ils sont aujourd'hui plongés.

Il s'en faut donc de beaucoup que la réforme de la circulation soit le dernier mot du progrès.

Mais ce n'est pas une raison, parce qu'il restera quelque chose à faire, pour ne pas réaliser, en attendant, des réformes aussi faciles et aussi efficaces.

Car, ce qui ne peut se nier, c'est que la diminution des impôts, l'abolition de la spéculation, de la faillite, la réduction des frais du commerce, la loyauté dans les transactions, amèneront une diminution énorme du prix des produits.

Cette diminution ne peut être évaluée à moins de 25 pour cent pour les objets de première nécessité; elle s'élèvera, pour tous les autres objets, à 50 pour cent et au-dessus.

Or, cette diminution immense entraînera une augmentation proportionnelle de la consommation.

Il est évident que, si la consommation s'accroît, la production obligée de l'alimenter demeurera pendant de longues années au-dessous des besoins. Les bras producteurs seront recherchés.

Par conséquent la concurrence de la main d'œuvre au rabais sera remplacée par la concurrence à la hausse, et si l'on suppose seulement que la main d'œuvre demeure sans aucune hausse, telle qu'elle est aujourd'hui, il n'en est pas moins vrai que le travailleur gagnera à la réforme du crédit et du commerce l'affermissement des salaires, l'abolition du chômage et enfin par-dessus tout la diminution immense du prix des produits, qui équivaudra pour lui à une augmentation proportionnelle de salaire.

Si donc les ouvriers ne profitent pas directement des bénéfices offerts par la Banque d'Etat et les agences communales, ils en profiteront néanmoins largement par l'essor de la production et la diminution du prix des produits.

Or, ce double résultat, apportant à la situation un soulagement immédiat et profond, rend alors facile la réalisation pacifique et progressive de toutes les autres réformes sociales.

Du moment que les travailleurs auront du travail assuré et bien rétribué, du moment qu'il leur sera possible de goûter le bien-être par la baisse générale de tous les produits, ils seront moins impatients, moins exigeants, ils assisteront pacifiquement à l'expérimentation des procédés les plus parfaits de réforme dans la production et la consommation.

Il deviendra alors facile de faire les essais d'association dans l'atelier ou dans le ménage, de manière à sauvegarder tous les intérêts et à donner la plus grande somme de bonheur possible:

Essais d'association libre et volontaire dans l'agriculture, entre les propriétaires du sol et les travailleurs;

Essais d'association dans les manufactures, cités ouvrières, ménages sociétaires, etc.

Nous en concluons donc, qu'attendu l'urgence et le péril dans lequel se trouve la société, il faut à l'instant réaliser les réformes les plus faciles, et de nature à porter un soulagement général et immédiat aux souffrances du pays.

Que l'on réalise ces deux réformes, et à l'instant la France pacifiée, au lieu de se précipiter dans l'abîme des révolutions, reprendra sa marche dans les voies du progrès et du bonheur.

C'est alors qu'on recherchera quel est le mode d'association qui doit concilier les intérêts du capitaliste et du travailleur, car malgré les violences réciproques de certains champions exaltés et exclusifs du capital et du travail, ces deux agents de la production sont faits pour s'unir et se concilier, et non pour se combattre.

LE CAPITAL SANS TRAVAIL N'EST RIEN, LE TRAVAIL SANS CAPITAL, C'EST-A-DIRE SANS INSTRUMENT DE TRAVAIL, SANS MATIÈRES PREMIÈRES, N'EST RIEN NON PLUS.

Le travail fécondant et utilisant le capital indispensable lui-même, tel est la loi de la paix et de la richesse.

C'est alors encore que les nouvelles ressources créées à l'Etat lui permettront de généraliser l'éducation, de la rendre professionnelle et intellectuelle; alors on pourra créer de vastes institutions de solidarité et de secours mutuels :

Pensions de retraite, soins des enfants et des vieillards, tout deviendra facile par l'accroissement de richesses produit par la réforme de la circulation.

IL FAUT DONC RÉFORMER LE CRÉDIT, IL FAUT DONC RÉFORMER LE COMMERCE.

FRANÇOIS COIGNET.

FIN.

(1) Voir les nos des 13, 14, 16, 18, 21, 23, 25, 27, 29 mars, 1er, 4, 7, 10, 12, 17, 19, 22 et 23 avril.

(2) Chacune de ces conséquences est examinée en détail dans le travail que va publier très prochainement notre ami Coignet; nous ne pouvons les reproduire à cause de l'abondance des matières, au moment des élections, mais vu leur importance, nous y renvoyons le lecteur.

Pendant que le sens moral semble s'affaiblir encore, s'il est possible, dans les hautes régions financières et aristocratiques, au moment où les organes de la réaction ne rougissent pas de prendre en main la défense des conseillers de la banqueroute et de l'exaction avec guet-apens, nous constatons que l'honnêteté des masses réagit à sa façon contre la démoralisation.

Voici que l'on nous écrit de Montlieu (Charente-Inférieure), à la date du 21 :

M. Napoléon Duchâtel, ce même préfet de Louis-Philippe, retraité avec 6 000 fr. de pension par M. Léon Faucher, pour cause d'infirmités, parcourt depuis quinze à vingt jours les foires et marchés de notre arrondissement. Il va aussi colportant de village en village sa candidature aux prochaines élections, en compagnie d'un ancien procureur du roi révoqué en février, qui lui sert de compère et de truchement.

Ces deux honorables personnages avaient convoqué aujourd'hui dans une maison de notre bourg le ban et l'arrière-ban de leurs amis des cantons de Montlieu et de Montguyon. Là, dans un premier discours, le fidèle compagnon de l'ex-préfet venait de poser la candidature de son noble ami; après lui le candidat, prenant la parole, avait remis sous les yeux de ses auditeurs le tableau de cet âge d'or que nous avait fait le gouvernement de son illustre frère, et il concluait en promettant, en retour des voix qu'il sollicitait, force places, croix et faveurs; quand tout à coup les bons paysans, qui jusque-là étaient restés bouche béante devant cette audacieuse et cynique exhibition d'actes depuis longtemps flétris par l'opinion publique, n'ont pu contenir leur honnête indignation. De violents cris de réprobation ont subitement éclaté, comme un coup de tonnerre autour des malencontreux orateurs.

A bas! à bas M. Duchâtel! s'écriait-on de toutes parts. A bas les mendiants! à bas les..... Vos lecteurs trouveront le mot énergique et significatif qui est venu flageller les nobles solliciteurs. A peine ont-ils eu le temps de regagner leur voiture et de s'enfuir à fond de train au milieu des clameurs et des huées de la multitude.

Malheureusement la colère populaire ne s'est point arrêtée là; quelques vitres ont été brisées, et la voiture elle-même eût couru des dangers si ceux qu'elle emportait ne se fussent rapidement soustraits par la fuite à l'indignation de ces braves gens.

Nouvelles d'Italie.

En apprenant de la bouche de Mazzini les évènements de Gênes et de Florence, les membres de l'Assemblée romaine se sont levés comme un seul homme, et ont juré de s'ensevelir plutôt sous les ruines de la patrie que de renoncer à la république. La foule qui se trouvait dans les tribunes a éclaté en applaudissements, et la décision suivante a été prise à l'unanimité :

« La République romaine, asile et boulevard de la liberté italienne, ne cédera ni ne transigera jamais. Les représentants et les triumvirs en font le serment au nom de Dieu et du peuple. La patrie sera sauvée! »

L'Assemblée a décidé aussitôt l'armement général du pays, la rénovation du serment à la constitution et à la République, une réduction considérable de l'impôt du sel, et la vente par petits lots des biens de la nation.

Il a été nommé ensuite une commission chargée de rédiger une proclamation, dans laquelle il sera dit que les deux millions d'hommes libres des Etats ont assez de force pour résister à la réaction intérieure et aux ennemis étrangers.

— L'irritation continue d'être très vive à Gênes. Il est question d'une modification du cabinet sarde.

La *Gazette de Milan* avertit les Milanais qu'il ne leur reste plus que sept jours pour compléter la contribution extraordinaire de guerre que Radetzki leur a imposée au mois de novembre dernier.

— Les consuls de France et d'Angleterre sont intervenus pour arrêter les Autrichiens, qui marchaient sur Carrare pour rendre le duché au duc de Modène.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*).

Turin, 20 avril 1849.

L'horizon se charge de nuages, le ministère codino, ce ministère composé au goût de Radetzki, commence à convenir à haute voix que les prétentions du feld maréchal sont exorbitantes et ses conditions inacceptables.

Je dis les conditions et les prétentions de Radetzki, car ce vieillard de fer se met fort peu en peine de ce que peuvent décider les diplomates à Paris et à Vienne. Le vrai congrès il le tient lui-même à Milan, et il le compose de lui seul.

Voici donc ce qu'il a décidé : 1° Indemnité de guerre, deux cent vingt-six millions; 2° occupation de la ville, de la citadelle d'Alexandrie et de trois forts de Gênes, lesquels seront les meilleurs et les mieux placés; 3° une constitution pour le Piémont, mais une constitution qu'il fera lui-même.

Je passe sur les détails secondaires.

Le conseil des ministres codini trouve la carte à payer un peu trop chère : 226 millions pour indemnité de guerre leur semblent un vrai compte d'apothicaire. Il n'y a que M. le comte de Launay qui dit que l'on n'est pas surfait. Tous ses collègues avouent l'impossibilité de faire face à cette exigence. Mais le vieux feld les a rassurés là-dessus; il s'engage à venir, avec une ou deux divisions de Croates, lever un emprunt forcé sur le Piémont.

Les codini, qui sont les plus riches, ont regret d'avoir travaillé pour un Tudesque qui fait de si vilaines plaisanteries.

Quant à l'occupation d'Alexandrie, il paraît que l'on s'y résigne, si nous en croyons les renseignements que nous recevons de cette ville. On a fait évacuer une des plus belles casernes, et l'on loge la troupe comme l'on peut chez les habitants. On prépare une literie très-confortable dans ladite caserne.

Les forts du Sperone, du Diamante et de la Lanterna, que demande le feld-maréchal, ne mettent pas à bout de patience M. de Launay; mais MM. Pinelli, Rocca, Nigra et consorts sont hors d'eux. Il est douteux que le triomphateur de Gênes, le général La Marmora, veuille les céder aux Autrichiens. Vous verrez, comme je vous l'ai dit, qu'avant la fin de l'été les royaux et les factieux se donneront l'accolade à Gênes.

Quant à la constitution que Radetzki veut se donner le plaisir de faire à l'usage des Etats sardes, les ministres n'y verraient pas grand inconvénient; ils ont pleine confiance dans les lumières législatives du feld, et ils accepteraient son statut les yeux fermés.

Deux plénipotentiaires piémontais sont arrivés avec l'ultimatum du maréchal; l'un d'eux, chevalier Boncompagni, vient de repartir pour lui dire qu'on trouve l'addition de sa carte à payer un peu trop élevée.

D'où vient le brusque revirement du vieux feld-maréchal, qui était plein de bonne amitié pour le nouveau roi; qui, ayant pris cent fois sur ses genoux la petite Adélaïde, l'archiduchesse devenue sa femme, avait reporté sur le mari une partie de sa tendresse paternelle? C'est que le vieillard a vu avec dépit les Hubner, les Gioberti, les Napoléon Bonaparte, les Normanby, arranger, modifier, couper, augmenter, pétrir à leur gré les affaires d'Italie à Paris, sans se mettre beaucoup en peine de l'octogénaire victorieux qui, à Milan, pouvait se dire, comme le chrysale de Molière :

Tandis que sous le nom de mari de madame,
Je suis là comme un saint que pas un ne réclame.

C'est alors qu'il s'est établi, lui tout seul, en congrès, bien sûr que ses décisions seraient plus certaines que celles de Napoléon Bonaparte.

Les Livournais ont rompu toute relation avec Florence. Le chemin de fer qui passe par Pise et va jusque dans le voisinage de Florence, jusqu'à Pontedera, a été déraillé sur plusieurs points. Nous verrons ce qui arrivera de tout cela. Il s'est établi à Livourne, sous le professeur Piggi, un gouvernement provisoire.

En attendant, l'amiral Albini a quitté Venise pour rentrer dans un port sarde. S'il demeure à Ancône, ce sera preuve qu'il a reçu contre-ordre du gouvernement piémontais. Cet indice aurait sa signification et nous laisserait lire quelque arrière-pensée belliqueuse au fond de l'obscure conscience du ministère.

Le procès du général Ramorino s'instruit dans la citadelle de Turin. Il n'a pas trahi, il n'a fait qu'exécuter les ordres du général en chef. Mais, ô merveille! ces ordres sont timbrés à la poste! Ainsi, le général en chef, Chrzanowski, envoyait par la poste ses ordres à ses généraux de division! Il n'est dès lors pas étonnant que le dernier, le plus important, celui de ne pas se replier sur la Cava, ne soit par parvenu! Le piéton de la poste n'aura pas osé traverser le feu des tirailleurs pour aller porter un ordre, attendu qu'il n'était pas officier d'ordonnance. Ainsi, Chrzanowski aurait dépassé toutes les limites imaginables de l'ineptie!

Autriche. — Allemagne.

Tandis que la plupart des journaux allemands, notamment la *Gazette de Cologne* et même la *Gazette d'Augsbourg*, continuent de parler de nouveaux avantages remportés par les Madgyars, la *Gazette officielle de Vienne* garde sur les derniers événements de Hongrie un silence absolu, tout en annonçant que des renforts considérables ont été expédiés à l'armée impériale ou sont sur le point de l'être. Elle ajoute que les insurgés ont complètement échoué dans leur tentative de débloquer Komorn, et que les positions de Waitzen, qu'ils avaient momentanément occupées, leur ont été de nouveau enlevées.

La surprise de Waitzen par les impériaux est en effet confirmée par d'autres correspondances, mais elles ajoutent que les Madgyars n'y avaient laissé que quelques bataillons, et s'étaient portés avec toutes leurs forces sur Komorn.

Le *Wanderer*, journal ultra-autrichien de Vienne, va plus loin encore que la *Gazette de Vienne*, et traite de fables toutes les nouvelles du passage du Danube par les Madgyars, dont les tentatives, prétend-il, seraient déjouées par les forts détachements de troupes, munis d'une nombreuse artillerie, qui se trouvent échelonnés le long du fleuve, sur la rive droite.

Du reste, les journaux de Vienne du 18 ayant manqué, nous n'avons pas de nouvelles postérieures à celles publiées hier.

L'armée polono-hongroise s'accroît, s'organise et se discipline de jour en jour; d'après des documents officiels, elle compte, en y comprenant les troupes du Banat et de la Transylvanie, et les garnisons de Komorn et de Peterwardein, 32 bataillons d'infanterie régulière, 23 régiments de cavalerie (hussards, hulans, cuirassiers), 405 bataillons honved, en tout 197 000 hommes d'infanterie et 30 000 hommes de cavalerie régulière, sans compter l'infanterie et la cavalerie de la garde nationale et la landsturm.

On voit que les Polono-Hongrois ont suffisamment de forces pour résister aux Russes, si ceux-ci se décident à intervenir. On annonce toujours l'entrée de ces derniers au nombre de 40 000 dans la Gallicie, pour passer de là en Transylvanie. Ce ne serait plus cette fois un secours donné accidentellement à une ville en danger, mais une intervention en règle, venant à la suite d'une demande officielle du cabinet d'Olmütz.

La *Gazette d'Agram* publie un projet de constitution pour la Dalmatie, la Croatie et la Slavonie. Ces trois pays seraient réunis sous le nom de *trois royaumes*. Ce projet, élaboré par la commission de la diète, admet que les autres pays slaves se joindront plus tard à ce premier noyau pour faire un tout homogène.

Les nouvelles de la Hongrie préoccupent tout le monde en Bohême, et la population ne cache pas sa sympathie pour la cause hongroise, devenue celle de l'indépendance pour tous les peuples de l'Autriche. Dernièrement, cette sympathie s'est manifestée d'une manière éclatante à Prague, en présence d'un bataillon hongrois qui se rendait à Vienne. Des cris : *Vive les Hongrois!* vive Kossuth! l'accompagnèrent au moment de son départ par le chemin de fer.

Plusieurs procès sont intentés aux journaux qui paraissent à Prague. Le procès de tendance criminelle fait au journaliste Hawlitschek, ex-député, a attiré un public nombreux. C'est pour la première fois que les débats devant le jury se sont faits en langue tschèke. Hawlitschek s'est défendu lui-même avec beaucoup d'éloquence, et le jury a prononcé un verdict en sa faveur.

A Vienne, un mandat d'arrêt a été lancé contre le docteur Goldmark, prévenu, suivant le *Lloyd*, de haute trahison et de complicité dans un assassinat.

Les dernières nouvelles de Wurtemberg parlent de troubles graves qui auraient éclatés à Stuttgart. Le roi se serait décidé à retirer sa parole, et aurait déclaré que le Wurtemberg ne reconnaîtrait pas la constitution de l'empire. Le ministère entier aurait alors donné sa démission, et le roi aurait dû s'éloigner de sa capitale en face de l'émeute. Le bruit s'est même répandu que ce prince aurait été assassiné; mais cette nouvelle n'a aucun caractère officiel.

La *Gazette de Spener* annonce que si les troupes allemandes n'ont pas franchi les frontières du Jutland, et se sont contentées d'occuper les duchés, c'est parce que, avant même la reprise des hostilités dans le Schleswig-Holstein, le gouvernement russe avait remis une note très énergique pour protester par avance contre l'occupation du Jutland. On ne sait ce qu'il y a d'exact dans cette nouvelle, dont le bruit était déjà répandu depuis quelques jours; mais il est positif qu'il faut bien qu'il y ait quelque cause de ce genre pour expliquer l'ordre subitement transmis aux troupes allemandes de se borner à l'occupation des duchés.

Assemblée nationale.

Présidence de M. Marrast. — *Séance du 24 avril.*

Une discussion s'engage d'abord sur l'ordre du jour. Quelques membres demandent que l'on discute la loi sur les majorats, dont le 1er article a été voté hier; la loi sur l'organisation de la force publique obtient la priorité.

M. BULHIÈRE, ministre de la guerre, lit un discours contre le projet rapporté par M. Lamoricière. Il trouve la discussion de la loi inopportune; elle ne pourra être suffisamment mûrie. La loi de 1832 est acceptée par les populations, elle est appliquée sagement. Le projet qu'on propose à l'Assemblée désorganise beaucoup et organise peu.

La formation de l'effectif est assez difficile; comment se fera-t-elle lorsque l'appel n'aura plus lieu en droit, puisque tout le monde pourrait s'exonérer du service militaire. Remarquez bien que le projet ne supprime pas le remplacement, il ne supprime que le mot. Il transforme le trafic des hommes en un monopole au profit de l'Etat : voilà tout.

Cette intervention de l'Etat entrave une des garanties essentielles des contrats, la liberté des parties contractantes, et elle laisse exister des inégalités qui ne tarderaient pas à rendre la loi impopulaire.

Je ne puis non plus admettre les modifications apportées au mode de composition des conseils de révision. Ces modifications ont le tort de compliquer beaucoup les opérations.

Le projet propose de créer une réserve par l'envoi dans les départements de cadres détachés de l'armée active. Ce système porterait la plus grave atteinte à la discipline de l'armée, à l'esprit militaire. Le ministre termine en demandant l'ajournement.

M. LAMORICIÈRE. Je ne répondrai pas au discours que vous venez d'entendre par deux raisons : la première, c'est que l'Assemblée s'est déjà prononcée contre la demande d'ajournement réclamée par le ministre; la seconde, c'est que M. le ministre s'est attaché à combattre nombre d'idées qui ne se trouvent pas dans notre projet, mais dans divers autres qui ont été élaborés par les commissions.

Il est cependant une critique à laquelle je tiens à répondre, c'est celle qui nous accuse de porter atteinte au moral de l'armée en faisant intervenir la question d'argent. Nous croyons, nous, qu'avec notre système l'argent devient un moyen puissant de moralisation. Je n'en dirai pas plus, et je prierai l'Assemblée de passer à la discussion des articles.

M. BULHIÈRE, ministre de la guerre, invite l'Assemblée à méditer sur son discours; il se réserve de le compléter lors de la 3e délibération.

M. BESNARD. L'honorable rapporteur n'est pas partisan d'une discussion générale; je suis d'un avis tout contraire. Je le déclare d'abord, je viens combattre résolument et dans son ensemble le projet de M. Lamoricière. On veut par la cotisation faciliter à tous les moyens de se libérer de l'impôt du sang; mais alors on ne peut plus avoir recours à l'appel; il en résultera que l'armée comptera beaucoup plus de remplaçants qu'aujourd'hui, et qu'elle se composera par conséquent de moins bons éléments.

La cotisation, au point de vue de l'impôt, n'est autre chose qu'un impôt progressif plus ou moins déguisé. (Bruit.) C'est la conséquence de l'art. 35 qui base l'impôt sur le chiffre de contribution des citoyens et sur le nombre des enfants.

Dans la constitution que vous avez votée, vous n'avez pas voulu proscrire le remplacement militaire, et cependant voyez ce qui arrivera. Chaque année une loi interviendra, qui pourra, selon les circonstances, faire payer à un père de famille 10, 15, 20 000 francs. (Rires ironiques.) Si c'est là ce qu'on veut, je demande qu'on s'explique et que la commission, confiante dans son système, ose l'envisager dans toutes ses conséquences.

Comme jusqu'ici les revenus mobiliers n'ont pas été soumis à l'impôt, il s'ensuit que l'impôt nouveau pèsera principalement sur la contribution foncière. Et l'on ne prend pas garde que trop souvent la fortune immobilière n'est qu'apparente, grevée qu'elle est par les hypothèques et les non-valeurs. Les infirmes, exempts par nature, seront astreints aussi à payer la cotisation.

L'orateur termine en disant qu'une opération assez importante, qui change toutes les bases de notre organisation militaire, dans un moment où l'Assemblée ne peut donner à la discussion toute l'attention, toute la maturité qu'elle exige. Il demande l'ajournement.

M. FOY. L'honorable préopinant dit qu'avec notre système l'appel n'aurait plus lieu, pour être remplacé par le service volontaire. Si M. Besnard avait lu le rapport de la commission....

M. LUNEAU. Il faudrait avoir le temps. (Rumeurs.)

M. FOY. Du moment où l'on vient le combattre, il me semble qu'on devrait le lire. (Très bien !) Si l'on avait lu notre rapport, on aurait vu que, dans notre pensée, l'engagement volontaire ne suffirait pas à maintenir le niveau du contingent.

On nous accuse de verser dans l'armée, par notre mode de recrutement, les mêmes éléments mauvais qu'y verse le remplacement; c'est une erreur. Les compagnies qui font le trafic du remplacement démoralisent systématiquement les éléments qu'ils fournissent à l'armée. (Très bien!)

L'Etat a un intérêt tout contraire. L'orateur termine en repoussant l'ajournement.

M. BESNARD paraît à la tribune. (La clôture ! la clôture !)

M. LAMORICIÈRE. La commission ne demande pas la clôture; notre projet ne peut que gagner à ce que la discussion continue.

M. SUBERVIC. Je ne dis pas que le projet de la commission soit mauvais; je ne veux pas me prononcer au fonds, mais je dis qu'il est inopportun. Je crois qu'il y a beaucoup à faire dans ce qui a trait à l'organisation de la force publique, mais il faut avant tout bien savoir ce qu'on veut faire.

Si on veut l'égalité en matière militaire, je ne vois qu'un moyen de l'établir, c'est de décider que le service est obligatoire pour tous. (C'est cela, à gauche.) Le système qu'on nous propose n'est qu'une combinaison bâtarde qui a les inconvénients de ce qui existe, sans en avoir les avantages.

Le rapport est fort bien fait, mais, en somme, il ne nous donne pas ce que tout le monde demande, une bonne organisation de la force publique.

M. DE LUDRE défend le projet de la commission contre les observations de M. Subervic. Il faut remarquer surtout qu'il ne désorganise nullement l'armée telle qu'elle est aujourd'hui composée.

M. BAUDOT revient sur les observations déjà présentées contre le projet.

L'orateur termine en demandant le renvoi au conseil d'Etat. (Réclamations.)

M. ADELSWARD. Le remplacement, tel qu'il existe aujourd'hui, constitue une inégalité choquante, une inégalité immense : dans tel département les remplaçants se paient 1 800 fr., 2 000 fr., tandis que dans d'autres, ils ne se paient que 800 fr. ou 1 000 fr.

On s'étonne que la loi laisse à l'Assemblée nationale le soin de fixer chaque année le chiffre de la cotisation, mais c'est là ce qui fait la vitalité de la loi, et lui permet de se prêter à toutes les circonstances de guerre ou de paix.

C'est au reste ce qui se passe déjà aujourd'hui, et votre loi consacre une inégalité beaucoup plus grande; en temps de paix, vous ne retenez le soldat que trois ans sous les drapeaux, vous le retenez sept années en temps de guerre.

Quant à l'assiette de l'impôt, nous n'avions pas mandat de la réviser. L'adoption du projet n'entravera en rien cette révision.

M. BESNARD. (La clôture! la clôture!)

L'Assemblée décide que la discussion continue.

M. BÉNARD demande le renvoi du projet à la nouvelle Assemblée. (Cris.)

M. LE GÉNÉRAL DE LAMORICIÈRE explique les inconvénients de la loi actuelle. Il s'élève contre les compagnies de remplacement, qui corrompent les jeunes soldats.

Le soldat sous les drapeaux est mieux nourri que l'ouvrier de nos villes et le travailleur des champs. Quand son temps est fini il a perdu l'habitude du travail. (Réclamations diverses.) N'est-il pas naturel que le riche donne une partie de son superflu, et que l'on fasse tourner cette rémunération au profit de ceux qui paient l'impôt du sang avec leur sang? Quoi ! vous lui prenez tout son temps et ses bras, et vous ne lui assurez rien! Vous dites à cela : C'est l'usage, qu'y faire? Je m'élève contre cette capitulation de conscience; je persiste..... Si l'on n'a pas entendu des plaintes, c'est qu'on ne les a pas écoutées, c'est que ces plaintes sortent de la chaumière et que ceux qui se plaignent n'ont pas l'écho des journaux. (Très bien ! à gauche.)

M. BARAGUAY-D'HILLIERS demande le renvoi du projet au conseil-d'Etat.

La commission déclare, par l'organe de son rapporteur, qu'elle s'oppose à ce renvoi.

VOIX NOMBREUSES. Aux voix ! le scrutin de division !

M. LARABIT. Renvoyer au conseil d'Etat, c'est abdiquer vos droits. (Aux voix ! aux voix ! la question préalable !)

M. DESLONGRAIS parle en faveur du renvoi au conseil d'Etat. (La question préalable !)

M. LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC. Je monte à la tribune comme président de la commission. Il y a ici des représentants qui veulent du projet et d'autres qui n'en veulent pas. Ce serait la première fois que l'Assemblée repousserait un travail pour lequel elle a institué une commission. Cette commission a travaillé consciencieusement pendant quatre mois. Ce que l'on propose est une question préalable. Sans discussion, renvoyer notre travail au conseil d'Etat, ce serait déclarer qu'il n'est pas digne d'examen, et nous déclarons que nous regarderions cette décision comme un blâme sévère. (Tumulte prolongé.)

M. Deslongrais demande la parole sur un fait personnel. (Allons donc!)

M. DESLONGRAIS. Tous ceux qui, comme moi, désirent le renvoi au conseil d'Etat, n'accepteront pas l'espèce de blâme que M. Cavaignac a laissé tomber de la tribune. Si la loi ne nous avait pas paru digne d'une discussion sérieuse, nous eussions dit : Rejetez-la dans les cartons, et qu'il n'en soit plus question; mais il n'en est pas ainsi : appeler l'examen du conseil d'Etat, c'est prouver le cas que nous en faisons et l'intérêt que nous attachons à la question. (La voix de l'orateur se perd au milieu du bruit.)

M. LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC. Nous ne pouvons accepter le renvoi au conseil d'Etat. Que l'Assemblée se prononce donc sur cette question : Passera-t-on ou non à la discussion des articles? (Aux voix !)

L'on demande la question préalable sur le renvoi au conseil d'Etat.

M. DE LAMORICIÈRE. Nous repoussons le renvoi au conseil d'Etat avec M. le général Cavaignac, mais nous ne croyons pas que le renvoi au conseil d'Etat, renvoi très constitutionnel (Bruit.), puisse être repoussé par la question préalable. Nous demandons donc tout simplement que l'Assemblée décide si elle veut ou non passer à la discussion des articles. (Aux voix!)

M. CLÉMENT THOMAS. Je crois qu'outre les deux questions, le renvoi au conseil d'Etat et la discussion des articles, il y en a une autre : ce serait de décider que cette loi serait renvoyée à un autre examen. (Exclamations à gauche.)

Quant à moi, je serais disposé à accueillir ce nouvel examen. (Interruption.) Un élément nouveau est introduit dans le projet de décret; il s'agit d'un fait inouï dans l'histoire militaire des peuples. (Bruit.) Ce qui avait distingué l'armée française jusqu'ici, c'était l'abnégation, le désintéressement..... (Aux voix! aux voix!)

M. Clément Thomas quitte la tribune sans pouvoir achever sa phrase.

M. de Lamoricière paraît à la tribune. Il ne peut se faire entendre.

M. CLÉMENT THOMAS le remplace à la tribune et reste longtemps sans être écouté.

Je m'étonne, dit-il, d'avoir entendu le général Lamoricière, qui s'est distingué à la tête de nos troupes, dire que l'argent était un élément moralisateur dans nos armées. (Interruption prolongée.)

L'orateur, interpellé par la gauche, répond avec chaleur en se tournant de ce côté. Après un instant d'efforts inutiles pour se faire entendre, il quitte de nouveau la tribune.

M. LE PRÉSIDENT. M. Druet-Desvaux a proposé cet amendement :

« La discussion de la loi est renvoyée après la discussion du budget et de la loi sur la responsabilité des agens du pouvoir. » (Longue agitation.)

On demande le scrutin de division.

M. LE GÉNÉRAL BARAGUAY D'HILLIERS, au milieu du bruit, s'adresse vivement à M. le président.

M. LE PRÉSIDENT. M. le général Baraguay-d'Hilliers demande que l'urne soit déposée sur le bureau, et que l'on vote avec une boule et un billet. Comme moyen de contrôle, je lui ferai remarquer que ce mode est contraire au règlement. (Bruits confus.)

On procède au scrutin. Il donne le résultat suivant :

Majorité absolue,	609
Majorité,	305
Pour l'ajournement,	235
Contre,	374

L'Assemblée n'adopte pas l'ajournement du projet d'organisation de la force publique. En conséquence elle passe à la discussion des articles.

M. Lecour, nommé représentant des possessions françaises dans l'Inde, et M. Bourgeois son suppléant, sont proclamés sur les conclusions du 11e bureau.

L'Assemblée, par le vote qu'elle vient de rendre, décide qu'elle passe à la discussion des articles du projet.

Les articles suivants, adoptés lors de la première délibération, sont mis aux voix et adoptés. Ce sont les articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11.

Les articles 12, 13 et 14 sont réservés jusqu'à la discussion de l'article 35 sur la proposition de M. Mortimer-Ternaux.

Les articles 15, 16 et 17 sont adoptés sans réclamations.

M. BOUHIER DE L'ÉCLUSE demande qu'on mette dans l'article 17 ou 18 l'amendement qui aurait pour but de libérer le jeune soldat dont la mère deviendrait veuve pendant qu'il serait sous les drapeaux.

Cet amendement, reproduit par une proposition de M. Tredern sur l'article 33, est renvoyé à la discussion de cet article.

La séance est levée à six heures.

Les personnes dont l'abonnement expire le 30 avril sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, nº 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

RÉUNIONS ÉLECTORALES AUJOURD'HUI MERCREDI 25 AVRIL.

3e Arr. Salle de la Fraternité, 9, rue Martel, à huit heures.
6e — Salle et rue Frépillon, à huit heures.
6e — Salon des Folies, à Belleville, à huit heures.
7e — Rue Charlot, 20, et aux Acacias, rue St-Antoine, 104, à 8 h.
12e — Salle de l'Arbalète, rue de l'Arbalète, 26, à huit heures.

Belleville. — Elysée Ménilmontant, 8 heures.

Gentilly. — Barrière Fontainebleau, 69, chez Ménager, maison Blanche, 8 heures.

Bercy. — Réunion (vendredi 26 avril) des démocrates socialistes de Bercy, chez le citoyen Clément, rue Soulages, 9, à 8 heures.

COMITÉS DES DÉPARTEMENTS.

Côte-d'Or. — Réunion des socialistes de la Côte-d'Or, tous les jeudis, à partir du 26 courant, au local ordinaire, boulevard du Temple, 34.

Cantal. — Réunion vendredi, à 7 heures, rue Saint Germain-l'Auxerrois, 27.

Haute-Garonne. — 2e réunion aujourd'hui, mercredi, 25 avril, à 7 heures, rue Saint-Spire, impasse de la Grosse-Tête, 8.

Gers. — Réunion aujourd'hui, mercredi 25, 7 heures 1/2, rue Saint-Germain l'Auxerrois, 27.

Loir-et-Cher. — Réunion, 7 heures du soir, chez Arsène, marchand de vin, rue de la Grande-Truandrie, 44.

— Les démocrates du département des Ardennes, résidant à Paris, sont invités à se rendre, aujourd'hui 25 courant, à 7 heures du soir, à la réunion électorale, qui aura lieu rue Saint Germain-l'Auxerrois, 44.

— Le comité électoral des démocrates socialistes de la Somme, résidant à Paris, invite les démocrates socialistes habitant le département à activer dans chaque chef-lieu de canton la formation d'un comité électoral pour soutenir les candidatures adoptées par le comité central.

Donner avis de la constitution au citoyen Chevalier, président du comité d'Amiens, et au citoyen Cattiaux, président du comité de Paris, rue Croix-des-Petits-Champs, 40.

FAITS DIVERS.

M. Delamarre a fait déposer aujourd'hui sur le bureau de M. le président une demande en autorisation de poursuites contre M. Ledru-Rollin, à raison du discours qu'il a prononcé à l'Assemblée dans la séance du 21 avril.

M. le président a fait savoir à M. Delamarre qu'il n'était pas dans les habitudes de l'Assemblée de lire de pareilles demandes en l'absence de l'intéressé; que M. Ledru-Rollin était absent pour quelques jours, mais qu'aussitôt son retour l'Assemblée serait consultée.

(*Gazette de France.*)

— Une instruction judiciaire vient d'être commencée à l'occasion du duel qui a eu lieu récemment entre M. Charles Blanc et M. Francis Lacombe.

— M. Thiers est parti pour aller passer quelques jours à Lille. Le soin de sa santé et la nécessité de régler des affaires de famille sont les motifs, dit-on, de ce voyage.

— La liste définitive de candidature à la législature, a été arrêté dimanche, 22 avril, à Périgueux, par les délégués de tous les cantons réunis de la Dordogne, au nombre de 1 200. L'esprit d'ordre et de discipline qui a présidé à cette solennité populaire, est une énergique réponse aux déclamations journalières des grands amis de l'ordre.

Voici la liste des dix candidats adoptés :

Auguste Mie, représentant. — Chavoix, représentant. — Delbetz, représentant. — Ducluseau, représentant. — Dufraisse, Marc, membre du conseil général. — Dulac, agriculteur. — Jollivet, membre du conseil général. — Lamarque, fils, agriculteur. — Montagut Marc, agriculteur. — Saint-Marc Rigaudie, membre du conseil général.

Tous les candidats sont des républicains éprouvés.

— Le second convoi des accusés dans l'insurrection de Marseille est arrivé à Valence; le nombre total des accusés est de 145; il n'y a encore que 28 détenus dans la prison de cette ville, les autres seront amenés successivement.

Les assises s'ouvriront au mois de juin, et nous avons appris que l'église Saint-Jean allait être disposée pour le jugement des insurgés de Marseille.

Un bataillon des tirailleurs de Vincennes a été stationné à Valence où il séjournera probablement pendant la durée des débats.

(*Courrier de la Drôme.*)

— On lit dans le *National de l'Ouest* :

« Des citoyens de Nantes, entendant dire de tous côtés, depuis longues années, que le commerce de la boulangerie renferme de nombreux abus, ont résolu de faire leur pain eux-mêmes, et de se mettre en mesure d'éclairer le public et l'administration, d'une manière définitive, sur des questions longtemps controversées, notamment sur le rendement de la farine en pain et sur les frais de fabrication.

» En conséquence, ces citoyens fondent une *Boulangerie sociétaire*; leur four s'achève en ce moment quai des Constructions. »

— Sous la Restauration les feuilles ultra-royalistes appelaient les libéraux des *forçats libérés*; les successeurs du *Drapeau blanc* n'ont pas d'autre façon d'agir. Le *Journal d'Elbeuf* raconte l'arrestation d'un forçat pris en flagrant délit de vol avec effraction, sous ce titre : UN SOCIALISTE ÉMÉRITE. Comme cela est honnête... et modéré!

— Le *Peuple souverain*, de Bordeaux, vient d'être saisi.

— Parmi les anciens pairs ou sénateurs, fils ou veuves de pairs auxquels on vient de conserver leurs riches pensions, dit *l'Echo du Nord*, il se trouve quatorze noms qui ont voté la mort du maréchal Ney.

Ces noms sont ceux de MM. de Hédouville, d'Haubersaërt, Laplace, de Tascher, de Latour-Maubourg, du Cayla, de Lauriston, de Noé, de Vaudreuil, d'Aguesseau, de Beauharnais, de Saint Vallier, Ganteaume, Soulès.

D'autres ont voté la déportation, n'osant pas se récuser.

Sont-ce là les services que la République doit récompenser?

— Voici les candidats adoptés par les socialistes du département des Ardennes : 1. Isidore Buvignier, représentant du peuple; 2. Thirion, ex-colonel de la garde nationale de la Seine; 3. Aug. Poupart, ex-préfet de Vaucluse; 4. Bournizet, ancien maire de Vouziers; 5. Percheron, ancien avoué à Vouziers; 6. Many, curé de Champignole; 7. Cousin-Vesseron, ouvrier chaudronnier, à Charleville.

— Le comité provisoire de la MUTUALITÉ DES TRAVAILLEURS prévient les délégués des associations, qui avaient été convoqués pour lundi dernier, que la réunion aura lieu, aujourd'hui mercredi à 11 heures précises du matin, *salle de la Fraternité*, pour procéder à l'élection du comité définitif.

— Hier soir un groupe nombreux d'ouvriers qui revenaient de conduire un de leurs camarades en train, passaient dans le faubourg Saint-Germain en chantant le *Chant du Départ*, et s'interrompant de temps à autre pour crier : Vive la république démocratique et sociale! A bas les aristocrates! Un groupe de troupiers qui marchait sur l'autre trottoir, reprenait avec eux le chœur : *La République nous appelle*! et s'associait aux vœux des ouvriers en criant : Vive la la République démocratique! vive les classes ouvrières.

BULLETIN DU CHOLÉRA. — Il y a eu 54 décès dans la journée du 23; ils ont ainsi répartis : 1er arrondissement, 5 à Beaujon et 3 à l'Hôpital militaire. — 2e arrondissement, 2 à domicile. — 3e arrondissement, 0. — 4e arrondissement, 4 à domicile. — 5e arrondissement, 8 aux hôpitaux. — 6e arrondissement, 3 à domicile. — 7e arrondissement, 2 à domicile. — 8e arrondissement, 2 à domicile. — 9e arrondissement, 3 à domicile. — 10e arrondissement, 2 à domicile et 9 aux hôpitaux. — 11e arrondissement, 1 à domicile. — 12e arrondissement, 6 à domicile, 3 à la Salpêtrière, 2 à la Pitié, 4 au Val-de-Grâce, et 1 à Sainte-Pélagie. — C'est donc 22 décès à domicile et 32 dans les hôpitaux.

SIMPLE QUESTION. — Le cri de *Vive la République démocratique et sociale*! est-il séditieux?

Tel paraît être l'avis des autorités de la ville d'Autun, puisque, lors d'une des dernières réunions électorales, où tous les assistants eurent l'audace de s'écrier à l'unisson : Vive la République démocratique et sociale! le commissaire de police déclara que, si pareille énormité se renouvelait, il avait reçu des ordres pour poursuivre les *délinquants*.

Inutile d'ajouter qu'il y eut recrudescence d'acclamations. Nous verrons bien si la menace *honnête et modérée* sera suivie d'exécution. »

(*Patriote de Saône-et-Loire*)

CONSEIL CENTRAL ÉLECTORAL. — Le secrétariat du 3e arrondissement est établi rue des Jeuneurs, 4, au 1er, au coin de la rue Poissonnière.

Le citoyen Duféliz y sera depuis 9 heures du matin jusqu'à 5 heures du soir pour recevoir les observations de l'arrondissement.

BANQUET FRATERNEL. — Les Ardennais démocrates, résidant à Paris, sont informés qu'un banquet fraternel aura lieu dimanche, 29 courant, à midi précis, barrière des Amandiers, salon des Cuisiniers réunis.

Le prix de la souscription est de 1 franc.

La souscription sera fermée vendredi à midi. Les dames seront admises.

Les cartes de souscription seront délivrées : 1° Chez Baquet, rue Joquelet, 4; 2° Vel'u, rue Albony, 14; 3° Cailly, rue Jacob, 43. 4° Bonneville, quai de l'Horloge, 31; 5° Boursier, rue d'Argenteuil, 39; 6° Mayeux, rue de La Reynie, 1.

UN HONNÊTE MOYEN DE MESSIEURS LES MODÉRÉS. — Ces jours derniers des jeunes gens de Nancy, qui avaient affaire à la campagne, ont trouvé dans des champs, au bord de la route, des jalons portant cet écriteau : *terres à partager*. (*Travailleur de Nancy*)

UN PRÊTÉ POUR UN RENDU. — Sous ce titre, le *Progrès*, de Rennes, publie la nouvelle suivante :

« Nous annonçons que l'institution Brécha, patronée par M. l'évêque, vient d'obtenir décidément, par un arrêté arrivé officiellement hier, le plein exercice. Nous savons, d'un autre côté, que M. de Melun, secrétaire de M. de Montalembert, et M. de Séré, secrétaire de M. de Falloux, recommandés tous deux par la rue de Poitiers, se trouvent sur la liste électorale de l'évêché. Voilà ce qui s'appelle un agréable échange de service. »

VANDALISME. — Plusieurs journaux annoncent que le gouvernement fait démolir en ce moment le plus curieux monument de la France, le palais des papes à Avignon. Cet acte monstrueux n'aurait qu'une explication. Le palais des papes est rempli des souvenirs de l'inquisition; on y voit les traces irrécusables de la cruauté de l'Eglise romaine au moyen âge. M. de Falloux n'ayant pu réussir à justifier l'inquisition par ses tristes écrits, voudrait-il en effacer les derniers vestiges et enlever des pièces de conviction au jugement de la postérité!

RESTAURATION DU PAPE. — Le *Moniteur*, en date de Paris, 23 avril, donne les nouvelles suivantes de la croisade :

« Le gouvernement a reçu ce soir une dépêche télégraphique de Marseille, datée d'aujourd'hui, qui lui annonce que la flottille expéditionnaire a quitté hier soir à sept heures le mouillage des îles d'Hyères, par une mer calme et par un très beau temps. »

COMPLICATION AU MAROC. — A Tanger, le consul français, M. Roche, vient d'être insulté par le gouverneur Sidi-Chachon, qui a fait emprisonner et bâtonner un agent maure du consulat. Les Marocains refusent avec insolence toute espèce de satisfaction. Il doit y avoir dans ces provocations quelque rouerie des puissances absolutistes. On veut entraîner la France à une guerre qui paralyserait son action dans les événements européens.

LISTES MONARCHIENNES. — Les journaux réactionnaires de Marseille publient avec ensemble une liste de candidats qui pour la plupart ont donné des gages certains de dévouement à la royauté : Berryer (chef des légitimistes), Changarnier (vainqueur du 29 janvier), Fournier (commerçant), Delaboulie (avocat légitimiste), Frédéric Pascal (commerçant), Poujoulat (pèlerin légitimiste), Louis Reybaud (propagateur involontaire du socialisme), Sauvaire-Barthélemy (ancien pair legitimiste), Alfred de Surian (conservateur inconnu). Que de pareilles listes réussissent dans un grand nombre de départements, et des malheurs publics ne sont pas bien difficiles à prévoir. Dans l'intérêt de la Constitution et de la paix publique, nous espérons que les électeurs socialistes, ralliés à tous les républicains sincères, sauront exorciser les fantômes blancs.

— En Bretagne, dit le *National*, la réaction s'inspire des conseils des évêchés; mais heureusement le Saint-Esprit n'est pas infaillible, car la liste électorale émanée de la sacristie n'a satisfait personne. Cependant les choix indiqués sont significatifs, qu'on en juge! Voici les noms : MM. *de* Melun, *de* Kerouzen, *de* Séré, *de* Kerdrel, *d'*Andigné *de* la Châsse, *de* la Riboissière, *de* la Fosse, *de* Kermarec et trois autres qui mériteraient bien aussi le *de* nobiliaire.

CONTRE-POISON HONNÊTE ET MODÉRÉ. — Pour éclairer le ministère Rulhières, nous ne annoncerons qu'un nouveau morceau de prose vient d'être distribué dans les régiments en garnison à Paris, probablement aux frais de la souscription de la rue de Poitiers, sous le titre de : *Conseils aux armées de terre et de mer*, par DURAT-LASALLE, *officier en retraite, docteur en droit, chevalier de la Légion-d'Honneur, etc., etc.* Nous avons ce contre-poison entre les mains, et nous en donnerions des échantillons s'il en valait la peine. Il suffit de dire que l'auteur, non content d'avoir fait subventionner ses volumineuses compilations de législation militaire par les fonds du budget de la guerre au temps de Louis-Philippe, vient de se procurer un titre de plus à la reconnaissance de l'armée par une douzaine de pages d'injures contre tout ce qui est républicain, assaisonnées d'une apologie du recrutement et du remplacement, considérés comme institutions protectrices de la propriété et de la famille.

AVIS AUX OUVRIERS SANS OUVRAGE. — On vient d'ouvrir, cour Saint-Jean-de-Latran, place Cambrai, un atelier pour la confection des chaussons de tresse, où toutes les personnes désirant travailler seront admises.

Sous le titre de *Guide impartial des électeurs*, la librairie du boulevard Montmartre, 22, vient de publier un petit livre à 50 centimes, qui contient : 1° la loi organique électorale; 2° la circulaire aux préfets sur la pratique des élections; 3° une courte notice biographique sur chacun des 900 représentants sortants; 4° leurs votes dans les douze questions principales (*concordats amiables, droit au travail, impôt progressif, diminution de l'impôt du sel, loi sur les clubs, proposition Rateau*, etc.) décidées par le scrutin de division. Ce petit livre est un manuel précieux pour tous les comités électoraux.

PETITE CORRESPONDANCE.

Noviant-aux-P. — M. L. — Reçu la lettre et son contenu. — Nous all. consulter M. B. et vous ferons connaître son avis.

Moselle. — M. D. — Les 4 ont été appl. suiv. vos désirs; nous attendions le compl. ann. pour vous acc. récépt. du tout. — Il n'y a pas eu de nouv. bull. dep. le n° 10. — Accueil cordial.

Liége. — M. L. — M. J. nous remet à l'instant vot. lettre et un paquet cont. 155 fr. — Aff. souv. à tous.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN.

PARIS	Un an 20 fr.	Six mois 11 fr.	Trois mois 6 fr.
DÉP. ET ÉTRANGER	— 32	— 17	— 9
PAYS à surtaxe	— 50	— 26	— 14
AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :			
PARIS, DÉP. ET ÉTR.	— 8	— 4	— 2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	80 c.
Cinq à neuf —	30	Réclames-notices	80
Dix fois et plus —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

On s'abonne à Lyon, au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme.

Bourse du 24 avril.

Le bruit court que Dembinski a fait 6 000 prisonniers aux Autrichiens, et pris 27 pièces de canon. Son armée est dans les faubourgs de Vienne.

On apprend à regret la mort de l'amiral Le Ray, qui a succombé ce matin à une attaque de choléra.

On déplore aussi la mort de M. de Genoude, qui était déjà bien malade aux îles d'Hyères.

Le 5 0/0, laissé à 87, ouvre à 87 40, monte à 87 80, pour finir à 87 65 fin courant, et 87 50 au comptant, avec 65 c. de hausse sur lundi, et 25 c. seulement sur cette bourse.

La banque de France commence à 2 360 et finit à 2 375; mais c'est encore 5 fr. de perte sur hier.

Le 3 p. 0/0, de 55 fr. 50 c. débute à 55 fr. 80 c., arrive à 56 fr. 20 c. pour finir à 56 fr. 40 c. à terme et 56 fr. 10 au comptant.

Le bruit court que le roi de Wurtemberg est en fuite. Cela mérite confirmation.

Le zinc de la Vieille-Montagne monte à 3075, et Stolberg à 600; les hauts-fourneaux de Monceau-sur-Sâone font 4500.

Les mines de la Loire, 295.

Le marché se rassure, les découverts ont repris et contribué à la hausse qui s'est faite. Quoi qu'il en soit, le cours de 89. 50 sera élevé maintenant.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	55 45	56 30	55 50	56 30
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Cinq 0/0	87 ..	87 80	87 25	88 10

24 avril. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	56 10 ..	4 Canaux avec prime	1065 ..
— Emprunt 1847-1848	.. .. ..	Lin Maberly	... ..
5 0/0 j. du 22 mars	87 60 ..	Caisse hypothécaire	135 ..
4 1/2 0/0 du 22 mars	87 50 ..	Emprunt d'Haïti	210 ..
3 0/0 j. du 22 septembre	.. .. ..	Espagne, dette active	30 50
Actions de la Banque	2375	— dette passive	.. ..
Rente de Naples, j. juillet		— 3 0/0 1841	33 ..
Récép. Rothschild	83 50	Emprunt portugais 5 0/0	.. ..
3 0/0 de l'Etat romain	77 ..	— — 3 0/0	.. ..
5 0/0 belge 1840	93 5	2 1/2 hollandais	.. ..
— — 1842	.. ..	Zinc Vieille-Montagne	30 5 ..
— 4 1/2	81 ..	H. de la Grand-Combe	... ..
— Banque (1835)	.. ..	Emprunt du Piémont	870 ..
Obligations de la Ville	.. ..	Lots d'Autriche	... ..

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	... ..	... ..	Orléans à Bordeaux	411 25	410 ..
Versailles, rive droite	212 50	212 50	Du Nord	451 25	451 50
— rive gauche	180 ..	180 ..	De Paris à Strasbourg	370 ..	372 50
Paris à Orléans	855 ..	852 50	Tours à Nantes	323 75	323 75
Paris à Rouen	565 ..	565 ..	Paris à Lyon	... ..	... ..
Rouen au Havre	297 50	295 ..	Montereau à Troyes	130 ..	... ..
Avignon à Marseille	212 50	213 75	Dieppe à Fécamp	1 8 ..	175 ..
Strasbourg à Bâle	103 75	103 75	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	... ..	370 ..	Bordeaux à la Teste	... ..	.. ..
Amiens à Boulogne	... ..	... ..			

L'un des gérants : G. TANDON.

Spectacles du 25 avril.

THEATRE DE LA NATION. — Le Prophète.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Un Caprice, la Camaraderie.
OPERA-COMIQUE. — Le Val d'Andorre.
ODÉON. — Les Guérillas, l'Orientale, Sans le vouloir.
THEATRE-HISTORIQUE. — La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE. — Le Bouquet de violette, Gardée à vue, le Lorgnon.
VAUDEVILLE. — 1re Prétendants, 2e Nº de la Foire aux idées, Breda, Protégé.
THEATRE MONTANSIER. — Trompe la Balle, E H., le Curé, Chansonnette.
VARIETES. — Représentation extraord. au bénéfice de Mlle Marquet.
GAITE. — Marceau, Gracioso.
AMBIGU-COMIQUE. — Louis XVI et Marie-Antoinette.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple). — Murat.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — Mariage d'amour, la Californie.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 113. **EDITION DU MATIN.** Jeudi 26 Avril 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois . . . 6 f.
Six mois . . . 11 f.
Un an . . . 20 f.
Les manuscrits ne seront pas rendus.
Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois . . . 9 f.
Six mois . . . 17 f.
Un an . . . 32 f.
Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.
Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 25 AVRIL.

Assemblée nationale.

La réforme du recrutement de l'armée, proposée à l'Assemblée, quoique bien peu radicale, rencontre une opposition systématique sur les bancs de la réaction. La rivalité des généraux qui prennent part à la discussion ajoute d'ailleurs un ferment de plus à l'esprit de parti. Après avoir fait d'inutiles efforts pour renvoyer le projet de loi à une autre assemblée, les partisans du *statu quo* ne désespèrent pas de faire avorter la discussion.

Aujourd'hui les trois premières sections ont été adoptées presque sans débat ; mais ces articles n'étaient guère que la reproduction de la loi du 31 mars 1832. C'est sur la section IV, relative au nouveau mode de remplacement militaire et portant pour titre : De l'exonération et de la cotisation, que la discussion s'est engagée d'une manière vive et sérieuse.

Ce débat a prouvé que la question n'a pas été étudiée par la plupart de ceux qui combattent toute idée de réforme. Les objections les plus puériles, les exagérations les plus fausses ont été opposées au général Lamoricière, qui a eu fort à faire pour les réduire à leur juste valeur. C'est en faveur du privilége que ce projet de loi a été combattu aujourd'hui ; et c'est cependant sur la trop faible satisfaction qu'il donne au principe de l'égalité que nous le croyons principalement attaquable.

En présence de cette confusion et de l'importance des intérêts engagés dans la question, M. Goudchaux a demandé que la discussion fût remise à lundi, et que les trois derniers jours qui restent de la semaine fussent mis à profit par les membres de l'Assemblée pour s'éclairer sur la matière. La commission a consenti à cette remise.

Nous profiterons nous-mêmes de cet intervalle pour développer l'opinion que nous avons déjà émise sur cette question.

A la fin de la séance, M. Ledru-Rollin, en maintenant comme parfaitement vraie sa révélation relative à M. Delamarre, a prié l'Assemblée de fixer à demain l'examen de la demande en autorisation de poursuites formée par ce dernier.

L'Assemblée se fondant sur le principe de l'inviolabilité de la tribune, a adopté la question préalable.

Demain l'Assemblée s'occupera du budget du ministre de la marine.

Ce qu'il reste des calomnies de la réaction.

On a distribué aujourd'hui à l'Assemblée nationale le rapport de la commission chargée d'examiner les comptes du gouvernement provisoire.

Le rapport déclare qu'il y a eu quelquefois mauvais emploi des fonds ; mais il ajoute :

> Nous *déclarons à l'unanimité* que dans les longues et laborieuses recherches auxquelles nous nous sommes livrés avec la plus rigoureuse impartialité, *nous n'avons découvert ou rencontré aucun témoignage, aucune preuve qui accusât d'infidélité les membres du gouvernement provisoire, et qui nous mît sur les traces de quelque détournement frauduleux des fonds confiés à leur gestion.*

Cette déclaration n'a pas seulement pour garantie l'honnêteté de notre parole, l'admirable combinaison de notre mécanisme financier suffirait pour rassurer toutes les consciences. Un ministre ne peut soustraire au trésor public une partie de sa richesse, sans avoir de nombreux complices, et sans laisser à l'instant même des preuves éclatantes de sa culpabilité.

On a vu quelquefois des exemples de soustractions et d'enlèvements scandaleux. Les coupables ont pu se dérober au châtiment, ils ne pourront jamais se soustraire à la démonstration et à la honte de leur crime. Sans doute des dilapidations individuelles et de peu d'importance ont pu être commises dans les rangs innombrables des agents subalternes que le Gouvernement provisoire a employés. Mais, grâce à Dieu, ces dilapidations sont trop au-dessous de notre caractère et de nos mœurs, pour qu'elles puissent laisser une tache dans notre histoire.

Un fait inouï, incroyable, qu'il faut avoir vu pour le croire, a été consommé aujourd'hui. Deux honorables représentants du peuple ont été mis au carcan en effigie.

L'histoire enregistrera que le 25 avril 1849, sous la république présidée par M. Louis-Napoléon, le pouvoir a fait clouer sur le poteau d'infamie, dressé de onze heures à midi sur la place du Palais-de-Justice à Paris, les noms si chers au peuple de Louis Blanc et de Caussidière au milieu des noms des voleurs de la capitale.

Instantanément la foule est allée sur la place du Marché-aux-Fleurs, qui est près de là, acheter des quantités de bouquets qui ont été jetés au pied de ces poteaux aux cris de vive Louis Blanc! vive Caussidière!

Après cette exposition, les fleurs ont été religieusement ramassées par la foule, qui se les partageait ; les dames étaient les plus empressées.

Tout le reste du jour, un énorme bouquet d'immortelles est resté attaché à l'arbre de la liberté planté au milieu de la place.

Simple, mais énergique protestation contre un gouvernement qui emploie tous les moyens pour exaspérer le peuple et le pousser à la révolte.

Les commissions nommées par les trois comités de l'agriculture, de l'instruction publique et des travaux publics, pour examiner la proposition de M. Considerant, concernant la fondation d'une première commune sociétaire d'essai, se sont réunis lundi soir à 8 heures dans la salle des conférences.

M. Considerant a exposé les plans d'un phalanstère en grande échelle, et ceux d'un phalanstère d'essai en premier degré.

La séance a duré trois heures. Une quarantaine de membres de l'Assemblée assistaient à la réunion.

Les membres présents ont écouté avec beaucoup d'intérêt les explications de M. Considerant, qui ont porté sur les bases économiques de la constitution de la commune sociétaire. Ils ont demandé une seconde réunion pour s'initier à l'organisation même du travail et des relations sociales d'après les idées de Fourier.

Cette réunion aura lieu demain jeudi, à huit heures du soir, à la salle des conférences.

Garantie des Electeurs fonctionnaires.

Bien que les journaux honnêtes et modérés affirment, avec l'aplomb qui leur est propre, que nous aurons cette fois des élections affranchies de toute pression gouvernementale, jamais l'influence du gouvernement, voire même de la police, dans les élections ne s'est montrée aussi brutalement que cette année : visites domiciliaires, arrestations non motivées, destitutions ou mises à la retraite pour cause de républicanisme, choix de préfets royalistes, persécutions contre les distributeurs de journaux ou d'écrits socialistes, envois des électeurs militaires *au dépôt des isolés*, distributions des journaux modérés dans les casernes, défense de lire les autres, perquisitions dans les malles des soldats, intervention des commissaires de police et de la force armée dans les réunions électorales démocratiques, arrestations des militaires qui s'y rendent, tous les moyens ont été mis en œuvre pour intimider et entraver les partisans de la République démocratique et sociale.

Pour couronner l'œuvre, on sait que M. de Falloux a menacé de tout son courroux les instituteurs primaires qui se réuniraient pour parler politique et s'entendre comme citoyens sur l'exercice de leurs droits électoraux. Nous engageons les instituteurs et tous les fonctionnaires en général à braver les tentatives d'intimidation de quelque part qu'elles viennent, attendu que la loi électorale de 1849 leur donne un recours devant les tribunaux contre toute menée tendant à les influencer par la crainte d'une destitution. Nous lisons dans cette loi, article 106 :

> Ceux qui, soit par voies de fait, violences ou menaces contre un électeur, soit en lui faisant craindre de perdre son emploi ou d'exposer à un dommage sa personne, sa famille ou sa fortune, l'auront déterminé ou auront tenté de le déterminer à s'abstenir de voter, ou, auront, soit influencé, soit tenté d'influencer son vote, seront punis d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 100 à 2 000 fr.
>
> La peine sera du double si le coupable est un fonctionnaire public.

Supposons qu'il soit le premier consul.

La *Liberté* ne veut pas de la République de 93 ; c'est, dit-elle, trop monstrueux et trop bête.

Nous ne voulons pas non plus de cette république, et nous espérons bien que les émigrations, réactions, insurrections fédéralistes et royalistes, trahisons aristocratiques de toute espèce qui l'amenèrent une première fois ne l'amèneront pas une seconde.

La *Liberté* n'est pas davantage pour la république de 1848 avec son 15 mai, son 26 juin, c'est encore juste ; il faut une république socialiste, et celle-là n'avait que l'intention de le devenir, sans posséder une idée suffisamment nette de la route à suivre.

Ce que veut la *Liberté* c'est la république de 1800.

> Nous sommes pour la république de 1800, c'est-à-dire pour la république de Marengo et de Hohenlinden, pour la république qui rétablit l'ordre, ouvrit les temples et ferma les prisons, prépara les codes, fit renaître la confiance, créa la grandeur et la prospérité du pays.
>
> Nous sommes pour cette république de 1800 avec son premier consul Bonaparte, et nous voudrions la voir refleurir en 1849 avec son président Louis Napoléon.

Quand finira cette mauvaise plaisanterie ? Vous voulez faire de Louis-Napoléon Bonaparte le vainqueur d'Italie et d'Egypte, le créateur de l'administration et des codes ; vous voulez absolument donner à Louis-Napoléon Bonaparte le prestige du génie ? De bonne foi, est-ce là un système ? A qui pourrez-vous persuader que Louis-Napoléon soit son oncle ? Quand vous dites avec emphase : Austerlitz et Wagram, un écho malin vous répond : Strasbourg, Boulogne. Quand vous cherchez à nous faire voir autour du président : Lannes, Ney, Berthier, Masséna, nous ne voyons que messieurs Barrot, Faucher, de Falloux, hommes choisis par lui, approuvés par lui, défendus par lui contre les votes de l'Assemblée nationale. Un nom, rien qu'un nom, les neuf lettres qui forment le mot *Bonaparte*, voilà tout ce que vous possédez aujourd'hui du Consulat. Avec des mots on ne fait pas des partis, mais seulement des dictionnaires. Nous ne pouvons admettre qu'un mot suffise pour mettre en déroute les étrangers et les factieux, comme vous l'insinuez dans ces lignes :

> Aveugles ou coupables, qui ne voient pas ou ne veulent pas voir que le nom de Napoléon, mis en présence des factions et de l'étranger, est encore un prestige qu'il faut patriotiquement se garder de détruire ou même d'affaiblir.

Mettre les factieux et l'étranger en déroute avec un nom si lourd pour celui qui le porte, cela ressemble trop à cette tactique des Chinois qui espèrent épouvanter leurs ennemis en agitant au milieu des airs des dragons monstrueux et des têtes gigantesques.

Programme de la Presse démocratique et sociale,

INTERPRÉTÉ AU POINT DE VUE PHALANSTÉRIEN. (1)

§ II. — *Enseignement.*

> Droit au travail. — Institutions de prévoyance pour les infirmes et les vieillards. — Education commune gratuite, obligatoire et intégrale en raison des aptitudes. — Dès aujourd'hui, large extension de l'instruction primaire. — La noble fonction d'instituteur convenablement rétribuée et rehaussée aux yeux des populations.

Le principe du *droit au travail*, déjà proclamé par nous comme la base et le point d'appui de la prochaine rénovation sociale, entraîne logiquement une organisation du travail assurant à tous les membres de l'humanité, actifs et valides, une occupation bien rétribuée, avec avance de nourriture et libre usage des instruments de travail.

Une pareille organisation ne serait entièrement conforme aux lois de la justice, aux intérêts de l'humanité, qu'à la condition de se montrer prévoyante et secourable pour d'autres encore que les travailleurs valides ; elle doit assurer la satisfaction des premiers besoins de la vie à ceux qui ne peuvent plus travailler par l'effet des infirmités ou du grand âge, à ceux qui ne le peuvent pas encore à cause de leur extrême jeunesse.

Les premiers ont gagné leur retraite par leur labeur, les autres ont droit à des avances d'entretien qu'ils rendront à la société en services, comme la plante restitue en fleurs et en fruits bien au delà de la culture qu'elle a reçue.

La commune sociétaire, la phalange organisée d'après la conception de Fourier, accorderait une vive sollicitude aux deux extrêmes de la vie humaine, à la vieillesse, à l'enfance. Dès aujourd'hui tous les démocrates socialistes demandent à l'Etat et aux associations, librement formées, la création *d'institutions de prévoyance pour les infirmes et les vieillards*, la constitution d'un fonds de retraite non-seulement pour les invalides des services publics, mais aussi pour ceux de l'agriculture et de l'industrie. Ce projet, pour être efficace, doit se combiner avec une large augmentation de la richesse publique. Ici encore l'étude logique et sincère des voies et moyens ne peut manquer d'engager la démocratie dans la voie phalanstérienne.

C'est encore du phalanstère qu'on se rapproche quand on cherche à réaliser un système parfait d'éducation, et si les journaux démocrates socialistes avaient acquis une idée bien nette des vues de Fourier à cet égard, ils n'auraient pas inséré dans la partie de leur programme relative à l'éducation, quelques formules étroites et coërcitives qui ont mis la *Démocratie pacifique*, signataire du programme, dans la nécessité de faire une réserve en faveur de la liberté d'enseignement.

L'exposé de nos idées sur l'éducation fera comprendre la légitimité de cette réserve, et nous avons la pleine confiance que la démocratie tout entière verra ses dernières préventions, contre la liberté d'enseignement, tomber un jour devant le séduisant tableau de l'éducation attrayante.

L'association de toutes les branches de travaux dans la commune, la réalisation de la phalange agricole et industrielle, tel est le seul moyen de donner une solution définitive au problème de l'éducation commune à tous les autres.

L'éducation se propose le développement, l'épanouissement complet de l'être humain ; nous la voulons *intégrale*, cultivant dans les jeunes générations et l'intelligence, et le cœur, et la vigueur physique. Nous voulons que la société, puisqu'elle doit recueillir les fruits de l'éducation, en fasse les avances, la rende *gratuite* dans la proportion de ses ressources ; que le père et la mère, pauvres et laborieux, cessent de voir dans l'augmentation de leur famille une porte ouverte à la misère, à la famine, à la mendicité ; que la diversité dans les soins reçus par les enfants ne repose point sur l'inégalité de fortune et de naissance, mais uniquement sur la *variété des aptitudes*, sur la nature des vocations, que l'enseignement ne doit pas comprimer ni supposer arbitrairement, mais bien faire éclore.

Il est encore évident qu'un bon système d'éducation groupe les enfants et les rapproche, qu'il fait prendre à l'enseignement un caractère *collectif*, donnant de bonne heure à l'enfance les habitudes de la vie sociétaire, unissant tous les hommes, prévenant la formation des classes exclusives, répandant partout un degré d'urbanité commun à tous les membres de la grande famille.

Pour nous, l'éducation, comme toutes les parties de la société, doit être fondée sur le respect de la nature : nous ne voulons pas que l'éducation soit douloureuse, que l'homme brise tous les penchants du premier âge et mutile ainsi l'œuvre divine, si charmante de grâce, de pétulance et de naïveté, pour la faire entrer dans le moule artificiel des pédagogues, pour faire de l'enfant, qui tout à l'heure courait en liberté dans les champs et ouvrait son intelligence au spectacle de la création, le triste automate des pensionnats et des colléges.

Les penchants de l'enfance, aux yeux de la pédagogie routinière, sont autant de défauts qu'il faut anéantir pour arriver à l'idéal de la sagesse, c'est-à-dire au silence et à l'immobilité ; à nos yeux, tous ces penchants sont des ressorts précieux ; la Providence attend qu'on les rende utiles.

Nous prenons l'enfant tel qu'il est ; nous savons que tout en aimant ses parents il ne leur obéit pas toujours, et qu'il manifeste encore plus d'éloignement pour la volonté du maître. Nous savons que la camaraderie est sa passion la plus vive, qu'il est irrésistiblement entraîné par les groupes de petits garçons et de petites filles. Il est imitateur jusqu'à la singerie, transformant le moindre bâton en fusil quand il a vu passer un régiment, s'at-

(1) Voyez les numéros des 18 et 23 avril.

telant lui-même pour imiter la poste au chevaux, et reproduisant avec les meubles de ses parents les wagons qu'il a vus défiler sur le chemin de fer. Nous savons que cette manie imitative porte surtout l'enfant à reproduire les actes des enfants un peu plus âgés que lui. Son amour-propre le stimule très vivement à devenir leur copie en toutes choses; l'enfant de huit ans s'efforcera de passer partout où a passé l'enfant de douze.

Le penchant des enfants à l'imitation leur fait attacher un très grand prix à toutes les reproductions en miniature des ustensiles employés par les grandes personnes; les jouets, ces objets si attrayants de la convoitise enfantine, ne sont autre chose que la réduction à des proportions moindres de tous les éléments qui jouent un rôle dans la vie de l'humanité. Ménages et poupées pour les petites filles, armes et soldats pour les petits garçons, pour tous indistinctement petites maisons, petits animaux, petits instruments de musique. Les enfants aiment à la folie toutes ces reproductions en miniature; la passion des jouets les enivre, et pourtant l'éducation actuelle, hostile aux jouets, n'a rien su faire d'un ressort aussi énergique.

Pour achever le portrait de l'enfant, nous dirons qu'il est curieux, qu'il interroge souvent, qu'il aime les récits, les histoires longues et répétées plus d'une fois; le vieillard aime la société des enfants; il se plaît à répondre à leurs *pourquoi* et à répéter souvent le même conte. On a rarement su tirer parti, pour l'éducation, de cette merveilleuse harmonie entre les deux âges.

L'enfant a besoin de courir, se plaît dans les champs, ne reste pas longtemps en place; la végétation l'attire; le bluet, le coquelicot, la marguerite, et surtout le fraisier, le groseiller, le cerisier seraient à ses yeux les plus intéressants des êtres, si les animaux n'existaient pas; il est heureux à la basse-cour, à la volière, vit familièrement avec les chiens, avec les chats, adore les moutons, aspire à monter sur les ânes et les chevaux; il est friand, il faut bien le reconnaître, et sans cesse on le verrait à la cuisine sans les injonctions paternelles; non-seulement il aime à voir les fourneaux, mais il y mettrait volontiers la main et serait sans répugnance aucune agent très actif dans l'atelier culinaire.

L'enfant aime beaucoup le bruit, et surtout le bruit mesuré, le rhythme, la musique; il suit les orchestres militaires, aime les chansons, raffole des images, offre les germes du goût pour tous les arts, et surtout pour l'art qui combine en soi tous les autres, pour l'art théatral. Quel professeur pourra lutter un instant par ses discours contre la baraque de Polichinelle?

La liste serait longue des penchants de l'enfance, des penchants désapprouvés par notre système d'enseignement, et qui maintiennent contre lui, dans les jeunes esprits, une révolte permanente.

Nous disons, nous, que tous ces penchants sont utiles, essentiels, inestimables, à condition que l'humanité se développera dans le milieu de la commune sociétaire. Supposez l'enfant, dans la phalange, au sein des cultures et des ateliers, au sein des sciences et des arts en pleine activité: son éducation débutera par la pratique; il verra des enfants plus âgés que lui rattachés, comme groupes auxiliaires, à toutes les séries de travailleurs; il les verra déjà munis d'instruments, parés de costumes aux couleurs distinctives; il sera de feu pour les imiter, pour marcher sur leurs traces; parcourant tous les ateliers, il sera fixé par ses attractions industrielles aux travaux qui répondent à ses vocations; il priera, suppliera pour qu'on l'admette comme novice, et recevra des mains des vieillards, de ces travailleurs émérites qui se plairont à le guider, les outils ou instruments de dimension réduite, à l'aide desquels il fera de bonne heure son apprentissage, et qui sont les jouets devenus utiles.

La destinée de l'homme est agricole avant tout; ouvrez à l'enfant la campagne Dieu a préparé des fleurettes et des arbustes mesurés pour sa taille, et qui l'attirent aux fonctions d'horticulteur; bientôt il va s'initier aux traditions de plusieurs séries agricoles dont il épousera les prétentions et voudra soutenir la bannière; les étables et les basses-cours auront pour lui des occupations non moins attrayantes; il se fera un vif plaisir de rendre des services variés dans les travaux domestiques, et l'association, sans employer d'autre excitant que le plaisir, saura l'initier à la musique, à la peinture, à la sculpture, à la danse, à tous ces arts dont l'art dramatique est le trait-d'union.

Oui vraiment, l'attrait seul peut, dans la commune sociétaire, conduire les enfants à la culture et au développement complet de leur nature physique, intellectuelle et morale, sans en excepter le développement religieux qui les unit tous. Le phalanstère est une grande école pratique et une grande école attrayante de toutes les industries, de toutes les sciences; que le phalanstère s'élève, et les jeunes générations dépasseront les espérances de la démocratie la plus hardie dans ses conceptions.

Aujourd'hui la société doit se rapprocher de cet idéal autant que ses faibles moyens le lui permettent. Elle doit consacrer à l'enseignement primaire un budget sérieux, rendre cet enseignement *obligatoire*, afin de vaincre, dans l'intérêt des familles elles-mêmes, l'insouciance des parents et la funeste habitude d'exploiter l'enfance par un travail abrutissant, *rétribuer convenablement l'instituteur*, *le rehausser aux yeux des populations*, inspecter les écoles, et soutenir aux frais de l'Etat les enfants pauvres qui ont révélé des dispositions remarquables; leur ouvrir des écoles professionnelles d'agriculture, d'industrie, de commerce, d'administration publique.

Sous tous ces points de vue, nous sommes en plein accord avec le programme de la presse démocratique et sociale, mais les mots éducation *commune*, rapprochés du mot *obligatoire*, nous ont fait craindre que ce programme ne tînt pas un compte assez sérieux de la liberté d'enseignement. Tel est le motif de notre réserve. A-t-on voulu faire aux parents une obligation de livrer leurs enfants à une éducation commune, exclusivement donnée par l'Etat? Ce serait mal comprendre la salutaire mission que la liberté peut et doit remplir dans la régénération de l'instruction publique.

L'insouciance trop générale, la routine enracinée, la nécessité de combattre la prédominance habituelle dans les familles peu éclairées, des intérêts matériels immédiats sur les intérêts moraux et sur les questions d'avenir, nous font accepter quant à présent le principe de l'instruction primaire *obligatoire*, principe que nous excluons du monde futur, où l'attrait et la liberté suffisent. Mais, en admettant qu'un certain degré d'instruction doive être exigé de tous les enfants, nous ne pouvons concéder que la contrainte aille plus loin, et que l'Etat fixe encore le mode suivant lequel ce degré d'enseignement sera obtenu. Nous voulons que l'éducation puisse être accomplie soit dans les établissements de l'Etat, soit dans les établissements libres, soit enfin dans la maison paternelle. Nous nous en rapportons à l'organisation des établissements d'éducation et aux avantages qu'ils pourront offrir, pour faire préférer l'enseignement collectif à l'éducation isolée.

Le rôle de l'Etat dans l'enseignement, c'est de créer des établissements modèles profitant de tous les essais, portant à leur maximum de perfection les procédés qui ont résisté au contrôle de l'expérience; le rôle de l'Etat, c'est encore de surveiller partout l'éducation, pourvu que cette surveillance, réglée par la loi, ne restreigne en rien l'éclosion des méthodes nouvelles. Mais dans les progrès de l'éducation, l'enseignement libre doit remplir une grande mission. L'enseignement exclusif de l'Etat ne pourra pas donner des garanties suffisantes à toutes les variétés de l'opinion religieuse, variétés qu'on ne peut ni ne doit ramener à l'unité par la contrainte. L'enseignement de l'Etat n'entrera jamais activement dans la voie pratique professionnelle, dont il est aujourd'hui si éloigné, s'il n'y est stimulé par l'exemple de l'enseignement libre, créant des écoles scientifiques, industrielles, agricoles, se transformant enfin comme la société elle-même. Nous voulons, à côté de l'enseignement universitaire, l'enseignement libre, l'enseignement dispensé d'autorisation arbitraire, mais non pas dispensé d'épreuves justifiant la capacité des instituteurs et subies devant des jurys que les fonctionnaires de l'Université ne pourront composer seuls. Au sommet de toutes les hiérarchies, nous concevons un ministre de l'instruction publique parfaitement distinct de l'Université ou des établissements de l'Etat, placé dans une sphère de neutralité, représentant, protégeant l'enseignement privé en même temps que l'enseignement national.

Cette organisation offre une issue entre la situation actuelle, conflit permanent entre l'enseignement libre et le monopole universitaire, entre la famille et l'Etat. Elle donnerait aux deux principes des garanties, en attendant une conciliation plus complète dans l'association universelle, dont le phalanstère est le point de départ.

Les démocrates qui ne portent pas, comme nous, dans leur pensée et surtout dans leur cœur, l'idéal de l'éducation attrayante, ne voient dans la question de l'enseignement qu'une lutte engagée entre le monopole de l'Etat, représentant la démocratie et le monopole des jésuites, tendant à restaurer toutes les servitudes passées. Ils ne voient pas encore un troisième terme, ils n'ont pas encore la parfaite notion de l'enseignement phalanstérien. Quand ils auront lu les admirables pages de Fourier sur l'éducation dans le phalanstère, ils comprendront qu'un pareil enseignement peut se passer du monopole, et qu'il n'a pas besoin d'enchaîner ses rivaux pour triompher dans la lutte.

VICTOR HENNEQUIN.

L'honorable colonel Forestier nous adresse la lettre suivante :

Paris, le 24 avril 1849.

Monsieur le rédacteur,

Serez-vous assez bon pour me permettre d'insérer une réclamation dans votre journal.

Dimanche dernier, un fait s'est passé au sein de la délégation des quatorze arrondissements de Paris et de la banlieue, salle des concerts, rue Lamartine.

Quelques délégués d'arrondissement que, jusqu'à plus ample informé, je tiens pour suspects, et dont il est prudent de se défier désormais, dans le but, probablement, de faire échouer ma candidature, candidature que, pour le dire en passant, je n'avais pas mise en avant, ont imaginé de me déshonorer, en me flétrissant de la plus atroce calomnie; ils m'ont accusé en pleine Assemblée, d'avoir, en juin, donné l'ordre de fusiller ou de massacrer des prisonniers; et, chose incroyable! cette infamie, par laquelle on déshonorait un vieux républicain absent qui ne pouvait se défendre, a été accueillie sans examen, adoptée comme une vérité.

Assurément, si cette calomnie ne s'adressait qu'à moi, j'en ferais justice en la couvrant de mes dédains; mais elle s'adresse logiquement à la légion que j'ai l'honneur de commander, et, dans ce cas, il est de mon devoir de donner un formel démenti à ceux qui s'en sont rendus coupables. Non, il n'existe pas un seul garde national de ma légion qui n'eût repoussé avec indignation un colonel assez infâme pour donner un pareil ordre.

Je proteste donc contre toute imputation qui tend à dénaturer nos actes dans ces déplorables journées, où j'ai montré, j'en ai la conscience, autant de fermeté que de douceur; et je signale au mépris public, je place, dès ce moment, sous la surveillance des honnêtes gens, ces citoyens qui, dans les circonstances graves où nous sommes, au lieu de marcher de front et de concert contre nos adversaires, ne sont occupés qu'à semer la discorde dans les rangs des patriotes, et qu'à jeter de la défaveur sur les plus fermes défenseurs de la République.

J'ai l'honneur,

FORESTIER,
Colonel de la 6e légion.

Nous croyons savoir que M. Forestier n'a pas été le seul républicain calomnié dans les réunions électorales. D'autres hommes, d'autres chefs de corps, dont le patriotisme et le dévouement démocratique sont des plus notoires, ont été également victimes d'insinuations perfides. Il y a tout lieu de croire que ce système de calomnies est une des habiles manœuvres qui ont pour but de diviser le parti démocratique, et d'empêcher surtout l'arrivée à l'Assemblée des hommes que la réaction redoute le plus. C'est pourquoi nous ne saurions trop engager les électeurs et membres des comités électoraux à se tenir sur leurs gardes, et à n'ajouter foi aux insinuations ou dénonciations qu'après ample informé.

La *Voix du Peuple*, journal de Marseille, insère une excellente réponse faite par un ouvrier à un article anti-socialiste du *Sémaphore*. La voici :

A monsieur le rédacteur du *Sémaphore*.

Vous dites, monsieur le rédacteur, que le socialisme devient une monomanie; vous critiquez V. Considerant, parce qu'il a demandé à la chambre du terrain pour faire l'essai d'un phalanstère, et vous riez de sa généreuse initiative en faveur des autres systèmes. Eh bien! supposons, que tous ces systèmes soient des utopies, ayez alors la bonté de nous dire quel est le système vrai et réalisable; nous sommes fatigués de rester toujours dans le même? Serait-ce le même, toujours le même, qui vous conviendrait, et pensez-vous réussir, en cherchant à nous faire croire qu'il est le meilleur de tous?

Eh bien! monsieur le rédacteur, détrompez-vous, il faut des améliorations, il en faut absolument; sans cela cette société que vous voyez si souvent en péril y sera réellement un jour.

Croyez-moi, le vieux système a fait beaucoup de malhonnêtes gens; vous criez parfois aux pillards, vous et vos confrères, et cela en désignant les ouvriers. Je vous dis, et vous le savez vous-même, que les ouvriers sont probes et honnêtes; et si vous perdiez votre portefeuille, vous aimeriez mieux qu'il tombât entre les mains d'un ouvrier que dans celles d'un muscadin quelconque.

Mais revenons. Vous n'avez rien à nous donner, et vous traitez de fous ceux qui s'intéressent à nous. Faites donc une chose bien simple : donnez-nous continuellement du travail, et nous abandonnons les utopies et les utopistes. Nous ne demandons pas trop, ce me semble; faites-en part à vos patrons les banquiers, et s'ils acceptent, nous nous chargeons, en retour, de faire les agents de police sur tout ce qu'il y aura d'ouvriers, et à peine aurez-vous entendu dire qu'un des nôtres a volé qu'il sera en prison; nous ferons, pour tout ce qui est punissable, comme pour le vol. Si notre proposition était acceptée, nous saurions bien de quel côté sont les malhonnêtes gens, les perturbateurs, et enfin la canaille.

Un dernier mot. Ne croyez pas que nous abandonnions nos *utopies* tant que les gouvernants n'auront aucun souci de nous.

JEAN DURAND, ouvrier tailleur.

Le génie du commerce.

Un journal de Belgique raconte l'anecdote suivante, dont il certifie l'authenticité :

« Un jeune homme, ou plutôt un enfant de 13 ans, avait été placé en qualité d'apprenti dans une maison de commerce. Sa tante vint le voir dans l'établissement, et se fit un plaisir de s'adresser à lui pour une emplette. Elle demanda une paire de bas de soie. Le commerçant novice présente une paire de bas de cinq francs. — Cela n'est pas assez corsé, assez fourni, dit la tante; je désire quelque chose de meilleur, même en payant plus cher. — Le neveu passe la paire de bas sous le comptoir et la représente à sa tante en lui disant : Ceci vaut mieux, mais cela coûte sept francs. La tante paya les sept francs et se retira enchantée.

» Mon ami, dit à l'adolescent le commerçant, spectateur de cette scène, voilà qui est admirable. Vendre à sa tante, à sa propre tante, avec tant de savoir-faire, et à 13 ans! Si tu continues, je te donnerai ma fille en mariage. »

Candidatures dans les départements.

Voici les noms des candidats à la représentation nationale, sortis du scrutin du comité électoral démocratique de l'arrondissement de Vienne, tous les délégués de canton étant réunis :

Ronjat, représentant du peuple. — Bertholon, id. — Levrat, membre du conseil général, colonel de la garde nationale.

— La liste suivante a été arrêtée dans l'assemblée générale des délégués à Dijon :

James Demontry. — Joigneaux. — Grapin. — Jules Carrion. — Rignault, maire de Semur. — Garnier (d'Auxonne), capitaine d'artillerie. — Coppin (de Beaune). — Langeron.

On nous écrit de Paris, 25 avril :

Citoyen rédacteur,

Nous réclamons de votre sollicitude, pour la cause démocratique, l'insertion suivante dans le plus prochain numéro de votre journal, afin de faire connaître aux électeurs de l'armée, devant voter pour les candidats de la Marne, les décisions déjà prises par les comités électoraux démocratiques de ce département.

Les républicains démocrates de la Marne n'ont point encore arrêté la liste de leurs candidats; toutefois il y a déjà trois noms qui sont acceptés par les comités électoraux de plusieurs arrondissements; ce sont :

MM. AUBERT-ROCHE, ALLYRE BUREAU, LÉCUREUX.

Pour le comité électoral des démocrates de la Marne, habitant Paris,
HERIEZ, président; P.-J. MAILLIARD, vice-président;
AUGUSTE FIÉVET, secrétaire.

SEINE-ET-OISE. — MM. Guinard, représentant du peuple. — Erambert, professeur d'agriculture, à Grignon. — Paul Jouvencel. — Aug. Dupoty. — E. Penot, propriétaire cultivateur. — Guénée, médecin, à Longjumeau. — Alfred Peigné, ex-sous-préfet de Pontoise. — L. Orange. — Lebreton, vigneron, président de l'Union des boissons. — Manneville, ouvrier menuisier.

SOMME. — Bazaine, ingénieur des ponts-et-chaussées. — Cattiaux, ex-médecin, à Fins, auteur de l'*Almanach populaire*. — Chevalier, pharmacien, géographe. — Coutant, ouvrier typographe. — Dumont, adjoint au maire de Péronne. — Gavelle (Henri), industriel, à Abbeville. — Hamet, instituteur, ancien rédacteur de la *Feuille du Noyonnais*. — Santin-Alavoine, propriétaire à Contalmaison. — Saugeon, propriétaire et industriel à Ampliers. — Sauvage (Frédéric), inventeur de l'hélice navale. — Tailleur, agriculteur et maître de postes, à Hourges, près Moreuil. — Thuillier, d'Amiens, docteur en chirurgie.

HAUT-RHIN. — Fawtier, représentant du peuple. — Koenig, idem. — Cassal, membre du conseil général et maire d'Altkirch. — Muhlenbeck, maire de Sainte-Marie-aux-Mines. — Hofer (Josué), de Mulhouse. — Savoye, ancien chargé d'affaires de la République à Francfort. — Bergeret, cultivateur et maire à Wihr-au-Val. — George (Amédée), propriétaire à Belfort, membre du conseil général. — Pflieger (Charles), jardinier pépiniériste à Altkirch. — Kohler, docteur en médecine à Danne Marie, et colonel de la garde nationale.

Nouvelles d'Italie.

Le nouveau gouvernement provisoire de Toscane vient d'ordonner la dissolution et le désarmement de tous les corps de volontaires qui s'étaient formés pour résister à l'Autriche. Cette courageuse jeunesse, coupable d'avoir trop aimé l'honneur national, va être reconduite dans ses foyers sous la surveillance de la force armée, absolument comme s'il s'agissait d'échappés du bagne. Beaucoup d'arrestations ont été opérées à Lucques.

Livourne continue à se maintenir indépendante.

Les Autrichiens commandent au nom du duc de Modène dans le duché toscan de Massa-Carrara.

L'Assemblée constituante romaine a déclaré le 15 avril que, dans les périls actuels de la République, elle veut agir de concert avec le triumvirat, ce qui a enlevé à ce dernier une lourde responsabilité.

— Le *Tempo*, de Naples, nous apprend que, le 10 avril, le vaisseau français l'*Iéna* a donné la représentation d'une petite guerre à leurs altesses royales et pontificales, la famille royale du bombardeur napolitain, et Pie IX, dans la rade de Gaëte.

On lit dans la *Sentinelle de la marine* de Toulon, 22 :

« L'escadre de la Méditerranée, commandée par l'amiral Baudin, est toute réunie, en ce moment, dans la rade d'Ajaccio (Corse). On dit qu'elle restera à ce mouillage et qu'elle ne rentrera pas à Toulon, pour être plus rapprochée des côtes d'Italie. »

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*).

Turin, 21 avril 1849.

La France, après avoir si longtemps, si persévéramment prêché la paix, se trouve forcée à la fin de prêcher la guerre.

Le roi de Piémont et son conseil avaient été trop dociles aux leçons de M. Bois-le-Comte; disciples zélés de son système de paix à tout prix, ils y allaient de si bon cœur que la France s'est ravisée; elle a vu que le Piémont s'annihilait à force de suivre ses conseils; qu'il ne devenait plus qu'une annexe de l'Autriche. Or, le cabinet de Paris sait qu'il en est des grandes puissances comme des navires dans les ports de commerce fort fréquentés; il faut établir des coussins d'étoupes entre les bâtiments pour qu'ils ne se heurtent, ne se fracassent pas. Le Piémont était son coussinet d'étoupes entre elle et l'Autriche; mais le Piémont devenant autrichien par amour de la paix à tout prix, la France a cherché avec frayeur le coussinet, et ne le trouvant pas, elle a écrit en toute hâte à M. Bois-le-Comte, ambassadeur à Turin, de lui refaire son coussinet de filasse.

Tout ceci a aigri les affaires. Je vous ai écrit hier que Radetzki n'est pas un vieillard maniable. MM. Dabormida et Boncompagni, réconfortés par M. Bois-le-Comte, se sont présentés à Milan un peu trop cavalièrement, et ont tout gâté.

A présent, qui l'eût pu croire! à présent les codini ici entonnent une antienne de guerre; ils veulent fondre sur les Autrichiens en chaises à porteurs.

En attendant, la plus grande confusion règne dans l'Italie centrale. On n'y voit que non-sens, que contradictions; et cela se conçoit facilement quand on sait que les ordres dirigeants viennent de Paris et d'Olmütz. Ainsi le cabinet Schwartzemberg Stadion, pour tirer parti de la victoire de Novare, ordonne d'envahir la Toscane; en effet, le comte Kolowrat entre dans le Pontremolese pour restaurer Léopold II, précisément quand les Florentins l'ont restauré d'eux-mêmes, quand ils ont rétabli les écussons grand-ducaux et ôté toute besogne à faire aux Autrichiens

Par suite de ce système du cabinet Schwartzemberg-Stadion, les troupes de Radetzki s'étendent le plus qu'elles peuvent, envahissent progressivement tout ce qui avoisine la Lombardie; repassent le Tessin, reprennent place dans le Novarese et la Lomelline, et vont entrer dans Alexandrie. Les duchés sont en leur pouvoir; ils entament la Toscane; même chose en Romagne; Ferrare leur doit résidence dans la citadelle; mais voilà que les Croates entrent dans la ville et s'y établissent.

Tout cela est contraire aux intérêts de la France. Eh bien! pendant que tout cela arrive, l'éloignement de Paris fait que l'on y prend une détermination tout opposée aux intérêts français. Ordre est donné à la flottille de Toulon de cingler vers Civita Vecchia!

Mais ce n'est plus le principe républicain qui est à craindre dans la Péninsule; c'est le principe absolu et envahissant de l'Autriche. Ce n'est pas à Civita-Vecchia que doit aller la flotte à vapeur déposer le général Oudinot et son armée; c'est à la Spezzia, pour empêcher les Autrichiens de passer le Pô et de s'emparer de la Toscane et de la Romagne; c'est à Gênes qu'elle doit jeter l'ancre pour couvrir Alexandrie, ce boulevard du Piémont, ce boulevard de la France, pour couvrir Alexandrie, qui demain peut-être sera autrichienne.

Que fait à Gênes, pendant ce temps-là, le général La Marmora? Il fait une perfidie. On l'a vu, lorsqu'il était question d'entrer dans Gênes, invoquer la garde nationale au nom de l'ordre, la flatter, s'en faire un parti dans la ville. A peine maître de Gênes, il la dissout, il exige la restitution des armes confiées à cette milice civique, ce ferme soutien de l'ordre, disaient ses proclamations; il défend même aux gardes nationaux d'user comme bourgeois les pantalons et les bonnets d'uniforme.

Il fait aussi la guerre à la presse. Si le *Corriere mercantile* continue à faire du libéralisme, le général ne se bornera pas à sévir contre lui, il enveloppera dans sa vengeance l'imprimerie d'où il sort.

A Turin, la presse aussi est l'objet de persécutions. La *Democrazia italiana* a eu deux procès coup sur coup. Quant à l'*Opinione*, ce furent les officiers de divers régiments qui, au nombre de 12 ou 15, firent invasion dans le cabinet du directeur, M. Bianchi Giovini, qui fit bonne contenance devant les menaces et les poings tendus de ces messieurs. Il lui faut maintenant écrire son article, son premier-Turin, entre deux pistolets placés sur sa table.

Autriche. — Allemagne

Tous les ministres autrichiens ont dû partir la nuit du 18 avril pour Olmütz par un convoi spécial pour une grande conférence:

La Bourse de Vienne éprouve plus que jamais le besoin de faire croire à des nouvelles peu favorables aux Hongrois.

En conséquence, on faisait annoncer, le 19, dans cette capitale:

1° La reprise de Waitzen;

2° La continuation du blocus et du bombardement de Komorn;

3° Une victoire remportée sur les Madgyards près de Perkany par la brigade Lichtenstein;

5° L'arrivée des généraux Vogel et Hammerstein à Kaschau et à Eperies à la tête de 20 000 hommes;

6° La disparition subite et étrange des principales forces de l'armée hongroise refusant de continuer la guerre contre son roi;

7° L'abdication et la fuite de Kossuth, qui n'a pas voulu mettre plus longtemps obstacle à la pacification de son pays.

A toutes ces nouvelles on en ajoutait une autre non moins faite pour ramener la confiance, c'est que le maréchal Radetzki aurait, à son tour, dénoncé l'armistice, et que les hostilités recommenceraient le 20 avril. Les motifs de cette détermination imprévue du vieux maréchal seraient le séjour prolongé d'Albini dans la mer Adriatique, le refus du Piémont d'admettre une garnison autrichienne dans la citadelle d'Alexandrie, ainsi que le refus de la contribution de guerre.

En Transylvanie, il se confirme que le corps russe, posté au passage de la *Tour-Rouge*, a été battu par les troupes de Bem et rejeté au delà de la frontière. Les Russes ont essuyé de grandes pertes dans ce combat.

Bem ne s'est pas contenté de réconcilier les Roumains avec les Madgyars, il a également fait un appel à la nation saxonne, en lui représentant qu'il n'était pas venu pour la blesser dans ses droits, sa mission étant au contraire de relever partout les nationalités opprimées, contrairement au plan infernal de ceux qui ont allumé la guerre des races en Transylvanie. « Voyez, leur a-t-il dit, ma brave et victorieuse armée: le Madgyar, le Polonais, l'Allemand, le Slovake y combattent à côté l'un de l'autre, unis par la même idée, celle de la délivrance des peuples. Avec le secours de Dieu, ma brave armée a été assez heureuse pour vaincre les Russes, ces ennemis du bonheur des peuples. Elle fera plus encore. Voyez donc dans chacun de ses soldats un hôte et non un ennemi. Nous combattrons jusqu'à ce que l'absolutisme soit entièrement brisé, jusqu'à ce que tous les peuples de l'Europe orientale recommencent une ère nouvelle au milieu des palmes de la paix et sous la bannière de la liberté. »

Une tempête de vivats accueillit les paroles de Bem, et les Saxons, désabusés, comprirent que leurs intérêts n'étaient plus liés à ceux de la maison de Habsbourg.

On a vu passer à Semlin, le 13 avril, le commandant en chef de la Transylvanie, pour le compte de l'Autriche, avec tous les officiers formant son état-major, entr'autres les généraux Tersmann et Oppel. Expulsés de la province, ils se dirigent sur Vienne, emportant avec eux la caisse militaire et les archives. Leur mise misérable et la pâleur de leur visage trahissaient leur malheur.

Une lettre de Vienne annonce que le corps des insurgés qui a passé le Danube à Fœdvar ne s'est pas dirigé, comme on le croyait, de Stuhlweissenbourg sur Bude, mais qu'il s'est rendu le long du Danube dans les contrées méridionales pour appuyer les opérations contre les Serbes, et faire le siége de Peterwardein.

Le patriarche serbe Rajachich se serait réfugié à Semlin; la Voïvodie se trouve entre les mains des insurgés. Kanischa, bourg considérable du comitat de Zala, a pris parti de nouveau pour les insurgés.

L'agitation qui règne à Stuttgard est confirmée, mais non l'éloignement du roi, qui peut avoir lieu d'un moment à l'autre. La chambre des députés, à une très grande majorité, a voté une adresse au roi, par laquelle elle demande la reconnaissance de la constitution allemande.

Le roi de Prusse a fait à la seconde chambre prussienne une nouvelle déclaration relative à la question allemande. Cette déclaration, équivoque comme la première, dans laquelle on laisse voir pourtant qu'on se passerait de l'adhésion de l'Autriche, mais qu'on a besoin de se concerter avec les autres Etats de l'Allemagne pour faire modifier plusieurs points de la constitution, a été immédiatement suivie de la déclaration de la seconde chambre, hostile au cabinet prussien. La seconde chambre prussienne demande que la constitution allemande soit reconnue obligatoire, et ne puisse plus être modifiée que dans les formes indiquées par cette constitution.

Assemblée Nationale.

Présidence de M. CORBON. — *Séance du 25 avril.*

Le scrutin de division constate la présence de plus de 500 membres.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet relatif à l'organisation de la force publique.

L'Assemblée s'est arrêtée hier à l'article 17. Les premiers paragraphes de l'art. 18 sont adoptés sans discussion.

Le § 6 est relatif aux exemptions pour les élèves ecclésiastiques. Ce paragraphe porte que ces élèves, dans le cas où ils n'entreraient pas dans les ordres, seront appelés au service, mais ils n'y pourraient être retenus que jusqu'à l'âge de 30 ans.

Après une discussion confuse, ces mots sont rayés, sur la proposition de M. Baraguay-d'Hilliers.

La section II est consacrée aux conseils de révision. Le projet propose de les former ainsi:

« Le préfet président, ou en son absence un conseiller de préfecture; deux membres du conseil général, un officier général en activité ou en retraite, un membre du conseil cantonal, un membre de l'intendance militaire. »

MM. Manuel et Barbançon proposent une modification à ce conseil. Cet amendement est renvoyé à la commission, ainsi que les articles qui s'y rapportent.

Une discussion s'engage sur l'art. 20, relatif au nombre des conscrits à examiner par chaque conseil, à la suite de laquelle l'Assemblée rejette un amendement de M. Baraguay-d'Hilliers, qui proposait de réduire les conseils de révision à un par département.

Le nombre des jeunes gens à examiner par chaque conseil est fixé à 2 500; le projet proposait 2 000.

Les autres articles de cette section sont adoptés sans discussion.

La section III concerne le tirage au sort. Elle est adoptée sans observation.

La section IV porte sur l'exonération du service militaire et la cotisation.

M. GOUDCHAUX. L'art. 32 et les suivants soulèvent des questions très graves qui me semblent n'avoir pas été suffisamment étudiées. Pour ma part, j'avoue n'être pas suffisamment éclairé; peut-être un grand nombre de mes collègues sont-ils dans le même cas. Je demande donc que la discussion du budget soit reprise, et que la suite de la discussion du projet sur la force publique soit remise à lundi.

M. LAMORICIÈRE, rapporteur, se rallie à cette proposition, mais il croit que la discussion peut toujours commencer; on n'aura évidemment pas à voter avant lundi.

L'Assemblée adopte cette double proposition.

Voici les articles 32, 33 et 38, qui contiennent les dispositions les plus importantes de cette loi.

« Art. 32. Les jeunes gens inscrits sur les listes cantonales pourront s'exonérer du service personnel, conformément au deuxième paragraphe de l'article 102 de la constitution, en versant avant la révision, entre les mains du percepteur des contributions, une somme fixe dont le montant sera déterminé chaque année par la loi annuelle du contingent.

» Le paiement de cette somme sera indépendant de celui de la cotisation établie par l'art. 34.

« Art. 33. Tout militaire sous le drapeau pourra s'exonérer du service personnel, auquel il est encore tenu, en payant:

1° La somme fixée en exécution de l'art. 49 pour le pécule de la catégorie des rengagés dont le pécule est le plus élevé;

2° La cotisation établie en vertu de l'art. 34 de la présente loi.

» Le montant de ces deux sommes sera réduit proportionnellement au temps de service déjà accompli par le militaire, sans avoir égard aux fractions d'années moindres de six mois.

» Il perdra tous ses droits à la part de pécule afférente au temps par lui passé sous les drapeaux, et sera tenu au remboursement de la prime qu'il aurait touchée.

« Art. 38. Les sommes provenant de l'exonération et de la cotisation formeront un fonds de dotation destiné à rémunérer le service militaire, ainsi qu'il sera dit ultérieurement.

» Ce fonds s'accroîtra en outre:

» Du montant des legs et donations acceptés avec l'autorisation du gouvernement;

» Du montant des amendes prononcées en vertu de la présente loi. »

M. BRUNET combat ces articles. Jusqu'ici le mobile de l'armée a été la gloire, le projet a le tort de remplacer ce mobile par celui de l'argent.

La commission a beau dire: ceux qu'elle appelle des engagés volontaires ne sont au fond que des remplaçants, avec cette différence seule que c'est l'Etat qui se charge de faire le remplacement et de s'immiscer dans un commerce sur lequel il est de sa dignité de fermer les yeux.

Puis, qu'une guerre survienne tout à coup après le vote du chiffre de la cotisation, votre loi sera comme non avenue; vous ne trouverez plus d'engagés volontaires avec primes.

M. FOY repousse les objections du préopinant. Il n'y a aucune comparaison à faire entre le remplaçant fourni par les compagnies et systématiquement démoralisé par elles, et l'engagé volontaire auquel l'Etat allouera une prime.

M. SAINTE-BEUVE. Le projet de la commission, c'est à mon sens la désorganisation de l'armée; ce nouvel impôt introduit dans nos lois me paraît monstrueux. (Allons donc!)

Selon l'orateur, la loi de 1832 garantit suffisamment les citoyens. Si vous avez besoin de 50 ou 100 mille hommes, par la loi de 1832 vous êtes toujours sûr de les trouver. Avec la loi nouvelle, quand vous appellerez 80 mille hommes, où les trouverez-vous? Les hommes peuvent ne pas venir, vous les demanderez par les moyens qu'emploient les compagnies.

L'orateur examine la question sous le point de vue des finances; il pense que l'exonération et la cotisation n'atteindront pas le but que se propose la commission. L'orateur critique les chiffres du projet. Il combat l'article comme étant un impôt progressif non admis par la constitution.

M. LAMORICIÈRE répète ce qu'il a dit hier à l'honorable M. Besnard, en combattant cette objection: le prix de l'exonération constituerait l'impôt progressif. Qu'a-t-on dit aujourd'hui? ajoute l'orateur. On vous a demandé pourquoi vous ne faisiez pas payer une livre de pain proportionnellement à la fortune de l'acheteur. Cette objection n'est pas admissible; ce ne serait plus là l'impôt progressif, ce serait le nivellement des fortunes. (Agitation. — Bruits divers.)

M. DESLONGRAIS. C'est justement ce que vous faites.

M. LAMORICIÈRE. Je suis fort heureux de pouvoir répondre en même temps à M. Deslongrais et à M. Besnard, qui peut-être se sont entendus dans leur objection, (On rit.) Il s'agit du prix de l'exonération, et vous dites que nous demandons plus au riche qu'au pauvre. C'est là votre objection, n'est ce pas? J'ai fait une réponse hier.

M. DESLONGRAIS. Oui, mais je ne l'ai pas trouvée bonne. (On rit.)

M. DE LAMORICIÈRE. Il y a deux choses dans notre projet, deux choses qui doivent être distinctes: l'exonération et la cotisation. Nous partageons en deux camps les jeunes gens appelés par le recrutement: l'un, composé de ceux qui, aptes au service, sont destinés à passer sous les drapeaux; l'autre, que leurs infirmités ou les causes d'exemption consacrées par la loi, doivent retenir dans leurs foyers. Passer de la première classe dans cette seconde, c'est un privilége que nous vendons à tout le monde au même prix. Avec ce prix, nous faisons une masse qui doit nous servir à retenir sous les drapeaux le nombre suffisant de soldats pour le service du pays, en améliorant leur sort. A ceux qui ne partiront pas, nous disons: Il y a des hommes à qui nous allons prendre sept ans de leur vie, et qui doivent servir pour leur compte; eh bien! vous payerez, vous qui ne serez pas atteints par cette dure obligation, ce qu'il faut pour compléter le pécule qui doit rémunérer ces services. Eh bien! je soutiens que ce n'est pas là une capitation, que ce n'est pas l'impôt progressif. (Bruit.)

Nous demandons que cette loi du recrutement ne soit plus un épouvantail pour ceux qui n'ont pas les moyens de s'en exempter; nous voulons que le sang qu'on a versé pour la France ait sa récompense. C'est pour cela que nous proposons la cotisation.

Quand l'exonération a été prononcée en faveur d'un jeune conscrit, c'est un privilége, je le répète, c'est une faveur qu'il doit payer, et le prix est le même pour tous. Il n'y a pas capitation, il n'y a qu'un impôt proportionnel. Je ne discuterai pas maintenant le taux de la somme qui sera fixée et les moyens que l'on trouvera pour répartir ces fonds. Mais nous soutenons d'avance que vous trouverez là tout ce qu'il faudra pour trouver des défenseurs du pays en suffisante quantité.

Nous faisons, dit-on, une chose inouïe dans l'histoire des nations qui ont entretenu des armées. Quoi! les Romains n'avaient-ils pas le *peculum castrense*, et la distribution des terres conquises? (Rumeurs.)

Sous l'ancien régime, les jeunes gens sous le coup du tirage au sort pour la milice, faisaient entre eux une bourse pour servir de compensation aux chagrins du départ, et qui devait contribuer à la consolation de ceux que le sort faisait soldat. Savez-vous qu'avant 89 plus de 8 millions passaient dans ces bourses? C'était l'instinct de ce sentiment, de ce besoin, de cette justice que nous voulions satisfaire..... Sous la République, vous ne refuserez pas de faire pour nos soldats ce qu'ils faisaient autrefois pour eux-mêmes et d'eux-mêmes! (Très bien!)

L'honorable général reproduit les calculs qu'il a faits hier, et prouve que le projet permettra de maintenir l'armée sur le même pied de paix et de guerre établi par la loi qu'il s'agit de remplacer.

Le prix d'exonération sera fixé chaque année par la loi d'appel, et rien n'empêchera de l'augmenter quand il y aura des menaces de guerre. Le gouvernement ne fera pas autre chose que ce que font les compagnies. L'on a remarqué aussi que les enrôlements militaires sont plus nombreux à l'approche de la guerre. Le projet mettra donc aux mains du gouvernement les moyens suffisants pour faire face aux exigences des cas de guerre.

M. BARAGUAY-D'HILLIERS critique la cotisation demandée par le projet nouveau.

M. DE LUDRE défend le projet.

M. LEDRU-ROLLIN. J'apprends qu'une demande en autorisation de poursuites a été adressée contre moi à M. le président. Je demande à l'Assemblée de mettre cette question à l'ordre du jour de demain.

M. DESLONGRAIS. Je demande le renvoi dans les bureaux. (Rumeurs.)

VOIX NOMBREUSES. La question préalable!

M. LE PRÉSIDENT. Une demande a été adressée au président en autorisation de poursuites; elle sera mise à l'ordre du jour de demain. (Bruit.)

VOIX CONFUSES. Mais non! (Tumulte.)

PLUSIEURS VOIX. C'est la question préalable qu'il faut mettre aux voix!

AUTRES VOIX. Sur quoi? (Bruit.)

M. LARABIT. La lecture de la lettre peut être superflue; l'appréciation en appartient au président; le président seul doit savoir si la demande en autorisation de poursuites est basée soit sur une opinion exprimée, soit sur une discours prononcé à cette tribune. (Bruit.) Le président n'a qu'à lire la constitution et voir que c'est son droit. (Bruits divers.) Il est possible que la demande soit fondée sur des paroles prononcées à cette tribune.

VOIX NOMBREUSES. Lisez!

M. LARABIT. Il la lira, mais, auparavant, il peut lui-même opposer une fin de non-recevoir.

VOIX DIVERSES. Non! non!

M. LE PRÉSIDENT. D'ordinaire on ne lit pas ces lettres. C'est précisément pour les paroles prononcées à cette tribune.

VOIX DIVERSES. La question préalable!

AUTRES VOIX. Lisez!

M. LE PRÉSIDENT. Voici cette lettre:

« Monsieur le président,

» M. Ledru-Rollin a prononcé à la tribune des paroles inqualifiables. Je viens prier l'Assemblée de me défendre contre d'aussi indignes calomnies que celles dont j'ai été l'objet, devant les tribunaux compétents. »

UNE VOIX. La question préalable!

M. LEDRU-ROLLIN. Cette lettre parle de calomnie; je proteste contre cette assertion, et je maintiens les assertions que j'ai apportées ici.

M. le président consulte l'Assemblée sur la question préalable, qui est adoptée à une très forte majorité.

M. PARIEU critique le projet, parce que c'est un nouvel impôt qui est à la fois une grande injustice et un danger.

L'orateur voit avec peine l'esprit de tendance qui dirige l'état depuis longtemps; c'est une espèce de panthéisme qui, à ses yeux, est une chose grave, et à laquelle l'Assemblée ne voudra pas souscrire. (Bruit.)

M. CHARRAS répond à M. Parieu. Contrairement à M. Parieu, il veut que le gouvernement absorbe ces compagnies pour faire disparaître les vices hideux qu'elles présentent. Sous l'ancienne chambre, le remplacement, protégé par l'Etat, a été patroné par les noms les plus honorables.

L'exonération, ainsi que l'a déjà dit M. le rapporteur, est un privilége qui peut être vendu et dont le prix doit être proportionné à la fortune de celui qui l'achète. C'est la conséquence forcée de l'art. 102 de la constitution.

M. VICTOR LEFRANC combat cette opinion du préopinant.

La discussion est renvoyée à lundi.

Demain, discussion du budget de la marine.

La séance est levée à six heures.

Mutualité des Travailleurs.

Nous recevons un écrit qui contient le rapport et les propositions du comité provisoire de la *Mutualité des Travailleurs*. Voici un extrait des propositions en ce moment soumises à une commission d'examen:

La constitution de la Société nouvelle procédera exclusivement de l'élection, sauf à régler le mode d'élection dans les conditions particulières de compétence que comporte une œuvre industrielle.

La gérance sera composée, au moins en majorité, de travailleurs ayant exercé ou exerçant une profession d'industrie, et appartenant aux corps de métiers qui ont nommé des délégués au Luxembourg.

Dans l'œuvre d'exécution, les théoriciens doivent rester au service de la pratique, et n'intervenir que comme agents consultatifs ou comme fonctionnaires responsables et révocables.

Il n'y a plus lieu à l'intervention comme actionnaires de souscripteurs purement capitalistes.

Les adhérents doivent tous accepter le principe essentiel de l'œuvre, à savoir: que « la société a pour but absolu d'organiser tous les rapports
» d'échange et d'affaires, de production et de consommation, d'après des
» règles fixes de justice et de prévoyance, de fraternité, d'égalité et
» d'association, en subalternisant transitoirement les convenances de la
» liberté individuelle. »

Il y aura *novation* complète quant aux actionnaires et aux adhérents, entre la nouvelle société et la société Proudhon et comp.

La Société sera administrée par un conseil général de gérance, composé des délégués des trois divisions qui vont être énoncées ci-après.

Elle prendra la dénomination de MUTUALITÉ DES TRAVAILLEURS.

Elle sera organisée en trois divisions:

La PREMIÈRE DIVISION, dite agence de crédit réciproque et gratuit, comprendra:

1° La centralisation de l'offre et de la demande;

2° Le courtage du crédit réciproque et gratuit;

3° La suscitation, la commande et la mise en œuvre des opérations entre travailleurs.

La Société ne fera ni escompte de billets de commerce, ni prêts hypothécaires, ni crédits à découvert;

Elle n'émettra que des valeurs (billets, mandats, obligations à échéance fixe), non remboursables en espèces.

La DEUXIÈME DIVISION, dite *Syndicat général de la production*, sera organisée sur les bases posées dans le rapport fait aux délégués du Luxembourg, séance du 16 janvier.

La TROISIÈME DIVISION, dite *Syndicat général de la consommation*, sera également organisée d'après les bases posées dans le rapport précité.

Les trois divisions devront fonctionner solidairement, et en même temps, sous la responsabilité d'un seul conseil de gérance.

COMITÉ DÉMOCRATIQUE SOCIALISTE DES ÉLECTIONS.

Réunion générale et d'urgence des délégués des 14 arrondissements de la Seine, au comité démocratique-socialiste des élections, aujourd'hui jeudi, 26 avril, à 6 heures précises du soir, impasse de la Grosse-Tête, rue Saint-Spire.

— La réunion des démocrates socialistes de la Meuse, indiquée pour aujourd'hui jeudi, n'aura pas lieu. Le jour de cette réunion sera ultérieurement indiqué.

Eure et Loir. — Réunion électorale jeudi 26 courant, à 7 h. 1/2 du soir, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 43.

Côte-d'Or. — Réunion électorale jeudi 26 avril, à huit heures du soir, boulevard du Temple, 34, et tous les jeudis suivants.

Marne. — Réunion de républicains démocrates résident à Paris, jeudi prochain, à 7 heures du soir, rue de Beaune, 2.

Revue dramatique.

ODÉON. — *Les Guérillas*, comédie en trois actes, par MM. Léonce et Eugène Nus. — *Une Orientale*, comédie bouffe en 2 actes, par MM. Jules

Barbier et ..... — *Sans le vouloir*, comédie en 1 acte.

L'Odéon qui dormait depuis quelques mois, s'est réveillé jeudi sous la direction de M. Bocage, en lançant, pour son début, trois œuvres de caractère différent. Un drame à émotions graves, bien que les auteurs l'appellent une comédie; *Les Guérillas*, un vaudeville privé de couplets; *Sans le vouloir*, est une bouffonnerie en vers libres, *Une Orientale*!

Le public a pris ces ouvrages sous sa protection. Avec MM. Léonce et Nus, il s'attendrit sur les malheurs des guerres civiles, qui arment fatalement les uns contre les autres, des concitoyens, des amis, des frères, le plus souvent dans le but d'assurer à quelque idiot issu de race plus ou moins royale une autorité dont il use pour exploiter ses défenseurs et ses ennemis. On pleure sur le sort des femmes, victimes innocentes de ces luttes fratricides, sur ce massacre moral des sentiments qui fait dans le sein des familles un douloureux écho aux massacres du champ de bataille. Puis, échappant avec bonheur à ces émotions qui font souffrir et qu'on aime, les spectateurs rient joyeusement à la gaîeté douce de *Sans le vouloir*, et surtout à la gaîeté bruyante de M. Jules Barbier. Certes, le sujet d'*une Orientale* n'est pas neuf, les plaisanteries sur les médecins et la pendaison n'ont rien de bien original, l'œuvre se développe avec un sans façon trop vulgaire; mais dans cette comédie, dont le plan n'a pas dû coûter une demi-heure de méditation, il y a des vers charmants, tout ruisselants de poésie, d'originalité, de verve comique. Le fond de la pièce a été abandonné aux hasards de l'improvisation, mais la forme est souvent ravissante. Somme toute, il y a dans ces pièces un spectacle varié et piquant qui doit longtemps attirer la foule.

FAITS DIVERS.

Vers la fin de la séance, on assurait à l'Assemblée que le gouvernement avait reçu des nouvelles de Stuttgart. Elles confirmeraient les bruits qui avaient circulé hier, qu'à la suite d'un grave conflit élevé entre lui et son ministère, le roi de Wurtemberg aurait quitté la capitale de ses Etats.

On sait que la cause de ce conflit est le refus du roi de Wurtemberg d'accepter la constitution allemande, votée par l'Assemblée de Francfort. Quelques personnes prétendaient même, dans la salle des Pas-Perdus, que la République aurait été proclamée.

— Le 42e de ligne vient d'arriver à Paris pour y tenir garnison. On dit que les régiments de toutes armes vont être renouvelés d'ici à l'époque des élections, afin que ceux qui prêteront leur concours à la police pendant le mouvement électoral n'aient aucun précédent de relations avec le peuple. C'est toujours pour la plus grande liberté et pour la plus grande dignité des soldats électeurs.

— Hier ont eu lieu devant le premier conseil de guerre, présidé par M. le colonel Cornemuse, les débats de l'affaire Esquiros.

On sait que M. Alphonse Esquiros était inculpé de participation aux affaires de juin.

M. Esquiros a été acquitté.

— On écrit de Doullens que M. Blanqui est gravement malade. On assure que ce détenu, depuis son arrivée à la citadelle, n'a voulu prendre d'autre nourriture que des feuilles de salade humectées d'un peu de vinaigre.

— Sept bataillons de la garnison de Bourges sont dirigés sur Paris. Hier matin et aujourd'hui il est passé quatre bataillons par la gare d'Orléans. Ils font route dans des convois spéciaux et par voie directe jusqu'à Paris. Les trois autres bataillons passeront demain mercredi.

(*Journal du Loiret.*)

— Le citoyen Hurvoix, sergent-major de la 2e compagnie du 3e bataillon du 21e régiment de ligne, a été conduit hier au fort de Vanves, où il a été emprisonné.

Le crime d'Hurvoix est d'avoir osé se présenter aux suffrages de ses camarades comme candidat républicain à l'Assemblée législative. 600 signatures appuyaient déjà cette candidature. Il n'en a pas fallu davantage pour signaler Hurvoix à la fureur des pachas qui gouvernent l'armée.

— On sait à présent qu'aucun ordre n'a été donné pour l'occupation de la Savoie. Seulement des régiments se sont portés en avant pour remplacer, dans le Var et dans les Bouches-du-Rhône, les vides causés par l'expédition de Civita-Vecchia. On assure que, quand même l'occupation de Chambéry serait jugée utile, elle serait différée jusqu'à une époque plus avancée du printemps.

(*Evénement.*)

— MM. Bonnard et Clovis Mortier ont comparu hier devant la cour d'assises de la Seine, sous la prévention du double délit d'excitation à la haine et au mépris des citoyens entre eux, et d'excitation à la guerre civile, par des discours prononcés dans un club. Le ministère public a abandonné l'accusation. Le jury a rendu un verdict négatif, et la cour a prononcé l'acquittement.

— L'honorable M. Thiers est arrivé hier à la maison de régie des mines d'Anzin, à St-Vaast-là-Haut. Nous apprenons qu'il a accepté le titre de régisseur de la compagnie d'Anzin, dont il est l'associé.

(*Impartial du Nord.*)

— Plusieurs journaux annoncent que M. Merruau, rédacteur en chef du *Constitutionnel* et représentant de l'influence personnelle et spéciale de M. Thiers dans la rédaction de ce journal, va recevoir la récompense due à son dévouement. Il serait nommé secrétaire-général de la préfecture de la Seine, en remplacement de M. E. Adam.

— Le *Peuple* a réellement été saisi avant-hier, ainsi que la *Vraie République*. Des poursuites ont été dirigées contre le *Peuple* pour, 1° provocation à un attentat ayant pour but d'exciter la guerre civile, en portant les citoyens à s'armer les uns contre les autres; 2° provocation à la désobéissance aux lois. Contre la *Vraie République*, pour avoir cherché à troubler la paix publique en excitant le mépris et la haine des citoyens les uns contre les autres.

— On annonce que, le 22 de ce mois, la candidature de M. Guizot a été repoussée à Lisieux, et que celle de M. Besnard aurait été acceptée. C'est fâcheux.

— Les combattants et les détenus politiques qui ont des dossiers à la commission des récompenses nationales, à l'Hôtel-de-Ville, sont invités à se trouver dimanche prochain, 28 avril, à 10 heures précises du matin, rue Saint-Antoine, 101, salon de la Reine-Blanche, pour affaires qui les concernent.

— Le banquet d'union et de fraternisation des blessés et combattants de Février, est définitivement arrêté pour le 4 mai prochain. Les blessés combattants et veuves sont invités à venir retirer leur carte au siège du comité, faubourg Saint-Martin, 40.

Le lieu et l'heure seront ultérieurement désignés.

— Plus que jamais, les coryphées de la réaction se répandent en lamentations sur les divisions que les intérêts égoïstes sèment dans le camp de l'honnêteté et de la modération. Le *Courrier de la Gironde* lui-même chante ainsi sa douleur :

« Quoi ! n'aurions-nous donc combattu ensemble au 10 décembre, sous la bannière de l'ordre, que pour mieux nous diviser au 13 mai sur de misérables questions de personnes? »

L'aveu est un peu bien naïf pour un journal *honnête*. Ce sont donc les passions égoïstes, les ambitions, les intérêts individuels qui divisent le parti des *honnêtes gens*.

C'était là que nous vous attendions.

— On lit dans le *Nouvelliste* de Marseille, journal ultra-réactionnaire :

« Le *Moniteur* contiendra demain la révocation du préfet de l'Arriège, qui avait été nommé par M. Ledru-Rollin. On annonce que le gouvernement a l'intention formelle de destituer ainsi tous les fonctionnaires qui ne donnent pas des garanties complètes aux opinions modérées. C'est là un acte de haute prudence et de réparation que certains départements attendent depuis longtemps avec une légitime anxiété.

— Le *Républicain de la Moselle*, du 16, a été saisi à la poste et dans les bureaux.

— Un grand nombre de journaux démocrates se fondent depuis quelque temps dans les départements. Nous citerons : *le Démocrate du Rhin*, *le Démocrate du Var*.

— Les Ardennois démocrates, résidant à Paris, sont informés qu'un banquet fraternel aura lieu le dimanche 29 courant, à midi précis, barrière des Amandiers, salon des cuisiniers réunis.

Le prix de la souscription sera de 1 fr. La souscription sera fermée samedi à midi. Les dames seront admises. Les cartes de souscription seront délivrées : 1° chez Baquet, rue Joquelet, 1; 2° Vollu, rue Albouy, 13, 3° Cailly, rue Jacob, 43; 4° Bonneville, quai de l'Horloge, 31; 5° Bourlier, rue d'Argenteuil, 39; 6° Mayeux, rue de La Reynie, 4.

BULLETIN DU CHOLÉRA. — Les décès diminuent, le chiffre de la journée d'hier, 24, ce s'élève qu'à 42, ainsi répartis : 1er arrondissement, 2 à domicile, 3 à Beaujon et 2 à l'hôpital militaire. — 2e arrondissement, 3 à domicile. — 3e arrondissement, 0. — 4e arrondissement, 0. — 5e arrondissement, 3 aux hôpitaux. — 6e arrondissement, 4 à domicile. — 7e arrondissement, 2 à domicile. — 8e arrondissement, 2 à domicile. — 9e arrondissement, 2 à domicile et 2 aux hôpitaux. — 10e arrondissement, 4 à domicile et 4 aux hôpitaux. — 11e arrondissement, 4 à domicile et 4 à l'hôpital. — 12e arrondissement, 3 à domicile, 3 à la Salpêtrière, 2 à la Pitié et 2 au Val-de-Grâce. — C'est donc 20 décès à domicile et 22 dans les hôpitaux.

BANQUET DES PRÊTRES SOCIALISTES, dimanche 29 avril, à midi, salle de la Fraternité, rue Martel. Les députés de la Montagne y assisteront. Les toasts seront reçus salle de la Fraternité, jusqu'à samedi soir. On se procure des billets à 1 fr. 50, salle du banquet, aux associations et journaux démocratiques. — On est reçu indistinctement.

LE 7 AVRIL, A SAINT-ÉTIENNE. — On nous écrit de cette ville : Nous avons célébré l'anniversaire de la naissance de notre maître Charles Fourier, le dimanche, 8 avril, dans le vaste local de la rotonde chinoise. Notre fête a été des plus brillantes et a produit un effet magnifique sur tous les assistants, au nombre de 440 et quelques, parmi lesquels 20 femmes environ nous ont honoré de leur présence et de leur témoignage de vives sympathies.

Voici les toasts qui ont été portés : A Fourier ! — A la République démocratique et sociale ! — A l'avènement d'un ordre meilleur ! — A la fraternité ! — A l'ordre ! — A Jean Journet ! — A l'agriculture ! — Au dévouement ! — Au socialisme !

Un ouvrier passementier a récité avec entrain et conviction le chapitre du *Socialisme devant le vieux monde*, intitulé : *La révolution n'est pas finie*.

L'on a chanté plusieurs chants phalanstériens entre les toasts. Nous nous sommes retiré le cœur content d'une si belle journée. L'ordre le plus parfait a régné pendant tout le temps.

Le commissaire de police est arrivé vers la fin de la fête. Sa présence n'a causé aucune impression; il est vrai qu'il n'était pas revêtu de son écharpe.

APPLICATION DU TÉLÉGRAPHE ÉLECTRIQUE. — Le nombre des rentiers, et par suite celui des négociants sur titres de rente, est aujourd'hui considérable dans les départements. L'administration a pensé qu'elle faciliterait ces transactions en faisant servir le télégraphe électrique, récemment établi sur la ligne de chemin de fer du Nord, à la transmission journalière du cours des fonds publics français.

Cette publication, qui rapprochera en quelque sorte les marchés de province du marché régulateur de Paris, aura lieu à partir du 1er mai prochain; elle s'appliquera au 5 et 3 0/0 et aux actions de la Banque de France. Le bulletin constatant les derniers cours de ces valeurs sera transmis aux chefs-lieux de département placés sur la ligne du Nord, Amiens, Arras, Lille, ainsi qu'à Valenciennes.

L'administration croit devoir, toutefois, rappeler qu'en rendant ce nouveau service au public, elle n'entend assumer aucune espèce de responsabilité relative aux erreurs qui pourraient être commises.

Chaque jour, à la clôture de la bourse, l'administration des lignes télégraphiques recevra du syndicat des agents de change un bulletin certifié, constatant les cours, et le transmettra par le télégraphe électrique. Ces cours seront communiqués par les bureaux télégraphiques des villes ci-dessus désignées aux préfets et aux sous-préfets, qui les publieront immédiatement par voie d'affiche. Là se bornera l'intervention du gouvernement, dont le rôle sera celui d'un intermédiaire purement passif.

Les personnes dont l'abonnement expire le 30 avril sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

PETITE CORRESPONDANCE.

Motelle.—M. D.—Les 4 ont été appl. suiv. vos désirs; nous attendions le compl. ann. pour vous accuser récept. du tout.—Il n'y a pas eu de nouv. bull. dep. le n° 10.—Accueil cordial.

Ton.—M. X.—Reçu les 100.—Nous all. expéd. les liv. dem.

Saulieu.—M. L.—Reçu les 50.—Souv. am.

Angoulême.—M. M. D.—Nous servons M. R. et attendrons la remise que vous nous ann.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS	Un an	20 fr.,	Six mois	11 fr.,	Trois mois	6 fr.
DEP. ET ETRANGER	—	32	—	17	—	9
PAYS à surtaxe	—	50	—	26	—	14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DEP. ET ETR.	—	8	—	4	—	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.			ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois.		40 c.	Annonces anglaises	80 c.
Cinq à neuf	—	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus.	—	20	Faits de publicité	1 fr. 50

On s'abonne à Lyon, au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme.

Bourse du 25 avril.

Les transactions ne sont guère animées. La Bourse a été froide : tout le monde s'observe.

Le 5 0/0, hier à 87.65 et 60, ouvre à 87.85, touche à 88, pour finir à 87.80, avec 15 c. d'amélioration.

La Banque de France gagne 10 à 2385.

On affirme que le roi de Prusse refuse définitivement la couronne d'Allemagne.

Le 3 p. 100, de 56.10 débute à 56.40 plus haut cours, descend à 56.15, et finit à 56.30 à terme, et 56.25 au comptant. C'est une hausse de 20 c.

On prétend que les hostilités entre les Piémontais et les Autrichiens ont recommencé.

Les chemins de fer varient fort peu. Orléans perd 5 fr. et descend de 852 à 847.50. Avignon-Marseille flotte entre 213 et 215, dernier cours.

Le marché est incertain; la coulisse est beaucoup plus faible que le parquet; elle ne fait plus à trois heures et demie que 87 65.

Le zinc de la Vieille-Montagne fait 3075, et le Stolberg 590. Les mines de la Loire sont à 295.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	56 30	56 40	55 15	56 10
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	» »	» »	» »	» »
Cinq 0/0	88 40	88 »	87 60	87 80

25 avril. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	56 25	»	4 Canaux avec prime	1065 »
— Emprunt 1847-1848	» »	»	Lin Maberly	»»» »
5 0/0 j. du 22 mars	87 65	»	Caisse hypothécaire	140 »
4 1/2 0/0 du 22 mars	87 50	»	Emprunt d'Haïti	210 »
3 0/0 j. du 22 septembre	» »	»	Espagne, dette active	30 30
Actions de la Banque	2385 »	»	— dette passive	» »
Rente de Naples, j. juillet			— 3 0/0 1841	» »
Récép. Rothschild	83	50	Emprunt portugais 5 0/0	33 »
3 0/0 de l'Etat romain	77	25	— — 3 0/0	» »
5 0/0 belge 1840	99	50	2 1/2 hollandais	» »
— — 1842	»	»	Zinc Vieille-Montagne	3075 »
— 4 1/2	»	»	H. de la Grand-Combe	»»» »
— Banque (1835)	»	»	Emprunt du Piémont	848 »
Obligations de la Ville	1190	»	Lots d'Autriche	320 »

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	»»» »	»»» »	Orléans à Bordeaux	411 25	410 »
Versailles, rive droite	212 50	215 »	Du Nord	454 25	451 [illegible]
— rive gauche	180 »	180 »	De Paris à Strasbourg	370 »	372 50
Paris à Orléans	855 »	847 50	Tours à Nantes	233 75	233 75
Paris à Rouen	565 »	563 75	Paris à Lyon	»»» »	»»» »
Rouen au Havre	297 50	»»» »	Montereau à Troyes	130 »	132 50
Avignon à Marseille	213 50	215 »	Dieppe à Fécamp	178 »	180 »
Strasbourg à Bâle	103 75	103 75	Paris à Sceaux	»»» »	»»» »
Du Centre	»»» »	262 50	Bordeaux à la Teste	»»» »	»» »
Amiens à Boulogne	»»» »	»»» »			

L'un des gérants : G. TANDON.

JARDIN D'HIVER.

On annonce pour dimanche, 29 avril, au Jardin-d'Hiver, un brillant concert vocal et instrumental, qui aura lieu de une heure à cinq heures, et dans lequel se feront entendre plusieurs de nos premiers artistes. Nous donnerons le programme de cette fête qui devra attirer l'élite de la société dans les Champs Elysées. Le prix des places reste le même : 2 fr. par personne; les billets de famille, 5 fr. pour quatre personnes, pris à l'avance au *Jardin d'Hiver* et au *Ménestrel*, 2 bis, rue Vivienne.

Spectacles du 26 avril.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Adrienne Lecouvreur.
OPERA-COMIQUE.—Les Monténégrins, la Marquise.
ODÉON.—Les Guérillas, Sans le vouloir, le Collatéral.
THEATRE-HISTORIQUE.—La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE.—Le Bouquet de violette, Gardée à vue, le Lorgnon, Etre aimé.
VAUDEVILLE.—Prétendants, 2e No de la Foire aux idées, Breda, J'attends.
THEATRE MONTANSIER.—E. H., les Femmes, Chansonnette, Si jeunesse.
VARIETES.—La Paix, le Vendredi, les Beautés, Lariflà.
GAITÉ.—Marceau, Gracioso.
AMBIGU-COMIQUE.—Louis XVI et Marie-Antoinette, le Moine au Diable.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—Murat.
THEATRE DU LUXEMBOURG.—Mariage d'amour, la Californie.
FOLIES.—Mathieu, Cendrillon, Gibier de roi.
DELASSEMENTS-COMIQUES.—Culottes et cotillons, Jocrisse, Ce qui manque aux grisettes, la Nuit du 13 mars.

Imprimerie Lange Lévy, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 114. EDITION DU MATIN. Vendredi 27 Avril 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 26 AVRIL.

Assemblée nationale.

L'Assemblée nationale, après s'être formée assez longtemps en comité secret pour voter son propre budget, a voté quelques articles du budget de la marine.

Les légères réductions proposées par la commission sur les deux premiers chapitres, personnel et matériel de l'administration centrale, ont été adoptées.

Sur le nombre des officiers de marine, la commission demandait une réduction de 156 000 fr. Le ministre ne consentait que 36 000 fr. Combattue par MM. Lamartine et Dufaure, la réduction de la commission a été repoussée par 309 voix contre 299.

Il paraît que la paix est bien loin d'être rétablie entre les deux cousins, espoirs rivaux du parti napoléonien ; car le *Moniteur universel* annonce en ces termes brefs et secs la révocation de l'ambassadeur à Madrid :

Une dépêche télégraphique ayant annoncé le passage à Bayonne de M. Napoléon Bonaparte, ambassadeur à Madrid, se rendant à Paris sans congé, M. Napoléon Bonaparte est considéré comme démissionnaire, et a été révoqué de ses fonctions, par arrêté du président de la République, pris aujourd'hui en conseil des ministres.

Concurrence socialiste.

Quoique M. Louis Bonaparte tienne beaucoup à plaire aux banquiers en conservant comme ministres des hommes fanatisés contre la plus simple idée de réforme économique, il ne serait pas fâché de faire accroire, encore une fois, aux électeurs-ouvriers des villes et des campagnes qu'il est *inspiré d'une profonde sollicitude pour la situation si intéressante des classes laborieuses*.

A la veille des élections, M. Louis Bonaparte ne verrait peut-être même pas avec déplaisir qu'on rappelât qu'il est l'auteur d'ouvrages socialistes.

C'est pourquoi il a chargé son ministère de l'agriculture, M. Buffet, de lui faire un rapport destiné au *Moniteur*, à propos d'une commission qui serait chargée d'étudier la question des colonies agricoles.

Il a été convenu, cependant, entre M. le président de la République et son ministre que ce rapport, tout en ayant l'air de faire concurrence aux socialistes, ne préjugerait rien en faveur des colonies agricoles, qu'il n'engagerait le gouvernement en rien, et que la composition anti-socialiste de la commission en question serait de nature à rassurer pleinement les partisans du *statu quo*.

Ce double but a été assez habilement atteint par le document que publie ce matin le *Moniteur*. Il y a très probablement encore des âmes candides qui mordront à cette réclame électorale, qui croiront à cette promesse de mise à l'étude, de sérieuse enquête, cent fois renouvelée par M. Duchâtel lui-même. Mais les conservateurs expérimentés sauront tout de suite à quoi s'en tenir en voyant à la tête des membres de la commission le nom brillant de Charles Dupin, membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

Cependant, nous croyons devoir faire observer à M. Buffet, ministre de l'agriculture, qu'en s'élevant dans son rapport contre le socialisme, qui veut rendre *l'Etat propriétaire du sol, commanditaire de toutes les industries, arbitre suprême de la production*, il s'escrime contre un fantôme ; mais que lorsqu'il condamne *comme incompatible avec nos mœurs le régime des colonies militaires*, il frappe bien et dûment, sans le savoir, sur le communisme d'Etat, professé par M. Louis Bonaparte dans son *Extinction du paupérisme*.

Du reste, les socialistes ne peuvent que féliciter M. Louis Bonaparte d'avoir éprouvé le pressant besoin de parler au pays de colonies agricoles à la veille des élections.

Réforme du Crédit et du Commerce.

Avant de commencer la publication du travail de notre ami Coignet, nous avons fait appel à tous les producteurs et à nos confrères journalistes ; nous les avons invités à méditer sur les moyens proposés, à les discuter et à les critiquer au besoin.

Nos lecteurs ont pu juger si les procédés de réforme, mis en avant dans ce travail, méritent d'être pris en sérieuse considération.

Quant à nous, nous sommes convaincus que ces procédés peuvent entrer facilement dans la pratique, soit par la simplicité du mode d'application, soit par la netteté et l'évidence des principes qui leur servent de base.

Nous ne prétendons pas que le projet de M. Coignet soit complètement nouveau ; loin de là, et nous nous empressons de reconnaître que des travaux nombreux ont été faits sur ces questions, et surtout sur la question du crédit ; nous citerons notamment les travaux de M. F. Vidal ; mais nous ne craignons pas de dire que nulle publication n'est plus claire, que nulle n'est plus facile à comprendre que celle que nous venons d'accueillir.

M. Coignet, producteur lui-même, s'adressant à tous les producteurs, pour la plupart étrangers aux études économiques, a su, tout en donnant à ses idées un enchaînement scientifique, rendre intéressantes et accessibles à toutes les intelligences ces questions de crédit et de commerce, si arides et si obscures jusqu'à ce jour.

Nous croyons que tout ouvrier ou chef d'industrie, lettré ou non, acquerra par la lecture de ce travail une idée bien claire, bien précise des conditions d'un bon crédit et d'un bon système de commerce.

Or, nous ne devons pas craindre de le dire, un travail de cette nature, destiné à populariser, à vulgariser les saines doctrines du crédit et du commerce, est un immense service rendu à la cause démocratique et sociale.

Il existe maintenant deux points qui sont mis hors de discussion ; la nécessité d'une réforme du crédit par la Banque d'Etat, la nécessité d'une réforme du commerce, c'est-à-dire l'échange gratuit des produits contre les produits, sans aucun intermédiaire, par le seul moyen des intrepôts et bazars communaux.

La mise hors de discussion de la réforme de la circulation toute entière est un fait immense dans ses conséquences, car qui ne sait que la révolution de Février, faute d'être représentée par des hommes ayant des idées communes et arrêtées, n'a pu opérer aucune réforme.

Nous avons lieu d'espérer qu'il n'en sera plus ainsi : que les démocrates reviennent aux affaires, et l'on ne verra plus le spectacle de l'impuissance s'étaler aux yeux étonnés de la population.

Il est acquis maintenant que, sans renverser brusquement le vieux monde, il est possible d'installer la Banque d'Etat et les entrepôts, c'est-à-dire d'abolir l'usure et de diminuer énormément le prix des produits. Viennent donc les hommes de progrès appelés à réaliser un aussi grand bienfait!

Nous appelons de nouveau l'attention publique sur le travail de M. Coignet qui est sous presse, et qui paraîtra incessamment dans son entier. Voici la préface par laquelle il fait appel à tous les industriels.

AUX PRODUCTEURS MANUFACTURIERS ET AGRICOLES.

La France se trouve aujourd'hui dans la crise la plus terrible, vous tenez son sort entre vos mains ; de la décision que vous allez prendre résultera son bonheur ou sa ruine.

C'est à vous qu'il appartient, par une réforme facile, libre et volontaire, de mettre le travail national à l'abri des crises politiques ou financières. Vous avez commis une faute depuis février, vous vous êtes abtenus; et pourtant vous ne niez pas la nécessité des réformes ; vous ne niez pas que la masse des ouvriers soit plongée dans la plus effroyable misère; vous n'ignorez pas que depuis des années la faim s'est intronisée au foyer du prolétaire; vous n'ignorez pas que le chômage coûte la vie à de nombreux travailleurs, vos frères, des hommes comme vous.

Vous savez bien que vous souffrez vous-même ; manufacturiers, vous êtes assaillis par les encombrements périodiques, par la faillite, par les guerres intestines entre les patrons et les ouvriers. Agriculteurs, vous êtes ruinés par l'usure, accablés par les impôts; la misère générale empêche l'écoulement de vos produits.

Qu'attendez-vous donc tous pour vous occuper de mettre un terme à tant de maux?

Attendez-vous que les haines soient devenues si violentes, qu'il devienne impossible d'opérer la conciliation?

Ne comprenez-vous pas qu'attendre est marcher à l'abîme?

Ah! vous auriez raison d'attendre si le mal était un mensonge ; mais vous attendez par peur, par égoïsme mal entendu et par ignorance des moyens de salut. Vous espérez vainement la lumière de quelques rapports faits par devant l'Académie. Qu'avez-vous donc besoin de lire des rapports? Rentrez en vous-mêmes, étudiez votre situation ; voyez autour de vous, chez vous, à votre porte, ce qu'il y a de souffrances et de misères, et vous reconnaîtrez que vous, les vôtres et ceux qui vous entourent, vous souffrez tous, et que les réformes sont inévitables.

C'est à vous qui avez le loisir, l'éducation, la richesse, c'est à vous de prendre l'initiative de ces réformes. Ne soyez pas assez injustes, assez hostiles à vos propres intérêts pour attendre que les travailleurs, qui n'ont malheureusement ni loisirs, ni éducation, ni richesse, viennent vous imposer eux-mêmes des mesures subversives à force d'être radicales. Il suffit qu'ils souffrent et qu'ils se plaignent, pour que ce soit à vous, vous les premiers émancipés, à secourir vos frères mineurs, vos frères qui ont droit aussi à l'émancipation.

Cessez donc de bouder, soyez hommes ; tout grand que soit le mal, il vous est possible de le guérir.

Nous vous donnons l'exemple : nous aussi, nous voulons conserver le fruit de notre travail, et pourtant nous admettons des réformes, des réformes profondes, car nous sommes convaincu que le plus habile conservateur sera celui qui saura réformer.

Mais, en donnant cet exemple, nous avons compté sur vous, et nous avons besoin de votre appui. La tâche que nous avons entreprise est difficile, pénible même. Méconnu par la bourgeoisie, qui nous appelle anarchiste parce nous admettons le droit au travail, et méconnu par les ouvriers, qui nous appellent aristocrate parce que nous soutenons le droit de propriété, il nous faut tout notre courage, toute notre inébranlable conviction pour passer outre.

C'est donc à vous que nous en appelons.
Voulez-vous arrêter l'avilissement des salaires?
Voulez-vous supprimer le chômage?
Voulez-vous écouler vos produits?
Voulez-vous être à l'abri des faillites et des accaparements?
Voulez-vous mettre un terme à l'agiotage?
Voulez-vous la diminution des impôts?
Voulez-vous le crédit facile et à bas prix?
Voulez-vous l'abolition de l'usure?

Si vous le voulez, vous n'avez qu'à manifester votre volonté par quelques actes, et vous serez exaucés.

La marche à suivre est bien simple ; que dans chaque commune vous vous réunissiez ; que vous vous concertiez; que vous constatiez vos souffrances; que vous formuliez vos vœux, et vous verrez que les abus dont vous êtes victimes sont faciles à extirper; que du simple fait de votre concert, des améliorations immenses peuvent résulter; que la première chose à faire est de réformer le crédit et le commerce ; que si vous êtes obligés d'avilir les salaires, si vous êtes soumis au chômage, si vos produits encombrent vos magasins, si vous êtes dévorés par l'usure et la faillite, c'est parce que la banque et le commerce se sont implantés dans votre sein, comme le gui sur le chêne, et absorbent le fruit tout entier de vos labeurs.

Croyez-nous donc, unissez-vous à nous, et secondez-nous lorsque nous demandons la réforme du crédit et du commerce.

François Coignet.

Banquet démocratique et sociale du Mans.

Dimanche, 22, a eu lieu, comme nous l'avions annoncé, le banquet offert par le département de la Sarthe à M. Ledru-Rollin. Malgré la pluie, une foule immense d'habitants des campagnes sont venus assister à cette solennité démocratique. Toutes les localités du département y étaient représentées, ainsi que les villes d'Alençon, Angers, Nantes, Tours et Laval.

M. Ledru-Rollin était accompagné de son collègue M. Joigneaux. Leur voyage dans le département a été une véritable ovation. A La Ferté-Bernard, la foule a fait arrêter la diligence, et les deux représentants ont dû y faire une station pour recevoir les manifestations sympathiques de la population.

A leur entrée au Mans, même enthousiasme ; la foule les a portés pour ainsi dire au lieu du banquet.

Les tables avaient été disposés dans une vaste prairie dont la Sarthe et le canal forment une île, que domine d'un côté une promenade en amphithéâtre. Une foule immense se pressait sur les allées de la promenade et sur celles qui bordent le canal de l'autre côté. Plus de cinq mille convives ont pris part au banquet, nonobstant la pluie.

Les toasts suivants ont été prononcées. Par le président : *A Ledru-Rollin! à la Montagne!* (Nous donnons plus loin la belle et chaleureuse réponse de M. Ledru-Rollin.)

Par M. Michel, ouvrier tailleur : *Au triomphe populaire!* Par M. Joigneaux : *A mes frères des campagnes!* Nous regrettons de ne pouvoir, faute d'espace, reproduire le remarquable discours du représentant montagnard, qui a été accueilli par des cris unanimes de *Vive Joigneaux! Vive la Montagne!* Par M. Xavier, polonais : *Au défenseur infatigable des nationalités étrangères! à Ledru-Rollin!* Un vieillard octogénaire et aveugle a ensuite chanté quelques patriotiques couplets composés pour cette circonstance.

Notre ami Savardan, n'ayant pu assister au banquet, a envoyé son toast, que nous donnerons demain, d'après le *Courrier de la Sarthe*.

Les assiettes, les verres et les restes du modeste repas populaire ont été distribués aux pauvres.

Il va sans dire que la réaction n'était pas restée oisive; elle avait répandu les bruits les plus alarmants, et depuis deux jours la garnison était consignée, les armes chargées, et prête à monter à cheval. Ce n'est pas tout :

« Pendant le banquet, dit le *Courrier de la Sarthe*, un cri de *à bas Ledru-Rollin!* s'est fait entendre. Les convives, indignés, se levaient, lorsque le citoyen Boitard, lieutenant de l'artillerie de notre garde nationale, a protégé le provocateur. — Malheureux! lui a-t-il dit, combien donc vous a-t-on payé pour faire ce que vous faites? — Troublé, interdit, l'excitateur répond en pleurant qu'il a reçu deux francs, qu'il est père de famille; que la misère l'a poussé à accepter ce rôle. — Eh bien! lui dit le citoyen Boitard, je méprise trop celui qui vous a soudoyé pour demander son nom ; il vous a donné deux francs pour crier *à bas!* voici deux francs pour vous taire. Deux autres citoyens donnent des pièces de monnaie à cet homme égaré, et il prend place au banquet en versant des larmes de repentir de la mauvaise action qu'on lui avait payée d'avance. Cette scène a eu de nombreux témoins ; nous la rapportons sans commentaire. »

Voici le discours du citoyen Ledru-Rollin. Nos lecteurs verront que le socialisme a conquis en lui un apôtre non moins éclairé qu'éloquent :

Citoyens,

J'arrive, et retenu par les populations qui vous précèdent, déjà il me faut vous parler, sans avoir pu méditer quelques instants pour le faire d'une façon digne de vous et de moi. Mais qu'importe, quand on se trouve au milieu d'amis (applaudissements), et que le cœur est vivement ému, quelles que soient l'insuffisance ou les inégalités de la parole, le cœur doit inspirer quelques bonnes, quelques nobles pensées. (Applaudissements.)

Oui, c'est au milieu de vieux amis que je me trouve, car notre lutte ne date pas d'aujourd'hui. (Bravos.)

Il y a bientôt huit ans que vous êtes venus me chercher au milieu de la bourgeoisie pour me faire le défenseur du peuple et hâter la République.

Ai-je manqué à mon mandat? (Tonnerre d'applaudissements.)

Parmi les nombreux départements qui m'ont convié à l'honneur de les visiter, j'ai voulu débuter par le département de la Sarthe : savez-vous pourquoi? c'est que la République doit énormément au département de la Sarthe. (Oui! oui!)

Oui, quand elle sommeillait comme sentiment au sein des masses, quand elle n'était représentée que par quelques soldats valeureux qui, à intervalles, combattaient dans la rue en son nom, vous, vous travailliez déjà pour elle. Au milieu de ces marais corrompus de la royauté, vous envoyiez successivement de vigoureux pionniers dont quelques-uns sont tombés en route, dont le dernier, qui vous parle, a eu le bonheur d'atteindre le but assigné à ses efforts. (Salves d'applaudissements.) Sarthe, République, ce sont deux noms indissolublement liés. (Oui! oui!)

Ce n'est pas pour vous flatter que j'évoque ces souvenirs; je le fais, comme on parle à de vieux vétérans de leurs campagnes quand il s'agit d'en recommencer de nouvelles. (Bravos! bravos!)

Le champ n'est qu'ouvert, il faut le féconder. (Oui, oui!)

Sans doute, depuis deux ans que je ne vous ai vus, un fait immense

dans le monde, dans les fastes de l'humanité s'est accompli : la République a été proclamée! Mais nous n'avons encore conquis que le nom. Où sont les bienfaits qu'elle nous a prodigués? (Rien, rien!)

Dans le tableau des faits qui se déroulent à l'intérieur, que voyons-nous? Mêmes préjugés, mêmes monopoles, mêmes privilèges. Tout un vieux monde qui tombe en dissolution, sans avoir la puissance de vivre ni celle de se transformer, et qui se croit jeune parce qu'il a des velléités de violence. Ne vous en effrayez pas, tout ce vain bruit n'est plus que la plainte des ombres. L'idée les chasse, comme pour les ombres les premières lueurs du jour. (Longs applaudissements.)

Oui, l'idée les envahit, et c'est inutilement qu'ils frappent la pensée plus sévèrement qu'on ne la frappait sous la monarchie : elle se multiplie sous leurs coups. Honneur aux glorieux soldats de la presse jetés aujourd'hui dans les prisons, dans les cachots, en exil! Honneur à eux, martyrs de la sainte cause! De leurs retraites ils continuent la lutte, leur nom grandit par leur absence, et, comme pour Latour-d'Auvergne, tous les matins, à l'appel du peuple, leur journal répond : *Présent!* (Longs applaudissements.)

Non, ce n'est pas la République, le gouvernement qui ne s'est révélé que par une aggravation de charges. (Non, non!) Non pas, citoyens, que je veuille dire qu'il n'y a pas de sacrifices à faire pour fonder un ordre nouveau. Le sacrifice est la loi fatale de ce monde, rien de grand ne s'achète qu'à ce prix; ce que je veux dire, c'est que le fardeau ne doit pas exclusivement porter sur ceux qu'il écrase davantage. (Bravo, bravo!)

Ils m'ont accusé, vous ne le savez que trop, d'avoir voulu surcharger le peuple par l'impôt des 45 centimes. (De toutes parts : On sait la vérité, maintenant.) Agir contre le peuple, moi qui ai jeté dans sa cause mon patrimoine, ma liberté, ma vie! (C'est vrai, c'est vrai! — Longs bravos.)

Oui, l'on sait la vérité aujourd'hui; les faits ont été assez hautement constatés à la tribune, pour que les calomnies les plus systématiques ne puissent plus l'obscurcir. (Oui, oui!) Ce que j'ai voulu, c'était frapper d'un impôt considérable ceux qui pouvaient le payer : les riches, ceux qui, en le payant, ne laissaient mourir de faim ni leurs enfants, ni leurs familles, et dont le revenu seul était atteint. (Applaudissements prolongés.)

La République n'est pas fondée non plus, tant que la constitution n'a pas consacré le droit au travail, le droit de vivre en travaillant. (Oui! oui! Applaudissements.) Le nier, c'est une impiété envers la Providence. C'est faire supposer qu'elle a créé des êtres avec destination spéciale de mourir de faim. (Longs applaudissements.) C'est nier la République elle-même. En effet, elle a dit à l'homme : Tu es souverain. Beau souverain, vraiment, que celui qui se débat, qui se tord sous la faim! (Applaudissements frénétiques.) Toujours, toujours la même dérision : c'est le Christ salué roi des Juifs! Caïphe, Pilate ne mourrez-vous donc jamais! (L'orateur est interrompu par des applaudissements.)

Le droit au travail, citoyens, c'est le droit à la liberté, car pas de liberté, pas de souveraineté sans propriété; et la propriété, loin de la détruire, nous voulons la fortifier en la rendant accessible à tous par le travail, en y intéressant tous les citoyens. (Bravos! bravos!)

La République, qui n'existe encore que de nom au dedans, est-elle plus forte, plus respectée au dehors?

Jamais, depuis le vainqueur de Marengo et d'Austerlitz, plus grand nom n'avait présidé aux destinées de la France, et jamais cependant son drapeau a-t-il été plus bas? (Non! non! non!) Sous la Restauration, sous Louis-Philippe, nous avons marché à la queue de la sainte-alliance; sous un Napoléon, nous en formons l'avant-garde. Cendres de l'empereur, pourquoi être sorties des mains de l'Anglais! (Explosion d'applaudissements.)

Comment! vous ne comprenez pas, vous gouvernement, qu'abandonner les alliances des peuples, répudier la solidarité entre eux et nous, c'est couper les racines vives de la République. Ah! je crains que vous ne le compreniez trop. Faire des fils de la grande armée les soldats de la loi, c'est irriter ce qu'il y a de plus délicat, de plus contractile dans le cœur de la France, de cette France dont les seuls enfants sont capables pieds nus, sans pain, de mourir pour un symbole : l'honneur du drapeau. (Salve d'applaudissements.)

Ah! oui, négation, compression des libertés, effacement des nobles souvenirs, ce n'est rien de ce que nous avions rêvé, ce n'est bien que la République de nom. (Bravos! bravos!)

Et encore, cette République telle quelle, cette apparence, ce simulacre, ce nom, sont-ils menacés! Tant de gens après février n'ont crié Vive la République que pour mieux laisser passer l'orage au dessus de leur tête, semblables à ces lâches qui se jettent par terre pour ne pas essuyer le feu de leur adversaire.

Il a fallu du temps, je le sais, pour que le peuple comprît ces stratagèmes qu'avait employés la contre-révolution.

Aujourd'hui, plus d'illusions possibles : on ne dissimule plus, le masque est tombé. Sous le drapeau de l'ordre qui est le trône, car l'ordre véritable, définitif, ne peut être que la conséquence des grands principes de liberté, d'égalité, de fraternité; eh bien! sous ce drapeau d'emprunt se donnent rendez-vous tous les restes de monarchie. (C'est vrai! c'est vrai! — Applaudissements.)

Ceux de l'assemblée se cachaient tant bien que mal; un de leurs maîtres vient maladroitement de livrer le secret. Cet homme qui, dans son indomptable orgueil oublie tout, tout jusqu'à la clémence bien volontaire du peuple qui a dédaigné sa tête et n'a voulu que sa fuite, le transfuge de Gand qui a successivement trahi l'Empire, la Restauration et la royauté de juillet, (Applaudissements.) fait appel aux vestiges momifiés de ces trois époques pour organiser une croisade contre la République. (De toutes parts : qu'il y vienne!)

Projets insensés, mais qui exigent que nous veillions, sans toutefois nous exagérer le danger : 1830 et 1848 ont bien prouvé que ces grands pourfendeurs à distance sont plus lestes à la fuite qu'au combat. (Bravos.)

Et c'est ici, citoyens, que je dois vous remercier du toast porté à la Montagne par votre honorable président. Oui, la Montagne a conscience qu'elle mérite les sympathies du peuple, parce que, malgré les formidables coalitions de ses ennemis, elle a plus que jamais foi dans l'avenir de la République. C'est vainement que de leurs mille et mille mains ils essaient de relever le rocher du passé, il retombera sans cesse pour les écraser à la peine. (Bravo!)

L'humanité n'arrête pas sa marche, le succès ne saurait être douteux. La Montagne, en tenant compte de l'expérience des faits, des découvertes de la science, du besoin de paix que ressent le pays, estime que l'heure a sonné de réaliser les trois grands principes de la révolution française : Liberté, égalité, fraternité. (Applaudissements.) Elle ne faillira point à sa tâche. (Non, non!)

Aux détracteurs du peuple elle répond qu'il est le souverain, que tout pouvoir lui est subordonné, et qu'il n'est pas d'ambitieux dont la personnalité ne doive disparaître devant lui. (Explosion d'applaudissements.)

A ceux qui disent la Montagne veut l'abolition de la propriété, elle répond par le principe du droit au travail qui est le moyen d'acquérir, de légitimer la propriété, garantie fondamentale de la famille. (Applaudissements.)

A ceux qui veulent écraser le peuple comme sous la monarchie, elle répond qu'il faut exonérer le pauvre, que les objets de première nécessité ne doivent pas être frappés d'impôt; que c'est dans l'impôt proportionnel et progressif sur le revenu net et non sur le travail qu'il faut trouver les sources du crédit dont les banques communales et départementales, se reliant à une banque nationale, seront les puissants réservoirs. (Bravos, bravos.)

A ceux qui disent : au peuple le livre de la science doit être fermé, la Montagne répond : Il faut aux enfants du peuple l'éducation gratuite et obligatoire, à l'adolescence l'éducation professionnelle selon les aptitudes. (Applaudissements.)

A ceux qui prétendent qu'elle veut la tyrannie, la Montagne répond qu'elle veut toutes les libertés sans entraves, sans cautionnement! (Applaudissements.)

A ceux qui disent qu'elle nie tout principe religieux, la Montagne répond en demandant l'émancipation du bas clergé, pour qu'affranchi du joug de ses évêques, il ait le droit d'avoir une pensée d'indépendance, et puisse prêcher la démocratie. (Applaudissements.)

A ceux qui disent qu'elle est sanguinaire, la Montagne répond : Nous avons voté l'abolition de la peine de mort en matière politique comme en matière pénale ordinaire, et c'est malgré notre énergique protestation que les *modérés* ont eu l'incroyable courage de relever l'échafaud. (Applaudissements prolongés.)

La peine disparue, le peuple n'a plus pensé à la hache fatale, autrement il aurait brûlé la guillotine le même jour qu'il a brûlé le trône sur la place de la Bastille. Nés d'une même origine, instruments d'une même tyrannie, il aurait été beau de voir leurs cendres mêlées ensemble et jetées au vent; c'eût été une grande et noble page dans l'histoire de l'humanité. (Triple salve d'applaudissements.)

Citoyens, ce n'est là qu'une partie de notre programme, auquel cette improvisation en plein vent laisse nécessairement des lacunes.

Vouloir tout cela, est-ce vouloir la guerre civile? (Non! non!)

La guerre civile, pourquoi, quand l'idée fait de si éclatants, de si universels progrès, et quand vous avez dans la main, par le suffrage, le moyen de faire prévaloir votre volonté. (Bravos! bravos!)

Comment douter, en contemplant la scène qui se passe ici, de la faveur dont l'opinion environne les républicains véritables? (Ici on entend les cris mille fois répétés de : *Vive la Montagne!*)

Cette multitude dont les rangs pressés nous ont presque portés ici, cette vaste prairie couverte d'un peuple enthousiaste; au-delà de la rivière, tout un peuple rangé en un immense amphithéâtre pour nous entendre ou nous voir, ce magnifique spectacle n'est-il pas la preuve du réveil de l'opinion et de la puissance de l'idée républicaine? (Oui, oui, jusqu'à la mort!)

Pour la faire prédominer dans sa plénitude, que faut-il donc? La lutte armée? Non, non; la lutte pacifique.—La lutte armée, nous la réservons contre les insensés qui violeront la constitution : à ceux-là guerre sans quartier, sans répit. Autrement rien que le vote; soyez unis, compacts, intelligents, discernez bien vos amis des faux amis qui vous ont trompés. Si vous ne réussissez pas, à vous seuls la responsabilité, car vous êtes armés du suffrage universel; vous avez été les précurseurs de la République, montrez-vous, par vos choix, les vrais fondateurs de la République démocratique et sociale.

(On entend un cri unanime de vive la République démocratique et sociale, puis un tonnerre d'applaudissements qui se prolongent pendant plusieurs instants.)

M. Odilon Barrot au banquet de Montargis.

Au banquet de Montargis, en septembre 1847, M. Barrot a prononcé les paroles suivantes que nous reproduisons sans commentaire :

En présence de ces symptômes sinistres qui éclatent jour par jour, que fait notre gouvernement? Il s'entête dans ces voies fatales, résolu à les suivre jusqu'à l'abîme. Au lieu de faire appel à tout ce que la publicité a de plus énergique pour l'aider à extirper le mal, la publicité l'importune, elle lui est odieuse, et le voilà misérablement occupé à cette guerre de procès contre la presse, *qui n'a jamais profité à aucun pouvoir*.

Cependant, le jour des épreuves s'avance. La France a sa mission dans le monde. Elle le voudrait qu'elle ne pourrait s'y soustraire. *Partout où une nationalité est menacée, partout où un peuple aspire à l'émancipation, partout enfin où le droit est sous le coup d'une force oppressive, que la France le veuille ou ne le veuille pas, c'est vers elle que les yeux sont tournés* : tout droit méconnu espère en nous. (Sensation.) C'est la haute et universelle philosophie de nos institutions, c'est notre histoire, c'est la nature si expansive et si sympathique du caractère national, *qui nous impose ce rôle et nous condamne à cette mission*. (Approbation prolongée.) Voyez combien cette foi des peuples en nous est opiniâtre; rien n'a pu la détruire, ni la proclamation de cette politique égoïste, *chacun pour soi, chacun chez soi*; ni la Pologne abandonnée, ni les premiers martyrs de l'Italie livrés à leurs bourreaux, ni le triste avortement de notre protectorat en Orient.

Aujourd'hui tout fermente, tout s'agite dans le monde, la Providence travaille à son œuvre de civilisation et de liberté, par des voies différentes, tantôt par les conflits sanglants de la guerre, tantôt par le travail plus lent et peut-être plus assuré de la paix. Elle l'a mise à profit, cette longue paix qu'elle nous a donnée; tout a subi l'épreuve de l'examen et de la discussion, les rapports des peuples entre eux, des peuples avec un gouvernement; tout a été éclairé. Il s'est formé dans le monde comme un vaste enseignement mutuel, une solidarité de sentiments et de justice. Les gouvernements les plus absolus sont obligés de compter avec cette commune opinion des peuples. Pourquoi l'étouffement de Cracovie, de ce petit Etat qui n'avait qu'une existence nominale, à peine connu dans le monde, a-t-il excité ce frémissement universel d'un pôle à l'autre! *C'est qu'il n'y a plus, qu'il ne peut plus y avoir d'oppression partielle ni d'iniquité locale! c'est que l'attentat qui frappe l'un est ressenti par tous.* (Bravos prolongés.)

De tous ces droits opprimés, de toutes ces aspirations vers l'indépendance et la liberté, s'est formé ce volcan humain qui a un foyer partout où l'humanité souffre : en Italie, en Espagne, en Portugal, en Suisse. La France, placée au centre de tous ces foyers d'agitations et de douleurs, ne saurait demeurer immobile et indifférente. *En vain un gouvernement lâche voudrait-il se blottir dans l'égoïsme de sa politique*, vainement voudrait-il ruser, tantôt avec les peuples, tantôt avec les rois; vainement se mettrait-il à la suite de l'Autriche en Suisse, de l'Angleterre en Portugal, le temps de ces expédients, de tous ces petits services de police diplomatique, rendus aux gouvernements absolus, pour faire pardonner son origine, ce temps est passé, et la marche fatale des évènements replace la France sous les nécessités d'une politique active et nationale. (Très vifs applaudissements.)

... Si, poussés par le sentiment fatal de sa conservation, l'Autriche se jetait de nouveau sur les Etats indépendants de l'Italie, si le conflit s'engageait entre les gouvernements et les peuples de l'Italie combattant pour les droits de leur nationalité, et l'Autriche attaquant pour ce qu'elle appelle la sécurité de sa domination, la France, je vous le demande à tous, quelque amis de la paix que vous puissiez être, la France pourrait-elle rester indifférente en présence de cette lutte. (Non! non!) Vous avez répondu. Les canons, comme on l'a dit, partiraient tous seuls. (Applaudissements chaleureux et prolongés.)

.... Autant qu'il était en lui, le gouvernement nous a condamné à l'impuissance; mais la France ne peut pas abdiquer sa mission, sans s'abdiquer elle-même, cette mission qui fait sa gloire et ses dangers, que la conscience des peuples lui assigne. Faire descendre la France du premier rang, c'est la dégrader, c'est la tuer, car après le premier rang il n'y en a plus pour elle. (Grande sensation. — Bravos répétés.)

On nous communique la note suivante de M. Lamartine, avec prière de l'insérer.

La candidature de M. Lamartine à Paris est mentionnée par plusieurs journaux. M. Lamartine croit devoir prévenir les électeurs de la Seine qu'il n'accepte pas cette candidature. Dans le cas où il serait élu à la fois à Paris et dans son département, il opterait pour son département. M. Lamartine craindrait, en ne s'expliquant pas d'avance, de donner ainsi lieu à une réélection partielle et à une agitation électorale nuisible à la capitale et à la République.

Paris, 25 avril 1849.

LAMARTINE,
Représentant de la Seine.

Candidatures des départements.

VOSGES. — Plusieurs électeurs démocrates de ce département ayant appris que l'armée allait être appelée à voter, sans songer à exclure personne, pensent pouvoir affirmer que la plupart des noms suivants trouveront place sur la liste du comité démocratique : MM. APTÉ, avocat (de Saint-Dié). — BOURHULLE, capitaine d'artillerie (de Saint-Dié). — CONTAUT, membre du conseil-général. — FOREL, représentant du peuple. — MOUGIN (d'Epinal). — THIRION, ouvrier mécanicien (de Mirecourt). — TURCK, représentant du peuple. — VINCENT, ex-receveur de l'enregistrement.

LOT-ET-GARONNE.— Les comités communaux démocratiques du département de Lot-et-Garonne, réunis en congrès dans la ville d'Aiguillon, point le plus central du département, ont arrêté la liste suivante :

P. VERGNES, représentant du peuple. — G. DUBRUEL, idem. — C. LESSEPS, conseiller général. — F. NASSE, idem. — FOURNEL, idem. — PEYRONNY, chef d'escadron.— DELPECH, avocat.

SARTHE. — Voici les candidats démocrates de la Sarthe : LEDRU-ROLLIN. — GRANGER, de Mamers. — CLOTTÉ, de la Ferté-Bernard. — PAPIGNY, de La Flèche. — JOIGNEAUX, représentant. — FÉLIX PYAT, idem. — MILLIEL. — SILLY, de La Flèche. — MICHEL, ouvrier tailleur. — DEGOUSÉE, représentant.

Nouvelles d'Italie.

Les journaux de Turin n'arrivent pas à Paris le jeudi; le *Corriere mercantile*, de Gênes, reproche aux socialistes de France de vouloir la paix à tout prix et l'abandon de l'Italie. Cela prouve que le *Corriere* lit fort peu les journaux qu'il juge si cavalièrement; il nous semble que si les armées françaises n'ont pas combattu côte à côte avec les Italiens dans la guerre de la délivrance, et si l'Autrichien n'est pas chassé complètement de l'Italie, ce n'est certes pas que les journaux démocrates socialistes aient mis de la tiédeur à les y pousser.

— Les journaux de Rome ne contiennent rien d'important. On est fort loin de se douter aux bords du Tibre que la République française envoie ses soldats pour renverser la République romaine.

— Les colonnes de volontaires toscans, dissous par le gouvernement de la réaction, refusent d'obéir. Sur divers points on a envoyé des troupes contre eux. Livourne est toujours dans la même situation. La réaction ne s'est accomplie à Pise qu'à la suite d'une lutte assez sanglante.

— Le général Zannetti, commandant de la garde nationale de Florence, a donné sa démission pour ne pas servir le nouveau gouvernement.

Le *Sémaphore*, de Marseille, du 23, annonce que la division expéditionnaire, destinée à la restauration papale, a mis à la voile le 21 au matin. Ce journal ajoute :

« Depuis 1840 la France n'avait jamais réuni dans la Méditerranée autant de forces navales. L'expédition se compose de six frégates à vapeur : *le Panama*, *l'Orénoque*, *l'Albatros*, *le Labrador*, *le Christophe Colomb* et *le Sané*; deux corvettes à vapeur, *l'Infernal* et *le Véloce*; enfin de deux bateaux à vapeur, le *Ténare* et *le Tonnerre*. Elle sera renforcée devant Civita-Vecchia par l'escadre que commande M. l'amiral Baudin, composée de trois vaisseaux à trois ponts : *l'Iéna*, monté par l'amiral, *l'Inflexible* et *le Friedland*, ainsi que des frégates à vapeur le *Vauban* et *le Magellan*.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*).

Turin, 22 avril 1849.

Les codini sont pris dans leurs propres pièges; ils croyaient, en travaillant sous main pour leur cher Radetzki, gagner ses bonnes grâces; mais il se trouve à la fin que leur ami les traite à peu près comme il a l'habitude de traiter à Milan les nobles et les riches : il veut les ruiner.

Il arrive ici en petit ce qui arriverait en grand si les Cosaques de Nicolas envahissaient l'Europe. Peut-être, pour conserver leurs richesses, vos Thiers, vos Drouin de Lhuys et consorts ne seraient ils pas fâchés de l'arrivée de ces conservateurs de l'ordre. Mais vainement ils démontreraient à Nicolas qu'ils lui ont préparé les voies en discréditant les idées républicaines; une tête calmouke ne comprend pas cela. Vous êtes vaincus, payez : *væ victis*.

Nos Thiers piémontais, plus que surpris du *væ victis* du cher feld, se sont alors mutinés; ils ont déclaré les conditions inacceptables, ils ont parlé de rompre l'armistice, ils ont voulu aller en guerre, ils ont voulu fondre sur les Croates en chaises à porteurs.

Seul des six ministres qui restent ici auprès du roi, le septième étant à Paris, seul M. de Launay parlait, se vantait de pouvoir adoucir la colère et les exigences du vainqueur en modifiant le statut.

Mais Victor-Emmanuel déclara qu'ayant juré la conservation de la constitution, il la conserverait.

Ce fut alors qu'il fut question de substituer M. Massimo d'Azeglio à M. de Launay. M. Massimo d'Azeglio est, comme M. l'abbé Gioberti, connu par ses écrits politiques; il est membre du sénat, mais ses idées sont arriérées sans qu'il soit cependant codinissimo comme le ministre actuel de l'intérieur.

Cette affaire du portefeuille en était là lorsqu'il a pris envie à M. Odilon Barrot d'aller en guerre lui aussi, de courir restaurer Sa Sainteté, la République française voulant se targuer d'être la fille aînée de l'Eglise, tandis qu'elle n'est que la fille aînée de la République romaine; et elle est si bien la fille de la République romaine, que c'est sa langue que l'on nous apprend dès l'enfance, que ce sont ses vertus que l'on nous propose pour modèles à l'école.

Mais M. Odilon Barrot, ayant jugé opportun de mettre en avant un prétexte plausible, celui de réprimer la prépondérance et la domination de la maison d'Autriche en Italie, nos Piémontais, qui la trouvent en effet trop prépondérante et trop arbitraire dans sa carte à payer, se sont retournés vivement vers la France.

Tout a donc été suspendu, changement de ministère, relations diplomatiques avec Milan. L'imagination suit, sur la Méditerranée, la traînée de fumée des huit steamers de la République française allant étouffer la République romaine pour prix de la civilisation qu'elle a répandue autrefois sur l'Europe.

En attendant, on dissout la garde nationale de Gênes, et, à cette occasion, c'est le cas d'observer combien nos aristocrates font peu de cas de leur parole.

Voilà le général La Marmora qui, pour entrer dans Gênes, a promis, non pas verbalement, mais dans des manifestes encore placardés sur quelques coins de rues, que la garde nationale de Gênes ne serait pas abolie, attendu qu'elle est le plus ferme soutien de la constitution, et il l'a promis *sur sa foi de soldat*.

C'est un général qui parle, et ce général, une semaine après, se charge d'abolir la garde nationale!

Autre vilenie. A peine installé, le ministère de Launay-Pinelli se donna les allures de l'arbitraire autrichien; il eut son cabinet noir, il décacheta les lettres, recacheta avec sa maladresse dédaigneuse celles qui ne lui étaient pas désagréables, et brûla les autres.

La perfidie fut éventée; il y eut des réclamations, il y eut des plaintes. Alors le directeur de la poste, soit qu'il sût le mystère, soit qu'il n'en sût rien, le décachetage ayant été peut-être fait à la frontière, publia une circulaire dans laquelle il faisait les plus vertueuses injonctions à ses employés, à ses directeurs, de respecter le secret des lettres.

Ces paroles vertueuses n'ont pas plu à son ministre; il a été destitué et remplacé par un M. Promis.

Le procès du général Ramorino se poursuit. Il est avéré à présent, par des preuves patentes, qu'il est coupable de trahison; c'est du moins le bruit qui court assez généralement.

Autriche. — Allemagne.

Les nouvelles de Vienne n'apportent aucun fait nouveau de quelque importance du théâtre de la guerre.

L'armée impériale est évaluée à 120 000 hommes, dont environ 50 000 se trouvent près de Pesth, derrière Gran, sept brigades, dont cinq qui s'y trouvent déjà, et les deux du général Gœtz qui se retirent de Waitzen.

Ces sept brigades sont sous le commandement du général Wohlgemuth, et sont fortes d'environ 25 000 hommes. Les douze bataillons qui s'avancent de Gallicie, sous le général Vogel, sont fortes d'environ 10 000 hom-

mer. Le corps du comte Nugent, à Peterwardein, est de 10 000 hommes, et celui qui assiège Komorn, de 20 000 hommes.

Le bombardement de cette dernière place dure nuit et jour depuis trois semaines. La *Gazette d'Augsbourg* dit qu'on a arrêté un courrier chargé d'inviter le général Bem à venir promptement au secours de la garnison, sans quoi elle se frayerait un passage à travers l'armée ennemie ou se ferait sauter, les Madgyars préférant mourir que de rester plus longtemps dans cette étroite enceinte.

Kossuth, que les journaux ministériels nous représentaient hier comme rongé de remords et fuyant après avoir abdiqué, vient de faire décréter par l'Assemblée nationale une nouvelle levée que des correspondances madgyares élèvent au chiffre évidemment exagéré de 200 000 hommes, à cause de l'intervention russe. La levée en masse est organisée dans tous les comitats. Les paysans, armés de fourches et de faulx, marchent derrière les régiments. La discipline dans l'armée est exemplaire; elle compte maintenant 35 régiments de hussards; ses rangs augmentent à mesure qu'elle avance, et les Viennois, au lieu de s'en épouvanter, l'attendent comme des libérateurs. On crie le soir dans les rues de Vienne : *Vive Kossuth* !

L'empereur François-Joseph a été déclaré à Debreczin usurpateur et déchu pour toujours de la couronne hongroise. Les Hongrois sont tellement enthousiasmés de Kossuth, qu'après un de ses derniers discours, prononcés à Debreczin, ils ont voulu le proclamer roi. Aussitôt qu'il l'a su, il a blâmé cette manifestation.

L'établissement de la monnaie du dictateur de la Hongrie est dans ce moment très actif. On dit qu'il a reçu de la Gallicie beaucoup d'argenterie que les Polonais lui ont offerte. Le clergé hongrois enrichit aussi ses ressources.

Bem a pénétré dans le Banat jusqu'à Temeswar. La réception de Bem à Debreczin a été très brillante. Bem a prononcé devant l'Assemblée nationale un discours en français, et Kossuth lui a répondu dans la même langue. Bem a été magnifiquement traité par Kossuth. Celui-ci lui a donné une croix dans laquelle se trouve un diamant pris à la couronne hongroise. A la place du diamant une feuille d'or a été mise à la couronne. Le nom de Bem, ainsi que ses victoires en Transylvanie, sont inscrits sur cette feuille.

D'après un rapport officiel du gouvernement hongrois, la perte des impériaux à la bataille d'Ysagorg et à celle de Godollo, est de 5 000 morts et prisonniers, et de 35 canons, des bagages et munitions.

La *Gazette de Vienne*, du 20 avril, parle de plusieurs échecs subis par les insurgés. Un combat aurait eu lieu le 15 avril, sur la bruyère de Rakos, auprès des carrières qui se trouvent à moitié chemin entre Pesth et Waitzen, et qui aurait fini par la retraite des Madgyars derrière les collines de Czinkola.

On annonce d'Agram qu'une nouvelle levée immédiate de 20 bataillons y a été ordonnée. Cependant, Jarek, où les débris des troupes serviennes battues à Saint-Thomas s'étaient retirées, a subi le sort de cette dernière ville, et a été occupée par Perczel, qui faisait de rapides progrès, mais qui, au dire des journaux ministériels de Vienne, aurait à son tour été battu par les Serbes.

Le journal qui avait annoncé la fuite de Kossuth, l'*Ost-Deutsche-Post*, prétend aussi que le peuple des campagnes des comitats slovakes, témoigne un grand zèle pour la cause impériale; quinze compagnies de chasseurs volontaires se seraient formés, et auraient déjà eu un engagement avec les Madgyars.

En revanche l'agitation qui règne en Gallicie a atteint le plus haut degré. Les mécontents commencent à se réunir dans les bois. Ils sont armés de fusils ou de piques.

La *Gazeta Krakowska* dit que les paysans, dont un grand nombre s'étaient d'abord réunis aux mécontents, sont retournés chez eux, et que quelques-uns seulement ont marché sur Cracovie. Près de Kwœzola et de Krzezviza on en est venu aux mains; 17 ont été faits prisonniers, les autres ont été dispersés.

La chambre des députés du Wurtemberg a tenu le 22 une séance très importante. Il y a été donné lecture de la réponse du roi à la députation chargée de lui remettre l'adresse de la chambre en faveur de l'acceptation de la Constitution. Cette réponse est très nette. Le roi refuse catégoriquement de se soumettre au roi de Prusse. Il doit, dit-il, à sa famille, à son pays, à lui-même, de ne pas fléchir devant la maison de Hohenzollern. Il ajoute qu'il ne peut y être forcé ni par les déclarations de la chambre ni par l'insurrection du pays. Si on le met sur le terrain de la révolution, et si on le force de donner sa parole, ce ne sera pas une parole libre. Il se serait soumis à l'empereur d'Autriche s'il eût été élu, parce qu'il est convaincu que ce choix aurait été avantageux pour le Wurtemberg.

L'Assemblée a décidé à l'unanimité que cette réponse et le rescrit royal du 19, relatif à la question allemande, n'étant pas signés par le ministère, elle les considérait l'un et l'autre comme non-avenus. Elle a adopté ensuite, par 48 voix contre 25, une déclaration fort énergique par laquelle elle proclame la constitution de l'empire obligatoire dans le Wurtemberg.

L'entrée des troupes allemandes dans le Jutland est un fait accompli. On s'attend à recevoir la nouvelle d'une attaque générale de l'île d'Alsen.

Assemblée nationale.

Présidence de M. Marrast. — *Séance du 26 avril.*

L'Assemblée se réunit d'abord en comité secret pour discuter son budget. La séance publique ne commence qu'à deux heures.

M. Léon Faucher, ministre de l'intérieur, dépose un projet de décret relatif à la célébration de l'anniversaire du 4 mai (proclamation de la République par l'Assemblée nationale). — Renvoyé aux bureaux.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de la marine.

M. de Tracy, ministre de la marine, déclare que, si contre ses prévisions, les nouvelles réductions proposées par la commission étaient adoptées, il ne pourrait les effectuer sans compromettre des services de haute importance.

M. Mortimer-Ternaux, sur le chapitre 1er, Administration centrale (personnel), propose une réduction de 8 600 fr. sur le traitement des garçons de bureaux. C'est le montant d'une augmentation de traitement accordé à ces employés par le gouvernement provisoire.

M. Schœlcher défend cette allocation, qui est mise aux voix.

Deux épreuves sont déclarées douteuses. On procède au scrutin de division sur cet amendement.

Nombre des votants	539
Majorité absolue	268
Pour	229
Contre	310

L'amendement n'est pas adopté.

Les chapitres 1 et 2 sont adoptés.

M. Charles Dupin demande que l'on discute d'abord le chap. 5 (solde et habillement des équipages et des troupes.)

M. Perrinon, rapporteur, n'y voit pas d'inconvénient.

M. Dufaure n'y voit pas d'avantage.

Que l'on soit en paix ou en guerre, l'état-major doit rester le même, par la raison que des officiers de marine ne s'improvisent pas.

La proposition de M. Dupin est rejetée à l'unanimité des voix, moins celle de l'honorable cumulard.

Le chapitre 3 a trait aux officiers militaires et civils.

La commission propose une réduction de 4 600 fr. sur le traitement des membres du conseil d'amirauté, ce qui réduit le crédit pour ce comité de 23 800 à 19 200.

M. de Tracy, ministre de la marine, combat cette réduction, qui est défendue par M. Perrinon et adoptée.

La commission, sur le crédit de 123 100 francs demandé pour les préfectures maritimes, propose une réduction de 7 000 fr.

M. de Tracy combat cette réduction, qui est défendue par M. Perrinon, rapporteur. MM. Charles Dupin et de Kerdrel la combattent à leur tour.

La réduction est adoptée.

Sur le chapitre relatif aux officiers de marine, le projet du budget demande 4 834 580 fr.; le gouvernement consent à une réduction de 156 040 fr., ce qui porte à 192 040 fr. la réduction totale.

M. Dufaure combat cette réduction, qui serait la conséquence d'un article reglementaire proposé par la commission du budget de la marine. Cet article est ainsi conçu :

« Le cadre des officiers de marine sera fixé ainsi qu'il suit :

» 1 amiral, 9 vice-amiraux, 19 contre-amiraux, 80 capitaines de vaisseau, 170 capitaines de frégate, 500 lieutenants de vaisseau, 550 enseignes, 300 élèves.

« La réduction sera opérée au fur et à mesure des vacances. Néanmoins, une place sur deux vacances dans chaque grade sera réservée à l'avancement et donnée conformément aux règles établies.

Un tel article, dit l'orateur, doit être présenté dans une loi organique discutée sincèrement. Il ne saurait être voté sous forme d'un article additionnel au budget. L'orateur, du reste, croirait cette réduction si considérable de l'état major de la marine désastreuse pour le pays.

Il faut que l'état-major de la marine soit toujours sur le pied de guerre, parce qu'il serait trop tard, quand la guerre éclaterait, de se mettre en quête d'officiers de marine.

Le cadre actuel du personnel de la marine est tout au plus ce qu'il doit être pour le cas de guerre, et il est impossible de le réduire sans qu'il en résulte de fâcheuses conséquences.

La commission a cru pouvoir désarmer, en cas de guerre, tout ce qui n'est pas vaisseau ou frégate. Il en résulterait aux yeux de l'Europe, que ce ne serait pas par la sagesse et la modération que vous ne faites pas la guerre, ce serait par faiblesse. (Très bien.)

Citoyens, gardons notre matériel naval pour le jour où nous en aurons besoin.

M. Perrinon défend la proposition de la commission.

M. Perrinon, rapporteur :

Il résulte de l'état de répartition de nos forces navales, que les différents services auxquels la marine doit satisfaire, sont :

1° Le service des stations, dans lequel on comprend les stations locales de l'Algérie et des colonies;

2° Le service ordinaire et éventuel des ports;

3° Le transport des troupes et des malades;

4° Enfin, le maintien dans la Méditerranée d'une escadre d'évolution.

En dernière analyse, toutes les exigences du service de la marine, au point de vue du gouvernement, ne réclameraient, en temps ordinaire, que 147 officiers supérieurs parmi lesquels 37 capitaines de vaisseaux, 110 capitaines de frégate, 298 lieutenants de vaisseaux, 293 enseignes et 21 743 marins.

Ce sont ces bases qui ont terminé les réductions à opérer sur le projet soumis à votre examen.

A ce dernier nombre il faut ajouter 996 hommes pour les suppléments d'équipages des bâtiments-amiraux, les mousses supplémentaires et les marins nécessaires à la direction des ports de l'Algérie : ce qui donne un chiffre rond de 22 700 marins embarqués. Mais, outre ces hommes, il en faudrait encore à terre un certain nombre dans les divisions des équipages de ligne pour satisfaire aux différents besoins qui se produisent pendant l'année. Le ministre en a porté le chiffre à 4 500 environ, dans l'hypothèse où il aurait 29 300 marins embarqués; mais comme il n'en demande que 27 000, ce nombre ne doit être que de 1 400. D'après cela, en temps ordinaire, le ministre fixerait à 24 000 hommes environ le chiffre des marins nécessaires au service de la flotte.

Mais l'escadre de la Méditerranée n'emploie que 7 496 marins au lieu de 8 144. D'un autre côté, une partie des bâtiments qui sont de trop dans les stations sont déjà rentrés, et permettent de réaliser sur l'effectif une économie de 850 hommes au moins. Tout fait présumer, d'ailleurs, que dans l'avenir il y aura plutôt lieu de diminuer que d'augmenter l'effectif de la flotte.

Il n'y a donc aucun inconvénient, pour le service, à réduire de 1 500 le chiffre total de 28 500 hommes, auquel le ministre a consenti. D'après les calculs de la commission, on aurait, pour les équipages à terre et embarqués, un effectif de 26 900 hommes.

M. de Lamartine. Malgré les difficultés d'administration, malgré le besoin d'économie qui nous presse, il y a un instinct supérieur aux chiffres les mieux groupés : cet instinct des nations qui sentent ce qu'exige leur conservation et leur développement, éclatait en 1846, dans des circonstances bien différentes de celles qui se présentent aujourd'hui. Oui, en 1846, en temps de paix et lorsque ce mot magique de République n'exaltait pas les instincts belliqueux du pays, une coalition, née tout à coup sur les bancs de la chambre des députés, une coalition qui réunissait les noms des Billault, des Dufaure, des Thiers, des Berryer, le mien lui-même, s'élevait et demandait le développement complet, définitif de nos forces maritimes, et le vote des 93 millions s'échappait de l'urne et consolait la France de cette retraite de notre pavillon, quand en 1840 il quittait la mer pour aller se cacher dans nos ports. (Mouvement.)

M. Julien Lacroix. Qu'avez-vous fait avec vos 93 millions? qu'ont-ils produit? (Agitation prolongée.)

M. de Lamartine. On nous demande ce que nous avons fait des millions qui ont été votés : ce n'est pas à nous qu'il faut en demander compte; il faudrait plutôt nous demander ce que nous en ferons à présent.

Quoi! messieurs, quand vous jetez un coup d'œil sur la carte de France, de la France qui devient de plus en plus industrielle, qui va chercher des relations commerciales jusqu'en Chine, vous pourriez vous demander pourquoi les sommes consacrées à notre marine? Ces sommes, nous demandons leur maintien, parce que nous ne voulons pas qu'on fasse des économies sur notre force, sur notre commerce, sur nos influences extérieures.

Après ce que l'honorable M. Dufaure vous a dit, je n'ai plus rien à faire que de m'adresser au sentiment patriotique de cette Assemblée. Citoyens, prenez garde aux circonstances, non pas qu'elles soient menaçantes pour la paix. La sagesse de la République, j'en ai la conviction, égalera sa force, mais enfin il faut que ce soit elle qui donne, qui maintienne la paix, il ne faut pas qu'elle paraisse la subir. (Mouvement.) Messieurs, toutes les grandes questions entre nations se videront aujourd'hui sur la mer. En effet, les nations ne bornent pas leur propriété au sol, cette propriété s'étend aussi loin que la pensée, il lui faut l'immensité des mers pour répondre à l'immensité de ses ambitions.

Faites-y attention aussi : il n'y a que deux guerres, la guerre de coalition, la guerre continentale, la guerre qui élèverait pour étendard un principe au lieu d'un intérêt, guerre de tous contre un, guerre extrême, aux moyens extrêmes; l'autre, que je puis nommer une guerre modérée (on rit), une guerre d'influence, une guerre de détail, qui ne dépassera pas le littoral; que nous trouverons peut être en Egypte, sur les côtes d'Espagne, guerre qui nécessite le maintien d'une marine sur l'état de paix armée.

Voilà ce que nous vous demandons, en vous rappelant qu'on ne retrouve plus les officiers de marine une fois qu'on les a éloignés de leur pavillon. Voyez ce qui se passa sous la première république, ce qui se passa sous l'empire. Napoléon avait des vaisseaux, il avait augmenté le nombre de ceux que Louis XVI avait fait construire avec une si louable et patriotique persistance; et en face de ces bâtiments inutiles, il disait : Je vous demande des hommes, et vous me donnez du bois. (Très bien!)

M. Bureaux de Puzy défend la commission du reproche d'avoir voulu affaiblir notre état maritime. Il s'étonne que l'on aille au delà des demandes du ministre de la marine.

Les réformes que propose la commission, dit-il, ne frapperaient que sur des dépenses superflues, et elles mettraient à même de garder l'argent pour parer aux besoins des éventualités. Les états-majors trop nombreux sont des inconvénients : c'est la pratique qui fait les bons marins. Sous l'empire, les vaisseaux de ligne étaient commandés par des capitaines de frégates. Est-ce qu'ils n'ont pas dignement répondu à la confiance du pays?

Le ministre, dit l'orateur en terminant, fait son devoir en défendant son budget; nous faisons le nôtre en défendant les intérêts des contribuables. (Très bien! très bien!)

M. Dufaure. Je n'admets pas, avec le préopinant, que le ministre de la marine soit seul chargé de défendre notre marine, et que nous, nous ne puissions que demander des réductions. (Rumeurs diverses.) L'Assemblée n'oubliera pas qu'il s'agit de voter immédiatement la destruction des cadres établis après de si longues études. Et que nous dit-on? il sera toujours temps de revenir sur cette résolution si l'on s'aperçoit qu'on s'est trompé. (Interruption.) L'article réglementaire ajouté à votre budget change tout, détruit tout, et vous croyez que le mal sera réparable! Détrompez-vous, ces erreurs sont fatales. Il ne faut pas les commettre, car on ne peut les réparer.

Messieurs, je suis d'un département où j'ai pris en profonde estime nos braves marins. Je sais que, contrairement à ce qu'on nous a dit ici, c'est pour eux une véritable disgrâce de rester à terre (Très bien!), et que ce qu'ils demandent avant tout, c'est d'être embarqués. Et je ne puis trop énergiquement protester contre l'opinion contraire, et je vous supplie de ne pas briser par un vote inconsidéré des cadres que vous seriez heureux de retrouver en temps de guerre.

M. Guichard soutient la rédaction proposée par la commission. On a parlé de l'honneur du pavillon de la France. Nous aussi nous tenons à cet honneur; que le pavillon se lève pour délivrer la Sicile, pour sauver l'Italie, et vous verrez si nous hésiterons à vous donner les moyens de le faire triompher? Mais puisqu'on en fait un épouvantail pour la liberté des peuples, songeons du moins aux intérêts des contribuables, et ne leur faisons point payer ce déni de justice et de dignité. (Très bien! à gauche.)

L'orateur combat les arguments présentés par M. Dufaure sur les capitaines remplacés par les lieutenants de vaisseau. Il repousse, tant en son nom qu'en celui de la commission, le reproche de manquer de patriotisme. Et quant à l'économie, dit-il, nous nous en glorifions. (Très bien!)

M. le Président. Si le nombre des officiers désignés par la commission est adopté par l'Assemblée, le chiffre sera adopté. Je vais donc mettre aux voix l'amendement comme article réglementaire à insérer dans les dispositions générales de la loi des finances.

« Le cadre des officiers de marine sera fixé ainsi qu'il suit : 1 amiral, 9 vice-amiraux, 19 contre amiraux, 80 capitaines de vaisseau, 170 capitaines de frégate, 500 lieutenants de vaisseau, 550 enseignes, 300 élèves.

» La réduction sera opérée au fur et à mesure des vacances. Néanmoins, une place sur deux vacances dans chaque grade sera renversée à l'avancement et donnée conformément aux règles établies. »

Une première épreuve est déclarée douteuse. Il est procédé au scrutin de division.

En voici le résultat :

Nombre des votants,	608
Majorité absolue,	305
Billets blancs,	299
Billets bleus,	309

En conséquence, l'Assemblée n'adopte pas la réduction dans le cadre des officiers de la marine.

M. le Président met aux voix le chiffre de 8 350 fr. proposé comme économie sur l'allocation des majors-généraux. — Adopté.

Le chapitre 3 est mis aux voix et adopté.

CHAP. IV. — Inspection du matériel d'artillerie, 201 426 fr. — Adopté.

CHAP. V. — Inspection générale des troupes d'infanterie, réduite par la commission à 18 865 fr. — Adopté.

CHAP. VI. — Génie maritime, 158 800 fr.

La commission propose une réduction de 20 500 fr.

M. Julien Lacroix. Nos réductions portent sur les différentes allocations dont voici le détail :

Pour l'économie à réaliser cette année sur la diminution du cadre des ingénieurs,	9 000 fr.
Pour la suppression des suppléments accordés aux directeurs,	2 000
Pour la suppression des augmentations de traitement de cinq directeurs,	7 000
Pour la réduction du supplément de l'inspecteur général,	2 000
Total :	20 500

Toutes ces réductions nous ont paru justes. C'est après un mûr examen que nous n'hésitons pas à vous demander de les voter. »

Un membre combat la réduction.

Voix confuses. A demain.

La séance est levée à six heures 3/4.

Comptoir national d'escompte. — L'administration du Comptoir d'escompte national a l'honneur de prévenir MM. les négociants que le taux de l'escompte sur les récépissés de marchandises ou warants est réduit à 5 0/0 à dater du 1er mai prochain.

L'administration a déjà fait connaître qu'à partir du 1er avril, il pourrait être ouvert des comptes courants d'escomptes au taux réduit de 5 0/0.

Dans la pensée d'étendre à un plus grand nombre d'opérations le bénéfice de la réduction des intérêts, le comptoir national a pris des arrangements avec les sous-comptoirs de garantie pour les mettre à même de faire des avances sur nantissement, à des conditions plus favorables que celles établies jusqu'à ce jour.

En outre, de nouvelles dispositions, arrêtées avec l'administration des magasins publics, assurent aux déposants des marchandises des réductions notables dans les frais de magasinage et de manutention.

La note de ces modifications est délivrée au bureau établi par la Banque de France et le Comptoir national d'escompte à l'entrepôt réel des douanes.

FAITS DIVERS.

M. Gioberti, chargé d'affaires du Piémont, a remis à M. le ministre des affaires étrangères une note dans laquelle le gouvernement piémontais réclame officiellement et à nouveau la médiation de la France et de l'Angleterre pour le règlement des difficultés que vient de soulever Radetzki, au nom de l'Autriche. (*Estafette du soir.*)

—L'escadre expéditionnaire a dû arriver le 25 devant Civita-Vecchia.

— Deuxième réunion électorale à 7 heures, rue Sainte-Croix-de-la Bretonnerie, 9, vendredi 27 avril.

— La *République*, à propos des violences auxquelles s'est livrée la police aux environs de la rue Martel, raconte qu'un ouvrier, le citoyen Merassi, qui demeure rue des Vinaigriers, 7, a été brutalement frappé au moment où il voulait aider une pauvre femme à se relever. Cette femme était tombée dans la fuite des citoyens que les sergents de ville poursuivaient, l'épée à la main. Elle a dû être foulée aux pieds, car le citoyen Merassi, inhumainement repoussé, n'a pu la relever; il a longtemps entendu ses cris.

La *République* insiste avec beaucoup de raison sur la nécessité d'éviter à tout prix une collision qui compromettrait le résultat des élections et ne profiterait qu'au ministère.

Le *Moniteur du soir* annonce que le préfet de police a porté plainte contre la *République* et la *Réforme*, comme ayant calomnié ses agents.

— Suivant l'*Estafette*, M. Napoléon Bonaparte aurait été destitué à cause d'une lettre dans laquelle il *proteste* contre la restauration du pape par l'armée française. Que cette lettre existe ou non, les démocrates ne seront pas assez dupes pour faire un parti à M. Napoléon Bonaparte. Ils se contenteront de rire de la rivalité des deux cousins dans le camp bonapartiste, de celle de MM. Thiers et Guizot dans le camp des orléanistes, comme de celle du duc de Bordeaux et du baron de Richemond (Louis XVII) dans l'arène de la légitimité. De tous ces candidats, au surplus, c'est le dernier qui montre le plus de réserve et de dignité.

— M. H. de Lourdoueix annonce en tête de la *Gazette de France* qu'il va continuer l'œuvre de l'abbé de Genoude.

— Ce matin on a commencé sur la place de la Concorde et à la tête du pont qui mène à l'Assemblée nationale, les préparatifs de la fête nationale pour l'anniversaire de la proclamation de la République par l'Assemblée constituante, le 4 mai 1848.

— Un nommé Joseph Leclerc, originaire de la commune d'Arnac-Pompadour (Dordogne), vient de mourir à la Vera-Cruz, et y laisse une modeste fortune de 16 millions de fr., que deux neveux, dont l'un est arpenteur à la Chapelle-Blanche (Indre-et-Loire), et l'autre marchand de vins à Paris, doivent recueillir. Que l'on dise encore, après cela, que la race des oncles d'Amérique est perdue ! (*Précurseur de l'Ouest*).

— Le banquet des démocrates socialistes de la Mayenne aura lieu dimanche, 29 avril, à 11 heures précises à l'Association des cuisiniers, barrière de Sèvres, 49. On trouve des billets au prix de 1 fr., chez le citoyen Bremont, rue Saint-Lazare, 50, et chez le citoyen Poupin, rue du Cherche-Midi, 58. Les citoyennes seront admises. Il sera donné des entrées pour les enfants moyennant 50 c.

— Le bruit court que la *Révolution démocratique et sociale*, la *Vraie République* et le *Peuple* ont été saisis ce matin.

Il nous est impossible, à la lecture de ces journaux, d'en comprendre la raison légale.

C'est probablement encore de la provocation.

— On lit dans le *Peuple* :

« Nous avons l'œil et l'oreille partout. Nos ennemis s'en doutent; voilà pourquoi ils nous craignent si fort.

» Samedi, quelques instants après l'évènement de la salle Martel, le général Changarnier, le sauveur de la société, tant loué par les légitimistes, est arrivé tout effaré dans les salons de la présidence. Il s'est approché de M. Louis Bonaparte et lui a annoncé tout bas qu'une *insurrection armée* venait d'être réprimée.

» Un de ces officieux qui écoutent aux portes, un général de brigade, pour mieux le désigner, s'est approché de M. Changarnier et lui a demandé s'il devait se rendre à son poste.

» C'est inutile, lui a répondu le pacha musqué, j'ai fait rétablir l'ordre. »

Quelle pitié !

— En vérité, M. Rebillot rendrait des points à M. Gisquet, de terrible mémoire. Hier, un commissaire de police s'est transporté chez tous les marchands de vin du quartier Saint-Jacques, et leur a intimé l'ordre de le prévenir du cas où plus de quatre personnes se réuniraient chez eux à l'effet de parler d'affaires politiques, les avertissant que s'ils désobéissaient à cet ordre ils seraient punis. (*Idem.*)

— Le *Moniteur* du soir prétend que des hommes, des femmes et des enfants n'ont pas été frappés hier à coups de bâton par les sergents de ville, au moment de la sortie de la salle Martel, comme l'affirment les journaux de ce matin. On nous assure que les brutalités des agents de la police ont dépassé ce que ces messieurs se permettaient au bon temps de M. Gisquet, et que l'on a compté vingt-deux blessés dans la rue Martel et dans les rues voisines. (*Journal de la Vraie République.*)

— Nous avons eu le plaisir d'apprendre à nos lecteurs que les agents de la police chargés de perquisitionner chez notre collaborateur, le citoyen Pilette, s'étaient installés dans son appartement et avaient déclaré qu'ils attendraient son retour *afin de lui faire signer le procès-verbal de visite*. Pour se donner de la patience et des forces, ils se sont fait monter à manger et se sont mis à faire leurs quatre repas avec toute la régularité prescrite par l'école de Salerne. Comment ces détails nous sont-ils parvenus? C'est notre secret, et M. Rebillot ne le saura pas.

Or, voici le beau. Messieurs de la police, hier, après leur second déjeuner, ont voulu se passer la lecture de notre journal, que, très humblement et avec toute la déférence due à des autorités de leur ordre, le concierge leur avait porté. Le brigadier, en ânonnant un peu, régale son escouade du récit très circonstancié de leurs exploits de la veille. Il s'étonne de l'exactitude que présente notre article; mais quand il voit que nous connaissons jusqu'aux motifs de leur installation à poste fixe, il dit d'un ton mélodramatique, et en attachant successivement sur chacun de ses hommes un regard perçant et soupçonneux : « Il y a des mouchards ici ! »

Le mot n'est-il pas charmant? (*Révolution démoc. et soc.*)

— Les journaux de la Haute-Marne annoncent que la candidature du prince de Joinville est produite dans ce département par un grand nombre d'électeurs.

— On lit dans l'*Evénement* :

« Le bruit se confirme de plus en plus que les rapports diplomatiques entre Vienne et Paris ont pris, ces jours-ci, un ton d'aigreur inaccoutumé.

» Les dernières notes de la France seraient assez fermes pour qu'on pût craindre prochainement des complications graves dans les rapports entre les deux pays. Les négociations relatives à la paix entre le Piémont et l'Autriche sont la cause des difficultés qu'on signale. »

— Nous lisons dans l'*Impartial du Nord* :

« On a posé hier sur les murs de Valenciennes une énorme affiche faisant appel aux amis de l'ordre et provoquant une souscription de 40 centimes par personne pour les frais de cette propagande. Le lieu de souscription à Valenciennes n'est pas indiqué, de sorte que les souscripteurs devront envoyer à Paris leurs 40 centimes franco, rue Saint-Honoré. Rétablir l'ordre, faire renaître le crédit, sauver la patrie, pour la bagatelle de 40 centimes par personne, en vérité, ce n'est pas trop cher ! Sous le même prétexte, le comité bonapartiste de la cité Bergère fait le même appel de 40 centimes à chaque partisan de la vieille gloire de nos vieilles armées. Ces tiraillements en tous sens témoignent du mal qui agite la société. »

— Un incident grave a signalé l'exécution d'un condamné à mort, qui a eu lieu récemment à Bourges. L'exécuteur des hautes œuvres refusa nettement le concours de son ministère, et fut, pour ce fait, condamné à la prison. Il fallut faire venir l'exécuteur d'Orléans. Le charpentier désigné pour monter l'échafaud refusa également, et fut pareillement condamné à vingt-quatre heures de prison. Si nous sommes bien informés, cette désobéissance ne venait pas d'un sentiment de commisération pour le condamné, mais de la répulsion qu'inspire l'échafaud.

— On écrit de Dieppe :

« Le 13 de ce mois au matin, a été trouvé mort, dans le grenier de la fille Marie Bureaux, tisserande en la commune de Saane-Saint-Just, canton de Bacqueville, un individu inconnu dans le pays. Il portait sur lui une tunique de garde mobile ayant pour marque 347, plus bas 25, dont le 2 est brouillé de noir; une autre marque de côté ainsi faite : E. de L; un foulard en coton portant le portrait du président de la République, une casquette en drap noir, un caleçon en coton à petites raies bleues sur les côtés et à la ceinture, marqué d'un M en coton rouge; un pantalon en laine bleue, rayé, à carreaux; il n'avait ni bas, ni gilet; un foulard en soie était à sa tête.

» Il a été trouvé sur lui une bouteille dans laquelle il y avait eu du laudanum, avec lequel on suppose qu'il se sera empoisonné, plus un papier indiquant qu'il était un pauvre ouvrier sans ouvrage, et qu'il se recommandait à Dieu. » (*Journal de l'arrondissement du Hâvre.*)

— Les républicains démocrates des Ardennes sont avertis que le banquet qui devait avoir lieu dimanche 29, barrière des Amandiers, salon des Cuisiniers réunis, est renvoyé jusqu'à nouvel avis.

SEINE-ET-MARNE, réunion électorale des démocrates socialistes. — Une commission de ce département est permanente chez le citoyen Leroy, rue du Faubourg du Temple, 34.

BULLETIN DU CHOLÉRA. — Dans la journée du 25, il y a eu 49 décès, ainsi répartis : 1er arrondissement, 4 à domicile et 3 à l'hôpital Beaujon; 2e arr., 1 à domicile; 3e et 4e arr., 0; 5e arr., 4 à domicile; 6e arr., 1 à domicile; 7e arr., 0; 8e arr., 4 à domicile; 9e arr., 4 à domicile et 2 à l'Hôtel-Dieu; 10e arr., 3 à domicile et 8 aux hôpitaux; 11e arr., 1 à domicile; 12e arr., 8 à domicile, 1 à la Salpétrière, 2 à la Pitié, 2 au Val-de-Grâce et 1 à Lourcine. C'est donc 30 à domicile et 19 aux hôpitaux.

NAÏVETÉ. — Le *Mémorial d'Aix*, journal honnête et modéré, se fait un titre de gloire d'avoir combattu l'*amélioration du sort de la femme* (textuel).

ESPRIT DES CAMPAGNES. — Nous voyons avec plaisir, dit le *Peuple souverain* de Lyon, qu'à la veille des élections toutes les communes s'organisent pour fraterniser dans les banquets; nous engageons nos amis à ne pas manquer de s'y rendre; nous leur signalons comme devant être très nombreux celui de Saint-Genis-Laval, qui aura lieu le dimanche 6 mai prochain; il sera présidé par le citoyen Fortunat Pinet, maire de la commune.

— Nous recevons d'Olonzac (Hérault) les détails d'un banquet démocratique auquel assistaient plus de six cents citoyens.

Nos ennemis s'en vont répandant partout que l'arrondissement de Saint-Pons est un *bourg-pourri à l'ordre* de M. Fould; ce banquet est un noble démenti donné à ces calomnieuses assertions. Nous savons bien, nous, que les réactionnaires vous calomniaient, et que dans la poitrine du plus grand nombre d'entre vous battaient des cœurs généreux pour la sainte cause de la démocratie. Dans quelques jours nous allons nous mesurer avec nos ennemis dans un combat pacifique; que pas un de vous n'y manque, et ce combat sera suivi d'une victoire éclatante. (*Indépendant de Montpellier.*)

COURS D'HISTOIRE NATURELLE AU COLLÈGE DE FRANCE. — M. le professeur Duvernoy, membre de l'Institut, a commencé son cours d'histoire naturelle au collège de France. Le savant professeur traite une matière de la plus haute importance pour l'agriculture. En étudiant les animaux, il s'occupe spécialement de ceux qui sont réduits à l'état de domesticité, et des moyens de les propager et de les perfectionner.

C'est une question dont on ne s'était jamais occupé au collège de France. Le célèbre Daubenton avait étudié le mouton au point de vue de la production de la laine, et l'on sait les services qu'il rendit à l'industrie française.

Nous devrons à M. Duvernoy des principes dont notre agriculture a manqué jusqu'ici pour perfectionner les races qu'elle élève.

Le cours de M. Duvernoy a lieu le mercredi et le vendredi, de une à deux heures.

L'Union musicale annonce pour dimanche prochain, 29 avril, un magnifique concert.

Mme Pleyel, la reine du piano, prêtera par son immense talent un attrait irrésistible à cette belle matinée musicale, qui doit être la dernière de la saison. L'ouverture d'*Oberon*, de Weber; une cavatine d'*Orazzi e Curiazzi*, de Mercadante, par Mlle de Rupplin; l'évocation des nonnes de *Robert le Diable*, par Hermann-Léon, l'excellente basse de l'Opéra-Comique; *Mazeppa*, ouverture inédite à grand orchestre d'Albert Sowinski, et l'admirable final de *Moïse*, avec Mmes de Rupplin et Beaucé, MM. Hermann-Léon, Barbot, Legrand, Faure, etc., compléteront le programme.

On peut dire que la société, dirigée par M. Manera, fera royalement ses adieux au public distingué, toujours empressé de répondre à son appel.

Les personnes dont l'abonnement expire le 30 avril sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, nº 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

PETITE CORRESPONDANCE.

Poitiers. — M. A. M. — Reçu les 9. — Afin de régul. l'ab. par suite de v. retour en France, nous le prolongeons d'un m. et demi, soit jusqu'au 15 sept. p.
Gray. — M. P. — Veuillez ne pas avoir égard à la bande. Vot. ab. va au 15 mai.
Toulon. — M. P. — Reçu votre lettre; nous prenons note de tout. — Nous attendons le compte ann. — Mille amitiés.
Cette. — M. A. — Nous vous envoyons les 6 ex. du D. que vous désirez.
Etampes. — M. C. — L'on nous remet 20 de votre part.
En voyage. — M. F. C. — A. B. n'a pu att. votre rentrée et part aujourd'hui 27.
Paris. — Rue Lav. — M. B. — Dép. à 5 h. 3/4; donc à 4 préc.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS	On an	20 fr.,	Six mois	11 fr.,	Trois mois	6 fr.
DÉP. ET ÉTRANGER	—	32	—	17	—	9
PAYS à surtaxe	—	50	—	26	—	14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DÉP. ET ÉTR.	—	8	—	4	—	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES	
Une à quatre fois en un mois:	40 c.	Annonces anglaises	80 c.
Cinq à neuf — —	30	Réclames-notices	60
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

On s'abonne à Lyon, au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme.

Bourse du 26 avril.

La nouvelle financière du jour, c'est l'adjudication de l'emprunt de la ville de Paris à la maison Béchet, de Thomas et Ce. On en trouve le prix élevé à 1 105 fr. 40 c., avec 4 0/0 d'intérêts et primes.

Les actionnaires n'y gagneront pas grand chose; on le cote en Bourse d'abord à 1120, et finit à 1110 fr. après avoir fait 1105. Le marché offre une grande tenue; il est en hausse.

Le 5 p. 100 laissé hier à 87.80 ouvre à 88, perd un instant 20 centimes pour remonter ensuite à 88.45 fin courant et 88.30 comptant. C'est une hausse de 65 centimes sur la bourse précédente.

La Banque de France gagne 45 à 2400 sur hier.

Le 3 0/0 débute à 56.40 et finit au plus haut à 56.70 à terme et 56.60 au comptant, avec 30 c. d'amélioration.

Le chemin de fer d'Orléans finit avec 2 50 d'amélioration; il est à 850. Avignon-Marseille ne varie pas de 215. Le Nord flotte entre 452 et 455 dernier cours.

La Bourse est excellente; les cours des fonds publics n'ont presque pas rétrogradé.

L'industrie a des demandes.

Le zinc de la Vieille-Montagne monte à 3100, et les mines de la Loire font 297.50.

La coulisse, à 4 heures, fait 88.75.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	56 30	56 »»	56 »»	56 30
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0	87 80	88 »»	87 »»	88 10

26 avril. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	56 60 »»		4 Canaux avec prime	1065 »»
— Emprunt 1847-1848	»» »» »»		Lin Maberly	»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	88 30 »»		Caisse hypothécaire	135 »»
4 1/2 0/0 du 22 mars	87 50 »»		Emprunt d'Haïti	210 »»
3 0/0 j. du 22 septembre	»» »» »»		Espagne, dette active	30 50
Actions de la Banque	2400 »» »»		— dette passive	»» »»
Rente de Naples, j. juillet			— 3 0/0 1841	33 »»
Récép. Rothschild	87 50		Emprunt portugais 5 0/0	»» »»
5 0/0 de l'Etat romain	77 50		— — 3 0/0	»» »»
5 0/0 belge 1840	98 50		2 1/2 hollandais	»» »»
— — 1842	»» »»		Zinc Vieille-Montagne	30.5 »»
— 4 1/2	»» »»		H. de la Grand-Combe	»» »»
— Banque (1835)	»» »»		Emprunt du Piémont	870 »»
Obligations de la Ville	1190 »»		Lots d'Autriche	320 »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	»» »»	»» »»	Orléans à Bordeaux	410 »»	»» »»
Versailles, rive droite	215 »»	213 75	Du Nord	451 50	453 »»
— rive gauche	180 »»	180 »»	De Paris à Strasbourg	372 50	374 25
Paris à Orléans	847 50	850 »»	Tours à Nantes	323 75	323 75
Paris à Rouen	563 75	567 50	Paris à Lyon	»» »»	»» »»
Rouen au Havre	»» »»	299 »»	Montereau à Troyes	132 50	132 50
Avignon à Marseille	215 »»	215 »»	Dieppe à Fécamp	180 »»	178 75
Strasbourg à Bâle	103 75	103 75	Paris à Sceaux	»» »»	»» »»
Du Centre	362 50	362 50	Bordeaux à la Teste	»» »»	»» »»
Amiens à Boulogne	»» »»	»» »»			

L'un des gérants : G. TANDON.

Spectacles du 27 avril.

THEATRE DE LA NATION. — Le Prophète.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Les Enfants d'Edouard, Bon gré.
OPERA-COMIQUE. — Le Muletier, Haïdée.
ODÉON. — Les Guérillas, Tartufe, le Manteau.
THEATRE-HISTORIQUE. — La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE. — Le Bouquet de violette, Gardée à vue, le Lorgnon, Grenouilles.
VAUDEVILLE. — Prétendants, 2e Nº de la Foire aux Idées, Breda, J'attends.
THEATRE MONTANSIER. — E. H., les Femmes, Chansonnette, l'Etourneau.
VARIETES. — La Paix, le Vendredi, les Beautés, Larifla.
GAITE. — Marceau, Gracioso.
AMBIGU-COMIQUE. — Louis XVI et Marie-Antoinette, le Morne au Diable.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple). — Murat.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — Mariage d'amour, la Californie.
FOLIES. — Mathieu, Cendrillon, Gibier de roi.
DELASSEMENTS-COMIQUES. — Culottes et cotillons, Jocrisse, Ce qui manque aux grisettes, la Nuit du 15 mars.
CIRQUE DES CHAMPS-ELYSÉES (carré Marigny.) — Ouverture.
THEATRE CHOISEUL. — Le Fils du Rampailleur, les Deux mousquetaires, le Choriste, Pierrot
THEATRE BEAUMARCHAIS. — La Montagne et la Gironde.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 115. EDITION DU MATIN. Samedi 28 Avril 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . 11 f.
Un an. . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . 17 f.
Un an. . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

Le 2 mai la Démocratie pacifique sera imprimée en caractères entièrement neufs.

PARIS, 27 AVRIL.

Comité démocratique-socialiste des élections.

AVIS.

Les provocations du pouvoir qui ont osé porter atteinte à la souveraineté populaire, s'exerçant dans les réunions électorales, imposent au comité démocratique-socialiste le devoir de prendre à cet égard une résolution mûrement délibérée. Le comité s'est occupé sans relâche de la solution à donner à une question si grave. Demain il sera donné avis aux démocrates de la décision qui aura été prise.

Liste des Candidats à l'Assemblée Législative,

DÉSIGNÉS PAR LE COMITÉ CENTRAL DÉMOCRATIQUE DE LA SEINE.

1. BAC (Théodore).
2. CABET.
3. CHARASSIN (Frédéric), homme de lettres.
4. CONSIDERANT (Victor).
5. D'ALTON-SHÉE.
6. DEMAY, lieutenant de chasseurs à pied.
7. GENILLER, professeur de mathématiques.
8. GREPPO.
9. HERVÉ, rédacteur de la *République*.
10. HISAY, ouvrier mécanicien.
11. LAGRANGE.
12. LAMENNAIS.
13. LANGLOIS, rédacteur du *Peuple*.
14. LEBON (Napoléon).
15. LEDRU-ROLLIN.
16. LEROUX (Pierre).
17. MADIER DE MONTJAU aîné, avocat.
18. MALLARMET, ouvrier en bronze.
19. MONTAIGNE, ouvrier tailleur de limes.
20. PERDIGUIER (Agricol).
21. PROUDHON.
22. PYAT (Félix).
23. RIBEYROLLES.
24. SAVARY, ouvrier employé au gaz.
25. THORÉ.
26. VIDAL (François), publiciste.

27 et 28. Réservés pour les deux candidats de l'armée.

Assemblée nationale.

L'Assemblée a continué aujourd'hui l'examen du budget de la marine.

Dans la première partie de la séance, des réductions peu importantes ont été adoptées sans discussion. Ces réductions ont porté sur le génie maritime, les commissaires de la marine, les comptables du matériel, le personnel administratif, les ingénieurs, maîtres, entrepreneurs, etc.

Un débat sérieux ne s'est engagé qu'au sujet d'une réduction de 2 536 168 fr. proposée par la commission sur le personnel des équipages. Le ministère, sur ce chapitre, ne consentait qu'une économie de 1 165 500 fr. La réduction de la commission, après avoir été combattue par MM. Lamoricière et Dufaure, a été repoussée par l'Assemblée.

Une réduction de 282 507 fr. proposée par la commission sur l'infanterie de marine, n'a été adoptée qu'à une voix de majorité.

A la fin de la séance, M. Félix Pyat a demandé l'autorisation d'interpeler M. le ministre de l'intérieur sur les entraves apportées au droit de réunions électorales. L'Assemblée a décidé que ces interpellations auront lieu demain.

Ils n'ont pas de cœur!

Il est une condition indispensable pour gouverner le peuple français, c'est le cœur. Alors même que la science sociale ferait défaut, le peuple accorderait du temps à ceux qui lui marqueraient de la sympathie. Couvert de haillons et manquant de pain, le peuple, après février, a mis trois mois de misère au service de la République, dans la pensée que les gouvernants sauraient l'aimer, sinon guérir immédiatement ses plaies. Aimez le peuple, ayez comme lui l'âme grande, délicate, généreuse, et le peuple attendra patiemment le résultat de vos efforts; il vous aidera, par son affection, à surmonter les obstacles. Si vous manquez de cœur, eussiez-vous l'emphase oratoire de M. Barrot, la tenacité de M. Faucher, l'astuce de M. de Falloux, vous pourrez arriver un instant à la tête des affaires, mais aucun lien ne se formera entre vous et la population ; vous ne fonderez pas un gouvernement; un accident vous emportera, comme un accident, une surprise vous auront porté au pouvoir.

Le ministère actuel n'a pas de cœur.

A l'appui de notre opinion, nous pourrions apporter cent preuves; en voici une qui nous dispensera de toutes les autres.

On sait que la haute-cour de Bourges a condamné cinq absents, parmi lesquels se trouvaient Louis Blanc et Caussidière.

Aux yeux de tout homme impartial, Louis Blanc et Caussidière sont innocents. L'Assemblée nationale, témoin de la conduite de Louis Blanc pendant la journée du 15 mai, de ses efforts pour engager le peuple à se retirer, du triomphe qu'il a subi en se débattant, avait refusé une première fois d'autoriser contre lui des poursuites, et depuis ce vote solennel aucune charge nouvelle ne s'est produite. Quant à Caussidière il a été lavé de tout soupçon par les votes des électeurs parisiens, qui l'ont renvoyé à l'Assemblée nationale après une démission fièrement donnée.

Toutefois, le gouvernement du général Cavaignac ayant livré les socialistes à la réaction en même temps que l'Italie à l'Autriche, Louis Blanc et Caussidière traduits devant la haute-cour de Bourges ont été condamnés, non comme coupables, non comme convaincus, mais comme absents.

Que devait faire le gouvernement en présence de cette condamnation, qui peut être l'accomplissement d'une formalité judiciaire, mais qui n'entraîne aucun élément de conviction, encore moins aucune flétrissure contre les condamnés?

Publier le jugement en vertu de l'art. 472 du Code d'instruction criminelle, afin de prendre date, de faire courir les délais contre les condamnés, de les sommer ainsi de se présenter en personne.

Que ce jugement fût affiché à un poteau sur une place publique, et la loi se trouvait satisfaite.

Eh bien! le ministère actuel n'a pas rougi de choisir pour le lieu de l'affixion la place du Palais-de-Justice, la place où l'on expose les voleurs et les meurtriers; le ministère n'a pas rougi de relever l'échafaud des expositions, de dresser des piloris, de les entourer de gendarmes et de montrer au public, au milieu de cet attirail infamant, les noms de *Louis Blanc*, de *Caussidière* et de trois autres républicains.

Non, la loi ne vous ordonnait pas cette démonstration honteuse pour ses auteurs, la loi vous la défendait impérieusement.

La loi vous demandait l'affiche de l'arrêt, et rien de plus. Le gouvernement provisoire, par son décret du 12 avril 1848, qui abolit l'exposition publique pour la personne même des malfaiteurs, abolissait à plus forte raison l'application de cet appareil flétrissant aux noms des hommes politiques.

Ni Louis Blanc ni Caussidière n'ont été coupables au 15 mai. L'eussent-ils été, le moindre sentiment de délicatesse et de dignité, nous ajouterons de reconnaissance, vous eût enseigné que la parade infamante, épargnée depuis février aux forçats eux-mêmes, ne pouvait ressusciter pour les hommes qui, après février, ont bien mérité de la patrie, comme l'a déclaré l'Assemblée nationale, par un de ses premiers votes. En février, quand il n'y avait plus de charte, de gouvernement ni d'armée, quand la propriété s'effrayait, quand MM. Barrot, Faucher, Falloux rentraient sous terre, qui rassura la société? qui créa l'ordre? ce furent les citoyens Louis Blanc, Caussidière, l'un à l'Hôtel-de-Ville, où il pouvait trouver la mort; l'autre à la Préfecture de police, où il acceptait la plus difficile et la plus périlleuse des missions, dans un moment de bouleversement général.

Voilà ce que ces hommes ont fait, et parmi tous ceux qu'ils ont protégés en exposant leur vie, il s'est trouvé un procureur-général qui a reconstruit, pour y afficher leurs noms, le pilori des voleurs; il s'est trouvé des ministres pour applaudir!

Non, la loi ne vous l'ordonnait pas, et si la loi, par un texte formel, avait condamné au pilori les noms des sauveurs de la France en Février, votre devoir était de venir à l'Assemblée nationale, et de réclamer, au nom de la République, au nom du pays, l'abrogation d'une loi qui vous prescrivait de mettre au carcan par effigie Louis Blanc et Caussidière.

Vous n'avez pas de cœur, et vous le prouvez une fois de plus en essayant de justifier ce matin votre conduite par un plaidoyer *communiqué* au *Moniteur*. Vous cherchez à vous retrancher derrière un texte, vous parlez de l'exécution *nécessaire*, *littérale*, *indispensable de la loi*. Non, la loi ne permettait pas ce que vous venez de faire, et si elle l'avait soit ordonné soit autorisé, nous vous le dirions encore une fois, c'était l'abolition d'une pareille loi qui était nécessaire, indispensable, qui était le premier de vos devoirs.

Dans les grandes comme dans les petites choses votre caractère se révèle. Vous habillez vos agents de police en sergents de ville; vous faites entonner un *De Profundis* le jour du 24 février; vous persécutez les réunions électorales républicaines; vous exilez des étrangers inoffensifs; vous mettez au carcan les amis du peuple; vous inventez chaque matin une manière nouvelle de nous montrer que vous êtes sans âme.

Qu'est-ce que tout cela prouve?

Cela prouve que vous êtes minés dans l'opinion, que les élections vous tueront, que l'urne du scrutin sera votre tombe, que vous en avez pleine conscience. Pour galvaniser votre existence politique, pour ajourner l'heure où les ministères finissent, où la responsabilité commence, vous auriez besoin de comprimer une explosion de l'indignation populaire.

Le peuple ne vous en concèdera pas l'occasion; il subira tout et restera calme; il n'emploiera pas contre vous d'autre arme que ses votes; frappés de cette arme, vous ne ressusciterez jamais.

Caussidière nous adresse de Londres, 24 avril, la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,

Je lis dans votre numéro du 22 courant : « M. Caussidière vient, dit-on, d'écrire à M. le procureur-général Baroche qu'il est sûr le point de se constituer prisonnier, de manière à être jugé en même temps que son co-accusé Huber. »

Le dit-on que vous reproduisez est complètement faux. Si j'avais pu avoir l'intention de me constituer, avant l'ouverture du procès, le caractère des condamnations prononcées par la haute cour de Bourges m'aurait confirmé dans la pensée que j'avais agi sagement en m'abstenant de me présenter.

Qu'aurais-je pu dire? que j'avais été opposé à la manifestation du 15 mai, et que je n'en avais vu surgir les résultats qu'avec la plus vive douleur; que ceux qui, comme M. Buchez, s'étaient fait décerner la dictature, furent incapables ou traîtres; que les Montagnards et la garde républicaine, seule force dont je pusse disposer, avaient été évincés du service de l'Assemblée; que la présence de ces soldats citoyens, dont le républicanisme dévoué était connu du peuple, eût suffi pour garantir l'inviolabilité nationale!

Là n'est pas la question. Les explications loyales que j'avais données à cette même Assemblée, ainsi qu'à mes concitoyens, furent acceptées par 150 000 suffrages. Cette couronne civique ne fut arrachée ni par l'intrigue, ni par l'influence d'une position élevée : l'obscur citoyen fut récompensé d'avoir fait son devoir.

Celui qu'on voulait atteindre, c'était le républicain de 1830 qui s'arma à Lyon, l'un des premiers, d'un fusil pour la défense de nos libertés; c'était le républicain du procès d'avril, le détenu de Doullens; c'était l'homme de février, se multipliant partout pour activer l'insurrection, attaquant du geste et de la voix cette odieuse monarchie qui s'écroula sous le mépris public autant que sous la force populaire; c'était le magistrat du 17 mars qui prévint une collision sanglante, et invita ses concitoyens à se rendre en masse, bannières en tête et sans armes, au gouvernement provisoire, afin de protester de leur amour pour la République.

Ajoutez à tous ces crimes celui d'être SOCIALISTE, et vous aurez le mot de ma condamnation à la déportation.

Comme je ne récuse aucun des actes dont je viens de faire la courte analyse, je ne puis songer à me livrer à mes ennemis, et dois subir la proscription, en attendant des temps meilleurs, tout en protestant de ma persévérance et de mon dévouement aux principes de la démocratie sociale.

Agréez, etc.

CAUSSIDIÈRE.

Avis au lecteur. — Voici quelques renseignements sur la conduite politique de M. Napoléon Bonaparte, qu'on voudrait faire passer aujourd'hui pour un *démocrate avancé*.

D'après le relevé des votes publiés par la *Patrie*, M. Napoléon Bonaparte a voté contre le droit au travail, pour les deux chambres, contre la suppression du remplacement militaire, contre le rejet sans discussion de la proposition Rateau, contre la mise en accusation des ministres actuels; il s'est abstenu dans la question de l'interdiction des clubs.

Essayez donc de faire illusion aux démocrates avec ce chapelet de votes réactionnaires!

Le Berger de Kravan (1),

PAR EUGÈNE SUE.

Les entretiens démocratiques et socialistes de notre ami Eugène Sue ont un immense succès. La plupart des journaux démocratiques, la *Réforme*, le *Peuple*, etc., en ont rendu un compte des plus favorables. Nous renouvelons à nos confrères des départements l'invitation de reproduire des extraits de cette excellente publication.

EXTRAIT DU CHAPITRE IV.

En me disant, monsieur, que l'ouvrage de M. Thiers (*Du Droit de Propriété*) semblait être fait pour irriter les pauvres contre les riches et rendre les riches insensibles, vous avez bien raison; voici un passage que j'ai noté; écoutez-le, s'il vous plaît; et vous avouerez qu'il faut être bien imprudent pour écrire de telles choses.

Et le père Mathurin lut ce qui suit :

« Il faut que l'homme travaille, il le faut absolument, afin de faire succéder à sa misère native le bien-être acquis par la civilisation; *mais pour qui voulez-vous qu'il travaille? pour lui ou pour un autre?*

» Je me voue à la culture; j'enfonce un fer en terre, je présente cette terre ainsi remuée à l'air fécondant : j'y jette du grain, je veille autour pendant qu'il pousse; je le recueille quand il est mûr, je le broie, je le soumets au feu, j'en fais du pain; *ce pain que j'ai fabriqué avec tant d'effort, à qui est-il? à moi qui me suis donné tant de peine, ou au paresseux qui dormait pendant que je m'appliquais à la culture?*

» Le genre humain répondra tout entier que C'EST A MOI, *car enfin il faut que je vive, et de quel travail vivrai-je* SI CE N'EST DU MIEN?

» Si, au moment où je vais porter à ma bouche ce pain que j'ai produit, un *paresseux se jetait sur moi et me l'enlevait, que me resterait-il donc à faire, sinon de me jeter sur un autre et de lui rendre ce qu'on m'aurait fait?*

» ...... Il est d'une équité évidente que le résultat du travail de l'homme lui *profite à lui*, NON A UN AUTRE, et devienne sa propriété, sa propriété exclusive (2). »

— Eh bien, monsieur! qu'en dites-vous? — reprit le vieux berger, — voici M. Thiers qui, cela se voit de reste, a surtout écrit son livre à cette charitable intention de dire à quelques riches oisifs : — « Bien ou mal acquis, ce que vous possédez est à vous, tout à vous; mettez vos mains sur vos poches, buvez frais, mangez chaud, jouissez en paix sans travailler; tout le monde est heureux en France, ou, s'il y a des malheureux, tant pis pour eux. C'est comme ça qu'ils s'arrangent, ça ne vous regarde point. » Voilà M. Thiers qui, dans son ardeur à défendre la propriété (que personne n'attaque), et voulant la montrer comme étant toujours le fruit du travail (ce qui très souvent n'est point vrai du tout), s'oublie jusqu'à nous dire : *Pour qui voulez-vous donc qu'un homme travaille? pour lui ou pour un autre! Le fruit de mon travail à qui est-il? à moi qui me suis donné tant de peine! ou au paresseux qui dormait pendant ce temps-là!* Mais alors moi je dirai :

Ce troupeau que je soigne, nuit et jour! ces agneaux que j'aide à naître, et qu'ensuite j'élève avec tant de peine! est-ce pour moi, ou pour un autre, que je les élève? Non, c'est pour un autre! c'est pour le maître du troupeau, un monsieur de la ville, un *paresseux*, comme dit M. Thiers! Et ces journaliers laboureurs qui labourent la terre, la fument, sèment le blé, le moissonnent, l'engrangent, le battent et le mettent en sac? Ce blé est, bel et bien, le fruit de leur travail de chaque jour! et pourtant qui en a profit, de ce blé? le maître du champ, souvent un mon-

(1) En vente à la Librairie phalanstérienne, 2, quai Voltaire. — Prix : 50 cent.

(2) M. Thiers, *du Droit de propriété*, ch. v, pages 50, 51. Pagnerre.

sieur qui vit à la ville, un *paresseux*, comme dit M. Thiers! Et ces journaliers vignerons qui bêchent, qui sarclent, qui émondent la vigne, qui la vendangent, la foulent au pressoir, tirent le vin de la cuve, et le mettent en fût! Ce vin est, bel et bien, le propre fruit de leur travail de chaque jour! Et pourtant qui en a le profit? souvent un monsieur qui vit à la ville, un *paresseux*, comme dit M. Thiers; et plus loin, là, monsieur, *page 41*, quand M. Thiers vient dire : « Je m'approprie d'abord ma personne, les sensations qu'elle éprouve, les jugements qu'elle porte, les volontés qu'elle conçoit, et je crois pouvoir dire, sans être un tyran ou un usurpateur : — *La première de mes propriétés c'est moi-même.* »

Eh bien, moi, et tous ceux qui comme moi sont forcés d'accepter, pour ne pas mourir de faim, le salaire insuffisant qu'on leur impose, nous vous répondrons, monsieur Thiers : — Cela n'est point vrai; non, nous n'avons pas même *la propriété de nous-même*, puisqu'il nous faut crever de besoin ou subir la condition du maître. Ah! monsieur, — ajouta le vieux berger en soupirant, — ce peuple de pauvres gens, dont on nie les misères, est un peuple de braves et de laborieux hommes! Ils travaillent comme des bêtes de somme, et souvent ils meurent de fatigue et de dénuement à côté des abondants produits qu'eux seuls ont créés. Hélas! aux yeux du bon Dieu, cela n'est peut-être pas très juste, mais enfin c'est la loi, on s'y soumet; c'est un devoir, mais enfin qui fait son devoir mérite respect, et c'est se moquer de parler du bonheur de l'espèce humaine à des gens qui n'ont jamais connu que la misère; aussi, monsieur, encore une fois, m'est avis que le petit livre de M. Thiers doit rendre les riches plus durs, et les pauvres plus envieux s'ils avaient à l'être.

— Cela n'est que trop vrai, père Mathurin; dans ce livre pas un mot qui vienne de l'âme. On dirait que cet homme prend à tâche de glacer l'espérance dans le cœur de tous ceux qui souffrent, apôtre impitoyable du droit impitoyable de propriété... Ce droit, il le symbolise souvent par des images de violence, de rapine et de meurtre (1), qui suffiraient à faire abhorrer ce droit, si la sagesse, la résignation, la probité du peuple n'étaient pas aussi éprouvées que la triste étourderie de M. Thiers est désolante lorsqu'il ose toucher à ces redoutables questions; il va plus loin à son insu, croyons-le, il tend à endurcir, à pervertir l'âme des enfants, presque toujours naïve et pure, en la desséchant par l'exemple d'un précoce et stupide égoïsme!

— Tenez, monsieur, — me dit le vieux berger en feuilletant le petit livre de M. Thiers, — je suis sûr que vous voulez parler de ce passage-là... Je l'avais aussi marqué, tant il m'avait révolté.

Et le père Mathurin lut ce qui suit :

« J'observe quelquefois un jeune enfant, héritier unique d'une fortune considérable, *comprenant déjà qu'il n'aura pas à partager avec d'autres frères le château* où sa mère le conduit tous les étés, se sachant donc seul propriétaire du beau lieu où s'écoule son enfance; eh bien! à peine arrivé, il veut dans ce parc même avoir *son jardin où il cultivera des légumes* QU'IL NE MANGERA PAS, DES FLEURS QU'IL NE SONGERA PAS A CUEILLIR, mais où il sera *maître!* maître dans un petit coin du domaine, *en attendant qu'il le soit du domaine tout entier* (2). »

— Hein! monsieur, l'aimable enfant! — s'écria le père Mathurin avec un éclat de rire ironique, — la jolie graine de propriétaire! comme elle promet! est-il gentil ce bambin millionnaire, calculant déjà, comme un petit homme, qu'il aura la douceur de ne point partager ces grands biens avec des frères ou des sœurs quand son papa et sa maman seront morts! A huit ou dix ans, penser déjà à l'héritage! être aussi avancé! Ce que c'est pourtant que de naître riche! Et puis, comme c'est touchant de le voir dans son jardinet cultiver des légumes et des fleurs qu'*il ne songera pas même à cueillir*, mais qu'il cultive pour le seul plaisir d'en être le *maître!* Combien cela prouve d'intelligence et surtout de bon cœur! Tout autre que M. Thiers vous aurait cité pour exemple l'enfant d'un château disant à quelque enfant du village : « Mes parents m'ont abandonné ce coin de terre, j'y cultive pour mon plaisir des fleurs et des légumes; tiens, je te les donne, à toi, pauvre petit, qui n'as ni coin de terre, ni beaux légumes, ni belles fleurs... »

Ah bien oui! il n'est pas si bête, pas si *socialiste*, le petit propriétaire de M. Thiers! Au lieu d'en faire profiter quelqu'un, il aime mieux laisser ses fleurs se faner sur leur tige, les légumes pourrir en terre, à la seule fin d'avoir la félicité de se dire : « Ces fleurs et ces fruits, dont je n'ai que faire, ne serviront à personne, et personne n'y touchera, parce que j'en suis propriétaire! » Comme un tel exemple est ingénieusement choisi pour faire respecter la propriété! Ah! par ma foi, pour peu qu'avec l'âge ces belles idées-là se développent chez cet enfant, à l'aide des encouragements que lui donnera probablement M. Thiers, l'historien de ce cher petit prodige, à vingt ans ce sera un joli garçon... Allons donc, monsieur,... je vous dis, moi, que lorsqu'on cite avec complaisance une conduite qui montre chez un enfant tant de sottise et de sécheresse de cœur, on est un mauvais homme.

EUGÈNE SUE.

Le Socialisme dans l'Eglise.

Paris, 25 avril 1849.

Monsieur le rédacteur,

Permettez-moi d'être l'avocat de mes confrères dans la cause socialiste. On ne peut raisonnablement incriminer la masse du clergé secondaire, si la plupart n'envisagent le Socialisme qu'à travers le prisme de la prévention. Loin de blâmer une classe d'hommes à laquelle j'appartiens, dont j'honore le caractère et reconnais la moralité, je la plains de ne pas comprendre que le Socialisme n'est autre chose que la réédification des véritables doctrines du Christ, mises en oubli depuis bien des siècles. Si, par une erreur regrettable, ils ne voient dans le Socialisme qu'une espèce d'hérésie sociale et religieuse, et dans ses adeptes des hommes de sang, des antechrists, le sceptre de fer qui pès sur eux en est la seule cause.

Effacez du code clérical les articles organiques qui mettent l'avenir du prêtre à la merci d'un despote, et le prêtre affranchi secouera ses vieux préjugés théologiques; il entrera bien vite dans la voie du progrès social.

Il serait bien à désirer que les desservants des campagnes eussent l'avantage d'assister quelquefois à ces réunions populaires que la réaction calomnie; ils jouiraient comme moi du spectacle vraiment sublime d'un peuple calme et sérieux, à qui les idées généreuses du christianisme font pousser des cris d'enthousiasme; ils y verraient avec édification l'emblème chrétien briller au milieu des insignes nationaux. En paraissant là, leur costume y serait respecté, car on sait qu'ils seraient à leur place, puisqu'ils sont les hommes de Dieu et les hommes du peuple; la parole d'un prêtre qui comprend sa mission y serait accueillie comme celle d'un nouveau Messie.

Nous sommes arrivés à une époque où tout dans le monde est en travail. C'est la lutte de la vérité contre le mensonge, de la raison contre les préjugés, de la force morale contre la force physique, de l'esprit contre la matière. Nous voici, je crois, à ces temps que le Christ annonçait, quand il disait : *Il s'élèvera des prophètes qui vous diront : le Christ est ici, et d'autres qui diront : Le Christ est là.* En effet, le nom du Christ est invoqué par des partis diamétralement opposés. Comment donc discerner les vrais et les faux prophètes?

Prêtres et peuples! ouvrez l'Evangile et reconnaissez les véritables enfants du Christ aux signes qu'il vous a donnés lui-même. Ces signes sont d'abord les persécutions. Il est reconnu par l'expérience que, dans tous les âges, ceux qui possèdent le pouvoir ont opprimé par la force les partis qu'ils n'ont pu vaincre par la raison. Le christianisme en est la preuve la plus éclatante. Or, dans ces derniers temps, quel est le parti que distinguent et qu'honorent les persécutions?

La réponse ne peut être douteuse.

D'ailleurs nos évêques qui exigent de nous une obéissance aveugle et passive, qui savent commander leurs subalternes avec tant d'empire, qui sont toujours suivis par d'humbles laquais attendant les ordres de leur grandeur, qui savent faire trembler le pauvre desservant d'un de leurs regards ou d'une de leurs paroles, peuvent-ils se dire les lieutenants de celui qui était *doux et humble de cœur, et qui était venu, non point pour être servi, mais pour servir?*

Peuvent-ils encore se nommer les représentants du Christ pauvre, mortifié, souffrant, quand, dans le monde, on les regarde avec raison, comme les heureux et les privilégiés du siècle?

Oui, de notre temps (et les vrais chrétiens le déplorent), le culte catholique qui a revendiqué la parole du Christ, et qui eût dû la soutenir dans les premiers siècles, l'a indignement abdiquée, en rejetant la simplicité, la charité, l'abnégation, le désintéressement qui sont ses éléments constitutifs, et en dégénérant en luxe, en vénalité, en tyrannie.

Oui, dans ces temps, le culte catholique n'est plus qu'un corps sans âme, *une lettre morte*, un airain sonnant, une représentation vaine, et il nous faut de nouveaux apôtres pour rendre ce culte à sa pureté primitive, pour incarner la fraternité évangélique dans nos institutions, pour élever la charité chrétienne à la hauteur du progrès démocratique et social.

Agréez, etc., A. PERCY, prêtre.

ERRATUM. — C'est par erreur que nous avons donné comme ayant été prononcé à Montargis le discours de M. Odilon Barrot, dont notre numéro d'hier reproduit les principaux passages. Ces paroles, dans lesquelles vibrait le sentiment national et auxquelles notre politique actuelle donne un si honteux démenti, ont été prononcées par M. Barrot dans le banquet de Saint-Quentin, le 19 septembre 1847.

Voici le toast que notre ami Savardan, docteur médecin à la Chapelle-Gauguin, devait prononcer au banquet du Mans où il n'a pu se rendre. M. Savardan, auteur d'un projet d'asiles ruraux, qui a reçu l'année dernière l'approbation du conseil général de la Seine, est un des plus anciens et des plus vénérés disciples de Fourier :

A LA FRATERNITÉ DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE!

Frères!

La fraternité que j'invoque et qui m'unit à vous aujourd'hui n'est pas cette fraternité stérile et dérisoire qui ne se montre qu'en grosses lettres sur les murs de nos monuments; — mais c'est la fraternité qui travaille sans relâche au bonheur de tous.

Ce n'est pas non plus cette fraternité insolente et dégradante qui croit tous ses devoirs remplis quand elle a daigné jeter une aumône au mendiant; — mais celle qui enseigne et qui crée des institutions à l'abri desquelles la dignité et le bien-être s'améliorent pour tous et s'élèvent côte à côte.

Ce n'est pas davantage cette fraternité qui, quand elle est en exil ou dans les fers, écrit de beaux livres en faveur du peuple, et qui, une fois libre et montée sur un trône quelconque, ne songe plus qu'à demander au peuple de riches subsides pour alimenter un luxe de prince ou de marquis; — mais c'est la fraternité qui, une fois entrée dans les voies de l'amour du prochain, n'y rétrograde jamais et ne dément pas le lendemain ses manifestations de la veille.

La fraternité que j'invoque, ce n'est pas celle qui impose des milliards au peuple pour restaurer la puissance des aristocraties ou payer leurs dettes; — mais celle qui inspire à de grands citoyens la pensée de démontrer aux riches qu'il est dans leur intérêt et qu'il est juste de prendre sur leur superflu de quoi soulager la misère du peuple et de quoi l'élever, par l'instruction, à la science et au bien-être de la liberté.

La fraternité que j'invoque, ce n'est pas cette fraternité de la rue de Poitiers, qui écrit ou qui paie des pamphlets pleins de mensonges et d'injures, ni cette fraternité *honnête et modérée* qui ne comprend l'ordre que par l'oppression et par le maintien du char social dans les vieilles ornières; — mais celle qui, respectant la sainteté de la famille, les droits de la propriété et la liberté de conscience, cherche dans des institutions nouvelles la guérison des plaies dont la société est rongée.

La fraternité que j'invoque, c'est celle qui inspirait Vincent de Paul quand il créait un asile pour les enfants abandonnés; — et non cette fraternité qui, satisfaite des beaux appointements qu'elle a créés pour les employés de ce riche asile, laisse croupir ces malheureux enfants dans la plus affreuse misère, les livre à l'exploitation la plus inique, et ne retrouve le plus grand nombre, quand par hasard elle les cherche, que dans les maisons de correction ou de prostitution, sur les chemins de la mendicité, dans les prisons ou dans les bagnes.

La fraternité que j'invoque, c'est cette fraternité pleine de foi qui pousse des hommes de cœur à affronter la mort sur la terre étrangère pour la vérification des théories d'amélioration du sort des travailleurs; — et non cette fraternité de nos gouvernants, qui n'a pas un pouce de terre ni un centime à offrir sur le sol de la patrie pour la solution d'aussi saints problèmes.

J'invoque encore la fraternité à laquelle nous devons le grand et fécond exemple de la multiplication des associations ouvrières. J'invoque leur prompte réunion sous la loi d'une solidarité universelle, loi qui les conduira volontairement, comme un seul homme, comme une seule pensée, au scrutin libérateur.

J'invoquerai aussi cette fraternité qui ne sépare point en catégories irritantes, républicaines ou socialistes, *de la veille ou du lendemain*, les ouvriers qui viennent, à quelque heure du jour que ce soit, avec un cœur dévoué et une volonté ferme, travailler à *la vigne du Seigneur*, comme dit l'Evangile, c'est-à-dire à la vigne du peuple, au grand chantier de la rénovation sociale.

J'invoquerais même enfin, — si, par impossible, la mesure des atteintes à nos libertés venait à se combler et à déborder, et si notre constitution était audacieusement violée dans ses bases, — j'invoquerais, quoique à regret, tout pacifique que je suis, j'invoquerais avec une énergie inébranlable la fraternité qui animait nos pères le 14 juillet 1789, qui se réveillait en juillet 1830, et qui, espérons-le, achevait sa dernière conquête par les armes en février 1848.

Mais ce que j'invoque par dessus tout, c'est cette fraternité qui n'a plus d'ennemis quand la bataille est finie; — c'est cette fraternité qui veut que la peine de mort ne souille plus nos lois ni le pavé de nos places publiques, et ne pervertisse plus l'esprit et le cœur des populations qu'on repaît de ces sanglants et féroces spectacles; — c'est cette fraternité enfin, qui ne voit, dans l'humanité tout entière, que des frères à aimer, à éclairer et à conduire tous, tôt ou tard, pacifiquement et patiemment, par l'arme irrésistible du suffrage universel, dans la voie de la vraie liberté et du bonheur général, que peut seule réaliser la science démocratique et sociale.

Maroc.

Le journal anglais le *Globe* nous apporte un récit circonstancié de l'affaire qui a conduit M. Roche, notre consul à Tanger, à amener son pavillon :

Tanger, 10 avril.

Le 6 avril, un berger maure, employé par M. Roche, consul de France, laissa son troupeau paître sur un champ appartenant à un Maure, qui porta plainte à Hadji-Mohamed Shason, faisant les fonctions du gouverneur qui avait été mandé auprès de l'empereur. Hadji ordonna que le berger de M. Roche fût mis en prison; le consul de France, à cette nouvelle, envoya un message à S. Exc. pour obtenir la liberté de cet homme. Hadji refusa, prétendant que le prisonnier était un sujet maure, et que s'étant permis de mener ses troupeaux dans les pâturages d'un autre, il pouvait être puni suivant le bon plaisir du lieutenant-gouverneur.

Le consul de France se rendit en personne auprès de Hadji, pour réclamer la mise en liberté de cet homme, qui était sous la protection du gouvernement français. Le lieutenant-gouverneur persista dans son refus, et un certain nombre de Maures influents, dans la prévision des conséquences fâcheuses que le différend pourrait avoir, se rendirent chez M. Roche, et tâchèrent, mais en vain, d'arranger l'affaire à l'amiable.

Le consul amena alors son pavillon, enleva lui-même la hampe de ses propres mains, et déclara qu'après le refus qu'il avait essuyé, l'affaire ne pourrait s'arranger que si le gouverneur lui-même replaçait la hampe, arborait le pavillon français et le saluait de vingt-et-un coups de canon.

Hadji ne se soumettra pas à cette condition; le consul de France a conséquemment informé son gouvernement de ce qui s'est passé; il a même donné l'ordre à tous les vice-consuls au Maroc d'amener leur pavillon, et il s'est mis, ainsi que les citoyens français dans toute l'étendue de l'empire, sous la protection de M. Drummond Hay, consul-général et chargé d'affaires d'Angleterre à Tanger.

Le *Morning-Chronicle* annonce que, par suite de sa rupture avec le gouvernement de Tanger, le consul-général de France est arrivé le 14 avril, avec sa famille, dans la baie de Gibraltar, sur le bateau à vapeur français de guerre *l'Eclaireur*.

Le gouverneur, sir R. Gardner, a rendu visite officielle au gouverneur d'Algésiras le 12 avril.

Nouvelles d'Italie.

Le 17 avril, la Constituante romaine a entendu la lecture d'un projet de constitution. Ce projet reproduit en partie le préambule de la constitution française. La religion catholique est déclarée religion de l'Etat; la peine de mort et celle de la confiscation sont abolies; le droit d'association est garanti. L'Assemblée nationale est souveraine; elle seule décide les questions de guerre et de traités; elle est indissoluble et nommée pour trois ans. Le pouvoir exécutif est exercé par deux consuls élus par le suffrage universel, sous la surveillance de 12 tribuns issus également de l'élection populaire; un conseil d'Etat est nommé par l'Assemblée. Les généraux d'armée sont aussi à la nomination de l'Assemblée. Le peuple entier doit être consulté sur la révision de la Constitution, et sur les articles à réviser. Les autres dispositions diffèrent peu de celles de la constitution qui vient d'être votée par l'Assemblée nationale de France.

— Un décret des triumvirs porte que l'armée de la République sera forte de 45 à 50 000 hommes de toutes armes. Ce nombre sera partagé en 3 divisions et 6 brigades.

Un autre décret décide que, dans les corps déjà existants, le ministère ne pourra disposer que d'un tiers des grades d'officiers vacants, les deux autres tiers revenant de droit aux individus du corps, sur la proposition de celui qui le commande.

— Un journal réactionnaire de Lucques annonce, en date du 18, que le gouvernement provisoire de Livourne a donné sa démission, et qu'un gouvernement provisoire vient d'être formé, au nom du grand-duc, avec l'intervention et la participation des consuls étrangers. Nous ne savons ce qui a donné lieu à ce récit, mais des correspondances de Livourne, du 19, rapportent que le gouvernement provisoire républicain n'avait nullement renoncé à ses fonctions; ce jour-là il avait convoqué une réunion populaire sur la grande place, et dans cette réunion, où beaucoup de discours furent prononcés, il a été décidé que Livourne continuerait à tenir haut le drapeau de la République. Quinze délégués ont été nommés pour être adjoints à la commission de gouvernement.

La commission, envoyée par le gouvernement de Florence pour aller chercher le grand-duc à Gaëte, est partie le 19 de Lucques pour Gaëte.

La Marmora, qui vient de se rendre en Sardaigne, a publié à Cagliari une lettre dans laquelle il assure aux Sardes que la citadelle d'Alexandrie ne sera pas occupée par les Autrichiens. Mais ce n'est là qu'une royale promesse, s'il en faut croire les journaux de Turin. L'*Opinione* dit, entre autres, savoir *positivement* qu'une garnison autrichienne de 3 000 hommes va prendre, le 24, possession de la forteresse piémontaise.

— Une lettre de Venise, adressée au *Gonfalonier* de Ravenne, en date du 16 avril, annonce qu'à Venise on était dans la joie par suite des nouvelles officielles que Manin avait reçues de Paris. Ces nouvelles portaient que l'indépendance de Venise, avec un certain rayon de territoire, serait assurée, et que le blocus allait être suspendu. Manin, que l'on félicitait à ce sujet, a dit : « Continuons toujours à faire notre devoir, et tâchons que le vaisseau arrive au port n'échoue pas. »

Toutefois, on dit d'un autre côté que le lieutenant-maréchal Haynau est chargé de faire le siège de Venise avec 20 000 hommes; que son quartier-général était au fort de Mestre, où il comptait que ses troupes seraient passées en revue par Radetzki, que la première parallèle serait ouverte le 15 contre Malghera.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*).

Turin, 23 avril 1849.

Nouvelles complications dans les affaires d'Italie. La Péninsule est vraiment un kaléidoscope qui à tout moment change d'aspect! Il n'y a pas un mois elle était divisée en trois zônes, le principe constitutionnel au nord, la république au centre, et l'absolutisme au sud. A présent les principes constitutionnels et républicains se sont à peu près effacés; ce sont deux nouveaux principes qui sont face à face : le principe autrichien et le principe français, tous deux patronés par des puissances armées.

Le principe autrichien voulait établir une confédération sous son protectorat, confédération composée du Piémont, de la Lombardo-Vénétie, de la Toscane, des Etats-Romains et des Deux-Siciles. Un zollverein, à l'imitation de celui d'Allemagne, aurait abaissé toutes les barrières douanières. Il y aurait eu une diète italienne à Milan. Toutes les places fortes, Alexandrie, Pignerol, Mantoue, Vérone, Ancône, Livourne, Rome, Naples, Messine, Catane, Palerme, auraient été gardées par des garnisons mixtes, avec une forte dose d'Autrichiens. A la tête de la confédération italienne aurait été, sous le titre de vicaire ou sous tout autre titre, un archiduc, un des deux fils du vieil archiduc Reynier.

Le Piémont avait déjà adhéré à cet arrangement. M. le comte Esterhazy à Naples avait déjà adhéré. Quant à la Toscane et à Rome, il n'y avait qu'à y rétablir Léopold et Pie IX pour les faire entrer dans la confédération. Tous ces Etats auraient été régalés de la charte octroyée à Ollmütz, par François-Joseph I^{er}.

La république française s'est effrayée en apprenant ce plan. M. Drouin de Lhuys a envoyé à son ambassadeur à Gaëte des instructions qui ont été soumises au cardinal Antonelli, pro-secrétaire du pape et son plénipotentiaire, car Pie IX ne se mêle que d'affaires et cérémonies d'église, de préconisations et de canonisations.

Voici les conditions posées pour la restauration du Saint Père, par M. Drouin de Lhuys; les voici du moins en substance :

Vote universel pour tous les habitants des Etats pontificaux;

Une seule chambre, élue au premier degré;

Droit d'initiative législative pour tout député, avec droit de pétition pour tout citoyen;

Droit de veto au pape; mais ce droit cesserait sur une question, si elle revenait adoptée dans deux législatures;

Abolition de tout tribunal ecclésiastique, de toute jurisprudence du saint-office; distinction parfaite entre les tribunaux civils, les juges pour les citoyens et les pouvoirs ecclésiastiques, qui ne pourront prononcer que des peines disciplinaires contre les prêtres pour manquements à la liturgie;

Ouverture des couvents aux reclus et recluses qui voudront en sortir; vœux qui à l'avenir ne pourront dépasser le laps de cinq ans, mais qui pourront être renouvelés à la fin de ces cinq ans par ceux et celles qui voudront persister dans la vie monastique;

Sécularisation des ministres de guerre, de marine et autres qui, désormais, ne seront plus pris dans le sacré collège;

Liberté de la presse, tempérée par des lois spéciales.

Ce léger aperçu suffit pour vous donner une idée du système que le gouvernement français veut opposer au système autrichien pour s'attirer les peuples et avoir influence en Italie.

(1) « Le carnassier, le lion semblable au sauvage chasseur, ne peut pas vivre en troupe, il se nuirait; il a un arrondissement de destruction où il entend habiter seul, et d'où il expulse tout autre carnassier qui voudrait partager son gibier; LE LION AUSSI, S'IL SAVAIT PENSER, SE PROCLAMERAIT PROPRIÉTAIRE. » (THIERS, *du Droit de propriété*, ch. III, p. 58.)

(2) Thiers, ch. III, p. 56, *du Droit de propriété*, édition Paulin.

Le cardinal plénipotentiaire se refusa à plusieurs de ces conditions; mais il y avait hâte à prendre une détermination; l'ambassadeur de la République en appela au pape sur les points en litige, et le pape, à qui pèsent toutes les affaires, s'empressa de concéder tout ce que demandait la France.

Un vapeur fut expédié à Toulon, le télégrappe joua, et vous savez le reste.

Or, maintenant, si vous me demandez à moi qui suis ici sur les lieux, lequel des deux principes pourrait l'emporter, je vous dirai franchement que ce sera peut-être le principe autrichien.

Savez-vous pourquoi? C'est que le principe autrichien va de l'avant, le front levé, la parole brève, le sabre en l'air. On sait ce qu'il veut, où il va.

Au contraire, la France louvoie; elle emploie des subterfuges, elle est ténébreuse, elle ne dit pas toute sa pensée, elle a des réticences; on ne sait pas bien ce qu'elle veut, où elle va. Elle veut être libérale, elle craint d'être trop libérale; elle veut gagner les peuples, elle craint de mécontenter les cours.

Il y a plus, elle ne connaît pas les peuples sur lesquels elle veut opérer. Ici on est plus poète que politique, on est plus comédien que tribun. Vous croyez que l'Italie tient uniquement au suffrage universel. Eh bien! vous vous trompez. Elle s'empresse, dans toutes les villes, de nommer des triumvirs, des dictateurs. Vous croyez que l'abolition de la claustration va la charmer, fort peu de reclus sortiront de leurs monastères. Savez-vous à quoi elle tient? Au beau titre de République romaine, et c'est précisément ce que vous allez lui ôter. Elle est ravie de voir l'aigle romaine sur ses édifices, vous allez lui substituer les armoiries papales qui ne parlent pas à ses souvenirs classiques; enfin, la passion de tous les Italiens, c'est la haine de l'étranger, cette haine formulée par ces mots sacrementels pour eux: *Fuori lo straniere*, et vous allez mettre garnison française à Civita-Vecchia, à Ancône, peut-être à Rome!...

P. S. La nouvelle locale la plus importante ici est celle de 3 000 Autrichiens qui demain vont prendre possession de la ville et de la citadelle d'Alexandrie. C'est M. le comte Seyssel, commissaire du roi, qui va les recevoir et les installer.

Hongrie. — Wurtemberg.

Une bataille décisive, attendue depuis quinze jours, a dû être livrée le 21 et le 22, non plus sous les murs de Pesth, dans le champ de Rakoz, où les insurgés se trouvaient jusqu'à présent, mais entre Gran et Waitzen. Les nouvelles de Vienne, du 22, confirment l'échec éprouvé près de Gran, à Parkany, non par les Madgyars, comme on l'avait dit, mais par les impériaux. Les Madgyars, laissant Waitzen derrière eux, s'étaient avancés le 14 jusqu'à Parkany, où ils rencontrèrent la brigade du général Goetz, tué à Waitzen, et à laquelle s'étaient réunis une partie de l'armée assiégeante devant Komorn et le corps du général Jablonowski. Une action considérable s'engagea, et les Madgyars, profitant de leur supériorité numérique, purent se porter en avant pour empêcher la réunion à l'armée principale du général Hammerstein, qui arrivait de la Gallicie.

Le 19, la nouvelle de la levée du camp de Rakoz étant parvenue à Pesth, les troupes qui s'y trouvaient encore ont reçu l'ordre de se tenir prêtes à se mettre en marche, et deux heures après elles traversaient la ville pour se diriger sur Godollo. On présumait que cette expédition avait pour but de fermer la retraite aux Madgyars du côté de la Theiss. D'autres disaient qu'elle était destinée à empêcher Bem, qui à marches forcées s'avançait du côté de Temeswar, de se joindre aux insurgés. Les forces que Welden opposera à ces dernières entre Gran et Waitzen s'élèvent à 30 000 hommes.

Si Bem culbute la division envoyée à sa rencontre, et s'il arrive à temps devant Waitzen, le succès de la bataille pourra décider du sort de la monarchie.

La proclamation que le roi de Wurtemberg a adressée à son peuple en quittant sa capitale, maintient les explications qu'il a données à la députation de la chambre des députés sur la conduite qu'il a l'intention de tenir dans la question allemande. Avant d'adhérer à la constitution votée par l'Assemblée de Francfort, il veut que les grands Etats soient tombés d'accord.

Le Wurtemberg va, il faut s'y attendre, se constituer révolutionnairement. Une commission de gouvernement a été nommée par la chambre des députés.

L'Assemblée de Francfort, dans sa séance du 24, a adopté une proposition de MM. Viescher et Fetzer, par laquelle elle déclare que la chambre des députés du Wurtemberg et le peuple wurtembergeois ont répondu à l'attente et à la volonté de la nation allemande.

A Hanau et à Mayence, villes républicaines, il a été décidé, dans des assemblées populaires, de former un corps armé pour aller au secours du peuple de Stuttgardt; 500 républicains ont dû partir de Hanau le 26; d'autres corps s'organisent à Manheim, à Heidelberg, et dans d'autres villes. On voit que le mouvement est grave et se répand dans les duchés de Bade et de Hesse.

Assemblée Nationale.

Présidence de M. MARRAST. — *Séance du 27 avril.*

Suite de la discussion du budget de 1849. — Ministère de la marine.

CHAP. III. — Génie maritime, 458 800 fr.

La commission propose une réduction de 20 000 fr. Cette réduction aurait pour effet de remettre à l'industrie privée des travaux qui aujourd'hui s'exécutent en régie.

MM. de Tracy et Fauveau ont combattu hier cette réduction.

M. J. LACROIX insiste au nom de la commission. Beaucoup de travaux exécutés en régie, celui du tonnage par exemple, coûtent à l'Etat le double de ce qu'ils lui coûteraient à l'entreprise.

M. CHARLES DUPIN répond qu'il y a dans ces travaux des intérêts trop graves pour être livrés à la spéculation particulière.

La proposition de la commission est adoptée.

Commissariat de la marine, 1 650 477 fr. La commission propose une réduction de 50 500 fr.

Le ministre consent à une réduction de 17 000 fr.

Après une discussion confuse, la proposition de la commission est adoptée.

Comptabilité du matériel, 1 056 390. — Réduction proposée par la commission, 50 000 fr. Cette réduction, combattue par le ministre, est mise aux voix. Deux épreuves sont douteuses. On procède au scrutin de division.

Nombre des votants	559
Majorité absolue	280
Pour	332
Contre	227

CHAP. II. — Travaux hydrauliques et bâtiments civils, 2 647 000 fr. — Réduction proposée, 1 931 000.

Cette réduction, combattue par le ministre et soutenue par M. Lacroix, est mise aux voix et adoptée.

Ingénieurs des ponts-et-chaussées, 226 200. — Réduction proposée, 44 740 fr.

Le ministre accepte une réduction de 35 000 fr.

Après quelques observations échangées entre M. Lacrosse et le rapporteur, la proposition de la commission est adoptée.

Maistrance, gardiennage et surveillance, 1 890 559 fr. — Réduction proposée, 55 670 fr.

MM. Ch. Dupin, Fauveau, Dahirel et Rossel, demandent que la réduction soit seulement de 40 470 fr.

La commission adhère. — Adopté.

Solde et habillement des équipages et des troupes, — 11 articles, — total, 27 342 532 fr. — Réduction proposée par la commission, 3 379 693 fr., qui se répartirait entre les divers articles. Le gouvernement accepte une réduction de 1 389 276 fr.

Ces réductions auraient pour effet de réduire l'effectif actuel de la force navale de 30 000 hommes à 20 000, comme il était en 1839.

M. CH. DUPIN combat cette réduction comme impolitique dans les circonstances actuelles.

M. GUICHARD soutient la proposition de la commission.

M. LAMORICIÈRE combat aussi les réductions. Le personnel, réduit dans la proportion demandée par la commission, serait complètement insuffisant, et il en résulterait les plus grands dangers dans le cas où une guerre deviendrait nécessaire.

M. GUICHARD. Si nos marins émigrent, si notre pavillon a été quelquefois malheureux, c'est que l'argent, le nerf de la guerre aussi bien sur la mer que sur la terre, nous a trop souvent manqué. Payons bien nos marins, nous en aurons en suffisante quantité, et ils resteront sur nos vaisseaux assez longtemps pour être aguerris, si vient la guerre.

M. DE LAMORICIÈRE insiste.

MM. DE TRACY, ministre de la marine, et GOUDCHAUX sont aussi entendus.

M. DUFAURE constate que la réduction ne peut s'opérer, dans l'état des choses, que sur la flotte qui se trouve dans les eaux de la Méditerranée. Or, est-ce là une économie bien sage et sans inconvénient dans les circonstances actuelles? En 1836, lors du message du président des Etats-Unis au sujet des 25 millions réclamés par l'Amérique, l'amiral Duperré, appelé par la commission, vint lui déclarer, les larmes aux yeux, qu'il n'était pas en mesure pour réunir l'escadre en réponse à ces menaces. Les affaires du Levant nous trouvèrent dans la même impuissance. Croyez-vous que ces leçons ne sont pas capables de nous faire redouter des économies qui blessent profondément nos intérêts les plus chers.

La réduction proposée par la commission n'est pas adoptée.

La réduction consentie par le ministère est adoptée.

Art. 2. Infanterie de marine, 1 409 910 fr.

La commission propose une réduction de 282 507 fr.

M. DE TREVENEUC soutient qu'on ne peut sans inconvénient réduire de 1 331 hommes l'infanterie, et de 361 canonniers l'artillerie de marine, ainsi que le propose la commission.

Les orateurs qui soutiennent le projet de la commission invoquent l'établissement de la garde nationale dans les colonies affranchies. Cette organisation suffirait, selon eux, à défendre les colonies et à faire ce que fait l'infanterie de marine. C'est ce qu'avait fait le gouvernement provisoire.

M. LAUSSAT trouve que ce serait un grand malheur cette convocation en armes de la population blanche et de la population noire dans les colonies. La garde nationale, dans les colonies, pourra produire d'heureux résultats, mais il faut attendre quelque temps que les esprits plus calmes aient compris l'importance d'un bon accord.

La proposition de réduction, mise aux voix, après une épreuve douteuse, provoque un scrutin de division, qui offre, au dépouillement, une différence de deux bulletins. Les secrétaires vont vérifier les bulletins déposés.

En attendant la fin de cette vérification, l'Assemblée reprend la discussion du budget.

Art. 3. Artillerie de marine, 1 524, 665 fr.

La commission propose une réduction de 125 238 fr.

M. LACROSSE demande que l'article 3 soit réservé jusqu'à ce que le vote puisse être connu, les arguments pour combattre la réduction étant les mêmes. (Attendons!)

Les chapitres 4, 5, 6 et 7 sont réservés, l'Assemblée nationale n'étant pas en nombre. Ces différents chapitres sont des annexes au chap. 3.

CHAP. VIII. — Habillement des troupes, 678 337 fr. — Réservé.

CHAP. IX. — Salaires d'ouvriers. — 1re section. — Service ordinaire.

Art. 1er. Contre-maîtres, ouvriers, etc., 10 592 000 fr.

Art. 2. Dépenses accessoires, 360 000 fr.

La commission propose une réduction de 500 000 fr.

M. CHARLES DUPIN propose, par amendement, la suppression de la réduction.

La réduction est mise aux voix et adoptée.

Le chapitre est adopté.

Les chapitres 9, 10, 11, 12, 13 et 14 sont également adoptés.

CHAP. XV. — Affrètement et transport par mer, 105 400 fr. — Adopté.

CHAP. XVI. — Frais de capture, chiourmes, 328 000 fr. — Adopté.

M. SCHOELCHER s'élève contre l'accouplement des insurgés de juin avec des voleurs.

Sur le chapitre XVI (chiourmes), il demande que l'Assemblée témoigne de son intérêt en faveur des insurgés de juin qui ont été condamnés, et qu'on a mis aux galères. Ces malheureux sont accouplés avec des voleurs et des assassins; il serait bien temps de mettre fin à ces odieux traitements. J'appelle l'attention de M. le ministre de la marine sur ce sujet.

M. DE TRACY, ministre de la marine. Ce n'est pas moi qui ai fait le code pénal. Je ne puis empêcher ce que les lois prescrivent; il faudrait, pour obtenir l'amélioration qu'on demande dans le sort des condamnés politiques, une proposition formelle et non amenée d'une manière incidente.

M. BEAUNE. Je voudrais que le ministre de la justice fît cesser cet état de choses. Les condamnés politiques doivent-ils être traités comme des voleurs. Sous Louis-Philippe, les condamnés politiques étaient traités plus humainement que sous la République, et n'étaient pas traités comme des voleurs, ni accouplés à des hommes flétris. Je demande justice pour tous, aussi bien pour des Vendéens comme pour des républicains. Qu'on les mette au système cellulaire, mais qu'on ne les mette pas avec le rebut de la société. (Très bien!)

M. VALETTE. Le Code pénal de 1832 distingue les crimes politiques des crimes ordinaires. Il dit que le condamné sera condamné à la détention dans une forteresse. L'orateur dit que le crime politique ne peut être flétri comme le crime réprouvé par tous les hommes.

Le chapitre XIV est mis aux voix et adopté.

M. LE PRÉSIDENT. Voici le résultat du dépouillement du scrutin sur le chap. 5, renvoyé au contrôle des secrétaires:

Nombre des votants	567
Majorité absolue	284
Billets blancs	284
Billets bleus	233

En conséquence, l'Assemblée a adopté la réduction. (Bruit.) Plusieurs représentants ont voté deux fois, et parmi eux M. Grandin. (Rumeurs.)

M. GRANDIN s'élance à la tribune et parle au milieu du tumulte de l'Assemblée.

M. FÉLIX PYAT a la parole pour une motion d'ordre. Je demande, dit-il, à interpeller demain, au commencement de la séance, M. le ministre de l'intérieur sur les entraves qu'il apporte à l'exercice du droit de réunion électorale. (Mouvements divers.)

L'Assemblée est consultée. Deux épreuves sont déclarées douteuses.

On procède au scrutin de divion.

En voici le résultat:

Nombre des votants	503
Majorité,	252
Pour les interpellations,	263
Contre,	240

Les interpellations auront lieu demain.

La séance est levée à 6 heures et demie.

Le *Moniteur universel* et le *Journal des Débats* disent ce matin qu'une séance publique a précédé hier le comité secret. C'est une erreur; les tribunes n'ont été ouvertes qu'à deux heures, bien que la séance fût annoncée pour midi.

Le *Moniteur* nous apprend que, dans cette partie de la séance, ont été présentés les projets suivants:

1° Par M. Drouin de Lhuys, un projet sur une convention postale entre la France et l'Espagne; 2° Par M. de Falloux, une demande de crédits pour construction et acquisition intéressant des établissements dépendant de l'Université.

Qu'il faut remettre l'administration des chemins de fer à l'Etat.

Nous trouvons dans le *Journal de l'arrondissement du Havre* la lettre suivante, qui n'a pas besoin de commentaire:

Monsieur,

Au moment où l'administration du chemin de fer semble vouloir entrer dans une voie nouvelle d'améliorations et de progrès, il est une réforme que je viens vous signaler et qui me semble réclamée par l'humanité.

Une ordonnance royale obligea jadis l'administration à couvrir les wagons de troisième classe, il fallut obéir; mais la société semble prendre à tâche d'éluder par tous les moyens possibles cette bienfaisante mesure. Ainsi les portières de ces wagons ne sont pas fermées avec des vitres, mais par des rideaux de cuir qu'attachent bien imparfaitement deux courroies, de sorte que le vent, dans la course rapide de la locomotive, s'engouffre à travers les nombreuses ouvertures que les rideaux laissent de chaque côté, et pénètre dans le wagon comme si aucun obstacle ne s'opposait à son passage.

Il y a quelque temps, par une de ces nuits glacées qui nous rappellent l'hiver au milieu du printemps, je revenais de Paris dans un de ces wagons; devant moi, je voyais un père se presser contre son enfant pour le protéger contre le vent qui le frappait de toutes parts, et essayer de réchauffer ses membres raidis par le froid. C'était à faire pitié! et dans ma naïve indignation de jeune homme, je maudissais ces gens qui ne craignent pas, pour gagner quelque argent, de compromettre la santé de tant de personnes. Huit jours après cet enfant mourait à l'hôpital d'une fluxion de poitrine.

Je conçois que l'administration craigne de voir beaucoup de personnes préférer, si ce danger n'existait pas, les wagons de troisième classe à ceux d'un prix plus élevé, mais cette crainte doit-elle l'autoriser à employer des moyens que l'humanité répugne? ne sait-elle pas que le confortable et surtout la vanité détermineront toujours bien des personnes à prendre les wagons de première et de deuxième classe? ne sait-elle pas que, sans parler de ces malheureux émigrants que la Suisse nous envoie, bien des ouvriers français sont forcés par la misère de prendre les places les moins couteuses?

Enfin, devrait-on avoir besoin de lui rappeler une maxime qui, vérité banale dans d'autres pays, est pour nous une hardiesse philosophique: multiplier les facilités des transports, c'est multiplier le nombre de voyageurs, c'est, selon le mot populaire, donner un œuf pour avoir un bœuf? Mais, quand bien même toutes ces raisons n'existeraient pas, je ne comprendrai jamais, je le répète, qu'on puisse mettre en balance un peu d'argent et la santé, peut-être l'existence de toute une classe de citoyens.

J'ai l'honneur d'être, etc. DYCK.

Havre, le 23 avril 1849.

Réunions électorales.

HAUTE-SAÔNE. — Réunion du comité de la Haute-Saône, samedi 28 avril, à 7 heures du soir, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 98.

MEUSE. — Réunion des démocrates socialistes, dimanche, à 7 heures du soir, rue Saint-Martin, 10.

VENDÉE. — Réunion électorale des démocrates socialistes de la Vendée, samedi, 28 courant, à 7 heures, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, 9.

GIRONDE. — Réunion du comité du département de la Gironde, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 11.

AISNE. — Dimanche 29, à 1 heure, réunion du comité de l'Aisne, rue Charlot, 20, maison du grand balcon.

FAITS DIVERS.

M. Napoléon Bonaparte, ex-ambassadeur à Madrid, est arrivé ce matin à Paris. Il a eu connaissance de la révocation qui l'a frappé à son passage à Bordeaux.

— M. Thayer, directeur-général des postes, vient de partir pour la Belgique, afin de conclure un traité postal.

— On assurait aujourd'hui, et nos renseignements particuliers nous portent à croire le fait exact, que, le 24 avril, les Autrichiens étaient entrés dans la citadelle d'Alexandrie. Cette entrée aurait eu lieu d'accord avec le cabinet de Turin. En revanche, l'Autriche renoncerait à la plus grande partie des exigences qu'elle avait récemment exprimées. (*Patrie.*)

— On a reçu à Southampton des nouvelles de Lisbonne à la date du 19. La situation financière y était déplorable à tel point, dit le *Daily News*, que la famille royale avait été obligée de verser une partie de son revenu dans le Trésor. Les vins n'y trouvaient d'acheteurs à aucun prix.

Charles-Albert était arrivé à Oporto, où il compte fixer sa résidence. On le dit fort abattu.

— On nous rapporte que la femme qui a été frappée mardi soir, rue Martel, vient de mourir des suites de ses contusions. Si ce fait est vrai, comment qualifier cette mort? (*Idem.*)

— Hier a eu lieu, pour la seconde fois, la mise en adjudication de l'emprunt de 25 millions en 25 000 obligations de 1 000 fr., émises par la ville.

Deux compagnies se sont présentées.

La compagnie Béchet, Dethomas et Ce a offert de soumissionner au prix de 1 405 fr. 40 c. par obligation; la compagnie Cusin-Legendre à 1 066 fr. 65 c. L'emprunt a été adjugé à la première de ces deux compagnies.

— La presse royaliste fait grand bruit d'un placard affiché sur les murs de Paris et portant pour titre: *Programme électoral des communistes révolutionnaires.* Il n'y a qu'un petit inconvénient à ces critiques du parti de la coalition, c'est que les personnes dont le nom figure au bas de cette affiche n'en ont pas eu la moindre connaissance, et que, loin de poser la candidature dont on les gratifie, ils la repoussent au contraire eux-mêmes les premiers. Le *Peuple* publie, en effet, une lettre dans ce sens. Que la responsabilité du programme des communistes révolutionnaires reste donc à qui de droit, et surtout que la coalition n'ait pas l'impudeur d'attribuer au socialisme tout entier ce qui n'est même pas l'œuvre de ceux dont les noms figurent au bas de cette affiche en qualité de candidats. (*La République.*)

— Contre-ordre a été donné à l'armée des Alpes; elle n'entrera pas en Savoie, pour le moment du moins.

Le conseil des ministres a décidé aujourd'hui que l'intervention armée n'aurait lieu qu'autant que l'armée autrichienne recommencerait les hostilités.

On nous assure que le général Bugeaud a reçu des ordres en conséquence, avec injonction de se tenir prêt à tout évènement. (*Tribune des Peuples.*)

— Mercredi soir, plusieurs centaines de sergents de ville faisaient faction près de la porte Saint-Denis. Il paraît que la police, elle aussi, veut se donner le plaisir des attroupements. Nous n'avons rien vu qui pût expliquer ou justifier de semblables précautions. Nous nous demandions également pourquoi les sergents de ville donnaient des coups de pied à quelques jeunes gens pour leur faire hâter le pas sur le boulevard. Est-ce plaisanterie? Est-ce provocation? (*Temps.*)

— Un sous-lieutenant du 7e léger, de garde à la Banque de France, ayant appris qu'un des soldats du poste était allé chercher le journal le *Peuple*, a fait mettre tous ses hommes sur un rang, les a fait déshabiller, et les a fouillés jusque dans leurs guêtres pour y trouver la feuille incendiaire.

Quinze jours de salle de police n'ont pas paru à ce sous-lieutenant une suffisante punition; il y a ajouté les injures les plus immondes, des injures dont il nous semble que la République devrait avoir délivré les

esclaves de la discipline.

Mais ce digne sous-lieutenant est sans doute une de ces culottes de peau qui enragent contre les républicains, depuis que Louis Bonaparte a perdu toutes chances de devenir empereur. Ce qui nous le fait supposer, c'est que le nouvel officier est né en Corse, où, comme chacun sait, tout le monde est cousin de Napoléon. (*Peuple*).

— La réaction est furieuse de l'ovation décernée par le peuple aux noms qu'elle s'imaginait clouer au poteau de l'infamie. Elle a cherché, cette nuit, à se venger.

On avait décoré l'arbre de la liberté, planté sur la place du Palais-de-Justice, avec quelques-uns des bouquets qui avaient eu l'honneur de toucher les écriteaux où étaient inscrits les noms de nos nobles amis les contumaces. Cette nuit, les bouquets ont été enlevés ; on a tenté même de couper l'arbre, et les traces de la scie y sont très visibles.

Beaucoup de citoyens se pressaient ce matin autour de l'arbre, et s'étonnaient d'un attentat aussi audacieux, commis à dix pas d'un factionnaire. (*Idem.*)

— Une réunion générale des cuisiniers sociétaires aura lieu le mardi 1er mai, à huit heures et demie du soir, au local de M. Lebrun, rue St-Honoré, 219 *bis*.

LE COMITÉ DE LA MUTUALITÉ DES TRAVAILLEURS invite tous les travailleurs à assister à une CONFÉRENCE publique qui aura lieu dimanche prochain, à midi, salle de la Fraternité.

Ordre du jour : Exposition des principes de la *Mutualité des travailleurs*.

AUX DÉMOCRATES SOCIALISTES. — BANQUET DE L'ANCIENNE GARDE RÉPUBLICAINE, dimanche 6 mai, à deux heures, Jardin de la Liberté, rue des Poissonniers, barrière Poissonnière. Prix : 1 fr. 25 c. Des représentants de la Montagne y assisteront.

On trouve des cartes aux journaux démocrates, à la Propagande, rue des Bons-Enfants, 1 ; à l'Association des Coiffeurs, rue Saint-Denis, 278.

LE BANQUET DES PRÊTRES SOCIALISTES, présidé par les députés de la Montagne, qui devait avoir lieu salle de la Fraternité, sera donné dimanche 29 avril, à deux heures, jardin de la Liberté, rue des Poissonniers, 40, barrière Poissonnière. Les billets, à 1 fr, 50 c., sont délivrés salle du Banquet, aux journaux et associations démocratiques.

ESPRIT DES CAMPAGNES. — Un banquet électoral démocratique, qui comptait 1 000 souscripteurs, vient d'avoir lieu à Igé (Saône-et-Loire). Toutes les communes environnantes y avaient envoyé leur contingent. Vingt délégués de Mâcon et 120 de Cluny y assistaient. Le banquet était présidé par M. Myot, commandant de la garde nationale, assisté du maire d'Igé.

« Nous mentionnerons, dit l'*Union républicaine*, quatre bons gendarmes, brigadier en tête, dont la présence a d'abord fait sourciller ; mais on a réfléchi que les gendarmes, étant électeurs, avaient bien le droit d'assister à des manifestations électorales et d'entendre des discours républicains. Si nous n'avions crainte d'envoyer toute la brigade en Algérie, grossir le nombre des *isolés*, nous constaterions que ces braves gardiens de l'ordre n'ont pas le moins du monde paru scandalisés des discours qu'ils ont entendus. Nous voudrions que le grand Faucher envoyât un bataillon d'infanterie à chaque banquet ; l'instruction serait plus rapide, et l'armée plus vite démocratisée. »

Après les discours, des chants patriotiques ont été entonnés, et une quête, faite au profit de la presse démocratique de Paris persécutée, a produit 23 fr. 15 c.

Les mille souscripteurs de ce banquet se sont retirés avec ordre, redisant les impressions vives qu'ils avaient éprouvées, et, pleins de confiance dans le succès des démocrates aux prochaines élections. Nous avons entendu plusieurs habitants des campagnes dire : Que les blancs, que les bleus, que les *honnêtes* essaient donc d'organiser des banquets, et ils compteront leurs adhérents.

Les toasts ont été portés dans l'ordre suivant :

Aux républicains des campagnes! — Au socialisme! — A l'agriculture et à l'industrie! — A la propagande! — Aux prêtres républicains! — A l'association! — A l'instruction gratuite et obligatoire dans les campagnes! — Aux républicains démocrates d'Igé! — La séance a été close par un toast : A Ledru-Rollin! accueilli par des cris unanimes de vive Ledru-Rollin! vive notre candidat!

Un grand nombre de banquets démocratiques s'organisent dans les communes rurales de ce département.

— Un banquet va être offert par les démocrates de Bourg (Ain), à MM. Ledru-Rollin et Félix Pyat.

OU S'ARRÊTERONT-ILS ? — L'on nous signale un fait incroyable d'arbitraire et d'abus d'autorité. Il faut qu'il nous soit affirmé par de nombreux témoins, en qui nous avons pleine confiance, pour que nous puissions y ajouter foi.

Le citoyen Choutard, facteur de la poste aux lettres, desservant la commune de Coudes, près d'Issoire, a été arrêté par les gendarmes et conduit dans une auberge. Là, les gendarmes ont voulu connaître les lettres et paquets que contenait sa boîte.

Conformément à la loi qui lui défend formellement, sous des peines sévères, de donner connaissance à qui que ce soit des dépêches dont il est porteur, il a refusé, et il a déclaré qu'il ne céderait qu'à la violence. Il a été contraint par la force d'obéir aux injonctions de la gendarmerie, et ses lettres et paquets ont subi un examen complet.

Il y a là un monstrueux abus d'autorité ; serait-ce l'exécution de la circulaire de M. l'inspecteur des postes, que nous avons signalée dans notre dernier numéro? Quoi qu'il en soit, nous sommes bien déterminés à poursuivre avec la dernière rigueur tous les agents de l'autorité, à quelque administration qu'ils appartiennent, et quel que soit leur grade, qui commettraient d'aussi odieuses violations quelconques de la loi, à l'égard de l'*Eclaireur républicain*.

(*Eclaireur républicain de Clermont.*)

PRÉCAUTION INUTILE. — On lit dans l'*Opinion publique* :

« Le camp de Saint-Maur, dont il a été question ces jours derniers, est dès aujourd'hui en voie de réalisation. L'intention du gouvernement serait de réunir sur ce point 24 000 hommes.

» Versailles aurait également son camp, qui se composerait de 40 000 hommes. Ces deux camps alterneraient pour le service de la capitale ; c'est ainsi que l'on mettrait les soldats à l'abri de la contagion démocratique. »

Revue dramatique.

VAUDEVILLE. Les *Prétendants*, 4 actes, par M. Bayard. — *J'attends un omnibus*, 1 acte, par MM. Gabriel et Paul Vermond.

La réaction honnête et modérée s'use d'elle-même et arrive à dégoûter ses plus chauds partisans. On sait que le Vaudeville est le théâtre où se réunissent de prédilection les muscadins du nouveau Directoire, la jeunesse dorée de la réaction ; ils y dominent, ils y commandent, et mal en eût pris, voilà un mois ou deux, à qui se fût permis de faire entendre une timide protestation contre les insultes à l'Assemblée nationale, les outrages à l'idée républicaine.

Eh bien ! hier, avant-hier, de nombreux sifflets ont accueilli une allusion à l'Assemblée, qui tardait bien à s'en aller, et c'est à peine si les chevaliers de la modération ont protesté ; des bravos unanimes ont salué un passage où l'auteur flétrit les royales ambitions qui sacrifient la paix d'une nation à leur égoïsme, et reconstruisent dans le sang des guerres civiles un trône que le peuple a brisé ; les honneurs du *bis* ont été décernés à des couplets où l'on stigmatise de la façon la plus énergique « ces barbouilleurs de papier, ces gredins, » qui, après avoir entouré la République de leurs flagorneries, se sont pris ensuite à la poursuivre de leurs insultes quand ils ont vu la réaction grandir. M. Clairville devait être fort mal à l'aise pendant qu'on redisait ce couplet dans le théâtre qui lui est inféodé.

Les *Prétendants*, de M. Bayard, sont Richard Cromwell et Charles II, le premier, noble, généreux, las du pouvoir et aspirant à descendre ; le second, égoïste comme tout fils de race royale, et brûlant de lancer le meurtre et l'incendie dans cette Angleterre qui tant d'années avait consenti à obéir à ses ancêtres, afin de pouvoir repêcher dans le trouble un trône et un royal budget qui lui permette d'acheter des courtisans et de patriciennes amours. Tous deux se rencontrent dans une auberge au moment où l'un cherche à fuir et l'autre à rentrer.

Les situations de cette pièce sont piquantes et le dialogue spirituel. La couleur républicaine n'en est pas très foncée, mais au moins est-elle anti-monarchienne, et la manière dont elle a été accueillie au Vaudeville est un heureux symptôme.

Emile Taigny, l'élégant jeune-premier, est rentré par le rôle de Charles II sur ce théâtre, d'où il était absent depuis si longtemps, toujours jeune, toujours gracieux et plein de verve. Il est merveilleusement secondé par Félix.

Un autre revenant reparaît aussi depuis quelques jours à la place de la Bourse, Arnal, dont le joyeux rire s'épanouit si bien dans cette salle qu'il a si longtemps égayée. Dans la pièce nouvelle il attend un omnibus ; vous devinez déjà les quiproquos, les rencontres, les surprises, les guignons qui pleuvent autour de lui dru comme grêle ; c'est gai, c'est spirituel, et ce n'est pas trop long. Espérons que des succès de ce genre nous débarrasseront de ces ignobles et haineux pamphlets politiques dont le Vaudeville s'est depuis quelques mois fait une spécialité.

Les personnes dont l'abonnement expire le 30 avril sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, nº 2 ; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

Bourse du 27 avril.

Le compte-rendu de la Banque de France n'offre pas de différence bien remarquable. Le portefeuille des escomptes est toujours réduit pour Paris à 49 millions. Il n'y a pas de transactions à termes.

Les effets en souffrance s'allègent insensiblement.

Le Trésor public a encore 37 millions à son crédit.

Les rentes sur lesquelles la Banque a prêté dépassent 28 millions de francs. Elle garde toujours une couverture de 15 fr., c'est-à-dire qu'elle avance 74 fr. sur le 5 0/0 au cours de 89. — Les actions débutent à 2400, arrivent à 2425, pour revenir au prix d'ouverture.

Le marché est fort animé.

Le 5 p. 100 ouvre à 89.40, monte à 89.50, mais à ce prix il arrive des ventes qui dépriment les cours ; on finit lourdement à 88.70 fin courant et 88.60 au comptant. C'est de la faiblesse sur l'ouverture, mais en définitive on est encore en hausse sur hier de 25 c.

Le 3 0/0 fait 57 fr. pour 1er cours, monte et clôture à 57-80, avec 40 c. de baisse sur jeudi.

Les chemins de fer éprouvent une légère amélioration ; Orléans gagne 4 fr. à 853.75 ; Avignon-Marseille monte à 217.50.

Le Nord se maintient à 455. Le marché se termine avec pesanteur. La bourse de samedi dessinera la liquidation.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	[illegible]	57 50	56 75	[illegible]
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0	[illegible] 40	89 50	[illegible] 60	[illegible] 70

27 avril. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	[illegible] 90	»»	4 Canaux avec prime	1065 »»
— Emprunt 1847-1848	[illegible] 90	»»	Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	89 60	»»	Caisse hypothécaire	185 »»
4 1/2 0/0 du 22 mars	87 50	»»	Emprunt d'Haïti	210 »»
3 0/0 j. du 22 septembre	»» »»	»»	Espagne, dette active	30 50
Actions de la Banque	2400 »»	»»	— dette passive	»» »»
Rente de Naples, j. juillet			— 3 0/0 1841	[illegible]
Récép. Rothschild	87	»»	Emprunt portugais 5 0/0	»» »»
3 0/0 de l'Etat romain	73	50	— — 3 0/0	»» »»
5 0/0 belge 1840	94	»»	2 1/2 hollandais	»» »»
— — 1842	»»	»»	Zinc Vieille-Montagne	3400 »»
— 4 1/2	94	»»	H. de la Grand-Combe	»»» »»
— Banque (1835)	84	»»	Emprunt du Piémont	877 50
Obligations de la Ville	1190	»»	Lots d'Autriche	290 »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	»»» »»	»»» »»	Orléans à Bordeaux	»»» »»	410 »»
Versailles, rive droite	213 75	212 50	Du Nord	455 »»	455 »»
— rive gauche	180 »»	»»» »»	De Paris à Strasbourg	371 25	373 75
Paris à Orléans	850 »»	847 50	Tours à Nantes	[illegible] 75	323 75
Paris à Rouen	567 50	572 50	Paris à Lyon	»»» »»	»»» »»
Rouen au Havre	290 »»	290 50	Montereau à Troyes	132 50	132 50
Avignon à Marseille	215 »»	217 50	Dieppe à Fécamp	178 75	»»» »»
Strasbourg à Bâle	103 75	105 »»	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	362 50	365 »»	Bordeaux à la Teste	»»» »»	»» »»
Amiens à Boulogne	»»» »»	»»» »»			

L'un des gérants : G. TANDON.

Demain dimanche, salle du Casino-des-Arts, boulevart Montmartre, 12, de 1 heure à 5 heures, aura lieu un grand assaut d'épée, sabre, canne et bâton, de boxe anglaise et française, de lutte, etc., donné par les premiers professeurs de Paris, au bénéfice de M. LEBOUCHER; cet assaut sera sans contredit le plus intéressant de tous ceux qui ont été donnés.

Spectacles du 28 avril.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Adrienne Lecouvreur.
OPERA-COMIQUE. — Les Monténégrins.
ODÉON. — Les Guérillas, Sans le savoir.
THEATRE-HISTORIQUE. — La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE. — Le Bouquet, Gardée à vue, l'Article 213, Coup de canif.
VAUDEVILLE. — Prétendants, 2e Nº de la Foire aux idées, Breda, J'attends.
THEATRE MONTANSIER. — Représentation extraordinaire.

Imprimerie LANGE LEVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 116. EDITION DU MATIN. Dimanche 29 Avril 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

Le 2 mai la DÉMOCRATIE PACIFIQUE sera imprimée en caractères entièrement neufs.

PARIS, 28 AVRIL.

Comité démocratique-socialiste.

Après trois jours de délibération, le Comité démocratique-socialiste a décidé aujourd'hui, à quatre heures, qu'en principe la surveillance d'un commissaire de police ne doit, ni ne peut, en aucun cas, être subie dans une réunion électorale.

Ce soir, il délibère sur la meilleure marche à suivre pour garder intact le droit de libre suffrage, base fondamentale du droit républicain.

Il a la ferme volonté de se défendre sur le terrain de la Constitution.

Au nom du mandat qui lui a été confié;

Au nom des progrès obtenus déjà par notre courageuse attente;

Au nom de la révolution qui reprend partout sa marche;

Au nom de la victoire électorale promise à notre discipline;

Au nom de la République démocratique et sociale!

Il adjure le peuple de quitter la rue où ses ennemis l'appellent; de mépriser les provocations d'une faction aux abois; de prouver une fois encore au pays que les perturbateurs sont ceux qui violent le droit et la Constitution.

A qui voudrait un vingt-trois juin, répondons par un vingt-neuf janvier! (*Communiqué.*)

Non, vous n'aurez pas d'émeute.

Non, vous n'aurez pas d'émeute, vous qui la désirez pour en finir, comme vous le dites, avec les socialistes et peut-être bien aussi avec les républicains.

Vos provocations n'auront d'autre résultat que d'exciter le dégoût et le mépris de tous les gens de cœur.

Le peuple, calme et confiant dans son droit, vous donnera encore une fois une leçon de dignité.

Félix Pyat vous l'a dit à la tribune de l'Assemblée nationale, le comité démocratique et socialiste le proclame, et nous, à notre tour, nous le déclarons bien haut : Non, vous n'aurez pas d'émeute.

Assemblée Nationale.

M. Félix Pyat a adressé aujourd'hui au ministre de l'intérieur ses interpellations relatives à l'intervention de la police dans les réunions électorales.

On sait notre opinion sur ce point.

Nous pensons que le principe, le droit *rigoureux* qu'a tout gouvernement de savoir ce qui se passe dans les assemblées publiques est incontestable; mais nous croyons en même temps que l'exercice régulier de ce droit n'est pas clairement établi par la législation, et que l'usage qu'en fait le ministère actuel, *surtout en matière de réunions électorales*, où le peuple doit agir dans sa pleine souveraineté, est révoltant par ses caractères de partialité, de violence, de basse provocation.

En conséquence, nous ne pouvons qu'applaudir aux généreuses et dignes protestations formulées aujourd'hui à la tribune par MM. Félix Pyat, Dupont (de Bussac) et Pierre Leroux.

Ces trois orateurs n'ont pas nié en principe le droit qu'a l'Etat de faire constater, dans toutes les réunions publiques, les infractions aux lois; mais ils ont fait ressortir l'insuffisance de la législation à cet égard et la différence qui existe entre la simple surveillance d'une assemblée et les mesures d'intimidation, d'inquisition, de vexation et de provocation ordonnées par M. Léon Faucher à ses agents de police.

M. Pierre Leroux a touché la véritable solution de la difficulté en demandant qu'une commission soit nommée dans les bureaux pour réglementer le droit de réunion dans toutes ses applications, et en proposant de faire constater ce qui se passe dans les réunions électorales non plus par des agents de police, instruments aveugles de la passion d'un préfet ou d'un ministre, mais par des sténographes assermentés qui seraient le miroir de l'Assemblée, et qui par la publicité de leur compte-rendu feraient le pays juge aussi bien que le gouvernement des infractions commises dans ces réunions.

Là est la véritable issue du litige qui divise en ce moment les esprits et favorise les menées arbitraires d'une politique spéculant sur l'émeute et exploitant la peur.

La proposition de M. Pierre Leroux doit être imprimée et distribuée dans les bureaux. Nous nous proposons de l'étudier scrupuleusement et d'en soutenir le principe. En attendant qu'elle soit discutée, nous ne pouvons que supplier les républicains de toute nuance de refuser au ministère antipathique que nous avons le malheur de posséder tout prétexte à la collision qu'il recherche avec une odieuse persistance.

Dans les circonstances actuelles, le meilleur moyen d'édifier l'esprit électoral sur la *modération* et l'*honnêteté* des hommes qui nous gouvernent, c'est d'opposer résolument le calme à la violence, le respect scrupuleux de l'ordre à l'astuce de la défiance et de la provocation.

Après cette discussion, qui n'a donné lieu aujourd'hui à aucun vote, l'Assemblée a repris le budget de la marine dont elle a voté l'ensemble, sans incident remarquable.

Droit de réunion.

Si nous ne contestons pas en principe le droit rigoureux qu'a tout gouvernement de savoir ce qui se passe dans les assemblées publiques, nous tenons à établir qu'en matière de réunions électorales ce droit n'est pas établi par la législation, et que par conséquent le public était légalement autorisé à ne pas admettre les commissaires de police dans les assemblées préparatoires.

C'est notre opinion que nous basons : 1° sur l'article 8 de la Constitution, qui porte : « les citoyens ont le droit de se rassembler paisiblement et sans armes; » 2° sur l'article 18 de la loi du 28 juillet dernier sur les CLUBS, laquelle, après avoir établi que l'autorité a toujours le droit d'en déléguer la surveillance à un fonctionnaire de l'ordre administratif ou judiciaire, *excepte formellement* de CETTE DISPOSITION LES RÉUNIONS ÉLECTORALES PRÉPARATOIRES.

Le gouvernement a une opinion contraire, à l'appui de laquelle il invoque une loi de **1790**, et cependant il y a un axiôme de droit : *Posteriora derogent prioribus* : les lois *postérieures* dérogent aux *antérieures*.

Quoi qu'il en soit dans ce conflit, pourquoi donc l'autorité s'est-elle tant hâtée de déférer la question aux tribunaux? — C'est qu'elle espérait une solution favorable.

Il est arrivé qu'au contraire la justice s'est prononcée contre la loi de 1790; et alors pourquoi s'est-on hâté de saisir la cour de cassation, *toute affaire cessante?*

C'est sans doute qu'il y avait urgence à ne pas rester dans l'indécision, et qu'on espérait toujours une solution favorable (à l'interprétation ministérielle).

C'est ce qui est arrivé.

Mais pourquoi donc en rester là? et pourquoi donc chanter victoire, monsieur Léon Faucher?

Vous savez très bien cependant que rien n'est fini, que votre arrêt de cassation ne signifie rien.

Pourquoi donc faites-vous semblant d'ignorer que la cour de cassation n'est point une *autorité judiciaire, mais seulement une autorité de surveillance.*

Pourquoi donc faites-vous semblant d'ignorer cette disposition de la loi du 1er décembre 1790, vous qui êtes si fort sur les lois de 1790? « Lorsque *la cour casse*, elle ne *statue* jamais *elle-même sur le fond de la contestation*; ELLE RENVOIE A UN AUTRE TRIBUNAL *pour être procédé comme avant le jugement cassé.* »

En d'autres termes, l'arrêt sur lequel s'appuie le citoyen Rebillot pour ses exécutions, n'a pas eu d'autre effet que de remettre les choses dans l'état où elles étaient avant le jugement du juge de paix.

Pourquoi donc alors ne s'être pas hâté, comme la première fois, de porter la question devant le juge auquel a renvoyé la cour de cassation, lequel juge peut parfaitement décider comme son premier collègue, et n'est nullement tenu d'adopter l'opinion de la cour de cassation?

Or, vous savez fort bien, monsieur Faucher, que ce cas est très fréquent dans nos annales judiciaires, et que très souvent aussi la cour de cassation, appelée *alors* à se prononcer en *audience solennelle*, s'est définitivement *rangée à l'opinion* qu'elle avait d'abord combattue.

Par tous les cas, vous savez fort bien que c'est ce *second arrêt solennel* qui seul a *autorité*.

Pourquoi donc alors invoquer un premier arrêt qui ne consacre et ne peut consacrer aucun droit pour personne?

Pourquoi donc tant de hâte d'abord et si peu d'activité maintenant?

Craignez-vous donc un retour de jurisprudence?

Au *surplus*, et tant que la question est pendante, comme on dit au palais, la loyauté et la bonne foi exigeaient qu'on s'abstînt de toute mesure violente et arbitraire.

Le gouvernement a reçu aujourd'hui à trois heures et demie, par voix télégraphique, la nouvelle suivante :

Civita-Vecchia, 26 avril, onze heures du matin.

L'escadrille sous mon commandement a mouillé hier, à dix heures, devant Civita-Vecchia. A midi, la ville était occupée par 1 800 hommes des troupes expéditionnaires.

Cette occupation a eu lieu du consentement des autorités de cette ville, et sans coup férir.

Toutes les troupes sont débarquées depuis ce matin, et je hâte l'envoi à terre du matériel.

Le contre-amiral, commandant l'escadrille de la Méditerranée.

(*Moniteur du soir.*)

Programme de la presse démocratique et sociale (1).

INTERPRÉTÉ AU POINT DE VUE PHALANSTÉRIEN.

§ III.—*Réforme administrative et judiciaire.*

Simplification des rouages dans l'administration et des formalités dans la justice.—Organisation démocratique des services publics.—Conditions d'admissibilité; garanties de capacité; indépendance du fonctionnaire en dehors de sa fonction.—Révision des codes.—Justice véritablement gratuite.—Abolition de la contrainte par corps.—Abolition de la peine de mort en matière criminelle.—Réorganisation démocratique de l'armée de terre et de mer.—Révision du code militaire.—Amélioration du sort des soldats et des sous-officiers.—Abolition de la conscription.

Les phalanstériens adhèrent sans aucune restriction aux principes formulés dans ce paragraphe. Les réformes indiquées se font comprendre et se justifient par leur énoncé même; toutes se rattachent à la période de progrès social que nous appelons *Garantisme*, ensemble d'améliorations que tous les démocrates doivent appeler de leurs vœux et préparer par leurs efforts, quelle que soit leur opinion sur le phalanstère, c'est-à-dire sur la commune associée, dont la réalisation est l'œuvre spéciale de notre Ecole. Oui, nous voulons, avec la démocratie toute entière, supprimer partout les rouages superflus, simplifier les procédés administratifs, réduire les formalités judiciaires, afin que, la loi se rendant intelligible pour tous, la conscience et le sens commun suffisent pour décider les procès; afin que, par suite, le jury soit applicable aux matières civiles elles-mêmes, et que le pays licencie un coûteux état-major judiciaire.

Il faut réviser les codes, élaguer les charmilles, ouvrir les impasses de ce labyrinthe où le plaideur se voit dépouillé par cent agents parasites qui viennent lui vendre au poids de l'or le fil d'Ariane. Il faut renouveler, en le restreignant, le personnel de la magistrature elle-même. Pourquoi la démocratie n'avouerait-elle pas ce qu'elle pense? La magistrature oppose à ses progrès un obstacle. Nourrie dans l'adoration des textes, qu'il faut remplacer, dans le respect et l'amour des institutions qui vont disparaître, cette magistrature cache peu son éloignement pour tout projet de rénovation sociale. La révolution de 89 a dû souffler sur les parlements, dont les traditions et les privilèges ne se conciliaient pas avec ses tendances radicales; elle n'eût pas marché sans déblayer préalablement le terrain judiciaire. La révolution de 1848 a laissé debout l'ancienne magistrature, et avec elle tout le vieux système social. Un parti qui se fait juger par ses adversaires est à la merci de tous les caprices de l'opinion. Vainement la magistrature a-t-elle paru d'abord sympathique au mouvement de février, vainement le parquet a-t-il poussé la complaisance, pour les sentiments qu'il prêtait au peuple vainqueur, jusqu'au point de faire afficher dans tout Paris l'ordre d'arrêter *le nommé Hébert* et quelques autres, à qui le peuple ne songeait déjà plus; la magistrature est essentiellement conservatrice, et ses tendances naturelles ont reparu avec sa sécurité. Formée d'alluvions apportés successivement par trois monarchies, elle répugne au mouvement démocratique et socialiste; elle l'a prouvé par les interprétations qu'elle a données à la loi des clubs, fermés presque tous *parce qu'ils n'étaient pas assez publics*; elle l'a prouvé par l'intensité de ses rigueurs contre la presse. La magistrature, sauf exceptions dont nous tenons compte, ne cache pas l'intention d'anéantir le parti démocratique et social. Ce parti ne doit pas cacher sa ferme intention de renouveler complètement la magistrature, et comme institution et comme personnel, en employant, pour arriver à ce résultat, les moyens constitutionnels du suffrage universel et de la révision des lois.

Obtenir justice est encore en France un privilège, un privilège de l'argent. Ceux qui nient l'existence des classes et qui trouvent l'égalité pleinement réalisée dans nos mœurs, devraient nous expliquer comment le petit commerçant et l'ouvrier aiment souvent mieux subir en silence une injustice que d'engager une contestation ruineuse; comment la femme pauvre et maltraitée par son mari se voit obligée d'accepter une vie de supplices, en calculant ce que sa liberté lui coûterait, au compte des huissiers, des avoués et des avocats. L'abolition de la contrainte par corps est exigée par la dignité humaine, et nous n'avons pas besoin de plaider auprès des âmes vraiment religieuses pour l'abolition du meurtre officiel, pour la destruction de l'échafaud.

L'organisation démocratique des services publics se lie étroitement à la création de l'éducation professionnelle. Que l'Etat et la liberté d'enseignement multiplient les écoles spéciales, qu'elles s'ouvrent aux aspirants, non pas à l'aide de la clef d'or, mais à l'aide de ces mots magiques : *travail*, *aptitude*. Relevez l'Ecole d'administration, renversée par un ministère hostile à tous les progrès; que le chemin de tous les services publics soit l'école préparatoire et le concours; que le candidat, sorti vainqueur de ces épreuves, soit propriétaire de la fonction ainsi conquise; qu'il ne puisse jamais être exproprié sans être entendu; que toute influence et surveillance hiérarchiques s'arrêtent au seuil des opinions politiques, philosophiques, religieuses, et ne puissent jamais en profaner le sanctuaire.

Ces garanties, réclamées dans l'intérêt de tous les fonctionnaires, nous les voulons aussi pour le clergé, le clergé victime de l'organisation sociale actuelle, et cependant obligé de lutter pour elle, de s'armer de la parole, de la plume, de toutes les influences, contre les socialistes, comme les esclaves romains s'armaient contre leurs frères dans le cirque pour le plus grand plaisir d'une aristocratie implacable.

Le prêtre est ou sera nécessairement démocrate socialiste, parce qu'il est dépositaire de l'Evangile, cette condamnation de toutes les exploitations, de tous les esclavages, ce code providentiel de la république définitive.

Comment le prêtre ne serait-il pas démocrate socialiste? Il est enfant du peuple, il est pauvre, il est opprimé.

Nous demandons pour les curés, desservants, membres du clergé secondaire, une position inamovible, la garantie d'un jury ecclésiastique et d'un débat contradictoire pour les cas disciplinaires les plus graves, l'élection des curés et des évêques suivant les coutumes de la primitive Eglise. Que ces réformes s'accomplissent, et le clergé secondaire, ne craignant plus de compromettre son pain en exprimant sa pensée, criera bientôt vive la république sociale, seule réalisation complète et sincère du Chris-

(1) Voir les numéros des 18, 25 et 26 avril.

tianisme !

La vieille société a su entretenir l'ignorance et l'asservissement jusqu'à faire protéger ses iniquités et ses monopoles par les trois classes qu'elle opprime le plus, et qui sont le plus directement intéressées à la transformation du monde : les prêtres, les paysans et les soldats. Encore un peu de lumières, encore un peu de liberté, bientôt les esclaves ne défendront plus les oppresseurs, bientôt les cariatides épuisées refuseront de porter le monument de servitude. Que gagne le soldat à perpétuer ce régime qui l'arrache à ses champs, à son atelier, à sa famille, anéantit sa volonté, broie son caractère sous la meule de la discipline, entrave sa liberté jusque dans le choix de ses opinions, dans l'exercice de ses droits électoraux, et lui montre au-dessus de lui, pourvu de grades qu'il n'atteindra pas, des jeunes gens, ses inférieurs devant Dieu peut-être, mais à qui le hasard de la naissance a fourni pour monter une échelle d'or.

Plus de conscription, plus de classes maritimes, plus de *presse* pour les matelots et pour les soldats. Restreignez leur nombre, augmentez leur solde, offrez-leur des moyens d'instruction qui leur fassent acquérir sur terre et sur mer les conditions exigées pour tous les grades ; que la carrière militaire soit un avenir, et que l'attrait, la vocation, remplacent la contrainte dans le recrutement des troupes comme dans le monde tout entier.

Organisez de puissantes réserves, puis à côté de cette armée de la destruction, institution du passé dont le règne ne peut durer toujours, créez le germe de l'armée de l'avenir, de l'armée des travaux publics ; des bataillons, des escadrons de travailleurs chargés des terrassements, endiguements, reboisements, grande culture, commandés par des agronomes et des ingénieurs, complétés par des enfants et par des femmes, bien pourvus d'instruments, de machines, serviront d'expérience et d'essai d'abord, ensuite de type et de modèle pour de nouvelles applications de la force nationale. Exercés au maniement du fusil, propres à recevoir une organisation toute guerrière, ces bataillons, à l'appel de la patrie menacée, deviendraient une défense ; mais les bruits de guerre une fois éloignés, et le moment viendra où ils s'éloigneront pour toujours, les légions agricoles et industrielles changeront le fer du glaive contre celui de la pioche. Arborant leur bannière non pas sur une brèche ensanglantée, mais sur la colline revêtue d'ombrages, sur les landes où les marais repris au désert, elles se glorifieront d'avoir créé des moissons, des fleurs, des fruits, des eaux vives, dans ces plaines où les légions du passé n'auraient laissé que des cadavres et des ruines.

(La suite prochainement.) VICTOR HENNEQUIN.

La TRIBUNE DES PEUPLES adhère au programme de la presse démocratique, publié le 5 avril.

Elle fait des réserves sur deux articles :

En ce qui concerne la *subordination formelle du pouvoir exécutif à l'Assemblée nationale*, la TRIBUNE DES PEUPLES l'accepte, *en tant que l'Assemblée agira dans le sens du programme*.

Quant à la question de l'enseignement, elle fait les mêmes réserves que la *Démocratie pacifique*.

Un de nos amis, momentanément aux îles d'Hyères, nous écrit à la date du 24 avril :

Avant-hier ont eu lieu, à Hyères, les funérailles de M. de Genoude. J'ai appris trop tard la mort de ce publiciste éminent. J'aurais voulu m'associer à ceux qui lui ont rendu les derniers devoirs. Je me souviens que de tous les journaux de Paris, pendant longtemps, la *Gazette de France* a été le moins déloyal envers la *Phalange* et l'Ecole sociétaire.

M. de Genoude était la seule tête du parti legitimiste. Je l'entendis déjà comparer à Moïse, qui conduisit les Hébreux jusqu'à la terre promise, et mourut sans la toucher lui-même.

Hélas ! les légitimistes n'ont pas de Josué, à moins que ce ne soit ce très gras marquis de Larochejaquelein, ce reste du dernier des preux, qui, du sein de ses calèches, de ses châteaux et de ses galas, trouve ignoble que le peuple veuille jouir et prendre enfin place au banquet de la vie.

M. de Genoude a tué la royauté politique de titre héréditaire en faisant accepter aux légitimistes le suffrage universel. En supposant que le duc de Bordeaux pût, par une surprise électorale analogue à celle du 10 décembre, devenir le chef de l'Etat, toutes les intrigues et tous les égoïsmes coalisés, avec l'aide des Cosaques, ne parviendraient pas à le faire durer plus que son prédécesseur.

La terre promise, c'est la République démocratique et sociale, que le peuple organisera bientôt, grâce au suffrage universel, et il est à regretter que l'un des hommes qui ont contribué à armer le peuple de l'instrument de sa délivrance, quitte cette terre à l'heure où la lutte définitive s'engage, et ne puisse pas lui-même se reposer au sein de cet ordre nouveau dont il n'a pas conçu les harmonies, mais dont il aura involontairement hâté l'avénement.

On lisait à l'Assemblée la copie d'une lettre datée de Vienne, dans laquelle étaient annoncées l'évacuation de Pesth par les Autrichiens, et la levée du siége de Komorn.

Les Autrichiens sont donc partout en retraite, et les Hongrois maîtres de la rive gauche du Danube.

Défaite de Welden par les Hongrois.

On se rappelle les mensonges inventés par les journaux ministériels de Vienne pour rassurer la réaction. C'est ainsi, par exemple, que Kossuth avait dû prendre la fuite en déclarant qu'après la victoire de Novare, il n'y avait plus d'espoir de vaincre les Autrichiens. Les Hongrois viennent de donner un démenti à ces fausses nouvelles en remportant une nouvelle victoire.

La *Nouvelle Gazette de l'Oder*, qui passe, il est vrai, pour être portée à exagérer les succès des Madgyars, nous annonce le résultat de la grande bataille que nous avions annoncée comme devant avoir lieu dans les journées du 20 et du 21, entre Gran et Komorn.

Welden, à la tête du corps de réserve, occupait les collines qui environnent Gran. Une grande partie des troupes impériales, y compris les brigades de Zeblonowski et de Dimonich, avait pris position dans la plaine entre Gran et Komorn. Les Madgyars ont attaqué toutes les positions des impériaux avec une telle impétuosité que, dès le commencement de l'affaire, le désordre se mit dans les rangs de ceux-ci, et, malgré leur défense courageuse, Welden se vit forcé de battre en retraite. Outre les pertes considérables que l'armée impériale aurait subies en morts et en blessés, 20 canons et 2 000 prisonniers seraient tombés entre les mains des insurgés.

D'après cette correspondance, qui confirme en termes généraux la victoire remportée par les Madgyars, le déblocquement de Komorn aurait été la conséquence immédiate de cette affaire.

Le *Correspondant autrichien*, journal semi-officiel, annonce, de son côté, que, le 20 avril, les avant-postes des insurgés étaient dans le voisinage de Neutra, au nord de Komorn, à une distance de quelques lieues seulement de la frontière de Moravie.

Une lettre de Pesth, du 21, annonce que la division du général Wohlgemuth, composée de neuf brigades, a été battue par les insurgés. Si cette nouvelle se confirme, elle serait suivie d'un grand revirement dans les affaires d'Autriche.

Un correspondant de la *Gazette d'Augsbourg* avait prétendu que les généraux Benedek et Vogel, qui devaient arriver de la Gallicie par la Haute-Hongrie, avec un renfort de 16 000 hommes, auraient reçu par estafette l'ordre de retarder leur marche. Il y aurait là une petite erreur. Ce sont les Hongrois qui se seraient chargés eux-mêmes de transmettre cet ordre au corps autrichien, car un journal de Vienne, la *Feuille du soir*, contient la nouvelle suivante :

« Le général Vogel, venu de la Gallicie pour renforcer l'armée impériale, a été attaqué et chassé dans les gorges de Munkatsch par les Hongrois : son corps est presque entièrement détruit. »

Les Russes n'arrivent toujours pas.

Un journal prétend que l'opinion du comte Stadion a prévalu dans le conseil des ministres, et que l'on tâchera de continuer la guerre de Hongrie sans le secours du czar.

Bem n'a quitté Hermanstadt qu'après avoir entouré cette ville de fossés et de palissades. Il a aussi fortifié Kronstadt. La garde de ces deux villes est confiée aux Szeklers. L'armée de Bem s'est considérablement accrue. Il a remis à la diète, à Debreczin, une adresse signée de 40 000 Saxons, dans laquelle ils reconnaissent le comité hongrois chargé de la défense du pays, et jurent fidélité à l'union. Les paysans saxons de la Transylvanie sont à même de fournir 16 000 chevaux à la cavalerie hongroise.

Le recrutement exaspère de plus en plus les paysans galliciens. Trois mille d'entre eux, dit la *correspondance de Vienne*, bivouaquent dans la forêt de Chrzanow. Aux officiers et aux autorités civiles envoyés pour les engager à rentrer dans le devoir, ils ont répondu : « Mourir pour mourir, nous aimons mieux mourir ici qu'en Hongrie. Pourquoi irions-nous faire la guerre aux Hongrois qui ne nous ont point fait de mal ? »

De leur côté, les troupes envoyées de Vienne pour renforcer l'armée impériale en Hongrie, ne sont guère moins disposées que les paysans galliciens. On annonce qu'elles ont voulu jeter leurs officiers dans le Danube.

La camarilla d'Olmütz ne voit partout que trahison : Windisgraetz lui-même n'a-t-il pas été accusé d'avoir pactisé avec une certaine partie de la noblesse hongroise ? Le jeune Albert de Nugent, l'ancien ami de Jellachich et son complice dans l'insurrection des Slaves méridionaux contre les Madgyars, va être traduit devant un conseil de guerre pour n'avoir pas protégé la Voïvodie avec la vigueur convenable et s'être retiré devant les troupes irrégulières de Perczel. Le gouvernement agira, dit-on, en cette occasion, avec la plus grande vigueur, parce que les Serbes s'imaginent que le comte Nugent n'a ainsi agi que par ordre du gouvernement autrichien, dans le but de faire sentir aux Serbes que, privés de l'appui des Autrichiens, ils succomberaient bientôt devant les Madgyars.

Le départ de l'ambassadeur anglais, lord Ponsonby, que l'on dit rappelé, a répandu une grande consternation dans les régions du pouvoir, et il a agi sur le cours de la Bourse.

Le roi de Wurtemberg a fini par céder. Il accepte la constitution de l'empire, et la nomination du roi de Prusse non pas, il est vrai, comme empereur héréditaire, mais comme chef de l'Etat allemand.

Les journaux de Munich disent que le roi de Bavière, au milieu d'une fête de la cour, a adressé ces paroles à un grand nombre de personnes présentes :

« On peut compter que je ne deviendrai pas un préfet prussien. »

Nouvelles d'Italie.

Le chef de l'insurrection génoise, Avezzana, à peine arrivé à Rome, a été nommé ministre de la guerre.

Le bruit courait à Rome, le 19, que M. Mercier, envoyé secret du gouvernement de France à Gaëte, venait d'arriver à Rome avec un ultimatum du saint-père, annonçant qu'il serait disposé à revenir, si l'on voulait rétablir les choses où elles en étaient au moment de son départ.

Les journaux toscans publient le texte de l'adresse envoyée au grand-duc à Gaëte, pour lui dire que tout est prêt pour le recevoir. Le texte même de cette adresse montre clairement, comme tout ce qui arrive de la Toscane, que la restauration ne s'effectue que par suite de la peur d'une invasion autrichienne. On aime mieux rappeler Léopold que de le voir ramené par les armées autrichiennes, et l'on espère que, « si les temps exigent plus que jamais l'action salutaire des lois, le duc ne voudra pas appuyer cette action légale sur un appui non accepté par l'honneur national. On demande que le trône restauré soit entouré d'institutions populaires, et l'on espère que le souverain trouvera dans les agitations de la patrie une occasion de mériter l'affection des Toscans.

La députation chargée de cette adresse a été arrêtée par des temps contraires et contrainte de relâcher à la Spezzia.

Le 20, les Livournais se sont réunis de nouveau, et ont nommé une commission chargée de chercher quelle est la meilleure conduite à tenir pour empêcher une guerre civile et une invasion autrichienne.

Les Polonais et volontaires Lombards, qui avaient reçu de la république toscane des armes pour défendre les frontières, voyant la cause républicaine perdue dans le Piémont, ont passé avec armes et bagages sur le territoire romain, aux environs de Pistoie.

On sait que le duc de Parme, Charles II, a abdiqué en faveur de son fils Charles III. A Plaisance, on a nommé une régence, après avoir pris l'avis de Radetzki sur le choix des personnes.

Gênes continue à mordre son frein. Il paraît que les Autrichiens sont décidément à Alexandrie. Les journaux *codini*, qui avaient d'abord jeté les hauts cris à la nouvelle de cette occupation, se radoucissent aujourd'hui. Le *Resorgimento* se récrie encore, mais le *Saggiatore*, de l'abbé Gioberti, dit que cette occupation est chose complexe, et qu'il faut bien se soumettre.

L'*Assemblée nationale* rapporte ce matin que le gouvernement français aurait reçu la nouvelle de la prise de Palerme par les Napolitains. Le journal monarchien n'indique pas quel jour cette prise aurait eu lieu. Le *Tempo* du 16 et du 17 avril, que nous recevons aujourd'hui, ne contient rien qui fasse prévoir ce résultat.

— Voici le passage le plus caractéristique de l'allocution que le général Oudinot a adressée aux troupes françaises au moment de leur embarquement pour Civita Vecchia :

« Le gouvernement, résolu à maintenir partout notre ancienne et légitime influence, n'a pas voulu que les destinées du peuple italien pussent être *à la merci d'une puissance étrangère ou d'un parti en minorité*. Il nous confie le drapeau de la France, pour le planter sur le territoire romain, comme un éclatant témoignage de nos sympathies. »

Hélas ! le général Oudinot et les soldats qu'il commande ne sont que les instruments d'une politique tortueuse dont ils ignorent le dernier mot.

Sicile.

Nous extrayons d'une lettre de Marseille, qui nous est communiquée, les passages suivants. On y verra avec quelle habileté les agents de notre digne ministère exploitent les derniers revirements survenus en Piémont et en Toscane :

« ..... Les agents français, informés des projets du ministère Barrot-Faucher, ont pu mettre à profit les triomphes de la réaction dans le nord et dans le centre de l'Italie, pour semer la division parmi les Siciliens. Ils ont employé toute leur rhétorique à prouver aux braves Siciliens que leurs nobles efforts échoueraient contre la puissance du roi de Naples, qui, débarrassé de l'affaire de Rome, dont l'Autriche et la France allaient se charger, pourrait disposer de toutes ses troupes pour écraser ses *enfants* de la Sicile !

» Les funestes prédictions de l'amiral Baudin et de ses agents s'étant bientôt vérifiées, le découragement est entré dans l'âme de quelques-uns. La médiation offerte par l'amiral Baudin a paru à plusieurs l'unique moyen de sauver la Sicile d'une destruction complète, et l'unique moyen aussi d'obtenir la plupart des garanties et des droits que jusqu'ici le Bourbon de Naples avait refusés.

» Je passe sous silence toutes les trames ourdies, à cette occasion, par notre diplomatie, pour arriver au fait important : la dissolution du ministère de Palerme.

» J'ignore encore par qui auront été remplacés les anciens ministres ; mais évidemment ceux qui auront accepté les portefeuilles doivent être partisans de la médiation de l'amiral Baudin. »

Assemblée nationale.

Présidence de M. MARRAST. — *Séance du 28 avril.*

M. Grandin se plaint d'avoir été désigné à tort dans le *Moniteur* comme ayant voté deux fois dans la séance d'hier. Cela ne s'était pas encore fait.

M. DAHIREL demande que l'on revienne sur le vote relatif à la réduction de la commission. M. Vergnes, qui a été porté comme ayant voté pour, étant à 200 lieues d'ici.

M. CORBON annonce que le scrutin va être dépouillé de nouveau par le bureau ; il sera donné connaissance du résultat à l'Assemblée.

M. BUCHEZ demande que l'on s'occupe immédiatement de la pétition du bataillon lyonnais dissous par le gouvernement, et il demande en outre la mise à l'ordre du jour de la pétition des veuves et blessés de Février. — Renvoyé à vendredi.

M. FÉLIX PYAT a la parole pour des interpellations.

Citoyens représentants, s'il est un droit incontestable, c'est celui que le peuple exerce en matière de réunion électorale. Il s'agit en effet de l'acte souverain par excellence, qui doit donc s'accomplir en pleine liberté. Aussi, je ne viens pas discuter le droit, je ne vous ferai pas cette injure, je viens le constater en termes brefs et clairs devant le ministère qui le nie chaque jour. C'est, vous le savez, un droit primordial, droit naturel, antérieur et supérieur à toute constitution ; de plus, c'est un droit écrit, précis, reconnu par la loi. La souveraineté du peuple entraîne le droit de voter : le droit de voter entraîne le droit de discuter ; le droit de discuter entraîne le droit de se réunir librement. Vous avez si bien reconnu vous-mêmes, si bien voulu la liberté solidaire de tous ces droits que vous l'avez écrite deux fois, et dans la constitution et dans la loi sur les clubs. Le devoir du gouvernement serait donc de favoriser, de faciliter l'exercice d'un tel droit, de mettre à la disposition des électeurs les salles, les tribunes, les journaux, tous les moyens possibles ; mais nous ne sommes pas si exigeants avec lui, ce serait du luxe. Nous ne voulons de lui que la liberté du droit, l'exécution pure et simple de la loi ; que le respect de la constitution ; car il nous a réduits depuis longtemps à ne plus tirer les conséquences, mais à défendre les principes, à être tout bonnement conservateurs, conservateurs de la constitution.

C'est un système suivi partout d'empêcher le droit, de violer la loi. Règle générale, dans les départements comme à Paris, quand on fait de la propagande, on conspire ; quand on s'occupe d'élection, on conspire ; l'opposition est de l'insurrection. Alors on est visité, fouillé, saisi, arrêté. Je n'en citerai qu'un exemple entre mille. Le préfet du Cher, un de ces préfets rajeunis par l'eau de Jouvence de M. Faucher, oh ! celui-là n'avait qu'une infirmité de famille, c'est le beau-frère de M. O. Barrot ; donc ce préfet, si invalide et si impotent hier, est devenu aujourd'hui d'un vif et d'un actif à ne pouvoir plus le tenir. Le miracle s'est opéré juste au moment des élections. Oui, maintenant que les comités se forment, le voilà qui inquiète, remue, bouleverse le département le plus pacifique de France ; sous le prétexte de la Solidarité républicaine, il fait faire des arrestations à Vierzon, des visites domiciliaires à Bourges, à Saint-Amand, à Sancoins, dans tout le département, jusqu'à Sancerre, le pays de M. Duvergier de Hauranne. (Rires.) Je n'ai pas besoin de dire qu'il n'y a rien trouvé, rien que le moyen d'empêcher les comités. Le préfet de la Charente est un peu moins vif, il n'a pas été rajeuni. Il n'arrête pas les personnes, il arrête les imprimés, les écrits, les discours des représentants.

Mais pourquoi les préfets de la Charente et du Cher, et d'ailleurs, respecteraient-ils la loi quand le ministre la viole lui-même ici ? Pourquoi le ministre, et c'est là ma seconde question, pourquoi le ministre a-t-il empêché, toute la semaine, les électeurs de Paris de se réunir librement ? Pourquoi a-t-il envoyé ses agents de police dans les réunions électorales avec l'ordre d'y agir malgré la loi, absolument comme dans les clubs ? Le ministre se prévaut de la loi de 1790. Mais, sans revenir sur le fond du débat, sans discuter la question encore pendante, diversement jugée par divers tribunaux, je suppose que cette loi de 1790 n'est pas abrogée par la République, par la constitution de 1848, par la loi des clubs et des élections ; je suppose, j'admets que cette loi de 90 est applicable aux réunions électorales, toujours est-il que, suivant M. Barrot lui-même, après le fait qu'a cité M. Ledru Rollin, ce qui s'est passé sous la première Constituante, toujours est il que le pouvoir n'a que le droit de surveiller et de protéger dans ces réunions comme dans toutes les autres, mais qu'il n'a pas le droit d'inquiéter, d'intimider, de contrôler, de verbaliser, d'arrêter ; car la loi des clubs, postérieure à la loi de 90, dit formellement (art. 19.) que le droit de contrôle et de procès-verbal, relatif aux clubs, ne s'applique pas aux réunions électorales. Donc le ministre, en confondant les réunions électorales avec les clubs, en leur appliquant également cet article 19, viole l'exception, viole la loi que vous avez faite vous-mêmes, vous qui avez voulu que la liberté électorale fût entière, que le pouvoir délégué ne gênât pas le pouvoir déléguant, que le commis ne gênât pas le maître, au moins dans l'exercice de sa souveraineté.

Troisième et dernière question. Pourquoi le ministre de l'intérieur a-t-il empêché aussi les électeurs de la garnison de Paris d'exercer leur droit de réunion ? Les soldats sont-ils des citoyens ? Ont-ils, oui ou non, le droit de voter, de penser, de se réunir, de discuter comme les autres ? Ou bien voulez-vous qu'ils votent comme ils chargent, au commandement ? Pourquoi donc le ministre a-t-il apposté aux abords de leur réunion quatre cents gardiens de Paris ; je me trompe, quatre cents sergents de ville rajeunis comme ses préfets ? Etait-ce pour surveiller ? Alors pourquoi a-t-il empêché les soldats de passer ? Pourquoi a-t-il arrêté ceux qui ont pu entrer ? Etait-ce pour s'assurer que c'étaient de faux sous-officiers, des socialistes déguisés en dragons ? Alors pourquoi les avoir menés à l'Abbaye, qui est une prison militaire ? Tenez, vous nous avez habitués à plus de courage et à plus de franchise.

Soyez francs comme vous êtes forts. Vous avez établi là une sorte de guet-apens, une souricière d'où pouvait sortir une lutte, une collision profitable, et profitable à qui ? à vous. Vous avez poussé à bout des hommes jeunes, ardents, jaloux de leur droit, de leur droit nouveau, et capables de le défendre au besoin contre vos agents. Oui, en faisant intervenir votre police avec je ne sais quels moyens rapportés de Londres ou renouvelés de juillet, avec les bâtons de constable et les épées-Gisquet, en faisant saisir et frapper ceux qui vous tombaient sous la main, en violant ainsi la loi, vous avez donné à l'armée et au peuple, qui ont le devoir de garder la constitution, vous avez donné le droit de résister, de repousser l'arbitraire par la force. Ce droit, ils ne l'exerceront pas aujourd'hui. Le peuple, le peuple tout entier, sera aussi sage, aussi retenu que vous êtes provocants et téméraires. Que voulez-vous, le peuple est contrariant. Il ne veut pas répondre à vos défis insensés. Il ne veut rien faire pour vous. Il vous refusera quand même cette émeute, précisément parce que vous la demandez ; cette émeute qu'il vous faut plus que jamais à la veille des élections, cette émeute que vous avez perdue le 29 janvier, et que vous cherchez toujours au risque de trouver une révolution.

M. LÉON FAUCHER. L'orateur qui descend de la tribune se plaint d'une prétendue agitation soulevée par le préfet du Cher, d'arrestations opérées dans le département.

Ces arrestations sont le résultat de mandats d'amener décernés par des commissions rogatoires ; l'administration n'y est pour rien. On se plaint que l'administration ait entravé la liberté des réunions électorales. L'administration fait son devoir, aux termes de la loi de 1790, confirmée par un solennel arrêt de la cour de cassation. L'administration envoie le commissaire de police dans les réunions qui lui paraissent offrir quelque danger. La preuve que cette intervention n'est pas inutile, c'est que les mêmes hommes qui repoussent pour eux-mêmes toute surveillance, ne craignent pas d'aller troubler d'autres réunions par leurs violences, témoin ce qui s'est passé dans une réunion présidée par notre collègue M. de Larochejaquelein. (Bruit prolongé.)

Enfin, on se plaint que le gouvernement ait empêché des militaires de se réunir au club de la rue Martel. On a parlé de guet-apens ; je renverrai l'épithète, et je dirai que cette réunion était un guet-apens socia-

liste. (Rumeurs.)

L'administration n'empêche pas les militaires de se réunir, mais elle veut qu'ils se réunissent entre eux. (Exclamations.) Autrement, il n'y aurait plus de discipline. (Rumeurs.)

En terminant, je dirai que j'ai lieu de m'étonner de ces interpellations absolument sans motif (Ah! ah!), et qui ont le mérite d'être inopportunes dans un moment où la capitale est troublée tous les soirs.

A GAUCHE. Par la police.

M. LÉON FAUCHER. L'Assemblée comprendra que je n'ai pas à répondre à cette interruption. (Très bien! à droite.) Il faut, dans l'intérêt du travail et du commerce, que cette agitation ait un terme; le gouvernement comprend son devoir, il n'y manquera pas. (Rumeurs.)

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. J'aurais peut-être dû attendre qu'un autre orateur répondît à M. Léon Faucher, car la plupart des principes qu'il a posés sont les miens. A mon avis, dans une république, lorsqu'il y a une réunion publique, la république a le droit de savoir ce qui s'y fait.

UNE VOIX. M. Faucher n'est pas la République.

UNE AUTRE VOIX. Ni M. Larochejaquelein.

M. LAROCHEJAQUELEIN. J'ai présidé deux ou trois réunions. A la première, le commissaire de police s'étant présenté, je l'ai invité à prendre place au bureau, afin que le gouvernement sût bien qu'il ne se disait rien là qui ne pût être reproduit à la tribune. Mais dans une séance suivante une quarantaine d'individus sont venus jeter le trouble dans la réunion, et sans les efforts que j'ai faits, ils auraient provoqué une collision. Ce qui est triste, c'est la manière dont cette scène a été dénaturée par les journaux qui se prétendent les défenseurs exclusifs du droit d'association. (Rumeurs.) On m'a fait figurer, moi qui ne plaisante guère, dans une mascarade ridicule. (Hilarité.)

Et cette calomnie absurde a trouvé des échos, même dans les grands journaux, et surtout les journaux de province. Nous avons été heureux qu'il y eût là un agent de l'autorité pour donner un éclatant démenti à ces accusations. Aussi je demande que dans toutes les réunions le gouvernement soit représenté directement par ses agents. Je regrette de n'être pas sur ce point de l'avis de M. Félix Pyat, car je n'ai jamais été en arrière en fait de liberté. (Allons donc!)

M. PIERRE LEROUX dépose une proposition portant qu'une commission de 15 membres sera nommée lundi dans les bureaux pour préparer un projet de loi réglementant le droit de réunion dans toutes ses applications.

Vous venez de voir tout à l'heure, ajoute-t-il, un ministre qui n'a certes pas les sympathies de la majorité de cette Assemblée (On rit.) soutenir des doctrines d'une audace réactionnaire inouïe. Cette audace, citoyens, est la conséquence de votre inertie à l'endroit du droit de réunion. Au mépris de vos décisions, on annule vos lois, on les suspend, on les dénature, et puis on nous renvoie aux tribunaux.

On confisque le droit de réunion, et l'on nous renvoie devant la justice qui décidera lorsqu'il ne sera plus temps, lorsque des collisions auront éclaté; la situation actuelle est un piége; il faut que l'Assemblée se prononce d'une manière catégorique.

L'orateur établit que les notes qui pourraient être prises par un commissaire de police fourniraient une appréciation sans garantie. Le discours d'un orateur peut être réfuté par un autre orateur; c'est d'après l'ensemble qu'il faut se prononcer.

M. Pierre Leroux voudrait que des sténographes assermentés fussent envoyés dans les réunions. Hors de là, il n'est pas de contrôle qui garantisse les droits de l'administration et de la liberté. L'Assemblée nationale ne doit pas se séparer sans avoir garanti sérieusement le droit de réunion. Si l'Assemblée se sépare sans l'avoir fait, qu'elle prenne garde aux conséquences. La fatalité nous pousse, et les choses iront comme il plaira à la Providence.

M. CHAPPON donne quelques détails sur une réunion électorale de Meaux qui a été troublée par les agents de la police, et a occasionné un commencement d'émeute.

M. DUPONT (de Bussac). Je vais examiner la question au point de vue du droit, au point de vue de l'exécution de la loi. Je ne m'occuperai pas des historiettes racontées par M. Larochejaquelein.

M. LAROCHEJAQUELEIN prononce quelques paroles très vives au milieu du bruit.

M. DUPONT (de Bussac). Je dirai des histoires si cela vous fait plaisir. (On rit; mais M. Larochejaquelein se récrie de nouveau.) La loi de 1790 n'est pas applicable aux réunions électorales, et, le fût-elle, vous ne devriez pas l'aggraver par la rigueur de l'exécution.

Nous conseillons énergiquement aux démocrates de n'apporter aucune résistance quand un commissaire se présente, et de laisser la question à décider aux tribunaux; mais en admettant que l'on refuse l'entrée au commissaire de police, quel est son droit? Il se trouve en présence d'une contravention, il n'a d'autre droit que de dresser procès-verbal, pour que les délinquants soient traduits devant les tribunaux, et non pas d'aller chercher la force armée, de lancer ses sergents de ville sur les citoyens, sur des femmes, sur des enfants. (Rumeurs à droite. — Très bien! à gauche.)

C'est ce qui est arrivé rue Martel; il est une femme, entre autres, qui a succombé aux blessures que vos agents lui ont faites. Voulez-vous donc recommencer les assommades de la Bastille? (Très bien! à gauche. — Bruit à droite.)

C'est toujours ce système de provocation que vous mettez partout en œuvre depuis le 29 janvier. (Très bien! très bien! à gauche.) Le pays est inondé de mandats d'amener; il n'est pas un citoyen, même des plus paisibles, qui soit sûr de coucher chez lui. (Très bien! à gauche. — Oh! oh! à droite.) En vérité, vous ne feriez pas autrement si vous vouliez faire regretter la monarchie.

A GAUCHE. Mais c'est bien ce qu'ils veulent. (Oui! oui!)

M. LÉON FAUCHER. Je m'étonne d'entendre le préopinant regretter la monarchie. (Vives exclamations à gauche.) Il n'est pas vrai que le gouvernement ait exagéré l'application, la rigueur de la loi.

Je couvre de mon mépris ceux qui nous accusent d'avoir fait de la provocation (Bruit.), ceux qui prétendent que des enfants et des femmes ont été frappés par les agents de l'autorité. (Violentes rumeurs à gauche.) Je donne à cette accusation un démenti formel. (Rumeurs. — Bruit.) Je répète que ce n'est pas vrai. (Exclamation.)

UNE VOIX à gauche. Vous mentez!

A DROITE. A l'ordre! à l'ordre! (Rumeurs.)

M. LE PRÉSIDENT rappelle l'interrupteur à l'ordre. On peut contester une assertion, mais il faut le faire en termes parlementaires.

M. DEVILLE. Nous suivons l'exemple de M. Léon Faucher.

M. LÉON FAUCHER. Le magistrat préposé à la police de la capitale s'acquitte avec une modération (ah! ah!) qui s'allie à la fermeté. J'ajouterai que le pays est rassuré chaque jour (ah! ah!), et qu'en dépit des efforts contraires, les bons citoyens sont rassurés (ah! ah!), et leur terreur de la loi passe du côté des méchants (oh! oh!).

Je terminerai par exprimer le regret que dans un moment où l'émeute est dans la rue...

A GAUCHE. Vous le voudriez bien!

M. FAUCHER. On vienne à la tribune mettre en doute la loi elle-même, et qu'on n'ait de paroles de blâme que contre le gouvernement et non contre les perturbateurs. (Approbation à droite.)

M. DUPONT (de Bussac). Lorsque je suis monté tout à l'heure à la tribune, je n'avais pas présents les détails de la discussion de la loi sur les clubs. Il a été parfaitement entendu dans cette discussion que la loi de 90 n'était pas applicable aux réunions électorales.

L'orateur donne quelques détails sur la discussion de la loi des clubs, et termine en flétrissant les provocations de la police.

M. LE PRÉSIDENT. La proposition de M. Pierre Leroux et une autre du même genre, présentée par M. Saint-Romme, seront imprimées et distribuées.

A GAUCHE. L'urgence!

M. LE PRÉSIDENT. Aux termes du règlement, l'urgence ne peut être demandée que lorsqu'une proposition est imprimée.

L'Assemblée reprend son ordre du jour.

A la reprise de la séance, M. le président annonce que le bureau, au sujet du vote mis en question au commencement de la séance, est d'avis qu'on le recommence.

Cette opération, qui reste longtemps sans se compléter, donne le résultat suivant:

Nombre des votants	569
Majorité absolue	285
Pour	253
Contre	316

L'Assemblée n'adopte pas la réduction qu'elle a votée hier. On sait que cette réduction atteignait l'art. 2 du chap. 5, infanterie de marine.

L'Assemblée reprend la discussion du budget de la marine.

CHAP. XVIII. — Frais de voyage, etc., 1 471 984 fr.

Le gouvernement consent à une réduction de 154 984 fr.

La commission élève cette réduction à 200 000 fr.

Après quelques mots de M. le ministre de la marine, qui combat cette réduction, elle est adoptée.

Les chapitres 19, 20, 21, 22, 23, sont adoptés sans discussion.

Les chapitres 24, 25, 26, 27 et 28 sont adoptés avec les modifications proposées par la commission.

CHAP. XXIX. — Dépenses générales des établissements français de l'Océanie, 436 820 fr.

La commission propose une réduction de 50 000 fr.

M. MAUGUIN combat cette réduction. Il demande que le gouvernement n'abandonne pas Taïti, comme semble l'indiquer le désir de la commission. Cette possession est utile à la France, et plus importante pour nos baleiniers que semble le croire la commission. Quant à l'intérêt commercial, n'oubliez pas qu'il se forme un Etat nouveau qui ne pourra que développer la prospérité de notre possession. L'orateur demande le rejet de la réduction.

M. AYLIES. L'occupation de Taïti est une véritable faute, ce n'est pas la première fois que je le dis. S'il y a un point sur le globe, en dehors de toutes les relations commerciales, c'est assurément celui-là. On n'y a jamais vu d'autres marchandises que celles qui sont destinées aux Français qui y séjournent. Le nombre de nos baleiniers, depuis l'occupation de Taïti, a été singulièrement réduit, tandis que les baleiniers américains sont devenus bien plus nombreux, et pourtant c'était là le grand intérêt qu'on invoquait pour donner quelque prix à cette occupation et excuser les dépenses qu'elle a entraînées.

M. MAUGUIN. L'occupation de Taïti a ébranlé l'alliance anglaise. Si elle était aussi insignifiante, croyez-vous que l'Angleterre se serait ainsi formalisée de voir notre pavillon s'élever dans ces mers? Abandonner la possession sur laquelle a flotté ce pavillon serait une légèreté impardonnable. Une grande nation, quand elle a décidé qu'elle s'établira quelque part, ne peut pour un oui ou pour un non renoncer à ses projets. C'est la persistance qui nous manque; il faut craindre qu'un vote de l'Assemblée n'aille porter le découragement parmi les défenseurs de ces nouvelles possessions. (Aux voix! aux voix!)

L'Assemblée consultée n'adopte pas la réduction.

Le budget de la marine est terminé. On ouvre un scrutin sur l'ensemble de ce budget. Il donne pour résultat:

Nombre de votants	513
Pour	510
Contre	3

L'ensemble du budget de la marine est adopté.

La séance est levée à 6 1/2 heures.

Le comité central démocratique de Versailles vient d'adresser aux électeurs de Seine-et-Oise un manifeste qui nous paraît conçu dans le meilleur esprit républicain.

C'est un programme de réformes pratiques qui, par sa netteté et sa largeur, doit obtenir les suffrages des hommes de cœur de ce département. Car son adoption seule peut réaliser les principes conquis par plusieurs révolutions, et mettre un terme aux déchirements sociaux.

La consolidation définitive de l'ordre et de la liberté est au prix des réformes indiquées dans ce document:

Chers concitoyens,

L'urne du scrutin va s'ouvrir, le peuple est de nouveau appelé à faire acte de souveraineté.

Notre comité provisoire vous a déjà fait connaître nos principes et nos vœux.

Ce que nous voulions, nous le voulons encore.

Nous voulons la liberté; nous voulons donc l'ordre, puisque l'ordre ne peut être basé que sur la liberté, la République étant fondée, la Constitution inviolable, et par le suffrage universel la loi devenant l'expression de la volonté générale.

Nous voulons l'égalité des droits et des devoirs. Nous voulons dans toutes les conditions la plus grande somme de bien-être possible, sans jamais enfreindre les lois de la justice et de la morale. La propriété, résultat du travail, est sacrée; elle doit être facilement accessible à tous, afin d'assurer la sécurité de tous.

Nous voulons enfin que la fraternité humaine soit aussi réelle et aussi sacrée que celle de la famille.

L'instruction doit être, sous la surveillance de l'Etat, gratuite et proportionnelle. Il faut aux instituteurs primaires une position qui réponde à la dignité de leurs fonctions, assure leur indépendance et le repos de leurs vieux jours.

Nous ne concevons le droit d'association et de réunion, la liberté d'écrire, que débarrassés des exigences du fisc et de l'arbitraire de la police.

Tout citoyen valide a droit de vivre par le travail; l'Etat doit assistance aux vieillards et aux infirmes.

Il faut réviser les lois de procédure, qui rendent la justice lente et trop coûteuse; créer la justice administrative;

Réformer et diminuer les contributions indirectes et les octrois, ces impôts qui, frappant les objets de première nécessité, comme le sel, la viande, les boissons, etc..., aggravent surtout les charges des travailleurs des champs et de l'atelier;

Etablir les contributions directes en proportion réelle, c'est-à-dire équitablement progressive avec les ressources de chacun;

Réviser la loi sur la chasse, reste odieux de la tyrannie féodale;

Simplifier les rouages de l'administration; supprimer les sinécures, les priviléges, les monopoles, et donner à l'Etat l'exploitation des assurances, des chemins de fer, des canaux et des mines; réduire les frais énormes de perception des impôts;

Organiser des institutions de crédit qui, affranchissant de l'usure le petit commerce, la petite industrie et l'agriculture, feront pour eux ce que fait pour des classes plus favorisées la Banque de France; développer et féconder le principe des associations ouvrières;

Et, pour encourager et aider ces diverses institutions, pour rembourser les 45 centimes aux citoyens que cet impôt ne devait pas atteindre, exiger le remboursement des millions dus à la France, à quelque titre que ce soit.

Organiser démocratiquement l'armée, c'est-à-dire faire peser également l'impôt du sang sur tous, réduire la durée du service, et mettre l'avancement à l'abri de l'injustice et de l'intrigue.

A l'extérieur, nous voulons la France fière et puissante, aimée et honorée de tous les peuples. Nous voulons une politique qui vienne au secours de la démocratie opprimée, au lieu de pactiser avec ses oppresseurs.

Si vous pensez que ces principes d'éternelle justice ne sont autant calomniés que parce qu'ils ne sont pas assez compris;

Si vous vous rappelez que les divers gouvernements qui les ont violés ont appelé sur le pays l'invasion, la ruine et les révolutions;

Si vous êtes comme nous convaincus qu'en dehors de ces principes appliqués successivement dans les limites de la Constitution, il n'y aura pour la France qu'un avenir de désastres et de guerre civile, réunissons nos votes sur les citoyens dont les noms suivent:

Guinard, représentant du peuple; Brambert, professeur d'agriculture à Grignon; Paul Jouvencel; Auguste Dapoty; E. Ponot, propriétaire cultivateur; Guéniz, médecin à Lonjumeau; Alfred Poigné, ex-sous-préfet de Pontoise; L. Orange; Lebreton, vigneron, président de l'Union des Boissons; Manneville, ouvrier menuisier.

Leur passé, leurs opinions et leurs caractères bien connus nous garantissent qu'ils apporteront, dans l'exercice de leurs fonctions législatives, l'indépendance et la fermeté que nous avons droit d'exiger des mandataires du peuple.

Vive la République démocratique une et indivisible!

(Suivent les noms des membres du comité.)

PUBLICATIONS A 1 CENTIME.

1 FR. LE CENT. — 7 FR. 50 C. LE MILLE.

En vente à la LIBRAIRIE SOCIALISTE PHALANSTÉRIENNE, *25, quai Voltaire.*

DE QUOI VOUS PLAIGNEZ-VOUS? (Extrait du *Berger de Kravan*).	EUGÈNE SUE.
LE PARTI DE LA BANQUEROUTE, par	V. CONSIDERANT.
PLUS DE DROITS REUNIS. — *Plus d'exercice, plus d'octroi*, par	ALLYRE BUREAU.
PROGRAMME DE LA PRESSE DEMOCRATIQUE ET SOCIALE, interprété au point de vue phalanstérien, par	V. HENNEQUIN.
PLUS DE CONSCRIPTION, par	ALLYRE BUREAU.
LES FONCTIONNAIRES PUBLICS ET LES NONCIATEURS, par	V. CONSIDERANT.
LA PROPRIETE ET L'USURE devant le Christ et les Pères de l'Eglise, par	V. MEUNIER.

AVIS. — Les personnes qui voudront faire distribuer ou crier ces publications, sont prévenues qu'elles doivent préalablement en déposer un exemplaire entre les mains du procureur de la République de l'arrondissement, et, en outre, un exemplaire à la mairie de la commune dans laquelle se fera la distribution.

Esprit de l'Armée.

On lit dans le *Guetteur de Saint-Quentin*: « Voici une lettre écrite par un caporal dont le régiment est en garnison à Paris depuis les événements de juin. Nous y remarquons le passage suivant:

» On nous fait prévoir que probablement le 48 nous quitterons Paris pour aller rejoindre l'armée des Alpes, dont nous faisons partie. Le soldat n'en croit rien. Le véritable motif de notre changement de garnison, le voici. On se méfie de l'armée de Paris; elle est beaucoup trop républicaine. Les ordres du jour les plus arbitraires, le grand nombre de militaires envoyés en Afrique ou détenus à l'Abbaye pour cause d'opinion, *n'ont pas peu contribué* à faire du soldat ce qu'il est maintenant, te le dirai-je, socialiste: non par conviction, *mais par esprit de contradiction*. Les journaux démocratiques nous sont interdits sous peine d'aller aux compagnies de discipline. Par compensation, la rue de Poitiers envoie, chaque jour, dans toutes les compagnies, trois numéros du *Courrier français*, du *Constitutionnel*, du *Pays* et de l'*Evénement*; quelquefois l'*Opinion publique*, surtout lorsqu'elle parle du comte de Chambord. *Il suffit* que ces journaux soient *obligatoires*, *personne ne les lit*, ça se comprend... etc.»

— L'*Eclaireur républicain* de Clermont publie une lettre d'un soldat de la garnison de cette ville; nous y remarquons le passage suivant:

« Hier, un de mes camarades, du département de la Haute-Vienne, reçut une lettre de ses parents. On y lisait: « Ces jours derniers, les messieurs de B... sont venus à la maison me demander ta voix pour les élections. Je leur ai répondu que je n'étais pas maître de ton opinion. » *Mon pauvre enfant, je t'en prie, ne vote pas pour les légitimistes et les carlistes.* »

— Nous lisons dans le *Libéral du Nord*:

« L'Algérie a été conquise pour devenir le BOTANY-BAY des soldats démocrates!

» C'est la vieille histoire des pouvoirs à leur déclin: ne pouvant convaincre et persuader, ils frappent ou emprisonnent. Le fait suivant, que nous lisons dans le *Messager du Nord*, vient se joindre à cent autres injustices qu'on connaît déjà:

» On se rappelle qu'il y a quelque temps, un jeune caporal du 74e, nommé Clerget, estimé de tous ses camarades, fut accusé par le colonel Barthélemy de lire le *Messager du Nord* et d'autres écrits démocratiques. Pour ce fait, il perdit la place qu'il occupait chez le trésorier, et fut renvoyé à sa compagnie: cela ne suffisait pas pour contenter la cruauté de certains chefs, aussi a-t-on poussé la persécution jusqu'au bout, et ce caporal vient d'être dirigé sur l'Afrique, où il va expier le crime, aux yeux de son lieutenant colonel, d'avoir aimé la France et sa liberté.

» L'inquisition, organisée au 74e de ligne, espérait sans doute empêcher les citoyens de connaître l'acte de grossier arbitraire qui porte une fois de plus atteinte à la liberté et à la dignité du soldat. Afin que le départ du brave caporal Clerget restât inconnu, on avait placé ce militaire dans une prison au secret, sans qu'il pût communiquer avec personne. Heureusement pour l'édification du public, Clerget n'a pu être *supprimé* sans que ses amis (et ils sont nombreux au 74e de ligne comme dans tous les corps français) le sussent. »

Suit une lettre énergique des soldats démocrates du 74e.

Le caporal Clerget a traversé la ville de Douai. Ses camarades du 48e léger lui ont serré la main et ont également adressé une vigoureuse protestation au *Libéral du Nord*.

— La compression qui pèse sur la garnison de Lyon aura bientôt atteint sa dernière période de violence. L'autorité militaire vient d'annoncer, nous dit-on, dans un ordre du jour, que les soldats pris en flagrant délit de lecture du *Républicain* ou du *Peuple souverain*, encourraient la peine de deux mois de prison, et seraient envoyés en Afrique pour y finir leur temps.

Nous n'avons pas d'abord voulu croire à un tel excès de rigueur, mais des renseignements que nous avons pris nous ont complétement confirmé ce fait. (*Républicain de Lyon.*)

— Notre brave armée, vexée d'être sous la surveillance des mouchards, se propose, si on ne lui laisse lire paisiblement les journaux qui lui conviennent, de venir en corps les lire sur les différentes places de notre ville, voulant bien prouver, par cette démonstration, que rien ne les arrêtera pour conserver leurs droits de citoyen. (*Peuple souverain.*)

— Nous apprenons avec plaisir que quelques officiers du 22e, après avoir signalé dans l'ordre du jour d'aujourd'hui la défense de lire les journaux démocratiques, ont ajouté officieusement que puisque cet ordre ne comprenait qu'une catégorie de journaux, et que par ce motif il y avait partialité, ils prenaient, eux, l'engagement d'honneur de ne jamais les punir pour d'aussi mauvais motifs. (*Idem.*)

— Nevers vient d'avoir aussi un banquet démocratique. Des délégués de l'armée (21e régiment de ligne) y assistaient à côté d'ouvriers et de délégués du 4e bataillon de la garde mobile. On dit qu'à la suite de ce banquet le commandant du 21e a été mis en retrait d'emploi, et que les officiers et sous-officiers qui se trouvaient parmi les convives ont été frappés de punition. Nous attendons demain des détails sur cet incident fort grave. (*République.*)

Réunions électorales.

AIN. — Dimanche, 29 avril, réunion électorale à 3 h. de l'après-midi, rue de l'Ecole-de-Médecine, 37.

MEUSE. — Réunion à 7 h. du soir, demain dimanche, rue Saint-Martin, 10.

HÉRAULT. — Demain dimanche, 29, à 8 h. du soir, rue du Mail, 3.

NORD. — Deuxième réunion, lundi 30 avril, à 7 h. 1/2 du soir, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 29. *Réunion importante.*

TARN-ET-GARONNE. — Réunion du comité, dimanche à 4 heures, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 33.

MANCHE ET CALVADOS. — Réunion demain 29 avril, à 2 heures et demie, rue Charlot, 20.

VOSGES. — Réunion électorale demain dimanche, à 2 h. 1/2, heure militaire, rue de la Grande-Truanderie, 44.

INDRE. — Réunion des démocrates socialistes du département, dimanche 29 avril, à 2 heures, 11, rue Saint-Germain-l'Auxerrois.

DOUBS. — Réunion électorale dimanche 29 avril, à midi, 93, rue Saint-Germain-l'Auxerrois.

FAITS DIVERS.

M. Napoléon Bonaparte est arrivé à Paris hier, à neuf heures du soir. Après avoir appris, le 24, la publication, par le *Mémorial bordelais*, de la lettre qu'il avait écrite au président de la République, et instruit de l'intervention de l'armée française à Rome, M. Napoléon Bonaparte a cru devoir protester à la fois comme représentant du peuple dans l'intérêt de la France, et comme membre de la famille Bonaparte pour l'honneur du nom qu'il porte.

On ne s'explique pas le procédé que le ministère a employé à l'égard du neveu de Napoléon. En effet, il avait été convenu entre Louis-Napoléon Bonaparte et son cousin que ce dernier, aussitôt la remise de ses lettres de créance, reviendrait à Paris pour diriger les élections.

La mesure prise envers M. Napoléon Bonaparte est d'autant moins excusable qu'il avait envoyé sa démission en même temps que la nouvelle de sa prochaine arrivée.

Le ministère a voulu devancer de douze heures la publication de cette démission. Il a agi dans cette circonstance comme dans toutes les autres, pour donner satisfaction aux exigences de ses amis politiques les orléano-légitimistes qui se nomment officiellement les amis de l'ordre.
(*Tribune des Peuples.*)

— Un journal annonce que M. Charles Bonaparte de Canino, l'un des auteurs de la révolution romaine, vient à son tour réclamer ses droits de citoyen français, et se présente comme candidat aux élections de la Corse.

— Dix-neuf citoyens, réunis chez l'un d'eux pour s'éclairer mutuellement au sujet des prochaines élections, ont été arrêtés et conduits à la préfecture de police, puis à Sainte-Pélagie. Les citoyens n'ont-ils plus le droit de recevoir chez eux leurs amis et d'y causer politique? Où s'arrêtera l'arbitraire, et jusqu'à quand violera-t-on impunément le domicile de tout républicain? (*Peuple.*)

— *La Politique*, journal bonapartiste et anti socialiste, publie ce matin, en premier-Paris, les lignes suivantes, que nous reproduisons avec une incrédulité complète :

« Nous tenons de bonne source qu'une amnistie politique, dans les proportions les plus larges, sera accordée le 4 mai prochain par le président, à l'occasion de l'anniversaire de la proclamation de la République.

» C'est à l'initiative intelligente et généreuse du conseil d'État, récemment nommé, qu'est due, assure-t-on, le retour de cette bonne pensée, dont l'élu du 10 décembre avait été forcé d'ajourner la réalisation devant les exigences de la politique réactionnaire et à toute outrance du cabinet Barrot-Faucher.

» Le 4 mai sera une bonne journée pour la République et pour le président. »

— Les rassemblements ont recommencé hier soir aux abords de la Porte Saint-Denis et dans le faubourg. Les sergents de ville, au nombre de mille environ, ont exécuté des charges au pas de course sur les groupes de promeneurs. Ils ont recommencé les scènes de violence qui s'étaient produites avant-hier et ont fait des arrestations.

— Le citoyen Lacollonge, jugé par contumace il y a trois semaines et condamné à vingt ans de détention, comparaissait hier devant le conseil de guerre pour purger sa contumace. Après une plaidoirie du citoyen Crémieux et le réquisitoire du citoyen Delattre, commandant d'état-major, commissaire du gouvernement, le premier jugement a été confirmé par le conseil et accueilli par Lacollonge au cri de Vive la République!

— On annonce que le ministère a décidé le rétablissement des fonctions de gouverneur de Paris. Ce titre sera, dit-on, conféré au général Changarnier, dès qu'il cessera de remplir les fonctions de commandant de la garde nationale de la Seine.

— Un journal annonce que c'est à M. Thiers que le *Mémorial de Bordeaux* a dû la communication de la lettre écrite par M. le président de la République à son cousin M. Napoléon Bonaparte.

— La *Loubière*, journal qui se publie à Marseille, donne les détails suivants sur la flottille expéditionnaire dont nous avons annoncé le départ :

« Une rumeur sinistre a circulé en ville hier au soir. Nous désirons bien vivement que des nouvelles positives viennent promptement nous donner un complet démenti sur la terrible catastrophe que nous annonçons, sous toute réserve :

« L'expédition partie hier sur la flottille qui porte notre brave armée vers les côtes d'Italie, aurait été frappée par un affreux accident. La chaudière de la frégate à vapeur l'*Infernal* aurait éclaté à la hauteur de Saint-Tropez; vingt hommes auraient été tués et plusieurs autres blessés. »

— Un ordre du jour de l'armée d'Afrique, publié dans le numéro du 20 du *Moniteur algérien*, porte qu'un capitaine et un lieutenant des tirailleurs indigènes d'Oran ont été punis d'un mois de prison par le gouverneur-général de l'Algérie, pour avoir dénoncé, par l'entremise de l'*Echo d'Oran*, des faits fort graves que la feuille officielle ne spécifie pas.

Nous demanderons s'il ne s'agit pas ici de meurtres commis sur des esclaves appartenant à un grand personnage arabe, et ayant voulu profiter du décret d'émancipation pour s'engager dans les troupes indigènes? La question vaut une réponse. Nous y reviendrons au besoin.
(*National.*)

RÉVOLTE A BELLE-ISLE. — Les insurgés transportés à Belle-Isle se sont révoltés dernièrement contre les autorités chargées de les garder. Le motif de leur révolte était fondé sur la mauvaise qualité de leur nourriture, et en général sur l'imprévoyance et l'incurie dont ils sont l'objet de la part de leurs supérieurs. On cite des faits qui ne manquent pas d'analogie avec ceux que révèle actuellement le procès de Clairvaux.

Les soldats indignés se sont rangés du côté des insurgés, lesquels ont dicté leurs conditions à leurs gardiens. Aujourd'hui, le calme est rétabli dans cette colonie des transportés. Mais si le gouvernement veut prévenir de regrettables coalitions, il doit veiller à ce que les fonds alloués à l'entretien et à la nourriture des détenus ne soient plus livrés à la disposition arbitraire, pour ne pas dire au gaspillage des administrations. Nous reviendrons sur ce déplorable sujet (*Presse.*)

MUTUALITÉ DES TRAVAILLEURS. — La réunion qui devait avoir lieu aujourd'hui dimanche, salle de la Fraternité, est remise. Le comité provisoire de la *Mutualité des travailleurs* fera connaître les motifs, et le jour de la prochaine réunion.

SOCIÉTÉ DE L'UNION, PASSAGE JOUFFROY, Nº 46. — Lundi 30 avril, à neuf heures du soir, M. Jacques de Valserres commencera le deuxième semestre de son cours public d'*économie agricole*. Le professeur traitera dans ce semestre de l'*organisation de l'agriculture* et de toutes les réformes qui se rattachent à cette industrie. La première séance sera consacrée à *l'étude générale du budget et des attributions du ministère de l'agriculture.*

Affaire de Limoges.

ARRÊT.

L'abondance des matières politiques a empêché la plupart des journaux de Paris de tenir leurs lecteurs au courant des débats de ce long procès qui vient de se dénouer devant la cour d'assises, à Poitiers, dans l'audience du 26. Nous nous voyons forcés, même aujourd'hui, de nous borner à la simple reproduction du verdict du jury et de l'arrêt de la cour. Les voici :

Sont déclarés coupables, savoir :

Les accusés Genty et Massy, d'avoir excité à la guerre civile en armant ou portant les citoyens à s'armer les uns contre les autres;

» Les accusés Genty, Dussoubs jeune, Villegoureix, Bulot, Talandier et Bardonnaud, d'avoir, dans un mouvement insurrectionnel, été complices d'un attentat ayant pour but la lacération des procès-verbaux des votes de l'armée, et de la tentative d'attentat ayant pour but la lacération des procès-verbaux des élections des assemblées cantonales;

» Les accusés Dussoubs jeune, Villegoureix, Raybaud, Briquet et Négrou, de s'être dans un mouvement insurrectionnel emparés d'armes par le désarmement de gardes nationaux, ou d'avoir aidé ou assisté des individus qui se sont emparés d'armes, par le désarmement de gardes nationaux;

» L'accusé Villegoureix, d'avoir, dans un mouvement insurrectionnel, provoqué le rassemblement des insurgés;

» L'accusé Bulot, d'avoir dans un mouvement insurrectionnel donné des ordres pour empêcher des citoyens d'exercer leurs droits civiques;

» Les accusés Briquet, Duclerc et Cathinaud, d'avoir dans un mouvement insurrectionnel été porteurs d'armes apparentes ou cachées;

L'accusé Durin, d'avoir dans un mouvement insurrectionnel proféré des discours ayant pour but d'exciter la haine des citoyens contre une classe de personnes;

L'accusé Lerade, d'avoir provoqué à la guerre civile en sonnant le tocsin;

Et les accusés Peyrazeix et Dubourg, de s'être rendus coupables, dans un mouvement insurrectionnel, d'une tentative d'invasion dans une maison habitée. — Le jury a admis des circonstances atténuantes en faveur de tous les accusés, à l'exception de l'accusé Genty.

» Les accusés Dussoubs aîné, Frichon jeune, Loncles, Mollat, Poutou, Perrain, Laruelle, Vincent, Gaucher, Faucher, Nouhaud, Verdure, Valette, Dorangeon, Nicod, Mandé, Barre et Cathinaud sont déclarés non coupables. (Le ministère public avait abandonné l'accusation, en totalité, contre l'accusé Frichon jeune, et en partie contre l'accusé Loncles.)

Interrogés sur ce verdict, les accusés ont répondu :

DUSSOUBS JEUNE. Des gens comme nous ne se défendent pas; j'ai ordonné à mon défenseur de se taire. Cependant je veux faire une prière à la cour pour ces malheureux qui sont derrière moi, pour ces pères de famille dont les enfants attendent du pain.

VILLEGOUREIX. Je me joins à mon ami Dussoubs pour implorer la cour en faveur de ces malheureux. Quant à nous, nous saurons souffrir pour nos idées.

RAYBAUD. Je suis républicain démocrate, je le serai toujours.

TALANDIER. Quand on se trouve en face d'hommes comme nous, on devrait nous épargner le bénéfice des circonstances atténuantes.

BARDONNEAU. Les hommes nous condamnent aujourd'hui, mais Dieu nous jugera plus tard les uns et les autres.

DURIN. Je serai toujours républicain.

MASSY. J'accepte toutes les conséquences de mes idées.

CATHERINAUD. J'ai quatre enfants et une femme à nourrir, qui meurent peut-être de faim à l'heure qu'il est.

LERADE. La cour donnera du pain à mes enfants.

PEYRAZEIX. J'ai été accusé à tort : je le prouverai.

DUBOURG, en pleurant. Ma condamnation, c'est la mort de ma mère et de mes enfants.

La cour rend un arrêt par lequel elle condamne Genty à la déportation; Massy à cinq ans de bannissement; Dussoubs jeune, Villegoureix, Bulot, Raybaud, Talandier, Briquet, Négrou, Peyrazeix et Dubourg, à deux ans de prison; Bardonneau, Lerade, Catherinaud et Duclerc à un de la même peine; et Durin à six mois d'emprisonnement et 100 fr. d'amende.

Les personnes dont l'abonnement expire le 30 avril sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, nº 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS.	Un an [illegible] fr.	Six mois [illegible] fr.	Trois mois [illegible] fr.
DÉP. ET ÉTRANGER.	— [illegible]	— [illegible]	— [illegible]
PAYS à surtaxe.	— [illegible]	— [illegible]	— [illegible]

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DÉP. ET ÉTR.	— [illegible]	— [illegible]	— [illegible]

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libraire, Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à quatre fois en un mois:	[illegible] c.	Annonces anglaises.	[illegible] c.
Cinq à neuf — —	[illegible]	Réclames-notices	[illegible]
Dix fois et plus. —	[illegible]	Faits de publicité	[illegible] fr. [illegible]

On s'abonne à Lyon, au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme.

Bourse du 28 avril.

Nous sommes bien près de la réponse des primes; chacun s'occupe déjà de sa liquidation. Les gros acheteurs perdent patience et se débarrassent de leurs rentes devant des reports assez chers.

Il s'est fait de fortes ventes qui ont déprimé les cours. Le 5 p. 100 ouvre à 88.50, plus haut cours, tombe un instant à 87.85, pour finir à 88.20 fin courant. C'est 50 c. de baisse sur la bourse précédente.

La Banque de France débute à 2400 et finit à 2390, en perdant 10 fr.

Le 3 p. 100 débute à 56.80, comme hier, descend à 56.25, et finit à 56.60 à terme, avec 15 c. de perte sur vendredi.

Le nouvel emprunt de la Ville commence à 1110, et fait sa clôture au prix d'adjudication à 1105 fr.

Les chemins de fer font tous leur clôture en faiblesse.

Orléans, de 853 descend à 847.50; perte 6 fr.

Avignon-Marseille est toujours à 217.50.

Le Nord, de 455 descend à 453 75. Le zinc de la Vieille-Montagne fait 3 075 fr.

Les mines de la Loire sont à 297 50. Le marché finit avec une grande lourdeur.

La bourse se préoccupe des nombreux rassemblements des boulevards Saint-Denis et Saint-Martin. Un représentant y a été blessé hier.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	[illegible]	56 85	56 25	56 60
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	» »	» »	» »	» »
Cinq 0/0	[illegible] 70	[illegible] 50	87 85	[illegible] 20

28 avril. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	56 65	» »	4 Canaux avec prime	1065 » »
— Emprunt 1847-1848	88 25	» »	Lin Maberly	» » » »
5 0/0 j. du 22 mars	88 20	» »	Caisse hypothécaire	135 » »
4 1/2 0/0 du 22 mars	87 50	» »	Emprunt d'Haïti	210 » »
3 0/0 j. du 22 septembre	» »	» »	Espagne, dette active	30 50
Actions de la Banque	2390 » »	» »	— dette passive	» »
Rente de Naples, j. juillet			— 3 0/0 1841	33 25
Récép. Rothschild	87	» »	Emprunt portugais 5 0/0	» »
3 0/0 de l'État romain	75	25	— — 3 0/0	» »
5 0/0 belge 1840	94	» »	2 1/2 hollandais	» »
— — 1842	94	» »	Zinc Vieille-Montagne	3100 » »
— 4 1/2	[illegible]	» »	H. de la Grand-Combe	» » » »
— Banque (1835)	84	» »	Emprunt du Piémont	880 » »
Obligations de la Ville	1190	» »	Lots d'Autriche	330 » »

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	» » » »	430 » »	Orléans à Bordeaux	410 » »	410 » »
Versailles, rive droite	242 50	242 50	Du Nord	455 » »	453 75
— rive gauche	» » » »	177 50	De Paris à Strasbourg	373 75	372 50
Paris à Orléans	847 50	847 50	Tours à Nantes	323 75	323 50
Paris à Rouen	572 50	572 50	Paris à Lyon	» » » »	» » » »
Rouen au Havre	290 50	290 » »	Montereau à Troyes	132 50	132 50
Avignon à Marseille	217 50	217 50	Dieppe à Fécamp	» » » »	» » » »
Strasbourg à Bâle	105 » »	105 » »	Paris à Sceaux	» » » »	» » » »
Du Centre	365 » »	» » » »	Bordeaux à la Teste	» » » »	» » » »
Amiens à Boulogne	» » » »	» » » »			

L'un des gérants : G. TANDON.

Spectacles du 29 avril.

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Hernani, Bon gré.
OPÉRA-COMIQUE. — Le Val d'Andorre.
ODÉON. — Les Guérillas, Sans le savoir.
THÉATRE-HISTORIQUE. — La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE. — Le Bouquet, Gardée à vue, l'Article 215.
VAUDEVILLE. — Prétendants, 2e Nº de la Foire aux Idées, Breda, J'attends.
THÉATRE MONTANSIER. — Trompe la Balle, E. H., les Femmes, l'Étourneau.
VARIÉTÉS. — Le Vendredi, l'Habit vert, le Lion, Lauzun, Concert, Danse.
GAITÉ. — Marceau, Gracioso.
AMBIGU-COMIQUE. — Louis XVI et Marie-Antoinette, le Moine au Diable.
THÉATRE NATIONAL (boulevart du Temple). — Murat.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Mariage d'amour, la Californie.
FOLIES. — Mathieu, Gibier de roi, Mme Gibou et Mme Pochet, le Mobilier.
DÉLASSEMENTS-COMIQUES. — Culottes et cotillons, Ce qui manque aux grisettes, le Père Marcel.
CIRQUE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (carré Marigny.) — Ouverture.
THÉATRE CHOISEUL. — Les Deux mousquetaires, le Choriste, la Fille du Rampailleur, Arlequin et Colombine, l'Entr'acte au paradis.
THÉATRE BEAUMARCHAIS. — La Montagne et la Gironde.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 117. EDITION DU MATIN. Lundi 30 Avril 1849.

TOS OMNES FRATRES ESTIS (MATTH.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne se ont pas rendus.

Bureaux : 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne sont pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

Le 2 mai la Démocratie pacifique sera imprimée en caractères entièrement neufs.

PARIS, 29 AVRIL.

A nos Concitoyens!

Nous croyons savoir de bonne source que les habiles meneurs de la politique actuelle comptent avoir une émeute avant les élections, et exploiter cet événement dans le sens de leurs projets réactionnaires et monarchiques.

D'autre part, il est certain que les attroupements, formés depuis quelques jours sur les boulevards, se composent en majeure partie de promeneurs, de curieux, de causeurs paisibles qui, en se groupant sur deux ou trois points, motivent eux-mêmes l'intervention de la police, et servent, sans s'en douter, les projets secrets de la réaction.

Cette imprudente curiosité, en se répétant malgré les avertissements de la presse, devient coupable ; car il suffit, dans l'état actuel des esprits, d'une simple voie de fait, d'une seule goutte de sang, d'un hasard malheureux pour jeter l'alarme dans tout Paris, et faire croire à la province que l'ordre social et la France ont été encore une fois *sauvés* par le ministère Léon Faucher-Falloux.

C'est pourquoi nous supplions en grâce tous les républicains démocrates socialistes, tous les véritables amis de l'ordre et de la liberté de choisir pour lieux de promenade d'autres endroits que ceux sur lesquels se groupent des agents provocateurs, et où l'irritation, causée par la présence de la police, peut donner lieu à de sanglantes collisions.

Ceux qui, malgré ces instantes prières de la presse démocratique, persisteront à grossir, par leur présence, les groupes des boulevards, peuvent assumer sur eux une grave responsabilité.

Liste des Candidats à l'Assemblée Législative,

DÉSIGNÉS PAR LE COMITÉ CENTRAL DÉMOCRATIQUE DE LA SEINE.

1. BAC (Théodore).
2. CABET.
3. CHARASSIN (Frédéric), homme de lettres.
4. CONSIDERANT (Victor).
5. D'ALTON-SHÉE.
6. DEMAY, lieutenant de chasseurs à pied.
7. GÉNILLER, professeur de mathématiques.
8. GREPPO.
9. HERVÉ, rédacteur de la *République*.
10. HISAY, ouvrier mécanicien.
11. LAGRANGE.
12. LAMENNAIS.
13. LANGLOIS, rédacteur du *Peuple*.
14. LEBON (Napoléon).
15. LEDRU-ROLLIN.
16. LEROUX (Pierre).
17. MADIER DE MONTJAU aîné, avocat.
18. MALLARMET, ouvrier en bronze.
19. MONTAIGNE, ouvrier tailleur de limes.
20. PERDIGUIER (Agricol).
21. PROUDHON.
22. PYAT (Félix).
23. RIBEYROLLES.
24. SAVARY, ouvrier employé au gaz.
25. THORÉ.
26. VIDAL (François), publiciste.
27 et 28. Réservés pour les deux candidats de l'armée.

Les Elections aux Colonies.

La question électorale doit être en ce moment, aux colonies comme dans la métropole, l'objet de la préoccupation générale des esprits. Les colonies n'oublieront pas que, dans ce grand acte de la nomination de leurs représentants à l'Assemblée législative, la démocratie a le droit de compter sur elles. Les colonies, en effet, doivent tout à la démocratie : c'est elle qui leur a donné du même coup la liberté civile et le suffrage universel ; c'est elle qui, lors de la prochaine discussion des lois organiques, leur donnera des institutions conformes à leur nouvel état social, et assurera pour jamais leur régénération républicaine.

En les appelant à participer, dans le sein de l'Assemblée nationale, non-seulement à la confection de leurs propres lois, mais encore à la confection de celles qui régissent la mère-patrie, en voulant que leurs représentants fussent, comme ceux de nos départements continentaux, les représentants de la France, la République a fait aux colonies un inappréciable honneur.

Mais cet honneur même les engage, et si elles veulent se conformer aux obligations qui en résultent, elles choisiront pour représentants des hommes qui, loin de borner leur action et leur influence à la sphère des intérêts coloniaux, comprendront qu'ils doivent concourir de tous leurs efforts au triomphe de l'esprit démocratique, non-seulement dans la métropole, mais dans le monde entier. C'est au sang du prolétaire français que les colonies doivent leur affranchissement. Elles ne l'oublieront pas.

Nous ne conservons d'ailleurs aucun doute sur le caractère des futures élections coloniales. Notre correspondance vient chaque jour nous prouver que nous ne saurions trop présumer des tendances généreuses qui animent nos frères d'outre-mer. Pour en rendre juges nos lecteurs, nous croyons devoir livrer à la publicité l'un des toasts portés au banquet, par lequel les démocrates de la Pointe-à-Pitre ont célébré, le 24 février dernier, l'anniversaire de la République. Ce toast, porté par le citoyen A. Petit, est empreint des plus nobles sentiments et d'une parfaite intelligence de la question coloniale. Que les démocrates de ces beaux pays persévèrent dans leur ligne de conduite, et bientôt seront réparés les malheurs économiques que l'abolition de l'esclavage devait nécessairement entraîner après elle.

Le citoyen Petit a mille fois raison : c'est la conciliation et l'harmonie des intérêts divers dans le giron d'institutions démocratiques ; c'est la haine du préjugé, c'est la guerre au privilége ; c'est l'amour pour les hommes, quelle que soit leur couleur ; c'est l'oubli du passé, la préoccupation de l'avenir ; c'est le respect de tous les droits ; c'est enfin la véritable pratique de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, qui seuls pourront assurer la prospérité des colonies.

Voici le toast du citoyen Petit :

A LA PROSPÉRITÉ DU PAYS.

Tous les citoyens de cette assemblée, comme la grande majorité de ceux qui sont en dehors de cette étroite enceinte, sont, j'en suis certain, de bons citoyens, amis de leur pays, voulant sa prospérité.

Sur quoi repose la prospérité coloniale ? Sur l'établissement de bonnes institutions politiques, sur le travail, sur le développement de l'industrie, surtout de l'industrie sucrière, enfin sur la bonne entente, la coexistence pacifique et bienveillante des diverses parties de la population.

Les institutions politiques, nous les aurons assurément, citoyens, avec la consolidation du gouvernement républicain, dont l'anniversaire nous réunit en ce jour, et grâce à la sollicitude incessante, protectrice de tous les intérêts — quoi qu'en dise la malveillance — des représentants que nous avons choisis avec une généreuse intelligence de tous les besoins du pays.

Le développement de l'industrie, de la culture de la canne, puisque cette plante si riche est le pivot de la prospérité matérielle du pays, nous y arriverons, j'en ai l'espoir, par une juste indemnité réclamée par nos représentants ; quoi qu'en ait dit encore la malveillance, nous y arriverons par un large dégrèvement des sucres, par la réhabilitation du travail de la terre, considéré naguère encore comme le cachet, comme le stygmate de l'esclavage, et par la continuation des bons conseils que tous les bons citoyens, traités incessamment de meneurs, n'ont cessé de donner à leurs frères, récemment délivrés de cette horrible institution, — machine pneumatique de l'intelligence et de la moralisation, — qu'on appelle l'esclavage, et qui asservissait aussi bien le maître que l'esclave.

Toutefois, citoyens, si les deux conditions que je viens de vous exposer sont nécessaires à l'établissement de la prospérité coloniale, elles sont insuffisantes sans le bon accord des populations.

Un mot exprime parfaitement ce bon accord ; mais il ne suffit pas de le bien dire, il faut encore le bien comprendre. — C'est le mot fusion. — Et tout d'abord la fusion se divise en deux parties bien distinctes : la partie politique et la partie sociale.

Toutes deux ont été proposées et acceptées il y a peu de mois ; toutes deux ont été rompues peu après. Pourquoi ? — Parce que ceux qui les avaient offertes, voyant s'évanouir l'espoir qu'ils avaient fondé sur la fusion politique de faire triompher des hommes ennemis du nouvel état de choses, se sont retirés aussitôt, rendant la fusion sociale responsable, dépendante, solidaire de la fusion politique, qu'ils n'avaient pas comprise, malgré leur intelligence incontestée.

La fusion politique, comme je l'entends, comme nous l'entendons tous dans cette enceinte, c'est l'égalité dans la répartition des droits et des fonctions, sans autre distinction que celle résultant de la moralité et de la capacité, et non, comme on le voudrait, l'appel au pouvoir d'hommes dont la présence seule serait un danger pour cette même fusion.

La fusion sociale, elle, tout le monde la comprend comme elle doit être comprise : c'est la disparition complète de la couleur dans les rapports sociaux, publics ou privés ; c'est la substitution du mérite à l'épiderme sur la place publique comme au sein du foyer domestique. Cette fusion, ce sont ceux-là qui, par suite des institutions sociales, ont toujours occupé et occupent encore le premier degré de l'échelle qui doivent la consommer : c'est à eux de tendre la main à ceux de leurs frères que ces mêmes institutions plaçaient à un degré inférieur.

La première de ces deux fusions, la fusion politique, existe en germe dans les institutions que nos lois organiques vont nous apporter avant peu ; elle existe encore dans les vues bienveillantes, conciliatrices d'hommes que je ne désespère pas de voir à la tête du pays.

L'autre, la fusion sociale, ne se décrète pas à jour fixe, ne se fait pas par ordonnance : elle se fera avec le temps. Tout bon citoyen doit la désirer ; mais, comme je viens de le dire, c'est à ceux-là, qui ont toujours été les privilégiés, à la faire loyalement, franchement, sincèrement, sans arrière-pensée, — et ce serait surtout aux hauts fonctionnaires à la prêcher d'exemple.

Voilà, citoyens, sur quelles conditions je base la prospérité coloniale. Buvons donc ensemble à l'établissement de bonnes institutions politiques, au développement de l'agriculture, à la bonne entente des populations coloniales, en un mot, buvons à la prospérité de notre beau pays !

Feuilleton de la Démocratie Pacifique.

LUNDI 30 AVRIL 1849.

UN CONGRÈS DU PARTI HONNÊTE.(1)

Deuxième séance. — (La scène se passe en 1849.)

DES MOYENS MODÉRÉS.

CCVIII.

Aujourd'hui, cher lecteur, c'est chose assez commune
De nier l'appétit quand on vient de dîner,
De douter du malheur lorsqu'on tient la fortune,
Et plus d'un grand esprit est prêt à soupçonner
Qu'il entend quelque fou revenu de la lune,
Quand on lui dit qu'on meurt ici-bas de jeûner.

CCIX.

C'est, aux yeux des repus, une étude grossière
De s'occuper ainsi des questions de pain ;
C'est faire retourner le pays en arrière.
Les rois s'occupaient-ils si le peuple avait faim ?
Fi donc ! Leurs Majestés avaient assez à faire
Avec leurs courtisans qui tendaient tous la main.

CCX.

Aux yeux des modérés c'est de l'impertinence
De rêver pour le peuple un avenir meilleur ;
Il est fait à ses maux comme eux à l'opulence.
Pourquoi l'embarrasser d'un peu plus de bonheur ?
Ce serait attenter à son droit d'abstinence
Et le mettre, à coup sûr, de fort mauvaise humeur.

CCXI.

C'est déjà très joli qu'il reçoive un salaire
De ceux qui veulent bien, par unique bonté,
Se servir de ses bras pour cultiver leur terre
Et suppléer en tout à leur oisiveté ;
Il serait désolé de quitter sa misère
Si le travail menait à la propriété.

CCXII.

N'a-t-il pas déjà trop du droit à la famille
Que le prudent Malthus lui voulait enlever ?
S'il ne vend pas son fils pour la guerre, et sa fille
A quelque vieux rentier qui sache l'élever,
Le Juif lui prend souvent sa dernière guenille ;
Voilà ce qu'un seul droit lui coûte à conserver.

CCXIII.

Pourquoi voudrait-il donc en avoir davantage,
Si ceux dont il jouit tournent à son malheur ?
Allez, rêveurs, allez, le bon peuple est trop sage
Pour souffrir qu'on abuse ainsi de sa candeur ;
Il veut rentrer enfin sous l'ancien patronage,
Et, sans posséder rien, être conservateur.

CCXIV.

On va s'écrier là : C'est une moquerie !
Certes ces arguments sont loin d'être les miens :
Je ne les défends pas, mais sachez, je vous prie,
Que ce sont des propos d'académiciens ;
Libre à vous de penser que cette coterie
Fait aux yeux du public abus de ses moyens.

CCXV.

Mais tenez, voyez donc... Vraiment la charge est bonne !
Mon pauvre général, quoi, c'est vous que voilà ?
Riégo s'en allant au congrès de Vérone
Ne m'aurait certes pas plus surpris que cela.
Vous êtes bien payé des efforts de l'automne.
Eh bien ! qu'allez-vous dire à ces citoyens-là ?

CCXVI.

— « Messieurs, j'ai quelques droits à votre bienveillance,
Puisque j'ai le premier commencé l'action
En braquant sur l'erreur vos foudres de science
Et préparant la digue à la contagion ;
Veuillez donc m'accorder un peu de patience. »
— C'est juste ! — Eh bien, parlez ! (Marques d'adhésion.)

CCXVII.

— « Je ne le sais que trop, l'école politique
Que j'ai mise au pouvoir pendant près de six mois...
A le tort à vos yeux d'aimer la République ;
Elle l'aime en effet... (Murmures.) Toutefois,
Afin d'arriver mieux à la rendre pratique,
Elle veut avant tout la faire aimer aux rois. »

CCXVIII.

— Bah ! vraiment ! — Le brave homme ! — Allons, laissez-le dire ;
Si c'est un utopiste, il n'est pas dangereux.
— Je ne m'attendais pas à vous faire sourire,
Reprit-il ; quant à moi, je suis très sérieux ;
Si les faits aujourd'hui semblent nous contredire,
C'est que nous n'avons pas pu faire assez pour eux.

CCXIX.

» Le temps seul, je l'affirme, a trahi notre zèle
Pour ramener à nous les princes souverains ;
Ne nous vîtes-vous pas épouser la querelle
Faite par le Saint-Père à ses sujets romains ?
Certes, nous savions bien que plus on les flagelle,
Et plus les peuples sont un jour républicains.

CCXX.

« Mais je ne pense pas que le socialisme
Doive être encouragé par de pareils moyens,
N'allons pas lui donner un brevet d'héroïsme
En persécutant trop ses absurdes soutiens :
Non, la discussion nuit plus au fanatisme :
Faisons-les attaquer par nos logiciens.

CCXXI.

» Ne possédons-nous pas d'excellents moralistes,
Des ministres connus, de savants professeurs,
Toute une académie, un peuple de légistes,
D'érudits patentés et de profonds penseurs,
Puis des historiens et puis des moralistes ?
Manquons-nous donc, messieurs, de solides jouteurs ?

(1) Voir la *Démocratie* des 12, 19, 25-26 février, 19 mars, 2 et 16 avril.

Compression et Liberté (1).

L'AMBITION.

Sua hominem perdit ambitio.

I.

Si nous voulions étudier en détail les effets désastreux produits par cette puissante passion dans notre monde égoïste et corrompu, l'époque douloureuse que traverse en ce moment la civilisation européenne nous offrirait toute la variété de types désirable pour cette curieuse et désolante analyse.

Depuis l'ambition brutale et farouche du chef de soudards, si cruellement personnifiée dans ce vieux maréchal autrichien qui égorge l'Italie au nom d'un enfant couronné, après l'avoir opprimée et pressurée au nom d'un empereur imbécile, jusqu'à l'ambition souple, intrigante, sans principes, sans conviction, sans foi, sans idées, de cette immense vanité qui s'appelle M. Thiers, que de nuances, que de formes diverses revêt la passion dévoyée pour désoler, ou plutôt pour sauver le monde, par l'excès même des fautes et des crimes dont elle l'afflige et l'épouvante.

L'ambition familiale de Louis-Philippe, son orgueilleuse prétention à la supériorité diplomatique, la froide opiniâtreté de Guizot, la cauteleuse fourberie de Metternich ne les ont pas préservés de la chute promise aux ambitieux sans cœur de nos sociétés mauvaises, et les ministres aveugles, les princes insensés qui ont l'audace ou la sottise de reprendre la route que ces hommes ont suivie, aboutiront à la même défaite, rouleront dans le même abîme.

Heureux le monde, si leur égoïsme ne perdait qu'eux; mais avant d'être précipités du haut de leur puissance, ils coûteront peut-être encore bien du sang et bien des larmes que leur chute ne réparera pas.

Ouvrez l'histoire des races et des peuples. Depuis les traditions les plus reculées jusqu'aux jours contemporains, suivez cette longue et lamentable litanie de massacres, de pillages, de famines et de misères qui constituent, hélas! les annales de l'humanité.

Tous ces fléaux, tous ces crimes, toutes ces douleurs qui ont dévoré les hommes, c'est à l'ambition, c'est à cette passion ardente et inflexible qu'il faut en demander compte.

Ces voleurs d'empires, ces massacreurs d'hommes, ces ravageurs du globe qui sous le nom de guerriers, de conquérants, de héros, ont trempé la terre du sang le plus jeune, le plus beau et le plus fort; qui ont rasé les cités les plus illustres, réduit en poussière les plus rares merveilles, écrasé les générations palpitantes dans leur course furieuse; ces Alexandre, ces Tamerlan, ces Attila, ces César, ces Mahomet, ces Napoléon, ces Charles XII, tous ces sublimes tueurs d'hommes, anciens ou modernes, civilisés ou barbares, étaient des ambitieux marqués au front de l'empreinte du génie.

Doués d'une ardeur immense, d'une activité dévorante, d'un insatiable besoin de puissance, possédés du désir de remplir la terre du bruit de leur nom, vivant à des époques où le droit du génie ne pouvait s'imposer que par le droit de la force, ils ont abusé de ce prestige inexplicable, de cette fascination qui rayonne sur la foule, du front et du regard des êtres supérieurs, pour entraîner à leur suite, pour atteler à leur destinée ces masses de soldats fanatisés, instruments aveugles mais énergiques qu'ils sacrifiaient sans pitié et sans remords, chair à dépecer par la pique ou par la hache, par le sabre ou par le plomb, dont ils jonchaient la route de leur fortune.

Et cependant, tant est puissante l'influence que ces êtres dominateurs exercent sur l'esprit des hommes, même après que le temps a dispersé leur poussière et qu'ils ne projettent plus qu'un lointain souvenir, pourtant le monde les admire, les honore, les encense, et l'histoire personnifie en eux les siècles qu'ils ont désolés.

A peine quelques penseurs plus sévères protestent-ils, au nom de l'humanité, contre l'éclat glorieux que l'on accorde à ces auréoles sanglantes.

II.

Pourquoi ce respect, pourquoi ce culte à ces ambitions terribles?

Serait-ce que, sans s'en rendre compte, les hommes soient fiers de compter ces puissants génies au nombre de leurs semblables, et croient s'honorer eux-mêmes en honorant ces demi-dieux sortis comme eux des flancs d'une femme?

Serait-ce que les peuples sentent instinctivement que de tels hommes n'apparaissent pas ainsi comme un torrent dévastateur dans l'humanité, sans que le bras de Dieu les y pousse?...

Si ces têtes privilégiées furent des instruments dont s'est servi la Providence pour opérer violemment, mais rapidement, la fusion des races, la propagation des idées; pour retremper des peuples épuisés, par l'infiltration d'un sang plus jeune et plus vivace; pour accomplir enfin quelque grand fait social dont l'appréciation échappe encore à notre intelligence, il est permis de croire que, grâce aux progrès accomplis par le génie humain, à la diffusion des lumières sur toutes les nations civilisées, ces redoutables moyens ne seront plus nécessaires pour faire marcher le monde.

Si ce ne sont que des ambitieux de haut titre qui, poussés par le hasard de la naissance ou des évènements, ont employé leur force, leur génie, leur influence pour assouvir leur soif de grandeur et de renommée, ils entrent, quoiqu'à un degré supérieur, dans la catégorie des hommes chez lesquels l'ambition prime toutes les autres facultés de l'âme, et qui sont devenus, par la mauvaise organisation de notre société, les fléaux, les ennemis de leurs semblables, souvent même les artisans de leur propre chûte; tandis qu'une société bien construite aura fait d'eux, à des titres divers, des bienfaiteurs sublimes ou d'utiles serviteurs de l'humanité.

A tous les degrés de l'échelle sociale, sous la pourpre des rois, sous le frac du courtisan, sous la toge du magistrat, sous l'uniforme du soldat, sous le surplis du prêtre, dans le comptoir du marchand, dans la mansarde de l'ouvrier, dans la masure du paysan, partout, partout l'ambition agite et dévore les âmes; partout le besoin de grandir, de s'élever, d'arriver au bien-être, au luxe, à la considération, aux honneurs, à la renommée; partout, suivant l'état, l'intelligence, les goûts de chacun, partout le besoin de franchir l'échelon supérieur, et, celui-là atteint, de parvenir à l'autre!

Aussi, comme rien n'est ordonné, régi, hiérarchisé dans la plupart des fonctions sociales; comme dans celles où l'ordre, la hiérarchie existent en apparence, l'absence de tout contrôle sérieux, de toute justice garantie soumet en réalité l'avenir des inférieurs au bon plaisir des chefs, l'intrigue, la corruption, la délation sont les moyens de fortune les plus usités et les plus efficaces dans ce qu'on appelle le monde officiel.

Et dans le monde inorganisé, dans le monde de la production, du commerce, de la banque et de la chicane; dans le monde de l'industrie comme dans celui des sciences, comme dans celui des lettres et des arts; dans ce monde d'insolidarité, de confusion et d'anarchie, où chaque individu, livré à ses propres forces, abandonné aux seules ressources de son bras ou de son esprit, doit lutter à lui seul contre des nuées de concurrents, est contraint de se débattre sans secours, sans appui, dans cette immense mêlée où la faim, l'usure, l'agiotage, l'accaparement, la fraude, la banqueroute lui dressent des écueils et lui tendent des piéges à chaque pas; dans ce monde-là, l'ambition des plus petits comme des plus grands ne peut se développer que par la lutte et le combat, c'est-à-dire l'oppression des faibles, l'écrasement des rivaux, c'est-à-dire la dévastation, la ruine et le carnage dans la mesure de son influence, de ses forces et du cercle dans lequel agit l'intraitable passion.

Aussi que de trésors de force et d'adresse dépensés dans ces luttes incessantes! que de vols et d'embûches, que de ruses frauduleuses, que de falsifications coupables, que de trames infernales, que d'ingénieuses infamies, que de crimes imprévus par le code, inventés chaque jour, développés et perfectionnés dans cette grande bataille des intérêts! et aussi que de désastres et de victimes! que de décombres et de cadavres jonchent le sol industriel et commercial, et même l'arène scientifique, artistique et littéraire!

Demandez aux dalles de la Morgue si la concurrence du laisser-faire ne tue pas aussi sûrement que le canon!

Que font à cela les directeurs des peuples, les précepteurs des hommes, prêtres, philosophes et moralistes?

Ils font encore aujourd'hui ce qu'ils ont fait depuis l'origine des sociétés humaines:

Ils font des sermons, des sentences, des aphorismes, des bucoliques et des apologues;

Ils prêchent la modération, le dédain des grandeurs, le mépris des richesses, le renoncement, l'humilité et l'abnégation;

Ils élèvent une barrière de bouquins contre le torrent déchaîné; ils compriment avec des paperasses la vapeur toute-puissante; ils usent leurs dents contre la lime.

—«Bons paysans, fuyez l'agitation des cités, leur luxe trompeur, leurs jouissances mensongères; ne perdez pas de vue le clocher du village, la chaumière paternelle et le sillon fertile tracé par vos aïeux!

» *O fortunatos nimium sua si bona norint agricolas!* »

(*Traduction aussi plaisante que sensée*: HEUREUX LES CAMPAGNARDS, SI LEURS BIENS LES NOURRISSAIENT!)

— «Ouvriers, artisans des villes, ne sortez pas de la condition où vous plaça la providence: la blouse est sacrée, la misère est sainte; les privations et les souffrances sont le chemin du paradis; les pauvres sont les élus de Dieu, les riches n'entrent pas dans le royaume du ciel!»

— «Bourgeois, banquiers, grands de la terre, combattez vos passions, modérez vos désirs, l'argent est un vil métal; les honneurs et les titres sont les hochets de la vanité; la gloire n'est qu'une fumée.

L'or est une chimère.....
Ni l'or ni la grandeur ne nous rendent heureux?»

Par les proverbes les plus triviaux, comme par les plus hauts enseignements de la philosophie, ces saines doctrines sont incessamment propagées depuis le commencement des siècles, dans toutes les langues, chez tous les peuples, parmi toutes les classes.

Et pourtant l'ambition n'est pas étouffée dans l'âme humaine; et les sociétés ébranlées, et les civilisations chancelantes se demandent avec effroi où s'arrêtera ce vertige, où se débrouillera enfin le chaos de ces appétits tumultueux!

Eh bien! nous vous le disons, ce vertige aboutira à une chute terrible et universelle; ce chaos dévorera le monde civilisé dans sa mêlée confuse, si l'on ne s'avise pas bientôt de changer de route et de système, si l'on ne cherche pas les voies ouvertes par la sagesse de Dieu, après avoir erré si longtemps dans les sentiers sans issue, battus par la folle présomption des hommes; si l'on ne se dit pas enfin, au bout de tant d'efforts vainement dépensés, pendant des milliers d'années, pour courber les passions sous le joug social, qu'après tout il doit être plus facile à l'homme de changer le mécanisme de ses sociétés, son œuvre, à lui, que de changer les passions, œuvre de Dieu.

III.

L'ambition, cette force si active, si féconde, cette noble impulsion de l'âme qui pousse les cœurs d'élite aux grandes entreprises, aux glorieuses actions, qui excite les intelligences les plus vulgaires à exercer les facultés de leur nature, à déployer l'activité dont le sort les a pourvus; l'ambition est le premier, le plus puissant levier de la production matérielle et spirituelle, le plus énergique instrument du progrès humain.

Donc, au lieu de l'entraver, de la combattre, de l'étouffer, il faut l'activer, la stimuler encore, il faut pousser au développement continu, complet de ses essors.

Mais il faut lui ôter toute puissance de faire le mal, c'est-à-dire lui enlever tout intérêt à nuire. Il faut organiser la solidarité de tous les intérêts, de toutes les fonctions, de tous les individus.

Que l'on se figure une société dont chaque membre, développé dans ses aptitudes, libre toujours de choisir la fonction ou plutôt les fonctions qui lui conviennent, n'ayant d'autres juges que ses égaux, d'autre influence que son mérite, d'autre moyen d'avancement en grades et en dignités que l'élection de ses co-travailleurs; que l'on suppose cet ordre établi dans toutes les branches de l'activité sociale, dans les sciences comme dans la culture, dans les arts comme dans l'industrie, une telle organisation, en donnant à la production un essor incalculable, ne serait-elle pas une puissante garantie d'ordre et de sécurité pour tous en même temps que de satisfaction pour chacun?

L'un des plus grands vices de la société actuelle, l'une des sources les plus fécondes des malheurs et des désordres privés, et par suite de l'anarchie générale, c'est l'isolement forcé des jeunes gens, circonscrits pour la plupart dans le cercle restreint de la famille, privés des rapports industriels propres à faire éclore leurs vocations, souvent même, presque toujours, astreints par la routine, les préjugés, le despotisme d'un père, ou par des convenances de position et de fortune, à une profession pour laquelle ils ne se sentent aucun goût, aucune aptitude, et sous le joug de laquelle ils doivent se courber sans murmures, et pour toute leur vie.

Les uns cèdent et abrutissent bientôt leurs plus nobles facultés dans des fonctions répugnantes, ou emploient tous les moyens licites ou coupables pour *s'enrichir* au plus vite et se libérer

(1) Voir notre numéro du 20 avril.

CCXXII.

« Si nous avons pour nous talents, vertus, sagesse,
Est-ce témérité vraiment, à votre avis,
D'oser se mesurer aux fous de cette espèce?
— Non! dit quelqu'un, pourvu qu'on lise nos écrits.
— « Eh quoi! n'avons nous pas pour nous la richesse?
Qu'elle nous vienne en aide, et donnons-les gratis!

CCXXIII.

« Donc, malgré l'insuccès des premières brochures,
Mettons à notre thèse une nouvelle ardeur;
Faisons pour l'ouvrier d'attrayantes peintures
De notre confortable et de notre bonheur.
Disons-lui que l'on voit de bonnes créatures
Qui ne demandent rien de plus au Créateur.

CCXXIV.

« Prouvons-lui clairement qu'afin de mieux produire,
Il faut être inquiet du pain du lendemain,
Et que si l'Angleterre est un puissant empire,
C'est qu'on y sait braver l'épreuve de la faim,
Et que son peuple est fier d'endurer le martyre,
Pour permettre à ses lords de quadrupler leur train.

CCXXV,

« Au besoin, servons-nous de la littérature,
Pour ridiculiser leurs plus chauds adhérents,
Recourons, s'il le faut, à la caricature,
Forçons le populaire à rire à leurs dépens;
Souvent un vilain nez vaut mieux qu'une brochure,
Pour aider le public à mépriser les gens. »

CCXXVI.

Ce dernier trait fut fort goûté de l'assemblée,
Du reste, il faut le dire, il était dans le ton;
Pour vingt francs, le gaillard l'avait compris d'emblée,
L'artiste d'aujourd'hui aurait *flagué* Newton,
Fait nasiller Kepler et loucher Galilée,
Et peint le vieil Homère avec un mirliton.

CCXXVII.

Or, je vis se lever un petit personnage
Qui s'élança d'un bond auprès du verre d'eau,
Il semblait saturé d'une essence de rage
Dont les tons bilieux lui verdissaient la peau.
Ce malin s'agitait, criait, faisait tapage,
Comme un cacatoès qui défend un gateau.

CCXXVIII.

On le voit à la Chambre, au banc du ministère,
Et j'en suis très content, car tant qu'il y sera,
Portant gaillardement son fougueux caractère,
Je redouterai peu d'avoir le choléra!
S'il ne vient pas faucher ce regain de colère,
Qu'on me dise sur qui le fléau tombera.

CCXXIX.

— « L'honorable orateur que vous venez d'entendre!
Cria notre rageur, paraît bien indulgent.
Quoi donc! chaque rêveur aurait droit de prétendre
A mettre en frais d'esprit le monde intelligent?
Cette prétention est faite pour surprendre,
Et le socialisme est par trop trop exigeant.

CCXXX.

« J'approuve volontiers qu'on le ridiculise,
Cela, je l'avouerai, me semble de saison,
Nous sommes tous ici d'avis qu'on le déguise,
En nécromancien débitant du poison.
Donnons-lui le viol et le vol pour devise,
Et prêtons-lui des mots qui sentent la prison.

CCXXXI.

« Fort bien! Mais nos journaux l'ont entrepris d'avance;
Ils ont sans hésiter accepté le devoir
De caricaturer aux regards de la France,
Toujours, à tout propos, le matin et le soir,
Ces nouveaux protestants dont la haute démence
S'attaque sans respect à notre vieux savoir.

CCXXXII.

« C'est là tout ce qu'il faut demander à la presse;
Discuter avec eux est un moyen moyen;
Je dirai plus, messieurs, c'est une maladresse;
Ce serait faire croire à quelques gens de bien
Qu'on espère trouver un gramme de sagesse
Chez ceux dont le public ne doit attendre rien.

CCXXXIII.

« Parlez *droit au travail* et *bons hypothécaires*
Dans les meilleurs pamphlets que vous ferez contre eux:
Ouvriers, paysans, petits propriétaires
Et petits commerçants ouvriront de grands yeux
Et ne voudront plus voir traiter nos adversaires
De fous, de scélérats ou bien de *partageux*.

CCXXXIV.

« Parlez conscription au fermier que chagrine
Le départ d'un garçon qu'il ne peut racheter;
Traduisez au soldat cette étrange doctrine,
Qu'il doit juger les gens avant d'aller voter,
Puis persuadez-lui qu'il n'est qu'une machine,
Qui, sur l'ordre d'un chef, fait feu sans discuter.

CCXXXV,

» Auprès de ces gros mots n'avons-nous pas à craindre
D'exposer au mépris nos meilleurs arguments,
Et d'aider dans le but qu'ils désirent atteindre,
Les élaborateurs de ces puissants ferments,
Choisis avec tant d'art, pour forcer à se plaindre
Et donner à chacun l'amour des changements.

CCXXXVI.

« Ne les suivons donc pas par un excès de zèle
Sur le terrain brûlant de leurs opinions;
Ne frayons pas la voie à la peste nouvelle
En remuant trop fort certaines questions;
Mais sans perdre un moment ravivons l'étincelle
Des haines du passé contre ces champions. »

d'un travail odieux; d'autres résistent, s'enfuient, préfèrent rompre le joug familial, briser leur avenir et augmenter l'innombrable foule de ces esprits inquiets, de ces existences dévoyées, qui viennent demander aux chances orageuses des grandes villes la fortune ou le pain de chaque jour, et n'y trouvent souvent que la misère, le déshonneur et la mort.

Ce défaut d'organisation dans les relations sociales n'est presque pas moins fatal à ceux-là même qui, plus favorisés par le sort, ont pu se livrer à des travaux conformes à leur nature.

Isolé de ses semblables, enfermé dans sa petite sphère comme l'araignée dans sa toile, nul ne se connaît, nul ne s'apprécie; car nul ne connaît, nul n'apprécie les autres. Aussi, privé de comparaison, de critique, de contrôle, chaque amour-propre peut s'exalter à loisir, peut s'exagérer au gré de sa fantaisie les proportions de sa valeur et de sa force.

C'est pourquoi nous rencontrons à chaque pas tant de ridicules prétentions, tant d'ambitions pitoyables, tant de nains montés sur des échasses, tant de grenouilles qui veulent rivaliser de volume avec le bœuf.

Et que de déceptions, de douleurs, de haines et de désespoir, de ruines et de déchirements traînent après elles ces vanités froissées, ces illusions déçues!

Rien de tel ne serait possible dans un monde sagement organisé, où des guides intelligents suivraient pas à pas les éclosions des jeunes âmes; les promèneraient incessamment d'atelier en atelier, d'industrie en industrie, passant de l'atelier du peintre à la pépinière du jardinier, du cabinet du physicien, du laboratoire du chimiste, de la bibliothèque du littérateur, de la galerie du naturaliste, à l'établi du menuisier, au métier du tisserand, à la forge du serrurier, à la fournaise du fondeur, aux arsenaux de la grande industrie.

Chacun n'acceptant jamais que les fonctions de son choix, travaillant au milieu de groupes de collaborateurs consciencieux, plus ou moins habiles que lui, mais tous également passionnés pour leur industrie, tous également intéressés par l'appât du gain, par le stimulant de l'amour-propre et des rivalités corporatives, au succès de l'œuvre commune, et par conséquent disposés, contraints même à juger et à rémunérer chaque travailleur associé suivant son mérite, à pousser le plus expérimenté au premier rang, à reléguer au dernier le moins capable; chacun, disons-nous, heureux d'abord par le seul exercice de cette liberté absolue, serait forcé de se rendre justice à soi-même en la rendant aux autres, et nul amour-propre, quelque malade qu'il fût, ne s'aviserait de réclamer contre l'arrêt de juges si compétents, si éclairés, si fortement intéressés à se montrer équitables.

D'ailleurs la division parcellaire des travaux et la multiplicité des fonctions offriraient à chaque individu des chances de compensation si nombreuses, que tout froissement, même silencieux et résigné, serait probablement évité. Tel qui n'occuperait qu'un rang médiocre ou inférieur dans telle branche de travail, brillerait ou dominerait dans quelqu'autre, et sa supériorité, reconnue et couronnée là où il se sentirait réellement supérieur, lui ferait accepter cordialement la supériorité d'autrui dans une autre tâche où il serait plus novice et moins habile.

Anoblissez toutes les branches du travail. Aux professions dangereuses, ajoutez l'attrait de la considération à l'attrait du danger; aux labeurs pénibles attirez les uns par l'appât du gain, les autres, le plus grand nombre, croyez-le bien, par l'appel au dévouement, à la charité sociale; honorez surtout l'agriculture, cette mère nourricière de l'humanité, cette grande et noble industrie!

Et quand vous aurez fait cela, quand vous aurez organisé tous les travaux, hiérarchisé toutes les fonctions; quand vous aurez garanti à tous et à chacun liberté complète et justice absolue, alors marchez sans crainte et lâchez toute bride à l'ambition!

Car alors tout succès individuel, toute production, toute découverte, tout triomphe d'un membre quelconque de la grande famille sociale, en enrichissant, en glorifiant son auteur, enrichira, glorifiera la société tout entière.

Alors place aux forts, gloire aux habiles, honneur aux aventureux!

Car les forts soutiendront les faibles, car les habiles éclaireront les simples, car les aventureux fraieront les routes nouvelles où s'élancera l'humanité tout entière à la recherche de la science, de la sagesse et du bonheur!

Viennent alors ces âmes d'élite, ces organisations puissantes qui, dans les jours de lutte et de désordre, ont passé comme des météores dévorants sur la terre! ces ambitieux sublimes n'auront plus besoin du fer et du plomb pour imposer leur puissance; ils trouveront toutes les routes ouvertes, toutes les mains levées pour les applaudir, tous les cœurs prêts à les aimer; portés par l'acclamation générale à la tête des nations, où les appellera leur génie, ces guides de l'humanité répandront sur le monde autant de bienfaits que leurs farouches devanciers y ont fait couler de sang et de larmes.

Ce monde nouveau, c'est le phalanstère; c'est l'association des hommes dans la commune, des communes dans la nation, des nations dans l'humanité, dont Fourier a trouvé les lois et donné la formule, et dont nous, ses disciples, nous réclamons la réalisation, persuadés que l'organisation de la première commune phalanstérienne, par l'imitation spontanée qu'elle provoquerait bientôt, non-seulement en France, mais dans tous les pays civilisés, changerait la face de la terre.

Mais nous sommes des fous, des utopistes, des visionnaires, des ennemis de la paix publique, tandis que les aveugles et les égoïstes qui nous combattent par la diffamation et la calomnie, sont des sages, des amis de l'ordre, des bienfaiteurs du genre humain.

EUGÈNE NUS.

Nouvelles d'Italie.

Les journaux de Rome sont du 20. On ne savait rien encore à cette époque de l'expédition de Civita-Vecchia. On s'apprêtait à célébrer, le 21, la fête de la fondation de Rome. On pouvait, du reste, prévoir que, dans le cas d'une intervention, les Romains avaient peu l'espoir de pouvoir se défendre avec succès.

Les Livournais, dit-on, ont posé les conditions suivantes à leur soumission au nouveau gouvernement toscan:

Amnistie complète, mise en liberté immédiate de Guerrazzi, qui devra être déchargé de l'obligation de rendre compte de sa gestion; les forteresses remises à mille soldats qui aient la confiance des Livournais; dissolution du corps de vélites; maintien de la garde municipale dans l'état actuel et sans réorganisation postérieure.

Les journaux ne nous donnent pas de nouvelles de cette ville postérieures à celles que nous avons déjà publiées. Un vapeur qui a communiqué avec Gênes rapporte que le 22 les cloches sonnaient à grandes volées, et que l'on battait la générale.

— L'*Opinione* dit que le 24 avril on a affiché sur les murs d'Alexandrie un avis de la municipalité, annonçant la prochaine arrivée des Autrichiens. A six heures, en effet, continue ce journal, les troupes autrichiennes ont fait leur entrée dans la ville.

— Le *Saggiatore*, journal semi-officiel, donne les renseignements suivants sur les négociations ouvertes avec l'Autriche:

Les envoyés de notre gouvernement, le chevalier Boncompagni et le général Dabormida, qui étaient allés traiter de la paix avec l'Autriche, sont pour la deuxième fois de retour à Turin, sans avoir pu rien conclure, attendu les prétentions exorbitantes de l'ennemi. Le chevalier Jacteau est également revenu. Il avait accompagné les envoyés sardes en qualité de secrétaire. On dit que l'envoyé autrichien Bruck exigeait 200 millions, et que l'un des envoyés sardes lui offrait 30 millions, ce qui avait donné lieu à une correspondance très vive entre les deux plénipotentiaires. Des personnes bien informées assurent qu'un comte Casale qui avait annoncé hier au soir, dans un cercle d'amis, l'entrée des Autrichiens dans Alexandrie comme positive, a été mandé par le roi qui lui a adressé des reproches sur son indiscrétion. On dit ce soir que de nouveaux renforts ont été envoyés à la garnison sarde, à Alexandrie; on assure que de Novare des troupes autrichiennes se sont mises en marche sur cette ville.

Le *Saggiatore* lui-même, en présence de ces exigences, en appelle aux armes. Le *Resorgimento*, autre journal de la même couleur, prend aussi une attitude belliqueuse. La *Concordia* rapporte que le nouveau roi aurait répondu à ses ministres, qui lui proposaient de prendre une décision au sujet de la remise d'Alexandrie aux Autrichiens, malgré le vote de la chambre des députés: « Eh bien! que l'on fasse la guerre s'il le faut, mais qu'on respecte les garanties que j'ai promis à mon peuple de conserver. »

Les municipalités, dissoutes pour avoir protesté contre l'armistice, contre le ministère, contre le bombardement de Gênes, ont été partout réélues.

Les journaux de Venise nous annoncent que depuis le 18 l'escadre autrichienne bloque le port de Venise.

— On lit dans le *Sun*, du 28:

« Des nouvelles de Naples nous apprennent que l'amiral Baudin a offert *sa médiation seule* entre le roi de Naples et les Siciliens, et que la chambre des pairs l'a accepté à l'unanimité, et à une majorité de 48 voix contre 33, par celle des députés.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*).

Turin, 25 avril 1849.

La République française, au lieu d'envoyer son expédition à Civita-Vecchia, ferait bien mieux de la faire stationner avec ses 14 000 hommes à Gênes à la Spezzia, pour reconforter un peu ce pauvre Piémont que Radetzki tient sous la pointe de son sabre.

L'Autriche, d'abord clémente et indulgente envers la Sardaigne, est devenue intolérante, dure, exigeante depuis que la pacification est tombée entre les mains d'un homme de proie, d'un vautour de l'usure et de la spéculation, qui ne voit dans la victoire de Novare qu'une bonne affaire: c'est M. de Bruck, ministre du commerce à Vienne, élevé à ce poste par de grands succès dans l'agio, dans des affaires de banque et de spéculation, dans des tripotages d'argent.

C'est cet homme de proie qui a été envoyé à Milan pour traiter de la paix. Il n'y a vu pas autre chose que le moyen de tirer des circonstances un peu plus de trois cents millions.

Il a tarifé les frais de guerre à 226 millions, ensuite il a mis à exécution une affaire d'une centaine de millions qu'il méditait depuis un an sur la Lombardie.

Lorsque, après la rentrée de Radetzki à Milan, nous le voyions frapper les familles Visconti, Pallavicini, Grépi, Borromeo, Belgiojoso, Camozzi, Rescalli, Litta, Oldofredi et autres, de taxes de plusieurs centaines de mille francs, même d'un million, nous entendîmes dire qu'une compagnie de juifs, d'Allemands, de Triestins, allait payer ces taxes, prendre hypothèque et acquérir aux enchères les propriétés imposées.

Mais la guerre imminente effrayait les écus qui restaient cachés dans les coffres de ces messieurs.

La victoire de Novare a pleinement rassuré ces intéressants écus qui sont sortis de leurs cachettes. M. de Bruck a organisé la société méditée, et les victimes des spoliations de Radetzki, qui voyaient sa rage impuissante faute d'acheteurs, vont maintenant perdre tout espoir et être ruinés.

Cette compagnie de capitalistes est sur la plus grande échelle; elle compte parmi ses actionnaires, le croirait-on? le vicaire Jean, cet archiduc investi du pouvoir à Francfort.

La fière et noble aristocratie de Vienne a mis de côté beaucoup de préjugés. Ainsi, ce vicaire Jean a épousé la fille d'un cabaretier; je ne sais pas bien si c'est de la main gauche ou de la main droite.

Quant au feld maréchal Radetzki, je vous ai dit qu'il a pris femme parmi les filles soumises de la maison de la Caldera, à Milan.

Un autre noble personnage de Vienne, l'internonce d'Autriche, ambassadeur à Constantinople, le baron Sturmer, a épousé une modiste de la rue Vivienne, à Paris.

Nous ne les en blâmons pas, bien loin de là, d'autant plus que ces dames ont eu de vrais titres à cette faveur. La fille Giovanina Meregaller rendit de grands services, l'année passée, à Radetzki. Il est sûr qu'il lui dut la reprise de l'Italie, puisque, à peine rentré victorieux à Milan, il l'épousa.

La modiste de la rue Vivienne eut le dévouement de s'exiler à Sainte-Hélène avec son baron. Une chose que l'on sait peu et qui est vraie, c'est que les quatre puissances, après Waterloo, envoyèrent chacune un commissaire à Sainte-Hélène pour lui répondre de Napoléon. La modiste y suivit le commissaire allemand, qui l'épousa.

Quant aux droits de la belle cabaretière aux bonnes grâces de l'archiduc le vicaire Jean, jusqu'à présent je les ignore.

Tandis que le proconsul de l'agio, le chevalier de Bruck, vient ruiner les patriotes lombards, la plupart de ceux de Gênes ne sont pas plus heureux.

M. Constantin Reta, ex-député, ex-membre du gouvernement provisoire, était, suivant l'habitude établie ici en Italie, accusé de s'en être allé avec les poches pleines. Nous pouvons assurer qu'il est sorti de ses fonctions les mains pures et les poches vides, car il a fallu ici, à Turin, faire une collecte parmi ses amis pour lui envoyer 500 fr. à Marseille, où il se trouve avec sa femme et quatre enfants.

Puisque nous en sommes à parler de Gênes, rendons justice à la belle conduite de M. Favre, consul de France et frère du représentant. Les deux partis n'ont qu'un avis sur sa probe impartialité, sur sa philanthropie pure et élevée, dont il a fait preuve au milieu des périls.

Nous voudrions en dire autant de M. Gasquet, qui commandait la frégate à vapeur *le Ténare*; mais nous ne le pouvons pas. Il se mêla de ce qui ne le regardait pas, il fit taire une batterie des assiégés, il fit même charger ses pièces à mitraille pour faire feu sur les Génois. Leurs projectiles auraient pu l'inquiéter; soit, mais il pouvait changer de place, le port est assez grand. D'ailleurs a-t-il fait taire les batteries du général La Marmora? Non pas; à tout seigneur, tout honneur.

Succès des Hongrois.

Toutes les nouvelles heureuses de la Hongrie se confirment. Les Autrichiens, battus sur presque tous les points, ont non-seulement levé le siège de Komorn, mais ils ont évacué Pesth et Bude, et l'armée hongroise victorieuse marche dans la direction de Vienne. Ces faits sont racontés dans le bulletin *officiel* publié par le gouvernement autrichien lui-même.

Des correspondances ajoutent que les Hongrois ont occupé Pesth et Bude, et que l'armée hongroise se trouverait sur la Marche, à 4 milles de Vienne seulement. Cette ville était, le 23 et le 24, dans une agitation fébrile. Beaucoup de personnes quittaient déjà la ville. L'armée autrichienne a traversé le Danube le 21 au soir. Ainsi la diète hongroise pourra se trouver le 24 à Pesth, où Kossuth lui avait si audacieusement donné rendez-vous.

Le bulletin officiel porte que le général en chef autrichien va concen-

---

CCXXXVII.

A ces mots l'auditoire applaudit à tout rompre:
— Tudieu! dit mon préfet, en se claquant les mains,
Voilà de bon bois vert peu facile à corrompre!
Qu'ils viennent s'y frotter! ces nouveaux jacobins.
— Or, pendant les bravos qui venaient l'interrompre,
L'orateur se cabrait fièrement sur ses reins.

CCXXXVIII.

— « Nous devons, reprit-il, pour grossir les colères,
Surexciter contre eux l'intérêt et la peur,
Parler de cris de mort, de toasts incendiaires,
De livres composés pour prêcher la terreur,
De comploteurs armés surpris dans leurs repaires:
Voilà les vrais moyens de combattre l'erreur.

CCXXXIX.

« Après ça le public arrivera bien vite
A penser comme nous qu'il serait puéril,
De raisonner avec cette engeance maudite,
Que le seul argument, dans un si grand péril,
C'est comme le conseille un modéré d'élite,
D'employer avec eux *la fourche et le fusil.* »

CCXL.

Cette parole-là me semblait un peu crue,
Mais je ne tardai guère à voir que j'avais tort;
L'assemblée acclama transportée, éperdue,
Par des cris de triomphe à réveiller un mort.
On parla d'ériger au moins une statue
A l'inventeur absent d'un argument si fort.

CCXLI.

— Corbleu! dit un zélé, que le diable m'emporte!
Si je ne souscris pas moi seul pour trois cents francs.
— Moi, pour cinq! dit un autre, et je lui fais escorte
Pour aller l'installer en tête de mes gens!
— Or, pendant ce temps-là je regardais la porte,
Craignant de voir venir le guet et les sergens.

CCXLII.

Mais rien de ce côté ne vint troubler la fête.
Au fait n'étais je pas avec des gens moraux,
Chez qui la violence avait un but honnête,
Ainsi que la plupart de leurs autres défauts.
Grâce à Dieu, la police est un peu trop discrète
Pour frapper ces messieurs à grands coups dans le dos.

CCXLIII.

A défaut d'eux, voyez, le Tout-Puissant suscite
Un ange pour calmer cette agitation:
Il a le front candide et le cœur du lévite,
Qui présentait le sel aux autels de Sion,
Bien qu'il soit méchamment traité de jésuite
Par tous les mécréants de notre nation.

CCXLIV.

— « Vous savez tous, messieurs, dit-il, si je partage
Les excellents avis qu'on emet devant vous,
Moi qui regrette tant ces jours du moyen-âge,
Où l'Eglise de Dieu, notre modèle à tous,
Trouvait dans les bûchers l'argument le plus sage
Pour contraindre le peuple à courber les genoux.

CCXLV.

» Mais depuis que Satan nous a donné la presse,
Le public veut qu'on juge avant d'exécuter;
Il faut donc, comme en juin, employer notre adresse
A tourmenter, aigrir, tirailler, exciter
Ces bandits, constamment, sans pitié ni faiblesse,
Pour leur donner au moins le tort de s'irriter.

CCXLVI.

« Faisons-les, s'il se peut, descendre dans la rue,
Qu'on les tienne un moment armés et fur eux;
Aussitôt vous verrez notre influence accrue,
Vous pourrez à votre aise employer avec eux
La fourche et le fusil, et dans cette battue
La République aura le sort des factieux. »

CCXLVII.

Ce mot fit sursauter le puissant politique
Qui voulait faire aimer la République aux rois:
— « Eh quoi! s'écria-t-il d'une voix énergique,
Voudrait-on donc fouler aux pieds nos nouveaux droits?
J'avais cru qu'on aimait ici la République,
Je dois me retirer devant ce que je vois. »

CCXLVIII.

Je doute énormément que les héros d'Homère
Aient jamais fait entendre un rire aussi bruyant
Que celui qui nargua cet éclat de colère;
Cela me fit l'effet d'une meute aboyant,
Je les trouvais bien durs pour leur pauvre confrère
Dont ils avaient trompé l'esprit peu clairvoyant.

CCXLIX.

La leçon, au surplus, dut l'aider à comprendre;
Encore est-il douteux qu'il soit assez subtil
Pour voir enfin que ceux qu'ils croyaient bons à pendre,
Ou dignes tout au moins du bagne ou de l'exil,
Seraient les seuls soldats tout prêts à la défendre,
Si notre République était mise en péril.

CCL.

— Quoi! dis-je à mon préfet, permettrez-vous qu'il sorte
Avec ses adhérents du camp des modérés?
L'abbé vous a déjà fait perdre de la sorte
Celui qu'on appelait l'homme aux souliers ferrés.
— Bah! dit-il, ces gens-là se sont trompés de porte,
Nous sommes, par ma foi, bien assez bigarrés!

CCLI.

— Ah diable! c'est fâcheux! il eût fallu je pense
S'entendre sur le but pour éviter cela;
D'habitude, ô préfet! c'est ainsi qu'on commence.
— Oh! jeune homme naïf, en débutant par là
Nous aurions empiré ce point de dissidence
Qui vient bien assez tôt, puisque nous y voilà.

(La fin prochainement.)

ANTONY MÉRAY.

trer toutes ses forces sur un point qu'il ne désigne pas, afin d'être en état de résister aux Hongrois *quand il aura reçu tous les renforts qu'il attend.*

— Le gouvernement autrichien vient d'émettre un nouveau papier-monnaie garanti par les *futurs revenus de la Hongrie.* Le *Lloyd* fait prévoir que la même mesure sera adoptée vis-à-vis du royaume lombardo-vénitien. En expliquant cette mesure, le journal ministériel dit que ces nouvelles émissions, dans un pays déjà inondé de papier et d'où les espèces métalliques ont à peu près disparu complètement, a pour but principal de combler la lacune que causera la réduction de la circulation du papier de la banque de Vienne, dont le chiffre doit être ramené dans des bornes raisonnables, et que d'ailleurs il est juste de faire payer à l'Italie et à la Hongrie les dépenses que ces pays ont occasionnées.

— La *Gazette d'Augsbourg* dit que des lettres particulières de Jassy, du 10 courant, annoncent que le consulat russe a reçu par estafette la nouvelle de Bucharest, que Bem avait pénétré dans la Valachie et refoulé les Russes jusque derrière Pimnick Waldsché, à 3 lieues de la Transylvanie.

Après de longs débats, l'assemblée nationale de Francfort a, dans sa séance du 26 avril, adopté une résolution ainsi conçue :

« L'Assemblée nationale, d'accord avec sa députation envoyée à Berlin, déclare que l'acceptation de la dignité de chef de l'empire conférée au roi de Prusse par l'Assemblée nationale, ne saurait être séparée de l'acceptation de la constitution. Les gouvernements qui n'ont pas encore reconnu la constitution de l'empire, seront sommés de déclarer qu'ils acceptent la constitution et qu'ils reconnaissent l'élection du chef de l'empire, ainsi que la loi électorale. Ils seront, en outre, invités à s'abstenir de toute mesure propre à entraver l'expression légale et constitutionnelle de la volonté du peuple, notamment à ne pas faire usage de leur droit de proroger ou de dissoudre les chambres, mais plutôt à les convoquer ou à les laisser vaquer à leurs travaux jusqu'à ce que la constitution de l'empire ait été mise en vigueur.

» Le pouvoir central provisoire sera chargé, dans l'intérêt de la sécurité et du bien public, d'exécuter les décisions ci-dessus. L'Assemblée nationale s'attend à ce que le ministère de l'empire lui rendra compte des résultats de ses démarches d'ici au 3 mai. Le comité élu sera maintenu pour proposer, au besoin, des mesures ultérieures à l'Assemblée, suivant les circonstances. »

Le gouvernement bavarois a répondu par une protestation. Il voudrait que l'Assemblée nationale se concertât avec les gouvernements, pour travailler d'accord avec eux à l'établissement d'une constitution. Dans le cas contraire, le gouvernement bavarois ne regarderait pas les discussions de l'Assemblée comme obligatoires.

Le ministère prussien a combattu vivement à la chambre des députés de Berlin une proposition tendant à lever l'état de siége de Berlin.

Dans la guerre danoise, la ville de Kolding a été presque complétement réduite en cendres.

Candidatures dans les départements.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. — La réunion générale des délégués de canton et de section propose aux électeurs de ce département pour le représenter à la législative les noms suivants :

LEFRANC PIERRE. — EMMANUEL ARAGO. — THÉODORE GUITER. — FRANÇOIS ARAGO.

SAONE-ET-LOIRE. — Les délégués des cantons réunis le 24 avril ont arrêté la liste suivante :

LEDRU-ROLLIN, de la Constituante; MENAND, de la Constituante; A. BRUYS, de la Constituante; VICTOR HEITZMANN, ouvrier du Creuzot; FRANÇOIS LANDOLPHE, ex-consul de la République; CHARLES BOYSSET, ex-procureur de la République; F. GINDRIEZ, ex-commissaire de la République; AUGUSTE ROLLAND, professeur; GUILLAUME ROUGEOT, vigneron-cultivateur; PAUL RACOUCHOT, propriétaire cultivateur; ANTOINE BARD, notaire; FERDINAND JANOT, caissier aux finances.

ALLIER. — La liste des candidats arrêtée par le comité central de Moulins se compose ainsi : — LEDRU-ROLLIN, — FARGIN-FAYOLLES, — MADET et TERRIER, représentants du peuple ; — RANTIAN, maire de Gannat ; — SARTIN, avocat, ancien sous-préfet de Montluçon sous le gouvernement provisoire.

DORDOGNE. — Les noms suivants ont été proclamés, le 22 avril, par le comité électoral démocratique de ce département : CHAVOIX, représentant du peuple. — A. MIE, idem. — DELBETZ, idem. — DUCLUZEAU, idem. — Marc DUFRAISSE, avocat. — Marc MONTAGUT, agriculteur. — Clément DULAC, idem. — JOLLIVET, médecin. — SAINT-MARC, membre du conseil général. — LAMARQUE, ancien préfet.

VENDÉE. — Le comité invite les démocrates socialistes de la Vendée à se réunir à 8 h., passage Joffroy, 50, au 2e (lundi).

SEINE-INFÉRIEURE. — Réunion mardi soir à 7 h., rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 27.

EURE-ET-LOIRE. — Réunion demain lundi, 30 courant, rue du 24 Février, 21, chez le citoyen Meunier, à 7 h. 1/2 du soir.

NORD. — Deuxième réunion, lundi 30 courant, à 7 h. 1/2 du soir, rue Saint-Germain-l'Auxerrois.

BASSES PYRÉNÉES. — Les démocrates socialistes des Basses-Pyrénées sont priés de se réunir mardi 1er mai, à 7 h. 1/2, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 43.

A M. le rédacteur de la *Démocratie pacifique.*

Monsieur le rédacteur,

Les élèves de l'École d'Alfort vous prient de vouloir bien insérer dans vos colonnes la lettre suivante :

« La religion a frappé jusque dans les Écoles : une décision ministérielle nous enlève notre droit de citoyen en nous interdisant la lecture des journaux politiques, sans doute parce que nous lisons trop de journaux démocratiques.

» Nous sommes pourtant électeurs !

» Osera-t-on nous envoyer le contre-poison ? »

Associations ouvrières.

Paris, 27 avril 1849.

Citoyen rédacteur,

Dans beaucoup d'associations ouvrières, et par suite de leur succès même, les sociétaires qui les avaient fondées se sont trop confinés jusqu'ici dans des limites étroites et des idées de corporation. Il serait fâcheux qu'ils ne gissent rien au-delà. Selon nous, si la solidarité ne recevait pas une application plus large, les corporations nous ramèneraient à l'organisation du moyen âge. Le socialisme de l'avenir est mieux que cela : c'est l'union et l'association de toutes les industries et de tous les travailleurs en une seule grande association générale. Il serait imprudent de se disséminer plus longtemps; aux dissensions qui déchirent la plupart des associations en ce moment, on peut reconnaître que l'élément d'avenir a besoin d'être dégagé de cette masse d'intérêts corporatifs, et que le temps est venu d'opérer un progrès.

Telle est l'œuvre que nous voulons commencer, en ouvrant aujourd'hui dimanche 29 avril, à la chaussée Clignancourt, 30, barrière Rochechouart, un premier établissement basé sur le principe d'union de toutes les industries, et portant ce titre : *Association égalitaire des travailleurs réunis.* L'association débute par l'ouverture d'un restaurant. Nous engageons nos amis socialistes à l'inaugurer, et nous les prions en même temps de nous faire parvenir leurs adhésions à notre entreprise.

Pour l'association des travailleurs réunis,

Signé BURNET.

M. Victor Considerant avait fait une proposition relative à la création d'un nouveau département ministériel, sous la dénomination de ministère du *progrès ou de l'expérience.* Une commission a été également nommée pour examiner cette proposition.

Les commissaires nommés sont : MM. Howine-Tranchère, David (d'Angers), Charles Dupin, Durand-Savoyat, Corbon, Dupont (de Bussac), Turck, David (du Gers), Reynaux, de Charencey, Mareau, Donatien Marquis, Taillefer.

FAITS DIVERS.

M. le président de la République est parti ce matin, dimanche, pour Troyes, accompagné du ministre de l'agriculture et du commerce. Le *Moniteur*, en annonçant ce voyage, n'en donne pas la raison.

— Nous trouvons les lignes suivantes dans le *Courrier républicain* de la Côte-d'Or, à propos du 8e volume de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* :

« M. Thiers approuve fort toutes les restaurations de l'ancien régime dues à Napoléon, la création de la noblesse, les coutumes et l'étiquette puérile du palais, etc. Toutes ces belles choses le transportent d'aise, au point de lui faire écrire cette phrase : « Pour achever cette résurrection des anciennes mœurs, il accorda à certaines dames des regards qui affligèrent l'impératrice Joséphine. » Et M. Thiers d'applaudir à cette résurrection des anciennes mœurs. Quel défenseur du mariage et de la famille ! »

— On écrit de Metz :

« Un procès qui vient d'être porté devant la justice de paix de Metz, et dans lequel figuraient les principaux agents du comité bonapartiste, a révélé un fait curieux, et qui devrait faire ouvrir les yeux aux honnêtes citoyens qu'on a entraînés avec le nom de Napoléon. Il a été articulé par l'une des parties mise en cause, et *acquis aux débats*, qu'on avait délivré aux agents du comité napoléonien des bons de *dix francs*, payables au bureau du *Vœu national*. Or, ce journal, à Metz, est le représentant avoué des intérêts d'Henri V. C'était donc le parti des chouans qui soldait les coureurs de Louis Bonaparte. Comprendra-t-on maintenant ?

(*Journal de la Meuse.*)

— Nous lisons dans le *Peuple souverain* de Lyon :

« Les chasseurs Poulot et Durand, 2e bataillon, 4e compagnie du 19e léger, viennent d'être punis de huit jours de prison, ordre du colonel, pour, contrairement aux ordres donnés, avoir introduit des journaux défendus dans la caserne. Nous sommes priés d'insérer dans notre journal cet acte d'une inexplicable sévérité, qu'ils se croient cependant heureux de subir pour la bonne cause. »

Un caporal de l'armée des Alpes.

— On crie dans les rues de Paris : l'arrivée des cendres du duc de Reichstadt, fils de l'empereur, leur départ de Vienne, passage à travers l'Allemagne, et leur arrivée sous l'arc-de-triomphe, pour être placées aux Invalides, à côté de celles de Napoléon.

— Hier deux messieurs traversaient la place de la Concorde; l'un d'eux, haut employé du ministère Faucher, en regardant travailler les charpentiers qui élèvent les mâts pour la fête du 4 mai, dit à son compagnon : — Mais ces ouvriers, du train dont ils vont, n'auront jamais fini pour le 1er *mai* ! — Eh bien ! reprit l'autre, pourquoi le 1er, puisque la fête n'est qu'le 4 ? — Ah diable ! j'oubliais que nous étions en république ! Je ne puis m'y faire. — Et nos deux messieurs de s'éloigner en riant.

Il paraît que, dans les bureaux du ministre de l'intérieur, on parle plus de Louis-Philippe que de la République ; le *Moniteur*, du reste, en fait foi.

COMITÉ DÉMOCRATIQUE ET SOCIALISTE DES ÉLECTIONS. — Réunion générale et d'urgence des délégués des 14 arrondissements de la Seine, aujourd'hui lundi 30 avril, à 6 heures précises du soir, rue Charlot, 20. — Ordre du jour : Discussion et adoption des deux candidats de l'armée.

— Réunion des démocrates socialistes du département de l'Oise, lundi 30 avril, à 7 h. 1/2 du soir, rue Charlot, 41.

ESPRIT DES CAMPAGNES. — On nous écrit de Saint-Marcellin (Isère), du 26 avril 1849 :

« Les populations des villes et des campagnes sont en proie à de grandes agitations, des signes d'irritation se manifestent partout. Dans la plupart des communes rurales, les élections municipales se font en hostilité contre les usuriers et les capitalistes. J'ai été à Grenoble ces jours passés, et j'ai présenté au comité républicain, comme moyen de rallier les populations rurales, l'idée de la banque nationale et des agences communales. J'avais à faire à des avocats, ils ont eu peur de cette arme. Les paysans, au contraire, comprennent mieux et adoptent d'enthousiasme ces idées, pour peu qu'elles leur soient bien présentées. »

— De nombreux rassemblements ont encore eu lieu hier soir aux portes Saint-Denis et Saint-Martin. Ces groupes étaient inoffensifs et se composaient en grande partie de curieux. La police et la cavalerie ont fait des charges pour dissiper les groupes. On assure qu'un grand nombre d'arrestations ont été faites.

— Le général Cabrera a été arrêté le 23 avril, au hameau d'Err, sur la frontière, avec trois officiers. On l'a d'abord conduit à Perpignan. Suivant les instructions qu'il avait reçues, M. le préfet des Pyrénées-Orientales a fait transférer le chef carliste au fort La Malgue.

— Un de nos amis nous communique le fait suivant, dont il nous garantit l'exactitude :

La personne chargée dernièrement de faire dégalonner les livrées de l'ex-roi, a reçu ordre de ne pas dégalonner les habits faits en 1847, et par conséquent encore neufs, *par la raison qu'on ne savait pas comment les choses allaient tourner* (textuel).

MM. Barrot et Faucher pourraient peut-être nous dire qui a donné cet ordre, et dans quelles prévisions il a été donné. A défaut des ministres qui pourraient ne pas vouloir répondre à notre humble question, M. le directeur du garde-meuble devrait bien nous donner quelques renseignements sur ce fait qui n'a pas besoin de commentaires. (*Le Peuple.*)

— Nos informations particulières nous autorisent à dire que M. Guizot sera élu dans le Calvados, sa candidature, quoi qu'en disent les journaux de Paris, ayant été adoptée dans les comités où elle a été présentée. (*Courrier du Havre.*)

— M. Ledru-Rollin, dont les royalistes voudraient bien se débarrasser, est déjà porté dans huit départements. Sa nomination est assurée dans plusieurs. Ainsi, messieurs de la réaction en seront pour leurs frais, et la voix du grand orateur ne fera pas défaut à la démocratie. (*Républicain de l'Allier.*)

— Lundi 30 avril, 7 heures 1/2 du soir, réunion électorale du comité d'Eure-et-Loir, rue du Vingt Quatre Février, 21, chez M. Meunier.

BULLETIN DU CHOLÉRA. — Dans la journée du 26, il est mort 51 personnes ainsi réparties : 1er arrondissement, 2 à domicile, 2 à Beaujon et 2 à l'hôpital militaire. — 2e arr., 4 à domicile. — 3e arr., 4 a domicile. — 4e arr., 0. — 5e arr., 5 à domicile et 1 à l'hôpital. — 6e arr., 0. — 7e arr., 4 à domicile. — 8e arr., 1 à domicile et 2 aux hôpitaux. — 9e arr., 8 à l'Hôtel-Dieu. — 10e arr., 5 à domicile et 12 aux hôpitaux. — 11e arr., 4 à domicile et 3 à l'hôpital. — 12e arr., 3 à la Pitié et 1 à la Salpêtrière. — C'est donc 17 décès à domicile et 34 dans les hôpitaux.

Dans la journée d'hier 27, il y a eu 54 décédés ainsi répartis : 1er arr., 4 à Beaujon et 3 à l'hôpital militaire. — 2e arr., 3 à domicile. — 3e arr., 4. — 4e arr., 0. — 5e arr., 6 à domicile et 7 aux hôpitaux. — 6e arr., 5 à domicile. — 7e arr., 1 à domicile. — 8e arr., 8 à l'hôpital, dont 4 militaires. — 9e arr., 5 à l'Hôtel-Dieu. — 10e arr., 2 à domicile et 3 à l'hôpital. — 11e arr., 3 à domicile. — 12e arr., 3 à domicile. — C'est donc 30 décès aux hôpitaux et 24 à domicile.

Les personnes dont l'abonnement expire le 30 avril sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne à Paris, rue de Beaune, n° 2 ; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

L'un des gérants : G. TANDON.

Spectacles du 30 avril.

THEATRE DE LA NATION. — Le Prophète.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Adrienne Lecouvreur.
OPERA-COMIQUE. — Les Monténégrins.
ODÉON. — Les Guérillas, Sans la savoir.
THEATRE-HISTORIQUE. — La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE. — Le Bouquet, Gardée à vue, l'Article 213.
VAUDEVILLE. — Prétendants, 2e N° de la Foire aux Idées, Breda, J'attends.
THEATRE MONTANSIER. — Trompe la Balle, E. H., les Femmes, l'Etourneau.
VARIETES. — Le Vendredi, l'Habit vert, le Lion, Lauzun, Concert, Danse.
GAITE. — Marceau, Gracioso.
AMBIGU-COMIQUE. — Louis XVI et Marie-Antoinette, le Moine au Diable.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple). — Murat.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — Mariage d'amour, la Californie.
FOLIES. — Mathieu, Gibier de roi, Mme Gibou et Mme Pochet, le Mobilier.

Imprimerie LANGE LEVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N. 118. **EDITION DU MATIN.** Mardi 1er Mai 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS
Trois mois. . . 6 f.
Six mois. . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux: 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

Demain la Démocratie pacifique sera imprimée en caractères entièrement neufs.

PARIS, 29 AVRIL.

Liste des Candidats à l'Assemblée Législative,

DÉSIGNÉS PAR LE COMITÉ CENTRAL DÉMOCRATIQUE DE LA SEINE.

1. BAC (Théodore).
2. CABET.
3. CHARASSIN (Frédéric), homme de lettres.
4. CONSIDERANT (Victor).
5. D'ALTON-SHÉE.
6. DEMAY, lieutenant de chasseurs à pied.
7. GENILLER, professeur de mathématiques.
8. GREPPO.
9. HERVÉ, rédacteur de la *République*.
10. HISAY, ouvrier mécanicien.
11. LAGRANGE.
12. LAMENNAIS.
13. LANGLOIS, rédacteur du *Peuple*.
14. LEBON (Napoléon).
15. LEDRU-ROLLIN.
16. LEROUX (Pierre).
17. MADIER DE MONTJAU aîné, avocat.
18. MALLARMET, ouvrier en bronze.
19. MONTAIGNE, ouvrier tailleur de limes.
20. PERDIGUIER (Agricol).
21. PROUDHON.
22. PYAT (Félix).
23. RIBEYROLLES.
24. SAVARY, ouvrier employé au gaz.
25. THORÉ.
26. VIDAL (François), publiciste.

Les deux candidats militaires désignés à l'instant même par le comité, sont :

BOICHOT (Jean-Baptiste), sergent-major de carabiniers au 7e léger.

RATTIER (Edmond), sergent au 48e de ligne.

Le Comité démocratique socialiste des élections nous fait parvenir la communication suivante :

Au Peuple!

Les ressources pécuniaires du Comité démocratique socialiste sont tout-à-coup taries par la suspension des réunions électorales.

Les dépenses pour frais de local, de bureau, de correspondance, d'impression des circulaires, et surtout DE LA LISTE, vont devenir impossibles.

Le Comité fait appel à tous les démocrates socialistes. Il les adjure, au nom de la cause, de s'imposer encore un sacrifice. Il espère que le peuple, qui a su trouver des sommes considérables pour racheter ses journaux des griffes du fisc, donnera une dernière obole pour achever son œuvre électorale, et assurer le triomphe de la liste.

Des souscriptions sont ouvertes dans tous les bureaux des journaux démocratiques, et au siége du Comité, impasse des Bourdonnais, 6.

La *Démocratie pacifique* souscrit pour 100 fr.

Les candidats désignés par le comité démocratique socialiste sont priés de se rendre au siége de la commission, 6, impasse des Bourdonnais, le mercredi 2 mai, de 9 à 11 heures du matin. — *Communication indispensable et d'urgence.*

Assemblée Nationale.

LES PROCÉDÉS DE LA POLICE.

Les provocations de la police, les ignobles procédés du sergent de ville restauré, les rassemblements de la porte Saint-Denis, ont fait aujourd'hui les frais de la séance. On sait que ces rassemblements, provoqués à l'origine par l'irruption brutale de la police dans les réunions électorales de la rue Martel, se composent à peu près exclusivement de curieux complètement inoffensifs et d'agents occultes de ceux qui veulent une émeute à tout prix.

Les provocations étant restées sans effet, la police a pris le parti de faire samedi soir une immense razzia de promeneurs. Plus de 400 personnes ont été arrêtées, conduites à la préfecture de police et entassées pêle-mêle dans cet ignoble bouge où l'on jette les voleurs surpris en flagrant délit.

Plusieurs représentants arrêtés, bien qu'ils aient décliné leur nom et exhibé leur médaille, sont venus raconter les indignes traitements qu'on leur a fait subir, à eux qui passaient sur le lieu où les rassemblements avaient eu lieu, longtemps après que la foule s'était retirée, et l'insultant mépris qu'on a fait de leur titre de représentant du peuple.

M. Degousée, un républicain, mais un républicain de la rue de Poitiers, a rapporté le propos très caractéristique d'un personnage haut placé dans la police de Louis-Philippe avant que la réaction lui eût donné de l'avancement. M. Carlier aurait répondu à quelqu'un, lui annonçant qu'un représentant avait été arrêté : « Tant mieux ! Je voudrais pouvoir les arrêter tous. »

M. Odilon Barrot a cherché à rejeter sur les démocrates ces agitations auxquelles le ministère a seul intérêt ; il a invoqué la nécessité de rassurer les citoyens, et il a terminé en promettant une enquête. Quelques-unes des victimes ont la tribune pour faire entendre leurs plaintes. S'il ne se fût agi que de simples mortels, il faut voir comme on eût soutenu qu'il n'y avait pas un mot de vrai dans ces allégations !

En attendant que l'enquête se fasse, trois à quatre cents citoyens de ceux qui avaient le malheur de passer samedi soir vers onze heures aux abords de la porte Saint-Denis, languissent ce soir encore, entassés pêle-mêle sur la paille infecte de la Conciergerie, parce que MM. Faucher et Falloux n'ont pu réussir à obtenir la petite émeute dont ils ont tant besoin à la veille des élections !

A la fin de la séance, l'Assemblée a voté un crédit pour venir en aide au gouvernement de Montevideo dans la lutte qu'il soutient contre Rosas. MM. Hubert de l'Isle, Gerly et Leremboure ont démontré clairement que la voie des négociations restera toujours impuissante contre le dictateur argentin, mais leur parole s'est perdue dans le vide. M. Drouyn de Lhuys s'est contenté de répondre qu'il n'a rien oublié de ce qu'il disait sur cette question étant rapporteur du comité des affaires étrangères, et il est retourné majestueusement à sa place après cette éloquente explication.

L'Assemblée a entendu ensuite la commission chargée de faire un rapport sur la pension de retraite accordée aux préfets révoqués à la révolution de février. La commission conclut à la révision des pensions.

Au commencement de la séance, la loi sur l'indemnité coloniale a été votée définitivement par 514 voix contre 38.

Le bruit a couru aujourd'hui à l'Assemblée et à la Bourse que Berlin était en révolution au départ des dernières lettres. Des barricades couvraient les principales rues de la ville. On parlait également d'un mouvement dans le Hanovre et d'une insurrection à Munich. Les nouvelles authentiques que nous donnons plus loin rendent ces bruits vraisemblables ; cependant nous ne les mentionnons que comme des rumeurs qui demandent confirmation.

Nous lisons ce soir dans l'*Estafette* :

« Le gouvernement a reçu aujourd'hui des nouvelles de Vienne. Dans cette ville l'épouvante est portée à son comble. Presbourg doit être, à l'heure qu'il est, tombée au pouvoir des Hongrois. Tout est désorganisé à Vienne. Les services publics sont également abandonnés. Georgey a franchi la Moravie et marche sur Olmütz. »

La *Démocratie pacifique* commencera le mardi 8 mai la publication de

JÉSUS-CHRIST EN PRISON,

S'IL VOUS PLAIT.

LETTRES AU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE ;

PAR

VICTOR MEUNIER.

Ce travail, qui fait suite à JÉSUS-CHRIST DEVANT LES CONSEILS DE GUERRE, a pour but de montrer l'intime solidarité du Christianisme et du Socialisme. L'auteur prouve d'une manière irréfutable que le Socialisme n'est autre chose que la science des principes apportés par le Christ, et que les outrages et les calomnies prodigués aux démocrates par les prétendus défenseurs de la religion, de la famille et de la propriété, vont frapper en réalité les Apôtres, les Saints et les Pères de l'Eglise, et, au-dessus d'eux tous, Jésus-Christ lui-même.

Concurrence socialiste.

Le *Moniteur du Dimanche*, nouvel organe de la rue de Poitiers, est un journal qui nous semble appelé à jouir du même succès parmi les classes ouvrières, et à fournir la même carrière que feue l'*Epoque*, de bienheureuse mémoire, dont il a adopté le format. L'article intitulé : Socialisme, qu'il publie dans son numéro-spécimen, nous semble trop curieux pour n'en pas donner une légère connaissance à nos lecteurs.

Le socialisme, dit cette estimable feuille, secte obscure, impuissante et dédaignée avant la Révolution de Février, a pris sous la République un dangereux accroissement. Profitant de l'impunité que lui assurait la crise politique, il a propagé ses doctrines avec une audace extrême; et l'avantage qu'il avait sur les autres partis démagogiques de présenter au moins le faux semblant d'une doctrine, lui a rallié bientôt les révolutionnaires de toute espèce, les mécontents et les factieux de toute condition.

Arrive ensuite une longue tartine d'injures et de calomnies contre les principaux représentants du socialisme, Fourier, Saint-Simon, Louis Blanc, Cabet, Proudhon. Par exemple :

Fourier, le grand-maître de tous les socialistes, quoi qu'en dise M. Proudhon, qui le vole impudemment, tout en affectant de le considérer comme un songe creux et une négation individuelle, Fourier a fondé le phalanstère. Ce mot seul dit tout, Phalanstère : famille en commun, propriété en commun, vie en commun, destruction complète de la personnalité humaine. — Plusieurs essais de phalanstère ont été tentés, à grands frais ; ils n'ont produit que des ruines; comme entreprise industrielle et agricole, et comme échantillons de communauté, ils ont été, pendant quelques mois, de véritables enfers.

Saint Simon n'est qu'une variété de fouriériste. La congrégation saint-simonienne, après 1830, a eu la même destinée que les essais de phalanstère.

Louis Blanc, autre bâtard du fouriérisme, a fondé, l'an dernier, les ateliers de Clichy. C'est assez dire.

Cabet, moitié fouriériste, moitié saint-simonien, est le colonisateur de l'Icarie. On connaît le succès récent de cette colonisation ; la ruine, l'abandon, l'exécration mutuelle et la mort !

Enfin, M. Proudhon, méprisant l'œuvre de ses devanciers, prétend avoir trouvé le vrai moyen de réaliser le socialisme. Il a fondé la *Banque du Peuple*. Qu'est-ce que la Banque du Peuple? C'est une institution financière qui doit établir la gratuité du crédit, en universalisant les transactions par échange. Malheureusement, pour universaliser les échanges, il faudrait supposer une immense association déjà établie, c'est-à-dire le socialisme déjà en vigueur ; mais M. Proudhon ne s'embarrasse pas de cette difficulté. En attendant que l'association se forme, il y suppléera par le capital de la *Banque du Peuple*. Oui, il fait appel à ce capital, comme l'ont fait les phalanstériens, les saint-simoniens, les cabétiens et tous les autres ennemis mortels du capital. Est-ce assez d'inconséquences et de sophismes? Le néant de cette nouvelle fondation n'est-il pas assez démontré, avant même qu'elle ait ses derniers développements?

Après quoi, cependant, le journal modéré n'hésite pas à avouer qu'il y a beaucoup à faire, beaucoup à améliorer, et à exhiber comme sien un programme de réformes urgentes, qui est, le croira-t-on?... précisément conforme au programme socialiste.

En effet, ce programme demande l'extension et l'universalisation de l'instruction primaire, complétée par l'éducation professionnelle *donnée avec une égale libéralité*.

Il demande que le crédit, *exclusivement soumis jusqu'ici à la spéculation privée*, reçoive de l'Etat lui-même une organisation publique, et que l'Etat *s'en attribue les fonctions*.

Il demande qu'une impulsion immense soit donnée à l'agriculture par l'irrigation, le reboisement, le dessèchement des marais, le défrichement des landes ; que les ressources et la richesse de la France soient doublées par la colonisation de l'Algérie.

Il demande enfin des institutions d'assistance pour remédier à la plaie du chômage, et assurer à la vieillesse des travailleurs une retraite et du pain...

Ah ! les socialistes sont des fauteurs de troubles et de désordre, des artisans de guerre civile, des destructeurs de la religion, de la famille et de la propriété ; mais, honnêtes disciples de Loyola que vous êtes, où donc avez-vous puisé ces idées de réformes indispensables et parfaitement réalisables, assurez-vous, dont vous faignez d'être les inventeurs, sinon dans le *faux-semblant* des doctrines de Fourier, qui depuis 40 ans a posé et résolu tous ces effrayants problèmes repoussés par vous jusqu'à ce jour, sinon dans les écrits de l'Ecole sociétaire et des différents socialistes? En quoi votre programme est-il contraire au programme adopté récemment par tous les organes de la presse démocratique, par les représentants de la Montagne? Toutes les idées que vous adoptez sont les nôtres depuis longtemps; toutes les réformes que vous proposez, nous les réclamons aussi comme urgentes, indispensables et parfaitement réalisables. Vous ne l'ignorez pas. D'où viennent alors ces calomnies usées et ces accusations stupides lancées contre les socialistes?

En vérité, vous nous comblez de joie, car vous ne pouvez nier le socialisme ou l'injurier, sans que vos négations et vos injures soient un hommage à la force morale des vérités nouvelles. Vous ne pouvez plus parler au peuple et lui montrer quelque menteuse sollicitude, sans obéir au vent qui tourne de plus en plus au socialisme, et sans faire du socialisme vous-mêmes.

Etes-vous bien sûrs de vos collaborateurs ?

Ne serait-il pas possible qu'un socialiste, déguisé en réactionnaire, se fût glissé traîtreusement dans la rédaction de chaque feuille de la rue de Poitiers, pour infecter, pour pestiférer tous ces écrivains à gages, tous ces malheureux forçats de la politique égoïste?

On a vu des choses plus extraordinaires.

Le journal la *Presse* lui-même proteste avec indignation contre la fièvre de provocation et d'arbitraire de M. Léon Faucher :

Nous le disons avec douleur, mais tous les actes du ministère sont marqués au coin de l'irritation, ce masque de la force sous lequel se cache la faiblesse.

Hier, c'étaient d'inutiles poteaux qu'on élevait sur la place du Palais-de-Justice ; aujourd'hui ce sont d'inutiles rigueurs qu'on exerce contre des ouvriers associés.

Les *Typographes associés* de la rue de Seine, 32, ont été condamnés par le tribunal correctionnel à une amende de 1 000 fr. pour défaut de dépôt d'une brochure ; c'est-à-dire que le dépôt avait été fait de bonne foi par eux, chez le concierge, le samedi, une demi-heure après la fermeture des bureaux du ministère de l'intérieur, c'est-à-dire à quatre heures et demie. Dans des cas semblables, il est d'habitude qu'une forte remise de temps et d'argent soit accordée par le fisc.

Le même jour de la signification du jugement, on a sommé le gérant de la société d'avoir à payer l'amende dans le délai de huitaine ; puis, nouvel avis du receveur ainsi conçu :

« Des ordres *supérieurs* viennent de m'être donnés pour vous prévenir que le délai imprimé dans l'avertissement ne peut vous être accordé, et que si le 27 avril les 1 106 fr. 60 c. ne sont pas payés, il sera dirigé contre vous les poursuites les plus actives. »

C'est-à-dire la saisie et la prison. Le gérant de l'association a de nouveau réclamé un délai, toujours accordé en pareil cas, et il lui a été répondu : « Les poursuites ont été faites PAR ORDRE DU MINISTÈRE, rien ne peut les faire suspendre. »

Les journaux réactionnaires contiennent une circulaire que le comité de la rue de Poitiers adresse à ses correspondants.

C'est toujours le même refrain : — Il faut sauver la religion ; — il faut sauver la propriété ; — il faut sauver la famille ; — nous sommes les sauveurs ; — hors de la rue de Poitiers il n'y a que des *novateurs absurdes*, des *sectaires ridicules*, des minori-

tés séditieuses.

Bravo! messieurs, et bonne chance! Mais « vous avez appris » avec un profond regret que, dans un assez grand nombre de » départements, les transactions les plus nécessaires ne s'é» taient pas encore opérées entre les comités, entre les candi» dats, etc., etc. »

Et vous recommandez à vos correspondants l'union, la discipline et le sacrifice des *fantaisies individuelles* d'un ton si lamentable, que vraiment vous faites piteuse mine, et qu'il est permis de supposer que vous n'avez pas en vous-mêmes grande confiance.

Qu'est devenu l'enthousiasme des premiers jours!
O vanité des choses... honnôtes et modérées!!!

Quand le général Cavaignac préparait l'expédition de Civita-Vecchia, sur laquelle l'Assemblée était appelée à voter, M. Louis Bonaparte adressa au *Constitutionnel* la lettre ci-jointe :

Paris, le 2 décembre 1848.

Monsieur le rédacteur,

Apprenant qu'on a remarqué mon abstention dans le vote relatif à l'expédition de Civita-Vecchia, je crois devoir déclarer que, tout en étant décidé à appuyer toutes les mesures propres à garantir efficacement la liberté et l'autorité du souverain pontife, je n'ai pas pu approuver par mon vote une démonstration militaire qui me semblait dangereuse, même pour les intérêts sacrés qu'on voulait protéger, et de nature à compromettre la paix de l'Europe.

Recevez, monsieur le rédacteur, l'assurance de mes sentiments distingues.

LOUIS NAPOLÉON BONAPARTE.

Comment se fait-il donc que M. Louis Bonaparte, devenu *huit jours* après président de la République, ait *approuvé une démonstration militaire qui lui semblait dangereuse pour les intérêts sacrés qu'on voulait protéger*? Le *Moniteur*, en répondant à cette question, nous ferait un sensible plaisir.

(*La République*.)

Banquet des Prêtres socialistes.

Nous reviendrons sur les idées exprimées à ce banquet, et qui sont de nature à former l'alliance des ministres du christianisme avec les propagateurs du socialisme, c'est-à-dire de la religion d'affranchissement passant dans les faits et dans les institutions sociales. Pour aujourd'hui, contentons-nous de dire que ce banquet a eu lieu hier dimanche, au *Jardin de la Liberté*, barrière Poissonnière, sous la présidence de l'abbé Tranchant, assisté de l'abbé de Montlouis et de l'abbé Percy. Ces ecclésiastiques seuls étaient distingués par leur costume: mais que l'arbitraire épiscopal assure un sauf-conduit à tous les membres du clergé qui voudront se rallier publiquement à la démocratie socialiste, que l'on garantisse au prêtre la liberté de manifester sa pensée, et l'on verra que la phalange des ecclésiastiques dévoués au christianisme véritable, au christianisme actif et fécond, au christianisme social, grossit tous les jours aux dépens de l'armée des pharisiens qui font de l'Evangile une lettre morte.

Les convives, au nombre d'environ 600, appartenaient en majorité à la classe ouvrière. Beaucoup avaient amené leurs femmes, car l'ouvrier socialiste, *ennemi de la famille*, comme chacun sait, préfère au cabaret les réunions fraternelles qui nourrissent l'esprit et le cœur, et où il peut s'asseoir avec sa femme et ses enfants.

On a entendu les toasts suivants: *A la vérité*, qui donne à l'apôtre, la force, le courage contre les persécutions! par le citoyen Buart; *à Jésus de Nazareth, le père du socialisme!* à ce grand révolutionnaire que les pharisiens, ces autres modérés, ont fait mourir sur une croix infâme entre deux voleurs! par le citoyen Barillot, ouvrier-poète; *aux prétendus défenseurs de l'ordre!* par le citoyen Turgard, ouvrier vêtu de la blouse; ce toast, en vers que nous ne craignons pas de qualifier d'admirables, a excité un vif enthousiasme; *aux prêtres démocrates socialistes*! par le citoyen Bertholon, représentant, qui s'est borné à prononcer à l'appui de son toast quelques paroles accueillies par les cris répétés de: *Vive la Montagne! A l'union de la démocratie et du christianisme!* par le citoyen Victor Hennequin; *à la realisation de l'Evangile! à la vérité! à la justice!* par le docteur Treuille; *aux simples desservants des campagnes*! par l'abbé Percy; *à nos frères absents! à ceux dont les noms figuraient il y a quelques jours sur le poteau de l'infamie!* par le citoyen Hervé, qui a trouvé des accents pleins d'éloquence dans l'indignation excitée par cette exposition de Louis Blanc et de Caussidière, à laquelle l'histoire croira difficilement. Des toasts ont encore été portés par l'abbé de Montlouis, par les citoyens Sauvestre, Dameth qui a été justement applaudi, et Geniller. Le fabuliste Lachambeaudie a récité quelques-unes de ses productions; nous avons remarqué surtout la fable du *Figuier stérile*, symbole du peuple, à qui la culture, l'éducation, la providence sociale ont fait défaut. L'abbé Tranchant qui présidait a pris la parole le dernier. Une collecte a été faite pour les détenus politiques et leurs familles. Tout s'est passé avec enthousiasme, et cependant avec ordre. Nous ajouterons que tous les orateurs ont été vivement applaudis quand ils ont insisté sur la nécessité de ne compromettre en ce moment la bataille électorale par aucune autre.

N'oublions pas la présence au banquet d'un vieux combattant de la Bastille, orné de sa médaille. Ce brave citoyen s'est montré plein de vigueur et de jeunesse dans ses sentiments; il a exprimé un dévouement sans réserve à la cause démocratique. L'accolade qui lui a été donnée par le président était le symbole du lien qui unira la phase militante et destructive de la révolution française à sa phase organique et religieuse.

Nouvelles d'Italie.

Les journaux de Rome ne contiennent aucune nouvelle intéressante.

La Sicile a reconnu la République romaine, et nommé pour son représentant à Rome le célèbre père Ventura.

— Le roi de Naples se proposait de diriger le 27, vers la frontière romaine, entre Fondi et Terracine, un corps de six mille hommes, infanterie et cavalerie, pour secourir les troupes françaises de Civita-Vecchia.

Nous apprenons, dit le *Constitutionnel*, que le vice-amiral Baudin avait reçu l'ordre de détacher trois vaisseaux de son escadre pour protéger au besoin le débarquement de nos troupes à Civita-Vecchia. Les dépêches reçues hier font connaître que son concours a été inutile.

Il paraît qu'une troisième brigade, composée de deux régiments d'infanterie, de deux escadrons de cavalerie et d'une batterie d'artillerie, doit aller rejoindre incessamment le corps expéditionnaire d'Italie. Le 22e léger, en garnison à Toulon, ferait partie de cette brigade. Le 13e de ligne, qui vient le remplacer, était attendu à Toulon les 26 et 27 de ce mois.

Livourne n'avait pas encore fait sa soumission le 23.

A Gênes l'irritation est toujours des plus vives. Les militaires sont au ban de la population; aussitôt qu'il entre un uniforme dans un café ou une auberge le café se vide à l'instant.

Les chambres de Palerme se sont prononcées pour la médiation offerte par l'amiral Baudin. On lit à ce sujet dans le *Nouvelliste*, journal réactionnaire de Marseille :

« La conséquence immédiate de ce vote fut le changement du ministère, le remplacement de la plus grande partie des employés, et la fuite à Malte des quatre-vingts individus les plus compromis,

« Aussitôt que l'amiral Baudin eut reçu le message des Siciliens, il s'empressa d'aller, accompagné de M. de Rayneval, trouver le roi de Naples à Gaëte pour lui rendre compte de ce qui se passait et offrir sa médiation. A la suite de cette entrevue, l'amiral a fait savoir à Palerme que la soumission devait être pure et simple, et d'autant plus sincère que Palerme avait beaucoup à se faire pardonner.

Le lieutenant-colonel Nunziante a été expédié par le roi de Naples au prince de Satriano, et la pacification de la Sicile peut être considérée désormais comme un fait accompli.

» Le bateau à vapeur l'*Indépendance* est encombré de fugitifs, parmi lesquels se trouvent plusieurs grands personnages et leurs familles.

» On assure que Settimo Ruggiero et plusieurs membres du gouvernement s'étaient réfugiés à bord d'une frégate anglaise qui devait les conduire à Malte. »

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*).

Turin, 26 avril 1849.

Aujourd'hui nous avons pu lire sur les murs de Turin la piteuse et larmoyante explication, ou plutôt la piteuse et larmoyante justification des ministres pour avoir livré aux Autrichiens la citadelle d'Alexandrie.

Les codini sont exaspérés contre l'Autriche; ce n'est point là ce que leur avait promis Radetzki quand ils travaillaient si ardemment pour lui, quand ils démoralisaient les troupes piémontaises par le confessionnal et les circulaires introduites dans les pains de munition; ils s'attendaient à être mieux traités. Passe pour la livraison d'Alexandrie, passe pour le rappel de la flotte sarde de devant Venise; mais ce diable de chevalier de Bruck demande 226 millions; et les codini, qui sont les richards du Piémont, ont beau se saigner, ils ne peuvent faire que 30 millions!!!

Hélas! et ce chevalier de Bruck est un homme de proie qui a bec et ongles crochus.

Avis à la France. Vos codini de Paris affaiblissent le principe démocratique tant en France qu'à l'étranger; ils préparent le triomphe de la Russie. Grâce à vos codini vous aurez un jour un Radetzki moscovite à Paris. Mais vos Thiers, vos Odilon Barrot, vos Faucher auront beau lui vanter leur dévouement, leurs manèges secrets, leur concours caché, hélas! ils en seront réduits à des plaintes stériles; il faudra qu'ils soient ruinés; il leur arrivera un homme de proie chargé par le cher autocrate de faire le butin à Paris et de ne laisser à vos codini que les yeux pour pleurer.

Dans le manifeste ministériel, au milieu des élégies qu'arrachent aux sept ministres sardes le *esorbitanti condizioni proposte dal gabinetto austriaco*, perce la crainte de la future chambre, car, d'après le statut, le roi n'a pas le droit de céder la moindre portion du territoire de lui-même, et c'est conformément à cette diposition du pacte constitutionnel, que la dernière chambre déclara mettre en jugement tout ministre qui céderait une place de guerre ou rappellerait l'escadre de l'amiral Albini, et le mettre en jugement comme traître à la patrie.

Vous me direz: S'il ne s'agit que de cela, on n'a qu'à ne jamais convoquer les colléges électoraux.

Vous savez que j'aime à rendre justice à tous les partis dans l'occasion; je vous dirai donc que si le jeune roi Victor-Emmanuel est un soldat peu expert aux affaires, et obligé de se laisser mener par le ministère Pinelli-de-Launay, il n'en a pas moins un grand cœur et une loyauté chevaleresque. Il a juré le maintien du statut, et Victor-Emmanuel ne connaît que son serment.

S'il a même consenti à ouvrir les portes de la forteresse d'Alexandrie aux Autrichiens, ce n'a été que par un respect exagéré pour la foi donnée. Non pas que ce soit sans combats intérieurs qu'il se soit décidé à cet accomplissement; il a même été sur le point d'abdiquer pour dégager l'Etat de sa malheureuse signature apposée au bas de l'armistice du 26 mars.

Le conseil tenu le 24, jour fixé pour l'ouverture de la citadelle aux Croates, a été excessivement dramatique.

On avait renvoyé à Milan les deux plénipotentiaires Boncompagni et Dabormida; on leur avait adjoint le chevalier Jacteau, sur l'éloquence duquel on comptait apparemment. Le trio avait offert le denier de la veuve, les pauvres 30 millions.

L'homme de proie avait ricané à une pareille proposition; il s'était même cru offensé, regardant ce chiffre comme une insulte pécuniaire, ce qui, dit une lettre, *aveva dato luogo ad un carteggio assai vivo fra i plenipotenziari. Carteggio* ne signifie cependant pas *cartel*, mais *correspondance*.

Les trois délégués étaient revenus. Alors, dans le conseil des ministres, le roi parla de donner son abdication. M. Pinelli, qui est le libéral du ministère, fit pencher la balance de son côté, et l'on décida de refuser l'entrée de la citadelle aux Autrichiens. Le télégraphe donna ordre au général de Sonnaz de fermer les portes, de lever les ponts-levis et d'attendre les Croates mèche allumée. C'est ce que fit le général.

Mais l'adversaire de M. Pinelli, M. de Launay, reprit l'avantage; il mit en avant des considérations qui prendraient ici trop de place, et il l'emporta. Le télégraphe agita ses bras, et fit signe au général de Sonnaz d'éteindre la mèche, d'abaisser les ponts-levis et de s'apprêter à donner l'accolade aux Croates.

C'est ce qui arriva à six heures du soir. L'accolade fut donnée au régiment de Bukowine, à un bataillon de Croatie, à un escadron de hulans et à une batterie d'artillerie.

Or, maintenant que l'Autriche est maîtresse d'Alexandrie, elle pourra, quand elle voudra, aller frapper aux portes de Briançon et de Grenoble, et sans doute le télégraphe de Paris ordonnera aux généraux de ces places fortes de donner l'accolade aux Croates.

On nous écrit de Sarzana (Massa), 24 avril :

« Vous ne pouvez vous imaginer toutes les infamies qui se commettent dans le duché de Massa et Carrara. Les paysans ont été laissés sans frein, et ils font pire que les Croates. Ils insultent, ils arrêtent suivant leur caprice. Ils ont déjà opéré une multitude d'arrestations parmi ceux qui avaient cru pouvoir rester dans le pays, et qui ne se croyaient pas compromis. Figurez-vous ce que fera le duc contre ceux qu'il appelle les promoteurs du mouvement. Il a fait afficher une proclamation dans laquelle, suivant son habitude, il menace de confisquer les biens de tous ceux qui ne seront pas rentrés dans le pays avant huit jours. Beaucoup ont été taxés à 10, 15 et 20 fr. par jour pour un temps indéterminé. Remarquez que cette taxe ne s'applique pas seulement aux riches.

» Le golfe de la Spezzia est plein de Lombards. Il y en a 3 500 à la Spezzia. La légion académique est à Lerici, composée d'étudiants, tous jeunes gens de cœur et d'ardeur, noble jeunesse dont le front est couvert de tristesse et de douleur. Ils devaient partir avant-hier, les uns pour Livourne, les autres pour Rome; mais le héros de Gênes, La Marmora, est arrivé à la Spezzia, et il a fait suspendre le départ.

» Il est arrivé aujourd'hui, dans le duché, un autre bataillon de Hongrois qui va se porter à Massa, où le duc a établi son quartier-général.

» Un bateau à vapeur est arrivé avant-hier dans le golfe. On dit que le grand-duc de Toscane est à bord; mais on ne sait rien au juste, le gouvernement réactionnaire cache ou dénature tous ses actes. »

Sicile. — (Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)

Palerme, le 23 avril 1849.

Mes chers amis

Que de tristes choses se sont passées ici depuis ma dernière lettre! Vous devez savoir déjà que la Sicile a accepté la médiation de l'amiral Baudin pour stipuler les conditions de l'arrangement à intervenir entre nous, pauvres Siciliens, et l'aimable Bourbon de Naples.

Je n'ai pas le courage d'entrer avec vous dans de longs détails sur toutes les manœuvres qui nous ont amenés à ce fatal résultat. Les faits personnels, qui ont cependant joué un si grand rôle dans cette affaire, ne vous intéresseraient probablement guère. Je me bornerai à vous faire comme une esquisse du déplorable tableau que nous avons vu se dérouler ici depuis quinze jours.

On avait conseillé à Ferdinand de commencer la guerre par un coup d'éclat, par un succès de nature à frapper les imaginations, et à rendre l'audace aux partisans de la soumission *pure et simple*, aux peureux et aux lâches. Vous savez qu'il y en a partout.

Une expédition formidable fut donc dirigée contre Catane qui, malgré des prodiges de valeur, finit par rester au pouvoir des Napolitains, ou, pour parler plus exactement, au pouvoir de l'armée du roi de Naples. Il est bon que vous sachiez, en effet, que sans les Suisses et sans des Allemands qu'on m'assure avoir figuré en grand nombre dans l'armée de Filangieri, jamais les Napolitains ne se seraient emparés de Catane.

A cette première victoire, il importait d'ajouter la prise de Syracuse. Comment cette place a-t-elle succombé sans coup férir, alors que le commandant Wiercinski avait assuré qu'il pourrait tenir deux mois? Je ne puis, ou je ne veux pas le dire encore. Une entrevue de deux heures entre le capitaine d'un bateau à vapeur français et le commandant de Syracuse, la veille ou l'avant-veille de l'attaque par mer, avait suffi pour changer du tout au tout le langage de l'officier polonais, et pour le porter à conseiller à la municipalité de ne pas tenter le sort des armes.

Pendant que ces faits se passaient d'un côté de l'île, les agents de l'amiral Baudin et ceux de l'amiral Parker ne restaient pas inactifs à Palerme. Ils s'étaient mis en rapport intime avec les officiers supérieurs de la garde nationale et les meneurs de la chambre des pairs; conseils de transaction, offre de médiation, promesse d'amnistie générale, communication des projets de la France pour aider aux mouvements réactionnaires en Lombardie, en Toscane et à Rome, rien ne fut oublié.

Alors éclata une scission à jamais déplorable, scission qui pouvait amener une guerre civile. D'un côté, la presque totalité du clergé, l'armée (malgré quelques désordres partiels), le peuple, et tous les hommes généreux qui s'étaient mis à la tête de la Révolution, demandaient la continuation de la guerre; de l'autre, la chambre des pairs, une portion de la deuxième chambre, et le garde nationale de Palerme, *travaillée* par vos agents, voulaient qu'on se soumît à n'importe quel prix.

Vous concevez que, dans un pareil état des choses, le président et nos dignes ministres durent délibérer mûrement avant d'assumer la grave responsabilité que la continuation de la guerre aurait fait peser sur eux. En présence de la pression exercée sur les esprits par les Anglais et par les Français, en présence des forces considérables dont le roi de Naples allait pouvoir disposer, en présence surtout de l'éventualité d'une guerre civile, ces hommes aux nobles sentiments, au cœur fort et généreux, ont cru devoir laisser la municipalité de Palerme résoudre elle-même la question. Le 14 ils se sont retirés des affaires, et ont remis les rênes de l'Etat à trois personnes qui ont toute la sympathie de nos pairs et des officiers supérieurs de notre garde nationale.

A partir de ce moment, le succès de la réaction n'a plus été l'objet du moindre doute.

La France recevra bientôt de nombreux émigrés, honorables débris des défenseurs de l'indépendance sicilienne.

Le petit nombre de vos compatriotes (environ une centaine) qui ont pris part à la lutte armée, se sont vaillamment battus; ils ont dignement soutenu l'honneur du nom français.

Mieroslawski, qui a reçu une blessure légère, vient de s'embarquer pour Marseille.

La ville de Palerme est dans la consternation. Les réactionnaires mêmes n'osent pas se montrer fiers de leur triomphe. Quant au peuple, il est silencieux et morne. Le peuple sicilien est peu instruit, peu *développé*, comme on dirait chez vous; il ne comprend pas bien les raisonnements ou plutôt les habiles calculs des hommes qui préfèrent aux dangers d'une résistance glorieuse les avantages matériels d'une soumission déshonorante; mais il se sent froissé dans ses sentiments intimes et ne se résigne qu'en maudissant ses vainqueurs. Croyez-le bien, les Siciliens cultiveront dans leur cœur la haine du Napolitain, et, à un jour donné, on les retrouvera plus dévoués que jamais à la cause sacrée de leur indépendance.

Plaignez-nous, mes amis! nous qui, les premiers, en 1847, avons poussé le cri d'indépendance, nous voilà entraînés dans le mouvement rétrograde qui a commencé chez vous, et qui s'est ensuite répandu avec tant de rapidité dans toute l'Italie. Plaignez-nous parce que nous souffrons cruellement, mais partagez notre foi dans l'avenir et dans le triomphe prochain en Europe de la liberté des peuples.

Adieu. Vive la liberté!

La Hongrie et l'Autriche.

Le succès des Hongrois a réconforté les démocrates de Vienne. Dans les cafés, dans les cabarets, on crie: Vive Kossuth! Les ouvriers se préparent à aller rejoindre en masse l'armée hongroise si elle approche de Vienne. L'aristocratie est tremblante, les comptoirs des changeurs sont assiégés de gens qui veulent de l'argent pour s'éloigner au plus vite. Le gouvernement fait publier des proclamations pour rassurer les habitants et promettre la victoire; mais tout le monde s'accorde à regarder la situation de l'Autriche comme excessivement critique. Welden ne peut reprendre l'offensive, et il devra se trouver heureux s'il peut opérer sa retraite.

On dit que le cabinet autrichien en est venu à implorer des secours militaires de la Prusse elle-même. On ajoute que la Prusse serait disposée en effet à envoyer des troupes dans la Bohême. Une vive controverse se serait élevée à ce sujet entre le prince de Prusse et le comte d'Arnim.

Les avant-postes des Madgyars sont, dit-on, à Neutra. Ils sont également vainqueurs sur le Bas-Danube. Ils ont bombardé et incendié Carlowitz le 16, et d'importants transports d'armes et de munitions ont eu lieu d'Agram vers Semlin, par Sissek. Perczel est entré à Verkovar, sans éprouver la moindre résistance.

Il paraît que l'armée impériale se concentra sur les bords du Raab. Le gouvernement autrichien a fait annoncer que désormais il ne publierait plus de bulletins de la guerre.

La *Gazette de Cologne* dit qu'il y a dans l'armée hongroise une légion académique composée d'étudiants de l'Université et une légion de la mort formée de prolétaires de la même ville. Ce journal ajoute :

« Les Hongrois se préparent à faire tête aux Russes. La diète de Debreczin a ordonné, dans la crainte d'une intervention russe, une nouvelle levée de 200 000 recrues, dont 100 000 en Transylvanie. Cette levée a lieu par engagement volontaire. Chaque commune donne 20 florins à celui qui s'engage, et lui assigne en outre une étendue convenable à l'expiration de son temps de service. Si le contingent désigné n'est pas réuni à l'expiration du délai fixé, il y sera supplée par la voie du tirage au sort.

» La Russie, écrit un allemand de Jassy à un diplomate de Berlin, a dans les principautés du Danube autant d'ennemis acharnés qu'il y a d'habitants, et si elle n'a pas fait entrer 30 000 hommes en Transylvanie pour rétablir l'honneur de ses armes, c'est uniquement parce qu'elle ne peut pas disposer de 30 000 hommes à cette fin, en les retirant des principautés. »

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*).

Cracovie, 25 avril 1849.

Dieu est décidément avec la cause des bataillons slaves! En même temps que Dembinski portait aux diverses députations saxonnes et allemandes des paroles de courage et d'espoir, notre vaillant Bem s'exprimait à peu près dans les mêmes termes à Debreczin, où le diamant (krasny) à lui offert de la couronne de Saint-Etienne, était remplacé par une branche de laurier en or, sur laquelle était incrusté son nom en lettres émaillées, ce qui est, comme tu le sais, une distinction des plus hautes.

Les corps d'armée autrichiens ont été battus avec une impétuosité et une science qui réjouiraient l'immortel vainqueur de Wagram!

Le général Wohlgemuth, avec 16 000 hommes, a été forcé de déguerpir de Komorn, où la brigade de Jablonowski, le Gallicien, a fait des prodiges.

L'occupation de Bude-Pesth a suivi, mais forcé de se porter avec Georg y vers la Marche (une rivière qui sépare la Hongrie de la Moravie), Dombinski n'a pu y faire son entrée triomphale.

La municipalité de la ville fit un cortége de jeunes filles vêtues de blanc, se sont rendus auprès des vainqueurs qui leur ont promis, pour le 24 avril, l'arrivée du dictateur à Pesth.

L'allégresse est au comble ici. Beaucoup de propriétaires quittent Podgorze (ville autrichienne, frontière de Cracovie, qui n'en est séparée que par la Vistule), et viennent s'établir dans notre ville, sachant bien que nous ne nous vengerons pas des massacres de 1846. On assure que Szela, forcé de combattre dans les rangs des Autrichiens, a été tué devant Komorn, où l'action a été des plus meurtrières.

La stratégie de Welden a été prise à défaut. Tous les corps autrichiens sont isolés, et nos vaillants combattants en auront bon marché.

La désertion est immense. L'ardeur des Hongrois est sans pareille. Jellachich a fait porter des paroles de repentir ; elles ont été rejetées.

La *Slowanska Lipa* a décrété un soulèvement à Prague, qui est peut-être consommé au moment où je t'écris.

Bem, l'intrépide, a de nouveau battu les Russes en Valachie, où il a pénétré sur l'*invitation* de la population de la frontière.

De grands événements se préparent, et on peut considérer l'empire d'Autriche comme anéanti.

La Pologne commence à respirer. La Wolhynie et la Lithuanie s'organisent, et la Russie ne dit mot.

Les 120 ou 130 000 hommes qu'elle entretient dans la Pologne n'ont d'autre mission que d'empêcher qu'on aille en Hongrie; mais la frontière est mal gardée, l'or endort les Cosaques des postes limitrophes, et l'émigration est considérable.

Nous avons foi dans les paroles des chefs éminents du slavisme, et l'Italie elle-même leur devra un jour des bénédictions.

Vous autres, à Paris, célébrez, comme il convient dans de pareilles circonstances, l'anniversaire du 3 mai 1791.

Dieu nous soit en aide, nous serons libres !

Nouvelle dissolution du Parlement prussien.

Nous avons parlé hier d'une discussion élevée dans la chambre des députés de Prusse, au sujet de la levée de l'état de siége de Berlin. Les ministres avaient combattu cette proposition avec énergie.

Vu l'état des esprits, et en présence des complications de l'Allemagne, ils ne pouvaient renoncer à cette garantie de l'ordre à Berlin. La chambre a d'abord rejeté un amendement portant que la levée de l'état de siége serait subordonnée à l'adoption des lois que discutait la chambre. La droite et le centre se sont ralliés alors à un amendement de juste-milieu proposant d'engager le ministère à lever l'état de siége, avec cette réserve que, pendant la session des chambres, les meetings en plein air seraient défendus à Berlin et à la distance de deux lieues dans les environs. Cet amendement a été également rejeté par 168 voix contre 165, et elle a adopté, à la majorité de 184 voix contre 139, une disposition ainsi conçue :

« La chambre déclare que le maintien de l'état de siége, sans le consentement des chambres, est illégal, et qu'elle n'accorde pas l'autorisation pour ce maintien. »

Le ministère a répondu à ce vote par la dissolution de la chambre des députés et la prorogation de la première chambre. L'ordonnance est précédée d'un rapport dans lequel on reproche à l'Assemblée nouvelle, comme à celle qui avait été élue pendant le mouvement révolutionnaire, d'avoir outrepassé ses pouvoirs.

L'ordonnance a été portée à la deuxième chambre par un ministre. Le président, après avoir entendu cette lecture, a dit : « Je déclare la session terminée. » Les députés se sont dispersés sans protester. Les députés démocrates devront quitter immédiatement Berlin s'ils ne veulent être traqués par la police.

Le gouvernement n'avait rien négligé pour se faire une majorité dans la question de l'état de siége. Afin d'effrayer les démocrates, amis de l'ordre, on avait placé sur le banc de beaucoup de membres de l'Assemblée un petit papier ainsi conçu :

« A Messieurs de la seconde chambre,

» Une fraction extrêmement rouge de la gauche a adopté ces jours-ci le programme suivant :

» 1° Le pouvoir suprême dans l'Etat émane du peuple souverain ;

» 2° Nous appuyons notre droit sur les barricades de Berlin des 18 et 19 mars, et nous continuerons de nous y appuyer ;

» 3° Nous n'adoptons une Allemagne unie qu'autant qu'il n'existe qu'une seule chambre, et que celle-ci nomme une commission de trois personnes, qui forme la plus haute autorité de l'Etat.

» 4° Nos efforts tendent à la formation d'une grande République polonaise.

» 5° Tous ceux qui ont participé à la contre-révolution sont réservés à la justice populaire.

L'irritation est très vive à Berlin, et l'on prévoit une nouvelle révolution.

Les Etats secondaires de l'Allemagne, et le pouvoir central.

Le roi de Hanovre vient de dissoudre la seconde chambre de ses Etats, dont les membres avaient eu l'audace de se réunir quelquefois en dehors des séances publiques, afin de s'entendre sur les résolutions à adopter.

La majorité des deux chambres, dit la proclamation royale, était sur le point de signer, pendant la prorogation des deux chambres, un acte par lequel elle s'obligerait à contraindre le gouvernement : 1° à déclarer son adhésion à la constitution adoptée par l'Assemblée nationale; 2° à donner son assentiment à l'élection du roi de Prusse comme empereur d'Allemagne.

— On écrit de Munich, 23 avril, au *Journal allemand de Francfort* :

« Tandis que le cabinet de Munich fait parvenir à Francfort et à Berlin une note dans laquelle il déclare ne pouvoir accepter la constitution de l'empire, l'agitation s'organise dans la capitale et dans les principales villes du royaume, dans le but d'obtenir du cabinet la convocation immédiate des chambres. L'opinion publique se prononce généralement pour l'acceptation de la constitution allemande par la Bavière, et on ne doute pas que les chambres ne se prononcent dans le même sens. On croit généralement que c'est pour se soustraire à la crise que provoquerait une telle manifestation de la part des chambres, que le gouvernement les proroge de mois en mois. »

On écrit de Varsovie, 21 avril :

« L'empereur est à Moscou, et avec lui le grand-duc héritier du trône, les grands-ducs Nicolas, Michel et Constantin, les grandes-duchesses Olga, Maria Alexandrowna, Marie Mieslajewna, le prince royal de Wurtemberg, le prince Pierre d'Oldenbourg et le duc de Leuchtenberg. On parle d'une prochaine visite du czar à la cour d'Olmütz.

Assemblée nationale.

Présidence de M. MARRAST. — *Séance du 30 avril.*

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur les majorats et les substitutions.

L'art. 1er porte que les majorats des biens particuliers qui auront été transmis à deux degrés successifs, à partir du premier titulaire, sont abolis.

Ces majorats demeureront libres entre les mains de ceux qui en sont investis. Le reste de la loi est purement réglementaire.

L'Assemblée décide qu'elle passera à une troisième discussion.

L'Assemblée s'occupe ensuite du projet relatif à l'indemnité coloniale.

Les articles 1 à 6 sont adoptés sans modification.

M. TRANCHANT présente l'amendement suivant à l'article 7 :

Le cinquième de la rente de 6 000 000 fr. sera prélevé pour servir à l'établissement de banques d'escompte dans les colonies, et pour faciliter l'émigration de travailleurs français.

Un règlement d'administration publique déterminera l'emploi de cette portion de l'indemnité.

Cet amendement n'est pas adopté.

M. DE KERDREL présente un autre amendement, qu'il retire sur les observations de M. Crémieux.

Les art. 7 à 11 sont adoptés sans discussion. L'ensemble de la loi est l'objet d'un scrutin, qui donne le résultat suivant :

Votants	552
Majorité	257
Pour	514
Contre	38

Le projet est adopté.

M. LACROSSE, ministre des travaux publics, dépose un projet de loi relatif à l'exploitation par l'Etat du chemin de fer de Paris à Lyon. (Marques de satisfaction.) Ce projet est renvoyé dans les bureaux où il sera examiné d'urgence.

M. DOUTRE demande la parole pour des interpellations.

Voici le fait. Samedi soir, vers les neuf heures, je me rendais à la Porte Saint-Denis, chez un de mes amis; obligé de revenir sur mes pas, bien que j'eusse fait mes efforts pour éviter les rassemblements, je me trouvai en face d'un officier de paix qui, sans motif, sans provocation, après m'avoir rudoyé, ordonna à deux sergents de ville de s'emparer de moi en des termes que je ne veux pas rappeler.

Il n'est pas vrai que j'aie fait la moindre résistance, que j'aie dit que je ne reconnaissais pas l'autorité de la loi ; tout au contraire, j'affirme n'être pas sorti du langage parlementaire. Il est indigne que des individus sortis de la sentine monarchique, agents subalternes de la police, osent se ruer sur des hommes paisibles, sur des citoyens que leur caractère devrait faire respecter. Il faut que réparation soit faite, réparation éclatante, autrement je saurai faire respecter moi-même mon inviolabilité. (Mouvement.)

M. LUISI MATHIEU. Je demeure entre la Porte Saint Denis et la Porte Saint-Martin. Empêché de rentrer chez moi, je demandai à des sergents de ville de m'en faciliter les moyens. Ils me bousculèrent et m'emmenèrent dans un trou où l'on me fourra. (Hilarité.) Je dis à ces sergents de ville, avec le calme que je conserve ici, que je ne résistais pas parce que j'étais de ceux qui désiraient que force restât à la loi ; mais que si l'on me brutalisait encore, j'irais demander à l'Assemblée nationale si elle voulait que l'article 36, qui assure notre inviolabilité, fût respecté ou rayé dans la constitution.

Je tenais ma médaille à la main. Malgré ce signe qui devait m'assurer la protection des agents de l'autorité, ils m'ont dit : Nous nous moquons bien des représentants. On fit prévenir le commissaire de police, qui était là auprès. Il vint. Je lui dis que je n'avais pas fait dix-huit cents lieues pour venir troubler l'ordre. Malgré ce que je pus dire, le commissaire ordonna qu'on me conduisît à la Préfecture de police. (Exclamations à gauche. — Longue agitation.)

M. ODILON BARROT. Ce n'est pas le gouvernement qui est la cause des rassemblements, bien qu'on n'ait pas craint de l'en accuser à cette tribune. Nous saurons peut-être un jour quels sont les véritables instigateurs. Il ne manque pas de gens qui jettent le peuple dans la rue dans laquelle ils sont trop prudents pour descendre !

M. SCHŒLCHER. Est-ce nous que vous désignez ? (Rumeurs violentes à gauche. — Interruption.)

UNE AUTRE VOIX. Il faut avoir le courage de nommer ceux qu'on accuse.

M. O. BARROT. Ah ! si l'on savait le mal que fait au pays, au commerce, à la confiance ces rassemblements tumultueux dont la cité s'alarme, l'on rougirait d'accuser ceux qui doivent veiller au maintien de tout cela et qui en font leur premier devoir.

A GAUCHE. Il n'y a que vous qui ayez à gagner à ces désordres !

M. O. BARROT. L'imputation a été portée contre nous ; mon droit, mon devoir est de la repousser comme calomnieuse. Non, nous ne provoquons pas les émeutes. (Si ! si !) — Violent tumulte.) J'en appelle aux hommes de bien de tous les partis ; je leur demande si ce ne sont pas des accusations odieusement calomnieuses ?

M. DEVILLE. On ne peut le calomnier ! (Rumeurs à droite. — Interruption.)

M. O. BARROT. On calomnie indignement, brutalement le gouvernement. Il est de son devoir de venir protester contre ces accusations inqualifiables ! Des individus se rassemblent, poussés par de mauvaises passions ou par une inepte curiosité; ils jettent le trouble et l'inquiétude dans la cité, désolent le commerce obligé de fermer ses boutiques, ruinent les ouvriers eux-mêmes.

Que doit faire le gouvernement ? Doit-il se croiser les bras et donner toute licence à l'émeute ? A Dieu ne plaise ! Le devoir du gouvernement est de rétablir le calme, de réprimer le désordre. Que des agents de l'autorité chargés de cette répression ne se soient pas tenus dans les bornes de la modération, que leur zèle les ait emportés, cela serait possible.

Une enquête est ordonnée, et justice sera faite, car la brutalité n'est jamais permise, n'est excusable vis-à-vis de personne ! Je ne mets aucunement en doute la sincérité de mes collègues ; mais enfin c'est un jugement que nous avons à prononcer, et nous ne pouvons prononcer avant d'avoir entendu toutes les parties. Si le gouvernement doit protection aux citoyens, il est aussi de son devoir de faire respecter les agents de l'autorité. (A droite : Très bien !)

M. JOUIN. Je regrette que ce débat ait été porté à cette tribune; je regrette surtout d'avoir à confirmer les assertions de quelques-uns de mes collègues ! Je suis convaincu que les agents inférieurs de l'autorité se laissent entraîner par excès de zèle à des violences contre lesquelles je n'avais pas besoin que M. le ministre vînt protester à cette tribune.

Il était onze heures du soir ; je traversais la rue Saint-Denis, accompagné d'un de mes amis. Il n'y avait plus de rassemblements ; quelques rares passants circulaient au loin.

Arrivé à la contre-allée qui descend la rue de Cléry, où il n'y avait absolument personne, je vis un des représentants qui est sur un de ces bancs entouré d'agents. J'ignorais ce qui se passait, j'ignorais que des sommations avaient été faites. J'étais à quelques pas de la porte Saint Denis, lorsque je vis environ trente agents se précipiter sur moi brusquement. Je n'avais pas entendu l'ordre qu'ils m'avaient donné de me retirer. Tout étonné, je m'arrête et je demande aux agents de police si la circulation est interdite. Pour toute réponse, l'agent me prend au collet et m'entraîne vers un groupe mêlé d'agents et de soldats. (Sensation.)

Ce que j'affirme, c'est que j'ai vu d'autres citoyens inoffensifs saisis comme moi et entraînés de la même façon dans les groupes d'agents de police. (Sensation.) Je les ai vus rudoyés et frappés de coups. Cela faisait mal à voir. Vous ne pouvez douter de la sincérité de mes paroles. (Non ! non !)

On me conduisit à la préfecture de police. Arrivé là, dans la cour, je demandai à un agent de me faire parler à un commissaire qui pût recevoir ma déclaration. On ne me répondit pas. Je vis un capitaine, je lui dis que j'avais l'honneur d'être représentant du peuple, et que je demandais à faire reconnaître mon identité ; on me jeta dans ce lieu indigne qu'on appelle Souricière; je réclamai avec instances; mais sans vouloir m'entendre, les agents m'entourèrent, l'on me fouilla pour voir si je n'étais pas porteur d'armes ; un autre fouilla dans toutes mes poches ; j'étais indigné de cette atteinte portée à ma personne. Ne trouvant personne à qui me plaindre, j'attendis.

Je m'adressai au brigadier; cet homme eut l'obligeance de me mettre dans un cabinet voisin de la Souricière. Là, je demandai du papier, de l'encre et tout ce qu'il me fallait pour écrire. Il me fut impossible de rien obtenir, et je restai dans cet état jusqu'au lendemain à dix heures du matin. (Sensation.)

Je réclame ; on me saisit moi-même, on m'entraîne avec mon compagnon à la Préfecture de police, où, malgré mes instances, après avoir été fouillé (Rumeurs), j'ai été jeté dans ce lieu indigne qu'on nomme la *Souricière* ; je n'obtins qu'avec une peine extrême d'être transféré dans un autre endroit, où j'ai passé la nuit, bien que j'eusse décliné mon nom et ma qualité. (Mouvement.)

M. DEGOUSÉE rend compte des démarches qu'il a faites auprès de M. le ministre de l'intérieur pour que réparation fût faite aux représentants arrêtés. L'orateur se plaint qu'un agent supérieur de la police ait répondu au capitaine de la 10e légion, qui venait réclamer M. Jouin : « Un représentant arrêté ! je voudrais les arrêter tous. » (Mouvement.)

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de deux lettres, l'une de M. le ministre de l'intérieur, qui déplore la méprise dont M. Jouin a été victime ; l'autre de M. le président de l'Assemblée, qui réclame auprès du ministre en faveur du respect dû à l'inviolabilité des représentants, et annonce que dorénavant tout représentant arrêté serait conduit à l'hôtel de la Présidence. (Très bien !)

M. SCHŒLCHER. M. le président du conseil a prononcé tout à l'heure des paroles contre lesquelles je sens le besoin de protester. Il a parlé de gens qui lançaient le peuple dans la rue, et se gardaient d'y descendre, et ces paroles, il les a prononcées en se tournant vers nous. Si c'est une accusation directe, je la repousse à mon tour comme une odieuse calomnie. (Bravos à gauche.)

M. O. BARROT. Je n'ai accusé personne, et je suis heureux des paroles que je viens d'entendre ; mais le gouvernement se devait de repousser avec toute l'énergie de son indignation ces mêmes calomnies qu'on ne craint pas de répéter à cette tribune, bien que le bon sens public en ait fait justice. Du reste, il résultera de cet incident un enseignement dont nous profiterons tous. (Rumeurs à gauche.)

M. DOUTRE. Je suis monté à cette tribune pour appeler l'attention de l'Assemblée sur un propos qu'a cité un de nos questeurs.

Un chef de police, M. Carlier, aurait dit qu'il voudrait emprisonner toute l'Assemblée. (Assez !)

M. LE PRÉSIDENT. On s'assurera si réellement le propos que M. Degousée a rapporté a été tenu avant d'en demander la punition à M. le ministre de l'intérieur.

La séance est un instant suspendue.

L'ordre du jour appelle le projet relatif à Montevideo.

A la reprise de la séance, l'Assemblée commence la troisième délibération du projet de loi relatif à l'acquittement du subside consenti en faveur du gouvernement oriental de Montevideo.

M. HUBERT DE LISLE. La question de Montevideo est l'une des plus tristes de toutes celles que notre diplomatie a eues à traiter. Malgré ses efforts, notre commerce, dans ces parages, est abandonné, et la République orientale presque entière est envahie par les forces de Rosas. Nos nationaux à Montevideo sont sous la menace permanente d'un danger imminent. La nécessité d'entretenir des troupes de ce côté grève annuellement notre budget d'une somme de plus de cinq millions. La diplomatie a épuisé ses ressources, il faut en finir, et c'est là une conclusion. (On rit.)

Essayer de traiter avec Rosas, ce serait affronter de nouvelles déceptions. Il faut ou abandonner Montevideo aux cruautés, aux félonies, aux réactions du dictateur, ou le forcer à une paix qui ne soit plus illusoire par une expédition décisive.

M. GERDEZE fait l'historique de la séparation des deux républiques orientale et argentine, et de cette longue lutte engagée entre les Ayacuchos et les Gauchos.

L'honorable orateur conclut en demandant qu'un crédit de 10 millions soit consacré à l'achèvement de cette guerre.

M. LEREMBOURE. Il faut que la question soit résolue ; elle ne peut l'être par l'abandon de nos nationaux, de notre influence dans l'Amérique méridionale. Il en coûte beaucoup plus en demi-mesures, et une expédition coûterait moins. Les voies diplomatiques dans lesquelles nous nous obstinons, nous rendent la risée de l'Amérique méridionale, et c'était l'avis de M. Drouin de Lhuys avant qu'il fût ministre.

VOIX DIVERSES. Que le ministre nous dise ce qu'il en pense maintenant.

M. DROUYN DE LHUYS, ministre des affaires étrangères. Il est d'usage que le ministre prenne la parole dans une discussion au moment où il le juge à propos. Je me bornerai donc à dire que le ministre ne renie aucune des paroles du rapporteur du comité des affaires étrangères.

M. le ministre borne là ses explications et retourne à sa place. (On rit.)

L'Assemblée passe à la discussion des articles.

« Art. 1er. Il est ouvert au budget du ministère des affaires étrangères, exercice 1848, un nouveau crédit extraordinaire de 640 000 francs, destiné, comme le précédent, à assurer le paiement du subside mensuel consenti à titre d'avance en faveur du gouvernement oriental, par la convention du 12 juin 1848, jusqu'à concurrence de cette somme. » — Adopté.

« Art. 2. A partir du 15 juillet prochain, il ne pourra plus être tiré de traites sur le Trésor national par le consul général chargé d'affaires de France Montévidéo pour l'exécution de la convention temporaire du 12 juin 1848. »

M. AYLIES demande le rejet de l'article 2. Il pense qu'il faut laisser à la prochaine assemblée la responsabilité d'un pareil acte.

Après une assez longue discussion, à laquelle prennent part le rapporteur et M. Gustave de Beaumont, M. le président met aux voix l'art. 2.

Il est rejeté à une très forte majorité.

L'article 3 devient l'art. 2. Il est ainsi conçu :

« Art. 2. Il sera pourvu aux dépenses extraordinaires autorisées par la présente loi au moyen des ressources de l'exercice 1848. » — Adopté.

On procède au scrutin de division sur l'ensemble.

Nombre des votants,	593
Majorité absolue,	297
Billets blancs,	586
Billets bleus,	7

En conséquence, l'Assemblée a adopté le projet.

M. MARAL fait le rapport au nom de la commission chargée de la proposition de M. Brand, relative aux pensions des dix-huit préfets.

Les conclusions sont que les pensions seront révisées. Le rapporteur demande l'urgence. L'urgence est ordonnée.

La séance est levée à 6 heures 3/4.

Candidatures dans les départements.

NIÈVRE. — Liste des candidats, arrêtée par le comité démocratique central de Nevers :

PYAT (Félix), représentant. — GAMBON (Ferdinand), représentant. — MIOT (Jules), membre du conseil général. — ROCHUT, médecin. — ROUET, membre du conseil général. — GUERBET, de Clamecy. — MALARDIER, instituteur.

INDRE-ET-LOIRE. — Liste des candidats républicains démocrates, arrêtée, le 29 avril, en assemblée générale :

DAVID, instituteur. — DUBRAC, docteur-médecin. — NAINTRÉ, négociant. — MOCHI, avocat. — PESSON, ancien agric. — VINCENT, architecte.

HAUTE-LOIRE. — Candidats démocratiques :

Les citoyens : BREYMAND, représentant du peuple. — AMÉDÉE SAINT-FÉRÉOL, de Brioude. — JULES MAIGNE, publiciste, de Blesle. — MONNIER aîné, propriétaire au Puy. — CAMILLE CHOUVY, propriétaire au Puy. — CHOVELON jeune, cultivateur de Saint-Pal.

Comités départementaux.

Réunion de délégués.

Le comité démocratique socialiste de la Somme est en permanence chez le citoyen Cattiaux, président, rue Croix-des-Petits-Champs, 10, pour renseignements et distribution de bulletins de vote.

SEINE-INFÉRIEURE. — Réunion mardi soir, à 7 heures, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 27.

DEUX-SÈVRES. — Réunion mercredi, 2 courant, à 7 h. rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 13.

TARN-ET-GARONNE. — Aujourd'hui, 1er mai, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 25, 7 h. 1/2 du soir.

ISÈRE. — Réunion électorale importante, aujourd'hui mardi, 1er mai, à 8 h. précises du soir, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 11.

HAUTE SAÔNE. — Quatrième réunion électorale et de propagande des démocrates socialistes de la Haute-Saône, mardi 1er mai, à sept heures du soir, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 93.

CORRÈZE. — Rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 11, à sept heures et demie.

CHARENTE. — Rue de la Grande-Truanderie, 44, à sept heures et demie, et vendredi à la même heure.

LOIR-ET-CHER. — Rue de la Grande-Truanderie, 44, à sept heures et demie, et vendredi, à la même heure.

CHARENTE INFÉRIEURE. — Rue de la Grande-Truanderie, 44, à sept heures et demie, et vendredi, à la même heure.

AVEYRON. — Les démocrates socialistes sont priés de se réunir mercredi, à huit heures du soir, chez le citoyen Nègre, rue Saint-Denis, 182, à l'effet de se constituer en comité électoral.

LOT-ET-GARONNE. — Réunion des démocrates socialistes de Lot-et-Garonne, aujourd'hui mardi 1er mai, à 7 h. 1/2, chez le citoyen Léo Barbès, rue de l'Ouest, 84.

BASSES-PYRÉNÉES. — Réunion électorale des démocrates socialistes des Basses-Pyrénées, mardi 1er mai, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 12, à 7 h. 1/2.

— Demain mardi, à 7 h. 1/2 du soir, salle des Acacias, rue Saint-Antoine, 104, séance du club présidé par l'abbé Montlouis.

FAITS DIVERS.

Nous sommes heureux de constater que la soirée d'hier dimanche a été parfaitement calme. Une foule immense a circulé aux Champs-Elysées et sur les boulevards sans encombrements, sans attroupements fâcheux. A peine à la porte Saint-Denis quelques groupes insignifiants, composés de curieux, ont-ils été remarqués. Le bon sens de la masse s'est refusé à donner prétexte à des razzias nouvelles.

Des piquets de garde nationale stationnaient dans les mairies; mais leur intervention n'a été nécessitée par aucune disposition hostile. Les nombreuses patrouilles qui sillonnaient la foule ont trouvé partout la circulation libre.

Il y a donc lieu de croire que la curiosité parisienne choisira désormais un autre spectacle, et que la police ne fera plus ses frais.

— La commission chargée de l'examen du projet de loi sur la fête du 4 mai, s'est réunie aujourd'hui. M. Lagrange, qui depuis plusieurs jours était absent de l'Assemblée pour cause de maladie, est venu y produire sa proposition d'amnistie, qui a été prise en considération par 8 voix contre 5.

La commission a arrêté que, dans son rapport, elle la recommanderait à la sollicitude de l'Assemblée nationale. (*Gazette de France.*)

— Le *Moniteur du soir* confirme la nouvelle de la nomination de M. Ch. Merruau au poste de secrétaire-général de la préfecture de la Seine, en remplacement de M. Edmond Adam, élu conseiller d'Etat.

—Samedi, le journal le *Peuple* était encore traduit devant la cour d'assises de la Seine, sous l'accusation du délit d'excitation à la haine et au mépris des citoyens les uns contre les autres, au sujet d'articles publiés dans le numéro du 10 février dernier, et dont l'un est relatif à l'exécution des condamnés de l'affaire Bréa. Le citoyen G. Duchêne, gérant du journal, ne s'est pas présenté, et la cour, sans assistance de jurés, l'a condamné par défaut à deux ans de prison, qui se confondront dans la condamnation précédemment prononcée contre lui, et de plus à 4 000 fr. d'amende. Nous avons le ferme espoir que le verdict du jury cassera cet arrêt.

— Un premier convoi d'essai est parti hier matin de l'embarcadère du chemin de fer de Paris à Strasbourg pour Meaux. Il se composait d'une locomotive et de 6 wagons de 1re, de 2e et de 3e classes. Les wagons étaient occupés par des ingénieurs et des invités. On pense que la première section sera ouverte officiellement dans les premiers jours du mois prochain.

— Le citoyen Alphonse Gent, représentant du peuple, a été reçu, à son arrivée à Avignon, par un nombre considérable d'électeurs qui s'étaient portés au devant de lui. La foule l'a accompagné jusqu'à sa demeure aux cris de *Vive la République!* mêlés à des chants patriotiques.

— Les électeurs socialistes du département du Doubs portent Proudhon et Félix Pyat en tête de la liste des candidats pour ce département.

— L'*Aurélie*, arrivée à Nantes, y a apporté des nouvelles satisfaisantes de l'île de la Réunion. A son départ, la colonie jouissait du calme le plus parfait; les noirs s'étaient arrangés avec leurs maîtres, et le travail continuait. La récolte s'offrait sous de magnifiques apparences.

— Les blessés et combattants de février sont prévenus qu'il ne sera délivré de cartes du banquet que jusqu'à vendredi à 6 heures du soir.

On continuera de délivrer des cartes au siége du comité, faubourg Saint-Martin, 40.

ACCIDENT SUR LE CHEMIN DE FER DE CHARTRES. — Un train d'essai, sur le chemin de fer de Paris à Chartres, a éprouvé un accident peu avant d'arriver à Versailles.

A l'endroit où la voie de Versailles (rive gauche) se bifurque avec la voie de Chartres, le jeu des aiguilles qui n'avait pas encore fonctionné définitivement, a donné trop de vitesse au train. Il en est résulté qu'il s'est engagé sur les deux voies, c'est-à-dire que la locomotive marchait sur l'une, tandis que les wagons se trouvaient lancés sur l'autre. Alors un déchirement s'est opéré; des rails ont été déplacés, beaucoup de coussinets se sont brisés, le premier et le second wagon ont versé en sens contraire; mais grâce à l'habileté du mécanicien, qui a su arrêter à temps la machine, l'accident n'a pas eu d'autre suite.

Il aurait pu être très grave. Tout le train aurait pu verser dans un ravin de 30 pieds de haut.

M. le ministre des travaux publics, qui présidait à ce voyage d'essai, et plusieurs ingénieurs, un certain nombre de représentants et de dames, entre autres la princesse Mathilde, se trouvaient dans le convoi et ont été heureusement préservés. Il n'est arrivé d'accident à personne, seulement les voyageurs du premier wagon ont été jetés les uns sur les autres. Au bout de deux heures de travail la machine a été dégagée, ainsi que les deux wagons versés, et le voyage a continué. (*Presse.*)

BULLETIN DU CHOLÉRA. — Dans la journée du 28 avril, 54 décès ont été constatés ainsi: 1er arrondissement, 4 à domicile, 3 à Beaujon et 3 à l'Hôpital militaire. — 2e arr., 3 à domicile. — 3e arr., 2 à domicile. — 4e arr., 0. — 5e arr., 4 à domicile. — 6e arr., 2 à domicile. — 7e arr., 4 à domicile. — 8e arr., 1 à domicile et 3 à l'hôpital. — 9e arr., 3 à domicile et 3 à l'Hôtel-Dieu. — 10e arr., 3 à domicile et 10 aux hôpitaux. — 11e arr., 2 à domicile. — 12e arr., 2 à la Salpetrière, 4 à la Pitié et 3 au Val-de-Grâce. — C'est donc 23 décès à domicile et 31 aux hôpitaux.

Dans la journée du 29, il y a eu 43 décès ainsi répartis: 1er arr., 2 à domicile et 2 à l'hôpital militaire. — 2e arr., 1 à domicile. — 3e arr., 4 à domicile et 1 à l'hôpital. — 4e arr., 0. — 5e arr., 3 à domicile et 1 à l'hôpital. — 6e arr., 0. — 7e arr., 1 à domicile. — 8e arr., 3 à domicile et 5 à l'hôpital. — 9e arr., 1 à domicile et 5 à l'Hôtel-Dieu. — 10e arr., 3 à domicile et 7 aux hôpitaux. — 11e arr., 0. — 12e arr., 1 à domicile, 4 la Salpêtrière, 2 à la Pitié. — C'est donc 27 décès aux hôpitaux et 16 à domicile.

UN BANQUET DES RÉPUBLICAINS DÉMOCRATES DE L'OISE, relatif aux élections, aura lieu à Beauvais, le dimanche 6 mai 1849. Prix: un franc. — Plusieurs représentants du peuple doivent assister à ce banquet.

On trouve des billets à Beauvais: au bureau central, chez M. Gros, propriétaire, rue du Boisseau, 4, et chez MM. Adde, marchand de vins, rue du Théâtre; Vohis, à Saint Quentin, et Carbonnier, marchand de vins, rue des Jacobins.

Les toasts et discours devront être déposés, par écrit, au bureau central avant le 5 mai.

Nota. — De nouvelles affiches indiqueront le lieu et l'heure du banquet.

ESPRIT DES CAMPAGNES. — Un banquet démocratique, auquel ont pris part deux cents citoyens, a eu lieu dimanche dernier, à Bègles. Les commissaires ont dû refuser les souscriptions d'un nombre presque aussi considérable de patriotes, qui n'auraient pu trouver place dans la salle louée pour cette réunion.

Les convives étaient presque tous, n'en déplaise au *Courrier de la Gironde*, d'honnêtes et véritables travailleurs, *des travailleurs travaillant*, des chefs d'atelier, des cultivateurs de la commune de Bègles et des environs. Quelques membres du bureau du comité général démocratique avaient été invités à cette fête patriotique, qui a conservé jusqu'au dernier moment un caractère remarquable de dignité et de profonde conviction.

Un républicain de l'avant-veille, vieillard à cheveux blancs, présidait le banquet. Aucun domestique n'a paru dans la salle; les commissaires ordonnateurs du banquet ont fait eux-mêmes le service avec un empressement plein de cordialité.

Plusieurs toasts ont été portés: A la République! Aux calomniés de la Montagne! A la formation du parti démocratique dans la Gironde! Aux défenseurs et aux martyrs de la démocratie! A l'union de tous les républicains sincères pour la défense de la République et de la Constitution!

Un peu avant la fin du banquet, M. le commissaire central Emmery s'est présenté dans la salle. La présence de ce magistrat, annoncée à l'assemblée par le président, n'a amené aucune observation, aucun murmure, et les manifestations patriotiques ont continué, conservant jusqu'à la fin leur caractère de conviction énergique et de soumission aux lois du pays. (*Tribune de la Gironde.*)

ESPRIT DE L'ARMÉE. — Nous lisons dans l'*Union républicaine de l'Yonne*:

« Un nouveau détachement de militaires escortés par les gendarmes et dirigés sur l'Algérie pour cause de suspicion politique, est arrivé, hier, à Auxerre... La police, redoutant une manifestation du genre de celle qui a eu lieu récemment, a fait partir, aujourd'hui ces militaires à cinq heures du matin. Avis à nos amis d'Avallon.

D'autre part nous trouvons le récit suivant dans le *Censeur de Lyon*:

« Mercredi soir, des militaires se sont réunis sur la place des Célestins, et un sergent a lu à haute voix l'un des journaux dont on défend l'entrée dans les casernes. Un moment après d'autres militaires se rendaient dans la rue Centrale, aux bureaux d'un autre journal, pour y chercher les numéros qu'on leur délivre aux frais d'une souscription ouverte ici. Il en est résulté des rassemblements qui ont duré assez longtemps.

» Hier soir, des militaires sont encore allés dans les mêmes bureaux, et un rassemblement considérable s'est formé d'abord rue Centrale, puis s'est étendu sur la place de la Préfecture; mais il était des plus calmes, des plus inoffensifs.

» L'autorité a fait venir aussitôt la gendarmerie et de nombreux agents de police; des patrouilles ont parcouru les quartiers, et les rassemblements se sont tout naturellement prolongés. Nous avons entendu dire que de nombreuses arrestations avaient eu lieu; nous n'en comprenons pas le motif, car nous n'avons pas appris qu'il eût été fait aucun acte qui appelât une répression ou qui menaçât la tranquillité publique. »

PETITS MENSONGES HONNÊTES ET MODÉRÉS. — L'*Echo de Vésone*, feuille réactionnaire de la Dordogne, l'emporte sur ses sœurs de la province; c'est une supériorité qu'il faut lui reconnaître: chaque jour elle imprime en grosses lettres, en tête de sa première page, un certain nombre d'entrefilets qui ne sont pas précisément véridiques, au contraire; mais qui s'accordent parfaitement avec cet honnête principe d'un casuiste: *la fin justifie les moyens*. Déjà nous avons appelé l'attention sur un article assez captieux qui ne tendait à rien moins qu'à faire croire que dans la séance de l'Assemblée nationale du 21, M. Ledru-Rollin aurait été reconnu l'auteur de la proposition de banqueroute. Voici deux nouvelles contre-vérités, choisies entre plusieurs autres:

Première:

« MM. Dupont, Groslhier-Desbrousse et Savy ont voté pour augmenter le traitement du président de la République, parce que, si on lui avait refusé cette allocation, ainsi que le demandaient les Montagnards, il aurait été obligé d'aller prendre non pas un logement dans son hôtel, car il n'en a pas comme M. Boulay (de la Meurthe), mais dans un hôtel garni.

» Ils n'ont pas voulu faire cette injure à l'élu du 10 décembre, au neveu de Napoléon. »

L'*Echo de Vésone* trouve sans doute M. Louis Bonaparte à l'étroit dans le palais de l'Elysée-National; il lui faudrait les Tuileries.

Deuxième contre-vérité:

« Quel est l'auteur des 45 centimes? — C'est M. LEDRU ROLLIN. »
(*Discours de M. Duclerc, ministre des finances.*)

Et voilà pourtant les journaux qui s'intitulent *honnêtes... et modérés*!

Le mercredi 2 mai, à 3 heures précises, M. Emile Chevé ouvrira chez lui, rue Saint-André-des-Arts, 60, un nouveau Cours de musique vocale et d'harmonie.

Les leçons auront lieu trois fois par semaine, les *lundis*, *mercredis* et *vendredis*, de 3 heures à 4 heures 1/2 du soir.

La durée de chaque cours est de six mois.

Des places spéciales sont réservées aux dames et aux enfants.

Bourse du 30 avril.

Nous entrons en liquidation. C'est aujourd'hui la réponse des primes; elle se fait sur le 5 0/0, à deux heures, à 87 80.

Le roi de Prusse a dissous la seconde chambre et prorogé la première.

On dit qu'à la suite de cette dissolution, les rues de Berlin se sont hérissées de barricades.

La rente ouvre au plus bas à 87.75, monte à 88.55 pour finir à 88.35 à terme comme au comptant. C'est 15 c. de hausse sur la fermeture de samedi.

Le cours moyen de la coulisse pour la liquidation est de 88 fr. 40 c.; elle fait à quatre heures 88.70 fin mai prochain.

La Banque de France débute à 2385 et finit à 2395 en gagnant 5 sur la bourse précédente.

Le 3 p. 100 commence à 56.40, pour clorre, au plus haut, à 56.95.

Les chemins de fer n'ont presque pas de variations: Orléans fléchit à 845; perte, 2 50; Av.-Marseille subit la même différence; il est à 215. Le Nord est stationnaire à 453 75.

La fin du marché est indécise. La rente a été constamment recherchée, mais à la fermeture tout a un peu fléchi, et les offres devenaient considérables.

La Bourse de mardi dessinera le mois de mai.

Les nouvelles obligations de la ville font 1140.

Le zinc Vieille-Montagne n'est plus qu'à 3 025.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	56 60	56 95	56 40	56 93
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0	88 20	88 55	87 65	88 35

30 avril. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	56 93	»»	4 Canaux avec prime	1065 »»
— Emprunt 1847-1848	»» »»	»»	Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	88 35	»»	Caisse hypothécaire	135 »»
4 1/2 0/0 du 22 mars	87 50	»»	Emprunt d'Haïti	210 »»
3 0/0 j. du 22 septembre	»» »»	»»	Espagne, dette active	30 50
Actions de la Banque	2395 »»	»»	— dette passive	»» »»
Rente de Naples, j. juillet			— 3 0/0 1841	33 25
Récép. Rothschild	86	50	Emprunt portugais 5 0/0	»» »»
5 0/0 de l'Etat romain	78	»»	— — 3 0/0	»» »»
5 0/0 belge 1840	95	60	2 1/2 hollandais	»» »»
— — 1842	94	»»	Zinc Vieille-Montagne	3025 »»
— 4 1/2	93	70	H. de la Grand-Combe	»»» »»
— Banque (1835)	84	»»	Emprunt du Piémont	880 »»
Obligations de la Ville	1200	»»	Lots d'Autriche	220 »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	430 »»	427 50	Orléans à Bordeaux	410 »»	»»» »»
Versailles, rive droite	212 50	»»» »»	Du Nord	453 75	453 75
— rive gauche	177 50	172 50	De Paris à Strasbourg	372 50	375 »»
Paris à Orléans	847 50	845 »»	Tours à Nantes	222 50	323 75
Paris à Rouen	572 50	570 »»	Paris à Lyon	»»» »»	»»» »»
Rouen au Havre	290 »»	290 »»	Montereau à Troyes	132 50	»»» »»
Avignon à Marseille	217 50	215 »»	Dieppe à Fécamp	»»» »»	160 »»
Strasbourg à Bâle	105 »»	105 »»	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	»»» »»	264 »»	Bordeaux à la Teste	»»» »»	»» »»
Amiens à Boulogne	»»» »»	»»» »»			

L'un des gérants: G. TANDON.

Spectacles du 1er mai.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Andromaque, le Moineau de Lesbie.
OPERA-COMIQUE. — Le Val d'Andorre.
ODÉON. — Sans le savoir, Mlle de Belle-Isle, l'Orientale.
THEATRE-HISTORIQUE. — La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE. — Le Bouquet, la Tasse cassée, le Lorgnon, la Niaise.
VAUDEVILLE. — Prétendants, Breda, Riche d'amour, J'attends un omnibus.
THEATRE MONTANSIER. — Trompe la Balle, E. H., les Femmes, 3 Dimanches.
VARIETES. — Premières coquetteries, 1re repr. Jobin et Nanette, les Beautés.
GAITE. — Marceau, le Facteur.
AMBIGU-COMIQUE. — Louis XVI et Marie-Antoinette, le Morne au Diable.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple). — Murat.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — Mariage d'amour, la Californie.
FOLIES. — Mathieu, Gibier de roi, Mme Gibou et Mme Pochet, le Mobilier.
DELASSEMENTS-COMIQUES. — Culottes et cotillons, Ce qui manque aux grisettes, le Père Marcel.
CIRQUE DES CHAMPS-ELYSÉES (carré Marigny.) — Ouverture.
THEATRE CHOISEUL. — Les Deux mousquetaires, le Choriste, la Fille du Rampailleur, Arlequin et Colombine, l'Entr'acte au paradis.
THEATRE BEAUMARCHAIS. — La Montagne et la Gironde.

Imprimerie LANGE LEVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 119. ÉDITION DU MATIN. **Mercredi 2 Mai 1849.**

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

PARIS. Trois mois. . . . . 6 f. Six mois. . . . . 11 f. Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS. Trois mois. . . . . 9 f. Six mois. . . . . 17 f. Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 1er MAI.

Liste des Candidats

À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, DÉSIGNÉS PAR LE COMITÉ CENTRAL DÉMOCRATIQUE DE LA SEINE.

1. BAC (Théodore).
2. CABET.
3. CHARASSIN (Frédéric), homme de lettres.
4. CONSIDERANT (Victor).
5. D'ALTON-SHÉE.
6. DEMAY, lieutenant de chasseurs à pied.
7. GENILLER, professeur de mathématiques.
8. GREPPO.
9. HERVÉ, rédacteur de la *République*.
10. HISAY, ouvrier mécanicien.
11. LAGRANGE.
12. LAMENNAIS.
13. LANGLOIS, rédacteur du *Peuple*.
14. LEBON (Napoléon).
15. LEDRU-ROLLIN.
16. LEROUX (Pierre).
17. MADIER DE MONJAU aîné, avocat.
18. MALLARMET, ouvrier en bronze.
19. MONTAGNE, ouvrier tailleur de limes.
20. PERDIGUIER (Agricol).
21. PROUDHON.
22. PYAT (Félix).
23. RIBEYROLLES.
24. SAVARY, ouvrier employé au gaz.
25. THORÉ.
26. VIDAL (François), publiciste.
27. BOICHOT (Jean-Baptiste), sergent-major de carabiniers au 7e léger.
28. RATTIER (Edmond), sergent au 48e de ligne.

Le Comité démocratique socialiste des élections nous fait parvenir la communication suivante :

Au Peuple !

Les ressources pécuniaires du Comité démocratique socialiste sont tout-à-coup taries par la suspension des réunions électorales.

Les dépenses pour frais de local, de bureau, de correspondance, d'impression des circulaires, et surtout DE LA LISTE, vont devenir impossibles.

Le Comité fait appel à tous les démocrates socialistes. Il les adjure, au nom de la cause, de s'imposer encore un sacrifice. Il espère que le peuple, qui a su trouver des sommes considérables pour racheter ses journaux des griffes du fisc, donnera une dernière obole pour achever son œuvre électorale, et assurer le triomphe de la liste.

Des souscriptions sont ouvertes dans tous les bureaux des journaux démocratiques, et au siège du comité, impasse des Bourdonnais, 6.

Les candidats désignés par le comité démocratique socialiste sont priés de se rendre au siège de la commission, 6, impasse des Bourdonnais, le mercredi 2 mai, de 9 à 11 heures du matin. — *Communication indispensable et d'urgence.*

Les souscrirtions en faveur du Comité seront reçues, dans le 12e arrondissement, chez le citoyen Sergent, rue Descartes, 44, cabinet de lecture au fond de la cour.

Dieu le veut !

Les affaires de la Démocratie sociale vont admirablement.

L'Allemagne est à la veille de se débarrasser à tout jamais de ses rois, de ses princes et de ses aristocraties séculaires.

Les triomphes des héroïques Hongrois ont forcé la détestable maison impériale d'Autriche à signer un pacte d'alliance offensive et défensive avec le chef des Cosaques, le grand-prêtre de l'absolutisme, le czar de toutes les Russies.

La marche des Cosaques sur l'Occident sera le signal qui déterminera la liquidation définitive du vieux monde.

En France, les hommes des champs, les paysans, la petite bourgeoisie, un moment égarés par les odieuses calomnies réactionnaires des monarchistes et des aristocrates de toutes les couleurs, des malthusiens, des financiers et des usuriers de toutes les espèces, s'éclairent, se réveillent, et s'attachent avec une énergie croissante aux principes démocratiques.

Grâce au ministère de la réaction, le Socialisme fait des progrès immenses dans l'opinion publique. Sa force est dans l'esprit, dans les principes, dans les idées.

Les hommes du passé sentent leur faiblesse ; ils voudraient des émeutes, des éclats, du trouble. C'est leur dernier espoir.

Le Peuple, qui a dans ses mains la force véritable, qui dispose de la puissance par le suffrage universel, ne tombera pas dans les pièges qu'on lui tend.

Il restera calme parce qu'il est fort, et il vaincra parce qu'il restera calme dans la rue et ardent dans la propagande.

Assemblée nationale.

L'Assemblée s'est occupée pendant toute la séance de la loi sur l'organisation de la force publique.

Le principe de l'exonération a été voté. Mais il a été bien entendu que le vote réservait toute entière la question de la quotité.

La commission propose une somme fixe pour l'exonération.

Le capitaine Tamisier, dans un discours remarquable, aussi lucide que fortement motivé, n'a pas eu de peine à prouver que le service militaire étant un impôt, dès que l'on permettait aux citoyens de se soustraire au service personnel par une somme d'argent, cette somme devait suivre le principe de la proportionalité posé par la Constitution.

Ne serait-il pas monstrueux, en effet, que le fils d'un millionnaire n'eût à payer, comme contingent, en argent, au service militaire, qu'une somme de 1 050 qui n'est rien pour lui, tandis que la même somme serait demandée aux fils des artisans, des manœuvriers, des plus pauvres laboureurs ?

Cela n'est pas possible.

Il faut que les privilèges soient bien profondément enracinés encore dans ce pays pour qu'une commission, émanée d'une Assemblée nationale, sous l'empire d'une Constitution *démocratique*, s'en vienne entasser toutes sortes de sophismes pour soutenir une pareille disposition, et chercher à assimiler l'exonération d'un *impôt* à l'achat d'un *objet*.

Nous espérons bien que l'Assemblée, en adoptant l'amendement du capitaine Tamisier, fera rentrer, du moins dans l'esprit et la lettre de la Constitution, le projet de la commission.

La politique et les incidents.

Il est une maxime que Napoléon (le grand), homme très expert en matière gouvernementale, a consignée en maint passage de ses Mémoires : c'est qu'*il n'appartient pas aux incidents de dominer la politique*, mais bien à la politique de *gouverner les incidents*. Fidèle à cette maxime, lorsque Napoléon (l'illustre) avait conçu un plan de conduite, il ne s'en laissait jamais détourner par les accidents, les évènements secondaires qui eussent entraîné, dérouté les esprits à courte vue. Guerroyant contre l'Autriche en Italie, et décidé à concentrer tous ses efforts contre cette puissance, Napoléon (le vrai) dédaignait les insultes, les provocations des puissances secondaires qui cherchaient à l'entraîner dans une diversion funeste ; quels que fussent les griefs, il négociait et ne s'engageait pas involontairement, aveuglément dans une guerre étrangère à ses vues.

Il importe aujourd'hui de rappeler ce principe aux démocrates. Notre cause est intéressée à la paix, à la tranquillité des rues. La réaction s'est usée dans beaucoup d'esprit par son gouvernement de quatre mois ; on l'a vue stérile, impuissante et tracassière. Elle a préparé les élections démocratiques dans l'armée par ses défenses de lire les journaux, par ses déportations pour cause d'opinions politiques ; elle a parfaitement labouré pour nous le sol de la province en mutilant les arbres de liberté, en licenciant les gardes nationales, en multipliant les perquisitions, les visites domiciliaires, en calomniant dans son *Moniteur* une foule de localités et d'autorités municipales. Tout marche bien ; nul homme de cœur ne veut prolonger un pareil régime. L'expédition de Civita-Vecchia, l'affixion de Louis Blanc et de Caussidière au pilori, viennent de révolter tout républicain véritablement modéré et sincèrement honnête.

Tout va bien. Les démocrates se rallient et les aristocrates se divisent. Chaque élément de la coalition anti-sociale prétend escamoter le succès électoral à son profit. Au lieu de combiner partout les candidatures légitimistes, orléanistes, bonapartistes, on fait courir des listes de couleur tranchée ; il y en a de toutes blanches, et tellement blanches, qu'elles admettent exclusivement les noms titrés, et que pour manquer du *de* nobiliaire, un journaliste éprouvé de l'opinion légitimiste, mais roturier, M. Laurentie, vient d'être écarté par les purs. Ils en sont là. Tout marchera bien, mais à condition que la démocratie socialiste n'effraiera personne ; par son attitude elle se ralliera les timides, qu'elle sera calme et patiente, qu'elle ne fournira pas à la réaction le moindre prétexte d'ériger à ses dépens un sanglant trophée.

Calme et résignation, la victoire est à ce prix. Quand on a senti toute l'importance de cette conduite, il ne faut pas s'en laisser dévoyer par un incident irritant, par un abus de pouvoir ; il ne faut pas que tous les avantages de la position soient puérilement sacrifiés à la pitoyable satisfaction de se venger d'un commissaire de police ou d'un sergent de ville. Calme profond jusqu'à la lutte électorale, telle doit être la devise des démocrates, quoi qu'il arrive. *Il n'appartient pas aux incidents de diriger la politique, mais à la politique de gouverner les incidents.*

La *Démocratie pacifique* commencera mardi 8 mai la publication de

JÉSUS-CHRIST EN PRISON,

S'IL VOUS PLAIT.

LETTRES AU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE ;

PAR

VICTOR MEUNIER.

Ce travail fait suite à JÉSUS-CHRIST DEVANT LES CONSEILS DE GUERRE, mais il est beaucoup plus étendu et développé d'une manière aussi logique que spirituelle et saisissante l'intime solidarité du Christianisme et du Socialisme. L'auteur prouve que le Socialisme n'est autre chose que la science des principes apportés par le Christ, et que les outrages et les calomnies prodigués aux démocrates par les prétendus défenseurs de la religion, de la famille et de la propriété, vont frapper en réalité les Apôtres, les Saints, les Pères de l'Eglise, et, au-dessus d'eux tous, Jésus-Christ lui-même.

» C'est une large étude philosophique et historique, que nous croyons destinée à produire un puissant effet sur l'opinion.

On lit dans la *Presse* :

L'*Assemblée nationale* refait ce matin l'article du *Constitutionnel* publié il y a peu de jours. Est-ce que l'*Assemblée nationale* n'aurait pas lu la réponse qui suit ?

« La presse peut être *illimitée* sans danger. *Il n'y a que la vérité de redoutable : Le faux est impuissant; plus il s'exagère, plus il s'use. Il n'y a pas de gouvernement qui n'ait péri par le mensonge.* Qu'importe qu'un *Babœuf célébrât la loi agraire*, qu'une *Quotidienne* rabaissât la grandeur de la révolution, calomniât ses héros et cherchât à relever des principes bannis ? Le gouvernement n'avait qu'à laisser déclamer ; huit jours d'exagération et de mensonge usent toutes les plumes des pamphlétaires et des libellistes. *Mais il faut bien du temps et de la philosophie à un gouvernement pour qu'il admette ces vérités.*

» A. THIERS. »

Les Français à Civita-Vecchia.

Les journaux de Marseille nous apportent des détails sur le débarquement des troupes françaises à Civita-Vecchia. Les Romains s'apprêtaient à opposer une vigoureuse résistance, lorsque le commandant français a fait publier une proclamation dans laquelle il déclare que le drapeau français n'apparaît sur le territoire romain que pour maintenir sa prépondérance et non pour influer en rien sur la forme du gouvernement librement choisi par les Romains. Sur cette assurance, les portes de la ville ont été ouvertes ; les soldats et les habitants ont fraternisé. Voici les détails que nous trouvons à ce sujet dans un supplément du *Courrier de Marseille* :

» Le 25 avril, le débarquement du corps expéditionnaire s'effectuait ici en toute quiétude, sous l'œil assez indifférent de la garde nationale, qui regardait faire l'arme au bras ; et sous le regard ardemment curieux des jeunes Romaines qui, amoureuses de tous les spectacles comme leurs grands-aïeux, s'en donnaient à cœur joie.

» La veille cependant il ne s'agissait de rien moins que d'un accueil aussi pacifique. Lorsqu'au matin du 24 avril, la frégate à vapeur *le Panama*, qui précédait d'un jour l'arrivée de l'escadre, est apparue, et que M. de Latour-d'Auvergne, accompagné du colonel Espivent, est descendu à terre [...] l'accueil qui serait fait au corps expéditionnaire, la population de Civita-Vecchia a manifesté une surprise pénible, une sorte de défiance qu'un certain nombre de républicains exaltés a tâché de pousser jusqu'à la colère. Les esprits ont été montés un moment, à ce point qu'il a été sérieusement question de fermer les deux portes du port et de recevoir la République française à coups de canon, pour lui apprendre à vivre.

» La nuit du 24 au 25 s'est passée dans ces orages, mais elle n'en a point porté conseil ; car le matin il ne restait plus de trace de toute cette exaspération ; et lorsque tous les navires à vapeur ont mouillé devant la jetée, il avait été décidé, la municipalité jointe à la chambre de commerce, forçant un peu la main au gouverneur, qu'à la suite de la notification suivante, adressée à la population, le débarquement pourrait s'opérer en paix.

» Voici le terme de cette publication :

Déclaration du corps de troupes françaises au président de Civita-Vecchia.

« Le gouvernement de la République française, toujours animé d'un esprit très libéral, déclare devoir respecter le vœu de la majorité des populations romaines, et vient sur leur territoire amicalement, dans le but de maintenir sa légitime influence. Il est de plus bien décidé à ne vouloir imposer à ces populations aucune forme de gouvernement qui ne serait pas choisi par elles.

» Pour ce qui concerne le gouvernement de Civita-Vecchia, il sera conservé dans toutes ses attributions, et le gouvernement français pourvoira à l'augmentation des dépenses occasionnées par le corps expéditionnaire.

» Toutes les denrées et toutes les réquisitions qui seront faites pour les besoins des troupes françaises seront payées argent comptant.

» Civita-Vecchia, 24 avril 1849.

» Le chef d'escadron, aide-de-camp du commandant en chef, ESPIVENT. »

» Cette publication a été suivie d'une adresse au général commandant l'expédition, portant en substance qu'on se fiait à la loyauté de la France, à son esprit protecteur de toutes les libertés, et que si, par impossible, cette confiance était trahie, on en appelait au jugement de l'Europe.

» Cependant le gouvernement romain, qui avait été prévenu et consulté, a répondu qu'on ne pouvait recevoir amicalement une intervention qui prenait des allures aussi hostiles, et que Civita-Vecchia eût à résister jusqu'à la dernière extrémité. Mais il n'était plus temps ; déjà nos troupes campaient sur la place de la ville, et les deux drapeaux français et romain flottaient entrelacés, au sommet d'un arbre de la liberté planté pour la circonstance.

» Toutefois, on assurait à Civita-Vecchia que des troupes romaines marchaient sur la ville, et qu'il était arrivé déjà 1 100 hommes dans les environs.

Des correspondances de divers ports de l'Italie rapportent que d'un côté les Autrichiens, de l'autre les Napolitains, vont marcher sur Rome. Après le débarquement, le général Oudinot a publié l'ordre du jour suivant, moins explicite que la déclaration de son aide-de-camp :

« Civita-Vecchia, 25 avril 1849.

» Soldats !

» Le drapeau français flotte sur les forts de Civita-Vecchia ; nous pensions opérer un débarquement de vive force ; toutes les mesures étaient prises pour en assurer le succès. Nous avons dû nous inspirer de la pensée de notre gouvernement qui, associé aux idées généreuses de Pie IX, veut éviter autant que possible l'effusion du sang.

» Les autorités de Civita-Vecchia, cédant aux vœux des habitants, nous ont ouvert les portes de la place à la première sommation.

» Cet accueil, vous le sentirez, ajoute à nos devoirs; il aggraverait toute infraction à la discipline, il nous commande non-seulement de respecter les populations, mais encore d'entretenir avec elles des relations bienveillantes. La flotte va nous ramener sous peu de jours un renfort considérable. Soldats de l'armée de terre, je suis votre interprète, en remerciant nos frères d'armes de la marine, c'est à leur puissant concours que nous aimons à reporter le succès de notre première opération.

» OUDINOT DE REGGIO. »

» Une partie des soldats français est casernée dans Civita-Vecchia, l'autre partie est campée sous les murs et dans les environs.

» La garde de la ville est confiée moitié aux troupes françaises, moitié aux troupes romaines.

» La flottille à vapeur a quitté Civita-Vecchia le 27, se rendant à Toulon, où elle doit embarquer de nouveaux régiments. »

La commission gouvernative de Florence a protesté contre l'occupation par les Autrichiens de Massa, Carrara, Pontremoli, Lunigiana et Grifagnana.

A la date des dernières nouvelles, Livourne continuait à se maintenir indépendante.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)

Turin, 27 avril 1849.

Tout se sait à la fin, même ce qui se passe dans [...] conseil des rois et des ministres. [...] Au moment où l'intervention française avait pour

but avoué, pour but, hautement proclamé même par les trembleurs à la tribune française, de contrebalancer, de surmonter l'influence de l'Autriche en Italie, il était surprenant que le Piémont, qui est plus qu'en froideur avec Ollmütz, s'empressât de livrer Alexandrie aux Croates de [illegible].

C'est que, suivant Victor-Emmanuel et ses ministres, la République française allait se mêler à Rome de ce qui ne la regardait pas, et n'intervenait pas en Piémont, où sont ses plus chers intérêts. Alors, dans un accès d'humeur noire le jeune roi aurait dit : « Eh bien! je vais mettre les Autrichiens à sa porte. »

C'est alors que, prenant la plume, il aurait signé l'ordre à M. de Seyssel de livrer la forteresse.

En effet, les Autrichiens, maîtres de Valenza sur la route de Pavie à Alexandrie, peuvent, quand ils voudront, avec cinq ou six étapes, présenter 60 mille hommes à la frontière française.

La Sardaigne a bien accompli l'art. 3 de l'armistice de Novara ; mais ce n'est pas à dire pour cela qu'elle ait fait un pas vers la paix ; au contraire, toutes les conférences sont rompues, car la Sardaigne, en donnant Alexandrie à Radetzki et en offrant trente millions pour frais de guerre, ennoblit en termes diplomatiques ce dicton populaire : La plus belle fille ne peut donner que ce qu'elle a.

Nous savons de bonne source qu'à présent le gouvernement sarde n'offre pas même un seul million, laissant l'Autriche maîtresse de prendre le parti qu'elle voudra. Quant au Piémont, il ne prendra conseil que de son désespoir dans ce qui pourra arriver, et comme ces mots sont à peu près le texte de tous les journaux ministériels du cru, nous devons croire qu'ils ont été prononcés comme conclusion dans la dernière réunion des ministres.

Au reste, la République française, qui va se mêler à Rome de ce qui ne la regarde pas, n'y sera pas bien accueillie, même par ceux qu'elle prétend protéger. Le hasard a fait que, le même jour où à Paris M. Odilon Barrot demandait à l'Assemblée les fonds nécessaires, à Gaëte on envoyait promener M. d'Harcourt et M. de Rayneval.

Le pro-secrétaire Antonelli est le pape politique, Pie IX n'étant guère qu'un pape de sacristie. Mais il y a un autre intrigant en robe, un Nardoni, qui gouverne le Saint-Père.

Ces gens-là, ayant vu la facilité des opérations militaires de Filangieri en Sicile, se sont pris d'humeur belliqueuse. Ferdinand de Bourbon pourra sous peu disposer de toutes ses forces, et Ferdinand a toujours montré un goût décidé pour le rétablissement du pouvoir absolu à Rome. Le comte de Trapani, frère du roi, qui ne quitte pas Gaëte pour profiter de toutes les bénédictions qu'y s'y donnent, veut aussi un temporel sans obstacle à Rome. Léopold II place rarement son mot ; mais M. de Ludolf père, qui est l'*alter ego* de Ferdinand de Naples, a manifesté aussi le désir de voir une restauration complète.

On a donc refusé le secours mitigé de la France.

Ce seront les Napolitains, les Autrichiens, voire ces pauvres Espagnols qui, depuis trois mois, dessèchent d'ennui dans leurs quatre navires en rade de Molo de Gaëte, sous les ordres de Don Mustillos, brigadier de S. M. catholique, qui feront la restauration.

C'est ce qui pouvait arriver de plus heureux pour les Romains.

La France, avec ses promesses et son programme semi-républicain, allait mettre la désunion parmi les démocrates de Rome ; [illegible] sente sans détour dans les campagnes romaines, peut-être les arrière-petits-fils de Romulus pourront-ils faire quelque chose.

A vous dire la vérité, je n'y compte pas beaucoup ; mais on voit se réaliser tant de choses que l'on avait crues improbables, qu'il ne faut désespérer de rien, pas même de l'impossible.

Quand on songe qu'il y a vingt jours les Hongrois étaient rejetés en Transylvanie, que, contre eux, aux troupes autrichiennes, se joignait une armée russe, même une armée serbe, qui aurait dit qu'aujourd'hui ils seraient sous les murs de Vienne?

Ici, à Turin, le jour de la livraison d'Alexandrie, la milice nationale a voulu monter la garde au palais du roi en habits bourgeois.

Un ministre, M. Galvagno, voudrait sortir du ministère.

D'après les dernières nouvelles de l'Italie centrale, on se battait à Livourne.

Occupation de Bude-Pesth par les Hongrois.

La guerre de Hongrie approche de son dénouement.

L'armée impériale est en pleine dissolution. Après la bataille de Gran, qui n'a pas moins coûté de 12 000 hommes aux Autrichiens, morts sous le sabre des Hongrois ou dans les flots du Danube, les restes de leur armée se sont enfuis dans le plus grand désordre. Les Italiens ont passé du côté des Hongrois. Les Croates se sont révoltés, et, après avoir pris possession des bateaux à vapeur, ils se sont dirigés sur la Slavie méridionale, sans doute pour retourner dans leur patrie.

La correspondance madgyare de la *Gazette de Breslau* assure que Kossuth, à la demande des autorités municipales de Pesth, aurait accordé aux impériaux une suspension d'armes de 48 heures, pour leur permettre d'évacuer Bude-Pesth, où il devait faire son entrée le lendemain.

Des lettres de Pesth, du 22, confirment la nouvelle de l'évacuation de cette ville par les impériaux. On arborait déjà, sous les yeux de ces derniers, les cocardes et les couleurs hongroises ; on préparait une illumination.

Il est impossible de se figurer la joie de la population à l'entrée des Hongrois.

La *Gazette de l'Oder* assure que l'armée hongroise a ses avant-postes à Neutra et à Presbourg. Cette dernière ville était occupée par le général-major Kempen, auquel le général Wohlgemuth cherchait à se réunir par Schutte pour employer, dans cette circonstance, les mêmes moyens de défense auxquels on avait eu recours dans la campagne de 1809.

Nous devons ajouter cependant que la *Gazette de Vienne*, du 24, publie une proclamation du gouverneur *ad intérim* portant la date du même jour, et annonçant que des nouvelles reçues à l'instant même du quartier-général du général Welden, mandent que Bude est restée occupée par des forces suffisantes, et que l'armée principale, suivant sans interruption les mouvements de l'ennemi sur la rive droite du Danube, se concentre dans la direction de Komorn, tandis que la division Schorich a occupé Gran et couvre le passage du Danube. Selon la même feuille ministérielle, et très peu digne de foi, *le bombardement de Komorn continuait.*

Le *Lloyd* n'est pas aussi affirmatif que la *Gazette.* Il annonce même que les Hongrois ont franchi le Danube à Duna-Tollivar, et menacent Stuhlweissenbourg et Veprim. Il parle toujours du corps d'armée *fantastique* qui arrive à marches forcées de la Gallicie, sous la conduite du général Vogel, et qui se composerait de 53 compagnies d'infanterie, de 6 escadrons de cavalerie, avec 4 batteries, formé en trois colonnes, sous les ordres des généraux Barko et Benedek, et du colonel Ludwig.

Suivant le même journal, Jellachich, séparé de l'armée principale, se dirigerait de son côté, à marches forcées, vers le sud, pour s'y réunir aux Serbes, commandés par Todorowitz ; de sorte que l'armée madgyare pourrait se trouver entre deux feux.

La *Presse* de Vienne annonce qu'un courrier a apporté à Vienne, le 24, à huit heures du soir, la nouvelle que le général Wohlgemuth avait battu et repoussé le corps hongrois sous les ordres immédiats de Georgey

Quant à l'occupation de Bude-Pesth, le même journal l'explique en disant, ou que l'investissement de ces deux villes n'a pas réussi aux Madgyars, ou que les impériaux sont parvenus à se débloquer de vive force. Il ajoute que les pertes essuyées par les Autrichiens, dans leur dernière défaite, auraient été considérablement exagérées.

Une correspondance nous apprend que Wohlgemuth, qui aurait battu Georgey, selon les nouvelles prétendues officielles, a au contraire été battu, avec ses trois divisions, près de Vagely, par les Hongrois. Ce serait après la retraite de Wohlgemuth, au-delà de la Wang, que Georgey aurait achevé le débloquement de Komorn, et l'aurait pourvu de vivres et de munitions. Il ne reste plus dans cette forteresse un seul homme des troupes impériales. Les troupes de Wohlgemuth, qui ont beaucoup souffert, se sont dirigées vers l'ouest.

L'effet des dernières nouvelles de Hongrie se fait sentir de plus en plus vivement à Vienne. Il y a de l'inquiétude dans les classes aisées, de l'agitation dans les faubourgs. Le magistrat a publié une déclaration ordonnant l'appréhension au corps de tous ceux qui seraient accusés de colporter de fausses nouvelles. Le général commandant la place a requis l'envoi, d'Ollmütz et de Brünn, de toutes les troupes dont on pourrait disposer.

Le sang a coulé à Berlin dans la lutte qui a commencé entre le peuple et la force armée. Le bruit s'était même répandu ce matin à Paris que la république avait été proclamée dans la capitale de la Prusse. Ce n'est là encore qu'une nouvelle prématurée, qui n'attend peut-être, pour se réaliser, que l'entrée des Hongrois à Vienne.

Les motifs apparents de la dissolution de la deuxième chambre et de la prorogation de la première sont la difficulté de former une majorité ; cependant il s'en était constitué une assez forte pour blâmer l'état de siége, pour reconnaître la constitution allemande. Ces deux mesures embarrassent le ministère. Le roi de Prusse va se trouver en lutte directe avec l'opinion dominante de son peuple.

La *Gazette de Spener* dit que le 27 au soir des groupes nombreux s'étaient formés devant le local des séances de la deuxième chambre. Bientôt ces attroupements prirent un caractère dangereux, car on empêcha des gardes de sûreté d'arrêter des perturbateurs, et on leur arracha un individu qu'ils venaient d'arrêter. Comme la ville était assez calme, il paraît que des individus voulaient exciter les masses à la révolte. Vers le soir, deux officiers ayant paru sur la place de Dohnhof, ont été maltraités. L'épée d'un de ces officiers a été brisée. Alors un bataillon de grenadiers occupa la place et ferma l'issue de la Leipzigerstrasse, sur la place de Dohnhof. La foule résista, on fit des sommations, mais elles ne produisirent aucun effet. Après trois roulements de tambour on fit feu. On dit que deux personnes ont été tuées et deux blessées.

On fit une tentative de barricade près de l'Eglise Saint-Pierre qui est en construction. Des attroupements se forment dans les rues voisines, et l'on voit accourir une foule d'ouvriers. On croit cependant que l'affaire n'aura pas de suites graves. Vers dix heures, des barricades ont été élevées dans la Breitenstrasse et d'autres rues, mais les soldats les ont occupées. Il y a eu du tumulte sur le Spithlmarkt. La force armée est intervenue, et il y a eu des blessés. A onze heures, la tranquillité était rétablie dans toute la ville.

Les nouvelles de Berlin sont peu nombreuses, parce que la plupart des journaux prussiens ne paraissent pas le dimanche.

Nous lisons dans la *Tribune des Peuples :*

Au moment de mettre sous presse nous recevons une dépêche extraordinaire, d'après laquelle l'émeute de Berlin s'est transformée en révolution ; le peuple vainqueur a proclamé la République. Cette nouvelle, arrivée à Cologne, nous parvient par le chemin de fer du Nord.

Assemblée nationale.

Présidence de M. Marrast. — *Séance du 1er mai.*

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à un crédit supplémentaire de 480 000 fr. à ouvrir au ministère des affaires étrangères pour frais de voyages et de courriers, et pour missions extraordinaires de l'exercice 1848.

Ce projet est adopté sans discussion au scrutin de division.

Les voix se répartissent ainsi :

Votants	530
Pour	517
Contre	13

L'Assemblée reprend la discussion (2e délibération) du projet de loi sur l'organisation de la force armée.

Un amendement de M. Manuel Barbançois, sur l'article 19 (composition du conseil de révision), a été renvoyé à la commission. La commission propose de rejeter cet amendement. — Adopté.

L'Assemblée passe à l'art. 32.

Les jeunes gens inscrits sur les listes cantonales pourront s'exonérer du service personnel, conformément au deuxième paragraphe de l'art. 102 de la Constitution, en versant avant la révision, entre les mains du percepteur des contributions, une somme fixe, dont le montant sera déterminé chaque année par la loi annuelle du contingent.

Le paiement de cette somme sera indépendant de celui de la cotisation établie par l'art. 34.

M. Lamoricière demande que l'on discute séparément la question de l'exonération et celle de la cotisation.

MM. Goudchaux et Deslongrais combattent cette proposition. Les deux questions sont connexes ; il est impossible de les séparer.

MM. Desjobert et Leblanc de Prébois proposent de remplacer l'art. 32 par les dispositions suivantes :

« Art. 1er. La loi annuelle du contingent déterminera la prime qui pourra être payée comptant au volontaire au jour de l'engagement ou du réengagement. »

« Art. 2. Les sous-officiers, caporaux et soldats engagés ou appelés, ayant atteint le terme de leur service, ou réformés pour infirmités contractées au service, auront droit à une pension de retraite liquidée sur les bases suivantes : Pour les sous-officiers, 20 fr., et pour les caporaux et soldats, 15 fr. par année de service effectif.

Le temps passé en Algérie, aux colonies et en état de guerre en Europe sera compté double.

La présente disposition est applicable aux sous-officiers, caporaux et soldats actuellement sous les drapeaux ; la liquidation de leur pension courra à partir du 1er janvier 1849. »

M. Desjobert développe cet amendement.

M. Deludre combat cet amendement au nom de la commission.

M. de Prébois insiste en faveur de l'amendement qu'il a présenté, d'accord avec M. Desjobert.

M. Desessart est encore entendu.

M. Raudot présente et développe un sous-amendement ainsi conçu :

« Les sous-officiers et soldats ayant atteint le terme de leur service, ou réformés pour infirmités contractées au service, auront droit à une pension de retraite liquidée sur les bases suivantes :

» Si le temps de service n'est que de sept années, neuf francs aux sous-officiers, sept francs aux caporaux et brigadiers, six francs aux soldats pour chaque année de service effectif.

» Si le temps de service est de quatorze années et au-delà, dix-huit francs aux sous officiers, quatorze francs aux caporaux ou brigadiers, douze francs aux soldats pour chaque année de service effectif, depuis leur entrée au service.

» Le temps passé en Algérie, aux colonies et en état de guerre en Europe sera compté double.

» Le remplaçant autre que le frère qui aura remplacé son frère, n'aura pas droit à la retraite ; cependant, si un remplaçant contracte, après un premier service de sept années, un engagement de sept ans, il aura droit à la retraite calculée sur le chiffre des rengagés, mais à partir seulement de son engagement.

» Tout soldat ou sous-officier actuellement sous les drapeaux par suite d'un second engagement de sept années, ou qui, après la promulgation de la présente loi, contractera un nouvel engagement de sept ans, aura droit à la retraite qui sera liquidée d'après les règles ci-dessus déterminées. »

» Avec des soldats restant peu de temps sous les drapeaux, dit l'orateur, les non-valeurs résultant des voyages, de l'acclimatement et de l'instruction des nombreuses recrues, sont à peu près du tiers de l'effectif. Ces non-valeurs coûtent beaucoup. Si les soldats instruits et accoutumés au service restaient en plus grand nombre, et volontairement sous les drapeaux, les non-valeurs diminueraient ; l'armée, quoique moins nombreuse, serait donc plus forte en réalité.

» En diminuant le nombre des hommes et en appliquant l'argent de cette économie à faire aux soldats sous les drapeaux des avantages qui les engageront à y rester, on peut donc, sans nouvelle charge imposée au Trésor, sans nouvel impôt, et même en dépensant moins, avoir une armée plus forte et un effectif réel plus considérable.

C'est pour arriver à ce résultat que MM. Desjobert, de Prébois et Raudot ont présenté leur amendement et sous-amendement.

Les auteurs des amendements demandent le renvoi à la commission.

M. Lamoricière. La commission est d'avis que l'amendement ne doit pas être accepté, parce qu'elle a reconnu qu'il repose sur des chiffres erronés, et ensuite parce qu'il impose au budget des dépenses nouvelles, sans lui fournir de nouvelles ressources.

L'amendement est rejeté.

M. Tamisier développe l'amendement suivant :

« Art. 32. Les jeunes gens inscrits sur les listes cantonales pourront s'exonérer du service personnel, conformément au deuxième paragraphe de l'article 102 de la Constitution, en versant avant la révision, entre les mains du percepteur des contributions, une somme dont le minimum sera déterminé chaque année par la loi annuelle du contingent.

» Ce minimum sera imposé à tous les jeunes gens qui voudront s'exonérer du service personnel, et dont les contributions directes de toute nature, en principal et centimes généraux, payées par eux et leurs père et mère, ne dépasseront pas une somme déterminée par la loi annuelle du contingent.

» L'impôt d'exonération sera proportionnel à la somme des contributions directes de toute nature, en principal et centimes généraux, payés par les jeunes gens et leurs père et mère, lorsque ces contributions seront au-dessus de la somme déterminée par la loi annuelle du contingent.

»Si les père et mère ont plusieurs enfants, leurs contributions ne seront comptées que pour la part successible, qui reviendrait au fils appartenant à la classe appelée, en supposant que leur succession s'ouvrît le jour du versement de l'impôt d'exonération.

»Le paiement de l'impôt d'exonération sera indépendant de celui de la cotisation établie par l'article 34.»

Je ne veux pas exposer tout ce que le remplacement contient de corruptions et de sources de faiblesse pour l'armée. Je vous dirai simplement, comme militaire : Quelque loi de recrutement que vous adoptiez, elle sera un progrès si vous supprimez le remplacement. (Assentiment marqué sur plusieurs bancs.)

Mais, tout en reconnaissant que le projet de loi de la commission contient des améliorations immenses de la condition matérielle et morale du soldat, tout en reconnaissant que l'adoption de ce projet serait éminemment propre à resserrer les liens qui rattachent l'armée à la République, je n'ai pu m'empêcher de voir, dans l'art. 32 du projet de loi, un complet oubli de la lettre et de l'esprit de la Constitution, qui déclare, art. 15, que chacun contribue à l'impôt en proportion de ses facultés et de sa fortune.

D'après l'art. 32 du projet, les jeunes gens auront la faculté de se libérer du service personnel, au moyen d'une somme déterminée par la loi annuelle du contingent. Cette somme restera la même pour tous les jeunes gens, quelle que soit leur fortune. Rien ne serait plus juste si la somme exigée par la loi était le prix d'une chose vénale ; mais si cette somme ne peut être considérée que comme un impôt, elle ne doit plus demeurer fixe : conformément à l'art. 15 de la Constitution ; l'impôt d'exonération, comme tous les autres impôts, doit être établi proportionnellement à la fortune.

La question que soulève mon amendement est donc uniquement celle-ci : la somme payée à l'Etat, pour l'exonération du service personnel est-elle ou n'est-elle pas un impôt ?

Mais dans le système de la loi proposée par votre commission, l'Etat change, pour quelques citoyens, le service militaire personnel en un sacrifice pécuniaire, en un impôt soumis à la loi de proportionalité à la fortune, comme tous les impôts que l'on établira sous l'empire de la constitution de 1848.

L'honorable rapporteur de la commission a dit que la faculté de s'exonérer était un privilége concédé par la Constitution, et que par conséquent ce privilége, identique pour tous les jeunes gens, devait être acheté pas tous au même prix. Cette conclusion ne me semble pas rigoureuse. Quelle est en effet la nature du privilége concédé, en quoi consiste-t-il ? Il consiste dans la faculté de s'exempter au moyen d'une somme payée à l'Etat, d'une charge publique très lourde, que le plus grand nombre des jeunes gens est obligé d'accepter, quelque pénible qu'elle soit. Et parce que vous avez déjà accordé un avantage immense à une certaine classe de citoyens, en leur permettant de s'affranchir à prix d'argent du service personnel, vous voudrez en outre leur concéder un second privilége, celui de se soustraire à la loi de proportionalité que la Constitution a établie dans les charges publiques. C'est-à-dire que vous arguez d'un premier privilége pour en exiger un second.

Je ne m'étonne plus de la confusion que les adversaires du projet ont eu l'art d'introduire dans la discussion, lorsque je vois l'honorable rapporteur lui-même prêter le flanc par les moyens qu'il emploie pour soutenir le prix fixe d'exonération, aux arguments présentés par ses adversaires, sur l'impôt proportionnel de cotisation.

Quel est, en effet, le principal argument de ceux qui repoussent la cotisation proportionnelle? Ils disent précisément ce que l'honorable rapporteur avance lui-même au sujet de l'exonération. Ils soutiennent qu'une même chose, l'affranchissement du service militaire personnel, ne doit pas être achetée à des prix différents. Une même chose conserve la même valeur, quelle que soit la fortune de celui qui l'achète ; cela est certain quand cette chose est matérielle, quand elle peut être l'objet d'une appriation personnelle, quand elle n'est pas du domaine commun. Mais la paix, la sécurité, la garantie de la propriété et des droits du citoyen, les avantages qu'apporte l'état social constitué, toutes ces choses ne sont pas de l'ordre matériel ; un homme isolé ne peut les acheter pour son propre compte ; il ne peut les obtenir qu'en les partageant avec les autres hommes ; bien qu'elles soient les mêmes pour tous les citoyens, chacun est obligé d'y contribuer en proportion de ses facultés et de sa fortune.

Tous les jeunes gens d'une même classe sont solidairement chargés du service militaire. Les exonérés sont eux-mêmes solidairement obligés envers les appelés. En payant leurs impôts, les citoyens de tout âge et de toutes conditions contribuent à la défense du pays, à l'entretien de l'armée, en proportion de leur fortune. Les exonérés ayant, en outre, à remplir solidairement, vis-à-vis des appelés, une obligation plus impérieuse et plus sacrée, doivent au moins suivre, pour acquitter cette obligation, la loi observée par tous les citoyens dans le paiement des impôts.

Je crois avoir établi que le sacrifice pécuniaire, appelé par votre commission *prix d'exonération*, n'est autre chose qu'un impôt d'exonération. Si cette Assemblée, en présence des situations difficiles qu'elle a traversées, et n'ayant devant elle qu'un avenir très-borné, n'a point pu entreprendre la transformation des impôts inconstitutionnels qui pèsent encore sur les classes pauvres, il est au moins de son devoir, lorsqu'elle est appelée à établir un nouvel impôt, de ne pas violer la Constitution à leur détriment, de ne pas fournir, en abandonnant le principe de l'impôt proportionnel à la fortune, un prétexte aux majorités qui voudraient maintenir le système de nos impôts sur ses bases actuelles, ou qui pourraient, en suivant l'exemple de l'Assemblée constituante, ne tenir aucun compte de la Constitution, dans l'établissement de nouvelles charges publiques.

Vous ne pouvez, citoyens représentants, voter l'art. 32 du projet de loi de votre commission, sans établir un funeste précédent, sans consacrer une grande injustice.

Mais telle est la nécessité des conditions sociales auxquelles nous sommes soumis, qu'il nous est impossible, en proclamant des principes d'équité, de les appliquer sans restriction. L'impôt d'exonération rigoureusement proportionnel à la fortune, nous conduirait à l'exonération de tous les jeunes gens de la classe. Ceux qui sont sans fortune devraient, d'après ce principe, payer un impôt nul ; ceux qui n'ont qu'un minime patrimoine, ne paierait qu'un impôt très faible, et, par l'application rigoureuse de la loi de proportionalité, nous serions conduits à la libération de toute la classe.

Le système des appels, le seul qui soit à l'heure admissible, ne peut donc se concilier avec l'impôt d'exonération mathématiquement proportionnel à la fortune. Devons-nous conclure de là, comme la commission, qu'il faut renoncer complètement à la proportionalité de cet impôt, et déterminer par la loi annuelle du contingent un prix fixe d'exonération ? Ce serait évidemment tomber d'un extrême dans un autre ; ce serait établir la faveur au sommet, par ce singulier motif qu'il est nécessaire de maintenir l'injustice à la base.

N'est-il pas au contraire d'une sage politique de chercher à concilier ces trois choses : la nécessité des appels, la Constitution dans les art. 15 et 102, les intérêts de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre, sur laquelle le système des appels pèse de son poids le plus lourd ?

Puisque nous ne pouvons maintenir la loi de proportionalité à tous les degrés de l'échelle des fortunes, établissons-la au moins à partir d'un certain degré de cette échelle. En agissant ainsi nous aurons satisfait aux trois conditions que j'énonçais il n'y a qu'un instant ; nous n'aurons créé aucun obstacle aux appels ; nous aurons servi en même temps les intérêts des familles pauvres, puisque l'application du principe de proportionalité permettra d'augmenter la dotation de l'armée tout en rabaissant l'impôt d'exonération au niveau d'un plus grand nombre de fortunes. Le système de mon amendement est, comme vous le voyez, très simple : il consiste à déterminer un minimum md'impôt d'exonération qui reste fixe pour toutes les petites fortunes jusqu'à une certaine limite à partir de laquelle l'impôt devient proportionnel à la fortune. Le minimum d'impôt et la limite dont je viens de parler sont déterminés chaque année par la loi annuelle du contingent.

Les assemblées législatives pourraient, chaque année, sans abandonner les principes de la loi, faire varier le minimum de l'impôt et la limite à partir de laquelle il devient proportionnel. En élevant ou en abaissant convenablement chacune de ces deux sommes, il leur serait toujours facile de mettre la dotation de l'armée en rapport avec le nombre d'hommes composant les diverses catégories du contingent, et avec les bases suivant lesquelles seraient réglés les pécules et les primes, tout en maintenant le minimum de l'impôt dans des limites qui rendraient l'exonération aussi abordable que l'assurance ou le remplacement, suivant les conditions de la loi actuelle.

En résumé, l'amendement que je viens de soutenir rétablit dans le projet de loi le principe de l'art. 15 de la Constitution ; il réduit les deux impôts créés par le projet, à un seul impôt pouvant constituer une dotation égale à celle qui résulte des sommes provenant de l'exonération à prix fixe et de la cotisation proportionnelle.

Je terminerai les observations que j'avais à vous soumettre, en rappelant ces paroles consignées dans le rapport de votre commission : «Les appels sont justes parce qu'ils sont nécessaires, » et je dirai : « L'impôt proportionnel d'exonération que j'ai l'honneur de vous proposer est nécessaire, parce qu'il est juste. »

Voix nombreuses. Très bien !

M. Saint Rome combat le principe d'exonération. Avec ce système substitué à celui du remplacement, il y aurait toujours un déficit dans l'effectif de l'armée. Quel sera le nombre des exonérés ? quel sera le nombre des volontaires pour les remplacer ? La commission a porté le chiffre à 21 000 ; mais elle sait fort bien que ce chiffre est insuffisant, et qu'il faudrait l'élever à 27 000 ; je crois, moi, qu'il dépassera 30 000. Les enrôlements volontaires suffiront-ils? La commission évalue leur nombre à 21 000, et le nombre des militaires libérés qui renouvelleront leur temps de service à 4 000. Je crois ces chiffres fort au-dessus de ce qu'ils seront réellement, et j'y vois un déficit de 6 000 hommes au moins.

M. Desessarts soutient le système de la commission.

M. Gouttay dépose le rapport sur la fête du 4 mai. Le rapport conclut à l'adoption du projet. Il sera imprimé.

M. Goudchaux défend l'ancien système de remplacement ; les 21 000 hommes qui se vendaient n'étaient pas tous corrompus. Il y en avait qui aliénaient leur liberté pour les plus nobles motifs, les meilleurs de ces remplaçants vous manqueront.

L'orateur soutient que l'esprit de l'armée sera changé par la pratique du système proposé par la commission ;

car le dernier mot de ce système est un salaire inconvenant et dangereux. Il y a plus : le système change tout à fait les idées qui jusqu'à présent ont présidé à notre état financier et réglé l'application des impôts. C'est ce que je vais essayer de prouver. (Opposition au banc de la commission.) Il faut pourtant, quoi qu'en dise la commission qui demande qu'on ne s'occupe pas en ce moment de la cotisation, examiner la question sous toutes ses faces. (Oui ! oui ! parlez !)

On s'est beaucoup élevé contre l'impôt des 45 centimes. Cet impôt ne peut être excusé que par les circonstances. Si on voulait l'imposer aujourd'hui, je m'élèverais contre cette prétention ; notre époque n'est plus une époque de 45 centimes. (On rit.) Mais il s'agit de bien autre chose avec votre projet : il s'agit d'imposer annuellement 310 mille familles d'un impôt de 2 fr. au minimum. Ce serait intolérable ; on ne le paierait pas. (C'est vrai !) On soulèverait une partie de la société contre l'autre, sans que personne y trouve son avantage.

M. LAMORICIÈRE. L'orateur qui descend de la tribune a parlé d'un projet dont il ne s'est pas bien rendu compte. (Bruit.) Il vous a dit que nous aurions chaque année 21 000 primes pour 21 000 remplaçants; mais nous n'en aurons pas plus ni moins que toutes les compagnies d'assurances réunies. M. Goudchaux n'a pas compris le mécanisme de notre exonération, qui est un résultat mathématique. C'est une règle de trois et non pas une hypothèse.

On nous dit : êtes-vous sûr, par votre énonciation, de combler le vide qui existera pour les remplacemens ? L'orateur énumère les différents calculs sur lesquels sont basés les arguments de la commission, et sur les renseignements fournis par les compagnies d'assurances.

L'orateur soutient ensuite la cotisation. On doit payer au pays la dette du service militaire. Les uns qui ne peuvent pas partir doivent aider à rémunérer les services rendus sous le drapeau. Je sais fort bien que cela grève d'une charge de plus la propriété foncière; mais elle seule n'est pas à plaindre.

Savez-vous ce qu'il y a de plus à plaindre encore ? ce sont ces soldats qui, après avoir quitté leurs familles et laissé leurs parents dans la misère, dans une misère aggravée par leur absence, reviennent, leur temps achevé, sans rien qui serve de compensation à tout ce qu'ils ont perdu quand ils sont partis pour défendre leur pays. (Très bien !)

L'orateur soutient que le système de la proposition ne fera qu'améliorer l'esprit de l'armée. Croyez-vous que ce soit bien moralisateur ce nom de remplaçant et de vendu qui scinde l'armée en deux camps. La commission, d'ailleurs, ne tient pas au pécule. Lors de la discussion des articles qui concernent cette partie du projet, on pourra changer cette solde en une retraite. Ce n'est pas là la question; la question est de savoir si l'Etat se substituera aux compagnies, et si dans les ressources que lui offre notre projet, il aura les moyens de faire face aux besoins des appels.

M. Lamoricière, en terminant, soutient que la liberté n'aura rien à craindre des soldats que son projet doit donner au pays. Oui, s'écrie-t-il, si j'avais un coup d'état à faire, je préférerais des conscrits aux vieux soldats. Les vieux soldats sont mieux que les autres au fait des choses. (Bruit.) Ils sont bien plus éclairés! On a dit que nous ferions ainsi des prétoriens.

Savez-vous ce que c'était que les prétoriens ? C'était des soldats qui tenaient tout leur avoir de l'empereur, et n'avaient d'espoir que dans l'empereur. Nos soldats ne seront quelque chose que par l'Assemblée législative ; la rémunération de leurs services se fera uniquement par les votes législatifs. Ce serait la garde prétorienne des libertés du pays. (Très-bien.)

M. LE PRÉSIDENT. Il y a deux amendements : l'un de M. Demarures, l'autre de M. Baraguay-d'Hilliers. Le premier demande la suppression du remplacement, l'autre demande que l'exonération et le remplacement soient facultatifs. Il y a l'amendement de M. Tamisier qui fixe la somme. Ainsi je vais mettre aux voix le premier paragraphe de l'art. 32, en supprimant, pour réserver l'amendement Tamisier, ces mots : « Fixe la somme de… dont le montant… »

M. DESLONGRAIS et son ami M. BÉNARD interpellent M. le président. (Tumulte.)

On procède au scrutin.

Nombre des votants,	548
Majorité absolue,	277
Billets blancs,	369
Billets bleus,	179

En conséquence, l'Assemblée a adopté le paragraphe de l'article 32.

La séance est levée à six heures et demie.

Le Socialisme dans l'Église.

Nous reproduisons les toasts prononcés au banquet des prêtres socialistes par les abbés de Montlouis, A. Percy et Tranchant. M. de Montlouis s'est exprimé en ces termes :

AUX OUVRIERS !

Citoyens! je suis heureux et fier de me trouver au milieu de vous avec mon habit de prêtre ; le peuple m'a choisi pour son délégué, le peuple m'a nommé vice-président de la délégation du 7e arrondissement ; le comité central démocratique-socialiste m'a appelé à l'honneur de faire partie de sa commission exécutive. Citoyens, je suis fier de cette triple élection, et je saurai m'en rendre digne par mon dévouement entier, absolu, à la sainte cause populaire.

Président du club des Acacias, j'y défendrai toujours les droits imprescriptibles du peuple, et je vous le jure, le club des Acacias ne fermera ses portes que lorsque le dernier membre de son bureau aura été victime de la plus indigne et de la plus odieuse violence.

Citoyens! pardonnez-moi de vous avoir ainsi parlé de ma personne, mais j'ai senti le besoin, dans une occasion aussi solennelle, de vous faire bien connaître le prêtre que le peuple a honoré de ses suffrages. Oui, citoyens, je le dis bien haut, je suis prêtre républicain socialiste, un de ceux qu'on appelle républicains rouges ; mais aussi prêtre catholique, car je veux rester fidèle à ma foi et à mes devoirs religieux. Vous me mépriseriez, citoyens, si je devenais apostat, si je dépouillais ma robe de prêtre pour m'élever contre les dogmes que je défends depuis 22 ans.

Cela dit, c'est à vous, braves ouvriers, que je veux porter un toast. Ouvriers, nos frères, nous prêtres socialistes, mais aussi prêtres catholiques fidèles à notre foi, nous pauvres ouvriers comme vous, car nous sommes les parias, les prolétaires du sacerdoce, ouvriers, nous voulons votre émancipation, nous ne voulons plus souffrir l'exploitation de l'homme par l'homme ; il est temps que le travailleur jouisse de tout le fruit de son travail, et que ce ne soit pas un industriel, par cette seule raison qu'il est capitaliste, qui s'engraisse de vos sueurs.

Quand on réfléchit sérieusement sur la monstrueuse inégalité qu'une société qui, par le manque d'équilibre entre ses forces vives, croule sur ses fondements vermoulus, a établi entre le maître et l'ouvrier, entre l'entrepreneur et l'exécuteur, on se sent le cœur douloureusement serré. Il y a 1 800 ans, lorsque le Christ descendit sur la terre pour y publier son divin Évangile, il proclama hautement le droit de l'ouvrier à un salaire équitable, et par conséquent proportionné à son labeur, et aujourd'hui on voudrait lui en donner la plus petite part : c'est un crime de lèse-humanité. Le fils du charpentier, l'Homme-Dieu, en proclamant l'immortelle formule : *Liberté, égalité, fraternité*, qui devait faire crouler le monde païen, proclamait, de la plus éclatante manière, notre émancipation.

Notre émancipation, elle est encore bien loin! l'exploitation de l'homme par l'homme est encore dans son âpre et inflexible rigueur ; le salaire moins que jamais est en raison directe du labeur, votre part légitime est moins que jamais en rapport avec vos droits et vos besoins. Voilà cependant l'inégalité antichrétienne que nous, prêtres socialistes, nous voulons faire cesser ; nous, qu'on a tant calomniés, nous voulons vous rendre heureux, voilà notre crime. Il est grand ce crime, car il menace ce vieux monde civilisé qui chancèle sur ses bases, le monde des heureux et des privilégiés ! Comme nos glorieux prédécesseurs les martyrs de la foi chrétienne, nous sommes persécutés, et nous le serons bien plus encore, car nous avons à lutter contre d'implacables et d'irréconciliables ennemis ! Que nous importe ! Les yeux fixés sur notre divin maître et sur l'auguste symbole de la croix, nous saurons souffrir avec sérénité, et notre courage, s'il le faut, lassera tous leurs excès.

Ouvriers, nos frères, comme nous, sachez souffrir patiemment ; la souffrance est sainte et sanctifie celui qui la supporte courageusement.

Le christianisme étend sur vous ses ailes bienfaisantes ; c'est à lui désormais, uni aux progrès de la science moderne, à panser, à guérir vos plaies morales et vos plaies physiques.

Vive la République démocratique et sociale !

AUX APÔTRES DE L'ŒUVRE SOCIALE ! par M. l'abbé A. Percy.

Notre mission, frères, est de propager, par notre concours actif, les saines doctrines de l'Evangile, rajeuni, revivifié et rendu pratique par le socialisme.

Comprenons l'époque solennelle où nous vivons, et plaçons-nous à la hauteur des circonstances. Ce n'est point le moment de rester oisifs; laissons ce privilège *aux couvents et aux chapitres*. — Ne sommes-nous pas aussi ouvriers? Ouvriers donc, à l'œuvre! Soyons les messagers infatigables de la Providence; faisons retentir la trompette angélique aux quatre coins du monde, et bientôt nous assisterons au dernier jugement, et nous verrons s'accomplir la résurrection générale prédite par le Christ, car la société, dans l'intérêt même de la stabilité qu'elle cherche, a besoin d'une transformation complète, d'une résurrection universelle.

Confidents nés des peuples, nous connaissons, autant que personne, les misères qu'une portion de nos frères endure, les injustices, les vexations dont le pauvre est victime, l'ignorance où l'on voudrait le faire croupir pour mieux l'asservir ; et nous avons dit souvent dans notre cœur, comme le Christ sur la foule affamée qui l'entourait : *Misereor super turbam*. Nous avons pitié de cette foule qui demande à grands cris le pain matériel, le pain de la vérité, le pain de l'instruction, le pain de la justice, *ce pain vivant descendu du ciel*, et qui ne reçoit de ses marâtres que des mépris, des rebuts, et encore la prison, l'exil. *Si un enfant*, a dit le Christ, *demande du pain à son père, celui-ci lui donnera-t-il une pierre ?*

Oh ! le cœur d'un véritable prêtre doit bondir de joie devant les institutions salutaires, providentielles qu'on nous prépare, et qui doivent à jamais guérir cette lèpre hideuse de la misère qui ronge notre société.

Un édifice qui serait construit de matériaux discordants, d'éléments qui se repoussent, ne pourrait durer. La société actuelle est cet édifice. Les étages supérieurs sont construits avec l'égoïsme, l'orgueil, l'astuce et l'immoralité, et ses fondements sont la misère, l'ignorance, le servage et ce qui s'ensuit. Cet ouvrage n'est point l'œuvre de Dieu, car l'œuvre de Dieu est bonne et durable. La société est encore la statue à la tête d'or, à l'estomac d'airain, aux pieds d'argile. Cette société mensongère, orgueilleuse, égoïste, périra, et il en surgira une autre, organisée sur les bases éternelles de la vérité, de l'équité, de fraternité, et le genre humain ne sera plus qu'une grande famille de frères, unie par la plus étroite et la plus sainte des solidarités.

Prêtres ouvriers, à l'œuvre ! notre cause est celle du Christ réformateur et sauveur ; nous sommes ses vrais disciples par nos doctrines et par les calomnies et les persécutions dont nous sommes l'objet.

A LA PLUS RELIGIEUSE DES ÉPOQUES ! par l'abbé Tranchant, président du banquet :

La plus religieuse des époques est celle où l'on aime le plus Dieu et le prochain, où l'on s'occupe le plus d'améliorer le sort du peuple, celle-là seule est la plus chrétienne. « On connaîtra que vous êtes mes disciples si vous vous aimez les uns les autres. » Or, il me semble qu'en aucun temps on a davantage aimé Dieu et le prochain, parce qu'en aucun temps on a conçu et désiré mettre en pratique des théories plus larges et plus bienfaisantes. Ces théories, pour moi, sont celles de la démocratie et du socialisme.

Le Socialisme n'a qu'une pensée, qu'un vœu ardent, celui de réaliser le bonheur sur la terre. Le socialisme croit à la réalisation du bonheur sur la terre, parce que le Christ a dit : *Demandez à votre père, qui est aux cieux, que sa volonté et son royaume descendent sur la terre comme ils sont au ciel. — Le royaume de Dieu est au milieu de vous. — Cherchez et vous trouverez. — Mes enfants, ne vous attristez pas parce que les prêtres et les pharisiens vont me faire mourir. — Je vais vous quitter, je ne vous quitterai que pour un temps, pendant lequel le monde vous abreuvera d'outrages; mais, consolez-vous, je reviendrai vers vous, et, durant mon absence, je vous enverrai l'Esprit saint* (c'est-à-dire l'amour des hommes et le Socialisme) *qui vous consolera. — Croyez en moi, je suis la voie, la vérité et la vie ; et l'enfer* (c'est-à-dire les pharisiens) *ne prévaudra pas contre vous. — J'ai les paroles de la vie éternelle, et voilà que va s'accomplir la parole du prophète. — Voici que je crée de nouveaux cieux et une nouvelle terre. — Voici que les loups paîtront avec les agneaux*, c'est-à-dire que les riches n'exploiteront *plus les enfants de Dieu, les pauvres auxquels mon Père m'a envoyé prêcher la bonne nouvelle. — Voici qu'il n'y aura plus de larmes, plus de deuil, plus de souffrances ; voici que les aveugles verront, vos fils et vos filles seront éclairés par la prophétie, et le soleil ne se couchera plus sur les malheureux ; et en ces jours vous serez tous appelés les enfants de Dieu : Filii Dei omnes, et vous vous aimerez les uns et les autres, et nous descendrons tous les trois des cieux, mon Père, le Fils et l'Amour, et nous habiterons au milieu* de vos cœurs *jusqu'à la fin des temps, et le monde ne se souviendra plus de ses douleurs.*

Voilà ce que le fils de Marie voulait ; voilà pourquoi Jésus est le père des socialistes, et que nous nous disons ses disciples. Comme Jésus, le Socialisme veut que la société fonde des institutions où la dignité et le bien-être soient garantis à tous les invalides et à tous les faibles. Le Socialisme veut que les enfants abandonnés, qui forment un tiers de la population de tous les Etats de cette Europe dont on vante tant les progrès, ne se retrouvent plus quand on daigne les rechercher, livrés à l'exploitation et à la misère, à l'ignorance et à la prostitution, refoulés sur chemins de la mendicité, dans les maisons de correction, les prisons et les bagnes. Le Socialisme veut que les asiles qui les reçoivent soient tels que les avaient rêvés la grande âme du vénérable saint Vincent de Paule.

Le Socialisme veut déverser à flots l'instruction et l'éducation gratuitement sur toute âme venant en ce monde, et que les chefs des peuples imitent le maître des mondes, qui ne refuse son soleil à aucune créature.

Le Socialisme veut qu'au nom de la loi, des frères ne retranchent pas la vie à leur frère, « parce que tous ceux qui se serviront de l'épée périront par l'épée. » Parce que la société doit être une mère et nont point un bourreau.

Le Socialisme veut l'abolition de l'usure, de l'agiotage, de la falsification des produits, des chômages, des accaparements, une plus équitable répartition de l'impôt, le droit au travail.

Il veut convaincre la réaction que tous les pouvoirs arbitraires ont fait leur temps, que les peuples vont former une sainte-alliance et se soustraire à l'exploitation des oppresseurs du travail et de la pensée ; car le règne des Césars est passé, le règne de Dieu et des peuples arrivent. Le sang ne coulera plus pour de misérables intérêts de dynastie ; la paix et le travail, la fraternité et la liberté régleront les rapports des individus et des nations !

Voilà ce que veut le Socialisme, tout ce que veut le Christ, et voilà pourquoi nous nous croyons plus chrétiens que les pharisiens qui nous accusent de tendre à détruire la famille et la propriété. Le Socialisme veut mettre la famille et la propriété à l'abri de toutes corruptions et de toutes contestations, en rendant accessibles à tous les bienfaits et les douceurs qu'elles recèlent. Il veut multiplier les richesses et diminuer les labeurs, par l'organisation attrayante des travaux, par l'association intelligente des efforts, par la plus large application des sciences à l'industrie et à l'agriculture. Dieu est au milieu de ceux qui s'associent !

Il n'y a plus dans le monde que deux principes en présence, le Paganisme et le Socialisme. Nous croyons, nous, que le Paganisme touche à sa fin, que l'ère triomphante du vrai christianisme va s'inaugurer, et voilà pourquoi nous considérons notre époque comme la plus religieuse des époques passées.

Esprit de l'Armée.

Nous lisons dans le *Peuple souverain*, de Lyon :

L'armée, son suprême espoir, échappe chaque jour à la réaction. Un de nos amis, qui arrive de Vitry-le-Français, nous raconte un fait dont il a été témoin, et qui prouve à quel point le patriotisme s'empare de plus en plus du soldat.

Le 4e escadron du 1er régiment de hussards, détaché à Vitry, partait le 17 au matin pour une promenade militaire, lorsque les cavaliers, d'un commun accord, se mirent à entonner le *Chant du Départ*, *Guerre aux tyrans!* et le magnifique chœur des *Girondins* ; ce concert formidable chatouilla peu agréablement les oreilles du commandant, légitimiste de la nuance la plus pure.

Pour se venger de ce patriotisme intempestif, il ne trouva rien de mieux que d'infliger la salle de police à deux sous-officiers, mais les soldats n'en ont pas moins continué leurs chants, se fondant sur ce qu'aucun règlement n'interdit de chanter dans les promenades militaires.

Nous lisons dans le même journal :

Les scènes qui, jeudi soir, avaient troublé la tranquillité publique, rue Centrale, se sont renouvelées hier à l'occasion de la distribution des journaux démocratiques aux soldats de l'armée des Alpes.

Dès trois heures des gendarmes, stationnant aux abords de nos bureaux, guettaient les militaires envoyés à tour de rôle par leurs camarades pour recevoir leurs numéros. Comme ordre était venu d'en haut d'empoigner à tout prix, quelques passants et curieux ont été arrêtés ; cependant la disposition des lieux a permis à la foule de s'écouler sans être cernée.

Il n'en a pas été de même rue Centrale, aux alentours des bureaux du *Républicain*. Vers quatre heures, la rue était pleine d'agents officieux et officiels, occultes et reconnus du citoyen Galerne. Il paraîtrait même qu'ils ont arrêté des militaires, car nous avons vu passer quatre grenadiers escortés par des policiers, compagnie qui ne leur est pas habituelle.

A cinq heures et demie, la scène a pris un aspect nouveau, par suite de l'arrivée d'une bande de soldats qui vinrent, au nombre de 60 à 80, se ranger dans la rue, sous les fenêtres du *Républicain*, y députèrent un des leurs, qui vint ensuite leur faire distribution de sa récolte, aux applaudissements de la foule et aux cris de *vive la République!*

A mesure cependant que les groupes de soldats devenaient plus nombreux, les curieux augmentaient et avec eux les mouchards. Bientôt parurent les gendarmes à cheval et les patrouilles de la ligne. Les rues furent cernées, la porte du *Républicain* gardée à vue, et les arrestations commencèrent. On sait avec quelle impartialité la police procède en pareille occasion, et sur quelle classe de citoyens s'exécutent ces razzias. La blouse est l'objet de ses faveurs, et hier elle n'a pas manqué de lui renouveler le témoignage de ses préférences.

Malgré cela, le peuple a été calme. Excepté les hourras qui saluaient l'entrée de chaque soldat au bureau du journal, il est resté sourd à toutes les provocations ; il a compris que l'on voulait une émeute, et il s'est refusé à servir d'acteur dans la comédie électorale que l'on a essayé de jouer.

Il est resté comparse et a jugé des coups.

Le *Républicain* de Lyon contient la lettre d'un soldat de l'armée des Alpes, qui lui transmet les adieux de ses camarades du 68e de ligne. Ce régiment, trop républicain sans doute pour le pouvoir actuel, a reçu comme punition l'ordre de partir pour Briançon.

Que les démocrates de Lyon se rassurent, dit cette lettre ; la neige du pays où on confine leurs frères du 68e ne les *blanchira* jamais. *Républicains rouges* ils sont aujourd'hui, tels ils resteront toujours. Le rouge signifie le peuple dans notre drapeau, et non le sang, comme veulent le faire entendre les royalistes.

Tout ce que je pourrais dire ne parviendrait pas à exprimer l'indignation de nos braves soldats de la première colonne du 68e, lorsqu'en partant ils se virent entourés du sieur Galerne et de ses agents, soutenus par plusieurs hommes de gendarmerie. On a voulu empêcher de cette manière les quelques amis qui pouvaient se trouver là de donner une dernière poignée de mains aux militaires patriotes. Mais le cœur y a suppléé, et ceux-ci ont quitté la ville pleins des sentiments démocratiques qui les animent.

— Un soldat écrit de Ruel, près Paris : « Je te dirai que nous sommes gardés à vue depuis quelques jours, nous sommes toujours consignés ; nous ne pouvons comprendre ce que cela veut dire. Aujourd'hui 26 avril, on nous a lu à l'appel qu'il ne fallait pas voter comme la plupart de nos parents qui votaient pour la Montagne, parce que nous encourions une grande punition ; ainsi, je te laisse à penser comme ils cherchent tous les moyens possibles pour nous empêcher de voter selon nos consciences. »

— On écrit du fort du Mont-Valérien que non-seulement on interdit aux militaires de lire les journaux démocrates, mais encore qu'il vient d'être lu, au quartier, une consigne qui rappelle les tristes jours de la Restauration. D'après cette consigne, il est défendu aux soldats d'aller boire chez les marchands de vin ou vignerons de Courbevoie et de Suresnes qui reçoivent ces journaux. Or, comme ils les reçoivent presque tous, les soldats vont se trouver dans la dure nécessité de ne plus aller boire ; et, à leur tour, les vignerons vont se voir dans la nécessité plus dure encore de fermer boutique. Les *contre-poisons* de la rue de Poitiers neproduisent donc aucun effet?

Candidatures dans les départements.

HAUTE-SAONE. — Le congrès électoral démocratique de la Haute-Saône vient d'arrêter définitivement la liste de ses candidats à l'Assemblée législative. La voici :

SIGNARD, représentant du peuple, médecin à Autrey. — MILLOTTE, représentant du peuple, capitaine d'artillerie. — MOREL, notaire à Gy. — HUGUENIN, avocat à Lure. — VERSIGNY (Victor), avocat à Besançon. — GUENEL, maire de Jussey. — RIGAL, manufacturier à Clairefontaine.

MORBIHAN. — Liste des candidats démocrates socialistes, arrêtée en réunion générale à Vannes, le 27 avril :

GUEPIN, ancien commissaire de la République dans le Morbihan. — LAMARRE, rédacteur en chef de l'*Indépendant*, ancien sous-commissaire de la République. — TALMONT, membre du conseil-général. — LE BOULCH, cultivateur à Bruch. — DERO, cultivateur à Montertelar. — RATIER, avocat à Lorient. — MANGIN, contre-maître au port de Lorient. — Pierre, cultivateur à Trélléau. — LEFUR, cultivateur à Liguol. — CROIZER, expert du cadastre, membre du conseil-général.

EURE. — Candidats adoptés par la démocratie de ce département :

ALCAN, représentant. — DUPONT (de l'Eure), représentant. — MARTIN DELARIVIÈRE, de Louviers. — EDMOND HOULLIER, avocat à Evreux. — HOCHER, ouvrier à Bernay. — LEDRU-ROLLIN, représentant. — MEUNIER, ancien directeur de l'école normale d'Evreux. — FÉLIX PYAT, représentant.

GERS. — Le comité démocratique-socialiste d'Auch a désigné les candidats suivants au zèle des électeurs :

LEDRU-ROLLIN, représentant du peuple. — BREUIL, cultivateur, maire de Masseube. — CARBONNEAU, représentant du peuple. — Louis COMBRES, ex-agent de recrutement. — Charles DUPOUY, propriétaire. — Edouard DUPUTZ, négociant. — GAVARRET, représentant du peuple.

HAUTES-PYRÉNÉES. — Voici la liste des candidats du peuple que publie le *Démocrate des Hautes-Pyrénées* : DEVILLE, représentant du peuple. — VIGNERTE, id. — DUBARRY, id. — DUFAUR, notaire et conseiller général.

LOIR-ET-CHER. — SARRUT, SALVAT, représentants. — BÉNIER. — ESQUIROS. — CANTAGREL, rédacteur de la *Démocratie pacifique*.

HAUT-RHIN. — Le secrétaire du comité central des démocrates de l'arrondissement de Belfort nous donne comme définitivement arrêtée par le comité la liste suivante de candidats :

LARDIER, notaire, membre du conseil général, colonel de légion, à Belfort. — YVES, ex-procureur général, représentant, à Colmar. — FAWTIER, ex-préfet, représentant, à Colmar. — KŒNIG, représentant et horticulteur, à Colmar. — CASSAL, membre du conseil général et maire à Alkirch. — JAENGER, membre du conseil général, médecin à Colmar. — REY, propriétaire à Bouxeviller. — HOFER (Josué), à Mulhouse. — KEIPPEL, mécanicien à Mulhouse. — BURGHARDT, cultivateur et maire à Vihr-au-Val.

AIN. — BAUDIN (Alphonse), médecin. — BOCHARD. — BOUVET, conseiller-général. — BOUVET, représentant. — GATHIER, médecin. — LEDRU-ROLLIN, représentant. — ROSELLI-MOLLET. — QUINET (Edgar).

AUDE. — Candidats pour le département de l'Aude. — BARBÈS, JOLY fils, REYNAL, représentant de la Montagne. — MARCOU, avocat. — BESSE. — CAUNES.

MARNE. — Les comités démocratiques de la Marne ont arrêtés leurs choix sur six candidats, ce sont les citoyens : ALLYRE BUREAU. — F. FLOCON. — FERRAND. — LECUREUX. — JULIEN HAIMARD. — AUBER ROCHE.

— Nous recevons le manifeste que les membres du comité des démocrates de la Haute-Marne, résidant à Paris, adressent à leurs compatriotes. Nous regrettons que l'abondance des matières ne nous permette pas de l'insérer.

BAS-RHIN. — Les comités démocratiques du Bas-Rhin se sont fusionnés et ont adopté pour candidats : LIECHTENBERGER. — BRUCKNER. — CHAUFFOUR. — DORLAN. — ENGELHARDT. — FOY. — MARTIN. — WESTERCAMP, représentants. — KLEITZ, professeur à Schlestadt. — SCHOTT, maire à Fessenheim. — ENNERY, instituteur à Strasbourg. — EISSEN, docteur médecin à Strasbourg.

ORNE. — Noms des candidats adoptés jusqu'à ce jour par les comités républicains de l'Orne : MM. GUÉRIN, capitaine du génie, représentant. — HAMARD, représentant. — LEROY-LANJUINIÈRE, avocat à Domfront. — GROSLIER, négociant et maire d'Alençon. — BILLIARD, ex-conseiller d'État. — BERRIER-FONTAINE (Camille), médecin. — SEMIGNIER-DESFORÊTS, cultivateur-herbager et membre du conseil-général. — RENOUST (Numa), maire du Theil. — BONAPARTE (Pierre-Napoléon).

Comités départementaux.

Réunion de délégués.

Le comité démocratique socialiste de la Somme est en permanence chez le citoyen Cattiaux, président, rue Croix-des-Petits-Champs, 49, pour renseignements et distribution de bulletins de vote.

DEUX-SÈVRES. — Réunion mercredi, 2 courant, à 7 h., rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 43.

AVEYRON. — Les démocrates socialistes sont priés de se réunir mercredi, à huit heures du soir, chez le citoyen Nègre, rue Saint-Denis, 182, à l'effet de se constituer en comité électoral.

HAUTE-VIENNE. — Sixième réunion, aujourd'hui mercredi 2 mai, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 6, à 7 heures du soir.

MEUSE. — Deuxième réunion des démocrates socialistes, jeudi, 3 mai, à 7 heures 1|2 du soir, rue St-Martin, 10.

CHER. — Réunion électorale des démocrates socialistes, mercredi 2 mai, quai des Célestins, hôtel du Loiret, n° 20, à 7 heures du soir.

LOT et GERS. — Réunion des démocrates socialistes, mercredi 2 avril, à 7 heures et demie du soir, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, n° 11.

SEINE-ET-OISE. — Réunion des démocrates socialistes, mercredi 2 mai, à 7 h. du soir, rue Beauregard, 43, chez le citoyen Massoy.

MEURTHE. — Rue de la Grande-Truanderie, 44, à 7 h. 1|2.

ORNE. — Rue de la Grande-Truanderie, 44, à 7 h. 1|2.

MAYENNE. — Réunion des démocrates socialistes, aujourd'hui, 2 mai, à 8 heures du soir, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 27.

CÔTE-D'OR. — Réunion jeudi, 3 mai, boulevard du Temple, 34, à 8 heures du soir (mercredi et jeudi suivants.

NORD. — Jeudi à sept heures et demie du soir, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 27, réunion électorale du Nord.

Permanence chez le citoyen Dumas, rue Neuve-Saint-Eustache, 12, une souscription y est ouverte dans un but de propagande. Les citoyens du département du Nord sont invités à y apporter toutes les brochures qui peuvent servir à cette fin.

MARNE. — Réunion les lundis et jeudis, rue de Beaune, 2, à 7 heures 1|2.

MOSELLE. — Les démocrates de ce département se réuniront jeudi prochain 3 mai, à 8 heures précises du soir, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 11.

RÉUNION GÉNÉRALE DES COMMISSIONS ET BUREAUX nommés par les 86 comités de départements résidant à Paris, aujourd'hui mercredi, 2 mai, salle Frépillon, rue Frépillon, 24.

Ordre du jour : Des moyens d'activer et de généraliser la propagande électorale dans les départements.

— Les comités démocratiques-socialistes des départements sont invités à vouloir bien expédier immédiatement au comité de la *Seine*, impasse des Bourdonnais, 6, *six mille* bulletins de vote, afin de pouvoir faire distribuer leurs listes aux électeurs militaires.

— Le siège de la commission permanente du comité démocratique socialiste des élections du 3e arrondissement est transféré rue des Jeûneurs, 4, au coin de la rue Poissonnière.

Les *Républicains démocrates socialistes* sont instamment priés de venir prendre leur inscription dans le plus bref délai.

— La souscription pour les frais de l'élection, ouverte au siège du comité démocratique-socialiste, impasse des Bourdonnais, 6, a produit aujourd'hui premier jour, à 4 heures du soir, la somme de 382 fr.

FAITS DIVERS.

Le *Moniteur du soir* nous apprend *pourquoi* M. Louis Bonaparte a fait le voyage de Troyes. C'était uniquement pour distribuer des drapeaux à la garde nationale de cette ville.

— On a remarqué hier, dans les quartiers des Tuileries, de la Bourse, d'Antin, des jeunes gens en blouse qui portaient des masses de brochures qu'ils vendaient au prix de cinq centimes, et qui portent le titre de : *A bas la République ! Vive Henri V !*

— Un journal assure que c'est M. de Lagrenée qui remplace M. Napoléon Bonaparte en qualité de ministre de la République française à Madrid.

— L'occupation d'Alexandrie par une garnison autrichienne est un fait accompli. Aussi le gouvernement français, ne voulant pas rester inactif, a envoyé de suite de nouvelles instructions à son ambassadeur à Turin. Ces instructions sont plus énergiques que les précédentes. Elles laissent voir que le gouvernement français s'opposera aux exigences de l'Autriche. (*La Tribune des peuples.*)

— Le bruit s'est répandu que, contrairement aux arrangements intervenus avant le départ de l'expédition française pour Civita-Vecchia, les Autrichiens se seraient avancés vers la ville de Bologne. Le général Oudinot aurait, en vertu des pleins-pouvoirs qu'il a reçus du gouvernement français, adressé, à cet égard, une note pleine de fermeté au général Haynau, commandant des troupes autrichiennes.

(*Temps.*)

— La pose de la première pierre de la cité ouvrière, qui va être construite rue de Rochechouart, aura lieu dans les premiers jours de la semaine prochaine. Cette première pierre sera posée par le président de la République, qui a souscrit, comme on le sait, pour 50 000 francs d'actions.

— On nous écrit de Bar-sur-Aube, 28 avril :

« Les démocrates socialistes de notre ville s'étaient réunis en grand nombre, jeudi dernier, 26 avril, dans une salle de l'établissement des Bosquets, pour nommer un comité électoral et dresser une liste de candidats à l'Assemblée législative, lorsqu'un commissaire de police, ceint d'une écharpe, s'est présenté. Un des assistants, prenant la parole, a protesté contre cette violation, non seulement de la Constitution, mais encore de la loi du 28 juillet 1848, et a sommé le commissaire de se retirer ; sur le refus de celui-ci, l'Assemblée s'est séparée en déclarant qu'elle ne voulait pas se rendre complice d'une pareille violation. Le lendemain on revint à la charge de part et d'autre, mais la réunion ne céda que devant la force. Cet arbitraire a pour effet d'indigner nos concitoyens et d'augmenter les chances de nos candidats. — Du reste, notre comité est installé et fonctionne ; des délégués ont été nommés pour se tenir en rapport avec les comités de Troyes et des autres arrondissements.

P. S. La magistrature ne tient pas plus compte ici des droits de la presse que la police ne se soucie de la liberté de réunion ; un rédacteur de la *Révolution démocratique et sociale*, le citoyen Watripon, venu ici pour rendre compte du procès de la prison de Clairvaux, s'est vu retirer par le tribunal sa place dans l'enceinte réservée, à raison d'articles qui n'étaient pas à la convenance du président et du procureur de la République.

— On lit dans le *National :*

« M. de Tracy, ministre de la marine, a été bien mal inspiré dans la séance d'avant-hier, en répondant à MM. Baune et Schœlcher, à l'occasion des condamnés de juin envoyés au bagne, qu'il ne lui était pas permis de modifier ou d'interpréter la loi. Il avait oublié, sans doute, que la Constitution a remis aux mains du président de la République et des ministres le droit de modérer la sévérité des condamnations judiciaires. Il avait oublié aussi l'indignation généreuse que témoignait l'opposition dont il faisait alors partie lorsque les Bourbons des deux branches envoyaient dans les maisons centrales et dans les bagnes leurs ennemis politiques.

» Mais M. de Tracy avait raison en repoussant la responsabilité d'un fait qui n'est pas de lui. Voici comment les choses se sont passées :

» Lorsque les condamnés de juin, destinés à la transportation, eurent été extraits des forts, il n'y resta plus que les condamnés aux travaux forcés. Sur les observations du préfet de police, M. Gervais (de Caen), il fut arrêté par le ministre de l'intérieur, M. Dufaure, que les condamnés de juin ne seraient pas envoyés au bagne et confondus avec les assassins et les voleurs, mais qu'ils seraient détenus dans la citadelle de Doullens, que l'on faisait disposer à cet effet, et, en attendant, ils furent transférés à la prison de Sainte-Pélagie. Mais on était au mois de décembre, et l'élection du président eut lieu avant que rien fût terminé. M. Léon Faucher arriva au ministère de l'intérieur, et s'empressa de faire transporter au bagne de Rochefort tous les condamnés des conseils de guerre. Nous ne ferons en ce moment aucune réflexion sur cette mesure, qui a soulevé l'indignation générale ; mais il nous a paru nécessaire de restituer à M. Léon Faucher toute la responsabilité d'une mesure intelligente dont il s'est vanté, si nous sommes bien informés, comme du premier acte par lequel il a pris possession du pouvoir.

— La jeune Eugénie F..., couturière de son état, âgée de 22 ans, demeurant rue des Fossés-du-Temple, s'était fait remarquer pour sa bonne conduite et sa tenue par Isidore B..., ouvrier mécanicien, habile et estimé, d'une des principales fabriques du quartier Popincourt. Les deux familles étant d'accord, leurs bans allaient être publiés quand éclatèrent les fatales journées de juin. Isidore, entraîné par ses camarades, moitié de gré, moitié de force, prit part à la lutte, et quoiqu'il se fût retiré à temps pour n'être pas surpris les armes à la main, il fut dénoncé plus tard et saisi chez l'un des 245 habitants de la cité Popincourt, puis transporté. Toutes les démarches que firent les familles pour le faire gracier ayant été inutiles, la malheureuse Eugénie, qui longtemps s'était bercée dans l'espérance de voir son fiancé compris dans les quelques grâces qui ont été accordées, s'abandonna à tout son désespoir, et hier son cadavre était retiré du canal, près la rue de Lancry. Le corps ayant été transporté à la Morgue, on trouva sur elle une lettre qui fit reconnaître son identité. Ses parents ayant été appelés aussitôt, reconnurent leur malheureuse fille, et eurent la triste satisfaction de ne pas voir leur enfant exposée sur les sinistres dalles.

— La société de musique classique, obligée de remettre au jeudi, 3 mai, à 8 heures du soir, la 6e et dernière séance, qu'elle devait donner le dimanche 29, offrira à ses abonnés : 1° Fragment d'un quintetto de Reiche pour instruments à vent ; 2° Fragment d'une sonate de Mozart pour piano et violon ; 3° septuor de Beethoven, et 4° Nonetto de Bertini.

Les billets pris pour la 6e matinée, serviront pour la séance du 3 mai, qui aura lieu, comme les précédentes, dans la salle Sax, 50, rue Saint-Georges, à 8 heures du soir.

— Voici quelques détails sur Civita-Vecchia, que nos troupes ont occupée :

« Civita-Vecchia est l'ancienne Centum Cella. Dès le moyen-âge cette petite ville était déjà fortifiée. Sa situation est sur le bord de la Méditerranée, à 20 lieues nord-ouest de Rome et à égale distance de la frontière extrême de Toscane, à 15 ou 18 lieues par mer du fameux port d'Ostie. Sa population est aujourd'hui de 7 à 8 mille âmes, et elle a un évêché. Le port forme une belle anse dont l'entrée est protégée par un môle ayant à une extrémité un phare, et à l'autre une batterie de canons. Le port et les passes ont en moyenne 15 pieds de profondeur ; ils sont inabordables aux gros vaisseaux. A droite du port est le château-fort ; à gauche est le lazaret et le port de construction ; au fond l'arsenal et la ville vieille. En dehors de la ville ancienne et en deçà des fortications modernes est la ville neuve.

» Cette ville est très régulièrement bâtie et possède de beaux édifices, tels que le château, l'arsenal et deux églises, San Francesco et Della Morte. Les fortifications modernes datent de 1649, sous Urbain VIII ; c'est un ouvrage à corne, modelé sur les fortifications de Vauban. La ville a trois portes, celle de Rome, celle de la Marine et celle de Cornetto. Le port et le bassin de constructions très évasés rendent la ville très malsaine.

» Les environs de Civita-Vecchia, couverts de monuments antiques, sont très montagneux. »

— Les artistes musiciens sont invités à se réunir le jeudi 3 mai, rue de Trévise, 35, pour la lecture d'un acte d'association. Réunion à 9 heures et demie.

BANQUET FRATERNEL DES RÉPUBLICAINS DÉMOCRATES DE LA MARNE. — Dimanche 6 mai, à 2 heures, à l'Association des Cuisiniers, barrière des Amandiers. Prix : 1 fr. 50 c. Les dames sont admises. On trouve des billets à l'Association des Cuisiniers, barrière des Amandiers, aux bureaux du *Peuple*, de la *République*, de la *Réforme*, de la *Vraie République*, de la *Révolution* et de la *Démocratie*. Les toasts seront reçus jusque samedi à midi, aux adresses ci-dessus.

PROBITÉ DU PEUPLE. — Hier soir, dans la rue Mazarine, un homme dont la physionomie portait les traces d'une anxiété profonde, s'adressa à un commissionnaire : — N'avez-vous pas trouvé sur votre chemin un portefeuille contenant cent billets de banque attachés avec une épingle ? Je les ai égarés en sortant de l'Institut ; je suis un homme perdu. — Pas encore, répliqua l'honnête commissionnaire. — En disant ces mots, il présentait le portefeuille qu'il venait de ramasser. L'inconnu lui donna un billet de 500 fr., et comme il ouvrait sa redingote pour replacer son portefeuille, le commissionnaire vit une veste galonnée, et, repoussant le billet, il dit : — Merci, je ne veux pas de votre argent : de domestique à homme de peine il n'y a que la main. Si vous me parliez de boire un verre de vin, à la bonne heure ! — Ce qui fut dit fut fait. Cet honnête ouvrier se tient ordinairement rue Dauphine, et se nomme Morand. (*Le Siècle.*)

INFLUENCES ÉLECTORALES. — Tous les gardes nationaux de service aujourd'hui ont reçu en guise de consigne une convocation pour l'*union électorale*, assemblée réactionnaire, plus une liste préparatoire, dans laquelle on trouve ces noms chers à la rue de Poitiers : Odilon Barrot, Bugeaud, Léon Faucher, Thiers, Peupin, Molé, Fould, Victor Hugo, de Falloux, de Montalembert, etc. Le gouvernement permettrait-il aux démocrates socialistes de distribuer leurs listes dans les postes?

UNE LISTE D'UNE ENTIÈRE BLANCHEUR. — Nous trouvons, dans le *Nouvelliste* de Marseille, la liste royaliste des Bouches-du-Rhône :

Berryer. — De Bourmont (Charles). — Changarnier. — Laboulie. — De Larochejaquelein. — De Lourdoueix, père. — Poujoulat. — Reybaud (Louis). — Sauvaire-Barthélemy.

Il est bien entendu qu'elle porte le nom de *Liste de conciliation.*

Le correspondant parisien du *Courrier de la Gironde*, aussi connu sous le nom de *la Calomnie*, qu'il partage avec un autre grand journal de Paris, constate ainsi l'amour des socialistes pour l'ordre :

« Paris, jeudi soir, 4 h. 1|2.

« L'émeute a provisoirement donné, ce me semble, sa démission. On a même vu hier, dans la rue Martel, des socialistes connus faisant fonction d'officiers de paix, et invitant, par des arguments *très vifs*, les frères et amis à circuler. C'est touchant !

Nous prenons acte : la vérité est toujours bonne, de quelque part qu'elle vienne. Mais alors pourquoi les brutalité policières et les arrestations en masse de passants inoffensifs ?

Il est vrai que le *Courrier-Cassagnac* n'avoue pas ces choses-là.

UN MAGISTRAT USURIER. — On lit dans le *Démocrate du Rhin :*

« Une petite ville d'un département voisin du nôtre, a le bonheur de passéder pour maire, un individu qui, entre autres gentillesses, a pratiqué l'usure sur une échelle tellement vaste, que le tribunal correctionnel de son arrondissement l'a condamné à 10 000 francs d'amende. Cet estimable magistrat, ne pouvant, en vertu du décret sur les incapacités électorales, cumuler les fonctions d'électeur et son métier d'usurier, vient d'être signalé au sous-préfet, par l'adjoint de sa commune, qui pensait accomplir un devoir de citoyen en faisant rayer de la liste des électeurs, un repris de justice.

» Le sous-préfet, s'étant rendu dans la commune dont il s'agit, a reconnu l'exactitude des faits signalés par l'adjoint, aussi a-t-il approuvé la radiation du nom du maire de dessus la liste électorale, mais trouvant l'adjoint coupable d'irrévérence envers son supérieur, il l'a destitué.

» De sorte qu'au 13 mai prochain, l'usurier assistera aux élections en qualité de maire, mais n'aura pas le droit de voter lui-même. »

Singulière position !

Le dernier numéro du *Travail affranchi* contient : La question des houilles de la Loire. Absence de garanties pour les ouvriers et pour les consommateurs. Ce qu'il y aurait à faire. — Affranchissement du travail agricole. Crédit personnel. Réalisation du droit au travail et aux instruments de travail. Mise en culture des communaux. — Les mines de la Californie. Conséquences économiques. — Examen critique des doctrines de M. Proudhon. — Courrier de la semaine.

Revue dramatique.

Adrienne Lecouvreur, drame en cinq actes, par MM. Scribe et E. Legouvé.

Adrienne Lecouvreur était en son temps une admirable tragédienne à qui une grande dame du parti honnête, une haute et noble princesse, fit l'honneur de l'empoisonner, parce qu'elle avait l'audace, elle, fille d'un pauvre chapelier, d'être aimée du maréchal de Saxe, qu'elle enlevait aux dames de la cour, et de se dépouiller de tout ce qu'elle possédait pour lui fournir 40 mille livres un jour qu'il se trouvait au dépourvu. Le clergé déclara que pour avoir mérité d'être ainsi empoisonnée elle devait être bien coupable, et il lui fit refuser toute sépulture, au point qu'il fallut enlever son cercueil de nuit, et aller l'enterrer au coin de la rue de Bourgogne, qui à cette époque n'était pas encore pavée.

C'est cette anecdote que MM. Scribe et Legouvé viennent de porter sur le théâtre. L'intrigue de la pièce est des plus simples. Adrienne Lecouvreur dit des vers, des fragments de rôle, elle aime, elle meurt, mais Adrienne Lecouvreur au théâtre de la République, c'est Mlle Rachel, ardente, amoureuse, passionnée, c'est Monime, c'est Hermione, c'est Phèdre surtout, enfin c'est la grande tragédienne de nos jours sous le masque de la grande tragédienne du dix-huitième siècle. Aussi le succès va-t-il croissant à chaque représentation.

PETITE CORRESPONDANCE.

Marquise. — M. C. — Reçu les 34. — Souv. affectueux.
Nîmes. — M. C. — Reçu les 1.75. — Votre note a été remise.
Vincennes. — M. L. J. — Nous ne pensons pas qu'on ait le droit de réclamer.
Avignon. — M. P. — Nous fournissons sur vous à vue les 20.

Bourse du 1er mai 1849.

La liquidation est terminée ; elle s'est faite avec pesanteur. Les capitalistes *reporteurs* ont exigé 9 0|0 ou 75 c. de report sur le 5 ; c'est une preuve qu'il n'y a presque pas de découvert, et que les acheteurs sont plus nombreux, mais sans capitaux pour lever leurs rentes.

Il arrive des nouvelles importantes de Berlin ; on prétend que la République y a été proclamée tout récemment. Ces bruits de bourse méritent confirmation.

Le 5 0|0 ouvre au plus haut cours à 89.40, touche 89.50 pour baisser insensiblement jusqu'à 88.80, dernier cours fin mai courant. On cote 88.25 au comptant.

La Banque de France finit à 2 400 fr. en gagnant 5 fr. sur hier.

Le 3 0|0 débute à 57 fr. 40 c., monte à 57 fr. 55 c. pour finir à 57 fr. 20 c. fin mai, et 56 fr. 75 c. au comptant.

Les élections de certains départements préoccupent les esprits et arrêtent l'essor des fonds publics.

Les chemins de fer sont négligés dans les grands intérêts du jour. Orléans cependant gagne 5 f. à 850. Avignon-Marseille s'élève à 217.50. Le Nord est toujours à 453.75.

Le marché, animé au commencement et en voie de hausse, s'est singulièrement ralenti à deux heures ; on craint un peu de baisse avec des reports de 75 et 77 c. 1|2.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	»» »»	57 55	57 20	57 20
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0 0	»» »»	89 50	88 80	88 80

1er mai. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE

3 0/0 j. du 22 juin	56 75 »»	4 Canaux avec prime	1065 »»
— Empr. 1847-1848	»» »» »»	Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	88 25 »»	Caisse hypothécaire	135 »»
4 1/2 0/0 du 22 mars	87 50 »»	Emprunt d'Haïti	210 »»
3 0/0 j. du 22 sept.	»» »» »»	Espagne, dette active	30 50
Act. de la Banque	2400 »» »»	— dette passive	»» »»
R. de Naples, j. juil. Réc. Rothschild	86 50	— 3 0/0 1841	35 25
3 0/0 de l'Etat rom.	77 75	Emp. port. 5 0/0	»» »»
5 0/0 belge 1840	93 50	— — 3 0 0	»» »»
— — 1842	94 »»	2 1/2 hollandais	»» »»
— 4 1/2	81 75	Zinc V.-Montagne	3025 »»
— Banque (1835)	84 »»	H. de la Gr.-Combe	»»» »»
Oblig. de la Ville	1200 »»	Emp. du Piémont	890 »»
		Lots d'Autriche	220 »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	»»» »»	»»» »»	Orléans à Bord.	411 25	400 »»
Versailles, r. d.	242 50	»»» »»	Du Nord	451 25	453 75
— r. g.	180 »»	180 »»	De Paris à Str.	370 »»	372 75
Paris à Orléans	855 »»	850 »»	Tours à Nantes	221 75	221 25
Paris à Rouen	565 »»	570 »»	Paris à Lyon	»»» »»	»»» »»
Rouen au Havre	297 50	»»» »»	Mont. à Troyes	130 »»	»»» »»
Avig. à Marseil.	212 50	217 50	Dieppe à Féc.	178 »»	180 »»
Strasb. à Bâle	103 75	105 »»	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	»»» »»	360 »»	Bord. à la Teste	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boul.	»»» »»	»»» »»			

L'un des gérants : G. TANDON.

Spectacles du 2 mai.

THEATRE DE LA NATION. — Le Prophète.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Hernani. Un caprice.
OPERA-COMIQUE. — Les Monténégrins.
ODÉON. — Sans le savoir, Mlle de Belle-Isle, l'Orientale.
THEATRE-HISTORIQUE. — La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE. — Le Bouquet, Gérdée à vue, la Niaise, la Tasse.
VAUDEVILLE. — Prétendants, Breda, J'attends un omnib., 2e de la Foire.
THEATRE MONTANSIER. — Père et Portier, Voyage sentimental, les Femmes, le Caporal.
VARIETES. — Deux font la paire, les Beautés, Jobin et Nanette, Mme Larifla.
GAITÉ. — Marceau, le Facteur.
AMBIGU-COMIQUE. — Louis XVI et Marie-Antoinette.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple). — Murat.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — Mariage d'amour.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 120. ÉDITION DU MATIN. Jeudi 3 Mai 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS. Trois mois. . . . . 6 f. Six mois. . . . . . 11 f. Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS. Trois mois. . . . . 9 f. Six mois. . . . . . 17 f. Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 2 MAI.

LISTE, PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE, DES CANDIDATS A L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, VOTÉE PAR LE COMITÉ DÉMOCRATIQUE-SOCIALISTE DES ÉLECTIONS.

1 BAC (Théodore).
2 CABET.
3 CHARASSIN (Frédéric), homme de lettres.
4 CONSIDERANT (Victor).
5 D'ALTON-SHÉE.
6 DEMAY, lieutenant de chasseurs à pied.
7 GENILLER, professeur de mathématiques.
8 GREPPO.
9 HERVÉ, rédacteur de la *République*.
10 HISAY, ouvrier mécanicien.
11 LAGRANGE.
12 LAMENNAIS.
13 LANGLOIS, rédacteur du *Peuple*.
14 LEBON (Napoléon).
15 LEDRU-ROLLIN.
16 LEROUX (Pierre).
17 MADIER DE MONJAU aîné, avocat.
18 MALLARMET, ouvrier en bronze.
19 MONTAGNE, ouvrier tailleur de limes.
20 PERDIGUIER (Agricol).
21 PROUDHON.
22 PYAT (Félix).
23 RIBEYROLLES.
24 SAVARY, ouvrier employé au gaz.
25 THORÉ.
26 VIDAL (François), publiciste.

CANDIDATS MILITAIRES :

27 BOICHOT (Jean-Baptiste), sergent-major des carabiniers au 7e léger.
28 RATTIER (Edmond), sergent au 48e de ligne.

Le Comité démocratique socialiste des élections nous fait parvenir la communication suivante :

Au Peuple !

Les ressources pécuniaires du Comité démocratique socialiste sont tout-à-coup taries par la suspension des réunions électorales.

Les dépenses pour frais de local, de bureau, de correspondance, d'impression des circulaires, et surtout DE LA LISTE, vont devenir impossibles.

Le Comité fait appel à tous les démocrates socialistes. Il les adjure, au nom de la cause, de s'imposer encore un sacrifice. Il espère que le peuple, qui a su trouver des sommes considérables pour racheter ses journaux des griffes du fisc, donnera une dernière obole pour achever son œuvre électorale, et assurer le triomphe de la liste.

Des souscriptions sont ouvertes dans tous les bureaux des journaux démocratiques, et au siége du Comité, impasse des Bourdonnais, 6.

Les souscriptions seront reçues aux adresses suivantes :

A la Propagande socialiste, 15 bis, rue Coquillère ;

Chez le citoyen Dufélix, rue des Jeûneurs, 4, au premier ;

Chez le citoyen Sergent, 44, rue Descartes, cabinet de lecture, au fond de la cour ;

A Bercy, chez le citoyen Marteau père, commissionnaire, port de Bercy, 32.

Réunion générale des délégués des 14 arrondissements de la Seine, au Comité démocratique-socialiste des élections, aujourd'hui 3 mai, à six heures précises du soir, impasse de la Grosse-Tête, 8, rue Saint-Spire.

Votes de l'Armée.

Les opérations électorales auront lieu pour l'armée, dans toute la France, du 7 au 12 mai. Dans chaque garnison, les électeurs militaires seront répartis, sans distinction d'armes ni de corps, en autant de sections qu'il y a de départements. Chaque section sera appelée successivement à voter, à partir du 7, en commençant par celles dont les départements sont les plus éloignés de la garnison où elles se trouvent, et de telle sorte que tous les résultats soient parvenus à leurs destinations diverses pour le 15, au plus tard.

Assemblée nationale.

L'amnistie a été encore une fois repoussée par l'Assemblée qui pouvait, en se séparant, suivant une belle parole de Lagrange, effacer, d'un mot, les dernières traces d'une lutte sanglante que sa faiblesse et son inexpérience, guidées par des provocateurs habiles, avaient laissé s'élever dans Paris. Cè mot, elle n'a pas voulu le prononcer, et malgré l'appui formel de la commission, malgré l'amendement conciliateur proposé par M. Sénard, elle a cédé aux insinuations des ministres, qui sont venus agiter devant elle le drapeau de la peur.

Les gouvernements n'apprendront-ils donc jamais que la compression ne sert à rien, et que les rigueurs ne désarment pas un peuple ? N'apprendront-ils jamais que l'art de gouverner consiste à entrer dans le sens des idées d'avenir et non pas à les combattre à outrance et aveuglément ! A quoi servent les expériences de 1830 et de 1848 ?

La réclamation d'amnistie était d'autant plus fondée, que le décret qui soumettait les insurgés à une juridiction exceptionnelle, ne s'appliquait qu'aux insurgés détenus lors de la promulgation de ce décret : d'où il résulte que c'est par une violation formelle de toute loi que les condamnés, arrêtés postérieurement, ont été jugés et condamnés; ils subissent, en ce moment, la peine prononcée contre eux.

La séance s'est terminée par la demande d'enquête, formée par M. Ledru-Rollin, sur des faits de violence grave, que disons-nous ? sur une tentative d'assassinat commise contre lui, lors de son passage à Moulins, par des gardes nationaux de cette ville. (Voir plus loin les détails.)

Voilà le fruit des haines que suscitent sans cesse les calomnies du parti *honnête* et *modéré*. La guerre, la guerre civile, tel est le but où tendent les intrigants meneurs de ce parti. Voilà le fléau dont ils veulent affliger la France, et où une partie de leurs amis se précipiteraient tête baissée, sans s'apercevoir que dans la nouvelle tourmente révolutionnaire qu'ils nous préparent, eux et leurs fortunes seraient engloutis.

Après la brutalité des agents de M. Faucher, les éclats de violences et le fanatisme des citoyens qu'endoctrinent les écrits de la rue de Poitiers, il y a progrès. Après la calomnie, l'assassinat, rien de plus logique.

C'est aux électeurs à voir s'ils veulent de ce progrès et de cette logique.

Nous lisons ce soir dans la *Patrie :*

Le gouvernement a reçu, ce soir, des nouvelles de l'expédition française dans les Etats-Romains. Nos troupes étaient près de Rome avec la certitude de leur prochaine entrée.

Une manœuvre électorale

HONNÊTE ET MODÉRÉE.

La *Gazette des Tribunaux*, digne succursale du *Moniteur-Faucher*, publiait hier de prétendus documents saisis, affirmait la feuille honnête, *chez des individus signalés par leur intervention active dans la propagande socialiste.*

Ces pièces, où l'atroce le dispute à l'absurde, sont reproduites aujourd'hui par le *Constitutionnel*, les *Débats*, et le seront sans doute incessamment par tous les journaux réactionnaires de Paris et de la province.

En voici une :

Conséquences à mettre en pratique à la prochaine révolution.

Aussitôt l'insurrection éclatée sur un grand nombre de points, il faut la concentrer et marcher sur le palais Bourbon, fusiller tous les ennemis du peuple et de la République, moins les radicaux. A cette heure, la justice du peuple commence.....

Tout individu qui s'interposera entre la justice du peuple pour sauver un coupable sera fusillé immédiatement.

On s'emparera aussitôt du ministère de l'intérieur et des lignes télégraphiques. On enjoindra aux frontières de ne laisser franchir le territoire de France à aucun individu, quel qu'il soit, sous peine de mort...

On s'emparera de la Préfecture; tous les administrateurs pris dans l'intérieur seront fusillés sur-le-champ.

Tout individu demandant un passeport sera arrêté et fusillé sur-le-champ.....

Les quartiers aristocratiques seront cernés par le peuple et épurés immédiatement...

... Le gouvernement est dictatorial et se compose d'un triumvirat.

Tout sentiment de haine entre les membres du triumvirat est flétri par le peuple et puni sur-le-champ...

... Le gouvernement invite tous les marchands de denrées nécessaires à la subsistance du peuple à délivrer sur des bons de la mairie tout ce dont il a besoin : tout refus ne peut être toléré. En révolution, la volonté du peuple est terrible, les marchands doivent y réfléchir avant que de s'y exposer.....

.... La ville de Paris et toutes celles du territoire sont mises en état de siége...

Le désarmement de la garde nationale se fera dans les vingt-quatre heures : toute infraction au délai sera punie de mort. Des commissions spéciales sont choisies dans les condamnés de juin pour l'exécution de ce décret.

..... Tous chantiers, usines, fabriques, appartiennent aux travailleurs, sauf remboursement de la valeur à fixer par la commission d'expertise.

..... Tous les employés à la garde des condamnés de juin qui se sont conduits brutalement seront fusillés.

..... Tous ceux qui n'ont accepté la République de Février qu'avec force seront fusillés.....

..... Tous les administrateurs, gérants et rédacteurs de la presse réactionnaire hostile à la République seront fusillés.....

Tous les agents de police qui seront inscrits à la préfecture de police, à l'exception de ceux qui auront donné leur démission spontanée, seront fusillés.

Tous ceux qui ont compromis volontairement la République seront fusillés.

Tout individu qui aura connaissance d'une infraction aux articles ci-dessus et n'en donnera pas connaissance à l'autorité, sera puni.....

..... Tout intérêt quelconque du capital est aboli par la République démocratique et sociale....

Voilà le thème sur lequel les journaux de la réaction vont broder pendant plusieurs jours leurs variations d'injures et de diffamation contre la démocratie socialiste.

Il faut, en vérité, que ces messieurs aient une bien triste opinion du bon sens des électeurs pour croire qu'ils les entraîneront à voter pour leurs candidats à l'aide de si indignes manœuvres.

Les journaux qui patronent le ministère ne se font pas assez scrupule, depuis quelque temps, de publier des documents dont la fausseté est presque immédiatement reconnue, pour que nous ne soyons pas en grande défiance contre l'imagination inventive de leurs rédacteurs.

Nous sommons donc la *Gazette des Tribunaux* de citer le nom des hommes chez lesquels on a saisi ces écrits ridicules et odieux.

S'il existe réellement des insensés capables de concevoir et de formuler sérieusement de pareilles aberrations, certes il importe autant au parti socialiste qu'à celui de la rue de Poitiers de les connaître;

Si c'est l'œuvre d'indignes faussaires, il faut que ces faussaires, quels qu'ils soient, soient livrés au mépris public;

Encore une fois, les noms, les détails, ou vous laissez peser sur vous toute la responsabilité de cette infamie.

Si ces détails sont authentiques, ce que nous nous refusons à croire, comment se fait-il qu'ils aient pu passer des mains des magistrats chargés d'instruire et de poursuivre dans les mains des journalistes réactionnaires ? Que la *Gazette des Tribunaux* nous fasse savoir quel jour et devant quelle juridiction leur authenticité sera établie... jusque là nous avons tout droit de les croire apocryphes.

Du reste, il y a entente cordiale entre les journaux réactionnaires de Paris et ceux des départements pour *chauffer* les élections par tous les moyens imaginables.

Nous trouvons ce matin, sous la rubrique *Correspondance parisienne*, dans l'*Abeille de la Vienne*, feuille dévouée à la côterie de la rue de Poitiers, la version suivante, qui pourrait bien émaner de la même source que les renseignements de la *Gazette des Tribunaux*.

Il a été décidé dans un club avancé, et pour le cas où les socialistes auraient le dessus *dans le coup de main qu'ils préparent* : 1° Que les régiments qui étaient venus à Paris à l'époque des affaires de juin, seraient licenciés ; 2° que tous les gardes nationaux qui avaient pris les armes pour la défense de l'ordre dans ces terribles journées, seraient déclarés traîtres à la patrie et déportés, le tout sans préjudice des autres mesures de rigueurs qui sont réservées aux modérés, aux anciens fonctionnaires, aux capitalistes, aux propriétaires grands et moyens, enfin à tous les *aristos*.

Nous espérons que le correspondant anonyme de l'*Abeille* voudra bien citer au moins le nom et le lieu du *club avancé* auquel il fait allusion, et nous apprendre si le commissaire de police qui devait assister à ce club a fait son rapport à M. Faucher, dans lequel cas nous nous reposerions sur l'honorable ministre du soin de pourvoir au salut de la société.

Programme de la Presse démocratique et sociale,

INTERPRÉTÉ AU POINT DE VUE PHALANSTÉRIEN. (1)

§ IV. *Réforme financière.*

Organisation démocratique du crédit foncier, agricole, industriel et commercial. — Centralisation et exploitation au profit de la société tout entière des assurances, de la banque, des chemins de fer, des canaux, de toutes les voies de communication et des mines. — Réforme du crédit hypothécaire. — Abolition de l'usure. — Réduction du budget et répartition équitable des charges de l'impôt. — Abolition de l'impôt du sel, de l'impôt des boissons. — Abolition de la corvée moderne, c'est-à-dire de la prestation en nature. — Suppression de l'exercice. — Suppression des octrois. — Révision des lois de douane.

En réservant la question de l'expérience du phalanstère, on peut affirmer que la clef de toutes les réformes indispensables aujourd'hui c'est la réforme financière.

Dans la sphère des finances résident tous les abus ; là est le camp retranché de cette aristocratie de l'argent dont février devait terminer le règne. C'est la résistance des grands propriétaires et des banquiers qui ajourne les conséquences libératrices de la Révolution de Février. C'est dans le comité des finances de l'Assemblée nationale que la réaction s'est organisée pour la première fois, qu'elle a créé son premier noyau, réalisé l'état-major de son armée.

Succédant à l'état sauvage, à l'état patriarchal, à la barbarie, la société civilisée, qui agonise au moment d'enfanter une société supérieure, a eu chez les Grecs et chez les Romains son *enfance* caractérisée par la monogamie ou mariage exclusif, par les droits civils attribués à l'épouse, et la faisant passer du rang d'esclave à celui de compagne. L'extension des priviléges féminins a toujours été la véritable mesure des progrès sociaux. Les Grecs et les Romains ont prouvé qu'ils n'étaient pas des barbares, en préférant le mariage au harem; mais cette civilisation conservait encore un triste vestige de la barbarie, l'esclavage des travailleurs.

Au moyen-âge, la civilisation, développée par le christianisme et parvenue à la *jeunesse*, nous a montré la féodalité nobiliaire établissant en faveur du cultivateur la protection onéreuse mais utile de l'homme d'armes, enfantant par degrés la transformation de l'esclavage en servage, puis l'affranchissement des industrieux.

Arrivée à son apogée, la civilisation, du seizième au dix-huitième siècle, donne aux sciences un caractère exact, fonde la chimie expérimentale, développe l'art nautique et fait la reconnaissance du globe entier.

Après cette époque, les sciences progressent encore, mais la civilisation tend à se décomposer; les principes religieux, politiques et moraux qui la constituaient s'altèrent. Un élément corrupteur s'introduit en elle, c'est l'esprit mercantile, envahissant et pervertissant toutes les transactions dans l'Europe entière, s'incarnant spécialement dans le gouvernement de l'Angleterre, s'efforçant de constituer le monopole insulaire, d'entraver l'esprit émancipateur de la France et de subordonner toute la politique européenne à des intérêts de comptoir. La civilisation entre alors en phase de *déclin*, bien que l'humanité continue à grandir sous ce vêtement qu'elle a usé.

Enfin, la civilisation parvient à sa *caducité* sous la monarchie de Louis-Philippe : le commerce est arrivé à l'omnipotence ; dans ses basses régions, il falsifie quotidiennement les denrées, multiplie les légions parasites de colporteurs, de revendeurs, de détaillants, sangsues du producteur aussi bien que du consommateur, plaies qui épuisent le corps social ; dans les hautes régions, il spécule, il agiote, il accapare, il réunit dans ses mains les usines, les salines, les mines, le crédit, les voies de circulation, constitue enfin cette féodalité financière qui tient le pouvoir officiel dans sa dépendance, et ne lui vend un appui politique, des votes de satisfaction à toute épreuve, qu'en échange de tous les droits, de toutes les richesses du pays.

Le marché conclu entre le pouvoir officiel, mais nominal, et le pouvoir réel de la finance a semblé rompu par la révolution de février ; mais le gouvernement provisoire a manqué d'idées arrêtées ou d'énergie pour débusquer la finance de ses hautes positions, rendre à la nation mines, salines, banque, assurances, chemins de fer, constituer le crédit démocratique. La féodalité financière, effrayée un instant, s'est remise de sa peur en voyant l'Assemblée constituante lui amener des auxiliaires, et les réactionnaires se rassembler pour la défense de ses intérêts. La féodalité commerciale n'avait plus Louis-Philippe et ses ministres pour la protéger contre l'envahissement des idées démocratiques ; mais, à défaut de Louis-Philippe, elle avait les hommes politiques de son règne, dont la vieille réputation d'habileté pouvait imposer encore au crédule public en dépit d'une accablante expérience. Tous ces déconcertés de février, désireux d'occuper le monde de leur nom, se croyaient à jamais privés de rôle. La féodalité financière leur en improvisa un, celui de la défendre ; un nouveau marché fut conclu, non pas avec la cupidité des hommes d'Etat désarçonnés en février, mais avec leur ambition et leur vanité. Dé-

(1) Voir les numéros des 18, 23, 26 et 29 avril.

fendez-nous, disaient les financiers, nous sommes influents, nous vous maintiendrons dans les assemblées, nous vous porterons même au pouvoir, mais défendez-nous contre la Justice et la Vérité qui s'avancent ; défendez-nous contre ces droits du travail dont le prolétaire a tous les jours une notion plus complète.

Soutenus par les votes et par l'influence de la finance, les hommes d'état expérimentés imaginèrent d'appeler *communisme* la guerre à tous les privilèges iniques, la protestation contre l'exploitation, l'accaparement et l'usure ; ils firent du socialisme un épouvantail, crièrent au feu, sonnèrent le tocsin, jurèrent leurs grands dieux que les socialistes voulaient tout détruire, supprimer la famille, supprimer la propriété, supprimer la société tout entière, incendier les maisons, arrêter les diligences, vider les caisses publiques et ramener la France en sauvagerie.

Ils affirmèrent qu'ils voyaient le mal de plus loin que personne, et que leur longue habitude des affaires les mettaient seuls en état de trouver le remède. Ils crièrent haro sur tous les républicains décidés, les présentant comme entachés de communisme, complices volontaires ou involontaires du fléau. C'est ainsi que Messieurs Thiers et compagnie retrouvèrent une position politique après la révolution de Février, qui les avait abasourdis.

Malheureusement, et malgré le grand nombre des compères, cette parade n'a pas eu tout le succès voulu. Quelques badauds s'attroupent encore avec une complaisante frayeur devant la baraque intitulée comité de la rue de Poitiers ; ils regardent, la bouche béante, la toile grossièrement peinte où l'on voit l'épouvantable dragon du socialisme enchaîné par saint Georges-Thiers ; mais le nombre de ceux qui passent en haussant les épaules s'accroît chaque jour, et les financiers, au bénéfice de qui la représentation se donne, commencent à craindre un déficit dans la recette ; ils sentent que la vogue ne durera pas ; ils n'ont pas tort.

Retour en la possession de la nation des routes, des voies de fer, des canaux, des assurances, des mines et salines, de la banque, statistique du travail : telles seront les premières mesures d'un gouvernement démocratique ; et le capitaliste, après tout, comprend en cette affaire ses intérêts aussi peu que ceux de la France. Pourquoi les capitaux détournés de la bourse et des spéculations illicites ou onéreuses pour le pays n'iraient-ils pas vivifier l'industrie et l'agriculture qui les réclament ? Tout le monde y gagnerait : le capital, en entrant de lui-même dans la voie démocratique, préviendrait une de ces crises que tous les pouvoirs, à leur déclin, ont eu la possibilité d'éviter par des transactions opportunes.

Victor HENNEQUIN.

(*La suite prochainement.*)

Comme ils s'entendent !

C'est dans la *Voix de la Vérité*, journal religieux et réactionnaire, que nous trouvons cette foudroyante condamnation des petits livres publiés par le comité de la rue de Poitiers. On n'est trahi que par les siens. Où trouver de la littérature *honnête et morale*, lorsque les petits livres écrits pour défendre la religion, la société, la propriété et la famille, sont mis à l'*index* comme portant atteinte aux plus simples convenances de la morale chrétienne et du bon goût ? Nous citons :

Certes, on ne nous suspectera pas de faiblesse pour le journal de M. Proudhon ; mais nous qui avons lu la plupart des petits livres publiés par le comité de la rue de Poitiers, nous ne pouvons nous empêcher de déclarer qu'ils font, en vérité, la part trop belle aux socialistes. Quoi ! ce serait pour protéger la morale qu'on jetterait à flots dans les populations l'immoral petit livre *Les citoyennes Lorettes à la recherche d'une position sociale !*

Ce serait pour ramener le calme et la modération dans les esprits si irrités qu'on répandrait *La vérité aux ouvriers, aux paysans et aux soldats*, opuscule fait par un protestant, et rempli de tant de violences et d'excitations à la haine ! Ce serait pour guérir des cœurs ulcérés, pour ramener des esprits égarés, qu'on offrirait partout un écrit dont le titre seul est un cri de guerre : *A bas la folie révolutionnaire et sociale !* et où nous avons lu, entre autres choses, ces mots : « Vous êtes pauvres, donc vous êtes des voleurs ; vous n'avez rien à perdre, rien à risquer, *si ce n'est votre peau qui ne vaut pas grand'chose !* »

Tout cela n'est ni moral, ni chrétien, et nous pensons que, pour l'honneur de la presse religieuse, il n'est aucun organe catholique qui ne doive s'élever contre de semblables publications. Si c'est à une telle propagande que l'on dépense les sommes considérables qui ont été versées au comité, il faut avouer que que c'est là une malheureuse mystification, et que cette propagande prétendue anti-socialiste doit amener des effets contraires à ceux qu'on voudrait produire. On n'édifie pas avec rien ; on ne combat pas le poison avec d'autres poisons. C'est se jouer de la morale, et bien inintelligents seraient les catholiques qui se laisseraient endormir à la vue de ces efforts, qui ne reposent sur aucune base solide, sur aucun principe certain. Nous l'avons déjà dit, et nous le répétons : tant qu'on ne s'attachera pas aux doctrines chrétiennes, qui seules peuvent réparer, guérir et sauver la société, on ne fera que semer de nouvelles tempêtes et nous replonger, par conséquent, dans des luttes sans fin. Est-ce donc à une telle œuvre que les catholiques et les hommes de cœur veulent consacrer leur zèle et leur énergie ?

La Librairie sociétaire publiera successivement une série de chœurs sans accompagnement, composés pour les sociétés populaires par notre ami BESOZZI, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome.

En vente le numéro 1 : L'ORAISON DOMINICALE (*texte français de la Vulgate*), chœur à 6 voix, 4 voix d'hommes et 2 voix de femmes. — Prix net : 50 c.

Paraîtront prochainement :

2. *Les âmes en peine*, paroles de Savinien Lapointe.
3. *L'Orgie*, paroles de M. Festeau.
4. *Hymne à la Liberté*, d'Aug. Barbier.
5. *La Prolétarienne*, de Savinien Lapointe.
6. *La Marche des Travailleurs*, de J. Journet.

Une tache au nom français.

Il vient de se passer à Civita-Vecchia un fait que nous dénonçons à l'indignation de la France et du monde, un acte qui jetterait sur le nom de la République française un opprobre ineffaçable, si la France ne se hâtait de le laver.

Que la première expédition militaire de la République française, de cette République qui a planté au milieu des nations le drapeau de l'indépendance du monde, de cette République que tous les opprimés invoquaient avec amour, et devant laquelle ont tremblé tous les despotismes, que le premier exploit de la France émancipée et régénérée soit d'aller étouffer une république et de rétablir un trône, c'est quelque chose de bien odieux.

Mais il y a quelque chose de plus odieux encore, c'est la manière dont cette intervention s'exécute.

Nous avons rapporté hier la *déclaration* adressée au président de Civita-Vecchia par l'aide-de-camp du général Oudinot au nom des troupes françaises. Dans cette proclamation, il est dit que le gouvernement de la République française est animé des intentions les plus libérales, qu'il respecte le vœu de la majorité des populations romaines, et qu'il est bien décidé à ne leur jamais imposer une forme de gouvernement *qui ne sera pas désirée par elles*. Ce sont les paroles textuelles de la déclaration.

Les habitants, satisfaits de ces assurances, heureux de voir les Français apparaître en amis et presque en protecteurs, les habitants de Civita-Vecchia s'empressent d'ouvrir leurs portes ; ils fêtent nos soldats, s'empressent de marier dans les airs le drapeau tricolore de la République française au drapeau tricolore de la République romaine. Ils étaient tranquilles, ils avaient la parole de la France.

Eh bien ! cette parole de la France était un leurre, cette foi jurée était une pure comédie. Nous ne parlons pas de cet ordre du jour dans lequel le général Oudinot parlait avec tant d'emphase de ses canons et de ses soldats avec lesquels il eût pu réduire la ville par la force ; ce n'était que déplacé et inconvenant dans une ville qui venait d'ouvrir ses portes de bonne grâce à ceux qui s'étaient annoncés comme des frères. Cette première proclamation était bientôt suivie d'une seconde, et dans celle-ci on levait le masque. La condition des Français, c'était la restauration de Pie IX. La proclamation dans laquelle le général avait énuméré ses forces n'était que le prélude de la seconde.

On trouvera plus loin le texte de cette proclamation qui a excité une telle fermentation dans la ville, que le général français lui-même a été obligé de la retirer et de la faire enlever des murs où elle était affichée.

C'est là, nous le répétons, une conduite indigne de la France. L'Assemblée nationale vous a autorisés à faire une expédition, elle vous a permis d'employer la force contre la force, mais elle ne vous a pas autorisés à user de l'arme de la ruse et de la trahison.

Et vous osez encore, vous, responsables de tels actes aux yeux du monde, vous osez lancer l'opprobre à la face de Rome, parce que la République romaine s'est fondée à la suite d'un assassinat ; vous vous posez en redresseurs de torts, vous dont les agents supérieurs se conduisent de la sorte. Vous osez encore nous parler du respect des serments et de la foi jurée !...

La proclamation qui a excité une si juste indignation à Civita-Vecchia, est ainsi conçue :

Habitants des Etats-Romains !

En présence des évènements qui agitent l'Italie, la République française a résolu d'envoyer un corps d'armée sur votre territoire, non pour défendre le gouvernement actuel, qu'elle n'a pas reconnu, mais pour détourner de votre patrie d'immenses malheurs.

La France n'entend pas s'arroger le droit de régler des intérêts qui sont essentiellement ceux des populations romaines, et qui cependant dans leur ensemble sont liés à ceux de l'Europe entière, et même de tout le monde chrétien.

Mais la France a cru qu'en vertu de sa position elle était plus spécialement appelée à intervenir pour faciliter l'établissement d'un état de choses également apposé aux abus pour jamais détruits par la générosité de l'illustre Pie IX et à l'anarchie de ces derniers temps.

La bannière que je viens arborer sur votre rivage est celle de la paix, de l'ordre, de la conciliation et de la vraie liberté.

C'est autour d'elle que doivent se rallier tous ceux qui veulent concourir à l'accomplissement de cette sainte et patriotique entreprise.

Le commandant en chef,
OUDINOT DE REGGIO.

Le président de la province avait répondu en ces termes à une communication du général :

J'ai lu la dépêche par laquelle vous m'annoncez que « le gouvernement Français, désirant mettre un terme à la situation dans laquelle gémissent les populations romaines depuis quelques mois, et faciliter l'établissement d'un ordre de choses qui s'éloigne de l'anarchie de ces derniers temps, a résolu d'envoyer un corps de troupes à Civita-Vecchia. » — Comme représentant de la République romaine, je dois protester contre ce mot d'*anarchie* qui ne saurait s'appliquer à un peuple qui s'est choisi, dans l'exercice de son plein droit, un gouvernement d'ordre et de moralité ; je dois vous dire aussi que la France est sans doute mal informée des évènements qui se sont passés chez nous, et de notre conduite.

La force peut beaucoup dans ce monde ; mais il me répugne cependant de croire que la France républicaine veuille employer sa force pour renverser les droits d'une République née sous les mêmes auspices qu'elle. L'Europe, qui nous regarde, jugera vos actes et les nôtres, et l'histoire dira si notre conduite politique pouvait être accusée d'anarchie.

Je suis certain, M. le général, que, quand vous connaîtrez la vérité, vous serez convaincu que, dans *notre pays*, la République est soutenue par le concours de l'immense majorité de la population.

Agréez, etc.,

Le président,
M. MANNUCCI.

Nous n'avons pas reçu de journaux de Rome aujourd'hui. Les feuilles de Gênes disent qu'une partie de l'expédition française va être dirigée sur Ancône. L'*Opinion publique* rapporte ce matin le bruit qu'une dépêche télégraphique a annoncé hier au gouvernement français la marche sur Rome de l'armée française que l'Assemblée romaine aurait mise, dit un journal, hors la loi.

— Il paraît, dit un journal, qu'une troisième brigade, composée de deux régiments d'infanterie, de deux escadrons de cavalerie et d'une batterie d'artillerie, doit aller rejoindre incessamment le corps expéditionnaire d'Italie. Le 22e léger, en garnison à Toulon, ferait partie de cette brigade. Le 13e de ligne, qui vient le remplacer, était attendu à Toulon les 26 et 27 de ce mois.

Les correspondances disent qu'un corps de 12 000 Napolitains s'apprêtait à passer la frontière romaine.

Livourne continuait, le 24, à tenir ferme le drapeau de la république toscane. La ville est cernée. Le grand-duc a publié une lettre dans laquelle il proteste de ses bonnes intentions à l'endroit de ses sujets, et se déclare prêt à reprendre les rênes de son gouvernement. Les journaux trouvent cette lettre beaucoup trop vague, et réclament des promesses plus formelles.

Radetzki a refusé de laisser partir des lagunes de Venise les 30 000 hommes du feld-maréchal Haynau, que l'Autriche réclamait pour les envoyer en Hongrie, parce qu'il n'est pas sûr de la paix.

Le Piémont complète ses cadres, et il cache si peu ses préparatifs qu'il les affiche dans la *Gazette officielle*.

Sicile.

Le *Times* du 1er mai nous apprend comment l'envoyé anglais à Naples, M. Temple, et l'amiral Parker, ont accueilli l'habile manœuvre diplomatique au moyen de laquelle l'amiral Baudin avait essayé d'augmenter l'influence de la France dans les affaires d'Italie. Les Anglais ne lui pardonnent pas d'avoir eu l'audace de s'offrir comme *seul* médiateur entre les Siciliens et le roi de Naples. Le gouvernement de la République de Février, en effet, s'était montré jusqu'ici assez humble et assez nul, pour que le cabinet de Saint-James ne pût pas soupçonner de la part de notre amiral un *pareil acte de vigueur*.

Nous voudrions bien pouvoir louer notre gouvernement de cette velléité d'énergie ; malheureusement nous ne pouvons nous empêcher de remarquer que ces velléités ne s'emparent de notre gouvernement que lorsqu'il s'agit de venir en aide aux partis monarchiques et absolutistes, et de nous rendre odieux aux populations de tous les pays.

Le Bourbon de Naples, enorgueilli par le succès, se montre plus dur et plus haineux que jamais. Décidément les rois sont incorrigibles, et ils précipitent eux-mêmes, par leur sot entêtement, la crise terrible qui doit affranchir les peuples du joug de pareils tyrans.

Le *Portafoglio maltese*, du 26, ne conçoit rien au revirement survenu à Palerme ; il ne peut se l'expliquer que par des manœuvres ourdies de longue main ; personne ne s'attendait à une pareille fin après 18 mois d'un patriotisme que toute l'Europe avait admiré.

Quand le peuple de Palerme sut que décidément la chambre des pairs et la garde nationale sacrifiaient sans vergogne l'honneur de la Sicile, il y eut un commencement de lutte entre les prolétaires et la bourgeoisie ; mais cette lutte qui, au point où en étaient les choses, ne pouvait avoir aucun résultat utile, ne dura que peu d'instants.

A Trepani et à Mazzara, le peuple exaspéré voulait qu'on se défendît à outrance. Dans la première de ces deux villes, au départ des dernières nouvelles, le bataillon messinois, composé de la fleur des jeunes gens de la malheureuse Messine, refusait de souscrire à la honteuse soumission acceptée par les Palermitains.

Palerme n'est plus la première ville de la Sicile. Il lui faudra beaucoup de nobles actions, maintenant, pour laver la tache qu'a reçue son honneur.

Kossuth traitera-t-il avec l'Autriche ?

Les nouvelles du théâtre de la guerre manquent totalement aujourd'hui ; toutefois, on assure que Welden a encore été battu par les Hongrois.

L'*Ost-Deutsche-Post* confirme la nouvelle de la défaite de Wohlgemuth. La *Gazette de Cologne*, après avoir annoncé que ce général a très positivement été battu près de Gross-Sanla, ajoute qu'il s'est retiré près de Tyrnau.

Après avoir approvisionné de munitions et de vivres la place de Komorn, les Hongrois se seraient retirés jusque près de Gran, où ils sembleraient vouloir se fortifier. Ils commandent le passage du Danube à Waitzen et à Parkany ; mais ils laissent passer sans difficulté les bateaux à vapeur et autres. Une partie du chemin de fer de Presbourg a été détruite par les Impériaux.

La terreur règne toujours à Vienne parmi les réactionnaires.

Les journaux discutent sur l'opportunité de l'intervention russe, considérée par la plupart d'entre eux comme le seul moyen de salut pour la monarchie. C'est l'avis du *Lloyd*, combattu par l'*Ost-Deutsche-Post*.

Une guerre en Autriche avec le secours de la Russie, c'est, dit cette dernière feuille, l'impuissance de l'Autriche ! Un Etat qui n'a pas assez de forces pour maintenir ensemble tous ses membres, est un Etat mort. La Russie nous a-t-elle demandé de venir à son secours, en 1831, contre la Pologne ? Nous ne savons pas si le langage de la Russie est aujourd'hui doux et complaisant ; mais nous savons qu'il sera plus tard dur et impérieux. Que deviennent les embouchures du Danube ? que deviendra bientôt le Danube lui-même ?

L'indépendance de la Valachie et de la Moldavie est la question vitale pour l'avenir de l'Autriche. Et que sera cette indépendance, si ébranlée déjà, lorsque les Cosaques sauveurs camperont sur le sol autrichien ?

A ces craintes trop bien fondées de l'*Ost-Deutsche-Post*, le *Lloyd* n'oppose que cette réponse fataliste : *Que peut-on contre la destinée ?* Où veut-on d'ailleurs que l'Autriche aille chercher le secours dont elle a besoin ? La Prusse a une constitution toute neuve, toute fraîche, mais point d'armée pour l'Autriche. L'Angleterre jouit depuis des siècles des bienfaits de la liberté, mais lord Palmerston intrigue contre la domination autrichienne en Italie, et ne se pressera sans doute pas de soutenir l'Autriche en Hongrie. La France s'appelle aussi libre, mais elle ne se donne pas pour l'alliée de l'Autriche, qui renoncerait volontiers à cent mille baïonnettes *non constitutionnelles* de la Russie, si elle pouvait en trouver cent mille autres *constitutionnelles* quelconques pour dompter la Hongrie. En attendant, des Russes absolutistes qui offrent leur vie pour le soutien de la monarchie autrichienne, sont préférables à des Anglais constitutionnels qui spéculent de loin froidement sur l'issue de la lutte, et auxquels il est parfaitement égal que l'Autriche existe ou disparaisse.

Le journal ministériel ajoute, dans un autre article, que l'Autriche a d'autant plus besoin de ce remède énergique, que les insurgés sont sur les frontières de la Moravie et à quelques lieues de Vienne, et que leur armée s'élève à plus de 100 000 hommes.

Les nouvelles de Presbourg, du 22, annoncent l'apparition des insurgés à deux lieues au-dessus de cette ville, et par conséquent à une dixaine de lieues de Vienne.

Il est possible que le danger imminent que court cette capitale, défendue seulement par une garnison de 12 000 hommes, ait engagé le gouvernement à traiter avec la Hongrie aux conditions suivantes :

L'Autriche reconnaîtrait le royaume de Hongrie dans les anciennes limites comprenant la Croatie, la Slavonie et la Dalmatie ; elle reconnaîtrait aussi l'union avec la Transylvanie. Il y aurait amnistie générale pour toute l'Autriche, mise en liberté des individus arrêtés à la suite de la révolution d'octobre, et dédommagement aux familles de ceux qui ont été tués. Les régiments hongrois qui servent en Italie rentreraient dans leur patrie. La constitution hongroise de 1848 serait reconnue. La Hongrie aurait un gouvernement provisoire, choisi par la diète, et qui durerait jusqu'à ce que la succession au trône fût rétablie légalement, et jusqu'au couronnement du roi qui prêtera serment à la constitution.

A ces conditions, qui concernent spécialement la Hongrie, on en ajouterait quelques autres relatives à la Gallicie, patrie de Bem et de la plupart des Polonais qui combattent avec les Hongrois.

Les relations de la Gallicie avec l'Etat fédératif autrichien seraient les mêmes que celles de la Hongrie avec l'Autriche. La Gallicie prendrait le nom de royaume polonais de Gallicie. Elle ne serait unie à l'Autriche que par une fédération, et aurait son armée et ses finances.

Ces conditions seraient sans doute encore assez belles, si la camarilla d'Ollmutz, après les avoir subies, persistait à les tenir. Mais on sait ce que valent les promesses de l'aristocratie, surtout lorsqu'elle a été vaincue et humiliée. Si Kossuth est réellement un homme de génie, il continuera jusqu'au bout son rôle révolutionnaire, et ne se reposera que lorsqu'il aura inauguré à Pesth le siège de la grande république fédérative des peuples du Danube. Qu'il fasse cela, et son œuvre sera plus grande que celle de Cromwell, plus utile que celle de Napoléon.

L'Europe entière tient en ce moment ses regards fixés sur le dictateur de la Hongrie. Au nom du principe démocratique qui l'a fait ce qu'il est, au nom de la liberté des peuples, dont il est le brillant représentant, Kossuth ne peut ni ne doit traiter avec les princes, ces princes fussent-ils les empereurs d'Autriche et de Russie.

Un journal assure que le czar a écrit à Kossuth que les troupes russes n'interviendraient en Hongrie que dans le cas où les Hongrois pénétreraient sur le sol russe ou passeraient la frontière autrichienne. Un autre journal assure, au contraire, qu'une armée russe est déjà en Bukowine.

Troubles de Berlin.

Le calme paraît rétabli momentanément à Berlin.

D'après des communications authentiques de témoins oculaires, voici ce qui s'est passé sur la place Dœnhof, le 27 ; entre 4 et 5 heures, les attroupements y devinrent nombreux ; à 7 heures la foule repoussa deux ou trois officiers vers la *rue des Commandants* ; un poste militaire fut attaqué par le peuple armé de lattes et de planches. Des officiers furent renversés et portés sans connaissance à la caserne. Le peuple lança des pierres aux soldats qui se retiraient, et un vieux sac, orné d'une bandelette rouge, servit de drapeau improvisé, mais il disparut bientôt lorsqu'on battit la générale. Les troupes arrivèrent, firent feu au troisième signal, et, à 8 heures, trois morts étaient étendus sur la place. Le peuple se partagea en deux masses : l'une, se précipitant vers la Friedrich-Strasse, éleva une barricade ; l'autre courut à la place Petri, à la Gründshasse, et construisit des barricades qui furent prises aussitôt, car ceux qui les avaient élevées n'avaient pas d'armes pour les défendre.

Au moment où les premiers coups de feu se faisaient entendre sur la place Dœnhof, une voiture se dirigeait vers l'hôtel de Russie, conduisant le roi, le prince de Prusse et un prince italien. Une grande foule entourait silencieusement cette voiture. Le roi, qui portait l'uniforme de général des gardes du corps, était fort gai et causait vivement avec les princes.

Plus de cent familles aisées ont quitté la ville dans la journée du 28.

Assemblée nationale.

Présidence de M. Marrast. — *Séance du 2 mai.*

L'ordre du jour indique la discussion du projet de loi relatif à l'anniversaire de la proclamation de la République.

« Art. 1. Il est ouvert au ministère de l'intérieur, sur l'exercice 1849, un crédit extraordinaire de 200 000 francs pour la célébration du premier anniversaire de la République française par l'Assemblée nationale, qui aura lieu le 4 mai 1849. »

M. LARABIT. Je n'ai pas besoin de dire que j'approuve le projet de la commission; mais j'ai besoin de faire mes observations sur une phrase du rapport de la commission.

Le rapport parle de ceux qui rêvent un *passé désormais impossible*; il eût été mieux de dire *un avenir impossible*; car ce sont ceux-là qui rêvent cet avenir qui prolongent la crise et causent les misères du pays. J'appuie l'art. 2 de la commission relatif à l'amnistie, car il n'est pas possible de se dissimuler que beaucoup de citoyens ont été transportés sur des dénonciations fort légères.

L'art. 1er est adopté.

« Art. 2. Amnistie pleine et entière est accordée à tous les individus qui ont été transportés en vertu du décret du 27 juin 1848.

» L'art. 1er de ce décret est abrogé. »

M. LÉON FAUCHER. L'Assemblée n'a pas oublié qu'une proposition analogue à celle de votre commission a été faite il y a environ trois mois, et que l'Assemblée n'a pas cru devoir l'accepter! Le gouvernement serait heureux de pouvoir s'associer au vœu de clémence exprimé par votre commission, mais nous ne croyons pas que dans l'état des esprits une amnistie aussi complète que celle qu'on vous demande soit sans danger.

Parmi les individus transportés, il s'en trouve un certain nombre dont les antécédents ou la conduite actuelle sont peu rassurants. Le gouvernement sera toujours disposé non-seulement à s'associer à une mesure de clémence, mais à prendre l'initiative, quand les circonstances le permettront.

Ainsi déjà plusieurs mises en liberté ont été ordonnées, d'autres auront lieu à l'occasion du 4 mai, jusqu'à concurrence d'environ 200. Aller au delà, dans notre conviction, serait un acte de haute imprudence, et le gouvernement espère que l'Assemblée ne voudra pas aggraver les difficultés de la situation. (Approbation à droite.)

M. GOUTAY, rapporteur:

La majorité a été d'avis que l'anniversaire d'un événement aussi heureux que celui de la proclamation de la République devait être marqué par un de ces grands actes de clémence, dont l'histoire des dernières années de notre pays nous offre de si nombreux exemples, et que l'amnistie devait être générale.

Vous savez, citoyens, que deux mille des individus transportés en vertu de votre décret du 27 juin 1848 sont encore retenus sur les pontons ou à Belle-Ile; ils appartiennent tous, aux termes du décret, à la catégorie de ceux qui ont été reconnus comme n'étant:

Ni chefs,

Ni fauteurs ou instigateurs de l'insurrection;

Comme n'ayant fourni ni armes, ni argent, ni munitions;

Comme n'ayant exercé aucun commandement ni commis aucun acte aggravant de rébellion.

Lorsque vous avez adopté ce décret, vous ne vous êtes pas dissimulé que vous preniez une détermination exorbitante du droit commun. La raison suprême du salut public pouvait seule vous commander cette mesure, dont les effets doivent cesser lorsque la crainte du danger qui l'a fait prendre a disparu.

A d'autres époques le pays a été agité par des discordes civiles, et toujours une amnistie générale est venue cicatriser les plaies de la société.

Tous les gouvernements qui se sont succédés depuis 1794, Napoléon, la Restauration, la dynastie de juillet, ont tour à tour compris la nécessité de la clémence.

Vous vous rappelez, citoyens, que plusieurs de nos collègues ont, à diverses reprises, soumis à l'Assemblée des propositions relatives aux transportés. Les différents rapports faits sur ces propositions contiennent l'avis que l'état du pays permettra prochainement de rendre ces malheureux à leurs familles; il a paru à la majorité de votre commission que le jour était venu d'accomplir cettre œuvre d'humanité.

Par votre fermeté et votre sagesse, vous avez montré aux ennemis de la société que vous saviez faire respecter en vous la souveraineté dont le peuple vous a investis.

Vous avez donné assez de gages de votre dévouement au pays pour imposer silence aux passions des partis, et ordonner la conciliation. (Bravos à gauche.)

M. LÉON FAUCHER. L'honorable rapporteur a invoqué les précédents. Il a parlé des actes de clémence qui avaient mis un terme, à d'autres époques, aux discordes civiles. Je n'admets pas l'analogie: à ces époques il ne s'agissait que de luttes politiques.

Mais en juin, c'est la société elle-même qui a été attaquée, et croyez-vous donc qu'elle soit si solidement rassise qu'on puisse l'exposer à de nouvelles épreuves. Croit-on que, dans l'état d'effervescence où sont les esprits, lorsque l'émeute s'efforce d'agiter la rue, quand les sociétés secrètes conspirent dans l'ombre (Rumeurs à gauche), croit-on qu'il soit sage de rejeter sur le pavé de Paris deux mille à deux mille cinq cents individus, dont la plupart, on n'en peut guère douter, seraient autant de recrues pour la révolte.

Ce que nous vous proposons, messieurs, c'est de la prudence; ce que la commission vous demande, c'est de l'imprudence. La sagesse de l'Assemblée choisira. (Adhésion à droite.)

M. LAUSSÉDAT. Je n'essaierai pas de répondre aux objections de M. le ministre, je ne veux pas passionner ce débat. Je ne m'adresserai qu'à vos cœurs.

Pouvez-vous hésiter plus longtemps à rendre à tant de familles désolées leurs pères, leurs frères, leurs maris, qui ont déjà si cruellement expié leurs égarements. On a parlé souvent du testament de l'Assemblée. Quel plus glorieux testament que celui que nous vous proposons de signer, que celui qui se résumerait dans ce mot consolant: amnistie. Amnistie, qui serait le meilleur moyen, nous n'en doutons pas, d'amener la conciliation. (Adhésion à gauche.)

M. SÉNART propose le sous-amendement suivant à l'art. 2:

« Toutefois un délai de six mois est accordé au gouvernement pour la complète exécution de cette mesure! (Exclamation sur plusieurs bancs.)

M. LE PRÉSIDENT. L'Assemblée devrait d'abord voter sur l'art. 2.

M. SÉNARD insiste pour développer sa proposition, qui n'est pas un article additionnel, mais un amendement, une modification.

L'orateur pense que l'Assemblée ferait une chose sage en limitant la durée de la détention des malheureux qui ont été en définitive reconnus les moins coupables, et qui cependant se trouvent traités plus sévèrement que les individus réservés pour les conseils de guerre.

M. GOUTAY. La commission accepte l'amendement, à la condition que le délai serait réduit à 3 mois.

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. Nous laissons à la prudence de l'Assemblée à apprécier la proposition de M. Sénard. Dans le cas où vous la jugeriez admissible, il est du devoir du gouvernement de déclarer que le délai de six mois au moins est nécessaire.

M. VALLETTE demande que l'amendement de M. Sénart soit mis aux voix avant l'art. 2.

M. O. BARROT, ministre de la justice. On a eu raison de le dire, le gouvernement et la commission sont d'accord sur un point, le sentiment de la générosité. Mais, il faut le dire, quoique les sentiments soient les mêmes, la responsabilité est différente.

Vous n'avez pu comme nous apprécier les faits, vous ne les connaissez pas, vous ne savez pas quels sont les hommes que vous voulez rendre à la liberté, et quelle responsabilité terrible, dans votre entraînement, vous encourez vis-à-vis de l'humanité. (Murmures.)

Si je vous disais que ces hommes sont ceux-là mêmes qui, il y a peu de temps, quand la hache frappait ces lâches assassins qui ont trouvé moyen de flétrir, de déshonorer jusqu'à la guerre civile; (Bravos à droite.) si je vous disais que ces hommes sont ceux-là mêmes qui juraient sur le catafalque de venger les martyrs, oseriez-vous, en face de la France, prendre l'initiative d'une clémence qu'il me fait bien appeler aveugle et cruelle. (Bravos prolongés à droite. — Mouvement d'indignation à gauche.)

Et quel moment choisit-on pour vous proposer une pareille mesure, le moment où toutes les mauvaises passions sont en fermentation, et s'efforcent de lutter contre le sentiment du pays, qui, pour la troisième fois, est appelé à manifester solennellement sa volonté. (Mouvement.)

Certes, je ne rends pas un parti responsable de toutes les folies des individus; mais enfin devons-nous être bien rassurés par ces proclamations où, d'avance, l'Assemblée qui est appelée à vous remplacer, qui doit sortir du vote universel, se voit condamnée, flétrie, (Mouvement) dénoncée aux colères et aux dédains de ce qu'on appelle le peuple! C'est quand toutes les notions de la légalité, de l'ordre, du bon sens, sont aussi outrageusement méconnues, qu'on vient vous proposer, et cela d'une manière incidente, j'oserais presque dire par surprise (Très bien! à droite.), on vient proposer de donner de nouveaux aliments à ces passions anarchiques! Accepte qui voudra la responsabilité d'une pareille imprudence, d'une témérité aussi imprévoyante, le gouvernement croit de son devoir de la décliner.

M. GOUTAI insiste de nouveau en faveur de l'amendement, au moins pour le principe de l'amnistie. Le délai de trois mois lui semble plus que suffisant.

M. BOUHIER DE L'ÉCLUSE monte à la tribune. (Aux voix! la clôture! parlez! Tumulte épouvantable.)

M. LE PRÉSIDENT. L'orateur réclame la parole pour un fait personnel. (Le tumulte redouble).

L'orateur descend de la tribune.

M. LE PRÉSIDENT relit l'amendement de M. Senard et le met aux voix en réservant le délai.

VOIX DIVERSES. Le scrutin de division. (Non! non! Si! si!)

M. LE PRÉSIDENT. Il va être procédé au scrutin de division.

De violentes clameurs s'élèvent des bancs de la droite. MM. de Maleville, Taschereau, Bavoux, etc., se font surtout remarquer par leurs interpellations. Ils demandent que les urnes soient déposées sur la tribune. Beaucoup de représentants descendent dans l'hémicycle. MM. Clément Thomas et Bavoux discutent avec une grande vivacité. Le tumulte dure près d'un quart d'heure. Quand le calme se rétablit un peu, M. Laussédat prend la parole.

M. LAUSSÉDAT. Bien que le règlement semble contraire, le bureau est d'avis que, pour constater les votes, il serait plus convenable de voter à la tribune, et par appel nominal.

M. CLÉMENT THOMAS. Je suis un de ceux qui ont réclamé le plus énergiquement contre le mode de vote proposé; je l'ai fait surtout parce que je l'ai entendu réclamer de ce côté (Montrant la droite) contre la déloyauté des membres qui siegent du côté opposé.

Je proteste contre cette indigne calomnie. Dans les erreurs qui ont été constatées, on a trouvé autant de noms d'un côté que de l'autre. (C'est vrai! c'est vrai!)

M. LE PRÉSIDENT annonce qu'il va être procédé au vote par l'appel nominal; il ajoute que la majorité de la commission se rallie à l'amendement de M. Senard.

On procède au scrutin, qui donne le résultat suivant:

Votants,	627
Majorité absolue,	314
Pour l'amendement,	288
Contre,	339

L'Assemblée n'a pas adopté l'amendement de M. Sénard.

M. DEGOUSÉE propose l'article additionnel suivant:

« Le gouvernement formera une commission de clémence qui révisera le dossier de chaque transporté. »

L'orateur dit que cette commission aura pour résultat de donner à ces hommes la justice qu'ils doivent en attendre. (Interruption.)

M. FLOCON. Il n'y a pas besoin de l'Assemblée pour cela, c'est l'affaire du pouvoir exécutif.

M. LÉON FAUCHER. Il ne nous paraît pas possible que l'Assemblée adopte l'amendement de M. Degousée. Si ces dossiers n'avaient pas été déjà l'objet d'un examen sérieux, je les comprendrais dans la mesure; mais une commission de clémence a été nommée, et elle a examiné avec un soin scrupuleux tous ces dossiers. Elle a eu pour résultat de faire mettre en liberté environ 900 condamnés. Nommer une nouvelle commission ce serait jeter un blâme sur les travaux de la commission que vous avez nommée. Le gouvernement ne peut accepter l'amendement qui vous est proposé. (Murmures.)

M. CLÉMENT THOMAS. Je pense comme le ministre de l'intérieur: la proposition ne peut pas être acceptée par l'Assemblée; mais j'aurais voulu qu'avant de nous dissoudre, les hommes qui sont sur les pontons fussent rendus à la liberté; mais puisque vous n'avez pas cru que l'amnistie fût possible, ne laissons pas à nos successeurs une position embarrassante. Je demande que ceux des transportés qui n'ont pas été mis en liberté soient jugés par les tribunaux. (Longues rumeurs à drote.)

A GAUCHE. Appuyé! appuyé!

M. LAUSSÉDAT. Je demande que la loi soit exécutée dans tous ses termes, et que l'on mette en liberté ceux qui, avant le décret, n'étaient pas détenus. (Allons donc!)

L'amendement, ou plutôt l'article additionnel n'est pas adopté.

M. LAGRANGE demande une commutation de peine pour les insurgés qui ont été condamnés aux travaux forcés. (Mouvement.) Ma proposition avait été rédigée dans l'espoir qu'on aurait adopté enfin la proposition d'amnistie que j'ai faite si souvent inutilement. Vous avez décidé que les malheureux combattants de juin pourriraient sur les pontons. (Exclamations diverses.) Dieu jugera votre vote, mais la postérité le jugera auparavant. Je vous dirai que les sentiments du plus pur patriotisme animent les hommes que vous retenez si injustement, et qu'il n'y aurait pas péril dans la demeure si vous rendiez la liberté à ces hommes. (Dénégations diverses.)

M. O. BARROT. Nous ne pouvons donner notre assentiment à l'article qui vous est proposé, et qui n'est que la reproduction d'une proposition sur laquelle l'Assemblée n'a pas statué. Il y aurait double emploi. Nous soutenons qu'il n'y a pas lieu, quant à présent, de s'en occuper. (Aux voix!)

M. PIERRE LEROUX. Plusieurs fois j'ai demandé l'exécution entière du décret du 28 juin; j'insiste encore pour que ce décret soit exécuté dans toutes ses dispositions.

M. LE PRÉSIDENT met aux voix les articles qui complètent le projet, et qui règlent les moyens d'exécution financière.

Ces articles sont adoptés.

M. LE PRÉSIDENT, avant que d'ouvrir le scrutin, annonce que M. Ledru-Rollin a demandé la parole pour une motion d'ordre. (Mouvement.)

M. LE PRÉSIDENT. Voici le résultat du scrutin:

Nombre des votants,	530
Majorité absolue,	266
Billets blancs,	455
Billets bleus,	75

L'Assemblée a adopté.

M. LEDRU-ROLLIN. Un fait grave vient de se passer contre trois représentants de cette Assemblée. Plusieurs de mes amis m'ont engagé à parler de ces faits à la tribune. Voici les faits, que je vais vous faire connaître dans toute la sincérité de mon âme. Si je me trompe, je suis prêt à rectifier. Lundi, j'ai été appelé à prendre part à un banquet à Moulins. Ce banquet a eu lieu mardi, à deux heures. La population était nombreuse; environ cinq mille personnes assistaient à ce banquet; il eut lieu dans un jardin clos; on n'y était admis qu'avec des billets. Le banquet se fit dans le plus grand ordre; des discours ont été prononcés.

Nous fûmes prévenus que des gens qui représentent l'opinion légitimiste (je ne les nommerai pas, leurs noms seront bientôt connus) étaient disposés à faire un mauvais parti aux citoyens qui sortaient du banquet. En effet, le défilé s'accomplit dans un ordre admirable. Des paysans venus de 8, 10 et 12 lieues marchaient bannières déployées. La première était celle de Montluçon. Quelques hommes, au moment où ils franchissaient la grille, se précipitèrent sur le drapeau, le prirent; la hampe fut cassée. Nous avions recommandé le calme le plus parfait, le sang-froid le plus grand; nous leur avions dit: Laissez-vous insulter; allez jusque-là, ne répondez pas.

Vous savez ce que sont les gens de la campagne; ils sont forts, et pourtant autour du drapeau disputé il n'y eut pas de collision. Je fus reconduit par ces gens chez moi; puis je les encourageai à retourner chez eux. Ils partirent, et très peu restèrent en ville. Cependant le préfet, instruit de cette agitation, parcourut la ville à la tête d'un escadron. La ville était tranquille; il rentra chez lui, et les troupes regagnèrent leur caserne.

Je me rendis chez le citoyen Matet; il était huit heures et demie. Nous partîmes pour revenir à Paris; nous franchissions la ville au trot. Sur la place, nous trouvâmes quelques ouvriers qui, en voyant la voiture, crièrent: Vive la République! vive la Montagne! vive Ledru-Rollin! Quand nous arrivâmes sur la place de l'Hôtel-de-Ville, deux cents gardes nationaux étaient là, appartenant à toutes les armes. Vingt d'entre eux se jetèrent à la tête des chevaux, des sabres furent brandis, des injures furent prononcées, des projectiles lancés.

Deux coups de baïonnettes me furent portés, que j'évitai par le plus grand des bonheurs. (Mouvement.) Un coup de sabre, dirigé contre moi, coupa la portière de la voiture, et deux coups d'épée percèrent par derrière le cuir de la capote de la voiture et effleurèrent ma peau. Les faits que je rapporte sont de la plus exacte vérité, messieurs; et à nos observations, les gardes nationaux, avec l'accent de la fureur, répondaient: « Descendez! nous voulons vous fusiller sur place pendant que le peuple n'est pas là. » (Mouvement.) Et ils retenaient toujours les chevaux. Nous nous attendions aux dernières extrémités, et nous ne nous échappâmes que par une seule chose: notre cocher, que l'on avait frappé d'un coup de crosse de fusil pour lui faire lâcher les guides, fouetta ses chevaux; les agresseurs les entouraient et les piquaient à coups de baïonnettes; les chevaux partirent au galop, renversant ceux qui s'opposaient à leur passage.

Je demande, non pour moi, mais dans l'intérêt de tous les partis..... car la violence appelle tôt ou tard des représailles.

M. E. ARAGO. C'est bon pour des royalistes. Nous ne faisons pas cela, nous! (Exclamations diverses.)

M. LEDRU-ROLLIN. Je demande qu'on procède à une enquête. Cette enquête apprendra la vérité de ce qu'on disait, que de l'argent a été distribué, qu'on a choisi avec soin les gardes nationaux qui nous ont menacés. Je demande, en outre, que l'enquête soit faite par délégation de l'Assemblée nationale! (Bruits divers.)

M. O. BARROT. Malgré les dissentiments politiques qui nous divisent, M. Ledru-Rollin et moi, vous ne me ferez pas l'injure de supposer que je ne ressens pas profondément la violence dont il a été victime. La violence appelle la violence; elle ne peut être ni tolérée, ni impunie. (Très bien.) Un gouvernement serait coupable, il serait complice de la guerre civile s'il n'interposait pas son autorité. (Très bien.) Nous regardons comme un devoir impérieux de faire justice.

Je n'ai aucun renseignement sur les faits que nous fait connaître M. Ledru-Rollin; je n'ai reçu aucun rapport, aucun récit des faits, mais je ne doute pas que les magistrats n'aient commencé l'instruction. Le devoir de l'autorité est d'intervenir, et l'Assemblée peut s'en reposer sur notre énergie. (Très bien!)

La séance est levée.

Depuis que M. le général Changarnier est chef de la force armée, il est de bon goût d'envoyer aux colonels des régiments en garnison à Paris des circulaires électorales sur papier *poulet rose*, c'est une attention toute napoléonienne. Le style en est peut-être aussi napoléonien, mais à coup sûr il n'est pas français; qu'on en juge:

Monsieur le colonel,

J'ai l'honneur de vous écrire pour *faire parvenir* à votre connaissance ma candidature pour le département de la Seine, *et ma prière de votre bonté de faire parvenir* mon nom aux militaires de votre régiment.

Président du comité napoléonien de Paris, avec M. le général Montholon, *mon président honoraire*, j'ai apporté, dans la cause républicaine et napoléonienne une force d'influence incontestable.

Agréez, etc. HIPPOLYTE BONNELLIER (de Paris), ancien fonctionnaire.

Esprit de l'Armée.

A propos des vexations policières qui se font sentir dans les casernes, le *Démocrate du Var* publie une lettre d'un militaire de la garnison de Toulon. Nous en extrayons le passage suivant:

Vous avez entendu l'illustre Léon Faucher s'écrier à la tribune que la lecture d'aucun écrit n'était tolérée dans les casernes? — Oui, en effet, nous avons sous les yeux une consigne pour les corps-de-garde, dans laquelle il est expressément recommandé aux chefs de poste de ne tolérer la lecture d'aucun journal ou écrit quelconque.

Mais osera-t on nier qu'au 22e léger, par exemple, il a été distribué dans chaque compagnie deux brochures sorties de la grande fabrique anti-socialiste, l'une signée Bugeaud d'Isly, et l'autre Théodore Muret?

Que le colonel du susdit régiment a intimé l'ordre à ses sergents-major de faire suspendre ces deux écrits, *avec une grande ficelle*, à la tête du lit du caporal d'ordinaire?...

Nous lisons dans l'*Egalité*, d'Auch:

Le brave sergent Combres est passé à Auch dans la nuit du 25 au 26, conduit par la gendarmerie. Il venait du fort de Lourdes, où il a été détenu pendant deux mois, pour avoir exprimé hautement ses opinions démocratiques-socialistes. On avait pris beaucoup de précautions pour que la nouvelle de son passage à Auch ne se répandît pas; on craignait sans doute quelqu'une de ces sympathiques manifestations qui ne manquent jamais aux persécutés, et dont les persécuteurs sont obligés d'acheter à grand prix la contrefaçon, quand ils veulent tromper le public sur le mépris et la répulsion qu'ils inspirent.

Néanmoins, quelques patriotes d'Auch avaient été prévenus à temps; ils ont couru sur la route par où devait passer le sergent, et, après quelques moments d'attente, ils ont été assez heureux pour lui serrer la main et lui annoncer que les patriotes du Gers l'ont placé, pour représenter l'armée, sur la liste de leurs candidats. Nous espérons qu'il reviendra bientôt, inviolable en qualité de représentant, et alors il pourra librement défendre, par la parole et autrement, les idées régénératrices qu'un pouvoir oppresseur ne sait plus combattre que par la prison ou l'exil de leurs apôtres les plus courageux et les plus ardents.

On se rappelle qu'un pauvre soldat, du 7e léger, surpris par un lieutenant de ce régiment, Corse de naissance, à lire un journal de l'opinion démocratique socialiste, fut par cet officier maltraité et envoyé en prison, après s'être vu arracher violemment son journal des mains.

Mais voici à cette occasion un fait des plus honorables pour le corps d'officiers de ce brave et patriotique régiment. Un grand nombre des collègues du lieutenant, coupable de cet odieux abus de pouvoir, se sont rendus chez lui, et après lui avoir reproché son injuste violence, et lui avoir représenté ce qu'il y avait d'odieux à punir disciplinairement un militaire pour ses opinions, ont exigé et obtenu, séance tenante, qu'il leva la punition infligée.

Nous ignorions cette noble intervention des camarades de l'officier coupable, et nous les prions de croire, que nous l'aurions porté plustôt à la connaissance de nos lecteurs, si nous en eussions été informés avant ce jour.

Souscription Robert Blum.

Seizième liste.

6e, 7e et 8e versements faits par le comité central de la Société démocratique polonaise, 66 f. 35 c. — Souscription du journal le *Peuple souverain*, 39 f. 45 c. — Deux mères, 1 f. — Le petit-fils d'un montagnard, 50 c. — Anonyme, 25 c. — Paul Guichonnet, 25 c.—Songeot, 25 c. — Anonyme, 50 c.— Un sympathique, 50 c. — Hippolyte Tampucci, 50 c. — Anonyme, 5 c.—Anonyme, 1 f.—Cercle de la Liberté, à Moulins, 2 f. — Cercle de l'Egalité, à Moulins, 2 f.

Cercle de la Fraternité, à Moulins, 4 f. — Cercle républicain, à Moulins, 6 f. 45 c. — Un citoyen, 5 c. — Perrot, 50 c. — Boullerot, 25 c. — Petit-Raze, 1 f. — Schmidt, 50 c. — Dudout, 50 c. — Des démocrates de la Loupe, 2 f. — Un émigré italien, 50 c. — Joseph de Philippi, 50 c. — Bas Sauvage, 25 c. — Laplanche, Félix, 50 c. — Mme Ve Mirlavaud, 50 c. — Une dame, 25 c. — Trapinard, 50 c. — Laurent, 50 c. — Rigaud, 50 c. — Godenet, fils, 50 c. — Giraudet, 50 c. — Charles, 50 c. — Dupoyet, Paul, 50 c. — Rantian, 50 c. — F. Broussais, 1 f. — Total, 137 f. 35 c. — Montant des quinze listes précédentes, 1 815 f. 40 c.

L'horreur du rouge. — On nous écrit de Château-Thierry, 1er mai 1849.

Voici une petite histoire qui pourra réjouir vos lecteurs:

« Le maire de la commune de Nanteuil-sur-Marne, réactionnaire renforcé, fit appeler dernièrement un employé de la compagnie du chemin de fer, et lui intima l'ordre de retirer un guidon rouge placé à l'entrée du souterrain de Nanteuil comme signal pour les locomotives, prétendant que c'était un emblème anarchique. Le pauvre employé eut beau lui représenter que le guidon rouge était adopté sur tous les chemins de fer comme signal, qu'aucune autorité n'y avait trouvé à redire jusqu'à présent, et que la politique n'y était pour rien, il n'en persista pas moins et envoya les gendarmes abattre l'emblème séditieux, au risque d'amener de graves accidents. »

Candidatures dans les départements.

BOUCHES-DU-RHONE. — Le comité démocratique-socialiste vient d'arrêter ainsi sa liste électorale à Marseille. Nous la recommandons à nos amis de de l'armée: LEDRU-ROLLIN. — Victor HENNEQUIN, rédacteur de la *Démocratie pacifique*. — DUPRÉ, candidat militaire. — Démosthènes OLLIVIER, représentant sortant. — RUBIN, procureur de la République, révoqué. — ASTOUIN, représentant. — BARTHÉLEMY, ancien maire de Marseille. — GLEIZE-CRIVELLY (de Tarascon). — BEDARRIDE (d'Aix).

JURA.— Voici la liste des candidats à l'Assemblée législative, choisis par les délégués de tous les cantons du département du Jura, réunis en assemblée:

GRÉVY, représentant. — TAMISIER, représentant. —CORDIER, représentant.—DERRIEZ, médecin-agriculteur. — Léon CRESTIN, juge. — Victor RICHARDET, vigneron. — Antoine SOMMIER.

MEUSE.— Candidats républicains démocrates présentés par le Comité central du département de la Meuse:

Isidore BUVIGNIER, représentant du peuple.—JONVEAUX, juge de paix à Verdun, conseiller général.— GRANDPIERRE, ex-conseiller de préfecture.—LÉOUTRE, ex-commissaire du département. — Ch. BUVIGNIER, ex-sous-préfet à Montmédy.—NIVELET, docteur en médecine, ancien maire, à Commercy. — MAUJEAN, propriétaire-vigneron à Liouville, canton de Saint-Mihiel.

HAUT-RHIN.—Nous trouvons dans la *République du Peuple*, journal de Colmar, la liste définitive et officielle arrêtée par le comité électoral central des démocrates socialistes, siégeant à Colmar, sous la présidence du citoyen Jenger:

FAWTIER, représentant du peuple. — KŒNIG, représentant du peuple. — Josué HOFER, fabricant. — CASSAL, membre du conseil général du Haut-Rhin. —GEORGES, propriétaire. — SAVOYE, ancien chargé d'affaires de France à Francfort. — BURGARD, cultivateur. — MUHLENBECK, maire à Sainte-Marie, — Ch. PLIEFER, jardinier.—KOHLER, médecin.

COTES-DU-NORD. — Les délégués des cantons du département des Côtes-du-Nord ont arrêté en réunion générale à Saint-Brieuc, le 2 mai, la liste suivante de candidats républicains à l'Assemblée législative:

GLAIS-BIZOIN, représentant du peuple. — LOYER, id. — Hyppolite TASSEL, id. — LEDRU-ROLLIN, id. — MICHEL, id. — MARIE, id. — Jules Simon, conseiller d'Etat. — DUPONTARIVE, commandant de la garde nationale de Tréguier. — VISTORTE, avocat. — DUTERTRE, négociant. — OGÉ, sculpteur. — GARABY, prêtre.

PUY-DE-DOME. — ASTAIX. — BRAVARD-TOUSSAINT. — LASTEYRAS. — GAZARD.—Louis MALOS. — CROUSILLAT, MARADEIX, paysans.—VIMAL-LAJARRIGE.—EYRAUD, géomètre de Riom. — DE NOLHAC. —CHARRAS. — LAVIGNE. — GIRAUD (de Thiers).

ARDECHE.—LAURENT (de l'Ardèche).— GLAIZE.

— BONAPARTE (Pierre). — COMBIER. — VOLSI-COSTE. — CHABERT. — VACHERESSE. — VASSEUR (Louis) et REY, en litige.

DOUBS. — Liste des candidats démocrates socialistes du Doubs, proposés à leurs concitoyens par les démocrates de ce département résidant à Paris : — A. CRETIN, docteur et rédacteur du *Peuple*. — Ch. FAIVRE, ex-commissaire du gouvernement provisoire à Besançon. — P.-J. PROUDHON, représentant du peuple. — Félix PYAT, représentant du peuple. — RECEVEUR, professeur de morale à la Sorbonne. — Hippolyte RENAUD, capitaine d'artillerie, écrivain fouriériste.

Comités départementaux.

Réunion des délégués.

VENDÉE. — Passage Jouffroy, 50, au 2e, jeudi, à huit heures du soir. Réunion importante.

HÉRAULT. — Réunion aujourd'hui jeudi, 3 mai, à huit heures du soir, rue du Mail, 3.

MOSELLE. — Réunion d'urgence aujourd'hui jeudi, 3 mai, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 11, à huit heures précises.

SEINE-ET-MARNE. — Jeudi 3 avril, rue Michel-le-Comte, 40, à 7 heures et demie du soir.

TARN-ET-GARONNE. — Réunion du comité électoral, jeudi 3 mai, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 25, à sept heures et demie.

OISE. — Réunion d'urgence, aujourd'hui jeudi, 3 mai à 7 heures 1|2, rue Charlot, 20. Nomination du bureau de comité.

SAONE-ET-LOIRE. — Demain jeudi à 7 heures 1|2, réunion électorale des électeurs du département de Saône-et-Loire, résidant à Paris, rue de l'Ecole de Médecine, 37.

LOIRE. — Chez le citoyen Guyot-Laligan, rue de l'Ecole-de-Médecine, 37, jeudi, à 7 h. 1|2 du soir.

MEUSE. — Jeudi 3 mai, à 7 h. 1|2 du soir, rue Saint-Martin, 10.

AIN. — Réunion le vendredi 4 mai, à 7 h. 1|2 du soir, rue de l'Ecole-de-Médecine, 37.

SEINE-INFÉRIEURE. — Réunion samedi soir 5 mai, à huit heures, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 27.

FRANCHE-COMTÉ. — Réunion des Comités démocrates-socialistes de la Haute-Saône, du Jura et du Doubs, jeudi 3 mai, à sept heures du soir, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, n. 93. Communication importante.

FAITS DIVERS.

Le gouvernement poursuit la voie des persécutions qu'il a toujours suivie. Hier, c'était Brisebane, notre co-religionnaire et ami ; aujourd'hui, c'est Vincent Wierzbicki qu'on chasse de France, parce qu'il avait voué les sentiments d'un fils à cette patrie adoptive et qu'il désirait pour elle de meilleurs jours et des institutions plus favorables.

Wierzbicki s'est vu signifier l'ordre de quitter le sol français dans l'espace de trois jours. Marié à une femme française, il lui a fallu abandonner l'établissement que celle-ci avait élevé à force de travail et de soins. Voilà comment les défenseurs de la famille et de la propriété procèdent dans leur aveugle rancune. Wierzbicki était socialiste : pouvait-on garder quelque ménagement envers lui ?

(*République.*)

— Trois procès de presse seront jugés pendant la session des assises qui s'ouvre aujourd'hui. Le procès de M. Marrast contre l'*Assemblée nationale* et M. Saint-Genez, et ceux du *Peuple* et de la *Gazette de France*, poursuivis pour attaque à la Constitution.

Le procès en adultère, compliqué de tentative de meurtre, intenté à M. Coëtlogon et à Mme Carabit, viendra dans la même session.

— A compter du 1er mai, les ouvrages des artistes vivants qui sont destinés à figurer à l'exposition qu'on prépare sont reçus aux Tuileries.

Le délai accordé aux artistes pour apporter leurs œuvres expirera le 15 du courant au soir.

— Presque tous les services d'été sur nos chemins de fer ont commencé leur campagne le 1er mai.

— Le palais de l'exposition de l'industrie et la place de la Concorde vont être illuminés par la lumière électrique.

— L'affaire de MM. Charbonnier de La Guesnerie et Lafeuillade de Lespinasse, accusés de participation aux événements de juin, sera incessamment jugée devant le 2e conseil de guerre.

Les témoins, dont la présence était indispensable, sont arrivés de Belle-Isle en mer, où ils avaient été transportés par décision des commissions militaires. Ce sont MM. Colfavru, avocat à la cour d'appel de Paris, et Pitois Christian, homme de lettres.

— Vendredi soir, sur le boulevart Saint-Denis, un homme criait de toute la force de ses poumons : A bas Bonaparte ! Vive la sociale ! quand tout à coup une brigade d'agents de police se sont rués sur lui et l'ont éreinté à coups de bâton et de poing. Il fut, après cette correction, conduit au poste Bonne-Nouvelle, et là ses amis le reconnurent et le relâchèrent.

N'était-ce pas le domestique de M. Carlier, qui, le lendemain, se promenait dans les cours de la Préfecture de police, la figure dévorée de coups ?

(Le *Peuple*.)

— La *Réforme* publie la note suivante :

« Comment se forment les rassemblements :

» Hier, voulant voir se former les groupes, et persuadé que des agents provocateurs étaient postés dans les environs de la porte Saint-Denis, je m'arrêtai et remarquai ce qui suit :

» Des individus jalonnés de distance en distance regardent en l'air, du côté de la porte, voici ce qu'ils disent : « Tiens ! le drapeau est changé, il est blanc. » (Notez qu'il s'est déteint par l'effet des pluies.) Alors le peuple s'arrête et regarde, chacun se communique le *dit-on*, et les rassemblements se forment.

» Démocrates, prenez garde à vous ! »

— L'exposition que les associations des artistes peintres, sculpteurs, architectes, graveurs, dessinateurs, et des artistes musiciens, ont organisée à la galerie du bazar Bonne-Nouvelle, pour la grande loterie d'un million en faveur de leur caisse de bienfaisance, a été ouverte dimanche en présence d'un public nombreux. — Parmi les ouvrages des maîtres anciens et modernes qui composent cette intéressante collection, on a particulièrement remarqué la *Vieille Garde à Waterloo*, de M. Bellangé, une des œuvres les plus importantes de cet habile élève de Gros, et les tableaux de MM. Schnetz, Lefebvre, Baron, Cibot, Justin Ouvrié, Coignard, Dauzats, Sebron, Giraud, Girardet, Houel, Jacquand, Lepoittevin, Faustin-Besson, Lafosse, Meissonnier, Chasseriau, Eugène Cicérit et Tony Johannot.

Les anciens maîtres y sont représentés par les noms de Rubens, de Ribera, de Guide, de Jean Fyts, Mirevelt, Dietrick, d'Albert Cuyp.

L'école française y compte des tableaux de Chardin, Lancret, David, Prud'hon, Gérard, Charlet, Géricault, Bertin, et de délicieux portraits de Largillière et de Latour. De nombreux dessins ajoutent encore le plus vif intérêt à cette remarquable exposition.

— Des rôdeurs, qui appartiennent certainement à l'armée de l'*ordre*, ont essayé, la nuit dernière, de scier l'arbre de la liberté planté devant l'Institut. Ces agents modérés ont été sans doute interrompus dans leur œuvre, mais il est probable qu'ils l'achèveront une autre nuit.

— Ouverture, le 4 mai, du restaurant de l'ASSOCIATION FRATERNELLE DES CUISINIERS RÉUNIS, barrière de l'Etoile, avenue de Bel-Air, 25, en face de l'Hyppodrôme.

— A partir d'aujourd'hui, le chemin de fer du Centre ouvre la ligne de Bourges à Néronde, et les diligences sur Lyon et le Bourbonnais seront dirigées de ce côté.

BULLETIN DU CHOLÉRA. — L'épidémie qui semblait vouloir s'en aller, vient d'atteindre, dans la journée du 30 avril, un chiffre bien élevé ; les décès sont au nombre 101 ainsi répartis : 1er arrondissement, 3 à Beaujon et 1 à l'Hôpital militaire. — 2e arrondissement, 0. — 3e arrondissement, 2 à domicile et 1 à l'hôpital. — 4e arrondissement, 1 à domicile. — 5e arrondissement, 6 à domicile et 8 aux hôpitaux. — 6e arrondissement, 12 à domicile. — 7e arrondissement, 5 à domicile. — 8e arrondissement, 8 à domicile et 5 aux hôpitaux. — 9e arrondissement, 6 à domicile et 10 à l'Hôtel-Dieu. — 10e arrondissement, 1 à domicile et 7 aux hôpitaux. — 11e arrondissement, 2 à domicile et un à l'hôpital. — 12e arrondissement, 8 à domicile, 5 à la Salpêtrière, 7 à la Pitié, 1 au Val-de-Grâce et 1 à l'Hôpital Cochin. — C'est donc 51 à domicile et 50 aux hôpitaux.

Dans la journée du 1er mai il y a eu 79 décès, ainsi répartis : 1er arrondissement, 2 à domicile, 3 à Beaujon et 2 à l'Hôpital militaire. — 2e arrondissement, 2 à domicile. — 3e arrondissement, 4 à domicile et 1 à l'hôpital. — 4e arrondissement, 2 à domicile. — 5e arrondissement, 6 à domicile et 3 à l'hôpital. — 6e arrondissement, 8 à domicile. — 7e arrondissement, 4 à domicile. — 8e arrondissement, 6 à domicile et 5 aux hôpitaux. — 9e arrondissement, 7 à domicile et 10 à l'Hôtel-Dieu. — 10e arrondissement, 1 à domicile et 4 aux hôpitaux. — 11e arrondissement, 1 à domicile. — 12e arrondissement, 1 à domicile, 3 à la Salpêtrière, 2 à la Pitié et 1 au Val-de-Grâce. — C'est donc 44 décès à domicile et 35 aux hôpitaux.

— LE BANQUET FRATERNEL des républicains démocrates de la Marne, qui devait avoir lieu dimanche, 6 mai, est avancé d'un jour. Il se fera *samedi, 5 mai, à six heures du soir*, à l'Association des Cuisiniers, barrière des Amandiers.

— BANQUET DES ARDENNAIS DÉMOCRATES, barrière des Amandiers, salon des Cuisiniers réunis, samedi à trois heures. On trouve des billets à 1 fr. 25, chez Vellu, rue Albouy, 14 ; chez Bonneville, quai de l'Horloge, 31 ; chez Baquet des Mollons, rue Joquelet, 1. Les dames sont admises.

Les toasts devront être déposés chez le citoyen Vellu, à l'adresse ci-dessus, vendredi soir.

LA LOGE DE NÉRAC. — Le ministère Léon Faucher continue à préparer les élections démocratiques par mille tracasseries inqualifiables. Tout ce qui s'appelle association lui fait l'effet du rouge sur certains oiseaux.

Le 17 mars, nous dit le *Franc-Maçon*, revue mensuelle, le commissaire de police de la ville de Nérac s'est présenté escorté d'appariteurs et de gardes champêtres dans un lieu privé, propriété des Francs-Maçons de la ville de Nérac. Il a fait irruption dans la loge *les Travailleurs réunis*, et a dressé des procès-verbaux au milieu des protestations les plus énergiques. Ainsi un gouvernement républicain a violé le droit d'association même dans ce temple maçonnique respecté par l'Empire et par la Restauration.

On nous a dit, ajoute le *Franc-Maçon*, qu'il y avait un ordre signé Faucher, sous-préfet de Nérac et frère du ministre.

Cet incident ne peut manquer d'exciter l'indignation la plus vive chez tous les maçons de la France.

UN VIOL SUIVI DE SUICIDE. — Le quartier de la Halle est, depuis avant-hier soir, sous le coup d'une émotion produite par un tragique événement. Une jeune fille nommée Amélie N..., dont les parents sont dans une condition honorable, avait été placée pour apprendre le commerce dans une maison assez importante située rue aux Fers, près du marché des Innocents.

Amélie avait une de ses sœurs mariée à Paris au nommé D..., commis négociant. Celui-ci avait éprouvé bientôt une passion violente pour la jeune fille, qui venait souvent les voir, et il chercha par tous les moyens à la satisfaire.

Il paraîtrait, autant qu'il est possible de pénétrer dans le mystère qui environne encore cette affaire, qu'Amélie aurait fini par partager les sentiments de son beau-frère, mais que, combattue par ses remords, elle avait résolu de ne pas succomber à sa passion.

Ce qui donne à penser surtout qu'elle était dans cette disposition d'esprit et de sentimens, c'est que ses compagnes la voyaient toujours livrée à une mélancolie profonde ; elle manifestait souvent son dégoût pour l'existence, et annonçait toujours qu'elle périrait d'une mort violente.

Avant-hier dimanche, Amélie devait dîner avec sa sœur et son beau-frère chez une de ses tantes ; en sortant elle accompagna sa sœur jusque chez elle, et comme il était déjà assez tard, celle-ci, qui n'avait jusque-là aucun soupçon, dit à son mari de reconduire Amélie.

La jeune fille couchait dans une chambre mansardée, à côté d'une demoiselle d'un certain âge, qui est employée aussi dans le magasin où elle travaillait. D..., malgré l'heure indue, soit par ruse, soit de son consentement, parvint à monter chez Amélie. La voisine raconte que, vers une heure du matin, elle fut réveillée par une lutte et des cris ; elle entendit même qu'on l'appelait ; mais, comme tout rentra bientôt dans le silence, elle crut s'être trompée et resta couchée.

Quelques instants après, elle entendit encore qu'Amélie l'appelait, et reconnut en même temps la voix de D..., qu'elle avait vu plusieurs fois. Elle lui dit à travers la cloison qu'il devait se retirer, attendu que sa présence, malgré sa qualité de beau-frère, était inconvenante à cette heure dans la chambre d'une jeune fille.

D... parut céder à cet avertissement ; il sortit, et elle l'entendit descendre les escaliers ; elle demanda alors à Amélie, qui venait d'ouvrir sa croisée, si elle avait besoin de quelque chose, et ne recevant pas de réponse, elle se rendormit.

Mais en ce moment il se passait une chose épouvantable. D... venait à peine de franchir le seuil de la porte, qu'un corps humain, tombé du haut de la maison, venait bondir à ses pieds sur le pavé. Il avait entrevu vaguement la forme d'une femme.

Le cœur serré par une cruelle appréhension, il s'était précipité vivement vers cet objet, et il avait reconnu le corps inerte et sans vie de la jeune fille qu'il venait de quitter.

Les Halles sont fréquentées la nuit comme en plein jour. Un grand nombre de personnes furent bientôt rassemblées ; les gens de la maison, réveillés par le bruit, descendirent et reconnurent avec étonnement D..., que son désespoir et son agitation faisaient remarquer.

On connaissait déjà sa passion pour sa belle-sœur, il fut donc soupçonné d'être l'auteur de cette catastrophe.

Le commissaire de police du quartier, qu'on avait informé de ce qui venait de se passer, fut instruit de ces soupçons ; il apprit ensuite, par la voisine d'Amélie, la présence de D... dans la chambre de sa belle-sœur, et les attaques auxquelles elle supposait que la jeune fille avait été en butte de sa part ; d'après cet ensemble de circonstances, le commissaire crut devoir déférer D... à la justice. Celui-ci a donc été envoyé au dépôt de la Préfecture, à la disposition du procureur de la République.

Hier, on a procédé à l'autopsie du cadavre de la malheureuse Amélie, qui avait été transporté dans ce but à la Morgue. Il résulte du rapport des médecins qu'ils ont reconnu, à des indices certains, la consommation d'un viol. La nature de diverses blessures remarquées ensuite sur le corps de la jeune fille, prouverait qu'elle a dû résister par une lutte violente avant de succomber.

D... repousse cette accusation. Il convient qu'il était vivement épris de sa belle-sœur, mais il se défend d'avoir eu le moindre rapprochement avec elle.

(*Droit.*)

PETITE CORRESPONDANCE.

Ton. — M. X. — Ils sont partis le 30 avril.
Faouet. — M. B. — Nous expédions. Livres et poste montent à 2.10 à votre débit.
En voyage. — M. F. C. — Retire une lettre posterest. à Lamotte. Jeserai ce soir à Ambroisé et dim. à Blois. J.
Marseille. — M. A. — Vous allez recevoir des imprimés.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS	Un an	20 f.,	Six mois	11 f,	Trois mois	6 f.
DEP. ET ETRANG.	—	32	—	17	—	9
PAYS à surtaxe	—	50	—	26	—	14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DÉP., ÉTR.	—	8	—	4	—	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois.	40 c.	Annonces anglaises	40 c
Cinq à 9 — —	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 2 mai 1849.

On redoutait la baisse à cause de la cherté des reports ou de la différence considérable qui existe entre la rente comptant et la rente fin du mois (65 à 70 centimes) ; mais c'est la hausse qui surgit encore.

Le 5 0|0 ouvre au plus bas à 88 fr. 65 c. arrive à 89 40 c. et ferme à 88 fr. 30 c. fin courant et 88 fr. 60 c. au comptant ; c'est une amélioration de 50 c. sur la bourse précédente.

La Banque de France débute à 2 400 et finit à 2 390, en perdant 10 sur hier.

Le 3 p. 100, laissé à 57.20, cote au premier cours 57.10, monte à 57,50 et finit à 57.35 à terme et 56.80 au comptant ; hausse, 15 c. sur hier.

Les esprits se rassurent. Les transactions sont fort animées. La place croit à des cours meilleurs, elle espère revoir 90 fr. et le dépasser franchement.

Le chemin de fer d'Orléans est recherché ; il éprouve 5 fr. de hausse à 855. Avignon-Marseille se maintient à 217 50.

Le Nord est plus faible ; il flotte entre 450 et 451 25, dernier cours.

Le marché est bien tenu ; les acheteurs à la hausse persistent à conserver leur position. Ils paraissent avoir encore l'avantage.

On escompte les bons de la République à 6 0|0.

Les mines de la Loire font 300 fr.

Le zinc Vieille-Montagne 3 000 fr.

La coulisse à 3 h. fait 89 fr. 35 c. et 89 fr. 40 c. offert.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	57 20	57 50	57 40	57 35
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0	88 80	89 40	88 65	89 30

2 mai. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	56 80 »»	4 Canaux avec prime.	1065 »»
— Empr. 1847-1848.	»» »» »»	Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars.	88 60 »»	Caisse hypothécaire.	185 »»
4 1/2 0/0 du 22 mars.	87 50 »»	Emprunt d'Haïti	240 »»
3 0/0 j. du 22 sept.	»» »» »»	Espagne, dette active	30 50
Act. de la Banque.	2390 »» »»	— dette passive	»» »»
R. de Naples, j. juil. Réc. Rothschild.	86 50	— 3 0/0 1841	35 25
3 0/0 de l'Etat rom.	»» »»	Emp. port. 5 0/0	»» »»
5 0/0 belge 1840	90 »»	— — 5 0/0	»» »»
— — 1842	»» »»	2 1/2 hollandais	»» »»
— 4 1/2	»» »»	Zinc V.-Montagne	3000 »»
— Banque (1835).	»» »»	H. de la Gr.-Combe	»»» »»
Oblig. de la Ville	1200 »»	Emp. du Piémont	900 »»
		Lots d'Autriche	320 »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain.	»»» »»	425 »»	Orléans à Bord.	410 »»	405 »»
Versailles, r. d.	»»» »»	207 50	Du Nord	453 75	451 25
— r. g.	180 »»	177 50	De Paris à Str.	373 75	375 »»
Paris à Orléans.	850 »»	855 »»	Tours à Nantes.	321 25	221 25
Paris à Rouen	570 »»	575 »»	Paris à Lyon	»»» »»	»»» »»
Rouen au Havre	»»» »»	285 »»	Mont. à Troyes.	»»» »»	130 »»
Avig. à Marseil.	217 50	217 50	Dieppe à Féc	180 »»	178 »»
Strasb. à Bâle	103 »»	105 »»	Paris à Sceaux.	»»» »»	»»» »»
Du Centre	360 »»	360 »»	Bord. à la Teste.	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boul.	»»» »»	»»» »»			

L'un des gérants : G. TANDON.

Spectacles du 3 mai.

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Adrienne Lecouvreur.
OPÉRA-COMIQUE. — La Sirène, Adolphe et Clara.
ODÉON. — 1re repr. La Famille.
THÉATRE-HISTORIQUE. — La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE. — Le Bouquet, Premières amours, le Lorgnon, 1re repr. : l'Hurluberlu.
VAUDEVILLE. — Prétendants, Breda, J'attends un omnibus, 2e n° de la Foire.
THÉATRE MONTANSIER. — Père et Portier, Voyage sentimental, les Femmes, le Caporal.
VARIÉTÉS. — Pour toi la paire, les Beautés, Jobin et Nanette, Mme Larifla.
GAITÉ. — Marceau, le Facteur.
AMBIGU-COMIQUE. — Louis XVI et Marie-Antoinette.
THÉATRE NATIONAL (boulevart du Temple). — Murat.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Mariage d'amour.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 121. ÉDITION DU MATIN. Vendredi 4 Mai 1849.

[illegible] — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, [illegible] — [illegible]

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 3 MAI.

LISTE, PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE, DES CANDIDATS A L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, VOTÉE PAR LE COMITÉ DÉMOCRATIQUE-SOCIALISTE DES ÉLECTIONS.

1 BAC (Théodore).
2 CABET.
3 CHARASSIN (Frédéric), homme de lettres.
4 CONSIDERANT (Victor).
5 D'ALTON-SHÉE.
6 DEMAY, lieutenant de chasseurs à pied.
7 GENILLER, professeur de mathématiques.
8 GREPPO.
9 HERVÉ, rédacteur de la *République*.
10 HISAY, ouvrier mécanicien.
11 LAGRANGE.
12 LAMENNAIS.
13 LANGLOIS, rédacteur du *Peuple*.
14 LEBON (Napoléon).
15 LEDRU-ROLLIN.
16 LEROUX (Pierre).
17 MADIER DE MONJAU aîné, avocat.
18 MALLARMET, ouvrier en bronze.
19 MONTAGNE, ouvrier tailleur de limes.
20 PERDIGUIER (Agricol).
21 PROUDHON.
22 PYAT (Félix).
23 RIBEYROLLES.
24 SAVARY, ouvrier employé au gaz.
25 THORÉ.
26 VIDAL (François), publiciste.

CANDIDATS MILITAIRES :

27 BOICHOT (Jean-Baptiste), sergent-major des carabiniers au 7e léger.
28 RATTIER (Edmond), sergent au 48e de ligne.

Le Comité démocratique socialiste des élections nous fait parvenir la communication suivante :

Au Peuple !

Les ressources pécuniaires du Comité démocratique socialiste sont tout-à-coup taries par la suspension des réunions électorales.

Les dépenses pour frais de local, de bureau, de correspondance, d'impression des circulaires, et surtout DE LA LISTE, vont devenir impossibles.

Le Comité fait appel à tous les démocrates socialistes. Il les adjure, au nom de la cause, de s'imposer encore un sacrifice. Il espère que le peuple, qui a su trouver des sommes considérables pour racheter ses journaux des griffes du fisc, donnera une dernière obole pour achever son œuvre électorale, et assurer le triomphe de la liste.

Des souscriptions sont ouvertes dans tous les bureaux des journaux démocratiques, et au siége du Comité, impasse des Bourdonnais, 6.

Les souscriptions en faveur du Comité démocratique-socialiste des élections sont reçues dans les bureaux de la *Réforme*, du *Peuple*, de la *République*, de la *Vraie République*, de la *Révolution démocratique et sociale*, et de la *Démocratie pacifique* ; au siége de la Commission, impasse des Bourdonnais, 6 ; chez le citoyen *Sergent*, 44, rue Descartes, cabinet de lecture (12e arrondissement) ; chez le citoyen *Dufélix*, 4, rue des Jeûneurs ; chez le citoyen *Poncet*, boulevard Monceaux, 80, à Bercy ; chez le citoyen *Marteau* père, 32, pont de Bercy, à Grenelle ; chez le citoyen *Langevin*, rue du Théâtre, 16, de 8 heures du matin à 8 heures du soir.

Aux Electeurs des Campagnes !

On sait maintenant où conduit la politique honnête et modérée ; à l'extérieur elle pousse la France à une guerre fratricide contre les républicains, à une intervention de cosaques dans les affaires de Rome ; à l'intérieur elle produit des propositions de banqueroute et des tentatives d'assassinat dirigées contre des représentants, par certains modérés que surexcitent leurs journaux calomniateurs.

Il appartient aux électeurs des campagnes de détruire par leurs votes une réaction qui produit de pareils fruits, et de sauver l'honneur de la France.

La conscience publique a déjà prononcé l'arrêt du régime actuel et des tendances qu'il favorise ; une insurrection réprimée pourrait seule prolonger son existence et lui rendre un crédit factice en faisant prendre sa cause pour celle de l'Ordre.

Il n'aura pas cette insurrection.

Mais, comme le parti honnête et modéré est capable de tout en fait de manœuvres électorales, il serait possible que la veille du vote on fît courir dans les villages, où les informations sont difficiles, le bruit de quelque nouvelle insurrection qui aurait éclaté dans la capitale.

Nous adjurons les électeurs de ne pas ajouter foi légèrement à de pareilles rumeurs. Que les démocrates veillent et déjouent cette machination si l'on osait y recourir.

Conspiration du 4 mai.

Les journaux réactionnaires font grand bruit d'une certaine conspiration du 4 mai. Voici des faits publiés par nos confrères de la presse démocratique et socialiste, lesquels prouveraient que si le désir des conspirations des émeutes est quelque part, c'est dans un autre camp que le nôtre.

On renvoie en masse, dans un rayon de 10 à 12 lieues autour de la capitale, les ouvriers employés aux travaux de terrassements des chemins de fer, notamment sur les lignes de Lyon, Strasbourg et Chartres. Ce renvoi est d'autant plus inexplicable, qu'il coïncide avec la reprise habituelle des travaux. On a offert aux ouvriers congédiés le transport gratuit pour eux et leur famille, s'ils voulaient aller à Paris, sinon, non.

De grandes fabriques, ayant devant elles une année de commandes, viennent de congédier une partie de leurs ouvriers. On en cite une, entre autres, qui avait des commandes pour quatre ans.

Pendant que les uns congédient, les autres embauchent, bonapartistes d'un côté, légitimistes de l'autre, tous ont de l'ouvrage pour qui en veut.

Quel ouvrage ?

Il n'est bruit, chez les réactionnaires, que du 4 mai. On se donne rendez-vous pour le 4 mai. Tout s'arrangera le 4 mai. Qui vivra le 4 mai, verra. L'anniversaire de la proclamation officielle de la République préoccupe ces messieurs au-delà du possible.

Seraient-ils convertis ?

D'autre part, les troupes casernées dans les environs de Paris ont reçu l'ordre de se tenir prêtes à envahir Paris le 4 mai comme le 29 janvier.

Voilà les seuls indices de conspiration ; voilà les seuls endroits où il en est question. Mais les alarmistes et les provocateurs en seront encore une fois pour leurs frais.

Nous disons au peuple : Si l'on vient te parler d'une conspiration guidée par les hommes en qui tu as confiance, crie au mouchard ! et saisis l'agent provocateur au collet. Si l'on t'offre de l'argent pour acheter des balles et de la poudre, rappelle-toi qu'il ne vient pas de nous, par la raison toute simple que nous n'en avons pas. Si l'on cherche à exploiter les colères, que nous ressentons comme toi, réponds que la justice du peuple est patiente, parce qu'elle est éternelle !

Une conspiration ! cela est bon pour ceux qui sont en dessous du droit. Nous sommes le droit, nous sommes la Constitution, nous sommes la République, nous n'avons pas de raison pour conspirer.

La séance de l'Assemblée nationale a offert peu d'intérêt. On est entré dans les détails de plusieurs chapitres du budget ; quelques réductions ont été décrétées : nos lecteurs trouveront plus loin ces détails de chiffres. Nous n'avons remarqué qu'un mot : M. Baraguay-d'Hilliers, président émérite de la rue de Poitiers, attribuait la défaite des Piémontais à Novare à une mauvaise organisation. — Cette armée a été trahie, interrompt une voix. — Oui, reprend M. Baraguay-d'Hilliers, trahie *par la fortune*.

Les Français aussi, en 1792, furent trahis *par la fortune* (et compagnie) tant qu'ils eurent un roi pactisant avec l'ennemi et des généraux aristocrates ; la République fut la véritable fortune de la France : avec elle arriva la victoire. Il en sera de même de l'Italie.

Révélation précieuse.

LETTRE DE METTERNICH A WINDISGRAETZ.

Le *Pesthi-Hirlapi*, journal qui paraît à Debreczin, contient la lettre suivante, adressée par le prince de Metternich au prince Windisgraetz. Cette lettre aurait été interceptée par le corps d'armée du général Georgey. La traduction nous en est envoyée par un ami. Cette lettre prouve, par un fidèle tableau de la situation, ce que nous savions déjà, c'est que voter pour la rue de Poitiers, c'est voter pour l'invasion étrangère en France :

Altesse sérénissime,

Le courrier que j'expédie aujourd'hui vous portera ma réponse aux deux lettres de S. M. impériale et du ministre des affaires étrangères. J'ai l'honneur, cher prince, de vous y exposer, en particulier et sommairement, ma manière d'envisager l'état des choses. Il me paraît convenable d'amener, pendant les premières semaines qui vont suivre, la lutte générale contre la révolution à un état de modération formelle, ou du moins d'un repos apparent ; d'éviter en tout cas toute tentative dont l'issue serait douteuse, *jusqu'après les élections françaises*. Les révolutionnaires des autres pays de l'Europe espèrent encore en l'appui de la grande République, bien qu'elle les ait déjà tant de fois trompés et abandonnés ; et tant que cet espoir leur reste, ils se battront avec quelque courage, ce qui nous ferait perdre bon nombre de braves, et nuirait beaucoup à notre propre considération, à la salutaire croyance en notre puissance invincible, surtout s'il nous survient des échecs comme ceux qui nous ont frappés naguère en Hongrie et en Transylvanie. Mais dès que ces élections seront passées et que les démagogues et les masses égarées auront reconnu la vanité et le néant de leur dernier espoir du côté de la République française, ils perdront d'un coup leur courage guerrier, se rendront spontanément ou pourront être facilement écrasés là où ils oseraient faire résistance ! Alors l'heure sera venue où il faudra déporter en Amérique les têtes incorrigibles que le glaive des batailles ou le plomb des conseils de guerre aura épargnées, et d'amnistier les rêveurs honnêtes et paisibles pour les gagner, comme en 1813, à notre cause.

Ils nous amèneront alors, pleins de reconnaissance, tous leurs adhérents et marcheront avec joie contre la France, qui aura trompé toutes leurs aspirations. Le but essentiel vers lequel nous devons tendre pour le moment, c'est de mettre le gouvernement français en hostilité avec la démocratie italienne, allemande et slave, afin que celle-ci apprenne à haïr et à mépriser, dans la personne des gouvernants, à Paris, toute cette nation frivole, et aspire à se venger de tous les affronts qu'elle en a essuyés. Il ne sera pas difficile d'amener Messieurs Barrot et ses collègues à une rupture complète avec les hommes révolutionnaires de l'étranger, car déjà, sous ses prédécesseurs, Lamartine et Cavaignac, bien des circonstances ont contribué à préparer ce résultat. L'intervention très probable de la France catholique en faveur de Pie IX les brouillera non-seulement avec les Italiens, mais aussi avec les protestants de l'Allemagne, de la Suisse et de la Hongrie, de la Hollande et de la Scandinavie. Vous voyez qu'il sera utile d'y mêler peu à peu la question religieuse.

Il faut que la France soit complètement brouillée avec les factions anarchiques et athées du reste de l'Europe avant qu'on puisse oser l'attaquer vigoureusement, pour la rendre à tout jamais inoffensive. Nous avons fait comprendre au ministère français et à M. Bonaparte que nos ennemis sont aussi les leurs ; aussi voient-ils dans chaque démocrate étranger un communiste ou un socialiste de la pire espèce ; et nous prêtent-ils une oreille tout avide et toute favorable, quand nous leur communiquons nos vues et nos projets contre l'ennemi commun.

On a accueilli avec faveur l'idée d'une *alliance de la paix*, d'une fraternisation de tous les *bien intentionnés* et de tous ceux qui *possèdent*, pour mettre un terme au drame sanglant des révolutions, sinon pour longtemps, du moins pour quelques années, afin de ramener par la tranquillité et l'ordre un mouvement normal des affaires. Cette crainte des modérés qui n'est pas sans fondement, est pour nous un allié d'une haute importance ; elle nous garantit une issue favorable aux prochaines élections, de sorte que nous pouvons dès aujourd'hui être rassurés sur ce point.

Les pères jésuites ont fait leur devoir ; ils ont organisé en silence tout le clergé de la France en un vaste comité électoral ; la majorité des gens de la campagne obéit aveuglément au curé de l'endroit, l'armée et la classe ouvrière sont travaillées par la propagande napoléonienne, et parmi les républicains, les plus incorrigibles, il existe, comme de tout temps, des scissions et des haines personnelles.

On a vu ce que la compagnie de Jésus ambulante est capable de faire, lors des élections du président, où elle a fourni une preuve éclatante de son influence. Si l'on tient compte en outre des moyens moraux et matériels dont le gouvernement actuel peut disposer, on pourra attendre l'avenir en toute sécurité. Les provinces veulent la paix à tout prix, et les turbulents, chefs de barricades de la capitale, sont à cette heure ou en prison ou aux îles, de sorte que la Babel révolutionnaire n'a plus de têtes ; et jusqu'à ce qu'elles lui aient repoussé, il faut bien espérer que la monarchie européenne sera assez forte pour étouffer au berceau l'hydre d'une quatrième révolution. D'ailleurs, nous devons reconnaître que la susceptibilité si connue du caractère national français exige de notre part quelque précaution, ce que nous lui témoignons par l'indulgence momentanée, avec laquelle nous traitons les amis de prédilection de la propagande anarchiste française, les agitateurs de l'Italie et de la Hongrie. En évitant ainsi sagement tout ce qui pourrait surexciter les sympathies de la France, nous contribuerons à la conservation du ministère actuel, tout en corroborant son influence sur les élections. Il va sans dire qu'après ces élections l'on ne saurait différer plus longtemps de frapper un coup de maître par une levée de boucliers générale. Votre Altesse sérénissime trouvera dans les pièces adressées à Olmütz, ce qui a été discuté et approuvé à cet égard par S. M. impériale l'empereur de toutes les Russies. Je n'ai pas manqué de mon côté d'y appeler particulièrement l'attention du prince de Schwarzenberg.

Avec une profonde vénération et amical dévouement, je suis votre METTERNICH.

Londres, le 28 mars 1849.

Nouvelles d'Italie.

Les journaux qui nous parviennent aujourd'hui de Rome sont du 24. Ils se bornent à raconter les réjouissances publiques de la fête anniversaire de la fondation de Rome.

Nous apprenons par Marseille qu'à la nouvelle de l'arrivée des Français, l'Assemblée s'est déclarée en permanence. On ajoute que les Romains s'apprêtent à répondre par la force à l'invasion française, et que la ville s'est couverte de barricades. Le général Oudinot, qui n'hésitait pas lorsqu'il ne s'agissait que d'employer la plus ignoble trahison, aurait hésité avant de recourir à la force, et il aurait, dit-on, demandé de nouveaux ordres.

Ce qu'il y a de certain, c'est que la réaction, sur laquelle nos gouvernants comptaient, leur fait complètement défaut, et que les Romains se trouvent d'accord quand il s'agit de repousser l'étranger.

Le général a demandé de nouvelles troupes, qu'on s'apprête à lui envoyer. On lit à ce sujet dans le *Toulonnais*, en date du 20 :

« Les frégates arrivées la nuit dernière doivent embarquer la 3e brigade du corps expéditionnaire et des fractions des 1re et 2e brigades qui n'ont pu trouver place dans le dernier convoi.

» Les préparatifs se poursuivent toujours avec une activité infatigable, et nous avons pu remarquer le zèle de M. le vice-amiral préfet maritime, qui est prêt, en ce qui concerne la marine, à toutes les exigences du service.

» On attend encore à Toulon des troupes, et notamment plusieurs compagnies du 66e de ligne.

» Le 22e léger, en garnison dans notre ville, fait partie de la 3e brigade du corps expéditionnaire, et il se dispose à embarquer. Le 13e de ligne, désigné pour le remplacer ici, est arrivé avant-hier et hier.

» Il est encore question de la prochaine arrivée de plusieurs régiments dans les départements du Var et des Bouches-du-Rhône. »

Del Carreto, le fameux ministre du roi-bourreau de Naples, vient d'être rappelé par l'ami de Pie IX. Il s'agit, à ce qu'il paraît, de lui confier un ministère. Del Carreto a quitté Montpellier le 26 avril.

Livourne tient toujours. La statue de Léopold y est voilée avec cette inscription au socle : *Hypocrita*. Léopold ne veut revenir, dit-on, qu'autant que la Toscane sera unanime ; on ajoute qu'il veut s'en rapporter au suffrage universel.

Gênes et Livourne, dit le *Courrier de Marseille*, ne tarissent pas d'éloges sur la conduite à la fois ferme et modérée qu'ont tenues, à l'occasion des derniers évènements, le consul-général de France à Gênes, M. Léon Favre ; le commandant de la frégate à vapeur le *Majellan*, M. Lugeol ; et M. de Gasquet, commandant le navire à vapeur le *Tonnerre* ; c'est à ce point que ce dernier, traversant un jour la ville de Livourne, en tenue d'uniforme, tous les passants, à quelque parti qu'ils appartinssent, se sont découverts d'un mouvement spontané, confondant ainsi leurs dissidences réciproques, dans une pensée commune de sympathie et de respect pour la France et pour son digne représentant.

Le gouvernement a reçu, à ce qu'on assure, la nouvelle de l'entrée des troupes françaises à Rome. L'occupation de la vieille capitale a eu lieu presque sans coup férir. Cependant le triumvirat dirige toujours les affaires de la République romaine.

Nous lisons dans le *Courrier de Marseille*, du 30 avril :

« La *Medusa*, entrée hier dans notre port avec la malle de l'Inde, nous a apporté une bien fâcheuse nouvelle : c'est la perte du paquebot-poste le *Rhamsès*, appartenant à la ligne du Levant, sur les rochers de Porchelli, dans les parages de Trapani, le 14 de ce mois.

« *Le Rhamsès* venait de Constantinople et avait pris à son bord, en touchant en Sicile, les membres du gouvernement sicilien et un grand nombre de fugitifs.

» Nous nous hâtons de dire que l'équipage du *Rhamsès* et tous ses passagers ont été sauvés par le bateau à vapeur anglais *l'Odin*, qui les a conduits à Malte. Là, plusieurs membres du gouvernement sicilien, MM. le prince Butera, marquis Tancorsa, Stabili et Michele Amaro, se sont embarqués sur *la Medusa*, et se trouvent actuellement dans notre ville.

» On apprend, par ce même bateau, la soumission complète de la Sicile, ce qui dément le bruit qui avait couru hier d'un revirement dans les dispositions pacifiques des Palermitains.

» *Le Rhamsès* était porteur de fortes sommes qui avaient été assurées par les diverses compagnies de notre place. On assure que les groupes et les marchandises auraient été également sauvés. »

Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.

Turin, 29 avril 1849.

Le débarquement de l'expédition française à Civita-Vecchia est un acte si illogique, si irrationnel,

c'est un abus si patent du droit du plus fort, qu'il fait des partisans aux Romains, même parmi les *codini*.

Il y a deux absurdités dans l'intervention française, au dire de Radetzki lui-même.

Pourquoi les Romains n'auraient-ils pas le droit de faire ce qu'ont fait les Français? pourquoi ne pourraient-ils pas se constituer en République? Enfin, si parmi tous les peuples de l'Europe il y en a un seul qui n'ait pas le droit d'intervenir, c'est la France; car Rome a imité l'exemple donné par la France.

Une autre absurdité qui dégénère en ingratitude est celle-ci : La France a secouru la Grèce dans son émancipation; rien de mieux, car la Grèce a jadis fait progresser l'espèce humaine. Sans la Grèce antique, l'Europe n'eût pas été plus avancée en civilisation que ne l'était l'Amérique quand Christophe Colomb, Fernand Cortez et les Pizarres y pénétrèrent.

Mais la Grèce répandit sa civilisation en Orient à la suite des armées d'Alexandre; elle ne fit rien pour l'Occident. Si nos contrées participèrent à ces bienfaits, ce ne fut que plus tard, par la conquête romaine. Rome fit pour l'Occident ce que la Grèce fit pour l'Asie.

Ainsi donc, si la France s'est montrée reconnaissante envers la Grèce, pourquoi son ingratitude envers Rome? Il est vrai que c'est Charles X qui a donné un généreux secours aux insurgés hellènes. Bien leur a pris de secouer leur joug sous la Restauration; si c'était aujourd'hui, il est probable que la République française aurait porté ses armes en faveur des Osmanlis *pour écraser l'anarchie et une poignée de factieux* en Grèce, suivant les expressions de nos hommes d'Etat.

Ne ferait-elle pas mieux, la République française, d'aller, avec son expédition, venger à Tanger le soufflet que Sidi-Chacon a donné en plein marché à M. Léon Roche, consul de France? Charles X vengea celui donné par le dey d'Alger; vous verrez que la République française gardera celui qu'elle a reçu sur la joue de M. Roche.

Ainsi voilà les troupes de la République qui sont en marche sur Rome, qui vont détruire la République romaine pour mériter la bénédiction de la dextre du saint père.

Eh bien! cette bénédiction, Pie IX ne la leur donnera pas; ces chapelets bénis que nos soldats croyaient rapporter en guise de dragones à leurs sabres, le pape ne les leur donnera pas; car, à Gaëte moins que partout ailleurs, on approuve l'intervention française.

Ce n'est pas le pape qui, comme je vous l'ai dit, est un zéro, mais c'est le sacré collége, c'est le roi de Naples, ce sont MM. Esterhazy, de Rivaz, Spaur, Ludolf, qui déclament contre la République française. Ils la voient faire une bassesse pour bien se placer dans l'estime des grandes puissances; et la logique est chose si prépondérante, que les gens les plus rétrogrades sont les premiers à se moquer de la reculade de la République française.

Au milieu de ces choses affligeantes pour notre considération, il y a un quiproquo qui fait rire. Un des principaux chefs de la démocratie à Rome, s'appelle Audinot; c'est lui qui a adressé un manifeste à toutes les nations de l'Europe; le maréchal Oudinot, en arrivant, a aussi lancé ses manifestes. Les journaux italiens confondent tout cela : on n'aime pas ici les longues appellations; on ne dit pas : M. l'abbé Gioberti, M. le comte Pareto; on dit : Gioberti, Pareto; il en est comme pour les titres d'opéras, on dit Nabuco pour Nabucodonosor.

De ceci il résulte que notre général est tout court appelé Oudinot; mais ce nom est mal prononcé, mal écrit, ce qui fait que l'on mêle et l'on confond le tribun avec le maréchal, et le manifeste Oudinot avec le manifeste Audinot.

Cet avis n'est pas déplacé, car ceux de vos lecteurs qui chercheront des renseignements dans les journaux italiens, y pourraient être dupes de cette amphibologie; ils pourraient y voir des mots du plus chaud républicanisme, attribués à notre général, qui en est bien incapable, et les mots sacramentels de *poignée de factieux*, de *misérables anarchistes* mis sur le compte du tribun romain, qui en est bien incapable aussi.

La ville de Livourne persiste dans ses projets de résistance; elle ouvre des tranchées entre Lupi et le Campo-Santo; ses postes avancés sont établis jusqu'à Vicarello.

Le peuple met la main à l'œuvre, place les pièces de canon; il paraît décidé à repousser la force par la force.

Pour éviter toute fausse alerte, quand il y aura vraiment du péril, pour appeler le peuple aux armes on tirera trois coups de canon.

La nouvelle du débarquement des Français est arrivée à Rome le 24, à onze heures du soir. L'Assemblée s'est déclarée en permanence.

L'intervention russe en Hongrie.

Le théâtre de la guerre est presque sous les murs de Vienne. Des débris de l'armée autrichienne se sont rassemblés derrière la Leitha, à Benk, Himberg et Oldenbourg; d'où ces troupes viennent-elles, à quel corps appartiennent-elles, c'est ce que l'on ignore. Le 26 avril, au soir, on entendait de Vienne, dans la direction de Presbourg, une forte canonnade. Il est probable que les Hongrois auront attaqué et pris Presbourg. Le peuple de Vienne se pressait en groupes nombreux dans les rues. Des bulletins lithographiés sur la révolution et sur le but des Madgyars circulaient dans la foule. Sur les bastions, près des mortiers et des canons, des boulets et des bombes avaient été amoncelés, afin de terroriser les faubourgs.

La moitié de la population de Pesth s'est réfugiée à Vienne, et d'ici à quelques jours la moitié de la population de Vienne se sera elle-même retirée à Ischl et à Linz.

La crainte d'une invasion madgyare dans la Basse-Autriche et dans la Moravie s'accroît à chaque seconde; mais tandis que les aristocrates tremblent et font leurs paquets, les prolétaires poussent publiquement des vivats en l'honneur de Kossuth.

C'est le 24 avril, le jour même de la convocation de la Diète à Pesth, que Dembinski a fait son entrée triomphante dans la capitale de la Hongrie, à la tête de 15 000 hommes, Polonais et Madgyars, qui ont été reçus avec une joie sans pareille par la population enthousiasmée.

Le pont entre Pesth et Bude a été brûlé par l'armée impériale; les deux villes ne communiquent plus que par des barques.

Le fameux *Pesti-Hirlapi*, journal démocratique fondé par Kossuth, a reparu en lettres *vertes* sur papier *blanc*, entouré d'une bande *rouge*.

On est sans nouvelles certaines du théâtre de la guerre. La prétendue victoire remportée par Wohlgemuth contre Georgey est également démentie par les journaux ministériels. Il en est de même de l'explosion de la poudrière de Komorn; c'est au contraire un bateau autrichien chargé de munitions qui a été incendié par le feu de l'artillerie de Komorn.

Le *Lloyd* reconnaît que les troupes impériales sont trop faibles pour prendre l'offensive contre les insurgés. Il annonce qu'en même temps que le corps d'armée de Wohlgemuth, composé de 15 000 hommes seulement, était attaqué par le corps de Georgey, fort de 45 000 hommes, dix-huit bataillons madgyars attaquaient Jellachich. De plus, Bem, avec au moins 30 000 hommes, marche vers la Haute-Hongrie, pour renforcer l'armée insurgée, qui s'y trouve déjà en supériorité numérique. Le *Lloyd* se demande ce qu'il arrivera si ces forces réunies de 100 000 hommes parviennent à passer la frontière de l'Autriche, de la Moravie ou de la Styrie, et il termine comme toujours, en déclarant que l'intervention russe est indispensable.

Cette intervention est aujourd'hui un fait, quoique le ministère autrichien persiste à garder sur ce point le silence. La *Presse* de Vienne, qui n'a pas, comme le *Lloyd*, abjuré toute honte, regrette qu'on ait été forcé de recourir à cette extrémité. A ses yeux, il ne s'agit plus seulement des libertés des peuples de l'Autriche, il s'agit de l'indépendance de l'empire, et elle termine en disant que si les prétentions légitimes des peuples de l'Autriche à la liberté et à l'égalité, doivent être sacrifiées à une alliance politique quelconque, alors non-seulement il n'y aura plus de liberté, mais l'Autriche cessera de figurer parmi les états indépendants de l'Europe; sa couronne ne serait alors, comme le turban du sultan, qu'un triste emblême d'une puissance déchue.

Le *Lloyd* ne partage point ces craintes : pour lui, la guerre madgyaro-polonaise de la Hongrie est tout autant dirigée contre la Russie que contre l'Autriche. C'est donc pour se protéger lui-même que le czar vient de faire passer la frontière à 100 000 hommes, marchera sur la Hongrie, tandis que l'autre dont une partie occupera la Transylvanie et maintiendra les communications avec la Valachie et la Moldavie, dont les forces d'occupation seront augmentées.

Allemagne.

Le roi de Prusse refuse décidément la couronne impériale.

La séance de l'Assemblée de Francfort a été fort agitée le 30 avril. Elle s'est ouverte par l'annonce de la démission de douze nouveaux députés autrichiens. L'Assemblée a successivement adopté une série de propositions importantes. Elle a autorisé son président à la convoquer à telle époque et en tel lieu qu'il le jugera convenable; elle a réduit de 200 à 150 le nombre des membres nécessaires pour rendre ses votes valables; elle a décidé que son président serait obligé de la convoquer en séance extraordinaire toutes les fois que cette convocation sera demandée par cinquante membres.

L'Assemblée a repoussé l'urgence demandée pour deux propositions : l'une de faire appel au peuple allemand pour l'engager à prendre les armes pour la défense de la Constitution de l'empire; l'autre de décréter l'arrestation du prince Windisgraetz, comme meurtrier de Robert Blum. On annonce que ce prince a le projet de quitter l'Autriche pour venir se fixer en Belgique avec sa famille. Tous ses fils auraient donné leur démission du service militaire autrichien.

Banquet des prêtres socialistes

Les journaux réactionnaires, comme on devait bien s'y attendre, ont plaisanté sur le petit nombre des prêtres qui se sont montrés au banquet socialiste revêtus de leur soutane. Ils n'étaient que trois, ont dit les feuilles pharisiennes! Nous sommes en mesure de répondre qu'il y avait au banquet plus de trente prêtres en costume bourgeois. Le *Journal des Débats* l'a soupçonné, et même il a désigné comme devant appartenir *aux bas officiers de l'Eglise* quelques personnes qui servaient à table. Ces serviteurs volontaires du peuple étaient des curés. Deux d'entre eux nous remettent la lettre suivante :

Monsieur,

Permettez-nous de nous servir de votre estimable journal pour faire connaître que nous approuvons complètement les idées et le but qui ont inspiré le banquet des prêtres socialistes. Nous y avons assisté, et si nous sommes restés simples convives, notre cœur et notre esprit ont pris une part bien vive et bien profonde à cette manifestation aussi grave que solennelle. Ce n'est point lâcheté ni timidité si nous ne sommes pas montés à la tribune, comme nos généreux confrères, pour dire à ce peuple recueilli que l'avenir et la paix du monde sont renfermés dans le Socialisme; vous savez que nous avons des ménagements à garder envers nos supérieurs. L'autorité ecclésiastique persécute le Socialisme dans les prêtres qu'elle en soupçonne atteints. La circonspection nous faisait un devoir de modérer le zèle et la joie qui nous poussaient aussi à dire tout haut : « Oui, peuple, ces hommes à initiative vous disent la vérité : le Socialisme est l'enfant du Christianisme, et le Socialisme seul peut sauver la société! Oui, peuple, le royaume de Dieu arrivera sur la terre, et ceux qui le nient sont les continuateurs du Pharisaïsme.»

Nous devons cependant vous dire, monsieur le rédacteur, que nous n'étions point tous inactifs dans cette grave manifestation. Deux curés, qui ont été désignés par les *Débats*, « deux ecclésiastiques qui paraissaient appartenir aux bas officiers du clergé, étaient deux ordonnateurs du banquet. » Ces deux curés ont servi le peuple jusqu'à la fin.

Dans ces humbles fonctions, nous étions heureux, parce que nous ressemblions à notre Maître, qui n'est point venu pour être servi, mais pour servir les autres.

Nous étions heureux aussi de servir ces pauvres travailleurs un jour de dimanche, eux qui travaillent six jours de la semaine, au milieu de tant de privations, à produire tout ce qui alimente la vie et la rend agréable.

Agréez, monsieur le rédacteur, nos saluts fraternels,

B. G., L. R., curés.

Paris, le 1er mai 1849.

Voici le toast que notre ami et collaborateur VICTOR HENNEQUIN a porté dans le banquet des prêtres socialistes :

A L'UNION DE LA DÉMOCRATIE ET DU CHRISTIANISME!

Citoyens!

S'il faut en croire nos adversaires, nous socialistes, nous travaillons à l'abolition de la *religion*, de la *propriété*, de la *famille*. Il n'en est rien; de la société nous ne voulons détruire que les abus. La religion, la propriété, la famille, forment un tissu indestructible, et qui sortira purifié de la critique et de la discussion, comme ces linceuls d'amianthe, ces tissus incombustibles de l'antiquité, qui, sortant des bûchers, demeuraient intacts et ne laissaient dans la flamme que leurs souillures.

Nous ne sommes les ennemis d'aucun principe salutaire, mais nous sommes ennemis de l'incohérence et de la lutte entre les éléments sociaux. Nous savons que toutes les variétés du mal n'ont qu'un seul nom, *incohérence*, comme tous les genres de bien dérivent d'un principe, *unité*.

De tous les malentendus enfantés par le chaos et par les ténèbres du monde actuel, de toutes les luttes aveuglément engagées entre des éléments faits pour s'unir, il n'y en a pas eu de plus funeste que la division de la démocratie et du christianisme.

La démocratie, à son réveil, en 89, a pu se croire hostile au christianisme. Elle voyait le christianisme travesti, changé en instrument d'oppression, ne promettant aux hommes que la misère; elle le voyait défenseur des priviléges, étouffant dans les cachots de l'inquisition les élans de la pensée humaine qui échappaient aux cachots de la Bastille. Elle put se tromper un instant sur l'origine divine du christianisme.

Mais bientôt, en remontant le cours des âges, elle vit à l'origine de cette tradition puissante, Jésus-Christ sur la croix, c'est-à-dire le plus bel exemple qui fût jamais donné au monde de dévouement à l'humanité.

Jésus-Christ s'était dévoué pour la rédemption religieuse du genre humain; les démocrates aujourd'hui doivent se dévouer pour la rédemption sociale.

Vainement on nous contestera le droit de prendre Jésus-Christ pour modèle, en affirmant qu'il prêchait le sacrifice, et que nous prêchons, nous, les jouissances; les jouissances! pour qui les revendiquons-nous? est-ce pour nous-mêmes ou pour les masses? Et quelle jouissance réclamons-nous pour le travailleur? Avant tout, celle d'avoir du pain. Quels sont les matérialistes et les athées de ceux qui, privilégiés par le sort, entourés des raffinements du luxe, trouvent qu'il est superflu d'améliorer la condition des pauvres, ou de ceux qui, renonçant à tout avenir, se mettant hors du droit commun, s'offrant à toutes les attaques, passent leur vie à préparer un monde meilleur, monde qu'ils ne verront peut-être jamais, si ce n'est comme Moïse aperçût la terre promise, du haut de la montagne, quelques instants avant de mourir!

Nous devons, à l'exemple du Christ, allumer en nous un foyer de dévouement, et, par ce dévouement, continuer son œuvre, œuvre d'émancipation, de guerre à toutes les exploitations, à toutes les servitudes. Le premier effet du christianisme fut d'abolir l'esclavage antique; mais, après l'esclavage, après le servage, la domesticité, le prolétariat, sont encore debout; détruisons ces derniers anneaux de la chaîne antique, traînant encore sur le monde nouveau.

Les démocrates socialistes sont en accord avec le christianisme, et par le sentiment et par le but. Il faut le dire franchement, nous avons lu Voltaire, et les arguments de la vieille théologie scolastique n'ont sur nous aucune prise; ce sont des flèches émoussées qui tombent à nos pieds. Mais nous pouvons être amenés au christianisme par le cœur, nous pouvons être amenés, nous le sommes chaque jour, sinon à la lettre qui tue, du moins à l'esprit qui vivifie.

Le sentiment de solidarité que le Socialisme développe, rallie nécessairement à l'Evangile. A chaque génération, l'âme humaine s'élargit. Nous, Socialistes, nous voulons réaliser dans chaque nation la fraternité, la fusion des classes. Ce n'est pas assez; le besoin d'union sympathique dépasse les frontières. C'est nous qui luttons, qui triomphons en Hongrie; c'est nous qui sommes vaincus, humiliés en Italie. Un ancien disait : Je suis homme, rien de ce qui est humain ne peut m'être étranger. Nous pouvons dire aussi : Je suis Français et Socialiste, rien ne m'est étranger de ce qui se passe en Europe et dans le monde.

Cette solidarité qui doit unir les classes, qui doit unir les nations, croyez-vous qu'elle s'arrête aux bornes du globe? Non. L'humanité terrestre ne peut être isolée dans la création; la Providence ne l'abandonne pas; un père ne laisse pas son enfant marcher aux abîmes, et quand l'humanité fait fausse route, quand elle s'attarde au sein de l'ignorance et de la misère, la notion de solidarité universelle nous enseigne que le ciel ne demeure pas indifférent, qu'il doit envoyer à l'humanité des guides pour la remettre dans ses voies. Oui, le ciel a des missionnaires, et le Christ est le plus grand de tous.

Chaque pas que nous faisons dans la science sociale est un pas qui nous ramène au christianisme, au christianisme du Messie et des apôtres, non pas à celui des modernes pharisiens qui font de l'Evangile une lettre morte ou qui n'en tirent d'autre enseignement que le fatalisme et la nécessité du mal.

Tandis que nous marchons ainsi vers l'Eglise, l'Eglise est conduite aussi à marcher vers nous. Mais le vieux monde des priviléges a su pousser la science de l'asservissement et de l'exploitation jusqu'à se faire une défense, un dernier rempart des trois classes qu'il opprime le plus : je veux parler des soldats, je veux parler des paysans, je veux parler des prêtres.

C'est là que le vieux monde a, jusqu'ici, trouvé ses soutiens. Et pourtant, quel intérêt a le soldat à supporter comme un Atlas l'édifice d'iniquité, lui qu'on arrache à ses foyers, à sa famille, à son sol natal, à son industrie, pour confisquer sa volonté au profit de jeunes officiers assez favorisés de la naissance pour arriver à l'éducation, aux écoles préparatoires et aux grades par une échelle d'or, lui dont on confisque arbitrairement l'indépendance politique, lui qu'on envoie au feu sans tenir compte de ses sympathies, lui à qui l'on dit : l'Autrichien sera sacré pour toi, mais tu verras un ennemi dans le républicain de Rome!

Quel intérêt peut avoir le cultivateur à retarder la transformation sociale, lui mal vêtu, mal nourri, courbant sous le faix, dévoré par l'usure, sevré de toute jouissance intellectuelle, incapable de pourvoir à l'éducation complète de ses enfants? Combien a-t-il fallu d'intrigues et de mensonges pour que cette victime voulût s'atteler encore au char de ses oppresseurs!

Et le prêtre qui dans les luttes politiques s'est montré, sur plus d'un point, notre adversaire actif, que peut-il espérer du régime actuel? rien autre chose qu'un esclavage éternel. Combattus par lui nous n'avons pu que le plaindre, car nous savons qu'il n'est pas libre. Les honnêtes et modérés qui prétendent nous donner des leçons de religion, poussent le mépris de la dignité ecclésiastique jusqu'à priver de son pain arbitrairement sans même l'entendre, le prêtre coupable d'une pensée indépendante et progressive. Point de pitié pour le prêtre socialiste, c'est-à-dire dévoué à l'amélioration du sort général! Chassé de son diocèse, privé d'asile, dénoncé à la suspicion des laïques, atteint dans ses moyens d'existence, dans sa considération même, il est obligé de lutter contre la misère en se livrant à des métiers qui n'étaient pas faits pour lui, ou d'offrir sa rédaction au rabais dans les journaux et dans les revues. Voilà ce que l'aristocratie fait de la dignité sacerdotale, voilà comment elle respecte le caractère indélébile du prêtre ordonné!

Malgré cette intimidation permanente et ces entraves, des ecclésiastiques sont venus à nous aujourd'hui. Leur présence est un signe. En 1789, lorsque les députés du tiers-état, se séparant des ordres privilégiés, constituèrent le noyau de l'Assemblée nationale, cette représentation démocratique du peuple français demeura quelques temps isolée; mais bientôt des curés, des prêtres appartenant à la démocratie de l'Eglise, abandonnèrent les ordres privilégiés pour se réunir à la nation. Leur venue, accueillie par la reconnaissance populaire, fut le symptôme avant-coureur de la fusion de tous les anciens ordres au sein de l'Assemblée constituante.

Aujourd'hui le même fait se reproduit. Un épisode de la révolution politique de 89 semble retracé dans la révolution sociale qui la complète et que nous traversons aujourd'hui. Accueillons avec reconnaissance les prêtres qui arrivent à nous comme une avant-garde de l'Eglise; ils seraient plus nombreux si une discipline de fer ne pesait sur les hommes de leur robe. Cette discipline arriérée ne résistera pas longtemps au souffle émancipateur, à l'esprit du temps. Position inamovible assurée aux curés et desservants, jury ecclésiastique constitué dans chaque diocèse et jugeant le prêtre pour les cas ecclésiastiques, après l'avoir cité et entendu; retour aux principes de l'Eglise primitive, élection pour les curés, pour les évêchés, c'est par ces réformes que notre siècle affranchira l'Eglise et ramènera l'antique harmonie du peuple et du clergé chrétien.

Rallions en un faisceau toutes les forces de la démocratie; unissons le prêtre au socialiste, le texte évangélique aux théories qui ont pour objet d'incarner le christianisme. Unissons-nous, car un grand œuvre est à faire. Il ne s'agit plus, comme aux premiers siècles, de briser les fers de l'esclave, mais d'émanciper le serf de nos jours, l'ouvrier des villes et des campagnes. Pour nous stimuler constamment, il suffit du spectacle incessant de la misère publique. Comment rester un seul jour indifférent? comment se résigner au *statu quo* social, quand on traverse les rues de l'orgueilleux Paris entre deux rangées d'hommes, de femmes et d'enfants qui manquent de travail et qui mendient. La vue de chacun d'eux ne donne-t-elle pas à chacun de vous un coup de poignard dans le cœur?

Ce n'est pas l'aumône qui guérira toutes ces misères; les prêtres surtout, eux qui ont vu de près l'indigent, doivent en avoir la certitude. En présence de l'immensité du mal, l'aumône est une goutte d'eau dans la mer; d'ailleurs elle amoindrit et dénature l'homme qui la reçoit. N'est-il pas déplorable de voir des enfants qui mendient, usant ainsi dans la rue toute leur fierté native, s'habituant à vivre en solliciteurs, et donnant au riche bien plus qu'ils ne reçoivent de lui, une parcelle de leur dignité en échange de chaque parcelle de cuivre.

Que la société se transforme, que les chaînes de la misère et de l'ignorance tombent, après les chaînes de fer; que la parole d'émancipation soit prêchée partout, et que toutes les forces du ciel et de la terre se coalisent pour la délivrance.

A L'UNION DE LA DÉMOCRATIE ET DU CHRISTIANISME!

La razzia du 28 avril.

Mon cher Considerant,

A votre retour à Paris, après une courte absence, vous avez su par quel exploit les glorieux sergents de ville de Louis-Philippe ont vengé l'affront fait à leur uniforme en février. Moi-même, votre collaborateur pour la question étrangère, j'ai contribué, en qualité de vaincu, au triomphe de ces messieurs, qui ont bien voulu me comprendre dans la razzia faite par eux sur le boulevard, samedi dernier, à dix heures du soir. Aussitôt, à votre arrivée, vous vous êtes empressé de demander mon élargissement à M. le préfet de police, en faisant comprendre à ce magistrat que ma présence sur le boulevard était d'autant plus excusable, que c'était mon devoir, comme journaliste, d'aller aux renseignements. La vérité est que, après avoir passé la soirée jusqu'à neuf heures et demie au cercle Valois, je ne me dirigeai du côté du boulevard Montmartre que pour une petite emplette; c'est au sortir d'un magasin de chaussures que j'ai été arrêté au moment où, suivant le trottoir pour reprendre la rue Montmartre, je venais de tourner la tête vers un groupe d'agents de police qui procédaient de la manière la plus brutale à l'arrestation d'un ouvrier isolé et inoffensif. Un simple mouvement de ma tête, tournée en arrière, a donc suffi pour me rendre suspect; car un *misérable*, vêtu en bourgeois, que j'ai su plus tard être un officier de paix, sauta à mon cou, comme s'il eût voulu m'étrangler, et me livra à cinq de ses acolytes, qui me traînèrent, en m'accablant de coups de poing et de coups de pied assez loin de là, jusqu'au corps-de-garde du boulevard Bonne-Nouvelle.

Vainement demandai-je des explications; on refusa de m'entendre.

Mes bourreaux continuèrent à s'acquitter de ce qu'ils appelaient leur devoir, en plongeant leurs ignobles mains dans mes poches, sous prétexte qu'elles pouvaient contenir des armes. Ils n'y trouvèrent que trois chiffons de papier, à savoir : un fragment de la correspondance des journaux étrangers, une page imprimée, au bas de laquelle se trouvait trois fois le

pété le mot de *fraternité*, et le brouillon d'un article sur la question étrangère, le *Printemps des Peuples*. — Cette triple trouvaille fit bondir de joie mes inquisiteurs, dont l'un s'écria que je devais être nécessairement un de ces gueux de socialistes, un brigand de républicain. On me poussa ensuite dans une salle obscure où se trouvaient déjà entassées une quarantaine de personnes tout aussi coupables que moi. Les uns avaient été arrêtés soit à cause d'une barbe rouge, soit parce qu'ils portaient un chapeau gris ou un paletot jaune, ou bien encore parce qu'ils fumaient; les autres étaient tombés dans les mains des agents en sortant du spectacle, en descendant d'un omnibus, en rentrant chez eux, en buvant chez le marchand de vin ou en mangeant de la galette du Gymnase.

Outre trois Représentants du peuple ainsi arrêtés, on comptait plusieurs officiers de l'armée et de la garde nationale, une dizaine de négociants en course pour leur fin de mois, deux ecclésiastiques, trois étudiants, un sous-préfet, et un huissier âgé de 66 ans, dans lequel les limiers de M. Carlier avaient cru reconnaître un professeur émérite des barricades. Or, le pauvre cher homme, qui habite depuis quarante-cinq ans le quartier Bonne-Nouvelle, a été saisi sur le seuil de son logis, au moment où, tenant un paquet sous le bras, il revenait de la campagne par le chemin de fer, avec son épouse, sa fille, son gendre et son chien, qui tous partagèrent notre captivité.

A une heure et demie du matin, on nous fit sortir de la salle où nous étions empilés, pour nous conduire à la Conciergerie, marchant deux par deux, entre deux rangs de sergents de ville qui nous tenaient les bras, avec ordre de se servir de leurs épées si nous eussions fait mine de vouloir nous échapper. L'un d'eux aurait dit à son camarade, qui éprouvait quelque résistance de la part de sa victime : *Tu ne peux donc pas lui crever le ventre!*

Nos gardiens ne nous quittèrent que lorsque les portes de la Conciergerie furent refermées sur nous. On nous avait comptés au sortir du violon, on nous recompta trois ou quatre fois à notre entrée en prison. Nous fîmes d'abord une halte dans la salle dite *des Girondins*, où nous venions de nous étendre sur la paille, lorsqu'un geôlier nous fit lever pour laisser la place à un nouveau *convoi d'insurgés*. Quant à nous, nous fûmes divisés en trois groupes et conduits dans autant de salles, où nous passâmes le reste de la nuit. J'ai dû à mon paletot et à mon chapeau la faveur, d'ailleurs non réclamée, d'être conduit, avec trente autres *bourgeois*, dans la salle de l'infirmerie, où nous trouvâmes une douzaine de lits que nous nous partageâmes deux par deux, à l'exception de notre huissier, qui coucha seul, son paquet sous sa tête et son chien à ses pieds. La pauvre bête paraissait aussi étonnée que son maître de se trouver en prison pour la première fois de leur vie, mais elle était moins profondément irritée.

A six heures du matin, nos gardiens nous firent descendre dans une vaste cour, où nous nous trouvâmes un peu moins de quatre cents, dont environ deux cent-cinquante ouvriers, arrêtés la plupart sans motifs, au moment où ils sortaient de leurs travaux. C'est avec ces braves gens que j'ai passé quarante-huit heures d'incarcération sans pouvoir communiquer avec le dehors autrement que par des lettres ouvertes auxquelles je n'ai reçu de réponse que peu d'instants avant ma délivrance.

Je ne dirai rien du régime de la prison en ce qui concerne les aliments, régime détestable auquel ont été astreints ceux d'entre nous qui manquaient de l'argent nécessaire pour tirer leurs vivres d'une cuisine autre que celle de la Conciergerie. Je dirai seulement que nos paysans rougiraient d'engraisser leurs pourceaux avec la nourriture que l'on donne aux prisonniers. En voyant nos co-détenus se contenter de si peu, en entendant leur langage plein de modération, les conservateurs qui étaient parmi nous se sont trouvés pour ainsi dire socialisés sans le savoir; de sorte que la cour de la Conciergerie a été bientôt transformée en une sorte de réunion électorale, dont tous les membres, socialistes de la veille ou du lendemain, ont été unanimes sur ce point qu'il fallait prendre une revanche éclatante des estafiers de la police, non en leur rendant leurs coups de poing, mais en votant en masse et en faisant voter les autres pour les candidats de la république démocratique et sociale.

Et voilà comment les auteurs de la razzia du 28 avril auront fait de la propagande socialiste sans le vouloir.

Voilà, mon cher ami, le récit *fidèle, textuel*, de ma mésaventure.

C. G.,

L'un des rédacteurs de la *Démocratie pacifique*.

Assemblée nationale.

Présidence de M. GRÉVY. — *Séance du 3 mai.*

L'Assemblée adopte sans discussion deux projets relatifs à des emprunts à contracter par les départements de l'Aveyron et du Var.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget du ministre de la justice.

Administration centrale, 396 500 fr. — La commission propose une réduction de 6 000 fr.

M. TASSEL combat cette réduction, qui réduirait le nombre des sous-chefs au ministère de la justice.

M. CORNE, rapporteur, répond que cette réduction a pour but de mettre ce ministère sur le même pied que les autres. La commission est cependant d'avis d'allouer les 6 000 francs, mais à titre de secours aux sous-chefs supprimés.

La proposition de la commission est adoptée.

Matériel, 99 000 francs. Réduction proposée par la commission, 10 000 francs. — Adopté.

Conseil d'Etat. — Personnel, 843 600 fr.

La commission propose une réduction de 88 781 fr. 14 c.

M. TASSEL propose une nouvelle réduction, qui porterait sur les conseillers auditeurs.

Cette réduction, combattue par le rapporteur, est rejetée.

M. TASSEL propose une réduction de 3 000 fr. sur les frais de secrétariat, qui figurent pour la première fois au budget. Il demande qu'au lieu d'expéditionnaires payés au rôle, on prenne des employés permanents.

M. CORNE, rapporteur, combat cette réduction, qui est rejetée.

La proposition de la commission est adoptée.

Les chapitres 5 et 6 sont relatifs à la Cour de cassation, aux Cours d'appel et Tribunaux de première instance.

M. CORNE, rapporteur, fait remarquer que, d'après les débats qui ont eu lieu récemment à l'Assemblée sur la loi d'organisation judiciaire, des réductions importantes devront s'opérer dans la magistrature, mais cette loi n'ayant pas été votée, la commission n'a pas cru devoir modifier le chiffre posé par le gouvernement. La commission se borne à exprimer le vœu que le ministre ne nomme pas aux places vacantes avant la loi de réorganisation à intervenir.

M. O. BARROT, ministre de la justice, regrette que la loi n'ait pas été votée. Cette loi est une des premières que devra voter l'Assemblée législative.

L'orateur ajoute que le ministère, d'accord avec la commission, s'engage à ne nommer aux vacances que dans le cas d'absolue nécessité.

Une autre question a aussi occupé le ministre de la justice, c'est celle de la suspension des magistrats par le gouvernement de 1830. Le ministre est d'avis que cette suspension doit disparaître avec les causes qui l'avaient déterminée.

Le gouvernement s'est occupé aussi de l'interdit dont avait été frappés les tribunaux de Perpignan et de Céret. Cet interdit, contraire à tous les us de la justice, le ministre a cru pouvoir prendre sur lui de le faire cesser. (Approbation à droite.)

On passe à la discussion des chapitres.

Service de la justice en Algérie, 623 850 fr.

La commission propose une réduction de 40 000 fr.

M. HENRI DIDIER combat cette réduction, qui aurait pour résultat d'empêcher la création d'un tribunal civil à Constantine et de diverses justices de paix, instamment réclamées par la population.

M. CORNE répond que rien ne fait présager l'établissement prochain d'un tribunal à Constantine. Le tiers de l'année s'est déjà passé sans qu'aucune proposition ait été faite à cet égard.

MM. DIDIER et CORNE échangent de nouvelles observations, après lesquelles la réduction est adoptée.

Un grand nombre de chapitres sont adoptés sans discussion.

Le budget de la justice est ensuite voté au scrutin de division, à l'unanimité, par 396 voix.

On passe au budget de la guerre.

M. RULHIÈRE, ministre de la guerre, rappelle que le budget de son département a été réduit par le gouvernement de 15 millions. La commission demande de porter cette réduction à 39,926,639 fr. Cette réduction est exorbitante; elle désorganiserait complètement l'administration militaire.

M. GUÉRIN soutient qu'il est indispensable de réduire les cadres, ce qui se peut faire très bien sans affaiblir les forces militaires du pays. La loi des 12mes provisoires a d'ailleurs fait une loi au ministre de réduire l'armée au chiffre normal de 380 000 hommes. Lorsque le budget a été présenté d'ailleurs, on pouvait craindre une guerre contre l'Autriche; maintenant il n'est plus rien de semblable en perspective, puisque nous marchons d'accord avec l'Autriche en Italie. (Bruit à droite.) Pendant que l'Autriche est occupée en Piémont et en Hongrie, l'armée française fait les affaires de l'Autriche à Rome. Le *Moniteur* constate ce matin que les troupes françaises vont de Civita-Vecchia se porter sur Rome afin d'y détruire la République. Ce n'est pas cette attitude qui nous mettra dans le cas d'avoir la guerre avec les autres puissances. C'est la politique de la paix à tout prix (Très bien! à gauche), la politique de la monarchie de juillet, relevée par le gouvernement actuel. (Très bien! à gauche.)

En présence de ces faits, la commission persiste plus que jamais dans les réductions qu'elle a proposées. (Nouvelle adhésion.)

M. LAMORICIÈRE soutient que les cadres de l'armée doivent être élastiques, de manière que, sans y toucher, on puisse augmenter ou réduire l'effectif de l'armée, de 300 000 à 500 000, selon les exigences de la paix ou de la guerre.

La commission du budget, en mettant ces principes en discussion, a outrepassé sa mission. La question qu'elle propose de trancher dans quelques articles du budget, est une des plus graves, et ce ne serait pas trop que de nommer une commission spéciale pour soulever cette question. (Approbation à droite.)

L'orateur prie donc l'Assemblée de voter contre toutes les modifications de cadres qui lui seront proposées.

M. GUÉRIN. Il n'y aura jamais réduction de l'effectif tant qu'il n'y a pas réduction des cadres.

M. CHARRAS n'est pas ennemi des réductions, mais il croit qu'il faut avant tout conserver les cadres.

M. RULHIÈRE, ministre de la guerre. Si les cadres étaient réduits comme le demande la commission, l'armée perdrait 51 officiers supérieurs, 261 capitaines et 451 lieutenants et sous-lieutenants, en tout 771 officiers.

M. CLÉMENT THOMAS. Il ne peut manquer d'officiers qui viennent défendre ce qui existe; mais je crois, moi, avec la commission, qu'il est temps d'en finir avec ce système de paix armée qui, sous l'ancien gouvernement, n'a jamais abouti qu'à la honte. (Très bien!)

Je le demande à l'Assemblée, est-ce que, dans l'état actuel de l'Europe, nous pouvons avoir à craindre encore des guerres de conquêtes? Toutes les nations de l'Europe sont lasses de cet état de choses, et elles accepteraient avec bonheur une réduction de la force militaire.

De nouveaux cadres ont été formés en 1840; d'autres l'ont été plus tard pour satisfaire à des caprices princiers.

M. LAMORICIÈRE. Six mois après la création des bataillons d'Orléans, la Prusse et la Russie formaient des bataillons semblables.

M. CLÉMENT THOMAS. Je n'ai pas dit que ces corps ne soient pas bien exercés, mais je nie qu'il fût nécessaire de créer de nouveaux régiments pour appliquer cette discipline qui pourrait être appliquée à des corps déjà existants.

Je demande donc que l'Assemblée examine d'abord le projet de loi sur la force publique avant le budget de la guerre, sans quoi il sera impossible de nous entendre. (Appuyé! appuyé!)

M. MAUGUIN. Le pays a besoin de sécurité. Le pays trouvera-t-il cette sécurité en voyant que son gouvernement désarme. Sur tous les points de l'Europe, on trouve la preuve que ce désarmement serait impolitique et d'une haute imprudence.

On a dit à tort que la bataille de Novare avait tranché la question italienne : c'est une erreur. Rien de tenace comme la politique autrichienne. S'emparer de toute l'Italie a toujours été sa visée; elle la montre bien clairement dans les négociations qui se sont entamées entre elle et le Piémont. Elle a demandé l'organisation d'une confédération italienne qu'elle présiderait. Ce serait la réalisation de son plan. Est-il dans l'intérêt de la France, république ou monarchie, peu importe, mais de la France, entendez-vous! (Mouvement.) d'avoir à ses côtés, en Italie, une puissance comme l'Autriche? mais alors on vous crierait : Rendez-nous les traités de 1815. (Nouveau mouvement.)

L'orateur examine la situation que l'expédition de Civita-Vecchia va faire à la France. Le motif avoué de cette expédition est le rétablissement du Saint-Père; mais il y a un motif secret, l'envie de neutraliser l'existence de l'Autriche en Italie. Dans les discussions élevées à ce sujet, il peut surgir des choses très graves et très compromettantes pour le maintien de la paix.

Il y a en Allemagne un mouvement qui veut que chaque race conserve sa nationalité : ainsi, les Hongrois veulent rester Hongrois, les Slaves veulent rester Slaves, etc.

Quel est le but du mouvement des nationalités? C'est d'arriver à avoir une réunion d'états qui auront alors 70 millions d'habitants, unis par les mêmes intérêts, et alors la France, qui est déjà au-dessous de la Russie et de l'Autriche par la population, tomberait encore au-dessous de ce nouvel état, formé d'une réunion d'états divers.

Et c'est en présence d'une pareille éventualité qu'on vous propose une réduction de 30 millions, c'est-à-dire de 30 mille hommes? La France vous a confié le soin de son honneur, et ce serait le compromettre que d'adopter les réductions qui vous sont proposées par la commission. (Très bien! très bien!)

M. GUICHARD. M. Mauguin a eu raison de dire que la question du budget de la guerre était soumise à une question politique; c'est donc l'Assemblée qui est appelée aujourd'hui à la trancher. Devons-nous donc craindre que, par suite des événements d'Italie, la guerre ne devienne une nécessité pour la France? non, car on n'osera pas lui faire la guerre. Si donc nous n'avons pas besoin d'avoir une armée de 400 000 hommes, quand nous n'avons pas la guerre à craindre, devons-nous la conserver pour le pied de paix? Sans doute, il s'est trouvé des moments où nous avons eu besoin d'avoir recours à la force armée pour le maintien de l'ordre; mais serait-ce donc un état normal que celui qui nous mettrait dans la nécessité d'avoir sans cesse recours à l'armée pour maintenir la sûreté et la tranquillité à l'intérieur. Il ne saurait en être ainsi quand nous jouissons des avantages du suffrage universel, qui seul doit suffire pour ramener le calme dans le pays. Sans donc parler de la question des cadres de l'armée, je crois qu'il est facile de faire des réductions sur l'effectif de l'armée.

M. BARAGUAY-D'HILLIERS défend l'organisation actuelle des cadres de l'armée. La commission prétend qu'elle ne veut pas réduire les cadres, mais elle propose la réduction de différents régiments, la suppression de certaines compagnies; et assurément ces réductions sont véritablement une atteinte portée à l'organisation actuelle des cadres.

L'orateur, faisant allusion au discours de M. Mauguin sur la bataille de Novare, fait remarquer que cette bataille a prouvé autre chose que ce que disait M. Mauguin, c'est-à-dire que, pour qu'une armée soit forte, il faut qu'elle soit composée moins de soldats nombreux que de de vieux soldats.

UNE VOIX. Les Italiens ont été trahis!

M. BARAGUAY-D'HILLIERS. Oui, ils ont été trahis par la fortune. Je crois, quant à moi, que la question d'organisation des cadres est la plus importante relativement à la constitution et à l'avenir de l'armée. Je crois que cette question doit être tranchée par l'Assemblée elle-même; mais pour cela il faut que cette question soit étudiée et qu'elle ne soit pas décidée pour ainsi dire sans examen et à propos du budget.

M. LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC. La question politique domine la question de l'armée. La réduction de soldats se rattache à la question politique, tandis que la réduction des cadres rentre dans les questions techniques. Je voudrais donc que l'Assemblée séparât ces deux questions, surtout en présence de la loi sur l'organisation de l'armée que vous discutez en ce moment. Je demanderai dans ce sens à l'Assemblée qu'elle adopte un article additionnel ainsi conçu :

« Les cadres de l'armée seront fixés par des lois spéciales dans un délai qui ne dépassera pas deux années. »

Cela suffira pour repousser, quant à présent, les réductions proposées par la commission.

M. RULHIÈRE, ministre de la guerre, après quelques mots du rapporteur, déclare que le gouvernement donne son assentiment à la proposition du général Cavaignac.

M. BRUNET. Les cadres font la valeur d'une armée, ainsi que l'a dit le général Lamoricière; il faut donc qu'ils soient organisés d'une manière durable. Quand la réserve sera organisée, quand le soldat pourra passer de l'armée active dans la réserve et revenir, en cas de besoin, de la réserve dans l'armée active, la question sera résolue. Les économies opérées sur les cadres sont ruineuses. Ce qui serait profitable et réel, ce serait l'économie qu'on opérerait par le moyen de l'établissement de la réserve. Je demande donc que l'on ajoute à la fixation des cadres demandés au gouvernement, la loi organisant la réserve.

M. DE LAMORICIÈRE. La loi est présentée.

M. GUÉRIN, rapporteur. Attendra-t-on deux ans que le ministère ait présenté la loi sur la fixation des cadres pour faire les réductions dans l'effectif? Nous, nous croyons que, dès aujourd'hui, il faut entrer dans un état transitoire entre l'ancien budget et le nouveau.

M. GOUDCHAUX. La commission se rallie à la proposition de M. Cavaignac, pourvu toutefois qu'on réduise le délai de deux ans à un an.

M. DE LUDRE pense qu'il faut au moins deux ans pour faire quelque chose de complet.

M. FOY croit que, dans le délai d'un an, la loi peut être présentée et votée.

M. LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC consent à ce délai d'un an.

M. LE PRÉSIDENT relit l'article avec cette modification. Il est adopté.

M. DAVY dépose un rapport sur la proposition de M. Lecour, relative à l'envoi d'un représentant à l'Assemblée par les possessions françaises de l'Inde.

La discussion de ce projet est fixée à samedi prochain.

Même décision pour le rapport relatif aux retraites accordées à des préfets après le 24 février.

CHAP. 1er. — Administration centrale (personnel), 1 732 000 francs.

La commission propose une réduction de 51 300 fr.

Après une discussion confuse, le chapitre est renvoyé à la commission.

CHAP. II. — Administration centrale (matér.), 302 150 fr.

La commission propose une réduction de 11 150 fr.

La réduction est adoptée.

CHAP. III. — Frais généraux d'impression, 294 000 fr.

La commission propose une réduction de 34 000 francs, qui est adoptée.

CHAP. IV. — Etats-majors, 15 180 094 fr.

La commission avait proposé une réduction de 696 894 francs.

M. GUÉRIN, rapporteur. L'Assemblée ayant adopté la proposition de M. le général Cavaignac, relativement à l'organisation des cadres de l'armée, il y a lieu maintenant de voter par division les chapitres qui se rapportent à cette organisation. (Oui! oui!)

Le chapitre 4 est mis aux voix article par article.

« Art. 1er. Maréchaux de France, 210 000 fr. — Adopté.

» Art. 2. Généraux commandant les divisions militaires, 441 330 fr. »

La commission propose une réduction de 25 850 fr., qui porte principalement sur les frais de représentation.

Cette réduction est combattue par le gouvernement et défendue par la commission.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE fait remarquer que toutes les réductions possibles ont été faites en 1848. Vouloir faire davantage aujourd'hui, c'est contraindre les généraux à s'isoler complètement, même de leurs inférieurs.

M. GUÉRIN, rapporteur, répond que la réduction est très minime, puisque, pour quelques-uns des généraux, elle est seulement de 400 fr. La commission a considéré que les préfets, qui ont des traitements moins élevés que les généraux, et qui ont plus de représentation, ont cependant moins d'allocations pour cet objet.

M. RULHIÈRE, ministre de la guerre, soutient qu'on ne saurait faire de comparaison entre les généraux et les préfets.

La discussion continue d'une manière confuse et au milieu des marques d'impatience de l'Assemblée. On demande la clôture.

La réduction proposée par la commission est adoptée.

Les art. 3 à 7 sont adoptés sans discussion avec les réductions proposées par la commission.

» Art. 8. Généraux pourvus de commandements à Paris, 71 670 fr. »

La commission propose une réduction de 12 750 fr., portant sur les frais de représentation.

M. le commissaire du gouvernement combat cette réduction, dans l'intérêt de la dignité des officiers eux-mêmes.

M. GUÉRIN, rapporteur, soutient que les frais de représentation sont incompatibles avec la dignité militaire.

M. BRUNET repousse cette prétention; il faut que les chefs militaires puissent se présenter convenablement au milieu des autorités avec lesquelles ils sont constamment en relation. (Aux voix! aux voix!)

La réduction proposée par la commission est mise aux voix. Deux épreuves sont successivement douteuses : on procède au scrutin de division, qui donne le résultat suivant :

Nombre de votants.	531
Majorité absolue.	266
Pour.	304
Contre.	237

La réduction est adoptée.

M. LE PRÉSIDENT annonce à l'Assemblée que la cérémonie à laquelle elle doit assister aura lieu demain, à dix heures précises. Messieurs les représentants devront se réunir à neuf heures et demie, à l'hôtel de la présidence.

La séance est levée à six heures.

La Poste et les Journaux socialistes.

AU CITOYEN AMÉDÉE THAYER, DIRECTEUR DES POSTES.

Citoyen,

La propagande socialiste affranchit tous les jours une grande quantité de journaux, et beaucoup n'arrivent pas à leur adresse, beaucoup trop pour qu'il soit permis de croire à des erreurs, même à de simples négligences. Cette soustraction de journaux, achetés et affranchis des deniers de l'ouvrier, se fait peut-être à la légère comme chose indifférente permise envers l'ennemi; c'est tout simplement un triple crime :

1° Vol, car un journal est, il me semble, une propriété tout comme une autre;

2° Abus de confiance, puisque l'administration reçoit le prix de l'affranchissement, et, par le fait de ses employés, n'en tient pas compte;

3° Forfaiture dans l'exercice d'une fonction publique, et ce n'est pas le moins grave des trois.

Le tout, en bonne justice, devrait mener son homme aux galères.

La poste ne donnant pas de reçus, les citoyens se trouvent désarmés devant ses infidélités; mais l'opinion demeure juge de ce qui échappe aux tribunaux, et je m'adresse à vous comme chef du service, intéressé d'honneur comme tel, à ce qu'il ne s'y commette rien de coupable, pour réclamer votre intervention, qui sera toute puissante, si vous le voulez bien.

Que les journaux socialistes plaisent ou déplaisent, il n'importe. Il y a là une question de moralité supérieure à toute considération politique, et j'ose espérer qu'il vous suffira de vous avoir signalé le fait pour que vous y mettiez ordre.

Salut et fraternité.

Le directeur du bureau de la propagande socialiste,

Jean MACÉ.

Banquet de Châteauroux.

Un de nos amis nous rend compte en ces termes du banquet démocratique et social qui a eu lieu à Châteauroux, le 29 avril, à l'occasion de Ledru-Rollin :

Ledru-Rollin est arrivé le 28 à Châteauroux par le chemin de fer, à six heures du soir. Le convoi qui l'a apporté avait été retenu pendant près de trois quarts d'heure à Issoudun par la population, qui lui fit une réception des plus sympathiques. Son arrivée à Châteauroux a été une véritable ovation. On estime à 8 000 le nombre des personnes présentes à la descente des wagons. Les acclamations, partant d'une extrémité de la ville, ont été entendues par les trois quarts de la cité.

Le lendemain 29, à deux heures de l'après-midi, a eu lieu le banquet. Toute la population, y compris les bons bourgeois et leurs charmantes épouses, dans tout l'éclat de leur toilette, circulait dans les rues où devait passer le cortége.

C'était une véritable fête. La plupart des cantons du département avaient envoyé des délégués, tous membres du comité central démocratique. Après quelques discours empreints de la foi démocratique et sociale, Ledru-Rollin est monté à la tribune pour y porter un toast à la *République démocratique et sociale!*

Dans la première partie de son discours, il a démontré que les socialistes ne sont pas des utopistes; que leurs dissidences n'empêchent pas l'idée sociale d'envahir les consciences, de préparer l'organisation définitive de l'ordre et de la liberté dans le monde, comme la dissidence des philosophes du dix-huitième siècle ne les a pas empêchés de préparer la grande révolution de 93.

Dans la seconde partie, Ledru-Rollin a été non moins socialiste et non moins éloquent en s'élevant contre l'exploitation de l'homme par l'homme, contre l'inégalité du poids des charges, des impôts, contre toutes les conditions d'abus, de vices, de douleurs et de luttes, inhérentes à notre constitution économique et sociale.

Les hommes du peuple qui assistaient au banquet, à savoir 1 900 sur 2 000, ont tous parfaitement compris la parole simple, claire et sympathique de l'agitateur.

Ledru-Rollin a jeté dans notre cité des germes de socialisme qui ne tarderont pas à porter leur fruit.

Avant son discours, des jeunes filles du peuple, vêtues de blanc, au nombre de vingt-deux, étaient venues lui offrir une corbeille de fleurs.

A l'issue du banquet, le peuple entier et le cortége des délégués ont reconduit Ledru-Rollin à son hôtel. Le même concours a salué son départ des plus vives acclamations. Sur plus d'une demi-lieue, les sentiers, les chemins parallèles au chemin de fer étaient couverts d'une immense population.

Candidatures dans les départements.

HAUTE-VIENNE. — Théodore BAC, représentant. — DUSSOUBS aîné, représentant. — CORALLI, représentant. — FRICHON, représentant. — MICHEL (de Bourges). — DANIEL, maire de Saint-Léonard. — LACLODURE, avocat à Bellac.

LOT. — LABROUSSE. — Ch. RIBEYROLLES, rédacteur en chef de la *Réforme*. — LEDOIL. — Pierre LAFOND. — VERNINHAC, contre-amiral. — Général Eug. CAVAIGNAC. — Jacques REDON, de Limagne.

CALVADOS. — Félix AVRIL, ex-préfet. — Octave GUILLOT, propriétaire à Sully (Bayeux). — Lucien LEBAILLY, propriétaire à Viessois. — LEBAVILLIER, représentant. — LEMETAYER-DESPLANCHES, juge-de-paix. — LEMONNIER, représentant. — Auguste MARIE, représentant. — MERMET, manufacturier à Cricquebeuf. — PERSON, représentant. — TILLEUL, ex-sous-préfet à Pont-Lévêque.

NORD. — Léopold LEVASSEUR, ex-instituteur à Juchy. — THIRION, ex-colonel de la 3e légion, à Paris. — MARGOT, capitaine d'artillerie. — LEDRU-ROLLIN. — Louis DELTOMBE, ouvrier mineur, à Anzin. — NUGUES, juge de paix, à Saint-Amand. — Laurent COPPENS. — PINGEL, conducteur des ponts-et-chaus-

sées. — SCHNEIDER, ouvrier tailleur, à Lille. — Anthony THOURET. — DELBECQ, ex-sous-préfet. — DELATTRE, cultivateur, à Fâchs. — DELMARRE, ouvrier corroyeur, à Lille. — Achille TESTELIN, docteur-médecin. — FEMY, avocat au conseil de guerre. — VANWERMOUTH, instituteur. — LANGLET. — SURJAN. — AUBRY. — VAUDOIS. — DUBUS. — CUISINIER. — LOISET. — TANCÉ.

DROME. — Liste arrêtée par le comité démocratique, dans la séance du 29 avril, à Valence :

BAJARD, représentant. — BANCEL fils, avocat. — BELIN, représentant. — CURNIER, représentant. — MATHIEU (de la Drôme), représentant. — REY, représentant. — SAUTEYRA, représentant.

Comités départementaux.

Réunion de délégués.

AISNE. — Réunion générale et obligatoire du comité, le samedi 5 mai, à 7 h., rue Charlot, 20.

AIN. — Réunion, samedi, 5 mai, à 7 heures 1/2, rue de l'Ecole-de-Médecine, 37.

SAONE-ET-LOIRE. — On trouve des listes de candidats au comité démocratique-socialiste, impasse des Bourdonnais, 6, et au bureau de Saône-et-Loire, rue de l'Ecole-de-Médecine, 37.

LOT. — Réunion vendredi 4 mai à une heure, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 27.

GERS. — Réunion vendredi 4 mai à une heure, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 27.

CREUSE. — Réunion électorale des ouvriers creusois, le vendredi 4 mai courant, à sept heures du soir, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 6.

LOIRE. — Le comité se réunira le samedi, 5 du courant, rue de l'Ecole-de-Médecine, 37, au rez-de-chaussée, à 7 heures 1/2 du soir.

— Les républicains démocrates socialistes de Seine-et-Marne sont prévenus que dimanche 6 mai une réunion de délégués du département aura lieu à Rosoy. Ils sont instamment priés de s'y rendre, afin d'arrêter définitivement une liste de candidats franchement démocrates.

— Les comités électoraux de l'Aude, Cher, Creuse, Dordogne, Doubs, Drôme, Haute-Garonne, Jura, Loiret, Lot, Meurthe, Haute-Saône et Vosges, sont priés de désigner chacun un délégué pour la réunion générale des comités de départements, qui aura lieu le samedi, 5 mai, 7 heures du soir, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 11.

RÉUNION GÉNÉRALE des commissions ou bureaux nommés par les comités des départements résidant à Paris, le samedi, 5 mai, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 11, à 7 h. 1/2 du soir.

Ordre du jour : Discussion des statuts du comité central des départements.

AVIS. — Les comités qui n'étaient pas représentés à la première réunion sont priés d'envoyer un délégué.

COMITÉ DÉMOCRATIQUE-SOCIALISTE DES ÉLECTIONS.

Avis aux Gardes républicains licenciés.

Huit à neuf cents gardes républicains viennent d'être illégalement licenciés. Cela n'étonne personne : l'origine de ce corps suffit pour le rendre suspect aux royalistes qui nous gouvernent.

Mais ce qui mérite considération, c'est de savoir s'il peut dépendre du bon plaisir de MM. Changarnier et Faucher de confisquer à des citoyens leurs droits d'électeurs. Voilà pourtant les prétentions qu'ils affichent et dans lesquelles les municipalités les secondent à l'envi.

Rayés de leurs compagnies, les gardes républicains, licenciés depuis le 10 avril, ne peuvent voter avec leurs camarades dans les mairies d'où relevaient leurs casernes.

Non inscrits sur les listes électorales, ils ne peuvent voter avec les autres citoyens.

N'est-il pas de toute justice de faire porter d'office sur les listes de leurs mairies respectives les gardes républicains licenciés.

Nous engageons donc ces citoyens à réitérer énergiquement leurs réclamations auprès de leurs municipalités.

FAITS DIVERS.

La question de l'annexion du Canada est à l'ordre du jour dans les feuilles américaines. Cette mesure, dit le *New-York commercial*, est le seul remède aux maux du pays. Le Canada ne peut espérer de prospérité tant qu'il restera une colonie anglaise.

— Le *Démocrate de l'Ouest* annonce qu'un comité d'élections s'est, il y a quelques jours, constitué à Angers. Il a pour titre : *Comité de la République démocratique et sociale*, et pour programme celui de la Montagne.

Il s'est aussi formé dans cette ville un *Comité des travailleurs des villes et des campagnes*.

— Hier, les électeurs de Belleville étaient convoqués salle de la *Folie-Raison*; le bureau était tenu par des citoyens qui avaient vivement agi dans l'intérêt du président actuel à l'élection du 10 décembre; les bonapartistes comptaient, il le paraît du moins, sur leur ancienne popularité dans la commune de Belleville. Ils ont dû se retirer devant le vœu de l'assemblée, et céder la place à un nouveau bureau démocratique-socialiste.

ARRESTATION DU GÉNÉRAL CARLISTE CABRERA. — Hier, à sept heures du soir, devant le bureau des berlines-postes de la maison Aillaud et comp., on a pu voir descendre de voiture un homme de taille moyenne et vêtu d'un paletot de couleur claire. Cet homme, dont la physionomie et le regard révèlent le caractère énergique, était accompagné de deux gendarmes.

C'était le général espagnol Cabrera.

Cet intrépide champion de la légitimité espagnole, dont le courage est digne d'une meilleure cause, a été arrêté dans les circonstances suivantes :

A la suite de quatre combats en un seul jour, blessé à la jambe, il a passé la frontière, accompagné de quatre personnes, et s'est réfugié à Err (Pyrénées-Orientales), où il s'était caché dans le souterrain d'une maison.

Il a été découvert, après quatre heures de recherches, par suite, à ce qu'on croit, de la trahison de ses guides.

Son intention était de se rendre à Paris. Il est arrivé à Perpignan le 25 du courant.

Craignant que ses chevaux ne fussent pas bien soignés, il en a fait cadeau à un de ses amis à Toulouse.

Arrivé à Toulon il a couché à l'hôtel de Malte où il a reçu la visite de plusieurs de ses amis.

Il a été transféré, ce matin à dix heures, au fort Lamalgue où il sera détenu. Le chevalier de G... ne l'a quitté qu'au moment de son départ pour le fort. (*Démocrate du Var.*)

PROMENADES PRÉSIDENTIELLES. — On lit dans le *Journal de l'arrondissement du Havre* :

« Si l'on en croit les bruits qui courent la ville, et qui paraissent empreints d'ailleurs d'un certain cachet d'authenticité, le Havre serait honoré dimanche prochain de la visite du président de la République ; M. Louis Bonaparte viendrait, dit-on, passer une revue de la garde nationale à Rouen et ensuite au Havre. »

ASSOCIATION DÉMOCRATIQUE DES AMIS DE LA CONSTITUTION. — COMITÉ ÉLECTORAL DU 10e ARRONDISSEMENT. — Le comité électoral démocratique du 10e arrondissement s'était réuni hier soir en séance publique, dans une des salles de l'Institut. Plusieurs candidats à l'Assemblée législative devaient s'y faire entendre; déjà même le citoyen Flocon avait répondu aux questions qui lui avaient été soumises, et ses paroles avaient été accueillies par les applaudissements de l'Assemblée. La discussion se poursuivait paisiblement, lorsqu'un grave incident s'est élevé.

Un commissaire de police, mêlé à la foule, a inopinément révélé sa présence au sein de la réunion. Immédiatement des cris énergiques de réprobation se font entendre; le président déclare, au nom du bureau, qu'il ignorait complètement la présence de ce fonctionnaire; et, après avoir obtenu le silence avec peine, il consulte le bureau sur le parti à prendre. Le bureau proteste contre la présence de l'agent de l'autorité, et lui demande s'il persiste à assister à la discussion. Le commissaire répond affirmativement, et se revêt alors de son écharpe. Le bureau renouvelle sa protestation, et déclare la séance levée, la discussion n'étant plus libre.

L'assemblée se sépare immédiatement en poussant un immense cri de *Vive la République!*

AVIS. — Les cours publics faits pour les ouvriers à l'Ecole de Médecine seront suspendus du samedi 5 au samedi 12, à cause des réunions électorales préparatoires. Ils recommenceront le lundi 14.

LE BANQUET FRATERNEL DES DÉMOCRATES DE LA MARNE, qui devait avoir lieu dimanche, 6 mai, est avancé d'un jour. Il se fera *samedi, 5 mai*, à 6 heures du soir, à l'Association des Cuisiniers, barrière des Amandiers. Les dames sont admises. On trouve des billets aux bureaux des journaux démocrates. Prix : 1 fr. 50 c.

BANQUET DE L'ANCIENNE GARDE RÉPUBLICAINE DE FÉVRIER, au Jardin de la Liberté, dimanche 6 mai, à 2 heures. — Prix : 1 fr. 25. Des représentants assisteront à cette réunion. On trouve des billets aux journaux démocratiques et à l'association des coiffeurs, rue Saint-Denis, 278. Les citoyennes y seront admises.

— Banquet démocratique-socialiste à Saint-Denis, cours Benoît, salon Gauthier, le vendredi, 4 mai 1849, à deux heures.

1 fr. par personne; les dames seront admises. Les cartes seront distribuées à l'entrée.

— Banquet des démocrates socialistes du Puy-de-Dôme, le dimanche 6 mai, à 11 heures précises, à l'association des cuisiniers, barrière de Sèvres, 49. Prix, 1 fr. 25 c.

On trouve des billets au comité central, 6, impasse des Bourdonnais; à la Propagande socialiste, rue Coquillère, 15; chez le citoyen Faucher, rue de l'Ecole-de-Médecine, 27, et à l'association des cuisiniers.

EXPOSITION DES OUVRAGES DES ARTISTES VIVANTS. — Palais des Tuileries. — MM. les artistes sont prévenus que l'entrée des objets qu'ils apporteront aura lieu dorénavant par les deux grilles du jardin, près le palais, sur le quai et dans la rue de Rivoli, de 10 à 4 heures.

Seront exceptés, les objets d'un trop grand poids qui ne pourraient être transportés à bras d'homme, et qui continueront à entrer par les deux guichets du Pont-National et de l'Echelle. (*Communiqué.*)

Aujourd'hui vendredi, pour l'Anniversaire du 4 mars le Jardin-d'Hiver donnera fête de jour et fête du soir. Nos premiers chanteurs et instrumentistes, les chœurs des Enfants de Paris, le brillant orchestre de Strauss, avec son délicieux répertoire de valses et polkas, et des intermèdes comiques par Joseph Kelm, composeront le programme de ces deux fêtes pour lesquelles le Jardin-d'Hiver sera richement décoré et illuminé. L'*Alliance des Peuples*, de Béranger, et la *Jalousie de Phèdre*, seront déclamées par Mlle Jouvante. La Fête de jour commencera à 2 heures, après la revue, et celle du soir à 7 heures précises, de manière à ce que le feu d'artifice de la barrière de l'Etoile ait lieu entre les deux parties du concert. Pour cette fois seulement, le prix d'entrée sera réduit à un franc par personne.

Bourse du 3 mai 1849.

La rente poursuit son mouvement ascensionnel, et les acheteurs se moquent de la cherté des reports; ils ont fait une excellente opération.

Les vendeurs à découvert sont au contraire désolés de leurs pertes.

Le 5 p. 100, laissé à 89 30, ouvre à 89 80, pour monter et finir sans réaction au plus haut cours, à 90 80, fin courant, et 89 80 au comptant; hausse 1 50 sur la bourse précédente. Il y a donc une différence de 1 franc entre le comptant et la rente à terme, ce qui porte l'intérêt ou le report à 12 0/0 l'an.

La Banque de France flotte entre 2405 et 2400, dernier cours, comme celui d'hier.

Le 3 p. 100, de 57 35 c. débute à 57 95 et arrive à 58 50 c. à terme, et 58 comptant, en s'améliorant de 1 fr. 15 c. sur mardi.

Le chemin de fer d'Orléans éprouve une légère amélioration; il gagne 2 fr. 50 c., à 857.50. Avignon-Marseille faiblit à 215. Le Nord se maintient à 455.

Les transactions sont fort animées; la Bourse est excellente ; elle offre une grande fermeté.

Les mines de la Loire font 300 et le zinc de la Vieille-Montagne 3000.

La Russie est intervenue définitivement en Hongrie avec 55 000 hommes, et pour secourir les Autrichiens. Le czar va publier son manifeste.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	57 35	58 50	57 95	57 50
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	» »	» »	» »	» »
Cinq 0/0	89 30	90 80	89 80	90 80

3 mai. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	58 » »	4 Canaux avec prime	1087 50
— Empr. 1847-1848	89 40 »	Lin Maberly	» »
5 0/0 j. du 22 mars	89 80 »	Caisse hypothécaire	135 »
4 1/2 0/0 du 22 mars	87 50 »	Emprunt d'Haïti	210 »
3 0/0 j. du 22 sept.	» » »	Espagne, dette active	30 50
Act. de la Banque	2400 » »	— dette passive	» »
R. de Naples, j. juil.		— 3 0/0 1841	35 25
Réc. Rothschild	87 »	Emp. port. 5 0/0	» »
3 0/0 de l'Etat rom.	77 75	— — 3 0/0	» »
5 0/0 belge 1840	91 25	2 1/2 hollandais	» »
— — 1842	» »	Zinc V.-Montagne	3000 »
— 4 1/2	81 75	H. de la Gr.-Combe	» »
— Banque (1835)	» »	Emp. du Piémont	900 »
Oblig. de la Ville	1200 »	Lots d'Autriche	313 »

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	425 »	427 50	Orléans à Bord.	405 »	406 25
Versailles, r. d.	207 50	207 50	Du Nord	451 25	455 »
— r. g.	177 50	177 50	De Paris à Str.	375 »	377 50
Paris à Orléans	855 »	857 50	Tours à Nantes	221 25	23 75
Paris à Rouen	575 »	577 50	Paris à Lyon	» »	» »
Rouen au Havre	285 »	290 »	Mont. à Troyes	130 »	130 »
Avig. à Marseil.	217 50	215 50	Dieppe à Féc.	178 »	177 50
Strasb. à Bâle	105 »	105 »	Paris à Sceaux	» »	» »
Du Centre	360 »	365 »	Bord. à la Teste	» »	» »
Amiens à Boul.	» »	» »			

L'un des gérants : G. TANDON.

Spectacles du 4 mai.

THEATRE DE LA NATION. — Le Prophète.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Adrienne Lecouvreur.
OPERA-COMIQUE. — Les Monténégrins.
ODÉON. — La Famille.
THEATRE-HISTORIQUE. — La Jeunesse des Mousquetaires.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 122. **ÉDITION DU MATIN.** **Samedi 5 Mai 1849.**

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 4 MAI.

LISTE, PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE, DES CANDIDATS À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, VOTÉE PAR LE COMITÉ DÉMOCRATIQUE-SOCIALISTE DES ÉLECTIONS.

1 BAC (Théodore).
2 CABET.
3 CHARASSIN (Frédéric), homme de lettres.
4 CONSIDÉRANT (Victor).
5 D'ALTON-SHÉE.
6 DÉMAY, lieutenant de chasseurs à pied.
7 GENILLER, professeur de mathématiques.
8 GREPPO.
9 HERVÉ, rédacteur de la *République*.
10 HISAY, ouvrier mécanicien.
11 LAGRANGE.
12 LAMENNAIS.
13 LANGLOIS, rédacteur du *Peuple*.
14 LEBON (Napoléon).
15 LEDRU-ROLLIN.
16 LEROUX (Pierre).
17 MADIER DE MONJAU aîné, avocat.
18 MALLARMET, ouvrier en bronze.
19 MONTAGNE, ouvrier tailleur de limes.
20 PERDIGUIER (Agricol).
21 PROUDHON.
22 PYAT (Félix).
23 RIBEYROLLES.
24 SAVARY, ouvrier employé au gaz.
25 THORÉ.
26 VIDAL (François), publiciste.

CANDIDATS MILITAIRES :

27 BOICHOT (Jean-Baptiste), sergent-major des carabiniers au 7e léger.
28 RATTIER (Edmond), sergent au 48e de ligne.

Le Comité démocratique socialiste des élections nous fait parvenir la communication suivante :

Au Peuple !

Les ressources pécuniaires du Comité démocratique socialiste sont tout-à-coup taries par la suspension des réunions électorales.

Les dépenses pour frais de local, de bureau, de correspondance, d'impression des circulaires, et surtout DE LA LISTE, vont devenir impossibles.

Le Comité fait appel à tous les démocrates socialistes. Il les adjure, au nom de la cause, de s'imposer encore un sacrifice. Il espère que le peuple, qui a su trouver des sommes considérables pour racheter ses journaux des griffes du fisc, donnera une dernière obole pour achever son œuvre électorale, et assurer le triomphe de la liste.

Des souscriptions sont ouvertes dans tous les bureaux des journaux démocratiques, et au siège du Comité, impasse des Bourdonnais, 6.

Les souscriptions en faveur du Comité démocratique-socialiste des élections sont reçues dans les bureaux de la *Réforme*, du *Peuple*, de la *République*, de la *Vraie République*, de la *Révolution démocratique et sociale*, et de la *Démocratie pacifique*; au siège de la Commission, impasse des Bourdonnais, 6; chez le citoyen *Sergent*, 44, rue Descartes, cabinet de lecture (12e arrondissement); chez le citoyen *Dufélix*, 4, rue des Jeûneurs; chez le citoyen *Poncet*, boulevard Monceaux, 80, à Bercy; chez le citoyen *Marteau* père, 32, pont de Bercy, à Grenelle; chez le citoyen *Langevin*, rue du Théâtre, 16, de 8 heures du matin à 8 heures du soir.

La Fête du 4 mai.

L'anniversaire de la proclamation de la République par l'Assemblée nationale a été célébré aujourd'hui par une messe officielle, et surtout par l'enthousiasme de la population.

A la fondation de la République, le 24 février, par le peuple et le gouvernement provisoire, le ministère a préféré, comme anniversaire, l'enregistrement de la révolution par l'Assemblée.

N'importe! la journée a été bonne pour la démocratie; le ministère a déterminé, dans les rangs de la garde nationale et dans la population toute entière une manifestation républicaine qui enracine la Constitution dans le pays.

Dès huit heures du matin des bataillons de toutes les légions de la garde nationale se dirigeaient vers la place de la Concorde. Nous ignorons ce que le gouvernement pouvait craindre ou prévoir, mais les gardes nationaux de service avaient été choisis, épurés, autant que possible au point de vue réactionnaire. Dans le bataillon commandé de la onzième légion, les gardes nationaux démocrates, voyant qu'on faisait un triage politique, prirent les armes spontanément et vinrent tous. La dixième légion, par exception, devait fournir deux bataillons; le gouvernement préféra ceux qu'il regarde comme les moins entachés de démocratie, les deux ième et troisième. Le premier, qui représente le quartier populaire du Gros-Caillou, et le quatrième connu pour ses opinions avancées, ne reçurent aucun ordre; des gardes nationaux du quatrième bataillon qui se sont présentés spontanément ont été mal accueillis; ils préparent une protestation qui vient de nous être annoncée.

Le gouvernement ne s'était pas contenté de trier la garde nationale, il avait pris des précautions militaires multipliées. Les troupes étaient consignées. On remarquait dans la cour des Tuileries une batterie d'artillerie et un bataillon de chasseurs à pied; des soldats étaient embusqués sous les arcades des ponts. Il pleuvait des sergents de ville.

Malgré tout ce qu'on attendait, ce qu'on désirait peut-être, il n'y a eu ni manifestation réactionnaire dans la garde nationale, ni mouvement anarchique dans le peuple des faubourgs; le peuple s'est montré calme, et la garde nationale ardemment républicaine.

Un autel couvert d'un baldaquin était construit au pied de l'Obélisque; toute la place de la Concorde était transfigurée par des statues, des emblèmes, des bannières, et les préparatifs d'une brillante illumination. L'archevêque de Paris a officié sur l'autel, assisté d'un clergé nombreux, en présence de l'Assemblée nationale et des fonctionnaires chargés par la Constitution d'exécuter ses volontés, c'est-à-dire de M. Louis Bonaparte et de ses ministres. Des places étaient réservées à toutes les autorités constituées.

La fête a été célébrée dignement par les cris unanimes, énergiques, enthousiastes de *vive la République!* partis de tous les rangs de la garde nationale. Cette fois, le zèle républicain de l'artillerie, représentée par les 9e et 10e batteries, s'est vu égalé par celui de toutes les légions. La République n'est pas seulement un droit absolu, elle est désormais un fait impérissable en France. On s'attendait à un défilé devant le président de l'Assemblée, il n'a pas eu lieu. Sans ce contre-ordre, M. Louis Bonaparte aurait entendu les cris de vive l'amnistie! vive la République romaine! lesquels ont été poussés par les gardes nationaux à leur rentrée dans leurs quartiers.

En *choisissant* les gardes nationaux et en évitant le défilé de la milice citoyenne devant l'Assemblée nationale, on a prouvé qu'on redoutait l'expression de l'opinion des légions. N'est-ce pas là le renouvellement du divorce accompli par le gouvernement de Louis-Philippe avec la garde nationale?

Ce soir, la place de la Concorde et les Champs-Elysées ont été magnifiquement illuminés. Cette journée, favorisée par un beau temps, s'est passée dans le plus grand ordre.

La Paix du Monde.

Il y a trois conditions sans lesquelles la paix du monde est impossible : 1° l'affranchissement de tous les peuples sur lesquels pèse encore la conquête militaire; 2° la garantie donnée aux Etats les plus faibles contre l'envahissement des Etats les plus forts; 3° la formation d'une Assemblée de représentants des nationalités, avant pour fonction de juger leurs différends et d'administrer ce qu'il y a de commun dans leurs intérêts.

La République de 92 et l'Empire travaillèrent à réaliser la première de ces trois conditions. La Pologne et l'Italie étaient debout; on s'efforça, à plusieurs reprises, de soulever l'Irlande. Par l'expédition d'Egypte, Napoléon réveilla la race Arabe, et tenta même d'émanciper l'Inde du joug britannique. Mais les traités de 1815 vinrent détruire ce travail d'affranchissement, et fonder sur la compression une fausse paix.

La seconde condition est la *neutralité*. Dès le seizième siècle, la neutralité avait été appliquée à des provinces situées entre deux voisins puissants, à la Franche-Comté, par exemple. La même raison politique et géographique fit déclarer la Suisse territoire neutre. Dans les traités de 1815, les coalisés stipulèrent la neutralité helvétique et la neutralité de Cracovie. Après 1830, la Belgique fut placée sous l'égide de la neutralité. Enfin, la neutralité la plus collective est celle qui a été appliquée aux détroits du Bosphore et des Dardanelles, par le traité du 13 juillet 1841, puisqu'elle résulte d'une convention entre la Porte et les six grandes puissances, convention à laquelle tous les autres Etats ont adhéré.

Il serait facile, sans rien changer à la carte politique du monde, d'étendre cette garantie de paix et d'indépendance. Il y a surtout deux points géographiques qu'il faudrait protéger ainsi contre l'ambition de deux puissances qui pratiquent encore la conquête. Ces deux points sont la Turquie et l'Egypte, convoitées par l'autocrate russe et par l'oligarchie britannique. La neutralité perpétuelle de ces deux pays serait une chose d'autant plus juste, que les nationalités diverses y sont établies sur le pied de l'égalité, et que la conquête y détruirait non-seulement l'indépendance locale, mais encore les droits commerciaux des Etats de l'Europe et de l'Amérique.

La troisième condition est également en germe dans le présent, mais sur une petite échelle. L'annexe P des traités de 1815 établit en principe que « les puissances dont les Etats sont séparés ou traversés par une même rivière navigable, s'engagent à *régler, d'un commun accord*, tout ce qui a rapport à sa navigation. » Les médiations et les arbitrages sont un autre germe de cette organisation pacifique des peuples. — Mais, pour parvenir à réaliser complètement cette troisième condition de la paix du monde, il est indispensable que toutes les nationalités soient affranchies; car c'est seulement alors qu'il sera possible de former une assemblée permanente des représentants de tous les Etats.

C'est donc à la première condition, à l'affranchissement des nationalités, que la République française doit s'attacher.

Eh bien! est-ce là ce que font les ministres de M. le président Bonaparte? Hélas! ils en sont à la politique Guizot-Metternich : ils viennent en aide à Radetski et à Windisgaetz; ils envoient en Italie nos soldats pour restaurer le pape en vertu des traités de 1815. Ces ministres *honnêtes et modérés* voudraient fabriquer une sorte de pape constitutionnel, de manière à satisfaire en même temps aux exigences de l'absolutisme qui commande l'asservissement des nationalités, et aux besoins de l'esprit moderne qui voit s'ouvrir devant lui les horisons d'un nouveau monde politique et social. Ce juste-milieu ne contentera personne; il irritera contre nous les Italiens, qui auront raison de faire retentir plus haut que jamais leur cri de *fuori lo straniero*.

La République française ne pacifiera le monde qu'en agissant sur les puissances qui imposent leur joug militaire, et en les déterminant à affranchir les peuples qu'elles oppriment. Que l'oligarchie britannique affranchisse les Irlandais et les Indiens! que l'autocrate russe affranchisse les Polonais! que la camarilla d'Olmütz affranchisse les Italiens, les Hongrois, les Slaves! qu'il n'y ait plus dans le monde que des nationalités indépendantes et maîtresses d'elles-mêmes! on verra alors si la paix ne s'établit pas par la nature même des choses; on verra si les chemins de fer et les bateaux à vapeur, le commerce, la littérature et les arts, n'ont pas plus de pouvoir pour fonder la sécurité universelle, que les traités de 1815 et les trois millions d'hommes armés que les Etats de l'Europe entretiennent à grands frais.

Pour obtenir l'affranchissement des nationalités, la France n'a pas besoin de recommencer les grandes guerres de la République et de l'Empire. Les choses sont bien changées en Europe depuis cinquante années! Le souffle de la liberté a passé dans l'âme des peuples opprimés, et les trois principales puissances qui oppriment ne sont plus ce qu'elles étaient. L'oligarchie d'outre-Manche est écrasée par une dette énorme, et elle ne pourrait plus payer la guerre continentale; ses forces sont disséminées sur tous les points du globe qu'elle a embrassé dans ses immenses relations diplomatiques et commerciales, et son organisation militaire et maritime n'est pas en progrès; elle est enfin minée chez elle par le paupérisme et le chartisme. Le czar de toutes les Russies, lui, paraît de loin assez formidable; il a une certaine suffisance grecque qui en impose; il sait vouloir, et c'est beaucoup en face d'hommes qui n'ont pas de volonté; mais, dès qu'on lui résiste, sa faiblesse devient évidente. Ainsi, les Hongrois ont osé tenir tête à l'autocrate, et ses troupes, honteusement battues, ont évacué la Transylvanie. Ainsi, la Porte a refusé de lui laisser franchir le Bosphore et les Dardanelles, et, malgré ses menaces réitérées, ces deux passages n'ont pas été forcés. Les Madgyars et les Turcs ont mis à nu les pieds d'argile du colosse. Quant à l'Autriche, c'est un corps formé de parties hétérogènes, et qui se décompose de lui-même. Depuis que la Turquie a cessé d'être conquérante, l'empire d'Autriche n'a plus de raison d'être. Vieux cadavre à cheval, dont Radetzki est le parfait image! Un souffle de la France républicaine le renverserait, mais on retient ce souffle.

Ridicule spectacle! L'autocrate russe soutient ce cadavre d'empire par le bras gauche; nos ministres *honnêtes et modérés* le soutiennent par le bras droit; et, malgré ce double appui, l'Autriche tombe! Dans un avenir prochain, elle sera réduite à ce qu'elle était ordinairement, c'est-à-dire au duché de Habsbourg, qui rentrera dans l'empire germanique; l'Italie sera définitivement libre; la Hongrie deviendra le centre d'une confédération danubienne, vaste bouclier qui garantira la Turquie contre les entreprises du czar.

A l'heure qu'il est, il suffirait à la République française de *vouloir*, pour en finir avec le despotisme autrichien. Il ne resterait plus que le despotisme britannique et le despotisme russe, mais celui-ci serait tenu en échec par le mouvement slave et danubien, et par la crainte que le feu hongrois ne gagnât la Gallicie et la Pologne. D'ailleurs, sans l'Autriche et la Prusse, la coalition européenne est impossible. Les grandes questions, la question d'Orient et celle des routes de l'Inde, la question de la liberté des mers et de la garde des passages maritimes, diviseront toujours l'autocrate russe et l'oligarchie britannique, tandis qu'elles réuniront la France, l'Allemagne et tous les Etats de l'Europe centrale.

Malheureusement, nos ministres *honnêtes et modérés* ne comprennent rien à cette situation extérieure, et ils font tout l'opposé de ce qu'il faudrait faire pour en tirer parti dans l'intérêt de la paix du monde.

Au dehors comme au dedans, la nation française n'est pas dans sa voie; le char de la République de 1848 a été rejeté dans l'ornière monarchique; il suit la même ligne fatale qu'ont suivi les royautés de 1814, 1824 et 1830; les faux conservateurs qui tiennent les rênes, loin de donner au monde la paix et la sécurité, le poussent à de nouvelles catastrophes.

Les soldats de la Démocratie.

Tandis que les soldats de la France s'en vont fraterniser avec les Autrichiens et les sicaires du bourreau de Naples sur le sol déchiré de l'Italie; tandis qu'un amiral français se charge du soin de ramener sous le joug du roi bombardeur les Siciliens révoltés, Dieu suscite des vengeurs nouveaux aux nations écrasées sous nos yeux, à la sainte cause de la liberté abandonnée par nous.

Un peuple généreux, qui jadis sauva la civilisation de l'Europe, en opposant à l'invasion farouche de l'islamisme les poitrines de ses fils, et dont le grand nom s'était un moment éclipsé à l'ombre de la couronne des Césars autrichiens, les descendants des héros de Sobieski, les braves Hongrois relèvent le drapeau de la démocratie, honteusement rejeté par la France.

Et déjà, sous les coups de ces hardis pionniers, le vieil empire féodal des Hapsbourg craque et se démembre; et bientôt, dans quelques jours peut-être, l'Occident étonné va voir renaître sous les débris du colosse abattu, un faisceau de nationalités jeunes, fortes et libres.

Vienne tressaille dans ses murs ensanglantés, et regarde si les feux des libérateurs ne rougissent pas encore l'horison, derrière les rives du Danube; la jeune Allemagne attend inquiète, et frémissante; l'Italie, au milieu de ses récentes douleurs, n'espérant plus rien de la France, tourne déjà ses regards vers cette nouvelle étoile de liberté qui rayonne du Nord, et se demande avec surprise si le salut ne lui viendra pas de ces hommes qui comptent encore des frères parmi ses oppresseurs; la Pologne, palpitant sous le talon du cosaque, bondit de joie à chacune de ces victoires qui brise un anneau de sa chaîne, et l'autocrate russe, dévorant la honte des défaites d'Hermanstadt et de Kronstadt, furieux d'entendre la louange du vainqueur retentir jusque sous les tentes de ses officiers, incertain de la fidélité de ses soldats, que Bem appelle ses frères, tremblant de voir s'organiser sans lui et contre lui cette grande fusion des races slaves qu'il voulait opérer au profit de son ambition; Nicolas ne sait plus s'il doit lancer de nouveaux corps d'armée sur cette terre brûlante, ou attendre, en massant ses forces vers la Vistule, que la liberté vienne lui offrir la bataille.

Gloire à vous, Hongrois! bénédictions sur vos armes glorieuses, courageux champions de l'indépendance des races et de la liberté des peuples! Naguère encore, oppresseurs vous-mêmes de races asservies, vous avez racheté par vos victoires, expié par votre sang ce crime des temps passés et des constitutions gothiques : aujourd'hui vous proclamez que tous les peuples sont frères, que toutes les races sont égales devant les hommes comme devant Dieu, et vous levez la bannière de la démocratie universelle!

Honneur à vous, glorieux proscrits de la Pologne, qui les guidez au combat! Partout où se tire un coup de canon contre la tyrannie, on voit accourir votre noble phalange; chevaliers errants de la liberté, on est sûr d'entendre retentir votre

nom et vos coups dans tous les champs-clos ouverts par les peuples contre les despotes !

Courage ! ce que vous faites pour les nations opprimées sera compté à la Pologne ; l'auréole de gloire qui rejaillit de vos fronts sur le sien est une flamme qui ronge peu à peu les fers de votre patrie.

En avant donc, Polonais, Hongrois, Slaves émancipés ! Faites rougir notre République par l'éclat de vos triomphes, par la grandeur de vos œuvres !

Toute ardeur n'est pas éteinte, tous les cœurs n'ont pas cessé de battre sur ce sol français d'où s'élançaient jadis, au cri de liberté, des milliers de soldats aux pieds nus.

Hongrois, Polonais, Slaves, noble avant-garde de la démocratie nouvelle, ne croyez pas que la France soit morte ; elle sommeille un instant, encore épuisée par ses luttes antérieures contre les tyrans de l'Europe ; mais elle se réveillera, et vous la trouverez à vos côtés le jour de la grande bataille, de la lutte suprême qui broiera les dernières tyrannies et assurera l'émancipation et la fraternité universelles.

La douleur des pharisiens.

Le Christianisme est le plus puissant levier avec lequel la Providence ait remué l'humanité ; le Christianisme est une religion d'émancipation et de progrès ; les masses le vénèrent, elles ont le sentiment de sa grandeur, et les privilégiés ont exploité jusqu'à ce jour cette vénération traditionnelle, en affirmant que l'Evangile était le code de la résignation à la douleur, à la servitude et à la misère éternelle.

Si les socialistes avaient déclaré la guerre au Christianisme, ils auraient fait admirablement les affaires des satisfaits, des aristocrates, qui auraient immédiatement tourné contre les novateurs en institutions sociales l'indestructible vénération de l'humanité pour l'Evangile ; mais les socialistes, comprenant et manifestant chaque jour davantage l'intime accord de l'œuvre qu'ils ont à faire avec la mission du Christ, la réaction perd son grand moyen d'influence, celui qui lui servait jadis à créer des Vendées. Elle ne s'en console pas. Les pharisiens de Jérusalem, qui avaient fait de la loi de Moïse et du prestige attaché à la Bible un instrument de domination, auraient bien voulu que le Christ attaquât la loi de Moïse ; mais, au contraire, il leur disait : Je viens pour accomplir la loi jusqu'à la dernière lettre, et les pharisiens étaient désarmés. Cette attitude du Christ doit servir de modèle aux socialistes en présence des modernes pharisiens. Le Socialisme, s'appuyant sur l'Evangile, est pour eux beaucoup plus redoutable que ne le serait un socialisme irréligieux, et leur douleur s'exhale naïvement dans les lignes suivantes de la *Vérité* :

C'est en nous couvrant le visage et les larmes dans les yeux que nous signalons l'avis de la *Démocratie pacifique*, qui annonce, non pas une seule impiété, une seule profanation, un seul sacrilège, mais une suite de profanations, d'impiétés odieuses et réfléchies, d'assimilations insensées et sacrilèges.

Suit la reproduction d'une de nos annonces, annonce que nous allons renouveler, puisque l'occasion nous en est offerte :

La *Démocratie pacifique* commencera mardi 8 mai la publication de

JÉSUS-CHRIST EN PRISON,

S'IL VOUS PLAIT.

LETTRES AU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE ;

PAR

VICTOR MEUNIER.

Ce travail fait suite à JÉSUS-CHRIST DEVANT LES CONSEILS DE GUERRE, mais il est beaucoup plus étendu et développe d'une manière aussi logique que spirituelle et saisissante l'intime solidarité du Christianisme et du Socialisme. L'auteur prouve que le Socialisme n'est autre chose que la science des principes apportés par le Christ, et que les outrages et les calomnies prodigués aux démocrates par les prétendus défenseurs de la religion, de la famille et de la propriété, vont frapper en réalité les Apôtres, les Saints, les Pères de l'Eglise, et, au-dessus d'eux tous, Jésus-Christ lui-même.

C'est une large étude philosophique et historique, que nous croyons destinée à produire un puissant effet sur l'opinion.

Les assassins modérés.

En réponse aux journaux honnêtes qui affectent de traiter légèrement l'abominable guet-apens de Moulins, nous reproduisons, d'après le *Moniteur*, les paroles de M. Ledru-Rollin :

J'avais commandé pour huit heures moins un quart les chevaux. Nous montâmes six dans une voiture : trois représentants, Fargin-Fayolle, Mathé et moi ; trois autres personnes devant : les citoyens Baronnet, Mathis et Martin, avocat de La Châtre. Nous franchissions la ville au trot, assez rapidement.

Vers le milieu de la ville, quelques ouvriers, en très petit nombre, quatre ou cinq, crièrent : Vive la République ! Vive Ledru-Rollin ! Vive la Montagne ! De la main, de la voix, je les engageais amicalement à se retirer, en leur disant que la démonstration était finie, qu'il ne fallait fournir aucun prétexte.

A peine débouchions-nous sur la place de l'Hôtel-de-Ville, que nous vîmes 150 à 200 gardes nationaux, pompiers, artilleurs, rangés en bataille, tous en uniforme.

La voiture n'avait pas eu le temps de paraître, que plusieurs d'entre eux s'étaient précipités à la tête des chevaux ; ils avaient, d'un mouvement, détourné le timon de la voiture pour l'empêcher de partir, et nous n'avions pas eu le temps d'ouvrir la bouche, que nous fûmes couchés en joue ; d'autres dirigeaient leurs baïonnettes contre nous, d'autres la pointe de leurs sabres. Ils poussaient d'horribles vociférations : A bas les brigands ! à bas les rouges ! qu'on les descende et *qu'on les fusille sur place* avant que le peuple ait le temps d'accourir. (Sensation profonde et universelle.)

J'affirme devant Dieu que, loin de les insulter, nous ne les avions même pas regardés, étant tout entiers, mes amis et moi, aux regrets de nous quitter au premier relais ; et cependant des projectiles, pierres, balles de plomb avaient été lancés contre notre voiture, les glaces brisées, des coups de baïonnette portés dans les panneaux et dans la capote, qui en porte la trace ; les canons de fusil toujours en joue ; un d'eux me cherchant particulièrement, qui fut paré par le citoyen Baronnet qui le détourna en s'emparant de la baïonnette, dont il reçut deux coups qui traversèrent ses habits. La caisse se trouvait percée d'un coup de baïonnette à l'endroit où était assis le citoyen Mathis, avocat. Un coup de sabre fut dirigé sur moi avec tant de violence par un lieutenant, je crois, que, paré avec mon manteau, il n'en fit pas moins une large entaille au cuir de la voiture, à la hauteur du côté. Fayolle et Mathé, mes collègues, me couvrirent de leurs corps. Ce fut alors que, pour m'atteindre autrement, deux coups d'épée, dirigés par derrière, à la hauteur de mes épaules, percèrent le cuir et la doublure de la calèche, et effleurèrent mes vêtements. Je n'y échappai qu'en bondissant en avant.

Hélas ! comment échapper à tant d'assaillants, pressés et sans armes ? Une scélératesse de ces lâches nous sauva. Pour faire abandonner les guides au postillon, ils lui assénèrent un coup violent sur la main, la bouche des chevaux s'en ressentit, et l'un d'eux fut piqué en même temps par un tel coup de baïonnette, qu'ils partirent comme l'éclair. Nous étions sauvés ! Je me trompe, un dernier danger nous attendait ; la voiture était visée, quand un ouvrier, Dourlan, dont le courage doit être honoré par tous les gens de cœur, s'élança sur le marchepied, couvrit le derrière de la voiture de son corps et montra sa poitrine aux balles qui n'osèrent le frapper. (Sensation prolongée.)

LE CIT. RAYNAL. C'est le parti de la modération. (Mouvements à droite.)

LE CIT. LEDRU-ROLLIN. Je demande de ne pas être interrompu, même par les approbations de mes amis. Dieu m'est témoin que je raconte les faits en me recueillant dans ma conscience, et comme je le ferais dans le sanctuaire du tribunal.

S'il ne se fût agi que de moi, je n'aurais pas pu me décider à dérouler devant vous cette horrible scène ; c'est si pénible, si humiliant pour son pays ; mais il ne s'agit pas de moi, mais de nous tous, mais de l'indépendance du représentant. Ce qu'un parti fait aujourd'hui, demain un autre, bien plus nombreux, le fera peut-être...

LE CIT. FLOCON. Non, il ne le fera pas. C'est bon pour les royalistes ; jamais les républicains ne le feront. (Agitation.)

LE CIT. LEDRU-ROLLIN. On a mal compris ma pensée. Je dis que si des faits aussi sauvages n'étaient pas éclaircis, que si une enquête n'était pas ordonnée, ils pourraient amener, ils amèneraient des représailles dans le parti contraire, le parti innombrable du peuple. Au nom de l'humanité, au nom de la civilisation, oui, je demande que ces faits soient vérifiés. (Approbation générale.)

« Bravo ! les *honnêtes gens ;* courage ! les *modérés ;* nous allons voir refleurir bientôt le temps » des Trestaillon et des Verdets, pour peu qu'on » vous laisse faire.

» Voilà donc le résultat de ces discours provo» cateurs que les chefs de ce misérable parti ne » rougissent pas de proférer jusqu'à la tribune » nationale ; voilà les fruits de la politique hai» neuse et brutale inaugurée par les Changar» nier, les Faucher et les Falloux ; voilà les pro» duits des infâmes calomnies, des sanguinaires » déclamations des journaux de *l'ordre ;* voilà les » prouesses de ce parti qui ose se poser comme le » sauveur de la société : le guet-apens, l'assassi» nat, les massacres organisés !... »

Voilà pourtant ce que nous dirions si nous voulions imiter les procédés des feuilles réactionnaires. Voilà les accusations que nous aurions le droit d'afficher au front de tout le parti anti-républicain si la peine du talion pouvait être inscrite dans le code de la démocratie ; car les feuilles monarchiennes nous ont fourni maint exemple de cette odieuse tactique qui consiste à flétrir en masse ses adversaires de la responsabilité d'une folie individuelle ou d'un crime isolé.

Mais nous répudions ces honteux moyens ; nous ne faisons, nous, qu'une guerre franche et loyale. Quelque mépris que nous éprouvions pour la plupart des meneurs de la réaction, nous ne rendrons pourtant pas tous les hommes de ce parti solidaires de ces assassins fanatiques.

Non, pour l'honneur du nom français, nous voulons croire que ces misérables inspirent autant de dégoût à leurs amis politiques qu'à nous-mêmes ; et si quelques journaux semblent vouloir atténuer l'énormité de cet inqualifiable attentat, c'est, nous l'espérons, parce qu'ils en rougissent pour leur parti.

Voici en quels termes vagues et restrictifs le *Moniteur* annonce une quasi amnistie :

Le gouvernement a pensé que l'anniversaire du 4 mai, qui rappelle la proclamation de la République par l'Assemblée nationale, devait être signalé par un grand acte de clémence. Près de trois mille insurgés sont encore aujourd'hui dans l'attente d'une mesure qui règle définitivement le mode et les effets de la transportation. La commission qui a procédé à la révision des dossiers les partage en deux catégories principales. Douze cent vingt-cinq transportés, ceux que leurs antécédents et leur conduite actuelle faisaient considérer comme les plus dangereux, ont été renfermés dans le fort de Belle-Isle-en-mer. Quatorze cent neuf, qui paraissaient présenter plus de garantie, sont restés détenus sur les pontons, avec la perspective d'une libération plus prochaine. Sur ce nombre, cent quatre-vingt-trois, jugés les plus intéressants et les moins rebelles aux principes de l'ordre, ont déjà éprouvé les effets de la clémence du pouvoir. Quant aux douze cent vingt-huit sur le sort desquels on n'avait pas encore prononcé, M. le président de la République, sur la proposition de M. le ministre de l'intérieur, a décidé aujourd'hui qu'ils seraient rendus à la liberté.

Mais la libération d'un si grand nombre de détenus ne peut pas être simultanée ; elle se fera successivement, de manière à éviter un contact trop soudain entre ceux qui ont attaqué la loi et ceux qui ont combattu pour la défendre. Il faut encore que tous ces détenus, en rentrant dans la société, y trouvent des moyens d'existence. C'est à résoudre promptement ces difficultés pratiques que l'administration va s'appliquer.

Les Français dans la République romaine.

A toutes les époques de notre histoire, que la France s'appelât monarchie, République ou féodalité, quand la France se présentait sur une plage pour y faire flotter son drapeau, elle s'y présentait noblement, hardiment, le front levé ; elle disait ce qu'elle voulait ; elle pouvait être, par exception, violente, impitoyable, mais elle marchait droit à son but ; elle attaquait en face, et ceux qui la menaient aux champs de bataille se seraient crus déshonorés s'ils eussent été obligés de la ravaler aux allures tortueuses du serpent.

C'est qu'alors le drapeau de l'armée française était le drapeau de la nation tout entière, le symbole de la France généreuse et sympathique, et non celui d'une caste honteuse de trembleurs égoïstes, d'exploiteurs et d'hypocrites sans foi.

Aujourd'hui, il n'en est plus ainsi, les troupes françaises s'avancent honteuses ; les manifestes se succèdent, tortueux, entortillés, contradictoires ; les lois les plus élémentaires du droit sont mises en oubli. Une escadre française est expédiée contre la République romaine, et l'Assemblée nationale souveraine n'en est pas même prévenue. L'escadre se présente devant Civita-Vecchia ; que veut-elle ? Protéger les Romains contre les Autrichiens, répond une 1re déclaration.

Les portes sont ouvertes alors avec enthousiasme ; les Français sont salués comme des frères. Le drapeau de la République romaine flotte à côté du drapeau français, et le commandant français accepte l'union des deux symboles. Puis tout-à-coup il se ravise, il déclare que la déclaration publiée par lui-même n'était qu'un indigne stratagème pour entrer dans la place, et qu'il vient restaurer Pie IX. Ce nouveau manifeste soulève l'étonnement et l'indignation, il le retire alors, et le remplace par un autre dont les formes équivoques peuvent se plier à toutes les interprétations, et de peur que ses soldats, en causant avec les habitants de Civita-Vecchia, ne se républicanisent, il se hâte de les diriger sur Rome.

Mais en chemin il hésite, M. de Falloux lui avait persuadé qu'en présence de nos troupes une réaction allait se manifester en faveur du pape, et personne ne bouge ; on n'accueille bien les Français qu'autant qu'on les juge des amis de la République. La municipalité de Civita-Vecchia, qui s'était prononcée la première pour qu'on ouvrît la ville aux Français, a voté à *l'unanimité* et présenté au commandant et à l'armée française une adresse empreinte de sentiments républicains, qui a dû parler au cœur de nos soldats, bien que l'*Univers* la raille ce matin ; et les membres de l'Assemblée nationale déclarent, suivant l'expression d'un des membres de cette Assemblée dont nous avons une lettre sous les yeux, qu'ils resteront sur leurs chaises curules comme leurs pères les sénateurs de Rome, lors d'une autre invasion des Gaulois, et qu'ils mourront au poste où les a envoyés la volonté du peuple.

Nous regrettons que la place nous manque pour reproduire le manifeste de la municipalité de Civita-Vecchia ; en voici quelques passages :

« L'aurore de la liberté a lui sur notre patrie ; nous avons voulu fonder le règne de la République par le suffrage universel ; et nous avons pris pour modèle de notre conduite la nation française, qui s'est constituée en République, sans consulter l'avis d'aucun autre peuple ; nous persistons plus que jamais à croire à la bonne foi, à la loyauté de la France, qui ne voudrait pas apporter des chaînes à l'Italie, en déployant sur nos rivages l'étendard de la République, une, indivisible et démocratique ?

« Citoyens français ! nous sommes, comme vous, des hommes libres, et nous avons juré de mourir en combattant pour notre indépendance ! Voudriez-vous nous laisser croire que la République française est l'ennemie de la République romaine ? Est-il possible d'admettre que les vaillants soldats de la démocratie française seraient les bourreaux de la démocratie romaine ? Seriez-vous les complices et les soutiens du despotisme temporel de Pie IX ? Auriez-vous pu accepter, sans craindre l'arrêt de l'histoire, le mandat de replacer notre patrie sour le *joug abhorré* de la *monarchie* papale ? »

Le texte de cette pièce est une protestation suffisante contre les correspondances insérées dans les journaux honnêtes et modérés, où l'on prétendait que la municipalité de Civita-Vecchia applaudissait à la restauration papale.

Voici la protestation que l'Assemblée nationale a adoptée à l'unanimité :

« L'Assemblée romaine, émue de la menace d'invasion du territoire de la République, convaincue que cette invasion, non provoquée par la conduite de la République envers l'étranger, non précédée d'aucune communication de la part du Gouvernement français, excitratrice d'anarchie dans ce pays qui, tranquille et ami de l'ordre, se repose consciencieusement sur ses droits et sur la concorde des citoyens, viole en même temps le droit des gens, les engagements contractés par la Nation française dans sa propre Constitution, et les liens de fraternité qui devraient naturellement unir les deux Républiques : au nom de Dieu et du peuple, proteste contre l'invasion inattendue, déclare sa ferme résolution de résister, et rend la France responsable de toute conséquence.

» Rome, 25 avril 1849.

» Fait en séance publique, à une heure du matin. »

La nouvelle de l'arrivée des Français a été connue à Rome le 24, à cinq heures du soir. Les triumvirs ont expédié l'ordre de résister, et les représentants se sont déclarés en permanence.

La protestation a été portée au général Oudinot par le ministre des affaires étrangères Rusconi et le député Pescantini. Nos correspondances s'arrêtent au départ de ces envoyés. Un journal réactionnaire de Toscane ajoute que, dans l'après-midi du 25, il y a eu à Rome une grande démonstration du peuple pour féliciter l'Assemblée de son attitude. C'est cette manifestation républicaine que les journaux honnêtes et modérés ont transformée en mouvement en faveur du Pape.

Une correspondance particulière nous apprend que le général Oudinot avait menacé la République romaine, en cas de résistance, de la frapper d'un impôt de 1 200 000 écus romains (5 fr. 50 c. l'écu.)

La *Tribune des peuples* ajoute ce matin :

« Le gouvernement a dû recevoir cet après-midi une dépêche extraordinaire qui l'informe que, vu des difficultés survenues tout à coup, M. Oudinot aurait été obligé de rétrograder.

On ne parle pas de combat, il n'est pas question de lutte, mais on affirme que les Français et les Polonais résidant à Rome seraient venus au devant de l'armée, et que le résultat de cette démarche aurait été la retraite de nos troupes. Pourquoi ce mouvement rétrograde ? c'est ce qu'on ignore. »

Une partie des navires français seulement est entrée à Civita-Vecchia, le reste s'est dirigé vers les côtes de Naples. On suppose que ces navires vont se rendre à Ancône. D'un autre côté on dit que cette ville a été occupée par les Napolitains.

« Les Lombards au service du Piémont avaient été embarqués à Chiavari par Civita-Vecchia sur plusieurs bâtiments ; un de ces bâtiments, arrivé dans ce port en même temps que les Français, a été consigné, et deux autres, rencontrés en mer, ont été reconduits à vingts lieues de Civita-Vecchia, et laissés libres à la côte. Une corvette sarde est arrivée le 24 dans le port de Livourne avec l'ordre de ne pas permettre aux Lombards d'y débarquer dans le cas où ils se présenteraient.

Rien de nouveau à Livourne.

Les négociations sont rompues entre le Piémont et l'Autriche. Le Piémont refuse de payer aucune contribution de guerre.

A partir du 1er mai, le gouvernement piémontais se trouve en dehors de la légalité. Les habitants ont le droit de refuser le paiement de l'impôt qui n'a été voté par les chambres que jusqu'à la fin d'avril.

Chaque jour il y a des rixes à Alexandrie entre les Autrichiens et les Piémontais. Les Styriens et les Croates s'obstinent à porter à leur drapeau des branches de myrthes en signe de victoire.

L'influence polonaise en Hongrie.

Au début de la guerre de Hongrie, nous exprimâmes les premiers, dans la presse française, le désir de voir les Polonais, *l'épée intelligente des Slaves*, intervenir dans cette guerre pour la faire servir à l'affranchissement de tous les peuples de leur race, au rétablissement de la Pologne, et au triomphe de la démocratie européenne. Depuis, nous nous sommes attachés à montrer combien l'intervention polonaise avait changé le caractère de la guerre qui n'est plus celle des Madgyars contre les Slaves, mais celle des Madgyares et des Slaves contre l'Autriche et la Russie.

C'est surtout à l'influence décisive de Dembinski et de Bem que la guerre de Hongrie a dû de prendre cette tournure nouvelle, si intéressante pour les partisans de la démocratie.

Chez Dembinski, c'était depuis longtemps une idée fixe que les Madgyars étaient destinés à relever la Pologne. Il n'avait encore que 16 ans, lorsqu'en 1806 sa mère, l'ayant envoyé à l'école des ingénieurs à Vienne, il se sentit attiré par une secrète sympathie vers les jeunes magnats hongrois venus comme lui pour étudier dans la capitale de l'Autriche ; mais le peu de zèle que ces gentilshommes germanisés mettaient à combattre le système de *dénationalisation* inventé par l'empereur Joseph II, détruisit bientôt les espérances du jeune Polonais. Une fois sorti de l'école, il n'eut plus de rapport avec ses camarades hongrois, que sur les champs de bataille de l'Empire, admirant leur brillante valeur, comme de leur côté ils rendirent hommage à la sienne.

Cependant, après la chute de la Pologne, en 1831, Dembinski, dont les regards étaient toujours fixés sur la Hongrie, fut frappé de la persévérance avec laquelle, sans sortir du terrain du droit, les hommes de ce pays résistaient aux vues peu loyales du gouvernement autrichien. Il se dit que, si les souverains de l'Autriche savaient comprendre combien de ressources il y avait dans un pareil peuple, surtout s'il était allié à la nation polonaise, ils feraient de leur empire la puissance prépondérante de l'Europe orientale. Croire à la sagesse et à la générosité des Habsbourg, c'était là un reste d'illusion que les massacres de la Gallicie et la confiscation de Cracovie firent perdre à Dembinski. Dès-lors il vit que l'Autriche était perdue, qu'elle allait mourir, et que la Russie n'aurait plus qu'à franchir son cadavre pour envahir le reste de l'Europe et ruiner peut-être la civilisation.

La Révolution de Février imprima une secousse aux peuples qui pouvait leur être favorable ou fatale, selon que les hommes qui se mettraient à la tête du mouvement sauraient le diriger, en évitant toutes les occasions qui pourraient faire naître l'anarchie. Les malheureux évènements de la Gallicie, de Cracovie et de Posen, déterminèrent Dembinski à se rapprocher des chefs de l'insurrection pour délibérer avec eux, dans un conseil tenu à Breslau, sur la question d'ajourner une levée de boucliers rendue impossible par le manque d'argent et de tout ce qui constitue un matériel de guerre. Faute d'accord entre ceux qui y assistèrent, cette assemblée n'eut aucun résultat.

Pendant que Dembinski était à Breslau, un membre de la diète hongroise, présent dans cette ville, l'engagea à venir en Hongrie, ce à quoi il ne voulut pas consentir, la guerre étant sur le point de commencer entre les Croates et les Madgyars.

Le congrès slave venait de s'ouvrir à Prague. Dembinski alla trouver le comte de Thun, et lui proposa de se rendre, en qualité d'envoyé du congrès, auprès des Croates et des Serbes, pour les engager à consentir à une Confédération de tous les peuples slaves avec les Hongrois. C'est dans l'espoir de réaliser ce projet que cédant plus tard aux prières réitérées du comte Teleki, ambassadeur de Hongrie auprès de la République française, il se décida à mettre son expérience militaire au service de la cause hongroise, et

accepta un commandement dans l'armée madgyare. Il ne se décida d'ailleurs qu'après un mur examen, et contrairement à l'avis de plusieurs députés galliciens de la Diète autrichienne et d'autres de ses amis qui considéraient cette démarche comme pouvant devenir fatale à l'unité slave. Dembenski vint au devant de leur crainte, en mettant pour condition expresse à l'acceptation du commandement qui lui était offert par les Madgyars, que ceux-ci respecteraient la liberté et l'indépendance des Slaves de la Serbie et de la Croatie. De plus, il jura à ses compatriotes, dans le cas où les événements de la guerre seraient favorables, de les faire servir au rétablissement de la Pologne.

C'est ce qui explique pourquoi trente mille Polonais accoururent sous les drapeaux madgyars.

Les autres généraux polonais au service de la Hongrie secondèrent parfaitement les vues de Dembinski. Bem surtout montra que, tout en restant Slave au fond du cœur, l'on pouvait être le chevalier le plus intrépide de la démocratie européenne. Le discours, qu'après la reddition de Kronstadt, il tint aux nombreux citoyens de cette ville, rassemblés autour de lui, restera dans l'histoire : « Regardez ! leur dit-il, dans mes rangs combattent des Allemands, des Slaves du sud, des Polonais, des Tschèkes, des Roumains et des Madgyars. Nous ne combattons pas dans l'intérêt d'une nation, nous ne voulons pas qu'un peuple gouverne l'autre ; nous combattons pour la liberté et pour les mêmes droits de tous les peuples ; notre victoire est la victoire de la liberté de l'Allemagne, des peuples de la Slavie et de la Hongrie. Nous vous jurons que nous ne remettrons l'épée dans le fourreau que lorsque la cause des peuples aura partout triomphé ! Les victimes immolées à Vienne, à Lemberg, à Prague, à Cracovie et en Italie, crient vengeance. Recevez mes frères d'armes en amis, je vous assure que chacun d'eux est un héros. »

Cette allocution eut un effet magique ; toute la jeunesse de Kronstadt entra dans les rangs de Bem. Son armée, semblable à une avalanche, s'accrut à chaque pas, jusqu'au moment où il fit son entrée triomphante à Debreczin, à la tête de l'élite de ses troupes bariolées, dont la marche présenta le coup d'œil le plus pittoresque.

En avant venaient ces intrépides hussards hongrois, actuellement appelés cavaliers de Kossuth, dans leur uniforme rouge avec des tresses en argent ; marchaient ensuite les lanciers polonais, pleins d'enthousiasme, avec leurs brillants uniformes bleus et jaunes ; après eux arrivaient les grenadiers szeklers, à la taille imposante et vigoureuse ; et enfin, la légion allemande, composée des *hordes de la mort*, dont les habits noirs répondaient à leur mine sombre, avec leur drapeau qui doit rester enveloppé d'un crêpe, jusqu'à ce que l'assassinat des principaux démocrates allemands soit vengé sur la maison sanguinaire de Habsbourg.

Ces troupes diverses formant une armée, pour ainsi dire cosmopolite, manifestent toutes un amour extraordinaire pour Bem qui joint, comme on l'a vu, au talent militaire les qualités d'un excellent orateur, possédant le génie de porter tantôt les masses aux larmes et tantôt de les électriser. Nous ne connaissons pas le discours que le vainqueur des Russes adressa en français à Kossuth devant la diète hongroise, mais ce dut être un moment très solennel que celui où le dictateur hongrois, après avoir répondu également en français au général polonais, le décora de sa main avec un diamant détaché de la couronne royale de Hongrie.

Quelques jours après le digne émule de Bem, Dembinski, entrait également en triomphe à Pesth, capitale de la Hongrie. C'est là sans doute que Bem l'aura rejoint pour marcher sur Vienne, et vaincre ou mourir en combattant les Russes.

Allemagne. — Hongrie.

Des troubles ont éclaté dans une ville importante du royaume de Prusse, à Magdebourg. Beaucoup d'hommes importants du parti constitutionnel modéré se retirèrent en entrant dans le mouvement d'opposition qui se déclare contre la politique du roi de Prusse. M. de Vincke, M. Hansemann et leurs ennemis MM. Camphausen et Auerswald sont de ce nombre.

Sur plusieurs points de l'Allemagne des réunions populaires s'organisent et font des achats d'armes.

Les journaux ministériels avouent que les dernières victoires des Madgyars ont produit un immense enthousiasme pour leur cause dans la population hongroise. Ainsi les deux villes de Szegedin et de Kerskemet auraient fourni en peu de jours chacune 3 000 cavaliers montés et armés.

Candidatures socialistes.

Le journal d'Epernay apprécie ainsi l'attitude de notre ami et collaborateur Allyre Bureau, dans une réunion des électeurs de la Marne.

M. Allyre Bureau a terminé la séance en exposant, dans un style aussi élégant que pathétique, quelques idées principales de l'école socialiste phalanstérienne, dont il s'est déclaré le disciple convaincu par dix-huit ans de méditations. M. Allyre Bureau savait qu'il avait à faire à un auditoire incrédule et rebelle à ses doctrines ; mais il doit être satisfait, il a été écouté, sinon avec bienveillance, au moins avec une exquise politesse. Il a dû ce succès au ton d'irréprochable convenance dont il ne s'est pas départi et au véritable talent dont il a fait preuve.

Indépendamment des explications générales qu'il a fournies sur sa position comme socialiste, M. Allyre Bureau a exposé la plupart des principes qu'il s'attacherait à faire triompher à la législative, notamment au sujet des impôts, du remplacement militaire et de l'éducation. Les développements dans lesquels il est entré n'ont pas cessé d'intéresser le public ; et nous-même, sans partager toutes les idées du candidat, nous nous plaisons à reconnaître la franchise, la clarté et la modération dont toutes ses paroles étaient empreintes.

M. Allyre Bureau est partisan de l'impôt progressif, mais nous devons dire que, d'après l'échelle de progression qu'il adopte, l'impôt progressif cesse d'être, comme on l'en a accusé, une spoliation, puisqu'il ne peut jamais dépasser, quel que soit le revenu, la fraction (le 5e ou le 6e ou toute autre) fixée par le pouvoir législatif. Au surplus, M. Bureau déclare qu'en présence de l'article de la Constitution qui pose en termes formels le principe proportionnel pour l'assiette des impôts, il devra s'abstenir, quant à présent, de demander l'établissement de l'impôt progressif ; mais il ajoute qu'au nom de ce principe proportionnel, il demandera l'abolition ou la transformation complète des impôts indirects qui sont proportionnels à la consommation et non pas à la fortune.

M. Allyre Bureau ne veut pas du remplacement militaire. Il pense que, moyennant la réorganisation démocratique de l'armée et certains avantages accordés aux soldats, l'enrôlement volontaire suffira pour remplir les cadres de l'armée, considérablement réduits d'ailleurs en temps de paix.

Une dernière question a conduit M. Bureau à expliquer la véritable tendance de la proposition récemment faite par M. V. Considerant, à la tribune de l'Assemblée nationale, en ce qui concerne l'essai pratique de la réalisation du phalanstère. Il a déclaré que l'école phalanstérienne ne regardait en aucune façon le gouvernement comme obligé à faire les fonds des expériences socialistes ; mais qu'elle se bornait à indiquer ce mode d'agir à l'égard de toutes les idées de rénovation sociale qui agitent le monde, comme le meilleur moyen de mettre la société à l'abri des dangers que provoquent des espérances chimériques inspirées au peuple.

M. Allyre Bureau a parlé longtemps ; mais l'intérêt des matières dont il entretenait le public, la netteté de ses explications ont constamment captivé l'attention de l'auditoire. Le titre malheureux de socialiste, qu'il a loyalement attaché à sa candidature, pourra bien l'empêcher de réussir ; mais nous n'en sommes pas moins convaincus que les institutions républicaines les plus sages seraient par lui défendues avec le même courage dont il fait preuve pour la défense de ses convictions philosophiques.

Candidatures dans les départements.

Nous prions instamment nos confrères de la presse démocratique des départements de reproduire la récapitulation que nous donnons ci-dessous des candidatures républicaines des départements connus jusqu'à ce jour à Paris.

Il est urgent que ces noms parviennent à la connaissance de l'armée. La réaction dispose seule aujourd'hui des moyens directs de communication avec les chefs de corps. Il serait à craindre que les listes démocratiques publiées à Paris ne puissent parvenir à tous les électeurs militaires si elles n'étaient publiées au plus vite dans chaque département.

AIN. — Edgard Quinet. — Fr. Bouvet. — Roselly-Mollet. — Al. Baudin. — Bochard. — Perrin — Bergeron. — Ar. Bouvet.

ALLIER. — Ledru-Rollin. — Félix Mathé, — Terrier. — Fargin-Fayolle. — Madet. — Rantian, maire de Ganat. — Sartin, sous-préfet de Montluçon.

ARDENNES. — Isidore Buvignier, représentant. — Thirion, ex-colonel de la garde nationale de la Seine. — Aug. Poupart, ex-préfet de Vaucluse. — Bournizet, ancien maire de Vouziers. — Percheron, ancien avoué à Vouziers. — Many, curé de Champignole. — Cousin-Vesseron, ouvrier chaudronnier, à Charleville.

AUDE. — Candidats pour le département de l'Aude. — Barbès, Joly fils, Reynal, représentants de la Montagne. — Marcou, avocat. — Besse. — Caunes.

BOUCHES-DU-RHONE. — Ledru-Rollin. — Victor Hennequin, rédacteur de la *Démocratie pacifique*. — Dupré, candidat militaire. — Démosthènes Ollivier, représentant sortant. — Rubin, procureur de la République, révoqué. — Astouin, représentant. — Barthélemy, ancien maire de Marseille. — Gleize-Crivelly (de Tarascon). — Bedarride (d'Aix).

CALVADOS. — Félix Avril, ex-préfet. — Octave Guillot, propriétaire à Sully (Bayeux). — Lucien Lebailly, propriétaire à Viessois. — Lebarillier, représentant. — Lemetayer-Desplanches, juge-de-paix. — Lemonnier, représentant. — Auguste Marie, représentant. — Mermet, manufacturier à Cricquebeuf. — Tilleul, ex-sous-préfet à Pont-Lévêque.

CHER. — Félix Pyat, représentant. — Louriou, avocat. — Wauthier, ingénieur. — Viguier, ancien armurier. — Michel, avocat. — Bouzique, représentant.

CHARENTE-INFÉRIEURE. — Babeaux-Laribière, représentant. — Lavallée, représentant. — Montaxier, républicain socialiste. — Jobit, ex-sous-préfet destitué par M. Léon Faucher. — Levrault, ex-ambassadeur destitué par le même. — Pasquier, ex-préfet destitué par le même. — Juzeaux-Roux, banquier. — Pierre Bonaparte.

COTE-D'OR. — James Demontry. — Joygneaux. — Grapin. — Jules Carrion. — Rignault, maire de Saumur. — Garnier (d'Auxonne), capitaine d'artillerie. — Coppin (de Beaune). — Langeron.

COTES-DU-NORD. — Glais-Bizoin, représentant du peuple. — Lover, id. — Hyppolite Tassel, id. — Ledru-Rollin, id. — Michel, id. — Marie, id. — Jules Simon, conseiller d'Etat. — Dupontarive, commandant de la garde nationale de Tréguier. — Vistorte, avocat. — Dutertre, négociant. — Ogé, sculpteur. — Garaby, prêtre.

CREUSE. — Nadaud, ouvrier maçon. — Ratier. — Guisard. — Léo Montédon. — Andoine. — Chéry.

DROME. — Mathieu (de la Drôme), représentant. — Bajard, représentant. — Rey, représentant. — Belin, représentant. — Curnier, représentant. — Sauteyra, représentant. — Bancel, avocat démocrate socialiste.

DOUBS. — Liste des candidats adoptés à Besançon par le Comité des Travailleurs :

Tanchard, représentant. — Proudhon, représentant. — H. Renaud, capitaine d'artillerie. — A. Cretin, docteur en médecine. — L. Bidal, ancien notaire à Marteau. — Chopard, conducteur des ponts-et-chaussées, à Marteau.

DORDOGNE. — Chavoix, représentant du peuple. — A. Mie, idem. — Deletz, idem. — Ducluzeau, idem. — Marc Dufraisse, avocat. — Marc Montagut, agriculteur. — Clément Dulac, idem. — Jollivet, médecin. — Saint-Marc, membre du conseil-général. — Lamarque, ancien préfet.

EURE. — Alcan, représentant. — Dupont (de l'Eure), représentant. — Martin Delarivière, de Louviers. — Edmond Houllier, avocat à Evreux. — Hochin, ouvrier à Bernay. — Ledru-Rollin, représentant. — Meunier, ancien directeur de l'école normale d'Evreux. — Félix Pyat, représentant.

GERS. — Ledru-Rollin, représentant du peuple. — Breuil, cultivateur, maire de Masseube. — Carbonneau, représentant du peuple. — Louis Combres, ex-sergent de recrutement. — Charles Dupouy, propriétaire. — Edouard Duputz, négociant. — Gavarret, représentant du peuple.

HÉRAULT. — Liste adoptée dans la réunion démocratique, tenue à Pézénas le 28 avril

Ledru-Rollin. — Brives. — Ronzier-Joly. — Lombard. — Sabatier. — César Azémar. — Joseph Pellet. — Marcel Angé.

INDRE-ET-LOIRE. — David, instituteur. — Dubrac, docteur-médecin. — Naintre, négociant. — Mochi, avocat. — Pesson, ancien agriculteur. — Vincent, architecte.

JURA. — Grévy, représentant. — Tamisier, représentant. — Cordier, représentant. — Derriez, médecin-agriculteur. — Léon Crestin, juge. — Victor Richardet, vigneron. — Antoine Sommier.

LOIRE. — Martin-Bernard. — E. Baune. — L. Chavassieu. — Joignaux. — Raisan, ex-détenu politique. — Sain, ex-préfet du gouvernement provisoire. — Duché, montagnard de la veille. — Léon Trouillé, cultivateur. — Henry, sergent-major au 22e léger.

HAUTE-LOIRE. — Les citoyens : Breymand, représentant du peuple. — Amédée Saint-Féréol, de Brioude. — Jules Maigne, publiciste, de Blesle. — Monnier aîné, propriétaire au Puy. — Camille Chouvy, propriétaire au Puy. — Chovelon, jeune, cultivateur de Saint-Pal.

LOIR-ET-CHER. — Sarrut, Salvat, représentants. — Bénier, — Esquiros, — Cantagrel, rédacteur de la *Démocratie pacifique*.

LOT. — Labrousse. — Ch. Ribeyrolles, rédacteur en chef de la *Réforme*. — Ledoil. — Pierre Lafond. — Verninhac, contre-amiral. — Général Eug. Cavaignac. — Jacques Redon, de Limagne.

LOT-ET-GARONNE. — P. Vergnes, représentant du peuple. — G. Dubruel, idem. — C. Lesseps, conseiller-général. — F. Nasse, idem. — Fournel, idem. — Peyronny, chef d'escadron. — Delpech, avocat.

MAYENNE. — Ledru-Rollin. — Joignéaux. — Massé, ancien candidat. — Drouet, ouvrier. — Chevallier - Malibert. — Poupin-d'Evron. — Sauvage-Hardi. — Thoré.

MARNE. — Allyre Bureau. — F. Flocon. — Ferrand. — Lecureux. — Julien Haimard. — Auber Robhe.

MEUSE. — Isidore Buvignier, représentant du peuple. — Jonveaux, juge de paix à Verdun, conseiller général. — Suiffon, ouvrier à Bar-sur-Ornain. — Léoutre, ex-commissaire du département. — Ch. Buvignier, ex-sous-préfet à Montmédy. — Nivelet, docteur en médecine, ancien maire, à Commercy. — Maujean, propriétaire-vigneron à Liouville, canton de Saint-Mihiel.

MORBIHAN. — Guépin, ancien commissaire de la République dans le Morbihan. — Lamarre, rédacteur en chef de l'*Indépendant*, ancien sous-commissaire de la République. — Talmont, membre du conseil-général. — Le Boulch, cultivateur à Bruch. — Déro, cultivateur à Montertelar. — Ratier, avocat à Lorient. — Mangin, contre-maître au port de Lorient. — Pierre, cultivateur à Trefléau. — Lefur, cultivateur à Liguol. — Croizer, expert du cadastre, membre du conseil-général.

NIEVRE. — Pyat (Félix), représentant. — Gambon (Ferdinand), représentant. — Miot (Jules), membre du conseil général. — Rochut, médecin. — Rouet, membre du conseil général. — Guerbet (de Clamecy). — Malardier, instituteur. — Pigeon, médecin.

NORD. — Léopold Levasseur, ex-instituteur à Juchy. — Thirion, ex-colonel de la 3e légion, à Paris. — Margot, capitaine d'artillerie. — Ledru-Rollin. — Louis Deltombe, ouvrier mineur, à Anzin. — Nugues, juge de paix, à Saint-Amand. — Laurent Coppens. — Pingel, conducteur des ponts-et-chaussées. — Schneider, ouvrier tailleur, à Lille. — Anthony Thouret. — Delbech, ex-sous-préfet. — Delattre, cultivateur, à Fachs. — Delmarre, ouvrier corroyeur, à Lille. — Achille Testelin, docteur-médecin. — Femy, avocat au conseil de guerre. — Van-Wermouth, instituteur. — Langlet. — Surjan. — Aubry. — Vaudois. — Dubus. — Cuisinier. — Loiset. — Tancé.

ORNE. — Guérin, capitaine du génie, représentant. — Hamard, représentant. — Leroy-Lanjuinière, avocat à Domfront. — Groslier, négociant et maire d'Alençon. — Billiard, ex-conseiller d'Etat. — Berrier-Fontaine (Camille), médecin. — Semignier-Desforêts, cultivateur-herbager et membre du conseil-général. — Renoust (Numa), maire du Theil. — Bonaparte (Pierre-Napoléon).

PUY-DE-DOME. — Astaix. — Bravard-Toussaint. — Lasteyras. — Gazard. — Louis Malos. — Crousillat, Maradeix, paysans. — Vimal-Lajarrige. — Eyraud, géomètre de Riom. — De Nolhac. — Charras. — Lavigne. — Giraud (de Thiers).

ARDECHE. — Laurent (de l'Ardèche). — Glaize. — Bonaparte (Pierre). — Combier. — Volsi-Coste. — Chabert. — Vacheresse. — Vasseur (Louis) et Rey, en litige.

HAUTES-PYRÉNÉES. — Deville, représentant du peuple. — Vignerte, id. — Dubarry, id. — Dufaur, notaire et conseiller général. — Soubies, avocat.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. — Pierre Lefranc. — Emmanuel Arago. — Théodore Guitier. — François Arago.

BAS-RHIN. — A. Anstett fils, brasseur à Selestadt. — Jehl, agriculteur et maire de Rhinau. — Charles Boch, vigneron à Mettelbergheim. — Nicolas Bandsept, ouvrier cordonnier à Strasbourg. — Commissaire, sergent au 2e bataillon de chasseurs à pied. — E. Kopp, docteur ès-sciences. — E. Beyer, peintre à Strasbourg. — V. Chauffour, représentant. — Nippert père, ancien officier, à Sarr-Union. — Westercamp, représentant. — Bruckner, représentant. — Ennery, instituteur, à Strasbourg.

HAUT-RHIN. — Fawtier, représentant du peuple. — Kœnig, représentant du peuple. — Josué Hofer, fabricant. — Cassal, membre du conseil général du Haut-Rhin. — Georges, propriétaire. — Savoye, ancien chargé d'affaires de France à Francfort. — Burgard, cultivateur. — Muhlenbeck, maire à Sainte-Marie. — Ch. Pliefer, jardinier. — Kohler, médecin.

SAONE-ET-LOIRE. — Ledru-Rollin, représentant. — Menand, représentant. — A. Bruys, représentant. — Victor Heitzman, ouvrier du Creuzot. — François Landolphe, ex-consul de la République. — Charles Boysset, ex-procureur de la République. — F. Gindriez, ex-commissaire de la République. — Auguste Rolland, professeur. — Guillaume Rougeot, vigneron-cultivateur. — Paul Racouchot, propriétaire cultivateur. — Antoine Bard, notaire. — Ferdinand Janot, caissier aux finances.

HAUTE-SAONE. — Signard, représentant du peuple, médecin à Autrey. — Millotte, représentant du peuple, capitaine d'artillerie. — Morel, notaire à Gy. — Huguenin, avocat à Lure. — Versigny (Victor), avocat à Besançon. — Guenel, maire de Jussey. — Rigal, manufacturier à Clairefontaine.

SARTHE. — Ledru-Rollin, représentant du peuple. — Granger, de Mamers. — Clotté, de la Ferté-Bernard. — Papigny, de La Flèche. — Joigneaux, représentant du peuple. — Félix Pyat, idem. — Milliet, — Silly, de La Flèche. — Michel, ouvrier tailleur. — Degousée, représentant du peuple.

SOMME. — Baxaine, ingénieur des ponts-et-chaussées. — Cattiaux, ex-médecin, à Fins. — Chevalier, pharmacien, géographe. — Coutant, ouvrier typographe. — Dumont, adjoint au maire de Péronne. — Henri Gavelle, industriel, à Abbeville. — Santin-Alavoine, propriétaire, à Contalmaison. — Hamet, instituteur. — Saugeon, propriétaire et industriel, à Ampliers. — Frédéric Sauvage, inventeur de l'hélice navale. — Tailleur, agriculteur et maître de postes, à Hourges, près Moreuil. — [illegible]iller, d'Amiens, docteur en chirurgie.

HAUTE-VIENNE. — Théodore Bac, représentant. — Dussoubs aîné, représentant. — Coralli, représentant. — Frichon, représentant. — Michel (de Bourges). — Daniel, maire de Saint-Léonard. — Laclodure, avocat à Bellac.

VOSGES. — Apté, avocat, de Saint-Dié. — Boureulle, capitaine d'artillerie, de Saint-Dié. — Contaut, membre du conseil-général. — Forel, représentant du peuple. — Mougin, d'Epinal. — Thirion, ouvrier mécanicien, de Mirecourt. — Turk, représentant du peuple. — Vincent, ex-receveur de l'enregistrement.

Comités départementaux.

Réunion des délégués.

La réunion des délégués des 86 départements, qui était annoncée pour le samedi 5 mai, ne peut avoir lieu.

Loire. — Le samedi 5 mai, rue de l'Ecole-de-Médecine, 37, au rez-de-chaussée, à 7 h. 1/2 du soir.

Basses-Pyrénées. — Dimanche à 3 heures du soir, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 13. — Réunion d'urgence.

Aisne. — Réunion générale et obligatoire du comité, aujourd'hui, samedi, à 7 heures précises du soir, rue Charlot, 20.

Pas-de-Calais. — Le 5, à 7 h. du soir, rue Vieille-du-Temple, 113, au Saint-Esprit.

Orne. — Rue de la Grande-Truanderie, dimanche, à 3 h. précises. Réunion d'urgence.

Haute-Saone. — Doubs. — Jura. — Réunion des comités démocrates socialiste de la Franche-Comté, samedi, 5 mai, à 7 h. du soir, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 93.

Calvados. — Manche. — Réunion dimanche, rue Charlot, 20, à 2 h. précises.

Haute-Vienne. — Samedi, 7 h. du soir, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 6.

Corrèze. — Réunion du comité, le samedi 5 mai, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 11, à 7 h. 1/2 du soir. Communications importantes.

Ain. — Réunion samedi 5 mai, à 7 h. 1/2 du soir, rue de l'Ecole-de-Médecine, 37.

Eure-et-Loire. — Réunion d'urgence, demain, samedi, 5 mai, à 7 h. 1/2 du soir, rue du 24 Février, 21, chez le citoyen Meunier.

Puy-de-Dôme. — Réunion générale et d'urgence des démocrates du Puy-de-Dôme, le lundi, 7 mai, à 7 h. 1/2 du soir, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 11. Le banquet des démocrates du Puy-de-Dôme qui devait avoir lieu le dimanche, 6 mai, est remis à un jour qui sera ultérieurement fixé.

Tarn-et-Garonne. — Réunion du comité électoral samedi 5 mai, à 7 h. 1/2 du soir, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 25.

Haute-Marne. — Réunion pour communication de première importance, aujourd'hui samedi, 5 courant, à 7 heures 1/2 du soir, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 13.

— Le banquet fraternel et de famille des démoarates de la Haute-Marne aura lieu dimanche 6 caurant, à quatre heures de l'après-midi, barrière de Sèvres, à l'Association des Cuisiniers. Prix du billet, 1 fr. 25 c., 50 c. pour les enfants. On se procure des billets chez le citoyen Floriot, rue Dauphine, 20 ; chez le citoyen Doudot, rue Rochechouart, 12, et à l'Association des Cuisiniers.

Revue dramatique.

Variétés. — *Jobin et Nanette*, proverbe en un acte, par MM. Michel Carré et Léon Battu. — *Le Vendredi*, un acte, par MM. ...... — *Les Beautés de la cour*, deux actes, par MM. Alboise et Lopez. — Montansier : *Les Femmes saucialistes*, un acte, par MM. Varin et Roger de Beauvoir.

Nanette est une charmante et belle fille de ferme, qui a vu mourir son maître entre ses bras, et que celui-ci, sans l'en prévenir, a faite son héritière, au détriment d'un sien neveu, garçon de ferme, mauvais sujet et bon cœur, comme on les aime au théâtre ; mais Nanette ne sait pas lire, elle néglige de remet-

tre le testament au notaire, et laisse arriver l'héritier qui, dans un accès de mauvaise humeur commence par la chasser. Avant de s'éloigner elle lui remet le testament. Jobin est tenté d'abord de le déchirer, mais il se retient, le rend à la jeune fille et lui demande alors humblement de la servir en qualité de domestique.

Redire les mille petites péripéties de ce drame à deux acteur, nous mènerait trop loin. Qu'il nous suffise de dire que le paysan, c'est Hoffman, la paysanne Mlle Page, et que tous deux mettent à faire ressortir les spirituelles délicatesses du dialogue, le premier tout ce qu'il possède d'entrain et de merveilleux naturel, la seconde toute sa grâce accoutumée, et même plus qu'accoutumée. Les auteurs ont été nommés au milieu des bravos.

Bouffé est l'honneur des caissiers, mais il est à cheval sur le proverbe : *Tel qui rit vendredi, dimanche pleurera*; lorsqu'un bonheur lui arrive le vendredi, il fait tout ce qui est en lui pour remettre sa joie au lendemain. L'espace nous manque pour raconter l'intrigue ingénieuse que les auteurs ont bâtie là-dessus; mais nous devons dire que Bouffé, dans ce rôle, a retrouvé toute la vigueur et l'entrain de ses meilleures compositions.

MM. Alboize et Lopez nous transportent à la cour de Charles II, ce successeur de Cromwell, qui perdit si gaiement, en de futiles plaisirs, son trône restauré dans le sang. Saint-Evremond avait été envoyé près de lui comme ambassadeur, non pas pour discuter sur la liberté des nations ou le bonheur des peuples : les royalistes ne s'occupent pas de ces misères. Saint-Evremond avait la haute mission de séduire toutes les maîtresses du roi, ce qui n'était pas mince besogne, car ce chef des protecteurs de la famille et de la propriété aimait fort à couvrir les femmes de ses sujets de sa protection particulière.

Pour varier, il s'était épris d'une certaine orangère, non pas qu'elle fut jolie ou attrayante, mais parce que c'était nouveauté pour lui. Saint-Evremond s'était mis, comme de coutume, à poursuivre aussi l'orangère. Mais les dames de la cour ont vent de l'intrigue ; elles se déguisent en femmes du peuple au premier acte, en femmes honnêtes au second. L'orangère les éclipse; elle devient maîtresse en titre du roi, puis, en noble fille, s'empresse de renoncer à son sceptre, pour le remettre aux mains de l'épouse légitime qu'elle lance avec Charles II dans un carrosse fermé, sur la route de Gretna-Green. Il y a quelques jolies situations dans ce vaudeville; la majesté royale y est traitée à peu près avec les égards qu'elle mérite, mais il a le grand défaut de placer au premier plan une actrice qui rappelle Mlle Déjazet à peu près comme M. Louis Bonaparte rappelle l'empereur Napoléon.

— *Les femmes saucialistes* du théâtre Montansier est une satire effrontée contre George Sand, écrite d'un ton grossier, ignoble et haineux Cependant comme parmi ces platitudes, il y a çà et là certains calembours de mauvais goût dont l'inattendu fait rire, on s'est contenté de siffloter.

FAITS DIVERS.

La *Gazette des Tribunaux* annonçait ce matin la mort de l'honorable M. Dupont (de l'Eure). Cette nouvelle est heureusement démentie ce soir par l'*Estafette*.

« M. Dupont (de l'Eure), dit ce journal, qui avait éprouvé une légère indisposition il y a huit jours, est aujourd'hui parfaitement rétabli. Nous tenons ce fait d'un honorable représentant d'Eure-et-Loir. »

— On assure qu'un dissentiment assez prononcé s'est manifesté dans le cabinet au sujet de la destitution de M. Carlier, chef de la police municipale, que plusieurs des ministres réclament, à cause de la conduite qu'il a tenue lors de la dernière émeute du boulevard Saint-Denis et de l'arrestation des représentants du peuple. (*Estafette.*)

— Le sergent Bertrand, du 74e régiment de ligne, mis en jugement devant le 2e conseil de guerre pour violation de sépultures, a été aujourd'hui interrogé par le capitaine-rapporteur, qui s'est transporté à cet effet à l'hôpital du Val-de-Grâce, où ce sous-officier subit en ce moment un traitement, par suite des blessures qu'il a reçues dans le cimetière du Montparnasse, au moment où il a été arrêté par les gardiens.

— On assure que par un arrêté du président de la République, en date du 21 avril, M. Delacour a été nommé chargé d'affaires titulaire à Vienne, où il réside depuis le mois de février 1848, en qualité de chargé d'affaires par intérim. M. de Talleyrand, ancien second secrétaire d'ambassade à Madrid, a été nommé premier secrétaire de la légation de Vienne.

On dit également que M. de Gabriac, autrefois second secrétaire d'ambassade à Vienne, se rend à Constantinople pour faire l'intérim du premier secrétaire M. de Reculot, actuellement en congé (*Gazette de France.*)

— M. l'abbé Châtel a été arrêté hier matin, à quatre heures et demie, dans son domicile, passage Dauphine. A la suite d'une longue perquisition, de la saisie de plusieurs manuscrits et de l'apposition des scellés sur son cabinet, M. Châtel a été conduit à la préfecture par un commissaire de police.

— On a répandu le bruit d'une altercation entre M. le président de la République et son cousin. Nous sommes autorisés à déclarer que, depuis son retour d'Espagne, M. Napoléon-Jérôme Bonaparte n'a pas reçu d'audience du président et qu'ils ne se sont rencontrés nulle part. D'ailleurs, si M. le président de la République doit se montrer sévère envers tous les membres de sa famille qui ne se conforment pas strictement à leur devoir, il ne rompt point pour cela les liens qui les attachent à lui. (*Moniteur.*)

— Les typographes-imprimeurs sont invités à se rendre dimanche matin, chez Schneider, rue d'Erfurth, pour le tirage des listes électorales du comité.

— Nous lisons dans la *Voix de la Vérité* :

« Le passage du président de la république, se rendant à Troyes, a été marqué dans une petite localité par un incident assez curieux. Au moment de l'arrêt du train quasi-impérial, un homme du peuple, vieil ouvrier du sol, après l'avoir été de la grande gloire militaire, s'est avancé vers le wagon qui avait l'honneur de voiturer le prince, et là, d'une voix à faire trembler les échos de la vallée, il s'est écrié : Vive Napoléon !... Le sourire du remerciement effleurait déjà les lèvres du chef du pouvoir exécutif, quand le bonhomme, se reprenant pour compléter sa pensée, a ajouté : Vive Napoléon... qui est mort ! Là-dessus on a sonné, et le train a continué sa route. »

— M. Léclaire, peintre en bâtiments, inventeur du procédé qui supprime l'emploi de la céruse, a été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

— On lit dans le *National* :

« Il est un théâtre entre tous qui ne se tient pas pour satisfait de battre monnaie avec la réaction : il lui faudrait encore les applaudissements du public, et lorsque des spectateurs, usant de leur droit, se permettent de siffler un spectacle qui leur déplaît, on se hâte de leur imposer violemment le silence... de l'approbation.

« C'est ainsi que, ce soir, une quarantaine de jeunes gens appartenant aux lycées de Paris, s'étaient réunis au Vaudeville ; quelques-uns d'entre eux ayant pris la liberté grande de ne pas trouver de leur goût les scènes de *la Foire aux Idées*, où la représentation nationale se trouve insultée, la police est intervenue et a brutalement expulsé les opposants. Leurs camarades, indignés, n'ont pas tardé à les suivre. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est le motif allégué par « les expulseurs. » Le public ayant accepté la pièce, il n'est plus permis, disent-ils, de la siffler. Nous en demandons bien pardon au Vaudeville, mais le droit qu'on achète en entrant est imprescriptible, et les jeunes gens, qui ne sont pas, — Dieu merci ! — voués à la réaction, font bien d'en user. »

— Demandre et Casanova, agents de la maison de justice militaire, comparaissaient mardi devant le 1er conseil de guerre de Paris, sur la prévention d'avoir favorisé l'évasion de Barthélemy et Lacambre, insurgés de juin.

Casanova a été déclaré non coupable, et Demandre condamné à trois mois de prison.

— Lord Brougham, dans la séance du 30 avril, à la chambre des lords, dit l'*Estafette*, s'est élevé avec force contre le triumvirat romain, auquel il impute la spoliation des musées de Rome, et contre Mazzini, qu'il accuse de n'avoir pas empêché le meurtre de M. Rossi. Le noble lord va jusqu'à appeler Mazzini *un ministre de l'assassinat.*

Nous sommes autorisés à déclarer que *pas un musée* de Rome, pas un musée de l'Etat romain n'a été dépouillé de quoi que ce soit ; que les objets d'or et d'argent et les cloches pris aux innombrables églises de Rome pour pourvoir à la défense du pays, ont été d'abord soumis à une commission spéciale qui avait l'ordre d'épargner tous les objets d'une valeur artistique quelconque ; que rien de précieux sous le rapport de l'art n'a été détourné, même dans les établissements purement pontificaux.

Quant à l'accusation portée contre Mazzini, elle est du dernier ridicule ; à l'époque du meurtre de M. Rossi, Mazzini se trouvait en Suisse, retiré chez un ami, et ne prenant aucune part active aux affaires politiques; l'assassinat, fort regrettable sans doute, du diplomate français est un fait personnel, comme tout le monde a dû le reconnaître en Italie, et qui a été accompli sous le ministère dont M. Rossi même avait la présidence, le pape Pie IX siégeant au Vatican.

— Deux militaires de la garnison de Châteauroux ayant assisté au banquet électoral de l'Indre, ont été mis en prison pour huit jours en rentrant à la caserne ; nous signalerons ce fait à la justice de M. le colonel du 52e de ligne. (*Journal de l'Indre.*)

— Voici une lettre qu'un soldat de la garnison de Paris a écrite à sa mère, habitant les environs de Clermont. Nous copions textuellement :

« Paris, le 28 mars 1849.

» Ma chère mère,

» Tout ce que je puis vous dire, c'est qu'il se passe des choses arbitraires, et que la police nous traque comme des bêtes. On ne peut rien dire, nous ne savons plus où aller, il y a beaucoup d'endroits qui nous sont consignés, défense de lire les journaux démocrates. Je vous en dirais bien davantage, mais j'ai peur que ma lettre ne parvienne pas.

» Si elle tombait entre les mains de la police je serais sûr d'aller en Afrique. Il y a vingt camarades qui n'en ont pas fait autant et qui sont partis pour l'Afrique; je vous laisse à penser qu'on nous fait toute espèce de choses arbitraires; nous sommes menés pire que des esclaves; je crois que l'on veut nous faire accroire que la République est impossible, mais ils se trompent, les soldats sont plus républicains que jamais. » (*Eclaireur républicain.*)

— On nous assure que cinq Polonais réfugiés, qui avaient été admis, vu leur état de maladie, à l'hôpital militaire de Metz, ont été invités à en sortir le 1er mai. Ainsi le gouvernement républicain non-seulement retire les subsides aux Polonais, mais encore il leur refuse les secours qui, en France, sont généralement accordés à tout le monde ; cette expulsion de cinq proscrits malades sera peut-être un bouquet agréable à Louis-Philippe.

(*Républicain de la Moselle.*)

— On lit dans le *Peuple* :

« Tous les soirs il s'ouvre dans Paris des réunions bonapartistes, légitimistes, et tous les soirs ces réunions finissent aux cris de : Vive la République démocratique et sociale ! La contagion gagne la banlieue et les villages.

» Hier soir, M. le maire de Vanves avait fait annoncer, au son du tambour, une réunion électorale de la part du comité de la rue de Poitiers. M. le maire voulait faire voter de confiance sa liste bonapartiste aux paysans de Vanves. Mais tout-à-coup, à l'heure de la réunion, arrivent de Vanves, d'Issy, de Montrouge, de Paris, les électeurs curieux de connaître la liste de M. le maire. Devant cet auditoire inattendu, M. le maire pâlit, bredouille, il ne veut plus annoncer sa liste. On l'interpelle; enfin il balbutie les noms, les fameux cinquante noms au milieu des rires.

Alors trois socialistes montent tour à tour à la tribune, la liste de la rue de Poitiers est aplatie; celle du peuple, après quelques explications, acclamée, applaudie des paysans, et enfin votée par eux au milieu du plus ardent enthousiasme. Les visiteurs socialistes ont été reconduits fraternellement par l'immense majorité des paysans de Vanves, à plus d'une demi-lieue, aux chants de la *Marseillaise* et d'autres chants patriotiques.

— Nous lisons dans le même journal :

« Nous étions étonnés que les réunions électorales, dont le royaliste Larochejaquelein est l'initiateur, soient aussi nombreuses. Mais voici que nous apprenons aujourd'hui par quels moyens le grand-prêtre sait faire le nombre : tous les serviteurs-laïcs des églises, portiers de couvents, loueurs de chaises et donneurs d'eau bénite, sont forcés, sous peine de destitution, d'assister aux *clubs*. Sans cela, ils sont renvoyés sans aucun scrupule.

» Un bedeau que nous connaissons, malade depuis plusieurs jours, a été obligé de présenter un certificat de médecin constatant sa maladie. Nous défions le démenti. »

— Le *Courrier de la Gironde* publie la liste des candidats de la Seine élus par le comité démocratique-socialiste, et, dans sa rage de voir tant d'union entre les diverses nuances du parti républicain, il ajoute des réflexions platement injurieuses, des rapprochements qu'il s'efforce de rendre plaisants. Il appelle cette liste *une œuvre de jésuitisme perfectionné* : c'est toujours la fable de la *besace.*

Vous vous étonnez, ô *Courrier de la Gironde!* qu'il y ait union dans le camp d'hommes qui depuis longues années combattent pour un même principe, et qui n'étaient divisés que sur les moyens et non sur le but ; ce qui nous aurait bien plus étonnés, nous, démocrates, c'eût été de voir la concorde régner dans votre coterie d'ambitieux avides et éhontés, dans cette coalition d'intérêts égoïstes, sans foi aucune, sans autre principe que le *chacun pour soi*, sans autre but que la satisfaction personnelle.

Aussi, unis pour renverser la République qui les avait honteusement chassés, vos impuissants amis se sont-ils bien vite divisés sur les questions de personnes; quand il a fallu choisir des chefs dans cette armée d'intrigants, personne n'a plus voulu être soldat. Que peut, en effet, une coalition d'intérêts contre un principe?

ROBERT-MACAIRE ET BERTRAND. — La *Vraie République* a publié hier une histoire symbolique où figurent ces deux personnages et qui éclaircit d'une manière fort spirituelle la question de la propriété du soir. Cet article est du citoyen Thoré ; nous le reproduirons prochainement.

LE GÉNIE DES INTERPRÉTATIONS. — Si la garde nationale n'avait pas crié Vive la République pendant la cérémonie du 4 mai, les blancs n'auraient pas manqué de dire : On ne veut plus de la République. Les acclamations républicaines ayant été fort énergiques, les blancs se consolent en disant : « Les gardes nationaux crient Vive la République à tue-tête : ils ont donc bien peur qu'on ne la leur prenne, leur République ! »

BULLETIN DU CHOLÉRA. — Dans la journée du 2 mai, il y a eu 83 décès, ainsi répartis : 1er arrondissement, 2 à Beaujon et 1 à l'Hôpital militaire. — 2e arrondissement, 7 à domicile. — 3e arrondissement, 3 à domicile. — 4e arrondissement, 1 à domicile. — 5e arrondissement, 8 à domicile et 9 aux hôpitaux. — 6e arrondissement, 6 à domicile. — 7e arrondissement, 2 à domicile. — 8e arrondissement, 6 à domicile et 3 aux hôpitaux. — 9e arrondissement, 3 à domicile et 11 à l'Hôtel-Dieu. — 10e arrondissement, 7 à domicile et 7 aux hôpitaux. — 11e arrondissement, 1 à domicile. — 12e arrondissement, 2 à domicile, 1 à la Salpétrière, 2 à la Pitié, 1 à l'hôpital Cochin. — C'est donc 46 décès à domicile et 37 aux hôpitaux.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 f.	11 f.	6 f.
DEP. ET ETRANG.	32	17	9
PAYS à surtaxe	50	26	14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DÉP., ÉTR... 8 — 4 — 2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16, Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	40 c
Cinq à 9 —	30	Réclames-notices	1 —
Dix fois et plus	20	Faits de publicité	1 fr. 50

L'un des gérants : G. TANDON.

Spectacles du 5 mai.

THEATRE DE LA NATION.—Le Prophète.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Adrienne Lecouvreur.
OPERA-COMIQUE.—Les Monténégrins.
ODEON.—L'Ecole des Maris, la Famille.
THEATRE-HISTORIQUE.—Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE.—Le Bouquet, Premières amours, le Lorgnon, l'Hurluberlu.
VAUDEVILLE.—Prétendants, Breda, J'attends un omnib., 2e n° de la Foire.
THEATRE MONTANSIER.—Père et Portier, Voyage sentimental, les Femmes, le Caporal.
VARIETES.—Deux font la paire, les Beautés, Jobin et Nanette, Mme Larifla.
GAITE.—La Nonne, le Pacte.
AMBIGU-COMIQUE.—La Part du roi, Drame de famille.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—Murat.
THEATRE DU LUXEMBOURG.—Mariage d'amour.
FOLIES.—Mathieu, Gibier du roi, Mme Gibou et Mme Pochet, le Mobilier.
DELASSEMENTS-COMIQUES.—Culottes et cotillons.
CIRQUE DES CHAMPS-ELYSÉES (carré Marigny.)
THEATRE CHOISEUL.—Le Choriste, la Fille du Rampailleur, Arlequin et Colombine, l'Entresol au paradis.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 123. — ÉDITION DU MATIN. — Dimanche 6 Mai 1849.

[illegible] (MATT.) — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 5 MAI.

LISTE, PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE, DES CANDIDATS A L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, VOTÉE PAR LE COMITÉ DÉMOCRATIQUE-SOCIALISTE DES ÉLECTIONS.

1 BAC (Théodore).
2 CABET.
3 CHARASSIN (Frédéric), homme de lettres.
4 CONSIDERANT (Victor).
5 D'ALTON-SHÉE.
6 DEMAY, lieutenant de chasseurs à pied.
7 GENILLIER, professeur de mathématiques.
8 GREPPO.
9 HERVÉ, rédacteur de la *République*.
10 HISAY, ouvrier méc[illegible].
11 LAGRANGE.
12 LAMENNAIS.
13 LANGLOIS, rédacteur du *Peuple*.
14 LEBON (Napoléon).
15 LEDRU-ROLLIN.
16 LEROUX (Pierre).
17 MADIER DE MONJAU aîné, avocat.
18 MALLARMET, ouvrier en bronze.
19 MONTAGNE, ouvrier tailleur de limes.
20 PERDIGUIER (Agricol).
21 PROUDHON.
22 PYAT (Félix).
23 RIBEYROLLES.
24 SAVARY, ouvrier employé au gaz.
25 THORÉ.
26 VIDAL (François), publiciste.

CANDIDATS MILITAIRES :

27 BOICHOT (Jean-Baptiste), sergent-major des carabiniers au 7e léger.
28 RATTIER (Edmond), sergent au 48e de ligne.

RÉUNION GÉNÉRALE des délégués des 14 arrondissements de la Seine au Comité démocratique socialiste des élections, aujourd'hui DIMANCHE 6 mai, à 2 heures précises, impasse de la Grosse-Tête, 8, rue Saint-Spire.

Le Comité démocratique socialiste des élections nous fait parvenir la communication suivante :

Au Peuple !

Les ressources pécuniaires du Comité démocratique socialiste sont tout-à-coup taries par la suspension des réunions électorales.

Les dépenses pour frais de local, de bureau, de correspondance, d'impression des circulairez, et surtout DE LA LISTE, vont devenir impossibles.

Le Comité fait appel à tous les démocrates socialistes. Il les adjure, au nom de la cause, de s'imposer encore un sacrifice. Il espère que le peuple, qui a su trouver des sommes considérables pour racheter ses journaux des griffes du fisc, donnera une dernière obole pour achever son œuvre électorale, et assurer le triomphe de la liste.

Des souscriptions sont ouvertes dans tous les bureaux des journaux démocratiques, et au siège du Comité, impasse des Bourdonnais, 6.

Les souscriptions en faveur du Comité démocratique-socialiste sont reçues dans les bureaux des journaux démocratiques : au siège du comité, impasse des Bourdonnais, 6 ; — chez le citoyen Sergent, 44, rue Descartes, cabinet de lecture ; — Dufélix, 4, rue des Jeuneurs ; — Jouanne, cour Saint-Martin ; — à l'association des marchands de vin, rue Jean-Robert ; — Hibback, rue de l'Echiquier, 34 ; — à Bercy, chez le citoyen Marteau père, 32, sur le port de Bercy ; — chez le citoyen Victor Sellier, rue Neuve-Saint-Nicolas, 4.

Une souscription en faveur du comité démocratique-socialiste des élections est ouverte à Belleville ;

Rue de Beaune, 65, chez le citoyen Périer, lieutenant-colonel ;

Rue de la Marre, 38, chez le citoyen Lemire, docteur en médecine.

Assemblée Nationale.

Les manifestations éclatantes faites à la cérémonie d'hier par la garde nationale, en faveur de la République, la confiance calme et imperturbable de la population parisienne, au milieu des complots ténébreux de ses ennemis, les violences exercées sur les sous-officiers et soldats par quelques chefs de l'armée, défrayaient aujourd'hui toutes les conversations sur les bancs de l'Assemblée nationale.

Aussi n'a-t-elle écouté qu'avec indifférence la discussion sur la révision des pensions injustement accordées à d'anciens préfets de Louis-Philippe, et a-t-elle été peu émue des scandales administratifs que cette discussion a révélés. Le principe de la révision a été admis à une telle majorité, que M. Léon Faucher, ministre de l'intérieur, qui n'avait pas osé prendre la parole, est venu, après un premier vote, déclarer que le ministère ne s'opposait pas à l'adoption de la loi, et que lui et ses amis particuliers ont dès lors cessé de prendre part au vote par assis et lever.

Puis l'Assemblée a repris la discussion du budget de la guerre, lequel s'est traîné sans incident remarquable jusqu'à six heures.

Le bruit a couru aujourd'hui à la bourse que les nouvelles d'Italie parvenues au Gouvernement annonçaient un échec subi par l'expédition française devant Rome. Nous ajoutons peu foi à ce bruit ; cependant il est reproduit ce soir par l'*Estafette* et la *Gazette de France*, sous une forme qui lui donne quelque consistance :

« Nous croyons pouvoir affirmer, dit l'*Estafette*, que le Gouvernement a reçu aujourd'hui une dépêche télégraphique qui lui annonce que la division sous les ordres du général Oudinot a éprouvé un grave échec.

« Les détails manquent. »

Voici la version de la *Gazette* :

Le bruit courait aujourd'hui à l'Assemblée que le gouvernement avait reçu par dépêche télégraphique des nouvelles graves de notre expédition à Rome. On disait que les troupes avaient été attirées dans un guet-apens ; accueillies d'abord avec des démonstrations de joie, elles n'avaient pas tardé à être assaillies à l'improviste. On ajoutait qu'après un combat opiniâtre, mais très meurtrier, elles auraient été obligées de se retirer.

» Nous aimons à croire que cette nouvelle est fausse ; dans tous les cas, nous attendons avec impatience les explications du gouvernement. »

Dérision !

Admirez la justice, la logique et le bon goût de ce reproche adressé par les grands politiques du *Journal des Débats* aux membres du gouvernement romain :

Il est extraordinaire que ce gouvernement, si résolu et si belliqueux en paroles, *ait manqué de prévision et de vigilance au point d'ignorer jusqu'au dernier moment qu'une expédition faisait voile pour Civita-Vecchia*. Il ne l'a su que le 24 au soir, quand la capitulation était déjà conclue. Dans la matinée du même jour, à la séance de l'Assemblée constituante, des interpellations étant adressées au triumvirat sur les bruits de préparatifs qui se faisaient à Marseille et à Toulon, M. Mazzini a répondu que l'Assemblée nationale de France avait, dans sa séance du 17, voté des fonds pour une expédition vers les côtes de l'Etat romain, mais qu'on ne savait pas si cette menace serait effectuée, et que d'ailleurs le *gouvernement triumviral n'avait reçu à ce sujet aucun avis officieux ou officiel*.

Voyez-vous ça ! Comme si le gouvernement républicain de Rome n'aurait pas dû prévoir que la République française avait l'intention de violer le droit des gens à son égard, et de combattre à Rome le principe de souveraineté du peuple en vertu duquel elle existe à Paris ! Comme si ces innocents Romains avaient besoin d'un avis *officieux* ou *officiel* du gouvernement français pour croire à l'intervention de ce gouvernement dans leurs propres affaires ! Comme s'ils devaient attendre une invasion perfide et une trahison flagrante pour douter de la loyauté de la France ? Quelle candeur ! quelle innocence ! quels hommes d'État que ces Romains !!!

Guet-apens de Moulins.

On lit dans la *Constitution de l'Allier* les détails suivants sur la tentative d'assassinat dont trois représentants ont failli être victimes :

A sept heures et demie, M. Ledru-Rollin est monté en voiture devant l'hôtel de l'Allier. Arrivé à la hauteur du pavillon de l'horloge, sa voiture a été arrêtée par des gardes nationaux commandés de piquet ; ceux-ci se sont précipités sur les chevaux et la voiture qu'ils ont bientôt complètement entourée. Alors, oubliant les lois sacrées de l'humanité, de la protection que l'on doit à tout citoyen libre, et surtout à un représentant du peuple, ils ont percé la voiture de M. Ledru-Rollin de coups de baïonnettes qui ont pénétré dans l'intérieur ; d'autres donnaient des coups de crosse de fusil pour briser les roues. En face du danger, le postillon a eu la présence d'esprit de fouetter ses chevaux avec vigueur, et de les lancer au grand galop. Au bout de peu d'instants, la voiture était hors de la portée des agresseurs.

Nous rapportons les faits qui précèdent sur des témoignages dignes de foi ; toutefois, nous serions heureux d'enregistrer un démenti donné à ces actes sauvages, plus dignes d'un peuple barbare que d'une nation civilisée. — Nous le désirons pour l'honneur de la ville de Moulins qui a toujours été connue par les mœurs pleines de douceur de ses habitants et ses habitudes d'hospitalité.

On dit que la justice informe et qu'une enquête se prépare ; nous la suivrons dans toutes ses phases. Il faut que la vérité se fasse jour, et que l'on sache quels sont les auteurs de ces provocations qui ont failli ensanglanter la ville de Moulins.

Nous manquons, du reste, de détails circonstanciés sur les incidents de cette déplorable affaire. Les renseignements arrivent peu à peu pour se grouper autour des faits principaux. S'ils se confirment dans toute leur étendue, sans doute la tribune de l'Assemblée nationale en retentira bientôt, et le parti qui s'est livré à de si horribles excès sera jugé par la France entière.

Cet article paraissait avant que la *Constitution de l'Allier* connût le procès-verbal de la séance dans laquelle M. Ledru-Rollin a signalé cette scène, digne d'Avignon en 1815.

Esprit de l'Armée.

ARRESTATION DU SERGENT BOICHOT.

Le calme admirable du peuple pendant la journée d'hier, n'a fait, à ce qu'il paraît, qu'exciter la mauvaise humeur et les dispositions arbitraires de M. le général Changarnier. La colère de l'honorable gouverneur de Paris ne pouvant s'exercer en grand, s'est appesantie sur un humble sergent coupable d'avoir accepté la candidature qui lui était offerte par ses concitoyens.

Le sergent-major Boichot, du 7e légers, candidat de l'armée et du peuple de Paris, ayant refusé de se désister de cette candidature, a été arrêté hier à l'issue de la revue par ordre du général Changarnier.

La nouvelle de cette arrestation a produit une émotion des plus vives dans le bataillon dont Boichot fait partie. Voici sur les faits graves qui se sont produits hier soir dans le camp barraqué des invalides, des détails qu'on nous communique et que nous donnons sans autres réflexions :

Le soir, après l'appel, le premier bataillon du 7e léger demande avec instance quels sont les motifs pour lesquels le sergent-major Boichot a été mis en prison, et comme on leur répond que c'est parce qu'il a accepté une candidature, la plus vive effervescence se manifeste dans le bataillon. Un cri unanime se fait entendre : — Qu'il sorte ! qu'il sorte ! Tout le monde est sur pied. Les sous-officiers comme le reste des soldats sont en manches de chemises et se dirigent vers la prison.

On s'empare de pioches et de haches ; on enfonce la porte, on fait brèche dans le mur, une issue est pratiquée ; les cris de : « Vive la République ! à bas les tyrans, nous n'en voulons plus ! » continuent à retentir.

Boichot refuse de sortir : « mes amis, dit-il, je vous remercie ; on croirait que c'est un coup monté, laissez-moi. » Alors on l'emporte avec des témoignages d'enthousiasme, et un moment après Boichot, ayant pu se dégager de leurs bras, rentre dans sa prison.

Le commandant arrive, et les officiers avec lui ; à sa vue, les cris recommencent : « Nous voulons la liberté de Boichot ! » Le commandant leur explique que c'est par ordre de Changarnier, qu'il n'y peut rien ; que plus tard, néanmoins, il emploiera son intervention en faveur de Boichot. Un hourra s'élève : « A bas Changarnier ! il nous faut une réforme ! Vive la République ! »

Le commandant tire son épée : « Vive le commandant ! crie le bataillon. Vive le commandant ! A bas l'épée ! »

Le colonel survient ; il fait sortir la garde et commande de croiser la baïonnette. La garde croise la baïonnette et ne remue pas.

Le colonel fait commander vingt hommes par compagnie avec leurs armes. Personne ne vient. Un lieutenant fait entendre ces paroles : « Allons chercher le 42e pour arrêter tous ces coquins ! »

L'indignation amène le plus grand tumulte ; le commandant, dans le désordre général, a sa tunique déchirée, l'adjudant perd une de ses épaulettes, le lieutenant est forcé de remettre son épée au fourreau, pour éviter des suites plus graves ; on s'empare du commandant, on le renferme de force dans la salle du rapport.

Le colonel, se faisant entourer de la garde, adresse aux soldats quelques remontrances et les invite à rentrer dans leurs chambres. On ne se retire qu'après avoir obtenu la mise en liberté de Boichot. La tranquilité se rétabli vers onze heures du soir.

Le lendemain on se lève tout agité. Des groupes se forment dans la cour ; les officiers cherchent à calmer les esprits. A sept heures le colonel assemble le bataillon, fait former le carré, et seul, au milieu, il fait une harangue dans le style de la République honnête et modérée. — Il y a des galopins dans le régiment qu'il ne faut pas écouter ; ils suivent de mauvais principes ; il ne faut pas aller à la barrière, etc. — On se retire en murmurant, fort peu convaincus et très-contrariés. Le discours n'avait rien concilié du tout.

Les compagnies d'élite sont commandées pour monter la garde à l'Elysée chez Bonaparte. Mais comme on a appris que cinq voltigeurs et des carabiniers sont désignés pour les cellules de l'Abbaye, on déclare hautement qu'on ne montera pas la garde sans eux.

On rappelle pour la garde, personne ne se présente. Voilà le commandant désespéré. Les compagnies ne marcheront pas sans ceux de leurs camarades désignés pour l'Abbaye, elles obtiennent enfin ce qu'elles demandent et vont remplir leur service.

Pendant le défilé de la garde, Boichot est ramené dans la prison du corps, tout le bataillon ayant déclaré que si on voulait incarcérer Boichot à l'Abbaye, il s'y opposerait en masse et les armes à la main.

Les démocrates du 7e léger répètent maintenant que si on les renvoie de Paris ils feront de la propagande sur leur route, et dans leur nouvelle garnison gagneront des prosélytes à la République *démocratique et sociale*.

M. Napoléon Bonaparte adresse au *Siècle* la lettre suivante :

Paris, ce 4 mai 1849.

Monsieur le rédacteur,

Je m'étonne que le *Moniteur* contienne un démenti donné à un bruit trop absurde pour être relevé. Si je n'ai pas vu M. le président de la République, c'est que je n'ai pas cru devoir aller à l'Élysée depuis mon retour.

Quant à la phrase qui dit que « le président doit se montrer sévère envers tous les membres de sa famille qui ne se conforment pas strictement à leur devoir, » elle ne peut s'appliquer à moi ; ce que j'ai fait, j'avais le droit et le devoir de le faire.

Je ne veux pas signaler ici ceux qui ont manqué aux convenances, mais si les ministres sont désireux de faire connaître la vérité, qu'ils donnent des explications à la tribune nationale. C'est là que je leur répondrai.

Recevez, etc. NAPOLÉON BONAPARTE.

A propos d'une réunion des Amis de la Constitution du 2e arrondissement, salle Sainte-Cécile, le journal la *Vraie République* publie une lettre qui contient de graves erreurs.

Ainsi, il n'est pas exact de dire que la séance a été levée au milieu du tumulte, après une interpellation adressée à M. Crémieux. Quelques paroles de M. Flocon, dont la présence à la tribune a été saluée par les cris unanimes de *Vive la République démocratique !* ont suffi pour rétablir le calme et le silence. M. Crémieux a continué son discours. Après lui ont été encore entendus MM. Sénart et Billault.

A PROPOS DE Jésus-Christ en prison.

A M. L'ABBÉ MIGNE, Gérant de la Voix de la Vérité, *imprimeur-marchand libraire, éditeur des* Pères de l'Eglise, etc.

Monsieur,

« C'est en vous couvrant le visage, et les yeux pleins de larmes, » que vous reproduisez, d'après la *Démocratie pacifique*, l'annonce de JÉSUS-CHRIST EN PRISON. Une douleur si vive a droit de me surprendre. Si j'ai pensé à la *Voix de la Vérité* en écrivant mon livre (ce que je ne me rappelle pas), assurément j'ai dû croire qu'il produirait sur vous un résultat tout différent. Montrer en Jésus et dans les plus éclatantes lumières de la religion, le chef et les pères du socialisme, tel est mon but. L'effet inévitable d'une pareille entreprise sera d'inspirer à mes contemporains le désir de faire connaissance avec les écrivains sacrés ; et par suite, d'accroître immodérément votre clientelle. Grâce à moi vous vous retirerez peut-être dix années plus tôt et je vous rends ce *service* gratuitement ; réclames, annonces tout est gratuit. Je préviens même ici les souscripteurs que les lettres non-affranchies seront scrupuleusement refusées. A la vérité, les socialistes ont cela de commun avec les premiers chrétiens (passez-moi cette assimilation sacrilége), qu'il n'y a pas parmi eux beaucoup de gens jouissant de ce qui s'appelle une fortune honnête et modérée, mais en revanche ils sont de ceux qui ne vivent pas seulement de pain, à tel point que la passion des livres a fait tort à la caisse d'épargne recommandée par M. Ch. Dupin dans maints « discours prononcés en faveur du peuple français, » mais formellement condamnée comme une institution païenne par Jésus-Christ lui-même dans son discours sur la montagne. Il y aurait donc moyen de s'arranger avec eux ; vous leur donneriez du temps en les faisant payer plus cher, comme il est d'usage avec les pauvres. Voilà ce que je vous offre, Monsieur ! Cependant, qu'arrive-t-il ? Vous versez toutes les larmes de votre corps, et non pas des larmes de joie à ce qu'il semble, mais des ruisseaux de honte et des torrents d'indignation.

Peut-être est-ce de l'habileté ; un procédé commercial très-efficace pour induire la pratique en dépense consiste à feindre une grande indifférence à l'endroit de la vente. J'affirme, vous niez, on voudra vérifier : en vente chez M. Migne, au Petit-Montrouge, rue d'Amboise, près la barrière d'Enfer ; cela est sans doute bien joué, et je vous avoue que je suis fort peu entendu aux affaires.

Car enfin, s'il était vrai que vous vous fussiez couvert le visage en reproduisant l'avis de la *démocratie* (ce qui est une attitude fort incommode pour écrire), et si tous ces mots sonores « impiétés, profanations, sacriléges, » — avaient dans votre pensée le sens que de candides lecteurs pourront leur attribuer, je ne m'expliquerais pas que vous ayez attendu jusqu'à ce jour pour vous abandonner à cette pieuse douleur.

Si impie, si blasphématoire, si sacrilège que soit ce titre : JÉSUS-CHRIST EN PRISON, ce n'est autre chose qu'un pendant fort régulier à cet autre : JÉSUS-CHRIST DEVANT LES CONSEILS DE GUERRE. Or, de

ce dernier vous n'avez soufflé mot. Est-ce là, monsieur l'éditeur, le rôle d'un abbé sincèrement convaincu que des publications de ce genre sont à la fois un outrage envers la religion et un piège tendu à la simplicité des fidèles? Ne deviez-vous pas à la religion, à vos ouailles, à vous-même, de démasquer le piége et la fourberie? Aujourd'hui même où la récidive vient doubler le péril présumé, que faites-vous? Vous injuriez, en termes de sacristie, je le veux bien, mais le *Constitutionnel* en a fait tout autant. Est-ce à dire que votre foi religieuse doive se mesurer sur celle de votre confrère en modération, en honnêteté, en fortune, en famille, en propriété? Que le *Constitutionnel* se borne à m'accuser de détourner les textes saints de leur sens réel, cela se conçoit, car naturellement, sur la matière, cet estimable journal n'en sait pas très long; mais un prêtre est, par état, contraint à un rôle plus sérieux. On a droit d'attendre de vous que vous démontriez par où pèchent les assimilations que vous dénoncez; sans quoi, si boursouflés que soient les mots dont vous faites usage, on ne saurait y voir qu'un aveu déguisé de votre défaite.

J'ai dit et je répète,

Que la vie commune est obligatoire pour les chrétiens;

Que le christianisme proscrit absolument comme une exploitation impie, comme un vol, comme un assassinat, le prêt à intérêt, quel qu'en soit le motif et si minime que soit l'usure;

Que selon la doctrine des Pères, la terre est le patrimoine commun de l'humanité, et que nul ne peut légitimement en posséder en propre la plus minime parcelle;

Que chacun se doit absolument à tous; que ceux qui sont doués de facultés brillantes n'ont pas pour cela plus de droits, mais plus de devoirs que les autres;

Que toutes les richesses acquises en dehors de la vie commune sont injustes, reposant sur l'usurpation d'une partie du fonds commun et sur l'exploitation du prochain.

Que ce que chacun possède, il le possède non pour soi-même, mais pour l'utilité commune en étant simple dépositaire et non propriétaire; c'est pour lui une nécessité absolue de s'en faire le dispensateur; en donnant le riche restitue;

J'ai dit enfin, et je répète que l'humanité marche vers une ère de bonheur, vers la Jérusalem prophétisée; ce règne de Dieu que le Christ nous commande de chercher; cette société de paix et de délices où chacun se faisant tout à tous, les choses nécessaires à la vie seront données par surcroît; où l'esprit de Dieu se répandra sur toute chair, où tous les hommes, prêtres et rois régneront sur la terre.

Je dis ces choses avec le Christ, avec les Apôtres, avec les Pères, et vous avez imprimé trop de livres pieux pour que votre prote ne puisse vous apprendre à quelle autorité sacrée chacune de ces formules est empruntée. C'est là du Socialisme, et même du Socialisme très radical que, pour ma part, je crois profondément vrai, depuis la première jusqu'à la dernière lettre, sans en retrancher un point ni une virgule; mais devant lequel beaucoup de socialistes reculent. J'abhorre la société présente, je déteste comme mal acquises les richesses de ce monde, je reconnais pour mon chef et pour mon maître le socialiste Jésus.

L'assimilation est-elle vraie, est-elle fausse? Ce n'est pas le lieu d'affirmer, mais de prouver. Je pourrais, en usant de votre procédé, vous signaler comme des pharisiens, comme des apostats et des traîtres à la doctrine du Christ; je pourrais ajouter que vous seriez des premiers à demander le crucifiement de Jésus s'il revenait sur la terre, mais si je me bornais à le dire, sans déduire mon jugement de la comparaison des doctrines du Christ avec votre conduite, vous auriez le droit de ne pas vous préoccuper beaucoup plus de mes paroles, qu'il est juste que je ne me préoccupe des vôtres. Loin d'agir ainsi, je cite des textes qui démontrent la solidarité du Christ et du socialisme: ces citations sont-elles exactes? voilà la question, et c'est sur ce terrain, Monsieur l'imprimeur, que vous devez montrer votre foi dans les doctrines que vous éditez, votre confiance dans la condamnation que vous portez sur mes écrits.

Monsieur, je ne suis point un dévôt, cette franchise vous étonne sans doute; je ne veux pas me montrer animé de plus de piété que je n'en éprouve. Je suis catholique exactement comme j'aurais pu être musulman, par le hasard de la naissance. Je ne vais ni à la messe ni à confesse, et je ne crois à la vertu surnaturelle d'aucune des formalités religieuses. La robe du prêtre n'excite en moi, en même temps que le souvenir des services rendus naguères par l'Église, et des scandales de tout genre dont elle s'est souillée, qu'un sentiment de profonde commisération pour des hommes soumis à une discipline plus rigoureuse que celle du soldat, car, chez le soldat c'est la bête qui obéit, tandis que chez le prêtre c'est *l'autre*.

Je suis avant tout socialiste et homme de science; c'est par l'étude et par le raisonnement que j'en suis venu à reconnaître dans le Christ l'auguste fondateur de la foi de ce temps. Je confesse que Jésus a posé les bases de la société à venir, en enseignant l'unité d'où découle la fraternité, et qu'il en a formulé le code entier dans ces mots pleins de douceur: aimez-vous les uns les autres. Je crois que les Apôtres et que les disciples immédiats du Christ, et que les chrétiens des premiers temps ont été dans le cœur de la vérité, et j'admets très-bien que la mission du Christ se qualifie dans l'histoire par l'expression de RACHAT; d'où je conclus que racheté, par sa participation à la doctrine de Jésus, l'homme doit entrer en possession de sa nature réhabilitée, en jouissance du globe purifié. Toutefois, considérant que les choses de cette terre sont soumises à de certaines lois de développement, je comprends que la vie parfaite n'a pu être réalisée universellement dès l'époque du Christ, et que les dix-huit siècles qui nous en séparent ont été d'une nécessité absolue.

Cette longue et douloureuse histoire se résume en ces mots: Développement, initiation. Il fallait qu'un corps chargé d'enseigner la parole chrétienne initiât les peuples au dogme de la fraternité et les amenât à l'unité de croyance; de là l'église. Il fallait que l'unité nationale, préludant aux unités fédératives et à l'unité intégrale du globe fût constituée; de là la royauté. L'émancipation ne pouvait se faire que successivement; de là, la bourgeoisie arrivant la première au gouvernement, puis ensuite le prolétariat. Il fallait que l'homme apprît à se connaître et qu'il connût cette terre, son domaine; nécessité des sciences et des arts. Mais la royauté, l'église, la bourgeoisie, étant des instruments d'initiation, étaient des organes transitoires. La royauté a été. L'Église n'est plus dépositaire que d'une arche vide; la parole s'est répandue dans le monde; le laïque en sait autant que le clerc; et c'est en dehors de l'Église qu'a été créée la glorieuse série des moyens nécessaires à la réalisation des principes de Jésus. Déjà Roi, l'homme sera bientôt Prêtre, et tout annonce que le moment n'est pas loin où le troisième terme de la promesse sera réalisé, ce moment où les hommes régneront sur la terre. La phase de l'initiation est achevée, l'ère de l'émancipation va se clore, la rédemption est opérée. A travers dix-huit siècles, le temps où nous sommes donne la main à l'époque du Christ; et l'avenir qui déjà se lève salue en Jésus son premier fondateur. Voilà, Monsieur, ma croyance sincère basée sur l'étude de ce temps, sur celle de l'histoire, sur celle du christianisme, et vous pensez bien que ce n'est pas par des simagrées qu'on en aura raison.

Le travail que je publie sur cette matière, se compose, pour le moment, de quatre publications: *Jésus-Christ devant les Conseils de guerre*, qui a déjà paru; JÉSUS-CHRIST EN PRISON, qui va paraître, sont les deux premiers; les autres suivront immédiatement. J'ai divisé ainsi mon travail, afin d'en rendre l'acquisition plus facile aux bourses socialistes, bourses de vrais chrétiens. Encore un blasphème, direz-vous! Mais j'espère que, loin de vous en tenir là, vous voudrez bien me prouver, textes en mains, que vous étiez autorisé à vous couvrir les yeux et à remplir votre visage de larmes. Tout calcul fait, cette méthode ne saurait être nuisible à l'écoulement des éditions sacrées.

Agréez, citoyen prêtre et libraire, etc.

Victor MEUNIER.

Les Français à Rome.

Une émeute! une émeute! la politique de la république modérée se résume dans ce vœu. Une émeute à Paris, pour la comprimer, et se proclamer les sauveurs de la société; une émeute dans les Etats romains, pour la comprimer et se poser en sauveurs de l'ordre et de la catholicité. Une pauvre petite émeute les sauverait, mais l'émeute ne vient pas; à Rome comme à Paris le peuple est calme et unanime; en Romagne comme en France, il veut la république, et il la veut avec cette volonté ferme, avec cette ténacité qui ne se laisse pas troubler par les provocations.

Cette réaction papale, que la présence des troupes françaises devait provoquer, ne s'est manifestée nulle part. Rome est unanime comme Civita-Vecchia à vouloir le maintien de la République. Le général Oudinot l'a même si bien compris, qu'il a retiré complètement sa proclamation dans laquelle il parlait de l'anarchie romaine et faisait l'éloge de Pie IX, de sorte qu'elle est considérée comme non-avenue, et qu'il ne reste d'officiel que la déclaration toute conciliante de M. Espivent.

A Rome, il y a unanimité en faveur de la République. « Nous devons, dit le *Contemporaneo*, remercier le ministère français de son expédition, puisqu'elle a donné l'occasion à toutes les classes de la société d'une manifestation énergique et tellement imposante, que le gouvernement français ne peut plus douter que la République ne soit voulue par l'immense majorité du peuple romain. Rome, dans l'espace de 24 heures, a donné le bel exemple de l'union en une seule volonté: gouvernement, assemblée, peuple, soldats, garde nationale, et de l'avoir exprimée solennellement, sans tumulte aucun, avec dignité, avec calme, mais avec force. L'arrivée des Français aura constaté ce fait, que trois millions d'Italiens, après avoir secoué librement le joug d'une caste qui pesait sur eux depuis tant de siècles, et avoir proclamé le gouvernement républicain par le suffrage universel et l'adhésion de tous les pays, persistent dans leur sentiment avec un accord merveilleux, et malgré les menées et les menaces de tout genre. »

Nous avons rapporté que le peuple romain s'était rendu en masse, dans la journée du 25, aux portes de l'Assemblée constituante pour la féliciter sur son attitude. Le soir le conseil municipal se réunit, et à l'unanimité il adopta une adresse à l'armée française, qui a été ensuite présentée à la garde nationale, sous les armes, qui l'a acceptée d'enthousiasme; elle a été également adoptée par les cercles réunis. Cette adresse est ainsi conçue:

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Citoyens,

Vous avez été indignement trompés. On vous a dit que votre présence sur le territoire de la république romaine était nécessaire pour y rétablir l'ordre. L'ordre le plus parfait règne parmi nous. Dans ce but donc votre présence est inutile. Nous nous déshonorerions en face de l'Europe, et vous-mêmes vous nous accuseriez de lâcheté si nous ne défendions pas notre territoire. Oui, nous aimons la France, et cependant nous ferions taire nos sympathies et nous nous battrions à outrance si vous nous y forciez pour défendre nos droits et un gouvernement qui est, comme le vôtre, le résultat du suffrage universel.

Mais vous, Français, viendrez-vous avec le drapeau de la république combattre notre drapeau qui est le vôtre? Viendrez-vous violer l'article cinquième de la constitution que vous vous êtes donnée? Républicains, viendrez-vous mitrailler vos frères les républicains? nous ne pouvons pas y croire.

Vive la république!

— On écrit de Rome, 26 avril, 7 heures du soir au *Nazionale* de Florence:

« La ville est en fête. Chacun se prépare à défendre la République romaine. Le peuple crie: Mort aux Français! Vive la République romaine! La salle de l'Assemblée est comble de peuple; un cri d'approbation unanime a accueilli le décret que les députés viennent de rendre sur la mise hors la loi de l'armée française. Tout le monde travaille à faire des cartouches. Un décret du triumvirat ordonne que tous les chevaux de la Comarca soient mis à la disposition du gouvernement.

On a peine à croire cependant que les Républicains français pousseront les choses à l'extrême, et consentiront à bombarder et mitrailler la République romaine. Les barricades sont commencées du côté de la porte de Civita-Vecchia, et on est en train de miner le pont Molle en dehors de la porte du Peuple, de peur que les Français n'attaquent de ce côté. Tout le monde jure de se défendre et prend les armes. Ciceruacchio a promis que tous les Transtevérins sont prêts à combattre les Français.

« Une estafette apporte la nouvelle que les Français ont permis à la colonne Manara, composée de 600 Lombards, d'opérer son débarquement qu'ils avaient d'abord empêché. Des troupes partent pour Ancône. Les barricades s'élèvent comme par enchantement. On a détruit le viaduc secret qui mène du Vatican au château Saint-Ange, afin d'avoir des matériaux pour renforcer l'œuvre de défense. Buscoui vient d'arriver. Le courrier part. Je ne puis en dire davantage. »

Nos correspondances ne nous fournissent pas de détails postérieurs.

Les Autrichiens n'avaient pas fait de mouvement pour entrer dans les Légations.

Le 29, Livourne tenait toujours; il paraît, d'après les dernières nouvelles de Toscane, que la restauration grand-ducale ne s'accomplira pas sans protestation, et qu'elle ne s'accomplirait pas du tout sans la présence des Autrichiens aux frontières.

Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.

Turin, 1er mai 1849.

Radetzki a fait demander de nouveaux plénipotentiaires sardes à Milan pour traiter de la paix, promettant d'éloigner l'homme de proie, le chevalier de Bruck. Il est arrivé d'Ollmütz un homme moins rapace, avec lequel il sera possible de s'entendre.

Mais si nous en croyons le journal de M. Pinelli, le meilleur moyen d'adoucir les conditions de l'Autriche, c'est de suivre la maxime de Cicéron: *Si vis pacem para bellum.*

Le Piémont s'organise; il complète autant que possible son état militaire, car il est à remarquer que maintenant radicaux et codini sont d'accord pour la reprise des hostilités. Les codini, depuis qu'ils se voient menacés d'un chiffre exorbitant d'impôts de guerre, s'écrient qu'il vaut mieux, pour le Piémont, verser son sang que son argent.

La vallée du Pô est riche, mais là n'est pas tout le royaume; il y a encore la pauvre Savoie, il y a encore la pauvre Sardaigne. Or, savez-vous quel est l'état financier du pays? Le voici: les frais faits pour la dernière guerre s'élèvent à 50 millions,

Ci.	50 000 000
Le déficit sur le budget de cette année	33 000 000
Emprunts forcés ou volontaires, votés à diverses fois par les chambres	42 000 000
La dette inscrite au grand-livre avant les dernières affaires était de	160 000 000
Total. . .	285 000 000

Maintenant, c'est encore 226 millions que demande l'Autriche.

Je vous laisse à penser si les codini, qui, en leur qualité de riches, regardent cela comme leur incombant, ne poussent pas vers le saint des saints des lamentations dignes de Jérémie.

Mais la grande affaire de l'Italie, c'est ce que va faire la République romaine.

On m'a communiqué une lettre arrivée aujourd'hui de Rome; j'y vois, entre autres choses, une protestation des citoyens français qui habitent Rome, contre l'expédition de M. Odilon Barrot. La voici:

« Citoyens français,

» Des rumeurs étranges circulent à Rome. Violant ouvertement la Constitution, foulant aux pieds les droits du peuple, faisant enfin des soldats de la liberté les soutiens du despotisme, le gouvernement de la République française intervient dans les affaires de Rome.

» En présence des évènements qui pourraient surgir de cette intervention impopulaire, c'est un devoir pour les citoyens français de se réunir pour décider de la conduite qu'ils doivent tenir.

» Un comité choisi d'urgence vous convoque donc pour aujourd'hui à 5 heures du soir au café Nuovo.

» Confiants dans votre patriotisme, nous espérons, citoyens, que vous répondrez tous à notre appel.

» Vive la République romaine!

» Rome, 25 avril 1849.

» TERRAL, PILHES, LAVIRON, MORTON frères, AVENNE, H. BESSON. »

Peut-être trouverez-vous quelque différence dans la teneur quand vous la lirez dans les journaux de Paris; mais elle a été traduite en italien par le correspondant, et je la retraduis de l'italien en français.

On se demande, à Rome, que vient faire l'armée française? Nous imposer le pape comme chef spirituel? Mais nous ne demandons pas mieux! N'avons-nous pas envoyé députations sur députations au Saint-Père pour cela? Si le cardinal Antonelli les a empêchées de pénétrer jusqu'au pape, c'est donc contre le cardinal Antonelli qu'il fallait envoyer l'expédition. Ou, pour mieux faire, ajoutent les Romains, vous deviez l'envoyer à Tanger venger le soufflet dont la joue consulaire est encore chaude. Vous avez en France le maréchal Bugeaud, qui ne demande que quatre hommes et un caporal pour mettre les récalcitrants à la raison. Que n'envoyez-vous ce grand homme à Gaëte avec ses cinq hommes pour empoigner le brouillon Antonelli. Voilà tout l'armement qui était nécessaire.

La promesse de ne pas imposer un gouvernement aux Romains ne serait-elle qu'un leurre pour les désunir? Non, non! il serait impossible que l'armée française descendît à cette abjection. Une armée française combat ses ennemis, mais ne les trompe pas.

Madame de Belgiojoso nous écrit de Rome, 26 avril 1849:

Mon cher Monsieur,

Les républicains de France et d'Italie vont-ils se battre les uns contre les autres, ou parviendront-ils à s'entendre? Est-il possible que la France ne retrouve son ardeur guerrière que pour des causes iniques, et n'entendrons-nous pas, au moins de la part de la France, une de ces protestations éclatantes qui font réfléchir même ceux dont les esprits sont troublés par l'ivresse réactionnaire? Je ne puis croire, pour ma part, que l'expédition de Civita-Vecchia soit dirigée contre la République romaine. Le général Oudinot n'est-il donc pas un honnête homme, et eût-il accepté une pareille mission, se présenterait-on avec moins de 6 000 hommes? attaquerait-on, sans déclaration préalable, sans proposer des conditions ni poser d'ultimatum? Non; quelque fréquents, quelque amers qu'aient été depuis un an les *désappointements* (pardon du mot peu académique) que la France m'a causés, je refuse de considérer les soldats français devant Ancône comme les bourreaux de nos libertés, venant porter le dernier coup à notre patrie Italie, et nous chasser du dernier asile qu'elle nous offre encore. L'expédition de Civita-Vecchia ne me semble pas une affaire de principes, mais un acte politique. La France craint sans doute que le pape, livré aux conseils de l'Autriche, n'en accepte l'intervention. En se retirant de Gaëte, la France s'est privée des moyens d'influer sur ce qui s'y passe et d'en connaître les résultats. L'Autriche, stationnée à Ferrare, pourrait occuper Bologne et les Légations, arracher au pape des conditions nuisibles aux intérêts français, et de tout longtemps avant que le gouvernement français pût en être seulement informé. C'est pour être en mesure de défendre sa propre influence dans l'Italie centrale, que la France veut s'établir à Civita-Vecchia; c'est là du moins ma manière de voir.

Et, en vérité, je ne puis me défendre d'un profond sentiment de dégoût pour ce que l'on est convenu d'appeler les calculs de la politique. Bon Dieu! quels calculs! et quel est l'enfant qui ne serait pas sévèrement châtié s'il en faisait de semblables à l'école.

La France redoute l'aggrandissement de l'influence autrichienne en Italie. L'alliance entre le Piémont et l'Autriche, Léopold d'Autriche rétabli sur son trône, Pie IX ramené par les Autrichiens, le bourbon de Naples, fidèle comme toujours à sa famille maternelle, voilà l'Italie tout entière dans les mains de l'Autriche. D'autre part, l'Allemagne se range sous le sceptre du roi de Prusse. Russie, Autriche et Prusse, voilà les trois grandes puissances qui se dressent menaçantes devant la France, tandis que les petits Etats, ceux sur lesquels la politique de la France s'est toujours appuyée, ont été engloutis par les ennemis de la France. Certes, la position de la France n'est pas rassurante. Grevée de dettes, et gênée dans ses finances, divisée à l'intérieur et ayant perdu à l'extérieur tous ses alliés, la guerre se présente pour elle sous de tristes auspices. Mais qui donc a travaillé à amener cet état de chose?

Si la France veut opposer aux puissances du nord-est d'Europe des forces à peu près égales à celles dont elles peuvent disposer, il faut, ou qu'elle possède ces forces elle-même, ou qu'elle en favorise le développement chez ses amis naturels, qui sont les ennemis naturels de ces mêmes puissances. Or, la France ne peut certes ni mettre sur pied, ni nourrir des forces équivalentes à celles de la Prusse, de l'Autriche et de la Russie. Que lui reste-t-il à faire? aider au développement des forces amies, qui sont d'un côté les Etats italiens, et de l'autre les petits Etats allemands. Pendant l'année qui vient de s'écouler, l'Italie avait fait des efforts inouis pour se constituer en nation et pour se mettre en mesure de s'opposer activement à l'Autriche. Elle fit plus: la guerre fut déclarée par elle à l'Autriche; elle fut soutenue avec bonheur et succès d'abord, et les Italiens purent rêver enfin l'affranchissement et la régénération de leur chère patrie. Si ces premiers succès s'étaient soutenus, c'en était fait de l'Autriche; et l'Autriche le sentit si bien qu'elle ne négligea rien pour asservir de nouveau l'Italie et la réduire en poussière. Que fit alors l'Italie? Sentant son infériorité, elle demanda l'appui de la France, de la puissance qui avait, après l'Italie même, le plus grand intérêt à l'abaissement de l'Autriche. Et que fit la France? elle abandonna l'Italie, lui refusa le secours de ses armes, lui offrit une médiation illusoire, se constitua juge de tous les efforts désespérés que l'Italie tentait pour son salut, condamna impitoyablement la faiblesse des uns, la barbarie des autres, l'insuccès de tous; enfin elle fit tant et si bien que l'Italie retomba à peu près dans l'abîme dont elle avait espéré sortir, et que les princes italiens, comprenant qu'ils ne pouvaient conserver leur autorité en dépit de leurs peuples et de l'Autriche, se décidèrent à se rapprocher de cette dernière, à se replacer sous sa tutelle. Aujourd'hui que l'Italie tout entière est sur le point de retomber sous l'empire de la maison de Habsbourg, la France s'étonne et s'alarme. Elle a raison de s'alarmer, car ses boulevards naturels sont occupés par ses ennemis. Mais pourquoi l'a-t-elle compris si tard? pourquoi n'a-t-elle rien prévu? Il y a plus: aujourd'hui que la France sent son isolement, qu'elle prétend entraver la marche triomphale des Autrichiens, quels moyens choisit-elle pour y parvenir? Tendra-t-elle une main à l'Italie expirante, l'aidera-t-elle à se relever, lui donnera-t-elle des armes et essayera-t-elle de s'en faire une alliée utile et puissante? Non; elle ne considère l'Italie que comme un territoire inhabité sur lequel la France et l'Autriche mesureront leurs forces; elle fait abstraction des habitants, abstraction de la nation italienne, et, loin de s'unir à elle, elle s'acharne à s'en faire une ennemie par sa tenue louche et dédaigneuse, tout-à-fait indigne d'une nation qui a la conscience de la mission dont la Providence l'a honorée.

La France ne peut pas lutter seule contre l'Europe. Qu'elle accepte la suprématie des cours du Nord ou qu'elle se procure des alliés. Eh bien! la France laisse égorger ses alliés, puis elle s'expose à la guerre; et notez qu'elle s'y expose d'une façon presque certaine; car s'il était possible que l'Autriche abandonnât l'Italie centrale à elle-même et à sa destinée, s'il était possible qu'elle remît à une époque plus éloignée la solution d'un problème qui ne la concernait pas directement, il est à peu près certain maintenant qu'elle interviendra dans les Légations pour ne pas laisser la France en possession des Etats romains.

Ainsi, vous avez attiré sur ce coin de terre, où la liberté italienne s'était réfugiée, le fléau de la guerre et de l'invasion. Ce n'était pas assez de nous abandonner lorsque nous périssions, la France nous accable lorsque, à force de sacrifices inouïs, nous subsistons et nous avons sauvé l'honneur.

L'Italie est bien malheureuse, mais ses malheurs sont une expiation des fautes et des crimes commis par elle au temps de sa grandeur. Parmi ces fautes et ces malheurs, y en a-t-il que l'on puisse comparer à la cruauté dont la France se rend coupable envers nous?

Et quel avenir est donc réservé à la France?

Croyez-moi, cher monsieur, quoique avec l'âme navrée, votre amie sincère,

CHRISTINE TRIVULCE DE BELGIOJOSO.

Question sicilienne.

Beaucoup de personnes n'ont pu se rendre un compte exact des causes de la désorganisation subite de l'insurrection sicilienne.

On croit généralement qu'à Palerme, comme à Turin, à Paris et autres capitales, c'est la réaction, c'est-à-dire le parti composé des hauts personnages de la finance et de la noblesse qui a trahi et vendu la cause nationale.

Raisonner ainsi, ce serait mal comprendre la question sicilienne. — A Palerme comme dans toute la Sicile il n'y avait proprement qu'un parti, le parti national, le parti de l'indépendance et de la liberté.

Jamais insurrection ne fut plus populaire; jamais peuple ne revendiqua ses droits par un mouvement plus spontané et plus unanime.

Mais à Palerme s'il n'y avait pas de parti de la réaction, il y avait au moins ce qu'on pourrait appeler le parti de la peur, le parti de tous ces hommes timides, effrayés, qui tout en restant unis de sentiment et d'intention au triomphe de l'insurrection armée, n'en étaient pas moins disposés à croire aux avantages des moyens pacifiques de médiation et de diplomatie, prêts par conséquent à laisser là les armes si on leur promettait d'obtenir par une autre voie la conquête et la garantie de leurs droits.

C'est avec ce parti que l'amiral Baudin a toujours conservé des intelligences; c'est par lui qu'il a voulu pénétrer dans la place et désorganiser la résistance armée, prévoyant bien qu'une victoire, par suite d'une guerre d'extermination, serait aussi funeste au roi de Naples que la défaite même.

L'amiral Baudin s'est empressé de profiter de l'effroi causé par la prise et la destruction de Catane pour envoyer de nouveau proposer sa médiation : le parti des peureux l'a acceptée.

Mais pouvait-il s'attendre à la réponse que le médiateur a rapportée ensuite : «Le roi de Naples veut une soumission pure et simple,» c'est-à-dire le droit de briser la constitution de la Sicile, de fouler aux pieds les droits imprescriptibles de la Sicile, d'arrêter, emprisonner et fusiller qui il voudra, comme par le passé, etc. Des garanties pour la Sicile, il n'en est pas question.

Et voilà la médiation qu'un amiral de la République française ose accepter, que dis-je, le rôle infâme qu'il consent à jouer au profit d'un roi bombardeur. Car qui ne voit que tout cela était convenu avec le roi de Naples?

Qui ne sait aussi que l'amiral Baudin veut gagner pour son fils, premier secrétaire d'ambassade à Naples, les bonnes grâces de Sa Majesté sicilienne!

Honte et trahison! Est-ce qu'une médiation doit se faire au profit seul d'un parti? — Le roi de Naples, répondant avec cette insolence et cette injustice, que devait faire l'amiral Baudin? sinon travailler à remettre les choses dans l'état où elles étaient avant son offre de médiation, c'est-à-dire rendre le courage à l'insurrection, lui restituer le terrain et les avantages qu'elle avait généreusement abandonnés par confiance dans la parole et l'appui d'un représentant de la République française.

Mais ce n'était pas là le but de l'amiral Baudin. Son but était de désorganiser la résistance, de faire rentrer l'ennemi dans la place, de trahir la Sicile au profit du roi de Naples. — Son but est atteint, la pièce est jouée. Les rois triomphent encore une fois, et un peuple est encore une fois victime.

L'invasion russe. — L'agitation allemande.

Les Autrichiens ont tellement souffert dans les derniers combats, que les soldats démoralisés ont déclaré ne plus vouloir se battre contre les Hongrois, qui ont parfaitement raison de défendre leurs droits.

Un journal belge, la *Nation*, annonce, sur la foi d'un correspondant qui ne l'a jamais induit en erreur, une nouvelle qui serait de la plus haute importance si elle se confirmait :

« Le 29 avril, les Autrichiens, concentrés près de Raab, ont risqué leur dernière bataille *décisive*, annoncée depuis plusieurs jours comme devant sauver l'empire. Cette grande bataille a été perdue. L'armée autrichienne a été culbutée en moins de trois heures. Dès la première heure le succès des Hongrois était certain. On ne connaît pas encore le résultat, parce que la déroute a été si complète et l'encombrement des routes tel, qu'on est en droit de présumer que tout le matériel est tombé au pouvoir des Hongrois, dont la cavalerie a forcé des colonnes entières à mettre bas les armes, sans tirer un coup de fusil. »

Le même correspondant ajoute qu'au 1er mai les Hongrois seront sous les murs de Vienne, qu'aucun obstacle ne peut plus arrêter leur marche.

Ce qui nous fait douter de l'authenticité de cette nouvelle, c'est le peu de temps qui s'est écoulé entre le 29 avril, jour de la bataille, et le 4 mai, jour où la nouvelle de la victoire serait arrivée.

Ce qui paraît plus certain, c'est que Raab a été pris par les Hongrois, et que Bude a été complètement évacué par les Atrichiens. Jellachich voulait se maintenir dans la vieille citadelle, mais Welden en a décidé autrement. Le 24, les derniers 2,000 Croates sont partis. Les lettres arrivées à Vienne portent le timbre de la poste madgyare : *Buda*.

Le 36e bulletin de l'armée, publié à Vienne le 29 avril, essaie encore de faire croire aux succès des impériaux. Le 26, deux divisions de hussards et deux bataillons de honved auraient presqu'entièrement été taillés en pièces devant Komorn; mais protégés par le canon de cette forteresse, les Hongrois, repoussés sur tous les points, auraient pu se retirer.

Nous donnons cette nouvelle pour ce qu'elle vaut, habitués que nous sommes aux mensonges officiels qui nous arrivent de Vienne.

On affirme que le commandant de la forteresse de Komorn, l'allemand Mack, a été pendu par les siens comme coupable de connivence avec les impériaux. Des papiers trouvés dans sa demeure auraient prouvé, à ce qu'il paraît, ce qui n'avait été, depuis quelque temps déjà, qu'un soupçon.

Les Hongrois ont passé le Danube au delà de Komorn; il paraît certain qu'après avoir passé le fleuve ils se sont porté sur Stuhlweissenbourg, et qu'ils se dirigent à marche forcée sur le centre de l'armée impériale. On pense qu'ils chercheront à la battre, et porteront ensuite le théâtre de la guerre dans le Banat, où Perczel a des forces considérables.

La Slovakie est complètement évacuée par les impériaux. Ce pays de 300 à 350 milles carrés, et de deux millions d'habitants, est au pouvoir des Hongrois, qui pourront encore y recruter leur armée. On sait que Kossuth appartient par sa naissance à la nation Slowake. Fiers du grand homme que leur pays a produit, ses compatriotes ont fini par embrasser la cause des Madgyars, après avoir commencé par leur être indifférents et très hostiles. L'abolition des charges féodales et des concessions faites à propos à la langue et à la nationalité, ont opéré ce miracle. Les montagnes habitées par les Slovaques séparent la Hongrie de la Moravie; c'est par là que les Madgyars s'apprêtent à faire une pointe sur Ollmütz. On prétend même déjà avoir vu leurs avant-postes à deux lieues de Kremsier, où siegeait la diète. Maîtres des gorges de Zabl...nka, ils détacheront un corps qui sera chargé de détruire le chemin de fer de Cracovie à Vienne, pour arrêter la marche des Russes.

Kossuth a déclaré qu'il voulait aller lui-même audevant de l'armée du czar, et qu'il avancerait pour cela de cinq jours son entrée à Vienne, qu'il avait d'abord fixée au 15 mai.

L'intervention russe est calculée sur une vaste échelle. Il s'agit, nous l'avons dit, de 100 000 hommes, La *Presse* de Vienne annonce que cette armée entrera en quatre colonnes. La première colonne se dirigera de la Valachie vers la Transylvanie; la seconde par la Bukovine, venant de la Moldavie; la troisième, forte de 30 000 hommes, par Lemberg et Duksa en Gallicie; et la quatrième par Cracovie le long de la frontière de Prusse, sans y toucher cependant.

Les officiers autrichiens destinés pour accompagner l'armée du czar, sont partis pour leur destination.

En suivant les routes indiquées plus haut, les deux premiers corps se rencontreront en Transylvanie, après avoir l'un, repris Cronstadt et Hermanstadt, et l'autre pacifié les comitats qui touchent à la frontière nord-est de la Transylvanie. Les deux autres corps marcheraient directement en s'appuyant sur les troupes de l'Autriche, sur Komorn et Pesth pour frapper un coup décisif.

On peut être sûr d'avance que Georgey, Dembinski, Klapka et Wetter, ne se laisseront pas tranquillement resserrer entre 140 000 hommes russes et autrichiens. Dans sa dernière lettre au général russe Luders, Bem disait : « Au moment où les Russes entreront en Transylvanie ou en Hongrie, je marcherai sur Varsovie. De son côté, Kossuth, qui sait fort bien que la force gigantesque du czar n'est rien moins que réelle, a dit avec raison : « Avec des troupes sur le papier, on peut effrayer les lecteurs crédules des journaux, mais on ne combat point un Bem avec elles.»

D'après ce que l'on peut saisir des évènements, il est probable que l'armée hongroise emploiera le même plan d'opération contre Vienne que celui employé contre Pesth, c'est-à-dire mettre en insurrection les alentours, se renforcer par la landsturm, et opérer un mouvement concentré sur la capitale.

Les Russes ne seront pas plutôt en Autriche, qu'il faut s'attendre à voir éclater une révolution terrible d'un bout à l'autre de l'Allemagne.

La fermentation est loin d'être calmée à Berlin. Le 30 avril, le sang a coulé pour la deuxième fois. Des groupes ont parcouru la ville avec des drapeaux rouges. L'un de ces drapeaux, orné du portrait de Blum, portait cette inscription : *La République, la victoire ou la mort*. Le démocrate qui portait ce drapeau a été tué par les soldats à coups de baïonnettes.

Les provinces prussiennes se préparent à faire preuve d'énergie. Les sentiments de la Prusse rhénane et de la Westphalie ne sont pas douteux. Elberfeld, cette ville qui avait toujours été pleine de sympathie pour les Hohenzollern, n'est pas restée en arrière de Cologne, de Coblentz, de Dusseldorf, villes en tout temps hostiles à la politique de Berlin. A Minden, si dévoué naguère à son roi, M. de Bodelschwingh, l'expression du parti dominant à Postdam, vient d'être sifflé et hué par le peuple entier. La Saxe prussienne est plus décidée encore; la Prusse orientale est exaspérée par les bruits qui courent sur une alliance russe.

Dans la Bavière, l'agitation pour la constitution suit un mouvement progressif. Les assemblées du peuple se tiennent avec le plus grand ordre, et peut-être avant huit jours la Bavière rhénane aura déclaré qu'elle ne veut plus appartenir à la Bavière qu'au prix de l'acceptation de la constitution de l'Empire. Des députés de l'Assemblée de Francfort excitent leurs concitoyens du Hanove et de la Saxe à se déclarer avec énergie en faveur de la constitution. Un fait menaçant s'est passé près de Darmstadt.

Le prince Windisgraetz ayant séjourné environ dix heures chez le prince de Linanges à Amorbach, a dû se sauver en toute hâte pour échapper à une visite de paysans, qui ont vainement fouillé le château pour le pendre. Le prince a pris la route de Mayence, se rendant à Londres avec sa famille. L'un de ses fils est resté prisonnier des Hongrois; son père aurait vainement demandé l'échange à Kossuth, qui lui a répondu :

« Rends-moi Robert Blum et ton fils sera libre : toute autre échange est impossible. »

Assemblée nationale.

Présidence de M. MARRAST. — *Séance du 3 mai.*

M. SUBERVIC se plaint d'une inexactitude du procès-verbal, où l'on fait dire que le maréchal Soult est opposé à l'idée d'une réserve. C'est le contraire qui est vrai.

M. CHAVOIX rend compte, au nom du comité de l'intérieur, d'une pétition des officiers du bataillon lyonnais formé par le gouvernement provisoire, et ensuite licencié. Il présente aussi les réclamations des officiers de la garde marine, dont quelques-uns, capitaines au long cours, ont vu leur avenir brisé. Enfin, l'orateur réclame une indemnité pour les officiers de la garde républicaine, récemment dissoute. Le comité est d'avis de renvoyer toutes ces réclamations au ministre de l'intérieur.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de M. Lacour, tendant à accorder un représentant aux établissements français de l'Inde.

Après quelques explications échangées entre l'auteur de la proposition et le rapporteur, l'Assemblée décide qu'il n'y a pas lieu de délibérer.

M. SAUVAIRE-BARTHÉLEMY dépose le rapport de la commission chargée d'examiner la convention postale entre l'Espagne et la France.

L'urgence de ce projet est prononcée.

L'Assemblée passe ensuite à la discussion du rapport relatif aux pensions accordées aux dix-huit anciens préfets de Louis-Philippe, pour infirmités.

On sait que la commission conclut à la révision.

M. BARAGUAY-D'HILLIERS critique le rapport, qu'il accuse de contradiction. Il prie l'Assemblée de ne pas passer à la discussion des articles.

L'Assemblée déclare qu'elle discutera les articles.

« Art. 1er. Les pensions concédées à d'anciens préfets depuis le 1er janvier 1848, en dehors des conditions d'âge et de durée de service fixées par la loi, seront révisées dans le délai de trois mois, à partir de la promulgation du présent décret.»

M. BRARD propose de modifier ainsi l'article :

«Les pensions accordées à d'anciens préfets depuis le 1er janvier 1848, en dehors des conditions d'âge et de durée de service fixées par la loi, sont annulées.

Les autres articles regleraient les cas où des pensions seraient accordées pour infirmités.

M. BRARD développe son amendement. Deux questions se présentent à nous, dit-il, celle de légalité et celle de moralité. Or, il résulte de tous les textes que le fonctionnaire, pour avoir droit à la retraite avant le temps, doit justifier d'infirmités contractées au service de l'État, et cette justification doit être faite au moment où il est remplacé.

Or, rien de semblable ne s'est passé en ce qui concerne les pensions sur lesquelles l'Assemblée doit se prononcer. Non-seulement la loi a été violée, mais la morale publique a été scandaleusement outragée.

N'est-il pas honteux qu'en présence des misères excessives qui nous entourent, on vienne, sous le prétexte d'infirmités plus ou moins problématiques, arracher à la générosité du pays de grasses pensions qui vont s'ajouter à la fortune de citoyens possesseurs de 20 à 30 000 francs de rente. J'ai confiance que l'Assemblée fera justice de cet abus et qu'elle adoptera mon amendement, qui a, sur la proposition de la commission, l'avantage d'être logique.

M. MARCEL BARTHE, rapporteur, persiste dans les propositions de la commission.

En examinant tous les dossiers avec une scrupuleuse attention, nous avons été souvent frappés de l'insignifiance des certificats, des termes vagues dans lesquels ils sont conçus, et surtout de l'inexplicable légèreté avec laquelle les pouvoirs compétents se sont contentés d'attestations, qui, fussent-elles d'une exactitude parfaite, ne constatent point des maladies de nature à empêcher la continuation des fonctions.

Aussi, plusieurs membres de la commission avaient-ils d'abord été d'avis de proposer à l'Assemblée d'annuler certaines pensions au simple aspect des certificats, et d'ordonner que les autres seraient soumises à une révision.

La commission n'a pas adopté cette opinion. Elle a cru que l'Assemblée, en l'absence des parties intéressées et sans avoir entendu leurs explications, ne pouvait pas, sans s'exposer à commettre des injustices, se constituer elle-même juge du plus ou moins de gravité des maladies qui ont motivé les pensions.

Une autre considération plus grave encore a déterminé la Commission à ne pas provoquer une décision directe de l'Assemblée sur chacune des pensions. Une discussion nécessairement irritante sur des noms propres, sur le degré des maladies dont peuvent être atteints des citoyens qui ont eu l'honneur d'administrer le pays, ne lui a paru conforme, ni à la dignité d'une grande Assemblée politique, ni aux égards dus à d'anciens serviteurs de l'État.

La Commission a pensé qu'elle devait se borner à proposer à l'Assemblée d'ordonner une révision des pensions accordées.

M. GUICHARD appuie la proposition de M. Brard.

L'orateur critique les certificats allégués. Ces certificats ne sont que l'accomplissement d'une formalité, et ne constatent rien. Le rapport de la commission n'a fait qu'effleurer la matière. N'est-ce pas chose déplorable que des pensions de 3 et de 6 000 francs aient été accordées avec cette légèreté, tandis qu'on refuse une aumône à des veuves de braves militaires morts au service de la patrie. Sait-on qu'une pension de 3 000 francs représente souvent le revenu d'une commune entière.

M. LE PRÉSIDENT consulte l'Assemblée sur l'amendement de M. Brard.

Une premiere épreuve est déclarée douteuse.

VOIX DIVERSES. Le scrutin de division.

Il est procédé a cette opération à la tribune, où une urne de contrôle est placée, afin que personne ne puisse voter pour son voisin.

Les voix se répartissent ainsi :

Votants	518
Majorité	260
Pour	239
Contre	279

L'amendement n'est pas adopté.

M. GAUDIN propose d'annuler les pensions accordées à MM. Petit de la Fosse, Tourangin, Meunier et Delmas, qui ont été replacés depuis que ces pensions leur ont été accordées.

M. MARCEL BARTHE, rapporteur, répond qu'il existe des certificats constatant les infirmités dont ces fonctionnaires sont atteints.

M. GAUDIN persiste dans sa proposition, qui est mise aux voix et rejetée :

M. MARCHAL propose et développe un autre amendement ainsi conçu.

« Seront révisées incessamment les pensions sur l'Etat qui ont été accordées, depuis la révolution de février 1848, à d'anciens fonctionnaires de l'administration publique qui ne satisfaisaient pas aux conditions de l'âge et du temps des services. »

L'amendement de M. Marchal est mis aux voix et adopté.

M. LÉON FAUCHER. Le gouvernement craint que la voie dans laquelle on veut faire entrer l'Assemblée ne soit pleine de périls, en ébranlant la confiance que les anciens fonctionnaires doivent avoir dans le gouvernement. Il ne faut donc pas que l'Assemblée croie que le gouvernement adhère à l'amendement qui vient d'être adopté; il fait au contraire toutes réserves à cet égard; et sous le mérite de ces réserves, il ne s'oppose pas à l'adoption de l'art. 1er du projet.

L'art. 1er du projet de la commission est mis aux voix et adopté avec l'amendement de M. Marchal :

« Art. 2. A cet effet, les personnes qui ont obtenu ces pensions, soumettront de nouveau les infirmités dont elles sont atteintes à trois médecins désignés par M. le ministre de l'intérieur, et qui, avant de procéder à leurs opérations, prêteront serment devant le juge de paix du lieu de remplir avec fidélité et impartialité la mission qui leur aura été confiée. » — Adopté.

« Art. 3. Le conseil d'État, avant de donner son avis, pourra, s'il ne se trouve pas suffisamment éclairé, faire procéder à un nouvel examen médical par trois médecins désignés par lui, et qui procéderont dans les formes ci-dessus indiquées. » — Adopté.

«Art. 4. Les pensions désignées par l'art. 1er ne pourront être confirmées, que s'il résulte des procès-verbaux dressés par les médecins, et des autres pièces produites, que l'ancien fonctionnaire se trouverait dans l'impossibilité de continuer ses fonctions, à raison d'infirmités qu'il aurait contractées ou de blessures qu'il aurait reçues en les exerçant. »—Adopté.

« Art. 5. A l'expiration du délai de trois mois fixé par l'art. 1er, les arrérages desdites pensions cesseront d'être payés aux titulaires dont le titre n'aurait point été confirmé. » — Adopté.

« Art. 6. A l'avenir, aucune pension civile ne pourra être accordée en vertu des décrets des 22 août 1790, 15 germinal an XI, et 13 septembre 1806, qu'autant que les infirmités sur lesquelles on se fonde pour les obtenir, auront été constatées dans les formes prescrites par les articles ci-dessus, et que les demandeurs auront justifié par leur état de fortune que les secours de l'État leur sont nécessaires. » — Adopté.

M. BRARD propose un article additionnel ainsi conçu :

« Le nom, le titre, l'âge et la demeure du fonctionnaire retraité, les motifs et le chiffre de sa pension seront insérés au *Moniteur*, avec l'indication du numéro du *Bulletin des Lois* qui contiendra l'arrêté de liquidation. »

La commission déclare adhérer à cet article, qui est mis aux voix et adopté.

L'ensemble du projet est mis aux voix et adopté.

M. LE PRÉSIDENT annonce à l'Assemblée qu'il a reçu de M. le président du conseil les extraits des arrêts rendus par la haute cour de Bourges contre des représentants. Aux termes de l'art. 80 de la loi électorale, ces pieces seront renvoyées à l'examen d'une commission spéciale.

M. LE PRÉSIDENT. L'Assemblée a procédé ce matin au scrutin pour la nomination de six vice-présidents et de deux secrétaires; mais le scrutin a été annulé faute d'un nombre suffisant de votants.

Voici les noms des membres qui ont obtenu le plus de voix : MM. Lamoriciere, Corbon, Goudchaux, Billault, Grévy, Bedeau.

Comme secrétaires : MM. Peupin, Perrée.

Le scrutin sera recommencé lundi en séance publique.

L'Assemblée reprend la discussion du budget du ministère de la guerre.

Dans la séance de jeudi, la discussion s'est arrêtée au chap. IV, relatif aux états-majors, et dont les premiers articles ont été adoptés avec les réductions proposées par la commission.

Sur les généraux de division employés en Algérie, et pour lesquels le gouvernement demande un crédit de 104 750 fr., la commission propose une réduction de 23 000 fr. Cette réduction porte sur les frais de représentation.

M. BRUNET combat la réduction. Il ne faut pas assimiler les généraux employés en Afrique aux généraux employés en France. En Afrique, les généraux sont obligés à des mouvements perpétuels; ce sont de véritables gouverneurs qui sont assujétis à une grande représentation, surtout vis-à-vis des indigènes.

M. GUÉRIN, rapporteur, répond que, par cela même que les généraux d'Afrique sont obligés à de fréquents déplacements par suite de l'état de guerre, il y aura aussi une augmentation de traitement à raison même de cet état de guerre.

M. BEDEAU. J'ai commandé pendant trois ans une province en Algérie, et j'avoue que, malgré l'élévation des appointements, je me suis souvent trouvé dans l'embarras pour avoir des frais de représentation en harmonie avec l'honneur du pays. Je demande donc le maintien du chiffre proposé par le gouvernement.

La réduction proposée par la commission est mise aux voix et rejetée.

M. LE PRÉSIDENT. Je ferai remarquer à l'Assemblée, que si elle continue à voter le budget de la guerre par chapitre, nous ne pourrons pas terminer, car il y aurait pour le chap. 4 seul soixante-seize votes. Je propose donc à l'Assemblée de voter comme elle l'a fait jusqu'à ce jour, ou du moins de voter par articles et non par paragraphe.

Apres un débat confus, l'Assemblée décide qu'elle continuera à voter par paragraphe.

La commission a proposé de supprimer les frais de représentation demandés pour les généraux de brigade.

M. le commissaire du gouvernement combat cette suppression, qui est défendue par le rapporteur.

On passe à la discussion des paragraphes.

Généraux de brigade commandant des subdivisions, 611 320 fr. La commission propose une réduction de 62 800 fr. — Adopté.

Général-commandant la subdivision de la Seine et la place de Paris, 23 560 fr. — Adopté.

Général-commandant l'artillerie de la 1re division, 15 260 fr. Réduction, 1 800 fr. — Adopté.

Dix généraux membres des comités d'armes, 145 860 fr. Réduction, 14 260 fr. — Adopté.

Généraux de brigade en Algérie, 226 000 fr. La commission propose une réduction de 102 700 fr., qui est combattue par le général Bedeau et rejetée.

Colonels d'état-major, 182 360 fr. — Réduction, 8 896 fr.—Adopté.

Lieutenants-colonels, 197 709 fr. — Réduction, 5 479 fr. — Adopté.

Chefs d'escadron ou de bataillon, 697 275 fr.—Réduction, 31 580 fr.—Adopté.

Capitaines de 1re classe, 550 729 fr.—Réduction, 10 242 fr.—Adopté.

Capitaines de 2e classe, 554 813 fr. — Réduction, 13 762 fr.—Adopté.

Gratifications d'entrée en campagne pour les officiers supérieurs, 32 600 fr.—Réduction, 8 500 fr.

M. BARAGUAY-D'HILLIERS combat cette réduction, qui porterait l'indemnité à 4,500 fr. seulement. Un officier supérieur doit avoir 22 chevaux ou mulets : comment veut-on qu'il puisse les acheter avec 4,500 fr.

M. GUÉRIN, rapporteur, persiste dans la réduction proposée; elle est adoptée.

M. RULHIÈRES, ministre de la guerre, fait remarquer que, parmi ces réductions, il en est une de 10 fr. par mois que la commission propose de faire supporter aux capitaines, n'est-ce pas là une économie misérable.

Les diverses réductions proposées par la commission sur les allocations aux inspecteurs-généraux et pour remboursement de frais extraordinaires, sont adoptées.

Allocations extraordinaires en cas de rassemblements, 40 012 fr. Réduction de la commission, 5 012 fr.

M. LE GÉNÉRAL LAMORICIÈRE combat cette réduction, qui porterait sur les capitaines seulement, car la commission n'a pas osé la proposer pour les lieutenants et les sous-lieutenants.

M. BUREAUX DE PUZY vivement. Si la commission l'eût jugée nécessaire, elle l'eût proposée; j'ai eu l'honneur d'être capitaine, j'ai touché cette indemnité de renouvellement, et elle est parfaitement suffisante.

La réduction de la commission est rejetée.

Intendance militaire, 2 725 306 fr. Réduction 244 306 fr. — Adopté.

Etat-major des places, 1 522 667 fr. Réduction, 38 667 fr. — Adopté.

Etat-major particulier de l'artillerie, 2 601 542 fr. Réduction, 96 542 fr. — Adopté.

Etat-major particulier du génie, 15 180 094 fr. Réduction, 696 894 fr. — Adopté.

Depuis longtemps cette discussion se traîne et dégénère en conversations particulières; depuis longtemps aussi l'Assemblée n'est plus en nombre. La discussion est renvoyée à lundi.

La séance est levée à six heures un quart.

Comité démocratique-socialiste des élections.

Le Comité démocratique-socialiste, tenant ses pouvoirs d'une élection régulière, a compris qu'il devait à ses mandants un compte exact de ses travaux.

Il a donc décidé que le procès-verbal de la séance si laborieuse dans laquelle a été arrêtée la liste des candidats qu'il présente aux suffrages populaires, serait publié dans tous les journaux démocratiques, afin que chacun pût apprécier le zèle et la conscience qu'il avait apportés dans cette œuvre, la plus importante de celles que le peuple lui a confiées.

SÉANCE DU 22 AVRIL 1849, salle des Concerts, rue de Lamartine, 23.

Extrait du procès-verbal.

Le Comité se constitue en conclave et entre en séance à huit heures du matin; des ordres formels et des consignes sévères sont donnés pour qu'aucun rapport ne s'établisse entre le dehors et les membres conclavistes du Comité.

Aux termes d'une décision prise dans une des précédentes séances, chaque délégué vient apposer sa signature sur un registre dressé à cet effet; l'accomplissement de cette formalité est un engagement d'honneur de soutenir la liste qui va sortir des délibérations du conclave.

Après diverses discussions incidentelles sur les questions relatives à l'administration matérielle des intérêts du Comité, et sur l'ordre à suivre dans les travaux, il est procédé à la confection d'une liste définitive et complète des candidatures soumises à ses appréciations. A cet effet, chaque délégué ayant dressé et signé une liste de vingt-six candidats (réserve faite de deux noms à désigner par l'armée), il est fait dans chaque groupe d'arrondissement un dépouillement de ces listes partielles qui sont réunies comme liste unique des présentations faites par chaque arrondissement.

Ce premier travail opéré, les quatorze listes d'arrondissement et le registre d'inscription des candidatures, tenu au siége central du Comité comme quinzième liste, sont lues à haute voix par quinze commissaires désignés par le bureau, en même temps que quatre scrutateurs constituent la liste définitive et complète, en inscrivant, *une fois seulement*, chaque nom porté sur une des listes d'arrondissement.

Lecture est donnée de cette liste qui comprend 229 noms. Chaque candidat, membre du Comité, est mis en demeure, à l'appel de son nom, d'accepter ou de refuser la candidature, et dans le cas d'affirmative, il sort du conclave.

Il est procédé aussitôt à une prise en considération sur chaque candidat; cette épreuve se fait par mains levées, un quart des suffrages suffisant pour la prise en considération.

Soixante-trois candidats sont pris en considération.

Les noms de ces citoyens sont inscrits, chacun sur un bulletin, placés dans une urne et tirés un à un.

La discussion s'engage sur ces noms dans l'ordre du tirage; elle dure 18 heures, et souvent agitée d'une vive et profonde animation.

La discussion est close.

Chaque membre conclaviste est appelé à dresser une liste signée de lui de 26 candidats, son choix devant naturellement se circonscrire, cette fois, dans les 63 noms pris en considération.

La confection de ces listes étant terminée, le dépouillement s'est fait de la manière suivante: dans chaque arrondissement, chaque délégué donne lecture de la sienne, et deux scrutateurs résument le tout comme liste unique, complétée par un scrutin de pointage.

Ces scrutins d'arrondissement terminés, 14 délégués donnent lecture à haute voix du nombre des votes portés sur les 14 listes d'arrondissement pour chaque candidat.

Deux scrutateurs du bureau et deux scrutateurs volontaires, agréés par le Comité, enregistrent en une liste générale tous les noms des candidats avec le nombre de voix accordées à chacun dans chaque arrondissement.

Ensuite ces chiffres sont additionnés pour chaque nom, et vingt candidats ayant obtenu un nombre de voix supérieur à la majorité absolue sont proclamés candidats du Comité.

Un second tour de scrutin a lieu par les mêmes procédés, et six candidats nouveaux ayant obtenu la majorité absolue complètent la liste du Comité.

Soumise à un vote d'ensemble, la liste des vingt-six noms est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée, le lundi 23 avril, à une heure et demie de l'après-midi, après trente heures de délibération aux cris mille fois répétés de : Vive la République démocratique et sociale!!!

LES MEMBRES DU COMITÉ.
(*Suivent les signatures.*)

Candidatures dans les départements.

AIN. — LEDRU-ROLLIN. — Alphonse BAUDIN (de Nantua). — BOCHARD, représentant. — Aristide BOUVET (d'Ambérieu). — Francisque BOUVET, représentant. — GASTIER, médecin à Thoissey. — MOLLET-ROSELLI (de Belley). — Edgard QUINET, représentant.

AUBE. — Eug. BEAUNE. — JOIGNEAUX. — LABOSSE. — LEFEBVRE. — Henri LEMOINE.

COTES-DU-NORD. — GLAIS-BIZOIN, représentant du peuple. — LOYER, id. — Hyppolite TASSEL, id. — LEDRU-ROLLIN, id. — MICHEL, id. — MORHERY, id. — MARIE, id. — Jules Simon, conseiller d'Etat. — DUPONTARIVE, commandant de la garde nationale de Tréguier. — VISTORTE, avocat. — DUTERTRE, égociant. — OGÉ, sculpteur. — GARABY, prêtre.

FINISTERE. — Louis LEBRETON, représentant. — SOUBIGON, représentant. — DESDESERT, médecin. — Edouard POMPERY, publiciste. — DÉCOUDRANT, représentant. — SWYNEY, membre du conseil général. — POULIQUEN, ex-juge de paix. — HARMAN, ex-sous-préfet de Morlex. — FEILLET, lieutenant de vaisseau.

GIRONDE. — Liste arrêtée par le comité général démocratique:

LEDRU-ROLLIN, LAGARDE, SIMIOT, Amédée LARRIEU, représentants. — Eugène TANDONNET, propriétaire. — VIGIER, tonnelier. — MAS, lieutenant des douanes. — Clément THOMAS, représentant; Simon BOUTIN, ex-maire (pour Libourne). — Edouard OLLIÈRE (pour Blaye). — Raimond MAGNE, membre du conseil général (pour Lesparre). — GRAVIER, sous-préfet démissionnaire (de la Réole). — LALAURIE, maire de Bazas.

HAUTE-MARNE. — GILLOT, médecin, maire de Langres, destitué. — WALFERDIN, représentant du peuple. — RICHARD, avocat, préfet destitué. — Charles DURAND, ouvrier cordonnier à Langres. — MONGEOT père, médecin à Chaumont.

INDRE. — LEDRU-ROLLIN, représentant du peuple. — PATUREAU-FRANCŒUR, vigneron. — Alphonse FLEURY, représentant du peuple. — ROLLINAT, représentant du peuple. — GERMANN, négociant.

LOIRE-INFÉRIEURE. — ROCH, propriétaire-agriculteur. — GUÉPIN, docteur-médecin. — Jean BREARD, cultivateur, maire de Malleville. — Marius RAMPAL, préfet démissionnaire. — COLIN, médecin et adjoint au maire de Pornic. — Justin MÉRESSE, notaire, ex-sous-commissaire à Savenay. — DAUSSE, laboureur, ex-maire d'Escoublac. — POUPONNEAU, ancien avoué, ex-maire de Couëron. — BITON, jardinier, à Nantes. — HEUREUX, ex-sous-commissaire à Châteaubriant. — Edme-Alexandre DAVID, sergent au 47e régiment de ligne, en garnison à Nantes, petit-fils du peintre David, le conventionnel.

OISE. — JOIGNEAUX, propriétaire et représentant. — PLACE, ancien commissaire de l'Oise. — DIJON, propriétaire et homme de lettres à Mouy. — ANTONIO WATRIPAN, homme de lettres de Beauvais. — BELLARD, ouvrier menuisier-modeleur à Crépy. — AUGUSTE LEGRAND, entrepreneur à Compiègne. — BELLANGÉ, médecin à Senlis. — TAVIGNOT, médecin à Saint-Just en Chaussée.

LOT. — LABROUSSE, représentant. — CHARLES RIBEYROLLES, rédacteur de la *Réforme*. — PIERRE LAFON, docteur. — VERNINSAC, contre-amiral. — EUGÈNE CAVAIGNAC, général. — JACQUES REDON, de Limogne.

MAINE-ET-LOIRE. — DAVID, représentant. — LEFRANÇOIS, représentant. — PASQUIER, ouvrier teinturier. — THUAU, docteur-médecin (de Baugé). — TESSIÉ DU MOTAY, ingénieur civil. — JOIGNEAUX, cultivateur, représentant. — Félix TOURNEUX, ingénieur des ponts-et-chaussées. — ROUSSEAU, de Saint-Georges-le-Toureil. — Félix PYAT, représentant. — LEDRU-ROLLIN, représentant. — Un candidat de l'armée (réservé).

SEINE-ET-OISE. — GUINARD, représentant du peuple. — ERAMBERT, professeur d'agriculture à Grignon. — Paul JOUVENCEL. — Aug. DUPOTY. — E. PENOT, propriétaire cultivateur. — GUÉNÉE, médecin à Lonjumeau. — Alfred PEIGNÉ, ex-sous-préfet de Pontoise. — L. ORANGE. — LEBRETON, vigneron, président de l'Union des boissons. — MANNEVILLE, ouvrier menuisier.

VIENNE. — Les deux nuances de démocrates du département de la Vienne sont d'accord pour porter les citoyens:

PLEIGNARD. — FRADIN. — DUPLAISSET. — AUGÉY, ouvrier mécanicien à Poitiers.

Les démocrates socialistes portent, en outre:

COLLARD, doreur. — GAUVAIN, antiquaire.

Paris, 5 mai 1849.

Monsieur le Rédacteur,

Dans votre récapitulation d'aujourd'hui, 5 mai, comprenant les listes électorales démocratiques d'une quarantaine de départements, celle que vous reproduisez pour les VOSGES, ne vous avait été indiquée, il y a huit jours, que comme renseignement officieux à l'adresse des électeurs de l'armée, pour le cas presque certain où ils seraient appelés à voter avant que la liste du Comité central de ce département soit arrêtée d'une manière officielle.

Or, la publication de cette dernière éprouve de nouveaux retards par suite d'une scission regrettable; mais, dès ce moment, il est devenu très douteux que la plupart des noms publiés par vous y soient définitivement admis. Une partie de nos compatriotes de l'armée se trouveront donc inexactement renseignés, et le seront sans rectification possible, puisque les élections commencent pour eux lundi prochain. Je le regrette d'autant plus, que j'avais moi-même contribué, par la communication de diverses correspondances, à vous donner les renseignements devenus inexacts. Je le regrette, surtout, parce que mon nom, qui figurait sur votre liste provisoire, paraît être précisément un de ceux destinés à disparaître.

Permettez-moi, du moins, de prévenir par votre organe, ceux de nos amis pour lesquels il en est encore temps, qu'ils devront regarder ma candidature comme nulle et non avenue, s'ils ne voient mon nom sur aucune liste définitive émanée d'Epinal. Dans ce cas, auquel je suis tout préparé d'avance, ceux qui persisteraient à me donner leurs voix, la perdraient au préjudice probable de la cause républicaine; c'est ce que je dois les prier formellement d'éviter.

J'espère qu'ils en sont bien convaincus, aucune disgrâce électorale ne m'empêchera de rester le champion fidèle du socialisme pacifique et organisateur au nom duquel leur sympathie m'est acquise, et qui peut seul nous tirer du chaos.

Agréez, etc., PAUL DE BOUREULLE.

Comités départementaux.

Réunion de délégués.

CREUSE. — Dernière réunion électorale mardi, 8, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 6, à 7 heures du soir.

INDRE. — Réunion électorale, aujourd'hui dimanche, à 2 heures, rue Saint-Germain-l'Auxerrois. Communications importantes.

MANCHE ET CALVADOS. — Réunion d'urgence aujourd'hui 6 mai, à 2 heures précises, rue Charlot, 20.

NIÈVRE. Réunion demain, 7 mai à 7 heures 1/2 du soir, rue Charlot, 41.

SEINE-ET-OISE. — Réunion obligatoire le dimanche, 6 mai, à 3 heures, rue Beauregard, 43, chez le citoyen Masson.

SAÔNE-ET-LOIRE. — Réunion lundi, 7 mai, à 7 1/2 heures du soir, rue de l'Ecole-de-Médecine, 37.

HAUTE-MARNE. — Banquet fraternel et de famille des démocrates de la Haute-Marne, aujourd'hui dimanche, 6 mai, à 4 heures du soir à l'Association des Cuisiniers, ancien salon Ragache, barrière de Sèvres. On trouve des billets chez le citoyen Floriot, 20, rue Dauphine; chez le citoyen Dondot, 12, rue Rochechouart, et à l'Association des Cuisiniers. Prix: 1 fr. 25 c.; les dames seront admises.

Commission des Secours fraternels Aux familles des détenus politiques siégeant rue de l'Homme-Armé, 2.

Nous appelons l'attention de tous les hommes de cœur sur la situation dans laquelle se trouvent les familles des détenus politiques.

Oublierons-nous ce qu'elles souffrent?

Oublierons-nous la cruelle déception qu'elles viennent d'éprouver par le rejet de l'amnistie?

Ne leur apporterons-nous aucune consolation? Que l'obole du pauvre et celle du riche se donnent rendez-vous dans les réduits où la misère a relégué tant d'infortunes!

Qu'en face d'aussi grandes souffrances, chacun songe à ceux qui les endurent et s'empresse de s'imposer un sacrifice qui puisse leur procurer un instant de calme, et leur faire attendre plus patiemment des temps meilleurs.

La commission, nommée par les détenus eux-mêmes, est chargée de centraliser par toute la France les dons et offrandes, et d'en opérer équitablement la répartition.

Ses statuts ont été publiés, il y a peu de jours, par les organes de la presse démocratique et sociale.

Elle invite les comités qui se seraient déjà formés dans le même but dans les départements, à se mettre immédiatement en rapport avec elle.

Les familles des détenus politiques sont invitées à se faire inscrire le plus tôt possible, afin de faciliter le travail de la commission.

FAITS DIVERS.

Jusqu'ici, M. Louis Bonaparte n'avait d'autre suite que ses deux valets de pied, montés derrière sa voiture, et jamais aucune escorte, sinon celle des *romains* de l'Elysée, ne l'accompagnait dans ses sorties. Hier soir, 4 gardes républicains à cheval couraient en avant de l'équipage du président de la République qui venait de dîner à l'hôtel de la Préfecture de la Seine, deux sous-officiers se tenaient à la portière de la voiture qui était entourée et escortée par un piquet de gardes.

Nous avons entendu crier sur le passage de ce cortége: Vive la République! et Vive l'amnistie!

— La *Constitution*, journal qui paraît à Moulins, après le récit de l'attaque inouïe dont M. Ledru-Rollin a été l'objet, annonce que MM. Michel et Bodin, membres de la municipalité de Moulins, et M. Ollivier, président du comité central des élections, ont donné leur démission.

— Le gérant de la *Gazette de France*, qui comparaissait aujourd'hui en Cour d'assises, a été acquitté.

— Un service funèbre a été célébré aujourd'hui, 5 mai, dans l'église de l'Hôtel-des-Invalides, en commémoration de la mort de l'empereur Napoléon. Toute la famille Bonaparte y assistait. M. Boulay (de la Meurthe) était placé à la droite du président de la République. La musique du 29e de ligne avait été requise pour la cérémonie. Les vieux soldats de l'Empire, en costume de la grande armée, assistaient en grand nombre à cette messe, et de là sont allé déposer des couronnes d'immortelles aux pieds de la colonne Vendôme.

Les napoléoniens de 1849 ont profité de cette réunion pour distribuer en masse des professions de foi républicaine et électorale surtout.

— La persécution ne s'adresse plus seulement aujourd'hui aux fonctionnaires soupçonnés de socialisme, aux citoyens dans l'exercice de leurs droits politiques, elle attaque l'industriel et l'artiste dans leur existence même. Quiconque accepte le titre de Socialiste n'a plus, aux yeux de certaines autorités, le droit de vivre, et on peut impunément lui fermer carrière, l'empêcher de tirer parti d'un honnête et courageux labeur.

Un artiste avait été désigné pour diriger une partie des chœurs du *Te Deum*, exécuté à la cérémonie du 4 mai, lorsqu'il fut averti que, *par ordre supérieur*, il devait se retirer. Doublement blessé, et dans sa conscience d'artiste et dans ses intérêts matériels comme père de famille, il s'informa du motif d'une pareille mesure. Il lui fut répondu par l'auteur du *Te Deum* lui-même, qu'il ne pouvait s'en prendre qu'aux opinions avancées qu'on lui connaissait. Trop fier pour accepter le dédommagement pécuniaire qui lui fut offert, l'artiste se retira confondu.

Ce fait n'a pas besoin d'autres commentaires.

— Vendredi, jour anniversaire de la proclamation de la République, les ouvriers des ateliers, les mécaniciens et chauffeurs du chemin de fer de Paris à Versailles (rive gauche) ont procédé au renouvellement du drapeau arboré au sommet de l'arbre de la liberté planté l'année dernière dans la gare de Paris, peu de temps après la révolution de Février.

Cette cérémonie, à laquelle ont pris part, avec le consentement du directeur et des administrateurs, tous les principaux employés de la compagnie, a été une véritable fête de famille pour tous les braves ouvriers, pour les ingénieurs et les chefs de service; la musique de la garde nationale de Vaugirard a bien voulu l'embellir de son concours; tout s'est passé avec le plus grand ordre et avec le plus vif enthousiasme aux cris mille fois répétés de VIVE LA RÉPUBLIQUE!

— Hier, 4 mai, parmi les troupes de la garnison, les punitions qui, ordinairement sont levées les jours de fête nationale, ont été maintenues. Du même fait manœuvrer les hommes consignés et ceux qui étaient détenus à la salle de police. La garnison de Vincennes a été consignée jusqu'à 4 heures. (*République.*)

— Par arrêté du 3 mai, le président de la République a nommé M. Meyerbeer commandeur de la Légion-d'Honneur.

Cette nomination sera accueillie par un assentiment universel.

— M. Trélat, maire du douzième arrondissement, vient de donner sa démission.

— Avant-hier ont comparu devant le premier conseil de guerre, présidé par M. le colonel de Lislefermе, les nommés Demandre, concierge, et Casanova, gendarme mobile, employé comme gardien dans la maison de justice de la rue du Cherche-Midi, sous la prévention d'avoir, par négligence, facilité l'évasion des sieurs Delcambre et Barthélemy, prévenus de juin. Le conseil a condamné le concierge Demandre, déclaré coupable de simple négligence, à trois mois de prison, et prononcé l'acquittement de Casanova.

— Le 6e bataillon de la garde mobile a passé par Thiers la semaine dernière. La garde nationale est allée à sa rencontre, et malgré la défense expresse du nouveau maire, la population tout entière a fait retentir l'air des cris mille fois répétés avec enthousiasme de vive la République! vive la garde mobile! vive la Montagne! puis la garde nationale et la garde mobile assemblées ont fait leur entrée en ville en chantant en chœur la *Marseillaise* et le *Chant du départ*. Pendant leur séjour, les gardes mobiles ont été accueillis avec la plus franche cordialité. Ils y ont répondu en témoignant un profond respect des atrocités qu'ils ont commises dans les affreuses journées de juin, et en jurant bien que jamais, en aucune circonstance, ils ne tireront sur le peuple. « Nous nous sommes trompés une première fois, disaient-ils, mais on ne nous trompera pas une seconde. » Ces enfants du peuple doivent, en effet, éprouver des remords cuisants.... et leur exemple ne sera pas perdu pour leurs frères de l'armée.

(*Eclaireur républicain de Clermont.*)

— Voici par quelle circonlocution ingénieuse l'*Ere nouvelle* évite de reconnaître que la fête du 4 mai a, pour objet de célébrer la proclamation de la *République* par *tous* les membres de l'Assemblée constituante:

Les ateliers étant fermés demain vendredi 4 mai, jour anniversaire *de la réunion de l'Assemblée nationale*, le journal ne paraîtra pas samedi.

LA PHALANGE MUSICALE. — L'association fraternelle des musiciens ouvriers on premier bal d'été aujourd'hui dimanche, 6 mai, barrière des Martyrs, boulevard Rochechouart, 76, Jardin du Lion-d'Argent.

LA LIBERTÉ MODÉRÉE... PAR LA RÉPUBLIQUE HONNÊTE. — Nous lisons dans le *Républicain de Lyon*:

« Nous demandons ce que l'on fait des nombreux citoyens qui ont été *capturés* ces derniers jours? Ils sont entassés dans la prison de Roanne, privés de communications avec leurs parents ou amis.

» N'est-ce pas une plaisanterie que de garder ainsi en prison des hommes dont tout le crime consiste à s'être trouvés englobés dans les *razzias* de la police? Prétendrait-on aussi les garder jusqu'aux élections, pour enlever leurs voix à la démocratie? Ce serait assez ingénieux. »

STYLE HONNÊTE, CONSCIENCE MODÉRÉE. — Voici comment le *Courrier de la Gironde* rend compte des arrestations de samedi, dans sa correspondance parisienne:

« Hier soir, quatre cents émeutiers ont été ramassés *après les sommations voulues*. Il s'y trouve *dix-huit dames*. La police est peu galante, vont dire les démocrates socialistes. Dans le filet on a trouvé, *parmi le fretin*, les représentants Mathieu Louisy, Pory-Papy, Doutre, et Jouin, représentant d'Ile-et-Vilaine; un sous-préfet, etc., et quelques notabilités financières fourvoyées dans ce monde mêlé où *leurs poches couraient de grands dangers*.

» Aujourd'hui, les émeutiers conseillent à leurs amis de rester sur le terrain de la constitution et de la discussion. Il paraît qu'ils ne se sentent pas forts sur *un autre terrain* (*sic*).

» L'armée n'a pas eu besoin d'intervenir. Il n'y a que les sergents-de-ville qui aient contribué, *avec leur bravoure et leur dévoûment ordinaires*, à la dispersion de l'attroupement. Ils ressemblaient tous au chasseur à la pipée, qui a des oiseaux dans les doigts, sous les bras, tout pipant.

» Aujourd'hui, tout est calme. »

Bourse du 5 mai 1849.

L'ouverture du parquet se fait en hausse, et au plus haut à 91.05 et 10, mais à ce prix il se présente de fortes ventes par réalisation de bénéfices qui dépriment les cours. On descend successivement jusqu'à 90, pour finir à 90.35 fin courant, et 89.90 au comptant. C'est de la baisse et une différence de 45 centimes en moins sur la bourse de jeudi.

La Banque de France débute à 2410 et 2415, pour clore à 2405, avec 5 fr. de hausse sur avant-hier.

Le 3 0/0 débute à 59 fr., pour tomber à 58.15, et finir à 58.30 à terme et 58.15 comptant.

La dernière clôture s'est faite à 58.50. C'est donc 20 c. de perte.

Les chemins de fer n'offrent aucune variation notable:

Orléans se maintient à 857 50, ainsi qu'Avignon-Marseille qui fait toujours 215. Le Nord flotte entre 455 et 457 50 dernier cours.

Il arrive des nouvelles inquiétantes d'Allemagne. L'agio sur l'or est horriblement cher; on le recherche à 25 et 27 p. 100, et l'argent vaut 14.

Le marché est lourd à Paris; les cours ronds et nouveaux en hausse trouvent toujours des vendeurs.

Le nouvel emprunt de la ville fait 1 108 75.

Les mines de la Loire font 300.

Le Vieille-Montagne est à 5 000, et Stolberg à 585.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	57 05	59 »»	58 15	58 30
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0	90 80	91 40	90 10	90 10

3 mai. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin...	58 15 »»	4 Canaux avec prime.	1065 »
— Empr. 1847-1848.	90 »» »»	Lin Maberly	»»» »
5 0/0 j. du 22 mars.	89 90 »»	Caisse hypothécaire.	133 »
4 1/2 0/0 du 22 mars.	87 50 »»	Emprunt d'Haïti	310 »
3 0/0 j. du 22 sept...	»» »» »»	Espagne, dette active	30 50
Act. de la Banque.	2405 »» »»	— dette passive...	»» »
R. de Naples, j. juil.		— 3 0/0 1841	35 25
Réc. Rothschild.	87 »»	Emp. port. 5 0/0	»» »
3 0/0 de l'Etat rom.	78 »»	— — 3 0/0	»» »
5 0/0 belge 1840...	91 »»	2 1/2 hollandais	»» »
— — 1842...	»» »»	Zinc V.-Montagne...	3000 »
— 4 1/2	81 75	H. de la Gr.-Combe...	»»» »
— Banque (1835).	»» »»	Emp. du Piémont...	900 »
Oblig. de la Ville...	1200 »»	Lots d'Autriche	315 »

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain.	427 50	425 »»	Orléans à Bord.	406 25	407 50
Versailles, r. d.	207 50	205 »»	Du Nord	455 »»	457 50
— r. g.	177 50	178 75	De Paris à Str..	377 50	377 50
Paris à Orléans.	857 50	857 50	Tours à Nantes.	23 75	325 »
Paris à Rouen...	577 50	575 »»	Paris à Lyon...	»»» »»	»»» »
Rouen au Havre	200 »»	285 »»	Mont à Troyes.	130 »»	130 »
Avig. à Marseil.	215 50	215 »»	Dieppe à Féc...	177 50	178 »
Strasb. à Bâle...	405 »»	405 »»	Paris à Sceaux.	»»» »»	176 25
Du Centre	365 »»	365 »»	Bord. à la Teste.	»»» »»	»»» »
Amiens à Boul.	»»» »»	»»» »»			

L'un des gérants: G. TANDON.

Spectacles du 6 mai.

THEATRE DE LA NATION. —
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Hernani.
OPERA-COMIQUE. — Les Monténégrins.
ODÉON. — L'Ecole des Maris, la Famille.
THEATRE-HISTORIQUE. — Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE. — Le Bouquet, Premières amours, le Lorgnon, l'Hurluberlu.
VAUDEVILLE. — Prétendants, Breda, J'attends un omnib., 2e no de la Foire.
THEATRE MONTANSIER. — Père et Portier, Voyage sentimental, les Femmes, le Caporal.
VARIETES. — Deux font la paire, les Beautés, Jobin et Nanette, Mme Larifla.
GAITE. — La Nonne, le Pacte.
AMBIGU-COMIQUE. — La Part du roi, Drame de famille.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple). — Murat.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — Mariage d'amour.
FOLIES. — Mathieu, Gibier de roi, Mme Gibou et Mme Pochet, le Mobilier.
DELASSEMENTS-COMIQUES. — Culottes et cotillons.
CIRQUE DES CHAMPS-ELYSÉES (carré Marigny.)

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. No 124. ÉDITION DU MATIN. Lundi 7 Mai 1849.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 6 MAI.

LISTE, PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE, DES CANDIDATS A L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, VOTÉE PAR LE COMITÉ DÉMOCRATIQUE-SOCIALISTE DES ÉLECTIONS.

1 BAC (Théodore).
2 CABET.
3 CHARASSIN (Frédéric), homme de lettres.
4 CONSIDERANT (Victor).
5 D'ALTON-SHÉE.
6 DEMAY, lieutenant de chasseurs à pied.
7 GENILLER, professeur de mathématiques.
8 GREPPO.
9 HERVÉ, rédacteur de la *République*.
10 HISAY, ouvrier mécanicien.
11 LAGRANGE.
12 LAMENNAIS.
13 LANGLOIS, rédacteur du *Peuple*.
14 LEBON (Napoléon).
15 LEDRU-ROLLIN.
16 LEROUX (Pierre).
17 MADIER DE MONJAU aîné, avocat.
18 MALLARMET, ouvrier en bronze.
19 MONTAGNE, ouvrier tailleur de limes.
20 PERDIGUIER (Agricol).
21 PROUDHON.
22 PYAT (Félix).
23 RIBEYROLLES.
24 SAVARY, ouvrier employé au gaz.
25 THORÉ.
26 VIDAL (François), publiciste.

CANDIDATS MILITAIRES :

27 BOICHOT (Jean-Baptiste), sergent-major des carabiniers au 7e léger.
28 RATTIER (Edmond), sergent au 48e de ligne.

Les adversaires du Socialisme.

Le Socialisme a deux espèces d'adversaires :

La première se compose de cette mauvaise queue de sceptiques blasés, d'ambitieux sans conscience, d'agioteurs sans vergogne, d'écrivains à gage, de corrupteurs et de corrompus, que nous a léguée le règne de Louis-Philippe.

Ces hommes n'ont d'autre principe que l'égoïsme, d'autre culte que celui de l'or ou de sa puissance; d'autre horizon que celui de leur vaniteuse ambition. Matérialistes, athées, quoiqu'ils en disent, quand l'intérêt du moment les force d'appeler à leur aide l'influence du clergé qu'ils ont conspué tant de fois, ils nient la providence et ne reconnaissent dans les choses humaines d'autre loi que celles de la force et de la ruse.

Les peuples ne sont à leurs yeux que des troupeaux de bétail qu'il faut conduire et exploiter par la violence ou par l'adresse; les masses destinées à subir éternellement le joug des minorités privilégiées, doivent être contenues par la superstition, par la faim ou par le sabre.

La misère a toujours existé et existera toujours; d'ailleurs, il faut des petits pour qu'il y ait des grands, des meurt de faim pour qu'il y ait des millionnaires.

Donc ceux qui prétendent que tous les hommes sont frères, que tous ont un droit égal au bien-être et au bonheur, qu'une Providence suprême veille sur l'humanité et la conduit par des voies progressives à la liberté, à l'aisance, aux jouissances de l'esprit et du cœur, sont des insensés, des fanatiques, des visionnaires.

Ceux surtout qui prétendent connaître les moyens d'une réforme complète de la société, d'une régénération sociale, ceux qui font vibrer dans le cœur des masses les grands mots de solidarité et d'association, oh! ceux-là sont d'indignes charlatans, de misérables incendiaires qu'il faut jeter en pâture aux tribunaux de l'ancienne monarchie; dont il faut se défaire par la diffamation et par la calomnie, par les persécutions, par la prison, par les amendes, et, au besoin, par le fer et le plomb.

Que voulez-vous répondre à ces ennemis forcenés du Socialisme? N'ayant pas de conscience, ils ne croient pas à la nôtre; ne sentant rien battre dans leur poitrine, ils ne peuvent admettre qu'il existe des gens de cœur.

Ils ont fait sonner bien haut jadis les phrases sonores du libéralisme, à l'aide desquelles ils ont renversé l'aristocratie nobiliaire et cléricale qui se reconstituait pour leur fermer la route du pouvoir; mais ces mots n'étaient dans leur bouche qu'une tactique, qu'un ironique mensonge. Ils ne peuvent supposer que leurs adversaires n'emploient pas à leur tour les moyens coupables qui les ont si bien servis. Charlatans hier, Charlatans aujourd'hui, ils ne voient partout que charlanisme.

Ceux-là sont inguérissables. Entreprendre de les convertir, c'est vouloir ranimer des cadavres. On ne peut que lutter d'efforts et de zèle pour démasquer leur sécheresse, leur nullité et leur désolant égoïsme, pour dessiller peu à peu les yeux des ignorants et des aveugles qui se laissent séduire par l'éclat de leur ancienne renommée, tromper par leurs mensonges et détourner de la bonne voie par leurs astucieux discours.

Les autres adversaires du Socialisme, adversaires avec lesquels on serait bien près de s'entendre, s'ils se décidaient à vaincre une ancienne aversion pour l'étude des questions sociales, à discuter sérieusement certains préjugés que les préoccupations purement politiques ont laissé s'infiltrer dans leur esprit; les autres, disons-nous, sont des hommes généralement honnêtes, patriotes, dévoués, républicains, démocrates même, mais qui sont effrayés par l'étendue des réformes à opérer pour rétablir la justice dans les affaires de ce monde, et doutent de l'excellence des moyens proposés par les socialistes, qu'ils n'ont pas eu le temps ou la volonté d'approfondir.

Ceux-là veulent laisser au temps le soin d'amener les améliorations successives dont ils ne nient pas le besoin et l'urgence.

« La République, disent-ils, est l'instrument du progrès. Organisez d'abord l'instrument, et vous en tirerez ensuite tous les fruits qu'il doit produire; mais par leurs exigences, qui effraient les intérêts, les socialistes nuisent à la fondation de la République; peut-être amèneront-ils le renversement de cet instrument, et il faudra encore une nouvelle révolution pour le reconstruire. »

Voilà le raisonnement que nous entendons bien souvent autour de nous; voilà pourquoi bien des gens, qui pleurent comme nous des misères du peuple, qui croient comme nous que la société a mission de guérir ces douleurs séculaires, se maintiennent pourtant avec obstination dans le camp de la politique stérile, et s'unissent parfois aux adversaires de tout progrès humain pour nous combattre.

Pauvres aveugles! qui passez à l'ennemi et vous croyez toujours sur le terrain de la patrie, parce que vous gardez au bout de son bâton votre drapeau inutile et dédaigné! C'est vous dont la défection tuerait la République, si la République pouvait périr.

Eh quoi! voilà plus d'un an que vous possédez cette forme républicaine, instrument, vous en convenez vous-mêmes, de toutes les améliorations sociales; vous avez eu le pouvoir dans vos mains pendant plus de six mois, et de ce pouvoir, de cet instrument vous n'avez rien su, rien voulu faire.

Vous prétendez que les impatiences de certains socialistes sont dangereuses, que leurs exigences vous effraient; et par votre résistance opiniâtre, par vos refus insensés à toutes les réformes qui vous étaient proposées, aux plus pacifiques, aux plus modérées, vous n'avez pas craint d'exaspérer ces impatiences, de pousser à la violence ces besoins méconnus, ces désirs repoussés.

Il fallait, si vous étiez intelligents et sages, au lieu de vous laisser déborder par le mouvement socialiste, il fallait vous mettre vous-mêmes à sa tête, le modérer et le contenir, tout en lui donnant d'abord les satisfactions les plus légitimes et les plus faciles. Il fallait entrer franchement, mais prudemment, sur le terrain des réformes sociales, extirper une à une les herbes parasites qui encombraient le sol, et semer le germe des récoltes à venir.

Si vous aviez fait cela, le peuple aurait eu confiance et vous aurait suivi patient et tranquille, sur l'avenir que lui préparait votre sagesse.

Si vous faisiez cela, aujourd'hui encore, si vous vous sépariez franchement des ennemis du peuple, si vous proclamiez l'urgence des réformes sociales, si vous adoptiez un programme franchement dessiné, au lieu de ces pâles lieux communs qui servent tour à tour à tous les partis, peut-être conjureriez-vous bien des malheurs et bien des crises.

Républicains, vous ne pouvez être que socialistes, ou vous serez noyés entre les deux courants de la démocratie universelle qui vous chasse d'un côté, et de la réaction qui vous pousse de l'autre.

Réfléchissez!

La forme vague et torturée de la note suivante, communiquée par le ministre aux journaux du soir, nous paraît confirmer le bruit qui a couru hier d'un échec subi par nos troupes devant Rome.

D'après une dépêche télégraphique qui est parvenue au gouvernement, le général Oudinot se serait mis en marche sur Rome, où, suivant tous les renseignements, il était appelé par le vœu de la population. Mais, ayant rencontré, de la part *des étrangers qui occupent Rome, une résistance plus sérieuse* qu'il ne s'attendait à la trouver, il a pris position à quelque distance de la ville, où il attend le reste du corps d'expédition.

Evidemment, le ministère ne dit pas dans cette note tout ce qu'il sait, et ne rompt le silence que parce qu'il ne peut faire autrement.

Il n'ose pas dire que les *étrangers* occupant Rome, devant *la résistance sérieuse* desquels le général Oudinot a reculé, sont des Français, et que nos soldats eux-mêmes, éclairés par leurs compatriotes, se sont indignés du rôle perfide et barbare qu'on leur fait jouer.

Le ministère essaie de déguiser aujourd'hui la honte de cet échec sous un mensonge. C'est naturel. Mais l'échec moral n'en sera demain que plus manifeste et plus honteux.

Affaire du sergent Boichot.

M. le général Changarnier n'a pas voulu en avoir le démenti, et il a fait expier aujourd'hui au sergent Boichot le double honneur de sa candidature et des vives sympathies qu'il inspire aux soldats de son bataillon.

Aujourd'hui, à 2 heures, une compagnie de gendarmerie mobile (anciens gardes municipaux) est allée chercher le sergent-major Boichot à la caserne baraquée des Invalides. Cet enlèvement ne s'est pas opéré sans opposition vive de la part des soldats du 7e léger. Les gendarmes ont dû recourir à la force pour s'emparer de Boichot et le jeter dans une voiture. Dans le conflit six ou sept militaires ont été arrêtés.

Mais une fois le prisonnier dans la voiture, il fallait sortir de la cour. Nouveau tumulte. Enfin, la garde de la caserne, rangée en bataille dans la cour, a reçu l'ordre de charger les armes, et, après une heure de débat, la voiture a pu sortir, poursuivie cependant par les soldats jusque devant le palais de l'Assemblée nationale (par la rue de l'Université). Arrivée là, la voiture a encore été arrêtée par un groupe de soldats et de bourgeois; mais bientôt elle a pu reprendre sa route.

Boichot a été conduit à Vincennes.

Une grande agitation régnait ce soir sur le rond-point de l'esplanade des Invalides.

Esprit des Journaux.

Plusieurs feuilles réactionnaires reproduisent avec complaisance les absurdes et odieux programmes trouvés, comme l'assurait la *Gazette des Tribunaux*, chez des conspirateurs socialistes. La *Patrie* répète en outre cette déclaration de la feuille judiciaire :

La *Démocratie pacifique* s'occupe de nous aujourd'hui. Elle nie l'authenticité de nos renseignements, — à moins, dit-elle, que nous ne lui déclarions le nom des individus chez lesquels ils ont été saisis, et que nous lui disions quel jour et devant quelle juridiction cette authenticité sera débattue. La *Démocratie pacifique* sait parfaitement que nous ne lui répondrons pas à cet égard; nous avions dit d'avance que, si, dans l'intérêt public, nous n'hésitions pas à faire connaître à quels excès, à quelles aberrations les prédications du socialisme pouvaient conduire des intelligences malades ou dépravées, nous devions, par respect pour la position des accusés, ne pas devancer, en divulguant leurs noms, la publicité des débats.

Nous nous attendions à cette pitoyable défaite. Nous répondons à la *Gazette des Tribunaux* que ses pièces passeront pour être fabriquées par elle dans un but de manœuvre électorale, tant qu'elle n'en aura pas fait connaître les auteurs. Belle délicatesse! vous craignez de compromettre des accusés, et vous voulez que tout un parti reste solidaire d'une œuvre odieuse sortie du cerveau d'un fou, si elle n'est pas sortie du vôtre. Vous craignez de compromettre des accusés! mais s'ils sont déjà sous la main de la justice, en quoi les compromettriez-vous?

Si vous disiez que vous craignez de compromettre le magistrat qui, par un indigne oubli de tous ses devoirs, vous a communiqué, dans un intérêt électoral, une pièce faisant partie d'une instruction, une pièce qui n'a été l'objet d'aucun contrôle, et qui devait provisoirement rester secrète, nous vous comprendrions, car cet excès d'indiscrétion et de servilisme politique serait digne de tous les mépris, mais ce magistrat n'existe pas. Nommez les auteurs de vos pièces socialistes, ou nous dirons que les auteurs sont chez vous.

Il est vraiment trop commode quand on a fait un scandale public et mis en suspicion tout un parti, quand on l'a signalé à des haines aveugles, comme celles qui mirent naguère en péril la vie de trois représentants, il est trop commode de se retrancher derrière le secret dû aux opérations judiciaires. Nous n'avons pas oublié la journée du 29 janvier, cette menaçante exhibition de canons et de baïonnettes qui sema l'alarme dans tout Paris; nous n'avons pas oublié les arrestations arbitraires et provocatrices qui suivirent. A toutes les interpellations sur les causes de ces démonstrations, le gouvernement répondit ce que répond aujourd'hui la *Gazette des Tribunaux* : « Nous ne pouvons rien dire; il y a un grand complot rouge; la justice informe: ne divulguons » rien; il faut attendre. »

On a maintenant assez attendu pour savoir que le complot du 29 janvier était une mystification pure; il en sera de même des pièces publiées par la *Gazette des Tribunaux*, que nous ne tenons pas quitte de cette affaire.

Si la *Gazette des Tribunaux* se dérobe à toutes les interpellations, nous répondrons nous très volontiers aux questions qu'on nous fait de plusieurs côtés, au sujet de la lettre adressée par Metternich à Windisgraetz. Nous maintenons ce que nous avons avancé, c'est-à-dire que cette lettre a été publiée par le *Pesthi-Hirlapi*, journal de Debreczin, comme interceptée par le corps d'armée du général Georgey. Nous avons écrit à notre correspondant, pour qu'il nous expédie le journal hongrois sur lequel la traduction a été faite. Si l'on veut faire une instruction sur l'origine de la lettre, c'est en Hongrie que cette instruction doit avoir lieu. En tous cas, la lettre publiée par nous, explique avec une admirable lucidité toute la politique française actuelle, depuis les brutales expulsions d'étrangers inoffensifs, jusqu'à l'inqualifiable expédition de Rome.

L'*Union* s'indigne beaucoup contre un pamphlet républicain qui a l'infamie d'employer les expressions suivantes :

La *misérable aristocratie*, qui, pareille à ce poison destructeur *dont le venin va souiller de son contact impur* jusqu'aux sources de la vie, *ronge* notre pauvre et malheureuse France dans la *moelle de ses os*, ne sera donc jamais ANÉANTIE.

La même *Union* ne remarque pas que, dans le même numéro, elle applique la même expression aux socialistes :

Que l'on jette un moment les yeux sur ce qui se passe aujourd'hui. Jamais peut-être d'aussi graves, d'aussi périlleuses, d'aussi brûlantes questions ne s'agitèrent en ce pays. Malheur dans l'histoire aux barbares qui les ont soulevées, mais malheur à la France aussi, malheur à nous si des questions semblables ne devaient se dénouer par l'ANÉANTISSEMENT décisif des écoles et des théories subversives.

Il y a cette différence entre les deux emplois du mot *anéantir*, que les démocrates entendent anéantir seulement les priviléges qui constituent l'aristocratie; leur clémence en février, leurs votes dans la question de la peine de mort ont prouvé de reste qu'ils n'en voulaient pas aux personnes, tandis qu'un des alliés de l'*Union*, M. Granier de Cassagnac, un des honnêtes gens coalisés avec elle contre les socialistes, a proposé comme *moyen d'anéantissement*, la fourche et le fusil, paroles qui viennent de recevoir à Moulins le plus éloquent des commentaires.

Le journal la *Vraie République* publie la protestation suivante, signée par les sous-officiers du 7e léger, du 3e, du 42e, du 73e de ligne, du 3e chasseurs, etc.

Nous apprenons l'arrestation du candidat de l'armée, le citoyen Boichot, sergent-major au 7e léger, qui vient d'être conduit à la prison militaire et mis au secret le plus absolu, pour avoir accepté la candidature à l'Assemblée législative.

Les sous-officiers et soldats démocrates de l'armée de Paris, en présence de ces indignes abus du pouvoir, protestent énergiquement contre cette violation du droit électoral, et portent à la connaissance de tous les citoyens cet acte inique d'arbitraire.

Forts de notre droit, crions plus que jamais :

Vive la République!

(*Suivent les signatures.*)

Programme de la Presse démocratique et sociale (1),

INTERPRÉTÉ AU POINT DE VUE PHALANSTÉRIEN.

§ V. — *Agriculture et industrie.*

Large développement de l'agriculture et de l'industrie; mise en valeur des terres incultes; vaste système d'irrigation et de reboisement. — — Régularisation, moralisation du commerce, encouragé dans son essor loyal, dans son développement utile, mais purgé de toutes les fraudes, de toutes les exactions qui le déshonorent. — Création d'entrepôts et de bazars nationaux. — Encouragements aux associations agricoles et industrielles. — Colonisations agricoles à l'extérieur et à l'intérieur. — Organisation démocratique et développement des sciences et des arts appliqués aux besoins de la société nouvelle. — Accroissement de la richesse publique par l'association des éléments producteurs.

L'accroissement de la richesse générale peut seule fermer l'ère des révolutions, de toutes les crises industrielles, aujourd'hui si rapidement

(1) Voir les numéros des 18, 20, 26, 29 avril et 3 mai.

transformées en crises politiques et sociales. Quoique dise et fasse la rue de Poitiers, en dépit des petits livres de l'Académie des sciences morales, en dépit du grand livre de M. Thiers sur la propriété et de toutes les autres combinaisons que pourront imaginer les défenseurs intéressés du monde actuel, ce vieil édifice est battu par une marée montante et que rien n'arrêtera; le Socialisme détruira le vieux monde; il faut en faire son deuil. Seulement, si la réaction demeure aveugle, inerte comme le parti borne de la monarchie constitutionnelle; si elle entrave jusqu'à la propagation et à la libre discussion des idées réparatrices, le flot populaire emportera la vieille masure avant qu'on ait pu réaliser ni préparer même une habitation meilleure pour l'humanité, qui, par suite de l'admirable prévoyance des réactionnaires, sera contrainte de vivre assez longtemps à la belle étoile, exposée à tous les orages.

Que si les électeurs nous donnent un gouvernement, non pas socialiste, ce serait leur demander beaucoup, mais seulement assez républicain pour aimer la Constitution, et pour en faire respecter l'esprit démocratique; si la presse, les réunions de toute nature, les associations ne sont entravéespar aucun système d'intimidation, ce qu'on appelle et ce qu'on peut appeler aujourd'hui le chaos socialiste aura son *fiat lux*, un monde en sortira; l'intelligence des masses concevra bientôt le plan de la commune future, partout l'édifice d'harmonie surgira du sol, et l'humanité, se ralliant de toutes parts dans les temples de l'association, ne se retournera même pas pour voir tomber le vieil édifice qui maintenant menace ruine sur toutes les têtes.

On peut dès à présent créer un asile définitif au genre humain, comme on peut l'abandonner sans refuge à toutes les intempéries du ciel; mais que l'humanité puisse habiter longtemps notre édifice social actuel, que cet édifice ait devant lui dix ans d'existence, voilà ce que nous osons nier de la manière la plus absolue.

Et pourquoi les vieilles institutions tomberaient-elles fatalement? pourquoi seraient-elles condamnées sans appel? Ne durent-elles pas depuis des siècles? N'est-il pas permis de croire que les novateurs se décourageront, qu'on les réfutera péremptoirement ou qu'on les écrasera définitivement par les armes, non-seulement en France, mais dans toute l'Europe? N'est-il pas permis d'espérer encore que les travailleurs, égarés par le socialisme, las de poursuivre des chimères qui ne se réalisent jamais, refuseront de perpétuer par leur aveugle adhésion cette agitation des esprits qui entrave les affaires, qu'ils accepteront de guerre lasse la reprise de l'industrie dans ses anciennes conditions?

Telles sont les illusions dont se repaissent les hommes intéressés à la conservation du vieil état de chose, mais aucune d'elles ne résiste à l'examen : les institutions actuelles durent depuis des siècles! c'est précisément pour cela qu'elles sont usées, qu'elles n'ont plus d'avenir, et que le développement de l'humanité en rend la conservation impossible; la conviction des novateurs est à toute épreuve, les champions les plus renommés du vieux monde ont vainement jouté contre eux; Don Thiers de la Manche y a brisé toutes ses lances; l'incendie révolutionnaire a gagné l'Europe, c'est un feu grégeois qui ne s'éteint pas; après Palerme, Paris; après Paris, Vienne, Berlin, Milan, Rome, la Hongrie; les armées de la réaction, de la compression n'en finiront jamais avec cet incendie, où plutôt avec cette aurore; la révolution n'est plus française et politique comme en 1789, elle est européenne et sociale.

Quant aux travailleurs des villes, bien loin d'abandonner par découragement les *utopies* socialistes, ils verront, dans un temps donné, leurs phalanges se grossir de l'armée, du clergé, de la population des campagnes, et toutes les rigueurs déployées contre les nouveaux convertis, n'aboutiront, comme aux premiers temps du Christianisme, qu'à rendre plus rapide la propagation de la foi. Que le vieux monde se croise les bras ou qu'il persécute à outrance, peu importe; ni son insouciance ni sa fébrile activité ne pourront le préserver de l'inondation socialiste.

Et pourquoi parlons-nous avec cette assurance, pourquoi sommes-nous parfaitement certains que la mer débordée ne rentrera plus dans son lit?

C'est que les stimulants de cette agitation immense ne sont ni l'ambition, ni la vanité, ni le talent, ni les intrigues des coryphées du Socialisme, ni la crédulité des masses. La population marche à la conquête d'un monde meilleur, soulevée par un levier formidable et qui fait sentir incessamment son action : par la MISÈRE.

Il est une vérité que les plus habiles ou les plus effrontés de la réaction ne pourront pas nier longtemps, c'est que la misere est en France, dans l'Europe, dans le monde, non pas le lot de quelques infortunés exceptionnels, mais le lot de la population dans son immense majorité, sauf exceptions heureuses. Il y a misère dans la petite bourgeoisie, chez le commerçant dont l'existence aléatoire est suspendue sans cesse au-dessus de la banqueroute, misère chez l'artiste et l'homme de lettres, chez Gilbert, Hégésippe Moreau, Elisa Mercœur; misère pour les travailleurs manuels de toutes les conditions, dont le salaire serait insuffisant, alors même qu'il serait constamment payé, et dont la plupart ne trouvent d'emploi qu'à de rares intervalles.

La misère forme la situation générale de toutes les populations, et quelles terribles aggravations ne reçoit-elle pas des maladies, des infirmités, de l'âge et du sexe? Que deviennent aujourd'hui l'enfant dont la famille manque de travail, le vieillard dépourvu d'économies, la femme si dérisoiremen rétribuée pour son travail, que notre société chaste, religieuse, vertueuse jusqu'à la pruderie, semble chasser la femme de l'atelier pour la pousser au lupanar!

Promenez-vous le soir dans les rues de Paris, voyez ces ouvriers sans emploi qui mendient à voix basse et en rougissant, ces enfants qui se flétrissent par de longues soirées d'insomnie en vendant quelques allumettes, ces femmes, sœurs devant Dieu des femmes du monde, ces femmes qui seraient aussi dignes et aussi fières que les grandes dames, si le pain ne leur avait pas manqué, et qui, dans notre société soi-disant chrétienne, rétablissent les marchés d'esclaves, se faisant elles-mêmes l'esclave et le marchand tout à la fois!

Réfléchissez à la puissance de toutes ces douleurs physiques et morales, à ce chœur de plaintes, à ce fleuve de larmes, et dites-nous, satisfaits au cœur de pierre, si vous étoufferez la protestation du genre humain en disant à tous ceux qui souffrent, à tous ceux qui meurent, à la mère obligée de refuser du pain à son enfant, à la jeune fille qui va se vendre : Soyez contents de votre sort, comme nous sommes contents du nôtre!

Non vraiment, des maladies aussi générales et aussi aiguës ne se guérissent pas avec de vains mots; le peuple ne croit pas que son immolation perpétuelle soit nécessaire et voulue par la Providence; il a porté les fardeaux assez longtemps et veut s'en affranchir; la richesse des malheureux, c'est l'espérance, le socialisme la leur a donnée, nul pouvoir au monde ne la détruira; le peuple poursuit le règne de la vérité, de la liberté et de la justice, aucune déception passagère ne le détournera de cette recherche; il ne veut pas de ce que vous appelez la reprise des affaires, sans modification dans son sort; il refuse la prospérité toujours croissante aboutissant aux scènes de Buzançais, cet état de choses qui était le salariat, l'exploitation du pauvre, la famine, la mendicité, la prostitution, sous la monarchie, légitime ou non, tout comme aujourd'hui.

La vieille société, ayant contre elle une souffrance générale et incessante qui prêche plus activement et persuade mieux que les plus éloquents socialistes, le peuple possédant avec le sentiment de ses maux, avec le sentiment des injustices dont il est victime, la notion désormais indestructible d'un meilleur avenir, que peut espérer la réaction dans sa lutte contre l'esprit nouveau?

Pour se mettre à la place du Socialisme et se substituer à son influence, il faut qu'elle remédie aux douleurs qui sont la raison d'être du Socialisme, douleurs qui s'exaspèrent par intervalle au point qu'on a vu les affamés braver la mort et chercher dans l'insurrection le suicide; il faut que la coalition, soi-disant honnête et modérée, tienne compte de toutes les souffrances et de tous les espoirs.

Entrer en concurrence active et pratique avec les socialistes, dans la guérison des plaies sociales, telle est la seule défense logique, efficace, que la coalition puisse tenter. Mais déclarer que le Socialisme est extravagant, immoral, que les chefs de secte ne peuvent pas s'entendre, que leurs systèmes sont frappés de stérilité, que la spoliation en est le point de départ; faire sur tous ces sujets des dissertations soit orales, soit écrites, en forme de gros livres, de petits livres, de premiers-Paris, d'entrefilets ou de simples *canards*, c'est une peine entièrement perdue : les déshérités de la société actuelle, cette *proie du socialisme*, comme on dit si bien, ne manqueront pas de répondre : c'est bon! très habilement disserté! mais donnez-nous du pain; les socialistes se disputent, faites mieux, accordez-vous pour nous donner du pain; leurs idés sont stériles, faites que les vôtres produisent du pain; les socialistes veulent vous dépouiller, soyez plus justes et ne nous dépouillez pas, rendez-nous ce qu'on nous prend tous les jours : les fruits de notre labeur que l'oisif accumule; vous êtes les amis de la propriété, rendez-nous propriétaires de nos œuvres : vous êtes les défenseurs de la famille, fournissez-nous les moyens de nourrir nos enfants, et pour refrain de toutes ces réclamations : du pain! du pain! du pain!

Voilà ce que le peuple dira aux réactionnaires tant qu'ils se contenteront d'imprimer et de pérorer contre les socialistes. La vieille société a la misère contre elle, la misère générale des travailleurs; si vous ne détruisez pas cette misère, vous ne détruirez jamais la confiance des ouvriers dans le Socialisme.

Et vous ne détruirez cette misère qu'en devenant socialistes vous-mêmes, et en appliquant les idées contre lesquelles vous entrez si bruyamment et si ridiculement en campagne.

C'est ce que nous allons établir.

Victor HENNEQUIN.

(*La suite prochainement.*)

Les Français dans les États Romains.

Le général Oudinot poursuit dans la République romaine son système de trahison, de tergiversations, de vexations, et se montre en tout point digne d'être l'exécuteur des ordres jésuitiques de nos ministres.

Son premier exploit à Civita-Vecchia, dont les portes lui avaient été ouvertes comme à un ami, a été de mettre la ville en état de siége, de faire saisir et arracher partout les exemplaires de la protestation républicaine, votée à l'unanimité par le corps municipal de Civita-Vecchia, et de poser des sentinelles à la porte de l'imprimerie, la seule qui existe dans la ville; toujours dans le but de permettre aux opinions de la majorité de se manifester.

Maintenant il n'est plus permis d'entrer dans la ville ni d'en sortir sans être fouillé. La garde romaine a été désarmée; un bataillon romain que le général Oudinot s'était engagé, en donnant sa parole d'honneur, de laisser partir de la ville avec ses armes, a été désarmé par trahison. Le général s'était engagé non moins solennellement à laisser le fort au pouvoir des troupes romaines, il l'a fait occuper le 27 par les troupes françaises, et a pris le commandement de la place; il avait promis de respecter le droit municipal, et il a fait garder les portes du local où la municipalité devait se réunir pour protester contre l'état de siège et l'invasion de la citadelle.

Le langage du général continue à changer de caractère d'heure en heure : tantôt ce sont de mielleuses paroles, des protestations d'amitié, puis tout-à-coup c'est une proclamation menaçante, un acte de traîtreuse provocation.

Le *Contemporeano* nous donné une analyse du rapport fait par Mazzini à l'Assemblée nationale. Ce document fait ressortir avec une écrasante netteté ce qu'il y a à la fois d'ignoble et de lâche dans cette expédition de la République française contre la République romaine. Le voici :

« Vous connaissez, dit Mazzini, le débarquement des troupes françaises à Civita-Vecchia, et vous savez qu'elles ont été accueillies comme amies et sans la moindre résistance, ce qui, suivant moi, est un tort. Le commandant en chef de l'expédition ayant déclaré dans une proclamation que la France n'envoyait ses soldats sur notre territoire que parce que l'anarchie y régnait, et que le gouvernement établi était l'œuvre d'une faible minorité, le préfet de Civita-Vecchia fit d'énergiques représentations qui amenèrent une déclaration d'un des aides-de-camp du général français, rédigée dans un sens tout à fait opposé à la proclamation du général.

» Hier soir vers minuit, le triumvirat a reçu trois envoyés du général Oudinot. Ils ont d'abord déclaré que les Français avaient été accueillis à Civita avec les signes les plus vifs de fraternité et même de joie; que l'intention du général était de marcher sur Rome, espérant y trouver le même accueil. Interpellés ensuite sur le but de l'envoi de leur corps d'armée sur le territoire de la République, ils ont répondu :

» 1° Que c'était d'abord pour protéger l'Etat romain contre une invasion dont les Autrichiens faisaient les préparatifs; 2° que le gouvernement français avait voulu s'assurer des sentiments précis des populations, au sujet de la forme de gouvernement qu'elles croient la plus convenable, et de chercher à amener une entière réconciliation entre Pie IX et les Romains.

» On leur fit observer que l'intervention autrichienne que l'on mettait en avant paraissait un prétexte, et que d'ailleurs le peuple aurait su se défendre. Qu'ensuite une occupation pareille à celle qui a eu lieu ne semble pas de très bonne augure, n'ayant été précédée d'aucune communication, et que, loin de là, le général Oudinot avait lancé une proclamation menaçante. Qu'il serait plus juste de dire que la France, sous prétexte d'empêcher une intervention, intervenait elle-même à l'improviste, et sans avoir donné aucun avis de la conduite qu'elle entend tenir.

Que quant à la forme actuelle du gouvernement, à la proclamation de la République et à la déchéance perpétuelle de la papauté temporelle, ces faits étaient l'expression solennelle de la volonté générale des populations, manifestée pleinement par le suffrage universel. Les envoyés ayant objecté que tous les électeurs n'ayant pas voté, on ne pouvait arguer de la volonté générale, à cela il a été répondu que si tous les électeurs n'avaient pas voté, c'était ou leur faute ou parce qu'on leur avait probablement ordonné de s'abstenir; et que, comme aucune protestation contre le vote de la majorité n'avait eu lieu, il paraissait juste de conclure que les non-votants s'étaient volontairement soumis à ce qui avait été consacré par la majorité. Il fut aussi ajouté que bien que *le fait déplorable de l'occupation eût été accompli, les autorités françaises pourraient consulter l'opinion publique par des moyens légaux, et s'assurer si, comme c'était l'opinion du triumvirat, les populations manifesteraient de nouveau leurs sympathies pour la forme républicaine, et leur ferme volonté de voir à jamais le pouvoir spirituel des papes séparé du pouvoir temporel.* On déclara, en outre, énergiquement que l'occupation du pays, qui jouissait d'une paix profonde et d'un ordre parfait, pourrait avoir pour effet de susciter l'anarchie, le désordre et la guerre civile. On rappela les protestations de l'Assemblée constituante, les manifestations si nombreuses des populations, faits qu'on ne pouvait révoquer en doute.

» Quant à la question religieuse, sous le point de vue philosophique, elle fut à peine abordée. Le pape, a-t-il été dit, a quitté Rôme volontairement, et a toujours été libre d'y rentrer comme pape, mais non plus comme prince temporel. Que le pontife, en sa qualité, n'était ni Français, ni Italien, ni Espagnol, mais un entêté humanitaire appartenant à toute la chrétienté. Que toute puissance catholique pouvait chez elle donner autant de développement qu'elle l'entendait à l'opinion religieuse, mais n'avait pas le droit d'imposer son opinion à un peuple indépendant. — Les envoyés français étant revenus sur l'accueil qu'ils avaient reçu à Civita-Vecchia comme preuve des sympathies des populations pour l'intervention française, il leur a été répondu que le peuple de cette ville a été trompé par la pensée que cette intervention était toute fraternelle, et n'avait pour but que de soutenir la République romaine et son indépendance, et qu'en dernière analyse il était facile de voir aujourd'hui que la question n'était plus qu'une affaire de force, dans laquelle le fort voulait opprimer le faible.

» Les envoyés français parlèrent alors des malheurs qu'eût entraînés la résistance, ajoutant que la France voulait une réconciliation entre le pape et la nation, et qu'elle se porterait garante de l'accomplissement des conditions qui seraient arrêtées. Ils demandèrent ensuite si les Français seraient accueillis à Rome comme à Civita-Vecchia. Il leur fut répondu que le triumvirat protestait de nouveau contre l'intervention, et qu'il se réservait de consulter l'Assemblée sur ce qu'elle entendrait faire. Quant à mon opinion personnelle, ai-je ajouté (c'est Mazzini qui parle), je ne me prêterai jamais à permettre aux Français l'entrée de Rome. Les envoyés se sont alors retirés. Mazzini expose ensuite à l'Assemblée 2 voies qu'elle peut suivre si elle le juge convenable. La première est de résister à quelque prix que ce soit avec l'énergie du désespoir. Ce moyen est fondé sur la Constitution française elle-même, qui déclare expressément reconnaître l'indépendance de tous les peuples.

» La deuxième voie est que les populations soient consultées en présence du corps d'occupation français sur leur volonté à l'égard de l'union des pouvoirs temporel et spirituel, afin de convaincre la France des sentiments du peuple romain à cet égard.

» Quelle que soit la décision de l'Assemblée sur ces deux propositions, le triumvirat la fera exécuter avec toute l'énergie dont il est capable, en tant qu'elle ne contiendra rien de contraire à sa conscience et à ses convictions, auquel cas il quitterait le pouvoir. »

Une députation de la garde nationale, du cercle et de la municipalité romaine, une députation de Français résidant à Rome, enfin une députation de l'Assemblée nationale, ont été reçues par Oudinot. Ces députés l'ont prévenu que Rome, si elle était attaquée, ferait sauter le Quirinal, le Vatican et Saint-Pierre, qui sont déjà minés. Le général a répondu alors avec beaucoup d'amabilité, il a assuré qu'il ne voulait pas violenter l'opinion des Romains; mais, deux heures après, il changeait de langage. On lui a demandé de quelle manière il exigeait que le peuple romain manifestât son adhésion à la République; il a répondu qu'il n'en savait rien, mais que ses instructions étaient précises, qu'il devait occuper Rome de bon gré ou de vive force; il ajouta que le pape devait reprendre son pouvoir spirituel, et que si l'on résistait il aurait des soldats qui l'imposeraient.

L'adresse des Français de Rome a été apportée à Civita-Vecchia et répandue dans l'armée; les correspondances disent qu'elle a produit une vive impression sur les Français, et que les officiers se sont réunis pour délibérer sur l'infâme mission qu'on leur a imposée. Cette adresse est ainsi conçue :

« Citoyens soldats!

» Un ministère criminel et parjure veut vous déshonorer et faire de vous les soldats du despotisme.

» Il y a vingt jours à peine, quand l'Italie vaincue et trahie à Novare demandait l'exécution des engagements sacrés de la France républicaine, et sollicitait son fraternel appui, le gouvernement n'avait pas de soldats pour un peuple qui voulait être libre, pour un peuple qui préfère à la honte du joug autrichien les douleurs de l'expatriation et de l'exil. Et aujourd'hui ce même gouvernement reniant tout à fait son origine, consommant son alliance avec les rois contre les peuples, rêve la restauration la plus despotique, la restauration des prêtres et des nobles; et c'est à vous, soldats républicains, qu'est réservé la honte de donner le coup de grâce à la démocratie italienne, de devenir enfin les bourreaux de la République.

» Etait-ce bien la peine, citoyens soldats, de faire trois révolutions, de laisser partir trois royautés avilies; de saluer avec enthousiasme l'avènement de la République française, pour venir restaurer aujourd'hui le despotisme le plus tyrannique, le despotisme théocratique.

» Oh! non, cette page lugubre ne souillera pas l'histoire de l'armée française, les républicains romains sont vos frères, et vous ne sauriez leur enlever par la force le droit d'être libres comme vous. La guerre à laquelle on vous envoie est une guerre impie, liberticide; et si la République romaine devait succomber sous le canon fratricide de la France, les ennemis que vous auriez à combattre seraient non-seulement les Italiens, mais au premier rang vos compatriotes qui résident à Rome.

» Soldats d'une idée et non d'un homme, de la Révolution et non de la royauté, ils défendraient jusqu'au dernier soupir leurs principes qui doivent être les vôtres.

» La Constitution a dit que l'armée française ne combattrait jamais contre la liberté des peuples. Si le ministère viole ses serments, ne partagez pas cette complicité sacrilège; et rappelez-vous que contre la tyrannie, l'insurrection est le plus saint des devoirs. Les Italiens vous recevront alors comme ils nous ont reçus, comme des frères, la liberté vous en sera reconnaissante.

» VIVE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE!
» VIVE LA RÉPUBLIQUE ROMAINE! »

Le langage d'Oudinot a changé de nouveau le 28. Il a publié une proclamation où il ne parle plus de Pie IX. La voici :

« Un corps d'armée française a débarqué sur votre territoire. Son but n'est nullement d'exercer une influence oppressive ni de vous imposer un gouvernement contraire à vos vœux. Ce corps vient au contraire pour vous préserver des plus grands malheurs.

» Les évènements politiques de l'Europe rendent inévitable l'apparition d'une bannière étrangère dans la capitale du monde chrétien. La République française portant la sienne à Rome avant toute autre, donne un splendide témoignage de ses sympathies envers la nation romaine.

» Accueillez-nous donc comme des frères, car nous justifierons ce titre. Nous respecterons votre personne et vos biens. Nous paierons toutes nos dépenses comptant. Nous nous mettrons d'accord avec les autorités existantes, afin que notre occupation ne pèse pas sur vous. Nous conserverons intact l'honneur militaire de vos troupes en les associant aux nôtres pour maintenir partout l'ordre et la liberté.

« Romains! mon dévouement personnel vous est acquis si vous écoutez ma voix, si vous avez confiance en mes paroles (!); je me consacrerai sans aucune réserve aux intérêts de votre patrie. »

C'est à la suite de cette proclamation qu'Oudinot s'est mis en marche sur Rome. 500 Français seulement sont restés à Civita-Vecchia. 40 Lombards, venus sur le bateau de commerce, dont on avait empêché le débarquement, ont reçu l'autorisation de débarquer. Les autres Lombards, dirigés de divers points sur la République romaine, ont été ramenés en grande partie à la Spezzia, dans le golfe de Gênes; d'autres volontaires lombards ont reçu l'autorisation de débarquer à Porto-d'Anzo, à la condition qu'ils n'en bougeraient pas avant le 4 mai. A cette époque on croyait en avoir fini avec Rome.

Mais Rome prise, il restera la péripétie du drame. L'armée que M. de Falloux a envoyée à la rescousse du pape, le pape la désavoue. La camarilla de Gaëte est furieuse; elle voulait bien la restauration de Pie IX, mais la restauration par les troupes autrichiennes et napolitaines. Nous apprendrons un de ces jours que Pie IX a excommunié l'armée française.

Livourne construisait des barricades le 27.

Voici en quels termes dignes et émouvants Mme Belgiojoso nous annonce la noble détermination prise par le peuple romain de résister à l'invasion étrangère :

Rome, 27 avril 1849.

Mon cher monsieur,

Le dé semble en être jeté. Nous allons nous battre contre vous!

Dans la nuit d'hier, trois officiers Français sont arrivés de Civita-Vecchia pour faire une communication au triumvirat. Ils dirent de la part du général que la France n'entendait pas se mêler des affaires intérieures, mais qu'elle voulait occuper dans le pays les positions qu'il lui convenait, et que, ne reconnaissant pas le gouvernement de la République, elle ne pouvait avoir avec lui aucun rapport officiel. Ils ajoutaient que l'intention du général étant d'occuper Rome dans deux jours, il désirait savoir s'il y serait accueilli en ami. Dans le courant de la conversation, ces mêmes officiers français avouèrent à M. Mazzini que le rétablissement du pape comme prince constitutionnel de Rome était une affaire arrangée à laquelle les Romains devaient se soumettre pour le repos et la dignité de l'Eglise. Le triumvirat répondit qu'il ne pouvait rien décider sans avoir consulté l'Assemblée, et la réponse fut remise jusqu'à la suite de la séance. J'étais à cette séance, et de ma vie je n'ai été si émue. Mazzini a posé la question à l'Assemblée, et l'a priée de décider pour le pays, ajoutant que si la réponse était pacifique, le triumvirat se démettrait. Dix membres demandèrent alors de se former en comité secret, ce qui faillit causer une révolution dans les tribunes. On fit pourtant comprendre au public que la délibération ne serait pas libre, ayant lieu sous la pression de l'opinion des tribunes, et la salle fut évacuée. Personne pourtant ne quitta le palais de l'Assemblée, mais les portiques, la cour et la place étaient encombrés. Une heure se passa dans la plus grande agitation. Enfin les portes s'ouvrirent, et nous nous précipitâmes dans la salle. Les députés portaient sur leurs visages les traces d'une forte agitation. Le président prit la parole et dit :

« L'Assemblée, après mûr et libre examen, a décrété à l'unanimité ;

» Les triumvirs sont chargés de pourvoir à la défense » de la patrie, et de repousser la force par la force. »

Rien ne peut égaler l'enthousiasme avec lequel cette nouvelle fut accueillie. Tous les visages étaient baignés de larmes. « Nous allons laver notre honneur, s'écriait-on de tout côté, l'honneur italien ! »

Un député lombard s'élança à la tribune, et de cet accent simple et un peu rude qui est le propre de ce peuple, il s'écria : Nous voici tels que nous étions à Milan au 1er août ; mais ici nous n'avons pas de traitres, pas de roi, et chacun fera son devoir. Puis il a recommandé au peuple de s'abstenir envers les prêtres de tout ce qui pourrait ressembler à une insulte envers la religion. Il y avait plusieurs prêtres dans les tribunes qui pleuraient aussi bien que nous. Les Français demeurant à Rome se sont formés en légion et demandent à marcher à l'avant-garde. Je l'espère, nous ferons notre devoir.

Où vous entraîne ce gouvernement mie-partie de crétins et de jésuites qui vous régit ? A la guerre avec vos seuls amis.

Faites quelque chose pour l'honneur de la France ; que la nation française se détache de ces indignes représentants ; qu'elle marche à notre aide, tandis que la France officielle marche contre nous.

Adieu. Je vous tiendrai au courant de mon mieux. Tous les récits qui contrediraient le mien sont faux ; dites-le hardiment.

CHRISTINE TRIVULCE DE BELGIOJOSO.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique.*)

Turin, 2 mai 1849.

Au départ du courrier de Milan, qui arrive à présent, les Hongrois de la garnison avaient commencé un mouvement séditieux ; ils avaient arboré le drapeau hongrois et le drapeau de la jeune Italie : vert, blanc et rouge.

Quant à Rome, je reçois une lettre qui révèle un fait important. Je dois vous dénoncer le rôle peu honorable que l'on fait jouer à notre armée.

Je suis toujours porté à rendre justice à tous les partis, même au risque de tomber en plein codinisme; j'avais donc accepté avec sincérité la proclamation fort libérale du corps d'armée expéditionnaire, adressée aux Romains.

Ce n'était pas cependant sans l'avoir tournée et retournée en tous les sens, soupçonnant là-dessous quelque escobarderie de la République Odilon-Barrot. En effet, une armée qui fait une proclamation à part de celle du général en chef, me semblait chose extraordinaire. Je cherchais des précédents de cela dans la première République française et je n'en trouvais point. Comment admettre, d'ailleurs, que le Gouvernement qui, en France, voudrait presque séquestrer les soldats pour en être plus sûr, leur permit de parler en leur nom en arrivant sur une terre étrangère? Enfin, j'acceptais la chose du bon côté, et je concluais que la République se plaisait à faire à l'étranger étalage de ses libertés démocratiques.

Je reçois de Rome une lettre qui explique cela.

Vous avez entendu parler du *denier de saint Pierre.* C'est un impôt prélevé en Espagne, en Belgique, dans le midi de la France pour fournir à la subsistance du Saint-Père. L'on a fait signer au faible Pie IX une encyclique piteuse et larmoyante, dans laquelle on lui fait tendre la main aux fidèles, bien que les Romains lui aient toujours payé un subside suffisant. Cette collecte opérée par les curés, transmise par les évêques, formait un fonds avec lequel les prêtres de Rome devaient solder une émeute réactionnaire et faire réclamer le Pape par le peuple.

Ce fonds n'étant pas suffisant, il a fallu imposer une cotisation aux chanoines de Saint-Pierre à Rome, à ceux de Saint-Jean-de-Latran, de Sainte-Marie-Majeure, de Saint-Louis-des-Français et autres, qui sont tous riches.

Le complot ourdi à Gaëte et concerté avec M. de Rayneval et M. d'Harcourt, portait que le mouvement réactionnaire éclaterait au moment où les Français mettraient le pied à Civita-Vecchia. La populace, soldée à beaux *deniers de saint Pierre* et travaillée dans les confessionaux; renverserait les insignes de la République et arborerait la tiare avec les clefs papales.

Le général Oudinot était dans le complot, car, en permettant à l'armée de faire sa profession de foi, il éloignait toute résistance de la part des Romains ; et la contre-révolution ayant éclaté, l'armée l'aurait appuyée en disant : *J'ai déclaré dans ma proclamation que je venais appuyer le gouvernement de la majorité : tant pis pour les Républicains romains s'ils ont pris pour eux ce que je disais.*

Ainsi, la République de M. Odilon Barrot associe une brave armée à des complots de sacristie!

Et le président de la République souffre cela? Il n'a donc aucun soin du nom qu'il porte?

Savez-vous ce qui arrive à Rome? c'est que le peuple a déclaré qu'il pourrait se soumettre aux Autrichiens, car, enfin, les Autrichiens y vont brutalement, mais franchement; ils veulent le despotisme, ils l'avouent, le front levé, le verbe haut. Mais nos républicains-jésuites, nos guerriers-escobards inspirent la plus profonde indignation au peuple de Rome. Nos troupes pourront triompher des Romains, nos troupes ont du canon, de la discipline ; mais les Transteverins ont aussi leurs armes. Si l'on rétablit le pape, il faudra mettre garnison française à Rome; il se pourrait bien que le stylet éclaircit de jour en jour davantage nos régiments.

Post-scriptum. — D'après les nouvelles arrivées à présent de Rome, l'expédition française est toujours plus énigmatique, et les réponses du général Oudinot sont de vrais hiéroglyphes.

Rusconi, ministre des affaires étrangères, et Pescantini, ex-ambassadeur de la République à Paris, sont allés à Civita-Vecchia pour faire expliquer le général ; il n'a donné que des réponses évasives.

Les Français résidant à Rome, dont je vous ai adressé hier la protestation, ont envoyé une députation au chef de l'armée; elle a été fort bien reçue, mais n'a pas obtenu les éclaircissements sur lesquels elle avait droit de compter.

Enfin, pour deviner l'énigme, il faut utiliser toutes les inductions : le général a été durement discret et passablement despotique, s'emparant du fort, empêchant le débarquement des Lombards, séquestrant la presse; mais le *Narval* arrive de Gaëte avec des dépêches : sur-le-champ le visage olympien de M. Oudinot se rassérène, les Lombards peuvent descendre, etc.

Il est à peu près sûr que la congrégation de Gaëte n'a pas fait un bon accueil à la proclamation du général. Les cardinaux ne veulent pas de l'intervention française ; ils ont ce qu'il leur faut en Napolitains et Espagnols pour faire une restauration à leur guise.

Le général paraît assez embarrassé du rôle qu'il va jouer. Les soldats sont honteux pour la plupart de marcher contre des gens qu'on leur représentait comme de vils séditieux, des perturbateurs, et qui sont un modèle unique en Europe, en ce moment, d'ordre, de tranquillité publique.

Les Romains sont décidés à repousser la force par la force ; ils ont mis en accusation Manucci pour avoir livré l'entrée de la ville de Civita-Vecchia sans combattre.

Les Français, partis le 28 pour Rome, au nombre de 7 000 hommes, doivent y être arrivés aujourd'hui ou hier.

La Conspiration des rois.

L'intervention russe n'est que le dénouement de la comédie royaliste qui se joue depuis un an. Tous les démêlés apparents entre la Prusse et l'Autriche ont abouti à une alliance intime entre la Russie, l'Autriche et la Prusse.

La nouvelle de l'intervention russe a produit à Vienne, le 30 avril, une sensation immense, devant laquelle disparaissaient toutes les autres questions à l'ordre du jour. On évaluait diversement de 80 à 160 000 hommes l'effectif des troupes russes qui devaient entrer en Autriche par quatre points à la fois : par la Moravie et Biola au nord, la Valachie et la Buchowine à l'est. Lemberg, capitale de la Gallicie, qui est à peu près complètement dégarnie de troupes, serait également occupée par 8 000 hommes de troupes russes, et on parle même d'une garnison pour Vienne.

Pendant que la *Gazette de Vienne* observe le silence le plus complet, le journal ministériel le *Lloyd*, dans son langage hyperbolique, rappelle les jeunes filles habillées de blanc qui, en 1813, furent envoyées au devant des Russes ; les illuminations et les arcs-de-triomphe qui, à cette époque, signalèrent leur entrée à Vienne. En attendant, on annonçait la publication d'un manifeste, par lequel l'empereur de Russie déclare qu'il voit dans la guerre insurrectionnelle de Hongrie la première phase d'une nouvelle révolution polonaise, et qu'en conséquence il se croit obligé de la combattre *dans l'intérêt de sa propre défense.* Il supportera donc tous les frais de l'entretien du corps d'armée qu'il envoie en Autriche, et proteste d'avance contre toute pensée de conquête ou d'agrandissement de puissance qu'on essaierait de donner pour motif à son intervention. On ajoute que Nicolas se rendra lui-même en Pologne pour inspecter les troupes qui y seront concentrées, avant qu'elles ne franchissent la frontière.

D'un autre côté, on assure que le czar n'est pas sans inquiétude. Le libéralisme russe se réveille à Pétersbourg et à Moscou. Les soldats murmurent, les paysans se révoltent et les boyards conspirent. On annonce que Nicolas a transporté sa résidence à Moscou ; toute sa famille et un corps de guides réunis l'y auraient accompagné. Le motif de ce changement subit est inconnu ; les uns l'attribuent à l'esprit trop libéral des habitants de Pétersbourg, où tous les journaux et les brochures même socialistes se trouvent répandus à profusion ; les autres, au contraire, affirment que les Moscovites étant toujours en opposition avec le gouvernement, sont aujourd'hui plus que jamais disposés à changer le régime absolu des czars.

Toute la presse allemande s'occupe de l'intervention russe en Hongrie et de la complicité que prend à cet acte infamant Frédéric-Guillaume de Hohenzollern, qui est encore aujourd'hui sur le trône de Prusse. Le ministère de Monteuffel vient d'autoriser un corps de 30 000 Russes à traverser la Silésie prussienne pour se rendre en Autriche, afin d'y contenir les populations et servir de réserve à l'armée impériale en Hongrie. Tous les journaux démocrates protestent contre cette injure faite à l'Allemagne par un prince qui se glorifie d'être le vassal du czar, et qui vient de dédaigner le titre d'empereur d'Allemagne. « Nous n'avons jamais été Prussiens, dit la *Gazette rhénane* ; nous ne le sommes pas, quoiqu'en 1815 on nous ait réunis de force à la Prusse ; mais aujourd'hui que le territoire prussien est souillé par le passage des hordes russes, nous regarderions comme une honte de porter le nom de Prussiens.

Tandis que le roi de Prusse autorisait ainsi les soldats de son beau-frère à violer le sol allemand, le jury de Dusseldorf acquittait les démocrates Weyers et Lassale, accusés d'avoir proféré le cri de : *Mort au roi.* Les jurés, dit la *Gazette rhénane*, ont parfaitement exprimé l'opinion dominante à cette heure dans la province du Rhin; et le même journal ajoute ces mots significatifs écrits en français :

« *Avis au citoyen Hohenzollern !* »

L'agitation devient de plus en plus menaçante dans les provinces.

Les membres du conseil municipal de Cologne persistent à convoquer en congrès les pouvoirs communaux de la province rhénane.

A Kremfeld, la landwehr a décidé qu'elle se mettrait à la disposition de l'Assemblée de Francfort; dans le même temps, la population signait une adresse au roi de Prusse pour demander l'éloignement du ministre Brandebourg-Manteuffel.

En Saxe, le ministère, en opposition avec le roi, vient de donner sa démission.

Dans le duché de Nassau, la chambre, d'accord avec le gouvernement, a fait acte d'adhésion à la constitution allemande. Le serment sera prêté par les troupes et les fonctionnaires.

Rien de plus menaçant pour la royauté que l'attitude de la grande réunion populaire de Kaiserlauten (Bavière rhénane). Le 2 mai, une troupe de paysans en blouse, avec des rubans, des mouchoirs et des drapeaux rouges, ont parcouru la ville, armés de fusils qu'ils chargeaient ostensiblement.

On a arrêté, dans les délibérations préparatoires, une proclamation qui a été lue à 8 000 hommes par le président, M. Reichart, député à Francfort. Cette proclamation déclare le gouvernement bavarois rebelle, nomme un comité de défense du pays de cinq membres, qui doivent rester en permanence jusqu'à ce que le signal de l'insurrection générale soit donné par l'extrême gauche de Francfort.

Le séquestre doit être mis sur les caisses de l'Etat, et l'on doit adresser une proclamation aux troupes pour les engager à ne plus servir le prince traître au peuple, mais le peuple. Les membres du comité sont des républicains socialistes qui s'entendront bientôt avec les autres comités pour proclamer la République.

Des clubs démocratiques et républicains ont leurs ramifications dans toutes les villes et presque dans les moindres bourgs de l'Allemagne. Affiliés les uns aux autres, ils s'étendent, comme un réseau, sur toute l'étendue de l'Empire germanique. Tous ces clubs, chacun dans son sein, viennent de nommer, au nom de la patrie commune en danger, des députés pour se rendre à Francfort, et s'y réunir le 6 de ce mois en assemblée générale, à l'effet d'assurer au pouvoir central le secours d'*un million de démocrates*, armés et décidés à faire immédiatement accepter par la force la Constitution allemande, telle qu'elle, au roi et aux princes récalcitrans.

Le ministère de l'empire qui avait envoyé des commissaires à Munich, à Berlin, à Dresde et à Hanovre, s'est réuni à la suite de nouvelles importantes, en une conférence extraordinaire.

M. Richard, maire du 8e arrondissement, vient d'adresser la lettre suivante au ministre de l'intérieur :

M. le ministre,

M. le préfet de la Seine m'a fait l'honneur de m'annoncer que, sur la présentation que vous avez bien voulu faire à M. le président de la République, j'étais nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

Permettez-moi, monsieur le ministre, de ne pas accepter cette distinction, satisfait, si dans des moments pénibles j'ai été de quelque utilité à mes concitoyens.

Recevez, etc.

Le maire du 8e arrondissement,
Signé RICHARD.

Paris, le 5 mai 1849.

Paris, 6 mai 1849.

Citoyen,

Je vous prie, au nom de la solidarité entre tous les socialistes, de publier dans votre prochain numéro la note suivante.

Louis KROLIKOWSKI.

Ces jours derniers, plusieurs journaux réactionnaires, fidèles à leur système de mensonge et de dénigrement, ont publié un récit suivi d'appréciations perfides sur un procès qui va être prochainement jugé par le tribunal de commerce de la Seine, dans lequel le nom du citoyen Cabet se trouve mêlé sans qu'il en sache rien. En qualité de son mandataire, je crois devoir déclarer que, dans ces articles de nos républicains honnêtes et modérés, il n'y a de vrai que les noms, et que tous les faits y sont ignoblement défigurés, selon leur incorrigible habitude. En *sacrificateurs* experts et habiles, ils drapent et ornent la *victime* à leur manière, en attendant la fête pour l'immoler à leur dieu.

S'il restait encore à ces mercenaires une ombre de probité ou de pudeur, ils auraient attendu que le procès pendant fût jugé, ou au moins que les deux parties eussent été entendues.

Comité démocratique-socialiste des Elections.

AVIS AUX DÉMOCRATES SOCIALISTES. — Un grand nombre de citoyens viennent chaque jour demander des bulletins au Comité. Nous prévenons nos frères que dans l'intérêt de la cause, c'est-à-dire dans l'intérêt du peuple, il sera remis des bulletins pour être distribués :

1° Aux porteurs d'un bon signé par un délégué ;

2° Aux membres des corporations ou compagnonages, munis d'un mandat régulier ;

3° Aux membres des associations envoyés par leurs collègues ou leurs gérants, munis d'une délégation ;

4° Aux membres des comités d'arrondissement sur la signature d'un de leurs délégués; et en un mot à tous les citoyens qui justifieront d'un emploi loyal des bulletins.

Les souscriptions en faveur du comité démocratique-socialiste sont reçues dans les bureaux des journaux démocratiques : au siège du comité, impasse des Bourdonnais, 6; — chez le citoyen Sergent, 44, rue Descartes, cabinet de lecture; — Dufélix, 4, rue des Jeuneurs ; — Jouanne, cour Saint-Martin ; — à l'association des marchands de vin, rue Jean-Robert ; — Hibback, rue de l'Echiquier, 34 ; — à Bercy, chez le citoyen Marteau père, 32, sur le port de Bercy ; — chez le citoyen Victor Sellier, rue Neuve-Saint-Nicolas, 4 ; — à Belleville, chez le citoyen Périer, lieutenant-colonel, rue de Beaune, 65 ; — chez le citoyen Lemire, docteur en médecine, rue de la Mairie, 38, à Belleville ; — chez le citoyen Gibault, rue Saint-Maur-Popincourt, 78, au 2e ; — chez le citoyen Langevin, à Grenelle, rue de Grenelle.

Réunion générale et d'urgence des délégués des 14 arrondissements de la Seine, au comité démocratique socialiste des élections, aujourd'hui lundi 7 mai, 8 heures, impasse de la Grosse-Tête, rue Saint-Spire.

CLUB DE LA BARRIÈRE DE SÈVRES. — Aujourd'hui lundi 7 mai, 7 heures du soir, dans le local des Cuisiniers réunis de la barrière de Sèvres, ancien salon Ragache, les Démocrates de Vauvres, Grenelle, Issy, Vaugirard, etc., sont invités à y assister.

Candidatures dans les départements.

ARDENNES. — LEDRU-ROLLIN. — BOURNIZET, ancien maire de Vouziers. — COUSIN-VESSÉRON, ouvrier chaudronnier à Charleville. — DUMÉNIL-MICHELET. — MANY, curé à Champigneule. — PERCHERON, ancien avoué à Vouziers. — Auguste POUPART, de la *Réforme.*

BASSES-PYRENEES. — SAINT-GAUDENS, RENAUD, BOUVEY, LEREMBOURE, représentants du peuple. — LOUBEAU, chef d'institution à Oldron. — Xavier NAVARRAT. — CUSSON, publiciste. — Augustin CHALIER. — SAINT-GUILHEM, docteur-médecin. — DAGUERRE, idem.

DOUBS. — P.-J. PROUDHON. — Hippolyte RENAUD, capitaine d'artillerie. — TRANCHARD, ancien représentant. — Le docteur A. CRETIN, rédacteur du *Peuple.* — BIDAL, notaire. — CHOPARD, conducteur des ponts-et-chaussées.

CHARENTE. — BABAUD-LARIBIÈRE, LAVALLÉE, représentants du peuple. — Eugène MONTAXIER, maire de Beaulieu. — Charles JOBIT, ex-sous-préfet. — Edmond LEVREAU, ex-ambassadeur. — PASQUIER, ex-sous-préfet. — Nicolas JUZEAU-ROUX, négociant. — Pierre BONAPARTE.

CHARENTE-INFÉRIEURE. — Liste adoptée par le comité central de La Rochelle.

AUDRY DE PUYRAVEAU, représentant. — DUPONT (de Bussac), représentant. — TARGET, ouvrier à Rochefort, représentant. — DEBAIN, instituteur à Paris, représentant. — GAUDIN, avocat à Saintes, représentant. — RENOU (de Ballon), représentant. — L'abbé HÉRAUDEAU. — MAITROT, ingénieur de la marine.

COTE-D'OR. — JOYGNEAUX, représentant du peuple, membre du conseil général de la Côte-d'Or. — James DEMONTRY, représentant, colonel de la garde nationale de Dijon. — GRAPIN, membre du conseil général de la Côte-d'Or. — RIGNAULT, maire de Semur. — Jules CARRION, négociant. — GARNIER (d'Auxonne), capitaine d'artillerie. — COPPENS, commandant de la garde nationale de Beaune. — LANGERON, rédacteur en chef du *Citoyen.*

CREUSE. — NADAUD, ouvrier maçon. — DELAVALLADE, médecin. — Jules LEROUX, imprimeur. — GUISARD, représentant du peuple. — Jean MOREAU, médecin. — Gustave JOURDAIN, avocat.

HAUTE-GARONNE. — LEDRU-ROLLIN, représentant du peuple. — AMOUROUX, meunier, maire de Fonsorbes. — Béni BARDE, membre du conseil-général. — BOUCHART, sergent au 40e de ligne, détaché à l'école de tir de Toulouse. — CALÈS, représentant du peuple. — JALLIER, propriétaire. — JOLY père, représentant du peuple. — LUCET, avocat. — MULÉ, représentant du peuple. — PEGOT-OGIER, représentant du peuple.

ISERE. — RONJAT (Vienne), César BERTHOLON, (Vienne), CHOLAT (La Tour-du-Pin), Auguste CLÉMENT (Saint-Marcellin), représentants du peuple. — Laurent MICHEL (Grenoble). — Un sous-officier ou soldat de l'armée. — AVRIL, ancien instituteur primaire (Vizille). — JACQUIER, ouvrier tailleur (Grenoble). — Alexandre FAYEN, négociant (Grenoble). — ARRIBERT, propriétaire à la Terrasse. — LEVRAT, conseiller-général, fabricant (Vienne). — ACHARD, docteur en médecine (Saint-Marcelle).

LOIRE. — MARTIN-BERNARD, BAUNE, représentants. — CHEVASSIEUX, cultivateur à Montbrison. — DUCHÉ, avocat. — RAISANT. — JOIGNEAUX, représentant. — SAIN, ex-préfet. — HENRI, sergent-major au 22e. — TROUILLET, cultivateur-vigneron.

HAUTE-LOIRE. — BREYMAND, représentant. — AMÉDÉE SAINT-FÉRÉOL. — JULES MAIGNE, professeur. — CAMILLE CHOUVY. — MONNIER, propriétaire. — CHOVELON, propriétaire.

MORBIHAN. — CROIZER, ancien cultivateur, expert du cadastre. — DERO, cultivateur, maire de Montartelon. — GUÉPIN, médecin à Nantes, ancien commissaire du Gouvernement provisoire. — LAMARRE, rédacteur de l'*Indépendant,* sous-commissaire du Gouvernement provisoire. — LEBOULCH, cultivateur, maire de Brech. — LEFUR, cultivateur, maire de Lignol. — Louis MAUGIN, contre-maître au port de Lorient. — Pierre MARC, cultivateur, à Treflean. — Gustave RATIER, avocat à Lorient. — Alfred TALMONS, propriétaire à Pontivy.

RHONE. — GREPPO, BENOIT, DOUTRE, PELLETIER, représentants. — Benjamin RASPAIL fils. — Sébastien COMMISSAIRE, sergent au 2e chasseurs à pied. — FAURE (de Givors). — MORELLET, avocat. — FOND (de Chaponost). — MATHIEU (de la Drôme). — CHANAY, représentant.

SEINE-INFÉRIEURE. Liste du comité central démocratique. — LEDU-ROLLIN, JOLY père, représentants du peuple. — Auguste BACHELET, ancien avoué à Rouen. — BOLLINGER, négociant au Havre. — E. DESMAREST, employé du lestage à Dieppe. — Frédéric DESCHAMPS, avocat, conseiller général. — P.-J. FERET aîné, bibliothécaire à Dieppe. — GRUEL, tisserand à Rouen. — LEBALLEUR-VILLIERS, conseiller à la cour d'appel. — Fortuné LEBLANC, commissionnaire en draperies, à Elbeuf. — LECHAPTOIS, docteur-médecin, conseiller général à Bolbec. — A. LEMASSON, conseiller-général. — MANCHON, avocat. — P. VASSELIN, rédacteur du *Progressif Cauchois,* à Fécamp. — F. VERGNES, soldat au 69e de ligne. — VOISIN, docteur-médecin, conseiller général.

YONNE. — Théophile ROBERT, représentant. — SAVATIER-LAROCHE, conseiller-général. — PLAIT-VILLEDIEU, commissionnaire en vins. — Henri Benoît VOISIN, artisan cordonnier à Sens. — Henri CROS, professeur. — ROUSSEL, propriétaire-cultivateur. — RIVIÈRE, avocat. — ODDOUL, homme de lettres.

MAINE-ET-LOIRE. — Le candidat militaire adopté par le comité d'Angers est le citoyen HURVOIX, sergent-major de la 2e compagnie du 3e bataillon du 21e régiment de ligne, détenu à Paris, il y a une quinzaine de jours, pour avoir posé sa candidature.

Comités départementaux.

Réunion des délégués.

Allier. — Jeudi prochain, à 8 h. du soir, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 27.

Eure-et-Loire. — Lundi 7 courant, à 7 h. 1/2 du soir, rue du 24 Février, 21, chez le citoyen Meunier.

Gironde. — Les électeurs du département de la Gironde sont priés de se réunir aujourd'hui rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 11, à 7 h. 1/2.

Meuse. — Réunion de la Meuse, lundi 7 courant, 8 heures du soir, rue Saint-Martin, 10. Communication importante.

Pas-de-Calais. — Les électeurs du département du Pas-de-Calais sont priés de se réunir aujourd'hui lundi, rue de la Monnaie, 17, au coin de la rue de Béthizy, à 7 heures 1/2.

Puy-de-Dôme. — Réunion d'urgence du comité le lundi 7 mai, à sept heures et demie du soir, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 11.

Seine-Inférieure. — Le citoyen Ch. Leballeur-Villien, de Rouen, prie les républicains socialistes de la Seine-Inférieure de vouloir bien se réunir lundi 7 mai, à sept heures et demie du soir, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, n° 6, pour une communication importante.

Tarn-et-Garonne. — Mercredi, 9 mai, à 7 heures et demie, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 25. Communications très importantes.

Vendée. — Réunion importante lundi, à 8 heures, passage Jouffroy, 50, au 2e (escalier du coiffeur.)

Banquet de la Marne.

Lés républicains démocrates du département de la Marne s'étaient reunis hier, samedi, à l'Association des Cuisiniers, barrière des Amandiers, pour assister à un banquet auquel étaient invités les citoyens Flocon et Aubert Roche, candidats de la Marne. Mais un commissaire de police (attention pleine de délicatesse, ce commissaire est un enfant de la Marne), accompagné de gendarmes et d'une nuée d'agents de police vêtus en bourgeois, étant venus pour assister au banquet, les citoyens de la Marne protestèrent contre cette violation du droit de réunion, et le citoyen Delbrouck, président, après avoir consulté les citoyens Flocon, Aubert Roche et Greppo, déclara que le banquet n'aurait pas lieu. Les citoyens sortirent de la salle, et des diners de famille furent improvisés dans le jardin. Le commissaire de police, toujours accompagné de la force armée, crut ne pas devoir abandonner ces *dangereux* républicains. Il est à remarquer que ce déploiement de force, pour assurer la violation du droit de réunion, émane d'ordres particuliers de M. Léon Faucher, qui, envoyé à l'Assemblée par le département de la Marne, a voulu sans doute prouver à ses concitoyens l'*intérêt* tout particulier dont il les honore. Craignait-il que sa candidature ne fut combattue dans le banquet? Que M. Léon Faucher se rassure : nous n'avons pas besoin de le combattre à Paris; le département de la Marne sait aujourd'hui l'apprécier à sa juste valeur.

Par suite de la décision prise, aucun toast n'a été prononcé. Cette réunion de famille, où a régné la plus franche cordialité, s'est terminée par le *Chant des Travailleurs* et divers chants patriotiques. Les convives se sont séparés aux cris de Vive la République démocratique et sociale ! Une quête a été faite au profit des familles des transportés.

Le président du comité de la Marne, **Heriez**;
Aug. Fiévet, secrétaire.

FAITS DIVERS.

Le Gouvernement a appris aujourd'hui que la célébration de la fête du 4 mai avait été, à Dijon, l'occasion de quelques troubles dont les fauteurs n'ont pas été reconnus ; la cour d'appel de Dijon a évoqué l'affaire sur le réquisitoire du procureur-général.

(*Patrie.*)

— On écrit de Moulins que la cour d'appel de Riom, chambre des mises en accusation, convoquée par M. le procureur-général, a évoqué l'affaire de Moulins, sur la plainte de M. Ledru-Rollin, exposée à la séance du 3 de ce mois. Un conseiller est commis pour procéder à l'instruction des faits.

— L'accusé Quentin, condamné par la Haute-Cour de justice, a été avec plusieurs de ses co-accusés conduit à Doullens. Une instruction faite à l'occasion d'un faux qui lui était imputé, nécessitait sa présence à Paris. Extrait de la prison de Doullens, Quentin y est arrivé hier. Avant d'être écroué à la Conciergerie, il a dit aux gendarmes qui l'accompagnaient qu'il désirait être conduit à son domicile pour y prendre quelques effets indispensables.

Cette demande a été accueillie. Quentin a monté l'escalier de la maison suivi de deux gendarmes ; il a ouvert la porte de sa chambre, située au cinquième étage, est entré précipitamment, fermant sa porte au nez des gendarmes. Un certain temps s'est écoulé avant que la force publique de Doullens ait pu pénétrer dans la chambre de Quentin, qui avait mis le temps à profit en s'échappant par les toits.

Jusqu'à ce moment on n'a pu découvrir le lieu de sa retraite.

— La cérémonie de la pose de la première pierre de la *Cité ouvrière*, qui va être construite rue de Rochechouart, aura lieu mardi 8, à 11 heures. Cette première pierre sera posée par le président de la République, assisté de Monseigneur l'archevêque de Paris. Ceux des actionnaires qui n'auraient pas reçu de billet d'admission à cette cérémonie sont invités à venir les prendre à l'Administration, rue du Nord, 11.

—On assure que des interpellations auront lieu demain lundi sur la lettre de M. Napoléon Bonaparte, et sur l'arrestation du sergent-major Boichot, porté comme candidat par les socialistes de la Seine.

— Les réactionnaires ont recours à un singulier moyen pour combattre la candidature de leurs adversaires : ils font courir le bruit qu'ils sont morts du choléra. Ce sont surtout les membres de la Montagne qu'attaque le fléau de la rue de Poitiers. Cette honnête manœuvre pourrait s'appeler le vol à l'épidémie.

(*Peuple.*)

— Lorsque dans les réunions fraternelles des démocrates se trouvent des portraits des chefs du socialisme, les journaux réactionnaires ne manquent jamais de qualifier ces emblèmes de symboles d'anarchie et de discorde. Comment donc sous la République ces messieurs peuvent-ils exposer dans leur comité de la rue Duphot, des portraits du boiteux de Forsdorf, avec ces mots en exergue jésuitivement latins : *Henricus V, Francorum Rex*. Ce qui en bon français veut dire : Henri V, roi de France.

— Après avoir expulsé tous les fonctionnaires politiques datant de Février, la République Faucher-Falloux et Ce, devait promener jusque dans les Beaux-Arts son infatigable balai. Notre ami G. de Gaudin, nommé par Ledru-Rollin conservateur du Musée de sculpture à Versailles, vient d'être éliminé, après avoir vainement mis en jeu contre lui mêmes manœuvres jésuitiques, dont une enquête, réclamée par l'inculpé, a fait bonne justice. On n'a rien trouvé de mieux que de supprimer l'emploi, sous prétexte d'économie... sauf à le rétablir au premier jour, en faveur de quelque honnête modéré.

— On nous écrit de Blois :

Décidément, c'en est fait de la réaction monarchienne ; la ville de Blois, beaucoup trop soumise depuis juin aux influences aristocratiques et cléricales, vient elle-même de faire sa manifestation républicaine. Vendredi, après la revue qui a suivi le *Te Deum*, la garde nationale en défilant tout entière par la ville, comme d'habitude, a entonné l'hymne républicain, *la Marseillaise*. Le commandant Berthier (qui n'est guère rouge) a vainement donné l'ordre de se taire ; on n'en a chanté que de plus belle. Aussi, en arrivant à la mairie, notre commandant a-t-il immédiatement donné sa démission.

Nous avons bon espoir pour le succès des élections.

— Vendredi, au moment où le général Changarnier passait devant le front de la 5e légion, un sergent de la garde nationale ayant crié : *Vive la République démocratique et sociale !* le général Bergamotte revint sur ses pas pour lui dire qu'il proférait des cris séditieux. — Il n'y a de séditieux que le cri de : Vive le roi ! et de : Vive l'Empereur ! répondit celui-ci ; et pour le lui prouver, il répéta ce cri, en y ajoutant celui peu flatteur pour notre général féminin, de : A bas les traîtres ! à bas les réactionnaires !

(*Vraie République.*)

— Nous lisons dans le *Républicain de Lyon* :

« Hier un fait inouï s'est passé dans les bureaux du *Peuple souverain*. La police les a envahis, et sous le frivole prétexte de vérifier l'authenticité d'une lettre écrite par un soldat de l'armée des Alpes, on s'est livré à une recherche inquisitoriale. Non content de cette vexation, on a emmené son gérant en prison.

» Nous serions curieux de connaître en vertu de quelle loi on veut obliger, on ose même demander à un journaliste les originaux des articles qu'il publie. Les écrivains ne sont pas des mouchards, et, quant à nous, nous nous refuserons toujours énergiquement à reconnaître un droit semblable à qui que ce soit. Il est certain que notre confrère en fera autant. »

— M. Dumesnil-Michelet, suppléant de M. Quinet, ouvrira son cours au collége de France, lundi, 7 mai, à 3 heures. Il traitera des arts et des littératures de l'Italie dans leurs rapports avec les arts de la France.

Impudence. — Au moment où l'intimidation la plus scandaleuse est employée contre tous les fonctionnaires démocrates, au moment où, pour nous borner à un fait, le sergent Boichot se voit emprisonné pour avoir accepté une candidature, le *Constitutionnel* écrit ce qui suit :

« Jamais, *nous osons le dire*, des élections n'auront » été plus libres dans ce pays que celles qui se pré» parent. Jamais les citoyens n'auront été laissés dans » une possession plus entière de leur indépen» dance. »

Les profits du général Cavaignac. — Si M. Cavaignac veut savoir ce qu'il a gagné en sacrifiant la démocratie et le socialisme à la réaction, en ajournant l'amnistie, en abandonnant les Italiens, en subissant les conclusions du rapport Bauchard, en laissant injurier le socialisme dans les publications électorales de ses secrétaires, s'il veut savoir quelle reconnaissance on obtient en louvoyant entre les partis, nous l'engageons à méditer sur les lignes suivantes du *Courrier de la Gironde* :

» Le général Cavaignac craint beaucoup pour sa candidature dans le Lot et dans le Nord. Il a éprouvé la plus vive satisfaction, en apprenant qu'il était porté à Paris par l'*Union électorale*. Ses chances sont plus grandes que celles de MM. Garnier-Pagès, Bixio, Marie et François Arago, à raison des *sympathies étrangères* qu'il trouve dans une portion de la garde nationale. »

La Revue comique, qui compte à peine quelques mois d'existence, a déjà conquis une place brillante dans la presse. Les vingt-cinq premières livraisons ont suffi pour obtenir ce résultat, il est vrai que la supériorité de la rédaction, le mérite artistique des dessins et le luxe typographique, font du premier volume qui est en vente, non pas une simple collection de journal, mais un livre précieux où se trouve résumée l'histoire politique, littéraire et artistique du dernier semestre, un livre qui a sa place marquée dans toutes les bibliothèques. Le second volume est en cours de publication ; il offrira toutes les améliorations de détail que le succès impose aux œuvres de ce genre. La livraison qui doit paraître demain doit renfermer *Jérôme Cabassol à la recherche de la meilleure liste de candidats*. Chacun voudra connaître le résultat de ses pérégrinations électorales.

La police des monarchiens. — Jamais le métier de *mouchard* n'a été aussi florissant qu'aujourd'hui : c'est l'arme la plus puissante du *parti honnête*.

Le *Courrier de la Gironde* se vante d'avoir... des correspondants spéciaux dans les réunions socialistes les plus secrètes, et il publie des détails très circonstanciés sur leurs séances.

Mais si la police monarchienne a des agents dans les assemblées de démocrates, elle en a aussi, qui l'eût cru ! dans les conseils de l'Elysée. Nous trouvons, en effet, dans le même journal les révélations suivantes sur la petite querelle de famille et d'ambitions germaines ; cela a bien son intérêt :

« Le conseil des ministres n'a pas été unanime pour prononcer la révocation de M. Napoléon Bonaparte comme ambassadeur à Madrid. MM. Odilon Barrot et Hippolyte Passy ont montré une faiblesse déplorable. Ils ont combattu longuement la mesure proposée, et c'est tout à fait malgré eux qu'elle a été adoptée par les autres ministres. Dans la soirée du 25, MM. Odilon Barrot et Passy n'ont pas désespéré, quoique vaincus, d'empêcher la révocation d'avoir son effet. Ils se sont rendus à l'Elysée et ont circonvenu le président, de telle sorte qu'un contre-ordre a été envoyé au *Moniteur*. M. Léon Faucher ayant eu connaissance de ce contre-ordre, a immédiatement convoqué ses collègues. Le conseil des ministres a tenu une nouvelle séance qui s'est prolongée jusqu'à deux heures de la nuit, et la note envoyée quelques heures plus tôt au *Moniteur* a été maintenue. C'est vainement que MM. Odilon Barrot et Hippolyte Passy ont reproduit leurs arguments. »

Persécutions contre la presse. — Nous lisons dans le *Peuple*, de Limoges :

« Le rédacteur du *Peuple* était appelé le 28 avril dernier devant la Cour de Poitiers, inculpé d'avoir publié sur l'affaire de Limoges un compte-rendu infidèle, de mauvaise foi et injurieux pour quelque magistrat et quelques témoins.

» Il a fait défaut.—il donnera plus tard les motifs de ce parti pris, — et il a été condamné à six mille francs d'amende et trois ans de prison.

» Il forme opposition.

» Me Michel (de Bourges) lui prêtera l'appui de sa puissance de juriste et de défenseur. »

Le même journal ajoute :

« Le *Peuple* a été saisi dimanche 29 avril à la poste et dans nos bureaux. »

Les révolutionnaires sans le vouloir. — M. Granier de Caspagnac va publier une *Histoire des causes de la révolution française*. La préface de ce livre, donnée en Premier-Bordeaux par le *Courrier de la Gironde*, se termine par la conclusion suivante :

« Quant à moi, qui prouverai que non-seulement la Révolution ne s'est pas imposée à la France, mais que M. de Calonne, M. de Brienne, Necker, les parlements, le clergé, la noblesse, les Etats-Généraux, les clubs, les cafés de Paris ont eu une peine infinie à la faire, et l'ont faite *sans le savoir* et *sans le vouloir*, je rapporterai ses illusions, ses fautes, ses désastres à ses auteurs véritables, et je leur en ferai subir, devant l'histoire et devant Dieu, la responsabilité tout entière. »

A ce compte l'ancien rédacteur de l'*Epoque* devra inscrire son nom aux premiers rangs des auteurs *sans le vouloir* de la *révolution du mépris*.

Esprit des campagnes. — Nous lisons dans le *Peuple souverain de Lyon* :

L'anniversaire de la République a provoqué dans nos campagnes de nouvelles et plus nombreuses manifestations en faveur de la cause démocratique. Les banquets s'y multiplient. Dimanche, 6 mai, nous en comptons huit dont les convives s'apprêtent à célébrer l'anniversaire des espérances qu'ils conçurent, il y a un an, à pareille époque. Saint-Andéol, Eyrieux, Neuville, Décine-Charpieux, Saint-Genis, Bessonay suivent l'exemple de Saint-Symphorien, d'Anse, de Charly, de Brindas, etc., etc. Saint-Cyr-au-Mont-d'Or compte rassembler, le même jour, plusieurs milliers de convives et d'hôtes, dans une des vastes auberges du Mont-Cindre ; enfin la Croix-Rousse offre, sur ses Tapis, un banquet fraternel aux associations ouvrières.

» Voilà la réponse que les paysans font au gouvernement et à sa police. Il en est ainsi toujours, du reste, et la persécution dans tous les temps, au lieu de tuer l'idée, a enfanté la propagande. Voyez la presse : on a voulu la bâillonner, l'écraser de procès... elle se redresse plus forte et plus vivace que jamais. On a interdit nos journaux à l'armée : nous ne pouvons plus suffire aux demandes que les jeunes soldats nous adressent de chaque côté. Il en sera ainsi des banquets : vous voulez les supprimer, vous dispersez celui de Charly, le dimanche suivant, huit le remplacent et lui succèdent. »

Un commerçant honnête. — Le citoyen C....., fabricant de soierie, qui, après la révolution de Février, mit à bas tous ses métiers sous le prétexte qu'il n'avait pas d'argent et que la confiance était détruite, et qui, en même temps, achetait **au comptant** une quantité considérable de soie, se flattait, dans la voiture de Lyon à Anse, d'avoir **gagné** 250 mille francs sur cette opération honnête et, en même temps, tournait en ridicule les démocrates, et ne se gênait pas pour les traiter de voleurs et de canailles. Inutile de dire que ce *monsieur* est un membre des plus furieux de la *société de l'ordre* et l'un des agents du comité occulte.

(*Républicain de Lyon*).

PETITE CORRESPONDANCE.

Metz. — M. G. — Reçu les 250. — Nous vous écrirons au premier jour.
Nans. — M. C. — L'envoi a eu lieu le 18 avril. Comme il ne vous est pas parvenu, nous l'avons renouvelé.
Saint-Etienne.—M. T. A.— Reçu les 200. — Nous all. vérifier le compte.
Cherbourg. — M. M. — Reçu les 100 et pris note.
Reims. — M. F. — Les 120 nous sont parvenus et ont été appl. suivant vos désirs.
Marseille. — M. P. — M. S. nous a remis votre lettre du 9 et ce qui y est annoncé. Il nous a remis en outre 100 dont nous vous créditons.
P. — M. A. X. Reçu. — Merci. Nous allons examiner.
Gigelly. — M. F. — Reçu les 17.— Nous sommes à votre disp. pour les livres, et vous ne nous auriez pas dérangés.
Bone. — M. G. — Reçu les 100. — Nous all. faire les ab.
Sidi-Bel-Abbes. — M. R. — Nous recevons 17 pour votre renouv. de 6 m.
Autun. — M. V. — Reçu vot. lettre. — Nous vous répondrons.
Vienne. — M. C. — Nous vous serons bien obligés de presser la solution, si elle est possible.
Ton... — M. X. — Nous all. verser les 5 fr.
Nimes. — M. B. — Reçu les 28.50. — Compl. à tous.
Besançon. — M. A. — C'est le journal : *Il Contemporaneo*.
Gray. — M. D. J. — Les broch. sont parties le 29 avril.
Limeray.—M. A. B.— Reçu les 5.— Les livres vous ont été adressés le 20 avril. — Vot. ab. finira le 31 juillet.
Ar. — Z. X. — Reçu les 10. — Nous vous env. les bull. réclamés.
La Loupe. — M. H. — Reçu les 14. — Nous vous avons env. les broch. hier. — Nous insérerons la liste des que le comité l'aura arrêtée.
Saint-Eugene. — M. M. — Vous en êtes débité jusqu'au 31 août prochain.
Bordeaux. — Me de V. — Reçu les 34. 85. — Nous vous avons expédié les livres le 1er c.
Brest. — M. F. — Reçu vos lettres des 24 et 28. La 1re contenait 100, qui ont été portés à votre crédit.— Nous examinerons le compte le plus tôt poss.— Nous att. la nouvelle lettre ann.

L'un des gérants : G. TANDON.

Spectacles du 7 mai.

THEATRE DE LA NATION.— Le Prophète.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.— Don Juan d'Autriche.
OPERA-COMIQUE.— Le Déserteur, la fille du Régiment.
ODÉON.—L'Ecole des Maris, la Famille.
THEATRE-HISTORIQUE.— Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE. —Le coiffeur, l'Hurluberlu, le Bouquet, Gardée à vue.

Imprimerie Lange-Lévy, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 125. ÉDITION DU MATIN. Mardi 8 Mai 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 7 MAI.

LISTE, PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE, DES CANDIDATS A L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, VOTÉE PAR LE COMITÉ DÉMOCRATIQUE-SOCIALISTE DES ÉLECTIONS.

1 BAC (Théodore).
2 BOICHOT (Jean-Baptiste), sergent-major des carabiniers au 7e léger.
3 CABET.
4 CHARASSIN (Frédéric), homme de lettres.
5 CONSIDERANT (Victor).
6 D'ALTON-SHÉE.
7 DEMAY, lieutenant de chasseurs à pied.
8 GENILLER, professeur de mathématiques.
9 GREPPO.
10 HERVÉ, rédacteur de la *République*.
11 HISAY, ouvrier mécanicien.
12 LAGRANGE.
13 LAMENNAIS.
14 LANGLOIS, rédacteur du *Peuple*.
15 LEBON (Napoléon).
16 LEDRU-ROLLIN.
17 LEROUX (Pierre).
18 MADIER DE MONJAU aîné, avocat.
19 MALLARMET, ouvrier en bronze.
20 MONTAGNE, ouvrier tailleur de limes.
21 PERDIGUIER (Agricol).
22 PROUDHON.
23 PYAT (Félix).
24 RATTIER (Edmond), sergent au 48e de ligne.
25 RIBEYROLLES.
26 SAVARY, ouvrier employé au gaz.
27 THORÉ.
28 VIDAL (François), publiciste.

Assemblée nationale.

LA FRANCE TRAHIE.

Dès ce matin les esprits étaient pleins de l'anxiété la plus douloureuse. Il était évident, par les dernières nouvelles d'Italie, que les Français étaient entrés sur le territoire romain en ennemis, et, qui, plus est, en ennemis perfides, masquant, sous des semblants de fraternité, la résolution de renverser par la force le gouvernement républicain sorti à Rome du suffrage universel. Les Romains se résigneraient-ils à l'humiliation de leur patrie ou prendraient-ils les armes pour faire respecter leur territoire et leur indépendance nationale? On l'ignorait encore; mais toutes les chances étaient tristes. Un combat fratricide entre les républicains de France et les républicains de Rome devait être déploré quelle qu'en fût l'issue. Une dépêche télégraphique, conçue en termes ambigus et jésuitiques, comme toutes les pièces émanées du pouvoir depuis l'origine de cette funeste expédition, paraît dans le *Moniteur*, et laisse deviner que l'armée française avait éprouvé sous les murs de Rome un sanglant échec.

Enfin les lettres particulières arrivent de toutes parts; le bâtiment *l'Orénoque* a touché Toulon; il a révélé toute la vérité. Nos soldats, des soldats d'une république démocratique, ont été dirigés contre la ville de Rome, coupable d'avoir imité Paris, et d'avoir adopté la forme républicaine avec plus d'unanimité que la France elle-même. Notre Constitution, qui promettait à tous les peuples opprimés la protection de la France, a été violée. Enchaînés par les habitudes d'une discipline inintelligente et brutale, nos soldats, dont la Constitution devrait être le premier guide, n'ont pas su remplir tout leur devoir en refusant noblement l'obéissance, mais ils se sont battus à contre-cœur. Ces soldats républicains, qui eussent accompli des prodiges pour la cause des peuples, ont éprouvé le sort de toutes les troupes démoralisées; ils ont fait retraite après cinq assauts inutiles et avec des pertes considérables; des compagnies imprudemment engagées dans la ville ont été détruites.

Telle est la situation; elle indigne toute âme patriotique. La France est donc mise au ban de l'Europe, elle a changé ses soldats en Cosaques; la voilà qui fait des restaurations en répandant le sang des peuples; la voilà qui s'insinue bassement, par le mensonge et la trahison, au milieu des nations qui se croyaient ses alliées, pour la cause temporelle d'un pape, dont elle n'a même pas l'approbation et l'aveu; elle sème le meurtre et la désolation sur son passage.

M. Jules Favre est venu aujourd'hui à la tribune déplorer tous ces malheurs, dénoncer toutes ces hontes, demander pardon à Dieu et aux hommes d'avoir influé, par son rapport, sur le vote de l'Assemblée qui a autorisé l'expédition de Civita-Vecchia. L'orateur fait bien de se repentir, mais nous avons peine à concevoir l'illusion dont il a été dupe; comment les tendances anti-républicaines et jésuitiques du ministère ne lui ont-elles pas montré que, si nous allions à Rome, c'était uniquement dans un intérêt contre-révolutionnaire? Accorder à MM. Barrot, Faucher, Falloux, un vote de confiance, et dans une question où l'existence d'une République est engagée..... c'est par trop naïf!

Les démocrates résolus de l'Assemblée ne s'y sont pas trompés un instant : ils n'ont pas cru que nos soldats, sous le régime actuel, pussent être les soldats de la liberté... Convenons cependant que M. Jules Favre a réparé son erreur par une interpellation, nous pourrions dire une accusation foudroyante, contre ces hommes qui abusent de la bonne foi de l'Assemblée, comme de la bonne foi des Italiens; imposent à Civita-Vecchia le droit odieux du plus fort, et versent le sang dans un intérêt contraire à celui de la République. M. Favre a demandé la nomination immédiate d'une commission qui se fît communiquer les instructions données au général Oudinot par les ministres, rédigeât immédiatement son rapport, et vînt le présenter à une séance de nuit commencée à neuf heures du soir. A l'unanimité, ces conclusions ont été votées.

Le ministère est écrasé maintenant. Il a déchiré la Constitution, traîné le drapeau de la France dans le sang et dans la boue. Sa condamnation n'est pas annoncée seulement par l'éloquente improvisation de M. Jules Favre, par les mouvements d'indignation, par les cris à la trahison qu'elle a excités plus d'une fois dans une grande partie de l'Assemblée; la condamnation du ministère est dans sa propre attitude, dans les phrases vides et boufflies de M. Barrot, confessant tout, en cherchant à tout déguiser, laissant percer à chaque mot son mauvais vouloir pour les Républiques en général, pour la République romaine en particulier. Nous ne savons combien de jours un pareil cabinet peut languir encore, mais il est perdu dans l'opinion, et s'il échappe à la mise en accusation ce sera par une faiblesse de l'Assemblée.

Une heure du matin. A l'issue d'une séance de nuit, qui a duré plus de quatre heures, l'Assemblée a adopté un ordre du jour proposé par la commission, lequel contient un blâme formel du gouvernement, et l'invite à prendre des mesures pour que l'expédition de Civita-Vecchia ne soit pas plus longtemps détournée de sa véritable destination.

Nous donnons plus loin la séance complète.

Immédiatement après le vote, M. Considerant est monté à la tribune.

Le président s'est empressé de déclarer la séance levée, et ne lui a pas permis d'annoncer à l'Assemblée la nature de la proposition qu'il déposait sur le bureau.

Voici le texte de cette proposition, qui est signée déjà d'une soixantaine de noms :

L'Assemblée nationale :

Vu l'article 5 de la Constitution ainsi conçu :

« La République française respecte les nationalités
» étrangères comme elle entend faire respecter la
» sienne, n'entreprend aucune guerre dans des vues
» de conquête, et n'emploie jamais ses forces contre
» la liberté d'aucun peuple; »

Considérant que le Pouvoir exécutif ayant obtenu de l'Assemblée nationale l'autorisation d'envoyer une expédition en Italie pour protéger la liberté, a dirigé cette expédition contre une République issue du suffrage universel, et a employé les forces de la France contre la liberté du Peuple romain;

Considérant que cet acte odieux constitue, au premier chef, une violation flagrante de la lettre et de l'esprit de la Constitution, une trahison flagrante des intérêts de la République française et de la démocratie européenne,

Décrète :

«Le citoyen Louis-Napoléon Bonaparte, président de la République, et les citoyens Odilon Barrot, Buffet, Lacrosse, Rulhières, de Tracy, Passy, Drouin de Lhuys, Falloux et Faucher, ses ministres, sont accusés d'avoir violé la Constitution. »

Vive la République romaine!

Cent cinquante hommes tués dans ce combat fratricide; — cent cinquante républicains français tombés sous les balles des républicains de Rome! — voilà le premier exploit guerrier de ce ministère, orné déjà à l'intérieur des palmes du 29 janvier et des lauriers cueillis par ses sergents de ville aux souricières de la porte Saint-Denis!

Honte, infamie sur ces hommes! Qu'ils se hâtent de quitter ce banc ministériel qui va devenir le banc d'opprobre, s'il est longtemps encore déshonoré par leur présence.

Ce que les pillards de Milan, ce que les égorgeurs de l'Italie centrale, ce que l'impitoyable Radetski n'ont pas osé faire encore, par un reste de pudeur, par un semblant de respect pour le droit des peuples et des gens, le gouvernement de la France républicaine l'a osé!!!

Le général français, après avoir indignement abusé de la confiance des habitants de Civita-Vecchia, a lancé son armée à l'assaut de la noble ville qui, la première, a arboré le drapeau républicain sur le sol de l'Italie.

Et le Dieu de justice, le Dieu des nations opprimées a donné la victoire au bon droit.

Repoussés, défaits par les Romains!

Et nous Français, nous républicains, nous démocrates, tout en pleurant de douleur sur le sang versé de nos frères, tout en pleurant de colère sur la honte infligée à nos armes, nous sommes forcés de convenir que cette honte leur était due.

Mais qu'on ne dise pas que cette honte est pour la République française; qu'on ne dise pas que cette honte est pour l'armée elle-même.

La honte et l'opprobre sont à ce ministère indigne qui envoie nos soldats égorger des frères. Cette armée, dupe et victime, croyait marcher sous le drapeau de la République, quand elle marchait sous celui du jésuitisme et de la réaction.

Pauvres soldats! comme vous devez pleurer de rage du métier qu'on vous fait faire!...

Mais ne croyez pas que les démocrates, vos frères, vous rendent solidaires de ces crimes!

Instruments aveugles d'une odieuse politique, votre sang généreux, qui coule sur les champs de bataille où vous pousse la réaction, honore les braves cœurs qui le répandent; mais il retombe comme une tache d'infamie sur la tête des hommes qui vous entraînent à ces massacres impies.

En ce moment où quelques chefs de l'armée entravent le droit des sous-officiers et soldats d'être élus représentants du peuple, il nous paraît bon de rapporter l'avis qu'émettait sur ce droit, dans la séance du 26 février dernier, le général Baraguay-d'Hilliers, président de la réunion de la rue de Poitiers.

Voici l'extrait du *Moniteur* :

« LE CITOYEN GÉNÉRAL BARAGUAY-D'HILLIERS :
» De quel droit empêcheriez-vous les sous-officiers et soldats de se présenter à l'Assemblée? De quel droit enlèveriez-vous à 450 000 de vos concitoyens le droit d'être représentants du peuple?... Il n'y a pas de doute pour les sous-officiers : ils peuvent être tous députés... Il est admis, constaté, la commission le reconnaît, que les officiers, sous-officiers et soldats de l'armée peuvent être élus représentants du peuple. Voilà ce que je proclame, *c'est l'avis de la commission* : il n'y a pas de difficulté. »

Et c'est après de telles déclarations que les généraux de la réaction emprisonnent et déportent officiers et soldats pour opinions politiques.

Le ministère Barrot-Faucher a le vertige : il sent que les élections lui échappent, mais il n'en frappe pas moins les républicains qu'il peut atteindre. Depuis quelques jours on ne s'occupe que de changements dans les ministères, et sans craindre de désorganiser les administrations on change à tort et à travers pour donner satisfaction aux calomnies des réactionnaires.

En moins de six semaines, une petite ville des environs de Paris a vu frapper une quinzaine de fonctionnaires pour cause d'opinions démocratiques; presque tous ont été envoyés aux extrémités de la France. Un conducteur des ponts-et-chaussées, candidat socialiste à l'Assemblée législative, vient de recevoir l'ordre de quitter immédiatement le département où il se présente et de se rendre à 120 lieues de ce département.

Ces manœuvres du citoyen Faucher sont excellentes, et nous aurions tort de nous en plaindre. Le Socialisme marche, marche et envahit pacifiquement tout le sol de la République.

Echec des Troupes françaises à Rome

Marseille, le 4 mai, 1er anniversaire de la proclamation de la République française de 1848.

M. le rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique*,

Je vous transmets la nouvelle suivante, que l'*Orénoque* a apportée à Toulon, et que nous apprenons à l'instant.

Les troupes françaises ont marché sur Rome. Ayant trouvé les ponts détruits, elles n'ont pu faire passer de l'autre côté du fleuve leur artillerie. Après quelque hésitation, elles ont, sur les indications données sur les lieux, et espérant vaincre sans peine toute résistance, donné l'assaut à Rome. Cinq fois elles ont été repoussées et se sont vues forcées de battre en retraite. La ville de Rome est couverte de barricades, et les Romains sont décidés à vendre chèrement leur indépendance.

Deux compagnies, entrées dans la ville, auraient eu, dit-on, un pont coupé derrière elles et auraient été écrasées par les Romains qui, aussitôt, ont envoyé à Civita-Vecchia l'ordre d'armer 1 200 forçats chargés d'exterminer les 400 hommes laissés en garnison dans cette ville. Une frégate à vapeur est heureusement arrivée sur ces entrefaites, apportant un renfort de 800 hommes, qui a paralysé tout mouvement hostile.

Comment l'Assemblée nationale apprendra-t-elle cette nouvelle?

Les Romains ont, dit-on, érigé sur chaque barricade un poteau portant cette inscription :

Art. 5 de la Constitution française de 1848.

« La République française respecte les NATIONALITÉS étrangères, comme elle entend faire
» respecter la sienne, n'entreprend aucune guerre
» dans des vues de conquête, et N'EMPLOIE JAMAIS
» SES ARMES CONTRE LA LIBERTÉ D'AUCUN PEUPLE. »

Il y a, du côté des Français, 150 tués et 600 blessés.

Je vous écris cette lettre à la hâte.

Le *Christophe-Colomb* va partir à l'instant pour porter un régiment de renfort à Civita-Vecchia.

Les détails qui suivent sont extraits d'une lettre qui nous est adressée par un officier français en ce moment à Civita-Vecchia :

« . . . Les Romains, détrompés sur le but de l'expédition qu'ils croyaient être pour la République, puisque dans ce beau pays les habitants sont unanimes pour la République, commencèrent à murmurer sourdement à la trahison. Les journaux de Rome appelèrent les citoyens aux armes, et l'Assemblée décréta la défense de la capitale.

Entre autres mesures prises par l'Assemblée, se trouvait celle-ci : chaque député était nommé à la défense d'une rue, et les habitants devaient en défendre les barricades; chaque membre de l'Assemblée était responsable sur sa tête des mesures de défense.

Le général Oudinot s'aperçut peut-être alors qu'il avait été trop vite, et voulut, avant de marcher sur Rome, chercher à appaiser les esprits; il fit alors une proclamation, qui est à peu de chose près la reproduction de celle du chef d'escadron Espivert.

« Le samedi 28, le général partit pour Rome à la tête de 9 000 hommes, laissant la garde de Civita-Vecchia à 400 ou 500 hommes environ. Le 28, il coucha à Paoli, village dans lequel il dut s'arrêter quelque temps, parce que les Romains avaient coupé un pont, enfin, le 30, il se porta sous les murs de la ville, à la rencontre de 15 000 hommes adossés à des remparts. On ne sait pas encore bien les détails; cependant il est certain que l'armée a battu en retraite, et qu'elle est en ce moment à deux lieues de Rome, attendant les renforts. Le nombre des blessés et tués s'élève, dit-on, à 600; le fait est que l'on cherche autant que possible à atténuer et à cacher le fait, car on fesait courir le bruit qu'il n'y avait eu qu'un mort parmi les 500 ou 600 blessés.

Le 1er mai, le *Tonnerre* a apporté à Civita-Vecchia le pro-légat du pape, M. Valentini.

Un journal *ultra-conservateur* de Toulon, la *Sentinelle de la Marine*, est contraint de confesser lui-même une partie des faits qui nous sont mandés par nos correspondants :

« Nous avons reçu des nouvelles de Rome par le *Véloce*, parti de Civita-Vecchia le 1er mai.

» Nous avons annoncé que l'armée s'était mise en marche le 28; malgré les entraves qu'elle a rencontrées sur sa route, elle est arrivée le 30 sous les murs de Rome. Le général en chef a envoyé le capitaine Oudinot en parlementaire, qui a été retenu. Nos soldats se sont avancés, mais ils ont été accueillis par des coups de feu partis des maisons où s'étaient retranchés les Italiens et les Lombards. Nos troupes ont riposté, mais du moment qu'on était décidé à résister, le général en chef a fait retirer ses troupes vers Castelgindo, à 4 lieues de Rome. Il ne se serait peut-être pas avancé, s'il avait pu prévoir la moindre résistance de la part des Italiens.

» Il ne compte faire aucune nouvelle entreprise avant d'avoir reçu les renforts de France, et surtout les pièces de siége.

» Le bruit s'est répandu ici que nous avions perdu 600 hommes : ce fait est inexact. Nous avons eu un seul homme tué et 25 blessés.

» Par la frégate l'*Orénoque*, arrivée le 4 mai de Civita-Vecchia, qu'elle a quittée le 2 mai, à midi, nous recevons de nouveaux détails sur la situation de l'armée expéditionnaire.

» Il paraît que nos troupes, réunies en plus grand nombre, ont essayé de nouveau de pénétrer dans Rome, et qu'elles auraient rencontré une vive résistance. Une compagnie des tirailleurs de Vincennes s'étant trop avancée dans une rue, on a cherché à la dégager, mais ce n'a pas été sans perte. Une compagnie de voltigeurs du 20e y a été entièrement écrasée par un feu bien nourri qui partait des fenêtres. On a aussi à déplorer la mort d'un capitaine d'artillerie, aide-de-camp du général Oudinot. En résumé, nous comptons 180 morts et environ 400 blessés.

» Notre armée s'est retirée à Saint-Paolo, à une lieue et demie de Rome. »

Les journaux romains sont du 28, et par conséquent antérieurs à l'engagement avec les Français.

Dans l'Assemblée nationale, l'un des triumvirs, Armellini, avait émis l'avis d'ouvrir les portes aux Français, en raison des assurances données par le général Oudinot, qu'il ne venait pas combattre le gouvernement choisi par la majorité des citoyens; mais sa voix a été couverte par d'unanimes murmures d'improbation; c'est à peine si on lui a permis d'achever sa phrase, et le décret par lequel l'Assemblée a déclaré que Rome opposerait la force à la force, a été adopté à l'unanimité, au milieu des applaudissements frénétiques des tribunes et des cris : Vive la République!

Le 27, le conseil municipal, qui vient d'être renouvelé, a publié une proclamation chaleureuse, dans laquelle il félicite le peuple de sa sagesse et de l'union dont il fait preuve.

Cette union, dit la proclamation, répond aux calomnies lancées sur nous par les étrangers, que vous viviez dans l'anarchie. L'anarchie! votre municipalité déclare à la face du monde que le peuple romain ne s'est jamais un instant départi de l'ordre et de la concorde; jamais Rome n'eut des jours plus tranquilles que depuis qu'elle est républicaine.

Tous les chevaux non employés à l'agriculture ont été mis en réquisition. La galerie couverte, qui conduit du Vatican au fort Saint-Ange, a été démolie pour servir aux fortifications. La légion de Garibaldi, arrivée à Rome, a été logée dans un couvent, que les sœurs de Saint-Sylvestre ont dû abandonner.

Rome, dit le *Contemporaneo*, réfute dignement les calomnies des organes français de la réaction, qui prétendaient que la République romaine n'était soutenue que par une faction.

Le peuple demande des armes; toutes les classes de la société sont indignées de cette invasion, traîtreusement déguisée sous le nom de secours. Au milieu de l'activité incroyable des préparatifs de défense, on voit la joie d'un peuple qui tient à honneur de se montrer digne du nom républicain qu'il porte. Le chef de l'expédition française doit voir maintenant combien il a été trompé. Sa présence a consolidé l'union de tous les citoyens.

Quand la nation française connaîtra ces faits (car nous ne nous trompons pas dans l'estime que nous faisons de ce peuple), une seule voix s'élèvera pour maudire le cabinet qui a conduit la France à se faire le soldat de la sainte alliance, et à dépenser des millions pour ramener à Rome les cardinaux et les prélats, ainsi que le veut Metternich, et rétablir l'inquisition dans les Etats romains, ainsi que le veut le czar de Russie.

..... Le cœur se glace en pensant que nous sommes réduits à tuer des hommes que nous serions si heureux d'embrasser comme des frères. Que ce sang retombe sur le ministère qui a trahi la nation française ! »

Le *Positivo* dit de son côté : « Tout le monde n'est peut-être pas d'accord à vouloir la République, mais tous sont d'accord à ne pas vouloir le gouvernement des prêtres. »

— C'est encore par suite d'*une trahison* que les navires chargés de Lombards pour Civita-Vecchia ont été reconduits à la Spezzia (Piémont). Voici les détails publiés à ce sujet par l'*Opinione* :

« Le 28, cinq felouques partaient de la Spezzia avec quelques centaines de soldats lombards qui se rendaient à Civita-Vecchia. Ces navires, qui devaient toucher à Livourne, arrivèrent le soir à l'entrée du port. Le commandant de la frégate française le *Magellan*, qui s'y trouvait, envoya un officier s'enquérir près de la première felouque du but de son voyage. L'officier dit que la frégate française se rendait à Civita-Vecchia, et qu'elle offrait à la felouque de voyager de conserve. Un moment après une embarcation s'approchait de la felouque avec une corde; la felouque fut prise à la remorque par le *Magellan*, qui bientôt après l'entraînait en pleine mer, et la conduisait, non pas à Civita-Vecchia, comme on s'y était engagé, mais à la Spezzia. Quand les Lombards s'aperçurent de la trahison, quand ils virent que le *Magellan* donnait la chasse aux autres felouques, ils se trouvaient au milieu d'une mer agitée et tempêtueuse; ils voulurent cependant couper la corde, mais les soldats français les en empêchèrent en les couchant en joue.

» Le capitaine a dit qu'il avait suivi dans cet acte de piraterie les ordres de son gouvernement. »

Le 1er mai, Livourne tenait toujours. A Pistoia, à Pescia, à Pise, les arbres de la liberté ont été relevés.

Massa et Carrara sont encombrés de troupes autrichiennes. Les soldats y sont entassés les uns sur les autres.

Une correspondance adressée de Briançon, 1er mai, au *Censeur* de Lyon, contient une nouvelle qui serait très importante si elle était confirmée. On écrit à ce journal :

« Un voyageur, parti ce matin de Suze, nous affirme que deux mille Autrichiens sont en marche pour entrer dans la forteresse d'Exile, qui n'est distante de nous que de trente kilomètres. Un autre corps irait aussi s'emparer de la forteresse de Fenestrelle. Les gardes nationales des vallées voisines seraient parties en masse pour concourir à la résistance qu'opposeront ces forteresses.

» Nous ne vous garantissons pas ces nouvelles qui sont fort graves; nous les tenons d'un voyageur, et nous ne demanderions pas mieux qu'elles fussent démenties.

» Si elles sont exactes, elles indiqueraient de la part de l'Autriche quelque crainte d'une intervention française, car l'occupation de ces deux positions rend impossible (du moins sans coup férir) l'entrée des troupes dans le Piémont par le Mont-Genèvre, reconnu comme passage principal pour l'infanterie. »

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)

Turin, 3 mai 1849.

C'est aujourd'hui que sera jugé le général Ramorino, toujours détenu dans la citadelle de Turin, comme prévenu de trahison envers l'Etat. Le conseil de guerre sera présidé par le maréchal baron de la Tour, et composé du général comte Maffei de Boglio, du général chevalier Taffini, du général comte Falicone, du général chevalier Franzini, du général Hyppolite Broglia et du général Sonnaz.

Je crois vous avoir dit que le grand auditeur a conclu à la peine de mort, le général devant être fusillé par derrière comme traître. C'est le colonel La Grange qui présentera la défense.

Il règne une grande activité pour la réorganisation de l'armée. La République de M. Odilon Barrot a repris courage contre l'Autriche, depuis que les Hongrois sont victorieux sur tous les points. La République a alors pris des airs menaçants envers l'Autriche, et accorde au Piémont sa protection.

C'est très bien, mais c'eût été mieux si la République eût fait cela quand l'Autriche n'était pas encore vaincue.

Les citoyens Français de Rome ne se sont pas bornés à faire une protestation contre l'invasion française dans les Etats de la République romaine; ils ont parlé au général Oudinot, et nous savons de leur part qu'il a le plus grand regret d'avoir accepté le commandement de l'expédition.

Aussi a-t-il complètement changé de ton. Ce ne sont plus ces proclamations olympiennes, dans lesquelles il s'annonçait comme venant mettre à la raison une poignée d'anarchistes. A présent, il fait du sentiment, de la sensiblerie dans ses manifestes; il vient fraterniser avec les républicains; il porte les ex-anarchistes dans son cœur. Si on lui tire des coups de canon à l'approche de Rome, il veut mourir en martyr de la fraternité, il ne répondra pas au premier coup de canon, il ne répondra pas au second coup de canon; enfin, au troisième coup de canon, bien malgré lui, il criera *feu* à ses artilleurs.

C'est que à Gaëte on désespère du mouvement réactionnaire qu'on lui avait promis. Les Trastéverins et les Montigiani ne remuent pas le moins du monde pour le Saint-Père.

Le triumvir Armellini, qui incline à traiter avec les Français, et qui en démontre parfois la nécessité dans l'Assemblée, est sifflé à outrance par les tribunes.

L'esprit démocratique se manifeste de toutes les manières dans la jeune République.

« Nous verrons ce qui adviendra de tout cela. A Rome, les conditions faites par la révolution au peuple sont tout autres que celles que nous avons vues dans les villes d'Italie en insurrection.

Le peuple était violenté par le gouvernement bigot des prêtres. Indépendamment des devoirs de sujets et des charges qui leur incombaient comme tels, les Romains avaient encore à remplir des devoirs de religion dont la kyrielle n'en finissait pas. Il paraît que cela était porté au dernier excès, puisqu'il n'y a pas, dans ce moment, des gens plus irreligieux que ces Trastéverins, que ces Montigiani, et autres faubouriens que l'on croyaient être le type du bigotisme.

Un décret du triumvirat autorise et invite même les membres des congrégations religieuses à jeter le froc aux orties, et à prendre le fusil pour la défense de l'Etat.

Le grand-duc de Toscane ne parle pas de rentrer dans ses Etats; il paraît se trouver bien à Mola di Gaëte, et se saturer à plaisir des idées réactionnaires du sacré collège. Dans les réponses verbales et écrites qu'il a faites aux diverses députations envoyées vers lui par la commission gouvernative de Florence, il n'a jamais dit un mot de la constitution.

Ce silence a donné à penser à ses partisans en Toscane, de manière qu'à présent on craint une contre-réaction républicaine.

La camarilla de Gaëte désapprouve plus que jamais l'intervention française. Elle a fait connaître à M. d'Harcourt son mécontentement des airs démocratiques le corps d'armée a cru devoir se donner dans son appel au peuple romain.

Le faible Pie IX est toujours sous le joug des cardinaux qui l'assiègent. Abandonné à lui-même, le pape aurait des idées plus libérales, car s'il est dans le sacerdoce, c'est comme une victime d'un des préjugés des vieux temps.

Mastaï, officier dans les gardes à cheval de je ne sais quel principule de l'Italie, s'éprit d'une demoiselle aussi remarquable par sa beauté que par sa sagesse. Mastaï, qui la courtisait pour le bon motif, demanda sa main à ses parents qui accueillirent fort bien sa demande.

Il se voyait au comble de ses vœux; mais les informations prises sur son compte, apprirent à la famille que le prétendant avait un aîné, le comte Giuseppe Mastaï qui, en sa qualité d'aîné, devait avoir tous les biens, les titres et les prérogatives de la famille.

Le pauvre officier fut éconduit. Cet abus des institutions féodales le contrista si vivement qu'il se jeta dans l'Eglise et se fit prêtre. A peine arrivé au pontificat, il donna l'élan à ses idées réformatrices; mais malheureusement il n'avait pas assez de force d'âme, et vous savez où ses cardinaux et surtout M. d'Harcourt l'ont conduit.

Retraite de Welden.

Les nouvelles de Hongrie sont désastreuses pour les impériaux.

Welden a été battu à Atsch, où trente à quarante mille impériaux en sont venus aux mains avec un nombre à peu près égal de Hongrois. La bataille a duré plusieurs heures. Les honveds, qui se sont parfaitement distingués, sont ceux qui ont le plus souffert du côté des Hongrois. Les impériaux, qui ont laissé six mille morts ou prisonniers, ont, de plus, perdu une grande partie de leur artillerie. Enfin, Welden, obligé d'abandonner son quartier-général, établi en dernier lieu à Œdenbourg, a évacué la Hongrie, et est rentré en toute hâte en Autriche, ayant sur les talons les Madgyars, qui occupent déjà la ville de Friedland, en Moravie. De nombreux convois de blessés sont arrivés à Vienne, et ont occasionné dans le Léopoldstadt des rassemblements qu'il a fallu faire disperser par des patrouilles militaires.

D'un autre côté, un mouvement fait par Jellachich, pour rejoindre avec ses débris croates le corps de Welden, a complètement échoué, grâce à une attaque vigoureuse de Velter et Casimir Bathyany, qui ont culbuté les Croates et fait prisonniers deux de leurs régiments, immédiatement enrôlés dans les honveds, et prêts à marcher contre les impériaux.

Guyon et Klapka sont à Raab, où ils ont trouvé 18 canons et un immense bagage pris sur les Autrichiens.

Une partie du corps de Bem est à Temeswar; l'autre, commandée par Bem lui-même, se tient à Kaschau, et est prête à marcher sur les Russes.

Les nouvelles données par le *Lloyd* sont contraires à celles rapportées plus haut. D'après cette feuille austro-russe, Welden est toujours près de Raab, résolu de défendre la forte position qu'il y occupe; et, quant à Jellachich, ce serait lui qui aurait battu Velter dans le sud de la Hongrie.

La *Gazette de Vienne* se borne à dire que l'armée impériale a achevé ses mouvements de concentration; que la retraite de l'armée impériale n'a été qu'un mouvement stratégique du général Welden, qui, grâce aux renforts attendus, se trouvera bientôt à même d'empêcher tout progrès de l'armée insurgée.

La *Presse*, organe du comte Stadion, continue à combattre l'intervention russe, dans laquelle elle ne voit que dangers pour l'Autriche. Elle prétend que, pour pouvoir compter sur un succès de la nouvelle campagne qui va s'ouvrir, il faut au moins 250 000 hommes, à savoir : 150 000 en bataille, et 100 000 pour un corps de réserve et de blocus. Nous verrons bientôt si la Russie est capable de remplir cette lacune. C'est le 6 mai que les troupes russes ont dû arriver sur le théâtre de la guerre. Les Hongrois les attendaient de pied ferme, sûrs de l'appui de la Pologne et de celui de l'Allemagne, qui se prépare à lutter à la fois contre le czar et les 32 vassaux que Nicolas entretient dans les Etats germaniques.

L'agitation prend, dans le Hanovre, des proportions gigantesques. Partout on entend formuler le même vœu : « Reconnaissance, sans aucune restriction, de la constitution de l'empire, convocation des chambres. » Une foule de villes ont émis des déclarations dans ce sens. On est fermement résolu à poursuivre la solution de la question allemande, fût-ce même par la voie des armes.

A Dresde, plusieurs députations se sont présentées au roi pour lui demander la reconnaissance de la constitution allemande; on ajoute que le roi a formellement refusé, en déclarant qu'il marcherait avec la Prusse. C'est par suite de ce refus que trois ministres ont donné leur démission.

Les rapports entre Francfort et Berlin tendent à s'aigrir. Dans la dernière séance, l'Assemblée nationale de Francfort a discuté, et elle a dû adopter une résolution que l'on considère sans doute comme hostile à Berlin. Tous les gouvernements, toutes les assemblées, tous les pouvoirs communaux de l'Allemagne sont invités à faire reconnaître la constitution allemande, telle qu'elle a été définitivement votée le 28 mars.

Esprit de l'Armée.

AFFAIRE DU SERGENT BOICHOT.

Voici sur l'arrestation de Boichot des détails plus circonstanciés que ceux que nous publiions ce matin :

Hier matin, à onze heures, un fort détachement de gendarmes mobiles est arrivé au camp des Invalides, devant la barraque portant les numéros 12 et 13, à l'angle nord-est du rond-point de la rue de l'Université.

En quelques minutes la large avenue de l'esplanade des Invalides s'est trouvée encombrée, ainsi que la cour des barraques, par 1 000 à 1 200 soldats d'infanterie de tous les régiments casernés dans le camp et dans les bâtiments du nouveau ministère des affaires étrangères. Parmi ces soldats ceux du 7e léger, tous désarmés, étaient en grand nombre.

Alors est arrivée une voiture cellulaire des prisons, attelée de deux vigoureux chevaux, conduits par un agent des prisons. Le cri : *On veut emmener le sergent-major Boichot!* s'est fait entendre, et ces mots ont été répétés d'un bout à l'autre du camp.

» Cependant l'attroupement grossissait toujours, et un grand brouhaha se faisait entendre dans la cour du camp. Le cri : « Il ne partira pas! » était prononcé par tous les soldats et sous-officiers.

Le sergent Boichot, pâle, mais digne et calme, est arrivé conduit par les gendarmes, ayant à leur tête le colonel, les chefs de bataillon et autres officiers.

Avant d'arriver à la voiture, les cris unanimes : *Vive Boichot! vive la République! à bas Changarnier!* ont été poussés avec une énergie indicible. Cinq cents mains étaient tendues pour presser celle du sergent-major, qui a invité une dernière fois ses camarades à rester calmes et à observer la discipline; mais l'indignation était trop profonde pour qu'elle n'éclatât pas.

Quatre cents soldats se sont alors précipités sur la voiture et sur les chevaux; les gendarmes ont croisé la baïonnette, une lutte corps à corps s'est engagée, et l'on a essayé de couper les traits des chevaux; mais les soldats étaient sans sabres. Enfin, une mêlée effroyable a eu lieu pendant plusieurs minutes. Pendant cette mêlée, le cocher a fouetté ses chevaux qui ont entraîné l'équipage au galop par la rue de l'Université. La voiture s'est rendue à l'Abbaye, où le sergent Boichot a pu être écroué.

A midi, des soldats arrivaient de tous côtés; des groupes se formaient dans toutes les cours et sur les chaussées; la plus grande agitation régnait dans les bureaux-caserne du ministère des affaires étrangères.

Lorsque les soldats du 7e léger furent rentrés au quartier, le général Forest leur fit former le carré, et leur adressa une allocution qui peut se résumer ainsi : « C'est en fréquentant les ouvriers de Paris que vous vous êtes pervertis; vous avez manqué à tous vos devoirs; mais aussi beaucoup d'entre vous seront sévèrement punis; cependant, je vais me rendre chez le général Changarnier pour atténuer, autant que cela me sera possible, la peine qui vous sera infligée et que vous avez justement méritée. » Cette allocution peu fraternelle et nullement républicaine a été souvent interrompue par des murmures improbateurs.

Les soldats se séparèrent; ils rentrèrent dans la chambre : là, ils entonnèrent la *Marseillaise* et le *Chant du Départ*.

Voici un détail de l'affaire du sergent Boichot, dont on nous atteste l'authenticité :

« Boichot était sur le point de passer sous-lieutenant. Ses chefs le firent venir et lui déclarèrent qu'il devait opter entre ce grade et sa candidature à la représentation nationale. Le brave sergent n'hésita pas un instant : « Je ne veux pas, répondit-il, devoir mon avancement à une lâcheté. » — On sait le reste.

Nous avons été témoins aujourd'hui, à plusieurs reprises, d'une petite scène très caractéristique. Des soldats du 7e léger, venant à croiser des bourgeois, recevaient de ceux-ci le salut militaire; ceci prouve une fois de plus que la résistance à l'oppression sera toujours considérée chez nous comme un devoir.

Le 4 mai au soir, une insurrection militaire a éclaté à Noisy-le-Sec, dans le 21e régiment de ligne, aux cris de : *A bas les blancs! vive la république démocratique!*

Cinq ou six sous-officiers ont été mis au cachot, et une dizaine de soldats des plus anciens ont été mis à la salle de police.

Le général Cornemuse, ex-président des conseils de guerre, qui commande cette brigade, et le colonel du régiment, bien connus tous les deux comme réactionnaires purs, auraient provoqué ce désordre par leur excès de zèle anti-socialiste.

— Dans le fort de Rosny, hier matin 6 mai, on a arrêté un jeune fourrier plein d'intelligence et de cœur, soupçonné d'avoir des relations avec les journaux démocratiques. Il a été enfermé dans un cachot humide.

Le militaire à qui nous devons ces détails termine sa lettre par ces mots :

« L'armée va leur péter dans les mains. »

Un Capitaine outragé.

Dans la soirée où l'évacuation de la salle Martel fut déterminée par l'invasion de la police, et où force bourrades furent distribuées à la foule, un détachement de l'armée appuyait l'autorité du commissaire de police. Le capitaine de chasseurs à pied de Vincennes qui commandait ce détachement, reçut de la bouche d'un officier d'état-major l'ordre du général Changarnier de balayer vigoureusement toute la rue et de *n'épargner personne* (*sic*).

Le capitaine répondit qu'il n'exécuterait un pareil ordre que s'il lui était donné par écrit. En recevant cette réponse, le général Changarnier donna immédiatement l'ordre de remplacer le capitaine dans le poste qu'il commandait. Il le manda devant lui. Il lui dit qu'il était *un lâche* et que *c'était la peur* qui l'avait empêché d'exécuter son ordre verbal. Le capitaine releva cette expression avec la dignité d'un homme de cœur. Le général Changarnier le mit immédiatement aux arrêts. Et comme il fallait justifier cette punition, et qu'il ne pouvait en déclarer le motif réel, il a allégué un motif d'ivresse.

Indignés de ce mensonge, les camarades du capitaine ont immédiatement signé une déclaration constatant que l'officier puni est le plus sobre du régiment.

L'officier en question est le capitaine Morand, fils du général Morand, tué sur un champ de bataille sous l'Empire. Il est capitaine dans le 3e bataillon des chasseurs à pied de Vincennes.

Le vote en douze temps.

Nous tenons de source certaine que dans le 6e régiment d'artillerie, et probablement dans les autres régiments, on présente au RAPPORT les listes électorales de la rue de Poitiers.

Voilà comment les élections se font et se comportent sous ce ministère.

M. Faucher déclarait, il y a quelques jours à la tribune, que jamais on n'aurait vu d'élections plus libres et moins influencées par le pouvoir que celles qui allaient avoir lieu en France!

Tenez, vous n'êtes que des menteurs et des lâches; c'est vrai, mais vous êtes plus certainement encore des imbéciles. Vous travaillez à amener le pays tout entier au rouge foncé; vous faites mieux que nous tous les affaires de la démocratie, et les votes de l'armée elle-même vont commencer à vous en fournir la preuve. Marchez! marchez! vous allez bien, et que Dieu vous maintienne encore quelque temps au pouvoir!

L'abondance des nouvelles étrangères, et des matières politiques, nous force à remettre après les élections du 13 mai, la publication du travail de notre ami et collaborateur Victor Meunier, ayant pour titre : JESUS-CHRIST EN PRISON, S'IL VOUS PLAIT.

Troubles de Dijon.

La fête du 4 mai a été, à Dijon, l'occasion de quelques troubles qui sont ainsi rapportés par la *Presse* :

Au moment où M. le préfet se rendait à l'Hôtel-de-Ville, une dizaine d'artilleurs de la garde nationale, appartenant à la compagnie récemment dissoute par arrêté du président de la République, affectaient de se montrer, revêtus de l'uniforme, sur le passage du cortège. Le préfet les fit avertir, par le capitaine de gendarmerie, qu'ils eussent à se retirer. La moitié d'entre eux tint compte de cet avis; l'autre partie resta, résistant à toutes les observations : cinq des plus mutins furent arrêtés et conduits à l'Hôtel-de-Ville.

La revue de la garde nationale et des troupes, pendant laquelle ils s'étaient obstinés à paraître en uniforme, se termina sans autre incident. MM. James Demontry était dans les rangs comme colonel de la garde nationale. On sait que M. James Demontry, représentant du peuple, membre de la Montagne, a été élu colonel il y a quelques semaines; il a été reconnu en cette qualité à cette revue. Au milieu des cris de : *Vive la Montagne! Vive la République démocratique et sociale! Vive le colonel!* le défilé eut lieu sur la place d'Armes, en face de l'Hôtel-de-Ville.

Quelques hommes, caporal en tête, se détachèrent des rangs et furent au bureau de police, où se trouvaient quelques gendarmes avec leur capitaine, réclamer impérieusement la mise en liberté des cinq artilleurs arrêtés.

Le brigadier de gendarmerie requit l'assistance du poste des troupes de ligne, composé de 25 hommes, commandés par un officier, et sous la garde duquel deux détenus se trouvaient déjà placés. L'officier fit mettre sa troupe sous les armes, au moment où une masse de gardes nationaux, qu'on évalue à douze cents, se précipita dans la cour de l'Hôtel-de-Ville, et alors commença une scène déplorable.

On menaça les gendarmes et la troupe de ligne; puis, voyant leur insistance à se maintenir dans le

devoir, les émeutiers les frappèrent à coup de crosse de fusil et les maltraitèrent gravement. Le capitaine de gendarmerie a reçu plusieurs coups très violents, et sa vie a été en péril.

Le poste de la ligne a été assailli à main armée et a repoussé deux assauts qui lui ont été livrés à la baïonnette. Impuissant à résister plus longtemps, l'officier de la ligne fit rentrer ses hommes au poste et se borna à en défendre l'entrée, conservant toujours ses deux prisonniers.

Dans cette lutte, plusieurs individus ont été blessés. Les trois autres artilleurs arrêtés se trouvaient au bureau de police, et les insurgés demandaient avec violence et menaces leur mise en liberté.

M. Demontry crut devoir appuyer cette demande en déclarant au commissaire de police qu'il en prenait la responsabilité. Ce fonctionnaire consentit à faire droit à ses réclamations, sur l'avis du capitaine de gendarmerie, alléguant qu'un substitut du procureur de la République avait conseillé la mise en liberté.

Les trois artilleurs relâchés ont dû être repris hier 5, sur mandat d'amener du parquet, pour rendre toute son autorité à la loi. Les promoteurs de ces troubles regrettables n'ont pas été reconnus. La cour d'appel de Dijon a évoqué l'instruction de l'affaire, sur le réquisitoire du procureur-général.

C'est évidemment la dissolution d'une compagnie de l'artillerie dijonaise qui est la cause de ces troubles. Le ministère, toujours bien inspiré, croit y mettre fin en prononçant la dissolution de toute la garde nationale de cette ville. Voici en quels termes le *Moniteur* annonce cette mesure de répression politique, qui ne fait que précéder la répression judiciaire :

L'anniversaire de la proclamation de la République par l'Assemblée nationale a été troublé à Dijon par une émeute de la nature la plus grave, par une émeute de la force armée. A la suite de la revue, un grand nombre de gardes nationaux se sont portés sur l'Hôtel-de-Ville pour délivrer les artilleurs de la garde nationale qui venaient d'être arrêtés. Une faible troupe de la ligne, attaquée à la baïonnette par les gardes nationaux, a courageusement défendu son poste et a gardé les prisonniers. La gendarmerie, maltraitée et accablée par le nombre, s'est vu enlever les siens.

Une atteinte aussi grave portée à le discipline, à l'autorité et à la loi, demandait une répression sévère; le Gouvernement l'a compris. Les prisonniers relâchés ont été repris; des mandats d'amener ont été décernés contre les hommes qui ont fait de l'uniforme un drapeau pour l'émeute; la cour d'appel a évoqué l'affaire. Mais, avant toute répression judiciaire, le Gouvernement devait un exemple aux populations. Sur le rapport de M. le ministre de l'intérieur, M. le président de la République a prononcé aujourd'hui la dissolution de la garde nationale de Dijon.

Assemblée nationale.

Présidence de M. Marrast. — *Séance du 7 mai.*

M. Mortimer-Ternaux fait remarquer que le *Moniteur* d'hier a commis l'erreur de porter comme ayant voté pour l'amendement de M. Brard (annulation des pensions) ceux qui ont voté contre, et *vice versa*.

M. le Président annonce que le scrutin pour la nomination des vice-présidents et des secrétaires de l'Assemblée, est ouvert.

Après avoir adopté divers projets d'intérêt local, l'Assemblée passe à la discussion de projets de lois tendant à accorder divers crédits pour les chemins de fer de Tours à Nantes, de Vierzon au Bec-d'Allier, de Montpellier à Nîmes.

Quelques explications sont échangées entre M. Tredern (de Pau) et le ministre des travaux publics; les articles du projet sont mis aux voix et adoptés.

« Art. 1er. Une somme de 14 850 000 francs est affectée à l'achèvement des travaux à la charge de l'Etat, sur le chemin de fer de Tours à Nantes. » — Adopté.

« Art. 2. Les plans généraux et devis par masses des stations non encore construites seront déposés au fur et à mesure de leur approbation par l'administration aux archives de l'Assemblée nationale. » — Adopté.

On procède au scrutin sur l'ensemble du projet :

Votants,	569
Pour,	548
Contre,	20

Le projet est adopté.

Chemin de Vierzon : « Art. 1er. Une somme de 3 200 000 francs est affectée à l'achèvement des travaux à la charge de l'Etat, sur le chemin de fer de Vierzon au Bec-d'Allier. » — Adopté.

Les articles 2 et 3 ont trait aux voies et moyens.

M. Lecourt, élu représentant par les possessions françaises de l'Inde, écrit pour donner sa démission, l'Assemblée constituante ayant refusé de reconnaître dans la loi électorale le droit pour ces possessions d'élire à l'avenir un représentant.

L'Assemblée adopte, à la troisième lecture, le projet de loi sur les majorats et substitution.

M. Emmery dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet d'exploitation par l'Etat des chemins de fer de Paris à Lyon.

M. le Président. La séance est un moment suspendue. A la reprise, M. Jules Favre aura la parole pour des interpellations.

On procède au scrutin. Les voix se répartissent ainsi :

Votants,	582
Pour,	567
Contre,	15

L'Assemblée adopte.

Chemin de Nîmes à Montpellier. — « Art. 1er. Une somme de 371 000 fr. est affectée à la liquidation des entreprises du chemin de fer de Montpellier à Nîmes.

Le projet est adopté par assis et levé, ensuite au scrutin de division par 534 voix contre 17.

Ces votes s'accomplissent au milieu d'une très-vive agitation.

A 3 heures 3/4 la séance est reprise.

M. Jules Favre. Je suis souffrant depuis plusieurs jours, et je sollicite l'indulgence de l'Assemblée.

J'aurais cru que le gouvernement viendrait au début de cette séance s'expliquer sur les nouvelles graves qui nous arrivent d'Italie; mais le ministre, que j'ai interrogé à cet égard, m'a dit qu'il ne ferait aucune communication à l'Assemblée.

Il est donc de mon devoir, à moi qui ai présenté le rapport à la suite duquel l'Assemblée a autorisé l'expédition de Civita-Vecchia, de venir m'expliquer sur ces déplorables événements.

Lorsque le décret a été rendu, l'Italie venait d'être battue dans le Piémont. Peu de jours auparavant j'avais proposé un ordre du jour portant que la France pourrait entrer en Italie pour la soutenir contre l'Autriche. Cet ordre du jour fut combattu par le gouvernement; mais quelques jours après il nous apportait un projet dans lequel il demandait notre autorisation pour intervenir à Civita-Vecchia, dans l'intérêt de l'Italie menacée par l'Autriche.

Dans la commission, le ministre nous a dit: je fais appel au souvenir de tous les membres de la commission; le ministre nous dit que la France ne pouvait songer à soutenir à Rome un gouvernement qui ne serait pas approuvé par la majorité.

Le ministre nous donna sa parole d'honneur, il vint nous dire qu'il s'associait au rapport, il dit que ce rapport rendait complètement sa pensée. Le *Moniteur* le constate.

Le crédit fut voté, l'expédition partit, avec quelles instructions, nous ne le savons encore; la commission n'exigea pas que ces instructions lui fussent communiquées.

A gauche. Elle eut tort.

M. J. Favre. La commission est confiante dans la parole du ministère.

L'armée française est entrée à Civita-Vecchia, sans résistance; mais pourquoi n'a-t-elle pas éprouvé de résistance? parce qu'elle annonça qu'elle saurait protéger la liberté, et n'entendait pas s'immiscer dans le gouvernement intérieur des populations romaines.

Eh bien! qu'est-il arrivé ensuite? Le lendemain du jour de l'occupation, on disait à des populations accourues vers nous avec bienveillance, que l'on se serait emparé de la ville de vive force si elle eût résisté.

Le président a été suspendu, les forts occupés; toutes les mesures de vexations ont été employées contre elles.

On nous disait ici : la République romaine n'existera plus; l'Autriche va s'en emparer. Rien de tout cela ne s'est vérifié; à Rome, la France a rencontré un gouvernement fort; mais il a vu au midi et au nord les ennemis de la France.

Eh bien! est-ce contre ces ennemis que l'on s'est tourné? Non pas, le sang français a coulé. Est-ce pour les amis; non, c'est pour les ennemis de la France.

Nous avons été joués, indignement joués! (Très bien! très bien! — Applaudissements prolongés.)

A gauche. Ce sont des traîtres! A bas les traîtres! (Nouveaux applaudissements.)

M. Jules Favre. Nos soldats ont été conduits à Rome. Le ministre nous dit qu'ils ont été appelés par la population, et qu'à une distance de Rome, qu'on ne précise pas, ils ont été reçus à coups de fusil, au lieu de l'être les bras ouverts; que là ils avaient dû reculer et attendre des renforts. Le ministère ne sait que cela; mais ce que nous savons par des correspondances, c'est que nos soldats sont arrivés aux portes de Rome, que là ils ont rencontré des barricades, et que le sang français a coulé; des deux parts des républicains ont tué des républicains! (Mouvement.)

Une note a été communiquée hier soir à la *Patrie*, car c'est le théâtre ordinaire des communications du gouvernement. (On rit.) Une note a été communiquée, cette note, sont-ce les Français qui l'ont rédigée ou les Autrichiens?

A gauche. Ce sont les Autrichiens!

M. Jules Favre. Dans cette note il est dit que les *étrangers* qui sont à Rome défendent la ville. Mais qu'est-ce donc que l'armée française que l'on repousse de Rome, ne sont-ce pas des étrangers?

Eh bien, à votre avis ce sont les habitants de Rome qui sont des étrangers. (Très bien! — Nouveaux applaudissements.)

L'orateur revient sur la discussion qui eut lieu le 17 avril à l'Assemblée; il donne lecture des explications données par M. O. Barrot et M. Drouyn de Lhuys, et fait remarquer que le gouvernement s'était formellement engagé à faire tout le contraire de ce qu'il a fait.

Si, dit-il, il y avait une arrière-pensée derrière la personne de M. le ministre, que cette pensée soit maudite. (Applaudissements.)

M. Jules Favre cite divers passages du discours de M. le président du conseil, et surtout celui dans lequel il se félicite de défendre une aussi noble cause que celle de la liberté italienne.

Quelle est donc cette cause que vous avez servie? et pour quelle cause a donc coulé le sang de nos généreux soldats? n'est-ce pas pour le pape et pour l'absolutisme? Ah! vous aurez à répondre de votre conduite, car cette confiance que l'Assemblée vous avait accordée, elle vous la retirera; je ne sais si c'est de votre part impéritie ou trahison...

Voix diverses : C'est trahison! oui, trahison!

M. Jules Favre. Mais je sais que vous avez compromis l'honneur du nom français et la sécurité de la France.

Je demande donc qu'une commission soit nommée de suite, et quelle fasse son rapport sur l'heure.

Si le commandant de l'expédition a dépassé ses instructions, s'il s'est témérairement aventuré, il faut que l'Assemblée intervienne pour faire respecter sa volonté; elle ne doit plus avoir confiance qu'en elle-même, puisque sa confiance a été trompée. Car si des soldats français ont fait couler le sang italien, que voulez-vous que fasse l'Italie, sinon de se jeter dans les rangs des tyrans qui assiègent ses portes. En face du pays, en face de Dieu que nous avons outragé par l'effusion du sang, (A gauche : Oui! oui! — Applaudissements. — M. Taschereau rit.)

Vous riez, mais le sentiment qui amène le rire sur vos lèvres, je le dénonce au pays; le pays sera votre juge, je n'en demande pas davantage. (A gauche. Très-bien! Applaudissements.)

Autrefois, sous une monarchie qui n'était pas la vôtre, la France savait, à l'occasion, se montrer la protectrice des libertés; et aujourd'hui qu'avez-vous fait de la France? qu'avez-vous fait de ses soldats? Vous en avez fait des gendarmes de l'absolutisme. Si vous ne voulez pas que le mal devienne incurable, il faut que vous preniez un parti de vigueur; il faut que vous montriez à l'Italie et au monde entier que loin de vouloir comprimer la liberté, vous lui prêtez au contraire un appui patriotique. (A gauche. Très bien! très bien!)

M. le Président du Conseil. Je croyais que les interpellations adressées au gouvernement avaient pour but d'éclairer les faits avant de porter un jugement : nous n'avons pas le droit d'exiger de nos adversaires tant de justice et tant de réserve. Vous venez de porter à cette tribune une imputation adressée à un homme qui est connu par sa loyauté, et vous lui reprochez d'avoir surpris à l'Assemblée un vote par une déclaration ou une promesse qui n'aurait pas été tenue. S'il pouvait y avoir des opinions différentes sur le parti à prendre dans les circonstances actuelles, il y avait sans doute un moyen bien simple, c'était de laisser les événements s'accomplir, c'était de se croiser les bras; mais l'abstention de la part de la France n'a pas été dans la pensée de la majorité; nous ne lui avons pas demandé de partager notre responsabilité : cette responsabilité, nous la revendiquons tout entière.

Je ne veux pas examiner la grande question de l'indépendance italienne; mais rappelez-vous qu'en présence des événements qui s'accomplissaient en Italie, il fallait prendre un parti. Fallait-il établir avec l'Italie un pacte offensif et défensif? C'était la politique de l'honorable M. Ledru-Rollin; elle a été discutée, elle a été débattue, et vous l'avez repoussée; car cette politique n'a pas prévalu dans le sein de l'Assemblée; vous n'avez pas ordonné au gouvernement de défendre à outrance la République romaine.

Qu'y avait-il à faire en dehors de cette politique? Il y avait à faire ce que nous avons fait : au lieu d'une solution politique et autrichienne, il y avait une solution libérale à tenter dans l'intérêt des populations.

Maintenant des instructions ont-elles été données contrairement aux intentions de l'Assemblée? S'il en était ainsi, je me regarderais comme coupable au premier chef; mais on vient ici passionner votre patriotisme, avant toute vérification, avant tout examen. J'espère que quand vous aurez comparé les faits aux paroles que j'ai prononcées à cette tribune, vous aurez à vous reprocher les accusations que vous avez portées; vous verrez que vous auriez dû vous imposer quelque réserve.

Vous avez parlé d'une proclamation faite par le général commandant l'expédition; mais cette proclamation contient la pensée même de l'expédition; eh bien! je ne vous demande pas de vous prononcer, je vous demande d'attendre jusqu'à ce que les faits soient connus.

Je ne sais pas éluder une difficulté politique; je l'aborde franchement. Mais je ne veux pas juger la conduite d'un général quand cette conduite ne m'est pas entièrement connue, et surtout au moment où il vient d'être malheureux. (Mouvement prolongé.)

Quant aux conclusions qui viennent d'être prises à la tribune, je les provoque moi-même; mais je ne m'explique pas bien quelle nature de mesure l'Assemblée pourrait prendre, mais je suis convaincu que l'Assemblée comprendra le respect dû à la Constitution, et qu'elle ne voudra pas affaiblir le pouvoir exécutif.

M. le général Lamoricière. La question est assez grave pour que je la précise autant que possible. Je vous rappellerai donc seulement ce que disait M. le président du conseil lorsqu'il demandait le crédit nécessaire pour l'expédition d'Italie. Il disait qu'en présence des événements qui se préparaient dans la Péninsule, il fallait occuper un point du littoral; et quand M. Favre demandait au ministre ce qu'il comptait faire si Civita-Vecchia résistait, le ministre répondait qu'il fallait occuper Civita-Vecchia, et la commission reconnaissait que cette mesure était nécessaire et indispensable.

Maintenant, peut-on croire qu'un général, élevé dans les camps, ait agi d'une manière tout à fait opposée aux instructions qu'il aurait reçues? Non, nous ne pouvons pas le croire; nous savons, d'après les dépêches que nous avons reçues, que le général se serait approché de Rome, et que là il aurait éprouvé un échec. Mais nous savons aussi qu'une partie seulement de l'expédition était débarquée, et tout porte à croire qu'aujourd'hui la seconde partie est réunie à la première : je crois donc qu'il est nécessaire de connaître les instructions données par le gouvernement, et de savoir si elles ont pour but de combattre cette République romaine qui n'est pas, à ce qu'il paraît, aussi désorganisée qu'on le dit. (Mouvement.)

M. Flocon. Le gouvernement prétend qu'il n'a reçu que des dépêches télégraphiques trop concises pour donner des détails; il est donc le seul qui ne sache pas ce qui se passe à Rome : voici une lettre de Toulon du 3 mai, dans laquelle on donne des détails qu'il devrait assurément connaître.

L'orateur donne lecture de cette lettre, dans laquelle il est dit que cinq assauts auraient été donnés, et que les troupes françaises auraient été repoussées cinq fois : on portait le nombre des morts à 120; 20 officiers auraient été tués. Des Français, résidant à Rome, se seraient réunis en légion et auraient écrit au général Oudinot qu'ils protestaient contre l'entrée des Français à Rome, et que s'il le fallait ils se battraient eux-mêmes contre des Français. (Mouvement prolongé.)

L'honorable membre cite une autre lettre de Marseille du 4 mai, qui dit que les Romains auraient érigé sur chaque barricade un poteau portant pour inscription l'art. 5 de la Constitution française.

M. Drouyn de Lhuys, ministre des affaires étrangères. L'honorable M. Jules Favre est venu tout-à-l'heure ressusciter à cette tribune la loi des suspects, en demandant que le ministère soit mis en accusation, avant même d'avoir été entendu. (Rumeurs à gauche.) Il est venu aussi ressusciter une autre loi de la même époque, en demandant que des représentants soient envoyés auprès du général Oudinot pour le juger et le conduire. (Nouvelles rumeurs.)

Je répète ce qu'a dit tout-à-l'heure M. le président du conseil. Le gouvernement n'a reçu que la dépêche télégraphique que nous avons fait connaître.

Quant à la demande que vient de faire M. Jules Favre, nous nous y joignons. Oui, le gouvernement est prêt à communiquer les instructions données au général commandant de l'expédition. Il a la certitude que toute personne impartiale, en comparant ces instructions avec les paroles qui ont été prononcées ici et celles que vous avez entendues aujourd'hui, y trouvera la plus complète conformité. Nous demandons en outre qu'on renonce à ce système odieux qui fait qu'on condamne les hommes sans les entendre. (Très bien! à droite. — Murmures à gauche.)

M. Jules Favre. Le fardeau de la responsabilité que je porte est assez lourd. (Rires ironiques à droite. — Rumeurs prolongées.) Pour que nous ne négligions rien de ce qui peut l'alléger, j'avais le droit, en demandant aux ministres compte du passé et garantie pour l'avenir, d'y mettre quelque vivacité. Ce n'est pas à la loi des suspects que nous voulons vous ramener; mais nous invoquons la loi de la sûreté publique, la loi de la dignité de la France, la loi de l'humanité tout entière. (Bruit.) Personne ne songe, et moi moins que tout autre... (Allons donc!) à mettre M. Oudinot en jugement; mais on a le droit de demander s'il a agi de son propre mouvement ou s'il a obéi à vos instructions. (Interruption prolongée.)

J'entends qu'on nous traite de révolutionnaires... (Bruit.) S'il y a quelqu'un ici de révolutionnaire, c'est le ministère, car il viole la Constitution. (Très bien!) Et, en face des faits positifs, je m'étonne qu'on trouve mauvais que nous en demandions la condamnation.

Messieurs, en présence d'un pareil oubli des promesses faites, en présence du démenti sanglant qui leur a été fatalement donné, nous ne pouvons continuer notre confiance au ministère. (Bruit.) Ou le ministère a été loyal dans ses paroles, ou il a été trompé. S'il a été trompé, qu'il donne satisfaction à l'opinion publique. Mais c'est ce qu'il n'a pas fait, car il n'a rien dit de ses intentions pour l'avenir. Il faut exiger de lui qu'il s'explique. Et c'est à quoi je conclus. (Bruit prolongé.)

M. le Président. M. Jules Favre propose de nommer une commission qui devra se faire rendre compte des faits relatifs à ce qui a précédé le départ de la flotte et suivi l'occupation de Civita-Vecchia.

M. O. Barrot. Je crois que tout serait sauvegardé par la nomination d'une commission chargée d'examiner les faits relatifs à la discussion qui a eu lieu aujourd'hui. (C'est cela!)

La question ainsi posée est adoptée à une grande majorité.

L'Assemblée décide qu'elle se réunira ce soir, à neuf heures, pour entendre le rapport de la commission qu'elle va nommer.

La séance est suspendue. Il est cinq heures et demie.

Séance du soir.

L'Assemblée rentre en séance à 9 heures 1/4.

M. le Président lit les noms des membres de la commission nommée pour examiner les affaires d'Italie.

1er bureau, MM. Favre, 2e Grévy, 3e Gouin, 4e Lamoricière, 5e Dupont (de Bussac), 6e Lanjuinais, 7e Roger (du Loiret), 8e Subervic, 9e Chavoix, 10e Coquerel, 11e Dubodau, 12e Schœlcher, 13e Goudchaux, 14e Alem Rousseau, 15e Sénard.

M. Goudchaux est nommé président, et M. Chavoix, secrétaire.

La commission n'a pas encore nommé son rapporteur; mais elle annonce que le rapport pourra être fait à dix heures.

La séance est suspendue jusqu'à ce moment.

A dix heures trois quarts, la séance est reprise.

M. Senard, rapporteur, monte à la tribune.

Voix diverses. A demain! à demain!

M. Senard. La commission que vous avez nommée s'est réunie selon votre désir; elle a entendu le président du conseil, le ministre des affaires étrangères et le ministre de la guerre. Il lui a été fait communication de toutes les instructions et de toutes les dépêches. Elle s'est ensuite reportée aux déclarations qui ont été faites le 17 avril.

A cette époque, on nous parlait de l'Autriche; on nous disait que la République romaine n'existerait plus au moment où nos soldats paraîtraient à Civita-Vecchia. On n'allait pas défendre la République romaine, mais on n'entendait pas l'attaquer. On devait occuper Civita-Vecchia, mais non se porter sur Rome, excepté pour la défendre contre l'Autriche et contre les dangers d'une réaction violente.

Eh bien, en présence de ces déclarations, sans qu'aucune réaction se soit manifestée dans la République romaine, sans que Rome soit attaquée par l'Autriche ou par le roi de Naples, l'armée française s'avance sur Rome, au moment où l'on savait que dans cette ville on se préparait à une énergique résistance.

Votre commission a examiné ensuite les instructions qui ont été données au général Oudinot, et la majorité a pensé que ces instructions étaient en désaccord avec les déclarations qui ont été présentées à la commission. (Mouvement.)

En conséquence la majorité de votre commission vous propose la résolution suivante :

« L'Assemblée nationale invite le gouvernement à prendre sans délai des mesures pour que l'expédition d'Italie ne soit pas plus longtemps détournée de sa véritable destination. » (Approbation.)

M. Drouyn de Lhuys, ministre des affaires étrangères. On vient de vous dire qu'il y a contradiction entre les explications données à l'Assemblée et les instructions données au général Oudinot. Pour mettre l'Assemblée en mesure de juger, je vais lui lire les instructions. (Approbation.)

Le devoir nous prescrit de prendre les mesures nécessaires pour assurer les droits légitimes des populations. Bien que vous n'ayez pas à intervenir dans les résultats, vous pourrez traiter avec les autorités, sans que les traités que vous pourrez faire avec elles puissent emporter la reconnaissance de ces autorités. (Bruyantes interruptions.)

Je ne comprends pas ces interruptions. J'ai dit à cette tribune, et d'autres l'ont répété avec moi, que nous ne reconnaissions pas la République romaine; c'était alors qu'il fallait élever ces interruptions. Ce que nous n'avions pas fait, nous ne pouvions autoriser M. le général Oudinot à le faire.

M. le ministre continue ensuite la lecture de l'instruction dont le sens est qu'il sera sans doute accueilli avec empressement à Civita-Vecchia; mais que, dans tous les cas, il ne devra pas s'arrêter devant la résistance d'un gouvernement qui n'est reconnu par personne en Europe. (Bruyantes interruptions.)

Je demande à l'Assemblée si elle entend que je lui donne lecture de ces instructions; dans le cas contraire, je suis prêt à descendre de la tribune.

L'orateur poursuit la lecture de cette instruction, dans laquelle il est dit qu'une fois sur le territoire romain, le général se mettra en rapport avec le pape à Gaëte, et enverra un de ses officiers à Rome pour faire connaître au gouvernement qu'il n'est nullement autorisé à le soutenir; « la marche de vos troupes sur Rome activerait sans doute ce dénouement en donnant courage aux honnêtes gens. » (Explosion de murmures et cris.

L'orateur répète la phrase. (Nouveaux cris d'indignation).

« Vous jugerez si les circonstances sont telles que vous puissiez vous y rendre, non-seulement sans rencontrer de résistance sérieuse, mais encore avec la certitude d'être bien accueilli.

« Quand un gouvernement plus régulier aura remplacé celui qui pèse aujourd'hui sur les États de l'Église. (Mouvements d'indignation.)

Quand vous le jugerez convenable, vous pourrez conserver les autorités existantes, si elles consentent à se restreindre dans des attributions municipales; dans le cas contraire, vous pourrez déterminer le rétablissement des autorités qui existaient avant la Révolution (Nouveaux murmures.), mais en évitant de paraître dans ces changements. »

Pour le reste, le général Oudinot était livré à son initiative, et de nouvelles instructions lui étaient annoncées.

A ces instructions étaient jointes une proclamation que le général Oudinot devait afficher à Civita-Vecchia. (C'est celle que le général a été contraint de retirer pour la remplacer par une moins provocante.

L'orateur ajoute que le gouvernement croyait la République romaine sous le coup d'une réaction intérieure et d'une intervention étrangère. Ces craintes se sont-elles justifiées? (Non! non!)

Le gouvernement romain est-il un Etat régulier? (Oui! oui!) A Ancône il se commet quinze meurtres par jour. (Ah! ah!)

Une voix. Ce sont vos amis qui les commettent,

M. Drouin de Lhuys. Les consuls étrangers sont obligés de faire placer leurs nationaux sur des navires pour les protéger.

Quant à l'intervention étrangère, nous soutenons qu'elle devait avoir lieu. Nous avons répondu à ceux qui nous disaient de soutenir la République, que nous n'avions aucune sympathie pour cette République. Nous avons voulu, je le répète, assurer aux populations romaines des garanties de liberté.

On me dit qu'il ne fallait pas la défendre, mais qu'au moins il ne fallait pas la tuer. Trouvez-vous donc que les instructions dont je viens de donner lecture aient pour but de la tuer? (Oui! oui! oui!)

On me dit qu'il ne fallait pas marcher sur Rome; on oublie que cette marche ne devait avoir lieu que dans le cas où les Français seraient appelés par le vœu des populations.

A gauche. Des honnêtes gens.

M. Drouin de Lhuys. De deux choses l'une, ou vous considérez le gouvernement romain comme régulier, et alors vous n'aviez pas le droit de toucher le territoire romain sans son autorisation; ou bien vous admettez qu'il n'est pas régulier, et alors il n'est pas plus permis d'aller à Rome que d'aller à Civita-Vecchia.

Or, la majorité de l'Assemblée s'est prononcée pour l'expédition de Civita-Vecchia, donc elle n'a pas reconnu la régularité du gouvernement romain. (Vifs murmures.)

Si l'on m'interrompt ainsi, je quitterai la tribune; mais je prends acte. (Parlez! parlez!)

Si vous aviez cru le gouvernement régulier, ce n'était pas une escadrille qu'il fallait envoyer, mais une dépêche.

On nous dit que nous pouvions entrer à Civita-Vecchia, même malgré les Romains, mais qu'il ne fallait pas marcher sur Rome.

Mais la France, si elle voulait exercer une action puissante, il fallait qu'elle eût une position puissante; à Civita-Vecchia, elle eût pu voir s'accomplir une réaction patronée par l'Autriche sans rien faire; on ne pouvait enfermer nos soldats à Civita-Vecchia pour laisser la place libre aux Autrichiens. Cela eût été insensé. L'absurdité de cette supposition est évidente. (Murmures.)

La condition pour se porter sur Rome était clairement indiquée. Ces instructions, ma conscience me le dit, étaient conformes à la pensée de l'Assemblée, (Réclamations.)

Maintenant les ordres du gouvernement ont-ils été mal exécutés? Le gouvernement doit protéger ses agents jusqu'à preuve qu'ils ont failli. Or, nous n'avons ici pour renseignement que des fragments de lettres.

Pour nous, nous n'avons rien d'officiel qu'une dépêche télégraphique très concise.

Eh bien! le général Oudinot est parti de Civita-Vecchia avec 5,600 hommes; il est évident qu'il ne pouvait songer avec cette troupe à prendre Rome d'assaut; s'il a marché sur Rome, c'est qu'il a cru que les portes lui en seraient ouvertes.

Le général Oudinot entre à Civita-Vecchia aux acclamations de la population. Un député d'une petite ville se présente au général Oudinot pour lui demander des soldats français comme protection contre les volontaires romains. Le général Oudinot dut donc croire que les Romains accueilleraient fort bien l'armée française.

On me dit : mais le général Oudinot a rencontré à Rome une vive résistance. Mais est-ce à dire qu'il ait contre lui le vœu des populations? Ne lui suffisait-il pas d'un corps armé, dans un quartier de Rome, à l'abri des murailles, pour repousser les soldats du général Oudinot. M. Flocon ne vous a-t-il pas lu une lettre où il est dit que Rome est envahie par une foule d'aventuriers qui pourraient bien prolonger la résistance?

On me dit que l'Assemblée nationale a mis l'armée française hors la loi; mais ce n'est pas parce que l'armée française marchait sur Rome, c'est parce qu'elle avait mis le pied à Civita-Vecchia. (Interruption.)

L'orateur dit que, parmi les étrangers qui se trouvent à Rome, il y a des hommes coupables du plus grand des crimes. (Approbation à droite.)

On a parlé du but de l'expédition; ce but, je l'ai indiqué, le gouvernement le poursuit, et il n'en a jamais dévié. Nous n'avons rien à désavouer de ce qui a été fait.

Voulez-vous que le Gouvernement soutienne la République romaine? (Ce n'est pas la question.) Alors on veut que le Gouvernement envoie à l'armée française l'ordre de rétrograder et de se renfermer à Civita-Vecchia? (Oui! oui!) Eh bien, non! (Ah! ah!)

Je dis que le gouvernement a la certitude qu'en ce moment l'intervention napolitaine s'exécute, que l'armée autrichienne pénètre dans la république romaine; ce n'est pas en ce moment que le gouvernement fera rétrograder l'armée française! (Bruit prolongé.)

M. SENARD. Je n'ai pas demandé la parole pour répondre à M. le ministre, mais simplement pour bien formuler la pensée du rapport qui a été lu à l'Assemblée, pensée qui a fort bien pu échapper, par conséquent, à M. le ministre.

Dans un moment où l'armée française est peut-être dans Rome, nous ne pouvions formuler la résolution de la faire rétrograder et rentrer dans Civita-Vecchia; mais nous voulions que la direction donnée à notre intervention fût conforme aux intentions de l'Assemblée, au vote qu'elle avait rendu; lors du rapport, on avait dit que la République romaine ne serait pas attaquée, et certes on ne peut pas dire maintenant qu'elle n'a pas été attaquée.

Je demande pourquoi on ne nous disait pas que prendre position à Civita-Vecchia et attendre était une mesure absurde; il fallait nous dire cela quand le général Lamoricière venait expliquer cette mesure et déterminait le vote. Pourquoi nous avez-vous laissés voter l'expédition à cette condition, nous tous qui l'avons votée? Pour ma part, je n'ai voté qu'à cette condition, et la majorité de la commission avec moi.

La dépêche du général Oudinot, en date du 27 avril, motive ainsi le départ du général:

« Les hommes qui se sont emparés du pouvoir à Rome ne veulent pas se retirer, c'est un défi qu'ils nous jettent, eh bien! nous l'acceptons. » (Cris d'indignation.—Mouvement prolongé.)

Croyez-vous que la commission ait appris cette nouvelle sans une vive émotion? Eh bien! nous avons cru que ce n'était pas là ce que l'Assemblée avait voulu, que ce n'était pas-là surtout ce que voulait la Constitution. (Très-bien.)

Quant à savoir si un pays a un gouvernement régulier ou un gouvernement irrégulier, s'il pèse ou ne pèse pas sur le pays, est-ce donc à une nation voisine d'en décider? (Très bien! très bien! — Bravos!)

Vous avez jeté à la fin de vos instructions une phrase qui semble vous couvrir. Mais auparavant, vous aviez donné vos instructions pour fomenter la guerre civile, pour déterminer une réaction des honnêtes gens. (On rit.)

Ainsi, d'un bout à l'autre de vos instructions, vous ne cessez de lui peindre le gouvernement romain comme un ramas d'anarchistes, comme des étrangers qui se sont imposés aux Romains; il a certes fort bien pu croire que vous l'aviez autorisé dans tout ce qu'il a fait. Ce n'est pas au chef de l'expédition que nous devons nous en prendre, c'est au ministère. (Bravos. — Applaudissements.)

Quel que soit l'état des choses, à Rome, nous vous demandons de ramener l'expédition à son but primitif, but que la Constitution nous permet; nous vous demandons que, d'accord avec la Constitution, les armées françaises ne soient pas employées à détruire un gouvernement quelconque sorti du vœu national.

Je prie donc l'Assemblée de voter la résolution que nous lui avons proposée. (Très bien! Aux voix!)

M. DROUIN DE LHUYS. La question est donc celle-ci: Le gouvernement a-t-il donné au général Oudinot l'ordre d'attaquer la République romaine? (Oui! oui!)

On nous dit qu'une sommation a été faite aux chefs de la République romaine. Je demande qu'on donne la preuve de cette allégation.

VOIX DIVERSES. Elle est dans les pièces communiquées par vous.

M. GOUDCHAUX. Parmi les pièces communiquées, il en est une qui prouve que le général Oudinot avait été prévenu qu'il rencontrerait une vive résistance. Je demande qu'il soit donné lecture de cette lettre.

(L'orateur descend de la tribune: M. Drouin de Lhuys reste à son banc.)

M. GOUDCHAUX. Puisqu'on ne veut pas la lire, je la lirai moi-même. Voici la copie qui en a été prise dans la commission.

M. GOUDCHAUX remonte à la tribune. (Bruit à droite.) Je ne commets pas d'indiscrétion, puisque cette lettre nous a été communiquée; mais, comme on nous en refuse la lecture, je vais vous en donner connaissance d'après la copie qui en a été conservée.

« 26 avril 1849. — Dépêche du consul de France à Civita-Vecchia, à M. le ministre des affaires étrangères:

« Les nouvelles sont toutes à la résistance; on travaille aux barricades; on assure que le Vatican, le château Saint-Ange et plusieurs autres édifices sont minés. Les gouvernants ont protesté contre notre occupation; les portes de Rome sont fermées; il est défendu aux voyageurs de sortir de la ville.

M. DROUIN DE LHUYS. On comprendra le scrupule qui m'empêchait de donner lecture d'une lettre dans laquelle on me faisait part que des Français étaient prêts à monter sur les barricades pour faire feu sur nos troupes. Je pourrais communiquer d'autres lettres qui déclarent au contraire que nos troupes seront accueillies avec enthousiasme à Rome.

VOIX NOMBREUSES. Mais celle-ci est de votre consul.

M. DROUIN DE LHUYS. Je répéterai d'ailleurs qu'en quittant Civita-Vecchia avec 5 600 hommes, le général ne devait pas s'attendre à une résistance. (Interruption.)

UNE VOIX. Les ministres à Vincennes!

M. GRÉVY. Je ne comprends pas comment le ministère vient nous dire qu'il ne s'attendait pas à trouver de résistance dans Rome lorsqu'il y a dans le dossier qu'il nous a communiqué une pièce qui prouve le contraire.

Le 27, le général Oudinot écrivait à Paris:

« Les hommes qui se sont emparés du pouvoir à Rome, ne veulent pas résilier le pouvoir. (Interruption.) C'est un défi qu'ils nous jettent, et que mon caractère de militaire me fait un devoir de relever. Je me porte sur Rome sans même attendre que les renforts soient arrivés. »

Je demande s'il résulte de cette lettre que le général Oudinot espérait ne pas trouver de résistance?

M. LE PRÉSIDENT relit l'amendement lu par M. Sénart.

Il ajoute: M. Baraguay-d'Hilliers propose de retrancher de cet ordre du jour ces mots: *pas plus longtemps*. (Non! non! non!)

Cet amendement est mis aux voix, et rejeté à une assez grande majorité.

M. BARAGUAY-D'HILLIERS propose un second ordre du jour.

« L'Assemblée, considérant qu'il résulte des instructions données au général Oudinot que les troupes françaises ont été appelées à Rome par la population...» (Violentes réclamations.)

Le reste de l'amendement se perd dans le bruit.

VOIX DIVERSES. La question préalable!

M. O. BARROT. Je regrette que le gouvernement ne puisse accepter l'amendement présenté par le général Baraguay-d'Hilliers. Mais il y a une question beaucoup plus grave que celle qui nous occupe, c'est la question constitutionnelle. (Ah! ah!) Ce sont les droits du pouvoir exécutif.

A GAUCHE. La prérogative royale.

M. O. BARROT. J'insiste pour que cette question capitale soit réservée. (Rires ironiques.)

L'ordre du jour est mis aux voix et rejeté.

M. LE PRÉSIDENT. M. Bouhier de l'Écluse (Ah! ah!) propose l'amendement suivant (Encore!)

« L'Assemblée n'ayant aucun document authentique qui puisse l'éclairer sur les actes du général Oudinot dans la Méditerranée, passe à l'ordre du jour. » (Réclamations. La question préalable! la question préalable!)

M. BOUHIER DE L'ÉCLUSE paraît à la tribune. (Aux voix! la question préalable! — On bat le rappel avec des couteaux de bois. — Tumulte prolongé, au milieu duquel on distingue les cris: la question préalable! la question préalable!)

M. LE PRÉSIDENT donne une nouvelle lecture de l'ordre du jour proposé par la commission: « L'Assemblée nationale invite le gouvernement à prendre des mesures pour que l'expédition de Civita-Vecchia *ne soit pas plus longtemps* détournée du but qui lui a été assigné par l'Assemblée nationale, et passe à l'ordre du jour. »

M. TASCHEREAU. — Le scrutin de division et l'appel nominal.

Il est procédé au scrutin de division sur l'ordre du jour de la commission. Les voix se répartissent ainsi:

Nombre de votants	569
Majorité absolue,	285
Pour,	328
Contre,	241

L'Assemblée a adopté l'ordre du jour de la commission.

DE TOUTES PARTS. Vive la République!

La séance est levée à une heure et demie du matin.

Demain, séance publique à 2 heures.

Candidatures dans les départements.

AUBE. — Eug. BEAUNE, représentant du peuple.—JOIGNEAUX, représentant du peuple.—LABOSSE, ancien commissaire du département de l'Aube. — LEFEBVRE, notaire. — Henri LEMOINE, ouvrier mécanicien.

GARD. — CAZAUD, avocat à Alais. — TAVERNEL fils, de Beaucaire. — BORELLY, notaire, à Bagnols. —FAVAND (d'Alais).—BOUSQUET (du Vigan).—Jules BERGERON (de Nîmes). — Almir CAVALIER (de Nîmes). —Albert GILLY (de Remoulu).

EURE-ET-LOIR. — Noël PARFAIT. — SUBERVIC, général, représent. — BARTHÉLEMY, représentant.—MAUNOURY. — TROUSSEAU, représentant. — BARBÉ.

HAUTE-MARNE. — WALFERDIN, représentant du peuple. — RICHARD, ancien préfet de la Haute-Loire, avocat à Paris. — CORBON, vice-président de l'Assemblée nationale. — GILLOT, docteur en médecine, ancien maire de Langres, destitué. — MONGEOT docteur en médecine, maire de Chaumont.

VAR. — LEDRU-ROLLIN, représentant du peuple. — SUCHET (Fulcran), ex-maire de Toulon. — ARNAULT, représentant du peuple. — MOUTTET, paysan de Draguignan. — DÉBENEY, ex-sous-officier de marine, révoqué. — CLAVIER, de Brignoles. — CONTE, de Grasse.

VOSGES. — Liste arrêtée par le comité démocratique d'Épinal. — APTÉ, ex-sous-commissaire de Saint-Dié. — QUILLOT, ex-commissaire du département. — MOUGIN, ancien maire d'Épinal. — GUILGOT, commandant de la garde d'Épinal. — FOREL, représentant du peuple. — JOUVE, ex-sous-commissaire à Mirecourt. — HINGRAY, représentant du peuple. — BOUREULLE, capitaine d'artillerie. — CONSTAUT, membre du conseil général.

Nous apprenons avec plaisir que notre ami M. Oddoul est porté candidat sur la liste démocratique du département de l'Yonne. M. Oddoul est un homme d'intelligence et de cœur que nous ne saurions trop recommander aux sympathies des démocrates.

Comités départementaux.

Réunions électorales, aujourd'hui mardi.

Aisne.— A sept heures et demie du soir, rue Charlot, 20. (Réunion urgente, communications importantes.)

Eure.— Rue du Vingt-Quatre-Février, 21, sept heures et demie du soir.

Charente. — Rue de la Grande-Truanderie, 44, à deux heures précises. (Réunion d'urgence.)

Charente-Inférieure. — Rue de la Grande-Truanderie, 44, à huit heures précises. (Réunion d'urgence.)

Isère. — Rue St-Germain-l'Auxerrois, 11, huit heures du soir. Réunion très importante.

Haute-Marne. — A sept heures et demie du soir, chez le citoyen Permiseux, 163, rue Saint-Martin. (Réunion d'urgence.)

Haute-Saône, Doubs et Jura. — A sept heures du soir, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 94; communication importante.

Isère.—A huit heures du soir, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 11; réunion très importante.

Loir-et-Cher. — Rue de la Grande-Truanderie, 44, à huit heures précises; réunion d'urgence.

Oise. — Rue Charlot, 41, à sept heures et demie; réunion d'urgence.

Seine-et-Marne.—Rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 25, à sept heures précises; réunion d'urgence.

Seine-et-Oise.—A sept heures du soir, rue Beauregard, 48, chez le citoyen Masson; réunion générale obligatoire.

Tarn-et-Garonne. — A 7 h. 1/2 du soir, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 25. Communication imporante.

Vosges.—A 8 h., rue de la Grande-Truanderie, 44.

Lozère. — Rue Saint-Germain-l'Auxerrois, à 7 1/2 du soir; réunion d'urgence.

—BANQUET des démocrates socialistes de l'Ain, jeudi, 10 mai, à 5 h. de l'après-midi, à l'Association des Cuisiniers, chaussée de Clignancourt. Prix du billet: 1 fr. 25. Les dames sont admises. On se procure des billets au comité central, impasse des Bourdonnais, 6; au bureau de l'Ain, rue de l'École-de-Médecine, 37; chez le citoyen Thévenard, rue Geoffroy-Marie, 5; à l'Association des Coiffeurs, rue Saint-Denis, 278.

—CLUB DES ACACIAS, rue Saint-Antoine, 104, aujourd'hui mardi, à 7 h. 1/2 du soir.

FAITS DIVERS.

— Le bruit court que le gouvernement va retirer le commandement de l'armée expéditionnaire à M. le général Oudinot. On ne sait encore quel est le général qui le remplacera. On parle de M. Bedeau. Rien encore n'est décidé à ce sujet. (*Estafette.*)

— Un nommé Campana, chef de bataillon dans la garde nationale de Rome, convaincu de projets de trahison, a été passé par les armes par ses propres soldats.

— Le 7e régiment d'infanterie légère, dont les sentiments républicains se sont manifestés à propos de l'arrestation du sergent Boichot, doit quitter Paris demain matin pour aller tenir garnison à Marsal, petite ville de la Meurthe.

— Une lettre particulière venant des frontières d'Italie, et adressée à un représentant, confirme les bruits de l'échec essuyé par nos troupes. Cette lettre dit que, dans cette circonstance, le général Oudinot s'est battu plutôt comme un soldat que comme un général. Il s'est, en effet, placé à la tête des colonnes d'attaque, et a payé de sa personne. Une compagnie de tirailleurs de Vincennes et une compagnie du 28e de ligne ont été détruites. Vingt de nos officiers ont trouvé la mort dans ce premier engagement. On porte le nombre total des morts à 800.

(*Estafette.*)

— Aujourd'hui mardi, à 11 heures, a eu lieu la pose de la première pierre de la Cité ouvrière du 2e arrondissement.

Cette pierre sera scellée par le président de la République et bénie par l'archevêque de Paris.

Nous apprenons avec plaisir que M. Chabert, fondateur-gérant des cités, a passé des marchés avec les associations ouvrières du bâtiment pour ces constructions.

— On lit dans un journal de Toulon:

« Il est arrivé dans nos murs un détachement de Hongrois venant du Piémont.

» Ces braves soldats ont abandonné le drapeau autrichien en Italie. Arrivés en France, on a voulu les conduire en Afrique pour les y enrôler dans la légion étrangère.

» L'officier qui les commande a refusé au nom de tous, et a demandé une feuille de route pour pouvoir se rendre avec son détachement dans sa patrie.

» Nous ne connaissons pas encore la décision de l'autorité française à cet égard, mais il est impossible qu'on refuse la demande de ces braves réfugiés. Un tel refus serait une indignité! »

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette affaire.

— Hier soir, vers neuf heures, un petit garçon d'environ trois ans courait éperdu dans le jardin du Palais-National, criant après sa bonne, qui, elle sans doute, le cherchait d'un autre côté. Questionné par les personnes présentes, cet enfant répondit que son père faisait des tapis; c'est la seule indication qu'il ait pu fournir. Ne serait-il pas sage de la part des parents d'inscrire leur nom et leur adresse soit dans la ceinture ou dans quelque autre partie du vêtement de leurs enfants, afin que ces pertes ne soient pas suivies de si longues angoisses pour tous? L'enfant dont nous parlons a dû être mené chez le commissaire du quartier.

— Le journal de l'Algérie, l'*Akbar*, proclame aujourd'hui, en tête de sa liste, la candidature de M. le duc d'Aumale.

— MM. Léon Faucher et ses amis, si puritains, si sévères à l'égard des commissaires de M. Ledru-Rollin, auraient-ils la complaisance de nous expliquer comment, avec tout le temps nécessaire pour se bien renseigner après quatre mois d'administration, ils ont renvoyé des sous-préfets honnêtes et probes, mais républicains, pour les remplacer par des *interdits* et des anciens négociants condamnés pour contrefaçon?

La question est assez importante pour qu'on se donne la peine d'y répondre.

— Pendant la fête du 4 mai, au moment du feu d'artifice, on a eu à déplorer un grave accident. Le sieur C... avait fait monter sa fille sur le parapet du quai Billy, et la tenait par la main, lorsqu'une violente dispute éclata tout-à-coup près de lui; bientôt une rixe, s'ensuivit, et un grand mouvement ayant lieu parmi la foule, celle-ci se trouva subitement refoulée contre le parapet. La demoiselle C... reçut au même moment une violente secousse, et fut précipitée sur le pavé. Quand on la releva, elle ne donnait plus signe de vie.

— Nous lisons dans le *Républicain de Lyon*:

« Les bruits les plus alarmants courent dans notre ville depuis plusieurs jours. « On se bat à Paris, on va se battre à Lyon. » Telle est la rumeur générale. Les préparatifs formidables que fait l'autorité militaire contribuent singulièrement à entretenir cette inquiétude. Depuis deux jours elle concentre des troupes sur le plateau de Montessuy; la plupart des détachements cantonnés dans les environs et les départements voisins sont dirigés dans cette direction. Nous avons vu passer des bataillons, sac au dos, avec gamelles et bidons. Chaque soldat avait un piquet de campement fixé à son sac; c'est, dit-on, une innovation du citoyen Bugeaud. De nombreuses voitures de munitions ont été dirigées en même temps sur Montessuy.

» Des patrouilles d'infanterie et de cavalerie sillonnent la Croix-Rousse depuis deux jours. Le génie s'occupe sans relâche de la construction de casernes provisoires sur le plateau de Cuire, pour loger les troupes qui affluent de toutes parts. Qu'est-ce que cela signifie? La ville est dans le plus grand calme. Méditerait-on quelque noir complot contre nos libertés? Bientôt, sans doute, nous aurons le mot de l'énigme. »

— On lit dans le même journal:

« Bugeaud a été se loger près du fort Montessuy, afin de pouvoir plus facilement bombarder Lyon, si le *cas l'exigeait*. A cet effet, il fait concentrer des troupes autour de cette position militaire. »

— Nous apprenons à l'instant, dit le *Courrier du Bas-Rhin* de jeudi, que les Polonais résidant à Haguenau et Wissembourg ont reçu, ces jours derniers, l'ordre formel de quitter leurs dépôts pour être internés dans le midi de la France. Ces Polonais, par leur excellente conduite dans ces divers dépôts, ont su mériter l'estime et la bienveillance des habitants, qui se sont empressés de leur venir en aide en leur offrant logement, lits, etc. Ils pouvaient, avec ces ressources, non-seulement vivre, mais encore venir au secours des réfugiés de la nouvelle émigration, à qui le ministre a refusé tout subside, par arrêté du 31 mars dernier.

Forcé d'obéir, les Polonais se disposent à quitter le département pour se rendre à Marseille; ils attendront là que des temps meilleurs leur permettent de rentrer dans leur patrie. Chaque détachement de la nouvelle émigration part sous la conduite d'un chef de l'ancienne émigration, qui leur servira d'interprète, pendant le voyage, auprès des autorités des différentes villes qu'ils doivent traverser.

— Encore un nouveau duel à Bucharest entre un Ottoman et un Russe. La première fois, c'était l'aide-de-camp du commandant en chef Omer-Pacha qui mettait hors de combat un officier russe; cette fois-ci c'est Rustem-bey, le secrétaire du commissaire impérial qui se mesure avec un Russe.

(*Courrier de Marseille.*)

— Dans les forges de Durolle, un arbre de liberté, surmonté d'un bonnet phrygien, s'élevait près de la route de Lyon, en face des villages de Mardet et Deux-Voisins. De par l'autorité compétente, il fut écrit au sieur Chaumette, maire de Saint-Remy, de faire enlever cet emblème. Ce magistrat ne répondit rien. Seulement il recommanda aux personnes les plus influentes de la localité de ne faire aucune résistance à l'autorité. Six jours après, un ordre formel fut apporté au maire, qui répondit qu'il refusait son secours.

Sur cela la brigade de gendarmerie se rendit une seconde fois sur les lieux, et revint sans abattre l'arbre, faute d'outils, que personne ne voulut fournir. Mais elle revint une troisième fois, et à l'aide de deux ouvriers de Thiers, elle s'empara du bonnet rouge, après avoir arraché l'arbre.

(*Gazette d'Auvergne.*)

PETITE CORRESPONDANCE.

Toulon.—M. M.—Reçu votre lettre. Merci.

Champagne.—M. G.—Nous vous abonnons pour 3 m. 1/2, le trim. n'étant que de 9.

En voyage.—M. B.—Reçu votre lettre de Genève. Nous suivons vos recommand.—Aff. compl.

Paris.—M. H.—Il dem. rue R., 16.

Chatelus.—M. D.— Reçu votre lettre. Nous all. vous adresser les brochures et le sirop par la dil. La bout. coûte 7 fr. Si vous en voulez encore, prévenez-nous au plus tôt.

Cherbourg.—M. M.—La mention avait été omise par la R. d. et s. On va réparer l'omission.

Bourse du 7 mai 1849.

La situation dernière de la Banque a passé inaperçue au milieu des jours fériés; elle ne s'améliore pas et témoigne des mêmes vices dans ses statuts, qui demandent à être révisés. Voici venir maintenant le numéraire en si grande abondance, que la Banque le reçoit à regret; il est augmenté de 5 millions, ce qui le porte au delà de 333 millions, avec lesquels les escomptes ont encore baissé de 2 millions pour Paris.

Le portefeuille a 47 millions; celui des succursales ne varie pas.

C'est une position anormale contre laquelle le commerce vent réclamer après les élections.

Toute la Banque reconnaît qu'il y a quelque chose à faire. Les actions, qui étaient samedi à 2 405, débutent à 2 400 et finissent ainsi en perdant 5 fr.

Les affaires extérieures se compliquent et s'aggravent au midi comme au nord.

L'intervention de la Russie en Autriche et en Hongrie est considérée comme un fait d'une haute gravité.

L'échec éprouvé par nos troupes à Rome est malheureusement confirmé. Il amène quelques ventes. Le 5 o/o, qui était à la dernière bourse à 90 35, ouvre au plus bas à 89 40 pour fermer à 89 45, fin courant, et 89 25 au comptant, avec 90 c. de baisse sur la bourse précédente; mais en définitive on finit beaucoup mieux qu'on a commencé.

Le 3 o/o, de 58 90 descend au plus bas à 57 50, cote 57 80 au plus haut. Il finit à 57 65 à terme et 57 45 courant.

Les chemins de fer sont faibles, ils fléchissent tous avec les fonds publics:

Orléans perd 2 50 à 855.

Avignon-Marseille se maintient à 215.

Le Nord, de 457 50 descend à 453 75.

Le maréchal Radetzki persiste, avec le gouvernement autrichien, à ne pas descendre plus bas que 150 millions pour l'indemnité de guerre à réclamer au Piémont, qui refuse un chiffre aussi élevé.

Le marché a été indécis, mais il s'est rassuré vers trois heures.

Les mines de la Loire font 300 fr., et les hauts-fourneaux de Monceau, 1625 fr.

Le bruit court que le général Oudinot a outrepassé ses instructions, et qu'il avait ordre de ne pas entrer de vive force dans Rome.

On assure qu'il est rappelé.

On dit que son fils a été fait prisonnier.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	58 90	57 80	57 50	57 65
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	» »	» »	» »	89 50
Cinq 0/0	90 35	89 75	89 05	89 45

7 mai. AU COMPTANT.—COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	57 45 »	4 Canaux avec prime.	1065 »
—Empr. 1847-1848.	89 » »	Lin Maberly	» »
5 0/0 j. du 22 mars.	88 25 »	Caisse hypothécaire.	135 »
4 1/2 0/0 du 22 mars.	» » »	Emprunt d'Haïti.	265 »
5 0/0 j. du 22 sept.	» » »	Espagne, dette active	[illegible]
Act. de la Banque.	2400 » »	— dette passive.	» »
R. de Naples, j. juil.		— 3 0/0 1841	33 25
Réc. Rothschild.	87 »	Emp. port. 5 0/0	» »
3 0/0 de l'Etat rom.	77 »	— — 3 0/0	» »
5 0/0 belge 1840	91 »	2 1/2 hollandais	» »
— — 1842	91 »	Zinc V.-Montagne	3000 »
— 4 1/2	[illegible] 75	H. de la Gr.-Combe	[illegible]
— Banque (1835).	» »	Emp. du Piémont	900 »
Oblig. de la Ville	1220 »	Lots d'Autriche	315 »

CHEMINS DE FER.—CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain.	425 »	» »	Orléans à Bord.	407 50	406 75
Versailles, r. d.	205 »	203 »	Du Nord	457 50	453 75
— r. g.	178 75	177 50	De Paris à Str.	377 50	375 »
Paris à Orléans.	857 50	855 »	Tours à Nantes.	325 »	321 25
Paris à Rouen	575 »	575 »	Paris à Lyon	» »	» »
Rouen au Havre	[illegible] »	292 50	Mont. à Troyes.	130 »	130 »
Avig. à Marseil.	215 »	215 »	Dieppe à Féc.	178 »	[illegible] 50
Strasb. à Bâle	105 »	105 »	Paris à Sceaux.	176 25	» »
Du Centre	365 »	363 75	Bord. à la Teste.	» »	» »
Amiens à Boul.	» »	» »			

L'un des gérants: G. TANDON.

Spectacles du 8 mai.

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Adrienne Lecouvreur.
OPÉRA COMIQUE.—Le Déserteur, la fille du Régiment.
ODÉON.—L'École des Maris, la Famille.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE.—Le Coiffeur, l'Horloherie, le Bouquet.
VAUDEVILLE.—Représentation extraordinaire.
THÉATRE MONTANSIER.—1re repr. : la Belle Cauchoise.
VARIÉTÉS.—L'Habit vert, les Beautés, Jobin, Vendredi.
GAITÉ.—Marceau, les Orphelins.
AMBIGU-COMIQUE.—La Part du roi, Drame de famille.
THÉATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—Murat.
THÉATRE DU LUXEMBOURG.—Mariage d'amour.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 120. ÉDITION DU MATIN. Mercredi 9 Mai 1849.

NOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du capital, du travail et du talent!

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au capital, au travail et au talent.

PARIS, 8 MAI.

LISTE, PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE, DES CANDIDATS A L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, VOTÉE PAR LE COMITÉ DÉMOCRATIQUE-SOCIALISTE DES ÉLECTIONS.

1 BAC (Théodore).
2 BOICHOT (Jean-Baptiste), sergent-major des carabiniers au 7e léger.
3 CABET.
4 CHARASSIN (Frédéric), homme de lettres.
5 CONSIDERANT (Victor).
6 D'ALTON SHÉE.
7 DEMAY, lieutenant de chasseurs à pied.
8 GÉNILLER, professeur de mathématiques.
9 GREPPO.
10 HERVÉ, rédacteur de la *République*.
11 HISAY, ouvrier mécanicien.
12 LAGRANGE.
13 LAMENNAIS.
14 LANGLOIS, rédacteur du *Peuple*.
15 LEBON (Napoléon).
16 LEDRU-ROLLIN.
17 LEROUX (Pierre).
18 MADIER DE MONJAU aîné, avocat.
19 MALLARMET, ouvrier en bronze.
20 MONTAGNE, ouvrier tailleur de limes.
21 PERDIGUIER (Agricol).
22 PROUDHON.
23 PYAT (Félix).
24 RATTIER (Edmond), sergent au 48e de ligne.
25 RIBEYROLLES.
26 SAVARY, ouvrier employé au gaz.
27 THORÉ.
28 VIDAL (François), publiciste.

Au Peuple de Paris.

Citoyens!

Proposés par vos délégués comme candidats pour le département de la Seine, votre confiance nous impose des devoirs que nous saurons remplir.

La République, c'est le renouvellement de la société, mourante de corruption; c'est l'avènement du Peuple; c'est la Liberté, l'Egalité, la Fraternité; c'est l'avenir si longtemps attendu de l'Humanité.

La révolution politique et sociale, qui affranchira la France et l'Europe, attaquée de toutes parts, appelle ses défenseurs. Il s'agit de la sauver, et nous la sauverons avec vous.

Vive la République démocratique et sociale!

Les vingt-huit candidats désignés.

Ils resteront!

Ils se sont joués des représentants du pays; ils ont trompé l'Assemblée comme les Thiers, les Guizot, les Duchâtel n'auraient pas osé le faire dans les plus mauvais jours du règne de Louis-Philippe;... et ils resteront.

Ils ont fait maudire le nom de la France par les populations qui invoquaient la grande nation démocrate comme une sœur, comme une sauvegarde; et ils resteront!

Ils ont fait couler le sang de nos soldats dans une lutte impie; ils ont fait subir à notre armée un échec d'autant plus honteux qu'il était mérité; ils ont transformé nos troupes républicaines en sicaires de la coalition théocratique et monarchique; dignes auxiliaires du bombardeur de Naples et du sanguinaire pillard de la Lombardie, ils ont voulu faire accomplir aux soldats de la France la besogne des Croates et des sicaires de Ferdinand; et ils resteront!

Pâles, balbutiants, accablés sous le poids de leur honte et de leur crime, ils ont bégayé, pour toute défense à la tribune, de pitoyables déclamations et de misérables arguties qui ont soulevé le dégoût de tous les gens de cœur; cet Odilon-Barrot, qui a osé venir poclamer encore sa vieille réputation de conscience et de probité politiques, tombée pour toujours aujourd'hui dans la boue et dans le sang, dans le sang de nos frères de l'armée, dans le sang de nos frères de Rome; ce Drouin de Lhuys qui, en présence des faits accablants, des textes formels, a osé insulter à la dignité des représentants de la France, au point de tenter devant eux une justification digne d'un chicaneur de village; ce Faucher, ce Falloux, ces apôtres insolents et superbes de la plus effrénée réaction; ces ministres enfin, sous lesquels se courbe depuis six mois la République française, étonnée et confuse de voir à sa tête de tels noms et de tels hommes, ils ont reçu dans cette séance mémorable un soufflet sous lequel se serait laissé choir M. Guizot lui-même pâle de colère et de honte; et ils resteront!

Ils resteront, parce qu'ils sont aveugles; ils resteront, parce qu'ils sont ineptes; ils resteront, parce qu'ils sont fanatiques; ils resteront, parce qu'ils n'ont pas encore fait assez de mal à la France, parce qu'ils veulent à tout prix précipiter le pays dans l'abîme de désastres et d'anarchie qu'ils ont creusé sous ses pas.

Ils resteront, parce que la haine n'est pas encore assez allumée entre les classes de citoyens; parce que les discordes auxquelles poussent les calomnies de leurs journaux, parce que les assassinats politiques qu'excitent les fureurs de leurs partisans ne se sont pas encore étendus sur toute la France, parce que l'armée n'est qu'à demi démocratisée; parce que le nom français n'est qu'à moitié méprisé et flétri!...

Ils resteront, parce qu'ils osent compter que l'Assemblée future leur rendra la force et la puissance nécessaires pour achever l'étouffement de la révolution.

Ils resteront, parce qu'ils se retranchent lâchement derrière la responsabilité d'un imprudent aveuglé par eux et qu'ils finiront par entraîner avec eux sur le banc des apostats et des traîtres.

Eh bien, soit! qu'ils restent; qu'ils restent encore, qu'ils achèvent de dégoûter du parti de la réaction tout ce qu'il y a encore d'intelligences trompées et de cœurs comprimés parmi les aveugles qu'ils traînent à leur suite; qu'ils restent pour combler la mesure et pour tomber enfin, écrasés par leur seule indignité, au milieu du mépris général et de la réprobation universelle!

Vertige.

Voici comment M. Louis Bonaparte, président de la République démocratique française, prend en considération et met à exécution le vote solennel formulé, la nuit dernière, par l'Assemblée nationale; voici le cas qu'il fait des douloureux regrets, des sentiments de confusion et d'indignation que les nouvelles de Rome jettent depuis deux jours dans l'âme de la France:

LETTRE du Président de la République au Général Oudinot.

Elysée-National, 8 mai 1849.

Mon cher général,

La nouvelle télégraphique qui annonce la résistance imprévue que vous avez rencontrée sous les murs de Rome m'a vivement peiné.

J'espérais, vous le savez, que les habitants de Rome, ouvrant les yeux à l'évidence, recevraient avec empressement une armée qui venait accomplir chez eux une mission bienveillante et désintéressée. Il en a été autrement: nos soldats ont été reçus en ennemis; notre honneur militaire est engagé; je ne souffrirai pas qu'il reçoive aucune atteinte. Les renforts ne vous manqueront pas.

Dites à vos soldats que j'apprécie leur bravoure, que je partage leurs peines, et qu'ils pourront toujours compter sur mon appui et sur ma reconnaissance.

Recevez, mon cher général, l'assurance de mes sentiments de haute estime.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Cette lettre est publiée ce soir par la *Patrie*.

Au lieu d'un acte de loyale réparation, c'est un nouvel acte de provocation; c'est une récidive aggravante et insensée!

Un tel excès d'audace réveillera-t-il la susceptibilité nationale de l'Assemblée issue de la Révolution de Février? Comprendra-t-elle qu'elle seule, par un acte de souveraine et prompte justice, peut éviter au pays les déchirements d'une nouvelle révolution?

Assemblée nationale.

L'Assemblée nationale a adopté, au commencement de sa séance d'aujourd'hui, le traité postal conclu avec le gouvernement espagnol.

Elle a repris ensuite la discussion du budjet de la guerre. La question de l'effectif de l'armée a seule donné lieu à une discussion animée. La commission proposait une réduction de 12 480 482 francs sur la solde et l'entretien des troupes, ce qui aurait nécessité le licenciement de soixante-quinze mille hommes. Après le honteux et criminel usage que le ministre fait de notre armée, le rapporteur de la commission, M. Guérin, n'a pas manqué de solides raisons pour motiver cette réduction de notre effectif militaire.

Cependant combattue par MM. Lamartine, Lamoricière et Bedeau, cette réduction a été repoussée à une forte majorité.

A la fin de la séance M. Alem-Rousseau a présenté une proposition qui veut que le gouvernement ne puisse pas dissoudre une garde nationale sans prendre l'avis du conseil d'État. Malgré l'opposition de la droite, cette proposition a été renvoyée aux bureaux où nous espérons qu'elle sera fortement appuyée.

On parlait aujourd'hui à l'Assemblée de dépêches annonçant l'entrée de Kossuth à Vienne.

Une lettre de Dresde, datée du 4 mai, annonce que le 3 une révolution a éclaté dans cette ville, que les populations des campagnes sont arrivées au secours de la garde nationale urbaine, que le peuple a triomphé, et que le 4 dans la journée, la République a été proclamée et un gouvernement provisoire constitué.

Une lettre de Bastia (Corse), 4 mai, nous apprend que Radetzki a quitté la Lombardie pour marcher au secours de Vienne, et que la Lombardie est en insurrection. Voici le texte de cette lettre:

Le *Télégraphe*, parti de Livourne le 3 mai au soir, a apporté la nouvelle que les Autrichiens avaient quitté précipitamment la frontière de la Toscane pour se porter à marches forcées sur Vienne. Des mouvements prononcés avaient eu lieu à Pise et à Florence en faveur de Guerrazzi, et la Toscane était de nouveau dans la plus grande agitation.

Le 3 au soir on connaissait à Livourne que les Français avaient été repoussés de Rome.

Ainsi, le départ de Radetzki coïncide avec l'entrée des troupes françaises dans les états de la République romaine. Ainsi, c'est le secours prêté par M. Louis Bonaparte à la Sainte-Alliance, qui a rendu le vieux maréchal disponible.

Vote relatif à l'expédition de Civita-Vecchia.

Il importe, à la veille des élections, que le pays tout entier connaisse l'attitude prise par chaque représentant dans le vote relatif à la trahison que cache l'expédition de Civita-Vecchia.

Voici le texte de l'ordre du jour motivé, proposé par M. Senard, rapporteur de la commission.

« L'Assemblée nationale invite le gouvernement à prendre sans délai les mesures nécessaires pour que l'expédition d'Italie ne soit pas plus longtemps détournée du but qui lui avait été assigné. »

Ont voté pour cet amendement qui condamne le ministère.

Les citoyens Alcan, Alem-Rousseau, Allègre, André (Jules), Antoine (Joseph), Antony Thouret, Arago (Etienne), Astoin, Aubry, Audry de Puyraveau, Auguste Mie, Azerm.

Babaud Laribière, Bajard, Barailler, Bardin, Bardy, Bastiat, Baudelot, Baudet-Lafarge, Baugier, Baune, Bautier, Belin, Bellart d'Ambricourt, Benoît, Bérenger, Bertholon, Billault, Bixio, Blanc (Alphonse), Blanchard, Blot, Bochard, Bonaparte (Napoléon), Bonaparte (Pierre-Napoléon), Bonnin, Bouguéret, Boulanger, Bourbeau, Bousquet, Boutoey, Brard, Bravard-Veyrières, Breymand, Bruckner, Brunet, Bruys (Amédée), Bureaux de Pusy, Buvignier.

Cales, Canel, Carbonneau, Carion-Nisas, Carnot, Carreau, Cary, Casse, Champy, Chanay, Charles aîné, Charon, Charrassin, Chauffour (Victor), Chavassieu, Chavoix, Chenais, Chevallon, Chevé, Cholat, Clément (Auguste), Condou, Considerant, Convers, Corbon, Cordier, Corne, Crémieux.

Dain, Dariot, Daude, David (d'Angers), Davy, Debain, Decouvrant, Degeorge, Degousée, Delbetz, Delbrel, Deludre, Demézange, Desmoutiers, Desormes, Desurmont, Devillaine, Deville, Didier, Diguet, Dollez, Dorlan, Doublat, Doutre, Drappier, Dubousquet-Laborderie, Dubois-Fresney, Dubruel (Gaspard), Ducluzeau, Ducoux, Dufont, Dumont, Dupont (Auguste), Dupont (de Bussac), Durand-Savoyat, Dusolier.

Emile Péan, Emmery, Engelbart, Espagne.

Falatieu, Farconet, Farez, Faure (Hautes-Alpes), Favand, Favre (Jules), Fawtier, Ferrand, Ferry, Fleury, Flocon, Flye, Forel, Fourneyron, Foy, Francisque Bouvet, Froussard.

Gambon (Ferdinand), Garnier-Laboissière, Gasselin (de Fresnay), Gatien-Arnoult, Gaudin, Gavarret, Gerdy, Girard, Giraudon, Girerd, Glais-Bizoin, Gloxin, Godard-Poussignol, Goubie, Goudchaux, Gourd, Goutay, Greppo, Grevy, Grolhier-Desbrousses, Guérin (Orne), Guichard, Guinard.

Hamard, Hannoye, Hauréau, Heddebault (Géry), Hervieu, Heuchel, Hingray, Houvenagle, Huot (Vosges).

Jeandeau, Joigneaux.

Kestner, Kœnig.

Lacroix (Augustin), Lacroix (Julien), Lacrouzille, Lafayette (Georges), Lafayette (Oscar), Lagrange, Laidet (le général), Lamartine, de Lamoricière, Langlois (Eure), Larrieu, Lasteyras, Latrade, Laumondais, Launois, Laurent (Haute-Loire), Laussedat, Lauth, Lavallée, Lebleu, Lebreton (Jules), Lebreton (Louis), Lebreton (Théodore), Leclerc (Meurthe), Lécuyer, Ledru, Ledru-Rollin, Lefebvre (Seine-et-Oise), Lefranc (Pyrénées-Orientales), Lefranc (Victor), Lefrançois, Legendre, Lemaire (André), Lenglet (Lucien), Leproux, Lerembourc, Lestapis, Leichtenberger, Liouville, Loiset, Louisy-Mathieu.

Madesclaire, Madet (Charles), Magnin-Philippon, Maichain, Maire, Marchal, Marescal, Maréchal, Marie (Auguste), Marie (Seine), Marion (Isère), Marrast (Armand), Martin-Bernard, Martin-Rey, Mathieu (Saône-et-Loire), Mauguin, Maurel (Marcellin), Médal, Ménand, Michel, Michot, Milhoux, Millard, Millotte, Monnet, Montrel, Morhéry, Morlot, Mouraud.

Nachet, Najean, Nogué, Noirot.

Olivier (Pas-de-Calais), Ollivier (Bouches-du-Rhône).

Parenteau, Pégot-Ogier, Pelletier, Perdiguier (Agricol), Perrenet, Perrinon, Petit de Bryas, Peupin, Pézerat, Picas (Hippolyte), Piéron, Pierret, Pleignard, Plocq, Poncelet (le général), Portalis, Pory-Papy, de Prébois, Pureur.

Quinet (Edgar).

Racinet, Rampont, Randoing (Seine-Inférieure), Rathier, Reboul-Coste, Recurt, Regembal, Regnard, Renaud (Basses-Pyrénées), Renaud (Isère), Renou de Ballon, Renouvier, Repellin, Reverchon, Rey (Drôme), Rey (le général), Reynaud-Lagardette, Richard (Jules), Robert (Léon), Rolland (Charles), Rollinat, Ronjat, Rossel, Rudler.

De Saint-Albin, Saint-Amour, Saint-Gaudens, Saint-Ouen, Savy, Schœlcher, Serlooten, Sénard Signard, Simiot, Solier (Marc), Subervie.

Taillefer, Tamisier, Tanchard (Doubs), Targer, Tassel (Finistère), Tassel (Yves), Teilhard-Latérisse, Terrier, Thomas (Clément), Totain, Toupet des Vignes, Tourret, Trélat, Trousseau, Turck.

Vaulabelle, Vendois, Vidal, Vignerte, Viox, Vogin.

Waldeck-Rousseau, Walferdin, Westercamp.

Ont voté contre cet ordre du jour, et par conséquent en faveur du ministère:

Les citoyens Abbal, Abbattucci, Abraham-Dubois, d'Albert de Lynes, Alcock, Allier, d'Andigne de la Châsse, Anduze-Faris, Angar, Arène, Aubergé, Auberthier, Aubertin, Aylies.

Baraguay-d'Hilliers, Barbançois, Baroche, Barillon, Barrot (Ferdinand), Barrot (Odilon), Barthélemy-Saint-Hilaire, Bauchard (Quentin), Bavoux, de Beaumont (Somme), Bedeau, Bellegarde, Berger, Berryer, Bertin, Bertrand (Jean), Bigot, Billaudel, Bineau, Bodin, Boissel, Bouhier de l'Ecluse, Bourbousson, Braheix, Buffet.

Callet, Camus de la Guibourgère, Carayon-Latour, Cazalès, Cesbron-Lavau, Chadenet, Chais (Auguste), Chambolle, Champanhet, Chapot, Chappon, de Charencey, Chalemagne, Choque, Coquerel, de Corcelle, Creton, Curial.

Dabeaux, Dahirel, de Dampierre, Danielo, Dariste, Darnaud, Daru, Debrotonne, Defontaine, Defourment, Delarbre, Delavau, Demante, Démarest, Demesmay, Denis, Denissel, Denjoy, Depasse, Desabes, Descat, Desclais, Desèze, Desjobert, Desmars, Dollfus, Droin-de-Lhuys, Druest-Desvaux, Dubignon, Dubodan, Dubois (Amable), Dubruel (Edouard), Ducos (Théodore), Dutier, Dutreil.

De l'Espinasse, Etcheverry, Etienne.

De Falloux, Farran, Faucher (Léon), Faure-Dère, Fauveau, Favre (Ferdinand), Ferrouillat, Feuilhade-Chauvin, Flandin, Fortoul, Fould, Fournas (Morbihan), Frechon, Freslon.

Garnier-Kernault, Garnon, Gérard (Léon), Gérard (Oise), Germonière, Girardin (Ernest), Le Gorrec, Gouin, de Grammont, Grandin, Grangier de la Marinière, Gréa, Grelier-Dufougeroux, Grillon, Guigue de Champvans, Guillier de la Tousche.

Harscouet de Saint-Georges, Heeckeren, Hennecart, Hennessy, Hovyne-Tranchère, Hubert-Delisle, Hugo (Victor).

Jullien (Amable), Junyen.

Kérantlech, de Kerdrel, Kersauson.

Labbé, Laboulie, Lacrosse, Lantoine-Harduin, de Lasteyrie (Jules), de Laussat, Leblanc, Lebreton (le général), Lefèvre (Seine-Inférieure), Lefort-Gonsollin, Legeard de la Diryais, Lélut, Lemaire (Maxime), Leroux (Emile), de Lespinay, Levet, Lherbette, Louvet, Luneau, de Luppé.

Malbois, de Maleville (Léon), Manuel, Mareau (Théodore), Marion (Jean-Louis), Marquis (Donatien), Marrast (François), Mathieu (Ardèche), Mathieu-Bodet, Mauvais, Mége (James), Minal, Molé, de Montreuil, Moreau (Meuse), Morel-Cornet, de Mortemart, Murat (Lucien).

Ornano (le général).

Pagnerre, de Panat, Parisis, Paul-Rabuan, de Perrien (Arthur), Pigeon, Piquet, Point, Poisle-Desgranges, Porion, Poujoulat, Proa.

De Rancé, Randoing (Somme), Raudot, Reboul, Remilly, de Rémusat, Reybaud (Louis), Richier, Riverieulx, Roger, Rolland (du Lot), Rolland (Moselle), Rouillé, Roussel (Jules), Rouveure, Roux-Carbonnel, Roux-Lavergne, Rullière.

Sainte-Beuve, Saint-Victor, Salmon, Sauvaire-Barthélemy, de Sesmaisons, Sevaistre, Sibour, Simphor-Vaudoré, Soullié.

Talon, Tartas (le général), Taschereau, Tendret, Ternaux-Mortimer, Tessié de la Motte, Thiers, Thomine-Desmasures, de Tinguy, Tixier, Tondu du Metz, Toupot de Bévaux, de Tracy, Tranchart, Trédern, Tréveneuc.

Valantin (Durand), Valette (Jura), Vavin, Vieillard.

Woirhaye, Wolowski.

Cités ouvrières.

POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE PAR LES ASSOCIATIONS OUVRIÈRES DU BATIMENT.

Depuis plusieurs jours, des prospectus, des affiches annonçaient que la première pierre de la première cité ouvrière serait posée le 8 mai, à midi, par le président de la République, et bénie par M. l'archevêque de Paris.

L'heure prescrite s'écoule et M. le président n'arrive pas; déjà les commentaires circulent dans la foule compacte qui occupe le terrain, quand arrive M. Mocquart, chef du cabinet de la présidence. M. Mocquart prend la parole et excuse l'absence du président.

Monseigneur l'archevêque a pris ensuite la parole: il a fait plutôt un sermon qu'un discours; cependant une phrase évidemment préparée ne pouvait manquer d'attirer la sérieuse attention des chefs des associations des travailleurs, qui écoutaient avec une attention scrupuleuse: « Il faut, a dit Monseigneur, il faut aux ouvriers des espérances en cette vie et dans l'autre!... »

Ce qu'il y a de plus grave dans cette cérémonie, ce sont les quelques mots prononcés au nom des associations ouvrières par M. Chéreault, l'un des chefs de ces associations:

« Les travailleurs, a dit le citoyen Chéreault, espè

rent que cette expérience leur suffira pour démontrer qu'ils peuvent accomplir les travaux qui sont le principe de leur existence, et qu'après cette démonstration, rien ne s'opposera plus à ce qu'ils jouissent enfin du fonds et des fruits de leur propriété à eux, qui est le *travail*. »

Ensuite M. Chabert, le fondateur des cités, le protecteur des associations ouvrières, a adressé à l'archevêque les paroles suivantes, que nous sommes heureux de reproduire :

» Lorsqu'il tomba, mortellement frappé sur les barricades de Juin, votre saint prédécesseur exprima le vœu que son sang fût le dernier sang versé dans nos guerres civiles.

» Pour que le vœu du glorieux martyr soit exaucé, il faut à la répression qui tue faire succéder enfin la charité qui vivifie ; il faut que la fraternité cesse d'être un vain mot pour devenir une vertu civique ; il faut enfin qu'aux luttes sanglantes de la rue succède la réalisation large et sincère de ces paroles de Jésus-Christ : « Aimez-vous les uns les autres. »

La Fête du 4 mai à Vincennes.

Malgré les efforts de la rue de Poitiers et du fameux contre-poison répandu à profusion dans les casernes, l'esprit républicain dont l'armée est animée se révèle tous les jours. Voici un fait qui n'a pas besoin de commentaire, et qui prouve une fois de plus à Messieurs les monarchistes qu'ils se sont trompés à l'endroit du soldat.

Le soir du 4 mai, malgré le soin qu'avaient pris les chefs de corps, de n'accorder aucune permission de dix heures, il manquait au fort de Vincennes, où sont casernés des régiments d'infanterie, d'artillerie et du génie, 350 à 400 hommes à l'appel de 8 heures. Ils avaient été entraînés par le désir de fêter la République et d'assister aux réjouissances au milieu de leurs frères du peuple qu'on cherche vainement à leur représenter comme des ennemis ; mais, fidèles à la consigne et le feu d'artifice passé, ils rentrèrent au quartier et voulurent à leur tour fêter cette belle journée. Aussi, dès leur entrée ils se réunirent en grand nombre dans la principale cour, et fantassins, artilleurs et sapeurs du génie confondirent leur joie dans un immense élan de fraternité ; quelques coups de fusil furent tirés en signe de réjouissance, et les croisées, restées dans l'ombre, furent subitement illuminées.

Cette fête fraternelle ne fut troublée par aucun acte blâmable, et lorqu'à la voix du colonel les sous-officiers invitèrent les hommes à rentrer, ils se retirèrent en ordre en criant : *Vive la République!* et un grand nombre : *Vive la République démocratique et sociale!* Le nom de *Barbès* même, dont la mâle physionomie avait quelquefois apparu à ces braves soldats à travers les barreaux de sa prison, s'échappa de quelques cœurs.

La fête eût été peut-être complète si les trois sous-officiers, arbitrairement incarcérés il y a quinze jours, avaient été parmi leurs frères d'armes.

Les vexations de toutes sortes continuent contre l'armée. Ce matin, deux soldats du 24e plaisantaient avec un des petits marchands qui stationnent sous l'arcade du Louvre conduisant au quai. Passe un officier habillé *en bourgeois* qui, furieux sans doute de la bonne entente qui existait entre la blouse et la tunique, intima l'ordre aux soldats de se retirer. Ceux-ci refusent en déclarant qu'ils ne connaissent point ce bourgeois pour un supérieur. L'officier en bourgeois requit main-forte au poste voisin et les fit emmener.

Nouvelles de Rome.

Notre correspondant de Toulon nous écrit du 4 mai, quatre heures et demie du soir.

A Monsieur le Rédacteur de la *Démocratie pacifique*.

La frégate à vapeur l'*Infernal* arrive à l'instant de Civita-Vecchia, d'où elle est partie le 3 mai, à onze heures et demie du matin.

A son arrivée devant Rome, l'armée a trouvé les ponts coupés. Ce seul fait aurait dû donner l'éveil au général Oudinot, si la lecture du *Moniteur romain* du 30 avril, jour du combat, ne lui avait fait connaître quelles étaient les dispositions de la population romaine. Malgré cet avertissement il lança deux compagnies par la porte Saint-Gilles. Aussitôt le combat commença, et la muraille se couvrit de feux contre la colonne qui suivait et qui tenta vainement de dégager son avant-garde, en donnant neuf assauts successifs, sans aucun résultat. Les deux compagnies, écrasées de tous côtés, furent obligées de capituler.

Une dépêche du gouvernement romain au général Oudinot lui annonce qu'il n'a rien à craindre pour les prisonniers, qui seront parfaitement traités.

Quelques riches familles romaines ont recueilli les blessés.

Les Romains étaient décidés à une résistance désespérée. La rentrée du pape est désormais impossible. On ne veut plus entendre parler de lui ni de ses cardinaux.

On assure que le général Oudinot vient d'envoyer une protestation à Paris sur le rôle qu'on lui fait jouer dans cette guerre. Il se plaint de ce qu'il a été indignement trompé par le gouvernement sur l'esprit des populations romaines.

Le *Moniteur* du 30 avril porte plusieurs proclamations faites par une commission des barricades. Cette commission, composée uniquement de représentants du peuple, engage les citoyens à une résistance extrême. Le triumvirat invite les dames romaines à se rendre dans les hôpitaux et les églises, pour soigner les blessés et faire de la charpie.

Le saint-sacrement était exposé dans les rues le jour du combat.

L'armée s'est retirée à San-Paolo, à 5 lieues de Rome.

Les prisonniers ont été traités avec les plus grands égards par les Romains, qui espèrent que la France ouvrira enfin les yeux, et comprendra que c'est bien la majorité de la population qui veut la République et non une minorité turbulente, comme le prétendent les *honnêtes modérés*.

On dit que 600 hommes, parmi lesquels on compte 47 officiers, ont été tués ou blessés.

Le bateau à vapeur hôpital le *Grégeois* a reçu l'ordre de partir pour aller chercher les blessés.

La *Voix du Peuple* de Marseille rapporte du général Oudinot un propos très caractéristique. On lui disait de consulter, par un moyen légal quelconque, les populations romaines sur le gouvernement qu'elles désirent. Le général aurait répondu qu'*il était envoyé de son gouvernement pour exécuter, et non pour juger*.

Les journaux de Rome sont antérieurs non seulement à la correspondance de Civita-Vecchia, mais à la bataille qui s'est livrée aux portes de la ville. Ils se bornent à nous raconter l'attitude déterminée de la population, et sa douleur d'avoir à se battre contre des Français. Les Romains se préparaient à marcher au combat en chantant *la Marseillaise*, cet hymne qui a émancipé la République romaine aussi bien que la nôtre.

Les Romains avaient affiché sur tous les murs et envoyé à l'armée française une adresse énergique, que nous reproduisons :

« Français, cette terre que vous foulez conserve encore les traces de vos glorieux ancêtres, mais ils y ont apporté la liberté et vous y apportez l'esclavage !

» En tuant la République romaine vous tuerez la vôtre, et vous serez fratricides avec nous, suicides avec vous. O honte ! vous avez regardé avec un rire moqueur les malheurs de la Lombardie. Vous n'avez pas honoré d'une parole de fraternité la chute du Piémont. Aux héroïques efforts de la Hongrie, vos écrivains vendus lancent le blasphème et la calomnie. Aujourd'hui, avec une impudente ironie, vous venez étouffer la liberté romaine. Français ! votre inexplicable gouvernement vous soumet à la plus grande des infamies, vous pousse à la remorque du despotisme et de l'imposture à la suite du Croate et du Cosaque. Etes-vous soldats ? Eh bien ! sachez choisir un ennemi digne de votre courage ! Ne venez pas défier les forces naissantes d'un petit Etat. Si vous voulez combattre contre les armes républicaines, cessez d'être républicains vous-mêmes, ou avouez que vous êtes les satellites de la tyrannie et de l'hypocrisie.

» Français, déchirez le voile de la politique et répondez. Que voulez-vous réintégrer dans le pouvoir ? Les prêtres, cette race obstinée qui a coûté tant de sang et de souffrances à la France elle-même ? Relisez votre histoire, et vous verrez quel funeste présent vous voulez nous faire. Sachez-le une fois pour toutes, de la tendre enfance à la vieillesse, nous avons une haine implacable contre le pouvoir sacerdotal. En venant le rétablir de vive force, vous nous mettez dans la position des peuples chinois, vous nous forcez de maudire le sol qui nous a vu naître.

» Nous sommes malheureux parce que nous sommes le jouet de la violence des hommes puissants ; très malheureux, parce que nous sommes vilipendés et foulés aux pieds par la nation même qui fut toujours l'illusion de notre esprit et le but de nos espérances !

» Français ! avant d'exécuter une œuvre abominable, interrogez ce ciel d'azur qui vous couvre, ces monuments glorieux que vous admirez, et ils vous répondront qu'ils ont été assez souillés par les iniquités sacerdotales et par les horreurs de tant de siècles ; interrogez cette florissante jeunesse, ces admirables femmes, et vous apprendrez d'elles la série non interrompue des séductions des débauchés, et le marché des consciences pratiqué par le noir essaim clérical.

» Demandez aux fermiers pour qui ils travaillent ? pour le prêtre. Demandez à qui appartient le cinquième de l'Etat ? aux prêtres. Demandez à qui appartiennent les maisons les plus agréables, pour qui sont les mets les plus délicieux, à qui obéissent des milliers de serviteurs ? on vous répondra aux prêtres ! aux prêtres !

» Français ! votre mission est l'œuvre de l'enfer. Elle vous attirera un blâme sans bornes, la gloire passée ne suffira point à le compenser. Aujourd'hui même, vous perdez toute votre fierté guerrière. Les fils des vainqueurs d'Arcole et de Marengo sont devenus les janissaires de la sacristie et les champions de la mitre. Maudite la langue qui louera votre entreprise !

» Rome, 28 avril 1849. LES ROMAINS. »

Le *Contemporaneo* du 29 donne des détails sur une revue qui a été passée à Rome en présence de l'Assemblée nationale. Après une harangue du président Galetti, Sterbini a adressé une allocution à ses soldats improvisés pour la plupart : « Souffrirez-vous, leur a-t-il dit, qu'un étranger, quel que soit son drapeau, vienne replacer Rome sous le joug papal ? — Non ! » cria la voix de 4 000 hommes, et en même temps ils faisaient résonner les fusils dont ils étaient armés. — « Voulez-vous, reprit Sterbini, défendre jusqu'à la mort la liberté que vous avez conquise ? — Oui ! vive la République ! »

Ce journal ajoute : « Un grand nombre de députations se sont transportées auprès du général français, pour lui prouver que le calme régnait dans l'Etat romain, que la République était légitime et le résultat de la libre élection. Mais où est donc la majorité qui veut Pie IX ? A-t-elle pris les armes ? On ne la voit ni dans les cercles ni sur les places publiques. L'a-t-il trouvée à Civita-Vecchia ? Quoi ! cet homme français et républicain invite cette majorité fantastique à venir se ranger sous ses drapeaux, et personne ne s'est encore présenté. Pourquoi ne nous a-t-il pas dit clairement et tout d'abord : « Je viens pour détruire *la république romaine qui pèse plus à mon gouvernement que l'entrée des Autrichiens à Alexandrie.* » Nous eussions su alors que la république en France n'était qu'un mot dont on se sert pour tromper les peuples.

» Qu'il vienne donc à Rome avec ses troupes, et il trouvera sur la route des poteaux avec l'art. 5 de la Constitution française, des drapeaux tricolores coiffés du bonnet républicain ; il verra et entendra notre armée marchant au refrain de la *Marseillaise*. — Maintenant, nous rappellerons aux Français qu'ils peuvent nous vaincre ; mais que leur victoire sera infâme. Ne pas nous aider était un signe de faiblesse ; nous attaquer est une infamie. — Nous combattrons, disait-on à M. Oudinot, et il se prenait à rire ! Comme si la France, non contente de tourner ses armes contre les opprimés, voulait encore leur prodiguer l'insulte. Qu'ils viennent donc à Rome ; ils la bombarderont peut-être ; mais qu'ils sachent bien qu'ils n'y entreront que sur des ruines fumantes et aux cris d'horreur de toute l'Europe. »

Nous extrayons les lignes suivantes d'une correspondance adressée de Rome à un journal codino de Florence, le *Conciliatore* :

« Quatre commissaires français sont venus hier ici demander au triumvirat de céder le pouvoir à un gouvernement provisoire pontifical, SINON QUE LES TROUPES FRANÇAISES ENTRERAIENT HOSTILEMENT DANS ROME. — L'Assemblée a décidé que l'on repousserait la force par la force. »

A la date des dernières correspondances, il n'y avait pas eu de nouvelle attaque contre Rome. Dans le second assaut, le général Oudinot a failli rester prisonnier. Déjà on l'avait saisi, on le retenait par les épaules, et nos soldats ont eu la plus grande peine à le délivrer. Son aide-de-camp le capitaine d'artillerie Favra a été tué.

Le *Sémaphore* de Marseille nous annonce que de nombreux renforts ont été envoyés au général Oudinot. On lit dans ce journal, en date du 5 :

« La gabarre *l'Egérie* a quitté hier notre port avec des approvisionnements de guerre et des troupes.

» La frégate à vapeur *le Christophe-Colomb*, qui était arrivée hier matin, a embarqué immédiatement des troupes, et a pris la mer dans la même journée à 4 heures du soir.

» Enfin, *l'Orénoque*, venant de Toulon, qui a mouillé dans notre bassin vers les cinq heures, a pris à son bord une partie du 16e léger, et partira cette nuit. Tous ces navires se rendent à Civita-Vecchia. D'autres navires sont également attendus dans notre port où ils doivent venir prendre de nouveaux renforts. »

A ses Frères de France,

L'ENVOYÉ DE ROME, AU NOM DU PEUPLE ROMAIN.

Un combat sanglant a eu lieu entre les habitants de Rome et les enfants de la France, que des ordres impitoyables poussaient contre nos foyers. Le sentiment de l'honneur militaire leur commandait d'obéir à leurs chefs ; le sentiment du patriotisme nous ordonnait de défendre nos libertés et notre patrie. L'honneur est sauf....., fallait-il qu'il le fût à ce prix !

Que la terrible responsabilité du sang versé soit détournée de nous, unis par les liens de la charité ! qu'il soit pardonné même aux coupables : ils sont assez punis par les remords dont ils sont accablés.

Salut et fraternité.

Colonel L. FRAPOLLI,
Envoyé extraordinaire de la République romaine à Paris.

Rien dans nos informations ne confirme le bruit qui a couru de la marche des Napolitains sur Rome, et des Autrichiens sur Livourne. La *Gazette piémontaise* dit que 2 000 hommes de l'escadre française vont être dirigés contre cette dernière ville, qui tient toujours.

Le général Ramorino a été jugé le 3, à Turin. Le capitaine rapporteur a conclu à la peine de mort. On ne connaissait pas encore l'arrêt au départ du courrier ; mais on supposait que le général avait été condamné.

Une dépêche télégraphique, adressée de Catane au gouvernement républicain, contient ces mots :

« Palerme s'est soumise avec toute la Sicile. »

Une députation se rend auprès du général commandant en chef pour lui présenter l'acte de la soumission pure et simple.

Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.

Sarzana, 1er mai.

La cause italienne est perdue pour le moment. Pauvre Italie ! d'un côté les Français qui nous menacent, de l'autre les Autrichiens ; ces deux chers alliés qui rivalisent pour écraser le dernier reste de la liberté italienne.

Les Romains ne céderont pas aussi facilement qu'on le pense. Les patriotes Toscans ne veulent pas céder non plus. A Pistoja, à Pescia et à Pisa, la réaction a été renversée et l'arbre de la liberté relevé. Livourne est décidé à résister jusqu'à ce qu'il ne reste plus qu'un monceau de ruines. Massa et Carrara sont encombrées de troupes ; on ne sait plus où les placer ; elles sont entassées les unes sur les autres. Une grande partie est campée dans la plaine. On compte déjà 12 000 hommes, les autres sont en marche. On dit que le nombre total des troupes qui doivent se concentrer à Massa et à Carrara, s'élèvent à 20 000 hommes.

Une fois réunies, elles marcheront sur la Toscane pour rétablir le grand-duc, et ensuite elles continueront leur marche jusqu'à Rome pour donner une poignée de main à leurs frères d'armes les Français... pour rétablir l'ordre !..

Voilà leur itinéraire.

Les Lombards sont toujours à Chiavari, la Spezzia et Lerici, ainsi répartis : deux régiments à Chiavari, deux à la Spezzia, et la légion académique à Lerici, dans le golfe de la Spezzia. Ils avaient reçu l'ordre de s'embarquer pour Rome et pour Livourne, et déjà les navires qui devaient les conduire avaient été nolisés, lorsque le lâche royaliste La Marmora, le héros de Gênes, est arrivé avec un contre-ordre. La raison en est claire : c'est que l'on savait que les Autrichiens étaient en marche pour la Toscane, et que les patriotes lombards auraient, sans aucun doute, pris part avec leurs frères à la défense de Rome et de Livourne contre les barbares oppresseurs.

L'infâme duc de Modène a fait afficher une terrible proclamation digne d'un bourreau.

Quand le ciel nous délivrera-t-il d'un pareil monstre !... Malheureuse Italie !...

Autriche. — Allemagne.

Le corps d'armée de Welden paraît continuer sa marche rétrograde ; le 1er mai il devait arriver à Parendorf, près Bruck, en Autriche, et l'on ajoute que Presbourg a été évacué par les troupes impériales ; tandis que, d'après d'autres nouvelles, c'est à Presbourg que devait se concentrer toute l'armée impériale, et y attendre les Russes pour reprendre l'offensive

En attendant, les troupes russes auxiliaires approchent ; 8 000 hommes sont entrés le 1er mai à Podgorze, près de Cracovie. Un autre corps d'armée est en marche vers Tokai ; d'après cela, on suppose que le plan de Welden est de se tenir sur la défensive, jusqu'à ce que les Madgyars se trouvent attaqués sur les derrières, de tous côtés à la fois. Reste à savoir, maintenant, si les Russes arriveront à temps pour s'opposer à la marche des Hongrois sur Vienne, et à la prise de cette ville.

A Augsbourg la nouvelle était répandue d'une victoire décisive remportée par les Hongrois près de Presbourg.

Le 29 avril le bruit s'était répandu à Vienne qu'on entendait le canon gronder du côté de Presbourg. Les glacis étaient couverts d'une masse inquiète et silencieuse qui, collant l'oreille au sol, comptait ou croyait compter les coups de canon libérateurs des Hongrois. On ne peut se figurer l'anxiété qui règne dans la capitale autrichienne. « Lesquels viendront les premiers, des Hongrois ou des Russes ? » Telle est la question du jour, celle qui résume tout l'espoir des masses et la terreur d'une minorité réactionnaire, coupable et souillée de crimes.

D'après tous les rapports du théâtre de la guerre, l'armée hongroise ne s'arrête que très peu dans les villes, les tourne même, s'avance toujours vers les principaux points de la monarchie, vers Vienne et Ollmütz ; les combats qu'elle livre n'inquiètent pas tant le gros de l'armée autrichienne que les renforts qui arrivent de toutes les provinces de la monarchie, et qui, par les manœuvres des Hongroises, pourraient ne pas arriver à leur destination.

La dernière défaite de Jellachich et la prise de deux de ces régiments par Velter ne s'est pas confirmée. Le secrétaire du ban, Berlic, fait savoir aux *Nouvelles nationales*, de Prague, que le ban est maintenant général en chef de l'armée méridionale, et qu'en cette qualité il ne dépend d'aucun autre général autrichien ; son quartier-général est à Esseg. Son armée se compose en partie de Croates et de deux régiments tschèkes, d'un détachement de lanciers et d'un régiment de hussards. Les petits corps de Puchner, Nogent et Meyerhofer, de même que les Serbes de Stratomifowich et de Knicjanin, avec la levée en masse serbe, seront sous ses ordres. Il trouvera à Esseg six mille fusils, que les généraux autrichiens avaient jusqu'à présent refusé de livrer aux Slaves méridionaux. On doute qu'il soit disposé à agir de concert avec les Autrichiens. Il ne s'est pas mieux entendu avec Welden qu'avec Windisgraetz.

On parle à la cour d'Ollmütz d'appeler Radetzki. Le vainqueur de Custozza et de Novare trouverait sur les bords du Danube une armée ennemie mieux conduite que celle du Tessin.

On remarque que depuis plusieurs jours la *Gazette d'Augsbourg*, l'organe bien informé des cours d'Ollmütz et de Saint-Pétersbourg, contient des dénonciations contre le ministère actuel de la France, qu'elle accuse de s'entendre secrètement avec la Sardaigne, et même, qui le croirait, avec la Hongrie, la présence dans l'armée hongroise des officiers Duchâtel, Dambuton, Saulier et Guyon ne devant pas, selon cette feuille, être ignorée du gouvernement français.

La diète hongroise a déclaré solennellement que la Hongrie avec la Transylvanie et tous les autres pays qui en dépendent, forment un Etat européen libre et indépendant, et que l'intégrité de ce territoire est inviolable.

Elle a déclaré de plus que par sa trahison, son parjure et la prise d'armes contre la Hongrie, autant que par l'audace avec laquelle elle n'a pas reculé devant la mutilation de l'intégrité de la Hongrie et sa séparation d'avec la Transylvanie, de même que devant l'extinction de l'existence politique, indépendante du pays par la force des armes, en déchirant de ses propres mains la pragmatique sanction, la perfide maison de Habsbourg-Lorraine s'est exclue pour toujours du gouvernement de la Hongrie, et elle est déclarée dépouillée de toute possession et de tout droit civil dans ce pays.

L'Assemblée nationale hongroise fondera le nouveau système de gouvernement dans tous ses détails ; mais jusqu'à ce que ce système soit établi, la Hongrie sera gouvernée par un président du gouvernement ou par des ministres qui lui seront adjoints, sous sa responsabilité et la responsabilité personnelle de ses ministres.

Des troubles assez graves auraient éclaté à Dresde. L'émeute aurait commencé le 3 mai, aussitôt que l'on eut appris le refus positif du roi de reconnaître la constitution allemande. Le peuple ayant jeté des pierres dans les fenêtres du palais, la troupe aurait tiré sur le peuple d'abord, puis sur la garde bourgeoise accourue pour mettre l'ordre. La garde bourgeoise alors se serait rangée du côté du peuple. On ajoute que les rails ont été enlevés entre Leipsig et Dresde, afin d'empêcher la garnison de la première de ces villes d'accourir.

Le roi, qui a essayé vainement de sortir de la ville, serait gardé à vue dans son palais.

Les nouvelles de la Bavière rhénane continuent à être mauvaises pour la royauté. La République est la devise des nombreuses réunions populaires qui s'y tiennent chaque jour. A Frankenthal, à Durkeim, et dans d'autres endroits, les couleurs bavaroises et les armes royales ont été arrachées des édifices publics.

Le peuple des campagnes s'arme en masses, et la garde bourgeoise des villes a prêté le serment de défendre la constitution de l'empire. Il s'est formé à Hanau un comité de défense, qui proclame ouvertement son but, c'est-à-dire d'organiser des corps francs et de distribuer des armes à ceux qui en manquent.

Agitation allemande.

On lit dans la *Nouvelle Gazette allemande* du 5 mai :

La fermentation politique, grande dans toute l'Allemagne, ne l'est nulle part autant que dans la Bavière rhénane. Le peuple y est fermement décidé à briser, même par les moyens extrêmes, la résistance des gouvernements réfractaires, et cette disposition des esprits est générale dans toutes les classes, dans toutes les parties de la société. On est las de parler et de discuter, ce sont des actes qu'on demande maintenant. Tous sont prêts à agir, non-seulements les républicains, qui, du reste, forment les sept huitièmes de la population de cette contrée, mais encore les partisans de la france constitutionnelle.

Mercredi dernier (2 mai) s'est tenu, à Kaiserslautern, une grande assemblée populaire, à laquelle ont assisté, entre autres, deux députés de l'extrême gauche de Francfort, Schmitt, Richard, qui ont été reçus partout avec le plus vif enthousiasme. C'est de cette fraction du parlement que le peuple attend le signal d'une conduite résolue et énergique.

Bien que l'Assemblée n'eût été annoncée que d'une manière imparfaite, le peuple accourut de toutes parts, au nombre de dix à douze mille citoyens, parmi lesquels plusieurs milliers d'hommes armés ; on voyait également en armes des députations de différents corps de la garde nationale. Tout le monde se montrait tellement pénétré de la nécessité d'entrer en lutte sans délai, qu'on ne s'arrêta qu'à grand'peine dans la réunion préparatoire, et puis dans l'assemblée

elle-même, aux mesures suivantes, qui paraissaient trop modérés aux assistants.

1° Un comité de défenses publiques sera constitué, lequel devra exiger des gouvernements la reconnaissance immédiate et absolue de la Constitution;

2° En attendant que cette reconnaissance ait lieu, le refus des impôts sera organisé, les caisses publiques seront confisquées, et tous les fonctionnaires de l'ordre administratif et judiciaire qui refuseront de prêter serment sur la Constitution seront suspendus.

Le comité dont nous parlons se compose de quatre membres de l'extrême gauche de Francfort et des citoyens Hepp et Fries, il se tient en permanence à Kaiserslautern.

(Correspondance particulière.)

Francfort, 4 mai. — Demain l'extrême gauche publiera un appel au peuple, l'invitant à s'organiser, à s'armer. Nous sommes certains que cette fraction de l'Assemblée agira avec vigueur, et fera ce que le Parlement, lui, n'a osé faire. L'effervescence est immense à Francfort et dans toute l'Allemagne méridionale. Le peuple est armé et pourvu abondamment de munitions; tous, jusqu'aux plus grands alarmistes, se montrent républicains et rappellent de leur vœux Hecker.

Démocrates allemands, quelque part que vous vous trouviez, accourez sans délai, l'heure d'agir est venue!

Assemblée Nationale.

Présidence de M. MARRAST. — *Séance du 8 mai.*

L'Assemblée adopte sans discussion un projet de loi qui autorise la ville de Rouen à s'imposer extraordinairement.

Elle adopte ensuite un projet de loi tendant à rendre exécutoire une convention postale conclue le 1er avril 1849 entre la France et l'Espagne.

« L'art. 2 porte de 75 à 80 centimes le port des lettres par les bâtiments des deux pays. Une lettre ordinaire ne dépassant pas 7 grammes 1/2 paiera 50 cent; 15 grammes, 1 fr., et ainsi de suite. Cette convention doit durer six ans. » — Adopté.

L'Assemblée reprend la discussion du budget de la guerre.

Sur l'art. 5, état-major du génie, 2 876 572 fr., la commission propose une réduction de 59 527 fr.—Adopté.

Gendarmerie, 22 068 288 fr. La commission propose une réduction de 446 288 fr.

Une discussion s'engage sur la conservation intégrale de la réduction de la gendarmerie mobile, et la répartition de l'excédant de ce corps dans la gendarmerie départementale. L'Assemblée entend tour à tour MM. Trédern, Guérin, Baraguay-d'Hilliers, Lebreton et Petitot.

M. EMILE THOMAS réclame en faveur de la garde républicaine, envers laquelle on avait pris des engagements d'honneur, et que cependant on vient de dissoudre.

M. BEDEAU dit qu'il n'a pas été fait de promesses aux Montagnards lorsqu'ils ont, le 16 mai, évacué la préfecture de police.

L'orateur, du reste, fait un brillant éloge des services que la garde républicaine a rendus à la République.

A GAUCHE. C'est pour cela qu'on l'a licenciée.

M. BEDEAU. Les officiers de cette garde n'ont pas de droits, ils n'ont pas celui de passer dans l'armée avec leur grade, mais le ministre de la guerre ne peut manquer d'avoir égard à leurs services.

M. CLÉMENT THOMAS reconnaît qu'il n'y a pas pour eux de droits absolus, mais que la République a contracté envers eux une dette d'honneur.

M. RULHIÈRE, ministre de la guerre, dit qu'un travail s'opère en ce moment dans le but de remplacer les officiers sans emploi. Il proteste surtout de ses bonnes intentions à l'égard du capitaine Baymont.

MM. PÉRINON, DAVY, BARAGUAY-D'HILLIERS sont encore entendus.

M. GUÉRIN, rapporteur, insiste pour que le corps de la gendarmerie soit réduit à ce qu'il était autrefois.

Sur la proposition de M. Baraguay-d'Hilliers la réduction n'est pas mise aux voix.

M. GLOXIN propose de réduire le chapitre d'une somme de 6 000 francs, par la suppression de l'emploi du colonel de gendarmerie à Strasbourg.

Cet amendement n'est pas adopté.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de lettres annonçant la mort de M. Besnard, représentant du Calvados, et de M. Tranchart, représentant de l'Isère. (Sensation.)

M. le président tire au sort les noms des membres de l'Assemblée qui assisteront aux funérailles de leur collègue au nom de l'Assemblée.

Les obsèques de M. Besnard auront lieu demain à onze heures.

Justice militaire, 302 500 francs.

La commission propose une réduction de 72 000 fr.

M. PETITOT combat cette réduction, qui atteindrait les conseils de guerre et de révision, qu'on ne peut diminuer sans désorganiser cette partie de notre organisation militaire.

M. GUÉRIN, rapporteur, dit que les fonctions de rapporteur seront confiées à des officiers en retraite et sans fortune.

La réduction est rejetée. L'article est adopté.

CHAP. VIII. Solde et entretien des troupes, 71 105 325 fr.

La commission propose une réduction de 5 505 328 fr.

M. RULHIÈRE reproduit les principales raisons qu'il a données au commencement de la discussion du budget, en faveur du maintien des chiffres de la guerre.

M. GUÉRIN, rapporteur, répond en peu de mots au ministre de la guerre, et défend les réductions de la commission. Il dit qu'il ne faut pas oublier que le gouvernement a consenti à une réduction de 15 000 000, et qu'elle ne peut se réaliser, cette réduction, que par une réduction de l'effectif. Or, les prévisions de la commission étaient d'accord naguère avec celles du gouvernement.

M. DE LAMARTINE. Je n'ai pas besoin de répondre à la question que posait tout à l'heure M. le rapporteur de la commission. Dans des circonstances comme celles où nous nous trouvons, quand nous pouvons nous trouver exposés à faire face à des événements qui peuvent surgir tout d'un coup, demander à un ministre de la guerre s'il se renfermera dans certaines limites, c'est vouloir s'engager avec l'inconnu, c'est vouloir engager l'avenir et l'honneur de la France.

Je suis aussi optimiste que qui que ce soit, mais personne ne contestera que le régime de la liberté est celui qui a le plus à se défendre des agitations, qui a le plus besoin d'être armé pour résister tant au dehors qu'au dedans, et pour défendre la propriété.

Nous avons besoin d'une armée peut-être en désaccord avec nos besoins intérieurs, parce que nous fondons, ou plutôt nous espérons fonder quelque chose de plus grand encore que notre glorieuse République: nous espérons fonder la paix du monde, la paix entre toutes les nations.

Est-ce au lendemain de cette séance d'hier, dont le souvenir pèse encore sur mon esprit, où l'on vous a montré l'Italie sous le joug de l'Autriche, et l'on vous a montré le Piémont, jadis puissance interposée entre la France et l'Autriche, jadis sentinelle avancée de la France, devenu aujourd'hui *guérite* même de l'Autriche! L'on vous a fait voir la Russie, se taisant aujourd'hui, mais rêvant pour demain une intervention européenne; est-ce dans ce moment-là, dis-je, où nous pouvons nous trouver exposés à une triple guerre avec l'Autriche, la Prusse et la Russie?

Est-ce dans cette position qu'une commission de budget, inattentive à tous ces symptômes, pouvait et devait faire la proposition qui vous est soumise aujourd'hui? Quand j'ai entendu tout-à-l'heure cette proposition, je me suis demandé: Est-ce que si les ministres de la monarchie déchue avaient fait dans une position semblable une proposition tendant à diminuer nos forces, il ne se serait pas élevé de tous les points de la chambre des députés un cri de réprobation et d'accusation?

Permettez-moi d'interroger ici tous les hommes qui sont le plus désireux du maintien de la paix et qui y ont le plus d'intérêt, et de leur demander s'ils sont blessés dans leurs espérances par la pensée de nos soldats sous le drapeau. Nos artistes, commerçants, ouvriers, agriculteurs, n'ont qu'une pensée sur nos braves soldats; il y a là pour eux une garantie, une espérance, un orgueil. Non, rien de ce qui peut placer la France devant l'Europe dans une position digne, noble, élevée, ne peut les offusquer.

Ils savent que nos soldats ne sont pas seulement les défenseurs de la dignité de la France, ils sont aussi les soutiens de la société, et quand ils reviennent parmi eux, ils la moralisent et lui communiquent tous les nobles et grands sentiments que le service a développés dans leur cœur. Messieurs, maintenez l'armée, qui a rendu le monde respectueux envers la République, et, rappelez-le-vous, diminuer, affaiblir, amoindrir cette armée, c'est trahir ses intérêts les plus chers.

M. GUICHARD repousse avec chaleur les accusations dirigées par l'orateur contre la commission. La conduite du ministère à l'intérieur et à l'extérieur, ajoute-t-il, n'est-elle pas un avertissement sans fin de se tenir en réserve contre ses faits et gestes, et ne nous dit-elle pas qu'il y aurait une haute imprudence à lui donner le blanc-seing qu'on demande pour lui. La politique qu'il suit n'est-elle pas un démenti formel au manifeste signé par M. Lamartine?

Comparez, monsieur de Lamartine, comparez ce que vous avez dit aux puissances étrangères quand vous étiez au pouvoir, et ce que ce gouvernement fait faire à la France! Et nous nous livrerions sans réserves à un semblable mauvais vouloir? (Mouvement.) Non; nous croyons bien sincèrement que l'épée de la civilisation peut se croiser sans désavantage avec le knout de la barbarie. (Très bien!) Mais ce duel-là se fera devant nous, et nous surveilleront ceux qui s'y mêleront.

Nous les tenons en méfiance, parce que nous savons qu'ils redoutent le triomphe des idées républicaines, comme si le triomphe des idées républicaines n'était pas le triomphe de la France! Et cette surveillance s'exercera au profit de notre armée, de notre armée si fatalement compromise par ces hommes. (Mouvement.) Songez donc à la situation de nos braves soldats qui naguère, en s'approchant des rives italiennes, s'écriaient: Où donc est l'ennemi? où sont les Autrichiens! Hélas! un grand nombre d'entre eux sont tombés sous les balles de ces hommes si injustement attaqués! Ils sont tombés avec le désespoir dans le cœur, et maudissent ceux qui nous ont tous trompés. (Très bien.)

M. DE LAMARTINE. Je monte à la tribune pour répondre en un mot aux interpellations si énergiques et à la fois si bienveillantes (on rit) que vous venez d'entendre. Je ne veux pas ranimer la discussion brûlante qui a occupé la séance d'hier. L'orateur a beaucoup parlé du sens dans lequel le gouvernement pourrait abuser de la latitude qui lui est laissée pour les armements de la France. Messieurs, les cabinets changent; la France reste la France, et il faut qu'elle trouve son épée toujours prête, et qu'une économie imprudente ne vienne pas raccourcir ou épointer cette épée.

M. LAMORICIÈRE. Je me bornerai à ramener la discussion au chiffre de l'effectif de l'infanterie. La réduction qu'on propose est inadmissible; car le ministère ayant maintenu cet effectif pendant les cinq premiers mois de l'année, ne pourrait arriver à la moyenne fixée par le budget. C'est parce que je crois, comme M. Guichard, que la lutte sera bientôt entre la République et les Cosaques, que je demande le maintien de ce qui existe à présent.

M. GUÉRIN, rapporteur, répond qu'au moment où le budget de la guerre a été présenté, l'horizon n'était pas moins sombre qu'aujourd'hui, et cependant M. Lamoricière reconnaissait lui-même qu'il pouvait y avoir une réduction dans l'effectif de l'armée. Aujourd'hui, rien ne peut motiver un vote de confiance de la part de l'Assemblée envers le cabinet; aujourd'hui que l'Assemblée est permanente, il sera toujours facile au gouvernement de venir demander une augmentation d'effectif si elle est nécessaire. (Très bien!)

La commission propose d'ajouter à l'article qu'elle a adopté, sur la proposition de M. le général Cavaignac, la disposition suivante: « Le ministre de la guerre prendra les mesures nécessaires pour que l'armée soit réduite, au 1er novembre, à l'effectif de 280 000 hommes.

M. LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC insiste pour que l'effectif soit maintenu sur le pied où il est actuellement.

M. LE GÉNÉRAL BEDEAU combat également la proposition. Ce n'est pas quand la lutte est prochaine entre la République et l'influence cosaque que l'on peut songer à diminuer l'effectif de l'armée: il faut que l'armée soit également forte au dedans comme au dehors.

M. LE PRÉSIDENT donne une nouvelle lecture de la proposition de la commission. (Vives rumeurs.)

VOIX DIVERSES. La commission n'a pas été consultée.

M. GOUDCHAUX. La majorité de la commission avait adopté en principe que la réduction aurait lieu au 1er juin; elle propose aujourd'hui le 1er septembre. (Tumulte.)

M. GUÉRIN, rapporteur. La date du 1er septembre ne change rien aux chiffres du budget.

M. BEDEAU. Elle fait immédiatement rentrer 74 000 hommes dans leurs foyers.

M. LAMORICIÈRE signale les inconvénients de la mesure proposée, et qui sont les mêmes, soit qu'on fasse partir la réduction du 1er juin, soit qu'on la fasse partir du 1er septembre.

M. GUÉRIN. (Aux voix! aux voix!) La commission n'a voulu qu'une chose, c'est d'empêcher le gouvernement de prolonger indéfiniment un état de choses extrêmement onéreux pour le pays. (Aux voix! aux voix!)

La proposition de la commission est rejetée à une immense majorité.

M. LE PRÉSIDENT. Une proposition a été déposée par M. Alem Rousseau, qui demande l'urgence et le renvoi dans les bureaux.

Cette proposition est ainsi conçue:

« La dissolution de la garde nationale, prévue par l'article 5 de la loi du 22 mars 1831, ne pourra être prononcée que conformément à l'avis du conseil d'Etat. »

Aux termes du règlement, je consulte l'Assemblée pour savoir si elle veut renvoyer la proposition dans les bureaux.

Deux épreuves sont successivement douteuses.

On procède au scrutin de division, qui donne le résultat suivant:

Votants,	581
Majorité absolue,	291
Pour,	302
Contre,	279

Le renvoi dans les bureaux est adopté.

Deux autres propositions, relatives aux brevets d'invention et aux Monts-de-Piété, sont renvoyées au conseil d'Etat.

L'Assemblée reprend la discussion du budget.

CHAP. IX. — Solde et entretien des troupes, 157 269 390 francs. — Adopté.

CHAP. X. — Lits militaires, 5 958 136 fr. — Adopté.

CHAP. XI. — Transports généraux, 2 248 491 f. — Adopté.

CHAP. XII. — Remonte générale, 6 167 480 fr. — Adopté.

CHAP. XIII. — Harnachement, 767 295 fr. — Adopté.

CHAP. XIV. — Fourrages, 34 472 777 fr. — Adopté.

CHAP. XV. — Solde de non activité et de réforme, 535 800 fr. — Adopté.

CHAP. XVI. — Secours, 1 095 000 fr. — Adopté.

CHAP. XVII. — Dépenses temporaires, 342 600 fr. — Adopté.

CHAP. XVIII. — Subvention au fonds de retraite, 640 000 fr. — Adopté.

CHAP. XIX. — Dépôt général de la guerre, 149 000 fr. La commission propose une réduction de 22 000 fr.

M. le commissaire du gouvernement combat cette réduction, qui est défendue par le rapporteur et adoptée, ainsi que le chapitre ainsi réduit.

L'Assemblée n'étant plus en nombre, la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 5 heures 3/4.

Une liste de conciliation.

Veut-on savoir ce que les réactionnaires entendent par les mots de conciliation, de fusion, dont ils font grand bruit depuis quelques jours, et au moyen desquels ils espèrent tromper les plus confiants républicains? Voici qui est édifiant. Dans la Seine-Inférieure, quatre comités réunis, légitimistes, orléanistes, napoléoniens et catholiques, après s'être longuement débattus et pris aux cheveux, sont tombés d'accord pour conserver sur la liste électorale les neuf noms suivants qui parlent d'eux-mêmes:

CECILE. — GERMONIÈRE. — GRANDIN. — LEVAVASSEUR. — DESJOBERT. — LOYER. — THIERS. — Ch. DUPIN. — DESMAREST.

Et pour repousser, comme trop républicains, les sept représentants actuels que voici:

SENARD. — GIRARD. — OSMONT. — FAWTIER. — LEFORT-GONSSOLIN. — Pierre LEFEBVRE.

Dans ces derniers noms se trouvent un ancien membre du centre gauche dynastique et un fabricant, ancien conservateur, coupable de sympathie pour les ouvriers.

A ces sept représentants repoussés, le comité de conciliation a substitué quatre noms du plus pur éclat légitimiste, qui sont.

MARTIN DE VILLERS, pèlerin de Bellgrave-Square; ANCEL, maire du Havre; duc DE MORTEMART; D'AUBERMESNIL.

Plus, trois orléanistes de choix, anciens aides-de-camp ou menins des princes:

Général CHASSELOUP-LAUBAT; VITET; ESTANCELIN le jeune.

On voit que l'*esprit de conciliation* du parti réactionnaire égale bien sa *modération* et son *honnêteté*.

Au général Lauriston, colonel de la 10e légion de la garde nationale de Paris.

Colonel,

Lorsque, il y a un an, mes camarades m'appelèrent à l'honneur de les commander, j'acceptai, après leur avoir dit et répété que, républicain de la veille, je ne consentirais jamais à appuyer de mon concours un gouvernement qui s'écarterait de notre glorieuse devise: *Liberté, égalité, fraternité.*

Aujourd'hui, après le refus formel d'amnistie générale, après avoir vu le gouvernement français, oublieux de son origine, employer la force pour renverser la République romaine, née sous les mêmes auspices que la République française; après les violences commises à Moulins, par les modérés, contre trois de nos représentants; après la violation des réunions électorales, ma conscience me fait un devoir de vous adresser ma démission d'officier de la garde nationale de Paris.

Vive la République démocratique, une et indivisible! Salut et fraternité.

JOSEPH GAILLARD,

Lieutenant, 4e compagnie, 4e bataillon, 10e légion; ancien membre du comité central, trésorier du comité électoral démocratique du 10e arrondissement.

On nous écrit de Brest, le 5 mai 1849:

Monsieur le rédacteur,

Dans le but de faire connaître aux électeurs comment procède dans les départements les plus éloignés le ministère de la République *honnête et modérée*, je vais vous raconter un fait à ajouter à tant d'autres que vous publiez chaque jour.

Il y avait à Recouvrance (partie de Brest au-delà du port), un commissaire de police d'un caractère juste et conciliant, en même temps que ferme; un vrai commissaire républicain. Ce digne homme avait su se faire aimer de toute la population placée sous sa surveillance, tout en conservant l'ordre de la manière la plus satisfaisante. Des calomnies, répandues à plaisir par un certain journal du département, sur des troubles imaginaires dont Brest devait être le théâtre, ont fixé l'attention du ministre *sauveur*. M. Lagrange (c'est le nom du commissaire de police), n'avait pas fait de rapport sur ces prétendus complots; *il est trop honnête homme pour cela*; il a été jugé coupable, et il vient d'être destitué.

Le voilà jeté sur le pavé sans ressources, parce qu'il n'a su faire de charlatanisme officiel.

Comme cela est honnête! Est-ce aussi modéré? Je l'ignore, mais c'est très monarchique, j'en suis sûr. Allons, courage Messieurs de la réaction, plus vous irez vite en besogne, plus vite aussi vous vous userez. M. Lagrange était aimé de tout Recouvrance, et il se signe en ce moment une pétition pour demander sa réintégration. Elle ne sera pas obtenue et les plus aveugles ouvriront les yeux sur vos tendances.

Les élections vont se ressentir de ce fait, nous pouvons y compter.

Agréez, etc. Un de vos abonnés.

La Dubarry moderne.

Certes ce fut une pauvre victime de 93 que la Dubarry, triste personnification de la décadence monarchique; cette vieille maîtresse de Louis XV, poussée sur l'échafaud par une main vengeresse, y fit éclater des sanglots et des hurlements de désespoir, qui contrastèrent étrangement avec le noble courage des dames de l'ancienne noblesse, expiant elles aussi les torts de la suprématie prolongée de leurs familles.

Mais qui donc en ces jours présents de lutte pénible et pourtant si féconde, renouvelle sous nos yeux le spectacle de cette vieille femme sans cœur, perçant l'air de ses cris lamentables, et se roulant en désordre dans ses vêtements salis? Qui? Les flatteurs de Louis-Philippe, ceux qui l'ont aidé à se perdre. Voulez-vous voir la Dubarry de Louis-Philippe? Allez aux *Débats*, descendez, descendez le plus bas que vous pourrez descendre, et là vous verrez un pauvre être, jadis choyé, caressé, perdu par ses succès même, mélange ordinaire de bien et de mal, et où le mal a fini par dominer; là vous l'entendrez dans ses feuilletons hebdomadaires, exhaler sa rage furieuse contre ce qui a renversé ses idoles, et pousser contre ce qui est et ce qui sera ces cris navrants de la folie qui portent la tristesse et le désespoir dans l'âme, et y portent en même temps leur contagion.

Sont-elles déjà assez fortes ces pauvres âmes que la révolution de Février a prises si au dépourvu, si enfoncées dans leurs plaisirs égoïstes, et que son souffle en passant a renversées éperdues, sont-elles assez fortes pour supporter ce spectacle horrible? Entraînées par un vertige irrésistible, elles se lamentent et perdent tout courage; elles ne se gonflent que de haine, ne rêvent que sang et terreur, et en même temps qu'elles se torturent elles-mêmes, préparent pour la patrie des maux nouveaux.

Ecartez donc de ces âmes faibles cet insensé, ou bien qu'il ait une folie plus douce.

Paris, le 7 mai 1849.

Au citoyen rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique*.

Citoyen,

Par la considération que parmi les nombreux lecteurs de votre journal, il se trouve beaucoup d'Icariens qui attendent impatiemment des nouvelles du citoyen Cabet, et nous en demandent de tous les côtés, je vous prie de vouloir bien publier, dans l'un de vos prochains numéros, la note suivante.

Salut et fraternité. Louis KROLIKOWSKI.

Le *Courrier des Etats-Unis* du 31 mars, journal de New-York, reproduit l'article suivant, emprunté au journal le *Réveil*, de Saint-Louis (Missouri):

« Le steamer *Marshal Ney* présente en ce moment un spectacle intéressant. Il porte trois cent cinquante émigrants français, venant du Havre et de Bordeaux, sous la conduite de M. Cabet, l'auteur français, en faisant route pour le *fort Madison*, dans l'*Iowa* (près Naovso), où ils ont acheté de grandes étendues de terre, dans le but de se coloniser comme communistes ou socialistes. Ils sont tous de très bonne apparence et très intelligents. Tous leurs actes sont réglés systématiquement. Ils méritent d'être vus. Un quart environ se compose d'enfants. »

Nous n'avons reçu aucune nouvelle postérieure à celle-là. La dernière lettre du citoyen Cabet est datée de la Nouvelle-Orléans, du 27 février, avant-veille de son départ pour *Nauvoo*. Il nous est impossible d'admettre qu'il ne nous ait pas écrit ni fait écrire depuis si longtemps. Nous ne saurions concevoir le motif d'un silence aussi prolongé. Ne recevant directement aucune nouvelle ni de lui ni de ses compagnons, notre intime conviction est que notre correspondance est arrêtée en chemin, par une de ces raisons qu'un avenir prochain nous dévoilera probablement. Quoi qu'il en soit, afin de rassurer tous nos amis, nous croyons devoir leur annoncer que, d'après tous les indices recueillis dans des correspondances et des journaux récemment arrivés de New-York, nous sommes convaincus qu'aucun malheur n'a frappé la famille icarienne. Comme nos frères ont trouvé dans leur nouvel établissement des terres en pleine culture et des habitations préparées, nous ne serions nullement étonnés de voir le citoyen Cabet arriver en France par le premier steamer de New-York.

Comité démocratique-socialiste.

AUX ÉLECTEURS.

Le comité démocratique-socialiste, après avoir arrêté la liste des candidats à l'Assemblée législative, devait au peuple, dont il tenait son mandat, l'exposé des motifs qui avait déterminé ses choix. Il allait accomplir ce devoir, quand la violation des réunions électorales par la police est venue tout à coup l'en empêcher, en le contraignant de prendre immédiatement un parti décisif. Les circonstances étaient graves; le Comité a cru devoir tout ajourner pour conjurer les dangers imminents que suscitait le pouvoir.

Contraint de choisir entre l'abandon d'un droit, une collision ou la fermeture des réunions électorales, le Comité n'a point hésité à prendre ce dernier parti. Il a dit au peuple:

« *Les réunions électorales démocratiques-socialistes sont suspendues.—L'autorité est mise en demeure.*

» *Les royalistes et les faux républicains continuent de conspirer sous l'œil du commissaire de police,— les citoyens libres ne veulent pas d'un droit mutilé.*

» *Tout homme qui subit volontairement un abus de pouvoir, en est complice.*

» *Celui qui désobéit aux décisions des délégués du peuple est un agent de scission, un déserteur.— Il est traître à la République, à la cause de la démocratie socialiste.*»

Le Comité a donc, jusqu'à nouvel ordre, volontairement renoncé à ce mode de communication avec le peuple. Mais si les assemblées publiques lui manquent, il sait qu'il trouvera dans la presse démocratique des moyens de publicité suffisants pour propager sa liste, expliquer et défendre ses candidats.

Avant tout, qu'il nous soit permis d'exprimer publiquement aux illustres martyrs qui gémissent à Doullens ou sur la terre d'exil, la profonde douleur qui a brisé nos cœurs, quand, en face de la loi et des condamnations qui les avaient frappés, nous avons été contraints de sacrifier notre admiration pour leurs vertus et leur courage à l'intérêt du parti.

L'arrêt qui leur a enlevé leur liberté a du même coup enlevé au peuple tout moyen de les consoler par ses sympathiques suffrages; ils sont *privés de leurs droits civiques*, et par suite *réputés incapables, par la législation*, de siéger dans une assemblée nationale.

Les bulletins qui auraient porté leurs noms auraient donc été inconstitutionnels, et comme tels immédiatement *rejetés sans être comptés*.

Toute protestation en leur faveur était donc impossible; elle n'aurait pu être constatée et n'aurait servi qu'à perdre inutilement nos suffrages et à compromettre notre succès. Notre liste eût, en effet, été réduite de six ou sept noms; nous n'eussions réellement porté que vingt-un ou vingt-deux candidats, et ainsi nous eussions donné gratuitement et sans co[illegible]

teste accordé à nos adversaires six ou sept représentants certains.

Mais ce que nous ne pouvions faire pour les condamnés de Bourges, nous était possible pour notre ami Proudhon. Condamné pour un délit de presse, il n'a point perdu ses droits de citoyen, et nos suffrages peuvent légalement se réunir sur lui. Aussi, bien que par son talent et sa position dans la démocratie, il eût sa place marquée à l'avance en tête de notre liste, nous avons eu encore l'idée de personnifier en lui notre protestation. Parmi nos candidats, il est donc le représentant de la démocratie persécutée. Il condense en lui notre église souffrante, et sous le nom de Proudhon, le peuple doit lire Barbès, Raspail, Blanqui, Louis Blanc, etc., etc.

Privés ainsi des porte-drapeau de la démocratie socialiste, nous avons dû choisir nos candidats parmi les hommes énergiques et dévoués qui, à la place de noms connus, nous offraient des convictions inébranlables et des capacités déjà éprouvées par des services qui, pour être restés obscurs, n'en ont pas moins été utiles.

Les hommes politiques usent souvent tout ce qu'ils ont de verdeur et d'énergie pour arriver au premier rang; ils dépensent toutes leurs forces vives pour entrer dans l'arène, et quelquefois il leur reste à peine assez de force pour tenir le glaive au moment du combat.

Restreindre ses choix aux célébrités, c'est donc s'enfermer dans le *statu quo*. Telle peut être la politique du parti conservateur, mais ce serait à coup sûr une inconséquence, un manque de logique de la part des révolutionnaires. L'avenir ne peut point recruter sans cesse ses soldats dans le passé.

Il est donc de l'essence des révolutions de choisir souvent les généraux dans l'élite des soldats du prolétariat; et la glorieuse histoire de notre première République nous enseigne assez d'où sortent les hommes qui font triompher le progrès.

Telles ont été les considérations révolutionnaires qui ont dicté l'esprit de la liste du Comité démocratique socialiste.

Nous avons aussi pensé qu'il était temps que la démocratie se débarrassât du fétichisme des célébrités. Le jour où le peuple, exempt de tout préjugé, ne recherchera parmi ceux qui se présenteront à ses suffrages que les services qu'il pourreit lui rendre, la révolution sera virtuellement faite. Or, tout ce qui contribue à faire dans ce sens l'éducation du peuple hâte ce moment; tel est le second but que le Comité s'est proposé d'atteindre. Que le peuple continue donc à ses mandataires la confiance qu'il leur a jusqu'ici accordée; qu'il nomme à la Législative les hommes qui lui sont désignés, sans se préoccuper de leur illustration; qu'il nomme ces citoyens modestes, distingués par leur science et les qualités politiques qu'ils ont acquises dans les phalanges obscures de la démocratie, et bientôt il reconnaîtra qu'ils étaient dignes de ses suffrages!

Candidatures dans les départements.

BAS-RHIN. — Nicolas BANDSEPT, ouvrier cordonnier. — Ignace JEHL, agriculteur. — ENNERY, instituteur. — COMMISSAIRE, ouvrier en soie, sergent au 2e bataillon de chasseurs à pied. — E. KOPP, docteur ès sciences. — E. BEYER, peintre. — A. ANSTETT fils, brasseur. — V. CHAUFFOUR, représentant du peuple. — Ch. BOCH, vigneron. — NIPPERT père, ancien officier. — WESTERCAMP, représentant du peuple. — BRUCKNER, idem.

CREUSE. — NADAUD, ouvrier maçon. — DELAVALLADE, médecin. — Jules LEROUX, imprimeur. — GUISARD, représentant du peuple. — Jean MOREAU, médecin. — Gustave JOURDAIN, avocat.

INDRE. — Liste définitive des candidats du département de l'Indre, adoptée par la réunion de tous les comités démocrates socialistes : LEDRU-ROLLIN, représentant du peuple. — PATUREAU-FRANCŒUR, vigneron, ancien maire de Châteauroux. — FLEURY, représentant du peuple. — ROLLINAT, représentant du peuple. — GERMANN, négociant, commandant de la garde nationale d'Issoudun.

ISERE. — Candidats adoptés par le comité général des délégués de canton, par ordre d'admission. — BERTHOLON, SAINT-ROMME, CLÉMENT, représentants. — CRÉPU, conseiller-d'État. — RÉPELLIN, DURAND-SAVOYAT, FARCONNET, RONJAT, CHOLAT, représentants. — RAYMOND. — BRILLIER, représentant. — Louis AVRIL, ancien instituteur à Vizille.

SEINE-ET-MARNE. — Candidats arrêtés par les délégués des comités du département de Seine-et-Marne réunis à Rosoy :

GILLAND, ouvrier serrurier. — BUCHLY, ouvrier peintre. — MANSION. — Félix PYAT, représentant. — Auguste LUCHET, homme de lettres. — Hector PERRIN, instituteur communal. — LEBLOND, ouvrier sellier.

VENDÉE. — JAULEIN, propriétaire à Luçon. — BEAUSIRE, médecin. — E. BOUTET, propriétaire à Sainte-Hermine. — PELLETREAU aîné, négociant. — BARRION. — MAINDRON, sculpteur à Paris. — BAIZEAU, négociant à Beauvoir-sur-Mer. — NEUILLET, de Luçon.

VOSGES. — MATHIEU, la Jambe de bois. — Alexis DUBOIS, serrurier. — J.-B. MAY, de Mandray, cultivateur. — Arthur BALLON, ex-commissaire du gouvernement provisoire. — JOUVE, ex-sous-commissaire. — CHEVALIER, de Saint-Dié. — LEBRETON, contremaître. — KROUBERT, ancien instituteur. — Carlos FOREL, représentant du peuple.

Erratum. — Parmi les candidats à la députation pour le département du Nord, nous avons inscrit le citoyen VAUDOIS au lieu de VANDORS.

On nous écrit de Blois, le 7 mai 1849 :

« Hier a eu lieu le grand banquet des blouses grises et des blouses bleues. Plus de 2 000 personnes de toutes les communes du département s'y sont donné rendez-vous. Cette journée a été belle pour la démocratie.

Les questions sociales y ont été soulevées et traitées par les divers candidats d'une manière assez heureuse pour projeter beaucoup de lumière dans les intelligences, beaucoup d'enthousiasme dans les cœurs.

Les applaudissements ont surtout accueilli les idées les plus généreuses, les plus organisatrices.

Les *honnêtes modérés* ont pu recevoir, dans cette réunion de travailleurs, plus d'une leçon de cœur, d'intelligence et de véritable amour de l'ordre.

Les communes ont formé ensuite un *comité central des travailleurs de Loir-et-Cher*. Ce comité, composé des délégués de la plupart des communes du département, a discuté les titres des candidats et procédé par scrutin de liste à la formation d'une liste définitive. Le vote des 168 délégués a amené le résultat suivant :

GERMAIN SARRUT, représentant,	168 voix.
SALVAT, représentant,	165
CANTAGREL, rédacteur de la *Démocratie pacifique*,	161
BESNIER,	145
ESQUIROS,	123

Ces cinq noms forment donc la liste définitive émanée du comité central des travailleurs de Loir-et-Cher.

Les noms qui ont ensuite réuni le plus de suffrages sont :

DUCOUX, représentant,	42
VILLONIER (de Romorantin),	17

Comités départementaux.

Réunion des délégués.

Eure-et-Loir. — A sept heures et demie, chez le citoyen Meunier, rue du Vingt-Quatre Février, 21.

Haute-Garonne. — A huit heures du soir, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 11. (Important.)

Haute-Vienne. — Rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 6, à sept heures du soir.

Tarn-et-Garonne. — A sept heures et demie, rue St-Germain-l'Auxerrois, 25; communications importantes.

Vosges. — A huit heures du soir, rue de la Grande-Truanderie, 44.

— CLUB du Salon Gauthier, à Saint-Denis, présidé par le citoyen Macé, mercredi 9 mai, à sept heures et demie. (Séances les mercredis, vendredis et samedis.)

— Réunion générale et d'urgence des délégués des quatorze arrondissements de la Seine au comité démocratique-socialiste des élections, aujourd'hui 9 mai, à 6 heures précises du soir, impasse de la Grosse-Tête, 8, rue Saint-Spire.

— Réunion générale et d'urgence des délégués des quatorze arrondissements de la Seine, au comité démocratique-socialiste des élections, aujourd'hui mercredi 9 mai, à 6 heures précises du soir, impasse de la Grosse-Tête, 8, rue Saint-Spire.

FAITS DIVERS.

Le gouvernement a fait partir aujourd'hui un envoyé pour Rome, avec mission de s'informer du véritable état des esprits de la population romaine à l'égard de l'expédition française. (*Patrie.*)

— Le conseil d'administration de la société de patronage et de secours des aveugles travailleurs, vient de mettre à la disposition du préfet de la Seine deux places gratuites dans ses ateliers pour deux jeunes aveugles de Paris, âgés de 15 à 25 ans. Une commission a été nommée, afin d'examiner le mérite des candidats.

— Le banquet fraternel des blessés et combattants de février, auquel seront admis les vrais démocrates, aura lieu définitivement dimanche 13 mai, à 3 heures de l'après-midi, barrière de l'Ecole, rue Fremicourt, n° 15.

On se procure des billets au Comité fraternel des blessés et combattants de Février, faubourg Saint-Martin, 40. Il ne sera plus délivré de billets après jeudi.

— On lit dans un journal de Lyon :

« Le bruit court en ville que l'ordre est arrivé de préparer une nouvelle expédition pour l'Italie. Notre armée serait portée au chiffre de 30 000 hommes. »

— Nous apprenons que la revue de la garde nationale de Metz a été hier des plus significatives. On avait appris avant le défilé la tentative d'assassinat dirigée contre Ledru-Rollin. Un long cri d'horreur a retenti dans tous les rangs.

En passant devant le préfet de M. Faucher, la garde nationale en masse a fait entendre les cris de : Vive Ledru-Rollin ! A bas les traîtres ! A bas les modérés assassins ! A bas les royalistes !

Le préfet, dont la figure était d'un vert livide, a exprimé en ces termes son supplice au maire et aux adjoints qui étaient à ses côtés : « C'est de la démence que ces hurlements. — Non, répondit le magistrat municipal, c'est de l'enthousiasme. »

(*Révolution démocratique.*)

— La pose de la première pierre d'une cité ouvrière a eu lieu aujourd'ui, à midi, rue Rochechouart. L'emplacement pour cette construction était élégamment décoré aux couleurs nationales, des tentes étaient dressées pour les actionnaires de cette entreprise.

Toute la rue Rochechouart était couverte de monde attendant le passage du président de la République et de l'archevêque de Paris. Un bataillon de la 2e légion de la garde nationale formait la haie, et deux musiques militaires exécutaient des airs nationaux qu'accompagnaient les cris de la foule : Vive la République ! vive la République démocratique et sociale ! et Vive la République romaine !

A midi, l'archevêque de Paris arriva et fut reçu par le maire du 2e arrondissement. On attendait toujours le président de la République. Enfin, arriva M. le maire du 1er arrondissement qui, délégué par le président, vint annoncer que ce dernier n'assisterait pas à la cérémonie, parce que des affaires urgentes et de la plus haute importance le retenaient au conseil des ministres. La cérémonie commença aussitôt. L'archevêque prononça un discours qui fut applaudi, et dans lequel il exprima son regret de l'absence du président. Nous aussi, nous l'avons regrettée, car, dans cette réunion populaire, il eût pu comprendre, par les cris mille fois répétés, combien la politique ministérielle est en désaccord avec l'esprit de la nation. Un napoléonien, *candidat*, profita de cette circonstance pour dire quelques mots de l'élu du 10 décembre. On lui répondit par le cri de Vive la République démocratique et sociale ! et Vive la République romaine !

A une heure, la bénédiction de la pierre était finie, l'archevêque fut reconduit par les autorités présentes et les administrateurs de l'entreprise, et les musiques militaires entonnèrent la *Marseillaise*.

— Cette nuit la garnison de l'Elysée national a eu sa petite alerte : on a réveillé les hommes du poste, on leur a distribué des cartouches et fait charger leurs armes. Pourquoi ? Ah ! personne ne le sait. C'est un petit moyen d'attirer l'intérêt public, et M. Changarnier excèle dans ce genre. Après l'échec à l'Assemblée, une petite victoire à l'Elysée ne fait pas de mal dans l'opinion, ça relève.

— C'est aux portes de Rome que le général Oudinot a rencontré les premières résistances. Là, il y avait une barricade défendue par 800 Français résidant à Rome, et par 211 Polonais.

A la suite d'un combat sanglant, le général Oudinot, qui n'a montré que la bravoure d'un soldat sans les capacités d'un chef, a dû battre en retraite après avoir perdu 400 morts et 600 blessés.

— On nous assure que le fils du général Oudinot est resté prisonnier des défenseurs de Rome, et que le général lui-même aurait été grièvement blessé.

Le bruit de la *fraternisation* de l'armée française avec les Romains a été propagé aujourd'hui à Paris.

C'est à la suite du combat dont nous venons de parler que ce fait se serait passé.

(*Tribune des Peuples.*)

BULLETIN DU CHOLÉRA. — Dans la journée du 5 mai, l'épidémie a atteint son plus haut chiffre depuis qu'elle sévit à Paris. Il y a eu 118 décès, ainsi répartis : 1er arrondissement, 5 à domicile, 1 à Beaujon et 4 à l'hôpital militaire; 2e arrondissement, 6 à domicile; 3e arrondissement, 4 à domicile et 3 à l'hôpital; 4e arrondissement, 5 à domicile; 5e arrondissement, 7 à domicile et 5 aux hôpitaux; 6e arrondissement, 9 à domicile; 7e arrondissement, 2 à domicile; 8e arrondissement, 13 à domicile et 4 aux hôpitaux; 9e arrondissement, 6 à domicile et 10 à l'Hôtel-Dieu; 10e arrondissement, 4 à domicile et 7 aux hôpitaux; 11e arrondissement, 5 à domicile; 12e arrondissement, 5 à domicile, 4 à la Salpêtrière, 7 à la Pitié et 2 au Val-de-Grâce. C'est donc 47 aux hôpitaux et 71 à domicile.

Journée du 6 mai, 105 décès ainsi répartis : 1er arrondissement, 4 à domicile; 2e arrondissement, 6 à domicile; 3e arrondissement, 1 à domicile et 1 à l'hôpital; 4e arrondissement, 3 à domicile; 5e arrondissement, 7 à domicile et 5 aux hôpitaux; 6e arrondissement, 9 à domicile; 7e arrondissement, 5 à domicile; 8e arrondissement, 5 à domicile et 17 aux hôpitaux; 9e arrondissement, 5 à domicile et 9 à l'Hôtel-Dieu; 10e arrondissement, 5 à domicile et 3 aux hôpitaux; 11e arrondissement, 2 à domicile; 12e arrondissement, 5 à domicile, 8 à la Salpêtrière, 3 à la Pitié et 2 au Val-de-Grâce. C'est donc 48 décès aux hôpitaux et 57 à domicile.

UN GRACIEUX MINISTRE. — A propos du président de la République et de ses parents, on raconte que M. Jérôme, l'ex-roi de Westphalie, étant allé il y a peu de jours à l'Élysée pour se plaindre en son nom et au nom de son fils, y rencontra M. Faucher, qui, voyant sa mauvaise humeur et entendant ses vives plaintes, lui dit, autorisé sans doute à cela par le président : « *La place de gouverneur des Invalides n'est pas une fonction inamovible*, pas plus que ne l'était celle d'ambassadeur à Madrid. »

(*Messager de Châlons.*)

LE PARTI DE L'ORDRE ET DE LA CONCILIATION. — Nous lisons dans le *Journal de Bergerac*, feuille modérée :

« Les hommes d'ordre donnent en ce moment, dans la Dordogne, l'exemple de la plus déplorable division : et, ce qu'il y a de plus triste encore, c'est que de puériles et mesquines passions l'emportent sur le plus sacré et le plus impérieux des devoirs.

» Chacun a sa part dans la faute qui se commet. »

D'un autre côté, on lit dans le *Glaneur d'Eure-et-Loir* :

« La discorde s'est glissée sous la tente du grand parti de la conciliation. L'*Abeille*, dans son numéro du 3 mai, tance vertement le parti *national* des gens *honnêtes* et *modérés*. »

PETITE CORRESPONDANCE.

Laon. — M. G. — M. R. nous remet votre lettre avec les 218 ann. — Compl. à tous. — Nous avons rens. M. R. Douai. — M. D. — Reçu les 10.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS	Un an	20 f.,	Six mois	11 f,	Trois mois	6 f.
DÉP. ET ÉTRANG.	—	32	—	17	—	9
PAYS à surtaxe.	—	50	—	26	—	14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DÉP., ÉTR.	—	8	—	4	—	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois.	40 c.	Annonces anglaises	40 c
Cinq à 9 — —	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 8 mai 1849.

La séance orageuse de la nuit influe sur les fonds publics. Tout le monde déplore nos pertes.

L'ouverture se fait en baisse à 88.75.

Le parquet soutient la rente; il relève hardiment les cours, et la fermeture se fait en hausse, au cours le plus élevé, à 89.75 fin courant, et 89.40 au comptant. C'est une amélioration de 30 c. sur la bourse précédente, et une hausse de 1 fr. sur le premier cours.

La Banque de France débute à 2400, et finit à 2405 en gagnant 5 fr.

Le 3 p. 100 est fort recherché à cause du coupon du mois prochain; il ouvre à 57 10 pour finir à 57 70 sans la moindre réaction. C'est 10 centimes plus haut qu'hier.

On a fait circuler comme bruit de bourse que le général Oudinot serait rentré dans Rome, à côté des Napolitains. Personne n'ose y ajouter foi.

Les chemins de fer sont tous dépréciés. Orléans perd 10 fr. à 845. Avignon-Marseille fléchit à 213 75. Le Nord n'est plus qu'à 452 50.

On signale la perte de deux représentants qui ont été enlevés cette nuit par le choléra, ce sont MM. Tranchard et Besnard.

Le marché est fort animé et en voie de hausse, malgré la préoccupation de tous les esprits.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	57 65	57 70	57 40	57 10
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	89 50	» »	» »	» »
Cinq 0/0	89 45	89 75	88 75	89 75

8 mai. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	57 60 »	4 Canaux avec prime.	1065 »
— Empr. 1847-1848.	» » »	Lin Maberly	»» »
5 0/0 j. du 22 mars.	89 40 »	Caisse hypothécaire.	»» »
4 1/2 0/0 du 22 mars.	» » »	Emprunt d'Haïti	210 »
3 0/0 j. du 22 sept.	» » »	Espagne, dette active	» »
Act. de la Banque.	2405 » »	— dette passive	» »
R. de Naples, j. juil.		— 3 0/0 1841	» »
Réc. Rothschild.	86 90	Emp. port. 5 0/0	» »
5 0/0 de l'Etat rom.	77 50	— — 3 0/0	» »
5 0/0 belge 1840	91 »	2 1/2 hollandais	» »
— — 1842	91 »	Zinc V.-Montagne	2900 »
— 4 1/2	» 75	H. de la Gr.-Combe	»» »
Banque (1835).	» »	Emp. du Piémont	900 »
Oblig. de la Ville	1220 »	Lots d'Autriche	315 »

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain.	»» »	425 »	Orléans à Bord.	408 75	407 50
Versailles, r. d.	205 »	202 50	Du Nord	453 75	452 50
— r. g.	177 50	170 »	De Paris à Str.	375 »	375 »
Paris à Orléans.	855 »	845 »	Tours à Nantes.	321 25	321 25
Paris à Rouen	575 »	572 50	Paris à Lyon	»» »	»» »
Rouen au Havre	292 50	290 »	Mont. à Troyes.	130 »	130 »
Avig. à Marseil.	215 »	213 75	Dieppe à Féc.	»» 50	177 50
Strasb. à Bâle	105 »	105 »	Paris à Sceaux.	»» »	»» »
Du Centre	363 75	360 »	Bord. à la Teste.	»» »	»» »
Amiens à Boul.	»» »	»» »			

L'un des gérants : G. TANDON.

Spectacles du 9 mai.

THEATRE DE LA NATION. — La Favorite.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Enfants d'Edouard.
OPERA-COMIQUE. — Le Val d'Andorre.
ODÉON. — La Famille, le Legs, les Etourdis.
THEATRE-HISTORIQUE. — Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE. — Le Coiffeur, 1re repr.: Elzear Chalamel.
VAUDEVILLE. — 2e n°, Prétendants, J'attends un omnib.
THEATRE MONTANSIER. — La Belle Cauchoise.
VARIETES. — Les Beautés, Jobin, Vendredi, la Paire.
GAITE. — Marceau, les Orphelins.
AMBIGU-COMIQUE. — La Part du roi, Drame de famille.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple). — Murat.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — Mariage d'amour.
FOLIES. — Mathieu, Gibier de roi, Mme Gibou.
DELASSEMENTS-COMIQUES. — Culottes et cotillons.
CIRQUE DES CHAMPS-ELYSEES (carré Marigny.)
THEATRE CHOISEUL. — Le Choriste, la Fille du Rampailleur, Arlequin et Colombine, l'Entr'acte au paradis.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. No 127. ÉDITION DU MATIN. Jeudi 10 Mai 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DEMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION libre et volontaire du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

REPARTITION proportionnelle au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 9 MAI.

LISTE, PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE, DES CANDIDATS A L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, VOTÉE PAR LE COMITÉ DÉMOCRATIQUE-SOCIALISTE DES ÉLECTIONS.

1 BAC (Théodore).
2 BOICHOT (Jean-Baptiste), sergent-major des carabiniers au 7e léger.
3 CABET.
4 CHARASSIN (Frédéric), homme de lettres.
5 CONSIDERANT (Victor).
6 D'ALTON SHÉE.
7 DEMAY, lieutenant de chasseurs à pied.
8 GENILLER, professeur de mathématiques.
9 GREPPO.
10 HERVÉ, rédacteur de la *République*.
11 HISAY, ouvrier mécanicien.
12 LAGRANGE.
13 LAMENNAIS.
14 LANGLOIS, rédacteur du *Peuple*.
15 LEBON (Napoléon).
16 LEDRU-ROLLIN.
17 LEROUX (Pierre).
18 MADIER DE MONJAU aîné, avocat.
19 MALLARMET, ouvrier en bronze.
20 MONTAGNE, ouvrier tailleur de limes.
21 PERDIGUIER (Agricol).
22 PROUDHON.
23 PYAT (Félix).
24 RATTIER (Edmond), sergent au 48e de ligne.
25 RIBEYROLLES.
26 SAVARY, ouvrier employé au gaz.
27 THORÉ.
28 VIDAL (François), publiciste.

Assemblée nationale.

LA MONOMANIE IMPÉRIALE.

Quel terrible joueur que M. Louis-Napoléon Bonaparte ! Après les deux folies de Strasbourg et de Boulogne, il trouve moyen de se surpasser encore, et il exécute en personne cette troisième folie qui a paru hier soir dans la *Patrie*, et que, pour distinguer des deux premières et de celles qu'il peut encore accomplir par la suite, nous nommerons la folie-Oudinot.

Ce n'est pas nous qui avons les premiers appelé folie cette déplorable lettre : c'est tout Paris ce matin quand il l'a lue; — bien plus, c'est M. Odilon Barrot lui-même, non pas à la tribune où il est venu essayer d'en atténuer la portée, mais dans les couloirs de l'Assemblée, où il a dit que c'était un acte de folie contre lequel il ne pouvait s'élever trop énergiquement.

Oui, c'est une folie bien caractérisée, c'est une monomanie d'impérialisme aussi impuissante que ridicule. Quels procédés faut-il donc employer contre ce monomane qui veut imposer à la France et son nom et son empire?

Quant à la lettre, il faut que l'Assemblée suive l'excellent conseil que lui a donné aujourd'hui M. Flocon; il faut que la lettre soit déclarée légalement *nulle et non avenue*.

Puis, quant à la personne qui l'a écrite, l'Assemblée aura à prendre les mesures propres à garantir la France des dangers que lui fait courir cette incessante aspiration à une domination anti-républicaine, révélée d'une manière plus éclatante que jamais et d'une si imprudente façon par la lettre de l'Elysée-National.

Le président de la République a rendu lui-même nécessaire, urgente, sa mise en accusation.

Au crime d'avoir autorisé une guerre contre un peuple libre ; au crime d'avoir fait ordonner cette guerre sans l'assentiment de l'Assemblée nationale, crimes prévus tous deux par la Constitution, il vient d'ajouter par sa lettre celui de se révolter contre une décision formelle de l'Assemblée souveraine, dont il n'est que le subordonné et le premier ministre.

Qu'il soit accusé, puis, s'il est condamné, qu'il soit déchu, et que la France soit appelée à déférer le pouvoir exécutif à d'autres mains plus dignes de le porter.

Telles étaient les graves questions qui préoccupaient aujourd'hui l'Assemblée. Cependant, elle n'a pas voulu prendre instantanément un parti ; elle a craint d'être accusée d'animosité contre le président, et se laissant attendrir par M. Odilon Barrot qui a été tout près d'arroser la tribune de ses larmes, elle a consenti à proroger jusqu'à demain le grand débat qui doit vider entre elle et le pouvoir exécutif la question italienne, et décider de la situation à faire au président.

« Les dépêches ne sont pas arrivées, disait M. le ministre de la justice, vous ne pouvez rien juger. »

« Oui, nous pouvons juger, disait énergiquement M. Ledru-Rollin, car la lettre de l'Elysée-Bourbon est là; elle n'est pas contestée, et chacun peut l'apprécier. »

« Cette lettre est si évidemment coupable, ajoutait M. Flocon, qu'aucun des ministres ici présents n'oserait la signer. » Et il la leur présentait, et les ministres détournaient la tête.

A demain donc, puisqu'il le faut, la décision de ce grand procès : Que l'Assemblée comprenne la gravité de la situation intérieure et extérieure. Oui il faut de l'union, comme le disait aujourd'hui M. Odilon Barrot ; mais qui depuis quatre mois a créé la désunion dans le pouvoir ? qui a replacé le pays dans une crise, sinon la direction contre-révolutionnaire et anti-nationale imprimée à nos affaires sous les auspices de l'élu du dix décembre?

Le *Journal des Débats* annonce, que l'acte d'accusation du président de la République et de ses ministres a été retiré.

C'est une erreur.

Voici les noms des membres qui ont joint leur signature à celle de M. Considerant :

Ledru-Rollin. — A. Médal. — Durand-Savoyat. — Reynaud (Isère). — Bruckner. — Etienne Arago. — — Clément (Isère). — Ducoux. — Jeandeau. — Victor Chauffour.

Lasteyras. — Kestner. — Buvignier. — Carlos Forel. — Ch. Hingray. — Menand. — Amédée Bruis. — Cholat.

Ferd. Gambon. — Baune. — Deville. — Pierre Lefranc.—Démosthènes Ollivier.—Morhéry.—Pelletier. —Pierre Leroux.—Schœlcher.—Joly Henry.

Ronjat.—Martin-Bernard. — Reynaud Lagardette. —David (d'Angers).—César Bertholon.—Terrier.

Mulé. — Breymand. —Vignerte. —F. Flocon.—Signard.—Benoit.—Greppo.—Pégot-Ogier.—Doutre.— Joigneaux.—Bravard-Toussaint.—Calès.

Azerm.—Auguste Mie.— Fawtier.—Brard.— Audry de Puiraveau.—Kœnig.—Yves.

Lamennais.— Maichin. — Agricol Perdiguier. — Westercamp.

Notre Honneur militaire.

Notre honneur militaire ! vous osez prononcer ce mot!

Notre honneur militaire, notre honneur national, vous les avez prostitués, avilis au service d'une cause infâme.

Notre honneur militaire est engagé parce qu'un général esclave de la discipline, abusé par des ministres criminels (nous voulons bien le croire plutôt dupe que complice), a lancé six mille hommes contre les pavés d'une noble ville décidée à défendre sa liberté !

Ah ! vous êtes bien les dignes successeurs de Louis-Philippe et de Guizot, humbles devant les forts, superbes devant les faibles !

Eh bien ! soit, envoyez des renforts, quarante mille, cinquante mille, cent mille hommes, s'il le faut, pour mettre à la raison cette république récalcitrante ; bombardez, égorgez les républicains de Rome; rétablissez sur les ruines et dans le sang le despotisme clérical ! Et osez nous dire ensuite que l'honneur est vengé : l'Europe indignée vous répondra avec nous que c'est le déshonneur, la lâcheté, l'infamie, qui sont accomplis pour la France.

Notre honneur militaire ! la France contre Rome ! trente-six millions d'âmes contre deux ! Et vous vous appelez Bonaparte !...

Il est vrai que si nos forces ne suffisent pas pour cette glorieuse conquête, le gouvernement de la République française a là-bas pour secours et pour appui ses bons amis les Napolitains, et ses fidèles alliés les Croates. Ces honorables pillards, ces estimables assassins nous aideront, au besoin, à dégager notre honneur.

Qui sait si déjà ils ne sont pas accourus au secours du général de la réaction française, et si l'exécuteur des hautes œuvres politiques de MM. Barrot, Faucher, Falloux, n'a pas fait son entrée triomphale dans les murs de Rome, à la suite des troupes victorieuses de Radetzki et de Ferdinand.

Notre honneur militaire ! Ah ! soldats de la France, ne faites jamais consister votre honneur à devenir les oppresseurs des peuples faibles, les assassins de la liberté !

Votre honneur, oui, surtout, surtout après l'échec que le Dieu de justice et d'équité a fait essuyer à vos armes; votre honneur, il vous appelle dans les murs de cette généreuse ville, dont un pouvoir infidèle à sa parole, traître à sa mission, a teint les portes de votre sang ; mais c'est pour presser dans vos bras ces nobles ennemis qui vous ont combattu le cœur serré, les larmes aux yeux, les mains tremblantes, et qui vous criaient du haut de leurs barricades : « Frères, pourquoi nous attaquez-vous ? »

C'est pour devenir l'invincible garnison de ce dernier asile des libertés italiennes, sœurs des libertés de la France ; c'est pour repousser avec eux l'Autrichien barbare et l'odieux Napolitain, et cimenter par votre concours, par vos services, par vos victoires, l'union fraternelle de l'Italie et de la France...

Votre honneur, soldats de la République, soldats de la liberté ! c'est d'être les ennemis des tyrans, les frères des hommes libres, les sauveurs des opprimés.

La France n'en connaît pas d'autre !...

Les affidés du ministère faisaient courir ce soir, de 5 à 6 heures, à l'Assemblée, le bruit que les Français étaient entrés à Rome, et que les Napolitains étaient aussi dans cette ville. On donnait même des détails qui paraissaient très circonstanciés.

C'était une petite ruse de guerre, et il est malheureux que ceux qui l'ont concertée n'en aient pas du moins prévenu tous les ministres, car deux d'entre eux affirmaient dans le même moment qu'aucune dépêche nouvelle n'était arrivée dans la journée, et qu'on n'en savait pas plus sur les affaires de Rome que ce que M. Odilon Barrot en a dit à la tribune.

La veille de la guerre civile.

Nous sommes à la veille de la guerre civile ; c'est à l'Assemblée nationale à nous en préserver.

La France qui devait protéger tous les peuples et ne prendre les armes que pour leur affranchissement, la France qui devait respecter toutes les volontés nationales, a été conduite par un ministère de jésuites à trahir sa sainte mission.

Au lieu de protéger les Romains contre l'absolutisme, seul mandat donné au pouvoir exécutif par l'Assemblée souveraine, les Français ont assailli traîtreusement une république, violé un territoire ami, répandu le sang de ces hommes dont le seul crime était d'être républicains comme nous.

Si nos braves soldats avaient été plus éclairés sur leurs devoirs politiques, ils auraient compris que la Constitution seule règne en France, que la Constitution rendait l'indépendance des Romains sacrée pour eux ; ils auraient senti que général, ministre ou président de la République, tout fonctionnaire qui leur donne un ordre contraire à la Constitution, n'est qu'un usurpateur auquel ils sont rigoureusement tenus de désobéir, un traître qui a des comptes prochains à rendre à la justice du pays.

Enchaînés encore par des habitudes monarchiques, nos soldats ont obéi aveuglément, et ce n'est pas sur ces pauvres victimes que doit retomber la responsabilité des attentats commis dans les Etats romains à l'ombre du drapeau français.

La responsabilité retombe sur le ministère, qui a trompé le pays, joué la Chambre, violé impudemment la Constitution, et qui insulte, en restant aux affaires, à la solennelle décision de l'Assemblée nationale.

Si nous vivions encore sous une monarchie, la responsabilité s'arrêterait là ; on pourrait admettre qu'un monarque inviolable restât au pouvoir alors même que ses indignes ministres seraient écroués dans le donjon de Vincennes.

On pourrait l'admettre, bien que ce fait ne se soit jamais produit, ni sous Charles X, ni sous Louis-Philippe, car l'indignation populaire une fois excitée par des crimes de lèse-nation, ne s'arrête plus aux fictions constitutionnelles.

Mais aujourd'hui, la distinction, même théorique, entre le chef du pouvoir exécutif et son ministère ne peut plus être faite. Le président n'est ni roi ni prince, c'est le citoyen Bonaparte, chargé par la Constitution d'exécuter les volontés de l'Assemblée, et responsable personnellement de toutes ses désobéissances.

Le cabinet a joué l'Assemblée, trahi la France, déshonoré nos drapeaux, compromis l'influence de notre nom par une scélératesse sans exemple ; rien ne peut mettre Louis Bonaparte à l'abri des mêmes accusations.

On le peut d'autant moins qu'il a revendiqué sa part de responsabilité par une lettre où il affiche le dédain pour les dernières résolutions de l'Assemblée nationale, une lettre qui est à la fois le plus audacieux des coups d'Etat et le plus ridicule.

Que l'Assemblée nationale ait le courage de décréter d'accusation Louis Bonaparte et les ministres ses complices, la garde nationale et l'armée exécuteront la sentence. Cette résolution de l'Assemblée nous sauvera de la guerre civile. Que l'Assemblée venge la dignité de la République et la sienne propre. La France de 89, de 1830 et de Février 1848 a enduré déjà tout ce qu'elle peut supporter de provocations et d'infamies.

Prévenez une révolution par l'arrestation des coupables, vous aurez préservé l'ordre aussi bien que la liberté.

Nous devons signaler une nouvelle manœuvre employée pour faire échouer les élections socialistes. Une liste est sous nos yeux, son aspect, son format, le caractère employé, rien ne vient trahir une fraude; nos amis pourraient s'y tromper facilement. Ainsi, dans celle qui nous a été apportée, nous avons remarqué le changement des noms des citoyens Langlois, Hizay, Demay, Rattier, et la substitution de ceux de Montholon, Goupy, Revil et Mocquet en leur place. La tête et la fin des deux colonnes n'offrent aucun changement, l'altération se glisse sournoisement au milieu des noms les plus connus. C'est ainsi qu'on espère, *en multipliant et variant* ces substitutions, annuler l'effet de l'élection et la réussite de notre liste; beaucoup de patriotes recevront ces bulletins à l'entrée des sections, il s'en glissera jusque dans les paquets remis par nos amis, et nous aurons été nous-mêmes, involontairement, les complices d'une indigne fraude, d'une lâche manœuvre.

Nous ne saurions donc trop vivement recommander la plus stricte surveillance.

Vive la République romaine !

Tout se réunit pour assurer à la République romaine les sympathies de la France démocratique : sa sagesse, sa modération, son courage, sa générosité, l'oppression dont la menace l'absolutisme de l'Autriche et du bourreau de Naples. Ce n'est pas d'un coup de main qu'elle a surgi, mais de la nécessité des circonstances. La fuite de Pie IX laissait les Romains sans gouvernement, ils ont dit : Nous nous gouvernerons nous-mêmes, et à partir de ce jour ces hommes, courbés et abâtardis par tant de siècles d'oppression sacerdotale, ces hommes qui n'étaient plus que les Italiens de Rome, se sont réveillés Romains. Qu'un peu d'indécision, que quelques lenteurs aient entravé cette métamorphose, peu importe. Rome aujourd'hui a retrouvé sa fierté, son énergie, son unanimité.

Son premier cri, quand elle s'est sentie vivre, a été une parole d'amour et de sympathie pour la France, et aujourd'hui, encore aujourd'hui que les armes du gouvernement l'attaquent et méditent sa ruine, aujourd'hui que fait Rome ? Maudit-elle la France ? Non, elle espère encore en elle. Forcée de repousser la force par la force, elle n'a pas cessé de nous tendre les bras ; elle n'a pas cessé de chanter nos hymnes glorieux ; et ceux de nos soldats que le sort de la guerre a jetés entre ses mains, leur a-t-elle appliqué la *vendetta* italienne ? Elle les a reçus comme ses enfants égarés, les familles les plus riches se disputent à qui pansera leurs blessures ! En recevant nos balles, elle proteste de son amour pour nous, et comme Abel devant un autre Caïn, elle s'écrie : « Mon frère ! mon frère ! pourquoi veux-tu m'assassiner ? »

Et nos gouvernants ne l'ont même pas prévenue qu'ils allaient l'attaquer, ils sont tombés sur elle à l'improviste comme des brigands qui préparent un assassinat. Non contents de ne l'avoir pas prévenue, ils l'ont trompée sur leur but, ils se sont fait ouvrir traîtreusement les portes de Civita-Vecchia, ils ont reçu les marques de sympathie des habitants qui voyaient en eux des frères et des protecteurs, puis maîtres de la place ils se sont déclarés des ennemis et des oppresseurs. Aux demandes d'éclaircissements, aux protestations, aux raisonnements, ils ont opposé l'insulte, la menace, la violence.

Et l'on vient ensuite perfidement faire un crime aux Romains d'avoir opposé la force à la force, d'avoir répondu à une attaque infâme par une victoire ! On vient dire que le citoyen qui défend son foyer contre une invasion étrangère doit être responsable du sang versé par la faute de l'aggresseur ! On invoque nous ne savons quel étroit patriotisme national pour forcer la France à achever l'œuvre d'iniquité d'un gouvernement qui l'a trompée ! Il faut que la victime périsse misérablement, parce qu'elle s'est défendue ! Vous aurez beau chercher à tromper l'opinion, c'est une infamie dont la France ne vous absoudra pas, dont elle ne peut vous absoudre sans se faire lâche et infâme comme vous !

Ne nous dites pas que les défenseurs de Rome ne sont pas des Romains, que ce sont des étrangers. Rome est aujourd'hui le dernier boulevard de la liberté en Italie; Rome réunit tous les no-

bles cœurs qui à Milan, à Brescia, ont levé l'étendard contre l'Autriche, et qui n'ont pas succombé sous la mitraille; Rome est l'asile de ces Génois qui ont protesté contre cette paix de Novare, que le Piémont tout entier refuse aujourd'hui de signer. Les proscrits de Florence; les Lombards dépouillés de leurs biens par Radetzki, les démocrates de Naples, ont reçu de Rome l'hospitalité, et tous ceux-là défendent, il est vrai, la République qui arbore le drapeau de l'indépendance et de la démocratie; mais est-ce que tous ces proscrits de l'absolutisme, est-ce que tous ces soldats de la liberté ne sont pas Italiens? Est-ce que Rome, avant d'être la capitale de la Romagne, n'est pas la capitale de l'Italie, le grand centre qui reliera les débris épars de la grande nationalité italienne?

Ah! vous le savez bien, quand vous allez attaquer Rome, c'est le cœur de l'Italie que vous voulez frapper, c'est la nationalité italienne, c'est la liberté de la Péninsule que vous voulez anéantir. Mais l'Europe est en mouvement, la démocratie se réveille au-delà du Rhin; vos iniquités l'ont réveillée en France. Vos efforts seront inutiles. Rome est ressuscitée, elle vivra.

Vive la République Romaine!

La lettre suivante a été adressée ce matin au président de l'Assemblée nationale par le représentant de la République romaine à Paris :

Paris, ce 9 mai 1849.

Citoyen président de l'Assemblée nationale de France,

Envoyé du gouvernement que le peuple romain a librement choisi, je m'adresse avec confiance aux représentants du peuple français, auprès duquel j'avais mission d'apporter des paroles de paix et d'union fraternelle; citoyen italien, jouissant de l'hospitalité généreuse de la France, je ne crains pas de présenter une pétition à des citoyens français.

Que ma première parole soit donc l'expression de ma plus vive reconnaissance pour les sentiments de profonde sympathie que le peuple romain a rencontrés au sein de l'Assemblée française et parmi le peuple parisien.

Le peuple romain avait été abreuvé de calomnies par des hommes qui sont indignes du nom français. C'était, à les entendre, un peuple d'assassins, de voleurs, de vandales... un peuple de lâches, abruti par le joug de quelques misérables aventuriers... Nous avons examiné de quel côté venaient ces assertions, nous avons cru qu'il était au-dessous de nous de les réfuter. Le peuple romain s'est noblement chargé d'y répondre.

L'Assemblée de la grande nation a reconnu l'injustice dont on avait usé à notre égard. — Merci! merci, et honneur aux dignes représentants de la nation française! Que le sang français soit épargné pour le jour où la civilisation européenne sera en danger; que celui des enfants de l'Italie puisse couler à côté du sang français, comme sous Valence et à la Moskowa, si nos communs ennemis essaient de renouveler leurs ligues infernales!

Je vous prie, citoyen président, de vouloir bien faire part de ces sentiments à l'Assemblée nationale. Je vous prie en même temps de vouloir bien lui présenter notre demande fraternelle.

L'Assemblée nationale, dans sa mémorable séance d'avant-hier, a décidé que « l'expédition d'Italie ne serait pas plus longtemps détournée du but qui lui avait été assigné. » Ce but était de protéger l'indépendance du peuple romain contre l'invasion éventuelle des Autrichiens ou du roi de Naples; il était d'appuyer en général toutes les négociations qui tendraient à soutenir les droits de la nation italienne.

Or, après les revers préparés de l'armée royaliste de Charles-Albert, nous avions pris toutes les mesures qui nous étaient possibles pour augmenter l'effectif de nos moyens de défense, pour nous procurer des soldats et des armes, afin de concentrer la résistance dans le territoire romain, le seul point de l'Italie où la liberté et l'indépendance nationales n'étaient pas encore tombées sous le fer ou sous les intrigues de l'étranger. Pauvres, par l'héritage du gouvernement des papes, nous avions fait tout cela à grands frais; nous l'avions fait au su et au vu de la France et de son gouvernement, car nous ne pouvions être défiants vis-à-vis du gouvernement de la République française.

Eh bien! ces armes que nous avions achetées aux fabricants français et belges, ces armes, pour l'exportation desquelles nous avons été munis de permis nécessaires par le ministère de la guerre, elles ont été arrêtées ou prises par les agents du gouvernement français. Nos hommes ont été dispersés, nos auxiliaires lombards, pas plus étrangers pour Rome, que ne le sont le Marseillais ou le Normand pour Paris, moins que ne le sont aux Français le Breton ou l'Alsacien, ces vaillants Lombards de Milan et de Brescia, ont été désarmés alors qu'ils ne croyaient avoir à faire qu'à des frères; ils ont été désarmés lorsque, sans défiance, ils croyaient à la parole d'un général qui se disait ami et libérateur.

Les nouvelles les plus absurdes ont été répandues à dessein pour terrifier nos populations; la diplomatie française n'a cessé de faire cause commune avec nos ennemis; nos correspondances ont été entravées, les passeports refusés à nos courriers.

En présence de ces faits, je ne crois pas sortir des intentions de l'Assemblée nationale, qui veut que les forces de la France soient employées en notre faveur et non contre nous, en vous priant, citoyen président, de vouloir bien lui soumettre notre pétition fraternelle.

Nous demandons que nos armes nous soient rendues; que nos hommes puissent rentrer dans la possession de leurs fusils qu'ils n'ont point perdus par une reddition honteuse; que la diplomatie française cesse de prêcher chez nous la guerre civile et d'encourager l'invasion des étrangers; que les soldats de la France, recevant à Civita-Vecchia l'hospitalité fraternelle de l'Italie, sachent bien qu'ils sont là pour s'opposer au besoin aux projets de destruction de l'Autriche impériale et du roi de Naples, et non pour les appuyer.

Recevez, citoyen président, l'expression de mes sentiments les plus distingués et les plus fraternels.

Colonel L. Frapolli,
Envoyé extraordinaire de la République romaine à Paris.

Une lettre de Marseille, du 6 mai, écrite par un commandant, nous annonce ce qui suit :

La cause de l'indépendance a été si vaillamment défendue par le peuple romain, qu'il n'y a ici que des sympathies bien naturelles pour lui et de l'animosité contre le gouvernement français qui a mis l'armée dans une aussi fausse position. *Les deux régiments qui devaient s'embarquer hier dans la journée ont protesté*, et l'autorité civile et militaire, réunie en conseil, est restée en permanence jusqu'à la nuit tombante.

On assure que deux régiments du corps expéditionnaire ont fraternisé avec les républicains romains. Nous en accueillons avec joie l'espoir; il était impossible qu'un détachement de l'armée des Alpes consentît à se faire plus longtemps complice d'une odieuse violation de la Constitution et d'un honteux guet-apens contre une République.

M. de Falloux a un frère secrétaire du pape depuis dix ou douze ans. C'est sur les communications de celui-ci que l'on se fondait pour soutenir que le peuple romain ne voulait pas de la République. Voilà une source d'informations diplomatiques qui devait être bien sûre!

On lit dans le journal anglais le *Standard*, du 8 mai.

Les nouvelles d'Italie ont causé ce matin, à Londres, beaucoup d'anxiété. Il est certain que le gouvernement français s'est mis dans une fausse position en prêtant directement ou indirectement son aide au rétablissement de la papauté temporelle, et que, s'il persiste dans cette voie, il donnera une grande force au parti démocratique extrême dans toute l'Europe.

On lit ce soir dans l'*Estafette* :

A moins d'en avoir la preuve par soi-même, on ne saurait croire combien les récents évènements de Rome préoccupent les esprits. Dans toutes les classes, dans tous les rangs, il n'y a qu'une voix pour stigmatiser l'attitude du ministère Odilon Barrot devant le pays. Il est certain que les élections du 13 mai vont se ressentir de cette situation, et que la plupart des hommes qui ont marqué sous le dernier gouvernement seront exclus du vote. »

Les nouvelles les plus graves circulent au palais législatif. Le bruit généralement répandu est que Kossuth est à Vienne. Le gouvernement aurait, dit-on, reçu une dépêche télégraphique qui lui annonce positivement ce fait, en même temps qu'elle confirme la proclamation de la République à Dresde.

(*Idem.*)

Le gouvernement anglais, inquiet des suites qui peuvent résulter de l'intervention russe dans les affaires hongroises, a, dit-on, adressé au cabinet de Saint-Pétersbourg une note diplomatique qui proteste contre l'entrée d'un corps d'armée russe en Transylvanie. Si nous nous en rapportons aux rumeurs qui sont répandues, le corps d'armée de 20 000 hommes qui a pénétré en Transylvanie par la Bukowine aurait exécuté un mouvement de retraite.

(*Idem.*)

Il est inutile de faire remarquer que c'est le *trois mai* que le gouvernement a reçu la dépêche télégraphique annonçant la résistance qu'avait rencontrée notre armée devant Rome. Or, ce n'est que le *six au soir* que la dépêche a été publiée à Paris. Mais le ministère avait mis le temps à profit, et, dans la journée du 3, l'ordre était déjà parti pour Toulon d'envoyer immédiatement un secours extraordinaire au général Oudinot.

Pourquoi la dépêche a-t-elle été dissimulée trois jours entiers? Pourquoi, sans consulter l'Assemblée, des troupes auxiliaires ont-elles reçu l'ordre de partir? Quelles instructions nouvelles a reçues le chef de l'expédition? Nous ne nous chargeons pas de répondre : il nous suffit de signaler les faits.

(*National.*)

Nouvelles de Rome.

Nous nous attendions bien à trouver aujourd'hui dans le *Moniteur* un déluge de dépêches télégraphiques d'Italie, comme conséquence de l'attitude ferme de l'Assemblée; nous ne nous étions pas trompés. Voici d'abord une dépêche du général Oudinot, datée de Palo, 4 mai, et de Marseille, le 7.

« *Le général en chef à M. le ministre de la guerre.*

» La 3e brigade est débarquée. Le quartier général est à Palo avec la 2e brigade. La 1re est à Polidoro, à 6 lieues de Rome. »

On voit qu'à cette date il n'y avait pas eu de nouvel assaut contre Rome.

Les journaux et correspondances que nous recevons n'ajoutent rien d'important aux renseignements d'hier. Notre correspondant de Toulon ne nous adresse que ces lignes en date du 6 :

« Il n'y a rien de nouveau aujourd'hui.

» L'*Infernal* va partir ce soir pour aller prendre à Marseille 800 hommes et des chevaux, et les transporter à Civita-Vecchia.

» Lorsque l'*Infernal* est parti de Civita-Vecchia, on disait qu'un corps de 6 000 Napolitains venait d'entrer sur le territoire romain.

» Le corps expéditionnaire qui se trouve à présent en Italie, est de 12 000 hommes. »

Les autres dépêches télégraphiques ont trait aux mouvements des Autrichiens et des Napolitains.

Deux dépêches datées l'une de Turin, 3 mai, l'autre du 4, sont ainsi conçues :

« *Le ministre de France à M. le ministre des affaires étrangères.*

» Il est parti de Milan, le 1er, 6 000 hommes se dirigeant vers Ferrare. On dit que c'est pour entrer à Bologne. D'autres troupes sont parties pour la Toscane. La garnison de Milan est réduite à 5 000 hommes. »

« Radetzki est parti hier 2 de Milan pour Malghera. Il a donné des ordres pour l'entrée en Romagne et en Toscane de 27 000 hommes, qui sont en marche. Trois bataillons ont été envoyés de Trieste pour occuper Ancône. »

La *Gazette de Milan*, du 4, que nous recevons aujourd'hui, annonce en effet le départ de Radetzki; elle dit que le vieux maréchal va inspecter les troupes impériales qui se trouvent dans le *royaume lombard-vénitien*, et qu'il sera de retour sous peu de jours.

Une autre dépêche datée de Livourne, 5 mai, est ainsi conçue :

« Les Autrichiens sont entrés à Lucques ce matin. On les attend ce soir à Pise. »

Nos dernières nouvelles de Lucques sont du 3, et ne font en aucune façon prévoir l'approche des Autrichiens.

La dernière dépêche est de Gaëte, 30 avril, le jour même où Oudinot faisait massacrer nos soldats à Rome. La voici :

« Le roi de Naples est entré hier dans les Etats de l'Eglise à la tête de 5 000 hommes. Le roi a été accueilli à Terracine aux acclamations des populations criant : *Vive Pie IX!*

» La flottille a débarqué à Terracine : quelques marins et soldats se sont dirigés vers Porto-di-Anzo.

Le Piémont fait toujours des préparatifs de guerre. Le gouvernement vient d'ordonner la formation d'un camp à Marengo, et l'autre à San Maurizia. Il paraît que l'Autriche ne demande plus que 75 millions pour les frais de la guerre; mais le Piémont ne veut et ne peut rien payer.

C'est le général Wimpfen qui a marché sur la Toscane, c'est d'Aspre qui est désigné pour envahir les Légations.

Les officiers de la légion lombarde, arrêtés par le *Magellan*, ont envoyé un cartel au capitaine Lévêque, commandant de cette frégate.

Les Hongrois devant Vienne. — Insurrection de Dresde.

L'entrée des Hongrois à Vienne et la proclamation de la République à Dresde ne sont pas encore officiellement annoncées; mais tout nous porte à croire que ces deux importantes nouvelles ne tarderont pas à être confirmées.

A Vienne un courrier russe était arrivé, annonçant que l'armée russe ne pourrait être rendue sur le théâtre de la guerre que le 6 mai.

Il sera trop tard.

Le 3 mai, dès le grand matin, la canonnade s'est fait entendre dans les environs de Vienne. Vers les trois heures elle s'était rapprochée au point de distinguer la mousqueterie de la canonnade; des points élevés on pouvait, à l'aide d'une longue vue, distinguer le feu des Hongrois sur une ligne de plus de deux lieues. Bientôt les fuyards arrivèrent dans les faubourgs de Vienne. Peu de temps après des convois de blessés, dont l'état était affreux, suivirent sans interruption.

Il ne serait donc pas impossible que les Hongrois eussent pris possession de la ville dans la soirée.

Aujourd'hui qu'on ne peut plus douter des victoires des Hongrois, les Allemands s'attendent à ce que la Constituante germanique *fasse son devoir*; c'est-à-dire qu'elle maintienne la Constitution votée par elle, et résiste aux tentatives des souverains, qui prétendent octroyer une constitution à leur gré. Qu'elle fasse un appel au peuple, l'Allemagne est prête à se lever comme un seul homme, et bientôt il ne sera plus question de princes perfides et de constitutions à octroyer. L'Allemagne sera libre.

Une animation extraordinaire se remarque sur tous les points de l'Allemagne; partout le peuple s'arme, se prépare, on se rend à des réunions populaires. Une pensée domine partout : « Sauver la liberté en faisant une révolution; une *véritable*, ajoute-t-on. »

Il appartenait aux compatriotes de Robert Blum, aux héroïques citoyens de Dresde, de commencer cette révolution.

Les Saxons ont chassé leur roi.

Un gouvernement provisoire, composé des citoyens Tzschirner, Heubner et Todt, est installé dans la capitale de la Saxe. Il a placé la Saxe sous la garde des gouvernements allemands qui reconnaissent la constitution de l'empire.

L'insurrection de Dresde, commencée le 3 mai, durait encore le 5.

Le 3, à une heure après midi, plusieurs détachements d'infanterie entrèrent dans le palais. Six canons furent placés dans la caserne de la cavalerie, et plusieurs autres dans l'arsenal. L'artillerie traversa le pont, marchant derrière ses canons. Toutes les entrées du palais royal furent fermées et barricadées en dehors par la foule.

Une foule considérable parcourut les rues; plusieurs orateurs prononcèrent des discours. Les délégués de la ville se réunirent en séance extraordinaire pour délibérer sur la formation d'un comité de défense.

La garde communale s'assembla, on avait forcé les portes des églises, on sonna le tocsin, et un rassemblement tenta une attaque sur l'Arsenal. La troupe le défendit; on faisait feu fréquemment, et l'on a vu emporter sur le nouveau marché plusieurs personnes tuées.

Les morts furent emportés dans des voitures au milieu des cris de vengeance.

A quatre heures et demie, la générale retentit dans les rues, le peuple s'empara de l'Hôtel-de-Ville, sur le balcon duquel il arbora le drapeau tricolore allemand. Une foule immense, réunie devant le palais royal, jeta des pierres dans les fenêtres de l'appartement du roi.

De cinq à six heures, on réunit quatre canons accompagnés de plusieurs escadrons de cavalerie légère sur le Bruckenplatz, derrière le palais du roi. On entendait des coups de canon de l'arsenal. Le 5e bataillon de la garde communale, accueilli par un feu de mitraille, compte plusieurs tués et blessés.

La Schlosgasse était encombrée de barricades; il en était de même du nouveau marché, au bout duquel s'élevait une barricade qui atteignait le premier étage des maisons environnantes. Le pavé de cette rue fut arraché pour mettre obstacle aux manœuvres de la cavalerie.

De six à sept heures on enfonça, au moyen d'une voiture, la porte de l'arsenal. Quelques compagnies d'infanterie, soutenues par soixante artilleurs, essayèrent de repousser la foule, appuyée par le feu des fenêtres des maisons voisines, et surtout de l'Ecole de médecine. Le lieutenant Krug, de Nidda, et plusieurs soldats, ont été tués.

» Le comité des délégués de la ville, et une partie du conseil municipal, se sont déclarés en permanence. La foule demandait des armes à grands cris; le docteur Minkwitz, le lieutenant-colonel Heintze, l'ex-député Tschirner, parurent au balcon de l'Hôtel-de-Ville, en promettant des armes et des munitions.

Une députation envoyée au roi, pour lui demander de céder aux instances du peuple et de reconnaître la Constitution de l'Empire, n'en obtint qu'un refus.

Un gouvernement provisoire se mit alors à la tête de l'insurrection qui changea alors de caractère. Ce ne fut plus la question allemande qui occupa la foule, et des tendances républicaines, semblaient de plus en plus se produire.

De 7 à 9 heures du soir, toute la vieille ville et quelques faubourgs étaient aux mains des masses. Le parti républicain démocratique continuait seul la lutte.

Vers les 10 heures, la fusillade cessa, ce qui fit présumer qu'on avait consenti des deux parts à une courte trêve. Mais à 2 heures, on entendit de nouveau battre la générale et faire feu. L'armistice était déjà rompu.

Le 4 mai, à 3 heures du matin, le combat recommençait dans la Schlosgasse. On entendait le tocsin et la fusillade.

A six heures, le combat était engagé entre les troupes royales, d'un côté, et la garde communale avec l'école polytechnique, de l'autre.

Il faut croire que l'avantage n'est pas resté aux défenseurs du roi, puisque celui-ci a été obligé de quitter la ville, accompagné de la reine et escorté de ses soldats. Le bruit court qu'il a été arrêté à Pirna par les paysans, qui arrivent de tous côtés armés de faux et de fourches au secours des habitants de Dresde.

Le 5 mai, la lutte durait encore. Les feuilles royalistes disent que des troupes nouvelles, arrivées par le chemin de fer, ont occupé immédiatement les points les plus importants de la vieille ville; elles ajoutent que les insurgés ont demandé à capituler.

Assemblée nationale.

Présidence de M. Marrast. — *Séance du 9 mai.*

La séance est ouverte.

Une vive agitation se remarque dans l'Assemblée.

M. Billault s'étonne que la déclaration de l'Assemblée, au sujet des affaires de Rome, n'ait pas encore été insérée au *Moniteur*.

M. le Président répond que la maladie du secrétaire, M. Duchene, a seule retardé cette publication. Elle sera faite demain.

M. Grevy a la parole pour adresser des interpellations au président du ministère.

M. Grevy. Avant-hier, l'Assemblée a déclaré que l'expédition de Civita-Vecchia a été détournée de son but, et elle a invité le pouvoir exécutif a changer de politique. Le seul acte qui s'est accompli depuis cette époque est une lettre insérée hier dans la *Patrie*, et non reproduite ce matin dans le *Moniteur*. Cette lettre est ainsi conçue :

Elysée-National, 8 mai 1849.

Mon cher général,

La nouvelle télégraphique qui annonce la résistance imprévue que vous avez rencontrée sous les murs de Rome m'a vivement peiné.

J'espérais, vous le savez, que les habitants de Rome, ouvrant les yeux à l'évidence, recevraient avec empressement une armée qui venait accomplir chez eux une mission bienveillante et désintéressée. Il en a été autrement : nos soldats ont été reçus en ennemis; notre honneur militaire est engagé; je ne souffrirai pas qu'il reçoive aucune atteinte. Les renforts ne vous manqueront pas.

Dites à vos soldats que j'apprécie leur bravoure, que je partage leurs peines, et qu'ils pourront toujours compter sur mon appui et sur ma reconnaissance.

Recevez, mon cher général, l'assurance de mes sentiments de haute estime.

Louis-Napoléon Bonaparte.

Je prie l'Assemblée de remarquer que la dépêche télégraphique est arrivée le 5 mai, et que ce n'est que trois jours après l'arrivée de cette dépêche, c'est-à-dire le lendemain du jour où l'Assemblée nationale a déclaré que l'expédition avait été détournée de son but, que cette lettre a été écrite. Je demande au gouvernement quel est le caractère de cette lettre, si c'est une correspondance particulière ou une lettre officielle; je demande si le gouvernement a oui ou non le dessein d'exécuter la décision de l'Assemblée.

M. Odilon Barrot. Cette lettre est un témoignage de sympathie, d'union, de reconnaissance pour nos soldats; je n'y aperçois, quant à moi, rien que le langage de la position, et rien de contraire aux résolutions de l'Assemblée.

Le gouvernement n'en désavoue rien, et en prend la responsabilité, mais il déclare que ce n'est pas un acte du cabinet.

M. Barrot reproche à la commission son ambiguïté. Que fallait-il faire? Abandonner ce qui était fait. Nous aurions plutôt abandonné le pouvoir que de nous adjoindre à une telle pensée.

Une armée napolitaine marchait sur Rome, et nous aurions cru que, dans cette circonstance, l'Assemblée voulait nous imposer de rappeler nos troupes et de laisser une restauration s'accomplir en dehors de la France. Non, cela n'est pas possible. L'armée française a pour but d'empêcher que les restaurations s'accomplissent en dehors des conditions que veut la France. Nous savions que la restauration était imminente; nous avons dû vouloir faire nos conditions, et c'est, je le répète, ce que l'Assemblée a voulu. (Approbation à droite. — Rumeurs à gauche.)

C'est dans cette situation qu'un débat s'est engagé à cette tribune, ce débat, qui avait peut-être le danger d'être prématuré pour le général qui commandait l'expédition. Nous aurons bientôt, je l'espère, l'explication du retard inexplicable jusqu'ici de ces dépêches. Ces dépêches doivent être à Toulon, et probablement nous les aurons demain. Mais, je le répète, les faits n'étaient pas connus quand le débat s'est engagé.

S'il se vérifie que des trois triumvirs, deux se sont prononcés pour l'admission des Français, je n'affirme rien. (Ah! ah!) Le fait est constaté par le procès-verbal de l'Assemblée romaine même. Celui qui s'y est opposé serait précisément un étranger.

Rien ne prouve que le général Oudinot n'ait pas été attiré dans un piége (Allons donc!) et qu'il ne se soit vu forcé de répondre par les armes comme il l'a fait.

La commission n'a pas voulu et n'a pu vouloir autre chose que nous. Nous a-t-on imposé de reculer? Mais alors nos soldats auraient pu se trouver en face de ces étrangers dont ils voulaient empêcher l'action.

Tant que je serai au pouvoir, les armes de la France ne serviront jamais à restaurer des abus impossibles. (Bruit.)

Une voix. Vous voulez restaurer les abus possibles.

M. O. Barrot. Le but, le caractère que nous devons poursuivre, c'est le maintien de l'influence de la France.

Nous avons envoyé à Rome un citoyen qui a fait ses preuves pour prendre des informations et nous tenir au courant de l'état des choses, M. Lesseps (Murmures.), avec l'ordre formel d'employer toujours les moyens de conciliation. (Nouveau bruit.) La situation n'est pas si simple. Les événements qui surgissent sont assez graves pour que nous ne cherchions par les occasions de nous affaiblir en nous divisant. (Bruit.)

Il ne faut pas que la France se divise, il ne faut pas qu'elle divise son influence, il faut que ses forces se concentrent. Des nations plus faibles que la nôtre ont fait de grandes choses, parce qu'elles ont placé au dessus de tout le sentiment du patriotisme. (Tres bien! à droite.)

Deux questions m'ont été posées. J'y réponds catégoriquement. La lettre du président de la République est-elle un acte du cabinet? a-t-elle pour but de poser une politique en présence de celle de l'Assemblée? Je réponds nettement non.

Ce que le cabinet a fait, ce qui est de sa part un acte politique, c'est l'envoi qu'on a fait d'un représentant à Rome pour le tenir au courant des faits et agir en son nom.

M. GRÉVY. Puisque M. le président du conseil nous annonce des dépeches pour demain, je propose de remettre à demain le débat, afin que l'Assemblée puisse juger en présence des pièces officielles du gouvernement. (Agitation.)

M. LEDRU-ROLLIN. Maintenant que le débat est commencé, j'avoue que je n'en comprends pas l'ajournement à demain. On nous dit que des dépeches arriveront peut-être demain. Mais d'abord arriveront-elles demain? Et en admettant qu'elles arrivent, en quoi cela pourrait-il modifier ce que vous avez voté avant-hier, ce qui doit être exécuté si vous avez soin de votre dignité?

Les deux questions de M. Grévy sont celles-ci : La lettre exprime-t-elle la politique du cabinet? Le gouvernement a-t-il donné les ordres pour l'exécution des volontés de l'Assemblée? On nous dit que la dépeche est en dehors du cabinet, que c'est une affaire privée dont vous n'avez pas eu connaissance.

Comment, voilà le président de la République qui écrit à un général d'armée de dire à ses soldats qu'on approuve leur bravoure, que des renforts leur seront envoyés. Or voici ce qui arrivera : le général mettra à l'ordre du jour la lettre du président.

Un fait de ce genre, je le comprendrais sous la royauté, il n'aurait rien d'officiel; mais il en est autrement sous la République, où le président est responsable comme vous. C'est là un acte officiel (Tres bien.); vous pouvez le couvrir par générosité, mais il engage la responsabilité de la France; il encourage cette politique d'attaques quand même, réprouvée si solennellement par l'Assemblée.

L'Assemblée vous a-t-elle donné l'ordre de combattre pour la République romaine, comme nous le demandions? non, j'en conviens; mais on vous a prescrit de n'attaquer, sous aucun prétexte, la République romaine.

J'adjure la majorité de l'Assemblée de déclarer si elle n'a pas voulu envoyer des troupes pour protéger les Romains dans le cas ou d'une intervention autrichienne, ou d'une révolution intérieure.

L'orateur rappelle les circonstances du débarquement des Français à Civita-Vecchia; il rappelle dans quelles circonstances le général Oudinot s'est porté sur Rome, et montre que l'Assemblée a voulu arreter completement les hostilités.

Comment, le président de la République attend cinq jours pour féliciter le général Oudinot, et c'est le lendemain du vote de l'Assemblée que le premier magistrat de la République, choisit pour dire au général : persistez dans cette politique qui n'est pas celle de l'Assemblée, qui est le contraire de celle de l'Assemblée. (Bravos. — Applaudissements!)

Je n'adresserai plus que quelques mots au cabinet : vous voulez éluder la décision de l'Assemblée. Vous dites que les armes françaises ont été repoussées; moi je vous dis que cet échec n'est pas honteux pour elles. (Non non! Allons donc!)

Ce qui est un échec dans les annales d'un peuple, c'est une bataille livrée contre la liberté. (Tres bien.) Une bataille n'est pas seulement gagnée parce qu'on est le plus fort, une bataille est gagnée quand elle sert la cause des peuples. (Bravos prolongés.—Applaudissemets.)

Vous nous dites : Nous interviendrons a Rome en faveur de la liberté. Mais vous appelez liberté la restauration de Pie IX; vous appelez liberté tout ce qui n'est pas la république. (Tres bien! tres bien!)

L'Assemblée, et cela ressort du discours de tous les orateurs, n'a pas voulu détruire la République romaine en tant que République; elle a voulu affranchir la population romaine d'un gouvernement qui n'aurait pas eu ses sympathies. (C'est cela!) Eh bien, aujourd'hui que le contraire vous a été démontré (Bruit à droite), votre général a cherché a soulever la population; il a fait appel aux sentiments réactionnaires; eh bien, a-t-il réussi? s'est-il fait un mouvement réactionnaire, un seul dans les Etats romains?

La lettre du président est de la plus haute gravité. Ce que vous devez dire, c'est que si la république est bien le gouvernement de la majorité, vous devez reconnaitre la république.

Attendez à demain si vous voulez, pour prendre une résolution (Ah! ah!), mais il est de votre devoir de faire une protestation éclatante qui déclare à la face du pays que le premier magistrat à la tete de la France n'a respecté ni son honneur, ni l'honneur de la France. (Tres bien! très bien! — Applaudissements prolongés.)

M. ODILON BARROT. Il eût été honorable que le débat eût conservé toute la gravité qu'il avait au commencement.

Votre droit est, je ne le conteste pas, de commenter les actes du président, de les accuser si vous voulez; vous pouvez accuser, vous ne pouvez pas outrager. (Approbation à droite. — Murmures à gauche.) Et, dans ce cas, l'outrage c'est de la conspiration. (Rires ironiques et prolongés à gauche.)

Vous dites que c'est par générosité que nous couvrons le président de la République, je repousse cette imputation. Ces paroles sympathiques et généreuses n'ont pas besoin d'excuse. (Applaudissements à droite.)

Je le répete, c'est parce que de ces paroles de sympathie vous vouliez faire sortir un manifeste politique, que nous avons dit que nous n'avions pas à en répondre. Mais ces paroles sympathiques et toutes personnelles n'avaient pas besoin de notre responsabilité. (Approbation bruyante à droite.— Rumeurs à gauche.)

M. CLÉMENT THOMAS. Je ne viens ici apporter ni irritation, ni violence. M. le ministre vient de nous dire que si le président de la République avait manqué à ses devoirs, il pourrait être mis en accusation. Eh bien, que diriez-vous, si je vous faisais connaitre les commentaires dont cette lettre a été suivie. (Murmures à droite.)

Je sais bien que le journal que je tiens entre les mains n'a pas de caractère officiel; mais il est connu de tous que le journal que je tiens entre les mains reçoit des communications du ministere. (Bruit à droite.) Je trouve étrange qu'on mette ce fait en question. Oubliez-vous donc que la lettre a été publiée par ce journal, et ne l'a été que par celui-là?

A GAUCHE. Oui! oui! lisez! (Réclamations à droite.)

M. CLÉMENT THOMAS donne lecture de l'article.

» Paris s'est réveillé ce matin avec la rougeur au front et la douleur dans l'âme en apprenant les résultats de la tumultueuse séance de nuit qu'a tenue l'Assemblée nationale. Certes, l'heure était bien choisie pour cette œuvre de ténèbre, le coup a été frappé dans l'ombre, mais il aura un triste retentissement au grand jour, et la majorité de la France, indignée, flétrira ce dernier exploit d'une Assemblée qui avait quelques droits à sa reconnaissance, et qui n'a pas su finir sans les perdre, sans les effacer à tout jamais par une manœuvre indigne d'elle et du pays.

» Quel démon vous a donc poussés, et que vouliez-vous, violents tribuns de la Montagne?

» Respect des nationalités? En effet, *Risquons-Tout* et Chambéry sont là pour attester ce respect que vous comprenez si bien lorsque vous êtes au pouvoir! Mais non, au moment de céder la place à une autre Assemblée, au moment de vous retirer, vous avez voulu lancer le trait du Parthe à ce ministère resté si calme et si courageux (Rires prolongés.), au milieu des difficultés incessantes que vous avez semées sur son passage, au milieu de l'amertume, des dégoûts et des injures dont vous l'avez constamment abreuvée!

» L'occasion vous a semblé belle pour essayer d'ébranler le pouvoir issu de l'élection du 10 décembre, et, nouveaux Samson, vous vous êtes mis à secouer violemment les colonnes de ce sanctuaire qui vous est odieux parce qu'il est le sanctuaire du principe d'autorité. (Nouveaux rires.) Mais vous n'etes pas assez forts, nous vous en prévenons, et si le temple a été ébranlé par vous, il ne s'écroulera pas encore cette fois, Dieu merci.

» Cependant, il faut en convenir, votre manœuvre parlementaire a merveilleusement été mise en scene, et vous avez su feindre les plus nobles sentiments, afin d'attirer a vous les cœurs honnetes, mais faciles à impressionner, avec un talent digne d'éloges. Quant à nous, nous ne nous y sommes pas trompés, et la France ne s'y trompera pas.

» Votre douleur, en apprenant les derniers évènements de Rome, comédie!

» Votre horreur du sang versé, comédie!

» Votre indignation à peine contenue, disiez-vous, comédie! (C'est stupide!)

Messieurs, poursuit l'orateur en jetant le journal, je ne continuerai pas la lecture de cette indigne insulte contre l'Assemblée; mais le mépris fait justice de ces insolences (Tres bien!).

Je reviens à la lettre du président de la République.

Je sais la tolérance que l'on doit à un homme étranger peut-etre à nos mœurs (Agitation.), étranger surtout aux allures de la liberté, dans un pays comme le nôtre; mais il y a là de ces allures impériales profondément blessantes pour les mœurs républicaines.

L'Assemblée ne peut laisser passer ce fait sans prendre une décision. Je demande qu'une commission soit nommée pour rédiger une adresse au président de la République.

M. GRÉVY. M. Odilon Barrot a déclaré qu'il entend exécuter la décision de l'Assemblée : j'accepte cette déclaration. Le gouvernement nous annonce pour demain, pour un jour prochain, des nouvelles officielles; je suis d'avis que la suite de ce débat soit remise à demain.

M. LE PRÉSIDENT. On me remet la résolution suivante :

« L'Assemblée nationale, vu l'art. 67 de la Constitution, portant que les actes du président de la République, excepté ceux par lesquels il nomme les ministres, n'ont de valeur qu'autant qu'ils sont contresignés par un des ministres; considérant que la lettre du citoyen Louis Bonaparte au général Ondinot n'a pas ce caractere, déclare cette lettre nulle et non avenue. »

Cette lecture est suivie d'une longue agitation.

M. FLOCON reste quelque temps à la tribune sans pouvoir etre entendu.

La proposition que je vous fais, dit l'orateur, n'a pas besoin d'etre longuement motivée. La teneur de cette lettre lui imprime un caractere officiel. La phrase dans laquelle on promet des renforts au général engage la politique de la République. La Constitution a prévu ce cas par l'article 67. Il faut que l'Assemblée applique la Constitution.

Il faut que l'armée sache bien qu'il n'y a qu'un souverain dans une République, l'Assemblée nationale. (Approbation.)

M. JULES FAVRE. Il me semble que la proposition de M. Flocon, comme toutes les autres, ont un caractere prématuré. Puisque le débat doit continuer, il me semble qu'il est à propos d'ajourner ce qui a trait à la lettre du président, comme ce qui a trait aux autres parties de la discussion. — Appuyé.

M. CLÉMENT THOMAS. Je ne m'oppose pas au renvoi à demain, mais si demain il ne se fait pas une proposition préférable, je renouvellerai la mienne.

M. O. BARROT. Le gouvernement ne s'oppose pas au renvoi. Une dépeche télégraphique nous annonce l'arrivée à Toulon des dépeches du général en chef. Comme ce sont les premieres que le général en chef nous adresse, je suppose qu'elles contiendront le récit officiel des faits. Si ces dépeches n'arrivaient pas demain, j'en préviendrais le président de l'Assemblée.

A DROITE. L'ordre du jour!

La suite du débat est renvoyée à demain.

L'Assemblée se sépare au milieu d'une vive agitation.

La séance est suspendue pendant un quart d'heure.

A la reprise la discussion s'engage sur le budget de la guerre.

CHAP. XX. — Matériel de l'artillerie (intérieur), 10 840 192 fr. La commission propose une réduction de 2 903 456 fr.

M. le commissaire du gouvernement combat cette réduction, qui est défendue par M. le rapporteur.

M. BEAUMONT (de la Somme) s'étonne des réductions faites par la commission, alors qu'il est constant que le matériel de l'artillerie est au-dessous des besoins du pays.

M. GUÉRIN, rapporteur, répond que depuis dix-huit ans on s'occupe d'augmenter le matériel de l'artillerie, surtout en ce qui concerne les armes portatives: la commission a proposé des réductions sur les achats de bois, parce que dans ce moment les approvisionnements des arsenaux suffisent aux besoins du service: elle persiste dans sa proposition.

M. LARABIT combat les réductions proposées.

M. TAMISIER donne des détails sur les carabines confectionnées d'apres le nouveau systeme. Avec ces armes, dit-il, un homme pourrait aisément, à huit cents metres, mettre une balle dans un but qui ne serait pas plus grand que cette tribune; tandis qu'avec les anciennes armes un homme ne pourrait peut-etre pas mettre une balle à trois cents metres dans une boite comme celle-ci, ajoute l'orateur en se retournant vers le tambour qui renferme MM. les secrétaires et le bureau. (On rit.)

M. LE RAPPORTEUR dit que la commission a manifesté le vœu que l'on augmentât le nombre des fusils à tir : elle n'insisterait pas pour la réduction qu'elle a proposée sur la fabrication des fusils, si l'on devait appliquer le crédit demandé a l'augmentation des fusils à tir, ou à la transformation des fusils ordinaires en fusils à tir.

M. SUBERVIE rappelle que la fabrication et l'exportation des armes par les particuliers, autorisées par le gouvernement provisoire, ont été depuis empechées. Il demande des explications à ce sujet.

M. RULHIÈRES, ministre de la guerre. Cette autorisation, accordée aux armuriers de Saint-Etienne, a été, en effet, suspendue; mais on l'a rendue à la fabrication particulière.

M. FOURNEYRON. L'on a fait de cette fabrication des armes un véritable privilége. Il y a des ouvriers qui en ont soixante mille à fabriquer, tandis que d'autres ne peuvent obtenir une seule commande, et, quand ces armes sont terminées, on éprouve beaucoup de difficulté pour les faire sortir de France.

M. BAUNE s'étonne que sous la République, dont la mission est de fournir des armes à tous ceux qui veulent s'affranchir du joug des tyrans (Ah! ah!), on gène l'exportation des armes.

M. LAMORICIÈRE explique les mesures qui doivent accompagner et régler la circulation des armes à l'intérieur. Il y a une grande responsabilité attachée à ce mouvement. On a dû restreindre aussi les commandes d'armes par cette industrie, qui avait pris un tel développement que, sous peu de temps, il aurait fallu la restreindre, et c'eût été là une nouvelle cause de ruines et de déceptions.

M. SCHŒLCHER cite une lettre de l'envoyé de la République romaine, qui se plaint que les armes achetées en France et en Belgique pour le compte de la République romaine ont été saisies par les agents français.

M. TAMISIER, sur le § 2 du chap. XX (réparation et entretien des armes au service et en magasin), demande que le crédit de 828 707 fr. soit porté à 2 millions. — Adopté.

§ 3. Sur les fonderies de l'Etat, la commission doit remarquer que le ministre de la guerre a reconnu que le nombre des pieces en fonte pour l'armement des côtes, dépassant celui des affûts, on pouvait sans inconvénient réduire à 200 bouches à feu la commande à faire à la marine.

La commission propose une réduction de 510 826 fr. Le ministre consent a une réduction de 166 000 fr.

Le chiffre de la commission est rejeté.

Celui du gouvernement est adopté.

Sur le § 4, Forges, la commission propose une réduction de 269 000 fr.

M. LE PRÉSIDENT met ce chiffre aux voix. L'épreuve parait généralement douteuse, et après un moment d'hésitation, M. le président annonce que ce chiffre est adopté. Réclamations a droite. M. Amable Julien s'adresse au président.

M. LE PRÉSIDENT. Venez réclamer à la tribune contre la décision du bureau. (Exclamations à droite.)

M. ERNEST DE GIRARDIN. Nous ne sommes pas 500 qui prenons part aux votes.

M. LE PRÉSIDENT. On soulève cette question à propos d'un vote qui contrarie ce côté de l'Assemblée. (M. Marrast désigne la droite.) Jusqu'à présent, on n'avait pas réclamé. (Tres bien! à gauche. — Rumeurs prolongées.)

§ 5. Poudres, 849 400 fr.

La commission propose une réduction de 408 400 fr.

Apres une discussion confuse, la réduction proposée par la commission n'est pas adoptée.

L'art. 20 est adopté dans son ensemble.

CHAP. XXI.—Matériel de l'artillerie (Algérie), 460 000 francs.

La commission propose une réduction de 185 000 fr., qui est consentie par le gouvernement et adoptée.

CHAP. XXII.—Poudres et salpêtres (personnel) 345 000 f.

La commission propose une réduction de 56 000 f.

Cette réduction est combattue par le commissaire du gouvernement et défendue par la commission; elle est mise aux voix. Deux épreuves sont successivement douteuses.

On procède au scrutin de division, qui donne le résultat suivant :

Votants,	529
Majorité absolue,	265
Pour,	347
Contre,	182

La réduction n'est pas adoptée. Le chiffre du chapitre est adopté.

CHAP. XXIII. — Poudres et salpêtres, matériel (chiffre réduit par la commission et adopté par le gouvernement), 3 475 000 fr. — Adopté.

La discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 6 heures.

Esprit de l'Armée.

Nous lisons dans le *Journal du Havre* d'hier mardi :

Une assez vive agitation s'est produite hier soir dans notre ville, par suite d'une démonstration qui ne manque pas d'analogie avec celle à laquelle a donné lieu, à Paris, la punition disciplinaire infligée au sergent Boichot. Voici les faits :

Un caporal du 69[e] avait été conduit à la maison d'arrêt, la veille, en vertu des ordres de l'autorité militaire, à l'occasion de faits qui ne paraissent pas étrangers à la politique, et sur lesquels diverses versions se sont produites.

Dans la soirée, un certain nombre de militaires se sont dirigés vers la place du Marché-Neuf, où est située la prison, et étant parvenus à s'y introduire, ils ont réclamé la mise en liberté immédiate du caporal Bobelet.

Le gardien en chef de la prison, M. Demars, impuissant à refouler ces militaires, qui avaient envahi rapidement l'étroit corridor où se trouve le greffe et la première cour, s'empressa d'intercepter les communications avec le corps principal de bâtiment, en fermant la porte qui y accède et qui se trouve maintenue au dedans par un solide ressort; puis il fit immédiatement prévenir l'autorité municipale de ce qui se passait.

M. le maire du Havre, accompagné de ses adjoints, M. le procureur de la République, M. le sous-préfet, M. le commandant de place et un certain nombre de conseillers municipaux se rendirent aussitôt, en toute hâte, sur la place du marché; en même temps, l'autorité militaire, prévenue par le maire, y dirigeait de nombreux piquets des troupes de la garnison, qui dégagèrent la place et en occupèrent les abords.

Pendant ce temps, le rappel battait dans les rues et appelait la garde nationale sur les lieux ordinaires de ses réunions. Une force suffisante n'a pas tardé à se trouver sous les armes.

Aux environs de la prison, dans les rues Beauverger, au Lard, du Collége, de la Halle et de la Communauté, des groupes nombreux et tumultueux s'étaient formés, dans lesquels on discutait très vivement la mesure dont le caporal Bobelet avait été l'objet, et l'opportunité qu'il y avait eue de convoquer la garde nationale dans de pareilles circonstances. A la suite de quelques cris, injurieux pour la garde nationale, et qui ont été proférés sur son passage, diverses arrestations ont été faites.

L'ordre, du reste, n'a pas été autrement troublé, et, à onze heures du soir, la ville était rentrée dans son calme habituel. Jusqu'à près de minuit de fortes patrouilles ont sillonné les rues. Les postes avaient été renforcés.

Le caporal Bobelet a été dirigé, ce matin, sur Rouen, par le premier convoi du chemin de fer.

Nous nous bornerons ici, pour des raisons que l'on appréciera, au rôle de simple narrateur. Des commentaires ne pourraient que servir d'aliment à des passions qu'il importe d'autant plus de laisser se calmer, qu'elles se révèlent sur divers points du pays avec une bien regrettable simultanéité.

— On lit dans le *Républicain* de Lyon, du 8 mai :

« Le 53[e], qui a dû partir hier pour être dirigé sur Rome, a fait ses adieux aux démocrates de Lyon, par une lettre que nous adresse le citoyen Y. P., soldat de ce régiment, au nom de ses camarades. Nous regrettons beaucoup que l'abondance des matières ne nous permette pas de publier cette lettre, empreinte des plus patriotiques sentiments. Elle se termine ainsi : « Le 53[e] ne se servira jamais des armes qui lui ont été confiées contre ses malheureux frères, ni pour le rétablissement du pape. »

» Au nom de la démocratie lyonnaise, nous embrassons tous nos frères du 53[e], espérant bien qu'avant d'être arrivés en Italie, une nouvelle décision de l'Assemblée nationale leur évitera la douleur de combattre les soldats de la République romaine. »

Nous avons cité, dans notre avant-dernier numéro, le capitaine Morand comme victime d'un abus d'autorité de la part du général Changarnier. M. Morand nous est inconnu. Les détails que nous avons donnés sur cette affaire nous ont été fournis par des personnes étrangères aux faits, mais en position d'être parfaitement informées. Aujourd'hui nous recevons de M. Morand une lettre qui déclare notre article *inexact*. Comme cette lettre ne dit pas en quoi consiste l'inexactitude de notre récit, nous devons nous borner à l'insérer. La voici :

Paris, 7 mai 1849.

Monsieur le rédacteur,

J'ai été étonné de lire dans un numéro de votre journal un article dans lequel mon nom est prononcé, où il est également rendu compte d'une scène qui aurait eu lieu entre M. le général Changarnier et moi. Je crois devoir vous informer que cet article est inexact.

Je vous prie donc de vouloir bien insérer dans votre prochain numéro que vous retirez cet article comme ayant été mal renseigné. Il s'y trouve des expressions complètement fausses et qui pourraient jeter un doute injurieux sur mon compte.

J'espère, M. le rédacteur en chef, que vous voudrez bien prendre ma réclamation en considération et lui donner une publicité immédiate.

Veuillez agréer l'assurance de ma considération très distinguée,

Nap. MORAND,
Capitaine au 3[e] bataillon de chasseurs à pied.

Citoyens,

La réaction, non contente de faire saisir et poursuivre à outrance tous les organes démocratiques, non contente de supprimer les réunions électorales, en un mot tout ce qui peut éclairer la conscience des électeurs et amener la sincérité du vote, la réaction vient encore, par l'entremise de ses agents, de faire distribuer à certains libraires et étalagistes des sommes importantes, afin qu'ils puissent enlever de la vente la *Biographie des candidats socialistes du département de la Seine*. Comme auteur de cet écrit, je dois vous dénoncer cette manœuvre et protester contre ce nouvel acte de nos honnêtes et modérés adversaires.

Salut et fraternité.

CH. JOUBERT.

Paris, le 9 mai 1849.

Nous recommandons la communication suivante à l'intérêt de tous les socialistes.

Citoyen rédacteur,

De toutes parts on apporte au bureau de la propagande des journaux pour la province, et l'argent manque pour les affranchir. Je m'adresse à vous pour faire au dévouement des démocrates un appel qui sera entendu. Le temps presse, et nos frères de la province, qui ont commencé la lecture des journaux démocratiques, les réclament à grands cris.

Salut et fraternité. Le directeur du bureau de la propagande socialiste,

JEAN MACÉ.

Protestation du Démocrate du Var.

Toulon, le 6 mai 1849.

Citoyen rédacteur de la *Démocratie pacifique*,

Le *Démocrate du Var* commence sa carrière par un procès d'une nouvelle espèce. La monarchie n'avait pas eu l'idée d'une pareille persécution. Il était réservé aux fonctionnaires de la République de renchérir sur tout ce qu'avait d'odieux le mauvais vouloir des autorités monarchiques envers la presse indépendante.

Ce fait, au surplus, doit d'autant moins vous étonner que les anciens fonctionnaires de la royauté sont tous à leurs postes ou à peu près, et que leur haine, toujours croissante pour la République et l'expérience d'un passé *chicanier*, leur inspirent un raffinement de persécutions contre tout ami de l'humanité, contre tout républicain socialiste. Voici le fait :

La loi du 28 juillet 1828 exige que la publication de tout journal soit précédée d'une déclaration dont les termes sont indiqués par la loi elle-même.

Cette déclaration doit être faite, pour les départements, au secrétaire-général de la Préfecture. Cependant, de tout temps les sous-préfets qui remplissent, dans leur arrondissement, les fonctions qu'exerce le secrétaire-général, ont reçu la déclaration exigée et en ont délivré récépissé.

Je m'adresse donc au sous-préfet de Toulon, il y a une quinzaine de jours, pour faire la déclaration qui devait précéder la publication du *Démocrate du Var*, que j'ai fondé dans notre ville.

Le sous-préfet n'élevait aucune objection sur sa compétence relativement à la délivrance du récépissé. Il éleva seulement une difficulté relative à la part que doit avoir le gérant responsable dans l'entreprise du journal. Il prétendit que le gérant devait avoir une part, non pas comme commanditaire, mais comme propriétaire, au même titre que le directeur de la société en commandite; et par le motif que le gérant du *Démocrate* était simple actionnaire, il refusa de délivrer le récépissé.

Force me fut de recourir à un huissier, qui lui fit sommation d'avoir à délivrer le récépissé, en recevant les pièces. Le procureur *du roi de la République*, qui était présent, lui ayant expliqué, en présence de l'huissier, qu'il n'était pas fondé à refuser, par le motif allégué, le récépissé qui lui était demandé, il dût céder.

Il se décida donc à en consentir la délivrance au bas de l'original de l'exploit; il déclara *en accepter la déclaration pour et au nom de M. le préfet;* toutefois il fit *toutes réserves de droit*, non pas sur sa compétence non plus que sur la régularité du dépôt, mais seulement *sur la régularité de la déclaration elle même*, c'est-à-dire sur sa contexture.

Le journal est donc lancé et accepté avec empressement par notre population, affamée d'un organe indépendant de ses sentiments républicains.

Il paraît que le succès du *Démocrate* empêche nos autorités de dormir, et elles ont décidé de l'étouffer dans son berceau, ou du moins de le retenir prisonnier jusqu'après les élections.

Nous avons donc été cités à comparaître, le gérant et moi, devant le juge d'instruction, qui nous a appris que, n'ayant pas fait la déclaration préalable à la publication de notre journal, nous étions en contravention avec l'article 6 de la loi du 28 juillet 1828.

Après les réponses qu'exigeait l'accusation portée contre nous, nous nous retirâmes.

Le soir même le commissaire central et deux agents vinrent saisir, dans nos bureaux, un exemplaire de tous les numéros qui avaient déjà parus. Mais là ne se bornèrent pas les prouesses de ces messieurs, et le numéro du jour fut saisi hier soir à la poste.

Je m'attends ce matin à une saisie dans nos bureaux, et à voir arrêter ainsi notre publication.

Nous allons prendre des mesures immédiates pour qu'il n'y ait pas d'interruption; mais en attendant, et dans la crainte de deux ou trois saisies successives, desquelles nous demanderons justice en temps et lieux, permettez-moi d'avoir recours à votre estimable journal, pour protester contre cette illégalité d'un nouveau genre, et prévenir nos nombreux lecteurs de tous les départements, des motifs du retard qu'ils pourraient éprouver.

Salut et fraternité.

On écrit de Marseille, 5 mai, à la *Révolution démocratique et sociale* :

Marseille, le 5 mai 1849.

Mon cher Delescluze,

Hier, je t'ai annoncé la nouvelle qui circulait en ville; aujourd'hui cette nouvelle se modifie un peu; mais, ce qu'il y a de certain, c'est que l'expédition des réactionnaires a éprouvé, devant Rome, un échec qui doit avoir des conséquences graves à Paris. Une compagnie du 20e de ligne, de ce brave régiment, a péri. Le reste du régiment aurait refusé de marcher contre les républicains romains. Le 36e aurait également suivi l'exemple du 20e. Enfin, le général Oudinot a trahi la confiance du peuple romain; son frère est resté en ôtage dans Rome. Nous aurions perdu dans cette guerre fratricide 5 à 600 hommes. L'indignation marseillaise est peinte sur tous les visages. Salut et fraternité.

On nous écrit de Versailles :

Les citoyens Dupoty, Peigné et Manneville se sont fait entendre au comité central démocratique; ils ont soutenu, tant en leur nom qu'en celui des citoyens Guinard, Erambert, Jouvencel, Pénot, Guénée, Orange et Lebreton, appelés sur d'autres points du département, les principes vraiment démocratiques et sagement économiques formulés dans le programme du comité. Ils ont été vivement applaudis, et les candidatures y ont été admises à l'unanimité.

Déjà votée aussi dans les réunions importantes des arrondissements de Corbeil, d'Etempes, de Pontoise et de Rambouillet, nous ne doutons pas que la liste du comité central démocratique ne soit adoptée tout entière par les vrais républicains de Seine-et-Oise, par tous les hommes de bonne foi qui sentent que la République seule peut mettre un terme aux révolutions provoquées par les ambitions et l'aveuglement dynastiques, et que pour soutenir la République, pour en faire jaillir toutes les améliorations possibles, il faut des républicains éprouvés et consciencieux.

RECTIFICATION.—Le *Nouvelliste* de Marseille, organe de la réaction, nous reproche de lui avoir attribué une liste de candidats qui appartient exclusivement à la *Gazette de Provence*. Le *Nouvelliste* nous invite ensuite à reproduire sa véritable liste, nous ne demandons pas mieux; elle prouvera que dans les Bouches-du-Rhône, comme ailleurs, il y a désunion dans le camp des honnêtes et modérés, c'est-à-dire des aveugles conservateurs des iniquités sociales. Voici la liste du *Nouvelliste* : BERRYER, CHANGARNIER, FOURNIER, DE LABOULIE, MERENTIÉ, Frédéric PASCAL, POUJOULAT, Louis REYBAUD, SAUVAIRE-BARTHÉLEMY (ancien pair).

Nous n'avons pas à craindre que des voix démocratiques s'égarent sur de pareils noms.

Sels.

On nous écrit de Bischwiller, 6 mai :

La féodalité financière commence déjà à exploiter le consommateur de sel dans cette localité.

Le sel gemme se vend à raison de 20 c. le kil.

Le sel blanc à 30 c.

Cependant le prix de revient du premier est, à la saline, de 60 c., et du second 1 fr. les 100 kilog. Les frais de transport de la saline à Bischwiller ne sont que de 2 fr. 20 c. les 100 kil. Ce qui fait un boni de 7 fr. par 100 kil. sur le sel gemme, et 16 fr. sur le blanc!

ÉLECTIONS.

Les élections du département du Bas-Rhin seront aussi bonnes qu'on pourrait l'espérer. Tous les élus seront des républicains.

Le Haut-Rhin n'est pas si unanime; cependant on peut tout espérer, car les paysans commencent à y voir clair, et n'ont plus si peur des socialistes.

Travail et Fainéantise.

NI JUIF NI PRÊTRE (1).

Il n'y a jamais eu que deux principes en lutte dans ce monde, le Travail et la Fainéantise. Il n'y a jamais eu qu'un opprimé, le travailleur; qu'un oppresseur, le fainéant.

L'humanité ne saigne que de deux plaies, l'Ignorance et la Misère. L'ignorance est entretenue par la superstition, la misère par l'usure.

Tel est le thème développé par l'auteur de la brochure que nous annonçons, avec cette verve incisive et spirituelle à laquelle nous a habitués l'auteur de l'*Esprit des bêtes et des juifs, rois de l'époque*. M. A. Toussenel, chez qui l'esprit n'exclut pas la logique, propose comme moyen de supprimer la misère et l'ignorance, la suppression du prêtre salarié qui vit de la superstition, la suppression du juif qui vend de l'usure. M. A. Toussenel réprouve tous les procédés violents, et démontre catégoriquement que la réforme peut s'opérer pacifiquement par la réhabilitation et l'organisation du travail. Le nouvel ouvrage de notre ancien collaborateur réunit tout l'intérêt d'un ouvrage de discussion sérieuse à l'attrait piquant du pamphlet. Nous y reviendrons une autre fois plus longuement.

(1) En vente à la librairie phalanstérienne, 25, quai Voltaire. Brochure in-8 de 32 pages. Prix, 25 centimes.

Candidatures dans les départements.

INDRE. — LEDRU-ROLLIN. — PATUREAU-FRANCŒUR. — FLEURY. — ROLLINAT. — GERMANN.

HAUTE-MARNE. — CORBON, représentant. — GILLOT, médecin à Langres. — MOUGEOT, maire de Chaumont. — RICHARD, avocat à la cour d'appel de Paris. — VALFERDIN, représentant.

Comité démocratique-socialiste.

AUX ÉLECTEURS.

Nous sommes prévenus d'une manière certaine et non suspecte, que les délégués de l'union électorale de Delamarre seront choisis, par l'ordre du préfet de la Seine, pour former les bureaux des sections électorales; en présence d'un pareil fait une surveillance active, minutieuse doit être exercée. Le comité démocratique-socialiste des élections fait appel à tous les démocrates, à tous les Républicains qui veulent la sincérité du suffrage, pour surveiller eux-mêmes, et à chaque instant, pour ainsi dire, les opérations électorales. Le comité prendra toutes les mesures nécessaires pour empêcher une chose semblable à celle qui lui est signalée. Il invite les amis de la Constitution à prendre les mêmes précautions. (*Communiqué*).

RÉUNION GÉNÉRALE des délégués des quatorze arrondissements de la Seine au Comité démocratique-socialiste des élections, aujourd'hui JEUDI, 10 mai, à six heures précises du soir, impasse de la Grosse-Tête, 8, rue Saint-Spire.

Les souscriptions en faveur du comité démocratique-socialiste sont reçues dans les bureaux des journaux démocratiques; au siége du comité, impasse des Bourdonnais, 6, chez le citoyen Sergent, 44; rue Descartes, cabinet de lecture; chez le citoyen Dufélix, rue des Jeûneurs, 4; chez le citoyen Jouanne, cour Saint-Martin; à l'association des marchands de vins, rue Jean-Robert; chez le citoyen Hiback, rue de l'Echiquier, 34; à la propagande socialiste, rue Coquillère, 15 bis; à Bercy, chez le citoyen Marteau père, port de Bercy, 32; chez le citoyen Victor Sellier, rue Neuve-Saint-Nicolas, 4; à Belleville, chez le citoyen Périer, lieutenant-colonel, rue de Beaune, 65, et chez le citoyen Lemire, docteur en médecine, rue de la Marre, 108; chez le citoyen Gibault, rue Saint-Maur-Popincourt, 78, au 2e; chez le citoyen Langevin, rue de Grenelle, à Grenelle; chez le citoyen Dubois, 15, rue Compoise, à Saint-Denis; chez le citoyen Poncet, boulevard Monceaux, 80, à Batignolles.

Comités départementaux.

Réunion des délégués. — Aujourd'hui jeudi, 10 mai.

CÔTE-D'OR. — Boulevard du Temple, 34, à huit heures du soir, et tous les jeudis suivants.

GIRONDE. — Rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 11, à sept heures et demie du soir.

PAS-DE-CALAIS. — Rue Béthisy, 18, à sept heures et demie.

MAYENNE. — Rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 27, à huit heures du soir.

HAUTE-SAONE, JURA et DOUBS. — Rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 93, à huit heures du soir. (Dernière réunion électorale.)

TARN-ET-GARONNE. — Rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 25, à sept heures et demie du soir.

CANTAL. — Rue Jean-Robert, 8, à huit heures du soir.

SAONE-ET-LOIRE. — Rue de l'Ecole-de-Médecine, 37, à sept heures et demie.

AVEYRON. — Rue Jean-Robert, 8, à huit heures du soir.

EURE. — Rue du 24 Février, 21, à sept heures et demie du soir.

INDRE. — Rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 11, à sept heures.

MOSELLE. — Vendredi 11 mai, rue de la Grande-Truanderie, 44, à sept heures et demie précises.

CLUB FRÉPILLON, 34, rue Frépillon. — Président, Garnier-Arnou, du 7e arrondissement.

Ouverture jeudi 10 mai, à sept heures et demie, et ensuite tous les lundis soir, à la même heure.

— Les citoyens abbé de Mont-Louis et Aimé Baune ouvriront un club samedi 12 du courant, à sept heures et demie du soir, dans la salle Raisin, rue du Faubourg Saint-Antoine, 169. Les séances suivantes auront lieu les jeudi et samedi de chaque semaine.

— LES ÉTUDIANTS RÉPUBLICAINS sont convoqués vendredi à sept heures du soir, barrière de Sèvres, 49, pour communication ayant trait à l'adresse des étudiants de la République romaine.

— Le banquet socialiste des démocrates du Puy-de-Dôme aura lieu dimanche prochain, 13, à cinq heures du soir, barrière de Sèvres, 49, à l'Association des Cuisiniers réunis. Les citoyennes y seront admises. On se procure des billets aux bureaux des journaux démocratiques, au Comité central, à la Réunion des Cuisiniers, et chez le citoyen Fauriat, rue de l'Ecole-de-Médecine, 27.

— Banquet des démocrates socialistes de l'Ain, samedi 12 mai, à cinq heures de l'après-midi, à l'Association des Cuisiniers, chaussée de Clignancourt, 30. Prix du billet : 1 fr. 25. Les citoyennes sont admises. On se procure des billets au Comité central, impasse des Bourdonnais, 6; au bureau de l'Ain, rue de l'Ecole-de-Médecine, 37; chez le citoyen Thévenard, rue Geoffroy-Marie, 5; à l'Association des coiffeurs, rue Saint-Denis, 278.

— Banquet des démocrates socialistes du Gers et du Lot réunis, dimanche 13 mai, à une heure, chaussée Ménilmontant, 33, à l'Association des Cuisiniers. Les citoyennes y seront admises. On trouve des billets rue Coquillière, 15, à la Propagande socialiste, et chez le citoyen Prévot, rue Tiquetonne, 5.

FAITS DIVERS.

La *Patrie* annonçait hier que la nouvelle donnée par plusieurs journaux d'un mouvement d'insubordination militaire qui aurait éclaté le 4 mai au soir, à Noisy-le-Sec, est dénuée de tout fondement. Ce journal ajoute que le général Changarnier a déféré une plainte à ce sujet au procureur de la République.

Ce fait était déjà publié par d'autres journaux lorsqu'il nous est parvenu par d'autres sources, que nous croyons excellentes.

Nous le maintenons. Qu'on fasse une enquête à Noisy-le-Sec!

— Le convoi funèbre de M. Besnard, représentant du peuple, s'est réuni à l'église de Saint-Roch, ce matin, et de là s'est acheminé vers le cimetière du père Lachaise.

— Le général Changarnier a eu la précaution de faire escorter hier matin par une batterie d'artillerie le 7e régiment d'infanterie légère, qui quittait Paris pour se rendre à Marsal, sa nouvelle garnison.

— On nous assure que dans des réunions publiques, des orateurs se seraient autorisés d'une prétendue mission du Comité démocratique-socialiste des élections pour engager les citoyens à faire la conduite au 7e léger.

Le Comité déclare de la manière la plus formelle qu'il n'a pris aucune décision et n'a donné aucune mission semblable. (*Communiqué.*)

— Le général Delva, envoyé de France en Angleterre pour traiter la question dominicaine, vient d'arriver à Paris, venant de Londres, où il s'était d'abord rendu. On assure que lord Palmerston a déclaré de la manière la plus formelle, contrairement aux instances de M. Delva, que le gouvernement anglais maintiendrait la reconnaissance de la République dominicaine.

— M. Delahante, consul de la République française à Jassy, vient d'arriver à Paris. Il est appelé par le gouvernement français pour donner des détails sur la situation des provinces danubiennes.

— La lettre de M. Napoléon Bonaparte, publiée dans le *Siècle* du 5 mai, vient d'être insérée au *Moniteur* sur sommation adressée au journal officiel par ministère d'huissier.

— On lit dans le *Droit* :

« Le sieur Malarmet, ex-délégué du Luxembourg, et dont le nom figure sur la liste des candidats socialistes à l'Assemblée nationale, avait été condamné à la déportation, par la commission militaire, comme ayant pris part à l'insurrection de Juin. Il a été arrêté hier à Paris, et doit être envoyé prochainement à Belle-Isle. »

— Voici, dit-on, la cause de l'arrestation de Boichot. Lorsque la candidature lui fut offerte, un de ces hommes que l'on appelle un mouton fut lâché à ses trousses. Boichot fut invité à dîner chez un représentant. Il y alla avec cet individu, et dans la conversation il dit qu'il acceptait volontiers la candidature qui lui était offerte.

Cette réponse, qu'il n'avait pas encore faite, fut rapportée par son officieux ami. Il n'en fallut pas davantage pour faire incarcérer Boichot.

(*Révol. démoc. et soc.*)

BULLETIN DU CHOLÉRA. — L'épidémie sévit avec plus de force que jamais; nous avons 166 décès dans la journée du 7 mai. Ils sont ainsi répartis : 1er arrondissement, 11 à domicile, 6 à Beaujon et 9 à l'hôpital militaire.—2e arrondissement, 2 à domicile. — 3e arrondissement, 4 à domicile. — 4e arrondissement, 7 à domicile. — 5e arrondissement, 6 à domicile et 10 aux hôpitaux. — 6e arrondissement, 10 à domicile. — 7e arrondissement, 7 à domicile. — 8e arrondissement, 13 à domicile, 6 aux hôpitaux. — 9e arrondissement, 10 à domicile et 9 aux hôpitaux. — 10e arrondissement, 14 à domicile et 16 aux hôpitaux. — 11e arrondissement, 2 à domicile. — 12e arrondissement, 8 à domicile, 3 à la Salpétrière, 2 à la Pitié, 3 au Val-de-Grâce et 1 à Cochin. — C'est donc 65 aux hôpitaux et 101 à domicile.

BULLETIN DU CHOLÉRA. — Dans la journée du 8 mai, il y a eu 138 décès ainsi répartis : 1er arrondissement, 9 à domicile et 4 à Beaujon; 2e, 1 à domicile; 3e, 3 à l'hôpital; 4e, 6 à domicile; 5e, 9 à domicile et 1 à l'hôpital; 6e, 12 à domicile; 7e, 5 à domicile; 8e, 13 à domicile et 10 aux hôpitaux; 9e, 3 à domicile et 10 aux hôpitaux; 10e, 7 à domicile et 10 aux hôpitaux; 11e, 2 à domicile; 12e, 11 à domicile, 6 à la Salpétrière, 11 à la Pitié, 3 à l'hôpital Cochin et 2 au Val-de-Grâce. C'est donc 60 décédés aux hôpitaux et 78 à domicile.

Aujourd'hui paraîtra le dernier pamphlet du citoyen Bernard, relatif aux élections, ayant pour titre : TOUS OU AUCUN.

Dépôt à la Propagande démocratique et sociale, rue des Bons-Enfants, 1.

— Le citoyen Charles Woinez vient de faire paraître le *Réveil de l'Armée*, hymne musical que nous invitons les républicains des départements à se procurer. — Prix : 10 c., paroles et musique.

S'adresser au bureau de la Propagande démocratique et sociale, rue des Bons-Enfants, 1, et chez l'auteur, rue Charlot, 20.

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 mai sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne, à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

PETITE CORRESPONDANCE.

Draguignan.—M. G.—Reçu les 47. — Nous allons suivre vos indic. — Affect. compl.

Alger.—M. M.—Reçu les 100.—Nous all. vérif. le compte et penser à M. L.

Bourse du 9 mai 1849.

On signale une émeute terrible à Dresde; un combat acharné a eu lieu entre les troupes et le peuple, et celui-ci a eu l'avantage. Il est maître des faubourgs, et on se bat encore.

Il circule une nouvelle télégraphique qui dit que le général Oudinot espère rentrer dans Rome avant les Napolitains.

Les fonds publics sont impressionnés de toutes ces nouvelles.

La rente ouvre en baisse à 89, tombe à 88.60, pour suivre l'impulsion d'hier, et finit beaucoup mieux à 89.20 fin courant, et 88.90 au comptant. C'est une hausse de 20 c. sur l'ouverture, mais en réalité on baisse de 55 c. sur la bourse précédente, qui était à 89.75.

La Banque de France ouvre comme hier, à 2 400 et finit à 2 390 fr., en perdant 10 fr.

Le 3 0/0, laissé hier à 57.60, commence à 57.10, descend à 56.65, pour remonter à 57.20. Il gagne aujourd'hui 10 c.; mais il en perd 40 sur le marché du mardi.

Le chemin de fer d'Orléans, qui était à 845, tombe à 841. 25; c'est une baisse de 4 fr.

Marseille se maintient à 213 fr. 75 c., ainsi que le Nord, qui flotte entre 450 et 451.25, dernier cours.

Le marché, fort ébranlé au début, offre une tenue excessivement remarquable. La baisse semble impossible.

Les mines de la Loire font 300 fr., et le zinc de la Vieille-Montagne est à 2 900 fr.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	57 65	57 25	56 65	57 20
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	89 50	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0	89 45	89 25	88 60	89 20

9 mai. AU COMPTANT.—COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	57 »» »»	4 Canaux avec prime	1065 »»
—Empr. 1847-1848	»» »» »»	Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	88 90 »»	Caisse hypothécaire	135 »»
4 1/2 0/0 du 22 mars	»» »» »»	Emprunt d'Haïti	210 »»
3 0/0 j. du 22 sept.	»» »» »»	Espagne, dette active	»» »»
Act. de la Banque	2390 »» »»	— dette passive	»» »»
R. de Naples, j. juil.		— 3 0/0 1841	33 75
Réc. Rothschild	86 90	Emp. port. 5 0/0	»» »»
3 0/0 de l'Etat rom.	76 »»	— — 3 0/0	»» »»
5 0/0 belge 1840	91 »»	2 1/2 hollandais	»» »»
— — 1842	91 »»	Zinc V.-Montagne	2900 »»
— 4 1/2	»» 75	H. de la Gr.-Combe	»»» »»
— Banque (1835)	»» »»	Emp. du Piémont	»»» »»
Oblig. de la Ville	1200 »»	Lots d'Autriche	»»» »»

CHEMINS DE FER.—CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	425 »»	420 »»	Orléans à Bord.	407 50	407 50
Versailles, r. d.	202 50	200 »»	Du Nord	452 50	451 25
— r. g.	170 »»	170 »»	De Paris à Str.	375 »»	373 75
Paris à Orléans	845 »»	841 »»	Tours à Nantes	321 25	320 »»
Paris à Rouen	572 50	572 50	Paris à Lyon	»»» »»	»»» »»
Rouen au Havre	290 »»	285 »»	Mont. à Troyes	130 »»	130 »»
Avig. à Marseil.	213 75	213 75	Dieppe à Féc.	17[illegible] 50	»»» »»
Strasb. à Bâle	105 »»	105 »»	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	360 »»	360 »»	Bord. à la Teste	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boul.	»»» »»	»»» »»			

L'un des gérants : G. TANDON.

Spectacles du 10 mai.

THEATRE DE LA NATION.—La Favorite.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Adrienne Lecouvreur.

OPERA-COMIQUE.—Les Monténégrins. Adolphe et Clara.

ODÉON.—La Famille.

THEATRE-HISTORIQUE.—Jeunesse des Mousquetaires.

GYMNASE.—Eléazar Chalamel, Une Femme, Coiffeur.

VAUDEVILLE.—2e n°, Prétendants, J'attends un omnib.

THEATRE MONTANSIER.—La Belle Cauchoise.

VARIETES.—Les Beautés, Jobin, la Paire, le Chevalier.

GAITE.—Marceau, les Orphelins.

AMBIGU-COMIQUE.—La Part du roi, Drame de famille.

THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—Murat.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 128. ÉDITION DU MATIN. Vendredi 11 Mai 1849.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS. Trois mois. . . . . 6 f. Six mois. . . . . 11 f. Un an. . . . . 21 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

DÉPARTEMENTS. Trois mois. . . . . 9 f. Six mois. . . . . 17 f. Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 10 MAI.

Liste, par ordre alphabétique, des candidats à l'Assemblée législative, votée par le comité démocratique-socialiste des élections.

1 BAC (Théodore).
2 BOICHOT (Jean-Baptiste), sergent-major des carabiniers au 7e léger.
3 CABET.
4 CHARASSIN (Frédéric), homme de lettres.
5 CONSIDERANT (Victor).
6 D'ALTON-SHÉE.
7 DEMAY, lieutenant de chasseurs à pied.
8 GENILLER, professeur de mathématiques.
9 GREPPO.
10 HERVÉ, rédacteur de la *République*.
11 HIZAY, ouvrier mécanicien.
12 LAGRANGE.
13 LAMENNAIS.
14 LANGLOIS, rédacteur du *Peuple*.
15 LEBON (Napoléon).
16 LEDRU-ROLLIN.
17 LEROUX (Pierre).
18 MADIER DE MONTJAU aîné, avocat.
19 MALLARMET, ouvrier en bronze.
20 MONTAGNE, ouvrier tailleur de limes.
21 PERDIGUIER (Agricol).
22 PROUDHON.
23 PYAT (Félix).
24 RATTIER (Edmond), sergent au 48e de ligne.
25 RIBEYROLLES.
26 SAVARY, ouvrier employé au gaz.
27 THORÉ.
28 VIDAL (François), publiciste.

Le dernier numéro de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE a été saisi aujourd'hui dans nos bureaux, à la poste et sur la voie publique.

La Patrie nous apprend ce soir que le PEUPLE et la RÉVOLUTION DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE ont été également saisis.

Le commissaire de police nous a fait savoir que nous étions saisis pour l'article dans lequel nous invitons l'Assemblée nationale à prévenir la guerre civile en mettant en accusation le président de la République et ses ministres.

Assemblée Nationale.

UNE CRISE IMMINENTE.

Un gouvernement peut-il subsister longtemps, lorsqu'étant composé de deux Pouvoirs, ces deux Pouvoirs sont constamment en lutte, et que le Pouvoir inférieur désobéit au Pouvoir supérieur; et surtout lorsque la pensée, plus ou moins occulte du Pouvoir inférieur, est de détruire la forme même du gouvernement?

Voilà la question qu'il devient nécessaire de poser quatre mois après l'élection du Président de la République!

Notre forme de gouvernement est la République. De quelles personnes se compose cependant le Pouvoir exécutif?

D'un président qui ne s'est nullement appliqué à effacer les antécédents fâcheux; qui dissimule mal, ou du moins dont les amis ne dissimulent point du tout la prétention à nous ne savons quel titre impérial, rêve ridicule d'un amour-propre insensé;

D'un conseil de ministres où nul n'est républicain sincère, où chacun verrait avec joie le retour de la monarchie.

Il suffit de nommer trois de ces ministres pour caractériser leur marche tortueuse et embarrassée:

M. de Falloux, légitimiste et catholique exalté sur qui doit retomber en grande partie la responsabilité de l'exécrable guerre civile de juin, dans laquelle la République a failli périr;

M. Léon Faucher, esprit étroit et vaniteux qui, par ses antécédents scientifiques et économiques, est forcément opposé à toute mesure nouvelle, qui faisant sortir le pays des vieilles ornières, inaugurerait l'application d'idées organisatrices et bienfaisantes;

Et enfin M. Odilon Barrot! Oh, celui-là est un honnête homme, dit-on. Oui, nous le voulons bien; mais qu'a fait M. Barrot depuis plus de dix ans? il n'a été que l'instrument aveugle de l'ambition brouillonne de M. Thiers, et c'est M. Thiers qui réellement récitait par la bouche de M. Barrot les discours des fameux banquets sous lesquels a trébuché la monarchie de Louis-Philippe. Or, si M. Barrot est honnête homme, M. Thiers, à qui M. Barrot, sans qu'il le sache, appartient et qui le dirige, M. Thiers est-il honnête homme, ou tout au moins est-il républicain? Non, M. Thiers n'est pas républicain, et qui M. Thiers aspire au retour de la monarchie... et c'est M. Thiers qui dirige réellement le cabinet.

La lutte entre les deux pouvoirs ne résulte-t-elle pas forcément de cette composition du personnel du pouvoir exécutif?

Aussi, qu'avons-nous vu à la séance de ce jour, la constatation de deux refus formels d'obéissance de la part du Pouvoir exécutif vis-à-vis du Pouvoir souverain de l'Assemblée.

Hier le président de l'Assemblée, M. Marrast, ayant conçu, nous ne savons pour quelles raisons, des craintes pour la sûreté de la représentation nationale, avait requis l'assistance de deux bataillons d'infanterie. Un décret du 11 mai 1848 donne au Président de l'Assemblée le pouvoir de faire cette réquisition *directement*, et ordonne aux commandants de toute troupe de lui obéir.

Un bataillon seul a été envoyé par le général Forêt, un des commandants de l'état-major, et il s'est refusé d'envoyer le second sous prétexte que le général Changarnier, un des membres les plus influents du Pouvoir exécutif, et qui n'est pas plus républicain que les autres; sous prétexte, disons-nous, que M. Changarnier lui avait ordonné de ne pas obtempérer aux ordres du Président de l'Assemblée, avant d'en avoir référé à lui-même.

Qu'était-ce que cet ordre, sinon une désobéissance formelle à la loi du 11 mai? Aussi, dans un juste mouvement d'indignation, M. Victor Considerant a-t-il demandé la mise en accusation du général Changarnier et a-t-il été vigoureusement soutenu par M. Dain.

Par son vote, l'Assemblée a fait justice de cette insolente désobéissance à la loi, commise par un des plus hauts fonctionnaires de l'Etat, mais le fait n'en constitue-t-il pas moins un conflit entre les deux Pouvoirs?

Et quant à l'affaire d'Italie, n'est-ce pas là aussi une infraction par le Pouvoir exécutif aux ordres donnés par l'Assemblée sur la conduite de cette expédition.

La proclamation du général Oudinot à ses soldats, qui a été lue à l'Assemblée, se trouve entièrement d'accord avec les instructions données par le ministre et avec les dépêches lues dernièrement à la tribune, c'est-à-dire qu'elles montrent clairement que l'intention du Pouvoir exécutif a été de détruire la République romaine, malgré le vote formel de la représentation nationale.

Le ministère se refusait à lire les dépêches qu'il avait reçues; l'Assemblée l'a forcé à en donner lecture, et le rapport du général Oudinot a prouvé une fois de plus avec quelle légèreté, avec quelle impéritie a été conduite cette expédition.

La discussion entamée aujourd'hui sur ce dernier sujet a été remise à demain, d'après les instances du ministère, qui a prétendu qu'il n'avait pas encore toutes les pièces nécessaires pour soutenir cette discussion, mais qui en réalité n'a d'autre but que de gagner du temps et d'arriver, par ces atermoiements, au jour des élections qui, suivant lui, doit débarrasser le Président et ses ministres des républicains de l'Assemblée, et doter la France d'une chambre toute nouvelle, avec laquelle il sera permis de courir toutes sortes d'aventures monarchiques aux dépens du pays et au grand contentement des Cosaques, qui n'attendent que le moment où les réactionnaires les appelleront en France.

M. Baune a déposé aujourd'hui sur le bureau de l'Assemblée nationale des pétitions qui demandent la mise en accusation du président, de la République et de ses ministres, pour violation de la Constitution. Elles étaient déjà couvertes de sept mille signatures. Nous invitons toute la presse républicaine à faciliter la signature de pareilles pétitions.

Second 29 janvier.

M. Léon Faucher a encore bien mérité aujourd'hui! Ce matin les postes du ministère de l'intérieur ont été triplés, et une partie de la garnison de Paris consignée. Mais les attentions de notre bilieux ministre s'étendent plus loin, et Paris étant déjà édifié sur ses actes provocateurs, il lui a fallu jeter l'alarme à Saint-Germain et à Versailles. Un de nos amis arrive de Versailles où le beau temps l'avait poussé par hasard, et voici ce qu'il y a vu.

Tous les habitants de la ville sont sur leurs portes, les femmes en groupes inquiets et les hommes en habit de garde nationale. Et pourquoi, grand Dieu?

Dès le matin, une proclamation signée Faucher, et contresignée Arrighi de Padoue, fut collée sur les murs de Versailles, qui était dans son calme ordinaire. Cette feuille ministérielle commence par ces grands mots (c'est M. Faucher qui parle au préfet): *Rassurez la population. Les nouvelles que l'on avait répandues sur la lutte engagée devant Rome sont inexactes*. Puis, à l'appui de l'*inexactitude* des nouvelles, suit la dépêche du général Oudinot, datée de Paolo, le 4 mai, qui annonce 159 blessés, partis pour Bastia sur le *Sane*, et 600 prisonniers expédiés à Toulon. — C'est étonnant, comme cette dépêche contredit les nouvelles répandues sur la lutte! Mais passons aux faits.

A 11 heures, une dépêche télégraphique ordonne le départ immédiat pour Paris de toutes les troupes cantonées à Versailles. Et alors voilà toute la ville en émoi, le boute-selle sonne, le tambour bat, la garde nationale est convoquée pour relever les postes des troupes qui vont marcher sur la capitale; des cartouches sont distribuées aux gardes nationaux, qui se préparent aux nouvelles les plus alarmantes, et qui sont aux aguets au débarcadère du chemin de fer pour savoir ce qui se fait à Paris.

A midi, le 2e régiment de cuirassiers quitte ses quartiers et prend la route de Paris; un régiment de dragons le suit, puis une batterie d'artillerie, et le chemin de fer de la rive gauche emporte, par un train spécial, le 62e de ligne. Toutes les populations entre Versailles et Paris ont été mises en émoi par le passage de ces troupes.

Et demain le *Moniteur* apprendra à la France que le ministre Faucher a *sauvé* encore une fois le pays. — Mais non, Versailles sait déjà à quoi s'en tenir, et, comme Paris, il voit clair dans toutes ces menées jésuitiques et bilieuses.

La même dépêche télégraphique du gouvernement a été envoyée à Rouen, à Elbeuf, et sans doute dans toutes les principales villes de France.

Nous apprenons ce soir qu'il est arrivé aujourd'hui par le chemin de fer de nombreux régiments appelés par le télégraphe. On évalue à 20 000 hommes les renforts apportés ainsi à la garnison de Paris. Le départ subit de ces troupes a dû jeter l'alarme dans la province, et c'est cette alarme même qu'on voulait produire à la veille des élections. Les électeurs des départements doivent croire Paris à feu et à sang. Ils voteront sous l'influence de la terreur; il sera sans doute trop tard quand ils s'apercevront qu'ils ont été joués.

Nous avions prédit cette manœuvre il y a déjà quinze jours.

Les hommes qui aujourd'hui, sous prétexte du respect dû au principe de la discipline, ne veulent pas que le président d'une assemblée souveraine requière, conformément à la loi, la force armée quand il le juge nécessaire, ces mêmes hommes ont institué un commandant de la force publique, dans la 1re division militaire, qui dicte ses ordres sans prendre conseil de son supérieur, le ministre de la guerre, et qui même ne lui en doit compte que vingt-quatre heures après les avoir donnés!

On assure que le général Changarnier a mis à l'ordre du jour de l'armée la lettre de M. Napoléon-Louis Bonaparte au général Oudinot, et qu'il y a ajouté un commentaire digne du texte. Nous serons probablement demain en mesure de publier cet ordre du jour.

Nicolas aux Habitants de Paris.

Parisiens!

Ne vous étonnez pas si j'ai concentré mon armée sur les frontières de France, et si j'envahis votre territoire sans aucune déclaration de guerre préalable. La complication des affaires européennes exigeait mon intervention, et je viens à Paris dans l'intérêt de *ma légitime influence*. Vous trouverez étrange peut-être que j'entre chez vous à l'improviste, mais apparemment je n'étais pas tenu de demander l'avis de votre République. La République fondée en février n'est pas un gouvernement, mais bien un scandale, et quant à moi, *je ne l'ai jamais reconnue*. Une *poignée d'anarchistes* a fait violence à votre nation, vous avez été surpris, mais au fond du cœur vous regrettez le roi Louis-Philippe, Louis-Philippe, le représentant de la sage liberté, lui qui avait juré la charte de 1830, et qui vous avait donné une amnistie à l'occasion du mariage de son fils. La République ne peut pas tenir, vous le savez bien; mais il serait à craindre que l'empereur de la Chine ne voulût rétablir parmi vous la monarchie absolue et le régime féodal. L'empereur de la Chine n'est pas encore en marche sur Paris, mais il pourrait y être; j'ai dû le devancer, afin que la chute inévitable de la République de février ne fût pas exploitée dans l'intérêt de l'absolutisme.

Nous nous attendons, moi et mes Cosaques, à être accueillis par vous comme les représentants de la véritable liberté. Nous venons, Français, pour vous délivrer de la tyrannie démagogique. A la vérité, vous ne nous avez pas appelés, mais nous montrons par cela même encore plus de zèle, et votre dette de reconnaissance s'en accroît. Il y a des hommes parmi vous qui nous désirent, ce sont les *honnêtes gens*, à qui nous devons rendre le courage. Ils ont, rue de Poitiers, leur quartier-général, et pour organes l'*Assemblée nationale*, le *Constitutionnel* et la *Patrie*. Plutôt les Russes que les rouges! telle est leur devise. Français, j'accours à leur voix, je serai votre libérateur et je ferai respecter parmi vous le *gouvernement qui aura l'assentiment de la majorité*. Ce gouvernement ne saurait être la république, attendu que je ne tiendrai compte que de l'opinion des honnêtes gens, et que les républicains rouges ne sont pas du nombre.

Si vous aviez l'ingratitude de me fermer les portes de la capitale, j'emploierais le canon, mais avec regret, je vous assure. *Je ne répondrais ni au premier ni au second coup*, je me contenterais de vous mitrailler tous au troisième. Je rendrais ainsi hommage à votre propre volonté; car vous ne voulez pas de la République de Février, vous aimeriez mieux mourir que de la supporter plus longtemps.

Je ne pourrais d'ailleurs considérer comme nationale de votre part la résistance que vous opposeriez à mes armes. Je sais de bonne source que Paris ne renferme pas seulement des Parisiens, mais des Normands, des Champenois, des Lorrains, des Alsaciens, des Provençaux, en un mot une foule de bandits cosmopolites qui n'ont aucun intérêt à se mêler de vos affaires, et qui accourent altérés de carnage partout où ils espèrent une occasion de désordre.

Allons, Parisiens, qu'on accueille mes Cosaques ainsi que des frères; mettez en prison les membres de votre Assemblée nationale, proclamez Louis-Philippe, et ouvrez-moi les portes de Paris, ou je vous fusille, je vous mitraille, je vous bombarde, je vous incendie jusqu'à extinction. *L'honneur de mon drapeau est engagé*, je ne souffrirai pas qu'on y porte atteinte.

Vive la liberté! NICOLAS,
Empereur de toutes les Russies.

Il circule dans Paris, depuis quelques jours, une prophétie fort peu rassurante pour l'avenir; elle contient des vers tels que ceux-ci:

Sellez vos noirs coursiers, aux narines ouvertes,
Aux yeux étincelants!
Aspirant vers le sud des parfums d'herbes vertes,
Apportés par les vents.

En voici encore d'autres, qui ne sont pas plus gais:

Hourrah! Cosaques de l'Ukraine,
Hourrah! hourrah! Paris, Paris!
Vos chevaux boiront dans la Seine
Et paîtront sur ses bords fleuris.

On lit dans la *Presse*:

Ce matin le *Moniteur* aurait dû annoncer la retraite du cabinet.

Toute considération, de quelque nature qu'elle fût, devait fléchir et s'effacer devant le vote de lundi soir, car jamais blâme plus formel ne fut infligé à un ministre par une majorité plus considérable. — 87 voix de majorité!

Le principe essentiellement conservateur des majorités est incontestablement violé. Toute majorité violée est grosse d'une catastrophe.

Enlevez à la majorité sa souveraineté, que reste-t-il? — La souveraineté du but, c'est-à-dire la souveraineté que Barbès a proclamée à Bourges, et que la haute cour a condamnée.

Nous ne sommes plus, depuis hier, gouvernés que par la souveraineté du but. Oh! nous le savions bien, il n'y a rien de plus révolutionnaire que l'incapacité qui se cache sous les dehors d'une fausse fermeté.

Nous lisons dans le *Siècle*:

Le conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui, et il a été décidé qu'une armée d'observation allait être formée sur la frontière du Rhin pour être prête à toutes les éventualités qui pourraient surgir par suite de l'état de l'Allemagne.

Nous avons appris hier matin qu'il venait d'être question, dans le conseil des ministres, de faire cette démonstration militaire sur le Rhin; mais on nous a assuré qu'il n'a été rien décidé à ce sujet, et que cette proposition n'avait été présentée que comme une *tactique de diversion* pour le moral de l'armée et pour les préoccupations douloureuses des événements de Rome.

Si un corps d'armée se forme sur le Rhin, il ne faudra voir dans ce fait qu'un vain simulacre de

prévoyance patriotique, une fausse manœuvre de plus ayant pour but de dépister les esprits et de leur cacher notre entente cordiale avec les *sauveurs de l'ordre européen.*

Lettre d'un soldat.

M. Odilon Barrot s'est permis de soutenir ce soir à la tribune que le gouvernement n'avait reçu aucun document sur les pertes éprouvées par le corps expéditionnaire. Le gouvernement serait donc moins bien informé que les familles des soldats qui reçoivent des nouvelles de leurs fils. Nous ne doutons pas que depuis hier le gouvernement n'ait entre ses mains beaucoup de dépêches qu'il n'a pas lues à la tribune.

Vocii une lettre d'un soldat de ligne arrivée aujourd'hui à Paris :

Au camp de Castelguado, le 2 mai 1849.

Ma bonne mère,

Comme je te l'écrivais de Marseille, nous nous sommes embarqués pour l'Italie. La traversée a été bonne, et nous sommes arrivés à Civita-Vecchia le 26 avril.

D'abord on a voulu nous refuser l'entrée du port ; mais enfin nous sommes entrés sans coup férir. De là nous nous sommes dirigés sur Rome où notre général pensait entrer l'arme au bras.

Mais, ma pauvre mère, il en a été bien autrement. Rendons grâce au ciel ; car, de cette grave affaire, je suis sorti sain et sauf.

Rien ne pourrait rendre l'horreur de cette scène, où nous avons été hachés, non pas avec des armes blanches, mais avec de la mitraille.

Figures-toi des bouches à feu nous envoyant sur chaque bataillon des volées de mitraille, et quand la mitraille ne nous crachait pas au visage, c'était la mousqueterie.

Tout cela n'aurait rien été si nous étions arrivés à un résultat. Mais rien. Les Français ont été obligés de se replier sur leur camp, en passant sous toute la mitraille des forts de Rome.

Le général en chef a envoyé mon bataillon au pas gymnastique et à la baïonnette contre le fort Saint-Ange. Nous recevons à brûle-pourpoint un feu de peloton. Nous l'essuyons avec fermeté. Nous recontinuons la charge. Une décharge de mitraille balaie nos rangs. Nous recontinuons, et nous voyons que l'on nous envoyait prendre à la baïonnette une forteresse.

Nous nous sommes repliés. On nous a encore fait marcher en avant ; le devoir voulait que nous obéissions ; mais nous voyions que c'était à la boucherie que nous allions.

Notre colonel a échappé je ne sais comment. Quant au commandant Paër, c'est le plus grand des miracles qu'il n'ait pas été touché, les balles, la mitraille, les boulets pleuvaient autour de lui.

Je voudrais bien te donner de plus amples détails, mais je n'ai pas le temps. Voilà à peu près nos pertes : le régiment, 10 officiers tués ou blessés, 150 hommes tués ou blessés ; le 20e de ligne a 21 officiers tués ou blessés, 200 hommes hors de combat, deux compagnies, un chef de bataillon brave comme son épée, un adjudant-major perdus. On ne sait où ils sont ; enfin 50 à 60 officiers, et 7 à 800 hommes tués ou blessés (ou prisonniers).

Nous sommes maintenant à quatre lieues de Rome. Nous sommes d'avoir une alerte, et probablement ce sera longtemps comme cela. L'on doit joliment crier en France contre cette expédition !

Adieu ; je me porte très bien et n'ai encore vu de ce beau ciel d'Italie tant vanté que des habitants malheureux et des champs incultes.

Embrasse toute la famille pour moi. Un de ces soirs, au bivouac, je te donnerai quelques épisodes de ce drame sanglant.

Quel spectacle !

La République romaine, présidée par un Bonaparte ! égorgée par la République française, présidée par un Bonaparte !

La restauration sacerdotale préparée à Rome par l'abbé de Falloux, frère du ministre qui à Paris prépare...

L'avenir dira bientôt ce que M. de Falloux, le ministre *blanc* de la République, prépare en ce moment. (*Liberté*.)

La lettre de M. Louis Bonaparte n'est pas un fait isolé ; elle se rattache à tout un système. Si quelques esprits indécis croient que le défi porté par cette lettre à l'Assemblée nationale est un jeu d'enfants, ils s'abusent étrangement.

Mardi matin, les commandants des divers corps composant la garnison de Paris ont été convoqués par M. Changarnier. Là on a discuté la question de savoir jusqu'à quel point on pourrait compter sur l'armée. Il est bien entendu que l'hypothèse dans laquelle on se plaçait était celle d'une attaque socialiste. Malgré l'optimisme qui règne ordinairement dans ces conciliabules, il paraît que les renseignements donnés à M. Changarnier ont été peu rassurants. On aurait conclu que la garde nationale ellemême était désormais plus sûre que la ligne.

Si telle est l'opinion de M. Changarnier, il se trompe ; la garde nationale et l'armée sont également décidées à défendre la République et la Constitution contre toutes les attaques de l'Elysée ou d'ailleurs.

L'adresse suivante au peuple romain a été votée à l'unanimité par le comité électorale de la Seine-Inférieure, résidant à Paris :

AU PEUPLE ROMAIN

Les démocrates français.

Frères,

Les ennemis de la liberté sur tous les points de l'Europe relèvent une tête menaçante : de tous côtés les despotes rassemblent leurs soldats pour écraser la démocratie ; dans ce concert des ennemis naturels du progrès social le ministère qui pèse sur la France a réclamé une place pour notre République.

Frères, quelques traîtres ne peuvent déshonorer une grande, une généreuse nation, et nous en sommes surs, jamais vous ne confondrez notre République avec les hommes qui sont au pouvoir. Nos sympathies sont avec vous, et par patriotisme, nous faisons des vœux pour que nos soldats comprennent bien que la véritable gloire est de refuser le combat fratricide dans lequel les séides de tous les despotismes veulent les engager.

Confiance, frères, confiance et courage, la France républicaine, quoi qu'on fasse, est toujours debout, et avant peu, vous tendant une main amie, elle réparera, soyez-en surs, les crimes de la France monarchique.

Frères, vous avez encore de cruelles épreuves à subir, mais un peuple est d'autant plus digne de la liberté qu'il a plus souffert ; comme le Christ, le peuple doit aussi porter sa croix ; la République française, votre sœur, vous regarde les larmes aux yeux, l'espérance au cœur ; courage, donc, et que nos soldats en lisant sur votre noble drapeau cette devise inscrite sur le nôtre : « Liberté, Egalité, Fraternité, » se disent : ce ne sont pas là les ennemis que la patrie nous ordonne de combattre.

Honte ! trois fois honte aux despotes de tous pays ! Hurra pour la solidarité des peuples ! Vive la République universelle ! Vive, enfin, la RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE !...

Le citoyen Ducoux, candidat de l'Association démocratique des Amis de la Constitution, vient de se désister en faveur du citoyen Boichot, sergent-major au 7e léger, et l'un des candidats du comité démocratique et socialiste. Nous félicitons cordialement le citoyen Ducoux de cette nouvelle preuve de désintéressement et de patriotisme ; que tous les démocrates suivent cet exemple, et la République n'aura pas besoin de lutter pour vaincre ses ennemis.

Voici la lettre adressée par le citoyen Ducoux au président de l'Association des Amis de la Constitution :

Paris, 8 mai 1849.

Citoyen président,

J'ai appris hier que l'Association démocratique des Amis de la Constitution m'avait fait l'insigne honneur de me comprendre au nombre des candidats pour l'Assemblée législative. J'apprends aujourd'hui que la candidature du citoyen Boichot, sergent-major au 7e léger, n'a échoué qu'à peu de voix de minorité. Les persécutions qui viennent d'atteindre ce sous-officier, et le système de compression adopté par le gouvernement à l'égard de l'armée, exigent une prompte et solennelle protestation. Le citoyen Boichot doit être l'élu de tous les démocrates ; je me désiste en sa faveur.

Veuillez agréer et faire agréer par tous les amis de la Constitution mes remerciements bien sincères. Le souvenir de votre bienveillante confiance me restera comme une récompense plus que suffisante des faibles services que j'ai pu rendre à la cause de la liberté, et quelles que soient les épreuves que l'avenir nous destine, comptez toujours sur moi quand il s'agira de combattre pour la République.

Salut et fraternité. DUCOUX,
Représentant du Peuple.

Ce qu'on sait maintenant des élections de l'armée est de bon augure.

On nous assure que dans un seul régiment, près de Paris, section de la Haute-Vienne, le citoyen Théodore Bac a obtenu 90 voix sur 92 votants.

Dans le même régiment, et, dans la section du département du Lot, neuf électeurs sur dix auraient voté pour la liste des candidats démocrates socialistes.

Le général Oudinot et la République romaine.

Toute l'expédition de Rome, depuis son premier acte à l'Assemblée constituante jusqu'à l'assaut de Rome, a été de la part du gouvernement français et de celle de ses agents une série d'hypocrisies et de trahisons. Les ministres ont menti à l'Assemblée ; Oudinot a menti aux Romains ; il a indignement trompé ses soldats, qui sans cela eussent évidemment refusé de se battre. Cela résulte des renseignements qui nous arrivent de toutes parts. Nous avons aujourd'hui des correspondances de Rome, 1er mai, qui donnent les détails les plus circonstanciés sur le combat, sur ce qui l'a précédé, et sur ce qui l'a suivi.

Si l'armée française est arrivée seule devant Rome, ce n'est pas la faute du gouvernement français, l'armée napolitaine avait eu l'ordre d'arriver immédiatement après ; quant aux troupes autrichiennes, elles ne devaient survenir qu'un jour ou deux après la victoire des Français. Les Autrichiens devaient, en attendant la prise de Rome, s'emparer de Malghera sur les Vénitiens ; mais les Vénitiens se sont mieux défendus qu'on ne s'y attendait, et les troupes autrichiennes, qui étaient déjà venues camper sur le Pô pour entrer dans Ferrare, se sont retirées précipitamment le 2 mai, pour se porter vers le nord, et l'entrée en Romagne a été retardée.

Rome, comme nous l'avons dit, a été attaquée le 30. L'assaut a été donné sur trois points, à la porte Cavalleggieri, à San-Pancrazio et au Monte-Marzio. La bataille commença à dix heures du matin, dura jusqu'à 5 heures du soir, moment où les Français jugèrent à propos de battre en retraite.

Dès la veille, le triumvirat, distinguant entre les Français et leur gouvernement, avait mis tous les citoyens de notre nation sous la sauvegarde de la République ; une commission des barricades avait été formée de trois représentants du peuple, chargée de correspondre avec leurs collègues qui se trouvaient également à la tête des barricades.

On avait pris les voitures des cardinaux pour en faire des barricades, mais la foule, à qui ces meubles rappelaient des souvenirs de servitude, en brûla une partie. L'enthousiasme était indicible ; les femmes de tout rang faisaient des cartouches ; les Trastevérins aiguisaient leurs couteaux. Le quartier du Trastevère se faisait surtout remarquer par son ardeur, et ce fait répond suffisamment à cette calomnie que ce ne sont pas les Romains qui se sont battus.

La bataille a eu lieu sous les murs de Rome, et non pas dans la ville, comme on l'avait dit. Les troupes d'Oudinot ont perdu quatre canons ; dix officiers ont été pris, dont un colonel. Celui-ci a été trouvé porteur d'un plan de la guerre. Les prisonniers tombés entre les mains des Romains sont au nombre de 452. Un correspondant qui les a visités dit que ce sont pour la plupart des jeunes gens. *Tous sont furieux contre leurs chefs qui les ont trompés. Dans le dernier ordre du jour on leur assurait que les Napolitains étaient dans Rome, et qu'on les mettait sauver la grande ville et défendre la liberté.*

Beaucoup demandent, ajoute-t-on, à se laver du crime qu'on leur a fait commettre contre la République romaine, et à combattre à côté des Romains contre Naples et l'Autriche. D'autres n'ont pas attendus à être prisonniers pour prendre cette résolution. Plusieurs officiers et un assez grand nombre de soldats, indignés des perfidies d'Oudinot, se sont retirés à Rome.

Le général Oudinot avait pris si peu de précautions pour épargner l'effusion du sang français, qu'il lui a fallu demander des chirurgiens aux Romains. Ceux-ci se sont empressés de lui en envoyer six. Ils se sont empressés aussi de recueillir les blessés français qu'Oudinot avait abandonnés sur le champ de bataille, et ils les soignent comme les leurs.

Un bataillon de Lombards, un bataillon d'habitants de Viterbe, sont venus partager le péril de leurs frères de Rome. Les Romains, disent les correspondances, se sont battus comme des lions ; il y avait, parmi les combattants, des enfants, des vieillards, et surtout un grand nombre de femmes de tout âge et de toutes conditions. Les correspondances évaluent à 60 000 ceux qui ont pris ou peuvent prendre les armes dans la ville. Garibaldi, qui était au premier rang, reçut, dans le combat, une balle au côté droit ; il en fit l'extraction lui-même, remonta à cheval et reprit son rang.

Les correspondances évaluent à 100 le nombre des Romains blessés et à 20 celui des morts ; un petit nombre de Romains auraient été faits prisonniers. La légion de l'université s'est courageusement battue. L'attaque fut très chaude surtout dans le jardin du pape ; beaucoup de dames y figuraient.

Des correspondances du 1er mai après-midi rapportent qu'un parlementaire a été envoyé le lendemain aux Romains ; les Français offraient d'entrer sans armes. Mais Oudinot avait déjà menti tant de fois que les habitants n'ont pas cru pouvoir se fier à lui : ses propositions ont été repoussées.

Trois espions ont été fusillés à Rome sur la place du Peuple. Les correspondances s'accordent à dire qu'il aurait été facile aux Romains de détruire le corps français, mais qu'ils s'en sont bien gardés, espérant toujours que la France ne persévérera pas lorsque les faits seront connus.

On s'attendait à Rome à voir le corps de troupes françaises revenir en compagnie des 6 000 Napolitains envoyés par le roi bombardeur.

L'Assemblée nationale a publié le 1er mai la proclamation suivante :

Vous avez ratifié par votre sang notre décret de résistance. En combattant hier l'armée française, vous avez bien mérité de la patrie. Les tombes de ceux qui ont succombé sont les autels de notre foi républicaine,

Mais nos ennemis ne sont pas éloignés. Aujourd'hui, demain peut-être, ils recommenceront l'assaut. Demain nous serons ce que nous avons été hier. Si les ennemis sont plus nombreux, notre courage, notre constance croîtront en proportion.

Nos frères des provinces accourent déjà pour partager avec nous la gloire et les dangers. Les Viterbois sont déjà au milieu de nous.

Persévérance ! persévérance ! Vous défendez à Rome la cause républicaine dans le monde !

Le *Moniteur* publiait hier une dépêche télégraphique d'après laquelle les Autrichiens seraient entrés à Lucques le 5. Les journaux du 4 au soir n'annonçent en aucune façon l'arrivée prochaine des Autrichiens. Comment, si le fait était exact, n'aurait-on pas prévenu les populations de cette arrivée des bons amis de Léopold ?

Les journaux de Florence rapportent, du reste, qu'il avait été question, en effet, d'ouvrir à travers la Toscane un passage aux Autrichiens pour pénétrer dans les Etats romains ; mais on espérait que l'intervention des consuls écarterait ce malheur de la Toscane.

La lettre suivante, du général Avezzana, ministre de la guerre du gouvernement romain, est arrivée ce matin à Paris.

Rome, nuit du 1er mai 1849.

Hier soir, vers 4 heures un quart, un corps ennemi semblait menacer Ponte-Molle.

A 5 heures le combat avait cessé, et dans la soirée on n'entendait plus que quelques coups de fusil et de canon. Les Français ont été repoussés sur tous les points.

Nous avons eu 54 morts et blessés, dont 4 officiers. Le corps de l'émigration lombarde, commandé par Arcioni, s'est laissé entraîner trop avant par son ardeur. Il a perdu une vingtaine de prisonniers,

Les Français ont perdu pour le moins 600 hommes, outre 250 prisonniers. Bien entendu, ces derniers sont traités avec la plus grande humanité, et on laisse à leurs compatriotes la liberté de les visiter. En général les officiers et le plus grand nombre des soldats sont indignés d'avoir été trompés.

Ils s'étaient embarqués à Marseille avec la promesse de délivrer l'Italie des Croates autrichiens. Plusieurs parmi eux se sont offerts de combattre dans nos rangs contre les Autrichiens.

Le dommage le plus sensible supporté par les Français a été à l'assaut du bastion le plus avancé près du Vatican. Arrivés au pied des murs, ils ont été accueillis par le feu de deux obusiers dont ils ne connaissaient pas l'existence. Nos tirailleurs les ont fortement endommagés.

Les forces déployées par les Français, dans la journée d'hier, ne dépassaient guère quatre mille hommes de toute arme. Le canon a tiré depuis neuf heures du matin jusqu'au soir. La grande corniche de Saint-Pierre a été continuellement travaillée par des boulets de 8, et le terrain sous-jacent est couvert de débris.

On a recueilli et exposé au Quirinal deux boulets avec cette inscription : AFFRANCHISSEMENT DE L'ITALIE ! HOMMAGE DES PAPISTES FRANÇAIS À L'ÉGLISE DE SAINT-PIERRE.

La témérité de jeter six mille hommes sur une plage habitée par trois millions, et d'assaillir une ville de 160 mille habitants, ne saurait être expliquée que par l'illusion continuelle dans laquelle Forbin Janson et ses pareils, dans l'intérêt de leur parti ont tenu le ministère français sur le caractère de notre révolution, sur les dispositions du peuple et sur le personnel de ses gouvernants actuels. L'armée française a cru faire une promenade, en se fiant sur la parole d'Odilon Barrot, qui traite *les républicains de factieux et les Romains de femmes.*

Voici dans son ensemble le bulletin publié hier au soir par le ministère de la guerre. (8 avril, 8 heures du soir.)

« Une partie de la division française a vigoureusement attaqué nos troupes vers dix heures du matin, sur deux points de la Porte-Saint-Pancrace et vers l'enceinte qui entoure le Vatican.

» Nos braves soldats républicains ont montré par leur conduite qu'ils sont de dignes fils de Brutus et des Scipion. Les Français ont été repoussés partout. » Un nouveau Brennus nous défie ; démentirez-vous » votre origine ? Cette terre a vu d'innombrables faits » du plus grand héroïsme. Peuple ! tu as été libre, » tu as été le maître du monde ; voudrais-tu accepter » les chaînes de l'esclavage !

Signé, le ministre Joseph AVEZZANA.

1er mai, 7 heures 1/2 du matin.

La division française est campée sur quatre points près de la ferme de la Brevetta, à environ 4 milles de la ville.

Midi. — Aucun mouvement. Que fera Oudinot, ayant ses troupes démoralisées, non par manque de courage, mais bien pour avoir compris à quel triste métier elles sont employées ? Se retirera-t-il à Civita-Vecchia pour y attendre de nouvelles instructions ? Voudra-t-il persister à donner l'assaut pour prendre une revanche de l'échec d'hier et pour s'emparer de Rome avant l'arrivée des Napolitains ? ou attendra-t-il ces derniers pour assaillir la ville de concert avec eux ?

Ce dernier parti est le plus impolitique et en même temps le plus déshonorant pour les armes françaises ; mais, depuis quelque temps, les chefs français ont si peu soin de l'honneur de leur nation, qu'il ne serait pas étonnant qu'ils prissent cette résolution. En tous cas, le ministère, par une entreprise aussi absurde, a compromis la politique de la France vis-à-vis des peuples qui finiront par se fatiguer une bonne fois de la prédilection qu'ils sentent pour elle ; en hasardant sur des informations fallacieuses un corps d'armée aussi faible dans une invasion pareille, il a tout fait pour compromettre la réputation des armes françaises.

Ce que nous demandons à M. Oudinot, puisque la France n'a pas voulu se lier en alliance intime avec ses amis naturels, c'est qu'il nous laisse au moins les mains libres pour combattre le Bourbon et l'Autriche, lorsqu'ils nous attaqueront. Qu'il soit neutre, s'il ne veut pas être notre allié.

2 heures. — Suivant les rapports les plus précis, nous avons eu 150 hommes hors de combat, au lieu de 54, ainsi que je le disais plus haut. Les prisonniers faits aux troupes d'Oudinot montent à 541.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique.*)

Turin, 6 mai 1849.

L'Autriche, ne croyant pas que la paix puisse être bientôt signée avec la Sardaigne, veut, pour pouvoir attendre patiemment la fin de tout cela avec sécurité, d'autres places fortes. Alexandrie ne lui suffit plus. Il paraît qu'on lui avait promis quelques forts de Gênes, et que la *poignée de vils factieux* de cette ville ayant rendu au roi le service de lui conserver cette place forte intacte, Radetzki veut une compensation.

L'organe officiel, il est vrai, dément ce bruit. Mais quand le ministère donne une assurance dans la *Gazetta piemontese*, il est ici d'habitude de croire tout le contraire, et l'on a raison. L'organe du gouvernement avait démenti le bombardement de Gênes, et Gênes avait été bombardée ; il avait assuré qu'Alexandrie ne serait pas livrée aux Autrichiens, et Alexandrie leur a été livrée.

Le général Ramorino a été condamné à mort.

On a célébré hier, dans l'église de la *Gran-Madre di Dio*, espèce de Panthéon situé pittoresquement en face de la longue rue du Pô, une messe solennelle pour les morts de la dernière campagne. L'église était décorée avec un goût classique de trophées d'armes ; aux abords étaient groupés des canons, des mortiers d'un bel effet ; puis, de toutes les armes, d'épées, de baïonnettes, de sabres, on avait formé des soleils, des arabesques. On a exécuté une messe de Cherubini avec une supériorité parfaite.

Les Hongrois ne seraient pas capables de faire si bien les choses. Il est vrai qu'ils se battent mieux.

A propos de beaux arts, je dois dire que l'on a exposé ici, dans le musée du Palais-Madame, un tableau d'un peintre espagnol, M. Galofori, commandé par Charles-Albert. Ce tableau, d'une parfaite exécution, représentant Alphonse d'Aragon, qui se fit aimer des Napolitains, était exposé au musée Borbonico de Naples il n'y a pas longtemps. Ferdinand, apprenant à Gaëte qu'un tableau, commandé et acquis par Charles-Albert, attirait la foule au musée, eut la petitesse de le faire enlever.

Nous apprenons que ce roi, je parle de Ferdinand de Naples, s'est mis à la tête de l'expédition préparée

à Terracine et à Fondi, et qu'il veut lui-même restaurer le pape, la manière ambiguë dont y va le général Oudinot ne lui plaisant pas.

Voilà du moins un roi qui a la franchise du despotisme et de la brutalité. Il disait cet hiver, à certain ambassadeur, que si les étrangers se mêlaient de ses affaires, il leur répondrait avec la pointe des baïonnettes; que, quant à ses sujets rebelles, il lui suffirait de la pointe de sa botte.

C'est cette botte que la députation des notables palermitains est venue baiser, toujours avec l'entremise de l'amiral Baudin. Apôtre de la paix à tout prix, l'amiral français ne pouvait pas faire moins que de tenir la botte du Bourbon pour la faire baiser aux notables.

Il faut avouer que l'amour de l'humanité qui, jusqu'à présent était une belle chose, finira par devenir tout le contraire. L'amiral, dans les affaires de Palerme, a jeté la division parmi les insurgés; il a appuyé les peureux; et puis il s'est fait l'interprète de leurs supplications.

Est-ce pour cela que l'Assemblée nationale vote un budget de la marine?

Le colonel Masa, qui a pris part aux affaires de la Sicile, publie une relation des affaires de laquelle il appert que, après la bataille de Novare, on fit courir le bruit, en Sicile, que les Autrichiens vainqueurs étaient arrivés à Florence et à Rome. Cette nouvelle arrivait dans le temps que l'on se battait à Catane, et avec cette nouvelle arrivait l'amiral Baudin avec son éternelle médiation.

Dans la panique, la chambre des pairs parla vite de se soumettre; la chambre des députés était veuve de ses membres les plus patriotes, qui s'étaient répandus dans la Sicile pour organiser la défense, armer les guérillas et la garde mobile. La paix à tout prix eut encore le dessus dans la basse chambre. Le peuple voulait la guerre, criait guerre! guerre! L'aristocratie, censée garde nationale, voulait le pardon.

L'amiral se chargea de l'obtenir, et il s'interposa, courut les mers pour cela, supplia le Bourbon, etc.

Un autre apôtre de la paix à tout prix, l'ambassadeur français à Florence, du nom de Walewski, je crois, a demandé à demandé la République Odilon Barrot deux mille hommes de l'expédition pour mettre à la raison les Livournais. Il paraît que Léopold II n'entrera en Toscane qu'à la suite de l'intervention française; il a nommé un régent provisoire, le comte Seristori, mais il ne remuera de Gaëte que quand M. Walewski lui aura procuré un corps de troupes françaises.

Les Français ont donc remplacé les Suisses? Ils sont à la disposition de tous les rois, ducs et marquis. On se moquait jadis de ces drôles de républicains helvétiens qui étaient les soutiens des rois absolus; mais aujourd'hui ils ne sont plus moquables.

Nous recevons à l'instant les lettres de Rome. Les Français ont reçu une rude leçon. Ils ont fait une attaque du côté des jardins du Vatican, qui s'est prolongée vers la villa Paufili. Le peuple romain, animé du sentiment de son bon droit, a eu l'avantage contre nos soldats, qui étaient honteux du rôle qu'on leur fait jouer.

L'armée française, complètement battue, a fait sa retraite, laissant 400 morts, à peu près autant de prisonniers, et des blessés en proportion.

Les Français ont fait demander des chirurgiens aux Romains, qui leur ont répondu d'envoyer leurs blessés aux hôpitaux, où ils recevraient tous les soins possibles. C'est en effet ce qui est arrivé.

J'ai sous les yeux une lettre d'un chirurgien romain qui dit que les blessés français assurent avoir été trompés; qu'on leur avait certifié qu'ils n'avaient qu'à se présenter sur le rivage pour voir soulever en leur faveur les populations.

L'affaire a commencé par un combat de barricades, puis Garibaldi et sa légion ont pris l'offensive; ils sont sortis de Rome; ils ont poursuivi les Français et leur ont fait 425 prisonniers.

L'enthousiasme italien aura sans doute enflé un peu les chiffres; mais ce qui est certain, c'est que les Romains, pleins d'espoir et de détermination, vont maintenant se lever comme un seul homme.

Le général doit avoir reçu un renfort de quatre mille hommes partis de Marseille.

P.-S. Le général Ramorino sera fusillé demain matin sur la place d'armes. Il devait être pendu, mais la clémence royale a permuté la peine en la fusillade.

Dernières nouvelles d'Italie.

Il est *faux* que les Autrichiens soient entrés dans les Légations.

Il est *faux* qu'ils aient dirigé contre Venise une attaque sérieuse.

Les Autrichiens ont ordonné dans toute la Lombardie une levée des hommes de 30 à 40 ans. Les paysans sont dans la plus violente agitation, et attendent avec impatience la nouvelle de l'entrée des Hongrois à Vienne comme signal d'insurrection.

Allemagne.—Autriche.

Les dernières nouvelles de Dresde sont contradictoires.

Selon la *Gazette universelle allemande*, l'ordre serait rétabli, tandis que selon la *Gazette de Cologne* au contraire, il devient de plus en plus évident que le mouvement, qui ne s'est pas arrêté, se transforme en agitation favorable à la République.

Le même journal annonce sur la foi de voyageurs arrivés de Dresde que les troupes saxonnes qui gardaient l'arsenal ont reconnu le gouvernement provisoire, et que leur exemple a été suivi par le reste de l'armée qui se serait rangée du côté du peuple.

Pendant la journée du 5, les gardes communales des environs de Dresde, et des bandes de paysans porteurs d'armes à feu et de lances, sont entrées dans la ville en bon ordre et au son de la musique.

La joie la plus grande régnait dans la ville : peuple et soldats fraternisaient et circulaient bras dessus bras dessous dans les parties de la ville occupées par les masses.

Le 24e régiment de Prusse, envoyé d'abord de Berlin contre Dresde, avait reçu contr'ordre; on se défiait de l'esprit démocratique des soldats qui le composent : ce sont des régiments de la garde royale de Frédéric-Guillaume qui ont été chargés de ramener le roi de Saxe dans sa capitale.

Le souverain fugitif fait savoir à ses sujets, par une proclamation, que les attaques violentes du peuple, dirigées sur l'arsenal et même sur son palais, ont profondément affligé son cœur; que s'il a refusé d'as-[illegible] constitution de l'empire, c'est qu'il en avait le droit. Il espère du reste que ses *chers* Saxons ne le forceront pas d'avoir recours à une intervention sérieuse, et qu'il pourra bientôt retourner dans sa *chère* résidence.

Les démocrates de Leipzig publiaient de leur côté la proclamation suivante :

Concitoyens! les justes demandes du peuple doivent être satisfaites! Leipzig n'abandonnera pas Dresde. Le conseil communal vient d'accorder aux combattants le voyage gratis par le chemin de fer, pour se rendre à Dresde. Des listes de souscription sont déposées, aujourd'hui et demain, en différents endroits pour se procurer de l'argent nécessaire pour acheter des armes.

Courez, déposez vos dons sur l'autel de la patrie! Courez, que l'honneur et le bien de notre ville vous tiennent à cœur.

Une adresse du gouvernement provisoire de Saxe a été lue devant l'Assemblée de Francfort, dans la séance du 9. Cette adresse a provoqué une série de motions ayant pour objet d'obtenir du pouvoir central une protection énergique en faveur du mouvement opéré en Saxe, et notamment contre une intervention armée de la Prusse. Après une discussion tellement orageuse que le président s'est vu obligé de suspendre la séance pour une demi-heure, l'Assemblée a renvoyé au ministère de l'empire les motions relatives à la Saxe, afin qu'il prît de suite les mesures qui lui paraîtraient convenables.

Les députés bavarois de l'Assemblée nationale et les députés de la seconde chambre bavaroise, réunis à Francfort, ont adressé au peuple bavarois une proclamation pour l'inviter à se réunir dans toutes les communes, afin de prendre des résolutions favorables à la constitution. Le refus fait par le gouvernement d'accepter cette constitution, serait déclaré crime de haute trahison, et les députés bavarois de l'Assemblée de Francfort seraient sommés de ne pas quitter leur poste, même en cas de rappel.

Dans les districts de la Prusse rhénane, la landwehr vient de décider qu'elle n'obéira pas à l'appel du gouvernement, et ne se rendra pas sous les drapeaux, parce qu'elle ignore contre quel ennemi on veut la diriger. Elle attendra les ordres des représentants de la nation de Francfort.

Les délégués des conseils communaux de la province rhénane, convoqués à un congrès à Cologne, ont commencé leurs délibérations le 8, au nombre de cinq cents.

A Berlin, on a fait de nouveaux efforts pour mobiliser le 20e bataillon de la landwehr. Il a déclaré qu'il ne marcherait ni contre l'Autriche ni contre le peuple.

En Silésie la population est décidée à s'opposer au passage des Russes et à détruire les rails. On assure que des troubles sérieux ont déjà éclaté.

Certaines parties de la Russie elle-même seraient fort agitées. Si l'on en croit un bruit qui circulait le 5 à Breslau, les Russes, dirigés d'abord sur l'Autriche, auraient subitement quitté la frontière pour se rabattre dans l'intérieur de l'empire du czar, où une révolte aurait éclaté. Il est certain que Kossuth n'a rien oublié pour créer des embarras aux alliés de l'Autriche.

On pense qu'il enverra une partie de ses troupes en Volhynie et en Podolie pour y préparer une diversion sur la Russie, qu'il cherchera à soulever la Gallicie, qu'il jettera des proclamations prêchant la confraternité slave parmi les soldats russes, qu'il parlera le même langage aux Croates, Serbes, Slovakes, sans négliger, bien entendu, rien de ce qui peut lui gagner les sympathies de l'Allemagne, de la France et de l'Angleterre. *Si coelum non possum, tum Acherontam ovebo*, aurait-il dit, en sortant de la salle où l'Assemblée venait de le nommer président.

On écrit de Cologne, 8 mai :

« L'envoyé français, à Berlin, a, dit-on, protesté contre l'entrée des Prussiens à Dresde. Le gouvernement français commence enfin à voir que la contre-révolution de l'Europe orientale le menace également; que la nouvelle sainte-alliance n'a d'autre but que la conquête et le partage de la France. Nous savons d'une manière positive que l'alliance des trois puissances n'a d'autre fin que la conquête de la France, l'anéantissement de la République, et l'avènement de Henri de Bordeaux au trône de France et de Navarre. »

(Correspondance particulière.)

« Cracovie, 4 mai 1849.

« C'est en toute hâte que je t'ai écrit le 1er, et l'espoir que je voulais te communiquer ne nous a pas failli à nous-mêmes! Les Russes ne sont pas entrés, et, si Dieu le permet, ce ne sera pas en traversant notre territoire qu'ils seront poussés vers l'abîme qui les attend comme une proie fatale.

» L'arrivée de l'armée polono-hongroise devant Vienne est la cause de ce temps d'arrêt. Léopol, Bursztyn, Buczacz, Stanislawow, organisent des légions, et l'Autrichien n'ose pas s'y opposer.

» En réalité, il n'y a que 12 000 Russes dans les environs de Michalowicz : c'est de l'infanterie, et de la pire encore, car les officiers ont été appelés des colonies militaires des environs de Ladoga. La diète de Pesth est, dit-on, convoquée pour le 10.

On nous affirme ici, et c'est un de nos meilleurs amis qui nous l'affirme, que Kossuth, mieux avisé encore, aurait dit à notre Henri : « Une déclaration » descendant des voûtes séculaires du palais *Blanc* » de Pesth aurait eu du retentissement, j'en suis sûr; » mais si le Dieu des armées populaires couronne » nos efforts, et que cette déclaration en faveur de tous » les Slaves unis et libres puisse se faire du haut du » trône des Hapsbourg, j'aurai lavé la tache qu'y » avait laissée leur ingratitude après la délivrance de » Vienne par Jean III. Qu'une seconde délivrance de » l'Allemagne, mais plus grandiose encore s'il se » peut, soit le gage de ma reconnaissance personnelle » envers toi et les tiens, noble général Dembinski, » et soit en même temps l'aurore d'une ère nouvelle » et heureuse! » C'est alors que de toutes les parties du camp sont partis les cris : « A Vienne! à Vienne! »

Nous apprenons que le général Strabb, envoyé russe près du divan, n'a pas réussi, et que, au contraire, le général français et notre brave Adam Potocki, y sont fort bien accueillis.

Bem est maître du Banat. A l'instar de Dembinski, il a répandu des proclamations pleines de feu et de patriotisme. Je ne te les cite pas, tu les connaîtras. On dit que l'Angleterre nous vient en aide; nous l'espérons sans y ajouter encore une foi entière. Ce qu'il y a de très positif, c'est que l'effectif de tous les corps russes, à prendre de Bucharest à Michalowitz, ne comprend pas 60 000 hommes de disponibles, bien qu'on en annonce 250 000; ce qui en est la meilleure preuve, c'est que les approvisionnements sont pour six semaines, et que 500 000 ducats de Hollande composent le montant de la caisse générale déposée à Brody.

» Nous avons célébré hier l'anniversaire du 3 mai. Le chant de Stanislas Starzynski : « Que Dieu donne un beau mai! » (Boze daj pienkny maj!) a retenti sur le tertre de la brave princesse Wanda. Des officiers russes et autrichiens étaient aussi dans les groupes.

» Tout va bien, pourvu que la France nous soit FRANCHE. Tu sais sans doute que toute la Saxe est menacée d'un soulèvement. Les Saxons sont braves, mais peu révolutionnaires. N'importe, le torrent emporte tout dans sa course.

» Nos jeunes gens du royaume de Posen, et même de Silésie, vont tous les jours grossir les rangs des Hongrois. »

Constantinople.

On écrit de Constantinople, le 23 avril 1849 :

« Au moment où les démarches du général Grabbe étaient le plus actives, le bateau français a apporté la nouvelle au général Aupick et à sir Strafford Canning, que M. de Brunow, ministre russe à Londres, avait officiellement donné l'assurance à lord Palmerston, que la Russie n'avait nullement l'intention de demander à la Porte de nouvelles conventions pouvant affaiblir les traités existants.

La conduite du général Grabbe, donnant un démenti formel aux paroles du ministre Brunow, on a pu voir clairement le jeu adroit, mais déloyal, du cabinet de Saint-Pétersbourg.

Les cabinets de Paris et de Londres devraient profiter de cette nouvelle leçon.

Je suis bien aise de pouvoir vous informer que la mission du général Grabbe a échoué complètement. La Porte a refusé toutes nouvelles conventions; elle a en outre provoqué, par une note très ferme, une déclaration des ministres d'Angleterre et de France, portant que leurs gouvernements tiendront les engagements pris en 1841 vis-à-vis de la Porte.

La Turquie, par ses derniers actes, a prouvé qu'elle mérite d'occuper une place en Europe; c'est à la France, maintenant, à lui en tenir compte, et à remplir strictement ses engagements envers elle.

L'avis d'une concentration d'un corps russe près d'Odessa, et quelques mouvements dans la flotte de Sewastopol, ont provoqué la mesure prise par la Porte d'armer le Bosphore. — Au moment où je vous écris, on place le long du Bosphore des pièces de gros calibre.

Le général Luders a fait fusiller à Bukarest le capitaine Lipinski, dont il a intercepté une lettre dans laquelle le capitaine disait au général Bem : « Nous désirons que le corps russe de la Valachie intervienne en Hongrie, car nous sommes 5 000 prêts à passer de votre côté.

Un Croate, arrivé hier à Paris, nous communique une adresse envoyée par ses compatriotes au peuple français. Nous reproduisons avec plaisir les principaux passages de cette pièce, remarquable par une franchise pleine de naïveté, et qui prouve, chez ceux qui l'ont rédigée, un sincère amour de la liberté.

Les Croates au peuple français.

SALUT ET FRATERNITÉ!

Frères!

Depuis votre Révolution de février, nous sommes devenus vos frères, partageant les mêmes idées, le même esprit, les mêmes efforts politiques.

Nous ne sommes pas plus des *barbares* que vous n'êtes vous mêmes des royalistes, des philippistes, et si quelques journalistes ignorants en France et en Allemagne nous représentent encore comme un peuple sauvage et inculte, nous protestons contre une pareille imputation avec toute l'orgueil de notre race slave.

Tout en comprenant les reproches que vous adressez à nos troupes sur leur conduite en Italie et en Hongrie, nous vous prions cependant de croire que la politique tortueuse de l'Autriche n'a jamais été la nôtre, car, chez nous, les idées de la population civile, sont tout à fait contraires à la politique de la cour.

Avant tout, permettez-nous de vous dire que notre race est douée d'une *patience céleste*, c'est pour cela que, sous le rapport politique, nous sommes longtemps restés dans une espèce de sommeil.

Depuis des siècles nous supportions le joug de nos oppresseurs, et il y a à peine quinze années que nous respirons comme Slaves. Depuis, quels obstacles n'avons-nous pas rencontrés. Empruntant à l'Autriche l'art infernal de dénationaliser les autres peuples, les Madgyars, nos voisins et nos frères politiques, ont voulu absorber tous les peuples qui composent la couronne hongroise.

Vous ne savez pas, frères français, ce que c'était que l'ancienne diète hongroise. Nous n'entrerons pas là-dessus dans de longs développements. Les jours passés ne reviendront jamais. Nous vous dirons seulement que cette assemblée aristocratique était digne de marcher de front avec le parlement anglais et votre chambre des députés sous Louis-Philippe.

Tandis que les Madgyars propageaient dans toute la Hongrie leur système de madgyarisation, la jeunesse slave, émue par les sons de la poésie natale, improvisait des chants nouveaux :

« Illyrie, Illyrie! nous sommes Illyriens, nous resterons Illyriens! »

Mais quelle fut la conduite de la cour de Vienne?

Metternich, profitant de l'antagonisme des Illyriens et des Madgyars, tâta le pouls à la propagande faite par les deux peuples, pour les précipiter bientôt après dans des luttes sanglantes. Quand le pouls madgyar battait trop vite, il précipitait le nôtre, et *vice versâ*. Le vieux diplomate croyait avoir ouvert à ces deux peuples une scène belliqueuse, lorsque la révolte des Italiens, faite contre lui-même, brisa tous ses calculs politiques.

La guerre éclata en Italie.

Les troupes madgyares, comme les nôtres, y ont pris part.

Votre révolution de Février, suivie de celle de Vienne, décida du sort de l'Autriche.

Frères, partout on a parlé de vous, de la République, et dans tout l'empire d'Autriche il n'a plus été question que d'insurrections et de barricades. Nos frères serbes du Banat se soulevèrent de leur côté contre les Madgyars, qui repoussaient leurs demandes faites au nom de la justice, et les traitèrent de rebelles. Notre ban Jellachich, ami et allié du patriarche serbe Rajachich, marcha contre les Hongrois, à la tête de ses soldats, sans culottes, sans canons, sans munitions, sans argent, et presque sans armes. Il est certain que les disciples de Metternich ne nous avaient poussés à cette lutte inégale que parce qu'ils y voyaient l'affaiblissement des Madgyars et l'écrasement des Croates.

La révolution de Vienne sauva l'armée de Jellachich, mais elle nous priva de notre ban aimé.

Depuis cette époque Jellachich ne s'est conduit que comme un général autrichien.

Maintenant vous connaissez la situation de la Hongrie. La guerre faite dans ce pays par l'Autriche est une infamie, aussi bien que celle faite en Italie. Avec vous, frères français, et avec le monde entier, nous déplorons les victimes tombées pour la liberté en Hongrie et en Italie. Croyez que nous faisons tout notre possible pour assurer l'indépendance de ces deux pays en même temps que la nôtre.

Mais vous, Français, intervenez en Piémont, hâtez-vous sans aucun égard politique. Les soldats croates ne vous combattront pas; vous ne savez pas quelle sympathie ces braves éprouvent pour vous et pour votre armée glorieuse. Rappelez-vous que leurs pères ont lutté dans vos rangs, sous vos drapeaux républicains. Ils se souviennent encore que votre empereur, leur parlant dans leur langue croate, les a qualifiés du nom de « braves Croates. » Rappelez-leur ces mots, et vous verrez avec quel enthousiasme ils céderont aux souvenirs qu'ils leur rappellent.

Encore une fois assurez tous vos frères que la plus vive sympathie existe pour eux chez les Slaves.

L'Autriche va succomber si vous intervenez contre elle en Italie.

Assemblée Nationale.

Présidence de M. MARRAST. — *Séance du 10 mai.*

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT. J'ai l'honneur de prévenir MM. les représentants que M. le président du conseil et M. le ministre de la guerre ont une communication à faire à l'Assemblée quand ils seront à leurs bancs. (Sensation prolongée.)

M. le président fait part à l'Assemblée de la mort de M. Delespaul, frappé par l'épidémie dominante. On tire au sort une députation chargée d'assister à ses funérailles.

L'ordre du jour appelle la discussion du chemin de fer de Paris à Lyon.

L'art. 1er est ainsi conçu :

«Le ministre des travaux publics est autorisé à exploiter, pour le compte de l'Etat, les parties terminées du chemin de fer de Paris à Lyon, jusqu'à ce qu'il ait statué définitivement sur la concession ou l'exploitation entière dudit chemin. »

M. LACROSSE, ministre des travaux publics, fait ressortir la nécessité de terminer immédiatement le chemin de fer de Paris à Lyon dans son entier; le gouvernement donne son entière approbation au projet de la commission qui propose de mettre le gouvernement en mesure de commencer l'exploitation du chemin au mois de juin.

M. LARABIT insiste pour que le gouvernement prenne les mesures les plus actives pour faire commencer provisoirement l'exploitation des parties qui peuvent être livrées à la circulation.

L'art. 1er est adopté.

« Art. 2. Le ministre des travaux publics nommera une commission spéciale, composée de neuf membres, qui aura droit de contrôle sur tous les actes de l'exploitation.

» Les arrêtés réglant les tarifs, l'organisation du service des trains et la nomination du personnel, seront rendus par le ministre des travaux publics, sur la proposition du directeur de l'exploitation, et d'après l'avis de la commission spéciale.

M. LACROSSE, ministre des travaux publics, signale toutes les difficultés de l'exploitation par l'Etat des lignes de chemins de fer. C'est un appel fait à toutes les ambitions. Toutefois, il déclare que, dans cette exploitation provisoire, le gouvernement s'entourera du concours d'hommes spéciaux qui auraient à s'occuper de toutes les questions d'exploitation, et notamment de la question des tarifs; il propose de rédiger ainsi le 2e paragraphe de l'art. 2 :

« Les arrêtés réglant les tarifs dans les limites du maximum fixé par la loi du 16 juillet 1845, l'organisation du service des trains, etc. Le reste, comme à l'article.»

Il propose de le terminer ainsi, et après qu'il aura pris l'avis de la commission spéciale.

M. EMMERY, rapporteur, adhère à ces modifications.

L'art. 2, ainsi modifié, est adopté.

« Art. 3. Il est ouvert au ministre des travaux publics, sur l'exercice 1849, pour subvenir aux dépenses de l'exploitation provisoire faite pour le compte de l'Etat, un crédit de 2 500 000 fr.

On procède au scrutin de division sur l'ensemble du projet. En voici le résultat :

Nombre de votants,	568
Pour,	566
Contre,	2

L'ordre du jour appelle la troisième délibération sur des traités de commerce et de navigation conclus avec différents Etats.

Ces traités sont adoptés.

M. LE PRÉSIDENT. Hier, pendant la séance, il s'est passé un fait dont l'Assemblée doit être informée.

J'avais, aux termes du décret du 6 mai, requis du général Forest deux bataillons de troupes pour augmenter la garde de l'Assemblée.

Un des bataillons ne fut envoyé qu'une heure après que ma demande lui eût été transmise; quant au second, à six heures il n'était pas encore arrivé; il n'arriva point. Votre président pria le général Forest de venir, à l'issue de la séance, s'entendre avec lui. Le général, interrogé alors sur le motif qui l'avait engagé à ne pas se conformer à la loi, répondit qu'il ne connaissait pas la loi (Mouvement), qu'il ne connaissait que les ordres de son général en chef.

Les questeurs, que j'avais engagés à assister à cette entrevue, lui rappelèrent que la loi et la Constitution donnaient formellement au président de l'Assemblée le droit de se passer de tout intermédiaire; que le droit du président était absolu, et que s'il s'adressait à des troupes passant devant l'Assemblée avec une mission, ces troupes devaient obéir. Le général répondit que les troupes n'obéiraient point. (Sensation.)

J'ai averti du fait le général Changarnier, et l'ai prié de venir s'expliquer avec moi sur ce fait. Le général Changarnier n'est pas venu. (Mouvement.) Mais il m'a envoyé son aide-de-camp qui m'a dit que le général en chef ne contestait pas le droit du président de l'Assemblée, mais que les ordres du président devaient passer par l'intermédiaire du général en chef. (Allons donc! allons donc!)

J'ai prévenu M. le président du conseil que je porterais ce fait à la connaissance de l'Assemblée. Afin que dans l'avenir il n'y ait aucun malentendu, et qu'on ne puisse pas arguer de l'ignorance de la loi; j'ai demandé à M. le ministre de la guerre de faire mettre à l'ordre du jour et de faire afficher dans les casernes le décret de l'Assemblée et l'article de la Constitution (Très bien!), et je demande maintenant à l'Assemblée qu'il soit fait de la désobéissance du général Forest une punition exemplaire et sans délai. (Très bien! très bien!)

M. le président termine en donnant lecture de l'article de la constitution relatif au droit du président, droit qu'il peut déléguer aux questeurs.

M. O. BARROT, président du conseil. Je regrette de n'avoir pas été plus tôt informé de l'incident, notre intervention immédiate eût enlevé à cet incident sa gravité. Le droit est formellement écrit, il ne peut pas être contesté; avant d'être dans la loi il était dans la nécessité.

Mais le président a des ménagements à garder dans l'exercice de ce droit. (Longues rumeurs,) Je ne retire pas le droit...

UNE VOIX. Mais vous en retirez l'exercice!

M. O. BARROT. Mais quand tout peut se concilier et le droit et la hiérarchie, on doit le faire. (Longues rumeurs.)

L'Assemble doit avoir le pouvoir de protéger sa propre indépendance; il faut donc qu'elle puisse directement requérir les agents de la force publique; mais le principe hiérarchique ne doit pas être oublié, car c'est le lien de la discipline.

A moins d'une urgente nécessité, il importe que l'ordre hiérarchique soit respecté. (Longues rumeurs.)

DE TOUTES PARTS. Qui sera juge de cette nécessité?

M. O. BARROT. Hors les cas de nécessité absolue, il est bon, je le répète, de concilier les drois de l'Assemblée et ceux de la hiérarchie. (Interruption.)

DE TOUTES PARTS. Mais qui sera donc le juge?

M. ODILON BARROT. Qui sera le juge? Je n'hésite pas à le dire : le président de l'Assemblée.

Dans les circonstances actuelles je ne sais pas si à l'égard du général qui demandait d'en référer à son supérieur, il serait raisonnable d'admettre qu'il eût voulu blesser l'Assemblée. (Rumeurs bruyantes.) En faisant tomber sur cet officier un blâme d'une sévérité excessive. (Interruption.)

SUR TOUS LES BANCS. Donnez-lui de l'avancement.

M. ODILON BARROT. Quant au général Changarnier, il a déclaré qu'il ne constestait pas le droit du président. (Bruyante interruption.)

SUR TOUS LES BANCS. C'est bien heureux!

M. ODILON BARROT. Maintenant, quant à M. le président qui a fait la question s'il n'était pas émané du ministère un ordre qui pût porter atteinte à ce droit, je répète qu'il y a un moyen de le concilier avec les règles de la discipline.

A GAUCHE. C'est impossible.

M. ODILON BARROT. Sans doute, c'est à la discipline de s'abaisser devant le droit exhorbitant dont le président est armé.

DE TOUTES PARTS. A l'ordre! à l'ordre!

(M. Odilon Barrot, à la tribune, prend un air souriant. —Le Tumulte continue, l'Assemblée est en proie à la plus vive agitation.)

M. BARROT. Je prie l'Assemblée de vouloir bien être convaincue que je n'ai aucune intention de blesser sa susceptibilité. L'expression que j'ai employée est consacrée par le langage légal. (Bruit prolongé.) C'est au point que je n'ai pas bien compris d'abord l'interruption dont j'ai été l'objet; mais j'ai eu tort, puisque je n'ai pas été compris. Le mot *exorbitant* s'emploie en jurisprudence pour tout ce qui est en dehors du droit commun. (Nouvelle interruption.) Ce que je veux déclarer, c'est qu'il ne tiendra pas au gouvernement que ce droit ne soit respecté.

M. LE PRÉSIDENT. J'ai toujours cherché à concilier les droits du président et ceux de la hiérarchie militaire; mais je ferai remarquer que la meilleure conciliation est dans l'obéissance aux lois. (Très bien! très bien!)

J'ai été d'autant plus surpris de cette résistance, que le général Changarnier, que je regrette de ne pas voir à son banc, n'avait, dans une circonstance précédente, rien changé aux dispositions prises par le président de l'Assemblée. Dans le cas dont il s'agit, la désobéissance est sans excuse parce qu'elle est sans motif. (Très bien! très bien!)

M. LEBRETON. (C'est lui qui a été chargé de requérir hier les deux bataillons.) L'orateur rappelle les termes du décret du 11 mai de l'année dernière; il se plaint que l'exécution de ce décret ait toujours, depuis le jour où il a été rendu, rencontré des obstacles et du mauvais vouloir. Sous le ministère du général Lamoricière, une difficulté s'est élevée entre lui et le ministre de la guerre; et l'Assemblée, qu'il a saisi de ce conflit, a refusé d'intervenir; elle s'est, par là, interdit d'intervenir aujourd'hui. (Allons donc!)

J'ai été chargé hier de requérir deux bataillons pour augmenter la garde de l'Assemblée. J'aurais pu m'adresser au général Changarnier; si je ne l'ai pas fait, ce n'est pas pour décliner l'autorité du général Changarnier, devant lequel je suis prêt à m'humilier (Violents murmures!); si je ne l'ai pas fait, c'est afin de mettre l'Assemblée dans l'obligation de consacrer une fois de plus le droit qu'elle a donné au président de l'Assemblée.

Ce n'est pas dans les temps de calme que ce droit a besoin de recevoir une application, c'est dans les moments d'émeute, c'est-à-dire lorqu'il y a péril pour l'Assemblée nationale. (Agitation prolongée.)

M. RULHIÈRE, ministre de la guerre. Après les explications que le président du conseil a données au nom du cabinet, il me reste à ajouter que le ministre de la guerre est profondément affligé de ce qui s'est passé hier, et que ces faits ne se renouvelleront plus. (Très bien! à droite.) Au reste, l'autorité militaire n'a mis en tout ceci aucune mauvaise volonté. La preuve, c'est que le premier bataillon est venu sur-le-champ, et que le second était prêt à sortir de sa caserne, qui est à cinquante pas. (Bruit.)

UNE VOIX. Il a mis quatre heures à se préparer.

M. GOUDCHAUX. Je n'ai pas l'intention de répondre à M. le ministre de la guerre, et je n'aurais pas pris la parole dans ce débat s'il ne se présentait qu'un fait spécial, s'il n'y avait pas là un anneau de cette chaîne qui se déroule depuis si longtemps. (Très bien!)

On a répondu avec beaucoup d'adresse, d'habileté, mais on a éludé la question : je veux la ramener sur son terrain. (Très bien!) La loi et la discipline ne peuvent jamais se combattre; la discipline doit complète soumission à la loi. (Bruyante approbation.) Si on ne doit pas respecter le décret du 11 mai, il faut le déchirer.

Le droit du président n'a rien d'exorbitant, comme on l'a dit. Le pouvoir exécutif a des milliers d'agents qui ont le droit de requérir la force publique. La conversation qu'on vous a rapportée était officielle, et dans cette conversation le général a répondu qu'il n'y avait pas à s'inquiéter de la loi, et qu'il ne connaît que son général. C'est là un fait de la plus grande gravité, et qui doit être puni d'une manière exemplaire.

M. Degousée monte à la tribune. (A droite : La clôture! la clôture!)

Une proposition a été faite, que j'aurais voulu voir appuyée par le ministre de la guerre, c'est celle de l'affichage dans les casernes et la mise à l'ordre du jour du décret de l'Assemblée.

J'ajouterai qu'il y a un indigne oubli de la loi et des convenances à ce que le commandant en chef des troupes, lorsqu'il en est requis par votre président, refuse de venir s'expliquer avec lui comme il le fait aujourd'hui, comme il l'a fait le 29 janvier.

M. BAUNE ne comprend pas que l'on cherche à excuser une violation aussi flagrante de la Constitution.

(M. Odilon Barrot va trouver M. Marrast, et semble le prier de n'être pas sans pitié. M. Marrast fait signe qu'il n'y peut rien.)

M. BAUNE termine en demandant formellement que le général Changarnier soit puni, ou que le ministre qui le couvre soit mis en accusation. (Agitation prolongée.)

M. BUREAUX DE PUSY Les officiers ici présents ne peuvent pas laisser le conflit sans solution. Ce qu'un général fait hier, qui nous répond qu'un autre ne le fera pas demain? (C'est cela, il faut une sanction!) Lors de la discussion du décret du 11 mai, toutes les objections qui viennent d'être faites ont été présentées, et l'Assemblée a inséré dans ce décret une disposition portant que le *président de l'Assemblée est seul juge* des cas où il pourra requérir directement la force armée.

Or, que s'est-il passé hier? Un général de brigade a répondu qu'il avait l'ordre formel de ne pas obéir aux ordres du président de l'Assemblée. (Cris d'indignation.)

M. V. CONSIDERANT. C'est un acte de haute rébellion! la question ne peut se terminer que par une mise en accusation. Je demande la parole.

M. BUREAUX DE PUSY. Les conséquences de cette prétention seraient une violation flagrante du texte de la loi et de la Constitution. M. le ministre de la guerre ne conteste pas, mais cela ne suffit pas; il faut que des mesures nécessaires soient prises pour que le respect de la loi soit assuré. Il faut donc, à cet effet, que le décret du 11 mai soit affiché dans les casernes et les corps de garde.

DE TOUTES PARTS. Ce n'est pas le soldat qui refuse d'obéir, c'est le général.

M. V. CONSIDERANT. Citoyens, je ne crois pas, pour ma part, que l'Assemblée puisse se contenter des explications entortillées qui ont été portées à cette tribune. On vous a dit que le commandant en chef a donné à ses inférieurs l'ordre de ne pas obéir à la loi.

A DROITE. Il ne l'a pas dit. (Si, si! il l'a dit!)

M. V. CONSIDERANT. Nul citoyen n'est censé ignorer la loi (Très bien!), à plus forte raison cela n'est-il pas permis à un général investi du commandement des forces militaires de la Seine, à un législateur qui assistait comme témoin, sinon comme membre actif, à la discussion du décret du 11 mai. Je dis que de sa part c'est un acte de rébellion contre la loi. (Oui! oui! — Murmures à droite.) Je dis que l'Assemblée ne peut vider cet incident que par une mise en accusation. (Même mouvement.)

M. TASCHEREAU. Déposez votre proposition et ne la retirez pas.

M. V. CONSIDERANT. Je prends acte de ce qui vient d'être révélé à la tribune par l'honorable questeur qui en descend. Il vous a dit que le chef de la force armée avait donné l'ordre aux généraux subordonnés de ne pas obéir à la loi (dénégations), de ne pas obéir au décret du 11 mai, il vous l'a dit en propres termes. (Bruit.)

M. LE PRÉSIDENT. M. Bureaux de Puzy veut donner une explication.

M. DE RANCÉ. On n'a pas dit de ne pas obéir. M. le président dit que non.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE prononce quelques mots.

M. V. CONSIDERANT. Laissez-moi parler. Venez à la tribune, monsieur le ministre, vous me répondrez.

M. Bureaux de Puzy nous a dit que le général commandant en chef des forces de Paris avait donné l'ordre aux généraux subordonnés... (Non! non! — Si!)

Laissez-moi finir!... avait ordonné à ses inférieurs de ne pas obtempérer aux ordres de M. le président de l'Assemblée, à moins qu'ils ne leur fussent transmis par lui-même; c'est-à-dire que M. le général Changarnier se fait juge à la place du président de l'Assemblée! Eh bien, voilà ce qui constitue, suivant moi, un acte de haute trahison... (Exclamations à droite) ou plutôt de rébellion...

A GAUCHE. Oui! oui!

M. V. CONSIDERANT. En conséquence, j'apporte ici une conclusion à cette tribune.

J'ai déposé un acte d'accusation contre le président de la République et ses ministres. Eh bien, je vous annonce que je vais y joindre une proposition d'accusation contre le général Changarnier, qui me paraît être un des agents du complot dirigé contre la constitution. (Rires ironiques à droite. — Assentiment marqué à gauche.)

M. RULHIÈRE. J'ai regretté profondément ce qui s'est passé hier. Qui vous dit que des ordres aient été donnés à l'armée?

(Une altercation s'engage entre M. Dupont (de Bussac) et le général Tartas.)

M. BUREAUX DE PUZY répète que le général de brigade a dit avoir reçu l'ordre du général Changarnier de n'obéir qu'à lui.

M. CLÉMENT THOMAS. Un fait grave est reproché à un général, il aurait désobéi à la loi, mais cette désobéissance serait considérablement atténuée par cette considération que la responsabilité, en partie du moins, de ce fait devrait remonter jusqu'au général en chef, commandant les forces du département de la Seine. Mais le général Chargarnier est absent, et je crois que l'Assemblée ne voudra rien décider tant qu'il ne sera pas venu donner des explications devant elle.

VOIX. Et s'il ne vient pas d'ici le 13 mai?

M. FLOCON. Une loi existe, elle prononce une sanction pénale contre celui qui désobéira, je demande si cette pénalité sera appliquée.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. Je déclare formellement que le fait qui a motivé cet incident ne se reproduira plus, et que les ordres en conséquence seront donnés.

M. FLOCON. Je demande à M. le ministre de la guerre si oui ou non la pénalité de la loi sera appliquée.

(Le ministre de la guerre reste muet sur son banc.)

M. LE PRÉSIDENT. Voici la résolution que je soumets à l'Assemblée :

« Les articles 6 et 7 du décret du 11 mai 1848 seront mis à l'ordre du jour de l'armée, imprimés et rendus publics par tous les chefs de corps de l'armée.

Cette résolution est adoptée à une grande majorité.

M. LE PRÉSIDENT. Je déclare m'en rapporter à la justice de M. le ministre de la guerre pour que le respect à la loi soit assuré à l'avenir.

DE TOUTES PARTS. Ce n'est pas suffisant.

M. CHARLES DAIN. Citoyens représentants, il est très bon sans doute de prévenir; mais le plus sûr moyen d'empêcher que de nouvelles atteintes ne soient portées à l'autorité de l'Assemblée nationale, c'est-à-dire du pays lui-même, c'est de réprimer, c'est de punir le fait qui s'est accompli hier et que nous déplorons tous. (Interruption à droite. — Approbation à l'extrême gauche.)

Et j'insiste d'autant plus pour la répression, que, de son côté, le ministère, tout en blâmant ce qui s'est passé, tout en assurant que de pareils faits ne se produiront plus à l'avenir, s'obstine à dire qu'il ne punira pas. (Rumeurs diverses.)

Si le gouvernement déclarait que justice serait faite, je descendrais de la tribune; mais il ne l'a pas déclaré, mais il persiste à ne pas le déclarer.

Je dis que ces faits me paraissent tellement graves, que, pour mon compte, je m'associerai même aux mesures les plus graves qui seraient proposées à l'Assemblée, et je fais en ce moment allusion à la mise en accusation proposée par l'honorable M. Considerant. (Murmures et interruptions à droite.)...

Je fais appel à tout ce qu'il y a dans cette Assemblée de franchement, de sérieusement républicain; qu'on m'écoute et qu'on me fasse écouter!

Je dis, reprenant une thèse annoncée par l'honorable M. Goudchaux, que le fait d'hier appartient à une série de faits tout aussi graves qui, depuis trois ou quatre mois, viennent successivement nous affliger. (Eclamations à droite.)

PLUSIEURS MEMBRES à gauche. C'est vrai!

M. SAINT-GAUDENS. C'est une conspiration royaliste!

M. CHARLES DAIN. A une époque où il s'agissait, pour l'Assemblée, de fixer le moment de sa séparation, vous vous rappelez que M. le président du conseil, à cette même tribune est venu vous faire une sommation de vous retirer au plus vite; vous vous rappelez qu'il vous a dit que votre présence était gênante pour le gouvernement, qu'avec vous rien de grand, rien d'utile pour le pays ne pouvait être proposé. Plus tard, lorsque l'Assemblée a cru devoir blâmer des concessions de pension faites à des préfets contrairement à la loi. (L'ordre du jour!—A la question!)

M. DE RANCÉ. On ne discute pas maintenant l'acte d'accusation; vous direz tout cela plus tard!

M. DAIN. Le lendemain paraissait dans le *Moniteur* une note émanée du ministère; et cette note, nous avons dû la considérer comme une atteinte grave portée à la dignité de l'Assemblée.

Avant-hier a paru dans certains journaux la lettre de M. le président de la République... (Assez! — A la question!)

Enfin, aujourd'hui, ce sont de simples officiers de la force publique qui méconnaissent l'autorité de l'Assemblée, qui ne craignent pas de l'outrager.

PLUSIEURS VOIX A GAUCHE. Très bien! très bien!

M. DAIN. Citoyens, ces faits sont graves; ils m'affectent profondément, et sont, je crois, de nature à affecter l'Assemblée tout entière. Il faut, selon moi, que justice soit faite. (L'ordre du jour)!

CHŒUR A DROITE. L'ordre du jour! l'ordre du jour!

M. LEBRETON demande que l'Assemblée donne une sanction à sa loi. (L'ordre du jour! l'ordre du jour!)

M. LE PRESIDENT met aux voix l'ordre du jour, qui est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. M. Babaud-Laribière vient de déposer une proposition qui sera renvoyée aux bureaux; elle est ainsi conçue :

« L'Assemblée autorise son président à intenter des poursuites contre le général qui a violé la loi. »

M. GRÉVY. Je viens déposer le rapport sur le projet de loi tendant à régulariser le commandement extraordinaire confié au général Changarnier.

A GAUCHE. Lisez! lisez!

A DROITE. Déposez. (Tumulte.)

M. GRÉVY donne lecture de son rapport, qui conclut au rejet du projet présenté par le gouvernement. Le ministre, pour toute explication, a dit à la commission que ce n'est pas le commandement de la garde nationale qui a été réuni au commandement de la 1re division militaire, mais que c'est le commandement de la 1re division militaire qui a été réuni à celui de la garde nationale. (On rit.)

M. BAUNE dépose une énorme liasse de pétitions qui demandent la mise en accusation du ministere.

La séance est suspendue.

A la reprise, la discussion s'établit sur le budget de la guerre.

CHAP. XXIV.—Matériel du génie, § 1er, fortifications, 3 250 000 fr.

La commission propose une réduction de 30 000 fr.

Cette réduction est combattue par M. le commissaire du gouvernement.

M. GUÉRIN, rapporteur, déclare que les améliorations proposées par le ministre de la guerre peuvent très bien se renvoyer à un autre exercice, et il n'est pas de nécessité, par exemple, d'avoir des champs de manœuvre appartenant à l'Etat.

La réduction est adoptée.

M. JULES FAVRE. Il a été décidé hier que l'on reprendrait la discussion sur les affaires de Rome. Ces événements préoccupent infiniment la cité; il est impossible que les dépêches qu'on nous a annoncées hier ne soient pas parvenues au ministère... Il convient que la vérité se connaisse. Et cependant je ne vois personne au banc des ministres, et il est impossible que cette discussion reprenne sans que l'un des ministres daigne monter à la tribune pour instruire l'Assemblée de ce qu'il peut avoir appris depuis hier... Il le doit... Il n'a pas de motif pour s'y refuser, à moins qu'il n'ait pour motif l'espoir de pouvoir se renfermer dans la nécessité des faits accomplis.

M. ODILON BARROT, président du conseil. M. le ministre des affaires étrangères, en effet, a reçu une partie des dépêches. (Mouvement.) Le ministère est tout-à-fait aux ordres de l'Assemblée. (Eh bien! parlez!) M. le ministre des affaires étrangères avait pensé qu'on pouvait attendre à demain, en dépit de M. Jules Favre. Demain l'Assemblée et le gouvernement pourraient avoir entre leurs mains une plus grande somme de documents. (A demain! —Non, tout de suite!) Je suis aussi impatient que personne de voir résoudre le débat, mais l'Assemblée examinera si elle veut reprendre immédiatement le débat ou attendre à demain avec les chances de documents plus complets.

M. LEDRU-ROLLIN. Je ne veux dire qu'un mot. Il y a des anxiétés à Paris et dans les départements qu'il faut calmer. Il y a des familles qui ont leurs enfants, leurs frères sous les murs de Rome, et elles veulent être rassurées... Je ne crois pas que ce serait abuser des moments de l'Assemblée que de lire les dépêches arrivées et les nouveaux documents qui sont parvenus. (A demain!) Je réclame un vote formel demandant que l'on donne connaissance des dépêches immédiatement.

M. O. BARROT, président du conseil. La question est posée d'une manière qui rend la solution difficile. (Allons donc!) On a parlé des anxiétés des familles qui ont leurs enfants à l'armée. Eh bien! il n'y a pas dans ces dépêches un seul état qui constate le nombre et les noms des tués et des blessés. (Mouvement.) L'absence de cette pièce nous étonne... (Bruit.) La première dépêche est du 4 mai, et il n'y a eu aucun envoi antérieur. Il est possible que ces lacunes soient remplies, et que demain nous puissions les compléter. Du reste, je puis affirmer qu'aucune inquiétude ne peut être accréditée sur l'état de notre expédition. (Bruit.) La lutte n'a pas continué; notre armée s'est retirée après la reconnaissance poussée jusqu'aux portes de Rome. (Lisez les dépêches!)

Je répète à ces messieurs qui m'interpellent, qui font de tout une accusation, une insinuation, que, si l'Assemblée décide qu'il y a lieu à s'occuper immédiatement des communications que nous avons à lui faire, je suis prêt. Je demanderai seulement à l'Assemblée le temps de faire prévenir M. le ministre des affaires étrangères. (A demain!)

M. LEDRU-ROLLIN. J'insiste pour la lecture des documents aujourd'hui même, parce que je crois que cela calmera les anxiétés éveillées à Paris. (Murmures négatifs.) On dit que l'état qui constate le nombre de nos blessés et de nos morts n'est pas parvenu... Je m'en étonne. Voici une lettre particulière que je reçois (oh!); on y dit que trois attaques ont eu lieu sur trois points différents, que 442 soldats ont été mis hors de combat et que 342 ont été faits prisonniers.

Un drapeau aurait été pris; un colonel et plusieurs officiers auraient été conduits à Rome.

L'auteur de la lettre venait de parler à ces prisonniers. Il m'écrit que plusieurs de ces soldats s'étonnaient de ne pas voir les troupes napolitaines à Rome, qu'on leur avait dit, pour les pousser à cette agression, que c'était contre les Napolitains qu'ils allaient combattre et pour défendre la liberté à Rome. (Bruit.) L'auteur de la lettre insiste formellement sur l'insinuation faite auprès de nos soldats pour les conduire à Rome. La lettre ajoute que la campagne de Rome étant nue et déserte, comme vous le savez, l'Assemblée avait proposé au général français de faire entrer les blessés à Rome, et que le général français ayant refusé, l'Assemblée avait envoyé des médecins et des médicaments. (Sensations diverses.) Voilà les membres de cette Assemblée d'aventuriers! (Applaudissements à gauche.)

L'orateur termine en demandant que l'on passe immédiatement à la lecture des dépêches parvenues au gouvernement.

M. LE GÉNÉRAL BEDEAU. J'ai profondément regretté qu'avant de connaître les dépêches du général en chef, l'Assemblée, jugeant sans connaissance de cause, se soit prononcée sur la conduite d'un général. (Rumeurs à gauche. — Applaudissements à droite.)

J'avoue, et cela sans apporter la moindre passion, que je m'étonnerais beaucoup que, quand une mise hors la loi a été prononcée contre une armée, et après la retraite de cette même armée, on pût venir dire au général : Nous avons des médecins, nous avons un hôpital à votre disposition.

M. LEDRU-ROLLIN. Mes assertions sont vraies; je connais l'auteur de la lettre : il est aussi honorable que qui que ce soit ici. (Bruit.)

M. BEDEAU. J'oppose à ces assertions la certitude que le gouvernement français ne fait pas partir une expédition sans l'avoir pourvue de tous les secours qui lui sont nécessaires, et le général en chef n'avait pas besoin de s'adresser à l'ennemi. (Tumulte à gauche.)

M. JULES FAVRE. On veut que l'Assemblée s'abstienne de jugements implicites, et l'on refuse de lui communiquer les documents que l'on a entre les mains.

On dit que le général Oudinot n'a pas pu vouloir tromper ses soldats; mais j'ai là la proclamation du 27 mai, faite au moment où l'armée expéditionnaire quittait Civita-Vecchia, et cette proclamation dévoile la pensée qui a présidé à l'expédition.

Messieurs, s'écrie l'orateur, vous n'aviez pas le droit d'intervenir à main armée entre le pape et le peuple romain; vous aviez déclaré que vous n'attaqueriez pas le gouvernement de la République romaine, et cependant vous avez marché contre la République romaine. Y eut-il jamais une violation plus flagrante du droit des gens? Vous allez chez un peuple ami sans y être appelé ni par le gouvernement ni par les populations; vous lui dites : « Vous n'êtes qu'un ramas d'aventuriers; nous sommes plus forts que vous, nous voulons que vous receviez votre pape et vos cardinaux, qui n'ont quitté votre ville qu'après l'avoir ensanglantée. »

Qu'est-ce autre chose que cette proclamation, sinon une déclaration pareille à celle du général Brunswick; et vous voulez que nous continuions une semblable équivoque; vous dites que vous n'avez pas de nouvelles suffisantes; vous couvrez votre agent de votre responsabilité; eh bien! je consens à ce qu'il soit mis hors des débats, car il n'aurait pas écrit une semblable proclamation s'il n'eût pas été en unité de vues avec vous. Je demande donc que la conduite du gouvernement soit immédiatement examinée et que la discussion continue.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. Je prie l'Assemblée d'attendre encore quelques minutes : on est allé chercher M. le ministre des affaires étrangères.

VOIX NOMBREUSES. Non! non! à demain!

M. LEDRU-ROLLIN demande que l'on donne lecture des dépêches reçues, et que la discussion continue immédiatement. (Non! non! à demain!)

On demande la division de la proposition de M. Ledru-Rollin.

M. LE PRÉSIDENT consulte l'Assemblée pour savoir si elle veut entendre la lecture des dépêches.

L'Assemblée se prononce affirmativement.

M. LACROSSE, ministre des travaux publics. M. le ministre des affaires étrangères a cru pouvoir, après en avoir conféré avec M. le président de l'Assemblée, retourner à ses travaux. Si M. Jules Favre nous eût fait part de sa proposition plus tôt, M. le ministre des affaires étrangères n'aurait pas quitté la séance. Toutefois, au moment où M. Jules Favre a fait sa proposition, nous avons envoyé prévenir M. le ministre des affaires étrangères, et nous l'attendons.

La séance est de nouveau suspendue et reprise au bout de vingt minutes.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. DROUIN DE LHUYS. Pour satisfaire aux vœux de l'Assemblée, je me disposais ce matin à lui donner connaissance des dépêches que le gouvernement a reçues ce matin. J'ai consulté M. le président de l'Assemblée; je lui ai fait connaître que les renseignements que j'avais reçus étaient loin d'être complets; et d'après les explications que j'ai eues avec lui, j'ai pensé que je pouvais me retirer pour retourner à mes travaux; mais, puisque l'Assemblée a désiré avoir connaissance de ces dépêches, tout incomplètes qu'elles soient, je me rends à son désir, et je viens les lui communiquer.

ARMÉE EXPÉDITIONNAIRE D'ITALIE.

Dépêche n. 1. — Au quartier-général de Paalo, 4 mai 1849.

« Monsieur le ministre,

» Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en informer, je me suis mis en route pour Rome le 28 avril. Deux puissants motifs m'y décidaient : le premier, c'est que Civita-Vecchia était un point sans aucune action pour les événements qui pouvaient survenir, et que, bien que nos troupes y eussent reçu le meilleur accueil, nous ne devions pas rester enfermés dans les murs de Civita-Vecchia, quand il nous importait d'être sur le théâtre des événements; la seconde, c'est que, d'après les renseignements que j'avais recueillis, nous devions être reçus à Rome sans aucune espèce de résistance.

» Les choses se sont passées autrement : arrivé le 30 à Rome, nous y avons été reçus par la mitraille; je pensais alors qu'en l'absence du matériel nécessaire je ne devais pas exposer nos soldats contre des ennemis qui étaient retranchés derrière des murailles. En ce moment la 2e brigade débarque à Civita-Vecchia; quand elle m'aura rejoint, les anarchistes qui répandent la terreur dans Rome seront sévèrement châtiés. (Marques d'indignation à gauche!)

» Je ne puis reprocher aux soldats qu'un excès de bravoure, mais je n'ai pas dû les laisser s'engager contre des ennemis retranchés derrière des barricades.

» Il signor Ventini, qui avait été nommé par le pape gouverneur de Rome, est arrivé près de moi avec une lettre du pape. Je lui ai fait comprendre combien il était essentiel, dans l'intérêt même du pape, que j'eusse toute ma liberté d'action; cela était d'autant plus nécessaire, qu'à Gaëte on se fait une grande illusion sur les dispositions des populations. (Mouvements divers.) Je ne prétends pas dire qu'il y ait des sympathies pour le gouvernement despotique qui, à l'ombre du drapeau rouge, est exercé en Italie par une faction composée des anarchistes de tous les pays; mais il n'y a pas non plus une sympathie complète pour l'ancien gouvernement.

« On aime Pie IX, mais on redoute le gouvernement clérical. Les troupes napolitaines sont entrées dans les Etats de Rome, les Autrichiens sont encore à Massa. Ancône a été mis en état de siége par les triumvirs. Hier, le frère Ventura, effrayé de l'état de Rome, a quitté la ville; il est venu me visiter en passant par Paolo. Il m'a dit, de la part des triumvirs, que la journée du 28 ne devait être considérée que comme un malentendu, qu'il y aurait encore moyen de concilier les partis si je faisais paraître une nouvelle déclaration, dans laquelle je répéterais que mon gouvernement n'a nullement l'intention d'imposer un gouvernement à Rome. (Agitation.) J'ai répondu que la pensée de mon gouvernement s'était assez formellement déclarée dans ma première déclaration, que cette pensée était toute libérale; qu'après ce qui s'était passé, j'étais en droit de me montrer sévère (Clameurs à gauche), et que néanmoins j'étais encore prêt à me poser comme intermédiaire entre l'anarchie et le despotisme.

»J'ai ajouté qu'en agissant ainsi, c'était dans le véritable intérêt du peuple romain. Une lettre particulière, jointe à cette pièce officielle, n'apprend rien que ce qui est contenu dans celle que je viens de vous lire. Je cite seulement ce passage : « La position est compliquée, mais j'espère qu'elle s'éclaircira sous la protection du drapeau français, car c'est là la lutte entre la barbarie et la civilisation. » (Rires à gauche.)

PLUSIEURS VOIX. Il y a une seconde dépêche.

M. DROUIN DE LHUYS, ministre des affaires étrangères. C'est M. le ministre de la guerre qui l'a reçue.

LES MÊMES VOIX. La dépêche! la dépêche!

M. RULHIÈRE, ministre de la guerre. Elle est incomplète. D'ailleurs, nous avons l'espoir de pouvoir la compléter demain. (Dénégations à gauche.)

M. GRÉVY. Il est impossible que vous ayez demain des dépêches nouvelles. Vous auriez su aujourd'hui l'arrivée du bateau qui les aurait apportées, et rien ne dit qu'il soit arrivé un autre bateau que celui qui portait les dépêches qu'on vient de vous communiquer.

VOIX NOMBREUSES. La dépêche au ministère de la guerre! Lisez-là!

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. L'expédition, jusqu'au 28, a eu le plus grand succès. A Civita-Vecchia, nous acquîmes la certitude, par les paroles des habitants du pays et par les rapports de quelques officiers envoyés à Rome, qu'une forte reconnaissance suffirait pour entraver tous les préparatifs de résistance tentés à Rome. Nous partîmes donc le 28. La première journée se passa sans hostilités pour connaître les dispositions des troupes romaines. J'envoyai le capitaine Oudinot, mon aide-de-camp, aux avant-postes de l'ennemi avec quelques chasseurs. Aux paroles amicales de nos officiers on répondit par une décharge qui tua l'un de nos chasseurs.

» Ce n'était là qu'un malentendu, et le lendemain je fis développer mes troupes sur les plateaux qui dominent

SUPPLÉMENT

la porte Angelica. Cependant, malgré mes appels à la concorde, le drapeau rouge flottait sur tous les monuments, et les insultes et les menaces les plus violentes nous étaient adressées.

» La division Molière, l'infanterie, l'artillerie, répondaient énergiquement au feu de la place. Pour faire une diversion, j'envoyai une brigade de la division Levaillant pour attaquer une autre porte. L'officier supérieur se trompa de route, et au lieu de suivre le chemin qui l'eût tenu à l'abri du feu des remparts, il s'engage dans une direction qui l'expose aux coups des assiégés. Au commencement de l'affaire, quelques-unes des troupes romaines firent mine de vouloir sortir pour tenir la plaine, elles furent immédiatement repoussées.

» Ce n'était pas un siége que je voulais faire, c'était une forte reconnaissance. Elle avait été glorieusement exécutée ; je fis donner le signal de la fin du combat. La nuit se passa sur le théâtre de cet engagement sans qu'on ait osé nous attaquer. Le lendemain, j'ai concentré mes forces sur un point où je n'ai rien à redouter, car, je le répète, je n'ai pas vu d'ennemis depuis notre reconnaissance. »

Le message de l'honorable général Oudinot se termine par l'éloge qu'il fait de la conduite de nos officiers, sous-officiers et soldats qui ont pris part à cet engagement.

Messieurs, ajoute M. le ministre de la guerre, on vous a lu ici une lettre annonçant qu'un colonel, qu'un drapeau avaient été pris... Cela est faux. (Murmures.) Cela est un mensonge et une calomnie. Nos soldats ne laissent prendre ni leurs colonels ni leurs drapeaux. Aucun de nos drapeaux n'est tombé dans les mains de l'ennemi. (Aux voix!)

M. LEDRU-ROLLIN paraît à la tribune. (Aux voix! la clôture! à demain!)

L'Assemblée, au milieu d'une agitation difficile à rendre, décide qu'elle renvoie la suite de la discussion à demain.

M. STOURM annonce son intention d'interpeler demain M. le ministre des affaires étrangères sur l'entrée des Russes en Autriche.

M. LE PRÉSIDENT. La séance est levée.

Elections de la Marne.

Monsieur le rédacteur,

Rédacteur de l'*Emancipation de l'Enseignement*, et m'occupant avec persévérance de tout ce qui touche à la grave question de la régénération de la France par la réforme de l'enseignement, je sais par expérience combien vos idées à cet égard sont justes et hautes.

Je m'adresse donc à vous pour vous prier d'insérer dans votre journal la prière que je fais à tous les instituteurs de France de voter pour ceux qui comprennent les questions d'éducation, c'est-à-dire qui comprennent l'avenir.

L'*Emancipation de l'Enseignement* a signalé aux instituteurs les noms sur lesquels doivent se réunir les votes des démocrates, des hommes de progrès. Dans le DÉPARTEMENT DE LA MARNE, aucun instituteur ne se présente à nos suffrages. J'engage alors de toute ma force les instituteurs de ce département qui connaissent mon nom et ma franchise à voter pour

MM. ALLYRE BUREAU,
RENARD.

Ils veulent l'instruction universelle et gratuite et la régénération de l'enseignement.

Agréez, etc. Em. Ch. CONSTANTS.

Les républicains de la Marne ont en ce moment à lutter non seulement contre les violentes et non désintéressées instructions du ministre Léon Faucher, mais aussi contre les ruses inqualifiables du parti bonapartiste, qui, dans le département de la Marne comme à Paris, veut sournoisement intercaler ses candidats parmi les candidats démocrates. Le comité départemental de la Marne prévient les électeurs de se prémunir contre ces ruses et de ne pas reconnaître le citoyen Pierre Bonaparte parmi les candidats adoptés par lui pour ce département.

La liste définitive des républicains de la Marne est ainsi arrêtée :

LÉCUREUX, ALLYRE BUREAU, AUBERT-ROCHÉ, FLOCON, FÉLIX PYAT, A. DELAUNAY, JULIEN HAIMARD, FERRAND.

Candidature de M. Victor Hugo.

Un petit journal plein de suffisance et d'emphase, et qui, de succès en succès, a restreint son format et sa publicité en attendant une disparition complète, s'évertue en ce moment à entraîner dans son tombeau tout ce qui pouvait rester à son patron, M. Victor Hugo, de considération politique.

Il en restait peu, assurément; le poète n'a brillé ni par son talent oratoire, ni par ses votes. Il s'est enrôlé dans le camp des rétrogrades; il a souscrit aux manifestes de la rue de Poitiers. Entre le passé et l'avenir, entre la réaction et le socialisme, il a choisi aveuglément la réaction, prouvant ainsi que les aperçus socialistes que l'on avait cru voir dans ses œuvres, l'opposition de Claude Gueux et de son geôlier, de Quasimodo et de Phœbus, le rapprochement du laquais Ruy-Blas et d'une reine, la comparaison de la jeune fille souillée à la goutte d'eau que le soleil purifie, tout cela, au lieu d'indiquer des convictions réfléchies, n'était que jeux de mots, accidents de style, phrases à effet, hommage systématique à l'antithèse.

Nous n'avons pas besoin de retracer aux électeurs la conduite politique de M. Victor Hugo, elle est tout entière dans un fait : il a voté pour le ministère dans cette nuit où la majorité de l'Assemblée imprimait une flétrissure à l'odieux attentat commis sous le drapeau de la France contre la liberté des Romains.

Il faut joindre à ce vote pour l'édification des électeurs, le commentaire suivant que l'*Evènement* nous apporte :

Maintenant, qu'a voulu l'Assemblée elle-même par son dernier vote ? Entendait-elle donc que la France abandonnât la *médiation*, que notre armée se repliât sur Civita-Vecchia, que notre influence s'anéantît devant les Autrichiens, devant les Napolitains que les nouvelles récentes nous montrent marchant sur Rome ? Pas une voix ne s'est élevée pour donner au ministère un tel conseil, et le ministère ne l'eût accueilli qu'en se retirant. Toute liberté d'action a donc été laissée au gouvernement pour *combattre la contre-révolution et défendre la liberté en Italie.*

MÉDIATION ! Appeler médiation une invasion traîtresse qui débute par le mensonge et finit par le meurtre; soutenir que le ministère combattra *la contre-révolution* dans Rome, quand il la provoque, quand il la commence à lui tout seul!... Toute réflexion serait superflue.

Nous disons que l'article de l'*Evènement* complète le vote de M. Victor Hugo et l'aggrave. Il y a solidarité entre le poète et cette feuille. Nous savons très bien que de temps en temps M. Victor Hugo s'écrie : « Je n'ai rien de commun avec l'*Evènement ;* » mais ce journal a constamment approuvé sa conduite, appuyé ses votes ; ce journal est le seul qui l'ait pris au sérieux comme personnage politique.

Electeurs parisiens, rendez M. Victor Hugo au culte des Muses.

Elections. — Réclamations.

Nantes, le 8 mai 1849.

Citoyen rédacteur,

La réaction vient de trouver un moyen infaillible pour assurer la candidature de ses hommes. Ce moyen est digne de ceux qui se posent en défenseurs de la famille et de la propriété. Ces honnêtes à outrance ont trouvé dans leur sainte modération, le moyen de sauver la société, en oubliant de porter les *anarchistes* sur la liste électorale de la ville de Nantes.

Hier, sur dix que nous étions à la mairie pour réclamer nos cartes d'électeurs, six d'entre nous n'en ont point reçu, et impossibilité d'en avoir. On pourrait me dire que c'est peut-être une exception. A cela je répondrai: Que l'on fasse une enquête, et l'on trouvera que sur cent électeurs, il y en a cinquante qui n'ont pas eu de cartes.

A la mairie, on nous a dit, pour mettre du baume sur la plaie, « que ces omissions provenaient des changements de domicile. » Cela est faux, et je maintiens que, sur les cinquante oubliés, il n'y en a pas vingt qui ont changé de logement. Du reste, tous les citoyens qui ont été oubliés avaient déjà voté pour l'Assemblée constituante et pour le président. Il paraîtrait que ces messieurs ne sont pas de bons copistes, puisqu'ils se sont basés sur la liste de l'année dernière pour établir celle de cette année.

Que dans chaque ville de la République les honnêtes modérés usent du même procédé, et je réponds que l'Assemblée législative sera blanche comme neige. Heureusement qu'il y a un soleil.

Veuillez avoir la bonté, citoyen rédacteur, d'insérer ma lettre dans votre prochain numéro.

Salut et Fraternité.

C. DEVAT, ouvrier.

Un militaire nous écrit de Bône, le 21 avril 1849

Messieurs et amis,

Je ne puis laisser passer sous silence la violation flagrante de la loi à l'égard de l'armée.

Il est bon que l'on sache, par la voix de la presse, le cas que font du suffrage universel certains chefs.

Voici un ordre de la division de Constantine, qui a été copié à Bône, le 18 courant :

Ordre de la division.

« Conformément à la loi électorale du 15 mars 1849, et d'après les ordres de M. le gouverneur-général, les militaires appartenant à la division de Constantine qui justifieront de leur qualité d'électeurs, aux termes des art. 17 et 18 de la loi précitée, seront réunis en colléges électoraux par département dans chaque place ou camp fixé, camp de travailleurs et autres.

» Cette réunion aura lieu le 20 courant; les militaires en mouvement; en marche ou en route, ne sont pas invités à voter.

» Ceux qui sont stationnés dans les places ou camps fixés, *ne peuvent voter que sur le vu de l'extrait de la liste électorale de chaque commune, dressé par le maire et transmis par le préfet de chaque département au conseil d'administration des corps.*

» Par suite du retard dans l'envoi des listes électorales, beaucoup de militaires ne peuvent voter ; néanmoins les élections doivent avoir lieu pour ceux qui remplissent les conditions imposées par la loi.

» Pour éviter toute perte de temps, les résultats des élections seront transmis directement à Alger, à M. le gouverneur-général, par le bateau de correspondance partant de Philippeville, le 26 avril, à neuf heures du matin.

» Au quartier-général à Constantine, le 13 avril 1849.

« Le général de brigade commandant la division,
» Signé : HERBILLON. »

Voilà, en fait d'élection, tout ce que nous avons vu. Cet ordre, comme je vous le dis plus haut, est arrivé à Bône le 18, et lu à l'appel le même jour, et hier, jour des élections, rien n'a été changé à la monotonie du métier, rien, pas un mot.

Le *Démocrate du Var* adresse à tous ses concitoyens le généreux appel que voici en faveur des militaires hongrois que les derniers évènements du Piémont ont forcé de chercher un refuge en France :

88 Hongrois militaires réfugiés sont arrivés depuis peu dans notre ville, venant d'Italie.
35 Ont été dirigé le 1er mai sur l'intérieur, et l'autorité a donné à ce détachement un secours de route de 15 centimes jusqu'à Aix.
23 Ont été dirigés le 3 mai de la même manière.
11 Ont reçu le 4 leurs passeports, mais à ceux-ci il a été refusé toute indemnité de route.

Si nous sommes bien informés, ces hommes sont en ce moment au Beausset, où ils attendent quelques secours pour pouvoir continuer leur route.

19 Sont encore ici et doivent s'attendre à être traités de la même manière, vu qu'ils ont refusé engagement pour notre légion étrangère en Afrique.

Nos concitoyens ne peuvent rester sourds à notre appel.

Une souscription est ouverte dans nos bureaux pour venir au secours de ces malheureux.

Comité démocratique-socialiste.

AU PEUPLE.

Citoyens,

La liberté des réunions électorales est violée, votre Comité est condamné au silence par cet attentat contre le suffrage universel.

Pour vous parler encore; il ne lui reste plus que la voix de la presse.

En présence des actes d'un pouvoir exécutif traître et complice des rois, d'un pouvoir qui foule aux pieds son propre serment, le vote de l'Assemblée et la Constitution elle-même, pour renverser la République romaine et rétablir le despotisme, le Comité adjure le peuple de se serrer plus que jamais autour de ses candidats.

Ce pouvoir change nos frères de l'armée, les soldats de la République française, en instruments d'oppression ; par lui, des Français spontanément armés pour la liberté romaine se trouvent engagés dans une lutte fratricide ; par lui le rôle de la France devient infâme.

Du haut de la tribune nationale, à la face de l'Europe, pour ce crime de lèse-humanité, ce pouvoir a été maudit. Il faut que le Souverain intervienne à son tour, qu'il prononce l'arrêt.

Dans quelques jours, le scrutin s'ouvre; citoyens, ralliez-vous autour de cette liste du peuple, dont chaque nom est une protestation vivante contre les hontes du présent, un gage de victoire pour l'avenir.

Soyons unis, nous hâterons le châtiment des traîtres et le triomphe de la République démocratique et sociale.

Paris, le 9 mai 1849. Pour le Comité,
Le secrétaire, DUVERDIER.

RÉUNION D'URGENCE ET CONVOCATION SPÉCIALE du Comité démocratique-socialiste des élections, aujourd'hui vendredi 11 mai, à six heures précises du soir (*heure militaire*), impasse de la Grosse-Tete, rue Saint-Spire. Le Comité doit délibérer sur une question de la plus HAUTE IMPORTANCE. Aucun délégué ne doit manquer à cette séance : des mesures disciplinaires seraient prises contre ceux qui, sans motifs sérieux, n'y viendraient pas.

Les citoyens électeurs du 3e arrondissement sont priés de passer aujourd'hui vendredi 11 mai, au bureau, rue des Jeuneurs, 4, au premier, pour des communications importantes.

1re section,		à 10 heures du matin.
2e	—	à 11 heures du matin.
3e	—	à midi.
4e	—	à 1 heure de relevée.
5e	—	à 2 heures de relevée.
6e	—	à 3 heures de relevée.
7e	—	à 4 heures de relevée.
8e	—	à 5 heures de relevée.
10e	—	à 6 heures de relevée.
11e	—	à 7 heures de relevée.
		Et de 8 à 9 heures du matin.

Les souscriptions en faveur du comité démocratique-socialiste sont reçues dans les bureaux des journaux démocratiques; au siege du comité, impasse des Bourdonnais, 6, chez le citoyen Sergent, 44; rue Descartes, cabinet de lecture; chez le citoyen Dufélix, rue des Jeûneurs, 4 ; chez le citoyen Jouanne, cour Saint-Martin; à l'association des marchands de vins, rue Jean-Robert; chez le citoyen Hiback, rue de l'Echiquier, 34 ; à la propagande socialiste, rue Coquillère, 15 bis ; à Bercy, chez le citoyen Marteau père, port de Bercy, 32 ; chez le citoyen Victor Sellier, rue Neuve-Saint-Nicolas, 4 ; à Belleville, chez le citoyen Périer, lieutenant-colonel, rue de Beaune, 65, et chez le citoyen Lemire, docteur en médecine, rue de la Marre, 108; chez le citoyen Gibault, rue Saint-Maur-Popincourt, 78, au 2e; chez le citoyen Langevin, rue de Grenelle, à Grenelle ; chez le citoyen Dubois, 15, rue Compoise, à Saint-Denis; chez le citoyen Poncet, boulevard Monceaux, 80, à Batignolles.

Comités départementaux.

Réunion des délégués, aujourd'hui vendredi 11 mai.

AISNE. Rue Charlot, 20, à 7 h. du soir.

HAUTE-MARNE. Réunion d'urgence, chez le citoyen Permiseux, rue Saint-Martin, 163, à 7 1/2 h.

SEINE-ET-OISE. Chez le citoyen Masson, rue Beauregard, 43, à 7 h. du soir.

PUY-DE-DOME. Rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 11, à 7 h. du soir.

ARDENNES. Dernière réunion, samedi 12 mai, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 11, à 7 1/2 h. Formation d'un bureau de propagande.

HÉRAULT. Samedi 12 mai, rue du Mail, 3, à 8 h.

— Les ÉTUDIANTS RÉPUBLICAINS sont convoqués vendredi, à 7 h. du soir, barrière de Sevres, 49, pour communication ayant trait à l'adresse des étudiants de la République romaine.

— Le BANQUET des démocrates socialistes du PUY-DE-DOME aura lieu définitivement le dimanche 13 mai. Les dames sont admises. On trouve des billets dans les bureaux des journaux démocratiques.

— CLUB DU SALON GAUTHIER, aujourd'hui vendredi, à 7 h 1/2 du soir, cour Benoist, à St-Denis, sous la présidence du citoyen Jean Macé.

— Le CLUB ROISIN, rue du Faubourg-Saint-Antoine, 169, tiendra sa première séance samedi 12 mai, à 7 h. 1/2 du soir, sous la présidence des citoyens Mont-Louis, Aimé Baune et Gamet. Les séances auront lieu les jeudi et samedi de chaque semaine.

FAITS DIVERS.

En réponse à l'adresse des démocrates français habitant Rome, le général Oudinot a fait savoir à ses compatriotes que ceux d'entre eux qui combattraient contre l'armée française seraient considérés comme ayant porté les armes contre leur pays, et passeraient devant un conseil de guerre, sous le poids de cette grave accusation qui entraîne, comme on sait, la peine capitale. (*Révolution démocratique.*)

— Aujourd'hui à une heure un soldat sortait de la maison où se trouvent les bureaux du *Peuple*, venant de chez le portier, son parent. Des sergents de ville se sont jetés sur lui et l'ont conduit au poste voisin, sous la prévention d'avoir reçu des numéros du *Peuple*. Les hommes du poste ont remis leur camarade en liberté, et la foule a reconduit les sergents de ville aux cris de : *A la chianlit!*

— On nous annonce que la *Rue de Poitiers*, qui avait donné le mot d'ordre aux journaux dits modérés, va compléter son œuvre en faisant surgir au dernier moment une liste épurée. Nous nous en félicitons. Cette manœuvre ne peut que produire sur les élections un effet analogue à celui qu'a exercé la circulaire de M. Guizot. Et la lumière sera faite. (*Crédit.*)

— A Vincennes, depuis deux jours, tous les postes sont doublés et les armes sont chargées. Par ordre de M. Rulhières, les sabres-baïonnettes des chasseurs à pied ont été affilés. Tels sont les préparatifs *électoraux* des amis de l'ordre. Ils se trompent, s'ils croient intimider le suffrage universel. Le peuple ne craint point les armes qu'on agite et qu'on affile; il sait qu'elles sont en des mains dévouées à la République. (*Réforme.*)

— Les mouvements de troupes suivants ont lieu en ce moment :

L'état-major et les troupes de la 5e division de l'armée des Alpes, les 2e et 17e léger, les deux batteries d'artillerie et la compagnie du génie, stationnés dans les départements du Cher et de l'Indre, se sont mis en route les 22, 23 et 24 avril, pour se rendre dans les départements de la Côte-d'Or et de Saône et Loire.

Les 3e, 14e, 30e et 42e de ligne, faisant partie de cette division, ont reçu l'ordre de se rendre à Paris par la voie de fer. Leur départ est réglé de la manière suivante : 14e de ligne, le 23 avril ; le 42e le 25 ; le 3e le 27 ; le 30e, le 29.

Ces régiments sont remplacés à la 5e division de l'armée des Alpes par les corps suivants venant de Paris : Le 52e de ligne qui se rend à Dijon ; le 9e de ligne qui se rend à Châlons-sur-Saône ; le 48e de ligne qui se rend à Beaune ; le 74e de ligne qui se rend à Autun.

— Le citoyen Mongis, ancien substitut du procureur du roi, maintenant avocat-général à la cour d'appel, s'est rendu célèbre par la découverte qu'il a faite, il y a peu de temps, découverte consistant à établir que le *socialisme est une variété du communisme.* La profondeur de cette remarque ne nous étonne nullement, le citoyen Mongis est presque un socialiste. Nous l'avons entendu au Palais, il y a quelques années, dans un petit discours, parler de Fleur-de-Marie, l'une des héroïnes de notre ami Eugène Sue, et de plusieurs autres personnages des *Mystères de Paris.* A ce moment, les aspirations socialistes de notre substitut furent fort remarquées. Nous ne désespérons pas de le voir venir grossir nos rangs un de ces jours. (Le *Peuple.*)

— Un conseil, composé des principaux banquiers de Paris, aurait été tenu, il y a quelques jours chez l'un d'eux, rendu célèbre depuis quelque temps par certaine mésaventure. Dans ce conseil il aurait été résolu de cesser complètement les escomptes. Ce fait aiderait à expliquer la diminution des effets de commerce dans le portefeuille de la Banque.

Nous ne pouvons croire à un fait semblable, quoiqu'il nous soit assuré ; le mauvais état des affaires et la crise politique amenée par l'infâme politique Carlier-Faucher-Barrot, nous semblent des raisons suffisantes pour expliquer cette diminution. Il est désastreux que la conduite politique de l'aristocratie bancocratique autorise de tels bruits. (*Peuple.*)

Histoire morale des Femmes.

Par M. ERNEST LEGOUVÉ.

(Gustave Sandré, éditeur, rue Percée-Saint-André-des-Arts, 11.)

Nous n'admettons pas toutes les idées de M. Ernest Legouvé, qui nous semble beaucoup trop timide, mais nous reconnaissons dans son livre une rare élévation de pensées, de vastes et solides études, un esprit d'observation toujours délicat et fin, souvent profond ; le style clair, vif, précis, atteint à une chaleureuse éloquence, dès que l'auteur aborde une question de cœur, et un livre sur les femmes touche à chaque instant aux questions de cœur. L'œuvre de M. Legouvé, malgré certaines restrictions que nous lui reprochons, est éminemment émancipatrice et digne de la sérieuse attention des moralistes et des législateurs ; la tendance de ce livre devait être nécessairement progressive ; grâce à son caractère droit, loyal et ferme, à ses généreuses et tendres sympathies pour toute souffrance causée par l'injustice et l'oppression, M. Legouvé devait, plus que personne, être révolté des tyrannies légales et sociales, qui, de tous temps ont pesé sur la femme, mise si fréquemment en dehors du droit commun ; depuis l'époque où un concile agitait la question de savoir si les femmes *ont une âme*, jusqu'à la promulgation du code civil, qui par son humiliante tutelle, les déclare toujours en enfance.

Dans une suite d'études historiques, aussi variées que curieuses et instructives, traditions, chroniques, légendes, portraits, procès criminels, etc., etc., M. Legouvé déroule l'histoire vivante, animée, pittoresque de la femme depuis l'antiquité jusqu'à nos jours sous ces différents aspects : la *Fille*, l'*Amante*, l'*Epouse*, la *Mère* et la *Citoyenne.*

Cette histoire est presque toujours celle des douleurs de la femme, de sa subordination absolue à la brutale iniquité de la loi faite homme, puisque toujours l'homme fait la loi à son image. M. Legouvé conclut à des réformes immédiates éminemment pratiques. Enumérer ces nouveaux droits, qu'il réclame pour la femme, c'est nombrer ceux dont elle a été jusqu'ici déshéritée.

Voici ce que demande M. Legouvé :

POUR LES FILLES :

Réforme de l'Education. — Loi sur la séduction. — Eloignement de l'âge du mariage. — Intervention réelle des femmes dans la rédaction de leur contrat. — Abolition des sommations respectueuses qui pèsent sur les pères comme une injure, sur les enfants, comme une injustice.

POUR LES ÉPOUSES :

Une majorité. — Administration et droit de disposer d'une partie de leurs biens particuliers. — Droit de paraître en justice sans le consentement de leur mari. — Limitation du pouvoir du mari sur la personne de sa femme. — Création d'un conseil de famille chargé de contrôler cette part de pouvoir.

POUR LES MÈRES :

Droit de direction! — Droit d'éducation. — Droit de consentement au mariage de leurs enfants. — Loi sur la recherche de la paternité. — Création d'un conseil de famille pour juger les dissentiments graves entre le père et la mere.

POUR LES FEMMES (*considérées comme citoyennes*). — *Admission à la tutelle et au conseil de famille. — Admission aux professions privées. — Admission dans les limites de leurs qualités et de leurs devoirs, aux professions publiques et sociales.*

« Les réformateurs absolus, dit en terminant M. » Legouvé, trouveront que nous demandons bien » peu; les adorateurs du passé, que nous demandons » beaucoup. Cela nous fait espérer que nous demandons assez. »

M. Legouvé aurait dû ajouter *assez..... pour l'état présent des esprits*; sans ce correctif, *nous demandons assez* nous paraît trop définitif.

A ce sujet, qu'on nous permette une comparaison. Avant la Révolution de Février, *les réformateurs absolus* trouvaient aussi que les promoteurs de l'adjonc-

…USIEURS VOIX A GAUCHE. Très bien! … bien!
…AIN. — Citoyens, ces faits sont … affic…
…dément, et sont le or…

Civita-V…
qui…

tion des capacités, demandaient *bien peu*, *les adorateurs du passé* trouvaient aussi que ces réformistes demandaient *beaucoup*, et pourtant ceux-ci croyaient sincèrement aussi *demander assez*. Or, un an nous sépare de cette époque, et le suffrage universel, que les promoteurs de l'adjonction des capacités repoussaient comme une utopie insensée, est aujourd'hui dans nos mœurs.

Nous préciserons un des points sur lesquels il nous est impossible d'être d'accord avec M. Legouvé; nous voulons parler de l'indissolubilité du mariage; il est vrai que l'auteur de *l'Histoire morale des femmes* admet *transitoirement* la nécessité, l'urgence du divorce, afin de mettre un terme aux maux affreux et toujours croissants, causés par ce nombre effrayant de prostitutions légales, accomplies sous prétexte de mariage tel que notre législation l'impose. M. Legouvé propose donc le divorce comme moyen transitoire, en attendant une époque où les institutions sociales et les mœurs seraient assez perfectionnées pour être, si cela peut se dire, *dignes de l'indissolubilité du mariage*.

Certes, nous pensons avec M. Legouvé qu'il y a quelque chose de saint, de sublime, dans cette idée d'indissolubilité, d'immuabilité, au milieu d'un monde de passions si changeantes et si mobiles; nous croyons, comme lui, que tel doit être l'idéal de tous ceux qui ont trouvé ou trouveront un bonheur incessant dans un mariage contracté par le cœur, par les affinités d'esprit et de caractère; mais, que M. Legouvé nous permette de le lui dire, une société parfaite, selon nous, n'est pas celle où toutes les organisations seraient pareilles, et poursuivraient d'une même aspiration le même idéal, tel, par exemple, *qu'un amour unique consacré par un mariage indissoluble*; nous désirons, au contraire, que chaque organisation garde son libre essor, sa naturelle et complète expansion, tout en concourant à l'accord général, par le fait même de cette libre expansion, régularisée, utilisée, *appareillée*; l'homme sera toujours l'homme; ses passions, forces vives et puissantes, dont il a été si libéralement doué par le Créateur, existeront toujours en lui; les caractères, les instincts, les besoins, les tempéraments, seront toujours divers, et toujours chercheront leur satisfaction, leur milieu et leur accord; ainsi que cela se passe depuis que le monde est monde, toutes les écoles morales, philosophiques ou religieuses, ont été impuissantes à déraciner de la nature de l'homme, certaines passions primordiales, pivotales. Or, il faut changer de système: *greffez* ces rudes sauvageons, que vous ne pouvez arracher, extirpez de l'organisme humain; utilisez, harmonisez ces passions, et elles seront aussi utiles, aussi fécondes, qu'elles étaient stériles et mauvaises.

Ces réserves faites, nous ne sommes, en disant tout le bien que nous pensons de l'*Histoire morale des femmes*, nous ne sommes que l'écho du nombreux auditoire qui se pressait au collège de France, lorsque l'an passé M. Legouvé y professait, avec un succès si éclatant, les principes qu'il a développés dans son livre.

Un mot d'opportunité en terminant.

L'Académie française, doit bientôt procéder à une nouvelle élection; elle a, dit-on, la velléité un peu tardive de se *décarêmer* de sa longue abstinence à l'endroit des gens de lettres; elle finit par trouver trop maigre et trop peu substantielle, la littérature de ces grands seigneurs que vous savez; aussi, l'on nous assure que M. Ernest Legouvé réunirait de nombreuses chances de réussite comme candidat, lors de la prochaine élection académique. Nous serions heureux de voir cette bonne espérance se réaliser; l'auteur de l'*Histoire morale des femmes*, de *Louise de Lignerolles*, de *Guerrero*, et tout récemment encore d'*Adrienne Lecouvreur*, le lauréat couronné par l'Institut, le professeur écouté au Collège de France avec une si grande faveur, l'écrivain pur et consciencieux, au noble caractère duquel tous les partis rendent un si juste hommage, n'a-t-il pas des droits réels à siéger dans cette enceinte où siégeait son père, le célèbre auteur du *Mérite des femmes?* Touchante et sympathique hérédité que celle de l'aristocratie d'intelligence! Heureux le père qui lègue ainsi à son fils noblesse de cœur, élévation de talent.

EUGÈNE SUE.

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 mai sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne, à Paris, rue de Beaune, nº 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

PETITE CORRESPONDANCE.

Mont-du-Lode. — Me R. D. — Reçu votre lettre. Nous all. expédier. — Mille amitiés à tous.

Draguignan. — M. G. — Reçu les 47. — Nous allons suivre vos ind. — Aff. compl.

Alger. — M. M. — Reçu les 100. — Nous all. vérifier le compte et penser à M. L.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS	Un an 20 f.,	Six mois 11 f,	Trois mois 6 f.
DEP. ET ETRANG.	— 32	— 17	— 9
PAYS à surtaxe.	— 50	— 26	— 14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DÉP., ÉTR.	— 8	— 4	— 2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois.	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à 9 — —	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité.	1 fr. 50

Bourse du 10 mai 1849.

La majorité ministérielle en Angleterre ne l'a emporté que de dix voix, pour la deuxième lecture du bill sur la navigation.

Paris est ému à l'approche des élections; tout le monde est sur le qui-vive et s'observe.

Les fonds publics, néanmoins, sont supérieurement tenus. Le 5 p. 0/0 ouvre à 89 50, monte au plus haut à 89 60, tombe ensuite à 89 05, pour finir à 89 30 fin courant, et 89 80 au comptant. C'est 10 centimes d'amélioration sur hier.

La banque de France est à 2 392 50.

Le 3 0/0 suit l'impulsion du 5, il débute à 57 50, touche à 57, pour faire sa clôture à 57 10, avec 5 c. de faiblesse sur mercredi.

Le zinc Vieille-Montagne fait 2 950, et Stolberg 550 fr.

Les chemins de fer ont été constamment offerts; ils fléchissent tous.

Orléans flotte entre 835 et 840 dernier cours.

Marseille descend à 211 25.

Le Nord perd 3 à 448 75.

Il circule beaucoup de nouvelles, mais elles sont si contradictoires, tant sur Rome que sur Vienne, que nous croyons devoir nous abstenir.

On remarque deux ventes considérables faites au parquet, par MM. Ma. et P.

La coulisse fait à 3 heures 1/2 fait 89.50.

On parle confusément de coup d'Etat; mais il ne faut l'accueillir que comme bruit de bourse.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	57 20	57 50	57 »»	57 10
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0	89 20	89 55	89 05	89 30

10 mai. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	57 »» »»	4 Canaux avec prime.	1065 »»
— Empr. 1847-1848.	88 90 »»	Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars.	88 80 »»	Caisse hypothécaire.	135 »»
4 1/2 0/0 du 22 mars.	»» »» »»	Emprunt d'Haïti	240 »»
3 0/0 j. du 22 sept.	»» »» »»	Espagne, dette active	»» »»
Act. de la Banque.	2392 50 »»	— dette passive	»» »»
R. de Naples, j. juil.		— 3 0/0 1841	33 75
Réc. Rothschild.	86 90	Emp. port. 5 0/0	»» »»
3 0/0 de l'Etat rom.	76 »»	— — 3 0/0	»» »»
5 0/0 belge 1840	90 85	2 1/2 hollandais	»» »»
— — 1842	91 »»	Zinc V.-Montagne	2950 »»
— 4 1/2	81 75	H. de la Gr.-Combe	»»» »»
— Banque (1835).	»» »»	Emp. du Piémont	870 »»
Oblig. de la Ville	1220 »»	Lots d'Autriche	»»» »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain.	420 »»	»»» »»	Orléans à Bord.	407 50	406 25
Versailles, r. d.	200 »»	192 50	Du Nord	451 25	448 75
— r. g.	170 »»	170 »»	De Paris à Str.	373 75	371 25
Paris à Orléans.	841 »»	840 »»	Tours à Nantes.	320 »»	317 50
Paris à Rouen	572 50	552 50	Paris à Lyon	»»» »»	»»» »»
Rouen au Havre	285 »»	275 »»	Mont. à Troyes.	130 »»	130 »»
Avig. à Marseil.	213 75	211 25	Dieppe à Féc.	»»» »»	»»» »»
Strasb. à Bâle	105 »»	103 75	Paris à Sceaux.	»»» »»	»»» »»
Du Centre	360 »»	360 »»	Bord. à la Teste.	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boul.	»»» »»	»»» »»			

L'un des gérants : VICTOR CONSIDERANT.

On parle beaucoup dans le monde scientifique et médical des perfectionnements qu'un célèbre dentiste, M. Fattet, vient d'apporter à son nouveau système de dentiers et de rateliers masticateurs. Remarquables par la beauté et le fini du travail, ces nouveaux rateliers surpassent tout ce qui a été imaginé en ce genre; ce sont les seuls qui servent à broyer instantanément les substances les plus dures. Grâce à l'habileté de ce savant praticien, les pièces artificielles les plus difficiles et les plus compliquées peuvent être livrées en vingt-quatre heures et sont disposées de manière à tromper l'œil le plus scrutateur et le mieux exercé. — (*Voir*, pour plus de détails, la brochure remarquable que ce savant dentiste vient de publier sur l'emploi de sa nouvelle préparation pour l'embaumement des dents cariées, indispensable à toutes les personnes affectées de maladies dentaires, et surtout à celles qui portent des dentiers sans crochets.) — Prix du flacon: 10 f. Affranchir, avec mandat sur la poste. — 365, rue Saint-Honoré.

Le 1er vol. de l'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION DE 1848, par Léonard Gallois, dont nous avons annoncé il y a quelques semaines la mise en vente des premières livraisons, est complet; il embrasse les évènements depuis le 22 février jusqu'à la réunion de l'Assemblée nationale constituante.

Spectacles du 11 mai.

THEATRE DE LA NATION. — La Favorite.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Bon gré, malgré, le Château de Cartes, Louison.
OPERA-COMIQUE. — Le Val d'Andorre.
ODÉON. — La Famille.
THEATRE-HISTORIQUE. — Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE. — Eléazar Chalamel, le Lorgnon, le Bouquet.
VAUDEVILLE. — Prétendants, Breda, Riche, J'attends.
THEATRE MONTANSIER. — Trompe la balle, Si jeunesse savait, Anglaises, 1re rep. : Un Cheveu pour deux têtes.
VARIETES. — Les Beautés, Jobin, la Paire, le Chevalier.
GAITE. — Marceau, les Orphelins.
AMBIGU-COMIQUE. — La Part du roi, Drame de famille.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple). — Murat.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — Mariage d'amour.
FOLIES. — Mathieu, Gibier de roi, Mme Gibou.
DELASSEMENTS-COMIQUES. — Culottes et cotillons.
CIRQUE DES CHAMPS-ELYSEES (carré Marigny.)
THEATRE CHOISEUL. — Le Choriste, la Fille du Rempailleur, Arlequin et Colombine, l'Entr'acte au paradis.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 129. ÉDITION DU MATIN. Samedi 12 Mai 1849.

PARIS.
Trois mois . . . . . 6 f.
Six mois . . . . . . 11 f.
Un an . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au capital, au travail et au talent.

DÉPARTEMENTS.
Trois mois . . . . . 9 f.
Six mois . . . . . . 17 f.
Un an . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

PARIS, 11 MAI.

Avis important aux Electeurs.

Les électeurs sont prévenus qu'à partir d'hier, 9 mai, la délivrance des cartes se fait dans les bureaux des mairies, tous les jours depuis neuf heures du matin jusqu'à six heures du soir. Les cartes pourront même être retirées le jour où l'on votera, c'est-à-dire dimanche 13 et lundi 14, jusqu'à quatre heures du soir.

Tout électeur a le droit de voter avec bulletin imprimé sur papier blanc, pourvu que ce bulletin ne contienne aucun signe qui puisse l'entacher de nullité. C'est pour ne pas enfreindre l'art. 47 de la loi électorale ainsi conçu : *Le papier du bulletin doit être blanc et sans signes extérieurs*, que le niveau emblématique ne figure pas sur les bulletins émanant du Comité ou des journaux démocratiques.

Les démocrates devront, pendant toute la durée de l'ouverture du scrutin, organiser dans chaque section électorale une surveillance des plus actives, usant en cela du droit que leur confère l'article 55, qui dit formellement : *Les tables sur lesquelles s'opère le dépouillement du scrutin sont disposées de telle sorte que les électeurs puissent circuler à l'alentour.*

Il est utile que les électeurs ne perdent pas de vue non plus le texte du 2e paragraphe de l'article 36, à savoir : *A Paris, les fonctions d'assesseurs sont remplies, dans chaque section, par les deux plus âgés et les deux plus jeunes électeurs présents, sachant lire et écrire.*

Enfin, chose capitale, en présence des manœuvres et des roueries par lesquelles on a déjà cherché à corrompre l'intégrité de la liste du Peuple, soit en intercalant parmi nos vrais candidats quelques noms d'intrus, soit en contrefaisant habilement le type et la forme de nos bulletins, tout électeur devra, avant d'aller déposer son bulletin, en passer en revue chaque nom, *un à un*, depuis le premier jusqu'au dernier, et bien s'assurer qu'il est exactement conforme au modèle qui se trouve dans nos journaux, et à ceux qu'on délivre au siège du Comité. *Sans cette précaution essentielle*, plus d'un démocrate, croyant jeter dans l'urne la vrai liste du Comité, s'exposerait à voter, sans s'en douter, pour quelque candidat napoléonien ou de la rue Duphot.

(*Communiqué par le Comité dém. soc.*)

Assemblée nationale.

APPEL AUX ÉLECTEURS.

Nous le disons avec douleur, l'Assemblée nationale n'a pas répondu à la confiance que ses derniers votes nous avaient un moment inspirée : transgression de ses volontés par l'invasion des Etats romains, — violation de la Constitution par l'attaque dirigée contre la liberté d'un peuple, chez qui nous avons, sans provocation, porté le deuil,—lettre impériale de Louis Bonaparte,—désobéissance concertée des chefs militaires aux ordres de la représentation nationale,— honneur du pays compromis, — inutile effusion du sang de nos soldats, — rien n'a pu décider l'Assemblée à des mesures énergiques, à des mesures patriotiques et républicaines contre les agents du pouvoir exécutif. *Un ordre du jour pur et simple* a été prononcé par 329 voix contre 292 sur toute la question d'Italie.

L'Assemblée n'a pas amnistié le gouvernement, mais, près de résigner ses pouvoirs, à la veille de la naissance d'une autre assemblée, elle n'a pas voulu entreprendre une lutte radicale et décisive. Elle s'est crue déjà morte, et nous devons l'en croire sur parole. En pareille matière son témoignage est le plus sûr de tous. Pourtant si elle avait voulu vivre!

Elle l'aurait pu, car si près qu'elle fût de la dernière heure, elle représentait la République, un principe immortel qui lui eût communiqué sa jeunesse et sa force. Si elle avait voulu, dénonçant les auteurs de l'expédition de Rome comme des violateurs de la Constitution, des traîtres à la grande mission de la France, rallier autour d'elle tout ce qu'il y a dans la nation d'éléments généreux et dévoués à la cause démocratique, elle se serait trouvée plus vivante et plus forte que ses ennemis.

Elle refuse le combat, c'est à l'Assemblée prochaine, c'est aux électeurs qui vont la créer qu'est renvoyé le jugement des affaires d'Italie. Eh bien! soit, nous acceptons de pareils juges. Les sentiments de douleur et d'indignation excités dans tous les cœurs généreux par les nouvelles de Rome, sont encore brûlants. Electeurs, conservez-en le foyer, mais ne manifestez vos sentiments par aucune démonstration tumultueuse; point d'agitations, que votre sainte colère passe tout entière dans le scrutin; votez avec ensemble, avec union pour les candidats démocratiques; répondez à toutes les provocations du pouvoir en lui opposant une phalange de représentants qu'inspire enfin le génie de la France!

Pour vous stimuler à l'accomplissement de ce devoir, nous ne pouvons mieux faire que de mettre encore une fois sous vos yeux l'indignité du ministère et de ses actes. Voici comment un journal dévoué au gouvernement, le *Moniteur du soir*, apprécie la séance d'aujourd'hui. M. Ledru-Rollin a la parole.

Revenant aux affaires d'Italie, l'orateur a proposé à l'Assemblée de rédiger une Adresse au peuple romain, Adresse qui reconnaîtrait, bien entendu, la République romaine, et qui déclarerait que les deux peuples veulent cicatriser leurs plaies communes et vivre désormais en frères.

Noble et généreuse pensée, n'est-il pas vrai? prophétie infaillible d'ailleurs, car les Français reconnaîtront tôt ou tard l'injustice de leur agression. Ils se demanderont pourquoi ils ont été les meurtriers de leurs frères; ils embrasseront les Romains, qui n'ont repoussé leur invasion qu'avec douleur; ils regretteront, eux les apôtres de la liberté dans le monde, d'avoir assailli, les armes à la main, un peuple dont l'unique tort était d'avoir constitué chez lui la République, République sortie, comme la nôtre, du suffrage universel, République qui, dans un douloureux baptême de sang, vient de puiser une seconde fois le droit de vivre. Eh bien! non, tout cela ne touche en rien le journal ministériel.

Cette conclusion a *fait sourire l'Assemblée*, à laquelle on ne peut demander sérieusement le catégorique désaveu de la politique qu'elle a adoptée.

La politique adoptée par l'Assemblée, c'est *l'affranchissement de l'Italie;* la politique adoptée par l'Assemblée, dans l'affaire de Rome, c'est que la République romaine ne devait être ni défendue *ni attaquée*. Vos ministres ont accepté formellement cette politique, et cependant, secrètement, sournoisement, ils donnaient l'ordre à leur général Oudinot de renverser la République romaine, si d'autres ne la renversaient pas avant lui. Ne pas défendre, ne pas attaquer, telle était la politique convenue d'avance; mais aujourd'hui qu'on a fait jouer à nos soldats, en dépit de leur bravoure et de leur loyauté, un rôle de cosaques et de vandales; aujourd'hui que sans motif, sans provocation, nous avons fait couler le sang d'un généreux peuple, cette politique ne suffisait plus, car nous avions des torts immenses à réparer. L'Assemblée nationale ne pouvait les réparer dignement, complètement, qu'en criant d'une seule voix *Vive la République romaine!*

Que dit maintenant le journal des sans-cœurs?

Mais M. Ledru-Rollin n'y songe pas. Il ne dépend pas de la France que les Romains vivent en paix, et cicatrisent leurs plaies.

Si vraiment, cela dépend de la France seule. Contre nous les Romains n'ont aucun ressentiment durable; odieusement attaqués dans leurs foyers, ils envoyaient à nos blessés des médicaments, des chirurgiens et traitaient nos soldats prisonniers comme des frères. Si la réconciliation des deux peuples ne s'accomplit pas immédiatement, c'est qu'il y a dans Paris, sous des masque honnêtes et modérés, des démons qui soufflent la haine et qui poussent au carnage.

Rome a bien d'autres ennemis que nous, et si nous nous bornions à donner à la République de Mazzini l'appui de nos vœux, elle aurait bientôt succombé sous les attaques combinées des autres puissances catholiques.

Rome a *d'autres ennemis que nous*. Ainsi nous sommes les ennemis de Rome. Pourquoi le sommes-nous? O que vous n'auriez pas escroqué indignement, comme vous l'avez fait, le vote nécessaire à votre expédition infernale, si vous aviez dit alors comme aujourd'hui : Nous sommes les ennemis des Romains!

La République de Mazzini! Mazzini est sorti du suffrage universel, ce suffrage que vous feignez d'adorer; croyez-nous, il a donné quelquefois en France des résultats plus ridicules.

Les attaques COMBINÉES *des autres puissances catholiques*. Combinées, le mot est joli! Oui, le ministère a combiné son attaque avec celle des Napolitains, avec celle des Autrichiens. Cette conspiration est tramée de loin, nous le savons; mais ne rapprochez pas le catholicisme de ces combinaisons machiavéliques contre l'indépendance, contre la sûreté, contre la vie d'un peuple innocent, car vous le feriez maudire, vous en feriez la religion de la trahison et du massacre.

Nous n'irons pas plus loin, notre cœur se soulève à la lecture du journal que nous voulions commenter. Nous en avons dit assez pour offrir à nos lecteurs un échantillon des sentiments qu'inspire au parti honnête et modéré la lutte exécrable de Rome. Electeurs! arrachez la France à ces hommes sans entrailles. Ils attachent les mots de religion, d'influence nationale, d'honneur militaire, d'intérêt de notre armée, à une misérable échauffourée qui perd à jamais le pape aux yeux des Romains, qui le sépare par un fleuve de sang du trône de saint Pierre, qui détruit tout notre prestige aux yeux des peuples, qui avilit et décime en même temps nos pauvres soldats.

Electeurs, sauvez la France par des suffrages démocratiques! son honneur, son avenir, l'indépendance même de son territoire sont entre vos mains.

De quoi nous sommes accusés.

On sait que la *Démocratie pacifique* a été saisie sous prétexte d'un article publié jeudi, 10 mai, et dans lequel nous conjurions l'Assemblée nationale de prévenir des chances de guerre civile évidentes pour tout le monde, et pour le gouvernement lui-même, en mettant en accusation le président de la République et ses ministres, pour violation de la constitution.

Nous étions déjà fort surpris d'une saisie motivée sur des opinions aussi légales, aussi constitutionnelles, sur un article qui est le développement d'une proposition de mise en accusation régulièrement soumise à l'Assemblée nationale par soixante de ses membres. Le journal le *Droit* vient ajouter à notre surprise en nous apprenant ce qui suit :

« La prévention contre le gérant de la *Démocratie pacifique* est d'avoir : 1° Excité à la haine et au mépris du gouvernement de la République; 2° de provocation à la désobéissance aux lois. »

Nous qui luttons constamment pour la cause républicaine, nous excitons à la haine et au mépris du gouvernement de la République! Nous fera-t-on croire par hasard que ces hommes, ordonnant la marche sur Rome, au mépris des injonctions de l'Assemblée, soient véritablement à eux seuls le gouvernement de la République? Le pouvoir souverain, l'élément supérieur du gouvernement c'est l'Assemblée nationale, dont Louis Bonaparte et ses ministres ne sont que les mandataires, subordonnés et responsables.

Quoi! c'est le lendemain d'un vote solennel par lequel l'Assemblée a condamné la conduite du pouvoir exécutif, c'est le lendemain du jour où le président de la République vient d'aggraver la désobéissance de ses ministres par une lettre inconstitutionnelle et désavouée de tous, que vous nous accusez, nous, d'attaquer la République, parce que nous invitons l'Assemblée nationale à la faire énergiquement respecter? Pour vous, comme pour le général Forest, le gouvernement tout entier de la République est donc à l'Elysée; MM. Louis Bonaparte, Faucher, Falloux, Changarnier sont donc la République!

Ce n'est pas tout. Nous avons *provoqué à la désobéissance aux lois*. Pourquoi? Pour avoir dit que la Constitution seule règne en France, qu'elle est au-dessus de tous les pouvoirs, qu'il n'existe pas d'autorité contre elle, que tout fonctionnaire devient usurpateur du moment où il ordonne de la méconnaître? Avez-vous bien réfléchi avant de nous intenter une pareille accusation?

Qu'avons-nous dit encore? Que la garde nationale et l'armée doivent prêter main-forte à l'Assemblée nationale si elle met en accusation tous les membres responsables du pouvoir exécutif. Vous voyez bien que nous avons prêché le respect à la loi fondamentale, que nous avons accompli notre devoir de bons citoyens, qui consiste à se rallier dans tous les conflits, dans tous les moments d'orage, à la Constitution et à l'Assemblée.

Liberté électorale.

Le citoyen Servient, ancien élève de l'Ecole polytechnique, actuellement élève-inspecteur à la manufacture des tabacs, a été appelé, il y a quelques jours, auprès de D. Adam, secrétaire-général du ministère des finances, qui lui a tenu ce langage : « Vous vous occupez d'élections socialistes; le ministre vous ordonne de partir demain pour Bordeaux. » Le citoyen Servient a demandé un sursis de quelques jours. M. Adam a répondu : « Partez ou vous serez destitué. » — A une telle violence le citoyen Servient a répondu immédiatement par sa démission.

Nous engageons les démocrates à surveiller avec soin les opérations électoroles, la conservation du scrutin et surtout le dépouillement des votes. On nous signale dans les élections accomplies déjà des fautes, sinon de fraude, du moins de négligence coupable. A l'Ecole-Militaire des soldats ont dû voter dans des boîtes qui ne fermaient pas, et plusieurs électeurs se sont abstenus de poser leurs suffrages, parce que ce mode de vote ne leur présentait pas de garanties.

On lit dans le *National* :

L'amiral Rigodit a reçu ordre de quitter les parages de Venise et de se rendre sur les côtes de Romagne.

L'amiral Rigodit avait encore les instructions données par M. Bastide et toutes favorables à la défense de Venise.

Ainsi le ministère affaiblit Venise au moment où les Autrichiens l'attaquent : il attaque Rome alors que l'Autriche et Naples marchent contre elle.

Que veut-on de plus clair et de plus... logique?

Nous nous associons de tout cœur aux lignes suivantes que nous lisons dans la *Vraie République* :

Le peuple est plein d'anxiété. Les cœurs s'indignent contre la trahison, les esprits s'irritent contre d'audacieux provocateurs.

Dans ce trouble, que deviendra l'élection? Parviendra-t-on à détourner le peuple républicain de son œuvre souveraine?

Les prolétaires sont les maîtres du scrutin, car ils sont les plus nombreux. Il leur suffit de Vouloir, pour assurer par le vote le triomphe d'une politique patriotique et d'un avenir de justice et de liberté.

On ne sait jamais qui gagnera dans les jeux de la force et du hasard. Mais le sort du vote est certain pour ceux qui ont à la fois le nombre et la volonté.

Ne nous laissons pas absolument distraire de notre premier devoir, — l'élection, — par les malheurs de la patrie et les menaces des ennemis de la République.

Si tous les républicains démocrates socialistes sont exacts à déposer leur suffrage, l'Assemblée future comptera assez d'hommes énergiques et dévoués pour sauver la France et la Révolution.

Le *National* publie ce matin, d'après une correspondance particulière, les noms des officiers français faits prisonniers; ils appartiennent tous au 1er bataillon du 20e de ligne. Ce sont MM. Picard, chef de bataillon; Tremelet, sous-lieutenant; Castaigne, sous-lieutenant; Monfalcon, lieutenant; Aynaud, capitaine adjudant-major; Dupont, lieutenant; Fabre, capitaine adjudant-major; Castaing, capitaine; Lemayre, lieutenant, et Benoît, sous-lieutenant.

Esprit de l'Armée.

Les militaires du 75e de ligne, qui ont quitté Clermont dimanche, ont été prévenus samedi *dans la matinée* qu'ils devaient voter à *midi*. Il leur a été impossible de prendre leurs mesures pour voter selon leur conviction; mais, en revanche, les listes de la rue de Poitiers leur ont été distribuées dans la caserne avec beaucoup de soin. Plusieurs d'entre eux nous ont exprimé l'indignation qu'ils en ont éprouvée.

(*Eclaireur rép. du Puy-de-Dôme.*)

— On nous écrit d'Issoire, le 2 mai 1849 :

« Les démocrates de notre ville ont un café où ils se réunissent habituellement; les sous-officiers du 75e, qui ont quitté hier Clermont, s'y sont tous rendus, ayant même avec eux quelques-uns de leurs officiers. L'entente la plus cordiale s'est aussitôt établie entre nos travailleurs et leurs frères de l'armée, et le dogme de la fraternité s'est pratiqué dans toute son étendue, sans que rien soit venu troubler cette belle soirée. Les militaires ont déclaré hautement que rien au monde ne saurait les déterminer à tourner leurs armes contre leurs frères, et que les projets de la réaction les trouveraient au moins neutres. Le commissaire de police qui était venu là en observation, aura un triste rapport à faire; la soirée n'a pas été bonne pour ses patrons.

Aujourd'hui, 3 mai, est entré dans nos murs un détachement du train d'artillerie; son entrée a fait sensation. C'est la première fois que nous avons vu arriver un régiment chantant la *Marseillaise* avec un entrain qui a dû peu satisfaire nos réactionnaires. Depuis les faubourgs jusqu'à la la place d'armes, leurs chants se sont fait entendre, et nos travailleurs ébahis se sont bien promis de leur en tenir compte dans la soirée.

(*Idem.*)

— Un officier de l'armée des Alpes nous adresse une lettre destinée à Boichot, l'un des candidats militaires de la Seine. Cette lettre se termine ainsi :

« Boichot, vous serez nommé représentant du peuple; vous le serez. L'armée des Alpes ne vous oubliera pas.

» Courage, Boichot, c'est un soldat qui vous le dit; courage, c'est un officier qui vous l'écrit. »

(*Révolution démocratique et sociale.*)

— Nous recevons, de plusieurs de nos frères de l'armée en prison, une lettre collective dénonçant les traitements dont ils sont victimes. Ils nous signalent un acte de partialité bien digne des généraux blancs qui commandent notre pauvre armée. Le 4 mai, selon l'usage admis pour toutes les fêtes patriotiques, ordre fut donné de gracier tous les militaires détenus, *à l'exception des soldats détenus pour opinions politiques et lecture des journaux proscrits.*

Le *Peuple souverain* et *la République* continuent à être défendus dans les régiments de l'armée des Alpes, comme prêchant l'anarchie et le pillage. Nous mettons au défi les rédacteurs d'ordres du jour de citer une ligne de notre journal qui prêche le pillage ou l'assassinat. Cela est bon pour les Croates de Milan et les bourgeois de Moulins.

Du reste, cette défense n'empêche pas nos frères de l'armée de nous lire, et le poison socialiste circule de plus en plus dans les veines de nos soldats républicains.

Nous sommes heureux de pouvoir citer, en finissant, un fragment de cette lettre, qui résume parfaitement, à notre sens, l'esprit démocratique et national de l'armée :

« On nous accuse, nous écrivent nos chers prisonniers, de manquer à nos devoirs en disant que nous ne voulons pas faire la guerre des barricades. Qu'on nous mène devant les barbares de Radetzki, en Italie, et contre les sauvage de l'Ukraine et les bandes de l'autocrate russe, et puis on verra si nous ne faisons pas notre devoir. »

Hélas! soldat, vos camarades y sont, en Italie ! Mais n'enviez pas leur sort. Mieux vaut encore être en prison comme vous, que de faire le métier qu'ils y font.

(*Peuple souverain*, de Lyon.)

Lettre du sergent Rattier

AU SERGENT BOICHOT.

Cernay, le 9 mai 1849.

Ami, j'ai reçu votre lettre.

Ils ont donc juré, mon cher Boichot, qu'aucun de nous n'échappera à leurs mesquines persécutions. Ils entreprennent une tâche qui pourra les mener loin, s'ils persistent à vouloir l'accomplir, car les soldats sur lesquels ils comptent aujourd'hui ne sont plus les machines inintelligentes dont les forces peuvent être employées contre elles-mêmes.

Ce sont aujourd'hui des hommes qui pensent et qui voient clair, des hommes qui savent quels sont leurs amis et quels sont leurs ennemis; des hommes, en un mot, capables d'avoir une opinion indépendante, qu'ils sauront au besoin faire respecter.

Suivant toute apparence, nos adversaires veulent s'assurer si la corde de leur arc n'est point tout-à-fait usée. Ces messieurs, je le suppose, doivent savoir à quoi s'en tenir à cet égard. C'est pour ce motif que je m'abstiendrai de tout commentaire relatif aux faits qui se sont passés à votre sujet les 4 et 5 mai.

Croyez-moi, mon ami, cet échec leur fera peut-être ouvrir les yeux; ils doivent enfin voir que le règne de l'arbitraire a fait son temps.

Il est de mon devoir de vous féliciter pour la conduite que vous avez tenue dans cette occasion; vous leur avez donné une preuve (ajoutée à tant d'autres), que nous ne sommes pas ce qu'ils appellent des fauteurs de désordre et que le sentiment du droit est assez puissant chez nous pour nous faire braver avec calme et résignation toutes les persécutions que l'on juge à propos de nous faire endurer.

L'avenir est à nous; soldats du progrès nous saurons le conquérir sans employer la violence, et notre calme prouvera notre force à ceux qui nous persécutent. Ainsi donc, patience et courage, le temps est proche où tous nos frères de l'armée, ainsi que ceux du peuple, auront irrévocablement ouvert les yeux à la lumière. Notre cause est sainte et doit tôt ou tard triompher. Si nous échouons, ami, armons-nous de courage et rappelons-nous que nous devons être fiers de succomber, martyrs d'une cause aussi belle.

Votre ami, RATTIER.

Plusieurs réfugiés allemands, parmi lesquels on cite le nom bien connu à Berlin de L. Eichler, sont, dit-on, partis ces jours derniers pour Rome. S'ils eussent attendu les dernières nouvelles de l'Allemagne, ils eussent probablement cherché à rentrer dans leur pays où ils auraient aujourd'hui un grand devoir à remplir.

Nouvelles d'Italie.

Radetzki a quitté Milan; la ville a été dégarnie de troupes, le district de Como a été évacué par les Autrichiens. Où se portent ces soldats? On l'ignore, mais ils ne paraissent pas être dirigés sur les Légations, ni même sur Venise. On voit çà et là aux frontières apparaître quelques corps autrichiens, mais ils disparaissent aussitôt; et tout porte à croire que ce n'est là qu'une parade pour masquer une retraite et l'envoi des troupes de l'Italie au secours de Vienne.

Jusqu'ici rien ne fait supposer que des troupes autrichiennes soient entrées en Toscane; loin de là, le gouvernement toscan fait déclarer qu'il n'a ni demandé, ni accepté une intervention autrichienne, et cette déclaration est insérée le 4 dans les journaux de Lucques, où, disait la dépêche de M. Drouin de Lhuys, les Autrichiens étaient entrés le 5.

Quant à la marche des troupes napolitaines, c'est un fait positif; mais, au départ des dernières nouvelles, Garibaldi était allé avec ses soldats au devant d'elles. On ne dit pas encore le résultat de l'engagement. Le roi bombardeur avait, disent les journaux de la réaction, huit mille hommes et cinquante pièces de canon. Le bruit de la canonnade a été entendu dans la direction d'Albano par les passagers du *Lycurgue*, qui se rendait de Gaëte à Civita-Vecchia. Les troupes de Naples, parties le 30, auraient dû arriver sous les murs de Rome le 3 mai, si elles n'eussent pas été arrêtées en chemin; on sait qu'elles n'y étaient pas encore le 4. Le 5 au soir, lorsque *le Lombardo* a quitté Civita-Vecchia, le général Oudinot était toujours à Paolo.

Cette malencontreuse expédition est également flétrie en Italie par les réactionnaires et par les républicains. Les rétrogrades de Rome ne sont pas les moins irrités contre le gouvernement français. Le *Saggiatore*, de Turin, journal *codinissimo*, et qui n'a pas assez d'insultes pour la République romaine, s'écrie que cette expédition est déplorable, et qu'elle atteste dans ceux qui l'ont entreprise une profonde et injustifiable ignorance de ce qui se passe en Italie.

Les conseils municipaux de Bologne et de toute la province ont adressé des protestations au général Oudinot contre l'expédition française. Les journaux italiens sont remplis de détails sur l'ardeur militaire qui anime toutes les classes de la population romaine. Près des remparts on a fait des monceaux de pavés avec cette inscription : « Armes pour les femmes » (*Armi per le donne*). Plus de gouvernement des prêtres, tel est le cri qui retentit partout.

Le jour même où l'Assemblée protestait contre la conduite du gouvernement français dans les affaires de Rome, l'ordre arrivait à Marseille de faire partir de nouvelles troupes. On lit dans le *Sémaphore* du 8 :

« La division de l'armée des Alpes, commandée par le général Magnan, est attendue prochainement à Marseille. On sait qu'elle doit aller renforcer le corps expéditionnaire dans les Etats-Romains. Cette division se compose des 10e, 17e, 32e, 35e, 50e, 53e et 67e de ligne de 2 batteries d'artillerie, une compagnie du génie et une compagnie du train des équipages.

» L'ordre est arrivé de faire partir pour Civita-Vecchia le 25e léger, actuellement à Marseille, et le 13e de ligne, qui se trouve à Toulon. Une frégate à vapeur est attendue dans notre port. Le 10e de ligne vient tenir garnison à Marseille. »

Les journaux toscans publient la réponse faite par Léopold à la députation chargée de lui offrir le gouvernement de la Toscane. Nous la traduisons :

« J'ai appris avec la plus grande satisfaction des députés de la commission de gouvernement le récit des événements par lesquels le peuple toscan a secoué le joug de la faction qui l'avait assujéti.

» La noblesse de cet élan national (Léopold à l'air de ne pas savoir combien cette restauration a coûté de roubles au Russe Demidoff) ajoute encore à l'obligation qui m'est imposée d'en assurer à jamais les fruits, en éloignant les causes qui ont produit les désastres éprouvés.

» J'assure donc à mes bons sujets, par l'intermédiaire de leurs députés, que je ne tarderai pas à envoyer en Toscane, pour me représenter, un commissaire extraordinaire investi de pouvoirs exceptionnels nécessaires pour préparer le plein rétablissement de l'ordre intérieur, et le libre empire de la loi sous un gouvernement fort et respecté.

» Ce but doit, avant tout, être poursuivi par tous les moyens que les besoins du pays et les conditions présentes de l'Italie rendent possibles et efficaces.

» Je n'ai rien plus à cœur que de hâter mon retour au milieu de mon peuple bien aimé. Je l'effectuerai aussitôt que le pays sera complètement tranquille, et dès que l'état de ma santé me le permettra.

» Après cela les Toscans peuvent être sûrs que j'emploierai tous mes efforts à chercher les moyens les plus efficaces pour les dédommager des calamités qu'ils ont souffertes, et restaurer le régime constitutionnel, de manière qu'on n'ait plus à craindre le renouvellement des désordres passés. »

C'est, comme on le voit, royalement vide.

(Extrait d'une lettre de Rome, en date du 3 mai 1849.)

Je vous ai parlé dans ma lettre du 25, datée de Civita-Vecchia, de cette fameuse note rédigée sous les yeux du ministre des affaires étrangères de France, remise en double expédition à M. Pescantini, représentant de la République romaine, à Paris, et à un des agents français, chargé d'une pareille mission en Italie. Cette note, qui, sur la proposition même du ministre, l'envoyé romain devait soumettre à son gouvernement, lequel, en cas d'adoption, l'aurait transmise au cabinet français, qui s'engageait, dans ce cas, de résoudre sur ces bases la question romaine, cette note, parvenue à Rome le 23 avril, était loin de faire supposer pour le lendemain le débarquement des forces françaises à Civita-Vecchia. Il était au moins assez naturel d'attendre la réponse qui y aurait été faite. Quelle que soit l'explication que puisse donner d'un tel oubli de sa promesse M. le ministre des affaires étrangères, et à mon avis il n'y a pas d'explication possible, il lui sera bien difficile d'expliquer ce double jeu. Quoiqu'il en soit, je vous transmets textuellement le document en question, dont j'ai eu sous les yeux l'original, écrit de la main même de l'agent de M. le ministre des affaires étrangères de France, lequel n'en révoquera pas en doute l'authenticité. Voici cette note :

PROJET.

« Le gouvernement de la République romaine à M. le ministre des affaires étrangères à Paris.

» Les soussignés, composant le gouvernement de la République romaine ont l'honneur de déclarer à M. le ministre des affaires étrangères, ensuite de la note qui lui a été remise, le 28 mars, par MM. Beltrami et Pescantini, que, confiants dans les sentiments loyaux et généraux de la France républicaine, ils demandent au gouvernement de la République française de vouloir accepter le rôle de médiateur, tant entre sa sainteté le pape Pie IX et la République romaine, qui vis-à-vis des puissances étrangères, afin que celles-ci ne puissent durant la médiation, violer le territoire romain.

» La présente demande est faite avec toute la confiance qu'on doit avoir dans une grande nation comme la France, c'est-à-dire sans restriction ni réserves, en remettant entièrement entre les mains du médiateur le soin de notre honneur et de nos intérêts légitimes, et en lui laissant le choix des moyens employés et du mode d'intervention nécessaire pour atteindre le double but proposé. »

Et comme si cette note n'avait pas paru suffisante, le gouvernement français, tant était grand son désir qu'une pareille demande lui fût adressée, faisait remettre aux envoyés romains, toujours par le même agent accredité par lui, une seconde note énumérant les avantages qui devaient nécessairement résulter pour le gouvernement de la République romaine, d'une pareille demande faite au cabinet français.

Malgré tout cela cependant, et avant que le gouvernement romain eût pu être saisi de ce projet, le général Oudinot débarquait le 24 avril à Civita-Vecchia, et marchait deux jours après sur Rome, résolu, suivant la déclaration officiellement faite par lui au ministre des affaires étrangères romain, M. Rusconi, à y entrer en ami ou en ennemi.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)

Turin, 7 mai 1849.

Dans la victoire remportée par les Romains sur les soldats du pape (on appelle ainsi nos soldats), il y a plus qu'un échec, il y a une nouvelle complication de la question italienne.

Quatre mille Autrichiens ont prévenu la division du général Saint-Jean-d'Angely et ont occupé Ancône. Tandis que les préparatifs de l'expédition de Civita-Vecchia se faisaient à Toulon, le général Giulay en apprêtait une à Trieste, sans mot dire. Elle est arrivée à Ancône et l'a occupée, attendant les Français, dont la navigation, retardée par le remorquage des frégates *l'Iphigénie* et *la Provençale*, ne peut guère avoir dépassé le golfe de Tarente.

Ce n'est pas tout, le sacré collége s'est mis en colère à Gaëte. Le héros du parti des prêtres, le général Zucchi, était là ; on lui a donné le commandement des troupes hispano-pontificales, environ deux mille hommes, composés de quelques déserteurs romains et des guerriers de Don Mustillas, brigadier des armées de S. M. Isabelle, qui, depuis trois mois, languissent à bord du *Mazzaredes*, du *Volador* et de l'*Isabelle II* dans les eaux de Mola di Gaëta.

Un corps de Napolitains de 10 000 hommes était à Ceprano sur la frontière romaine; ils ont fait leur invasion. Ferdinand de Bourbon voulait les commander en personne. Je ne sais s'il a effectué cette détermination.

Enfin, les Marches sont, au nord, envahies par une armée autrichienne qui, dit-on, occupe Ferrare.

Ainsi l'intervention française a autorisé et légitimé toutes les interventions possibles! Elle avait pour but, disait M. Odilon Barrot à la tribune, d'empêcher toutes ces interventions-là, et elle les a provoquées! Beau résultat!

Mais, pour comble de malheur, nos soldats ont compromis leur réputation dans une guerre illogique, irrationnelle, insensée, dans une guerre que le dernier des tambours réprouvait, car le dernier des tambours sait assez de politique pour condamner un attaque d'une république par une république. Ils ont été battus. La bataille n'a pas été seulement une guerre de barricades; les Romains ont fait des sorties; ils ont poursuivi nos régiments en retraite; ils nous ont pris des canons; ils nous ont fait des prisonniers, parmi lesquels se trouvent plusieurs officiers et un officier supérieur.

L'avenir n'est pas moins affligeant que le présent. Que vont faire les Français contre les Autrichiens et les Napolitains? Vont-ils se joindre à eux? Mais alors ils n'auront pas pu vaincre seuls (s'ils vainquent); il leur aura fallu se mettre en queue des Autrichiens, et ils sont venus, disaient-ils, pour rabaisser l'influence autrichienne.

Vont-ils s'abstenir? A quoi bon alors l'expédition? Vont-ils combattre les Autrichiens et les Napolitains? Ce serait peut-être ce qu'il y aurait de mieux à faire, car enfin ils ont déclaré, en mettant pied à terre, qu'ils venaient faire respecter le gouvernement de la majorité. C'est le seul moyen de sortir d'une impasse.

Voici une lettre que je reçois de Rome :

« Rome, 4 mai 1849.

» Les Français ont continué leur retraite jusqu'à Civita-Vecchia. Ils ont campé à Paolo, mais les marais pestilenciels qui infectent l'air les eussent bientôt décimés s'ils y étaient demeurés quelque temps. Nous leur avons envoyé de la charpie, du linge, même des médecins dont ils manquaient.

» On a demandé à traiter pour l'échange des prisonniers. Nous avons exigé la livraison des 4 000 fusils achetés et payés en France, et retenus à leur arrivée à Civita-Vecchia par le général Oudinot. De plus, nous avons demandé la liberté du corps de Lombards de Melana, également retenu à Civita-Vecchia. Tout cela sera accordé. Le général Oudinot continue à protester de son attachement pour les Romains.

» Les Napolitains sont à Velletri; ils arrivent demain commandés par le Bombardatore. Je vous assure qu'ils seront bien reçus. Nous avons eu des égards pour les Français, car vous voyez qu'il y a eu échange de bons procédés. Mais envers les Napolitains, il n'y aura rien de pareil; c'est un combat d'homme à homme, sans trève ni merci. Tout est décidé au combat le plus acharné. Les femmes sont aux barricades avec le fusil, le couteau, le stylet; toutes les maisons sont des forteresses.

» Garibaldi a été légèrement blessé. Bonaparte parcourt les hôpitaux où sont des Français. Tous sont honteux, et ils ne parlent pas trop bien du président de votre République. »

Voilà ce que l'on m'écrit de Rome.

Quant au général Ramorino, il devait être fusillé ce matin à sept heures. Malgré une pluie torrentielle, la foule s'était portée à la porte de la citadelle. Mais la fête patronale du roi a fait remettre l'exécution.

Révolution allemande.

La révolution allemande a enfin éclaté, immense et terrible.

Le printemps ne s'écoulera pas sans que justice soit faite et les mânes de Robert Blum vengés.

De tous ces rois lâches et parjures, dignes satellites de l'autocrate du Nord, les uns ont abdiqué, les autres sont en fuite; pas un seul n'a osé rester à la tête de son peuple.

Patience ! le jour du jugement approche.

Laissons faire les peuples !

INSURRECTION DE DRESDE.

La tranquillité n'a pas été rétablie à Dresde le 6, ainsi qu'on l'avait annoncé. Le combat des insurgés, auxquels s'étaient jointes les gardes communales contre les troupes saxonnes, renforcées par les troupes prussiennes, a continué avec acharnement pendant toute la journée du 6. Les troupes se sont maintenues dans leurs positions, mais sans remporter aucun avantage signalé. Le terrain était disputé pied à pied. L'artillerie a causé des dommages considérables à plusieurs édifices publics, ainsi qu'à un grand nombre de maisons particulières. L'ancien Opéra et le Cabinet d'histoire naturelle sont devenus la proie des flammes. On a pu sauver à grand'peine la précieuse collection d'estampes.

Dans la soirée, les troupes saxonnes ont réussi à s'emparer de l'hôtel de Saxe; une compagnie de Prussiens a pris d'assaut celui de la Ville-de-Rome; les deux hôtels ont été défendus opiniâtrement par des insurgés étrangers, pour la plupart polonais, tous bien armés. Successivement les troupes se sont rendues maîtresses de tout le Neumarkt, de la Schlossgasse, des rues de Pirna, Maurice et de l'allée d'Ostra. Les troupes saxonnes ont perdu leur chef, le général d'artillerie Homilius, atteint d'un coup de feu dans le bas-ventre; en outre, elles ont eu un assez grand nombre d'officiers et de soldats mis hors de combat. Les Prussiens n'ont perdu que très peu de monde.

Le 6, à deux heures après-midi, le commandant militaire de Dresde a fait annoncer que tout insurgé pris les armes à la main serait fusillé.

La nuit du 6 au 7 a été tranquille, mais à sept heures du matin les troupes ont recommencé l'attaque. Là s'arrêtaient les dernières nouvelles.

Un manifeste, signé par les triumvirs Tschirner, Todt et Heubner, invite les insurgés à persévérer dans le combat qu'ils soutiennent si vaillamment, et déclare que leur cause est celle de la constitution allemande, de l'unité et de la liberté de la patrie.

La *Réforme allemande*, journal vendu au ministère prussien, dit que le terrorisme le plus complet règne dans la vieille ville qui est toujours au pouvoir des insurgés. On ne cache pas, dit cette feuille, que le mouvement a un caractère républicain. On voit la plupart des chefs en bonnets rouges. Arnold Ruge a frappé un impôt de 50 000 thalers. Une proclamation enjoint aux gardes communaux de paraître aux lieux de réunion, sous peine de mort.

Plusieurs villes, entre autres Bautzen, Goerlitz, Loebau, ont déjà reconnu le gouvernement provisoire. Les habitants s'y préparent au combat, et construisent des barricades.

A Leipzig, il y a eu également des troubles dans la nuit du 6 au 7. On a prononcé la clôture de la foire. Le peuple se battait contre la garde communale, qui a requis le secours des troupes brunswickoises. Un comité central dirige le mouvement.

INSURRECTION DANS LE HANOVRE.

Tandis que le roi de Saxe se tient sur un bateau à vapeur chauffé et armé, prêt à sortir de son royaume, après avoir fui de sa capitale, le roi de Hanovre, assiégé dans son palais par les députés des villes, des bourgs et des clubs de son royaume, s'est vu, lui aussi, forcé de quitter sa capitale et de se rendre au château de Herrenhausen. La capitale du Hanovre a été déclarée en état de siége; on y attend à tout moment quatre mille hommes de troupes prussiennes pour prêter main-forte au gouvernement.

MOUVEMENT RÉVOLUTIONNAIRE EN PRUSSE.

En Prusse, le mouvement révolutionnaire devient de jour en jour plus irrésistible. Breslau est à bout de patience, et le manifeste par ses préparatifs de combat. Toute la Silésie est dans la même attitude, en attendant le signal des Madgyars. Berlin, écrasé sous le sabre, attend en silence le moment de compter avec ses bourreaux. Dans les provinces rhénanes, ainsi qu'en Westphalie, l'arbitraire des Hohenzollern se brise contre l'opposition de la Landwehr qui se refuse net à servir le roi de Prusse contre la patrie. Tout le duché de Berg, les districts de Hagen, Mulheim, Crefeld, en un mot ceux qui autrefois étaient les plus grands partisans de Frédéric-Guillaume, se sont maintenant décidés pour la révolution.

Aveugle comme toujours, le gouvernement de la Prusse semble avoir pour but de précipiter le moment de l'explosion. La feuille officielle contient une circulaire prescrivant de réprimer énergiquement les tentatives révolutionnaires en faveur d'une constitution que, suivant une déclaration contenue dans la même feuille, le roi de Prusse ne reconnaîtra jamais. Une autre déclaration s'adresse au pouvoir central, et l'invite à ne plus se mêler des affaires intérieures de la Prusse.

Le peuple prussien, outrageusement insulté par son roi, se dit que, cette fois, il ne se contentera plus d'ordonner : « *Chapeau bas !* »

AGITATION DANS LES PROVINCES RHÉNANES.

L'agitation prend depuis deux jours une tournure fort grave dans les provinces rhénanes.

A Elberfeld, la police ayant arraché des affiches contenant un appel au peuple pour l'engager à soutenir la landwehr dans son refus de se réunir, de même qu'une proclamation de la landwehr contre le roi et les ministres, le peuple l'attaqua et la contraignit de les afficher de nouveau.

Vers le soir, alors que la foule devenait de plus en plus nombreuse, le bruit se répandit que des troupes étaient en route pour Elberfeld, et la landwehr s'étant armée, obligea le premier bourgmestre à la suivre à la station du chemin de fer, pour engager les troupes à retourner sur leurs pas.

Le bourgmestre s'enfuit au Casino, que le peuple se mit alors à démolir.

La garde bourgeoise, restée neutre, occupait l'hôtel-de-ville.

Le 8 mai, à 8 heures du matin, la landwehr, complètement armée, attendait sur l'Engelnberg l'arrivée des troupes. Beaucoup de prolétaires s'étaient réunis à elle, ainsi que la landwehr d'autres endroits. On s'attend à une bataille sanglante si la troupe arrive.

A Crefeld, le peuple s'est battu à coups de pierre contre les lanciers.

Deux compagnies d'infanterie de la garnison de Dusseldorf ont dû se diriger sur Dortmund, où des troubles ont aussi éclaté.

Le 8 s'est ouverte, à Cologne, l'Assemblée des conseillers communaux de la province rhénane; trois cents localités y étaient représentées. M. Zell a été élu président. Les résolutions adoptées, et que le comité a été chargé de communiquer au roi de Prusse, à l'Assemblée nationale et au pouvoir central, portent en substance que l'Assemblée reconnaît comme ayant force de loi la constitution adoptée à Francfort, et que, dans le conflit qui s'est élevé à ce sujet, elle se range du côté de l'Assemblée nationale allemande; l'Assemblée invite le peuple rhénan, et en particulier les hommes en état de porter les armes, à exprimer par des déclarations collectives leur intention d'obéir aux ordres de l'Assemblée nationale, qui est invitée de son côté à prendre des mesures pour donner à la résistance du peuple la force, l'ensemble nécessaires pour combattre la contre-révolution bien organisée qui se prépare; le pouvoir central est invité à concentrer les troupes de l'empire, et à leur faire prêter serment sur la constitution. Les délégués s'engagent à faire connaître, par tous les moyens en leur pouvoir, les décisions de l'Assemblée nationale dans leurs communes respectives. L'Assemblée considère en outre comme indispensable le renvoi du ministère Brandebourg-Manteuffel, et la convocation de nouvelles chambres sous modification de la loi électorale actuelle; elle considère comme intempestif et dangereux pour la tranquillité intérieure, l'appel partiel de la landwehr sous les drapeaux; et enfin elle exprime la conviction qu'en ne tenant aucun compte de la présente déclaration, on exposera la patrie à de grands dangers, qui mettraient en jeu l'existence de la monarchie.

Cette dernière allusion, assez transparente, a attiré l'attention de M. Eichmann, président supérieur de la province Rhénane. Il y a répondu aussitôt par une déclaration dans laquelle il engage le peuple rhénan à rompre avec ceux qui veulent séparer la province Rhénane du reste de la monarchie.

ORAGE PARLEMENTAIRE A FRANCFORT.

Les séances de l'Assemblée de Francfort deviennent de plus en plus tumultueuses. Dans celle du 8, des interpellations nombreuses ont été adressées au ministère de l'empire au sujet des évènements de Saxe et de la Bavière rhénane. Une proposition de mise en accusation du ministre de la guerre, M. de Pencker, a même été déposée, pour avoir, disent les auteurs de la proposition, envoyé des troupes de l'empire dans la Bavière rhénane contre le peuple, qui se prononce, dans cette contrée, en faveur de la constitution.

L'urgence n'a pas été admise pour cette raison, mais elle l'a été pour une autre ayant pour objet de faire prêter par le pouvoir central un appui efficace au mouvement populaire qui se manifeste en faveur de la constitution de l'empire dans la Saxe et dans la Bavière rhénane.

Il est de plus en plus évident que le mouvement unitaire tend à être absorbé en Allemagne par le mouvement républicain.

L'intervention russe agite aussi beaucoup les esprits. Déjà Cracovie est occupée par les forces moscovites, et bientôt sans doute nous recevrons de graves nouvelles de la Hongrie.

PLAN DE L'ARMÉE AUSTRO-RUSSE EN HONGRIE.

Le grand fait du jour que nous apporte les journaux de Vienne du 5 mai, c'est l'arrivée inopinée du jeune empereur François-Joseph au château de Schœnbrun, où il est entré à six heures du matin, accompagné seulement de son grand-maréchal, et sans qu'aucun fait en ait prévenu le public. Il d vait y recevoir le lendemain un grand nombre de députations et passer en evue les troupes de la garnison. Un journal de Vienne, le *Wanderer*, annonçait que l'empereur de Russie était attendu lui-même le lendemain au château, et que l'attaque en Hongrie recommencera sur tous les points le 10 mai. Un grand nombre d'officiers de l'armée d'Italie auraient reçu l'ordre de rejoindre l'armée de Hongrie.

Les journaux ont peu de nouvelles de Hongrie. Il paraît cependant positif que les Madgyars se sont avancés jusqu'à Széred, à la suite d'un engagement meurtrier et après avoir traversé la Waag sur un pont fait au moyen de tonneaux vides. Le quartier-général de Welden serait encore à Presbourg, et toute l'armée impériale se concentrerait autour de cette place, dont les approches ont été hérissées de retranchements. La ligne des troupes autrichiennes s'étendait au nord jusqu'à Banschiz et Dioszeg, et au sud jusqu'à Wolfsthall, Kittsée et Carlsbourg. Tout annonce que près de Presbourg se décidera le sort de la Hongrie.

Le général russe Freitag, saxon de naissance, et qui s'est acquis une certaine célébrité dans la guerre du Caucase, est arrivé le 3 mai à Presbourg, où il a eu une longue conférence avec Welden, le ministre de la guerre Cordon, le prince Schwarzenberg et le général Simunich. On assure que le refus de l'empereur de Russie de confier ses troupes au commandement d'un général Autrichien aurait donné lieu à un grave conflit. On ajoute, ce qui paraît peu vraisemblable, que pour y mettre fin, l'empereur François Joseph prendrait en personne le commandement de l'armée austro-russe. On manque, du reste, de nouvelles sur l'arrivée des forces auxiliaires russes, si ce n'est que la *Presse* assure qu'un premier corps de 800 hommes a occupé Cracovie le 4.

Un escadron de hussards, stationné à Prague, a déserté et essayé de s'ouvrir un chemin jusqu'en Hongrie.

Le *Nouvelliste serbe* publie un memorandum adressé à l'empereur par le ban Jellachich, à son départ pour le sud de la Hongrie, dans lequel ce protecteur des Slaves demande pour les Serbes et les Slovaques le libre développement de la nationalité, le remplacement du général Rukowino par le général Theodorowich, un gouvernement libéral pour les frontières militaires et une convocation de la diète croato-slavone.

Proclamation de Kossuth.

A Pesth on a distribué et affiché dans tous les lieux publics l'avis suivant :

« Noble peuple! la maison de Habsbourg voulait nous creuser une fosse; elle y est tombée elle-même D'après la liste qui se trouve exposée dans l'église Saint-Etienne, 3 420 propriétaires sont prêts à sacrifier leur vie et leurs biens pour notre juste cause. Nos amis les Russes viennent à l'appel du Habsbourgeois; mais ils viennent précisément parce qu'ils sont nos amis, et non pour aider le Habsbourgeois. Non-seulement tout notre pays, mais nos frères de l'Esclavonie, de la Transylvanie, de la Gallicie, s'arment pour secouer un joug devenu insupportable. Les Russes même, qui marchent contre nous malgré eux, sentent ce que nous sentons; ils sont nos amis. Ne désespérez pas; nous voulons vaincre ou mourir. Mais, grâce au ciel, nous sommes encore forts, et mort à toutes les tribus madgyares qui ne nous assistent pas de leur sang et de leurs biens!

» Nous sommes maîtres, nous sommes nos propres maîtres, et Dieu nous protégera. Agissez prudemment et soyez unis.

» Avril 1849. Signé : KOSSUTH. »

— Le bruit s'était répandu à Pesth que toutes les troupes russes venues de Troppau et Kriran avaient reçu l'ordre de s'arrêter, attendu que la cour d'Ollmütz avait préféré négocier encore avec les Madgyars. Le conseiller privé d'Althaky était arrivé pour négocier avec les chefs des Hongrois.

L'armée principale de la Hongrie, forte d'environ 70 000 hommes, est près de Waika, sous les ordres de Dembinski; 30 000 Hongrois sont retranchés près de Kopolna, et 15 000 près de Debreczin; 15 000 près de Funfkirchen; 30 000 près de Muhlenbach, dans la Transylvanie. Bem est près de Kossuth, aux environs.

Assemblée nationale.

Présidence de M. MARRAST. — *Séance du 11 mai.*

La séance est ouverte à une heure.

M. le président du conseil est au bureau du président de l'Assemblée. Une conversation assez vive est engagée entre eux. MM. Goudchaux et Degousée y prennent part. M. Odilon Barrot, en s'en allant, paraît assez agité et contrarié.

L'Assemblée adopte un projet de loi sur la suppression des taxes des bassins au Havre et à la Rochelle.

L'ordre du jour appelle les interpellations sur l'Italie.

M. LEDRU-ROLLIN monte à la tribune, et attend que les ministres viennent prendre place sur leurs bancs. Cette attente se prolonge; les ministres ne paraissent pas.

VOIX NOMBREUSES. Mais il faut aller chercher les ministres! il faut qu'ils viennent!

M. LEDRU-ROLLIN. La séance est ouverte depuis une heure, et les ministres ne paraissent pas; cependant l'ordre du jour appelle la suite des interpellations sur les faits relatifs à l'Italie. On les a invités à venir; ils ne se sont pas rendus à cette invitation : je crois donc qu'il est convenable de suspendre la séance jusqu'à ce qu'ils soient présents.

A DROITE. Mais il y a un projet de loi d'intérêt local.

A GAUCHE. Vous l'avez voté.

M. BAROCHE se dirige vers la tribune et échange quelques paroles avec M. Ledru-Rollin, qui descend de la tribune.

Une profonde anxiété règne dans l'Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT. Les ministres sont réunis en conseil en ce moment; aussitôt que le conseil sera terminé, ils se rendront à l'Assemblée. La séance va être suspendue pendant cinq minutes.

Rentrent successivement M. de Falloux, M. de Tracy, M. Drouin de l'Huys. M. de Charancey cause assez vivement avec ce dernier. MM. de Kerdrel et Mortimer Ternaux entourent M. de Falloux.

Le président du conseil prend à son tour place à son banc. Aussitôt M. le président donne la parole à M. Ledru-Rollin.

M. LEDRU-ROLLIN. (Profond silence.) Citoyens, depuis hier la question italienne a pris des proportions nouvelles; un document que je vais soumettre à votre étonnement, ou plutôt à votre indignation, vous prouvera que ce qui se passe à Rome est en parfaite harmonie avec ce que nous voyons ici depuis quelques jours; vous y verrez que c'est un plan complet de contre-révolution qui est ourdi.

Quand vous avez voté le subside, vous avez voulu que l'armée appuyât au besoin l'influence française dans la Péninsule; vous vouliez qu'on n'entrât à Rome que si on y était appelé, ou si l'armée napolitaine menaçait le gouvernement romain. Il est constant que l'Assemblée n'a pas voulu autre chose, et il est démontré aujourd'hui que le général n'a pas été appelé par les populations romaines, que les triumvirs sont restés unis, qu'ils n'ont pas appelé le général en chef ni nos soldats, qu'ils ont bien déclaré consentir à leur entrée à Rome, mais à la condition qu'ils ne renverseraient pas le gouvernement établi. (Très bien!)

Je ne traiterai pas la question stratégique, mais il y a ici des hommes spéciaux qui n'ont que du blâme pour elle, je me contenterai de dire que le général en chef a agi au moins légèrement, et qu'il a méconnu la pensée du premier vote de l'Assemblée.

Cette légèreté, cette imprudence nous ont coûté bien cher, car les pertes ont été bien plus considérables qu'on ne l'a dit. J'ai là une lettre d'un officier de l'armée qui dit que le 20e régiment compte 27 tués, 107 blessés, 268 prisonniers.

Cette lettre est confirmée par celle d'un autre officier, et tous deux ajoutent que nos soldats ont été trompés; ces deux officiers déclarent qu'on leur avait dit que les Napolitains étaient entrés dans Rome, qu'ils opprimaient la République, et qu'ils allaient la défendre. Je n'en lirai qu'une seule phrase pour démontrer cette affirmation :

« Républicains, on nous a fait battre contre des républicains; abandonner le drapeau français, c'était impossible; il fallait donc se faire tuer; c'est ce que nous avons fait. » (Profonde émotion.)

Je pourrais lire les noms de ces deux officiers, car ils ont eu la générosité, le courage de m'y autoriser; mais je dois avoir la réserve de les taire.

Eh bien! quand vous avez entre-deviné les tendances du gouvernement, vous avez dit : nous avons été trompés, et quand vous avez su cela vous n'avez pas hésité à dire : l'expédition sera ramenée à son but, et on ne peut la détourner plus longtemps de son but.

Cette résolution était noble, et le ministère vous a répondu depuis ce vote : elle a été sincèrement exécutée.

Ou vous avez été trompé sur les faits, ou vous nous avez trompés. Eh bien! qu'avez-vous fait pour exécuter les volontés de l'Assemblée? Une lettre a été lancée dans la circulation, une lettre provocante, et qui se raille de votre décision; une lettre dans laquelle on promet des renforts; pour faire quoi, ces renforts? La dépêche du général Oudinot vous l'a dit, c'est pour faire le sac de Rome.

Cet acte a pour but de dire à nos soldats : l'Assemblée n'existe pas, il n'existe en France de pouvoir que le président de la République. (Très bien!)

Je vous disais, cette lettre sera mise à l'ordre du jour de l'armée; eh bien! ce qui n'était qu'une conjecture est maintenant un fait, un fait scandaleux, que je ne saurais qualifier assez sévèrement. Ce fait est dans une lettre que je vais vous lire.

« MM. les généraux Neumayer, Guillabert et Perrot.

Ordre du jour. — 9 mai.

» Vous avez remarqué dans les journaux la lettre adressée par le président de la République au chef des troupes qui ont combattu courageusement, mais sans succès, sous les murs de Rome. Faites qu'elle soit connue dans tous les rangs de la hiérarchie militaire.

» Cette lettre doit fortifier l'attachement de l'armée au CHEF DE L'ETAT (ah! ah!), et elle *contraste heureusement* avec le langage de *ces hommes* qui à des soldats français placés sous le feu de l'ennemi voudraient envoyer, pour tout encouragement, un désaveu. »

Je ne vous ferai pas de phrases oratoires. Etes-vous des hommes? Si vous êtes des hommes, vous répondrez à cet acte d'insolence, vous y répondrez, comme hommes et comme représentants, par un acte de mise en accusation. (Bravos! applaudissements!) Sans quoi vous n'avez plus qu'à vous courber, parce que vous avez l'opprobre au front. (Très bien! Bravos!)

Qui, lorsque les journaux royalistes se cachaient, qui a demandé 200 mille hommes, et, au risque de perdre sa popularité, a demandé que l'armée rentrât à Paris? C'est moi. Qui, au Champ-de-Mars, eut ses mains baignées des larmes des invalides et de l'Ecole-Militaire lorsqu'il demanda que l'armée rentrât? C'est moi. Et ce n'est pas pour recueillir des félicitations que je faisais cette demande, mais parce que j'étais convaincu que l'armée, en s'immergeant dans la population, deviendrait démocrate, et c'est ce qui est arrivé.

Et vous direz que ces rébellions audacieuses ne sont pas de la contre-révolution? Nous, nous allions au dehors avec les rois contre les peuples! Il est vrai qu'on objecte ici un intérêt de religion. Eh bien! savez-vous où est la religion? Elle est auprès de ce peuple qui, au moment où il combat pour la liberté, expose le saint-sacrement dans les églises. (Applaudissements.)

Pendant que vous attaquez la République romaine, vous permettez à Radetzki d'aller combattre la démocratie sous les murs de Vienne. Je vous dis que vous avez conclu un pacte avec les rois contre les peuples.

L'orateur rappelle les actes du général Changarnier, ses insolences, le commandement insolite qu'on lui a confié et ses provocations contre l'Assemblée. Ai-je raison de vous dire que la République est sacrifiée au dedans comme au dehors?

Citoyens, en présence de ces provocations, de ces actes violents de contre-révolution, il ne nous reste plus qu'un parti à prendre; nous devons dire : nous avons été trompés, nous reconnaissons la République romaine (Très bien! très bien! — Applaudissements prolongés.)

M. ODILON BARROT. Le moment est trop grave dans les actes et dans les paroles pour que je ne vienne pas débattre ce qu'on vient de dire; je ne débats pas une pareille conclusion. Il suffit qu'on la propose pour qu'à l'instant même il en soit fait justice.

J'ai fait moi-même une proposition à l'Assemblée, et on pourra se prononcer sur elle. L'échec qu'on aggrave de toutes les manières et dont on se sert comme d'une bonne fortune politique. (Longue rumeur. — A l'ordre le ministre.)

M. Jules Favre demande la parole.

A GAUCHE. A l'ordre! à l'ordre! (Bruit prolongé.)

M. FLOCON. Je demande formellement le rappel du ministre à l'ordre.

M. le président prononce quelque paroles que nous n'entendons pas.

M. O. BARROT. Il faut que vous oubliez toutes les notions du juste et de l'injuste pour venir jeter ainsi à la face d'un homme l'accusation de trahison. (Oui! oui!)

Je n'accepte qu'un jugement. (A l'ordre!) Le pays jugera.

A GAUCHE. Il vous a jugé!

M. O. BARROT. C'est être condamné que d'être accusé.

A GAUCHE. Vous l'êtes.

M. O. BARROT. Vous êtes bien impatients; vous devriez cependant avoir quelque respect pour cet homme qui a rétabli un peu de confiance dans notre pays. (Allons donc! — Violentes protestations à gauche.) Je sais que l'on n'attend qu'un prétexte pour recourir à la violence.

A GAUCHE. C'est de vous que vous parlez. (Applaudissements à gauche. — Bruit prolongé.)

M. O. BARROT. M. Clément Thomas a dit... (Oui! — Non!) Nous sommes dans une situation solennelle; il faut que tous les voiles soient déchirés.

M. CLÉMENT THOMAS. J'ai dit et je le répète : Votre politique, la politique du ministère, nous mène droit à la guerre civile. (Oui! oui!) Si l'Assemblée n'a pas le sentiment de ses devoirs, je le répète, nous aurons la guerre civile. (Oui! oui! — Non! — Agitation prolongée.)

M. O. BARROT. Je ne puis continuer le débat sous un défi jeté à l'Assemblée.

M. CLÉMENT THOMAS. Ce n'est pas un défi, c'est une appréciation.

M. O. BARROT. La guerre civile à la veille des élections ne serait pas seulement l'acte le plus criminel, ce serait l'acte le plus insensé. Cette pensée ne peut venir que de ceux qui ont dit qu'il y a quelque chose de supérieur au suffrage du souverain. (Très bien!) Elle n'appartient qu'à ceux qui, avant la réunion de l'Assemblée nationale, protestaient déjà contre elle; elle n'appartient qu'à ceux qui poursuivent de calomnies et d'insultes celui que le peuple a honoré; elle n'appartient qu'à ceux qui n'ont pour règle que leur orgueil et leur ambition. (Hilarité prolongée à gauche.)

Aujourd'hui, ils voudraient protester contre le jugement que va rendre le pays. Et ce sont ceux-là qui nous accusent de nous faire les provocateurs de la guerre civile. (Oui! oui!) Mais il faudrait donc nous accuser de folie. (C'est cela.)

Je ne préjuge rien. Il y a dans le jugement du peuple quelque chose de sain et d'élevé qu'il serait téméraire de préjuger.

A GAUCHE. Ce n'est pas là la question! à la question!

M. O. BARROT. J'en appelle à la conscience de cette Assemblée, non, ce ne sont pas ceux qui ont foi dans l'exercice du droit régulier qui recourent à la force et à la violence.

A GAUCHE. Alors vous n'y avez pas foi.

M. O. BARROT. Rien n'est plus coupable que le conflit entre les pouvoirs; celui qui y donne lieu est condamné.

A GAUCHE. Vous condamnez donc votre président?

M. O. BARROT. Je comprends que, plus le pouvoir est élevé, plus la susceptibilité de l'Assemblée doit être grande. Lorsque la lettre a paru, je m'en suis vivement préoccupé, et lorsqu'il en a été parlé à cette tribune, j'ai donné des explications qui ont été accueillies par la majorité de cette Assemblée. (Bruit.) J'ai déclaré que cet acte n'avait pas d'autre caractère qu'une communication sympathique du président envers l'armée, et qu'il n'enchaînerait pas la politique du ministère.

Quant à la publicité dans les casernes, elle s'adresse à un sentiment de confraternité militaire. Une chose cependant me paraît nécessiter des explications : c'est une phrase qui semble donner à cette lettre un caractère politique. Le ministère ne souffrira pas que, lorsqu'il cherche partout la conciliation, on vienne lui jeter à chaque moment des actes irritants. (Mouvement prolongé.)

L'Assemblée n'attend pas de moi de longs développements sur les affaires de Rome. J'ai dit, j'ai toujours dit que la France va en Italie non pas pour renverser un gouvernement, nous y allons pour exercer à Rome une médiation au nom de l'humanité. (Mouvements divers.)

M. FLOCON. Ce n'est pas ce que vous avez fait.

M. O. BARROT. J'ai vu dans les décisions de l'Assemblée un avertissement. M'insurger contre les décisions de l'Assemblée, ce serait méconnaître ses droits, et je ne le veux pas. Mais ce que j'ai voulu, c'est ce que l'Assemblée a voulu; ce que je veux, c'est ce qu'elle veut. Nous ne reconnaîtrons pas un gouvernement qui nous a accueilli à coups de canon. (Cris d'indignation à gauche.)

La question est posée; elle sera résolue par un vote. Si nous devons reconnaître ce gouvernement, si nous devons nous associer à sa fortune, que l'Assemblée le dise. (Mouvements divers.) Mais le pays entier se révolterait en face d'un pareil vote. Mais est-ce à dire que, par suite d'un engagement funeste, nous devions oublier le caractère que nous avons entendu donner à notre expédition, et rendre un peuple tout entier responsable des actes d'une partie de la population. (Allons donc!)

La France peut oublier l'injure de ceux qui ont vomi la mort sur nous, abrités derrière des remparts, après comme avant l'expédition n'a pas changé de caractère.

Nous qui avons pris la difficile mission de nous interposer entre des passions ennemies pour leur imposer le sacrifice d'une conciliation libérale...

A GAUCHE. A coups de fusil.

M. O. BARROT. Nous qui avons pris cette mission difficile, nous sommes déterminés à l'accomplir jusqu'au bout. Nous ne sortirons pas de cette situation de juste-milieu, si vous voulez. (Bruit.)

En présence de cette situation, j'ai le courage, comme M. Ledru-Rollin, de demander un vote formel à l'Assemblée sur notre politique. (Agitation prolongée.)

M. CLÉMENT THOMAS. L'interprétation d'une interruption que j'ai faite de ma place tendrait à me faire passer pour un partisan de la guerre civile (Non! non!) Il m'est arrivé une fois d'avoir à figurer dans une guerre civile, et vous savez de quel côté je me suis rangé. (Oui! oui!) A cette époque un jour je vous dis : « Prenez garde, dans deux jours on se battra. » Trois jours après, Paris était ensanglanté. Aujourd'hui, je vous dis de même : « Prenez-y garde! la politique du ministère est grosse de haines et de guerre civile. »

Je suis plein de respect pour la personne de M. le président du conseil, mais c'est pour cela que je souffre de le voir aujourd'hui chercher des alliés dans ces honnêtes modérés que j'appellerai la mauvaise queue de la réaction de 1815. (Très bien!)

J'ai combattu pour l'ordre, mais vienne l'occasion, on me trouvera dans les rangs des défenseurs de la liberté. (Très bien!)

M. JULES FAVRE. Quand M. le président du conseil nous disait qu'il se tiendrait dans les bornes de la modération, je savais qu'il serait contraint par la nécessité de sa position de ne pas tenir sa parole.

Bientôt, en effet, il a fait entendre cette provoquante parole : que le sang répandu de nos soldats avait été pour nous une bonne fortune. C'est là une tactique que nous connaissons, une tactique de ces pouvoirs aux abois qui se débattent de contradictions en contradictions jusqu'à ce qu'ils tombent dans l'abîme. (Très bien! très bien! à gauche.)

Il ne faut pas que l'Assemblée tombe dans le piège que lui a tendu involontairement (Murmures.) le président du conseil. Il faut que l'Assemblée fasse son devoir, et qu'elle le fasse tout entier.

Une triste lumière s'est faite dans le débat; il ne nous reste plus qu'à le résumer et à conclure.

L'Assemblée n'attend pas de moi que je réponde aux insinuations de M. le président du conseil, quand il nous a rappelé l'invasion de l'Assemblée au 15 mai. Il n'a pas songé que près de lui se trouvent encore de ces hommes qui, eux aussi, violent les droits de l'Assemblée nationale.

On nous rappelle l'approche des élections. Croyez-vous donc que l'Assemblée législative, l'Assemblée française, souffrira que, par incapacité ou trahison, on fasse jouer à la France un rôle indigne d'elle? (Très bien!)

L'Assemblée nationale n'est pas en déchéance, elle doit au dernier jour se faire respecter comme au premier. Si la Constitution a été violée, nous devons, si nous ne voulons encourir le reproche de trahison, vouloir que la Constitution soit respectée. Plus elle est près de son terme, plus notre devoir est absolu. (Très bien.)

On nous a rappelé au respect du suffrage universel; nous devons rappeler votre orgueil au respect de la souveraineté de l'Assemblée.

Je résume les faits. Est-il vrai, oui ou non, qu'il ait été entendu, lors du vote de l'Assemblée, que l'expédition de l'Italie ne devait porter aucune atteinte au gouvernement établi à Rome? Est-il vrai ensuite que la première proclamation de votre général ait dit précisément le contraire, et annoncé que l'armée venait pour restaurer le pape?

M. DROUIN DE LHUYS. Vous avez lu cette proclamation à la tribune; je ne sais où vous l'avez prise.

M. J. FAVRE. Je l'ai prise dans tous les journaux, dans le *Journal des Débats*, dans le *Constitutionnel*, qui, à vos yeux, probablement n'est pas entaché de faction. Si cette pièce n'est pas officielle, pourquoi ne l'avez-vous pas démentie dans le *Moniteur*, lorsqu'elle est publiée depuis quarante-huit heures, lorsque vous saviez qu'elle devait soulever tant d'irritation dans le pays?

Vous ne l'avez pas démentie, vous ne la démentez pas, donc elle est vraie. Autrement il faudrait admettre que vous êtes le plus détestable des gouvernements (Oui! oui!) puisque vous ne savez pas ce que tout le monde sait.

Le général Oudinot est allé à Rome avec de l'artillerie; le canon a été dirigé contre l'église de Saint-Pierre et en a enlevé une corniche. (Mouvement prolongé.)

L'orateur donne lecture des principaux passages de la lettre du ministre Avezzana, que nous avons publiée.

L'orateur termine en demandant que l'Assemblée se retire dans ses bureaux pour connaître une résolution dont il n'indique pas les termes, mais qui aurait pour but de déclarer qu'après l'expédition romaine, le ministère a cessé de mériter la confiance du pays.

M. DE TRACY, ministre de la marine. Chaque jour, et vingt fois par jour, nous entendons lancer contre nous des accusations odieuses. On nous accuse de vouloir la guerre civile (Oui! oui! à gauche), de vouloir le renversement de la liberté. Moi, qui depuis vingt ans combats pour elle, il m'est pénible, il m'est douloureux d'entendre de pareilles imputations, car avant tout je veux le triomphe de la liberté. (Très bien! à droite.)

Tout à l'heure, en entendant l'orateur qui descend de la tribune, j'éprouvais un sentiment que je ne peux définir en entendant lire les communications, officieuses sans doute du ministre de la guerre romain. Oh! il est Romain lui-même peut-être; quant à moi, je ne le suis pas. (Bravos à droite.) Quand je pense que j'ai longtemps combattu sous le drapeau français, cela me donne un sentiment dont je ne me défends pas. Je ne puis concevoir que l'on raisonne froidement pour savoir de quel côté est le bon droit, quand le sang de nos soldats fume. (Très bien! à droite.)

L'orateur, après avoir repoussé les insinuations de M. Jules Favre, termine en disant qu'il existe un moyen de trancher la question d'une manière décisive. Il a été déposé sur le bureau du président une demande de mise en accusation du ministère. Que cette demande soit immédiatement renvoyée dans les bureaux; qu'une commission soit nommée pour l'examiner, qu'elle fasse son rapport à l'Assemblée et que l'Assemblée se prononce.

A GAUCHE. Oui! oui! de suite! (Longue agitation.)

M. LE GÉNÉRAL LEFLO. Je proteste de toutes les forces de mon âme contre la lecture de documents de la nature de ceux qu'on a apportés à cette tribune. Je le dis avec une amère douleur, le sentiment de l'honneur français n'est pas assez compris ici. (Rumeur à gauche. — Vive approbation à droite.) Je repousse avec indignation les accusations calomnieuses des correspondances qu'on est venu vous lire ici. Vous avez dit hier qu'un de nos drapeaux était tombé au pouvoir de l'ennemi, et vous saviez bien le contraire.

M. LEDRU-ROLLIN se levant violemment. Est-ce un démenti que vous me donnez là?

M. LE GÉNÉRAL LEFLO. Vous auriez dû penser que cela était impossible. Ce ne sont pas seulement quelques soldats, ce seraient des régiments entiers qui seraient morts avant que leur drapeau tombât au pouvoir de l'ennemi. (Très bien! très bien!)

Je n'ai pas l'honneur d'être citoyen romain (On rit.); je me contente du titre de citoyen français; ce titre suffit à mon ambition; j'ai servi pendant vingt ans mon pays sur les champs de bataille, et j'ai le droit de sentir ces outrages faits à l'armée; c'est donc au nom de mes anciens camarades que je me joins aux sentiments si noblement exprimés par M. le ministre de la marine, et que je proteste contre toutes ces accusations que l'on veut faire peser sur notre brave armée. (Très bien! très bien!)

En retournant à sa place, l'honorable membre reçoit de nombreuses félicitations de la part de ses collègues de la droite.

M. DUPONT (de Bussac). Il semblerait qu'il y ait dans cette enceinte des hommes qui réclament pour eux seuls un brevet de patriotisme; et parce que l'on porte des épaulettes, croit-on que l'on ait plus de bravoure dans le cœur que ceux qui n'en ont pas! Ah! les représentants ont déjà montré qu'ils savaient affronter le péril, et si, ce qu'à Dieu ne plaise, de nouveaux dangers étaient à redouter, on verrait encore les représentants au premier rang. (Très bien!)

M. le ministre de la marine est venu à cette tribune verser des larmes. (Rumeurs prolongées.) Nous aussi, messieurs, nous sommes navrés de ce qui arrive; car si nous estimons les hommes qui sont sur ces bancs, nous ne pouvons que blamer vivement leur politique.

L'orateur revenant sur les faits déjà connus, s'efforce de démontrer que le ministère a outrepassé les pouvoirs que lui avait donné l'Assemblée dans l'expédition d'Italie; il faut que l'Assemblée manifeste hautement sa désapprobation. (Aux voix! aux voix!)

M. LE PRÉSIDENT. M. J. Favre a demandé que l'Assemblée se retire immédiatement dans ses bureaux.

VOIX DIVERSES. L'ordre du jour! l'ordre du jour!

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour ayant toujours la priorité, je vais le mettre aux voix.

VOIX NOMBREUSES. Le scrutin de division, et le vote à la tribune.

On procède au scrutin de division.

Au moment où M. Napoléon Bonaparte dépose son vote dans l'urne, on remarque qu'il tient à la main un billet bleu, c'est-à-dire qu'il vote contre l'ordre du jour. Une longue exclamation accueille ce vote. L'honorable membre remonte aussitôt à la tribune et échange des paroles assez vives avec quelques membres qui sont au pied de la tribune.

M. LE PRÉSIDENT. Ces manifestations sont inconvenantes. J'invite l'Assemblée à s'en abstenir.

Au moment du dépouillement du scrutin, M. le président déclare qu'il a oublié de voter et indique, en montrant un billet bleu, qu'il aurait voté contre l'ordre du jour.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre des votants,	621
Majorité absolue,	311
Pour,	329
Contre,	292

L'ordre du jour est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. M. Babaud-Laribière a déposé une proposition ainsi conçue :

« L'Assemblée nationale autorise son président à requérir des poursuites, conformément à la loi, contre le géné-

rai coupable de désobéissance à l'article 6 du décret du 11 mai 1848. »

L'auteur de la proposition, continue M. le président, a demandé l'urgence et le renvoi de la proposition dans les bureaux : je vais consulter l'Assemblée.

M. DE MALEVILLE. On a déjà demandé cette autorisation et elle a été refusée.

M. LE PRÉSIDENT. Je ne sais si elle a été demandée par quelqu'un; mais quant à moi, je ne l'aurais jamais demandée.

Le renvoi dans les bureaux est mis aux voix et rejeté à une forte majorité.

M. LE PRÉSIDENT. Une autre proposition a également été déposée; elle est signée par MM. Ledru-Rollin, Victor Considerant, Auguste Médal, Durant Savoyat, Renaud (Isère), Jeandeau, A. Clément, Etienne Arago, V. Chauffour, Lasteyres, A. Bruckner, Charles Kestner, Isidore Buvignier, Cablos Forel, Hingray, Amédée Bruys, E. Ménand, Cholat, Ferdinand Gambon, Deville, E. Baune, P. Lefranc, Démosthènes Ollivier, Pelletier, Morhéry, Ronjat, Martin Bernard, Reynaud-Lagardette, David (d'Angers), César Bertholon, Terrier, Madet, Breymand, Vignerte, Ferdinand Flocon, F. Signard, Berolt, Greppo, V. Pegot-Ogier, Doutre, Bravard-Toussaint, P. Joigneaux, Calès, Azerm, Fawtier, Brard, Audry de Puyraveau, Ch. Kœnig, Yves. Ed. Gloxin, Lamennais, V. Schœlcher, Agricol Perdiguier, Pierre Leroux, Ducoux, Delbetz, Joly (Haute-Garonne), J. Saint-Gaudens, Auguste Mie.

Voici le texte de cette proposition :

« L'Assemblée nationale,

» Vu l'article de la Constitution ainsi conçu :

» La République française respecte les nationalités » étrangères comme elle entend faire respecter la sienne, » n'entreprend aucune guerre dans des vues de conquête, » et n'emploie jamais ses forces contre la liberté d'aucun » peuple; »

» Considérant que le pouvoir exécutif ayant obtenu de l'Assemblée nationale l'autorisation d'envoyer une expédition en Italie pour y protéger la liberté, a dirigé cette expédition contre une République issue du suffrage universel, et a employé les forces de la France contre la liberté du peuple romain;

» Considérant que cet acte odieux constitue, au premier chef, une violation flagrante de la lettre et de l'esprit de la Constitution, une trahison flagrante des intérêts de la République française et de la démocratie européenne;

» L'Assemblée nationale décrète :

» Le citoyen Louis Bonaparte, président de la République, les citoyens Odilon Barrot, Buffet, Lacrosse, Rhulliére, de Tracy, Passy, Drouin de Lhuys, Falloux et Faucher, ses ministres, sont accusés d'avoir violé la Constitution et décrétés d'accusation. »

M. LE PRÉSIDENT. Je vais consulter l'Assemblée pour savoir si elle veut renvoyer cette proposition dans les bureaux.

VOIX DIVERSES. Le scrutin de division et le vote à la tribune!

On procède au scrutin de division, qui donne le résultat suivant :

Nombre des votants.	526
Majorité absolue.	264
Billets blancs.	136
Billets bleus.	388

L'Assemblée ne renvoie pas la proposition dans les bureaux.

La séance est levée à six heures et demie.

Candidats des départements.

SEINE-ET-MARNE.—Gilland, ouvrier serrurier. — Buchly, ouvrier peintre.—Mansion.—Félix Pyat, représentant.—Auguste Luchet, homme de lettres.—Hector Perrin, instituteur communal.—Leblond, ouvrier sellier.

Comité démocratique socialiste des élections.

Les souscriptions en faveur du comité démocratique-socialiste sont reçues dans les bureaux des journaux démocratiques; au siége du comité, impasse des Bourdonnais, 6, chez le citoyen Sergent, 44; rue Descartes, cabinet de lecture; chez le citoyen Duféllix, rue des Jeûneurs, 4; chez le citoyen Jouanne, cour Saint-Martin; à l'association des marchands de vins, rue Jean-Robert; chez le citoyen Hiback, rue de l'Echiquier, 34; à la propagande socialiste, rue Coquillère, 15 bis; à Bercy, chez le citoyen Marteau père, port de Bercy, 32; chez le citoyen Victor Sellier, rue Neuve-Saint-Nicolas, 4; à Belleville, chez le citoyen Périer, lieutenant-colonel, rue de Beaune, 63, et chez le citoyen Lemire, docteur en médecine, rue de la Mare, 108; chez le citoyen Gibault, rue Saint-Maur-Popincourt, 78, au 2e; chez le citoyen Langevin, rue du Théâtre, 16; toute la journée, à Grenelle; chez le citoyen Dubois, 15, rue Compoise, à Saint-Denis; chez le citoyen Poncet, boulevard Monceaux, 80, à Batignolles; Egnault-Bethmont, rue d'Armaillé, 29, aux Thermes.

Comités départementaux.

Réunion des délégués. — Aujourd'hui samedi, 12 mai.

DOUBS. — Dernière réunion électorale, chez le citoyen Socié, rue de Cléry, 67, à huit heures du soir.

OISE. — Rue Charlot, 41, à sept heures et demie. Réunion d'urgence.

GERS. — Rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 93, à sept heures et demie du soir. Réunion d'urgence.

LOT. — Rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 93, à sept heures et demie du soir. Réunion d'urgence.

HAUTE-VIENNE. — Rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 6, à sept heures très précises du soir. Réunion d'urgence.

Les citoyens abbé de Mont-Louis et Aimé Beaune ouvriront un club aujourd'hui 12 mai, à sept heures et demie du soir, dans la salle Roisin, rue du Faubourg-Saint-Antoine, 169. Les séances suivantes auront lieu les jeudi et samedi de chaque semaine.

BANQUET des démocrates socialistes de l'Ain, aujourd'hui samedi, 12 mai, à cinq heures de l'après-midi, à l'Association des Cuisiniers, chaussée de Clignancourt, 30. Prix du billet : 1 fr. 25. Les citoyennes sont admises. On se procure des billets au Comité, impasse des Bourdonnais, 6; au bureau de l'Ain, rue de l'Ecole-de-Médecine, 37; chez le citoyen Thévenard, rue Geoffroy-Marie, 5; à l'Association des Coiffeurs, rue Saint-Denis, 278.

BANQUET FRATERNEL des démocrates socialistes du GERS et du LOT réunis, dimanche 13 mai, à une heure, à l'Association des Cuisiniers, chaussée de Ménilmontant, 33. On se procure des billets à la Propagande socialiste, rue Coquillière, 15, et chez le citoyen Prevost, rue Tiquetonne, 5. Les citoyennes y sont admises. Prix du billet : un franc.

AVIS AUX GARDES RÉPUBLICAINS LICENCIÉS. — Les gardes républicains qui faisaient encore partie de la garde au 10 avril dernier, sont prévenus qu'ils doivent tous voter pour le département de la Seine; en conséquence ils retiront individuellement leur carte d'électeur dans les endroits désignés par les mairies pour les citoyens qui habitent la rue où se trouve la caserne qu'ils occupaient. Ils devront aussi aller voter pour leur compte sans attendre l'avis de leur ancienne compagnie.

FAITS DIVERS.

On lit dans la *Patrie* de ce soir :

« L'autorité judiciaire a encore fait saisir aujourd'hui le journal le *Peuple*, tant dans ses bureaux qu'à la poste. Des poursuites ont été également commencées contre l'auteur de l'affiche de la candidature de l'*Amiral Joinville*; contre un sieur Faucon, auteur d'un placard intitulé *Lettre perdue* et signée *Gérard*, de l'Union électorale, ainsi que contre tous les auteurs d'une affiche rouge, où les noms des vingt-huit candidats socialistes sont précédés d'un appel au peuple fait au nom du comité démocratique et social. »

— Nous invitons les électeurs socialistes à vouloir bien joindre, sur leurs bulletins de vote, aux noms des candidats leurs prénoms et qualifications. Nous les y invitons surtout dans l'intérêt de la candidature du citoyen Amédée-Jérôme Langlois, rédacteur du *Peuple*, qui se trouve avoir un homonyme parmi les candidats bonapartistes.

— Les deux régiments de cavalerie arrivés hier de Versailles et de Saint-Germain ont bivouaqué cette nuit dans Paris. Le ministre a donné l'ordre de les conserver jusqu'à nouvel ordre.

— Les bureaux pour la délivrance des cartes d'électeur sont ouverts tous les jours de 9 heures du matin à 6 heures du soir.

Les citoyens peuvent retirer leurs cartes dimanche 13 et lundi 14 jusqu'à 4 heures, pendant la durée du scrutin.

Dans le 12e arrondissement, les cartes seront délivrée jusqu'à 8 heures, samedi.

Nous engageons les démocrates à se hâter; il serait pénible que, par négligence, la démocratie fût privée de l'appui d'un certain nombre de ses soldats.

— Nos adversaires exploitant déjà la mort du citoyen Edmond Vidal, qu'ils désignent comme étant celui porté sur la liste du comité démocratique socialiste, nous nous empressons de faire savoir à nos lecteurs que le citoyen Vidal (François), candidat socialiste de la Seine, est en parfaite santé.

— M. de Talleyrand vient d'être nommé second secrétaire d'ambassade à Vienne. On a lieu de s'étonner de ce choix, lorsqu'on se reporte au 24 février, époque à laquelle M. de Talleyrand était secrétaire à l'ambassade d'Espagne.

La proclamation de la République produisit un si fâcheux effet sur l'esprit anti-libéral de ce secrétaire, qu'il crut devoir donner sa démission dans des termes si rancuneux, que l'on ne jugea pas à propos de la conserver dans les archives.

C'est sans doute pour récompenser le dévouement à la République de M. de Talleyrand, qu'il a été nommé à un poste aussi important que celui de second secrétaire à Vienne. (*La Liberté.*)

— Au scrutin de division qui a eu lieu à la suite des interpellations sur les affaires de Rome, les représentants du peuple Pierre et Napoléon Bonaparte ont voté contre le ministère.

— Le cinquième numéro des affiches publiées par la police contre les candidats socialistes, entreprend aujourd'hui trois journalistes : Ribeyrolles, Considerant et Thoré. Hier, c'était Proudhon. Ledru-Rollin est annoncé pour demain. Les calomnies de l'affiche Bouton d'or n'ont pas besoin de réfutation. On dit que ce secrétaire de M. Carlier porte le numéro 1 000 sur la liste des agens de police.

(*La Vraie République.*)

— Le *Peuple souverain* de Lyon, de mercredi, annonce que neuf banquets démocratiques électoraux ont eu lieu dimanche dernier sur divers points du département du Rhône. Il ajoute :

« Les banquets deviennent dans les communes de véritables fêtes de famille; femmes et enfants s'y mêlent.

» La question électorale et les nouvelles étrangères qui prennent tant de gravité, nous empêchent de nous étendre, autant que nous le désirerions, sur ce sujet, qui nous réjouit le cœur.

» Terminons en disant que les banquets auront exercé une décisive influence sur le résultat des élections, qui n'est plus mis en doute par personne »

— Aujourd'hui on a rencontré dans la rue de la Harpe des voltigeurs qui marchaient bras dessus bras dessous en criant : *A bas Changarnier!*

— Dans le 26e de ligne, les soldats du département de l'Hérault ont été privés du droit de voter, sous prétexte que les états portant les noms des militaires avaient été envoyés au préfet pour les soumettre à son contrôle et qu'ils n'étaient pas encore rentrés. Le lendemain, à une nouvelle réclamation, on répondit aux citoyens que le scrutin était fermé. Le même fait s'est passé, nous assure-t-on, dans plusieurs régiments.

— Dans certaines communes de la banlieue, les maires ne font pas apposer d'affiches pour indiquer le lieu des sections; ils se contentent de mettre sur les cartes d'électeur une indication très vague. A Neuilly, notamment, où la deuxième section est indiquée par ces mots : « à l'enclos. » Or, il y a dans cette commune un grand nombre d'enclos. Les républicains démocrates protestent contre tous ces petits moyens de l'autorité qui tendent à entraver les citoyens dans l'exercice de leur droit électoral.

— Le banquet fraternel des blessés et combattants de Février, auquel seront admis les vrais démocrates, aura lieu définitivement dimanche 13 mai, à trois heures de l'après-midi, barrière de l'Ecole, rue Frémicourt, n° 15.

On se procure des billets au Comité fraternel, faubourg Saint-Martin, n° 40. Au café d'Apollon, rue du Roule, n° 2, et chez le citoyen Herfort, rue Frémicourt, n° 15, barrière de l'Ecole.

Passé samedi aucun billet ne sera délivré. Prix : 1 fr. 50 c.

— Il n'est pas inutile, nous le croyons, quand on emploie tous les moyens pour nuire au succès de la liste populaire, de rappeler que le citoyen Savary, employé au gaz, ancien ouvrier cordonnier, porté sur cette liste, n'est point le maître cordonnier de ce nom, pour lequel beaucoup l'ont pris aux élections d'avril. Savary n'a jamais été qu'*ouvrier* cordonnier; maintenant et depuis quelques années il est employé dans une entreprise d'éclairage au gaz.

— Nous signalons comme une bonne nouvelle, l'apparition d'une feuille démocratique à Rouen. Le *Républicain de Rouen* est l'organe de la République démocratique et sociale dans la Seine-Inférieure. Nous souhaitons à notre nouveau frère d'armes tout le succès que mérite son courage intelligent, et la noble cause qu'il va soutenir.

AFFAIRE CARABY. — Il paraît que pour une partie, du moins, les débats de l'affaire Caraby auront lieu à huis-clos.

On assure en effet que, dans les circonstances qui ont précédé la fatale soirée qui a manqué coûter la vie à trois hommes, quelques-unes nécessiteront, pour être comprises, des détails de nature à causer un grand scandale s'ils étaient donnés en public.

— Le 6 mai, de Paris à Belleville, par le faubourg du Temple, il a été perdu un *album* de dessins, signé *Bondeux*. Le rapporter rue de la Place, 5, à Belleville. Récompense.

— Aujourd'hui samedi, à 7 h. 1/2 du soir, club du salon Gauthier, cours Benoît, à Saint-Denis, sous la présidence du citoyen Macé.

CLUB DE LA SALLE ROISIN, faubourg Saint-Antoine, 169. La première séance se tiendra samedi 12 mai, à 7 1/2 heures du soir, sous la présidence des citoyens abbé de Montlouis, Aimé Baune et Gamet. La question à l'ordre du jour est *de la mise en accusation du président de la République et des ministres.* Les séances ultérieures seront indiquées par les journaux.

PROPAGANDE DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE.—Voulant répondre aux attaques que la réaction dirige contre les socialistes, la Propagande démocratique et sociale, rue des Bons-Enfants, n° 1, vient de délivrer à 10 centimes l'exemplaire et 6 fr. le cent, la BIOGRAPHIE et les PORTRAITS d'après nature des candidats socialistes.

Les crieurs sont invités à prendre les exemplaires à la Propagande. Les dépôts légaux ont été faits.

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 mai sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne, à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

PETITE CORRESPONDANCE.

Saint-Pierre-en-Port.—M. C.—L'ab. a été renouv. le 26 avril, mais il n'est pas encore soldé.
Marseille.—M. A.—Nous all. prendre des mes. pour vous satisf.—Le retard n'est dû qu'à cette cause.
Prades.—M. G.—Reçu les 15.—Merci et compl. à tous deux.
Noviant-aux-Prés.—M. L.—Nous all. presser la rép. dem.
Rambouillet.—M. E. L.—Nous avons suivi vos instructions pour les 20 pl.
Houdan.—M. X.—On nous remet 10 fr. avec votre lettre du 7.
Bléneau.—M. N.—Reçu les 20.—Aff. compl.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS..........	Un an	20 f.,	Six mois	11 f.,	Trois mois	6 f.
DEP. ET ETRANG.	—	32	—	17	—	9
PAYS à surtaxe..	—	50	—	26	—	14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DÉP., ÉTR..	—	8	—	4	—	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois.	40 c.	Annonces anglaises....	40 c
Cinq à 9 — —	30	Réclames-notices.......	40
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité..	1 fr. 50

Bourse du 11 mai 1849.

Le compte-rendu de la Banque de France n'offre aucune amélioration notable. Les escomptes de Paris augmentent d'un million, mais ils diminuent beaucoup plus dans les succursales.

Les effets en souffrance sont au même chiffre.

La circulation des billets au porteur s'allège de 4 millions, et le numéraire va toujours en s'augmentant, il est de 338 millions contre une circulation de billets de 411 millions.

Les actions, laissées hier à 2 392, tombent un instant à 2 380, pour finir à 2 390, offertes.

On escompte les bons du Trésor à 6 0/0.

L'agitation qui règne à l'Assemblée nationale vient émouvoir les spéculateurs, et les fonds publics en sont influencés; ils subissent une grande dépression.

Le 5 0/0 ouvre a 88, arrive à 89 15, pour retomber à 88 40, et fermer à 88 70 fin courant et 88 40 au comptant. C'est une baisse de 60 c. sur le marché précédent, que nous avions à 89 30 à terme.

La Banque fléchit à 2 390, après avoir coté 2 380, au plus bas.

Le 3 0/0 débute à 56.60, monte à 57, pour finir à peu près comme il a commencé, à 56.65, avec 45 c. de perte sur jeudi.

Les chemins de fer sont entraînés dans la chute de la rente.

Orléans perd encore 5 fr., et n'est plus qu'à 835.

Avignon-Marseille de 211 descend à 208.75.

Le Nord n'est plus qu'à 443.75. Il faisait hier 448.70.

Le zinc Vieille-Montagne monte à 2 975. Stolberg fléchit à 540. Les mines de la Loire font 300.

La baisse est due encore à l'approche des élections et à l'irritation des partis.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0..................	57 40	57 15	56 50	56 70
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)........	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0..................	89 30	89 20	88 55	88 70

[11 mai. - AU COMPTANT.—COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin...	56 60 »»	4 Canaux avec prime.	1065 »»
—Empr. 1847-1848.	»» »» »»	Lin Maberly.........	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars.	88 40 »»	Caisse hypothécaire.	135 »»
4 1/2 0/0 du 22 mars.	»» »» »»	Emprunt d'Haïti.....	210 »»
4 0/0 j. du 22 sept...	»» »» »»	Espagne, dette active	»» »»
Act. de la Banque.	2390 »» »»	— dette passive...	»» »»
R. de Naples, j. juil.		— 3 0/0 1841.......	33 75
Réc. Rothschild.	86 »»	Emp. port. 5 0/0....	»» »»
5 0/0 de l'Etat rom.	75 50	— — 3 0/0.....	»» »»
5 0/0 belge 1840...	90 75	2 1/2 hollandais.....	»» »»
— — 1842...	90 50	Zinc V.-Montagne...	2975 »»
— 2 1/2..........	51 75	H. de la Gr.-Combe...	»»» »»
— Banque (1835).	»» »»	Emp. du Piémont...	870 »»
Oblig. de la Ville...	1120 »»	Lots d'Autriche......	315 »»

CHEMINS DE FER.—CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain.	»»» »»	»»» »»	Orléans à Bord.	406 25	402 75
Versailles, r. d.	199 50	180 »»	Du Nord.......	448 75	443 75
— r. g.	170 »»	165 »»	De Paris à Str..	371 25	370 »»
Paris à Orléans.	840 »»	835 »»	Tours à Nantes.	347 50	343 75
Paris à Rouen...	552 50	555 »»	Paris à Lyon...	»»» »»	385 »»
Rouen au Havre	275 »»	265 »»	Mont. à Troyes.	130 »»	125 »»
Avig. à Marseil.	211 25	208 75	Dieppe à Féc...	»»» »»	»»» »»
Strasb. à Bâle...	103 75	105 »»	Paris à Sceaux.	»»» »»	»»» »»
Du Centre......	360 »»	360 »»	Bord. à la Teste.	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boul.	»»» »»	»»» »»			

L'un des gérants : VICTOR CONSIDERANT.

Spectacles du 11 mai.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Adrienne Lecouvreur.
OPERA-COMIQUE.—Les Diamants, Adolphe et Clara.
ODÉON.—Relâche.
THEATRE-HISTORIQUE.—Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE.—Eléazar Chalamel, le Lorgnon, le Bouquet.
VAUDEVILLE.—Prétendants, Breda, Riche, J'attends.
THEATRE MONTANSIER.—Trompe la balle, Si jeunesse savait, Anglaises, 1re rep. : Un Cheveu pour deux têtes.
VARIETES.—Les Beautés, Jobin, la Paire, le Chevalier.
GAITE.—Marceau, les Orphelins.
AMBIGU-COMIQUE.—La Part du roi, Drame de famille.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—Murat.
THEATRE DU LUXEMBOURG.—Mariage d'amour.
FOLIES.—Mathieu, Gibier de roi, Mme Gibou.
DELASSEMENTS-COMIQUES.—Culottes et cotillons.
CIRQUE DES CHAMPS-ELYSEES (carré Marigny.)
THEATRE CHOISEUL.—Le Choriste, la Fille du Rampailleur, Arlequin et Colombine, l'Entr'acte au paradis.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

[illegible] Année. N° 130. — ÉDITION DU MATIN. — Dimanche 13 Mai 1849.

[illegible] UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. [illegible]

PARIS. Trois mois. . . . . 6 f. Six mois. . . . . . 11 f. Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS. Trois mois. . . . . 9 f. Six mois. . . . . . 17 f. Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 12 MAI.

LISTE, PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE, DES CANDIDATS A L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, VOTÉE PAR LE COMITÉ DÉMOCRATIQUE-SOCIALISTE DES ÉLECTIONS.

1. BAC (Théodore), représentant du peuple.
2. BOICHOT (Jean-Baptiste), *sergent-major au 7e léger.*
3. CABET, publiciste.
4. CHARASSIN (Frédéric), homme de lettres.
5. CONSIDERANT (Victor), représentant du peuple.
6. D'ALTON-SHÉE (Edmond).
7. DEMAY (Jean-Edouard), *lieutenant de chasseurs à pied.*
8. GENILLER (Guillaume), professeur de mathématiques.
9. GREPPO, représentant du peuple.
10. HERVÉ (Edouard), journaliste.
11. HIZAY (Louis-Georg.), serrurier.
12. LAGRANGE (Charles), représentant du peuple.
13. LAMENNAIS, représentant du peuple.
14. LANGLOIS (Amédée-Jérôme), journaliste.
15. LEBON (Napoléon), ingénieur.
16. LEDRU-ROLLIN, représentant du peuple.
17. PIERRE LEROUX, représentant du peuple.
18. MADIER DE MONTJAU fils aîné, avocat.
19. MALARMET (Julet-Placide), monteur en bronze.
20. MONTAGNE (Florent-Joseph), tailleur de limes.
21. PERDIGUIER (Agricol), représentant du peuple.
22. PROUDHON, représentant dupeuple.
23. PYAT (Félix), représentant du peuple.
24. RATTIER (Edmond), *sergent au 48e de ligne.*
25. RIBEYROLLES (Charles), journaliste.
26. SAVARY, employé au gaz, ancien ouvrier cordonnier.
27. THOR (Théophile), journaliste.
28. VIDAL (François), journaliste.

Electeurs!

Le sort de la France est dans vos mains.

Voyez où nous mène la réaction ! Voyez les actes et les résultats de cette politique qui ose s'appeler la politique de l'ordre !

Les luttes, les conflits, les persécutions, la presse poursuivie, les républicains traqués ; les anciennes créatures de Louis-Philippe rétablies dans leurs emplois, dans leurs honneurs, dans leur crédit ; l'Assemblée nationale dédaignée et conspuée par les généraux du ministère ; l'honneur de la France compromis ; notre brave armée employée au dedans à terrifier les populations par ces déploiements de forces que rien ne motive, et qui sèment partout l'inquiétude, l'agitation et l'épouvante ; envoyée au dehors pour combattre les peuples faibles, opprimer les nations amies, et opérer des restaurations monarchiques au profit de la sainte-alliance !

Electeurs! voulez-vous maintenir cet état de choses?

Voulez-vous laisser le gouvernement de la République aux mains de ses plus mortels ennemis?

Voulez-vous, en leur envoyant une majorité complaisante et dévouée dans l'Assemblée future, donner à la réaction la confiance et l'audace qui lui ont manqué jusqu'à ce jour, pour déchirer la constitution et tenter ouvertement le renversement de la République?

Ah! sans doute, si ces hommes avaient la folie de porter la main sur l'arche sainte de la souveraineté du peuple, sans doute la bonne cause triompherait toujours, mais au prix de quels désordres, de quels déchirements, de quelles misères!

Electeurs! préservez le pays de la guerre civile! électeurs, sauvez la France de l'anarchie!

Refusez avec mépris votre vote à ces prétendus modérés qui ne pratiquent que la violence, à ces amis de l'ordre qui ne connaissent d'autre loi que la force du sabre, à ces faux républicains qui adorent tous dans le secret de leur âme le fétiche d'un empereur ou d'un roi sur le nom duquel ils ne sont pas même d'accord.

Ne placez pas ces coupables ambitieux, ces égoïstes intrigants à la tête de la France!

Faites diriger la République par des hommes qui ont au cœur l'amour de la République ; confiez l'administration du pays à des représentants intelligents et purs, décidés à faire entrer enfin la France dans la voie des améliorations décisives.

Il est temps d'arborer franchement le drapeau du progrès à l'intérieur ; le drapeau de l'honneur sur nos frontières.

Il est temps que la France s'émancipe et plante les jalons de sa prospérité future, en tendant une main fraternelle aux peuples qui s'ébranlent pour nous suivre.

Electeurs! le sort de la France est dans vos mains!

Union, Persévérance!

Le ministère du pape encombre Paris de troupes. Chaque jour, chaque nuit, de nouveaux régiments arrivent s'entasser dans la capitale étonnée, après avoir semé, par leur passage, la consternation dans les provinces.

Au milieu de ce prodigieux mouvement militaire, le peuple de Paris garde l'attitude d'une calme et froide indignation.

Cette fois encore les ennemis de la République n'attireront pas les Républicains dans la rue.

Le peuple sait bien que la force morale de sa cause s'accroît par les efforts mêmes que fait la réaction pour l'intimider.

Il sent qu'un conflit ne pourrait que compromettre et retarder son triomphe ; il comprend qu'en face du suffrage universel dont le scrutin va s'ouvrir, les procédés de la force brutale seraient coupables et impies, et que le temps des luttes fratricides est passé.

Le peuple flétrit d'un juste mépris les indignes manœuvres d'une réaction impudente ; mais il salue d'un regard amical ses frères de l'armée, que son vote et le leur vont délivrer de cette mauvaise queue royaliste qui les domine encore et les persécute déjà.

Le peuple est intelligent et sage.

L'armée commence à comprendre les droits et les devoirs du citoyen.

Tous deux subissent les mêmes souffrances, frémissent de la même indignation, forment les mêmes vœux et rêvent le même avenir.

Pour arriver à la réalisation de ces vœux, à l'accomplissement de cet avenir, que faut-il?

Union! persévérance!

Tous le savent.

VIVE LE PEUPLE! VIVE L'ARMÉE!

Une Comédie pleine de larmes.

Personne n'aurait pu deviner le dénouement burlesque auquel a abouti l'affaire d'Italie. L'Assemblée a donné raison à M. Bonaparte, à M. Changarnier, à M. Barrot, à M. Falloux, à M. Taschereau, à M. Denjoy et à tous les autres. Oui, c'est comme cela, que voulez-vous? Nous ne sommes pas encore revenus de notre surprise, quoique depuis deux ans nous ayons vu bien des choses surprenantes.

Jamais mouchoir oublié ou billet-doux perdu n'avait, dans un drame de M. Alexandre Dumas, fait autant de fracas qu'en a produit à Paris et dans l'Assemblée nationale le petit billet impérialiste écrit à l'armée par M. le Prince-Président. C'était un soufflet parfaitement bien appliqué par le Prince-Président sur la joue de l'honorable Assemblée. Elle en rougit quelque peu, et M. Barrot balbutia quelques excuses pour lui en demander grand pardon.

Mais tandis que l'Assemblée réfléchissait à cet affront, son autre joue s'est trouvée frappée d'un autre soufflet que lui appliquait un des officiers du Prince-Président, l'illustre général Changarnier, qui mettait à l'ordre du jour de l'armée le billet impérial, et l'accompagnait de commentaires injurieux pour la majorité de la représentation nationale.

M. Barrot est encore accouru avec toute la bonté d'âme qui le caractérise, pour faire ses excuses et promettre qu'on laverait la tête à cet impétueux soldat.

La Chambre s'est montrée touchée, et les deux joues encore toutes chaudes des deux soufflets reçus, elle a proclamé par un ordre du jour authentique qu'il ne fallait plus s'occuper ni des soufflets, ni de l'Italie, ni de rien du tout ; que le moment de sa mort étant proche, elle n'avait que le temps nécessaire pour se préparer à rendre en paix le dernier soupir, confessée et absoute ; car, après ces deux soufflets, supportés d'une si angélique façon, qui aurait le courage de lui imposer encore une pénitence?

Priez pour elle ; elle est morte! Elle est morte; mais, laissant l'empire à l'héritier du nom de Napoléon, elle a voulu lui indiquer sa pensée dernière par la représentation symbolique de l'une des pièces de Franconi.

Oui, Franconi a amené tout son attirail dans la salle ; on a fait rouler des pièces de canon, on a tiré des coups de fusils ; nous avons entendu les piétinements des chevaux, les traînements de sabre, les cris du chauvinisme le plus respectable et le plus arriéré ; enfin, à travers un nuage de poudre et de fumée la dernière génération a passé devant nos yeux étonnés de la résurrection des préjugés gothiques d'une étroite nationalité, — préjugés si contraires à l'esprit du siècle, qui bientôt proclamera qu'en Europe il n'y a qu'une nation, la nation européenne ; en attendant que des changements plus heureux puissent faire, des races humaines répandues sur la terre, une seule famille, un seul corps, l'Humanité !

Ce temps n'est pas loin ; mais la réaction nous vaudra encore bien du sang, bien des larmes; l'ignorance, l'entêtement, l'égoïsme, l'aveuglement nous préparent encore toutes sortes d'épreuves. Qu'y faire? Ne pas perdre courage, ne pas abandonner un seul instant la foi, la foi immense qui nous brûle le cœur, et au milieu des ruines, sur les débris des empires, nous pourrons encore élever vers le ciel un regard attristé de tant de misères, mais ferme, et nous écrier : O Seigneur, ton jour approche !

Les deux Gouvernements.

Nous avons aujourd'hui deux gouvernements, c'est bien avéré. Un gouvernement patent et un gouvernement occulte.

Le gouvernement patent est celui qui siège sur les bancs ministériels à l'Assemblée.

Le gouvernement occulte est celui de MM. Thiers, Changarnier et consorts.

Ce dernier gouvernement trahit l'autre. Nous ne disons pas qu'il n'a pas quelques compères dans le gouvernement patent. MM. Faucher et de Falloux pourraient bien être du nombre.

Quoi qu'il en soit, on peut remarquer que M. Thiers et ses amis les plus intimes, tels que M. de Rémusat, par exemple, non-seulement n'ont pas défendu M. Odilon Barrot dans les circonstances où son ministère a été fortement mis en péril, mais qu'ils se sont même abstenus de voter...

Les ordres donnés par le préfet de police d'arrêter, en cas d'émotion un peu vive dans Paris, les Représentants signataires de l'accusation du président de la République et de ses ministres, ne venaient certainement pas de M. Odilon Barrot. Ils avaient été résolus par le gouvernement occulte qui a toujours la velléité de faire un coup d'Etat, mais qui n'en a jamais le courage.

M. Odilon Barrot est joué sous jambe. Cela n'excuse en aucune façon ses actes. Violer la Constitution, trahir la République, servir la réaction et n'en être que la dupe, voilà le rôle de ce pauvre grand ministre.

L'Assemblée a continué aujourd'hui la discussion du budget de la guerre, dont une grande partie a été adoptée.

Au commencement de la séance, M. Flocon a adressé quelques mots au ministère sur l'intervention des Russes en Hongrie. M. Drouin de Lhuys, ministre des affaires étrangères, n'a pu, on le conçoit, répondre que par des paroles évasives, le gouvernement n'ayant pas plus de politique française et républicaine en Allemagne qu'en Italie.

Saisie de Bourdaloue!

La *Démocratie* est en butte aux saisies des procureurs du roi de la République ; elle se trouvera en assez sainte compagnie.

On nous écrit de Gisors :

Lundi dernier, un colporteur est inspecté par un de nos gros bonnets réactionnaires, qui s'arrogeait ainsi un droit qu'il n'avait aucunement.

Dans une brochure il trouve un passage socialiste, dangereux et punissable au premier chef.

Grande rumeur. Le commissaire de police est requis, le colporteur arrêté et conduit chez le maire.

Là, on vérifie, on s'exclame sur le terrible passage, on va mettre le colporteur en prison... quand on s'aperçoit que le passage damnable est un extrait textuel... des sermons du R. P. Bourdaloue !

La mystification, comme vous le jugez bien, fut complète.

Autre histoire. M. de Montreuil, le premier interrupteur de Considerant à l'Assemblée nationale le 14 avril, a envoyé ses réclames électorales au curé. Le curé les fait distribuer par le bedeau, à l'église, *pendant l'office*.

Le citoyen Changarnier est-il désavoué?

Hier, le ministère n'a obtenu sa grâce qu'à force de protestations attendrissantes et par un blâme formel de l'ordre du jour du général Changarnier. Voici les paroles de M. Barrot, d'après le *Moniteur* :

Je l'avoue, j'ai appris ce matin par une communication que M. le président de l'Assemblée a bien voulu me faire, que cette lettre avait reçu une publicité dans les casernes par un ordre du jour. Cette publicité, puisqu'elle s'adressait à un sentiment d'encouragement, qui était en quelque sorte commandé par la situation et qui avait pour objet des hommes qui portent notre drapeau, cette publicité, dans cette limite et avec cette restriction, eût pu se comprendre. Ce qui me paraît tout à fait en dehors du devoir militaire, ce qui me paraît devoir donner lieu à des explications de la part de celui qui a signé cet ordre du jour, une phrase semble avoir l'intention de donner à la lettre du président de la République un caractère politique qu'elle n'avait pas. Il y aura à cet égard une nécessité, celle de demander des explications. Le gouvernement a la volonté de ne pas permettre que, lorsque dans sa pensée le salut du pays est dans l'union de tous les pouvoirs de l'Etat jusqu'au bout, l'on trouble cette union par des actes en dehors de sa politique... (Vive approbation.) qu'on lui suscite, à lui dont l'œuvre est si pénible, si laborieuse, qu'on lui suscite continuellement de nouveaux obstacles, de nouveaux embarras... (Très bien ! très bien ! — Sensation prolongée.)

Ce sont ces belles paroles qui ont désarmé et amolli une partie de l'Assemblée. M. Odilon Barrot avait même promis au président de l'Assemblée de rendre public ce désaveu du général Changarnier et de prendre des mesures pour que les incartades arbitraires de ce gouverneur de Paris ne se renouvellent pas. Le *Siècle* rapporte cette convention dans les lignes suivantes :

On nous assure que la note suivante, convenue entre M. le président de l'Assemblée nationale et M. le président du conseil, sera insérée demain au *Moniteur* :

« M. le président de l'Assemblée nationale, informé qu'un ordre du jour signé de M. le général Changarnier avait été lu aux troupes, et que cet ordre du jour renfermait une phrase politique contraire aux actes de la majorité de l'Assemblée, a saisi immédiatement de ce fait M. le président du conseil.

M. le président du conseil a répondu que le cabinet avait entièrement ignoré cet ordre du jour, et qu'il consentait à ce qu'un désaveu formel fût inséré au *Moniteur*.

M. le président du conseil a déclaré en outre qu'il allait prendre des mesures pour que le chef de l'armée de Paris respectât davantage à l'avenir les droits de l'Assemblée et les prérogatives de tous les pouvoirs.

Nous pouvons donner comme certain, ce soir, que cette note avait effectivement été convenue entre M. Barrot et le bureau de l'Assemblée, et que M. Faucher est allé à minuit la retirer au *Moniteur*. On en annonce une nouvelle pour demain. Ce sera encore une mystification. Tout cela prouve la lutte du gouvernement patent avec le gouvernement occulte.

Voici les noms des cent trente-huit représentants qui ont voté hier pour le renvoi dans les bureaux de la proposition de mise en accusation du président de la République et de ses ministres, faite par les citoyens Ledru-Rollin, Considerant, etc. :

Alcan, Antoine (Joseph), Arago (Etienne), Astouin, Aubry, Audry de Puyraveau, Auguste Mie, Azerm.

Babaud-Laribière, Bajard, Baugier, Baune, Belin, Benoît, Bérenger, Bertholon, Blanc (Alphonse), Blanchard, Blot, Bochard, Brard, Bravard-Toussaint, Breymand, Bruckner, Bruys (Amédé), Buvignier.

Calès, Carion-Nisas, Cary, Ceyras, Champy, Chanay, Chauffour (Victor), Chavassieu, Chavoix, Chenaix, Chevallon, Clément (Auguste), Considerant, Corbon.

Dain, David (d'Angers), Delaporte, Delbetz, Delbrel, Deville, Dollez, Doutre, Duboys-Fresney, Dubruel (Gaspard), Ducluzeau, Dudouy, Dufont, Dupont (de Bussac), Durand-Savoyat.

Emile Péan, Engelhardt, Espagne.

Favand, Favre (Jules), Fleury, Flocon, Forel, Froussard.

Gambon (Ferdinand), Gaudin, Giraudon, Gloxin, Greppo, Guinard.

Hannoye, Hingray.

Jeandeau, Joly (Henri), Kestner, Kœnig.

Lagrange, Laidet (le général), Lamennais, Lasteyras, Laussedat, Lebarillier, Ledru-Rollin, Lefranc (Pyrénées-Orientales), Lefrançois, Lemonnier.

Madesclaire, Madet (Charles), Magnin-Philippon, Malo, Marescal, Marie (Auguste), Martin Bernard, Martin Rey, Mathé (Félix), Médal, Ménand, Michot, Millard, Millotte, Monnet, Morhery, Mulé.

Ollivier (Bouches-du-Rhône).

Pégot-Ogier, Pelletier, Perdiguier (Agricol), Picas (Hippolyte), Pierre Leroux, Pleignard, Pureur.

Quinet (Edgar).

Recurt, Renaud (Basses-Pyrénées), Renou de Ballon, Renouvier, Rey (Drôme), Reynaud-Lagardette, Robert (Yonne), Rollinat, Ronjat.

Saint-Gaudens, Saint-Romme, Schœlcher, Serlooten, Signard, Sollier (Marc).

Tamisier, Tanchard (Doubs), Target, Terrier, Trélat, Turck.

Vendois, Vignerte, Viox, Vogin.

Westercamp.

Yves.

Une bonne plaisanterie judiciaire.

LA LETTRE DE METERNICH.

Le parquet de la République française prend fait et cause pour son altesse sérénissime le prince

de Metternich.

Le prince est trop bon démocrate pour avoir pu concevoir le plan dévoilé dans sa lettre, publiée par nous le 4 mai ; il ne peut pas avoir écrit une lettre pareille.

En conséquence, cette lettre est apocryphe ; donc nous l'avons fabriquée ;

Donc, la justice de la République doit nous poursuivre pour..... Pour quoi ? — Pour avoir mal et méchamment porté atteinte à la considération et aux sentiments honnêtement et modérément républicains de l'ordonnateur des massacres de Gallicie, en lui prêtant des projets contre-révolutionnaires ? — Car à quel autre titre nous ferait-on un procès ?

Notre ami G. Tandon, signataire ce jour-là de la *Démocratie*, s'est rendu au cabinet du juge d'instruction. Il lui a dit que nous n'avions à lui donner officiellement aucune explication sur cette lettre.

La lettre est imprimée dans la *Démocratie*. Nous le reconnaissons. Si l'on veut que cette publication soit un délit, que l'on tâche de trouver un article de loi qui soit de cet avis, et qu'on nous fasse juger. Si nous sommes criminels, que l'on prenne la tête de notre infortuné gérant.

Cette position prise, le coupable gérant a dit au juge d'instruction que la *Démocratie*, n'ayant pas l'habitude de la cachotterie, et expliquant volontiers ses actes à tout le monde, il ne demandait pas mieux que de lui montrer la traduction telle que nous l'avions reçue, et a exhibé, en outre, un exemplaire du journal de Colmar, *die Volksrepublick*, qui, le lendemain même du jour où nous avons publié la traduction française à Paris, c'est-à-dire quarante-huit heures avant que notre numéro ait pu parvenir à Colmar, y publiait en allemand cette même lettre. — C'était assez concluant !

En attendant qu'on ait trouvé un texte à nous appliquer, nous sommes accusés d'avoir publié la lettre de Metternich *dans l'intention de fournir à d'autres journaux un motif à broder des insinuations, réflexions ou commentaires* plus ou moins *illicites*...

On n'y voudra pas croire ! Rien pourtant n'est plus vrai.

Le genre plaisant répugnant aux graves habitudes de la robe, il faut que cette publication de la lettre de Metternich ait singulièrement contrarié le gouvernement, pour qu'il ait pu décider MM. du parquet à se prêter à de pareilles bouffonneries.

Voici la lettre que nous recevons ce matin de notre correspondant de Colmar, à qui nous avions déjà réclamé le nº du journal le *Pesthi Hirlap*, contenant la lettre de l'assassin de Gallicie.

Colmar, ce 8 mai.

Monsieur et ami,

Le document que je vous ai transmis nous est arrivé de la manière suivante : Un de nos amis politiques du duché de Bade, qui est en relation intime avec un homme politique influent de Francfort, avait reçu de celui-ci la traduction en langue allemande de la lettre de Metternich, insérée en langue hongroise dans le *Pesthi Hirlap* (Messager de Pesth), qui se publie à Debreczin. La feuille de Pesth n'est pas entre nos mains, mais elle est arrivée à Francfort par voie détournée et des émissaires, attendu que la Hongrie est hermétiquement close, et que rien ne peut nous arriver de ce pays à travers l'Allemagne que par correspondance secrète. Je n'ai entre les mains que la traduction allemande sur laquelle a été faite la traduction française que je vous ai envoyée. Il faut vous dire que notre ami Badois avait reçu de Francfort l'invitation expresse de faire publier la lettre de Metternich dans les feuilles françaises.

Comme il vous importe d'avoir le numéro du journal, j'ai fait les démarches nécessaires pour l'obtenir de Francfort, ce sera un peu difficile et un peu long, néanmoins on fera diligence autant que possible.

Tout à vous.

Nous n'ajouterons qu'un mot ; c'est que cette lettre est du docteur JOENGER, c'est-à-dire de l'homme le plus honorable, le plus universellement aimé et estimé de Colmar, d'un homme enfin dont le caractère est connu et mis au dessus de toute discussion par tous ses concitoyens.

Nous lisons dans le *Démocrate du Var* :

Voici la liste des officiers, morts, blessés ou prisonniers, que nous avons recueillie sur diverses correspondances.

Nous donnons cette liste d'après plusieurs lettres venant du 20e régiment de ligne, et qui nous ont été communiquées.

Au nombre des morts nous avons remarqué avec douleur le brave capitaine Dupré, que nous avions eu l'avantage de connaître pendant son court séjour à Toulon. Cet officier, dont nous regrettons plus spécialement la perte, est porté, sur une correspondance, comme mortellement blessé et fait prisonnier ; mais une autre lettre annonce qu'il est mort des suites de sa blessure. Ce brave et loyal militaire était porté candidat par les électeurs démocrates des Bouches-du-Rhône. Nous espérons encore que la nouvelle de cette mort ne se confirmera pas.

Perrin-Jonquière, chef de bataillon au 36e, blessé grièvement. — Dupré, capitaine au 20e, blessé mortellement. — Mutin, lieutenant, blessé à la main. — Masse, capitaine, blessé très grièvement à la poitrine. — Aussermain, capitaine au 33e, blessé. — Dastelet, capitaine au 36e, blessé. — Trauill, adjudant-major, tué. — Labarre, capitaine au 20e, tué. — Aynaud, id. — Hoffman, id. — Fouque, adjudant, tué. — Picard, chef de bataillon au 20e, prisonnier. — Dupont, lieutenant, id. — Montfalcon, lieutenant, id. — Lemaire, lieutenant, id. — Fabre, adjudant-major, id. — Termelet, sous-lieutenant, id. — Benoît, lieutenant, id. — Duéros, sous-lieutenant, id. — Carrière, sous-lieutenant, id. — Horric, sous-lieutenant, id. — Noailhac, capitaine au 20e, mort. — Saurin, sous-lieutenant, mort. — Goyaty, capitaine, blessé au genou. — Perrigault, capitaine, blessé au bras. — Castaing, capitaine, prisonnier. — Brault, lieutenant, blessé. — Rollin, tambour-major, fait prisonnier avec 11 tambours. — Chasseurs de Vincennes : 3 officiers et 50 hommes hors de combat. — Oding, clairon, tué.

Persécutions contre l'Armée.

Nous lisons dans le *Franc-Comtois*, journal républicain modéré :

Nous avons parlé samedi du brusque déplacement imposé à MM. Hippolyte Renaud, capitaine d'artillerie, Ballard, chirurgien en chef de l'hôpital militaire, et Ballard, capitaine du génie, frère de ce dernier, à l'occasion de leurs opinions. La candidature offerte à M. H. Renaud par le comité des travailleurs de Besançon, a comblé sans doute la mesure aux yeux de ce paternel gouvernement.

Cette odieuse violation de la conscience et du droit électoral a été fort mal accueillie, et nous doutons fort que nos concitoyens de l'armée s'accommodent de pareils actes.

MM. H. Renaud et Ballard étaient entourés de l'estime publique ; doué d'une incontestable capacité, M. Renaud avait consacré ce que le service lui laissait de loisirs à l'étude des questions sociales, et le fruit de ses travaux annonce un penseur et un écrivain sympathique aux souffrances des classes laborieuses. Nous ne partageons pas ses idées, ou plutôt nous n'arrivons pas avec lui aux mêmes solutions sociales, mais nous reconnaissons en lui un homme de cœur, de conscience et de talent, et nous ne regarderions pas comme un échec pour nous le triomphe de M. H. Renaud aux prochaines élections.

La mesure brutale dont il vient d'être l'objet augmente encore notre sympathie ; toute injustice nous révolte, toute violence nous est odieuse, et nous n'avons pas assez d'indignation contre une politique qui punit la pensée, la conscience et l'opinion, contre une politique anti-républicaine dont il faudrait aller chercher des exemples aux plus mauvais jours des deux derniers règnes.

Il est évident qu'une influence malfaisante préside au déplacement, aux éliminations, aux exclusions qui affligent depuis quelque temps la ville et le département. On dirait qu'une main mystérieuse a renoué le fil brisé par la révolution de Février, et que les anciens hôtes de la préfecture n'ont pas bougé, quoiqu'il soit vrai de dire, que dans les dernières années du dernier règne, on ait été fort sobre, au moins dans notre ville, de ces dénis de liberté.

Il appartient aux électeurs de dire, s'ils veulent encourager ce système de suspicion et de violence, s'ils veulent accorder un bill d'indemnité au ministère, en nommant des hommes qui n'ont pas d'autre politique que celle de la compression et de l'étouffement.

Les rigueurs militaires ne ralentissent pas. Nous apprenons qu'à Rennes on a interdit à la garnison le café du citoyen Lefèvre, rue Saint-Georges, le café du Minaret, situé place du Palais, et généralement toutes les réunions où se discutent les doctrines socialistes, notamment le club de la rue de Bordeaux.

Les militaires qui contreviendraient à cet interdit, seront très sévèrement punis, et les mesures les plus efficaces seront prises dans chaque corps pour qu'une surveillance active soit exercée, de façon que les contrevenants, à quelque corps qu'ils appartiennent, soient immédiatement signalés au commandant de place.

Ainsi le veut la liberté ! (*National de l'Ouest.*)

— Le *Peuple souverain* de Bordeaux, qui paraît bien informé, va même jusqu'à affirmer le fait suivant, qui acquérerait une haute gravité des circonstances dans lesquelles nous nous trouvons :

« Le colonel du 45e, dit-il, avait défendu de crier dans les rangs.

» Un soldat du 2e bataillon, 4e compagnie, qui n'avait pas eu connaissance de l'ordre du jour, laissa échapper le cri de *Vive la République !*

» Pourquoi avez-vous crié vive la République ? demanda le colonel.

» — Colonel, autrefois vous nous laissiez crier vive le roi, et je croyais...

» — Taisez-vous, vous serez sévèrement puni. »

Un pareil acte constituerait à nos yeux une véritable influence, une pression morale pouvant réagir sur le vote dans les élections qui vont avoir lieu, et être par conséquent justiciable des rigueurs de la loi.

— Nous lisons dans le *Républicain* de Lyon :

« Des prêtres, avons-nous dit hier, se répandent dans les régiments pour y distribuer des écrits royalistes et y prêcher les doctrines *anti-sociales* de la rue de Poitiers. Cette propagande contre-révolutionnaire irrite les soldats et devient un sujet de troubles dans les régiments. La lettre suivante que nous recevons en est une preuve :

» Lyon, 8 mai 1849.

» Citoyen rédacteur du *Républicain*,

» Un curé envoyé par le général Bugeaud, *avec une permission de la place*, pour prêcher et influencer les soldats, a été fort mal accueilli dans notre caserne. Les écrits qu'il nous a distribués ont été déchirés en mille morceaux dans les chambres et jetés par les croisées. Des cris significatifs ayant résonné aux oreilles de ce prêtre, un factionnaire fut accusé faussement d'avoir pris part à cette manifestation, et se vit infliger de la salle de police. Indigné de cette punition injuste, ce militaire brisa son fusil sur le pavé. Il a été immédiatement renfermé avec un de ses camarades au fort Sainte-Foy ; tous deux vont passer au conseil. Voilà ce que produisent les missions *apostoliques* de la gent jésuitique !

» *Un soldat du 19e léger.* »

— Nous lisons dans le *Républicain*, de Lyon :

« Des militaires sont venus nous exprimer leur indignation sur les manœuvres des intrigants monarchiens, qui produisaient un effet tout contraire à celui que l'on attendait. Ils nous ont remis la circulaire suivante, qu'il est bon d'enregistrer ici :

« *La commission centrale du comité électoral de la rue de Poitiers*, pressée par les délais que la loi a fixés, croit devoir vous envoyer les noms que sa correspondance lui a indiqués jusqu'ici comme devant réunir le plus de suffrages dans le parti *modéré*. Veuillez considérer, monsieur le colonel, cet envoi comme vous étant fait à titre de simple renseignement.

» Les membres de la commission :

» Ferdinand Barrot, Berryer, Broglie, Chambolle, Duvergier de Hauranne, Achille Fould, Léon Malleville, Molé, Montalembert, Noailles, Persigny, général Pyat, Rémusat, Sauvaire Barthélemy, Thiers. »

— Les persécutions contre l'armée s'exercent avec une brutalité qui n'avait jamais eu d'exemple. Encore aujourd'hui, devant nos bureaux, nous avons vu arrêter par un sergent de ville, et conduire au poste de la caisse d'épargne, un militaire dont tout le crime était de sortir des bureaux de notre voisin et confrère le *Peuple*. Il n'avait même pas un journal à la main ! Les passants se sont arrêtés indignés devant cette mesure draconienne.

A Toulouse, le sergent Quentin Bauchard, porté sur la liste des candidats socialistes du département de la Haute-Garonne, devait être arrêté ; mais, après réflexion, le colonel s'est borné à l'appeler devant lui et à l'admonester sévèrement sur ses principes démocratiques. Quelle liberté d'opinion !

En revanche, dit un journal de Toulouse, voici ce qui s'est passé le même soir : « Un nombre considérable de sous-officiers et soldats de la garnison ont assisté à la séance du comité électoral démocratique. Ils ont ainsi voulu manifester l'esprit qui anime l'armée. »

Le cabinet monarchico-jésuitique dont s'est entouré l'élu du 10 décembre a trouvé un moyen bien simple de réduire d'un ou deux milliers les votes républicains pour l'élection de l'Assemblée législative. On savait que la garde mobile voterait pour des candidats dévoués à la République. Le ministère a pris le parti de priver de l'exercice de leur droit électoral tous les citoyens qui servent dans ce corps. C'est surtout en vue du scrutin pour le département de la Seine, auquel appartenaient plus des neuf dixièmes de la garde mobile, qu'a été adoptée une telle mesure. Depuis le commencement des opérations électorales dans l'armée, les électeurs de la garde mobile avaient été admis, comme les électeurs militaires des autres armes, à voter pour leurs départements respectifs. Tout à coup un ordre est arrivé portant que les gardes mobiles NE VOTERONT POINT DU TOUT. Peut-on fouler aux pieds d'une façon plus insolente le premier droit des citoyens, et violer avec plus d'audace la lettre et l'esprit de la Constitution !

Votes de l'Armée.

(Extrait d'une correspondance particulière.)

Alger, 5 mai 1849.

L'armée a dû voter hier dans toute l'Algérie. Les votes des principales localités de la province d'Alger nous sont déjà connus : ils sont, à une *énorme* majorité, républicains et socialistes.

Qu'en pense-t-u ? qui nous aurait dit, il y a un an, que l'armée d'Afrique serait si tôt républicaine... et socialiste ?... Rendons grâce à MM. Faucher, Falloux et compagnie : ils y sont bien pour quelque chose, eux et leur digne émule le général Charron, notre gouverneur bien-aimé. Le général Saint-Arnaud, surtout, doit être peu flatté, lui qui a fait circuler un nombre immense de listes, où brillaient les noms trop célèbres de Falloux, Molé, Thiers, et autres républicains *honnêtes et modérés*.

Nous avons eu hier une fête ordonnée par le conseil municipal. Je n'en ai pas vu à Alger d'aussi complète, d'aussi brillante... rien n'y manquait, et l'enthousiasme d'une nombreuse population, accourue de tous les environs pour célébrer l'anniversaire de la proclamation de la République, a dû faire réfléchir les rares monarchiens de notre ville, au peu de chance de succès de leur royal candidat. Tu sais déjà, sans doute, que le duc d'Aumale est sur la liste de l'*honnête et modéré Akhbar*. La fête n'aurait pas été complète sans illuminations ; aussi la ville a-t-elle été brillante toute la nuit. Tous les édifices publics, toutes les maisons particulières... excepté, toutefois, le *palais* du gouverneur, qui, en qualité de modéré, n'aime pas, à ce qu'il paraît, les lampions républicains ; toutes les fenêtres s'étaient garnies de lumières. C'est une bonne journée pour la République.

Si l'on te demande quels sont les candidats de l'Algérie, tu peux nommer les suivants comme nos futurs représentants :

Henry Didier, représentant,
Emile Barrault, publiciste,
Bodichon, médecin.

Les républicains de toutes nuances n'ont que cette liste. Les monarchiens se divisent et complent un trop grand nombre de candidats pour qu'aucun des leurs arrive à l'Assemblée législative ; le les énumérer serait trop long, et d'ailleurs peu intéressant pour toi. La République vivra en dépit des jésuites et des égoïstes qui ont juré sa perte.

Espérance et courage !
Vive la République !

— On lit dans le *Messager du Nord*, du 10 mai :

« La garnison de Lille a commencé à voter avant-hier. L'immense quantité des votes recueillis sont acquis au parti démocratique. Ainsi, dans l'Aude, sur 34 bulletins exprimés, il y a eu 34 votes démocratiques, 24 votants des Landes n'ayant pas reçu la liste républicaine ont tous voté pour Ledru-Rollin et Th. Bac. En présence de pareils faits, si l'on vient encore dire que l'armée n'est pas du peuple, qu'elle ne vit pas de ses joies et de ses douleurs, enfin qu'elle a oublié sous l'uniforme qu'elle a porté la blouse, n'avons-nous pas le droit de dire qu'une telle allégation est un mensonge ? »

— On a reçu les votes pour six départements, le Rhône, la Seine, le Haut-Rhin, les Côtes-du-Nord, la Somme, le Finistère, et ces votes sont tous favorables à la démocratie !

L'esprit de l'armée de mer est donc le même que celui de l'armée de terre. (*National de l'Ouest.*)

— Les militaires du département du Tarn votaient hier ; ils avaient pour urne un pot à eau, et le dépouillement du scrutin s'est fait en leur absence. Un capitaine présidait le collège, mais, contrairement à la loi, le plus ancien et le plus jeune des soldats n'ont pas été placés au bureau. Ces irrégularités nous sont signalées par des soldats du 31e de ligne. Nous demandons si elles ne sont pas de nature à entraîner l'annulation du scrutin. Dans tous les cas, nous avertissons l'autorité supérieure, qui ne peut tolérer un tel état de chose sans en être complice.

Certains officiers se permettent, à ce qu'on nous assure, de censurer les bulletins qu'ils aperçoivent dans les mains des soldats ; si c'est une liste démocratique, ils leur affirment que leurs voix sont perdues. Nos camarades doivent comprendre parfaitement l'objet de cette tactique, et nous les engageons à n'en pas tenir compte. Leurs voix sont si peu perdues, nous le leur répétons, que la liste qu'ils portent est celle que portent aussi tous les démocrates de leurs départements. (*Républicain de Lyon.*)

— Les élections, qui ont commencé ces jours derniers dans l'armée, ont dû, malgré tout le mauvais vouloir des autorités supérieures, donner par leurs résultats une cruelle et sévère leçon à ceux qui prétendaient s'approprier la conscience du soldat comme son temps et ses membres. Pour tous les départements où l'armée a pu se procurer les noms des candidats démocratiques, la majorité est immense. Et cependant, les salles où l'on votait étaient pleines de bulletins réactionnaires, expédiés presque officiellement, et c'est sous les yeux de leurs officiers que les soldats votants devaient refuser ces bulletins et en apporter d'autres dans la boîte.

— On nous cite un fait qui s'est passé la veille du vote de certains corps d'élite. Un capitaine avait réuni les soldats et leur faisait, de son mieux, l'éloge du système sous lequel nous avons le bonheur de vivre : Capitaine, s'écrie un soldat en l'interrompant : pour le service vous pouvez compter sur nous, mais pour les élections, nous sommes libres, notre opinion est faite. Vive la Montagne ! nous votons pour les rouges.

Le capitaine eut le bon esprit de ne pas insister davantage, mais s'il a fait un rapport sincère, l'état-major doit être édifié sur le véritable esprit de l'armée. (*Peuple souverain de Lyon.*)

Lettre d'un Officier de l'expédition

A LEDRU-ROLLIN.

Hier Ledru-Rollin à la tribune n'a lu qu'une phrase de la lettre d'un capitaine de l'armée expéditionnaire, pour donner une idée de l'horrible perplexité dans laquelle on a placé nos soldats à Rome. Aujourd'hui nous trouvons le texte entier de cette lettre dans un journal de Marseille. Le voici :

Bivouac en avant de Paolo.

Au citoyen LEDRU-ROLLIN.

Citoyen représentant,

Honte et malédiction aux parjures ! honte et malédiction à ceux qui ont porté une main sacrilège sur la Constitution !

Que le sang de mes braves compagnons d'armes, versé devant les murs de Rome, retombe sur eux, qu'il incruste une tache ineffaçable sur leur front.

Républicains contre républicains, braves contre braves, voilà le rôle qu'on nous fait jouer. Que faire ? Abandonner le drapeau français ? Non. Se faire tuer ? Oui.

C'est le parti que nous avons pris.

Notre sang ne demande pas vengeance, il demande justice. Vous qui avez cherché à empêcher cette guerre fratricide, cherchez encore à l'arrêter. Quand on marche devant un bourbier, il vaut mieux s'arrêter que de s'enfoncer davantage.

Nous avons éprouvé des pertes douloureuses, nos armes ont subi un grand échec, n'allons pas plus loin ; ce n'est pas dans l'intérêt de l'armée que je le demande, c'est dans l'intérêt de la justice et de l'humanité.

Nous ne savons comment qualifier la confiance aveugle de notre général en chef. Se présenter devant Rome avec un corps d'armée de 7 000 hommes, lorsqu'il en aurait fallu cinquante mille pour prendre la ville, c'est, selon moi, plus qu'une folie. Faire tirailler pendant plus de quatre heures de braves soldats contre des remparts qui vomissaient une grêle de projectiles de toute espèce, c'est d'une grande ineptie.

Sur sept mille hommes, onze cents ont été mis hors de combat. Les braves italiens n'ont presque pas perdu de monde.

Si par notre témérité nous avions réussi à entrer dans la ville hérissée de barricades, quel malheur ! nous étions tous écharpés ou prisonniers, pas un Français ne serait revenu de cette malheureuse expédition.

Que vous dire de plus ? Nous avons le cœur contrit, nous frémissons, et nous nous résignons. Ayez la bonté de faire connaître à la France notre manière de penser. Je vous autorise à vous servir de ma lettre, si vous croyez cela nécessaire.

Salut et fraternité.

Un officier de l'armée expéditionnaire.

Un officier de la 3e division de l'armée des Alpes (Ardèche, 9 mai), nous adresse les lignes suivantes :

Je vous dirai que nous avons eu occasion, sur notre route, de nous apercevoir d'un revirement qui s'est opéré dans l'esprit des campagnes de plusieurs départements. Si nos prévisions ne nous trompent pas, les élections devront être complètement rouges dans les départements de la Côte-d'Or, de Saône-et-Loire, de l'Ain et du Rhône. Depuis Lyon, on trouve beaucoup moins de journaux dans les gîtes d'étapes, et nous n'avons pu saisir l'esprit des localités dans un passage aussi rapide.

Les étudiants de la République romaine ont envoyé à ceux de Paris une adresse qu'on a pu lire dans différents journaux. Trois ou quatre cents étudiants républicains, réunis hier à la barrière de Sèvres, ont adopté la réponse suivante :

Frères !

Que ne nous est-il donné de verser notre sang sur les barricades de Rome pour la liberté du monde et la République universelle ? Pourquoi nous faut-il répandre des pleurs sur vos triomphes quand notre plus ardent désir serait de combattre avec vous ? Sachez-le bien, frères, la jeunesse française des écoles réprouve les menées monarchiques d'un gouvernement qui déshonore le nom français et le titre républicain. Si nos frères de l'armée n'étaient enchaînés par une discipline de fer, dernier et odieux vestige de la monarchie, vous les verriez vous ouvrir les bras et tourner avec vous leurs armes contre les éternels ennemis de la liberté.

N'oubliez pas cette strophe de notre sublime *Marseillaise*, qui vous conduisit naguères à la victoire :

» Epargnez ces tristes victimes
» A regret s'armant contre vous. »

Que le génie de la liberté rende à vos aigles leurs antiques succès. Vos triomphes seront chers à nos

cœurs. Ils ne déshonoreront point les armes françaises, et c'est avec orgueil que nous inscrirons sur l'étendard de la France : *l'armée de la République, invincible aux tyrans, n'a jamais voulu vaincre les peuples libres ses frères.*

A l'issue de cette réunion, les étudiants sont rentrés au quartier latin, chantant la *Marseillaise* et aux cris de : vive la Constitution ! vive la République romaine !

Nouvelles d'Italie.

Les armées de l'absolutisme se croisent dans tous les sens dans l'Italie centrale. Les troupes autrichiennes, les troupes napolitaines vers le sud, marchent en grande masse pour écraser ce qui reste de démocratie en Italie.

Les Autrichiens sont en Toscane ; ils sont entrés à Pise et à Lucques. Les ministres toscans, la municipalité de Pise ont donné leur démission en signe de protestation. Les Autrichiens se sont ensuite dirigés sur Livourne, que le gouvernement toscan, tout en protestant contre leur intervention, désignait à leurs armes. Livourne s'est-elle défendue comme on l'annonçait ? A-t-elle trouvé dans sa haine du nom autrichien cette ardeur qu'elle n'eût pas opposée aux Toscans et que les correspondances autrichiennes nous faisaient pressentir ? Rien de positif encore. Cependant le bruit courait le 8, à Gênes, que Livourne était tombée en leur pouvoir.

A midi, l'armée du roi de Naples marchait sur Rome. Terracine, où le parti pontifical avait des intelligences, a arboré la bannière papale à l'arrivée des Napolitains ; ceux-ci ont fait abaisser le drapeau de la République française, que la municipalité avait d'abord hissé à côté du drapeau de la République romaine. On supposait que les Napolitains arriveraient le 4 sous les murs de Rome, où tout était préparé pour une résistance acharnée. Les Romains, fiers de leur premier succès, feront des prodiges avant de se soumettre.

Mais Garibaldi n'a pas eu la patience de les attendre ; il est allé à leur rencontre avec 16 000 hommes pour livrer bataille en pleine campagne avant que les troupes venues par Terracine aient fait leur jonction avec le corps de Zucchi, qui arrive par les Abruzzes. On ajoute qu'une rencontre aurait eu lieu, et que les Napolitains auraient été battus ; mais les détails positifs manquent complètement.

Quant au général Oudinot, il paraît s'être retiré à Civita-Vecchia, et attendre que de nouveaux renforts s'ajoutent à ceux qu'il a déjà reçus. Il n'y a qu'un avis dans les correspondances, non-seulement sur l'odieux de toute sa conduite dans cette affaire, mais sur son incapacité. Malgré tous les avertissements qu'on lui avait donnés, il s'est obstiné à négliger toute espèce de précaution.

Les soldats français n'avaient même pas de bidons pour boire au milieu des chaleurs brûlantes. L'armée traînait des pièces d'artillerie ; mais le commandant ne s'était pas même rendu compte du terrain. Nos soldats se sont battus avec un courage digne d'une meilleure cause ; mais on les menait à la boucherie, et ils se battaient à contre-cœur !

N'oublions pas que la veille du jour où le général Oudinot quittait Civita-Vecchia, les Romains lui proposaient de lui donner l'entrée de Rome avec une escorte de 300 hommes, pour s'assurer par lui-même de l'esprit républicain de la population entière, lui offrant même de procéder à des élections qu'il pourrait apprécier, et au résultat desquelles les deux gouvernements s'en rapporteraient.

Un des officiers qui ont assisté à cette désastreuse équipée, dit le *Démocrate du Var*, a écrit à un de ses amis à Toulon qu'il ne voudrait pas du général Oudinot pour caporal dans sa compagnie.

Il n'est pas exact que les Romains aient retenu le parlementaire français. Le frère du général Oudinot ne s'est pas présenté, comme on l'avait annoncé d'abord, en cette qualité.

Les prisonniers français ont été rendus au général Oudinot, qui, en échange, a renvoyé à Rome la légion de Lombards retenue à Civita-Vecchia, mis en liberté le préside de la ville, qu'il avait fait emprisonner, et rendu aux Romains 4 000 fusils achetés par la République romaine, et qu'il avait confisqués.

La légion lombarde a été rendue avec armes et bagages.

De nombreux renforts arrivent à Rome de tous les points de la Romagne. Un grand nombre de villes envoient des adresses à l'Assemblée nationale et au gouvernement de la République romaine.

Maintenant que les Napolitains marchent sur Rome, dont les Français ont tenté de leur frayer le chemin, Oudinot s'unira-t-il au roi bombardeur ? attendra-t-il que les Autrichiens apparaissent du côté de la Toscane ou des Légations pour entrer avec eux dans la ville éternelle dont le canon français a déjà dévasté les monuments ? ou bien restera-t-il sur la côte l'arme au bras pendant qu'on restaurera l'absolutisme ?

Que devient alors la fameuse politique du juste-milieu préconisé hier par M. Odilon Barrot ?

La *Speranza dell'Epoca* publie les détails suivants sur les évènements de Rome :

« Les femmes mêmes ont pris part au combat dans les rues. On les voyait partout accourant au secours des blessés.

» La citoyenne Belgiojoso était à cheval avec d'autres dames ; toutes ensemble sont sorties de la ville pour aller recueillir les blessés français. On se dispute l'honneur de les soigner ; chacun veut les avoir chez soi, car ce sont toujours nos frères, nos pauvres frères, trahis par les Judas de la République.

» Nous avons ramassé 1500 fusils, des poignards, des sabres, des pistolets, etc., etc.

» On a fusillé plusieurs prêtres ou jésuites qui, cachés dans nos rangs, tiraient sur les nôtres ; c'est ainsi que Garibaldi a été blessé par un de ces misérables, qui font métier de *tromper Dieu et les hommes*. »

Le pape a adressé à *ses sujets* une proclamation que l'armée napolitaine est chargée de leur porter.

Mais pendant que Livourne, et Rome peut-être, sont attaquées, voici que les marins nationaux de la Spezzia s'insurgent, pour protester contre le retour de l'amiral Albini, qui, en ramenant l'escadre, a abandonné Venise aux coups de l'Autriche. Nous manquons encore de détails sur cette insurrection toute militaire. Voici ce qu'on lisait ce matin dans la *Tribune des Peuples* :

« La ville de Spezzia s'est insurgée et a proclamé un gouvernement provisoire. Les Piémontais marchent pour bombarder encore *une poignée de factieux*, mais deux régiments de Lombards sont là pour soutenir cette nouvelle insurrection. On assure que des généraux autrichiens commandent les troupes sardes. L'alliance austro-sarde ne peut plus être mise en doute. »

Une correspondance de Gênes, adressée à la *Concordia*, parle de ce fait. On lit dans ce journal :

« Toute l'escadre a été comprise dans le mouvement. Le *Saint-Michel* (ayant à bord le contre-amiral Albini) et les autres bâtiments ont paru devant le port. Un conseil de guerre a été tenu. Il se composait du contre-amiral Albini, du général La Marmora, du contre-amiral Serra et même, dit-on, de lord Hardwick, commandant du vaisseau anglais *la Vengeance*. On dit que l'on veut refuser l'entrée du port à l'escadre, et que le commandant de *la Vengeance* a offert son assistance. La chose paraît être très sérieuse, elle pourrait entraîner de graves conséquences. »

A Malte, le 2 courant, voici quel était l'état des forces anglaises :

Le vaisseau la *Caledonia*, sur lequel l'amiral Parker avait arboré son pavillon ; la frégate à vapeur le *Terrible* et le *Bulldogue*.

L'escadre française qui était devant Naples, était composée du vaisseau amiral le *Friedland*, du *Jemmapes*, de l'*Hercule*, de l'*Iéna*, des vapeurs *Caton*, *Narval* et *Ariel*. A côté d'elle se trouvaient mouillés les vaisseaux anglais le *Prince-Régent* et le *Howe*. L'amiral Baudin devait appareiller le 5 pour se rendre à Gaëte, où se trouvait le *Vauban*, et une corvette avec un brick espagnol.

Le Labrador, *le Ténare*, *l'Albatros*, avec la corvette de charge *le Marsouin*, sont arrivés le 5 à Civita-Vecchia, avec des troupes de débarquement et des munitions.

A Livourne, le 6, il y avait sur rade le vaisseau *l'Inflexible* et la frégate à vapeur *le Magellan*, le vaisseau anglais *Bellérophon* et trois frégates américaines.

Le grand-duc de Toscane a délégué provisoirement tous ses pouvoirs au comte Serristori, qui administrera l'Etat avec le titre de commissaire extraordinaire jusqu'au retour prochain du grand-duc.

M. Serristori a confirmé dans leurs fonctions les ministres nommés après la chûte de Guerrazzi.

On nous écrit de Serici (Piémont), 5 mai :

Les Autrichiens, concentrés à Massa-Carrara, se sont mis en marche cette nuit à deux heures. C'est le général d'Aspre qui commande la division, montant à 20 000 hommes. Ce corps d'armée est dirigé sur Livourne, en passant par Lucques. Une proclamation du général d'Aspre, datée de Massa, enjoint à tous les Toscans, de déposer les armes avant son entrée en Toscane. Il menace, en cas de résistance, *de mettre tout à feu et à sang*. Livourne n'a guère envie de céder aussi facilement ; elle veut suivre l'exemple de Rome, et donner une bonne leçon aux Autrichiens, comme les Romains l'ont donnée aux réactionnaires français.

On dit que le prince Albert, qui est à la queue de l'armée, sera régent en Toscane, et d'Aspre gouverneur de Livourne. Je pense que les réactionnaires ne doivent pas se plaindre de leurs *amis de l'ordre*. La grande armée du duc-bourreau de Modène a demandé à marcher en tête et à être la première à l'attaque contre les Livournais. Cela ne nous surprend pas, car l'année dernière elle s'est distinguée contre nous à Pinoli.

Les triumvirs de Rome ont publié la proclamation suivante à l'approche des Napolitains :

PEUPLES DE LA RÉPUBLIQUE !

Les troupes napolitaines ont envahi notre territoire et marchent sur Rome ;

Que la guerre du peuple commence.

Rome fera son devoir, que les provinces fassent le leur.

Le moment est venu d'un effort suprême. Pour tous ceux qui croient dans la dignité de l'âme immortelle, dans l'inviolabilité de leur droit, dans la sainteté des serments, dans la justice de la République, dans l'indépendance des peuples, dans l'honneur italien, il est un devoir aujourd'hui d'agir. Pour tous ceux qui aiment leur propre liberté, la maison, la famille, la femme de leur pensée, la terre natale, la vie, *agir* est une nécessité. La vie, la liberté, la propriété, le droit, toutes ces choses, citoyens, sont aujourd'hui menacées, toute chose vous sera enlevée. Le roi de Naples élève pour nous le drapeau du despotisme, de la tyrannie illimitée.

Ses premiers pas sont marqués par le sang. C'est en caractères de sang que sont écrites les listes de proscription. Vous avez trop longtemps parlé pendant que vos ennemis épiaient et prenaient note. Ne vous faites plus d'illusions. Aujourd'hui le choix est pour vous entre l'échafaud, la misère, l'exil, le combat et la victoire. Peuple de la République ! toute incertitude, toute hésitation serait une lâcheté et une lâcheté sans fruit.

Surgissez donc et agissez ; l'heure décisive a sonné ! L'esclavage comme vous ne l'avez jamais supporté, ou une liberté digne des gloires anciennes ; une longue sécurité et l'admiration de l'Europe.

Surgissez et armez-vous ! Que la guerre soit universelle, inexorable, furieuse puisqu'ils la veulent. Elle ne sera pas longue. Pendant que Rome attaque l'ennemi de front, cernez-le, attaquez-le sur ses flancs, sur ses derrières. Que Rome soit le noyau de l'armée nationale dont vous formerez les phalanges.

Résistez partout où vous le pourrez. Là où la défense locale n'est pas possible, les bons citoyens sortiront en armes ; chaque cinquante hommes formeront une bande ; chaque dix hommes une patrouille nationale ; chaque homme dont la foi n'est pas douteuse, qui rassemble les dix ou les cinquante hommes sera leur chef ; la République leur sera reconnaissante et les récompensera.

Chaque préfet dirigera les centres d'insurrection ; il excitera, il ordonnera, il délivrera les brevets de chefs de bande. La République tiendra compte de leurs noms et les récompensera en argent, en terres et en distinctions. Les brevets serviront de feuilles de route, et les communes, en accordant les secours, les viseront.

Que tous les corps, toutes les bandes tourmentent l'ennemi, en évitant le choc ; qu'ils lui enlèvent le repos, les vivres, la confiance, et s'emparent de ses hommes débandés ; qu'ils lui tendent un réseau de fer, qui se retrécissant sans cesse, le serre de près et l'extermine.

Que l'insurrection soit en ce moment la vie normale, la pensée, le soupir de tout patriote. Que les indifférents soient flétris, que les traîtres soient punis de mort ! La République, qui a été généreuse dans la paix, surgira terrible dans la guerre.

Que l'Europe apprenne que nous voulons et que nous pouvons vivre. Dieu et le peuple béniront nos armes.

De la résidence du triumvirat, ce 3 mai 1849.

Les triumvirs :

C. ARMELLINI, G. MAZZINI, A. SAFFI.

Révolution allemande.

INSURRECTION DES VILLES SAXONNES.

L'insurrection de Dresde, qui durait depuis quatre jours, n'était pas encore appaisée le 8 mai. Les troupes étaient maîtresses du palais royal, mais le peuple, qui occupait les souterrains, menaçait de faire sauter le palais et les soldats.

Le combat a duré pendant toute la journée du 7. Le matin, les troupes étaient presque épuisées de fatigue, lorsqu'arriva le renfort d'un bataillon de grenadiers prussiens ; dans l'après-midi, les troupes avaient fait des progrès. Toute la partie est et nord-est était tombée en leur pouvoir. Elles ont eu un nombre assez considérable de morts et de blessés.

Le 8 mai au matin, la masse des renforts en soldats et artillerie envoyée à Dresde y avait fait pencher la victoire du côté des *amis de l'ordre*, et ils en avaient profité pour tout massacrer dans les hôtels. Le prince de Schwarzbourg-Rudolstadt, logé à l'hôtel de Saxe, où il était malade et alité, fut lui-même pris pour un ennemi de l'ordre et massacré.

Aux dernières nouvelles, le combat continuait avec acharnement, mais les insurgés commençaient à faiblir sur plusieurs points. Parmi les prisonniers qu'on leur a fait se trouve le lieutenant-colonel Heinze, commandant de la garde communale, qui a été arrêté dans une maison prise d'assaut, et conduit immédiatement au ministère de la guerre, où il subissait un interrogatoire au départ du courrier.

Une proclamation publiée par le ministère annonce qu'une députation du conseil communal du quartier Altstadt s'étant présentée au ministère pour demander la cessation des hostilités, les conditions suivantes ont été posées : 1° extradition des chefs de l'insurrection, et notamment des membres du gouvernement provisoire ; 2° remise des armes ; 3° démolition des barricades ; 4° rétablissement du pavé des rues ; 5° et obligation à la ville de garantir les frais causés par l'insurrection.

La *Réforme allemande*, journal réactionnaire, dit que Tschirner, chef du gouvernement provisoire, a publié une proclamation, dans laquelle il promet aux vainqueurs les trésors du caveau vert. Il ajoute : « Si nous tenons encore deux jours, la république allemande aura reçu le baptême du sang. »

Le calme paraît rétabli à Leipzig, où la garde communale, craignant un mouvement communiste, a combattu contre les insurgés.

D'après la *Gazette universelle allemande*, l'importante ville manufacturière de Chemnitz paraît avoir pris parti pour l'insurrection de Dresde, et y aurait même expédié une partie de sa garde nationale.

BRESLAU EN ÉTAT DE SIÈGE.

Le 6 mai une réunion populaire d'environ 6 000 personnes a eu lieu à Breslau. La République a été proclamée à l'Hôtel-de-Ville, où un drapeau rouge a aussi été arboré. Des barricades se sont ensuite élevées sur plusieurs points. L'autorité militaire a mis en toute hâte sur pied des troupes de toutes armes, et les barricades ont été enlevées tantôt à la baïonnette, tantôt par la fusillade.

Le combat s'est prolongé jusqu'à onze heures du soir.

La ville a été mise en état de siège.

La lutte continuait au départ du courrier.

RÉVOLTE DE LA LANDWEHR PRUSSIENNE.

Le sort en est jeté ! (*Das Loos ist gefallen*) s'écrie à son tour la landwehr prussienne. Jamais nous n'obéirons au ministre de la contre-révolution. Jamais ! jamais ! jamais ! Nous prouverons au monde que l'unité allemande n'est pas une chimère.

Les nouvelles d'Elberfeld et de Dusseldorf vont jusqu'au 10 mai à midi. L'insurrection qui avait éclaté parmi les hommes mécontents de la landwehr, auxquels s'étaient joints leurs camarades et les mécontents des localités environnantes, acquerrait à chaque instant un caractère plus sérieux.

Le peuple de Dusseldorf avait résolu de ne pas laisser partir de la ville les troupes envoyées à Elberfeld, pour faire rentrer dans l'obéissance les hommes de la réserve (les deux premiers bancs de la landwehr).

En conséquence, une foule immense parcourut les rues, un drapeau rouge en tête, au milieu des chants et des cris de : *Vive la République rouge !* Elle alla donner au président du gouvernement et au procureur d'Ammon des charivaris menaçants, après quoi elle se porta à la station du chemin de fer. Pendant ce temps, les troupes qui se tenaient dans la ville sonnèrent l'alarme, et le détachement destiné pour Elberfeld se rendit à la station, où il fut accueilli par les cris de la foule, qui voulut lui disputer le passage ; une décharge de mousquetterie la dispersa, et elle se retira dans l'intérieur de la ville, où elle se mit à élever des barricades et à mettre toutes les cloches en branle comme signal d'insurrection.

Les cloches sonnèrent toute la nuit, et on entendait sur plusieurs points les immenses acclamations du peuple se mêlant au bruit de la fusillade et du canon. Les barricades avaient été surtout élevées dans la Bokkerstrasse. L'une d'elles, qui était immense, a été défendue avec énergie. L'aide-de-camp du général commandant y a été tué, et le général lui-même, qui a eu son cheval tué sous lui, a failli tomber au pouvoir des insurgés. Au départ du courrier la bataille durait encore dans une rue fortement barricadée.

D'Elberfeld, les nouvelles sont plus graves encore. Les troupes se sont retirées de la ville pour éviter un combat dans les rues et pour attendre des renforts. La veille elles avaient été attaquées à plusieurs reprises par les insurgés. On comptait des morts de part et d'autre. La maison du premier bourgmestre a été détruite de fond en comble, la maison d'arrêt a été prise d'assaut et les prisonniers mis en liberté.

On assure que 20 000 hommes de la landwehr et de la garde bourgeoise d'Elberfeld et des environs, auxquels se sont joints des renforts venus des districts industriels d'Iserlohn, de Solingue, de Mulheim, sont postés à Elberfeld pour empêcher l'entrée dans cette ville de troupes venant du dehors. Ils sont pourvus d'armes à feu et de munitions, et possèdent même six canons, que les commerçants d'Elberfeld s'étaient procurés l'année dernière pour s'en servir contre les démocrates, et qu'ils auraient mis aujourd'hui à la disposition des insurgés.

On prétend même que la landwher se serait avancée jusqu'à Vohminkel, pour s'opposer à la marche des troupes. On ajoute qu'elle emmenait avec elle des pompes à incendie, pleines d'huile de vitriol, et qu'elle était déterminée à inviter d'abord amicalement les troupes à se retirer, et, si elles refusaient, à recourir à tous les moyens. Cinq cents paysans sont entrés à Elberfeld à cheval, pour s'opposer aux troupes.

On affirme également que des troubles ont éclaté dans les districts miniers et industriels de la Ruhr, et on redoutait à Gladbach et à Heydt une attaque du peuple contre les fabriques. Des troupes considérables sont dirigées sur les différents points insurgés de Cologne, Juliers, Wesel, Bonn et Coblentz.

AGITATION RHÉNANE.

Une lettre particulière nous annonçait ce matin que la République avait dû être proclamée dans la Bavière rhénane. Nous croyons cette nouvelle prématurée. La Bavière rhénane, détachée de la Bavière, s'est seulement constituée en Etat indépendant et libre pour adhérer à la constitution de l'Empire. Ce qui a pu faire croire à notre correspondant que la République avait été définitivement proclamée, c'est que la grande assemblée populaire de Kaiserslautern a proclamé à l'unanimité *que le peuple du Palatinat veut la République*. Beaucoup d'assistants voulaient proclamer la République immédiatement, mais le président fit la remarque suivante, qui appaisa la foule : « Nous ne voulons pas proclamer la République, mais bien l'acquérir en combattant, et la constitution allemande doit être la barricade par laquelle nous l'obtiendrons. »

Une agitation immense règne dans tout le pays. Le comité de défense a pris diverses mesures pour armer et organiser la population, qui désire ardemment la République.

Le mouvement dont Kaiserslautern a pris l'initiative s'est propagé dans la Hesse et dans la Prusse rhénane ; à Worms, à Mayence, à Cologne, où des assemblées populaires sont convoquées pour proclamer la même séparation, toutes ces belles provinces qui ont fait pendant vingt-deux ans partie de la grande nation, sympathisent de nouveau avec nous. La République rhénane servira d'avant-garde à la République française contre les Russes.

Les Alsaciens ont envoyé aux Rhénans une adresse fraternelle qui se termine ainsi : « Si la réaction armée osait vous attaquer, alors appelez-nous ; le peuple français, non pas le gouvernement actuel de France, qui ne sait que réprimer la liberté des autres nations, appelez-nous, et vous nous trouverez ce que nous sommes, vos frères ! »

Les villes du Palatinat sont déclarées en état de siège. Le 28e régiment prussien, en garnison à Mayence, est parti pour Landau en bateau à vapeur.

Le parlement de Francfort, de son côté, a envoyé des troupes badoises pour protéger le gouvernement provisoire de Kaiserslautern.

Francfort.

Dans sa séance du 9, l'Assemblée de Francfort a refusé l'urgence pour une motion de M. Schœffel, ayant pour objet de faire déclarer coupable de haute trahison le pouvoir central, et de le faire remplacer par un comité exécutif de cinq membres.

On s'attendait à ce que le vicaire de l'empire se démît de ses fonctions dans la soirée même.

Le congrès des 400 *Associations de Mars* de l'Allemagne, réuni à Francfort, vient d'adresser une proclamation au peuple et une autre à l'armée allemande. La première appelle le peuple aux armes contre les gouvernements rebelles qui entreprennent de renverser la constitution ; la seconde, adressée aux soldats, se termine par les phrases suivantes :

« Soldats allemands ! ne tournez pas vos armes contre vos frères, combattez pour la sainte cause de la nation entière ; et vous surtout, guerriers de la landwehr prussienne, renouvelez partout la déclaration de vos frères d'armes d'Elberfeld et de Crefeld : « Qu'ils obéiront à la représentation nationale et à la Constitution ! » Guerriers allemands ! écoutez la voix de la patrie : elle vous appelle, c'est de vous qu'elle attend son salut. Elle maudira ceux qui auront déshonoré leurs armes par le fratricide ; elle bénira ceux qui ont combattu pour le peuple. Ecoutez, guerriers allemands, faites ce que demandent l'honneur, la liberté et la patrie. »

Hongrie.

On annonce l'arrivée du jeune empereur à Vienne, où il est resté toute une journée, et a passé une revue générale de la garnison. Le soir il est retourné à Schœnbrun, où il se trouvait depuis la veille, et où il paraît que l'empereur de Russie doit venir conférer avec lui. On dit toujours que le jeune empereur va prendre le commandement en chef de l'armée de Hongrie.

Les troupes russes, si elles sont entrées sur le territoire autrichien, n'avaient pas encore fait de progrès le 5 mai. Les journaux signalent leur présence à Cracovie ; mais ce fait n'est pas encore officiel. En attendant, la fortune continue à être favorable aux Hongrois. Après une lutte dans laquelle deux régiments impériaux auraient été détruits, ils ont occupé l'important défilé de Jablonka, par lequel ils comptent jeter une partie de leurs forces en Gallicie.

La *Gazette de Breslau* ajoute que non-seulement la forte position de Raab a dû être abandonnée par les impériaux, mais encore que les Hongrois ont occupé l'île de Schutt, sur le Danube, laquelle, comme on sait, s'étend jusqu'aux portes de Presbourg. C'est dans cette île que les restes des corps de Simonich et de Wollgemuth s'étaient concentrés et avaient réuni tous les renforts venus de Vienne et des environs. Cette position était formidable, puisqu'en 1809 la grande armée n'a pu la forcer. Les Hongrois, déjà en vue des murs de Vienne, auraient pu s'emparer de cette ville sans obstacle, mais ne voulant pas laisser derrière eux une armée qui aurait pu les inquiéter en cas de retraite, ils ont fait un mouvement sur leur droite, et après avoir détruit un corps de cavalerie qui s'opposait à leur passage, se sont jetés sur l'île, où ils ont livré bataille aux impériaux sous les yeux du général russe Freytag. Les Autrichiens ont perdu leur dernière bataille, et on peut dire la plus décisive de la campagne, en raison de l'importance de la posi-

tion stratégique de l'île. Une retraite en désordre s'en est suivie, et un grand nombre de fuyards, et surtout de cavaliers démontés, sont arrivés jusqu'à Vienne, où les Hongrois peuvent arriver sans laisser aucun corps ennemi derrière eux.

La *Presse* de Vienne, parlant des derniers engagements qui ont eu lieu, prétend au contraire que l'avantage est resté aux impériaux. Toutefois l'*Ami du Soldat* avoue que Raab a été abandonné par les Autrichiens et immédiatement occupé par les insurgés. La même feuille annonce que le quartier-général impérial, qui était à Luxembourg, sur le territoire autrichien, a été de nouveau transféré à Wieselbourg, en Hongrie.

Assemblée Nationale.

Présidence de M. Corbon. — *Séance du 12 mai.*

La séance est ouverte à une heure, le procès-verbal est adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à un report de crédit pour le ministre de l'instruction publique.

Ce crédit de 94 572 fr. 52 cent., applicable aux dépenses d'un conservatoire anatomique à la Faculté de Médecine de Montpellier, est voté au scrutin de division à la majorité de 493 voix contre 5.

M. le président fait connaître que les membres de l'Assemblée pourront voter au palais de l'Assemblée.

Dépôt d'un projet de loi demandant un crédit de 5 000 fr. pour transporter la Bibliothèque du Luxembourg, des attributions du ministre des travaux publics dans les attributions du ministre de l'instruction publique.

On vote ensuite, au scrutin de division, à la majorité de 511 voix contre 4, un crédit de 143 643 fr. 82 c., pour les dépenses de l'exposition des produits de l'industrie agricole et manufacturière, qui se confondra avec la portion du même crédit de 600 000 fr. déjà adopté.

M. le président. La parole est à M. Flocon pour des interpellations à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Flocon. A l'avant-dernière séance, j'ai demandé à l'Assemblée l'autorisation d'adresser à M. le ministre des affaires étrangères des interpellations sur les évènements qui s'accomplissent en Hongrie. (Ah! ah!) Je vois que l'Assemblée n'est pas disposée à les entendre, aussi je les réduirai aux proportions les plus succinctes. Je demanderai donc à M. le ministre des affaires étrangères quelle part il a prise dans les évènements qui s'accomplissent en Allemagne, quel rôle il entend remplir? En deux mots, qu'avez-vous fait, qu'entendez-vous faire pour l'avenir? Il me semble que la question est assez grave pour mériter une réponse.

M. Flocon donne lecture d'un document duquel il résulte que 168 mille Russes sont entrés en Transylvanie, et qu'une réserve de 200 mille hommes est prête à marcher. Il ajoute que d'après les nouvelles reçues ce matin, l'empereur Nicolas est attendu à Ollmütz!

En présence d'une situation aussi grave, je demanderai ce qu'a fait le gouvernement et ce qu'il entend faire. J'attendrai sa réponse.

M. le ministre, peu disposé à répondre, veut parler de son banc; mais sur les réclamations de l'Assemblée, le président l'appelle à la tribune.

M. Drouin de Lhuys. Je ne pourrais traiter une question aussi grave sans faire l'histoire du passé et du présent. Aussitôt que le gouvernement a eu connaissance de ces évènements qui entraînent une complication très sérieuse, il a annoncé à Vienne, à Saint-Pétersbourg qu'une aussi grave complication ne pouvait passer inaperçue; mais ce n'est que par la diplomatie que peut se traiter une question qui pourrait apporter de considérables modifications dans la politique européenne.

Le gouvernement a fait ce qui était nécessaire pour empêcher ces modifications; mais, si les négociations ne suffisaient pas, il annoncerait des résolutions et les soumettrait à l'Assemblée. (Très bien! à droite!)

M. Flocon. Citoyens représentants, vous avez entendu la réponse que vient de faire M. le ministre. Quant à moi, si je pouvais m'en rapporter aveuglément à une parole, je ne trouverais rien à dire; malheureusement, ce qui s'est passé depuis quelques jours n'est pas de nature à entraîner une confiance aussi grande. (Réclamations à droite.)

Je ne cherche pas à ranimer ici une animation hors de propos; mais quand je refuse ma confiance à un ministre, j'ai le droit d'en dire le motif.

Les évènements de Rome sont ma justification; dans une république c'est un droit incontestable de prendre communication des négociations, et je demande que M. le ministre des affaires étrangères soit appelé à donner connaissance au comité des affaires étrangères ou à une commission des pièces diplomatiques qui ont été échangées relativement aux affaires d'Autriche. (Bruits divers.)

Quelques voix. Déposez votre proposition sur le bureau.

M. le président. Aux termes du règlement, toute proposition est déposée avant d'être soumise à l'Assemblée, j'invite M. Flocon à déposer une proposition s'il le juge nécessaire.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de la guerre.

La discussion s'est arrêtée au chap. 24, matériel du génie (intérieur), dont le premier article, relatif aux fortifications, a été adopté.

Art. 2. Bâtiments militaires, 5 195 000.—Adopté.

« Art. 3. Etablissement du service de génie, 354 500 f. »

La commission propose une réduction de 38 000 fr.

Après quelques observations de M. le commissaire du gouvernement et de M. le rapporteur, la réduction est mise aux voix et adoptée, après une épreuve douteuse.

« Art. 4. Fortifications de Paris, 400 000 fr. »—Adopté.

« Art. 5. Fortifications des places autres que Paris, 2 880 000 fr. »

La commission propose une réduction de 1 580 000 fr.

Cette proposition est combattue par le commissaire du gouvernement et rejetée.

MM. Guérin, rapporteur, et Bureaux de Puzy sont successivement entendus.

Cette réduction est rejetée. Le chiffre proposé par le gouvernement est voté.

Art. 6. Travaux pour les bâtiments militaires, 8 820 000 francs.

La commission propose une réduction de 4 168 000 fr.

Apres une discussion sans intéret la réduction de la commission est adoptée.

Le chiffre de 2 500 000 fr., auquel le gouvernement a déclaré se restreindre, est adopté.

« Art. 6. Travaux pour les bâtiments militaires, 8 820 000 fr. »

La commission propose une réduction de 4 168 000 fr.

Cet article se subdivise en plusieurs paragraphes, dont l'un est relatif à la dépense des écuries et du casernement de la cavalerie.

Une discussion s'engage entre M. le général Subervie, le rapporteur de la commission et M. le commissaire du gouvernement...

(Pendant cette discussion, le général Courtais entre dans la salle par une des portes latérales, et prend place à l'un des bancs les plus élevés de l'extrême gauche.)

La réduction proposée par la commission est mise aux voix et rejetée.

Le gouvernement a déclaré réduire le chiffre du crédit à 3 156 000 fr. — Adopté.

« Art. 7. Travaux de fortifications du Havre, 900 000 francs. »

La commission propose une réduction de 500 000 fr., qui est adoptée.

« Art. 8. Travaux extraordinaires de fortifications et de défense des ports militaires, 1 600 000 fr. »

La commission propose une réduction de 650 000 fr., qui est adoptée.

Le chapitre 24 est adopté.

CHAP. XXV. — Matériel du génie et de l'artillerie.

« Art. 1er. Fortifications, 1 500 000 fr. »

La commission propose une réduction de 800 000 fr., qui est combattue par le commissaire du gouvernement.

M. Guérin, rapporteur, rappelle que l'allocation de 700 000 fr., qui reste après la réduction, est supérieure de 200 000 fr. à celle de 1846.

La réduction de la commission est mise aux voix et adoptée.

« Art. 11. Bâtiments militaires, 300 000 fr. »

Point de réduction sur cet article. Il est adopté.

« Art. 3. Dépenses accessoires, 146 000 fr. »

La commission propose une réduction de 46 000 fr.

Cette réduction est adoptée.

Le chapitre 25 est adopté.

CHAP. XXVI. — Ecoles militaires.

La commission propose une réduction de 13 000 fr. sur la somme de 206 000 fr. consacrée au personnel de l'Ecole polytechnique.

Apres une discussion confuse sur les examinateurs de l'école, le chapitre, avec la réduction, est adopté.

Les autres articles, relatifs à Saint-Cyr, au collège militaire et à l'école de cavalerie, sont adoptés sans discussion.

Total du chap. XXVI, 1 972 200 fr.— Adopté.

CHAP. XXVII.— Invalides de la guerre, 2 730 204 fr. — Adopté.

CHAP. XXVIII.—Gouvernement et administration générale de l'Algérie, traitement du gouverneur général, 60 000 fr.

La commission propose de réduire cette somme à 48 000 fr.

Cette réduction de 12 000 fr. est adoptée.

« Art. 11. Administration générale.— Les différents paragraphes ne cet article, secrétariat, matériel, imprimerie du gouvernement, publications du tableau de la situation des établissements français, etc., sont adoptés avec la réduction de 216 900 fr. sur un total de 474 200 fr.

L'Assemblée ne prête aucune espèce d'attention aux orateurs qui essaient de parler sur les chiffres qui se succèdent dans la bouche du président.

M. de Lamoricière. Il est impossible que la niscussion continue ainsi. Il faut qu'on écoute ou qu'on lève la séance. (Ah! ah!)

La discussion continue et les conversations particulières ne cessent pas.

« Article 3. Service télégraphique,

Personnel, 251 800 fr. — Réduction, 19 800 fr.

Matériel, 48 900 fr. — Réduction, 28 900 fr.

Constructions de nouveaux ports, 80 000 fr. — Réduction, 22 000 fr.

Plusieurs orateurs, parmi lesquels M. de Rancé, soutiennent la nécessité de continuer ce service tel qu'il est organisé, et même de l'étendre encore, parce que la sûreté de nos nouvelles possessions en dépend.

Les réductions de la commission sont rejetées.

Le chapitre, dans son ensemble, est adopté.

M. le président. Plusieurs de nos collègues ont demandé qu'il n'y ait pas de séance lundi à cause des élections. (Allons donc! à gauche.) Je mets cette proposition aux voix.

L'Assemblée, consultée, décide qu'il y aura séance lundi.

La séance est levée à six heures.

Tu quoquè.

La lettre suivante a été adressée par un propriétaire au rédacteur du journal l'*Opinion*, à Auch :

Préchac, le 7 mai 1849.

Au citoyen rédacteur de l'*Opinion*, à Auch.

Je vous remercie de la bonté que vous avez eue de m'envoyer votre journal; veuillez cesser.

Je ne puis condescendre à faire voter pour votre liste; je ne suis pas partisan de la coalition royaliste; je suis républicain montagnard, républicain rouge, comme vous nous appelez vous et vos maîtres les monarchiens.

Ayez la bonté d'insérer ma lettre dans votre plus prochain numéro.

Vive la République démocratique et sociale!

Révolat, propriétaire.

Boursiers, tripoteurs, agioteurs, royalistes, jésuites, papistes et juifs, vous tous *honnêtes et modérés*, méfiez-vous des propriétaires.

Guet-apens honnête de Moulins.

Nous trouvons dans le *Républicain de l'Allier* les protestations suivantes qui font honneur à leurs signataires :

Le citoyen Hylas Lemoine a adressé au maire de Moulins sa démission de major de la garde nationale; cette démission est ainsi motivée :

Monsieur le maire,

J'ai vu, hier, de mes yeux vu, le désordre organisé dans les rangs de la garde nationale de Moulins; j'ai vu des patrouilles qui jetaient des cris de provocation; j'ai vu!... Ici ma plume s'arrete devant l'expression de mon indignation; d'ailleurs tout Moulins a vu ce que j'ai vu.

Je ne puis plus, volontairement au moins, faire partie d'une milice que quelques misérables ont voulu déshonorer. Je vous donne ma démission de major de la garde nationale de Moulins.

Moulins, 4 mai 1849.

Les officiers, sous-officiers et caporaux de la garde nationale de Moulins, soussignés :

Considérant que dans la soirée du 1er mai une tentative d'assassinat a été commise sur trois représentants du peuple, par des hommes portant l'uniforme de la garde nationale et armés pour le maintien de l'ordre;

Considérant que l'autorité municipale et les officiers supérieurs n'ont pas cru devoir flétrir, dans un ordre du jour, l'odieuse conduite des misérables qui ont déshonoré l'uniforme national par le plus lâche des attentats;

Déclarent refuser de porter cet uniforme tant que justice n'aura pas été faite de ceux qui l'ont souillé.

(*Suivent 35 signatures; celles du major, de 7 capitaines, de 5 lieutenants, du chirurgien-major et de son aide, de 4 sous-lieutenants et de 18 sous-officiers et caporaux.*)

Moulins, 3 mai 1849.

Monsieur le maire de la ville de Moulins,

Après la triste soirée du 1er mai, les soussignés déclarent ne plus pouvoir faire partie de la compagnie d'artillerie de la garde nationale de Moulins, jusqu'à ce que justice ait été faite de ceux qui ont souillé l'uniforme de ce corps. En conséquence, ils vous envoient leur démission.

(*Suivent 30 signatures; 1 lieutenant, 1 maréchal-de-logis chef, 2 maréchaux-de-logis, 2 brigadiers et 23 artilleurs.*)

Voici les dernières lignes d'un article de Toussenel, publié dans le *Travail affranchi*, sous ce titre : La malédiction de Dieu. — Les deux Républiques françaises :

Inutiles efforts pour gagner les grâces du Très-Haut. Dieu s'est décidément retiré de la foi catholique. Dieu, qui avait accordé la victoire et les résultats les plus glorieux à la politique grandiose de la république *impie*, n'a laissé tomber sur la sainte croisade de la république pieuse qu'insuccès et risée; Dieu n'a voulu accoler aux noms de nos croisés modernes qu'un pitoyable souvenir d'impuissance, de ridicule et de mauvaise foi.

Autrefois, le Dieu des catholiques aurait fait un miracle pour sauver le successeur de saint Pierre des mains de ses sujets infidèles; aujourd'hui, il laisse faire. On dirait que ce Dieu n'ose plus faire de miracles depuis que la police veille sur lui.

Nous recevons, trop tard pour l'insérer tout entière, une lettre du citoyen Malarmet, dont nous résumons plusieurs passages, afin de rassurer ses nombreux amis et les électeurs :

Au Comité démocratique-socialiste des élections.

Citoyens,

Aujourd'hui seulement je viens d'apprendre par les journaux que je suis arrêté comme condamné par commission militaire et transportable. Cela est faux.

En dépit des journaux calomniateurs, honnêtes et modérés, le *sieur* Malarmet ne sera pas transporté prochainement.

Un mandat d'amener m'a été en effet signifié en vertu d'une condamnation contumace et par conséquent NON DEFINITIVE, qui devrait être confirmé par les commissions militaires qui n'existent plus.

Irait-on les reconstituer exprès pour moi? Eh bien! même alors, je défie l'accusation de trouver une charge. Innocent, je me suis éloigné. Dès que la liberté individuelle a été un peu garantie, je suis revenu.

Il m'a été dit par une bouche officielle que j'étais libre. J'ai alors rempli tous mes devoirs privés et publics. Devenu candidat socialiste, je suis arrêté.

Depuis huit jours, je n'ai pu obtenir de voir un magistrat judiciaire.

La protestation que j'ai adressée déjà à M. Rebillot, signataire du mandat d'amener, contre l'illégalité de ma détention, je la renouvelle aujourd'hui énergiquement et publiquement.

Du dépôt, j'ai été transféré à Sainte-Pélagie. Le régime de cette prison, en ce moment, est funeste. Edmond Vidal vient d'y mourir; Legré y est très gravement malade du choléra. Beaucoup d'autres sont mal portants.

Puisqu'on ne sait à quels juges me dévouer, je demande formellement à être mis en liberté sous caution, m'engageant à me présenter à la première réquisition légale, dès que l'on m'aura trouvé un crime.

Votre ami, dévoué au triomphe de la République démocratique et sociale,

Malarmet.

Sainte-Pélagie, le 12 mai 1849.

FAITS DIVERS.

La garnison de Paris a été augmentée hier de cinq régiments. (*Patrie.*)

— Les mairies sont assiégées aujourd'hui par une foule d'électeurs qui viennent retirer leurs cartes. D'après les informations que nous avons prises, nous croyons pouvoir affirmer que jamais les électeurs n'auront mis autant d'empressement à exercer leurs droits politiques. (*Estafette.*)

— On assurait à l'Assemblée que le gouvernement avait reçu aujourd'hui une dépêche télégraphique annonçant que, par suite de l'entrée des Autrichiens et des Napolitains dans les Etats-Romains, l'armée d'observation avait passé les Alpes. Cette nouvelle, dit-on, sera insérée au *Moniteur* de demain.

On ajoutait que, dans la crainte d'une invasion autrichienne ou napolitaine, la ville de Rome avait ouvert ses portes à l'armée expéditionnaire.

(*Gazette de France.*)

— Hier soir a eu lieu, à la barrière de Sèvres, à l'association des Cuisiniers, la réunion des étudiants convoqués pour signer une réponse à l'adresse des étudiants italiens aux écoles françaises. La police, qui assistait à cette séance, a pu constater que le patriotisme est toujours vivace au fond du cœur de notre jeunesse. La réunion a été nombreuse, et 7 à 800 étudiants ont fraternisé avec les ouvriers aux cris de vive la République démocratique et sociale! et tous ensemble ont applaudi les chaleureuses paroles que nos écoles ont adressées aux écoles italiennes. Tous ont aussi signé avec empressement l'adresse des démocrates français au peuple romain, dont la lecture a suivi celle des étudiants, et qui a été accueillie par les mêmes cris.

— On nous avertit que nos affiches ont été arrachées cette nuit; ce matin nous remarquions les traces de l'acharnement de nos ennemis, mais nous constations avec plaisir que nos amis avaient eu plus de sentiment de dignité et de convenance, et qu'ils avaient respecté les listes réactionnaires. Nous ne saurions trop vivement leur recommander cette conduite aussi sage que digne. Nous avons tout intérêt à voir se produire les candidatures à une Assemblée républicaine de ces hommes qui ont toujours conspiré contre la République ou qui l'ont si gravement compromise par une administration ignorante.

(*République.*)

— Les citoyens Langlois et Ratier ont été effacés sur certaines listes en tout pareilles du reste à celles du comité démocratique-socialiste, et on a substitué à ces noms ceux du général Montholon et Mocquet. Cette observation démontre la nécessité de l'avis déjà donné par nous touchant l'urgence d'une vérification nom par nom du bulletin de vote imprimé avant son dépôt dans l'urne.

— On nous annonce que, dans plusieurs mairies, des électeurs n'ont pu obtenir la remise de leurs cartes, quoi qu'ils aient pris avant le 10 avril la précaution de vérifier leur inscription sur les listes électorales. Nous engageons les citoyens qui se trouveraient dans ce cas, à se réunir et à faire collectivement sommation par huissier au maire de leur arrondissement, pour qu'il ait à leur délivrer la carte qui leur est nécessaire pour voter.

Nous ferons la même recommandation aux gardes républicains licenciés qui seraient dans une position semblable.

La même sommation devra être faite aux présidents de sections.

Il sera bon qu'elle porte la liste des candidats adoptés par l'électeur.

— Hier, pendant la séance de l'Assemblée nationale, le général Changarnier caracolait au Champ-de-Mars, suivi de deux régiments de cavalerie venus la veille de Versailles. Des émissaires lui étaient expédiés de demi-heure en demi-heure pour le tenir au courant de la discussion, et malgré toute sa bonne volonté *d'agir*, il a dû rentrer tranquillement, n'ayant que le blâme de M. Odilon Barrot pour entretenir sa belliqueuse humeur.

— Ce matin, le 26e régiment de ligne a été appelé à voter aux Petits-Pères; sur 60 militaires appartenant au département de la Meuse, 7 seulement ont voté, les autres n'ont pu prendre part au scrutin. On ne manquera pas sans doute de prétextes pour justifier cette monstrueuse violation du suffrage universel. Si les préfets, au contrôle desquels ont été envoyés les états nominatifs des citoyens de l'armée, on négligé de faire rentrer ces états, est-ce donc une raison pour priver ces citoyens du droit que leur confère la constitution?

Beau moyen de rendre respectable et inattaquable l'Assemblée qui sortira d'élections ainsi violées et mutilées!

— Nous recevons la lettre suivante :

Citoyen rédacteur,

Je vous signale un fait incroyable qui se passe actuellement à la mairie de Gentilly; ce fait prouve la bonne foi du gouvernement qui nous régit. Les citoyens *Guignand*, propriétaire, et *Delpêche*, locataire de la maison portant le nº 124, à la Maison-Blanche, se sont présentés à la mairie de Gentilly pour retirer leur carte électorale. Il leur a été répondu qu'ils ne pouvaient plus voter, parce qu'ils avaient pris part à l'élection préparatoire de l'Union électorale; qu'ils avaient signé la liste, et que par ce fait elle était considérée comme définitive. Il est bon de dire, pour rendre la chose plus claire, que ces citoyens sont socialistes et bien connus pour tels. Je pense, citoyen rédacteur, qu'il suffira de signaler cette indigne manœuvre pour qu'elle soit flétrie par l'indignation publique.

Salut fraternel,

Aug. Noel,
Délégué de Gentilly au comité démocratique-socialiste.

Comité démocratique socialiste des élections.

Permanence du 2e arrondissement pour tous les travaux relatifs aux opérations électorales, rue Montmartre, 21, à l'Association de la chemiserie, de 8 h. du matin à 6 h. du soir.

4e arrondissement. Chez Morel, rue de la Limace, 6.

— Les démocrates sont invités à se faire inscrire pour la surveillance des sections.

Comités départementaux.

Réunion des délégués.— Aujourd'hui dimanche, 13 mai.

Tarn-et-Garonne. Rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 25, à 4 heures apres-midi. Réunion d'urgence.

Allier. Lundi 14 mai, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 27, à 7 h. du soir.

Petite correspondance.

Blois.—M. C.—La lettre nous est bien parvenue en son temps.—Nous continuerons vot. ab.—Quelle proposition voulez-vous dire?

Audenge.—M. B.—Reçu votre lettre. Merci.

Digne.—M. B.—Reçu les 20.—Nous prenons note.

Houdan.—M. X.—La R. de B. est réglée p. 1848. Rien encore pour cette année. C'était 12 p. m.

Bourse du 12 mai 1849.

On arrive en bourse avec des idées de hausse; elle a lieu en effet, et les vendeurs à *découvert* courent après leurs rentes; leurs achats élèvent les cours.

Le 5 0/0 commence au plus bas à 89 50 et arrive à 90 45; mais à ce prix élevé les réalisations de bénéfices font descendre les prix à 90 05 c. fin courant, et 89 95 au comptant; c'est une hausse de 1 fr. 35 c. sur hier.

La Banque de France gagne 15 fr. à 2 405.

Le 3 p. 100 ouvre à 57.70, cote 57.40 un instant, pour fermer à peu près comme il a commencé à 57 75, avec 1 fr. d'amélioration sur la bourse précédente.

Les transactions sont fort animées. Les esprits se rassurent; chacun espère que les élections se feront dans son parti, et toutes les valeurs remontent.

Les chemins de fer se relèvent des échecs qu'ils ont subis.

Orléans gagne 12.50 à 847. 50.

Avignon-Marseille, de 208 arrive à 212.50.

Enfin, le Nord est à 448.75, en s'améliorant de 5 f.

Le marché offre une grande fermeté, mais il faut attendre la Bourse de lundi, journée des élections, pour savoir si la rente franchira définitivement, comme elle en a l'air, le cours de 90 fr.

L'industrie est bien tenue : le zinc Vieille-Montagne monte à 3 000 fr. Les mines de la Loire font 302 50.

Les nouvelles obligations de la ville ne sont qu'à 1 102 50, et les anciennes à 1 220 fr.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	56 70	58 »»	57 40	57 75
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0	88 70	90 40	89 50	90 05

12 mai. AU COMPTANT.—COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin...	57	75	»»	4 Canaux avec prime.	1065 »»
—Empr. 1847-1848.	»»	»»	»»	Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars.	89	95	»»	Caisse hypothécaire.	135 »»
4 1/2 0/0 du 22 mars.	»»	»»	»»	Emprunt d'Haïti	210 »»
3 0/0 j. du 22 sept...	»»	»»	»»	Espagne, dette active	»» »»
Act. de la Banque.	2405	»»	»»	— dette passive...	»» »»
R. de Naples, j. juil.				— 3 0/0 1841	34 »»
Réc. Rothschild.		86	»»	Emp. port. 5 0/0	»» »»
3 0/0 de l'Etat rom.		76	50	— — 3 0/0	»» »»
5 0/0 belge 1840...		90	75	2 1/2 hollandais	»» »»
— — 1842...		90	50	Zinc V.-Montagne...	2975 »»
— 4 1/2		81	75	H. de la Gr.-Combe...	»»» »»
— Banque (1835).		»»	»»	Emp. du Piémont...	870 »»
Oblig. de la Ville...		1220	»»	Lots d'Autriche	315 »»

CHEMINS DE FER.—CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain.	»»» »»	420 »»	Orléans à Bord.	402 75	407 50
Versailles, r. d.	180 »»	190 »»	Du Nord	443 75	448 75
— r. g.	165 »»	167 50	De Paris à Str.	370 »»	372 50
Paris à Orléans.	835 »»	847 50	Tours à Nantes.	318 75	320 »»
Paris à Rouen...	555 »»	560 »»	Paris à Lyon...	335 »»	335 »»
Rouen au Havre	265 »»	270 »»	Mont. à Troyes.	125 »»	125 »»
Avig. à Marseil.	208 75	212 50	Dieppe à Féc...	»»» »»	»»» »»
Strasb. à Bâle...	103 »»	105 75	Paris à Sceaux.	»»» »»	»»» »»
Du Centre	360 »»	355 »»	Bord. à la Teste.	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boul.	»»» »»	»»» »»			

L'un des gérants : VICTOR CONSIDERANT.

Imprimerie Lange-Lévy, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 131. ÉDITION DU MATIN. Lundi 14 Mai 1849.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT!

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT!

PARIS, 13 MAI.

LISTE, PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE, DES CANDIDATS A L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, VOTÉE PAR LE COMITÉ DÉMOCRATIQUE-SOCIALISTE DES ÉLECTIONS.

1. BAC (Théodore), représentant du peuple.
2. BOICHOT (Jean-Baptiste), *sergent-major au 7e léger*.
3. CABET, publiciste.
4. CHARASSIN (Frédéric), homme de lettres.
5. CONSIDERANT (Victor), représentant du peuple.
6. D'ALTON-SHÉE (Edmond).
7. DEMAY (Jean-Edouard), *lieutenant de chasseurs à pied*.
8. GENILLER (Guillaume), professeur de mathématiques.
9. GREPPO, représentant du peuple.
10. HERVÉ (Edouard), journaliste.
11. HIZAY (Louis-Georg.), serrurier.
12. LAGRANGE (Charles), représentant du peuple.
13. LAMENNAIS, représentant du peuple.
14. LANGLOIS (Amédée-Jérôme), journaliste.
15. LEBON (Napoléon), ingénieur.
16. LEDRU-ROLLIN, représentant du peuple.
17. PIERRE LEROUX, représentant du peuple.
18. MADIER DE MONTJAU fils aîné, avocat.
19. MALARMET (Jules-Placide), monteur en bronze.
20. MONTAGNE (Florent-Joseph), tailleur de limes.
21. PERDIGUIER (Agricol), représentant du peuple.
22. PROUDHON, représentant dupeuple.
23. PYAT (Félix), représentant du peuple.
24. RATTIER (Edmond), *sergent au 48e de ligne*.
25. RIBEYROLLES (Charles), journaliste.
26. SAVARY, employé au gaz, ancien ouvrier cordonnier.
27. THORÉ (Théophile), journaliste.
28. VIDAL (François), journaliste.

AVIS IMPORTANT.

AU PEUPLE.

Le scrutin sera fermé aujourd'hui lundi à quatre heures du soir.

Le Comité démocratique-socialiste adjure tous les démocrates de se hâter d'accomplir leur devoir de citoyens, en allant déposer dans l'urne la liste du Peuple, la liste socialiste.

Que toutes les sympathies personnelles se taisent devant la République menacée. Qu'aucun nom ne soit retranché.

Que la démocratie tout entière donne aux factions monarchiques l'imposant spectacle de la discipline et de l'union.

Du succès des élections de la Seine dépend le salut de la République.

Vaincu à Paris, le Socialisme serait comprimé partout.

Le triomphe de notre liste aura une immense influence morale.

Les coupables espérances de ces hommes qui rêvent le retour vers un passé odieux seront anéanties.

Un pouvoir insensé, dont les actes derniers ont été un insolent défi jeté à l'Assemblée nationale, à la souveraineté du Peuple, saura que le jour où il tenterait de réaliser ses projets criminels, de porter une main sacrilège sur la République, la tempête populaire l'enverrait rejoindre ces générations de rois et de princes qui promènent sur la terre étrangère leur orgueilleuse nullité et leurs ténébreux complots.

Démocrates! soyons unis, le jour de la justice est proche! Demain peut-être l'avènement de la République démocratique et sociale.

Les citoyens sont prévenus qu'ils peuvent retirer leurs cartes d'électeurs aujourd'hui jusqu'à quatre heures.

Tous les démocrates doivent exercer une surveillance sévère pendant la durée du scrutin, constater toutes les infractions à la loi, et surtout cette surveillance doit redoubler au moment de la fermeture des urnes.

Après avoir déposé nos votes, notre mission n'est pas finie; nous devons assister au dépouillement, c'est là que notre présence est nécessaire; il ne faut pas que nous soyons victimes des fraudes qui ont signalé les dernières élections. Nous serions coupables d'être négligents dans un moment aussi solennel. Avis aux démocrates : Les citoyens ont le droit de veiller sur l'urne pendant la nuit.

Les bulletins imprimés sur papier blanc sont valables.

Pour garantir la sûreté du scrutin, on ferait bien d'envelopper l'urne dans une grande feuille de papier dont les coins, réunis en un seul point, seraient scellés.

L'indignation contenue.

Depuis que les scandales d'Italie ont été portés à la tribune, la démocratie parisienne a offert un admirable spectacle. Elle a vivement senti l'outrage fait à la Constitution par l'attaque à main armée d'un pays libre; elle a sévèrement jugé la lettre autocratique du président bravant les décisions de l'Assemblée. Une agitation, qui prenait sa source dans les droits méconnus d'un peuple étranger, a remué les esprits plus profondément que ne l'ont fait récemment des actes de violence et d'arbitraire dont les Français étaient seuls victimes.

C'est que la France est le pays du dévouement, le pays sympathique à la cause de la liberté individuelle, le pays qui a reçu du ciel la mission de constituer la république sociale en Europe et dans le monde. Entravée dans sa mission d'affranchissement général, la France frémit et secoue ses chaînes. L'odieuse complicité du gouvernement de juillet avec la conspiration aristocratique du Sonderbund a lourdement pesé en 1847 dans la balance où se pesaient les destinées du roi Louis-Philippe.

L'attentat commis contre la République romaine est bien plus odieux; l'indignation provoquée a été plus profonde; mais la démocratie a prouvé qu'elle avait le sentiment de sa force et de son triomphe prochain, en s'abstenant de toute violence matérielle. La partie républicaine de l'Assemblée a défendu la Constitution; la presse démocratique a marqué au front les infidèles dépositaires du pouvoir exécutif, mais rien n'a été tenté pour faire sortir la question du terrain légal. Aux atteintes nombreuses portées à la Constitution par le pouvoir exécutif, la démocratie a répondu, non par des provocations à l'insurrection, mais par une demande de mise en accusation de Louis Bonaparte et de ses ministres, mesure parfaitement constitutionnelle, et dont aucune rébellion n'aurait empêché l'exécution si elle avait été votée par l'Assemblée.

Cette Assemblée, sentant approcher sa dernière heure, ou plutôt se suicidant de ses propres mains, remet à l'Assemblée qui doit la suivre la mission de venger la Constitution; cette délégation est immédiatement acceptée par l'opinion démocratique. On ne pense pas à l'insurrection, mais au vote. Jamais le peuple de Paris n'a été aussi agité intérieurement et cependant aussi calme extérieurement qu'à la veille des élections de 1849.

Sachons conserver cette attitude résolue et pacifique en même temps. La réaction agonise, toutes ses idoles ont perdu leur prestige, ses talismans sont démonétisés; 138 représentants ont demandé le renvoi dans les bureaux de la mise en accusation dirigée contre Louis-Napoléon Bonaparte; c'est assez pour dissiper de grandes illusions, pour marquer aux yeux du pays entier l'abîme qui sépare un président d'un monarque, et Louis Napoléon de son oncle. Après ce vote, nul coup d'État ne pourrait être sérieux; les représentants ont rogné pour toujours les ailes de l'aigle impériale.

Le pays veille, une atteinte à la Constitution ne le trouverait pas indulgent deux fois, mais il compte sur son droit, non sur des violences. Il sait que l'armée est devenue socialiste, grâce au ministère de la provocation qui avait cette mission à remplir. Il sait que les préjugés des campagnards disparaissent, que le clergé va se transformer, et que la République démocratique et sociale serait assurée du triomphe, d'un triomphe prompt et facile, alors même que la rue de Poitiers ferait arriver à l'Assemblée législative, la majorité de ses candidats.

Soyons donc résolus, mais calmes, nous touchons à cette époque où l'idée seule chassera les ténèbres, où la justice et la vérité l'emporteront sans combat sur les iniquités et sur l'ignorance.

Dépêche télégraphique.

13 mai 1849.

Le gouvernement a reçu de M. le général Oudinot la dépêche suivante, datée de Paolo le 8 mai :

« La 3e brigade et le 16e léger sont heureusement débarqués; la force numérique du corps expéditionnaire est très suffisante pour conserver à la France l'ascendant qu'elle doit exercer dans ce pays.

» Dès demain je me porte en avant pour prendre une position d'où je dominerai la zone ouest de la ville; je suis fortement établi à Fumirino.

» Le moral et l'état sanitaire de la troupe ne laissent rien à désirer : à l'exception d'une trentaine de blessés, le gouvernement romain n'a pas en sa possession un seul soldat français, ni même un havresac. »

Cette dépêche nous inquiète pour l'exécution des volontés souveraines de l'Assemblée nationale et du pays. Qu'entend le général Oudinot par l'ascendant de la France et par sa marche *en avant* pour *prendre une position*? Sans doute il ne connaissait pas le vote du 8 mai. Mais dorénavant le pouvoir exécutif souffrirait-il la continuation de cette guerre impie? Nous ne pouvons plus, honorablement ni constitutionnellement, tirer un coup de fusil dans les Etats romains, si ce n'est contre les soldats de l'Autriche et de Naples.

Nous regrettons que le général Oudinot termine cette dépêche par une vanterie sans franchise. Si les Romains n'ont plus de prisonniers français, c'est parce qu'ils ont fait un échange de leurs prisonniers avec les nôtres. On ne relèvera point l'honneur du drapeau français par ces petites cachotteries, mais par des actes sincèrement républicains.

On lit dans le *Toulonnais*, du 10 mai :

Deux escadrons du 1er chasseurs à cheval sont arrivés hier matin dans notre ville et ont été embarqués immédiatement à bord de la frégate à vapeur l'*Infernal*, qui a fait route pour Civita-Vecchia.

Le 13e régiment d'infanterie de ligne qui était depuis quelque temps en garnison dans notre ville, s'est embarqué aujourd'hui pour l'Italie. On a embarqué aussi une compagnie du génie et quelques troupes d'artillerie.

On attend avant le 14 deux régiments de la division Magnan, qui viennent s'embarquer pour l'Italie.

Le corps expéditionnaire aux ordres du général Oudinot va être porté, dit-on, à 20 000 hommes. »

Les opérations électorales ont eu lieu dans toutes les sections sans encombrement et avec un ordre parfait. Bien que nous ayons parcouru la plus grande partie des quartiers où se trouvent les salles de vote, nous n'avons à signaler d'autre fait que la fréquence des électeurs dans les sections dont les alentours sont jonchés de bulletins lacérés, parmi lesquels on distingue un grand nombre de ceux distribués par l'*Union électorale*. (*Estafette.*)

Aujourd'hui 13 mai, à six heures et demie du matin, une vingtaine de soldats socialistes du 18e régiment de ligne, presque tous de Paris, ont été forcés de partir sans pouvoir dire adieu à leurs parents, sans prendre la moindre nourriture, et cela un quart-d'heure après l'ordre donné. Voici les noms de quelques-uns : Cassin, Farget, tambour, Nottelait, Brulé, Barail, Rousseau, Mayer, Rontenuit, Desage, Chevrel, Crevoisier, Vonville, Courbait.

Ils sont sous le commandement d'un sergent de voltigeurs, homme d'une opinion contraire, et d'une brutalité notoire.

Demain, un second départ aura lieu.

Un soldat, indigné d'un ordre de départ aussi brutal, a voulu dire quelques mots, aussitôt il a été arrêté et incarcéré.

Indiscrétion.

Le citoyen V. CONSIDERANT, *Représentant du Peuple, au citoyen* REBILLOT, *Préfet de police.*

Citoyen préfet,

Un de mes collègues à l'Assemblée, très bien informé comme vous l'allez voir, a eu l'obligeance de me prévenir que vous aviez pris vos mesures pour que les Représentants signataires de la proposition toute constitutionnelle de mise en accusation du président de la République et de ses ministres, fussent enlevés par vos agents, *s'il se manifestait quelque émotion un peu vive* dans la capitale. Ce collègue a ajouté que vos ordres n'étaient pas révoqués, mais simplement suspendus.

Cette velléité d'attentat à la Constitution, d'arrestations arbitraires de Représentants qui ont agi dans la limite de leur droit et dans la ligne de leur devoir, ne me surprend pas; mais ce n'est qu'une velléité.

De ces velléités, on en a tous les jours. La velléité contre-révolutionnaire est en permanence dans certaines têtes. On voudrait bien; mais on n'ose pas. Voilà le mot de la situation depuis tantôt six mois.

Ce n'est pas tout. Le même collègue bien informé m'a raconté que, sur le rapport d'un *observateur* présent au bureau de la *Démocratie* mercredi soir, vous vous étiez spécialement occupé de moi et d'une conversation en tête-à-tête que j'aurais été assez criminel pour avoir eue, au mépris de vos observateurs qui avaient droit à l'entendre.

Je savais depuis longtemps, citoyen préfet, que vous entreteniez des intelligences partout, dans tous les comités démocratiques et dans tous les journaux qui défendent la Constitution, la République et la Révolution. Un illustre général de vos amis s'est même vanté, en termes que je pourrais vous rapporter, d'en avoir particulièrement rue de Beaune, 2.

Bien loin de me plaindre de votre sollicitude à l'endroit de ce qui se passe chez nous, je veux aller au devant de vos désirs, et vous dire une fois pour toutes ce que vos agents entendront varier sur mille tons dans les bureaux de la *Démocratie pacifique*. Après mon rapport, vous jugerez si vous ne pouvez pas faire, sur vos fonds *d'observation*, quelques économies en ce qui nous concerne.

Entre hommes qui ont une foi commune, qui sont chez eux, qui causent librement en fumant leur cigarre, on tient un langage franc et libre qui ressemble peu à ces circonlocutions mento... et à ce style châtré dont trente ... parlementarisme mon... l'habitud...

...vouses ...trois années de ...archique ont fait contracter ... nos Assemblées. Comme je vous dois la vérité, puisque je vous fais un rapport tout confidentiel je vous dirai textuellement comment on s'exprime dansles bureaux de la *Démocratie*.

Je veux, pour être bref, mettre de la méthode dans mes *révélations*, et diviser mon rapport en trois points — comme un sermon.

Ier POINT. — JUGEMENT SUR LES HOMMES DU GOUVERNEMENT.

Nous en parlons entre nous avec une grande irrévérence; c'est vrai. Nous nous accordons tous à les regarder comme des impuissants, des incapables au premier chef, et, dans le langage dégagé, plusieurs disent des crétins, des imbéciles, etc.

Le plus grand intérêt de la société, de l'ordre bien entendu, de la prospérité de toutes les classes, nous paraît que la Révolution ne soit pas entravée par le gouvernement dans son mouvement irrésistible.

Depuis que les montagnes sautèrent comme des cabris, et que le Jourdain remonta vers sa source, *Jordanus conversus est retrorsum*, au temps du roi David, ce dernier phénomène ne s'est pas renouvelé.

Or, le Jourdain n'est qu'un bien maigre ruisseau comparativement au fleuve immense de la Démocratie et du Socialisme, qui coule à pleins bords dans l'Europe entière.

Nos gouvernants, qui n'ont pas le bon Dieu pour eux, et qui, néanmoins, tentent de s'opposer à ce grand courant des idées et des besoins de notre époque, sont donc, à nos yeux, des personnages souverainement ineptes, ou plutôt des insensés dont la place est aux petites maisons. Si j'ai proposé de les décréter d'accusation, je le dis en passant, ce n'était pas pour leur faire infliger des peines trop sévères; je comptais bien que leurs défenseurs plaideraient avec succès pour eux l'irresponsabilité, en se fondant sur l'ineptie prouvée et la démence, ce qui se résoudrait par une mise en traitement de santé.

Sur ce premier point, mes amis de la *Démocratie* pensent comme moi : c'est donc un de nos thèmes fondamentaux. Vous avez été jeune, vous avez été militaire et habitué à exprimer rondement votre pensée. Votre mémoire vous fournira donc facilement toutes les variations qu'on tire chez nous de cette première donnée.

IIe POINT. — THÉORIE DU DROIT RÉVOLUTIONNAIRE.

Ce point-ci va vous paraître scabreux. Il ne l'est nullement pour nous.

Nous professons que les majorités ne sont pas omnipotentes, et qu'une majorité, fût-elle régulièrement et constitutionnellement formée, peut rendre tel vote qui justifie pleinement l'insurrection contre elle. Vous voyez, citoyen préfet, que je vous parle franc.

Par exemple. Nous avons conquis le suffrage universel;

C'est le droit de tous, le droit naturel, le droit commun.

Or, s'il plaisait à une majorité de supprimer le droit de la minorité, d'ôter à la minorité ou à une partie de la minorité, son droit de voter, sous un prétexte quelconque, eh bien! nous professons qu'on aurait parfaitement le droit de répondre par la force à ce vote d'une majorité.

Si la majorité voulait rétablir la monarchie, c'est-à-dire priver la minorité du droit d'avoir un gouvernement responsable, un pouvoir tenu à rendre les comptes de la délégation, de la gérance *temporaire* à lui confiée; si elle voulait donner à la minorité un Maître, impérial ou royal, sous prétexte qu'il lui convient à elle d'en avoir un, et aliéner ainsi notre droit et notre liberté présente et à venir, nous dirions encore, dans ce cas-là, qu'une minorité énergique républicaine et démocratique aurait le droit de recevoir à coups de fusil la royauté qu'une majorité d'intrigants, d'égoïstes et d'oppresseurs lui voudrait imposer.

Vous voyez, citoyen préfet, que ces opinions sont au moins très claires et suffisamment carrées.

J'ajouterais encore beaucoup d'autres cas, si vous le vouliez; mais je puis les résumer en disant qu'à la *Démocratie* nous acceptons la Constitution telle qu'elle est; qu'elle est à nos yeux le palladium de la paix, de l'ordre et des libertés à obtenir régulièrement et progressivement; que nous tenons pour factieux tous ceux qui la violent, ceux-ci fussent-ils président de la République, Représentants ou ministres; que la garde de la Constitution est confi... et de l'... ...au patriotisme du peuple ... l'armée, et que, contre le Pouvoir qui la viole flagramment, l'insurrection est de droit rigoureux et étroit.

Vous me demanderez peut-être, citoyen préfet :

— Considérez-vous, à la *Démocratie pacifique*, la

Constitution comme violée?

— Tenez, citoyen préfet, Dieu m'en est témoin, je voudrais vous être agréable; mais sur ce point je suis sûr que je vais vous faire de la peine, et j'en suis désolé.

Avez-vous lu la Constitution?

Je ne vous parlerai pas de l'introduction des commissaires de police dans les réunions électorales. Je crois que c'est, entre beaucoup d'autres, une sottise de M. Léon Faucher, d'y avoir tant tenu. Sur ce point, cependant, je ne pense pas qu'on puisse arguer absolument d'une violation du droit de réunion, et je me suis rallié à la solution proposée par Pierre Leroux pour cette affaire.

Mais connaissez-vous l'article 5 du préambule de ladite Constitution? Le voici :

« Elle (la République française) respecte les na» tionalités étrangères *comme elle entend faire* » *respecter la sienne*..... et n'emploie *jamais* ses » forces *contre la liberté d'aucun peuple?* »

Or, citoyen Rébillot, si les Cosaques venaient faire à Paris, contre notre République sortie du suffrage universel, ce que M. Louis Bonaparte et ses ministres ont envoyé nos braves soldats, commandés par un pauvre général incapable, faire à Rome contre une autre République, issue également du suffrage universel, *entendez-vous* que les Cosaques *respecteraient notre nationalité?*

— Mais, me direz-vous, à votre sens, la Constitution est donc violée?

— Oui, citoyen préfet; je le pense, et c'est parce que je n'en ai pas douté, que j'ai déposé cet acte d'accusation, des signataires duquel vous avez bien voulu vous occuper.

— Et, en droit, ajoutez-vous, la conséquence de cette violation pourrait être légitimement..... ce que vous disiez tout à l'heure?

— Oui, citoyen préfet, très légitimement. Voilà ce que nous professons à la *Démocratie*, en notre âme et conscience. Que voulez-vous? la Constitution et la conduite du Pouvoir sont les deux prémisses d'un syllogisme très clair, dont la conséquence en question est la conclusion rigoureuse. Est-ce notre faute? Si la conclusion est révolutionnaire, c'est qu'une des deux prémisses est révolutionnaire elle-même. Voulez-vous faire arrêter la Logique et interdire le Syllogisme? Consultez-vous avec le général Changarnier.

III[e] POINT. — QUESTION DE CONDUITE.

— Vous travaillez donc à préparer une insurrection à la démocratie?

— Non! pas si bêtes.

— Quoi! la Constitution est violée; le président de la République et ses ministres sont des révolutionnaires, des factieux, des insurgés; la Chambre mollit et laisse faire. Le Peuple est en droit de répondre à la violation du pacte fondamental, à la trahison de la République et de la cause démocratique par l'insurrection. La conséquence rigoureuse, c'est que vous devez pousser au renversement de la contre-révolution qui gouverne.

— Citoyen préfet, vous parlez d'or. Oui certes nous poussons de toutes nos forces au renversement de la contre-révolution qui nous gouverne pour le quart-d'heure. Mais comment? voilà la question, et j'aurai fini mon rapport quand je vous l'aurai expliqué.

Suivez bien mon raisonnement.

Il y a deux manières de renverser un mauvais gouvernement.

Le premier moyen est un procédé physique plus ou moins brutal.

Quand le peuple de Paris a pris la Bastille, quand il a fait le 10 août, les 27, 28 et 29 juillet, et le 24 février, il en a usé. C'est dire que ce procédé peut être utilement employé dans certaines circonstances. Je n'entends point prescrire absolument contre cette méthode. Il y a de cas où l'emploi en devient forcé.

Mais, retenez bien ceci. Vous autres vieux révolutionnaires politiques, vous ne connaissez que cette manière d'opérer. Nous, socialistes, nous professons que le temps de la force brutale, de la compression, de l'action violente, que les temps de barbarie, en un mot, sont passés. Les idées, les forces morales, voilà, suivant nous, les grandes puissances du monde moderne. Le Socialisme c'est l'incarnation vivante et pratique du Christianisme (liberté, égalité, fraternité) dans les faits sociaux.

Or, bien que l'avenir de la Démocratie et du Socialisme soit désormais assuré en Europe, et leur prochain triomphe infaillible à nos yeux, nous croyons que, comme l'a dit Jésus, celui qui se sert de l'épée, court généralement la chance de périr par l'épée; c'est-à-dire par application, que le Socialisme et la Démocratie, qui sont le droit, la justice, l'idée et la force vive du monde moderne, retarderaient l'heure de leur triomphe en recourant à la violence.

Voyez donc comme elle sert, la violence! Le ministre dont vous relevez directement, M. Léon Faucher, est, entre nous, un des esprits les plus violents et les plus étroits que l'on ait jamais vus aux affaires. Ce pauvre économiste se démène contre le Socialisme comme un inquisiteur aussi politiquement honnête que naturellement modéré. Eh bien! la violence contre les idées, qui a toujours nui à ceux qui en ont fait un système, et qui leur nuit plus que jamais à cette époque, le conduit à rendre à nos idées les plus signalés services, Les révocations, les destitutions, les visites domiciliaires, les vexations de tout genre qu'il ordonne contre les socialistes les plus pacifiques, d'un bout de la France à l'autre, nous gagnent des amis par masses et par bataillons!... On devient socialiste rien que par réaction contre sa politique à outrance, contre ce dévergondage de compression qu'il appelle de l'ordre, contre ce fanatisme de persécution soi-disant pacifique qu'il souffle avec le même zèle, au gouvernement, qu'il en mettait à souffler la guerre pour M. Thiers en 1848, au *Courrier français* qu'il a tué sous lui.

Et M. Changarnier! Le Peuple était déjà bien socialisé il y a 6 ou 7 mois; mais l'Armée ne savait guère encore ce que c'était que le Socialisme. M. Changarnier est venu!

Les Apôtres ont converti des masses considérables au Christianisme par leurs prédications entraînantes. M. Changarnier leur dame le pion à tous. Lequel d'entre eux peut se vanter d'avoir fait autant de chrétiens qu'il a fait, lui, de socialistes en quelques mois dans l'Armée? Il a tout converti!

Et cependant il n'a pas prêché, et même le Saint-Esprit n'est pas avec lui... Mais il a employé une violence excessive pour priver les soldats de leur droit, en tant que citoyens, d'avoir une opinion, de lire les journaux, de s'éclairer...

C'est un apôtre *inverse* du Socialisme, qui a fait cent fois plus de besogne pour la cause que nous tous, ses apôtres *directs*.

Grâce à lui, nos soldats sont devenus des républicains enthousiastes et des socialistes déterminés. A force de vouloir blanchir l'armée, il l'a chauffée au rouge vif... un bon rouge d'ailleurs, qui n'est pas la couleur du sang, mais la couleur du Peuple, lequel triomphera précisément parce qu'il ne veut plus de sang, et que les Représentants qui le représentent le mieux ont voté l'abolition absolue de la guillotine.

Vous citerai-je Metternich, l'acolyte de Szela, le massacreur de Gallicie, Windisgraetz, le prince de la poudre et du plomb, et les autres qui sont parvenus si vite à démocratiser cette débonnaire Autriche, etc., etc.?

Mais vous m'avez compris. Le gouvernement fait trop bien nos affaires en violant la Constitution, en persécutant les républicains et les socialistes, en trahissant la République et la cause de la démocratie européenne, en déshonorant la réaction, pour que nous songions à lui créer quelque popularité, en faisant contre lui de la violence à notre tour. Pas si bêtes! comme je vous le disais tout à l'heure, citoyen Rébillot. A nous la légalité, à nous la Constitution, à nous le calme physique. De l'agitation dans les esprits, de l'indignation dans les âmes honnêtes, du mépris dans les cœurs généreux, bien! Beaucoup de propagande morale contre les excès des imbéciles, des violents et des traîtres; beaucoup de propagande pour les idées fécondes destinées à sauver le pays, à répandre la prospérité sur toutes les classes, à affranchir l'Europe du joug caduque des aristocraties et des royautés qui ont empêché jusqu'ici les peuples de conquérir chacun leur indépendance, de fonder leur sainte alliance et d'organiser définitivement la paix et le travail en organisant la grande fédération républicaine de l'Europe, à la bonne heure!

Démocratiser et socialiser le Peuple, l'Armée, la Bourgeoisie, voilà notre mission!

Nous insurger contre un gouvernement qui fait mieux que nous nos affaires, qui prépare le plus unanime concert de volontés démocratiques et socialistes qui se puisse imaginer, non, non, mille fois non!

Citoyen préfet, si vos agents vous disent qu'ils ont entendu chez nous d'autres conclusions, tenez pour certain que c'est parce qu'ils ne se connaissent pas les uns les autres, et qu'ils vous font des rapports sur ce qu'ils peuvent dire eux-mêmes. Vous en avez qui ne se contentent pas d'être *observateurs*, et qui se font *entraîneurs*. Ces derniers, chez nous, vous seront aussi inutiles que les premiers, sur lesquels vous pouvez faire des économies en raison de la sincérité et de la gratuité de mon rapport.

Recevez, citoyen préfet, l'expression de mes sentiments les plus distingués pour vous, et de mon dévouement à la République démocratique et sociale universelle.

V. CONSIDERANT,

Représentant du Peuple, membre de la commission municipale et départementale de Paris, et rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique*.

Voici à quoi se réduit la satisfaction donnée par le citoyen Changarnier aux susceptibilités de l'Assemblée nationale, doublement blessée par la réponse du général Foret aux réquisitions de son président, et par les commentaires qui accompagnent l'ordre du jour publié dans l'armée, à l'occasion de la lettre écrite par M. le président de la République. C'est le *Moniteur* que nous citons :

M. le président du conseil ayant annoncé à la tribune qu'il demanderait des explications sur l'ordre du jour *attribué* à M. le général Changarnier, l'honorable général s'est empressé de lui déclarer qu'il n'y avait pas eu dans l'armée d'ordre du jour à l'occasion de la lettre écrite par M. le président de la République. En sa qualité de commandant des forces réunies dans la 1[re] division militaire, il s'est borné à porter à la connaissance des chefs de corps cette expression de la sympathie du président de la République pour nos braves soldats. Il l'a fait avant les débats auxquels cette lettre a donné lieu dans l'Assemblée et le jour même où les journaux la signalaient à l'attention publique.

L'honorable général a ajouté qu'il ne comprenait pas que l'on eût pu voir dans la lettre d'envoi une offense à l'Assemblée nationale, dont il respecte les droits et les prérogatives comme *étant ceux d'un des grands pouvoirs de l'Etat*, et à laquelle il a l'honneur d'appartenir lui-même.

Votes de l'Armée.

L'armée est démocratisée; elle a honte du rôle qu'on voudrait lui faire jouer. Les listes des candidats de la rue de Poitiers ont été repoussées par les soldats de la garnison. La liste démocratique de l'Orne a obtenu la majorité des électeurs de ce département, qui sont dans le dépôt du 9[e]. Auguste Billiard et Grolier ont eu 75 voix; Leroy-Lanjuinière, 81; Guérin, 91; Hamard, 76; Renoult, 69; Berrier-Fontaine, 68; Lemiguier, 62. — Le ministre de la marine de Tracy n'a obtenu que 54 voix. (*Haro*, de Caen.)

Sur 77 jeunes soldats du Calvados qui sont dans le 9[e] léger, 53 ont pris part au vote; 3 billets blancs se sont trouvés dans l'urne. Les votes se sont répartis ainsi : MM. Avril, Lebailly, Lebarillier, Person, 24 voix. — Marie, Mermet, Bocher, 23. — Lemétayer, 22. — Thomine, 21. — Guillot et Paulmier, 20. — Tilleul, d'Houdetot, 19. — Cordier, de Chaulieu, de Neuville, 17. — Deslongrais, Douesnel, 16. — De Caulaincourt, 14. — Tostain, 12. — Lemonnier, 10. — Abel Vautier, 6. — Desclais, 4. — Besnard, 3. — De Turgot, 2. — Georges Simon, 1.

On voit par ce résultat que neuf des candidats républicains occupent la première place, tandis que trois royalistes seulement se trouvent à côté d'eux.

(*Idem.*)

On nous communique la note suivante sur les votes d'un régiment de ligne en garnison à Paris;

1	Bac (Th.)	97	11	Hizay	96	19	Malarmet	97
2	Boichot	105	12	Lagrange	100	20	Montagne	93
3	Cabet	90	13	Lamennais	103	21	Perdiguier (Agricol)	95
4	Charassin	96	14	Langlois	95	22	Proudhon	93
5	Considerant	98	15	Lebon (Napoléon).	94	23	Pyat (Félix)	98
6	D'Alton-Shée	101	16	Ledru-Roll.	101	24	Ratier (Ed.)	103
7	Demay	101	17	Pierre Leroux	91	25	Ribeyrolles	94
8	Genillier	95	18	Madier de Montjau	96	26	Savary	96
9	Greppo	95				27	Thoré	98
10	Hervé	95				28	Vidal	98

Voici les votes du 30[e] de ligne en garnison à Paris. 997 votants. Le premier chiffre se rapporte au premier nom de la liste alphabétique, et ainsi de suite.

1 Th. Bac, 459. — 2. Boichot, 981. — 3. Cabet, 549. — 4. Charrassin, 662. — 5. Considerant, 449. — 6. d'Alton-Shée, 577. — 7. Demay, 498. — 8. Genillier, 497. — 9. Greppo, 487. — 10. Hervé, 698. — 11. Hizay, 849. — 12. Lagrange, 429. — 13. Lamennais, 429. — 14. Langlois, 492. — 15. Lebon, 799. — 16. Ledru-Rollin, 807. — 17. P. Leroux, 798. — 18. M. de Monjau, 349. — 19. Malarmet, 349. — 20. Montagne, 795. — 21. Perdiguier, 799. — 22. Proudhon, 787. — 23. Pyat, 759. — 24. Rattier, 759. — 25. Ribeyrolles, 559. — 26. Savary, 707. — 27. Thoré, 567. — 28. Vidal, 671.

Les Deux partis.

Dans l'état où en sont les choses en Europe, il n'y a pas trois partis, il n'y a pas trois politiques, il n'y en a que deux.

L'un veut l'asservissement du grand nombre au plus petit, l'exploitation de l'homme par une famille, une caste, des capitaux, les nationalités courbées devant le droit du plus fort : la monarchie, l'aristocratie.

L'autre réclame l'affranchissement des nations et des individus, l'abolition de tous les privilèges de naissance ou d'argent, l'égalité de tous devant le bien-être, la libre expansion des nationalités, la République.

D'un bout de l'Europe à l'autre, la guerre est engagée entre les deux politiques, les gouvernements combattent pour la première, les peuples luttent en faveur de la seconde.

Aux époques de calme et de discussion, il y avait place pour les partis mixtes, pour les compromis constitutionnels; le rôle le plus important était même à ce mouvement.

Mais il n'en peut plus être ainsi depuis que la guerre est déclarée. Quiconque n'embrasse pas le parti des peuples, sert le parti des rois; quiconque ne se range pas hardiment du côté de la démocratie, tombe victime de l'absolutisme.

Voilà ce que les électeurs doivent bien se dire avant de déposer leurs votes. Pas de divisions! Tant qu'on n'en est qu'aux préparatifs du combat, on peut discuter; mais quand la bataille a sonné, il n'est plus qu'un moyen de vaincre, il n'est plus qu'un devoir, la discipline.

Les Piémontais, les Toscans ont cru qu'ils pouvaient prendre un parti intermédiaire entre l'absolutisme et la République, entre l'exploitation de l'homme par l'homme et la liberté; ils ont cru qu'ils pouvaient conserver une certaine dose de liberté et d'indépendance, en refusant de faire cause commune avec l'armée de la démocratie.

Les Piémontais se sont laissés battre à Novare; ils ont fourni à leur roi des troupes pour bombarder la noble ville de Gênes; ils ont cru, à ces conditions, se racheter du joug des Autrichiens.

Les Autrichiens sont venus planter leur drapeau dans Alexandrie, d'où ils dominent le Piémont, et de là ils exigent d'autres places fortes, ils exigent une rançon énorme, que le Piémont ne pourra payer; ils exigent enfin la révision de ce pacte constitutionnel juré par le roi, et que le peuple veut conserver à tout prix.

En apprenant que l'Autriche les menaçait, les Toscans ont perdu courage. Ils ont renoncé à la forme républicaine, parce que la République leur imposait la guerre. Ils sont allés à la recherche de leur duc, fugitif volontaire, pour lui offrir de nouveau la couronne. A ce prix ils espéraient apaiser l'Autriche et échapper à une invasion. Eh bien! l'Autriche et le grand-duc ont trouvé que ce n'était pas assez, et à l'heure qu'il est les armées autrichiennes couvrent le sol de la Toscane.

C'est-à-dire que les Toscans sont aujourd'hui dans le cas où, s'ils étaient restés en République, ils se seraient trouvés après une défaite. S'ils se fussent déclarés hardiment démocrates, s'ils eussent défendu leur République, ils couraient la chance de remporter la victoire et conservaient l'honneur. Ils ont voulu prendre un moyen terme, et l'absolutisme les foule aux pieds.

Ainsi de la France à l'endroit de la République romaine. L'absolutisme autrichien, l'absolutisme napolitain, le codinisme piémontais voulaient le rétablissement du pape et la destruction de la République romaine dont le voisinage leur semblait inquiétant. Il y avait deux partis à prendre : donner la main à l'absolutisme ou défendre la démocratie, faire marcher nos bataillons côte à côte avec les bataillons autrichiens, ou reconnaître la République romaine qui se plaçait sous notre protection.

L'Assemblée constituante a jugé le premier de ces partis trop odieux, et elle n'a pas osé prendre le second.

On sait ce qui en est résulté. Les bombes françaises, en battant les murs de Rome, ont frayé la voie à l'absolutisme.

Qu'on ne dise pas que c'est parce que le général Oudinot n'a pas exécuté les volontés de l'Assemblée, que sans sa trahison et son incapacité les choses n'auraient pas tourné ainsi.

Sans doute les boulets de la France n'auraient pas dévasté Saint-Pierre, le sang des soldats français n'aurait pas coulé, l'honneur de la France serait moins compromis; mais du moment où une armée française mettait le pied sur le sol de la Romagne, la France autorisait l'Autriche à en faire entrer une à son tour, et alors c'était la guerre contre l'Autriche ou la complicité avec l'Autriche.

Si, au contraire, l'Assemblée eût fait cause commune avec les peuples et reconnu la République romaine, est-ce que rien de tout cela serait arrivé? est-ce que l'Autriche, mise à deux doigts de sa ruine par les Hongrois, se serait jetée sur la République romaine, au péril d'une guerre avec la France, avec la démocratie européenne?

Non, mille fois non. Si l'Assemblée se fût montrée logiquement et hardiment démocratique, si elle eût reconnu la République romaine, ni les troupes de l'Autriche, ni les troupes du roi de Naples n'auraient souillé de leur présence le sol de la République romaine. Le sang de nos soldats ne crierait pas vengeance contre les traîtres qui les ont mis dans cette alternative, ou de violer la Constitution ou de se faire tuer par des frères dont ils voulaient presser la main! La République romaine, la République toscane feraient flotter à côté du pavillon tricolore de l'Italie délivrée le pavillon de la France; les peuples béniraient notre nom au lieu de nous maudire, et nous n'en serions pas réduits à recevoir les félicitations de Radetzki.

Nouvelles d'Italie.

La *Gazette de Milan* du 8 annonce le retour de Radetzki. L'organe du vieux maréchal insulte aux Italiens. « Vous comptiez sur la France, leur dit-il. Eh bien! la France vous a répondu; la France marche avec nous; elle vous envoie des bombes pour ouvrir la brèche aux troupes autrichiennes. Vous n'avez plus qu'à courber la tête, à baiser la mule du pape, et à vous faire tondre par l'Autriche. L'indépendance de l'Italie n'est qu'une utopie; souffrez et résignez-vous! »

Nous sommes sans nouvelles de l'expédition française. Le 4, les Napolitains n'étaient pas arrivés sous les murs de Rome.

Le *Journal des Débats* s'étonne que les journaux républicains aient seuls reçu des nouvelles de l'expédition française. Il affecte de croire que les correspondances de Rome ont été interceptées. Ce n'est pas de Rome même que sont parvenues la plupart des lettres publiées dans les journaux démocratiques; elles ont été écrites par des officiers et des soldats faisant partie du corps expéditionnaire. Si ceux-ci n'ont pas adressé de lettres aux *Débats*, c'est que les impressions qu'ils ont à raconter ne sont nullement à l'avantage de la politique honnête et modérée.

Des papiers saisis sur un officier fait prisonnier ont appris que le général Oudinot avait commandé pour le 30 avril son dîner à l'Académie française, au milieu de Rome; il avait ordonné de prendre les portes *à la baïonnette*. Les canons devaient être conduits sur la principale place d'où partent un grand nombre de rues, afin de les balayer au besoin.

Les derniers députés envoyés près d'Oudinot avaient été chargés de lui demander la publication, avant de quitter Civita-Vecchia, d'un manifeste au peuple romain, dans lequel il ferait connaître nettement ce qu'il voulait. Il a été impossible d'obtenir rien de semblable. Le général est de l'école de ses supérieurs.

LES PRISONNIERS. — Nous trouvons dans une correspondance adressée au *Nono Febrajo*, de Bologne, des détails intéressants sur les prisonniers français conduits à Rome :

Je suis allé au ministère de la guerre, où sont gardés 70 prisonniers français, parmi lesquels un capitaine, deux lieutenants et un sous-lieutenant.

Quand je suis entré, les soldats chantaient la *Marseillaise* et criaient de temps en temps : Vive la République romaine! Les officiers paraissaient mécontents.

Je leur ai demandé pourquoi, étant républicains, ils avaient cependant combattu contre d'autres républicains; ils m'ont répondu qu'on les avait trompés.

De là, m'étant rendu au palais Colonna, où se trouvaient 30 autres prisonniers, l'un d'eux était légèrement blessé à la tête, je l'ai fait conduire à l'hôpital. J'ai ensuite ordonné à l'officier de garde de faire apporter de l'eau et du vinaigre pour panser leurs pieds blessés par la longueur de la marche.

A la vue des soins que je prenais d'eux, ils m'ont embrassé en m'assurant qu'ils aiment les Italiens et qu'ils ont été trompés. Tous ces prisonniers appartiennent au 20[e] de ligne.

Au château Saint-Ange, il y a 300 prisonniers environ, un major et deux capitaines.

Nous avons perdu dix hommes, presque tous officiers et deux cents blessés.

Parmi les blessés, se trouvent Garibaldi et le colonel Galletti.

Rome est en fête, de tous côtés on entend les cris : Vive la République! Mort au gouvernement des prêtres!

Bonaparte et quelques autres députés sont allés visiter les prisonniers. A la vue du neveu de l'empereur, ils ont poussé des cris de joie en protestant de nouveau qu'ils avaient cru venir pour délivrer Rome des Bourbons et Autrichiens.

Eh bien! répondaient les députés, vous êtes soudoyés par les Bourbons et par l'Autriche, pour nous imposer le

gouvernement des prêtres ; vous êtes, ajouta Bonaparte, *les soldats de la calotte!*....

A ces mots, ces malheureux se frappaient la figure et se tordaient les mains de désespoir. Oh! disaient-ils, votre COUSIN se trompe grandement, s'il pense avoir l'amour de la France. Nous avons tous été trompés, nous vous le jurons.

Ponte-Molle est détruit.

Le Vatican est criblé de balles.

Les correspondances rapportent que le retour des prisonniers parmi les Français leurs camarades, a achevé d'ouvrir les yeux de l'armée française, qui proteste de plus en plus contre l'indigne rôle qu'on lui fait jouer.

— On lit dans la *Voix du Peuple* de Marseille :

« Le lieutenant Peyrière, du 33e de ligne a été une des victimes de la discipline ; s'il a cru devoir obéir à ses chefs, il n'a pas abdiqué son dévouement à la République. Ce brave militaire est mort d'une balle républicaine ; mais il a voulu protester contre l'odieuse politique du 10 décembre : en tombant, il s'est écrié : Vive la République ! »

Les journaux de Rome sont remplis d'adresses aux Romains, signées par la garde nationale et les municipes des principales villes de l'Italie. L'état de siége d'Ancône a été levé le 1er mai.

La commission des barricades de Rome a publié le 2 mai la proclamation suivante : « Le général Oudinot avait promis de tout payer au comptant ; qu'il paie donc les toiles de Raphaël percées par le plomb français, qu'il paie les dommages et l'affront fait à Michel-Ange. Napoléon, du moins, emportait à Paris nos chef-d'œuvre, et le génie italien avait une compensation dans l'admiration de l'étranger; aujourd'hui le gouvernement français envahit notre territoire, et telle est sa prédilection pour Rome qu'il veut la détruire.

Le bateau à vapeur *le Rhône*, arrivé le 8 à Gênes de Livourne, donne les nouvelles suivantes :

« Le conseil de Livourne, calculant les funestes conséquences de la résistance aux Autrichiens, avait décidé que l'on capitulerait. Quelques exaltés sont parvenus à animer la populace, et Livourne est conséquemment en proie à l'anarchie. Le conseil municipal a donné sa démission. Ce matin a été mutilée la statue de Léopold II sur la place de Voltone. Les magasins, les boutiques et autres lieux publics sont fermés. Le peuple se prépare à la résistance ; il ne veut pas entendre parler des Autrichiens. Leur avant-garde est presque aux portes de Livourne. On croit qu'aujourd'hui, de gré ou de force, les Autrichiens entreront dans la ville. »

(*Gazette piémontaise.*)

— Nous recevons de Florence, dit le *Risorgimento*, la nouvelle que le ministre français d'Harcourt, lors de l'entrée des Autrichiens en Toscane, a adressé des interpellations directes au commissaire Serristori pour qu'il déclarât si l'intervention autrichienne avait été demandée ou consentie par le grand-duc. Il ajoutait que la réponse intéressait au plus haut point le gouvernement français, attendu que dans cette question se trouvent engagés l'honneur de la France et la conduite de sa politique.—Au 4 mai, date de la lettre que nous reproduisons, Serristori n'avait pas répondu et il ne paraissait pas disposé à répondre.—Le langage du ministre français paraissait dicté par des résolutions bien arrêtées. Il disait en effet que communication de sa note avait été donnée au corps diplomatique.

Révolution allemande.

Toutes les nouvelles qui nous arrivent des diverses parties de l'Allemagne sont à la révolution. C'est surtout dans la Saxe, la Silésie, la Westphalie et la Bavière rhénane que l'insurrection se présente sous un aspect des plus sombres. Les récentes victoires que les Hongrois ont remportées sur les Autrichiens ont ranimé le courage des révolutionnaires allemands, qui identifient avec raison la cause hongroise avec la cause de la liberté.

« Les choses en sont venues à ce point, dit le correspondant d'une feuille monarchique, qu'un homme sage, modéré, ne sait plus quel parti prendre. »

INSURRECTION DE DRESDE.

On répète, pour la troisième fois depuis trois jours, que la ville de Dresde s'est rendue. Toutes les positions des insurgés auraient été enlevées à la baïonnette, et le gouvernement provisoire aurait évacué la ville pour se retirer à Freyberg.

Ce qui est certain, c'est que l'insurrection durait encore le 9.

Ce jour-là, à 8 heures du matin, le combat avait recommencé avec plus de vigueur. Le correspondant de l'*Emancipation belge* dit que c'est une erreur de croire que ce ne sont que des étrangers polonais ou tschèkes qui se battent contre les militaires ; le peuple s'est levé en masse, et le combat continue avec un acharnement tel qu'on ne pouvait encore en prévoir l'issue.

Malgré les renforts qui arrivaient de tous côtés, la force militaire se voyait dans l'impossibilité de s'emparer de l'ancienne ville, et l'ordre avait été donné de cerner la capitale et de commencer le bombardement, si le lendemain le combat n'était pas terminé dans l'intérieur.

Les Prussiens ne faisaient aucun pardon, et ils passaient par les armes tout individu pris les armes à la main.

Les dégâts dans la ville sont sensibles.

Le bruit est généralement répandu que le lieutenant-colonel Heinze, chef de la garde communale, a été condamné en vertu de la loi martiale et fusillé. Mais ce bruit a besoin de confirmation.

Les dernières nouvelles de Dresde, reçues à l'Assemblée nationale de Francfort, assuraient que les troupes avaient été forcées de demander un armistice que le peuple aurait refusé d'accorder.

ATTITUDE RÉVOLUTIONNAIRE DU PARLEMENT ALLEMAND.

Que l'insurrection saxonne triomphe ou soit réprimée, elle n'en aura pas moins été très utile à la cause démocratique en Allemagne.

Dans sa séance du 10 mai, l'Assemblée nationale de Francfort a adopté par 188 voix contre 147 une proposition soutenue par MM. Simon et Vogt, et portant en substance que « la grave infraction à la paix de l'empire dont le gouvernement prussien s'est rendu coupable, par son intervention arbitraire dans le royaume de Saxe, sera réprimée par tous les moyens disponibles, et qu'en maintenant la tranquillité et l'ordre public, on protégera contre toute répression violente les efforts du peuple et de ses représentants, pour mettre en pratique la constitution de l'empire définitivement adoptée. »

L'Assemblée a décidé en outre que le pouvoir central serait sommé de mettre à exécution ces décisions; une députation de douze membres sera chargée de les lui notifier. L'Assemblée s'est ensuite déclarée en permanence, pour attendre le réponse du vicaire de l'empire.

La séance a été reprise l'après-midi, et M. Raveaux est venu rendre compte à l'Assemblée de cette réponse; le chef de l'empire a refusé de s'expliquer, en déclarant qu'il ferait ce qui lui paraîtrait commandé par les circonstances. Cette laconique réponse a été renvoyée au comité des trente, pour faire un rapport à ce sujet, dans la séance du lendemain.

Le ministère de l'empire s'est retiré en masse, sur le refus du vicaire de l'empire d'accepter son programme.

Le parlement de Francfort n'a plus qu'un pas à faire pour se constituer en Convention, le seul moyen qui lui reste s'il veut tenir tête aux gouvernements.

LA RÉVOLTE EN WESTPHALIE.

Les nouvelles de la province prussienne de Westphalie deviennent de plus en plus inquiétantes. Le congrès des membres des conseils communaux, réuni à Munster, s'est prononcé, comme celui de Cologne, en faveur de l'unité germanique.

Des troupes ont été envoyées à Ham, où des troubles avaient éclaté. Elles paraissent avoir rencontré une sérieuse résistance sur un autre point de la province, à Warendorf, où elles auraient vainement tenté de pénétrer dans la ville.

Les nouvelles de Dusseldorf, du 10 mai, à dix heures du soir, annoncent que les troupes occupent tous les forts de la ville, qui, par suite d'un ordre télégraphique reçu de Berlin, venait d'être mise en état de siége ; la loi martiale y a été proclamée. Cependant, la ville continuait à présenter un aspect désolé. Le pavé était arraché dans les principales rues, toutes les boutiques étaient restées fermées, et plusieurs régiments campaient sur les places avec 14 pièces d'artillerie. Les pertes des deux côtés étaient assez élevées.

Les paysans, accourus de tous les villages environnants, n'ont pu pénétrer dans la ville, dont la troupe occupait toutes les portes.

A Elberfeld, le 10 mai à midi, la lutte engagée depuis trois jours continuait De nombreuses barricades s'élevaient sur tous les points de la ville, et les troupes envoyées de Dusseldorf et de Cologne avaient été obligées de sortir de la ville. Un capitaine d'infanterie était tombé à l'attaque de la première barricade, contre laquelle il a fallu recourir à l'emploi du canon. Les prisonniers que le peuple a fait sortir de la maison de correction, se battent intrépidement. Plusieurs ont été tués.

Après le départ des troupes, le peuple a paru se calmer; mais il continuait de hérisser de barricades tous les abords de la ville. Toutes les fabriques chômaient, et un comité de sûreté avait été institué, qui avait publié des proclamations recommandant le respect des personnes et des propriétés, ordonnant l'établissement d'ambulances provisoires et la réunion de la garde civique.

A Neuss, la landwehr refuse de recevoir ses effets d'habillement.

A Crefeld, la landwehr a réitéré, dans les termes les plus positifs, sa résolution de ne pas se soumettre à la convocation du ministère, et d'opposer au besoin la force à la force ; des préparatifs sont déjà faits, et l'on attend du renfort des environs. Les résolutions prises ont été communiquées aux autorités par les hommes les plus estimables de la landwehr. Des députations du voisinage ont assisté à cette réunion, et se sont déclarées prêtes à accéder à cette résolution.

INSURRECTION RHÉNANE.

L'insurrection est triomphante dans la Bavière rhénane. Elle s'appuie sur les troupes bavaroises qui viennent de se déclarer pour les habitants contre les troupes prussiennes. Celles-ci ont dû se retirer.

Le comité de défense nationale qui siége à Kaiserslautern, dispose de 30 000 fusils. Il a à sa disposition 30 officiers polonais.

A Neustadt, la réunion populaire s'est prononcée à l'unanimité pour la République.

Depuis le 9 mai toute la contrée du Hardt est en pleine révolution. A la nouvelle que les troupes prussiennes avaient franchi les frontières, on a couru aux armes, et, à 10 heures du soir, 1 500 hommes armés se trouvaient à la station du chemin de fer, pour recevoir les soldats de Frédéric-Guillaume.

Inquiétés par le tocsin, qu'on sonnait dans tous les villages, les Prussiens se tournèrent contre Spire au lieu de marcher sur Neustadt ; mais à Spire des troubles éclatèrent parmi les troupes bavaroises, les officiers durent s'enfuir, et les soldats passèrent en masse du côté des habitants.

Le 8, à trois heures, des barricades ont été construites à Spire. Les troupes prussiennes, campées dans un bois voisin, voyant qu'elles ne parviendraient pas à entrer dans la ville, se sont retirées du côté de Landau, où la garnison bavaroise a refusé de les recevoir.

Le drapeau rouge flotte librement sur divers points du Palatinat.

Le Wurtemberg refuse aussi de laisser passer les troupes envoyées pour soumettre la Bavière rhénane. La municipalité de Mannheim a pris la même résolution. Il y a eu quelques troubles dans cette dernière ville, et des coups de feu ont été échangés.

A Mayence, les ultramontains font dire des messes pour l'heureuse entrée des croisés français dans Rome et la prompte arrivée des Cosaques en Allemagne.

La même cérémonie a lieu en Suisse dans les cantons du ci-devant Sunderbund.

Hongrie.

La camarilla d'Ollmütz n'attend plus que les Russes pour ramener définitivement l'empereur François-Joseph à Vienne.

Le jeune monarque est parti le 7 pour Presbourg, où il se propose de passer la revue de l'armée. Toutefois, avant d'exterminer les Hongrois, il veut tenter encore les voies de la conciliation. Une proclamation de l'empereur aux Hongrois sommerait ces derniers de se soumettre à leur *légitime* souverain.

Les amis des Russes commencent à murmurer vivement de la lenteur que les secours promis par ces chers alliés mettent à arriver. Tout se borne jusqu'à présent à l'entrée à Cracovie d'une douzaine de mille hommes, dont la *Gazeta Krakowska* annonce l'arrivée, et qui, dès le lendemain, se sont remis en marche par Podgorcze pour l'intérieur de la Gallicie.

La *Gazette de Breslau* annonce que les Hongrois sont allés à leur rencontre, et qu'un premier engagement défavorable aux Russes aurait eu lieu. On fait remarquer que le rapprochement des dates rend ce dernier fait peu vraisemblable. Ce qui paraît plus certain, c'est que le mouvement qui a éclaté parmi les paysans galliciens prend des proportions de plus en plus inquiétantes, et que les troupes russes entrées dans ce pays sont plutôt destinées à occuper les villes et les villages qu'à prendre part aux opérations actives.

La nouvelle d'une grave défaite éprouvée par les impériaux, près de Parendorf, se confirme.

L'Autriche va être obligée de dégarnir la Lombardie, si elle veut reprendre avec quelque vigueur ses opérations en Hongrie.

L'empereur va prendre le commandement en chef de toutes ses armées. Il lui reste à peine 200 000 hommes.

Finis Siciliæ.

La défense de Catane est le dernier râle de la révolution sicilienne à l'agonie ; la prise de Catane a été son coup de mort.

Aujourd'hui toute cette révolution appartient à l'histoire. Mais l'histoire des morts doit être un enseignement pour les vivants, et quelque triste que soit le devoir de porter le scalpel sur le cadavre d'un ami, afin de constater la cause de son décès, nous le remplirons avec courage, en portant à la connaissance du public les détails véridiques qui nous sont communiqués par des témoins oculaires.

« *La guerre ! la guerre ! immédiate et sans délai !* » tels étaient les cris dont retentissait Palerme et la Sicile tout entière, alors que l'amiral Baudin lui proposait son ultimatum. Mais d'armée pour la faire, point; et tous les efforts des généraux Trobriant et Mieroslawski pour organiser des troupes en état de tenir la campagne avortaient, neutralisés qu'ils étaient, par la nonchalance de populations, habituées au *far niente* d'une longue paix et d'un climat énervant.

Lors donc que Mieroslawski, auquel on avait confié le commandement militaire de toute la moitié orientale de l'île, comprenant Messine, Syracuse et Catane, quitta Palerme pour se mettre à la tête d'un corps d'opération, 1 300 hommes à peu près furent tout ce qu'il put emmener avec lui. Il y joignit 2 000 hommes de sa division militaire, et c'est avec de pareilles forces que, le 29 mars, il ouvrit les hostilités, en chassant l'ennemi des positions qu'il occupait devant Messine.

Cependant les Napolitains avaient préparé leur grande expédition maritime, qui, partant de Messine longea la côte orientale de l'île, et attaqua successivement tous les postes maritimes des Siciliens. Ceux-ci les abandonnèrent tous à la première sommation. Taormina, l'imprenable, appui de la gauche de Mieroslawski, Taormina, véritable nid d'aigle, qu'il avait garni de 6 compagnies et de 4 pièces de canon, en sus de l'artillerie de rempart qu'elle contenait, fut, sans coup férir, livrée à l'ennemi par un misérable chef de bataillon sicilien auquel la défense en avait été confiée. Mieroslawski voyait alors que cela se passait, la moitié de son infanterie, entre autres le 1er bataillon de *Congediati*, se révolter contre lui, tirer sur lui et son escorte, et s'enfuir en emmenant quelques pièces de canon composant toute son artillerie. Pour rallier les fuyards et rétablir un peu de discipline, il lui fallut plusieurs jours, et c'est à peine s'il lui resta le temps absolument nécessaire pour les mener devant Catane et les opposer à toutes les forces de l'ennemi concentrées sur ce point. Trois petits bataillons, un escadron de cavalerie et deux pièces de 4, sous son commandement immédiat, d'un côté, et 2 400 hommes, y compris le bataillon français qu'il avait envoyé par le versant sud de l'Etna, pour attaquer le flanc gauche de l'ennemi, d'un autre, fut tout ce qu'il put opposer à 16 000 hommes et 38 pièces d'artillerie qui s'avançaient par la côte sur Catane, que bombardaient en même temps 16 frégates à vapeur et 3 à voile.

Le petit corps sous le commandement immédiat de Mieroslawski prit position entre Punto et Butiati, à trois quarts de lieues devant la ville, bien couvert par les rochers et la lave. Les recrues tinrent bon ; le 7e bataillon léger et le 2e de chasseurs, soutinrent pendant quatre heures et demie un feu obstiné, malgré la défection des officiers, qui s'évadaient par tous les trous. En ramenant au feu les deux pièces que ces officiers avaient par deux fois retirées en arrière, un polonais, colonel d'artillerie, eut la cuisse traversée d'une balle. Toute la journée, Mieroslawski fit des efforts inouïs pour retenir son monde à l'entrée de la ville, attendant en vain l'arrivée de la colonne de gauche, sur laquelle il comptait à cause du bataillon français qui s'y trouvait, et qui, en effet, demandait à cors et à cris, mais en vain, à être mené au feu.

De son côté Mieroslawski fut plusieurs fois jeté à bas de son cheval, et le brave colonel Luchesi Campo-Franco massacré par les fuyards qu'ils tâchaient de retenir. Quelques compagnies enfin se rallièrent et furent placées en réserve dans le château des Bénédictins, à 5 heures du soir, tandis que le général se jeta avec quatre aides-de-camp dans la ville, pour y ranimer le courage des habitants.

Déjà l'ennemi était maître de toutes les barricades intérieures ; cependant, à la voix de Mieroslawski, de ses aides-de-camp, du tocsin et des coups de fusil, le peuple, d'abord au nombre d'à-peu-près 500 jeunes hommes, puis en nombre de plus en plus grand, revint à la charge, reprit deux quartiers qui bordaient la grande rue centrale de l'Etna, et enfin, sentant sa fureur s'allumer à la vue du feu et du carnage, se jeta dans cette rue tout embrasée, en expulsa l'ennemi, et après deux heures d'un combat des plus acharnés, emporta la barricade qui bouchait la place du marché. Une vingtaine de Suisses y furent tués. Il était sept heures du soir. Cinq au six fois le général avait envoyé chercher de la troupe pour soutenir le peuple, mais la colonne de gauche s'était arrêtée immobile pendant toute la journée à une lieue du champ de bataille ; et la colonne de droite, celle du château des Bénédictins, avait, depuis deux heures, abandonné honteusement son poste, emmenant la voiture et l'escorte de l'état-major. Alors une balle suisse atteignit le général entre la gorge et l'épaule droite. Il tomba, et la population insurgée s'évanouit comme par enchantement. Ses aides-de-camp seuls restèrent près de lui. Deux d'entre eux le remirent sur son cheval, et le soutenant entre eux deux, l'emmenèrent hors du champ de bataille à la suite de l'armée, qu'à peine ils réussirent à rattrapper.

Le coup qui atteignit Mieroslawski fut le dernier tiré en Sicile. Toutes les circonstances de la reddition de Catane n'y étaient pas encore connues, que déjà Palerme avait capitulé. Aujourd'hui Mieroslawski est à Marseille ; sa vie est hors de danger.

Mais la Sicile, mais tout un peuple, que deviendront-ils, livrés aux tendres mercis du bourreau couronné de Naples ? hélas ! ce que devient tout peuple qui veut la fin sans vouloir les moyens, et qui s'imagine avoir assez fait lorsqu'il a conquis la liberté sans avoir à se mettre en peine de la défendre !

On nous écrit de Constantinople :

Le général Grabbe, envoyé de la Russie, est arrivé ici pour s'entendre avec la Porte. Il s'agit, assure-t-on, d'un traité d'alliance offensive et défensive entre les deux puissances.

Rifaat-Pacha, président du grand conseil de justice, vient d'être destitué. On regarde cette destitution comme un commencement de réponse à la Russie, dont Rifaat-Pacha soutenait la cause ainsi que celle de l'Autriche ; il est remplacé, dit-on, par Arif-Pacha. C'est Rifaat-Pacha qui fit, au grand conseil, la proposition de la vente de la flotte égyptienne à l'Autriche.

Le comte Ladislas Teleki, envoyé de Hongrie, vient d'envoyer la lettre suivante à M. Drouin de Lhuys, ministre des affaires étrangères, pour le remercier des quelques paroles par lesquelles il a paru vouloir s'opposer à l'intervention russe en Hongrie.

Nous croyons que l'honorable envoyé de Hongrie se fait trop loyalement illusion sur la portée de ces paroles ministérielles. M. Drouin de Lhuys a paru hostile à l'intervention russe pour couper court au débat, voilà tout.

Paris, 13 mai 1849.

Monsieur le ministre,

Je viens d'entendre les nobles paroles que vous avez prononcées à l'Assemblée nationale de France, à propos de l'intervention russe en Hongrie. C'est pour moi un devoir de vous en témoigner au plus tôt ma reconnaissance.

L'éloignement du théâtre d'évènements mal connus et souvent faussement appréciés ne vous avait pas empêché d'apporter la plus sérieuse attention dans l'appréciation générale que vous-même en deviez faire. L'intervention russe dans notre pays a rencontré et rencontrera de votre part les obstacles que la Hongrie et l'Europe devaient attendre de vous. Ainsi, les traditions de la sympathie française pour la Hongrie ne sont point négligées... Grâces vous en soient rendues ! Dans le passé mon pays, avant de s'être uni avec la maison de Habsbourg, avait reçu le plus glorieux de ses rois (Louis Ier d'Anjou, surnommé le Grand) de la famille des rois de France. Le gouvernement de la République va encore aujourd'hui contribuer à assurer notre avenir, en prévenant l'emploi de moyens étrangers contre nous. Si ces moyens devaient réussir, leur succès pourrait être à la fois trop dangereux pour la liberté, la paix et la civilisation en Europe. Vous l'avez compris, et je vous en renouvelle tous mes remercîements.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'assurance de ma parfaite considération.

Comte LADISLAS TELEKI,
Envoyé de Hongrie.

Insurrection militaire à Blaye.

Nous trouvons dans le *Courrier de la Gironde*, journal ultra-réactionnaire comme on sait, les nouvelles suivantes, dont les journaux démocratiques de Bordeaux n'étaient malheureusement pas encore informés. Nous sommes donc obligés de donner ces renseignements falsifiés, sans aucun doute, du *Courrier-Calomnie*, en attendant des détails plus dignes de foi. Ce qu'il en dit n'en fait que mieux juger l'importance de l'insurrection.

Deux compagnies du 45e sont parties ce matin par le bateau à vapeur pour Blaye ; voici, dit-on, à quelle occasion :

Un lieutenant du bataillon de la garde mobile en garnison dans la citadelle, ayant proféré dans un banquet socialiste le cri inconstitutionnel de *Vive la République démocratique et sociale !* reçut l'ordre de se rendre en prison.

Quelques soldats de la compagnie manifestèrent l'intention de délivrer le prisonnier, et se livrèrent à des actes fâcheux d'insubordination. L'autorité militaire s'empara de leurs personnes, et fit mettre également à la salle de police les plus mutins.

A peine sous les verrous, ceux-ci proférèrent des cris violents, firent entendre des imprécations et des menaces, et causèrent dans la citadelle un désordre fâcheux, invitant leurs camarades à la violence et à la révolte. Ces instigations, sans avoir le résultat qu'en espéraient les promoteurs, ont cependant produit une certaine émotion.

L'autorité militaire a cru devoir prendre dans ces circonstances quelques mesures de précaution que le bon sens de ces jeunes soldats rendra probablement inutiles.

P. S. D'après des nouvelles reçues de Blaye dans la soirée d'hier, trois nouvelles compagnies du 45e ont dû partir pour cette localité, ayant à leur tête le général commandant la division et M. le préfet. Le bruit courait que le bataillon des mobiles se refusait à rentrer dans le devoir, et que l'insurrection avait pris des proportions fâcheuses.

Esprit de l'Armée des Alpes.

Nous lisons dans le *Républicain* de Lyon :

Des militaires nous avaient rapporté un abus de pouvoir si monstrueux, que nous hésitions à le pu-

lier ; mais des lettres, que nous recevons de tous côtés à ce sujet, ne nous permettent pas de garder plus longtemps le silence.

Pour faire leur cour au général Bugeaud, des colonels auraient fait rassembler leur régiment, pour demander aux soldats s'ils voulaient donner leur suffrage à l'*illustre épée*. Voici une de ces scènes telle que nous la raconte, dans une lettre, un militaire du 6e léger, cantonné à Sathonay :

« Dans plusieurs régiments, et notamment dans le nôtre, à l'appel de onze heures, le cercle a été formé; les capitaines, placés au centre de leurs compagnies, ont demandé les noms de ceux qui désiraient se faire inscrire pour voter en faveur de l'illustre maréchal Bugeaud. Il faut, disaient-ils, que les états soient prêts au plus tôt. Quelques uns ont voté machinalement, entraînés par l'ascendant des officiers; mais, une fois les rangs rompus, ils eurent à essuyer les bordées de leurs camarades, qui les gourmandèrent très sévèrement.

Parmi les compagnies qui ont fait des états, celle à laquelle j'appartiens a donné néant. Un lieutenant, irrité de notre silence, s'est pris à nous dire : « C'est étonnant, pas une voix ne s'élève? » un simple soldat lui a répondu : « Il est encore plus étonnant que l'on pousse l'impudence jusqu'à vouloir nous faire voter de vive voix et en public, tandis que la loi s'y oppose. Du reste, j'ai été en Afrique avec Bugeaud. Sous le rapport du bien-être en campagne, il nous l'a prouvé autant que possible, et je lui en suis reconnaissant; mais depuis, il a terni sa réputation par les vexations dont il nous abreuve chaque jour; pour la défense qu'il nous fait de lire les journaux; par les entraves qu'il apporte au libre vote du soldat; enfin, par sa propagande aristocratique et sa conduite anti-républicaine. » Il allait continuer, mais on nous a fait mettre en marche, pour mettre fin à un discours si peu flatteur. A bientôt d'autres renseignements. »

— L'autorité militaire redouble de rigueur à l'égard des soldats qui manifestent leur républicanisme.

Le citoyen Vallée, sapeur au 2e bataillon du génie (1re compagnie), vient d'être envoyé en Afrique, *pour avoir lu des journaux démocratiques*.

Estimé de tous ses camarades, depuis cinq années qu'il est au service, il n'avait subi aucune punition.

Voilà comme on traite les militaires français sous la République *honnête*! L'aristocratie a bien raison de dire que nous voulons changer l'*ordre de choses*; il y a beaucoup à faire, selon nous, pour réformer tout ce que nous voyons de vicieux autour de nous!

— Les élections dans l'armée s'annoncent très favorables à la démocratie. Les militaires, comprenant qu'ils sont citoyens, apportent un zèle louable dans l'exercice de leur droit d'électeur. Grâce à l'activité du *Comité central*, la plupart d'entre eux ont pu se procurer des bulletins des candidats démocrates de leurs départements respectifs. Plusieurs dépouillements nous sont déjà connus; dans quelques-uns, nous avons la presque unanimité. Tout porte à croire que les royalistes de la rue de Poitiers en seront pour leurs frais de bulletins.

De l'esprit de l'Armée à Toulon.

La conduite du gouvernement en Italie est l'objet de la réprobation de l'armée, à un plus haut degré qu'on ne pense.

Nous avons vu, entendu les vives réclamations de nos braves soldats. C'est un cri général parti de la conscience républicaine de ces nobles enfants de la France.

C'est pitié que de voir nos frères de l'armée quitter le sol de la patrie pour aller combattre la République romaine.

Ils partent les larmes aux yeux, la tristesse dans le cœur. Nous avons entendu plusieurs de ces braves s'écrier avec une émotion profonde et déchirante, quelques heures avant de s'embarquer :

« Puissions-nous trouver la mort en mettant le pied sur la terre d'Italie et être les dernières victimes de cette guerre fratricide, que le pouvoir semble susciter pour faire entr'égorger des républicains entre eux, ne pouvant s'en débarrasser autrement.

» Puissions-nous être témoins de la réconciliation de nos frères de France avec leurs frères d'Italie, ou mourir dans les bras de l'un de ces derniers, et nous écrier en rendant le dernier soupir : Vivent les Républiques de France et d'Italie! »

Que M. Louis Bonaparte y prenne garde; son gouvernement conduit la France à un abîme!!!

(*Démocrate du Var*.)

On nous écrit de Châlons-sur-Saône, le 11 mai 1849, 7 heures du soir :

A l'instant, la garnison entière de notre ville de faire une manifestation; tous les soldats et sous-officiers se sont promenés dans les rues de la ville et des faubourgs, et n'ont cessé de crier : Vive la République démocratique et sociale! vive Ledru! vive la Montagne! Ils se sont ensuite rendus à la caserne, en ont forcé la grille qui était fermée, et ont exigé et obtenu immédiatement la mise en liberté de quelques-uns d'entre eux qui étaient incarcérés pour cause de républicanisme.

Tout est calme maintenant, il n'y a plus que les réactionnaires qui tremblent.

Un réactionnaire nous disait ce matin : « Je commence à croire que le fameux banquet des sous-officiers a vraiment eu lieu. »

Le *Messager du Nord* publie la protestation suivante.

Hôpital militaire de Lille, le 9 mai 1849.

Monsieur le rédacteur,

Veuillez avoir la bonté d'insérer dans votre journal les lignes suivantes :

Nous demandons pourquoi, lorsqu'il s'agissait de l'élection du président de la République, les militaires malades à l'hôpital militaire de Lille, et appartenant à la garnison de cette ville, furent appelés à exprimer leur vote, quand aujourd'hui cette liberté nous est interdite pour le choix des représentants de notre département?

Pourquoi, aujourd'hui, notre position à l'hôpital nous prive-t-elle de nos droits de citoyen, quand elle les conservait au 10 décembre?

Le choix est-il moins grave?

A-t-on dans le premier cas violé l'esprit de la loi sur le suffrage universel, ou maintenant ne s'y conforme-t-on pas?

Qui nous répondra?

Personne, nous le savons bien, car ceux qui pourraient le faire s'en garderont bien; mais nous voyons clair dans tout ceci, malgré le voile d'ignorance dont ils voudraient nous couvrir.

Ils voient avec terreur l'armée s'éclairer et se démocratiser; ils redoutent le résultat de l'expression de son vote, ils n'ignorent pas qu'il ne leur sera pas favorable.

Et pourquoi vous le serait-il, lâches! qu'avez-vous fait pour le mériter? quand chaque jour votre pouvoir arbitraire s'appesantit de plus en plus sur nous.

Quel était le crime de nos camarades que vous avez jetés en prison ou envoyés en Afrique?

Quel était le crime du sergent-major Boichot? toute la France le connaît, et toutes les poitrines ont été soulevées par l'indignation qu'a provoquée votre acte de lâcheté.

Nous avons tous applaudi à la noble conduite du 7e léger, et dans tous nos rangs a été poussé le cri de honte et de malédiction sur vous.

Allez, toutes vos infamies nous ont éclairés; et maintenant nous vous le disons hautement: Ne comptez pas plus sur notre appui physique, que vous ne le faites sur notre appui moral.

Nous avons à nous venger de toutes vos exactions, et à venger nos frères d'armes de l'armée d'Italie, que vous avez envoyés à Rome pour y mourir sans gloire, et y accomplir la plus lâche des trahisons. Nous le jurons, cette infamie et leur sang vous retomberont sur la tête.

Vive la République démocratique !

Des militaires de la garnison de Lille, à l'hôpital militaire.

Nous trouvons encore dans le *Messager du Nord* deux autres protestations du même genre que l'abondance des matières nous empêche de reproduire.

On lit dans la *République* :

La colère s'allie au vertige; les lois sont méconnues, l'arbitraire domine. Après Boichot, après Rattier, tous deux candidats socialistes, il faut que l'autorité militaire frappe un autre citoyen de l'armée présenté aux suffrages des électeurs amis de la République démocratique et sociale : le lieutenant Demay.

Aujourd'hui même, il a reçu l'ordre de se diriger immédiatement vers Marseille; on ne lui a pas accordé vingt-quatre heures pour régler quelques affaires, et dans la crainte sans doute qu'il n'exécutât pas l'ordre assez promptement, on a lancé contre lui trois gendarmes chargés de l'arrêter.

Décidément il ne manque plus que le knout aux mains de nos Changarniers! Espèrent-ils donc que ce régime viendra?

Peuple, tu as la victoire dans tes mains; remporte-la, en déposant dans l'urne de l'élection des bulletins qui fassent justice de l'indigne politique sous laquelle on te fait plier.

Les sincères amis de la religion.

Dernièrement, et en ma présence, un des importants défenseurs de la propriété, de la famille et de la religion, vouait les socialistes à la malédiction publique. Je le priai de remarquer que les Pères de l'Eglise, et entre autres le grand saint Basile, évêque de Césarée, étaient, sur l'intérêt de l'argent et sur les devoirs des riches et de la société envers les pauvres, plus avancés que la plupart de nos socialistes. Je citai des textes probants. « Eh! mon ami, me répondit-il, votre dire ne prouve rien. Vous oubliez que la sainteté est relative aux époques. La moralité a progressé : il y a de grands saints d'autrefois qui ne seraient aujourd'hui que de grands scélérats. »

Et le clergé donne dans une union si loyale! Ceux qui l'ont conspué et démoli depuis un siècle se servent de lui pour écraser, autant que possible, les socialistes, ses vrais amis. Plus tard, ils emploieront quelques autres dupes, circonvenues par d'habiles menbiles mensonges, pour livrer de nouveau le clergé à la dérision et le persécuter, dès que le clergé cessera de servir leur volonté et d'être un instrument docile.

UN CURÉ, votre abonné.

On nous écrit des Basses-Alpes :

Mon cher ami, tu devrais bien rappeler un peu dans la *Démocratie* l'histoire du voisin de Sganarelle : tu sais, ce bon M. Bernard, qui veut empêcher le susdit Sganarelle de battre sa femme, et qui se fait rosser d'importance par la femme et le mari. Qui diable a jamais songé à donner tort à Mme Sganarelle? Elle fait très bien de battre M. Bernard, qui fait très bien de s'en aller avec sa rosse, sans se plaindre, et qui aurait grand tort s'il allait chercher la maréchaussée pour mettre à la raison M. et Mme Sganarelle. Admettons, par hypothèse, que la majorité des Romains soit symbolisée, dans Molière, par Mme Sganarelle, et le mari (chef de la communauté) par le parti républicain. Il serait curieux de vérifier si le général Oudinot de Reggio n'aurait point Bernard pour nom de baptême.

Ne semble-t-il pas que nos réactionnaires soient frappés de vertige? Cette résistance des Romains sera probablement comprimée par le voisin Bernard, qui reviendra en force. Mais cela suffit bien pour achever de rendre odieux et ridicule le système actuel, et il restera toujours un *acte de volonté* de la part des Romains. Cet acte de volonté est ici le véritable événement : la réaction va commencer à reculer en France, et j'espère que bien des gens vont ouvrir les yeux et nous envoyer à l'Assemblée des représentants qui s'engagent à reconnaître la République romaine, et à faire avec elle une alliance offensive et défensive. Si on ne veut pas maintenant, il faudra toujours y venir plus tard, et plus les réactionnaires retarderont leur chûte, plus elle sera dangereuse! S'ils jouissaient du don de prophétie, ils prendraient leur parti sans retard, et battraient en retraite dès à présent. Au lieu de cela, ils ont envie d'excuser le guet-apens de Moulins, tandis que s'ils avaient pour deux liards de bon sens, ils se hâteraient de renier les 200 gardes nationaux. Si seulement ils avaient conservé toute leur habileté en calomnie! Qu'est-ce qui les empêchait de raconter comme quoi Ledru-Rollin aurait renouvelé la comédie du capucin Chabot? Ça aurait très bien pris aux yeux de plus d'un conservateur, mais leur faculté calomniatrice paraît en partie paralysée.

Comité des démocrates socialistes des élections.

RÉUNION GÉNÉRALE et d'urgence des délégués des quatorze arrondissements de la Seine au Comité démocratique-socialiste des élections, aujourd'hui lundi 14 mai, à six heures précises du soir, impasse de la Grosse-Tête, rue Saint-Spire.

Permanence et renseignements du 1er arrondissement, rue Charlot, 41.

Permanence du 2e arrondissement pour tous les travaux relatifs aux opérations électorales, rue Montmartre, 21, à l'Association de la Chemiserie, de huit heures du matin à six heures du soir.

AISNE. — Réunion générale et d'urgence des délégués, à huit heures précises du soir, rue Charlot, 20.

Revue dramatique.

AMBIGU. *Un drame de famille*, 5 actes, par MM. J. Barbier et Michel Carré.

Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille? chante l'ariette de Grétry. Le chasseur d'Afrique Albert n'est pas de cet avis; il a ses raisons. En revenant d'Afrique, il retrouve bien chez son père une jeune fille qui l'aime de toute son âme; mais il trouve en même temps l'adultère chez son père, qui, sur ses vieux jours, a voulu se rafraîchir à l'amour d'une jeune épouse. L'amant de madame est un sien ami, le propre frère de celle qu'il aime, le médecin de la maison. Mais le hasard dirige les évènements de telle façon que le soupçon du mari, éveillé enfin, tombe sur le fils lui-même, qui, nouvel Hippolyte, est renvoyé de la maison paternelle, au moment où il s'emploie de toute son énergie à dérober au vieillard l'affreuse vérité. Tout s'éclaircit à la fin cependant, on se pardonne, on se réconcilie, et le séducteur se fait sauter la cervelle.

Ce drame d'intérieur, dont il nous est impossible d'indiquer même les principaux traits, est plein de passion vraie et semé de situations neuves et pathétiques. Il est une scène surtout, celle où le vieux père se met à genoux devant son fils, où la salle entière éclate en sanglots. Bref, malgré l'absence de Mme Guyon, cette pièce est pour l'Ambigu un grand et légitime succès. Ajoutons que la pièce est admirablement jouée, surtout par Montdidier, Saint-Ernest, Ménier et Mme Naptal-Arnault.

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 mai sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne, à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

FAITS DIVERS.

Dans ces jours de lutte électorale, chacun fait assaut de dévouement. Après un premier tirage des bulletins de vote de la liste démocratique-socialiste, les ouvriers typographes ont voulu continuer d'imprimer gratuitement; le tirage s'est ainsi élevé à un nombre fabuleux.

— On se rappelle qu'au moment du procès de Bourges, le 42e de ligne tenait garnison dans cette ville, et que certains bruits tendaient à faire supposer des relations entre ce corps et les accusés.

On nous assure que, par suite d'une enquête, sept officiers du 42e viennent d'être mis en retrait d'emploi ou en disponibilité. (*Gaz. de France*.)

— Une affiche, placardée cet après-midi et signée *Vaute*, contenant une diffamation envers le citoyen Eugène Bareste, rédacteur en chef de la *République*, une plainte sera déposée demain lundi entre les mains du procureur de la République contre le sieur Vaute, auteur, et contre les sieurs Beaulé et Maignand, imprimeurs.

Le citoyen Eugène Bareste ne se portant pas candidat, nul n'a le droit de faire figurer son nom sur des affiches électorales, et encore moins de le diffamer.

HOSPITALITÉ FRANÇAISE. — On lit dans la *Presse* de Vienne, du 9 mai :

« Le gouvernement français a invité le gouvernement impérial à ne plus délivrer de passeports pour la France aux émigrants polonais, attendu qu'ils compromettent au plus haut degré la tranquillité de ce pays. »

— On nous invite, dit le *National*, à poser la question suivante au ministère : « Les chefs des différents corps de la garnison, et particulièrement ceux » casernés sur l'esplanade des Invalides, ont-ils réuni » aujourd'hui à midi les officiers pour leur enjoindre » de ne pas reconnaître les ordres qui pourraient » leur être donnés par le président ou les questeurs » de l'Assemblée nationale? » Plusieurs officiers, frappés de la contradiction flagrante entre cette injonction et l'engagement formel pris par le ministre de la guerre de faire mettre à l'ordre du jour de l'armée de Paris le décret du 11 mai, sont en effet venus avertir des représentants et leur témoigner tout à la fois et leur désapprobation et l'inquiétude que leur inspire cet évident mépris des droits de l'Assemblée.

— Hier au soir, entre six et sept heures, dans le faubourg Saint-Antoine, un courtier en farine, le sieur G..., à la suite d'une altercation avec son fils aîné, âgé de 21 ans, lui a plongé dans le côté droit un couteau de cuisine. Bien que la blessure soit large et profonde, les médecins espèrent sauver la victime.

L'auteur de cette tentative d'assassinat, qui a une femme et quatre enfants, a été immédiatement arrêté et mis à la disposition du procureur de la République. Ce crime a vivement ému, mais sans les surprendre, les habitants du voisinage, qui connaissaient depuis longtemps le désaccord qui régnait dans cette malheureuse famille, et qui y voyaient éclater tous les jours les scènes les plus violentes. (*L'Ordre*.)

— Un électeur indigné nous annonce le fait suivant qui s'est passé à la 11e section du 3e arrondissement. Un ouvrier montait l'escalier avec son bulletin de vote, quand son patron l'arrête au passage, lui enlève des mains une liste démocratique et lui en donne une autre. Un témoin oculaire se rendit immédiatement près du bureau en protestant contre cet acte de violence. Le vote de l'ouvrier a été renvoyé au lendemain.

— On construit présentement et en toute hâte, entre la rue Lafayette et l'embarcadère définitif du chemin de fer de Paris à Strasbourg, un embarcadère provisoire pour l'ouverture, qui aura lieu incessamment, de la section de la grande ligne de fer entre Paris et Epernay. L'entrée provisoire sera sur la rue du Faubourg-Saint-Martin, au n° 163, là où était le noviciat des frères ignorantins.

— On annonce la mort de Mme Récamier, l'amie de Ballanche et de Châteaubriand, dont le salon était depuis bien des années le rendez-vous commun des hommes du monde et des gens de lettres les plus éminents.

— Un journal annonce que la convention postale entre la France et la Belgique, récemment signée, sera mise à exécution le 1er juillet prochain. Les lettres de Paris à Bruxelles, et *vice versâ*, ne coûteraient plus que 40 centimes.

— Le premier conseil de guerre, présidé par M. le colonel Bonini, du 18e léger, a condamné à la peine de mort le chasseur Martin, du 24e léger, coupable de voies de fait envers un caporal de sa compagnie.

— Les soldats du 9e léger, qui sont en garnison à Caen, ont fêté aussi dignement qu'ils l'ont pu, l'anniversaire de la République. On leur a laissé hier un moment de libre expansion. Ils l'ont employé à chanter des hymnes patriotiques et à boire à la santé de la République. La compagnie hors rang a eu son café où elle avait invité plusieurs travailleurs de la ville. Des couplets, que le manque d'espace ne nous permet pas de reproduire, empreints d'un chaud patriotisme et de sentiments nobles de fraternité, composés par des soldats, ont été accueillis avec enthousiasme.

Avec de tels soldats, la République vivra.

(*Démocrate de l'Ouest*.)

—Nous avons appris hier un fait qui nous a agréablement impressionné. Le citoyen Thomas, sergent au 32e de ligne, ayant été puni de quinze jours de cachot, plus quinze jours de salle de police, pour avoir manifesté à Arles ses opinions socialistes dans un banquet où il a prononcé un discours, les Arlésiens se sont cotisés pour lui faire un remplaçant. La somme nécessaire a été recueillie en peu de jours, et le brave sergent a été ainsi soustrait aux persécutions de ses chefs. Rentré dans la vie civile depuis huit jours, il est maintenant placé comme professeur dans un pensionnat d'Arles.

(*Républicain de Lyon*.)

— Le 17e convoi des colons parisiens et lyonnais est arrivé à Bone, le 4 du courant, à bord de la frégate à vapeur l'*Infernale*. La population s'est empressée de le recevoir au débarquement avec la cordialité qui a présidé à l'arrivée des autres convois. Les autorités, la musique en tête, se trouvaient sur le quai.

(*Courrier de Marseille*.)

NOUVELLE D'OR POUR LES DEMOISELLES A MARIER. — Une dame écrit de San-Francisco à une de ses amies du Massachusetts :

« Les femmes à marier ne sont pas ici la marchandise la moins courue : c'est le seul pays du monde où elles soient appréciées comme il convient.

» Il y a cinq fois plus d'hommes que de femmes; cependant celles-ci ne sont pas moins nécessaires, — pour faire la cuisine, — que ceux-là pour chercher l'or. Nous avions vu, dans ces derniers mois, plus de mariages qu'il ne s'en faisait en dix ans. Les Squaws, avant de partir pour la région de l'or, font tout ce qui dépend d'elles pour mettre la main sur un mari de race blanche, et, dans l'état actuel des choses, elles n'ont pas de peine à se le procurer.

» Le père Manaque, le prêtre catholique, m'a assuré que, le mois dernier, il avait marié cent dix blancs à des Squaws. La conséquence de ceci, c'est que les pauvres Indiens vont tout à l'heure se voir privés de femmes, car aucune blanche, de quelque condition qu'elle soit, ne consentira à s'unir à un sauvage, quand elle peut si facilement contracter une meilleure alliance.

Les Maritornes les plus sordides et les plus laides épousent des commerçants qui ont fait leur fortune en une semaine. (*Journal du Hâvre*.)

LE PARTI HONNÊTE ET MODÉRÉ. — Tous les journaux royalistes ne manquent pas d'ameuter les lecteurs contre les républicains, sous le prétexte que ceux-ci veulent amener le règne de la guillotine. Pour quiconque est de bonne foi, il est évident que les organes du parti *honnête* ne croient pas un mot de leurs assertions. Cependant nous voulons bien croire, nous, à leur horreur de la guillotine, et si nous faisions de la discussion à leur manière, il nous serait permis de leur demander si cet éloignement ne vient pas de leur prédilection pour un autre instrument de supplice encore en usage dans la Grande-Bretagne, qui n'a pas le tort grave d'avoir été inventé sous la révolution. Nous voulons parler de la potence.

La *Tribune de la Gironde* cite à cet égard, avec beaucoup d'à-propos, un passage de l'Histoire de la Restauration de M. de Vaulabelle, que nous reproduisons à notre tour à titre de document :

» Un jour, dit l'historien, le bureau (celui de la chambre introuvable de 1815) se trouvait réuni, M. Trinquelague demanda la parole, et, le visage souriant, l'accent calme, il annonça de sa voix la plus douce qu'il allait soumettre à ses collègues le résultat de son examen. Voici ses paroles : « Dans des temps comme ceux où nous sommes, *il faut frapper* FORT, RAPIDEMENT, ET SUR LE PLUS POSSIBLE DE POINTS A LA FOIS : or, une pareille répression est difficile avec la guillotine, instrument compliqué, d'un volume énorme, que l'on édifie qu'avec peine et qu'il est presqu'impossible de *transporter*. L'ancien mode n'offre aucun de ces inconvénients : où ne trouve-t-on pas un morceau de corde, *une simple ficelle? Chacun peut d'ailleurs en porter dans sa poche, et partout il existe un clou, une poutre ou une branche d'arbre où on peut les attacher*. Je suis donc d'avis qu'on abandonne la guillotine pour *en revenir à la vieille méthode*. »

Electeurs, qu'en dites-vous? Cette citation n'est-elle pas édifiante, et ne voterons-nous pas pour des gens qui ont tant d'horreur pour la guillotine, qu'ils ont voulu restaurer la potence?

(*Courrier de la Moselle*.)

L'un des gérants : VICTOR CONSIDERANT.

Imprimerie Lange-Lévy, rue du Croissant, 16.

18e Année. No 132. — ÉDITION DU MATIN. — Mardi 15 Mai 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DEMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 14 MAI.

Avis à nos Amis de Paris.

Nous prions tous nos amis de prendre connaissance du dépouillement des scrutins dans les sections de leur voisinage, et de nous les transmettre, au bureau de la *Démocratie*, autant que possible avant trois heures de l'après-midi, pour l'édition du soir, et avant neuf heures du soir pour l'édition du matin. Nous comptons sur leur zèle.

En police correctionnelle!

ARTICLE 107 DE LA LOI ÉLECTORALE.

Ceux qui, à l'aide de fausses nouvelles, bruits calomnieux ou autres manœuvres frauduleuses, auront surpris ou détourné, tenté de surprendre ou de détourner des suffrages, déterminé ou tenté de déterminer un ou plusieurs électeurs à s'abstenir de voter, seront punis d'un emprisonnement d'un mois à un an, et d'une amende de 100 fr. à 2 000 fr.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Tombés... dans la boue.

Tombés ! oui, tombés dans le mensonge, tombés sous une avalanche de mépris, tombés dans la fange.....

C'en est fait de la Réaction *honnête*. Elle agonise aujourd'hui, sous le poids de son ignominie, dans la personne de son type le plus parfait, du citoyen Léon Faucher...

Ah! que nous le regretterions, ce ministre vraiment providentiel du citoyen Louis Bonaparte, si le coup de balai qui l'emporte ne balayait en même temps tout ce parti de calomnies, d'intrigues, de violences et de fureurs, qui s'est donné par antiphrase le nom de parti modéré !

Les voilà donc pris, officiellement, *la main dans le sac !* Pardon de cette locution, lecteur; mais, pour parler en rigueur et en vérité de ces indignes, il faut bien que le style descende au niveau de leur abaissement.

Grâces aux menées des aristocrates, des royalistes, des usuriers, des exploiteurs de toutes les patries, grâce à leurs mensonges effrontés, à leurs arsenaux stipendiés de calomnies, la République avait été rendue responsable de la brusque liquidation de trente-trois années de monarchie bourbonienne; et la réaction triomphante s'était hissée aux affaires.

Hélas! il ne lui fallut que quelques mois pour désabuser le pays par sa stupidité et sa violence.

Depuis quelque temps, la Démocratie, le Républicanisme et le Socialisme faisaient, dans toute la France, des progrès miraculeux.

La Démocratie socialiste avait rapidement rallié les ouvriers, l'armée, la bourgeoisie laborieuse. Et le grand courant électrique de l'esprit du temps entraînait déjà les campagnes.

La Réaction qui, il y a quinze jours, se croyait sûre des élections, sentait le terrain se dérober sous ses pieds.

Les violences du Prétorien qui commande à Paris, celles du Maréchal excentrique qui pérore à Lyon, avaient démocratisé et socialisé 3 à 400 mille soldats en quelques semaines.

Le *contrepoison* de la rue de Poitiers, les nuées de brochures et pamphlets trempés de venin aristocratique et réactionnaire, sortis de la plume famélique de tous les cuistres attirés par la curée des deux cent mille francs, étaient partout déchirés, vilipendés.

La tentative d'assassinat honnête de Moulins, les triomphe de Ledru-Rollin, les succès enthousiastes des orateurs démocrates et socialistes dans les assemblées préparatoires par toute la France, tous les symptômes d'une rapide agonie enfin, annonçaient la dernière heure de la Réaction.

Et cependant on était à la veille des élections.

Que faire ?

Que faire ? — Imaginer un grand coup, un immense escamotage, une manœuvre désespérée, et l'exécuter.

Nous avions prévu le coup.

Nous avons annoncé par trois fois, dans les dix derniers jours, qu'à la veille des élections on ne manquerait pas de répandre, comme un mot d'ordre, par toute la France, que les rouges, les socialistes, les républicains menaçaient de nouveau l'ordre, la société et la République.

Et, de fait, bien que Paris fût parfaitement calme; bien que le peuple eût montré dès le 29 janvier comment il entend répondre aux *avances* du ministre de la provocation; bien qu'il soit décidé, aujourd'hui qu'il voit sa cause si bien servie par les fureurs et les inepties du gouvernement de la Réaction, par les trahisons, par les audacieuses violations de la Constitution, non seulement à ne pas offrir, mais même à ne pas accepter la bataille; malgré tout cela, le gouvernement occulte, la camarilla Faucher-Falloux-Thiers-Changarnier n'en avait pas moins décidé d'énormes mouvements de troupes sur toutes les lignes aboutissant à Paris, afin d'effrayer les provinces, et fait rouler des approvisionnements militaires à défrayer une des grandes campagnes de l'Empire !

Mais cela ne parut pas suffisant, et M. Faucher conçut l'idée d'un tour dont il a aujourd'hui récolté tout l'honneur en personne.

Une dépêche semblable à la suivante, rédigée par ce grand et honnête ministre, est arrivée dans la plupart des départements, la veille ou le jour même de l'élection, et les préfets l'ont fait afficher dans les sections électorales :

Dépêche télégraphique.

« 12 mai, 11 h. du matin.

» Le ministre de l'intérieur au préfet de la Somme.

» Après une discussion très animée sur les affaires » d'Italie, l'Assemblée nationale a repoussé, par l'ordre du jour pur et simple, à la majorité de 329 » voix sur 621 votants, la proposition de M. Jules » Favre, de déclarer que le ministère avait perdu la » confiance du pays. Ce vote consolide la paix publique; *les agitateurs n'attendaient qu'un vote de » l'Assemblée hostile au ministère pour courir aux* » BARRICADES, ET POUR RENOUVELER LES JOURNÉES DE JUIN.

» Paris est tranquille.

» Parmi les représentants du département, ont voté pour l'ordre du jour et pour le gouvernement : » MM. de Beaumont, Creton, Porion, Magniez, Delattre, Randoing, Morel-Cornet, de Fourment, Labordère, Amable Dubois.

» S'est abstenu ou était absent : M. Tillette de » Clermont.

» Pour copie conforme :

» Le préfet de la Somme,
» LÉON MASSON. »

Chaque département avait sa dépêche *spéciale*, conçue dans le même système.

On juge de l'effet produit par cette dépêche tombant dans toutes les localités comme un coup de foudre! Des lettres reçues de toutes parts font foi d'une panique électorale qui a immédiatement dérouté, partout, l'élection et renversé une énorme quantité de votes! Tous les députés qui n'ont pas voté pour l'ordre du jour et pour le gouvernement sont signalés, d'autorité et sous le coup d'un péril immense, au moment du scrutin électoral, comme ayant donné « LE SIGNAL ATTENDU PAR LES AGITATEURS POUR COURIR AUX BARRICADES ET POUR RENOUVELER LES JOURNÉES DE JUIN. »

Le tour était fait !

Cet acte inouï, infâme, ce guet-apens colossal, dont l'impudence et l'ignominie dépassent tout ce que l'on a jamais osé dans les fastes de la plus immonde politique électorale, a été apporté à la tribune au commencement de la séance. Dire ce qui s'est passé, décrire la scène, c'est impossible.

Il faut avoir vu cela ! Il faut avoir vu ces explosions d'indignation, ces bondissements de la conscience révoltée, qui partaient à la fois de tous les bancs de l'Assemblée, ces avalanches de mépris qui venaient de toutes parts de écraser l'auteur de ce coup.

Il est venu, misérable, avec sa face blafarde, ses traits aigus, la figure imprégnée de colère et de venin, essayer de défendre son œuvre et pardessus le marché son honneur, et en outre tenter d'attaquer la gauche et de la déchirer de ses morsures.

On ne raconte pas cela, encore une fois ; il faut en avoir été témoin pour s'en faire une idée.

Ces gens-là n'ont qu'une excuse. La fureur les a rendus fous, positivement fous, pathologiquement fous.

Quoi ! ils n'ont donc pas compris que l'élection est nulle? qu'il n'y a pas d'élection dans tout département où leur coup s'est accompli? Ils croient que l'Assemblée législative, sortie d'un scrutin rendu sous la pression de leur guet-apens, peut avoir une autorité morale? une valeur légale? qu'elle peut être acceptée?

Ces gens-là sont fous, archi-fous!—A Bicêtre!

On était moins indulgent à l'Assemblée. On criait : En police correctionnelle!

Et M. Barrot, l'homme de la probité politique, l'homme de la moralité parlementaire, le grand faiseur de discours d'honnêteté et de sincérité pendant dix-huit ans. il n'avait pas, pour sûr, trempé dans la préparation de cette infamie; mais il a osé monter à la tribune, il a osé tenter de conjurer le coup qui allait frapper son indigne collègue, ses complices, et avec eux tout le parti de l'intrigue, des manœuvres et de la calomnie! Il a plaidé devant l'Assemblée une question préjudicielle, comme s'il eût été devant le tribunal de M. de Belleyme! Pauvre homme, le dernier lambeau de votre manteau d'honnêteté verbeuse est tombé avec ce plaidoyer.

L'Assemblée a répondu par 519 votes de flétrissure contre CINQ votes d'absolution. Les autres... de fiers endurcis cependant... se sont abstenus !

La Réaction a sombré aujourd'hui. On pense bien que nous ne voulons pas parler de la question ministérielle. Il s'agit de la Législative. Une Législative réactionnaire est, dès aujourd'hui, IMPOSSIBLE.

La seconde Révolution du mépris est accomplie. Nous développerons ces jours-ci, avec toute la presse vraiment honnête et républicaine, les conséquences infaillibles de ce coup d'Etat de démence, noyé dans la honte.

Quoi qu'il arrive, la grande partie est gagnée.

VIVE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE !

On nous assure ce soir que le guet-apens électoral a été monté par les citoyens Louis-Bonaparte, Thiers, Falloux, Buffet, Changarnier et Faucher, à l'insu de MM. Odilon Barrot, Lacrosse, Passy et de Tracy, qui n'auraient eu connaissance de la dépêche télégraphique qu'à l'Assemblée d'aujourd'hui.

M. Passy, ajoute-t-on, en aurait été tellement indigné qu'il a recruté lui-même bon nombre de billets dans le vote des 519.

La conséquence logique de ceci, c'est que demain les citoyens Faucher, Falloux, Buffet et Changarnier doivent être chargés par le citoyen Bonaparte de composer un ministère d'où seront naturellement exclus MM. Passy, de Tracy, Lacrosse et Odilon Barrot.

Nous verrons bien.

Voici en quels bons termes la *Patrie*, journal ministériel du soir, apprécie le vote d'aujourd'hui et venge la mémoire de M. Léon Faucher :

Les rancunes violentes, longuement amassées contre la fermeté de M. le ministre de l'intérieur, éprouvaient un vif besoin de se satisfaire avant leur retraite.

Si M. Léon Faucher est sacrifié à ces rancunes, il aura, pour se consoler, les services rendus à son pays et le suffrage des électeurs; cette consolation manquera au plus grand nombre des représentants qui, avant de rentrer dans la vie privée, ont voulu emporter avec eux le *cadavre ministériel de M. Léon Faucher*.

Tout l'avenir est remis en question par suite des orageux débats de ce jour et du vote qui les a terminés. (*Gazette de France.*)

Élections de Montmartre.

Electeurs inscrits, 5 000 et quelques.

Nombre des votants, 3 847.

Après la fermeture du scrutin on a procédé au classement des bulletins, par séries de 10 et de 100. Il nous a été permis de constater que sur 10 votants, il y en a 6 1/2 pour la liste des candidats socialistes.

1 1/2 pour les bonapartistes ;

1 pour les républicains du national ;

Et 1 pour les monarchiens de la rue de Poitiers ou autres.

A La Chapelle, même résultat.

A Chaillot, c'est encore mieux ; il y a au moins 8 électeurs sur 10 pour la liste des démocrates socialistes.

Un Dictateur en herbe.

Les journaux ennemis de la République poussent le pouvoir exécutif à des coups d'État dont on comprend moins que jamais la témérité, aujourd'hui que l'armée a fait connaître toutes ses sympathies démocratiques par ses votes. On lit dans l'*Univers*, à propos de la note insuffisante et même inconvenante publiée dans le *Moniteur*, au sujet du général Changarnier :

Cette note diffère notablement de celle que M. Marrast avait eu *le ridicule d'espérer*, et qu'il s'était même *donné la peine* de rédiger. Elle ne contient pas, en effet, *l'ombre d'un blâme* contre l'énergique commandant de l'armée parisienne. Aussi est-il probable que la Gauche, au lieu d'y trouver une explication satisfaisante, n'y verra qu'une sorte de MYSTIFICATION. *C'est son droit:* néanmoins, si elle était sage, elle ferait bien de n'en pas user. Il faut quelquefois savoir se contenter de peu, *et même de rien.*

L'*Assemblée nationale* va plus loin; elle excite autant qu'elle peut le général Changarnier à la rébellion contre le pouvoir souverain de la Constituante :

Nous savons, de source certaine, que les montagnards ont choisi pour demain un nouveau terrain sur lequel ils prétendent engager le combat.

C'est demain vers trois heures que l'on doit faire cette nouvelle levée de boucliers.

La punition que l'Assemblée *voulait faire donner* au général Foret par le général Changarnier servira de prétexte.

On essaierait même de mander à la barre de l'Assemblée le général Changarnier comme ayant manqué d'obéissance envers le pouvoir souverain.

On aurait ainsi l'espérance de le faire reculer ou de le pousser à bout.

Malgré les désirs des révolutionnaires, le général Changarnier saura se montrer calme et patient, et n'oubliera point LES ÉGARDS qu'il doit à l'Assemblée, mais on ne pourra le faire reculer. Ne répondait-il pas dernièrement à ceux qui lui faisaient connaître tous ces efforts contre lui : « Je ne reculerai point d'un pavé. » Il n'est pas homme à se démentir.

Nous devons vivement nous réjouir de cette énergie que le général sait si bien communiquer à ses soldats.

Au milieu de cette anarchie des idées et des pouvoirs, nous avons encore plus besoin de pouvoir que de liberté. *La liberté ne peut régner que dans les temps calmes.* Ce qu'il faut à la France, en ce moment, c'est une autorité assez forte pour la protéger, un homme assez énergique pour marcher à sa tête au jour du péril.

La garde nationale a confiance dans le général Changarnier. Tous les hommes d'ordre tournent leurs regards vers lui, et il justifie de plus en plus cette confiance qu'il inspire.

Nous en sommes convaincus, les révolutionnaires trouveront en lui un Casimir-Périer, ayant la même fermeté, *et de plus une épée.*

Si les éternels ennemis du repos public veulent livrer bataille, nous sommes prêts, et leur défaite, cette fois, sera plus complète et plus décisive qu'au mois de juin.

Ces lignes seraient le comble de l'odieux si elles n'étaient pas insensées. Employez la force contre l'Assemblée nationale, et vous verrez qui vous suivra. Le corbeau voulant imiter l'aigle et enlever comme lui des moutons, se prit les pattes dans la laine, et bientôt il fut mis en cage.

M. de Falloux et la légitimité.

M. de Falloux, ministre de la République démocratique française, est pourtant un légitimiste. Ce n'est pas nous qui le disons, c'est M. Charles Didier, confident de S. M. Henri V, roi de Frohsdorf et de Navarre. M. Charles Didier nous apprend, dans sa petite réclame en faveur de S. M. Henri V, que ladite majesté avait appris avec douleur l'acceptation d'un ministère républicain par son ami de cœur, M. de Falloux, et avait eu besoin de réfléchir *sur le bien que M. de Falloux pourrait faire*, pour ne pas l'accuser de défection.

M. de Falloux est de plus en plus disposé à faire le bien. S'il a prudemment évité de se colleter avec la République française, il a du moins pris à la gorge la République romaine, parce qu'il la croyait incapable de résistance et très facile à étouffer; s'il n'a pas encore tenté la restauration de son roi, du moins s'est-il donné beaucoup de mal pour la restauration temporelle du pape.

M. de Falloux a fait *le plus de bien possible*, et les légitimistes savent parfaitement que s'il n'a pu servir plus directement leur cause, les occasions lui ont manqué, non les intentions. Voici un passage de l'*Ere nouvelle*, journal de la République blanche. On y traite M. de Falloux de légitimiste, tout couramment, comme s'il s'agissait d'un fait notoire et parfaitement régulier :

Les 17 journaux du comité de la presse modérée, scandalisés de trouver les noms de cinq candidats sur d'autres listes, ont tout simplement décrété leur suppression, élevant ainsi leur fantaisie au dessus de la volonté des électeurs mêmes qu'ils avaient consultés.

Il en résulte que la liste, appuyée aujourd'hui par la rue de Poitiers, cette prétendue liste de conciliation, exclut tout ce qui ne tient pas de près ou de loin à la régence. Elle ne contient *pas un seul légitimiste*, EXCEPTÉ M. DE FALLOUX, qui a trouvé grâce à cause de son titre de ministre.

Une observation fera juger la moralité relative des partis. Les légitimistes, à commencer par M. le roi de Frohsdorf, trouvent très bien qu'un des leurs accepte un ministère sous la République, pour la compromettre et la perdre. Arrivera-t-il jamais qu'un républicain accepte un ministère sous un roi, afin de le pousser plus commodément à l'abîme?

Non vraiment, mille fois non! Ce n'est pas ainsi qu'on sert la cause démocratique, la cause de la loyauté. Un républicain perdant un roi dont il se serait fait le conseiller, serait condamné par son parti comme un hypocrite et comme un traître. Au point de vue royaliste les choses sont autrement appréciées. Monck est en honneur, et les services rendus à la royauté par les ministres, les préfets, les magistrats blancs de la République actuelle, passent aux yeux du parti pour très avouables.

Les journaux de Florence nous annonçaient hier que M. d'Harcourt avait protesté, au nom du gouvernement français, contre l'invasion de la Toscane par les Autrichiens. Cette protestation nous semblait quelque peu en contradiction avec l'expédition contre la République romaine, où les Français font si bien les affaires de l'Autriche, et nous ne doutions pas que si M. d'Harcourt s'était permis cette protestation, il ne fût désavoué par les bons amis des Autrichiens, MM. de Falloux et Drouin de Lhuys. C'est ce qui est arrivé. Le *Moniteur* de ces messieurs, la *Patrie*, nous apprend ce soir que M. d'Harcourt n'a pu faire cette protestation, et déclare que les Autrichiens ont fort bien fait d'envahir la Toscane.

Dans sa dépêche datée de Paolo, 8 mai, le général Oudinot dit :

« Dès demain je me porte en avant pour prendre une position d'où je dominerai la zone ouest de la ville. Je suis *fortement établi à Fiumicino.* »

Tous ceux qui ont voyagé dans les Etats romains savent que cette *forte position*, prise par le général Oudinot, est la plus insalubre de toutes celles qu'il pouvait prendre.

Fiumicino est un petit port à l'embouchure du Tibre. Le pays se compose d'une tour de garde et d'une auberge. Le peu de baraques de pêcheurs qui se trouvent dans ces tristes parages, sont, aussi bien que l'auberge et la tour, abandonnées de leurs habitants pour cause de fièvres mortelles.

L'île Sacrée, foyer pestilentiel de la fièvre, est tout à côté de Fiumicino.

Par humanité pour nos pauvres soldats, que cette guerre odieuse démoralise déjà, nous supplions le gouvernement d'inviter le général Oudinot à *s'établir fortement* ailleurs.

Nous publions une affiche qui nous arrive de Chartres et qui donne une idée du respect que certains hommes professent pour la liberté électorale.

En voici le texte :

INFAMIE !

J'ai l'honneur d'informer M. J. Demazières, l'un des rédacteurs du *Modéré*, que j'ai en ma possession une lettre signée de son nom, et qui dit :

« Chartres, mercredi.

» Mon cher Monsieur Renou,

» Nous vous faisons passer un billet de 100 fr. outre les 20 fr. qui ont dû vous être remis hier par une personne de passage à Brou. Je m'en rapporte à vous pour l'intelligence et le zèle. La question est grave pour notre parti, il s'agit de prouver au *Glaneur* et au *Journal de Chartres* que le parti bonapartiste n'est pas une chimère comme ils le prétendent. Pour compléter les six noms, mettez les deux que vous voudrez, des nôtres, autant que possible.

» En cas de succès, M. de Chambrun vous promet 100 fr., et davantage même, car il a su vous apprécier. De plus, il sera utile à votre fils, je puis vous en donner ma parole.

» Courage donc et à l'œuvre!

» Tout à vous,

» *Signé* J. DESMAZIÈRES. »

» Cette lettre, mise à la poste le 10 mai, porte le timbre de Brou, 10 mai, et est adressée à « M. Renou, cordonnier, à Brou (Eure-et-Loire.) »

» Persuadé que les hommes honnêtes, quel que soit leur drapeau, ne font pas de l'élection un commerce ni un marchepied, j'invite les citoyens J. Desmazières et Renou, cordonnier à Brou, à qui elle était adressée, à vouloir bien démentir l'indignité que contient cette lettre pour tous les deux, et à déclarer aussi publiquement que je le fais, que cette lettre est l'œuvre d'un infâme.

» Les électeurs voudront bien se rappeler ce proverbe :

Qui ne dit mot consent.

» F. VOGELI, de Lyon, médecin-vétérinaire, à Chartres.

» Chartres, 11 mai 1849. »

Ce fait n'a pas besoin de commentaires.

Lettre d'un Garde mobile.

Givet, 11 mai 1849.

Mon cher frère,

Je t'écris à la hâte pour te dire que nous ne votons pas. On nous retire notre droit de citoyens. Nous sommes tous en rumeur. Je te prie, mon cher frère, d'en donner connaissance avant que les élections ne soient terminées. Si tu connais un rédacteur, dis-lui que nous protestons contre cette infraction. Dis-lui bien que plus de sept cents hommes demandent que la France entière proteste contre quiconque osera nous retirer nos droits de citoyens.

Votes de l'Armée.

Nous lisons dans le *Républicain* de Lyon :

Les votes de la garnison de Lyon, connus jusqu'à ce jour, font le désespoir de l'aristocratie. Les candidats démocratiques ont réuni l'immense majorité. Ainsi, par exemple, le bataillon du département du Nord donne 104 voix à Ledru-Rollin, et seulement 8 à Changarnier; 7 à Lamartine, 6 à Lucien Bonaparte, 8 à Bugeaud, 4 à Lamoricière. Bientôt, comme dans notre première Révolution, l'armée sera plus républicaine que le peuple lui-même.

D'un autre côté, nous trouvons dans le *Peuple souverain* de Lyon :

L'armée des Alpes vote pour les listes rouges avec une unanimité que nous n'aurions pas osé espérer. Dans les résultats qui nous sont connus, la proportion des bulletins démocratiques est de 9 sur 10; nous ne voulons pas inscrire les chiffres, parce qu'ils ne sont pas encore officiels; mais ce que nous pouvons affirmer, c'est que le rapport d'une des autorités de notre ville est ainsi conçu : *Dans le Rhône, les élections de l'armée sont rouges, entièrement rouges.*

Les nouvelles de la campagne sont plus satisfaisantes encore; les Comités ne peuvent suffire aux demandes de bulletins. De braves électeurs partent au milieu de la nuit pour venir s'en procurer au chef-lieu de leur canton; d'autres offrent de payer pour en avoir, l'entraînement est général. Aujourd'hui en ville, les nouvelles de Rome, la dépêche télégraphique, la circulaire du préfet et la fameuse lettre du président, ont achevé de déterminer les irrésolus. Cette presque unanimité a quelque chose de providentiel; il n'y avait guère qu'un pareil miracle qui pût, d'après l'irritation des esprits, nous sauver des plus épouvantables catastrophes. C'est plus que jamais le cas de dire : Dieu protège la France. »

— A Saint-Omer, les votes des 48 soldats-électeurs pour le département de la Seine, se sont ainsi répartis :

Boichot, 41.—Ledru-Rollin, 40.—Félix Pyat et Th. Bac, 38.—Lamennais, 37.—Pierre Leroux, Proudhon, Lagrange, Thoré, Ratier, Considerant, Savary, 36.—Hervé, Greppo, Vidal, Madier de Montjau, 35.—Langlois, Hizay, Charassin, N. Lebon, Malarmet, Montagne, Genillier, Perdiguier, 34.—Demay, 33.—Ribeyrolles et d'Alton-Shée, 31.—Cabet, 19.

Flocon, 18.—Jules Favre, 14. — Cavaignac, Lamoricière, Marie, 13.—Dufaure, 9.—Dupont (de l'Eure), 8.—Billault, Goudchaux, Lamartine, 7. — François Arago, Lasteyrie, 6. — Carnot, Buchez, Bedeau, Victor Hugo, Armand Marrast, Senard, Degousée, Passy, Odilon Barrot, Peupin, Wolowski, 5.— Bastide, Montalembert, Corbon, Chambolle, Recurt, Clément Thomas, Tourret, Roger (du Nord), 4.—Coquerel, Boissel, Bugeaud, Vavin, Guinard, Garnon, Moreau, Murat, Léon Faucher, Molé, Perrée, 3.—Falloux, Fould, Grévy, Forestier, Rapatel, 2. — Berger, de Bar, Ducoux, Cousin, Changarnier, Jérôme Napoléon, Larochejaquelein, Lauriston, Antony Thouret, Garnier-Pagès, Marbeau, Prudomme, Thiers, 1.

Les votes de toute la garnison de Châlon-sur-Saône ont été acquis à la liste de la Montagne. Nous apprenons que les autres garnisons de Saône et Loire ont également prouvé par leurs bulletins que l'armée se démocratise en dépit de l'intimidation.

(*Patriote de Saône-et-Loire.*)

On lit dans l'*Emancipation de Toulouse* :

Les premiers votes de l'armée sont de bon augure.

Nous recevons de Perpignan le bulletin ci-après :

Garnison.—Votans : 85.—François Arago, 71.— Emmanuel Arago, 64.—Théodore Guiter, 60.—Pierre Lefranc, 59.—Billet blanc, 1.—Billet nul, 1.

François Arago est porté par tout le monde.

Les autres voix sont perdues; mais les réactionnaires n'ont obtenu qu'une voix chacun.

Si les civils votent comme nous, la République ne sera pas représentée par des conscrits.

— On écrit d'Alger, le 5 mai 1849, au *Courrier de la Sarthe* :

« Je veux vous apprendre une bonne nouvelle.

» Les électeurs de l'armée ont presque tous très bien voté. Sur douze dépouillements de scrutin connus, nous en avons onze pour les candidats démocrates. Les militaires que commande *le gendre de M. Bugeaud*, dédaignant les bulletins de la rue de Poitiers, ont voté en masse en faveur de la République démocratique et sociale. Nos généraux du pape sont dans la désolation : c'est sans doute pour cela que M. le gouverneur et M. l'évêque n'ont pas daigné hier faire illuminer la façade de leurs palais. »

— On lit dans le *Démocrate du Rhin* :

« Nous laissons juger de l'esprit qui anime l'armée par le vote des électeurs militaires du département de l'Ain, en garnison à Strasbourg. La liste *rouge* a passé en entier. Voici comment se sont répartis les votes. Nombre des votants, 60. Ont obtenu : François Bouvet, 55 voix. — Alphonse Baudin, 50. — Aristide Bouvet, 46. — Edgar Quinet, 41.—Perrin, 40.— Boselly-Mollet, 38. — Albert Liasse, officier, 35.

— Nous lisons dans la *Tribune de la Gironde* :

« VOTE DU 45e DE LIGNE. — (Département de la Seine.) — Le dépouillement des votes des soldats du 45e de ligne appartenant au département de la Seine, a eu lieu aujourd'hui.

» Le nombre des votants était de 109. Les suffrages s'étant divisés sur un grand nombre de candidats, aucun nom n'a réuni la majorité absolue.

» La majorité relative a été acquise aux candidats présentés par le comité démocratique-socialiste de Paris : Ledru-Rollin, T. Bac, Boichot, Rattier, Victor Considerant, d'Alton-Shée, Lagrange, Lamennais, Pierre Leroux, Ribeyrolles, Agricol Perdiguier, Thoré, Madier de Montjau, etc., etc.

» Le général Lamoricière est le seul des candidats étrangers à la liste du comité démocratique de Paris qui figure parmi les 28 qui ont réuni le plus de suffrages.

» MM. Bugeaud, Dufaure et Odilon Barrot ont obtenu chacun 13 voix. — M. de Falloux, 6.

15 voix se sont partagées entre les divers membres de la famille Bonaparte; sur ce nombre, 5 voix ont été données à Lucien Murat. »

—Nous lisons dans le *Démocrate du Var*, du 10 mai :

Hier a eu lieu, à bord de *l'Océan*, les élections de plusieurs équipages. Il paraît qu'un des officiers qui assistaient aux opérations électorales, peu satisfait du résultat, aurait menacé de ses rigueurs un fourrier présumé coupable d'avoir distribué à ses camarades des bulletins où figuraient des noms peu sympathiques à son chef.

Le coup a suivi de près la menace. Ce fourrier a été *mis aux fers*. Voilà comment on entend la liberté de vote sous le gouvernement de M. Bonaparte.

Par opposition à cette violation de la liberté électorale, nous avons pu voir des gardiens et des patrons de canots, transformés en facteurs et courant de tous côtés pour remettre aux ouvriers du port des circulaires et des bulletins du comité central réactionnaire, pliés sous bandes et à l'adresse de chacun d'eux. Nous ne sachions pas que les facteurs improvisés aient été punis. Avant peu de jours peut-être apprendrons-nous qu'ils ont reçu de l'avancement.

C'est ainsi que les employés de la République entendent la justice distributive.

— Nos frères de l'armée votent en masse pour les listes de la démocratie. Ainsi, dans le 3e d'infanterie de marine, les militaires électeurs du département de la Seine ont voté hier, pour les candidats du comité démocratique et socialiste de Paris, à l'unanimité moins 4 voix.

Ceux de la Sarthe, de leur côté, ont voté dans le même sens, mais à l'unanimité absolue.

Nous n'avions pas vu d'exemple aux élections précédentes de cet empressement avec lequel les militaires de toute arme et de tout grade sont à la recherche des listes des candidats démocrates.

Courage, braves soldats, vous avez en ce jour le droit d'exercer votre droit de souveraineté, et malgré toutes les exactions du pouvoir, vous accomplirez dignement ce devoir. La reconnaissance nationale vous est acquise.

Nos braves marins ne sont pas en retard de républicanisme. On nous cite un trait significatif que nous nous empressons de publier.

Dans un bâtiment de l'Etat on procédait avant-hier à l'élection pour la Législative. Des billets avaient été distribués par l'état-major, c'étaient des bulletins de la réaction. Les marins appelés à voter n'ayant pas su comment se procurer des bulletins démocrates de leur département, ont protesté contre les billets qu'ils recevaient de leurs chefs et du comité napoléonien et de la rue de Poitiers fusionnés, en jetant dans l'urne des bulletins blancs.

Sur trente votants on a pu constater vingt-huit billets blancs ou portant seulement Ledru-Rollin.

On nous écrit de Dieppe que sur cinquante électeurs appartenant à l'armée, quarante-cinq ont voté pour Ledru-Rollin.

On nous écrit d'Autun, 12 mai 1849 :

Nous avons eu ici le 48e de ligne. L'esprit de ce régiment est admirable. Il a voté à Autun. Il paraît que les officiers ont offert aux soldats des billets de la rue de Poitiers. Ces billets ont été déchirés sous leur nez, et les soldats sont venus près de nous chercher des listes démocratiques. Nous nous sommes empressés de satisfaire à leurs désirs. Sur 30 votants pour la Seine, il y a eu 29 *votes rouges* !

Malheureusement les billets n'ont pas été mis sous scellés devant les soldats, et il est fort possible que les billets soient changés.— Il y a une telle pression exercée sur les régiments, que sur 800 soldats, 150 seulement ont voté. Les sous-officiers ont adressé une protestation au journal le *Peuple*.

Nouvelles d'Italie.

VICTOIRE DES ROMAINS.

L'armée napolitaine, qui avait envahi le territoire de la République romaine, a été jointe à Albano par les troupes romaines, sous le commandement de Garibaldi et de Galetti. Les Napolitains ont été complètement défaits, et le roi bombardeur s'est empressé de rentrer dans ses Etats. Un grand nombre de prisonniers et de pièces d'artillerie auraient été enlevés à l'ennemi.

Les détails précis nous manquent encore sur cette rencontre; mais la nouvelle nous vient de tant de points à la fois, qu'elle ne nous semble pas pouvoir être mise en doute.

LES RESTAURATEURS DE LA PAPAUTÉ.

Les journaux romains nous apportent une proclamation adressée par les généraux napolitains aux soldats :

« Peuple de l'Etat romain, je m'avance au milieu de vous, à la tête d'un corps de troupes de mon auguste souverain, avec la mission de dissiper les obstacles qui se sont opposés jusqu'ici à la libre expansion des sentiments de respect et de révérence pour la sainteté du suprême chef de l'Eglise; de restaurer les autorités au nom du souverain pontife régnant, de *rétablir l'ordre et de protéger la sûreté et la paix des familles*. Le but que je me propose me garantit le succès, grâce au *consentement unanime* de ces bonnes populations, et j'ai tout lieu de croire que je n'aurai pas à lutter contre des difficultés qui exigent l'emploi de la force militaire, puisque mes troupes se présentent comme amies et libératrices. »

Cette proclamation, comme on le voit, est tout simplement calquée sur celle du général Oudinot; elle émane de la même pensée, et n'en diffère que parce qu'elle a de plus le mérite d'être nette et catégorique.

Mais c'est la proclamation officielle. Il paraît qu'il en a été fait une autre, celle-ci nous n'en avons pas le texte; peut-être même n'a-t-elle pas été écrite. Un journal toscan la mentionnait il y a quelques jours, d'après une correspondance des Etats romains. Nous n'avions pas voulu en parler, mais aujourd'hui nous trouvons le fait mentionné de nouveau dans le *Contemporaneo* du 4 mai. Nous traduisons :

« Une colonne de Napolitains était ce matin à Velletri, une autre est arrivée hier à Frosinone; la première est de 8 000 hommes environ, la seconde de 2 000 à peine. Le roi est à Velletri. Quand il s'agit de détruire la liberté, Ferdinand de Bourbon doit être là....

» Ces troupes sont les mêmes qui saccagèrent Naples.... Leurs généraux n'ont, pour les encourager, que la promesse du pillage : LES DAMES ROMAINES SERONT LA RECOMPENSE DE VOTRE VICTOIRE, leur disait dernièrement un commandant dans une revue (*Le donne romane saranno il frutto della vostra vittoria*).

Hein! qu'en dites-vous de ces restaurateurs de l'ordre, de ces protecteurs de la famille, de ces soutiens de la religion, à qui l'on promet le viol pour récompense? Que dites-vous de la papauté restaurée par de tels auxiliaires; d'une croisade où les bénédictions du chef suprême de l'Eglise ne sont plus un prix suffisant; et où il faut ajouter par surcroît l'autorisation de violer les filles et les sœurs des vaincus? Les indulgences sont donc descendues bien bas, les restaurateurs de la papauté, les amis de l'ordre, ont donc bien la conscience de l'iniquité de leur entreprise, et méprisent bien profondément les aveugles qui leur servent d'auxiliaires!

Et les soldats français sont employés à concourir à cette œuvre! Quand les soldats de la République française se sont battus, c'était pour rendre plus facile la tâche de ces hordes à qui l'on promet le viol pour prix de la victoire! Et les Napolitains battus, c'est le général Oudinot qui, au nom de la France, s'engage à venger les défenseurs de la famille! Oh! les hommes qui ont ordonné cette expédition auront un jour un compte terrible à rendre à l'histoire!

A Rome, on continuait le 5 à se préparer à la guerre. L'effervescence des populations romaines en présence de l'invasion, dit un journal, est arrivée à un tel degré d'exaltation, que le général Oudinot a cru devoir retenir tous les navires qui étaient à Civita-Vecchia, afin de se réserver un point d'appui et de retraite.

Les Italiens ne se battent pas, disait-on dernièrement à la tribune française. Ce mot s'est vérifié en grande partie pour les Italiens soumis à la monarchie, mais il cesse d'être vrai pour ceux qui se sont constitués en République. Le Piémont a été vaincu, la Toscane est occupée par les troupes autrichiennes, mais les Républiques de Venise et de Rome soutiennent courageusement le choc des puissances absolutistes. Il y a quelque chose de singulièrement fort dans le sentiment du droit et de la dignité humaine reconquise.

Le *Nouvelliste*, journal *ultra-modéré* de Marseille, nous raconte que le pape s'est ravisé au sujet de l'intervention française qu'il avait d'abord vue de très mauvais œil. En apprenant, dit ce journal, l'expédition de Civita-Vecchia *sur laquelle il ne comptait pas si tôt*, le saint père a montré *la joie la plus vive*, il a remercié M. d'Harcourt avec effusion, et il lui a déclaré que par un nouveau *proprio motu* il entendait rendre à ses Etats les libertés dont ils jouissaient au moment de son départ.

On lit dans la *Voix du Peuple*, de Marseille :

« La *Gazette du Midi*, le *Sémaphore* et compagnie, prétendent que le général Oudinot a fait emprisonner le sieur Manucci, gouverneur de Civita-Vecchia, à la suite de la découverte d'une conspiration dans laquelle ce gouverneur se proposait de massacrer nos soldats.

» Nous ferons observer à la féroce *Gazette* et consorts, que le gouverneur de Civita-Vecchia n'avait à sa disposition que la faible garnison de 600 hommes, force insuffisante pour exécuter cet attentat; et nous ajouterons que si cette circonstance était vraie, le général Oudinot n'aurait pas manqué d'en donner connaissance dans l'ordre du jour qu'il a adressé à l'armée à son départ pour Rome; c'était une raison pour être plus circonspect dans ses opérations.

Les Toscans se récrient fort contre l'occupation de leur pays par les armes autrichiennes. Ils avaient espéré que leur humble empressement à restaurer leur grand-duc leur vaudrait d'être épargnés; en voyant qu'il n'en est rien, ils en sont à regretter de n'avoir pas maintenu la République. Non-seulement les ministres, un grand nombre de municipalités, d'officiers de la garde nationale ont donné leur démission, mais maintenant c'est le tour des officiers de l'armée.

Les Toscans apprennent à leurs dépens ce qu'on gagne à se faire humbles devant les forts, et ce que coûtent les restaurations.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)

Turin, 10 mai 1849.

Les affaires austro-sardes sont loin de s'arranger comme on l'avait cru, par l'effet d'un quiproquo. L'ambassadeur français avait fait des représentations à la cour d'Olmütz sur l'énormité des frais de guerre demandés au Piémont. Le ministère autrichien avait fait une diminution; il avait réduit le chiffre à 70 millions de florins. Dans les dépêches envoyées de Vienne à Paris et de Paris à M. Bois-le-Comte, ici, à Turin, le *F* abréviateur signifiant florins avait pris par erreur la signification de francs, de sorte que M. Bois-le-Comte s'était présenté au ministère piémontais comme un ange sauveur, faisant trophée de la réduction de 226 millions de francs à 70 millions.

Ce n'était pas tout à fait les 30 millions de francs offerts par la Sardaigne, mais enfin c'était un acheminement; et pour prouver de la bonne volonté de son côté, le cabinet de Turin avait livré Alexandrie.

On en est venu à régler les comptes, et c'est alors que l'on s'est aperçu de la bévue du zèle excessif de la médiation française pour la paix : 70 millions de florins autrichiens font près de 180 millions de francs.

Le général Ramorino a fait son appel à la cour de cassation. Ce point a été discuté, à savoir : si en temps d'armistice on était en paix ou en guerre, car en temps de paix, une sentence d'un conseil de guerre est appelable en cassation. On a décidé dans ce sens, et le général sera rejugé.

Je puis vous donner des nouvelles que je reçois par lettres de divers points de l'Italie, nouvelles que probablement vous ne verrez répandues dans Paris que demain ou après-demain.

Rome, 7 mai 1849.

Garibaldi et Galetti viennent de battre complètement l'avant-garde des Napolitains à dix ou douze milles d'ici. Ils ont fait près de 1 500 prisonniers. Ils ont eu le regret de voir que le roi de Naples, qui, dit-on, commande son armée, ne s'est pas trouvé là, car ils auraient fait en sorte de le prendre.

On manque de détails, mais le fait principal est certain. Garibaldi et ses bersaglieri ou tirailleurs sont les héros du jour. Rome est dans le plus grand enthousiasme.

Les Français se sont retranchés à Fiumicino, sur la rive gauche du Tibre, en attendant les secours de Toulon.

Venise, 3 mai 1849.

Les Autrichiens ont établi leur blocus par mer avec 18 navires de guerre, dont 3 frégates, 2 corvettes, 3 bateaux à vapeur et le restant en bricks et cutters. Le blocus a pu être franchi hier par un bâtiment marchand, qui a introduit cent mille livres de farine blanche, soixante mille de farine jaune, quatre mille livres de viande salée; tout cela doit être payé argent comptant, et tout cela suffit à peine pour nourrir un seul jour la ville.

La population déploie une activité inimaginable dans l'arsenal. On arme quarante chaloupes canonnières avec deux pièces de gros calibre, qui tirant sur l'ennemi à ligne de flottaison lui feront beaucoup de mal.

Depuis six jours, nos forts de Malghera et de Mestre échangent avec les Autrichiens environ sept ou huit cents coups de canons par jour. Nos forts ont souffert beaucoup d'une centaine de bombes et d'autant de f sées à la congrève.

Les Autrichiens avaient saigné un canal et l'avaient desséché pour s'approcher plus facilement des forts de Malghera et de Manin; mais, par un travail hydraulique, nous sommes parvenus à inonder encore le canal.

Palerme, 2 mai 1849.

La population, indignée de l'abjection de la garde nationale et de l'aristocratie, qui voulaient à toute force se soumettre au Bourbon, s'est soulevée et a repris le dessus. Ce qui a principalement excité la colère publique, c'est le mépris de Filangieri pour les délégués, qui étaient obligés de courir à sa suite avec leurs prières sans pouvoir l'atteindre. Beaucoup de gardes nationaux ont fraternisé avec le peuple.

Turin, 10 mai 1849.

Nous apprenons à l'instant que Garibaldi a non-seulement battu l'avant-garde napolitaine, mais que, cinq heures après, il a détruit complètement le corps d'armée principal.

Le roi de Naples, qui le commandait, ayant vu l'échec de l'avant-garde, a jugé à propos d'aller à Gaëte se recommander aux bénédictions du pape.

On nous écrit de Marseille, 11 mai :

Je voudrais vous dire un mot des affaires d'Italie. Le gouvernement envoie à toute la France une dépêche portant que le général Oudinot a fait 600 *prisonniers*, et envoie 159 blessés français à Bastia, sans dire un mot du combat du 30 avril, dont vous savez à cette heure les détails.

Ce mensonge officiel, dont nous connaissons la fausseté, nous qui sommes près de l'Italie, produira néanmoins son effet électoral sur les pays éloignés, et le but perfide sera atteint.

Vous savez les détails de cette triste expédition, où l'incapacité, l'étourderie et la duplicité semblent se disputer le premier rôle. Or, je puis vous certifier que les détails les plus sombres sont les plus vrais. J'ai vu cinq lettres de témoins oculaires, officiers ou soldats, qui me font évaluer le nombre des hommes hors de combat à bien près de 800. Le 20e de ligne seul compte en officiers 6 morts, 10 blessés, 4 prisonniers, dont un commandant et 2 capitaines, ces derniers avec presque toutes leurs compagnies.

Quant à la nature du combat, c'est un engagement absurde avec des ennemis protégés par des murailles de 30 pieds qui se riaient de nos trois pièces de campagne. Tout cela est déjà vieux et connu de vous. Mais je ne puis m'empêcher de vous le confirmer et de vous signaler toute mon indignation contre la perfidie du gouvernement, qui se fait la même arme d'une défaite ou d'une victoire, de l'habileté ou de l'imbécilité des généraux. Il faut avoir un front d'airain pour écrire : J'envoie 600 prisonniers à Toulon, quand tout le monde sait ici qu'il était matériellement impossible d'en faire à Rome, et qu'il ne s'agit que des soldats désarmés traîtreusement à Civita-Vecchia. Ils appellent cela des prisonniers et les traitent comme tels. C'est à rougir de honte.

Aujourd'hui on ne sait rien. Le bruit vague est que Garibaldi a rossé les Napolitains, malgré les 50 canons du Bombardatore.

Révolution allemande.

On dit que les sociétés secrètes allemandes se préparent à donner le signal de la lutte, qui doit éclater à la fois sur tous les points de l'Allemagne d'une manière terrible.

Le roi de Prusse pense que, pour arrêter la révolution, il lui suffira de rétablir la censure ; c'est absolument comme si Pie IX ressuscitait l'inquisition pour sauver le catholicisme. La royauté est aussi malade que la papauté, et le czar lui-même, qui a le privilége envié des autres souverains d'être à la fois pape et roi, n'est pas plus solide sur son trône que le pape de Gaëte et le roi de Charlottenbourg.

Que dire des velléités belliqueuses du petit empereur d'Autriche, qui vient de se proclamer généralissime de ses armées? Rien, sinon qu'il est plus facile de cracher à la figure de quelques étudiants garottés, comme ce jeune homme a eu la lâcheté de le faire naguère à Ollmütz, que de vaincre les Madgyars.

RÉSOLUTIONS DES CHAMBRES ALLEMANDES.

A Francfort, dans la séance du 11, M. Simson, réélu président la veille, a envoyé sa démission.

Douze députés prussiens se sont démis de leur mandat.

La commission des Trente a présenté ses conclusions; elles consistent à faire prêter solennellement, par l'Assemblée, serment à la Constitution de l'empire; à sommer le vicaire-général de prêter le même serment; à sommer tous les gouvernements de le faire prêter aux troupes, aux gardes nationales et aux employés publics; à faire sommation à ceux de ces gouvernements qui ont déjà reconnu la Constitution, de mettre leur force armée à la disposition de l'Assemblée nationale, pour en former une armée de l'empire; enfin, à envoyer une députation au vicaire-général pour s'informer si le nouveau ministère est constitué.

La minorité de la commission des Trente proposait l'ordre du jour sur toutes ces résolutions. Après un assez long débat, l'Assemblée a décidé qu'elle ne passerait au vote que dans la séance du lendemain. A la suite de cette résolution, huit membres du comité des Trente ont donné leur démission.

Les chambres des députés du grand-duché de Bade et du duché de Nassau ont l'une et l'autre, dans leur séance du 10, adopté des résolutions ayant pour objet d'inviter leur gouvernement respectif à faire prêter serment de fidélité à la Constitution de l'empire par les troupes et les fonctionnaires.

Ce serment a été prêté le 7 dans le duché de Saxe-Weimar.

La chambre des députés de Wurtemberg, dans sa séance du 9, a adopté une résolution par laquelle elle prie le gouvernement d'inviter le pouvoir central à s'opposer à l'intervention de la Prusse dans les Etats particuliers; de mettre toutes les forces du Wurtemberg à la disposition de ce pouvoir; et de ne pas souffrir que d'autres troupes que celles de l'empire, traversent le territoire wurtembergeois pour se rendre dans le Palatinat.

AGITATION GÉNÉRALE.

L'insurrection du Palatinat s'affermit et s'étend. Le duché de Hesse-Darmstadt est entraîné. Là aussi la troupe s'unit aux habitants.

La garde nationale de Deux-Ponts est partie pour Kaiserslautern, afin de se mettre à la disposition du gouvernement provisoire.

Worms, Spire, Frankenthal et tout l'Odenwald sont toujours sous les armes, et les populations prêtes à marcher.

A Hanau, un bataillon d'infanterie hessoise avait reçu l'ordre du départ. Les bourgeois s'y sont opposés, jusqu'à ce qu'on leur eût indiqué la destination de ces troupes. Les soldats se sont laissés violenter avec beaucoup de bonne volonté, et sont restés.

A Mayence, les jeunes gens de la conscription de la ville ont parcouru la ville ayant des plumes rouges à leurs chapeaux, et aux cris de : Vive la République ! vive Hecker ! Ils parurent dans la salle où était réunie la commission de conscription, le chapeau sur la tête, des pipes ou des cigares à la bouche. Le bourgmestre ayant voulu leur adresser des remontrances, ils répondirent par des chants républicains, de sorte que la commission, après avoir épuisé tous les moyens, dut se résoudre à lever la séance.

A Eisenach (Thuringe) la population a, de son propre mouvement, prêté un serment public à la constitution.

Brunswick s'est levée spontanément et s'est armée à la nouvelle de la prochaine arrivée des Prussiens. La ville leur refusera le passage.

La question allemande a jeté la discorde dans le ministère bavarois. On assure que deux ministres, MM. Forster et Aschenbrenner, ont offert leur démission, que le roi n'a pas acceptée. L'ordre du rappel sous les drapeaux des militaires en congé a été rapporté; mais, par suite de cette nouvelle détermination, c'est le ministre de la guerre, M. Lesuire, qui a résigné ses fonctions.

Le 8 mai, les étudiants se sont assemblés et ont voté une adresse au ministère, tendant à provoquer une prompte reconnaissance de la constitution de l'empire.

A Manheim, le comité des ouvriers vient de publier un appel à tous ses adhérents, par lequel il leur annonce que la révolution est proche, et qu'ils aient à profiter du moment favorable pour atteindre le but si longtemps désiré et attendu. « Ne vous endormez pas, dit-il, afin qu'on ne vienne pas vous ravir les fruits si rares de notre première révolution, et étouffer dans son germe le second mouvement qui s'apprête. Nous vous en supplions, réunissez-vous, et soyez prêts à vous porter où le besoin l'exigera. »

A Nuremberg, une députation s'est rendue auprès des autorités pour leur notifier officiellement que la garde nationale et la landwehr s'assembleraient le lendemain pour prêter solennellement serment à la Constitution.

Des troubles ont éclaté à Schweinfurt, et les portes de la ville ont été fermées aux troupes.

Des troupes ont également dû être envoyées de Bayreuth à Hoff, où un mouvement aurait également eu lieu.

La résistance de la petite ville de Warendorf, en Westphalie, continuait à la date du 10 mai. La landwehr, bien pourvue d'armes, tenait les portes fermées, et refusait d'admettre l'infanterie et la cavalerie envoyées pour la faire rentrer dans l'obéissance.

ELBERFELD, BRESLAU, DRESDE.

Les insurgés d'Elberfeld se sont fortifiés et attendent. Il a fallu réunir une division entière et faire avancer des pièces de siége. La journée du 10 mai s'était passée tranquillement, et des bandes armées des districts manufacturiers environnants continuaient à arriver. Des barricades continuaient à s'élever sur tous les points, quelques-unes décorées de bouquets de verdure. Ces barricades, hautes comme des maisons, sont construites avec les meubles les plus élégants des riches négociants et avec des balles de soie.

Le général Grœben est chargé de bombarder la ville si elle refuse de se rendre.

Le 11, les troupes n'étaient pas encore arrivées. A huit heures, une fausse alerte a de nouveau fait mettre en branle les cloches dans un rayon d'une lieue. Le comité de sûreté publique continue à fonctionner.

A Dusseldorf, l'ordre était rétabli le 10. La ville avait été mise en état de siége, et les troupes, revenues d'Elberfeld, bivouaquaient sur les places publiques, réunies aux troupes de la garnison.

Le mouvement insurrectionnel a recommencé à Berlin, dans la soirée du 7 mai. Vers six heures, des barricades s'élevèrent avec rapidité sur plusieurs points. Le combat fut meurtrier dans les rues Nicolas et Ohloer, où il dura une heure. Les troupes ne réussirent à prendre les barricades qu'avec de grandes pertes; 40 soldats sont tués, ainsi que plusieurs officiers; il y a eu une grande quantité de blessés. La perte est importante aussi du côté du peuple. On devait recommencer la bataille le lendemain soir. Le mouvement était républicain, et le drapeau rouge flottait sur les barricades.

On annonce que le calme a été rétabli le 9 ; ce n'est probablement pas pour longtemps.

On peut dire la même chose de l'ordre qui règne de nouveau à Dresde. L'insurrection de cette ville n'est que le premier acte de la révolution saxonne. Le gouvernement provisoire a établi son siége à Freiberg, où il se propose de continuer le combat. La fermentation qui règne en Bohême et les mesures adoptées font supposer que les insurgés saxons sont en rapport avec les Tschèkes, et que ceux-ci sont prêts à leur accorder le même appui que les Polonais donnent aux Madgyars.

Il n'est plus question dans la Bohême de la haine nationale des Tschèkes contre les Allemands ; les deux peuples se donnent fraternellement la main et chantent :

« Le Tschèke et l'Allemand ne forment qu'un même corps. »

Malheur aux Russes s'ils interviennent en faveur des rois. Autant vaudrait pour eux se jeter dans la bouche d'un volcan que d'essayer d'arrêter la révolution en Allemagne et en Hongrie. Jamais la puissance démocratique ne s'est présentée sous une forme plus irrésistible.

Hongrie.

Le *Wanderer*, journal de Vienne, disait que si le secours russe, auquel on commence à ne pas trop croire, n'était pas arrivé du 6 au 7 mai, on aurait sans doute affaire aux Hongrois, et que Presbourg serait bombardé. Cette ville était menacée par les Hongrois de deux côtés.

La proclamation de la Diète, relative à la déchéance de Habsbourg, a produit un effet immense. Le *Kozlony*, journal hongrois, ne doute plus que le sort de l'Autriche ne soit décidé. Il répète que la maison d'Autriche a perdu, dans toutes ses branches, tous les droits à la couronne de la Hongrie et à la couronne de Saint-Etienne, et qu'elle est bannie du pays à perpétuité ! « Quel changement de la destinée, s'écrie-t-il. Il y a à peine un an qu'il n'y avait pas dans toute la Hongrie un seul homme qui n'eût donné jusqu'à la dernière goutte de son sang pour l'empereur et sa famille ; aujourd'hui, il n'y a pas un seul homme dans toute la monarchie qui ne parle de cette famille avec dédain, avec mépris, avec vengeance au cœur. Le trône des Habsbourg s'est écroulé sous le poids de leurs crimes et de leurs atrocités, leur étoile a disparu à jamais. La Hongrie se lève comme un phénix rajeuni, et demande sa place parmi les nations. »

Le *Kozlony* termine en montrant que l'Autriche, réduite au néant par la perte de la Hongrie, va réunir tous ses efforts pour la reconquérir. Mais la Hongrie sacrifiera jusqu'à son dernier homme et jusqu'à son dernier denier pour rester indépendante.

Assemblée Nationale.

Présidence de M. MARRAST. — *Séance du 14 mai.*

La séance est ouverte à une heure; le procès-verbal est lu en présence d'une cinquantaine de membres. Les bancs de l'Assemblée se garnissent peu à peu, et MM. les représentants, en attendant les retardataires, se livrent au charme des conversations particulières.

M. Millard demande la parole pour une motion d'ordre.

M. MILLARD. Je regrette de ne pas voir M. le ministre de l'intérieur; aussitôt qu'il sera à son banc, je lui adresserai une interpellation au sujet d'une dépêche télégraphique adressée aux préfets, et datée de Paris 12 mai, neuf heures du matin. (Mouvement.)

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget du ministère de la guerre.

Chap. 29. Services indigènes en Algérie, 7 889 500. La commission propose une réduction de 245 000 fr.

Art. 1er. Commandement et administration des bureaux arabes, 318 000 fr. La commission propose une réduction de 100 060 fr.

Après une courte discussion soutenue par le commissaire du gouvernement, M. le ministre de l'intérieur fait son entrée, et aussitôt M. Millard prend la parole.

M. MILLARD. Je n'ai pas besoin de vous rappeler le résultat du scrutin de vendredi. Je reçois le journal ministériel de mon département où je lis l'étrange dépêche télégraphique suivante :

M. Millard donne lecture de la dépêche télégraphique, dans laquelle le ministre annonce le rejet de la proposition de M. Jules Favre, et dit que les agitateurs n'attendaient plus qu'un vote hostile au ministère pour courir aux barricades et recommencer les journées de juin; et ajoute : Ont voté contre le gouvernement Gerdy, Millard et Laporte. (Cris violents.)—(Nous publions cette dépêche plus haut.)

Je demande à M. le ministre dans quel but il s'est empressé d'employer le télégraphe pour faire connaître le vote des représentants. Il y a eu cependant d'autres votes qui ont prononcé un blâme contre le gouvernement, notamment dans le vote du fameux bulletin que M. Léon Faucher a été obligé de désavouer. (M. Léon Faucher fait un geste de dénégation.) Oui, vous avez été obligé de le désavouer.

DE TOUTES PARTS (avec force.) Oui, oui.

Je demanderai à M. le ministre quelle est la portée de cette phrase : *les agitateurs*, et s'il nous associe, dans sa pensée à ceux qui veulent recommencer les journées de juin. (Sensation. — Mouvements divers.)

Dans tous les cas, je dois dire à M. Léon Faucher qu'il a fait fausse route, et que ni moi, ni M. Gerdy, ni M. Laporte, nous ne sommes candidats à l'Assemblée législative. Je lui demande formellement une explication.

M. LÉON FAUCHER. Ce n'est pas la première fois que le gouvernement croit devoir prévenir les départements des nouvelles qui sont de nature à les rassurer.

VOIX NOMBREUSES. Mais les noms, les noms.

M. LÉON FAUCHER. Surtout dans les circonstances actuelles où les départements étaient le plus effrayés. (Réclamations.—Bruit.) Ils l'étaient, parce que, dans le but d'influencer les élections, un mot d'ordre était parti d'ici pour y apporter la terreur. (Bruyantes interruptions.) Un journal appartenant à l'opinion extrême, publié dans le département du Haut-Rhin, disait : « Colmar est dans la plus vive agitation. Le gouvernement de trahison, c'est de nous que l'on parle (Mais c'est bien juste.) est renversé. M. Ledru-Rollin est investi de la dictature. (Réclamations.)

VOIX. Manœuvre de police!

M. LÉON FAUCHER. M. Odilon Barrot a été arrêté; M. Léon Faucher et les autres ministres sont en fuite. (Réclamations.)

A GAUCHE. La date! la date!

M. LÉON FAUCHER. J'ai donc cru qu'il était absolument nécessaire de démentir un bruit si absurde, et de devancer d'un jour l'arrivée des dépêches ordinaires. Quant à la pensée qu'on nous suppose...

A GAUCHE. Mais les noms? mais les noms?

M. LÉON FAUCHER. D'avoir voulu faire retomber sur quelques-uns de nos collègues une accusation odieuse, je n'ai pas besoin de m'en défendre.

A GAUCHE. Mais si! si! si!

M. MILLARD. Je demande ce qu'a de commun mon nom avec la nouvelle télégraphique. D'autres votes, je l'ai déjà dit, d'autres votes de blâme ont eu lieu, notamment contre le fameux bulletin électoral; cette mesure n'a pu être employée : pourquoi donc aujourd'hui s'en être servi?

A GAUCHE. C'est de la provocation.

M. MILLARD. Si je me fusse porté candidat, cette nouvelle télégraphique aurait pu faire le plus grand tort à ma candidature; je demande donc qu'une commission soit nommée dans les bureaux pour proposer une résolution sur cette dépêche télégraphique.

M. D. MARQUIS. Je commence par déclarer que j'ai voté contre l'ordre du jour proposé par M. J. Favre, et cependant je viens de recevoir une lettre de mon département qui m'annonce que la dépêche télégraphique a été affichée avec le commentaire dont il vient de vous être donné connaissance, et que je suis indiqué comme m'étant abstenu.

Le préfet a été obligé de faire rectifier cette erreur flagrante.

M. HAMAR. J'ai été visité hier par trois militaires de mon département, que je n'ai pas l'honneur de connaître, qui m'ont dit que, lorsqu'ils se sont présentés pour voter, un officier leur a demandé leurs bulletins, et après les avoir examinés, leur a répondu qu'ils ne pouvaient voter, les listes n'étant pas encore arrivées de leur département. J'ai été vérifier l'exactitude de ce récit, je l'ai reconnue, et, sur l'invitation de M. le ministre de la guerre, ces hommes ont été dirigés sur une autre section; mais là on leur a dit qu'ils ne pouvaient plus voter, qu'il n'était plus temps. (C'est infâme !)

J'ai porté plainte à M. le ministre de la guerre; savez-vous ce qu'il m'a répondu : c'est la faute de nos préfets. — Non, ce n'est pas la faute des préfets, mais c'est la faute du gouvernement.

VOIX. C'est infâme!

M. GLAIS-BIZOIN. La conscience publique fera justice de ces manœuvres indignes de M. le ministre de l'intérieur.

M. LÉON FAUCHER cherche à se justifier, et dit que le travail considérable n'a pas permis la confection en temps utile des listes, mais que l'armée votera sur la présentation des livrets. Il veut justifier aussi sa circulaire qu'il a cru devoir envoyer, concernant la garde mobile, et dit que l'Assemblée législative décidera.

M. LAPORTE. Moi je vous dis que lorsque les militaires se sont présentés pour voter, on leur a répondu qu'ils ne le pouvaient pas.

M. LAGRANGE. Je n'ai pas le privilége d'avoir les confidences du gouvernement, mais voici une confidence qui m'est arrivée par les journaux, elle est relative à la circulaire sur la garde mobile.

M. Lagrange en donne connaissance, et fait remarquer que M. le ministre reconnaît que les gardes mobiles appartiennent tous à Paris, mais que leur absence ne leur permet pas de prendre part aux élections.

Quoi! dit-il, vous voulez confondre ces citoyens avec les voyageurs que leurs intérêts privés ont pu appeler hors de leur résidence? Quoi! vous les avez forcés à s'éloigner et vous voulez les priver de l'exercice de leurs droits électoraux, en les rangeant dans la catégorie des absents!

C'est après vous être servi de la garde mobile comme de la garde républicaine d'une manière si avantageuse pour vous, que vous les traitez de la sorte!

Après avoir déclaré qu'ils avaient bien mérité de la patrie, vous voulez les priver du droit de nommer les représentants à l'Assemblée législative ! (Très bien !)

Vous nous désignez comme des fauteurs de désordre, nous, mais vous savez bien que vous mentez! vous le savez bien! (Très bien! très bien!) Vous savez bien que quand vous nous présentez comme voulant traîner le drapeau de la France dans la boue, nous n'avons pas besoin de vos représentations pour vouloir le faire rayonner d'une auréole de gloire. (Applaudissements.)

Vous avez faussé le droit électoral; cette mesure inique que vous avez prise contre la garde mobile a déjà suscité ce que vous désirez, des ferments de guerre civile. (Très bien.)

M. LÉON FAUCHER. Aux termes de la loi, un citoyen qui n'a pas de domicile ne doit pas voter. (Vive interruption.)

UNE VOIX. Les gardes mobiles ont leur domicile à Paris.

M. LÉON FAUCHER. Il y a deux points de vue : le point de vue administratif et le point de vue politique. Au point de vue administratif, je me suis expliqué; au point de vue politique, les gardes mobiles sont éloignés de leur domicile à Paris. Cependant j'ai donné ordre de recueillir leurs votes, mais à part; l'Assemblée en fera ce qu'elle jugera à propos. (Mouvements divers.)

L'Assemblée comprend que je ne répondrai pas aux insultes et aux calomnies que l'on fait pleuvoir sur nous du haut de cette tribune. (Violentes protestations.)

VOIX DIVERSES. A la police correctionnelle!

M. CHAVOIX. La loi est très claire et très explicite... (Bruit.)

L'orateur quitte la tribune.

M. GUICHARD. Je dénonce à la tribune les manœuvres employées par le gouvernement pour influencer les élections.

Dans le département de l'Yonne aussi, on a lancé une dépêche télégraphique, dans laquelle on dit que les agitateurs n'attendaient que le vote de l'Assemblée pour descendre dans la rue.

Cette dépêche est suivie de la liste des représentants actuels qui ont voté pour et contre l'ordre du jour. Cette dépêche est signée de M. Léon Faucher et d'un chef de cabinet, candidat aux élections.

L'orateur donne lecture d'une lettre dans laquelle on lui annonce cette rouerie épouvantable. (Très bien!) On a répandu immédiatement le bruit que, si les candidats démocrates obtiennent la majorité, ils courront aussitôt aux barricades, et qu'une nouvelle insurrection de juin éclatera dans Paris. Cette nouvelle calomnieuse a produit un grand effet sur les élections.

L'orateur donne lecture de l'article de la loi électorale qui punit d'un emprisonnement de six mois à un an ceux qui auront influé sur les élections.

M. LE PRÉSIDENT. Voici un ordre du jour proposé par M. Minand :

« Vu la dépêche télégraphique du 12 mai, envoyée par le ministre de l'intérieur aux départements; attendu qu'en rapprochant les noms des votants de ces mots : « Les fauteurs de l'anarchie attendaient un vote défavorable pour courir aux barricades et renouveler les journées de juin, » le ministre a influencé les élections, l'Assemblée nationale, blâmant énergiquement cette manœuvre coupable, passe à l'ordre du jour. » (Adhésion à gauche.— Rumeur à droite.)

M. CLÉMENT THOMAS. Au nom de la dignité de l'Assemblée, au nom de la Constitution, au nom de la morale et de l'honneur, il faut que cet acte du ministre de l'intérieur soit flétri comme il le mérite. (Oui! oui!) Nous savons tous que dans le cabinet il y a des hommes honorables. (Non! Si, si!) J'adjure M. O. Barrot, j'adjure M. Passy, M. Lacrosse, M. de Tracy; je les adjure de dire s'ils approuvent cette indigne manœuvre. (Très bien! très bien!)

J'adjure M. Dufaure, qui s'est rallié si noblement à la République, et qui a obtenu un concours si empressé dans cette Assemblée (Très bien!), je l'adjure de venir de sa parole puissante flétrir à cette tribune les actes indignes du ministre de l'intérieur. J'adjure tous les cœurs honnêtes de s'unir à nous pour faire justice de pareilles énormités. (Très bien! très bien!)

L'orateur descend de la tribune.

VOIX DIVERSES. Les ministres à la tribune. M. Léon Faucher reste immobile à son banc.

M. LAROCHEJAQUELEIN. Ce n'est pas assez de l'indignation soulevée par les actes du ministère dans tous les cœurs démocratiques, son machiavélisme et sa corruption excitent la réprobation et le dégoût de tous les partis.

M. Larochejaquelein vient protester du ton le plus digne, le plus chaleureux contre l'inqualifiable dépêche du ministre de l'intérieur, et déclare qu'il lui devient impossible d'appuyer le gouvernement dans cette incroyable intervention électorale. La main sur la conscience, avec un ton saisissant de conviction et d'énergie, il a déclaré qu'il n'était pas permis d'amnistier le ministère, et il conclut à flétrir une action aussi immorale.

(Les applaudissements les plus vifs suivent les protestations de M. Larochejaquelein.)

M. LÉON FAUCHER vient à la tribune balbutier quelques provocations nouvelles. Il prétend que jamais les élections n'ont été plus libres, et que ce n'est que par une malveillance systématique qu'on attaque le ministère.

(Ces mots soulèvent une longue et bruyante interruption qui empêche d'entendre ces paroles.)

M. DENJOY. Monsieur le président, veuillez rappeler à l'ordre ceux qui se servent des mots : Misérable, assassin et autres semblables. (A l'ordre ! à l'ordre !)

M. LÉON FAUCHER. C'est le langage ordinaire de nos adversaires.

UNE VOIX à gauche. C'est le langage ordinaire de M. Léon Faucher.

AUTRE VOIX. On n'a pas dit cela.

M. LÉON FAUCHER. Le langage de M. Larochejaquelein a lieu de m'étonner. Je n'ai pas dans ma généalogie une longue suite d'aïeux. (Ah! ah! — A la question!) Si je suis quelque chose, je ne le dois qu'à moi-même.

A DROITE. Qu'est-ce que cela nous fait.

M. LÉON FAUCHER. En fait d'honneur, je ne reçois de leçons de personne. (Bruit prolongé.)

M. LAROCHEJAQUELEIN. Je ne croyais pas avoir apporté à cette tribune une question aristocratique; j'y apportais une question de probité politique (Très bien!), et sur ce terrain il y a égalité pour tous.

Si j'ai des aïeux, c'est une obligation pour moi, une obligation plus impérieuse de me rendre digne d'eux, et

c'est pour cela que je suis venu ici flétrir les actes de M. Léon Faucher.

M. LE PRÉSIDENT. Je mets aux voix l'ordre du jour.

M. BARAGUAY-D'HILLIERS. L'ordre du jour qu'on nous propose a pour but de mettre en suspicion les élections qui s'accomplissent. (Non! non!)

Vous voulez dire à la France que l'Assemblée législative sera une assemblée illégale. (Non! non!) C'est pour protester contre cette interprétation que je propose l'ordre du jour pur et simple. (Aux voix! aux voix!)

M. SÉNARD. Il y a ici une question très précise et très nette qui ne doit pas se perdre au milieu des considérations de tout ordre. Il ne s'agit pas d'apprécier les actes du cabinet tout entier, ni même les actes d'un seul ministre; il s'agit d'un fait précis, déterminé.

Pour apprécier ce fait, nous n'avons qu'à descendre dans nos consciences. La dépêche tend à faire conclure que ceux qui ont voté l'ordre du jour, voulaient faire une seconde insurrection de juin et construire des barricades. C'est l'impression produite sur tous ceux qui l'ont lue, c'est l'impression qu'elle a produite nécessairement dans les départements.

Vous nous dites que ce n'est pas la première fois que les noms des députés qui ont voté dans un sens ou dans un autre sont portés de cette manière à la connaissance des départements. Ce n'est pas le fait d'avoir publié les noms que nous reprochons au ministère, ce sont les commentaires.

La plupart de ceux qui ont voté l'ordre du jour n'ont pas entendu excuser le ministère, ceux qui ont voté contre n'ont pas entendu l'accuser. L'ordre du jour pur et simple a été voté par la plupart, parce qu'il ne signifiait rien. Personne, assurément, personne n'a songé, n'a pu songer, vous le savez bien vous-mêmes, à provoquer la guerre civile. Les électeurs le sauront bien lorsqu'ils pourront lire le *Moniteur*; mais vous saviez bien que le *Moniteur* n'arriverait pas à temps pour détromper les électeurs qui voyaient votre dépêche affichée dans les salles d'élections.

Je voterai donc pour l'ordre du jour.

M. ODILON BARROT. A mon sens, l'honorable général Baraguay-d'Hilliers avait parfaitement saisi la question. L'Assemblée devrait bien se rendre compte de sa situation. (Mouvements divers.— Allons, parlez!) C'est la première fois qu'une Assemblée représentative assiste aux élections qui sont appelées à la remplacer. (Réclamations.) Cette situation lui impose donc une grande réserve quant à ses actes (Qu'est-ce que cela veut dire?), et tout ce qui semblerait de près ou de loin à une protestation contre le jugement que le pays va rendre contre elle, dont le prononcé est déjà dans l'urne; elle est dans cette position difficile où l'on se placerait si l'on était tout à la fois juge et partie. (Réclamations.) Je soumets à l'Assemblée tout ce qu'a de grave et de délicat, tout ce qui pourrait infirmer ce jugement. (Allons donc! allons donc!)

M. Clément Thomas obéissait à cette conviction intime lorsqu'il a touché cette question. Tous les actes qui se rattachent de près ou de loin à l'élection doivent être jugés par l'Assemblée prochaine. (Interruption.) Il ne peut pas y avoir deux juges pour le caractère moral d'une élection qui est en train de s'accomplir. (Nouvelle interruption.)

M. DE VAULABELLE. Discutez l'acte en lui-même.

M. O. BARROT. Je ne suis monté à la tribune que pour discuter la question constitutionnelle. (Ah! ah! — Longue interruption.)

J'ai élevé un scrupule constitutionnel sur le débat qui peut se reproduire demain, après-demain.

UNE VOIX. C'est suivant ce que vous aurez fait.

M. O. BARROT. La situation actuelle est difficile, dangereuse. Le précédent que vous allez conserver a donc une importance très grande.

VOIX DIVERSES. Au fait! La dépêche! Au fait! au fait!

M. LE PRÉSIDENT. N'essayez donc pas de faire dire à M. le président du conseil ce qu'il ne veut pas dire.

M. O. BARROT. Je le répète, il y a ici une question constitutionnelle. (Nouvelle interruption.)

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour proposé est ainsi modifié par ses auteurs :

« L'Assemblée nationale, blâmant la dépêche télégraphique adressée aux départements, par M. le ministre de l'intérieur, passe à l'ordre du jour. »

M. ODILON BARROT. Je le répète, l'ordre du jour rédigé en ces termes, me semble encore dangereux. (Bruyante protestation sur la plupart des bancs.)

C'est une illusion, à ce qu'il paraît, que celle qui me faisait croire que puisque l'urne renferme le secret de notre jugement sur tous, nous employons le temps qui nous reste à vivre à terminer nos travaux. (Vives protestations.)

Nous avions cru que ce grand acte devait rétablir le calme dans notre société; je regrette que nos adversaires ne le pensent pas ainsi.

VOIX NOMBREUSES. C'est votre faute!

M. O. BARROT. Craignez de jeter par cette discussion une suspicion sur ce grand acte de notre société.

M. LAMORICIÈRE. Et la dépêche?

M. O. BARROT. Il y a ici une question préjudicielle...

UNE VOIX. Un échappatoire.

M. O. BARROT. Je ne suis monté à la tribune que pour dégager la question des passions électorales qui nous animent tous plus ou moins.

CHŒUR DE VOIX. La dépêche! parlez de la dépêche.

M. O. BARROT. M. le ministre de l'intérieur a donné un démenti formel à la pensée qu'on lui prêtait. (Bruit.) Il ne s'agit pas ici du ministère...

A GAUCHE. Il s'agit de votre probité, de votre honneur.

M. BARROT. Le premier de tous les intérêts, c'est le respect de nos institutions. Tout blâme de votre part qui portera sur un acte entamera nos institution. (Réclamations.— Longue agitation.)

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. Le droit de l'Assemblée législative reste tout entier. Dans l'ordre du jour qu'on vous a proposé, la question électorale est complètement mise de côté. (Bruit.) Pour moi, s'il s'agissait d'empiéter en quoi que ce soit la vérification du pouvoir qui sera faite par l'Assemblée législative, je ne voterais pas l'ordre du jour, mais pour moi cet ordre du jour n'atteint que le ministère. (Très bien!)

M. LE PRÉSIDENT. Plusieurs ordres du jour ont été proposés outre celui de M. Millard, qui *blâme énergiquement* la dépêche télégraphique adressée aux départements.

M. DE VANDOIS propose de dire :

« L'Assemblée blâmant la publicité donnée au vote de l'Assemblée (Non! non!) par dépêche télégraphique, et réservant les droits de l'Assemblée législative (Non! non!) —Le reste se perd dans le bruit.)

M. COQUEREL propose la rédaction suivante :

« L'Assemblée nationale, reconnaissant que les jugements qui ont trait aux opérations électorales, n'appartiennent qu'à l'Assemblée législative (Non! non!—Bruyantes protestations. — La question préalable!)

M. AUGUSTE COLLET propose un ordre du jour dans le même sens, qui est accueilli par les mêmes protestations.

M. COQUEREL paraît à la tribune; les cris : la question préalable! l'empêchent de parler.

M. LE PRÉSIDENT. M. Millard réclame la priorité pour son ordre du jour.

La priorité est votée à une immense majorité.

On passe ensuite au vote de division sur cet ordre du jour.

Dès le début du scrutin, M. Faucher prend son portefeuille et s'en va.

Les voix se répartissent ainsi :

Votants,	524
Majorité absolue,	263
Pour l'ordre motivé,	519
Contre,	5

L'Assemblée a voté le blâme infligé à M. Léon Faucher.

Un certain nombre de membres de la droite s'abstienuent.

M. FLOCON. Je demande que le vote de l'Assemblée soit envoyé aux départements par le télégraphe. (Oui! oui!)

L'on reprend la discussion du budget de la guerre.

L'Assemblée a commencé à discuter les directions et bureaux des affaires arabes.

Au moment où M. le rapporteur paraît à la tribune, plusieurs voix font remarquer que l'Assemblée n'est plus en nombre, et demandent le renvoi à demain.

M. LE PRÉSIDENT. M. le ministre de la guerre, indisposé, a été obligé de se retirer.

L'Assemblée, consultée, décide qu'elle renvoie la discussion à demain.

La séance est levée à cinq heures.

Demain, suite de la discussion du budget du ministère de la guerre.

Un sous-préfet de M. Léon Faucher.

Jeudi 12, à l'audience de la 3e chambre du tribunal civil, on demandait, au nom d'un sieur Didier, la nullité de deux obligations de 6 000 francs chacune, souscrites à l'un de ses nombreux créanciers.

L'avocat de M. Didier annonçait que depuis l'âge de 15 ans, son client s'était livré à des actes de folle prodigalité tels, que sa famille avait été obligée de provoquer son interdiction. L'autorité judiciaire, reconnaissant qu'en effet M. Didier était incapable de gérer et d'administrer convenablement ses affaires, lui a nommé un conseil judiciaire.

C'est en se fondant sur cet état d'incapacité que M. Didier demandait aujourd'hui à être relevé de ses engagements.

Il paraît que cette position de M. Didier a paru à M. Léon Faucher offrir toute espèce de garantie pour une bonne et régulière administration, car l'adversaire de M. Didier annonçait que celui-ci avait été récemment nommé sous-préfet.

L'affaire a été continuée à samedi prochain pour recevoir jugement.

AU COMITÉ DÉMOCRATIQUE-SOCIALISTE.

Citoyens,

J'ai acquis la certitude que mes lettres étaient interceptées. Depuis quinze jours je n'ai reçu de réponse qu'à une seule. Aujourd'hui j'apprends, par un ami inconnu, que les bruits les plus absurdes ont été répandus sur mon compte : On va, m'a-t-il dit, jusqu'à prétendre que j'ai déserté.

Veuillez, citoyens, donner un démenti des plus formels à cette calomnie, et dites à mes frères du Peuple et de l'Armée que mon intention est de rester fidèle au drapeau de la démocratie comme je le suis à celui du régiment.

Je suis à Cernay, près Reims; il m'est expressément défendu d'aller à cette dernière ville, même pour affaire de service.

EDMOND RATIER,
Sergent au 48e de ligne.

Démocrates, un dernier effort. Demain, à huit heures commence le dépouillement : soyez-y pour surveiller les opérations.

Le sort de la France est dans l'urne; nous avons l'espérance de la victoire, ne nous la laissons pas dérober.

Dans des circonstances aussi graves, la négligence serait une trahison.

FAITS DIVERS.

Quoique le résultat du scrutin ouvert depuis hier soit encore un mystère pour tout le monde, beaucoup de personnes font déjà courir dans la population la liste des représentants qui, selon eux, seront élus à Paris.

Des paris ont été engagés aujourd'hui à l'Assemblée nationale dans l'hypothèse d'une victoire remportée par les candidats socialistes sur leurs concurrents. Plusieurs personnes, qui appartiennent cependant à l'opinion modérée, ont fait la gageure que les noms portés par les amis de la Montagne figureraient pour les deux tiers dans la députation de la Seine.

On ne peut jusqu'à présent former la moindre conjecture; c'est seulement mercredi soir au plus tôt que les résultats approximatifs pourront être connus.

Demain à huit heures les présidents des sections et les personnes attachées au bureau commenceront le travail du dépouillement, qui devra être terminé dans la journée et porté immédiatement aux mairies. *(Estafette.)*

—Une pétition demandant à l'Assemblée nationale la mise en accusation du président de la République et de ses ministres et la convocation de la haute cour de justice pour les juger suivant la rigueur des lois, se couvre en ce moment de signatures à Lyon. Le *Peuple souverain* annonce qu'à la date du 12 mai, un premier envoi de cette pétition partait pour Paris.

— On lit dans la *Révolution démocratique et sociale* :

« Le palais des Tuileries est converti en un véritable arsenal, et ses caves sont autant de poudrières!

» On nous rapporte le fait suivant (un témoin oculaire) :

« Cette nuit, de une à quatre heures du matin, de longues files de fourgons sont venues décharger dans ce nouvel arsenal une quantité prodigieuse de cartouches, boulets, bombes et autres projectiles! »

De semblables faits doivent appeler l'attention du pays. Il y a là une violation de la loi, que l'on peut même qualifier plus sévèrement.

— On nous apprend que les deux militaires de notre garnison qui ont enfreint la consigne en se rendant au banquet du 29, à Châteauroux, vont être dirigés sur l'Afrique et incorporés dans une compagnie disciplinaire. Si cet acte est réel, nous croyons qu'il est plutôt de nature à nuire qu'à profiter à l'esprit de l'armée. L'indulgence, quand elle est unie à une sage fermeté, vaut toujours mieux que la dureté inexorable. *(Journal de l'Indre.)*

ILS MENTIRONT JUSQU'A LA FIN. — Déjà nous avons vu, dit la *Patrie*, que les listes de nos candidats étaient généralement préférées par les électeurs de la classe ouvrière.

Quelques officieux se trouvaient à la porte des sections pour répandre le bruit que l'armée avait voté pour les socialistes. *C'est une manœuvre* imaginée pour déconcerter les électeurs crédules ou faibles. Nous nous bornons à la signaler pour qu'on se tienne en garde contre les bruits qu'on a fait courir à dessein.

POURSUITES CONTRE LA PRESSE DÉMOCRATIQUE. — Le *Républicain de Rouen* vient d'être saisi. Ce journal n'en est qu'à son quatrième numéro, et il a déjà eu à subir deux saisies. Espérons que les élections le vengeront de cette persécution systématique.

— Le *Peuple souverain*, de Bordeaux, vient de subir trois condamnations :

Pour une première saisie, 1 500 fr. d'amende et un an de prison;

Pour une deuxième saisie, 1 000 fr. d'amende et huit mois de prison;

Pour une troisième saisie, 500 fr. d'amende et quatre mois de prison.

En totalité, trois procès, trois condamnations, 3 000 fr. d'amende et deux ans de prison.

— Nous lisons dans le *Républicain*, de la Moselle :

« Notre journal vient d'être saisi pour la quatrième fois.

» Cette nouvelle persécution du parquet est parfaitement explicable à la veille des élections. »

— Le *Peuple* de Limoge a été saisi.

— Le *Républicain de Lot-et-Garonne* annonce aujourd'hui que son numéro de samedi 5 mai a été saisi. Nous félicitons nos amis du *Républicain* de la persécution qu'ils endurent. C'est une preuve du succès de nos doctrines et le présage d'un prochain triomphe La haine de M. Faucher, celle de ses séides ne peut qu'honorer ceux qui l'a fait naître.

— Nous lisons dans la *Démocratie jurassienne* :

« Avant que nous ayons reçu des nouvelles de notre première saisie, en voici déjà une seconde qui nous tombe sur les bras, grâce à M. le préfet. »

CONCOURS POUR L'AUDITORIAT AU CONSEIL D'ÉTAT. — Jeudi 16 mai, M. Jacques de Valserres, auteur du *Manuel de droit rural et d'Economie agricole*, des *Dialogues populaires sur le droit rural*, professeur de législation industrielle et administrative à l'Ecole du commerce, ouvrira un cours préparatoire pour les candidats. — S'inscrire rue des Saints-Pères, 38.

Les démocrates sont priés d'assister, mardi 15 mai, aux funérailles du citoyen Evanno (Jean-Jacques), ancien détenu de mai 1839, décédé hier, 13 mai, à l'Hôtel-Dieu. Le convoi funèbre se réunira à l'Hôtel-Dieu, salle Saint-Julien.

— Les délégués et adjoints du comité du 12e arrondissement sont instamment invités à se rendre aujourd'hui mardi, à 9 heures et demie très précises du soir, rue de l'Arbalète, 26.

— Aujourd'hui mardi, à sept heures et demie du soir, salle des Acacias, rue Saint-Antoine, 104, séance du club présidé par l'abbé Mont-Louis.

— Il a été perdu un portefeuille, faubourg Saint-Martin, contenant des papiers importants, appartenant à un ex-garde républicain. On est prié de le rapporter au bureau du journal le *Peuple*.

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 mai sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne, à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes a dernière bande imprimée.

PETITE CORRESPONDANCE.

Tours.—M. D.—Reçu les 40.50. Nous prenons note de tout.

Pont-l'Abbé.—M. P.—Reçu les 20 et suivi vos instruct.

Châlon-sur-S.—M. L.—Nous recevons les 185.50 annoncés.—Merci

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS............	Un an	20 f.,	Six mois	11 f,	Trois mois	6 f.
DEP. ET ETRANG.	—	32	—	17	—	9
PAYS à surtaxe..	—	50	—	26	—	14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DÉP., ÉTR..	—	8	—	4	—	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois.	40 c.	Annonces anglaises....	40 c.
Cinq à 9 — —	30	Réclames-notices......	40
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité..	1 fr. 50

Bourse du 14 mai 1849.

Les acheteurs n'espérant plus pour le moment atteindre le cours de 91 fr., se décident à réaliser et à vendre leurs rentes sur le cours d'ouverture.

Le 5 0|0 commence à 90.50 et touche aussitôt après 90.65.

A ce prix, qui est le plus haut, les ordres arrivent de toutes parts, ils font tomber les fonds publics à 89.75, pour finir à 89.85. C'est 90 c. de baisse du plus haut au plus bas, mais cette bourse n'offre qu'une différence de 20 c. en moins sur la bourse précédente.

Somme toute, le marché est fort lourd, il faut attendre celui du mardi 15, pour mieux juger la rente.

La Banque de France commence à 2400 et arrive à 5415 très offerte, avec 10 fr. d'amélioration sur samedi.

Le 3 0|0 débute au plus haut à 58 15, tombe à 57 50 pour clore à 57 70 fin courant et 57 65 au comptant. C'est à peu près le cours de samedi.

Le chemins de fer n'offrent presque pas de variation : Orléans gagne 2 50 à 850. Avignon-Marseille fléchit à 211 25. Le Nord est faible; il flotte entre 448 et 446 25 dernier cours.

Le zinc Vieille-Montagne est bien tenu à 3 000 fr.

Les mines de la Loire font 302 fr. 50 c.

Les bons du Trésor s'escomptent à 6 0|0 l'an.

Les hauts-fourneaux de Monceaux montent à 1625.

Le bruit se répand que Garibaldi a battu les Napolitains.

Les nouvelles obligations de la ville sont à 1103 75.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0..............	57 75	58 10	57 »»	57 07
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)........	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0 0..............	90 05	90 75	89 70	89 85

14 mai.—AU COMPTANT.—COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin...	57 65 »»	4 Canaux avec prime.	»»» »»
—Empr. 1847-1848.	»» »» »»	Lin Maberly........	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars.	89 75 »»	Caisse hypothécaire.	»»» »»
4 1/2 0/0 du 22 mars.	»» »» »»	Emprunt d'Haïti.....	203 »»
3 0/0 j. du 22 sept...	»» »» »»	Espagne, dette active	»» »»
Act. de la Banque.	2415 »» »»	— dette passive...	»» »»
R. de Naples, j. juil, Réc. Rothschild.	»» »»	— 3 0/0 1841......	34 »»
3 0/0 de l'Etat rom.	75 50	Emp. port. 5 0/0....	»» »»
5 0/0 belge 1840...	»» »»	— — 3 0/0....	»» »»
— — 1842...	»» »»	2 1/2 hollandais.....	»» »»
— 4 1/2..........	»» »»	Zinc V.-Montagne...	3000 »»
— Banque (1835).	»» »»	H. de la Gr.-Combe...	»»» »»
Oblig. de la Ville...	»» »»	Emp. du Piémont...	8?0 »»
		Lots d'Autriche.....	2?0 »»

CHEMINS DE FER.—CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain.	420 »»	420 »»	Orléans à Bord.	407 50	408 75
Versailles, r. d.	190 »»	205 »»	Du Nord.......	448 75	444 25
— r. g.	167 50	171 25	De Paris à Str..	372 50	373 75
Paris à Orléans.	847 50	850 »»	Tours à Nantes.	320 »»	318 75
Paris à Rouen...	560 »»	560 »»	Paris à Lyon...	385 »»	383 »»
Rouen au Havre	270 »»	270 »»	Mont. à Troyes.	123 »»	125 »»
Avig. à Marseil.	212 50	211 25	Dieppe à Féc...	»»» »»	»»» »»
Strasb. à Bâle...	105 75	105 »»	Paris à Sceaux.	»»» »»	»»» »»
Du Centre.......	355 »»	352 50	Bord. à la Teste.	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boul.	»»» »»	»»» »»			

L'un des gérants : VICTOR CONSIDERANT.

Spectacles du 14 mai.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Adrienne Lecouvreur.
OPERA-COMIQUE.—Les Monténégrins, le Muletier.
ODÉON.—Relâche.
THEATRE-HISTORIQUE.—Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE.—Eléazar Chalamel, le Bouquet, Gardée à vue.
VAUDEVILLE.—Bon moyen, 1re repr. : l'Anne à Baptiste.
THEATRE MONTANSIER.—Un Cheveu pour deux têtes, la Belle Cauchoise, les Femmes saucialistes, E. H.
VARIETES.—Les Beautés, Jobin, la Paire, le Chevalier.
GAITE.—Marceau, les Orphelins.
AMBIGU-COMIQUE.—La Part du roi, Drame de famille.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—Murat.
THEATRE DU LUXEMBOURG.—Mariage d'amour.
FOLIES.—Mathieu, Gibier de roi, Mme Gibou.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. No 133. | ÉDITION DU MATIN. | Mercredi 16 Mai 1849.

[illegible] (MATT.) | UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. | DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION | [illegible] (JOANN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT!

REPARTITION
PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT!

PARIS, 15 MAI.

Un Magasin à poudre dans Paris.

Depuis quatre jours, nous avons vu passer sous nos yeux, jour et nuit, sur le quai Voltaire, d'innombrables voitures d'approvisionnements militaires.

Un courrier de malle-poste nous a dit avoir vu tout le long de sa route des quantités incroyables de troupes se dirigeant sur Paris.

Un journal annonçait ce matin, et les fourgons que nous avons vu entrer dans la cour du Carrousel permettent d'y ajouter foi, que d'énormes quantités de poudre et de projectiles s'amoncèlent dans les Tuileries.

Il faut que tout ceci s'éclaircisse promptement.

Le commandement de Paris est entre les mains d'un prétorien royaliste que l'on sait capable de tout.

Le dépouillement des votes, à Paris, consterne et agite les réactionnaires, et peut faire prendre une résolution désespérée à leurs mauvaises têtes.

Les quartiers voisins des Tuileries, à 5 ou 600 mètres de distance, courent les plus grands dangers, si les Tuileries ont été transformés, ainsi qu'il paraît certain, en un amas de matières explosibles.

Cette situation ne peut continuer. Il faut que le prétorien qui se joue de l'Assemblée, qui n'y paraît plus et l'insulte, soit mandé à la barre, sommé de répondre; qu'une commission soit nommée d'urgence et fasse aux Tuileries une enquête; qu'une autre commission se transporte au ministère de la guerre et prenne connaissance des ordres de mouvement donnés aux troupes.

Les plus graves évènements sont à craindre; non que nous doutions de l'issue d'un coup de tête des fous du gouvernement occulte, mais si les Tuileries sautaient, par exemple, et dans l'hypothèse qui paraît probable il ne faudrait pour faire sauter le château et la moitié d'un arrondissement de Paris, qu'une étincelle, l'attitude démocratique de la population ne conjurerait pas un tel genre de désastres.

Les propriétaires et les habitants des quartiers voisins du château sont intéressés à faire auprès de l'Assemblée diligence pour que ceci s'éclaircisse.

Alliance de l'Armée et du Peuple.

Que les troupes se concentrent à Paris, la démocratie n'a rien à en craindre.

Seulement, dans la prévision des folies qu'on peut tenter, il faut que la population et l'Assemblée soient prévenues.

Le rôle de l'Assemblée est de s'enquérir et de faire prendre par son président le commandement général de toutes les troupes dans les limites de la 1re division militaire. Le rôle des démocrates est d'accueillir fraternellement l'armée socialiste qui nous arrive.

Ceux qui attaqueraient l'armée, qui remueraient les pavés, qui provoqueraient à l'insurrection, seraient évidemment des agents provocateurs, des *entraîneurs*, des mouchards déguisés en hommes du peuple.

Si la rue était agitée, ce ne pourrait être que par des bandes soudoyées et infâmes.

Les ouvriers, le peuple n'auraient qu'à laisser faire les soldats.

Le vrai prolétaire et le vrai soldat sont désormais aussi fraternellement qu'indissolublement unis.

Tout ce que l'on fera pour les brouiller, tournera à la honte des échappés de Charenton qui oseraient le tenter.

On lit ce matin dans le *Moniteur* :

A l'issue de la séance de l'Assemblée nationale, M. le ministre de l'intérieur a déposé sa démission entre les mains de M. le président de la République.

— Le *Moniteur* nous laisse ignorer si M. Louis Bonaparte a accepté ou non cette démission de son ministre.

Il faut croire que le citoyen président attend le résultat des élections pour se décider sur ce point.

Résultats électoraux.

Il est impossible, quant à présent, de connaître ou même de préjuger le résultat des élections parisiennes. Toutefois, des nouvelles venues de plusieurs arrondissements sont favorables à la liste socialiste, assez favorables pour avoir contribué à la baisse des fonds à la Bourse. On sait que les fonds baissent toutes les fois que les iniquités sociales sont menacées et que le triomphe de la démocratie se prépare.

Quant à la couleur des votes de l'armée, elle est décidément rouge. A Toulouse, 34 soldats de la Drôme ont donné 34 voix à M. Mathieu (de la Drôme).

Dans le département de Vaucluse, 115 soldats ont voté pour l'Hérault; ils ont donné 98 voix à Ledru-Rollin, et 2 seulement au général Changarnier.

A Nantes, sur 65 votants militaires pour la Seine, Boichot a eu 59 voix.

La garnison de Périgueux a donné aux candidats socialistes de la Dordogne, 28 suffrages sur 32 votants. Nous pourrions multiplier les exemples. On peut affirmer que l'armée est perdue pour la réaction.

4 HEURES.— A l'Assemblée, cet après-midi, les réactionnaires étaient consternés. On assure que Vienne est en pleine insurrection. Les nouvelles qui arrivent de tous les points de Paris sur le dépouillement donnent des résultats qui leur sont fort désagréables.

DIX HEURES DU SOIR.— Nous donnons tous les résultats électoraux qui nous parviennent. Les chiffres sont exacts, mais fort incomplets et ne peuvent pas servir de base à un jugement définitif sur le succès des différents candidats. Il est cependant certain qu'un bon nombre des candidats socialistes passeront à Paris, que les élections y auront du reste une couleur républicaine bien prononcée, et que les coryphées de la réaction ont très peu de chance.

1er ARRONDISSEMENT. — (Chaillot), 7e section.

Bac 126. Boichot 139. Cabet 123. Charrassin 129. Considerant 127. D'Alton-Shée 126. Demay 125. Dufaure 47. Faucher 43. Savary 124. Thoré 127. Rattier 137. Hizay 124. Hervé 125. Girardin 24. Lagrange 148. Lamennais 124. Ledru-Rollin 129. Langlois 128. Murat 76 Pierre Leroux 126. Proudhon 125. Barrot 43. Boissel 43. Marrast 5. Falloux 42. Geniller 123. Roger 55. Thiers 40. Pierre-Napoléon Bonaparte 34. Jérôme Napoléon 35. Mallarmet 124. Greppo 126. Montagne 122. Madier de Montjau, 125. Vidal 127. Napoléon Lebon 124. Félix Piat 136. Passy 50. Rattier 137. Coquerel 49. Ribeyrolles 136. Chambolles 41. Cavaignac 33. Wolowski 40. Lamartine 5.

8e section. (Chaillot).

Murat 349. Passy 282. Hugo 265. Bedeau 267. Vavin 278. Coquerel 265. Barrot 262. Bugeaud 269. Roger (du Nord) 257. Boichot 255. Peupin 255. Garnon 254. Wolowski 253. Dufaure 250. Boissel 243. Fould 243. Faucher 245. Bixio 243. Molé 243. Thiers 241. Lamoricière 235. Falloux 236. Chambolle 235. Lagrange 233. Ledru-Rollin 232. Montalembert 229. Rattier 221. Pyat (Félix) 219. Bonaparte (Lucien-Louis) 209. Bachelu 52. Cavaignac 129. Considerant 233. Lamennais 211. Madier Montjau 200. Girardin 74. Lagrange 257. Savary 186. Thoré 203.

2e ARRONDISSEMENT. — 15e section.

Bedeau 520. Moreau 510 Murat 506. Rapatel 501. Bixio 499. Passy 497. Dufaure 491. Peupin, 495. Hugo 490. Wolowski 489. Coquerel 485. Rarrot 486. Bugeaud 478. Garnon 478. Roger 473. Boissel 464. Falloux 461. Molé 456. Thiers 455. Chambolle 454. Lamoricière 454. Faucher 450. Montalembert 449. Lasteyrie 445. Marie 418. Fould 416, Cavaignac 398. Boichot 180. Ledru-Rollin 180. Lagrange 179. Lucien Bonaparte 160. Félix Pyat 153. Considerant 146. Lamennais 144. Bac 140. Proudhon 137. Rattier 135. Hervé 125. Thoré 126. D'Alton-Shée 124. Vidal 116. Pierre Leroux 125.

19e section.

Dufaure 564. Bedeau 545. L. Murat 536. Bixio 534. Lamoricière 533. Vavin 525. Peupin 522. Passy 520. Rapatel 518. O. Barrot 514. Moreau 514. Coquerel 514. Wolowski 511. Hugo 509. Lasteyrie 503. Cavaignac 498. Roger 497. Garnon 497. Bugeaud 494. Faucher 485. Boissel 472. Marie 470. Molé 470. Thiers 470. Falloux 469. Chambolle 467. Montalembert 463. Fould 440. Ledru-Rollin 360. Boichot 354. Lagrange 347. F. Pyat 294. Lamennais 292. Bac 286. P. Leroux 286. Considerant 285. Perdiguier 280. Rattier 278. Proudhon 267. D'Althon-Shée 264. Madier de Montjau 261. Demai 260. Thoré 259. Greppo 253. Ribeyrolles 252. N. Lebon 250. Langlois (Amédée) 248. Hervé 242. Vidal 242. Savary 241. Malarmet 239. Charassin 237. Hizay 236. Montagne 237. Geniller 234. Cabet 230. Arago 163. Goudchaux 156. J. Favre 153. Dupont (de l'Eure) 150. Garnier Pagès 152. Lucien Bonaparte 141. Billault 135. Gourgaud 136. De Bar 130. Forestier 128. Senard 125. Lamartine 121. Guinard 110. Carnot 105. Corbon 105. Flocon 99. Touret 97. Degousée 95. Grevy 92. Marrast 91. Clément Thomas 91. Pierre Bonaparte 77. Napoléon Bonaparte 76. Recurt 74. Montholon 73. Girardin 53. Larochejaquelein 44. Larochefoucauld 21. Oudinot 12. Joinville 11. Guizot 4. Battur 2.

20e section. — Nombre des votants, 636.

D'Alton-Shée 138. F. Arago 125. Bac 160. Barrot 388. de Bar (général) 94. Bastide 66. Bedeau 425. Bixio 408. Boichot 188. Boissel 385. Bugeaud 371. Cabet 109. Cavaignac 373. Charrassin 120. Considerant 152. Changarnier 7. Dufaure 564. Demay 139. De Falloux 370. Léon Faucher 378. Fould (Ach.) 348. Flocon 66. Garnon 395. Hugo 389. Greppo 142. Hizay 122. Girardin 83. Guinard 87. Joinville 5. Lasteyrie 188. Lamoricière 411. Lamartine 77. Ledru-Rollin 196. Lagrange 188. Lamennais 152. Langlois 132. Lebon (Napoléon) 129. Pierre Leroux 149. Marie 357. Molé 368. Moreau 407. Lucien Murat 401. Montalembert. 346. Madier de Monjaud 142. Malarmet 128. Montagne 122. Marrast 66. Passy 414. Peupin 403. Perdiguier 134. Proudhon 142. F. Pyat 166. Rattier 147. Rapatel 408. Roger (Nord) 378. Ribeyrolles 140. Senard 94. Savary 128. Thoré 138. Thiers 354. Vavin 403. Wolowski 395. Vidal 129.

3e ARRONDISSEMENT. — 7e Section. (Votants 957.)

Lamoricière 591. Cavaignac 568. F. Lasteyrie 528. Bixio 525. Dufaure 578. Bedeau 555. Marie 501. Moreau 516. Passy 499. Vavin 498. Wolowski 472. Peupin 478. O. Barrot 457. V. Hugo 455. Ledru-Rollin 428. Faucher 424. Rapatel 421. Roger 465. Boichot 403. Thiers 403. Lagrange 416. Montalembert 368. Molé 356. Bac 337. Considerant 342. D'Alton-Shée 336. Félix Pyat 341. Lamennais 339. P. Leroux 324. Madier 308. Rattier 317, Demay 306. Perdiguier 317. Proudhon 299. Guinard 295. F. Arago 285. Thoré 295. Ribeyrolles 286. Langlois 278. Vidal 278. Lebon 281. Mallarmet 274. Geniller 275. Greppo 296. Montagne 265. Savary 270. Hervé 284. Hizay 273. Cabet 236. Charrassin 264. Senard 212. Cl. Thomas 138. Theuret 156. Marrast 158. Bar 125. général Pyat 81. Lamartine 60. Larochejaquelein 39. Montholon 33. Louis Perrée 10.

4e ARRONDISSEMENT. — Très bon.

5e ARRONDISSEMENT. — 2e section. — Votants 800.

Arago 160. Lucien Bonaparte 118. Bac 314. Boichot 362. Bedeau 400. O. Barrot 399. Bugeaud 365. Cabet 249. Charassin 263. Considerant 311. Coquerel 403. Chambolle 357. Cavaignac 445. D'Althon-Shée 296. Demay 289. Dufaure 449. Dupont (de l'Eure) 144. Falloux 334. Faucher 373. Fould 354. J. Favre 136. Geniller 236. Greppo 265. Garnon 391. Garnier-Pagès 114. Gourgaud 109. V. Hugo 365. Hervé 278. Hizay 265. Lagrange 373. Lamennais 327. Langlois 287. Ledru-Rollin 373. Lebon 276. P. Leroux 314. Lamoricière 469. F. Lasteyrie 400. Lamartine 110. Madier de Monjau 305. Malarmet 257. Montagne 265. Marie 413. Molé 342. Moreau 423. Murat 421. Montalembert 332. Perdiguier 306. Proudhon 235. Pyat (Félix) 326. Pyat (général) 115. Passy 424. Peupin 404. Rattier 308. Ribeyrolles 282. Rapatel 384. Roger (du Nord) 402. Savary 262. Senard 133. Thoré 289. Thiers 387. Vidal 273. Vavin 420. Wolowski 392.

5e Section. — (895 votants).

Bac 457. Bedeau (général) 330. Barrot (Odilon) 292. Bixio 328. Boissel 286. Boichot, sergent, 501. Bonaparte (Napoléon) 105. Bugeaud 269. Cabet 388. Chambolle 251. Charassin 409. Considerant 455. Cavaignac 336. Coquerel 317. D'Althon-Shée 429. Demay 433. Dufaure 346. Falloux 239. Faucher (Léon) 265. Garnon 290. Geniller 408. Greppo 438. Hervé 434. Hizay 407. Hugo (Victor) 352. Lagrange 507 Lamennais 503. Lamoricière 355. Langlois (du *Peuple*), 419. Lebon (Napoléon) 424. Ledru-Rollin 520. Leroux (Pierre) 445. Lasteyrie 309. Madier de Monjau 443. Marie 323. Molé 238. Montalembert 238. Moreau 322. Murat (Lucien) 302. Mallarmet 407. Montagne 401. Passy 323. Peupin 324. Perdiguier 442. Proudhon 428. Pyat (Félix) 474. Rattier 451. Rapatel 315. Roger (du Nord) 304. Ribeyrolles 393. Savary 404. Thiers 256. Thoré 434. Vavin 310. Vidal 418. Wolowski 301.

13e section. — (Votants 664.)

Th. Bac 344. Boichot 395. Cabet 279. Charrassin 322. Considerant 336. D'Alton-Shée 316. Geniller 295. Greppo 300. Hervé 325. Hizay 298. Lagrange 401. Lamennais 340. Lebon 309. Ledru-Rollin 407. Pierre Leroux 340. Madier 319 Montagne 398. Perdiguier 332. Mallarmet 296. Proudhon 304. Félix Pyat 351. Rattier 338. Ribeyrolles 316. Savary 295. Thoré 318. Vidal 294.

6e, 8e ET 9e ARRONDISSEMENTS.

On nous assure que, dans toutes les sections de ces arrondissements, la majorité est acquise aux socialistes. Dans le 6e, beaucoup de voix sont acquises aux citoyens Forestier, Guinard et Flocon.

7e ARRONDISSEMENT. — 8e section. (Votants 1 100.)

Bac 546. Boichot 637. Cabet 471. Charassin 476. Considerant 533. D'Alton-Shée 524. Demay 511. Geniller 473. Greppo 512. Hervé 540. Hizay 402. Lagrange 666. Lamennais 545. Langlois 497. Ledru-Rollin 634. Lebon 497. Pierre Leroux 538. Madier de Monjau 415. Mallarmet 517. Montagne 467. Perdiguier 518. Proudhon 495. Félix Pyat 559. Rattier 543. Ribeyrolles 508. Savary 478. Thoré 508. Vidal 484.

9e section. — (Votants 640.)

Bac, 379. Boichot 416. Cabet 331. Charassin 348. Considerant 371. D'Althon-Shée 357. Demay 363. Geniller 343. Greppo 365. Hervé 354. Hizay 350. Lagrange 411. Lamennais 372. Langlois 362. Lebon 357. Ledru-Rollin 409. Pierre Leroux 335. Madier de Montjau 358. Malarmet, 344. Montagne 328. Perdiguier 369. Proudhon 348. Pyat 381. Rattier 388. Ribeyrolles 349. Savary 355. Thoré 361. Vidal 351. Les candidats bonapartistes viennent ensuite.

14e section. — (1 090 votants.)

Bac 610. Boichot 668. Cabet 544. Charassin 579. Considerant 615. D'Alton-Shée 590. Demay 602. Geniller 587. Greppo 598. Hervé 584. Hizay 569. Lagrange 646. Lamennais 609. Langlois 592. Ledru-Rollin 653. Lebon 570. Pierre Leroux 627. Madier de Monjau 594. Malarmet 582. Montagne 574. Perdiguier 597. Proudhon 578. Félix Pyat 625. Rattier 617. Ribeyrolles, 581. Savary 562. Thoré 592. Vidal 582.

Viennent à la suite : Marie 401. O. Barrot 430. Wolowski 330.

10e ARRONDISSEMENT. — Section des Jeunes-Aveugles. — (900 votants).

Lucien Murat 470. Boichot 439. Lagrange 421. Ledru-Rollin 413. Bedeau 419. Rattier 392. Passy 394. Félix Pyat 386. Théodore Bac 378. Considerant 370. Victor Hugo 377. D'Alton-Shée 374. Demay 373. Lamennais 373. Pierre Leroux 379. Vavin 378. Madier de Montjau 361. Perdiguier 364. Thoré 361. Moreau 368. Bugeaud 364. Dufaure 369. Lamoricière 367. Greppo 357. Langlois 353. Lebon 352. Proudhon 356. Ribeyrolles 355. Vidal 353. Rapatel 359. Roger (du Nord) 358. Cabet 320. Charassin 349. Geniller 338. Hervé 346. Hizay 338. Malarmet 348. Montagne 343. Savary 336.

2e section des Incurables, rue de Sèvres.

Les candidats démocrates socialistes se partagent à peu près également les voix avec les candidats de la Rue de Poitiers.

11e section.

Arago (François) 109. Bac 122. Barrot 414. Bastide 56. Bedeau 469. Billault 71. Bixio 410. Boichot 148. Boissel 397. Bonaparte (Lucien) 114. Bugeaud 416. Cabet 88. Carnot 49. Cavaignac 335. Chambolle 375. Changarnier 9. Charassin 92. Considerant 118. Coquerel 418. D'Alton-Shée 113. Demay 101. Dufaure 395. Dupont (de l'Eure) 87. Falloux 400. Léon Faucher 406. Jules Favre 67. Forestier 53. Achille Fould 368. Garnier-Pagès 140. Garnon 411. Geniller 93. Goudchaux 88. Gourgaud 159. Greppo 106. Guinard 46. Hervé 96. Hizay 86. Victor Hugo 417. Lagrange 139. Lamennais 129. Lamoricière 365. Langlois, journaliste 98. Ferdinand Lasteyrie 360. Napoléon Lebon 98. Ledru-Rollin 152. Pierre Leroux 115.

12e Section (Votants 778).

Bedeau 609. Passy 590. Moreau 579. Vavin 567. Barrot 566. Wolowski 564. Rapatel 564. Murat 563. Bugeaud 563. Peupin 561. V. Hugo 560. Falloux 553. Dufaure 552. Garnon 549. Bixio 549, Molé 549. Coquerel 543. Léon Faucher 539. Roger (du Nord) 535. Montalembert 528. Boissel 525. Thiers 516. Lasteyrie (Ferd.) 514. Chambolle 513. Fould 502. Lamoricière 480. Marie 429. Cavaignac 427. Lagrange 152. Ledru-Rollin 151. Boichot 139. Félix Pyat, 120. Lamennais 113. Bac 108. A. Perdiguier 108. Considerant 108. Pierre Leroux 106. Proudhon 102. Madier de Montjeau 97. Greppo 93. D'Althon-Shée 93. Demai 90. Ribeyrolles 89. Thoré 88. Langlois 86. Montagne 83. Geniller 83. Lebon 83. Hervé 83. Malarmet 83. Hizay 81. Charassin 81. Savary 80. Cabet 72.

13e section.

D'Alton-Shée 111. Arago 127. De Bar 125. Bac 127. Odilon Barrot 437. Bedeau 472. Billault . Bixio 436. Boichot 164. Boissel 416. Lucien Bonaparte 136. Bugeaud 435. Cabet 89. Carnot . Cavaignac 339. Chambolle 409. Charassin 99. Considerant 136. Coquerel 424. Demay 108. Dufaure 432. Dupont (de l'Eure) 107. Favre 89. Falloux 419. Faucher 420. Flocon 71. Forestier . Thoré 390. Garnier-Pagès 134. Garnon 436. Goudchaux 103. Gourgaud 151. Greppo 111. Hervé 103. Hizay 99. Hugo 436. Langlois 106. Lamoricière 391. Lasteyrie 392, Lagrange 160. Lamennais 132. Lebon 95. Ledru-Rollin 166. Pierre Leroux 130. Madier 110. Marie 355. Marrast 78. Molé 447. Montalembert 401. Moreau 460. Murat 447. Passy 460. Perdiguier 118. Peupin 432. Général Pyat 151. Proudhon 116. Félix Pyat 136. Rapatel 437. Rattier 113. Ribeyrolles 105. Roger 426. Savary 88. Thiers 403. Thoré 107. Vavin 453. Vidal 103. Wolowski 431.

15e section. — (Votants 895.)

Bedeau 660. Bugeaud 612. Coquerel 606. De Falloux 600. Léon Faucher 602. Victor Hugo 624. Moreau (de la Seine) 654. Lucien Murat 623. Rapatel 621. Vavin 619. Odilon Barrot 599. Wolowski 598. Roger (du Nord) 597. Peupin 597. Garnon 597. Molé 587. Bixio 581. Boissel 571. Montalembert 571. Chambolle 567. Thiers 558. Achille Fould 556. Dufaure 555. Lamoricière 511. De Lasteyrie 502. Cavaignac 454. Marie 450. Gourgaud 239. Piat (le général) 233. Lucien Bonaparte 222. Ledru-Rollin 210. De Bar 207. Garnier-Pagès 203. Boichot 201. Lagrange 188. Pierre Leroux 181. Considerant 181. Félix Pyat 180. Lamennais 179. Bac 175. Proudhon 168. Rattier 167. Perdiguier 166. Mallarmet 155. Demay 155. Ribeyrolles 154. Thoré 154. Greppo 152. D'Alton-Shée 151. Hervé 151. Vidal 150. Madier de Montjau 148. Charassin 145. Hizay 142. Savary 141. Geniller 239. Lebon 138. Cabet 132. Langlois 132. Montagne 132. François Arago 116.

11e ARRONDISSEMENT.

Dans la 1re section du quartier du Luxembourg (11e arrondissement), sur 900 votants, il y a 400 listes du Comité démocratique socialiste; il y a en outre beaucoup de listes contenant une fusion entre cette liste et celle des Amis de la Constitution.

5e Section.—(Votants, 820).

Bedeau 449. Bixio 408. Dufaure 414. Hugo 417. Lamoricière 400. Peupin 405. Vavin 433. Wolowski 403. Boissel 378. Considerant 363. Coquerel 383. De Falloux 383. Fancher 372. De Lasteyrie 382. Moreau 423. Lucien Murat 440. Passy 416. Roger (du Nord) 389. Bugeaud 390. Marie 359. Ledru-Rollin 339. Cavaignac 359. Montalembert 367. Thiers 354. Fould 334. Barrot 335. Boichot 348. Molé 373.

7e section, — (1 080 votants.)

Bac 418. Boichot 495. Volowski 487. Cabet 329. Vavin 535. Considerant 414. Thiers 436. Charassin 339. Rapatel 482. D'Alton-Shée 381. Roger (du Nord) 474. Demay 378. Passy 513. Geniller 340. Hisay 342. Greppo 377. Molé 418. Hervé 314. Peupin 400. Lagrange 501. Lamennais 448. Langlois 356. Lebon 347. Leroux 412. Ledru-Rollin 503. Malarmet 327. Montagne 330. Garnon 486. Hugo 482. Lamoricière 594. Perdiguier 409. Félix Pyat 418. Montalembert 423. Proudhon 359. Murat 501. Madier Montjau 279. Marrast 160. Rattier 395. Marie 523. Ribeyrolles 372. Savary 332. Thoré 369. Lasteyrie (Ferdinand) 535. Vidal 352. Bixio 537. Barrot 487. Bedeau 547. Bugeaud 467. Cavaignac 557. Boissel 473. Coquerel 484. Chambolle 425. Dufaure 588. Dupont (de l'Eure) 226. Falloux 432. Faucher 445. Fould 377.

8e section. — (Votants, 1 060.)

François Arago 216. Th. Bac 216. O. Barrot 260. Bastide 140. Bedeau 342. Billault 170. Bixio 340. Boichot 330. Boissel 340. Bugeaud 240. Cabet 170. Carnot 70. Cavaignac 500. Chambolle 250. Changarnier 35. Charassin 216. Considerant 225. Coquerel 260. Corbon 154. Cormenin 8. D'Alton-Shée 230. Demay 245. Dufaure 470. Dupont (de l'Eure) 189. Falloux 260. Léon Faucher 300. Jules Favre 175. F. Flocon 140. Forestier 105. A. Fould 218. Garnier-Pagès 150. Garnon 430. Genillier 245. E. Girardin 35. Goudchaux 150. Général Gourgaud 75. Greppo 270. Grevy 130. Guinard 140. Hervé 270. Hizay 245. Victor Hugo 385. Lagrange 430. Lamartine 154. Lamennais 350. Lamoricière 400. Langlois 245. F. Lasteyrie 430. Napoléon Lebon 350. Ledru-Rollin 275. Pierre Leroux 250. Madier de Montjau 250. Malarmet 250. Marie 450. Marrast 175. Molé 350. Montagne 217. Montalembert 350. Général Montholon 75. Moreau 350. Murat 370. H. Passy 350. Perdiguier 350. Peupin 420. Général Piat 45. Proudhon 245. Félix Pyat 245. Rapatel 330. Rattier 350. Recurt 70. Ribeyrolles 350. Larochejaquelein 70. Roger (du Nord) 350. Savary 340. Senard 175. Thiers 350. Thoré 245. Clément Thomas 105. Tourret 105. Vavin, 385. Vidal 350. Wolowski 390.

13e section.

La moitié des voix pour les démocrates socialistes.

14e Section.

Le dépouillement de cette section n'est fait que jusqu'à la lettre P. Il donne jusque-là la majorité à la liste socialiste.

12e ARRONDISSEMENT. — 2e section.
Aux Sourds-Muets.

Bac 586. Boichot 651. Cabet 496. Charassin 561. Considerant 578. D'Alton-Shée 549. Demay 555. Geniller 510. Greppo 547 Hervé 532. Hizay 524. Lagrange 644. Lamennais 590. Langlois 549. Lebon 537. Ledru-Rollin 637. Pierre Leroux 576. Madier de Montjau 546. Malarmet 522. Montagne 517. Perdiguier 567. Proudhon 543. Félix Pyat 594. Rattier 572. Ribeyrolles 537. Savary 000. Thoré 537. Vidal 531. Odilon Barrot 422. Bugeaud 397. Faucher 371. Falloux 370. Fould 345. Victor Hugo 411. Lamartine 123. Lamoricière 460. Lasteyrie 395. Marrast 140. Marie 399. Montalembert 354. Moreau (Seine) 400. Molé 344. Passy 423. Rapatel 384. Recurt 71. Thiers 345. Wolowski 405.

ARRONDISSEMENT DE SCEAUX. (Section de Charenton.

Dufaure 535. Passy 532. Bedeau 559. Lamoricière 543. O. Barrot 525. Lasteyrie 506. L. Faucher 474. Bugeaud 489. Moreau 534. Thiers 469. Cavaignac 511. Vavin 549. Garnon 513. Falloux 458. Wolowski 523. Molé 473. Peupin 537. Roger (du Nord) 528. Fould 449. Montalembert 454. Coquerel 524. Rapatel 489. V. Hugo 519. Bixio 525. Chambolle 485. Boissel 513. Marie 510. Lucien Murat 653. Bac 400. Boichot 426. Cabet 350. Charassin 375. Considerant 389. d'Alton-Shée 377. Demay 385. Geniller 358. Greppo 377. Hervé 369. Hizay 368. Lagrange 402. Lamennais 387. Langlois 379. Lebon 388. Ledru-Rollin 406. Pierre Leroux 386. Madier de Monjau 364. Malarmet 370. Montagne 368. Perdiguier 374. Proudhon 372. Félix Pyat 405. Edmond Rattier 396. Charles Ribeyrolles 371. Savary 367. Thoré 377. Vidal 375.

A La Chapelle et à Montmartre, les candidats socialistes ont la majorité.

A Belleville, la lutte est entre la liste de la rue de Poitiers et la liste socialiste. Cette dernière a jusqu'ici l'avantage.

A Charonne et à Bagnolet, la liste socialiste l'emporte, mais le dépouillement n'est pas fini.

D'après les renseignements généraux qui nous parviennent,

Les 1er, 2e et 10e arrondissements donnent la majorité aux candidats de la rue de Poitiers.

Les 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 11e et 12e arrondissements donnent la majorité aux démocrates socialistes.

Les attractions sont proportionnelles aux destinées.

Cet axiôme phalanstérien reçoit en ce moment une application fort curieuse.

Tout a son rôle dans la création : bien des penchants que nous dédaignons, bien des caractères que nous sommes prêts à condamner, ont, dans les intentions de la Providence, un objet utile à remplir.

Prenez un homme au cerveau étroit, remarquable par son entêtement, sa présomption et sa vanité; que cet homme, décoré par le hasard d'un nom illustre, historique, ait la manie de se croire investi, par ce nom seul, du génie qui donne le droit de commander; supposez qu'il se soit déjà ridiculisé, compromis par plusieurs tentatives d'usurpation plus folles encore que coupables.

Par un coup de fortune, un égarement passager de l'opinion, supposez maintenant que cet homme, pauvre d'idées, riche d'illusions, soit placé à la tête d'un grand peuple.

Donnez-lui pour ministres et pour auxiliaires les représentants exagérés des systèmes les plus impopulaires; un jésuite manœuvrant contre le progrès social et s'efforçant de nous ramener aux iniquités du passé par des voies obliques et tortueuses, un dévôt, machiavélique dans ses projets, mielleux dans ses formes; puis un économiste bilieux, agissant par la violence et la provocation comme le premier par la ruse, traitant avec une hostilité furieuse tout idée sociale qui surgit en dehors de son petit horizon intellectuel; joignez-y un parleur emphatique, la dupe et le jouet de tout le monde, un orateur solennel dont la parole creuse et sonore doive défendre, ou plutôt couvrir la politique de ces messieurs dans les assemblées, tandis qu'un général têtu, adversaire décidé de toutes les innovations politiques et sociales, semble prêt à soutenir dans la rue toutes les excentricités de ce pouvoir.

Que des hommes ainsi doués par la nature soient placés en France à la tête, non pas du gouvernement, mais seulement de la fonction exécutive, des observateurs superficiels vont s'imaginer que la Providence abandonne notre pays.

Erreur profonde. *Les attractions* de messieurs Louis Bonaparte, de Falloux, Faucher, Odilon Barrot, Changarnier, sont exactement *proportionnelles à la destinée* que leur assigne l'intelligence divine.

La propagation du Christianisme, la révolution de 89, celles de 1830 et de 1848 eurent un seul et même but : la constitution de la république démocratique et sociale universelle.

Depuis février surtout, l'humanité semble impatiente d'arriver au terme de ce long voyage, au règne de la science et de la justice. Les républicains socialistes se sont efforcés de mettre le genre humain dans la bonne voie et de seconder ses derniers efforts par une propagande active. Ils ont prêché la supériorité de la république sur la monarchie, de la démocratie sur l'aristocratie, du socialisme sur l'exploitation des masses, de la sainte-alliance des peuples sur l'oppression des nationalités; leurs paroles ont éclairé bien des esprits; mais ces enseignements *directs* avaient besoin d'être complétés par une propagande *inverse*. Pour que l'excellence de la république démocratique et sociale fût pleinement démontrée, il fallait que les idées contraires manifestassent pleinement tout ce qu'elles renferment de faux, de ridicule et d'odieux.

Cette contre-épreuve devait être fournie par le gouvernement de M. Louis-Napoléon Bonaparte.

Et puis il y avait des éléments de la population et des parties du territoire que n'avaient pu encore entamer les prédications républicaines et socialistes; elles n'y étaient pas même arrivées. La Providence a voulu que les idées réparatrices pénétrassent partout, et que partout elles prissent racine dans le plus court délai.

Voyez combien les tendances des membres actuels du pouvoir exécutif sont assorties merveilleusement à leurs destinées. M. Louis Bonaparte n'a-t-il pas absolument tout ce qu'il faut pour démontrer aux plus incrédules que le génie ne se transmet pas de père en fils, encore moins d'oncle à neveu, et qu'il est insensé de fonder un système de gouvernement sur la filiation, alors même qu'on aurait pour la constater les plus infaillibles garanties ?

M. Louis Bonaparte, avec le prestige de son nom, ne détruit-il pas le prestige attaché à la race de Louis XIV et à toutes es familles princières ?

Il use les dernières traces du préjugé monarchique. Après lui combien il sera facile de fermer la bouche à tous ceux qui cherchent l'ordre public dans la restauration de la royauté !

Pauvres gens qui se disent après chaque révolution : relevons ce que la colère populaire a renversé, redressons l'idole qui a perdu l'équilibre, remettons les choses tout juste au point où elles en étaient avant la crise. Projet semblable à celui d'un ami qui voudrait ressusciter son ami défunt, mais avec la maladie qu'il avait la veille de sa mort.

A ces illusions Louis-Napoléon Bonaparte vient porter un coup décisif, et c'est un grand rôle. Par propagande inverse il fonde à jamais la *République*; ses ministres la rendent chaque jour *démocratique et sociale*.

Ils ont irrité contre la réaction et poussé au socialisme des populations rurales qui n'avaient pris aucun parti, et à qui le socialisme inspirait, comme tout être inconnu, plus d'effroi que de sympathie; le télégraphe de M. Faucher n'a pas oublié les villes ignorées, les villages mêmes où les propagateurs du socialisme n'avaient pu se rendre; un beau jour les habitants ont vu leur arbre de liberté, qui ne faisait de mal à personne, décapité, abattu, leur garde nationale licenciée, leurs magistrats destitués, remplacés par des hommes, impopulaires; les citoyens les plus honorables n'ont pu échapper au contact humiliant de la police, aux visites domiciliaires, aux arrestations quelquefois. De là grande rumeur, grande effervescence contre un gouvernement tracassier et provocateur. On sait que ce gouvernement prend pour devise *anéantissement du socialisme*, et dès lors les persécutés deviennent forcément socialistes.

A l'exception de quelques officiers appartenant surtout aux armes spéciales, l'armée comptait fort peu de socialistes; le ministère Faucher-Falloux, instrument involontaire mais efficace de la Providence, ne pouvait manquer d'y pourvoir. Une lutte décisive étant engagée entre le vieux monde des abus et le monde nouveau de la vérité, de la liberté, de la justice, le progrès social pouvait trouver un obstacle dans une armée ignorant encore ses véritables intérêts et ceux du peuple.

Le ministère, oubliant quelle saveur eut toujours le fruit défendu, a répandu les journaux socialistes dans l'armée entière en les proscrivant sévèrement; il a consigné les soldats pour les séparer de la population, les a fait traquer par sa police, leur interdisant presque tous les lieux de réunions, leur fermant la porte des clubs et des assemblées électorales, organisant contre eux des *souricières*, emprisonnant les candidats de leur choix.

La fermentation dans les rangs de l'armée était infaillible ; elle est arrivée à son comble, et maintenant la réaction, ayant accompli son rôle, va tomber de l'arbre comme un fruit mûr.

Après avoir assuré par la propagande inverse le triomphe de la République démocratique et sociale, il fallait la rendre *universelle* et donner à tous les républicains du monde le sentiment de de leur étroite solidarité.

C'est ce que le pouvoir exécutif a récemment accompli par son expédition de Rome, qui couronne l'œuvre, et qui a déterminé dans tous les rangs de la population les réclamations les plus énergiques contre une guerre fratricide. Le point d'honneur militaire a changé de nature, il s'est élevé, élargi; notre armée démocratique ne met plus sa gloire à s'acharner dans une fausse voie, à poursuivre des représailles sanglantes; elle comprend que l'honneur militaire consiste à servir la cause de la liberté, à n'en jamais servir d'autre.

Supposez au pouvoir, depuis le 10 décembre, les républicains socialistes les plus déterminés, les plus intelligents même, et vous comprendrez que pour l'éducation des masses ils n'auraient pas obtenu la dixième partie des résultats accomplis par M. Louis Bonaparte et ses auxiliaires.

Rendons hommage à ce grand principe de la Théorie phalanstérienne :

Les attractions sont proportionnelles aux destinées.

Voici, d'après le *Moniteur*, les noms des cinq représentants qui ont seuls eu le généreux courage de voter hier en défenseurs de M. Léon Faucher : ARÈNE, BARAGUAY-D'HILLIERS, L. DELATTRE, DENJOY, RIVERIEULX.

Ils ne sont que cinq, et encore le *Moniteur* ajoute que l'un de ces cinq, M. Arène (du Var), n'a voté contre l'ordre du jour qui frappe M. Léon Faucher que par crainte d'anticiper sur un *point dont l'Assemblée législative a seule*, selon lui, *le droit de connaître.*

La dépêche télégraphique adressée au préfet de la Loire-Inférieure, au sujet du vote de vendredi dernier, est conçue comme celle envoyée au préfet de la Somme, mais elle se termine ainsi : « Donnez la plus grande publicité à cette dépêche. Vous recevrez, *s'il est possible*, les noms des votants. »

Déclaration de deux prisonniers français,

FAITE A ROME, DEVANT LE NOTAIRE PHILIPPE PARADISI, LE 5 DU MOIS DE MAI.

Le chef de bataillon du 20e de ligne, Alexandre Picard (Jura), et le lieutenant du 10e de ligne, Louis Jermelet, né à Morlaix (Finistère), ayant été priés, par le notaire Paradisi, de lui expliquer la cause de l'expédition contre Rome, et de lui dire l'opinion qu'avaient les soldats commandés par ces deux officiers, répondirent en ces termes :

L'opinion de tous les Français expédiés à Rome, ainsi que la nôtre, s'était formée sur celle de notre gouvernement, c'est-à-dire que la République romaine avait été proclamée par une bande d'hommes de violence, et non par le vœu universel. C'était donc à nos yeux une minorité factieuse qui imposait violemment sa volonté à une majorité désireuse d'un autre régime.

Cette poignée d'hommes avait PARALYSÉ le COMMERCE ET DÉPOUILLÉ LES BOUTIQUES; la ville entière étant tombée dans les horreurs de l'anarchie.

Les choses étant ainsi, il devait convenir à la France de rétablir l'ordre à Rome, d'autant plus que le gouvernement à Paris était prévenu que les Napolitains et les Autrichiens s'avançaient sur le territoire romain, pour y imposer l'ancien ordre de choses.

Cette double intervention napolitaine et autrichienne eût donc privé les Romains de toutes les libertés auxquelles ont droit les peuples civilisés; elle aurait ramené l'ancien despotisme. Nous, Français, nous étions donc très satisfaits de venir renverser une faction ennemie de la liberté.

D'ailleurs on disait au camp qu'à Rome tout le monde désirait le gouvernement du pape, et qu'on n'attendait qu'une force extérieure pour abattre la faction qui tyrannisait Rome.

(*Vu et certifié par des témoins auditeurs.*)

Romains et Napolitains.

Les journaux de l'Italie et les journaux de Marseille racontaient hier unanimement une première défaite des Napolitains entrés en Romagne. Cela n'empêche pas ce matin les journaux réactionnaires de prétendre qu'ils n'ont reçu aucune nouvelle. Le journal des *Débats* va même jusqu'à dire que les Napolitains se sont avancés jusqu'à Rome sans obstacles.

Eh bien, aujourd'hui les journaux nous rapportent les détails du combat. Ce n'est, il est vrai, qu'un combat d'avant-gardes, mais l'effet moral n'en est pas moins immense.

L'engagement a eu lieu le 4. L'avant-garde napolitaine, forte de 2 000 hommes, s'était arrêtée à *Tor di mezza via*, à 7 milles de Rome. Garibaldi fondit sur les Napolitains au moment où ils prenaient leur repas; un feu très vif fut échangé, à la suite duquel les Napolitains s'enfuirent en désordre vers Marino, à 12 milles de Rome, laissant derrière eux 120 prisonniers, deux pièces de canon qui ont été traînées à Rome, et un grand nombre de fusils. Des précautions ont été prises pour empêcher que le peuple ne massacrât les prisonniers tant l'exaspération est grande contre les Napolitains.

L'armée ennemie qui se trouve à Albano est forte d'environ dix mille hommes, parmi lesquels se trouvent huit cents Suisses.

L'enthousiasme des Romains est immense. Les réactionnaires ont enfin donné signe de vie. Cinq d'entre eux ont attaqué une sentinelle à coups de fusil. On s'est précipité sur eux; une femme de Transtevera en a tué un d'un coup de poignard; les autres ont été massacrés par le peuple. Quelques prêtres, surpris, dit-on, en flagrant délit d'espionnage, ont été également massacrés. Le gouvernement a publié une proclamation énergique pour blâmer ces exécutions, et rappeler que les tribunaux seuls ont le droit de faire justice, même en temps de guerre.

Garibaldi, ajoutent les correspondances, s'était élancé avec ses hommes à la poursuite des fuyards napolitains, mais Avezzana lui a, par le télégraphe, mandé de rentrer dans Rome.

L'invitation faite aux citoyens par le gouvernement de porter leur argenterie au trésor pour subvenir à ses besoins, a été accueillie avec le sentiment du plus grand patriotisme. Le premier jour les offres s'élevaient à plus de 60 000 écus; pauvres et riches viennent déposer leur offrande sur l'autel de la patrie.

CONDUITE DU GÉNÉRAL OUDINOT.

Nous savons maintenant pourquoi M. Oudinot s'est tant empressé de faire l'échange des prisonniers français contre la légion lombarde, et pourquoi il a annoncé que des prisonniers italiens étaient dirigés sur la France. Le ministère lui avait demandé une correspondance qui, au moment des élections, contrebalançât un peu l'effet désastreux des dernières nouvelles. Pour satisfaire à cette demande, le général de la réaction s'est empressé d'écrire cette lettre où il annonce qu'il ne se trouve pas un seul prisonnier français au pouvoir des Romains. Au reste, il était temps que l'échange s'opérât, les prisonniers français demandaient des armes pour aller se battre contre les troupes du roi Bomba.

Mais le général craignit que cette nouvelle ne fit pas assez d'effet, et, en digne agent de M. Léon Faucher, il imagina d'annoncer qu'il envoyait en France un grand nombre de prisonniers italiens. Il ne lui restait plus qu'à se les procurer, car il lui avait été impossible d'en faire sous les murs de Rome. Mais un général de la réaction n'y regarde pas de si près sur les moyens. Il fit donc tout bonnement saisir, à Civita-Vecchia, un certain nombre d'Italiens inoffensifs, et il s'apprêtait à les déguiser en prisonniers de guerre pour tenir la promesse de sa dépêche, lorsqu'enfin on est parvenu à lui faire entendre que cette comédie était par trop audacieuse.

Mais ce n'est pas tout. Pendant que le ministère nous le représente comme immobile à Paolo, la *Presse* publie ce matin une lettre qui le représente comme près de faire sa jonction avec les Napolitains. Nous laissons parler la *Presse* :

« Près Rome, le 5 mai, au soir.

» Aujourd'hui le général Oudinot a poussé de Paolo une reconnaissance sur sa droite, dans le but de se réunir à l'armée napolitaine, à Albano, avec l'intention, dit-on, d'entrer à Rome en même temps qu'elle.

» Ce fait est fort grave, si on le rapproche des nouvelles de Florence, de Gênes et de Marseille.

» Dans ce combat, qui a eu lieu en avant d'Albano, quel a pu être le rôle de nos soldats ?

» Evidemment, de deux choses l'une :

» Ou le général Oudinot est resté neutre, assistant l'arme au bras à la déroute des Napolitains, ou bien il a prêté l'appui des baïonnettes françaises aux soldats battus du roi Ferdinand, qui va, lui aussi, rétablir le pape sur son trône.

» Dans le premier cas, notre *inaction armée* rendrait notre présence à Albano ridicule aux yeux de toute l'Europe; dans le second, notre *intervention armée* en faveur des Napolitains serait le plus éclatant démenti donné au ministère, qui a formellement, et à plusieurs reprises, déclaré à l'Assemblée, en lui demandant son vote de crédit, que nous n'allions en Italie que pour nous opposer aux Napolitains et aux Autrichiens. »

Nous devons dire pourtant qu'un journal toscan prétend que le général Oudinot a, au contraire, protesté contre l'invasion napolitaine; mais ce journal est le même qui annonçait une protestation de M. d'Harcourt contre l'invasion autrichienne en Toscane, et qui a été si impitoyablement démenti hier soir par la *Patrie*.

Le Pape a envoyé à Civita-Vecchia un prêtre pour prendre le gouvernement de la ville. Le général Oudinot a refusé de le lui livrer. Aussi l'*Univers* se montre-t-il très mécontent ce matin de l'expédition.

Il ne manquait plus que cela à l'expédition de M. de Falloux.

L'armée napolitaine apporte dans ses bagages trois prêtres qui doivent prendre le gouvernement de Rome aussitôt que le roi Bomba s'en sera emparé. L'un d'eux est le cardinal Antonelli, le moteur et le signataire de tous les actes par lesquels Pie IX a déshonoré son exil.

La présence des Autrichiens soulève une grande agitation en Toscane. Les protestations, les démissions pleuvent de la part des corps constitués et des autorités; mais le commissaire royal n'y prend garde. Les restaurateurs procèdent partout de la même façon. Aussi leur œuvre durera-t-elle ce qu'a duré celle de M. Léon Faucher. Voici les dernières nouvelles de Livourne; nous les empruntons à la *Riforma*, journal réactionnaire de Lucques :

« *Livourne*, 7 mai.—Les consuls ont parlé hier au peuple pour l'exhorter à céder devant une force supérieure; ils n'ont pas été écouté. Toutes les portes sont fermées et minées. Les tirailleurs ont pris position sur les murs. On assure que les consuls ont insinué au peuple l'ordre de se rendre, déclarant qu'au premier coup de canon autrichien on attaquerait la ville du côté de la mer. Les consuls ont dit qu'ils pren-

draient à bord toutes les personnes qui voudraient y venir avant l'ouverture des hostilités. Le général d'Aspre a donné, à Livourne, quarante-huit heures pour se rendre à discrétion.

Les départs de troupes pour l'Italie se poursuivent indéfiniment. On lit dans le *Sémaphore*, de Marseille :

« Hier matin 11, la frégate à vapeur le *Montezuma*, venant de Toulon, est entré dans le nouveau port. Vers trois heures de l'après-midi, deux bataillons du vingt-cinquième léger se sont embarqués sur ce bâtiment, qui a chauffé sitôt que les troupes ont été installées à bord et a pris le large, se dirigeant vers Civita-Vecchia. Le bateau à vapeur le *Tancrède*, faisant le service des postes dans la Méditerranée, a été requis pour recevoir à son bord quatre compagnies qui seront également transportées en Italie.

Un de nos bons amis, membre aujourd'hui de la Constituante romaine, nous écrit de Rome, 6 mai :

Mon cher Considerant,

Vous savez l'issue de la fameuse expédition du gouvernement français contre la glorieuse République romaine. Nous avons repoussé vos soldats comme des gens de cœur doivent repousser une inique agression.

Maintenant nous avons sur le dos les Napolitains, commandés par leur digne roi. Aujourd'hui nous espérions leur donner une leçon à jamais mémorable; mais le Bourbon bigot ne veut pas que ses soldats se battent un jour de dimanche. Hypocrisie monstrueuse! Il ammène avec lui son frère et les plus célèbres de la camarilla de Gaëte. Le peuple de Rome est prêt à bien recevoir cette troupe de brigands, que le pieux pontife a bien voulu lui envoyer pour le massacrer. Pie IX aura des comptes à rendre à l'histoire.

Il paraît que le général Oudinot n'a rien appris dans son malheur. Il veut tenter de nouveau la *sainte* entreprise de bombarder la ville de Rome, qui, malgré lui, restera *éternelle*. Ses boulets ont à peine endommagé la coupole de Saint-Pierre; ses fusées à la congrève ont pénétré dans la bibliothèque et dans la chapelle Sixtine sans laisser aucune trace de vandalisme. Est-ce habileté de sa part? Actuellement, il attend les ordres de Barrot, et plusieurs milliers de soldats-machines qui veulent bien consentir à se soumettre au rôle ingrat de sbires d'un prêtre. Réjouissez-vous du bel effet de votre révolution de Février. Pauvre France! si elle se résigne à des actes aussi lâches et sacrilèges!...

Le général Oudinot, suivi de près dans la retraite de son armée en désorganisation par le brave Garibaldi, envoya à Rome un parlementaire pour l'échange des prisonniers. Il faut que vous sachiez que ce général, tout en débarquant à Civita-Vecchia, avait désarmé le bataillon Melara, séquestré un envoi de 4 700 fusils qui nous venaient de France, et renvoyé en Angleterre une bien plus grande partie que nous y avions achetée. Or, nous comptions parmi nos prisonniers 250 hommes environ du 20e de ligne et 12 officiers. Il voulait donc échanger nos prisonniers de guerre avec ceux qu'il avait fait prisonniers par ruse, sans vouloir, pour tout au monde, nous rendre les fusils séquestrés. Mais notre gouvernement, qui est républicain de fait et non de parole, voulant prouver à la France libérale que nous ne sommes pas en guerre avec elle, et qu'entre peuple et peuple il faut être généreux, renverra demain, libres à Civita-Vecchia, vos braves soldats, dont le courage a été malheureux. L'histoire nous jugera.

Prêchez dans la *Démocratie* notre cause, qui a été si mal jugée par vos hommes politiques. Dites la vérité, et bien haut, pour que le peuple vous entende. Et tâchez d'effacer, par votre énergique indignation, cette souillure que votre ministère a jetée sur le nom de la République française.

Je m'étonne qu'après trois grandes révolutions les Français aient l'oreille et le cœur aussi durs. Mais la victoire sur les pharisiens endurcis ne peut pas tarder longtemps.

Adieu, mon cher ami; je vous serre cordialement la main, ainsi qu'à tous les amis de la *Démocratie*,

Révolution allemande.

L'agitation, d'abord purement unitaire, devient républicaine et socialiste. Ce sont les chefs républicains qui prennent le dessus, notamment dans la Bavière rhénane, qui touche à la France. Ils trouvent de puissants auxiliaires dans le grand-duché de Bade, les Deux-Hesse, dans le Wurtemberg même, où les républicains avancés sont fort nombreux. Le mouvement des provinces rhénanes, sans avoir encore ce caractère, tend à s'en rapprocher, et prend d'ailleurs un développement de plus en plus considérable.

L'Assemblée de Francfort a décidé, dans sa séance du 12, que le pouvoir central provisoire devra prendre les mesures nécessaires pour faire prêter serment à la constitution par la force armée, la landwehr et les gardes nationales de tous les Etats allemands.

Cette proposition a été adoptée par 163 voix contre 142.

Dix-huit députés, dont seize prussiens, ont encore donné leur démission.

Les députés de la seconde chambre badoise ont tous prêté serment à la constitution.

INSURRECTION BAVAROISE ET WESTPHALIENNE.

Les troupes bavaroises continuent à fraterniser avec le peuple.

Dans la nuit du 11 mai, Ludwigshafen a été pris par les gardes bourgeoises de Worms, d'Osthof et de Frankenthal, sous le commandement du colonel Blenker. La garnison a passé du côté de la garde bourgeoise. Un renfort envoyé de Spire a fait de même et a prêté serment à la constitution.

Des corps se forment près de Neustadt et de Kaiserslautern. De tous côtés leur arrivent des renforts.

A Mayence, une assemblée populaire a résolu de faire immédiatement des souscriptions pour acheter des armes et porter secours aux insurgés du Palatinat. Le même jour, vingt membres de la *Société ouvrière* se rendirent à Worstadt, afin d'y établir un atelier pour y apprêter des armes et réparer les vieux fusils. On rencontre partout des troupes de jeunes gens qui vont se joindre aux insurgés. De Mayence seul il est parti environ 1 000 hommes. Tous ces corps réunis, parmi lesquels se trouvent plusieurs milliers de tireurs exercés, ont pénétré sur le territoire bavarois.

Le nombre des citoyens armés et réunis dans le Palatinat ne s'élève pas à moins de 50 000.

Ce mouvement colossal en faveur de la constitution et de la liberté allemande, n'échouera certainement pas, car tant d'efforts, tant de patriotisme ne peuvent rester infructueux.

Les associations constitutionnelles de la province rhénane, de la Westphalie, réunies en un congrès, ont voté une adresse très-énergique au roi de Prusse, en faveur de la constitution.

A Elberfeld, la résistance s'accroissait à la date du 12, par suite de l'arrivée des renforts de Solingen et d'autres localités voisines, et tout faisait prévoir la reprise du combat à l'arrivée des troupes envoyées de Dusseldorf.

L'autorité communale de Dusseldorf proteste contre la mise en état de siége de la ville et la proclamation de la loi martiale qu'elle déclare illégale.

Des désordres ont éclaté à Yserlohn, important district métalurgique de la Prusse rhénane, et à Hagen la landwehr a déclaré à ses chefs qu'elle n'obéirait pas à l'ordre de mobilisation.

Warendorf est toujours en insurrection.

Tout semble annoncer une crise prochaine dans le Hanovre. Partout les gardes bourgeoises ont prêté serment à la Constitution.

La Frise orientale, le duché de Brême, etc., sont très disposés à se déclarer comme relevant immédiatement de l'empire, si les choses ne changent pas bientôt en Hanovre.

L'insurrection saxonne est appaisée pour le moment.

Le roi, dont le pouvoir a été rétabli à Dresde par les baïonnettes prussiennes, vient d'adresser au peuple saxon une proclamation dont les termes sont peu de nature à ramener à l'obéissance les brebis égarées.

Ce document commence ainsi :

« Saxons! un grand danger menace notre belle patrie! Un certain nombre de mal pensants, de perturbâteurs, unis à des *scélérats* étrangers, se sont *permis* de rompre le *lien* qui depuis des siècles lie le peuple saxon à ses princes. »

Parmi ces scélérats étrangers se trouvait un Russe.

On assure qu'une émeute a éclaté à Prague, mais elle n'a pas eu de suites.

Hongrie.

Les Hongrois pénètrent tous les jours plus avant dans la Moravie et la Gallicie.

Dembinski, à la tête de 25 000 hommes, est allé au devant des Russes, qui persistent à ne pas se montrer. C'est au retour de ce général que doit avoir lieu la marche définitive des Hongrois sur Vienne. Une proclamation de Kossuth aux habitants de cette capitale, se termine dans ces termes enthousiastes :

« Vienne, vieille capitale de l'Occident! ouvre-nous tes portes! des milliers d'Allemands combattent dans nos rangs pour l'Allemagne et au nom de la Hongrie libre. Habitants de Vienne! mères et sœurs chéries! les jours de malheur sont passés, le printemps de la liberté approche. Faites des couronnes de fleurs pour vos fils, pour vos frères! Les braves Hongrois ont promis secours et améliorations à leurs alliés les Allemands; ils tiennent fidèlement parole, comme vous voyez, et les intrépides Polonais les accompagnent. Ce n'est pas pour la première fois que ceux-ci s'approchent de Vienne comme libérateurs. Vive l'Allemagne! vive la Hongrie! vive la Pologne! trois sœurs courageuses et désormais inséparables. Vive la liberté! à bas les assassins! eux seuls ne doivent pas trouver de grâce; on pardonne à la faiblesse, mais la lâcheté quand même, ou la méprise.

Vienne! est notre cri de ralliement, notre libération, notre mission. »

Quoi qu'en puissent dire les journaux ministériels de Vienne, il est bien certain que l'importante forteresse de Temeswar s'est rendue au général Bem. On assure même que le patriarche Rajachich, fatigué d'être le jouet des Autrichiens, s'est enfin rallié aux Madgyars. Les Serbes sont, comme on sait, les ennemis jurés des Russes, qui, après les avoir encouragés dans leur guerre d'indépendance contre les Turcs, finirent par s'entendre avec ceux-ci au détriment de la Serbie. Le célèbre guerrier Knicjanin, maintenant à la solde du patriarche, de son côté, indépendant de l'Eglise russe et de l'Eglise de Constantinople, ne se montre nullement disposé à se donner un maître. C'est en vain que Jellachich a essayé, dans ces derniers temps, de se faire reconnaître lui-même comme woïvode; il n'a pas été appuyé par les Serbes, et l'on annonce que les débris du corps d'armée qui l'avaient suivi dans le Sud viennent eux-mêmes d'être exterminés par Perczel.

Rien ne s'oppose donc plus à l'alliance des Madgyars et des Slaves méridionaux. Cette alliance seule suffirait pour prolonger indéfiniment la guerre, même en admettant que les Russes, odieux à tout le monde, puissent obtenir plus de succès en Hongrie que les Autrichiens, qui y avaient encore de nombreux partisans il y a quelques mois.

On lit dans le *Démocrate du Rhin* :

Le bruit s'est répandu à Strasbourg qu'à Rastadt le peuple avait délivré les condamnés politiques, que la garnison avait fraternisé avec le peuple, et que les portes de Rastadt étaient fermées.

D'un autre côté on rapporte qu'à Fribourg en Brisgau le bourgmestre a pris, au nom de la constitution allemande, le commandement de deux corps qui y sont en garnison, déclarant qu'il ne souffrirait jamais qu'on les employât à combattre le peuple.

Ce qui est certain, c'est qu'il règne une fermentation extraordinaire dans tout le pays de Bade, et la réunion populaire pourrait bien avoir des conséquences extrêmement importantes.

Assemblée Nationale.

Présidence de M. MARRAST. — *Séance du 15 mai.*

L'Assemblée adopte sans discussion un projet autorisant un emprunt de 200 000 francs par la ville du Mans.

L'Assemblée adopte également un projet portant ouverture d'un crédit de 398 030 francs pour travaux effectués dans les maisons centrales de correction. Ce projet est adopté au scrutin, par 527 voix sur 528.

La discussion est ouverte sur le budget du ministère de la guerre.

CHAP. XXXIV.—Colonisation en Algérie; 1 715 000 fr.

La commission propose une réduction de 66 000 fr.

M. DE RANCÉ combat cette réduction, qui aurait pour effet de maintenir la population civile de l'Algérie sous la juridiction militaire.

Un grand nombre d'orateurs prennent successivement la parole au milieu du bruit et de l'inattention générale.

M. LAMORICIÈRE insiste pour que le ministère présente un projet sur les expropriations en Algérie, sur le régime douanier, qui permette d'y établir un marché, etc.

M. BUFFET, ministre du commerce, répond qu'une commission a été nommée par son prédécesseur, M. Tourret. Cette commission n'a pas encore terminé ses travaux. Le ministre ne croit pas, du reste, que le système douanier puisse être changé maintenant, et le droit protecteur supprimé.

La France ne peut être assimilée à l'Algérie ni sous le rapport commercial ni sous le rapport administratif.

M. CAVAIGNAC parle dans le même sens que M. Lamoricière. Il est aussi d'avis de l'établissement d'un droit protecteur pour les céréales de l'Algérie.

M. DE RANCÉ insiste aussi pour l'établissement d'un droit protecteur. C'est une erreur de croire que le prix du pain dût s'accroître par l'établissement de ce droit. Ce sont les marchands qui absorbent le produit le plus clair de la production des grains et farines.

M. BUFFET répond que rien ne sera négligé pour qu'il soit fait droit à la réclamation.

Les réductions proposées par la commission sur le chapitre des colonies agricoles sont adoptées.

M. TRÉLAT se plaint qu'on n'ait pas tenu les belles promesses faites aux Français qui se sont embarqués pour l'Algérie. L'orateur demande qu'il soit fait en faveur de ces colons une anticipation sur les crédits promis pour l'année prochaine.

M. CAVAIGNAC. On a envoyé 50 millions pour cette colonie. Je suis tout prêt à voter toutes les anticipations que l'on voudra, mais encore faut-il savoir comment cet argent est employé. Il faut que les anticipations ne soient accordées qu'à ceux des colons, qu'à ceux des villages où des résultats avantageux auront déjà été obtenus. (Approbation). Pour cela il faut que des inspections soient faites sur les lieux pour constater l'état des choses.

M. BARAGUAY-D'HILLIERS ne voit pas quel intérêt il y aurait à voter par anticipation un crédit qu'elle pourra toujours accorder. Jusqu'ici presque rien n'a été fait. On a défriché le terrain que les colons devaient cultiver, ils ne le cultivent pas et s'occupent presque exclusivement de politique. (Ah! ah! — Interruptions. — Mouvements divers.) Les colons ne resteront en Algérie qu'autant qu'ils y seront nourris. (Allons donc!)

M. CLÉMENT THOMAS proteste contre les assertions de M. Baraguay-d'Hilliers. Il voudrait savoir sur quel document le général fonde ce qu'il vient de dire.

M. TOURRET. Une chose empêchera toujours les colonies en Algérie de prospérer, c'est qu'elles sont à peu près exclusivement composées d'artisans. Il y manque des agriculteurs. (C'est cela!) Ce qui presse le plus, c'est donc de diriger sur l'Algérie des travailleurs des campagnes.

Que l'on prenne 100 à 150 ouvriers agricoles dans chacun des départements de France, qu'on les envoie dans chacun des villages algériens; la prosprité des colonies algériennes est à ce prix. Sans cela tout l'argent imaginable n'y fera rien; les colonies mourront d'inanition.) (Approbation.)

M. FOY. Il ne faut pas s'occuper seulement des adultes, il faut aussi songer aux enfants, qui sont l'espoir de la colonie. Eh bien, ces enfants ne sont pas dans une situation convenable; on ne leur donne que du pain de munition.

M. BUFFET. On leur a donné jusqu'à des nourrices.

Le chapitre 35 (colonies agricoles), 10 000 000 francs, est adopté.

M. LAMORICIÈRE. Vous avez voté 50 millions pour les colonies agricoles de l'Algérie. Quatorze mille colons ont été envoyés en Algérie; vous avez dépensé à cela cinq millions; vous venez de voter dix nouveaux millions, qui seront dépensés à l'entretien des colons qui se trouvent en Algérie, et il ne restera rien pour l'établissement de nouveaux colons.

Eh bien! M. Trélat et M. Cavaignac vous demandent avec moi d'envoyer vos nouveaux colons à l'époque la plus favorable pour l'émigration, au mois de septembre 1849, au lieu de les envoyer en janvier 1850; et ce crédit, nous demandons qu'on le vote dès aujourd'hui afin que l'on puisse enrôler, comme le désire M. Tourret, des colons agricoles dont le savoir instruise les autres.

M. PASSY, ministre des finances, ne croit pas qu'il y ait avantage à voter la proposition de M. Trélat. Il croit qu'il serait préférable d'abord de recueillir les informations de l'Assemblée; si elles étaient favorables, on ne refuserait certainement pas un crédit demandé dans ces circonstances.

L'amendement de M. Trélat est adopté.

M. DE RANCÉ. Si au contraire le crédit était alloué, non-seulement, il mettrait le gouvernement à même de préparer de nouveaux envois de colons, mais il aurait encore pour conséquences de rassurer les colons qui sont déjà en Afrique.

M. CAVAIGNAC. La suppression du crédit pourrait entraîner la suppression de l'envoi des colons. Je vois que cette pensée est au fond des pensées de nos adversaires, c'est pour cela que j'insiste pour la nécessité du vote immédiat du crédit nécessaire pour continuer les envois de colons en Algérie.

M. LAURENT parle dans le sens de l'honorable M. Passy.

M. LE GÉNÉRAL LAMORICIÈRE invoque les rapports parvenus à la commission et au gouvernement, et qui tous rendent le compte le plus satisfaisant de l'état de nos colons et de leurs premiers travaux. L'instinct populaire est plus sûr que toutes les insinuations, que toutes les assertions contraires, et si ces nouvelles étaient aussi peu avantageuses qu'on le dit, il n'y aurait pas cinquante-cinq mille demandes pour remplir les rangs des colons à envoyer encore en Algérie.

M. LE GÉNÉRAL BARAGUAY-D'HILLIERS répète ce qu'il a déjà dit sur le peu de résultat des premiers travaux des colons en Algérie.

M. HENRI DIDIER. Il y a des personnes qui semblent avoir pris à tâche de rabaisser ou de flétrir tout ce que la République a fait. (Exclamations. — Approbation à gauche. — Murmures à droite.) Les colons ont été choisis parmi les familles les plus honorables, les plus travailleuses... (Oui, c'est vrai!) Ces hommes sont partis, et arrivés dans le pays ils se sont livrés avec le plus grand courage aux travaux de leur installation. (Approbation.) Il est donc inouï qu'on vienne vous présenter ces travailleurs comme des oisifs perdus de vices, et tout à fait à charge au pays.

M. BARAGUAY-D'HILLIERS. Je n'accepte pas l'interprétation fausse et mensongère qui vient d'être faite à cette tribune. (Explosion de murmures.—A l'ordre! à l'ordre!) Je ne veux en aucune manière incriminer la République ou ce qu'elle a fait : j'ai dit la vérité et je la maintiens.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. Si l'Assemblée veut voter par anticipation les 5 millions demandés par M. Trélat, il faut qu'ils soient votés aujourd'hui, afin que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour recevoir les nouveaux colons.

Quant à la colonie actuelle, elle se compose de quatorze mille individus environ, répartis dans un certain nombre de villages de création récente : vous savez comment se sont effectués les départs des premiers colons. Il s'agissait de débarrasser la capitale d'une foule d'individus que la misère dévorait. (Exclamations nombreuses.) L'administration a pris toutes les mesures pour leur installation en Algérie : aujourd'hui cependant nous sommes encore en présence de l'inconnu, et nous ne pouvons porter sur les colonies un jugement assuré.

Déjà on a construit les maisons pour recevoir les familles, déjà on a cultivé les jardins, mais la culture n'a pas encore été expérimentée en grand; cependant, dans une foule de localités, déjà un grand nombre d'hectares ont été défrichés et ensemencés.

M. SCHŒLCHER. Les défrichements ont-ils été faits par les colons ou pour eux?

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. Ils ont été faits en partie par les colons, et en partie par les soldats et par les Arabes, car, au moment de leur arrivée, les colons avaient à s'occuper d'abord de construire leurs habitations.

M. TRÉLAT. M. le commissaire du gouvernement a omis de dire que l'on n'a pas encore donné aux colons les instruments aratoires qui leur sont nécessaires.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. C'est une erreur. Partout des instruments aratoires ont été donnés aux colons : on a donné également dans les divers centres de population des bœufs, dans la proportion des travaux qu'il y avait à exécuter.

M. GOUDCHAUX. La commission s'est occupée de l'amendement, elle en propose le rejet. La commission désire le succès de la colonie, et pour cela il ne faut pas aller trop vite et presser le départ de nouveaux colons. Ces nouveaux colons, je le dis avec circonspection, agitent le pays. (Rumeurs diverses.) Je ne dis pas qu'ils portent là un esprit brouillon, mais je soutiens que leur présence froisse des intérets déjà établis. (Aux voix!)

On met aux voix l'amendement de M. Trélat, sous-amendé par M. Cavaignac; il est adopté.

M. DE RANCÉ demande, par un autre amendement, que les nouveaux colons soient choisis de préférence parmi les cultivateurs des départements.

Cette proposition est mise aux voix au milieu d'une confusion qui empeche d'en constater le résultat.

M. DE RANCÉ insiste pour sa proposition.

QUELQUES VOIX. L'épreuve est commencée; on ne parle pas entre deux épreuves.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas eu d'épreuve commencée; car l'Assemblée n'a pas même compris la proposition.

M. DE RANCÉ modifie sa proposition en ces termes :

« Les colons en faveur desquels le crédit sera dépensé, seront choisis moitié parmi les cultivateurs des départements. »

M. ÉTIENNE combat cette proposition.

M. LE GÉNÉRAL DE LAMORICIÈRE la sous-amende ainsi :

« Seront choisis un tiers parmi les cultivateurs des départements, un tiers parmi les militaires libérés du service, et un tiers parmi les ouvriers. »

M. DE RANCÉ se réunit à cette proposition, qui est mise aux voix et adoptée.

CHAP. XXXIV. — Travaux civils. — Article 1er (Personnel). — § 1er. Ponts-et-chaussées, 280 000 fr.

La commission propose une réduction de 81 000 fr.

§ 2. Personnel des mines, 35 000 fr. — Réduction proposée, 12 300 fr. — Adopté.

M. DE RANCÉ. Des concessions pour extraire les richesses minérales qui sont cachées dans le sol algérien ont été faites à des demandeurs qui n'avaient rien de sérieux. Aussi aucune suite n'a été donnée par eux à ces concessions si mal à propos accordées; tandis que des compagnies honorables, ayant des capitaux disponibles, ont été évincées et n'ont jamais pu obtenir l'autorisation de commencer des travaux qui pourraient enrichir le pays en lui donnant du cuivre, du fer et du zinc en abondance. Je recommande donc au gouvernement qu'il prenne en considération les demandes des concessionnaires sérieux. (Appuyé.)

La réduction n'est pas adoptée.

Les autres chapitres du budget de la guerre, relatifs à l'Algérie, sont adoptés.

L'Assemblée revient au chapitre 1er relatif au personnel de l'administration centrale, dont le chiffre fixé, d'accord avec le gouvernement, s'élevait à 1 706 000 fr.

M. SCHŒLCHER propose une augmentation de 10 800 fr. applicable au traitement des portiers, garçons de bureaux, hommes de peine.

Cette proposition est adoptée de même que le chapitre ainsi modifié.

M. BRUCKNER propose cet article additionnel :

« Le règlement de comptabilité en date du 25 janvier 1845 cessera d'être appliqué à partir du 1er octobre 1849 pour le matériel du ministère de la guerre. Il sera remplacé par un nouveau règlement que M. le ministre de la guerre est invité à faire établir.

Cette disposition, combattue par M. le commissaire du gouvernement, n'est pas adoptée.

M. GLOXIN parle des remontes et se plaint des abus qui se commettent chaque année dans l'achat des chevaux destinés aux troupes.

Ces observations, qui provoquent une réponse de la part de MM. Lamoricière et Charras, clôturent la discussion du budget de la guerre.

M. LE PRÉSIDENT. M. Flocon a déposé une proposition pour qu'il soit nommé une commission à laquelle le ministre des affaires étrangères sera tenu de communiquer les documents diplomatiques relatifs aux affaires de Hongrie. M. Flocon a demandé l'urgence et le renvoi de sa proposition dans les bureaux.

L'Assemblée, consultée, rejette l'urgence et le renvoi dans les bureaux de la proposition, qui suivra son cours ordinaire, c'est-à-dire qui sera renvoyée au comité des affaires étrangères.

UNE VOIX. Encore une proposition enterrée.

Une discussion s'engage sur la question de savoir si l'on votera immédiatement sur l'ensemble du budget de la guerre.

M. LE PRÉSIDENT fait observer qu'il y a un grand nombre d'articles additionnels sur lesquels il faut voter auparavant.

M. DE LAMORICIÈRE et M. MORTIMER TERNAUX ont présenté un article additionnel ainsi conçu :

« Les deux tiers des employés subalternes dans les administrations de l'Etat, tels qu'hommes de service, portiers, garçons de bureau et autres, seront exclusivement choisis parmi les individus militaires ou marins, ouvriers des arsenaux, ayant passé au service le temps fixé par la loi, ou qui auront été réformés par suite de blessures contractées au service. »

M. LACROSSE, ministre des travaux publics. Le gouvernement adhère à la proposition de MM. de Lamoricière et Mortimer-Ternaux.

Après quelques observations de MM. Mortimer-Ternaux et Lamoricière, l'article additionnel est mis aux voix et adopté.

M. FAVENET a proposé cet article additionnel :

« Sur le secours de 1 095 000 fr. voté par l'Assemblée nationale, à la séance du 8 mai courant, en faveur des anciens militaires, il sera accordé aux capitaines 500 fr., aux lieutenants 450 fr., et aux sous-lieutenants 400 fr., ayant servi à ce titre jusqu'au licenciement de l'armée de la Loire, et même depuis cette époque, et qui, privés de retraite, produiront un certificat bien authentique constatant qu'ils sont aussi privés de moyens d'existence.

» Il sera accordé 100 fr. aux sous-officiers, 75 fr. aux caporaux et soldats dans les mêmes conditions, et âgés au moins de 70 ans. »

L'honorable représentant développe sa proposition et invoque avec chaleur les souvenirs rendus par les braves qu'il veut secourir.

M. GOUDCHAUX et le COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT soutiennent que l'adoption du projet nécessiterait un crédit additionnel.

La proposition est renvoyée à la commission.

La commission a présenté cet article additionnel :

« Les examinateurs pour l'admission aux écoles spéciales du gouvernement seront nommés pour cinq ans.

» Il leur sera interdit de donner des leçons particulières dans les colléges et institutions préparatoires. »

M. BARAGUAY-D'HILLIERS combat cet amendement.

Après une discussion confuse, il est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. On va procéder au scrutin de division sur l'ensemble du budget de la guerre; mais, avant, je préviens l'Assemblée que demain il sera procédé au scrutin pour la nomination du président. (Rire et bruit.)

M. CRÉMIEUX. Cela me semble parfaitement inutile. (Aux voix!)

L'Assemblée décide que le scrutin n'aura pas lieu. Par

conséquent, les pouvoirs du président et du bureau sont maintenus jusqu'à la fin de la session.

Le scrutin sur le budget de la guerre donne le résultat suivant :

Nombre des votants.	564
Majorité absolue.	283
Pour,	555
Contre,	9

L'Assemblée adopte.

La séance est levée à six heures

Fraudes électorales.

On ne lira pas sans indignation la lettre suivante adressée au *Censeur de Lyon* :

» 10 mai 1849.

» Citoyen rédacteur,

» Parmi les iniquités qui se passent à propos des élections, il en est une que l'on ne peut passer sous silence.

» Hier ont eu lieu les élections de la troupe. Voici ce qui s'est passé pour celles de notre département.

» Onze votants ont été appelés.

» Un de nos chefs se fit remettre le procès-verbal qui était signé par le bureau, et, furieux de voir que le vote n'était pas selon son désir, il ne s'est pas fait scrupule d'anéantir le procès-verbal, en s'écriant que l'on avait trompé les soldats; puis il a fait recommencer les élections pour notre département, de la manière suivante : il prit des bulletins, qu'il montra aux électeurs, et les mit dans son képi, en leur disant : « C'est avec ceux-là qu'il faut voter. »

» Plusieurs d'entre les électeurs étaient déjà partis, ne voulant pas prendre part à un vote qui n'était plus libre.

» Veuillez insérer cette lettre dans votre journal, et agréer, etc. »

— On lit dans l'*Indépendant de Montpellier* :

« Si les renseignements qui nous parviennent sont exacts, on aurait trouvé un moyen assez ingénieux d'escamoter le vote de l'armée. On sait qu'après avoir été dressées par les colonels des régiments, les listes des électeurs militaires sont envoyées aux préfets des départements auxquels appartiennent ces militaires. Ces listes ne donnent lieu à l'exercice du droit électoral que lorsque les préfets les ont renvoyées aux régiments revêtues de leur approbation. Or, il se trouve que, par suite des retards calculés qu'on fait subir au renvoi des listes, elles n'arrivent presque jamais à temps, et que les soldats sont privés de leur droit.

» La garnison de Montpellier nous offre un exemple frappant de cet abus. Ainsi, dans le 1er régiment du génie, il y a eu 20 votants sur 1 200 hommes présents au corps; dans une compagnie de 250 hommes, il y a eu un seul votant.

« Le 7, sur toute la garnison de Montpellier, forte de 2 500 hommes, il y a eu 13 votants. »

—Nous trouvons dans notre boîte, dit le *Progrès de l'Aube*, la note suivante :

« Nous arrivons de Nevers, et à peine arrivés, nous avons voté pour la prochaine Assemblée législative. Cela s'est fait en famille, trop en famille pour que le vote réunît les conditions d'indépendance désirables.

— Le soldat ou les soldats appartenant au même département étaient appelés; le bulletin déposé, on en faisait l'ouverture. Au petit nombre des votants par département, l'opération n'était pas longue, et de cette sorte le secret du bulletin était promptement éventé, ainsi que le nom du déposant. Est-ce qu'il n'eût pas été plus conforme au secret du vote de n'opérer le dépouillement qu'après le dépôt général des bulletins? Nous savons plusieurs soldats du 21e qui se sont abstenus d'exercer leurs droits de citoyens, par la raison que leur liberté du suffrage ne leur paraissait pas suffisante. » *Un soldat du 21e.*

— Dans le 57e de ligne, sur plus de 500 électeurs militaires du département de Seine-et-Oise, 130 seulement ont pu voter. Dès que le rappel a été battu pour se rendre au scrutin, le 2e bataillon, caserné rue de Babylone, a été consigné jusqu'à 7 heures du soir, heure à laquelle on a fait défiler la garde. Comme il n'était plus possible de voter, on a répondu aux soldats qu'ils pourraient exercer le lendemain leurs droits d'élection. Mais aujourd'hui lundi on leur a dit qu'il n'était plus temps. Ce fait, qui se répète tous les jours depuis que l'armée est censée voter, n'a pas besoin de commentaires.

FAITS DIVERS.

Un lieutenant du 25e léger, garnison de Paris, a remis à quelques-uns de ses compatriotes du département du Nord, dans les régiments de Paris, des listes démocratiques de son département; il a été mis aux arrêts.

— Un soldat nommé Sara, chasseur au 24e léger, 3e compagnie, 1er bataillon, pour le même fait, a été mis à l'Abbaye, puis envoyé à Vincennes et privé de son vote. On avait eu soin de lui demander où il avait pris ses listes, ce qu'il n'a pas voulu dire.

Pendant ce temps le colonel faisait distribuer dans le régiment des listes réactionnaires.

— Au 24e de ligne, les militaires des Hautes-Pyrénées, à Paris, étaient convenus de voter pour la liste démocratique. Les chefs ont pris leurs mesures pour ne les convoquer qu'en très petit nombre, et la grande majorité n'a pu prendre part au vote.

— M. Lacave-Laplagne, ancien ministre des finances, vient de mourir à Paris.

—Nous lisons dans une lettre écrite par un officier, qui a été blessé devant Rome :

« Ce qui nous faisait le plus d'impression, c'est que pendant le combat la musique des Romains jouait la *Marseillaise* et le *Chant du Départ*, airs qui portaient dans notre âme la douleur la plus profonde. »

— Nous lisons dans le *Démocrate du Rhin* :

« La pétition à l'Assemblée nationale pour la mise en accusation immédiate du ministère, se signe dans nos bureaux et se couvre d'innombrables signatures. Hier nous avons expédié à Paris un premier envoi de cinq exemplaires portant 600 signatures environ. Nous invitons de nouveau tous ceux de nos concitoyens qui voudraient s'associer à ce grand acte de justice nationale, à venir au plus tôt signer les exemplaires que nous voulons expédier sans plus de retard à l'Assemblée. »

— On nous assure, dit le *Républicain de Lyon*, qu'une souscription est ouverte par les militaires de l'armée des Alpes, pour venir en aide à ceux de leurs camarades qui sont ou pourront être détenus pour la cause démocratique et sociale. La même mesure serait prise par l'armée de Paris. Nous voyons avec plaisir la solidarité, ce principe si fécond, pénétrer parmi les soldats de la République.

— La garde nationale de Muret (Haute-Garonne) vient d'être dissoute pour avoir eu l'esprit de crier : *A bas les réactionnaires!* en défilant le 4 mai devant l'hôtel de la sous-préfecture.

— On lit dans la *Réforme* :

« Les triumvirs et leurs acolytes, répète le journal du banquier Delamarre d'après un de ses correspondants, sont de véritables *flibustiers*.

» Le mot est malheureux vraiment. Les loups cerviers qui affamaient le peuple en 1846, au risque d'ensanglanter la scène, comme à Buzançay; ceux qui envoyaient en Algérie des blés avariés, au risque d'altérer la santé du soldat; les honnêtes fournisseurs du port de Rochefort, appelés devant la cour d'assises de la Vienne pour y rendre leurs comptes; les hommes de Gouhenans et de la coupe-sombre ont si bien fait leurs preuves comme *flibustiers*, que ce mot ne devrait jamais se rencontrer sous la plume des amis de l'*ordre*.

— Le *Peuple souverain*, de Bordeaux, a ouvert une souscription pour frapper une médaille en l'honneur de Louis Dourlens, ouvrier typographe, qui a sauvé la vie de Ledru-Rollin au péril de la sienne, dans l'infâme guet-apens de Moulins. Cet exemple est déjà imité par nombre de journaux démocrates des départements.

UN ENRAGÉ. — Le *Conciliateur*, journal honnête et modéré de Tarn-et-Garonne, justifie assez mal son titre en publiant la lettre suivante :

«Bordeaux, 11 mai.

» Mon cher ami,

» Tenez-vous prêts en cas d'évènements. Les rouges se préparent avant les élections, qu'ils redoutent.

» Notre conseil général et notre comité donneront le signal.

» Ainsi, unissez-vous et préparez-vous. Nous écrivons ainsi dans les départements pour ne pas être surpris par les faits et les Parisiens. »

Le cinquième numéro de la COMMUNE SOCIALE (mai) vient de paraître. Voici le sommaire des articles qu'il contient : Programme des communistes révolutionnaires. — Pas d'égalité politique ni d'égalité sociale sans la communauté. — Droits politiques et civils des femmes. — Observation sur les associations. — Appel de la presse. — Revue intérieure. — Revue extérieure. — Blanqui et Barbès devant le public impartial. — Le *Laboureur*, chanson, par Lachambaudie. — Bureaux rue Hautefeuille, 30, à Paris. — Prix : un an, 4 fr.; 6 mois, 2 fr.

La lettre suivante a été adressée au citoyen Jean Macé, directeur du bureau de la Propagande socialiste :

Paris, 11 mai 1849.

Monsieur,

Par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 2 mai courant, vous vous plaignez qu'un grand nombre des journaux affranchis chaque jour par la Propagande socialiste ne parviennent pas à destination.

Je suis disposé, Monsieur, à donner à votre réclamation toute la suite qu'elle peut comporter en ordonnant une enquête sévère sur les irrégularités qui peuvent se produire dans le service des postes ; mais pour cela, il est nécessaire que vous précisiez les faits pour servir de base à l'information, et que vous m'indiquiez notamment les dates du dépôt des journaux non parvenus, ainsi que les noms et résidences des personnes qui déclarent ne pas les avoir reçus.

Agréez, etc.,

Le directeur de l'administration des postes,
THAYER.

En conséquence de cet avis, tous les citoyens qui sont venus se plaindre au citoyen Jean Macé sont invités à passer au bureau de la Propagande pour y donner les indications précises, réclamées par le directeur des postes.

Veuillez, je vous prie, insérer cette lettre dans votre premier numéro.

J. MACÉ.

Au citoyen rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique*.

Citoyen,

Je vous prie instamment d'avoir la bonté de faire paraître dans votre journal l'avis ci-joint qui dessine ma position dans l'administration de la salle de la Fraternité, à partir du 24 janvier dernier. Cette publication est indispensable, et je vous supplie de la faire. Agréez d'avance mes remerciements.

La Conciergerie, le 14 mai 1849.

A. DE BONNARD,
D. M. M.

« Un grand nombre de citoyens continuant à s'adresser à moi comme administrateur de la salle de la Fraternité, je crois utile d'informer le public que depuis le 24 janvier dernier, jour où les scellés furent apposés, je suis tout-à-fait étranger à l'administration de ladite salle. Les fonctionnaires qui la gèrent depuis cette époque n'ayant pas été nommés par moi et ne relevant pas de moi, il est inutile de m'adresser toutes demandes ou réclamations, puisque depuis longtemps je ne suis plus rien et ne puis plus rien dans l'administration de la salle. Depuis le 24 janvier dernier je ne suis intervenu qu'une seule fois, et encore comme *simple conseil* : c'est lorsqu'il s'est agi de louer la salle au Comité électoral, démocratique-socialiste, et d'organiser un conseil de surveillance. Ainsi il est bien entendu qu'étant demeuré tout à fait étranger aux actes administratifs postérieur, au 24 janvier, ma responsabilité n'est engagée que pour les actes antérieurs à cette époque. Je décline toute autre responsabilité. »

Paris, le 14 mai 1849.

A. DE BONNARD,
D. M. M.

PETITE CORRESPONDANCE.

Villefranche.—M. B.—Reçu les 15.
Sérigny.—M. D. A.—Reçu les 10.
Rio-Janeiro.—M. D.—Reçu les 600.—Nous vous répondrons, et prenons note de votre demande.—Aff. compl. à tous.—Par le Hâvre, 50 fr., et par le Packet, 68 fr.

Bourse du 15 mai 1849.

Les spéculateurs sont effrayés de la conduite du ministre de l'intérieur. Les fonds publics en sont considérablement déprimés.

Les nouvelles d'Allemagne ajoutent encore à la panique. Les troupes russes s'avancent réellement de tous les côtés, et vont obliger le gouvernement français à former un camp d'observation sur le Rhin.

Le 5 0/0 laissé à 89 85, ouvre au plus haut à 89 40 pour descendre lentement jusqu'à 88 70. Mais à la fermeture il se relève légèrement à 89. C'est une baisse de 85 c. sur le marché précédent.

La Banque de France débute à 2405 pour tomber et fermer à 2390, avec 25 fr. de perte sur hier.

Le 3 0/0, de 57 70 commence à 57 15 et 20, descend à 56 50, pour finir à 56 90 fin courant et 56 60 au comptant, avec 80 c. de baisse sur lundi.

Les chemins de fer sont entraînés dans la chute des fonds : Orl. perd 10 f. à 840; Av.-Mars., de 211 fléchit à 207 50.

Le Nord, de 446, tombe à 441 25.

Les mines de la Loire font 300.

Le zinc Vieille-Montagne fléchit à 2 975.

La bourse a été mauvaise; on attend avec anxiété le résultat des élections.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	57 07	57 20	56 50	56 90
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0	89 85	89 40	88 70	89 »»

15 mai. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin...	56 60 »»	4 Canaux avec prime.	1060 »»
—Empr. 1847-1848.	»» »» »»	Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars,	88 60 »»	Caisse hypothécaire.	»»» »»
4 1 2 0/0 du 22 mars.	»» »» »»	Emprunt d'Haïti	205 »»
3 0/0 j. du 22 sept...	»» »» »»	Espagne, dette active	»» »»
Act. de la Banque.	2390 »» »»	— dette passive...	»» »»
R. de Naples, j. juil.		— 3 0/0 1841	33 75
Réc. Rothschild.	»» »»	Emp. port. 5 0/0	»» »»
3 0/0 de l'Etat rom.	75 50	— — 3 0/0	»» »»
5 0/0 belge 1840...	»» »»	2 1/2 hollandais	»» »»
— — 1842...	90 »»	Zinc V.-Montagne...	2975 »»
— 4 1/2	»» »»	H. de la Gr.-Combe...	»»» »»
— Banque (1835).	»» »»	Emp. du Piémont...	860 »»
Oblig. de la Ville...	1220 »»	Lots d'Autriche	207 50

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain.	420 »»	420 »»	Orléans à Bord.	408 75	405 »»
Versailles, r. d.	205 »»	200 »»	Du Nord	444 25	441 25
— r. g.	471 25	467 50	De Paris à Str..	373 75	371 25
Paris à Orléans.	850 »»	840 »»	Tours à Nantes.	318 75	316 25
Paris à Rouen...	560 »»	560 »»	Paris à Lyon...	385 »»	»»» »»
Rouen au Havre	270 »»	267 50	Mont. à Troyes.	125 »»	125 »»
Avig. à Marseil.	211 25	207 50	Dieppe à Féc...	»»» »»	»»» »»
Strasb. à Bâle...	405 »»	403 75	Paris à Sceaux.	»»» »»	»»» »»
Du Centre	352 50	»»» »»	Bord. à la Teste.	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boul.	»»» »»	»»» »»			

L'un des gérants : VICTOR CONSIDERANT.

Spectacles du 16 mai.

THEATRE DE LA NATION.—Le Prophète.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Adrienne Lecouvreur.
OPERA-COMIQUE.—Les Monténégrins, le Muletier.
THEATRE-HISTORIQUE.—Relâche
GYMNASE.—Eléazar Chalamel, le Bouquet, Gardée à vue.
VAUDEVILLE.—Bon moyen, l'Anne à Baptiste.
THEATRE MONTANSIER.—Un Cheveu pour deux têtes, la Belle Cauchoise, les Femmes saucialistes, E. H.
VARIETES.—Les Beautés, Jobin, la Paire, le Chevalier.
GAITE.—Marceau, les Orphelins.
AMBIGU-COMIQUE.—La Part du roi, Drame de famille.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—Murat.
THEATRE DU LUXEMBOURG.—Mariage d'amour.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 134. ÉDITION DU MATIN. Jeudi 17 Mai 1849.

[illegible] (MATT.) — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — [illegible] (JEAN.)

PARIS.
Trois mois . . . . 6 f.
Six mois . . . . . 11 f.
Un an . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS.
Trois mois . . . . 9 f.
Six mois . . . . . 17 f.
Un an . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION libre et volontaire du Capital, du Travail et du Talent.

REPARTITION proportionnelle au Capital, au Travail et au Talent.

ELECTIONS DE LA SEINE.

Les dépouillements du scrutin n'étant pas en... terminés dans tous les arrondissements, nous ne pouvons donner que des résultats fort incomplets.

D'après les renseignements qui nous sont parvenus, l'on peut préjuger que dans les 1er, 2e et 10e arrondissements, les candidats socialistes auront la minorité ; mais que dans les autres ils l'emporteront.

Le tableau que nous donnons peut déjà faireconnaitre le nombre des voix obtenues par les socialistes dans un assez grand nombre de sections.

On nous annonce à l'instant que dans les 7e et 8e arrondissements, plus de 20 candidats socialistes sont en tête de la liste.

A Montmartre, les socialistes ont l'avantage, ainsi qu'à Belleville et à La Chapelle.

A Bercy les chances sont jusqu'ici à peu près égales.

CANDIDATS.	1er ARR. 3 sections.	2e ARR. 6 sections.	3e ARR. 2 sections.	4e ARR. 4 sections.	5e ARR. 6 sections. Votes soc. seulement.	6e ARR. 3 sections.	7e ARR. 5 sections.	8e ARR. 10 sections 15014 vot. Votes soc. seulement.	9e ARR. 4 sections. Votes soc. seulement.	10e ARR. 19 sections Votes soc. seulement.	11e ARR. Toutes les sections. Votes soc. seulement.	12e ARR. 9 sections. Votes soc. seulement.	13e ARR. Montmartre.	14e ARR.
Arago	106	609	285	»	»	211	»	»	»	»	»	»	»	»
Bac	307	1220	776	1595	2218	2218	2191	7493	2346	5321	5576	3568	1881	»
Bedeau	716	2564	555	»	»	1170	690	»	»	»	»	»	»	»
Bar (de)	»	386	»	»	»	98	»	»	»	»	»	»	»	»
Barrot (Odilon)	305	2579	1087	»	»	403	1029	»	»	»	»	»	»	»
Boichot	506	1511	954	1738	2397	2509	2535	8440	2523	6295	6399	3887	2091	»
Bixio	634	2471	1231	»	»	417	380	»	»	»	»	»	»	»
Boissel	662	2236	624	»	»	386	»	»	»	»	»	»	»	»
Bugeaud	677	2479	588	»	»	359	583	»	»	»	»	»	»	»
Cavaignac	463	2367	1317	»	»	1215	768	»	»	»	»	»	»	»
Chambolle	630	1802	557	»	»	337	201	»	»	»	»	»	»	»
Coquerel	717	1953	642	»	»	405	576	»	»	»	»	»	»	»
Cabet	265	737	553	1287	1853	1851	1603	6440	1679	4177	4550	2970	1630	»
Charassin	275	876	599	1384	2201	1989	1671	6531	1797	4642	4716	3064	1866	»
Considerant	538	1200	766	1521	2480	2188	2170	7290	2274	5298	6195	3537	1797	»
Demay	288	976	679	1448	2267	2071	1759	7112	2166	4948	5078	3553	1788	»
D'Alton-Shée	286	1093	715	1477	2323	2102	2081	6961	2116	5318	5118	3420	»	»
Dufaure	695	2620	1364	»	»	»	737	»	»	»	»	»	»	»
Falloux	611	2391	567	»	»	»	205	»	»	»	»	»	»	»
Faucher	673	2259	1021	»	»	»	523	»	»	»	»	»	»	»
Fould (Achille)	614	2210	533	»	»	»	187	»	»	»	»	»	»	»
Forestier	»	128	187	»	»	»	115	»	»	»	»	»	»	»
Flocon	»	165	236	»	»	»	125	»	»	»	»	»	»	»
Garnon	254	2310	629	»	»	»	541	»	»	»	»	»	1783	»
Greppo	292	968	682	1363	2281	2060	2199	7116	2178	4831	5146	3409	1711	»
Genillier	260	649	607	1393	2148	2001	1674	6667	1788	4487	4758	3037	»	»
Guinard	51	197	531	»	»	2001	117	»	»	»	»	»	»	»
Goudchaux	66	451	351	»	»	»	178	»	»	»	»	»	1745	»
Hervé	279	918	638	1411	2292	»	1756	6735	1841	4891	4933	3343	1896	»
Hizay	271	868	605	1357	2191	2014	1577	6510	1784	4561	4863	3100	»	»
Hugo (Victor)	706	2595	1090	»	»	»	322	»	»	»	»	»	2077	»
Lagrange	585	1456	972	1797	2524	2581	2581	8717	2556	6167	6468	3762	1911	»
Lamennais	520	1232	782	1533	2565	2248	1850	7612	2311	5362	5666	3511	»	»
Lamoricière	624	2362	1375	»	»	»	342	»	»	»	»	»	»	»
Lasteyrie (de)	366	2039	1242	»	»	»	673	»	»	»	»	»	1744	»
Langlois	285	812	632	1324	2235	2061	1727	6797	2107	4619	4959	3369	1882	»
Leroux (Pierre)	305	1178	750	1511	2462	2194	2156	7283	2261	5197	5479	3549	2093	»
Ledru-Rollin	569	1502	985	1772	2845	2550	2526	8500	2529	6388	6973	3841	1783	»
Lebon (Napoléon)	281	936	620	1410	2245	2087	1703	6772	2150	4666	4865	3186	»	»
Molé	631	2260	915	»	»	»	185	»	»	»	»	»	»	»
Montalembert	597	2420	902	»	»	»	180	»	»	»	»	»	»	»
Moreau	444	2428	1219	»	»	»	697	»	»	»	»	»	1734	»
Murat (Lucien)	983	2438	623	»	»	722	640	»	»	»	»	»	1794	»
Madier de Montjau	499	983	700	1458	2348	2122	1669	7000	2187	4866	5176	3405	»	»
Marie	330	2086	1217	»	»	»	1092	»	»	»	»	»	1698	»
Malarmet	275	886	598	1359	2163	1936	1705	6504	1767	4311	4501	3067	1694	»
Montagne	262	885	593	1352	2259	1936	1631	6504	1775	4458	4750	3118	»	»
Passy	760	2439	1185	»	»	»	352	»	»	»	»	»	»	»
Peupin	645	2346	1272	»	»	»	349	»	»	»	»	»	1941	»
Pyat (Félix)	543	978	806	1485	2587	2217	2263	7697	2369	5511	5734	3614	1815	»
Perdiguier	171	986	726	1477	2422	2156	1787	7175	2178	5073	5420	3493	1786	»
Proudhon	292	1109	696	1435	2238	2035	2012	6794	1824	4850	5113	3376	»	»
Piat (général)	172	591	»	»	»	»	96	»	»	»	»	»	»	»
Rapatel	409	2389	1036	»	»	»	305	»	»	»	»	»	1886	»
Rattier	525	1161	714	1485	2455	2180	2193	7321	2263	5139	5489	3536	1743	»
Ribeyrolles	294	1820	665	1413	2228	2008	1723	6703	2130	4762	4800	3343	»	»
Roger (du Nord)	684	2289	1103	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1703	»
Savary	352	881	611	1592	2213	1978	1668	6501	1760	4502	4757	3072	»	»
Thiers	655	2843	976	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1796	»
Thoré	498	1088	681	1446	2419	2092	2085	6508	2202	4877	5000	3391	»	»
Vavin	713	1923	1170	»	»	»	352	»	»	»	»	»	1733	»
Vidal	280	1021	622	1397	1964	1995	1690	6626	2067	4633	4931	3412	»	»
Wolowski	709	2360	1120	»	»	»	658	»	»	»	»	»	»	»

PARIS, 16 MAI.

Elections des Départements.

Châlon-sur-Saône, 14 mai.

Le dépouillement commencé donne déjà pour résultat 75 p. 100 à la liste socialiste, canton de Châlon (nord).

Canton sud, une seule commune donne 592 à la liste socialiste contre 125 pour toutes les autres réunies.

On nous affirme que toutes les campagnes ont voté dans le même esprit.

Depuis deux jours le drapeau rouge est arboré sur les arbres de liberté, et flotte dans les rangs des communes qui viennent voter.

La ville est en véritable révolution ; mais je ne pense pas qu'il y ait de collision. Les hussards refusent de monter à cheval. La ligne est éloignée pour son émeute, et la garde nationale veille autour du drapeau rouge pour le défendre.

Nous espérons que les bonnes nouvelles du scrutin feront tout rentrer dans les voies pacifiques; tous les démocrates font des efforts incessants pour cela.

Le vote des hussards pour le département de la Seine a donné un *maximum* de 7 voix pour la rue de Poitiers et de 29 à 17 pour la liste démocratique-socialiste ; dans le nombre, Considerant est le troisième, à 23 voix ; le tout malgré les irrégularités et la pression exercée.

Angoulême, le 14 mai 1849.

Espoir et courage !...

Je vous écris à la hâte ces deux lignes pour vous annoncer le triomphe de la démocratie à Angoulême. Nous comptions sur une minorité marquée, et nous avons au moins l'*égalité*, si nous n'arrivons pas à la majorité. Les quatre sections de notre ville terminent le dépouillement au moment où je vous écris ; dans trois bureaux nous avons à peu près l'*égalité*, dans le quatrième la majorité, *une forte majorité* est pour nous.

Espoir et courage ! Vive la République !

Châteaurenault (Indre-et-Loire.)

Bonne nouvelle !

Voici pour notre canton le résultat de l'élection :

(1re liste.) — Crémieux, 1469. Pierre Bonaparte, 1332. Nioche, 1391. [illegible], 1262. Mergis, 1051. Viot (Léon), 1024. Gouin, 981. D'Ornano, 985. Taschereau, 845. Piscatory, 934. Foucqueteau, 823. Flavigny, 868. Catois fils, 189.

(2e liste.) — Vincent, 421. Pesson, 404. David (instituteur), 306. Dubrac (médecin), 283. Luzarche, 136.

Bourges, 15 mai.

Voici le résultat des votes connus à 5 heures, département du Cher :

Bourges, Nérondes, Charrost, Saint-Florent, Sancerre, Mareuil, Vierzon ville et village, Saint-Eloy, Saint-Germain, Dun-sur-Auron, Savigny, Luzy, St-Solanges, les Aix, Michemont :

Rouges. Pyat 9617. Bouzigues 9444. Michel 9389. Laurion 9190. Vautier 8947. Viguier 8751.

Blancs. Vogué 8811. Boissy 8638. Duvergier 8510. Bidault 8382. Poyle-Desgranges 8278. Corbon 7375.

On nous écrit de Châteauroux, 15 mai :

« Les élections sont très bonnes ici pour le parti démocratique et social. Ledru-Rollin, Franeau, Vigneron, Rollinat, ont obtenu une imposante majorité. La bourgeoisie est aux abois et attend avec anxiété le résultat des campagnes.

CANTON DE SALBRIS. — *Section de Tremblevif et Marcilly réunis.*

Salvat, 214. Sarrut, 206. Cantagrel, 178. Ducoux, 141. Durand, 118. Gérord, 108. Crosnier, 106. Clary, 102. Esquiros, 81. Thuant, dit de Beauchêne, 79. Benier, 74. Vilonnier, 60. Dubois-Saint-Vincent, 49. Pelet de la Lozère, 40. Lacorbière, 15. Thomas, avocat, 4. Jérôme Bonaparte, 1. Rousseau-Romorantin, 1.

Le 10 décembre, Ledru-Rollin, dans la même section, eut cinq voix, le surplus fut pour Louis Bonaparte.

Orléans, le 15 mai 1849.

Citoyen rédacteur,

Les socialistes d'Orléans, auxquels, jusqu'à ce jour, il manquait un peu de persécution, n'ont plus rien à envier à leurs frères de Paris.

Ce matin, quatre commissaires de police, flanqués de sergents de ville, se sont présentés à nos domiciles et au siège de notre comité ; le prétexte de cette visite était, comme toujours, la recherche du complot imaginaire de la *Solidarité républicaine*; le but, la vengeance des royalistes, qui, malgré leur victoire d'hier dans le résultat des élections de notre ville, ont été effrayés de la propagation rapide de nos idées.

Le chiffre de 2 414 voix, obtenu dans la commune d'Orléans seulement par le citoyen Madier de Montjau jeune, qui s'est présenté aux électeurs huit jours avant l'élection, a porté la consternation dans le camp des *honnêtes modérés;* ces messieurs, avides de prouver encore une fois ce que nous devons attendre d'un parti qui n'apprit et n'oublia jamais rien, n'ont pas tardé à dévoiler leurs projets.

Il est inutile d'ajouter que les perquisitions n'ont abouti qu'à déverser le ridicule sur nos persécuteurs; MM. les commissaires, qui paraissaient honteux du rôle qu'on leur faisait jouer, ont mis d'ailleurs dans l'exécution de leur mandat toute la convenance désirable. Nous les remercions d'autant plus, que cela contraste davantage avec l'insolence habituelle de leurs maîtres.

Salut et fraternité.

Deilly, Desjardins, Blandin, Frelon, Lanson, Fétin, Wilfrid, Chevallier, Monceau, Deslandes, Loisel, Gilbert, Peuchot,

Tels sont les noms des citoyens chez lesquels ont été faites les perquisitions.

Pour le comité des démocrates socialistes,
L'un des secrétaires,
L. S. A. FRELON.

A Orléans, le blanc seul a passé : le bleu a disparu; le rouge, quoique en minorité, est très uni et se montre très imposant.

On nous écrit de Montargis, le 15 mai :

La joie que j'éprouve du résultat de Montargis est si grande, que j'ai hâte de vous la faire partager.

Le voici : 3 263 votants.—Martin 2 569. Péan 2 526. Michot 2 429. Considerant 2 366. Louvet 1 999. Madier 1 943. Billot 1 575.

Les blancs commencent par le chiffre de 790, donné à Roger.

Voici Château-Renard : 1 600 votants. — Martin 1 421, Péan 1 418. Considerant 1 374. Michot 1 372. Madier 1 300. Billot 1 272. Louvet 1 242.

Les blancs commencent par 249 voix, données à Arbey.

Les renseignements qui me sont parvenus des autres cantons ne sont pas encore bien précis ; cependant il paraît à peu près certain qu'ils suivent à très peu de chose près cette proportion.

Reims, 15 mai.

Je vous envoie une liste qui fait faire un bien long nez à nos réactionnaires. Voyez quel triomphe : il dépasse toutes nos espérances ! Nous savons bien que nous pouvons être battus par le nombre de nos pauvres campagnards ; mais la lumière se fait au milieu d'eux, et l'avenir nous appartient sûrement ; trois ans seront plus qu'il ne faudra pour tout convertir.

Du reste, nos élections se sont passées avec un calme parfait. Notre député et ministre Faucher nous avait cependant honoré d'une garde d'honneur. Un bataillon du 48e est venu presqu'à nos portes de Mézières, et des hussards étaient à une lieue de la ville, cantonnés dans des villages ; c'était sans doute dans la prévision d'un tout autre résultat dans les élections et pour maintenir les rouges consternes, exaspérés, etc. Vous conviendrez que c'est bouffon.

Nous n'avons pas connu ici la dépêche télégraphique du furibond Faucher sur le vote de l'Assemblée. On a craint qu'elle ne produisît un trop bon effet ; on a choisi les localités pour la placer sur un bon sol.

Le sergent Rattier, qui était avec une compagnie de son régiment à Cernay, près Reims, est parti hier pour Mézières, afin d'y rejoindre le dépôt, cela par ordre du lieutenant-colonel. Un sergent, qui me parlait de ce départ, me disait : « Soyez tranquille, monsieur, nous le retrouverons, et nous comptons bien qu'il sera nommé comme Boichot. » Nous y comptons bien aussi, et si le fait arrive, nous tâcherons de fêter Rattier à son passage.

Voici les résultats fournis par REIMS, EPERNAY, FISMES, FAVEROLLES et VERZY, etc. (la Marne fournit 8 députés) :

Lecureux 8611. Ferrand 7660. Aubert-Roche 6980. Allyre Bureau 6933. Flocon 6652. J. Haymard 6507. Félix Pyat 6349. Ces sept candidats appartiennent à la liste démocratique. M. Jean Bertrand arrive ensuite avec 6290 voix, puis M. Delaunay (le huitième candidat des démocrates), 6110 ; enfin M. Léon Faucher n'est que le neuvième, avec 6096 voix. Les autres votes connus se divisent sur une douzaine des vingt ou trente candidats réactionnaires qui ne font aucun sacrifice à la conciliation.

On nous écrit de Roanne, le 13 mai :

Nos affaires prennent la meilleure tournure possible dans tout l'arrondissement de Roanne.

Aujourd'hui 13, plus des trois quarts des bulletins jetés dans l'urne sont des nôtres ; on les reconnaît parce qu'ils sont plus petits que ceux des blancs. Les bleus ont vu que ce serait peine perdue de se déranger ; ils n'ont presque pas fait de bulletins.

Toute la troupe a voté pour les listes montagnardes. Les soldats disent hautement qu'ils ne séviront pas contre nous.

J'apprends à l'instant qu'une commune, guidée par son curé, vote moitié pour les comtes et marquis, moitié pour la Montagne. Il est probable que les extrêmes seront en présence à l'Assemblée.

On nous écrit de Rouen :

Le socialisme marche, marche ! Rouen, la ville classique de l'épicier, avait donné 1 800 voix à Ledru-Rollin aux élections du 10 décembre ; aujourd'hui elle lui en donne plus de 7 000.

JURA. — Sur plusieurs cantons connus, la liste démocratique a obtenu une grande majorité. Cette liste se compose des citoyens : Grévy, Tamisier, Cordier, Derriey, Crestin, Richardet et Sommier.

HAUTE-VIENNE. — Le préfet annonce à l'instant que dans son département, malgré le soin qu'il a pris de faire distribuer la *bonne liste* aux paysans, ceux-ci ont presque tous voté pour les candidats *rouges*.

LOIR-ET-CHER. — Cantons de Blois, Marchenin, Josnes, Oucques, Saint-Aignan, Ouzoner, Herbault, La Chapelle-Vendemoise, Contres, les Montils, Montrichard, Pont-Leroy, Bracieux, Mer, Vendôme, Moré :

Salvat 15500. Sarrut 14522. Bénier 12564. L. Gérard 12459. Cantagrel 12080.

Clary 11227. Crosnier 10176. Esquiros 10039. Thuault de Bauchêne 9439. Ducoux 7049. Durand 2781.

Nous apprenons qu'à Bordeaux, c'est le citoyen Ledru-Rollin qui a réuni le plus de suffrages.

Il paraît que M. Dupin ne sera pas réélu dans la Nièvre. Le Cher donne une grande majorité à la liste démocratique. Bourges est devenue complètement socialiste depuis le procès du 15 mai.

Le général Bugeaud a obtenu 108 voix seulement sur 600 votants à Excideuil.

Mens agitat molem.

L'heure a sonné. Le souffle divin inspire les peuples. *Mens agitat molem.*

La liquidation du monde féodal et barbare, du monde de l'oppression, de l'exploitation, de la guerre et de la haine, est ouverte dans toute l'Europe.

En France, le *coup de râteau* que ces pauvres royalistes ont voulu donner à la République est devenu un immense *coup de balai* qui nettoiera le pays de toutes les ordures aristocratiques, monarchiques et financières.

L'alliance du peuple des villes, du peuple des campagnes et du peuple de l'armée, est indestructiblement cimentée.

Elle s'est faite en trois mois à la chaleur de l'idée démocratique et sociale, sous la pression des Thiers, des Changarnier, des Faucher, des Bugeaud et autres instruments de la Providence : elle se sert de tout.

L'Assemblée législative est aux mains de la démocratie socialiste.

Ce n'était pas assez du mouvement irrésistible de l'opinion dans les campagnes elles-mêmes ; voici que, par un coup du ciel (*quos vult perdere Jupiter dementat*), Léon Faucher, au moment suprême, frappe de légitime suspicion et par conséquent de NULLITÉ toutes les élections réactionnaires des provinces où sa dépêche a été affichée !

Allons ! la France a repris son rang en tête de colonne, et d'ici à peu nous verrons ce que sait faire Nicolas, le dernier refuge des repus et des aristocrates de tous les pays.

On verra bien aussi si nos soldats sont des soldats du pape.

On voudrait bien capituler.

La *Patrie*, journal des banquiers et de toutes les factions aristocratiques réunies, chante ce matin, sur un air lamentable, les paroles suivantes :

Ce ne sont ni les bonnes idées, ni la bonne volonté qui nous manquent, c'est l'opportunité, c'est le loisir.

L'agitation révolutionnaire taille au gouvernement en France une besogne telle, que le temps qu'il emploierait à faire marcher progressivement la nation vers le mieux, il l'emploie forcément, par la faute des sectaires, à la défendre contre de sauvages aggressions.....

Défendre la société, améliorer ensuite, telle est la double tâche que le président de la République assignait au gouvernement dans une lettre récente. Notre ferme espérance est que MM. les socialistes permettront enfin à la prochaine Asssemblée et au ministère de se livrer à ce dernier travail avec plus de suite, d'énergie, et moins de tiraillements que par le passé.

MM. les banquiers, les agioteurs, les usuriers, les aristocrates et les malthusiens, nous vous demandons un million de pardons. MM. les Socialistes sont sans doute touchés de votre bonne volonté, mais ils la trouvent un peu tardive.

M. le président de la République avait la France entre les mains le 10 décembre ; il pouvait inaugurer immédiatement une politique pleine de prospérité, de fécondité et de paix en servant la cause du peuple au dedans ; pleine de grandeur et de gloire en servant la cause des peuples et de la liberté au dehors.

Qu'a-t-il fait votre président ?

Il s'est environné d'une cour ridicule.

Il a ouvert à deux battants ses salons à tout ce qu'il a pu rassembler de ces fantômes du passé, qu'il se plaisait à faire annoncer sous leurs titres de *comtes*, de *ducs*, de *marquis*.

Il a bu, mangé, dormi et dansé beaucoup.

Il avait 600 mille fr. de traitement, plus de 1 666 fr. à dépenser par jour ; il a trouvé que ce n'était pas suffisant, a demandé et s'est fait adjuger le double, 3 333 fr. par jour, 138 fr. par heure ! Il lui a fallu toucher 138 fr. par heure pour commencer à se sentir à l'aise, dans une République démocratique...

C'est une justice à lui rendre qu'il s'est beaucoup occupé de ses chevaux, de ses surtouts de table, de sa maison.

Il a fait force visites dans les magasins de luxe, passé force revues, revêtu force uniformes militaires qu'il n'avait pas le droit de porter.

Il est allé très assiduement au bois avec des dames.

Il monte d'ailleurs très bien à cheval.

On voit qu'avec tant d'occupations, *les loisirs*, comme vous dites, ont dû complètement lui manquer pour s'occuper d'améliorer la société et le sort du peuple.

Il est vrai que, s'il n'a pas amélioré la société, il l'a du moins bien défendue en s'entourant des Faucher, des Falloux, des Changarnier, des Thiers et de quelques autres traîtres, grâce à la prudence, à l'esprit de conduite et à la modération desquels la France, Armée, petite Bourgeoisie et Peuple, s'est socialisée et démocratisée en quelques mois.

Ah ! nous oublions ! il a encore écrit deux lettres depuis le 10 décembre : Une à son cousin Napoléon, fils de Jérôme, une autre au général Oudinot. Voilà ses œuvres.

Et vous espérez, dites-vous, que nous allons laisser le ministère libre enfin de réaliser ces grandes améliorations sociales, dont son esprit est plein, dont son cœur est ouaté, et que la méchanceté des anarchistes a seule empêché le président d'accomplir ?

Nous vous laisserons déménager, Messieurs.

Vous connaissez de Lafontaine. Vous rappelez-vous la première de ses fables ?

La cigale ayant chanté
Tous l'été,
Se trouva fort dépourvue
Quand la bise fut venue.
Elle alla crier famine
Chez la fourmi sa voisine...
Je vous pairai, lui dit-elle,
Avant l'oût, foi d'animal...
— Que fesiez-vous au temps chaud ?
— Nuit et jour à tout venant
Je chantais ne vous déplaise.
— Vous chantiez, j'en suis fort aise.
Hé bien ! dansez maintenant.

La *Patrie* termine son article plaintif en disant :

Lui seul (le grand parti de l'ordre), peut, en France, opérer d'utiles réformes, parce que lui seul offre *assez de force, d'unité, d'éléments de stabilité, de lumière, de sagesse* pour procéder à une telle œuvre avec un peu de suite, sans rien compromettre, etc...

C'est l'histoire du *Loup devenu berger* :

Un loup qui commençait d'avoir petite part
Aux brebis de son voisinage,
Crut qu'il fallait s'aider de la peau du renard
Et faire un nouveau personnage.
Il s'habille en berger, endosse un hoqueton...

Vous savez la fin :

Le pauvre loup, dans cette esclandre,
Empêché par son hoqueton,
Ne put ni fuir ni se défendre.

MM. Les réactionnaires, MM. les royalistes, MM. les blancs, lisez Lafontaine, et dispensez-vous d'écrire sur votre chapeau :

C'est moi qui suis Guillot, berger de ce troupeau.

La majorité de l'Assemblée n'a pas eu le courage d'entamer une lutte avec M. Changarnier, dont la puissance la terrifie.

La discussion du projet de loi concernant ses fonctions de commandant supérieur de l'armée et de la garde nationale dans la première division militaire, a été ajournée jusqu'après la discussion du budget des recettes, ce qui équivaut à un ajournement absolu ; car, à partir du budget des recettes, la droite est décidée à ne plus paraître à l'Assemblée, et à empêcher, par son absence, toute délibération ultérieure.

Le gouvernement, dit la *Patrie*, vient de recevoir la dépêche télégraphique suivante du contre-amiral Tréhouart, en date de Toulon, le 16 mai au matin :

Je suis parti avant-hier, à sept heures du soir, de Civita-Vecchia, où le bruit courait, dès la veille, que deux envoyés romains, porteurs de paroles d'accommodement, s'étaient rendus à notre quartier-général. Ces bruits m'ont été confirmés par une lettre du général en chef, du 13 au soir, de Castel di Gnido :

« Déjà des propositions sérieuses de soumission me sont faites ; nous sommes pour les Romains l'ancre de salut. »

J'arrive à Toulon avec *le Labrador* et *le Sané*, pour les faire concourir le plus tôt possible au transport des nombreux chevaux qui sont dirigés sur Civita-Vecchia.

Lorsque nous disions, il y a quelques jours, que le pape pourrait bien excommunier le général Oudinot et ses soldats, on a pu croire que nous faisions une plaisanterie. Il n'en est rien ; voici aujourd'hui le *Conciliatore*, journal ultrà-conservateur de la Toscane, qui nous apprend, d'après un *correspondant parfaitement bien informé*, que la camarilla de Gaëte a très-sérieusement agité la question de savoir si l'expédition du général Oudinot serait désavouée et *excommuniée*.

Que l'on juge de l'effet qu'a dû produire sur l'élection du 13, l'odieuse dépêche de M. Léon Faucher. Voici l'extrait d'une lettre qu'on nous communique, et qui est adressée par la femme d'un habitant de Jourac (Charente-Inférieure), à son mari, actuellement à Paris.

Jourac, le 14 mai 1849.

Mon ami,

Nous avons dans ce moment beaucoup d'inquiétude à ton sujet. Il paraît qu'à Paris on n'est pas tranquille : hier ou tantôt il est arrivé ici deux estafettes. Je me suis informée de ce que c'était, on m'a dit qu'on voulait assassiner le président et les ministres, et qu'on voulait envoyer des délégués dans toutes les villes pour mettre le feu dans les études de notaires et assommer les ministres de Jésus-Christ. Cependant je n'ajoute pas beaucoup de foi à ces choses-là ; je ne crois pas qu'il y ait des hommes assez dépravés pour commettre de semblables forfaits. Je sais toujours que pour une petite ville comme la nôtre, il y a une grande agitation dans ce moment... Il est allé plus de trois mille personnes chez le président de notre comité napoléonien...

C'est sous cette impression qu'ont dû voter les électeurs qui ont donné leurs voix à Louis-Napoléon, le 10 décembre. Il n'est pas difficile d'en prévoir les conséquences.

Opinion de Tragaldabas

SUR LE TRIOMPHE DES SOCIALISTES.

Nous déclarons, dit l'*Evènement*, que le gouvernement des socialistes est à jamais rendu impossible : 1° par les modérés, 2° par les socialistes eux-mêmes.

S'il fallait admettre un instant cette hypothèse monstrueuse et honteuse pour l'avenir, que ce dernier des partis gouvernera un jour la première des nations, savez-vous quel spectacle le monde verrait ? D'abord un spectacle effrayant : la mort partout, le pillage partout, le vol et l'assassinat, les fusillades et les assignats ; pis que 93, pis que le gouvernement *du couteau*, le gouvernement *du fusil*, pis que le gouvernement *du fusil*, le gouvernement *de l'escopette*; toutes les grandes intelligences proscrites ou éteintes, tous les grands caractères suspectés ou insultés, depuis *l'écrivain austère* jusqu'au savant paisible, depuis l'homme d'Etat probe jusqu'au publiciste indépendant ; tout ce qui porte un nom, tout ce qui rayonne, tout ce qui honore le pays !

Vous verriez ensuite un spectacle grotesque : celui des socialistes se dévorant les uns les autres ; les petits esprits dévorés par les méchants cœurs, les dogues dévorés par les loups, le phalanstère par la guillotine ; vous verriez à la fois, drame terrible et comique ! Lamartine proscrit par Barbès, et Barbès proscrit par Blanqui !

Quel malheur que les contrepoisons de la rue de Poitiers aient aussi peu de succès, et que les distributeurs les déchirent eux-mêmes ! on aurait pu sans cela faire tirer en forme de *canard* l'opinion de Tragaldabas sur le gouvernement de l'escopette et sur les penseurs austères, le tout dans l'intérêt de la famille et de la propriété. On aurait orné ce contre-poison d'une vignette représentant *un phalanstère dévoré par une guillotine.*

Nouvelles d'Italie.

RAPPORT DU GÉNÉRAL OUDINOT.

Enfin le *Moniteur* nous apporte ce matin une lettre du général Oudinot. Elle est datée de Paolo, 8 mai. Nous la reproduisons :

« Depuis mon dernier rapport, à la date du 4 mai, je n'ai eu à exécuter aucune opération importante. Il a été procédé dans le plus grand ordre au débarquement non-seulement de la 3e brigade, mais encore du 16e léger et de la 16e batterie du 8e régiment d'artillerie (personnel).

» Ayant acquis la conviction que le port de Fiumicino pouvait nous offrir cet avantage, qu'il facilitait nos relations avec Rome, je m'en suis emparé, et le 20e de ligne y est fortement établi.

Je crois vous avoir dit que, dans la journée du 30, deux cents et quelques hommes du 20e, sous les ordres du commandant Picard, et quelques officiers emportés par leur ardeur et attirés aussi par des paroles de conciliation, étaient entrés par la porte Saint-Pancrace dans Rome, et s'y étaient laissé prendre. (Le rapport du 4 mai n'en fait pas mention, observe le *Moniteur*.)

Ils viennent de rentrer avec le décret que je joins ici.

J'ai cru que la France ne pouvait pas rester en retard de générosité. J'ai, en conséquence, donné l'ordre au gouverneur français de Civita-Vecchia, de rendre la liberté au bataillon de chasseurs romains qui étaient retenus prisonniers dans cette ville.

J'ai fait dire au gouvernement de la République romaine qu'en retour de ce procédé j'entends que nos nationaux, et même les étrangers de tous les pays, reçoivent des sauf-conduits pour sortir facilement de la ville.

Notre situation militaire est très bonne ; nous sommes, sous le rapport numérique, plus forts qu'il n'est indispensable de l'être pour avoir sur les évènements ultérieurs une très grande action.

La situation politique est très complexe sans doute ; cependant il est facile de prévoir que le moment n'est pas éloigné où la capitale et le gouvernement lui-même prendront la France pour arbitre.

Les sacrifices faits par notre gouvernement tourneront donc, en définitive, au profit de l'humanité, et accroîtront encore l'ascendant de la France.

Je vous remercie, monsieur le ministre, des moyens que vous avez mis à ma disposition pour atteindre ce but.

Cette lettre prouve que la mauvaise foi du général Oudinot est égale à son incapacité. Il est impossible de dénaturer plus complètement les faits.

Tous les documents, toutes les pièces prouvent d'abord que les officiers et soldats faits prisonniers par les Romains n'ont pas été attirés dans Rome par des paroles de conciliation ; ils ont été pris dans le combat, et après la bataille abandonnés sur le champ de bataille par le général en chef, qui n'a pris aucune mesure pour faire recueillir les blessés. Un journal de Bastia, qui ne saurait être soupçonné de sympathies pour les démocrates socialistes, rapporte même que le général aurait *donné l'ordre de ne pas recueillir les blessés, et qu'un capitaine de voltigeurs, atteint de deux coups de feu, aurait été enlevé par deux soldats de sa compagnie, malgré la défense formelle de sauver les blessés.*

En échange des prisonniers que le gouverneur

omain rendait généreusement, le général a cru ouvoir laisser partir pour Rome la légion lombarde qu'il avait désarmée. Mais il n'ajoute pas qu'il a reconnu la générosité des Romains en refusant de leur rendre les 4 000 fusils qu'il a saisis à Civita-Vecchia, et qu'il garde sans aucune sorte de droit ou de prétexte.

Quant aux garanties pour nos nationaux, qu'il a cru devoir exiger des Romains avec ce ton cassant et fanfaron qui lui va si mal, il n'avait pas besoin de les réclamer. Deux jours avant les triumvirs avaient rendu un décret qui place tous les étrangers, et spécialement les Français, sous la protection de la République romaine.

LES BLESSÉS FRANÇAIS A BASTIA.

L'*Ere nouvelle*, journal de Bastia, du 10, contient les détails suivants :

Nous venons d'assister à un bien douloureux spectacle ; c'est le débarquement de 216 blessés de l'armée de la Méditerranée qu'a versés dans l'hôpital militaire de Bastia une frégate à vapeur venant de Civita-Vecchia. Pendant la moitié de la journée, nous avons eu les horreurs de la guerre au milieu du calme de la paix. Depuis la veille on soupçonnait le malheur dont nous avons maintenant les preuves sous les yeux ; mais on était loin de s'attendre à un nombre aussi considérable de morts et de blessés. Sur le bruit aujourd'hui démenti par nos braves soldats eux-mêmes, qui n'accusent qu'un excès de confiance dans les dispositions pacifiques des Romains ; sur les récits infidèles de quelques voyageurs, que les Français avaient été attirés dans un piège et trompés par des démonstrations amies, un mouvement d'indignation s'était saisi de tous les habitants. Dans ces premiers moments, on aurait pu les entraîner tous sur le rivage italien. Mais de toute l'émotion douloureuse qu'a excitée dans les âmes ce premier convoi de blessés, il n'est plus resté qu'un intérêt universel pour leurs souffrances et de vifs regrets pour les morts.

En présence de ce revers inattendu, nous ne nous sentons pas trop le courage de condamner sévèrement l'imprévoyance du général en chef.

Et cependant les Romains n'avaient-ils pas déclaré au général Oudinot que son entrée dans les murs de Civita-Vecchia ils la considéraient comme une odieuse violation du territoire et du droit international, et que leur résolution était de s'ensevelir sous les ruines de leurs antiques monuments, plutôt que de tolérer l'intervention armée de la République française, de laquelle ils avaient espéré au contraire aide et assistance contre toute attaque de la part des soldats autrichiens ?

Il résulterait de la relation détaillée des blessés dont l'hôpital de Bastia est encombré, que l'imprévoyance avait été poussée si loin, que le général en chef de l'armée expéditionnaire n'avait pas même songé à établir des ambulances. Les cantinières ont été obligées de suppléer au défaut de chirurgiens. Ce sont elles qui ont pensé un grand nombre de blessés et rréparé les premiers appareils.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que la plupart des blessés sont dans un état de santé assez satisfaisant.

L'*Ere nouvelle* ajoute :

De l'intérieur de la ville arrivait dans les rangs des Français le chant patriotique de la *Marseillaise*. L'accent trahisait dans ceux qui chantaient une origine française. « Frères, criait-on du haut des murailles, marchons contre l'ennemi commun, contre les suppôts du despotisme autrichien. Une république qui attaque une autre république ! Mais ce serait là une guerre fratricide. Non, il est pour les Français un plus beau rôle ! »

Les soldats des deux compagnies qui, après avoir épuisé les cartouches dans l'assaut et la prise d'une maison créhelée, ont été faits prisonniers, sont traités avec tous les égards dus à des braves. Les blessés qui sont restés au pouvoir des Romains se louent également de l'humanité des chirurgiens ennemis.

Entre morts, blessés et prisonniers, nos pertes s'élèveraient à 1 100 hommes.

LES FRANÇAIS ET LES ROMAINS.

On écrit de Civita-Vecchia au *National*, que la population romaine a reconduit nos prisonniers jusqu'aux portes de la ville en les accompagnant de mille cris de joie. Une véritable fraternité régnait entre ces hommes qui, la veille, combattaient les uns contre les autres.

« Et le lendemain... les aura-t-on forcés à s'entrégorger encore ? »

Nous avons publié ce matin une déclaration par devant notaire de deux officiers de l'armée expéditionnaire, déclarant que le général Oudinot les a indignement trompés sur l'état des esprits dans les États romains. La suite de cette pièce n'est pas moins curieuse.

» Les officiers, interrogés sur le résultat de leurs observations, soit à Civita-Vecchia, soit dans la campagne, soit à Rome, les officiers ont dit qu'arrivés à Civita-Vecchia ils avaient admiré l'ordre qui régnait dans cette ville, où ils n'ont vu ni appris aucun acte d'anarchie ; ils n'ont entendu ni à Civita-Vecchia ni à Rome proférer aucune parole d'affection, d'approbation, ni de désir à l'égard de Pie IX. Picard, qui connaît un peu la langue italienne, et beaucoup d'autres officiers de l'armée, ont entendu dire, au contraire, à tous les Italiens : *Nous ne voulons plus du gouvernement des prêtres ; que le pape revienne quand il voudra pour les affaires de religion, peu nous importe.* »

Après ces déclarations, Paradisi a pris congé des officiers, et l'on a échangé ces paroles : Nous sommes amis, nous sommes frères, puisque nous sommes de vrais républicains, et nous ne nous sommes battus que parce que nous avons été trahis par nos chefs.

Le notaire Fratocchi, chargé de recueillir ces témoignages, poursuit ainsi son récit :

Nous nous sommes transportés à l'Eglise-Neuve, où sont retenus les prisonniers, et après exhibition du permis du triumvirat, Paradisi, l'interprète et moi, notaire, nous avons été conduits dans un salon où sont déposés les prisonniers français. Paradisi leur a parlé en ces termes : « Républicains français, soldats d'honneur, un républicain romain, votre frère, et qui abhorre la tyrannie, désire vous parler. » Les prisonniers, au nombre de plus cent, ont entouré Paradisi, criant : Vive la République ! vive la République romaine ! vive la France ! Quelques-uns ont ajouté : Pas *le gouvernement actuel de la France !*

Paradisi leur dit alors : Français, votre honneur a pu être compromis par un gouvernement qui se ligue avec l'Autriche, avec la Russie et avec l'abominable Gaëte ; mais ces renards, ces tigres ne peuvent pas faire descendre la France du rang sublime qu'elle occupe parmi les nations généreuses. L'article 5 de la Constitution a été violé, vous devez le soutenir. Pourquoi, frères, vous a-t-on dit de marcher sur Rome ? parce que, vous disait-on, les Napolitains et les Autrichiens veulent fouler aux pieds la liberté d'un peuple et parce qu'une poignée d'hommes exerce la violence et porte l'anarchie dans une cité qui est encore la reine du monde.

Repousser les Napolitains et les Autrichiens, c'était là une sainte mission, et vous pouviez, dans ce but glorieux, fouler le territoire de la République romaine, où chaque pas rappelle un héroïque souvenir. Mais, si à Rome, mieux encore qu'à Civita-Vecchia, vous avez remarqué l'ordre et l'unanimité pour la République ; si vous n'avez pas trouvé en nous les enfants dégénérés des grands hommes, pourquoi, et comment, frères, avez-vous pu vous servir contre nous de vos fusils, de vos canons ? Nous savons que vous avez été trompés. Plus que vous autres, je le sais, moi qui viens de m'entretenir avec votre chef de bataillon Picard, avec votre sous-lieutenant Jermelet. (Vous les connaissez ? Oui ! oui ! Vous les estimez ? Oui ! oui !)

Eh bien ! écoutez ce que ces malheureux ont déclaré, et, si cela est vrai, nous jurerons de combattre ensemble les ennemis de la liberté des peuples, et qui oseraient lutter contre la France réunie, sur les champs de la gloire, à l'Italie ! Descendez des trônes, ô tyrans !

Tous crient : Lisez les paroles du brave Picard ! Paradisi lit les dépositions de Picard et de Jermelet. Plus d'une fois cette lecture est interrompue par ces cris : C'est vrai ! Il y a eu trahison ! Les Romains sont des braves ! *ils aiment, ils méritent la République !*

A la fin de cette séance émouvante, tout le monde s'est embrassé. Les Français ont serré la main de Paradisi, déclarant vouloir combattre les tyrans, les ennemis de la liberté,

Paradisi a dit en terminant : Ecrivez en France, le triumvirat, quoique vous soyez prisonniers, vous le permet. Ecrivez tout ce que vous avez vu et entendu, et votre Assemblée et la natien entière diront avec joie : Au delà des Alpes il y a un peuple dont tout homme est un lion, où tout fusil vomit la mort. Adieu, mes frères, l'avenir est à nous. Dieu est à nous ; Dieu est avec nous, vaincre ou mourir. Les Français ont crié : Vive la République, et demandé à écrire à leurs familles et à leurs amis en France.

Suivent les signatures du notaire et des deux interprêtes assermentés.

MARCHE DES TROUPES SUR ROME.

Les prisonniers français ont été renvoyés en *pur don* au général Oudinot par les Romains, lassés des difficultés qu'il leur opposait.

Un conseil a été tenu, le 7, à Paolo, au quartier général de M. Oudinot. Les ministres de France, d'Angleterre et de Prusse, arrivés de Gaëte, assistaient à cette conférence, où il a été, assure-t-on, décidé que les troupes françaises opéreraient d'accord avec celles de Naples !! ! Les troupes du général Oudinot devaient prendre, le 8, la route de Rome.

Dans l'état où en sont les esprits, Rome résistera avec une énergie désespérée. Le *Journal des Débats* lui-même avoue ce matin que ce n'est plus une poignée de factieux qui résistent, mais la population tout entière, la moitié par conviction, la seconde par entraînement.

Au départ des dernières nouvelles, Garibaldi n'était pas rentré à Rome ; on le disait à Tivoli.

M. Forbin-Janson, le consul français de Rome, a quitté la ville le 5, annonçant qu'il allait chercher une armée de quarante mille hommes, afin de saccager la ville.

Les Français résidant à Rome, dit une correspondance du *National*, sont allés chez le consul d'Angleterre pour se mettre sous sa protection. Celui-ci leur a répondu : « Comment voulez-vous que je vous protège, quand votre représentant juge convenable de vous abandonner ? » — Ils se sont placés sous le patronage du ministre de Wurtemberg.

LES AUTRICHIENS A BOLOGNE.

La *Gazette de Milan* nous apprend que les Autrichiens, sous la conduite de Wimpfen, se sont présentés le 8 mai devant Bologne, sommant les habitants de se rendre. Le conseil municipal a demandé vingt-quatre heures pour délibérer. Wimpfen a déclaré que si les portes n'étaient pas ouvertes dans ce délai, les hostilités commenceraient. Le général autrichien s'est fait précéder d'une proclamation dans laquelle il déclare qu'il vient restaurer, de concert avec le commissaire papal, le gouvernement légitime du souverain pontife Pie IX, renversé par une faction impie, et rétablir la sécurité privée et publique compromise jusqu'à ce jour.

Ceci se passait le jour où l'armée française se mettait en marche contre Rome par la route du Tibre, pendant que l'armée s'y rendait par la route du midi !

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique.*)

Rome, 6 mai 1849.

Les Français, les braves troupes françaises ont été repoussées de Rome et dans une confusion, un désordre qui ne leur est pas habituel. Il n'était que 5 heures de l'après-midi, le jour de l'assaut, lorsqu'ils battirent en retraite. Le soleil avait encore une longue course à parcourir. Le général français n'a pas déployé les soins nécessaires pour protéger les blessés restés sous les murs. Les Romains en relevèrent deux encore vivants, quatre heures après la bataille, et le motif pour lequel les Français se conduisirent d'une manière si différente de ce qu'ils ont coutume de faire, c'est qu'ils voyaient qu'on les employait à défendre une cause infâme. Le président, les ministres, les généraux peuvent fort bien, mus par une ambition personnelle, violer la constitution de la République, insulter au bon sens et à la conscience de l'humanité par de misérables subterfuges, par des équivoques sans valeur ; mais le simple soldat ne pouvait manquer de s'apercevoir combien est fausse sa position lorsqu'il combat ceux qui luttent pour la liberté. Il n'avait pas oublié les promesses de Février, la honte paralysait son bras.

Plût au ciel qu'il reconnût qu'il est encore temps ! La nation, l'armée française pourrait encore protester contre le despotisme ; elle pourrait encore se réhabiliter en prenant la place que la Providence semblait lui avoir assignée, celle de l'avant-garde dans l'émancipation européenne.

Mais un simple faux pas, un manque d'énergie de la part des Français honorables, et la France aura perdu cette place que nos vœux lui avaient marquée. La France, l'alliée de l'Autriche et de la Russie, c'est inouï autant qu'incroyable ! Cependant l'abandon d'une cause aussi sainte que celle de la liberté est plus surprenant encore.

Les Français qui ont chassé, il y a un an, leur souverain, ont voulu replacer Pie IX sur son trône, Pie IX qui, de son propre mouvement, avait abandonné son devoir et refusé de se rendre aux cris de son peuple, demandant à combattre les Autrichiens !

Le ministère français a été induit en erreur par la coterie de Gaëte ; il s'attendait à une réaction en faveur du gouvernement ecclésiastique, et personne ne s'est levé. Le gouvernement des prêtres est désormais impossible à Rome ; il s'est attiré la haine des populations. Encore quelques jours, et l'Italie cessera d'être catholique. « Nous sommes tous protestants, s'écria un homme tandis que les carrosses des cardinaux brûlaient. L'an passé, Pie IX refusait à son peuple de répandre le sang des envahisseurs de l'Italie, et maintenant il envoie contre nous le monde entier pour nous égorger. Soyons protestants ! »

Le peuple est parfaitement uni. Le gouvernement a d'immenses difficultés à surmonter ; mais l'enthousiasme est au comble. Si Rome peut résister, les bienfaits de cette révolution sont incalculables. Tout le monde, à l'heure qu'il est, fait le plus grand cas de Mazzini, dont l'âme est à la hauteur des évènements.

Rome est fortement barricadée, le peuple est plein d'ardeur et de confiance dans ses chefs qui ne s'entendront pas avec les camps napolitains ou autrichiens. Que si la cause du peuple vient à échouer, du moins nous saurons qu'il n'y a pas eu trahison.

Les hôpitaux ont été préparés pour recevoir les blessés sous la surveillance de la princesse Belgiojoso, qui a déployé une énergie et une sagesse, un courage qui la feront vivre éternellement dans la mémoire des Romains. Les femmes romaines se disputent l'honneur de l'aider. Chacun est avide de contribuer à soigner les soldats français blessés, qui sont entourés de soins. Ils sont profondément touchés et pleins de regret d'avoir eu à combattre contre leurs frères les Romains.

Quelques actes de violence ont été commis à Rome contre des personnes suspectées d'être jésuites et espions. Entendant dire que le prince Doria s'avançait au milieu des Napolitains, le peuple parla d'envahir son palais ; mais on l'en dissuada aisément.

Des voleurs ont profité trois ou quatre fois de l'agitation générale pour exiger de l'argent de personnes qu'ils savaient seules ; cependant, vu les difficultés de la situation et de l'aveu des journaux étrangers, la population est pleine de docilité et de désir de l'ordre.

Dans un jour ou deux, si les évènements ne me pressent pas trop, je vous écrirai de nouveau.

P. S. Vous avez dû entendre parler, avant de recevoir ma lettre, de la déroute de l'avant-garde napolitaine à Albano.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique.*)

Turin, 12 mai 1849.

Les nouvelles de Turin sont moins brillantes que celles de Rome, dont je vous donnerai un aperçu tout à l'heure, mais elles se rattachent d'une manière plus capitale aux destinées de la France.

L'Autriche s'est subitement adoucie pour le Piémont ; elle a désavoué son homme de proie, son chevalier de Bruck, et elle a fait des propositions de paix plus que favorables, car c'est peu de traiter le Piémont en douceur sous le rapport des frais de guerre, il est question de lui adjoindre Parme et Plaisance.

Timeo Danaos, etc. Cette amitié subite qui se change en générosité envers le vaincu, qui pourrait faire craindre les dons de l'Autriche, est le résultat d'un plan de campagne conçu à Saint-Pétersbourg.

La sainte alliance du Nord, avant d'entamer un antagonisme à mort avec la démocratie, a voulu se faire le plus d'alliés possible.

Les idées républicaines ont deux foyers, l'un à Francfort, l'autre à Paris. La campagne de 1849 sera pour éteindre la démocratie allemande à Francfort ; celle de 1850 couronnera l'œuvre en allant frapper au cœur, dans Paris, la démocratie de l'occident.

Des relations et correspondances que j'ai conservées avec plusieurs capitales où j'ai demeuré, m'apprennent qu'à Constantinople la politique de la sainte alliance a eu le plus grand succès. Les Turcs lui sont tout à fait acquis.

La mission du général Grappe n'est plus un mystère. Il lui a été facile de convaincre le sultan, en lui disant à peu près ces mots : « A quoi vous servira l'alliance anglo-française ? La France et l'Angleterre ne savent faire que des protestations ; nous, nous faisons marcher des armées. Si vous êtes contre nous et que nous envahissions vos Etats, Londres et Paris protesteront. Si vous êtes pour nous, Paris et Londres protesteront encore, mais qu'importe ? »

Nous croyons savoir de bonne source que l'alliance austro-russe a promis d'appuyer de ses vaisseaux la Turquie, si elle veut faire valoir ses droits de suzeraineté sur la régence de Tunis. La Sublime-Porte envoie des troupes à Tripoli de Barbarie, ce qui ne saurait être motivé que par une invasion par terre dans la régence d'Ahmet-Bey, invasion appuyée d'une flotte turco-russe. Par cette adroite politique, la Russie se ménage la sortie du Bosphore et des Dardanelles pour son escadre de Sébastopol.

Les choses sont si bien allées que le sultan a mis à la disposition de l'alliance austro-russe 40 000 Turcs pour les envoyer dans la Hongrie.

Du côté du Nord, l'alliance austro-russe n'a pas négocié moins heureusement. Vous savez que Frédéric-Guillaume donne passage aux troupes russes, et qu'il a lui-même un camp de 40 000 hommes à Kreuznach, le point le plus rapproché de Francfort dans la Prusse rhénane.

Ainsi donc, l'alliance austro-prusso-russe va ouvrir sa campagne contre l'Allemagne démocratique ; elle se prépare à bivouaquer à Francfort l'hiver prochain, pour reprendre sa marche au printemps de 1850.

Dans cet état de choses on tenait le Piémont sous sa griffe. Pourquoi ne pas se l'attacher, pourquoi n'en pas faire le gendarme de la sainte-alliance en Italie ? Rien de plus facile. De quoi s'agissait-il ? d'une réduction de la rançon ? On a désavoué de Bruck, et l'on s'est montré indulgent envers le cousin de l'empereur d'Autriche, envers Victor Emmanuel, mari de l'archiduchesse Adélaïde, fille de l'archiduc Reynier.

Voilà pourquoi le nouveau président du conseil des ministres s'exclame du ton d'un oracle obscur et mystérieux dans son programme : « Nos malheurs et nos erreurs passés nous ont rendu la guerre impossible, mais encore plus impossible sera le déshonneur du roi, de la nation et de nous. »

Pour qui ignore les secrets arrangements, il n'est pas facile de deviner comment M. Massimo d'Azeglio peut sauver l'honneur du roi, etc., en ne payant pas et en ne se battant pas. Mais ce ton de jubilation est parfaitement juste quand on sait que, pour sa paie de gendarme, le Piémont recevra les duchés et des facilités pour ses frais de guerre.

Déjà même il allait entrer en fonction ; oui le Piémont allait marcher contre Livourne et la soumettre ; mais l'Autriche a en Italie des brouillons de généraux qui ont trop de zèle. Voilà le maréchal d'Aspre qui entre en Toscane sans donner au général La Marmora le temps seulement de lacer son ceinturon.

Autre promptitude dans les Légations. Le 10, les Autrichiens ont bombardé Bologne. J'ai une lettre d'un voyageur du commerce qui a été obligé de rebrousser chemin d'un village voisin de Bologne, appelé, je crois, Savizia.

A Rome Garibaldi est toujours l'invincible : après avoir battu le maréchal Oudinot, il a marché contre les Napolitains qu'il a détruits, et ensuite il a couru contre les Hispano-Suisses du général Zucchi.

D'après les lettres arrivées aujourd'hui de Rome, il y avait eu échange de prisonniers avec les Français, les Romains renvoyant nos soldats contre les Lombards traîtreusement accueillis et faits prisonniers par le général en chef de l'expédition à Civita-Vecchia.

Une lettre dit que l'on a accompagné les Français avec la musique qui jouait la *Marseillaise*.

Toutes les rues principales sont barricadées, les fenêtres garnies de pierres et de projectiles. Les femmes se dépouillent de leurs bijoux pour dons patriotiques, et elles ne sont pas les moins préparées pour le coup de fusil, le coup de pique ou le coup de couteau.

Révolution allemande.

Les nouvelles d'Allemagne prennent un caractère tragique.

L'enthousiasme révolutionnaire s'empare partout des populations.

Le vide se fait autour des rois ; leurs armées les abandonnent. Il n'y a plus pour eux qu'un moyen de salut, c'est de se mettre à la tête de leurs armées et de se faire tuer en combattant les Russes. Mais les souvenirs historiques de Frédéric-Guillaume, l'admirateur fantasque du moyen âge, qu'il a follement tenté de ressusciter, ne sauraient remonter jusqu'au fabuleux Codrus. Que ses destinées s'accomplissent donc, car l'année fatale a commencé pour l'Allemagne !

L'archiduc-vicaire vient d'adresser un ordre du jour aux troupes de l'empire pour les rappeler à la fidélité ; la fidélité à qui et à quoi ? Il ne peut plus être question ni d'empereur ni d'empire germanique ; il n'y a déjà plus qu'une république allemande et des citoyens qui s'arment partout pour la défendre.

RÉVOLTE MILITAIRE EN BAVIÈRE ET DANS LE DUCHÉ DE BADE.

L'Assemblée constituante de l'Etat libre de Francfort a décidé qu'en considération des peines de la patrie, tous les citoyens de 19 à 50 ans seront armés pour la protection de la Constitution et de l'Assemblée nationale, de même que pour la sûreté de la ville de Francfort.

Suivant des nouvelles officielles parvenues à Francfort le 13 mai au matin, la garnison badoise de Rastadt, forte de 4 bataillons, s'est révoltée, a fusillé 5 officiers, rompu tous les ponts extérieurs, et s'est emparée de la forteresse et de toutes les provisions d'armes et de munitions.

Rastadt est une forteresse fédérale, l'une des plus importantes de l'Allemagne.

Les habitants, d'accord avec les militaires, ont proclamé la République.

Le général commandant Cosmann a reçu cinq blessures dans cette révolte, à laquelle il n'était pas possible d'opposer de la résistance.

Le bataillon de Loerrach s'est uni au mouvement des troupes de Rastadt et a fusillé son colonel.

Ces troupes sont celles que leurs chefs avaient forcées de marcher l'année dernière contre les insurgés républicains.

D'ici à quelques jours la République sera probablement proclamée dans tout le duché de Bade.

A la demande pressante du gouvernement badois, qui craint des résultats inquiétants de la réunion populaire qui devait se tenir à Offenbourg, le ministère de l'empire a envoyé dans cette ville le représentant Raveaux.

L'agitation est grande à Francfort. Le peuple demande vengeance d'un soldat autrichien qui a tué un citoyen.

On voit arriver dans cette ville un grand nombre d'officiers bavarois que leurs troupes dans le Palatinat avaient mis dans l'alternative de passer avec elles du côté du peuple ou de s'éloigner de leurs régiments. Ils ont pris ce dernier parti.

L'importante forteresse de Landau, perdue par la France en 1815, et qui avait été donnée depuis à la Bavière, a imité Rastadt. Sa garnison tout entière a été entraînée dans l'insurrection. Les officiers avaient irrité les soldats par leur conduite et par leur haine contre la cause du peuple. Tous les régiments ont prêté serment à la constitution.

Le siège de l'insurrection est à Ludwigshafen, où les troupes de la garnison, de même que celles qui avaient été envoyées pour les renforcer, ont pris parti pour les insurgés, et se sont réunies à 5 000 hommes bien armés venus du grand-duché de Bade et des deux Hesses pour appuyer le mouvement.

Il paraît certain que les insurgés qui se sont emparés de la tête du pont en face de Manheim, sur le territoire bavarois, sont commandés par des officiers

polonais. La garnison bavaroise a passé aux insurgés, et les officiers se sont enfui dans le grand-duché de Bade, où le mouvement les a suivis. La garde bourgeoise, munie de plusieurs canons, et à laquelle s'étaient joints 1 900 hommes, composés pour la plupart d'anciens soldats et de quelques centaines de tireurs exercés de l'*Odengebirge*, s'est emparée, le 11 mai, de Heidelberg, dans le grand-duché de Bade, dans le but apparent d'empêcher le passage des troupes destinées au palatinat bavarois.

De grandes assemblées populaires ont eu lieu à Kempten et à Landsberg, pour la reconnaissance de la constitution.

En outre, les autorités communales d'Augsbourg, Ramberg, Nuremberg, Ratisbonne, Eslingen, Wurzbourg, et de toutes les autres villes importantes de la Bavière, ont fait parvenir au roi des adresses en faveur de la constitution. La Franconie a déclaré qu'elle se séparerait de la Bavière si la constitution n'était pas acceptée.

Le gouvernement résiste à ces manifestations unanimes, et a décidé, le 8 mai, que les adresses de la landwehr ne seraient pas reçues.

INSURRECTION WESTPHALIENNE.

La *Gazette de Cologne* publie une longue lettre de Hagen, en date du 13, de laquelle il résulte que le comté de la Marche (Prusse) est en pleine insurrection.

Le peuple d'Iserlohn a pillé l'arsenal de la landwehr, et n'en a enlevé que les armes. Des barricades se sont élevées dans cette ville, et toute la population mâle a pris les armes.

A Hagen, et dans les autres endroits, on s'est également armé pour voler au secours d'Iserlohn.

Le général commandant de Munster a sommé les habitants d'Iserlohn de réintégrer les armes enlevées dans les quarante-huit heures, si non qu'il agirait contre eux de la manière la plus rigoureuse, et que la ville serait déclarée en état de siége. Une assemblée populaire a rejeté ces propositions, et déclaré qu'on ne déposerait pas les armes avant que le roi n'ait renvoyé ses ministres et reconnu la constitution allemande.

Tous les défilés de la montagne sont occupés par des arquebusiers.

Le président supérieur de la province rhénane a adressé, le 13, aux habitants d'Elberfeld, une proclamation où il s'attache à faire ressortir les malheurs qu'ils attirent sur leur ville, et qu'ils attireront encore sur elle s'ils persistent dans leur rébellion. Ceux-ci offriraient de capituler sous les trois conditions suivantes :

1° Amnistie générale ; 2° renoncer à appeler la landwehr sous les drapeaux ; 3° renoncer aussi à y faire entrer des troupes, lorsque les masses qui se trouvent dans cette ville se seront dispersées.

Les négociants offrent de faire voyager à leurs frais ceux qui voudraient émigrer en Amérique.

Il ne paraît pas que le président du gouvernement de Dusseldorf ait accepté ces conditions.

L'ordre règne à Dresde ; on y fusille les prisonniers. On rapporte que les soldats ont jeté quatorze personnes par une fenêtre du troisième étage d'une maison d'où l'on avait tiré sur eux. 9 000 hommes de troupes prussiennes sont entrés dans la ville.

L'insurrection saxonne continue dans les villes voisines de la Bohême.

Prague doit avoir été mis en état de siége.

Hongrie.

La *Gazette de Silésie* annonce comme positif que 106 000 Russes entrent par la Gallicie et 29 000 par la Buckowine en Transylvanie, et que les 106 000 étaient entrés le 11 en six divisions, l'une de 17 000, les autres de 45 000, 26 000, 17 000 et 7 000 hommes. Deux corps de réserve d'environ 70 000 hommes seraient restés près de Tomaszow, en Pologne, à douze milles nord-ouest de Lemberg et sur le Pruth.

D'un autre côté, on écrit de Breslau, le 11 mai, que ce jour-là et la veille quatre régiments d'infanterie et quatre batteries d'artillerie de douze pièces chacune, ainsi que des chevaux, des bœufs, du biscuit et autres provisions, ont été transportés par le chemin de fer de la Haute-Silésie.

Les deux armées russe et autrichienne, réunies sous les ordres de Paskiewitch, s'élèveront tout au plus à 200 000 hommes. Les Hongrois en ont 250 000 à leur opposer, et l'Allemagne révoltée est derrière les Hongrois.

L'armée polono-hongroise se promet de bien recevoir les Russes. Bem et Dembinski ont une vieille dette de dix-huit ans à payer au maréchal Paskiewitch.

En attendant, la guerre d'escarmouches continue sur la frontière de la Gallicie et de la Moravie. Dans les dernières rencontres, les impériaux, toujours battus, ont perdu un colonel, dix-sept officiers ; un bataillon du régiment Deutschmeister a été massacré.

La diète a décerné au général Mezzaros le titre de feld-maréchal. Kossuth, maintenant dictateur, a nommé M. Vranyi, gouverneur de Bade.

L'horizon, dans les provinces du sud, est sombre. Funfkirchen, ville de 10 000 âmes environ fondée par des colons allemands, s'est déclarée pour les Madgyars. La garnison a évacué la ville. Le ban y a envoyé des troupes pour forcer les habitants à déposer les armes et à payer une contribution de guerre de 100 000 florins, sans quoi elle sera bombardée.

Une autre ville de la Croatie, Kaposvar, s'est également déclarée pour les Madgyars. Les insurgés ont battu l'avant-garde de Jellachich.

Le bruit court qu'Arad, clef des opérations contre la Transylvanie, est tombé. Ce qu'il y a de certain, c'est que les parties habituelles de la forteresse sont détruites, que la garnison est décimée par une grande mortalité, et que la dernière tentative d'approvisionnement a échoué, les Hongrois coupant toute communication entre Arad et Temeswar.

Perczel fait des ravages dans le Banat. Le général Puchner n'a pas encore pu entreprendre d'expédition sérieuse.

Révolution à Carlsruhe.

Nous trouvons les nouvelles suivantes dans une lettre que nous recevons du duché de Bade :

« La république est proclamée.

» Le peuple a marché sur Calsruhe. Cette révolution a été prise à la suite du refus du grand-duc de mettre ses troupes à la disposition de la Diète, de renvoyer son ministère et de se séparer de la cause des princes.

» Le grand-duc est en fuite. Son fils aîné, après avoir sauté d'une fenêtre d'un deuxième étage, s'est grièvement blessé.

» Une lutte a eu lieu à Carlsruhe entre l'infanterie et les dragons, qui ont eu le dessous.

» Un sergent commande à Rastadt.

» Struve est délivré ; il est à la tête d'un gouvernement provisoire établi à Baden-Baden. »

(Correspondance particulière.)

Strasbourg, 14 mai 1849.

La République a été proclamée hier dans le grand duché de Bade ; une grande assemblée de 20 à 30 mille hommes a eu lieu à Offenbourg. Les députés Brentano, Fukler, etc., etc., ont tenu des discours. La population, irritée de la tyrannie de ses despotes, et vexée de la conduite lâche et inepte du gouvernement français devant Rome, a cherché à se venger, et, fraternisant vendredi dernier avec les soldats à Rastadt, l'on a dû délivrer de suite les prisonniers politiques, à l'exception de Struve et des dragons, qui sont encore trop dévoués au grand-duc, ont transporté, pendant l'insurrection, à Bruchsaal ; mais il sera délivré un de ces jours.

Tous les hommes du peuple, ainsi que les soldats badois qui étaient unis avec les bourgeois, ont pris les armes, et l'invitation a été faite à tout citoyen de 20 à 30 ans de se battre pour la République, qui a été unanimement comprise et acceptée ; et le soir, après que tous les préparatifs ont été faits, chacun s'est engagé à contribuer, soit pour un tonneau de vin, ou tant de pain ou de viande qu'on a transporté aujourd'hui à Rastadt, forteresse et lieu de ralliement des républicains. Six mille hommes armés sont arrivés par les chemins de fer.

On voit parmi eux beaucoup de vieillards à cheveux blancs armés de fusils et de faux. A Rastadt, les insurgés civils se sont joints aux militaires avec lesquels ils ont marché sur Carlsruhe, où ils trouveront une vive résistance, où probablement beaucoup de sang coulera, car le despotisme emploie ses dernières forces ; mais cela ne lui servira à rien, car le peuple est uni avec la plupart des militaires, fatigués de cet esclavage royal.

A Kehl, la garnison s'est aussi révoltée : un tambour, qui recevait l'ordre du commandant de battre le rappel, lui a tapé sur le nez avec ses baguettes. On voulait l'arrêter, mais la garde civique est intervenue et l'a délivré ; alors les soldats ont dégradé ceux de leurs chefs qui montraient de la résistance, et aujourd'hui cette garnison est venue au secours des autres à Rastadt.

Au moment où je l'écris, un appel est fait à tous les Allemands démocrates à Strasbourg, pour les engager à prendre les armes et à défendre les libertés de leur patrie. Nous envoyons des armes et des cocardes rouges à Bade, et si notre misérable gouvernement continue sa marche rétrograde, ou si seulement les élections ne sont pas partout aussi rouges qu'elles le sont jusqu'ici chez nous, nous avons juré d'imiter les habitants de Rastadt et de soutenir nos frères les Romains.

A bas nos traîtres ! et vive la République universelle démocratique et sociale !

Vote de l'armée.

Nous lisons dans l'*Emancipation de Toulouse* :

Nous apprenons qu'une décision ministérielle, transmise par voie télégraphique, *casse* celle des opérations électorales de l'armée qui ont eu lieu depuis le 7 jusqu'au 12 inclusivement, et ordonne une nouvelle émission de votes pour les électeurs militaires (1).

Cette étrange mesure serait, dit-on, basée sur la non-remise en temps opportun, par les divers préfets, des listes nominatives concernant les hommes sous les drapeaux de leurs départements respectifs. Or, la nouvelle loi électorale avait voulu (art. 18) que cette formalité ne fût pas indispensable pour les élections actuelles.

Le vrai motif de cette usurpation des pouvoirs attribués aux seuls bureaux des divers colléges, et en dernier ressort à l'Assemblée législative, pour ce qui concerne la validité ou la non validité des scrutins, c'est que l'armée a *mal* voté. Enthousiaste de gloire, dévouée à la République, imbue de sentiments démocratiques, elle a donné ses suffrages aux candidats du Peuple. Nos correspondances nous annoncent qu'à ce sujet il en a été partout de même. Le gouvernement en sera pour ses frais d'arbitraire : l'armée ne se déjugera pas !

On lit dans le *Temps* :

Nous avons annoncé hier, d'après une correspondance particulière à laquelle nous avons quelque raison d'ajouter foi, qu'une terrible insurrection avait éclaté le 10 à Vienne.

Cette nouvelle nous semble confirmée par les journaux prussiens, qui s'étonnent que les journaux de Vienne du 10 ne soient pas arrivés à Berlin le 12.

Des personnes bien informées nous assurent aussi que le gouvernement a reçu, par une dépêche télégraphique, la nouvelle de l'insurrection. Ce que nous sommes à même d'affirmer personnellement, c'est qu'hier dans la soirée M. Drouin de Lhuys a eu une longue conférence avec l'envoyé de Hongrie, M. le comte Ladislas Teleki.

Nous lisons dans le *Courrier du Nord* :

L'honorable M. Miot, maire de Valenciennes, n'a pas voulu se rendre complice de la manœuvre électorale pratiquée par le ministre de l'Intérieur. Invité à faire publier la dépêche télégraphique, il en a retranché les réflexions qui avaient pour but d'influencer les électeurs, se bornant à faire connaître le résultat du scrutin et le vote des représentants du Nord.

Cette noble conduite de M. Miot lui vaudra l'éloge et la reconnaissance de tous les bons citoyens. Puissent tous les fonctionnaires qui ont reçu la dépêche avoir compris aussi dignement leurs devoirs !

(1) Comme moyen d'influence et d'intimidation, l'ordre est de *voter en armes*.

FAITS DIVERS.

Hier, dans l'une des sections du 8e arrondissement, on a procédé à l'arrestation d'un scrutateur honnête et modéré qui lisait *Bugeaud* au lieu de *Boichot*.

— M. Rulhières, ministre de la guerre, est gravement indisposé. Il a, dit-on, tous les symptômes du choléra.

— La *Tribune des Peuples* assure qu'une dépêche télégraphique a enjoint au général Oudinot de suspendre ses opérations jusqu'à l'arrivée de M. de Lesseps.

— Des nouvelles sont, dit-on, arrivées aujourd'hui sur notre expédition de Rome. Un nouvel engagement aurait eu lieu entre nos troupes et les insurgés romains. Nous aurions, après quelques pertes en tués et blessés, fait un pas en arrière. (Le *Politique*.)

— On lit dans l'*Argus soissonnais* :

« Nous apprenons qu'à Villers-Cotterets, le dépouillement des votes a été l'occasion de troubles dont nous ignorons les détails. »

UNE FAMILLE CIVILISÉE. — Au milieu des émotions politiques de cette semaine, l'affaire Caraby, ce procès où l'adultère se montre accompagné de trois meurtres, a excité peu d'attention. L'affaire vient pourtant d'être jugée par la cour d'assises de la Seine. Les débats n'ont rien appris de nouveau ; la question de savoir qui du mari ou de l'amant avait tiré le premier n'a pas été éclaircie. Un seul détail est venu se joindre aux récits déjà bien connus, c'est que M. et Madame Caraby, s'étant mariés par amour, n'avaient obtenu le consentement de leurs parents qu'à la suite d'un enlèvement romanesque.

M. Caraby, déclaré non coupable, a été mis en liberté.

Madame Caraby et M. de Coëtlogon ont été condamnés, pour adultère seulement, à deux années de prison ; M. de Coëtlogon, en outre, à mille francs d'amende.

Malgré les observations faites ce matin par nous et répétées par nos confrères, malgré les protestations de nos amis, les réactionnaires s'obstinent, dans diverses sections de Paris et dans les mairies de la banlieue, à ne pas attribuer au citoyen MADIER AINÉ, SEUL CANDIDAT DE CE NOM qui soit sur les rangs dans le département de la Seine, les bulletins qui contiennent son nom sans autre indication.

C'est le fait d'une mauvaise volonté évidente. Cependant les choses se sont ainsi passées, notamment à la Chapelle-Saint-Denis, où les protestations énergiques de nos amis ont été impuissantes à empêcher M. le maire et les membres du bureau de prendre cette décision parfaitement inique, et qui enlèverait à Madier un grand nombre de voix.

Dans plusieurs bureaux du 1er et du 2e arrondissement le même mauvais vouloir s'est manifesté contre le candidat socialiste. Dans l'une de ces sections on aurait essayé même, si nous sommes bien informés, de supprimer vingt bulletins portant, très nettement écrit, le nom de Madier aîné.

Par compensation, ces bienveillants scrutateurs sont tout prêts à attribuer sans aucune difficulté et avec le plus aimable empressement à M. Rapatel, non-seulement les suffrages qui n'expriment que son nom, mais tous les bulletins portant *Raphaël*, *Rafanel*, etc.

Ils comptent de même, sans hésiter, au colonel Langlois tout suffrage s'adressant à *Langlois*, sans plus ample désignation. Pourquoi ? parce qu'ils aiment mieux sans doute le candidat bonapartiste que le candidat socialiste !

C'est à merveille ; mais nous espérons qu'en dernier lieu messieurs les maires réunis et le préfet de la Seine, leur président, feront à l'Hôtel-de-Ville, le 18, bonne justice de ces petites chicanes destinées à entraver le suffrage universel pour la plus grande gloire des monarchiens.

PETITE CORRESPONDANCE.

Saint-Lô. — M. B. — Reçu les 9. — Vous ferez ce ne peut mieux. — Aff. souv.

Blidah. — M F. — Reçu les 39. Ils recevront l'application indiq.

Nimes. — M. D. — Oui, jusqu'à fin juin.

Saint-Maurice. — M. Sch. — Je viens de rentrer, et j'ai fait ce que vous désiriez pour les 38 fr. 85. — Merci. — A. B.

Rouen. — M. B. — Reçu votre lettre.

Caen. — M. M. — Eu. vous a écrit p. moi le 10 courant. Nous sommes tous inquiets de votre silence. Je vais mieux maintenant.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS	Un an	20 f.,	Six mois	11 f,	Trois mois	6 f.
DÉP. ET ÉTRANG.	—	32	—	17	—	9
PAYS à surtaxe	—	50	—	26	—	14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DÉP., ÉTR.	—	8	—	4	—	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 4.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois.	40 c.	Annonces anglaises	40 c
Cinq à 9 — —	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 16 mai 1849.

Les acheteurs s'effraient au début du parquet ; tout le monde veut vendre. Le 5 p. 0/0 ouvre en baisse à 88 80, tombe à 88 30, pour se relever, à la fermeture, à 89 ; c'est précisément le cours auquel nous avons laissé la rente hier.

La Banque de France commence à 2 385, descend à 2 370, et finit à 2 375, en perdant 15 fr. sur la journée de mardi.

Les insurrections continuent de se propager en Allemagne. Tout le duché de Bade est en révolution, et la garnison entière de Rastadt s'est révoltée.

Le 3 p. 100, qui était à 56 90, débute au plus bas à 56 50, et finit à 56 70 fin courant et 56 50 au comptant, en perdant 20 c. sur hier.

La liquidation des chemins de fer est fort lourde ; il arrive beaucoup de titres qui dépriment les cours. Orléans perd 15 fr. à 840. Avignon-Marseille fléchit à 205, ainsi que le Nord qui n'est plus qu'à 440.

Le marché, très offert d'abord, se rassure vers la fin. La hausse ou la baisse du vendredi est basée sur le résultat des élections.

Il y a beaucoup de transactions.

Le zinc de la Vieille-Montagne fléchit à 2 960.

Les mines de la Loire font 300.

Les nouvelles obligations Béchet Dethomas ne sont plus qu'à 1100, 5 fr. au dessus de l'adjudication.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	56 90	56 80	56 40	56 80
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	» »	» »	» »	» »
Cinq 0/0	89 »	89 40	88 40	88 95

16 mai. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	56 50 »	4 Canaux avec prime.	1060 »
— Empr. 1847-1848	» » »	Lin Maberly	» »
5 0/0 j. du 22 mars	88 60 »	Caisse hypothécaire	135 »
4 1/2 0/0 du 22 mars	» » »	Emprunt d'Haïti	205 »
3 0/0 j. du 22 sept.	» » »	Espagne, dette active	» »
Act. de la Banque	2375 » »	— dette passive	» »
R. de Naples, j. juil.		— 3 0/0 1841	33 75
Réc. Rothschild	» »	Emp. port. 5 0/0	» »
3 0/0 de l'Etat rom.	75 50	— — 3 0/0	» »
5 0/0 belge 1840	89 »	2 1/2 hollandais	» »
— — 1842	89 75	Zinc V.-Montagne	2960 »
— 4 1/2	» »	H. de la Gr.-Combe	» »
Banque (1835)	» »	Emp. du Piémont	860 »
Oblig. de la Ville	» »	Lots d'Autriche	305 »

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	420 »	» »	Orléans à Bord.	405 »	402 50
Versailles, r. d.	200 »	200 »	Du Nord	441 25	440 »
— r. g.	167 50	165 »	De Paris à Str.	371 25	370 »
Paris à Orléans	840 »	825 »	Tours à Nantes	316 25	316 25
Paris à Rouen	560 »	557 50	Paris à Lyon	» »	» »
Rouen au Havre	267 50	265 »	Mont. à Troyes	125 »	125 »
Avig. à Marseil.	207 50	205 »	Dieppe à Féc.	» »	» »
Strasb. à Bâle	103 75	102 50	Paris à Sceaux	» »	» »
Du Centre	» »	» »	Bord. à la Teste	» »	» »
Amiens à Boul.	» »	» »			

L'un des gérants : VICTOR CONSIDERANT.

Spectacles du 17 mai.

THEATRE DE LA NATION. —
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Adrienne Lecouvreur.
OPERA COMIQUE. — Haïdée.
ODÉON. — Les Bourgeois des Métiers.
THEATRE-HISTORIQUE. — Représentation extraordin.
GYMNASE. — Eléazar Chalamel, le Bouquet, Coiffeur.
VAUDEVILLE. — L'Ane à Baptiste, les Prétendants.
THEATRE MONTANSIER. — Un Cheveu pour deux têtes, la Belle Cauchoise, les Femmes saucialistes, E. H.
VARIETES. — Jobin, la Paix, le Vendredi, les Enfants.
GAITE. — Marceau, les Orphelins.
AMBIGU-COMIQUE. — Les trois Etages.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple). — Murat.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — Mariage d'amour.
FOLIES. — Mathieu, Gibier de roi, Mme Gibou.
DELASSEMENTS-COMIQUES. — Culottes et cotillons.
CIRQUE DES CHAMPS-ELYSEES (carré Marigny.)
THEATRE CHOISEUL. — Le Choriste, la Fille du Rampailleur, Arlequin et Colombine, l'Entr'acte au paradis.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. No 135. ÉDITION DU MATIN. Vendredi 18 Mai 1849.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

PARIS.
Trois mois . . . . . 6 f.
Six mois . . . . . 11 f.
Un an . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

ASSOCIATION

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE

ELECTIONS DE LA SEINE.

Nous donnons les résultats complets du scrutin pour les douze arrondissements de Paris. Nos renseignements sur les deux arrondissements de la banlieue sont trop insuffisants pour que nous les relations. Nous pouvons affirmer seulement qu'à Montmartre, à la Villette, à Belleville et à la Chapelle, les socialistes ont l'avantage. Aux Batignolles, les socialistes ont neuf candidats sur vingt-huit.

CANDIDATS.	1er ARR.	2e ARR.	3e ARR.	4e ARR.	5e ARR.	6e ARR.	7e ARR.	8e ARR.	9e ARR.	10e ARR.	11e ARR.	12e ARR.	13e ARR.	14e ARR.
Arago	2472	3913	2952	2036	3780	4293	3067	»	1284	»	»	»	»	»
Bac	4521	6329	4540	4734	9915	10930	6926	11275	4345	5968	5609	9443	1881	»
Bedeau	11118	12665	6878	4427	7449	8587	5644	8272	3514	10435	7097	6019	»	»
Bar (de)	3543	»	2076	»	1668	»	»	»	831	»	6326	»	»	»
Barrot (Odilon)	10133	11539	6059	3802	6451	7644	4828	6905	3031	9338	6430	5439	»	»
Boichot	5424	7582	5464	5355	11207	12246	7905	12294	4749	7062	6631	10302	2091	»
Bixio	10052	12043	6546	4139	6874	8070	5146	6631	3222	9285	6118	5512	»	»
Boissel	9444	10984	5848	3638	»	7280	4687	6190	3019	8771	»	5536	»	»
Bugeaud	10143	11174	5698	3524	5703	6684	4358	6200	2994	9078	6059	5091	»	»
Cavaignac	7741	10800	6582	4318	7533	8925	5916	6215	3168	8414	6686	5470	»	»
Chambolle	9127	10454	5314	3238	5335	6370	3929	5837	2728	8230	5592	4613	»	»
Coquerel	10136	11586	6053	3823	6453	7591	4804	6470	3096	9109	6282	5255	»	»
Cabet	3483	4908	3448	3880	7974	9018	5735	9946	3630	4752	4547	8354	1630	»
Charassin	3862	5155	3664	4124	8605	9537	6128	10497	3871	5075	4789	8662	1866	»
Considerant	4458	6204	4441	4617	9789	10639	6688	11180	4241	5959	5518	9383	1797	»
Demay	4061	5625	4073	4413	9057	10162	6504	10808	4068	5188	5124	9091	1788	»
D'Alton-Shée	4184	5567	4029	4422	9241	10215	6539	10853	4073	5461	5129	9079	»	»
Dufaure	9617	12186	6958	4500	7658	8906	5809	6731	3404	9701	7177	5935	»	»
Falloux	9635	»	5307	3234	5370	6128	3984	5753	2789	8785	5786	4792	»	»
Faucher	9668	10958	5655	3494	5793	6686	4328	6031	2898	8764	5929	4957	»	»
Fould (Achille)	8847	10686	5087	3072	5098	»	3820	5525	2660	7921	5442	4552	»	»
Forestier	2113	»	»	»	2382	»	1963	»	984	»	»	»	»	»
Flocon	»	»	1825	»	2311	»	1805	»	758	»	»	»	»	»
Garnon	9930	11329	6004	3807	»	7334	4574	»	3143	8948	6329	5466	1783	»
Greppo	4114	5685	4046	4427	9254	10219	6524	10878	4058	5442	5147	9061	1711	»
Genillier	3808	5107	3666	4125	8584	9529	6151	10412	3850	5007	4758	8676	»	»
Guinard	»	»	1903	»	2121	»	1752	»	740	»	»	»	»	»
Goudchaux	2171	3654	2801	1875	3521	»	2778	»	1117	»	»	»	1745	»
Hervé	3939	5416	3864	4272	8853	9850	6334	10610	3955	5199	4920	8848	1896	»
Hizay	3774	5143	3645	4086	8604	9530	6048	10471	3843	4989	4737	8663	»	»
Hugo (Victor)	10606	11594	6061	3842	6857	7632	4843	6709	3240	9546	6438	5772	2077	»
Lagrange	5222	7406	5472	5403	11219	12648	8138	12364	4792	7011	6448	10312	1911	»
Lamennais	4538	6362	4571	4780	10178	10922	8740	11292	4322	6070	5650	9828	»	»
Lamoricière	9011	11885	6994	4556	8050	9360	6159	6795	3476	9350	7021	5926	»	»
Lasteyrie (de)	8567	11038	6212	4043	6681	7935	5662	5973	3034	8637	6522	5201	1744	»
Langlois	3960	5456	3846	4274	8933	9937	6346	10651	3962	5213	4958	8923	1882	»
Leroux (Pierre)	4517	6142	4393	4620	9777	10642	6811	11191	4240	5835	5594	9465	2093	»
Ledru-Rollin	5483	7775	5601	5391	11308	12370	7888	12260	4732	7120	6496	10209	1783	»
Lebon (Napoléon)	4012	5416	3817	4279	8974	9884	6359	10719	4018	5264	4929	8915	»	»
Molé	9501	10639	5318	3133	5184	5904	3832	5481	2726	8510	5670	4571	»	»
Montalembert	9141	10359	5158	3069	5118	5906	3745	5442	2697	8258	5592	4613	»	»
Moreau	10526	12036	6519	4208	6917	8354	5751	6954	3504	9860	6727	5752	1734	»
Murat (Lucien)	11565	12166	6275	4313	7751	8684	5612	7925	3802	10286	6727	6748	1794	»
Madier de Montjau	4180	5744	4120	4453	9404	10265	6544	10783	4076	5464	5185	9061	»	»
Marie	7741	10331	5312	4069	7043	8157	5558	6039	3105	8062	6409	5176	1698	»
Malarmet	3857	5186	3644	4108	8590	9405	6114	10414	3820	5050	4814	8664	1694	»
Montagne	3802	5160	3616	4096	8510	9401	6092	10433	3838	5009	4709	8673	»	»
Passy	10690	12104	6508	4097	6931	8082	5173	»	3265	9842	6622	8707	»	»
Peupin	9979	11647	6248	3912	6412	7590	4836	»	3107	9224	6314	5239	1941	»
Pyat (Félix)	4744	6608	4736	4896	10365	11228	7100	11509	4400	6197	5649	9613	1815	»
Perdiguier	4277	8966	4275	4503	9575	10458	6917	11079	4121	5690	5370	9251	1786	»
Proudhon	4162	5741	4043	4347	9158	9941	6320	10658	3961	5444	5061	8976	»	»
Piat (général)	4200	»	»	»	2292	»	»	»	1129	»	»	»	»	»
Rapatel	10224	11854	5772	3647	5990	6911	4368	»	3043	8970	6263	5154	1886	»
Rattier	4372	8979	4287	4588	9733	10580	6793	11252	4217	5813	5417	9387	1743	»
Ribeyrolles	3966	5499	3983	4330	8964	9848	6320	10551	3930	5283	4995	8849	»	»
Roger (du Nord)	9767	»	6052	3704	6307	7391	4718	»	3073	8960	6144	5168	1703	»
Savary	3837	5179	3676	»	8669	9537	6107	10465	3819	5044	4770	8605	»	»
Thiers	9380	10622	5422	3300	5517	6409	4114	5691	2772	8239	5640	4676	1796	»
Thoré	4181	5655	4027	4392	9215	10107	6502	10842	4080	5398	5138	9008	»	»
Vavin	10319	11899	6309	4074	6442	7870	5026	6663	3290	9819	7086	5713	1733	»
Vidal	3917	5327	3773	4192	8458	9719	6198	10570	3881	5193	4907	8812	»	»
Wolowski	10000	11514	6121	3864	6440	7613	4877	6487	3096	9108	6340	5315	»	»

Voici, dans l'ordre numérique, les 44 candidats auxquels les résultats ci-dessus donnent le plus de suffrages : Ledru-Rollin 96 787. — Boichot 96 403. — Félix Pyat 95 585. — Lagrange 93 182. — Cavaignac 92 282. — Bedeau 90 046. — Dufaure 87 554. — Lamennais 84 891. — Vavin 84 511. — Bixio 84 152. — Bac 84 505. — Considerant 83 066. — Lucien Murat 82 301. — Pierre Leroux 82 242. — Rattier 81 932. — Odilon Barrot 81 494. — Coquerel 80 669. — Perdiguier 80 642. — Hugo 79 663. — Madier de Montjau 79 098. — Passy 79 033. — Greppo 78 738. — Napoléon Lebon 78 672. — Thoré 78 568. — D'Alton-Shée 78 548. — Demay 78 463. — Proudhon 77 747. — Moreau 77 119. — Marie 76 973. — Lasteyrie 76 708. — Ribeyrolles 76 571. — Hervé 76 055. — Langlois 75 770. — Bugeaud 75 725. — Faucher 75 409. — Vidal 74 929. — Peupin 74 520. — Geniller 73 571. — Lamoricière 73 548. — Hizay 73 539. — Malarmet 73 530. — Charassin 73 456. — Savary 73 406. — Montagne 73 326.

Les chiffres de la banlieue et les votes de l'armée ne sont pas compris dans cette appréciation numérique, et en modifieront nécessairement les termes.

PARIS, 17 MAI.

A nos Concitoyens.

Nous recommandons plus que jamais à nos concitoyens le calme et la prudence.

En présence du grand acte de souveraineté nationale que la France vient d'accomplir, nous devons tous prouver, par la dignité de notre attitude, notre confiance dans la force morale et dans l'avenir de notre République.

S'il est vrai que de nouvelles et odieuses provocations doivent être tentées, le meilleur moyen de les dénoncer au mépris public est d'en rester spectateurs impassibles.

Le comité démocratique-socialiste vient d'apprendre de différents côtés que des agents qui se prétendent envoyés par lui se rendent dans les associations ouvrières et dans les grands ateliers pour engager les citoyens à se porter en masse à l'Hôtel-de-Ville, où ils doivent recevoir un mot d'ordre des membres du comité qui s'y rendraient avec des cartes à leurs chapeaux.

Le comté dément formellement ces nouvelles ; déclare qu'il n'a délégué personne à cet effet ; il sait de source certaine que le pouvoir conspire en ce moment, ayant acquis, par le résultat déjà connu du scrutin, la certitude que le peuple lui refuse toute confiance.

Depuis février, il est d'usage que le peuple se rende à l'Hôtel-de-Ville pour entendre proclamer les noms de ses représentants. Il s'y rendra sans doute comme toujours ; mais il suffit de lui dénoncer cette dernière manœuvre, dont les auteurs se devinent, pour être certain qu'il saura la déjouer.

(*Communiqué*).

Nous avons reçu ce soir la visite de plusieurs ouvriers qui nous ont confirmé que des individus se disant délégués d'un prétendu *comité révolutionnaire*, se sont répandus dans les ateliers, annonçant qu'une manifestation doit avoir lieu demain vendredi, à 6 heures du matin, et engageant les travailleurs à s'y rendre.

Il est inutile de dire que ce prétendu comité révolutionnaire ne peut siéger ailleurs que dans la rue de Jérusalem ; c'est l'opinion des ouvriers qui viennent de nous raconter le fait.

Elections des Départements.

MARNE. — Les nouvelles que nous apportent aujourd'hui les journaux de la Marne justifient les prévisions de notre correspondant, et le résultat obtenu dans la patriotique et democratique cité de Reims est renversé par les votes des autres arrondissements. Les chiffres accusés jusqu'à présent donnent une majorité considérable à la liste entière du comité du conseil général, liste dont M. Léon Faucher occupe la tête.

Ainsi, les représentants de la Marne seraient : M. Léon Faucher, le ministre flétri par l'Assemblée constituante et par la plupart de ses propres collègues ; MM. Jean Bertrand, Aubertini, Souillé, qui ont approuvé la guerre d'Italie et la restauration du pape ; M. Lannes de Montebello, ambassadeur du roi Louis-Philippe ; M. Thuriot de la Rosière, autre ministre plénipotentiaire du roi Louis-Philippe, qui glorifie la politique en Italie, et redoute pour la France le sort de la Pologne, si elle ose prendre parti pour les peuples contre les cabinets ; enfin, MM. Carteret et Tirlet, dont les seuls titres sont d'avoir été jugés dignes de figurer à côté des précédents.

Néanmoins, la cause démocratique et sociale a fait dans ce département des progrès immenses, inespérés. Les huit candidats de la liste *rouge* sortiront avec une minorité assez imposante pour donner à réfléchir aux votants de la liste *blanche*.

La plupart des journaux de la Marne étant peu sympathiques à la première de ces listes, ne contiennent pas les chiffres obtenus par les candidats démocratiques. Toutefois, le *Messager* annonce que M. Lécureux occupe jusqu'à présent le 9e rang, avec 20 143 suffrages. Allyre Bureau, qui a résolument posé sa candidature sous le drapeau du socialisme, compte déjà

près de 40 000 voix dans les 15 circonscriptions électorales dont les chiffres nous sont parvenus.

Si le département de la Marne arrive un des derniers, il n'en obéira pas moins, comme tous les autres, au mouvement irrésistible qui entraîne les peuples vers l'accomplissement des destinées démocratiques.

Loir-et-Cher. — Voici les derniers résultats, en chiffres ronds, pour ce département :

Salvat, 30 000. — Sarrut, 29 000. — Desmier, 26 000. Cantagrel, 24 000. — Léon Gérard, 23 000.

On ne connaissait pas le vote de l'armée, mais le dernier de cette liste ayant environ 3 000 voix de plus que le premier de la liste supplémentaire, cette liste peut être considérée comme définitive.

Allier. — On nous écrit de Moulins, 16 mai :

« Vous apprendrez sans doute avec plaisir que nos sept candidats républicains socialistes sont sûrs de passer avec une majorité approximative de 40 000 sur 60.

» Les renseignements des départements circonvoisins sont, dit-on, excellents. »

Dordogne. — La liste des Montagnards, dans le canton de Neuvie, a obtenu les deux tiers des suffrages. A Mussidan, sur 1,300 votants, la liste de la Montagne a obtenu 1,000 voix.

Cher. — On nous écrit de Bourges, 16 mai, 9 heures du soir :

« Je vous envoie le relevé des votes du département du Cher. Les socialistes ont obtenu une majorité telle, qu'elle ne peut être changée par suite des votes de l'armée qui sont inconnus.

Bouzigues 29 639. Pyat 29 638. Michel 29 602. Louriou 28 860. Vauthier 28 326. Viguier 27 925.

» Le premier de la liste blanche qui vient après n'a que 23 009. »

Rhône. — La liste de la Montagne l'emporte du double sur la liste des réactionnaires. Le total général de la liste rouge monte à 278,000, tandis que le total général de la liste blanche ne va qu'à 141,000.

Haute-Marne. — Résultats connus de 60 sections sur 101. — *Réactionnaires.* Chauchard 22534. De Lespérut 21604. Comte Beugnot 20443. De Vandeuil 18677. Toupot de Bevaux 17736. De Joinville 8096. Delarbre 4000. — *Républicains.* Walferdin 11625. Gillot 10849. Corbon 10454. Richard 10294. Mougeot 10110.

Ain. — Un soldat du 9e léger écrit de Bourg, le 14 mai :

« Je suis de piquet à la porte de la mairie, où les habitants viennent voter en chantant la *Carmagnole*, le *Chant du départ*, et en criant : *Vive Ledru-Rollin!*

» Cela se passe ainsi, non pas seulement à Bourg, mais dans tous les cantonnements que nous tenons. Sur toute la route que je viens de faire, tous les paysans se rendaient au club, et tous ne parlaient que de Ledru-Rollin. Voilà cinq chefs-lieux de département que je vois, et dans tous les cinq il est porté candidat.

» Quant à notre régiment, il n'a voté pour personne ; car on s'est arrangé de manière à nous empêcher de déposer nos bulletins dans l'urne. Je pense que les journaux feront mention de cette violation de notre droit électoral. La grande majorité de nos votes eussent été acquis aux candidats démocrates et socialistes.

» Nous sommes cantonnés à Bourg pour huit jours, et je me trouve logé chez un vieux noble qui tremble quand je lui dis que je ne suis pas des siens. »

Loire. — On nous écrit de Roanne, ce 15 mai 1849.

Je me hâte de vous faire connaître le résultat du scrutin dans le canton de Roanne. — Sur environ 3,000 votants, la liste de la Montagne a obtenu 2,000 voix ; celle de la réaction 800. Les nouvelles qui me parviennent de l'arrondissement annoncent à peu près partout la même proportion. Les voyageurs arrivés de Saint-Étienne ce matin, disent que notre liste a obtenu 11,000 voix sur 14,000 votants. Tout fait donc espérer que nous triompherons. Nous ne connaîtrons le résultat définitif que vendredi ; je vous le ferai connaître.

Seine-Inférieure. — Le *Républicain de Rouen* reçoit du Havre la lettre suivante :

« Citoyen,

» Le dépouillement du scrutin vient de finir à Graville ; notre liste complète a la majorité absolue ; — tous nos braves démocrates ont voté comme un seul homme. — Ledru-Rollin a 1075 suffrages ; — Joly père, 1053 ; — Vergnes, 1053 ; enfin, celui qui a réuni le moins de votes arrive encore avec 1020.

» Le nombre des votants était de 1951.

» Le Havre sera bon et Ingouville aussi.

» Vive la République démocratique et sociale !

» P.... »

— On nous écrit de Fécamp :

« Les bons Fécampois se sont distingués aux élections par leur couleur franchement républicaine ; la liste sur laquelle se trouvent les citoyens Ledru-Rollin et Paul Vasselin (rédacteur du *Progressif cauchois*) a obtenu une forte majorité, et j'entends dire qu'il en est de même à Yvetot.

» Pouvait-il en être autrement, après les monstruosités du pouvoir actuel, qui, non content d'opprimer le peuple français, veut encore opprimer les peuples voisins ? »

Lot. — Voici le résultat du scrutin des sections de Figeac (impossible de connaître en ce moment le nombre des votants) :

Labrousse 2622. Lafon 2466. Ribeyrolles 2439. Verninhac 1972. Cavaignac 1828. Murat (Lucien) 1527. Saint-Priest (représentant) 1377. Delpon 1142. Lamberterie 885. Ambert (représentant) 763. Rolland (Id.) 471. Cerla (Id.) 470.

La lutte pour le 6e rang sera entre Murat et Saint-Priest. Je crois que ce dernier l'emportera.

Attendez-vous à un résultat analogue pour le canton d'Aubin (Aveyron). Hier j'étais dans le pays, le scrutin n'était pas encore ouvert, mais j'ai vu, j'ai entendu et j'ai parfaitement compris.

Loiret. — Nous lisons dans le *Journal du Loiret*, 16 mai :

« Le département est divisé en 81 sections électorales. Nous connaissons déjà le résultat de 70 sections. C'est donc encore 11 sections qu'il reste à connaître.

» Relevé général des votes connus : Roger 33808. Martin 30604. Abbatucci 29845. Arbey 29484. Lacave 26892. Péan 25667. Cotelle 23876. Michot 23835. Considerant 23321. Genteur 20097. — Morogues 19526. Madier 17750. Rondeau 15876. Cormenin 13786. »

La *Constitution* du Loiret ajoute :

« Reste à connaître le résultat des élections des 11 sections suivantes. Si nous sommes bien informés, non seulement M. Cotelle disparaît complètement de la liste ; mais l'élection de M. Lacave lui-même se trouvera compromise et balancée par M. Considerant ; nous ne pouvons toutefois rien affirmer de positif. »

Puy-de-Dôme. — On nous écrit d'Ambert, 14 mai 1849.

« La commune d'Ambert s'est surpassée. Notre espoir n'allait que jusqu'au partage des voix, et nous avons vaincu complètement ; la liste démocratique et sociale a passé avec les deux tiers des voix ; elle a passé tout entière, sans excepter un seul nom ; pourtant nous avions des adversaires actifs, influents, intelligents même ; mais que peuvent toutes ces qualités contre la foi sainte qui nous anime, et que nous avons fait passer dans l'âme des ouvriers ?

» Espoir, courage, et après la victoire, prudence et générosité. »

Nord. — Nous lisons dans l'*Indépendant du Nord*, feuille modérée :

» Les élections du département du Nord, connues jusqu'à ce moment à Valenciennes, donnent une assez grande majorité à la liste ultra-républicaine. Il est probable cependant que le résultat général ne lui sera pas aussi favorable, et qu'il tournera à l'avantage des candidats constitutionnels présentés par le *Courrier du Nord*, candidats qui, pour la plupart, ont aussi été choisis soit par les républicains avancés, soit par le comité dit de conciliation.

» Nous donnons aujourd'hui le tableau complet des votes de l'arrondissement de Valenciennes.

» Lille ne nous a encore fait connaître qu'une section : Ledru-Rollin avait obtenu 866 voix ; Cavaignac, 426 ; Corne, 702 ; Wallon, 682 ; de Melun, 364 ; Gasc, 13.

» Maubeuge est favorable aux listes constitutionnelle et de conciliation. Ledru-Rollin, 996 ; Marchant, 1593 ; Aubry, 1202 ; de Melun, 1327 ; Corne, 1635 ; Wallon, 1577. Ces listes triomphent aussi à Avesnes.

» Au Quesnoy, à Bavay, les forces se balancent dit-on, entre les deux principales listes.

» Presque partout les votants s'élèvent à un peu plus de la moitié des électeurs inscrits. »

— La liste démocratique conserve une immense majorité, et tout nous fait croire que les 24 candidats qu'elle porte seront tous élus. (*Messager du Nord.*)

— On assurait ce soir à l'Assemblée nationale que les vingt-quatre noms de la liste démocratique du Nord avaient passé à une notable majorité.

Bas-Rhin. — Les élections du Bas-Rhin sont connues, le parti socialiste a vu passer tous ses candidats à une très grande majorité.

Saone-et-Loire. — La liste du comité démocratique de la Montagne a obtenu le plus grand succès dans le département de Saône-et-Loire.

Les candidats sont Ledru-Rollin, Ménard, A. Bruys, représentants actuels, Ch. Boisset, Ferdinand Laudolphe, Victor Heitzman, Frédéric Gindrin, Auguste Rolland, Guillaume Rougeot, Paul Racouchot, Antoine Bard et Ferdinand Janot.

Ils ont réuni, dans quelques cantons, les 4/5 des suffrages ; généralement ils ont eu les 2/3 des voix.

M. de Lamartine était à la tête de la liste opposée aux démocrates, il a échoué presque partout. A Mâcon même, ville natale du poète, sur 2848 votants, il n'a obtenu que 1570 voix, tandis que Ledru-Rollin réunissait 1853 suffrages.

Les cantons de la Côte-d'Or, qui avoisinent Saône-et-Loire, présentent le même résultat.

Pour l'Ain, pour le Jura et pour le Rhône, les élections se présentent sous le même aspect.

Voici les détails qu'on nous transmet sur les évènements qui ont agité Châlons-sur-Saône dans la journée de dimanche, 13 mai :

LA RÉPUBLIQUE ROUGE A CHALON-SUR-SAONE. *Grande déconfiture des monarchiens. Le peuple réprimant lui-même son émeute, sans intervention de la moindre autorité constituée, sans gendarmes, police ni soldats.*

Dimanche 13, pendant que les électeurs étaient occupés à déposer leurs votes dans l'urne, ce qui, vous le savez, occasionne toujours une certaine agitation et un certain mouvement, une troupe d'enfants dont les plus âgés n'avaient pas douze ans, s'est mise à parcourir la ville avec un semblant de drapeau rouge au bout d'un bâton, et en criant : Vivent les rouges ! Vive Ledru-Rollin ! Vive la Montagne ! Le commissaire de police est intervenu pour leur arracher leur oriflamme, mais il est résulté de là que le peuple à pris tout à coup fait et cause pour le drapeau rouge, et qu'on l'a hissé au sommet de l'arbre de la liberté. Un des membres du bureau du club a d'abord réussi à l'en faire descendre ; mais il n'a pas tardé à être replacé.

Le soir un mouvement nouveau eut lieu. On venait d'apprendre que deux hussards étaient renfermés à la prison cellulaire. Le peuple, croyant que c'était pour cause politique, voulait qu'on les fît sortir. L'intervention de quelques citoyens décida le général à les faire élargir : la foule alors s'écoula.

Dans la nuit, le sous-préfet, accompagné d'un agent de police, tenta, mais inutilement, de faire descendre le drapeau ; l'agent de police chargé de cet enlèvement a même été maltraité par les gardes nationaux.

Le désir de voir flotter en France le drapeau rouge est grand ; aussi le matin plusieurs communes rurales après avoir voté, accompagnées d'une foule d'ouvriers, promenèrent-elles par la ville des drapeaux rouges, puis les emportèrent dans leurs communes ; le tout sans le moindre désordre, sans une seule provocation, une seule vexation à qui que ce soit.

Prévenu de ces faits, notre préfet, M. Cerfbeer est arrivé à Châlon dans la matinée du lundi. Son premier acte a été de crier sur la place de l'Hôtel-de-Ville : Vive la République démocratique, *mais pas sociale, non jamais sociale.* Vous comprenez combien cela était digne, adroit, conciliant surtout, dans notre pays où tout le monde a la même opinion. Le bruit s'est répandu par la ville qu'on faisait venir de nombreux renforts de troupes, pour remplacer celles en garnison sur lesquelles on ne pouvait compter, dans le but d'obtenir l'enlèvement de ce pauvre morceau d'étoffe rouge pendu dans les rameaux de notre arbre de liberté.

Une collision eût pu avoir lieu entre des troupes étrangères aux évènements, et ne connaissant pas l'esprit d'union et l'ensemble de notre ardente population ; c'était là ce qu'il fallait éviter à tout prix. Au moment où le peuple triomphe par les voies pacifiques et légales, c'eût été quelque chose d'amèrement déplorable qu'une bataille des rues, d'autant plus que selon mes observations la garde nationale et la garnison étaient avec le peuple.

C'est alors que les membres du bureau du club ont jugé de leur devoir de provoquer une réunion extraordinaire. Ils n'ont pas tardé à faire comprendre au peuple assemblé qu'arborer en ce moment le drapeau rouge c'était porter atteinte à la Constitution, et qu'il fallait laisser ce soin au Gouvernement, lequel s'en acquitte en conscience.

Que si le drapeau tricolore doit être abandonné et remplacé par le drapeau rouge, il faut attendre que le *peuple tout entier, représenté par ses mandataires*, l'ait décidé.

Le peuple châlonnais s'est rendu bien vite à ces raisons, et le drapeau rouge a été descendu par ceux-là même qui l'avaient arboré.

Aujourd'hui, le calme le plus absolu règne dans notre ville.

Les votes d'une partie du département nous sont connus. La majorité en faveur de la liste démocratique et sociale est immense (plus des trois quarts). Les renseignements qui nous parviennent de la Côte-d'Or, du Jura, de l'Ain sont aussi satisfaisants. Voilà la République sociale !

P. S. Il paraît que dans l'Ain on est allé au vote en escortant un char triomphal sur lequel était placé le buste de Ledru-Rollin, avec grand accompagnement de rubans et draperies rouges. Je commence à croire que nous ne sommes pas les seuls criminels.

La *Patrie* publie ce soir la liste suivante, qui nous paraît incomplète et fort douteuse, quoiqu'elle lui soit communiquée comme résultat général des élections (moins huit sections de Paris) par l'*Union électorale* :

1. Murat. — 2. Ledru-Rollin. — 3. Boichot. — 4. Lagrange. — 5. Bedeau. — 6. Lamoricière. — 7. Dufaure. — 8. Moreau. — 9. Hugo (V.). — 10. Passy. — 11. Pyat (F.). — 12. Vavin. — 13. Lamennais. — 14. Bixio. — 15. Barrot (O.). — 16. Bac (Th.). — 17. Peupin. — 18. Cavaignac. — 19. Rattier. — 20. Wolowski. — 21. Coquerel. — 22. Pierre Leroux. — 23. Considerant. — 24. Roger (du Nord). — 25. Rapatel. — 26. Ferdinand Lasteyrie. — 27. Bugeaud. — 28. Boissel.

On lit ce soir dans la *Patrie* :

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Une dépêche télégraphique, expédiée par le général Oudinot, du camp de Castel Guido, le 13 mai, à midi, annonce que le consul de Wurtemberg, accompagné d'un officier supérieur romain, vient d'apporter au quartier-général des paroles de paix.

Le télégraphe Faucher.

Après avoir prostitué le *Moniteur* à ses haines politiques, on sait quel usage Léon Faucher a fait du télégraphe, à la veille des élections. L'indignation unanime avec laquelle l'Assemblée nationale vient d'accueillir cette lâche manœuvre ne pouvait pas réparer à temps l'impression produite sur la crédulité des électeurs. Les dépêches calomnieuses ont été publiées par les préfets dans presque toute la France. A Marseille, le *Sémaphore*, journal attaché à la queue du parti légitimiste, parle en ces termes de l'effet produit :

Ces dépêches ont produit une vive impression dans notre ville. La situation donnait, du reste, un intérêt saisissant à ces nouvelles, qui ont complètement rassuré les esprits, et il est heureux que les élections aient pu avoir lieu sous des impressions aussi favorables.

Si la manœuvre Faucher a réussi à fausser les élections, elles seront annulées, et nous invoquerons les paroles du *Sémaphore* comme un précieux témoignage.

M. Peauger, préfet de Marseille, justement honteux du rôle qu'on lui faisait jouer, a montré assez de conscience pour différer quelque peu la publication de ces dépêches qu'il eût dû supprimer complètement. Voici comment ce délai lui est reproché par le *Courrier de Marseille*, journal de la féodalité commerciale. Il résulte encore de ce témoignage que les dépêches ont vivement agi sur l'opinion. Nouvelle pièce au procès, en cas d'élections réactionnaires.

DONNEZ LA PLUS GRANDE PUBLICITÉ A CETTE DÉPÊCHE : c'est ainsi que se terminent les deux dépêches télégraphiques transmises par le ministre de l'intérieur à notre préfet.

Or, voici comment M. Peauger a compris et exécuté cet ORDRE.

La première dépêche, partie de Paris samedi, 12 mai à 10 heures 1/2 du matin, arrivée à Marseille à 5 heures 54 minutes, a été communiquée à 8 heures du soir seulement à la *Gazette du Midi*.

Dimanche matin, nous nous attendions à voir les murs de la ville couverts de placards. Il n'en a rien été ; en vain, on s'interrogeait, en allait de l'un à l'autre ; rien, rien. On attendait la communication de M. le préfet, et M. le préfet se taisait.

Mais voici qui est plus étrange :

Dimanche matin le bruit se répand qu'une seconde dépêche télégraphique, partie de Paris le samedi 12, à 3 heures 1/2, est arrivée ; qu'elle annonce un nouveau triomphe de l'ordre et le succès de la partie saine de l'Assemblée. On attend encore.

Et toujours même silence de M. Peauger !

Comment expliquer cette conduite ? Comment la qualifier surtout ?

Enfin, vers onze heures, trois ou quatre chiffons de papiers écrits à la main sont affichés sur les murs ; *la population s'indigne, on crie au scandale, les murmures et les plaintes de tous les bons citoyens se font jour* ; on sait que le parti pour lequel les résolutions de l'Assemblée sont un arrêt *d'anéantissement*, s'agite de toute part, qu'il désavoue les dépêches, qu'il tire parti du silence de l'autorité, qu'il fait circuler les bruits et les nouvelles les plus absurdes ; chacun se dit combien il serait urgent de rassurer les populations, de démentir auprès des habitants des campagnes qui viennent en ville les fausses rumeurs dont on les assiège à leur arrivée... toujours même silence.

Ce n'est qu'à une heure après-midi que les deux dépêches ont été affichées.

Nous livrons ces faits à l'appréciation de l'autorité supérieure. Ils sont trop sévèrement jugés à Marseille pour que nous puissions être démentis par personne, lorsque nous dirons que la voix publique réclame un exemple sévère.

Le *Courrier français*, dans son premier-Paris de ce matin, exale en ces termes son désespoir et sa frayeur :

L'immonde barbarie couvrira notre pays, et y détruira jusqu'à la dernière trace de la civilisation, y confondra toutes choses dans une immense ruine, si la société ne déploie immédiatement une énergie et un ensemble de résistance qui plus tard, peut-être, se trouveraient impuissants à nous sauver. La contagion anarchique et subversive ne fait que de trop rapides progrès ; elle est aidée par tous les vices et toutes les sottises, et se propage comme un empoisonnement de l'air. Nous contenterons-nous donc de gémir, et nous abandonnerons-nous en répétant : *Dieu protège la France !*

Cependant le même journal publie plus loin les lignes suivantes :

D'après le dépouillement général connu jusqu'à présent, il est à présumer que *vingt-quatre candidats modérés* au moins passeront ; c'était le bruit général accrédité à l'Assemblée et à la Bourse.

Eh ! pauvre *Courrier français*, si vous croyez que vos candidats l'emportent à une aussi forte majorité, pourquoi vous effrayez-vous tant dans votre première colonne ? pourquoi ces déchirantes lamentations et ces sombres présages ?...

LA RÉVOLUTION DE 49.

§ I.

Le président de la République sera-t-il appréhendé au corps, conduit au donjon de Vincennes et jugé par la haute cour de justice comme coupable du crime de haute trahison ?

Pendant trois jours cette question a été débattue au sein de l'Assemblée nationale ; elle a passionné Paris et la France ; une majorité très forte a décidé que M. Louis Bonaparte continuerait de loger à l'Élysée, qu'il toucherait comme par le passé ses douze cent mille francs de traitement, et qu'il s'affublerait, si bon lui semble, du costume de général de la garde nationale.

Est-ce à dire que la Révolution ait été défaite, et que la réaction compte une victoire de plus ?

Qu'on lise les journaux du grand parti de l'ordre, de la banqueroute, de l'honnêteté, du guet-apens et du mensonge, et à l'humilité avec laquelle ils enregistrent ce nouveau succès, on verra que la raison commence à leur pousser ; encore une victoire comme celle-là, et il leur faudra plier bagage, et filer au plus vite dans la direction de Saint-Pétersbourg, — voie de mer, la route d'Allemagne n'étant pas sûre.

Qu'est-ce donc que cette victoire dont les vaincus enregistrent la date parmi leurs bonnes journées ? C'est le plus grand évènement qui se soit produit depuis le 10 décembre. C'est bel et bien une révolution radicale.

Cependant Louis Bonaparte siège encore en son palais, Bugeaud tient toujours sa terrible menace suspendue sur la bonne ville de Paris ; la gendarmerie surveille l'armée ; les sergents de ville surveillent la gendarmerie ; les mouchards surveillent les sergents de ville, etc... Les pavés qui s'agitaient visiblement dans leurs alvéoles, n'ont pas trouvé une oreille plébéienne qui daignât recueillir leurs supplications. Tout est en place, tout, excepté les esprits ; une grande révolution s'est faite dans les intelligences et dans les cœurs ; les esprits sont désorbités ; ils tournent maintenant à l'opposite de leur ancienne direction ; mais l'esprit étant chose qui ne les regarde pas, les sectateurs du coupe-choux trouvent sans doute que rien n'est changé. Malheureux ! Les barricades et le canon, les chants de triomphe et les cris de détresse, la lutte fratricide entre plébéiens en blouse et plébéiens en uniforme, les Tuileries envahies, un roi fuyant au milieu des balles ou des projectiles bien plus meurtriers, du mépris public ; ne vous y trompez pas, ce n'est que la partie bruyante et accessoire d'une révolution ; la partie sérieuse, irrésistible est celle qui s'accomplit dans les têtes. Toute révolution faite dans les esprits s'incarnera tôt ou tard dans les faits ; tandis qu'une révolution qu'on tente dans la rue avant qu'elle soit réalisée dans les intelligences, est une révolution qui avortera nécessairement. Les insurrections sont des parturitions avant terme, des avortements. Juin n'a été qu'une perte de sang. L'accouchement peut être plus ou moins laborieux, mais il n'est pas de nécessité absolue qu'il soit douloureux. Les révolutions par le sang sont des délivrements césariens. Le temps viendra où les sociétés n'enfanteront plus dans la douleur. La révolution de 1830 n'a duré que trois jours ; celle de 1848 a demandé moins encore ; celles de l'avenir s'opéreront sans convulsions, sans gémissements. Semblables à ces femmes vigoureuses dont le lait a sauvé d'un complet crétinisme les races aristocratiques, les sociétés humaines mettront bas leurs fruits et vaqueront immédiatement à leurs travaux habituels. La grandeur et la fécondité des évènements

ne sauraient se mesurer à la quantité de poudre brûlée, de balles fondues et de sang versé ; le travail qui vient de se faire dans les esprits nous en est un sûr garant : si la France avait à sévir contre des mandataires infidèles, elle ne verserait pas pour cela son sang précieux, elle les déposerait comme elle les a élevés ; et de même qu'ayant dit : sois, il a été, elle dira : descends, et il descendra ; à genoux, et il s'agenouillera, et saute paillasse ! Car une seule révolution manque à la France : C'EST LA RÉVOLUTION DU RIDICULE — pour faire suite à la révolution du mépris.

§ II.

Lorsqu'après le 10 décembre un conflit s'éleva entre le président et l'Assemblée nationale, chacun se rappelle ce qui arriva : la coalition royaliste, qui avait chauffé la candidature de M. Louis Bonaparte, en vue d'ouvrir au citoyen Chambord les portes de la France, fit répéter par les écrivains à elle qu'il fallait en appeler au pays ; les nobles *ci-divants* comptaient bien que la République serait étouffée sous le nombre des bulletins monarchiques. La Constitution était cependant formelle. M. Bonaparte, si imposant que fût le nombre de suffrages accordés à son nom, n'était légalement que l'exécuteur des volontés de l'Assemblée ; en faire un pouvoir supérieur ou seulement égal à ce corps, c'était aller contre le texte et l'esprit du pacte fondamental. Le public eut un moment d'indécision, et les gens soi-disant habiles, qui ont la niaiserie de croire que l'intrigue mène le monde, espérèrent que le coup si dispendieusement monté allait réussir.

Moins de quatre mois se sont passés, et cet homme, devant lequel il semblait naguère que l'Assemblée dût s'incliner, voici que l'Assemblée décide au scrutin de son sort, de son rang, de sa liberté ; on va compter les bulletins, et le résultat du vote peut être d'envoyer à Toulon ou à Brest le premier magistrat de la République. Où sont les 6 millions de citoyens qui, en nommant M. Louis Bonaparte, prétendaient, à en croire les républicains de la rue de Poitiers et du manège Duphot, donner un maître à l'Assemblée et à la République un bourreau ? La province est-elle en marche sur Paris ? Les cent mille ouvriers qui dans la capitale ont deux fois de suite envoyé Louis Bonaparte à la représentation nationale, les citoyens plus nombreux encore qui dans la même ville lui ont décerné la présidence, sont-ils massés autour de l'Elysée-National pour défendre la personne de leur empereur ? *Divus augustus !* La province est calme, Paris est calme, les rues ont du moins conservé leur aspect habituel, l'indignation monte aux têtes ; mais c'est l'incapacité du pouvoir exécutif pour le bien, son ardente activité pour le mal ; c'est par-dessus tout cette infâme expédition de Rome, à laquelle rien n'est à comparer dans l'histoire des hontes de la restauration et de la monarchie de 1830 ; ce sont les crimes des accusés qui soulèvent l'indignation publique ; et chacun attend avec impatience le résultat des délibérations de l'Assemblée, souhaitant, n'osant l'espérer, qu'un décret de mise en accusation viendra réhabiliter la France aux yeux de l'Europe attristée et indignée. Voilà, à quatre mois de distance, le revirement qui s'est fait dans les esprits !

§ III.

L'attitude de la France, lors du conflit qui s'éleva au commencement de l'année, peut facilement s'expliquer. La France n'est pas un pays monarchique, comme se plaisent à le dire ceux qui ambitionnent les faveurs de la monarchie. La France est essentiellement républicaine. L'Angleterre, voilà un pays monarchique ! et la France est en tout l'opposé de l'Angleterre. L'histoire, si souvent invoquée par les adversaires du droit commun, comme témoignant de notre ineffable amour de la servitude, dit exactement le contraire. Une longue alliance a existé entre la royauté et les communes, mais c'était leur mutuel intérêt, non une affection réciproque qui scellait cette alliance ; c'était leur commune haine pour l'aristocratie féodale. Au fond, les communes n'ont jamais eu plus de tendresse pour la royauté, que la royauté pour les communes, et les rois n'ont jamais eu en vue que la grandeur de leur maison. Quand par l'abaissement de la féodalité la royauté eut rempli sa fonction, le tiers se détacha d'elle, et tourna contre elle les armes que sous sa direction il avait coutume de porter contre les grands. Sous Louis XIV, la noblesse vaincue vient remplir à Versailles les fonctions domestiques. La royauté ayant fait son œuvre, s'avilit sous Louis XV ; elle tombe avec Louis XVI, décapitée par qui ? par ses vieux alliés les bourgeois. La bourgeoisie française est si peu royaliste, qu'elle n'a pu se faire au régime constitutionnel des Bourbons. Les Bourbons étaient cette même famille qui avait régné par droit divin ; les Bourbons rappelaient à la bourgeoisie son ancienne dépendance. Elle voulut avoir un roi à elle, façonné de ses mains, pour être l'exécuteur de ses volontés, un roi auquel elle imposerait ses conditions. Elle fit 1830, et chacun sait comment cette bourgeoisie, qu'on voudrait donner pour royaliste, accueillit pendant 18 ans les essais d'empiétements du pouvoir royal sur le pouvoir parlementaire. On sait les orages que souleva la brûlante question des prérogatives royales. Un roi ! mais à condition qu'il soit roi le moins possible ; un roi sans pairie héréditaire, c'est-à-dire isolé dans le pays, et exposé seul à découvert aux attaques de tous, un roi avec une liste civile réduite ; un roi sans faste, un roi citoyen, un roi bourgeois enfin, dont la vue n'offusque pas trop la bourgeoisie ; sinon... vient 1848 ; et c'est une chose indéniable que l'incertitude jetée dans beaucoup d'esprits par la proclamation de la République provenait non pas d'une antipathie pour cette forme de gouvernement, mais du terrible souvenir de 93. Plusieurs mois de calme ont réconcilié les esprits avec la République ; et si on m'accorde qu'à une question ainsi posée : A égalité d'ordre et de sécurité, quel gouvernement préférez-vous, du monarchique ou du républicain ? la nation répondra : Nous préférons la République, on peut apprécier à quoi se réduit la prétendue sympathie de la France pour la monarchie.

§ IV.

La France n'était pas monarchique par conviction et par sympathie ; mais elle avait des habitudes monarchiques, habitudes de quatorze siècles, et qu'on n'avait pas eu le temps de perdre du 14 février au 10 décembre. La Constitution sans doute était formelle ; mais un texte, si explicite qu'il soit, ne prévaut pas en un instant contre la coutume. On ne s'improvise pas des habitudes du jour au lendemain. La France ne sut pas faire immédiatement la différence entre un président et un roi. Bien qu'assurément elle n'allât pas jusqu'à les identifier, elle attribuait inconsidérément au pouvoir actuel quelques-unes des prérogatives que Louis-Philippe a emportées dans sa fuite. L'éducation républicaine du pays était à faire ; il lui fallait du temps pour épeler et pour apprendre sa Constitution ! L'étude pouvait être plus ou moins longue, suivant les circonstances ; les circonstances ont été telles, et le pouvoir a si bien fait tout ce qu'il fallait pour désillusionner la nation, que quatre mois auront suffi à lui donner un vif sentiment du droit républicain.

Aujourd'hui, en effet, nous en sommes venus à ce point, que durant la mémorable question agitée la semaine dernière il ne s'est pas trouvé, même parmi les organes les *plus modérés de la réaction*, un journal qui osât contester à l'Assemblée le DROIT de mettre en jugement le président de la République. La Révolution faite dans les esprits était déjà si radicale, qu'un tel langage n'eût plus été compris, et maintenant il n'est personne en France qui n'ajoute foi à ces principes fondamentaux du droit républicain, à savoir :

L'Assemblée nationale et le président de la République ne sont pas deux pouvoirs égaux et entre lesquels il puisse constitutionnellement s'élever un conflit ;

Le président est l'exécuteur des volontés de l'Assemblée, rien de plus, rien de moins ;

L'Assemblée est la tête, et le président est le bras ;

Ce qu'on appelle mal à propos *conflit* entre le président et l'Assemblée nationale, est un acte de désobéissance du président envers l'Assemblée, acte qui doit être immédiatement réprimé, et puni selon toute la rigueur des lois.

Il n'est personne enfin qui n'admette que l'Assemblée avait le *droit* de décréter le président d'accusation, de l'envoyer coucher à Vincennes, et de le faire comparaître, dans le plus bref délai, devant la haute cour de justice.

Et si l'Assemblée, ayant rendu un pareil décret, il avait été nécessaire d'y prêter main forte, Paris tout entier se fût levé pour en assurer l'exécution, et la France eût applaudi au patriotisme de Paris.

Voilà la révolution qui s'est opérée du 9 au 11 de ce mois. Cela s'exprime en peu de mots : la France vient de rompre avec les derniers restes de fictions monarchiques, et d'adopter les vrais principes du droit républicain.

Si quelqu'un ne comprend pas que c'est là une révolution véritable et de la plus haute portée, à laquelle cèdent le pas bien des révolutions accomplies à coup de canon, nous avouons n'avoir à son service qu'un inépuisable trésor de pitié.

Nous avons entendu certaines gens regretter que le citoyen Considerant ait compris le président dans sa proposition de mise en accusation. « Si vous aviez limité votre demande aux ministres, disaient ces braves gens, vous auriez eu la majorité. »

La belle affaire ! et qu'est-ce qu'une pareille proposition eût appris à la France ? Bien que la loi qui règle la responsabilité ministérielle soit encore à venir, la France sait très bien que les ministres répondent de leurs actes. On n'a pas oublié le procès des ministres de Charles X. Ce que la France avait à apprendre, c'était que le président de la République n'est pas ce qu'une longue habitude monarchique montrait en lui, un roi au petit pied, mais un magistrat responsable de ses actes au même titre que le premier fonctionnaire venu, avec cette seule différence qu'égal en cela des représentants du peuple, il ne peut être arrêté que sur l'ordre de l'Assemblée nationale, et qu'il est justiciable du tribunal qui a condamné Barbès, Raspail, Blanqui, etc.

§ V.

J'ai dit antérieurement, et depuis les faits ont surabondamment démontré, que M. Louis Bonaparte n'est pas Napoléon-le-Grand. Pendant que la *Patrie*, l'*Evènement* et autres journaux républicains voyaient dans l'élection du 10 décembre l'analogue de 1804, c'est-à-dire le rétablissement de la monarchie impériale, j'ai soutenu que la promotion de l'auteur de Strasbourg et de Boulogne correspondait purement et simplement à la restauration de 1815. Qu'était-ce, en effet, que la présidence ? La forme dernière, un dernier souvenir de la monarchie, forme très réduite, souvenir très atténué, mais enfin c'était encore une trace de la royauté ; et même la présidence n'est autre chose qu'une concession faite aux habitudes monarchiques de la France ; la conception de Sieyès était donnée en pâture au préjugé mal déraciné. Quant à M. Louis Bonaparte, ce n'était pas assurément à ses précédentes campagnes qu'il devait l'honneur de son élection ; on acclamait en lui l'héritier de Napoléon ; ce n'était point un homme fils de ses œuvres, mais le neveu d'un oncle qui triomphait en sa personne ; on ne glorifiait en lui ni la gloire militaire, ni la grandeur de l'esprit, ni même l'esprit de conduite, mais un nom dû au bonheur de la naissance. De même que la présidence était un dernier vestige de monarchie, M. Louis Bonaparte était donc le dernier représentant de l'hérédité ou de la légitimité. A ces signes on reconnaissait l'analogue de la restauration de 1815 sous la seule forme que l'esprit du temps rendît réalisable. Le choix des hommes dont il s'est entouré, les actes de son ministère indiquent assez que M. Bonaparte a cédé à la fatalité qui faisait de lui une épreuve nouvelle fort affaiblie de la Restauration. Or, il était évident que les monarchies de 1815 et de 1830 ne marquant rien autre chose que les phases diverses du développement de la bourgeoisie, ces deux phases devaient être condensées en une seule période, et j'ai dit qu'à M. Bonaparte était échue la fonction de les reproduire l'une et l'autre. Telle est la raison du mélange de légitimistes et d'orléanistes dans le ministère. Nous avions donc, au 10 décembre dernier, à reproduire en petit l'histoire de 1815 à 1848, pour arriver au triomphe de la République sociale, évènement analogue au 24 février. Nous pouvons aujourd'hui déterminer à quel point de cette histoire des trente-trois années précédentes la loi de reproduction nous a conduits. Au moment où j'écris, la réaction, que j'appellerai par analogie la terreur blanche, est à son apogée, à son terme ; un retour marqué s'opère vers la République, qui est la forme nouvelle et supérieure du libéralisme ; la France rompt définitivement avec les fictions monarchiques ; elle subordonne l'exécutif au législatif ; elle donne gain de cause à l'Assemblée contre un homme qui représentait l'hérédité, c'est-à-dire qu'elle vient de faire, par une simple opération intellectuelle, ce qu'elle a fait en 1830 à coups de fusil, quand elle a rompu avec le droit divin, renversé le représentant de la légitimité, et mis à sa place un homme qui n'était pas roi par la grâce de Dieu, mais par l'opération des barricades et la souveraineté de l'élection. M. Louis Bonaparte n'est plus aujourd'hui ce qu'il était il y a huit jours. Avant la discussion dernière, M. Bonaparte était l'héritier de Napoléon, président de la République par le fait de la naissance qui l'avait désigné au suffrage universel ; aujourd'hui M. Louis Napoléon est président par la grâce de l'Assemblée nationale, qui pouvait, mais qui n'a pas voulu le déposer. Il y a huit jours M. Louis Bonaparte représentait Charles X, il représente maintenant Louis-Philippe.

Un seul mot encore.

De 1815 à 1830 il y a quinze ans.

Du 10 décembre au 10 mai il y a cinq mois.

Si le mouvement historique était un mouvement uniforme, il serait aisé d'assigner le jour et l'heure du fait analogue au 24 Février, vers lequel le courant irrésistible de l'histoire nous entraîne.

De 1830 à 1848 il y a dix-huit ans.

Un calcul bien simple assignerait, à six mois du jour où nous sommes, le triomphe de la République sociale.

VICTOR MEUNIER.

Italie

LA RÉPUBLIQUE ROMAINE ET LES JOURNAUX DE LA RÉACTION.

Il est édifiant de voir comment les feuilles de la réaction et les correspondances officielles dénaturent les évènements d'Italie.

Nous avons raconté comment la République romaine, à qui le général Oudinot avait demandé l'échange des prisonniers, mais qui faisait des difficultés sur les conditions, a pris la noble détermination de renvoyer en *pur don* tous les Français pris lors de l'assaut de Rome, après les avoir comblés d'amitiés, par cela que les Français trompés ne doivent pas être victimes des fautes de leur aveugle gouvernement.

Les journaux réactionnaires, en rapportant le fait brièvement, s'efforcent de faire croire que les Romains faiblissent dans leurs projets de résistance. Ils rapportent triomphalement qu'ils ont envoyé des parlementaires au camp pour s'entendre avec le général Oudinot.

Mais depuis le jour où nos troupes ont débarqué sur le sol italien jusqu'au jour où Rome a été attaquée, s'est-il passé un seul jour sans que le gouvernement romain ait envoyé des messagers pour savoir ce que voulaient les Français, et offrir d'ouvrir les portes de Rome si le général s'engageait à conserver la forme républicaine ? Le général Oudinot n'a rien voulu entendre, il a invoqué le droit de la force ; le droit de la force s'est tourné contre lui. Les Romains victorieux, après l'avoir laissé se remettre de sa défaite, sont venus de nouveau à lui ; ils ont protesté de leurs sentiments d'amour pour la France, ils ont renouvelé leurs propositions par l'organe du P. Ventura. Qu'Oudinot, d'abord inflexible, se soit radouci, comme tendent à le faire croires ses dernières dépêches, en voyant les Napolitains, démoralisés par leur premier échec, renoncer à leur projet d'entrer à Rome le 4, et disposés à retourner chez eux, à la bonne heure. Mais les sentiments des Romains n'ont pas changé pour cela. Ils n'ont pas cessé un moment d'associer dans leurs cœurs l'amour du peuple français à l'amour de la République italienne.

Le décret de la République romaine qui rend la liberté aux 400 prisonniers français, eût pu éclaircir les faits. Le général Oudinot l'a envoyé au *Moniteur* en même temps que la dépêche, mais le *Moniteur* se garde bien de le donner. Il est ainsi conçu :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Au nom de Dieu et du Peuple.

Considérant qu'entre le peuple français et Rome la guerre n'existe pas et ne saurait exister ;

Considérant que Rome défend par droit et par devoir sa propre inviolabilité, tout en repoussant, comme une faute contre une croyance commune, toute offense entre les deux Républiques ;

Considérant que le peuple romain ne rend pas responsable des faits d'un gouvernement trompé les soldats qui, en combattant, n'ont fait qu'obéir ;

Le triumvirat décrète :

« Art. 1er. Les Français faits prisonniers dans la journée du 30 avril sont libres, et seront renvoyés au camp français.

» Art. 2. Le peuple romain saluera de ses applaudissements et de ses démonstrations fraternelles, à midi, les braves soldats de la République-sœur. »

7 mai 1849.

Les journaux de Rome nous arrivent aujourd'hui remplis de détails enthousiastes sur les adieux des prisonniers français aux Romaines. Nous traduisons le *Contemporaneo* :

« ... Il s'est passé aujourd'hui à Rome une scène touchante et sublime.

» Tandis qu'Oudinot, qui se laisse guider par les jésuites et les légitimistes, refuse de nous rendre nos soldats qu'il retient à Civita-Vecchia, nous ne savons de quel droit, et nos armes qu'il a confisquées ; tandis qu'il traite de bande d'assassins le gouvernement de la République romaine, la République lui restitue tous ses prisonniers sans rien demander, sans exiger même leur parole d'honneur qu'ils ne se battront plus contre nous !

» C'est aujourd'hui 7 qu'il leur a été permis de partir. Il y avait environ 15 officiers et 350 hommes. Les officiers ont été appelés près du général en chef, et là on leur a rendu leurs épées ; puis, accompagnés par une foule immense et par les officiers de notre armée, ils ont été conduits à la porte qui mène à Civita-Vecchia. Du Quirinal au Vatican ç'a été une continuelle acclamation pour le courage français, et de continuels vivats pour les deux Républiques.

» C'étaient des frères qui échangeaient un adieu. On pleurait de part et d'autre, et toutes les âmes étaient émues à la pensée que le sang avait coulé dans une guerre entre deux peuples qui ont embrassé les mêmes principes, et qu'une politique liberticide a conduits à s'entre-égorger.

» Le peuple, qui remplissait le *Corso*, a voulu saluer les officiers, pour lesquels on avait proposé un déjeûner, tandis que les soldats étaient l'objet de mille prévenances, de mille amitiés de la part des bourgeois et des gens du peuple. La musique suivait le cortège en jouant la *Marseillaise* ; les Français, ayant témoigné le désir de voir Saint-Pierre, ils ont été accompagnés à cette église par la foule du peuple, qui continuait à les saluer de chaleureux vivats.

« Lorsqu'on fut dans l'église, un Français qui se trouvait là s'écria : Amis ! prions tous le Tout-Puissant pour la fraternisation des peuples et la prospérité de la République française et de la République romaine ! Tous se sont agenouillés, et leur prière, venue du cœur, a dû monter vers l'Eternel ! Dieu l'aura entendue. Puisse-t-il changer la volonté perverse de ceux qui s'obstinent à voir l'évidence des faits ! »

On s'est embrassé pour la dernière fois à la dernière barricade de la porte Cavalleggeri, ajoute la *Speranza*. La ville éternelle a plus joui de ce triomphe de générosité que de la victoire qu'elle avait remportée récemment à main armée.

On sait comment le général Oudinot a récompensé cette généreuse conduite du peuple romain : il a annoncé qu'il allait se porter sur Rome ; sa lettre en fait foi. On en trouve aussi la preuve dans la correspondance suivante de Civita-Vecchia le 10, publiée par le *Sémaphore*, de Marseille :

« Les positions de notre armée étaient à Paolo, Fiumicino et Civita-Vecchia, la cavalerie à Corneto.

» On annonçait comme certain que le lendemain, 11, l'armée française, toutes ses forces réunies, allait s'avancer sur Rome, mais qu'au lieu d'aborder cette ville par la route de Civita-Vecchia et par le quartier trastéverin, dont les fortifications et les barricades interceptaient l'accès, nos troupes se présenteraient par la rive gauche du fleuve du côté de Campo-Vaccino. On espérait se trouver devant Rome le 14. »

S'il est vrai, comme le font entrevoir les correspondances, que depuis le général Oudinot ait changé de sentiment à l'égard des Romains, c'est que les prisonniers rendus à la liberté ont fait de la propagande auprès de leurs camarades, et que les dispositions de l'armée ont réagi sur le général en chef.

Suivant les nouvelles apportées de Civita-Vecchia, 10, à Marseille, les Romains avaient de nouveau fait savoir au général Oudinot leur résolution de s'ensevelir sous les ruines de Rome plutôt que d'y laisser pénétrer des troupes étrangères.

Le *Courrier de Corse* a également apporté la nouvelle que les Napolitains se retiraient.

La victoire remportée par Garibaldi n'a pas toute l'importance qu'on lui prêtait d'abord ; cependant elle ne se réduit pas non plus à un engagement avec des fourrageurs : il y a eu combat, et des prisonniers ont été reçus à Roma. Un décret des triumvirs met leurs personnes sous la protection de la République.

INVASIONS AUTRICHIENNES.

L'Autriche, battue en Hongrie, cherche à prendre sa revanche sur l'Italie. Bologne, Venise et Ferrare sont attaqués par eux, et Livourne est tombée le 10 en leur pouvoir.

La ville a été attaquée le 10. Les Livournais n'avaient pu empêcher les troupes autrichiennes de s'emparer des hauteurs ; le général d'Aspre les somma alors de se rendre sous les vingt-quatre heures. L'armée autrichienne, voyant le temps écoulé sans qu'une réponse eût été apportée, a bombardé la ville. La résistance, organisée presque à l'improviste, a été des plus opiniâtres, et elle a duré vingt-quatre heures ; la ville a été emportée de vive force. Les bâtiments français et anglais ont été obligés de se faire remorquer en rade pour n'être pas atteints par les bombes. Le général autrichien s'est montré digne subordonné de Metternich : *il a fait fusiller tous les hommes qu'on a vus les armes à la main. La plupart étaient des Français.*

On lit dans le *Sémaphore* :

« Des soldats autrichiens, prenant le pavillon du consul-général de France pour un drapeau des insurgés, l'ont arraché et lacéré ; mais aussitôt le consul de France a réclamé du général autrichien une réparation, que celui-ci s'est empressé de donner. Le pavillon français a été de nouveau hissé et salué de 30 coups de canon des pièces autrichiennes.

» Une frégate à vapeur française, le *Magellan*, mouillé devant Livourne, a reçu un grand nombre de personnes qui avaient cherché un refuge à bord, et qu'elle a dû transporter à Gênes et à Toulon. »

Bologne. — Les Autrichiens ont attaqué Bologne le 6 mai, à huit heures du matin ; la canonnade ennemie a commencé contre les portes Galliera, San-Felice et Sarragozza. L'artillerie bolonaise ripostait des hauteurs de la Montagnola. La ville était déterminée à s'ensevelir sous ses ruines. Les nouvelles les plus récentes de cette ville nous sont apportées par le *Moniteur toscan*. Elles sont peu favorables. Voici ce qu'on lit dans cette feuille, éminemment réactionnaire, et par conséquent fort bien disposée pour les Autrichiens :

« Des nouvelles ultérieures portent que les Autrichiens s'étaient emparés de S.-Michaele et de trois portes de la ville. Les Bolonais occupaient encore la Montagnola. La ville voulait capituler, la populace armée a refusé. Le gouverneur Biancoli est en fuite. La municipalité est en permanence. La magistrature a donné sa démission. Une commission militaire a pris le gouvernement de la cité. Jusqu'à présent les dommages essuyés sont peu graves. Nous avons à déplorer la mort du colonel Boldrini et de Marliani, aide-de camp du général Latour.—Ce qui nous épouvante, c'est qu'en cas de défaite nous sommes menacés de voir la ville saccagée.

Ferrare a été sommée par ordre de Radetzki de déclarer son option entre la restauration de Pie IX ou la République. La municipalité s'est assemblée. *Trois conseillers* seulement se sont prononcés pour la restauration papale avec des conditions de liberté, les *trente-sept* autres ont déclaré qu'ils mourraient pour la République romaine. Les Autrichiens se sont retirés après avoir obtenu ce renseignement.

Venise. — Une armée autrichienne a été dirigée contre Venise. La *Gazette de Milan* nous l'annonce, en y joignant les *paroles de conciliation* adressées aux Vénitiens par Radetzki.

Les paroles de conciliation concluent à demander la reddition pleine, entière et absolue de la ville ; la remise de tous les forts, arsenaux, et de toute la ville que les troupes autrichiennes occuperont, de tous les établissements publics, matériel de guerre, vaisseaux et objets appartenant au trésor public, la remise de toutes armes appartenant à l'état ou aux particuliers. — Le feld-maréchal fait de son côté les conclusions suivantes : « Art. 4. Toute personne indistinctement pourra quitter Venise par la voie de terre ou celle de mer. Art. 5. Les simples soldats et sous-officiers des troupes de terre et de mer obtiendront une amnistie générale. Les hostilités devaient rester suspendues jusqu'au 6 à 8 heures du matin. »

Venise a répondu qu'elle avait demandé la médiation de la France et de l'Angleterre, et qu'elle demandait quelque temps pour une réponse catégorique; Radetzki a répliqué qu'il n'attendait rien, et il a attaqué les forts avec toutes les ressources de son artillerie.

Voilà où en sont les choses en Italie. Voilà ce qu'a produit la politique de l'élu du 10 décembre et des ministres dont il s'est entouré. Les Autrichiens oppriment le Piémont, bombardent, pillent, dominent toute l'Italie centrale, détruisent les Républiques, fusillent les républicains, restaurent les vieilles monarchies, et conquièrent au midi une puissance qui leur échappe vers le nord, et tout cela non seulement sans que la République française fasse un mouvement pour l'empêcher, mais toutes ces iniquités avec la complicité, sous le patronage de la France, qui, en tirant le premier boulet contre Rome, a donné à l'Autriche le droit de commettre toutes ces iniquités.

Oh ! quel compte terrible la prochaine Assemblée et la nation française auront à demander à nos ineptes et indignes gouvernants !

Révolution Allemande.

Les graves nouvelles que nous avons données hier sont pleinement confirmées aujourd'hui.

Le grand-duc de Bade, en fuite, n'a pas reparu ; le roi de Bavière se tient sur la défensive.

L'insurrection républicaine, victorieuse dans la Bavière rhénane et dans le grand-duché de Bade, se maintient en Westphalie.

Eberfeld ne s'est pas encore rendu. Nous ne pensons pas qu'il faille ajouter foi à la nouvelle donnée par une lettre de Dusseldorf, qui prétend que la landwehr aurait demandé un armistice général, promettant, de son côté, de combattre le mouvement républicain, ce à quoi elle aurait donné un commencement d'exécution en expulsant d'Elberfeld deux cents républicains rouges. Les nouvelles directes d'Elberfeld ne font pas mention de ce fait, et se bornent à citer, comme une preuve que le mouvement n'est pas communiste, la retraite de MM. Anneke et Gottschalk.

Le mouvement insurrectionnel continuait le 13 dans la Marche. A Iserlohn, on avait élevé de fortes barricades par suite de la résolution prise de défendre la ville jusqu'à la dernière extrémité. Les femmes et les enfants quittaient la ville. De tous les endroits situés en deçà de la Ruhr, il arrivait des renforts.

Indépendamment de Hagen, qui a tout d'abord secouru Iserlohn, les communes de Herdeck, Bœhler, Schwetz, Limbourg, Bolve, Altena, Westhofen, Menlan, Ludenscheid, Plettendorf, Meiparzhagen, Kirspe et Dahlen, ont envoyé ou promis des secours. Il y a maintenant à Iserlohn 5 000 hommes bien armés ; un transport considérable de munitions était arrivé la veille. Dans un rayon de quelques lieues autour d'Iserlohn, tous les passages et tous les ponts étaient occupés par les insurgés. Le pont près de Langschede était détruit. Les communes et les villes du comté de la Marche révoltées, auraient publié une proclamation dans laquelle elles s'appuient sur les résolutions de l'Assemblée nationale du 10 mai.

Les communes d'Essen et d'Altenessen, en Westphalie, ont été déclarées en état de siège.

A Breslau, le fameux réactionnaire baron Nimtsch a été mis à mort par le peuple.

Voici quelques détails sur l'insurrection de Landau. Après la retraite des Prussiens dans le Palatinat, le commandant de la forteresse a tenté un coup de main contre le peuple avec ses troupes bavaroises. Il a profité de l'arrivée d'environ 1,000 soldats badois qui ont immédiatement fraternisé avec le peuple, pour exciter chez les Bavarois des susceptibilités et de la méfiance. Mais lorsqu'il voulut procéder à l'attaque, les soldats bavarois se tournèrent contre leurs chefs, et six officiers ont été immédiatement fusillés par eux. Alors les troupes bavaroises et badoises se sont associées à la garde nationale. Fenner, de Fennenberg, le même qui en octobre dernier avait commandé la légion académique à Vienne, est nommé généralissime. Un autre officier de Vienne, Strasser, est commandant de Kaiserslautern, siége du gouvernement provisoire. Le gouvernement est si bien reconnu et le peuple est si bien d'accord et si calme, que le chemin de fer marche régulièrement.

Le roi de Bavière cherche encore à ramener le peuple par des paroles ; il donne de l'espoir pour l'ouverture de la diète de Munich, le 15 mai. Nature de chat, il lèche quand il ne peut égratigner, mais il est trop tard. La grande assemblée populaire, convoquée à Nuremberg, va signifier ses dernières volontés à ce séide du czar, qui cajole vainement les soldats. Déjà tout un corps d'armée a refusé de marcher contre les insurgés du Palatinat. Le régiment de cuirassiers, en garnison à Munich, a de même promis, sur l'appel de ses sous-officiers, de ne jamais servir contre le peuple et contre la Constitution.

A Carlsruhe, dans la collision qui a eu lieu entre l'infanterie et la cavalerie, le capitaine de La Roche a été tué à la tête de l'escadron de dragons qu'il commandait.

A Rastadt, outre le général de Clossman, qui a reçu cinq blessures graves, les colonels de Pierron et Hoffmann ont été frappés mortellement. Le ministre de la guerre lui-même n'a pu s'échapper de la forteresse qu'avec le secours de quelques fidèles.

On évalue à 20 006 hommes le chiffre des secours envoyés du seul duché de Hesse dans la Bavière rhénane. Mayence en a fourni à elle seule plusieurs milliers, de sorte que presque tous les ateliers sont déserts.

Le congrès national d'Offenbourg, auquel assistaient plus de 20 000 citoyens, a arrêté que le gouvernement reconnaîtrait sur-le-champ et sans condition la Constitution votée à Francfort, et la soutiendrait ; que le cabinet actuel serait destitué ; qu'une constituante, nommée par le suffrage universel, remplacerait les chambres badoises actuelles ; que les détenus politiques seraient délivrés, les bannis rappelés, les procès pendants terminés ; que le choix des officiers serait confié au suffrage des citoyens ; que les communes seraient indépendantes dans la gestion de leurs affaires ; que tous les actes de la chambre, depuis le 17 janvier, et notamment la loi sur les élections, seraient déclarés nuls ; que le jury serait appliqué aux procès criminels ; que l'ancienne bureaucratie serait supprimée ; qu'une banque nationale, commerciale et agricole serait fondée ; que le système actuel d'impôts serait remplacé par un système basé sur l'impôt progressif ; qu'une caisse de pensions serait créée pour les ouvriers invalides.

Ces décisions de l'Assemblée sont consignées dans une déclaration publique, signée par quatorze délégués, parmi les quels figurent deux soldats de la garnison de Rastadt. Ces délégués représentent toutes les villes du grand-duché de Bade.

Hongrie.

BOMBARDEMENT DE PESTH ET DE BUDE.

Les journaux de Vienne du 10 mai, qui nous parviennent aujourd'hui, en retard d'un jour, ne font aucune mention de l'insurrection qu'un journal français disait avoir éclaté dans cette capitale. Ils confirment les importants échecs éprouvés par les troupes impériales sur les frontières de la Gallicie. Par contre, les attaques tentées à plusieurs reprises par les Madgyars sur la frontière d'Oldenbourg, auraient échoué, au dire du *Correspondant autrichien*. Une autre rencontre, que la *Presse* de Vienne appelle une bataille, aurait eu lieu près de Zinkendorf. Le journal Viennois ne dit pas le résultat de cet engagement, dans lequel les Hongrois étaient commandés par un officier israélite, le général Daneberg, qui a fait avec Mina toutes les guerres de l'Amérique du Sud. Un autre corps de 80 000 hommes, sous les ordres de Dembinski, était sur la frontière moravo-silésienne.

Les troupes russes apportent avec elles tout ce qui leur est nécessaire pendant les premiers quinze jours ; le seizième jour commenceront les livraisons contre paiement immédiat en espèces sonnantes. En outre, afin de prévenir un renchérissement que rendrait inévitable la concentration de forces aussi considérables, le czar a accumulé en Podolie et en Volhynie de grandes quantités de grains, de foin, de bétail, et autres approvisionnements qui, suivant convention, entreront en Autriche en franchise de droits.

Les nouvelles de Pesth, du 6 mai, 4 heures après-midi, annoncent que depuis 28 heures on bombardait Pest. On employait des canons du plus fort calibre, qui font de grands ravages dans les parties les plus éloignées de la ville ; où les boulets n'atteignent pas, la circulation est active et les boutiques sont même ouvertes. Des femmes et des enfants se sont réfugiés dans un petit bois aux portes de la ville.

Bude est bombardée par les Hongrois qui occupent les hauteurs autour de cette forteresse. Les impériaux répondent à peine à leur feu, et se contentent de détruire la florissante ville de Pesth, pour contenir les Hongrois. Georgey commande ces derniers

Suivant la *Gazette de Pesth*, une brèche avait été ouverte le 6, et les Hongrois auraient envoyé des parlementaires à Bude pour sommer la ville de se rendre. On ne sait ce qui s'est passé ensuite. Le bruit qui circulait, que Bude se serait rendue, a besoin de confirmation. Le commandant de la forteresse avait déclaré auparavant qu'il la ferait sauter s'il était réduit à la dernière extrémité.

Le *Pesthi hirlap* du 4 contient une ordonnance du nouveau gouverneur de Pesth, prescrivant de faire disparaître de tous les insignes et marques publics, la couronne royale de la maison d'Autriche, *attendu que les armes de la Hongrie sont sans couronne.*

Le *Marzins Tizenotodike* (le 15 mars, autre journal de Pesth) fait sur cette ordonnance les réflexions suivantes : Que signifiait la couronne surmontant les armes ? Les armes étaient un signe de la nation, la couronne un signe de la royauté ? Avons-nous maintenant un roi ? La juste colère du peuple ne l'aurait pas déposé, qu'il nous aurait quitté de lui-même en nous envoyant à sa place un bourreau. Le *jeune homme* qui s'intitule roi de Hongrie commet un mensonge.

Le même journal déclare que la déchéance de la dynastie n'a été qu'une formalité, et que la Hongrie a été séparée de droit de l'Autriche dès le mois de septembre.

Quant à la politique extérieure de la Hongrie, voici ce qu'en disait encore la même feuille dans son numéro du 2 : A l'ouest de l'Europe la démocratie a eu fort peu d'appui en France ; à l'est elle peut s'appuyer sur la Hongrie, et dans le sud sur l'Italie. Nous ne devons pas oublier non plus qu'en Allemagne la *création d'un empire n'est qu'une étape de transition.* Il sera plus facile de se défaire d'un que des trente-neuf tyrans qui, depuis des siècles, enroulent l'Allemagne entière comme autant de serpents.

Maintenant voici ce que Georgey disait dans sa proclamation du 29, datée de Komorn (il y était donc déjà à cette époque) : « Beaucoup, parmi vous, pensent que notre avenir est déjà assuré ; détrompez-vous, la guerre ne sera pas terminée entre l'Autriche et la Hongrie ; ce sera une *guerre européenne*, une guerre qui mettra les droits sacrés et naturels des peuples au-dessus des prétentions de la tyrannie. »

Qu'on nous dise ensuite que la Hongrie, convertie à la cause de la démocratie, n'est pas la digne sœur de la Pologne, de l'Allemagne et de la France !

La Diète a ordonné une nouvelle levée de 50 000 hommes, pour ajouter aux 200 000 qui sont déjà sous les armes. Les femmes s'enrôlent ; on forme un bataillon de jeunes filles.

La Diète a aussi nommé Bem gouverneur de la Hongrie, avec voix dans le ministère, si toutefois il ne préfère être le généralissime des armées de la Pologne reconquise.

Insurrection au Canada.

Une révolte grave a éclaté au siège du gouvernement dans le Canada. Cette nouvelle a été transmise par le télégraphe électrique de Liverpool.

Il paraît que le gouverneur général a sanctionné le 25 avril dernier le bill d'indemnité en faveur des victimes de la dernière révolte, et que cette mesure excite l'indignation grande du parti anglais dans les provinces. Dès que la nouvelle fut officiellement arrivée, la fureur de la population n'eut plus de frein. Le désordre commença, des attroupements se formèrent. On marcha sur le palais du parlement, et les membres présents furent expulsés. On mit ensuite le feu au bâtiment, et bientôt il n'y eut plus qu'un monceau de cendres : archives, bibliothèque, tout avait disparu.

La police et les pompiers ont refusé de faire leur devoir.—Lord Elgin a été gravement insulté ; la population lui a lancé des pierres et des œufs. Plusieurs des représentants les plus éminents ont été rudement maltraités. Les dernières nouvelles ne permettent pas d'espérer que l'ordre sera promptement rétabli. On demande le rappel immédiat de lord Elgin.—Plusieurs arrestations ont été faites pour crime de haute trahison. On cite dans le nombre des personnes arrêtées des membres de quelques-unes des familles les plus influentes de la province.

La *Révolution démocratique et sociale* publie la lettre suivante de M. Cabet :

Nauwoo, état d'Illinois, États-Unis d'Amérique, 25 mars 1849.

Le 1er mars 1849 nous sommes partis de la Nouvelle-Orléans pour Nauwoo, dans le Nord, dans l'état d'Illinois, à côté des états du Missouri et d'Iowa, à quarante lieues au-dessus de Saint-Louis, sur le Missisipi. Nous nous sommes embarqués sur le gros bateau à vapeur le *Maréchal-Ney*, qui nous a portés de la Nouvelle-Orléans jusqu'à Saint-Louis, puis sur le bateau l'*American-Eagle*, qui nous a portés de Saint-Louis jusqu'à Nauwoo, où nous sommes arrivés le 15 mars au matin. Nous étions 280, dont 142 hommes, 74 femmes ou grandes filles et 64 enfants. Plusieurs dissidents, qui s'étaient laissés entraîner par d'autres ont demandé à nous suivre, mais nous avons refusé de les admettre.

Nulle part l'air n'est plus pur et le climat plus salubre.

Les habitants nous ont montré beaucoup de sympathie, et paraissent désirer vivement que nous formions ici un établissement. Ils le désirent tellement qu'ils se montrent disposés à faire des sacrifices pour faciliter notre entreprise.

Nous avons loué des maisons, des fermes et des terres. Nous avons acheté des chevaux et des bestiaux. Nous couchons dans plusieurs vastes maisons voisines, en attendant que nous ayons pu construire en bois une habitation pour tous. Nous avons un vaste réfectoire où nous mangeons tous ensemble. Nous avons notre cuisine, notre boulangerie, notre boucherie, notre infirmerie. Bientôt nous aurons notre école. Nos ateliers de menuisiers, de charpentiers, de charrons, de forgerons, de serruriers, de mécaniciens, sont organisés et travaillent pour nous, en attendant qu'ils puissent confectionner pour le commerce. Nous préparons une scierie, un moulin, une distillerie.

Chaque jour nous nous organisons, et bientôt notre organisation sera complète.

Bientôt aussi nous aurons un journal (un *Populaire américain*) en français, en anglais et en allemand, qui fera connaître à l'Amérique nos doctrines, notre système, notre établissement, notre Communauté icarienne et nos progrès.

Mais la France, cette France qui nous sera toujours chère, quoiqu'elle ait été quelquefois bien cruelle envers nous, quel est son sort aujourd'hui ? Puisse-t-elle être heureuse ! Cabet.

On lit dans l'*Ere nouvelle de la Corse* :

Officiers blessés transportés à l'hôpital militaire de Bastia.

De Janguière (Amédée-Célestin), chef de bataillon au 36e de ligne.

Périgault (Constant-Etienne), capitaine au 20e de ligne

Mutin (Antoine), lieutenant au 25e de ligne.

Manuelle (Jean), capitaine au 33e de ligne.

Mayens (Augustin-François), sous-lieutenant au 1er bataillon de chasseurs à pied.

Condamain (Augustin), capitaine adjudant-major au 33e de ligne.

Vervelet (Emile), sous-lieutenant au 33e de ligne.

Gajotti (Jean-Victor), capitaine au 20e de ligne.

Rossi (Dominique), capitaine au 33e de ligne.

Camagna (Antoine-Toussaint), sous-lieutenant au 33e de ligne.

Fonrouge (Félix-Edmond), lieutenant au 1er bataillon de chasseurs à pied.

Ausetmain (Pierre-César), capitaine au 33e de ligne.

Pachon (Jean-Baptiste), lieutenant au 3e régiment d'artillerie.

FAITS DIVERS.

On écrit de plusieurs villes de province que la dépêche télégraphique de M. Faucher a fait renoncer beaucoup de personnes à exécuter le voyage à Paris qu'elles avaient projeté à l'occasion des expositions des arts et de l'industrie.

— Des conférences diplomatiques sont ouvertes, dit-on, pour régler la forme du gouvernement romain. On maintiendrait la forme républicaine, avec le titre de *République romaine apostolique*. Le pape en serait le protecteur officiel. Une garnison mixte des principales puissances délibérantes occuperait Rome. (*Evènement.*)

— Le *Moniteur* contient ce matin un arrêté signé par M. le président de la République, qui charge M. Lacrosse du portefeuille, par intérim, du ministère de l'intérieur.

— On nous assure ce soir que Boichot a été mis en liberté ; mais qu'on lui a enlevé ses galons de sergent pour lui faire expier l'honneur de sa candidature.

— Avant-hier, la cour de cassation, chambres réunies en la chambre du conseil, a procédé, conformément au décret du 24 avril dernier, à la désignation de trois candidats, parmi lesquels un seul doit être nommé, par le président de la République, membre de la commission de l'assistance publique.

Les trois candidats désignés par la cour sont : le premier président Portalis, le procureur-général Dupin et le président Bérenger.

— Il paraît qu'il y a à Rouen des gens disposés à recommencer le *coup manqué* à Moulins. On lit dans le *Républicain* du Havre :

« Aujourd'hui, trois gardes nationaux traversant la rue de la République, prononçaient à haute voix ces paroles : « Si M. Ledru-Rollin et les rouges, ses » amis, ont la majorité et arrivent au pouvoir, nous » leur tirerons des coups de fusil. » Un citoyen qui passait auprès d'eux s'avança et leur dit : « Vous, » gardes nationaux, qui vous intitulez les défenseurs » de *l'ordre* vous prêchez l'assassinat !

Les trois gardes nationaux entourèrent aussitôt celui qui avait relevé leurs paroles : « Vous êtes un rouge, lui dirent-ils, venez avec nous, nous allons vous mettre au poste de la place Saint-Ouen. » Le citoyen dont nous parlons, sans s'émouvoir le moins du monde, marcha côte à côte de ces messieurs qui, probablement, ayant réfléchi et reconnu l'absurdité de leur dessein, l'abandonnèrent au bout de quelques pas en lui disant : « Nous vous reconnaîtrons ! »

L'un des gérants : VICTOR CONSIDERANT.

Spectacles du 18 mai.

THEATRE DE LA NATION.—Robert-le Diable.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Adrienne Lecouvreur.

OPERA COMIQUE.—Représentation extraordinaire.

ODÉON.—Les Bourgeois des Métiers.

THEATRE-HISTORIQUE.—Représentation extraordin.

GYMNASE.—Eléazar Chalamel, le Bouquet, Coiffeur.

VAUDEVILLE.—L'Ane à Baptiste, les Prétendants.

THEATRE MONTANSIER.—Un Cheveu pour deux têtes, la Belle Cauchoise, les Femmes saucialistes, F. H.

VARIETES.—Johin, la Paix, le Vendredi, les Enfants.

GAITE.—Marceau, les Orphelins.

AMBIGU-COMIQUE.—Les trois Etages.

THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—Murat.

THEATRE DU LUXEMBOURG.—Mariage d'amour.

Imprimerie Lange-Lévy, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 136. ÉDITION DU MATIN. Samedi 19 Mai 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.) — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 18 MAI.

ELECTIONS DE LA SEINE.

Voici la liste qui a été proclamée à la suite du dépouillement général fait à l'Hôtel-de-Ville :

1.	LUCIEN MURAT,	134 825
2.	LEDRU-ROLLIN,	130 070
3.	LAGRANGE,	128 087
4.	BOICHOT,	127 998
5.	BEDEAU,	124 504
6.	LAMORICIÈRE,	121 632
7.	DUFAURE,	119 376
8.	MOREAU,	118 146
9.	PASSY,	117 136
10.	HUGO,	117 067
11.	FELIX PYAT,	116 185
12.	VAVIN,	115 013
13.	LAMENNAIS,	113 331
14.	BIXIO,	112 918
15.	BARROT,	112 675
16.	BAC,	112 259
17.	CAVAIGNAC,	111 305
18.	CONSIDERANT,	111 241
19.	WOLOWSKI,	110 630
20.	RATTIER,	110 482
21.	COQUEREL,	110 450
22.	PIERRE LEROUX,	110 127
23.	PEUPIN,	109 162
24.	GARNON,	109 162
25.	ROGER (du Nord),	108 309
26.	LASTEYRIE,	107 870
27.	PERDIGUIER,	107 838
28.	RAPATEL,	107 825

D'après les pièces officielles, il y a, pour Paris, 5 175 voix de l'armée *qui n'ont pas été comptées*.

Qu'est-ce que cela signifie, et quelle explication en donne-t-on?

Un militaire, au dépôt du 5e régiment de lanciers, à Beauvais, nous écrit :

Dénoncez, je vous prie, à la publicité la manière dont on traite le droit électoral dans l'armée, sous la République, sous un régime de liberté pour lequel tant de sang a été versé.

Sur cinq cents hommes composant le dépôt du 5e régiment de lanciers, trois cents ont été privés, sans motifs, du droit de déposer leurs votes dans l'urne électorale.

De pareils faits, portés à la connaissance de l'Assemblée nationale, doivent éveiller sa sollicitude. Nous espérons qu'elle fera rendre à l'armée les droits que la révolution de février lui a si justement accordés.

Appel à la conscience publique.

Nous avons ouvert un compte à l'infâme manœuvre électorale du pur et honnête Léon Faucher.

Voici des pièces relatives au département de l'Yonne, dans lequel le guet-apens ministériel a eu un plein succès.

La manœuvre télégraphique dans l'Yonne.

A M. Guichard, représentant.

Mon cher concitoyen,

Je m'empresse de répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser relativement à la marche suivie dans nos élections, surtout en ce qui regarde la dépêche télégraphique où vous et cinq de vos collègues avez été dénoncés à la population ameutée comme des conspirateurs, tandis que MM. Larabit et Raudot étaient signalés comme les seuls hommes honnêtes de la députation; et cela placardé dans tous les carrefours en grosses lettres majuscules, afin que personne n'en ignorât! C'est dans la nuit qui a précédé l'élection que cette dépêche, dit-on, est arrivée.

On a fait lever l'imprimeur à deux heures du matin, pour en tirer immédiatement un grand nombre d'exemplaires, le tout accompagné d'explications et de pancartes de diverses natures. Cette infâme manœuvre a soulevé l'indignation de tous les vrais démocrates; elle n'a fait qu'exalter l'opinion avancée; mais les amis du calme quand même et ceux qui s'effraient de tout ont immédiatement tourné au blanc, abandonnant vous et vos amis, qui ont principalement dû souffrir de ce guet-apens. Du reste, tout ici a été mis en œuvre avec une impudence qui dépasse toutes les limites; envois d'armes par la diligence à des gens qui n'en réclamaient pas; armement d'une compagnie d'artillerie avec des mousquetons arrivés francs de port; promesse par les hommes de MM. Frémy et Lecomte de pièces d'artillerie aussitôt leurs noms sortis de l'urne; envois dans les campagnes d'émissaires à 6, 8 et 10 fr. par jour; enfin jusqu'au préfet, jusqu'à ce doucereux M. Boulage, qui s'en est mêlé.

Croiriez-vous qu'il a osé envoyer à tous les maires du département, à tous les employés, probablement, mais en outre aux membres du conseil général, une circulaire, ci-jointe, dans laquelle se trouvaient une grande quantité de listes, dont je vous envoie aussi un échantillon; et cela sous bande de l'administration. Mais ces gens-là ont donc perdu le sens commun! Non, bien certainement ils ne savent plus ce qu'ils font, ou bien ils vont jouer leur va-tout. Pauvre France!!

Adieu, mon cher concitoyen; c'est le cas de serrer ses rangs! Du courage! notre cause est forte et belle.

Je vous serre affectueusement la main.

..... Membre du conseil général.

Circulaire électorale au préfet de l'Yonne.

Auxerre, le 7 mai 1849.

Monsieur le maire,

Des comités électoraux se sont formés dans toutes les parties du département pour préparer les résultats de l'élection du 13 mai, qui doit donner au pays des Représentants éclairés et dévoués, et au président de la République le concours et l'appui dont il a besoin pour marcher avec assurance dans la voie de la réorganisation.

Le grand nom de Napoléon a été invoqué par la patrie comme le symbole des idées d'ordre et d'autorité, d'indépendance nationale et de prospérité fondée sur le travail. Pour assurer le triomphe de ces idées, tous les bons citoyens doivent s'unir et marcher d'un pas ferme vers un but commun.

Le travail des comités a produit toutes les candidatures, elles ont toutes été examinées et discutées d'une manière complète. Mais aujourd'hui, à la veille d'aller déposer leurs votes dans l'urne d'où vont sortir les destinées de la France, il importe que tous les amis de l'ordre et de la liberté se réunissent pour porter une seule liste de candidats et pour adopter les noms qui ont réuni le plus de sympathies. Sans doute il y a plus de huit candidats qui méritent la confiance du pays; mais comme nous n'avons que huit Représentants à nommer, il faut que chacun fasse le sacrifice de ses préférences personnelles pour éviter toute division et se rallier à la liste qui présente le plus de chance de succès.

Tel est le conseil, monsieur le maire, que je vous engage à donner aux électeurs de votre commune. Faites-leur comprendre que les suffrages disséminés sur des candidats qui ne sont pas admis par la majorité, sont des suffrages perdus, et que ce n'est que par leur union qu'ils pourront assurer le triomphe de leurs principes et la paix de leur pays.

Recevez, monsieur le maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le préfet de l'Yonne,
BOULAGE.

Cette circulaire contenait entre ses deux feuilles et sous la même bande une quantité considérable de bulletins semblables à celui que je vous envoie ci-annexé :

Elections du 13 mai 1849. — Candidats : 1. Larabit. — 2. Laity. — 3. Frémy. — 4. Bertrand. — 5. Challe. — 6. Eugène Lecomte. — 7. Gaillardet. — 8. Raudot.

---

13 mai 1849, 3 heures du soir.

Mon cher monsieur Guichard,

C'est sous l'impression de l'indignation la plus vive que je vous écris cette lettre. La gendarmerie a reçu ce *matin* une grande quantité d'exemplaires d'une dépêche télégraphique dont je vous adresse la *copie littérale* (la dépêche Faucher).

Des gendarmes sont partis de suite à bride abattue dans toutes les communes pour publier et afficher cette incroyable dépêche. Mais ce n'est pas tout.

Le brigadier, ~~au fur~~ et à mesure de l'arrivée en masse de chaque commune qui venait voter, les arrêtait à la porte de la mairie de ......, et leur lisait à haute voix cette dépêche, en accompagnant cette lettre de commentaires, et en signalant au mépris public les noms des Représentants qui avaient voté contre l'ordre du jour sur les affaires d'Italie.

Averti de cette indigne manœuvre, je suis sorti dans la rue, et j'ai vu, en effet, le brigadier *lisant* à haute voix et commentant la dépêche à l'arrivée de la commune de .... *au moment où elle se disposait à entrer dans la salle de la mairie de ....*

Indigné de cette action honteuse, je m'approchai du brigadier, et lui demandai de quel droit il se permettait de faire cette lecture, que les ordres qu'il avait reçus ne pouvaient aller jusque là, et qu'à l'autorité municipale seule appartenait le droit de faire publier et annoncer des affiches, etc.

Il a persisté en me disant qu'il était dans son droit, et que, comme électeur, il cherchait à éclairer les électeurs, etc.

Comme c'était la première commune qui venait voter, il s'y est pris d'une autre façon à l'égard des autres communes; il est allé au devant d'elles pour faire le même métier, et malheureusement sous le coup de cette impression et de ces honteux et vils commentaires de vos votes, la presque totalité des habitants de nos campagnes s'est laissée prendre à ce piège tendu à leur bonne foi, et recevaient de courtiers électoraux à l'affût de cette manœuvre, *d'autres bulletins en échange* de ceux qu'ils avaient.

La commune de ...., par exemple, dont la grande majorité vous était acquise, a été également détournée, quoiqu'en plus petit nombre que les autres communes.

Il y a telle commune où vos collègues et vous pouviez compter sur un assez grand nombre de voix, et où il vous en est resté à peine deux ou trois.

Dénoncez cette indignité, cette infâme manœuvre qui ne s'est vue sous aucun gouvernement, car on n'allait pas jusqu'à signaler les noms propres des Représentants qui ont voté de telle ou telle façon, dans le but de détourner et d'influencer *les votes au moment même du vote*; faites à cet égard ce qu'il vous plaira; les faits que je viens de signaler sont de la plus rigoureuse exactitude, en ayant été moi-même le témoin pour la commune de ....

On fait courir le bruit de ma destitution, mais on aura beau faire, je suis et je serai toujours un homme de cœur, et je ne cesserai de protester de toutes mes forces contre d'aussi abominables manœuvres.

J'apprends qu'il en a été de même dans tout le canton. Le mot d'ordre a été donné dans tout le département.

Veuillez excuser l'incorrection de cette lettre, que j'écris précipitamment et sous l'impression d'un sentiment que vous comprendrez.

Votre tout dévoué, ...

P. S. Au moment de fermer ma lettre, on m'annonce qu'une nouvelle télégraphique ayant trait à l'accusation du ministère, portée à la tribune par Ledru-Rollin, vient d'être publiée et affichée à....

Honte et infamie!

Larché, 13 mai.

Mon cher Fenet,

Je m'empresse de vous rendre compte de la rouerie épouvantable de nos adversaires, qui se voyant battus, viennent d'employer contre nous avec une réussite tellement complète, que si, dans tous les autres arrondissements du département de l'Yonne et dans tous les autres départements, ils en ont fait autant, notre cause, notre parti est complètement flambé.

Tout allait pour le mieux : l'opinion depuis quinze jours s'était modifiée à ce point que la victoire ne nous paraissait plus douteuse, quand ce matin, nos adversaires politiques, à qui toutes les roueries sont connues, reçoivent de la sous-préfecture des affiches signées Léon Faucher, Fremy, Menigot, dont je vais plus bas vous donner la copie textuelle. Le maire reçoit en même temps l'ordre de les faire afficher, et le parti blanc lui déclare que s'il ne le fait pas annoncer à son de caisse, il le fera lui-même. Le maire s'est donc décidé à les faire afficher, puis ces messieurs, depuis ce matin et lorsque arrivent les élections de nos communes, font publier cette malheureuse affiche.

« Dépêche télégraphique. — Paris, 12 mai 1849, 9 heures du matin. »

Ici le texte de la dépêche, avec les noms des votants pour le ministère : MM. Larabit et Raudot; et ceux des votants contre : MM. Guichard, Robert, Rathier, Vaulabelle, Rampont. S'est abstenu ou était absent : M. Carreau.

Vous ne pouvez croire, mon cher camarade, avec quelle avidité nos paysans ont accueilli cette dépêche, les commentaires auxquels ils se livrent; aucuns raisonnements ne peuvent détruire l'impression qu'ils reçoivent. Guichard, Robert, Rathier, Vaulabelle et Rampon sont des gueux qui veulent renverser le gouvernement, c'est-à-dire Louis-Napoléon, leur dieu. Ces brigands, s'ils avaient obtenu quelques voix de plus, faisaient des barricades, et pour Paris recommençaient les journées de juin. Toutes ces absurdités, ces indignités leur sont soufflées par les meneurs royalistes et napoléoniens, qui chez nous comme partout foisonnent et ne reculent devant aucun moyen.

Je vous quitte, car il est trois heures, et je tiens à ce que ma lettre vous parvienne demain. Voyez nos amis Guichard, Charton, Robert, et avisez, car il me semble que de pareilles indignités doivent être dénoncées à la tribune.

Ce matin, à six heures, les gendarmes portaient dans toutes les directions porter aux maires des communes du canton de pareilles affiches auxquelles on avait eu soin de joindre des bulletins envoyés, disaient-ils, par le ministère, et les bonnes gens de les prendre pour remplacer les nôtres, effrayés qu'ils étaient de voter pour ces hommes qui ne voulaient que le désordre!

Adieu, mon cher frère; voici encore une malheureuse campagne pour le pauvre parti républicain; mais l'avenir est à lui, espérons.

Je vous serre les mains.

Et les élections, faites sous une pareille influence, seraient validées? Et si elles l'étaient, elles auraient la sanction morale de la ratification du pays, du peuple souverain? Allons donc!

Que partout les électeurs trompés pétitionnent contre l'infâme rouerie dont ils ont été victimes; que les électeurs qui ne se sont point laissé duper leur donnent eux-mêmes l'exemple!

Tous les individus envoyés à la législative sous le bénéfice de cette méprisable manœuvre ne sont que des *pseudo-représentants*. C'est aujourd'hui la grande, l'importante affaire. Que tous les démocrates des départements où la dépêche a influencé les élections se mettent en campagne; il n'y a pas une minute à perdre pour signer les protestations.

M. Léon Faucher a affirmé à la tribune qu'il avait ordonné que la garde mobile votât.

Nous avons vu aujourd'hui deux lettres de Givet qui nous disent formellement le contraire.

Les mobiles n'ont pas voté.

Cette spoliation de leur droit les a vivement mécontentés. Ils ont immédiatement improvisé sur l'air des lampions un chant significatif.

Assemblée Nationale.

RÉFORME FINANCIÈRE.

L'Assemblée nationale a adopté aujourd'hui le budget des recettes.

Elle a supprimé à une majorité de 293 voix contre 259 l'impôt entier des boissons à partir du 1er janvier 1850.

Cet impôt produisait environ 100 millions au Trésor.

Comment comblera-t-on ce vide?

L'Assemblée ne l'a pas indiqué; elle a seulement dit qu'il devrait être présenté à l'Assemblée législative un projet de loi pour le remplacement de cet impôt.

Un grand nombre de personnes considéreront sans doute ce vote comme une légèreté et un coup de tête.

Elles auront tort.

La République doit changer complètement le système financier. Un impôt jusqu'ici a presque toujours été un tribut prélevé par l'Etat sur le contribuable. Il faut qu'il cesse d'avoir ce caractère, ou tout au moins qu'il prenne le plus souvent possible celui de paiement d'un service rendu.

En d'autres termes, il faut que le gouvernement fournisse lui-même aux contribuables, ou leur fasse fournir sous son patronage, certains services, certaines denrées, qui sont fournis actuellement par quelques particuliers, et dont ceux-ci recueillent seuls les profits.

La vente des tabacs est en ce moment opérée en France par le gouvernement et à son profit. L'excédent des bénéfices est porté au budget comme article de recette, et allège d'autant la masse des contributions à percevoir. Pourquoi ne pas étendre l'application de cette méthode qui enrichit le gouvernement et dégrève les contribuables?

La principale garantie à demander contre le gouvernement serait dans ce cas qu'il ne fît pas payer ses services ni ses denrées plus cher que ne l'auraient fait les particuliers. Une condition subsidiaire est que la nature des services à rendre se prête facilement à l'exploitation ou à la surveillance gouvernementale.

Or, il est sensible que le gouvernement qui exploite les malles-postes, pourrait tout aussi bien exploiter les chemins de fer et en retirer un produit net, tout en soustrayant à l'agiotage les énormes valeurs que lui livre le mode actuel d'exploitation par compagnies actionnaires, instituées en dehors de l'action gouvernementale.

Il est sensible encore que les banques, les comptoirs d'escompte, les comptoirs communaux, etc. pourraient être institués et dirigés par l'Etat ou sous son patronage direct, et lui produire des bénéfices qui allégeraient le montant de l'impôt à demander aux contribuables.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur ce sujet; mais nous croyons bien rendre la pensée de la majorité de l'Assemblée, qui a voté la suppression de l'impôt sur les boissons, en disant que sa principale intention a été de forcer les financiers à explorer cette voie nouvelle, que leur indiquent les tendances de l'époque.

Qu'ils se mettent à l'œuvre et ne se laissent pas trop effrayer par les nombreux préjugés entassés autour d'eux par de fausses notions économiques.

Fraudes électorales.

Nous lisons dans le *Paysan* de l'Aisne :

Le maire de Saint-Erme a déployé un zèle remarquable pour empêcher la distribution des listes de candidats démocrates. — Deux citoyens d'un village voisin arrivant à Saint-Erme, entrèrent dans un cabaret pour se rafraîchir. — Ils y trouvèrent quelques consommateurs, et la conversation s'engagea sur les élections. Les deux étrangers dirent qu'ils étaient porteurs de listes et qu'ils en donneraient aux électeurs qui en désireraient. Le maire du village, qui était présent, demanda à les voir. Ayant remarqué le nom de Ledru-Rollin en tête, il entra aussitôt en colère; il se mit à injurier ces deux hommes et menaça de les faire arrêter.

L'effet suivit de près la menace, et, quelques instants après, un piquet de gardes nationaux vint les prendre et les conduisit à la gendarmerie de Liesse.

— Si nous sommes bien informés, à Sons-Ronchères, sur 250 électeurs, l'on n'aurait délivré que 60 cartes, en vue d'empêcher les autres de voter.

— La liberté électorale a été audacieusement méconnue dans le département de la Sarthe, par les agents de l'autorité chargés de la faire respecter.

A Coulans, à Volnay, dans bien d'autres communes, les maires ou les agents de l'autorité ont violé cette liberté en déchirant ou enjoignant de déchirer les publications affichées en vertu de l'article 2 de la loi du 29 avril 1849.

A Loué, le maire a, contrairement aux dispositions formelles de cette loi, empêché la vente de publications de nature à éclairer les électeurs.

A Jupilles, le garde-champêtre, distribuant par l'ordre du maire les cartes d'électeurs et des listes de candidats, ces listes se sont trouvées porter *extérieurement* le nom des citoyens auxquels elles étaient remises, et dont le vote était ainsi facile à connaître.

A Ballon, à Loué, des agents de la force publique ont voulu empêcher soit de distribuer des publications que l'on avait le droit de distribuer, soit même de distribuer à la porte des sections électorales des bulletins portant les noms de candidats qui ne leur convenaient pas. (*Courrier de la Sarthe.*)

Italie.

LA RÉPUBLIQUE ROMAINE ET SES AGGRESSEURS.

Les dernières correspondances de Rome sont du 8. Le peuple romain travaillait aux barricades avec ardeur et confiance. Les uns cousaient des sacs, les autres fabriquaient des pièces de fer pour empêcher la cavalerie d'avancer.

Les Espagnols se sont présentés devant Fiumicino, *un village*, disent les journaux romains, *composé de trois maisons et un four*. Il a été adressé aux *habitants* une proclamation emphatique et menaçante dont l'Assemblée romaine s'est fort réjouie lorsqu'il lui en a été fait lecture dans la séance du 7.

Une correspondance du *National* contient d'intéressants détails sur la manière dont les prisonniers français ont été traités par les Romains au moment du départ. Nous en extrayons les lignes suivantes :

« Il serait impossible de décrire tous les épisodes curieux de cette fête de famille. Tous les rangs de la société ont voulu y prendre part. Les plus belles dames de Rome, à peine informées du départ de nos soldats, sont accourues, des fleurs à la main, et les ont données en souvenir à nos braves officiers. Les femmes du peuple, de leur côté, ces belles trasteverines, se disputaient nos soldats ; c'était à qui leur fait accepter un gage de la plus vive amitié. Les cafés, les cabarets, étaient, tout le long de la route, encombrés d'uniformes français et italiens; des fruits, du tabac, des cigares, pleuvaient à foison sur nos troupiers français, qui ne s'étaient jamais, je l'affirme, trouvés à pareille fête. Arrivés à la dernière barricade, les baisers d'adieux ont commencé. Il a fallu que ces 400 hommes pressassent sur leurs cœurs ces amis improvisés au bruit de la mitraille, et les femmes, ces nobles et impressionnables natures, arrachant de leur cou leurs mouchoirs, les ont fait accepter en souvenir aux représentants de notre jeune armée.

» On allait se séparer, lorsqu'un réfugié napolitain, qui s'était battu le 30 avril dans les rangs du bataillon des écoles, et qui, au péril de sa vie, avait, en le désarmant, sauvé les jours à un de nos officiers, fend la foule et accourt près de lui. « J'ai reçu de vous, dit-il à l'officier français, au milieu du combat un sabre dont je suis fier. Ce sabre était pour moi une précieuse relique que j'aurais gardée avec bonheur; mais j'apprends que vous allez partir, cette arme vous est chère sans doute, et je suis plus heureux encore de pouvoir vous la rendre. Veuillez donc la reprendre. » — « La généreuse nation romaine a remplacé mon sabre par l'épée que voici, répond l'officier français. Cette épée est pour moi une arme précieuse ; si donc vous êtes aussi fier de cette arme française que je me sens honoré moi-même de cette épée romaine, laissez-moi la conserver en souvenir de vous. » Et aussitôt, tombent dans les bras l'un de l'autre, ils se disent un dernier adieu.

La ville était encore en fête dans la journée du lendemain. Huit prisonniers napolitains ont été envoyés à Rome. Quant à l'armée du roi Bomba, elle se fortifiait à cette époque à Velleiri et à Albano.

Le *Positivo* rapporte ainsi les bruits qui couraient à Rome à cette date :

« On dit ici que le général Oudinot a intimé aux troupes napolitaines et espagnoles de ne rien tenter contre Rome, parce qu'il est de l'honneur de la France d'accomplir une œuvre qu'elle a commencée et de l'accomplir sans effusion ultérieure de sang, et que le gouvernement actuel, ayant la confiance de la majorité, a bien le droit d'entrer en négociation avec la puissance qui lui plaira. »

Le ministre des affaires étrangères a adressé aux puissances de l'Europe un manifeste pour se plaindre du droit des gens violé à l'égard de la République romaine.

Le *Courrier corse* a apporté la nouvelle suivante à la *Voix du Peuple* de Marseille :

« Notre armée est triste, fatiguée. La conscience du misérable rôle qu'on lui a fait jouer a fait disparaître la gaieté naturelle du caractère français.

» On raconte que, dans une réunion à Civita-Vecchia, le père Ventura s'étant trouvé avec M. d'Harcourt, notre ambassadeur à Rome, une discussion s'étant engagée sur les affaires publiques, le père Ventura aurait reproché à M. d'Harcourt d'avoir adressé au gouvernement républicain des rapports erronés sur l'état des esprits et sur la possibilité d'opérer une réaction en faveur du pape.

» Le père Ventura a dit hautement à M. d'Harcourt qu'il était responsable de tous les événements qui entravaient la marche des deux Républiques. Il est certain que Rome se défendra jusqu'à la dernière extrémité. 1 200 barricades et 40 000 hommes défendront le dernier boulevard de la liberté italienne. »

Nous tirons les lignes suivantes d'une correspondance du *Démocrate du Var* :

« L'irritation contre les religieux provient de la découverte des registres de l'inquisition. On ignore le chiffre exact des victimes libérées des prisons du Saint-Office. Un certain vieillard qui, dit-on, y était depuis plus de 25 ans, veut retourner tous les soirs coucher dans sa cellule, qu'il considère comme sa propriété. Le malheureux a perdu la raison.

» Le général Oudinot est instruit de tous ces détails par l'un des officiers supérieurs faits prisonniers, lequel a séjourné quelque temps à Rome et l'a instruit du véritable esprit de la population romaine, toute prête à nous recevoir en frères, à condition qu'il ne s'agira plus à l'avenir ni du pape, ni de prêtres. Voilà encore l'exacte vérité; nos gouvernants se rendront-ils à l'évidence? Dieu le veuille. »

Il faut croire que c'est en présence de tous ces témoignages que le général Oudinot aura fini par ne plus fermer l'oreille aux paroles conciliantes que les Romains n'ont cessé de lui envoyer depuis le jour où il a paru devant Civita-Vecchia, pourvu qu'il voulût respecter la République romaine.

— A la date des dernières nouvelles, Bologne se défendait avec acharnement contre les Autrichiens. La lecture du manifeste adressé à la ville par le cardinal Antonelli, que les Autrichiens portaient dans leurs bagages, a déterminé tous les Bolonais à quelque parti qu'ils appartinssent de se faire tuer plutôt que d'accepter le gouvernement de la caste dont Antonelli est le représentant.

VENISE. — Nous avons rapporté la sommation adressée par Radetzki aux Vénitiens, et la réponse de ceux-ci. Radetzki a répondu que l'Autriche n'admettrait aucun genre d'intervention entre elle et les Autrichiens, et il a fait attaquer Malghera par le canon et la bombe. Une correspondance de Brescia, adressée à l'*Opinione*, raconte que les Autrichiens éprouvaient un premier échec. Les Autrichiens avaient des intelligences dans la place. Ils étaient convenu qu'à une certaine heure de la nuit les conjurés mettraient le feu à l'arsenal. Le général Pepe découvrit la trame. Il fit arrêter les principaux chefs, et à l'heure marquée il fit allumer un grand feu près de l'Arsenal. Les Autrichiens, croyant que c'était leur signal, donnèrent l'assaut au fort; mais une pluie de boulets et de balles fondit sur eux, et leur tua plusieurs milliers de combattants qui ont été transportés à Padoue. On dit même que les Vénitiens ont fait une sortie, et remporté un avantage dans lequel ils ont pris aux Autrichiens 800 hommes et plusieurs pièces de canon.

TOSCANE. — La Toscane continue à recueillir les fruits de sa peur. Les Autrichiens commandent en maîtres dans le pays. A Florence, on a arrêté sans aucune forme judiciaire le directeur et deux des compositeurs du *Nazionale*, journal libéral, mais d'une extrême modération, et qui s'était à peu près rallié au gouvernement nouveau.

Le *Démocrate du Var* ajoute les détails suivants à ceux que nous avons déjà publiés sur la prise de Livourne :

« Les Livournais étaient commandés par des officiers français volontaires. Celui qui nous donne ces détails était dans leurs rangs; il a évité le massacre en sautant dans la mer du haut de la forteresse de la porte Saint-Pierre, élevée de 60 pieds. Ce volontaire français est arrivé sur *le Magellan*, avec plusieurs de nos compatriotes, volontaires comme lui.

» 10 à 12 000 Italiens, qui venaient au secours de Livourne, ont été empêchés de débarquer par le *Magellan*, qui les a ensuite remorqués jusqu'à Spezzia.

» Ainsi nos braves soldats de terre et de mer sont employés par le gouvernement de M. Bonaparte comme auxiliaires de l'Autriche absolutiste contre les républiques italiennes! »

La population de Palerme refuse l'arrangement avec le roi Bomba ; elle a repris les armes et désarmé ceux des gardes nationaux qui refusaient de s'unir à elle. Quand la liberté est comprimée sur un point, elle se lève sur un autre.

La justice cléricale à Rome.

Un de nos amis nous écrit de Digne (Basses-Alpes), 10 mai :

Dans ma dernière lettre, je comparais le général Oudinot à M. Bernard, qui se fait rosser par Mme Sganarelle.

La comparaison pèche cependant, car la presque unanimité des populations romagnoles est républicaine. Un de mes amis de Digne, qui habite depuis plusieurs années Viterbe, où il gérait les propriétés d'un riche chanoine, oncle de sa femme, et maintenant héritier de sa femme et de son oncle qui sont morts, a jugé prudent de s'en aller de Viterbe, parce que la population est enragée contre les Français qui viennent démolir un gouvernement régulier qui marchait bien et contentait tout le monde. La personne dont je parle écrit de Civita-Vecchia que les renforts arrivent, et qu'aussitôt en débarquant les officiers se mettent à déplorer la manière dont ON les a trompés. L'armée expéditionnaire est entièrement démoralisée.

Il n'y a qu'un seul moyen de sortir d'un chaos d'absurdités, c'est que l'Assemblée nationale décrète : 1° qu'elle reconnaît la République romaine ; 2° qu'elle lui offre comme auxiliaires les troupes françaises actuellement près de Rome ou à Civita.

Il y avait dans ce gouvernement papal des abus dont le moindre suffirait en France pour renverser un nombre quelconque de gouvernements. Par exemple, les causes civiles étaient jugées en première instance sur mémoire et par le grand vicaire de l'évêque, qui donnait raison au plus dévôt. On pesait la dévotion des parties et de leurs confesseurs respectifs. Ainsi encore, certaines causes pouvaient être évoquées au tribunal de je ne sais quelle congrégation, si l'une des parties le réclamait; dans ce cas, la partie qui avait la première poussé la botte de la congrégation gagnait son procès d'emblée quand même elle aurait eu cent mille fois tort. Il est vrai que la congrégation n'était pas systématiquement injuste. Ainsi vous défendiez, je suppose, une cause juste, fondée en droit et en fait, au fond et dans la forme; eh bien, si vous aviez l'adresse d'invoquer le premier la congrégation de je ne sais quoi, la justice de votre cause n'empêchait pas la congrégation de vous donner droit : il suffisait de parler le premier. J'aime bien mieux Bridoie qui sententiait le procès au sort des dés.

Une des jolies choses de la justice des monsignori, c'était les droits de la congrégation des âmes du purgatoire. Si l'on mourait intestat, il y avait présomption légale que le mort avait eu l'intention de tester en faveur des âmes du purgatoire, et *tout* l'héritage passait aux susdites bonnes âmes. Si on faisait un testament en oubliant un legs quelconque, petit ou gros, pour les mêmes bonnes âmes, il paraît qu'elles devenaient furieuses en purgatoire, car la congrégation était obligée de s'emparer de *tout* l'héritage. Ainsi je connais un testament où on légue cinq sous à la congrégation des âmes du purgatoire *pour que ladite congrégation n'ait aucun droit à réclamer sur la totalité de l'héritage*. Voici sans doute pourquoi on laissait au testateur, la liberté de réduire son legs autant qu'il voulait, c'est que cette charge passait pour peu importante; les héritiers ne s'en apercevaient pas, et les testateurs étaient plus disposés à oublier. Alors, crac! on leur empoignait le tout, ce qui est fort agréable.

Une enquête très utile serait celle que ferait un avocat instruit sur la pratique réelle des affaires judiciaires et administratives dans le gouvernement papal. Je réponds qu'on y trouverait à pleines mains des choses pour nous incroyables, telles que, chez nous, les juges et les administrateurs qui en feraient la centième partie se feraient envoyer aux galères aux applaudissements unanimes de tous les partis. Il faut que ce travail se fasse, et qu'on l'appuie de bonnes pièces officielles et incontestables. Pour cela, il faut un avocat français, car un avocat de Rome, blasé par l'habitude, laisserait passer sans les signaler une foule de détails agréables dont chacun doit trouer à jour la vénération qui entoure encore les monsignori aux yeux d'une foule de bonnes gens. Un tout petit éclair de vérité sur cette caverne, et je réponds qu'elle dégringole au-dessous de tout ce que l'on connaît de plus ignoble.

On nous communique une lettre de Civita-Vecchia, écrite par une personne en position d'être parfaitement informée. Cette lettre annonce que le père Ventura n'a pu s'entendre avec le général Oudinot, parce que le général exigeait pour première condition l'entrée immédiate de ses troupes dans Rome. Le souvenir de ce qu'avait fait à Civita-Vecchia le commandant de l'armée française qui, à peine admis, a fait une proclamation pour renier ses promesses antérieures, interdisait aux Romains de se fier à sa parole.

Notre correspondant ajoute que lors même que le gouvernement romain voudrait consentir à une transaction, cela lui serait impossible; la population le désavouerait et le remplacerait par des hommes décidés à ne rien entendre; on craint fort même que si les Autrichiens et les Napolitains approchent de Rome, il soit impossible d'empêcher le peuple de massacrer les prêtres. Le nom de Pie IX est devenu, depuis quelques mois, aussi odieux aux Romains qu'il leur était cher avant que ce pape se fût opposé à la guerre nationale contre l'Autriche.

Les troupes du général Oudinot sont démoralisées et protestent qu'elles ne se battront plus contre les Romains. L'arrivée des prisonniers les a singulièrement affermies dans ces dispositions; c'est au point que le général, effrayé de la propagande républicaine faite par eux dans leurs rangs, les a fait embarquer, de peur qu'ils ne pestifèrent trop complètement l'armée.

Le général se disposait à marcher sur Rome, mais il ne s'agissait plus, disait-il, que de faire une démonstration et non de se battre. Cependant l'itinéraire était tracé de manière à prendre Rome, non plus du côté de Civita-Vecchia, où les boulets étaient exposés à endommager l'église de Saint-Pierre : la *démonstration* devait avoir lieu du côté opposé. A quoi bon ces précautions, si l'on ne devait pas employer le canon?

C'est par erreur qu'on a annoncé l'arrivée du père Ventura à Paris. Il se trouvait encore à Civita-Vecchia au départ de la lettre.

Révolution allemande.

Une lettre écrite de la Bavière rhénane nous transmet les nouvelles suivantes :

« Le grand-duc de Hesse est en fuite.

» Les Badois unis aux Bavarois du Palatinat et aux Hessois marchent sur Francfort avec l'intention d'y proclamer la République allemande et de conduire l'assemblée nationale dans la forteresse de Rastadt.

» Le bruit court qu'une bataille livrée aux Autrichiens a eu lieu à Francfort.

» Les républicains allemands disposent d'une force armée de 100 000 hommes. »

Le major Holtz a été tué à Carlsruhe par les soldats.

Le nouveau commandant militaire de la garnison de Rastadt paraît avoir voulu trahir; il a été fusillé.

Le capitaine Frick, qui commandait à Kehl, s'est brûlé la cervelle.

INSURRECTION BADOISE.

14 mai. — Les armements dans le Palatinat continuent et prennent un caractère de plus en plus énergique. La commission de défense du pays a divisé la force armée en trois catégories, à savoir : garde mobile, garde sédentaire, et réserve.

Tout habitant n'ayant pas dépassé l'âge de 30 ans, et non marié, devra entrer dans la garde mobile et s'armer au besoin de faulx; chaque homme devra se présenter à la première sommation du commandant en chef. Les bourgmestres devront faire connaître, sous leur responsabilité, le présent avis. Le commandant en chef du peuple armé du Palatinat a publié un ordre du jour par lequel il soumet à la discipline la plus sévère la force publique.

La nouvelle des événements de Carlsruhe a eu à Manheim l'effet d'une étincelle qui tombe sur un tonneau de poudre. Une demi-heure après, des milliers d'hommes entourèrent la caserne de l'infanterie, car on avait appris que les soldats devaient partir. Les officiers, pour conjurer l'orage, dirent aux soldats qu'ils étaient libres de partir ou de rester. C'était trop tard. Tous restèrent, dragons et infanterie. Les soldats ont passé du côté du peuple et des bourgeois, commandant conjointement avec le nouvel état-major.

Les soldats parcourent les rues en tenant les bourgeois sous le bras, chantant des hymnes à la liberté et criant Vive Hecker! Il n'y a plus de discipline militaire. Il est à craindre que l'esprit de révolution ne gagne toute l'Allemagne méridionale. J'apprends à l'instant même qu'on entend de Ludwigshafen, dans la direction de Warens, une forte canonnade entremêlée de coups de fusil.

(*Journal allemand de Francfort*, 15 mai.)

On craint à Darmstadt le contre-coup des événements du grand-duché de Bade. Le gouvernement avait envoyé un bataillon d'infanterie à Germersheim pour protéger le grand-duc, mais ce bataillon n'a pu franchir Friedrichsfeld, et aujourd'hui il a quitté le territoire badois. Il a rencontré une masse d'hommes armés qui l'a forcé de reculer.

— On écrit de Fribourg, le 14 mai :

« Les soldats du 2e régiment ont renvoyé tous leurs officiers. Aujourd'hui, à midi, ils procéderont à une élection. Ils n'ont pas obéi à l'ordre de partir pour l'Oberland. Quelques compagnies du 1er régiment ont suivi cet exemple. Ils ont bravé leurs officiers et viennent d'entrer ici avec le drapeau du régiment, sans officiers, afin d'appuyer la garnison. Le drapeau du 2e régiment est encore à l'état-major. On dit que le commandant de la ville est parti pour Strasbourg.

Neuf heures du matin. — On bat la générale. On dit que des Wurtembergeois arrivent. Nos soldats ont résolu de leur résister, et ils sortent à l'instant.

Quatre heures de l'après-midi. — Le lieutenant-général wurtembergeois de Muller, qui se trouvait hier aux environs de la ville, a déclaré à un parlementaire des troupes badoises, qui lui avait communiqué les conditions sous lesquelles les troupes se soumettraient aux ordres de leurs officiers, qu'il exigeait une soumission absolue. Il leur a accordé jusqu'au 15 à midi pour se soumettre, sinon il attaquera la ville. En ce moment une assemblée de bourgeois délibère sur la situation. Etudiants et bourgeois prennent les armes. Les soldats reçoivent des renforts.

» Le comité de sûreté s'est déclaré en permanence. Beaucoup de familles quittent la ville. Par l'ordre du gouvernement provisoire, les compagnies du 1er régiment partent pour Rastadt, où les soldats sont les maîtres. Voici les résolutions adoptées par les soldats : 1° Les officiers et les soldats prêteront serment à la constitution; 2° Amnistie pour tous les soldats qui sont du côté du peuple : le général Geiling devra donner sa parole d'honneur; 3° Choix libre de *vorstande* par des électeurs des compagnies; 4° Reconnaissance des résolutions de l'Assemblée populaire d'Offenbourg du 13 mai; 5° Exercice libre des droits politiques, malgré la discipline militaire; 6° Le général de Geiling garantira que le général de Muller n'entrera pas dans Fribourg.

La régence du cercle du Haut-Rhin vient de protester contre tous les ordres qui émaneront du gouvernement provisoire. La consternation est au comble. Le directeur de la régence et le commandant de la ville ont pris la fuite. Les soldats ont chassé leurs officiers. Ils ont choisi des anciens officiers qu'ils croyaient favorables à leur projet, et leur ont soumis les résolutions adoptées. Les officiers ont refusé et les soldats ne veulent pas obéir. Demain il y aura sans doute un combat. Le comité de sureté a lancé un mandat d'arrêt contre le bourgmestre de Ratteck, mais il avait déjà pris la fuite. Un bataillon arrive à l'instant même et se range du côté des rebelles. Ils sont maintenant 3 500 hommes avec 8 canons; ils en attendent encore 4 de Lorrach.

La *Gazette de Carlsruhe* (n° 1), qui prend le titre d'organe de la commission du pays, contient la proclamation suivante adressée aux habitants du duché :

« Citoyens !

» Treize mois d'un combat pénible, treize mois de sacrifices difficiles sont passés. Pendant ce temps nous n'avons été soutenus que par l'espoir que notre belle patrie recouvrerait sa liberté, et qu'un lien fraternel unirait tous les Allemands. Mais à peine la constitution est-elle votée définitivement que la conspiration des rois éclate, ainsi que leur alliance perfide avec le czar de Russie, pour asservir le peuple allemand qui a prouvé sa générosité au mois de mars de l'année dernière. En un mot la contre-révolution se montre hardiment et sans masque. Concitoyens, dans une pareille lutte, la brave armée, nos frères et les vôtres, ne pouvaient pas hésiter à voir que leur devoir les appelait du côté du peuple. Ils ont reconnu que, fils de la patrie, ils devaient combattre pour la liberté du peuple, pour l'unité de l'Allemagne et pour la grandeur de la nation.

C'est pourquoi l'armée s'est jointe à vous. Elle ne combat point contre le peuple, mais contre les ennemis de la liberté de la patrie. Cette union de l'armée avec le peuple n'était pas un motif pour déterminer le grand-duc à fuir. Des ministres coupables de trahison lui en ont donné le conseil; ils ont abandonné le gouvernement et livré les affaires du pays au hasard.

» Concitoyens, en nous rappelant l'engagement que nous avons pris envers la grande assemblée du peuple d'Offenbourg, et obéissant aux vœux de l'autorité communale, nous sommes entrés, cette après-midi à la tête de nos braves soldats. Nous ferons tous nos efforts pour protéger les personnes et les propriétés, en établissant une forme populaire de gouvernement. Nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour assurer la marche de la machine gouvernementale. Nous resterons à la place qui nous aura été assignée par le devoir et le vœu du peuple, jusqu'à ce que le peuple ait déterminé la forme du gouvernement.

» Concitoyens, notre tâche est difficile, mais nous nous sentons l'énergie nécessaire pour la remplir.

» Secondez notre projet et nous ne doutons pas que la liberté ne finisse par triompher.

» La commission du pays et en son nom MM. Brentano, Heinrich Haff, Richter, A. Gœgg, Werner, Rehmann. »

Carlsruhe, 14 mai 1849.

« Aux autorités communales du pays.

» Par suite des derniers événements, beaucoup de soldats du corps d'armée badois ont quitté leur garnison. Ils sont invités à y retourner promptement pour servir la cause de la liberté. Toutes les communes du pays sont invitées à employer tous les moyens en leur pouvoir pour faire rentrer dans leurs garnisons les soldats qui les ont quittées.

» Par ordre de la commission exécutive.

» Signé EICHFELD. »

Le Socialisme à Londres.

On lit dans le *Lloyd's Weekly Newspaper* :

TRAVAIL A DONNER AUX CLASSES OUVRIÈRES.

Mardi soir, une réunion de commerçants de la ville de Londres a eu lieu dans le *National-Hall, High-Holborn*, afin de prendre en considération l'état malheureux d'un grand nombre d'ouvriers de la métro-

pole et des classes prolétaires en général, de solliciter du Parlement l'adoption d'une mesure qui aurait pour but l'établissement de colonies agricoles dans l'intérieur du royaume, la création de comptoirs commerciaux, et l'extension de la franchise électorale à tout homme âgé de 21 ans, sain d'esprit et n'ayant jamais été condamné à une peine infamante.

M. Kaltheeber, sculpteur et doreur, présidait la réunion.

M. Walton commença par proposer et développer la nécessité des colonies agricoles. Il constata qu'une grande misère, à laquelle il serait facile de remédier, existe dans tout le pays. Il ne cherche pas à en connaître les causes, mais il croit que l'unique et souverain remède à cette misère se trouve dans la culture du sol, source principale de la richesse, et il demande que le gouvernement lui-même prenne les mesures capables de procurer du travail autant que possible aux ouvriers inoccupés.

Le gouvernement a le pouvoir de créer un instrument de circulation, soit du papier-monnaie, soit des bons de Trésor; avec ce papier, le gouvernement pourrait commanditer les diverses branches actives de l'industrie, de manière à ce que tous pourraient s'unir pour la production de la richesse générale dans le pays suivant leurs efforts individuels et dans les conditions actuelles du travail.

Tout ce que le gouvernement aurait à faire serait d'émettre du papier-monnaie, afin d'acheter les outils, les instruments nécessaires, les semences et autres objets, de manière à pouvoir entreprendre le travail. Les billets seraient endossés par les industriels et les corporations ouvrières, et le peuple des villes s'enrichirait pendant que les habitants des campagnes seraient plus heureux et plus en sûreté que jamais.

M. Campbell appuie la motion, et la résolution est adoptée par l'Assemblée.

M. Wilson ensuite propose et M. Brisck soutient que des pétitions devraient être adressées au Parlement en faveur de la création des comptoirs commerciaux dans les différents districts du royaume Cette proposition est longuement discutée, et finit par être également adoptée. D'autres résolutions analogues sont prises. On termine la séance par la rédaction d'une pétition adressée au Parlement et comprenant toutes les questions mentionnées plus haut; la rédaction est lue et adoptée. Des remerciements sont ensuite adressés au président, et la réunion s'est séparée.

Assemblée Nationale.

Présidence de M. MARRAST. — *Séance du 18 mai.*

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de budget pour 1849.

M. FLOCON demande si les combattants de Février ne seront pas assimilés aux anciens militaires, auxquels, aux termes d'un article voté mercredi, on donnera de préférence des places de deuxieme et troisieme ordre dans les administrations. Il propose une disposition additionnelle dans ce sens :

M. LEBRETON demande qu'on accorde la même faveur aux combattants de juin.

Ces dispositions sont adoptées.

MM. E. Maréchal, B Lagarde, L. Latrade, Charras, Chavoix, Richier proposent l'amendement suivant:

« A partir du 1er anvier 1850, l'impôt sur les boissons sera aboi.

» D'ici à cette époque, il sera présenté à l'Assemblée nationale un projet de loi pour le remplacement de cet impôt. »

M. PASSY, ministre des finances, combat cet amendement au milieu du bruit.

M. LAGARDE insiste en faveur de son amendement. L'impôt sur les boissons est un impôt vexatoire et odieux; il serait digne de l'Assemblée de terminer son existence en votant la suppression de cet impôt, en vain promise depuis si longtemps.

M. GOUIN combat énergiquement l'amendement. Des conversations se sont établies sur tous les bancs et ne nous permettent pas d'entendre l'orateur.

MM. Richier, Degeorge, Mauguin prennent successivement la parole. Il nous est impossible de suivre leurs discours.

M. PASSY, ministre des finances. L'impôt des boissons a ses inconvénients, mais encore faut-il le remplacer; et c'est à quoi il faut penser avant tout.

L'amendement de MM. Latrade, Lagarde, etc., est mis aux voix.

L'on demande le scrutin de division. Il donne le résultat suivant :

Nombre des votants.	552
Majorité absolue.	277
Pour,	293
Contre,	259

L'Assemblée a adopté l'amendement : « La suppression de l'impôt des boissons. » (Longue sensation.)

L'art. 2 est adopté.

« Art. 3. Les voies et moyens ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1849, y compris les contributions indirectes autorisées par le décret du 9 septembre dernier, demeurent évalués à la somme de 1 411 732 007 fr.

Apres quelques explications sur l'industrie sucriere, sur le droit de fabrication des sucres indigenes, sur le droit du port d'armes et permis de chasse, sur les bureaux de tabac, l'art. 2 est adopté, ainsi que l'art. 4.

Les titres II, III et IV du budget des recettes sont adoptés sans discussion.

Le budget des recettes est terminé. On procède au scrutin de division, qui donne le résultat suivant :

Nombre des votants,	581
Majorité absolue,	291
Pour	571
Contre	10

Le budget des recettes est adopté.

M. ALKAN dépose sur le bureau une proposition relative aux brevets d'invention, et en demande le renvoi au conseil d'Etat.

Ce renvoi est prononcé.

MM. Cavaignac, Armand Marrast, Magnin-Philippon, Bouguéret, Maire, Monnet, Godard-Poussignol, Perrenet, Maréchal, Joigneaux, Dupont (de l'Eure), Alcan, Azerm, Aug. Portalis, Cales, A. Clément, Madesclaire, Recurt, Trélat, ont déposé une proposition tendant à faire rapporter en France les cendres du général Carnot.

Cette proposition est renvoyée d'urgence dans les bureaux.

M. GLOXIN a présenté une autre proposition dont l'article 1er est ainsi conçu :

« A compter du 1er juin 1849, la loi du 28 juin 1833 relative aux voitures publiques d'occasion et a volonté, sera étendue aux voitures particulieres suspendues, dites de maitre ou de voyageurs; elles seront imposées d'un droit fixe annuel de :

40 fr.	celles à 1 et 2 places	quel que soit le nombre de roues.
60	— de 3 places	
80	— de 4 places	
100	au-dessus de 4 places	

L'auteur de la proposition demande le renvoi dans les bureaux. Ce renvoi est prononcé.

L'ordre du jour appelle la seconde délibération du projet de loi concernant : 1° le timbre des effets de commerce; 2° le timbre des actions dans les compagnies et sociétés de finance, de commerce et d'industrie; 3° enfin, le timbre des polices d'assurances.

Le titre 1er de cette loi est relatif au timbre des effets de commerce.

L'art. 1er, qui contient tout le principe de cette première partie de la loi est ainsi conçu :

« Le droit proportionnel du timbre sur les lettres de change, billets a ordre ou au porteur, mandats et tous autres effets négociables ou de commerce, est fixé ainsi qu'il suit :

» A 5 c. pour les effets de 100 fr. et au-dessous;
» A 10 c. pour ceux de 100 fr. à 200 fr.
A 15 c. pour ceux de 200 à 300;
A 25 c. pour ceux de 300 à 500;
A 50 c. pour ceux de 500 à 1 000;
A 50 c. par 1 000 fr. pour ceux au-dessus de 1 000 fr.

Cet article est adopté, ainsi que les articles suivants jusqu'au cinquième; mais la discussion qui s'élève sur quelques-uns de ces articles a lieu au milieu d'une agitation telle, que l'Assemblée elle-meme comprend qu'elle ne peut la continuer, et demande spontanément le renvoi à demain.

Le renvoi est prononcé.

La séance est levée à cinq heures et demie.

On lit dans la *Liberté*, journal complice de l'élection du 10 décembre, l'aveu suivant :

Quand Louis-Napoléon Bonaparte est arrivé en France l'année dernière, il aurait pu réunir quatre millions de partisans éprouvés, à l'aide desquels il pouvait neutraliser les mouvements démagogiques et les complots réactionnaires.

Grâce à la déplorable politique qu'il a suivie ou qu'on lui a fait suivre depuis cinq mois, il a tué le parti bonapartiste, encouragé les folles espérances des royalistes, et donné par cela même aux socialistes une énergie et une force numérique que nul n'aurait pu pressentir il y a deux mois.

Si nous étions socialistes, nous élèverions des statues à M. Louis-Napoléon Bonaparte, au général Pyat et à M. Fialin de Persigny.

Election d'une commune du Cher.

Voici de touchants détails qui nous parviennent sur la manière dont le vote du 13 mai s'est opéré dans la commune de Maraat-Saint-Amon (Cher).

Dimanche dernier, jour des solennelles élections, pendant la messe paroissiale dont l'heure avait été avancée par le desservant démocrate, l'arbre de la liberté qui s'élève verdoyant sur la place de l'Eglise avait été orné de festons de giroflées rouges de la plus belle espèce.

Quand ils sortirent de l'église, les paroissiens, hommes, femmes et enfants, furent saisis d'enthousiasme à la vue de ces fleurs. L'air retentit du cri cent fois répété : Vive la République!

Quelques citoyens se souvenant en ce moment qu'ils n'avaient pas encore détaché de leurs cartes d'électeurs les bulletins poitevins que le garde champêtre, duement autorisé, avait eu l'aimable délicatesse de leur porter à domicile, les sortirent alors, les déchirèrent et en jetèrent au vent les légers débris, au milieu des plus joyeuses et des plus patriotiques acclamations. C'est ainsi que commença une journée qui devait être bonne pour la cause de la démocratie.

Au moment de l'ouverture du scrutin, et lorsque la foule commençait à se rendre au lieu choisi pour les élections, un franc démocrate, le citoyen Auberget, fendeur de bois, placarda une affiche rouge qui ne renfermait que six noms, imprimés en gros caractères, avec ce simple titre : CANDIDATS DU PEUPLE.

Grand émoi parmi messieurs les honnêtes et les modérés, qui se réjouissaient depuis huit jours de voir figurer aux piliers de la Halle, et en plusieurs autres endroits, les seules listes de leurs chers candidats, et à côté de ces listes les manifestes évidemment inspirés par les hauts barons de la rue de Poitiers.

Un électeur modéré, des plus honnêtes et des plus modérés assurément, se hâta d'aller prévenir l'adjoint, qui vint, muni de son écharpe tricolore, saisir l'affiche *au nom de la loi*, et se disposa à l'emporter fièrement dans son échoppe de maréchal. Un débat fort animé s'engagea entre le digne fonctionnaire et le démocrate pur.

— Voulez-vous me rendre mon affiche? — Non, tu ne l'auras pas. — Rendez-moi mon affiche, elle m'appartient *au nom même de la loi*. — Tu ne l'auras pas. — Il l'aura, il l'aura, s'écrie tout d'un coup la foule indignée des électeurs. Il ne doit y avoir de privilège pour personne. Nous avons respecté les affiches que vous avez appliquées en tant d'endroits différents, il y a huit jours. Rendez l'affiche, qui n'a d'autre tort à vos yeux que de ne pas renfermer des noms de comtes ou de marquis.

L'adjoint pâlit, laisse échapper l'affiche, et se retire en déclarant d'une voix tremblante *de modération* qu'il va dresser procès-verbal. Trophée glorieux remporté sur le parti de la réaction, l'affiche rouge est étalée aux yeux des citoyens, et surmontée d'un énorme bouquet de giroflées rouges, les giroflées du presbytère.

Nouveaux transports de joie parmi les démocrates qui vont sans fiel au cœur, sans insulte sur les lèvres, déposer leurs bulletins en tête desquels figure le nom si-aimé du citoyen Félix Pyat.

Le desservant démocrate avait résolu de ne paraître au lieu des élections qu'au moment de l'appel de son nom. Lorsque ce moment approcha, plusieurs paroissiens allèrent à sa rencontre et voulurent l'escorter pour le protéger contre d'indignes manifestations qui étaient à craindre de la part de quelques hommes furieusement honnêtes et modérés.

A mesure que le prêtre avançait, la foule s'ouvrait avec calme, avec amour; des voix émues faisaient entendre à ses oreilles ces douces paroles : « Ah! celui-là ne nous a jamais trompé. Il est notre père et notre ami. Il le sera toujours. Une fois, une seule fois, nous avons cru, non qu'il nous trahissait, mais qu'il se trompait. Le 10 décembre il refusa de voter avec nous, disant assez par son abstension, qui nous affligea, qu'il était loin de partager notre fol enthousiasme pour un nom glorieux qui devait si tôt déchoir dans notre estime. »

Arrivons au dénouement. Les élections se sont faites dans le plus grand calme. Le dépouillement du scrutin a révélé une imposante majorité en faveur des candidats socialistes.

Or, il est bon de savoir que les moyens, tous les moyens possibles, le mensonge, la calomnie, la dénonciation, l'intimidation sous toutes les formes, avaient été mis en usage longtemps à l'avance pour vicier les suffrages populaires du 13 mai. Nulle réunion électorale proprement dite. Loin de là, la réunion de cinq à six citoyens était dissoute, sous menace d'une dénonciation contre un club anarchique; défense aux ouvriers des forges de fréquenter le presbytère, pestiféré de républicanisme. Cette défense remonte au mois de novembre dernier.

L'adjoint, qui se vante de son aveugle dévouement aux volontés, aux moindres désirs du maire, maître de forges, l'adjoint a osé plusieurs fois pousser à l'émeute de paisibles républicains. Il les excitait par ses menaces, par ses fureurs; il les insultait de la manière la plus outrageante.

Le calme n'a été maintenu à grand'peine que parce que *celui qui n'avait jamais trompé* avait eu soin de bien faire comprendre que la réaction ne pouvait être vaincue que par la dignité du calme devant les plus indignes provocations.

L'adjoint a couronné sa forfaiture en refusant à un citoyen sa carte d'électeur; il n'a consenti à la délivrer qu'à la condition d'accepter de sa main un bulletin réactionnaire.

Mille faits odieux pourraient être dévoilés et le seront au besoin. Ici, la réaction a été vaincue; elle l'a été partout dans les environs; elle le sera, on l'espère, dans le plus grand nombre des départements. Le peuple apprend maintenant à comprendre et à répéter avec transport ce cri solennel :

Vive la République démocratique et sociale!

Elections des Départements.

HAUTE-MARNE. — Relevé définitif des votes (cinq représentants). *Réactionnaires* : Chauchard 33 865. Lespérat 33 205. Beugnot 30 951. De Vaudeuil 26 815. Toupot 26 249. De Joinville 13 006. — *Républicains* : Walferdin 17 905. Mougeot 16 275. Richard 16 415. Corbon 16 627. Gilloj 16 089.

EURE-ET-LOIR. — Nous lisons dans le *Glaneur* :

« Si les choix faits par les électeurs d'Eure-et-Loir ne sont pas tels que nous les aurions désirés, ils ont cependant donné la preuve éclatante que le parti républicain n'est pas mort chez nous, comme certaines gens voudraient le faire croire.

Voici les six noms qui sont sortis les premiers du dépouillement des votes de toutes les sections. — Nous ne connaissons pas encore les votes de l'armée, mais nous ne pensons pas qu'ils puissent rien changer à ce résultat : MM. le général Lebreton, Ney de la Moskowa, Noël Parfait, Barthélemy, le général Subervie, Desmousseaux de Givré.

RHÔNE. — Nous lisons dans le *Peuple souverain* de Lyon :

« Nous donnons comme certain qu'il y aura au moins une différence de 25 000 voix entre le dernier nom de la liste rouge et le premier nom de l'autre liste. »

PAS-DE-CALAIS. — « La victoire est partout aux réactionnaires, dit le *Progressif cauchois*, mais déjà leurs feuilles jettent les hauts cris. Ce n'est pas sans peur qu'elles voient la République démocratique gagner du terrain et laisser derrière elle le parti des *modérés* sans puissance, sans avenir. »

JURA. — On nous écrit de Vadans, 15 mai 1849 :

« C'est avec enthousiasme que je prends la plume pour vous informer du résultat des élections de notre circonscription.

Sur 670 votants, et 120 que la peur a fait abstenir, la liste royaliste a obtenu 168 voix pour son meilleur candidat, Valette. Le plus bas des nôtres, qui est Sommier, 484. — Richardet, 483. — Crestin, 499. — Derriey, 497. — Tamisier, 510. — Grévy, 510. — Cordier, 513. Des bonapartistes ont fait une grande chute : le plus fort, le général Bachelu, n'a eu que 26 voix. Quelle honte pour nos Malthusiens, insatiables d'égoïsme! »

Les démocrates l'emportent ainsi, dans le Jura, des trois quarts. Voici l'ordre dans lequel sortent les élus : Grévy, Tamisier, Cordier, Derriey, Crestin, Richardet, Pommier.

CREUSE. — Guéret, le 16 mai 1849. — Je vous annonce avec plaisir que malgré tous les efforts honnêtes et modérés des réactionnaires, la liste des nouveaux représentants de la Creuse est complètement démocratique. Voici les noms : Moreau, médecin à Guéret. — Guisard, représentant. — Nadaud, maçon. — Fayolle, représentant. — Leroux (Jules, frère de Pierre). — Delavallade, médecin à Aubusson.

TARN. — On nous écrit de Castres, 15 mai :

« Le département du Tarn, le plus noir sur la carte de la démocratie, vient de donner un exemple inouï de ce que peut produire une politique aussi réactionnaire, j'ose dire insensée, que celle de Barrot-Faucher-Falloux : il vient de nommer huit représentants complètement démocrates.

» En vous annonçant cette bonne nouvelle, qui me fait espérer un succès pareil dans nos mauvais départements du Midi, je me réjouis maintenant que nous ayons eu un ministère dont la mission était de dissiper les dernières illusions monarchiques, et de faire mûrir en moins de cinq mois la République et le socialisme.

» Les citoyens élus sont ; Le général Rey, représentant. — Lavergne. — Besse. — Guéry. — Fourgassié. — Cauch. — Rigal. — Daguilhon. »

LOIRET. — Le *Journal du Loiret*, à la date d'hier, une heure après midi, donne ce relevé général des votes connus :

MM. Roger 36 298. Martin 32 978. Abbatucci 32 100. Arbey 31 755. Lacave 28 819. Péan 27 879. Michot 26 160.

Viennent ensuite :

Cotelle 26 039. Considerant 25 582. Genteur 21 370. Morogues 20 583. Madier 19 415, etc.

Il reste encore à connaître les trois sections : Coullons, Ouzduer-sur-Trezée, les Choux, et les votes de l'armée (20 000 voix environ).

DROME. — On nous écrit de Bourdeaux, 15 mai :

« Dans notre section électorale, sur 810 votants, la liste démocratique (Mathieu et suivants) a eu 780 suffrages. J'ai bon espoir pour la Drôme.

» J'apprends à l'instant le résultat du canton de Bourdeaux. Sur 983 votants, la liste démocratique a 940 suffrages. »

CHARENTE. — La réaction triomphe dans la Charente. La perfide dépêche que l'Assemblée a connue lundi seulement a complètement faussé nos élections. Nos crédules paysans se figuraient être à la veille de leur dernier jour. La réaction a su les faire voter sous l'influence de la peur.

Il en a été autrement à Angoulême et dans les principales localités du département, où la vérité a pu arriver à temps. Dans tous ces endroits, la démocratie a eu une forte majorité.

Malgré cet échec, dû à une déloyale manœuvre du pouvoir, nous ne perdons pas courage, car nous savons que nous pouvons compter sur ceux qui sont restés fidèles au drapeau dans ce moment de panique.

Les nouvelles que nous avons reçues aujourd'hui de Limoges nous disent que, sur 50 000 bulletins dépouillés, les démocrates ont 35 000 voix, et la réaction 15 000.

Nous espérons qu'il en sera de même dans la Dordogne. La Gironde semble devoir être favorable à la réaction.

MARNE. — L'*Association rémoise* partage le sentiment que nous exprimions dans notre numéro d'hier à propos des élections de la Marne. Voici comment elle s'exprime :

Nous attendrons le recensement général des votes pour apprécier la position du pays.

Qu'il nous soit permis de dire, pour le département, que la démocratie triomphe. Si nous ne voyons que des hommes antipathiques au principe républicain en tête des listes électorales, la force de la république est constatée par l'imposante minorité qui nous arrive, malgré les intrigues, les menées, les indignités du ministre Faucher, qui infligera encore la honte de sa nomination à notre département. Reims a repoussé énergiquement par le vote cet homme flétri par l'Assemblée nationale; les villes et les centres importants de population ont appuyé cette protestation; les campagnes seules sont venues en aide au chef de la réaction, qui n'arrivera avec son cortège qu'appuyé sur les manœuvres déloyales, à l'aide de dépêches télégraphiques calomnieuses.

Nous citerons un fait entre mille :

A Cormicy, un agent de police, revêtu de son uniforme, devant le maire, distribuait, au son du tambour communal, la liste du comité des 17, en criant : voilà *les bons!*

Tout le monde a pu lire les affiches apposées dans les campagnes portant les noms de huit candidats, avec celui de Léon Faucher en tête. La rédaction de ce affiches est indigne d'un parti qui se respecte.

Nous ne dirons plus qu'un mot : nous avons présenté une liste de huit bons républicains appelés rouges. Parmi ces huit, cinq sont socialistes. Nous n'avons eu qu'un organe pour la soutenir, notre feuille.

Nous n'avons attaqué aucun candidat du camp opposé, nous n'avons pas placardé les murs de nos affiches, nous avons été désavoués par le pouvoir, qui nous a été hostile, par l'administration municipale, par les conseils-généraux, etc.; nous avons eu enfin contre nous toutes ces immenses influences de clochers. Veuillez maintenant, vous qui vous dites nos vainqueurs, jeter un coup-d'œil sur les votes qui nous sont acquis, et vous nous direz si la démocratie est vivace. Notre parti grandit tous les jours, le vôtre s'affaiblit; il ne se soutient plus que par des moyens artificiels; encore une épreuve, et il n'existera plus. Nous n'avons qu'une mission pour le présent : défendre la République. Nous ne faillirons pas à notre mandat; nous veillerons sur vous, prenez-en bonne notre.

LOT. — On nous écrit de Cahors, le 16 mai :

« J'ai pensé que vous seriez bien aise d'avoir aussitôt que possible le résultat des élections du département du Lot; il n'est pas encore tout à fait certain, les votes de l'armée n'étant pas connus; mais ils ne pourraient changer qu'un des derniers noms.

La députation du lot se composera de : Lucien Murat, ex-représentant; Saint-Priest, id.; Cavaignac, id.; Labrousse, id.; Lafon (Pierre), médecin, ancien préfet du Lot du gouvernement provisoire, nouveau; Verninhac, contre-amiral.

Les deux premiers après ces six sont : Ribeyrolles, rédacteur de la *Réforme*; Ambert, ex-représentant.

Les votes de l'armée ne pourraient que remplacer un des deux derniers nommés par un des deux suivants, le nombre de voix étant peu différent.

Les républicains ont obtenu un grand succès dans cette élection; il eût pu être complet s'ils eussent pris un sixième candidat qui leur eût apporté les voix qui leur ont manqué. Ils ont du reste marché avec un ensemble admirable. »

ARRIÈGE. — On nous écrit de Foix, 15 mai :

« Le résultat électoral du canton de Foix est des plus favorables à la cause démocratique et sociale. Le voici :

Anglade, représentant,	2 757
Frédéric Armand, socialiste,	2 476
Pilhes, commissaire de Ledru-Rollin,	2 169
Pons-Tendre de Mirepoix, socialiste,	2 097
Sylvestre, républicain,	1 807
Germain Sarrut, idem,	1 535

» Dans le canton de Lavelant on annonce le même résultat.

» Dans le beau canton de Mirepoix, même élan socialiste.

» On assure que l'arrondissement de Saint-Giron, tout pénétré des nouvelles théories, a suivi le même mouvement.

» L'année dernière les phalanstériens, vos amis, ne purent même pas prendre la parole. Jugez du progrès de l'opinion!

CHER. — On nous écrit de Bourges, 16 mai, 9 heures du soir :

« Je vous envoie le relevé des votes du département du Cher. Les socialistes ont obtenu une majorité telle, qu'elle ne peut être changée par suite des votes de l'armée qui sont inconnus.

Bouzigues 29 639. Pyat 29 638. Michel 29 602. Lourion 28 860. Vauthier 28 326. Viguier 27 925.

» Le premier de la liste blanche qui vient après n'a que 23 009. »

HAUTE-VIENNE. — La liste socialiste a obtenu de 28 à 34 000 voix, savoir : Corali, Bac, Dussoubsaine, Frichon aîné, Michel (de Bourges), Laclodure, avocat, Daniel, maire de Saint-Léonard.

La liste réactionnaire a obtenu seulement de 11 000 à 19 000 voix. Elle est ainsi composée :

Tixier, Bataille, Faucher, Brunet, Lezaud, de Léobardy, de Monbron.

DRÔME. — Tous les représentants sortants sont réélus, à l'exception de M. Bonjean, réactionnaire, qui est remplacé par M. Bancel, démocrate. La liste est donc ainsi composée : Mathieu (de la Drôme), Bajard Curnier, Roy, Sauteyra, Belin, Bancel fils, avocat; tous démocrates.

AIN. — On nous écrit de Bourg :

« La liste des candidats démocrates a partout une

supériorité notable. Sur huit candidats de cette couleur, sept passeront infailliblement dans l'ordre suivant :

Francisque Bouvet, Bochar, Quinet, Mallet Roselly, Bouvet (Aristide), Baudin, médecin, Gastier.

Le huitième reste douteux.

Marche du maréchal Bugeaud sur Paris.

On nous écrit de Lyon :

Le maréchal Bugeaud ayant reçu par le télégraphe l'avis que la moyenne des voix données aux 28 candidats socialistes de la liste de Paris dépasserait 110 000, a annoncé qu'il allait immédiatement marcher sur Paris à la tête de ses quatre hommes et de leur caporal.

Il est vrai qu'il n'a pu encore se les procurer ; cependant rien ne lui est impossible. Tenez-vous bien !

P. S. Rassurez-vous. L'inquiétude que le résultat des élections de Lyon cause au maréchal, le détermine à rester dans notre ville. S'il change d'idée, je vous en préviendrai.

FAITS DIVERS.

Dans le 12e arrondissement on avait préalablement établi trois catégories pour chacun des quatre noms suivants : Langlois, Lasteyrie, Moreau et Pyat. A la réunion des sections, qui a eu lieu à la mairie, on a décidé de réunir au nom de Ferdinand Lasteyrie tous les noms de Lasteyrie. Il en a été fait de même pour M. Moreau (de la Seine), l'autre candidat modéré. On a maintenu, au contraire, les trois catégories qui avaient été faites aux noms de Langlois et Pyat, bien que le procès-verbal de dépouillement de la 7e section constatât que les Langlois sans désignation se trouvaient tous sur des bulletins socialistes.

— La réaction qui s'est intronisée au Vaudeville, a fait mercredi soir une tentative au théâtre enfantin du passage Choiseul, mais elle a été moins heureuse qu'à la place de la Bourse. *Jérôme Paturot* était *à la recherche de la meilleure des républiques*, on lui a répondu que c'était la République rouge. Les sarcasmes contre les socialistes en renom ont été couverts par les cris : vive la République démocratique et sociale ! vive la Montagne ! vive le Socialisme ! les ministres à la police correctionnelle ! les prétendants et leurs acolytes à la potence ! Les couplets réactionnaires ont été étouffés sous le chant de la *Marseillaise*, les interpellations et les sifflets ; et malgré les protestations des réactionnaires, qui d'abord avaient essayé d'intimider les spectateurs, la pièce n'a pu être achevée et le rideau est tombé au milieu des huées de la foule.

— Le préfet de la Seine, sur les sollicitations des habitants voisins des Tuileries et du Louvre, a fait étudier et va faire exécuter des travaux d'assainissement aux abords de ces deux monuments. Les guichets donnant passage aux piétons et aux voitures, sur le quai et sur la rue de Rivoli, seront entièrement restaurés et débarrassés des cloaques qui infectent les passants. Il sera établi sur la place du Carrousel et sous les guichets qui y donnent accès, des conduites pour l'écoulement des eaux. La caserne située dans l'aile inachevée du Louvre offre en ce moment un aspect fort peu gracieux dans la partie qui regarde le commencement de la rue Richelieu ; de plus la salubrité publique a à souffrir de cet état de choses. Il sera donc fait des changements dans la disposition des lieux, et il en résultera pour le quartier un véritable assainissement.

— Ces jours derniers, une patache attelée de deux chevaux traversait le département de la Nièvre. Sur toute la route, les paysans faisaient retentir aux oreilles du seul voyageur que contenait la voiture ces cris significatifs : « Vivent les rouges ! à bas les blancs ! » Ces cultivateurs démocrates croyaient faire entendre l'expression de leurs sentiments à quelque royaliste en tournée de candidature.

Mais ce voyageur, qu'on prenait pour un aristocrate, était le montagnard Félix Pyat, qui, à son arrivée à Nevers, raconta comment, grâce à son incognito, il avait surpris les populations nivernaises en flagrant délit de patriotisme. (*Vraie République.*)

— Le suffrage universel fait des merveilles. Il vient d'ouvrir au sergent-major Boichot les portes du donjon de Vincennes. Le grand pourfendeur d'émeutes, mons Changarnier, qui fait profession de ne relever que de son épée, a pourtant été obligé d'en rabattre et de s'humilier devant le socialisme, devant le pacifique vote de cent mille électeurs. Il s'est amendé de bonne grâce. Tyrannique et insolent tant qu'il s'est cru assuré de la victoire, le don Quichotte africain, atterré par la défaite de son parti, a cherché à effacer l'odieux de ses actes à force de bassesse et d'obséquiosité.

Celui qu'on avait arraché du milieu de ses frères d'armes avec tant de violence et jeté, comme un conspirateur de la plus dangereuse espèce, dans une prison d'Etat, mercredi soir quittait Vincennes dans une bonne voiture, accompagné plutôt que gardé par deux sous-officiers de gendarmerie, et descendait à Paris dans la cour d'un hôtel, place Vendôme, introduit dans des salons pleins d'un brillant état-major, il ne fut pas peu surpris de voir M. Changarnier, minaudant son plus gracieux sourire, s'empressant à sa rencontre, lui déclarer que dès ce moment il était libre, que des rapports mensongers, crus trop aisément, avaient seuls motivé son arrestation ; que les informations venues de la Préfecture de police, donnant comme certaine sa nomination à l'Assemblée législative, un congé lui était accordé jusqu'à la fin de mai, et qu'enfin lui, général Changarnier, mettait à la disposition de l'ex-détenu, de l'élu du peuple, sa bourse, sa table et son logement ; de toutes ces offres, Boichot qui, sans doute, se rappelait tout bas le *Timeo Danaos et dona ferentes*, n'accepta que la liberté.

Cet élargissement a eu lieu à temps, car nous croyons savoir que les troupes concentrées à Paris commençaient à murmurer hautement contre une détention si illégalement, si arbitrairement prolongée. (*Révolution démocratique et sociale.*)

L'ESCLAVAGE DU CLERGÉ. — Le *Politique* nous apprend que M. l'abbé Many, desservant de Champigneulles, dans le département des Ardennes, s'est porté candidat pour les élections à la législative, et a fait une profession de foi dans laquelle on remarque le passage suivant :

« En ma qualité de prêtre, je crois devoir être plus explicite sur les questions concernant le clergé. Donc, suivant moi, les ennemis de la religion ont pu seuls inventer l'ignoble appellation de *desservant*, qu'ils nous ont appliquée à nous, curés de la campagne, et qu'eux seuls veulent maintenir : eux seuls nous refusent l'inamovibilité et l'honorable indépendance qui en découle, et qui a été réglée par les saints canons observés pendant dix-huit siècles et jusqu'en 1802 ; eux seuls s'opposent au rétablissement des élections ecclésiastiques telles qu'elles ont existé pendant quinze siècles et jusqu'à François Ier ; eux seuls nous ont refusé jusqu'ici un traitement qui nous mettrait sur le même pied que les ministres protestants ; eux seuls nous ont forcé à tendre la main pour toutes les fonctions du saint ministère, et veulent le maintien du casuel, cet opprobre du catholicisme, également odieux aux fidèles et au clergé.

» Tous ceux de mes confrères qui me connaissent, savent que je n'ai rien tant à cœur que de voir disparaître pour toujours un état de choses si préjudiciable à la religion, et que rien ne me coûterait pour atteindre ce but si désirable. »

Ces sentiments aussi honorables que conformes à la véritable tradition chrétienne, méritaient une récompense ; aussi apprenons-nous sans surprise que M. l'archevêque de Reims a suspendu M. l'abbé Many de ses fonctions. *Nos seigneurs* les prélats ne peuvent voir qu'avec une horreur souveraine toute mesure qui donnerait au clergé un peu de dignité et d'indépendance. Les *serviteurs des serviteurs de Dieu* tiennent à avoir des esclaves pour collaborateurs.

BANQUET DES BLESSÉS ET COMBATTANTS DE FÉVRIER. — Le banquet des blessés et combattants de février, auxquels s'étaient joints bon nombre de démocrates, a eu lieu dimanche dernier, barrière de l'Ecole, chez le citoyen Herfort.

Longtemps avant l'heure de se mettre à table, le commissaire de police, orné de son écharpe et accompagné de ses deux acolytes, a pénétré dans l'enceinte.

Le citoyen Croizet (du Cantal), président du comité, l'a vivement interpellé, et lui a demandé de quel droit il avait pénétré dans l'enceinte réservée seulement aux martyrs de la liberté. La loi de 1790 a été invoquée par ce magistrat.

Le président s'est écrié alors : la Constitution nous garantit le droit de réunion ; nous, enfants de Février, nous nous sommes battus pour ce droit, et nous ne permettrons jamais qu'on viole ainsi le sanctuaire de la fraternisation ; nous ne voulons pas vous opposer la force brutale ; les hommes de Février ne peuvent tolérer ainsi un pareil abus de pouvoir.

Au nom de nos frères absents, au nom de ceux qui sont ici, je proteste de toute la force de mon âme contre votre présence en ces lieux.

Des hourras d'applaudissements ont suivi cette protestation, et tous se sont écriés : Vive la République démocratique et sociale !

Le banquet a eu lieu a ciel découvert ; des guirlandes de fleurs, des trophées, des faisceaux d'armes ornaient l'intérieur de l'enceinte. Des couverts avaient été réservés pour Barbès, Raspail et ses amis absents.

Un grand nombre de militaires de toute arme ont envahi la salle du banquet ; chacun s'est empressé de les recevoir comme des frères. Ceux qui n'avaient pu trouver place dans l'enceinte se sont placés aux fenêtres des maisons voisines et ont applaudi vivement aux chaleureux discours qui ont été prononcés.

Les toasts ont été successivement portés par :

Le citoyen Monier : A la propagande !

Le citoyen Croizet : Aux femmes !

Le citoyen Ch. Dain, représentant, aux martyrs de la liberté !

Le citoyen Reynard, vice-président : A l'abolition de la misère !

Le citoyen Belloche, secrétaire : Aux proscrits !

Le citoyen Dameth : Aux principes du socialisme !

Cette fête de famille rappelait ces banquets de la fédération où hommes, femmes, enfants et soldats s'unissaient pour la même cause.

DÉPART DU 6e D'ARTILLERIE. — Hier matin 17, une première colonne du 6e régiment d'artillerie a été mise en route pour la Fère d'après un ordre ministériel arrivé la veille. Le 7e régiment en garnison à la Fère vient prendre la place du 6e à Vincennes. Cette brusque mesure paraît être le résultat d'un rapport fulminant du général Courtigis, commandant de cette place, sur certaine scène de caserne dans laquelle son zèle anti-socialiste aurait légèrement compromis, dit-on, l'autorité de ses épaulettes.

POURSUITES CONTRE LA PRESSE DÉMOCRATIQUE. — Le dernier numéro du *Républicain de Lyon* a été saisi ; c'est la cinquième fois depuis deux mois.

Ce journal termine l'annonce de cette nouvelle poursuite par le cri d'espérance et de foi : Vive la République démocratique et sociale !

LA CALOMNIE. — On lit dans le *Courrier de la Gironde* :

Des conciliabules démagogiques ont été tenus cette nuit. Les illustrations de la Montagne y assistaient. On a proposé, assure-t-on, de s'emparer des ministres par un coup de main, et d'investir en même temps l'Elysée pour arrêter le président de la République.

Les démocrates laissent les coups de main et les guet-apens au *parti honnête*. Pour destituer les fonctionnaires prévaricateurs, pour fustiger les ministres qui violent la Constitution de la République et les arrêter dans la voie malheureuse où ils précipitèrent la France, ils ne veulent qu'une seule arme, la légalité ; que la lumière ; l'opinion publique.

M. BUFFET. — Nous ne savons pas jusqu'où va l'amour de M. Buffet pour la République, mais en vérité il serait bien ingrat de ne pas l'aimer. Avant la révolution, M. Buffet était un petit avocat chez lequel on n'a pas souvenir d'avoir jamais aperçu l'ombre d'un dossier. Il était connu seulement des stagiaires par le tapage qu'il faisait dans les conférences. Un jour pourtant, las de cette agitation stérile qui n'avait pu réussir à lui amener un seul client, il voulut donner l'essor à son ambition en lui ouvrant une autre carrière. Devinez ce que tenta M. Buffet... Il alla supplier un magistrat député d'arracher à M. Hébert une place de substitut, n'importe où, fut-ce même à Pezenas ou à Quimperlé. Mais M. Hébert (il faut lui rendre cette justice), qui voulait des hommes d'intelligence, refusa inexorablement. La révolution éclata ; dans la mêlée électorale le nom de M. Buffet sortit de l'urne, et M. Bonaparte n'a rien trouvé de mieux à faire que de donner le ministère de l'agriculture à un homme que M. Hébert n'avait pas jugé capable de remplir les fonctions de substitut dans un de ces tribunaux où l'on juge quatorze affaires civiles par an !... On peut conclure de ce fait que le titre de M. Buffet au choix du président a sans doute été une capacité fort *modérée*.

De grands préparatifs se font à la salle de la Fraternité, rue Martel, 9.

Une grande fête musicale doit y être donnée au bénéfice des pauvres.

La musique de divers régiments, ainsi que différents artistes, prêteront leur concours à cette œuvre fraternelle.

L'entrée sera de 50 centimes : on se procure des billets, salle de la Fraternité.

—Aujourd'hui samedi, à 7 h. 1/2 du soir, salle Roisin, rue du Faubourg Saint-Antoine, 169, séance du club présidé par l'abbé Montlouis.

— Un citoyen, écrivain, comptable et publiciste, connaissant le contentieux des affaires et pouvant fournir les meilleurs renseignements sur sa moralité politique et privée, demande un emploi quelconque à Paris ou dans les départements. Il se chargerait de la rédaction d'un journal démocratique en province.

S'adresser au citoyen Bessède, 11, rue Tiquetonne.

— Le quatrième numéro de l'*Opinion des Femmes*, journal mensuel, vient de paraître ; il est en vente au bureau, Grande-Rue-Verte, 29, et dans tous les dépôts. En voici le sommaire : Revue mensuelle. — Dieu, les Femmes et Proudhon. — Banquets. — Lettre à la commission des prêtres socialistes. — Extrait d'un ouvrage du citoyen de La Châtre. — Appel aux prolétaires. — Commission des secours. — Variétés. — Faits divers. — Thermomètre moral. — Annonces. — Supplément : Compte-rendu de notre appel aux électeurs, protestation. — Pétition des femmes au peuple.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS	Un an	20 f.,	Six mois	11 f.,	Trois mois	6 f.
DÉP. ET ÉTRANG.	—	32	—	17	—	9
PAYS à surtaxe.	—	50	—	26	—	14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DÉP., ÉTR.	—	8	—	4	—	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois.	40 c.	Annonces anglaises....	40 c
Cinq à 9 — —	30	Réclames-notices......	40
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité..	1 fr. 50

Bourse du 18 mai 1849.

Jamais on n'eut plus d'émotion à la Bourse ; le marché est des plus animés, mais les fonds publics ouvrent en grande baisse.

Le 5 0/0 débute à 87, arrive à 87.40, tombe à 85.80, pour se relever à 86.85 fin courant, et 86.70 au comptant. C'est une différence de 2 fr. 10 c. sur la bourse précédente.

La Banque de France participe à la dépréciation générale, elle ouvre à 2310, et ferme à 2270, après avoir coté 2260 fr. C'est 115 fr. de moins que mercredi.

Le 3 0/0 commence à 55, descend à 54.90 à terme aussi bien qu'au comptant.

Les chemins de fer sont tous offerts presqu'invendables.

Orléans, de 825 fr. descend à 800.

Avignon-Marseille perd 5 fr. à 200 fr.

Le Nord flotte entre 431 et 430 ; ainsi c'est 10 fr. de baisse sur la dernière bourse.

Les transactions sont des plus actives, on craint une plus grande baisse.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0..................	56 80	55 60	54 »»	55 90
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)........	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0...................	88 95	87 40	85 40	86 80

18 mai. AU COMPTANT.—COURS DE CLOTURE

3 0/0 j. du 22 juin...	54 55 »»	4 Canaux avec prime.	1050 »»
—Empr. 1847-1848.	88 30 »»	Lin Maberly.........	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars.	86 60 »»	Caisse hypothécaire.	130 »»
4 1/2 0/0 du 22 mars.	»» »» »»	Emprunt d'Haïti.....	205 »»
3 0/0 j. du 22 sept...	»» »» »»	Espagne, dette active	»» »»
Act. de la Banque.	2270 »» »»	— dette passive...	»» »»
R. de Naples, j. juil.		— 3 0/0 1841......	33 75
Réc. Rothschild.	»» »»	Emp. port. 5 0/0....	»» »»
3 0/0 de l'Etat rom.	74 »»	— — 3 0/0....	»» »»
5 0/0 belge 1840...	89 25	2 1/2 hollandais.....	»» »»
— — 1842..	89 50	Zinc V.-Montagne...	2800 »»
— 4 1/2..........	»» »»	H. de la Gr.-Combe...	»»» »»
— Banque (1835).	»» »»	Emp. du Piémont...	860 »»
Oblig. de la Ville...	»» »»	Lots d'Autriche.....	205 »»

CHEMINS DE FER.—CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain.	»»» »»	»»» »»	Orléans à Bord.	402 50	400 »»
Versailles, r. d.	200 »»	192 50	Du Nord........	440 »»	430 »»
— r. g.	165 »»	162 50	De Paris à Str..	370 »»	363 75
Paris à Orléans.	825 »»	800 »	Tours à Nantes.	316 25	3 1 25
Paris à Rouen...	587 50	»»» »»	Paris à Lyon...	»»» »»	»»» »»
Rouen au Havre	265 »»	»»» »»	Mont. à Troyes.	125 »»	»»» »»
Avig. à Marseil.	205 »»	200 »»	Dieppe à Féc...	»»» »»	»»» »»
Strasb. à Bâle...	102 50	»»» »»	Paris à Sceaux.	»»» »»	»»» »»
Du Centre.......	»»» »»	»»» »»	Bord. à la Teste.	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boul.	»»» »»	»»» »»			

L'un des gérants : VICTOR CONSIDERANT.

Spectacles du 19 mai.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Adrienne Lecouvreur.
OPERA-COMIQUE.—Les Monténégrins.
ODEON.—Les Bourgeois des Métiers.
THEATRE-HISTORIQUE.—1re repr. : Puritains d'Ecosse.
GYMNASE.—Eléazar Chalamel, le Bouquet, Coiffeur.
VAUDEVILLE.—L'Ane à Baptiste, les Prétendants.
THEATRE MONTANSIER.—Un Cheveu pour deux têtes, la Belle Cauchoise, les Femmes saucialistes, E. H.
VARIETES.—Jobin, la Paix, le Vendredi, les Enfants.
AMBIGU-COMIQUE.—Les trois Etages.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—Murat.
THEATRE DU LUXEMBOURG.—Mariage d'amour.
FOLIES.—Mathieu, Gibier de roi, Mme Gibou.
DELASSEMENTS-COMIQUES.—Culottes et cotillons.
CIRQUE DES CHAMPS-ELYSEES (carré Marigny.)
THEATRE CHOISEUL.—Le Choriste, la Fille du Rampailleur, Arlequin et Colombine, l'Entr'acte au paradis.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

13e Année. N° 137 — EDITION DU MATIN. — Dimanche 20 Mai 1849.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

PARIS. Trois mois 6 f. Six mois 11 f. Un an 20 f.
Les manuscrits ne seront pas rendus.
Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS. Trois mois 9 f. Six mois 17 f. Un an 32 f.
Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.
Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent!

REPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

PARIS, 19 MAI.

En avant ! !

Pourquoi le dissimuler? Nous sommes engagés dans une crise profonde, radicale, universelle, qui doit régénérer la société et changer la face du monde.

Eh bien! est-ce une raison pour s'effrayer, pour rétrograder?

Cette crise est inévitable, il faut la traverser sous peine de mort. Courage donc, et marchons!!!

La prudence et le bon sens nous disent : « Hâtez-vous de franchir cette pénible épreuve! en avant! en avant! »

Il n'y a que les lâches et les égoïstes qui tentent de retourner en arrière, ou qui proposent de s'arrêter au milieu de la route, ne tenant aucun compte de l'humanité qui souffre et qui est forcée d'avancer.

Mais ils auront beau regretter les saturnales de la monarchie, ils auront beau semer l'alarme et l'épouvante, la France marchera en avant, parce que la France est toujours la nation initiatrice, parce que la difficulté et le péril ne font qu'aiguiser son courage!

En avant! en avant! Si le Socialisme est l'ennemi du genre humain, comme le disent les monarchiens, la France marchera à lui pour le combattre; mais si elle reconnaît en lui un ami et un sauveur, elle se jettera dans ses bras!

Et comment la nation française, qui a montré une si grande bravoure sur les champs de bataille, aurait-elle peur des idées? Comment tremblerait-elle devant une pensée de réorganisation sociale, devant une parole sympathique aux masses laborieuses, cette vaillante nation qui tant de fois lutta seule contre le monde entier?

Oui, si nous voulons que notre patrie se fasse bénir et aimer de tous les peuples, en avant vers l'idée sociale!

Si nous voulons la sécurité, la confiance, le crédit et les affaires, en avant vers l'idée sociale!

Si nous voulons la paix du monde, la véritable paix, fondée sur la *liberté* des peuples, sur l'*égalité* de leurs droits, sur leur *fraternité* dans l'association universelle, en avant vers l'idée sociale!

Citoyens! nous n'avons que deux manières de sortir de la crise où nous sommes engagés : en avant comme des gens de cœur, en arrière comme des lâches. En arrière, nous serons forcés d'y rentrer bientôt, et nous n'aurons fait qu'aggraver nos souffrances; en avant, nous en serons débarrassés pour jamais, et nous trouverons tous les biens que nous désirons du fond de notre cœur!

EN AVANT VERS L'IDÉE SOCIALE!!!

La France se relève : la Bourse a baissé aujourd'hui de 4 francs.

Assemblée Nationale.

NOUVEAUX ÉCHECS MINISTÉRIELS.

L'Assemblée nationale, au moment de mourir, se sent galvanisée par l'agitation morale et le patriotisme du pays.

Hier, elle donnait, par son vote qui supprime l'impôt des boissons à partir de 1850, un témoignage inattendu de sollicitude pour les masses ouvrières. Aujourd'hui, elle a résisté courageusement aux efforts désespérés des ministres et de leurs amis, qui tendaient à faire ajourner encore, c'est-à-dire à faire léguer à l'Assemblée législative, toute décision sur la proposition relative à la concentration du commandement des forces militaires entre les mains du général Changarnier.

Les ministres soutenaient qu'il était matériellement impossible de discuter ce projet de loi, puisque le temps manque pour voter les trois lectures; qu'il n'y avait aucune urgence à traiter une question de légalité, qui dans huit jours peut être jugée par une assemblée revêtue de nouveaux pouvoirs; que les circonstances sont encore trop graves pour permettre la désorganisation de la force publique; qu'enfin la concentration de cette force dans les mains du général Changarnier est encore une question de salut public.

La majorité a tenu bon et ne s'est plus laissée intimider par des fantômes. Plusieurs orateurs ont fait observer qu'il était toujours temps de mettre un terme à l'arbitraire, de faire respecter l'autorité de la loi; que d'ailleurs la manière calme, régulière dont la France vient une troisième fois d'exercer le suffrage universel donnait un éclatant démenti à ces peurs systématiques et à ces dangers imaginaires trop longtemps exploités par les ministres de M. Louis Bonaparte. Dans la situation actuelle, ont-ils dit, il n'y a à craindre de rébellion et d'émeutes que de la part de ceux qui se défient du pays et rêvent des coups d'Etat.

Deux scrutins de division ont battu le ministère sur cette question. Par le premier, l'Assemblée a repoussé l'ajournement de la discussion à une majorité de 294 voix contre 254; par le second, elle a adopté, après une vive discussion, par 293 voix contre 210, les conclusions de la commission, tendant à retirer au citoyen Changarnier son double commandement.

Nous savons bien que ce vote, ne pouvant être confirmé par d'autres délibérations, ne sera pas suivi d'effet immédiat, et ne fera que surexciter pendant quelques jours l'entêtement aveugle du pouvoir exécutif; mais il n'en aura par cela même que plus de portée morale, et mettra l'Assemblée nouvelle dans la nécessité de lui donner force d'exécution.

Un autre effort a été tenté à la fin de la séance, sous le prétexte de réparation de la salle, pour amener l'Assemblée à suspendre ses travaux pendant les trois derniers jours de la semaine prochaine; mais il n'a pas eu plus de succès que les précédents.

Ceux qui, malgré les services signalés que M. Léon Faucher a rendus à nos idées, trouvent que ces idées n'ont pas fait assez de chemin depuis 5 mois, peuvent compter sur les dispositions du président de la République pour leur imprimer une marche plus active. On nous affirme, en effet, qu'en recevant la démission de M. Faucher, M. Louis Bonaparte lui a dit : « Il n'importe, Monsieur, avant quinze jours vous serez *mon* ministre de l'intérieur. »

LA RÉVOLUTION DU RIDICULE

Une révolution! c'est une révolution prochaine, inévitable, c'est écrit; laissez passer la destinée! C'est une révolution comme on n'en a jamais vu, même en France, et c'était dommage, car la série demeurait incomplète; c'est la dernière des révolutions, c'est la belle, après quoi le mot lui-même sera banni de la langue comme n'exprimant plus le caractère des évolutions politiques. Cependant que ceux qui ont quelque chose à perdre ne se hâtent pas de prendre leurs passeports. Voilà un spectacle qui ne se joue qu'une fois sur un globe; on ne se consolerait pas de l'avoir manqué. Places à louer! places à louer! prenez vos billets! Il n'y aura ni pleurs ni sang versés; on ne brûlera pas de poudre, à moins que ce ne soit en signe de réjouissance; pas un pavé ne bougera, si ce n'est pour faire place aux mâts pavoisés; il y aura grand tapage, explosions formidables de chants, de rires et de cris de joie, se propageant de rues en rues jusqu'aux extrémités de la grande cité, comme les chevauchements d'un tremblement de terre; les bonnes gens, en sursaut réveillées, sauteront à bas de leur lit, et se mettront aux fenêtres, en bonnet de coton, la chandelle à la main : « Voisin, qu'arrive-t-il, et que signifie ce vacarme; la fin du monde est-elle venue? — Ne vous effrayez pas, voisine, c'est la révolution du ridicule qui passe! » Le vaudeville après le drame; puis, l'âme rassérénée, chacun ira se coucher, disant : « Nous vivons certainement dans un siècle de progrès, et voilà une manière de faire les révolutions qui m'agrée tout-à-fait. Bonsoir, voisine. — Bonne nuit, voisin. »

En cette noble année 1849, où nous avons l'honneur et la chance de vivre, — une année qui se fera un nom fameux dans l'histoire! — la seule révolution politique possible, c'est la révolution du ridicule. Pour faire du drame ou de la tragédie, tout manque, et l'auteur, et le sujet, et le public, et les acteurs. D'innombrables représentations de la même pièce sanglante ont blasé le public, qui veut du neuf; la farce seule peut en fournir. Nos auteurs visent au sublime, mais leur vocation les ramène à la parade. Un *scenario* court les rues, pivotant sur des rois et des empereurs qui ont perdu leurs trônes, et prétendent les recouvrer; c'est de quoi causer à tout connaisseur ce rire inextinguible dont la tradition s'est perdue depuis Homère. La pièce est pleine d'invraisemblances; on y voudrait faire passer les dindons pour des aigles et donner des vessies pour des lanternes. Le vulgaire monteur de coups se décèle si bien sous la pourpre romaine, qu'il n'y a pas d'illusion possible. D'ailleurs il n'est point de drame ni de tragédie si le sang ne coule, et comme il s'agit d'intrigues royales, la mise en scène exigerait des armées entières s'entretuant pour la satisfaction de leurs princes et mourant en héros, à seule fin de leur assurer la subsistance d'un million de familles sous forme de liste civile; palais à la ville et palais à la campagne, tables somptueuses et carosses dorés, femmes de rechange et mignons assortis, garde fringante, valets titrés prévalant sur le pauvre peuple, la dîme et la corvée, et, si possible, droit de cuissage et de jambage. — Toutes les gloires et tous les profits de la monarchie. Or, il se trouve qu'il n'y a plus personne, ni dans le peuple ni dans l'armée, qui soit d'humeur à se faire égorger. De sorte qu'aucun plan de drame ni de tragédie n'a la chance d'être reçu, bien loin de courir les risques d'un échec à la représentation.

Nous sommes en présence de ce que l'histoire a de plus auguste. Un peuple majeur vient de se dégager de la tutèle; il acquiert la libre disposition de lui-même; il est son propre Roi; place à l'héritier de César, honneur et gloire au peuple souverain! Si quelqu'un veut mettre la main sur cette souveraineté, il s'attaque à la plus haute incarnation du droit, au droit lui-même; il commet un crime de lèse-majesté. Voilà une donnée tragique. Et si l'homme qui a conçu le monstrueux, mais gigantesque dessein est de taille à lutter avec ce souverain, dont la majesté ne peut s'exprimer que comme la Bible exprime celle de la divinité, par l'emploi du pluriel : EUX LE ROI, alors c'est du brigandage alexandrin; c'est plus encore, ce héros dépasse autant les héros antiques, que la Démocratie est au dessus de la Monarchie. Mais s'il arrivait que celui qui tente l'aventure fût un pauvre hère, ayant pour tout bagage un nom plus ou moins fameux, et faisant sous son nom la figure d'un âne chargé de reliques, une sorte d'enfant terrible jurant qu'il aura la lune dont l'image se mire dans un seau d'eau, le contraste produira nécessairement la plus hilariante des pantalonades. Composez donc une tragédie avec cela!

Nous avons le suffrage universel et la République; l'expérience a prouvé que ces deux impossibilités sont, en politique, les seules choses pratiques. Le public, un instant troublé par le grand tapage que les apôtres de la servitude ont fait autour de lui, est rentré en lui-même; il s'est consulté, il a consulté les faits, et déjà il a reconnu que la République est compatible avec l'ordre; bientôt il lui sera démontré qu'il n'y a pas d'ordre possible en dehors de la République, et qu'une restauration quelconque est un rendez-vous à courte échéance donné à la révolution. Le mensonge et la calomnie ont été si acharnés, que comme une arme chargée jusqu'à la gueule, ils ont éclaté dans les mains de ceux qui s'en servaient, et, somme toute, il n'y a de sa is que ceux qui ont ramassé la boue. On a vu s'accomplir au milieu de la paix des rues et dans un ordre digne de la majesté de ce grand acte, la solennelle opération du suffrage universel, dont chaque épreuve devait, disait-on, amener des catastrophes nouvelles. Dès aujourd'hui il serait impossible d'enlever à la France sa souveraineté. La royauté même se verrait contrainte de respecter le suffrage universel, c'est-à-dire qu'il lui faudrait s'assimiler un poison qui la tuerait infailliblement.

Le scélérat qui rêverait le renversement de la République et du suffrage universel, ayant contre lui toute la France, devrait donc avoir à sa dévotion une armée formidable. Mais l'armée française se compose de citoyens, et ses votes le démontrent : nulle part la République ne trouverait de défenseurs plus dévoués que dans ses nobles rangs. L'armée connaît ses droits. Le soldat comprend ses intérêts. L'alliance du peuple et de l'armée est indissoluble; on peut dire avec vérité que nos soldats sont le peuple armé. Entre le prolétaire de l'atelier et le prolétaire de la caserne, la lutte fratricide n'est plus possible. L'armée sait qu'elle n'a qu'un souverain, le peuple, dont elle fait partie, représenté par l'Assemblée nationale; un chef dont les ordres prévalent nécessairement sur celui de ses commandants immédiats, colonel, général ou maréchal de France, l'Assemblée nationale, et qu'en cas de conflit, c'est-à-dire, de rébellion contre la représentation, le rebelle fût-il président de la République, c'est à l'Assemblée qu'est due l'obéissance. Plus d'armée inféodée à un homme, plus d'exécuteurs aveugles de pensées liberticides! la prochaine révolution verrait, avant qu'il soit brûlé une amorce, la blouse et l'uniforme dans les bras l'un de l'autre; et l'aventurier, voulant escalader le sublime, se laisserait choir dans le ridicule.

VICTOR MEUNIER.

Le mouvement qui s'est manifesté d'une manière inopinée dans un si grand nombre de collèges, dit la *Gazette*, est la réalisation logique de cet enchaînement d'idées indiqué par nous dans un écrit récent publié dans la *Gazette* : « La République, c'est la démocratie, la démocratie, c'est le socialisme. »

Nous sommes entièrement de l'opinion de la *Gazette*.

Appel à la conscience publique.

Voici de nouvelles pièces relatives au procès que soulève la criminelle manœuvre électorale de M. Léon Faucher :

Villeneuve-l'Archevêque (Yonne), 18 mai 1849.

Monsieur le rédacteur,

Dans la séance du 14 mai, M. Odilon Barrot, combattant l'ordre du jour motivé du citoyen Millard, a prétendu que cet ordre du tour, tout restreint qu'il était, portait atteinte aux pouvoirs de l'Assemblée législative. Croyant également que le blâme de l'Assemblée soulève une grave question constitutionnelle dont la solution ne doit pas se faire attendre, nous avons à la hâte rédigé une pétition pour arriver à ce résultat. Seulement, contrairement au dire du président du conseil des ministres, nous prétendons que l'Assemblée nationale est compétente pour se prononcer sur la validité ou l'invalidité des élections. Notre raisonnement est celui-ci : S'il est prouvé que la dépêche télégraphique a été publiée dans la majorité des départements, et a faussé ainsi le résultat des élections, la loi électorale, viciée dans son principe, ne saurait conférer de droits; partant, l'Assemblée législative n'existe pas. Ce n'est donc pas à elle que l'on peut s'en remettre pour la validité des élections, et cela pour deux raisons :

La première, que l'on ne saurait être juge et partie dans sa cause;

La seconde, que si l'Assemblée législative, donnant au monde l'exemple de l'impartialité la plus merveilleuse, reconnaissait effectivement que la majorité des élections s'est faite frauduleusement, l'annulation s'en suivrait de droit. Or, la partie ne pouvant exister, abstraction faite du tout, que devient l'exécution de l'art. 32 de la Constition, qui veut qu'en cas de vacance de l'Assemblée une commission de vingt-cinq membres reste près du pouvoir exécutif.

Cette question, vous le voyez, Monsieur le rédacteur, mérite de la presse une discussion sérieuse; c'est dans ce but que nous vous soumettons le point de vue sous lequel nous l'envisageons; trop heureux si nous avons pu être l'occasion de faire disparaître tout doute sur l'existence constitutionnelle de l'Assemblée législative.

Recevez, Monsieur le rédacteur, mon salut fraternel.

Le président du comité électoral de Villeneuve-l'Archevêque (Yonne).

BEZINER.

Aux citoyens représentants du peuple, membres de l'Assemblée constituante.

Citoyens représentants,

Attendu qu'il résulte des débats de l'Assemblée nationale en date du 14 mai,

Que la dépêche télégraphique du ministre de l'intérieur, en date du 12 mai, a été envoyée dans tous les départements et affichée par ordre des préfets et sous-préfets dans toutes les communes de leur arrondissement le matin même des élections;

Que cette dépêche a été de votre part, à la majorité de 519 voix contre 5, l'objet d'un blâme énergique;

Que néanmoins ce vote laisse pleine et entière la question de validité ou d'invalidité des élections;

Qu'il est de la dernière urgence que cette question soit au plutôt résolue;

Les citoyens soussignés électeurs du canton de Villeneuve-l'Archevêque,

Ont l'honneur de vous demander;

Attendu que le ministre de l'intérieur, en présentant aux populations comme des fauteurs, ou tout au moins des complices de désordres, les représentants qui, dans la question italienne ont voté contre le ministère, a violé l'impartialité qui doit présider aux élections et faussé leur résultat;

Que cette atteinte à la loi électorale n'a point eu lieu seulement dans le département de l'Yonne, mais dans toute l'étendue du territoire de la République;

Que la loi électorale, ayant été viciée dans son principe, ne peut conférer de droits;

Que l'Assemblée législative ainsi frappée dans sa cause ne saurait exister, et, partant, se réunir.

De déclarer :

Les élections annulées et renvoyées à l'époque la plus prochaine;

Sous toutes réserves de la pénalité à infliger aux termes de l'art. 107 de la loi électorale à l'auteur de ces indignes manœuvres.

Villeneuve-l'Achevêque, 16 mai 1849.

Cette pétition est signée du maire, de la plus grande partie des conseilliers municipaux et des officiers de la garde nationale.

Les candidats de la Seine qui ont obtenu le plus de voix après ceux proclamés représentants hier à l'Hôtel-de-Ville, sont les citoyens :

BUGEAUD,	106 935
MARIE,	106 912
MADIER MONTJEAU,	105 144
D'ALTON-SHÉE,	104 827
GREPPO,	104 681

LEBON,	104 539
DEMAY,	104 449
THORE,	104 358
PROUDHON,	103 813
BOISSEL,	103 147
FAUCHER,	103 333
LANGLOIS,	103 137
FALLOUX,	102 517
RIBEYROLLES,	101 598
HERVE,	101 181
THIERS,	99 098
VIDAL,	98 865

Italie.

LES FRANÇAIS PRÈS DE ROME.

Un de nos amis, membre de la Constituante romaine, nous écrit de Rome :

« Ce matin, 10 mai, vos compatriotes, les séides d'un gouvernement bâtard et oppresseur, guidés par le général Oudinot, se sont présentés de nouveau sur les hauteurs, où leurs frères ont été décimés par nos boulets républicains à la date du 30 avril. Ils ont reçu de Gaëte 10 pièces d'artillerie de siége, et ils sont en train de les placer. Le feu fratricide recommencera demain. Nous l'attendons avec joie, parce que nous nous battons maintenant et pour notre liberté et pour la vôtre. Augusto VECCHI. »

— Une proclamation du triumvirat romain, en date du 10, annonce également l'imminence d'une attaque de la part des troupes françaises.

Cependant nous devons ajouter que les ministres disaient cet après-midi à l'Assemblée avoir reçu une dépêche télégraphique du 14, portant que les troupes françaises ne songeaient nullement à attaquer les Romains, et que des négociations étaient ouvertes entre la République romaine et le général Oudinot.

NOUVELLE VICTOIRE DES ROMAINS. — Notre correspondant nous envoie également un rapport de Garibaldi, relatant une victoire remportée par lui le 9, sur un détachement de troupes napolitaines. Sept mille soldats du roi Bomba ont été mis en fuite par 2 500 Romains. Les Napolitains ont eu beaucoup de morts, de blessés et de prisonniers. La rencontre a eu lieu à Valmontone.

ROMAINS ET AUTRICHIENS. — Bologne résiste avec le plus grand courage aux troupes autrichiennes. L'attaque a recommencé le 9 à midi. De deux hauteurs voisines le canon autrichien fit pleuvoir pendant trois heures des boulets sur la ville. Quatre portes furent attaquées à la fois; les Bolonais ripostèrent avec énergie, et à trois heures le feu des Autrichiens se ralentissait. Le corps autrichien, qui occupait la hauteur de Saint-Michel, renonça à s'emparer du couvent des frères de l'Annonciation et de l'église de la Miséricorde, en dehors des murs.

Le combat dura cependant jusqu'au milieu de la nuit. Les Autrichiens se retirèrent enfin, emportant une grande quantité de morts et de blessés. La ville s'illumina en un clin d'œil, et les rues retentirent de toasts et d'acclamations en faveur de la République.

Le mouvement est dirigé par une commission de gouvernement. Les forces de Bologne s'élèvent à 2 000 soldats réguliers de toutes armes, et six pièces de canon. La garde civique et les citoyens armés forment un effectif de 8 à 9 000 hommes, outre une centaine de Romagnols.

Les Autrichiens, renonçant à l'espoir de s'emparer de la ville par un coup de main, ont pris le parti de la bloquer. Le 10, l'aqueduc de Saint-Michel *in Bosco*, qui fournissait de l'eau à Bologne, a été coupé, de sorte que les moulins ont cessé de moudre.

Après avoir raconté ce fait dans la *Gazette de Milan*, Wimpfen ajoute qu'il attend pour le 14 des renforts considérables, au moyen desquels il espère réduire la ville *rebelle (sic)*.

— On annonce l'entrée des Autrichiens à Ferrare.

Le nom de Pie IX est maintenant devenu tellement odieux dans les Etats romains, qu'il sera forcé d'abdiquer dans le cas où les troupes autrichiennes, françaises et napolitaines parviendraient à opérer une restauration. Pie IX ne peut plus bénir Rome, les mains dégouttantes du sang de ces Romains qui l'ont tant aimé et qu'il a si indignement trahis.

TOSCANE. — Les Autrichiens ont dévasté Livourne. Le clocher de l'église Saint-Joseph a été démoli. On a fusillé environ 150 personnes, dont deux prêtres trouvés les armes à la main. Les codini eux-mêmes sont furieux contre leur duc bien-aimé.

Les ordres émanés de l'autorité autrichienne sont : 1° prompte fusillade de quiconque sera trouvé armé; 2° Dissolution immédiate de la garde nationale et désarmement dans les 12 heures; 3° consignation de toutes les armes à feu et armes blanches dans le délai de 24 heures, sous peine d'être fusillé; 4° déclaration de l'état de siége à Livourne; 5° Le général Wimpfen est nommé commissaire commandant la place de Livourne; 6° toutes les portes et fenêtres seront ouvertes immédiatement, la ville sera illuminée toute la nuit; 7° les barricades seront immédiatement détruites.

Mais tout cela ne suffit pas à l'Autriche. Le duc Léopold est considéré encore comme trop entaché de libéralisme; il doit abdiquer et céder sa place à un de ses fils, qui supprimera la constitution et se fera l'instrument docile de l'Autriche.

Voilà les résultats de la politique extérieure de l'élu du 10 décembre.

Le soulèvement de Palerme est confirmé par les nouvelles postérieures.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique.*)

Turin, 15 mai 1849.

L'archiduc Albert, beau-frère du roi de Sardaigne, après être entré sur le territoire toscan à main armée avec le duc de Modène, doit avoir une entrevue avec le roi Victor Emmanuel et sa sœur, la reine de Sardaigne. C'est à Alexandrie même que le fils de Charles-Albert recevra dans ses bras l'Autrichien.

Le Piémont entre tout à fait dans la sainte-alliance.

M. Bois-le-Comte a si bien fait avec son éternel amour de la paix à tout prix, qu'il a obtenu ce beau résultat. L'alliance austro-russe a son avant-garde à la frontière française.

Au reste, les Cosaques n'iront à Paris qu'en deux étapes, comme en 1813 et 14. C'est à Francfort qu'ils en veulent pour cette année. En 1850 ils iront à Paris pour n'y pas laisser pierre sur pierre, ainsi qu'il convient de faire à ce repaire de la démagogie, suivant l'expression de l'autocrate.

En attendant, nous avons à Bologne un avant-goût de ce que savent faire les fidèles satellites de la sainte-alliance. Là, comme partout les propriétaires voulaient épargner l'effusion du sang, mots honnêtes qui signifient qu'ils craignaient pour leurs maisons un dégât de 1 500 ou 2000 fr.; ils voulaient donc se rendre. Mais le peuple a eu le dessus, et la résistance s'est organisée digne de celle de Rome.

Après de vains assauts aux portes Galliera, Sarragozza et San-Felice, il y a eu un armistice. Les propositions de reddition n'ayant pas été acceptées, un gouvernement militaire s'est établi pour prendre les rênes du gouvernement. Le gouverneur Biancioli s'étant enfui, le conseil municipal s'étant démis, les hostilités ont recommencé, mais avec peu d'espoir de vaincre. En effet, les Autrichiens s'étaient rendus maîtres de la porte San-Michele; mais les Bolonais s'étaient retranchés sur la Montagnola.

Voilà les fruits de l'intervention française! Dès le moment que la République a voulu mettre le pied sur le territoire romain, cette invasion a été le signal de toutes les invasions; les Autrichiens ne se sont plus gênés; Haynau a marché sur les Légations, d'Aspre sur la Toscane; les Napolitains sont entrés par le Midi. Les Espagnols, impatients d'accourir à la curée, ont fait partir huit mille hommes de Barcelone. Cependant vos ministres ont assuré que le but de l'expédition était d'empêcher l'établissement de toute influence étrangère! C'est précisément cette influence qu'ils favorisent, car si le général Oudinot n'était pas sous les murs de Rome, les Romains iraient en aide aux Bolonais, et repousseraient les Autrichiens.

Quant aux Espagnols si ceux qui sont partis de Barcelone, ne sont pas plus dévoués que ceux qui languissent à Gaëte depuis cet hiver, dans les navires de S. M. C. Isabelle II, il n'y aurait pas grand chose à en redouter. Le peintre espagnol, M. Galofori, dont je vous ai parlé dans une de mes précédentes lettres, a demeuré à Gaëte, et a beaucoup fréquenté l'état-major de ces vaisseaux. Il m'a assuré que tous les officiers et capitaines sont d'ardents républicains.

Les petites passions ont une certaine influence sur les déterminations des gouvernements. Ainsi M. Martinez de la Rosa, ambassadeur d'Espagne près le Saint-Siége (c'est le même qui, en 1329, fit jouer au théâtre de la Porte-Saint-Martin un mélodrame intitulé : *les Maures en Espagne*), harcèle le cabinet de Madrid pour le faire intervenir et reconduire le pape à Rome. C'est que M. Martinez de la Rosa s'est plu à embellir de toutes sortes de richesses le palais de la légation espagnole à Rome; et au moment où il allait l'inaugurer par des bals et des diners diplomatiques, il lui a fallu déguerpir et aller se loger dans une chétive maison de Gaëte. Il rêve sans cesse à son palais dont peut-être, hélas! les factieux romains ont fait une caserne ou une ambulance. On sent bien que la monarchie espagnole doit mettre sur mer ses armées pour rendre le palais à son propriétaire.

Turin, placé à moitié chemin de Rome à Paris, est une heureuse position pour bien juger des excès où l'esprit de parti jette vos journaux rétrogrades. Au moment où nous recevions de Rome les nouvelles de la vigoureuse expulsion des Français, les journaux de Paris nous arrivaient pleins de dédain pour cette plèbe romaine qui allait s'empresser de se rendre à l'apparition de nos baïonnettes. Au moment où nous apprenions que 60 000 Romains s'armaient, hommes, femmes, vieillards, vos journaux modérés nous assuraient que le peuple romain ne désirait pas mieux que de secouer le joug d'une poignée d'étrangers. Voilà pour le rire, voici pour l'indignation : Les Romains ont rendu nos prisonniers en les festoyant de toutes les manières. Dans le temps que nous apprenons cela, arrivent les journaux de Paris où le général Oudinot annonce d'un ton vainqueur qu'il envoie 600 prisonniers en France Quels prisonniers? où les a-t-il faits? Ces prisonniers sont le fruit de la déloyauté et d'un guet-apens. Il s'est présenté en ami à Civita-Vecchia, on l'a reçu comme tel, et puis il s'est emparé de tout, des hommes et des armes.

Et il ose faire trophée de cela!

Par une lettre en date du 10, venue de Rome, nous apprenons que le général Oudinot ayant reçu des renforts, s'est avancé sous les murs de Rome, avec 14 000 hommes. On s'attendait à un combat acharné.

Depuis quelque temps on n'avait pas de nouvelles de Garibaldi. On le croyait passé dans les Abruzzes pour les soulever; mais la nouvelle arrive à l'instant d'une victoire complète sur les Napolitains; il les a si bien battus, que tués, prisonniers ou dispersés, il n'en existe plus en armes sur le territoire romain.

La lutte a recommencé plus vive que jamais à Palerme.

A Livourne, il y a eu des combats dans les rues après que les trembleurs ont eu fait ouvrir les portes aux Autrichiens. Wimpfen a fait fusiller deux cents prisonniers. L'archiduc Albert et le duc de Modène assistaient à l'exécution.

La défense de Bologne est digne de celle de Rome. Il y a dans la ville 2 000 hommes de troupes réglées et 9 000 hommes de la garde civique et du peuple. Les Autrichiens sont repoussés.

A Milan, il y a eu encore une sédition militaire parmi les Hongrois de la garnison.

Révolution Allemande.

Le roi de Prusse espère encore moitié par force, moitié par ruse. dompter la révolution allemande. Il vient de rappeler les députés prussiens à Francfort pour se venger de ce que le parlement avait déclaré que la Prusse, en *rétablissant l'ordre* en Saxe, avait enfreint la paix de l'empire. Frédéric-Guillaume accuse l'Assemblée nationale allemande d'avoir fait un acte d'usurpation en réclamant pour elle seule le droit de donner force de loi à la constitution, et en s'arrogeant une plénitude de pouvoirs qui la place au-dessus de tout droit et de toute loi! En conséquence, le *citoyen Hohenzollern* déclare que l'Assemblée actuelle de Francfort ne constitue plus la représentation de la nation allemande dans son ensemble, qu'elle-même anéantit son mandat, renie et abat le droit sur lequel son mandat était basé.

La circulaire royale termine en exprimant la pensée qu'aucun citoyen prussien ne croirait compatible avec son patriotisme et son honneur national de prendre part à des résolutions qui sont une déclaration de guerre ouverte contre la Prusse.

Le roi de Prusse appelle, dans une autre proclamation fort étendue, toute la nation prussienne aux armes pour rétablir l'ordre à l'intérieur et à l'extérieur, c'est-à-dire dans les autres centres de l'Allemagne.

Voilà pour la force, voici pour la ruse :

Après avoir rappelé qu'il a refusé la couronne impériale, parce que l'Assemblée nationale n'avait pas le droit de la lui offrir, Frédéric-Guillaume annonce que son gouvernement, d'accord avec ses alliés, s'est mis à l'œuvre et a préparé une constitution qui assurera l'unité et la liberté des Etats d'Allemagne qui y adhéreront. Cette constitution ne sera pas *octroyée*, mais *promulguée*. Le roi de Prusse ne prendrait pas le titre d'empereur, titre qui paraît décidément suranné, mais celui de *protecteur des Etats-unis de l'Allemagne*. Quelle gloire pour la Germanie nouvelle d'avoir pour protecteur le protégé du czar Nicolas!

Nous ne dirons pas un mot de plus de ce projet fabuleux, dernière invention de la monarchie aux abois.

L'Assemblée de Francfort a répondu au nouveau défi en déclarant illégal l'arrêté par lequel le roi annule le pouvoir des députés prussiens. De plus, elle s'est déclarée elle-même *protectrice* du Palatinat bavarois. La veille, elle avait décidé que les troupes autrichiennes qui forment la garnison de Francfort seraient retirées.

Les troubles qui avaient éclaté dans cette dernière ville n'ont pas eu de suites graves.

ESPRIT DES SOLDATS PRUSSIENS.

Le gouvernement prussien réunit des forces considérables en Westphalie, pour soumettre les insurgés des provinces rhénanes; mais il est à craindre pour ceux qui les envoient que ces troupes n'imitent l'exemple qui vient de leur être donné dans la Bavière et dans le duché de Bade. On raconte qu'au moment où une partie de ces troupes allaient partir de Berlin, le roi jugeant à propos de leur faire un petit discours, leur exprima ses vifs regrets d'avoir à les envoyer contre un pays dont les habitants avaient toujours été ses sujets les plus loyaux. « Malheureusement, ajouta-t-il, quelques démagogues français et polonais ont réussi à tourner la tête à ces braves gens, etc., etc. » Frédéric-Guillaume ne put pas terminer son discours; un murmure d'indignation parcourut les rangs des soldats, qui s'écrièrent : Ce n'est pas vrai! ce n'est pas vrai! d'autres se mirent à siffler, et lorsqu'un officier s'écria vive le roi! il n'y eut qu'environ une vingtaine de soldats qui l'imitèrent.

La mauvaise disposition de la landwehr va toujours en s'élargissant. Celle de Berlin, ayant reçu l'ordre de se rendre dans le duché de Bade, terrassa deux de ses officiers, un major et un lieutenant. « Envoyez-nous contre les Russes! s'écria un jeune soldat, mais pas contre nos frères allemands! » Un autre, faisant un geste significatif, ajouta : « Nous savons déjà contre qui nous tournerons nos fusils, si vous nous ordonnez de tirer contre nos frères. »

Les troupes partirent en entonnant des chansons qui contenaient tout autre chose que les éloges de sa majesté prussienne.

On dit que le prince de Prusse doit prendre le commandement en chef du corps d'armée que l'on envoie à Westphalie.

Elberfeld et Iserlohn tiennent toujours. Il est possible, dit une correspondance modérée, que le gouvernement reste encore une fois vainqueur. Mais cette victoire ne sera pas de longue durée, et ne fera que grandir la haine et l'agitation du peuple.

INSURRECTION BADOISE.

Les officiers prussiens, la plupart appartenant à la noblesse, attendent avec impatience le moment de se mesurer avec les *insurgés* de l'Allemagne méridionale.

L'insurrection de Bade se régularise. Nous recevons beaucoup de proclamations du nouveau gouvernement, qui s'intitule le comité de pays.

Dans un de ces documents, le comité promet que, tout en marchant droit au but que la réunion d'Offenbourg s'est proposé, on respectera religieusement la liberté des personnes et le droit de propriété.

Les soldats qui, à la suite des derniers événements, ont quitté leurs garnisons, sont invités à rejoindre leurs drapeaux pour servir la cause de la liberté.

Les officiers qui ont été expulsés des régiments auront à se mettre à la disposition du ministre de la guerre, si le cœur leur bat pour la liberté et le bien de la patrie.

Nous apprenons que le gouvernement doit se rendre à Manheim, pour se rapprocher de la ligne des opérations militaires qui auront lieu sur les bords du Neckar, où l'on dit que les troupes prussiennes vont déboucher. On a fait partir par le chemin de fer un corps d'artillerie destiné à élever une batterie à l'angle formé par l'embouchure du Neckar dans le Rhin.

Le général Hoffmann, ministre de la guerre, était encore le 15 sur la rive gauche du Neckar, réunissant autour de lui une force armée composée principalement d'officiers de toutes armes.

Les troupes wurtembergeoises sont sous les murs de Fribourg; on espère qu'elles feront cause commune avec le peuple.

Plus de 40 000 volontaires armés étaient arrivés le 13 à Rastadt; leur marche a dû être arrêtée à Oos, d'où le commissaire Struve les a dirigés sur les communes voisines pour y être cantonnés.

Les opérations n'ont pas encore recommencé en Hongrie. Georgey, qui était le 5 à Pesth, se proposait de prendre Bude d'assaut. Il paraît toutefois, d'après les nouvelles du 9, que cette tentative n'a pas réussi, et qu'on se livre au bombardement, qui avait recommencé au départ des dernières nouvelles. Plusieurs bombes ont causé à Pesth de grands ravages.

On lit ce soir dans l'*Estafette* :

L'agitation est aujourd'hui poussée à son point le plus extrême. Le gouvernement a enfin ouvert les yeux sur sa véritable position, et les hommes qui se trouvent maintenant aux affaires ne savent trop quelle conduite ils doivent tenir.

Un conseil des ministres s'est tenu cette nuit chez le président de la République. Tous les membres du cabinet sont restés jusqu'à deux heures près du premier magistrat. La plus grande confusion a régné dans cette conférence. Des ministres ont pris la résolution de se retirer lundi; le conseil n'a donc eu qu'à s'occuper de l'avenir.

On dit que la question de la guerre contre l'Autriche a été agitée. Les membres du cabinet ont laissé à leurs successeurs le soin de prendre une décision définitive. Il a été résolu d'entrer dans une voie politique toute différente à celle suivie aujourd'hui. On ne sait encore comment sera composé le nouveau cabinet; on suppose toutefois que le parti avancé y arrivera en minorité, mais en minorité respectable.

On parle beaucoup de la formation d'un ministère dans lequel entreraient MM. Passy, Dufaure et Lamoricière.

Assemblée Nationale.

Présidence de M. MARRAST. — *Séance du 19 mai.*

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre écrite par M. Léon Faucher, ex-ministre de l'intérieur, qui demande la nomination d'une commission spéciale, aux termes de la loi du 10 juillet 1848, pour examiner le compte des dépenses secrètes du ministère de l'intérieur depuis l'entrée de M. Léon Faucher aux affaires jusqu'au 16 du présent mois.

Cette commission sera nommée dans les bureaux.

L'Assemblée a adopté hier les trois premiers articles d'un projet de loi sur le timbre des effets de commerce.

Sur les articles 4 et 5 la minorité de la commission propose un amendement qui est appuyé par MM. Davy et Valette, et combattu par MM. E. Leroux, rapporteur, et Gouin.

M. FAVREAU. Je viens demander l'ajournement de la discussion du projet de loi; l'Assemblée me paraît trop préoccupée pour discuter une loi de cette importance.

M. ÉMILE LEROUX, rapporteur, ne s'oppose pas à l'ajournement, qui est mis aux voix et prononcé.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi tendant à suspendre pendant trois mois, dans le département de la Seine, les dispositions de l'article 67 de la loi du 22 mai 1831, sur la garde nationale.

M. LEGEARD DE LA DYRIAYS demande également l'ajournement de ce projet, ainsi que des autres projets à l'ordre du jour. (Appuyé.)

M. GOUDCHAUX. L'ajournement a pu avoir lieu pour un projet de loi sur lequel l'Assemblée n'était peut-être pas assez éclairée, mais pour le projet qui vient ensuite à l'ordre du jour, il soulève une question politique sur laquelle nous sommes tout prêts à discuter. (Rumeurs diverses.)

M. MARÉCHAL. Je crois que l'Assemblée ne peut s'occuper que des lois qu'elle peut mener à bonne fin, et je ne crois pas que celle dont il est question soit de ce nombre. (Interruption à gauche.)

M. CHARRAS. L'urgence a été déclarée. (Non! non!)

M. MARÉCHAL. Je répète que nous ne sommes pas d'ailleurs dans une position telle que nous puissions discuter cette loi. Il y a dans cette chambre un grand nombre de membres dont la position est incertaine. On parle d'urgence; je dis que cette urgence n'a pas été prononcée, car l'Assemblée n'a pas même été consultée. Or l'Assemblée ne doit faire que des lois urgentes. (Interruption à gauche.) Il est de la dignité de l'Assemblée de ne pas remuer les passions politiques. (Nouvelle interruption.)

M. LAUSSEDAT. On dit qu'il n'y a pas urgence. Il n'est rien de plus urgent que de faire cesser l'arbitraire.

M. LAROCHEJAQUELEIN. Nous n'avons pas le temps de discuter utilement la loi. (Réclamations.) Il y a d'ailleurs un grand nombre de nos collègues qui, n'étant pas réélus, ne veulent plus voter. (Vive interruption.)

Je ne discute pas, je rapporte un fait; je dis que, dans cette situation, nous ne pouvons pas voter.

M. CLÉMENT THOMAS. Si l'Assemblée acceptait les conclusions de l'honorable préopinant, nous n'aurions plus qu'à nous dissoudre. (Bruits divers.)

Quant à la question en elle-même, nous devons la discuter; la personne du général Changarnier n'est pas en jeu : il s'agit d'une question légale. Nous devons rendre un dernier service au ministere en le déchargeant d'une responsabilité qui lui pèse. (Mouvements divers.)

Sans doute nous devons croire qu'il n'y aura pas de mouvements dans la rue, mais s'il s'en manifestait, croit-on que le général Changarnier, blâmé à diverses reprises par l'Assemblée, trouvât en face de l'émeute la force morale et le concours physique dont il aurait besoin? J'insiste pour la discussion immédiate de la loi. (Très bien! très bien!)

M. DE TRACY. En l'absence du ministre de l'intérieur...

A GAUCHE. Lequel?

M. DE TRACY. En l'absence de celui de nos collègues qui occupe par intérim le ministère de l'intérieur, je crois devoir prendre la parole au nom du gouvernement...

L'Assemblée a retranché au général Changarnier son indemnité comme commandant de la garde nationale. Mais s'ensuit-il qu'elle ait voulu le blâmer?

A GAUCHE. C'est par trop fort.

M. DE TRACY. La question n'est pas neuve, elle a été souvent débattue dans les assemblées antérieures (Bruit.) et souvent on a réclamé contre l'indemnité allouée au commandement en chef de la garde nationale (Allons donc!)

L'orateur soutient qu'il est nécessaire que le commandement de la garde nationale et celui des troupes soit réuni d'avance dans les mêmes mains.

VOIX DIVERSES. Mais c'est la loi que vous discutez.

M. DE TRACY termine en disant qu'une nouvelle Assemblée sera réunie dans huit jours, et qu'il faut lui laisser cette question à vider.

M. GOUDCHAUX monte à la tribune le *Moniteur* en main, et rappelle qu'il a été parfaitement entendu, lors de la discussion sur la suppression du traitement du général Changarnier, que c'était la question politique que l'Assemblée décidait, et non la question financière, qui se trouvait posée dans un amendement présenté par l'orateur lui-même.

M. LARABIT supplie l'Assemblée, qui n'a plus que huit jours de pouvoir, de ne pas faire un nouvel acte d'hostilité. Tout le monde, dit-il, a confiance dans le caractère des honorables ministres qui sont au pouvoir. (Bruyantes protestations.) Je parle de leur caractère personnel (Allons donc!) Nous devons leur laisser la responsabilité de leurs actes devant la nouvelle Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT. Je mets aux voix l'ajournement de la discussion.

VOIX DIVERSES. Le scrutin de division.

Il est procédé à cette opération qui donne le résultat suivant :

Nombre des votants,	548
Majorité absolue,	275
Pour,	259
Contre,	294

L'Assemblée n'ajourne pas la discussion sur la loi relative à la position du général Changarnier.

La discussion s'ouvre sur le projet présenté par le gouvernement, qui est ainsi conçu :

« Les dispositions de l'article 67 de la loi du 22 mars 1831 sont suspendues pendant trois mois dans le département de la Seine. »

La commission a proposé le rejet pur et simple de ce projet.

M. ODILON BARROT. Il me semblait que le temps matériel manquait pour l'adoption de la loi, et je ne pouvais me dissimuler qu'entamer une discussion en présence d'un vote qui ne peut avoir pour résultat que le rejet de la loi, c'est discuter en présence d'un rejet arrêté par avance.

Entrant dans la discussion du projet, le ministre affirme qu'en présence de la situation le gouvernement pense que la force doit être concentrée dans les mêmes mains. Maintenant, ajoute-t-il, vous dites que nous n'avons pas votre confiance, car ce n'est certainement pas une question de légalité. (Rumeurs à gauche. — Si! si!)

Non, ne me parlez pas de légalité, car c'est un prétexte mensonger que vous invoquez ici...

UNE VOIX A GAUCHE. Vous violez la loi en attendant.

M. ODILON BARROT. Il n'y a qu'une question sérieuse, c'est l'adoption ou le rejet de la loi : c'est une mesure temporaire que nous vous demandons. Il s'agit de savoir si les mêmes raisons qui ont provoqué l'excitation des passions politiques existent encore.

Vous supposez qu'il y a un homme assez déloyal et assez criminel pour abuser de sa position pour violer la constitution ; c'est là votre crainte et votre défiance. Si vous croyez, au contraire, que la sécurité a besoin d'être sauvegardée, vous ne devez pas craindre de laisser entre les mains du gouvernement les moyens de la maintenir.

M. CRÉMIEUX combat le projet du gouvernement. C'est dans une République surtout qu'il ne faut pas laisser aux mains d'un seul homme un pouvoir aussi exorbitant que celui accordé au commandant supérieur de la garde nationale. Quand l'Assemblée a rejeté l'indemnité demandée pour lui, le gouvernement aurait dû dès le lendemain obéir à l'injonction de l'Assemblée.

Et à quel moment, continue l'orateur, voulez-vous conserver un pouvoir aussi grand dans les mêmes mains? C'est au moment où, pour la troisième fois, le peuple vient d'exprimer son suffrage; et cela avec la plus grande tranquillité, le plus grand calme. Vous parlez de craintes; mais si vous avez des craintes, cédez la place à ceux qui n'en ont pas. (On rit.) C'est une injure que vous faites à la population de Paris. Vous êtes en dehors de la loi depuis le 28 décembre, et je ne crois pas devoir vous accorder les moyens de conserver cette position illégale.

M. PERRÉE soutient qu'aujourd'hui l'Assemblée n'a plus le droit de juger le ministere; car si elle conserve ses pouvoirs, il est constant qu'elle n'existe plus que de nom. Ce n'est pas huit jours avant de se séparer qu'elle peut prononcer un jugement aussi grave. (Rumeurs à gauche.)

M. GRÉVY, rapporteur, persiste dans la proposition de la commission. Ce n'est pas ici une question de défiance contre les ministres; la question n'est pas là, elle est au-dessus d'eux; tant pis pour eux s'ils ont mis au-dessus d'eux un homme placé par les pouvoirs qui lui ont été conférés dans une position exceptionnelle.

Toutefois, si le ministere eût pu donner à la commission connaissance de quelques-uns de ces faits sur lesquels il parait s'appuyer pour demander la prorogation des pouvoirs du général Changarnier, la commission eût pu apprécier ces faits; mais rien dans ce qui apparait au dehors ne légitime cette défiance manifestée par le gouvernement. Si, au contraire, il y a quelque chose dans les apparences, c'est de voir les organes du parti que l'on semble redouter ne faire appel qu'au droit, qu'au suffrage universel; une insurrection contre le suffrage universel serait au contraire un moyen pour ces partis de se perdre eux-mêmes.

M. GRÉVY termine en disant que c'est à l'Assemblée actuelle à veiller à l'exécution de la loi, sans cela il est à craindre que la loi de 1831 ne soit suspendue, non pas seulement trois mois, mais pendant un temps indéfini.

M. LACROSSE, ministre de l'intérieur par intérim, s'attache à démontrer que l'unité du commandement est nécessaire dans les jours de crise, et pour que le commandement soit obéi, il ne suffit pas qu'il soit nommé à l'instant même, il faut qu'il soit connu de ses soldats.

M. le ministre termine en demandant que l'Assemblée permette au gouvernement de continuer au général Changarnier les pouvoirs que nécessitent la situation du pays et les craintes qu'elle peut faire naître.

M. CLÉMENT THOMAS insiste pour les conclusions de la commission.

M. GRÉVY, rapporteur, soutient que maintenant ce ne sont plus les émeutes qui sont à craindre pour la République; le danger n'est plus là; ce sont les coups d'Etat qui sont à craindre; il ne faut pas laisser à un homme, quelque honorable qu'il soit d'ailleurs, la possibilité de se laisser entrainer malgré lui.

M. ODILON BARROT. Je n'aurais pas prolongé ce débat sans les paroles que vient de prononcer M. le rapporteur. Si vous adoptez les conclusions de la commission, votre vote sera significatif, il dira que vous avez été au devant des coups d'état militaires. (A gauche : Oui! oui! — Vive rumeur à droite.) Quand la question est ainsi posée, il nous est impossible de garder le silence et de ne pas faire entendre des protestations énergiques. (Vive et longue agitation.)

VOIX A GAUCHE. Ce n'est pas à vous que ce vote s'adresse.

M. ODILON BARROT. Sachez-le bien, entre la responsabilité qui prévient et celle qui punit, j'aime mieux la première. Dans une autre occasion, vous avez déjà reconnu qu'il y avait un grand danger pour la liberté; je vous conjure de ne pas vous déjuger aujourd'hui Vous avez vu la confiance renaître, la fortune publique se rétablir : grâce à quoi? Grâce à votre intelligence et à votre patriotisme qui a concentré les pouvoirs. Vous ne ferez pas autre chose aujourd'hui; j'en appelle à votre patriotisme et à votre intelligence (Aux voix!)

M. GRANDIN. Eh bien! moi, négociant, je ne crains pas de dire que la mesure de la commission aurait pour but de détruire la confiance. (Rumeurs diverses.) Je dis même que cela est déjà fait.

M. le rapporteur a parlé de ses impressions, il m'est bien permis de parler des miennes; libre à vous ensuite de dire que cela ne signifie rien. Il a été question de faire l'avant-dernière nuit une invasion dans l'Assemblée. (Rires ironiques.)

VOIX DIVERSES. Pourquoi faire? (Longue interruption.)

M. GRANDIN. Je ne veux pas dire de qui je tiens ce fait, je ne veux pas le trahir. (Ah! ah!)

M. FLOCON. Vous ne parlez pas sérieusement.

M. GRANDIN. Si fait! si fait!

M. FLOCON. Non, car vous en riez vous-même. (L'hilarité redouble.)

M. GRANDIN. Messieurs, nous avons été d'accord pour demander la liberté de la presse; mais permettez-moi de vous lire un article après lequel, assurément, il est bien permis de prendre du contre-poison.

Ici l'orateur commence à donner lecture d'un article du journal le *Peuple* dans son numéro d'hier.

M. BAROCHE. L'article est incriminé.

M. GRANDIN. Dès qu'il est incriminé, je m'abstiens de le citer.

L'orateur continue à parler; mais le tumulte qui règne dans la salle depuis le commencement de la discussion prend un nouveau degré d'intensité et l'empêche de se faire entendre.

VOIX DIVERSES. La clôture! la clôture!

Enfin, dans un moment de demi silence, l'orateur s'écrie : Je prie l'Assemblée de ne pas adopter les conclusions de la commission, en les rejetant, elle fera ainsi une loi d'ordre au lieu d'une loi de désordre. (Aux voix! aux voix!)

M. LE PRÉSIDENT se dispose à mettre aux voix les conclutions de la commission.

VOIX DIVERSES A GAUCHE. Le scrutin de division et le vote à la tribune!

Un huissier prépare les urnes sur la tribune. La gauche se lève et va déposer son vote, mais la droite reste immobile et refuse de voter.

Cependant peu à peu quelques membres de la droite se décident à voter; le scrutin a beaucoup de peine à se compléter. Il donne le résultat suivant :

Nombre des votants,	503
Majorité absolue,	252
Pour les conclusions de la commission ou le rejet de la loi,	293
Contre,	210

Les conclusions de la commission sont adoptées.

VOIX NOMBREUSES. Vive la République!

M. LEBRETON, questeur, fait part à l'Assemblée que l'architecte chargé des travaux à faire à la nouvelle salle a annoncé qu'en travaillant jour et nuit, à partir de jeudi prochain, il pourrait terminer ses travaux lundi matin. Il demande en conséquence que la Chambre suspende ses séances à partir de jeudi. (Vives réclamations à gauche.)

M. SARRANS jeune s'oppose à cette proposition.

VOIX DIVERSES. Elle n'est pas appuyée. (Si! si! — Non! non! — L'ordre du jour!)

M. ODILON BARROT fait remarquer que le ministère, quoiqu'il soit toujours prêt à répondre aux interpellations du pays, est cependant chargé de grands travaux, de grands intérêts. Il faut même qu'il prépare, pour la nouvelle Assemblée législative, l'exposé de la situation actuelle du pays. Le temps manque au ministère pour ces travaux; toutefois, il le répete, il est aux ordres de l'Assemblée.

M. FLOCON. A côté des convenances du ministère, il faut aussi que l'Assemblée mette le sentiment de sa dignité. En ce moment l'Europe est en feu. Peut-on, en présence de semblables évenements, déserter son poste? Ainsi, quant à moi, je dis que nous devons rester ici. (Oui! oui!)

L'ordre du jour est mis aux voix et adopté.

La séance est levée à 7 heures.

Les conversions subites

Depuis que le caractère général des élections est connu et permet de mesurer les immenses progrès du Socialisme dans toutes les parties de la population, on voit capituler subitement les journaux les plus acharnés contre le Socialisme. Vainement disions-nous encore hier, les révolutions politiques sont stériles si elles n'enfantent pas une transformation sociale; il faut améliorer le sort des masses, assurer le bien-être et l'éducation à tous; on nous répondait par un chœur d'injures, nous appelant utopistes, fous, incendiaires, faisant semblant de rire ou de s'indigner, portant la mauvaise foi dans toute polémique avec nous à des proportions fabuleuses. Il fallait nous détruire, nous *anéantir* par tous les moyens, afin de continuer paisiblement le règne de l'agiotage et de l'exploitation des masses.

Aujourd'hui l'on comprend sa faiblesse et l'on s'adoucit tout à coup. On vient nous présenter comme des idées lumineuses, et donton aurait l'initiative, les propositions mêmes que nous avons faites inutilement plus de cent fois. On veut s'occuper des masses, améliorer leur sort; on veut organiser le crédit, etc. Ceux qui avaient accueilli par des huées les programmes de la presse démocratique et sociale et de la Montagne réimpriment ces programmes en s'en attribuant l'honneur. Ces conversions précipitées, dont la cause est si claire, nous affligent et nous humilient; elles ne tournent pas à l'avantage de la dignité humaine. Il demeure établi que, sans un échec électoral, le parti honnête et modéré aurait persévéré dans son obstination; que la vérité, la justice ne sont rien pour lui, et que les évènements seuls, les évènements qui l'effraient, peuvent obtenir de lui des concessions. Dangereux argument au service des hommes qui n'ont pas foi comme nous dans la persuasion, dans la discussion, mais dans la force.

Nous ne les suivrons pas sur ce terrain, mais nous dirons que les avances faites le lendemain des élections à la classe ouvrière par des journaux ennemis du Socialisme ne feront oublier leur date et ne prendront le caractère de la sincérité que le jour où cette presse, amie des abus, se sera franchement ralliée aux journaux socialistes, dans la campagne commencée contre les seigneurs de la banque, de l'agiotage, des chemins de fer; contre les souverains de la féodalité industrielle, commerciale et financière.

La *Patrie*, cette honnête *Patrie* qui engageait M. Considerant à soumettre à l'Assemblée nationale un projet de phalanstère, en promettant de l'appuyer, et qui, la proposition faite, la traitait de *mystification*, trouve maintenant qu'on a tort de trop mépriser le Socialisme, dont elle apprécie en ces termes les derniers succès :

Il y a là pour la société tout entière un avertissement grave. Naguère, lorsqu'il ne s'agissait que de réaliser des réformes politiques, le sentiment des masses était avec l'opposition, et, malgré l'obstination du vieux parti conservateur à maintenir intactes les vieilles formes politiques, à conserver le suffrage à 200 fr. sans modification aucune, c'est l'opposition qui a prévalu. Entraînés sur la pente des révolutions, le pays et l'immense majorité de l'opposition elle-même sont allés bien au delà du but qu'ils se proposaient d'atteindre!

Aujourd'hui que les réformes politiques sont accomplies, que le suffrage universel, cette colonne d'Hercule des réformes constitutionnelles, a été substitué au régime du cens a 200 fr., l'opposition a cessé d'être politique, pour devenir économique ou sociale. *On ne veut plus seulement améliorer, changer la constitution politique; on veut améliorer, changer la constitution sociale.*

Devant cet esprit nouveau qui anime l'opposition, qu'y a-t-il à faire? Faut-il se croiser les bras et hausser les épaules en souriant, comme faisait le vieux parti conservateur quand on lui parlait de l'adjonction de la seconde liste du jury ou de l'adjonction des capacités? Faut-il s'asseoir sur une borne le long du rivage, en détournant les yeux de la mer qui monte? Faut-il prendre pour devise économique la vieille devise politique des conservateurs : Rien! rien! rien!

Qu'y a-t-il donc à faire? Eh! mon Dieu, il y a tout simplement à prendre l'initiative du progrès véritable; il faut étudier, rechercher les réformes possibles et les accomplir hardiment. *Il faut imiter l'exemple de l'Angleterre*, où des hommes d'Etat éminents ont su opposer des réformes positives, des réformes économiques, aux réformes chimériques, aux utopies du chartisme. Il faut améliorer l'état économique du pays, pour prévenir un bouleversement social.

O *Patrie!* vous sentez que le pouvoir échappe à vos amis, et vous nous dites aujourd'hui ce que vous deviez dire chaque jour depuis des années. Vous nous entonnez sur *l'air du progrès* un chant de regrets politiques; mais vous n'allez pas assez loin pour faire oublier votre passé, votre acharnement contre la propagation socialiste, vos *contrepoisons* ridicules, votre complicité avec l'odieux gouvernement qui s'en va. Vous nous proposez quoi?... *L'imitation de l'Angleterre*, celui de tous les pays où la créature humaine est le plus indignement exploitée, celui de tous les pays où la révolution sociale qui s'accomplit aujourd'hui dans l'Europe entière sera le plus terrible, parce qu'elle y trouvera plus d'iniquités à balayer que partout ailleurs. Allons, *Patrie*, encore un peu d'apprentissage; vous ne parlez pas encore assez bien la langue du Socialisme, vous ne prononcez pas le *shibboleth*.

Le *Siècle*, fort peu éclairé et en revanche assez malveillant en ce qui touche le Socialisme, le *Siècle* faisait naguère de la théorie phalanstérienne un tableau de fantaisie, accusant Fourier de vouloir *supprimer les passions*, etc... Puis le *Siècle* refusait d'insérer une lettre par laquelle nous lui signalions dans un esprit de charité ses erreurs les plus grossières. Ce journal ne voulait pas qu'on expérimentât l'association dans une commune de France, on avait beau lui dire que le moyen le plus efficace de désarmer les violences les plus brutales, c'était de se mettre à l'œuvre, de prouver au peuple qu'on voulait sérieusement, loyalement soulager sa misère, par des essais ayant pour objet de préparer l'*ordre nouveau* quand l'ordre ancien s'affaisse et disparait pour toujours.

Le *Siècle* faisait la sourde oreille, affectant de nous regarder comme des rêveurs, mais aujourd'hui l'influence électorale agit sur lui, le voilà qui nous répete toutes nos phrases en déclarant que les socialistes eux-mêmes *seront obligés de prêter la main* à toutes ces bonnes idées qu'il s'attribue. O scène de Molière!

Quel est donc, s'écrie un peu tard le *Siècle*, le moyen le plus efficace de désarmer les violences les plus brutales? C'est de se mettre immédiatement à l'œuvre pour mettre un terme à ces souffrances populaires par la solution des questions de crédit, de banque, de tarifs, d'hypothèque, etc., et de combattre l'ignorance par l'application d'une bonne loi sur l'enseignement, loi dont l'assemblée actuelle a préparé les bases, et la chose est d'autant plus facile *que les socialistes eux-mêmes sont obligés par leurs engagements de prêter la main à ces salutaires réformes.* Et soyez surs que le peuple de France, si intelligent, si généreux, sera patient et calme dès qu'il verra qu'on s'occupe de lui, qu'on veut sérieusement, loyalement soulager sa misère et se mettre en mesure de la faire cesser.

Il faut que les hommes d'ordre acceptent hardiment, franchement la position que les élections générales viennent de créer. Il serait puéril de récriminer, il faut agir et entrer résolument dans la ligne que nous venons d'indiquer. Plus le peril parait grand, plus l'action qui doit le conjurer doit être décisive. Assez de politique comme celle dont le cercle vicieux nous enlace depuis si longtemps! *L'ordre ancien* s'affaisse et disparaît; fondons avec prudence et sagesse *l'ordre nouveau!*

L'intelligence du *Pays* ne s'est pas encore assez ouverte pour lui démontrer la nécessité d'une transaction; la force brutale et le catholicisme du moyen-âge, telles sont les panacées du *Pays*.

Persuadons-nous bien, dit-il, que si le président et la majorité ne marchent pas d'accord, dans un même esprit d'énergie indomptable et de vigueur inflexible, le tremblement social ira toujours en croissant, et de secousse en secousse ouvrira sous nos pas un gouffre où la France sera précipitée. Gloire donc aux hommes de caractère et d'action! ils seront les sauveurs du pays.

Mais ajoutons au courage qui réprime, la charité qui prévient! TROIS CHOSES FERONT NOTRE SALUT : LA LOI, L'ÉPÉE, LA CROIX!

Mais la loi, c'est aujourd'hui la Constitution démocratique, qui ouvre la porte à la propagation socialiste; l'épée, c'est l'armée qui devient socialiste; la croix, c'est le symbole de l'émancipation, l'emblème de la liberté, de l'égalité, de la fraternité, de la République universelle. *Pays*, ne comptez pas trop sur ces trois choses.

En présence du grand mouvement de l'opinion, quelques journaux se bornent à perdre la tête. Nous lisons, par exemple, dans la *Gazette de Lyon* citée par l'*Union* :

Le résultat des élections à Lyon a trompé toutes les prévisions : les prévisions des honnêtes gens et celles des socialistes. Ces derniers ne le dissimulent pas, *ils étaient loin d'espérer un succes comme celui qu'ils ont obtenu*. Une espèce de vertige s'est emparé des esprits. On votait pour la liste rouge *sans savoir pourquoi*.

Une fois revenus de leur étourdissement, les journaux honnêtes et modérés n'ont qu'une ligne raisonnable à suivre, s'occuper sans relâche des souffrances du peuple, proposer enfin pour les soulager des mesures efficaces et complètes, et s'ils ne peuvent en découvrir, se rallier sans vain amour-propre aux solutions que nous proposons depuis si longtemps, et que l'on n'a jamais réfutées. En dehors de cette politique, la presse honnête et modérée n'a devant elle que le tombeau et l'oubli.

Elections des Départements.

MAINE-ET-LOIRE. — On nous écrit d'Angers, jeudi soir, 17 mai :

« Le succès de la *liste de fusion* nous était connu depuis deux jours par les dépouillements partiels; mais je tenais à vous donner des nouvelles exactes. Les *hommes d'ordre* (*Maine-et-Loire et Union de l'Ouest*), malgré l'évêché, malgré les négociants *modérés*, la rue de Poitiers, un comité républicain et l'*ex-Précurseur de l'Ouest*, ont fait passer *tout entière* leur liste légitimi-jésuitico-conservatrice. Cette victoire leur tourne la tête. Voici leurs hommes :

» *Représentants actuels* : Oudinot 86 764. Cesbron Laveu 86 633. Bineau 84 762. Guillier de la Touche 83 633. Louvet 83 193. Farrau 77 939. De Falloux 76 775. — *Nouveaux* : Bucher de Chauvigne 62 327. Augustin Giraud 53 328. Gain 52 749. Lacovansaye 50 358.

» Viennent après et hors de chances : Freslon 38 271. Dupetit-Thouars 34 119. Tessié de la Mothe 30 479. Dutier 28 868. Joulneaux 21 568.

» Notre liste démocratique socialiste se présente ensuite en rangs serrés avec une minorité *extraordinairement* imposante. Sans revendiquer Lefrançois et David, qui ont eu d'autres patrons que nous, nous pouvons nous réjouir. Ledru-Rollin, qui n'avait eu que 1 255 voix pour la présidence, en a 9 430 aujourd'hui. Tessié du Mottay et Tourneux, qui à grand'peine avaient obtenu 4 000 suffrages aux élections d'avril, arrivent à 9 000; 8 500 vrais socialistes ont fraternisé avec l'armée en votant pour notre soldat, et appuyé le principe d'égalité en la personne de Pasquier, ouvrier.

» Aux prochaines élections nous aurons décuplé nos forces.

» Les représentants de Maine-et-Loire, ayant Oudinot en tête, viennent d'être proclamés à l'hôtel-de-ville au cri significatif de VIVE LA RÉPUBLIQUE ROMAINE! »

LOIRET. — Voici le résultat définitif du Loiret :

Roger, 36 500. — Martin, 33 897. — Abattucci, 33 264. — Arbey, 33 012. — Lacave, 29 839. — Pean, 29 079. — Michot, 27 309.

Viennent ensuite : Cotelle, 27 249. — Considerant, 26 841. — Genteur, 22 464, etc.

LOIR-ET-CHER. — Voici le résultat définitif :

Salvat, représentant, 30 957. — G. Sarrut, représentant, 28 491. — Bénier, 27 214. — Cantagrel, 24 347. — L. Gérard, représentant, 23 360.

Les quatre premiers appartiennent à la liste démocratique socialiste, le dernier à la réaction.

AVEYRON. — Les résultats connus donnent aux réactionnaires depuis 6300 jusqu'à 8200 voix, et aux républicains depuis 5000 jusqu'à 6250.

Les votes de l'arrondissement de Villefranche, qui viendront certainement modifier ces chiffres, pourraient bien assurer l'élection de trois ou quatre républicains.

LOT-ET-GARONNE. — Résultats connus jusqu'à ce jour; il reste encore quelques sections et l'armée à connaître :

Nasse, 42229. Vergnes, 42158. Dubruel, 41699. Lesseps, 41718. Fournel, 41727. Delpech, 41529. Peyronny, 41237. Baze, 47924. Bérard, 48214. Boissié, 48181. Luppé, 48274. Mispoulet, 47792. R. Lafosse, 48273. Tartas, 48524.

SARTHE. — La liste blanche l'emporte complètement.

Le général Lamoricière, 61843. Gustave de Beaumont, 61052. De Talhouet, 58187. Langlais, 56818. Gasselin de Fresnay, 56736. Napoléon Bonaparte, 55610. Grimault, 51018. Général Rogé, 49349. De Beaunay, 48220. De Riancey, 47844.

Ces chiffres représentent les votes de trente cantons sur trente-trois. Les trois qui restent à connaître sont : Mayet, La Fresnaye et Saint-Pater; ils ne changeront probablement rien à ce résultat.

On était loin de s'attendre à un semblable résultat dans la Sarthe; il donne à penser que bien des intrigues se sont croisées autour des électeurs. Déjà des manœuvres odieuses nous ont été signalées, et nous attendons une protestation regulière, dont la dépêche Faucher sera l'un des principaux objets.

SEINE-INFÉRIEURE. — Voici la récapitulation des votes connus du département; il ne reste plus que quelques chiffres partiels à recueillir, mais qui ne peuvent rien changer au résultat qu'on peut, dès à présent, considérer comme définitif :

Desjobert, 97501. — Cécile, 96044. — Grandin, 83508. — Levavasseur, 83010. — Germonière, 82981. — Dupin, 82931. — Loyer, 82855. — Thiers, 81489. — De Mortemart, 79273. — Ancel, 78083. — Estancelin, 76072. — Martin de Villers, 75973. — Démarest, 75932. — Chasseloup-Laubat, 73458. — D'Aubermesnil, 72630. — Vitet, 63672.

La liste supplémentaire qui suit donne une imposante majorité aux démocrates :

Deschamps, 38408. — Ledru-Rollin, 36485. — Voisin, 36454. — Vasselin, 36097. — Manchon, 35157. — Bachelet, 34897. — Leblanc, 34852. — Féret, 34803. — Lechaptois, 34795. — Vergnes, 34227. — Bollinger, 34146. — Lemasson, 33758. — Joly, 33671. — E. Desmarest, 33425.

HAUT et BAS-RHIN. — On nous écrit de Benfeld, 17 mai :

« Tous les résultats connus jusqu'ici des élections de nos deux départements du Rhin, font prévoir un triomphe éclatant du parti socialiste. Nous vous enverrons un bon nombre de nos amis particuliers.

» Les progrès faits par les masses dans le socialisme touchent en quelque sorte au merveilleux. A Benfeld, l'un des cantons les plus réactionnaires qui existent, je n'espérais pour nous qu'une très faible minorité; eh bien! le nombre des voix socialistes égale presque celui obtenu par les blancs. Pourtant, ces derniers ont employé toutes les influences possibles; ils ont fait intervenir le ciel et l'enfer, la famille et la propriété, toutes choses qui devaient entraîner les peureux et les crédules, tandis que n'avons employé, nous, que la simple discussion. Nous nous sommes bornés à parler au bon sens, nous abstenant de toutes promesses fallacieuses et de toutes menaces ridicules.

ARDÈCHE. — L'Ardèche nomme, à une forte majorité : Pierre Bonaparte; — Laurent, représentant; — Combier, ex-procureur général; — Vasseur cadet; — Vachoresse, médecin; — Glayzal aîné, avocat; — Rey, ouvrier ferblantier; — Chabert, ingénieur.

CORRÈZE. — On nous écrit de Tulle :

« La liste démocratique passe tout entière à une immense majorité. Voici le résultat définitif :

» Sage 37 496. Latrade 36 988. Pénières 35 296. Ceyras 34 888. Madesclaire 33 475. Chamiot 19 887.

» Celui de nos royalistes qui a le plus de voix, M. Libraly, représentant, n'a eu que 15 191. M. Favart, représentant actuel, dont les amis avaient remué ciel et terre, n'en a pas eu 14 000.

» L'an dernier M. Bourzat n'avait obtenu que 22 000 voix, et M. Latrade que 17 000.

» Il y aura illumination ce soir à Tulle. Joie de cœur et non de commande. »

VAUCLUSE. — On nous écrit qu'en dépit de toutes les prévisions naturelles, la démocratie a été défaite dans Vaucluse.

Sur 69 000 électeurs, il y a eu 60000 votants.

Les démocrates socialistes à eux seuls ont obtenu 25 000 suffrages. Ils luttaient contre les légitimistes, les orléanistes et les bonapartistes, divisés en deux listes; mais ces deux listes se sont réunies la veille par *ordre supérieur*.

Des protestations qui se signent dénoncent des manœuvres de toute sorte: intimidation, menaces, destitution ou suspension de la plupart des maires qui ne voulaient pas voter avec le pouvoir, entre autres à Saint-Marcellin, à Cavaillon, à Cadenet, à Bedarrides, trois chef-lieux de canton, etc.; dépêches télégraphiques, imprimés, circulaires envoyées sous le couvert des sous-préfets aux maires; action coupable du clergé, dans l'église et hors l'église; menaces de négociants manufacturiers, chefs d'atelier et d'industrie vis-à-vis de leurs ouvriers, irrégularités graves, manœuvres du parti légitimiste qui a joué son vatout et a gagné grâce à l'appui du pouvoir.

Voilà beaucoup plus qu'il n'en faut pour vicier des élections.

DORDOGNE. — Succès complet pour la liste démocratique, à une forte majorité.

ARDENNES. — Bien que les résultats complets ne soient pas encore connus, on peut être certain dès maintenant que MM. Mortimer-Ternaux, Taton, Evain, Payer, Riché, Cunin, Toupet, ont obtenu la majorité des suffrages.

CÔTE-D'OR. — Voici, dit le *Courrier républicain*, le dernier résultat connu hier au soir à sept heures. Cette liste donne l'avantage au parti démocratique.

Mauguin, 43510. Maréchal, 42912. Vaudrey, 42660. Benoît, 41495. Chaper, 37770. Noblet, 37920. Joigneaux, 31190. James Demontry, 30720.

GIRONDE. — Les votes de la ville de Bordeaux sont en faveur de la démocratie: Ledru-Rollin a obtenu 12 426 suffrages. Mais il faut s'attendre à voir ce résultat détruit par les votes du département. Quoi qu'il en soit, c'est un progrès immense pour la démocratie socialiste que ce succès obtenu dans une ville qui passait pour être le boulevard de la réaction la plus blanche; et c'est bien le cas de s'écrier: L'avenir est à nous! car les campagnes ne tarderont pas à rejoindre les villes dans la voie nouvelle qui s'ouvre pour la France.

EURE. — Dans le département de l'Eure, la liste blanche l'emporte; les votes se sont répartis comme suit:

D'Albuféra 60 216. Paul Sevaistre 59 926. Passy 57 492. De Broglie 57 338. Lefebvre-Duruflé 56 435. De Vatismesnil 55 380. Legrand 55 304. Demante 54 748. Defontenay 48 189.

Viennent ensuite: Dupont (de l'Eure) 36 601. Alcan 34 924. Legendre 34 619. Félix Pyat 22 907. Davy 22 883. Dumont 20 499. Moisant 18 385. Ledru-Rollin 16 332. Dechalange 13 297. Fléau 12 795. Montreuil 12 608. Langlois 12 323.

CHER. — On nous écrit de Bourges:

« Voici le résultat définitif du dépouillement du scrutin pour les six représentants du Cher:

« *Démocrates socialistes*: Félix Pyat 33 960. Bouzigues 33 833. Michel de Bourges 33 617. Lourrioux 32 648. Wauthier 32 119. Viguier 31 891.

M. de Vogue, qui est le premier de la liste blanche, n'a obtenu que 28 051 voix.

La différence entre les deux listes est de 37 298 voix.

— La réaction l'emporte dans les Deux-Sèvres et dans la Vendée, où M. Luneau lui-même n'est plus réélu, et où les légitimistes pur sang ont le dessus. Il en est de même dans la Vienne.

HAUT-RHIN. — D'après les résultats connus de la majeure partie des cantons de ce département, *les dix* candidats *démocrates socialistes* adoptés par le cercle de la Montagne réunissent la majorité des suffrages. C'est un succès complet.

ARRIÈGE. — On nous écrit de Foix, le 16:

« Victoire! La liste des candidats démocrates socialistes vient de triompher complètement! »

Fraudes électorales.

Nous lisons dans le *Progrès de l'Aube*:

Le bureau de Bar-sur-Aube au dépouillement du scrutin a rejeté, comme inconstitutionnels, des bulletins portant, après le nom des candidats: Vive la république démocratique et sociale.

— Nous lisons dans le même journal:

« On nous écrit de Chaource: « L'élection de la section a été viciée par une circonstance qu'on pouvait croire le résultat d'un calcul réactionnaire.

» Voici le fait: les électeurs de la commune de Vougrey, canton et section de Chaource, sont venus le dimanche 13, pour voter; mais la liste des votants avait été oubliée par l'autorité municipale de Vougrey, en sorte que M. le juge-de-paix de Chaource, président de l'élection, au lieu de donner des ordres pour envoyer de suite à Vougrey chercher la liste en question, s'est contenté purement et simplement de refuser le vote.

» Cette manière d'agir est peu protectrice du suffrage universel.

» Toutefois, nous devons dire que si l'élection de Chaource est annulable pour ce vice, cela n'appartenait sans doute à aucune influence dans l'élection départementale, eu égard au petit nombre d'électeurs de la commune de Vougrey, qui ont été privés de leur vote. »

— On lit dans le *Républicain* de la Moselle:

« Citoyen rédacteur,

» Voulez-vous avoir la bonté de signaler à l'indignation publique le fait suivant:

» Le 15e régiment de ligne votait pour les candidats du département des Ardennes; lorsque tous les bulletins furent déposés dans l'urne, le président du bureau les prit, les mit dans sa poche et leva la séance en disant qu'il rédigerait le procès-verbal chez lui et l'enverrait à qui de droit.

» Je m'abstiens de tout commentaire.

» Salut et fraternité. C. V. »

— On écrit de Givet, 12 mai, au *Propagateur* de Charleville:

« Citoyen,

» Ordre a été communiqué ce matin, au rapport du 63e de ligne, que les électeurs appartenant au département de la Seine ne devaient pas voter.

Cet ordre a dû être aussi donné aux dragons, car ces derniers n'ont pas plus voté que les autres.

» P. S. Toutes nos listes ont été reçues avec enthousiasme; les 9/10e auraient voté pour nous; on comptait près de 700 électeurs pour la Seine. »

Le banquet des Sous-Officiers.

Il est à présumer que les lecteurs les plus assidus des journaux qui ne mentent jamais, commencent à croire que le fameux banquet des sous-officiers socialistes pourrait bien avoir eu lieu. Nous sommes en mesure de faire cesser sur ce point toute incertitude. L'élection de notre ami Rattier nous permet de dire sans danger pour ce vieil apôtre du socialisme, qu'il a été l'un des organisateurs du banquet. On se rappelle les démentis énergiques prodigués à cette occasion par le *Moniteur*, le *Constitutionnel*, la *Patrie*, l'*Assemblée nationale*, etc..... Leurs lecteurs peuvent apprécier le degré de confiance que méritent les affirmations les plus catégoriques des organes du grand parti de l'honnêteté.

Voici un bulletin de vote *napoléonien pur sang*, qui a été répandu à profusion dans le département de Seine-et-Oise.

Qu'on dise donc après cela que le *parti bonapartiste* n'existe pas!

Bulletin de vote.

1. NAPOLÉON BONAPARTE, cousin du président.
2. TASCHER DE LAPAGERIE (Charles-Robert-Joseph), neveu de l'impératrice Joséphine.
3. BARILLON, parent de Louis-Napoléon, membre du comité central bonapartiste.
4. NAPOLÉON ORNANO, parent de Louis-Napoléon, filleul de l'Empereur.
5. DE VEIGNY (Paul), maire de Montmartre, membre du comité central bonapartiste.
6. MESONAN, ancien chef d'escadron, attaché à Louis-Napoléon.
7. LOUIS-NAPOLÉON GROLLET, propriétaire du journal bonapartiste *le Laboureur*.
8. PATORNI, avocat de la famille Bonaparte.
9. AMAT, colonel de la garde impériale, président du comité bonapartiste de Seine-et-Oise.
10. NAPOLÉON LEPIC, officier d'ordonnance de Louis-Napoléon.

(Imp. Lacrampe.)

Le Droit au Travail

EST UNE DETTE QUE LA SOCIÉTÉ EST TENUE D'ACQUITTER A TOUT PRIX.

Voici ce que disait en 1840 un écrivain catholique, rédacteur de l'*Univers*:

Un dernier mot sur ces économistes qui refusent le droit au travail et à la subsistance en faveur du pauvre, par la raison naïve qu'ils ne savent comment le traduire en fait.

La société, selon Malthus, n'a pas, par devers elle les moyens d'accorder le travail et la subsistance à tous ceux qui les lui demandent; d'où cet écrivain infère que, ne pouvant pas satisfaire à ce droit, elle est autorisée à le nier. Il serait tout aussi logique de prétendre qu'un homme *qui a contracté un engagement* pécuniaire envers un autre, se libérât de sa dette en déclarant *qu'il n'a pas les moyens* de la payer. Il est de fait, pourtant, qu'on commencerait par s'assurer si le débiteur est aussi dénué de ressources qu'il le prétend, et dans l'hypothèse même où son insolvabilité serait constatée, il ne s'ensuivrait pas de là que son créancier serait déchu de son droit. Conçoit-on, d'ailleurs, à quel titre la société exigerait de gens, privés légalement des moyens de subsister, que dans leur détresse ils regardassent héroïquement la propriété comme archi-sainte!

Mais rassurons-nous: Dieu n'a pas placé la société dans cette absurde alternative de nier un droit légitime ou de le reconnaître sur un morceau de papier, en décrétant qu'elle ne peut pas, dans la pratique, en faire jouir les titulaires. Ainsi le droit au travail et à la subsistance étant reconnu au profit de tous ceux qui se trouvent dans le cas de l'invoquer, il s'agit, à cette heure, de faire en sorte que cette déclaration de principes reçoive son effet utile. Le salut de la société dépend de cette solution, et il est bien temps qu'elle nous arrive.

(Louis Rousseau, *Croisades du dix-neuvième siècle*, p. 347.)

FAITS DIVERS.

Dans une note communiquée, la *Patrie* annonce que le gérant du journal le *Peuple* a été cité directement devant la cour d'assises pour un article intitulé « Bonaparte et les paysans, » sous la prévention des quatre délits suivants:

1° Excitation à la haine et au mépris du gouvernement de la République;

2° Excitation à la haine et au mépris des citoyens les uns contre les autres;

3° Provocation au renversement du gouvernement;

4° Attaque contre les droits et l'autorité que le président de la République tient des décrets de l'Assemblée.

« Soit, dit le *Peuple*, nous attendrons la citation directe. Mais puisque M. le procureur-général répond si intelligiblement de cette manière aux questions que nous lui adressons, voudrait-il nous dire à quand le procès de M. Léon Faucher, prévenu de manœuvres et de fraudes électorales? »

— Hier vendredi, depuis le matin jusqu'à cinq heures, des fourgons chargés de munitions de guerre n'ont cessé de sillonner les quais, et ont surtout attiré l'attention des nombreux citoyens qui stationnaient sur la place de l'Hôtel-de-Ville, en attendant le résultat des élections. Plusieurs milliers de personnes ont vu décharger des barils de poudre qu'on descendait ensuite dans les caves des Tuileries, près du pont National. La réaction veut-elle mitrailler Paris? Les royalistes vaincus tenteront-ils de renouveler les désastres de la guerre civile? Le peuple doit rester sourd à leurs infâmes provocations. (*Réforme.*)

— De nouvelles troupes arrivent toujours dans Paris; le ministère ne veut pas en avoir le démenti.

— D'officieux amis de la rue de Poitiers prétendaient ce matin, dans les couloirs de l'Assemblée nationale, que le citoyen Boichot, élu représentant de la ville de Paris, séduit par les générosités du général Changarnier, refusait son mandat, et partait rejoindre son régiment avec le grade de sous-lieutenant. Afin qu'il n'y ait plus de doute sur les intentions de l'élu de la démocratie parisienne, nous annonçons que le représentant du peuple Boichot est venu aujourd'hui dans la salle de l'Assemblée nationale pour y marquer sa place et celle de son confrère le citoyen Rattier; tous deux siègent à la Montagne.

— M. Dupont (de l'Eure) n'est pas réélu dans l'Eure. Son département s'est déshonoré en repoussant cet illustre vétéran de la démocratie, et en lui préférant des coryphées de la réaction, dont le chef s'appelle Vatimesnil.

CENT TRENTE MILLE SOCIALISTES! — On nous assure qu'un honorable réactionnaire a été tellement atterré par le résultat des élections parisiennes, que depuis la proclamation à l'Hôtel-de-Ville, il n'a pas recouvré l'usage de sa raison et ne prononce que ces paroles en levant les bras vers le ciel: « Cent trente mille socialistes! cent trente mille socialistes! .. »

LES COURSES DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT commencent aujourd'hui dimanche à 2 heures précises, au Champ-de-Mars. Six prix seront disputés dans cette journée:

Prix de l'administration des haras: 2 000 francs. Neuf chevaux engagés.

Prix du cadran: 3 000 fr. Cinq chevaux engagés.

Prix de l'Esplanade: 4 000 fr. Dix chevaux engagés.

Prix de la ville de Paris: 6 000 fr. Huit chevaux engagés.

Bourse de 1 000 fr. Sept chevaux engagés.

Puis un prix de 1 200 fr. pour course de haies, dans lequel sont engagés: Reichstadt, Job et Tomate, déjà plusieurs fois vainqueurs les années précédentes.

Le nombre des prix, la diversité de leurs conditions, la quantité des chevaux engagés, promettent une journée des plus intéressantes, et la foule se portera demain au Champ-de-Mars pour assister à ces luttes dont elle a été privée depuis deux ans.

LA MORT DE JÉSUS. — Sous ce titre vient de paraître le 1er acte d'une tragédie sociale du citoyen Soriac. L'auteur ne s'est point occupé de la fidélité historique des personnages; il les a fait servir au développement du grand drame humanitaire et révolutionnaire qui se déroule sous nos yeux.

Le Christ s'y révèle sous un aspect sublime et nouveau; tour à tour tribun, philosophe ou martyr, il verse au peuple altéré la divine ivresse de sa parole, et le relève à ses propres yeux. — La Madeleine, type de la fille du peuple; Malchus et Judas, types des conservateurs et des traîtres, font de cette œuvre saisissante une grande page littéraire et révolutionnaire.

En vente à la Librairie phalanstérienne, quai Voltaire, 25, et chez les libraires démocrates.

De grands préparatifs se font en ce moment à la salle de la Fraternité, rue Martel, 9.

Une grande fête musicale doit y être donnée au bénéfice des pauvres, mardi 22 courant, à huit heures du soir.

La musique de divers régiments, ainsi que différents artistes prêteront leur concours à cette œuvre fraternelle.

L'entrée sera de 50 c. On se procure des billets salle de la Fraternité: 1 fr. pour les places réservées.

AVIS. — Le directeur des Musées nationaux a l'honneur de prévenir le public que la nouvelle salle renfermant les grands monuments égyptiens sera ouverte le dimanche 20 mai 1849 à 10 heures du matin. L'entrée est, cour carré du Louvre.

La réouverture du théâtre de la Porte-Saint-Martin aura lieu dans les premiers jours de la semaine prochaine par la reprise de la *Biche aux Bois*, l'un des plus beaux succès de cette grande scène. Les principaux décors ont été entièrement refaits; les costumes, d'une grande richesse, sont neufs. Un ballet nouveau, composé de jeunes et jolies danseuses, est confié aux soins de Lerouge, l'habile chorégraphe de l'Opéra-National. Tout enfin doit donner à cette importante reprise l'éclat et l'attrait de la nouveauté.

D'importants ouvrages de nos meilleurs auteurs doivent suivre la féerie.

PETITE CORRESPONDANCE.

Beaufort. — M. P. — Tout à votre service. On n'a pas encore vu d'ag. de ch.

Nantes. — M. S. — Reçu votre lettre et écrit à T. suivant vos désirs.

St-Pierre-en-Port. — M. C. — Reçu les 12.

St-Martin-d'Aux. — M. de T. — La bande a été impr. imméd. — Nous expédions de nouveau.

Chatelus. — M. D. — Nous prenons note et allons aviser.

[illegible]uise. — M. G. — Nous notons les 2 ab. et portons 15 à votre compte.

Marseille. — M. P. — Reçu les 200. — Mille amitiés à tous. — Notre ami peut être certain que ses lettres nous seront agréables et utiles, et nous l'invitons vivement à nous écrire.

Colmar. — M. H. — Reçu les 106.50. — Nous suivrons vos instruct.

Bourse du 19 mai 1849.

La panique continue. Un gros spéculateur, M. G., s'exécute de bonne grâce et se débarrasse des 3 à 400 000 fr. de rente dont il était acheteur.

D'autres exécutions suivent la sienne; de plus, les titres arrivent de toutes parts au comptant, et viennent encore déprécier le marché.

Le 5 0/0 subit une nouvelle perte de près de 4 fr. Il commence à 85 50, tombe à 83 50, pour finir à 83 20 fin courant et 83 50 au comptant, avec 3 60 de perte sur la bourse précédente: c'est une différence de 6 fr. en deux jours.

Les nouvelles obligations de la ville sont à 1 090.

La Banque de France, laissée hier à 2270 débute à 2250 et descend pour la clôture à 2100, ce qui établit une perte de 70 fr. sur hier.

Le 3 0/0 ouvre à 53 75, arrive au plus bas à 51 75, et ferme à 52 25 à terme, et 52 10 au comptant; c'est 4 55 de moins que la bourse du vendredi.

Les chemins de fer ne sont invendables. Orléans commence à 800, et ferme à 750, en perdant 50.

Avignon-Marseille se maintient à 200 fr.

Le Nord, de 460 tombe à 405, pour finir à 411 fr. 25 c.

La peur a gagné tous les esprits. Attendons à lundi.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	55 90	53 75	51 75	52 25
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0	86 80	85 50	82 80	83 20

19 mai. AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	52 10 »»	4 Canaux avec prime	1050 »»
— Empr. 1847-1848	84 »» »»	Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	83 50 »»	Caisse hypothécaire	130 »»
4 1/2 0/0 du 22 mars	83 50 »»	Emprunt d'Haïti	305 »»
4 0/0 j. du 22 sept.	»» »» »»	Espagne, dette active	»» »»
Act. de la Banque	2100 »» »»	— dette passive	»» »»
R. de Naples, j. juil.		— 3 0/0 1841	32 50
Rec. Rothschild	»» »»	Emp. port. 5 0/0	»» »»
3 0/0 de l'Etat rom.	74 »»	— — 3 0/0	»» »»
5 0/0 belge 1840	88 »»	2 1/2 hollandais	»» »»
— — 1842	88 »»	Zinc V.-Montagne	2750 »»
— 4 1/2	»» »»	H. de la Gr.-Combe	»»» »»
— Banque (1835)	»» »»	Emp. du Piémont	860 »»
Oblig. de la Ville	1200 »»	Lots d'Autriche	305 »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	»»» »»	»»» »»	Orléans à Bord.	400 »»	385 »»
Versailles, r. d.	192 50	200 »»	Du Nord	430 »»	428 75
— r. g.	162 50	157 50	De Paris à Str.	363 75	357 50
Paris à Orléans	800 »»	750 »»	Tours à Nantes	344 25	340 »»
Paris à Rouen	»»» »»	565 75	Paris à Lyon	»»» »»	»»» »»
Rouen au Havre	»»» »»	»»» »»	Mont. à Troyes	»»» »»	125 »»
Avig. à Marseil.	200 »»	200 »»	Dieppe à Féc.	»»» »»	»»» »»
Strasb. à Bâle	»»» »»	97 50	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	»»» »»	330 »»	Bord. à la Teste	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boul.	»»» »»	»»» »»			

L'un des gérants: VICTOR CONSIDERANT.

Spectacles du 20 mai.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Abufar, Jeune mari.
OPERA-COMIQUE. — Les Monténégrins.
ODEON. — Les Bourgeois des Métiers.
THEATRE-HISTORIQUE. — Puritains d'Ecosse.
GYMNASE. — Coiffeur, Gardée à vue, Flambe ge au vent.
VAUDEVILLE. — L'Ane à Baptiste, les Prétendants.
THEATRE MONTANSIER. — Un Cheveu, Grosse caisse, la Belle Cauchoise, Café de Pomponne.
VARIETES. — Jobin, la Paix, Enfants de troupe, Larifla.
AMBIGU-COMIQUE. — Les trois Etages, un Drame.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple). — Murat.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — Mariage d'amour.
FOLIES. — Mathieu, Gibier de roi, Mme Gibou.
DELASSEMENTS-COMIQUES. — Culottes et cotillons.
CIRQUE DES CHAMPS-ELYSEES (carré Marigny.)
THEATRE CHOISEUL. — Le Choriste, la Fille du Rempailleur, Arlequin et Colombine, l'Entr'acte au paradis.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16

18e Année. N° 138. — ÉDITION DU MATIN. — Lundi 21 Mai 1849.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

PARIS. Trois mois . . . . . 6 f. Six mois . . . . . 11 f. Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS. Trois mois . . . . . 9 f. Six mois . . . . . 17 f. Un an . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT!

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT!

PARIS, 20 MAI.

L'avènement du Socialisme.

Le Socialisme n'est pas encore au pouvoir, et pourtant son influence favorable aux travailleurs se fait déjà sentir. L'Assemblée nationale, par son vote qui abolit l'impôt sur les boissons, commence réellement la débâcle du privilège.

En ce sens, ce vote a une portée immense, car il fraie la nouvelle voie économique. La bourgeoisie aux affaires n'a voulu aucune réforme, aucun dégrèvement des impôts qui pèsent si cruellement sur les classes pauvres; elle a tout refusé, sous ce prétexte qu'on ne pouvait diminuer les recettes puisque les dépenses demeuraient les mêmes.

Il faut donc forcer les gouvernants à entrer dans la voie des réformes en dégrevant les impôts les plus iniques. Il leur sera impossible dès lors de ne pas établir un budget démocratique.

La suppression de l'impôt sur les boissons ne doit être que le début d'une série de suppressions analogues en faveur du travail. Mais que l'on se rassure, ces suppressions ne laisseront pas la France sans ressources : le Socialisme qui, aujourd'hui, sait ce qu'il veut, possède les moyens de combler tous les déficits.

Le jour n'est pas loin où le budget, transformé par les recettes que lui assureront la banque d'Etat et la réforme du commerce, aura des excédants considérables qui permettront enfin de faire face à toutes les dépenses, et d'opérer bientôt la réduction de la dette.

Nous donnons à l'appui de cette assertion un nouvel extrait du travail de notre ami François Coignet sur la RÉFORME DU CRÉDIT ET DU COMMERCE.

REFONTE DU BUDGET, AUGMENTATION DES RECETTES, DIMINUTION DES IMPÔTS.

S'il existe une utopie aux yeux des hommes politiques français, c'est assurément la possibilité d'augmenter les recettes du budget et de diminuer les impôts. On n'a jamais vu en France augmenter les recettes sans une égale augmentation des impôts; mais, en revanche, on a vu très souvent augmenter les impôts et diminuer les recettes.

La révolution de Février en a fourni un nouvel et douloureux exemple; pressés par les besoins du Trésor, les gouvernants de Février ont augmenté les impôts dans une immense proportion, et comme les impôts qu'ils ont frappés atteignaient surtout les classes pauvres de la nation, ils ont soulevé contre eux l'animadversion générale.

Il est hors de doute que si le gouvernement provisoire avait pu dégrever l'impôt de 45 centimes, au lieu de l'augmenter de cette somme, il aurait fondé la République sur la reconnaissance du peuple, et la France ne serait pas à la veille de nouvelles luttes, de nouvelles convulsions.

Mais, pour dégrever l'impôt, il aurait fallu au préalable trouver et appliquer de nouvelles combinaisons, qui, de deux choses l'une, ou permissent de diminuer les dépenses dans une énorme proportion, ou bien ouvrissent de nouvelles et abondantes sources de recettes.

Hélas ! on n'a su trouver ni l'un ni l'autre. En vain ébrèche-t-on le budget, on n'arrivera par ce moyen qu'à des économies à peine sensibles, économies plus onéreuses qu'utiles, surtout celles qui portent sur les travaux publics.

Ce n'est pas par d'innocents procédés de ce genre qu'on arrivera à diminuer les dépenses et à augmenter les recettes; car il ne suffit pas de limiter quelques émargements scandaleux, il faut absolument entrer dans une voie toute nouvelle; il faut enfin sortir des vieilles ornières.

En effet, les impôts actuels sont insuffisants pour couvrir les dépenses, et pourtant il n'y a plus rien à tirer d'eux pour augmenter les recettes. On songe bien à frapper le revenu, mais l'expérience prouve que c'est une chose si difficile, entourée de tant de vexations, si nécessairement arbitraire dans un pays comme la France, où, en définitive, il y a un très petit nombre d'hommes ayant du superflu, où la propriété est grevée de tant de milliards d'hypothèques; qu'un impôt sur le revenu amènerait peut-être une nouvelle révolution, car il n'atteindrait pas ceux qui devraient le payer, à savoir, LES CAPITALISTES, AGIOTEURS ET SPÉCULATEURS dont les revenus sont toujours dissimulés.

Tous les vieux moyens sont usés, il faut donc se décider ou à ne rien faire, et à laisser empirer le mal jusqu'à la banqueroute générale et définitive; ou bien il faut entrer résolument dans la voie des réformes, et, quoique le mal soit bien profond, quoique la situation paraisse désespérée aux yeux des antagonistes du progrès, le jour où on aura la ferme volonté d'agir on le pourra, et on se soustraira facilement à l'exploitation de la féodalité financière.

QUE L'ON ÉTABLISSE LA BANQUE D'ETAT, et à l'instant cette banque donnant le crédit à trois pour cent au meuble et à l'immeuble, représentera toutes les transactions, émettra ses billets pour des sommes immenses, et opérera ainsi une recette énorme. Cette émission de billets de la banque d'Etat ne peut être évaluée, quelle que soit la modération qu'on mette à cette évaluation, à moins de six à sept milliards qui rapportant un intérêt de trois pour cent, lui créeront ainsi une recette totale annuelle de 200 MILLIONS AU MOINS (1).

QUE L'ON JOIGNE A LA CRÉATION DE LA BANQUE D'ETAT L'INSTITUTION DES AGENCES COMMUNALES établies d'abord dans les principaux centres producteurs (2), puis qu'on les généralise progressivement dans toutes les communes de France, et on comprendra facilement que ces agences communales offrant des avantages infinis à la production et à la consommation, arriveront promptement à opérer la circulation entière de tous les produits.

Or, comme le gouvernement prélèvera une commission à la vente de tous les produits, il est de toute évidence que cette commission, très faible sur les objets de première nécessité, mais plus forte sur les objets manufacturés et de luxe, donnera au gouvernement un revenu immense, dont le minimum ne peut être évalué à moins de 300 millions par an.

Le maximum possible ne peut se préciser, car, dans un besoin pressant, le gouvernement, en élevant la commission à 1 p. 100 de plus, ce 1 p. 100 ne produirait pas moins de 100 millions, si l'on suppose une circulation de dix milliards de produits. Et ce chiffre sera de beaucoup dépassé lorsque la circulation aura atteint tout son développement.

Ces chiffres sont si avantageux, que nous craignons qu'ils paraissent exagérés; il n'en est rien, et l'on peut facilement se rendre compte de leur modération.

En effet, ces recettes ne proviennent que d'une réforme du crédit et du commerce. Or, si l'on établit une comparaison entre les recettes opérées par la banque d'Etat et par les agences communales, avec les sommes prélevées sur la circulation des produits par l'organisation actuelle de la banque et du commerce, on verra que l'organisation actuelle prélève un impôt infiniment plus lourd.

La banque actuelle, sans tenir compte de ce qu'elle extorque clandestinement par l'agiotage et l'usure manifeste, ne donne le crédit qu'en retour d'un intérêt moyen de 8 0[0; y compris les faux frais et commission, ce chiffre de 8 0[0, appliqué à toutes les transactions de banque, constitue un prélèvement annuel que l'on ne peut porter à moins de 500 millions par an. Ce chiffre serait bien autrement augmenté si on y joignait les rentes hypothécaires.

Alors donc qu'on évalue à 200 millions les recettes de la Banque d'Etat, qui, prêtant à 3 0[0, opérera en peu de temps toutes les transactions, on demeure évidemment de beaucoup au dessous de la vérité.

D'un autre côté, la fonction commerciale est aujourd'hui exercée de telle sorte que les produits, passant de main en main, n'arrivent jamais au consommateur que surchargés de tous les faux frais, de toutes les spéculations, de tous les bénéfices de la foule intermédiaire.

Or, comme les produits, quels qu'ils soient, passent toujours entre les mains de trois ou quatre agents intermédiaires, il est impossible de ne pas évaluer les prélèvements opérés par eux tous à moins de 25 0[0, pour les matières premières, et à 50 0[0 et plus pour les objets manufacturés et de luxe, sans compter ce que le consommateur perd par la fraude et les falsifications.

Il est évident que la fonction commerciale prélève ainsi plusieurs milliards sur la circulation; lors donc que nous évaluons à 300 millions la rentrée que ces agences communales donneront au gouvernement, nous demeurons de beaucoup au dessous de la vérité, tellement au dessous que nous sommes convaincus que lorsque la circulation aura atteint tout son développement, lorsque tous les produits passeront dans les agences communales, leur recette pourra être doublée et au delà, tout en dégrevant la consommation de plusieurs milliards qu'elle paie aujourd'hui à la fonction commerciale.

Des recettes aussi importantes entraîneraient nécessairement une refonte complète du budget, et permettraient le dégrèvement de tous les impôts qui pèsent sur le pauvre et qui gênent la circulation.

Or, si à ces recettes on ajoute le revenu que l'Etat peut se faire par l'établissement d'un vaste système d'assurances générales contre toute espèce de risques, si l'on y joint l'exploitation des mines et des chemins de fer on arrive forcément à un accroissement nouveau de la richesse publique. Il devient possible de concevoir la réalisation de l'utopie, AUGMENTER LES RECETTES, DIMINUER LES IMPÔTS.

FRANÇOIS COIGNET.

(1) Une émission de six ou sept milliards de billets de la banque d'Etat n'a rien d'exagéré, puisque ces billets sont appelés, ainsi que nous l'avons démontré, à remplacer dans la circulation le papier-monnaie individuel ou lettre de change dont la circulation s'élève à douze ou quinze milliards.

(2) Voir pour les agences communales, le travail publié sous le titre de RÉFORME DU CRÉDIT ET DU COMMERCE.

Crise ministérielle.

On lit dans la *Patrie* :

Depuis plus de quinze jours le ministère, divisé sur plusieurs questions importantes, avait résolu, on le sait, de se retirer dès que le résultat des élections serait connu. Ce moment étant arrivé, les membres du cabinet se sont réunis hier chez M. Barrot, et après une discussion fort animée, qui s'est prolongée jusqu'à une heure avancée de la nuit, il a été de nouveau reconnu qu'il était de la plus haute importance que le gouvernement se présentât devant l'Assemblée nouvelle dans des conditions d'union et de parfaite conformité de vues politiques qui n'existent plus sur tous les points entre les membres du cabinet; en conséquence, il a été résolu que le ministère se rendrait aujourd'hui dimanche à l'Elisée pour annoncer sa résolution au président et le prier d'aviser.

Nous croyons savoir, du reste, qu'il n'y a rien d'exact dans les diverses combinaisons ministérielles qui ont couru depuis hier, et qui sont publiées ce matin dans plusieurs journaux.

Allons ! nous commençons à croire que les évènements ouvrent les yeux à M. Louis Bonaparte, et qu'il se rend mieux compte de sa position. Une nuit lui a suffi pour comprendre que ce qu'il avait de mieux à faire, après le vote émis hier par l'Assemblée relativement au double commandement exercé par le général Changarnier, c'était d'obéir à ce vote, et de faire cesser l'illégalité de ce double commandement.

Le *Moniteur* contient, en effet, ce matin, les lignes suivantes :

Par arrêté de ce jour, 19 mai, le général de brigade Perrot est nommé, par intérim, commandant supérieur des gardes nationales de la Seine.

Le général Changarnier conserve le commandement en chef des troupes de toutes armes stationnées dans la 1re division militaire.

Il nous reste à voir si les sinistres prédictions débitées hier à la tribune par les ministres et leurs amis se vérifieront, et si la rentrée du citoyen Changarnier dans les limites de la légalité mettra Paris à feu et à sang.

A M. Buffet,

MINISTRE DE L'AGRICULTURE.

Que vous devez rire, citoyen ministre, lorsque du fond de l'hôtel de la rue de Varennes vous jetez un regard dans le passé, vous pauvre avocat sans cause, qui auriez pu semer du sainfoin dans votre cabinet tant il était désert; vous porté tout à coup à la représentation nationale, et finalement nommé ministre de l'agriculture par la réaction triomphante après l'élection du 10 décembre !

Là, voyons, confessez-le, connaissiez-vous de l'agriculture autre chose que les canards élevés par monsieur votre père dans son exploitation de Mirecourt? Vous avez vu ces canards barboter dans la marre qui tient à la ferme, et vous avez cru que cela suffisait pour devenir ministre !

Avouez-le ! vous êtes de l'école des habiles qui depuis des siècles exploite les misères humaines et trompe la crédulité publique ! Dévoré d'ambition comme toutes les médiocrités besogneuses, à peine sorti des bancs vous cherchiez parmi les hommes et les choses ce qui pourrait vous faire un piédestal. Le vent soufflait alors à l'agriculture. Il était bon d'être membre d'un comité et de se faire nommer son délégué au congrès central. Vous fûtes donc membre du comité de Mirecourt, que présidait M. votre père, lequel, de sa propre autorité, vous délégua près du congrès parisien. Là vous fîtes quelques mauvais discours, qui ne laissaient certainement pas soupçonner en vous un futur ministre.

Quatre jours après la Révolution de Février, vous siégiez à la Sorbonne, où vous protestiez de votre amour pour la République, de votre attachement pour les cultivateurs. Cela se conçoit, vous étiez candidat à la Constituante; il fallait bien donner le change aux électeurs trop crédules qui ne voyaient pas en vous un loup revêtu de la peau du mouton.

Jusqu'au 4 mai vous n'aviez rien fait pour mériter la faveur qui vous est tombée dessus après le 10 décembre. Aucun de vos votes législatifs n'a révélé en vous l'étoffe des Sully, des Colbert, des Bertin, des François de Neufchâteau : hélas non ! Vous avez voté pour toutes les mesures qui devaient maintenir le cultivateur sous la coupe des usuriers et des exploiteurs de tous les calibres; vous avez repoussé le projet de loi sur les bons hypothécaires; vous avez combattu à outrance le décret sur l'enseignement agricole; vous avez parfaitement dédaigné l'agriculture et les souffrances des prolétaires ruraux.

Cependant l'élection du 10 décembre s'était faite aux acclamations des campagnes, à qui on avait promis le rappel des 45 centimes, la diminution des impôts, l'amélioration de l'agriculture par des institutions de crédit et par l'application sincère de la loi du 3 octobre sur l'*enseignement agricole*.

Les princes, fussent-ils présidents d'une république, sont toujours les mêmes; ils promettent, sauf à ne pas tenir. C'est ce qui explique pourquoi l'élu du 10 décembre a si bien tenu les promesses qu'il avait faites aux habitants des campagnes. Pour les remercier de leurs votes, il vous a nommé, vous, M. Buffet, ministre de l'agriculture; vous avez donc été chargé, vous qui aviez combattu à outrance la loi sur l'enseignement agricole, d'en paralyser l'exécution, ce dont vous vous acquittez à merveille.

Qu'avez-vous fait depuis votre nomination? Il y avait alors cinquante fermes-écoles, pas une seule n'a été créée depuis; on s'occupait dans vos bureaux de la rédaction de l'arrêté organique de l'institut de Versailles, qui devait fixer le nombre des chaires et déterminer les modes du concours. L'arrêté organique n'est point encore publié. Vos bureaux avaient divisé la France en dix-neuf zônes, dans chacune desquelles on devait établir une *école régionale*. Quelle suite avez-vous donnée à ce travail?

Qu'avez-vous fait des 500 000 francs votés pour l'enseignement agricole en 1848? Pourquoi avez-vous souffert que le comité des finances, où se trouvent tous vos amis politiques, ait attaqué le crédit de 2 500 000 francs, voté par le décret du 3 octobre, et en ait demandé la suppression?

Ah ! vous avez été, entre les mains de la réaction qui au mois de septembre dernier ne put faire échouer la loi sur l'enseignement agricole, un admirable instrument d'escamotage. Vous venez, vous, homme profondément obscur, entraver l'exécution d'une loi que vingt-cinq millions de cultivateurs appellent de leurs vœux, et qui devait être le point de départ d'une série de mesures propres à vivifier un capital de 80 milliards!

Cultivateurs, que ceci encore vous serve à connaître l'homme qui, candidat à la présidence, vous promettait un Eldorado, et qui une fois acclamé par vos millions de suffrages, vous a donné pour ministre un Buffet.

Il ne serait pas mal cependant que l'Assemblée nationale, avant de mourir, soumît M. Buffet au même examen que ses collègues Léon Faucher et Changarnier, et lui demandât un compte sévère des raisons qui l'ont empêché d'exécuter jusqu'ici la loi sur l'enseignement agricole. Il y a évidemment révolte contre la légalité ici comme là. Depuis huit mois, un décret qui organise cet enseignement sur une vaste échelle a été rendu, les fonds ont été votés, le prédécesseur de M. Buffet et l'Assemblée ont tout fait pour que le bienfait de cette mesure législative n'éprouvât aucun retard; pourquoi M. Buffet n'a-t-il rien exécuté? pourquoi n'a-t-il pas seulement ouvert le concours des chaires et arrêté les premières bases d'installation.

L'Assemblée doit à sa dignité d'obtenir des réponses sur ces questions. Aussi adjurons-nous les représentants agricoles d'adresser des interpellations à l'avocat de Mirecourt.

Programme de la Presse démocratique et sociale (1),

INTERPRÉTÉ AU POINT DE VUE PHALANSTÉRIEN.

§ 5. — AGRICULTURE ET INDUSTRIE.

Après le coup de feu des élections, les program-

(1) Voir les numéros des 18, 25, 26, 29 avril, 3 et 7 mai.

mes et les professions de foi passent de mode, la fièvre des candidatures se dissipe, on marche avec insouciance sur les débris des listes électorales et des circulaires. Cependant, le travail d'interprétation dont le programme de la presse démocratique et sociale nous avait fourni le texte, n'a point perdu son à-propos depuis le vote du 13 mai. Nous n'avions point voulu tracer le programme d'un candidat ni celui d'un parti ambitieux cherchant le succès dans des combinaisons politiques, mais faire connaître les opinions d'une École scientifique qui depuis longues années présente au monde un système d'organisation sociale toujours le même, un système fondé sur la nature, et que nul événement ne peut modifier.

Tant que les plaies sociales sondées par Fourier n'auront pas été guéries, l'exposition de nos idées sera utile, nécessaire même, et le vote du 13 mai, en prouvant au pays que le Socialisme croît en force, aura peut-être disposé un plus grand nombre d'esprits à prendre en considération nos paroles.

Nous avions dit que les petits livres anti-socialistes, canards, brochures, contre-poisons, journaux honnêtes, caricatures modérées, ne feraient au Socialisme aucune espèce de mal; que cette ridicule petite guerre ne l'empêcherait en aucune façon de se propager chez les ouvriers des villes et même chez les travailleurs des campagnes, chez toutes les classes déshéritées, opprimées, souffrantes, parce que, dans toutes ces classes, l'idée nouvelle trouve un auxiliaire puissant, invincible, cette misère que le Socialisme veut détruire et qui laisse le réactionnaire insensible.

Oui, le réactionnaire est insensible. Comment sauvera-t-il sa banque, son chemin de fer, sa spéculation, ses rentes, sa maison, sa terre, sa boutique? voilà tout ce qui le préoccupe dans le cataclisme européen. S'il invoque le principe de la propriété, ce sont uniquement *ses propriétés* qu'il veut défendre, car la plus sainte application du droit de propriété, le droit de propriété des travailleurs sur leurs œuvres, il le foule aux pieds chaque jour. De la douleur intolérable des pauvres, il se soucie faiblement; pour le pauvre, il a quelques aumônes humiliantes, assaisonnées d'hypocrites conseils de résignation dont il ne voudrait pas pour lui-même; puis, dans les grands moments, quand la souffrance du peuple est exaspérée, quand les déceptions multipliées le poussent au désespoir, c'est le remède des journées de juin que le réactionnaire applique sur les plaies. Odieuses journées dont le caractère le plus navrant n'est pas dans le combat sur les barricades, dans le bruit de la fusillade et du canon, mais dans l'attitude inexorable d'une assemblée, refusant, pendant ces longues heures, une parole sortie du cœur à des républicains égarés; s'irritant quand on parlait de clémence, traitant d'utopistes ou d'incendiaires ceux qui invoquaient la fraternité, appesantissant la vengeance sur les vaincus, les traitant en victimes, malgré des paroles bien solennelles, étouffant pendant près d'une année les voix généreuses qui criaient amnistie au nom des femmes et des enfants abandonnés!

Cette sécheresse de cœur, cet oubli de tout sentiment généreux, persistant si longtemps après le combat, font des journées de juin, cette victoire de la réaction, une date néfaste pour l'humanité. *La réaction, c'est l'égoïsme.*

Aujourd'hui que dix candidats socialistes ont été nommés à Paris, que l'armée, signe redoutable, a voté presque unanimement pour les hommes de l'avenir, que la population des campagnes se transfigure à vue d'œil, la réaction voudrait nous faire croire qu'elle est pleine de sympathie pour toutes les misères sociales. Elle essaie de faire oublier son passé, de transiger avec le parti qui triomphe. Les journaux qui ont insulté, bafoué toutes les idées socialistes, ceux qui les ont traitées de mystification pure, la *Patrie*, par exemple, redisent maintenant d'un air piteux ce que nous ne pouvions leur faire confesser quand ils nourrissaient le vain espoir d'anéantir le progrès et le mouvement dans la société, pour le plus grand bien de la haute finance.

A coup sûr, s'écrie la *Patrie* (un peu trop tard), si le parti modéré de 1849 suivait des errements désastreux du vieux parti conservateur de 1847, s'il confondait ces deux mots si dissemblables: conservation et immobilité, nous sommes bien convaincus qu'il serait impuissant à sauver la société, de même qu'il l'a été à sauver la monarchie constitutionnelle. Aidée du puissant instrument du suffrage universel, de la presse et de l'association libre, l'opposition socialiste ne tarderait pas à le déborder, et peut-être assisterions-nous dans trois ans au triomphe d'une majorité socialiste.

Qu'y a-t-il donc à faire? Eh! mon Dieu, il y a tout simplement à prendre l'initiative du progrès véritable; il faut étudier, rechercher les réformes possibles et les accomplir hardiment.

A ces beaux projets on pourrait bien répondre ce que dit à Trissotin l'une des femmes savantes:

Cette réflexion a fort mauvaise grâce,
Elle suit de bien près, monsieur, votre disgrâce.

Mais enfin, après force déceptions qui nous ont rendu peu crédules, la *Patrie* et les autres journaux de sa nuance ont encore un moyen de nous convaincre de leur sincérité.

S'ils veulent réellement le progrès social, s'ils sont décidés à en prendre l'initiative, en accomplissant hardiment toutes les réformes possibles;

S'ils ont à cœur de montrer qu'ils sont aussi sensibles que nous à la misère, à la servitude du travailleur, et que leur parti n'est pas ou du moins *ne sera plus* le parti de l'égoïsme,

Qu'ils proposent et soumettent à la discussion leurs moyens d'augmenter la richesse générale et de la répartir avec équité; qu'ils fassent connaître *les réformes hardies* qu'ils vont accomplir; que l'on sache enfin quelles sont les idées méditées par la réaction *en faveur du peuple français*.

En attendant que les adversaires du socialisme aient assez mûri et combiné leurs projets, pour les faire connaître, ce qui sera long, — très long, — infiniment long, — nous allons exposer immédiatement les nôtres. Il faudra bien, si l'on ne trouve pas mieux, qu'on les réfute ou qu'on s'y rallie.

Il n'y a qu'une seule manière d'augmenter promptement et dans une grande proportion la richesse de la France, c'est l'*Association*;

L'association du capital, du travail et du talent, assurant une part à ces trois éléments producteurs dans la proportion de leur concours;

L'association du capital, du travail et du talent, non pas dans une industrie isolée, sujette aux chômages, à l'engorgement, à la privation de débouchés, mais dans une commune complète exerçant à la fois le travail agricol, industriel, la pratique de l'enseignement des sciences et des arts.

— Belle nouveauté, va-t-on nous dire, vous proposez tout simplement le phalanstère!

Sans doute nous le proposons, nous continuerons à le proposer jusqu'à ce qu'on en ait essayé.

— Comment! après tant de tentatives?

— Ceux qui prétendent qu'on a fait l'expérience du phalanstère, ignorent ce que c'est qu'un phalanstère. La seule tentative dont l'école phalanstérienne ait à répondre comme y étant intervenue est celle de Condé-sur-Vesgres. Eh bien, à Condé-sur-Vesgres, il fut impossible d'expérimenter ce que serait une commune associée, attendu qu'il n'y eut pas de commune. Après quelques travaux de défrichement, l'école, alors à son début, reconnut qu'elle n'était pas assez riche pour aller plus loin, qu'elle manquait de capitaux pour bâtir, pour installer une phalange. Belle expérience en vérité! Je vais construire une machine de mon invention, mais je n'ai pas les matériaux nécessaires, je ne construis rien. Viendra-t-on me dire que ma machine n'a pas pu marcher? Exploiter contre nous les souvenirs de Condé-sur-Vesgres, l'impuissance matérielle d'une école qui naissait à peine, c'est prouver une aveugle hostilité qui a recours à tous les moyens, et rien de plus.

— On n'a pas expérimenté le phalanstère, vous ne l'avez jamais construit nulle part. Eh bien, soit! mais avouez qu'on l'a bien souvent démoli d'avance, par des réfutations qui ne laissent rien à désirer.

— Encore une erreur! Le phalanstère, en d'autres termes, la théorie de l'organisation sociale débutant par la constitution de la commune sociétaire, est une idée si peu réfutée qu'elle n'a pas même été discutée, non, pas discutée une seule fois sérieusement.

— On en a pourtant beaucoup ri.

— Précisément, on a ri sans examiner. Il n'y avait pourtant pas de quoi rire.

Des hommes habitués au travail intellectuel, vivement touchés des souffrances de leurs semblables, ne pouvant supporter le spectacle de la mendicité, de la prostitution, de toutes les autres plaies sociales, et ne trouvant rien dans l'économie politique, rien dans la philosophie, rien dans la théologie, rien dans la politique routinière qui fût de nature à les guérir, ont étudié avec désintéressement et persévérance le Socialisme, cette science vaste, féconde, qui propose à la société, non pas des modifications minutieuses et stériles, non pas des palliatifs impuissants, mais une cure radicale par une transformation complète.

Nos chercheurs de vérité, mus par leur dévouement à la cause de l'humanité, ont étudié avidement le communisme; ils y ont trouvé le juste et vif sentiment de toutes les iniquités sociales, une aversion fondée pour le morcellement industriel, et pour les spéculations égoïstes, des aspirations vers cette solidarité qui sera le caractère de l'avenir, mais aucun procédé complet et satisfaisant de réalisation, de l'intolérance et de l'exclusion, trop peu de penchant pour la conciliation et pour les voies pacifiques, trop de sacrifices imposés au développement individuel dans l'intérêt social; en un mot, la négation parfaitement motivée du monde actuel, peu de lumières sur l'organisation du monde à venir.

Dans le saint-simonisme, avec une condamnation aussi vive et aussi bien motivée des abus sociaux, avec des aspirations vers l'avenir plus poétiques et rendues attrayantes par le mysticisme de la forme, nos investigateurs n'ont pas trouvé, plus que dans le communisme, une société nouvelle complètement viable, répondant à tous les besoins, conciliant l'ordre avec la liberté, le développement individuel avec le développement social.

Mais dans Fourier leur est apparue enfin la solution du problème. Les œuvres de Fourier leur ont fait comprendre que la Providence n'abandonne pas l'humanité. Elle a voulu que toutes les questions, murmurées par tant de voix au dix-neuvième siècle, trouvassent une magnifique réponse. Il n'y a pas dans le saint-simonisme, dans le communisme, dans quelque branche du Socialisme que ce soit, une critique fondée du monde actuel, un juste aperçu du monde à venir, pas une vérité utile et féconde qui ne se retrouve dans la théorie phalanstérienne, mais complétée par un enchaînement de vérités; ce n'est plus la pierre dans la carrière, c'est l'édifice entièrement construit, c'est la synthèse du Socialisme.

Et cet édifice n'est pas seulement complet, harmonieux, mais indestructible, attendu qu'il n'est pas fondé sur les inventions, sur les imaginations de Fourier, mais sur la nature observée par lui, sur l'*Attraction* et sur la *Série*, ces deux grandes lois du mouvement universel, ces deux principes immortels, qu'il est permis d'ignorer, mais non pas de nier une fois qu'on les a compris.

Les hommes qui devaient constituer l'école phalanstérienne ont lu Fourier avec l'enthousiasme et la joie de travailleurs qui cherchaient, suivant la parole évangélique, et qui ont enfin trouvé. Comment anéantir la misère, organiser le travail, régénérer la commune, concilier toutes les classes, confédérer toutes les nations, assurer l'harmonie dans l'humanité? Fourier répond victorieusement à tout. La source qui s'offre au milieu du désert aride n'inspire pas au voyageur altéré plus de reconnaissance pour le Créateur que n'en inspire la lecture de Fourier à tout homme impartial, ami désintéressé du bien, qui trouve cet Oasis de vérité au milieu de nos déserts intellectuels.

Il est très vrai que les disciples de Fourier ont rencontré dans son œuvre des opinions fort excentriques et dénuées de preuves suffisantes, sur la vie et la mort des astres, la naissance future d'une couronne boréale au pôle nord, le dessalement général des mers, la création d'animaux nouveaux, appropriés aux besoins de l'homme; fantaisies ou pressentiments de génie, ces idées bizarres n'ont aucune espèce de rapport avec le but qu'une école pratique doit se proposer aujourd'hui. La terre doit-elle avoir un jour cinq lunes? qu'a de commun ce problème, entièrement étranger à la sphère de notre activité, avec les améliorations que nous devons poursuivre et sur lesquelles notre action peut s'exercer?

Si les œuvres de Fourier ne contenaient que des excentricités cosmogoniques, de la nature de celles que nous venons de retracer, il serait permis de ne pas prendre ses œuvres en considération sérieuse, tant que les résultats acquis à la science n'auraient apporté aucun fait à l'appui de ses étranges inductions. Mais à travers tous ses voyages dans l'espace, Fourier poursuit un but pratique, spécial, et parfaitement déterminé, l'amélioration du sort de l'humanité terrestre; il trace un système d'association agricole et industrielle, complètement satisfaisant pour les esprits non prévenus, et résolvant toutes les questions dont les masses laborieuses attendent le dernier mot avec une anxiété si profonde. Ainsi, Fourier a réalisé une œuvre de capitale importance; il est venu apporter le salut à l'humanité, et sa théorie d'organisation sociale doit être accueillie avec reconnaissance et respect, alors même que sa cosmogonie tout entière, depuis la couronne boréale jusqu'aux anti-baleines, serait la plus monstrueuse et la plus folle des divagations.

Dans la sphère des questions qui n'intéressent que la terre, Fourier ne s'est pas borné à l'organisation du travail; il a choqué toutes les idées reçues et fourni à ses adversaires des armes d'un maniement très facile, en faisant le tableau des mœurs conjugales de l'avenir, en dépeignant complaisamment une société où la liberté amoureuse, tout en restant bien au-dessous du libertinage et des orgies qui s'accomplissent partout aujourd'hui, dépasse de beaucoup cependant le degré de liberté admis et reconnu par notre morale officielle.

Mais cette partie elle-même de la Théorie phalanstérienne peut et doit être écartée sans que le côté pratique de la Théorie puisse en souffrir. Fourier n'impose pas la réalisation de ses idées sur l'amour, il ne la *propose* même pas. Il proclame à vingt endroits de ses ouvrages que la liberté en fait d'amour est impraticable et ne peut engendrer que le mal, dans la société où nous vivons. Il esquisse ses idées à ce sujet comme devant être, non pas appliquées, mais examinées après plusieurs générations, dans un monde industriel tout différent, où toutes les relations sociales auront été préalablement transformées.

Comme la cosmogonie de Fourier, ses idées sur l'amour n'ont aucune espèce d'intérêt pratique; la cosmogonie peut être folle jusqu'à l'absurde, la conception des mœurs de l'avenir peut être immorale et scandaleuse jusqu'à l'excès, sans que ce jugement puisse entamer en quoi que ce soit la partie essentielle de la Théorie phalanstérienne, la seule partie qui ait rallié une école, qui soit devenue un symbole et qui soit proposée au monde: l'organisation de la commune d'après le principe de l'Association.

Aussi les hommes qui ont étudié Fourier pour y trouver le bien et non pas le mal, pour y découvrir ces remèdes aux plaies sociales qu'ils avaient cherchés inutilement partout ailleurs, n'ont-ils été détournés de leur étude ni par les excentricités cosmogoniques, ni par les excentricités morales. De tout ce qui était étranger à l'organisation de la commune, ils ont dit ce que disaient les chantres du moyen âge quand au milieu d'un livre de liturgie latine se rencontrait une citation grecque: C'est du grec, on ne lit pas, *Græcum est, non legitur.*

VICTOR HENNEQUIN.

(La suite prochainement.)

Déclaration du sergent Boichot.

Si le sentiment de la conscience et du devoir ne peut suffire pour rappeler les partis à la bonne foi, leur intérêt seul devrait les détourner du mensonge. A quoi sert de mentir, si ce n'est à se perdre en s'avilissant? Qu'ont gagné les honnêtes et modérés à nier effrontément le banquet des sous-officiers socialistes, tout en redoublant d'arbitraire et de persécutions contre les idées sociales, qu'ils savaient infiltrées déjà dans l'armée? Ils n'ont fait qu'irriter les militaires et activer dans leurs rangs la propagande socialiste. Après avoir assuré l'élection de deux sous-officiers par d'ineptes tracasseries, certains *honnêtes gens*, au lieu de reconnaître et d'accepter cet échec pour en tirer les leçons qu'il renferme, travaillent maintenant à se persuader et à persuader aux autres que les deux sous-officiers, élus pour leurs convictions démocratiques et sociales, ne sont pourtant ni démocrates ni socialistes. Le sergent Boichot vient de nous apporter la déclaration suivante, elle détruit suffisamment ces illusions:

Citoyen rédacteur,

Après avoir vainement essayé de l'arbitraire pour empêcher mon élection, certains réactionnaires cherchent, par un système de basses calomnies, à élever des doutes sur la sincérité de mes convictions démocratiques et sociales. J'oppose à cette odieuse tactique le plus énergique démenti.

Salut fraternel. BOICHOT,

Sergent-major au 7e léger.

Despotisme ou Socialisme (1).

Sous ce titre, notre ami E. Pompery vient de publier un travail très remarquable que nous recommandons à nos lecteurs. L'auteur y démontre que toutes les religions et philosophies se réduisent nécessairement à deux affirmations fondamentales: le principe de la vie est bon et mauvais, le mal est éternel; ou bien, le principe de la vie est bon, le mal n'a pas d'existence absolue.

M. Demaistre, le dernier théosophe du catholicisme, personnifie nettement le vieux dogme du mal éternel, comme Malthus caractérise parfaitement la science politique qui correspond à cette doctrine.

Le dogme nouveau, qui affirme le bien, n'accorde au mal qu'une existence limitée, relative, modifiable, est la philosophie de tous les grands génies de l'humanité. C'est de nos jours seulement que le dogme de l'amour de l'expansion a donné naissance au système social qui y correspond. Le seul philosophe socialiste qui ait complètement accepté l'hypothèse du Dieu bon, c'est Fourier.

Pour lui, Dieu étant très bon et tout puissant, l'homme étant créé bon et sociable, la société humaine doit être une magnifique harmonie. Les goûts, les désirs, les besoins, les aptitudes et les caractères sont providentiellement distribués à chacun de nous, de manière à produire l'accord, l'ordre, le bonheur général, grâce à leur intime association.

Le travail, dans de bonnes conditions, loin d'être une peine et un châtiment, le travail n'est que plaisir et contentement, puisque c'est l'expansion naturelle de notre être!

Telle est la plus haute expression du Socialisme positif.

E. Pompery consacre un chapitre au Socialisme négatif et à M. Proudhon. L'auteur montre que le gouvernement des nations ne saurait appartenir aux sectateurs du dogme du mal, aux économistes malthusiens, qui n'ont pas foi au règne de Dieu sur la terre comme au ciel. Après avoir démasqué les hypocrites avec ou sans soutane, et fait justice des charlatans politiques, il esquisse le profil de la commune associée.

E. Pompery termine en établissant qu'il faut retourner au *despotisme*, le gouvernement fort par excellence, la verge de fer, seul capable de faire régner un certain ordre parmi les loups humains, ou bien qu'il faut marcher au *socialisme*, réaliser de plus en plus les conditions de paix, d'accord et de fraternité sociale.

Ce petit livre contient beaucoup de choses sous un mince volume. Nous le croyons appelé à rendre service à la cause démocratique. En portant la lumière sur les points principaux de la question sociale, en sapant les vieux préjugés qui emmaillotent le monde, il importait de le faire nettement, vivement, à la course, et comme il convient à une époque où l'on vit si vite. Tel a été le but de notre ami, et nous croyons qu'il a parfaitement réussi.

La *Révolution démocratique et sociale* publie la lettre suivante:

Vitry-le-Français, le 18 mai 1849.

Citoyen,

Je m'empresse de vous annoncer les actes arbitraires que l'on nous fait essuyer tous les jours dans nos régiments, surtout dans le 7e léger.

On ne nous pardonne pas d'avoir voulu soutenir la candidature du sergent-major Boichot. Notre brusque départ de Paris n'ayant point satisfait nos oppresseurs, ils n'ont fait voter les soldats que pour quarante départements, négligeant les quarante-six autres, dans la pensée que nous ne voterions pas pour les aristocrates qui s'y portaient candidats.

J'ose espérer, citoyen, que vous voudrez bien insérer ma lettre, et je prie tous les journaux démocratiques de vouloir bien la reproduire.

Au nom de ses camarades du 7e léger,
UN SOLDAT républicain démocrate.

Toutes les villes où nous passons nous font un accueil admirable, et nous, en traversons les rues aux cris répétés de: Vive le 7e léger! vive la république démocratique et sociale!

Italie.

Peu de nouvelles d'Italie.

Garibaldi est rentré à Rome le 11, dans la prévision d'une attaque de la part des Français. Les applaudissements les plus enthousiastes ont salué son retour victorieux. Rome est fortifiée de manière à ne pouvoir être prise qu'avec des difficultés inouïes. Les Français se trouvaient, dit-on, à cinq milles de Rome. Oudinot est malade; il a

(1) Se vend à la librairie phalanstérienne, quai Voltaire, 25. Prix: 10 centimes.

pris la fièvre dans les campagnes insalubres où il a mené les soldats français.

Le *Moniteur romain* publie les détails suivants sur le combat gagné par Garibaldi :

Les Napolitains étaient arrivés hier au soir à Valmontone, au nombre de 7 000 avec 800 cavaliers. Pendant la nuit, les soldats romains n'ont pas cessé de les harceler à coups de fusil. Aujourd'hui ils ont voulu tenter un coup décisif. Ils ont divisé leurs forces en deux parties. A quatre heures et demie le feu commence. L'ennemi a répondu par des coups de canon à notre fusillade. Après une heure de feu, l'ennemi a songé à la retraite. A ce moment, les Romains, ouvrant sur le flanc de l'ennemi un feu bien nourri, bien dirigé, l'ont forcé à se retirer précipitamment ; on l'a poursuivi longtemps.

Pendant ce temps arrivait un autre détachement par la droite ; il s'avançait par colonnes serrées en masses avec une avant-garde de cavalerie. Arrivé à un embranchement de deux routes, l'ennemi a établi une pièce d'artillerie et ouvert le feu. Les Romains ont attaqué impétueusement de trois côtés, et sur ce point encore la fuite de l'ennemi a été précipitée. Dans cette retraite a été presque entièrement détruit un escadron de cavalerie napolitaine, qui avait tenté de charger Les Napolitains ont perdu beaucoup de monde en tués, blessés et prisonniers. La perte des Romains a été très peu importante.

Deux mille Autrichiens se sont dirigés de Livourne sur les Maremmes. On supposait qu'ils marchaient contre la Romagne.

On lit ce matin dans la *Tribune des Peuples* la correspondance suivante, en date de Civita-Vecchia, 10 mai, qui nous semble avoir besoin de confirmation.

Voici une nouvelle bien étrange : on affirme que Pie IX, persuadé enfin que la grande majorité ne veut pas de son gouvernement, a demandé que toute hostilité contre Rome fût suspendue. M. de Rayneval est arrivé de Gaëte dans la matinée, et il est reparti immédiatement, pour se rendre au camp du général Oudinot, afin, assure-t-on, d'arrêter sa marche sur Rome.

Il est certain que les Napolitains sont en pleine retraite, effrayés par les dernières nouvelles de Sicile, où la révolution est loin d'être terminée.

— A la date du 12, Bologne résistait toujours aux Autrichiens.

Toutes les portes ont été battues par l'artillerie autrichienne. La civique et le peuple ont fait des prodiges : 80 voitures de blessés ont été conduites à Modène.

Les Autrichiens n'ont rien tenté de nouveau contre Ferrare.

On écrit de Bastia, 13 mai, à la *Tribune des Peuples* :

« Ce matin nous est arrivé de Livourne encore 416 réfugiés ! Leur nombre s'élève désormais à 1 100 environ. Hier on fusilla à Livourne un aumônier de la garde nationale, appelé Blaggini, ainsi que le commandant... Aujourd'hui, à 11 heures, on devait fusiller vingt-deux prisonniers. Le jour même de leur entrée, les Autrichiens fusillèrent quarante individus, parmis lesquels un Français, du nom du Jolis. On ne saurait imaginer l'horrible état de la malheureuse ville de Livourne, en proie à une soldatesque altérée de sang et de pillage.

Les trois quarts de la population ont quitté la ville. La résistance opposée par le peuple de Livourne aux 15 000 Autrichiens envoyés contre lui par Radetzki s'est prolongée pendant trente-six heures.

— Les Vénitiens continuent à résister avec énergie aux troupes de l'Autriche.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique.*)

Turin, 16 mai 1849.

Je vous avais annoncé que la sainte alliance voulait faire du Piémont son gendarme en Italie. Mieux que cela : la sainte alliance n'aura pas un gendarme seul dans notre Péninsule, elle en aura deux.

L'Autriche se trouve fort bien de la docilité de Victor-Emmanuel. Elle s'aperçoit que pour se consolider du côté du midi, il lui faut se débarrasser des souverains qui ont suivi l'élan italien en 1848. Déjà Charles-Albert a quitté la scène; on a fait savoir à Léopold de Lorraine, à Gaëte, qu'on ne voulait plus de lui pour le punir de ses incartades anti-autrichiennes de 1848.

Je vous ai dit que l'archiduc Albert, fils de l'archiduc Reynier, beau-frère conséquemment du roi de Sardaigne actuel, était entré en Toscane avec le général d'Aspre, et qu'il avait même assisté à la prise de Livourne.

Il paraît qu'il ne s'agit de rien moins que d'en faire un grand-duc de Toscane.

Une fois les deux beaux-frères parfaitement assis sur leurs trônes, une fois Victor-Emmanuel et l'archiduc Albert couronnés en Piémont et en Toscane, l'alliance austro-russe sera sûre de l'Italie, elle y aura ses deux gendarmes, elle pourra alors entreprendre la campagne de France, parfaitement rassurée du côté du midi.

Nous avons ici un nouveau président du conseil des ministres, M. Massimo d'Azeglio, dont le programme était incompréhensible, mais dont les oracles ministériels commencent à devenir parfaitement intelligibles.

Ce M. Massimo d'Azeglio est un de ces Walter Scott manqués, comme il en gît tant sur le champ de bataille de la littérature romantique. Il a, lui aussi, été atteint dans le temps du choléra de la couleur locale; il voulut faire pour l'Italie ce que le grand romancier avait fait pour l'Ecosse; il fut père d'un *Ettore Fieramosca*, d'un *Nicolò de Lapi*, etc.

Aujourd'hui écrivain politique, il se plaçait à côté de Gioberti, comme publiciste. Il sort du sénat et lui succède au ministère.

L'attention publique est absorbée par la retentissante expédition de Civita-Vecchia; voilà pour le midi. Pour le nord, les victoires des Hongrois et le plan grandiose de Kossuth, qui veut porter la guerre au cœur de la Russie, ne se sont pas emparées moins exclusivement de toutes les imaginations. C'est alors que M. Massimo d'Azeglio s'est mis à l'œuvre en cachette, en tapinois, et que sans rien dire à personne il a envoyé à Gaëte deux plénipotentiaires, M. César Balbo et monseigneur de Charvaz, pour un congrès mystérieux auquel sont invités le pape, le roi de Naples et le grand-duc de Toscane.

L'infortuné Léopold sait déjà qu'il s'agit de le découronner. Aussi vous ne l'avez pas vu quitter Gaëte, lorsque la contre-révolution de Florence rétablissait ses armoiries et criait *viva Leopoldo!* lorsque la commission gouvernative lui envoyait députation sur députation, pour l'engager à revenir.

Il peste contre ces ambassadeurs officieux qui l'ont engagé à fuir, car il est à remarquer que Pie IX et Léopold, qui tous deux n'ont guère de chances de remonter sur leur trônes, sont redevables de leurs déchéances à ces maladroits conseillers, à ces ambassadeurs trop zélés, véritables ours de Lafontaine qui, pour chasser une mouche sur les nez papal et grand-ducal, ont empoigné un pavé et ont brisé la tête à Pie IX et à Léopold.

M. d'Harcourt est en vérité le vrai fondateur de la République romaine. Sans lui le pape ne serait jamais parti, et les Romains n'auraient jamais songé à la République. Gloire à M. d'Harcourt! gloire au Brutus-français!

Tandis que Léopold ne bougeait de Gaëte, l'archiduc Albert entrait en Toscane. Il visite son futur royaume. Ensuite les deux beaux-frères doivent se voir à Alexandrie, contents tous les deux de l'Autriche à laquelle ils seront dévoués corps et âme.

L'affaire se traite en ce moment à Gaëte, à l'insu de la France, trop occupée de l'expédition tapageuse du général Oudinot. Il est question aussi de donner les duchés à Victor-Emmanuel.

Admirons le plan stratégique de la sainte-alliance: elle s'assure de la Prusse au nord; elle fait des efforts inouïs pour s'assurer le concours de la Turquie, et pour que les 40 000 Turcs levés contre les Russes marchent avec les Russes. Restait l'Italie, un peu trop démocrate ; mais la sainte-alliance se rassure de ce côté, en établissant le triple boulevard du Piémont, des duchés et de la Toscane.

Que pense de tout cela le président de la République odilon-barroque?

Révolution allemande.

Wrangel, le digne émule de Windisgraetz, en Prusse, fait un dernier effort pour arrêter la révolution. La loi martiale a été proclamée pour Berlin et trois lieues à l'entour. Le seul journal indépendant qui fût resté dans la capitale prussienne, la *Gazette nationale*, a été proscrit. Il y a autant de petits tyrans à Berlin que d'officiers dans l'armée. Le séjour de cette ville est devenu insupportable, même aux plus modérés, qui lui préfèrent celui de Pétersbourg. On espère, en déployant une sévérité extraordinaire, faire reculer l'insurrection. M. Waldeck, qui pendant longtemps était désigné comme le seul chef possible d'un ministère libéral à constituer, est arrêté. On parle aussi de l'ajournement des élections.

Des voyageurs annoncent qu'Elberfeld a cessé la résistance les barricades seraient évacuées ; mais les environs sont toujours occupés par des corps francs bien armés et nombreux, qui communiquent avec les insurgés de Bade et de Bavière.

On dit qu'un bataillon d'infanterie prussienne, envoyé dans les provinces du Rhin, a presque entièrement péri sur le chemin de fer.

On écrit de Varsovie, le 8, à la *Réforme allemande* :

Je puis vous communiquer de bonne source ce qui suit au sujet des mouvements des troupes russes. Le 3e et le 4e corps, avec 320 canons, marchent sur la Hongrie par la Gallicie. Ils sont aux ordres du prince Paskewitsch, et arrivent de la Pologne, de la Volhynie et de la Podolie, par Cracovie, Brody et Tzernowitz. Deux divisions du 5e corps restent dans les principautés du Danube, et la troisième division dans la Bessarabie, en-deça du Pruth.

Le premier et le second corps, ainsi que le corps de grenadiers et les second et troisième corps de la cavalerie de réserve, entrent dans le royaume de Pologne pour remplacer les troupes qui le quittent. La division de hulans, du premier corps de la cavalerie, est mobilisée, et tout le sixième corps, dont deux divisions sont déjà en marche pour la Pologne. Les régiments d'infanterie sont de quatre bataillons de 800 à 1 000 hommes ; les cinquième et sixième bataillons servent de réserve ; chaque batterie est de 12 canons.

La garde du corps quittera Saint-Pétersbourg le 1er juin ; elle est déjà mise sur le pied de guerre, et l'on attend dans ce but 3 000 chevaux : 48 bataillons de réserve remplaceront cette garde à Saint-Pétersbourg.

La Russie déploie ces forces colossales en présence des évènements qui se préparent dans l'ouest de l'Europe, pour être armée en cas d'une guerre européenne.

Voici le manifeste que Nicolas de Russie lance contre la révolution européenne :

Nous, Nicolas 1er, etc. Par notre manifeste du 14 (26) mai de l'année dernière, nous avions informé nos fidèles sujets des malheurs qui avaient frappé l'Europe occidentale; nous déclarâmes en même temps que notre intention était de combattre nos ennemis en quelque lieu que ce fût, et de protéger l'honneur du nom russe et l'inviolabilité de nos frontières, sans nous préoccuper de notre propre personne et dans une union indissoluble avec notre sainte Russie.

Depuis lors, les troubles et les mouvements séditieux n'ont pas cessé dans l'ouest de l'Europe. Des tentatives coupables ont entraîné la foule crédule par l'illusion trompeuse d'un bonheur qui n'est jamais sorti de l'anarchie et de la licence ; elles se sont étendues jusqu'en Orient, dans nos principautés de la Valachie et de la Moldavie, soumises au gouvernement turc. L'entrée de nos troupes et des troupes ottomanes dans ces provinces a suffi pour y rétablir la tranquillité et pour la maintenir.

Mais dans la Hongrie et dans la Transylvanie, les efforts du gouvernement autrichien, divisés par une guerre sur un autre point avec des ennemis nationaux et étrangers, n'ont pu vaincre jusqu'à ce jour la révolte. L'insurrection, soutenue par l'affluence de *nos traîtres de la Pologne* de l'année 1831 et des renforts de transfuges et de vagabonds d'autres pays, a donné à la révolte une extension de plus en plus menaçante. Au milieu de ces évènements funestes, sa majesté l'empereur d'Autriche nous a invité à l'assister contre l'ennemi commun, nous ne lui refuserons pas ce service.

Après avoir invoqué le Dieu des batailles et le maître des bataillons, puisqu'il protège la juste cause, nous avons ordonné à notre armée de se mettre en marche pour étouffer la révolte et anéantir les anarchistes audacieux qui menacent aussi la tranquillité de nos provinces. Que Dieu soit avec nous, et personne ne pourra nous résister, nous en sommes convaincus. Tels sont les sentiments de tous nos sujets. Chaque Russe partage cet espoir, et la Russie remplira sa sainte vocation.

Pétersbourg, 8 mai 1849.

Signé : NICOLAS.

(*Correspondant de Hambourg*, 17 mai.)

Elections des Départements.

VOSGES. — Neuf représentants, dont huit *réactionnaires* : Buffet, environ 42 000. Houël, 32 000. Huot, 31 000. Febvrel, 28 000. Perreau, 27 000. Resal, 24 000. Deblaye, 23 000. Aubry, 20 000. Forel, 18 000, le seul *démocrate*.

NIÈVRE. — Six démocrates en tête de la liste : Gambon, Miot, F. Pyat, Rochut, Rouët, Malardier, Dupin aîné.

HAUTES-PYRÉNÉES. — Voici le résultat définitif de ce département :

Ségur d'Aguesseau, 24 969. Lacaze, 24 492. Fornier de Saint-Lary, 22 193. Soubier, 20 399. Deville, 20 331.

Ce dernier est le seul candidat de la liste rouge qui ait pu l'emporter. Les autres démocrates ont succombé avec une minorité imposante et plus qu'honorable, si l'on tient compte de tous les ressorts que l'on a fait jouer. La dépêche télégraphique du ministre de l'intérieur a fait un mal considérable; on l'a fait colporter dans tout le département par des *chasseurs du régiment* en garnison ; on a interrompu le scrutin pour en donner lecture. La crainte des barricades et des journées de juin, que beaucoup ne connaissent que de nom, a porté un nombre considérable d'électeurs à voter contre les démocrates.

CORRÈZE. — Tous les candidats proposés par les comités démocrates socialistes ont passé ; ce sont les citoyens : Sage, 37 716. Latrade, 36 988. Bourzot, 35 646. Penières, 35 296. Peyras, 34 888 Madesclaire, 34 475, Chamiot, 19 887.

Les candidats de la rue de Poitiers n'ont eu que : Lebraly, 15 202 voix. Favard, 14 758. Rivet, 14 254. Planchard, 13 184. Hugo, 13 091. Redon et Jouvencel, moins de 9 000.

OISE. — Le produit des élections du département de l'Oise n'a surpris personne ; car on devait penser que ce pays, richement peuplé de réactionnaires de toute espèce, et travaillé ardemment par les congréganistes, ne devait envoyer à l'Assemblée nationale que des doubles blancs; aussi a-t-il nommé pour représentants les barons, ducs et marquis de Mornay, de Mouchy, de Plancy; Sainte-Beuve et Leroux, qui veulent deux chambres : Barillon et Gérard, cultivateurs aristocrates.

M. Lemaire, vieille borne endurcie, a complété cette liste, qui avait été en partie préparée par le conseil général, et soutenue à grand renfort d'intrigues et de menaces.

Mais ces messieurs ne s'attendaient pas à voir à la suite de leurs illustres noms figurer en première ligne les citoyens Bellanger, détenu pour écrits politiques, qui a obtenu 16 612 suffrages; Place, ancien commissaire du gouvernement provisoire, et que les réactionnaires de 1848 ont voulu exclure de Beauvais en organisant une émeute, qui a obtenu 13 745 suffrages; Watripon, rédacteur de la *Révolution*, 13 609; Bellard, ouvrier menuisier, 13 844; Legrand, entrepreneur à Compiègne, 13 661; Dijon, homme de lettres, 13 649; Tavignot, médecin, 12 498; et pour compléter ces candidatures improvisées de démocrates pur sang, qui n'ont été imposées à personne, Joigneaux a obtenu 14 452 suffrages.

Nos représentants réactionnaires ont pâli en voyant ce résultat significatif ; car ils ont vu à leur suite leurs héritiers naturels.

ALLIER. — On nous écrit de Moulins, 19 mai 1849 :

« Je vous fais passer le résultat définitif de nos élections :

» Ledru-Rollin, représentant du peuple, 40 407. Fargin-Fayolle, idem, 40 497. Madet (Charles), idem, 40 421. Mathé (Félix), idem, 40 529. Terrier-Barthélemy, idem, 40 475. Rantian, maire de Gannat, 39 076. Sartin, avocat de Montluçon, 40 233.

» Viennent ensuite et *hors* ligne :

» Tourret, représentant du peuple, 25 315. Bureau de Puzy, id., 25 014. Desmoroux, 22 804. Dufour, 22 420. Champfin, 22 443. Arloing, 22 405. Foye de Brie, 22 043.

RHÔNE. — *Résultat définitif*. — Nous lisons dans le *Républicain de Lyon* :

« Hier, à 7 heures et demie du soir, le dépouillement des votes étant terminé, le président des bureaux en a proclamé le résultat du haut du balcon de l'Hôtel-de-Ville. Toute la liste démocratique a passé. Chaque nom était accueilli des cris enthousiastes de Vive la République ! A la proclamation de Commissaire, sergent du 2e chasseurs à pied, un immense cri de *vive la ligne !* s'est fait entendre dans toute la place. Les citoyens se sont retirés rapidement, pour aller porter l'heureuse nouvelle au sein de leurs familles. Cette solennité imposante a eu lieu avec le calme et la dignité qui conviennent à une population républicaine.

» Voici le résultat général du scrutin :

« Chanay, 72 659. Doutre, 71 334. Pelletier, 71 139. Benoît, 70 968. Morellet, 70 934. Matthieu (de la Drôme), 70 659. Greppo, 70 233. Fond, 70 219. Faure, 70 107. Commissaire, 69 920. Raspail, 69,328. »

Voici les noms des candidats qui ont obtenu le plus de voix après ceux qui ont été élus :

« Réveil, 50 345. Ferrouillat, 49 788. Bacot, 49 542. Mortemart, 48 398. »

» Il reste donc encore aux candidats républicains une majorité de plus de 20 000 voix ! Royalistes de toutes les couleurs, ennemis acharnés de tous les progrès, de toutes les réformes, votre rôle est fini dans le département du Rhône ! »

— Le même journal ajoute :

« Nos conseils ont été entendus : la proclamation de nos représentants n'a été suivie d'aucune manifestation ; personne n'a illuminé. Le soir quelques groupes seulement stationnaient sur la place des Terreaux ; la discussion y était peu animée. La ville était dans une profonde tranquillité. La joie était peinte sur tous les visages. »

SAÔNE-ET-LOIRE. — Les résultats définitifs que voici sont certainement les plus significatifs des élections. Ont été élus dans cet ordre :

1. Ledru-Rollin, représentant ; 2. Menand, représentant ; 3. A. Bruys, représentant ; 4. Victor Heitzman, ouvrier ; 5. François Landolphe, ex-consul ; 6. Charles Boysset, ex-procureur de la République ; 7. Frédéric Gindriez, ex-commissaire de la République; 8. Auguste Rolland, professeur ; 9. Guillaume Rougeot, vigneron ; 10. Paul Racouchot, propriétaire-cultivateur; 11. Antoine Bard, notaire ; 12. Ferdinand Janot, caissier.

Sur 109,200 votants, M. de Lamartine, candidat placé en tête des listes opposées à la Montagne, n'a réuni que 38 972 suffrages, tandis que le moindre chiffre des candidats de la liste démocratique est de 72 190.

Si l'on compare les chiffres les plus élevés des deux camps, on reconnait que la république rouge l'emporte dans ce département de 36 538 voix sur tous les partis coalisés du blanc, du bleu, du tricolore et *tutti quanti*.

Quel immense enseignement !

TARN. — Un fonctionnaire nous écrit de Castres, le 16 mai.

Je regrette que ma position ne me permette point de faire un appel à votre bienveillance à l'effet d'édifier vos lecteurs sur les menées de nos intrigants réactionnaires, soit dans la garnison, soit parmi nos ouvriers des villes, mais surtout de la campagne. Heureusement la lumière se fait, même chez les ignorants, et la probité politique et morale a recruté de nouveaux adeptes parmi ceux en qui nos privilégiés, nos hommes de noblesse et de finance appelaient une vile canaille. Ces ignorants ont eu assez de gros bon sens pour faire voir à nos rusés, sans cœur comme sans conviction, qu'ils comprenaient les devoirs de leur position ; cette canaille a eu assez de moralité politique pour résister aux séductions puissantes dont elle a été entourée par les nobles et les jésuites coalisés. Enfin, Dieu merci, notre département a effacé cette tache noire dont Charles Dupin l'avait marqué dans sa statistique. La liste des candidats légitimistes (*six nobles sur huit candidats*), a reçu le plus éclatant échec. Tous les candidats républicains ont été élus à une forte majorité, malgré les cabales les plus jésuitiques et les calomnies les plus sales et les plus infâmes. Notre garnison, elle aussi, a bien voté. Somme toute, la République, la Montagne, le Socialisme trouveront satisfaction dans les élections du Tarn. Il le fallait, car les républicains avaient à rougir du passé. Ils n'avaient été représentés à la Constituante que par le général Rey.

Vous pouvez concevoir l'abattement de nos Rodins de toute robe, eux qui, le 12 au soir, se croyaient assurés du triomphe. J'aurais bien des détails à vous fournir ; mais, par le régime qu'on nous fait suivre, il est prudent de s'abstenir et de ne pas donner prise à des ennemis que la vérité offusque d'une manière si sensible, *surtout à son éminence monseigneur de Falloux et à son outrecuidance Réacquichote-Faucher*. Encore quelques jours, et nous serons débarrassés de nos entraves ; alors je n'aurai rien à redouter en servant une cause qui aura toujours mes affections les plus vives et mon dévouement le plus absolu.

Le sergent Boichot a obtenu la presque unanimité des suffrages des soldats de la Seine.

Aux Électeurs de la Marne.

Des protestations se préparent dans la Marne au sujet des influences qui ont faussé les élections. Non seulement la dépêche flétrie par l'Assemblée constituante y a produit une véritable panique, mais la campagne de Reims a été frappée de terreur par des mouvements de troupes qui se dirigeaient vers la ville, venant depuis Mézières et Charleville. On disait dans tous les villages que Reims était mis à feu et à sang par les rouges; or, jamais la grande cité industrielle de la Marne n'avait joui d'un calme plus complet.

Un habitant de Courcelles-Saint-Brice, petit village, à 3 kilomètres de Reims, écrivait à un de ses amis de Paris en date du 11 :

Je vous prie de m'écrire, aussitôt la présente reçue, comment vont les affaires à Paris et si l'on y est tranquille.

On dit ici que vous et les vôtres avez écrit à Reims que bientôt on organisera le pillage, que l'on détruira tous les contrats chez les notaires, et que tout le monde sera assassiné par les montagnards.

On nous a envoyé 90 soldats, dont la présence sert d'appui à toutes ces rumeurs alarmantes.

Relativement à la dépêche télégraphique, voici ce qu'on écrit à la *République*, de l'arrondissement de Vitry, qui a donné à M. Faucher plus de 10 000 voix sur 11 à 12 000 votants :

Léon Faucher a obtenu une grande majorité dans nos sections. Si le vote de l'Assemblée nationale, à la suite duquel il a dû donner sa démission, avait été connu avant l'ouverture du scrutin électoral, il n'aurait eu qu'un très petit nombre de voix ; encore doutons-nous qu'il eût été porté sur les listes. Ce que nous voulons avant tout, c'est la loyauté et la probité. Les électeurs qui ont voté pour Léon Faucher regrettent amèrement ce vote, qui semble les rendre solidaires de l'acte odieux commis par l'ex-ministre de l'intérieur.

Aussi parle-t-on d'une lettre collective qui doit lui être adressée pour l'inviter à renoncer au bénéfice de l'élection et à en appeler à la conscience éclairée des électeurs. Si M. Léon Faucher n'a pas égard à cette invitation, il sera envoyé à l'Assemblée législative une protestation contre son élection. Il y a une question de dignité et d'honneur qui sera comprise, ou par M. Léon Faucher lui-même, ou par la nouvelle assemblée. Dans le cas contraire, l'opinion publique prononcerait.

Nous engageons vivement les électeurs consciencieux de tous les partis, dans la Marne, à recueillir et à faire parvenir, tant à l'Assemblée constituante qu'aux journaux, tous les faits qui sont de nature à dévoiler les honteuses et déloyales manœuvres à l'aide desquelles nos *honnêtes* gouvernants ont tenté de fausser ce qu'il y a de plus respectable au monde, le suffrage universel, véritable base du gouvernement républicain.

VOTE DE LA GARDE MOBILE. — Le ministère s'est enfin décidé à faire voter la garde mobile ; il est facile de juger, par le premier résultat partiel de ce vote, qu'en s'efforçant d'escamoter à la mobile son droit électoral, M. Léon Faucher n'avait en vue que d'enlever quelques centaines de voix à la liste socialiste. Voici comment a voté le 2e bataillon en garnison à Givet. 340 votants :

Cavaignac, 290. Ledru-Rollin, 288. Boichot, 268. Bac, 268. Lagrange, 259. Rattier, 243. Lamennais, 241. F. Pyat, 232. Thoré, 226. Considerant, 220. P. Leroux, 214. D'Alton-Shée, 213. Perdignier, 211. Greppo, 206. Demay, 202. Hervé, 202. Montagne, 201. Langlois, 196. Malarmet, 194. Ribeyrolles, 190. Proudhon, 187. Hizay, 187. Madier de Monjau, 186. Vidal, 180. Geniller, 179. Charassin, 179. Lebon, 171. Savary, 166.

Viennent ensuite : Cabet, 116. Lamoricière, 104. Bedeau, 38. Lamartine, 38. Guinard, 26. Dupont (de l'Eure), 23. A. Marrast, 20. J. Favre, 16. Goudchaux, 16. Dufaure, 12. Flocon, 10. Arago, 13. Béranger, 8. E. Girardin, 7. Quelques autres, dont Léon Faucher, O. Barrot, Ney, Blanqui, etc., 1, et Barbès 7.

Ce vote, nous écrit un militaire de ce bataillon, pourra bien rendre plus précaire, plus douteuse encore l'existence de la mobile, déjà si épurée et décimée. N'importe ! c'est significatif.

M. de Boissy et M. Félix Pyat.

Une curieuse polémique s'est engagée entre l'ex-pair de France M. de Boissy et M. Félix Pyat. Voici comment elle est racontée par un journal de Bourges.

On lit dans le *Droit commun* :

A Bourges, M. de Boissy apprend par hasard l'arrivée du candidat socialiste Pyat, et lui écrit la lettre suivante ;

« Monsieur,

» J'apprends que vous êtes ici, je vous réitère ma demande : Voulez-vous, oui ou non, que nous paraissions ensemble devant les électeurs ?

» J'ai l'honneur, etc.

» Bourges, le 7 mai. »

A cette lettre a été répondu verbalement au porteur : Je ne fais pas de tournée électorale, je vais à Nevers.

M. de Boissy a fait remettre immédiatement la note qui suit :

« M. de Boissy prévient M. F. Pyat qu'il ne manquera pas de proclamer devant les électeurs du Cher que M. Pyat fuit partout la discussion ; que nulle part il n'ose exposer ses principes pervers, sinon devant un auditoire qu'il s'est composé d'avance, en ramassant partout ce qu'il y a d'inintelligent et de passionné pour le désordre, voulant le renversement de la famille et de la propriété, ayant donné des gages de mauvais instincts, de mauvaises passions.

» M. Pyat fuit la discussion ; donc il a peur. »

M. Pyat a répondu verbalement au porteur de cette lettre :

« M. de Boissy fera ce qu'il voudra. »

Revue dramatique.

MONTANSIER. La *Belle Cauchoise*, 1 acte, par MM. Gabriel et Paul Vermond. — **GYMNASE.** L'*Hurluberlu*, 1 acte, par MM. Dupeuty et F. de Courcy. Le *Bouquet de violettes*, 3 actes, par M. Dennery ; *Gardée à vue*, 1 acte, par M. Bayard. *Elzéar Chalamel, ou une assurance sur la vie*, 3 actes, par MM. Gustave et J. D. Wailly. — Ouverture de l'Hyppodrôme.

Enfin, voici des vaudevilles où l'on n'aperçoit pas la moindre allusion politique, ce qui n'est pas un petit mérite par le temps qui court. La *Belle Cauchoise*, c'est Grassot en grand seigneur de l'ancien régime, vert galant suranné, colonel de naissance et d'argent, employant des soldats à porter ses billets doux comme d'autres emploient les leurs à mitrailler les peuples qui leur tendent les bras comme à des frères ; c'est Levassor, tour à tour grenadier séducteur et séduisante Cauchoise ; c'est Mlle Aline, agaçante soubrette et tambour sémillant, c'est une intrigue vive et pimpante, un dialogue joyeux et spirituel, une gaieté communicative et un succès.

— L'*Hurluberlu*, au Gymnase, c'est une nouvelle édition du *Distrait*, édition singulièrement augmentée, et que l'imperturbable sangfroid de Geoffroy rend des plus plaisantes. Fou rire et plaisanterie de bon aloi.

Nous n'en saurions dire autant de cette longue histoire de viol et de chloroforme qui s'appelle le *Bouquet de Violettes*. Sans le talent sympathique de Mme Rose Chéri, ce pauvre bouquet serait fané depuis longtemps. *Gardée à vue* est au contraire un récit charmant de coquetterie et d'amour, que les beaux yeux de Mlle Melcy rendent plus piquant et plus gracieux encore.

— *Elzéar Chalamel* est assuré à vie, et laissera, s'il vit longtemps, une fortune immense à son héritier. Aussi, le susdit héritier le prend chez lui, le soigne, le choie et veille sur lui avec un amour de propriétaire. Mais ce n'est pas chose commode que cette surveillance ; Elzear est le plus grand mauvais sujet, le plus grand dépensier, le plus grand séducteur qui jamais se soit incarné au Gymnase sous les traits de Bressant. Aussi en résulte-t-il pour le malheureux propriétaire une foule de mésaventures comiques. Il y a quelques longueurs au début de cette pièce, mais les derniers actes sont fort plaisants.

— L'Hippodrôme a rouvert samedi ses portes aux promeneurs des Champs-Elysées. L'Hippodrôme semble encore cette année surpasser les magnificences chevalines des années précédentes. Nous y reviendrons.

FAITS DIVERS.

Les courses viennent de finir ; elles ont été fort belles ; le nombre des spectateurs était immense. La chute d'un cheval et de son jockey, qui ont roulés ensemble dans l'arène, a attiré l'attention générale ; heureusement le cavalier et la monture n'ont eu aucune blessure grave.

M. Louis Bonaparte a assisté aux courses, et décidément il prend l'habitude de l'escorte. Sa voiture a fait son entrée au Champ-de-Mars au milieu d'un piquet de dragons, sous-officiers aux portières et deux éclaireurs en avant, carabine au poing. Pourquoi cet attirail de *prince*, quand il est tant d'autres moyens de se distinguer ? Pourquoi choisir celui de l'apparat, si ridicule en temps de république ?

— On lit dans le *Républicain* de Lyon :

« Une première pétition des citoyens de Lyon, demandant la mise en accusation du président de la République et du ministère, a été déposée par le citoyen Benoît sur le bureau de l'Assemblée nationale revêtue de 4 980 signatures. Des pétitions vont suivre prochainement. Nous engageons les citoyens qui en sont porteurs à les apporter dans nos bureaux, sans retard.

— La *Liberté* explique ainsi l'élection de M. Lucien Murat :

« Le succès inespéré obtenu à Paris par M. Lucien Murat s'explique par une circonstance qu'il est bon de signaler par le temps qui court.

» Aussi rond au moral qu'au physique, M. Lucien Murat s'était rendu populaire en se rendant accessible à tout le monde, et en n'affectant pas les habitudes princières qui ont dépopularisé d'autres membres de la famille Bonaparte.

» Son élection à Paris est donc tout à la fois un hommage et une leçon. »

— Une vive agitation régnait hier soir dans le quartier de Clichy. On disait qu'un épouvantable incendie venait d'éclater dans la prison pour dettes. Cette crainte, heureusement, n'a duré qu'un instant, car le peuple, dans son admirable bon sens, a bientôt compris que cela ne pouvait être qu'une *illumination*. On conçoit, en effet, que les prisonniers qu'une loi barbare, immorale, prive de l'exercice de leurs droits politiques, et met à la discrétion d'impitoyables incarcérateurs, aient voulu ainsi témoigner de leur sympathie pour le succès populaire des élections.

— Le général Rybinski, qui, comme l'on sait, avait entrepris pour des motifs de santé un voyage à travers l'Italie, et qui sera bientôt de retour à Paris, écrit de Rome que jamais il n'a vu en aucune circonstance autant d'ordre et d'énergique décision. Il dit que l'organisation de la défense est admirable. Les barricades sont formidables et exécutées avec un ordre supérieur. Il parle du général Avezzana comme d'un homme de génie et destiné à sauver l'Italie.

(*Liberté*.)

— On a fait afficher la note suivante sur tous les murs de Francfort. Ce simple fait peut caractériser la situation actuelle :

« Toutes les femmes et toutes les jeunes filles de Wurtemberg déclarent aux soldats allemands qu'elles ont juré de n'épouser aucun d'entre eux dont la main se serait souillée de sang fraternel, et de lui refuser tout sentiment d'amour. Toutes les autres femmes allemandes sont invitées à suivre cet exemple. »

— Nous lisons dans le *National* :

« L'Ecole d'administration, que l'on croyait complètement enterrée dans les cartons de M. de Falloux, a ressuscité grâce au mouvement significatif de l'opinion publique révélé par les élections : nous apprenons que des ordres ont été donnés pour que les cours fussent repris et que les examens des élèves de première année, qui n'avaient pas eu le temps de se présenter devant les examinateurs, fussent immédiatement recommencés. A quelque chose les élections sont bonnes. »

ASSOCIATION ÉGALITAIRE DES OUVRIERS CHAPELIERS. — Les ouvriers chapeliers-associés ont ouvert un magasin, boulevard Saint-Denis, n° 4, au 1er.

PETITE CORRESPONDANCE.

Amsterdam. — M. A. Z. — Reçu votre lettre. Merci de votre comm.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS	Un an 20 f.	Six mois 11 f.	Trois mois 6 f.
DÉP. ET ETRANG.	— 22	— 17	— 9
PAYS à surtaxe	— 50	— 26	— 14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DÉP., ÉTR.	— 8	— 4	— 2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois.	40 c	Annonces anglaises	40 c
Cinq à 9 — —	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

L'un des gérants : VICTOR CONSIDERANT.

Spectacles du 21 mai.

THEATRE DE LA NATION. — Le Prophète.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Tartufe, Moineau de Lesbie, Manteau.
OPERA-COMIQUE. — Toréador.
ODEON. — Les Bourgeois des Métiers.
THEATRE-HISTORIQUE. — Puritains d'Ecosse.
GYMNASE. — Coiffeur, Gardée à vue, Flambage au vent.
VAUDEVILLE. — L'Ane à Baptiste, les Prétendus.
THEATRE MONTANSIER. — Un Cheveu, Grosse caisse, la Belle Cauchoise, Café de Pompone.
VARIETES. — Jobin, la Paix, Enfants de troupe, Lariflà.
AMBIGU-COMIQUE. — Les trois Etages, un Drame.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple). — Murat.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — Mariage d'amour.
FOLIES. — Mathieu, Gibier de roi, Mme Gibou.
DELASSEMENTS-COMIQUES. — Culottes et cotillons.
CIRQUE DES CHAMPS-ELYSEES (carré Marigny.)
THEATRE CHOISEUL. — Le Choriste, la Fille du Rempailleur, Arlequin et Colombine, l'Entr'acte au paradis

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 139 — EDITION DU MATIN. — Mardi 22 Mai 1 49.

[illegible] — UNITÉ SOCIALE, [illegible] ET POLITIQUE — DROIT AU TRAVAIL, [illegible] — [illegible]

PARIS. Trois mois [illegible] Six mois [illegible] Un an [illegible]

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 3, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION [illegible] du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉPARTEMENTS. Trois mois. . . . . 9 f. Six mois. . . . . . 17 f. Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 21 MAI.

Assemblée Nationale.

Aujourd'hui, au commencement de la séance, M. Flocon a déposé une pétition des habitants de Reims qui demandent la mise en accusation du président de la République et du ministère.

Nous doutons que l'effet de ces pétitions, qui tendent à se multiplier, puisse être contrebalancé par des revues où les acclamations sont commandées militairement comme un exercice. On a beaucoup crié *vive le roi* aux dernières revues de Charles X, en 1830, et de Louis-Philippe, en 1847; mais les acclamations spontanées de la garde nationale ont seules une valeur politique, et ces deux princes ne convoquaient plus les légions.

Il a été encore question à l'Assemblée du scandale télégraphique.

Tout se réunit pour accabler ce triste ministère. Il est impossible de prononcer le nom de *Rome* sans éveiller l'indignation contre lui, et M. Sarrans jeune a recueilli les applaudissements de tous les républicains sincères, en qualifiant d'astuce et de lâcheté la diplomatie des hommes qui siégent au banc des accusés.... nous voulons dire au banc des ministres.

Il y aura demain des interpellations sur la politique étrangère. Nous espérons qu'elles seront sévères et chaleureusement appuyées. Il faut sauver l'honneur du pays.

L'Assemblée a fait de vains efforts pour ressusciter l'Ecole d'administration, tuée par M. de Falloux, uniquement parce qu'elle renfermait une pensée progressive et démocratique. La droite a refusé de voter, et les représentants n'ont pu se réunir en nombre suffisant pour la validité du scrutin.

L'Ecole d'administration a été créée quelques jours après la révolution de Février par les membres du Gouvernement provisoire. Déjà deux promotions ont été faites : les élèves de la première ont suivi des cours pendant plus de six mois, et subi un examen de fin d'année. M. de Falloux s'était engagé, il y a deux jours, à rouvrir les cours de l'école, et voilà qu'aujourd'hui il va de banc en banc défendre à ses amis, de voter pour le maintien de cette institution.

M. de Falloux est trop bien connu pour que cette conduite ajoute à l'estime et à l'affection que tous les républicains lui ont vouées. Il espère à la fois et que la chambre va cesser de fonctionner et qu'elle portera un dernier coup à une institution maudite par tous les *monarchistes* comme l'œuvre immédiate de la révolution de février. Nous comptons que les républicains de l'Assemblée déjoueront cette manœuvre, qu'ils mettront les dernières heures de la législature à profit pour discuter la question de l'amnistie, et pour sauver en même temps une Ecole qui, bien organisée, peut renouveler complètement l'administration remplie encore des favoris de toutes les monarchies corrompues.

Changement de politique.

Voici des symptômes d'un changement de politique. On s'est aperçu, trop tard peut-être, que les procédés violents n'avaient pas grand succès dans l'armée.

On parait aujourd'hui vouloir inaugurer un système nouveau. La première application en a été faite au sergent-major Boichot, dans les salons du général Changarnier; elle a eu, comme on le sait, peu de succès sur ce brave militaire. Aujourd'hui on voulait obtenir des troupes une manifestation consolante; M. Changarnier, d'après un témoignage échappé à l'indiscrétion d'un officier d'état-major bien pensant, avait admirablement monté le coup.

Les soldats avaient reçu de leurs chefs l'invitation de ne faire entendre aucun cri spontané, mais de faire écho à l'enthousiasme dont les chefs de corps leur donneraient l'exemple.

Nous savons que les troupes arrivées de Versailles ont reçu à Sèvres une distribution extraordinaire de dix-sept cent bouteilles de vin (le chiffre est officiel). Grâce à ces dispositions et à l'esprit de discipline, M. Louis-Napoléon a pu croire qu'il avait dans un certain nombre de bataillons quelque popularité. Nous l'engageons à ne pas trop s'y fier.

M. le maréchal Bugeaud écrivait, il y a une dixaine de jours, au petit comité *camarillaire* de l'Ely[illegible] : « Si l'on veut tenter quelque [illegible] ; à l'heure qu'il est on [illegible] encore obtenir le concours [illegible] il ne sera plus temps. »

Nous croyons nous, qu'il n'était déjà plus temps, à la date de l'avis de M. Bugeaud, et quelqu'envie que l'on puisse avoir de tenter quelque chose, nous dormons sur les deux oreilles.

Au reste, quoique la *Gazette* se plaise à écrire ce soir que l'on n'a fait entendre à la revue aucun cri de Vive la République démocratique et sociale, « malgré les intentions évidentes d'un grand nombre de spectateurs envoyés dans ce but, » nous pouvons lui faire savoir que ces cris de Vive la République démocratique et sociale! suivis de : Entendez-vous bien? ont très énergiquement salué MM. Louis Bonaparte et Changarnier.

Voici, d'ailleurs, sur l'enthousiasme officiel de cette revue des détails édifiants qui émanent de témoins oculaires et oriculaires. C'est d'un militaire présent que nous tenons cette première note :

Revue du Champ-de-Mars.

Pendant la revue il a été recommandé aux soldats d'avoir *exceptionnellement, pour une fois*, un enthousiasme de circonstance. Cette invitation a été assez mal accueillie dans beaucoup de compagnies. Le silence le plus parfait accueillait à son passage le citoyen Louis Bonaparte, lorsque les chefs de corps ont tenté des efforts inouis pour stimuler l'enthousiasme napoléonien. Nous avons remarqué, entre autres, le colonel du 41e de ligne qui excitait du geste ses soldats à répéter son cri : Vive *le prince* Louis Napoléon! Un chef d'escadron s'est tellement démené en brandissant son sabre pour allumer l'enthousiasme de ses cavaliers, dans les rangs desquels sa voix a trouvé peu d'écho, que le public a pu s'apercevoir de cette manœuvre, et l'a accueillie par des sifflets et les cris répétés de : *Vive la République!*

Le général Forey, *qui n'est pas légiste*, s'est fait remarquer aussi par son zèle napoléonien. Les compagnies du génie et les batteries d'artillerie ont protesté les unes par leur silence absolu, les autres par le cri de Vive la République! poussé énergiquement. Dans tous les corps où les chefs se sont abstenus, les troupes sont restées muettes. Cependant, pour récompenser le zèle des soldats, on s'est empressé de lever toutes les punitions.

Un de nos amis nous écrit :

Quelques journaux parleront peut-être de l'enthousiasme des curieux qui se pressaient au Champ-de-Mars. En voici le secret. Depuis le matin, aux Champs-Elysées, presque en face du palais du président, des hommes qu'il était facile de reconnaître pour des agents de police, embauchaient à bureau ouvert des ouvriers sans travail et les embrigadaient par escouades de dix hommes.

Puis, tous ces individus étaient dirigés vers le Champ-de-Mars, et on a pu les voir rangés autour des tribunes disposées pour les intimes de l'Elysée, criant à tue-tête : Vive Napoléon! à bas les rouges! injuriant les personnes qui croyaient devoir opposer à ces cris celui de Vive la République! Il faut dire que ces romains de nouvelle espèce ont parfaitement fonctionné jusqu'au moment où quelques bons citoyens leur ont imposé silence en répondant à ces vivats soldés par des cris énergiques de Vive la République!

Il y a mieux. C'est d'un honorable prêtre que nous tenons ce témoignage plus piquant encore :

Je viens d'assister à une revue toute militaire; je veux dire qu'il n'y a pas paru un seul garde national.

Avant que le président ne sortît pour la revue, son hôtel était environné de groupes qui paraissaient s'entendre et s'organiser. Cela piqua ma curiosité. Je me suis approché. On m'a demandé : *De quelle brigade êtes-vous?* Je n'ai pas répondu, et on m'a tourné les talons. J'ai questionné plusieurs personnes de ces groupes, on ne me répondait pas.

Enfin un brave ouvrier, qui m'a paru être Auvergnat, et à qui j'ai parlé patois, m'a dit confidentiellement que l'on s'organisait pour attendre le président et pour l'accompagner au Champ-de-Mars.

En effet, quand le président est sorti, à onze heures et demie, tous ces hommes, au nombre à peu près de 200, l'ont environné en criant tous : *Vive Napoléon!* Il marchait au pas. Les groupes l'ont entouré ou précédé, et l'ont conduit en criant toujours : *Vive Napoléon!* jusqu'au Champ-de-Mars.

Je vous engage, citoyen rédacteur, à ajouter ce petit moyen d'enthousiasme organisé en brigades à votre compte-rendu de la revue de ce jour.

La confiance en M. Changarnier.

M. Lacrosse et M. Larabit voulaient absolument, samedi dernier, que l'Assemblée toute entière eût confiance dans la personne de M. Changarnier.

Nous croyons que l'Assemblée a parfaitement fait de ne se point laisser toucher par les manifestations sympathiques de l'honorable représentant et du ministre.

Nous avons par devers nous de bonnes raisons pour notre opinion; entre vingt que nous pourrions citer, nous choisissons celle-ci :

Quelque temps avant l'élection du président de la république M. Changarnier reçut la visite d'un de ses parents.

On parla politique. On discuta. La discussion s'échauffa. — Eh bien, dit à son cousin M. Changarnier impatienté, dans quinze jours Napoléon, et dans six mois Henri V.

Nous ne rapporterons pas la réponse énergique du cousin B..., quoique nous la connaissions parfaitement, attendu qu'en sortant de chez le général Changarnier, notre ami B..., l'interlocuteur du général, en qui les Républicains doivent avoir confiance, nous a raconté textuellement sa conversation.

Si M. Changarnier jugeait à propos de faire donner par les journaux un démenti à notre récit, il ne nous resterait plus qu'à nommer l'interlocuteur, ce qui serait aujourd'hui sans danger pour lui, attendu qu'il vient d'être disgracié.

On a reçu aujourd'hui des lettres de Marseille, annonçant que les Français avaient attaqué la ville de Rome d'un côté, pendant que les troupes du bombardeur de Naples attaquaient d'un autre côté.

Il faut ajouter à cette nouvelle que les ministres, sans la démentir, disaient que M. de Lesseps était arrivé assez à temps pour faire suspendre les hostilités. Nous aurons demain, sans doute des détails positifs.

On lit ce soir dans la *Patrie* :

Le gouvernement a reçu par dépêche télégraphique l'avis que des troubles ont éclaté à Montpellier. Les élections paraissent avoir été le spectacle de ces agitations. L'hôtel de la préfecture a été menacé et l'autorité a dû procéder à de nombreuses arrestations.

A Cette il y a eu quelques désordres bientôt réprimés.

Dans la nuit du 19, le procureur de la République à Lodève a été tué d'un coup de pistolet.

Ces indications sont les seules qui soient jusqu'ici parvenues au gouvernement. (*Communiqué.*)

Un Conseil véritablement honnête.

Le 16 mai 1848, le citoyen Caussidière, mu par une noble susceptibilité, donna sa double démission de représentant du peuple et de préfet de police.

134 000 votes reportèrent le noble représentant de la cause populaire à l'Assemblée nationale.

Que le sieur Faucher tente une semblable épreuve, lui qui a été flétri unanimement par l'Assemblée nationale, et nous croirons à un reste de pudeur. Si le sieur Faucher ne suit pas cette voie, il a plus que mérité la flétrissure qui a été imprimée sur son front. (*Association rémoise.*)

On a fait honneur à M. Louis-Bonaparte de trop de libéralisme politique, en lui attribuant l'intention de faire entrer MM. Dufaure et Lamoricière dans le nouveau ministère. Voici en quels termes formels le *Siècle* dément tous les bruits qui ont couru à ce sujet :

Nous sommes autorisés à déclarer qu'aucune proposition pour entrer dans une combinaison ministérielle n'a été faite ni à M. Dufaure, ni au général Lamoricière. En conséquence, tous les bruits que divers organes de la presse ont répétés depuis deux jours sont dénués de fondement, ainsi que tous les commentaires auxquels ils ont donné lieu.

Pour notre part, nous sommes convaincus que la mise en scène militaire et l'enthousiasme de police d'aujourd'hui ont été arrangés tout exprès pour *rassurer* M. Louis Bonaparte, et pour l'entraîner à adopter une combinaison ministérielle dont M. le maréchal Bugeaud serait le chef.

Le comité de législation, représenté par sept ou huit de ses membres, a entendu aujourd'hui plusieurs des signataires de la proposition de mise en accusation du président de la République et de ses ministres. Il a repoussé la proposition à l'unanimité moins une voix.

Il n'y a plus de tiers-parti.

Après la victoire de Février il s'était formé un groupe de républicains honorables, mais sans idées, qui penchait tour à tour du côté des royalistes, quand les Socialistes voulaient marcher en avant, et du côté des Socialistes quand les royalistes faisaient mine de reculer trop en arrière.

Par cette manœuvre puérile, ce groupe de républicains paralysait tout mouvement, condamnait la Révolution de Février à une immobilité funeste, menaçait d'éterniser la crise dans laquelle la France et l'Europe sont engagés.

Parce qu'ils s'appelaient *modérés*, ces hommes du juste-milieu républicain se croyaient *modérateurs*. Illusion bien grande! loin de modérer, ils ne faisaient qu'aigrir et irriter.

Ce sont eux qui ont perdu la situation. Au dedans par leur inertie, ils ont aidé les prétendants monarchiens à étouffer, dans le sang du peuple, la République démocratique et sociale. Au dehors, par leur naïve crédulité, ils ont laissé le gouvernement du 10 décembre se faire le gendarme de la Sainte-Alliance.

Ces républicains timides ont préparé les voies à sa majesté Nicolas Ier, qui ne se borne plus aujourd'hui à la défensive, mais qui déclare hautement, dans son nouveau manifeste, se mettre en marche pour anéantir toutes les révolutions.

Le bon sens national a reconnu la faiblesse de ce tiers-parti, et il a coupé court à cette politique dangereuse. Le suffrage universel a fait justice de ces hommes inconséquents qui, démocrates en théorie, ont imité en pratique le roi qu'ils venaient de renverser; un grand nombre d'entre eux sont restés sur le champ de bataille électoral, et le jugement sévère de l'histoire commence pour eux.

Seuls, à l'heure qu'il est, le royalisme et le socialisme sont debout. Le passé et l'avenir se trouvent en présence. Plus de tiers-parti! plus de jeu de bascule! plus de couleur intermédiaire! Il faut marcher vers l'avenir, ou rétrograder vers le passé! Il faut reconnaître les droits du travail, ou baiser les bottes de S. M. Nicolas Ier!

Le rouge et le blanc se touchent désormais; le bleu a disparu de la scène politique et du drapeau de la France; on peut considérer comme finie la phase politique et sociale dont cette couleur fut le symbole.

Oui, la défaite de ce tiers-parti est le signal d'une nouvelle révolution politique et sociale.

Instruite par l'expérience, la France ne veut plus de ces faux modérés, de ces sceptiques ambigus, qui, par leur impuissance ou leur ambition égoïste, ne font que prolonger indéfiniment les crises révolutionnaires.

La France veut marcher en avant; elle veut traverser le plus promptement possible la crise inévitable où la civilisation est engagée.

L'Assemblée législative va être le champ clos où se mesureront chaque jour les champions du royalisme et ceux du socialisme, les hommes du passé et ceux de l'avenir, les représentants du privilége et ceux de la République démocratique et sociale.

La France et l'Europe assisteront à ce grand débat; et, avant la fin de l'année 1850, la France et l'Europe seront socialistes, dans l'intérêt de l'ordre comme dans l'intérêt de la liberté.

Nous demandons aux journaux réactionnaires, aux partisans de l'ordre par la compression, combien il y aurait eu des leurs à la législative, si les catégories suivantes de citoyens électeurs avaient voté à Paris :

1° Nos frères déportés sans jugement;

2° Les condamnés politiques enchaînés pour le moment à Brest et à Rochefort;

3° Nos frères émigrés en Algérie;

4° Nos frères de la garde mobile privés en partie ou provisoirement de leur vote de par le bon plaisir de son excellence l'ex ministre de l'intérieur Léon Faucher.

Nous estimons, quant à nous, toutes ces voix réunies à plus de 25,000.

Eh bien! si ces électeurs n'avaient pas été enlevés au département de la Seine, la liste socialiste de ce département arrivait tout entière à l'Assemblée législative.

Qu'en pense la réaction?

Regrets du parti du désordre.

Le parti qui combat aveuglément la République et ses conséquences démocratiques et sociales, le parti de la réaction, s'est décoré d'une foule de titres auxquels il n'a pas le moindre droit, et que les socialistes lui conservent uniquement pour se moquer de lui. N'est-ce pas une excellente plaisanterie, par exemple, que de conserver à ce parti le titre d'*honnête*. Honnête! Il excuse la conduite des Guizot et des Duchâtel; il atténue les scandales de 1847; il proteste contre la sainte révolution du mépris; il compte dans ses rangs les soutiens les plus compromis du dernier régime. Honnête! quand il protége, au détriment du droit au travail, le droit d'agiotage, le droit d'accaparement, le droit de spéculation, le droit d'usure! Honnête! quand il propose la banqueroute et rend ses adversaires politiques responsables de cette ingénieuse idée. Honnête! quand il prostitue le télégraphe à ses indignes manœuvres!

Et *modéré*. C'est la modération de ce parti qui est surtout remarquable. En juin il fusille ses prisonniers ou les transporte sans jugement, laissant leurs familles dans le désespoir, s'irritant au seul mot d'*amnistie*. A Moulins, il attaque trois représentants du peuple au sabre et à la baïonnette; il ne parle que de soulever les provinces contre Paris; ceux qui ne pensent pas comme lui sont des brigands, des assassins, des forçats.

Le titre de parti *de l'ordre* appliqué à la réaction est encore une facétie faite pour le divertissement des démocrates. Quel est vraiment le parti de l'ordre? celui qui est dévoué à la forme du gouvernement actuel, à la République. Quel est le parti de l'ordre? celui qui est déterminé à faire respecter la Constitution tout entière. Mais la réaction conspire sans relâche contre le gouvernement établi; à l'intérieur elle méconnait la Constitution en cherchant à faire du pouvoir exécutif un pouvoir rival de l'Assemblée, en créant ainsi un conflit perpétuel et des occasions de lutte; à l'extérieur elle entrave de tous ses moyens l'établissement définitif de l'ordre européen par le développement libre de toutes les nationalités. Quand ses trahisons excitent l'indignation de l'Assemblée nationale, la réaction jette les hauts cris; elle certifie aux gens crédules *qu'on va recommencer les journées de juin*, c'est-à-dire qu'elle va elle-même entrer en insurrection, en rébellion contre le pouvoir souverain de l'Assemblée, de l'Assemblée qui a le droit, sans appel, d'envoyer à Vincennes tous les membres du pouvoir exécutif.

La réaction n'est donc pas le parti de l'honnêteté, mais le parti de la corruption et du mensonge; elle n'est pas le parti de la modération, mais le parti de l'arbitraire et de la fureur; elle n'est pas le parti de l'ordre, mais le parti de la rébellion et de l'anarchie. Nous l'appellerons aujourd'hui de son vrai nom *parti du désordre*, sans renoncer à lui rendre une autre fois son titre usurpé de *parti de l'ordre*, attendu que cette antiphrase nous amuse. C'est comme si l'on disait, *le génie* de Louis-Napoléon Bonaparte, *la franchise* de M. de Falloux, *l'intelligence* de M. Barrot, *le grand cœur* de M. Léon Faucher, et ainsi de suite.

Le parti du désordre continue à déplorer comiquement les résultats des dernières élections. Lui qui espérait perpétuer à son profit l'anarchie politique, industrielle, commerciale, et pêcher toujours en eau trouble. Hélas! hélas! il voit la Vérité, la Justice et la Liberté qui s'avancent.

Elevé à l'école de M. Thiers qui connaît le Socialisme comme nous connaissons les habitants de la planète Leverrier, le *Constitutionnel* se console par cette réflexion que le Socialisme ne peut rien réaliser d'efficace:

Il périrait d'ailleurs, le jour où il serait obligé d'avoir un programme net et défini; car il n'est qu'un seul point où s'accordent toutes les doctrines qu'on enrégimente sous la même bannière, c'est la nécessité *d'ôter à ceux qui ont plus* pour donner à ceux qui ont moins, c'est-à-dire la nécessité d'ôter à tous, c'est-à-dire la négation de la propriété.

Constitutionnel, voulez-vous savoir pourquoi votre parti perd toute influence et se ruine, c'est parce que vous ne dites jamais un mot de vérité sur les question graves; soit ignorance coupable, soit mensonge calculé, vous prêtez à tous les socialistes l'idée d'enlever quelque chose à ceux qui possèdent, tandis que nous prêchons, nous, depuis vingt ans, le nécessité de créer des richesses nouvelles, tandis que nous indiquons les moyens de créer ces nouvelles valeurs et d'enrichir tout le monde à la fois.

L'*Assemblée nationale* pousse aux coups d'Etat et à la subversion sociale; elle veut protester contre les élections par la force, afin de mieux justifier sans doute le titre de parti *de l'ordre*, dont elle affuble ses anarchiques amis.

Demain le Champs-de-Mars réunira l'armée qui veille sur le repos de la cité, sur le salut et l'honneur de la France. Le président, le général Changarnier et la plupart des généraux qui se trouvent à Paris passeront devant le front des troupes; les ennemis de l'ordre reconnaîtront, sans doute, par l'attitude des régiments, qu'il ne faut point compter sur les soldats pour l'œuvre de démolition et de barbarie qu'ils prétendent réaliser.

Les soldats aiment la voix des chefs qui ont conquis leurs grades sur le champ de bataille ....

Que la garde nationale se montre courageuse, elle sera soutenue par l'armée.

Le système des concessions *suivi dans ces derniers temps* par les modérés, devient de plus en plus dangereux: il faut qu'ils résistent aux entraînement de la minorité audacieuse qui prétend jouir de son reste pour bouleverser le pays...

Par suite des actes de faiblesse que nous déplorons, les modérés n'exposent pas seulement leurs têtes, mais ils compromettent aussi le salut de la France.

Le sort de ces huit jours est entre leurs mains.

Que présagent ces mots, si ce n'est, d'ici à huit jours, une insurrection des réactionnaires contre la Constitution et la volonté nationale. La démocratie est trop satisfaite des élections, trop confiante dans les voies légales, pour qu'on puisse lui supposer un instant la folle pensée de recourir à l'émeute. Ses adversaires peuvent la désirer, mais ils ne pourront pas la faire.

Nous empruntons au journal la *Presse* le tableau suivant qui fait ressortir la signification des élections de la Seine, en divisant les votes en deux partis, celui du mouvement et celui de la résistance.

Les hommes portés par l'*Union électorale* et la presse dite *modérée* représentent le *parti de la résistance*; ceux portés par les démocrates socialistes et les amis de la Constitution représentent le *parti du mouvement*.

CANDIDATS ÉLUS ET NON ÉLUS RÉUNIS.

	Résistance.	Mouvement.
1er Arrondissement.	227,956	122,272
2e —	269,686	165,404
3e —	137,350	122,040
4e —	88,365	128,714
5e —	145,330	266,338
6e —	160,39[illegible]	308,212
7e —	108,776	192,173
8e —	134,531	317,416
9e —	71,145	119,116
10e —	202,106	162,195
11e —	147,185	147,415
12e —	122,0[illegible]	[illegible],454
13e Charanton.	58,143	48,153
» Sceaux.	96,880	76,640
» Villejuif.	65,400	74,020
» Vincennes.	46,914	19,400
14e Courbevoie.	37,220	26,800
» Neuilly.	157,873	152,186
» Pantin.	113,740	129,739
» Saint-Denis.	54,595	79,263
Armée.	52,736	137,877
	2,489,248	3,057,588

La *Presse* ne comprend pas dans ces chiffres les voix obtenues par MM. Dufaure, Cavaignac, Lamoricière et Lasteyrie, par la raison que ces candidats ont été portés par les deux partis et peuvent être ainsi considérés comme neutres. Cette *neutralité* ne nous paraît pas bien établie. Il est de notoriété que ces quatre noms appartiennent bien moralement à la liste des *Amis de la Constitution*, et que la rue de Poitiers ne les a admis que par concession ou habileté politique.

Procès électoral.

FAUSSES ÉLECTIONS DU DÉPARTEMENT DE L'ORNE.

Conspiration Faucher-Falloux-Rulhières et Changarnier contre l'élection des représentants du peuple Guérin, rapporteur du budget de la guerre, et Hamard. Appel à la pudeur publique, et demande d'annulation immédiate du scrutin de l'Orne.

Tel est le titre d'une protestation qui, dit-on, va être signée par une foule d'électeurs du département de l'Orne contre l'élection mensongère de neuf royalistes parmi lesquels figurent MM. Vaudoré, Charencey, Curial et autres de cette nuance surannée qui rappelle assez bien l'ancienne chouannerie organisée dans l'arrondissement de Domfront.

Deux vices capitaux, et qui ne permettent pas l'hésitation, annulent en quelque sorte de droit cette élection parfaitement blanche.

Le premier résultat de la publication faite à grand bruit, au nom de l'ex-ministre Faucher, par le préfet légitimiste Vezinet, du vote de MM. Guérin et Hamard, dans la question ministérielle, publication qui dénonçait nominativement les deux représentants républicains de l'Orne comme appelant le peuple à l'insurrection.

Le second vice résulte de l'interdiction du vote imposé par les généraux Rulhières et Changarnier, à près de 200 soldats du département de l'Orne, en garnison à Paris, sans compter sans doute une interdiction semblable imposée aux soldats de l'Orne, présents partout ailleurs sous les drapeaux.

Pour Paris, voici comment MM. Rullières et Changarnier ont mené leur conspiration, tramée particulièrement contre le capitaine du génie Guérin, à qui l'on ne pardonne pas son rapport énergique sur le budget de la guerre. Quand les soldats de l'Orne, appartenant à la garnison de Paris, se sont présentés pour voter, on les a envoyés de Caïphe à Pilate, en leur disant que la liste du préfet de l'Orne n'était pas encore arrivée, et on les a tenus ainsi dans l'impossibilité de donner leurs suffrages, dont le républicanisme était certain, jusqu'à la fermeture du scrutin; après quoi on leur a dit qu'ils pouvaient s'en aller, et qu'il n'était plus temps de voter.

Or, quinze cents suffrages seulement de plus assurés rien que dans la garnison de Paris à MM. Guérin et Hamard, auraient donné à ces deux candidats la majorité sur une notable partie des faux élus de l'Orne, et si l'on y ajoute encore le vote de 2 à 3 000 autres soldats du même département épars dans diverses garnisons auquel on aura de même interdit l'expression de leur sympathie, la liste démocratique l'aurait emporté au moins pour une moitié de l'élection. Enfin, sans cet odieux attentat à la souveraineté du suffrage universel et sans la dépêche de l'ex-ministre Léon Faucher, cette liste eût passé tout entière.

Si M. de Tracy est un honnête homme en politique, comme on aime à le croire, il devra être le premier à protester contre sa propre élection. Les électeurs de l'Orne, qui le distinguent des sieurs Vaudoré, Curial, Charancey, Piquet et autres légitimistes, lui en tiendraient certainement compte. Il est à remarquer que malgré les attentats de la haute administration contre le libre suffrage, les républicains l'auraient emporté considérablement, sans l'arrondissement de Domfront, vieux foyer de la chouannerie, qui a donné vingt mille votes favorables aux blancs, contre quatre mille seulement donnés aux républicains.

Dans les arrondissements d'Alençon, d'Argentan, de Mortagne, la majorité a été plus grande qu'au mois de mars 1848 en faveur des républicains, dont l'élection est certaine pour le plus prochain avenir, fût-ce pour l'époque impatiemment attendue de l'annulation du scrutin dernier dans ce département.

On nous écrit de Châtellerault:

Notre arrondissement a le triste privilège d'être administré par un M. Gasqueton (de Lespard) qui, s'il n'est pas républicain, a du moins le mérite d'être très excentrique.

Déjà, il y a quelques semaines, un administrateur modèle s'était recommandé à la bienveillance et à la sollicitude du gouvernement en laissant parfaitement libre un jeune homme qui, en sa présence, avait crié *vive le roi!* et en faisant immédiatement emprisonner un autre jeune citoyen qui, le même jour et dans les mêmes circonstances, avait eu le tort impardonnable de faire entendre à M. le sous-préfet le cri de *vive la République démocratique et sociale!*

Ce n'était pas assez; il fallait à M. le sous-préfet de Châtellerault *son 29 janvier*. Les élections lui en ont fourni le prétexte et l'occasion.

Dès le 12 mai, dans la soirée, quoique rien ne pût faire présager le moindre trouble pour le lendemain, on devait distribuer des cartouches à la garnison, qui recevait en même temps l'ordre de rester dans sa caserne, *armes chargées, sac au dos et prête à entrer en campagne*. De son côté, le colonel de la garde nationale, un brave et digne officier en retraite, recevait l'invitation de doubler les postes.

Le 13 mai tous ces ordres insolites avaient été exécutés; toutes ces précautions insultantes pour la population avaient été prises.

De toutes parts on se demandait quelle pouvait être la cause de tant de mesures extravagantes. Aucune apparence d'agitation, pas le moindre attroupement; dans toutes les sections les élections se faisaient avec le plus grand calme.

Tout cela semblait de nature à désarmer le zèle du citoyen Gasqueton. Aux yeux de tous la mystification était complète. Ce n'était cependant pas encore assez.

Les mesures du 12 furent renouvelées le 13, et, au grand étonnement de tous les habitants, on vit arriver à Châtellerault un escadron de cavalerie armé en guerre, *prêt à faire feu*, et entrant en ville avec toutes les précautions nécessaires pour pénétrer dans une ville assiégée.

La surprise de ces braves soldats dépassait encore celle des habitants. Ils avaient cru avoir à renverser des barricades, et ils marchaient sans le moindre obstacle au milieu d'une population paisible, indignée du rôle qu'on lui faisait jouer, mais heureux de n'avoir pas à lutter contre des frères.

Pendant le dépouillement du scrutin, M. le sous-préfet, qui voulait pousser le ridicule jusqu'au bout, avait fait placer les trompettes à la porte de la mairie, prêts à sonner le boutte-selle au premier avertissement. Les gendarmes, les agents de police étaient tous sur pied, et M. le sous-préfet était bien décidé à *sauver l'ordre* à tout prix.

Mais quel malheur! tout s'est passé dans le plus grand calme! Pas un seul cri, pas même la plus petite rixe pendant le dépouillement! Nous devons pourtant à la vérité de dire que force a été à M. le sous-préfet de la *République* d'entendre avec résignation les cris mille fois répétés de: Vive la République! quand le résultat du scrutin a eu constaté une immense majorité en faveur des candidats démocrates.

M. le colonel de la garde nationale a vu dans ces mesures insolites, ordonnées par le sous-préfet, une insulte à la légion qu'il avait l'honneur de commander; il s'est empressé d'envoyer sa démission. Les officiers et les sous-officiers sont allés lui exprimer leurs regrets et le féliciter de sa résolution.

Ces incroyables manœuvres ont été à Châtellerault sans influence aucune sur les élections; on vient de le voir, mais il n'en a pas été de même dans plusieurs autres parties du département. Partout on répandait le bruit que les *ennemis de l'ordre* étaient en pleine insurrection à Châtellerault, et que les ouvriers de la manufacture d'armes étaient à la tête du mouvement; à Poitiers, notamment, ces bruits calomnieux, rendus vraisemblables par le départ précipité d'un escadron de dragons, ont été largement exploités contre les *candidats républicains*, et leur élection a été dès ce moment perdue.

Il y a une protestation.

Pièce

POUR LE PROCÈS DES MINISTRES.

Le ministère Barrot-Faucher-Falloux est un ministère de contre-révolution qui trahit la République, cherchant à la miner en France par tous les moyens, l'attaquant à force ouverte à l'étranger, irritant contre nous tous nos alliés naturels, et préparant les voies à une invasion des puissances du Nord sur notre territoire. Le danger est grave, imminent, il doit être conjuré. En février 1848, le peuple a dédaigné de punir les Guizot, les Hébert, les Duchâtel, les jugeant assez châtiés par la marque indélébile de fange que leur avaient imprimée au front tous les scandales de 1847 et le vote *de satisfaction* qui les couronna; mais la clémence du peuple ne doit pas aller jusqu'à compromettre la République et même notre indépendance nationale; une leçon doit être donnée au pouvoir exécutif, dont la responsabilité n'est pas un vain mot. Si l'on applique strictement la loi électorale, l'espièglerie télégraphique de Léon Faucher doit le conduire en police correctionnelle. Mais ce n'est pas assez pour le faire repentir, lui et ses collègues, de la Constitution violée, de la République romaine attaquée, de l'Assemblée nationale menacée le 29 janvier, du droit d'association méconnu, de la liberté électorale outragée, de toute cette politique qui constitue depuis le commencement jusqu'à la fin le crime de haute trahison contre la révolution et la République.

Parmi les journaux amis du ministère, le *Courrier de la Gironde*, honoré quelquefois des élucubrations de M. Granier de Cassagnac, est celui qui commet le plus d'indiscrétions, et son cynisme facilitera, par plus d'une révélation, l'instruction d'un procès politique indispensable, si la France a quelque souci de son salut, de son existence.

Dès les premiers jours, dit le *Courrier de la Gironde*, le cabinet choisi par M. le président de la République a été partagé entre deux tendances opposées. Les uns, comprenant la signification de l'élection du 10 décembre et la nécessité de marcher avec résolution dans la *voie de la résistance* et de *l'ordre*; les autres, liés aux révolutionnaires par leurs antécédents politiques, *compromis* DANS L'INSURRECTION DE FÉVRIER, préférant des concessions envers les adversaires du 10 décembre. MM. Odilon Barrot, Passy, Lacrosse, Tracy inclinaient vers la nuance Cavaignac; MM. de Falloux, Faucher et Rulhières ne cachaient point que l'AUDACE SEULE pouvait vaincre l'audace, et qu'il fallait, selon la belle parole du maréchal Bugeaud, *rendre la défensive offensive*.

M. Léon Faucher, *comprenant que les hommes de février appartenaient à l'anarchie* et NE POUVAIENT FONDER LE GOUVERNEMENT NOUVEAU, a révoqué tous les fonctionnaires des Ledru-Rollin et des Senard. Il a imprimé à l'administration une marche vigoureuse, et cassé, sans hésiter, tous les magistrats qui faillissaient à leurs devoirs. Sociétés secrètes, clubs, émissaires, complots, il a tout surveillé, tout poursuivi, tout démasqué. A la chambre, il n'a jamais reculé devant l'enquête, et *une concession de sa part lui a toujours paru plus fâcheuse qu'une marque de défiance de l'Assemblée.*

Son collègue, le général Rulhières, a suivi la même voie dans l'organisation de l'armée.

M. Odilon Barrot et M. Drouin de Lhuys, égarés sans doute dans les hautes sphères de la politique, ont laissé en place les magistrats et les consuls ou ministres DE LA RÉPUBLIQUE DE FÉVRIER. On a vu des procureurs-généraux tolérer les plus mauvais journaux, et traduire devant la justice les plus intrépides défenseurs de l'ordre. On a respecté des magistrats que, dans notre propre cité, nous avons vu frayer avec ce qu'il y a *de plus avancé et le plus misérable*. La direction des parquets, les justices de paix ont été abandonnées à des hommes sans courage ou associés au drapeau de l'anarchie. Quant à nos relations extérieures, elles sont encore dans les mains des diplomates *que M. Lamartine allait prendre dans les clubs et les sociétés secrètes.*

Une conduite si différente a nécessairement appelé une confiance très différente de la part du pays. M. Léon Faucher a représenté bientôt l'ordre et le courage; M. Barrot la naïveté et la faiblesse.

Dans la même hostilité, M. Faucher et le général Changarnier ont été compris. Ils marchaient d'ailleurs parfaitement d'accord, la même conviction les animant. C'est M. Faucher qui défend le général; c'est M. Faucher qui refuse de le blâmer au *Moniteur*; c'est M. Faucher *qui n'hésite pas entre MM. Barrot et Changarnier*. Cette union, cette solidarité pour l'ordre, effrayait à bon droit l'anarchie. On s'est donc efforcé de la briser. M. Faucher par terre, on aurait bientôt Changarnier. Voilà le plan.

Quelle espérance concevoir si les représentants conservés abandonnent déjà la lutte, et condamnent par leur abstention le plus ferme athlète de l'ordre et de la patrie?

Cette abstention nous paraît du plus triste augure, l'Assemblée nouvelle a surtout besoin d'imprimer au gouvernement et aux idées *une vigueur extrême*, et de confier le pouvoir à des hommes *qui ne reculent ni d'une semelle ni d'un pavé!* SA MISSION, C'EST L'ÉNERGIE.

Italie.

RETRAITE DES FRANÇAIS.

Le vote de l'Assemblée constituante est arrivé à temps au général Oudinot pour épargner une honte de plus à la France. Le général Oudinot, qui se dirigeait sur Rome le 10, s'est arrêté en chemin en apprenant le vote de l'Assemblée. Le *Moniteur romain* dit que les Romains se tenaient prêts à recevoir les Français comme amis ou comme ennemis.

A Rome on expliquait cette retraite en supposant qu'une révolution s'était accomplie à Paris, et que Ledru-Rollin avait été nommé président de la République. On ajoutait avec plus de fondement, que les soldats français ne voulaient se battre que contre les Autrichiens et les Napolitains.

Il est arrivé le 10 à Rome un grand nombre de lettres de Naples à l'adresse des Napolitains qui faisaient partie de l'expédition et qu'on supposait arrivés à Rome. Les Napolitains avaient compté sans Garibaldi.

Plusieurs journaux de Rome parlent d'une lettre du P. Ventura, d'après laquelle le pape aurait écrit au général Oudinot pour l'engager à ne pas renouveler son attaque. Pie IX aurait dit: « J'ai été trompé. On me faisait croire qu'à l'approche des troupes françaises et napolitaines, une réaction se serait opérée plus facilement qu'en Toscane. Puisqu'il n'en est rien, je ne veux pas que pour moi le sang soit répandu, le pays ruiné et les monuments détruits plus longtemps. »

Cependant les envois de troupes continuent toujours à Toulon et à Marseille. On lit dans le *Journal de Toulon*:

« On ne cesse pas, dans notre port, d'embarquer des troupes pour l'Italie. Le corps expéditionnaire sous les ordres du général Oudinot doit être porté, dit-on à 20 000 hommes. »

A la date des dernières nouvelles, Bologne résistait énergiquement. Trois mille hommes de Forli étaient venus augmenter la garnison; beaucoup d'autres combattants étaient encore accourus de Faenza, de Ferrare, et de divers autres points de la Romagne.

Le consul français a quitté Ancône avec sa famille. Les journaux italiens ne comprennent pas la raison de ce départ.

LES MODÉRÉS ROYALISTES ET LES FÉROCES RÉPUBLICAINS.

Plus de 200 personnes ont été fusillées à Livourne. On a fusillé non-seulement les citoyens pris les armes à la main, ou soupçonnés de s'être battus contre les Autrichiens, mais encore tous ceux qui ont été vus portant les trois couleurs nationales. Beaucoup de maisons ont été saccagées. La terreur règne à Livourne.

Monseigneur Badia, installé au nom du pape à Frosinone, a débuté en faisant fusiller plusieurs officiers de la garde nationale, coupables de républicanisme, et comme tels excommuniés par le pape; on a jeté en prison un octogénaire qui n'a commis d'autre crime que d'être père du représentant du peuple Serristori.

Les soldats napolitains de Pie IX ayant fait prisonniers deux soldats du bataillon Manara, les ont mutilés d'abord en les traitant d'hérétiques, d'assassins, de voleurs, et, après leur avoir fait souffrir le martyr, ils les ont massacrés. — *Parti de la modération*.

Les Napolitains tombés au pouvoir des Romains ont été traités avec les plus grands égards. Les blessés les plus malades ont été confiés à un médecin de Palestrine; les autres ont été conduits à Rome et soignés dans les hôpitaux côte à côte avec les blessés romains. — *Parti de la férocité*.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)

Turin, 17 mai 1849.

Le pape lui-même va disparaître de la scène politique; c'est du moins à quoi travaille la diplomatie austro-russe qui, pour le moment, est la diplomatie dirigeante de l'Italie.

Le cabinet sarde, sous l'impulsion de son nouveau président, le baron Massimo d'Azeglio, déploie

une activité dont l'Autriche doit être contente.

Le faible Pie IX, comme tout le monde sait, n'est pas homme à se mêler au torrent des choses politiques. Le bruit lui pèse; il se délecte bien davantage aux solennités de l'Eglise qu'au maniement des affaires diplomatiques, et il a été facile de lui faire accroire qu'il avait envie d'abdiquer.

C'est un parti pris de purifier les trônes d'Italie de tous ceux qui ont pris part à son mouvement résurrectionnel de 1848. Après Charles Albert démis, on s'est aperçu qu'avec le nouveau roi Victor-Emmanuel la réaction allait plus facilement. On a songé à mettre à la retraite Léopold aussi. Je vous ai dit hier que c'était l'archiduc Albert qui devait lui succéder; de meilleures informations m'apprennent qu'il ne doit être que régent durant la minorité du fils de Léopold.

Quant au pape, la difficulté ne consistait pas à le faire consentir lui-même. C'était le triumvirat de sacristie qui l'entoure qu'il fallait gagner. Ces béats sont le cardinal Antonelli, un certain Arnao, secrétaire de la légation d'Espagne, et un cardinal, ancien chef de la police de Rome, dont le nom ne me revient pas. Ils sont tout puissants sur l'esprit du pape; c'est avec eux que les délégués de M. Massimo d'Azeglio, l'évêque Charvaz et le comte Balbo, vont délibérer sur cette importante affaire.

Quelque dévoués que soient les triumvirs béats au saint père, ils ne manqueront pas d'en venir au but de l'Autriche, puisque c'est un but contre-révolutionnaire. Leur dévouement au pape est un mot, la réaction est leur passion politique, ce qui est bien plus fort.

Quant aux Etats pontificaux, nous en redoutons bien le démembrement; il se médite encore là-dessus de sourdes machinations. Je crois que ce sera à qui prend, garde. Quatre interventions se sont jetées sur les Etats romains; chacun gardera ce qu'il aura pris. Déjà les Légations sont à peu près au pouvoir des Autrichiens. La magnifique résistance de Bologne et de Ferrare ne peut les sauver, abandonnées qu'elles sont à elles-mêmes. Si M. Oudinot n'avait pas poussé ses 14 000 hommes contre Rome, les Romains auraient pu aller repousser les Autrichiens de Bologne, et porter secours à ces héroïques assiégés. Mais l'expédition française, qui devait réprimer l'influence autrichienne, la favorise au contraire.

Laissons l'Autriche prendre Bologne, Ferrare, Ancône; elle invoquera plus tard le dogme sacro-saint des faits accomplis. Les Légations seront sa part dans le morcellement des Etats de l'Eglise.

Les Napolitains devaient avoir leur portion vers le midi; mais Garibaldi a dérangé le plan des puissances en rejetant les Napolitains par delà la frontière. Il est vrai que le général Oudinot favorise ce plan en forçant Garibaldi à venir défendre Rome, et en laissant le côté du midi découvert.

Pour tant de services rendus aux puissances absolues, la République française n'obtiendra-t-elle rien dans ce morcellement? elle aura peut-être Civita-Vecchia.

Voici quelques extraits de diverses lettres d'Italie :

Bologne, 12 mai 1849.

« Nous ne cessons de faire des sorties. L'aquéduc, que les Autrichiens avaient coupé, a été repris, et l'eau ne nous manque plus. Le gouverneur Biancoli, qui voulait se rendre, a été obligé de fuir devant l'indignation du peuple. Malgré cela, la municipalité avait arboré le drapeau blanc, mais le peuple l'enleva et le déchira.

Un parlementaire autrichien s'est présenté à la porte de Saint-Isaïe. Il a remis une dépêche du lieutenant-maréchal Wimpfen, qui invite les Bolonais à se rendre, leur annonçant la prochaine arrivée d'un nouveau corps d'armée sous les ordres du gouverneur de Mantoue. En sommant la ville de se rendre, il parle au nom de *quatre grandes puissances*.

La municipalité a répondu que, s'étant démise, elle ne pouvait prendre une détermination.

La commission gouvernementale a fait savoir aux citoyens bolonais qu'elle ne pouvait accepter la proclamation du lieutenant-maréchal Wimpfen.

Venise, 13 mai.

Le fort Malghera est presque complètement détruit par la nombreuse artillerie de l'ennemi. Le nombre des Autrichiens et Croates est de 16 000. 10 000 font le blocus et 6 000 sont en réserve. Le nombre de leurs canons sur toute la ligne est de 94, plus 14 mortiers.

Le blocus du côté de la mer n'est pas moins rigoureux. On travaille dans l'arsenal. Pourquoi vous cacherai-je le secret, à présent que l'épuisement est tel que la résistance est impossible plus longtemps? Nous avions mis la main à quatorze brûlots pour incendier les frégates de l'ennemi; mais au commencement nous avions l'espoir d'être secourus par la France; à présent chacun sait que c'est une illusion, et l'on s'est découragé.

Livourne, 14 mai 1849.

Tout hier les vainqueurs ont fusillé sans procès; c'est une terreur. Tous les prisonniers que l'on a faits sont passés par les armes. La rage autrichienne est telle que le général a réclamé les Livournais réfugiés à bord des bâtiments français et anglais. Les consuls ont répondu qu'ils les livreraient s'ils devaient être jugés par les tribunaux; le général d'Aspre n'a pas voulu prendre cet engagement.

Les Autrichiens sont 17 000, parmi lesquels 1 000 Estensi. 2 000 hommes sont partis aujourd'hui pour Rome.

Révolution allemande.

Les deux beaux-frères s'entendent à merveille. Au moment où Nicolas défiait dans son manifeste la révolution européenne, Frédéric-Guillaume, invoquant les souvenirs de la guerre de la coalition des rois contre la France, invite son armée à étouffer l'insurrection de révoltés sanguinaires. Il s'agit, dit ce roi, qui n'a vécu jusqu'ici que de trahisons, il s'agit de vaincre le parjure, le mensonge, le meurtre, en un mot, il s'agit de défendre la patrie de la République, c'est-à-dire de l'anarchie.

Nous verrons bientôt comment l'Allemagne répondra à la proclamation du roi de Prusse.

En attendant, l'insurrection continue à être victorieuse dans le grand-duché de Bade et le Palatinat. Son armée a cerné un corps de troupes royalistes aux environs d'Heidelberg, et lui a enlevé 16 canons.

Le colonel Ainkeldey a été pris. Un officier supérieur de son corps s'est brûlé la cervelle ne voulant pas se rendre.

Les 300 Autrichiens mineurs et artilleurs qui faisaient partie de la garnison de Rastadt, ont évacué cette forteresse. Environ 100 dragons, 200 hommes d'infanterie et quelques artilleurs n'ayant pas voulu faire cause commune avec le peuple, s'étaient retirés, sous le commandement d'un major, à Ladenbourg, près de Manheim. Des corps francs ont sommé ces militaires de se rendre. Ceux-ci se sont échappés et se sont dispersés du côté du Wurtemberg.

D'après une lettre de Francfort du 17 mai, le ministère de l'empire aurait l'intention de faire adresser à l'Assemblée un message du vicaire, par lequel celui-ci déclarerait, au nom du pouvoir central, qu'il ne reconnaît plus l'Assemblée nationale comme expression de la majorité de l'Allemagne, et qu'il rompt toute relation avec elle.

L'ordre de rappel des députés saxons est arrivé à Francfort le 17. On attendait le lendemain celui des députés bavarois et hanovriens.

L'Assemblée, au contraire, a déclaré qu'elle pouvait continuer ses délibérations en tel lieu et en tel temps qui lui conviendraient. Si donc elle ne se croit plus en sûreté à Francfort, elle se rendra dans une ville de l'Allemagne méridionale; on nomme Stuttgard, et l'on ajoute que le ministère Rœmer ne ferait à cet égard aucune objection. Une fois là, sa première résolution serait la déchéance du pouvoir central et l'institution d'une régence, prise dans son sein. L'Assemblée compte encore 324 membres. En supposant qu'une cinquantaine encore se retirent, il resterait 250 membres environ.

Hongrie.

Un des correspondants viennois de la *Gazette de Cologne* écrit à ce journal, sous la date du 14, que le général Bem a surpris un corps russe, fort de plus de 30 000 hommes, et l'a désarmé; qu'un grand nombre d'officiers russes se sont joints aux Hongrois, enfin que ceux-ci se sont emparés de plus de 69 canons, de munitions nombreuses et d'une grande quantité de fourrages.

La nouvelle de cette défaite des Russes nous arrive de divers côtés. Suivant les uns, elle aurait eu lieu à Biala; suivant les autres, à Jablunka. Il est plus probable que c'est dans cette dernière localité que l'affaire aura eu lieu; car suivant des renseignements officiels, les Russes avaient ordre de se porter dans cette direction.

Les troupes russes, au dire de ceux qui les ont vues sur le chemin de fer, paraissaient affaiblies et font piteuse mine. Peu d'officiers savent l'allemand; ils n'ont pas de bien bons chevaux, et, somme toute, il n'y a de vraiment remarquable que les attelages des canons. La cavalerie est généralement armée de lances.

On attendait dans la journée du 15 mai, 15 000 de ces barbares à Vienne; mais les Hongrois sont aussi attendus dans cette capitale où ils sont certains d'être mieux accueillis que les Russes.

Le petit empereur, qui était allé à Presbourg passer en revue les débris de son armée, n'a pas été très édifié de la tenue de ses troupes. On ajoute qu'il a pleuré en voyant l'équipement misérable de quelques régiments.

A Pesth toujours le même enthousiasme. On y est sûr de résister aux Russes et aux Autrichiens. Les dames ont repris l'ancien costume hongrois. Kossuth redouble d'activité; sa sœur a été nommée par le gouverneur surveillante générale de tous les hôpitaux militaires. Elle a adressé une proclamation à toutes les dames pour les associer à cette tâche de charité.

Le bombardement de Pesth du côté de Bude, et celui de Bude du côté de Blocksberg et Schwabesberg, continuaient encore le 12 à Pesth; plusieurs maisons ont été détruites ou fortement endommagées. Bude avait moins souffert. Cependant le bruit court que cette ville a dû se rendre aux Hongrois. On va jusqu'à donner des détails sur la lutte qui se serait engagée sur ce point. On dit qu'une brèche aurait été ouverte en deux endroits, que les Hongrois auraient ensuite pris la forteresse d'assaut, et que Georgey, mettant ses menaces à exécution, aurait, pour se venger du bombardement de Pesth, fait passer par les armes une partie de la garnison.

Les Hongrois comptent toujours au besoin sur le secours de la France et de l'Angleterre. Celui de la France, quoi que fasse notre gouvernement, ne leur manquera pas; quant à celui de l'Angleterre, ils ont tort d'y croire; les marchands de Londres ne se mêleront des affaires de la Hongrie que pour vendre dans ce pays du drap et des fusils, et leur imposer un Cobourg.

Plan de la Coalition monarchique

(Correspondance particulière.)

Cracovie, 15 mai 1849.

Je n'ai pas à démentir le fond des nouvelles contenues dans ma lettre du 4; mais, mon cher ami, il faudrait des volumes pour te raconter tout ce qui se passe et tout ce que nous recueillons de secrets dévoilés.

Sache d'abord qu'à l'exception d'une pression morale pénible, le passage des Russes dans notre ville n'a rien d'hostile pour les habitants polonais. Les avis étaient contradictoires avant le 6, jour de leur première traversée, et tout faisait présumer que le passage de la Vistule s'effectuerait par Olomunca ou Bielany. Une crue subite du fleuve s'y opposa, et c'est par Kazimierz (faubourg de Cracovie) que les bataillons et escadrons défilent. Nos amis ont des croisées d'où ils pointent le nombre des hommes. Les rapports officiels accusent plus du double du réel effectif. Il n'y a que sur le nombre des canons que nous sommes d'accord : nous en avons compté 60; batterie de campagne, pas encore de gros calibre ni de mortiers.

» Les Allemands résidant à Cracovie ont été insultés plus particulièrement par les officiers de cavalerie. Les chevaux de prix ont beaucoup souffert. Les Polonais sont l'objet d'une politesse froide qui équivaut à une transparence de sympathie ou qui est le symptôme de nouvelles trahisons. *Timeo danaos*! L'accueil n'a été ni empressé, ni froid, il n'y en a pas eu du tout. La ville semble compter ses forces et se tenir sur ses gardes. Les Russes se campent du côté de Sandecz. Ils ne vont pas en Hongrie. Ceux dirigés sur Vienne ont dû passer la Vistule du côté de Sandomir et de Wiskia.

» Il paraîtrait que l'un de vos ministres de France, oubliant son alliance israélito-polonaise, aurait déterminé la camarilla à forcer le passage de Cracovie, afin d'avoir un corps d'observation pour défendre Cracovie, Czenstochowa et Breslau de l'invasion de « la grande armée européenne, » c'est déjà comme cela qu'on la nomme. Cet indigne ministre aurait envoyé un plan tracé par un aide-de-camp de l'empereur de Russie, le général J..... (un Français!) d'après lequel une position précise est tracée à l'armée austro-russe, à celle de la Prusse, ainsi qu'au contingent qui devra ou pourrait avoir lieu. On laisserait au besoin l'armée hongroise s'emparer de Vienne. On défendrait seulement la route d'Ollmütz, sous forme de front de ligne.

La Prusse, avançant par la Saxe et l'Allemagne centrale, décrirait une ligne parallèle à l'occupation russe de Brody à Cracovie, en s'étendant depuis Dantzig jusqu'à l'Elster, tandis que l'armée des Alpes formerait le *cul-de-sac*, dans le Palatinat et la Hesse jusqu'à Mayence, de ce gouffre béant où viendrait s'engloutir l'armée libératrice. Radetzki dicterait les marches et contre-marches du haut du Tyrol, où s'établirait le grand état-major général; Jellachich, dont l'indécision est dissipée, et qui préfère mourir en traître galonné que de servir la cause nationale, formerait une *avant-garde-arrière* qui préparerait la voie aux troupes russes, avançant lentement. L'empereur Nicolas, établi à Kalisz ou Lowiez, secondé par la présence du général Jominy, son aide-de-camp, ouvrerait ses ordres d'opération tous les *huit jours*. Le roi de Prusse s'établirait incognito sur les bords du Rhin, où des généraux français (mais, bien qu'on nous les nomme, nous ne voulons pas y croire) seraient prêts à éloigner ou à rapprocher le *cul-de-sac*, suivant le besoin. D'idée politique, il n'y en a pas d'arrêtée. Il s'agit d'opposer une digue à l'envahissement polono-hongrois. Ils sentent tous que là est le flot qui mugit et menace de tout envahir.

Cela nous était venu d'Ollmütz, et nous n'avions pas trop voulu y croire; mais, à son passage par Radziwillon, le général russe Sars, commandant le corps dit de Gallicie, PERDIT en *cette ville un portefeuille où était une carte géographique sans noms ni lieux, mais lavée avec des couleurs saisissantes*, ayant pour échelle des signes se corroborant parfaitement avec les indiscrétions d'Ollmütz, ce qui nous a ouvert les yeux sur bien des projets. Nous avons envoyé à Debreczin tous ces documents, mais on ne saurait trop leur donner de retentissement. Cette lettre même qui te le confie ne sera pas timbrée de Cracovie cette fois, car ce ne serait pas sans péril (1).

La croisade est commencée, mais Pierre-l'Ermite est avec nous! Au surplus, nos braves remportent tous les jours de nouvelles victoires, et se concentrent sur le lieu appelé *Haute route* (hochstrass), position formidable et dominant une nappe immense.

L'armée de la délivrance européenne grossit tous les jours. Georgey ne pouvait pas rester au-dessous de Kossuth, Bem et Dembinski. Lui aussi a parlé à ses soldats, et il a été aussi explicite que ses frères d'armes. « Ne pensez pas, mes amis, qu'après avoir délivré la Hongrie et la Slavie, nous puissions nous reposer; non, soldats, notre rôle commence à peine! Vous vous êtes *volontairement* enrôlés sous la bannière de la liberté et de la délivrance, et vous et moi, et moi et tous vos chefs nous serions des lâches (*podli*) si de la Hongrie nous n'allions pas en Autriche, et de là *partout en Europe*; d'où il nous arriverait une invocation fraternelle. Le droit, c'est notre bannière; elle doit flotter jusqu'à ce que les infâmes tyrannies aient disparu. » *Hourrah! nech zyje swoboda!* (Hourrah! vive la liberté!) fut la réponse de l'armée. — Dembinski est maître de Bude. — Bem fait des excursions heureuses du côté d'Orszow, et son œil d'aigle veille sur le Bannat. Kossuth et les siens repousseront toutes négociations; il est permis, d'ailleurs, de croire qu'il ne leur en sera pas renouvelé. C'est l'Europe démocratique qui combat pour son droit. Dieu lui sera en aide.

En attendant, on présente les Polonais comme des perturbateurs, et c'est un ministre français, beau frère de ce nauséabond Wol..., qui l'ose? Nos pauvres réfugiés de France n'ont plus de subsides; ici, pour s'entretenir la main, on nous traque; le brave général Dwer... n'est pas sûr de sa personne en Gallicie. Le gouverneur de cette province, un Polonais, Goluchowski, imite avec une audace incroyable votre *transporteur* Cavaignac, et le nombre de suspects qu'il expédie comme des moutons, pour l'Amérique, est incroyable. Ah! s'il faut souffrir pour gagner le ciel, nous serons tous sauvés! c'est aussi notre espoir, et nos âmes s'en fortifient. Chère France, aie une législative républicaine, et nous pouvons encore compter sur l'avenir. Espérance donc, et confiance!

(1) En effet, cette lettre est timbrée de Breslau.

Assemblée Nationale.

Présidence de M. Marrast. — *Séance du 21 mai.*

M. FLOCON dépose une pétition des citoyens de Reims, demandant la mise en accusation du président de la République.

VOIX NOMBREUSES A GAUCHE. Très bien!

M. LAVALLÉE. Je viens dénoncer à l'Assemblée les indignes moyens électoraux qui ont été employés dans le département de la Charente.

La veille du jour des élections, on publiait une pièce conçue en ces termes :

« Lorsqu'au mois de décembre 6 millions de Français se sont réunis sur un seul nom, on pouvait croire que la démagogie avait fini son triste rôle; notre espoir n'a pas été déçu. Mais l'audace des fauteurs de troubles n'a pas diminuée. Ils ont dans leurs journaux abreuvé d'outrages l'élu du pays et provoqué sa déchéance, et ils ont, le croirait-on, trouvé des échos dans l'Assemblée; et, dans leur délire, enveloppé dans une même accusation les ministres auxquels on ne peut reprocher que leur dévouement à Louis Bonaparte. Un vote de l'Assemblée a fait justice de ces odieuses tentatives.

Cette pièce était signée de plusieurs magistrats d'Angoulême et suivie de la dépêche télégraphique dans laquelle on annonçait le non-renvoi dans les bureaux de la proposition de mise en accusation déposée par MM. Ledru-Rollin, Considerant et autres démocrates. »

Cette dépêche donnait les noms des représentants de la Charente qui avaient voté pour le renvoi dans les bureaux. Ils étaient signalés comme ayant voulu donner le signal d'une élection de barricades.

Mais ce n'est pas tout, ajoute l'orateur, une affiche ainsi conçue était distribuée aux électeurs, surtout aux électeurs de la campagne, et, en la leur remettant, on leur disait que tous ceux qui voteraient pour la liste démocratique seraient passibles de trois mois de prison. (Cris d'indignation.)

L'orateur termine en protestant contre les indignes calomnies de la réaction.

M. Pierre Bonaparte, M. Babaud-Laribière, qui figuraient sur cette liste, sont assurément les hommes les plus honorables.

Quant à moi, je suis allé aux barricades en juin, non pas certes avec un fusil, mais pour porter des paroles de conciliation. Les calomnies, nous les renvoyons à ceux qui nous les ont adressées. (Très bien! très bien!)

M. LE PRÉSIDENT donne connaissance à l'Assemblée de la mort de M. Roger (du Loiret), et tire au sort la députation qui assistera à ses funérailles.

L'Assemblée adopte un projet de loi relatif à un règlement pour la navigation du Rhin.

M. SARRANS a la parole pour une motion d'ordre.

Je demande à l'Assemblée l'autorisation d'adresser au ministre des affaires étrangères des interpellations sur deux points de la politique extérieure: 1° Sur ce qui a été fait en exécution de la résolution votée par l'Assemblée dans la nuit du 7 mai relativement aux affaires de Rome; 2° sur la politique que le gouvernement se propose de suivre en présence de l'intervention russe dans les affaires de Hongrie.

Cette intervention est un fait de la plus haute gravité, et l'Assemblée sentira, avant de se retirer, la nécessité de répudier toute solidarité avec une politique qui réunit l'astuce à la lâcheté. (Vive approbation à gauche.)

M. LACROSSE, ministre des travaux publics. L'orateur qui descend de la tribune avait demandé la parole pour une motion d'ordre. Je ne m'attendais pas qu'il vînt prononcer un discours où il juge avec plus que de l'injustice une politique qu'il ne connaît pas.

A GAUCHE. Nous ne la connaissons que trop.

M. LACROSSE. Le ministre des affaires étrangères est absent, mais il ne serait pas difficile de répondre, non par des paroles, mais par des documents à des accusations que rien ne justifie. (Approbation à droite. — Murmures à gauche.)

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant demande d'un crédit de 5 564 fr. 27 pour l'acquittement de créances sur exercices périmés, non frappés de déchéance, destiné au ministère des affaires étrangères.

M. FLOCON. Bien qu'il s'agisse de créances antérieures au ministère actuel, je viens engager l'Assemblée à ne pas voter le crédit; mais le ministère actuel n'ayant pas notre confiance, nous ne devons lui accorder aucune espèce d'allocation.

Les articles du projet sont mis aux voix et adoptés. On procède au scrutin sur l'ensemble de la loi. En voici le résultat :

Votants	501
Majorité absolue,	252
Pour	408
Contre	93

Le projet est adopté.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de M. Bourbelin, concernant l'Ecole d'administration.

Cette proposition est destinée à remplacer le projet présenté par l'avant-dernier ministère et retiré par M. de Falloux.

M. HENRI DIDIER propose le renvoi au conseil d'Etat. Il est évident que l'Assemblée n'aura pas le temps de procéder aux trois discussions.

M. SCHŒLCHER. L'Assemblée pourrait déclarer l'urgence. (Réclamations à droite.) N'est-ce donc rien d'abord que de poser le principe? 250 familles attendent avec impatience le vote de l'Assemblée sur cette question. Dès que le principe sera posé par l'Assemblée, le ministre pourra agir, c'est-à-dire continuer ce qui est commencé.

M. DE FALLOUX, ministre de l'instruction publique. Les cours de l'Ecole d'administration ont recommencé depuis quelques jours. Au reste, quel que soit le vote de l'Assemblée, il importe qu'il ait lieu au plus tôt. Je crois que, dans ce cas, l'Assemblée pourrait passer par dessus le règlement et prononcer l'urgence.

M. LE PRÉSIDENT. Je consulte l'Assemblée sur le premier article qui est ainsi conçu :

L'Ecole d'administration, créée par le décret du Gouvernement provisoire du 8 mars 1848, a pour objet de fournir des agents aux divers services publics qui ne se recrutent pas au moyen d'écoles spéciales.

A DROITE. Nous ne sommes pas en nombre.

A GAUCHE. Le scrutin de division.

On procède au scrutin de division, qui reste ouvert pendant plus d'une heure. A quatre heures et demie, M. le président déclare que le scrutin est fermé; en voici le résultat :

Nombre des votants	367
Majorité absolue	189
Billets blancs	313
Billets bleus	54

M. LE PRÉSIDENT. Le scrutin, n'ayant pas atteint le nombre voulu pour la validité, est annulé.

VOIX DIVERSES. Il faut le recommencer!

A GAUCHE. (Oui! oui!)

M. CORBON. Le ministre de l'instruction publique a demandé à ses collègues de la droite de ne voter qu'à cinq heures et demie. (Vive agitation. — Longue rumeur.)

M. CLÉMENT THOMAS. L'Assemblée doit se rappeler que dans une circonstance grave, alors qu'il s'agissait d'une violation de la loi et de la Constitution, une partie de l'Assemblée se retira dans la salle voisine pour délibérer si elle s'abstiendrait de voter, et qu'alors tous les membres de la gauche dont l'opinion même est la plus avancée, furent d'avis que l'on ne devait pas s'abstenir, et en effet les membres qui s'étaient retirés revinrent déposer leur vote. Il est vrai aussi qu'à cette époque des injures grossières furent adressées aux membres de la gauche par des hommes de ce côté (ici l'orateur désigne la droite. — Vives rumeurs à droite), ou du moins par les misérables feuilles qui leur sont dévouées. (Nouvelles rumeurs.)

Des colloques animés s'engagent sur divers bancs, et notamment entre M. Ménard et M. le président du conseil.

M. LE PRÉSIDENT. On va recommencer le scrutin; j'invite tous les membres à prendre part au vote. Les noms de ceux qui s'abstiendront seront insérés au *Moniteur*, et il faut espérer qu'ils seront entendus du pays tout entier.

M. Paulin Gillon adresse de sa place de vives réclamations à M. le président, puis au milieu du bruit monte à la tribune.

M. PAULIN GILLON. Je ne me crois pas obligé de répondre à l'interpellation de M. le président; mais je dois faire remarquer que nous n'étions pas en nombre. (A gauche : Si! si!) Dans cette conviction, j'ai demandé le scrutin de division, et si je n'ai pas voté, c'est que j'avais besoin de sortir. (Oh! oh!)

VOIX A GAUCHE. Le scrutin est resté ouvert plus d'une heure.

M. Paulin Gillon continue au milieu d'un tumulte qui ne nous permet pas de l'entendre.

M. BABAUD LARIBIÈRE. Je ne crois pas qu'on puisse procéder à un nouveau scrutin de division si on ne dépose pas sur le bureau une liste signée de 20 membres. Si on ne le fait pas, je demande formellement qu'aux termes du règlement on vote par assis et levé.

M. DE CHARANCEY. Des représentants doivent toujours accomplir leur mandat, et en entrant dans la salle j'étais presque décidé à voter. (Rumeurs à gauche.) Mais deux considérations m'ont empêché de voter : la première, c'est que j'ai reconnu que nous n'étions réellement que 500 membres, et que dès lors la véritable majorité n'existait pas, puisque l'Assemblée se compose de 900 membres. (Réclamations à gauche.) Je maintiens qu'avec 500 votants le résultat n'est pas un résultat sincère et véritable.

A GAUCHE. Mais vous méconnaissez le règlement!

M. DE CHARANÇAY. Mais une autre considération, qui tient à la nature des choses, m'a encore décidé; notre vote ne peut avoir aucune portée, aucune valeur réelle, et je ne crois pas que personne puisse être obligé de faire une chose inutile.

M. CORBON. M. le ministre avait annoncé qu'il n'attendait qu'une décision de l'Assemblée, et cependant il a demandé à ses collègues de ne pas voter.

M. SCHŒLCHER. Je demande qu'on procède au scrutin par assis et levé.

A DROITE. On n'est pas en nombre, on ne peut pas voter!

M. LE PRÉSIDENT. J'invite les membres à se mettre en place, pour que le bureau puisse constater si l'on est en nombre.

MM. les représentants reprennent leurs places, et ceux qui sont dans les couloirs et dans la salle des conférences rentrent dans la salle; le bureau constate le nombre des membres présents.

M. LE PRÉSIDENT. Le bureau déclare que l'Assemblée n'est pas en nombre; il manque quatre-vingt-douze membres.

M. ANTONY THOURET. Le scrutin de division par appel nominal.

M. LE PRÉSIDENT. Demande-t-on l'appel nominal? (Oui! oui!)

M. SCHŒLCHER. Je demande le vote à la tribune, en laissant le scrutin ouvert jusqu'à ce qu'il soit complet; de cette manière on arrivera à un résultat.

M. LE PRÉSIDENT. Les noms des absents seront inscrits au *Moniteur*.

On procède au scrutin de division: la plupart des membres quittent la salle après avoir déposé leur vote. Pendant ce vote on remarque que M. de Falloux s'entretient avec M. Corbon d'une manière assez animée.

M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. Je demande la permission d'interrompre un moment le scrutin pour une explication. On a dit que j'avais invité un de mes collègues à ne voter qu'à cinq heures et demie, afin de faire avorter le scrutin. Je donne, non pas au représentant qui m'a attribué ce propos, et avec lequel je viens de m'en expliquer, mais au propos lui-même, le plus formel démenti. Quant à la question en elle-même, je ne suis nullement intéressé à entraver le projet de loi. Si je trouve l'Ecole mauvaise, je n'ai nulle antipathie contre les 250 élèves en faveur desquels j'ai moi-même présenté un projet à cet égard.

Quant au fait d'avoir empêché de voter, je le déclare, un membre est venu me demander s'il devait voter, j'ai répondu que je n'avais pas d'avis à lui donner, mais que, selon ma pensée, s'il votait, il devait voter contre le projet.

M. FLOCON. C'est une chose étonnante qu'un ministre, auquel on vient demander un avis sur une question constitutionnelle, réponde qu'il n'a pas d'avis à donner. (Rumeurs diverses.)

M. LE PRÉSIDENT. La discussion ne peut s'engager; car ce n'est que par une tolérance du président que M. le ministre de l'instruction publique a pu prendre la parole pendant le scrutin, et uniquement pour répondre à une interpellation personnelle.

M. DE FALLOUX. Je veux répondre à M. Flocon, et surtout en ce qui concerne la question constitutionnelle. Dans mon opinion personnelle, je crois que l'Assemblée dont les pouvoirs, je le déclare hautement, sont entiers et complets, ne peut prendre cependant une mesure considérable à une époque où moralement toutes ces pouvoirs sont finis. (Interruption.)

Si j'étais monté à cette tribune de mon propre mouvement, je comprendrais cette susceptibilité que je ne comprends pas dans la position actuelle; mais j'ai été accusé au moment où j'étais absent, j'ai dû donner une explication, et je l'ai donnée.

M. CORBON. M. le ministre a dit avec raison que ce n'était pas à moi qu'il avait dû adresser un démenti; il a eu raison, car le mot que j'ai rapporté, ce n'est pas moi qui l'ai entendu, mais on me l'a rapporté. (Ah! ah!)

Au surplus, j'entends dire tous les jours que l'Assemblée n'existe plus: je dis au contraire qu'elle existe toujours et qu'au lieu de nous croiser les bras, nous devons nous occuper des projets de loi qui sont à l'ordre du jour. (Oui! oui!)

M. LE PRÉSIDENT. Le scrutin continue.

VOIX A GAUCHE: s'il ne se complète pas, il faut mettre au *Moniteur* le nom des absents.

M. LE PRÉSIDENT. On ne peut insérer au *Moniteur* le nom des absents que lorsque le scrutin sera dépouillé.

Les huissiers invitent les membres qui n'ont pas voté à prendre part au vote; mais les bancs sont presque déserts, et cette invitation n'amène aucun résultat.

A six heures le scrutin est fermé; on procède au dépouillement qui donne le résultat suivant:

Nombre de votants	482
Majorité absolue	243
Pour	367
Contre	215

Le scrutin, n'ayant pas obtenu la majorité voulue, est de nouveau annulé. Le nom des absents sera inséré au *Moniteur*.

La séance est levée.

Elections des Départements.

AVEYRON.—Le résumé général des votes constatés le 18 mai donne 6 réactionnaires et 2 démocrates.

Voici les noms des premiers: Rodat, Vesin, Dalbis, Vernhette, de Balzac, l'abbé Combes.

Les deux représentants démocrates sont Deneyrouse et Pradié.

BOUCHES-DU-RHONE. — Voici les résultats définitifs. La liste blanche a seule passé; il y avait neuf représentants à nommer. *Candidats réactionnaires* tous élus: Berryer 45 404 voix. L. Reybaud 45 163. Sauvaire-Barthélemy 45 031. Changarnier 44 853. Laboulie 44 807. Poujoulat 44 468. Mérentie 42 955. Fournier 37 874. Pascal 37 651. — Viennent ensuite les *Candidats démocrates*. Bedarrides 31 141. Barthélemy (ancien maire) 31 089. Astouin 30 830. Ledru-Rollin 30 622. Dupré 30 438. Rubin 30 382. Victor Hennequin 30 322. Gleize-Crivelli 30 231. Démosthène Ollivier 29 963.

HAUTE-LOIRE. — On nous écrit du Puy, 17 mai, à 10 heures du soir:

« Le scrutin de la Haute-Loire vient de nous donner un résultat enivrant. Six socialistes sur six représentants à nommer!... Le général Rulhières enfoncé par un paysan cultivateur! Nous baignons dans la joie!... »

HAUT-RHIN.— On nous écrit de Colmar, 19 mai:

« Je vous annonce à la hâte le résultat des élections du Haut-Rhin. Elles ont un peu moins bien tourné que nous l'espérions. Nous croyions que la liste républicaine socialiste sortirait dans son intégralité, et nous n'avons eu que huit nominations sur 10; ainsi quatre cinquièmes pour la République démocratique et sociale.

Républicains démocrates: Kœnig, Cassol, Fauwtier, Burgard, Muhlenbeck, Savoye, Josué Hoffer, Pflieger.

Rue de Poitiers: Prudhomme, Heckeren.

» Les réactionnaires ont déployé tous leurs moyens; ils n'ont pas reculé devant le mensonge et la calomnie; mais la vérité se fait jour, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. »

ARDÈCHE. — On nous écrit de Privas, 18 mai, à 8 heures et demie du soir:

« On achève à l'instant le dépouillement des votes des cantons et de l'armée pour l'Ardèche. Sur huit candidats la démocratie en fait passer sept. Voici les noms des élus:

» Liste démocratique: Laurent, représentant du peuple; Pierre Bonaparte; Gombier, ancien procureur-général, très bon; Gleizal, avocat; Vacheresse, docteur-médecin; Vasseur, ex-secrétaire de légation; Chabert, ingénieur.

» Liste modérée: Champanhet, représentant. »

ORAN. — On nous écrit de cette ville le 10 mai:

« A Oran et dans toute la province, les sections électorales militaires se sont réunies le 1er mai. Comme les candidats proposés dans les départements n'étaient pas encore connus, beaucoup de voix seront perdues; cependant quelques-unes compteront, surtout pour la Seine; cette section a été présidée par le général Gudin, qui aurait bien voulu diriger les voix sur le maréchal Bugeaud et la fine fleur de la réaction; mais à son grand regret, sans doute, le contraire a eu lieu. Il a été obligé de constater, sur 150 votants, 7 voix pour ses candidats, tandis que Ledru-Rollin en comptait 59, le chiffre le plus élevé. Les condamnés de Bourges venaient ensuite, puis les socialistes de toutes les écoles: Cabet, Pierre Leroux, Lamennais, Considerant, Proudhon, Félix Pyat etc. Voyez comme cette peste du socialisme fait des ravages dans l'armée, qui apparemment goûte peu la République des Barrot, des Rateau, des Bugeaud, qui en fait des soldats du pape. Je crois que l'Algérie fournira aussi à l'Assemblée législative son contingent de socialistes; Emile Barrault a beaucoup de chance d'être nommé, tous les ouvriers des villes et les colons parisiens, le portent dans les trois provinces; Didier vient ensuite, le troisième candidat est Varnier, mais il a moins de chances.

Les *honnêtes* portent Ferd. Barrot, Rancé et Leblanc de Prébois. — L'*Ackbar* propose Henri d'Orléans. — Dans quelques jours nous verrons bien qui l'emportera; nous avons eu le 4 mai un banquet démocratique et social; tout s'est passé avec ordre et convenance, et l'autorité n'a pu rien trouver à reprimer ou à condamner, on ne pourrait en dire autant des modérés.

Conspiration blanche à Lyon.

Nous lisions hier dans le *Censeur de Lyon* du 19 mai:

Les hommes qui viennent d'être battus à Lyon par le scrutin ne pardonnent pas au peuple l'échec qu'ils ont éprouvé. Hier ont continué les demandes d'argent à la Banque, les menaces de fermer les ateliers, les départs précipités, et à la Bourse une dépréciation considérable dans les cours.

Cette nuit on a eu connaissance d'un plan détestable qu'il importe à la population de déjouer par le calme de son attitude.

Il consisterait à faire occuper aujourd'hui les places publiques par les troupes; des obusiers sont braqués au fort de Montessuy, dans la direction de la Croix-Rousse; des agents de police, sous prétexte de célébrer le résultat des élections, commenceraient une manifestation à laquelle on pense que la population viendrait se joindre; on promènerait un drapeau rouge; le soir, on briserait les vitres des maisons qui ne seraient pas illuminées.

On compterait, pour grossir les rangs des perturbateurs gagés, sur l'affluence du peuple qui sillonne nos rues un jour de fête, et sur les groupes qui se formeront à la place des Terreaux pour entendre la proclamation du scrutin ce soir à l'Hôtel-de-Ville, et une lutte s'engagerait.

L'attitude calme du peuple lyonnais a déjoué ce complot de réactionnaire, mais l'existence de ce complot est confirmée par les lignes suivantes du *Républicain de Lyon*, 20 mai:

Chaque jour nous recueillons des renseignements nouveaux sur le complot qui a failli embraser notre ville et noyer la population dans des flots de sang. Aux faits que nous avons publiés et sur l'exactitude desquels il n'est pas possible d'élever aucun doute, nous ajouterons les suivants qui nous sont parvenus hier.

Des balles libres ont été distribuées aux troupes; chaque soldat en a reçu dix.

Le 49e de ligne, établi au camp de Caluire, a été occupé, dans la journée de jeudi, par l'ordre du général Bugeaud, à couper les balles en quatre. Ainsi, ce n'est pas seulement une bataille que voulait le héros de la rue Transnonain, mais un lâche assassinat! Honte et malédiction sur le monstre qui a pu concevoir un pareil projet? Quel crime ont donc commis nos soldats pour être condamnés à exécuter ces ordres barbares? Est-ce bien à une armée française que l'on ose proposer d'employer contre leurs concitoyens, des moyens que les lois de la guerre tiennent comme infâmes devant l'ennemi? Ils sont repoussés avec horreur, et c'est l'âme pleine d'indignation que des militaires, en qui nous avons toute confiance, nous ont rapporté ces faits, nous proposant de les certifier par leurs signatures!

Depuis quelques jours Bugeaud frémit de rage. Le résultat des élections l'exaspère; il veut à tout prix un combat pour regagner la position qui lui échappe. Il faut qu'il venge la monarchie tombée le 24 février. Son langage glace de terreur les personnes qui l'abordent; la position de ses subordonnés immédiats devient intolérable. Saisi lui-même de l'effroi qu'il inspire, il se fait garder comme un véritable pacha. La nuit, de nombreuses sentinelles défendent les abords de son domicile à distance d'une demi-lieue.

Un haut magistrat de notre ville a déclaré qu'il luttait vainement contre les tendances funestes du maréchal Bugeaud. « Tant qu'il sera à Lyon, a-t-il ajouté, on ne pourra répondre de la sécurité publique. » C'est précisément ce que nous annoncions hier, en demandant que cet homme fût rappelé pour rendre compte de ses actes. Nous ne cesserons d'insister sur ce point. Sous peu de jours, nous l'espérons, des interpellations sévères seront faites à l'Assemblée à ce sujet. En attendant, nous engageons nos concitoyens à nous rapporter tous les faits authentiques qui seraient à leur connaissance, pour compléter notre enquête.

FAITS DIVERS.

— Le mandat dont est investie l'Assemblée actuelle expire le 27 mai à minuit. L'Assemblée constituante siégera donc comme d'habitude, le samedi 26. Le dimanche 27, pas de séance, et le lundi 28, l'Assemblée législative se réunira en vertu de son mandat.

— Le *National* annonce que le maréchal Bugeaud, rappelé par le gouvernement et qu'on n'attendait qu'hier au soir, est arrivé hier matin à Paris.

— Le citoyen Blondeau (Jean-Edmond), blessé de Février, est mort à l'Hôtel-Dieu hier 20 mai. Les blessés de Février sont prévenus que son enterrement aura lieu demain mardi, à huit heures.

— On lit dans le *Breton*:

« Nous devons rendre à M. le préfet cette justice de déclarer que la veille ou le jour des élections, il n'a pas fait publier les noms des représentants de la Loire-Inférieure qui venaient de voter contre le ministère. Avec cette élévation d'idées et de sentiments qui le caractérisent, M. Gaujat a compris que cette publication était une manière d'influencer les élections, indigne d'un gouvernement républicain. Malgré cette réserve, le bruit a couru en ville que MM. Billault et Waldeck-Rousseau avaient voté pour la mise en accusation du président de la République et du ministère, ce qui est faux, car l'un et l'autre de ces honorables représentants se sont abstenus. La nouvelle n'en a pas moins fait beaucoup de tort à M. Billault.

— L'art dramatique vient de faire encore une grande perte: Mme Dorval, l'éminente actrice. Hier à midi, après une maladie longue et douloureuse, entourée des soins de sa famille et de ses amis.

Ses obsèques auront lieu à l'église Saint-Thomas-d'Aquin, sa paroisse, demain mardi 22.

Mme Dorval était née à Lorient, le 6 janvier 1798.

UNE RUSE DE GUERRE.—Ceux de nos amis qui veulent s'égayer doivent chercher à faire connaissance d'un membre du comité de la rue de Poitiers. Rien ne peut être comparé au burlesque de ces messieurs, et le théâtre qui pourrait faire l'acquisition d'un seul de ces sujets ferait une fortune colossale; les 130 000 socialistes de Paris voudraient assister à toutes les représentations. En attendant, et en bons frères, nous vous faisons part des nouvelles que nous rapporte notre connaissance *poitevine*: d'abord, une médaille va être frappée en mémoire de l'heureuse et vertueuse idée de fondation dudit comité; l'effigie des trois premiers fondateurs y sera représentée, sans doute.

Mais la grande nouvelle, la voici: c'est notre connaissance qui parle, écoutez:

Pauvres socialistes, que vous êtes simples, vous croyez tout bonnement que vous êtes 130 000 à Paris? Enfants! Vous ne connaissez rien aux affaires! On ne veut pas de la République en France, et maintenant moins que jamais; et à moins qu'on ne sache bien votre nullité, tout en ayant l'air de vous combattre bien fort, nous avons fait voter pour votre liste: nous allons mettre vos hommes à l'épreuve, et vous êtes coulés. Vous êtes pris au piège, ah! ah! ah! C'est une ruse de guerre, une fausse trappe, et vous êtes pris.

Voilà ce que messieurs de la rue de Poitiers annoncent; ainsi vous, moi, tous, c'est la rue de Poitiers qui nous a fait voter. N'est-ce pas que la plaisanterie est bonne?

Ouverture du club de la salle Voinot, barrière du Montparnasse, jeudi prochain, 24 mai, à 7 heures et demie du soir.

La réunion sera présidée par le citoyen Aimé Beaune.

— Aujourd'hui mardi, à 7 heures et demie du soir, salle des Accacias, rue Saint-Antoine, 104, séance du club, présidé par l'abbé Mont-Louis.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Aujourd'hui mardi 22 mai, à 8 heures du soir, grande Fête musicale donnée au bénéfice des pauvres.

300 artistes prêteront leur concours à cette œuvre philantropique.

La musique de divers régiments d'infanterie et de cavalerie se fera entendre dans cette fête. Prix d'entrée: 50 c. et 1 fr. les places réservées. On trouve des billets dans ladite salle.

ASSOCIATION DES ARTISTES MUSICIENS. — L'assemblée générale de l'Association des Artistes musiciens aura lieu jeudi, 24 mai, à une heure, au Conservatoire de Musique.

MM. les Sociétaires sont invités à assister à cette réunion pour entendre le Rapport des travaux de l'année, et remplacer par l'élection un cinquième du Comité.

CHEMISERIE. — Tous les membres de l'association fraternelle des ouvriers et ouvrières de la *chemiserie* sont invités à se trouver à la réunion générale semestrielle qui aura lieu le 10 juin prochain au siège de l'association, 21, faubourg Montmartre, pour entendre le rapport des directeurs sur la situation de la société.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nancy. — M. B. — R çu les 10. — Nous notons votre demande.

Oran. — M. I. — M. Ph. nous remet vot. lettre avec les 200 ann.

Bourse du 21 mai 1849.

Les préoccupations politiques ont retardé l'examen du dernier bilan de la Banque de France; il offre des symptômes fâcheux: les escomptes diminuent de 5 millions, et le portefeuille de Paris descend à 45 millions.

La réserve en numéraire s'augmente encore de 6 millions, et la circulation des billets s'allège de trois. On dit que le conseil de la Banque demandera à la nouvelle chambre, d'accord avec le commerce, qu'il soit apporté quelques heureuses modifications à ses statuts.

Le Trésor public retire 2 millions; mais les particuliers les ajoutent et les versent à leur crédit par compensation. Les actions, laissées hier à 2 100 fr., tombent et ferment à 1 950, après avoir coté 1 800.

Le cinq pour cent, qui était hier à 83 20, débute en grande baisse à 80 50, tombe un instant à 76 au plus bas, pour finir à 77 offert; c'est une baisse de 6 20 sur la Bourse précédente.

Le 3 p. 100, laissé à 52 25 ouvre au plus haut à 50, descend à 46 et ferme à 47, avec 5 25 de perte sur samedi.

Les chemins de fer abondent sur le marché.

Orléans perd encore 50 à 700.

Le Nord, de 444 arrive à 385, cours de clôture et le plus bas; baisse 26 fr.

L'industrie souffre dans la crise.

Le zinc de la Vieille-Montagne n'est plus qu'à 2500.

Les mines de la Loire ne font que 250 fr.

La panique continue; on ne saurait prédire où elle s'arrêtera. Les inscriptions abondent sur la place, tout le monde veut vendre à la fois. La rente semble déclassée.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	52 25	50 »»	46 »»	47 »»
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0	83 20	80 50	76 »»	77 »»

21 mai. AU COMPTANT.—COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	47 25 »»	4 Canaux avec prime	1050 »»
—Empr. 1847-1848	»» »» »»	Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	76 »» »»	Caisse hypothécaire	130 »»
4 1/2 0/0 du 22 mars	63 50 »»	Emprunt d'Haïti	305 »»
3 0/0 j. du 22 sept.	»» »» »»	Espagne, dette active	»» »»
Act. de la Banque	1900 »» »»	— dette passive	»» »»
R. de Naples, j. juil.		— 3 0/0 1841	»» »»
Réc. Rothschild	82 50	Emp. port. 5 0/0	32 50
3 0/0 de l'Etat rom.	72 50	— — 2 0/0	»» »»
5 0/0 belge 1840	84 »»	2 1/2 hollandais	»» »»
— — 1842	82 50	Zinc V.-Montagne	2500 »»
— 4 1/2	»» »»	H. de la Gr.-Combe	»»» »»
— Banque (1835)	»» »»	Emp. du Piémont	860 »»
Oblig. de la Ville	»» »»	Lots d'Autriche	305 »»

CHEMINS DE FER.—CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	»»» »»	»»» »»	Orléans à Bord.	385 »»	385 »»
Versailles, r. d.	200 »»	180 »»	Du Nord	425 25	385 »»
— r. g.	157 50	155 »»	De Paris à Str.	357 50	340 [illegible]
Paris à Orléans	750 »»	700 »»	Tours à Nantes	310 »»	300 »»
Paris à Rouen	465 75	460 »»	Paris à Lyon	»»» »»	»»» »»
Rouen au Havre	»»» »»	»»» »»	Mont. à Troyes	125 »»	»»» »»
Avig. à Marseil.	200 »»	»»» »»	Dieppe à Féc.	»»» »»	»»» »»
Strasb. à Bâle	97 50	93 75	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	330 »»	»»» »»	Bord. à la Teste	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boul.	»»» »»	»»» »»			

L'un des gérants: VICTOR CONSIDERANT.

Spectacles du 22 mai.

THEATRE DE LA NATION.—

THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Adrienne Lecouvreur.

OPERA COMIQUE.—Haïdée.

ODEON.—Les Bourgeois des Métiers.

THEATRE-HISTORIQUE.—Puritains d'Ecosse.

GYMNASE.—Gardée à vue, l'Ambassadeur, Changement de main, Un Duel.

VAUDEVILLE.—L'Ane à Baptiste, les Prétendants, l'Omnibus.

THEATRE MONTANSIER.—Un Cheveu, Grosse caisse, la Belle Cauchoise, les Femmes saucialistes.

VARIETES.—Jobin, la Paix, Enfants de troupe, Larifla.

AMBIGU-COMIQUE.—Les trois Etages, un Drame.

THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—Murat.

THEATRE DU LUXEMBOURG.—Mariage d'amour.

FOLIES.—Mathieu, Gibier de roi, Mme Gibou.

DELASSEMENTS-COMIQUES.—Culottes et cotillons.

CIRQUE DES CHAMPS-ELYSEES (carré Marigny.)

THEATRE CHOISEUL.—Le Choriste, la Fille du Rempailleur, Arlequin et Colombine, l'Entr'acte au paradis.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 140 — ÉDITION DU MATIN. — Mercredi 23 Mai 1849.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

REPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

PARIS, 22 MAI.

Ce que l'on prépare.

La *Démocratie pacifique* a rapporté ce matin un avis envoyé il y a une dixaine de jours, par le maréchal Bugeaud, à la camarilla prétorienne de l'Elysée-National. Cet avis c'était : « que si l'on » voulait faire quelque chose, il fallait agir » promptement, parce que bientôt on ne pourrait » plus compter sur l'armée pour appuyer un » grand coup. »

L'avis a porté ses fruits. On s'est décidé à agir.

D'abord, on s'est mis d'accord, pour la politique européenne, avec les trois cours du Nord : ÉTOUFFER LA RÉVOLUTION ET LA DÉMOCRATIE DANS TOUTE L'EUROPE, ce que l'on appelle SAUVER LA SOCIÉTÉ, tel est le mot d'ordre.

Cet accord explique admirablement la reconnaissance inattendue de la République française par l'empereur de Russie.

Maintenant qu'on se croit maître de la révolution à l'extérieur, on veut en finir au plus vite avec elle à l'intérieur.

La réaction qui, avant les élections, se croyait triomphante, se voit aujourd'hui aux abois.

Elle est décidée à tout tenter pour retenir le pouvoir qui lui échappe. A tout prix elle veut *sauver la société*.

Si le Peuple reste calme, si le parti démocratique continue à donner l'exemple de l'amour de l'ordre, à défendre le terrain légal de la Constitution; le mouvement démocratique et social qui a marché si vite ne peut que prendre des proportions de plus en plus gigantesques: les privilégiés ont à tout jamais perdu l'influence, la direction des esprits, le pouvoir leur échappe. *La société est perdue*, c'est toujours le même refrain. Il faut sauver la société à tout prix; il faut un coup d'Etat.

Mais pour un coup d'Etat, il faut une bataille. Donc une bataille à tout prix.

Cependant, comment faire un coup d'Etat et organiser une provocation sanglante, tant qu'on aura au ministère des hommes tels que MM. Barrot, Passy, de Tracy et Lacrosse, qu'on sait adversaires des mesures violentes et ouvertement illégales?

On a compris la difficulté. Aussi va-t-on se débarrasser de plusieurs d'entre eux bien vite, et les remplacer par des hommes résolus à ne reculer devant aucun moyen.

MM. Bugeaud, Faucher, de Falloux, etc., formeront un nouveau ministère, dont les chefs irresponsables seront MM. Thiers et Changarnier.

On compte sur l'apparition de ce ministère pour *irriter les rouges* et les disposer à la bataille.

On lancera dans tout Paris des *entraineurs*. On a d'ailleurs des compères dans les comités démocratiques. On poussera aux résolutions extrêmes, et l'on espère arriver ainsi *à faire tirer sur la troupe*. Au besoin on aura des hommes *de bonne volonté* pour entamer l'affaire.

On ne doute pas que, si la collision s'engage sur quelques points, en tirant habilement et rapidement parti, en répandant des bruits tout prêts, qu'accréditeront les premiers coups de fusil, en évoquant les noms de Barbès, de Blanqui, en parlant massacres, empoisonnements, guet-à-pens tendus aux troupes, conspiration des rouges pour incendier Paris, etc., on ne doute pas que, dans ces conditions et sous l'effet d'une immense panique, l'armée et une partie de la garde nationale ne soient entraînées à donner.

A peine l'affaire engagée, on déclarera Paris en état de siége.

L'effet moral de l'état de siége réagira sur l'esprit des hommes et fortifiera l'obéissance au commandement.

On sera donc maître de la situation.

On profitera du moment pour faire exterminer les agitateurs, les clubistes, les rouges et les socialistes les plus compromis. On s'arrangera pour en épargner l'odieux à la garde nationale et à la troupe. C'est une dure extrémité : mais IL FAUT SAUVER LA SOCIÉTÉ !

On ne fera point immédiatement d'Empire : cela pourrait paraître trop ridicule; on se contentera de décréter la présidence à vie.

Voilà le projet dans ses points importants.

On ajoute même que si, pour enhardir les rouges et leur faire croire un instant à leur irrésistible puissance, il était nécessaire de proclamer l'amnistie, on y est décidé. Ce serait un moyen de les enivrer et en même temps de pouvoir se *débarrasser définitivement* des hommes les plus redoutés.

C'est de la folie à la dix-huitième puissance; mais la folie à ce degré n'a rien, dans l'occurrence, que de parfaitement normal. C'est l'histoire de tous les pouvoirs qui tombent.

Les débris de toutes les aristocraties se sont coalisés depuis un an; leur déconvenue électorale, l'avènement sérieux du Peuple universel sur la scène politique et sociale les a frappés de démence. Quelques énergumènes, qui se prennent pour des hommes d'Etat, d'énergie et d'exécution, et qui ne sont que des insensés, ont imaginé pouvoir faire réussir ce plan, tissu de démence et de crime!

Ils comptent encore sur notre brave armée, prolétaire et démocratique, pour arrêter le flot démocratique et prolétaire qui leur monte déjà jusqu'aux épaules.

Une bataille fratricide, une immense panique et du sang... voilà l'expédient et l'invention.

Il n'y a à cela qu'un petit malheur.

C'est d'abord que la conjuration est éventée, dévoilée et par conséquent d'ors et déjà avortée.

C'est ensuite que si ces Messieurs comprennent eux-mêmes que le parti pris de paix, d'ordre et de légalité, dont le Peuple ne s'écarte pas, les paralyse et fait agoniser leur pouvoir et leur influence, le Peuple et la démocratie tout entière l'ont compris bien mieux qu'eux encore.

Le Peuple restera parfaitement calme. Il ne bougera pas. Il ne se mêlera de rien.

Si les *entraineurs* de la police veulent commencer des coups de fusil sur l'armée, l'armée sera bien prévenue qu'elle n'aura devant elle que de misérables mouchards, et que le vrai Peuple sera enchanté qu'elle en fasse bonne et prompte justice.

On n'a oublié qu'une chose dans ce beau projet : c'est le bon esprit du Peuple et son entente cordiale avec ses frères de l'Armée.

C'est pour le 27, le 28 ou le 29 du présent mois, que, suivant toute apparence, on pense mettre à exécution ce nouveau 29 janvier. On compte sur la majorité de la nouvelle Assemblée pour donner aux actes, qui doivent suivre la conjuration un air de légalité et les faire accepter à la France.

La revue passée hier au Champ-de-Mars, et les pitoyables manifestations d'individus *embrigadés*, organisées *ad hoc*, ont eu pour objet de donner du cœur au ventre à l'élu du 10 décembre, et d'obtenir de lui la nomination du ministère Bugeaud, Faucher, etc., qui est, comme nous l'avons expliqué, le pivot de la combinaison, par l'irritation qu'on suppose qu'un tel avènement doit infailliblement jeter chez les rouges.

On a songé aussi à organiser, dans le même but, une revue de la garde nationale. Si on s'y décide, on organisera le même enthousiasme par les mêmes moyens : 20 *centimes l'heure*.

Mais les rouges, loin de se montrer furieux du ministère qu'on nous prépare, le verront arriver avec le plus grand plaisir. On n'a pas compté là-dessus.

Ces messieurs ont trop bien travaillé en faveur de la Démocratie et du Socialisme, depuis quelques mois, pour que les Démocrates de toutes les nuances ne soient enchantés de les voir reprendre le pouvoir, pour quelque temps encore, et continuer leur apostolat.

Beaucoup de troupes nouvelles sont arrivées déjà ou sont, à l'heure qu'il est, en marche sur Paris, d'où on a fait partir les régiments qu'on croyait *les plus mauvais*.

Lisez le *Constitutionnel*; son article de ce jour sur la revue du Champ-de-Mars a été commandé pour la circonstance. Lisez aussi l'*Assemblée nationale*, citée par la *Démocratie* ce matin; d'après ce bon journal, « d'ici à huit jours la société peut être sauvée... »

Inutile de dire que M. Barrot n'est pas dans le secret, mais on espère le faire rester au ministère et exploiter encore, pour couvrir tout ceci, sa vieille réputation de probité.

On nous communique une lettre de Metz qui confirme les projets dont nous venons de parler, et qui semblerait assigner à l'exécution une date précise :

Metz, 20 mai.

« Le 7e bataillon de chasseurs d'Afrique est parti ce matin de Metz pour Paris, où il a été appelé par le télégraphe. Il doit y être rendu le 28. Ce changement de garnison ne signifie rien par lui-même; mais voici ce qui fait naître l'inquiétude: aujourd'hui le télégraphe a apporté l'ordre de faire partir *demain matin* QUARANTE INFIRMIERS... Ces 40 infirmiers, quoique partant un jour après le bataillon de chasseurs, doivent arriver à Paris le même jour 28.... On sait donc, ou du moins l'on prévoit, que ce jour-là il y aura des blessés à panser, et que les nombreux infirmiers de Paris ne suffiront pas... »

V. CONSIDERANT,
Représentant du Peuple.

Assemblée Nationale.

BRUNSWICK-NICOLAS.

La séance d'aujourd'hui a été une des plus belles, la plus belle peut-être de la session. On dirait qu'avant de finir sa carrière l'Assemblée est dominée par ces pressentiments, ces prévisions presque toujours certaines qu'inspire l'approche de la dernière heure, et qui rendent sacrées les dernières paroles d'un mourant.

C'est par la bouche de Ledru-Rollin que l'Assemblée vient d'avertir la France des dangers immenses qui la menacent, livrée comme elle l'est à la coalition des rois par le gouvernement de Bonaparte. Comparant le manifeste de l'empereur de Russie à celui de Brunswick, qui précéda de quelques semaines la journée du 10 août, et qui trouva les royalistes de l'Assemblée d'alors aussi indifférents, aussi satisfaits peut-être que les blancs de 1848 devant les paroles insolentes du czar, Ledru-Rollin a frappé de stupeur sur leurs bancs les pâles imitateurs des premiers contre-révolutionnaires, et en quelques mots il a caractérisé la situation. Il a montré au pays que le jour du combat ou de l'humiliation irréparable était arrivé pour lui.

Deux ordres du jour ont été proposés par les citoyens Joly et Cavaignac. Celui de M. Joly, sauf quelques vices de rédaction, répond dignement aux menaces de la Russie; celui du général Cavaignac est, comme toute la politique de l'ex-président du conseil, une atténuation de la pensée républicaine, qui s'est amoindrie sous sa direction pour venir s'éteindre dans l'étroit cerveau de M. Drouin de l'Huys.

Mais l'ordre du jour du général Cavaignac était déjà trop hardi pour le ministère Barrot-Falloux; le président du conseil est venu de sa voix solennelle réclamer l'ordre du jour pur et simple.

Le vote au scrutin de division et à la tribune a été demandé par vingt membres. Mais le gouvernement secret, le gouvernement du gouvernement avait réuni ses fidèles et leur avait enjoint de s'abstenir. Les cinq cents voix nécessaires à la validité du vote faisaient défaut. En présence de cette trahison évidente du parti royaliste, l'honorable M. Goudchaux est venu demander à l'Assemblée de déclarer que si, à sept heures précises, les cinq cents bulletins n'étaient pas dans l'urne, elle se tiendrait en permanence jusqu'à ce qu'une solution eût été donnée à cette question de vie ou de mort pour la patrie.

La proposition de M. Goudchaux, mise aux voix par le président, a été accueillie avec le plus grand enthousiasme par l'Assemblée. Quatre membres au plus se sont levés contre la demande de M. Goudchaux. Les cris de Vive la République! à bas les Cosaques! ont retenti dans l'Assemblée et dans la tribune des gardes nationaux de service. Chacun sentait que nous venions de commencer une nouvelle phase de cette grande révolution qui a repris en 1848 son cours interrompu par quarante années de monarchie.

A sept heures précises, le dépouillement du scrutin a donné, sur 512 votants, pour l'ordre du jour pur et simple 53 voix, contre l'ordre du jour 459. La majorité absolue de l'Assemblée nationale n'a point voulu s'associer aux lâches temporisations du ministère. Quinze minutes avaient donné aux royalistes le temps de réfléchir et de compléter le nombre des votants. Un jour suffira pour que le pays comprenne dans quel abîme on voudrait le plonger.

Il y a quelque trahison sous roche : le czar Nicolas vient de reconnaître la République française, et la Bourse, à cette nouvelle, a haussé de 5 fr.

La *Gazette de France* elle-même proteste en ces termes contre le trop grand zèle de compression et de provocation des amis du citoyen Louis Bonaparte :

Si nous sommes bien informés, à un ministère d'inaction et d'incapacité, nous verrions succéder bientôt un ministère de provocation et de témérité. Les noms les plus impopulaires d'un parti politique universellement détesté sont mis en avant. Les promoteurs des lois de septembre, les ennemis les plus implacables du suffrage universel, les réacteurs les plus insensés assiégent, dit-on, les avenues de l'hôtel de la présidence, et présentent à Louis-Napoléon, pour remède à des maux qu'ils ont fait, leur impuissance dix fois constatée et jusqu'à leur impopularité.

Que Dieu préserve la France et Louis-Napoléon de ces dangereux auxiliaires!

Voici le cri de patriotisme, de ralliement et de salut public que poussent les républicains réunis sous le titre d'Amis de la Constitution. Il fait honneur à ces citoyens; que tous les hommes de cœur l'entendent et y répondent.

Association démocratique des Amis de la Constitution.

La lutte électorale est terminée; l'association démocratique des Amis de la Constitution y a pris une part active, dans la mesure de ses forces et sous la dictée de sa conscience! Elle expliquera prochainement la ligne de conduite qu'elle a cru devoir suivre jusqu'ici, la ligne qu'elle suivra pour concourir au progrès social que promet la Constitution et d'où dépend le salut de la République démocratique.

Mais la situation de la France vis-à-vis de l'Europe et du monde ne lui permet pas d'attendre un jour de plus pour jeter ce cri d'alarme, le cri suprême de nos pères :

« *Citoyens, la patrie est en danger!* »

La lutte électorale est terminée en France. La lutte armée, la lutte prédite par Napoléon, mourant, commence en Europe.

Il n'y a plus aujourd'hui en Europe que deux partis : le parti de la révolution et le parti de la contre-révolution; que deux principes : le principe démocratique et le principe despotique.

Le temps des moyens termes et des hésitations est passé.

La sainte alliance ne délibère plus, elle agit. L'indépendance des nationalités est foulée aux pieds. Les rois coalisés s'entr'aident partout contre les peuples qui combattent et succombent isolément; les armées russes, la grande réserve du despotisme débordent sur l'Europe centrale; elles sont aujourd'hui sur le Danube; elles seront demain, elles l'espèrent du moins, sur le Rhin et sur les Alpes.

Et cependant les armées de la France républicaine restent immobiles, ou, si elles apparaissent sur un point de l'Italie, c'est pour attaquer, la rougeur au front et le deuil dans l'âme, une République, sœur de la nôtre, au moment même où cette République est envahie par les bourreaux de la Lombardie.

Il est temps de mettre un terme à cette situation monstrueuse. La France n'entend pas marcher par le déshonneur à la ruine de sa nationalité, but suprême de la sainte alliance.

Que tous les bons citoyens élèvent leurs voix vers les représentants du peuple; qu'ils les pressent, qu'ils les conjurent d'entendre l'appel que la Providence adresse une dernière fois peut-être à notre patrie! Que l'opinion publique, réclame, impose la cessation immédiate de la guerre fratricide que nous faisons à Rome, la protection de Venise, l'évacuation de l'Italie centrale par les Autrichiens, et, dans le cas où la Russie refuserait de rentrer dans ses frontières, l'intervention immédiate de la France en face de l'intervention russe. Si les Russes viennent, ce n'est pas en France que nous devons les attendre!

Depuis trente-cinq ans, sauf quelques mois d'intervalle, la politique dominante en France a été la faiblesse au dehors, la résistance aveugle au dedans. Il est temps que notre politique soit force et action au dehors, paix et conciliation au dedans.

Avant de marcher au combat, nos pères se remettaient réciproquement leurs offenses, suivant la parole de l'Evangile, et s'embrassaient en arrivant sur le champ de bataille. Avant de tirer l'épée de 92, réconcilions-nous aussi, frères et concitoyens. Que l'amnistie, si longtemps attendue,

vienne enfin effacer les derniers vestiges de nos guerres civiles. Vidons les prisons politiques pour combler les vides de nos bataillons. Qu'il n'y ait plus parmi nous ni vainqueurs ni vaincus. Les bras des captifs de juin nous manqueraient au jour du grand combat.

Vive la démocratie ! Vive la révolution européenne !

Délibéré en séance générale, et adopté à l'unanimité.

Monsieur le rédacteur,

Pendant la revue de ce matin, dans la cour des Tuileries, passée par M. le général Perrot, le bruit a circulé dans tous les rangs que le pouvoir était déterminé à se présenter à l'ouverture de l'Assemblée législative avec MM. Bugeaud, ministre de la guerre, président du conseil, et Léon Faucher, ministre de l'intérieur.

Un garde national de la 1re compagnie, 3e bataillon, 10e légion.

Cette nouvelle est en parfaite conformité avec la note suivante, *communiquée* hier au soir à tous les journaux de la réaction :

On a pu lire, hier, dans un journal, un article dans lequel on parlait de la prétendue dissolution du ministère.

Quelques personnes ont considéré cette nouvelle comme recevant de son insertion dans ce journal un caractère semi-officiel.

La vérité est que le ministère reste constitué pour faire face à toutes les nécessités du gouvernement ; qu'aucune démission autre que celle du ministre de l'intérieur n'a été ni donnée ni acceptée; que les circonstances ne permettent pas un intérim dans le pouvoir, et que le président de la République, ainsi que ses ministres, ont trop la conscience de ce qu'ils doivent au pays pour laisser une lacune d'un seul jour dans l'action de la constitution du pouvoir exécutif.

Il n'est pas moins inexact de dire que des dissidences aient éclaté dans le ministère et aient amené sa dissolution.

La cause n'est pas plus vraie que l'effet.

(*Communiqué.*)

Ainsi l'illusion n'est plus permise. Les réactionnaires incorrigibles veulent absolument livrer la France à des déchirements nouveaux. Les destinées du citoyen Louis Bonaparte et de ses ministres suivront jusqu'au bout la loi fatale du vertige et de l'aveuglement.

Un sous-officier d'infanterie de nos amis écrit au sujet de la dernière revue :

Dès l'arrivée sur le terrain, les chefs de corps ont réuni les commandants de compagnie, et leur ont dit, de la part du général en chef Changarnier, qu'ils étaient engagés à crier : *Vive Napoléon !* lorsque le président passerait devant le front de la troupe, et pendant le défilé qui suivrait la revue.

Les commandants de compagnie ont fait former le cercle à leurs troupes, et leur ont répété les paroles ci-dessus.

Pendant la revue, quelques rares cris se sont fait entendre dans la plupart des corps d'infanterie. Dans l'artillerie et le génie, silence complet. On a remarqué, cependant, que les cris étaient bien nourris dans le 14e de ligne, tandis qu'un escadron de cavalerie n'a pas poussé un seul cri.

Le résultat était peu satisfaisant, à ce qu'il paraît, car avant le défilé on s'est empressé d'annoncer aux soldats que toutes les punitions indistinctement étaient levées.

Malgré cela, la compagnie du génie qui a défilé en tête de la 1re division, a crié en masse : *Vive la République !* et les corps d'infanterie : *Vive Napoléon ! et vive la République !* le premier en grande majorité. Je puis vous affirmer que la masse des officiers, à partir du grade de capitaine, et en descendant la hiérarchie, s'est abstenue, de même que les sous-officiers et soldats. J'évalue le tout au 5/6 ; dans le 1/6 restant, il y a eu 3/4 d'individus criant : *Vive Napoléon !* tandis que l'autre 1/4 criait : *Vive la République !* mais pendant le défilé seulement.

A propos de ces cris de : *Vive Napoléon !* par ordre, il n'est pas inutile de vous faire savoir qu'à la revue du mois de mars dernier un capitaine du régiment, Corse de naissance, fut mis aux arrêts pour quatre jours, par ordre du général Changarnier lui-même, pour avoir crié : *Vive Napoléon !* pendant le défilé. Il est vrai qu'il n'y avait pas eu d'écho dans son peloton, et que le mot d'ordre n'avait pas été donné.

Autre observation. Afin de déguiser le *fiasco*, on s'est avisé de faire défiler par bataillon ployé par division à distance de masse.

Appréciation religieuse et modérée

L'*Univers religieux* exhalait hier les fureurs suivantes, qui sont reproduites ce matin avec empressement par l'*Ordre*, journal de M. Chambolle :

Le Socialisme a dit en face à la société : Je suis la destruction et je veux te détruire ; je t'arracherai des bases où tu as vécu, et je te jetterai dans un gouffre de sang, de misère et d'ignominie. Tu n'auras plus de Dieu, ni de propriété, ni de famille ; tu seras un troupeau sous le fouet de mes chefs et sous la dent de mes chiens, et je te mènerai au gré de mes caprices, à travers les ténèbres, sans que tu saches et sans que je sache moi-même où je vais.

A aucune société, depuis qu'il existe des sociétés sur la terre, il n'a été tenu un langage aussi insultant.

Tant de fiel entre-t-il dans l'âme des dévots... et des candidats dégommés ?

Le citoyen Louis Bonaparte, neveu de l'empereur et président de la République française, a été parfaitement dupe de l'enthousiasme de commande que la police a organisé hier en sa faveur, ou plutôt en faveur de la conspiration monarchique. On lit ce matin dans le *Moniteur* :

Après la revue du Champ-de-Mars, le président de la République a adressé la lettre suivante au général Changarnier :

« Mon cher général,

« Je vous prie de témoigner aux divers corps dont j'ai passé la revue aujourd'hui, ma vive satisfaction pour leur belle tenue, et toute ma reconnaissance pour leur accueil sympathique.

» Avec de semblables soldats notre jeune République ressemblerait bientôt à son aînée, celle de Marengo et de Hohenlinden, si les étrangers nous y forçaient. Et à l'intérieur, si les anarchistes relevaient leur drapeau, ils seraient aussitôt réduits à l'impuissance par cette armée toujours fidèle au devoir et à l'honneur.

» Faire l'éloge des troupes c'est faire l'éloge du chef qui les commande.

» Veuillez bien, mon cher général, lever les punitions pour fautes de discipline.

» Je suis heureux de cette nouvelle occasion de vous exprimer mes sentiments particuliers de haute estime et d'amitié.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Pauvre président ! pauvre neveu de l'empereur !

Procès électoral.

On lit dans le *Paysan*, de l'Aisne :

« AISNE. — A Versigny, il s'est passé des choses tout à fait curieuses. Le bureau n'ayant pris aucune mesure pour mettre l'urne en sûreté, des gardes nationaux de Monceau-les-Leups viennent s'offrir au maire, M. Lhomme, pour établir un poste. Celui-ci répond que cela n'est pas nécessaire, attendu qu'il a fait mettre deux serrures à la boîte contenant les bulletins, et il offre de remettre l'une des clefs à son collègue de Monceau. Mais les gardes nationaux lui font remarquer qu'il pourrait bien exister, même à son insu, plusieurs clefs pour chaque serrure, et ils insistent pour qu'un poste soit établi.

» Le maire de Monceau se prononce énergiquement dans ce sens. Mais M. Lhomme, qui est un magistrat *modéré et honnête*, et qui, par conséquent, devrait faire les choses légalement et surtout loyalement, s'écrie que c'est *par complaisance* qu'il a offert le dépôt d'une clef entre les mains de son collègue, mais que, maintenant, il n'offre plus rien ; que c'est *sa* direction, *son* urne... L'un des chefs de la garde nationale lui fait remarquer qu'en république, où le peuple est libre et participe, par son vote, à la direction des affaires publiques, l'on devrait dire *notre* direction, *notre* urne... Mais M. Lhomme se mutine et ne veut rien entendre ; sur ces entrefaites, un gendarme sort d'un cabinet voisin de cette scène. il crie d'une voix *imposante* : « *Qu'est-ce qu'il y a ? Attendez un instant, je vais vous mettre* A L'ORDRE ! — Il sort.

» Pendant son absence, le chef du groupe de gardes nationaux insiste de nouveau sur la nécessité d'établir un poste de sûreté. Nouvelle résistance du maire modéré, de M. Lhomme qui répond : « *C'est comme si vous alliez dire au président de la Républi- » que, je veux telle chose; or, je suis président aussi, » moi !* » Sur ce revinrent les gendarmes pour mettre l'ORDRE où il n'y avait pas de désordre. — Grâce à leur présence, le maire de Versigny put persister dans son arbitraire entêtement de garder l'urne à lui tout seul ; cependant, il décida, appuyé des gendarmes, que ceux qui voudraient monter la garde dans *la rue*, étaient parfaitement libres, qu'il ne les en empêcherait pas.

» Voilà comment ce maire, qui a un fils employé à la préfecture, observe la loi électorale. — Nous verrons bien si M. le préfet rappellera *à l'ordre* ce fonctionnaire si peu scrupuleux sur la *conservation* des votes. »

SARTHE. — Le *Courrier de la Sarthe* publie une protestation des électeurs de ce département contre la pression exercée sur les élections par les dépêches télégraphiques de Léon Faucher, et contre divers illégalités dont ce grand acte de la souveraineté populaire a été entaché dans la Sarthe. Ils en demandent l'annullation à l'Assemblée nationale.

Cette protestation générale est accompagnée, en outre, de protestations particulières parties de différents cantons.

LOIRE-INFÉRIEURE. — Le *National de l'Ouest* nous annonce qu'une semblable protestation se signe à Nantes. L'espace nous manque pour reproduire le texte de ces protestations.

LOT-ET-GARONNE. — Le *Républicain de Lot-et-Garonne* publie en tête de son numéro du 19 une protestation des électeurs de ce département, demandant l'annullation des élections de Lot-et-Garonne. Les dépêches télégraphiques Faucher, les manœuvres administratives, absence de garanties contre la violation de l'urne du scrutin, listes incomplètes, secret des bulletins violé, corruption, intimidation, etc., tels sont les faits sur lesquels se fonde cette protestation.

MARNE. — M. J. Bertrand, représentant de la Marne, s'est abstenu de voter sur l'ordre du jour par lequel M. L. Faucher a été flétri ; mais il a fait mieux: il a écrit de sa propre main une lettre où se trouvait relatée l'*abominable conspiration* des montagnards. Et sa lettre, véritable paraphrase de la dépêche télégraphique flétrie, a été lue dans la salle même du vote, à Vitry-le-Français, et on l'a fait ensuite circuler dans la ville avec force commentaires.

— On nous écrit de Vitry en Perthois (Marne) que les bulletins de vote étaient reçus par le maire et déposés dans une simple boîte en carton, dont l'honorable fonctionnaire soulevait le couvercle à chaque dépôt. On nous signale plusieurs faits qui, s'ils étaient prouvés, frapperaient nécessairement de nullité les opérations électorales de cette circonscription. Nous ne saurions trop engager les électeurs qui ont été témoins de ces faits à en dresser procès-verbal, à le signer, et à l'adresser soit à l'Assemblée constituante, soit à l'Assemblée législative. Il faut que toutes les fraudes soient manifestées et flétries. La République démocratique et sociale n'a rien à craindre du grand jour, et c'est un devoir impérieux pour tous les citoyens de signaler tous les faits qui tendent à fausser le suffrage universel, base véritable des institutions républicaines.

HAUTES-PYRÉNÉES. — On nous écrit de Lourdes, 18 mai :

« Monsieur le rédacteur,

» J'ai l'honneur de vous adresser un imprimé qui a été répandu à profusion jusque dans les bourgs extrêmes de nos vallées.

Je me borne à vous annoncer que le candidat protégé par M. Bonaparte, et qui nous avait donné le manifeste de celui-ci pour profession de foi, n'a pas même obtenu le cinquième des voix données à ses compétiteurs.

C'est de bon augure. Encore quelque temps, et la réaction aura procuré les verges de sa flagellation.

Le bruit a couru dans le département que le président de la République n'approuvait pas la candidature du chef de son cabinet, pour les élections prochaines, et que M. MOCQUARD ne persistait plus à solliciter le suffrage des électeurs.

Un ami de M. MOCQUARD, M. Géruzet, a voulu savoir ce qu'il y avait de vrai dans ces deux allégations. Il a reçu aujourd'hui même, 4 mai, la réponse suivante :

Elysée-National, 1er mai 1849.

« Monsieur,

» Votre lettre à M. Mocquard, chef de mon cabinet, » pour lequel j'ai depuis mon enfance une véritable ami- » tié, prouve combien on dénature la cause qui l'empêche » de se rendre parmi les électeurs des Hautes-Pyrénées.

» Cette cause est tout entière dans la multiplicité crois- » sante des affaires et dans son dévouement à ma per- » sonne, qui l'obligent à rester près de moi.

» J'étais bien aise, dans l'intérêt de la vérité, de vous » donner moi-même cette explication, et je saisis avec » plaisir cette occasion de vous assurer de mes sentiments.

» Signé : Louis-Napoléon BONAPARTE. »

Pièces pour le procès des Ministres.

Voici les infamies qui d'après la correspondance de l'*Univers* ont été prescrites au général Oudinot par les instructions ministérielles.

Des personnes, que j'ai lieu de croire bien informées, assurent que son plan serait celui-ci : Il se rapprochera des murs de Rome, s'y assurera une entrée *en ouvrant la brèche, s'il le faut*, afin de pouvoir y pénétrer tout à coup dès que la situation intérieure de la ville lui permettra de le faire sans rencontrer de résistance sérieuse, car il compte toujours *sur les intelligences qu'il entretient et sur les divisions qui ne peuvent manquer d'éclater*. Mais il ne veut pas répandre de sang dans les rues de la ville sainte ; il ne veut point courir le risque de détruire les monuments de Rome par un bombardement. *De concert avec le roi de Naples*, il la cernera, l'obligera à ouvrir ses portes, il ne les forcera point.

Ces instructions, si odieuses et si lâches qu'elles puissent être, ne le sont pas plus que les instructions officielles lues par Drouin de Lhuys pendant la fameuse séance de nuit. Combien durera la patience de la France et la mollesse de ses assemblées !

Le *Courrier de la Gironde*, journal souvent instructif, prétend que le président de la République serait entré en rébellion et aurait fait appel à la guerre civile, si l'Assemblée souveraine avait ordonné son arrestation, comme elle en avait le droit constitutionnel.

Si on était parvenu à entraîner l'Assemblée dans le projet de mise en accusation du ministère et du président, on lui aurait immédiatement proposé de se constituer *en convention nationale*, et *un comité de salut public* eût été chargé du pouvoir exécutif. Le président sans doute *aurait fait un appel énergique à ses partisans et aux troupes*, et dès lors *le combat se fût engagé* entre ceux qui sont dévoués à l'ordre et les sicaires d'une assemblée subjuguée.

Changarnier, prévenu à temps, a déjoué le complot; la fermeté d'Odilon Barrot a fait le reste en ramenant dans la voie du salut les esprits égarés de l'Assemblée. Il n'y a eu qu'une voix sur le courage et l'imperturbable sang-froid qu'il a opposé aux attaques incessantes comme aux violences inouïes de la Montagne, et j'ai ouï dire à M. Molé qu'il reconnaissait son insuffisance, et qu'il sentait enfin qu'à la place du président du conseil il eût abandonné la partie. Barrot ne cesse d'ailleurs de répéter hautement *qu'il a fait tant de mal à la France, que le reste de ses jours, comme sa fortune tout entière, doivent être consacrés à le réparer.*

Italie.

Les journaux de Rome et les journaux de Bologne nous manquent aujourd'hui. Ils ont manqué également en Toscane, à Gênes et à Turin.

Le vote de l'Assemblée nationale contre la conduite du ministère dans les affaires d'Italie était parvenu au général Oudinot le 14. Nous trouvons, à cette date, le compte-rendu de la séance dans les journaux de Florence, de Lucques, etc. M. Oudinot aura-t-il voulu, comme le bruit en courait hier, tenter un nouvel assaut contre Rome avant d'avoir reçu officiellement la notification du désaveu de l'Assemblée? nous l'ignorons. Les nouvelles apportées à Marseille, par un navire parti de Civita-Vecchia le 15, rapportent qu'en effet l'armée était à 9 milles de Rome et toute prête à l'attaque, mais que l'arrivée de M. Lesseps a fait suspendre les opérations. Comment, dans ce cas, les journaux ne seraient-ils pas arrivés !

Le 12, on racontait à Rome, suivant un correspondant du *National*, que 4 000 des soldats du général Oudinot auraient fait, par mer, leur jonction avec l'armée napolitaine et les quelques centaines d'Espagnols de Fiumicino.

Quelques journaux annoncent que les Autrichiens sont entrés à Bologne le 15, après un combat acharné. Nos dernières nouvelles de cette ville sont du 14. Le général autrichien avait adressé de nouvelles propositions de capitulation à la municipalité de Bologne; la municipalité s'était démise, mais la commission gouvernative avait refusé de les accepter, et la ville se défendait avec ardeur le 16 au soir. Des renforts y arrivaient de divers points. Cependant on n'osait guère espérer un succès. Une lettre de Reggio (Modène), en date du 15, annonce qu'il arrive dans cette ville, à toutes les heures, des charrettes de blessés. On disait que les Autrichiens, repoussés de trois côtés, s'étaient retirés jusqu'à Samoggia.

Les Autrichiens de Léopold de Toscane continuent leurs exploits à Livourne. On y fusille l'un portant l'autre environ 60 personnes par jour.

Il est défendu aux journaux toscans de faire des commentaires sur ce qui se passe dans leur pays.

Au nombre des suppliciés, dit le *Sémaphore*, se trouvent quelques Français, entre autres un prêtre, qui devait être fusillé avant-hier à une heure. Les commandants de l'*Inflexible* et du *Tonnerre*, assistés du consul, ont réussi à obtenir la suspension de l'exécution. Le général autrichien garde cet homme en prison jusqu'à nouvel ordre.

On disait à Livourne qu'après avoir reçu quelques renforts, la division autrichienne, sous les ordres du général d'Aspres, allait sous peu marcher sur Rome.

Venise continue à être bombardée par les Autrichiens.

Le général autrichien a donné l'ordre aux navires de la *Reine d'Angleterre* et de la *République française* de quitter les eaux de Venise avant le 20 mai.

Mme de Belgiojoso nous écrit la lettre suivante :

Rome, 12 mai 1849.

Mon cher Monsieur,

Je croyais n'avoir plus à m'étonner de rien en fait de mauvaise foi. Quinze années de séjour à Paris, au milieu des partis politiques, devaient m'avoir appris jusqu'où peut aller le mensonge et la perfidie. Mais un de vos journaux réactionnaires, qui s'appelle, je crois, la *Gazette du Midi*, donne, de la bataille du 30 avril, un compte-rendu si extraordinaire, qu'il dépasse toutes mes prévisions en ce genre.

Je ne vous ai pas écrit depuis le commencement de cette guerre absurde, d'abord parce que le temps m'a manqué, ayant, avec quelques amis et amies, organisé le service des ambulances, et ensuite parce que je ne pensais pas qu'un évènement comme celui du 30 avril pût demeurer secret ou être présenté sous un faux aspect. Je m'aperçois pourtant que l'impudence de certaines gens va plus loin que je ne pensais. Un journal français ose dire que le général Oudinot, comptant sur le concours des honnêtes gens de Rome, s'était avancé jusques dans la ville, mais que l'incroyable défaut d'énergie dont ces honnêtes gens sont affligés, l'ayant laissé sans appui, et, d'autre part, les féroces Romains s'étant enfermés dans les maisons pour tirer par les fenêtres et les lucarnes, le général, après avoir perdu beaucoup d'hommes, avait dû se retirer. Le même journal annonce que le général Oudinot et ses troupes sont campées à Saint-Paul.

Le général Oudinot s'est conduit dans toute cette affaire, non pas comme un officier supérieur d'une nation telle que la France, mais comme un ambitieux jaloux de plaire à un prince, je ne sais si je dois dire sans jugement ou sans foi. Le gouvernement français a escamoté à l'Assemblée l'autorisation de descendre en Italie pour empêcher l'intervention étrangère et pour soutenir l'influence française, et le général Oudinot a accepté la mission secrète de s'emparer à tout prix et en toute hâte de Rome, de contracter alliance avec Naples et l'Autriche, de détruire la République romaine en appuyant la réaction [illegible] rétablir Pie IX sur son trône.

Dès le jour de son arrivée il établit ses batteries diplomatiques, et il réussit à tromper les habitants de Civita-Vecchia. Il se présenta à eux comme un frère, dans le seul but d'empêcher l'intervention autrichienne. Il protesta que ses sentiments étaient sincèrement républicains. Il déclara ne vouloir se mêler en rien des affaires du pays ; Bref, il obtint la permission de débarquer. Mais à peine ses soldats avaient-ils mis le pied dans la caserne qu'ils s'étaient choisie, que les journaux ne purent plus paraître sans le consentement du général Oudinot ; les passeports durent être signés par lui ; les soldats de la république romaine reçurent l'ordre de ne pas sortir de Civita-Vecchia. Cinq mille fusils appartenant à la République romaine étant arrivés dans le port, furent mis sous le séquestre ; un corps de Lombards venant de Gênes n'obtint la permission de débarquer qu'à la condition de ne pas entrer à Rome avant le 4 mai. Une certaine irritation s'étant manifestée alors à Civita-Vecchia, le général Oudinot fit mettre la ville en état de siège. Voilà comment le général français entend la neutralité, et comment il essaie de se faire pardonner son invasion par toutes sortes de bons procédés, et par le plus grand respect pour les droits d'autrui.

Mais Rome ne devait pas tomber dans les mêmes filets que Civita-Vecchia. A peine la nouvelle de l'apparition de la flotte française dans les eaux de Civita-Vecchia y fut-elle parvenue que l'ordre de ne point point permettre le débarquement de soldats étrangers fut expédié au gouverneur de la province. Cette défense étant arrivée trop tard, il fallut répondre aux propositions du général Oudinot, qui, établi dans la ville de Civita Vecchia, demandait à être admis dans Rome tout en refusant de reconnaître la République romaine et de traiter avec son gouvernement. Nous ne venons pas en ennemis, disait le général, mais nous voulons demeurer neutres ; défendre l'intégrité du territoire romain, détruire l'anarchie et aider les *honnêtes gens* à rétablir le gouvernement constitutionnel et véritablement libéral de Pie IX,

Les envoyés du gouvernement romain répondaient : « Le soin de conserver l'intégrité de notre territoire » nous appartient, et si nous avons besoin de votre » secours, nous vous le demanderons. Nous n'invo- » querons pourtant jamais l'appui d'une nation dont » le gouvernement refuse de nous reconnaître. Sor- » tez de notre territoire, ou convenez avec nous des » conditions auxquelles nous pouvons vous y lais- » ser. Quant à Pie IX, nul n'a le droit de nous l'im- » poser. Le peuple romain a détrôné son roi, et si » la France prétend le rétablir malgré nous, elle » commettra une iniquité et une absurdité tout à la » fois. »

Et en même temps que le pouvoir exécutif de Rome exprimait ces sentiments, l'Assemblée constituante jurait à l'unanimité, de défendre la République jusqu'à la dernière extrémité, et de repousser la force par la force. La garde nationale demandait à être envoyée au feu, et le peuple commençait à remuer les pavés. Toutes les routes se couvrirent immédiatement de soldats armés. Les troupes françaises quittaient Civita-Vecchia et se dirigeaient vers Rome ; de toutes les villes de l'Etat, des bataillons de gardes nationaux mobilisés partaient pour Rome.

Nous comptons maintenant plus de 30 000 hommes de troupes dans Rome même ; mais je reprends mon récit. Oudinot approche à quelques milles de Rome ; les nôtres, commandés par Garibaldi (environ quatre à cinq mille hommes), sortent de la porte de Saint-Pancrace, et occupent les coteaux à l'entour des murailles. Les Français prennent position dans la villa Pamphili, et, placés derrière les rampes, les murs d'appui et les arbres, ils font feu sur nos soldats accourus à la garde des murs extérieurs. Le feu dura pendant plus de quatre heures ; mais divers accidents de guerre, qu'il serait trop long de vous raconter ici, amenèrent la défaite totale des Français. Un corps de trois cents Français rendit les armes ; une seconde attaque fut tentée du côté de la porte des Chevau-

[illegible] : mais elle n'eut pas plus de succès que la première. Des bataillons de gardes nationaux, d'étudiants, et même d'enfants étaient renfermés dans les jardins du Vatican, d'où ils dominaient toute la campagne environnante et ravageaient les rangs français.

Après six heures de combat, les Français se décidèrent à la retraite, abandonnant sur le champ de bataille leurs morts et leurs blessés. Les Romains n'avaient employé que le huitième de leurs forces; nos soldats s'étaient conduits en héros et leurs pertes n'étaient pourtant pas grandes.

Nous aurions pu sans peine faire beaucoup plus de mal à l'armée française, ainsi compromise par son général et par les ministres qui trahissent la France; mais notre gouvernement ne le permit pas et rappela Garibaldi. Les prisonniers, au nombre de plus de 600, furent traités avec les plus grands égards, et, après de vaines tentatives pour opérer l'échange de ceux-ci contre le bataillon Melara et les caisses de fusils que le général Oudinot avait illégalement retenues à Civita-Vecchia, nos triumvirs se décidèrent à renvoyer purement et simplement les prisonniers au général Oudinot.

Je les ai vu partir. Chaque prisonnier marchait entre deux citoyens, qui causaient amicalement avec lui, lui expliquant les curiosités de la ville. On les conduisit à Saint-Pierre, et là, devant le magnifique tombeau de Clément, les officiers s'étant agenouillés prièrent en silence; puis, s'étant relevés, ils s'écrièrent : « Nous jurons tous de ne jamais porter les armes contre la République romaine. » Après quoi ils reprirent la route de Civita-Vecchia, où le général Oudinot et ses troupes les avaient précédés.

Voilà le récit exact, quoique sans détails, de la bataille du 30 et des évènements qui la provoquèrent. Beaucoup de faits se sont succédés depuis. Les Napolitains ont envahi le territoire de la République, et ont été battus par Garibaldi, sous Palestrina. Le général Oudinot, qui a reçu quelques mille hommes de renfort, jure que Rome doit lui appartenir, et s'est déjà porté jusque devant ses portes. On vient de m'annoncer à l'instant que les Français se sont joints aux Napolitains, et qu'ils marchent contre nous. — Bologne se défend. — Adieu; faites de ma lettre ce qu'il vous plaira. Mille amitiés.

Christine-Trivulce de **Belgiojoso**.

Révolution allemande.

S'il faut en croire la *Gazette de Cologne*, l'Allemagne monarchique vient d'échapper à une grande conspiration. Selon cette feuille, une insurrection démocratique devait éclater dans toute l'Allemagne le 20 mai, se manifester par des Vêpres siciliennes contre les officiers, et se terminer par la proclamation des républiques sociales de l'Allemagne, de la Pologne et de la Hongrie.

C'est dans les papiers saisis à Dresde sur le démocrate russe Bakunin que le plan des nouveaux francs-juges aurait été découvert.

On remarquera que cette fable a été inventée et propagée précisément au moment de la publication du manifeste de l'autocrate de toutes les Russies contre la république sociale européenne.

Nous aurons bientôt d'autres preuves de l'accord parfait qui règne entre les *amis de l'ordre* de tous les pays et leur patron le Cosaque Nicolas.

Autre rumeur que les démocrates feront bien de n'accueillir qu'avec défiance :

On fait courir le bruit qu'une grande réunion du parti révolutionnaire a eu lieu la semaine dernière; qu'elle serait tombée d'accord sur un point, à savoir qu'un mouvement prussien n'a pas de chance de réussite, que par conséquent on n'a rien à attendre des démocrates de la Prusse, et que le seul moyen de s'assurer le succès, ce serait de provoquer l'insurrection dans toutes les provinces rhénanes, et d'y proclamer l'annexion à la République française. En conséquence, trois chefs choisis parmi les hommes les plus habiles et les plus modérés, auraient été invités à partir pour Paris, afin d'y faire connaître cette résolution. L'assemblée aurait recommandé à ses émissaires d'agir avec une très grande prudence, de s'adresser d'abord au gouvernement, et de ne s'aboucher avec les clubs qu'à la dernière extrémité.

Nous ne doutons point des vives sympathies des Rhénans pour la France; mais nous ne sommes pas moins convaincus de leur attachement à la patrie allemande. Leur rôle est de rester à la tête du mouvement démocratique dans ce pays *jusqu'à la dernière extrémité*. Le moment n'est pas venu encore où les les peuples de l'Europe, assemblés en congrès, disposeront eux-mêmes de leurs destinées. La révolution dynastique de 1830 a donné naissance au royaume de Belgique.

Nous serons heureux de voir la révolution démocratique de 1848 faire éclore à côté d'elle une République rhénane, sœur cadette de la nôtre, ce qui ne tarderait pas, appuyé par ses armes, à se transformer en une République allemande. Du jour où cette seconde république sera proclamée, les barrières nationales tomberont, et la confédération des *Etats unis européens* sera constituée.

Le Palatinat s'est séparé de la Bavière et a constitué son gouvernement, qui donne la main au comité de défense du pays de Bade.

Sous le rapport militaire, Bade et la Bavière rhénane ne forment qu'un seul pays.

Le ministre de la guerre badois est commun aux deux pays.

Les habitants des deux pays sont considérés comme appartenant au même Etat.

Les étudiants de Heidelberg se sont constitués en légion académique.

La *Gazette de Carlsruhe* enregistre l'adhésion de Bade-les-Bains à la constitution, et l'évacuation de Fribourg par les troupes wurtembergeoises qui s'y trouvaient.

Une résolution du comité du pays, publiée à Carlsruhe, le 18, destitue tous les ministres badois pour avoir, par leur fuite, plongé le pays dans l'anarchie.

Un autre décret dissout la garde nationale de Carlsruhe, qui avait pris parti pour le grand-duc.

Tous les individus non mariés et les veufs sans enfants, qui n'ont pas dépassé la trentième année, sont astreints au service militaire, sous peine d'encourir la rigueur des lois.

Le citoyen Willmann est chargé d'organiser l'Oberland badois et la ville de Fribourg. Il a reçu plein pouvoir, et au besoin son autorité s'étendra jusqu'aux districts du lac de Constance.

Le ministre de la guerre annonce que l'arsenal étant épuisé, il ne saurait plus satisfaire aux demandes d'armes qu'on lui adresse de tous côtés. En attendant qu'on puisse s'en procurer, le peuple est invité à s'armer de tout ce qu'il trouvera sous sa main.

Les soldats, à partir de fourrier, sergent-major, recevront un supplément de solde de 4 kreutzers (trois sous) par jour.

La prise du corps commandé par le général Hinkeldey se confirme.

L'expédition s'avance maintenant sur Sinsheim.

Les corps-francs qui s'étaient portés sur Francfort sont revenus sur leurs pas, en apprenant qu'un corps considérable de troupes s'est réuni près de Ladenbourg. Des interpellations ont été adressées à ce sujet au ministre de Francfort.

Dix-huit mille Prussiens s'avancent sur la frontière de Bade.

L'Assemblée de Francfort a, dans sa séance du 18, adopté une proposition qui emporte la destitution du vicaire de l'empire.

La Hongrie entre de plus en plus dans les voies de la République démocratique.

Le président du nouveau ministère, Gzéméré, a publié son programme, qui se compose de trois points. Premier point : Le *ministère se déclare gouvernement révolutionnaire*. (Bravos! — Applaudissements.) Il ne reculera, par conséquent, sous sa responsabilité devant aucune mesure, devant *aucune* qui sera nécessaire pour sauver la patrie. Aussitôt que la paix sera rétablie, le ministère cessera d'être révolutionnaire. Recourir à des mesures extrêmes, sans nécessité, serait un crime de lèse-nation. (Assentiment.)

Second point : Le *ministère suivra la ligne républicaine*. (Applaudissements. — Bravos! — Trépignements.) Il s'opposera de toutes ses forces à toute tentative de ramener la monarchie; mais il combattra aussi toute pensée de République qui voudrait attaquer la famille et la propriété. (C'est juste.) Le ministère veut une République, Dieu nous en est témoin, qui donne le bonheur, et ne soit pas un vain nom.

Troisième point. Le *ministère adopte les tendances démocratiques*. (Bravos bruyants.) Toutes les lois qu'il présentera seront conçues dans ce sens. Il adopte le principe de la souveraineté du peuple, mais bien dans toutes ses conséquences, plutôt que de déroger à ses principes. (Vivats prolongés.)

Ce discours a été prononcé dans la séance du 2 mai à Debreczin.

On le voit, les deux camps se dessinent de plus en plus : d'un côté celui des rois, de l'autre celui des peuples. Là-bas le czar poussant en avant l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse; ici la France opposant la République rhénane à la Prusse, la République hongroise à l'Autriche, et se tenant prête elle-même à faire face à la Russie.

Les deux armées sont prêtes, à demain peut-être la bataille!

La victoire ne saurait être douteuse : elle suivra le drapeau rouge, l'oriflamme sous lequel marchaient déjà unies, il y a mille ans, les deux nations, filles jumelles de Charlemagne, l'Allemagne et la France.

Hourrah pour la République universelle!

On nous écrit de Londres :

On a tiré l'autre jour sur la reine; mais cet attentat n'a aucun caractère politique. C'est une habitude ici de tirer sur le souverain, ou pour faire parler de soi ou pour se procurer un domicile quand on n'en a pas. Il paraît même que le fusil n'était pas chargé à balle.

Rambouillet. — On nous écrit de cette ville à la date du 21 mai :

Les démocrates sont vaincus ici, mais leur défaite annonce un triomphe prochain. Aux élections de la Constituante, ils ont eu 10 voix; — pour l'élection du président, 25; — pour la Législative, 300. Maintenant les réactionnaires viennent nous tendre la main, et ils nous demandent des explications sur les doctrines socialistes.

Assemblée Nationale.

Présidence de M. Marrast. — *Séance du 22 mai.*

La séance est ouverte à 2 heures et demie.

MM. Crémieux et Schœlcher échangent quelques explications au sujet de gratifications à accorder aux employés, huissiers et gens de service de l'Assemblée nationale.

M. Millard. Hier deux scrutins ont été faits coup sur coup. Le premier a constaté la présence de 501 votants, tandis que le second n'en a réuni que 367. Je demande qu'à l'avenir le vote n'ait pas lieu à la tribune, mais au pied de la tribune, et qu'il reste ouvert pendant la séance sans que la discussion soit interrompue. (Appuyé!)

M. Taschereau combat cette proposition. Il est impossible qu'il s'ouvre deux discussions à la fois.

Cette motion n'a pas de suite. Divers rapports sont déposés. Un projet de loi d'intérêt local est adopté.

M. Garnon dépose un rapport sur les dépenses pour l'appropriation de la salle des séances de l'Assemblée. La discussion aura lieu demain.

L'ordre du jour appelle les interpellations sur les affaires d'Italie et sur les affaires de Hongrie.

M. Sarrans jeune. On m'a reproché hier un mot peu parlementaire. J'ai parlé d'un système, et mes paroles ne s'adressaient pas à des hommes. Je serai très bref.

Le 7 mai vous avez voté un ordre du jour invitant le gouvernement à rappeler à son but l'expédition de Civita-Vecchia.

En rendant ce vote, vous vouliez évidemment protéger la République romaine; au lieu de cela, on a marché contre Rome, on l'a attaquée. Eh bien! votre vote est du 7 mai, et le 12 le général Oudinot s'est de nouveau porté sur Rome. Nous ignorons ce qui est intervenu depuis, mais le fait est constant.

Depuis lors cependant les choses ont changé. La République romaine est attaquée à Bologne; le général Wimpfen a adressé aux Bolonais une proclamation dans laquelle il prévient ces Bolonais que *quatre grandes puissances* attaquent simultanément la République romaine.

Ainsi, la solidarité de la France est proclamée par le général autrichien; le général autrichien parle au nom de la France quand il menace les Bolonais des plus cruelles vengeances.

Eh bien, en présence de ce fait, l'armée française, qui ne devait être que de 14 000 hommes, est aujourd'hui de 20 000. Pourquoi cette concentration de troupes si vous n'étiez pas les complices de l'Autriche et de la Russie?

Depuis trop longtemps on a parlé des projets d'envahissement de la Russie. Je dis depuis trop longtemps, car on apporte une attention moins grande. On nous dit que des négociations sont engagées, mais pendant que les négociations traînent en longueur, la Russie agit, la Russie pousse ses bataillons en Hongrie, et menace audacieusement l'occident de ses hordes qui doivent venir rétablir l'ordre en Occident.

Au mépris de tous les traités, les frontières hongroises ont été violées. Les troupes russes se sont rencontrées avec les troupes hongroises. Attendrez-vous que le sort des batailles ait prononcé pour recourir à des négociations frappées d'impuissance?

L'orateur donne lecture de quelques passages du manifeste de l'empereur de Russie. (Voir la *Démocratie pacifique* d'hier.)

Ce manifeste, dit-il, est une audacieuse déclaration de guerre à la révolution et à la démocratie.

Le roi de Prusse prend une attitude semblable; il invoque la solidarité des autres puissances aristocratiques. La coalition des aristocraties contre la démocratie de l'Europe marche désormais à front découvert. Elle vient, dit-elle, comprimer l'anarchie. Mais l'anarchie, pour elle, ce sont les trois quarts de l'Europe. C'est en Allemagne, en Hongrie, en Italie, que la civilisation russe vient rétablir l'ordre!

La politique que nous proposons de suivre n'est pas nouvelle, c'est le système d'alliances traditionnelles de la France, c'est celui de Louis XIV, comme celui de la République, comme celui de l'Empire. (Très bien!)

L'orateur rappelle ce que Napoléon disait au sénat au moment d'entreprendre la campagne de 1807 : « Il faudrait, disait l'empereur, des torrents de sang pour arracher plus tard la civilisation européenne des mains de la barbarie russe. »

M. Sarrans énumère les troupes envoyées par la Russie en Hongrie sous prétexte de défendre ses frontières. Cette armée s'élève à 315 mille hommes! Ainsi il faudrait outre les troupes autrichiennes 315 mille hommes pour réduire la Hongrie! C'est une thèse insoutenable. La Russie veut s'établir au cœur de l'Europe pour écraser partout la démocratie.

Les évènements marchent rapidement. Si dès aujourd'hui vous ne mettiez le gouvernement dans l'obligation de vous faire connaître sa politique, si vous acceptez la solidarité de cette politique, vous mériteriez d'encourir les malédictions de tous les peuples du monde. (Très bien! très bien!)

M. Drouyn de Lhuys. La question d'Italie a été traitée longuement. L'Assemblée a prononcé, et un messager a été envoyé porteur du compte-rendu de la séance, afin que la volonté de l'Assemblée soit exécutée.

Je ne rentrerai donc pas dans le débat.

La question de Hongrie a été aussi traitée à cette tribune. J'ai dit alors que le gouvernement avait adressé ses observations aux gouvernements de Berlin, de Vienne et de Saint-Pétersbourg; je n'ai rien à ajouter à ce j'ai dit. (Bruyants murmures à gauche.)

Nous ne croyons pas que, dans ce moment, il y ait autre chose à faire (Réclamations.); si l'on pense qu'il y a autre chose à faire, que l'on en fasse l'objet d'une proposition spéciale. (Nouvelles réclamations.)

M. Guichard rappelle les reculades successives du gouvernement dans les affaires de l'Italie. On a promis d'abord l'indépendance de l'Italie, puis de se restreindre à l'intégrité du Piémont. Eh bien! depuis on a laissé les Autrichiens s'établir à Alexandrie; on est allé aider les Autrichiens à conquérir la République romaine.

On nous parle sans cesse de l'ordre. L'ordre ce n'est pas la tranquillité matérielle, c'est l'exécution des lois, l'exécution de la Constitution. (Très bien!) Eh bien! l'article 5 de la Constitution a été violé. Les décrets de l'Assemblée ont été violés. (Très bien!)

En 92, l'ordre n'était pas dans les rangs de ces officiers qui foulaient aux pieds les couleurs nationales dans une orgie à Versailles, mais chez le peuple, qui défendait la démocratie et la République! (Très bien! très bien!)

Il y a deux partis, celui des amis de l'ordre, de la nationalité, de la République, et celui aussi du désordre, de la royauté, des aristocraties!

Les troupes que vous avez en Italie, voilà votre part de contingent à la sainte-alliance de l'absolutisme. (C'est cela! c'est cela!)

M. Joly. Je viens proposer un ordre du jour qui détermine nettement la politique de l'Assemblée.

L'orateur rappelle ce qui s'est passé dans l'expédition de Civita-Vecchia. Les journaux, ajoute-t-il, nous ont rapporté qu'une nouvelle attaque vient d'avoir lieu contre Rome de la part de la France, avec des canons napolitains.

Le jour même de cette attaque paraissaient deux proclamations, l'une du général autrichien devant Bologne, l'autre du commandant des forces espagnoles, toutes deux annonçant que la France est entrée dans la coalition des puissances absolutistes.

Ainsi, nous voilà déclarés officiellement devant l'Europe les alliés de l'Autriche au même titre que la Russie! et ceci en présence d'un manifeste contre la démocratie, aussi insolent que le manifeste de Brunswick. C'est cette situation, c'est cette politique que je prie l'Assemblée de désavouer dans l'ordre du jour que je vais lui soumettre.

On nous parle de négociations. Il est un cas où je concevrais cette réponse, c'est celui où le ministre nous apporterait ici des réponses des puissances intéressées, s'il résultait de ces réponses communiquées à l'Assemblée que la Russie renonce pour le moment à ses projets; alors cette réponse serait acceptable.

Mais si vous n'avez reçu aucune réponse satisfaisante à vos réclamations, les faits parlent trop haut, les publications officielles sont trop menaçantes pour que nous puissions nous taire et nous abstenir.

Est-ce la guerre que vous voulez, nous dit-on? Oui, c'est la guerre. (Très bien!) je préfère la guerre à la ruine de la démocratie! Je préfère la guerre à l'humiliation de la France. (Très bien!)

Ce sont les mêmes hommes qui en 1815 indiquaient aux puissances étrangères le chemin de Paris; ce sont ces mêmes hommes qui en Février acclamaient la République, qu'ils espèrent bientôt étouffer. (Très bien! très bien!)

Je ne veux pas non plus d'expédition douteuse et hypocrite; ce que nous demandons, en présence des évènements qui se sont produits, c'est que vous reconnaissiez la République romaine. (Très bien! Applaudissements.)

Voici l'ordre du jour que je propose :

« L'Assemblée nationale, considérant le manifeste de l'empereur de Russie et les traités intervenus entre l'Autriche, la Prusse et la Russie, comme attentatoire aux principes du droit public proclamé par la Constitution de 1848, et consacré par son ordre du jour du 7 mai;

Protestant contre une coalition qui menace la liberté de l'Europe, invite le gouvernement...

A gauche. *Enjoint.*

M. Joly. « Enjoint au gouvernement de prendre immédiatement les mesures les plus énergiques pour sauvegarder les principes de nationalité. (L'ordre du jour.)

Voix nombreuses. La reconnaissance de la République romaine!

M. le Président relit l'ordre du jour.

M. Mauguin monte à la tribune. (Aux voix! aux voix!) Puisque les électeurs de mon département m'ont continué leur mandat (interruption), je me propose d'appeler, dès les premiers jours, l'attention de l'Assemblée future.... (Qu'est-ce que cela nous fait?) Aujourd'hui, bien que les orateurs qui ont monté à la tribune aient rendu en grande partie ma pensée, je crois devoir m'abstenir. (Vive interruption.) Je sais bien que les assemblées conservent leur pouvoir jusqu'au dernier jour (bruit), mais je crois qu'elles n'en doivent user que dans les cas exceptionnels.

A gauche. Les évènements marchent pendant ce temps. Nous avons trop attendu.

M. Vaulabelle. Ce n'est pas la première fois qu'une Assemblée assiste à la nomination de celle qui lui succède. La Convention s'est trouvée dans le même cas, et elle n'a pas cessé de prendre, jusqu'à la fin, les décisions les plus importantes. C'est la veille de l'ouverture de l'Assemblée qui lui succédait qu'elle a décidé l'annexion à la France du duché de Bouillon. (Très bien!) La veille, elle votait l'organisation de l'instruction publique, de l'Ecole polytechnique et autres lois d'égale importance. (Très bien!)

M. Cavaignac. J'ai voté jusqu'ici contre l'expédition de Civita-Vecchia, mais je ne crois pas aujourd'hui devoir m'associer à un ordre du jour qui proclame la solidarité de la République française avec la République romaine. (Vive interruption.) Il ne faut pas cependant que l'Assemblée, en acceptant l'ordre du jour pur et simple, paraisse indifférente à la situation qui est faite à la France par le manifeste de l'empereur de Russie.

A gauche. Alors proposez un ordre du jour.

M. Cavaignac. Il peut ne pas me convenir d'en présenter un, mais je désire qu'une rédaction se produise, qui en écartant l'obligation pour la France de se rendre solidaire de la République romaine qu'elle a eu tort d'attaquer (Eh bien ?) mais qu'elle ne doit pas servir (Très bien! à droite), une rédaction, dis-je, qui pose nettement la situation nouvelle que fait à la France le manifeste de l'empereur de Russie. (Mouvements divers.)

M. Joly. L'honorable préopinant désire que la reconnaissance explicite de la République romaine ne soit pas une conséquence obligée de l'ordre du jour que je lui ai proposé; je cède volontiers à son avis, et je retire de mon ordre du jour les mots : La République romaine, que sur la demande d'un grand nombre de mes amis j'y avais ajoutés.

M. Cavaignac. Je m'associe à la pensée de l'amendement et non à la rédaction. Si l'Assemblée veut m'accorder cinq minutes j'en apporterai une autre. Je reproche à celle-ci d'être une déclaration de guerre. (Approbation et murmures.)

La séance est un moment suspendue. L'Assemblée est dans une vive agitation.

A la reprise de la séance, M. le général Cavaignac prend la parole.

M. le général Cavaignac. Citoyens représentants, avant de donner lecture à l'Assemblée de l'ordre du jour que j'ai l'honneur de lui soumettre, je dois lui rappeler que l'ordre du jour présenté par M. Joly offrait un double écueil : s'il était adopté, c'était établir une solidarité dont je ne veux pas avec la République romaine; mais s'il était repoussé, vous aviez l'air de ne pas vous préoccuper de la situation extérieure. Je vous propose donc, pour sauvegarder ces deux appréhensions, l'ordre du jour suivant :

« L'Assemblée nationale appelle la sérieuse attention du gouvernement sur les évènements qui se passent en Europe, et, préoccupée des dangers qu'ils offrent pour la liberté, elle recommande au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour la faire respecter. »

M. Joly. Nous sommes en présence d'un acte officiel envoyé à toutes les chancelleries; c'est le manifeste de l'empereur de Russie; il faut donc, puisqu'il vous inspire des préoccupations, l'appeler par son nom et le mentionner dans notre ordre du jour. C'est un acte bien plus sérieux que notre ordre du jour, c'est une véritable déclaration de guerre. Ne nous dissimulons donc pas la position; il est temps de sortir des équivoques et de revenir à la véritable intelligence des sentiments d'indépendance et de liberté. (Très bien!)

Le langage de l'empereur de Russie est clair et précis; il faut donc que nous protestions en termes clairs et précis, et je persiste dans l'ordre du jour que j'ai proposé, avec cette différence que je me contente de ne parler que de l'indépendance et de la nationalité des peuples, sans désigner la République romaine.

M. Odilon Barrot. La différence des deux ordres du jour qui vous sont présentés vous prouve la gravité des mesures dans lesquelles on veut vous entraîner. Le gouvernement ne peut pas s'associer à de tels actes. Non, nous ne voulons pas engager une politique que nous n'aurons peut-être pas personnellement à diriger. (Mouvement.)

M. Ledru-Rollin. Citoyens, je ne cacherai pas que c'est avec un certain sentiment d'anxiété que j'aborde cette tribune, car je sens ce qu'il faudrait faire pour l'honneur du pays, et le gouvernement ne le fera pas. En effet, le ministère vient vous dire : Que veut le parti qui siège de ce côté? (Montrant la gauche.)

C'est la guerre. Il semble, à l'heure qu'il est, qu'il n'y ait pas de manifeste de l'empereur de Russie! Il semble que nous ayons encore à choisir!

Oui, c'est la guerre peut-être, mais on nous la déclare : je vais le démontrer. Il nous faut donc ou nous défendre, ou subir la honte. Voilà la véritable question (A gauche : Très bien!)

Voici, en effet, en quels termes l'empereur de Russie s'adresse au monde : « Il est sans doute à regretter que la Russie n'ait pu indéfiniment se maintenir dans l'attitude passive qu'elle a adoptée dans l'origine de la crise européenne.

« Depuis plus d'une année entière, on lui rendra cette justice, elle n'a montré aucune envie, manifesté aucune impatience de s'engager précipitamment dans la lutte des deux principes d'ordre moral et d'anarchie, qui continuent à déchirer le sein de la famille européenne. Tant que la tourmente sociale a sévi dans le lointain, la Russie est restée calme, immobile, en présence de l'agitation du monde. Elle a vu la guerre s'allumer, les institutions s'écrouler, les formes de gouvernement changer, sans sortir de la neutralité qu'elle s'était imposée à elle-même.

« Mais l'heure où il lui faudrait agir n'avait point été exclue des prévisions du gouvernement impérial, et, s'il quitte enfin malgré lui son rôle expectant, il n'en reste pas moins fidèle à l'esprit de ses déclarations antérieures. En effet (écoutez bien ceci), tout en annonçant, à l'occasion du manifeste du 4 mars de l'année passée, qu'il s'interdirait scrupuleusement toute ingérance dans les affaires domestiques des pays étrangers, et qu'il laisserait chacun d'eux libre de modifier comme il l'entendrait sa constitution intérieure, il avait cependant eu soin de se réserver à l'avance une entière liberté d'action pour le cas où le contre-coup des révolutions du dehors mettrait en péril sa propre sécurité et où l'équibre territorial, établi par les traités, serait rompu. »

Oui, tout est grave, tout est sérieux dans ce débat. Je vous demande si, quand l'empereur de Russie vient dire : « Pendant quinze mois j'ai été patient et calme. Tant que j'ai cru que le contre-coup de la révolution ne viendrait pas troubler la sécurité de mon empire, j'ai été patient; mais aujourd'hui que je suis convaincu que ce contre-coup vient ébranler mon territoire et mes institutions, je déclare que je ne suis plus patient; j'arme la Russie, contre quoi? Contre la cause de la liberté. » Car il dit : « Il y a dans ce monde, dans l'arène européenne deux choses : la question de l'ordre et la question de liberté, qui n'est que la question de l'anarchie. »

Et vous pourrez soutenir que ce n'est pas là une déclaration de guerre, et vous pourrez dire que cet homme qui a tiré l'épée hors du fourreau, quand il sera venu étouffer les germes d'insurrection allemande, d'insurrection italienne, ne viendra pas jusque sur vos frontières! Ah! si vous ne comprenez pas, par l'absence du sentiment français, tout ce qu'il y a au fond de cette déclaration, eh bien, relisez le manifeste de Brunswick en 92, relisez la déclaration des alliés en 1814, vous n'y trouverez pas autre chose, vous n'y trouverez pas plus.

Oui, c'est la guerre, c'est la guerre contre la République, c'est la guerre contre la liberté. (Mouvement d'approbation à gauche.)

Quand la question est ainsi posée, non pas par nous, mais par un adversaire qui nous a jeté un défi téméraire, je ne veux pas dire redoutable, mais quand la question est ainsi posée, à peine de ne pas être Français, vous ne pouvez y répondre que par un contre-manifeste. Oui, il nous faut lui renvoyer à la face ce défi, en lui disant : la France saura se défendre et défendre les peuples ses alliés. (Vive et nouvelle approbation à gauche.)

Et que dites-vous pour vous opposer à l'ordre du jour? Vous dites : Cette Assemblée est expirante, elle ne pourra pas suivre les conséquences de la politique qu'elle aura posée.

Croyez-vous donc, par hasard, qu'en semblable situation trois semaines de perdues ne soient pas irréparables?

Une voix. Il ne faut pas trois semaines pour constituer l'Assemblée législative.

M. LEDRU-ROLLIN. L'Assemblée législative s'ouvre; est-ce que vous la ferez délibérer le lendemain de sa réunion? Est-ce qu'elle n'aura pas à se constituer?

Trois jours, plus huit jours d'ici l'inauguration, c'est onze jours; onze jours, quand on vous a dit qu'on mettait votre honneur en question, qu'on voulait étouffer la révolution; onze jours pour vous ce n'est rien; pour nous, je le déclare, c'est une vie tout entière d'angoisses et de honte. (A gauche, très bien! très bien!)

Votre objection est mauvaise; l'Assemblée n'a point à s'enquérir de ce que feront ses successeurs; ce qui lui a été imposé de la part du peuple, c'était le devoir de conserver son honneur.

A peine donc de se déshonorer aux yeux de l'histoire, il faut que cette Assemblée, qui a à statuer sur des événements vivants, sur des événements qui nous pressent, qui sont à nos frontières, il faut que cette Assemblée déclare que la France est debout prête à répondre au despote de la Russie. (Applaudissements.)

Vous dites encore : Mais prenez donc bien garde que l'empereur ne veut se défendre qu'autour de ses frontières, que l'empereur ne veut qu'une chose, empêcher que les Hongrois n'aillent porter, par exemple, dans les provinces limitrophes de la Pologne, la guerre et l'insurrection.

Ce n'est pas cela qu'il déclare. Comment! vous seriez moins jaloux de votre honneur que votre adversaire! Quand il vous dit : L'Europe ne sera tranquille que lorsque le principe anarchique... (Nous savons qu'on disait cela en 1792, qu'on le disait aussi en 1814; le principe anarchique c'est la République) quand votre adversaire vient dire : L'Europe ne sera tranquille que quand le principe républicain sera anéanti, vous répondez : Il faut délibérer. Je vous dis, moi, il faut agir. On vous êtes la dernière et la plus méprisable Assemblée du monde, ou vous êtes le gouvernement le plus lâche qui se soit jamais présenté, car vous livrez l'honneur du pays. (Bravos à gauche.)

Citoyens, je n'ai plus qu'un mot à dire, et c'est à cette partie de l'Assemblée (L'orateur désigne la droite) que je m'adresse; si vous ne voulez pas répondre courageusement à ce défi jeté, si vous ajournez la question, croyez-vous que vous ne preniez pas une terrible responsabilité? Pensez un peu à ce qu'ont fait vos pères. Le manifeste du duc de Brunswick, celui du roi de Prusse paraissent le 25 juillet; on les dénonçait à une autre assemblée nationale. Une portion de la droite ne voulait pas voter une protestation contre cette œuvre d'insolence et de folie. Eh bien, dès le lendemain, le pays s'ameuta, le pays demanda la déchéance du chef de l'État. (Vives exclamations à droite.)

M. ODILON BARROT, président du conseil. Je demande la parole.

VOIX NOMBREUSES A GAUCHE. Et le pays eut raison!

UN MEMBRE. Est-ce qu'ils connaissent l'histoire ces gens-là?

M. LEDRU-ROLLIN. Citoyens, le sentiment qui vous fait récrier n'est pas juste...

Vous ne pouvez pas, quoi que vous fassiez, par des clameurs effacer l'histoire. Je vous disais : le manifeste du duc de Brunswick était du 25 juillet; on demandait à la portion royaliste de l'Assemblée de faire un manifeste pour répondre à un injurieux défi; elle s'y opposa. Eh bien, dès le surlendemain, on demanda la déchéance du premier magistrat de la monarchie; et quinze jours après, le 10 août venait exécuter la volonté du peuple. (A gauche. Très-bien!)

Je conclus, en disant : réfléchissez-y; ce n'est pas de la passion, c'est de l'histoire froide : ce qui est arrivé à vos pères, vous êtes maîtres aujourd'hui de le conjurer, mais vous ne pouvez le faire que d'une façon, pour étouffer la guerre civile à l'intérieur, répondez dignement aux despotes du dehors. (Applaudissements. Bravos à gauche.)

M. ODILON BARROT. Pour éviter la guerre civile, il faut se jeter dans la guerre étrangère, comme expédient; pour éviter de céder à je ne sais quelle passion violente... (Interruption à gauche.) Dans quelques mains que passe le gouvernement, il conservera sa liberté d'action, il n'obéira qu'à l'intérêt bien entendu du pays. M. Ledru-Rollin a cité le manifeste de Brunswick; il a parlé de déclaration de guerre; mais il méconnaît même l'histoire... (Interruption.)

M. LEDRU-ROLLIN. Ne dénaturez pas ce que j'ai dit.

A DROITE. Silence! silence donc!

M. LEDRU-ROLLIN. Je demande à répéter ce que j'ai dit.

A GAUCHE. Parlez! parlez!

M. LEDRU-ROLLIN. Voici ce que j'ai dit : J'ai dit que le 25 juillet avait paru le manifeste du duc de Brunswick et celui du roi de Prusse; que le lendemain on avait demandé que l'Assemblée répondît par un manifeste à cette déclaration; que le parti royaliste était opposé; que le lendemain on demandait la mise en accusation du premier magistrat de la République, et que le 10 août le peuple avait, aux Tuileries, fait connaître sa volonté. (Approbation à gauche.)

M. ODILON BARROT. Je persiste à dire que l'honorable M. Ledru-Rollin se trompe et sur l'histoire et sur l'application qu'il en fait à notre situation actuelle, et que ses prévisions seront démenties. Quelle étrange similitude voulez-vous établir entre le manifeste Brunswick précédant ses troupes, et méconnaissant le droit de la France de se donner une constitution, et ce manifeste de l'empereur de Russie, qui, je ne le dissimule pas, a de la gravité; mais n'oublions pas que ce souverain a reconnu la République française. (Interruption.) Je ne veux pas inspirer à mon pays une fausse sécurité, mais je veux que les mesures soient calmes, réfléchies. Il faut se préoccuper des suites de la politique dans laquelle on veut l'engager; et quand soi-même on doit disparaître devant un tel vote, il ne faut pas le proposer. (Interruption. Bruit.)

Il faut considérer si maintenant vous êtes en harmonie avec le vœu du pays. (Nouvelle interruption. — A l'ordre! à l'ordre!) C'est dans une telle situation que vous feriez l'acte qui engage au plus haut degré les destinées de tout un pays...

A GAUCHE. Vous insultez la France! — A l'ordre! à l'ordre!

M. ODILON BARROT. Je repousse l'ordre du jour qu'on vous a proposé; je demande l'ordre du jour pur et simple (Vives rumeurs.), parce que, je vous le répète, dans toute la sincérité de mes convictions, vous compromettez les destinées du pays. (Longue agitation.)

M. CRÉMIEUX. Citoyens, le ministre qui descend de cette tribune veut que vous prononciez avec le plus grand calme si vous voulez déclarer aujourd'hui quelle politique vous entendez suivre, et il passionne ce débat à un tel point que la réflexion est impossible. (Très bien!)

Quoi! l'empereur de Russie publie un manifeste dans lequel il dit : « Il y a en Europe.... » Nous sommes en Europe. (Rires.) Je sais bien qu'il y a des gens qui pensent que nous n'y sommes pas. « Il y a deux partis, le parti de l'ordre et le parti du désordre. » Et nous savons que les amis de l'ordre sont, dans la pensée de l'empereur de Russie, les partis anti-républicains.

A entendre M. le président du conseil, l'empereur de Russie ne fait pas comme le duc de Brunswick. Cela est vrai, car le duc de Brunswick a commencé par déclarer qu'il ne voulait pas de la République française. L'empereur de Russie dit tout simplement qu'il y a le parti de l'ordre et le parti de l'anarchie. Il est vrai qu'il reconnaît la République française; mais, au moment où il la salue de la main gauche, il écrit de la main droite ce manifeste que vous savez. Il arme 300 000 hommes, il s'entend avec le sultan... (Rires ironiques à droite.) Il s'entend avec le sultan, afin de contenir certaines autres parties de l'Europe qui voudraient se soulever; et il s'avance vers nous. (Vives interruptions à droite. — Adhésion à gauche.)

L'orateur, continuant l'historique des événements de l'Europe, en tire les conséquences d'une coalition entre les souverains pour opprimer les peuples. Ou cette coalition se brisera contre l'énergie des peuples, dit-il, ou elle triomphera; et quand elle aura triomphé en Autriche, en Italie, croyez-vous qu'elle s'arrêtera devant vous? (Interruption.)

UNE VOIX. Pourquoi pas?

M. CRÉMIEUX. Que vous propose-t-on aujourd'hui? De dire que vous avez vu le danger, et que vous voulez le prévenir; on vous propose de déclarer à l'empereur de Russie que l'Assemblée nationale ne souffrira pas que la République périsse.

M. LE PRÉSIDENT. L'Assemblée se rappelle qu'il y a eu deux ordres du jour motivés; mais on a aussi demandé l'ordre du jour pur et simple; il doit avoir la priorité. Vingt membres ont demandé le scrutin de division; il va y être procédé.

UNE VOIX. Le nom des membres au *Moniteur*.

Les huissiers se disposent à prendre les urnes qui servent au scrutin de division; mais de toutes parts on demande le vote à la tribune : il est ordonné.

Le scrutin est ouvert à cinq heures et demie; mais quoique l'Assemblée paraisse assez nombreuse, il reste ouvert pendant près d'une heure sans pouvoir se compléter. Les huissiers vont chercher dans les couloirs, dans les bureaux, dans la salle des conférences, dans la bibliothèque les représentants qui n'ont pas encore voté; mais leurs efforts n'amènent aucun résultat.

M. CLÉMENT THOMAS demande la parole pour une motion d'ordre.

VOIX DIVERSES. On ne parle pas pendant le scrutin.

AUTRES VOIX. Si! si! — Parlez! parlez! — En place! en place!

M. CLÉMENT THOMAS. Il paraît que le système qui a été mis en pratique depuis quelques jours est encore mis en pratique aujourd'hui dans une question si grave.

UNE VOIX, à droite. Vous n'en savez rien. (Rumeurs.)

M. CLÉMENT THOMAS. Il manque encore quarante voix pour que le scrutin soit complet; je n'insiste pas sur cette conduite, le pays la jugera; mais je désire qu'elle n'attire pas sur l'Assemblée que nous précédons des embarras inextricables; je désire que la minorité fasse au moins connaître au pays sa réponse au manifeste de l'empereur de Russie.

Je demande que demain une commission soit nommée dans les bureaux pour préparer une adresse énergique en réponse au manifeste de l'empereur de Russie. (Oui! oui! — Non! non!) Cette déclaration sera signée par ceux qui ont encore dans le cœur quelque sentiment de dignité. (Très bien! très bien!)

M. LE PRÉSIDENT. L'Assemblée ne peut procéder à aucune discussion avant que le vote actuel soit terminé.

M. CLÉMENT THOMAS. Puisque quelques membres paraissent ne pas vouloir voter, je demande que le scrutin soit annulé comme insuffisant, et que ma proposition soit mise aux voix. (Oui! oui! — Non! non!) — Une agitation excessive se manifeste dans la salle; de vives interpellations sont échangées entre les diverses parties de l'Assemblée.)

M. GOUDCHAUX monte à la tribune. Au même instant plusieurs membres déposent leur vote dans l'urne.

M. GOUDCHAUX. Citoyens, les factions s'agitent, et s'agitent dans les couloirs. (Oui! oui!) J'ai des preuves. Ceux qui ont l'habitude, depuis six mois, de mener les affaires du pays dans les coulisses, s'agitent. Dans cette situation, l'Assemblée a un devoir à remplir : si, dans un temps que vous déterminerez, le vote n'est pas terminé, l'Assemblée se déclarera en permanence. (Oui! oui! — Bruit à gauche. — Silence à droite.)

M. ANT. THOURET monte à la tribune et résiste aux instances qui lui sont faites; il se décide enfin à descendre.

M. LE PRÉSIDENT. M. Goudchaux a fait la proposition suivante :

« Le scrutin restera ouvert jusqu'à sept heures; si à sept heures le scrutin n'est pas terminé, l'Assemblée se déclare en permanence. »

Je mets cette proposition aux voix.

Toute la gauche se lève pour, quatre membres de la droite se lèvent contre. (Les cris de vive la République! à bas les Cosaques! partent de presque tous les bancs de l'Assemblée et surtout de la tribune occupée par la garde nationale.)

M. LE PRÉSIDENT. Cette proposition est adoptée. J'invite l'Assemblée à garder le plus grand calme.

Le scrutin reste ouvert : plusieurs membres retardataires viennent successivement y prendre part et sont accueillis par quelques murmures partis des bancs de la gauche; le président et le reste de l'Assemblée elle-même invitent la gauche à garder le silence. L'arrivée de M. Victor Hugo est le signal de nouvelles et de plus nombreuses exclamations.

A sept heures, le scrutin est fermé. En voici le résultat :

Nombre des votants	512
Majorité absolue	257
Pour l'ordre du jour pur et simple	53
Contre	459

L'ordre du jour pur et simple est rejeté.

Outre les deux ordres du jour proposés par MM. Joly et Cavaignac, M. Bastide a proposé un autre ordre du jour motivé, ainsi conçu :

« L'Assemblée nationale, considérant que le principe de l'indépendance et de liberté est menacé par le manifeste et le mouvement des troupes de l'empereur de Russie, invite le gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour protéger l'honneur et les intérêts de la République. (Appuyé.)

M. Raudot demande que cet ordre du jour soit renvoyé à l'examen des bureaux.

La séance est levée à 7 heures 1/4.

On nous écrit de Basvillage, près de Vitry-le-Français :

20 mai 1849.

Citoyen,

Permettez-moi de réclamer la publicité de votre journal pour faire connaître un nouvel acte de la police inquisitoriale du ministre Léon Faucher.

Hier, le procureur de la République, le juge d'instruction et le commissaire de police, accompagnés d'un greffier et de deux gendarmes, se sont présentés à mon domicile en vertu d'un ordre de perquisition lancé de Paris. Il s'agissait encore une fois de cette fameuse *Solidarité républicaine*, dont j'avais été, il est vrai, l'un des premiers adhérents, attendu que cette association n'avait d'autre but que de consolider la République, à laquelle je suis dévoué corps et âme depuis longtemps.

La perquisition a été faite avec un soin scrupuleux, n'épargnant même pas la chambre à coucher de ma belle-sœur, mais toutefois, je me plais à le reconnaître, avec toute la politesse que comporte une mission de ce genre.

Je n'ai pas besoin de vous dire que les recherches de ces messieurs ont été complètement infructueuses : où il n'y a rien, on ne peut rien trouver, et il était vraiment grotesque de vouloir trouver chez un homme aussi connu que moi pour ses convictions républicaines les preuves d'un complot dirigé contre la République.

J'avais bien mérité, du reste, cette petite persécution de la part du ministre L. Faucher par les efforts malheureusement infructueux que j'ai faits pour éviter au département de la Marne la honte d'être encore représenté par lui et les hommes qui marchent sous son drapeau.

Agréez, etc.

LACOMBE,
Ancien sous-commissaire de la République, l'un des fondateurs de la Solidarité républicaine.

FAITS DIVERS.

Notre rédacteur-gérant, M. Esselens, a été arrêté mercredi matin et conduit immédiatement à Bruxelles. Il paraît que la crainte d'une manifestation républicaine, lors du séjour prochain d'un illustre personnage, a motivé l'arrestation de ce zélé démocrate dont on connaît le dévouement aux intérêts du peuple. (*Le Peuple de Liége.*)

— On lit dans le *Peuple* :

« Les camarades de Nadaud, ouvrier maçon, nommé représentant dans la Creuse, qui sont allés ce matin pour le féliciter sur son élection, l'ont trouvé à l'ouvrage dans un bâtiment du quartier du Panthéon. Il leur a assuré qu'il n'abandonnerait sa truelle que le jour de l'installation de la nouvelle Assemblée. »

— Depuis deux mois environ une épidémie assez grave s'était déclarée dans les communes de Lucenay, Chevagnes, Chézy (Nièvre) et quelques autres localités environnantes; plusieurs cas avaient été suivis de mort. Les médecins, appelés pour constater la nature de la maladie, crurent d'abord reconnaître les symptômes du choléra, mais une observation plus attentive les fit bientôt changer d'avis, et ils se convainquirent que l'épidémie présentait tous les caractères de la *colique de plomb*, vulgairement appelée *colique des peintres*, pour laquelle il existe, à l'hôpital de la Charité, on le sait, un traitement empirique très efficace.

Cet état de choses se prolongea quelque temps; les médecins, tout en reconnaissant les effets évidents d'un désordre connu dans la science, se perdaient en conjectures sur les causes. Une investigation plus sérieuse, plus approfondie, fit bientôt découvrir que toutes les personnes s'alimentant des farines sortant d'un moulin près de Lucenay, étaient prises de ces coliques et restaient exposées à leur influence. Une enquête eut lieu, et l'on découvrit que l'emploi du plomb dans les appareils du moulin, près de la meule, avait déterminé tous les accidents, en communiquant au blé des propriétés malfaisantes. (*Presse.*)

— On annonçait aujourd'hui, dit l'*Opinion publique*, que l'empereur de Russie a fait savoir qu'il reconnaissait officiellement la République française.

L'*Opinion publique* ne dit pas à quel prix cette reconnaissance aurait lieu.

— Trois représentants de la nouvelle Assemblée législative sont décédés : M. Lacave-Laplagne, élu dans le Gers, et dont nous avons annoncé la mort il y a quelques jours; M. Loiset, élu dans le Nord, et M. Roger (du Loiret), décédé aujourd'hui à Paris.

— On parlait dans la salle des Pas-Perdus d'un ministère ainsi composé : Molé à l'intérieur, de Broglie aux affaires étrangères, Bugeaud à la guerre; Faucher, Falloux et peut-être Barrot feraient partie de ce cabinet, véritable défi jeté à l'opinion. (*Peuple.*)

— L'*Union monarchique* donne à son tour la liste suivante comme la plus accréditée :

MM. Bugeaud, président du conseil, affaires étrangères; Wolowski, intérieur; Falloux, instruction publique; Baraguay, guerre; Buffet, agriculture; Baroche, justice; Bineau, travaux publics; Persigny, marine; A. Fould, finances.

— Il a été décidé que le budget de l'intérieur paierait au citoyen Emile Thomas, sculpteur, la façon d'un buste du président de la République et que le budget de la guerre fournirait *en nature* le bronze nécessaire à cette *illustration*. Pour le côté sérieux de l'affaire, cette attribution de fonds est un retour de plus vers les usages de la monarchie.

Mais voici le côté facétieux; le canon scié pour fournir le bronze s'appelait le duc de Nemours. Voilà une charmante galanterie de M. Rulhières le royaliste. (*Républicain de Lyon.*)

— A dater du 23 juin 1849, le *Journal de la Vraie République* paraîtra sous ce titre :

LE VRAI RÉPUBLICAIN.

Cette modification a été adoptée à l'unanimité par la commission de la presse démocratique, pour mettre fin à une contestation purement commerciale entre les citoyens Bareste et Dumont, rédacteur en chef et gérant de la *République*, d'une part, et les citoyens Thoré et Berjeau, rédacteur en chef et gérant du *Journal de la Vraie République*, d'autre part; en outre, pour prévenir toute confusion de la part du public entre ces deux journaux.

Sous un nouveau titre, le JOURNAL DE LA VRAIE RÉPUBLIQUE conservera son caractère, ses rédacteurs, ses administrateurs actuels, la ligne politique qu'il a toujours suivie. En un mot, il n'y a que le titre de changé.

AVIS AUX RÉPUBLICAINS DÉMOCRATES SOCIALISTES DU 5e ARRONDISSEMENT. — Le colonel de la 5e légion, ayant donné sa démission, il sera procédé très incessamment à une nouvelle élection. On voudrait l'escamoter. Déjà les prétendus *honnêtes* et *modérés*, les bonapartistes, sont en campagne. Nous engageons nos amis à former immédiatement un comité par bataillon, des sous-comités par compagnie, et à se réunir au plus vite en assemblée générale.

Le devoir des citoyens qui peuvent faire partie de la garde nationale, est de se faire inscrire sur les contrôles, afin de pouvoir voter. En cas de refus ils devront protester contre la violation de la constitution de la loi sur la garde nationale, et faire leurs réserves au sujet de l'élection.

PETITE CORRESPONDANCE.

Moulins. — M. P. — Nous ne pouv. prév. l'av. de cette publ. et nous nous abst. de faire l'ab. en question. — Nous attendrons votre avis.

Rambouillet. — M. L. — Nous all. suivre vos instructions. Coût des deux affiches, 4.50. — Nous vous env. les broch. dem. pour 1 fr.

Faouët. — M. A. B. — Reçu les 2.10. — Nous rappel. vot. dem. à V. M.

Versailles. — M. J. L. R. — Venez nous voir le plus tôt poss., nous avons quelq. chose à vous dire.

Bourse du 22 mai 1849.

La panique s'est enfin arrêtée, le public se rassure, les fonds publics regagnent près de 5 francs.

La Russie reconnaît la République française, et nous envoie son ministre plénipotentiaire M. Kisseleff.

Le 5 0/0, laissé hier à 77, ouvre au plus bas à 79, et monte insensiblement jusqu'à 81 75, cours de fermeture; c'est une hausse de 4 75 sur hier.

La Banque de France commence à 2 000 et finit à 2 100 fr., avec 200 fr. d'amélioration sur la bourse précédente.

Le 3 p. 100 ouvre à 49 25 et fait sa clôture au plus haut à 51 75 à terme et 52 au comptant; hausse 4 75.

L'industrie remonte avec la rente. Le zinc Vieille-Montagne gagne 200 et fait 2 700; les hauts-fourneaux de Monceau-sur-Saône sont à 1 450.

Les chemins de fer ont une reprise : Orléans commence à 700 et finit à 710; le nord gagne 27 c. à 412 50.

Le marché est infiniment meilleur, et la rente est beaucoup demandée au cours de fermeture dans le cabinet des agents de change.

Les obligations de la ville font 1040.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	47 »»	52 »»	51 75	51 75
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0	77 »»	81 75	79 »»	81 75

22 mai. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	52 »» »»	4 Canaux avec prime	»»» »»
— Empr. 1847-1848	»» »» »»	Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	81 50 »»	Caisse hypothécaire	»»» »»
4 1/2 0/0 du 22 mars	63 50 »»	Emprunt d'Haïti	»»» »»
3 0/0 j. du 22 sept.	[illegible]	Espagne, dette active	»» »»
Act. de la Banque	2100 »» »»	— dette passive	»» »»
R. de Naples, j. juil.		— 3 0/0 1841	»» »»
Réc. Rothschild	86 »»	Emp. port. 5 0/0	»» »»
2 0/0 de l'État rom.	73 »»	— — 5 0/0	»» »»
5 0/0 belge 1840	86 »»	2 1/2 hollandais	»» »»
— — 1842	»» »»	Zinc V.-Montagne	2700 »»
— 4 1/2	»» »»	H. de la Gr.-Combe	»»» »»
— Banque (1835)	»» »»	Emp. du Piémont	560 »»
Oblig. de la Ville	»» »»	Lots d'Autriche	305 »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	»»» »»	»»» »»	Orléans à Bord.	385 »»	400 »»
Versailles, r. d.	180 »»	190 »»	Du Nord	385 »»	412 50
— r. g.	155 »»	165 »»	De Paris à Str.	346 25	357 50
Paris à Orléans	700 »»	710 »»	Tours à Nantes	300 »»	310 »»
Paris à Rouen	460 »»	475 »»	Paris à Lyon	»»» »»	»»» »»
Rouen au Havre	»»» »»	»»» »»	Mont. à Troyes	»»» »»	»»» »»
Avig. à Marseil.	»»» »»	»»» »»	Dieppe à Féc.	»»» »»	»»» »»
Strasb. à Bâle	93 75	100 »»	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	»»» »»	310 »»	Bord. à la Teste	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boul.	»»» »»	»»» »»			

L'un des gérants : VICTOR CONSIDERANT.

Spectacles du 23 mai.

THÉATRE DE LA NATION. — Le Prophète.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Adrienne Lecouvreur.
OPERA-COMIQUE. — Le Val d'Andorre.
ODEON. — Les Bourgeois des Métiers.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Puritains d'Ecosse.
GYMNASE. — Gardée à vue, l'Ambassadeur, Changement de main, Un Duel.
VAUDEVILLE. — L'Ane à Baptiste, les Prétendants, l'Omnibus.
THÉATRE MONTANSIER. — Un Cheveu, Grosse caisse, la Belle Cauchoise, les Femmes saucialistes.
VARIETES. — Jobin, la Paix, Enfants de troupe, Lariffla.
AMBIGU-COMIQUE. — Les trois Etages, un Drame.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple). — Murat.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — Mariage d'amour.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 141 — ÉDITION DU MATIN. — Jeudi 24 Mai 1849.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS.
Trois mois...... 9 f.
Six mois...... 17 f.
Un an...... 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION

RÉPARTITION

PARIS, 23 MAI.

Assemblée Nationale.

LA MINE ÉVENTÉE.

La fin de la séance d'aujourd'hui a été signalée par des révélations de la plus haute gravité, qu'ont portées à la tribune les citoyens Considerant, Ledru-Rollin, Charras et Michot. C'est l'article que nous avons publié ce matin qui a été la cause de l'incident dont nous avons à rendre compte.

M. Crémieux est venu interpeler le gouvernement au sujet de la conspiration dénoncée au pays par notre article de ce matin. Il a lu cet article, qui a été accueilli par les sourires de la droite et par l'indignation contenue des républicains de la gauche. Le sourire dédaigneux et convulsif est le symptôme, selon nous, le plus caractéristique de l'agonie des pouvoirs et des partis hypocrites. MM. Falloux et Buffet abusent de ce signe dédaigneux par lequel ils s'imaginent prendre des airs d'homme d'État; ils y joignent en outre ces regards obliques et faux qui, pour un observateur attentif, traduisent aux yeux le fond des âmes.

Considerant n'a pas fait attendre sa réponse, il a remplacé M. Crémieux à la tribune, et en quelques mots pleins de dignité et de franchise, il a déclaré que les faits racontés dans l'article de la *Démocratie* signé de lui, étaient venus à sa connaissance par l'entremise d'une personne entièrement digne de foi, dont la parole ne peut être mise en doute par personne. Si les renseignements qui m'ont été donnés, a ajouté Considerant, avaient été appuyés de preuves valables en justice, je ne me serais pas contenté de les publier dans la *Démocratie pacifique*, je serais venu déposer à cette tribune l'acte d'accusation des conspirateurs. Mais la confiance pleine et entière que j'ai dans le citoyen qui m'a révélé le complot, m'a imposé le devoir d'en avertir mon pays, afin de prévenir les malheurs qui pourraient résulter d'une tentative criminelle, devenue impossible dès l'instant que Paris et la France en sont prévenus.

M. Considerant a fait ressortir ce qu'il y a d'extraordinaire dans l'ordre donné à trois bataillons de chasseurs à pied de se rendre en toute hâte à Paris pour le 28 de ce mois. Il a expliqué que les bataillons de chasseurs à pied sont armés de ces terribles carabines dont la justesse bien connue fait des chasseurs à pied la troupe la plus redoutable dans la guerre des rues. Pour ce genre de combat, trois bataillons de chasseurs valent mieux que six régiments d'infanterie. N'y a-t-il donc pas une assez grande quantité de troupes à Paris? M. Changarnier a-t-il donc besoin de toute l'armée pour faire respecter la Constitution et les lois que personne n'attaque, que lui seul viole ouvertement par ses ordres du jour?

Aux révélations courageuses dont la France républicaine tiendra compte à notre ami, M. Ledru-Rollin est venu ajouter un fait très grave, que M. Charras a confirmé par un témoignage irrécusable. Hier soir, après que l'Assemblée eut décidé que si le nombre de voix nécessaire à la validité du scrutin n'était pas réuni à 7 heures précises, elle se déclarerait en permanence; après que le président de l'Assemblée, dans la prévision de la permanence, eut fait connaître qu'il serait obligé de requérir des troupes pour la sûreté de l'Assemblée nationale, M. Changarnier, ce mauvais génie de l'armée et de la France, a donné aux généraux de brigade et aux chefs de corps, l'ordre formel de n'obéir qu'aux ordres transmis par le général en chef *lui-même*.

Ainsi M. Changarnier se place au dessus de toutes les lois du pays. Il brave l'Assemblée nationale, et si nous en croyons ce que nous entendons dire de toutes parts, le ministère et le président ont trouvé dans le général en chef de l'armée de Paris un maître contre lequel il leur serait impossible de protester.

Remercions le général Bedeau de quelques paroles qu'il est venu prononcer et que nous voudrions porter à la connaissance de toute l'armée. La foi de l'armée, a-t-il dit, c'est, à l'intérieur, la loi, à l'extérieur le drapeau. Que nos soldats entendent ces paroles! qu'ils n'oublient pas, dans les jours de crise que nous aurons peut-être à traverser, qu'ils doivent, comme tous les citoyens, obéissance à la loi, obéissance à la Constitution. Nous ne serions pas étonnés que M. Changarnier et ses amis soient, à l'heure qu'il est, occupés à inscrire le nom du général Bedeau sur le registre des factieux.

M. Barrot s'est décidé à prendre la parole. Sans s'inquiéter de la question qui faisait l'objet du débat, il s'est porté suivant son habitude, du terrain de la défense sur celui de l'attaque, bien certain de recueillir ainsi les applaudissements de la droite, de réveiller ses passions politiques, en un mot d'occuper pendant une demi heure la tribune, ce qui est le principal dans les jours d'orage des assemblées où les partis décidés avant toute discussion, ne demandent à leurs orateurs que des paroles ardentes et des semblants de raisons.

A demain la suite de la discussion. Mais déjà le principal résultat qu'elle doit produire est obtenu. La France est avertie.

Les trahisons royalistes.

La tactique des royalistes, depuis le commencement de la Révolution française, a toujours consisté à s'appuyer sur l'étranger. Ils l'ont appelé en 1792 sur le sol français et ont combattu avec lui contre la France à l'armée de Condé. Ils sont revenus avec lui en 1814 et 1815, et aujourd'hui que la lutte se dresse de nouveau entre la liberté et le despotisme, ils se ménagent en lui une dernière ressource dans le cas où ils seraient vaincus à l'intérieur.

L'empereur de Russie vient d'annoncer à l'Europe, par un insolent manifeste, que la coalition des rois se forme contre la France. Que font les royalistes? Ils entravent les délibérations de l'Assemblée nationale, ou, en amortissent toutes les résolutions, dans l'espoir que l'inaction de la France, à l'extérieur, laissera le temps aux rois coalisés de vraincre leurs sujets révoltés, de se retourner ensuite sur Paris, et de détruire ce foyer de l'émancipation universelle.

Ils se trompent, les traîtres! En vain un ministre hypocrite, à force de mensonges et d'intrigues, aura transformé pour quelque temps notre armée républicaine en une sorte d'*armée de Condé*, et l'aura envoyée se battre contre nos frères de Rome! en vain les royalistes seront parvenus pendant quelque temps à empêcher la France d'aller défendre les peuples ses alliés! L'armée d'Italie jettera bientôt le froc ignoble qui la salit, et redeviendra l'avant-garde de la liberté en Italie. D'autres armées la suivront, et auront à vaincre dans la dernière bataille que nous prépare le roi des Cosaques.

Cependant l'Assemblée nationale ne s'est pas senti la force de répondre aux attaques du czar; elle a adopté l'ordre du jour proposé par M. Cavaignac, ordre du jour auquel avait ôté toute signification l'adhésion de la droite.

Tant que cette adhésion était douteuse, M. Cavaignac aurait peut-être pu se tenir à ce qu'il avait proposé; mais du moment que la droite l'appuyait, son honneur l'obligeait à ne pas accepter cette alliance perfide. Il a manqué à son devoir en subissant cette alliance et en autorisant ainsi le gouvernement à fouler aux pieds son ordre du jour, qui n'a été voté par la droite que pour échapper aux conséquences de la résolution plus ferme et plus explicite proposée par MM. Bastide et Joly.

N'importe! que les royalistes ne triomphent pas trop tôt! Encore un pas de leur protecteur Nicolas vers l'occident, et la France entière se lèvera contre eux et contre les Cosaques!

M. Cavaignac a compromis aujourd'hui, en la divisant, l'éclatant succès de la gauche dans la journée d'hier.

La *personnalité* de M. Cavaignac l'a décidément tuée. Ses meilleurs amis le considèrent avec douleur comme perdu désormais pour la démocratie.

Le frère de Godefroy a été enterré aujourd'hui sous les applaudissements de la droite....

Comment il fallait répondre à Nicolas.

L'autocrate jette un insolent défi à la démocratie européenne et à la République française; il leur déclare une guerre d'extermination; il appelle *perturbateurs, anarchistes*, les hommes qui travaillent à améliorer le sort des masses laborieuses; il se proclame-lui-même le grand pontife de l'*ordre*.

A cette orgueilleuse provocation, comment fallait-il répondre? La France n'avait d'autre réponse à faire que d'envoyer une armée au-delà des Alpes pour chasser les Autrichiens d'Italie, et une armée au-delà du Rhin pour soulever la Pologne et délivrer les Hongrois.

L'ordre du jour de l'Assemblée nationale devait être un ordre de départ à nos braves soldats. En face d'une menace de mort, est-il permis de délibérer! Et qu'importe que cette menace soit encore éloignée! Ne voyez-vous pas que chaque jour elle s'approche? ne voyez-vous pas que, plus vous attendez, plus vous donnez de forces à l'autocrate?

Après avoir lancé les soldats de la République française au secours des nationalités qui combattent pour elles et pour nous, il était facile de rédiger un manifeste ainsi conçu: « Union républicaine de la France et de l'Allemagne, afin d'assurer l'indépendance de tous les États de l'Europe centrale, et de tenir à distance l'autocrate russe et l'oligarchie britannique, les deux derniers représentants de la conquête et de l'exploitation de l'homme par l'homme. Tel est l'*ordre* que la République française veut établir. Et puisque Nicolas nous menace, c'est à lui que nos baïonnettes vont enseigner cet *ordre* véritable. »

Oui, tôt ou tard, et malgré les tergiversations et les faiblesses dont nous sommes témoins, cet enseignement sera donné à l'autocrate russe par la République française et par la démocratie européenne qu'il menace d'exterminer; mais plus nous différons, plus nous aggravons la crise, plus nous épuisons la France et l'Europe.

Pourquoi donc ne pas en finir de suite avec l'ennemi de la France et du genre humain, avec le promoteur de tous les bombardements, de tous les massacres, de tous les pillages, de toutes les barbaries, de toutes les sanglantes horreurs qui affligent notre époque? Pourquoi ne pas délivrer de suite le monde de cet égorgeur couronné, et briser dans ses mains ces instruments de destruction et de carnage, ces armées prétendues *disciplinées* qu'il promène en Europe pour exterminer les peuples?

A l'heure qu'il est, tout délai n'est-il pas un suicide? depuis une année de faiblesses et de lâchetés, notre hésitation a-t-elle empêché l'autocrate d'agir? n'a-t-elle pas servi ses projets? Ce répit d'une année, au lieu de nous tirer de la crise, ne nous y a-t-il pas engagés plus avant?

Nos pères levaient quatorze armées pour lutter contre l'Europe féodale; il nous suffirait de cent mille hommes en Italie, de cent mille hommes en Allemagne, pour répondre à l'insolent défi de Nicolas, et pour disperser les derniers débris de la féodalité expirante; car, à l'heure qu'il est, l'Europe est républicaine de cœur et d'âme, et les peuples eux-mêmes, qui tiennent déjà en échec la coalition monarchique, n'ont besoin que d'un coup d'épaule pour en finir à jamais avec le passé.

Hâtons-nous donc de renverser les derniers obstacles qui s'opposent à la paix du monde, à l'ordre fondé sur la liberté, à la prospérité des peuples, à l'établissement de la République démocratique et sociale universelle! Hâtons-nous; car, après l'Italie et la Hongrie, ce sera le tour de la République française; et la France, privée de ses alliés naturels, serait obligée à faire des efforts bien plus héroïques, à s'imposer des sacrifices bien plus sanglants, pour vaincre la barbarie et pour sauver l'humanité!

Nous lisons dans la *Patrie* de ce soir cette note *officielle*:

Plusieurs journaux prétendent, ce matin, que M. le général Changarnier avait fait donner l'ordre aux régiments de pousser le cri de *Vive Napoléon!* à la revue de lundi dernier.

Aucun ordre de cette nature n'a été donné.

(*Communiqué.*)

En réponse à cette dénégation, nous sommes à même d'affirmer qu'avant la revue de lundi dernier, le général Changarnier a réuni au Champ-de-Mars les généraux de brigade et chefs de corps, et leur a adressé l'allocution dont voici à peu près les termes textuels:

« Messieurs, en temps ordinaire, l'armée ne » doit faire aucune manifestation politique ni se » permettre aucune acclamation de quelque nature qu'elle soit; mais au moment où le parti » de l'anarchie et du désordre menace plus que » jamais nos institutions et le gouvernement élu » par six millions de suffrages, au moment où ce » même parti ose dire que l'armée est prête à » oublier ses devoirs, elle doit, par ses acclamations, protester contre cette odieuse calomnie » et montrer son dévouement à l'élu de la nation. » Vous donnerez l'exemple à vos corps en criant » *vive Napoléon!*....... Il est bien entendu que » vous ferez crier *vive Napoléon!* »

Chaque colonel a transmis cet ordre aux commandants de compagnies. Plusieurs de ces derniers, après avoir observé que ce cri n'est point constitutionnel, se sont abstenus ou ont fait crier: *Vive la République!*

La peur du rouge.

La force donnée à l'opposition socialiste par les dernières élections a singulièrement effrayé la classe des gens qui, longtemps absorbés par leurs affaires personnelles, ne comprennent rien à ce qui se passe autour d'eux depuis un an.

Cette curieuse variété de la race humaine, qui semble vivre plutôt par l'instinct que par l'intelligence, s'était imaginé bonnement, en lisant les dix-sept courriers de la Gironde qui s'impriment à Paris sous les noms de la *Patrie*, l'*Assemblée nationale*, l'*Evènement*, la *Bonne foi*, l'*Univers religieux*, etc., que le pays allait retourner en arrière avec entrain et reculer d'horreur devant les stupides ou atroces fantaisies que les Granier de Cassagnac de ces feuilles véridiques prêtaient aux socialistes.

Le contraire a eu lieu. La France vient de témoigner énergiquement que cette société, où la misère est à l'ordre du jour, ne lui semble pas le nec plus ultra du progrès; qu'elle entend désormais avoir des gouvernants plus activement occupés à améliorer le triste état social où on l'a laissée arriver.

Ce résultat a étonné vivement ces pauvres esprits. Où allons-nous? disent-ils encore. Ils avaient beaucoup à faire déjà pour comprendre et pour franchir les nuances qui séparent l'honorable Guizot de l'honorable Thiers, celui-ci de l'honorable Barrot, M. Chambolle de M. Perrée, et M. Perrée de l'honorable Marrast, etc. Ces dissidences politiques sont pour nos bourgeois des problèmes insolubles qui rappellent avec désavantage les agréables subtilités des *réalistes et des nominaux*, dont les pédants se nourrissaient avant que le monde chrétien rententît de la puissante parole d'Abeilard.

Or, pendant que ces gravités bourgeoises se forment l'esprit et le cœur à ces ingénieuses investigations, l'idée marche et le monde change. Ces traînards de l'humanité, avertis cent fois, se résignent à s'étonner sans cesse et à répéter sur tous les tons leur ridicule refrain, où allons-nous?

Mais avec l'étonnement vient l'effroi. Les successeurs de l'ancien et estimable journal l'*Époque*, ces mêmes feuilles modérées qui essayaient de fermer les yeux au public, leur ont persuadé que le Socialisme qui a aboli le pilori et l'échafaud, veut au jour de son triomphe guillotiner la moitié de la France, et que ces rouges, qui partout où ils ont été vainqueurs ont toujours respecté l'ordre et la propriété, veulent le pillage et le viol. Et la peur leur a tourné la tête. Ils se repaissent actuellement d'idées sinistres; ils adressent à leurs adversaires des questions étranges dans le genre de celles-ci, que nous avons entendues nous-mêmes:

— Voyons, combien de têtes nous prendrez-vous?

— Par où allez-vous commencer vos réformes, est-ce par l'abolition du mariage ou par celle de la propriété?

— Est-ce vrai qu'il y a un vaste complot pour brûler les études de notaires? pour égorger à domicile, pour incendier les maisons des *modérés*, etc.

Ces conservateurs, dans leur sotte panique, rappellent les troupeaux de bœufs que l'éclat du rouge ou le reflet d'un rayon de soleil épouvantent, irritent, jettent dans une confusion extrême, et qui commettent des ravages aussi grands que le sujet de leur frayeur est inoffensif ou imaginaire.

La terreur est arrivée chez certains d'entre eux jusqu'au délire, jusqu'à la folie. Faut-il s'indigner? faut-il les plaindre? Pauvres gens de la masse! pauvres bourgeois crédules! Ces hommes politiques, ces rédacteurs de journaux qui se servent de votre sotte frayeur pour vous imposer encore leur impudente nullité, regardez-les donc et rappelez vos souvenirs. Ne sont-ce pas ces mêmes écrivains vénaux, ces hommes politiques corrompus, sous tous les régimes, qui ont été les premiers agents aveugles des révolutions et des ruines dont vous avez souffert?

Certes, si une partie de nos concitoyens, trompés par les calomniateurs de la presse honnête, continuent à trembler au seul nom de rouges, donné aux hommes qui s'occupent de faciliter à tous les moyens de crédit, de rendre possible une large diminution des impôts; s'ils redoutent ces socialistes qui cherchent à les mettre à l'abri de l'usure, de la fraude et de la banqueroute; qui demandent l'instruction gratuite pour tous et la garantie sérieuse de toutes nos libertés; s'ils voient dans ces gens-là les ennemis de l'ordre, que faut-il donc pour les rassurer? S'ils espèrent

encore dans les intrigues des monarchiens et des banquiers, que faut-il pour les effrayer?

Ne voyons-nous pas chaque jour les chefs des différentes opinions monarchiques en appeler à la violence, rétablir l'échafaud et le pilori, répandre la calomnie et le mensonge, amorcer les fusils, aiguiser les fourches, arrêter, maltraiter, empoisonner?

A l'extérieur, les représentants de l'opinion blanche ont-ils, s'il vous plaît, des occupations plus modérées? Ils passent leur temps, aux yeux du monde entier, à bombarder, massacrer, fusiller des villes, des provinces entières; ils ne reculent devant aucun crime pour continuer ce travail de Sisyphe, la restauration des despotismes, des autocraties spirituelles ou temporelles. Au nom de cette effrayante superstition d'autrefois qui asservissait les nations au caprice d'un seul homme, la Russie vient aider l'Autriche dans son œuvre d'égorgement en masse; la Prusse lance ses soldats sur le Rhin pour y suivre l'exemple du *Kaiser*; les principicules d'Italie ruinent, trahissent et bombardent leurs peuples; le pape, ce pseudo-successeur du Christ, envoie de Gaëte des pièces de siège à Oudinot pour foudroyer ses ouailles au nom de la fraternité chrétienne.

En vérité, désirer le triomphe du parti qui sème ainsi la terreur et la mort, c'est vouloir que les scènes qui ruinent et ensanglantent en ce moment l'Europe entière s'acomplissent parmi nous.

D'un côté les hommes nouveaux qu'on a cru stigmatiser en les nommant les rouges, apportent au monde le résultat des études sérieuses que leur a fait entreprendre le spectacle toujours croissant des misères sociales. Ils ont pris pour tâche de généraliser le bien-être, d'asseoir sur des bazes définitives la prospérité et la paix; leurs programmes et leurs manifestes disent hautement quels sont les moyens positifs, pacifiques et légaux qu'ils emploieront pour y arriver. Dans l'autre camp, ignorance complète des douleurs et des vices de la société, efforts machiavéliques pour tromper le peuple, pour étouffer son intelligence, éterniser sa résignation et sa servilité, pour faire triompher encore l'antique compression avec toutes ses terreurs et toutes ses férocités.

On le voit, l'illusion d'ordre qu'inspiraient ces derniers ne peut résister au moindre examen consciencieux, et la peur des rouges, des socialistes, doit s'évanouir au premier effort de l'intelligence. On doit reconnaître que l'ordre ne peut plus s'asseoir sur des iniquités et des misères, qu'il ne peut sortir que des nouvelles combinaisons sociales, qui ont pour objet de donner au travail l'organisation la plus puissante, et d'unir toutes les classes dans la solidarité de leurs intérêts.

Procès électoral.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — La manœuvre télégraphique de Léon Faucher enlève tout caractère sérieux et respectable aux représentants nommés sous cette influence; il est de leur devoir et de leur honneur de provoquer eux-mêmes de nouvelles élections. Dans cette situation se trouvent les représentants élus dans les Bouches-du-Rhône. Nous avons déjà signalé la joie avec laquelle les journaux réactionnaires de Marseille avaient annoncé la dépêche Faucher et l'*impression favorable* qu'elle devait exercer sur les élections. Il s'agit maintenant d'expier cette joie. Les représentants des Bouches-du-Rhône ne seront aux yeux des républicains que de simples particuliers dont le vote ne peut pas être compté, tant qu'il n'aura pas été fait droit à ces protestations de la *Voix du Peuple* :

Les élections ont eu lieu sous la pénible impression de l'infâme dépêche télégraphique de Léon Faucher, et Dieu sait si nos adversaires en ont fait usage dans l'intérêt de leurs candidatures.

Et vous croyez que ces abominables insinuations n'ont pas influé d'une manière désastreuse sur le vote des électeurs? Vous croyez que bon nombre de campagnards surtout, moins éclairés, moins instruits que les habitants des villes, et par conséquent plus faciles à suborner, à tromper, n'ont pas prêté l'oreille aux suggestions des chouans qui n'auront pas manqué de leur tenir ces propos : « Si vous votez pour » la liste républicaine, vous êtes perdus; vous n'a» vez qu'un seul moyen de sauver votre propriété, » votre famille, votre religion, c'est de voter pour la » liste blanche. »

Et que l'on ne vienne pas dire que nous calomnions nos adversaires en leur prêtant un tel langage, en les accusant d'avoir interprété dans ce sens la dépêche télégraphique de Léon Faucher; nous ne faisons que reproduire en quelques mots les articles de la *Gazette du Midi*, du *Nouvelliste*, du *Courrier de Marseille* et du *Sémaphore*. Si l'on veut se donner la peine de compulser ces feuilles réactionnaires, on aura la preuve irréfragable de ce que nous avançons.

Ainsi donc, par le fait seul de la dépêche télégraphique de Léon Faucher, dépêche qui a paru tellement grave à l'Assemblée, qu'un vote UNANIME de blâme et de mépris en a été la conséquence, les élections des Bouches-du-Rhône doivent être frappées de nullité.

Mais il est une autre cause d'annulation qui nous semble non moins péremptoire, c'est que, aux termes de la loi, les bulletins de vote ne doivent contenir aucune désignation particulière, sous peine d'être annulés; or, les quarante-cinq mille bulletins qui ont donné la victoire à nos adversaires, portaient tous en tête ces mots : *Bulletin de conciliation* ou *Liste de conciliation*.

En présence de ces deux grandes infractions à la loi, le devoir des électeurs démocrates est de protester énergiquement et de demander à la future Assemblée l'annulation des élections des Bouches-du-Rhône.

MARNE. — Les élections n'ont pas été faites à Sainte-Ménéhould avec toute la régularité ordonnée par la loi.

Le président du premier collège du canton de Sainte-Ménéhould, s'il connaissait les dispositions réglementaires de la loi électorale, n'a pas cru sans doute leur exécution absolument indispensable, car la *malle* où l'on déposait les bulletins est restée constamment entr'ouverte pendant les opérations électorales. (*Association rémoise.*)

AUDE. — La *Fraternité*, journal de l'Aude, contient la protestation suivante :

« Les soussignés protestent contre la sincérité et la validité de l'attribution des suffrages accordés aux candidats dont les noms suivent : [illegible] de Laredorte, [illegible] de Be[illegible], Alengry, [illegible], Jouy, Dupré.

Cette protestation est fondée sur l'intimidation exercée contre un très grand nombre d'électeurs de la campagne et des villes, sur les violences morales, les calomnies et les moyens frauduleux employés pour dénaturer la libre expression des suffrages.

Les soussignés demandent que les résultats de l'élection ne soient pas proclamés, attendu qu'ils ont été viciés par la fraude, la menace, la violence et toutes sortes de manœuvres dolosives.

Les soussignés, dans le cas où les candidats du *Comité central* seraient proclamés représentants par le bureau, se réservent le droit d'attaquer devant l'Assemblée législative la validité des élections du département de l'Aude, et de signaler tous les méfaits qui les ont entachées de fraude et de violence.

Carcassonne, le 17 mai 1849.

Suivent les signatures.

Le même journal ajoute :

Des ouvriers ont été menacés par leurs maîtres, des domestiques sur le point d'être chassés, une foule d'électeurs ont été conduits jusqu'à l'urne du scrutin, tenus au bras par les agioteurs de cette élection, qui suspectaient leur vote. Dans un canton, plusieurs réactionnaires se sont emparés de l'entrée de la salle, et là vérifiaient un à un les billets des cultivateurs, ouvriers, domestiques, etc., déchiraient les listes démocratiques et leur en imposaient des leurs.

A Narbonne, des sommes énormes ont été distribuées, données ou portées, des places promises. Les protestations feront connaître ces détails de ruses, ces infamies.

A Limoux, l'élection a eu lieu presque sous la menace des baïonnettes.

La troupe de ligne occupait l'intérieur de la salle; elle avait ses fusils chargés.

VAUCLUSE. — Des protestations contre les élections du département de Vaucluse se signent à Avignon, à Gordes, à Monteux, à Orange et dans plusieurs autres localités.

FINISTÈRE. — On nous adresse de Quimperlé, 20 mai, copie de la protestation suivante envoyée à l'Assemblée nationale :

Citoyens représentants,

Les dépêches télégraphiques du ministre de l'intérieur ont exercé sur les élections du Finistère une décisive influence.

Pendant deux jours elles se sont succédé, matin et soir, souvent avec un luxe de publicité sinistre.

Dans l'arrondissement de Quimperlé notamment, à huit heures du soir, la veille même de la clôture du scrutin, le sous-préfet du lieu, entouré d'hommes de garde et flanqué du tambour de ville, a donné lui-même, après les bans d'usage, lecture de la fameuse dépêche de mise en accusation, au milieu d'un émoi général.

Toutes ces dépêches, rédigées avec un art perfide, mêlant les barricades de juin aux représentants de la gauche, les agitateurs aux membres siégeant sur les bancs élevés de l'Assemblée, désignés sous le nom de Montagne, terrifiaient les esprits timides et de foi facile, et n'ont pas peu contribué à faire repousser de l'urne des candidats déjà adoptés et connus par leur opinion franchement républicaine.

Cette pression administrative, cette intimidation du pouvoir ont eu pour intention précise et pour effet flagrant de fausser les élections par la terreur, par le mensonge et par la violence morale.

En conséquence :

Considérant que cette influence, prévue et punie par la loi qui régit les élections, est complexe;

Qu'elle renferme un délit particulier à l'auteur et un fait d'intérêt général;

Considérant que l'Assemblée constituante a solennellement frappé l'auteur du délit par une sanction de réprobation;

Que cet acte de justice personnelle est un avant-faire droit à la vérité des élections, mais qu'il ne la consacre pas;

Considérant que le fait incriminé, s'étendant sur tout le département, est de nature à exercer son influence sur la généralité des électeurs, ne peut subir d'appréciation relative; qu'il atteint l'élection tout entière;

Au nom de la liberté comprimée par la violence morale et par la terreur;

Au nom de la loi violée dans son esprit et dans son texte;

Au nom de la morale publique, à laquelle ces manœuvres administratives ont porté la plus grave atteinte;

Dans l'intérêt de l'ORDRE et du principe d'AUTORITÉ, par respect pour la dignité du pouvoir,

Les soussignés protestent contre les élections du Finistère et demandent qu'elles soient annulées.

HAUTES-PYRÉNÉES. — Tarbes, 20 mai 1849.

Les électeurs des Hautes-Pyrénées envoient à l'Assemblée législative MM. de Ségur, Lacaze, Fornier, Deville et Soubies; les deux derniers, candidats démocrates, ont triomphé malgré toutes les intrigues; les trois premiers sont du parti de la réaction; Ségur, napoléonien; Fornier, légitimiste. La fameuse dépêche télégraphique, arrivée à Tarbes le 12 au soir, fut expédiée le dimanche matin, par voie d'estafette et à crève-cheval, dans tous les chefs-lieux de canton, et les gendarmes de chaque brigade furent chargés d'aller donner la nouvelle à tous les chefs-lieux de sections, où les électeurs commençaient à se réunir.

Le préfet recommandait aux maires de donner immédiatement à la dépêche *la plus grande publicité*. Cette manœuvre électorale ne fut pas sans efficacité, et je crois qu'elle a nui aux candidatures de MM. Dubarry et Vignerte, qui ont eu néanmoins presque autant de suffrages que le dernier élu. Le but particulier de cette lettre est de vous signaler une manœuvre dont les résultats ont été évidemment fâcheux pour les candidats démocrates. M. Fornier est aide-de-camp du ministre de la guerre; il a exploité indignement cette position auprès de nos crédules habitants des campagnes, qui se figurent qu'avec la protection de M. Fornier, leurs enfants seront dispensés du service militaire ou renvoyés dans leurs foyers. Non content de faire de ces promesses décevantes, M. Fornier a fait parvenir aux différents chefs de corps dans l'armée des numéros d'un journal réactionnaire (la *République*) qui s'imprime à Tarbes, avec des bulletins imprimés contenant les noms des candidats patronés par le journal, le tout sous le *griffe du ministre de la guerre*, c'est-à-dire que, sur les bandes ou sur le journal lui-même, on avait apposé un cachet [illegible] destinée à [illegible] aux colonels ou chefs de corps les désirs ou les sympathies du ministre de la guerre.

Ceci est *très positif*, et vous pourrez facilement vous en convaincre en vous adressant à quelques colonels de votre connaissance à Paris, ou *plutôt* en [illegible] de la capitale. Le fait est *très certain*. De deux choses l'une, ou le ministère a usé d'une influence illicite, ou l'aide-de-camp a abusé de la confiance du ministre. Il peut se faire que ce dernier ne soit pas le vrai coupable; mais l'effet produit par la manœuvre corruptrice reste le même. Il en est résulté que 1,500 voix et plus de l'armée ont été perdues et se sont égarées sur des noms insignifiants, n'osant pas se porter sur nos candidats démocrates.

L.-N. Bonaparte, empereur.

Voici quelques passages de l'article publié ce matin par la *Presse* sous ce titre, et lu à l'Assemblée nationale :

La peur ne raisonne pas ou raisonne mal. Elle ne voit pas la cause, elle ne voit que l'effet. Le scrutin du 13 mai, des 110 000 voix données à Paris aux candidats socialistes, la quintuple élection de Ledru-Rollin, l'ostracisme électoral de M. de Lamartine, la déception politique de la rue de Poitiers, la baisse de 10 francs en deux bourses; enfin les complications dont on entrevoit l'approche, tout cela amassé a jeté l'effroi dans tous les esprits prompts à s'alarmer. Nous n'entendons autour de nous que des gens qui disent : il n'est qu'un moyen d'en finir avec le suffrage universel, avec la liberté de la presse et toutes les libertés quelconques; il n'est qu'un moyen de sauver l'ordre, c'est par un coup d'État.

Il n'y a que l'excès de la peur qui puisse voir le salut du pays dans l'accomplissement d'un coup d'Etat.

Quiconque donnerait au président de la République le conseil de tenter un coup d'Etat serait un traître ou un imbécile, qu'on devrait faire arrêter et conduire soit à Vincennes, soit à Charenton.

Loin de simplifier la situation, un coup d'Etat l'aggraverait.

Ce serait la condamnation du président, ce serait sa perte, ce serait le signal d'une révolution qu'aucune main ne serait assez forte pour arrêter.

Le président de la République française a été élu pour quatre années; ses pouvoirs n'expireront qu'en mai 1852; il ne s'agit pas de savoir comment il les gardera au-delà de ce terme, mais comment il les gardera jusqu'à cette époque? Ces pouvoirs lui eussent-ils été confiés à vie, ou conférés avec le droit de les transmettre, que la question serait la même à nos yeux. Le principe de l'hérédité n'a résisté ni en 1793, ni en 1814, ni en 1830, ni en 1848 à aucune des quatre épreuves auxquelles il a été soumis....

Un diadème posé sur une tête n'y a jamais fait entrer une idée de plus que ce qu'elle en pouvait contenir.

Les couronnes attirent maintenant la foudre révolutionnaire et ne la détournent plus.

Arrière donc les traîtres ou les poltrons qui donnent au président de la République les conseils perfides ou stupides contre lesquels viennent protester des avertissements, dont la sincérité a pour gage le concours que nous avons prêté à l'élection du 10 décembre!

L'*Assemblée nationale* ne se lasse pas de souffler à ses lecteurs modérés le fanatisme de la guerre civile :

Le parti modéré est le plus nombreux et le plus fort; la victoire dépend de sa volonté.

Il n'est plus permis de s'abstenir ou d'hésiter.

Les balles sont moins à craindre que la guillotine, et ne vaut-il pas mieux tomber devant les barricades que d'être massacré, au millieu de sa famille, par des pillards et des égorgeurs plongés dans l'ivresse.

Vingt-trois représentants ont été nommés à la fois dans deux ou plusieurs départements. Ce sont :

MM. Ledru-Rollin, élu cinq fois, dans l'Allier, l'Hérault, Saône-et-Loire, Seine et Var.

Changarnier, élu trois fois, dans les Bouches-du-Rhône, Seine-et-Oise et Somme.

Napoléon Bonaparte, élu trois fois, dans la Charente-Inférieure, Sarthe et Tarn.

Félix Pyat, élu trois fois, dans le Cher, Nièvre et Seine.

Puis élus deux fois, MM.

Théodore Bac, dans la Seine et la Haute-Vienne.

Odilon Barrot, dans l'Aisne et la Seine.

Bixio, dans le Doubs et la Seine.

Le général Cavaignac, dans le Lot et la Seine.

Chasseloup-Laubat, dans la Charente-Inférieure et la Seine-Inférieure.

Commissaire, sous-officier, dans le Bas-Rhin et le Rhône.

Dufaure, dans la Charente-Inférieure et la Seine.

Le général Gourgaud, dans les Deux-Sèvres et la Vendée.

Lamoricière, dans la Sarthe et la Seine.

Mathieu, dans la Drôme et le Rhône.

Michel (de Bourges), dans le Cher et la Haute-Vienne.

Montalembert, dans les Côtes-du-Nord et le Doubs.

Lucien Murat, dans le Lot et la Seine.

Ney de la Moskowa, dans l'Eure-et-Loir et la Moselle.

Le général Oudinot, dans Maine-et-Loire et la Meuse.

Hippolyte Passy, dans l'Eure et la Seine.

Persigny, dans la Loire et le Nord.

Roger (du Nord), dans le Nord et la Seine.

Saint-Priest, dans l'Hérault et le Lot.

Ce sont en tout 29 réélections à faire.

A dater du 23 juin 1849, le *Journal de la Vraie République* paraîtra sous ce titre :

LE VRAI RÉPUBLICAIN.

Cette modification a été adoptée à l'unanimité par la commission de la presse démocratique, pour mettre fin à une contestation purement commerciale entre les citoyens Lareste[illegible] Dumont, rédacteur en chef et gérant de la *République*, d'une part, et les citoyens [illegible] et B[illegible], rédacteur en chef et gérant du *Journal de la Vraie République*, d'autre part; en outre, pour prévenir toute confusion de la part du public entre les deux journaux.

Sous un nouveau titre, le JOURNAL DE LA VRAIE RÉPUBLIQUE conserve son caractère, ses rédacteurs, ses administrateurs actuels, la ligne politique qu'il a toujours suivie. En un mot, il n'y a que le titre de changé.

Italie.

PRISE DE BOLOGNE.

Bologne a succombé. Les Autrichiens y ont arboré la bannière papale. Radetzki a envoyé à Gaëte un courrier pour offrir au pape les clefs de la ville teintes du sang des Bolonais. Bologne, sans troupes régulières, dominée par des hauteurs d'où l'ennemi faisait pleuvoir les bombes sur elle; dépourvue presque complètement d'artillerie, abandonnée de son président, Bologne a cependant résisté huit jours. Pendant huit jours les boulets et les bombes ont plu sur l'héroïque cité; et sourde à toutes les sommations, elle a refusé de se rendre.

La ville était dévastée, et les secours attendus de Rome ne pouvant arriver grâce à l'appui prêté à l'attaque autrichienne par l'armée aux ordres du général Oudinot, le bombardement, repris le 15 au matin de toutes les hauteurs, durait déjà depuis plusieurs heures. Le gouvernement finit par arborer la bannière blanche, et par envoyer une députation à Wimpfen, afin de demander un armistice. Il était midi. Wimpfen répondait qu'il consentait à suspendre le feu pour le reste de la journée, mais qu'il le recommencerait à cinq heures du matin si la ville ne s'était pas rendue. Quelques heures après une nouvelle députation arrivait ayant à sa tête le cardinal Opizzoni, qui avait publié un mandement pour conseiller la résistance, et ordonner des prières pour le succès des armes républicaines, et une capitulation fut conclue aux conditions suivantes :

La ville livrera ses portes aux troupes autrichiennes, ainsi que son artillerie. Toutes les armes à feu qui se trouvent dans la ville seront déposées entre les mains d'une commission composée d'Autrichiens et de Bolonais. La ville reconnaîtra Pie IX et les troupes lui prêteront serment de fidélité.

Ces détails nous sont apportés par un article officiel de la *Gazette de Milan*; les renseignements directs nous manquent.

Rien de nouveau à Rome, qui n'a pas été attaquée. Les Français étaient le 13 à Castel-Guido. Le 15, M. Lesseps était à Paolo, et le quartier-général d'Oudinot à Brevutta.

A l'affaire de Palestrina, les habitants de la ville ont combattu avec une ardeur toute républicaine. Si les Italiens ne se battent pas pour leurs souverains, comme le leur reprochent nos gouvernants, ce qui se passe dans la République romaine prouve qu'ils savent bien se battre pour la liberté.

De nouveaux renforts arrivent chaque jour à Rome, ainsi que des pièces d'artillerie. On suppose toujours qu'Oudinot combine ses manœuvres avec les Napolitains.

LE PAPE ET LES ROMAINS.

Le *Positivo*, journal de Rome, vient de publier deux articles signés du prélat Carlo Gazzola, dans lesquels il soutient qu'après ce qui s'est passé depuis six mois, il est impossible que Pie IX conserve la papauté dans Rome. Le second de ces articles, auquel le caractère du célèbre prélat donne beaucoup d'importance, se résume ainsi :

« En Pie IX est tombé le pouvoir temporel des papes dont maintenant la restauration est impossible. Si l'oppression étrangère l'imposait par les armes, ou il ne restera plus rien de l'ancien système du gouvernement, ou cette restauration ne durera pas même cent jours, comme l'empire français en 1815. Le siège de saint Pierre n'est pas tombé avec Pie IX, mais Pie IX est inexorablement tombé du siège de saint Pierre. »

Dans un autre passage, monseigneur Gazzola fait le portrait de Pie IX :

Il le peint sans expérience, indécis, inconstant, mobile, interrogeant tout le monde et ne croyant personne, mais avant tout plein de lui-même. « On n'a pas oublié toutes les actions glorieuses et magnanimes qui lui ont valu tant d'éloges, mais à côté de celles-là il y en a d'autres de même date qui les infirment. L'amnistie a pour correctif les circulaires secrètes; la loi sur la presse, l'expulsion du marquis Dragonetti; l'autorisation des journaux, la suppression du *Contemporaneo*; la convocation d'une consulte d'Etat, la philippique contre cette assemblée; la création d'un ministère responsable, la persécution organisée contre les ministres; la concession d'une constitution, la prorogation des chambres; les déclarations faites à Ferretti et à Savelli, et celles qui ont été adressées à Corsini et à Ciceruacchio; les paroles dites à Ventura et à Gioberti, et la protection accordée officiellement aux jésuites, etc. »

Le *Nazionale*, journal modéré de Florence, dit :

L'abbé de Falloux, frère du ministre de la République française, est l'un des promoteurs de la restauration papale par l'armée française.

Nous savons de *source certaine* (ces mots sont soulignés) que l'abbé de Falloux est un ambitieux vulgaire, sans aucune sorte de mérite, d'un esprit plus que médiocre et entièrement aux ordres de la faction jésuitique.

Allocution du Pape.

Pie IX a prononcé, dans un consistoire secret, tenu le 20 avril à Gaëte, une allocution fort curieuse. Elle prouve ce qu'avait déjà prouvé la première encyclique émanée de ce pape, c'est-à-dire qu'il est absolument incapable de comprendre

le mouvement actuel de l'Europe et d'y participer utilement.

Et ici nous voulons faire savoir à tout l'univers, qu'en ce même temps, ces hommes, persévérant dans leur dessein de bouleverser l'Etat pontifical et toute l'Italie, nous ont proposé la proclamation non plus seulement de la constitution, mais de la République, comme l'unique refuge et l'unique ressource de salut pour nous et pour l'Etat de l'Eglise. Elle nous est encore présente, cette heure de la nuit; nous les avons encore devant les yeux ces hommes qui, misérablement trompés par les artisans de mensonge, osaient bien prendre leur parti et nous presser de proclamer la République.

Cela seul, indépendamment d'autres preuves innombrables et si graves, démontre évidemment que les demandes d'institutions nouvelles et le progrès si hautement proclamé par les hommes de cette espèce, tendent uniquement à exciter des troubles perpétuels, à détruire totalement et partout les principes de la justice, de la vertu, de l'honneur et de la religion; à établir, à propager et à assurer au loin, au grand dommage et à la ruine de toute société humaine, la domination de cette horrible et lamentable système, radicalement contraire à la raison et au droit naturel, et qu'on appelle le *socialisme* ou le *communisme*.

Ces paroles n'excitent que la compassion; mais nous avouons que l'indignation est difficilement retenue quand nous entendons l'homme qui autorise, qui engage aujourd'hui quatre peuples différents à dévaster Rome et à verser le sang des Romains pour la cause de son pouvoir temporel, expliquer pourquoi il a refusé de participer à la guerre nationale contre l'Autriche :

« Et on nous demandait cela, à nous qui, élevé malgré notre indignité et par un impénétrable dessein de la Providence au faîte de la dignité apostolique, à nous qui, tenant la place de N.-S. J.-C. sur cette terre, avons reçu de Dieu, auteur de la paix et ami de la charité, la mission d'embrasser dans l'égale tendresse de notre paternel amour tous les peuples, toutes les nations, toutes les races, de pourvoir de toutes nos forces au salut de tous, et de ne jamais appeler les hommes au carnage et à la mort! »

Allemagne. — Autriche.

L'Assemblée de Francfort a dû choisir le 21 mai un lieutenant-général dans son sein. Elle avait décidé auparavant, par 287 voix contre 2, que le gouvernement n'avait pas le droit de rappeler les représentants. Parmi les réfractaires se trouvaient non-seulement les membres de la gauche, mais plusieurs députés prussiens faisant partie de la droite. Il est impossible que d'ici à quelques jours nous ne voyions surgir non pas deux empires, mais une république allemande en face du mannequin impérial mis en avant par la Prusse et l'Autriche au seul profit du czar.

Les Russes qui sont déjà en Autriche sont également attendus, dit-on, dans le duché de Posen. Frédéric-Guillaume n'a pas moins besoin que François-Joseph des lances des Cosaques pour anéantir cette poignée d'agitateurs étrangers qui, au dire de leurs royales proclamations, suffisent seuls pour mettre toute l'Europe en révolution.

Le petit empereur d'Autriche, répétant docilement la leçon que lui fait son maître l'autocrate, a lancé à son tour l'anathème contre les plus intrépides chevaliers de la révolution, ces braves Polonais qu'il traite d'aventuriers, de gens sans moyens et sans moralité, associés seulement par la communauté d'intentions criminelles, et qui sont devenus les meneurs de l'insurrection hongroise. C'est pour mettre un terme à des menées aussi coupables, et délivrer ses chers sujets hongrois du tyrannique joug de ces oppresseurs et scélérats étrangers, que François-Joseph a appelé à son aide le grand-mogol moscovite, recommandant aux habitants de la Hongrie de regarder les Cosaques comme des frères. Il termine pieusement son manifeste en disant qu'il ne doute pas que la bénédiction du ciel accorde la victoire à une cause aussi juste que la sienne.

Les nouvelles de la Hongrie que nous ont apportées les journaux de Vienne du 17, annoncent que l'avant-veille l'armée autrichienne avait fait un premier mouvement offensif sur toute la ligne, de Wieselbourg à Tyrnau, où les Russes devaient établir leur quartier-général. En même temps, une grande diversion aurait eu lieu sur la route qui conduit aux villes des montagnes Chemnitz et Kremnitz.

Les insurgés auraient évacué les comtats de Neutra et de Trentschen; et le corps de troupes venant de la Gallicie, sous les ordres du général Vogel, aurait réussi à opérer sa jonction avec le gros de l'armée impériale. Toutefois le *Lloyd* dément la nouvelle suivant laquelle Raab aurait été repris par les Autrichiens, et 18 000 Russes seraient déjà rendus à Tyrnau. L'armée auxiliaire russe continuerait à arriver.

Le comte Ladislas Teleki, envoyé de Hongrie à Paris, vient d'adresser à M. le ministre des affaires étrangères de la République française la lettre suivante :

Paris, 22 mai 1849.

Monsieur le ministre,

J'ai reçu de mon gouvernement l'ordre officiel de porter à la connaissance du gouvernement de la République française l'acte de l'Assemblée nationale hongroise, en vertu duquel la maison de Habsbourg-Lorraine est déchue du trône, et la Hongrie, avec tous les pays y appartenant, déclarée Etat européen, indépendant et libre.

Cet appel des représentants du peuple hongrois à la justice de Dieu et des hommes, est la conséquence légitime de la politique du gouvernement impérial. L'empereur-roi a violé ses serments à la Constitution; il a allumé la guerre civile et sociale au cœur du pays, en soulevant les nationalités les unes contre les autres, en poussant des classes diverses à s'entre-détruire; enfin il a de lui-même abdiqué en livrant ses Etats aux armées russes, à ses rivaux les plus dangereux. Une dynastie qui foulait aux pieds tous les principes du droit et de l'honneur, qui n'a pas craint d'attirer sur ses sujets le fléau des baïonnettes étrangères, pour étouffer à la fois la liberté et la civilisation, ne pouvait plus régner sur notre patrie.

Obéissant à la volonté de la nation, unanimement exprimée par ses représentants, et en attendant que l'Assemblée nationale ait statué sur la forme du nouveau gouvernement, le président du comité de défense, Louis Kossuth, a pris les rênes du pouvoir en qualité de gouverneur provisoire de l'Etat, chef du pouvoir exécutif. Convaincu qu'un lien commun doit unir tous les Etats européens, il s'empresse, Monsieur le ministre, de vous notifier par ma voix que le continent compte un pays libre de plus, dont l'ardent désir est de vivre en paix et en amitié avec tous les peuples, principalement avec la glorieuse nation française, et de sauvegarder, à l'Orient de l'Europe, les intérêts de l'humanité et de la civilisation que la France représente. Sa mission est de sauver, dans cette partie du monde, les principes de liberté, en leur donnant une base large et nouvelle, celle de l'égalité et de la fraternité des nationalités.

Veuillez agréer, Monsieur, etc.,

Comte LADISLAS TELEKI,
Envoyé de Hongrie.

Défaite des Russes.

La nouvelle incertaine d'une grande défaite des Russes en Transylvanie reparaît de nouveau dans les journaux. Le *Kozlony*, journal de Pesth, assure que 8 000 hommes de l'armée du czar ont été tués par les Polono-Hongrois dans le fameux défilé de la *Tour-Rouge*. La *Gazette de Carlsruhe* assure, de son côté, que M. Rothschild, de Francfort, a reçu la nouvelle suivante :

« Les Hongrois ont battu à plates coutures les Russes, qui ont été forcés de se replier sur Cracovie.

» Voilà le bruit général.

» La révolution se trouverait ainsi transportée en Pologne. »

La victoire mentionnée par la *Gazette de Carlsruhe*, si elle se confirme, ne peut avoir été remportée que par Dembinski, et ne doit par conséquent pas être confondue avec celle que les Polono-Hongrois auraient remportée dans le défilé de la Tour-Rouge.

Nos dernières nouvelles sur Dembinski nous annoncent que ce général se trouvait avec 90 000 hommes entre Eperies, Bartfeld et Podolinez. Les Russes, avec 70 000 hommes seulement étaient près de Jordanoff, en Gallicie, à une distance de deux journées à peine. La victoire de Dembinski paraît donc vraisemblable. Nous attendrons toutefois qu'elle soit confirmée.

Nouvelles du Canada.

Le steamer *Cambria* a apporté la nouvelle que la tranquillité était rétablie à Montréal. L'ordre règne également dans les provinces. Des meetings pour soutenir le gouverneur-général ont eu lieu dans le Haut-Canada.

Les nouvelles des Etats-Unis sont sans importance. Les affaires marchaient bien sous l'influence de l'argent apporté d'Angleterre par des steamers. La fièvre californienne s'apaise par suite du peu d'or parvenu dans les Etats. On avait reçu cependant 80 000 dollars à Boston.

Nous apprenons que Paradès, après s'être emparé de San-Luis-Potosi, marchait sur Queretaro. Les troupes envoyées contre lui par le gouvernement avaient fraternisé avec les siennes.

L'ASSASSIN DE LA REINE. — Hamilton, auteur de l'attentat commis sur la reine, a été conduit dans la prison de Newgate, et l'ordre a été donné au gouverneur de le mettre dans une chambre à part et de ne le laisser communiquer avec personne, si ce n'est avec les autorités de la prison. Son état d'apathie continue; il parle peu, et lorsqu'il fait allusion à son crime, il persiste à soutenir qu'il n'a voulu faire aucun mal à la reine. Malgré le rapport sur ce qui s'est passé au ministère de l'intérieur dimanche dernier, il y a encore des personnes qui croient que le pistolet d'Hamilton était chargé. Pour les désabuser, il suffira de leur dire que dimanche dernier, pendant deux heures, plusieurs inspecteurs ont, par l'ordre de sir G. Grey, visité minutieusement le jardin privé du palais, ainsi que tout l'espace que la balle aurait pu atteindre, mais ils n'ont rien trouvé.

Ajoutez à cela l'extrême pauvreté de l'ouvrier, car il avait pour tout bien les habits dont il était vêtu. En ce qui concerne le châtiment qui devra être infligé à Hamilton, s'il est déclaré coupable, on est aussi tombé dans une erreur. On a cru que le condamné serait fouetté publiquement et déporté, mais telle n'est pas la disposition de la loi; elle établit la déportation pour sept ans ou l'emprisonnement avec ou sans travail forcé, pour trois ans au plus, et pendant ce temps le condamné sera fouetté publiquement ou non publiquement, suivant que la cour le décidera, mais pas plus de trois fois. Ainsi la peine du fouet ne serait pas appliquée à Hamilton s'il était condamné à la déportation; elle ne le serait qu'autant qu'il ne serait condamné qu'à l'emprisonnement.

Assemblée Nationale.

Présidence de M. MARRAST. — *Séance du 22 mai.*

L'ordre du jour appelle la discussion des affaires d'Italie et de Hongrie.

L'Assemblée est en présence de trois ordres du jour.

Celui de M. Joly est ainsi conçu :

« L'Assemblée nationale,

» Considérant le manifeste de l'empereur de Russie et les traités intervenus entre l'Autriche, la Prusse et la Russie, comme attentatoires aux principes de droit public proclamés par la Révolution française, et consacrés par l'ordre du jour du 24 mai 1848;

» Protestant, au nom du peuple français, contre cette nouvelle coalition qui menace la liberté de l'Europe;

» Invitant le gouvernement à prendre immédiatement les mesures les plus énergiques pour faire respecter le principe de l'indépendance et de la nationalité des peuples,

» Passe à l'ordre du jour. »

L'ordre du jour présenté par le général Cavaignac est ainsi conçu :

« L'Assemblée nationale appelle la sérieuse attention du gouvernement sur les événements et les mouvements de troupes qui s'accomplissent en Europe; et, préoccupée du danger de cette situation, tant pour l'avenir de la liberté que pour les intérêts intérieurs et extérieurs de la République, elle recommande au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour les protéger efficacement. »

Et passe à l'ordre du jour.

M. FRANCISQUE BOUVET, de son côté, propose la rédaction suivante :

« Considérant que le récent manifeste de l'empereur de Russie peut être considéré comme une menace faite aux libertés démocratiques de l'Europe occidentale, l'Assemblée nationale rappelle aux peuples sa déclaration du 24 mai, et invite le Pouvoir exécutif à pourvoir sans délais à ce que la parole de la France soit enfin une vérité.

Une quatrième proposition est faite par MM. Bastide et Hauven, qui modifie ainsi l'ordre du jour proposé par M. Joly; elle est ainsi conçue :

L'Assemblée nationale,

» Considérant que le principe de l'indépendance des nations de l'Europe, et la sécurité même de la France, sont menacés par les manifestes et les mouvements de troupes des puissances étrangères,

» Invite le pouvoir exécutif à prendre immédiatement les mesures les plus énergiques pour faire respecter l'honneur et les intérêts de la République, en même temps que l'indépendance et la nationalité des peuples, et passe à l'ordre du jour. »

Enfin M. Raudot a présenté la rédaction suivante :

« Attendu que les ordres du jour motivés renferment, non pas un simple avis sur les actes du ministère, mais une résolution prescrivant des mesures graves et pouvant entraîner la guerre;

» Vu l'art. 41, 42 de la Constitution, et l'art. 5 du règlement de l'Assemblée nationale,

» Le soussigné propose de renvoyer les ordres du jour présentés à l'examen des bureaux. »

A GAUCHE. La question préalable! C'est un escamotage!

La question préalable est adoptée à une très grande majorité.

M. JOLY demande la priorité pour l'ordre du jour qu'il a proposé, attendu que c'est celui qui s'écarte le plus de l'ordre pur et simple réclamé par le gouvernement.

M. LE PRÉSIDENT. Je consulte l'Assemblée pour savoir si elle entend donner la priorité à l'ordre du jour présenté par le général Cavaignac. (Bruyantes réclamations à gauche. — Ce n'est pas cela! ce n'est pas cela! — La droite applaudit et vote en masse pour cette priorité. — La gauche, incertaine, ne se lève qu'en partie. — Longue agitation.)

A GAUCHE. C'est un escamotage!

M. FLOCON. Nous sommes en présence de deux rédactions différentes, qui expriment au fond la même pensée. Nous eussions préféré la rédaction de MM. Bastide et Joly, parce qu'elle est plus énergique. L'Assemblée ayant prononcé, nous nous rallions à l'amendement de M. Cavaignac, en y ajoutant quelques mots :

« L'Assemblée nationale, considérant que le principe d'indépendance des peuples et la sécurité de la République française sont menacés par les manifestes et les mouvements des troupes (interruption à droite); appelle la sérieuse attention du gouvernement sur les événements... » Le reste comme dans l'amendement du général Cavaignac.

M. BASTIDE. Comme il importe que l'ordre du jour réunisse la plus grande majorité possible, M. Joly et moi nous nous rallions à l'amendement du général Cavaignac avec l'addition de cette phrase... et pour sauvegarder l'indépendance des peuples. (Appuyé! appuyé!)

M. GUSTAVE DE BEAUMONT. M. Flocon disait tout à l'heure qu'il faut avant tout nous entendre. Eh bien, j'en appelle ici à l'Assemblée. Hier, il y a eu un moment où l'Assemblée était divisée en deux partis; comment se fait-il que l'Assemblée semble être unanime aujourd'hui?

Il y a évidemment ici un malentendu. Il y a d'un côté ceux qui veulent répondre à un défi par une déclaration de guerre, et ceux qui croient encore que la guerre peut être évitée.

M. CAVAIGNAC. Je maintiens ma rédaction primitive, parce que je repousse toute intention de guerre. (Vive approbation à droite.)

La clôture de la discussion est prononcée.

M. LE PRÉSIDENT. Je mets aux voix la rédaction de M. Cavaignac sous la réserve de l'amendement de MM. Joly et Bastide. (Réclamations.)

M. FLOCON. L'amendement de MM. Joly et Bastide introduit dans l'ordre du jour un principe nouveau; c'est cet amendement qui doit être mis d'abord aux voix. S'il est rejeté, l'amendement de M. Cavaignac restera tout entier. Il y aura ensuite un vote d'ensemble sur les deux parties de l'ordre du jour. (Violentes réclamations à droite.)

M. LE PRÉSIDENT. L'amendement est en réalité un article additionnel. On peut toujours voter la rédaction primitive. On votera ensuite pour l'amendement, puis il y aura un vote d'ensemble. Je consulte l'Assemblée sur la rédaction de M. Cavaignac.

Cette rédaction est votée à l'unanimité, moins les ministres.

M. LE PRÉSIDENT. Le scrutin de division étant demandé sur la seconde partie de l'ordre du jour (amendement de MM. Joly et Bastide), il va y être procédé.

Le vote par division a lieu à la tribune.

Les voix se répartissent ainsi :

Votants,	615
Majorité absolue,	308
Pour l'amendement,	269
Contre,	346

La seconde partie de l'ordre du jour n'est pas adoptée.

Il est procédé à un deuxième scrutin sur l'ensemble de l'ordre du jour.

Les voix se répartissent ainsi :

Votants,	620
Majorité absolue,	311
Pour,	436
Contre,	184

L'ordre du jour du général Cavaignac est adopté.

L'Assemblée adopte un projet de loi portant demande de crédits destinés à solder des dépenses faites pour la salle des séances de l'Assemblée nationale et de l'hôtel de la présidence.

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion du projet de résolution relatif au règlement définitif du budget de l'Assemblée nationale pendant les dix derniers mois de l'exercice 1848.

Ce budget est mis aux voix, et les divers articles sont unanimement adoptés par assis et levé.

M. CRÉMIEUX propose un article additionnel ainsi conçu :

« En exécution de la résolution prise par l'Assemblée nationale dans la séance du 21 mai, il est ouvert à l'Assemblée nationale un crédit destiné à subvenir à une indemnité de dix mois de traitement, accordée à chacun des employés de tout grade, et à tous les agens du service de l'Assemblée. »

Après une discussion peu importante, cette proposition est adoptée.

L'Assemblée adopte ensuite par assis et levé les divers articles du rapport de M. Trelat, relatif au transport en France des cendres du général Carnot.

On vote au scrutin de division sur l'ensemble du projet, en voici le résultat :

Nombre des votants,	476
Majorité absolue,	239
Pour,	471
Contre,	5

Le scrutin est annulé faute d'un nombre suffisant de votants. (Exclamations violentes à gauche.)

VOIX DIVERSES. L'insertion des absents au *Moniteur*.

M. LE PRÉSIDENT. Le scrutin sera recommencé demain à l'ouverture de la séance. (Mouvement prolongé.)

La parole est à M. Crémieux pour une motion d'ordre. (Mouvement de curiosité.)

M. CRÉMIEUX. Depuis quelques jours on fait circuler dans Paris, sur la situation de la capitale, et notamment du pouvoir, les bruits les plus extraordinaires. Je comprends qu'on ne s'y arrête pas lorsqu'ils émanent de sources inconnues; mais quand ils sont publiés dans un journal et signés d'un représentant du peuple, on ne peut les passer sous silence.

Eh bien! voici un article du journal la *Démocratie pacifique*, signé de M. Victor Considerant, sur lequel j'appelle l'attention de M. le président du conseil, ainsi que de M. Victor Considerant. Je dois prévenir l'Assemblée que j'ai donné avis à ce dernier de mon intention de réclamer des explications sur les faits mentionnés dans l'article dont il s'agit.

Ici l'orateur donne lecture de l'article inséré dans la *Démocratie pacifique* de ce matin, intitulé : *Ce que l'on prépare*, puis l'honorable membre termine ainsi :

Il m'a semblé qu'il y avait nécessité de demander des explications sur des circonstances aussi graves. Je n'ai pas le droit d'adresser une interpellation à M. Considerant, mais j'ai le droit de lui demander, en présence de ministres, des éclaircissements, et où il a puisé les renseignements qu'il a publiés. (Oui! oui!)

M. VICTOR CONSIDERANT. M. Crémieux a prévenu mon désir en m'adressant cette demande, car je sentais le besoin de faire connaître au pays le danger dans lequel on voulait l'entraîner. (Murmures.) C'est une conviction, et elle n'est pas basée sur un doute. J'ai eu d'un homme aussi sérieux que pas un de vous, la déclaration formelle des faits que j'ai publiés, et d'autres détails plus précis encore dans lesquels je ne suis pas entré.

UNE VOIX. C'est un canard!

A GAUCHE. A l'ordre! à l'ordre!

M. CONSIDERANT. Vous porterez là-dessus le jugement qu'il vous conviendra. Quant à moi, j'ai fait mon devoir. J'avais à prévenir le peuple et l'armée du guet-apens qui leur était tendu. (Mouvements divers.) Je suis habitué à entendre traiter certaines prévisions de folies. Je sais que le 29 janvier il y avait les deux tiers de l'Assemblée qui étaient convaincus qu'il y avait un complot contre elle. (Dénégations à droite. — Affirmations à gauche.)

Je reviens à l'article : ce que j'ai dit, je le sais, n'était pas de nature à faire l'objet d'une accusation. Je n'ai pas en main des preuves d'une nature judiciaire. Si mes preuves eussent été de cette nature, ce n'est pas par un article de journal, mais par un acte direct de tribune que j'eusse procédé. J'ai dû signaler le fait; mais auparavant j'ai dû en avertir M. le président du conseil; j'ai dû ensuite en prévenir plusieurs de mes collègues; j'étais convaincu qu'en donnant de la publicité à ces faits et en signalant la préparation du complot, j'appellerais l'attention de l'Assemblée. Je l'ai fait en homme d'honneur et qui n'a jamais menti. (Mouvement prolongé.)

M. PIERRE BONAPARTE. Vous avez menti, car vous avez accusé le président de la République de complot. (Violente rumeur à gauche. — Longue interruption. — Approbation à droite.)

M. LE PRÉSIDENT. M. Pierre Bonaparte, en se servant d'une expression inconvenante, a manqué à la dignité de l'Assemblée. Je le rappelle à l'ordre. (Adhésion à gauche.)

M. Pierre Bonaparte, comme en interrompant M. Victor Considerant, vous vous êtes servi d'une expression contraire à la dignité de l'Assemblée, à la vôtre même, je vous rappelle à l'ordre.

A GAUCHE. Très bien! très bien!

M. VICTOR CONSIDERANT. L'interruption de M. Pierre Bonaparte est tout-à-fait inopportune. Qu'on lise mon article, il ne s'applique à personne. (A droite : Oh! oh!) Il vous fait connaître les combinaisons qui sont sur le tapis, voilà tout. (Bruit.) Maintenant, puisqu'on me fait monter à la tribune, je vais ajouter quelques faits confirmatifs de mon article.

Ici M. Considerant annonce que plusieurs bataillons de tirailleurs ont été appelés par dépêche télégraphique de différentes villes, et sont dirigés sur Paris à marche forcée. Vous connaissez tous l'effet militaire des armes des chasseurs de Vincennes. (Interruption.)

M. BEDEAU. Je demande la parole.

M. CONSIDERANT. Ne faites donc pas semblant de ne pas comprendre. Il n'est personne de vous qui ne sache combien sont meurtrières les armes des tirailleurs de Vincennes; leur portée, la justesse de leur tir les rendent terribles dans la guerre des rues, et leur arrivée à marche forcée pour un jour précis annonce une prévision bien caractérisée.

Du reste, voici un article de la *Presse* qui donne un caractère plus grave encore aux faits que j'ai dénoncés :

M. SAINT-ROMME monte à la tribune et donne lecture de l'article de la *Presse* de ce matin; cette lecture est interrompue à diverses reprises par des marques d'hilarité et d'impatience de la droite.

UNE VOIX A DROITE. Il est impossible de venir lire ainsi des journaux à la tribune. (Rumeurs à gauche.)

M. SAINT-ROMME descend de la tribune après avoir achevé sa lecture, en faisant remarquer que l'article de la *Presse* est au contraire tout entier dans l'intérêt du président de la République.

M. LEDRU-ROLLIN. Ce que vous demandez pour prouver qu'une conspiration existe, ce sont des faits : il en est un qui s'est passé hier. Hier, à sept heures moins vingt minutes, le scrutin était ouvert, et le président a annoncé que s'il n'était pas complété à sept heures, l'Assemblée se tiendrait en permanence; le président de l'Assemblée en a donné connaissance à M. le président du conseil.

M. ODILON BARROT. Du tout.

M. LEDRU-ROLLIN. Comment! du tout! mais M. le président de l'Assemblée l'affirme.

M. ODILON BARROT. J'ai reçu hier seulement, à huit heures et demie environ, une lettre de M. le président de l'Assemblée, qui m'annonçait officieusement la décision de l'Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT. J'avais en effet écrit à M. le président du conseil, mais voyant que l'Assemblée était en nombre à sept heures, je n'ai pas cru qu'il fût utile d'envoyer immédiatement ma lettre à M. le président du conseil, qui, du reste, en lui faisant connaître la décision de l'Assemblée, lui faisait également part des dispositions militaires que le président était dans l'intention de prendre pour la sécurité de l'Assemblée.

M. LEDRU-ROLLIN. Le fait est donc constant, ainsi que je le disais; mais il en est un autre, et le voici : c'est qu'hier soir j'affirme que, lorsque la lettre de M. le président a été connue, M. le général Changarnier a donné l'ordre à tous les commandants des troupes, aux colonels des régiments, de n'obéir qu'aux ordres qui émaneraient de lui... (Vive agitation.)

UNE VOIX. Il a bien fait. (Violente interruption à gauche.)

M. ANTONY THOURET. Nous désirerions bien connaître celui qui dit que c'est bien fait; il devrait au moins avoir le courage de se faire connaître. (A gauche. Oui! oui!)

M. LE PRÉSIDENT. Je ne sais quel est le membre de cette Assemblée qui s'est permis cette interruption; si je le connaissais, je le rappellerais à l'ordre. (Très bien! très bien!)

M. LEDRU-ROLLIN. Je reviens et j'insiste sur ce second fait, que le général Changarnier aurait ordonné aux chefs de corps de n'obéir qu'à ses ordres personnels, et de refuser d'obéir à ceux du président de l'Assemblée.

UNE VOIX. On a bien fait!

M. LEDRU-ROLLIN. J'entends dire d'un côté : « On a bien fait; » d'un autre : « La preuve. » Eh bien! moi je vous réponds : il vous est facile de l'avoir; nommez une commission, et dans une heure vous aurez cette preuve. (Interruption.) Si vous êtes de bonne foi, voilà le seul moyen d'établir votre conviction; si vous la refusez, c'est que vous êtes complices de la conspiration. (Bruit.)

Oui, je le répète, le pays jugera, et si vous ne voulez pas que la vérité apparaisse, c'est que vous êtes complices. (Bruit.)

A GAUCHE. Oui! oui!

M. LEDRU-ROLLIN. Mais remontez donc aux faits, et vous reconnaîtrez que nos soupçons sont fondés. Avez-vous donc oublié les faits du 29 janvier, cette lettre de M. le président mise à l'ordre du jour de l'armée, par le résultat d'une erreur, nous a-t-on dit; cette persévérance à désobéir aux ordres de l'Assemblée! Eh bien, moi, je vous le dis, c'est là une conspiration au premier chef. (Interruption. — Bruit.) Monsieur Vieillard, vous qui in-

terrompez à chaque instant, si vous avez quelque chose à répondre, montez à cette tribune. (Réclamations à droite.)

Je réponds : vous ne comprenez pas, ou vous faites semblant de ne pas me comprendre, car enfin il n'est personne de vous qui ne puisse considérer comme un acte grave de désobéissance tous les faits que je vous ai signalés. Croire le contraire, c'est se poser comme complice, et le pays jugera. (Bruit.)

Maintenant je conclus : Nous articulons des faits, vous les niez. Eh bien! sans désemparer, nommons une commission, faites venir devant cette commission les chefs de corps que j'ai signalés, demandez-leur s'ils ont reçu les ordres dont j'ai parlé; et si cela est vrai, pouvez-vous conserver à la tête de la milice un homme qui résiste à votre volonté? (Exclamations ironiques à droite. — Approbation à gauche.)

Longue interruption.

M. LEDRU-ROLLIN. Je vous dis que si les faits étaient prouvés, il faudrait bien sacrifier le chef de cette armée. Quoi! s'il était prouvé que pour la cinquième fois il a violé la constitution, vous le soutiendriez encore! (Agitation à droite.) S'il en était ainsi, on dirait qu'il y a une conspiration flagrante et que vous en êtes complices. Vous ne pouvez rester sous le coup de cette accusation. Ne croyez pas par hasard que nous ayons peur. (A gauche : Non! non!) Mais si la bataille est offerte et si nous la gagnons, il faut qu'on sache que c'est vous qui l'aurez voulue. (Vive approbation à gauche.)

M. BEDEAU. Ce n'est pas sans une vive émotion que j'entends porter à cette tribune une accusation de violation de la Constitution. Ce n'est pas au moment où le pays vient, par des élections générales, de consolider ce que nous avons fait, qu'on peut venir parler de bataille à livrer; non, cela n'est pas possible, cela n'est pas sérieux. (Violentes rumeurs à gauche. — Approbation à droite.)

Pour mon compte, j'ai trop de confiance dans le respect absolu de tous les citoyens pour la volonté exprimée par le pays pour consentir à ce qu'on dispute ce qui est impossible. (Nouvelle interruption à gauche.)

M. FLOCON. N'oubliez pas l'histoire et les enseignements qu'elle porte avec elle. (Agitation prolongée.)

M. BEDEAU. J'ai principalement pour but de calmer les passions, et personne n'a ici le droit de suspecter la sincérité de mes paroles. (Ce n'est pas là la question.)

Quand on me dit : Rappelez-vous l'histoire, je dis que l'histoire doit être pour nous une garantie de tranquillité.

Comment! on veut que la République soit respectée, et on met en question tous les jours si la République existera demain ou si elle n'existera plus! (Bruit.)

A GAUCHE. Ce n'est pas là la question.

M. BEDEAU. Je répondrai qu'il y a deux questions : l'une sur un fait particulier articulé par M. Ledru-Rollin; je ne suis monté à la tribune que pour dire que j'étais vivement ému. (Interruption à gauche.) Quant à la question de savoir s'il y a conspiration contre la République, je dis que ce serait de l'archi-folie.

Si jamais la Constitution était menacée, que le pays soit tranquille, l'armée est là pour la faire respecter. (Vive salve d'applaudissements.) La foi de l'armée à l'intérieur c'est la loi, comme la foi de l'armée à l'extérieur c'est son drapeau. (Très-bien!) Si j'ai le bonheur de me rencontrer avec l'Assemblée sur ce point, qui donc aujourd'hui prétendrait violer la Constitution? Le pays doit être confiant, il doit être uni, et il faut que tous les partis sachent bien que c'est par leur union que la Constitution peut être consolidée.

M. CHARRAS. J'affirme sur l'honneur qu'un officier m'a assuré avoir reçu une lettre du général Changarnier, datée d'hier soir entre huit et neuf heures, et qui est ainsi conçue :

« La troupe sera consignée jusqu'à nouvel ordre ; vous n'aurez à recevoir d'ordres que ceux qui vous seront donnés par le général en chef lui-même. »

Le nom de cet officier, je suis prêt à le faire connaître à la commission d'enquête. (Adhésion à gauche.)

Ce n'est pas tout encore; j'affirme qu'à la revue d'avant-hier des ouvriers ont été envoyés au Champ-de-Mars, non pas pour y crier Vive la République, mais Vive l'empereur. (Vive et longue agitation.)

M. MICHOT. Je viens faire connaître ce que je sais aussi sur les faits dont il est question. Lundi soir, deux caporaux d'infanterie légère sont venus me trouver chez moi, et m'ont affirmé que le matin on leur avait recommandé du ton le plus impérieux de crier : Vive Napoléon, et de ne pas crier : Vive la République. (Longue agitation.)

J'affirme le fait que je viens de déposer, et au besoin j'en apporterai la preuve. (Bruit.—Tumulte.)

M. LAGRANGE. J'ai pour le caractère personnel de M. le général Bedeau l'estime la plus entière, et je partage complètement son opinion sur l'armée : oui, la foi de l'armée c'est la constitution à l'intérieur et le drapeau à l'extérieur, mais le 18 brumaire n'est pas effacé de l'histoire. (Ce n'est pas la question.) Si, c'est la question, et je dis que l'armée tout entière ne pourrait pas empêcher d'archi-folies. (Bruit.)

Il s'agit de conspiration, prenez-y bien garde. N'oubliez pas les journées de juillet : des flots de sang ont coulé, et si la victoire est restée au peuple, elle a été sanglante. Oui, le peuple sera toujours vainqueur; mais les victoires coûtent trop cher, et je ne veux plus qu'il en ait à remporter. (Bruit.)

Quoi! nous dénonçons des gens qui enfin, pour me servir d'une expression impropre, ont été pris la main dans le sac, et on ne veut pas nous écouter? (Réclamations.) Oui, le vote que vous avez infligé à ce prétorien est significatif, il n'a pas votre confiance.

Quand un homme honorable comme M. Charras vient vous dire qu'il est prêt à vous donner la preuve de ce qu'il avance, pouvez-vous rester impassibles? Rappelez-vous que le général inculpé n'est pas monté une seule fois à la tribune pour répondre aux accusations portées contre lui. J'appuie de toutes mes forces la proposition qui vous a été faite. (Long tumulte.)

L'orateur descend de la tribune.

M. ODILON BARROT. Toutes ces violences, toutes ces accusations passionnées ne ressemblent guère aux débats qui conviennent à des députés; mais cette défiance que vous voulez inspirer n'a pas d'autre résultat que de répandre l'agitation. (Interruption.) Ce n'était pas assez d'organiser une série d'accusations, de chercher à déshonorer par d'odieuses inculpations l'élu du peuple, de le forcer à se commettre dans l'arène judiciaire; pour en obtenir la réparation, ou bien de les laisser impunies.

Eh bien! on trafique de cette impunité, et il a fallu qu'on vînt compléter à cette tribune les attaques infâmes de la presse. Sur quoi se fonde-t-on? a-t-on des faits graves? Mais un complot, une conspiration contre la République, c'est un crime, songez-y bien. (Oui! oui! Bruit.)

Je serais le dernier des citoyens si je prêtais la main à une pareille violation qui serait plus qu'un crime, qui serait la violation d'un serment sacré. (Rumeurs.)

A GAUCHE. Est-ce que le général Bonaparte n'avait pas aussi prêté serment.

M. O. BARROT. On peut perdre la République autrement que par les coups d'Etat : on peut la perdre encore par la déconsidération de tous les pouvoirs. (Approbation à droite.) Vous portez une accusation si grave à la tribune; mais il faut que nous soyons arrivés à un bien triste degré d'exaspération politique pour que de semblables accusations se produisent ainsi; et sur quoi se fondent-elles? sur ce que quarante infirmiers auraient été demandés. (Interruption à gauche. — L'enquête! l'enquête!)

A votre tour vous entendrez la vérité. (A droite : Parlez! parlez!) Il n'y a pas de plus mauvaise conseillère que la peur. (Rumeurs à gauche.)

UNE VOIX. Vous le savez par expérience. (On rit.)

M. DE MONTALEMBERT. Monsieur le président, vous laissez insulter l'orateur qui est à la tribune. (Nouvelle rumeur à gauche.)

M. O. BARROT. Si j'avais peur, je ne serais pas ici. (A droite : Très bien!)

La force d'un gouvernement, c'est la légalité; aucun des gouvernements qui l'a violée n'a résisté; dans un pays où nous avons le suffrage universel, l'appel à la force serait une folie.

VOIX DIVERSES. L'enquête! l'enquête!

M. O. BARROT. Vous demandez l'enquête, et vous l'appuyez sur des faits qui ne reposent sur rien... (Rumeurs.)

VOIX DIVERSES. L'enquête contre Changarnier! (Oui! oui!)

M. ODILON BARROT. Vous demandez l'enquête? (Oui! oui!) Vous négligez donc l'accusation portée contre le président de la République? (Non! non!) C'est-à-dire que vous interdiriez à moi, ministre chargé de défendre le pouvoir, de répondre aux inculpations portées contre le pouvoir. (Rumeurs.) Mais cette accusation, il faut qu'elle soit portée dans les formes voulues par la Constitution.

VOIX A GAUCHE. Elle est faite!

VOIX A GAUCHE. L'enquête! l'enquête contre M. Changarnier.

M. O. BARROT. Autrefois, quand un fait grave devait être signalé à la tribune, on avait le soin d'en prévenir le ministre compétent, afin qu'il fût mis à même de répondre.

Aujourd'hui, c'est le général Changarnier qui est le point de mire; hier, c'était un autre général; on veut faire une enquête, et la responsabilité du ministre disparaît.

Il y a quelques jours, une publication a été faite aux troupes. A qui vous êtes-vous adressés? Au ministre, qui vous a répondu qu'il prendrait des renseignements et donnerait satisfaction à l'Assemblée. (Interruption.—Rumeurs à gauche.) La satisfaction a été donnée.

A GAUCHE, avec force. Non! non!

M. O. BARROT. On prétend aujourd'hui que le même général aurait donné l'ordre de ne pas obéir aux réquisitions qui lui seraient adressées par M. le président de l'Assemblée. (Vive interruption.)

VOIX DIVERSES. Non! non! il n'a pas dit cela! Lisez la lettre, lisez-la! M. Charras fait passer à M. le président du conseil la lettre qu'il a lue à la tribune.

M. ODILON BARROT, lisant : «Vous n'aurez à obtempérer qu'aux ordres qui vous seraient donnés par le général en chef lui-même. » (A gauche : Vous voyez bien. — Longue interruption.)

Si M. Ledru-Rollin m'avait fait l'honneur de me communiquer cette lettre, j'aurais pu savoir à quelle heure et dans quelle circonstance cet ordre a été donné. (Rumeurs à gauche.) Les faits et les circonstances ne sont pas indifférents.

M. Ledru-Rollin a reconnu lui-même qu'il était dans l'erreur quand il pensait que j'avais été prévenu, et que j'avais pu moi-même prévenir M. le général Changarnier : je n'avais pas été prévenu. Sans cela ma responsabilité eût été engagée, car je n'ignore pas que le président a le droit de requérir directement la force armée. (Bruits confus.)

Le décret de l'Assemblée a été affiché partout où il a dû l'être. Eh bien, dans ce conflit entre l'ordre du général Changarnier et l'obéissance à la loi, il ne peut y avoir de doute : le général ne peut avoir méconnu son devoir; et demander une enquête c'est vouloir préjuger un fait qui est encore inconnu, et qui du moins fait pour moi l'objet d'un doute.

VOIX DIVERSES. Aux voix! aux voix!

AUTRES VOIX. A demain! à demain!

M. LEDRU-ROLLIN paraît à la tribune. Les cris : A demain! redoublent.

M. LE PRÉSIDENT. J'invite MM. les représentants à conserver leurs places, l'Assemblée va être consultée après le discours de M. Ledru-Rollin. (Le calme se rétablit un peu.)

M. O. BARROT. Un fait a été négligé, c'est celui des infirmiers. Voici ce que m'écrit M. le ministre de la guerre : Quant aux infirmiers appelés de Metz, ils étaient nécessaires, tant pour les besoins du service que pour remplacer ceux qui avaient été victimes de l'épidémie.

M. LEDRU-ROLLIN. Je n'ai qu'un mot à dire. Le président du conseil a dit qu'il y avait un fait qui, dans son esprit, avait au moins le caractère du doute, je suis prêt à consentir, si l'Assemblée le veut, la remise à demain. (Oui! oui! — A demain! — Non! non!) Si vous repoussez cette remise, le pays pensera que vous n'avez pas voulu connaître la vérité.

UNE VOIX. Nous craignons l'agitation.

M. LEDRU-ROLLIN. Le président du conseil vous a dit qu'un fait aurait une grande gravité suivant les circonstances. (Non! non!) Le président vous a dit, cette phrase pourrait être grave selon les circonstances, j'aurais besoin d'explications pour savoir si le fonctionnaire doit être frappé, ou si l'enquête doit être ouverte. (Interruption.)

Le président du conseil semble vouloir connaître la vérité, et vous ne le voulez pas. (Bruit.) Si vous voulez la connaître, il faut que l'on sache si cette lettre a été adressée en contradiction formelle avec les ordres de l'Assemblée; moi, j'affirme le fait : il faut donc vous enquérir et remettre à demain.

Si, au contraire, vous ne remettez pas à demain, l'opinion dira...

UNE VOIX. Non! (Silence donc! — Ecoutez!)

M. LEDRU-ROLLIN. L'opinion dira : Le chef du cabinet ne demandait pas mieux que de connaître la vérité, et la majorité ne l'a pas voulu. (Bruit à droite.)

Je dirai ensuite que comme je ne peux pas traiter en deux mots les questions constitutionnelles que le président du conseil a soulevées, si vous voulez que la discussion continue, je vous demande d'abord du calme.

VOIX DIVERSES. A demain! à demain!

La discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 8 heures.

Elections des Départements.

AISNE. — On nous écrit de Laon, le 22 mai 1849 :

« Je vous adresse le résultat définitif des élections du département de l'Aisne.

» Nous aurons l'honneur d'être représentés à la législative par *douze blancs*.

» Pour nous, démocrates, nous n'avons jamais espéré l'emporter après le vote du 10 décembre, qui avait donné plus de 100 000 voix au *prince*, 10 ou 12 000 à Cavaignac, et 1 900 seulement à Ledru-Rollin.

» Quant aux bleus, ils commencent à devenir rares, ainsi que le prouve le petit nombre des voix obtenues par leurs candidats.

Le triomphe des *honnêtes gens* est bien moins remarquable que l'imposante minorité obtenue par les démocrates socialistes.

Royalistes (blancs) : Lherbette, 71 929. Bauchart, 64 544. Odilon Barrot, 63 782. Debrotonne, 62 619. De Cambacérès, 62 287. Paillet, 59 830. Fouquier-d'Hérpuël, 59 887. De Ladevèze, 58 907. Hébert, 57 515. Godelle, 57 464. De Lauriston, 55 216. De Bussières, 51 096.

Démocrates (rouges) : Monnesson, ancien commissaire du gouvernement provisoire, 43 432. Chazeray, 39 017. Antony Blanc, ouvrier, 36 113. Ledru-Rollin, 35 966. Lambert, 32 866. Malhue, 32 288. Delporte, ouvrier, 31 870. Bligny, id., 31 705. Legrand, id., 31 420. Gosse, id., 27 666. Bourcier, 26 337. Vivet, 25 734.

Républicains gants jaunes (bleus) : Tillancourt, 17 689. Maxime Lemaire, 15 836. Plocq, 13 109. Com, 12 700. Mallet, 11 128. Henri Martin, 10 421. Tourel, 9 428. Vaulabelle, 8 360. Meurot, 6 326. Landerizy, 3 896.

» Ledru-Rollin qui, au 10 décembre, n'obtenait que 1 900 voix, vient de rallier 35 966 suffrages.

» Un tel résultat présage un prochain succès. »

FINISTÈRE. — On nous écrit de Brest, le 19 mai :

« Vous êtes heureux de pouvoir compter sur des suffrages socialistes et d'avoir l'espoir fondé de faire nommer plusieurs des nôtres. Dans ce pauvre département, les bleus eux-mêmes ont échoué, faute d'entente convenable. La liste tout entière de nos représentants est de la plus entière blancheur; c'est celle du comité de la LIBERTÉ *civile et religieuse* (lisez de la *compression*). Néanmoins, quelques-uns de ces noms sont beaucoup moins mauvais que ceux des Fould, Faucher et autres hommes sans cœur et sans vergogne. Larochejacquelein l'a prouvé, dans le cœur des légitimistes il y a de l'honneur; chez les barons de la finance, c'est l'âpreté au gain qui domine tout, ou plutôt qui remplace tout sentiment élevé. Notre province est bien en arrière des autres, mais les villes commencent à s'éclairer; elles en sont déjà au bleu, le rouge viendra plus tard.

» Dans les campagnes aussi, il se montre des hommes encore timides, mais qui finiront par s'enhardir. Encore une dernière déception par nos représentants blancs, et la démocratie coulera à pleins bords, même dans ce pays reculé.

» Avec plus d'adresse, le comité constitutionnel eût fait passer plusieurs de ses candidats. Pour cela, il eût suffi que les voix éparpillées se fussent réunies sur les mêmes noms. Quelques minorités sont encore imposantes; c'est déjà un grand résultat. De plus, près de la moitié des électeurs s'est abstenue par découragement; c'est encore un bon symptôme, car toutes ces abstentions, ce sont des voix perdues par la réaction. Espérance et confiance donc, même dans ce pays, où l'ignorance du français est un grand obstacle à la diffusion des lumières.

» Voici le résultat officiel et définitif des élections du Finistère :

Lacrosse 78 370. Leflo 58 102. Romain-Desfossés 56 384. Keranflech 56 354. Mazé-Daunay 55 700. Mège 55 588. Barchou de Penhoen 54 755. Roquefeuil 51 714. Delamotte 51 574. Laimé 51 130. Deblois 50 934. Ducouëdic 49 683. Kératry 48 263.

» Les autres voix se sont disséminées sur plus de rente noms républicains ou socialistes. »

HAUTE-LOIRE. — On nous écrit de Monistrol, 18 mai 1849 :

« Les élections du département de la Haute-Loire sont terminées; peut-être en connaissez-vous déjà le résultat. Honneur à nos braves montagnards, ils ont fait sortir de l'urne électorale, à une imposante majorité, les six candidats républicains socialistes; la victoire a été complète. Tout fait présumer que les choix seront également bons dans toute la France. A nous maintenant de serrer de plus en plus nos rangs, et à nos représentants de veiller surtout à ce que les intrigants, les ambitieux et les égoïstes soient pour toujours écartés du pouvoir. Place aux hommes qui ont un cœur brûlant d'amour et de charité; place aux vrais républicains socialistes, et le royaume de Dieu sera bientôt établi sur la terre. Voici les noms de nos représentants démocrates et socialistes : Breymand, représentant; Saint-Ferréol, membre du conseil-général; Chouvy, propriétaire; Chovelon, paysan; Maigne, professeur; Monnier, propriétaire. »

FAITS DIVERS.

On disait aujourd'hui que M. le maréchal Bugeaud ne voulait faire partie d'aucun ministère : il se contenterait du poste de gouverneur de Paris.

M. Changarnier lui succéderait dans son commandement de l'armée des Alpes. (*Liberté.*)

— Hier, avant la revue, il était fortement question, assurait-on aujourd'hui dans les couloirs de l'Assemblée, de faire un pas du côté de M. Ledru-Rollin, pour s'entendre sur le dénoûment de la crise ministérielle.

La revue passée, et grâce à la confiance illimitée qu'elle a inspirée, il n'en a plus été question. (*Liberté.*)

— Sur les trente-quatre représentants de la Seine à l'Assemblée constituante, treize seulement iront siéger à l'Assemblée législative

Ceux qui disparaissent sont MM. Albert, Arago, Berger, Louis Blanc, Boissel, Buchez, Carnot, Caussidière, Corbon, Cormenin, Flocon, Fould, Garnier-Pagès, Goudchaux, Guinard, Lamartine, Marie, Proudhon, Raspail et Louis Bonaparte. Etrange retour de la fortune politique! ce sont précisément les noms autour desquels venaient se grouper, il y a un an, le nombre le plus imposant de suffrages qui sont aujourd'hui dans l'abandon.

M. de Lamartine, avec ses 260 000 voix, n'a pas la moitié des suffrages recueillis par le dernier des socialistes. M. Dupont (de l'Eure), qui en avait 245 000, en a 39 000. M. Arago, de 215 000, est tombé à 44 000. M. Garnier-Pagès, du même chiffre à 39 000. M. Armand Marrast, qui en avait eu 229 000, n'en a point assez recueilli pour figurer dans les soixante-douze premiers noms sortis de l'urne.

— Aujourd'hui jeudi, club du salon Gauthier, cour Benoît, à Saint-Denis, sous la présidence du citoyen Jean Macé.

— Aujourd'hui jeudi, à huit heures du soir, salle Roisin, faubourg Saint-Antoine, 169, séance du club présidé par l'abbé Montlouis.

— Aujourd'hui jeudi, à huit heures du soir, salle Roisin, rue du Faubourg-Saint-Antoine, 169, séance du club présidé par l'abbé Montlouis.

— Ouverture du club de la salle Voinot, barrière Montparnasse, jeudi 24 mai, à 7 heures et demie du soir.

— *Mon Testament, aveux et conseils d'une Assemblée nationale sensible et égarée; — les mille et une peurs de M. Réac de la Jobardière pendant la semaine qui vient de s'écouler*, tels sont les titres des principaux articles contenus dans la nouvelle livraison de la *Revue comique*, avec accompagnement de nombreuses vignettes, parmi lesquelles nous citerons l'*Avant-Garde des Cosaques*. Cette livraison est complétée par trois chansons aussi divertissantes que satiriques, sous ces titres : *les Masques, la République soc, la Canaille*.

PROPAGANDE SOCIALISTE. — *Le Pilori!* sous cette légende, un artiste, le citoyen Ch. Marville, vient de consacrer, dans une lithographie pleine de poésie et de grandeur, le souvenir du jour où les noms de Louis Blanc, Laviron, Caussidière, etc., ont été cloués au carcan.

La Propagande commence la publication d'une suite de portraits par le même artiste, sous ce titre *Les Martyrs de la Révolution*.

Bourse du 23 mai 1849.

Le bruit court, et il paraît fondé, que les Hongrois ont battu les Russes, qui auraient été forcés de rentrer dans Cracovie.

Les discussions orageuses de l'Assemblée préoccupent les spéculateurs.

Le 5 pour 100 laissé à 81 75 ouvre à 79 75, arrive au plus haut à 81 et ferme à 80 25, après avoir coté 78 50. C'est de la hausse pour la journée, et une bonne bourse; mais ce cours offre néanmoins 50 c. de baisse sur hier.

La Banque de France commence à 2000 et finit à 2050, après avoir coté 2100. C'est 50 de faiblesse sur mardi.

Le 3 pour 100 débute à 49 75, descend à 49, arrive à 51, pour finir à 50 50 c. à terme et 50 75 c. au comptant. C'est une différence de 1 25 c. sur la bourse précédente.

Le zinc Vieille-Montagne fait 2 600.

Le chemin de fer d'Orléans s'élève de 710 à 720. Avignon-Marseille est coté à 200.

Le Nord fait 405 fr. et perd 7 sur hier.

La fin du marché offre une amélioration sensible, et l'on espère des cours encore meilleurs pour demain.

De grandes affaires sont engagées; un peu de hausse aiderait beaucoup à la liquidation : elle ne sera pas si mauvaise qu'on croyait.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	51 15	50 50	50 25	50 50
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0	81 75	81 »»	78 30	80 25

23 mai. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	50 75 »»	4 Canaux avec prime	»»» »»
— Empr. 1847-1848	»» »» »»	Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	80 25 »»	Caisse hypothécaire	»»» »»
4 1/2 0/0 du 22 mars	83 50 »»	Emprunt d'Haïti	»»» »»
3 0/0 j. du 22 sept.	»» »» »»	Espagne, dette active	»» »»
Act. de la Banque	2030 »» »»	— dette passive	»» »»
R. de Naples, j. juil.		— 3 0/0 1841	33 50
Réc. Rothschild	86 »»	Emp. port. 5 0/0	»» »»
5 0/0 de l'Etat rom.	70 »»	— — 3 0/0	»» »»
5 0/0 belge 1840	85 »»	2 1/2 hollandais	»» »»
— — 1842	85 »»	Zinc V.-Montagne	2600 »»
— 4 1/2	»» »»	H. de la Gr.-Combe	»»» »»
— Banque (1835)	75 »»	Emp. du Piémont	860 »»
Oblig. de la Ville	»» »»	Lots d'Autriche	385 »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	»»» »»	»»» »»	Orléans à Bord.	400 »»	395 »»
Versailles, r. d.	190 »»	185 »»	Du Nord	412 50	405 »»
— r. g.	165 »»	160 »»	De Paris à Str.	357 50	353 75
Paris à Orléans	710 »»	720 »»	Tours à Nantes	310 »»	307 50
Paris à Rouen	475 »»	470 »»	Paris à Lyon	»»» »»	»»» »»
Rouen au Havre	»»» »»	»»» »»	Mont. à Troyes	»»» »»	125 »»
Avig. à Marseil.	»»» »»	200 »»	Dieppe à Féc.	»»» »»	170 »»
Strasb. à Bâle	100 »»	97 50	Paris à Sceaux	»»» »»	»»» »»
Du Centre	310 »»	310 »»	Bord. à la Teste	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boul.	»»» »»	»»» »»			

L'un des gérants : VICTOR CONSIDERANT.

Spectacles du 24 mai.

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Adrienne Lecouvreur.
OPÉRA-COMIQUE. — Le Val d'Andorre.
ODÉON. — Les Bourgeois des Métiers.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Puritains d'Ecosse.
GYMNASE. — Garde à vue, l'Ambassadrice, Changement de main, Un Duel.
VAUDEVILLE. — L'Ane à Baptiste, les Prétendants, l'Omnibus.
THÉATRE MONTANSIER. — Un Cheveu, Grosse caisse, la Belle Cauchoise, les Femmes socialistes.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16

18e Année. N° 142 — ÉDITION DU MATIN. — Vendredi 25 Mai 1849.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉPARTEMENTS.
Trois mois..... 9 f.
Six mois...... 17 f.
Un an........ 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 24 MAI.

Assemblée Nationale.

ON GAGNE DU TEMPS.

Au commencement de la séance M. Odilon Barrot a annoncé qu'il avait demandé au général Changarnier des explications sur l'ordre du jour adressé par celui-ci aux chefs de corps, et qui leur ordonnait de n'obéir qu'à lui et à lui seul.

M. Changarnier aurait avoué cet ordre du jour, mais il aurait fait entendre à M. Barrot que loin de vouloir contrecarrer les pouvoirs du président de l'Assemblée, il les respectait profondément.

Cette explication a paru très claire et très satisfaisante à M. Barrot. Peu de personnes partagent sans doute cet optimisme, et nous avons regretté que M. Changarnier ne vînt pas lui-même donner un commentaire plus net... Malheureusement M. Changarnier ne daigne plus entrer dans l'Assemblée, et se croit trop au dessus de ses collègues pour siéger avec eux sur les mêmes bancs.

Après M. Barrot, M. Considerant est monté à la tribune pour rectifier les quelques détails de la conversation qu'ils avaient eue ensemble et que M. Barrot avait inexactement rapportés dans la séance d'hier.

Loin de songer à détruire les impressions fausses que M. Considerant, suivant lui, avait dans son esprit sur le président et son entourage, M. Barrot a exprimé sa profonde douleur de la disposition où se trouvaient les partis de recourir en toute occasion à la force pour réaliser leurs plans et leurs idées, et il a avoué que l'entourage du président était *détestable*.

Puis est venu M. Ledru-Rollin. Il a fait ressortir avec force tout ce que l'explication donnée au nom du général Changarnier présentait de ridicule. Et quant au complot dénoncé dans ce journal et à la tribune, il a répondu, à ceux qui lui objectaient que c'était une folie, une folie impossible, que déjà deux fois la personne revêtue aujourd'hui du rôle de président, avait commis une folie analogue à Strasbourg et à Boulogne, et que par conséquent il n'était nullement déraisonnable de s'attendre, au moins de la part de son entourage, à une troisième folie.

Vers la fin de son discours, M. Ledru-Rollin a, au surplus, absous M. Barrot de toute participation dans de pareils desseins, mais il lui a rappelé qu'il pourrait bien aujourd'hui être dupe des intrigants et de sa propre probité, comme il l'avait été pendant les dix dernières années de Louis-Philippe. Pendant ce temps, M. Thiers se tenait discrètement dans un couloir à la porte de l'Assemblée, et, jouant du cure-dents, semblait savourer cet éloge indirect que lui adressait M. Ledru-Rollin sur la manière dont il a toujours su tirer les ficelles politiques.

Alors M. de Falloux a pris la parole. Se jetant hors du débat, il a parlé avec une grande habileté, une grande sûreté et un sang-froid sans pareil. Les provocations qu'il a saintement lancées contre le parti révolutionnaire lui ont attiré une vive réplique de M. Flocon, qui a fini par lui reprocher la participation funeste qu'il avait prise aux événements de juin par la dissolution hâtive des ateliers nationaux.

M. de Falloux a cherché à se justifier sur ce point.

Il a commencé très adroitement par faire observer que l'Assemblée ayant voté cette destitution, c'était sur elle que ce reproche tombait et non sur lui.

Oui, l'Assemblée a commis une grande faute, mais il y a un fait plus grand, il y a un crime de la part de ceux qui ont provoqué et hâté cette mesure détestable. Or, M. de Falloux a été rapporteur de la commission qui a demandé cette mesure, et chacun se souvient de la part active, acharnée, qu'il a prise au débat.

Les vrais républicains s'opposaient à cette dissolution en annonçant les effroyables malheurs qui en pouvaient résulter; les royalistes, M. de Falloux en tête, n'ont pas voulu écouter ces avertissements et ont entraîné l'Assemblée. La majorité de l'Assemblée a été aveugle et imprudente, mais les promoteurs de ces mesures ont été coupables, puisque, mieux que personne, ils savaient le résultat auquel elle devait aboutir, et qu'ils ont osé en prendre la responsabilité.

Peu importe, comme M. de Falloux l'a reproché à M. Trélat, alors ministre des travaux publics, que ce dernier fût resté au-dessous de sa tâche! la seule question était celle-ci : La dissolution des ateliers nationaux peut-elle faire couler le sang? — La réponse n'était pas douteuse : donc ils ont sciemment poussé à une guerre fratricide ceux qui, éclairés sur la situation, ont fait prendre à l'Assemblée une résolution fatale.

Le sang tache encore leurs mains, et c'est une souillure que les paroles les plus habiles ne pourront laver.

Après la dernière réplique de M. de Falloux, la droite n'a pas voulu en entendre davantage et a levé la séance; on reprendra demain la discussion sur le même sujet.

Une spirituelle Plaisanterie.

La France doit être pleinement rassurée. L'abominable complot du 28 mai ne recevra pas la moindre exécution. Les révélations faites par M. Considerant dans la *Démocratie* et à la tribune sont parvenues jusqu'au parquet et vont occuper la sollicitude d'un juge d'instruction. Les coupables qui se cachent n'ont qu'à se bien tenir. Si les ministres ont fait aujourd'hui des efforts d'Hercule pour s'opposer à la demande d'une enquête, pour empêcher l'Assemblée de nommer une commission chargée d'examiner toutes les dépositions et tous les indices relatifs au projet de coup d'Etat, c'est qu'ils voulaient lui épargner cette peine et procurer à la justice ordinaire l'insigne honneur de protéger l'Assemblée, de défendre la République, de sauver la France.

Voici en quels termes *officiels* et *communiqués* la *Patrie* et le *Moniteur du soir* nous annoncent cette bonne nouvelle :

Les journaux la *Presse* et la *Démocratie pacifique* contenaient, dans leurs numéros d'hier, des articles dénonçant des complots contre l'Assemblée nationale et ayant pour but le renversement de la République.

Les faits dénoncés par ces articles sont aujourd'hui l'objet d'une instruction judiciaire; en conséquence, les gérants des deux journaux seront appelés devant le juge commis à l'effet de donner les renseignements qui sont à leur connaissance pour assurer la découverte de la vérité et au besoin la répression des coupables. (*Communiqué.*)

A propos, la *Patrie* et le *Moniteur du soir* pourraient-ils nous dire ce qu'est devenue l'instruction judiciaire annoncée par eux, contre nous, relativement à l'insubordination militaire de Noisy-le-Sec, et quelles suites on donne à celle qui concerne la lettre de Metternich?...

Pour le complot du 28 mai, il faut se hâter, car nous sommes le 26!...

Salut à la dernière Guerre!

La guerre! la guerre! pour conquérir la paix définitive.

La guerre entre les rois et les peuples, entre la monarchie et la république, entre le despotisme et la liberté.

Le Nord voudrait encore une fois se ruer sur le Midi.

Les Cosaques, cette arrière-garde de la grande invasion barbare, espèrent venir abreuver de nouveau leurs chevaux dans les flots de la Seine.

La soumission des Polonais et des Madgyars est le prétexte; mais l'écrasement de la République française est le but véritable de cette guerre formidable que le czar déchaîne contre l'Occident.

Nicolas s'est posé aux yeux des aristocraties ébranlées et des royautés vaincues comme le restaurateur de toutes les usurpations et de tous les privilèges.

Ils implorent tous l'appui de l'autocrate : le pape de Gaëte, qui n'est plus même évêque de Rome, et l'empereur d'Ollmütz, qui n'est plus roi de Hongrie; le roi Bomba, qui ne parle à ses sujets que par la bouche des canons, et le citoyen Hohenzollern, qui se venge sur les vivants de l'humiliation qu'il a subie devant les morts; le mannequin impérial de Francfort, et cet autre mannequin non moins impérial qui n'est pas à Francfort; tous ceux qui furent rois, qui le sont encore ou qui veulent le devenir, tous ceux qui ne peuvent vivre que d'exploitation et de tyrannie, adressent également leurs prières et leurs vœux au grand Mogol de Pétersbourg.

Et comment en serait-il autrement? Comment la tourbe impure qui tente de prolonger la vie du vieux monde n'invoquerait-elle pas à sa dernière heure celui qui, en sa double qualité de pontife et de roi, résume en sa barbare personne tout le passé vermoulu qui s'écroule?

L'Allemagne luthérienne croyait avoir abattu la papauté, la France révolutionnaire croyait avoir décapité la royauté. Erreur! Extirpées isolément des deux côtés du Rhin, la papauté et la royauté ont repris racine sur un seul et même tronc, aux bords de la Néva, et c'est là que l'Allemagne et la France doivent trancher du même coup les deux têtes de l'hydre, si elles ne veulent pas que l'Europe et bientôt le monde deviennent la proie du monstre.

Guerre à Nicolas de Gothorp, parce qu'il est pape, guerre parce qu'il est roi; guerre au fantôme de la féodalité, qui veut continuer à étouffer l'Europe, caché sous le manteau et le double diadème du czar.

Le moment est solennel; jamais crise n'aura été plus décisive que celle où nous entrons, jamais spectacle plus grandiose ne se sera déroulé aux regards de l'humanité.

En effet, il ne s'agit plus ici des petites querelles de princes, d'une guerre de peuples, d'une lutte entre les races; ce sont deux sociétés, l'une mourante, l'autre naissant à peine, qui vont s'entrechoquer avec un bruit terrible; c'est la lumière qui va déchirer et dissiper les ténèbres, c'est la vie qui va triompher de la mort.

Nicolas nous l'a dit : la guerre comme il l'entend, est une guerre d'extermination. Les Windisgraetz, les Radetzki et les Jellachich avaient bien mérité de lui en bombardant et en mitraillant les villes. Aussi les a-t-il félicités et décorés. Mais lui, Nicolas, qui n'a de félicitations et de décoration à attendre de personne, sinon du diable, dont il n'est que la trop fidèle incarnation; lui, l'Attila moderne, il ne se contentera pas de bombarder et de mitrailler les capitales rebelles, il les rasera; c'est au moins ce qu'il a promis de faire pour Varsovie. Comment traitera-il donc Paris, cette glorieuse mère de la civilisation, bien plus coupable encore que sa fille polonaise des bords de la Vistule?

Ce qu'il fera de Paris? Demandez-le aux amis de cet *ordre* épouvantable qu'il y ferait sans doute régner dans les siècles des siècles.

C'est la ruine, c'est la mort, c'est le carnage, c'est le deuil universel, c'est le chaos enfin que les Cosaques, si nous les laissons faire, nous apporteraient sur le dos de leurs coursiers; c'est plus que cela encore, c'est une ignominie sans nom dont rien ne pourrait nous laver aux yeux de la postérité.

Oh! vous tous qui portez encore au fond de vos cœurs une étincelle du feu sacré du patriotisme, rompez, rompez avec les trois assassins de la Pologne, et n'attendez pas pour cela qu'ils aient assassiné la Hongrie, car la Pologne et la Hongrie étaient les deux bras de la France armés pour sauver le monde; en les tranchant on nous mutile.

« Le czar, vous a-t-on dit du haut de la tribune nationale, le czar vient de reconnaître la République. » Oui, il l'a reconnue, comme le bourreau reconnaît la victime désignée à ses coups; il l'a reconnue pour la tromper, pour la paralyser et pour la tuer plus sûrement.

N'attendons pas que Nicolas et les rois ses lâches satellites, après avoir rasé Pesth et Varsovie, accomplissent leur œuvre de destruction par la ruine de Paris. Républicains d'Allemagne et de France, républicains de Pologne et de Hongrie, levons-nous tous ensemble pour marcher contre l'ennemi, et ne nous arrêtons pas que nous n'ayons planté l'oriflamme de la liberté à Pétersbourg, à Moscou et à Constantinople.

Républicains de l'Europe entière, saluons tous la dernière guerre, la guerre terrible mais courte à laquelle succédera la paix universelle.

SALUT A LA DERNIÈRE GUERRE!

C. G.

Vive la République romaine!

Le correspondant du *Times*, qui, depuis le débarquement de nos troupes, suit pas à pas notre expédition d'Italie, annonce que l'enthousiasme a été immense dans l'armée en apprenant le vote par lequel l'Assemblée désavouait les actes du général Oudinot. Il raconte en ces termes l'arrivée des dépêches de M. de Lesseps au camp :

« Au moment de repartir pour le quartier-général, j'étais dans une salle d'auberge pour prendre quelques rafraîchissements; 30 à 40 officiers étaient à table; tout à coup un de leurs camarades entre précipitamment et s'écrie : Messieurs! grande nouvelle! le but de notre expédition est changé. (Applaudissements.) Nous allons maintenant défendre la République romaine. (Applaudissements prolongés, cris de vive la République.) Le maréchal Bugeaud entre en Piémont. (Applaudissements.) Nous sommes à la guerre avec Naples et l'Autriche. (Applaudissements.) L'Assemblée nationale renvoie le ministère, la République française reconnaît la République romaine. (Applaudissements formidables.)

» Messieurs, je porte un toast à la République de France et de Rome! En un instant chacun était debout verre en main, on trinqua; le toast ayant été reçu avec acclamation, un cri de : *vive la République!* partit de tous les cœurs. Aussitôt que le calme fut rétabli, l'officier dont je viens de parler, en réponse à toutes les questions qu'on lui adressait, expliqua que des dépêches, dans le sens des nouvelles ci-dessus venaient d'arriver; qu'il n'y avait aucun doute que l'Assemblée avait voulu faire respecter l'honneur national, et que le général Oudinot avait reçu ordre de suspendre toute opération jusqu'à la nomination de son successeur.

» J'entendais de tous côtés des exclamations de ce genre : « Enfin l'heure est venue. » « Nous allons nous mesurer avec la Russie. » « Nous aurons la guerre avec l'Autriche et Naples. » J'avoue que cette scène, aussi bien que des conversations que j'eus ensuite avec des officiers de différents corps, m'a convaincu que l'armée française est plus disposée à fraterniser avec la République romaine qu'à travailler à la restauration du pape. »

Ce qu'ils doivent faire s'ils ne sont pas des traîtres.

La malheureuse Italie est à feu et à sang. Livourne est livrée à la fusillade et au pillage. Malgré sa résistance héroïque, Bologne est écrasée par les boulets autrichiens. Privée du secours de la flotte génoise, Venise est près de succomber. Les barbares marchent sur Rome même, où ils trouveront les canons du roi Bomba pointés contre la ville éternelle par Oudinot.

Est-ce donc là ce qu'a voulu l'Assemblée nationale? est-ce ainsi qu'elle a entendu l'*affranchissement de l'Italie?*

Non, non, quand l'Assemblée nationale confiait au gouvernement du 10 décembre l'argent et les soldats de la France, elle voulait éviter l'effusion du sang, arrêter la main dévastatrice des barbares, protéger l'indépendance des Républiques italiennes.

L'Assemblée nationale a donc été trahie par les hommes chargés d'exécuter ses volontés! Ils s'entendaient donc avec Radetski, et ils sont allés droit à Rome, afin d'opérer une diversion favorable aux Autrichiens!

Ah! si ceux qui ont méconnu à ce point les intentions de l'Assemblée nationale, ne sont pas des traîtres, les gendarmes de Nicolas, il ne leur reste plus qu'un moyen de détourner l'accusation qui pèse sur leur tête, et de se réhabiliter aux yeux de la France et du monde : c'est de reconnaître la République romaine, et d'ordonner à Oudinot de combattre les barbares.

En Italie contre Radetski! ou à Vincennes comme des traîtres!

Illusions de complot.

Le journal la *Presse*, dont un article a été lu hier à la tribune en confirmation des révélations de M. Victor Considerant, maintient en ces termes, ce matin, l'existence d'un projet de coup d'Etat :

L'article de la *Presse* a été lu à la tribune. Ce que nous pouvons, ce que nous devons dire, c'est que l'article qui a paru ce matin n'a pas été publié inconsidérément. Loin de nous la pensée de jeter aucun soupçon sur les intentions du président de la République et sur celles du président du conseil! Ce ne sont pas d'elles que nous nous défions, mais des suggestions dont nous suivons la trace et dont nous redoutons le funeste ascendant.

Que les auteurs de ces suggestions insensées et coupables sachent que toutes les précautions sont prises, et bien prises, pour empêcher qu'ils ne réussissent!

Et plus loin la *Presse* ajoute :

Si nous sommes bien informés, l'Assemblée nationale, par des motifs de prudence que nous ne saurions improuver, se déclarerait, samedi soir, en permanence, sous la présidence du général Lamoricière, jusqu'au moment où le doyen d'âge de la nouvelle Assemblée viendrait le remplacer au fauteuil. De cette façon, il n'y aurait pas, dans l'exercice de la souveraineté, de lacune qui permît d'accomplir dans la nuit de dimanche à lundi le coup d'Etat insensé qui irait, dans la pensée de ses auteurs, jusqu'à annuler les élections du 13 mai, et jusqu'à fructidoriser un certain nombre de représentants et d'écrivains.

On lit dans le *Courrier de la Moselle* du 22 mai, les lignes suivantes qui confirment la correspondance de Metz, citée à la tribune par M. Considerant :

Dimanche matin, le 7e bataillon de chasseurs à pied, en garnison à Metz, est parti pour Paris. Il avait reçu inopinément, l'avant-veille au soir, son ordre de départ. La musique faisait entendre l'air qui résonnait dans toutes les rues de Paris durant les journées de février : *Mourir pour la patrie!* C'est d'un bon augure.

D'un autre côté nous lisons dans le *Courrier du Bas-Rhin*, du 20 mai :

« Le 6e bataillon de chasseurs à pied, en garnison à Strasbourg, a reçu hier soir fort tard l'ordre de partir dès ce matin pour Paris. »

A Metz, les enfants accompagnaient les chasseurs et leur criaient : « Si l'on vous fait tirer à Paris, tirez en l'air. »

Si l'on rapprochait ce départ subit d'une allégation de certains journaux de Paris, qui prétendent que cette troupe d'élite est affectionnée par le général Changarnier, cela pourrait paraître grave.

D'autre part, le *Travailleur de Nancy* publie cet extrait d'une lettre de Strasbourg :

« *On vient de faire partir d'ici à la hâte le 6e chasseurs à pied. L'ordre de départ est arrivé hier 19*, il part aujourd'hui à onze heures et à l'ordre de doubler les petites étapes. — Il arrivera probablement à Nancy mercredi prochain ou jeudi.

Nous craignons ici que le gouvernement ne se dispose à tenter un dix-huit brumaire, car on a muni les soldats de cartouches avant leur départ.

Quoique la nouvelle du départ ne se soit répandue que ce matin, la population libérale se propose de leur faire un accompagnement aussi brillant que les circonstances peuvent le permettre. Tâchez, de votre côté, de procurer un bon accueil à ces pauvres soldats qu'on éreinte à plaisir.

Ainsi, c'est de plusieurs points de la France que les chasseurs à pied sont dirigés à marche forcée sur Paris, où ils doivent arriver à jour fixe et bien munis de cartouches.

Batteries de guerre.

En annonçant le brusque départ d'une partie du 6e régiment d'artillerie pour La Fère, nous avions dit par erreur que le 7e régiment venait le remplacer à Vincennes. Il est au contraire décidé provisoirement que les dépôts des deux régiments resteront réunis dans la première de ces places, et qu'on ne veut plus, soit à Vincennes, soit autour de Paris, qu'un *bon* nombre de batteries détachées, mobiles, et toutes préparées pour les *circonstances*.

On nous a communiqué aujourd'hui une lettre de Melun, où il est dit que la préfecture a fait confectionner 30 000 de ces cartes que les gardes nationaux de province mettent sur leurs casquettes, leurs chapeaux ou leurs képis, quand ils sont appelés à marcher sur Paris. Ces cartes portent les indications d'arrondissement. Le citoyen qui écrit le fait s'en inquiète et se demande à quelle prévision correspond une telle mesure.

C'est le choléra.

On nous affirme que le gouvernement a donné l'ordre d'expédier à Lille, par les chemins de fer, les malades militaires du Val-de-Grâce. Un convoi est parti hier. A qui veut-on faire place? aux blessés du 28 mai sans doute, à moins que le gouvernement ne fasse intervenir ici le progrès du choléra. On sait, en effet, que le choléra a déjà motivé l'ordre de faire venir à Paris pour le 28 quarante infirmiers de Metz, un bataillon de chasseurs à pied de la même ville, et un autre bataillon de Strasbourg muni de force cartouches. Il faut attribuer aussi au choléra l'ordre donné par le général Changarnier aux généraux de n'obéir qu'*à lui seul*, et les déclarations réitérées de la *Presse* affirmant qu'on prépare un coup de main contre la République.

Provocation aux coups d'Etat.

Voici les reproches que le *Courrier de la Gironde* adresse au parti *honnête et modéré* qui, d'après ce journal, manque de hardiesse, et qui ne foule pas aux pieds assez vite la Constitution et les lois :

Le mal, c'est l'homme courageux et dévoué, lâchement abandonné par ses collègues et ses amis, et offert en holocauste à ses adversaires.

Le mal, c'est la politique confiée à des mains trop faibles, trop compromises, trop usées, trop attachées aux vieux errements ; ...

Le mal, *c'est de combattre les révolutionnaires* AVEC LA LÉGALITÉ, *c'est de s'enfermer dans des* LOIS IMPRATICABLES ; c'est de reculer toujours devant des ennemis qui avancent toujours ;

Si l'on attend, si l'on faiblit, si l'on calcule, si l'on transige, si l'on compte sur les autres et non sur soi-même; si l'on intrigue, si l'on met en avant les personnes, si l'on joue au plus fin, si l'on laisse faire, si on ne répond pas à l'audace *par l'audace*, si on ne réduit pas enfin ces misérables anarchistes à leur vraie place, *si on s'entortille* DANS UNE CONSTITUTION IMPOSSIBLE, si l'on écoute les poltrons, les traîtres, les ambitieux, on glissera bientôt sur cette redoutable pente qui a vu la Législative succéder à la Constituante, la Convention à la Législative, la Terreur à la Convention; et qui saurait prévoir alors les destinées de la patrie?

Point de transaction : les électeurs n'en ont pas voulu;

Point de ministère de conciliation : les électeurs n'en ont pas voulu;

Point d'accord avec les hommes qui se sont laissé porter avec les Lagrange et les Boichot;

Point de ces calculs d'antichambre qui échappent au pays. La politique de la majorité;

Or, la majorité nous appartient;

De l'énergie, de la force, de la fermeté!

Ne reculons pas devant l'anarchie;

Que l'anarchie recule devant nous.

Continuation des manœuvres télégraphiques.

Nous trouvons dans le *Citoyen* de la Côte-d'Or la dépêche suivante :

Dijon, 22 mai 1849.

Dépêche télégraphique,

Partie de Paris le 21 mai 1849, à six heures dix minutes du soir, arrivée à Dijon le 21 à six heures 59 minutes du soir.

Le ministre de l'intérieur au préfet de la Côte-d'Or,

Aujourd'hui, le président de la République a passé en revue les troupes de la garnison et de l'armée de Paris. Près de 60 000 hommes étaient sous les armes; une foule immense garnissait les talus du Champ-de-Mars.

Dans tous les rangs et sur son passage, le président a été accueilli par des acclamations unanimes, et aux cris de Vive Louis-Napoléon! vive le président de la République!...

Le plus grand ordre a régné pendant la revue.

Il est trois heures; le président rentre à l'Elysée-National.

Paris jouit d'un calme profond.

Pour copie conforme,

Le préfet de la Côte-d'Or, PAGÈS.

JÉSUS-CHRIST EN PRISON

S'il vous plaît?

A M. Victor Considerant.

Mon cher ami,

Décidément il faut faire une fin; le moment est venu de nous ranger, et nous n'en avons pas pour longtemps dans le ventre si nous n'opérons lestement notre conversion. Pour moi, je suis en règle, c'est à vous que je le dis. Je suis à tu et à toi avec les républicains honnêtes. Vive Henri V! Vive Joinville! *Viva il Re Bomba!* Vive l'empereur! Vivent les alliés! Vive tout! pourvu que j'en sois! j'en suis... Si vous connaissez une spéculation lucrative qui n'exige pas de mise de fonds, faites-m'en part, c'est très bien porté.

Oui, j'ai fait ma conversion, et si vous tenez à rester *vivant devant les morts*, je vous engage à faire comme moi; il n'y a rien à payer, au contraire. Ce qui m'advint à la suite de ce demi tour à *droite*, vous allez le savoir, et j'espère que cela vous mettra l'eau à la bouche; sinon... Que Dieu ait votre âme! Mais vous ouvrirez les yeux, il en est temps encore. Est-il temps? Il n'est que temps. Repentez-vous ou faites semblant, cela revient au même, *Alea jacta est!* Je tiens le dé, M. Thiers tient le sort. Après nous la fin du monde; un bon tiens vaut mieux que deux tu l'auras. Prenez pitié de vous. Est-ce donc si difficile, ou appréciez-vous à si bas prix votre enveloppe cutanée? On a toujours dix minutes à donner à son salut, et il n'en faut pas davantage pour acquérir les connaissances requises de ceux qui désirent entrer dans la très sainte confrérie de l'ordre et de la modération. Dix minutes d'attention, un peu de bonne volonté, une mémoire moyenne, et vous serez en mesure de passer un examen brillant. J'ai réuni, sous forme de catéchisme, les matières du baccalauréat ès-honnêteté. Lisez et retenez : Attention!

— Qu'est-ce que la république démocratique et sociale?

— « C'est la plus odieuse et la plus exécrable des chimères. » Cette définition péremptoire est de M. Guizot.

NOTA BENE. — Je vous préviens une fois pour toutes que mes réponses seront empruntées aux plus graves autorités. Je m'attache à me tenir toujours au courant des découvertes nouvelles. Ce qui va suivre est donc l'expression la plus haute et la plus authentique de l'état présent de la science.

— Qu'est-ce que le Socialisme?

« Le code de la brute, » comme l'a fort bien dit M. Louis Reybaud; l'évangile du vol, du viol et de l'assassinat, la théorie de l'anarchie, ainsi que les journaux honnêtes le démontrent chaque matin. Si le Socialisme devait être jamais réalisé, «cette société épanouie comme une fleur à la rosée et au soleil, qui s'étale de toutes parts aux yeux charmés qui la contemplent, ces trente-six millions d'hommes que notre sol nourrit avec abondance, » cette espèce humaine, « qui porte des vêtements de soie et de pourpre, et dont la demeure a pris les proportions du Panthéon, du Vatican et des Tuileries, » (Thiers.), seraient réduits à l'esclavage et à la misère. L'Etat assignerait sa tâche à chacun, et chacun recevrait de l'Etat sa maigre ration. Un niveau grossier serait passé sur tous les hommes; plus d'arts, plus de science, plus d'industrie de luxe. La chasse, la pêche, une agriculture grossière, la confection des objets de première nécessité étant les seules occupations tolérées, on verrait la civilisation déchoir rapidement au rang de la sauvagerie. Des huttes de feuillage s'élèveraient sur l'emplacement des Tuileries et de l'hôtel de M. Thiers. Des hommes sans dignité s'occuperaient à des femmes sans pudeur; les enfants ne connaîtraient point leur père, ou ils pourraient regarder comme tels les premiers venus, sans trop courir la chance de tomber sur des étrangers. Louis Blanc a voulu réaliser le Socialisme, heureusement M. Marie et les honnêtes partisans de la République modérée y ont mis bon ordre en dissolvant les ateliers nationaux (1).

(Cette dernière affirmation est toujours d'un grand effet; y revenir sans cesse. Les *Débats* du 7 mai la reproduisent. Il en reste toujours quelque chose.)

— Qu'est-ce que le droit au travail?

— « Voilà ce que promet cette folie coupable issue de cerveaux désorganisés: l'invasion des propriétés par des bandes de paresseux, de malfaiteurs ou d'indigents qu'auraient abrutis les doctrines socialistes, et qui, sous prétexte de travailler de force là où il n'y a rien à faire, exigeraient une contribution en vivres et en argent. » (*Constitutionnel* du 2 mai.)

(Vous flattez l'ignorance et les préjugés du public; moyen infaillible de se faire applaudir. Arrivée à ce point, la question suivante n'a rien qui puisse embarrasser le néophyte).

— Qu'est-ce que les socialistes?

(On a le choix entre plusieurs réponses également véridiques et modérées. En voici un petit assortiment :)

— « Une horde de bandits *sociaux* qui cherchent à détruire la société, à la mettre au pillage, afin d'avoir part au butin. » Telle est la version du *Courrier de la Gironde*; celle de M. Villermé n'en diffère guère; les bons esprits se rencontrent. « Ce sont, dit cet académicien moral, ou des ambitieux voulant exploiter la faveur populaire ou des paresseux, des hommes sans énergie et de mauvaise conduite, qui trouveraient à merveille de profiter du travail d'autrui et de vivre à ses dépens. » (*Avec feu* :) On les a vus à l'œuvre en juin. C'est une chose notoire qu'ils ont mis leur soumission au prix de deux heures de pillage. Leur plan, dévoilé par le *Constitutionnel*, la *Patrie*, l'*Assemblée nationale* et tous les journaux vertueux, consistait à mettre le feu à Paris et à violer les femmes à la lueur de l'incendie. On sait d'ailleurs qu'ils ont empoisonné les fontaines, et on en a vu qui faisaient des lampions avec les têtes de leurs adversaires. La mobile et la garde nationale n'ont opposé qu'une douceur angélique aux fureurs de ces bêtes féroces. Du côté de l'armée de l'ordre pas un fait qui redoute la publicité, pas une femme violée, pas un ennemi désarmé qui ait été fusillé, assommé, lardé à coups de baïonnette, haché à coups de sabre. Tout cela est clairement prouvé par le procès de M. Louis Ménard, qu'on a bien eu raison de condamner sans entendre les 60 à 80 prétendus témoins dont il donnait les noms et les adresses (numéros compris).

— D'où ces êtres monstrueux sont-ils sortis?

— Un journal nous a appris que les principaux d'entre les socialistes sont des condamnés de la police correctionnelle ou des échappés du bagne.

— Pourriez-vous dire le nom des principaux chefs de la bande?

— Facilement. C'est d'abord Lacenaire, ainsi que le remarque le *Corsaire*; — Cabet, homme odieux, comme dit fort bien la *Revue des Deux-Mondes*; — Proudhon, une sorte de marquis de Sade sans culotte, suivant l'heureuse expression de l'*Appel au peuple*, journal désigné par le comité de la rue Duphot pour défendre l'ordre, la religion, la famille, la propriété; — Considerant, un saltimbanque qui fait sa petite fortune en vendant en fiole les ordures de Fourier (définition honnête et modérée que j'emprunte au même journal); — Louis Blanc, bien connu pour avoir voulu soulever les pauvres contre les riches; — Pierre Leroux, ennemi irréconciliable de la famille, etc.

— Quel est le cri de ralliement des socialistes?

— Ils en ont plusieurs.

— Citez-en quelques-uns.

— Vive la guillotine, vive l'enfer, vive la mort, etc. L'honorable M. Léon Faucher en a fait dans le *Moniteur* une collection complète.

— Dessinez un léger croquis de ces misérables.

« Une physionomie abattue, abrutie, sans expression; des yeux ternes, mobiles, n'osant jamais regarder en face et fuyant comme ceux du cochon; des traits grossiers, sans harmonie entre eux; le front bas, froid, comprimé et déprimé; la bouche muette, insignifiante comme celle de l'âne; les lèvres fortes, proéminentes, indice de passions basses; le nez sans finesse, sans mobilité, gros, large et fortement attaché au visage; voilà les caractères généraux de ressemblance que vous trouverez chez la plupart des partageux. Ils portent gravée sur toute leur figure la stupidité des doctrines et des idées avec lesquelles ils vivent. » (*Les Partageux*, dialogues à la portée de tous, par Wallon, ouvrage patroné par la rue de Poitiers, et cité avec éloges par le *Journal des Débats*.)

— Qualifiez en termes dignes du grand parti de l'ordre le langage des démocrates socialistes.

— « Catéchisme poissard de voyou et de palefrenier, vocabulaire de culotteurs de pipes et de casseur de tire-lire socialistes ne sont pas assez riches pour fournir à la pétulance de ces langues patriotiques par excellence. » (*Eclaireur des Pyrénées*.)

— Fort bien. Mais de quels termes le parti de l'ordre doit-il se servir pour qualifier ces misérables sans tomber dans le défaut oratoire qu'on vient de leur reprocher?

— Voici quelques exemples que j'extrais des ouvrages patronés par la rue de Poitiers : Bandits. — Anes. — Incendiaires. — Assassins. — Grandes gueules. — Pillards. — Porcs. — Bouchers du peuple. — Bastringueurs. — Culotteurs de pipes. — Spadassins. — Ruineurs de famille, etc.

— A quoi était destiné l'impôt des 45 centimes?

— « A défrayer le luxe insolent, le grand train, les scandaleuses orgies de tous les démagogues qui s'étaient jetés sur le pouvoir comme une légion de vautours,

» A éteindre leurs dettes les plus criardes et à remplir les poches de bon nombre d'entre eux. » (Théodore Muret. *La Vérité aux paysans*, etc...)

— Que pensez-vous des républicains?

— Ce sont : « Des sots, des jobards, des têtes sans cervelle, des ambitieux ou des êtres monstrueusement dépravés, qui se ruent dans les révolutions pour assouvir uniquement un besoin férocement instinctif de sang, de pillage et de destruction. (*A bas la folie révolutionnaire et sociale!* Desloges.)

— Qu'est-ce qu'un républicain de bonne foi, à supposer qu'il y en ait?

— C'est un idiot. (Epigraphe d'une brochure de la république honnête : *Dieu le voudra*.)

— « Comment les républicains forcenés du 24 février ont-ils traité la gendarmerie qui, à Paris, s'appelait garde municipale? »

— « La plume se refuse à l'écrire! Cette garde a été lâchement assassinée, brûlée et chassée par les démagogues et leurs amis les repris de justice; ses casernes pillées et ensuite en partie incendiées. Les chevaux leur ont été volés par une horde de véritables brigands sortis on ne sait d'où. » (*Ce qui arriverait si*..... Durand-Lasalle, publication de la rue de Poitiers.)

— Qu'est-ce qu'un phalanstère?

— C'est au dire de gens dignes de foi, un grand bâtiment construit au milieu d'une forêt de Bondy, et dans lequel les femmes et les biens sont en communauté.

— Qu'entend-on par communauté?

— Un avocat-général a répondu depuis longtemps, et tout le monde admet, que par *communauté* on entend le *partage* des biens. C'est, du reste, ce que le mot indique.

— Pourquoi, à votre avis, n'est-il pas à craindre que la France se mette jamais en communauté?

— Parce que, comme l'a dit excellemment M. Thiers, la France n'est pas disposée à vivre en phalanstère.

— Où le Socialisme en est-il en ce moment?

— Il est mort.

— Où réside le grand danger de la situation?

— Dans le socialisme.

— Quels sont les bons journaux, les journaux honnêtes, moraux et sensés, où l'esprit trouve toujours une nourriture saine et substantielle, qui ont la calomnie en horreur, et conduisent leurs lecteurs dans le droit sentier?

— Ce sont : le *Constitutionnel*, la *Patrie*, l'*Assemblée nationale*, le *Corsaire*, l'*Evénement*, l'*Univers religieux*, la *Voix de la Vérité*, etc., etc...

— Composez un titre d'ouvrage honnête et modéré qui en indique l'esprit d'ordre et la dignité, et auquel la rue de Poitiers puisse accorder son patronage.

— On ne saurait imaginer rien de mieux que ce qui existe. Voici qui exhale un parfum d'honnêteté tout à fait ragoûtant : « A BAS LA FOLIE RÉVOLUTIONNAIRE ET SOCIALE, par Desloges. » Sommaire de cette publication modérée : « Orgies révolutionnaires — les Egorgeurs, — les Etrangleurs, — les Etouffeurs, — les Terroristes, — les Démolisseurs, — les Incendiaires, — les Pillards, — les Sublimes niais, — les Traîtres, — le Peuple trompé et volé, — la France ruinée par les révolutionnaires, — le Vol organisé, — les Voleurs de popularité, etc. ».

— Quelle est la politique à laquelle doivent se rallier les républicains honnêtes?

— « Le seul principe qui garantisse l'ordre et la prospérité, c'est *la légitimité*. Hors de la légitimité il ne peut y avoir que désordre et misère. Partout ailleurs, c'est le gouvernement des *filous*, où tout ce qu'il y a d'infâme trouve place. Aussi les ennemis de la légitimité me font-ils pitié, quand ils ne me font pas horreur. En les entendant parler, en les voyant s'agiter, je ne vois en eux que des fous sociaux, mêlés d'un peu de sublimes niais. » (*A bas la folie révolutionnaire et sociale*, par Desloges. Publication de la rue de Poitiers.)

— Continuez, ce sujet me plaît, diront les *honnêtes gens*.

— « Se dire patriote et ennemi de la famille de nos anciens rois, est la plus stupide, la plus monstruense des absurdités; mais le voleur ne parle-t-il pas à tout propos de sa probité... Il en est de même de la plupart de ceux qui se disent patriotes, et je m'engage à prouver que pas un seul des ennemis de notre vieille royauté n'a droit au titre qu'il usurpe; ils savent trop, les vrais amis, les amis éclairés de leur pays, ce que la nation doit de reconnaissance à l'illustre dynastie qui la gouverna depuis tant de siècles, pour refuser à cette famille si française l'hommage de leurs respects et le culte de leur reconnaissance. » (*Grandeurs et gloires de la France et de la maison de Bourbon*. Publication de la rue de Poitiers.)

— De grâce allez toujours, vous nous rafraîchissez l'âme.

— « Pauvre peuple; si tu connaissais le dernier rejeton de cette grande et bonne famille, ce fils de tant de rois; si tu pouvais voir cette noble figure, dont le charme est comme une pierre d'aimant qui attire à elle tous les cœurs, et son large front, pur miroir d'une âme grande et bonne, tu serais forcé d'avouer qu'il y a chez Henri de France la dignité de Louis XIV, la bonté de Louis XVI, la franchise et la bravoure de Henri IV. » (*Dieu le voudra!* brochure de la rue de Poitiers.)

(Trépignements dans l'auditoire, larmes d'attendrissement. Cris de : vive la République honnête.

La douairière de *** se pâme. On s'embrasse. Dans son trouble, le président se couvre du chapeau de la dame ci-dessus.)

— Nommez parmi les défenseurs de la famille un modèle authentique de fidélité conjugale.

— Olympio.

— Citez des hommes d'Etat d'une capacité incontestable qui aient su prévoir et prévenir les révolutions, et dans lesquels les amis de l'ordre puissent mettre une confiance entière.

— MM. Thiers, Guizot, Molé, etc.

— Quel est le banquier qui a proposé la banqueroute après Février?

— Un socialiste.

— Qui a imaginé de tenir les capitalistes en charte privée, et de leur faire souscrire de force un emprunt?

— Un infâme socialiste.

— Qui a acheté les électeurs de Quimperlé?

— Un scélérat de socialiste.

— Quels sont les ministres qui, sous le règne de Louis-Philippe, vendaient les priviléges des théâtres, les concessions de mines, les croix d'honneur, les titres de pair, etc.?

— Des gredins de socialistes?

— Quel est le duc et pair qui a assassiné sa femme?

— Un brigand de socialiste.

— Qu'étaient-ce que ce banquier, ce général et cet ex-ministre qui furent condamnés à la dégradation et à la mort civile?

— Toujours des socialistes.

— Quel est l'ennemi de la famille qui a été pris en flagrant délit d'adultère, et s'est tiré de ce mauvais pas en exhibant sa médaille de pair de France?

— Encore un socialiste.

— Quel est l'immoral personnage que la notoriété publique désigne comme étant en fait le beau-père de sa femme?

— Encore un socialiste.

— Quel est l'homme d'Etat qui, à la fin d'un dîner, le soir, entre deux bougies placées par lui sur un balcon, a montré son derrière au peuple réuni sur la place publique?

— Toujours un socialiste.

— Tous les vices résident donc parmi les socialistes?

— Oui.

— Et toutes les vertus se sont réfugiées chez leurs adversaires?

— Oui.

— Quelle est la saine économie politique?

— L'économie anglaise, et plus particulièrement celle de Malthus.

— Qui a résolu le grand problème de la population?

— Le citoyen Onan, dont le travail est relaté dans la Bible.

— Qu'y a-t-il d'essentiel dans la religion?

— Le dogme de la chute, la nécessité de l'expiation, l'enfer et le paradis.

— Quelles idées doit-on faire pénétrer dans les masses?

— On doit s'efforcer de leur persuader que la terre est une vallée de larmes, et que les biens qu'elle nous offre sont un piége tendu par Satan. On doit leur dire que ce globe étriqué ne saurait produire assez de grain pour calmer tous les appétits, ni de chanvre, de coton, de laine et de soie pour couvrir toutes les nudités, et que la place y manque pour fournir un abri au premier venu. D'où suit que les pauvres seront toujours en majorité, et c'est une grande chance pour le genre humain, car, comme le dit l'Ecriture, il est beaucoup plus facile aux pauvres qu'aux riches de faire leur salut. Du reste, les pauvres sont personnellement intéressés à être pauvres, puisque s'il

(1) Pour ceux qui l'ignorent, l'éditeur rappelle ici que les ateliers nationaux, organisés contrairement aux principes du socialisme et par des ennemis du socialisme, en vue de contrebalancer l'influence des doctrines nouvelles, et pour avoir sous la main une force à opposer au Luxembourg, ont pour auteur l'honorable M. Marie, qui n'a pas jugé convenable d'en assumer la responsabilité, alors qu'on s'en faisait une arme contre Louis Blanc et les Socialistes. (Voir l'*Histoire des ateliers nationaux*, par M. Emile Thomas.)

n'y avait pas de pauvres il n'y aurait pas de riches, et l'économie le démontre; ce sont les riches qui font vivre les pauvres. En conséquence, il est d'une évidence limpide que Dieu a donné un estomac à l'homme pour qu'il ait faim, des membres, pour qu'il s'éreinte, des yeux pour qu'il méprise les splendeurs diaboliques des levers et des couchers de soleil, l'amour du luxe afin qu'il le haïsse, et l'intelligence pour qu'il comprenne toutes ces choses. Et il fera bien de comprendre, vu que rien n'arrivant dans le monde sans l'ordre et la permission de Dieu, c'est par l'ordre et la permission du bon Dieu que les salaires tombent au dessous du prix des subsistances, et que la dentellière gagne de 10 à 15 centimes par jour. (Rapport de M. Blanqui.) C'est par l'ordre et la permission de Dieu que « la population ouvrière de Lille habite des caves, vit d'épluchures de légumes ramassées dans la rue, et repose ses membres sur la terre nue de ses habitations souterraines ou sur des débris de paille de colza et de fanes de pommes de terre desséchées. » (*Ibid.*) C'est par l'ordre et la permission de Dieu que « les enfants conçus dans la souffrance, nés au sein des privations, élevés dans des réduits infects où sur la voie publique, n'arrivent pas souvent à la consistance d'homme; et que sur 21 000 il en meurt 20 700 avant l'âge de cinq ans (1) ». Et ainsi se mettre en révolte contre sa position, c'est se mettre en révolte contre Dieu, crime prévu par une foule d'articles, et irrémissiblement puni par l'enfer perpétuel. Si au contraire l'ouvrier supporte vaillamment, en brave et digne homme, la faim, le froid, la pluie, le sec, la fatigue, la souffrance, et généralement tout ce qui concerne son état; si à chaque douleur qui l'atteint il se signe disant : « Que la volonté de Dieu soit faite; » s'il contemple sans indignation, sans convoitise, le bonheur apparent du riche, oh! alors il aura l'éternité entière pour se reposer des courtes fatigues de cette vie. Les siècles s'amoncelleront sur les siècles, et il restera toujours dans la même et bienheureuse inaction, face à face avec Dieu!

— Quelle conduite faut-il tenir envers les socialistes?

— « Il faut leur faire voir, et dans toutes les occasions, qu'ils ne sont qu'une poignée de misérables, et qu'il dépend de nous de les écraser. » (*Courrier de la Gironde.*)

Il faut en finir avec eux sous un prétexte ou sous un autre. Un moyen ingénieux consisterait à les appeler dans la rue, ce qui fournirait l'occasion tant cherchée de les *supprimer*, suivant l'heureuse expression de M. Granier de Cassagnac, à l'aide du fusil et de la fourche; ou, si l'amendement du *Courrier du Havre* est adopté, en les pendant « aux vergues d'un vaisseau, sans autre forme de procès. » A moins qu'on ne préfère recourir « au pistolet de poche et à la canne à lance, » ainsi que le conseille le *Courrier de la Gironde*. Le moins qu'on puisse faire est certainement de les transporter en masse au Sénégal, à Cayenne ou aux Marquises, partout où l'on voudra, pourvu que ce soit fort loin. C'est le seul moyen de ramener l'ordre, de raviver la confiance et de faire fleurir la bourse et la vertu.

— Espérez-vous que cet heureux résultat soit bientôt obtenu?

— Je le demande à Dieu soir et matin dans mes prières. *Kyrie eleison!*

Vous voyez, mon ami, que la leçon est bientôt apprise et bientôt récitée; ceci rangé soigneusement dans les cases de votre mémoire vous êtes à l'unisson de ce qu'il y a de plus honnête, de plus calme, de plus sage, de plus modéré, de plus vertueux, de plus véridique, de plus patriarchal et de plus commercial en ce temps-ci. Vous n'en pensez pas moins, mais vous avez en poche une police d'assurance sur la vie en bonne et due forme.

A quoi bon, me direz-vous?

VICTOR MEUNIER.

(*La suite à demain.*)

Italie.

Les journaux de Turin n'arrivent pas à Paris le jeudi. Les journaux de Gênes, de Florence, de Rome, de Lucques, de Milan, de Venise, de Nice, de Chambéry, de Naples et de Sicile ne nous sont pas parvenus aujourd'hui.

Un de nos amis nous écrit de Civita-Vecchia, 18 mai 1849 :

Depuis la déplorable affaire de Rome, nos troupes sont toujours campées à Paolo et à Fiumicino, à l'embouchure du Tibre. M. d'Harcourt y est arrivé le 16, sur le vapeur l'*Ariel*, à ses ordres; ce bateau est venu à Civita-Vecchia, chercher des bâtiments marchands qui ont des vivres pour l'armée, et les remorquer jusqu'à Fiumicino, où l'ambassadeur doit se rembarquer pour retourner à Gaëte. Nos troupes gémissent d'une pareille guerre; les sentiments républicains les animent toutes : elles charment les ennuis du bivouac au son de la *Marseillaise* et du *Chant du départ*.

A Civita-Vecchia, les Romains montrent partout beaucoup de froideur envers les Français. Aucune relation n'existe entre eux; cependant leur attitude est très digne, et ils s'abstiennent de toute manifestation contre nous. Seulement les lieux et cafés où nous paraissons ne sont plus fréquentés par les habitants; les femmes ne se montrent presque plus.

Les Autrichiens qui ont attaqué et bombardé Bologne amenaient avec eux un légat du pape ayant titre de gouverneur de Bologne. Au mépris du droit des gens, les Autrichiens se seraient emparés d'un plénipotentiaire romain envoyé par la ville; à cette nouvelle, les habitants d'Ancône se sont saisis de la famille du susdit légat comme otage, jusqu'à ce que leur plénipotentiaire soit rendu.

Voilà tout ce qu'il y a de nouveau pour le moment.

La frégate à vapeur l'*Infernal* est arrivée de Toulon avec des troupes et doit repartir.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique.*)

Turin, 20 mai 1849.

L'expédition de la République contre Rome porte ses fruits; elle favorise l'établissement de l'influence autrichienne en Italie. Bologne s'est rendue après une héroïque résistance. Si M. Louis Napoléon n'avait pas envoyé une armée contre les Romains, Si M. Oudinot, obligé de reconnaître les ordres de l'Assemblée nationale de Paris, n'avait pas, en suspendant les hostilités, établi un blocus hermétique autour de Rome, cette capitale aurait envoyé des secours aux Bolonais, et les Autrichiens seraient retournés en Lombardie. Mais il est dit que notre République doit favoriser de toutes les manières la puissance autrichienne en Italie.

L'Autriche domine pleinement en Toscane, à la confusion des codini toscans eux-mêmes, qui attendaient mieux du feld-maréchal d'Aspre. A ceci les brouillons du sacré collége de Gaëte n'ont pas peu contribué. C'était le Piémont qui devait intervenir. Sous le coup de la bévue de M. Bois-le-Comte, lorsque dans son zèle malencontreux pour la paix à tout prix, il alla prendre étourdiment des florins pour des francs, et induisit le ministère sarde dans cette fatale erreur qui fit céder la forteresse d'Alexandrie; sous le coup de cette bévue, disons-nous, le ministère Pinelli-Delaunay voulut montrer le zèle d'un bon gendarme et aller mettre à la raison les Livournais. Son escadre arrivait de l'Adriatique, forte de dix-huit voiles, pour bloquer par mer; de Sarzane on pouvait, en peu d'étapes, envoyer un corps d'armée devant Livourne. Mais le sacré collége aimait mieux les Croates; les Piémontais lui paraissaient quelque peu révolutionnaires. La sacro-sainte camarilla fit partager cette opinion à Léopold II.

Intervention pour intervention, celle de MM. Pinelli-Delaunay eût été préférable. Le général d'Aspre, à Livourne, dès qu'un coup de fusil était tiré d'une fenêtre, faisait massacrer tout ce qui se trouvait dans la maison, demoiselles, enfants, femmes, vieillards. Il y a eu ainsi de nombreuses représentations du drame de la rue Transnonain.

Il va sans dire que presque toujours ceux qui avaient tiré les coups de fusil étaient assez ingambes pour se sauver par les toits ou sauter par une fenêtre de derrière.

Au reste, pendant toute une journée on a fusillé dans Livourne sans forme de procès. Un souvenir de haine personnelle, une physionomie qui déplaisait à un Croate, un regard pas assez humble, c'était assez pour qu'on fût empoigné et fusillé sur-le-champ. C'est ainsi qu'ont été tués quelques Lombards qui avaient débarqué après la reddition de la ville.

Après le drame voici la comédie, et de la bonne comédie, car c'est du Molière.

L'Autriche, maîtresse de la Toscane, ne veut plus de Léopold, atteint et convaincu d'avoir coopéré, par un envoi de troupes à Charles-Albert, à la guerre de l'indépendance de 1848.

Je vous ai dit que l'archiduc Albert sera régent en attendant la majorité du petit Léopold III. Ni l'archiduc, ni son pupille n'ayant juré la Constitution, on pourra ainsi l'abolir sans scrupule.

La commission gouvernative de Florence, effrayée de cela, envoie à Léopold, le père, prière sur prière de revenir; mais le faible Léopold, dans l'appréhension de se trouver en face du d'Aspre, et d'être obligé de lui faire des reproches, est exactement comme Orgon qui n'ose sortir de dessous la table, obligé qu'il serait de se trouver en face de Tartuffe qui veut sa femme, et de lui faire des reproches.

Orgon-Léopold ne cesse de s'écrier à Gaëte, en voyant le tour pendable du d'Aspre :

Voilà, je vous l'avoue, un abominable homme!

La commission gouvernative, autre Elmire, a envoyé un bateau à vapeur à Léopold II, avec injonction de revenir, menaçant de retourner à la République en cas de refus.

Les relations que j'ai avec Constantinople, où j'ai demeuré longtemps, me font vous confirmer la nouvelle que je vous ai donnée depuis quelque temps : la Russie triomphe auprès du Divan, quoi qu'en aient pu dire les correspondants du *National*, des *Débats* et de la *Presse*, qui mettaient ce qu'ils désiraient à la place de ce qui était.

Vous pouvez être sûr que les Turcs marcheront pour les Russes; mais aussi, à peine l'antagonisme entre la France et la Russie commencé, une escadre russe appuiera une escadre ottomane devant Tunis, pour soumettre cette régence au sultan, et de là envoyer des Imans, des Ulémas, dans l'Algérie, pour la soulever au nom du sultan, successeur des Kalifes.

Victoires de Dembinski et de Bem sur les Russes.

Les correspondances avec la Hongrie deviennent très-difficiles; la plupart des lettres sont interceptées; le gouverneur militaire de Vienne a interdit aux journaux de publier des nouvelles du théâtre de la guerre, sur la position et les forces des corps de troupes, ainsi que sur les résultats obtenus, avant que ces faits ne soient rendus officiels, et on sait que depuis deux mois on ne publie plus de bulletin. Que l'on s'étonne maintenant de ne pas recevoir de nouvelles.

Nous n'hésitons pas néanmoins à affirmer que, dès l'entrée en campagne, les Russes ont éprouvé, près de Jablunka, à dix lieues de Cracovie, un échec à la suite duquel une division a déposé les armes en abandonnant son artillerie tout attelée, ses bagages, munitions et matériel.

Dans les défilés d'Eperies, Dembinski, qui y commande un corps considérable, a battu l'avant-garde russe, et fait rétrograder tout le corps d'armée qui s'avançait dans cette direction jusqu'au delà des Karpathes, dont il tient aujourd'hui tous les défilés qui aboutissent au nord de la Hongrie.

Une victoire, que les journaux autrichiens eux-mêmes n'osent plus nier, est celle que Bem a remportée sur une colonne russe de 25 000 hommes qui cherchaient à pénétrer dans la Transylvanie par la gorge de la *Tour-Rouge*. Il a laissé pénétrer l'ennemi jusqu'au point le plus rétréci de la vallée, où il l'a reçu à l'abri des fortifications qu'il venait d'y faire élever. Pendant l'attaque de ces fortifications, les montagnards tzeklers apparurent tout à coup sur les hauteurs du défilé, menaçant à la fois les flancs et les derrières de l'ennemi, qu'ils écrasèrent en faisant rouler des quartiers de rochers dans l'étroite vallée. En peu de temps, ils ont mis la confusion dans la colonne ennemie; une retraite, ou plutôt une épouvantable déroute s'en est suivie.

Plus de 8 000 russes sont restés sur le champ de bataille.

On voit que la correspondance d'où nous tirons ces renseignements confirme en donnant de nouveaux détails, les nouvelles que nous avons données hier d'après quelques journaux allemands. Le correspondant ajoute que la garde russe est en marche de Saint-Pétersbourg, qu'elle s'avancera jusqu'en Styrie, afin de relier les opérations de Radetzki à l'armée principale, et d'assurer ainsi la sécurité des opérations dans toutes les éventualités, et être plus près des Alpes, pour, en cas de succès, fondre sur la France, qui est le *delenda Carthago*.

La *Correspondant de Hambourg* annonce, de son côté, les succès de Bem en ces termes :

« Bem a balayé la frontière de toutes les troupes russes depuis Tenzin jusqu'à Kublo. Plus de 70 officiers russes ont passé du côté des Hongrois.

» L'arrivée de Bem est en rapport avec celle de Dembinski.

» Les Hongrois veulent éviter une bataille rangée.

» Il y a au quartier-général de Dembinski plusieurs personnages français et anglais de distiction. »

D'après la *Presse*, de Vienne, les évènements de la nouvelle campagne de Hongrie se déroulent principalement dans la Haute-Hongrie. Les troupes russes sont massées sur différents points de la frontière du Nord, tandis que les Hongrois, sous les ordres de Georgey et de Dembinski, cherche à révolutionner la Moravie, la Silésie, et surtout la Gallicie, afin de transporter le théâtre de la guerre dans cette dernière province.

Dans le midi de la Hongrie, les Madgyars, de l'aveu des journaux de Vienne, sont toujours en progrès. Ils ont occupé presque tout le Banat, et les troupes serbes ne tiennent plus que la petite ville de Vukovat, où elles ont établi un hôpital pour leurs blessés.

A Somogy, dans le comitat de Zola, la levée en masse faite par les Hongrois, a donné 25 000 hommes. Les autorités royales sont en fuite.

Les journaux autrichiens se félicitent chaque jour de l'entente cordiale qui règne entre la camarilla de l'Elysée et celle d'Ollmütz, et par conséquent entre le gouvernement français et le cabinet de Pétersbourg.

Le *Lloyd* fait à ce sujet des réflexions curieuses.

Selon ce journal, les succès des armées russes en Hongrie et en Gallicie doivent être assimilés à des victoires européennes, et *une défaite de la Montagne sur les rives de la Theiss est équivalente à une défaite de la Montagne sur les rives de la Seine.*

Le même *Lloyd* assure que l'Autriche n'a de son côté aucune inquiétude à l'égard de la politique française. Le ministère français veille à la tranquillité de l'Europe, en rétablissant avec un courage et une logique *qui ont droit à l'admiration du monde*, l'ordre en France. Le ministère autrichien poursuit une tâche semblable, en forçant à la paix et à la tranquillité les éléments révolutionnaires de ses provinces, d'où il suit que la Russie, la France et l'Autriche poursuivent le même but, le rétablissement de l'ordre en Europe; il n'est pas à craindre que ces puissances prennent l'une contre l'autre une attitude hostile.

Les nouvelles de Francfort annoncent de l'hésitation dans l'attitude de l'Assemblée; ses rangs s'éclaircissent. Parmi les plus importants de ses membres figurait M. de Gagern, qui a été à la tête du cabinet du pouvoir central et le moteur principal de la combinaison prussienne. On avait espéré décider M. de Gagern à se charger provisoirement de la régence; mais il vient de se retirer, et son exemple a entraîné la retraite de soixante-quatre de ses collègues.

On a proposé alors de fixer à 160 le nombre des membres nécessaires pour valider les délibérations; 101 membres se sont prononcés pour la proposition, 39 contre; mais comme aux termes du règlement encore en vigueur, aucune décision n'était valable si elle n'était prise en présence d'au moins 150 membres, le vote a été déclaré nul.

Une correspondance dit que des ouvertures sont faites au roi de Wurtemberg, par des délégués de l'Assemblée, pour remplacer l'archiduc Jean.

On annonce positivement la prise de Bude, qui s'est rendue à merci aux Hongrois. Ceux-ci se sont emparés de la caisse militaire, de 20 000 fusils, de 10 batteries d'artillerie et d'une grande quantité de poudre. La garnison, forte de 3 000 hommes, a été désarmée et transférée à Komorn.

Ce nouveau succès des Hongrois achèvera de démoraliser les Autrichiens. Déjà une émeute a éclatée à Vienne parmi les compagnies d'artillerie, qui refusent de partir pour la Hongrie. Les soldats s'écriaient : « Tuez-nous plutôt que de nous laisser mourir de faim dans la Hongrie! » On sait que les soldats autrichiens ne reçoivent qu'une faible ration, tandis que les Hongrois ont tout en abondance.

Assemblée Nationale.

Présidence de M. GRÉVY. — *Séance du 24 mai.*

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le scrutin est repris sur la proposition tendant à apporter en France les cendres du général Carnot.

Les voix se répartissent ainsi :

Votants,	542
Majorité absolue,	272
Pour,	518
Contre,	24

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la demande d'enquête au sujet des projets du pouvoir exécutif.

M. ODILON BARROT a la parole. J'ai cru que j'avais un devoir à remplir en mettant à profit l'intervalle des deux séances pour m'éclairer sur les faits portés à cette tribune.

J'ai demandé des explications au général dont il a été parlé hier. Le général proteste hautement contre la pensée qu'on lui attribue d'avoir voulu se mettre en opposition avec les ordres donnés par le président de l'Assemblée (Rumeurs). L'ordre qu'il a donné avant-hier est donné toutes les fois que l'on redoute quelques troubles. Il l'a donné d'ailleurs à une heure où l'Assemblée s'était séparée, où, par conséquent, on ne pouvait supposer qu'une réquisition pût être faite.

Ces explications m'ont paru d'autant plus satisfaisantes, que le décret de l'Assemblée a été affiché dans toutes les casernes et qu'il y est encore. J'espère qu'elles sembleront aussi satisfaisantes à l'Assemblée. (Approbation à droite.)

M. VICTOR CONSIDERANT. J'avais demandé la parole au commencement de la séance, pour dégager le débat qui va s'ouvrir, d'un incident qui me concernait dans le discours prononcé hier par M. Odilon Barrot à cette tribune.

Je n'ai que deux mots à dire. C'est un point que je ne puis laisser passer sans rectification. Dans un mouvement de tribune, en défendant sa cause, en défendant ce qu'il croit vrai (car vous savez tous que je ne suspecte en aucune façon ni le caractère ni les intentions de M. Odilon Barrot à ce sujet), il a dit, en parlant de moi : Oui, M. Considerant m'avait parlé de ces faits, de ses appréhensions. J'en suis convaincu qu'il est sincère, mais il est aveuglé par ses préventions politiques, par ses appréhensions mêmes : il n'y a pas de plus mauvaise conseillère que la peur.

M. ODILON BARROT, président du conseil. Cela ne s'appliquait pas à vous.

M. VICTOR CONSIDERANT. Voici le point où je veux arriver. M. Odilon Barrot dit : J'ai cherché à faire comprendre à M. Considerant, dans une conversation intime, combien ses appréhensions étaient dépourvues de toute apparence de raison, j'ai cherché à lui démontrer, etc.

Eh bien! j'avais eu la discrétion, et c'était mon devoir, de ne pas parler des faits, des paroles qui s'étaient échangées entre M. Barrot et moi. Je ne suis entré en aucune façon, c'est justice à me rendre, dans la conversation que nous avons eue, et je prie M. Odilon Barrot de croire que je vais borner mes observations exclusivement au point qu'il a jugé à propos de porter lui-même à la tribune.

Je déclare que, dans toute la conversation que nous avons eue, et qui a duré cinq ou dix minutes, M. Odilon Barrot ne m'a pas dit un mot duquel il résultât que je dusse me considérer comme aveuglé. (Rires à droite.)

Voici simplement, sur ce point, ce que m'a dit M. Barrot. (Mouvements divers.)

Je le répète, sur ce point que M. Odilon Barrot a apporté à la tribune, et le seul que je touche, M. Barrot m'a dit : « Je crois que les intentions du président de la République sont bonnes, je le crois loyal. » A quoi j'ai répondu que, pour ma part, je croyais que le président n'était pas dans toutes les affaires qui se tramaient ici, qu'un objet dont on se servait... (Murmures à droite.)

UN MEMBRE à droite. Un *objet*, le mot est joli.

VOIX DIVERSES. C'est inconvenant!

UN MEMBRE à droite. On devrait rappeler à l'ordre de telles inconvenances.

LE CITOYEN VICTOR CONSIDERANT. La seule réflexion que m'a faite M. Barrot à la suite de la révélation que je lui adressais, était une réflexion purement générale; il m'a dit, j'en appelle à sa conscience et à sa probité, il m'a dit : « Le malheur des temps dans lesquels nous vivons c'est que, de tous les côtés, les hommes aujourd'hui cherchent à faire appel à la violence pour faire triompher leurs idées, au lieu d'avoir recours à la discussion et à la légalité. Voilà le malheur des temps où nous vivons. » (A droite : C'est très-bien! très-bien!) Il a dit : De tous les côtés. (Mouvements divers.)

Il a ajouté : Je ne puis pas me dissimuler qu'il s'agite autour du président de la République des passions détestables. (Mouvements divers.)

M. LEDRU-ROLLIN. On nous reprochait hier de n'apporter ici que des faits vagues; j'en ai apporté un précis, et qui a une grande importance : la lettre du général Changarnier. Hier on se récriait contre la supposition qu'une telle lettre eût été écrite, aujourd'hui on avoue qu'elle a été écrite : c'est un premier fait acquis au débat, et l'on cherche à justifier l'intention.

Il faut avouer que le cabinet est malheureux. Nous sommes obligés de lui apprendre les faits de son administration; il les met d'abord en doute, puis il cherche à justifier ensuite les intentions. (Sourires.) Pour le général Changarnier, voilà cinq fois qu'il se trouve en opposition avec l'Assemblée; vous venez ensuite justifier ses intentions. Je le demande, est-ce ainsi que se passent les affaires.

Avant-hier, à 7 heures moins 20, il y avait une éventualité de permanence. Les secrétaires se réunirent pour demander dans ce cas des mesures exceptionnelles pour faire respecter l'Assemblée.

Et le général Changarnier qui a un siége ici, qui a ici des aides-de-camp, ne sut pas ce qui se passait? Le général Changarnier aurait ignoré seul ce que tout Paris savait! Et dans ce moment il écrit une lettre portant : les troupes seront consignées jusqu'à nouvel ordre. Les troupes ne devront obéir qu'aux réquisitions qui leur seront faites par le commandant en chef.

Je demande à ces hommes de bonne foi de venir m'expliquer le but de cette lettre, si ce n'est en vue d'une désobéissance aux ordres de l'Assemblée. (Très-bien!)

Il était tellement à ce qu'il n'y eût pas de retard, qu'il a écrit les lettres aux généraux de sa propre main, et à l'insu de ses officiers d'état-major.

Vous ne croyez pas? Eh bien! votez une enquête, mandez ici les généraux; vous verrez s'ils ne confirment pas ce que je vous annonce. (Bruit à droite.)

Je vous dis que même si sans nommer une commission, vous voulez savoir la vérité des faits, vous voulez savoir si la lettre a été ou non écrite de sa main (Interruption à droite), que vous admettiez les preuves ou non, peu m'importe, il faut que le public, que le pays sache que je n'ai pas apporté ici un fait à la légère. (Bruit.)

Vous voulez reculer devant la vérité, libre à vous. (Nouveau bruit.)

M. ODILON BARROT. A l'affirmation de M. Ledru-Rollin j'oppose le témoignage du général Changarnier.

Voici ce qu'il m'écrit : « La fin de ma lettre n'a pas été rapportée exactement... »

M. JULES FAVRE. Pourquoi n'est il pas là? (Très bien! très bien! à gauche. — Bruit à droite.)

M. O. BARROT. « La fin de ma lettre n'a pas été rapportée exactement. La lettre n'a pas été écrite, mais dictée par moi. » — (Bruit.)

M. CLÉMENT THOMAS. Voilà plusieurs fois que l'on met en cause le général Changarnier, et je trouve étonnant. (Exclamation à droite.) Je demande qu'il soit invité par le président à se rendre dans l'Assemblée. (Nouvelles interruptions à droite.)

M. LEDRU-ROLLIN. Je disais : Je ne réponds pas à l'affirmation du général Changarnier, mais je dis si l'Assemblée désire savoir la vérité, un officier porteur de la lettre déclarerait qu'elle est de la main du général. (Exclamation à droite.)

M. LEDRU-ROLLIN. Je dis que l'officier porteur de la lettre viendrait attester à votre bureau que la lettre est de la main du général. (Bruit.) Il s'agit de savoir si vous voulez savoir la vérité, ou si vous ne le voulez pas.

Vous dites : ce n'est rien, ce n'est qu'un malentendu; mais voilà la cinquième fois que cela se produit. Est-ce donc que si ce général eût appartenu à la gauche de cette Assemblée, vous n'eussiez pas demandé une enquête? est-ce que vous ne l'auriez pas demandé de venir s'expliquer? (Bruit.)

Mais ce n'est pas sur ces faits seulement que nous demandons l'enquête. Est-ce que tout le monde n'a pas entendu parler de ce complot qui devait éclater le 27 ou le 28 mai? Cet embrigadement qui s'est fait pour faire crier *Vive Napoléon* à la dernière revue, eh bien cet embrigadement continue. (Interruption à droite.)

M. FLOCON. Ces messieurs ne veulent rien savoir parce qu'ils en savent trop. (Très bien! très bien!)

Je dis que si une commission était nommée, vous apprendriez, des gens qu'on embrigade, l'endroit qu'on leur désigne, la somme qu'on leur donne, et le but qu'on se propose. J'ai vu des témoins déposer devant moi de ce fait. Je ne dis pas que la légalité soit violée, je dis que l'infraction exigent que le général vienne à l'Assemblée comme vous. Il a trouvé bon de répondre un jour au général Cavaignac; aujourd'hui, il serait bon qu'il vînt rassurer le pays. (Très bien! à gauche. — Réclamations à droite.)

Les faits existent, je vous l'affirme. Il ne dépend que de vous de lever le voile; si vous ne le levez pas, à vous la responsabilité.

On me dit: Mais à quoi servirait une enquête? A constater une folie? Mais est-ce que ce serait la première? mais est-ce que la folie de Strasbourg n'a pas étonné le monde tout entier. (Sensations. — Approbation à gauche. — Mouvements en sens divers.)

Comment, citoyens, en 1836, sans racines dans le pays, qui ne le connaissait pas, quand un homme a été assez fou pour oser un tel attentat, eh mon Dieu, la folie pourrait être persévérante. (Rires à gauche; mouvements divers à droite.)

En 1836, on déclarait qu'on aurait une éternelle grat

(1) Rapport de M. Blanqui sur les classes ouvrières.

bitude à Louis-Philippe, et l'on recommence en 1840. Et ce n'est pas de la folie? (Très bien! bravos! longues salves d'applaudissements à gauche et au centre. — Beaucoup de membres de la droite s'agitent sur leurs bancs.)

VOIX A DROITE. A l'ordre!

A GAUCHE. Applaudissements prolongés.

M. ODILON BARROT. Il me paraît impossible que la discussion continue avec ce caractère d'outrage direct. (Interruption à gauche.)

UNE VOIX. Cela ne vous regarde pas.

AUTRE VOIX à gauche. A l'ordre le ministre!

A DROITE. A l'ordre l'orateur! (Long tumulte.)

M. Barrot gesticule de sa place. Le silence se rétablit un peu.

M. BARROT. M. le président m'a donné le droit de parler, c'est un droit inviolable. (Nouveau bruit.)

Sans doute il est permis d'accuser dans les formes légales, même le premier magistrat de la République (Bruit.), mais celui qui a réuni dans sa personne le suffrage du peuple...

A GAUCHE. Contre lequel il conspire aujourd'hui.

M. BARROT. Il est permis de l'accuser, il n'est pas permis de l'outrager.

A GAUCHE. Effacez donc l'histoire.

M. BARROT. Quand on se dit hautement partisan de la sainte République, il faut en respecter le premier magistrat. (Vive approbation à droite.)

UNE VOIX. Il faudrait qu'il commençât par se respecter lui-même.

M. LE PRÉSIDENT. Si ces interruptions continuent, je lèverai la séance. (Le calme se rétablit.)

M. LEDRU-ROLLIN. Il y a quelque chose qui parle plus haut que vos protestations : l'histoire, et je dis que l'histoire ne justifie que trop nos inquiétudes.

M. Odilon Barrot me répond : Nous ne voulons rien faire en dehors de la loi; je vous rends la justice de vous croire; je crois que dans une certaine mesure vous ne voulez rien faire de contraire à la loi. (Rires et interruption.)

Je dis dans une certaine mesure, car si vous étiez observateur absolu de la loi, lorsque nous vous apportons ici des preuves, vous demanderiez l'enquête. (Très bien! à gauche. — Rumeurs à droite.) Mais quant à croire que vous seriez le complice d'un coup de main contre nos libertés, je ne vous fais pas cette injure.

UNE VOIX. Cet honneur.

M. LEDRU-ROLLIN. Nous avons souvent agité ensemble la question du gouvernement personnel, ne peut-on donc faire sous la République ce qui a été fait sous la royauté? Eh bien, je dis que le président est entouré d'hommes qui ont longtemps vécu à l'étranger, qui peuvent croire que la République peut être remplacée par un autre gouvernement.

Eh bien! je dis que ces hommes peuvent le pousser à un coup de main. Vous nous répondez que vous veillez; je vous réponds : oui, vous veillez, mais vous ne voyez pas. (Très bien!)

Je crois à votre honnêteté, mais le 29 janvier l'Assemblée avait été entourée de troupes, sans que le président en eût été averti, et vous n'en saviez rien; les actes du général Changarnier, la lettre du président, vous les ignoriez, et quand il vous a fallu les avouer, vous êtes venu ici les couvrir du manteau de votre probité.

Je vous le répète, vous veillez, mais vous avez les yeux fermés, vous ne voyez pas. (Très bien! très bien!) Il ne s'agit pas ici de votre honnêteté, il s'agit de savoir si le pays peut être rassuré parce que vous veillez.

Vous êtes trompé, je le sais. Eh! mon Dieu, ce rôle n'est pas nouveau pour vous : ça été le vôtre pendant dix-huit ans dans une autre assemblée. (Mouvement.)

Vous n'êtes pas un conspirateur; vous êtes aveuglé. (Très bien!)

Quand nous insistons pour une enquête, ce n'est pas que nous redoutions le succès d'un coup d'Etat. Mais c'est parce que cette tentative pourrait tomber dans le sang que nous vous conjurons de la prévenir et de ne pas en assumer la responsabilité, en demandant avec nous une enquête. (Très bien! très bien!)

M. DE FALLOUX, ministre de l'instruction publique, fait remarquer que M. Ledru-Rollin a reconnu lui-même qu'il ne pouvait s'adresser qu'à des agents responsables. Il faut donc mettre en dehors du débat l'agent irresponsable.

Quant à ce qui a été dit, que si le général Changarnier avait appartenu à l'autre partie de l'Assemblée, l'enquête aurait été ordonnée, il faut cependant remarquer que déjà plusieurs fois de semblables questions ont été agitées et résolues négativement.

Maintenant, continue M. de Falloux, quant à nous, je l'avoue, nous n'aurions pas été nous servir d'officiers qui auraient trahi la confiance de leur supérieur en apportant les lettres qu'ils en auraient reçues; nous n'aurions pas voulu porter à la hiérarchie et à la discipline un coup fatal, nous aurions pensé que nous avions devant nous un ministre de la guerre responsable. (Où est-il?) On demande où il est? il est malade. Mais ses collègues sont prêts à répondre pour lui. Nous nous serions adressés à ceux qui ont mission pour répondre..... Vous avez demandé ce que nous aurions fait. Voici notre réponse. (Interruption.)

L'acte d'accusation a été produit et discuté dans les bureaux. J'ai témoigné, quant à moi, le désir qu'on lui donnât suite..... J'ai soutenu des discussions à ce sujet, je suis prêt à le faire encore quand et où on le voudra. (Interruption à gauche. — M. Félix Pyat s'adresse à l'orateur, et lutte avec le président, qui veut lui imposer silence. — Tumulte prolongé.) Lorsqu'un pays passe de la monarchie à la République, et du pouvoir irresponsable au pouvoir viager... (Interruption prolongée.) Pour qu'on ne fasse pas de mes paroles une accusation contre moi, je dirai que j'ai voulu dire temporaire.

Et maintenant, pour achever de répondre à M. Ledru-Rollin, et en faisant allusion aux expressions plus directes dont il s'est servi; je dirai, puisque l'orateur a employé le mot de folie, que c'est une folie bien redoutable que celle de la passion. (Très bien à droite.) Qu'il est bien insensé aussi de venir, comme on le fait depuis huit jours, diriger toutes ses forces dans le sens qui peut la compromettre de toutes les manières. (Approbation à droite. — Tumulte prolongé.)

On vous a dit que vous saviez mal l'histoire... Je vous dirai, moi, que vous la citez trop souvent et mal à propos : le 10 août! le 10 août, vous ne le savez donc pas, a été suivi du 2 septembre, du 31 mai, du 18 brumaire...

UNE VOIX A GAUCHE. Et de 1815! (Tumulte prolongé.)

M. DE FALLOUX. Toutes ces dates se tiennent, et ces passions que vous évoquez aujourd'hui contre nous, elles se tourneront contre vous demain. (Très bien!) Le peuple ne veut pas de 10 août, parce qu'il sait où cela pourrait le conduire; le peuple ne veut pas de trembleurs, mais surtout il ne veut pas de gens qui le fassent trembler.

Puisque vous le voulez, continue M. de Falloux, j'irai jusqu'au bout; aussi bien j'ai besoin de soulager mon cœur, qui, depuis deux jours, est ulcéré d'entendre ces mots superbes prononcés à cette tribune : *Je ne veux plus.* (Nouvelle rumeur.) Ce mot a été prononcé aussi par d'autres qui étaient plus puissants que vous, et il leur a porté malheur. Lorsque c'est la France qui ne veut plus, elle sait bien le dire; ce qu'elle veut, elle sait le dire aussi, elle l'a dit lors des élections de cette Assemblée... (Agitation.)

UNE VOIX. Vous oubliez le télégraphe.

M. LE PRÉSIDENT. Il est impossible que la discussion arrive à son terme avec de semblables interruptions. J'invite l'Assemblée au silence.

M. DE FALLOUX. La France a dit clairement sa pensée aux élections de cette Assemblée; elle l'a dit aussi au 10 août; elle l'a dit enfin aux élections qui dans quelques jours vont ouvrir les portes de cette enceinte à une nouvelle Assemblée...

M. FÉLIX PYAT. Paris ne veut plus de vous.

M. DE FALLOUX. Cela peut être, mais il veut encore de M. Odilon-Barrot, président du conseil, et cela me suffit.

Puisque vous voulez savoir ce que la France veut, sachez que la France ne veut pas de ces hommes qui l'ont étonnée par leur inexpérience et leur incapacité. (Rumeur à gauche. — Approbation à droite.)

La France ne veut ni de ces hommes qui ne sont capables de rien, ni de ces hommes qui sont capables de tout. (Approbation à droite.)

L'honorable M. Flocon m'a fait l'honneur de m'interrompre plusieurs fois, et a, je crois, prononcé le nom de Trestaillon. Si je ne lui ai pas répondu plus tôt, c'est que je tenais à ne pas perdre de vue mon discours; mais je n'ai pas voulu éviter cette discussion. Trestaillon n'est pas un personnage historique, mais c'est le représentant de tout ce qu'il y a de plus hideux dans les passions politiques. J'ai eu tort de m'arrêter au 18 brumaire, j'aurais dû aller plus loin, car après Bailly est venu Pétion, après Pétion Barnave, après Barnave Robespierre, et après Robespierre est venu le despotisme, qui a fait taire toutes les voix et muselé tous les tigres.

On a parlé aussi de 1814 et de 1815; mais prenez-y garde, si vous tombez dans les mêmes excès, vous arriverez à la même date. (Rumeur à gauche.) Vous ne pouvez vous plaindre d'être pris en traître, tout cela est écrit dans l'histoire et dans le cœur humain; je n'ai donc pas besoin de vous avertir; je dis que moi je sers ici mieux la République que vous. (Nouvelle rumeur.) Je ne crains pas de le dire, car j'ai la conscience parfaitement droite et limpide. (Dénégations diverses. — Agitation prolongée. — Rumeur à gauche.)

UNE VOIX A DROITE (s'adressant à la gauche). Vous, vous avez sans doute la conscience rouge. (A l'ordre! à l'ordre!)

M. DE FALLOUX. Si je pouvais vous donner un conseil, je vous dirais de vous abstenir de ces menaces incessantes, et je vous dirais que si vous ne voulez pas qu'on revoie ces époques funestes et hideuses, vous ne devriez pas être les premiers à les évoquer.

En descendant de la tribune, l'orateur est bientôt entouré de membres de la droite qui viennent lui adresser leurs félicitations.

La séance est suspendue.

A la reprise de la séance, M. le président donne lecture d'une lettre annonçant la mort de M. Deslongrais. (Vif mouvement de douloureuse surprise.)

M. LE PRÉSIDENT. Les funérailles doivent se faire à Vire (Calvados), patrie du défunt. Ceux des représentants qui voudront lui rendre les honneurs, se réuniront rue du Port-Mahon, 9, séjour du défunt, pour accompagner les dépouilles mortelles au c. min de fer.

PLUSIEURS VOIX : Il faut nommer une grande députation. (Oui! oui! une grande députation.)

La grande députation est nommée,

La discussion sur l'enquête est reprise.

M. FLOCON. M. le ministre de l'instruction publique a cherché à détourner votre attention par des souvenirs historiques. Et moi aussi, j'en invoquerai. Il est un parti qui, toujou s, pour arriver à ses fins, s'est servi des mêmes moyens... (Bruit.); c'est le parti de l'inquisition (Ah!), c'est le parti des dragonnades, le parti de l'autorité compressive à tout prix.

La révolution n'a eu pour but que d'en faire justice. (Assez! — L'enquête! — Aux voix!) Grâce au ciel cette justice est complète.

C'est ce parti qui, depuis notre première révolution, n'a pas cessé de faire alliance avec l'étranger. Il professe les mêmes doctrines, il fait les mêmes provocations. L'étranger! il ne peut triompher que par l'étranger!

M. DE FALLOUX, de sa place. Vous ne devez pas dire cela, M. Flocon, quand quelques-uns de vos amis ont eu le malheur de tirer sur les soldats du général Oudinot. (Approbation à droite.)

M. FLOCON. M. de Falloux a gardé sur le cœur le reproche qu'il nous a adressé d'abord... Mais il n'avait pas tout dit, et vous en avez la preuve. M. de Falloux prétend qu'il y avait de nos amis parmi ceux qui ont tiré sur les soldats français.

A DROITE. Oui!

A GAUCHE. Ne répondez pas! (Tumulte prolongé.)

M. FLOCON. Je défie, en face de la France et de l'Assemblée, M. de Falloux et l'interrupteur, de citer les noms de ces amis. (Tumulte.)

M. DE FALLOUX. M. Flocon me demande les noms de ces amis. Je lui répondrai que j'ai pris ce renseignement dans les journaux rédigés par les amis de M. Flocon, dans la *Réforme* et dans la *Démocratie pacifique*. (Bruit.) J'ai vu dans ces journaux que les premières barricades où nos soldats ont reçu des coups de feu étaient occupées par des Français...

UNE VOIX A GAUCHE. Celui qui a exposé les Français à cet accueil est le seul coupable. (Très bien! à gauche. — Bruyante interruption.)

M. DE FALLOUX. J'entends qu'on parle de mon frère; je répondrai à M. Félix Pyat que mon frère ne porte pas le mousquet, il porte la soutane. (Rires à droite.) Mon frère a été l'un de ceux qui n'ont pas cherché un refuge dans un camp ou dans un autre. Il est resté à Rome dans un temps où il y avait danger; depuis il en est sorti. Je l'en félicite infiniment et je m'en félicite moi-même. (Rire approbateur à droite.)

M. FLOCON. Avant d'avancer un fait aussi grave et d'adresser à un représentant de semblables reproches, il faudrait d'autres preuves que celles qui vous ont été fournies. M. de Falloux a manqué complètement aux convenances envers moi. M. de Falloux n'a pas répondu à ce que j'ai dit de ce parti qui compte encore sur l'appui de l'étranger. Il y a danger à porter ce fait à la tribune, dit-on, et moi je dis que c'est le devoir d'un bon citoyen. (L'enquête! l'enquête!) Et nous avons dû nous effrayer de l'avenir de la République, en remarquant dans ceux qui sont chargés de ses affaires une tendance trop funeste à soutenir les intérêts de l'étranger jusqu'à Rome.

M. de Falloux a ajouté que la France ne voulait pas de ceux qui faisaient trembler. A qui a-t-il fait allusion par ces paroles? Oublie-t-on que ceux qui ont porté haut et droit le drapeau de la République, ont aboli les premiers la peine de mort? C'est que ces hommes voulaient éviter le retour des excès sanglants, retour qui devient moins probable depuis que l'éducation n'est plus confiée aux jésuites.

Maintenant, je vais ramener la question sur son véritable terrain : il s'agit d'une lettre de M. le général Changarnier; il s'agit d'infractions portées pour la quatrième ou cinquième fois à votre volonté. Il semblerait, d'après M. de Falloux, que ce soit nous qui ayons dicté la lettre de M. Changarnier. S'il en était ainsi, nous ne la donnerions pas aujourd'hui.

M. Odilon Barrot a dit que nous aurions dû suivre la marche constitutionnelle pour porter une accusation contre le président de la République; mais l'article 68 de la constitution est formel : il dit que dans le cas où le président met obstacle à l'exécution du mandat de l'Assemblée, il peut être mis en accusation; que les citoyens sont dispensés de lui obéir, et que le pouvoir passe dans les mains de l'Assemblée.

M. Odilon Barrot dit qu'il faut suivre la marche constitutionnelle : mais s'il s'agissait d'une usurpation et si l'usurpateur trônait aux Tuileries, il pourrait arriver que l'usurpation fût consommée avant que les formalités voulues soient accomplies. Dans ce cas, c'est la tribune qui doit dénoncer les faits, et ceux qui le font, font acte de bons citoyens.

Maintenant que M. de Falloux me permette de lui dire une chose que je ne veux pas garder deux jours sur la conscience.

Malheureusement, depuis la révolution de Février, le sang a coulé dans les rues de Paris : grâce à Dieu, j'ai la conscience nette à cet égard ; car au 24 juin j'étais à cette tribune pour engager le peuple à se défier des pièges dans lesquels voulaient le faire tomber les amis de la royauté. (Violentes rumeurs à droite.)

Messieurs, j'ai dit la même chose alors et personne ne m'a interrompu. Quand j'ai parlé des amis de la royauté, je n'ai nommé personne; mais je rappelle seulement qu'à la même époque c'est M. de Falloux qui est venu apporter à cette tribune le décret qui supprimait les ateliers nationaux. (Adhésion à gauche. — Rumeurs à droite.)

M. DE FALLOUX. Depuis quatre mois, j'ai vu dans les journaux que M. Flocon ne veut pas que j'appelle ses amis... (Rumeurs à gauche.)

M. Flocon veut parler, mais les cris de la droite l'empêchent de se faire entendre.

QUELQUES VOIX. Laissez donc parler l'orateur qui est à la tribune.

M. FLOCON. Nous sommes plus tolérans, messieurs, nous cédons la parole à vos orateurs quand ils la demandent. (Parlez! parlez!)

M. de Falloux a dit que c'était nos amis qui avaient tiré sur les Français à Rome; il parle aujourd'hui de journaux que je ne voudrais pas laisser nommer mes amis; je demande à quelle source M. de Falloux a puisé tous ses renseignements.

M. DE FALLOUX. J'ai eu tort de parler des amis de M. Flocon, parce qu'on aurait pu croire que j'ai voulu parler de ses amis personnels, tandis que je ne voulais parler que de ses amis politiques, comme il a parlé des miens.

On me reproche d'avoir été le promoteur du licenciement des ateliers nationaux; on oublie que je n'ai été que le rapporteur de la commission, et si j'ai été le fauteur de la guerre civile, il y a ici grand nombre de membres de l'Assemblée qui sont coupables comme moi.

Puisque cette question des ateliers nationaux a été soulevée, permettez-moi d'en dire quelques mots.

Ici M. le ministre rappelle ce qui s'est fait à l'occasion des ateliers nationaux : l'initiative de la dissolution de ces ateliers est partie de ceux mêmes qui en avaient reçu la charge du gouvernement provisoire.

VOIX A GAUCHE. Nommez-les!

M. DE FALLOUX. On paraît vouloir prolonger la discussion; quant à moi, je ne m'y oppose pas, car je la crois excessivement opportune, et j'irai jusqu'au bout. (Parlez!)

L'orateur fait l'histoire des ateliers nationaux et essaie de démontrer que dans tout ce qui s'est passé il n'a été que le rapporteur de la commission.

M. TRÉLAT rappelle ce qui a eu lieu à l'occasion des ateliers nationaux, dont il avait été chargé dans le courant du mois de mai. Il s'était opposé de tout son pouvoir à la dissolution des ateliers nationaux. Voyant qu'il ne pouvait l'empêcher, il crut devoir dégager sa responsabilité en donnant sa démission; et le lendemain on se battait dans les rues de Paris. (Bruit confus.)

QUELQUES VOIX. Qui est-ce qui a voulu la dissolution?

M. TRÉLAT. C'est M. de Falloux. (Longue agitation.)

M. DE FALLOUX. Puisque l'Assemblée est reportée à ces douloureux souvenirs, elle peut se rappeler que M. Trélat a déjà dit qu'il avait entendu dans la commission des paroles hostiles aux ouvriers...

UNE VOIX (à gauche). Moi aussi j'en ai entendu. (Agitation prolongée.)

M. DE FALLOUX. A cette occasion, je dis à M. Trélat qu'il y avait dans la commission des secrets qu'il aurait dû respecter, parce que s'ils compromettaient quelqu'un, c'était lui... et M. Trélat n'a rien répondu.

M. Trélat me nomme implacable... L'incurie dont il a fait preuve dans cette affaire devrait du moins lui donner le talent d'être modeste. Il faut que M. Trélat me permette de rétablir la partie morale des faits.

En vertu de quel droit... (Interruption.) en vertu de quel droit M. Trélat m'accuse-t-il d'être implacable? Je n'ai pas eu d'autre volonté que celle de mes collègues. Quand j'ai parlé, je n'ai été que l'organe de la commission. (Tumulte.) Le reproche que vous m'adressez, vous l'adressez à tous mes collègues, et il faut en accuser votre rancune et votre dépit. (Très bien! à droite.)

Il faut que vous sachiez que quand il s'agira d'accusation de guerre civile, de question de sang, vous ne me réduirez pas au silence, et que je saurai dire les vérités qui m'appartiennent et qui appartiennent aussi à l'Assemblée. (Vive approbation à droite.)

M. CLÉMENT THOMAS monte rapidement à la tribune. M. Joly lui succède aussitôt et paraît l'engager à lui céder la place, mais M. Clément Thomas, à son tour, paraît décidé à ne pas abandonner son tour de parole.

Un long tumulte règne dans la salle, des cr s confus et des interruptions inarticulés partent de tous les bancs; on entend confusément ces mots : A demain! A ce soir! Aux voix! M. le président agite sa sonnette, qui est impuissante à dominer le bruit. Tout à coup, au bout de quelques instants, une grande partie des membres de la droite se lève en c iant : A demain! à demain! Une confusion inexprimable règne dans la salle.

Enfin, les représentants quittent la salle. La discussion est forcément renvoyée à demain.

La séance est levée à six heures trois-quarts.

FAITS DIVERS.

Le citoyen Démosthènes Ollivier a déposé hier sur le bureau du président une pétition de 1 370 habitants d'Arles (Bouches du-Rhône) demandant la mise en accusation du président de la République et de son ministère.

— Un grand nombre de nouveaux représentants nommés dans les dernières élections sont arrivés à Paris, et se sont présentés au secrétariat de l'Assemblée pour retirer leurs cartes de représentants. Plusieurs d'entre eux ont fait déjà le choix de leurs places sur les bancs de l'Assemblée, et l'on voit à côté des noms inscrits des membres de l'Assemblée actuelle ceux de leurs successeurs.

— On nous écrit de Toulouse :

« Les *honnêtes* de la Haute-Garonne sont consternés de nos élections, honteux de leurs exploits et alarmés des majorités hostiles qu'ils ont trouvées dans toutes les agglomérations intelligentes; ils savent bien qu'avec leur argent et l'intimidation ils ne trouveront pas des défenseurs parmi les paysans. Je regarde la victoire comme gagnée. »

— M. Ruggiero Settimo, président du gouvernement provisoire de la Sicile, qui, lors de la reddition de Palerme, s'était embarqué sur un bâtiment français, vient d'arriver à Paris.

— On lit dans le *Travailleur*, de Nancy :

« Le brave 7e léger, régiment du sergent-major Boichot, vient de recevoir contre-ordre, et au lieu de passer par Nancy, de par le bon plaisir de la réaction dont notre maire est le trop fidèle interprète, il est obligé de faire deux étapes de plus et de passer par Pont-à-Mousson, pour éviter le contact des pestiférés socialistes de notre ville.

» Tout était disposé pour le recevoir, les billets de logement étaient préparés; mais le même esprit qui s'est opposé à l'anniversaire du 24 février, a voulu encore une fois satisfaire ses rancunes anti-républicaines-socialistes en empêchant les démocrates de notre ville de fraterniser avec nos frères du 7e; qu'importe à notre maire et à notre préfet de froisser une ville entière dans ses sentiments démocratiques? ne faut-il pas avant tout ménager les oreilles délicates des réactionnaires qui auraient été blessées de nos chants civiques?

» Pauvres gens qui ne veulent pas comprendre que l'idée ne connaît pas de barrière, et que si physiquement nous n'avons pu communier avec nos frères du 7e, moralement les uns et les autres, nous sommes unis par les principes de la solidarité et de la fraternité d'une manière indissoluble; les événements, avant peu, se chargeront de détruire leur doute à cet égard. »

OU SE TROUVE LA MODÉRATION. — On nous écrit de Montmirail, 22 mai :

« Un procès singulier va recevoir une solution dans quinze jours.

» Dans la soirée du 13, jour des élections, un *blanc* a frappé un vigneron qui avait voté pour les démocrates et nommé *rouge* pour ce fait.

Le *rouge*, sans s'émouvoir, a répondu aux coups du *blanc* en faisant appel à la justice.

» Lequel des deux est le *modéré*. »

DROME. — Les démocrates de la Drôme sont instamment priés de se réunir aujourd'hui vendredi, 25 mai, à 8 heures précises du soir, rue Neuve-des-Petits-Champs, passage Colbert, escalier A, pour une communication d'une très haute importance.

— BANQUET DES DÉMOCRATES SOCIALISTES de La Chapelle OFFERT AUX SOUS-OFFICIERS REPRÉSENTANTS DU PEUPLE, dimanche 27 mai, à dix heures du matin, dans le Jardin de la Liberté, 40, rue des Poissonniers.

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 mai sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne, à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

PETITE CORRESPONDANCE.

Angoulême. — M. H. — Reçu vot. lettre et le bon de 15.15, qui recevra la dest. ind.

Bourse du 24 mai 1849.

Les esprits continuent de se rassurer; les fonds publics remontent.

Le 5 p. 100, que nous avons laissé à 80 25, ouvre à 82 15, arrive à 82 50 au plus haut; mais des réalisations de bénéfice le font descendre à 81 35, pour fermer comme au début à 82 fin courant, et 81 50 au comptant. C'est une hausse de 1 75 sur la bourse précédente.

La Banque de France commence au plus bas à 2050, et finit à 2125, après avoir côté 2130 fr.; hausse, 75 fr.

Le 3 0/0 ouvre au plus haut à 52 30, tombe à 51 50, et ferme à 51 75 à terme, et 52 comptant. C'est une amélioration de 1 fr. 25 c. sur mercredi.

L'emprunt fait 81 50.

Les valeurs industrielles et les chemins de fer sont mieux tenues.

Orléans, hier à 720 monte à 740 pour clore à 732 50, en gagnant 12 50.

Avignon-Marseille fléchit à 190; le Nord de 405 s'élève à 410.

Le zinc Vieille-Montagne s'améliore de 50 fr. à 2650 fr.

Le marché offre une certaine fermeté. On espère la hausse en liquidation.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	[illegible]	52 [illegible]	51 50	51 75
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	» »	» »	» »	» »
Cinq 0/0	80 25	82 50	81 35	82 [illegible]

24 mai. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	52 » »	4 Canaux avec prime	900 »
— Empr. 1847-1848	» » »	Cie Maberly	[illegible] »
5 0/0 j. du 22 mars	81 50 »	Caisse hypothécaire	» »
4 1/2 0/0 du 22 mars	[illegible] 50 »	Emprunt d'Haïti	» »
3 0/0 j. du 22 sept.	» » »	Espagne, dette active	» »
Act. de la Banque	2125 » »	— dette passive	» »
R. de Naples, j. juil.		— 3 0/0 1841	32 50
Réc. Rothschild	84 50	Emp. port. 5 0/0	» »
5 0/0 de l'Etat rom.	69 »	— — 3 0/0	» »
5 0/0 belge 1840	85 »	2 1/2 hollandais	» »
— — 1842	85 »	Zinc V.-Montagne	2650 »
— 4 1/2	77 »	H. de la Gr.-Combe	» »
— Banque (1835)	75 »	Emp. du Piémont	850 »
Oblig. de la Ville	1200 »	Lots d'Autriche	300 »

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	» »	» »	Orléans à Bord.	[illegible] »	[illegible] »
Versailles, r. d.	185 »	190 »	Du Nord	405 »	410 »
— r. g.	160 »	162 50	De Paris à Str.	[illegible] 75	[illegible]
Paris à Orléans	720 »	732 50	Tours à Nantes	307 50	311 25
Paris à Rouen	470 »	480 »	Paris à Lyon	» »	» »
Rouen au Havre	» »	250 »	Mont. à Troyes	[illegible] »	[illegible] »
Avig. à Marseil.	200 »	190 »	Dieppe à Féc.	170 »	» »
Strasb. à Bâle	97 50	100 »	Paris à Sceaux	» »	» »
Du Centre	310 »	300 »	Bord. à la Teste	» »	» »
Amiens à Boul.	» »	» »			

L'un des gérants : VICTOR CONSIDERANT.

Spectacles du 25 mai.

THEATRE DE LA NATION. — Le Prophète.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Adrienne Lecouvreur
OPERA-COMIQUE. — Le Val d'Andorre.
ODEON. — Les Bourgeois des Métiers.
THEATRE-HISTORIQUE. — Puritains d'Ecosse.
GYMNASE. — Gardée à vue, l'Ambassadeur, Changement de main, Un Duel.

Imprimerie Lange-Lévy, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 143 — ÉDITION DU MATIN. — Samedi 26 Mai 1849.

[illegible] — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION — [illegible]

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . 11 f.
Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au capital, au travail et au talent.

PARIS, 25 MAI.

Assemblée Nationale.

TEMPS PERDU.

Pendant trois heures, l'Assemblée a employé son attention à des commentaires sur les ouvrages de M. de Falloux..... *de Falloucio homine, Libri II.*

Hier, en venant attaquer violemment la Révolution française, cet ingénieux et habile élève de Loyola savait fort bien ce qu'il faisait. il a parfaitement réussi à détourner la question et à dépister plusieurs orateurs qui ont perdu leur temps à courir après cet homme insaisissable. Car qu'est-ce que M. de Falloux? Avant-hier il passait pour légitimiste, hier il a déclaré que lui et ses amis les royalistes étaient les plus fervents républicains de l'Assemblée; aujourd'hui il s'est même vanté d'avoir les idées les plus larges et les plus novatrices (voir les extraits de ses ouvrages qu'il a promis de faire mettre au *Moniteur*.)

En attendant, il a suscité la guerre civile dans Paris, et la bataille de juin commençait au moment où, à la tribune, il parlait de son *amour fraternel pour les ouvriers*; il a suscité la guerre entre les républicains français et les républicains romains; il a abandonné notre alliée en Piémont et facilité l'approche de nos frontières à l'Autriche; il pactise avec Radetzki et l'égorgeur de Naples... Mais attendez ses explications, attendez que le czar soit entré à Paris, et dans le langage le plus lucide, le plus élégant et le plus mielleux, il vous démontrera que c'est pas amour pour la République qu'il a agi.

Nous ne mentionnerons qu'en passant un intermède joué à la tribune par M. Mortimer-Ternaux, qui a mis en action la fable de Lafontaine, intitulée *l'Amateur de Jardin*. En voulant faire une niche à M. Joly, il a laissé tomber sur la tête de son roi Louis-Philippe un pavé d'une énorme lourdeur. Il aurait dû se rappeler auparavant cette autre fable de Lafontaine dont nous ne voulons pas nous rappeler le titre, et où il est dit :

Ne forcez point votre talent,
Vous ne feriez rien avec grâce.

La discussion sur l'enquête et sur le général Changarnier s'est, au milieu de tout ce parlage, trouvée difficilement ramenée, à la suite de quelques paroles sensées et chaleureuses de M. Clément Thomas, auquel nous devons rendre cette justice que depuis quelque temps il commençait à se faire remarquer à la tribune par l'à-propos, l'énergie et la concision de ses discours.

M. Barrot ayant voulu employer sa phraséologie nuageuse et parlementaire à mettre en doute les paroles que M. Considerant s'était trouvé forcé de rappeler sur leur conversation, M. Considerant a maintenu avec fermeté leur complète véracité.

Enfin sur le fond de la question, l'Assemblée n'a pas osé se montrer plus ferme que par le passé, et a passé à l'ordre du jour à une majorité d'environ 50 voix.

Nous trouvons dans le *Moniteur du soir* cette singulière appréciation des discours et citations de M. de Falloux : « M. de Falloux a rectifié les textes si mal à propos cités par M. Joly, et il a clairement établi que chez lui les tendances de l'écrivain étaient comme celles de l'homme d'Etat, empreintes d'un ardent amour de la liberté. »

Demain nous donnerons d'après le *Moniteur* les phrases *audacieuses* lues à la tribune par M. de Falloux, et par lesquelles il entend se faire une réputation de *libéral*. On pourra juger par là combien ses prétentions nouvelles sont fondées. Quant aux passages cités par M. Joly, quoique à moitié démentis par M. de Falloux, ils nous semblent beaucoup plus en rapport logique avec le caractère de légitimiste et de catholique qu'a jusqu'ici porté M. de Falloux. Au surplus, nous consacrerons, aussitôt que nous le pourrons, un article spécial à l'étude des écrits de ce républicain d'un genre tout nouveau.

Avis de la Présidence de l'Assemblée nationale.

MM. les représentants du peuple à l'Assemblée législative sont prévenus qu'il y aura dimanche, 27 du courant, à midi, dans la salle de l'ancienne chambre des députés, une réunion préparatoire à l'effet de reconnaître les membres qui doivent composer le bureau provisoire.

MM. les représentants du peuple à l'*Assemblée nationale législative* sont invités à se rendre exactement à cette réunion, après avoir retiré leur carte et donné leur adresse au secrétariat de la questure.

Nous lisons ce soir dans l'*Estafette* :

Les bruits du coup d'Etat projeté sont diversement appréciés : les uns disent que personne, à l'Elysée n'oserait entamer une lutte révolutionnaire; d'autres prétendent, au contraire, que rien n'est ajourné. Les intentions du *détestable entourage* sont toujours les mêmes, et on désigne nominalement l'un des plus grands amis du président comme l'exécuteur le plus acharné des projets dénoncés par la *Démocratie pacifique* et par la *Presse*.

On affirme que vingt-huit représentants, parmi lesquels un nombre restreint de membres de l'association des Amis de la Constitution, sont désignés pour être arrêtés, dans le cas où ces représentants, comme on le dit en certain lieu, seraient disposés à violer la Constitution et à demander la déchéance du président de la République.

Un certain nombre de journalistes, de citoyens influents dans les anciens clubs, seraient adjoints à ces membres de la représentation nationale, et transportés au Havre, pour y être mis à la disposition du gouvernement.

Rien n'a transpiré, dit le même journal, sur la formation du ministère; on affirme pourtant que M. Bugeaud, disposé hier à prendre la direction du nouveau cabinet, est un peu effrayé des dispositions hostiles de la plus grande partie des membres modérés qui ont été réélus.

Les hommes influents voudraient le voir à la tête des affaires; mais des rapports indirects sont parvenus au maréchal, et comme ils semblent lui faire croire qu'il ne serait que le jouet de l'intrigue, il hésite à accepter la responsabilité d'une politique nouvelle. Le programme qui lui est proposé et qui conduit fatalement à une guerre très prochaine, ne contribue pas peu à cette hésitation qui ne s'est, du reste, manifestée qu'après la séance d'hier soir.

Une proposition relative à une revue de la garde nationale de Paris et de l'armée, pour dimanche prochain, a été déposée hier sur le bureau de l'Assemblée nationale par M. Brives.

Cette proposition a pour but de témoigner à la garde nationale et à l'armée les sentiments de reconnaissance dont l'Assemblée est pénétrée pour le concours que ces troupes lui ont prêté dans l'œuvre de l'organisation et de l'affermissement de la République démocratique.

Elle est ainsi conçue :

« Art. 1er. Une revue de la garde nationale et des troupes de la garnison de Paris aura lieu au Champ-de-Mars, le 27 mai prochain, dernier jour de la session de l'Assemblée constituante.

» Art. 2. L'Assemblée nationale assistera en corps à cette revue. Les troupes défileront devant elle et devant le président de la République. »

Cette proposition a à peine été connue hier, que la plupart des chefs de la garde nationale, et qu'un grand nombre d'officiers des troupes de la garnison, ont exprimé à plusieurs membres de l'Assemblée nationale la satisfaction qu'ils éprouveraient si cette revue était faite.

Cette proposition n'a pas pu être discutée aujourd'hui, mais elle le sera sûrement demain samedi.

La nouvelle d'une défaite des Russes en Gallicie se trouve confirmée par les rapports parvenus au ministère des affaires étrangères. Dembinski serait, aux dernières nouvelles, entré en Gallicie à la tête d'un corps de 15 000 hommes : sa présence aurait soulevé les paysans contre l'autorité des Russes, et aurait mis les troupes impériales dans la nécessité de rétrograder. (*Estafette.*)

Défiance du dedans, faiblesse au dehors.

Les hommes du 10 décembre ne comprennent d'autre manière de gouverner que celle de Louis-Philippe et de Guizot.

C'est toujours le même système : résister au dedans, céder au dehors.

Résister aux besoins d'améliorations et de progrès, si profondément gravés sur toutes les douleurs physiques des exploités et sur toutes les souffrances morales des exploiteurs; céder au bon plaisir de l'autocrate russe, dont l'orgueil insensé croit pouvoir arrêter le mouvement humain.

Résister aux masses laborieuses qui créent la richesse, l'ordre et la liberté; céder à la coalition des rois qui ne savent que massacrer, incendier, détruire.

Les hommes du 10 décembre n'ont fait qu'exagérer ce système de résistance au dedans, de l'abaissement au dehors.

Au dedans, ils résistent jusqu'à refuser d'obéir à l'Assemblée nationale, jusqu'à la faire insulter par d'insolents prétoriens, jusqu'à tenir le pays sous la menace permanente de coups d'Etat; au dehors, ils cèdent jusqu'à se faire les valets de bourreaux couronnés, jusqu'à descendre en Italie pour exécuter, contre la République romaine, les hautes-œuvres de la sainte-alliance.

Au dedans, la réaction jusqu'à l'illégalité la plus flagrante; au dehors, la lâcheté jusqu'à la trahison.

Est-ce là gouverner? Est-ce là présider aux destinées d'une nation comme la nôtre? N'est-ce pas plutôt trahir la sainte cause de la France et de l'humanité?

Il faut que l'Assemblée législative *renverse* ce système, c'est-à-dire qu'elle établisse un pouvoir qui, à l'intérieur, cède aux légitimes exigences des masses laborieuses, prenne l'initiative des améliorations et des transformations sociales; qui, à l'extérieur, résiste à la barbarie, à la conquête et à l'oppression des nationalités, dont l'autocrate russe et l'oligarchie britannique sont la double expression.

Oui, il faut que le système de Louis-Philippe et de Guizot soit *renversé* législativement, si l'on ne veut pas qu'il soit brisé encore une fois révolutionnairement.

Les représentants par la grâce du télégraphe.

Si les élections qui, au moment du vote, ont été si perfidement influencées par le télégraphe, ne sont point annulées, il y aura, dans l'Assemblée législative, deux catégories de représentants :

Les représentants par le choix libre des électeurs;

Les représentants par la grâce du télégraphe-Faucher.

Il est impossible qu'une Assemblée, ainsi composée de deux éléments hétérogènes, puisse accomplir son mandat.

Les délibérations y seront incessamment aigries et troublées par des récriminations légitimes. Viciée dans son origine par une manœuvre que la Constituante a déjà flétrie à la presque unanimité, l'Assemblée, issue du scrutin du 13 mai, n'aura point cet ascendant moral qui est indispensable à la représentation d'un grand peuple.

Ce faussement des secondes élections générales de la République crée une situation pleine de périls. C'est, dans tous les temps, même dans les temps ordinaires, le plus grand crime d'un gouvernement constitutionnel que de porter atteinte à la sincérité des élections. Comment qualifier un pareil attentat en des jours comme les nôtres, sous le régime de la souveraineté du peuple et du suffrage universel? Quiconque y voudra réfléchir, jugera, comme nous, que la démission d'un ministre est un châtiment dérisoire quand il s'agit d'un acte qui vicie essentiellement, qui dénature la représentation nationale.

L'Assemblée législative ne sera née viable qu'à la condition qu'elle extirpera résolument de son sein le vice originel que lui a communiqué le ministre favori de M. Louis Bonaparte, l'exploiteur de la panique bourgeoise, l'illustre Léon Faucher. Il faut que, dès à présent, tous les membres de la future Assemblée, qui se sont sentis révoltés de l'impudente manœuvre du ministre calomniateur, se considèrent comme engagés d'honneur à ne pas souffrir qu'elle porte ses fruits.

Il faut faire appel à la conscience même des élus en faveur desquels la dépêche télégraphique a fait pencher la balance. Et si ces derniers persistaient à vouloir profiter du bénéfice d'une rouerie électorale qui n'a point sa pareille dans les fastes de la monarchie elle-même, eh bien! que ces hommes sans pudeur soient publiquement stygmatisés! qu'on n'imprime jamais leurs noms dans les journaux démocrates sans y joindre le titre caractéristique de *représentants par la grâce du télégraphe!* que les *télégraphiés*, fussent-ils en majorité dans l'Assemblée, soient toujours désignés par une qualification qui rappellera leur tache originelle.

Socialisme appliqué.

Depuis un an nous avons successivement publié de nombreux travaux de notre ami François Coignet.

L'ensemble de ces travaux constitue une réforme de la circulation, de la production et de la consommation.

Sur la demande qui lui en a été faite, notre ami a condensé en une petite brochure, à bas prix, toutes ses vues, tous ses projets.

Au moment où le mot d'ordre des privilégiés est que le Socialisme est l'anarchie, et qu'il ne peut formuler aucune réforme, aucun projet raisonnable, le travail de M. Coignet démontrera que les réformes les plus urgentes sont formulées et prêtes à être réalisées.

Nous reproduirons quelques extraits de cette brochure que nous croyons appelée, par la netteté, par la précision et par l'esprit pratique qui y règnent, à convaincre le public que nos principes économiques n'ont rien de subversif et sont, au contraire, aussi conciliateurs que salutaires.

Cette brochure paraîtra mardi 29, à la Librairie phalanstérienne.

Apologue.

Il arriva au siége de je ne sais plus quelle ville, par l'armée de Henri IV, que Sully ayant besoin de démolir une grosse tour qu'on nommait la *Tour-Grise*, parvint à loger sous les fondations une certaine quantité de poudre et à y mettre le feu. Ses compagnons d'armes, qui ne l'aimaient pas tous, avaient d'avance critiqué violemment la mine, disant que la quantité de poudre était bien insuffisante, etc. En effet, après l'explosion, la tour demeure immobile, et Messieurs les critiques de rire et de gouailler vivement Sully (je ne sais s'il était déjà grand-maître de l'artillerie). Les lazzis, les quolibets tombaient comme grêle, peut-être pendant une minute, puis la moitié de la vénérable Tour-Grise se pencha, et se fendant du haut en bas, s'écroula au milieu d'un magnifique tourbillon de poussière; et quand le nuage de poussière devint un peu transparent, on vit une moitié de la tour debout, ses étages à jour, et sa garnison faisant aux assiégeants des signes de détresse.

En 1848, une mine a éclaté en France, qui a donné une secousse aux monarchies européennes, puis elles ont eu l'air de se rasseoir; mais la cohésion était brisée partout, et maintenant elles s'affaissent sans retour.

Il y a de plus que dans la Tour-Grise de Sully une force [illegible] ruine, c'est la tendance à une nouvelle et plus forte unité qui enlace les peuples, et qui ne tardera pas à assurer à chaque peuple le secours de tous les autres, en même temps qu'elle interdira aux monarchies tout secours mutuel. Les peuples se regarderont comme des individus libres, qui ont bien le droit de se confédérer entre eux pour leur défense mutuelle. Mais de ce que les cultivateurs d'un village ont le droit de s'assembler en garde nationale pour empêcher les incendies, dévastations et autres désordres, il ne s'ensuit pas que les incendiaires, les maraudeurs et malfaiteurs de tout genre aient le droit de s'organiser en bandes armées pour attaquer plus efficacement les cultivateurs paisibles. L'Allemand, le Tschèke, le Madgyar, le Français, l'Italien, sont cinq paysans qui vont s'entendre bientôt pour défendre tous ensemble le champ de chacun d'eux; les monarques sont des *conquérants*, pour employer une expression noble, auxquels les paysans sauront bientôt interdire toute coalition. La solidarité des oppressions a suffisamment duré, le temps est venu de la solidarité des libertés.

On lit dans la *Presse*, à propos de la séance d'hier :

« Le vrai motif de cette discussion était la crainte d'un coup d'Etat. Quelqu'un a-t-il véritablement rêvé une parodie du 18 brumaire? C'est ce que tout le monde se demandait ce matin; c'est ce qu'on se demandera encore ce soir. La lumière ne s'est point faite dans la longue discussion qui a eu lieu aujourd'hui. Nous le savions à l'avance. Il y a des voiles que le temps seul peut écarter. Mais, s'il est vrai que des suggestions insensées et coupables aient cherché à surprendre la conscience de M. le président de la République, nous pouvons dire hardiment que ces suggestions ont été déjouées. Le débat qui s'est élevé n'aurait-il d'autre résultat, que ce serait assez pour que nous nous consolions du temps qu'il nous a fait perdre. Dans un gouvernement de démocratie, il n'y a pas de meilleure garantie que la lumière. L'ombre est la force des mauvaises pensées. Eclairer le pays, c'est désarmer les complots, que ces complots viennent d'en haut ou d'en bas.

JÉSUS-CHRIST EN PRISON

S'il vous plaît?

Suite (1).

A V. Considerant.

Quand j'ai résolu de faire cette démarche inspirée par l'amitié, je me suis attendu à vous trouver très incrédule à l'endroit des dangers que je vous signale, plein d'un mépris soi-disant philosophique pour les avantages qui vous sont offerts, et mettant un faux point d'honneur à vous attacher à la spécialité peu lucrative qui vous a valu une célébrité très diverse-

(1) Voir la *Démocratie* d'hier.

ment apprécié. Votre question ne me prend donc pas au dépourvu.

Laissez-moi vous rappeler un fait.

Combien y a-t-il de cela?

C'était après le 29 janvier; minuit venait de sonner. Un de nos amis entra; ce jeune socialiste qui depuis vous félicita d'avoir délié autant de langues qu'Esope et la Fontaine. «Messieurs, nous dit-il, j'ai une observation à vous communiquer; vous la prendrez pour ce qu'elle vaut, je n'y attache pas une grande importance; mais, par le temps qui court, rien n'est à négliger. Je viens de suivre dans toute leur longueur les rues Jacob et de l'Université: plusieurs maisons sont désignés par une croix blanche dessinée à la craie. Les croix sont faites avec soin, et partout elles ont la même forme. Elles ne paraissent pas avoir été distribuées au hasard. On les retrouve des deux côtés de la rue, tantôt sur plusieurs maisons contiguës, tantôt sur des maisons situées à une grande distance les unes des autres. J'ai constaté que cette croix a été tracée sur la demeure de plusieurs représentants républicains et de quelques démocrates étrangers à l'Assemblée..... »

Il continua, essayant de démontrer, et de fait le démontrant assez bien, que le signe qui l'avait frappé semblait avoir été dessiné dans une intention réfléchie, sérieuse ou non. Néanmoins, nous fîmes comme le jeune socialiste, nous n'attachâmes aucune importance à sa découverte et nous reprîmes la conversation interrompue par son arrivée; mais enfin que cette mauvaise plaisanterie, car il ne s'agissait sans doute pas d'autre chose, ait préoccupé un instant un homme distingué, cela suffit pour caractériser la situation et l'état des esprits. Il est certain que les temps ne nous sont pas propices: beaucoup d'entre nous ont passé des jours et des nuits sur le qui vive. Que serait-il advenu des socialistes si l'honnête 15 mai tenté le 29 janvier dernier n'avait échoué devant le calme admirable des travailleurs et l'énergie républicaine d'une grande partie de la garde nationale? Quand le bruit a couru qu'il existait une liste de proscription où les noms de 800 socialistes étaient inscrits, quelqu'un en a-t-il douté? Pourquoi ce sinistre nom de Saint-Bartélemy est-il si souvent répété depuis quelques temps? Qui doute que la réaction ne veuille en finir avec nous à tout prix, par tous les moyens, et qu'elle serait aux anges si nous lui donnions l'occasion vainement cherchée d'une émeute si sanglante qu'elle soit! N'y a-t-il pas au pouvoir un homme qui a écrit l'éloge de saint Dominique et de la très sainte inquisition, un homme qui a demandé la dissolution des ateliers nationaux sous trois jours, et qui même après les journées de juin se fait gloire de cette terrible initiative. Le parti qui a ensanglanté Lyon et le midi, qui a tué Ney, Labedoyère, Berton et tant d'autres, est-il aujourd'hui croyez-vous un parti sans influence? — «On sera un peu éventré!» — Combien de fois l'avons-nous dit? On! qui? nous-mêmes, c'est de nous que nous parlions!

Les immondices littéraires que l'argent versé rue de Poitiers a fait refluer dans la circulation, comme une pluie abondante fait sortir de dessous terre les limaces et les vers, manqueront leur but s'ils n'ont pour résultat de nous faire assassiner. Qui a mis les baïonnettes aux mains des forcenés de Moulins? D'aveugles instruments ne sont pas les vrais coupables. Les assassins de Ledru-Rollin, ce sont les écrivains qui nous calomnient à tant la ligne et la page. Et si un jour une enquête s'ouvrait sur les massacres de juin, ce n'est pas parmi les braves qui [illegible] à la main, qu'il faudrait chercher les coupables; ce sont les collections de certains journaux qu'il faudrait feuilleter. Il est positif que si je n'avais passé au camp de la banqueroute et de la souscription forcée, j'écrirais sous le couteau ces lignes, que je trace sans me hâter, n'en prenant qu'à mon aise, sûr du lendemain. Encore un peu et la place ne sera plus tenable. Plusieurs d'entre nous l'ont déjà éprouvé. Avez-vous oublié celui qui fut conduit sur les quais entre deux gendarmes les fers aux mains comme un filou, et qu'on relâcha quelques heures après son arrestation, tant son cas était grave? Combien en pourrais-je citer! Vous me direz: « Cela fait les affaires du Socialisme. » Mon Dieu! vous ne m'apprenez rien. Je sais bien tout ce qu'on peut débiter là dessus: « On ne tue pas une idée, les persécutions la fortifient loin de l'abattre, le sang versé en son nom l'engraisse; » c'est de l'histoire universelle, c'est un fait d'expérience, c'est une vérité scientifique! Mais sommes-nous des idées, nous autres? L'homme vit-il seulement de parole? Quand on est mort c'est pour longtemps, et quand on meurt battu on se fait moquer de soi: — « C'était un mauvais sujet qui s'occupait de politique; il a bien ce qu'il méritait! Se consacrer à son commerce, s'assurer une retraite pour ses vieux jours, amasser une dot pour ses enfants, voilà la vraie conduite de l'honnête homme! » On n'est loué, hélas! qu'alors qu'on réussit, c'est-à-dire quand on n'a plus besoin d'éloges ni d'encouragement! ainsi va le monde.

Vous me direz: Laissons le monde aller et continuons de préférer la justice à notre intérêt, le prochain à nous-mêmes.

C'est un très beau sentiment, que j'admire. La masse, comme dit notre ami M..., est bête et laide; je l'accorde, mais enfin le monde n'est pas une abstraction, nous avons là amis, parents, relations; se résigner à l'oubli, au mépris, à la colère de tous ceux qu'on aime, quel stoïcisme!

Et n'est-ce pas là que nous en sommes, nous autres socialistes, calomniés au dix-neuvième siècle autant que le furent nos ancêtres, les chrétiens, aux époques de barbarie. Que dit-on de B... dans son pays? « Il a mal tourné. » L'étranger admis dans sa famille évite de parler de lui dans la crainte de réveiller le souvenir de ses débordements, car... il est socialiste! Moi, qui vous parle, je reçois d'Angleterre, à l'occasion de *Jésus-Christ devant les conseils de guerre*, une lettre où on me dit, entre autres aménités: « J'ai lu votre écrit avec un ministre protestant très éclairé, très libéral. Notre opinion réfléchie est que vous torturez le sens des saintes écritures: votre travail est un long blasphème. Vous paraissez ignorer absolument que la loi du Christ est, par dessus toute chose, une loi d'amour; *Jésus-Christ devant les conseils de guerre* est la production d'un esprit rempli de haine et d'amertume. Voilà notre opinion. » — C'est précisément ce que, de son côté, le *Constitutionnel* me disait dans un premier-Paris. La piété n'a pas de patrie!!!

Un autre, lisant dans la *Démocratie* l'annonce de *Jésus-Christ en prison*, est pris de la même indignation que les marchands libraires de la *Vérité*, et déclare qu'il ne pourrait sans honte avouer sa parenté avec l'homme qui écrit de pareilles choses.

Qui donc d'entre nous étant allé voir une de ses tantes, engagea avec elle le dialogue suivant:

LA TANTE. Eh bien, tu cours toujours les grandes routes?

LE SOCIALISTE. Oui ma tante.

LA TANTE. Et c'est toujours pour ton phalanstère?

LE SOCIALISTE. Oui, ma tante.

LA TANTE (avec un soupir). Encore si c'était pour quelque chose d'honorable... un commerce!

Mais, à qui le dis-je? c'est votre propre histoire que je vous raconte.

Il est certain que s'ils avaient vécu au temps du Christ et qu'ils eussent eu leurs fils, leurs neveux ou leurs gendres parmi les apôtres, ils se fussent crus déshonorés!» Ah! nous sommes de bien malheureuses femmes!—Mon fils saint Paul se dérange.—Mon gendre saint Jacques a mal tourné.—Mon neveu saint Pierre finira mal.—Au lieu d'aller à la mer et de tâcher de prendre beaucoup de poisson et de le vendre le plus cher possible, comme doivent faire d'honnêtes pêcheurs, ils se sont faits, disent-ils, pêcheurs d'hommes! prétexte à la paresse.—Ils abandonnent femmes, enfants, famille pour prêcher des doctrines abominables. Saint Jacques excite à la haine entre les classes de citoyens. Est-ce ainsi que se conduisent d'honnêtes gens? où tout cela les menera-t-il? nous sommes des femmes bien éprouvées et bien à plaindre! »

Laissons cela, je le veux bien, mais, un scrupule! Etes-vous sûr que le socialisme mérite les sacrifices que nous faisons pour lui et qu'il ne vous laissera pas en chemin. Est-il bien en vie? Tant de gens le disent mort ou mourant. Les journaux véridiques répètent chaque jour qu'il n'a que le souffle. Il est vrai que dans le cas d'un décès si prochain, on ne s'expliquerait pas le bruit que l'agonisant fait dans les colonnes même des journaux qui annoncent son enterrement. Mais le monde est plein de mystères, et il y a des sujets qu'il est bon de ne pas approfondir.

D'ailleurs je vous accorde un socialisme des plus vigoureusement constitué, résistera-t-il au poids dont l'accablent les sommités littéraires, économiques, politiques, et surtout financières? Qu'avez-vous à opposer aux savantes réfutations d'un Troplong et d'un Dupin? Vous ne m'accuserez pas de partialité à leur égard, vous qui connaissez l'auteur des vingt articles publiés par la *Démocratie* sur les *œuvres du parti anti-social*. J'ai eu la prudence de ne les pas signer; bien m'en prend aujourd'hui! Mais enfin entre nous il était plus facile d'en rire que d'y répondre; je ne puis me vanter d'y avoir répondu. Tant de gros traitements, d'emplois élevés et de cheveux blanchis parmi nos adversaires, et de notre côté la foi dans une idée! La partie est-elle égale?

Frère, il faut mourir, ou plutôt, je me résume, il faut hurler avec les loups.

Ces conversions sont fort bien vues. M. Thiers, représentant du peuple; M. de Falloux, ministre de l'instruction publique; M. Odilon Barrot, président du conseil; M. Louis Bonaparte enfin ne se sont-ils pas convertis à la République? M. Bonaparte a été comme vous un socialiste. M. Bugeaud n'a-t-il pas présidé un banquet phalanstérien et porté un toast à *l'abolition de la guerre?* M. Léon Faucher lui-même n'a-t-il pas préconisé l'association? Le lendemain de la révolution, M. le marquis de Larochejacquelein n'a-t-il pas sollicité du gouvernement provisoire le poste d'ambassadeur de la République à Constantinople? (200 000 fr. par an)! L'honorable M. Grandin n'a-[illegible] dans les salons de Ledru-Rollin, à seule fin de prendre le ministre au saut du lit et d'en obtenir une forte commande de drap républicain? Imitez ces grands modèles, revenez de vos ruineuses erreurs; convertissez-vous comme eux à l'honnêteté, à la vertu, à la famille et à la fortune! Le *Constitutionnel*, la *Patrie*, l'*Evènement*, l'*Assemblée nationale*, le *Corsaire*, le *Courrier de la Gironde* et tous les journaux vertueux vous feront des réclames gratuites. La *Voix de la Vérité*, annonçant vos publications à venir les fera suivre de sa puissante recommandation: (BON). Ne trouveriez-vous pas du fumet à des *faits divers* ainsi rédigés:

« M. Considerant inaugurera demain son cours d'économie politique au Collège de France par l'éloge historique de Malthus. »

(*Moniteur universel.*)

On lit dans le *Constitutionnel*:

« Nous sortons plein d'émotion de la chambre des pairs. Dans un magnifique discours fréquemment interrompu par l'enthousiasme des nobles auditeurs, et qui n'a pas duré moins de sept heures, l'honorable M. Victor Considerant a démontré la nécessité de n'accorder l'autorisation de se marier qu'aux ouvriers qui pourront justifier d'un dépôt de 250 fr. au minimum à la caisse d'épargne. La proposition a été renvoyée à l'examen d'une commission qui fera son rapport demain. Nous entrons enfin dans la voie de l'ordre véritable; le char de l'Etat, tiré de l'ornière où les anarchistes l'avaient précipité, se relève et marche vers un horizon serein, etc..... »

DE L'IMMORALITÉ DES SECONDES NOCES, par M. Victor Considerant, rédacteur en chef du *Chemin de la Croix*, rue de Beaune, 2. (BON.)

(*Voix de la Vérité.*)

— Demain auront lieu les obsèques de M. le baron de Considerant, pair de France, membre de l'Institut, professeur au collège de France, grand officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis et de l'Aigle noir de Russie, président de la confrérie de Saint-François et directeur-administrateur du chemin de fer de Paris à Tombouctou. Tous les corps de l'état seront représentés aux funérailles de ce grand citoyen. Les cordons du poèle seront tenus par MM. Thiers, Taschereau, Faucher et Danjoy; M. de Falloux conduira le deuil. Une voiture de sa majesté suivra à vide.

(*Journal des Débats.*)

Pour faire suite aux petits traités de l'Académie des sciences morales et politiques:

L'ENFER DÉMONTRÉ PAR LA MÉTHODE DES PARALLAXES.

Ouvrage posthume de M. le baron de Considerant; ancien élève de l'école polytechnique, édition populaire grand in-folio sur deux colonnes en latin, accompagné de nombreuses figures géométriques.

Ce bel ouvrage est publié sous les auspices de l'Académie. MM. Troplong et Ch. Dupin l'ont revu avec soin. M. le comte de Montalembert y a mis une introduction. — Prix net: 74 francs. Paraîtra en 4 livraisons de deux en deux jours pour en faciliter l'acquisition aux ouvriers honnêtes en faveur desquels il a été écrit. (L'*Univers religieux*.)

Cela ne vous séduit-il pas? Pour moi, c'est fait. « M. Meunier? il est des nôtres. Un homme qui pense bien! » — J'ai une belle balle en main!

Vous allez être séduit.

M'étant décidé à renier le Socialisme, ses pompes et ses œuvres, je résolus de marquer ma rupture par un coup d'éclat. En conséquence, j'adressai au procureur-général du président les lettres ci-incluses. Vous comprendrez les profits que peut rapporter une telle conversion en voyant quels secrets ma position présente me permet de vous communiquer.

VICTOR MEUNIER,
Honnête-gent.

(*La suite prochainement.*)

Italie.

BRUITS D'ARRANGEMENT.

Le gouvernement doit avoir reçu des dépêches de Rome. Le *Christophe-Colomb*, arrivé samedi à Toulon, a apporté, assure-t-on, une convention conclue entre la République romaine et le général Oudinot, en exécution de laquelle les Français seraient admis dans Rome. C'est M. Forbin-Janson fils qui apporte à Paris ces dépêches. Un armistice a été conclu le 17.

La dépêche télégraphique adressée par le gouvernement français au général Oudinot, *après l'ordre du jour voté à la presque unanimité par l'Assemblée*, était ainsi conçue, d'après le correspondant du *National*:

« Poursuivez les négociations; laissez se répandre vos déclarations; faites savoir aux Romains que vous n'aiderez pas les Napolitains; tâchez d'entrer dans Rome d'accord avec les Napolitains; vous n'attaquerez de vive force qu'à coup sûr. »

Le général Oudinot, qui se préparait à une seconde attaque pour le 15, s'est éloigné de Rome à l'arrivée de M. de Lesseps, qui s'est rendu directement près du gouvernement romain, et s'est trouvé stupéfait, à ce qu'il paraît, de la situation des esprits et de l'état de défense de la ville. Un agent de la diplomatie romaine, tout récemment parti de Paris avec M. de Lesseps, raconte ainsi à l'un de ses amis intimes, qui a communiqué sa lettre au *National*, les impressions éprouvées par l'envoyé français à son arrivée dans la ville:

Rome, 18 mai.

Nous sommes arrivés à Rome en quatre jours et demi; Rome n'est plus reconnaissable, même pour moi. Quelle transformation soudaine! Tout le peuple est en armes, femmes et enfants, tous décidés à s'ensevelir sous les ruines de Rome plutôt que d'être de nouveau gouvernés par les prêtres. Rome est transformée en une forteresse. Ce ne sont point des barricades, ce sont des fortifications construites pour l'éternité avec un art merveilleux, auxquelles toute la population a travaillé. L'ordre, la tranquillité, l'union la plus parfaite y règnent au milieu de tous ces préparatifs de guerre. Lesseps a été abasourdi, il a été ému au récit de la manière avec laquelle les prisonniers français ont été traités avant d'être rendus sans autre compensation.

Il a visité les blessés français restés au milieu de nous, et tous lui ont dit qu'ils avaient été traités en frères, et que ce serait une véritable impiété que de marcher contre un peuple si bon et si généreux. Lesseps ne peut pas comprendre comment les choses ont été défigurées de la sorte. *Aucun Français n'a pris part au combat du 30 avril.* Les Romains, le peuple, s'est défendu comme à Bologne. Il a parlé au triumvir Mazzini, il en a été enchanté. Il y a pour lui un fait incontestable; c'est *que le pape ne peut retourner à Rome qu'avec 50 000 hommes et sur les ruines de cette ville monumentale.* On a entamé quelques pourparlers. Sur la proposition des triumvirs, la chambre a nommé trois personnes pour conférer avec Lesseps et Oudinot. Si l'évidence et la raison peuvent avoir quelque force, il y a espoir d'arriver à quelque chose, sinon ils entreront peut-être à Rome, mais avec 10 000 morts et sur les ruines de la ville. Sois sûr de cela.

Dans la séance de l'Assemblée nationale, M. Mazzini s'est exprimé ainsi au sujet des propositions de M. Lesseps:

Le triumvirat a la satisfaction de vous annoncer officiellement la suspension des hostilités entre la République romaine et la République française.

Nous avons la ferme confiance que ce premier pas nous conduira à un accord complet avec une nation que nous regardons comme sœur de la nôtre. Le mensonge et la calomnie ont pu neutraliser un moment les sympathies qui nous unissaient; mais ils ne prévaudront pas longtemps contre le droit soutenu avec calme et énergie. Nous nous occupons de régler les conséquences de la suspension d'hostilités; mais nous devons, en attendant, vous communiquer une proposition de l'envoyé extraordinaire, M. de Lesseps. Il demande que l'Assemblée nomme une commission de trois membres pour conférer avec lui et le général Oudinot sur les affaires de Rome. C'est à l'Assemblée à décider. Le triumvirat désire que la proposition soit acceptée. Le gouvernement français, trompé sur notre position, nous a attaqués; nous avons fait notre devoir en résistant. Néanmoins, tout en résistant, nous avons déclaré que nous n'étions pas en état de guerre, mais seulement en état de défense, certains que la France, quand elle connaîtrait la vérité, serait avec nous et non contre nous.

Toute notre conduite a été le commentaire de cette déclaration, et, qu'il nous soit permis de le dire, nous en avons recueilli quelques fruits. Si la France aujourd'hui fait un premier pas vers nous, Rome ne peut mentir à son programme. Personne de nous n'accepterait aucune condition attentatoire à la dignité nationale; mais l'offre de conférer et de s'entendre sur les intentions des deux gouvernements n'est qu'un hommage rendu à notre République. Il nous paraît donc très important que cette offre soit acceptée. Les résultats de l'acceptation dépendront en grande partie du choix des hommes dont la commission sera composée.

L'Assemblée a nommé immédiatement trois commissaires, M. Sturbinetti, sénateur de Rome et général en chef de la garde nationale, MM. Audinot et Cernuschi, représentants du peuple. — M. Cernuschi, par excès de scrupule, voulait refuser, mais la chambre n'a pas accepté ce refus.

C'est cette commission qui a formulé les propositions que M. Forbin Janson apporte à Paris. Nous les ignorons encore, mais elles doivent avoir pour base le maintien de la République.

Les journaux français les plus acharnés d'abord contre les Romains sont obligés de convenir eux-mêmes qu'il n'y a plus pour les Romains d'autre gouvernement possible.

Nous trouvons dans le *Contemporaneo* un fait qui, entre mille autres, montre jusqu'à quel point le gouvernement clérical est devenu odieux aux Romains.

Le 13 mai on portait le *Gesù bambino* à un malade, dans le magnifique carrosse de Pie IX, comme c'est la coutume. Beaucoup de personnes, des femmes surtout, rangées le long du chemin, s'agenouillaient et priaient au passage de la sainte image. Une même prière, une seule, sortait de toutes les bouches: *Délivrez-nous des assassins de Gaëte.*

Dans la journée du 15, les Français s'étaient rapprochés de Rome; ils cernaient la ville d'un côté, tandis que les Napolitains la cernaient de l'autre. Le *Contemporaneo* se plaint en termes très amers de ce blocus. Une division française occupait les hauteurs entre Monte-Mario et la tombe de Néron.

M. Accursi, représentant de la République romaine à Paris, est retourné à Rome avec M. de Lesseps.

On lit dans le *Corriere mercantile*, daté de Gênes, 19 mai, les nouvelles suivantes, apportées par le *Dante*:

Livourne est dans la consternation. Le général d'Aspre a imposé une contribution de 400 000 florins, qu'il réclame comme récompense nationale, pour avoir sauvé la ville de l'anarchie!

Guerrazzi, Petracchi et Cimballi, arrêtés par suite du mouvement réactionnaire opéré à Florence, ont été conduits à Livourne pour y être jugés par une commission militaire, sous les baïonnettes des troupes autrichiennes. On croit qu'ils seront fusillés.

Le silence de la commission gouvernative en présence de toutes ces exécutions prouve assez que l'invasion a été combinée avec le bienveillant Léopold.

La plupart des émigrés se sont retirés en Corse.

On nous écrit de Marseille, 22 mai 1849:

On vient d'afficher ici, à l'instant même, une incroyable dépêche télégraphique manuscrite. Elle ne dit qu'une chose, à savoir qu'hier le président de la République a passé en revue 60 000 hommes qui tous ont crié *unanimement* vive Louis Napoléon! vive le président de la République!... Cette affiche fait rire tout le monde, même les modérés et les bonapartistes. Léon Faucher a un successeur digne de lui.

On dit ici que tout est arrangé à Rome; que le pape y entrera bientôt comme chef de l'Eglise et que la République restera. Pourvu qu'il n'y ait point d'arrière pensée...

Les Projets de Pie IX.

On sait que les ministres n'ont obtenu l'autorisation d'envoyer des troupes à Civita-Vecchia qu'en s'engageant *à ne pas attaquer* la République romaine. L'allocution de Pie IX dans le consistoire tenu à Gaëte le 20 avril, établit clairement que cette déclaration était un odieux mensonge. A l'époque où l'on se joua de l'Assemblée, les gouvernements français, autrichien, espagnol, napolitain, requis par le pape de rétablir son autorité temporelle par le massacre de ses anciens sujets, avaient accepté déjà cette mission infâme. On remarquera dans quels termes élogieux Pie IX parle du scélérat couronné qui déshonore le trône de Naples:

Vénérables frères,

Après que nous eûmes réclamé, comme nous venons de le dire, l'appui de tous les princes, nous demandâmes le secours de l'Autriche, qui est limitrophe de notre Etat pontifical du côté du nord. Nous le fîmes d'autant plus volontiers, que cette puissance, qui a toujours loyalement garanti la souveraineté temporelle du siège apostolique, nous donne en ce moment l'espérance fondée de voir bientôt mis de coté dans son empire, comme nous le désirons ardemment et comme nous l'avons demandé avec tant de justice, certains principes trop connus et de tout temps improuvés par le saint-siége, de sorte qu'en ces contrées l'*Eglise sera rétablie dans sa liberté* pour le plus grand bien des fidèles qui les habitent. Ce n'est pas pour notre âme une légère consolation que de pouvoir vous annoncer ce changement, et nous ne doutons pas qu'il ne vous cause une grande joie.

Nous avons de même sollicité le secours de la nation française, pour laquelle nous trouvons dans notre cœur paternel une bienveillance et une affection toutes particulières; le clergé et le peuple fidèle de cette nation, ayant cherché avec ardeur à adoucir nos souffrances, à consoler nos douleurs par tout ce que peut inspirer le dévouement et l'amour filial;

Nous avons également invoqué le secours de l'Espagne, qui, dans son anxiété et sa sollicitude pour nos malheurs, a, la première, engagé les autres nations catholiques à s'unir dans une sorte d'alliance filiale pour ramener sur son siège le père commun des fidèles, le pasteur suprême de l'Eglise.

Enfin, nous avons réclamé le secours du royaume des Deux-Siciles, où nous recevons l'hospitalité de ce roi qui, *s'appliquant de toutes ses forces à assurer le véritable et solide bonheur de ses sujets*, jette un tel éclat par sa religion et par sa piété, qu'on peut l'offrir en exemple à ses peuples.

L'expédition, au surplus, ne peut avoir l'issue que M. de Falloux (des ateliers nationaux) s'en était promis. Pour colorer aux yeux des Français les moins républicains la restauration du pape, il faudrait que le nouveau gouvernement pontifical fût largement constitutionnel, et le parti prêtre par l'organe de l'*Univers*, nous déclare que le pape ne fera pas cette concession. Rentrer comme prince absolu ou rester à Gaëte, tel est l'*ultimatum*:

Ce serait sans doute une chose piquante de voir la République française établir à Rome le juste-milieu bourgeois sur les débris du triumvirat et de la papauté. La bourgeoisie n'est plus accoutumée à de telles fortunes. Mais voici une difficulté à ce bel accommodement. Le pape l'acceptera-t-il? Pour faire du pape un souverain constitutionnel, comme l'entendent ces messieurs, qui ne veulent pas *redevenir esclaves des prêtres*, il faut, premièrement, que le pape y consente. Le *Journal des Débats* avouera qu'il n'y a pas grande apparence à ce consentement dans les dernières paroles venues de Gaëte. Quel que soit le pouvoir de la République française, elle n'ira pas chercher le pape dans l'asile que lui a donné la piété du roi de Naples, pour le faire souverain constitutionnel malgré lui; et, fît-on cela, ce ne serait pas au Vatican que l'on installerait le saint captif, mais au château Saint-Ange, et la question ne serait terminée ni pour Rome, ni pour la France, ni pour le monde.

Hongrie.

Nous avons annoncé hier la prise de Bude; cette nouvelle se confirme. Nous trouvons, dans une cor-

respondance adressée de Vienne, le 19, des détails qui ne laissent aucun doute sur ce nouveau succès des Hongrois.

Bude était bombardée depuis le 4, avec quelques interruptions, du haut du Schwabenberg, du Blocsberg et de Glestdiersberg; la plus lourde artillerie de siége des Autrichiens, prise par les Madgyars à Komorn, avait été transportée sur ces montagnes, de sorte que plus de 150 bouches de canons étaient dirigées contre les assiégés. Georgey avait sommé, le 4, le général commandant en chef Henzi, de se rendre, le rappelant dans sa lettre aux devoirs de patriote hongrois, et le menaçant, en cas de résistance, de passer au fil de l'épée toute la garnison, après la prise de la forteresse.

Le général Henzi avait répondu à Georgey qu'il n'est point Hongrois, mais bien Suisse, naturalisé en Autriche; qu'il n'a point de famille en Hongrie, et qu'il restera fidèle à ses devoirs de général autrichien. Il avait déclaré en outre que si les Hongrois attaquaient la citadelle, Pesth serait réduite en cendres. On dit maintenant, voyant que ses soldats ne pouvaient ou ne voulaient plus tenir, que Henzi s'est suicidé. La garnison s'est rendue à discrétion, et les soldats ont été faits prisonniers de guerre, et conduits à Komorn, où ils sont contraints de travailler à relever les fortifications de cette forteresse.

Outre Komorn, Raab, Stuhlweissembourg, Neutra, Hansabegh, les villes des montagnes et toute la ligne de la Waag sont entre les mains des Hongrois.

On voit çà et là, dans les environs de Raab, des forces hongroises considérables; cependant les principales forces des Madgyars se concentrent près de Neuhaessel, à 8 milles derrière Komorn, où Dembinski doit prendre leur commandement.

On distribue en masse, à Raab, des bulletins sur la dernière victoire de l'armée de Bem, suivant lesquels elle aurait surpris et mis en déroute deux corps de troupes russes, l'un de 8 000, l'autre de 30 000 hommes. Les Madgyars s'y seraient emparés de 72 canons, de plus de 50 000 sabres, de 15 000 fusils neufs, d'une quantité de provisions et de munitions, et d'une caisse militaire considérable.

Les journaux de Pesth font de Bem un héros presque mythologique. Il est arrivé, disent-ils, avec 8 000 hommes sans armes, sans munitions; il a maintenant une armée de 50 000 hommes bien organisés, bien montés, bien disciplinés. Comment s'y est-il pris? Dieu seul le sait. Une chose certaine, c'est que Bem comprend tout, voit tout, peut tout ce qu'il veut. Son corps est couvert de blessures, et il n'y fait pas seulement la moindre attention. Les Szeklers ne jurent plus que par lui. Les montagnards sont convaincus tous qu'à la bataille de Pisker une balle lui a traversé la poitrine d'outre en outre, sans lui faire aucun mal. Les soldats l'adorent, sa générosité dépasse celle de Darius.

Après l'expulsion des Russes de la Transylvanie, il a donné à chaque officier 1 000 florins, et à chaque soldat une paie de vingt jours. Il a pour toute arme une baguette à la main. Dans la retraite de Dever, il aperçoit neuf soldats autrichiens assis sur un canon. Il s'élance sur eux, les chasse à coups de sa baguette, et prend le canon.

Ces détails, donnés par le journal hongrois l'*Opposition*, sont reproduits par le *Lloyd*.

L'empereur de Russie est arrivé à Varsovie le 17. Il se rend, dit-on, à Kalisch, où il doit convoquer un congrès de princes, *pour régler les différends européens*.

Les peuples ne tarderont pas à montrer aux rois qu'ils n'ont pas besoin d'eux pour régler leurs affaires.

Allemagne.

Les séances de l'Assemblée de Francfort n'ont dû être reprises qu'hier jeudi.

On réunit un corps d'armée près de Francfort; on en réunit un autre dans la Hesse. Le roi de Wurtemberg se placera, dit-on, à la tête de l'un, le général Peuckler accepte le commandement de l'autre.

L'annonce de la prochaine arrivée des Prussiens avait répandu une assez vive agitation à Darmstadt. Une assemblée de citoyens a eu lieu, dans laquelle il a été admis que la Prusse n'ayant pas reconnu la constitution de l'empire, et ayant même rappelé ses députés de Francfort, s'est séparée en fait de l'union allemande et qu'elle n'avait pas le droit d'intervenir. On a décidé conséquemment qu'on refuserait de recevoir les troupes prussiennes en garnison.

La landwehr prussienne est toujours fort mal disposée à défendre la cause de Frédéric-Guillaume.

On assure qu'à Ham il a fallu tourner les canons vers deux bataillons de landwehr berlinoise, pour les faire rentrer dans les wagons qui devaient les transporter devant Elberfeld, parce qu'ils refusaient positivement de marcher.

Les bataillons que l'on envoie sur le Rhin ont manifesté à leur départ des dispositions peu inquiétantes pour les insurgés. Les soldats, sans égards aux ordres ni même aux prières de leurs officiers, ont porté des vivats aux démocrates. Plusieurs même d'entr'eux ont arraché les cocardes prussiennes de leurs chapeaux, les ont foulées aux pieds et ont déclaré que la République méridionale de l'Allemagne gagnerait plusieurs milliers d'hommes à leur arrivée.

Des détachements de troupes qui ont quitté leurs garnisons avec armes et bagages continuent à venir se mettre à la disposition du gouvernement provisoire de la Bavière rhénane. Ces soldats sont reçus avec de grandes acclamations.

Le gouvernement a maintenant établi son siége à Spire.

Le duc Maximilien de Bavière s'est rendu dans l'Oberland bavarois pour prendre des informations sur l'esprit du pays. S'étant adressé à un paysan pour lui demander si le roi pouvait compter sur son peuple dans le cas où il lui adresserait un appel, celui-ci lui répondit avec une brusque franchise : tant qu'il sera l'allié de la Russie, non. Les autres paysans approchèrent, et tout aussitôt son altesse s'en retourna comme elle était venue, jugeant qu'elle en savait assez sur les dispositions des montagnards.

Assemblée Nationale.

Présidence de M. Grévy. — *Séance du 25 mai.*

La séance est ouverte à deux heures et demie.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la demande d'enquête sur le complot du 28 mai.

M. TRÉLAT. Je ne veux pas détourner plus longtemps le débat de son but. Cependant l'Assemblée me permettra, puisque j'ai été mis en cause, quelques courtes explications sur les ateliers nationaux.

J'arrivai le 12 mai au ministère des travaux publics. Je nommai aussitôt une commission pour s'occuper des ateliers nationaux. Le 18, un rapport m'était présenté. La commission exécutive n'a pas voulu faire imprimer ce rapport, et il n'a pu vous être distribué. Ma conviction s'est brisée contre une autre conviction. Mais dans mon court ministère de six semaines, je n'ai pas perdu un seul instant pour trouver une solution.

On dit que cette solution était une chimère. Je demandais de l'argent pour venir au secours de l'industrie, afin de faire reprendre les travaux, c'est-à-dire ce que vous avez commencé à faire vous-mêmes. C'était l'achèvement du Louvre, c'était la colonisation de l'Algérie. Voilà quelles étaient les éléments du ministre des travaux publics.

Et vous, qui aviez été mon ami autrefois, vous m'avez déclaré une guerre passionnée, acharnée, implacable. (Très bien!)

C'est quand le calme a été rétabli que vous êtes arrivé au pouvoir. Nous n'avons pas fait assez, si vous voulez; mais au moins nous avons fait quelque chose pendant la guerre; vous avez gouverné pendant la paix et vous n'avez rien fait. (Très bien! très bien!)

L'avenir prouvera, monsieur, qui de vous ou de nous était capable de tout. (Très bien!) Dans le ministère qui est confié à vos soins, qu'avez-vous fait? sinon de désorganiser l'œuvre de la révolution de février. (Très bien! très bien!)

Au reste, je ne vous accepte pas pour juge, et je ne porte pas de jugement sur vous. J'attends encore, pour voir si vous servez la République ou si vous la trahissez. (Très bien! très bien! à gauche. — Protestation à droite.)

M. JOLY. Citoyens, pour ceux qui sont au dehors nous allons un peu loin de la question d'enquête. Les ministres nous en ont éloignés, et il est peut-être habile de changer le terrain de la discussion. Le reproche qu'on nous a fait, moi je l'adresse à M. le ministre de l'instruction publique. (Une discussion vive s'engage entre M. Joly et la droite; elle n'arrive pas jusqu'à nous.)

M. JOLY. Au lieu de répondre à la demande d'enquête, au lieu de demander qu'elle n'ait pas lieu, M. le ministre de l'instruction publique fait autre chose. Il a fait une revue rétrospective : au lieu de chercher la défense, il a attaqué.

C'est la révolution que M. de Falloux a attaquée; c'est la révolution qu'il a mise en cause et non la conspiration dénoncée. Il a donné un brevet d'incapacité à tous les membres du gouvernement provisoire. Il a condamné la révolution. Cela n'a rien d'étonnant de la part d'un écrivain qui a justifié la Saint-Barthélemy et l'inquisition. (Très bien!) De la part d'un historien qui a déclaré usurpatrice notre première Assemblée constituante.

Mais la question n'est pas celle-là. Il s'agit d'un fait grave qui nous a été dénoncé. C'est, dit-on, une folie, une chimère, soit; mais enfin nous sommes aujourd'hui dans les hommes qui tremblent. Pourquoi s'acharner à ne pas laisser voir la vérité?

L'enquête que nous demandons est déjà à moitié faite par les faits qui se sont déroulés à cette tribune. Une lettre vous a été apportée, et c'est la cinquième infraction à la Constitution, ne l'oubliez pas citoyens. Et l'on vient nous objecter des formalités de règlement. Le règlement quand il s'agit d'une conspiration qui doit éclater à son jour, à son heure! Objecteriez-vous le règlement, si l'étranger était à nos portes?

On ne veut pas inquiéter le pays. Mais ce qu'on vous demande c'est l'affaire d'une heure. Mandez les témoins dans vos bureaux, et votre conviction ne sera pas longtemps à se former. (Rumeurs à droite.)

On nous dit que nous entretenons des inquiétudes dans le pays. Mais vous avez un moyen pour en finir tout de suite avec ces inquiétudes : ordonnez une enquête. Nous serons heureux d'apprendre que nous avons été trompés.

De nouveaux détails arrivent tous les jours. Les inquiétudes du public augmentent. (Interruption à droite.)

Au reste, ordonnez ou non l'enquête, le complot est avorté par cela seul qu'il est connu.

Vous vous rappelez ce qui a été dit par M. le président du conseil à M. Considérant, que le président de la République est entouré de passions détestables. Ce propos n'a pas été démenti. Il est donc acquis, par l'aveu de M. Odilon Barrot lui-même, que des passions détestables s'agitent; nous disons, nous, qu'elles cherchent à se faire jour par un coup d'Etat. Voilà les hommes irresponsables dont nous avons parlé.

M. de Falloux nous a demandé ce que nous pensons de sa probité et ce que nous pensons de celle de M. Odilon Barrot. Cette question nous semble un peu indiscrète en présence de l'acte d'accusation que nous avons déposé contre le président et le ministère. Que cet acte d'accusation soit enterré au comité de la justice, qu'il soit étouffé par la majorité de l'Assemblée législative, peu importe, il en résulte que le ministère n'a pas notre confiance.

Mais il nous est permis cependant de faire un choix, et d'avoir plus de méfiance pour M. de Falloux.

Ainsi en 1836 M. de Falloux écrivait un ouvrage, le voici, dans lequel il déclarait qu'il n'y avait de gouvernement légitime que la Restauration.

Mais ce n'est pas tout. Dans cet ouvrage l'Assemblée constituante est déclarée une réunion de factieux et d'usurpateurs. L'orateur blâme Louis XVI de n'avoir pas supprimé l'Assemblée nationale pour couper le mal dans sa racine. (Ah! ah!) Louis XVI est blâmé surtout d'avoir permis la publicité du compte-rendu.

M. JOLY cite plusieurs passages d'un ouvrage que M. de Falloux a écrit en 1836. Ces passages où M. de Falloux attaque la constituante de 93 et la souveraineté du peuple, soulèvent les murmures de la gauche. M. Joly ajoute : « C'est la monarchie catholique absolue que M. de Falloux voudrait nous donner, et qu'il a toujours rêvée. » Je pourrais citer encore des passages d'un livre du même auteur en l'honneur de saint Pie V.

Il continue les citations d'ouvrages de M. de Falloux. L'auteur ajoute : « Depuis l'époque mémorable où l'inquisition florissait dans toute l'Europe... (Ah! ah! — Longue interruption.) dans toute l'Europe catholique, où le vicaire de saint Pierre tonnait contre la tolérance de Charles IX (Ah! ah!), et ordonnait d'exterminer les hérétiques dans un combat à outrance, (Ah! ah!) le monde a reculé pour tomber dans l'abîme du dernier siècle. » (Ah! ah! ah!)

M. DE FALLOUX. Les citations que M. Joly apporte à la tribune sont complétement fausses. Ce que dit M. Joly est une mystification complète. (Ah! ah! à droite. — Longue agitation.)

(M. Millard apporte un volume à M. Joly.)

M. JOLY. J'ai l'honneur d'annoncer à l'Assemblée que les citations que je viens de faire sont guillemettées de l'ouvrage de M. de Falloux. On prétend que j'ai subi une mystification; on prétendait aussi que j'avais été victime d'une mystification semblable à propos du banquet des sous-officiers, vous savez aujourd'hui ce qu'il en est.

M. de Falloux, dans un de ses ouvrages, discute la Saint-Barthélemy, il s'efforce de prouver que le massacre n'était pas prémédité; puis il entame une justification de l'inquisition, justification entortillée et rétrospective.

L'auteur dit d'abord que la tolérance ne peut être considérée comme une vertu que dans certaines époques, et qu'au moyen-âge en exterminant l'hérétique, on exterminait l'erreur. Aujourd'hui ces rigueurs ne sont plus utiles, parce qu'elles seraient sans avantage pour la société. (Mouvement d'indignation.) « Mais, ajoute-t-il, le sang n'était répandu qu'avec la plus grande grande sollicitude. En tuant le corps, on sauvait l'âme. » (Ah! ah!)

Quand il s'agit de défendre la liberté religieuse, la révolution ne doit pas avoir confiance en M. de Falloux. L'on doit juger les hommes selon leurs œuvres.

Vous nous avez dit : Mon frère ne porte pas un mousquet, mais une soutane; je crains bien que ce ne soit une défroque de famille. (On rit.)

Un mot que j'avais prononcé a paru trop superbe à M. de Falloux.

Ce n'est pas de cela qu'il s'agissait. Vous avez déplacé la question, vous avez trouvé commode de la changer. Je vous parlais de l'invasion de 1815, je vous parlais de tous les assassinats juridiques et autres. Je vous disais que nous ne voulons plus des saturnales de 1815, et nous ne les aurons plus, grâce à l'énergie de la révolution.

Ce que je ne veux pas revoir ce sont les saturnales de 1815.

M. de Falloux nous dit : La coalition des rois n'est qu'un fantôme. Mais vous oubliez donc l'ordre du jour que l'Assemblée a adopté il y a deux jours sur la proposition du général Cavaignac?

Voici, vous qui vous intitulez le parti de l'ordre, voici ce que dit ce matin un de vos journaux.

A DROITE. Lequel?

M. JOLY. L'*Assemblée nationale*...

A DROITE. Allons donc! cela ne compte pas.

M. JOLY. Vous désavouez ce journal?

A DROITE. Oui! oui!

M. JOLY. Ecoutez ce que dit ce journal :

L'orateur donne lecture, au milieu du bruit, d'un article dans lequel l'*Assemblée nationale* annonce avec bonheur que l'armée russe va venir mettre pour jamais à la raison l'anarchie, c'est-à-dire la démocratie dans toute l'Europe et même en France.

Vous nous accusez de jeter des inquiétudes dans le pays, et vos journaux eux-mêmes annoncent la guerre à mort que les rois déclarent à l'anarchie, c'est-à-dire aux peuples libres! Ce sont vos journaux qui chaque jour jettent l'alarme dans le pays.

Je sais en effet qu'il y a des hommes effrayés et des hommes effrayants.

M. MORTIMER-TERNAUX, vivement. Je demande la parole. (Hilarité prolongée.)

M. JOLY. Nous avons vu l'invasion des Cosaques une fois, nous ne voulons plus la revoir, et quoi qu'en dise M. de Falloux, la République se sent assez de force pour l'empêcher. (Très bien! à gauche.)

M. MORTIMER-TERNAUX. M. Joly vient de protester de son amour constant pour la République. En réponse à cette prétention, je vais lire un passage de la *Gazette des Tribunaux*. C'est un discours prononcé par M. Joly, le 14 septembre 1830, devant la cour royale de Montpellier.

Dans ce discours, M. Joly protestait de l'ardeur qu'il mettrait à combattre les agitations intempestives... (Eh bien?) et témoignait de son dévouement au trône constitutionnel. (Eh bien? à gauche; rires à droite.) Il ajoutait que le serment à prêter au roi des Français n'était pas une vaine formalité, et que la nation, après avoir chassé les Bourbons, avait légitimement chargé la famille d'Orléans de la gouverner. (Rires à droite.) Il se félicitait d'avoir déposé son serment entre les mains de l'élu de la nation, du père de la patrie. (Rires prolongés à droite.)

Que n'avez-vous pu apprécier la franchise de son caractère (Ah! ah! à droite), l'élévation de son âme, son respect pour les lois, son dévouement pour les libertés nationales. Il a la bienveillance des puissances prépondérantes, il assure à la France régénérée un long avenir de bonheur.

L'orateur dit en terminant qu'il ne croit pas devoir poursuivre cette citation, qui a beaucoup animé la droite.

M. JOLY. M. Mortimer a demandé la parole lorsqu'on parlait des hommes effrayants et des hommes effrayés. Il n'est, je crois, ni l'un ni l'autre. (On rit.)

M. Ternaux a-t-il voulu prouver que je ne suis pas républicain de naissance? Il s'est trompé. Il me semble que ce n'était pas renier la révolution que d'accepter le fils d'un régicide comme roi de mon pays. Je l'avoue, en effet, comme Lafayette, comme Laffitte, j'ai cru en Louis-Philippe, je lui ai prêté des vertus qu'il n'avait pas, mais que je croyais qu'il avait. (Très bien! très bien!) Il y a bien loin de là, il me semble, de cette erreur à l'apologie de la Saint-Barthélemy. (Très bien! très bien!) Je m'adressais d'ailleurs à des hommes qui n'avaient pas rompu avec la Restauration et qui prêtaient serment à la révolution de 1830 avec des restrictions mentales.

M. DUPIN aîné. Vous insultez la cour! (Bruit.)

M. JOLY. Lorsque j'ai prononcé ce discours, Louis-Philippe n'était roi que depuis quinze jours. Je venais d'être nommé procureur-général; bientôt après je fus envoyé à la Chambre, et je fus destitué pour un discours en faveur de la révolution espagnole. (Très bien! très bien!)

M. DE FALLOUX. Je comprends parfaitement les motifs des attaques dont je suis l'objet, et qui sont la conséquence de l'impression que mon discours a produit sur cette partie de l'Assemblée. (L'orateur désigne la gauche. — Vive rumeur à gauche.)

Je concevrais également qu'un ministre de l'instruction publique et des cultes fût justiciable de cette Assemblée et de toute la France, s'il eût écrit les passages qui ont été lus à cette tribune; mais, je dois le dire, ces passages sont entièrement faux. M. Joly m'avait dit qu'il avait mon ouvrage entre les mains, et cependant, quand il a lu les passages qu'il a cités, comme j'ai vu qu'il lisait sur une feuille manuscrite, je lui ai fait demander le volume qu'il avait à côté de lui et dont il n'avait pas besoin, et il me l'a refusé.

M. JOLY, de sa place. Ce n'était pas de ce volume que j'avais fait mes extraits.

M. TRÉLAT s'avance au pied de la tribune, et remet à M. de Falloux une brochure sur laquelle celui-ci jette les yeux.

M. DE FALLOUX. Je comprends qu'il y aurait un moyen certain de me disculper, ce serait de vous demander trois ou quatre lectures du soir, et de venir lire mon volume. (On rit.) Je n'aurai pas cette indiscrétion; cependant il faut arriver à une preuve.

L'honorable M. Joly me fait remettre une revue intitulée : *La liberté de penser*, qui ne comprend que des extraits tronqués de différents ouvrages, et arrangés pour arriver à un résultat prévu d'avance. (Rires ironiques à droite. — Rumeurs à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez entendu l'attaque, vous devez écouter la défense.

M. DE FALLOUX. Pour juger de la bonne foi de cette revue, permettez-moi de citer un fait. Elle m'a accusé d'avoir fait destituer un sous-préfet, parce qu'étant à table il aurait mal parlé de la Saint-Barthélemy. Il est vrai que ce préfet a été destitué par M. Léon Faucher, quoique le fait dont on parle n'ait été pour rien dans sa destitution; mais quand j'ai appris que l'on prétendait qu'il n'avait été destitué qu'à cause de ce qu'il avait dit, j'ai demandé moi-même à M. Léon Faucher de le replacer. J'ai fait comprendre à M. Léon Faucher combien il serait pénible pour moi que l'on pût croire que j'étais la cause de cette destitution, et ce sous-préfet, qui d'ailleurs était un homme fort capable, a été replacé. (Adhésion à droite.)

VOIX A GAUCHE. Il ne faut pas dénaturer les faits. (Rumeurs à droite.)

M. DE FALLOUX. Maintenant que vous connaissez la persévérance de mes ennemis à me jeter à la tête les souvenirs de la Saint-Barthélemy, je répéterai que les citations qu'on vous a faites ne sont qu'une découpure de phrases prises à droite et à gauche.

Cet article de la *Liberté de penser* a tellement frappé un autre journal, qui ne passe pas pour ultramontain, la *Revue des deux Mondes*, rédigée par des esprits universitaires et philosophes, qu'il en a signalé la mauvaise foi.

Cet article a été publié à mon insu.

UNE VOIX. Vous l'avez payé 500 francs à l'auteur. (Bruit.)

M. DE FALLOUX. Dans un congrès historique, on agita cette question : Quelle fut la part de la politique ou de la religion dans cet événement dont on a que trop parlé ici? Il se trouve des hommes qui soutiennent que ce crime avait été prémédité pendant deux ans par la cour.

Voilà ce qu'ils prétendent, et moi j'ai soutenu le contraire; je soutiens encore que l'imprévu a eu une grande part dans cette nuit fatale. Je soutins cette thèse; je fus contredit par un homme qui ne sortit pas des termes d'une discussion courtoise et consciencieuse. Cet homme était M. Freslon, celui-là même des mains de qui j'ai pris le portefeuille de l'instruction publique.

Je ne sais s'il est ici; s'il y est, il peut dire si alors il a vu en moi un défenseur de la Saint-Barthélemy. (M. Freslon resta immobile à son banc malgré les invitations de ses voisins.) On m'a accusé aussi d'avoir attaqué l'Assemblée constituante. Il est vrai, en parlant de l'Assemblée constituante, j'ai employé le mot *usurpation*... (Ah! ah!) Je l'ai accusée d'avoir usurpé non sur le pouvoir royal, mais sur ses mandataires. Mes ennemis continuent, Je suis, disent-ils, le défenseur de l'ancien régime et l'ennemi de toute espèce de lumière et de progrès. Permettez-moi de répondre par quelques citations de mes ouvrages.

L'orateur lit une comparaison entre Louis XIV et Louis XV, dans laquelle il dit que Louis XV a fait descendre la royauté de son piédestal. Voici, dit-il, comme je flatte l'ancien régime dans le chapitre où je raconte la convocation de la première Assemblée. Voici comme je m'exprime :

« Chez les peuples intelligents, les idées marchent plus vite que les escadrons. Henri IV l'avait déjà dit à son chancelier, et Louis XVI descendit avec bonheur dans l'arène des discussions pacifiques, il s'y présenta avec sa bonne foi, avec ses bonnes intentions... et le 5 mai, radieux de promesses, se leva comme un jour à jamais béni. » (Approbation à droite. — Rires ironiques à gauche.)

UNE VOIX. Si vous n'avez que cela à citer pour votre défense, vous êtes condamné. (Approbation à gauche. — Tumulte.)

M. DE FALLOUX. Tous mes antécédents ne sont pas dans mes livres. J'ai commencé ma carrière politique dans la dernière chambre des députés... J'ai pris trois fois la parole, et la première fois, je puis le dire, ce fut aux applaudissements des amis de M. Joly lui-même. Plus qu'un mot. M. Trélat a dit que je le jugeais sans sa permission. Je n'ai pas besoin de sa permission pour le juger, car je reconnais, pour ce qui me concerne, ce droit à tout le monde.

Ces jugements, non seulement je les accepte, mais je les provoque, à la condition que les faits ne seront pas dénaturés comme le fait du sous-préfet destitué pour la Saint-Barthélemy (On rit.), et les ouvrages tronqués comme les passages que M. Joly a lus à la tribune. (Bruit.)

MM. Joly et Clément Thomas se présentent à la tribune. Une partie de la droite quitte ses places. Interruption. On demande la suspension de la séance. D'autres voix : Non! non! continuez!

M. CLÉMENT THOMAS. Hier j'avais demandé qu'on mît fin à ces récriminations personnelles qui nuisent à la cause qu'on veut défendre. (Oui! oui!) J'aurais voulu aussi répondre à quelques appréciations historiques de M. le ministre de l'instruction publique. Cela m'eut été d'autant plus facile que j'ai étudié l'histoire à la même école que lui (on rit), avec cette différence que j'ai conservé mon libre arbitre, et que je juge les événements dans mon indépendance. (Très bien!)

Il est temps, je crois, de ramener la discussion sur son véritable terrain. (Oui! oui!) Il y a une double accusation : celle de complot de la part de diverses personnes; il y a ensuite l'accusation contre un général de désobéissance aux volontés de l'Assemblée.

Quant au complot, j'y crois, mais je ne le crains pas. Je suis convaincu que s'il se présentait, le bon sens du pays et de l'armée en aurait promptement fait justice.

Quant à l'autre fait, il est prouvé. N'est-il pas déplorable, n'est-il pas inquiétant pour l'avenir, qu'un conflit ait existé entre l'Assemblée nationale et un agent d'un ordre inférieur, et que ce conflit n'ait pas été à l'instant vidé? (Très bien! très bien!)

Je demande donc que l'Assemblée se prononce, qu'elle ordonne l'enquête : si l'agent est innocent, qu'il se disculpe; mais s'il est coupable, je demande qu'il courbe la tête et qu'il soit brisé. (Vive adhésion à gauche.)

M. LACROSSE, ministre des travaux publics. L'Assemblée ne doit pas oublier les paroles prononcées hier par M. le président du conseil.

UNE VOIX. Cela ne suffit pas.

M. LACROSSE. M. le président du conseil a dit que le général Changarnier avait professé de son profond respect pour l'Assemblée. (Vives dénégations.) Aucun général au service de la République ne peut avoir d'autres sentiments. (Nouvelles dénégations. — Interruption prolongée.)

M. GOUDCHAUX. Le bureau de l'Assemblée nationale est convaincu du contraire de ce que vient de dire M. le ministre. Je le prouverai tout à l'heure. (Agitation.)

M. LACROSSE. L'enquête que l'on demande aujourd'hui ne pourrait porter sur le général en chef, mais sur les actes des ministres qui sont responsables de leurs agents. (Rumeurs.) Nous repoussons donc l'enquête; mais si nous la repoussons aujourd'hui, nous serons les premiers à la demander devant l'Assemblée législative. (Dénégations diverses.)

On a demandé l'enquête à cause de la lettre du général Changarnier : je viens de rappeler à l'Assemblée les explications qu'elle a admises hier. (Non! non!) On a demandé l'enquête, parce qu'on veut faire croire au pays qu'il existe un complot. (Oui! oui!) Plusieurs orateurs ont prétendu en posséder des preuves : et cependant M. Ledru-Rollin vous a dit qu'il demandait l'enquête parce qu'il doutait de la justice du pays; de semblables paroles ne peuvent être acceptées dans cette enceinte. (M. Ledru-Rollin adresse à l'orateur quelques mots qui ne parviennent pas jusqu'à nous.)

Nous ne croyons pas à un complot, mais si ce complot existait, le gouvernement saurait veiller.

A GAUCHE. On le séquestrera le premier.

M. JOLY paraît à la tribune une brochure à la main. (Exclamations.)

Messieurs, dit-il, je ne dirai qu'un mot, je ne demande qu'une minute...

VOIX DIVERSES. L'enquête! la clôture!

M. JOLY. Je ne pouvais pas rester sous le coup d'une accusation d'avoir tronqué les paroles de M. de Falloux. (Assez! assez!)

Permettez-moi seulement de lire quelques passages, ou plutôt faites insérer dans le *Moniteur* trois pages seulement, à partir de la page 43 à la page 49 de l'ouvrage de M. de Falloux... (Lisez! lisez! — Non! non!) Je demande à les faire insérer dans le *Moniteur*, comme suite à mon discours. (Non! non! Lisez! lisez! — Exclamations diverses.)

La droite, qui avait insisté pour la lecture, interrompt l'orateur de la façon la plus bruyante en s'apercevant que les passages qu'il lit sont *textuellement* les mêmes que M. Joly avait lus précédemment, et que M. de Falloux avait déclarés falsifiés. Nous reproduirons demain cette apologie de l'inquisition tirée de l'introduction à la *vie* d'un pape canonisé.

M. DE FALLOUX dit que les passages ont été falsifiés en ce sens qu'il n'a émis les doctrines détestables qu'on lui reproche que comme rapporteur. (Allons donc! la tournure de vos phrases dit le contraire.) Au reste, les idées consignées dans cette introduction, il les développera quelque jour à l'Assemblée et les fera applaudir par la gauche elle-même. (Allons donc!).

M. DUPONT (de Bussac). Je ne tomberai pas dans le piége qui nous a été tendu à cette tribune. Depuis deux jours nous faisons de l'histoire rétrospective, au grand plaisir de certains membres de cette Assemblée, et la question n'a pas fait un pas. Pour moi, je prends l'engagement de ne nommer personne.

On a soulevé divers faux-fuyants. Le droit de l'Assemblée est souverain à l'égard de tous ses agents du pouvoir exécutif. Elle peut ordonner une enquête, et qui que ce soit qu'elle rencontre, généraux ou ministres, fonctionnaires inférieurs ou supérieurs, peu importe.

L'orateur rappelle brièvement les rébellions de M. Changarnier. Les troupes sont consignées à 7 ou 8 heures du soir, c'est un fait insolite. On donne ensuite l'ordre de n'obéir qu'aux réquisitions du commandant en chef. Mais s'il y avait danger, c'est précisément pour cela qu'il fallait laisser au président de l'Assemblée la faculté de re-

quérir les troupes.

Le ministère cherche à se mettre en dehors du débat. Je dis, moi, que, s'il avait traduit nettement au général Changarnier la pensée de l'Assemblée, et que le général lui eût si mal obéi, il devrait l'avoir destitué.

D'autres faits ont été rappelés par M. Ledru-Rollin. Je mentionnerai à l'appui de ces faits une lettre adressée par M. le président actuel de la République à M. Vieillard, et publiée dans le *Moniteur* du 14 mai. Dans cette lettre M. Louis Bonaparte dit qu'il est obsédé de gens qui lui proposent des projets extrêmes. M. Odilon Barrot a confirmé ce fait. M. Considerant vous a dit tenir de lui que le président a un entourage détestable. (Bruit à droite.)

M. Barrot qui est à sa place ne réclame pas. Nous entendons cependant prononcer le mot de *commérages*.

M. Considerant va s'entretenir avec M. Odilon Barrot, et sur l'invitation de plusieurs membres, il monte à la tribune.

M. CONSIDERANT. Je suis monté hier à la tribune pour rectifier un fait avancé par M. Barrot. M. Barrot avait dit que dans une conversation qu'il avait eue avec moi, il avait essayé de me persuader que je m'étais aveuglé. J'ai dit pour rétablir les faits que M. Barrot s'était contenté de me dire qu'il croyait aux intentions loyales du président. Je lui dis que ce qui m'inquiétait c'était son entourage. Il me répondit : Je ne puis dissimuler qu'il s'agite autour du président des passions détestables. (Mouvement.) Au reste, je n'aurais pas parlé de cette conversation si M. Barrot ne l'eût apportée lui même à la tribune.

M. ODILON BARROT. Voici la troisième fois qu'on fait allusion à des paroles qui auraient été échangées dans une conversation que M. Considerant a lui-même nommée intime et confidentielle. (Mouvement.) Dans cette conversation, M. Considerant paraissait fort troublé de l'arrivée de quarante infirmiers. (Hilarité à droite.) J'ai essayé de le rassurer. Je lui ai parlé de la bonne foi et de l'honneur du chef de l'Etat. (Exclamations diverses.)

UNE VOIX. Dites du chef du pouvoir exécutif.

M. ODILON BARROT. Sommes-nous au temps des procès de tendance? on pourrait le croire; mais je me rassure, car si le débat était sérieux et le danger réel, la discussion eût pris une autre tournure. M. Considerant dit que je lui ai avoué que des passions détestables s'agitaient autour du chef de l'Etat. (Exclamations nouvelles à gauche.) Je déclare très sincèrement que je ne me rappelle pas avoir tenu ce langage. Quand on veut porter des paroles d'un adversaire à la tribune, il y a un procédé simple et loyal qu'on a toujours suivi : c'est de demander à l'interlocuteur qu'on veut citer de vouloir bien se rappeler, constater et arrêter les paroles prononcées avant de les y porter. (Bruit.)

M. PYAT. En présence de notaire. *Ne varietur.*

M. CONSIDERANT. Un mot seulement. Je ne conteste pas l'expérience de M. Barrot, mais je nie avoir manqué aux convenances parlementaires. Je me contentai la première fois de dire que j'avais prévenu M. Barrot des révélations qui m'avaient été faites, sans rien ajouter sur ce qui s'était passé entre lui et moi. C'est lui qui a parlé le premier de cette conversation en disant qu'il avait cherché à me désabuser. J'ai dû rectifier les faits et dire que M. Barrot ne m'avait rien dit de pareil. Je ne doutais pas de la vérité des faits avant de lui en parler, mais si j'en eusse douté d'abord, cette conversation m'eût beaucoup donné à penser, car, je le répète, M. Barrot ne m'a pas opposé une seule dénégation. (Mouvements divers.)

La droite, après ces paroles, se lève en masse et descend dans les couloirs. — A demain! à demain!

A GAUCHE. Non! non! (Tumulte prolongé.)

M. SCHŒLCHER. Vous n'avez pas remis au lendemain, quand vous avez condamné Louis Blanc. (Le tumulte continue.

M. BARAGUAY-D'HILLIERS. Au milieu du tumulte qui a eu lieu tout à l'heure, il est impossible que la clôture de la discussion ait été prononcée. (Si! si!)

A DROITE. Non! non! — On n'a pas voté!

M. BARAGUAY-D'HILLIERS. Je demande que l'épreuve soit renouvelée (non! non!), d'autant plus que j'avais à apporter dans cette discussion un document que je voulais faire connaître. (Rumeurs.)

VOIX DIVERSES. Vous le ferez connaître dans l'enquête.

M. BARAGUAY-D'HILLIERS. C'est une lettre du général Changarnier. (Aux voix! aux voix!)

M. LE PRÉSIDENT met la clôture aux voix. Cette clôture est prononcée. La droite vote contre.

Maintenant, continue M. le président, M. Ledru-Rollin et plusieurs autres membres ont déposé une proposition ainsi conçue :

« Nous demandons que l'Assemblée se retire immédiatement dans ses bureaux pour nommer une commission chargée de faire une enquête sur la lettre adressée par M. le général Changarnier aux différents chefs de corps le 22 mai 1849, et sur les autres faits qui auraient pu porter atteinte à la Constitution. » (Exclamations en sens divers.)

M. LUNEAU. L'ordre du jour pur et simple! (Murmures.)

UNE VOIX. Le scrutin de division sur la proposition.

(Le tumulte, qui s'était appaisé un moment, recommence. Les représentants quittent de nouveau leurs places, et se disposent à voter.)

VOIX DIVERSES. Sur quoi vote-t-on? sur la proposition ou sur l'ordre du jour?

Une confusion impossible à rendre règne dans l'Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT agite avec force sa sonnette et cherche, mais en vain, à dominer le bruit pour expliquer le vote ; enfin, au moment d'un demi-silence, il s'écrie : L'ordre du jour pur et simple a été demandé; il va être procédé au scrutin sur l'ordre du jour. (Vive rumeur à gauche.)

Les représentants se précipitent en foule pour voter ; mais l'étroit couloir qui conduit à la tribune ne peut les contenir tous à la fois. Une foule compacte et serrée se presse au pied de l'escalier, et c'est avec peine que les honorables membres qui s'y trouvent peuvent déposer leur vote.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre des votants	568
Majorité absolue	285
Pour	308
Contre	260

L'ordre du jour est adopté.

La séance est levée à sept heures.

On nous écrit de Dieppe que la garnison ayant voté en masse pour les candidats socialistes, a reçu, peu de jours après les élections, un ordre de départ. Les braves soldats ont quitté la ville en emportant dans leurs poches, dans leurs shakos, dans leurs sacs des paquets de journaux et de brochures socialistes qu'ils se promettaient de répandre le long de leur route. D'autres viennent de les remplacer; ils sont entrés en ville en chantant, avec un enthousiasme impossible à décrire, le fameux air des *Girondins : Mourir pour la patrie.*

Ces fréquents changements de résidence, infligés à nos soldats à titre de punition, n'ont d'autre résultat que d'en faire les commis-voyageurs de la démocratie, et de porter partout cette conviction que la guerre civile est désormais impossible en France. « Ces soldats-là, dit notre correspondant, ne tireraient jamais sur le peuple. »

Ecole d'Administration.

Les élèves de l'Ecole d'administration présents à Paris sont invités à se réunir à l'Ecole, samedi 26, à dix heures et demie du matin, pour une communication relative à la réouverture très prochaine des cours.

Les élèves demeurant en province, qui n'auraient pas reçu de lettre spéciale, sont priés de considérer la présente note comme un avis suffisant, et de se présenter à l'Ecole avant le 1er juin.

Le Comité des élèves,

CHARLES TRANÇHANT, ALBERT BLONDIN, J. LAMBERT, TIB. DE SAINT-DIDIER, P. COFFINIÈRE, A. SANSON, V. FONTAINE.

LES ASSOCIATIONS D'ARTISTES. — L'association des artistes musiciens et celle des artistes peintres, sculpteurs, architectes, graveurs et dessinateurs, vont donner à Lyon un bal magnifique dans l'enceinte du Jardin-d'Hiver de cette ville.

Cette fête, qui sera semblable à celles dont Paris a été si souvent émerveillé, aura de plus un nouvel attrait pour les souscripteurs. Une loterie y sera tirée au profit des porteurs de billets. Parmi les lots à gagner, on remarque un splendide service d'argenterie d'Odiot, d'une valeur de 2000 fr., des tableaux de maîtres, des aquarelles, des romances, airs de danse, partitions d'opéra, enfin toutes les richesses de l'art, toutes les productions du goût.

Un feu d'artifice, composé par Ruggieri, terminera cette soirée féerique dans laquelle le célèbre Strauss, accompagné de solistes illustres exécutera les quadrilles, les walses et les polkas qui ont fait danser tout Paris, au milieu d'une illumination de 10 000 bougies et d'un immense berceau de fleurs lumineuses et transparentes.

La préférence accordée à Lyon par les sociétés réunies, est à la fois une justice et un honneur rendus à notre ville. Les artistes ont compris que c'est surtout dans une cité d'où sortent comme par enchantement les chefs-d'œuvre d'élégance dont se pare l'univers civilisé, qu'ils peuvent compter sur les plus vives sympathies. Lyon, la reine de l'art industriel, a aussi fait école dans la peinture. En donnant aux arts les plus nobles encouragements, elle ne fera que suivre cette vocation intellectuelle qui en a fait de tous temps, par les lumières et la libéralité une seconde capitale.

FAITS DIVERS.

Les élections de la Corse sont connues. Ont été nommés représentants du peuple : MM. le général Arigghi, Charles Abbatucci, Casabianca, Pierre Bonaparte et Denis Garini.

— M. Rusconi, ministre des affaires étrangères de la République romaine, accompagné de M. Pescantini, a traversé la Belgique, ces jours derniers, se rendant à Londres.

— Tous les moyens sont employés par les *honnêtes* pour jeter le trouble dans l'esprit de la population. Le choléra est exploité, et le chiffre, malheureusement trop élevé des victimes qu'il emporte, est impudemment exagéré par les amis du désordre. Il importe donc de rétablir la vérité.

Il n'y a jamais eu 4 et 500 victimes de l'épidémie dans un seul jour. Nous sommes à même d'affirmer que le chiffre le plus élevé qu'elle ait atteint se montait à 209, répartis dans les douze arrondissements de Paris, y compris les hôpitaux. Aujourd'hui le nombre des morts ne dépasse pas 140.

— Il y a eu hier une *soirée monstre* à la Présidence. A dix heures du soir l'hôtel de M. Napoléon Bonaparte était entouré de brillants équipages. Il eût été difficile de les compter, tant ils étaient nombreux. On eût dit d'une réception impériale. Il ne manquait que le *grand homme*. Une nombreuse musique retentissait dans le jardin. Mais, hélas! la fête était peu républicaine. C'était une réponse dérisoire aux interpellations qui ont lieu depuis trois jours à l'Assemblée nationale.

— Aujourd'hui, à 11 heures du matin, il est arrivé dans la cour des Tuileries quatorze fourgons attelés de quatre chevaux. Deux de ces voitures étaient auprès d'une des portes du château, où on les remplissait de fusils. A quoi bon?...

— Le *Moniteur* annonce que M. de Kisseleff a remis à M. le ministre des affaires étrangères les lettres qui l'accréditent en qualité de chargé d'affaires de Russie auprès du gouvernement de la République.

Puisque S. M. Nicolas-Brunswick reconnait la République française, pourquoi lui envoie-t-il un simple chargé d'affaires au lieu d'un ambassadeur?

— Voici la teneur de la dépêche envoyée par le ministre de l'intérieur dans tous les départements le 20 mai.

» Presque toutes les élections sont connues; elles se sont passées sans désordres sérieux. Les opinions modérées auront plus de 599 voix. »

— Les sergents Rattier et Boichot sont allés hier matin à l'Assemblée pour choisir leur place et retirer à la questure leur carte de représentants. Beaucoup de représentants les ont retenus dans la salle des Pas-Perdus. Chacun s'empressait autour d'eux. Ils ont annoncé qu'ils viendraient lundi siéger à l'Assemblée en costume militaire.

— Le doyen de la nouvelle Assemblée est M. Kératry, âgé de près de quatre-vingts ans. Il est né le 13 décembre 1769. M. Ravez, que quelques journaux ont désigné comme devant être président d'âge, est né le 21 décembre 1780. C'est donc M. Kératry qui présidera aux premiers travaux de l'Assemblée pendant la vérification des pouvoirs et jusqu'à la constitution définitive de l'Assemblée. (*Siècle*.)

— Notre ami Boichot, dit la *Révolution démocratique et sociale*, a bien fait de ne point se laisser prendre aux beaux semblants de regrets, aux démonstrations hypocrites, aux offres captieuses du général Changarnier. Le matamore africain vient d'informer le citoyen Tisserand, commandant de gendarmerie mobile, que la décoration de la Légion-d'Honneur allait être accordée à un sergent de ce corps, en récompense du zèle par lui déployé à opérer l'arrestation du sous-officier socialiste.

— L'instruction relative à la tentative d'assassinat sur la personne de Ledru-Rollin et de ses collègues touche, dit-on, à sa fin. Nous avons lieu de nous étonner qu'aucune arrestation n'ait encore été ordonnée, quand nous voyons l'autorité si empressée de poursuivre pour des faits dont la gravité est au moins contestable. Quoi qu'il en soit, les intéressés n'abandonneront pas la partie, et sont disposés à épuiser toutes les formalités judiciaires ou parlementaires pour que la justice ait son cours. (*Républicain de l'Allier*.)

— Le *Peuple* de Limoges annonce que les amendes auxquelles l'ont condamné les agents du fisc, le forcent à suspendre sa publication. Il ajoute, du reste, qu'un nouvel organe démocratique va paraître dans cette ville.

— Une association fraternelle des ouvriers boulangers réunis vient de se fonder à Lyon.

Ils invitent leurs frères des autres corporations et associations à ne pas les oublier, les associations se devant réciproquement aide, afin de constituer la solidarité qui doit sous peu les rallier toutes sous la même bannière. (*Peuple souverain de Lyon*.)

— La compagnie des grenadiers du 59e de ligne est menacée, nous assure-t-on, d'être envoyée à Montmédy, si elle persiste à être républicaine et socialiste. Vraiment, citoyens grenadiers, vous n'êtes pas raisonnables : Etre républicains sous la République, fi donc!

Samedi 19, les militaires de la garnison de Sedan votaient encore. M. Faucher ou autre pourrait-il nous dire à quelles candidatures ces voix serviront? (*Républicain de la Moselle*.)

— Avant-hier soir le club de la rue de l'Arbalète n'a pu avoir lieu, la salle était fermée par ordre de l'autorité. De nombreux sergents de ville étaient aux environs, mais il n'y a eu aucun prétexte à arrestations.

— Club de Boulogne, présidé par le citoyen Auguste Carette, rue de Paris, 14, à Boulogne (Seine). Séance tous les samedis, à 7 heures et demie du soir.

— Association fraternelle des ouvriers lithographes. Siége de la société, aux Armes de la ville de Paris, passage du Caire, 64 et 65. — Impressions en tous genres.

— Le banquet de la Sarthe offert aux citoyens Joigneaux, Ledru-Rollin, Félix Pyat et Thoré, aura lieu le 2 juin à 7 heures du soir, chaussée Cliancourt, 30.

On souscrit dans les bureaux des journaux démocratiques et à la propagande démocratique et sociale.

Le prix du billet est de 1 f. 50 c.

— L'association démocratique des amis de la Constitution aura une réunion extraordinaire, demain samedi à 7 heures 1/2 du soir.

Tous les membres de l'association sont priés d'y assister.

— Dimanche, 27 mai, à onze heures, un banquet sera offert par le comité démocratique socialiste des élections aux représentants *démocrates socialistes*, au jardin de la Liberté, barrière Poissonnière, 40, rue des Poissonniers.

On trouve des cartes au siége du comité, impasse des Bourdonnais, 6, et dans les bureaux de tous les journaux démocratiques. Prix : 1 fr. 25 cent.

NOTA. — Les citoyens porteurs de cartes du banquet de la Chapelle-Saint-Denis qui devait avoir lieu dans le même établissement seront reçus avec ces cartes.

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 mai sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne, à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

PETITE CORRESPONDANCE.

Toulouse.—M. F. G.—Notre ami C. D. vous a écrit le 19 et attend des nouvelles avec anxiété.

Bourse du 25 mai 1849.

On assure que le général Oudinot est entré amiablement à Rome avec ses troupes.

Il circule une liste d'un ministère projeté où se trouvent les noms de MM. Bedeau, Rémusat, Denis Benoît aux finances, avec le général Bugeaud pour président du conseil. Personne ne veut y ajouter foi.

Le compte-rendu de la Banque subit une légère amélioration. Les escomptes de Paris et de la province augmentent de près d'un million et demi.

Le Trésor public retire 2 millions, mais les particuliers en versent 4 de plus.

Les actions commencent à 2175 et arrivent à 2200. C'est encore 75 fr. de hausse sur hier. Les nouvelles obligations de la Ville font 1072 50.

Le 5 0/0 ouvre à 83 25, descend à 82 75, pour finir à 83 80 fin courant, après avoir coté 84. C'est 1 80 de hausse sur la bourse précédente.

Le gaz de l'Ouest fait 250.

Les chemins de fer regagnent chaque jour ce qu'ils ont perdu.

Orléans, de 702 monte à 750, en gagnant 18 fr.

Avignon-Marseille flotte entre 195 et 192 50 dernier cours.

Le Nord finit au plus haut à 420, avec 10 fr. d'amélioration.

Le 3 0/0 commence à 53 fr., tombe à 52 75, pour se relever et finir à 53 60 à terme, et 53 50 au comptant. Hausse, 1 35.

Le marché offre une grande fermeté. Tout fait espérer des cours encore meilleurs.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	[illegible]	53 75	52 75	53 60
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Cinq 0/0	[illegible]	84 ..	82 75	83 65

25 mai. AU COMPTANT.—COURS DE CLOTURE

3 0/0 j. du 22 juin...	53 50 ..	4 Canaux avec prime.	1000 ..
—Empr. 1847-1848.	52 00 ..	Lin Maberly	... ..
5 0/0 j. du 22 mars.	83 75 ..	Caisse hypothécaire.	... ..
4 1/2 0/0 du 22 mars.	.. .. ..	Emprunt d'Haïti	... ..
3 0/0 j. du 22 sept...	.. .. ..	Espagne, dette active	.. ..
Act. de la Banque.	2200	— dette passive...	.. ..
R. de Naples, j. juil.		— 3 0/0 1841	32 50
Réc. Rothschild.	81 50	Emp. port. 5 0/0	.. ..
3 0/0 de l'Etat rom.	67 ..	— — 3 0/0	.. ..
5 0/0 belge 1840...	85 ..	2 1/2 hollandais	.. ..
— — 1842...	83 ..	Zinc V.-Montagne...	2650 ..
— 4 1/2	77 ..	H. de la Gr.-Combe...	... ..
— Banque (1835).	75 ..	Emp. du Piémont...	860 ..
Oblig. de la Ville...	1200 ..	Lots d'Autriche	305 ..

CHEMINS DE FER.—CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain.	... ..	... ..	Orléans à Bord.	395 ..	400 ..
Versailles, r. d.	190 ..	190 ..	Du Nord	410 ..	420 ..
— r. g.	162 50	165 ..	De Paris à Str.	360 50	365 ..
Paris à Orléans.	732 50	750 ..	Tours à Nantes.	311 25	313 75
Paris à Rouen...	480 ..	500 ..	Paris à Lyon...	... ..	... ..
Rouen au Havre	250 ..	250 ..	Mont. à Troyes.	125 ..	125 ..
Avig. à Marseil.	190 ..	192 50	Dieppe à Féc...	... ..	172 50
Strasbᵍ à Bâle...	100 ..	100 ..	Paris à Sceaux.	... ..	... ..
Du Centre	300 ..	305 ..	Bord. à la Teste.	... ..	... ..
Amiens à Boul.	... ..	... ..			

L'un des gérants : VICTOR CONSIDERANT.

Spectacles du 26 mai.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Adrienne Lecouvreur.
OPERA-COMIQUE.—Le Val d'Andorre.
ODEON.—Les Bourgeois des Métiers.
THEATRE-HISTORIQUE.—Puritains d'Ecosse.
GYMNASE.—Un Duel, Elzéar Chalamel, le Bouquet.
VAUDEVILLE.—L'Ane à Baptiste, Prétendants, l'Omnib.
THEATRE MONTANSIER.—Un Cheveu, Grosse caisse, la Belle Cauchoise, les Femmes saucialistes.
VARIETES.—Jobin, la Paix, Enfants de troupe, Lariffa.
AMBIGU-COMIQUE.—Les trois Etages, un Drame.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—Murat.
THEATRE DU LUXEMBOURG.—Amour, amour! Cabaret, Simon, Antoine, Haine aux femmes.
FOLIES.—Mathieu, Gibier de roi, Mme Gibou.
DELASSEMENTS-COMIQUES.—Culottes et cotillons.
CIRQUE DES CHAMPS-ELYSEES (carré Marigny.)

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16

18e Année. N° 144 — EDITION DU MATIN. — Dimanche 27 Mai 1849.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

PARIS. Trois mois . . . . . 6 f. Six mois . . . . . 11 f. Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS. Trois mois . . . . . 9 f. Six mois . . . . . 17 f. Un an . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

REPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

PARIS, 26 MAI.

Les Convenances parlementaires et les Passions détestables

C'est une chose singulière que les mœurs auxquelles nous ont livrés 33 années de constitutionalisme monarchique!

Quand la démocratie nous aura donné les siennes, des mœurs sincères et véridiques, on ne voudra pas croire que les premières aient pu si longtemps conserver un empire absolu sur un peuple naturellement loyal comme le peuple français.

Il y a aujourd'hui deux sortes de vérités : la vérité pure et simple, et la vérité parlementaire.

La vérité, la vérité vraie, on la tient généralement pour inconvenante, pour brutale, pour déloyale même.

La vérité parlementaire s'entend des circonlocutions, des conventions et des balivernes arrangées, que l'on doit substituer à la vérité quand on est à la tribune, sous peine de blesser toutes les convenances.

Exemples :

Dans une assemblée de bourgeois français, en 1849, la vérité c'est qu'il y a au moins 850 athées, sceptiques, voltairiens, ou panthéistes sur 900 membres, et je ne saurais dire combien de catholiques sincères dans les 50 autres.

La vérité parlementaire exige qu'à l'occasion l'assemblée tout entière se montre animée de la foi la plus solide, et si un membre s'avisait de dire la vérité vraie, de dire : « Nous sommes en immense majorité ici des athées ou des voltairiens, des matérialistes, des sceptiques ou des panthéistes, » tout le parti honnête et modéré de ces matérialistes s'écrierait comme un seul homme : « A l'ordre! à l'ordre l'orateur! »

La vérité, c'est que l'immense majorité des membres d'une assemblée française, en 1849, a commis ou commet chaque jour des fredaines; qu'en conversation familière on cause très graveleusement de toutes les affaires graveleuses, qu'on se raconte très complaisamment ses plus gros péchés et même ses plus aimables crimes en pareille matière.

Cependant la vérité parlementaire permet à des hommes qui ont affiché leurs maîtresses à la barbe de la ville et à la face de leurs femmes et de leurs enfants, qui même ont été pris *flagrante delitto*, par le commissaire de police et par le mari, en conversation criminelle avec la femme d'icelui; elle leur permet, la vérité parlementaire, de se poser à la tribune en défenseurs des mœurs rigides, en protecteurs de la famille, en sauveurs de la pureté publique, et en pourfendeurs de ces immoraux socialistes, qui ont l'infamie de ne pas rendre hommage aux vertus sévères dont tous les gens honnêtes et modérés se donnent réciproquement l'édifiant exemple en ce siècle immaculé.

Hé bien! des pratiques de cette vérité-là, je n'en veux pas.

Je connais les lois de la sincérité, de la loyauté, les convenances de la discrétion et de l'honneur. Celles-là j'entends les suivre. Quant aux convenances parlementaires, je n'en désire pas, j'espère bien que l'âge ne m'en apportera pas l'expérience.

Cette profession de foi faite, venons au tort que j'aurais à me reprocher contre les convenances parlementaires; non point, bon Dieu! pour excuser ce tort, mais pour que des choses graves restent graves, et pour que la vérité soit la vérité.

J'ai reçu des révélations sur un coup monté, sur une conspiration qu'on m'a fait connaître dans tous ses détails.

Tout était coordonné, précis. La source d'où ces révélations me venaient ne me permettait pas, dans mon âme et dans ma conscience, de douter.

Je n'avais cependant pas de preuves judiciaires. Que faire?

Faire échouer une *archi-folie* dont je ne redoutais nullement le succès, mais dont mon devoir était d'étouffer l'odieuse tentative.

C'est dans la matinée du 22 que les détails du complot m'avaient été dévoilés.

Le plan consistait à irriter le peuple par la nomination d'un ministère dont presque tous les noms seraient hostiles à la révolution. Le maréchal Bugeaud avait été mandé à Paris, c'est à lui qu'on devait offrir la présidence du conseil.

Cette irritation, on devait l'exciter par des *entraîneurs*, chargés de commencer des barricades et de tirer les premiers coups de fusils sur la troupe.

On comptait que le combat s'engagerait.

On devait profiter du premier effet de la panique pour déclarer l'état de siége, et faire procéder immédiatement aux arrestations et aux exécutions préparées d'avance.

L'effet de terreur produit, *les amis de l'ordre, maîtres de la situation et des esprits*, on en profitait pour les mesures ultérieures indiquées dans la *Démocratie* du 23.

Dans tout cela, il n'était question ni des quarante pharmaciens de M. Barrot, ni du président de la République, en qui, pour ma part cependant, je déclare n'avoir pas confiance. La confiance ne se commande pas.

J'ai porté ces faits à la connaissance de M. le président du conseil. La conversation a été aussi sérieuse que bienveillante de la part de M. Barrot.

J'ai tu et je tais les confidences qu'il a bien voulu me faire sur sa position ministérielle.

Je m'étais abstenu, totalement abstenu, de rien porter à la tribune des réflexions que lui avaient suggérées mes révélations.

Quand M. Barrot eut jugé à propos de dire à la tribune qu'il avait cherché à me démontrer *combien j'étais aveuglé*, en admettant la possibilité du complot que je lui avais exposé, j'ai dû parler.

M. Barrot, en effet, m'avait dit en causant qu'il croyait le président de la République un homme loyal.

Je lui avais répondu que le président n'était néanmoins qu'un instrument entre les mains des fous et des traîtres dont il était entouré, et qu'on n'avait besoin de lui que pour engager la partie en obtenant la nomination d'un ministère de *provocation*, que la revue des derniers jours avait été montée et les crieurs embrigadés pour l'y décider.

M. Barrot prétend aujourd'hui que l'expression de son opinion particulière, sur la loyauté du président, était une réponse suffisante à mes illusions, puisqu'on ne pouvait faire le coup d'État sans qu'il y fût du moins consentant et montât à cheval.

Qu'on relise mon article, et l'on verra que pour l'exécution du plan des conjurés, il n'est nullement nécessaire que le président se dérange.

Restent donc exclusivement ces mots de M. Barrot : « Que le malheur de ces temps-ci, c'est » que, de tous les côtés, dans tous les partis, on » est disposé à recourir à la violence, au lieu » de se renfermer dans la voie pacifique et lé» gale, et de chercher, par la discussion, le triom» phe de ses idées. »

Cela était tellement dans la pensée de M. Barrot, qu'il en a reproduit textuellement l'expression dans son premier discours du 23, dans le discours même où il prétendait avoir cherché à me convertir... Voir le *Moniteur*.

La seconde réflexion de M. Barrot avait été celle-ci : « Je ne puis me dissimuler qu'autour du » président s'agitent *les plus mauvaises passions,* » *des passions détestables.* »

M. Barrot, à la tribune, après avoir invoqué son âge et son expérience parlementaire, a dit, en réponse à mon affirmation catégorique et deux fois renouvelée, *qu'il n'avait pas souvenir de ces paroles*.

Ma mémoire, qui est moins expérimentée, moins parlementaire et plus jeune que celle du président du conseil, est en même temps plus nette et plus fidèle. Ces paroles ne sont pas seulement la pensée de M. Barrot, elles en sont encore l'expression textuelle.

Voilà ce que me disent ma conscience et ma mémoire.

Quant aux pharmaciens dont M. Barrot a jugé bon de faire l'affaire principale, c'était un fait purement accessoire.

Arrivé à l'Assemblée, nanti des révélations que j'avais reçues, un de mes collègues me montre une lettre de Metz, datée du 20, annonçant qu'un bataillon de chasseurs à pied de Vincennes avait été mandé en toute hâte pour arriver à Paris le 28, et que 40 infirmiers, mandés le même jour, avaient ordre, également, d'être rendus à Paris le 28.

Cette coïncidence était à considérer. Je l'avais indiquée à M. Barrot, en lui disant moi-même : « On pourra dire que les infirmiers ont été appe» lés à Paris à cause du choléra. Je n'en parle » que comme d'une coïncidence singulière. »

Le lendemain on apprit que le télégraphe avait demandé, toujours pour le 28, à Strasbourg, à Besançon, et d'une troisième garnison, je crois, deux autres bataillons de chasseurs de Vincennes.

D'autres faits du même genre, que la *Démocratie* a rapportés, coïncident avec les révélations. Comment peut-on prendre des accessoires *confirmatifs* du principal, pour chercher à *tourner en plaisanterie* le principal, dont on avait cependant reçu le rapport avec un très grand sérieux?

Je reste convaincu que M. Barrot, après tout, n'est pas mécontent de la publicité que j'ai jetée sur la conjuration odieuse dont je lui avais porté les détails.

Les convenances parlementaires ne lui ont pas permis, sans doute, de le témoigner; mais je ne crois pas me tromper en ayant cette opinion.

M. Barrot fait bien semblant (convenances parlementaires) d'*avoir confiance* en M. Changarnier! M. Changarnier, qui, quinze jours avant l'élection du président de la République, a terminé en ces mots une discussion politique : « Hé bien! entendez ceci : Dans quinze jours Napoléon, et, dans six mois, Henri V! » Voilà l'homme en qui l'Assemblée aurait dû avoir confiance... *confiance parlementaire*.

V. CONSIDERANT,
Représentant du peuple.

Une Variante.

Nous croyons le coup d'État parfaitement éventé par la publicité de la presse et de la tribune. Hier le Gouvernement occulte y avait positivement renoncé. Les rumeurs et les versions alarmantes qui ont couru aujourd'hui encore nous paraissent sans portée. Ce sont les effets ordinaires d'une vive impression produite sur les esprits. Les imaginations travaillent, les amateurs s'en mêlent.

Cependant, nous croyons devoir relater l'indication que deux personnes honorables, et se disant bien informées, nous ont apportée aujourd'hui. Voici, selon elles, comment procéderait le coup d'État.

Dans la nuit ou plutôt au lever du jour, toutes les rues de Paris seraient occupées à leurs extrémités par de petits détachements de troupes, ayant consigne d'empêcher les citoyens de sortir et de paraliser toute circulation.

Peu d'instants après, on placardait sur tous les murs de Paris des affiches annonçant à la population à peine éveillée la découverte d'un grand complot montagnard et socialiste contre le président de la République, l'Assemblée nationale, les capitalistes et tous ceux qui possèdent. Les citoyens seraient invités à rester chez eux et à se reposer du soin de sauver la société sur la vigilance du gouvernement.

Au même instant, tous les représentants de la Montagne, tous les socialistes connus seraient enlevés à domicile et conduits au Havre pour y être immédiatement embarqués.

Le tour serait fait et le reste se devine.

Nous ne croyons pas à cette manœuvre. C'est ingénieux, mais ce n'est pas solide. Le succès d'une telle surprise ne durerait pas trois heures et ne tromperait personne. Le premier piège dénoncé par nous était plus profond et plus logique. Il consistait, on le sait, à provoquer l'indignation du peuple et la bataille des rues par la formation du ministère le plus franchement antipathique au pays; un cabinet composé, par exemple, de MM. Bugeaud, Falloux et Léon Faucher. Par un tel défi à l'opinion démocratique et nationale, on espérait forcer le peuple à recourir aux armes, à tirer sur la troupe, et à irriter la bourgeoisie contre lui. A la faveur de la confusion, de la terreur et de l'antagonisme déclaré qui résulteraient de cette affaire, les projets les plus liberticides pourraient obtenir quelques mois de succès. C'est la vieille et savante tactique : diviser pour régner.

Voilà le grand piège, le plus probable et le plus redoutable, celui qui peut mettre la patience du peuple à la plus rude épreuve. Eh bien! ce piège-là même, nous ne le redoutons plus. Il peut nous être tendu demain et il sera sans effet. Le peuple n'oubliera pas qu'il doit en majeure partie à MM. Falloux, Faucher, Bugeaud et Changarnier les progrès du socialisme, et par reconnaissance pour les services rendus à notre cause, dans l'attente d'un nouveau progrès de l'opinion, il devra saluer d'un sourire l'avènement de ces messieurs.

La révolution du ridicule ne s'accomplira qu'à coups de sifflets.

Un général s'attristait aujourd'hui de la gravité de la situation intérieure et des probabilités d'un coup d'Etat pour le succès duquel on compte uniquement sur l'obéissance servile, aveugle de l'armée.

— Je tiens de la bouche de plusieurs ouvriers, lui dit son interlocuteur, que si l'armée, trompée ou provoquée par de misérables agents, est lancée contre le peuple, le véritable peuple se présentera à elle sans armes, poitrine découverte, lui criant : Tirez si vous l'osez, nous sommes vos frères!...

— S'il en est ainsi, tant mieux, dit l'honorable général avec émotion, pas un homme de la troupe ne tirera...

Ce court dialogue exprime à merveille la situation respective du peuple et de l'armée.

Il doit faire comprendre au peuple qu'il est sûr de triompher par la force morale, et à l'armée que les véritables conspirateurs contre les lois ne sont pas ceux qu'on lui désigne.

On nous écrit de Reims, 25 mai 1849.

Il est évident, ainsi que vous l'annonciez dans votre journal, que nous sommes à la veille d'un coup d'Etat : les tirailleurs de Vincennes sont aujourd'hui à Reims et vont à marches forcées sur Paris. Le petit commerce, ici, est dans la plus vive inquiétude, tandis que la bourgeoisie réactionnaire paraît satisfaite et dans la jubilation.

Ne vous étonnez pas, citoyen, si, sous quelques jours, la plus vive catastrophe éclate dans Paris : la réaction, les amis de l'ordre l'auront voulu ainsi.

Salut et fraternité,

L'un de vos abonnés, C. D.

On nous assure qu'une assez grande quantité de troupes viennent d'arriver ce soir par le chemin de fer du Nord.

Assemblée nationale.

DERNIÈRE SÉANCE.

L'Assemblée nationale a employé sa dernière séance à discuter avec fort peu de grâce et de dignité, à discuter quelle grâce et quelle dignité elle mettrait dans ses derniers moments.

M. Baze, de la droite, formulant une idée émise par M. Degousée, du centre, proposait de voter des remerciments à l'armée et à la garde nationale.

M. Antony Thouret, de la gauche, proposait au contraire de faire une adresse au peuple tout entier.

Après un affreux tapage et un interminable scrutin, la priorité a été donnée à la proposition Baze, qui a été adoptée à une grande majorité.

Cela devait être : car qu'est-ce que le peuple français? c'est l'idée.

Qu'est-ce que l'armée et la garde nationale? C'est la force.

Or, l'Assemblée ayant toujours eu plus de confiance en la force qu'en l'idée, était condamnée à mourir dans l'impénitence finale et à invoquer encore la force à son dernier soupir.

Vainement M. Clément Thomas a-t-il essayé de soutenir M. Thouret. Insulté par une de ces impertinences familières aux membres de la droite, il a eu le tort de se laisser emporter à un mouvement irréfléchi de vivacité; mais il a noblement réparé ce tort par des paroles empreintes d'une sensibilité vraie, et qui confirment heureusement l'éloge que nous lui avons donné hier.

M. Flocon a aussi vainement tenté de faire discuter la question de l'amnistie. Sa proposition a été rejetée à une majorité de deux voix.

Enfin M. le président Marrast a lu un discours de clôture dans le genre modéré, c'est-à-dire où il y a des éloges et du blâme pour tous et une indécision marquée. Un passage cependant, faisant allusion aux résistances que la France devrait opposer aux Cosaques, a été interrompu par les signes d'improbation de quelques royalistes.

Ce discours se terminait par le cri de : *Vive la République!* Ce cri a été répété par toute ou presque toute l'Assemblée.

Ce qui a fait dire à quelqu'un de fort peu républicain, placé à côté de nous, que les royalistes de la droite étaient des lâches qui terminaient cette session comme ils l'avaient commencée le 4 mai 1848, par un cri menteur.

Cette observation nous a fait regretter que l'Assemblée n'eût pas terminé son existence ainsi que quelques membres de la gauche l'avaient d'abord proposé, par une revue des troupes et de la garde nationale. Là seraient sortis des poitrines populaires un cri franc et net de : *Vive la République!* et au lieu d'une momerie et d'un mensonge, nous aurions eu le véritable sentiment populaire dans toute son énergie et toute sa franchise.

Mais qu'importent après tout quelque bouches menteuses? La République française est maintenant indestructible.

Le Parti de la Calomnie.

De mieux en mieux!

Savez-vous ce qu'on vient d'imaginer pour es-

sayer de vouer le brave Boichot au mépris public ?

Un homme ayant toutes les apparences de l'ivresse aurait couru en plein jour le faubourg Saint-Antoine, criant : « Je suis Boichot ! je suis le représentant Boichot ! » et provoquant les soldats des corps de garde à boire et à crier. Nous omettons certains détails plus odieux encore.

Ce n'est pas tout. On nous assure qu'un juge d'instruction se serait transporté aujourd'hui au faubourg et aurait cherché à obtenir une constatation judiciaire de ce fait étrange.

Plusieurs des ouvriers auxquels celui-ci se serait adressé auraient bien reconnu la réalité des faits, mais refusé de les constater à la charge de Boichot, par la raison toute simple qu'ils ne le connaissaient pas et ne pouvaient en conséquence garantir l'identité.

Voilà les faits tels qu'on nous les rapporte. Nous ne tarderons pas à connaître la vérité sur cette affaire.

Citoyen Rédacteur,

J'apprends que des bruits incroyables sont répandus sur une scène de désordre dont j'aurais été l'auteur au Faubourg Saint-Antoine.

Depuis ma nomination de représentant du peuple, je n'ai pas mis les pieds au Faubourg Saint-Antoine.

J'attends de plus amples renseignements, pour donner à cette odieuse affaire la suite qu'elle doit avoir.

Salut et fraternité.

BOICHOT.

Que veulent-ils faire de nos soldats ?

La République française a maintenant 600 000 soldats sous le drapeau ; elle a deux millions de gardes nationaux prêts à défendre son territoire ; elle a des arsenaux remplis d'un immense matériel militaire ; elle a couvert de forteresses ses deux principaux centres de population, Paris et Lyon.

A aucune époque de l'histoire, ni sous Louis XIV, ni sous la Convention, ni sous l'Empire, la France n'a été sur un pareil pied de guerre offensive et défensive.

Eh bien ! c'est au moment où la nation française porte ainsi la main sur la garde de son épée, que les hommes du 10 décembre lui laissent jeter l'outrage, la menace et la provocation par le grand pontife de l'*ordre* selon le knout!

Le ministre des affaires étrangères est venu dire à la tribune nationale qu'il *envoyait* des notes diplomatiques. Expédier des dépêches, quand l'autocrate fait marcher ses régiments ! Ah ! ce sont des armées qu'il faut *envoyer*, des armées pour délivrer l'Italie des barbares qui la mettent à feu et à sang, des armées pour aider les Polono-Madgyars à en finir avec l'insensé qui se croit la mission *divine* d'exterminer la démocratie européenne!

A quoi songent donc les hommes du 10 décembre ? Et que veulent-ils faire des forces militaires de la France? Veulent-ils les employer toujours contre le dedans? ou bien projettent-ils d'attaquer la démocratie en Allemagne, en Hongrie, en Pologne, en Italie, comme ils l'ont attaquée à Rome ?

Il y a quelques mois, les hommes du 10 décembre disaient : « Nous sommes obligés de garder les forces de la France contre les factieux, contre les émeutiers, contre les professeurs de barricades. C'est la crainte du dedans qui nous empêche de nous occuper du dehors. Ce sont les révolutionnaires qui sacrifient les nationalités amies de la France; car, s'ils ne menaçaient pas la tranquillité intérieure, nous pourrions franchir les Alpes, et porter secours à la Lombardie et au Piémont qui nous appellent. »

Mais, à l'heure qu'il est, les hommes du 10 décembre peuvent-ils tenir un pareil langage? Ces prétendus factieux ne répètent-ils pas tous les jours : « Plus d'insurrection ! plus de guerre civile ! Nous triompherons par le calme, par la discussion, par le vote ! » N'ont-ils pas repoussé toutes les provocations? N'ont-ils pas préféré se laisser injurier, emprisonner, assommer par vos agents *honnêtes et modérés*, plutôt que d'engager la bataille ?

Et, par son vote républicain, l'armée ne vous a-t-elle pas dit aussi : « Ne croyez pas faire de nous des instruments de vos vengeances réactionnaires; ce n'est point contre des citoyens, contre des amis et des frères que nous devons combattre ; donnez-nous au dehors une mission plus conforme à la justice et à l'humanité ! »

Il n'y a donc plus que Nicolas qui en appelle à la force brutale, et vous n'osez lui répondre en envoyant cent mille hommes au-delà du Rhin, cent mille hommes au-delà des Alpes !

Non, vous n'avez plus de prétexte pour refuser de vous servir des forces de la République française contre le barbare qui menace de l'exterminer ! Vous n'avez plus de prétexte pour refuser de secourir nos frères d'Italie, d'Allemagne, de Hongrie et de Pologne !

Hommes du 10 décembre ! vous savez maintenant où est l'ennemi, et vous devez comprendre pourquoi la France met la main sur la garde de son épée !

Etes-vous avec la République française? Etes-vous avec l'autocrate qui marche pour l'anéantir?

Si vous n'ordonnez pas à nos braves soldats de franchir les Alpes et le Rhin, vous prouvez vous-mêmes votre trahison, votre complicité avec Radetzki et Nicolas; vous apposez votre signature au bas de l'insolent manifeste du czar !

On a distribué aujourd'hui à l'Assemblée le rapport de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Victor Considerant sur la création d'un ministère du progrès. La commission prend en considération la pensée de l'auteur de la proposition, mais au ministère elle propose de substituer une commission nommée par l'Assemblée, et formule ainsi son projet amendé :

Article unique. — Une commission de trente membres sera nommée chaque année par les bureaux de l'Assemblée nationale et prise dans son sein. Cette commission devra s'occuper des encouragements à donner aux progrès des arts et des sciences. Elle correspondra avec les commissions créées dans les départements pour la seconder dans sa tâche; elle fera chaque mois, à l'Assemblée, un rapport sur ses travaux.

Chaque année, des fonds seront alloués à cette commission et aux commissions départementales pour les mettre à même d'atteindre au but de leur création.

Syndicat de la Presse quotidienne de Paris.

Conformément aux résolutions adoptées le 24 mai, en assemblée générale, les syndics, représentant les rédacteurs en chef de tous les journaux politiques quotidiens de Paris, se sont rendus chez M. le général Lebreton, l'un des questeurs de l'Assemblée nationale, à l'effet d'obtenir que la tribune dite *tribune des rédacteurs en chef* soit divisée en autant de stalles qu'elle en peut et doit contenir pour que chaque journal politique quotidien de Paris ait une place assurée.

M. le général Lebreton a répondu verbalement aux syndics, qu'il ne fallait pas que les rédacteurs de journaux politiques quotidiens de Paris comptassent qu'une place serait donnée à chacun d'eux, attendu qu'au lieu d'étendre leur tribune trop étroite, on projetait de la diminuer, vu les exigences et les convenances en présence desquelles on se trouvait, telles que celles-ci :

Tribune de M. le président de la République.
Tribune de M. le président de l'Assemblée nationale.
Tribune de MM. les questeurs,
Tribune du corps diplomatique,
Tribune du conseil d'Etat,
Tribune de la garde nationale,
Tribune de MM. les maires de Paris,
Tribune des anciens députés et représentants,
Tribunes réservées aux billets donnés à MM. les représentants.
Tribunes publiques, etc., etc.

Cette réponse leur étant faite, les syndics ont déclaré à M. le général Lebreton qu'attendu l'impossibilité absolue où se trouvaient les rédacteurs en chef des journaux politiques quotidiens d'établir entre eux des catégories, de créer des privilégiés, de tirer au sort les places de la tribune ou de s'y succéder à tour de rôle, puisque la présence simultanée de tous était nécessaire, ils se voyaient contraints de poser la question en ces termes :

Ou d'admettre en principe que chaque journal quotidien politique de Paris aurait une place dans la *tribune des rédacteurs en chef*;

Ou de supprimer cette tribune.

Ils ont ajouté qu'ils laissaient à MM. les questeurs à peser si la *curiosité* avait les mêmes droits que la *publicité*; si une nécessité absolue ne devait point passer avant des exigences contestables ; si quelques spectateurs et fonctionnaires privilégiés devaient l'emporter sur plusieurs millions de lecteurs de journaux ?

Que sont, en effet, les journaux qui rendent compte des débats législatifs ? — Ils sont les yeux et les oreilles par lesquels la France et l'Europe assistent à ces débats; ils sont indirectement l'agrandissement indéfini de l'enceinte législative, ils sont la TRIBUNE DES ABSENTS.

S'il en est ainsi, peut-on, doit-on marchander l'espace aux journaux politiques quotidiens de Paris, alors que chaque journal politique quotidien se contente d'une seule place ?

Telle est la question que les syndics de la presse ont posée à la questure de l'Assemblée nationale, et qu'ils portent devant le public, que cette question intéresse au même degré que les journaux.

Paris, 25 mai 1849.

Les syndics : LUBIS. — L. DURAS. — LANGLOIS. — CHATARD. — E. DE GIRARDIN.

Procès électoral.

HAUTE-GARONNE. — L'*Emancipation* de Toulouse contient une protestation *des amis de la probité politique* contre les opérations électorales de la Haute-Garonne. Les signataires de cette protestation se fondent sur les considérations suivantes :

1° Le conseil général, au mépris des dispositions législatives qui règlent ses attributions et qui déterminent le mode, l'époque et la durée de ses réunions, s'est assemblé illégalement le 20 avril dernier, sur la convocation de son président, s'est constitué en comité électoral, et a dressé une liste de candidats sur laquelle il a inscrit son président et six de ses membres, ce qui donne la mesure de son désintéressement et de la moralité de son intervention.

2° La dépêche télégraphique du ministre Faucher ayant effrayé les électeurs, les a fait voter sous la pression de la peur.

3° La notoriété publique signale des faits nombreux de violence morale et d'intimidation exercés par des propriétaires, des chefs d'industrie, des ministres du culte et même des fonctionnaires publics, sur des électeurs, pour les dissuader d'accorder leur suffrage à certains candidats en *leur faisant craindre d'exposer leur personne, leur famille et leur fortune à un dommage irréparable*.

Après ces considérations les signataires de cette protestation sollicitent immédiatement une enquête.

SEINE-INFÉRIEURE. — On lit dans le *Républicain* de Rouen :

« On nous écrit du département de l'Eure, commune d'Harcourt, que le maire de la ville se mit à la tête des habitants de sa commune pour les mener voter. — A quelque distance de la section, il les fit tous arrêter et leur ordonna de montrer les bulletins qu'ils allaient déposer dans l'urne. — Quelques-uns s'y refusèrent d'abord, mais M. le maire les intimida à tel point qu'ils durent se résoudre à subir ses volontés; il fit alors une distribution générale de bulletins réactionnaires et surveilla le vote avec la plus grande sévérité.

» Quelques habitants avaient espéré échapper à la pression que M. le maire voulait exercer sur leur conscience en votant le lundi ; — mais ce jour-là encore la même scène se renouvela. »

GIRONDE. — On lit dans la *Tribune de la Gironde* :

« Nous recevons de divers points du département des plaintes graves sur la conduite de quelques maires et de quelques curés de campagne. La dépêche télégraphique de M. Léon Faucher paraît avoir enflammé d'une ardeur fanatique tous les agents subalternes de l'administration. Pour aujourd'hui, nous nous bornerons à faire connaître à nos lecteurs un acte de justice et d'impartialité électorale de M. le maire de Langon.

» Le citoyen Joseph Baz, demeurant à Bordeaux, rue Nérigean, a été arrêté à Langon, parce qu'il distribuait des listes démocratiques, jeté en prison, où on l'a laissé trois jours, et de là conduit par la gendarmerie à Bazas, où il a été interrogé par M. le procureur de la République et mis en liberté.

» M. le maire de Langon se serait-il permis cet acte d'arbitraire contre un citoyen qu'il aurait su en position de poursuivre en justice la réparation de cette odieuse atteinte à la liberté individuelle ?... »

MEURTHE. — On lit dans le *Travailleur*, de Nancy :

« A Toul, dans la matinée du 13, la fameuse dépêche télégraphique de Léon Faucher a été lue avant le vote, au millieu des campagnards, dans la cour et devant la porte de l'Hôtel-de-Ville. On l'a ensuite tambourinée par la ville. »

PUY-DE-DOME. — La protestation suivante se signe en ce moment dans tout le département :

LES ÉLECTEURS DU DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DOME SOUSSIGNÉS,

A l'Assemblée nationale.

Citoyens représentants,

Le préfet du Puy-de-Dôme a fait publier et afficher, dans le département, le jour même des élections générales, une dépêche télégraphique annonçant le vote de l'Assemblée, du 11 mai, et dans laquelle on lit :

« Ce vote consolide la paix publique ; les agitateurs n'attendaient plus qu'un vote de l'Assemblée, hostile au ministère, pour courrir aux barricades et renouveler les journées de juin. — Paris est tranquille. — Donnez la plus grande publicité. »

Cette manœuvre électorale a soulevé l'indignation des honnêtes gens.

Nous protestons de toutes les forces de notre conscience contre cet odieux moyen d'intimidation ;

Et nous déclarons que, faites sous la crainte de la guerre civile, les élections ne sont pas l'expression libre de la volonté nationale.

Salut et fraternité.

Deux autres protestations ont été jointes au procès-verbal du dépouillement des votes du département.

SARTHE. — La protestation suivante se signe dans la Sarthe, et doit être déjà déposée à l'Assemblée nationale :

« Les soussignés, considérant que la publication, formellement blâmée par l'Assemblée nationale dans la séance du 14 mai, de dépêches télégraphiques ayant pour but d'exercer une influence illicite sur les élections, constitue de la part du gouvernement une pression morale sur les élections, de nature à vicier les opérations électorales ;

» Protestent contre les élections faites sous cette pression gouvernementale ;

» Et, en leur qualité d'électeurs de la Sarthe, considérant que le secret des votes est la conséquence légale du suffrage universel ;

» Qu'un grand nombre de bulletins ayant pour titre *Comité central napoléonien*, portant au dessus et au dessous des noms des candidats deux signes intérieurs visibles extérieurement, et placés de telle façon que ces bulletins, pliés en quatre ou huit, étaient reconnaissables à la simple vue ;

» Qu'il était impossible que le président de chaque section électorale, en recevant ces bulletins, ne sût point de quelle manière votaient les électeurs qui les déposaient ;

» Que cette violation incontestable du secret des votes a entravé la liberté de beaucoup d'électeurs ;

» Que les bureaux des sections auraient dû prononcer l'annulation de ces bulletins, reconnaissables à des signes extérieurs visibles ;

» Que la nullité de ces bulletins résulte d'une manière évidente du paragraphe 2, de l'art. 47 de la loi du 14 mars 1849, ainsi conçu :

« Le papier des bulletins doit être blanc et sans signes extérieurs ; »

» Protestent contre la validité des élections du département de la Sarthe, et demandent à l'Assemblée d'en décréter la nullité, après ou sans enquête. »

Appel à la conscience de la France.

Nous attirons l'attention de nos concitoyens sur cette noble et digne protestation d'une femme italienne qui a pris une héroïque et généreuse part au réveil de l'Italie, et qui, forte des sentiments d'estime et de respect qu'elle a inspirés en France pendant plusieurs années, a bien le droit d'en appeler au cœur de la France de la politique perfide de ses gouvernants. Cette lettre est une triste page de notre histoire. Une éclatante et honorable réparation peut seule effacer le stigmate de honte qu'elle imprime au front de la France.

Rome, 14 mai 1849.

Cher Monsieur,

Il n'y a pas de patience qui tienne devant les radotages inouïs de vos vieux journaux. Je n'ai encore vu sur les évènements du 30 que des récits entièrement faux ou des versions calomnieuses. Hier, le *Journal des Débats* niait hardiment que les Français eussent été repoussés de Rome. Les honnêtes gens, dit-il (demandez au *Journal des Débats* ce qu'il entend par les honnêtes gens), ont accueilli les soldats du général Oudinot avec des transports de joie. On entendit, à vrai dire, quelques coups de feu dans l'intérieur de la ville, mais ce n'était rien que le peuple sage et honnête achevant de se débarrasser des démagogues aujourd'hui en fuite.

D'autres journaux, d'autres correspondants sont moins naïfs et confiants : ils avouent que les Français ont été battus par la démagogie romaine, et ils versent des larmes amères sur notre aveuglement, notre endurcissement et notre perte inévitable. Qu'est-ce que votre victoire ! nous écrit-on de France ; qu'est-ce pour la France qu'un millier de soldats de plus ou de moins ? Votre victoire vous coûtera plus cher qu'une défaite, car l'honneur français est intéressé maintenant à vous exterminer, et vous ne pouvez pas espérer de faire face aux armées que la France va faire fondre sur vous !

Au nom de Dieu ! que vouliez-vous que nous fissions ? Voici un peuple unanime dans son rejet de toute transaction ayant pour objet le rétablissement du pape sur le trône temporel ; unanime dans sa proclamation d'un gouvernement républicain ; unanime dans sa résolution de défendre jusqu'à la dernière extrémité sa liberté et son indépendance. A-t-il ou non le droit de prendre ces résolutions, et la France peut-elle hésiter à le lui reconnaître? La France envoie une armée dans les Etats romains ; le chef de cette armée obtient du gouverneur du port principal la permission de débarquer ses troupes, en protestant de ses intentions amicales envers le peuple romain.

A peine est-il descendu pourtant, qu'il déclare avoir mission de rétablir Pie IX dans son pouvoir temporel, qu'il retient nos soldats comme otages, confisque nos fusils comme étant de bonne prise, qu'il s'adresse aux populations sans l'intermédiaire des autorités constituées, pour les assurer qu'il vient détruire l'anarchie et le pouvoir arbitraire qui s'impose à la nation. N'est-ce pas là déclarer la guerre à ce pays? Le général Oudinot répond à cela qu'il voulait bien déclarer la guerre au gouvernement de la République romaine, mais non pas au peuple romain. Mais qui l'établit cette distinction entre le peuple romain et le gouvernement de la République romaine? A qui appartient-il de l'établir? Au peuple romain exclusivement, et le peuple romain, au contraire, a créé ce gouvernement, se l'est appliqué volontairement et ne veut pas s'en séparer. Si le général Oudinot déclare la guerre au gouvernement de la République romaine, qu'il ne s'y trompe pas, c'est le peuple romain qui a ramassé le gant et qui le défendra jusqu'à la dernière extrémité.

Mais poursuivons : Le général Oudinot envoie un de ses aides-de-camp à Rome pour savoir des triumvirs s'il serait reçu en ami par le peuple de Rome. Les triumvirs consultent la chambre, qui répond à l'unanimité : *Non*. Le peuple, assemblé sur la place publique, répète avec enthousiasme la même déclaration. Les triumvirs reçoivent mission de défendre la République et de repousser la force par la force. L'aide-de-camp du général Oudinot assiste à ces diverses scènes de notre drame, et il rapporte à son chef que le peuple romain n'ouvrira pas ses portes à des troupes étrangères dont l'attitude est hostile à son gouvernement. Oudinot n'en dit pas davantage et se met en marche vers Rome. Pouvions-nous lui ouvrir nos portes ? Et après les déclarations implicites et explicites du général, pouvions-nous les ouvrir sans paraître disposés à adopter ses idées sur la souveraineté temporelle du pape ? Or, la souveraineté temporelle du pape ne sera jamais reconnue par les Romains aussi longtemps que les Romains existeront.

Le général Oudinot se présente à la tête d'une armée, après que nous lui avons déclaré notre ferme résolution de ne pas le recevoir, après que lui-même a avoué ne venir à Rome que pour détruire le gouvernement de notre choix et y rétablir le gouvernement que nous abhorrons. Que nous reste-t-il donc à faire, si ce n'est de fermer nos portes et courir aux armes ? C'est ce que nous avons fait, et avec autant de bravoure que de générosité.

Je ne parlerai pas ici de notre victoire, du courage héroïque de nos soldats, de la fuite précipitée de votre général, qui abandonna sur le champ de bataille ses morts et ses blessés. Je vous dirai seulement que, d'après le récit de vos propres soldats, nous pouvions vous anéantir tous, lorsque vous erriez dispersés dans la campagne.

Notre gouvernement n'a pas voulu que de pauvres soldats ignorants ou aveugles fussent aussi cruellement punis pour les fautes de leurs chefs. Nous avons fait plus : nous vous avons renvoyé les 600 et quelques prisonniers faits par nos soldats, nous les avons reconduits jusques aux portes de la ville avec les démonstrations les plus cordiales de sympathie. Nous leur avons pressé fraternellement les mains; nous avons pris soin de vos blessés, nous les avons couchés à côté de nos propres frères, et nous avons partagé avec eux les soins qui les ont fait vivre. Voilà ce que nous avons fait, parce que nous ne sommes pas en guerre avec la République française; mais nous ne pouvions sans manquer à l'honneur, pousser plus loin la mansuétude ; et aujourd'hui encore, après nous être conduits avec tant de douceur envers les soldats français, nous sommes prêts à les repousser par la force s'ils persistent à vouloir dominer sur notre territoire.

Pouvez-vous le trouver mauvais? Avez-vous le droit de nous appeler des noms d'assassins, de meurtriers, etc. Qu'avons-nous fait ?

Une révolution !

Le peuple romain a détruit le pouvoir qui le régissait depuis trop longtemps, et lui a substitué le gouvernement de la majorité. Une assemblée constituante, formée par le suffrage universel, a proclamé la République, contre laquelle pas une voix ne s'est élevée.

Depuis cette révolution, de grands malheurs sont venus fondre sur les Etats romains; de puissants moyens de séduction ont été mis en œuvre pour y faire éclater un mouvement réactionnaire. Le peuple a résisté aux tentations de la misère et aux promesses fallacieuses de secours. Jamais un mot n'a été prononcé contre la République.

D'où tirez-vous le droit d'interpréter nos acclamations et notre silence, de déclarer que le peuple romain ne veut pas de la République, et de venir la renverser? Et nous, n'avons-nous pas le droit de défendre cette République que nous avons choisie, contre vous qui prétendez la détruire ?

N'avons-nous pas le droit d'accuser le gouvernement français de fausseté et d'hypocrisie, lorsqu'il prétend venir nous aider à rétablir un état de choses que nous abhorrons plus que la mort, et à en renverser un autre que nous préférons entre tous?

A quoi bon, nous dit-on, battre cette armée que les Français vous envoient aujourd'hui, puisqu'ils peuvent vous en envoyer une autre demain, vingt fois plus forte que la première? Cela servira, selon nous, à détromper la France sur l'existence de ce prétendu parti constitutionnel dans lequel elle cherche son point d'appui en Italie. Et lors même que le bandeau ne lui tomberait pas des yeux, lors même qu'elle nous poursuivrait de ses vengeances, lors même que nous serions condamnés à une mort inévitable, au moins aurons nous protesté comme les grands peuples protestent en mourant. Nous aurons imprimé au

ront de votre République la honte d'une perfidie, d'une trahison, d'une folie ; nous aurons montré que nous étions dignes de la liberté que nous avions conquise ; nous aurons enfin rendu un service véritable aux nations de l'Europe, en réduisant une fois au silence l'éternelle vanterie de ce peuple qui s'intitule le chevalier errant des nations, et qui non-content de nous avoir abandonnés pendant dix-neuf ans à nos bourreaux, se joint à eux aujourd'hui et nous donne hypocritement le coup de grâce.

Christine-Trivulce de **BELGIOJOZO.**

On nous écrit de Marseille, 22 mai :

C'est sans doute pour se conformer aux ordres de l'Assemblée et rendre l'expédition de Civita-Vecchia à sa destination première, que le 11e régiment de dragons et une forte batterie d'artillerie se sont embarqués lundi; que la division Magnan, de l'armée des Alpes, arrive dans les environs pour s'embarquer aussi; que le 3e de hussards vient de Vienne, et que deux escadrons de cuirassiers vont arriver le 1er juin pour tenir garnison à Marseille. Des cuirassiers à Marseille!... Ils sont pour Rome, je soupçonne.

Italie.

M. DE LESSEPS ET LES ROMAINS.

Nous n'avons pas reçu aujourd'hui les journaux de Rome.

Les journaux officiels et semi-officiels de Paris gardent le silence sur les conditions du traité provisoire intervenu entre MM. de Lesseps et Oudinot, et la République romaine. Mais la *Patrie*, l'*Univers*, *et tutti quanti*, poussent les hauts cris. Il est permis dès lors d'espérer que ce traité ne sacrifie pas complètement les droits du peuple romain, et ne le jette pas pieds et points liés à ce gouvernement clérical pour lequel il témoigne tant d'horreur.

M. de Lesseps, en arrivant à Rome, s'est rendu d'abord chez Bonaparte, président de l'Assemblée; il a eu ensuite une entrevue avec les triumvirs. Si nous en croyons la *Concordia*, ceux-ci, pour démontrer instantanément à M. de Lesseps les véritables sentiments des Romains à l'endroit d'une restauration pontificale, auraient eu recours à un moyen un peu théâtral, mais sans réplique possible.

M. de Lesseps soutenait, conformément aux renseignements qui lui avaient été donnés par MM. de Falloux frères, le ministre et l'abbé, que la République était imposée aux Romains par un petit nombre de factieux, et que la population paisible serait heureuse de voir le pape restauré avec son double pouvoir. En pareille matière, lui dit Armellini, les raisonnements ne prouvent rien. Il faut des faits; vous allez voir si la population romaine veut ou non la République.

Il donne ordre de tirer le canon, puis il invite M. de Lesseps à le suivre dans les rues pour interroger le peuple. Les rues étaient désertes. — Où donc est la population? demanda l'envoyé français. — Vous allez la voir. Et Armellini le mène aux barricades et sur les fortifications. Soldats et gardes nationaux, bourgeois et gens du peuple, toute la population était à son poste, même les femmes et les enfants. — A un pareil fait, il n'y avait rien à répondre, et c'est alors que M. de Lesseps consentit à ce traité provisoire qui vient d'être apporté en France.

De tous les journaux démocratiques qui ont paru en Toscane ces six derniers mois, il n'en restait plus qu'un, le plus modéré, et qui passait pour quelque peu réactionnaire sous la république; ce journal s'était même rallié presque complètement au pouvoir nouveau, et il se contentait presque toujours de relater simplement les faits. Mais ce récit impartial des faits portait encore ombrage aux bons amis de Léopold II, le *Nazionale* vient d'être supprimé.

Le commissaire grand-ducal vient de publier une circulaire dans laquelle on avoue enfin que les troupes autrichiennes ont été appelées en Toscane par Léopold. Pauvre Léopold!

La province de Bologne est en mouvement. On parle de se séparer de la ville, à laquelle un prêtre a été imposé pour administrateur.

Les journaux de Venise, du 9 au 15 mai, qui nous parviennent aujourd'hui, nous apprennent que les Autrichiens continuent à canonner la ville. A entendre le bruit, dit le *Mondo nuovo*, on croirait Venise pour le moins détruite; mais elle est déjà habituée au canon, et cette pluie de boulets et de bombes, elle la regarde tout au plus comme ces petites colères d'un enfant qui s'emporte contre ceux qui le contrarient.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)

Turin, 22 mai 1849.

Le général Ramorino a été fusillé ce matin à 7 heures. Il a marché à la mort avec la plus complète indifférence, et il a commandé lui-même le feu à un peloton de quatre soldats.

C'est hier que la cour de cassation a rejeté son pourvoi sur ce considérant qu'un armistice est un état de guerre, et que conséquemment la décision de la commission militaire est sans appel. Dans la soirée la mère du général alla au Palais-Royal implorer le droit de grâce du roi, mais Victor-Emmanuel est très malade, ayant été saigné huit fois: on n'osa pas, vu son état, lui parler de l'affaire du général.

Tout va bien avec l'Autriche, à l'exception de la question d'argent. Comme les embarras de cette puissance vont croissant, que sa capitale est à peu près au pouvoir des Madgyars, le ministre d'Azeglio prend du cœur; quand on lui parle de l'indemnité de guerre, il prend un air plein de dignité, et demande si on veut le mettre à l'amende parce que, vers les derniers jours du carnaval, le Piémont a fait un peu le tapageur du côté du Tessin. Hé, mon Dieu! qui ne fait pas ses petites folies dans les jours gras? 80 000 Piémontais se sont masqués en soldats; mais les lourds Autrichiens n'ont pas su comprendre que c'était pour rire; ils les ont chargés d'une manière tudesque. A tout prendre, ce seraient les victimes qui auraient raison de demander des dommages-intérêts, s'il y avait un tribunal de police correctionnelle pour les peuples.

L'Autriche, qui pour le moment ne peut pas faire différemment, accueille la plaisanterie sans se fâcher. Mais son maréchal d'Aspre n'y va pas de si bonne humeur. A Livourne il a frappé la ville d'une taxe de 500 mille florins. Les aristocrates, banquiers, propriétaires et négociants de cette ville qui se récriaient contre un emprunt de 100 000 francs, fait par le gouvernement démocratique, qui appelaient ces chers amis les Autrichiens pour faire finir cet intolérable état de choses, sont confus du prix auquel le maréchal d'Aspre met son amitié; 500 000 florins d'Autriche font plus d'un million et 300 000 francs, hélas! qu'il faut payer.

Le maréchal d'Aspre s'est en outre fait remettre Guerrazzi par la commission gouvernative de Florence. M. Seristori n'a pas osé le refuser, bien que l'on sache parfaitement ce qui arrivera.

MM. Accursi et Lesseps sont arrivés à Rome, précisément à l'instant où les Romains se préparaient à une sortie, après avoir fait demander au général Oudinot ce que signifiait cette occupation du Monte-Pincio.

Le général avait 6 000 hommes vers ce point de Rome, 1 500 à Storta, 4 000 à Palo, et le restant à Civita-Vecchia. Il n'était pas trop sûr de son armée qui avait reçu la nouvelle du changement de son chef et de son remplacement par un général mieux en harmonie avec l'esprit des troupes.

Le général Oudinot a déplacé son camp, l'a porté plus à gauche pour laisser libre la route aux Romains, s'ils voulaient aller chasser les Napolitains revenus avec du renfort, et encouragés qu'ils étaient par l'arrivée des Français sous les murs de Rome. En outre des Napolitains, les Espagnols sont attendus tous les jours sur un point quelconque du rivage romain. On sait que de Barcelone sont partis sur le *Soberano*, sur la *Cristina* et sur quelques navires marchands nolisés, 4 000 hommes commandés par Cordova, qui, joints au 4 000 qui ont passé l'hiver dans les eaux de Gaëte sur le *Cortès*, la *Villa de Bilbao*, le *Léon*, le *Mazzaredès*, le *Volcano*, font un effectif de 8 000 soldats.

Les Romains ne demandent un arrangement avec les Français que pour tomber à leur aise sur le dos des soldats d'Isabelle. Cette reine, mariée par la politique guizotine à un époux peu aimable et encore moins aimé, a laissé de côté ce pauvre sire; elle a commis une infinité de jolis péchés avec le général Serranos et autres jeunes et aimables généraux de sa cour. Elle est Espagnole, et elle n'est pas sans songer parfois à la colère du ciel. Elle a vu dans la restauration du pape un moyen de se rendre le confessional clément, et par suite le ciel favorable. Voilà pourquoi tout l'hiver elle a tourmenté Narvaëz pour faire cette restauration, lequel cependant ne s'y est décidé que par l'exemple de l'intervention française.

Comment clore ma lettre sans vous parler de l'héroïque, de la magnanime Venise. Là, comme dans un chant de l'*Iliade*, on combat avec le feu et avec l'eau.

Une éternelle canonnade tire sur les forts Malghera, Manin et San Giuliano. Ce ne serait rien si l'on pouvait arrêter les travaux des tranchées; pour ceci on se bat à la saignée du canal sur la gauche du chemin de fer. Heureusement nous apprenons par une lettre que si les Autrichiens ne sont pas amphibies, ils peuvent renoncer à prendre Mestre. Leurs travaux se sont arrêtés à un tiers de la seconde parallèle. Les Vénitiens sont parvenus à tout inonder.

Bombes, fusées, grenades sont lancées du fort de Campatto contre les péniches et chaloupes canonnières qui gardent le canal; mais tout cela est vain à cause de l'éloignement. Il faudra que Haynau organise une levée de tritons mythologiques s'il veut continuer ses travaux de siège. N'importe, c'est un roulement sempiternel de coups de canon du matin au soir auque tout le monde à Venise s'est habitué.

Révolution allemande.

L'insurrection rhénane n'a donné lieu jusqu'ici à aucun engagement sérieux; mais tout annonce que le choc est prochain. Deux faits nouveaux viennent de se produire; ils sont favorables à la cause démocratique. La chambre de Bavière et la seconde chambre du Wurtemberg s'opposent à ce que les troupes de ces deux Etats marchent contre les troupes insurgées. Le vote des députés wurtembergeois est surtout très explicite.

Par ce vote, la chambre invite le gouvernement à se mettre en rapport avec les Etats qui ont reconnu la Constitution, à l'effet de prendre des mesures en commun pour la protection de l'Assemblée nationale et de la Constitution de l'empire; d'aviser sans retard à ce que les troupes wurtembergeoises ne soient pas employées à une attaque contre l'Assemblée nationale; de faire, dans les circonstances présentes, prêter le plus tôt possible, aux troupes wurtembergeoises, le serment d'être fidèles à la Constitution.

Les nouvelles de Berlin parlent avec quelques détails d'une démonstration que va faire la Russie par mer en faveur du Danemark. Une flotte militaire russe aurait mis à la voile de Cronstadt pour protéger l'intégrité du Danemark, et conséquemment, sous cette apparence, dans des intentions hostiles à la Prusse.

La notification officielle relative à cette démonstration est conçue en termes très catégoriques, « déclarant que l'occupation du Jutland fait de la question du Schleswig-Holstein une question européenne intéressant particulièrement la Russie. »

Cette note blâme positivement la conduite du gouvernement prussien, qui, d'un côté, fait tout ce qui dépend de lui pour se rendre, jusqu'à un certain point, maître du mouvement révolutionnaire de l'Allemagne, tandis que, d'un autre côté, par sa conduite dans la question du Schleswig-Holstein, il favorise ouvertement la révolte des sujets de S. M. le roi de Danemark, se rendant ainsi coupable d'une *inconséquence impardonnable*. Se fondant sur ces motifs, le czar, en sa qualité sans doute de régulateur suprême du mouvement européen, fait dépendre le rétablissement des relations amicales entre lui et le cabinet prussien de l'évacuation immédiate du Jutland et d'un terme prochain aux complications de l'Allemagne septentrionale.

Le gouvernement prussien n'a rien trouvé de mieux à faire que de s'humilier profondément devant le grand mogol moscovite qui se trouve actuellement à Varsovie. Le général Rauch, qui a longtemps fonctionné à Pétersbourg en qualité de plénipotentiaire militaire, a été chargé de faire observer à Nicolas que la Prusse ne fait la guerre avec le Danemark que par ordre du pouvoir central. Personne plus que le cabinet prussien ne désire voir la fin des complications, et se terminer promptement la guerre avec le Danemark.

M. de Mayendorf est parti aussi pour se rendre à Varsovie auprès du czar.

Nicolas a dû également recevoir à Varsovie le général Berg, parti le 20 de Vienne en toute hâte, avec des dépêches importantes.

On croit maintenant que le corps d'armée russe, qui est rassemblé dans la Moravie, près de Hradisch, n'est qu'une avant-garde de la grande armée qui va venir prendre garnison dans la Moravie, dans la Silésie, armée qu'on porte à 100 000 hommes et à 600 pièces de canon du plus gros calibre. En attendant, on fortifie Hradisch et on fait d'autres dispositions stratégiques qui annoncent un vaste plan de campagne. Les courriers se croisent en tous sens.

Les troupes autrichiennes se tiennent sur la rive gauche de la Waaz, la rive droite est occupée par les Hongrois, dont la force en cet endroit, sur toute la ligne, est évaluée à 120 000 hommes. Leur plan est de se jeter sur la Gallicie.

Bem était attendu le 8 a Versec, où le comte Karoly venait d'entrer à la tête de 2 500 hussards.

Kossuth a annoncé officiellement, dans la proclamation suivante, la double défaite essuyée par les Russes : « Braves guerriers, noble peuple, notre combat pour la liberté a attiré sur nous l'attention de l'Europe entière; courez à notre quartier-général, et vous y trouverez des députés, non-seulement des pays voisins, mais encore de la France, de l'Angleterre, et même des Etats situés au delà du grand Océan.

« Ne tremblez pas à l'approche des Russes, ne tremblez pas devant leurs canons. Plus de 6 000 Russes ont déposé les armes le 7 mai, à Krivan, et plus de 30 000 à Arsa, les 9 et 10 mai; leurs officiers combattent maintenant dans nos rangs. Leurs armes, leurs canons, leurs munitions, leurs chevaux, ont été notre proie. Persistons encore un peu dans le combat pour notre droit, pour notre liberté, et notre juste cause triomphera.

» Debreczin, 12 mai 1849.

» *Le président* : KOSSUTH. »

Assemblée Nationale.

Présidence de M. MARRAST. — *Séance du 26 mai.*

La séance est ouverte à deux heures et demie.

L'Assemblée adopte d'urgence un projet de loi portant demande d'un crédit de 5 000 fr. destiné à la bibliothèque du Luxembourg.

L'ordre du jour appelle la discussion d'un projet de loi portant ouverture d'un crédit destiné à l'impression et à la publication du compte-rendu des séances de l'Assemblée nationale, depuis le 4 mai jusqu'au 30 novembre 1848.

Une courte discussion s'engage pour savoir si les orateurs doivent avoir le droit de corriger leurs discours insérés dans le *Moniteur* avant qu'ils soient reproduits dans la publication spéciale in-4°.

M. FLOCON. S'il ne s'agit que de corrections typographiques, je comprends que les orateurs fassent corriger leurs discours, mais je ne comprendrais pas que les orateurs se crussent le droit de modifier leurs discours en l'absence de tout contrôle, alors qu'ils n'ont pas réclamé contre la publication officielle du *Moniteur*. (Très bien! très bien!)

Le projet est adopté, sous le bénéfice de ces observations, par 548 voix sur 558 votants.

M. DEGOUSÉE a la parole pour une motion d'ordre. Je viens, dit-il, vous demander une séance pour demain, afin que votre bureau vous soumette une proposition sur le mode de clôture de vos séances. Je propose, pour ma part, une proclamation à l'armée et à la garde nationale pour les remercier de l'appui constant qu'ils vous ont prêté et de leur dévouement à la République. (Mouvements divers.)

M. BAZE paraît à la tribune. (Ah! ah! ah!) Ce que le préopinant nous demande de faire demain, l'Assemblée peut le faire aujourd'hui. Ces proclamations seront votées à l'unanimité, et il ne faut pas pour cela beaucoup de temps. (Approbation à droite.)

Cette séance serait insolite, car nous n'avons pas pour habitude de tenir séance les jours consacrés au repos. (Bruit! aux voix!)

Je demande que l'Assemblée vote immédiatement les remerciements aux gardes nationales et à l'armée.

M. LAVALETTE. Les remerciements à la garde nationale ne doivent pas être votés comme un hors-d'œuvre. Ces remerciements doivent avoir une forme solennelle, et ce n'est pas trop d'une séance spéciale. (Vives réclamations à droite.)

M. FLOCON. Si l'Assemblée votait immédiatement des remerciments, elle clôrait par cela même sa session. Je demande que l'Assemblée maintienne son ordre du jour.

Je ferai remarquer que sur cet ordre du jour figure une proposition tendant à mettre immédiatement en liberté les transportés arrêtés postérieurement au 27 juin 1848.

Je préviens l'Assemblée qu'à propos de cette proposition j'en présenterai une autre pour demander d'urgence l'amnistie.

L'ordre du jour porte avant cette proposition la première délibération sur la proposition concernant l'École d'administration; mais comme il est évident que la troisième lecture n'aura pas lieu, je demande que ce projet soit écarté et que l'on passe directement à la proposition que je viens d'indiquer.

M. FOY demande que l'on passe d'abord à la troisième délibération sur la convention entre la France et la Bavière, pour l'établissement et l'exploitation d'un chemin de fer de Strasbourg à Spire.

La proposition de M. Flocon est mise aux voix. La première épreuve est déclarée douteuse.

A DROITE. Le scrutin de division!

Il est procédé au scrutin. Les voix se répartissent ainsi :

Bulletins	570
Boules de contrôle	566
Pour la proposition de M. Flocon	282 bul.
Contre	288

Une discussion confuse s'engage sur la validité du scrutin.

M. DE LUDRE demande l'annulation du scrutin.

M. BAZE soutient que le scrutin est valable, et que, dans tous les cas, la proposition de M. Flocon est rejetée. (Non! non! — Si! si!)

M. CLÉMENT THOMAS. Du moment que la sincérité d'un scrutin peut être mise en doute, le scrutin doit être considéré comme non avenu. (Allons donc!)

M. LE PRÉSIDENT annonce qu'on va faire la vérification des bulletins dans l'urne du contrôle.

Après une heure d'attente, M. le président prévient l'Assemblée que la vérification des bulletins et des boules est terminée. Cette vérification prouve que 567 membres ont pris part au scrutin, que 281 voix ont voté pour la proposition, et que 286 voix ont voté contre.

En conséquence, la proposition de M. Flocon n'est pas adoptée.

M. BAZE a déposé une proposition ainsi conçue :

« L'Assemblée nationale vote des remerciements à la garde nationale et à l'armée pour le concours qu'elles ont constamment donné au maintien de l'ordre et de la République. »

M. CLÉMENT THOMAS. L'Assemblée nationale ne peut se retirer ainsi en adoptant la proposition incidente qui lui est soumise. Je demande qu'elle se retire immédiatement dans ses bureaux pour voter une adresse au pays tout entier. Je ne demande pas que nous ayons séance demain, mais je demande que la commission qui sera nommée vienne faire son rapport à l'Assemblée lundi matin. (Exclamations diverses.—Longue interruption.)

M. GRANDIN. Contentez-vous d'être de la veille. (On rit.)

M. CLÉMENT THOMAS. Y aurait-il quelque inconvénient à ce que la présidence de cette Assemblée vînt remettre ses pouvoirs à la nouvelle Assemblée législative? (Dénégations prolongées.) Si cette proposition n'est pas adoptée, je demande alors que nous nous réunissions demain pour discuter l'adresse que l'Assemblée devra adresser au peuple en se retirant. (Nouvelles dénégations à droite.)

M. BAZE. En fait de remerciments, je crois qu'il n'y a rien de plus noble qu'un simple décret, cela vaut beaucoup mieux que toutes les adresses et toutes les proclamations.

M. ANT. THOURET. J'ai préparé une adresse. (Ah! — Rires bruyants.)

PLUSIEURS VOIX. Lisez. (Non! non! assez!)

M. CLÉM. THOMAS reparaît à la tribune et discute vivement avec M. Ant. Thouret.

M. LE PRÉSIDENT. Il y a une proposition de M. Baze, amendée par M. Clément Thomas.

L'Assemblée doit d'abord se prononcer sur l'urgence.

L'urgence, mise aux voix, est prononcée.

UNE VOIX, au milieu d'un tumulte prolongé : Le renvoi dans les bureaux, aux termes du règlement!

M. CLÉMENT THOMAS. Si M. Baze persiste dans sa proposition, je demande qu'elle soit renvoyée dans les bureaux. (Interruption.)

M. BAZE s'adresse à l'orateur, qui quitte la tribune et monte vivement vers la place qu'occupe M. Baze à droite; plusieurs représentants qui siègent de ce côté s'interposent entre eux. Un huissier, envoyé par le président, s'approche de ce groupe, et semble insister pour le pacifier. M. Clément Thomas, cédant à un mouvement d'humeur, repousse vivement l'officier de la chambre. Cette vivacité excite de violents murmures. Une agitation extraordinaire se manifeste dans toutes les parties de l'Assemblée.

M. CLÉMENT THOMAS retourne à son banc au milieu de longues rumeurs, et en manifestant lui-même un vif sentiment d'impatience, mais bientôt il quitte sa place et remonte à la tribune.

M. LE PRÉSIDENT. M. Clément Thomas regrettera sans doute le mouvement de vivacité qui a si vivement scandalisé l'Assemblée.

M. CLÉMENT THOMAS. Le déplorable accident qui vient d'avoir lieu, personne ne le regrette plus que moi. Un de mes collègues m'avait adressé une de ces interpellations qu'on a le droit de regarder comme déplacée. Au moment où je m'expliquais avec lui, un huissier est venu porter la main sur moi. (Longue interruption.)

Je le répète, un huissier, dans de bonnes intentions, je n'en doute pas, est venu exciter en moi un mouvement de colère et d'indignation, car il me semblait qu'un représentant ne pouvait se trouver compromis par un huissier. (Agitation.)

Je déplore, je le répète, le mouvement qui m'est échappé; et puisque je suis à cette tribune pour la dernière fois peut-être, dans de si tristes circonstances, permettez-moi de vous dire ma dernière pensée. (Écoutez! écoutez!) Après les phases diverses à travers lesquelles la révolution m'a fait passer, je désire, en me retirant, emporter du moins votre estime. (Longs et unanimes applaudissements.)

J'emporterai dans la retraite dont je ne désire plus sortir, ni haine, ni amertume, mais un profond sentiment de tristesse, parce que je crains que le pays ne se laisse entraîner dans les déplorables voies l'où on veut le conduire. J'emporterai en même temps, et vos applaudissements m'en donnent la certitude, votre estime. (Oui! oui!) Elle sera pour moi une douce consolation. (Marques non équivoques d'approbation.)

M. LARABIT, de sa place. L'Assemblée nationale, pas plus que le pays, n'oubliera la noble conduite qu'a tenue M. Clément Thomas dans les journées de juin.

M. Antony Thouret reparaît à la tribune son projet d'adresse à la main; mais, sur une observation de M. le président, il en descend immédiatement.

M. LE PRÉSIDENT. M. Baze a demandé la priorité pour sa proposition.

M. DEGOUSÉE demande que l'on consacre une séance spéciale pour discuter le projet d'adresse dont il s'agit. (Rumeurs diverses.)

M. LE PRÉSIDENT. Il s'agit de savoir si, conformément au règlement, on renverra la proposition de M. Baze dans les bureaux. (Bruit.)

M. TASCHEREAU. Le règlement, hier et avant-hier, a été violé sans que vous ayez entendu réclamer (Bruit.) Vous avez hier et avant-hier discuté une question d'enquête qui n'avait pas été soumise aux bureaux. Avec cet antécédent vous pouvez bien vous dispenser de ce renvoi pour la proposition qui vous est faite.

M. LE PRÉSIDENT lit l'article du règlement.

M. GOUDCHAUX. Il n'y a pas de raison pour violer le règlement; puisque nous avons devant nous un jour entier, il faut en profiter. (Rires et bruit.)

M. TASCHEREAU rappelle qu'on a voté des remerciments au citoyen Sénard sans renvoyer la proposition aux bureaux. (C'est vrai.)

M. LAGACHE. La constitution déclare positivement que, lorsque l'urgence est prononcée, la proposition est renvoyée aux bureaux.

M. FERDINAND DE LASTEYRIE. L'unanimité, pour nous, en ce moment, est la reconnaissance et le remerciment; renfermons-nous dans les termes les plus simples de cette déclaration, et craignons que la discussion ne rompe cette unanimité qui est si importante. (Oui! oui!)

Je demande que l'Assemblée vote tout simplement qu'elle remercie la garde nationale et l'armée pour les services qu'elles ont rendus à la cause de l'ordre et de la liberté (Très bien! très bien!)

M. LE PRÉSIDENT pose la question de priorité entre les diverses propositions.

M. ANTONY THOURET insiste pour lire son projet d'adresse. De toutes les parties de l'Assemblée s'élèvent des murmures qui couvrent sa voix.

M. LE PRÉSIDENT. Il ne s'agit que d'une question de priorité. Je mets aux voix...

M. CHARRANS interrompt le président.

M. LE PRÉSIDENT. Je vous rappelle à l'ordre.

M. CHARRANS se présente à la tribune; l'on n'entend pas ce qu'il dit.

M. ANTONY THOURET insiste, gesticule et crie. On crie de tous côtés : Consultez l'Assemblée!

M. LE PRÉSIDENT, au milieu d'un tumulte prolongé, consulte l'Assemblée.

L'Assemblée décide qu'elle entendra le projet d'adresse du citoyen Antony Thouret. (Ah!)

M. ANTONY THOURET. Voici mon projet :

L'ASSEMBLÉE NATIONALE CONSTITUANTE AU PEUPLE FRANÇAIS.

« Au moment de déposer le mandat qui lui a été confié par la révolution de 1848, l'Assemblée constituante remet ses pouvoirs à l'Assemblée législative. Elle a traversé bien des misères sociales, qu'elle n'a pas pu guérir toutes; cette grande page humanitaire est réservée à une autre Assemblée, qui est chargée d'accomplir les réformes que son aînée n'a pu que lui indiquer. (Hilarité à droite.) Les bénédictions de Dieu et du peuple attendent l'Assemblée qui saura féconder le champ qui lui est confié.

L'Assemblée nationale constituante fait un dernier appel à la concorde; elle conjure tous les Français d'oublier les haines politiques, les préjugés de naissance (Ah! ah!) pour offrir aux jeunes générations qui l'écoutent et au monde qui la contemplent!... (Interruption et hilarité à droite.)

UNE VOIX à droite. Il y a quarante siècles qui la contemplent!... (On rit.)

M. ANTONY THOURET continuant. « L'exemple d'une grande nation fondant sa liberté et son bonheur sur la liberté et le bonheur de ses enfants. (Nouvelle interruption de la droite.)

» L'Assemblée nationale espère qu'il n'y a plus en

France de partis assez insensés, assez sanguinaires (Exclamations), pour planter le drapeau d'une famille sur les ruines de la patrie; elle confie la garde de la constitution et de la République à l'armée et à la garde nationale, auxquelles elle vote des remerciements pour leur concours et leur dévouement à la République. »

Vive la République démocratique! (Rires ironiques.)

PLUSIEURS VOIX. Et sociale!

M. LE PRÉSIDENT consulte l'Assemblée sur la question de priorité réclamée pour la proposition de M. Baze. Cette priorité est prononcée à une forte majorité.

M. DEGOUSÉE demande le renvoi dans les bureaux.

VOIX NOMBREUSES A DROITE. Non! non! le vote immédiatement! (Longue agitation.—Aux voix! aux voix!)

M. BAZE déclare se réunir à la proposition de M. Ferdinand de Lasteyrie. (Bruit prolongé.)

M. GENT revient sur ce qui s'est passé hier au sujet de la discussion de l'enquête, sans le renvoi dans les bureaux.

On demande le renvoi de la discussion à demain.

M. LUNEAU. Le règlement a été violé hier, il ne le serait pas aujourd'hui si l'Assemblée votait immédiatement et par acclamation les remerciements à la garde nationale et à l'armée. (Oui! oui! — Aux voix!)

M. LE PRÉSIDENT met les remerciements aux voix. Ils sont votés à l'unanimité.

M. DUCLERC. Il est bien entendu que la garde mobile a part à ces remerciements. (Exclamations diverses.)

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une proposition qui a été déposée et qui a pour but d'ordonner qu'il y aura demain séance de clôture pour régler le cérémonial.

Cette proposition est mise aux voix et rejetée à une très forte majorité.

M. DEGOUSÉE. Je prie l'Assemblée, puisqu'elle a décidé qu'il n'y aura pas séance demain, d'investir son bureau des pouvoirs nécessaires pour faire le procès-verbal de clôture et remettre les pouvoirs à la nouvelle Assemblée législative. (Longue agitation.—Mouvements en sens divers.) J'en fais la proposition formelle. (Dénégations nombreuses.— Tumulte prolongé.)

M. DUPIN aîné. A son insu, notre honorable collègue, M. Degousée, vous fait une proposition *non seulement* inconstitutionnelle, mais même attentatoire à la souveraineté nationale. (Exclamations à gauche.) Le peuple, dans l'exercice de ses droits, a nommé une Assemblée nouvelle. Cette Assemblée tient ses droits du peuple, du peuple seul. Le droit que nous exercerons demain... je veux dire qu'elle exercera demain, ne procède plus du vôtre... (C'est cela.)

Ce n'est pas de vous, Assemblée Constituante, que l'Assemblée législative reçoit ses pouvoirs; il y aurait usurpation à le prétendre. L'on a justement décidé que la cessation d'une Assemblée serait immédiatement suivie de l'installation de celle qui la remplace, afin qu'aucun pouvoir séditieux ou usurpateur ne puisse se glisser entre elles. (Approbation.) Vos pouvoirs expirent, vous ne pouvez les transmettre. (Très bien.)

M. LEDRU-ROLLIN. Je suis d'accord avec M. Dupin sur un point. Il est certain que l'Assemblée qui va venir ne tient pas ses pouvoirs de vous, et que vous ne pourriez vous opposer à son arrivée. Il est certain aussi que le pouvoir souverain réside dans l'Assemblée, et qu'il ne peut y avoir dans le pouvoir solution de continuité. Est-ce ce soir que vos droits expirent? (Non! non!)

Il faut donc que cette Assemblée demeure jusqu'à la réunion de la nouvelle Assemblée législative, et qu'elle puisse se réunir s'il arrivait un événement quelconque.

DE TOUTES PARTS Oui! oui!

M. LE PRÉSIDENT se lève, tenant un papier à la main. Un profond silence s'établit.

Citoyens représentants, dit-il, mon premier sentiment, au moment où je prends congé de vous... (Interruption à gauche.)

QUELQUES VOIX. Vous direz cela demain!

AUTRE VOIX. Non! non! lisez! lisez! (Un léger mouvement d'incertitude se manifeste dans l'Assemblée.)

M. LEDRU-ROLLIN reparaît à la tribune. Messieurs, dit-il, il vaut mieux que je revienne ici que de rester dans le doute. (Oui! oui!) Il est bien entendu qu'il n'y a pas de clôture (Oui! oui!), que ce n'est qu'un mot d'écrit que va lire M. le président? (De toutes parts : Oui! oui!)

M. LE PRÉSIDENT (continuant sa lecture). Citoyens représentants, mon premier sentiment, au moment où je prends congé de vous, est de vous exprimer ma profonde reconnaissance pour une bienveillance qui ne s'est jamais démentie. Quelque grand que soit l'honneur que m'a fait l'Assemblée nationale constituante, je lui demande la permission, pour l'en remercier, de l'entretenir de ses travaux et de ses droits à l'estime de ses concitoyens : je n'ai pas besoin pour cela de rentrer dans le détail de vos travaux, il me suffira de vous rappeler que vous avez été au début ce que vous êtes à la fin de votre mission.

Singulière destinée, que celle d'une Assemblée qui a eu à ses premiers et à ses derniers jours le triste privilège d'exciter les défiances, et qui a été attaquée à son début par ceux qui l'ont soutenue à la fin, et qui est attaquée aujourd'hui par ceux qui la soutenaient alors. C'est l'histoire de tous les pouvoirs modérateurs. Honneur vous soit rendu d'avoir su, par un juste équilibre, maintenir cette modération, qui est l'apanage d'un pouvoir vraiment fort et qui a sa source dans le pays.

Fondée par la volonté du peuple, la République a été inaugurée par vos acclamations; la République est venue à son heure, car les sociétés sont arrivées à l'âge des transformations nécessaires au bien, au progrès de l'humanité; oui, nous avons obéi à ces grandes nécessités du temps. Et l'on voudrait faire croire que la République n'a été qu'une œuvre personnelle faite pour assurer le triomphe de nos illusions; à ce compte, nous serions des ambitieux vulgaires, de détestables intrigants! Non, la République, fille du progrès, doit inaugurer le progrès; et si, pour prix de tant d'agitation, la République n'était que la conservation d'une société pétrifiée et de tous les abus qu'elle renferme, mieux vaudrait, — Dieu me pardonne ce blasphème, — mieux vaudrait revenir à la monarchie.

Ici M. le président indique sommairement les travaux de l'Assemblée constituante, sans oublier les réformes financières qui doivent alléger les souffrances du peuple.

Jamais, ajoute-t-il, une voix ne s'est élevée dans cette enceinte en faveur de la misère, sans avoir été entendue!

Les questions les plus importantes et touchant de plus près aux bases de la société, n'ont pas été évitées par nous, et nous n'avons pas passé le sourire sur les lèvres devant ces questions redoutables; mais nous avons voulu leur consacrer un froid examen et ne pas ressembler aux hommes qui, dans ces travaux, montrent autant de déception qu'ils offraient de suffisance.

On a tant abusé de ces mots : liberté, ordre public, que c'est à peine si j'ose parler de ce que vous avez fait pour l'ordre et la liberté; et pourtant, qu'il me soit permis de constater votre dévouement aux principes sans lesquels la société ne serait bientôt qu'un monceau de ruines!

Saluons d'un dernier hommage la mémoire de ceux de nos collègues qui sont tombés pour les grands et saints principes.

M. le président, après avoir signalé les grandes agitations qui remuent la face de l'Europe en ce moment, et les progrès de cette nation hongroise, qu'il nomme une nation géante, rappelle les principes de respect aux nationalités qui ont été le premier cri de la République française. L'Assemblée qui va venir saura les faire respecter au dehors; au dedans elle répondra aux espérances du peuple et ne faillira pas à sa mission.

Et maintenant, ajoute M. le président, terminons nos travaux par ce cri qui les a inaugurés : Vive la République!

Les députés se lèvent tous et répètent ce cri : Vive la République! vive la République!

A GAUCHE. Vive la République sociale!

Puis ils se retirent immédiatement.

La séance est levée à six heures trois quarts.

La *Réforme* publie la lettre suivante, d'un officier de l'armée de Paris :

CE QUI RÉSULTE DES REVUES DE M. LE PRÉSIDENT.

Monsieur le Rédacteur,

Savez-vous ce qu'occasionnent les brillantes parades que M. Changarnier fait si souvent exécuter à notre armée, afin d'apprendre au président *à jouer à l'empereur?...* la mort de nos pauvres soldats!

A partir de la fameuse revue du 21 mai, la garnison de Vincennes est gravement décimée par le choléra : depuis cette date, il est sorti chaque jour de Vincennes vingt à vingt-cinq malheureux, dont moitié meurent avant d'atteindre le seuil de l'hôpital; et, dans d'aussi graves circonstances, quelles mesures prend-on? que fait le pouvoir pour pallier le mal qu'il a occasionné? Rien! rien!

Il n'y a, monsieur le rédacteur, ni malveillance, ni passion dans le déplorable fait que je viens vous signaler; il n'est malheureusement que trop certain, et il est bien aisé de le vérifier; la plainte est générale dans toute la garnison.

Non content d'accabler journellement les troupes d'inspections, de manœuvres, de consignes et de prises d'armes à propos de bottes, on donne la veille, dans la nuit, l'ordre d'aller parader le lendemain au Champ-de-Mars, pour le bon plaisir de MM. de l'Elysée.... Les soldats passent une partie de la nuit à faire le paquetage; ils mangent une soupe faite à la hâte, à quatre heures du matin, puis font quatre lieues; et passent le reste du jour, inondés de sueur, fatigués, les pieds dans l'eau, à manœuvrer au pas de course, le ventre creux et buvant beaucoup... d'eau. Puis ils font de nouveau quatre lieues avant de manger la soupe et de prendre un peu de repos.

Voilà la cause de la mort d'une soixantaine de pauvres soldats (rien que pour Vincennes.) Voilà la cause du mal! Et qui sait maintenant où il s'arrêtera? Je défie formellement qu'on détruise ou qu'on atténue ce que je viens vous prier de signaler à l'indignation publique.

L'incurie de l'administration militaire est vraiment inimaginable. Il y a quelques jours, quand l'épidémie apparut dans les hôpitaux de Paris, on faisait aux soldats des distributions de vin et de riz; le choléra n'avait pas encore visité Vincennes; aujourd'hui qu'il y fait de très grands ravages, les distributions de vins n'ont plus lieu.—Les soldats atteints de la maladie ne reçoivent à Vincennes aucun traitement préparatoire, aucun soin; ils sont transportés, quelque temps qu'il fasse, aux hôpitaux de Paris, ce qui fait que beaucoup meurent en route.

Comment se fait-il qu'à Vincennes, où il y a une garnison constante de 4 à 5 000 hommes, il n'y ait pas un hôpital qui servirait aussi pour les garnisons des forts de Nogent, Noisy, Rosny et Romainville? Qu'on y établisse au moins une ambulance! On ne verrait pas alors, sur la route de Paris à Vincennes, le triste spectacle qu'on peut y voir maintenant plus d'une fois dans un jour, de malheureux soldats qui expirent sur le brancard!... souvent faute d'un premier soin... ou par l'effet du transport, qui souvent aussi suffit à lui seul pour tuer le malade!...

Je suis toujours votre tout dévoué, XX.

P. S. Il y a urgence d'appeler l'attention sur un aussi déplorable état de choses, et de provoquer, par tous les moyens possibles, un remède pour atténuer le mal qui, au moment où je vous écris, prend vraiment des proportions très alarmantes. Les soldats sont indignés. Le fait est qu'on semble ne rien voir, et qu'on ne prend aucune mesure; on n'ordonne rien, on ne fait rien, et les soldats meurent *comme des mouches depuis deux jours*. On ne voit passer que voitures d'ambulance et brancards. Hier, j'en ai compté *vingt-huit* de huit heures du matin à huit heures du soir.

C'est par erreur qu'il est dit, dans l'article intitulé : *Jésus-Christ en prison*, qui a paru dans la *Démocratie* d'hier, que M. de Larochejaquelein a sollicité du gouvernement provisoire le poste d'ambassadeur à Constantinople. Cette position a été, au contraire, offerte à l'honorable représentant. L'auteur de *Jésus-Christ en prison*, se hâte de prévenir toute réclamation en rectifiant cette inexactitude.

FAITS DIVERS.

Plusieurs journaux annoncent ce matin que M. Sain, représentant nouvellement élu du département de la Loire, est mort.

Ils ajoutent que M. Sain était sous-commissaire de M. Ledru-Rollin.

Nous avons la satisfaction de pouvoir démentir ce bruit. M. Sain, ex-préfet de la Loire, n'est point mort; il viendra soutenir à l'Assemblée la cause démocratique.

— On a remarqué qu'à la fin de la séance de l'Assemblée nationale M. Odilon Barrot sortait avec M. Dufaure et qu'ils se rendaient à l'Elysée. (*Patrie.*)

— On affirme que M. Marrast a été reçu ce matin à l'Elysée-National, et qu'il a eu une conférence avec le président de la République. (*Gazette de France.*)

— Deux représentants du peuple à l'Assemblée législative ont été arrêtés aujourd'hui par les sergents de ville qui rôdent autour du palais de l'Assemblée. Voici comment. Il est de vieil usage qu'à l'ouverture d'une session nouvelle, les propriétaires d'appartements propres aux députés les affichent autour du palais, ce que sachant, les deux représentants nouvellement arrivés à Paris s'arrêtaient en notant ceux des appartements qui pouvaient leur convenir. Il n'en fallut pas davantage pour exciter les soupçons de MM. les sergents de ville qui, malgré les explications des deux représentants, les arrêtèrent et les conduisirent à la questure.

Leur identité ayant été reconnue, ils furent mis en liberté. Nous désirerions néanmoins savoir quelle est l'ordonnance de police qui fait un délit de la lecture d'une affiche autour du palais de l'Assemblée?

— Le citoyen G. Duchêne, gérant du *Peuple*, a été condamné hier, par défaut, à deux ans de prison et 4 000 francs d'amende, pour un article intitulé : *Résistance légale*, publié, le 22 mars dernier, à propos de la loi contre les clubs.

— Le tribunal de Bar-sur-Aube a rendu samedi dernier son jugement dans cette affaire.

Il a écarté l'inculpation de tromperie sur la nature des fournitures.

Statuant ensuite sur le délit d'homicide par imprudence, basé sur le mauvais état du vestiaire, sur la malpropreté du linge, sur l'insuffisance du chauffage, de l'éclairage, de la nourriture, et sur le manque de médicaments, etc... le tribunal condamne :

1° Le sieur Marcet, gérant de l'entreprise, à quatre mois d'emprisonnement et 50 fr. d'amende.

2° Le sieur Petit, entrepreneur, à un mois de prison et 600 fr. d'amende;

3° Le sieur Ardit, entrepreneur, à trois mois de prison et 600 fr. d'amende;

4° Le sieur de Singly, associé, à 600 fr. d'amende;

5° Le sieur Toussaint, boucher, sous-traitant, à un mois de prison et 300 fr. d'amende; tous solidairement aux frais du procès, chacun en ce qui les concerne.

Le tout en vertu des art. 319 et 463 du code pénal.

Ce jugement pèche assurément par excès d'indulgence.

—Les journaux semi-officiels publient la note suivante :

« Plusieurs journaux ont annoncé que le président de la République devait passer prochainement une revue de la garde nationale. Nous sommes autorisés à déclarer que cette nouvelle est entièrement controuvée; de semblables revues ont lieu ordinairement aux anniversaires de fêtes ou de solennités nationales, et rien, en ce moment, ne peut engager le président de la République à déroger à cet usage. »

Ce bruit d'une prochaine revue de la garde nationale n'a été mis en avant que par les journaux de la réaction. L'intention de cette revue entrait dans les plans secrets que nous avons dénoncés. On avait espéré pouvoir organiser et embrigader l'enthousiasme dans la milice citoyenne comme dans l'armée. Grâce aux débats de ces derniers jours, on perd cet espoir. Il est naturel dès lors qu'on renonce à la revue.

LE CŒUR DE NOS SOLDATS. — Hier, sur le boulevard des Italiens, trois ou quatre mendiants, parmi lesquels une vieille femme, marchaient sous l'escorte de quelques soldats. Une pièce de vingt sous tomba d'une fenêtre; un des soldats la ramassa, et, regardant en l'air, répondit par un salut à cette action charitable; puis, tirant deux sous de sa poche, il les joignit à la pièce de 20 sous et offrit le tout à la vieille mendiante, qu'il prit affectueusement sous son bras. Cette scène touchante impressionna vivement les promeneurs, qui organisèrent aussitôt une petite collecte.

TEL CHEF, TEL SOLDAT.—Avant-hier, pendant la séance de l'Assemblée nationale, un monsieur, accompagné d'un jeune garçon d'une douzaine d'années, pria MM. les journalistes qui ont leur table dans la salle des Pas-Perdus, de lui prêter un peu de papier et une plume; puis, après avoir écrit un petit mot, il remercia les écrivains et leur demanda si le général Changarnier se moquerait toujours impunément de l'Assemblée nationale? L'épithète qui fut jointe au nom du général était peu parlementaire, mais ne devait cependant pas blesser les oreilles de MM. les publicistes *modérés* qui journellement traitent de *brigands* et de *buveurs de sang* des représentants de la gauche. Néanmoins, ces journalistes modérés firent arrêter l'inconnu qui fut conduit dans une pièce du palais par un des gardiens; ce dernier, ayant besoin de renseignements pour faire son rapport d'arrestation, chargea un soldat de veiller sur son prisonnier. Le militaire avait entendu quelques mots de la discussion élevée entre le monsieur et le gardien, et le nom du général Changarnier lui avait particulièrement chatouillé l'oreille aussi; dès que le gardien fut remonté aux renseignements, le troupier dit à son prisonnier : « Prenez à gauche, la » porte est au bout, vous direz bien des choses de » ma part au général Bergamotte. »

Quand le gardien revint tout éclairé sur le crime de son homme, il ne trouva personne. Furieux, il s'en prit au soldat qui ne s'était pas éloigné, mais qui riait à cœur joie, et qui conseilla tout simplement au gardien de mieux prendre ses précautions une autre fois, et de mener ses prisonniers au poste, car, lui, soldat, ne devait obéir qu'à ses chefs militaires. C'est ainsi que l'entend M. Changarnier, et pour tout au monde il ne voudrait pas lui déplaire.

Honteux et confus le gardien vint raconter sa mésaventure, et le vote de l'Assemblée nationale a confirmé que le soldat avait bien fait de rendre la liberté au prisonnier.

Qu'on vienne nous dire maintenant que le général Changarnier n'est pas adoré de l'armée, quand le premier soldat venu copie si bien la conduite de son général en chef, en ne tenant aucun compte des consignes qui viennent du palais de l'Assemblée nationale!

AFFAIRE DE CLAIRVAUX. — Le scandale de Clairvaux est un de ceux qui ont excité l'indignation publique contre le régime honnête et modéré qui tomba dans la fange en février. On sait que de malheureux détenus sont morts privés d'aliments par les fournisseurs.

UNE AMUSANTE RÉCLAME. — « Aujourd'hui, dit le *Pays*, grâce aux progrès de la rhétorique, il suffit de savoir bien parler pour arriver à être chef du peuple.

» On ne se douterait pas que ces paroles ont été écrites, il y a plus de 2 000 ans, par Aristote. En effet, quoi de plus vrai aujourd'hui? Que seraient MM. Ledru-Rollin, J. Favre, et *tutti quanti*, sans leur faconde? A quoi MM. Odilon Barrot, Thiers, etc., doivent-ils leur haute fortune? A leur talent oratoire.

» Bien parler est de nos jours une indispensable nécessité. Si la nature ne vous a pas doué de ce talent, allez suivre les cours d'*improvisation oratoire, littérature et style oratoire*, professés par M. Cellier Dufayel, à l'Athénée national de Paris (8, rue de Valois, et cour des Fontaines), et si l'habile professeur ne fait pas de vous un Démosthènes, au moins vous rendra-t-il apte en très peu de temps à parler convenablement en public, pour discuter vos intérêts particuliers et servir efficacement ceux de la cité ou de l'Etat. »

AVIS AUX ALSACIENS. — Banquet offert aux représentants socialistes de l'Alsace à l'Assemblée législative par leurs compatriotes résidant à Paris. Plusieurs membres y assisteront.

Le banquet aura lieu le 3 juin, à 10 heures du matin, à la salle de la Jeune France, boulevard Batignolles-Monceaux (Association des cuisiniers-réunis). Les dames y seront admises.

On trouve des cartes aux bureaux des journaux démocratiques, aux associations des cuisiniers-réunis, au comité central, impasse des Bourdonnais, 6; à la Propagande socialiste, rue Coquillère, 15. Il n'en sera délivré que jusqu'au vendredi 1er juin, à midi.

Les toasts devront être déposés avant le 30 mai chez le citoyen Kunemann, membre de la commission du banquet, 102, rue de l'Ouest.

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 mai sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne, à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

PETITE CORRESPONDANCE.

Givet.—M. P.—Vous oubliez de nous donner l'adr. de M. Q.—Veuillez réparer cet oubli au plus tôt.

Moulins.—M. C.—Reçu les 100.—Il reste 26.50 que nous appl. à la R de cette année.—Vot. ab. nouv. ira au 31 mars 1850.—Mille amitiés.

Londres.—M. W. Vous obligeriez beaucoup J. B. si vous pouviez répondre promptement à sa lettre.

Bourse du 26 mai 1849.

Les spéculateurs veulent attendre la nouvelle Assemblée législative et la juger avant de se lancer dans de nouvelles opérations.

Les transactions sont donc fort limitées, chacun travaille déjà à sa liquidation.

Le 5 0/0 ouvre au plus haut à 84 75, mais à ce prix la rente est repoussée, elle tombe à 83 10, pour fermer à 83 50 fin courant et 83 75 au comptant. C'est 1 fr. de baisse dans la même bourse, mais seulement 50 c. de perte sur vendredi.

La Banque de France revient au cours d'hier, à 2 200, après avoir débuté à 2 225 fr.

Le 3 0/0 commence au plus haut à 54 50, pour descendre insensiblement jusqu'à 53 25 et finir, comme à la bourse précédente, à 53 60 à terme, et 53 25 comptant.

Il n'a pas été possible d'atteindre le cours de 85 f.

On a eu peur d'être acheteur, à cause du dimanche. La liquidation semble vouloir se faire au-dessous du prix.

Le chemin de fer d'Orléans gagne 10 fr. à 760.

Avignon-Marseille se maintient à 192 50.

Le Nord fléchit à 418 75.

Le marché est fort lourd; les différences à payer seront énormes.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut	Plus bas.	Der. du j.
Trois 0/0	53 60	54 50	53 25	53 60
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Cinq 0/0	83 6.	84 75	83 10	83 50

26 mai. AU COMPTANT. —COURS DE CLOTURE

3 0/0 j. du 22 juin...	53 25 ..	4 Canaux avec prime.	[illegible]
—Empr. 1847-1848.	.. .. ..	Lin Maberly.........	... ..
5 0/0 j. du 22 mars.	83 75 ..	Caisse hypothécaire.	... ..
4 1/2 0/0 du 22 mars.	.. .. ..	Emprunt d'Haïti....	... ..
4 0/0 j. du 22 sept...	.. .. ..	Espagne, dette active	.. ..
Act. de la Banque.	2200	— dette passive...	.. ..
R. de Naples, j. juil.		— 3 0/0 1841......	[illegible]
Réc. Rothschild.	81 75	Emp. port. 5 0/0....	.. ..
3 0/0 de l'Etat rom.	67 ..	— — 3 0/0....	.. ..
5 0/0 belge 1840...	88 ..	2 1/2 hollandais....	.. ..
— — 1842...	80 ..	Zinc V.-Montagne...	[illegible]
— 4 1/2.........	.. ..	H. de la Gr.-Combe...	... ..
Banque (1835).	.. ..	Emp. du Piémont...	833 ..
Oblig. de la Ville...	1200 ..	Lots d'Autriche.....	365 ..

CHEMINS DE FER. —CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain.	... ..	... ..	Orléans à Bord.	400 ..	[illegible]
Versailles, r. d.	190 ..	192 50	Du Nord......	420 ..	418 75
— r. g.	165 ..	165 .	De Paris à Str..	365 ..	363 50
Paris à Orléans.	750 .	760 ..	Tours à Nantes.	313 75	311 25
Paris à Rouen...	500 ..	720 ..	Paris à Lyon...	... ..	... ..
Rouen au Havre	230 ..	233 ..	Mont. à Troyes.	125 ..	... ..
Avig. à Marseil.	192 50	192 50	Dieppe à Féc...	172 50	... ..
Strasb. à Bâle...	100 ..	100 ..	Paris à Sceaux.	... ..	... ..
Du Centre......	305 ..	305 ..	Bord. à la Teste.	... ..	... ..
Amiens à Boul.	... ..	... ..			

L'un des gérants : VICTOR CONSIDERANT.

Spectacles du 27 mai.

THÉATRE-ITALIEN. — Représentation extraordinaire pour la retraite de Mlle Georges.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Mariage de Figaro.
OPÉRA COMIQUE.—Le Maçon, les Monténégrins.
ODEON.—Les Bourgeois des Métiers.
THÉATRE-HISTORIQUE. Puritains d'Ecosse.
GYMNASE.—Un Duel, Elzéar Chalamel, le Bouquet.
VAUDEVILLE.—L'Ane à Baptiste, Prétendants, l'Omnib.
THÉATRE MONTANSIER.—Un Cheveu, Grosse caisse, la Belle Cauchoise, les Femmes socialistes.
VARIÉTÉS.—Jobin, la Paix, Enfants de troupe, Lariffla.
AMBIGU-COMIQUE.—Les trois Etages, un Drame.
THÉATRE NATIONAL (boulevard du Temple).—Murat.
THÉATRE DU LUXEMBOURG.—Amour, amour! Cabaret, Simon, Antoine, Haine aux femmes.
FOLIES.—Mathieu, Gibier de roi, Mme Gibou.
DÉLASSEMENTS-COMIQUES.—Culottes et cotillons.
CIRQUE DES CHAMPS-ELYSÉES (carré Marigny.)
THÉATRE CHOISEUL.—Le Choriste, la Fille du Rempailleur, Arlequin et Colombine, l'Entr'acte au paradis.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

N° 145 — ÉDITION DU MATIN. — Lundi 28 Mai 1849.

PARIS. — Trois mois… 6 f. Six mois… 11 f. Un an… 20 f.

DÉPARTEMENTS. — Trois mois… 8 f. Six mois… 17 f. Un an… 32 f.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

PARIS, 27 MAI.

Le Socialisme est mort... Vive le Socialisme!

Oui, messieurs les banquiers, agioteurs, spéculateurs, exploiteurs de toute espèce; messieurs les puritains, défenseurs honnêtes et surtout modérés de tous les priviléges; oui, vous l'avez dit, le Socialisme est mort. Il est mort, et l'humanité, délivrée des terreurs qu'il lui inspirait, commence à respirer plus librement. Ces doctrines impies qui devaient renverser à la fois toutes les traditions saintes de l'humanité, nous conduire à l'égalité de misère, au culte des appétits les plus brutaux, à la plus honteuse promiscuité, à l'oubli de tout sentiment religieux, ces doctrines ont passé, et la société, rassurée, reste plus ferme que jamais, appuyée sur la religion, la famille et la propriété.

Avouez, messeigneurs, que c'est grand dommage!

Vous aviez si péniblement élevé tout ce terrible échafaudage! vous aviez construit avec tant de soins cet hydre de carton dont les innombrables têtes devaient tomber sous un coup de votre grand sabre! La création du monstre vous avait coûté de si rudes labeurs!

Faire croire aux populations ignorantes et alarmées que le Socialisme venait dévorer le fruit de leurs travaux, les dépouiller de leurs biens, leur enlever jusqu'aux joies les plus pures de la famille, et que vous vous faisiez forts de terrasser le monstre! abuser ce peuple immense de travailleurs qui a l'honneur de produire pour vous tandis que vous consommez pour lui, jusqu'au point de vous faire acclamer par lui comme des sauveurs désintéressés et dévoués, c'était un trait de génie!

Nous avons vu le moment où le peuple, ému de tant de courage et le générosité, était entraîné à vous accorder une reconnaissance et une confiance sans bornes.

Mais, ô mécompte! ô revers! le peuple lui-même, vous voyant travailler à la confection du monstre, reconnaît la fraude, et, au lieu du triomphe, commence à vous décerner des huées et des sifflets. La bourgeoisie elle-même commence à savoir ce que c'est que le Socialisme, et elle s'indigne de vos mensonges et de votre habileté.

Pour prix de tant d'efforts, ne récolter rien, rien que le ridicule!

En vérité, cela est désolant.

Mais que faire? Il faut en prendre votre parti en gens sensés et prudents. Vous avez perdu; cessez un jeu qui devient dangereux. Il vous serait impossible de monter un coup nouveau; la foule est en garde et ne vous pardonnerait pas de nouvelles machinations.

Il vous reste uniquement à reconnaître que le Socialisme est une inspiration de vérité, de justice, et peut seul rétablir l'ordre dans les sociétés modernes. Cela est dur, nous en convenons, mais vous n'avez pas le choix, et si vous hésitez, vous êtes perdus sans retour.

Mettez-vous donc à l'œuvre et criez avec nous: le Socialisme est mort, vive le Socialisme! Vive le Socialisme pacifique et organisateur, le Socialisme qui respecte vos droits acquis sans s'enquérir de leur origine plus ou moins légitime!

Vous le savez aussi bien que nous, le Socialisme ne veut ruiner, ne veut dépouiller personne; il proclame pour tous le droit de vivre; et il prétend, en augmentant la richesse générale, procurer à tous et à vous-mêmes des jouissances nouvelles et inconnues. Il est grand et fort comme la justice, comme la science. Avec ou sans vous il réalisera ses promesses, et bientôt, qui sait, après avoir réalisé le droit de vivre, il proclamera le droit au bonheur, au bonheur que vous n'avez pu connaître au milieu de vos jouissances égoïstes.

Allons! un peu de cœur et d'intelligence, comprenez la loi de solidarité, cette loi divine, qui fait de l'humanité un être collectif, une famille de frères, dont tous les membres souffrent ou jouissent en même temps; comprenez enfin le dogme chrétien de la fraternité, et marchez résolument dans les voies du Christ.

Rangez-vous au plus vite sous le drapeau des hommes qui ont tracé les plans du monde nouveau. Hâtez-vous de poser la première pierre, car le vieil édifice va s'écrouler, et vous vous trouveriez sans abri.

A l'œuvre, grands et petits, forts et faibles, pour construire le palais de l'humanité. A l'œuvre, les privilégiés comme les déshérités, car le temps presse, et déjà les craquements du vieux monde se font entendre, terribles et menaçants. Employez à la construction de l'édifice nouveau un peu de cette force que vous usez vainement à étayer l'ancien, et vos efforts ne seront pas perdus. Travaillez au bonheur de tous, et vos sacrifices apparents seront la meilleure des spéculations.

En vous avertissant encore, nous remplissons un devoir de frères. Si vous dédaignez nos avis, si dans votre obstination vous persistez à habiter la masure vermoulue, ses débris vous écraseront.

Dans ce cas, à vous seuls la faute. Dieu prenne pitié de vos âmes!

Quoi qu'il en soit, l'humanité poursuit sa marche glorieuse vers la terre promise, et bientôt elle fera son entrée dans le royaume de Dieu.

Les membres de l'Assemblée législative ont formé aujourd'hui leur bureau provisoire, qui est présidé par M. Kératry, président d'âge.

MM. Commissaire, Bancept, Boch, de Coislin Roland, etc., ont pris place au bureau comme secrétaires.

Il y aura réunion demain, à midi, pour la vérification des pouvoirs.

Nous lisons ce soir dans la *Patrie*:

On nous assure qu'un rassemblement de *curieux* doit se former demain devant le péristyle du palais de l'Assemblée, pour demander que les représentants viennent une seconde fois acclamer la République en présence de la foule.

Nous croyons la *Patrie* mal informée. Il n'y a absolument rien dans la réunion de l'Assemblée législative qui puisse motiver cette *curiosité*. C'est encore là une de ces petites provocations anodines et sournoises qui n'appartiennent qu'au *gouvernement occulte* et qui n'auront pas plus de succès que les autres.

Le dépit du citoyen Changarnier

On lit dans le *Siècle*:

M. le général Changarnier tient à ce que l'Assemblée nationale ait à se repentir de la longanimité dont elle a usé à son égard. A peine les représentants avaient-ils quitté la salle des séances, qu'il n'a pas craint de remplacer le commandant du palais de l'Assemblée, sans en prévenir ni M. le président ni les questeurs, ainsi que c'était son devoir.

Il y a dans un pareil acte plus qu'un manque de procédés; il y a d'abord un grave oubli des services rendus; il y a en outre une persistance de provocation vis-à-vis de l'Assemblée nationale dont on aurait dû faire justice depuis longtemps.

Le président, en vertu des pouvoirs dont il est encore investi, as requis le colonel Cauvin, qui possède toute sa confiance et celle du bureau, de ne pas se démettre de son commandement. Que M. Changarnier y réfléchisse, la Constituante existe encore.

Nous pouvons ajouter quelques détails à ces lignes du *Siècle*.

M. Marrast dont les pouvoirs ne finissent, avec ceux de l'Assemblée constituante, que demain à midi, à écrit hier dans la soirée à M. le ministre de la guerre, pour lui dénoncer ce nouvel acte d'incartade et de provocation de son subordonné le gouverneur de Paris.

M. le ministre de la guerre s'est rendu dans la nuit même chez le général Changarnier, et lui a exposé la légitimité de la plainte dont il était porteur.

Le dictateur en herbe, qui se complait dans cette petite guerre d'escarmouche, et qui, pour la faire durer, déploie autant de souplesse que d'audace, s'est empressé pour la vingtième fois de tirer son chapeau en l'honneur de l'Assemblée nationale (*l'un des grands pouvoirs de l'Etat*). Il a protesté que par sa révocation du colonel Cauvin, il n'avait pas eu l'intention de blesser les prérogatives de cette Assemblée.

Cette dérisoire, mais respectueuse réponse, a été rapportée à M. le président Marrast. Cependant, le ci-devant garde du corps n'a rompu d'une semelle que pour revenir aussitôt à la charge et maintenir le droit qu'il croit avoir d'imposer à la nouvelle Assemblée un officier de son choix. Il a fait savoir au colonel Cauvin qu'il ne le laissait aux ordres de la présidence que jusqu'à demain, et que, ce délai expiré, il lui renouvelait l'ordre de rejoindre son régiment.

Nous croyons savoir que demain, à leur entrée dans les bureaux, plusieurs membres de l'Assemblée législative combattront cette prétention exorbitante, et maintiendront énergiquement le droit permanent qu'a le pouvoir législatif de décider lui-même toutes les mesures qui concernent sa propre sûreté.

Quoi qu'il en soit, cette amusante petite guerre ne peut avoir qu'un dénouement sérieux.

Cependant, la *Patrie* publie ce soir les lignes suivantes, qui paraissent indiquer que le général Changarnier a cédé aux légitimes exigences du bureau de l'Assemblée:

« L'honorable colonel Cauvin, gouverneur du Palais législatif, devait être remplacé demain dans les fonctions qu'il exerce depuis huit mois. Il paraît qu'il commandera le palais jusqu'à nouvel ordre. »

C'est au *Politique*, journal bonapartiste et antisocialiste, que nous empruntons les lignes suivantes:

M. BUGEAUD, PREMIER MINISTRE.

Nous l'avions prévu; c'est le parti de la résistance qui l'emporte encore une fois. C'est M. Bugeaud qui est décidément chargé de la formation du nouveau ministère. C'est lundi que le *Moniteur* fera connaître la liste ministérielle. On veut se présenter à l'Assemblée législative avec un ministère fort.

Nous voilà donc plus que jamais lancés dans la carrière des révolutions: il fallait un ministère de conciliation! il fallait un homme que son passé ne rendît pas suspect aux yeux du peuple! On choisit M. Bugeaud, le *grand sabre*, l'*épée de confiance* du roi Louis-Philippe! Il s'agissait d'apaiser les passions révolutionnaires; on les irrite, on les exaspère. Il semble qu'on veut une bataille. Les insensés! Sur qui donc comptent-ils aujourd'hui pour les soutenir et les défendre? Que M. Ledru-Rollin et ses amis se réjouissent et remercient M. le président de la République. Louis Bonaparte fait parfaitement leurs affaires et leur assure la victoire. Louis-Philippe n'avait-il pas fait les affaires de la République?

Malheureuse France! malheureux président!

Le *Courrier de la Gironde* possède un correspondant français à Paris qui lui écrit en français les lignes suivantes:

Le manifeste de l'empereur de Russie fait une grande impression. La Russie exprime trois motifs: 1° l'intérêt et le droit qu'elle a de pourvoir à sa sûreté, en repoussant l'anarchie qui s'approche d'elle; 2° le droit plus évident encore de porter secours à un voisin qui le lui demande; 3° la mission qu'elle prend ou accepte, la mission de défendre la solidarité universelle de l'ordre. Grande et sainte mission! Pourquoi la France n'est-elle pas encore assez *avancée* pour devancer la Russie!

Plainte d'un paysan.

Voici une lettre extrêmement curieuse et instructive.

Nous la donnons dans toute la naïveté de son style et de son orthographe.

Cette pièce sera jointe au dossier parlementaire des élections du département de la Lozère. Elle montre sous quelle pression se fait encore en France le vote des prolétaires, c'est-à-dire des esclaves sociaux de l'ordre actuel.

Patience! il ne faudra pas beaucoup de temps pour organiser l'intelligence et la liberté réelle de l'élection dans les campagnes. Le sentiment démocratique y est plein de force et de vie. Nous saurons bien lui apprendre les moyens légaux de se dégager et de s'exprimer.

St-Sauveur, 24 mai 1849.

Monsieur,

Jaurais bien volu botter pour vous, mais il nous a été impossible le curé, le maire, Les lamarque, Rengade, Goleta nous ont tant menacés qu'il a falu les suivre comme de Pauvres moutons. Le curé en *chér* a plusieurs reprises nous a fait des imprécations. nous a menacé de la foudre, il a dit que tous ceux qui n'étaient pas pour La Liste base étaient des malheureux, des gens perdu d'honneur, qui ne demandaient qu'a parthager les biens, et les salaires et qu'il fallait se renger du côté des homes honettes,

il a dit qu'il ne donnerait pas l'absolution à celui qui voterait pour vous, qu'il le laisserait mourir sans lui donner le sacremen de l'extrêmmonctions, et qu'il le laisserait enterrer comme un chien sans sérémonie. qu'il fallait s'adresser à lui ou au maire pour avoir les Bons bulétins; et qu'avant de voter tous les électeurs devraient lui montrer leur bulétin. Je ne compte pas les clubs qu'il y a eu Dans cette commune, pour nous contraindre et avec menaces a adopter la liste base qui seule sauverait la société.

Mais malgré tout cela, les 3 quars auraient botté pour vous; mais le plus fort était et se passait à locumant où nous étions passé en revue par tous ces tyrans, curé, maires, etc. on nous fesait tenir le bulletin à la main, comme une chandelle de résine, au bout de son long chandelier de bois; pas la moindre liberté; ce n'est pas tout; lorsque l'on votait le Président ouvrait tous les bulletin, de manière à pouvoir les reconnaître et de temps en temps il s'écriait, quand c'était un pauvre diable, voilà le bulletin d'une canaille; de plus à mesure qu'il reconnaissait un bulletin à vous, s'il ne disait rien, il frappait du pied et un secrétaire à ses ordres dans le coin nous mettait en écrit, pour nous empêcher de gagner notre pain, ils en ont consigné une trentaine, qui dans le courant de la semaine, étant retourné à leur chantie ordinaire, on les a repoussé en leur disant que l'on ne voulait pas des gens qui porteraient le désordre.

Voilà pourtant des choses vraies nos bourgeois tenaient sous leurs mains leurs metayers, charrons, forgerons, artiste, sous peine de les renvoyer.

Si ça doit continuer comme ça vaut autant que nous ne votions pas, car les vois ne peuvent être l'expression de la vérité, on est forcé de montrer son bulletin. Pour mieux faire, on devrait pouvoir cacheter son bulletin Je ne pouvais croire que les choses fussent partout comme ça mais J'apprends qu'a Couture et ailleurs c'est tout de même.

Si je me rapelais tout ce que J'ai entendu dire ca n'en finirait pas, Je vous dis seulement ce que J'ai vu et entendu. Les Paysans sont malheureux d'avoir besoin de certains bourgeois.

Mariage de raison.

Voici en quels termes délicats et bien touchés le *Journal des Débats* travaille à l'union politique de M. le maréchal Bugeaud et de M. Odilon Barrot:

Il est des personnes qui diront que l'un est la force et que l'autre est la loi. Nous ne ferons pas cette antithèse puérile, car nous savons que M. Odilon Barrot veut que la loi soit forte, et que M. le maréchal Bugeaud veut que la force soit légale. Où donc est la différence? M. le maréchal Bugeaud et M. Odilon Barot n'ont pas la même origine, mais ils ont la même expérience faite dans des camps différents, et cette différence les conduit tous deux à la même conclusion: à l'accord de la loi et de la force. Qu'on ne cherche donc pas entre M. le maréchal Bugeaud et M. Odilon Barrot des différences qui n'existent plus. Qu'ils gouvernent ensemble ou qu'ils gouvernent séparément, c'est le même système et la même volonté.

M. Barrot ne croit plus que la loi suffise seule pour contenir les passions populaires, enflammées par de détestables doctrines. Ses adversaires, depuis un an, lui ont trop appris qu'ils n'ont pas de respect du droit. Il ne croit donc plus à l'ascendant de la force morale, quand la force morale ne s'appuie pas sur la force matérielle. Ses adversaires ne l'ont pas guéri et ne le guériront jamais, nous l'espérons bien, de la préférence qu'il donne à la force spirituelle. Mais les barricades n'ont rien à faire avec la force spirituelle. Elles la raillent insolemment, elles l'écrasent audacieusement. Répondre aux balles par des paroles et par des phrases, grande duperie: voilà ce que sait M. Barrot.

Quant à M. le maréchal Bugeaud, ceux qui en font un fier-à-bras politique ne savent pas qu'il est prudent comme un homme qui n'a ni sa gloire ni sa fortune à faire. Mais il est ferme comme un homme qui sait qu'il a un devoir à remplir. Il ne recevra donc de consigne que de la loi. Mais la consigne que la loi lui aura donnée, il l'exécutera et la fera exécuter sans reculer d'une semelle. Entre M. Barrot et M. le maréchal Bugeaud, il y a donc des différences d'origine; il n'y a point de différence de but.

Ce sont ces différences d'origine, nous ne le cachons pas, qui nous font désirer que M. Barrot et M. le maréchal Bugeaud entrent dans le même ministère. Nous ne voulons pas seulement en effet que le ministère soit bon; nous voulons qu'il le paraisse à tout le monde. Nous voulons que personne ne puisse le soupçonner ni de manquer de patience légale, ni de manquer de force. Or, c'est à ce soupçon irréfléchi, selon nous, mais possible, que répond l'union du maréchal Bugeaud et de M. Barrot.

La Convention nationale.

§ I.

Si l'Assemblée qui va se réunir à Paris se traîne dans l'ornière de cette science sans entrailles qui fait de tout le peuple un piédestal à une impure minorité d'agioteurs;

Si elle ne reconnaît le droit au travail, le droit au capital, le DROIT AU BONHEUR;

Si le pouvoir exécutif ne déconcerte par son langage et par ses actes toute pensée contre-révolutionnaire;

Si les questions purement politiques de la presse, du droit de réunion et d'association ne sont à jamais tranchées dans le sens de la liberté la plus large;

Si au dehors la France ne reprend subitement le rang d'où l'ont fait descendre l'incapacité et la trahison;

Si la République-mère ne se hâte de tendre une main amie à ses filles de Rome et de Venise;

Si elle ne vient en aide à l'héroïque Sicile égorgée par l'assassin qui règne à Naples;

Si elle ne reconnaît les fractions de la nation germanique qui s'apprêtent à secouer le joug du citoyen Hohenzollern

Si elle ne fait ce signe de main qui, venant d'elle, suffirait pour consommer la ruine de la domination autrichienne dans la Péninsule italienne;

Si elle ne contracte alliance avec la nation souveraine de Hongrie;

Si elle n'intime à la Russie, en marche sur la Theiss, l'ordre de rétrograder;

Si elle ne proclame qu'il n'y a plus en Europe

que deux camps, deux partis, deux nations : les oppresseurs ou les rois, d'un côté, les opprimés ou les peuples, de l'autre, et que la France protectrice, née des faibles, alliée naturelle des braves, se doit en tous lieux, en tous temps aux nations dont l'heure de libération a sonné;

Il ne s'écoulera pas longtemps avant qu'une CONVENTION NATIONALE vienne siéger à Paris.

§ II.

Nos hommes d'État les plus habiles, à commencer par les ministres mis à pied, n'ont jamais vu dans la politique qu'un jeu de force et d'adresse. Si cette indigne manière d'envisager les affaires humaines ne leur troublait l'entendement, nous devrions penser que l'expérience qui se fait sous nos yeux suffira pour éclairer les gens honnêtes et modérés sur les dangers de la calomnie coup sur coup, et de la politique à outrance. Voici quelques points fixes, sur lesquels on pourrait baser en toute sécurité une politique nouvelle :

1° Le temps est décidément passé où quatre hommes et un caporal suffisaient au vainqueur de Transnonain pour mettre à la raison le repaire de la démagogie.

2° Il ne faut plus songer à appeler la province sur Paris. Le cas échéant où le parti de la banqueroute et du guet-apens se trouverait menacé dans la capitale, les représentants qu'il compte dans les départements auraient chez eux-mêmes assez de besogne pour n'avoir pas besoin de venir réclamer à Paris l'exercice honnête de leur droit à un travail modéré.

3° La fermeté tant vantée de M. Changarnier, ce second père de la *Patrie*, a eu pour résultat de jeter l'armée entière dans les rangs de la démocratie socialiste.

4° L'exhibition du drapeau blanc a fait rougir la France; l'appel au fédéralisme a consolidé l'unité; l'agitation imprudemment fomentée dans les campagnes par les sujets de Monseigneur le duc de Bordeaux, a préparé de l'Océan au Rhin et du Nord au Midi une Jacquerie qui éclatera si MM. les émigrés ne viennent promptement à résipiscence.

5° Le parti bonapartiste, né en décembre et dissipé au soleil du printemps comme un produit de la saison d'hiver, ne compte pas plus que le parti Walbled.

6° La France peut se montrer longtemps de très bonne composition dans le règlement de ses affaires intérieures, et il faut beaucoup d'incapacité et de mauvais vouloir, beaucoup de fautes et beaucoup de lâchetés pour lasser sa patience; mais elle tient énormément à faire une grande figure en Europe, et on ne lui imposerait pas deux fois de suite le rôle déshonorant que nous remplissons devant Rome.

§ III.

Malheureusement l'attitude prise par les organes les plus accrédités du grand parti des *gens de bien* n'est pas de nature à nous faire espérer qu'un vigoureux effort de bon vouloir va nous affranchir du joug de la fatalité que nous subissons depuis le 24 février. Presque tous à la vérité s'accordent à reconnaître qu'il est urgent de s'occuper des travailleurs. Quelques-uns même ont donné le spectacle d'un changement de front des plus significatifs. Mais leurs plans de réforme ne préoccupent pas assez ces grands politiques pour qu'ils n'aient le temps de reprendre leur honnête commerce d'injures et de calomnies. Les IMPOSTEURS DE LA VEILLE continueront de déshonorer les grands mots de probité, de vertu, d'ordre et de modération. Tous s'entendent pour entretenir dans un fatal aveuglement les candides lecteurs dont la crédulité fait la force du grand parti de l'ordre. Un instant atterés, ils se comptent, et se trouvant en nombre, ils se persuadent qu'ils sont en force. Ils se reprochent non pas d'avoir opposé une résistance absurde à la vérité, au droit, à la destinée, mais d'avoir manqué d'énergie ! L'un d'eux caractérise nettement le rôle nouveau qu'ils s'apprêtent à jouer.

« La résistance par la compression est finie, l'heure de la résistance par le progrès et le mouvement a sonné. » C'est en effet la formule de la politique qu'on essayera de suivre. Nous allons voir où elle mène.

§ IV.

Les anciennes désignations de partis sont maintenant abrogées. Il n'y a plus en France que des rouges et des blancs. Ce nom de rouges envoyé au parti progressif comme une insulte, présenté aux populations comme un épouvantail, le parti progressif l'accepte; les populations y acclament: c'est le sort de la réaction de faire la fortune de tout ce qu'elle attaque. Il n'y a plus que des rouges et des blancs. Les modérés ont échoué presque partout. Les bleus qui entreront à l'Assemblée devront opter entre la droite et la gauche. On est blanc, c'est-à-dire qu'on est pour le droit divin, pour les Cosaques, pour le pape et les jésuites, pour l'usure, pour l'ignorantisme, pour le privilége; ou on est rouge, c'est-à-dire qu'on est pour la souveraineté du peuple, pour l'indépendance des nations, pour l'émancipation physique, morale et intellectuelle des travailleurs, pour le droit, la justice et la vérité.

Dans quel rapport ces deux éléments ennemis entreront-ils dans le champ clos de la législative? Nos adversaires reconnaissent que les rouges y compteront 220 représentants au moins. Nous voulons bien nous contenter de ce chiffre.

530 blancs, 220 rouges : 2 contre 5. Cette disproportion n'a rien de décourageant pour un parti qui au dire du véridique *Constitutionnel* ne comptait, il y a quatre mois que 37 000 hommes sur 10 millions d'électeurs; c'est une minorité sans laquelle on ne peut rien faire, il faudra compter avec elle; le Socialisme a maintenant une valeur constitutionnelle.

Les rouges seront en minorité, mais ils formeront une masse compacte et résolue. Divisés de principe, leurs adversaires ne peuvent s'unir qu'en vue de la résistance. L'un de leurs organes faisant contre fortune bon cœur se félicite de leur petit nombre. « Le résultat des élections disputées sera, dit-il, de resserrer les rangs de la majorité. » Le parti des illusions se nourrira jusqu'à la fin de chimères. Quel fonds peuvent-ils faire l'un sur l'autre, ce libéral qui a mangé du noble en 93, et ce noble qui, en 1815, l'a si bien rendu au libéral !

Les rouges n'auront pas seulement l'avantage de la discipline, ils ont pour eux l'ascendant moral. Qu'ils l'avouent ou non, nos *ennemis* (je leur emprunte cette qualification) ont le sentiment de leur défaite. Ils appréhendent d'être battus, c'est l'être à demi. Nous nous savons invincibles, c'est toucher à la victoire. Les rouges s'appuient sur 110 mille Parisiens ayant une commune idée, poursuivant un même résultat, n'ayant qu'un bras pour voter; une bande de départements rouges s'étend comme une fortification vivante autour de Paris; les provinces qui passaient pour les plus arriérées nous sont acquises; la marée monte, irrésistible. La France rougira, et les blancs blémiront; avant deux mois une teinte pourpre sera uniformément répandue sur toute la République. Qu'une lâcheté nouvelle vienne s'ajouter aux lâchetés déjà entrées dans l'histoire; que l'écho de la grande révolution allemande retentisse parmi nous, et le résultat que j'ajourne à deux mois se produira plus tôt. Les rouges domineront l'Assemblée : c'est là un point qu'il faut regarder comme acquis à la cause.

§ V.

Nous avons montré précédemment (1) que la discussion du 10 mai, qui a donné la prépondérance au législatif sur l'exécutif, nous a placés dans des conditions analogues à celles où se trouva la France après la révolution de juillet. Nous allons à quelque chose comme à un 24 février avec une vitesse initiale de trois ans par mois. Voilà un point fixe dont l'avenir montrera la solidité.

Il va s'opérer dans l'ordre politique une modification semblable à celle qu'a vue 1830.

L'Assemblée, si blanche qu'elle puisse être, comprendra qu'il est prudent d'ajourner tout dessein contre-révolutionnaire. La présidence n'aura plus ces allures impériales qu'on lui a connues. L'empressement avec lequel elle a amené son pavillon dans la question des attributions du général Changarnier le prouve; elle comprend que dans le gouvernement d'un Louis-Philippe il entre beaucoup plus de barricades que de droit divin.

Nous aurons donc une politique libérale. Au dedans on s'occupera de la réforme du crédit et de l'impôt, de l'organisation de l'assistance publique, etc. On donnera certains encouragements aux associations ouvrières; mais toutes les réformes proposées seront marquées au coin de la féodalité industrielle. En politique on lâchera d'un cran les entraves apportées au droit de réunion et à la liberté de la presse. Réformes du même genre au dehors : une chose quelconque qui sera aux campagnes de M. Oudinot ce que l'expédition d'Ancône a été aux victoires du duc d'Angoulême.

On ne verra, au banc des ministres, ni des blancs ni des rouges, mais des bleus. Bleu pâle ou violacé, le fond en sera bleu; des hommes probes, éclairés, pavés de bonnes intentions, amis d'un sage progrès, et qui se donneront une peine infinie pour tenir un juste milieu impossible entre les extrémités de l'Assemblée.

Nous sommes, dès aujourd'hui, en plein JUSTE MILIEU.

La cause finale de cette politique est facile à préciser. L'Assemblée, les journaux, le président, en se faisant malgré eux auxiliaires du Socialisme, habitueront le pays aux réformes; ils socialiseront par la discussion comme ils ont fait par la violence. Déjà les Socialistes ne sont plus aujourd'hui ce qu'ils étaient il y a quinze jours. Sous l'empire du 10 décembre, on les traitait comme on traitait en 1815 les conventionnels: sous l'empire du 10 mai, on va se conduire envers eux comme la monarchie de 1830 envers les républicains. Ce n'est pas à dire qu'on leur témoignera beaucoup de tendresse. On socialisera le pays, comme on l'a républicanisé sans le vouloir et sans s'en douter, et sans que le pays lui-même s'en doute, afin qu'il arrive encore à son insu au 24 février, et il n'y a pas d'imprudence à le dire, vu qu'il leur serait aussi facile d'empêcher la terre de tourner que la destinée humaine de s'accomplir. Tout cela est écrit.

On vivottera ainsi un nombre quelconque de jours ou de semaines; le calme régnera dans les rues, il gagnera les esprits, les affaires prendront une activité notable; la bourse continuera son honnête commerce. Mais comme ils ne feront un peu de bien qu'à contre cœur, la main forcée, sous l'empire de la peur, s'ils cessent d'avoir peur nos adversaires sont perdus.

L'Assemblée ne sera entrée dans la voie des réformes que sous la menace d'un danger. « Si vous voulez éviter une révolution terrible, opposez la Sociabilité au Socialisme, » dit l'*Assemblée nationale*. Méfiez-vous des gens que la terreur rend sociables. Rien ne s'oublie comme le danger. La société sauvée une fois encore, l'Assemblée aura tendance à retourner à sa propre nature.

Les journaux honnêtes mettront le nez au soupirail, et reconnaissant que les rues sont tranquilles : « voilà le moment de se montrer, » diront-ils; et les pieds sur les chenêts plus d'un honnête écrivain criera à plein premier-Paris, qu'on veut l'assassiner et piller sa maison; tout doucettement on en viendra à injurier et à calomnier.

Alors la réaction reprendra un semblant de vigueur, elle jettera un dernier éclat, son dernier soupir. Les occasions de sévir ne manqueront pas à un pouvoir naturellement hostile au progrès; on s'armera des écarts d'une liberté trop jeune pour être bien réglée; les saisies, les condamnations et les persécutions reprendront leur cours un instant interrompu.

La seconde phase de la présidence aura, comme la première, les inconvénients, inséparables en France, de toute forme de gouvernement qui de près ou de loin se rattache au système constitutionnel. Par la retraite de M. Faucher, par la destitution du général Changarnier M. Bonaparte a reconnu qu'il n'est plus président par droit de naissance napoléonienne, mais par la volonté de l'Assemblée. Il est dans la position de Louis-Philippe qui ne pouvait non plus invoquer son droit d'hérédité. Plus sage que son chef d'emploi, dans la seconde partie du rôle que la destinée lui assigne, le président oubliera-t-il tout à fait qu'il est de race royale? Renoncera-t-il à de prétendus droits personnels? Comprendra-t-il que sa parenté avec Napoléon est dorénavant comme si elle n'était pas, et qu'il ne date plus du 10 mai? Louis-Philippe n'a pas voulu dater du 29 juillet.

Si le citoyen Bonaparte remonte par delà le vote de l'Assemblée qui a bien voulu le maintenir au fauteuil jusqu'à certain senatus-consulte, on va voir renaître ces questions de prérogative qui, sous la monarchie d'Orléans, ont si souvent divisé le trône et le parlement. Or, aucun n'ignore, et M. Louis Bonaparte sait personnellement, à quel dénouement aboutissent chez nous les complications de ce genre.

M. Louis Bonaparte voulût-il se renfermer dans le rôle d'un magistrat devant rentrer à jour fixe dans la masse des citoyens, il est douteux que la camarilla, dont l'inspiration s'est si souvent révélée dans ses actes, lui permette de suivre cette ligne de conduite.

Les anciens partis remonteront à la surface; on entendra prononcer des noms hostiles au droit commun qu'on aura jugé prudent de taire au début de la législative.

Alors la France commencera à s'émouvoir, à se plaindre, à accuser; les espérances déçues se changeront en irritation violente : on n'attendra plus rien du pouvoir, on redoutera tout des partis. Trompé, menacé, le pays s'organisera en vue de la lutte; une agitation, semblable à celle qui a précédé la dernière heure de Louis-Philippe, s'étendra d'une extrémité à l'autre de la France.

Ce réveil sera provoqué et accéléré par les affaires extérieures; les blancs ont généralement le tort de ne faire entrer que les affaires privées de la France dans leurs petits calculs. Au point où en est le monde, poser si étroitement la question, c'est se mettre dans l'impossibilité de la résoudre. Nos destinées s'agitent en ce moment sur les bords de la Theiss; le peuple, avec ce vif sentiment de solidarité qui est son caractère propre, ne s'y méprend pas. Il sait très-bien, que les Hongro-Polonais forment l'avant-garde d'une armée dont l'Allemagne est le corps principal dont la France est la réserve, il se réjouit ou s'afflige des triomphes et des revers de la démocratie européenne, comme de ses propres victoires ou de ses propres défaites.

Le czar insulte à la démocratie et marche au secours de l'Autriche, le roi de Prusse déclare la guerre au parlement de Francfort, la sainte alliance est debout, le moment est venu où l'on saura si l'Europe doit être républicaine ou cosaque. Si la démocratie est vaincue à Pesth et à Francfort, elle n'aura plus qu'une bataille à livrer, sous les murs de Paris. Citoyens, la patrie est en danger! Bientôt la Pologne insurgée, la Hongrie et l'Allemagne seront aux prises avec la Russie. Que le sort des batailles soit propice ou contraire à la démocratie européenne, la France ne peut, dans cette crise suprême, demeurer l'arme au bras.

Son rôle est nettement tracé : déclaration de guerre à l'Autriche et à la Russie, une armée sur le Rhin au service de la république germanique, une armée sur les Alpes au service de la confédération italienne. Si le pouvoir résiste, ou seulement s'il paraît hésiter, l'élan qui jettera la France sur ses frontières aura une telle violence qu'à peine s'apercevra-t-on que Présidence et Législative ont fait place à une CONVENTION.

La résistance systématique opposée par Louis-Philippe à l'essor régulier des libertés publiques eût suffi tôt ou tard pour amener la ruine de sa dynastie; la politique suivie au dehors en a hâté démesurément la chute. Les entraves apportées au droit de réunion ont été l'occasion de la révolution de 48; toute occasion était bonne, le vase étant plein, un atôme de plus le faisait déborder. La cause prochaine de février a été dans l'expédition de Portugal, dans l'appui donné au Sonderbund, dans l'alliance contractée avec l'Autriche. Or, la situation de l'Europe semble indiquer que la politique extérieure jouera une fois encore un rôle décisif dans les épreuves qu'il nous reste à subir avant d'entrer dans la voie du progrès pacifique et continu.

J'ai spéculé sur l'hésitation du pouvoir, que serait-ce si des lâchetés nouvelles s'ajoutaient aux lâchetés déjà commises, si le bruit s'accréditait que ceux auxquels les destins de la France sont confiés pactisent avec l'ennemi? Alors la prudence aurait tout juste, au sein de l'indignation générale, le poids d'un brin de paille devant la tempête!

M. Louis Bonaparte n'a qu'une politique à suivre, s'il veut voir le terme légal de sa magistrature : la Législative n'a qu'une conduite à tenir, si elle veut épuiser la durée de son mandat; le programme en est posé dans les premières lignes de cet article, non par celui qui le signe, mais par l'esprit même du temps.

VICTOR MEUNIER.

(1) *Démocratie* du 18 mai.

Nous ne saurions trop engager nos confrères de la presse démocratique à user de beaucoup de circonspection relativement aux communications ou plaintes qui proviennent de l'armée.

La *Démocratie pacifique* a reçu depuis deux mois bien des communications de ce genre dont l'authenticité douteuse lui a fait un devoir de s'abstenir. Elle a refusé sa publicité à tout ce qui ne lui paraissait pas émaner d'une source certaine.

Ainsi, de prétendues lettres du sergent Boichot, signées de son nom, nous ont paru suspectes par leur exagération, par leur contexture, et ont été justement rejetées par nous comme l'œuvre d'un faussaire. Le sergent Boichot ne nous avait pas écrit. Les dernières lettres de lui, insérées dans notre feuille, nous ont été remises par lui-même.

Il y a là un piége tendu à la bonne foi des journaux. La plus innocente erreur est habilement exploitée par la presse honnête et modérée, qui prend texte des réclamations légitimes pour révoquer en doute les faits les plus notoires. A défaut de la bataille, qu'on leur refuse, les vieux partis au désespoir usent des procédés les plus perfides, les plus machiavéliques.

Déployons donc autant de prudence contre leurs petites provocations que contre les grandes.

Le célèbre M. Léon Faucher.

Verba volant : scripta manent.

Vous connaissez tous le célèbre M. Léon Faucher. Vous vous rappelez cette parole sèche, provocatrice, cette attitude de mégère anti-républicaine, qu'il affectait à la tribune. Cet homme-là avait besoin d'ennemis; il en cherchait partout, dans l'Assemblée, dans le pays, et hâtons-nous de dire qu'il en trouvait. De quoi aurait-il vécu, sans les haines, les cris et les trépignements au milieu desquels il se plaisait. Comment cacher sa stérilité, sans le tapage soulevé autour de lui? Plus le bruit montait autour de son nom, plus son rôle grandissait, plus il se raidissait contre l'obstacle créé par lui-même, plus il se drapait dans une fermeté factice, dans une vigueur d'emprunt, et moins il avait besoin d'arguments sérieux et de bonnes raisons. Un mauvais orateur est toujours enchanté d'être interrompu à la tribune.

Mais ce n'est pas tout à fait de cela qu'il s'agit. C'est l'économiste que nous prenons ici à partie. *La Revue des Deux-Mondes (scripta manent)* contient, à la date du 15 avril 1848 (il y a un an), un article signé LÉON FAUCHER, moins célèbre alors. Il s'occupe dans cet article de l'organisation du travail et de l'impôt, et nous citons le passage suivant :

« L'État a *qualité pour mettre les instruments de travail à la portée du plus grand nombre, en développant les institutions de crédit par un bon système de banques et par la réforme hypothécaire.* Il peut favoriser l'élévation des classes laborieuses par l'éducation et par les institutions d'épargnes; il peut *limiter l'expansion des classes supérieures en les appelant à supporter une plus grande part des charges publiques. L'impôt est le véritable levier au moyen duquel on agit sur la répartition de la richesse. La réforme urgente aujourd'hui, la réforme populaire, est celle qui portera sur l'assiette de l'impôt...*

» Notre système comporte quelques exceptions fâcheuses, comme les *taxes sur les boissons, l'impôt sur le sel*, les octrois et les droits de *douane établis sur les denrées alimentaires*. Il présente aussi certaines lacunes que rempliraient un *droit plus élevé sur les successions collatérales, des taxes de luxe*, et dans une limite raisonnable, par exemple de la contribution mobilière, *l'impôt progressif. Voilà ce que pourrait-être un programme pratique d'amélioration.* En dehors, il n'y a que déceptions et chimères. »

Nous sommes singulièrement dépassé; pour notre compte. On n'est que de la Saint-Jean à côté de ces hardis novateurs, et l'on prend place parmi les *honnêtes* et les *modérés* pour défendre la société contre leurs tentatives anarchiques. *Des taxes de luxe, des droits sur les successions collatérales, la réforme hypothécaire, un système de banque* (ô Delamarre), *l'impôt progressif* (ô Fould et Oppenheim)! Tudieu! quel révolutionnaire! Il n'y va pas de main-morte, le célèbre M. Léon Faucher.

(*La Constitution*, journal du Loiret.)

Programme de la Presse démocratique et sociale (1),

INTERPRÉTÉ AU POINT DE VUE PHALANSTÉRIEN.

Après un travail préparatoire qui consistait à tirer de Fourier les idées pratiques et démontrées, en laissant de côté les idées hasardées ou renvoyées à l'examen de l'avenir, les membres de l'École phalanstérienne pouvaient espérer que l'opinion publique recevrait avec joie le diamant taillé, le trésor tiré de la mine.

Ils pouvaient espérer la propagation rapide, l'acceptation générale et enthousiaste d'une théorie qui répondait à tant de besoins, qui, seule parmi les conceptions socialistes, conciliait entière-

(1) Voir les numéros des 18, 23, 26, 29 avril, 3, 7 et 21 mai.

SUPPLÉMENT

ment les droits acquis avec les intérêts nouveaux et les droits méconnus depuis des siècles. Malheureusement, entre l'opinion populaire et les propagateurs de la théorie de Fourier se placèrent les *journalistes*.

Tous avaient donné des gages à une opinion surannée; tous avaient hypothéqué leur avenir sur son triomphe. Tel de ces publicistes routiniers, faisait un article tous les matins pour prouver que la France était entrée dans les convulsions et l'anarchie depuis qu'elle avait détrôné, pour la première fois, les Bourbons de la branche aînée, et que l'on n'aurait la paix, la stabilité politique, la prospérité industrielle, qu'en galvanisant le cadavre de la monarchie héréditaire et légitime.

Tel autre admirant l'unité intellectuelle dont la papauté avait été le symbole au moyen-âge, travaillait sans relâche à la restauration de la théocratie, prêchait la liberté d'enseignement au profit des prêtres, démolissait l'Université dans l'opinion, vantait les jésuites et se figurait que le problème social serait résolu quand on aurait fait de l'Europe un gigantesque monastère ayant pour prieur l'évêque de Rome.

Présentez à ces hommes *dont le siège est fait*, qui poursuivent opiniâtrement leur but avec l'espoir de l'atteindre, une idée vivace, imprévue, comme l'idée phalanstérienne, qui déroute absolument leurs combinaisons, ouvre au monde une perspective magnifique assurément, mais à laquelle ils n'auraient jamais songé, un avenir dont ils n'auront pas l'honneur.

Sauf une minorité qui sait accepter la vérité de quelque part qu'elle arrive, ces hommes seront ennemis de la théorie phalanstérienne.

Comment l'attaquer? on ne l'a jamais attaquée en face; jamais de la vie on n'a sérieusement critiqué le programme d'améliorations sociales que nous présentons comme ralliant notre école, et comme étant la substance par nous extraite des enseignements de Fourier. On cherche, dans un misérable intérêt de parti ou de boutique, à opérer des diversions, à détourner l'attention publique des vérités fécondes que nous apportons, pour aller choisir dans les œuvres de Fourier, lui-même, les idés choquantes et sans valeur actuelle ni pratique que nous y avons laissées.

A peine le détracteur systématique des idées nouvelles, le fanatique de la légitimité, ou du catholicisme (façon moyen-âge), ont-ils entendu parler des idées phalanstériennes, du succès qu'elles obtenaient auprès de beaucoup d'hommes sérieux, qu'ils se sont mis à feuilleter la *Théorie des quatre mouvements* et le grand *Traité d'association agricole*, non pour s'instruire, mais pour chercher matière à scandale, et au lieu d'être l'objet d'une discussion qui méritât ce titre, nousavon été accueillis par les interpellations que voici :

LE PHALANSTÉRIEN. L'association appliquée à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, au développement des sciences et des arts, est évidemment le principe générateur du monde à venir.

ZOÏLE. Allons donc! est-ce que Fourier n'a pas dit que la mer aurait le goût de la limonade, ou tout au moins de l'*aigre de cèdre?*

LE PHALANSTÉRIEN. La grande question aujourd'hui, c'est d'anéantir la misère, et cela sans dépouiller personne; on ne peut arriver à ce résultat qu'en augmentant la richesse publique. L'augmentation de la richesse comporte nécessairement deux éléments : économie dans l'usage des valeurs déjà créées, et création de nouvelles valeurs.

ZOÏLE. Comment écouter un homme qui croit aux créations contre-moulées, à l'anti-requin, à l'anti-baleine, destinée à traîner les vaisseaux pendant les calmes, aux porteurs élastiques, tels que l'anti-lion, franchissait douze toises par bond rasant?

LE PHALANSTÉRIEN. Peut-on réaliser des économies notables autrement que par l'association? Economiser, c'est supprimer radicalement les pertes ou dépenses inutiles, c'est réduire au nécessaire les dépenses qu'on est obligé de conserver. Que de pertes aujourd'hui, que de frais improductifs dans cette agriculture morcelée qui multiplie bien au-delà des besoins de la population les instruments agricoles, les clôtures, les contestations, les frais de bornages! que de déperditions dans tous les petits ateliers et surtout dans le travail domestique, dans cette subdivision indéfinie de l'atelier culinaire qui multiplie hors de toute raison les ustensiles et surtout la dépense en combustible! Peut-on concevoir une plus monstrueuse organisation que celle du commerce actuel! que d'agents parasites, que de frais perdus! Au lieu de commis chargés d'aboucher le producteur avec le consommateur, de placer comme intermédiaires les produits de l'agriculture et de l'industrie, vous avez des spéculateurs qui achètent les denrées, qui en acquièrent la propriété intermédiaire, afin de choisir leur moment et de revendre beaucoup plus cher qu'ils n'ont acheté, le tout sans améliorer le produit par aucune espèce de travail. Ces vampires qui se sont emparé de la propriété intermédiaire, sont conduits par la concurrence anarchique à l'accaparement, au monopole, à la falsification des denrées, souvent à la banqueroute; ils sont le fléau du producteur, dont ils refusent de payer les denrées ce qu'elles valent, et du consommateur, qu'ils rançonnent. Ils forment d'ailleurs plus d'un degré entre la manufacture et le marché, ou le simple village; c'est une longue chaîne de marchands en gros, de marchands en détail, de boutiquiers, de colporteurs, qui se passent l'objet de main en main, prélevant leur dîme au passage. Et vous voulez qu'une pareille organisation n'épuise pas le corps social, qu'elle n'amène pas la ruine publique!

ZOÏLE. Cela n'empêche pas que Fourier promet à la terre une aurore boréale qui doit couronner le pôle nord, changer la nature de l'Océan, détruire tous les poissons dangereux. On commencera par mettre à l'abri les poissons utiles, dans la mer Caspienne et dans la mer Noire.

LE PHALANSTÉRIEN. Quand je vous enseignerai comme articles de foi ou même comme vérités scientifiquement démontrées la couronne boréale et la transformation de l'eau de mer, vous pourrez combattre ces idées et m'en faire endosser toute la responsabilité, mais je ne vous en parle pas! Suivez un raisonnement sérieux.

ZOÏLE. Je vous attends à la réhabilitation de la gourmandise et aux *mœurs phanérogames*.

LE PHALANSTÉRIEN. Vous attendrez longtemps. Ne pouvez-vous entrer dans la discussion d'une idée sans la mêler à mille sujets dont personne ne vous parle?

ZOÏLE. Si je restais sur votre terrain, vous auriez raison contre moi. Je n'accepte pas la discussion, je veux qu'on se rie de vous, qu'on rougisse de vous écouter; je veux attacher au nom de phalanstérien tant d'idées grotesques et d'images ridicules, que peu de personnes aient le courage d'accepter une pareille qualification, et que le recrutement de votre école devienne impossible. Ah! je me soucie bien de la vérité! Ah! je me soucie bien des pauvres! détruire par tous les moyens un parti que je rencontre sur mon chemin et qui me sépare de mon but, je n'aspire pas avec vous à autre chose. Vous imaginez-vous que je vais analyser avec soin votre minerai pour savoir s'il contient de l'or? Du tout, du tout! Je n'en veux montrer au crédule public que les parties terreuses. Mer de limonade, aurore boréale, anti-baleine, c'est ainsi que je vous couperai la parole toutes les fois que vous parlerez d'association. Fourier me fournit en abondance de ces digressions joyeuses : d'ailleurs, de peur de manquer, j'en ai forgé quelques-unes. J'ai certifié à tout venant que la théorie de Fourier promettait à tous les hommes une queue de trente-deux pieds terminée par un œil; les badauds le croient, ils en jureraient; quelques dessins représentant les chefs de l'école phalanstérienne avec cet appendice ont fait merveille; le phalanstère et la queue de trente-deux pieds sont maintenant si bien associés dans l'imagination populaire, que vous détromperez bien peu de monde. Allez toujours.

LE PHALANSTÉRIEN. Je dis que l'organisation actuelle du travail agricole, industriel, domestique, et surtout l'organisation du commerce, reposant sur l'incohérence, le morcellement, l'individualisme, constituent le système le plus dispendieux qu'il soit possible de concevoir, et que, pour introduire dans l'activité humaine une précieuse économie de ressorts, il faut appliquer à toutes les branches de travail ce régime collectif dont le collége, la communauté religieuse et la caserne ont déjà fait apprécier tous les avantages matériels. Il est bien entendu que l'économie doit se concilier avec une liberté dont ces établissements n'offrent pas l'exemple. Il faut imiter la caserne au point de vue des économies réalisés par le régime collectif, mais se garder de lui ressembler par la monotonie, la servitude et l'inertie.

ZOÏLE. Comment supporter ces époux, ces binépoux, ces *géniteurs*, ces préférés amovibles, toute cette *gamme amoureuse*, laquelle commence par un époux, par un ou plusieurs amants à la fois, pris et laissés selon le caprice du moment, et se termine à l'aurore du bonheur par l'*accord omnimode*, le plus sublime de tous?

LE PHALANSTÉRIEN. Il s'agit de créer des richesses par une meilleure organisation du travail. Vous ne pouvez contester l'immensité des économies résultant de l'approvisionnement collectif. Une phalange de dix-huit cents personnes cultivant une lieue carrée de terrain, habitant un édifice unitaire, économiserait évidemment des pertes nombreuses qui sont produites aujourd'hui par la divergence des intérêts; pour elle plus de frais inutiles, de clôture, de bornage, de procès; facile destruction des animaux dangereux pour l'agriculture, conservation du poisson et du gibier; les vins, les blés gardés avec soin dans des caves ou des greniers unitaires, construits d'après les règles de l'art, sont soustraits à mille causes de déchet qui les atteignent dans la chaumière : toutes les dépenses se trouvent réduites par enchantement. Chauffage, éclairage, entretien des bâtiments, tout se simplifie, tout est mieux fait que dans le régime actuel et avec beaucoup moins d'efforts.

ZOÏLE. Tout cela n'empêche pas qu'au phalanstère, les fredaines amoureuses d'un Richelieu et d'une Ninon sembleront mesquines. Urgèle, octogénaire, y retient en qualité d'amant Valère âgé de vingt ans, ce qui, comme le remarque si bien Fourier, devient singulièrement intéressant pour la vieillesse d'un et d'autre sexe.

LE PHALANSTÉRIEN. Si Fourier, après avoir organisé le travail de manière à créer la richesse universelle, n'avait débité sur tout le reste que des obscénité ou des inepties, il n'en serait pas moins le génie le plus fécond et le plus salutaire que l'humanité eût produit. Laissons une bonne fois, je vous prie, et cette cosmogonie, et cette phanérogamie que je ne défends pas. Occupons-nous de la commune sociétaire et de son organisation industrielle.

ZOÏLE. La caravane qui va d'Ephèse à Rhodes ne prend à son arrivée à Gnide qu'une heure et demie pour couper avant d'aller, mêlée à la population indigène, au *séristère d'amour*, et là les colonnes rangées en *sympathies occasionnelles*, en moins de cinq minutes, entrent en séance. Et si l'on pouvait parler des vilains goûts... et de la bataille des petits pâtés... et des melons jamais trompeurs... et du triomphe des volailles coriaces!

Nous ne continuerons pas plus longtemps ce dialogue; mais voilà de quelle manière la proposition faite par nous incessamment d'expérimenter l'association agricole et industrielle est accueillie par nos adversaires. Jamais nous ne pouvons obtenir d'eux qu'ils examinent avec suite, sans divagation, sans pasquinade, la question de l'organisation du travail dans la commune sociétaire. Aux idées pratiques et scientifiquement établies que nous enseignons, on croit répondre en allant chercher dans Fourier, et souvent en chargeant encore des excentricités que nous n'enseignons pas. C'est triompher à bon marché sans doute, ou plutôt c'est se refuser au combat, et cette tactique, adoptée par nos antagonistes passionnés, nous donne assurément le droit de dire que jamais nos idées n'ont été réfutées ni mises loyalement en discussion.

Non-seulement de pareilles attaques portées naguère jusqu'à la tribune nationale, et reproduites complaisamment par le *Conseiller du peuple*, journal de M. de Lamartine, n'entament en aucune façon nos idées, mais elles les confirment. Où trouver une plus éclatante consécration de leur supériorité? Voilà des ennemis déclarés de l'école phalanstérienne, des hommes que nous gênons, qui voudraient, l'un dans l'intérêt du royalisme, tel autre dans celui du catholicisme pharisien ou de la vieille économie politique, déblayer entièrement le terrain de tout ce qui s'appelle école phalanstérienne.

Eh bien! cette aveugle animosité, ardente à chercher le côté faible des idées que nous présentons, tourne vainement autour de nos enseignements et de nos programmes comme le loup autour de la bergerie bien fermée. On a beau faire, on ne peut toucher à l'organisation du travail par l'association, à la commune sociétaire, c'est-à-dire à la seule idée qui relie tous les phalanstériens, qui donne à leur Ecole une vie et un but. On est obligé de se rejeter sur les petits pâtés, les géniteurs et la limonade! On est obligé de respecter le terrain, que nous occupons, le seul que nous voulions défendre; et, au lieu d'arguments, on descend à la caricature.

N'est-ce pas assez pour confirmer, pour enraciner à jamais dans leurs convictions tous les hommes intelligents qui ont pris quelques saines notions des idées phalanstériennes? Oh! sans doute, après avoir lu M. Louis Reybaud dans sa recherche d'une république, M. Ferrari dans la *Revue des Deux-Mondes*, M. Aurélien de Courson et mille autres collaborateurs de l'*Union*, de la *Vérité* ou de la *Patrie*, après avoir lu tout ce qu'on nous présente comme des réfutations, des expositions, des analyses, de la théorie phalanstérienne, nous pouvons dire avec une confiance absolue : elle n'a pas été réfutée, elle n'a pas été même abordée de front. Certains hommes cherchant le mal par une attraction fatale, savent tout voir et même tout grossir dans Fourier, à l'exception des vérités lumineuses qui lui font des disciples. Ceux-là disent : le soleil est un astre qui a des taches, quand nous dirions, nous, pour le définir : c'est un astre qui a des rayons!

VICTOR HENNEQUIN.

(*La suite prochainement*).

Procès électoral.

MARNE. On nous écrit de Montmirail, 21 mai :

« Il est impossible de vous raconter toutes les manœuvres basses et viles de messieurs les *honnêtes et modérés* qui ont fait triompher la liste *blanche* du conseil général de la Marne. Influences administratives, ressources financières, insultes et calomnies, tout cela a été employé avec une audace et un acharnement incroyables. Il était vraiment aussi curieux qu'affligeant de voir tous ces hommes de finance, de privilège et de satisfaction bourgeoise, mettre en jeu toutes les petites passions, tous les petits intérêts, en exécutant auprès des électeurs de ces tours d'escamotage et de ces scènes dans lesquels le ridicule seul le dispute à l'odieux.

Vingt-trois paquets de la liste en tête de laquelle se trouvait le nom du sieur Léon-Faucher, ont été envoyés, avec la franchise dont jouissent les correspondances administratives, au maire de notre chef-lieu, pour être remis à chacun des maires de notre canton. Ces paquets renfermaient, en outre, des lettres dont je vous envoie un exemplaire. Plusieurs maires se sont cru obligés de mettre cette liste dans chaque carte d'électeur pour servir de bulletin de vote, et beaucoup d'électeurs ont pensé, par cela même, qu'ils devaient la déposer dans l'urne du scrutin.

Il était, au contraire, fait défense expresse aux facteurs ruraux de distribuer, dans les campagnes, des listes, professions de foi ou affiches du comité central démocratique.

Mais c'est surtout par l'exploitation de la terreur dans les communes rurales que les *honnêtes* ont entravé l'élection des candidats démocrates socialistes, tandis que, d'un côté, des prétendus défenseurs de l'ordre criaient, en parlant des vrais républicains : « Ne votez pas pour eux, car, ce qu'ils veulent, c'est le partage des biens, c'est le vol, le meurtre, le pillage; 40 maisons sont déjà marquées de rouge au chef-lieu; des guillotines seraient traînées de village en village, etc.

D'un autre côté, des marchands de *canards* vendaient le détail de l'exécution des condamnés *Daix et Lahr*, suivis d'une complainte aux mânes du général *Bréa*. L'on comprend de suite la frayeur et les alarmes de nos bons paysans qui ne voyaient plus dans les *républicains* que des *rouges*, et gratifiaient celui qui écrit ces lignes du nom de *Robespierre*, parce que, comme délégué, il prenait loyalement la défense des candidats du comité central démocratique.

Enfin, il serait difficile de vous dire le nombre d'électeurs qui se sont laissé étreindre frauduleusement par les grands bras télégraphiques de l'ex-ministre Faucher. Mais si cet homme refuse d'en appeler une seconde fois au jugement des électeurs, éclairés aujourd'hui, s'il accepte un mandat arraché par surprise, pour ne pas dire plus, une protestation énergique sera immédiatement adressée à l'Assemblée législative, car il faut que justice soit faite de toutes ces iniquités.

Quoi qu'il en soit, la liste démocratique suit de près la liste *blanche* avec une imposante minorité. L'idée démocratique a fait d'immenses progrès dans nos contrées, et tout fait espérer qu'à la prochaine élection le département de la Marne se relèvera enfin de son abaissement pour proclamer l'heureux avènement de la République démocratique et sociale.

BASSES-ALPES. — Dans les Basses-Alpes, les citoyens Leydet et Ivan, candidats démocrates, ont été élus.

Le troisième candidat démocrate, le citoyen Chateauneuf, a obtenu 11 949 suffrages, et son concurrent, M. Hyppolyte Fortoul, 11 952, c'est-à-dire trois de plus seulement.

Mais comme le bureau a cru devoir appliquer à M. Fortoul tous les bulletins qui portaient ce nom sans aucune désignation, et seize bulletins portant ceux de Forte, de Fortail, de Fourtodoule; et, d'un autre côté, comme ce même bureau n'a pas voulu admettre vingt-trois bulletins portant le nom de Chateauneuf sans autre indication; en ôtant à M. Fortoul les seize bulletins qui lui ont été appliqués indûment, et en comptant au citoyen Chateauneuf les vingt-trois qui lui reviennent incontestablement, c'est ce dernier qui est réellement le troisième représentant des Basses-Alpes.

Le bureau, composé de ces mêmes juges-de-paix, créés pour la plupart en vue des besoins électoraux, en a décidé autrement; mais sa décision sera très certainement infirmée par l'Assemblée législative.

Une protestation énergique se signe en ce moment contre ce fait inouï, et plus de 20 000 électeurs l'appuieront de leurs signatures.

Nulle publicité n'a été donnée aux opérations; le public était tenu à distance; les délibérations (pourquoi délibérer?) ont eu lieu A HUIS-CLOS.

(*Voix du Peuple* de Marseille.)

ILE-ET-VILAINE. — On signe en ce moment dans l'Ile-et-Vilaine une protestation contre les élections, qui ont été indignement faussées par des manœuvres ministérielles et épiscopales. On parle d'abus d'influence d'un cynisme vraiment révoltant, de marchés en faveur de candidatures ultra-légitimistes. Les preuves de l'abus que l'évêque a fait de son pouvoir spirituel sur des populations ignorantes et crédules abondent : la chaire, les circulaires épiscopales, le confessional même, ont été, dit-on, mis au service de ses candidats. Jamais on n'a compromis plus audacieusement la religion.

(*National de l'Ouest*.)

VAUCLUSE. — On nous écrit d'Avignon, 23 mai 1849. Veuillez excuser la liberté que je prends de m'adresser à vous; c'est pour vous prier de porter à la connaissance de la chambre législative les faits suivants contre l'élection de Vaucluse. Il ne faut pas être étonné si les blancs ont triomphé; mais que de moyens illégaux pour arriver à ce triomphe! L'influence des sacristies n'y est pas étrangère.

D'abord, c'est un fait reconnu et avéré que les sacristies ont servi de clubs ou lieux de réunion, où le clergé endoctrinait ses adeptes. Un cri unanime d'indignation s'élève contre le clergé de la paroisse des Carmes;

2° L'influence du confessional a beaucoup contribué au succès; des confesseurs se sont oubliés jusqu'à donner des billets dans le confessional;

3° Les jésuites ont fait des retraites pour les hommes, afin de les mieux endoctriner;

4° Dans presque toutes les paroisses du département, les prêtres se sont fait maquignons d'élections : pour obtenir des voix en faveur des candidats blancs, des absolutions ont été refusées, d'autres pauvres électeurs ont été menacés. A d'autres, on a montré le spectre du partage des biens que veulent les rouges, disaient ces disciples du Christ;

5° Plus de quarante repris de justice ont été admis à voter dans la seule ville d'Avignon; à Monteux, d'autres repris ont aussi voté;

6° Plus de trois cents individus n'ayant pas de domicile ont aussi voté dans la ville d'Avignon; à Monteux, plusieurs étrangers ont été soudoyés pour voter;

7° Le parti jésuitique a donné plus de 150 000 fr. pour obtenir un résultat blanc, et l'opinion publique accuse généralement M. d'Olivier d'avoir donné pour sa part 50 000 fr.

8° Pour obtenir et maintenir des suffrages, pendant plus de quinze jours on a donné à de pauvres gens un kilog. de légumes, un bon pour du pain, et de l'argent;

9° Le préfet, qui fait partie de la société de l'Ordre ou des coupe-jarrets de 1815, a destitué vingt-cinq maires l'avant-veille des élections;

10° Des juges-de-paix ont été aussi révoqués de leurs fonctions;

11° On a leurré beaucoup d'électeurs, en leur présentant comme certaine la destruction de la République, et l'avènement de Henri V.

Une protestation est partie, mais elle ne contient pas tous les faits que je vous signale. Daignez être l'interprète de la population républicaine du département, pour obtenir l'annulation d'élections entachées d'autant d'illégalités, et vous aurez bien mérité du pays.

J'ai l'honneur d'être, F.

La *Tribune des Peuples* demande qu'on lui réponde sur les questions suivantes :

Est-il vrai que la Russie ait mis à la reconnaissance de la République française les conditions suivantes :

1° Rétablissement du pouvoir temporel du pape, et par conséquent destruction de la République romaine;

2° La promesse positive que la France ne se mêlerait de la question moldo-valaque que pour appuyer les prétentions de la Russie, et pour faciliter les négociations du général Grabbe;

3° L'abandon de toute action dans la question danoise;

4° Le maintien des traités de 1815 *pour la France seulement*.

Les conversions se multiplient.

L'Écho du Nord, journal constitutionnel, pu-

réservés bienveillantes, et duquel nous extrayons les lignes suivantes :

Franchement, le rôle que nous jouons en tout ceci pourrait être plus convenable et plus logique...... En face des théories socialistes, nous passons alternativement de la raillerie à la peur avec une rapidité très compromettante pour notre dignité d'hommes libres et courageux. Depuis Février, voici bien quatre ou cinq fois que ce revirement subit se reproduit parmi nous. Railler ou trembler, nous ne connaissons plus d'autre milieu ; et cependant nous devrions comprendre qu'il y a dans cette conduite plus qu'il n'en faut pour déconsidérer d'abord et ruiner ensuite le parti le plus puissant et la majorité la mieux assise. Allons, il en est temps, renonçons une bonne fois pour toutes à ces allures d'enfants terribles ; il s'agit ici d'une question fort grave, tellement grave que si nous n'y apportons tout notre sérieux, tout notre courage, nous allons, l'un de ces jours, nous heurter le front contre un effroyable cataclysme qui nous surprendra en flagrant délit de caricature ou de terreur.

Sur le terrain des questions politiques, le seul moyen d'éviter les révolutions, c'est d'aborder prudemment les réformes. La misère publique est une arme puissante dont se servent aujourd'hui les partis violents ; il nous faut arracher cette arme des mains de nos adversaires ; pour cela, voici comment il importe de procéder : — Admettre en principe et en fait la solidarité qui lie entre elles toutes les classes de la société ; couvrir le pays d'institutions nouvelles, propres à améliorer les conditions d'existence des classes pauvres et à leur créer un abri contre le chômage, la maladie, la vieillesse. Le principe de l'association sagement appliqué peut, sous tous ces rapports, donner des résultats efficaces. Du reste, nous n'avons ici qu'à réaliser des plans tracés d'avance et à développer des essais qui ont déjà réussi sur une petite échelle. En effet, sur la proposition d'un de ses membres, la chambre de commerce de Lille n'a-t-elle pas fait dresser le plan et le devis d'une *cité ouvrière ?* Le projet de l'architecte a été adopté ; l'emplacement a été discuté et arrêté ; la liste des actionnaires souscripteurs peut s'ouvrir demain, et les signataires viendraient en masse, d'autant mieux que le capital qu'on placerait là devrait rapporter un bon revenu.

D'un autre côté, vous n'êtes pas sans avoir entendu parler de la société de l'*Humanité*, sage et pacifique association, composée aujourd'hui de quatre cents ouvriers lillois qui, aidés des conseils de quelques amis dévoués, se sont réunis pour acheter en commun le pain, la viande, les pommes de terre, le charbon, les vêtements, etc. ; de telle sorte qu'ils trouvent une économie notable et un surcroît de bien-être dans cette institution qui les dérobe aux conditions usuraires auxquelles les exposait jusqu'ici leur isolement.

Cette association n'est pas la seule qui s'efforce d'atteindre un but analogue : d'autres réunions d'ouvriers essaient d'entrer dans la même voie ; que l'homme riche, que l'homme éclairé leur apportent les secours de la fortune et des lumières ; il s'agit d'une sainte croisade contre la misère, il s'agit de la conquête de l'ordre par la fraternité... Encore une fois faisons du socialisme pratique et pacifique ; et alors, seulement alors, nous serons forts contre le Socialisme utopiste et violent. En attendant, l'heure qui sonne est décisive et solennelle ; le ciel se fait sombre ; l'orage gronde à l'horizon ; mais voici dans la nue le signe du salut ; le reconnaissez-vous : c'est l'ASSOCIATION. *In hoc signo vinces !...* »

Italie.

Les journaux de M. de Falloux continuent à jeter feu et flamme contre le traité provisoire conclu avec la République romaine. Ils veulent le gouvernement des prêtres à Rome, sans cela il n'y aura rien de fait. Il faut avouer que le catholicisme a de bien dangereux amis !

Mais ce qu'il y a de plus grave, c'est qu'il paraît que M. de Falloux aurait fait partager son avis sur ce point à ses collègues. On lit ce matin dans le *National* :

« S'il faut en croire un bruit mis en circulation ce soir, et que nous reproduisons sans le garantir, le projet de traité conclu par les soins de M. Lesseps entre le gouvernement français et la République romaine, n'a pas été accepté par notre cabinet. Voici pourquoi : d'après le traité, les Romains se trouveraient, vis-à-vis du pape, dans une situation complètement indépendante pour tout ce qui touche au pouvoir temporel. Or, c'est là ce que le ministère, qui compte M. Falloux au nombre de ses membres, ne saurait accepter. Il refuserait donc de ratifier la convention projetée, et laisserait les Autrichiens et les Napolitains s'avancer en force jusqu'aux portes de Rome. On espère que les Romains, à bout de voies et menacés de succomber, se jetteront alors, en désespoir de cause, entre les mains des Français et se rendront à merci. La rentrée du pape sans condition serait la conséquence nécessaire de cette « honnête » manœuvre, que le gouvernement, dans l'intérêt de son honneur, ne saurait trop vite et trop formellement démentir. »

— On lit dans la *Voix du peuple* :

« L'arrivée de M. Forbin-Janson à Marseille a fait circuler dans la ville le bruit que les affaires de Rome étaient arrangées ; que les Romains consentaient (comme ils y ont toujours consenti) à recevoir le pape comme chef du pouvoir spirituel, que les Français seraient reçus amicalement dans la capitale, et que le gouvernement de la République romaine serait reconnu.

» Nous croyons que ces nouvelles sont encore prématurées, car, d'après les renseignements que nous avons, la mission de M. de Forbin-Janson se borne à faire connaître à notre gouvernement que la volonté unanime des populations romaines est la conservation de la République. »

Les journaux qui nous arrivent aujourd'hui de Rome, exhalent unanimement leur joie à l'espoir que la guerre fratricide que le gouvernement de M. Bonaparte lui a déclarée va se terminer à la satisfaction des deux peuples. Le gouvernement a publié une circulaire pour annoncer cette heureuse nouvelle aux provinces, et engager à la résistance.

A ce moment on ne pouvait encore savoir à Rome la prise de Bologne. Nous avons dit à quelles conditions les Autrichiens avaient été reçus dans cette ville, décrété l'état de siège, désarmé la garde nationale, interdit les réunions, ordonné la fermeture des portes de la ville dès le coucher du soleil, établi la censure préventive des journaux, etc., etc.

On lit dans la *Speranza* de Rome, 17 mai :

Hier, à sept heures du soir, un corps de l'armée romaine, composée de 12 000 hommes, est sorti pour aller attaquer, à Albano, l'armée napolitaine.

A minuit, le corps du colonel Mezzacapa, fort de 5 000 hommes, avec une batterie suisse et une demi batterie de Bologne, est entré en ville au milieu des applaudissements frénétiques de la population.

Midi. Du haut de nos tours et des collines, on aperçoit les mouvements qui se font dans la direction d'Albano. Il paraît que nos colonnes, commandées par le général Rosselli, ont tourné le flanc de l'ennemi près d'Albano.

La commission de sûreté publique a organisé des patrouilles armées de citoyens qui ne se trouvent inscrits sur aucun rôle militaire, afin de veiller à la tranquillité publique dans l'intérieur de la ville.

Ascoli, entourée de brigands papalins et napolitains qui voulaient restaurer la domination papale, a organisé un comité de défense qui a déjà repoussé les malfaiteurs.

VENISE, 13 mai. 8e *bulletin de la guerre.* — L'ennemi a continué hier un feu nourri de bombes, de grenades et de fusées, partant des mêmes points que lors de la première attaque ; ce feu, fort menaçant du reste, a été regardé avec indifférence par les défenseurs de Malghera, qui répondaient avec calme et avec plein succès. A quatre heures de l'après midi, les Autrichiens ont ouvert un nouveau feu du petit fort qu'ils ont construit près de Pampalto, le dirigeant surtout contre les pirogues mouillées dans le canal et contre le fort Saint-Julien. Les pirogues et le fort ripostèrent immédiatement avec vigueur. Ensuite le fort Manin, ajoutant le feu de ses batteries, prolongea un combat très vif pendant plus d'une demi-heure. Tout à coup, par un trait d'héroïque hardiesse, 30 artilleurs sortent du fort Manin et s'avancent jusqu'à cinquante pas de la redoute ennemie ; ils sont conduits par Andreasi, lieutenant d'artillerie de la marine. Ils portent avec eux une machine à fusée, et en dirigent si bien le feu, qu'ils forcent l'ennemi à abandonner sa position et à retirer ses canons.

Ce fait si admirable ne nous a pas coûté la moindre perte. L'ennemi a continué le feu toute la nuit. Les travaux pour refaire les tranchées détruites n'avancent pas. Pendant toute la journée, quelques travailleurs essayaient sur la gauche du chemin de fer de faire écouler les eaux qui inondent tout-à-fait les parallèles. Ce matin le niveau des eaux est encore fort satisfaisant, si bien que non-seulement l'ennemi ne peut continuer les travaux de siège, mais qu'il lui est fort difficile, et peut-être impossible, de rétablir les travaux qu'il avait déjà faits.

(*Gazette de Venise.*)

Allemagne. — Hongrie.

La Prusse n'a pas encore réussi dans son projet de congrès de souverains allemands, d'où elle espérait faire sortir une constitution fédérale qui aurait été substituée à celle que l'Assemblée de Francfort a donnée à l'Allemagne. Ce congrès peut être regardé comme dissous. La *Gazette de Cologne* assure que la Prusse, le Hanovre et la Saxe continueront seuls à prendre part aux conférences. Cependant la Prusse n'abandonnerait pas tout espoir d'arriver à un arrangement, et elle annoncerait l'intention d'agir seule en dernier ressort. La *Réforme allemande* et la *Correspondance constitutionnelle* se prononcent fortement dans ce dernier sens, persuadées, disent-elles, qu'aucun des gouvernements ne croira devoir se refuser à reconnaître le fait accompli.

S'il faut en croire une lettre adressée de Berlin à la *Gazette de Francfort*, les gouvernements de Russie, d'Angleterre et de France auraient protesté contre l'entrée des troupes de l'empire dans le Jutland.

Dans sa séance du 21, l'Assemblée de Francfort, réduite à 153 membres, a pris une résolution qui a son importance : elle a réduit de 155 à 100 le nombre des membres présents strictement nécessaire pour délibérer et voter.

Les insurgés du Palatinat se sont mis en rapport avec les démocrates d'Alsace, et se concertent pour arrêter la marche des Prussiens. Des officiers français de la garde nationale du Haut et du Bas-Rhin, ainsi que de la Lorraine, sont arrivés à Spire et ont été reçus cordialement. Les hommes les plus éminents de l'Allemagne semblent s'être donné rendez-vous au siége du gouvernement provisoire.

Mieroslawski est nommé général en chef des troupes.

Le gouvernement marche sérieusement en avant. Les nombreux fonctionnaires et prêtres de la capitale du pays forment un élément naturel de réaction. Ils excitent les habitants qui, comme ordinairement tous ceux des capitales ne sont guères portés pour les choses nouvelles, parce qu'ils jouissaient sous l'ancien régime de bien des avantages. Le 22 a eu lieu à la halle aux blés une nombreuse assemblée populaire, où les démocrates Grün et Schmit ont exposé, dans des discours chaleureux, la haute nécessité du moment et les menées de la réaction.

Le peuple de la capitale a adhéré à la proposition d'arborer sur la tour du dôme le drapeau de l'indépendance allemande en remplacement de celui de Bavière. Un corps de gardes nationaux a été appelé de Neustadt, à cause des intentions suspectes de l'évêque et du clergé. On parle de la condamnation à mort du comte de Jenner, condamné comme espion bavarois.

On annonce de Munich que la chambre s'est dissoute d'elle-même. Une proposition de la gauche a été rejetée par 68 voix contre 63, après quoi celle-ci a quitté la salle.

Les députés du Palatinat et de la Franconie sont retournés chez eux en toute hâte ; une foule de jeunes gens les ont suivis jusqu'au Mein et au Rhin.

Le règne du sabre règne à Munich ; par contre, la Montagne de la vieille Bavière s'agite à la parole du curé Thonning, qui fait des tournées en prêchant pour la liberté allemande.

Certains journaux donnent comme controuvée la prise de Bude par les Madgyars. Les feuilles autrichiennes gardent le silence le plus complet à cet égard, malgré les peines les plus sévères, d'annoncer les succès des Hongrois. En revanche, ces journaux sont remplis de détails sur la jalousie qui règnerait au sein de l'armée insurgée entre les officiers polonais et hongrois. Selon eux, c'est à cette circonstance que serait dû le retard que met Dembinski à envahir la Gallicie, où les troupes madgyares refuseraient de le suivre.

(Correspondance particulière.)

Cracovie, 21 mai.

Le bon Stanislas Leszczynski, mort duc de Lorraine et beau-père du roi de France, disait dans une pièce de vers remarquable, *sur les devoirs du citoyen* (o powinnosciach obywatela) en parlant de la Pologne tout entière : « *Pourtant dans ces crises terribles et devant se renouveler longtemps encore, ne te laisse pas abattre, ô Pologne ! ce que tu as perdu, jouet d'un sort fatal, tu le retrouveras, car l'avenir est à toi si tu suis la loi évangélique !*)

Cette prophétie s'accomplit. Tant que nous attaquions seuls, nous étions pot de terre contre pot de fer, et l'on pouvait dire de nous : *Vana sine viribus ira* ! mais nous formons aujourd'hui un faisceau formidable, et poursuivant la citation d'anciens adages, nous nous écrions : *Res parvæ concordia crescunt !*

Oui, mon cher ami, mon cher compatriote, la patrie universelle commence à s'établir, et avec elle notre chère Pologne. Nous ne donnons nul prétexte à Nicolas qui, en toute hâte, vient d'arriver à Varsovie, car *ses Etats sont en feu ! !*

Bem, qui n'avait qu'une poignée de « révoltés, » a à cette heure une armée forte de plus de 60 000 hommes et environ 200 canons. — Kriwan et Arsa nous ont été de précieux arsenaux en hommes et en armes. Les Russes ne demandent pas mieux que d'être désarmés dans toutes les contrées éloignées de la pression de leurs généraux. Ce que Bem a remporté d'avantages est fabuleux, et tout cela du 7 au 10 mai. Jellachich joue des coups désespérés ; on l'a prévenu d'une révolte à Belgrade, tandis que Perczel remportait une victoire sur l'Autrichien. Le ban est déconsidéré. Il a manqué son rôle, et on parle de l'interner à Semlin en y paralysant ses efforts sans vouloir l'attaquer. On veut lui infliger le supplice d'Ugolin !

Dembinski a battu les Russes sur le territoire polonais en Gallicie, et dans les terres rouges les paysans sont pour nous.

Le général Sass est triste à Brody : on assure qu'il est en disgrâce auprès de Paskewitz ; le portefeuille perdu en est probablement la cause. Quand je t'écrivais les réponses faites aux envoyés allemands, et que je t'annonçais la présence au camp de notables étrangers, j'étais au dessous du récit réel. Depuis lors le quartier-général a reçu de nombreuses visites. *Il y a même des Américains* ! cela est plus important qu'on ne pense. On regrette ici que la France démocratique n'y soit pas représentée. Dembinski a garanti à Kossuth que l'espoir de la France était en eux pour la délivrance de l'Europe. « Mais, a répondu Kossuth, nous serions trois fois plus forts encore, si nous avions dans nos rangs la plus petite légion *occidentale.* » Dembinski est amoureux de la France, et il est sincèrement démocrate européen.

» Ce qui se passe en Allemagne nous est mal indiqué. Nous y voyons, d'un côté, la Prusse et l'Autriche parjures, de l'autre des efforts comprimés et impuissants, et nous nous demandons comment on le souffre en France. Quoique en nous rappelant ce qu'elle fait en Italie, nous demeurons convaincus que ses gouvernants l'engagent dans une lutte d'extermination. En voici le motif : notre évêque de Cracovie a lu hier à l'un de nos sénateurs un passage d'une lettre de Rome, du 15 mai, où il est dit formellement, « qu'aussitôt entrés dans Rome, les Français occuperont le fort Saint-Ange, désarmeront la ville, la mettront en état de siège, par *prévision*, feront arrêter, sous prétexte de les protéger, les *triumvirs*, et que c'est à ces conditions, qu'on nomme *sans coup férir*, que le pape a, après l'avoir péremptoirement repoussée, accueilli l'entrée des Français à Rome. » Voilà en substance ce que porte cette lettre.

» N'importe. Tôt ou tard la France sera avec nous, et nous entonnerons tous ensemble le refrain de votre poëte populaire, *à l'indépendance du monde !* Je t'écrirai de Léopol où je vais demain. Courage donc, espoir et fermeté ! »

Monsieur le rédacteur en chef,

Vous m'avez fait l'honneur de me dire recemment : « Quoi qu'il arrive, il y a sa sentence, et si le géné- » ral Ramorino est reconnu innocent ou condamné » à être exécuté, nous accueillerons toutes explica- » tions possibles de votre part. C'est un acte d'hu- » manité, nous n'y faillirons pas. »

Je vous renouvelle encore ici mes remerciements, monsieur, et j'use de votre permission.

Malgré les verroux de la citadelle, j'ai correspondu avec l'infortuné général, dont je m'honore *plus que jamais maintenant* d'avoir été le premier aide-de-camp en Pologne en 1831. Ses lettres me sont comme une relique précieuse ; veuillez que je ne m'en dessaisisse point. Ramorino a été assassiné, je le jure !

Voici ce qu'il m'écrivait le 20 mai : « J'ai reçu le » fragment de la *Démocratie pacifique* du 31 mars, » où se trouve la lettre de M. Janowski sur le *fa-* » *meux faiseur de plans*... J'ai également sous les » yeux votre lettre du 14, contenant une colonne de » la *Tribune des Peuples*, du 12 avril, article *Varié-* » *tés*, où est reproduit l'historique du colonel Ro- » zycki. On ne saurait réellement trouver plus d'*a-* » *nalogie* que celle existant entre *Tomaszew* (en Po- » logne) et *La Cava* (en Piémont), et le temps, si » toutefois ce temps m'est donné, nous montrera la » *clef* de cette *machination*. — Que tous m'accusent, » à la bonne heure ; vous, mon cher de Rochetin, » vous ne le *pouvez* pas. Trahir ma patrie ! c'est » comme si on accusait Ney ou Labédoyère de l'avoir » fait. Je n'ai même pas désobéi. Lisez la plaidoirie » de Brofferio. J'étais placé dans une souricière avec » 5 600 hommes, à 25 milles du quartier-général, et » commandant isolément, ne devant prendre conseil » que de mon expérience militaire, du bon sens et » de mon patriotisme. Apprenant que j'allais être » cerné et pris par une colonne de 15 000 hommes, » j'ai voulu me replier sur Alexandrie pour ne me » rendre point complice des grands et petits qui li- » vraient ma patrie à l'Autrichien. *Inde ira*. Je ne » suis pas coupable. — Dites à ma femme que je la re- » mais qu'elle n'y retourne plus, je l'en prie : le » droit ou la mort. Qu'elle se tranquillise ; si je dois » vivre, je confondrai un jour mes ennemis ; si je » dois être assassiné, c'est la main sur ma conscien- » ce que j'attendrai la mort. »

Mais Dembinski et Bem vengeront un jour leur ancien frère d'armes.

Ramorino ! *requiescat in pace !*

Recevez, etc. Capitaine V. DE ROCHETIN, 21, Verneuil.

On nous écrit de Toulon, 23 mai 1849 :

Tant que les patriotes ne verront pas prendre des mesures justes, on ne croira pas que le 13 mai a condamné à jamais le système désastreux qui nous dévore. On se demande pourquoi on continue des embarquements de troupes ; depuis quinze jours on ne cesse d'embarquer du matériel, des projectiles. J'ai vu embarquer plus de cent cinquante barils de poudre, caisses de fusils, canons, obusiers. Hier, le 13e et deux escadrons de chasseurs à cheval ; aujourd'hui encore plus de cinquante caissons des équipages, les dragons ; en un mot on dirait qu'on doit conquérir de nouveau l'Algérie. Jamais Toulon, depuis 1830, n'avait vu autant de mouvement militaire. Pauvre humanité, est-ce ainsi qu'on rend les trois mots :

Liberté, Egalité, Fraternité.

C'est de la dérision, c'est l'assassinat du genre humain.

M. de Falloux.

Peu de temps après ma visite, lorsque le *Moniteur* apprit au duc de Bordeaux l'entrée de M. de Falloux au ministère de l'instruction publique, il eut un moment pénible et ne put se défendre d'une vive émotion comme s'il eût vu dans cet acte une défection. « Allons, dit-il, en se remettant bien vite, c'est qu'il aura cru pouvoir faire du bien. »

CHARLES DIDIER. (*Visite à Frohsdorf.*)

Un républicain trouverait-il honorable de se donner comme royaliste et de s'insinuer dans la confiance d'un roi pour tuer plus facilement la royauté ?

Assurément non, mais la conscience de M. de Falloux est plus large, elle trouve des accommodements avec le ciel. M. de Falloux, légitimiste et catholique à la mode du *Correspondant* et de l'*Univers*, a trouvé honorable d'accepter un ministère sous une république, afin *d'y faire du bien*, du bien comme on l'entend à Frohsdorf.

M. de Falloux au ministère, c'est une maladie, c'est un cancer attaché aux organes vitaux de la République.

Pour guérir une maladie dangereuse, il est essentiel de la signaler, d'en bien définir le caractère. Aussi parlerons-nous plus d'une fois de la conduite de M. de Falloux dans la question des ateliers nationaux et de la bataille de juin, dans les destitutions systématiques de républicains, dans la ruine de l'Ecole d'administration, dans l'hypocrite expédition de Rome. Contentons-nous pour aujourd'hui de bien retracer à nos lecteurs, d'après le *Moniteur universel*, le rôle de M. de Falloux dans la séance du vendredi 25 mai à l'Assemblée nationale.

M. JOLY. Dans son *Histoire de Louis XVI*, M. de Falloux considère la révolution comme une révolte entée sur l'impiété, l'Assemblée constituante comme une réunion de factieux (Ah ! ah !), la Constitution comme une utopie ; Louis XVI, d'après lui, n'a eu qu'un tort, ça été de ne pas briser l'assemblée populaire pour couper le mal dans la racine. (Très bien ! très bien !)

« Voltaire débauchait les esprits ; Mirabeau allumait les passions ; Robespierre achevait à coups de pique la tâche de la démolition ; Necker, auteur d'une innovation dangereuse, la publicité du compte-rendu, par ce seul fait n'est pas un sujet fidèle. » (Oh ! oh !)

M. de Malesherbes n'échappe pas au soupçon ; « il a prêté l'indulgence de ses hautes fonctions à des ouvrages condamnables (L'*Emile* de J.-J. Rousseau ; il l'a laissé imprimer). »

« Quant aux parlements, ils conspirent comme tout le monde. Institués pour juger les procès des particuliers, ils portent l'audace jusqu'à s'ériger en intermédiaire entre le trône et le peuple. » (Voyez quelle audace !)

Plus loin M. de Falloux, toujours cité par M. Joly, blâme Louis XVI de ne pas s'être débarrassé, par un coup d'Etat, de l'Assemblée constituante.

« Le ministère, *loin d'imprimer à la défense l'énergie de l'attaque*, se contente d'ajourner de vingt-quatre heures la séance royale ; il se flattait de regagner quelque avantage par la négociation, comme si rien pouvait compenser le *dommage de l'impunité* attribuée à l'impuissance du pouvoir.

» Les conséquences de cette malheureuse impunité (du tiers-Etat) ne se font pas attendre : l'Assemblée se déclare inviolable, etc. »

M. Joly prouve encore par des textes que M. de Falloux a vanté l'inquisition qui *florissait* dans toute l'Europe catholique, et même accusé de TOLÉRANCE Charles IX, l'auteur de la Saint-Barthélemy. M. de Falloux a considéré la révolution comme un *abîme*.

A ces citations écrasantes, que répond M. de Falloux ? Avec un aplomb qui nous étonne encore il affirme que les citations SONT ABSOLUMENT ET PARFAITEMENT FAUSSES, que M. Joly subit là *une mystification complète.* Le ministre montre là une sincérité touchante, ainsi qu'on va bientôt le voir.

Mais l'humilité du pauvre homme n'est pas moins touchante que sa véracité. Il monte à la tribune, et attribue les attaques dont il est l'objet au ressentiment excité par ses triomphes oratoires.

Je comprends parfaitement la vivacité des représailles d'aujourd'hui, et aux coups que l'on prétend me porter l'*impression que j'ai produite hier* de ce côté de l'Assemblée... (L'orateur désigne la gauche.)

A GAUCHE. Oh ! oh ! ce n'est pas de la modestie.

A DROITE. Très bien ! très bien !

M. LE MINISTRE. Je comprends parfaitement que l'at-

[illegible] tes qui, au point de vue politique et religieux, aurait émis les étranges et inqualifiables assertions que vous avez entendues ici, serait effectivement justiciable de votre sévérité et de la sévérité du pays.

M. de Falloux, après avoir déclaré les citations parfaitement, absolument fausses, se borne ensuite à dire qu'elles sont tronquées.

L'honorable M. Joly tenait dans sa main une brochure, un recueil intitulé *la liberté de penser*, et il vous a lu sur une copie l'article de *la liberté de penser*, que je connais, pour mon compte, depuis deux mois. Cet article est un artifice ingénieusement composé; c'est *la découpure de quelques phrases*, la plupart tronquées, toutes isolées, enchâssées pour arriver à un résultat voulu et arrêté d'avance. (Rumeurs à gauche.)

Les phrases coupables existent donc. Or voici comment M. de Falloux répond à la *liberté de penser* :

Ce recueil [illegible] autre recueil qui ne passe pas pour *très ultramontain* la *Revue des Deux-Mondes*..... (Réclamations à gauche.)

M. EMILE PÉAN. C'est une revue ministérielle!

VOIX A DROITE. C'est une publication universitaire.

M. LE MINISTRE..... C'est un recueil rédigé par l'élite des esprits universitaires et des esprits philosophiques, et j'y suis, à ma très grande confusion, classé parmi l'un des esprits les plus libéraux du 19e siècle.

Cette *Revue des Deux-Mondes*, recueil antirépublicain, qui déplore tous les jours la révolution de février, a donc pris en main la défense de M. de Falloux, circonstance terrible à la charge de ce ministre, en admettant même que l'intervention de la *Revue des Deux-Mondes* eût été aussi désintéressée que spontanée. On affirme pourtant que M. de Falloux a payé l'article et en a revu les épreuves. La chose est bonne à éclaircir.

Après avoir certifié que les citations de M. Joly sont parfaitement, absolument fausses, M. de Falloux ne donne aucune preuve de cette fausseté; en cherchant dans ses œuvres une preuve éclatante de libéralisme, il ne peut trouver qu'un éloge de Louis XIV, le type de la monarchie absolue, et des phrases vagues, banales sur les espérances fondées par la France de 89 sur l'ouverture de l'Assemblée constituante (espérances qui étaient des illusions aux yeux de l'auteur). M. Joly remonte à la tribune.

M. JOLY. Vous comprenez, citoyens, que je ne peux pas rester sous le coup d'une inculpation comme celle qui tiendrait à me montrer comme un homme ayant abusé de citations qu'il a faites et de les avoir faussées.

M. DE FALLOUX, ministre de l'instruction publique. Du tout.

M. JOLY. *Je sais bien que vous vous rétracterez : j'ai votre livre ici.*

M. NAPOLÉON BONAPARTE. Lisez le livre.

M. JOLY. M. le ministre ne m'a pas accusé d'avoir fait sciemment et frauduleusement des citations qui n'étaient pas exactes; ce n'est pas ce qu'il a voulu dire; il a voulu dire que j'ai été induit en erreur par un recueil qui n'était pas de lui et qui avait mal rendu sa pensée. Voilà la discussion.

Eh bien, je dis que *ce moyen échappatoire* ne reste pas à M. le ministre. (Rumeurs.)

M. Joly commence alors une citation qui contient, au sujet de l'inquisition toutes les appréciations révoltantes, contre lesquelles M. de Falloux avait eu l'incroyable audace de s'inscrire en faux.

« Pie V ne fut pas seulement un grand pape, il fut inquisiteur. Or, parmi ceux-là même qui l'admireraient volontiers dans le plein exercice de sa puissance pontificale, il s'en trouvera qui l'accuseront d'intolérance et de fanatisme dans l'usage des fonctions du saint-office. C'est effectivement un point capital dans son histoire comme dans celle de l'Église...

M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. Je supplie mes amis de vouloir bien écouter.

M. JOLY, continuant : « ... Et il serait impossible d'aborder une justification avec les termes et dans les données de nos jugements actuels. En présence d'une préoccupation trop exclusive des points de vue contemporains, ce livre pourrait choquer les esprits qu'il tend à édifier, et mieux vaudrait le fermer sur cette page même; mais aux lecteurs qui voudront bien remonter trois siècles en arrière, qu'il soit permis d'adresser quelques observations.

« La tolérance n'était pas connue des siècles de foi, et *le sentiment que ce mot nouveau représente ne peut être rangé parmi les vertus que dans un siècle de doute. Lorsque les notions du vrai et du faux sont confondues*, lorsque les prescriptions les plus contraires trouvent un nombre d'hommes à peu près égal qui les adopte ou qui les rejette, assurément la tolérance devient une prudence précieuse; on est louable de se replier dans sa conscience et de ne chercher que dans l'excellence de la doctrine l'excellence du prosélytisme. Mais autrefois il n'en était pas ainsi; aujourd'hui l'intolérance serait un non-sens et sans résultat.... (Bruit.)

M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. On n'entend pas la citation, M. Joly.

A GAUCHE. Lisez, lisez toujours pour le *Moniteur*.

M. JOLY. « Autrefois elle avait un but légitime, un but qu'elle a souvent atteint; autrefois *il y avait, en immolant l'homme endurci dans son erreur, toute chance pour que cette erreur pérît avec lui*, et que les peuples demeurassent dans la paix de l'orthodoxie; aujourd'hui le pouvoir qui continuerait à immoler de pareils coupables, commettrait des actes de rigueur *sans excuse, parce qu'ils seraient sans bénéfice* pour la société. (Exclamations diverses.) Qui peut se flatter, désormais, d'éteindre une opinion en tuant celui qui la professe? Qui ne comprend, aujourd'hui que ce serait une vengeance du plus fort et non une précaution du plus sage?

M. EMILE PÉAN, secrétaire. C'est odieux.

M. JOLY. « Qui ne comprend aussi que le degré de culpabilité n'est plus le même, aujourd'hui que l'homme qui se trompe est, dans l'ordre purement humain, celui qui ne sait pas, entre plusieurs vraisemblances, poser une main ferme sur le vrai. Autrefois, en dehors du vrai, tout était, même socialement, caractérisé comme erreur et comme crime. Le premier pas, hors de l'unité, entraînait dans la révolte manifeste. (Interruption.) Autrefois, la société tout entière était religieuse et constituée religieusement; elle croyait, en arrachant un homme à l'hérésie, l'arracher à un supplice éternel, et *c'était tout le zèle de la charité* qu'elle employait à combler l'abîme dans lequel les populations en masse pouvaient se précipiter aveuglément..... (Bruit.)

Je termine. « Le sang répandu ne l'était qu'*avec la plus vigilante sollicitude pour l'âme du coupable* que l'Église s'efforçait jusqu'au bout d'éclairer et de reconquérir. »

M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. Continuez.

M. JOLY. Tout ce que vous voudrez, tout le livre si vous voulez.

« Aujourd'hui la société vit... » (Interruption.) Voulez-vous que je continue?

M. JOLY, se continue, [illegible] « Aujourd'hui la société vit sur une autre base... (Ah! ah!) — Hilarité.) Elle ne se réserve que la tutelle de l'individu physique, la protection de la vie matérielle; *sa tolérance serait donc mieux nommée l'*INDIFFÉRENCE. »

Nous n'ajouterons rien. Parmi ces passages irrécusables et tirés du livre même, les plus odieux étaient contenus exactement dans les premières citations arguées de faux par M. de Falloux ; ils ont dans son livre exactement le même sens et le même caractère que dans les extraits publiés par la *Liberté de penser*.

L'inquisiteur Torquemada peut-il rester au ministère de l'instruction publique? Nous ne faisons aucun doute sur la réponse négative de la prochaine Assemblée.

La Clémence de Falloux aîné.

Les journaux qui haïssent le plus la République sont ceux qui aiment et qui défendent le plus M. de Falloux, rien de plus naturel. M. de Falloux ayant accepté le ministère pour *faire du bien* au jeune Henri V (voir la relation de M. Didier), et par conséquent du mal à la Révolution de Février, une touchante sympathie doit donner pour auxiliaires à cet habile homme l'*Opinion* (henriquinquiste), l'*Univers* (pharisien) et l'*Union* (moscovite). Ces trois journaux reproduisent aujourd'hui, avec des transports d'indignation, un article du *Charivari* qui traite assez rudement le ministre inquisiteur. En voici le passage le plus épicé :

Il y a surtout un côté par lequel fra Falloux brille plus qu'aucun de son école; on n'a jamais eu autant que lui l'art de se posséder. Il est maître de son geste, maître de ses mots, et je ne crois pas qu'il soit permis de dire avec autant de sincérité, autant de candeur que ce jeune homme austère la chose qui n'est pas. Tant est grande sa modération, tant est enveloppée des apparences de la mansuétude et de la pudeur sa haine implacable, que ceux-là mêmes qui savent qu'il ment sont tentés de ne point mettre en doute la véracité de son affirmation. Je ne connais guère que la vipère à collier qui ait autant de grâce que M. de Falloux; et je crois que l'empire qu'a sur lui-même ce dévôt orateur le met si fort au-dessus des hypocrites vulgaires, qu'il serait capable, une fois entré dans la maison d'Orgon, de ne point lever les yeux sur Elmire et d'attendre que le mari fût mort pour montrer le testament et épouser la veuve. A la rigueur, il pourrait bien cependant assaisonner le potage afin de rapprocher l'ouverture de la succession.

S'il s'agissait de tout autre homme, nous trouverions que le *Charivari* a dépassé les licences attribuées à son genre facétieux; mais il s'agit de M. de Falloux. Nous comprenons dès lors que l'indignation déborde et que le soulèvement de la conscience amène aux lèvres des paroles brûlantes. Un légitimiste avéré, un catholique fanatique, ministre d'une République démocratique, c'est un scandale qui révolte, un danger qui remplit d'angoisses. On ne saurait trop pousser le cri d'alarme. Déjà, malheureusement, M. de Falloux a signalé son passage par des actes bien autrement funestes que ceux du Tartufe de Molière. Il eût mieux valu qu'il se fût rendu coupable de tous les faits qui lui sont attribués par le *Charivari*, que de participer à l'odieuse, à l'impardonnable expédition de Rome. Violer un territoire ami, attaquer une population *parce qu'elle est républicaine*, porter chez elle la dévastation et le deuil, l'empêcher de se défendre contre l'Autrichien... Non, jamais la France n'a été aussi perfidement trahie, jamais on n'a fait si peu de cas de son honneur, et du sang de ses enfants!

On assure que M. de Falloux, imitant Tartufe quand il intercède pour obtenir la grâce du fils d'Orgon, aurait empêché le procureur de la République de poursuivre le *Charivari*. M. de Falloux! au lieu d'implorer la clémence de la République pour les autres, obtenez, si vous le pouvez, la clémence de l'histoire pour vous!

Saint Pie V.

Nous extrayons le passage suivant de la 3e partie du plan secret des Jésuites, par l'abbé Léone, 1re édition, page 247. Il y est question de saint Pie V, le héros dont M. de Falloux s'est fait l'historiographe :

L'an 1300, le pape qui inventa le jubilé, Boniface VIII, dans sa bulle *Unam sanctam*, déclarait comme ses prédécesseurs :

« La puissance séculière *n'est qu'une simple émanation » de la puissance ecclésiastique*; le double pouvoir du pape » *est un article de foi*, et IL EST NÉCESSAIRE POUR ÊTRE » SAUVÉ DE CROIRE que le pape est maître de l'un et de » l'autre glaive, tant spirituel que temporel, et que toute » créature humaine lui est assujétie. »

Pascal disait à propos de cette bulle :

« Le moyen de faire croire qu'une autorité infaillible » se soit trompée? Il n'y a pas de différence entre dire que » le pape est infaillible et dire que nous sommes ses sujets. »

Cet argument, qui ne souffre pas de réplique, peut s'appliquer également aux conciles. Or, dans ces assemblées, les évêques et le pape font seuls la loi, et quelle qu'elle soit, il faut l'accepter sous peine d'hérésie. L'hérésie même y est déclarée un crime de lèse-majesté divine, qui s'expie par la mort. Par conséquent, de quelque manière qu'on s'y prenne, rois et peuples seraient leurs sujets, si les canons ecclésiastiques n'étaient pas entravés dans leurs conséquences.

On connaît cette autre bulle, promulguée le 15 janvier 1558 par Paul IV :

« Tous les archevêques, évêques, cardinaux, patriarches, *empereurs et rois* qui tombent dans le schisme » et dans l'hérésie, sont, par le fait même, privés de toutes leurs dignités, juridictions, principautés, royaumes » et empires, et sont à jamais incapables d'être rétablis » dans leurs anciennes places. Ils seront enfermés dans » un couvent, si le pape accorde cette grâce à leur repentance, pour y passer leur vie au pain et à l'eau. On » doit les éviter, les laisser sans secours, les priver de » toute assistance humaine, sous peine du même interdit » et de la même mort civile pour quiconque les recevrait ou leur accorderait la moindre protection. Tous » leurs actes, leurs sentences, etc., seront entièrement » contre [illegible] sans avoir à en redouter aucune » censure »

Que dit encore cette bulle? Que sa promulgation faite à Rome suffit pour obliger partout. Saint Pie V qui, en 1567, la confirma solennellement, n'a-t-il pas, avec plus de force encore, soutenu et promulgué la bulle *In cœnâ Domini*, résumé hardi de toutes celles qui, depuis Grégoire VII, ont été décrétées par les papes? Le sénat de Venise la fit examiner par une commission spéciale, qui fut amenée à conclure que si le clergé et les fidèles l'observaient de point en point, tout gouvernement civil cesserait *ipso facto*, qu'il n'existerait plus d'autre autorité que celle de Rome, et que les papes deviendraient les seuls arbitres des pensées et des actions, des biens et de la vie de tous les hommes.

Or, lorsque la canonisation chercha les plus hautes vertus de Pie V, lesquelles a-t-elle choisies comme les plus dignes de l'honneur des autels? Écoutons ce qu'elle dit de ce pontife dans le culte spécial dont il est l'objet : « Il déploya une invincible énergie pour revendiquer les » droits du saint-siége (*in sanctae sedis juribus vindicandis, robur invictum*). » Et l'officiant, soit à la messe, soit aux vêpres, s'écrie dans ses actions de grâce : « Dieu » qui as daigné élire le bienheureux Pie, AFIN QU'IL » ÉCRASAT les ennemis de ton Église (*ad conterendos » ecclesiæ tuæ hostes*). »

On nous écrit d'Alger, le 19 mai 1849 :

A Alger, l'armée et la marine ont déchiré les listes de la rue de Poitiers, qui avaient été répandues à profusion, et ont généralement voté rouge et même rouge foncé. Notre ami J..., candidat de la Corrèze, a eu à Alger (pour son département) 19 voix sur 21; à Mustapha, à Oran, et dans d'autres localités, l'unanimité des suffrages.

L'esprit de la population et celui de l'armée font beaucoup de progrès. Le Socialisme se développe de toutes parts; nos idées, en particulier, ont fait beaucoup de chemin. Je crois que nous devons avoir bon espoir.

En attendant le succès, la persécution commence à franchir la Méditerranée. Ainsi, hier, les officiers de la garnison ont été mandés chez les généraux de différentes armes, et on leur a recommandé de surveiller les progrès du Socialisme, d'éloigner les sous-officiers pestiférés, et de déplacer les détachements pour les empêcher d'avoir des rapports trop fréquents avec les bourgeois.

Un de nos amis a protesté avec énergie, et a dit qu'il avait été officier sous deux monarchies, et que jamais il n'avait vu employer de pareils moyens.

Demain les élections. Nous espérons, sur les candidats démocrates, faire passer Emile Barrant et Henri Didier. Le premier est à peu près sûr du succès, le second a beaucoup de chances.

Un soldat du 10e régiment de chasseurs, en garnison à Moulins, nous écrit, à la date du 24 mai :

Je prends la liberté de vous informer de choses assez étranges qui se sont passées et se passent tous les jours au 10e régiment de chasseurs en garnison à Moulins (Allier.)

D'abord, les départements de la Seine et du Rhône, qui comptent un assez grand nombre de soldats, ont été privés de voter, et par conséquent de braves militaires n'ont pu exercer leurs droits de citoyens.

Est-ce une mesure prise par M. le lieutenant-colonel, ou est-ce négligence de la part de MM. les préfets, d'envoyer la liste des militaires électeurs de leurs départements respectifs?

Je ne jugerai pas cette question, qu'on peut qualifier de fraude en matière électorale; je me contente seulement de la poser.

Je vous demanderai aussi, monsieur, si on ne peut pas appeler propagande illicite, manœuvres illégales l'affichage des listes de candidats de certain parti et l'exclusion des listes de candidats du parti opposé, lorsque cette mesure émane d'un chef de corps? J'ai été voir, au lieu à ce destiné, les listes des électeurs; au dessus de ces listes étaient les noms des candidats à la représentation; mais je n'ai pas besoin de vous dire que pas un nom *rouge* ne s'est même trouvé par hasard parmi des centaines de candidats blancs qui tapissaient les murs de la salle.

Tous ces faits se sont passés à Moulins dans la partie du régiment qui y était au moment des élections, car deux escadrons se trouvaient détachés à Nevers à cette époque.

Je me suis informé près de mes camarades si les mêmes faits s'étaient reproduits à Nevers; mais il parait que là le département de la Seine a voté. Serait-ce par hasard parce que, sur une dixaine d'électeurs, on comptait deux officiers et un adjudant sous-officier?

Si ces choses proviennent de la négligence de fonctionnaires publics, ils sont bien coupables; mais s'il y a malveillance de leur part, ils doivent être déclarés fraudeurs en matière électorale et poursuivis comme tels.

Entre autres faits particuliers au régiment, je vous citerai un chasseur nommé Picheret, qui a été mis en prison pour avoir introduit le toast aux soldats de Félix Pyat, dans la caserne où il l'avait fait lire à ses camarades.

Un autre, nommé Eunée, ouvrier tailleur, a été cassé du peloton hors-rang et mis quinze jours en prison, pour être allé à la rencontre de Ledru-Rollin, lorsque ce représentant est venu à Moulins assister au banquet que lui a offert cette ville.

A Moulins, plusieurs cafés sont interdits à la garnison, parce que les habitués de ces lieux publics sont connus pour professer des opinions socialistes.

Un trompette, nommé Germain, a été cassé de son emploi pour avoir crié : Vive la Montagne!

Au Peuple,

LE COMITÉ DÉMOCRATIQUE-SOCIALISTE DES ÉLECTIONS.

Citoyens,

L'exaltation dans le triomphe, le découragement dans la défaite, sont des sentiments indignes d'hommes courageux et libres.

A ceux qui vous diront : Dix socialistes sur vingt-huit candidats, c'est une défaite! répondez : *Deux millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille* votes socialistes contre trois millions quarante trois mille votes monarchiens de toutes couleurs, c'est une victoire!

La réaction elle-même, si habile à prendre tous les masques, la réaction atterrée, a confessé sa détresse.

[illegible] naire ne pouvait plus nourrir.

Ne sait-elle pas que, par les manœuvres des ministres Faucher et Falloux, ces artisans de guerre civile au 23 juin et au 29 janvier, les citoyens de l'armée n'ont pas exercé librement le plus sacré des droits?

Ne sait-elle pas que, par la tiédeur de quelques-uns, l'urne a été abandonnée le jour du dépouillement?

Ne sait-elle pas que 30,000 citoyens suspects de civisme ont été arbitrairement rayés des contrôles?

Ne sait-elle pas que 80,000 électeurs inscrits ont dédaigné de faire acte de citoyen en désertant le scrutin?

Ne sait-elle pas enfin que partout où la discussion a porté la lumière, ses alliances, sa conspiration permanente contre la République, ses trahisons et ses hontes, sa complicité avec la sainte alliance des rois, ont été stigmatisées?

Si la sincérité des élections eût été respectée, notre victoire eût été l'anéantissement de toutes les factions royalistes, et nous eussions atteint, par la seule vertu du suffrage universel, le but que nous poursuivons avec tant de persévérance depuis Février, l'avènement définitif du prolétariat à l'égalité civile, politique et sociale.

Honte à ces hommes indignes du titre de citoyens, qui nous ont refusé leur concours et ont pu demeurer indifférents à l'heure où la patrie est en danger!

Ils ont bien mérité de la royauté, et ses séides les en récompensent déjà en les rangeant parmi leurs serviteurs les plus dévoués.

Espérons qu'ils sauront se réhabiliter aux élections prochaines, et imiter ceux qui leur ont donné un si éclatant exemple de discipline et de patriotisme.

Pour le comité,
Les membres de la commission,
Grandmesnil, Philippe Faure, Morel, Tessier-Dumotay, Dufélix, Maillard, Caron, Delbrouck, Rouveau, Cœur-Deroy, Floriot, Chipron, Larger, Fribourg, Dubois, Bertrand, Espouy, Magnan, Chardon, Servient, Songeon, Pardigon, André, Madier de Montjau jeune, Baune, Duverdier.

Mardi, 29 mai, à 8 heures précises du soir, SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, CONFÉRENCE SUR L'HISTOIRE DU SOCIALISME, par Jules Lechevalier.

Examen comparé des théories et sectes diverses du Socialisme en France, depuis 1793.

Les discussions politiques sont interdites. Cette conférence sera continuée régulièrement les *mardi* et *vendredi* de chaque semaine. Les femmes y sont admises.

Le Torrent,

FABLE.

Des flancs d'une montagne une onde jaillissante,
Torrent impétueux, cascade mugissante,
Creusait d'affreux sillons dans les champs désolés.
Elle avait renversé mainte digue impuissante:
Un jour, aux paysans vers la source assemblés
Un voyageur disait : Pour cette onde sauvage
Qui tout entraîne et tout ravage
Pratiquez dans le roc un oblique chemin,
Et par mille détours vous la verrez, docile,
Suivre le cours lent et facile
Que lui tracera votre main,
Et de ses rives odorantes
Se répandra la vie en vos moissons riantes. »
Le conseil était bon, et, dès le lendemain,
Pleins d'espérance et de courage,
Nos gens se mirent à l'ouvrage.
On fit un doux ruisseau d'un torrent destructeur,
De l'ennemi d'hier on fit un bienfaiteur.

Que l'amour remplace la crainte!
Par la menace et la contrainte
Un mauvais naturel est en vain combattu.
Mais l'éducation fraternelle, prudente,
De chaque passion adoucissant la pente,
D'un vice originel peut faire une vertu.

PIERRE LACHAMBEAUDIE.

FAITS DIVERS.

On nous rapporte un mot piquant d'une jeune femme accoutumée à de grands succès dans le monde étranger, et qui, ayant été présentée jeudi dernier à l'Élisée, s'attendait à un accueil empressé de la part du chef de l'État.

Soit que les préoccupations de la politique se fussent emparées de l'esprit du président au moment de la présentation, soit que la remarquable beauté de la noble étrangère ait produit en lui d'excusables distractions, le dialogue s'est borné à cette question et à cette réponse :

« Êtes-vous pour longtemps en France, Madame? »

« Non, prince, et vous? »

(*La Liberté.*)

— On écrit de Valenciennes au *Messager du Nord* :

« Les persécutions contre les militaires suspects de socialisme vont maintenant jusqu'à la cruauté, et M. Bonaparte a beau se montrer prodigue de gentillesse à l'égard de nos frères de l'armée, il n'endosse pas moins à leurs yeux la responsabilité des odieuses mesures imaginées par certains traîneurs de sabre.

» A Valenciennes, deux jeunes soldats du 34e de ligne, les fusiliers Overlot, de Valenciennes, et Manoz, que leurs chefs semblent charger de corvées, tombent malades et réclament leur admission à l'hôpital. Le chirurgien en chef, désireux sans doute de s'associer aux basses vengeances des gros bonnets du régiment, rejette la demande et renvoie nos deux jeunes gens à la salle de police.

Au bout de trois jours le mal acquiert une telle gravité, que l'un d'eux, Overlot, est transporté moribond à l'hôpital; *quinze jours plus tard, ses camarades accompagnaient son cadavre au cimetière!* Plus heureux, le fusilier Manoz a pu jusqu'à ce jour résister à la maladie, mais son état est loin d'être rassurant.

PERSÉCUTIONS DANS L'ARMÉE. — Nous avons reproduit en partie une lettre adressée au *Libéral du*

Nord, par un grand nombre de militaires de la garnison de Valenciennes, et par laquelle ces braves citoyens se déclaraient solidaires de leurs camarades arrêtés pour *crime de républicanisme.* Aujourd'hui nous lisons dans le *Libéral du Nord* :

La *razzia* sur les signataires de la déclaration que nous avons insérée dans notre dernier numéro, a eu lieu hier. Les citoyens militaires ont été jetés en prison au nombre de *quarante-deux*. Ils y étaient résignés d'avance, de même qu'à partir pour l'Afrique. C'est ce qui les avait portés à insister auprès de nous pour la publication de leurs noms. Ils ne voulaient pas que le journal réactionnaire de la localité, qui a eu l'impertinence de nier leur présence au banquet du 6 mai, pût encore mettre en doute leurs sentiments démocratiques dans cette occasion.

—Un officier supérieur qu'a signalé le profond mépris qu'il professe pour tout ordre *constitutionnel* qui n'émane pas de M. Changarnier, passait dans les chambres l'inspection d'un régiment caserné à Paris. Après avoir adressé diverses questions aux sous-officiers et soldats, il les avertit qu'il fallait se bien connaître entre eux, afin d'opposer avec accord et ensemble leurs baïonnettes « à ces coquins (lisez *Socialistes*) qui rêvent l'assassinat, l'incendie, le pillage, etc. » (*Journal de la vraie République*.)

— Le congrès central d'agriculture ouvrira sa sixième session le lundi 4 juin au Luxembourg. Le gouvernement a mis à sa disposition l'ancienne chambre des pairs.

— On lit dans la *Constitution du Loiret* :

« Hier, après la séance, dans la salle, M. de Maleville s'est approché de M. Bixio, qui s'en allait, et lui a dit : Vous avez été comme moi ministre depuis le 20 décembre, et vous pouvez dire s'il y a conspiration, si le général Changarnier est capable de conspirer.

» J'en suis convaincu, répondit très-nettement M. Bixio. — Allons-donc ! vous ne dites pas ce que vous pensez, reprit M. de Maleville.

» Ce dernier mot exaspéra M. Bixio ; des mots très vifs furent échangés, et on se mit en devoir de séparer les deux interlocuteurs, qui se serraient de près, et qui semblaient sur le point d'en venir aux mains. »

Nous croyons que le motif de cette altercation entre les deux honorables représentants est tout autre que celui rapporté par la *Constitution du Loiret*.

— Les citoyens représentants du peuple qui ont adhéré au programme de la Montagne devant leurs électeurs et qui veulent faire partie de la réunion, sont prévenus que le secrétariat est ouvert tous les jours depuis 9 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir, rue du Hazard-Richelieu, n° 6. Les réunions ont lieu tous les soirs à 8 heures.

— Les soldats légionnaires n'ont pas encore touché leurs appointements échus, pour 1848, le 1[er] janvier 1849. Les officiers de l'armée qui touchaient leur solde chaque mois, sont en retard de plus de deux mois.

— Une députation des blessés de Février s'est présentée hier à l'Assemblée nationale pour déposer une pétition. Deux membres ont été introduits dans le palais, et ont remis leur adresse à un représentant.

— Les membres de l'Association fraternelle des tailleurs de Clichy qui ont laissé leur part des bénéfices au profit de l'Association, sont priés de se présenter dans le plus bref délai rue du faubourg Saint-Denis, 23, pour retirer leurs cartes d'associés, afin d'être admis à la réunion qui doit avoir lieu mardi prochain.

Revue politique de la semaine

FRANCE.

Le gouvernement de Louis Bonaparte s'est décidé, malgré son obstination réactionnaire, à satisfaire à la volonté de l'Assemblée, qui avait protesté par son vote dans la séance du 19 mai contre la réunion de tous les commandements dans les mains du général Changarnier; le général Perrot a pris *par interim* le commandement des gardes nationales de la Seine, et M. Changarnier, remettant le pantalon garance, a bien voulu se contenter de commander les troupes de la première division militaire. Cette satisfaction, plus apparente que réelle, aurait été probablement refusée si les résultats électoraux n'avaient annoncé l'arrivée d'une assemblée en grande partie démocratique.

On cède un instant, mais de mauvaise grâce. On ne remplace au ministère de l'intérieur M. Léon Faucher, à la tête de la garde nationale M. Changarnier que *par des intérimaires*. On paraît conserver le désir et l'espoir de rétablir dans toutes leurs attributions ces coryphées de la réaction, si l'on peut trouver un point d'appui contre l'Assemblée constituante. Ce point d'appui on renonce à le prendre comme on s'en était longtemps flatté dans l'Assemblée législative; il faudrait devancer par un coup d'Etat la réunion et les premiers votes de cette Assemblée; l'appréhension d'une atteinte portée soudainement à la Constitution par le pouvoir exécutif se répand dans tous les esprits. Des faits nombreux donnent de l'apparence à ces rumeurs. Le dimanche 20 mai au soir, les troupes de la division reçoivent l'ordre inattendu de se rendre le lendemain au Champ-de-Mars, pour une revue du président de la République. A cette revue la garde nationale dont on craint les manifestations républicaines ne brillera que par son absence. Des groupes de manants sont enbrigadés et reçoivent des promesses de salaire pour escorter le président depuis l'Elysée jusqu'au Champ-de-Mars, en criant : *vive Napoléon*! Quant aux troupes, voici comment on obtient d'elles un enthousiasme artificiel.

Le général Changarnier réunit les officiers généraux, il leur fait savoir que malgré l'usage d'interdire toute acclamation dans les revues, on verrait avec plaisir, *vu les circonstances exceptionnelles où l'on se trouve*, que les chefs de corps donnassent aux soldats l'exemple de crier : Vive Napoléon ! vive le président de la République !

Cette consigne est transmise de rang en rang au milieu de soixante mille hommes. Au défilé, les officiers supérieurs agitent leurs épées en criant : Vive le président ! vive Napoléon ! Les soldats répondent ; leurs consignes et punitions ont été levées, ils croient à un revirement dans la politique à une guerre contre l'Autriche et la Russie, l'exemple des officiers les entraîne, et pourtant, malgré tant de motifs, plusieurs corps passent silencieux ou protestent contre toute velléité d'usurpation en criant : *Vive la République !*

Le soir de cette journée les crieurs prolétaires, mal payés de leurs acclamations, distribuèrent des coups de poing dans les Champs-Élysées aux agents qui les avaient embrigadés.

Au moment où les journaux réactionnaires exploitaient du leur mieux la revue du 21 mai, comme une sincère manifestation des sentiments anti-républicains du peuple et de l'armée, M. Considerant, rédacteur de la *Démocratie Pacifique*, explique en tête de son journal CE QUE L'ON PRÉPARE.

Les chefs de la réaction, du parti honnête et modéré ne peuvent se résigner à laisser l'avenir à la démocratie et au socialisme; on veut une bataille dans les rues pour autoriser un coup d'Etat. La fameuse revue avait pour objet de donner à l'élu du 10 décembre de la confiance et de l'audace. On veut proclamer un ministère odieux au peuple de Paris et placé sous l'invocation de MM. Bugeaud (du 24 février), Falloux (des ateliers nationaux), et Faucher (du Télégraphe). On espère que ces noms amèneront les démocrates dans la rue; la police, au besoin, commencerait les barricades et les coups de feu. A la faveur du combat, on met Paris en état de siège, la Constitution est suspendue, les principaux démocrates socialistes disparaissent, arrêtés ou massacrés, Louis Bonaparte est proclamé président à vie.

M. de Girardin, le même jour, annonçait dans la *Presse* les mêmes projets. Les signaler c'était les rendre inexécutables en avertissant le peuple et l'armée.

La séance du 22 mai fut magnifique d'entrain et d'enthousiasme. Ledru-Rollin vient apporter à la tribune le manifeste insolent par lequel Nicolas envoyant ses troupes dans les Etats autrichiens, menace la démocratie dans l'Europe entière. Il faut protester au nom de l'honneur et de la sûreté du pays.

Vainement M. Odilon Barrot supplie l'Assemblée de ne pas faire une protestation qui serait une déclaration de guerre, vainement il demande qu'on passe purement et simplement à l'ordre du jour, les républicains persistent, les royalistes et les trembleurs de la droite se retirent alors, afin que l'Assemblée cesse d'être en nombre et qu'il devienne impossible au sentiment national de faire entendre sa voix ; mais cette manœuvre de Cosaques est déjouée par la foudroyante indignation de la gauche. On se lève en criant : Vive la République ! à bas les Cosaques ! M. Goudchaux annonce qu'on se passera de la droite si elle ne veut pas voter et que l'Assemblée va se déclarer en permanence.

Alors les royalistes intimidés reviennent voter l'oreille basse, et voter contre l'ordre du jour, qui a pour lui cinquante-quatre voix seulement, et, parmi elles celle de M. Victor Hugo !

Le lendemain, on pouvait croire que l'Assemblée se déciderait contre l'étranger à un acte de vigueur; mais M. Cavaignac, toujours dominé par le désir de plaire à la bourgeoisie, M. Cavaignac, s'imaginant encore qu'il y aura un président après Louis Bonaparte et que ce président ce sera lui, M. Cavaignac, obstiné à faire à la réaction de ces avances qui le perdent aux yeux de tous les partis, vient proposer un ordre du jour motivé, mais pâle, insignifiant, auquel la droite se rallie, et qui obtient la majorité.

Les révélations faites par M. Considerant dans la *Démocratie pacifique* sont portées à la tribune, un débat s'engage sur le coup d'Etat projeté pour le 28. MM. Ledru-Rollin et Charras prouvent qu'au moment où l'Assemblée allait se déclarer en permanence, une lettre de M. Changarnier avait prescrit aux chefs de corps *d'obéir à lui seul*, négation évidente du droit que possède le président de l'Assemblée nationale de réquérir directement la force publique.

Le débat continue dans la séance du 24, M. Changarnier se dispense de comparaître et de donner des explications à l'Assemblée, qui a la faiblesse coupable de ne pas exiger sa destitution. M. Barrot noie la question de complot dans un déluge de paroles vides; M. Ledru-Rollin rappelle avec à propos les folies de Strasbourg et de Boulogne qui en font craindre de nouvelles de la part de M. Louis Bonaparte; M. de Falloux rentre dans le système jésuitique des échappatoires et des digressions. Il parle des ateliers nationaux et semble croire que le rôle joué par lui dans la dissolution, imprévoyante, inhumaine de ces ateliers, peut être effacé de l'histoire.

Le lendemain, continuation des hors-d'œuvres; on oublie le complot du 28, la lettre inconstitutionnelle du général Changarnier, pour continuer à disculer les faits et gestes de M. de Falloux, complètement convaincu, au surplus, d'avoir dans ses ouvrages *à la Loriquet*, réprouvé la Révolution française, réhabilité, *autant que possible*, l'inquisition et la Saint-Barthélemy.

Cette longue divagation se termine par un ordre du jour.

L'Assemblée, dont les mandats expirent le dimanche 27, n'ose pas siéger ce jour-là, ni ordonner une revue de la garde nationale et des troupes, pour compenser la manifestation frelatée du 21 mai ; après s'être un peu galvanisée dans les derniers jours de son existence, elle meurt sans avoir compris la Révolution démocratique et sociale de Février, et après avoir, par incapacité, par faiblesse, laissé reprendre à l'aristocratie un immense terrain en France et en Europe.

Heureusement la composition de l'Assemblée qui nous arrive constate dans les esprits un progrès qui ne s'arrêtera plus.

EXTÉRIEUR.

Le fait capital à l'étranger, c'est l'intervention des Russes, par nombreux bataillons, dans la guerre de Hongrie; les aristocraties se coalisent contre la République européenne en travail de formation. Nicolas fait précéder ses armées par un manifeste menaçant pour tous les gouvernements démocratiques.

« Nous, Nicolas I[er], dit-il, par notre manifeste, « du 14 (16 mai) de l'année dernière, nous avions « informé nos fidèles sujets des malheurs qui a- « vaient frappé l'Europe occidentale. » (Il s'agit évidemment de la révolution de Février.)

« Nous déclarâmes en même temps que notre « intention était de combattre nos ennemis *en* « *quelque lieu que ce fût.* »

L'empereur rappelle qu'il a étouffé la révolution en Valachie et en Moldavie ; sur l'invitation de l'empereur d'Autriche, il envoie des troupes en Hongrie, en Transylvanie, pour combattre une insurrection soutenue par *les traîtres de la Pologne de l'année* 1831.

Le premier corps russe qui rencontre les Hongrois et les Polonais est battu, rejeté en arrière, perd des canons, des prisonniers, et, ce qui est plus grave, un grand nombre de ses officiers passent à l'armée madgyare.

La démocratie et même le Socialisme, nous dirons plus, le Socialisme phalanstérien, ont des germes indestructibles au milieu même de la Russie.

En Italie, les Autrichiens, traîtreusement appelés par le grand-duc Léopold pour achever la ruine de la démocratie en Toscane, déciment par des exécutions arbitraires la population républicaine de Livourne et se livrent aux brigandages de toute nature qui leur sont habituels.

L'armée française conserve sous les murs de Rome une position expectante, fatale pourtant à la liberté romaine, car ce blocus empêche Rome de secourir Bologne qui succombe sous les bombes autrichiennes.

Tous les véritables Français pleurent de honte en voyant ce que font de nos soldats M. Falloux aîné, ministre de l'instruction publique, ami du comte de Chambord, et M. l'abbé Falloux cadet, familier du pape.

Avis à nos Abonnés.

La *Démocratie pacifique* publiera tous les lundis un double supplément qu'elle adressera, sans augmentation de prix, à tous ses abonnés ordinaires en même temps qu'aux abonnés de huitaine.

La dernière page de ce double supplément reproduira quelques-uns des articles déjà parus sur lesquels nous croirons convenable de fixer plus particulièrement l'attention de nos lecteurs.

A ce titre, nous reproduisons aujourd'hui les articles suivants :

LA RÉVOLUTION DU RIDICULE

Une révolution ! c'est une révolution prochaine, inévitable, c'est écrit; laissez passer la destinée ! C'est une révolution comme on n'en a jamais vu, même en France, et c'était dommage, car la série demeurait incomplète ; c'est la dernière des révolutions, c'est la belle, après quoi le mot lui-même sera banni de la langue comme n'exprimant plus le caractère des évolutions politiques. Cependant que ceux qui ont quelque chose à perdre ne se hâtent pas de prendre leurs passeports. Voilà un spectacle qui ne se joue qu'une fois sur un globe ; on ne se consolerait pas de l'avoir manqué. Places à louer ! places à louer ! prenez vos billets ! Il n'y aura ni pleurs ni sang versés ; on ne brûlera pas de poudre, à moins que ce ne soit en signe de réjouissance ; pas un pavé ne bougera, si ce n'est pour faire place aux mâts pavoisés ; il y aura grand tapage, explosions formidables de chants, de rires et de cris de joie, se propageant de rues en rues jusqu'aux extrémités de la grande cité, comme les chevauchements d'un tremblement de terre : les bonnes gens, en sursaut réveillées, sauteront à bas de leur lit, et se mettront aux fenêtres, en bonnet de coton, la chandelle à la main : « Voisin, qu'arrive-t-il, et que signifie ce vacarme ; la fin du monde est-elle venue ? — Ne vous effrayez pas, voisine, c'est la révolution du ridicule qui passe ! » Le vaudeville après le drame ; puis, l'âme rassérénée, chacun ira se coucher, disant. « Nous vivons certainement dans un siècle de progrès, et voilà une manière de faire les révolutions qui m'agrée tout-à-fait. Bonsoir, voisine. — Bonne nuit, voisin. »

En cette noble année 1849, où nous avons l'honneur et la chance de vivre, — une année qui se fera un nom fameux dans l'histoire ! — la seule révolution politique possible, c'est la révolution du ridicule. Pour faire du drame ou de la tragédie, tout manque, et l'auteur, et le sujet, et le public, et les acteurs. D'innombrables représentations de la même pièce sanglante ont blasé le public, qui veut du neuf ; la farce seule peut en fournir. Nos auteurs visent au sublime, mais leur vocation les ramène à la parade. Un *scenario* court les rues, pivotant sur des rois et des empereurs qui ont perdu leurs trônes, et prétendent les recouvrer ; c'est de quoi causer à tout connaisseur ce rire inextinguible dont la tradition s'est perdue depuis Homère. La pièce est pleine d'invraisemblances; on y voudrait faire passer les dindons pour des aigles et donner des vessies pour des lanternes. Le vulgaire monteur de coups se décèle si bien sous la pourpre romaine, qu'il n'y a pas d'illusion possible. D'ailleurs il n'est point de drame ni de tragédie si le sang ne coule, et comme il s'agit d'intrigues royales, la mise en scène exigerait des armées entières s'entretuant pour la satisfaction de leurs princes et mourant en héros, à seule fin de leur assurer la subsistance d'un million de familles sous forme de liste civile; palais à la ville et palais à la campagne, tables somptueuses et carosses dorés, femmes de rechange et mignons assortis, garde fringante, valets titrés prévalant sur le pauvre peuple, la dîme et la corvée, et, si possible, droit de cuissage et de jambage. — Toutes les gloires et tous les profits de la monarchie. Or, il se trouve qu'il n'y a plus personne, ni dans le peuple ni dans l'armée, qui soit d'humeur à se faire égorger. De sorte qu'aucun plan de drame ni de tragédie n'a la chance d'être reçu, bien loin de courir les risques d'un échec à la représentation.

Nous sommes en présence de ce que l'histoire a de plus auguste. Un peuple majeur vient de se dégager de la tutèle ; il acquiert la libre disposition de lui-même; il est son propre Roi; place à l'héritier de César, honneur et gloire au peuple souverain ! Si quelqu'un veut mettre la main sur cette souveraineté, il s'attaque à la plus haute incarnation du droit, au droit lui-même ; il commet un crime de lèse-majesté. Voilà une donnée tragique. Et si l'homme qui a conçu le monstrueux, mais gigantesque dessein est de taille à lutter avec ce souverain, dont la majesté ne peut s'exprimer que comme la Bible exprime celle de la divinité, par l'emploi du pluriel : EUX LE ROI, alors c'est du brigandage alexandrin ; c'est plus encore, ce héros dépasse autant les héros antiques, que la Démocratie est au dessus de la Monarchie. Mais s'il arrivait que celui qui tente l'aventure fût un pauvre hère, ayant pour tout bagage un nom plus ou moins fameux, et faisant sous son nom la figure d'un âne chargé de reliques, une sorte d'enfant terrible jurant qu'il aura la lune dont l'image se mire dans un seau d'eau, le contraste produira nécessairement la plus hilariante des pantalonades. Composez donc une tragédie avec cela !

Nous avons le suffrage universel et la République; l'expérience a prouvé que ces deux impossibilités sont, en politique, les seules choses pratiques. Le public, un instant troublé par le grand tapage que les apôtres de la servitude ont fait autour de lui, est rentré en lui-même; il s'est consulté, il a consulté les faits, et déjà il a reconnu que la République est compatible avec l'ordre; bientôt il lui sera démontré qu'il n'y a pas d'ordre possible en dehors de la République, et qu'une restauration quelconque est un rendez-vous à courte échéance donné à la révolution. Le mensonge et la calomnie ont été si acharnés, que comme une arme chargée jusqu'à la gueule, ils ont éclaté dans les mains de ceux qui s'en servaient, et, somme toute, il n'y a de salis que ceux qui ont ramassé la boue. On a vu s'accomplir au milieu de la paix des rues et dans un ordre digne de la majesté de ce grand acte, la solennelle opération du suffrage universel, dont chaque épreuve devait, disait-on, amener des catastrophes nouvelles. Dès aujourd'hui il serait impossible d'enlever à la France sa souveraineté. La royauté même se verrait contrainte de respecter le suffrage universel, c'est-à-dire qu'il lui faudrait s'assimiler un poison qui la tuerait infailliblement.

Le scélérat qui rêverait le renversement de la République et du suffrage universel, ayant contre lui toute la France, devrait donc avoir à sa dévotion une armée formidable. Mais l'armée française se compose de citoyens, et ses votes le démontrent : nulle part la République ne trouverait de défenseurs plus dévoués que dans ses nobles rangs. L'armée connaît ses droits. Le soldat comprend ses intérêts. L'alliance du peuple et de l'armée est indissoluble ; on peut dire avec vérité que nos soldats sont le peuple armé. Entre le prolétaire de l'atelier et le prolétaire de la caserne, la lutte fratricide n'est plus possible. L'armée sait qu'elle n'a qu'un souverain, le peuple, dont elle fait partie, représenté par l'Assemblée nationale ; un chef dont les ordres prévalent nécessairement sur celui de ses commandants immédiats, colonel, général ou maréchal de France, l'Assemblée nationale, et qu'en cas de conflit, c'est-à-dire, de rébellion contre la représentation, le rebelle fût-il président de la République, c'est à l'Assemblée qu'est due l'obéissance. Plus d'armée inféodée à un homme, plus d'exécuteurs aveugles de pensées liberticides ! la prochaine révolution verrait, avant qu'il soit brûlé une amorce, la blouse et l'uniforme dans les bras l'un de l'autre ; et l'aventurier, voulant escalader le sublime, se laisserait choir dans le ridicule.

VICTOR MEUNIER.

L'avènement du Socialisme.

Le Socialisme n'est pas encore au pouvoir, et pourtant son influence favorable aux travailleurs se fait déjà sentir. L'Assemblée nationale, par son vote qui abolit l'impôt sur les boissons, commence réellement la débâcle du privilège.

En ce sens, ce vote a une portée immense, car il fraie la nouvelle voie économique. La bourgeoisie aux affaires n'a voulu aucune réforme, aucun dégrèvement des impôts qui pèsent si cruellement sur les classes pauvres; elle a tout refusé, sous ce prétexte qu'on ne pouvait diminuer les recettes puisque les dépenses demeuraient les mêmes.

Il faut donc forcer les gouvernants à entrer dans la voie des réformes en dégrevant les impôts les plus iniques. Il leur sera impossible dès lors de ne pas établir un budget démocratique.

La suppression de l'impôt sur les boissons ne doit être que le début d'une série de suppressions analogues en faveur du travail. Mais que l'on se rassure, ces suppressions ne laisseront pas la France sans ressources : le Socialisme qui, aujourd'hui, sait ce qu'il veut, possède les moyens de combler tous les déficits.

Le jour n'est pas loin où le budget, transformé par les recettes que lui assureront la banque d'Etat et la réforme du commerce, aura des excédants considérables qui permettront enfin de faire face à toutes les dépenses, et d'opérer bientôt la réduction de la dette.

Nous donnons à l'appui de cette assertion un nouvel extrait du travail de notre ami François Coignet sur la RÉFORME DU CRÉDIT ET DU COMMERCE.

REFONTE DU BUDGET, AUGMENTATION DES RECETTES, DIMINUTION DES IMPÔTS.

S'il existe une utopie aux yeux des hommes politiques français, c'est assurément la possibilité d'augmenter les recettes du budget et de diminuer les impôts. On n'a jamais vu en France augmenter les recettes sans une égale augmentation des impôts ; mais, en revanche, on a vu très souvent augmenter les impôts et diminuer les recettes.

La révolution de Février en a fourni un nouvel et douloureux exemple ; pressés par les besoins du Trésor, les gouvernants de Février ont augmenté les impôts dans une immense proportion, et comme les impôts qu'ils ont frappés atteignaient surtout les classes pauvres de la nation, ils ont soulevé contre eux l'animadversion générale.

Il est hors de doute que si le gouvernement provisoire avait pu dégrever l'impôt de 45 centimes, au lieu de l'augmenter de cette somme, il aurait fondé la République sur la reconnaissance du peuple, et la France ne serait pas à la veille de nouvelles luttes, de nouvelles convulsions.

Mais, pour dégrever l'impôt, il aurait fallu au préalable trouver et appliquer de nouvelles combinaisons, qui, de deux choses l'une, ou permissent de diminuer les dépenses dans une énorme proportion, ou bien ouvrissent de nouvelles et abondantes sources de recettes.

Hélas ! on n'a su trouver ni l'un ni l'autre. En vain ébrèche-t-on le budget, on n'arrivera par ce moyen qu'à des économies à peine sensibles, économies plus onéreuses qu'utiles, surtout celles qui portent sur les travaux publics.

Ce n'est pas par d'innocents procédés de ce genre qu'on arrivera à diminuer les dépenses et à augmenter les recettes ; car il ne suffit pas de limiter quelques émargements scandaleux, il faut absolument entrer dans une voie toute nouvelle ; il faut enfin sortir des vieilles ornières.

En effet, les impôts actuels sont insuffisants pour couvrir les dépenses, et pourtant il n'y a plus rien à tirer d'eux pour augmenter les recettes. On songe bien à frapper le revenu, mais l'expérience prouve que c'est une chose si difficile, entourée de tant de vexations, si nécessairement arbitraire dans un pays comme la France, où, en définitive, il y a un très petit nombre d'hommes ayant du superflu, où la propriété est grevée de tant de milliards d'hypothèques; qu'un impôt sur le revenu amènerait peut-être une nouvelle révolution, car il n'atteindrait par ceux qui devraient le payer, à savoir, LES CAPITALISTES, AGIOTEURS ET SPÉCULATEURS dont les revenus sont toujours dissimulés.

Tous les vieux moyens sont usés, il faut donc se décider ou à ne rien faire, et à laisser empirer le mal jusqu'à la banqueroute générale et définitive; ou bien il faut entrer résolument dans la voie des réformes, et, quoique le mal soit bien profond, quoique la situation paraisse désespérée aux yeux des antagonistes du progrès, le jour où on aura la ferme volonté d'agir on le pourra, et on se soustraira facilement à l'exploitation de la féodalité financière.

QUE L'ON ÉTABLISSE LA BANQUE D'ÉTAT, et à l'instant cette banque donnant le crédit à trois pour cent au meuble et à l'immeuble, représentera toutes les transactions, émettra ses billets pour des sommes immenses, et opérera ainsi une recette énorme. Cette émission de billets de la banque d'Etat ne peut être évaluée, quelle que soit la modération qu'on mette à cette évaluation, à moins de six à sept milliards qui rapportant un intérêt de trois pour cent, lui créeront ainsi une recette totale annuelle de 200 MILLIONS AU MOINS (1).

QUE L'ON JOIGNE A LA CRÉATION DE LA BANQUE D'ÉTAT L'INSTITUTION DES AGENCES COMMUNALES établies d'abord dans les principaux centres producteurs (2), puis qu'on les généralise progressivement dans toutes les communes de France, et on comprendra facilement que ces agences communales offrant des avantages infinis à la production et à la consommation, arriveront promptement à opérer la circulation entière de tous les produits.

Or, comme le gouvernement prélèvera une commission à la vente de tous les produits, il est de toute évidence que cette commission, très faible sur les objets de première nécessité, mais plus forte sur les objets manufacturés et de luxe, donnera au gouvernement un revenu immense, dont le minimum ne peut être évalué à moins de 300 millions par an.

Le maximum possible ne peut se préciser, car, dans un besoin pressant, le gouvernement, en élevant la commission à 1 p. 100 de plus, ce 1 p. 100 ne produirait pas moins de 100 millions, si l'on suppose une circulation de dix milliards de produits. Et ce chiffre sera de beaucoup dépassé lorsque la circulation aura atteint tout son développement.

Ces chiffres sont si avantageux, que nous craignons qu'ils paraissent exagérés ; il n'en est rien, et l'on peut facilement se rendre compte de leur modération.

En effet, ces recettes ne proviennent que d'une réforme du crédit et du commerce. Or, si l'on établit une comparaison entre les recettes opérées par la banque d'Etat et par les agences communales, avec les sommes prélevées sur la circulation des produits par l'organisation actuelle de la banque et du commerce, on verra que l'organisation actuelle prélève un impôt infiniment plus lourd.

La banque actuelle, sans tenir compte de ce qu'elle extorque clandestinement par l'agiotage et l'usure manifeste, ne donne le crédit qu'en retour d'un intérêt moyen de 8 0/0; y compris les faux frais et commission, ce chiffre de 8 0/0, appliqué à toutes les transactions de banque, constitue un prélèvement annuel que l'on ne peut porter à moins de 500 millions par an. Ce chiffre serait bien autrement augmenté si on y joignait les rentes hypothécaires.

Alors donc qu'on évalue à 200 millions les recettes de la Banque d'Etat, qui, prêtant à 3 0/0, opérera en peu de temps toutes les transactions, on demeure évidemment de beaucoup au dessous de la vérité.

D'un autre côté, la fonction commerciale est aujourd'hui exercée de telle sorte que les produits, passant de main en main, n'arrivent jamais au consommateur que surchargés de tous les faux frais, de toutes les spéculations, de tous les bénéfices de la foule intermédiaire.

Or, comme les produits, quels qu'ils soient, passent toujours entre les mains de trois ou quatre agents intermédiaires, il est impossible de ne pas évaluer les prélèvements opérés par eux tous à moins de 25 0/0, pour les matières premières, et à 50 0/0 et plus pour les objets manufacturés et de luxe, sans compter ce que le consommateur perd par la fraude et les falsifications.

Il est évident que la fonction commerciale prélève ainsi plusieurs milliards sur la circulation; lors donc que nous évaluons à 300 millions la rentrée que ces agences communales donneront au gouvernement, nous demeurons de beaucoup au dessous de la vérité, tellement au dessous que nous sommes convaincus que lorsque la circulation aura atteint tout son développement, lorsque tous les produits passeront dans les agences communales, leur recette pourra être doublée et au delà, tout en dégrevant la consommation de plusieurs milliards qu'elle paie aujourd'hui à la fonction commerciale.

Des recettes aussi importantes entraîneraient nécessairement une refonte complète du budget, et permettraient le dégrèvement de tous les impôts qui pèsent sur le pauvre et qui gênent la circulation.

Or, si à ces recettes on ajoute le revenu que l'Etat peut se faire par l'établissement d'un vaste système d'assurances générales contre toute espèce de risques, si l'on y joint l'exploitation des mines et des chemins de fer, on arrive forcément à un accroissement nouveau de la richesse publique. Il devient possible de concevoir la réalisation de l'utopie, AUGMENTER LES RECETTES, DIMINUER LES IMPÔTS.

FRANÇOIS COIGNET.

(1) Une émission de six ou sept milliards de billets de la banque d'Etat n'a rien d'exagéré, puisque ces billets sont appelés, ainsi que nous l'avons démontré, à remplacer dans la circulation le papier-monnaie individuel ou lettre de change dont la circulation s'élève à douze ou quinze milliards.

(2) Voir, pour les agences communales, le travail publié sous le nom de RÉFORME DU CRÉDIT ET DU COMMERCE.

La peur du rouge.

La force donnée à l'opposition socialiste par les dernières élections a singulièrement effrayé la classe des gens qui, longtemps absorbés par leurs affaires personnelles, ne comprennent rien à ce qui se passe autour d'eux depuis un an.

Cette curieuse variété de la race humaine, qui semble vivre plutôt par l'instinct que par l'intelligence, s'était imaginé bonnement, en lisant les dix-sept courriers de la Gironde qui s'impriment à Paris sous les noms de la *Patrie*, l'*Assemblée nationale*, l'*Evénement*, la *Bonne foi*, l'*Univers religieux*, *etc.*, que le pays allait retourner en arrière avec entrain et reculer d'horreur devant les stupides ou atroces fantaisies que les Granier de Cassagnac de ces feuilles véridiques prêtaient aux socialistes.

Le contraire a eu lieu. La France vient de témoigner énergiquement que cette société, où la misère est à l'ordre du jour, ne lui semble pas le nec plus ultra du progrès ; qu'elle entend désormais avoir des gouvernants plus activement occupés à améliorer le triste état social où on l'a laissée arriver.

Ce résultat a étonné vivement ces pauvres esprits. Où allons-nous? disent-ils encore. Ils avaient beaucoup à faire déjà pour comprendre et pour franchir les nuances qui séparent l'honorable Guizot de l'honorable Thiers, celui-ci de l'honorable Barrot, M. Chambolle de M. Perrée, et M. Perrée de l'honorable Marrast, etc. Ces dissidences politiques sont pour nos bourgeois des problèmes insolubles qui rappellent avec désavantage les agréables subtilités des *réalistes et des nominaux*, dont les pédants se nourrissaient avant que le monde chrétien retentît de la puissante parole d'Abeilard.

Or, pendant que ces gravités bourgeoises se forment l'esprit et le cœur à ces ingénieuses investigations, l'idée marche et le monde change. Ces traînards de l'humanité, avertis cent fois, se résignent à s'étonner sans cesse et à répéter sur tous les tons leur ridicule refrain, où allons-nous ?

Mais avec l'étonnement vient l'effroi. Les successeurs de l'ancien et estimable journal l'*Epoque*, ces mêmes feuilles modérées qui essayaient de fermer les yeux au public, leur ont persuadé que le Socialisme qui a aboli le pilori et l'échafaud, veut au jour de son triomphe guillotiner la moitié de la France, et que ces rouges, qui partout où ils ont été vainqueurs ont toujours respecté l'ordre et la propriété, veulent le pillage et le viol. Et la peur leur a tourné la tête. Ils se repaissent actuellement d'idées sinistres ; ils adressent à leurs adversaires des questions étranges dans le genre de celles-ci, que nous avons entendues nous-mêmes :

— Voyons, combien de têtes nous prendrez-vous ?

— Par où allez-vous commencer vos réformes, est-ce par l'abolition du mariage ou par celle de la propriété ?

— Est-ce vrai qu'il y a un vaste complot pour brûler les études de notaires? pour égorger à domicile, pour incendier les maisons des *modérés*, etc.

Ces conservateurs, dans leur sotte panique, rappellent les troupeaux de bœufs que l'éclat du rouge ou le reflet d'un rayon de soleil épouvantent, irritent, jettent dans une confusion extrême, et qui commettent des ravages aussi grands que le sujet de leur frayeur est inoffensif ou imaginaire.

La terreur est arrivée chez certains d'entre eux jusqu'au délire, jusqu'à la folie. Faut-il s'indigner? faut-il les plaindre? Pauvres gens de la masse! pauvres bourgeois crédules! Ces hommes politiques, ces rédacteurs de journaux qui se servent de votre sotte frayeur pour vous imposer encore leur impudente nullité, regardez-les donc et rappelez vos souvenirs. Ne sont-ce pas ces mêmes écrivains vénaux, ces hommes politiques corrompus, sous tous les régimes, qui ont été les premiers agents aveugles des révolutions et des ruines dont vous avez souffert?

Certes, si une partie de nos concitoyens, trompés par les calomniateurs de la presse honnête, continuent à trembler au seul nom de rouges, donné aux hommes qui s'occupent de faciliter à tous les moyens de crédit, de rendre possible une large diminution des impôts ; s'ils redoutent ces socialistes qui cherchent à les mettre à l'abri de l'usure, de la fraude et de la banqueroute ; qui demandent l'instruction gratuite pour tous et la garantie sérieuse de toutes nos libertés ; s'ils voient dans ces gens-là les ennemis de l'ordre, que faut-il donc pour les rassurer? S'ils espèrent encore dans les intrigues des monarchiens et des banquiers, que faut-il pour les effrayer?

Ne voyons-nous pas chaque jour les chefs des différentes opinions monarchiques en appeler à la violence, rétablir l'échafaud et le pilori, répandre la calomnie et le mensonge, amorcer les fusils, aiguiser les fourches, arrêter, maltraiter, emprisonner?

A l'extérieur, les représentants de l'opinion blanche ont-ils, s'il vous plaît, des occupations plus modérées? Ils passent leur temps, aux yeux du monde entier, à bombarder, massacrer, fusiller des villes, des provinces entières ; ils ne reculent devant aucun crime pour continuer ce travail de Sisyphe, la restauration des despotismes, des autocraties spirituelles ou temporelles. Au nom de cette effrayante superstition d'autrefois qui asservissait les nations au caprice d'un seul homme, la Russie vient aider l'Autriche dans son œuvre d'égorgement en masse ; la Prusse lance ses soldats sur le Rhin pour y suivre l'exemple du *Kaiser* ; les principicules d'Italie ruinent, trahissent et bombardent leurs peuples ; le pape, ce pseudo-successeur du Christ, envoie de Gaëte des pièces de siége à Oudinot pour foudroyer ses ouailles au nom de la fraternité chrétienne.

En vérité, désirer le triomphe du parti qui sème ainsi la terreur et la mort, c'est vouloir que les scènes qui ruinent et ensanglantent en ce moment l'Europe entière s'accomplissent parmi nous.

D'un côté les hommes nouveaux qu'on a cru stigmatiser en les nommant les rouges, apportent au monde le résultat des études sérieuses que leur a fait entreprendre le spectacle toujours croissant des misères sociales. Ils ont pris pour tâche de généraliser le bien-être, d'asseoir sur des bases définitives la prospérité et la paix; leurs programmes et leurs manifestes disent hautement quels sont les moyens positifs, pacifiques et légaux qu'ils emploieront pour y arriver. Dans l'autre camp, ignorance complète des douleurs et des vices de la société, efforts machiavéliques pour tromper le peuple, pour étouffer son intelligence, éterniser sa résignation et sa servilité, pour faire triompher encore l'antique compression avec toutes ses terreurs et toutes ses férocités.

On le voit, l'illusion d'ordre qu'inspiraient ces derniers ne peut résister au moindre examen consciencieux, et la peur des rouges, des socialistes, doit s'évanouir au premier effort de l'intelligence. On doit reconnaître que l'ordre ne peut plus s'asseoir sur des iniquités et des misères, qu'il ne peut sortir que des nouvelles combinaisons sociales, qui ont pour objet de donner au travail l'organisation la plus puissante, et d'unir toutes les classes dans la solidarité de leurs intérêts.

Salut à la dernière Guerre !

La guerre ! la guerre ! pour conquérir la paix définitive.

La guerre entre les rois et les peuples, entre la monarchie et la republique, entre le despotisme et la liberté.

Le Nord voudrait encore une fois se ruer sur le Midi.

Les Cosaques, cette arrière-garde de la grande invasion barbare, espèrent venir abreuver de nouveau leurs chevaux dans les flots de la Seine.

La soumission des Polonais et des Madgyars est le prétexte ; mais l'écrasement de la République française est le but véritable de cette guerre formidable que le czar déchaîne contre l'Occident.

Nicolas s'est posé aux yeux des aristocraties ébranlées et des royautés vaincues comme le restaurateur de toutes les usurpations et de tous les priviléges.

Ils implorent tous l'appui de l'autocrate : le pape de Gaëte, qui n'est plus même évêque de Rome, et l'empereur d'Ollmütz, qui n'est plus roi de Hongrie ; le roi Bomba, qui ne parle à ses sujets que par la bouche des canons, et le citoyen Hohenzollern, qui se venge sur les vivants de l'humiliation qu'il a subie devant les morts; le mannequin impérial de Francfort, et cet autre mannequin non moins impérial qui n'est pas à Francfort; tous ceux qui furent rois, qui le sont encore ou qui veulent le devenir, tous ceux qui ne peuvent vivre que d'exploitation et de tyrannie, adressent également leurs prières et leurs vœux au grand Mogol de Pétersbourg.

Et comment en serait-il autrement? Comment la tourbe impure qui tente de prolonger la vie du vieux monde n'invoquerait-elle pas à sa dernière heure celui qui, en sa double qualité de pontife et de roi, résume en sa barbare personne tout le passé vermoulu qui s'écroule?

L'Allemagne luthérienne croyait avoir abattu la papauté, la France révolutionnaire croyait avoir décapité la royauté. Erreur! Extirpées isolément des deux côtés du Rhin, la papauté et la royauté ont repris racine sur un seul et même trône, aux bords de la Néva, et c'est là que l'Allemagne et la France doivent trancher du même coup les deux têtes de l'hydre, si elles ne veulent pas que l'Europe et bientôt le monde deviennent la proie du monstre.

Guerre à Nicolas de Gothorp, parce qu'il est pape, guerre parce qu'il est roi ; guerre au fantôme de la féodalité, qui veut continuer à étouffer l'Europe, caché sous le manteau et le double diadème du czar.

Le moment est solennel; jamais crise n'aura été plus décisive que celle où nous entrons, jamais spectacle plus grandiose ne se sera déroulé aux regards de l'humanité.

En effet, il ne s'agit plus ici des petites querelles de princes, d'une guerre de peuples, d'une lutte entre les races ; ce sont deux sociétés, l'une mourante, l'autre naissant à peine, qui vont s'entrechoquer avec un bruit terrible; c'est la lumière qui va déchirer et dissiper les ténèbres, c'est la vie qui va triompher de la mort.

Nicolas nous l'a dit : la guerre comme il l'entend, est une guerre d'extermination. Les Windisgraetz, les Radetzki et les Jellachich avaient bien mérité de lui en bombardant et en mitraillant les villes. Aussi les a-t-il félicités et décorés. Mais lui, Nicolas, qui n'a de félicitations et de décoration à attendre de personne, sinon du diable, dont il n'est que la trop fidèle incarnation; lui, l'Attila moderne, il ne se contentera pas de bombarder et de mitrailler les capitales rebelles, il les rasera ; c'est au moins ce qu'il a promis de faire pour Varsovie. Comment traitera-il donc Paris, cette glorieuse mère de la civilisation, bien plus coupable encore que sa fille polonaise des bords de la Vistule ?

Ce qu'il fera de Paris? Demandez-le aux amis de cet *ordre* épouvantable qu'il y ferait sans doute régner dans les siècles des siècles.

C'est la ruine, c'est la mort, c'est le carnage, c'est le deuil universel, c'est le chaos enfin que les Cosaques, si nous les laissons faire, nous apporteraient sur le dos de leurs coursiers ; c'est plus que cela encore, c'est une ignominie sans nom dont rien ne pourrait nous laver aux yeux de la postérité.

Oh! vous tous qui portez encore au fond de vos cœurs une étincelle du feu sacré du patriotisme, rompez, rompez avec les trois assassins de la Pologne, et n'attendez pas pour cela qu'ils aient assassiné la Hongrie, car la Pologne et la Hongrie étaient les deux bras de la France armés pour sauver le monde; en les tranchant on nous mutile.

« Le czar, vous a-t-on dit du haut de la tribune nationale, le czar vient de reconnaître la République. » Oui, il l'a reconnue, comme le bourreau reconnaît la victime désignée à ses coups ; il l'a reconnue pour la tromper, pour la paralyser et pour la tuer plus sûrement.

N'attendons pas que Nicolas et les rois ses lâches satellites, après avoir rasé Pesth et Varsovie, accomplissent leur œuvre de destruction par la ruine de Paris. Républicains d'Allemagne et de France, républicains de Pologne et de Hongrie, levons-nous tous ensemble pour marcher contre l'ennemi, et ne nous arrêtons pas que nous n'ayons planté l'oriflamme de la liberté à Pétersbourg, à Moscou et à Constantinople.

Républicains de l'Europe entière, saluons tous la dernière guerre, la guerre terrible mais courte, à laquelle succédera la paix universelle.

SALUT A LA DERNIÈRE GUERRE !

C. G.

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 mai sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne, à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

PETITE CORRESPONDANCE.

Chitenev.—M. A. C.—Oui, la lettre nous est parvenue, et l'ab. a été noté.
Strasbourg.—M S —Reçu les 334.45. Nous all. vérif. le compte.—Aff. compl.
Montpellier.—M. B. D.—Reçu votre lettre. Pris note. Je ne tarderai pas à vous écrire. G. T.
Cortéu.—M. F C.—Nous vous env. les livres par la poste. La facture monte à 41.30, y compris l'ab. au J. de D. et les f. el d'aff.—L'ouvr. de V. coûte 85. Il a 10 vol.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

	Un an.	Six mois	Trois mois
PARIS	20 f.	11 f.	6 f.
DÉP. ET ÉTRANG.	32	17	9
PAYS à surtaxe	36	20	11

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DÉP., ÉTR.	8	4	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Sme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michel et Peyron; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

	ANNONCES.		ANNONCES.
Une à 4 fois en un mois.	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à 9	30	Réclames	40
Dix fois et plus	30	Faits de publicité	1 fr. 50

L'un des gérants : VICTOR CONSIDERANT.

En vente à la LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE, quai Voltaire, 25.

TRAVAIL ET FAINÉANTISE

PROGRAMME DÉMOCRATIQUE

PAR

A. TOUSSENEL,

Auteur des *Juifs rois de l'époque*.

PRIX : 25 CENTIMES.

DESPOTISME OU SOCIALISME

PAR

E. POMPERY.

PRIX : 10 CENTIMES.

MISE EN VENTE MARDI 29 MAI,
LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE, QUAI VOLTAIRE, 25

SOCIALISME APPLIQUÉ

À LA CIRCULATION, À LA PRODUCTION ET À LA CONSOMMATION.

Par FRANÇOIS COIGNET, manufacturier.

SOUS PRESSE :

RÉFORME DU CRÉDIT ET DU COMMERCE,

Par le même auteur.

A Paris, au BUREAU CENTRAL DE MUSIQUE, rue Favart, 8.

CHOEURS POPULAIRES

SANS ACCOMPAGNEMENT,

COMPOSÉS POUR LES SOCIÉTÉS DE CHANT

Par **ALLYRE BUREAU.**

	Prix net :
N° 1. *La Pâque de l'Humanité.*	1 f. » c.
N° 2. *Le Chant des Mineurs.*	» 25
N° 3. *Le Réveil aux Champs.*	» 25
N° 4. *La Ronde des Peuples.*	» 25

LES ANNONCES, RÉCLAMES ET AVIS DIVERS à insérer dans la

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

Sont reçus AU BUREAU DU JOURNAL et chez MM. BIGOT et Cᵉ, RÉGISSEURS DES ANNONCES de la *Démocratie pacifique*, place de la Bourse, 8.

TARIF DES ANNONCES.

Justification de quatre colonnes.

Les Annonces-Affiches seront comptées sur du caractère de cinq points, et les Annonces anglaises ligne pour ligne.

De 1 à 4 Annonces en un mois	» f. 50 c.	la lig.
De 5 à 9 — —	» 40	—
Dix Annonces et plus en un mois ou une seule Annonce Affiche au-dessus de 150 lignes	» 30	—
Réclames	1 50	—
Faits divers	2 50	—

Les Annonces concernant la *formation* et la *constitution des Sociétés*, les *Appels de fonds*, *Convocations*, *Avis adressés aux Actionnaires*, *Ventes immobilières*, *Adjudications*, *Expropriations*, *Placements d'hypothèques* et *Jugements*, sont comptées indistinctement à 1 fr la ligne.

La *Compagnie générale d'annonces* se charge également des annonces à insérer dans les autres *journaux de Paris*, *des départements*, et de *l'étranger*.

CHALET DES CHAMPS-ÉLYSÉES.

Une vaste salle de spectacle d'un goût tout nouveau et d'une plus élégante simplicité s'achève en ce moment au Châlet des Champs-Elysées, et établissement, situé avenue Gabrielle, près du Cirque et de la Présidence, doit ouvrir, sous peu de jours, ses jardins au monde élégant. L'administration, qui n'a rien négligé pour en rendre le séjour agréable, peut compter sur l'affluence des amateurs.

M. BESANCENEZ homme de lettres, âgé de 8 ans, ancien imprimeur à Alger, fondateur rédacteur en chef de la *France algérienne*, ex-rédacteur à l'administration civile de l'Algérie, connaissant toutes les parties du journalisme, la correction typographique, la comptabilité, la tenue des livres, les assurances et le commerce, demande à Paris, sa ville natale, un emploi administratif, bureaucrat que ou commercial. Il demeure *rue Fontaine-Molière*, 21, hôtel de l'Univers.

Mˡˡᵉˢ BESANCENEZ sœurs du précédent, ayant tenu, pendant plus de 20 ans l'un des plus importants débits de tabac de Paris, demandent, ensemble ou séparément, la gestion d'un établissement de ce genre ou tout autre, tel que maison de bains, hôtel garni, restaurant, etc. Elles accepteraient pour le logement et une légère indemnité, la gérance d'une maison à Paris. *Même domicile*.

Etude de MM. FORTIN, C. BOCQUET et DES-GRANGES, rue Montmartre, 148.

A CÉDER la gérance d'un joli DÉBIT DE TABAC, admirablement situé; recette aujourd'hui 115 fr. par jour. Prix : 5,000 fr.

LES CITOYENS REPRÉSENTANTS qui ne veulent pas se loger dans un hôtel garni, ni faire la dépense nécessaire pour se meubler à Paris, trouveront, *rue de la Bruyère*, 16, de jolis petits appartements meublés, depuis 45 fr. jusqu'à 75 fr. par mois.

Mᵐᵉ BERTRAND donne des consultations sur le présent, le passé et l'avenir, rue Geoffroy-Marie, 7 bis, l'entrée par l'impasse, au 4ᵉ. Le nom est sur la porte.

TEINTURERIE. Grâce à l'ingénieux procédé de M. FORTIER, teinturier, apprêteur, rue du Bouloi, 3, on peut faire en toute assurance : Il n'y a plus de vieilles étoffes!!!

PLUS DE CHEVEUX GRIS. L'EAU DE PERSE est la seule avec laquelle on puis e teindre soi-même, avec facilité, les cheveux et la barbe à la minute, en toutes nuances, sans aucun inconvénient. 5 fr. le flacon (Env. aff.) Mme Dussa, rue du Coq-Saint-Honoré, 11, au premier, *teint les cheveux chez elle et à domicile*.

RHUMES. PATE et SIROP de NAFÉ d'Arabie. Rue Richelieu, 26.—Paris : 75 c. et 1 f. 25 c.

INJECTION du dʳ PARASIDO INFAILLIBLE, 30 ans de succès. 2 f. 50 c., r. St-Honoré, 232.

CAPSULES HOUTTE AU BAUME DE COPAHU. Guérison en 5 à 6 jours des maladies secrètes, récentes ou chroniques, gonorrhées, flueurs blanches. Chez tous les pharmaciens.

LA CONSTIPATION détruite complètement, ainsi que les glaires et les vents, par les bonbons rafraîchissants de Duvignau, sans l'aide de lavement ni d'autres médicaments. Rue Richelieu, 66. (Effets prodigieux.) A Lyon, Vernet.

Mᵐᵉ DECLAIRE ALZIN, phrénologue, cartomancienne, annonce les événements futurs, précise les dates où ils doivent s'accomplir soit vocalement, soit par écrit. Faubourg St Martin 41. Séance de 9 h. du matin jusqu'à 7 h. du soir.

Mˡˡᵉ CLEMENCE SOMNAMBULE, très lucide dirigée par un MÉDECIN. Maladies invétérées et incurables, prévisions, recherches et renseignements. Consultation de 10 à 4 heures, rue Pelletier. 23. (Aff.)—On peut consulter par correspondance.

LITERIE DARRAC. Plus de cardage de matelas à domicile.—Épuration, par la vapeur, du coucher après décès, et des laines mangées aux vers. Réparations et fournitures de literie. Ecrire rue Lamartine, 1, ou rue Cadet, 23 et 27.

CIMENT ROGERS OU ÉMAIL INALTÉRABLE pour plomber ses dents soi-même; facilement, à la minute et sans douleur, se vend avec instruction 3 francs, chez tous les principaux pharmaciens et chez Wᵐ ROGERS, inventeur des Dents Osanores, rue Saint-Honoré, 270.—N. B. Observer la signature et le cachet de l'inventeur sur chaque flacon. (Affranchir.)

NOUVELLE INJECTION SAMPSO, 4 f., gonorrhées chroniques, guéris en 3 jours, pharm., rue Rambuteau, 40 Exp. (Aff.)

ODONTINE ET ÉLIXIR ODONTALGIQUE. Ces dentifrices blanchissent les dents sans les altérer et donnent à la bouche une fraîcheur très agréable. L'instruction qui les accompagne fait connaître leurs titres à la confiance du public.—Prix : 3 fr.

Dépôt chez FAGUER, parfumeur rue Richelieu, 93, et dans toutes les villes. Pour les demandes en gros, rue Jacob, 19.

POUR **SAN-FRANCISCO** (CALIFORNIE)

Le superbe navire, à trois mats, le CACHALOT, *doublé à neuf*, capitaine Legrand, partira directement du Havre, pour cette destination, le 5 juin fixe, et prendra fret et passagers.

Un médecin, attaché au navire, donnera ses soins aux passagers.

S'adresser, à Paris, à M. C. COMBIER, agence américaine, 44, rue Notre-Dame des-Victoires;

Au Havre, à MM. JOS, LEMAITRE et Cᵉ.

SIROP LAROZE D'ÉCORCES D'ORANGES

TONIQUE ANTI-NERVEUX

Toujours en flacons spéciaux portant les signature et cachet De J.P. LAROZE ph. rue Neuve-des-Petits-Champs 26. Paris. En harmonisant les fonctions de l'estomac et celles des intestins, il enlève les causes prédisposantes aux maladies et épidémies, rétablit la digestion guérit la constipation, la diarrhée et la dyssenterie, les maux des nerveuses, gastrites, gastralgies, aigreurs et crampes d'estomac; abrège les convalescences. Brochure gratis. Prix du flacon, 3 fr. Dépôt dans chaque ville.

CAPSULES RAQUIN

AU COPAHU PUR SANS ODEUR NI SAVEUR

Pour la prompte et sûre guérison des maladies secrètes, approuvées et reconnues à l'unanimité par l'ACADÉMIE DE MÉDECINE *comme un service important rendu à l'art de guérir et un progrès marqué comparativement à tous les autres modes connus jusqu'à ce jour*, QUELS QU'ILS SOIENT. A Paris, rue Vieille-du-Temple, 34, et dans toutes les pharmacies. 5 f.

DENTISTE DU PEUPLE.

EXTRACTIONS À 50 CENTIMES.

Marché Neuf, 34.

PÂTE PECTORALE

DE

REGNAULD AINÉ

On en prend un morceau chaque fois que l'on éprouve le besoin de tousser ou d'expectorer

Chaque boîte porte sur l'étiquette la signature ci-contre

Dépôt, rue Caumartin 45, et dans toutes les villes.

PATE PECTORALE

à la réglisse

MÉDAILLE D'ARGENT en 1843 **DE GEORGÉ,** PHARM. D'ÉPINAL (Vosges). MÉDAILLE D'OR en 1847.

La seule infaillible pour la prompte guérison des **Rhumes, Catarrhes, Enrouement, Toux nerveuses.**

On en trouve dans toutes les meilleures pharmacies de France, et à Paris, au Dépôt général, chez M. GARNIER, droguiste, rue de Paradis, nº 12, au Marais. On ne doit de confiance qu'aux boîtes portant l'étiquette et la signature GEORGÉ par ce qu'il y a des contrefaçons.

PILULES

DE VALLET

Approuvées par l'académie de Médecine,

Pour guérir les pâles couleurs, les pertes blanches, et pour fortifier les tempéraments faibles.

Elles sont préparées par le Dʳ VALLET lui-même, et ne se vendent qu'en flacons de verre bleu enveloppés d'un papier vert avec étiquette portant la signature ci-contre.

Dépôt r. Caumartin, 45, et dans chaque ville.

Pour les demandes en gros, rue Jacob, 19, à Paris.

ON DOIT SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS.

BREVET D'INVENTION ET DE PERFECTIONNEMENT, SANS GARANTIE DU GOUVERNEMENT

A SAINT-LOUIS.

FABRIQUE DE LITS EN FER

et Sommiers élastiques de

L. MORIN.

MAGASINS DE VENTE Rue Rambuteau, 22, 24 et 27.

ATELIERS, r. Beaubourg, 36.

Les LITS EN FER de 2 fr. 50 à 100 fr. et au-dessus, sont garantis pendant 10 années.

Les SOMMIERS ÉLASTIQUES depuis 3 fr. 50 ne laissent rien à désirer sous tous les rapports.

SPÉCIALITÉ DE DÉGRAISSAGES DE HABITS A NEUF DE REDINGOTES 1 f. 50 c. Réparations D'HABITS, PANTALON, 1 fr. TEINTURE ET NETTOYAGES en tous genres. **ALFRED,** r. Montorgueil, nº 11

LE FRANC-MAÇON, REVUE MENSUELLE. *Les 8ᵉ et 9ᵉ livr. ont paru. Presque épuisé déjà.* Un an, Paris, 6 f. Départements, 7. Etranger, 9. ANNONCES *réservées* aux f. ères, 50 c.—Quai des Orfèvres 38 à Paris.

HOTEL RECOMMANDÉ À NOS AMIS

HOTEL DE LA PROVIDENCE A Paris, rue d'Orléans-St-Honoré, nº 17, attenant aux messageries Laffitte-Caillard près le Palais-National, les Tuileries et la poste.—Déjeuners et dîners. On y lit la *Démocratie pacifique*.

Spectacles du 27 mai.

THÉATRE-ITALIEN. — Représentation extraordinaire pour la retraite de Mˡˡᵉ George.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Mariage de Figaro.
OPÉRA COMIQUE —Le Maçon, les Monténégrins.
ODEON.—Les Bourgeois des Métiers.
THÉATRE-HISTORIQUE —Puritains d'Ecosse.
GYMNASE.—Un Duel, Elzéar Chalamel, le Bouquet.
VAUDEVILLE.—L'Ane à Baptiste, Pétendard, l'Omnibus.
THÉATRE MONTANSIER.— Un Cheveu, Grosse caisse, la Belle Cauchoise, les Femmes saucialistes
VARIÉTÉS. - Jobin, la Paix, Enfants de troupe, Lariflа
AMBIGU-COMIQUE.—Les trois Étages, un Drame.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—Murat.
THEATRE DU LUXEMBOURG.—Amour, amour! Cabaret. Simon, Antoine, Haine aux femmes.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Beaune, 2, et à la Librairie phalanstérienne, quai Voltaire, 25.

NOTIONS DE PHRENOLOGIE

AU POINT DE VUE DE LA SCIENCE PASSIONNELLE. — PAR JULIEN LE ROUSSEAU.

Un fort vol. in-18. Prix : 4 fr. 50 c.; par la poste, 5 fr..

EAU HÉMOSTATIQUE, ANTI-SCORBUTIQUE ET RÉGÉNÉRATRICE DU SANG

S'adresser à M. BROCCHIERI, 23, rue Louis-le-Grand. (Affr.)

DE M. P. BROCCHIERI NAPOLITAIN.

On sert les correspondants dans les départements et à l'étranger, au comptant ou à terme sur Paris.

CETTE EAU AGIT SUR LE SANG DE DEUX MANIÈRES DISTINCTES.

1° L'*Eau hémostatique* arrête toute hémorrhagie, pertes de sang des voies intestinales, de la vessie, de l'anus, du nez, hémorroïdes, suites d'accouchements, des veines, des artères carotides, et dispense de la dangereuse opération de la ligature ou torsion; détruit l'inflammation, la suppuration, les épanchements et la gangrène; purifie et régénère les chairs, cicatrise les plaies et brûlures; la guérison est très rapide. — Les registres des abattoirs de la ville de Paris constatent que mille cinq cents garçons bouchers, gravement blessés, ont été si instantanément guéris par cette eau, que pas un n'a cessé une journée de travailler à la suite de sa blessure. LA CORPORATION DES BOUCHERS DE PARIS, LE SYNDIC À LEUR TÊTE, SONT VENUS OFFRIR UNE MÉDAILLE EN OR À M. BROCCHIERI, PAR RECONNAISSANCE.

2° *Cette Eau, comme anti-scorbutique purifie* et régénère le sang *vicié* et *corrompu*; elle en arrête la putréfaction, le purifie et chasse par la sécrétion les humeurs morbifiques, nettoie les organes infectés du scorbut, du virus syphilitique, guérit la phthysie, les anévrismes, étouffements, palpitations et toute indisposition du cœur, du foie, les abcès, plaies des poumons, de l'estomac, des intestins, coliques, catarrhes de la vessie, rétentions d'urine, glandes des seins, du cou, tumeurs internes et externes, éparchements, rhumatismes, goutte, constipation, névralgie, apoplexie, défaut de circulation, faiblesses, pâles couleurs, gastrite, rhume, migraine, boutons, et toutes les maladies de la peau, de la bouche, des gencives, des yeux, du nez, lombaire, de la colonne vertébrale, étourdissements, affections nerveuses, dyssenterie, pertes blanches et rouges, flux écoulements, fièvres de toutes espèces : typhoïde, jaune, choléra morbus, grippe, coqueluche, maladies de poitrine. Les enfants et les jeunes personnes chétives, faibles et lymphatiques, acquièrent bientôt force et fraîcheur. On peut la prendre en toute saison, à tout âge; en un mot, l'Eau Brocchieri, prise comme moyen hygiénique, conserve le sang pur, en maintenant sa circulation normale. Voir chez M. Brocchieri l'unique collection du sang des hommes et des animaux, conservé à l'état normal et malade, liquide et cristallisé, inaltérable au temps et au transport d'outre-mer On délivre des brochures et tous renseignements utiles, *rue Louis-le-Grand, à Paris.*

Les fabricants de sucre, raffineurs, fabricants de bleu de Prusse et imprimeurs sur étoffes, connaissent l'importance du sang de bœuf cristallisé. On sert les correspondants dans les départements et à l'étranger, au comptant ou à terme sur Paris (*Affranchir.*) A M. BROCCHIERI, 23, RUE LOUIS-LE-GRAND.

18e Année. N° 146 ÉDITION DU MATIN. Mardi 29 Mai 1849.

PARIS. Trois mois. . . . . 6 f. Six mois. . . . . 11 f. Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS. Trois mois. . . . . 9 f. Six mois. . . . . 17 f. Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au capital, au travail et au talent.

PARIS, 28 MAI.

Assemblée législative.

L'Assemblée législative a tenu aujourd'hui sa première séance publique sous la présidence de son doyen d'âge M. de Kératry.

Cette séance, au grand étonnement du public des tribunes et du peuple qui entourait les abords de l'Assemblée, s'est bornée à quelques paroles parfaitement insignifiantes du doyen d'âge et à la promesse de M. Odilon Barrot de présenter à l'Assemblée l'exposé des affaires de la République aussitôt que cette Assemblée sera régulièrement constituée.

Pendant que la cavalerie exécutait au dehors de l'Assemblée l'ordre de refouler la curiosité du peuple, assez simple pour attendre quelques manifestations sympathiques et enthousiastes de la part de ses représentants, M. le président d'âge profitait à l'intérieur du moment où tous les représentants étaient disséminés dans les bureaux, pour lever la séance et empêcher ainsi toute manifestation spontanée des sentiments de l'Assemblée nouvelle.

Le résultat du premier vote, pour la formation des bureaux, peut du reste faire apprécier la nature de ces sentiments : Voici ce résultat :

	Présidents.	Secrétaires.
1er bur.	Molé.	De Lurcy.
2e »	De Panat.	Bérard.
3e	Lemaire, doyen d'âge. Le bureau ne sera composé définitivement que demain.	
4e	Bugeaud.	Gaslonde.
5e	Bedeau.	Lefranc (Victor).
6e	Baroche.	Poujoulat.
7e	Dupin aîné.	De Mérode.
8e	De Rémusat.	Leroux (Emile).
9e	Gouin.	Ternaux-Mortimer.
10e	De Broglie.	De Talhouët.
11e	Thiers.	Fortoul.
12e	Bauchard.	De la Boulie.
13e	Mauguin.	Fresnau.
14e	Arago (Franç.)	Leverrier.
15e	Cavaignac.	Payer.

Aujourd'hui, pendant toute la journée, les abords de l'Assemblée législative ont été assiégés par une foule nombreuse, calme d'ailleurs et se bornant à pousser de temps en temps le cri parfaitement légal de *Vive la République !* Ce cri était proféré principalement sur le passage des officiers supérieurs; des escadrons de dragons placés à toutes les avenues ont repoussé la foule, qui n'a fait aucune résistance.

Les démocrates, nous l'espérons, comprendront assez leurs véritables intérêts pour ne donner aucune suite à ce petit commencement d'effervescence. Ces premiers signes d'agitation doivent éclairer l'Assemblée qui nous arrive. Tous les cœurs républicains souffrent, tous les patriotes sont humiliés. L'expédition de Rome qui nous déshonore ne peut pas être continuée, les portefeuilles et le commandement des troupes dans la première division militaire ne doivent pas rester dans les anciennes mains, déjà si compromises et si suspectes.

Que l'Assemblée agisse promptement, énergiquement, dans l'intérêt de la République, ce sera le moyen le plus efficace pour prévenir toute agitation dans les rues.

Un général, salué tout le long du quai d'Orsay par les cris de Vive la République ! n'a répondu longtemps que par des gestes d'impatience; enfin, près d'arriver à l'Assemblée, il s'est écrié : « Oui, vive la République ! mais la République de l'ordre, la République *des honnêtes gens !* »

Un sergent de ville, blessé à la jambe par le cheval d'un dragon, a été emporté par les ouvriers, qui lui ont donné les soins nécessaires.

Les petites provocations irritantes n'ont pas manqué à cette journée, même dans l'intérieur de l'Assemblée.

Les troupes nombreuses qui cernaient le palais législatif étaient sous les ordres du général Forey, c'est-à-dire, de l'homme précisément qui a méconnu, il y a quelques jours, l'autorité du président de l'Assemblée, a répondu à M. Marrast qu'il ne connaissait pas la loi, et qui, pour cette incartade, devait subir un châtiment exemplaire.

La grande masse de curieux qui encombrait la place et les abords du palais législatif avait été amenée sur ces points par le bruit que le président de la République viendrait inaugurer l'ouverture de l'Assemblée législative. Beaucoup de personnes, qui ne connaissent pas sans doute la Constitution, avaient apparemment voulu se procurer ce spectacle monarchique. Cette manœuvre avait si bien été concertée, que des crieurs publics vendaient dans les rues, l'après-midi, *le discours prononcé par M. Louis Napoléon dans le sein de la représentation nationale.*

Mais on avait eu aussi recours aux moyens ordinaires d'embauchage et de provocation. Des individus répandus dans les groupes avaient, au moment où la cavalerie envahissait les rues qui entourent le palais de l'Assemblée, proféré les cris : *A bas la République!* qui devaient nécessairement amener les énergiques protestations de la masse du peuple. En effet, les cris : A bas les blancs ! n'avaient pas tardé à se faire entendre.

Ces divers incidents prouvent assez évidemment que rien n'avait été négligé pour exploiter la circonstance de la réunion de l'Assemblée législative. On avait compté aussi sans doute sur un jour de fête qui jetait naturellement beaucoup d'ouvriers sur les promenades.

Ainsi a piteusement échoué ce fameux 28 *mai* si laborieusement préparé.

La *Patrie* de ce soir publie en *post-scriptum* les lignes suivantes :

Six heures un quart.—Les bureaux avaient levé la séance, et les troupes qui avaient gardé le palais regagnaient leurs quartiers, lorsque M. Yon, commissaire de police, a informé le général Forey qu'une bande de quinze à seize cents individus marchait sur l'Assemblée.

On rappelle les dragons et deux bataillons du 24e et du 59e de ligne.

Nous qui demeurons non loin de l'Assemblée, nous n'avons aucune espèce de connaissance de cette nouvelle de la *Patrie.* Il est onze heures, et rien ne nous est parvenu de nature à faire supposer qu'un seul homme ait aujourd'hui menacé l'Assemblée législative. Nous prions en conséquence nos lecteurs de ne voir dans la nouvelle ci-dessus qu'un canard semi-officiel.

Aujourd'hui à l'issue du simulacre de séance publique qui a été si brusquement levée, M. Considerant a demandé à M. de Kératry, président d'âge, si c'était de lui qu'était émané l'ordre d'entourer de troupes le Palais législatif. — M. de Kératry s'est borné à répondre qu'il avait eu connaissance de cet ordre; qu'il l'approuvait, et que si on avait une plainte à élever à ce sujet, on devrait la lui adresser demain en séance publique.

M. Lagrange s'étant approché en ce moment de M. de Kératry, lui a fait observer qu'en levant la séance sans consulter l'Assemblée, et pendant que la plupart des représentants étaient dans les bureaux, il était sorti des usages parlementaires et des prescriptions de l'ordre du jour.

L'honorable M. de Kératry, pour toute réponse, a répété : Vous m'attaquerez à la tribune.

On lit ce soir dans la *Gazette de France :*

On assure que mercredi matin le *Moniteur* donnera la nouvelle composition du cabinet.

Le message de M. le président de la République à l'Assemblée législative sera lu à l'ouverture de la séance du même jour.

De son côté la *Patrie* publie les lignes suivantes :

Nous croyons savoir qu'il n'y a rien de résolu quant à la composition du ministère, que toutes les combinaisons projetées jusqu'aujourd'hui sont abandonnées.

On assure que c'est M. le maréchal Bugeaud qui est chargé de former le ministère.

En parlant des bruits de formation du prochain cabinet, la *Patrie* s'exprime ainsi :

Nous pouvons affirmer sans crainte que, de la part du président de la République, les conditions sont indépendantes des hommes, et qu'il accueillera, pour l'aider dans sa tâche immense, tous ceux qui souscriront à un programme dont nous connaissons l'esprit. M. le maréchal Bugeaud aussi bien que M. de Lamartine, M. Dufaure aussi bien que M. de Rémusat, quiconque, en dehors des partis extrêmes de l'Assemblée, voudra s'associer aux idées d'améliorations immédiates que le président a la ferme résolution d'introduire dans nos lois, peut entrer, s'il s'accorde avec des collègues, dans le ministère dont la formation se poursuit.

Ces insinuations, qui n'abuseront personne, ni sur les intentions, ni sur la politique du président de la République, ont-elles pour but de faire une avance à M. de Lamartine ou de le compromettre plus qu'il ne l'est? La réaction poursuit peut-être ces deux résultats à la fois.

Dans la séance d'hier soir, la réunion des représentants de la Montagne a constitué son bureau ainsi qu'il suit :

PRÉSIDENTS : les citoyens Ledru-Rollin, Lamennais, Baune, Deville.

SECRÉTAIRES : Les citoyens Bertholon, Pelletier, Rattier, Commissaire.

SECRÉTAIRE TRÉSORIER : Le citoyen Boichot.

QUESTEUR : Le citoyen Brives.

Après avoir organisé les comités chargés d'étudier spécialement toutes les questions mises à l'ordre du jour de l'Assemblée législative, et toutes celles que la réunion jugera nécessaire ou utile de traiter dans son sein, la réunion arrête la liste des membres que la Montagne doit proposer pour la formation du bureau définitif de l'Assemblée législative :

PRÉSIDENT : LE CITOYEN LEDRU-ROLLIN.

VICE-PRÉSIDENTS : LAMENNAIS, FÉLIX PYAT, MATHIEU (de la Drôme), DEVILLE, BAUNE, BOICHOT.

SECRÉTAIRES : GAMBON, BERTHOLON, PELLETIER, NADAUT, JULES LEROUX, COMMISSAIRE.

QUESTEURS : BRIVES, MARC-DUFRAISSE, RATTIER.

Banquet de la barrière Poissonnière.

Le banquet offert par le Comité démocratique socialiste des élections aux représentants démocrates socialistes, avait attiré un grand concours de monde à la barrière Poissonnière. Dès 5 heures et demie, il n'était plus possible d'admettre les souscripteurs dans le Jardin de la Liberté, où la réunion avait lieu. Nonobstant la déconvenue d'un grand nombre de citoyens, pas le moindre désordre ne s'est manifesté; ceux qui, malgré leurs cartes, ne pouvaient entrer, se retiraient non sans un vif déplaisir, mais sans murmurer.

Suivant l'usage adopté par le ministère, un commissaire de police s'est présenté pour assister au. On a refusé de le recevoir, et il est alors allé requérir la force armée.

Il faut croire que l'*on espérait* une vive résistance, car, depuis longtemps, une nombreuse escouade d'agents de police stationnaient à la barrière, et le 18e régiment de ligne tout entier s'est porté sur le terrain; mais l'espoir des amis du désordre a été complètement déçu. Les citoyens qui étaient paisiblement réunis pour fêter la République, ont paisiblement obéi à la sommation qui leur a été faite. Pendant deux heures, les soldats du 18e ont assisté au défilé des démocrates socialistes, qui les saluaient des cris de *Vive la République démocratique et sociale! Vive l'armée! A bas les blancs et les Cosaques,* etc., etc., pas un symptôme de désordre ne s'est manifesté, et lorsque la salle a été complètement vidée, les troupes, en se repliant pour rentrer à leurs casernes, ont défilé à leur tour entre une double haie compacte de citoyens qui répétaient avec enthousiasme les mêmes cris.

Pas une boutique n'avait été fermée, et les orchestres des bals hebdomadaires du quartier faisaient entendre, dans les moments de silence, leurs accords habituels.

Pendant le temps qui s'était écoulé entre la sommation du commissaire de police et l'arrivée de la force armée, les représentants Pierre Leroux, Rattier et Richardet avaient prononcé quelques paroles vivement applaudies. Le sergent Rattier a défini avec beaucoup de modération et de force à la fois le rôle que se comprend aujourd'hui l'armée. Jusqu'à présent instrument de compression, elle veut devenir instrument d'émancipation. Elle comprend ses devoirs, mais elle a aussi le sentiment de ses droits; et, avant tout, elle saura défendre et maintenir la République, qui a su faire rentrer les soldats dans les rangs des citoyens.

Le calme imposant dont le peuple a fait preuve dans cette circonstance est une preuve de sa force, une démonstration de son droit. Quoi que puissent tenter de faire les ennemis de la démocratie à présent, on peut les défier d'entamer la République; elle est inébranlablement assise dans tous les cœurs qui battent en France.

En résumé, la barrière Poissonnière présentait ce soir le spectacle d'une véritable fête publique, et non celui d'une émeute.

Avis aux Agents provocateurs.

Nous aimons à croire que le *gouvernement occulte,* dérouté par la divulgation de ses plans secrets et par le mouvement de l'opinion, a renoncé pour un temps à toute tentative de coup d'Etat.

Cependant, nous ne cesserons pas d'épier les moindres trames des conciliabules de la réaction, et de fixer sur elles les regards du public.

Aujourd'hui, nous croyons devoir un avis charitable aux agents provocateurs.

Il faut que ces agents se persuadent bien que leur métier devient une périlleuse besogne, et que leur carte de sûreté ne les garantira pas de la double indignation du peuple et de l'armée.

Il est bien convenu, il est parfaitement entendu que les hommes qui oseraient insulter ou provoquer nos soldats, qui tireraient sur eux pour les entraîner dans une lutte fratricide, doivent être considérés comme de misérables mouchards, et comme tels châtiés sans pitié ni grâce. Que ces hommes soient revêtus de blouses ou d'uniformes, il ne peut y avoir ni doute ni méprise : ce sont des agents provocateurs, des faux frères.

Il est bien convenu, il est parfaitement entendu, et nous tenons cette certitude des ouvriers eux-mêmes, que tous les vrais républicains ne présenteront à nos frères de l'armée que des bras désarmés, des poitrines nues, et qu'ils feront eux-mêmes justice immédiate des malfaiteurs qui tireraient sur les soldats et s'efforceraient d'exciter une collision sanglante.

Nous pouvons garantir que sur ce point les dispositions spontanées du peuple sont en parfait accord avec celles de tous les organes, de tous les défenseurs de la cause démocratique et sociale.

Cette admirable entente est assez forte pour déjouer tous les projets liberticides et pour imprimer aux progrès de l'opinion une marche irrésistible.

Majorité et Minorité.

L'Assemblée législative est le produit du suffrage universel, mais du suffrage universel encore influencé par les préjugés politiques, du suffrage universel non encore complètement édifié par les idées sociales.

Aussi, l'Assemblée législative offrira-t-elle un singulier phénomène : d'une part, on y verra une majorité qui ne représentera qu'un mélange confus d'opinions surannées, résultat de l'éducation politique donnée aux masses par la bourgeoisie depuis une quarantaine d'années; d'une autre part, on y trouvera une minorité qui sera l'expression du mouvement nouveau des esprits, c'est-à-dire des idées sociales qui ont marché avec une rapidité inouie depuis la révolution de Février, mais qui n'ont pas encore eu le temps de transformer l'universalité des intelligences.

Chose singulière ! la majorité de l'Assemblée législative soutiendra les intérêts d'une minorité de privilégiés et résistera à toutes les mesures proposées dans l'intérêt de la majorité des citoyens; tandis que la minorité de cette Assemblée réclamera l'adoption de tous les projets favorables à l'intérêt de l'immense majorité du pays et combattra ceux qui ne serviraient que l'intérêt d'une minorité privilégiée.

Voici donc ce qui se passera : par la diffusion des idées sociales dans l'esprit des masses, par l'enseignement qui résultera même des discussions de l'Assemblée, en peu de mois la minorité de cette Assemblée sera appuyée au dehors par la majorité des citoyens, par les masses laborieuses de plus en plus imprégnées de l'esprit nouveau; au dedans de l'Assemblée, cette minorité verra peut-être repousser impitoyablement ses meilleures inspirations, ses projets les mieux conçus, ses réclamations les plus fondées, par la majorité réactionnaire qui ne sera plus l'organe que d'une fraction du pays.

D'un autre côté, cette majorité aura en vain des velléités de rétrogradation monarchique, d'atteinte à la constitution, de coups d'Etat. Elle sera toujours arrêtée par la crainte de cette opinion croissante du dehors sur laquelle s'appuiera la minorité, et par cette arrière-pensée qu'elle n'exprime réellement que les intérêts d'une classe privilégiée, qui, loin de gagner à un coup d'Etat, risquerait fort d'être frappée dans les avantages politiques et sociaux qu'elle veut conserver.

Il résultera de là un grand et utile enseignement pour les électeurs abusés qui ont concouru à produire cette majorité factice, enseignement analogue à celui qui résulte de la conduite de M. Louis Bonaparte depuis le 10 décembre.

Après cet enseignement donné par les débats de l'Assemblée législative, les masses électorales, qui sont les masses laborieuses, y verront clair; et c'est alors que le suffrage universel, complètement édifié par les idées sociales, produira une Assemblée dont l'immense majorité pourra travailler efficacement à résoudre les problèmes économiques, dont l'examen et la solution sont sans

cesse ajournés par le mauvais vouloir des privilégiés.

Une lettre de Wilna, arrivée aujourd'hui à Paris, annonce que l'empereur Nicolas est mort et que la Pologne entière s'est insurgée.

Nous reproduisons la nouvelle sous toutes réserves. Si le fait de l'insurrection polonaise était vrai, on l'aurait nécessairement appris par une voie moins détournée.

Le défaut d'espace nous empêche de reproduire aujourd'hui une rectification adressée par M. Laissac à la *Patrie*. Nous la publirons demain.

Ledru-Rollin et Lamartine.

SOCIALISTE OU COSAQUE.

Le suffrage des électeurs a laissé de côté une des plus grandes renommées contemporaines, un homme qui comptera toujours parmi les gloires de la France.

Singulier revirement de l'opinion !

Le prophète, l'acteur le plus éclatant de la Révolution de Février ; l'homme qui, aux élections générales de 1848, à la première épreuve du suffrage universel dans notre pays, obtenait le mandat de dix départements, et recueillait plus de deux millions de votes, l'idole, alors, de la bourgeoisie et de l'immense majorité de la nation, Lamartine, aujourd'hui, ne réunit nulle part le nombre de voix nécessaires pour lui ouvrir les portes de l'Assemblée législative.

Un autre homme, collègue de Lamartine, dans le gouvernement provisoire, et dont l'influence révolutionnaire avait dû céder, pendant les premiers jours de cette dictature improvisée, à l'effort du ralliement du poëte, Ledru-Rollin, qui ne venait qu'au dernier rang des élus de Paris, en 1848, et que tout le crédit de Lamartine suffisait à peine à défendre contre les préventions hostiles de l'Assemblée constituante, Ledru-Rollin passe aujourd'hui le premier des candidats politiques du département de la Seine (l'élection de M. Lucien Murat n'a pas à nos yeux un caractère sérieusement politique); il est en outre élu par cinq départements, et, dans plusieurs autres, il lutte avec un nombre imposant de suffrages contre les candidats de la réaction.

Il y a un enseignement profond dans le changement radical apporté, à un an d'intervalle, par le suffrage universel, dans la destinée de ces deux hommes ; une grande leçon donnée aux personnages politiques par cette justice souveraine d'un peuple libre qui ne reconnait d'autre gloire que celle du dévouement à sa cause ; d'autre intelligence que celle de ses besoins et de ses destinées.

Le secret de ce prodigieux revirement de la faveur publique réside tout entier dans la conduite des deux rivaux de l'Hôtel-de-Ville. Le scrutin du 13 mai a été la récompense de l'un et le châtiment de l'autre.

Dès le lendemain du 24 février, leur attitude était différente. L'un s'appliquait à retenir, l'autre voulait pousser en avant le char de la révolution.

Par des prodiges d'éloquence et de courage, Lamartine arrêtait sous les fenêtres de l'Hôtel-de-Ville les masses frémissantes et trop justement inquiètes du résultat de leur victoire ; il rassurait la bourgeoisie effrayée, mais il contribuait aussi avec les hommes du *National* à énerver, à désarmer prématurément la révolution, et la détournait de sa voie naturelle et féconde en écartant la question de réformes sociales et d'organisation du travail.

Sans être mieux préparé scientifiquement aux solutions que ces questions réclament, Ledru-Rollin, grâce à ses instincts populaires, commençait déjà à reconnaître que la réforme sociale était toute l'idée de la révolution, et se montrait sympathique aux tendances socialistes.

Tous deux d'ailleurs eurent leur part dans les fautes du gouvernement provisoire et de la commission exécutive. Leur indécision, leur manque d'initiative, la contradiction de leurs vues peut-être permirent aux ennemis de la République de préparer les horribles journées de juin et de mettre l'ouvrier aux prises avec ses frères de la garde mobile et de l'armée.

Tombés ensemble du pouvoir aux premières décharges de cette bataille impie, ils se séparèrent alors pour suivre une voie toute différente, et qui les a conduits tous deux là où ils sont maintenant : l'un à l'abandon, presqu'à l'oubli, l'autre au premier rang des défenseurs du peuple.

Tandis que Lamartine, se détournant de plus en plus de la cause populaire, s'évertuait, aux approches de l'élection présidentielle, à capter la faveur des prétendus modérés, en flattant leurs intérêts, en caressant leurs préjugés, en faisant appel même à leurs mauvaises passions, rôle indigne d'un tel homme ! tandis qu'il employait sa brillante parole à surexciter chez ses compatriotes de Saône-et-Loire la peur et la haine du Socialisme; tandis qu'il invitait les paysans mâconnais à engraisser leurs sillons du sang socialiste, Ledru-Rollin, au contraire, dans les banquets démocratiques de Paris et des départements, proclamait son adhésion aux principes du Socialisme, et déclarait que leur réalisation successive était, à ses yeux, le véritable but de la révolution.

Et Ledru-Rollin est sorti le premier élu du scrutin de ce département de Saône-et-Loire, où toute la liste sociale a passé, et où M. de Lamartine n'a pas trouvé les deux tiers des voix nécessaires pour le faire représentant de cette population qui lui aurait donné naguère, non pas seulement tous ses votes, mais tout son sang !

Ce département, que M. de Lamartine invitait à enterrer les socialistes dans ses sillons, a enterré M. de Lamartine sous ses votes socialistes.

Grande leçon, en effet ! M. de Lamartine en profitera-t-il ?

L'abandon du peuple dont il a méconnu les instincts, l'ingratitude des classes moyennes, le dédain des séides de la réaction lui ouvriront-ils les yeux ?

Cette grande popularité déchue se relèvera-t-elle en embrassant franchement la cause de l'avenir. Cet homme d'inspiration soudaine remontera-t-il au niveau des aspirations les plus généreuses de son époque ? Comprendra-t-il que nous sommes dans un moment décisif pour l'humanité, et qu'un mouvement universel nous porte vers des destinées nouvelles.

Quant à nous, nous faisons des vœux ardents pour la conversion de cet homme éminent, à qui la nature avait donné l'éloquence, l'énergie et l'âme généreuse qui font les orateurs élus des grands peuples, et qui, par paresse d'esprit ou par entêtement de l'orgueil, a refusé d'ouvrir son intelligence à la lumière du temps.

Que M. de Lamartine réfléchisse, il en est temps encore. Le peuple est indulgent pour les grands cœurs qui s'égarent; il oublie vite les fautes pour un service, les injustices pour un bienfait.

Aussi bien le moment est venu où toute position mixte est impossible.

Le scrutin du 13 mai l'a fait voir ; il faut se ranger sous la bannière de la démocratie, c'est-à-dire du Socialisme, ou aller rejoindre la coalition des vieux partis réactionnaires. Au dedans comme au dehors, la voix du suffrage universel et les menaces de Nicolas tiennent le même langage :

OU SOCIALISTE, OU COSAQUE !

Que M. de Lamartine choisisse !

Les journaux de la réaction applaudissent à M. Léon Faucher pour n'avoir rien pris, rien emporté de son ministère; au contraire, M. Léon Faucher a fortement ébranlé sa fortune.

Voilà bien les hommes d'argent : on n'a pas touché à leur trésor : le reste ne les regarde pas.

Mais l'autorité, la morale, la foi jurée, la majesté du pouvoir sont aussi des trésors qu'il faut soigneusement garder : qu'en a fait M. Faucher pendant son triste ministère dont le pays garde la mémoire ? M. Faucher, par ses manœuvres incessantes de corruption, par ses récits infidèles du *Moniteur*, par l'usage qu'il a fait de l'œuvre de la peur, et des télégraphes, et de tous les autres moyens d'intimidation, a contribué fermement à répandre le scepticisme dans les esprits : il a gaspillé l'honneur du gouvernement, compromis l'autorité du pouvoir ; s'il y avait compte ouvert au budget de l'intérieur pour les folles dépenses que M. Léon Faucher a faites de cette nature de ressources, sa retraite y laisserait un déficit que le reste de sa vie ne pourrait jamais combler.

Qui croira désormais à la probité politique de M. Léon Faucher !

(*Messager de la Marne.*)

La réclamation suivante a été adressée à la *Patrie* et au *Constitutionnel* par les représentants du Bas-Rhin :

Un numéro de votre journal étant par hasard tombé entre nos mains, nous n'avons point été étonnés d'y trouver un des canards habituels du *Constitutionnel*. Dans l'intérêt de la vérité, nous croyons cependant devoir vous déclarer que, volontairement ou involontairement, l'auteur de l'article rapportant que les représentants du Bas-Rhin étaient arrivés coiffés, moitié de bonnets phrygiens et moitié de bérets rouges, portant la blouse et traînant des sabres de cavalerie, a été la dupe d'une singulière hallucination.

Il n'y eût eu rien d'étonnant que les voyageurs eussent choisi le costume le plus commode pour le voyage ; mais sur six représentants arrivés vendredi par la diligence, l'un portait l'uniforme militaire des chasseurs à pied, quatre autres étaient vêtus de paletots et coiffés de chapeaux blancs et noirs ou de casquettes noires, et le sixième seul portait une blouse.

(Suivent les signatures).

Au moment où le Socialisme est devenu un fait immense qui résume le mouvement des esprits durant nos soixante années de révolutions, il est du plus haut intérêt de pouvoir en apprécier les origines et le développement en partant des aspirations confuses de la fin du dix-huitième siècle, pour embrasser les théories diverses présentées par l'école saint-simonienne, par celle de Fourier et de ses disciples, par les systèmes de Proudhon, Cabet, Pierre Leroux, etc. Cette histoire est celle que va dérouler le citoyen Jules Lechevalier dans les conférences dont nous avons annoncé hier l'ouverture.

La part active et dévouée que Jules Lechevalier a eue depuis vingt ans dans la diffusion des idées sociales, offre une garantie assurée de sa compétence à tracer leur histoire. Nous avons également lieu de compter sur l'impartialité absolue avec laquelle, rapporteur exact et fidèle, il développera, devant le peuple, le tableau de ces phases multiples que le Socialisme a parcourues pour arriver à l'état de convergence où nous le voyons rallier aujourd'hui toutes les intelligences et tous les cœurs pénétrés du sens intime de la Révolution.

Nous rappelons aux travailleurs et à tous nos amis, que la première conférence sur l'histoire du Socialisme a lieu demain mardi 29 mai, à 8 heures, salle de la Fraternité.

Politique du Socialisme.

Le Socialisme que l'on disait mort se relève plus vivant et plus fort que jamais, les dernières élections le constituent le seul parti puissant en France ; lui seul a des idées, lui seul agite les esprits, lui seul excite l'enthousiasme, lui seul va conduire la France à faire de grandes œuvres, parce que avec le socialisme, le peuple français a retrouvé un but religieux, la France a retrouvé sa grande âme.

Les quelques milliers de voix socialistes se sont transformés en millions de suffrages.

Mais plus ce triomphe est immense, plus les socialistes doivent prendre l'attitude de la force incontestée, plus leurs actes et leurs paroles doivent être empreints de sagesse et de modération.

Il ne faut pas se faire illusion; si les socialistes ont la majorité dans de nombreux départements, il en reste un grand nombre encore où le Socialisme doit aussi conquérir la majorité, car il sera digne du Socialisme en arrivant au pouvoir d'être porté par la presque unanimité des Français.

Après un an de la réaction la plus ardente qui se soit jamais vue, le pays se retrouve à son point de départ; nous voici revenus au 24 février.

D'un côté, un peuple immense abreuvé de souffrances et de misères, qui réclame le changement de sa situation ; de l'autre, une bourgeoisie haletante exténuée par l'usure, par l'agiotage, par la concurrence effrénée, qui est prête aux sacrifices.

Mais il y a cette différence entre le 24 février et le 13 mai, qu'au 24 février peu d'hommes en France savaient ce qu'il fallait faire pour soulager à la fois la bourgeoisie et le peuple, tandis qu'au 13 mai la lumière est faite pour tous.

Il est acquis que des réformes sages et hardies du crédit et du commerce seront aussi favorables à la bourgeoisie qu'au prolétariat.

Tout dépend maintenant de la conduite politique que vont suivre les socialistes ; ils tiennent l'avenir de la France dans leurs mains.

Majorité aujourd'hui ou demain, assurés dès ce moment du plus prochain avènement au pouvoir, leur conduite ne peut être ce qu'elle était quand ils étaient en minorité; quand ils étaient partout menacés dans leur existence, dans leur vie, quelques-uns parmi eux étaient fatalement entraînés alors à remplacer le nombre par la violence, ils se savaient entourés d'ennemis, ils voyaient que faute d'études préalables sur ce qu'il fallait faire, le temps s'écoulait sans résultat et grandissait contre eux la réaction; ils en arrivaient donc à se défendre instinctivement et ils frappaient plus fort que juste ; c'est à cette nécessité d'une défense désespérée qu'il faut attribuer la violence dans les actes, l'exagération dans les paroles.

En effet, alors le Socialisme en minorité évidente ne pouvait demander la conciliation à une majorité qui refusait, non seulement toute concession, mais même toute discussion ; assurés qu'il était impossible de rien obtenir par la douceur, on conçoit que quelques esprits ardents ont dû recourir à l'arme du faible, à la menace et à l'exagération.

Aujourd'hui tout est changé, ils sont la vie, la force, l'avenir de la France; plus ils sont nombreux, plus ils s'approchent du but, plus ils doivent s'attacher à élargir leurs rangs, et à appeler à eux le plus grand nombre en ne présentant que des réformes favorables à toutes les classes.

Les socialistes doivent toujours avoir présent à l'esprit que ce ne sont pas les révolutions les plus radicales qui donnent le plus de résultats ; ce sont celles qui donnent satisfaction aux plus nombreux intérêts.

Il faut donc sortir de l'esprit de lutte et d'antagonisme, il faut cesser de croire que la révolution ne produira son effet que par le sacrifice de la classe contre laquelle elle s'accomplit ; il ne faut pas procéder par exclusion, mais par absorption ; les travailleurs doivent tenir compte des intérêts de leurs adversaires; ils doivent les admettre aux bénéfices des réformes ; s'ils ne le faisaient pas, si étant la majorité, si étant bientôt le pouvoir, ils continuaient de soutenir, comme à l'époque où ils étaient la minorité, que les prolétaires seuls ont des droits, et que la révolution doit profiter aux prolétaires seuls ; s'il en était ainsi, nous ne craignons pas de le dire, ce serait donner naissance à une nouvelle réaction, ce serait éloigner le moment de l'avènement du travail à la propriété, ce serait reculer la transformation du prolétariat en sociétariat, ce serait vouloir remplacer une voie de paix et de fécondité pour tous, par le combat et peut-être l'extermination.

Il faut que les socialistes sachent voir la situation telle qu'elle est.

La masse entière des Français, sauf une infime minorité, a besoin des réformes.

Le propriétaire, exploité par l'usure, veut la réforme du crédit.

Le producteur agricole et manufacturier, rançonné par l'usure et la spéculation commerciale, veut aussi la réforme.

Le commerçant, écrasé par la concurrence, appelle le changement à grands cris, dût-il y périr.

Tous reconnaissent qu'il faut faire quelque chose, tous sont donc socialistes, et voilà ce qui explique la vaste contre-réaction qui vient de se produire.

Les réformes sont donc réclamées par la grande majorité, par l'immense majorité.

Mais c'est à la condition que ces réformes respecteront la propriété individuelle; *que la propriété individuelle soit donc encore hors de cause*, et, à l'instant, les réformes qui paraissent impossibles vont s'accomplir.

C'est une question de vie ou de mort, tout est là ; la peur de la dépossession a failli faire avorter la révolution de février ; elle a failli empêcher l'Europe de se révolutionner ; elle a failli rendre possible l'invasion de la France par les barbares, malgré le triomphe récent du Socialisme ; elle ramènerait encore les mêmes dangers, elle rendrait infaillibles le combat et l'anarchie, si elle se présentait encore.

Il faut avant tout, et par-dessus tout, que les socialistes rassurent la possession ; ils doivent faire converger tous leurs efforts vers ce but ; le triomphe définitif du Socialisme est à ce prix.

En effet, l'amour de la possession n'est point un sentiment de pur égoïsme ; il est le résultat de l'organisation même de l'homme. Dieu, en le créant, lui a donné l'ordre de se conserver : il lui a donné l'attrait pour le bien-être ; il lui a donné l'intelligence pour prévoir les fâcheuses éventualités.

Or, la propriété n'a pas d'autre cause que cette nécessité de prévoyance. L'homme économise pour se garantir des malheurs de l'avenir ; il économise pour mettre ses vieux jours à l'abri de la misère ; il économise pour donner l'éducation à ses enfants, pour les mettre à l'abri de ce qu'il a pu souffrir lui-même ; il économise pour prévoir les disettes, les faillites, les maladies ; il économise pour augmenter son bien-être.

Il est donc évident que l'économie c'est la prévoyance ; mais cette prévoyance, dans l'état actuel de lutte, d'antagonisme et de morcellement de la société, ne pouvait se manifester que par la propriété.

Telle est la raison qui fait que celui qui possède préférerait la mort à la dépossession ; il sent que, sans propriété, il retombe sous le coup de toutes les souffrances, de toutes les mauvaises chances. Ce qu'il faut faire n'est donc pas d'attaquer la possession, c'est-à-dire la garantie contre l'avenir.

Les socialistes doivent avoir pour but de créer des garanties sociales qui rendent sans utilité les efforts individuels faits par chaque homme aux dépens de la société pour se garantir personnellement.

Il faut mettre la vieillesse à l'abri de la misère, et alors personne n'aura besoin d'économiser pour ses vieux jours.

Il faut donner l'éducation et la profession aux enfants, et alors il ne faudra pas économiser et accumuler dans ce but.

Il faut rendre le chômage impossible, et on n'aura pas besoin d'économiser, afin de pourvoir à des éventualités qui ne se présenteront pas.

Il faut abolir l'agiotage, la spéculation, la faillite, la concurrence d'écrasement, alors l'économie, accumulée, deviendra inutile, afin de se garantir de ces vices actuels de la société.

Le but du Socialisme est de créer toutes ces garanties, que la propriété seule aujourd'hui peut donner à l'individu ; la création de ces garanties amènera alors, sans obstacles et du consentement général, la réalisation des principes les plus absolus ; mais vouloir détruire la garantie avant de l'avoir remplacée, c'est lutter contre l'homme, contre la nature, contre Dieu.

Plus de menaces, donc ! que chacun conserve ce qu'il possède ; mais que, dès ce moment, les socialistes, unis comme un seul homme, formulent le programme de leurs volontés.

Ils ne doivent demander rien de plus, rien de moins que ce qui est strictement juste. Il est indigne d'un grand peuple de demander plus qu'il ne veut obtenir, il ne faut pas surfaire ; les socialistes doivent adopter des projets de réforme, et une fois adoptés, ils doivent en poursuivre la réalisation avec une fermeté, une persévérance indomptables.

Il ne faut plus dire : Tout ou rien; il faut formuler ce qu'on a droit de demander, sans attaquer le droit des autres, et poursuivre la réalisation jusqu'au bout.

Alors l'enfantement du Socialisme, qui a commencé au milieu de tant de terreurs et de souffrances, s'accomplira sans obstacles et sans déchirements le jour où tous les possesseurs sauront qu'il ne s'agit pas de les déposséder, le jour où ils sauront que les réformes sont aussi faites en leur faveur, le jour où ils comprendront que le Socialisme a pour but, non de replonger la bourgeoisie dans le prolétariat, c'est-à-dire dans la misère, mais bien d'élever le prolétariat à la bourgeoisie, c'est-à-dire au bien-être.

Ce jour-là, le Socialisme, appuyé sur toutes les sympathies, embrassant la France entière, réalisera pacifiquement toutes ses promesses.

Les Socialistes, en vue de leur triomphe prochain, ont des devoirs à accomplir.

Ils doivent avant tout formuler un programme de leurs vœux, de leurs volontés. Il faut que les populations sachent ce qu'ils demandent ; il n'est plus permis un seul instant de conserver la moindre obscurité sur leurs prétentions, le moindre retard devient un crime.

Il faut donc, toute affaire cessante, que les Socialistes formulent leur programme conciliateur.

Il faut que la mystification de Février ne se renouvelle pas, il ne doit pas y avoir un pouvoir caméléon, composé d'opinions incohérentes et ennemies ; tous les Socialistes doivent marcher comme un seul homme, sans hésiter, sans tâtonner.

On croit généralement, et les socialistes eux-mêmes croient qu'il existe de nombreuses divisions, des séparations presque infranchissables entre les écoles et les divers socialistes.

C'est une grande, profonde et funeste erreur ; les socialistes sont d'accord sur tous les points, excepté un seul.

Ils sont d'accord sur le crédit, ils sont d'accord sur le commerce, ils sont d'accord sur tout, excepté sur les relations du capital et du travail dans la production, dans l'atelier.

Que résulte-t-il de ce fait ? c'est que les socialistes doivent mettre en relief, en corps de doctrine, tous les points sur lesquels ils sont d'accord, qu'ils doivent en faire un programme de gouvernement.

ET NOUS L'ESPÉRONS, CES POINTS SUR LESQUELS EXISTE L'UNANIMITÉ SUFFISENT A EUX SEULS A CONSTITUER LA PLUS BRILLANTE RÉVOLUTION QUI SE SOIT JAMAIS ACCOMPLIE.

Quant au point qui les sépare, leur conduite est bien simple ; il faut qu'ils se respectent mutuellement au lieu de se séparer ; il est évident que le fait seul de leur division indique que la question n'est pas suffisamment mûre, car puisqu'il existe une science sociale, si la question était mûre, tous les socialistes seraient d'accord ; qu'ils étudient donc, qu'ils expérimentent les meilleurs procédés, et l'expérience décidera ; ils ne doivent point se proscrire réciproquement, les associations d'ouvriers ne doivent point maudire et exclure les associations de patrons et ouvriers.

Il faut partir de ce fait que l'association est encore à peu près inconnue ; nul ne sait positivement quel est le mode le plus parfait de l'organisation associée dans la manufacture, il faut admettre en principe que le procédé d'association le meiller est celui qui sera le plus facilement applicable, qui rencontrera le moins d'antagonistes et d'obstacles, qui donnera le plus de bien-être au travailleur, et qui l'appellera le plus promptement à la propriété.

Pour que les socialistes trouvent l'appui de la masse de la nation, il faut qu'ils commencent par s'entendre entre eux. Alors, quand ils auront proclamé *urbi et orbi* leurs projets, leurs volontés, il ne sera plus possible d'abuser les esprits crédules, et la France pourra marcher à pas de géant dans la voie du progrès pacifique, et sauver le monde des effroyables convulsions dans lesquelles il se précipite.

Souvenons-nous tous de Février : les ouvriers n'ont point su profiter de la Révolution, parce que, surpris par la victoire, ils n'ont point su formuler leurs droits ; [illegible] le pouvoir, ils en ont été embarrassés, et ils sont demeurés impuissants pour agir,

D'un autre côté, la bourgeoisie ne nie pas la nécessité des réformes; quoi qu'on en dise, elle était prête aux sacrifices; mais, profondément ignorante, elle ne sut pas prendre l'initiative des réformes, devoir qu'elle avait à remplir, puisqu'elle possède la fortune, le loisir et l'éducation; elle ne sut pas comprendre que la révolution n'avait pas besoin de sacrifice, et que les réformes pouvaient être aussi favorables à la bourgeoisie qu'au prolétariat; elle s'épouvanta elle-même de son impuissance, de son ignorance; la tête lui tourna sur le bord de l'abîme, et au lieu d'envisager courageusement la difficulté, elle ne sut que se lancer dans un mouvement stupide de réaction.

Mais les idées ne succombent pas sous une réaction, on peut le voir aujourd'hui.

La question se pose de nouveau comme en février. Tous, bourgeois et prolétaires, doivent s'empresser d'un commun accord d'étudier les réformes, puis de les réaliser.

Formuler les réformes à accomplir, tel est le but que nous nous proposons; nous n'avons pas l'audace de croire que nos formules soient les meilleures, nous voulons seulement indiquer, par notre exemple, la marche à suivre.

F. COIGNET.

Italie.

UN PIÈGE TENDU AUX ROMAINS.

La politique jésuitique de MM. de Falloux et Louis Bonaparte poursuit son cours en ce qui regarde la République romaine.

Voici les conditions proposées par M. de Lesseps à l'acceptation des Romains :

« 1° Les Etats romains réclament la protection de la République française ;

2° Le populations romaines ont le droit de se prononcer librement sur la forme de leur gouvernement ;

3° Rome accueillera l'armée française comme une armée de frères Le service de la ville se fera conjointement avec les troupes, et les autorités du pays, civiles et militaires, fonctionneront suivant leurs attributions légales. »

Le traité se garde bien de définir à quel égard Rome réclame la protection de la France, et quel prix il la lui faudra payer. Les correspondances nous apportent le commentaire du décret.

Cette protection en vertu de laquelle Oudinot prendrait le commandement militaire de Rome, livrerait pieds et poings liés, et sans garanties, les Romains à celui-là même qui a si indignement abusé de leur bonne foi à Civita-Vecchia. Par compensation, le général français ne s'engage nullement à repousser du territoire romain, ni les Autrichiens, qui trônent à Bologne un pied dans le sang, ni les Napolitains que Garibaldi a déjà chassés de Velletri, ni les Espagnols qui veulent s'établir à Fiamicino.

Cette protection est donc tout simplement un piège, un piège indigne dont la nation française doit répudier bien haut la solidarité.

La prétention contenue dans le second article n'en est pas moins exorbitante. Le gouvernement de la République romaine n'est pas reconnu. Les triumvirs seraient privés provisoirement du pouvoir, éloignés de Rome, et placés immédiatement ainsi sous le coup des baïonnettes autrichiennes, françaises, napolitaines et espagnoles; les populations seraient consultées pour choisir *librement* entre la République et la papauté. Les 340 000 voix sur moins de 600 000 citoyens qui ont nommé, malgré les anathèmes de l'Eglise et les menées de la réaction, aux élections dernières, sont déclarées non avenues, comme n'exprimant pas le sentiment des citoyens romains. A en croire M. de Lesseps, la présence de quatre armées étrangères menaçantes dans les Etats romains, aurait pour effet d'assurer beaucoup plus de liberté au vote.

L'Assemblée romaine a été convoquée le 19 pour prendre connaissance de ces étranges propositions, et elle les a rejetées. On s'y attendait bien, mais on voulait pouvoir dire à la tribune française que la République romaine avait refusé.

Le refus de l'Assemblée a été voté à l'unanimité après une courte discussion. Il est ainsi conçu :

« L'Assemblée éprouve le regret de ne pouvoir admettre le projet de l'envoyé extraordinaire du gouvernement français.

» Elle charge le triumvirat d'en faire connaître les motifs, et de poursuivre les négociations nécessaires pour établir les meilleurs rapports entre les deux républiques. »

L'armistice expirait le 21, suivant le *Corriere mercantile*. Oudinot qui ne s'était pas éloigné de Rome, bien qu'il s'y fût engagé au début des négociations, aura-t-il repris immédiatement l'offensive? Son attitude donne lieu de le craindre, et les journaux de Marseille le font pressentir.

La division de Mezzocapo est arrivée à Rome le 19 avec douze pièces de canon. Elle avait quitté Bologne avant l'ouverture des hostilités contre cette ville. Qui sait, si Bologne eût été prise, si ces troupes y fussent restées? et elles y seraient restées sans les Français, comme le fait très bien observer le *National*.

Nous trouvons dans une correspondance du *Monitore toscano*, journal officiel de la réaction à Florence, et qui par conséquent n'est pas suspect de bienveillance pour la république romaine :

« Lesseps fut stupéfait de l'enthousiasme des Romains; et il en vint à me dire en admirant le calme parfait qui règne à Rome : Paris n'est pas plus tranquille.

» De la tour de la villa Bonaparte-Canino, sur laquelle nous étions montés pour jouir de la belle vue de Rome, nous apercevions la villa Patrizi, qui ne nous apparaissait plus que comme un monceau de ruines en partie dévorées par les flammes. D'autres maisons, près de la porte Pio, avaient été détruites. Voyez, disait Canino à Lesseps, voilà les fruits de l'intervention française ; et Lesseps répondait par des paroles de regret. Il a visité les barricades et il a été émerveillé. »

A Civita-Vecchia, M. de Lesseps a fait substituer le drapeau tricolore italien au drapeau pontifical.

Garibaldi a atteint les Napolitains à Zagazolo, où un combat s'est engagé. On en ignorait encore le résultat. Garibaldi a reçu l'ordre de rentrer.

Une partie de l'armée autrichienne s'est dirigée de Bologne sur Faenza.

Les troupes autrichiennes sont entrées à Florence le 24.

Le bateau à vapeur de Civita à Livourne rapporte qu'il y eu à Rome une réaction modérée, à la suite de laquelle les Français seraient entrés dans la ville, et Mazzini aurait été arrêté. Cette nouvelle, donnée par le *Moniteur toscan*, est antérieure à celles qui sont arrivées directement de Rome, et par conséquent ne mérite aucune créance.

La *Gazette de Parme* du 22 annonce qu'il avait été publié la veille un décret de Charles II de Bourbon, daté de Weisstropp, qui déclare avoir abdiqué en faveur de son fils. Une autre proclamation de Ferdinand, qui prend le nom de Charles III, porte que le nouveau duc prend possession des états qui lui sont dévolus par droit d'hérédité, et confirme le gouvernement provisoire militaire jusqu'au rétablissement complet de l'ordre.

Le gouvernement piémontais vient de dissoudre les corps lombards, hongrois et polonais qu'il avait pris à son service contre l'Autriche.

La commission nommée par le dernier ministère piémontais pour s'occuper des griefs de la Savoie, vient également d'être dissoute comme inutile. Le Piémont reprend son vieux rôle de gouvernement franchement réactionnaire et ami de l'Autriche.

Révolution allemande.

La *Gazette de Woss* annonce qu'un coup mortel a été porté à la démocratie berlinoise dans la nuit du 25 mai, par l'arrestation de vingt membres de l'Assemblée prussienne, entre autres Mollrs, Berends, Pfeiffer, Waldeck, Gerike, etc. Dans les grandes villes de province on aurait aussi fait beaucoup d'arrestations. On dit même qu'on a emprisonné M. Unruh, ex-président de l'Assemblée nationale. Les ordres d'arrestation son signés Wrangel.

D'après une correspondance, ces arrestations auraient été motivées par la découverte d'un projet d'expédition d'un corps franc dans le midi de l'Allemagne.

On annonce que Frédéric-Guillaume va se rendre, à la tête de ses gardes, au corps d'armée qui doit se réunir près d'Erfurth, ville désignée comme devant être le siège de l'Assemblée allemande.

Les troupes concentrées en ce moment à Francfort se montent à 12 000 hommes ; mais elles doivent recevoir d'un moment à l'autre des renforts considérables. Le général Peucker commande ce corps d'armée.

Le général Berchtold va bientôt rejoindre l'autre corps d'armée qui se rassemble dans la Hesse rhénane.

Une première rencontre a eu lieu entre les troupes hessoises et les corps-francs badois, le 24 mai, près de Lauterbach. Une assemblée populaire avait été convoquée près de là, sur le territoire badois ; mais au lieu de se tenir à l'endroit désigné, on alla se réunir de l'autre côté de la frontière, sur le territoire de la Hesse. Le commissaire Prinz se rendit aussitôt sur les lieux, et somma la réunion de se dissoudre. Sur le refus formel d'obéir à cet ordre, le commissaire fit avancer des troupes qui attaquèrent immédiatement les citoyens sans défense ; plus de quarante morts seraient restés sur le terrain ; une centaine de badois prisonniers ont été conduits à Darmstadt pour être jugés.

Les nouvelles du grand-duché de Bade et du Palatinat sont peu importantes. L'organisation militaire continue partout et le plus grand ordre n'a pas cessé de régner. Il arrive aux Badois de grands renforts de la Hesse électorale.

L'organisation des corps francs, dirigée par Zitzel Hausner, de Mayence, s'opère rapidement On fait l'exercice pendant 7 heures par jour ; il est enseigné par les soldats bavarois, et même par des Prussiens et des Autrichiens qui se sont évadés de Mayence.

Les réfugiés badois travaillent pour leur *bonne cause*, cela se justifie par la circonstance qu'on a distribué sur la place du Marché-aux Poissons et ailleurs, une masse de proclamations du grand-duc au peuple badois. Dans cette proclamation, les agents du pouvoir actuel du pays de Bade sont honorés des titres les plus flatteurs : « Quelques rebelles qui défendent une cause perfide, veulent plonger le peuple, naguère heureux, dans la misère et dans la calamité, etc. La propriété sera bientôt la proie des hommes cupides et des brigands. » Du reste, le grand-duc nourrit le doux espoir que ce malheureux et funeste état ne sera pas de longue durée.

En terminant, Léopold de Bade adresse encore aux soldats la touchante exhortation qui suit, et qui, certes, ne manquera pas de produire l'effet désiré : « Soldats ! je sais que vous avez été trompés par tous les moyens et par tous les artifices qu'une mauvaise intention emploie, pour la séduction, et la trahison n'est pas sortie de votre âme. Revenez à l'honneur et à la fidélité, rassemblez-vous autour du drapeau de votre chef supérieur, et si vous le faites sans hésiter, le passé sera oublié et on vous accordera une amnistie pleine et entière.

Comme tous ceux de ses collègues petits et grands qui ont éprouvé le même sort que lui, le Léopold de Bade compte sur le czar et les cosaques.

Nicolas, qui a jeté le gant à l'Europe révolutionnaire, ne cache plus ses desseins. C'est donc sans surprise que nous avons lu dans l'*Abeille du Nord* les lignes suivantes :

« Pour la seconde fois, la Russie restituera à Dieu ses autels, aux rois leurs trônes, aux peuples la paix et la tranquillité, étouffera l'anarchie, et sauvera non-seulement ses amis, *mais même ses ennemis égarés.*»

Un peu plus haut, la feuille russe explique quels sont ces ennemis. Il ne s'agit plus ici des grandes et fortes armées commandées par le plus grand guerrier des temps modernes; mais d'un *ramas de scélérats* qui ne rêvent que pillage, et entraînent après eux la *stupide plèbe*; il s'agit d'un petit nombre de misérables qui se sont emparés du pouvoir, grâce à l'indécision des gens faibles, et en prenant pour auxiliaire la tourbe indisciplinée des grandes villes.

Le pieux journal termine ainsi son dithyrambe en l'honneur de celui qu'il appelle le *vainqueur*, le *sauveur*, le *maître* du monde :

« Va, béni du Seigneur, va accomplir la grande tâche qui t'attend, notre czar bien-aimé ! L'amour, la confiance, les prières incessantes de ton peuple t'accompagnent; les anges du ciel seront invisiblement toujours autour de toi. Devant toi tomberont dans la poussière les esprits des ténèbres et de la perfidie, *et tu te lèveras sur le monde comme le soleil de la paix et du bonheur !* »

La *Gazette de Cologne* assure que M. de Lüdre, ambassadeur de France à Berlin, a remis au gouvernement prussien une note contenant une protestation du cabinet français contre l'intervention de la Russie dans la Hongrie. La note contient en outre un reproche contre le cabinet de Berlin d'avoir laissé les troupes russes passer sur le territoire prussien. Un homme d'Etat qui connaît la question aurait assuré que l'affaire était grave et que le gouvernement français paraissait résolu d'appuyer ses résolutions par des actes. Il a ajouté que l'indépendance de la Hongrie sera peut-être reconnue prochainement par la France, et que le comte Teleki sera officiellement reçu en qualité d'ambassadeur.

Ce qui nous fait douter de la véracité de cette nouvelle, c'est que le même journal annonce que, d'un autre côté, les Français veulent se mettre en opposition directe avec les Autrichiens dans les Etats-Romains.

La preuve que le gouvernement français est bien loin de vouloir seconder les pays révolutionnaires, c'est qu'il ne reconnaît pas le gouvernement provisoire de Bade, et que l'envoyé de France à Carlsruhe vient de recevoir l'ordre de retirer son drapeau.

On lit dans la *Gazette de Cologne* :

« Le général de Welden vient de publier un bulletin qui annonce que, depuis le mouvement en avant dans l'île de Schutt, l'ennemi a été repoussé dans la ligne entre Boes et Vassaruth. Les émissaires de Kossuth cherchaient à faire des partisans à la République, mais ils n'avaient réussi qu'à Sthulweissembourg. Les drapeaux impériaux flottent encore à Grand Kanischa, Funfkirchen jusqu'à Bata, où se trouve une partie du corps d'armée du sud sous les ordres du baron Jellachich, dont l'aile droite s'étend jusqu'à Peterwarden. Le baron de Welden a des nouvelles de Bude jusqu'au 17 mai. La place est cernée par 30 000 Hongrois.

» Le général Heutzi se défend avec une grande intrépidité. Une foule de personnes quittent la forteresse. La garnison a des vivres.—Le principal camp des Hongrois est à Léopoldfeld, où se trouve Georgey qui se rend, dit-on, à Debreczin, parce que Dembinski et Bem parlent plutôt en faveur de la cause polonaise que pour la cause hongroise.—Ce bulletin ne contient rien de bien important, si ce n'est que Bude tient encore.—Le journal *Ost-Deutsche-Post* confirme cette nouvelle. Le *Lloyd* assure même qu'une attaque des Hongrois sur Bude a été repoussée.—Quant aux opérations des Autrichiens et des Russes, nous apprenons ce qui suit : Les Autrichiens et les Russes se resserrent de plus en plus. Il paraît qu'ils veulent attaquer les Hongrois sur 4 points, afin de diviser leurs forces.

» De Pettau à Presbourg par Œdenbourg, il y a 90 000 Autrichiens; 106 000 Russes avec 600 canons sont concentrés près de Stradisch et dans la Moravie. Des renforts arrivent tous les jours, mais on dit qu'une attaque n'aura lieu que lorsque les deux armées seront réunies, ce qui se fera à la fin du mois. Il y a par fois des escarmouches. Le général Oettinger a été envoyé à Bude avec des renforts. Le 14 courant il y avait 30 000 Russes à Orsowa, en tout 66 000 Russes s'avancent par la Moldavie, la Transylvanie et le Banat. »

La diète suisse vient enfin d'abolir les capitulations militaires, et d'ordonner le rappel des troupes qui auront été employées contre la liberté des peuples.

Assemblée législative.

Présidence de M. KÉRATRY, doyen d'âge.

Séance du 28 mai.

Cette première séance n'a ressemblé en rien à la première séance de l'Assemblée constituante. Nul élan, nul enthousiasme. Les trois sergents socialistes, en costume, semblaient seuls occuper la curiosité.

La séance est ouverte à midi.

M. Keratry est monté au fauteuil comme doyen d'âge. Aux bureaux des secrétaires siègent MM. Boch, Estancelin, Rolland Saône-et-Loire, de Coislin, Rancel et Commissaire, ce dernier en costume de sergent.

M. KÉRATRY a prononcé d'une voix faible les paroles suivantes :

Messieurs les représentants de la première Assemblée législative de la République française, je siège au fauteuil de président grâce au choix des électeurs du département du Finistère et comme étant votre doyen d'âge. Je vais essayer de constituer, de régulariser et de faire marcher notre Assemblée législative.

Nous commencerons par le tirage des bureaux, puis vous vous retirerez dans vos bureaux.

J'ai reçu les demandes de congé motivées sur le mauvais état de santé des représentants dont les noms suivent :

MM. Larochejaquelein, de Corcelles, Treilhard, Luppe.

Y a-t-il opposition? (Non ! non !)

(Les congés sont accordés.)

Aux termes des articles 1, 2 et 17 du règlement, je vais procéder au tirage au sort des bureaux, puis l'Assemblée se retirera pour procéder à la vérification des pouvoirs.

S'il était possible de continuer aujourd'hui la séance publique, j'en avertirais les représentants, dans le cas contraire, à demain.

A GAUCHE. A quelle heure ?

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. le président du conseil.

M. ODILON BARROT, président du conseil, Messieurs les représentants, aux termes de la Constitution, vous êtes réunis de droit. C'est la souveraineté du peuple qui vous envoye siéger sur les bancs de cette chambre. Vous allez vous réunir dans vos bureaux. Sitôt que la vérification des pouvoirs aura eu lieu et que cette assemblée sera légalement constituée, le pouvoir exécutif viendra vous présenter l'exposé des affaires de la République.

M. LACROSSE, ministre des travaux publics. Messieurs, la salle actuelle a été préparée pour 900 représentants. Aux termes de la Constitution, ce nombre n'étant plus que de 750, il faut réduire cette salle. Je viens donc vous demander de vouloir bien siéger pendant plusieurs jours dans l'ancienne salle des séances.

M. LE PRÉSIDENT annonce que la séance de demain aura lieu dans l'ancienne chambre. (Vives réclamations à gauche,—Aux voix ! aux voix !)

On passe au tirage au sort des bureaux.

Dans ce moment d'immenses clameurs venant de la place arrivent jusqu'à nous. Nous apprenons que c'est le peuple qui, au passage des représentants socialistes, pousse les cris de Vive la Montagne ! vive l'amnistie ! vive la République démocratique et sociale !)

Le citoyen président annonce que l'on siégera encore pendant trois jours dans cette salle, les préparatifs pour l'ancienne chambre ne devant être prêts que dans trois jours.

La chambre se réunit dans les bureaux.

La séance est levée à une heure et demie.

Ordre du jour du mardi 29 :

A midi réunion dans les bureaux, à deux heures séance publique, vérification des pouvoirs.

Citations instructives

DU COURRIER DE LA GIRONDE.

Dès aujourd'hui nous le déclarons, dit le journal Cassagnac, les obstacles dont nous tâcherons de triompher sont de deux sortes : nous avons des adversaires politiques que nous nous flattons de convaincre et que nous espérons avoir bientôt pour alliés; nous avons des ennemis sociaux qu'il s'agira *de disperser* et de *réduire à l'impuissance* bien plutôt PAR LA FORCE que par la discussion.

Nos ennemis sociaux, nos ennemis irréconciliables, ce sont les socialistes. Entre eux et nous, rien de commun. Pour nous, leur nom est une injure odieuse.

Aujourd'hui qu'ils s'enorgueillissent de quelques progrès, nous déclarons hautement que leurs théories sont abominables, et que leur propagande vaut celle des voleurs casuistes et des assassins par principe. Quant aux actes qu'ils annoncent et qu'ils préparent, nous les croyons prévus, pour la plupart, par le code pénal, et nous serons certains de faire acte de bon citoyen en prêtant main-forte à la justice, si elle a besoin de nous, pour les empêcher ou les punir.

Que penser d'un journal qui accuse ses adversaires d'être des *assassins par principe*, après avoir déclaré qu'il emploiera contre eux la force, de préférence à la discussion?

Nous tirons de la correspondance de Paris ce passage, encore plus remarquable :

Le manifeste de l'empereur de Russie est l'objet d'une attention spéciale *et quelque peu intéressée* de la part des feuilles démagogiques. Le *Peuple* croit voir déjà les cosaques dans Paris, et il demande que nous marchions promptement au secours des Hongrois. Jusqu'ici le président de la République paraît parfaitement opposé à tout projet de guerre. *Il a dit*, assure-t-on, *qu'il aimerait mieux quitter le pouvoir que de déclarer la guerre à la Russie.*

Ainsi le président, opposé à tout projet de guerre, aurait cependant autorisé l'abominable invasion du territoire romain : quant aux Cosaques, il aimerait mieux résigner le pouvoir que de se mesurer avec eux... Ce n'est pas nous qui le disons, c'est le *Courrier-Cassagnac*.

Voici le ministère que désire cet innocent journal :

Dans la seconde combinaison, le ministère serait composé d'hommes plus énergiques, plus homogènes, plus armés par leur caractère et leurs antécédents politiques contre le Socialisme, qui s'avance menaçant et prêt à briser la société. Dans cette combinaison, *on présenterait franchement et carrément la bataille* aux ennemis, sans s'inquiéter de leurs alliés, et sans faire d'avances à ceux qui les craignent, les ménagent et leur font la planche. Ce ministère présenterait, dès le commencement de la session, *des lois de salut public, et attendrait hardiment l'insurrection* pour la combattre avec une inexorable vigueur, pour *mettre la main sur ses chefs*, pour briser ses appuis, et sortir enfin la société de cette incertitude qui la mine et qui la perdrait, si elle durait encore six mois.

Ce ministère serait assuré d'une immense majorité dans l'Assemblée et de l'assentiment public dans le pays; car *il exterminerait l'anarchie*, et il donnerait du cœur aux plus timides soldats de l'ordre. Dans la pensée des hommes les plus intelligents, les plus clairvoyants, cette combinaison, qui appellerait des hommes éprouvés au gouvernement, est la seule qui offre des chances de succès et d'avenir pour le pouvoir, au milieu de l'effroyable tempête qui le menace.

Présenter la bataille, faire des lois de salut public, *mettre la main* sur les chefs du parti démocratique, en quoi ce programme diffère-t-il du complot que nous avons dénoncé et fait avorter en le dénonçant.

Une dernière correspondance du *Courrier-Cassagnac* prouve que M. Changarnier a bien eu l'intention de soustraire les troupes au commandement de l'Assemblée nationale, afin de résister à force ouverte à des résolutions républicaines, si elles avaient été prises par l'Assemblée.

Il est positif que le général Changarnier a donné aux officiers supérieurs placés sous ses ordres l'ordre de n'obéir qu'à ses réquisitions. Mais nous avons ouï dire que le motif de cet ordre était pris dans quelques faits graves qui se passaient ou se préparaient. Il ne s'était agi de rien moins que de mettre 25 000 hommes de la garnison de Paris sous les ordres d'un général membre de l'Assemblée, si elle s'était déclarée en permanence. Avec 25 000 hommes commandés par un chef sur lequel on croyait pouvoir compter, on aurait pu faire beaucoup de choses, et on avait l'intention de les faire. On pouvait aller jusqu'à proposer des mises en accusation, et tenter de les exécuter. Il est même possible que l'idée en fût venue à quelques-uns des plus hardis, et même à certains politiques de la veille. Dans tous les cas, le décret était rédigé; mais le général en question refusa d'y acquiescer et d'accepter ce commandement.

Le chiffre légal du vote fut atteint et le coup fut manqué. Mais si la permanence qu'on veut décréter encore une fois au reste, samedi soir, avait été maintenue, si les troupes avaient été requises, si des mesures révolutionnaires avaient été adoptées, la sûreté de la capitale, le gouvernement lui-même étaient menacés.

Le général Changarnier le savait. A-t-il eu tort de prendre des précautions pour prévenir les conséquences d'une telle situation ! Il le fera encore si c'est nécessaire, et tous les bons citoyens lui en sauront gré. Ils savent bien que ce n'est pas cela qui fait les coups d'Etat, mais ce qui les déjoue.

Nous livrons toutes ces citations aux réflexions de nos lecteurs.

Appel au Charivari.

Quand M. Joly est venu apporter à la tribune des citations extraites des ouvrages de M. de Falloux et présentant ce ministre de la République démocratique comme un ennemi de la révolution française, un avocat de l'absolutisme et de l'église du moyen-âge, M. de Falloux a crié *à la mystification*; il a prétendu que ces citations étaient *parfaitement, absolument fausses*.

Quelques minutes après, M. Joly apportait à la tribune les œuvres mêmes de M. de Falloux et les citations parfaitement, absolument fausses s'y retrouvaient textuellement, comme on devait s'y attendre.

Ce n'est pourtant pas sur ce premier scandale que nous voulons insister.

M. de Falloux protestait contre la première production de pièces de M. Joly, attendu que les citations étaient extraites d'une publication malveillante, intitulée la *Liberté de penser*, qui aurait pris la liberté grande en effet de penser fort mal de M. de Falloux; mais une autre publication vertueuse et républicaine, la *Revue des Deux-Mondes*, aurait été indignée à tel point de cette licence, qu'elle aurait spontanément fait l'apologie du ministre calomnié.

L'autorité de la *Revue des Deux-Mondes*, association d'ambitieux qui se font la courte échelle, a très peu de poids auprès de nous. La *Revue des Deux-Mondes* a toujours aimé à défendre les ministères, et depuis Février il est difficile de trouver une publication plus ouvertement réactionnaire. La *Revue des Deux-Mondes* aurait pu défendre M. de Falloux, à l'insu même de celui-ci, sans qu'une pareille intervention fût concluante et désintéressée pour des démocrates.

Mais M. de Falloux a paru tenir beaucoup à se présenter comme absolument étranger au parti pris en sa faveur par la *Revue des Deux-Mondes*.

Or, le *Charivari* conseillait dernièrement à M. de Falloux de se cacher sous la table s'il venait encore au bureau de cette r[illegible].

Le *Charivari* cesse habit[illegible]ent de plaisanter quand il s'agit de défendre la République.

C'est rendre à la République un grand service que de démasquer entièrement M. de Falloux.

Le *Charivari* sait-il quelque chose de positif sur les rapports de ce saint homme avec la *Revue des Deux-Mondes*. L'article apologétique aurait-il été demandé ou même payé par le ministère, le ministre en aurait-il corrigé lui-même les épreuves ?

Si le *Charivari* sait quelque chose de positif à cet égard, nous croyons que son devoir de citoyen est de sortir des insinuations pour le dire et le démontrer.

On nous communique la [illegible] suivante, écrite par un militaire emprisonné pour cause de foi socialiste :

Prison de ***, le 22 mai 1849.

Mon cher ami,

Depuis notre dernière entrevue, il s'est passé bien des choses extraordinaires. Je n'ai cessé de travailler à la cause du Socialisme, et je crois que mes efforts n'ont pas été perdus. J'ai trouvé le régiment fort bien disposé à recevoir la semence sociale, et déjà les partisans de la République démocratique et sociale s'y comptent par centaines. Les journaux démocratiques avaient mis à ma disposition tout ce qui était nécessaire à la propagande, brochures, feuilles, discours, etc., lus d'autant plus qu'on les défendait plus sévèrement. Une de nos lettres ayant été interceptée, j'ai été mis au cachot avec plusieurs de mes camarades. Quelques jours plus tard on nous transféra dans la prison de . .

Je te fais remettre cette lettre par un de nos coreligionnaires de l'armée.

Tu ne pourrais jamais croire, cher ami, à quel régime odieux nous sommes soumis, et combien il est grand temps que le Socialisme nous débarrasse de cette infâme inquisition. UN SEUL REPAS PAR JOUR, privation de livres, de tabac, secret le plus absolu, etc.; en un mot, obligation complète de s'abrutir! Toutes les lettres que nous écrivons sont lues, celles qui nous sont adressées, soumises à la même opération : tous les passages s'appliquant soit à la politique, soit au régime cellulaire, biffés impitoyablement. Tu vois par ce simple exposé les douceurs de notre existence, *de par ce royaliste de Bergamote*.

Mais l'avenir est à nous, et je ne puis que me réjouir d'avoir été choisi par le pouvoir comme victime de la proscription. Je m'attends à être expédié pour l'Afrique ; tant mieux, car mon départ ne fera que développer les germes du Socialisme, et bien d'autres brigueront l'honneur de me remplacer. Nous sommes déjà nombreux du régiment expiant dans les cachots le crime d'être socialistes et d'aimer la patrie.

Les nouvelles de l'intérieur et de l'extérieur, comme je l'apprends, sont fort bonnes; ne désespérons pas et marchons résolument dans les voies de l'avenir.

Je finis, mon cher ami, en t'embrassant cordialement.

Vive la République démocratique et sociale !

Ton ami,

***

P. S. Il est impossible de me voir. Inutile de t'engager à me pas m'écrire, vu le système d'inquisition auquel nous sommes soumis.

Avis au directeur des postes.

Il paraît que les militaires ne sont pas à l'abri des nombreuses inexactitudes qu'on a si souvent signalées dans le service de la poste.

Nous recevons la visite de deux dames, mères de jeunes gens qui servent en ce moment, l'un dans le 22e de ligne, en garnison à Lyon, l'autre dans le 6e bataillon de la garde mobile, actuellement en Corse. Quatre lettres ont été adressées à chacun d'eux : un envoi de 5 francs a été fait au premier, un envoi de 10 francs au second ; ni l'un ni l'autre n'ont rien reçu. Ces pauvres jeunes gens écrivent à leurs mères pour se plaindre de l'oubli dans lequel ils croient qu'on les laisse.

Il suffira sans doute que ces faits soient portés à la connaissance de l'administration pour qu'ils ne se renouvellent plus.

FAITS DIVERS.

Le remplaçant du colonel Cauvin au commandement du palais de l'Assemblée nationale est le lieutenant-colonel Fatry, au 46e de ligne.

— Lorsque le régiment de dragons est arrivé aujourd'hui près de l'Assemblée, un jeune homme énergique s'est avancé le chapeau en l'air près du colonel et a crié d'une voix forte : Vive la République ! — Le colonel a répondu : Croyez-vous donc que nous soyons ici pour autre chose que pour défendre la République ! — Vive la République ! — A ce cri la foule s'est ouverte pour laisser passer le régiment en mêlant ses acclamations à celles de la troupe.

Nous ajoutons avec plaisir que ce colonel, M. de Goyon, craignant d'occasionner des accidents en refoulant avec de la cavalerie sur les trottoirs les personnes entassées dans la rue, a fait reculer la cavalerie et a chargé des hommes à pied de refouler les curieux.

— Nous trouvons dans le *Républicain de la Haute-Saône*, sous la rubrique : Gray, le 21 mai 1849, le récit d'une ovation dont a été l'objet notre ami Victor Versigny, qui vient d'être élu représentant du peuple à la Législative, par le département de la Haute-Saône.

« A la nouvelle qu'un de nos représentants, le citoyen Victor Versigny, venait d'arriver dans nos murs, une [illegible] de tous les démocrates de la ville de Gray et des campagnes les plus voisines s'est spontanément formée sur la place publique.

A deux heures après midi, la foule, devenue immense, s'est dirigée, dans l'ordre et le calme le plus parfaits, vers l'habitation de notre représentant. A sa tête se trouvait le citoyen Charnotet, ancien sous-commissaire de l'arrondissement de Gray qui, au bonheur de s'être acquis l'estime et l'affection de tous les gens de bien, joint l'honneur insigne d'avoir été destitué par le gouvernement des *honnêtes et modérés*.

Reçu d'abord dans la cour, où l'avait précédé la musique de la garde nationale, le peuple, augmentant à chaque seconde, eut bientôt envahi les jardins, la place des Casernes et la rue adjacente. Chacun voulait entendre le représentant de son choix, lui témoigner la joie que causait son triomphe, et lui prouver de nouveau combien étaient vives et sincères les nombreuses sympathies que ses opinions avaient rencontrées dans nos populations.

L'espace nous manque pour reproduire les discours adressés à M. Versigny par le citoyen Charnotet, ancien sous-commissaire de Gray, par le citoyen Perey, ouvrier, et les chaleureuses paroles de remerciement de notre ami.

— La journée d'hier a été pour Paris un jour d'émigration à la campagne; seulement le soir les rues, jusque-là désertes, se sont remplies de paisibles bourgeois, rentrant au logis avec femme et enfants. Malgré cela l'alarme a été jetée dans la soirée au Palais de l'Assemblée nationale, ce n'étaient pas les amis de l'Elysée avec leur plan avorté qui causaient des craintes, mais *les hommes qui avaient manqué leur coup au 15 mai 1848*; ils devaient, disait on, envahir le Palais pendant la nuit. Enfin les socialistes, les *rouges* allaient faire irruption. Tout fut sur pied. Mais on ne voyait rien venir, enfin l'avant-garde de l'armée signalée se présenta, le concierge tout effrayé ferma sa porte et courut chez le commissaire du Palais, pour lui annoncer que *trois* hommes s'étaient rangés à quelques pas de son guichet, décidés, disaient-ils...... à passer la nuit pour..... être des premiers à la séance d'ouverture.

Jusqu'à 1 heure du matin les peureux du Palais ont été sur pied, et ils croient ce matin avoir échappé à un grand danger.

— Une feuille antisocialiste raconte le mot suivant du président de la République. M. Passy insistait pour que M. Dufaure, son ami, fût chargé de former le nouveau cabinet; Louis Bonaparte a répondu : « J'aimerais mieux retourner à Londres ou à Ham, que de prendre M. Dufaure pour ministre. »

Deux honnêtes modérés, dont l'un fait partie de la réunion de la rue de Poitiers, disaient hier en parlant de M. de Falloux : Il a été sublime, c'est-à-dire qu'il a arrêté lui seul toute la troupe ennemie; c'est Bayard à la tête du pont et arrêtant les Espagnols.— C'est vrai, reprit l'autre, et voulant renchérir sur la comparaison : Un taureau renversant ses torreadors et brisant leurs [illegible] n'a jamais été si magnifique.

Les mots sont *textuels*. Et si M. de Falloux le désire, nous lui donnerons les noms et les adresses de ses deux adulateurs. Voyez-vous, M. de Falloux déguisé en taureau, combattant la Montagne, quel beau tableau !

— La cour de cassation a rejeté le pourvoi de Martin, dit Riancourt, condamné aux travaux forcés à perpétuité, pour assassinat, par arrêt de la cour d'assises de la Seine-Inférieure.

Le *Midi* et le *Capitole*, qui ont fait ressortir la qualité de sous-commissaire [illegible], un instant acquise à ce criminel, se gardent bien de dire qu'il était employé de la société de Saint-Vincent de Paule et protégé de l'archevêque pour l'obtention de cette même place sur laquelle glose si fort la réaction.

(*Emancipation de Toulouse.*)

— Dans les diverses casernes de la garnison de Paris, où le riz et le vin avaient été ordonnés par mesure de salubrité, les militaires s'en sont trouvés très bien; aussi, par un ordre du jour, M. le général commandant en chef les troupes de la 1re division militaire, a-t-il ordonné que la distribution de riz et de vin serait prolongée jusqu'au 20 juin prochain.

ASSASSINAT ET INCENDIE.—Dimanche soir, deux soldats sont entrés dans un cabaret mal famé, rue des Paillassons, près de la barrière de l'Ecole. Ils y ont fait une dépense de 15 francs, qu'ils ont pu acquitter immédiatement, à l'exception de 20 centimes. Cette somme minime est devenue le sujet d'une altercation, et les exploiteurs de l'établissement sont tombés à coups de couteau sur les deux soldats. L'un d'eux est mort immédiatement, l'autre a reçu des blessures très graves.

Aussitôt la population du voisinage est accourue indignée; elle a forcé de l'établissement. Ne trouvant pas les assassins, elle a tiré de la maison tous les meubles, qui ont été brûlés dans la rue; on apercevait le feu à une grande distance.

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 mai sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne, à Paris, rue de Beaune, no 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

PETITE CORRESPONDANCE.

Grenade.—M. D.—Changé l'adresse et porté 17 au débit de M. G. de T.

Dijon.—M. B.—Nous vous prions de nous donner le détail des 14.25 de R. de vot. lettre du 1er janv., et de nous adr. les galons des 60 de celle du 2 février.—Ces doc. nous sont ind[isp].

Besançon.—M. T.—Reçu vot. lettre du 2[illegible].—La précéd. du 19 nous est bien parv. avec 287.75.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS	Un an	20 f.,	Six mois	11 f,	Trois mois	6 f.
DÉP. ET ÉTRANG.	—	32	—	17	—	9
PAYS à surtaxe	—	50	—	26	—	14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DÉP., ÉTR.	—	8	—	4	—	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron, Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois.	40 c.	Annonces anglaises....	40 c
Cinq à 9 — —	30	Réclames-notices.......	40
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité..	1 fr. 50

Bourse du 28 mai 1849.

Le parquet des agents de change semble vouloir arrêter un mouvement de hausse trop prononcé.

Il se présente quelques ventes qui déprécient les cours. Le 5 0/0 laissé à 83 50, ouvre à 83 80, monte à 84, pour finir moins bien à 83 40, à terme et au comptant, après avoir coté 83 30. C'est une baisse de de 40 c. pour la Bourse, mais une différence minime sur avant-hier.

La Banque de France gagne 10 à 2 210; elle a coté 2 215 un instant.

Le 3 0/0 débute, comme samedi, à 53 50 et 53 60; il arrive à 54 pour finir, comme il a commencé, à 53 50 à terme et 53 55 au comptant.

Le zinc Vieille-Montagne monte à 2 800 fr. Les bons du trésor s'escomptent à 6 0/0.

Les nouvelles obligations de la ville font 1 090.

Les chemins de fer n'éprouvent aucune variation saillante.

Orléans est toujours à 760.

Avignon-Marseille flotte entre 195 et 193 75, dernier cours.

Le Nord débute à 122 50, mais il fléchit à 118 75.

La Bourse a été constamment lourde, et la liquidation s'annonce aujourd'hui en baisse; elle ne sera bien dessinée que mardi.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	53 60	54 ..	53 50	53 55
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Cinq 0/0	83 50	84 ..	83 30	83 85

28 mai. AU COMPTANT.—COURS DE CLOTURE

3 0/0 j. du 22 juin...	53 55 ..	4 Canaux avec prime.	1002 50
— Empr. 1847-1848.	.. .. ..	Lin Maberly.........	... ..
5 0/0 j. du 22 mars.	83 45 ..	Caisse hypothécaire.	135 ..
4 1/2 0/0 du 22 mars.	.. .. ..	Emprunt d'Haïti.....	... ..
4 0/0 j. du 22 sept...	.. .. ..	Espagne, dette active	.. ..
Act. de la Banque.	2210	— dette passive...	.. ..
R. de Naples, j. juill.		— 3 0/0 1841.......	32 50
Réc. Rothschild.	81 75	Emp. port. 5 0/0....	.. ..
5 0/0 de l'Etat-rom.	69 25	— — 3 0/0....	.. ..
5 0/0 belge 1840...	89 ..	2 1/2 hollandais.....	.. ..
— — 1842...	89 ..	Zinc V.-Montagne...	2800 ..
— 4 1/2..........	.. ..	H. de la Gr.-Combe...	... ..
— banque 1835.	.. ..	Emp. du Piémont...	840 ..
Obl. de la Ville..	1200 ..	Lots d'Autriche.....	205 ..

CHEMINS DE FER.—CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain.	... ..	... ..	Orléans à Bord.	406 ..	404 50
Versailles, r. d.	192 50	190 ..	Du Nord.......	418 75	418 75
— r. g.	165 ..	165 ..	De Paris à Str.	362 50	363 75
Paris à Orléans.	760 ..	760 ..	Tours à Nantes.	311 25	312 50
Paris à Rouen...	720 ..	540 ..	Paris à Lyon..	... ..	... ..
Rouen au Havre	255 ..	255 ..	Mont. à Troyes.	... ..	... ..
Avig. à Marseil.	192 50	193 75	Dieppe à Féc...	... ..	175 ..
Strasb. à Bâle...	100 ..	100 ..	Paris à Sceaux.	... ..	... ..
Du Centre	305 ..	307 50	Bord. à la Teste.	... ..	... ..
Amiens à Boul.	... ..	... ..			

L'un des gérants : TANDON.

Spectacles du 29 mai.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Mariage de Figaro.
OPERA COMIQUE.—Le Toréador, le Chalet.
ODEON.—Les Bourgeois des Métiers.
THEATRE-HISTORIQUE.—Puritains d'Ecosse.
VAUDEVILLE.—L'Ane à Baptiste, Prétendants, l'Omnib.
GYMNASE.—Un Duel, Elzéar Chalamel, le Bouquet.
THEATRE MONTANSIER.—Un Cheveu, Grosse caisse, la Belle Cauchoise, les Femmes saucialistes
VARIETES.—Jobin, la Paix, Enfants de troupe, une Fille.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 147 — ÉDITION DU MATIN. — Mercredi 30 Mai 1849.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS. Trois mois. . . . . 6 f. Six mois. . . . . 11 f. Un an. . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS. Trois mois. . . . . 9 f. Six mois. . . . . . 17 f. Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du capital, du travail et du talent!

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au capital, au travail et au talent!

PARIS, 29 MAI.

Assemblée nationale

LES SERMENTS.

L'Assemblée entière a prêté aujourd'hui serment à la République, oui, tout entière; mais avec quelle difficulté ce serment a-t-il été arraché à tous ces légitimistes, qui ne croyaient pas être venus tout exprès du fond de leurs provinces pour crier aussitôt, en face de Paris : *Vive la République!*

La scène a été curieuse et peu édifiante.

Le citoyen Landolfe était monté à la tribune pour rappeler que depuis l'origine de la Révolution aucune Assemblée n'avait manqué, dès sa première séance, de consacrer par un cri public la forme du gouvernement qu'elle représentait, royauté ou République. Il s'est plaint de l'omission faite sur ce point dans la séance d'hier. Il s'est plaint en outre de ce qu'on avait écarté le peuple de l'Assemblée. Jamais, a-t-il dit, lorsque précédemment le peuple se pressait autour des rois et les accueillait par ses acclamations, jamais les rois n'ont eu l'idée de faire venir des troupes pour écarter la foule. Pourquoi donc quand le peuple de Paris se presse autour de l'Assemblée souveraine et l'accueille par des cris républicains, pourquoi le chasse-t-on?

Le citoyen Landolf a terminé sa chaleureuse allocution par le cri de : *Vive la République!* auquel se sont joints avec enthousiasme environ trois cents membres de la gauche.

Et la droite?

La droite..... cela ne la regardait sans doute pas; elle est restée assise et silencieuse, avec un certain nombre de modérés honteux. Or, la droite et ces modérés formant la majorité de l'Assemblée, il s'est trouvé que de fait la majorité d'une chambre républicaine reniait la République.

Devant cet acte la gauche socialiste a protesté en se levant à trois fois de suite, et en proclamant avec force la République. La droite continuait à se taire.

La position n'était pas tenable.

Un nouveau député M. Ségur d'Aguesseau est alors monté à la tribune pour expliquer pourquoi il ne s'était pas associé aux acclamations républicaines. « C'est, a-t-il dit, parce que M. Landolf avait donné une mauvaise définition du peuple; le peuple est composé de l'universalité des citoyens et non pas d'une fraction, etc. » Cette explication, dite d'une voix assez accentuée, mais accompagnée de gestes comiques, ne nous faisait pas bien saisir la pensée de l'orateur, quand il a jugé à propos d'engager ses collègues de la droite à crier et a crié lui-même très-énergiquement : *Vive la République!*

Alors toute la droite s'est levée et a répété le même cri avec un semblant d'enthousiasme assez bien joué, quoique acompagné de beaucoup de rires.

Jamais serment n'a été prêté aussi gaiement. en sera-t-il plus solide? Nous ne l'espérons guères, et nous avons beaucoup plus de confiance dans l'enthousiasme sincère de la gauche.

Un ou plusieurs cris de Vive la République sociale! sont même partis des bancs élevés de la Montagne. Le vénérable M. de Kératry a cru devoir infliger à ce cri le rappel à l'ordre, sous prétexte que *social* était inconstitutionnel. Pardonnez à ce vieillard, enseveli depuis longtemps dans un libéralisme aveugle, et qui, à quatre-vingt-deux ans, ne peut apprendre les pensers nouveaux d'un siècle qui n'est plus le sien.

Après cet incident a commencé la vérification des pouvoirs.

Il avait été convenu d'avance que l'on ne voterait aujourd'hui que sur les élections qui ne donnaient lieu à aucune contestation. La droite a manqué à cet engagement, et, abusant de son nombre et de la faiblesse de voix du président, qui semblait se laisser doucement violenter, elle a validé sans discussion plusieurs élections douteuses, notamment celles de la Marne, où M. Léon Faucher a été nommé à l'aide de ses dépêches télégraphiques.

Ce fameux ex-ministre a reparu à la tribune, qu'il n'avait pas abordée depuis le *blâme* que lui avait infligé la Constituante. Il aurait dû, par pudeur, s'en abstenir jusqu'au moment où l'Assemblée nouvelle l'aura complètement absous, ou l'aura renvoyé, comme il le mérite, devant les tribunaux correctionnels, pour ses faits et gestes fort peu honorables.

Une discussion s'est aussi élevée sur la part prise par les conseils généraux dans les élections. M. Barrot a eu le tort d'intervenir dans cette affaire, qui a été défendue avec des subtilités de mauvais aloi par un très jeune député dont nous ignorons le nom. La droite a écrasé les protestations sous sa force numérique.

C'est là une force bien trompeuse, et dont la droite semble cependant disposée à se servir à défaut de bonnes raisons et de bonnes intentions. Ce qui ne nous empêche pas de croire la République beaucoup plus solide que ne le pensent tous ces vieux débris de la royauté, et de répéter avec plus de foi qu'eux : *Vive la République!*

Le 3e bureau, qui n'avait pas nommé hier ses président et secrétaire, a nommé aujourd'hui M. l'amiral Cécile pour président, et M. Sainte-Beuve pour secrétaire.

Crise ministérielle.

La crise ministérielle donne lieu aux bruits les plus contradictoires et ne paraît devoir se dénouer que dans quelques jours.

Hier, dans la matinée, on parlait encore beaucoup de la combinaison provocatrice, du cabinet de résistance pure, dans lequel figureraient MM. Bugeaud, Persigny, Faucher et Falloux.

Dans l'après-midi le vent de l'Elysée paraissait tourné au juste-milieu. On disait que le ministère était constitué de la manière suivante :

MM. Odilon-Barrot, Passy et Tracy, gardaient leurs portefeuilles.

M. Dufaure entrait à l'intérieur.

M. Bedeau, à la guerre.

M. de Tocqueville, à l'instruction publique.

M. Daru, aux travaux publics.

M. de Corcelles, au commerce.

M. Mathieu de la Redorte, aux affaires étrangères.

Aujourd'hui, toute décision paraît ajournée jusqu'à ce que la nouvelle Assemblée ait dessiné bien nettement le caractère de sa majorité.

Nous lisons ce soir dans l'*Estafette* :

Les nouvelles qui circulent sur le changement du ministère sont tellement contradictoires qu'il devient presque impossible de se former une idée de ce que sera le nouveau cabinet. Le président élève chaque jour de nouvelles difficultés. Il s'agit surtout pour lui de deux choses. D'abord de l'entrée au cabinet de M. de Falloux et du maintien de M. le général Changarnier dans ses deux commandements.

La première de ces deux conditions est réclamée très positivement par le président qui ne veut pas entendre parler d'un ministère où un portefeuille ne serait pas réservé à l'ancien ministre de l'instruction publique.

Ces difficultés sont loin d'être aplanies, et on ne sait quand le nouveau cabinet sera formé.

Statistique électorale.

M. CHARLES DUPIN ET LE JOURNAL DES DÉBATS.

Les journaux conservateurs qui veulent s'inspirer à eux-mêmes un peu de confiance dans l'avenir, en présence du résultat électoral du 13 mai, ont recours, pour en arriver là, à une foule de procédés ingénieux. Le *Journal des Débats* se distingue parmi ses confrères dans ce nouvel art de grouper les votes et de faire dire à l'expression du scrutin le contraire de ce qu'elle signifie.

Le *Journal des Débats* a publié, dans son numéro du lundi 28 mai, une expérience de statistique amusante, que se sont hâtés de reproduire tous les journaux bien pensants. D'après les calculs du savant observateur politique, 38 départements sur 83 n'ont nommé que des candidats modérés; quinze n'ont élu que des socialistes; trente ont pris leurs représentants dans les deux opinions : deux ou trois départements, dont les opinions ne sont pas connues, resteraient à classer.

Premier résultat : 38 contre 15 dans les départements à *couleur tranchée*, et dans les trente qui appartiennent à la nuance panachée, 164 modérés contre 101 socialistes.

Le *Journal des Débats* commence par entonner l'*Hosanna* sur cette comparaison; mais ce qui consolide sa sérénité et fait éclater sa joie en langage dithyrambique, c'est de voir que depuis Dunkerque jusqu'à Bayonne tous les départements qui bordent la côte de l'Océan français ont voté pour la cause de l'ordre, y compris les *Basques* et les *Vascons*, qui se distinguèrent de tous temps par une vigueur et une légèreté traditionnelles. L'écrivain du *Journal des Débats*, qui avoue, au surplus, ne pouvoir contenir le débordement de son enthousiasme lyrique, déclare qu'un parti qui s'appuie sur une ligne de *départements homogènes rangés le long des côtes de l'Occident comme une armée en bataille*, est un parti invincible.

Mais, hélas! après Marseille et Avignon commence la ligne rouge. C'est le Dauphiné, le Lyonnais, le Forez, la Franche-Comté, l'Alsace, la Bourgogne, tous les départements frontières. Le Doubs est le seul département où la statistique ait pu glisser une marque bleue depuis Antibes jusqu'à Lauterbourg. C'est fort triste. Heureusement que ces départements ne sont pas rangés contre l'Océan, mais seulement contre les Alpes.

L'aspect des provinces du milieu et du nord-est, dans lesquelles est compris Paris, est presque aussi consolateur que l'aspect des provinces de l'ouest pour la parti de l'ordre. Les socialistes s'abusent étrangement s'ils croient avoir la majorité à Paris. C'est toujours le journal des *Débats* qui parle, bien entendu, et nous lui laissons la parole.

Le journal des *Débats* n'est pas un égoïste; il ne veut pas garder pour lui seul les jouissances que lui a procurées son calcul. Il enseigne donc à tous les lecteurs la manière de se procurer une semblable satisfaction, en piquant sur la carte de France une série de points rouges ou bleus. C'est une distraction innocente que nous ne tenons pas essentiellement à goûter, mais que nous n'aurons jamais la barbarie de refuser à nos adversaires.

Ce n'est pas nous, d'ailleurs, qui voulons troubler les joies naïves du *Journal des Débats* par des observations inopportunes; c'est la statistique elle-même, c'est la statistique de M. Charles Dupin, une des gloires du parti de l'ordre, qui va se charger pour nous de la triste commission.

On sait que M. Charles Dupin a dressé une carte noire et blanche pour spécifier le degré de culture intellectuelle de la France. Les départements teints de blanc sont les départements où l'instruction publique a fait le plus de progrès; les départements chargés de noir sont les départements voués à l'obscurantisme.

Or, nous avons fait comme le *Journal des Débats*, qui paraît se divertir extrêmement à pointer des signes blancs et des signes rouges sur la carte électorale; nous avons comparé la carte noire et blanche de M. Charles Dupin avec la carte rouge et bleue du journal conservateur.

Coïncidence désastreuse! Il s'est trouvé que tous les départements marqués de bleu par le *Journal des Débats* étaient les mêmes, absolument les mêmes, que les départements marqués de noir par M. Charles Dupin.

Conclusion inévitable et fatale : le parti de l'ordre, le parti des conservateurs, le parti de la fainéantise, le parti de la résistance, le parti des privilégiés, n'a pour lui que les pays *où règne l'ignorance*... le parti socialiste, c'est-à-dire le parti révolutionnaire, le parti des exploités, le parti des travailleurs, a pour lui tous les pays où a pénétré l'instruction.....

Encore une fois, ce n'est pas la *Démocratie pacifique* qui constate cette infériorité intellectuelle des départements dévoués à la cause de l'ordre; c'est M. Charles Dupin, une des lumières du parti de la resistance. On n'est jamais trahi que par les siens.

Ce n'est pas tout. Si l'écrivain du *Journal des Débats* savait mieux lire dans les statistiques, il aurait découvert, dans celle qui l'a ravi, un bien autre sujet de douleurs.

Il aurait découvert, à travers tout ce pointillage menteur de lignes rouges et bleues, que, dans les départements même qui se sont le plus distingués par leur amour de l'ordre, les grandes capitales, les chefs-lieux Nantes, Bordeaux, Lille, ont fait une scission déplorable avec les habitants des campagnes, et voté pour les rouges.

Où allons-nous avec un pareil train de choses? A la République démocratique et sociale.

Veut-on connaître les espérances et les projets des représentants honnêtes et modérés, écoutez ceci : Un indiscret de ce parti, ex-officier supérieur de l'ex-garde royale, disait hier à un citoyen qui exprimait le vœu que l'Assemblée législative affermirait les institutions nouvelles sans qu'on eût à déplorer la guerre civile.

« Nous avons besoin d'une bataille; les socialistes gagnent trop de terrain; il faut les attirer dans la rue et les écraser, ensuite une bonne dictature pendant laquelle on se débarrassera des chefs du parti et de la presse démocratique, et puis nous verrons... »

Et sur l'observation qu'il fit à ce modéré que les généraux Cavaignac et Lamoricière étaient des hommes qui ne se prêteraient pas à un coup d'Etat, et qui étaient désignés par l'opinion de l'armée pour entrer au ministère, le modéré répondit : « Il faut envoyer le général Cavaignac comme ambassadeur en Russie; il sera flatté de l'accueil de Nicolas, qui le retournera comme un gant (textuel). Le choix de Cavaignac, homme estimé de son parti, ne laissera aucun doute aux républicains; l'affaire de la Hongrie s'arrangera, et le tour sera fait (textuel). Quant au général Lamoricière, il faut qu'il se fasse pardonner ses velléités de républicanisme; quand il se sera amendé, nous verrons à l'employer utilement. »

Nous livrons sans commentaires aux vrais républicains le programme de cet honnête citoyen.

Le Sultan vassal du Czar.

Les lettres de Constantinople nous apprennent que le czar Nicolas, non content du traité spécial négocié par le général Grabbe, exerce une pression nouvelle sur le divan, afin d'obtenir le passage du Bosphore et des Dardanelles pour ses escadres. Voici ce qu'on nous écrit :

Abandonné par la France et par l'Angleterre, qui ont positivement refusé d'appuyer par l'envoi de quelques navires, sa résistance contre la Russie, la Porte est sur le point de céder aux obsessions du czar, de conclure avec lui un traité d'alliance offensive et défensive, et d'ouvrir aux escadres russes les détroits du Bosphore et des Dardanelles.

Si l'on ne se hâte d'empêcher ce dernier sacrifice par une démonstration sérieuse, le sultan de Constantinople va devenir le vassal de l'empereur de Russie, et l'allié de la nouvelle coalition des rois contre la démocratie européenne.

Ces nouvelles sont graves, et nous pouvons ajouter un fait plus grave encore, c'est que le ministre des affaires étrangères, M. Drouin de Lhuys, a reçu aujourd'hui des dépêches de Constantinople, dans lesquelles l'ambassade française, après avoir signalé les nouveaux empiétements du czar et la position intolérable où elle se trouve elle-même, offre de donner sa démission en masse si l'on ne remédie promptement à une pareille situation.

Il nous semble que des interpellations devraient être adressées au pouvoir exécutif pour lui demander comment il entend exécuter la volonté de l'Assemblée nationale, manifestée par l'ordre du jour du général Cavaignac? Cet ordre du jour ne pourrait-il pas servir de point d'appui à la faiblesse ministérielle pour négocier du moins avec quelque énergie à Constantinople, pour combattre et neutraliser l'influence russe en Orient, pour faire quelques démonstrations en faveur de la neutralité et de l'intégrité de l'empire ottoman? Notre gouvernement, qui se dit conservateur, peut-il laisser porter atteinte à ces principes consacrés dans des traités? Et l'Angleterre, après tout, n'a-t-elle pas ici le même intérêt que la France?

Pense-t-on que si, au lieu d'envoyer douze mille hommes à Civita-Vecchia pour combattre contre des républicains et des frères, le gouvernement français eût dirigé cette expédition vers les Dardanelles, pour faire échec au czar Nicolas, qui menace d'exterminer la République de Février, et pour l'obliger à évacuer les provinces danubiennes, pense-t-on que l'Angleterre n'eût pas vu cela avec une juste satisfaction, et qu'elle eût ordonné à sa flotte de Malte de nous barrer le passage?

Association démocratique des Amis de la Constitution.

Les élections du 13 mai ont ouvert à toutes les opinions républicaines une vaste et nouvelle carrière.

Le patriotisme de tous les républicains l'a compris.

L'association démocratique des Amis de la constitution, fidèle à la ligne politique qu'elle a suivie depuis sa fondation, doit continuer à marcher résolument dans la voie du progrès.

Elle le fera.

Aujourd'hui plus que jamais nous pouvons, forts de notre conscience patriotique, soumettre nos principes et nos actes à l'appréciation du peuple, juge suprême de toutes les influences comme de tous les pouvoirs.

La pensée qui a présidé à la fondation de l'Association démocratique des Amis de la Constitution, est une pensée toute républicaine.

Des ruines du vieux monde, battu par soixante ans de révolution et définitivement brisé par la révolution de février, une seule puissance surgissait : le *suffrage universel*. Un seul pouvoir était debout : l'*Assemblée constituante*. Un seul levier légal s'offrait aux démocrates pour diriger la force révolutionnaire : la *Constitution de 1848*.

Des hommes qu'animaient un sincère républicanisme et une foi ardente dans le progrès social, ont pensé qu'il était bon de rallier sur un terrain commun les forces encore éparses et indisciplinées de la démocratie.

Ils ont fondé l'Association démocratique des Amis de la Constitution.

Leur appel a été entendu. Nos rangs se sont grossi d'un grand nombre de citoyens sincèrement, énergiquement décidés à assurer le triomphe définitif de la forme républicaine, fondée sur le suffrage direct et universel, et à créer un centre de propagande, ayant pour drapeau la Constitution elle-même.

Protestation inattendue de la colère et du bon sens populaire contre les sottises et les entêtements du privilège, la Révolution de Février a éclaté comme la foudre.

Le 24 février la France était républicaine. Les royalistes l'ont nié; ils ont dû voir depuis, ils verront chaque jour davantage ce que valaient leurs démentis. Le 24 février la France était républicaine, car au 24 février le peuple de Paris a brisé le trône, et le peuple de France n'en a pas ramassé les débris.

La France était républicaine, mais les croyances n'étaient pas également énergiques! L'étonnement causé par le grand naufrage dans lequel la monarchie venait de sombrer, avait jeté bien des conciences dans l'hésitation et dans l'inquiétude. Sous la longue influence de corruption monarchique, l'égoïsme avait fait bien des ravages.

Nous avons tous reconnu l'indispensable nécessité d'élargir les rangs de l'armée républicaine, de fortifier les courages et de multiplier les points de contact entre le prolétariat et la bourgeoisie pour opérer leur fusion.

C'est à l'accomplissement de cette œuvre que nous nous sommes consacrés; c'est pour mener cette œuvre à bien, que nous avons fait appel à tous les courages, à toutes les intelligences, à toutes les bonnes volontés! sous peine de manquer le but, nous ne devions pas nous montrer exclusifs; sous peine de trahir nos convictions, nous devons tenir haut et ferme le drapeau de la République démocratique. Nous avons pris pour règle de conduite: *Conciliation pour les personnes, inflexibilité pour les principes.* Nous n'avons pas regardé à la date, mais à la sincérité du dévouement.

Nous avons pris l'engagement solennel, à la face du pays, de défendre la Constitution, et cet engagement nous le tiendrons, quels que soient les périls et les épreuves qui peuvent nous être réservées.

Notre foi, cependant, n'a jamais été aveugle. La Constitution de 1848 n'a jamais représenté à nos yeux la dernière limite du progrès démocratique. Nous savions qu'elle n'était pas parfaite, mais nous savions aussi qu'elle était perfectible, et nous l'avons acceptée comme une base et comme un point de départ.

Comparée aux institutions du passé, elle nous a paru réaliser un immense progrès, en même temps que dans l'art. 8 du préambule, et dans l'art. 13, elle nous semblait ouvrir une large voie aux améliorations successives que peuvent recevoir les institutions politiques et sociales.

Dans tous nos actes, dans tous nos manifestes, nous sommes restés fidèles à nos principes.

Un espoir nous a toujours soutenus, c'est que l'utilité de notre œuvre serait surtout comprise le jour où toutes les opinions républicaines sentiraient le besoin de se réunir sous le même drapeau, pour combattre en France et en Europe les royalistes et les rois conjurés.

Ce jour est venu!

Nous avons fait notre profession de foi publiquement, sans réticence et sans arrière-pensée, dans le manifeste que nous avons publié avant les dernières élections. Nous avons dit hautement que nous voulions la réforme financière, la réforme administrative, la réforme judiciaire et toutes les réformes sociales que comporte le développement pacifique et régulier de la constitution. Tout homme qui voudra comparer sans préventions les trois manifestes républicains, publiés au moment des élections du 13 mai, reconnaîtra qu'au point de vue des réformes pratiques, il n'y a dans le manifeste de la Montagne, ni dans celui des socialistes, rien de plus que dans le manifeste des Amis de la Constitution.

Nous avons foi au progrès. Nous repoussons cette doctrine désolante, qui consiste à croire que l'humanité tourne sans fin dans un cercle de grandeur et de décadence. Nous avons foi à l'abolition de l'ignorance et de la misère.

Nous voulons:

L'instruction gratuite et obligatoire, l'enseignement professionnel;

L'amélioration du sort des instituteurs;

L'émancipation du bas clergé;

L'organisation démocratique de l'armée;

La réforme des impôts sur la base de la proportionalité;

L'organisation démocratique du crédit et la réforme hypothécaire;

Le respect du droit sacré d'association et de réunion;

Le développement des associations ouvières;

La création d'institutions de prévoyance et de retraites pour les travailleurs.

Nous n'avons jamais changé de drapeau, nous n'en changerons jamais. Notre drapeau, c'est la Constitution, source et garantie du progrès social.

Ce n'est pas au moment où le Socialisme lui-même déclare qu'il est décidé à rester sur le terrain de la Constitution que nous déserterions nos croyances.

Que cette situation nouvelle, féconde en gages de sécurité, ouvre les yeux à tous les hommes intelligents, et qu'elle rassure ceux de nos amis qui, républicains sincères mais timides, hésitent à s'avancer dans la voie tracée par la Constitution.

Républicains, serrons nos rangs. Serait-ce lorsque les hordes du Nord menacent la liberté que nous irions nous diviser?

Gardons surtout précieusement la sainte tradition des grandeurs morales et des nobles sacrifices. La foi républicaine est une religion. Le dévouement antique a-t-il rien de plus beau que l'héroïsme des marins du *Vengeur* s'engouffrant dans les flots au cri de vive la République!

Le jour où la France descendra sur les champs de bataille pour y combattre, avec les peuples conjurés, la ligue maudite des tyrans, que la guerre qu'elle fera soit la dernière; et que, dans l'atelier du monde pacifié, les nations, amies et sœurs, cherchent ensemble les solutions de l'avenir en défrichant les champs du travail et de l'intelligence.

Vive la République démocratique!

Délibéré et adopté en assemblée générale le 28 mai 1849.

Pour l'Association,

Les membres du bureau: Buchez, président; Labélonye, Ph. Le Bas, Dauphin, Degousée, E. Desmarets, vice-présidents; A. Buisson, Pompée, Monduit, Bayard, Jacques Dubochet, Hémerdinger, O'Reilly, Ch. Grellet, secrétaires; Choiset, trésorier.

Esprit des Journaux.

On lit dans l'*Assemblée nationale*, à propos des cris de: *Vive l'amnistie!*

Avec un régime représentatif aussi étendu que le nôtre, les cris dans les rues, *quels qu'ils soient*, quels que soient les sentiments qu'ils expriment, et ce sont toujours les plus nobles dont ils ont l'hypocrisie de se revêtir, sont *séditieux* et doivent être réprimés sans hésitation et sans ménagement.

Puisque l'*Assemblée nationale* professe de pareils principes, elle aurait dû demander qu'on réprimât sans ménagement, comme séditieuses, les vociférations de: *Vive Napoléon!* que des hommes payés ont fait entendre le jour de la dernière revue, depuis l'Elysée jusqu'au Champ-de-Mars.

Le *Courrier français* demande avec une scandaleuse mauvaise foi ce qu'est devenu le complot du 28 mai, attribué au gouvernement par les journaux démocratiques. Le *Courrier* sait très bien que cette conspiration ne pouvait éclater après avoir été signalée. Nous l'avons dénoncée pour la faire avorter, et nous avons réussi.

Le *Dix Décembre*, journal bonapartiste, attribue aux Montagnards le projet suivant:

Les Montagnards, dès la semaine prochaine, se proposent de demander l'examen de la situation mentale du président, et s'il n'y aurait pas lieu à nommer une commission devant faire son rapport à l'Assemblée.

Louis Bonaparte est fou, voilà ce qu'il faut répandre dans le public. Là est l'idée, et cette idée bien exploitée, comme on a exploité la dîme, la corvée, les droits féodaux aux dernières élections dans un grand nombre de départements, pourra, c'est l'espoir des Montagnards, préparer doucement les voies et à la nomination de certains socialistes et au remplacement du président.

Avant huit jours on verra développer cette théorie.

Le *Dix Décembre* est mal informé. L'examen dont il parle ne nous paraît nullement nécessaire. Pourquoi soumettre le président à des constatations humiliantes? Chacun sait parfaitement quelle est sa situation d'esprit.

Ses pareils à deux fois ne se font pas connaître,
Et pour leurs coups d'essai veulent des coups de maître.

Nous croyions en avoir fini avec le télégraphe et avec M. Léon Faucher; mais nous ne connaissions encore que la moitié de la fameuse dépêche du 11 mai. Aujourd'hui nous avons eu sous les yeux la partie confidentielle dont il serait bien à désirer que l'on pût avoir l'explication. Cette seconde partie était ainsi conçue:

Confidentielle.

« Engagez les représentants élus dans votre département, et que vous savez décidés à soutenir le ministère, à partir immédiatement pour Paris; qu'ils me fassent prévenir aussitôt leur arrivée. »

Quel besoin si pressant le gouvernement pouvait-il donc avoir de la présence à Paris, avant le 28 mai, des membres de l'Assemblée législative, qu'il ait cru devoir les appeler par le télégraphe? Si l'Assemblée constituante avait eu connaissance de cette seconde dépêche, elle eût peut-être compris la nécessité d'éclaircir un pareil fait. L'Assemblée législative sentira sans doute le besoin de savoir au juste quel était le rôle que le ministre de l'intérieur prétendait lui faire jouer. (*Siècle.*)

Le journal le *Politique*, en qui nous avions cru reconnaître un organe *bonapartiste* et *anti-socialiste*, proteste aujourd'hui contre ces deux qualifications, et nous renvoie à des articles qui prouvent qu'il n'est ni l'une ni l'autre.

Nous sommes heureux de réparer cette erreur, et de constater que le *Politique* n'est pas un journal de résistance, mais bien de progrès régulier.

Propagande anti-socialiste.

Le *Moniteur du soir* publiait hier le compte-rendu des opérations du comité de la propagande anti-socialiste de la rue de Poitiers.

Le comité, dit-il, a non seulement secondé l'établissement et la distribution de feuilles populaires, mais, par ses soins, il a été composé 35 brochures, contenant de saines idées de morale sociale, et il a été distribué, à un prix minime, tant des unes que des autres, 4 535 000 exemplaires.

Ces travaux n'ont pas épuisé la totalité du montant des souscriptions recueillies. Il reste à dépenser une somme importante, qui doit servir de première mise à une œuvre permanente de conservation sociale. Le comité a résolu de remettre cette somme à une société qui va se former pour combattre les doctrines funestes aux intérêts et au bonheur de tous. Cette association fera connaître dans peu son organisation et son programme.

On voit, d'après ce résumé statistique, que les amis de *la saine morale* et du *bonheur de tous*, ont procédé en grande échelle. Les résultats ont, du reste, dignement répondu aux efforts, les élections du 13 mai en sont une preuve assez éclatante. Que la grande officine anti-socialiste continue donc son œuvre, et applique *la somme importante* qui lui reste en caisse, à la publication de nouvelles brochures aussi édifiantes que les premières. Le mouvement socialiste y gagnera encore et les affaires de la démocratie n'en iront que mieux.

La *Presse* fait sur le même sujet les réflexions suivantes:

Nous ne saurions considérer cette communication comme l'accomplissement de l'engagement formel contracté par le *comité de la rue de Poitiers* de rendre publiquement compte de l'emploi des fonds qui lui seraient versés.

A combien s'élève le total des sommes qu'il a encaissées?

Pour quelle somme et à quel titre figure chacune des parties prenantes?

Quels sont les titres des trente-cinq brochures qui ont été composées?

A quel prix ont-elles été distribuées, *au dessus* ou AU DESSOUS du *prix de revient*?

Quels sont les titres des *feuilles populaires* dont le comité a secondé l'établissement, et sous quelle forme leur a été donné ce concours?

Telles sont les questions auxquelles le *comité de la rue de Poitiers* ne peut se dispenser de répondre catégoriquement.

Il est bon que la société soit mise à même de juger quel degré de confiance et d'espoir elle peut et doit avoir dans ceux qui se sont proclamés ses sauveurs!

Les fonds qui ont été remis à la *rue de Poitiers* ne lui ont pas été remis à titre de fonds secrets; ils lui ont été remis afin qu'elle en fît le plus utile emploi, et *sous la réserve expresse qu'il en serait rendu un compte public.*

C'est ce compte public que nous réclamons de la manière la plus formelle; c'est ce compte qui est très impatiemment attendu.

Voici la rectification que le citoyen Laissac a adressée à la *Patrie*:

Paris, 28 mai 1849.

Monsieur le rédacteur,

Le journal la *Patrie* contient dans son numéro d'hier soir la note suivante:

« Les amis de la constitution, non réélus dans les élections générales, se sont réunis hier, passage Jouffroy, pour rédiger un manifeste qui paraîtra quelques jours avant les nouvelles élections.

» Les amis de la constitution voyant qu'ils n'ont rien gagné en faisant des avances au parti démocratique absolu, ont résolu, à l'unanimité, qu'ils modifieraient leur programme, et qu'ils se rallieraient à quelques exceptions près, au parti modéré.

» M. Laissac et autres non-réélus ont vivement appuyé cette motion. »

Cette note est complètement inexacte.

Il est vrai que les amis de la constitution se proposent de publier un manifeste électoral; mais il n'est pas vrai que j'aie appuyé une motion ayant pour but une alliance avec *le parti modéré*.

J'ai parlé, au contraire, dans le sens d'une fusion avec toutes les fractions du parti républicain.

J'ai dit, qu'en présence de la coalition royaliste, les hommes de la révolution devaient se liguer, à leur tour, et se montrer unanimes pour combattre les ennemis de la République.

Cette proposition a été accueillie avec la plus vive approbation, et j'ai tout lieu d'espérer que le travail préparatoire du bureau sera rédigé dans cet esprit, et adopté sans aucune espèce de contestation.

Salut et fraternité. E. LAISSAC.

Nouvelles d'Italie.

LA RÉPUBLIQUE ROMAINE.

La nouvelle donnée par un journal florentin d'un mouvement réactionnaire à Rome, n'a aucune sorte de fondement.

Le 20 mai les Français étaient toujours campés auprès de Rome, et à peu de distance de la porte San-Pancrazio. On prétendait qu'ils voulaient profiter de l'absence de Garibaldi, qui s'était porté à la rencontre les Napolitains, et les avait forcés d'abandonner la position dei Cappuccini à Velletri, pour tenter un nouvel assaut de la ville. Il était arrivé la veille, de Civita-Vecchia, un bateur à vapeur; un officier qui se trouvait à bord est parti sur-le-champ pour le camp du général Oudinot. On disait qu'il portait au commandant en chef l'ordre d'*entrer à Rome à tous prix*.

Le vote par lequel l'Assemblée repousse les propositions de M. de Lesseps, a été rendu en comité secret et pendant la nuit. Cette décision fut portée à une heure du matin à M. de Lesseps qui l'attendait à son hôtel avec tous les secrétaires des légations extérieures, au nombre de dix. Rome, disent les correspondances, est bien déterminée à ne céder à aucun prix en ce qui concerne le maintien de la République.

La *Correspondance-omnibus* de Paris contient les lignes suivantes, dont elle n'indique pas la source:

« *Après la réponse de l'Assemblée constituante, M. de Lesseps s'est rendu au camp du général Oudinot; de retour à Rome, il a dit aux Français en ville, qu'ils eussent à se préparer à quitter Rome dans la journée, l'attaque étant imminente. Le triumvirat avait demandé deux jours pour se consulter, M. de Lesseps a répondu que la France dictait, mais ne recevait pas de conditions.* »

Une correspondance de l'*Avvenire*, qui succède au *Nazionale* de Florence, ajoute que les troupes napolitaines se sont retirées précipitamment de Frascati, Valmontone, Marino, Palestrina, Albano, Gensano et Velletri.

« En apprenant qu'un corps de 12 000 hommes venait de Rome pour les attaquer, le roi et les personnages qui l'entouraient abandonnèrent leurs positions. Les Romains parvinrent à atteindre un corps de Napolitains auxquels ils rendirent la retraite fort difficile. Le 19, continue la correspondance, on entendait du côté de Velletri et de Cisterna une canonnade qui dura de dix heures du matin à quatre heures du soir. On n'est pas d'accord sur le résultat. »

Garibaldi a reçu l'ordre de revenir à Rome en toute hâte, pour résister à l'armée française.

« Le parti réactionnaire n'a plus d'autre ressource que de pousser le peuple à des excès. Le 19, une trentaine de gens soldés par eux allèrent enlever les confessionaux dans une église, et ils les portèrent sur la place publique pour les brûler. Mais le député Sterbini survint, qui démasqua leurs desseins secrets, et les confessionaux furent remis en place.

LES RESTAURATEURS DE L'ORDRE.

Albano a été délivré par Garibaldi de la présence des troupes napolitaines. La ville eût été abandonnée deux mois au pillage des Croates, disent les feuilles italiennes, qu'elle ne serait pas plus dévastée: extorsions, vols, pillage, il n'est pas d'iniquités que n'y aient commis les restaurateurs de la papauté; ils se sont fait donner jusqu'aux boucles d'oreilles des dames. Leur départ a été célébré par une illumination générale. Les armes pontificales, restaurées par les pillards, ont été brûlées solennellement sur la grande place, aux cris mille fois répétés de: Vive la République!

Un soldat de Garibaldi était tombé entre les mains des Napolitains. Un officier lui mit le poignard sur la gorge et lui ordonna de crier; vive Pie IX. Vive la République! répondit le soldat. L'officier recommença, même réponse. — Je vois que tu es un brave, lui dit-il enfin, veux-tu servir mon roi? — Vive la République! cria le Romain pour la troisième fois, je veux combattre et mourir pour elle.

Un fait absolument semblable est raconté par les journaux romains, du gouverneur de Castel Gandolfi tombé au pouvoir des soldats du roi Bomba.

LE PÈRE VENTURA ET LA PAPAUTÉ.

Le *Moniteur romain* publie un fragment de lettre du célèbre P. Ventura sur le seul rôle que puisse jouer désormais la papauté dans le gouvernement romain.

Après avoir rappelé que le pouvoir souverain du pape dans les Etats romains ne date que des traités de 1815, le pape n'ayant été jusqu'alors que le chef de la République romaine (*Sancta Dei ecclesia et respublica Romanorum*), le père Ventura dit que lui aussi a pendant un temps cru, avec beaucoup de membres de l'Assemblée romaine, que la question romaine pouvait se résoudre en donnant au pape la présidence de la République romaine. Mais aujourd'hui il ne croit plus qu'une telle combinaison ait la moindre chance de succès et de durée. Il faut que le pape se restreigne désormais au seul domaine spirituel.

« Le vœu libre du peuple romain, dit le célèbre prédicateur, ce vœu qui est la base des droits politiques, s'est nettement prononcé pour une séparation complète entre les deux domaines spirituel et temporel, et je ne suis pas de ceux qui croient qu'il soit possible maintenant de s'insurger contre ce vœu. Aujourd'hui le clergé doit renoncer à toute participation, même indirecte, du gouvernement de l'Etat.

Il ne doit plus s'occuper que de prêcher par l'exemple la vraie doctrine de l'Evangile, et tâcher d'empêcher que le grand mouvement qui s'opère, et qu'*aucune force humaine ne peut* arrêter, de chrétien qu'il a été ne devienne protestant et voltairien. Perdre la croix d'or n'est pas un malheur pour le clergé catholique: Une croix de bois a conquis l'univers. »

Rome, 20 mai 1849, de l'hôpital.

Mon cher monsieur,

Quand on jette les yeux sur l'un de vos journaux, il faut s'armer de patience. Vous-même vous n'êtes pas à l'épreuve des impositions mises sur votre crédulité. Je lis dans la *Démocratie* que le combat entre les Français et les Romains a eu lieu dans les rues de Rome, et qu'une compagnie a été détruite par des coups de fusils que l'on tirait des fenêtres, parce qu'elle s'était trop avancée dans la ville. Quel conte! Jamais vos soldats n'ont dépassé même les barricades extérieures, et ne se sont approchés des portes de la ville. Tout était préparé à l'intérieur pour y recevoir dignement l'ennemi qui aurait forcé nos premiers retranchements; mais les choses ne sont pas arrivées à ce point. Pas un de vos soldats n'a pénétré dans nos murs, excepté ceux qui y sont entrés comme prisonniers.

Vous dites aussi, d'après un de vos correspondants, qu'Oudinot n'aurait pas marché sur Rome s'il avait pu prévoir qu'il y rencontrerait de la résistance. Encore un conte! Le général Oudinot n'avait-il pas reçu une députation de l'Assemblée, des triumvirs, de la garde nationale, de l'armée et des cercles, lui annonçant que Rome était résolue à se défendre et à repousser la force par la force? Ne connaissait-il pas la résolution unanime de l'Assemblée? Et quels motifs avait-il pour ne pas ajouter foi à toutes ces protestations? Une lettre peut-être de quelque partisan hypocrite du gouvernement clérical, dans laquelle on lui promettait une contre-révolution à Rome, voilà l'autorité que le général Oudinot opposait aux protestations de la population entière!

Encore un mot. Vous dites que chaque député répondait *sur sa tête* de l'exécution des ordres que lui transmettait le pouvoir central. Sur sa tête! Qui donc a lu pareille phrase dans les proclamations ou dans les décrets de notre gouvernement? Pourquoi persister à représenter la République romaine comme un repaire de bandits, livrés au régime de la terreur, tandis que l'ordre le plus rigoureux n'a jamais cessé d'y régner, et que les triumvirs y gouvernent plutôt à la manière de Platon qu'à celle de Lycurgue?

Je me plains des erreurs que vous répétez involontairement. Quant à celles qui souillent les colonnes des journaux réactionnaires, j'aurais trop à faire si j'essayais seulement de les enregistrer, et je serais absurde d'en prendre souci. Il en est pourtant quelques-unes que vous ne devriez pas laisser sans réponse, parce que votre silence est interprété par certaines gens comme un acquiescement. Pouvez-vous, par exemple, entendre dire que ce sont des étrangers sans feu ni lieu qui ont combattu à Rome? Des étrangers? ce sont des Lombards, des Vénitiens, des Génois, des Toscans, des Siciliens que vous voulez dire. Sachez donc que l'Italien n'est plus un étranger pour l'Italie, et que Rome, la capitale par excellence, le tabernacle où les libertés et la nationalité de l'Italie se sont rassemblées, considère comme ses propres enfants les enfants de toutes les provinces italiennes. Si vous parcouriez la vieille cité, si vous voyiez avec quel élan d'amour fraternel les guerriers des faubourgs de Rome pressent dans leurs bras ces nobles exilés de l'Italie du Nord, venus à travers tant de souffrances et de dangers, au secours de cette autre patrie qui résiste à l'étranger, avec quel enthousiasme les descendants des anciens Romains décernent aux nouveaux venus le droit de cité, avec quelle ardeur ceux-ci protestent de leur dévouement au salut de la patrie romaine, vous ne répéteriez plus que ce sont surtout les étrangers qui ont défendu Rome. Des Lombards étrangers à Rome! comme l'on reconnaît l'école des Guizot et des Metternich à ce seul langage!

M. Drouin de Lhuys a dit à la tribune qu'il ne pouvait reconnaître la République romaine, puisqu'elle avait accordé l'hospitalité à des homme souillés des plus grands crimes. Quels sont ces hommes? Qu'il les nomme, s'il l'ose! M. Drouin de Lhuys prétend-il qu'un gouvernement n'est légitime que s'il parvient

à éloigner du pays qu'il régit tous les hommes suspects ou criminels?

M. Drouin de Lhuys, en prononçant ces mots, a sans doute entendu parler d'un ou de quelques personnages, et non de tout criminel en général. Il a voulu faire sans doute allusion à un inculpé d' quelque crime politique. Encore une fois, qu'il le nomme. Est-ce un crime affreux, aux yeux de M. Drouin de Lhuys, que d'avoir conspiré contre un roi? que d'avoir porter les armes contre les autorités constituées? Si c'est là ce qu'il entend par les grands crimes commis par des hommes que le gouvernement romain couvre de sa protection, nous ne contestons pas que nos rangs en soient garnis. Mais il appartenait à M. Drouin et à ses pareils de trouver dans ce fait le sujet d'un reproche à adresser à la République romaine. Pour nous, nous sommes ici près de trois millions d'habitants qui préférerions de beaucoup nous trouver côte à côte avec des criminels tels que ceux auxquels la République romaine accorde sa protection, qu'à côté d'innocents pareils à ceux qui les dénoncent.

Mais à quoi bon parler du passé, le présent est assez rempli d'événements. Allons-nous tirer encore une fois l'épée? je n'en serais pas étonnée. Vous connaissez les mielleuses paroles que M. Lesseps nous a apportées. La guerre était impossible entre les deux Républiques; l'attaque du 30 avait été le résultat d'un malentendu. Le gouvernement français n'était pas au courant du véritable état du pays; lui-même, M. Lesseps, était frappé d'étonnement à la vue de l'accord existant entre le gouvernement de la République et la nation. Après tout cela, à quoi pouvions-nous nous attendre, sinon à une reconnaissance simple et nette? Voici, au contraire, ce qui arriva :

Le ministre, M. Lesseps, a proposé au gouvernement ces trois conditions : 1° Le peuple romain a invoqué le secours de la France; 2° la France reconnaît au peuple romain le droit de se donner tel gouvernement qu'il lui plaît, par conséquent elle l'invite à se former en corps représentatif, afin de se donner un gouvernement et de faire connaître sa volonté; 3° les troupes françaises occuperont, d'accord avec les troupes romaines et la garde civique, les portes de la ville de Rome.

Les triumvirs ont porté ces propositions à l'Assemblée, qui est demeurée en comité secret depuis quatre heures de l'après-midi jusqu'à deux heures du matin. L'Assemblée a répondu qu'à son grand regret elle ne pouvait accepter aucune des propositions qui lui étaient faites, et qu'elle ordonnait aux triumvirs et au peuple de redoubler de zèle et de vigueur pour sauver la patrie. Les motifs de ce refus étaient ainsi formulés : 1° Le peuple romain n'a pas invoqué le secours de la France; 2° le peuple romain a déjà fait connaître sa volonté, et a déjà fait choix du gouvernement qui lui convient; 3° les troupes romaines ne partageront pas la garde de leur ville avec les troupes d'un gouvernement qui ne reconnaît pas leur République.

Que signifient les propositions de M. de Lesseps? Quel entêtement à demeurer dans une position fausse et inconvenante? De trois choses l'une, ou reconnaissez-nous, ou combattez-nous, ou abandonnez-nous. Mais demeurer chez nous, malgré nous, sans nous reconnaître, et pour nous défendre, c'est un arrangement tellement baroque, que je ne comprends pas qu'on ose le proposer. Si les Autrichiens avancent jusque sous les murs de Rome où vous êtes, que ferez-vous? Demeurerez-vous les bras croisés, nous regardant faire, et attendant que nous soyons battus pour entrer en lice. Nous nous battrons et vous vous battrez contre le même ennemi sans nous être concertés ensemble, et en nous considérant réciproquement en ennemis? Avez-vous jamais rien imaginé de plus absurde?

M. Lesseps et le chirurgien-major de l'armée française se sont rendus auprès des blessés français qui sont encore dans notre hôpital, et leur ont offert de les faire reconduire à Civita-Vecchia, dans l'hôpital militaire français établi par les ordres du général en chef. Tous ont refusé.

Adieu, mon cher monsieur, la paix entre nos deux Républiques ne sera jamais assurée, aussi longtemps que vous aurez pour président et pour ministres votre président et vos ministres actuels.

Chistine-Trivulce de BELGIOJOSO.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique.*)

Turin, 25 mai 1840.

La paix est signée ou va se signer entre l'Autriche et le Piémont Si cette mystérieuse paix est conforme aux conditions de l'armistice, le ministère sera mis en accusation par la prochaine chambre, car d'après le statut organique il ne peut céder une portion du territoire sans le consentement de la représentation nationale, et le traité de paix démembre le royaume de Haute Italie.

Le roi est toujours très gravement malade, les dix saignées qu'on lui a faites étant contraires à la nature de sa maladie, qu'il n'a déclarée qu'après.

Les Autrichiens ont dû entrer dans Florence avant-hier. Ainsi, toute la Toscane et les Légations romaines sont au pouvoir des Autrichiens. Cependant l'expédition française avait pour but d'empêcher cela, disait M. Drouin de Lhuys.

Dans toute l'Italie, les généraux investis de la confiance de leurs gouvernements se comportent avec une déloyauté, une escobarderie bien dignes de la cause des prêtres, qu'ils se disent appelés à restaurer.

A Bologne, après une héroïque défense, on capitule, ne pouvant recevoir des secours de Rome, occupée à faire tête aux Français. Wimpfen promet tout, et, une fois entré, il oublie les conditions de la capitulation, il les viole.

Ainsi avait fait le général La Marmora à Gênes.

Ainsi avait fait le général Oudinot à Civita-Vecchia.

Qu'y a-t-il d'étonnant que les Romains aient refusé des conditions à peu près semblables? M. Lesseps voulait occuper par garnison mixte la ville avant de traiter. Avec des preuves antécédentes de loyauté, cela aurait pu être accepté; mais ce n'était pas quinze jours après qu'à Civita Vecchia le général Oudinot, sous pareille condition, s'était emparé brutalement de toutes les armes et avait fait la garnison prisonnière, que l'on pouvait avoir foi dans des promesses jurées et signées.

De ce qui se passe à Rome, et en ne nous basant que sur des faits hors de toute contestation, il résulte que les Romains ont été reconnus par la République française en droit de se choisir un gouvernement. L'envoyé extraordinaire de France invite la nation romaine à procéder au vote universel.

Mais de même que Paris n'est pas la France, Rome n'est pas les Etats Romains. Il faut donc que la République française fasse évacuer les quatre Légations par les Autrichiens; car ce ne sera pas sous la pointe des baïonnettes ennemies et sous le regard inquisitorial de monsignor Bedini, commissaire du pape, que l'on pourra procéder au choix d'un système gouvernemental.

La France va-t-elle expulser Wimpfen, Gorkowski et leurs soldats? va-t-elle surtout expulser le Bedini pour faire procéder à l'expérience électorale qu'elle met en second article à ses conditions proposées pour la paix aux trois commissaires romains, Sturbinetti, Audinot et Agostini?

Il faut aussi expulser les Napolitains, dont l'expédition française a singulièrement favorisé l'invasion; il faut aussi expulser des trois maisons et du four de Fiumicino la postérité de don Quichotte; car enfin Vellétri, Cisterne, Marino, où se sont agglomérés les Napolitains, et Fiumicino lui-même, soumis par les matamores d'Isabelle, ont droit de voter.

Admettons que les généraux de Ferdinand de Naples et de sa nièce Isabelle se retirent, nous doutons que les lieutenants-généraux de Radetzki en fassent autant. Il faut donc les chasser.

Précisément dans ce moment-ci arrive de Pétersbourg le manifeste de Nicolas, en date du 26 avril, qui déclare hautement à l'Europe son alliance offensive et défensive avec l'empereur d'Autriche. Frapper sur les soldats de François-Joseph II, c'est frapper sur ceux de Nicolas.

Quant à cette alliance austro-russe, il faut enfin dire la vérité sur son triomphe à Constantinople, triomphe nié par les *Débats*, le *National*, la *Presse* et tout le journalisme qui se met à leur suite.

Je vous ai dit que j'ai conservé des relations dans plusieurs capitales où j'ai demeuré; je puis donc vous assurer que ce prétendu échec de la diplomatie du général Grabbe, que cette victoire remportée auprès du divan par l'influence anglo-française, sont des mensonges motivés par des affaires de banque.

La dynastie Alléon de Constantinople règne sur l'opinion du journalisme parisien; voici comment :

M. Alléon, banquier du sultan et de l'empire, a marié ses trois filles à MM. Cor, Rouet et Pélissier, qui sont : premier drogman, chancelier, et second drogman de l'ambassade de France.

La règle de conduite invariable de ces messieurs qui font le journalisme français de Constantinople et les correspondances de celui de Paris, c'est de ne rien dire qui puisse compromettre les affaires de banque du beau-père avec le sultan. Il y a encore un Corse, maître de langues, qui fait des correspondances; mais n'étant pas initié par sa position aux secrets des ambassades et du divan, il prend les opinions du journalisme local.

Il serait honteux pour le sultan de dire qu'il en a passé par ce qu'a voulu le général Grabbe, et conséquemment il serait compromettant pour la caisse du beau-père Alléon d'indisposer le sultan et surtout ses alentours; ces messieurs disent donc tout le contraire.

Mais les faits parlent plus haut que leurs opinions intéressées.

Vous l'avez emporté, dites-vous. Mais les Russes abandonnent-ils la Valachie et la Moldavie? Non, car ils les occuperont encore pendant sept ans.

Le statut organique sera-t-il remis en vigueur? l'hospodar sera-t-il élu par la nation? Non, car les commissaires feront le choix, qui ensuite sera confirmé par un atti-schériff du sultan : ce qui veut dire que la Russie choisira, et laissera au sultan la gloriole de l'investiture. Et cela est si vrai, que vous verrez à l'hospodorat Bibesco, ainsi que le czar le lui a promis à Saint-Pétersbourg; il attend par son ordre à Foksane, sur le confin valaque.

Vous dites que le divan a maintenu la liberté de la presse contre les volontés de la Russie! Mais vous savez bien qu'elle n'existe même pas à Constantinople; vous savez bien qu'avant le tirage de vos journaux vous allez les soumettre à la censure de Nour-Eddim-Effendi.

Reste la question de la sortie des escadres russes du Bosphore; mais l'espace me manque pour éclaircir cette importante affaire.

Révolution allemande.

La situation reste des plus menaçantes en Allemagne. L'attitude du gouvernement prussien est de nature à faire supposer que bientôt toute espèce de liberté, toute espèce d'assemblée auront disparu du sol germanique. Le pays va passer provisoirement sous l'empire de la force. Le canon sera chargé de trancher toutes les questions.

Les troupes régulières que la Prusse va mettre en ligne seront avant peu redoutables autant par le nombre que par l'organisation. Elles se composeront de 50 bataillons d'infanterie, de 1 200 hommes chacun, avec une cavalerie et une artillerie en proportion, le tout devant se monter à environ 80 000 hommes.

On annonce aussi de Mecklembourg le départ pour Francfort de tirailleurs, de chasseurs, de grenadiers de la garde, d'un régiment de dragons et d'une batterie.

Il y a déjà à Francfort deux bataillons autrichiens, le 38e régiment de ligne prussien, un bataillon bavarois de chasseurs, le 3e régiment d'infanterie de Hesse, le bataillon de ligne de Francfort, deux escadrons de chevau-légers de Hesse-Darmstadt, un escadron de dragons autrichiens, une batterie de campagne austro-prussienne et une autre hessoise.

De leur côté, les Bavarois et les Wurtembergeois sont prêts à se mettre en route pour la même destination, de sorte que d'ici à quelques jours une armée de 150 000 hommes au moins se trouvera réunie sur les frontières de France.

On commence, aux environs de Francfort, à faire des dispositions pour l'établissement d'un camp.

D'après la *Gazette de Voss*, les troupes qui se réunissent sur le Rhin ne seraient pas destinées à agir contre Bade et le Palatinat, mais elles doivent seulement empêcher le mouvement révolutionnaire de se propager. Ce n'est que sur une pressante et directe réquisition qu'elles se décideront à agir

La vérité est que cette armée dont on voudrait faire l'avant-garde des Cosaques, est plutôt dirigée contre la France républicaine que contre les insurgés des deux petits Etats allemands qui seront écrasés si nous ne venons à leur secours.

La coalition absolutiste se croit à la veille de réaliser ses infâmes projets. En attendant qu'elle affaiblisse la France en lui arrachant ses provinces de l'Est, elle se prépare, dit-on, de déchirer de ses propres mains les traités de 1815, en disposant du Palatinat en faveur de Frédéric-Guillaume, tandis que la Bavière recevrait en indemnité le grand-duché de Bade.

L'importance de cette nouvelle a inspiré aux patriotes alsaciens la pensée de tenir une assemblée populaire, afin de donner à l'opinion publique l'occasion de se prononcer sur ce nouveau et dangereux voisinage, et d'appeler sur cette question l'attention des représentants du peuple de Paris.

Saarbrücken est déclarée en état de siége, la garde nationale ayant refusé de rendre ses armes.

Les arrestations continuent dans le grand-duché de Berg.

Les insurgés ne se laissent pas intimider par l'approche de l'ennemi. La forteresse de Landau, qu'ils tiennent bloquée, ne peut pas se défendre longtemps. Il n'y a plus que quelques soldats, et l'argent manque pour les payer. En outre, la ville n'a point de provisions, et elle est si bien cernée qu'il est impossible de s'en procurer du dehors. On a fait partir, mais sans canons, toutes les troupes sur lesquelles on ne croyait pouvoir compter.

La garnison ne se compose plus que de 250 officiers, presque tous bavarois, et environ 180 soldats; ils ont juré de défendre la forteresse jusqu'au dernier homme. Les officiers font eux-mêmes le service des postes et servent les pièces.

Toutes les villes du grand-duché de Bade fourmillent de recrues qui viennent renforcer les insurgés. Dans la journée du 23 mai, il en est entré 3 000 dans la seule ville de Mannheim. C'étaient des jeunes gens accompagnés par leurs pères, et qui faisaient retentir l'air de leurs chants patriotiques.

Le comité insurrectionnel du pays de Bade a adressé aux armées de l'Allemagne une proclamation dans laquelle on rappelle que le roi de Prusse, « ce roi cruel et sanguinaire, qui relève la tête aujourd'hui, se courba dans les journées de mars devant les citoyens égorgés par lui. »

La chambre des députés bavarois a été témoin, le 23 et le 24, d'une tentative étrange. De son autorité privée le président a voulu exclure les députés du Palatinat. La gauche a protesté et s'est retirée en masse, aux applaudissements des galeries.

La première chambre des Etats de la Bavière adhère, au contraire, à la politique ministérielle.

Les Etats de la Hesse viennent d'être dissous par le ministère, pour avoir, en votant la loi électorale, rejeté le cens électoral pour la 2e chambre, et le cens d'éligibilité pour la première.

Dans la séance du 26, l'Assemblée de Francfort a décidé qu'elle adresserait un manifeste à la nation allemande. A la suite de cette résolution, plusieurs membres de l'opposition constitutionnelle modérée ont déposé leur mandat.

Hongrie.

Les journaux autrichiens continuent à affirmer que Bade n'est pas tombé au pouvoir des Hongrois, et que la division règne dans l'armée entre les Polonais et les Madgyars. Ils voudraient de plus faire croire que l'entrée des Russes et la proclamation de la République ont singulièrement refroidi l'enthousiasme des populations.

Kossuth a pris lui-même le ministère de la guerre. Klapka dirigera sous lui une partie des affaires.

La République a été proclamée à Kaschau.

Le chiffre officiel des troupes russes venant au secours de l'Autriche est de 106 000 hommes d'infanterie, de 20 000 de cavalerie, de 1 500 sapeurs et de 250 pièces de canons; en Hongrie, de 30 000 fantassins, de 32 000 chevaux et de 52 bouches à feu dans la Transylvanie. Total : 181 830 hommes et 312 canons.

Dix corps de réserve de 220 000 hommes sont sur les frontières.

Avant son départ de Varsovie, Nicolas a passé en revue et harangé les régiments de la garde. Ces régiments, au nombre de 80 000 hommes, devaient entrer en campagne. L'empereur aurait dit qu'il ne remettrait l'épée dans le fourreau qu'après avoir vaincu l'ennemi. Les soldats couvraient sa voix par leurs acclamations.

Une lutte s'est engagée à Darmstadt. Le peuple a attaqué le château du grand-duc de Hesse. Un capitaine et plusieurs soldats ont été tués. On ne connaît pas le résultat définitif du combat.

Trois bataillons d'infanterie badoise sont entrés avec de l'artillerie dans le Palatinat.

A Dielheim, le curé Sprenger a été arrêté pour avoir traité de parjures les soldats qui se sont prononcés en faveur du peuple.

Le mouvement républicain fait des progrès dans le Wurtemberg. Une assemblée populaire a dû avoir lieu à Reutlingen le lundi de la Pentecôte.

Le 25 mai, 1 600 soldats de toutes armes se sont réunis à Louisbourg sur la place des Manœuvres, pour délibérer sur des affaires de service, et déclarer qu'ils seraient fidèles à la constitution de l'empire. Les efforts de plusieurs officiers supérieurs pour faire lever la séance ont été infructueux.

Le roi arriva à cheval et tint aux soldats le discours suivant : « Soldats, que faites-vous ici? voulez-vous vous révolter contre votre roi? voulez-vous imiter les soldats de Bade, qui ont lâchement abandonné leur prince? Vous ne le pouvez pas et vous ne le ferez pas. » Deux soldats se présentèrent au roi et lui exposèrent les griefs de leurs camarades. « Les soldats, lui dirent-ils, désirent savoir pourquoi on les fait marcher. Ils n'agiront pas contre leurs concitoyens, et ils resteront fidèles à leur prince, tant que celui-ci sera lui-même fidèle à la constitution. » Le roi reprit alors : « J'ai reconnu la constitution, et je la maintiendrai. Je suis charmé, soldats, de connaître vos sentiments. Celui qui vient de me parler est un brave. » Ensuite le roi lui donna la main.

Cette assemblée militaire paraissait fort hostile aux Prussiens.

Assemblée législative.

Présidence de M. KÉRATRY, doyen d'âge.

Séance du 29 mai.

Tout était calme aujourd'hui autour de l'Assemblée; pas le moindre attroupement, pas le moindre cri, et cependant, dans toutes les casernes de cavalerie, les chevaux étaient sellés et les cavaliers prêts à partir. Les terrasses des Tuileries ont été fermées aux promeneurs. Des troupes nombreuses sont venues occuper ces terrasses. Le général Changarnier a parcouru tout Paris, suivi d'un nombreux état-major. Il est venu à 2 1/4 heures à l'Assemblée, ayant son pantalon d'uniforme et une redingote, et tout prêt à aller combattre l'anarchie.

Un groupe très animé se forme autour de lui tout le monde paraît lui demander des nouvelles du complot (le sien probablement).

M. Coralli, chef de bataillon de la 2e légion et représentant du peuple, est en uniforme dans la salle.

Des bruits de changement de ministère circulent dans la salle des Pas-Perdus : on parle de MM. Bugeaud, Faucher, Gouin, Falloux, etc.

La séance est ouverte à deux heures et un quart.

M. DE COISLIN, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal, qui est adopté.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de la démission de M. d'Aguesseau pour ses fonctions de membre de la cour de cassation, ce citoyen optant pour la représentation nationale.

M. KŒNIG. A l'ouverture de la séance d'hier on a distribué le règlement de l'Assemblée. Je crois, citoyens, que ce règlement n'est pas obligatoire; mais permettez-moi de vous faire part de mon étonnement de ce qu'un exemplaire de la Constitution n'ait pas été distribué à chacun de nous. (Vives réclamations à droite.)

Permettez-moi, citoyens, de vous dire pourquoi j'insiste pour qu'une distribution de la constitution nous soit faite. (Réclamations violentes à droite.) Un article de cette constitution impose à la France de défendre les nationalités étrangères. (Cris violents à droite : L'ordre du jour!)

M. Kœnig descend de la tribune.

M. LANDOLPHE. Il faut un motif puissant comme celui que je vais vous dire pour me faire monter à la tribune; mais la manière dont a été conduite la séance d'hier m'y force.

Citoyens, toutes les Assemblées ont acclamé à leur première séance le gouvernement existant, l'Assemblée législative seule ne l'a pas fait hier. Nous comptions sur l'initiative de notre président qui devait nous donner le signal. Il ne nous l'a pas donné.

Pendant que ces choses anormales se passaient au dedans, que se passait-il au dehors. Le peuple... (Vociférations à droite : Ce n'était pas le peuple!)

Le peuple, plein de confiance, était venu se presser autour de l'Assemblée. Sous la monarchie, quand le peuple venait acclamer le roi, le roi ordonnait-il de refouler ce peuple? Eh bien! l'Assemblée législative a repoussé le peuple. Je demande que nous nous rallions tous au cri de Vive la République! (La gauche, par trois fois, pousse le cri de Vive la République! la droite seule reste impassible et muette sur ses bancs.)

VOIX A GAUCHE, s'adressant à la droite. Rétablissez-nous donc tout de suite une monarchie.

M. SÉGUR D'AGUESSEAU. Citoyens, je suis nouveau dans cette enceinte, mais je ne puis résister au sentiment qui m'anime, pour venir protester contre ce mot de *peuple* dont on a si prodigieusement abusé (Très bien! — Applaudissements à droite.) La Constitution nous a été distribuée hier, nous l'avons tous entre les mains. Il ne faut pas qu'on vienne nous présenter comme le peuple ce qui n'est qu'une fraction du peuple. (Très bien à droite. — Murmures à gauche.)

Je proteste contre ceux qui veulent partager cette Assemblée en deux. On dira ce soir dans les journaux qu'une partie de l'Assemblée a crié : Vive la République! tandis que d'autres n'ont pas poussé ce cri.

A GAUCHE. C'est vrai! c'est vrai!

M. D'AGUESSEAU. Sans doute on n'a pas répété ce cri de ce côté. Je n'ai pas crié pour ma part. (Ah! ah!) Mais, permettez-moi de vous dire pourquoi. C'est que le cri de Vive la République...

VOIX A GAUCHE. Démocratique et sociale! (Murmures à droite. — Applaudissements à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. Je rappelle à l'ordre ceux qui ont crié : Vive la République sociale! (Violentes réclamations sur la plupart des bancs de la gauche). Un grand nombre de représentants se lèvent. Nous remarquons entre autres les sergents Boichot et Rattier.)

M. D'AGUESSEAU. C'est cette République-là que je n'ai pas voulu acclamer. C'est parce que le mot Vive la République! avait été lancé par ce côté de l'Assemblée. Je n'ai pas voulu qu'on pût dire que nous avions crié Vive la République! parce que nous n'avions pas osé nous taire. Nous n'avons pas crié parce que, dans ces circonstances ce cri nous compromettait. (Applaudissements à droite.)

Je n'ai pas voulu pousser un cri au moment où on nous parlait de ce peuple qui faisait hier entendre des cris pour ainsi dire menaçants. (Réclamations à gauche.) C'est au nom du peuple français tout entier, au nom de la constitution de 1848 que nous devons nous lever tous pour crier vive la République!

Toute l'Assemblée se lève et répète à plusieurs reprises : Vive la République! vive la République!

A DROITE. L'ordre du jour!

M. BAUNE. C'est avec un sentiment de douleur et d'étonnement que j'ai vu s'inaugurer une certaine partie de l'Assemblée. (Interruption à droite.)

M. LE PRÉSIDENT, d'une voix excessivement faible. Je consulte l'Assemblée pour savoir si elle veut entendre l'orateur. (Tumulte.)

M. BAUNE. Aux termes du règlement, le président n'a pas le droit d'interrompre un orateur avant qu'il ait commencé son discours. (Si! si! — non! non! — Parlez! parlez!)

M. LE PRÉSIDENT parle au milieu du bruit; il nous est impossible de l'entendre.

M. BAUNE. M. le président veut nous traiter comme sous la monarchie. (Applaudissements à gauche.)

Le citoyen Ségur-Daguesseau a prononcé des paroles auxquelles il est impossible qu'il ne soit pas répondu. (Nouvelle interruption à droite.)

M. LE PRÉSIDENT met aux voix la clôture de la discussion, qui est prononcée par la droite. La gauche ne vote pas.

L'ordre du jour appelle les vérifications de pouvoirs.

M. SAUTEYRA, rapporteur, rend compte des élections du département de l'Aisne. Les élections sont régulières; les bulletins inconstitutionnels ou portant des signes extérieurs ont été annulés. Un sous-officier seulement a présenté une réclamation et il se plaint de n'avoir pu voter.

M. RATTIER. Le vote a été entravé partout.

M. SAUTEYRA. Votre bureau vous propose de valider les élections. — Adopté.

Les élections du département de l'Allier sont également validées.

Un rapport est présenté sur les élections de l'Ain. Le bureau conclut à l'admission des sept premiers élus; on aura plus tard à statuer sur le huitième. — Adopté.

Basses-Alpes. L'élection des deux premiers représentants (socialistes) est validée. Celle du troisième (réact.) sera l'objet d'un rapport spécial.

Hautes-Alpes. Les 3 élections sont validées.

Ardèche. 7 sont admises. L'admission de M. Chabert est ajournée jusqu'à production de pièces.

Arriège. Dans une commune le scrutin a été fermé avant l'heure. Le bureau propose le renvoi des opérations au ministre de la justice, par l'application de l'article 115 de la loi électorale. Il propose du reste la validation des élections.

M. HOWINE TRANCHÈRE. Je voudrais savoir de M. le rapporteur, si M. Pilhes qui figure sur la liste des représentants de l'Arriège, est le même qui a figuré dans les derniers événements de Rome à côté de M. Laviron.

A GAUCHE. Qu'est-ce que cela fait?

M. PILHE. Je n'ai que deux mots à dire au rapporteur pour le département de l'Arriège. M. Pilhe qui est à Rome est mon frère, qui est animé des mêmes sentiments que moi. (Applaudissements à gauche.) Je suis Victor Pilhe, commissaire de Ledru-Rollin, qu'on a calomnié. (Très bien! à gauche.)

Le rapporteur conclut au renvoi au comité de la justice.

Les conclusions du bureau sont adoptées.

Cantal. 5 représentants. Admis.

Calvados, 10 représentants. Les élections sont validées.
Bouches-du-Rhône, 9 représentants. Admis.
Aveyron. L'élection des huit représentants est validée.
Charente-Inférieure, 10 représentants. Les votes de l'armée n'ont rien changé à la liste arrêtée dans le département. Deux protestations ont été jugées sans importance par le bureau. Presque tous les élus appartiennent à l'armée ; la proclamation de leurs noms est accompagnée d'une vive hilarité. Les élections sont validées.
Cher, 6 représentants, pas de protestation. Admis.
Corrèze, 7 représentants. Admis.
Corse. — MM. le général Arrighi, Charles Abbatucci, Casabianca, Pierre Bonaparte et Denis Gavini.
Les procès-verbaux seront renvoyés au ministère de la justice, pour être fait droit à une protestation et annexée.
Côte-d'Or. — MM. Maugnin, Vaudrey, Maréchal, Benoît Champy, Chaper, Noblet, Joigneaux et James Demontry.
M. JAMES DEMONTRY, sans s'opposer à l'admission des représentants de la Côte-d'Or, déclare faire ces réserves à ce sujet, les faits qu'il a à signaler devant soulever une discussion générale. (Rumeurs.)
M. MARECHAL demande que l'Assemblée soit mise à même de se prononcer immédiatement sur l'élection en litige, et qu'une examine les termes de la protestation.
Les représentants de la Côte-d'or sont admis.
Creuse. — MM. Guizard, Moreau, Jules Leroux, Nadaud, de Lavalade et Fayolle.
Dordogne. — MM. Chavoix, Pasquier-Ducluzeau, Delbetz, A. Mie, Dulac, Montagut Marc Dufraisse, Lamarque et St-Marc-Rigaudie.
Doubs. — MM. Demesmay, Baraguay-d'Hilliers, de Montalembert, Bixio, de Moustier et Pidoux.
Drôme. — MM. Curnier, Sauteyrat, Rey, Bajard, Mathieu, Belin et Bancel.
Eure. — MM. Hippolyte Passy, Suchet d'Albuféra, Paul Sevestre, de Broglie, Demante, Lefèvre Duruflé, Vatimesnil, Legrand et de Fontenay.
Eure-et-Loire. — MM. Lebreton, Ney de la Moskowa, Noel Parfait, Barthélemy, Subervie, Desmousseaux de Givré.
Finistère. — MM. Lacrosse, Le Flô, Romain des Fossés, de Keranflech, Mauz-Launay, Mège, Barchou de Penhoen, Laimé, Collas de la Mothe, de Roquefeuille, de Blois, du Couëdic et Kératry.
Gard. — MM. Benoist, Roux-Charbonnel, de Larcy, Béchard, Chapot, de Beaune, de la Brugnière, de Surville.
Haute-Garonne. — MM. Dabeaux, de Rémusat, Fourtanier, de l'Espinasse, Gasc, Tron, Malbois, Roquette, de Limayrac, de Castillon.
Gers. — MM. Gavarret, Carbonneau, de Panat, Belliard, Joret, Edouard Dupuis, Lacave-Laplagne.
M. Lacave-Laplagne était décédé lors de la proclamation du scrutin, le bureau pense qu'il y a lieu à réélection. Une protestation demandait qu'on passât immédiatement les pouvoirs du défunt au candidat venu immédiatement après M. Lacave-Laplagne.
Gironde. — MM. Richier, Desèze, Danjoy, Molé, de la Grange, Hubert de l'Isle, Lainé, Howyn-Tranchère, Alphonse Gronchy, Lopez, Dubée, Journu, Ravez père, Collas.
Hérault. — MM. Charamaule, de Grasset, Saint-Priest, Vernhette, de Girard, Debès, Brives, Ledru-Rollin.
Ille-et-Vilaine. — MM. Fresneau, de Kerdrel, d'Andigné, Pongérard, Poste, Armand (de Melun), Querhoënt, Lafosse, Caillet du Tertre, Henri de Serre, de Kermarec, de Lariboissière.
Indre-et-Loire. — MM. Goin, Taschereau, Crémieux, Ornano, de Flavigny, Piscatory.
Isère. — Saint-Romme, Farconet, Bertholon, Repellin, Clément, Durand Savoyat, Crépu, Cholat, Raymond, Ronjat, Billier, Avril.
Jura. — MM. Grevy, Cordier, Tamisier, Léon Crestin, Derricy, Sommier, Richardet.
Landes. — MM. Victor Lefranc, Pascal Duprat, Dampierre, Frédéric Bastiat, Turpin, François Marrast.
Une protestation revêtue d'une seule signature dénonce l'effet produit par la dépêche télégraphique du ministre de l'intérieur. La commission n'a pas cru devoir s'arrêter à cette protestation qui ne signale aucun fait. En conséquence, elle propose l'admission des représentants désignés. — Adopté.
Loire-Inférieure. — MM. Chauvin, de Coislin, Demars, Favre, Favreau, Gicquiau, de la Guibourgère, de Granville, de Lancastel, de Sesmaisons, de la Rochette.
Loiret. — MM. Roger, Alex. Martin, Abbatucci, Arbey, Lacave, E. Péan, Michot.
M. Michot est ajourné à cause d'une protestation.
Haute-Loire. — Breymand, Camille Chouvy, Ghovelon, Jules Maigne, Monnier, Saint-Féréol.
Lozère. — MM. Jaffard, Renouard, Roussel.
Indre. — MM. Charlemagne, Delaveau, Grillon, Rollinat, Barbançois.
Au sujet de ces élections se reproduit la difficulté de la dépêche télégraphique; quinze protestations s'élèvent contre le moyen d'influencer les élections, employé par l'administration de M. Léon Faucher. La commission fait remarquer que les quinze localités qui ont protesté contre les élections sont justement en dehors des lignes télégraphiques, et n'ont pu recevoir la dépêche que par courriers; en conséquence, niant l'effet de la dépêche sur les élections, la commission propose l'admission des représentants de l'Indre.
M. GRILLON. Je soutiens que l'effet de la prétendue dépêche a été nul sur les élections. (Assez! assez! — aux voix!)
L'on met l'ajournement aux voix. Il est rejeté.
Les élections de l'Indre sont validées.
Maine-et-Loire. — MM. Oudinot, Lesbons-Lavaux, Bineau, Louvet, Farran, de Falloux, Bucher de Chavigné, Giraud, Gain, Ladevansaye, G. de la Touche.
M. PILHES, prenant sa revanche de l'interpellation relative à son frère qui se trouve dans les rangs des défenseurs de Rome, dit qu'il désirerait savoir si M. de Falloux, nommé dans ce département, est celui qui se trouve actuellement à Rome. (Rires bruyants à gauche.)
M. DE FALLOUX. Il était bien facile à l'honorable préopinant de s'assurer auprès de moi-même de mon identité. Je suis très étonné qu'il n'ait pas commencé par là... (Interruption.) L'Assemblée ne s'attend pas à ce que je lui fasse ici une réponse; je suis tout prêt à la lui faire à mon banc et quand cela lui fera plaisir. (Très bien! à droite.)
Manche. — MM. de Tocqueville, Vieillard, Gaslonde, Goudchaux, Daru, Bouvattier, Hervé de Saint-Germain, Lemarrois, Noël, Aymès, Duparc, Terre des Ferris, Brohier, Leverrier.
Marne. — MM. Aubertin, Jean Bertrand, Carteret, Léon Faucher, Lannes de Montebello, Souillé, Turiot de la Rosière, Tirlet.
Une nouvelle protestation au sujet de la dépêche télégraphique a été déposée, mais elle ne porte pas de signatures quoique envoyée au nom des électeurs du département. La commission n'a pas dû s'y arrêter.
Haute-Marne. — MM. Cauchart, Lesperet, Beugnot, de Vaudreil, Toupot de Bevaux.
Une protestation a été dirigée contre les élections de ce département. Les signataires de cette protestation s'appuient sur ce fait que des membres des conseils généraux et municipaux ont patronné des listes électorales. La commission ne voyant rien d'illégal dans cette intervention, qui s'est faite sans qu'on invoquât le titre dont il s'agit, propose l'admission des représentants de la Haute-Marne.
M. MORLAY. Un fait qui s'est passé dans la Haute-Marne s'est reproduit dans beaucoup d'autres départements; il est clair qu'un mot d'ordre avait été donné dans toute la France, afin de convoquer les membres des conseils généraux, des conseils municipaux, des corps, avec les préfets et les maires, devaient user de leur influence pour mener les élections au but qu'on voulait atteindre. (Dénégations à droite.) Il s'est élevé des voix contre ces manœuvres. Rien que l'abus d'envoyer les listes électorales sous le couvert de la municipalité devait être frappé d'une juste réprobation. (Murmures à droite.)

M. DE COISLIN. Ces prétentions me semblent exagérées. Comment, c'est au nom de la liberté qu'on vient s'élever contre l'exercice d'un droit aussi sacré! (Bruit.) Les citoyens qui ont appuyé des listes n'ont pas agi comme membres d'un conseil-général, ils ont agi comme citoyens et comme électeurs; ils n'ont usé que de l'influence que leur donnait l'estime de leurs concitoyens. (Bruits divers.)

M. ODILON BARROT, président du conseil. Je n'interviens dans ce débat que pour rétablir quelques principes. Il est évident pour moi et pour tout le monde que les conseils généraux et conseils municipaux, comme corps constitués, ne peuvent se mêler aux élections. (Approbation.) Ces corps doivent se renfermer dans les limites de leurs attributions. (Nouveau mouvement.) Il ne peut y avoir de doute et de contestation à cet égard. Les citoyens procèdent à l'exercice de leur droit électoral, dans leur indépendance comme citoyens, et non comme membres des conseils généraux ou des conseils municipaux. (Très bien!)

M. ARNOUD (du Var) signale l'intervention de quelques magistrats qui, contrairement à ces doctrines, n'ont pas craint de signer des affiches et d'y apposer leurs titres.

M. LÉON FAUCHER. Il m'appartient de donner des explications sur l'intervention des conseils généraux dans les élections. (Ecoutez!) Aucun fait de ce genre ne s'est produit sous mon administration. (Allons donc!) Je sais bien que la pensée s'en est manifestée dans plusieurs départements. J'ai écrit aussitôt aux préfets de ces départements que nous savions très bon gré aux conseillers de leurs bonnes intentions, mais qu'ils ne pouvaient les manifester que comme citoyens, car il leur était interdit de s'immiscer dans les élections en invoquant un autre titre.

M. RIGAL soutient que les élections qui occupent l'Assemblée doivent être annulées comme entachées d'illégalités par le fait de l'intervention du conseil général comme conseil général. (Aux voix! aux voix!)

On demande le scrutin par division.

UNE VOIX : Nous n'avons pas de cartes. (Aux voix! — L'ajournement.)

M. SAUTEYRA. Je rappellerai ce qui s'est passé hier quand on a décidé qu'on s'occuperait de la vérification des pouvoirs. Cette vérification ne se ferait que pour les élections sans difficulté, les autres devaient être renvoyées à la constitution définitive de l'Assemblée. Je demande l'ajournement de la discussion. (Oui! oui! appuyé! — Non! non! votons sur-le-champ!)

Après une discussion et sur l'observation de M. Desmousseaux de Givré, qui établit qu'on peut très bien voter au scrutin de division par boules noires et boules blanches, sans employer les cartes, il est procédé au scrutin de division. Il donne le résultat suivant :

Nombre des votants,	561
Majorité absolue,	282
Billets blancs,	372
Billets bleus,	179

L'Assemblée adopte les conclusions de la commission, l'admission des représentants nommés par le département de la Haute-Marne.

La séance est levée à six heures un quart.

Les incidents qui ont marqué hier la première séance de l'Assemblée législative n'ont pas permis à notre ami Boichot d'arriver assez tôt au banquet du comité socialiste pour y porter un toast « à l'union du Peuple et de l'Armée. »

Voici le développement que le citoyen Boichot se proposait de donner à sa fraternelle pensée :

Citoyens !

Sorti des rangs du peuple, depuis longtemps déjà sous les drapeaux, il m'appartient, à moi, l'élu des prolétaires de l'armée, des prolétaires du travail, d'exprimer hautement la pensée que renferme le vote qui met un modeste sous-officier au niveau des plus puissants dignitaires de l'armée.

Pour rendre cette pensée, j'ai donc choisi ce toast, qui, d'ailleurs, est selon mon cœur : *« A l'Union du Peuple et de l'Armée ! »*

A l'Union du Peuple et de l'Armée ; car l'armée appartient essentiellement au peuple d'où elle sort, au milieu duquel elle retourne.

A l'union du Peuple et de l'Armée ; parce qu'alors nos guerres civiles seront à tout jamais éteintes ; parce qu'alors ces luttes horribles, d'hommes parlant le même langage, nés sous le même ciel, ne pourront plus s'engager et couvrir la patrie commune et de deuil et de larmes.

Cette union que nous désirons tous, que tous nous appelons de nos vœux, Dieu soit béni, elle s'est faite *le 13 mai* !

En effet, ce jour-là le peuple a tendu sa rude et noble main au soldat, son frère ; il lui a ouvert les portes de cette Assemblée nationale qui n'avait encore jamais vu que des uniformes chamarrés d'or. Ce même jour, le soldat adoptait la candidature populaire de ces hommes qui pensent qu'il y a sans cesse quelque chose à faire pour le travailleur, que le prolétaire enfin, en venant au monde, n'est point fatalement condamné à mourir et de faim et de misère !

Citoyens, le vote universel a scellé le pacte d'union. — Au nom de la République démocratique et sociale, je porte donc un toast :

A l'union du Peuple et de l'Armée !

BOICHOT,
Représentant du peuple.

Immédiatement après le vote de l'Assemblée relatif aux cendres de Carnot, la lettre suivante a été remise au ministre par le président de la commission :

Monsieur le ministre,

La commission chargée du rapport de la proposition relative aux cendres de Carnot, a obéi à un sentiment de réserve en s'abstenant de faire connaître à l'Assemblée qu'en exprimant le vœu de l'érection d'un monument à la mémoire de ce grand citoyen, elle avait aussi formé celui qu'il fût élevé sur la place Bourgogne. Il est aujourd'hui de son devoir de vous faire connaître sa pensée entière, et elle espère que vous voudrez bien, quand il en sera temps, la prendre en sérieuse considération, ainsi que la réserve qu'elle s'était imposée avant le vote.

Veuillez, monsieur le ministre, recevoir l'assurance de nos sentiments de considération.

Le président de la commission, MÉNAND ; le secrétaire, Etienne ARAGO ; le rapporteur, TRÉLAT.

Paris, 24 mai 1849.

Dans un article de correspondance de Laon, sur le résultat des élections, M. A. Mallet, candidat démocrate, était désigné sous le titre de *républicain gants jaunes*.

M. Mallet crut devoir nous adresser alors une demande en rectification, que nous n'avons pu insérer faute d'espace.

Nous faisons droit aujourd'hui à sa juste susceptibilité en déclarant que la démocratie aurait eu en M. Mallet un ardent défenseur de plus. Ce candidat, qui s'est désisté quelques jours avant le vote, était en effet porté sur la liste démocratique de l'Aisne.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE. — MM. les actionnaires sont prévenus qu'à partir du 1er juin, le dividende de 3 0/0, soit 15 fr. par action, voté dans l'assemblée générale du 19 septembre dernier, sera payé à la caisse du comptoir.

La réunion générale des actionnaires qui doit avoir lieu dans le courant de juillet prochain, déterminera la quotité du deuxième dividende à répartir pour la période du 1er septembre 1848 au 30 juin 1849.

FAITS DIVERS.

M. le général Thiard vient d'envoyer à Paris sa démission comme ambassadeur en Suisse.

— L'ancienne réunion de la rue de Poitiers s'est assemblée de nouveau hier dans une des salles du conseil d'Etat. La fraction du parti modéré qui lui est restée fidèle a vu ses efforts infructueux quand elle a essayé de ramener à son point de départ le but de la réunion. Une dissidence s'est manifestée dès hier. Une centaine de membres appartenant au parti modéré se sont réunis dans les salons de Lemardelay, à la grande confusion de MM. Thiers, Molé, Berryer, Broglie, Montalembert, etc., qui sont restés fidèles au vieux drapeau.

C'est à M. Dufaure qu'a été dévolue la présidence, et comme vice-présidents la réunion a désigné MM. Bedeau et Paillet. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que des émissaires de la réunion primitive s'étaient rendus dans les salles inférieures et s'efforçaient d'amener ceux des représentants qui manifestaient l'intention de rejoindre leurs collègues à la nouvelle réunion poitevine. (*Estafette.*)

— On a remarqué plusieurs individus pérorant dans les divers groupes qui se formaient sur la place de la Concorde et dans les Champs-Elysées. Leur tendance à exciter des troubles n'était que trop frappante. L'un déblatérait contre les Romains et contre la République ; un autre criait : Vive l'empereur ! Ils ont été hués par la foule, et bien leur a pris, surtout au dernier, de se dérober en toute hâte au mécontentement public. (*La Liberté.*)

— Le fait relatif au régiment de dragons de la caserne d'Orsay, que nous avons rapporté dans notre numéro de ce matin, n'est pas tout à fait exact, en ce sens que ni le colonel ni les soldats n'ont proféré aucun cri, et se sont bornés à exécuter, avec une modération que nous avons été heureux de constater, la mission qu'ils avaient reçue de dissiper les rassemblements.

— Le *Pays*, journal de la réaction la *plus modérée*, publiait ce matin la nouvelle suivante :

« M. Thiers vient d'être, dit-on, victime de la plus odieuse et abominable agression auprès du ministère de la marine, où, nous assure-t-on, sa voiture a été arrêtée par une foule de furieux. Les vêtements de l'honorable membre ont été lacérés et sa personne outragée de la manière la plus infâme. »

Voici à quelles proportions plus naturelles l'*Estafette* de ce soir réduit la manifestation dont M. Thiers a été l'objet :

« Hier, à cinq heures et demie, au moment où M. Thiers quittait le palais de l'Assemblée pour se rendre chez lui, il fut reconnu, entouré dans la rue Nationale par la foule que les charges y avaient rejetée, et là des interpellations assez embarrassantes lui furent adressées.

« Quelques-uns de ceux qui se trouvaient là voulurent le forcer à crier : Vive la République démocratique et sociale ! M. Thiers ne voulait pas accéder à cette demande et ne savait trop comment finirait cette scène, lorsqu'une voiture attelée d'un excellent cheval passa par hasard sur le lieu du débat, et donna à M. Thiers le moyen de s'échapper. »

— Les démocrates de l'Isère offriront à leurs représentants un banquet qui aura lieu le dimanche 3 juin, aux Vendanges de Bourgogne, Chapelle-Saint-Denis, rue Jessaint, 22, à trois heures précises.

Le prix du billet est de 2 fr. L'on en trouvera chez le citoyen Allard, rue d'Aboukir, 18, et au bureau du journal la *Démocratie pacifique*. Les citoyennes seront admises.

— L'arrestation faite il y a trois jours dans la salle des Pas-Perdus du palais de l'Assemblée, au sujet de quelques mots peu flatteurs pour le général Changarnier, a été rapportée inexactement par la *Démocratie pacifique*. C'est un agent de police, stationnant dans la salle au voisinage de la table des journalistes, qui a fait de lui-même cette arrestation, sans y avoir été le moins du monde provoqué par ceux-ci.

GARE LA-DESSOUS ! — Un journaliste célèbre, qui dans ces derniers temps a attaqué d'une manière très vive la politique suivie par le gouvernement, disait il y a deux jours, après le vote de l'Assemblée qui a amnistié encore une fois le général Changarnier :

« La révélation que j'ai faite hier n'a pas eu un résultat complet ; mais qu'ils y prennent garde ! ils savent bien que j'en ai d'autres qui pourraient bien les tuer ! »

AVIS AUX ALSACIENS. — Banquet offert aux représentants socialistes de l'Alsace à l'Assemblée législative par leurs compatriotes résidant à Paris. Plusieurs membres y assisteront.

Le banquet aura lieu le 3 juin, à 10 heures du matin, à la salle de la Jeune France, boulevard Batignolles-Monceaux (Association des cuisiniers-réunis). Les dames y seront admises.

On trouve des cartes aux bureaux des journaux démocratiques, aux associations des cuisiniers-réunis, au comité central, impasse des Bourdonnais, 6 ; à la Propagande socialiste, rue Coquillière, 15. Il n'en sera délivré que jusqu'au vendredi 1er juin, à midi.

Les toasts devront être déposés avant le 30 mai chez le citoyen Kunemann, membre de la commission du banquet, 102, rue de l'Ouest.

A la Propagande démocratique et socialiste, rue des Bons-Enfants.

Pour paraître le 1er juin prochain, l'*Histoire de la conspiration de Babeuf*, par Buonarotti.

Cet ouvrage, en deux parties, réimprimé avec soin, formera un seul volume de 432 pages, grand in-18 anglais ; il sera vendu par livraison.

Il y aura 12 livraisons, qui paraîtront chaque jeudi de la semaine.

Prix : 20 c. la livraison pour Paris ; 25 c. la livraison pour les départements ; 2 f. 40 c., ouvrage complet, pour Paris ; 3 f., ouvrage complet, pour les départements.

Envoyer un mandat sur Paris au nom du citoyen Ballard.

Les personnes dont l'abonnement expire le 31 mai sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne, à Paris, rue de Beaune, n° 2 ; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

PETITE CORRESPONDANCE.

Lyon. — Me Ph. — Reçu les 100.
Constantine. — M. C. — Reçu les 200. — Compl. à tous.
Toulon. — M. P. — Reçu les 500. — Pris note de toutes vos dem.
Montpellier. — M. V. — Reçu les 160.70. — Nous vous écrirons. — Aff. souv. à tous.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS	Un an	20 f.	Six mois	11 f.	Trois mois	6 f.
DÉP. ET ÉTRANG.	—	22	—	12	—	6
PAYS à surtaxe	—	26	—	25	—	14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DÉP., ÉTR.	—	[illegible]	—	[illegible]	—	[illegible]

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES	
Une à 4 fois en un mois.	40 c.	Annonces anglaises....	[illegible]
Cinq à 9 — —	30	Réclames-notices....	[illegible]
Dix fois et plus. —	30	Faits de publicité.	1 fr. [illegible]

Bourse du 29 mai 1849.

On engage difficilement de nouvelles affaires pour fin juin, à cause des variations considérables qui peuvent surgir.

Les capitalistes ne veulent pas prêter sur la rente ou *reporter*, comme on le dit au parquet ; mais s'ils persistent, c'est une cause de baisse, car les acheteurs seront obligés de revendre et de se liquider définitivement.

Le 5 0/0 commence au plus haut à 84 et tombe insensiblement à 83 15, pour finir à 83 40 à terme et 83 50 au comptant.

La rente perd donc 60 c. aujourd'hui, mais en définitive elle est encore au cours où nous l'avons laissée hier.

La Banque de France débute à 2 200, touche à 2 210, et fait sa clôture à 2 205.

Le 3 0/0 ouvre à 53,90, descend à 53,25, et ferme à 53,45, sans variation sensible sur la bourse précédente.

Le chemin de fer d'Orléans est stationnaire à 760.

Av.-Mars. fléchit de 193 à 190 fr.

Le Nord débute à 421 et finit à 416 25. Il était hier à 418 fr.

Le marché offre une grande pesanteur, les financiers craignent des cours encore plus bas.

Les mines de la Loire font 250.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	[illegible]	53 90	53 25	53 45
Cinq 0/0 (Empr. 1848)	» »	» »	» »	» »
Cinq 0/0	[illegible]	84 »	83 15	83 [illegible]

29 mai. AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

5 0/0 j. du 22 juin.	83 50 »	4 Canaux avec prime.	1000 »
— Empr. 1847-1848.	» » »	Lin Maberly	[illegible]
3 0/0 j. du 22 mars.	53 [illegible]	Caisse hypothécaire.	135 »
4 1/2 0/0 du 22 mars.	» » »	Emprunt d'Haïti	[illegible]
4 0/0 j. du 22 sept.	» » »	Espagne, dette active.	[illegible]
Act. de la Banque.	2205 » »	— dette passive	[illegible]
R. de Naples, j. juil.		— 3 0/0 1841	» »
Réc. Rothschild.	84 75	Emp. port. 5 0/0	» »
3 0/0 de l'Etat rom.	70 »	— — 3 0/0	[illegible]
5 0/0 belge 1840	[illegible]	2 1/2 hollandais	[illegible]
— — 1842	[illegible]	Zinc V.-Montagne	[illegible]
— 4 1/2	[illegible]	H. de la Gr.-Combe	[illegible]
Banque (1835).	» »	Emp. du Piémont	[illegible]
Oblig. de la Ville.	» »	Lots d'Autriche	[illegible]

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain.	» »	» »	Orléans à Bord.	400 [illegible]	402 75
Versailles, r. d.	190 »	190 »	Du Nord	418 75	416 25
— r. g.	165 »	160 »	De Paris à Str.	363 75	362 50
Paris à Orléans.	760 »	760 »	Tours à Nantes.	312 50	310 »
Paris à Rouen	510 »	507 50	Paris à Lyon	» »	» »
Rouen au Havre	255 »	255 »	Mont. à Troyes.	» »	» »
Avig. à Marseil.	193 75	190 »	Dieppe à Féc.	175 »	» »
Strasb. à Bâle	100 »	100 »	Paris à Sceaux.	» »	» »
Du Centre	307 50	[illegible]	Bord. à la Teste.	» »	» »
Amiens à Boul.	» »	» »			

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 30 mai.

THEATRE DE LA NATION. — Le Prophète.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — 1re repr. : On ne saurait penser à tout.
OPÉRA-COMIQUE. — La Fée, Maison à vendre, les Rendez-vous.
ODEON. — Les Bourgeois des Métiers.
THEATRE-ITALIEN. — Puritains d'Ecosse.
VAUDEVILLE. — Bon moyen, Feu d'artifice, Riche.
GYMNASE. — Un Duel, Eléazar Chalamel, la Montagne qui accouche, Premières amours.
THEATRE MONTANSIER. — Un Cheveu, Grosse caisse, la belle Cauchoise, les Femmes socialistes.
VARIÉTÉS. — Jobin, la Paix, Sadicas, Vendredi.
AMBIGU-COMIQUE. — Les trois Etages, un Drame.
THEATRE NATIONAL (boulevard du Temple). — Murat.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — Amour, amour ! Cabaret, Simon, Antoine, Haine aux femmes.
FOLIES. — Mathieu, Gibier de roi, Mme Gibou.

Imprimerie Lange-Lévy, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 148 — ÉDITION DU MATIN. — Jeudi 31 Mai 1849.

[illegible] — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION — [illegible]

PARIS.
Trois mois. . . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . 17 f.
Un an. . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

PARIS, 30 MAI.

Assemblée législative.

La majorité *blanche* a aujourd'hui continué à vouloir opprimer la minorité *rouge* par le nombre; mais l'énergique résistance de la minorité a brisé cette oppression.

C'est encore le général Changarnier qui a été l'occasion du tumulte. Cet incorrigible soldat a commis la haute inconvenance de casser, dès le jour de l'expiration de l'Assemblée constituante, le commandant des forces de l'Assemblée, choisi par l'ancien président, et sans attendre le choix à faire par le Président définitif de l'Assemblée nouvelle, de nommer en remplacement celui de ses propres subordonnés qui s'était déjà trouvé en lutte avec M. Marrast, et avait prétendu ne pas connaître la loi qui lui enjoignait d'obéir au Président de l'Assemblée.

M. Chavoix ayant porté ses plaintes à la tribune contre cette conduite du général Changarnier, M. le ministre Lacrosse est venu défendre ce dernier avec une maladresse tout à fait compromettante. Alors la droite a voulu interrompre la discussion et reprendre l'ordre du jour.

La gauche s'y est opposée; M. Ledru-Rollin est monté à la tribune pour défendre le droit de la minorité; mais la droite lui fermait la bouche par ses clameurs. Alors M. Kératry s'est couvert, et la séance a été suspendue.

A la reprise de la séance, M. Ledru-Rollin a voulu reprendre la parole; à peine avait-il commencé, qu'il s'est trouvé interrompu à quatre ou cinq reprises différentes par le président d'âge lui-même, qui en qualité de *blanc* se croyait en droit d'insulter le *rouge montagnard*.

M. Ledru-Rollin a dénoncé ces insultes à l'Assemblée et a quitté la tribune qui n'était plus libre.

Aussitôt les quatre membres républicains du bureau, MM. Commissaire, Bancel, Boch et Rolland, sont venus tour à tour dire qu'ils se retiraient également du bureau.

Le bureau se trouvant ainsi désemparé, la séance a été encore forcément interrompue, malgré la droite qui voulait que l'on ne tînt aucun compte de cet incident grave.

Mais la gauche s'est fortement opposée à la reprise de la séance jusqu'à ce que les plus jeunes membres de la droite eussent été appelés aux places de secrétaires par le Président.

Le Président a alors déclaré qu'il *retirait* les paroles par lui adressées à M. Ledru-Rollin, sur quoi celui-ci s'est déclaré satisfait, et a dit que, puisque la tribune était redevenue libre, il reprendrait bientôt la parole.

Après cette double déclaration, les secrétaires, qui s'étaient momentanément retirés à cause de la violation de la liberté de la tribune, ont demandé à reprendre leurs places. La Droite s'y opposait, et, malgré la justice de cette réclamation, appuyée par la Gauche, elle n'y aurait pas fait droit si le maréchal Bugeaud n'était intervenu et ne lui avait fait sentir dans quelle voie dangereuse elle s'engageait d'arbitraire et de violence elle allait se lancer.

Nos jeunes républicains ont alors repris leurs places aux applaudissements de la Gauche, qui a vaillamment repoussé le premier de ces *coups de majorité* que la Droite projette.

Au commencement de la séance on avait validé sans discussion quelques élections. Il ne s'est élevé de débats qu'à l'occasion de la Haute-Marne, où l'influence illégale du conseil général a été signalée. M. Cantagrel a saisi cette occasion pour montrer, par des lettres du préfet d'Eure-et-Loir, que les influences administratives avaient en plus d'un endroit tendu à vicier les élections. Malgré les paroles énergiques du nouveau représentant, la majorité a passé outre, et elle a bien fait, car sans les manœuvres coupables du sieur Léon Faucher et le concours dévoué des agents de ce dernier, elle ne serait pas majorité.

C'est dans cette conviction assurément que l'intègre M. Baroche, procureur-général de la République, ne se presse pas de demander à l'Assemblée l'autorisation de poursuivre l'ex-ministre de l'intérieur, malgré les dispositions formelles de la loi, certain qu'il est de voir cette proposition rejetée par la majorité *blanche*.

Nous lisons dans l'*Estafette* :

On s'inquiète beaucoup à l'Assemblée des nouvelles d'Italie arrivées aujourd'hui au gouvernement. Malgré l'embarras que cause au cabinet la continuation de la crise ministérielle, le conseil s'y est occupé de dépêches importantes; la plus grande discrétion a été adoptée à cet égard, et on ne sait dans le public à quelle cause attribuer les craintes qui sont généralement répandues.

Ces dépêches, dit-on d'un côté, contiennent la nouvelle d'un nouveau désastre; quand on affirme, de l'autre, que l'armée française a pénétré dans Rome après un sanglant combat. A ces bruits divers viennent se joindre les craintes qu'ont fait concevoir des commandes adressées par le ministre de la guerre aux fournisseurs militaires, et qui feraient supposer une prochaine entrée en campagne. Des mouvements de troupes sont également ordonnés, et une portion notable de notre armée se dirigerait vers la frontière. Ce n'est que dans quelques jours que les mouvements prescrits auront lieu.

Ce matin le maréchal Bugeaud est resté en conférence à l'Elysée, ainsi que M. Odilon Barrot, président du conseil, pendant cinq heures. Il s'agissait de la formation du cabinet.

Nous croyons savoir que M. Odilon Barrot a refusé de conserver le portefeuille de la justice qui lui était offert, sous la présidence du conseil qui serait dévolue au maréchal Bugeaud. En sorte que la mission de constituer le ministère reste exclusivement confiée à ce dernier.

Les négociations se continueront aujourd'hui. Il est probable que le cabinet sera constitué après-demain vendredi. (*Estafette.*)

La Force du nombre.

Les majorités parlementaires se suivent et se ressemblent.

L'entêtement et la cécité morale sont héréditaires dans les régions gouvernementales. Chaque pouvoir qui tombe lègue au pouvoir qui lui succède l'exemple de son aveuglement, de ses fautes, que celui-ci s'empresse d'imiter.

Il ne s'agit pas d'avoir pour soi la raison et la justice, d'écouter les vœux du peuple, d'étudier le sentiment public; il ne s'agit que d'avoir les plus nombreux, d'écraser sous la quantité de ses votes les propositions, les réclamations, les protestations de ses adversaires; après quoi on se frotte les mains, on se félicite du triomphe, et l'on s'endort paisiblement sous l'égide de l'urne tutélaire, certain d'avoir à jamais *terrassé l'hydre des factions*.

Par les majorités qui courent, — qui courent bien vite et bien loin quelquefois, demandez à MM. Guizot et Duchâtel, — toutes les questions politiques et sociales, d'honneur national, de respect pour les droits des peuples et des hommes, de progrès, de réformes, d'améliorations, se tranchent brusquement par ce mot sacramentel et décisif : Votons! après des discussions qui seraient parfaitement inutiles dans l'enceinte législative, si elles ne servaient à éclairer le pays.

— La France est déshonorée par un gouvernement perfide.

Aux voix! aux voix! l'ordre du jour!

Cent cinquante boules blanches de majorité. Le ministère est grand, loyal, magnanime; le ministère a bien mérité de la patrie. Ceux qui l'accusent sont des anarchistes, des factieux.

Confondus les anarchistes! écrasés les factieux!

Les honnêtes gens respirent, la bourse monte.

— Le peuple demande des réformes sociales, des institutions de crédit et de prévoyance, un ministère du progrès, le droit au travail.....

— Aux voix!...

Résultat encore plus *imposant* en faveur des amis de l'ordre.

— Vous voyez bien que vous êtes des brouillons, des intrigants, des enragés!... Le peuple ne demande rien, le peuple est content, le peuple est heureux, il vient de le déclarer à deux cents voix de majorité, par l'organe de ses mandataires.

Les honnêtes gens respirent plus que jamais : le 5 0/0 atteint un chiffre formidable.

— Les élections ont été faussées. Un ministre de l'intérieur a abusé indignement de son pouvoir, pour lancer dans les départements la circulaire calomnieuse que vous connaissez; des conseils généraux ont violé la loi en se mêlant d'intrigues électorales, etc...

— Aux voix! aux voix!

372 boules blanches contre 179 noires. Vous voyez bien, Montagne insensée, que les élections sont vierges de toutes souillures, et que M. Léon Faucher est un petit saint indûment orné par l'Assemblée constituante de la palme du martyre.

Il en a toujours été ainsi dans toutes les assemblées parlementaires pour toutes les questions proposées par les amis du progrès; il en sera de même pour toutes celles qui se formuleront à la tribune de l'Assemblée nouvelle.

Nous regrettons vivement d'avoir à émettre une aussi triste conviction; mais les deux premières séances de cette Assemblée nous ont suffisamment éclairés sur son avenir.

La majorité compacte des amis de l'ordre montre assez qu'elle adopte tout d'abord le drapeau de la résistance opiniâtre et orgueilleuse; forte de son nombre, elle répondra par un vote à tous les reproches, à toutes les demandes de l'opposition démocratique. — Aux voix! aux voix! sera l'*ultima ratio* de la réaction.

Législateurs aveugles qui croyez que la force du nombre peut prévaloir contre la force de l'idée!

Insensés, qui vous imaginez que la France s'arrêtera parce que vous jetterez vos bulletins de vote sous la roue de son char glorieux!

Rappelez-vous donc que la veille du jour où la République fut proclamée à l'Hôtel-de-Ville, les satisfaits de Louis-Philippe criaient aussi : Aux voix! aux voix! et que Guizot comptait fièrement deux cents voix de majorité en faveur des *honnêtes gens* de ce règne!

Défenseurs de l'ordre qui siégez à l'Assemblée législative, écoutez l'esprit nouveau, écoutez la pensée de la France, si vous ne voulez pousser aux révolutions.

Ou si vous restez sourds, si vous restez aveugles, si vous rejetez toute idée d'accord et de concession aux vœux du pays qui s'éclaire, aux cris des nations qui se délivrent, aux plaintes du peuple qui souffre, que la responsabilité de votre entêtement et de votre orgueil ne retombe que sur vous!

La Solidarité humaine.

Il est un principe auquel les assemblées et les ministères devraient sans cesse demander leurs inspirations. C'est le principe de la solidarité humaine, exprimé par cette devise de la République française : *Liberté, Egalité, Fraternité*.

Si le pouvoir exécutif consultaient cette devise républicaine, s'ils interrogeaient le sentiment populaire où elle est toujours vivante, hésiteraient-ils un moment à donner l'ordre à nos braves soldats de franchir les Alpes et le Rhin?

En effet, notre *liberté* n'est-elle pas menacée par l'insolent manifeste du czar, qui déclare à la République française une guerre d'extermination? La *liberté* de l'Allemagne, de la Hongrie, de l'Italie, n'est-elle pas ouvertement attaquée par les armées de la nouvelle coalition? La République française n'a-t-elle pas proclamé l'*affranchissement* de l'Italie, l'*indépendance* des nationalités?

L'*égalité* nous autorise aussi à passer la frontière. Les Russes ne sont-ils pas entrés en Transylvanie, en Gallicie? Les troupes du czar n'occupent-elles pas les provinces danubiennes? Ne viennent-elles pas de traverser le territoire prussien? Ne sont-elles pas, à l'heure qu'il est, en Autriche, unies aux troupes impériales? Les Autrichiens eux-mêmes n'ont-ils pas envahi le Piémont, la Toscane, les Etats romains? et puisque les rois font alliance entre eux, l'*égalité* et la *réciprocité* ne commandent-elles pas à la République française de faire alliance avec les peuples?

Enfin, quand les rois se baignent dans le sang des peuples, quand ils donnent au monde l'odieux spectacle des massacres, des bombardements, des pillages, quand ils renouvellent toutes ces atrocités que l'histoire n'enregistre qu'avec horreur, le sentiment de la *fraternité* ne nous crie-t-il pas : « Courez au secours des peuples qu'on égorge! Arrêtez l'effusion du sang humain! Défendez l'opprimé contre l'oppresseur! »

Oui, au nom de la solidarité humaine, au nom de la *Liberté*, de l'*Egalité* et de la *Fraternité*, au nom de la conservation de ses propres libertés, la République française doit signifier à la nouvelle coalition des rois son intervention en faveur des peuples, et appuyer cette signification par l'envoi d'une armée au-delà des Alpes et d'une armée au-delà du Rhin.

Audace des Blancs.

Voici ce qu'on lit dans l'*Assemblée nationale* au sujet de la séance d'hier :

Ces cris de : Vive la République! ont été jetés comme une injure, comme un outrage, comme un défi à la majorité. On a bien raison : la majorité, la France, que la majorité représente, ne veut pas de cette république oppressive, implacable et sauvage, qui est, dit-on, au-dessus du droit du pays, qui est elle-même le droit, et qui ne peut pas périr, dût le pays lui-même périr sous le poids d'un gouvernement qui ne convient peut-être ni à la grande situation que la monarchie lui a faite dans le monde, ni à ses mœurs, ni à ses sentiments intimes.

La République sera peut-être un jour, pourvu toutefois que MM. les Montagnards ne s'en mêlent pas, le gouvernement définitif de la France : en attendant, elle n'est qu'une *épreuve*. Et c'est M. Cavaignac lui-même qui lui a donné ce nom alors qu'il recherchait une popularité que tous n'obtiennent pas.

Les acclamations d'aujourd'hui ont nettement séparé les deux grandes fractions de la nouvelle Assemblée : ceux qui veulent la République quand même, et la majorité *qui a consenti à essayer la République*, et qui seule *peut fixer le terme et le résultat de l'épreuve*, sans avoir à compter avec toutes les exigences des factions.

Après avoir félicité M. Ségur-d'Aguesseau, l'*Opinion publique* ajoute :

Il a dit avec beaucoup de sens qu'il était de la dignité de l'Assemblée de ne pas accepter les injonctions insolentes d'une minorité. *Nous regrettons seulement* qu'il ait cru devoir terminer en invitant l'Assemblée à pousser le cri de : Vive la République! sur l'invitation d'un membre de la majorité; *concession parfaitement inutile*, car l'Assemblée législative a été envoyée pour faire les affaires du pays, et non pour pousser des acclamations. Bon nombre de membres, en restant assis à cette seconde acclamation, ont prouvé qu'ils pensaient comme nous sur ce point.

ÉLECTIONS DE L'ALGÉRIE. — On lit dans l'*Akhbar* du 24 :

Nous ne dirons rien aujourd'hui du résultat des élections, qui nous paraît définitif, la province de Constantine ne devant pas et ne pouvant pas le modifier d'une manière sensible. Selon toute probabilité, MM. Emile Barrault, Didier et Emile de Girardin obtiendront seuls la majorité.

Voici des faits de statistiques qui prouvent toute l'urgence d'une réforme hypothécaire radicale :

Chaque année il se fait dans les campagnes 170 mille emprunts hypothécaires au-dessous de 400 fr.

Les trois quarts des départements déclarent que quoiqu'ils ne sont pas tout-à-fait usuraires, les frais qu'ils entraînent les rendent ruineux. Ces transactions aboutissent le plus souvent à l'expropriation judiciaire, c'est-à-dire à la ruine complète de l'emprunteur.

Nos 170,000 familles de cultivateurs, qui empruntent moins de 400 francs, paient six millions de frais et d'intérêts pour une quarantaine de millions qu'elles ont grand peine à obtenir, tandis que le haut commerce de Paris ne paie que six millions pour les douze cents millions dont il a besoin.

Citations instructives

DU COURRIER DE LA GIRONDE.

Le *Courrier de la Gironde*, cet enfant terrible qui perce à jour par ses indiscrétions tous les complots réactionnaires, continue à blâmer le gouvernement des ménagements qu'il conserve encore pour la Constitution et pour la légalité.

Que fait M. Odilon Barrot, que font les hommes les plus importants de l'opinion modérée? Ils se prosternent en adoration devant la *Constitution*; ils se signent trois fois toutes les fois qu'ils prononcent son nom, et déclarent mauvais citoyens tous ceux qui ne verront pas dans l'œuvre de MM. Dufaure, Vivien, Vaulabelle, Martin (de Strasbourg), notre ancre de salut. Ainsi, voilà donc nos hommes d'Etat, ceux qui sont chargés de soutenir l'effort révolutionnaire, de tenir tête aux fureurs de la démagogie, les voilà qui mettent toute leur habileté et tous leurs moyens de gouvernement à protester de leur amour de *la légalité*.....

S'ils ne sont pas résolus à *braver* les dangers qui nous menacent, à *prendre l'offensive* contre les montagnards et les socialistes, à *porter la guerre* dans leurs rangs, à soulever tous les bons instincts du pays, toute la partie honnête de la population contre cette cohue d'aventuriers, de jacobins, de septembriseurs qui célèbrent la guillotine et veulent restaurer le règne de la terreur, qu'ils se retirent et fassent place à d'autres.

Ainsi, le parti honnête, qui a l'honneur de compter dans ses rangs M. Granier de Cassagnac, ne veut pas qu'on s'arrête à la Constitution et à la légalité; il s'agit de fouler aux pieds toutes les lois, tous les principes, de *prendre l'offensive*, de *porter la guerre*, et les énergumènes qui tiennent ce langage accusent leurs adversaires d'être des septembriseurs, de vouloir la terreur et la guillotine! Vainement le parti honnête nous habitue depuis longtemps à tous les genres de cynisme, la lecture du *Courrier de la Gironde* nous cause encore des étonnements.

Ce digne journal, qui pousse chaque jour aux coups d'Etat et au massacre des socialistes, trouve étrange qu'on attribue des pensées de coups d'Etat à son parti.

Les agitateurs, voulant masquer leurs projets d'émeute et d'insurrection, ne trouvent rien de mieux à faire que d'inventer des projets de coups d'Etat, qu'ils attribuent au président de la République, ou à son entourage, ou à quelques grands fonctionnaires qui ne songent qu'à maintenir la tranquillité publi-

que, et qui certes, avec les adversaires que nous avons en face, ont assez à faire sous ce rapport pour ne pas chercher d'autres embarras.

Tout le monde sait pourtant que le général Changarnier a écrit aux chefs de corps pour leur prescrire la désobéissance envers le président de l'Assemblée nationale, et le *Courrier de la Gironde*, au lieu de nier comme M. Barrot, affirme le fait en cherchant à le justifier par les projets de permanence de l'Assemblée.

Or, *la permanence était illégale*. En effet, elle avait été déclarée précisément pour obtenir un vote complet et légal de cinq cents membres. *Cinq cents membres moins un* ne peuvent rien décréter, ni permanence, ni quoi que ce soit; autrement, ils forment une émeute sommairement justiciable de la police.

Si jamais les amis de la Russie essaient encore une fois de rendre les votes de l'Assemblée impossibles par une abstention concertée, et cela dans une question d'existence nationale, si la gauche de l'Assemblée, en de pareilles circonstances, est obligée de se déclarer en permanence, qu'elle fasse appel à la garde nationale républicaine de Paris.

On verra ce que deviendront les traitres.

Selon le *Morning-Chronicle*, le maréchal Bugeaud continue à donner les meilleurs conseils sur la nécessité d'adopter une politique à la fois ferme, conciliatrice et modérée. Il voudrait que l'on ne fît rien à la hâte, mais qu'on laissât le parti exalté se mettre dans son tort, et pour jouer son rôle dans ce dernier cas, le maréchal aurait accepté le ministère de la guerre. Le journal anglais ajoute que M. Drouin de Lhuys remplacera l'amiral Cécile à Londres, que l'amiral remplacera M. de Tracy à la marine, et que M. de Falloux sera ministre de l'intérieur. Ce nouveau ministere commencerait par présenter à l'Assemblée législative deux décrets, l'un pour la suppression des clubs et l'autre contre la presse.

On lit dans le *Crédit* :

Les nouvelles que nous recevons de l'Algérie nous annoncent une situation satisfaisante. Les craintes d'une insurrection générale, que le gouverneur avait conçues et propagées avec un peu trop de facilité, se sont dissipées. Dans les trois provinces, les dispositions des tribus sont rassurantes. Les tendances vers les travaux de la paix, constructions et plantations que nous avons déjà plusieurs fois signalées, ne se sont pas démenties chez les Arabes. Chaque jour constate de nouveaux progrès et voit diminuer les chances des fanatiques et des agitateurs. Les résultats seraient encore plus remarquables, si le gouverneur général voulait se préoccuper sérieusement de développer ces améliorations pacifiques, de les favoriser, de les généraliser pour toute l'Algérie.

JÉSUS-CHRIST EN PRISON

S'il vous plait ?

A Monsieur le procureur-général de la République (1).

Monsieur,

Dans une lettre en date du 28 août 1848, et publiée sous ce titre : JÉSUS-CHRIST DEVANT LES CONSEILS DE GUERRE, j'ai eu l'honneur de signaler à votre vindicte la conduite et les écrits d'une secte nombreuse, dont les idées sont en tout identiques à celles que l'Assemblée, les tribunaux, M. Bugeaud et la vertu flétrissent du nom de Socialisme ; secte d'autant plus dangereuse, qu'elle dissimule sous les dehors de la piété, les passions haineuses qui l'animent, semblable au loup-ravisseur, qui caché sous la toison d'une innocente brebis, s'introduirait dans la bergerie. Cette secte est celle des chrétiens, Jésus-Christ est leur chef. Et si vous ne voulez pas ressembler à l'agriculteur indolent, qui au lieu d'extirper les plantes parasites jusqu'aux racines, se contente de les couper au ras de terre, et ainsi, multiplie par sa paresse le travail dont il a voulu s'affranchir, ce n'est pas au Socialisme qu'il faut appliquer la main de justice. Le Socialisme n'est que le fruit de l'arbre infécond et morbifère dont le christianisme est la tige. Les chrétiens passant pour des gens très détachés du monde, on a négligé de se prémunir contre eux; ce sont des avares de la pire espèce qui, pour mieux capter la confiance de leurs dupes, cachent une insatiable convoitise sous les dehors du désintéressement.

En les voyant si humbles, si résignés, si timides, si inoffensifs, on les a traités, passez-moi la comparaison, comme on traite dans l'Inde certains insectes que leur petitesse paraît mettre dans l'impossibilité de nuire; on n'y a pas fait attention. C'est là le malheur ! Laissez-moi suivre mon idée. Une de ces petites bêtes s'introduit dans une maison ; qu'ai-je à craindre d'un être si chétif ? se dit le maître, et il se détourne avec mépris. Il en est venu un, il en vient deux, il en vient trois, il en vient mille, dix mille; ils pullulent, ils sont les maîtres. Retirés dans les entrailles des demeures, ils en minent les fondements; pas une poutre, pas un plancher, pas un support qui ne soit rongé au cœur. L'édifice paraît intact quand déjà il n'a plus que le souffle ; mais encore quelques jours où vienne une de ces petites révolutions si fréquentes dans la nature, un coup de vent par exemple, et la maison s'écroule sur ses propriétaires imprudents. Le jour où la fourmi chrétienne a sapé la société, le christianisme s'appelle socialisme. M. le procureur-général, ce jour est venu, et c'est sur cet imminent danger que je voulais vous ouvrir les yeux en écrivant JÉSUS-CHRIST DEVANT LES CONSEILS DE GUERRE.

La session des conseils de guerre est close, et Jésus n'a pas comparu devant eux. Les livres dangereux que je vous ai signalés continuent de se vendre comme par le passé Rien de plus aisé que de se procurer les Evangiles, la Bible, l'Œuvre des Pères ; chacun peut, moyennant quelques sous, faire emplète du poison qui portera la dévastation dans son esprit; saint Chrysostôme, saint Jacques, saint Paul, saint Pierre, saint Jean, Clément V, Saint-Ambroise, saint Basile-le-Grand, saint Astère, Salvien, Tertullien, Lactance, saint Hilaire, saint Grégoire, saint Athanase, saint Jérôme, saint Paulin, saint Cyrille, saint Léon, saint Thomas, saint Bernard, saint Augustin et Bossuet, et Benoît XIV, et mille autres ennemis éternels de la propriété, du commerce et de l'usure, circulent librement. Ma lettre enfin est restée sans réponse. Loin de moi de vous attribuer une sympathie secrète pour les socialistes chrétiens. Je m'arrête à la seule hypothèse qui soit honorable pour vous, mettant en doute non point la pureté de votre conscience, mais l'intégrité de votre esprit. Voici la chose : vous n'avez pas attaché d'importance à ma lettre.

(1) Voir la *Démocratie* des 25 et 26 mai.

Avouez-le, il n'y a pas de honte, car votre méprise a son excuse ; la forme, un peu légère peut-être que j'ai adoptée, a pu vous induire en erreur. Dans votre modestie, vous avez dû vous demander si l'ironie, assez mal dissimulée qui régnait dans ma missive, était dirigée contre vous ou contre ceux que je vous dénonçais. Tant de candeur me désarmerait si je n'avais déjà fait ce retour sur moi-même. Je serai franc. Donc, je vous l'avoue, j'ai participé un peu de la maladie régnante. Quand j'écrivis JÉSUS-CHRIST DEVANT LES CONSEILS DE GUERRE, j'étais mu beaucoup moins par la pensée de vous prémunir contre un grand danger social que par l'orgueil du sectaire heureux de placer ses idées sous le patronage de noms vénérés et le malicieux plaisir de démontrer l'inconséquence de l'Assemblée nationale, qui s'avisait de former un cordon sanitaire après l'invasion de la peste, ou, en d'autres termes, qui défendait de discuter la propriété, quand tout ce qui peut être dit sur et contre la propriété l'avait été dans des termes tels et par des hommes si illustres que le plus fougueux ou le plus célèbre des adversaires de l'ordre n'a rien à y ajouter.

Un aveu si franc et tout spontané vous est un sûr garant de ma présente bonne foi. Mon cas s'ajoutera à l'histoire des conversions édifiantes. Il y en a de moins naturelles. L'hallali sonné par la presse honnête contre les socialistes, sur le signal du *Moniteur*, m'a dessillé les yeux. Le rire n'est pas de saison, je l'ai compris. Vous voyez en moi un homme nouveau. Plus de mots à double tranchant. Je parle sérieusement, et c'est sur l'honneur que j'atteste ceci : en proie au Socialisme, j'avais contracté les premiers germes de cette affection, non point dans les écrits de mes contemporains, mais à la source même où bon gré mal gré, et qu'ils le sachent ou qu'ils l'ignorent, ils l'ont eux-mêmes puisée. Beaucoup ne s'en doutent pas, quelques-uns même ne connaissaient rien des textes que j'ai signalés à l'indignation publique; mais la doctrine du Christ fait maintenant partie de l'atmosphère intellectuelle que nous respirons, on s'en imprègne à son insu comme on absorbe l'air extérieur ; à moins qu'avertis du péril, ou dirigé par un maître habile, on n'use de certaines précautions hygiéniques, comme par exemple de se boucher l'esprit, de même qu'on se bouche les fosses nasales pour traverser un air empesté.

Les prêtres remplissent cette utile fonction avec une incontestable supériorité ; leur parole est le véritable contre-poison de la doctrine qu'ils enseignent. Grâce à leurs indications, on a vu bien des gens stationner dans cette atmosphère de liberté, richesses injustes, sans s'indigner du révoltant contraste de l'opulence princière et de l'extrême pauvreté (je parle ici comme si j'étais encore socialiste). Malheureusement, ces utiles mentors manquent à la plupart d'entre nous ; pour moi, j'en ai été privé. Livré sans préservatif à la lecture de ces livres dangereux, il m'est arrivé ce qui arrivera toujours à ceux qui iront de franc jeu. J'étais socialiste longtemps avant de savoir que le Socialisme existât; c'est-à-dire que j'étais chrétien de l'école du Christ et des Pères, et même je ne dis pas assez: pour me faire socialiste, j'eus à me dépouiller de certaines violences de sentiment et de langage, dont j'avais puisé l'habitude dans le commerce des saints docteurs. Le Socialisme, en effet, n'est autre chose que la science des principes apportés par le Christ, et rien n'est calmant comme l'étude d'une science.

M. le procureur-général, une comparaison dont l'un des éléments nous est fourni par l'honorable M. Thiers, dont l'autre sera emprunté à ma propre expérience, vous permettra d'apprécier l'étendue des désordres que peut causer, dans de jeunes intelligences, la lecture de ces livres saints, contre lesquels vous n'avez pas jugé nécessaire de sévir, quand vous poursuivez avec une si louable persévérance tant d'écrits infiniment moins dangereux, — semblable à un homme qui écraserait un ver de terre et réchaufferait un aspic dans son sein.

L'exemple que j'extrais du livre de M. Thiers, ce grand homme d'Etat le cite en vue de prouver l'universalité du sentiment de propriété ; ce qui, pour le dire en passant, est une étrange manière de défendre la propriété. Qui donc nie l'universalité du besoin d'acquérir, instrument et garantie de l'instinct de conservation ? Et n'est-ce pas au contraire sur l'universalité présumée de ce sentiment que les socialistes basent leurs hypocrites revendications en faveur des pauvres ? Soutenir la thèse que M. Thiers entreprend de prouver, c'est venir maladroitement en aide aux éternels ennemis de l'ordre. L'ordre, Monsieur, n'aura pas en moi un lâche défenseur. Je saurai poursuivre et dénoncer l'erreur si haut qu'elle se cache. Certes j'aime et j'admire M. Thiers; mais j'aime mieux encore la société. Or sa cause sacrée n'a reçu de personne des coups plus funestes que de ceux qui ont pris en main sa défense. Si M. Thiers avait voulu rendre la propriété actuelle odieuse, aurait-il trouvé un meilleur argument que celui du carnassier dans lequel on reconnaît, dit-il, un propriétaire, en ce qu'il fait autour de lui un arrondissement de destruction ? Etes-vous bien sûr de M. Thiers ? Ami, soit ! Mon cœur se refuse à soupçonner le mal ; mais ami maladroit..... pire qu'un ennemi ! Celui-ci ayant montré la voie, tous les autres ont suivi. Ainsi l'auteur du *Contrat de louage*, toujours en vue de défendre la propriété et la famille, prend pour texte ce dangereux sophisme d'Aristote : « L'homme a deux mobiles de sollicitude : la propriété et les affections. » Il n'en faudrait pas davantage pour prouver que la constitution sociale doit être entièrement refaite. Car le pauvre n'ayant ni propriété ni famille, il en résulterait que le monde est en contradiction avec la nature humaine, avec la volonté de Dieu, et qu'il doit être renouvelé de façon à assurer à chaque homme la propriété et les affections. C'est du Socialisme tout pur ! Ce qu'il importe de prouver, c'est que le sentiment de la famille et de la propriété n'est pas général, qu'il ne se rencontre que chez un petit nombre, lesquels par cela même ont des droits exclusifs à la propriété et à la famille; d'où il suit que ceux qui n'ayant ni biens ni affections revendiquent l'un et l'autre, se mettent en rébellion contre l'ordre providentiel, prétendant rendre universel ce que Dieu a voulu particulier, etc... Si on laisse croire que le pauvre a du cœur, qu'il est susceptible d'affection, la société est perdue.

Voilà raisonner! Les arguments de ce genre fourmillent. A vos ordres, Monsieur. Cette digression n'est pas oiseuse. Prouver que la propriété a été fort mal défendue tant en français qu'en latin, c'est faire voir à quel point il importe d'affaiblir ses adversaires. Un moyen d'affaiblir l'ennemi, c'est de capturer ses munitions. Or, l'Evangile et les Pères sont tout un arsenal pour les socialistes. Saisissez, Monsieur, poursuivez!

Revenons.

M. Thiers donc cite le fait suivant pour faire voir avec quelle naïveté se manifeste chez l'enfant le penchant de la propriété.

Lisez et admirez, Monsieur.

« J'observe quelquefois un jeune enfant, héritier unique d'une fortune considérable, comprenant déjà qu'il n'aura point à partager avec des frères le château où sa mère le conduit tous les étés, se sachant donc seul propriétaire du beau lieu où s'écoule son enfance ; eh bien ! à peine arrivé, il veut, dans ce château même, avoir son jardin, où il cultivera des légumes qu'il ne mangera point, des fleurs qu'il ne songera point à cueillir, mais où il sera maître, maître dans un petit coin du domaine, en attendant qu'il le soit du domaine tout entier (1). »

Cette précieuse observation prouve sans doute en faveur de la propriété, mais elle témoigne plus hautement encore de l'heureuse influence d'une bonne éducation. Je gagerais, Monsieur, que cet enfant a été fort bien élevé, et qu'une mère et des parents attentifs se sont attachés à lui inculquer dès le berceau d'irréprochables principes. Je suis sûr qu'on ne l'a pas nourri des idées évangéliques et qu'on ne lui a pas répété sur tous les tons : les hommes sont frères et doivent s'aimer comme des frères, le petit Jacques et le petit Jean sont les frères, etc... Entendons-nous, Monsieur, bien que l'illustre observateur n'en dise rien, il est probable que le charmant enfant dont il raconte les *naïvetés* a été élevé, comme on dit, dans la religion chrétienne. J'admets qu'il a été baptisé, qu'il assiste tous les matins à la messe dite par M. l'aumônier dans la chapelle de son château, qu'il a appris ou qu'il apprendra le catéchisme, qu'il s'est assis ou qu'il s'asseoira à la sainte table.

Mais, grâce au ciel, il y a chrétien et chrétien. Je ne nie pas qu'il y ait du bon dans l'Evangile, et que d'habiles esprits ne puissent en tirer partie ; je serais en contradiction avec l'évidence. Mon Dieu ! c'est l'histoire de toutes les doctrines, et le Socialisme lui-même n'y fait pas exception. Ainsi le *Siecle* (cette autorité dispense d'en citer d'autres) a signalé d'excellentes choses jusque dans le programme électoral des députés de la Montagne. D'un médicament à un poison il n'y a bien souvent qu'une différence de dose et de préparation. Il est telle plante vénéneuse dont la chimie tire d'utiles principes; il y a d'affreuses et de dangereuses bêtes qui fournissent à l'industrie des matières premières d'une valeur inappréciable. Le christianisme est dans ce cas ; et comme on extrait des serpents le venin dont on enduit les flèches destinées à tuer les serpents, ainsi on peut tirer du christianisme des éléments qui porteront la mort dans le sein du christianisme. Quelques formules sur la résignation, le mépris des richesses, la pauvreté, l'humilité, la soumission, dégagées avec soin des éléments qui les enveloppent et leur communiquent un caractère dangereux, puis mêlées ensemble et administrées à haute dose et coup sur coup, servent à neutraliser le reste. Je suis sûr que l'aumônier auquel l'éducation de ce bon sujet a été confiée est passé maitre dans cette chimie salutaire.

Ah ! combien j'en ai vu de ces mères chrétiennes qui préludent à chaque repas par la lecture d'un passage des livres saints, et dont les gracieuses filles, coquettement parées, ne se doutent pas qu'au dire de la religion ce n'est pas de dentelles et de soie, mais d'iniquités qu'elles sont couvertes! Une mère intelligente les a soutenues d'une main ferme le long des abimes chrétiens! L'utilité d'un tel guide et l'influence pernicieuse que peut exercer ce Christianisme dont vous vous méfiez si peu, vont vous être démontrées maintenant par une observation directe.

VICTOR MEUNIER.

(La suite prochainement.)

Italie.

ROME SERA-T-ELLE BOMBARDÉE ?

Les agents de MM. Louis Bonaparte et de Falloux ont décidé que Rome serait de nouveau attaquée, canonnée, bombardée, détruite même. Ce qu'ils n'osent, ce qu'ils ne peuvent tenter en France, replacer le pays sous l'absolutisme clérical, ils veulent l'exécuter à Rome. On peut juger de leurs projets impitoyables par le discours suivant adressé par M. de Lesseps aux Français résidant à Rome, qu'il a mandés chez lui après que le refus de l'Assemblée nationale lui a été signifié :

Messieurs, je vous ai réunis pour vous faire connaître que des circonstances graves nécessiteront peut-être, je dirai même probablement le départ des Français et des étrangers résidant à Rome; je me suis entendu à cet égard avec MM. mes collègues ici présents. J'ai pris les mesures nécessaires pour que les transports soient effectués avec ordre et promptitude. J'aurai à ma disposition les bateaux à vapeur du Tibre, et à Civita-Vecchia autant de navires qu'il le faudra pour embarquer tous ceux qui se présenteront, fussent-ils 10 000. Vous pourrez emmener avec vous vos femmes et vos enfants, emporter vos trésors; la propriété de chacun sera respectée comme la veste de l'humble ouvrier. La France est grande et généreuse, messieurs; vous n'aurez pas besoin d'argent pour le voyage; ce que je dis ne peut blesser la susceptibilité de personne; l'argent du riche ne sera pas plus reçu que l'argent du pauvre.

Je vous ai convoqués aujourd'hui, afin que vous puissiez dire à vos amis que, demain, à midi, tous les Français se réuniront à l'ambassade. Je ne demande avis ni conseil à personne ; dans des circonstances aussi graves, il faut que tout soit dirigé par une seule tete. Je me suis déjà trouvé, messieurs, en présence d'événements aussi critiques que ceux-ci, obligé de m'envelopper dans mon drapeau au milieu des balles; je ne quitterai le territoire romain qu'après que non seulement tous les Français, mais tous les étrangers auront quitté Rome. Je partirai le dernier.

Le brave général qui commande l'expédition pardonnera, comme je l'ai déjà fait, au nom de la France, aux Français qui ont tiré sur leurs frères (1). Demain je vous donnerai communication de toutes les pièces et dépêches qui ont été échangées, afin que vous connaissiez la vérité. *Malheur à celui qui tirera le premier coup de canon ! Il en portera la responsabilité dans l'histoire.* Vive la République française ! vive l'Italie ! vive Rome ! »

(1) Thiers. *De la Propriété*, ch. III, p. 27 et 28 de l'édition populaire à 1 fr.

NÉGOCIATIONS.

Le *Moniteur romain* nous apporte le texte français des propositions faites par M. Lesseps :

Art. 1er. Les Etats romains réclament la protection fraternelle de la République française.

Art. 2. Les populations romaines ont le droit de se prononcer librement sur la forme de leur gouvernement.

Art. 3. Rome accueillera l'armée française comme une armée de freres; le service militaire dans la ville se fera conjointement avec les troupes romaines, et les autorités civiles et militaires romaines fonctionneront suivant leurs attributions légales.

Dans une lettre qui accompagne cette publication, l'envoyé français dit que des modifications ont été demandées par Mazzini à ses premières propositions; il les a formulées comme elles viennent d'être rapportées; il dit que les intentions de la France n'ont pas été comprises, et que c'est à ce malentendu qu'il faut attribuer le fait d'armes du 30. Il ajoute qu'il a écrit à son gouvernement deux dépêches dans lesquelles il relate l'état des faits, et que ces dépêches ont été trouvées exactes par les commissaires que l'Assemblée lui a désignés, bien qu'ils aient refusé de les contresigner, et il termine en disant qu'il attendra jusqu'à minuit, solennellement et en uniforme, la réponse qui lui sera faite par le gouvernement romain.

On connaît la réponse de la constituante romaine. Une grande foule de peuple attendait aux abords de l'Assemblée. Le refus d'accepter les jésuitiques conditions proposées par M. de Lesseps a été salué par les plus vives acclamations : Vive la Constituante ! Vive la République romaine ! et, le lendemain matin, la ville a repris son attitude militaire.

Au commencement des négociations, les triumvirs avaient remis à M. de Lesseps une lettre dont nous reproduisons les principaux passages :

La République s'est implantée chez nous par la volonté d'une Assemblée issue du suffrage universel ; elle a été partout acceptée avec enthousiasme; elle n'a rencontré d'opposition nulle part.

Et remarquez bien, Monsieur, que jamais l'opposition ne fut si facile, si peu dangereuse, je dirai meme si provoquée, non par ses actes, mais par les circonstances exceptionnellement défavorables dans lesquelles elle s'est trouvée placée à son début.

Aussitôt le principe républicain proclamé, un premier fait incontestable se produisit : l'ordre. L'histoire du gouvernement papal se détaille par ses émeutes; il n'y a pas eu une seule émeute sous la République. L'assassinat de M. Rossi fait déplorable, mais isolé, exces individuel repoussé, condamné par tout le monde, provoqué peut-être par une conduite imprudente, et dont la source est restée ignorée, fut suivi de l'ordre le plus complet.

Par suite de menaces obscures, mais surtout du manque d'habitudes politiques, un certain nombre d'électeurs n'avaient pas contribué à la formation de l'Assemblée. Et ce fait paraissait affaiblir l'expression du vœu général. Un second fait caractéristique, vital, vient répondre d'une maniere irréfutable aux doutes qui auraient pu prévaloir. Il y eut, peu de temps avant l'installation du Triumvirat, réélection des municipalités. Tout le monde vota. Partout et toujours, l'élément municipal représente l'élément conservateur de l'Etat. Chez nous, on redouta un instant qu'il ne représentât un élément rétrograde. Eh bien! l'orage avait éclaté, l'intervention était initiée; on aurait dit que la République n'avait plus que quelques jours à vivre; et ce fut ce moment que les municipalités choisirent pour faire acte d'adhésion spontanée à la forme choisie...

..... Aujourd'hui, au milieu de la crise, en face de l'invasion française, autrichienne et napolitaine, nos finances se sont améliorées; notre crédit se refait, notre papier s'escompte à 12 0/0, notre armée grossit chaque jour et les populations entieres sont pretes à se soulever derriere elle.....

..... Lorsque les deux questions se posèrent devant l'Assemblée, il se trouva quelques membres timides qui jugerent la proclamation de la forme républicaine prématurée, dangereuse vis-à-vis de l'organisation européenne actuelle : pas un seul pour voter contre la déchéance. Droite et gauche se confondirent. Il n'y eut qu'une seule voix pour crier : le pouvoir temporel de la papauté est à jamais aboli.

Avec un tel peuple que faire? Y a-t-il un gouvernement libre qui puisse s'arroger sans crime et contradiction le droit de lui imposer un retour au passé?...

Ce n'est pas la France qui peut vouloir cela : ce n'est pas son gouvernement; ce n'est pas un neveu de Napoléon ; ce n'est pas, surtout, en présence du double envahissement des Napolitains et des Autrichiens. Il y aurait aujourd'hui dans la poursuite d'un dessein hostile quelque chose qui rappellerait le concert hideux de 1772 contre la Pologne.

Il y aurait au reste impossibilité de réalisation; car ce ne serait que sur des monceaux de cadavres, et sur les ruines de nos villes que le drapeau tombé pourrait se relever, etc.

Le *Moniteur romain* publie les motifs qui ont déterminé l'Assemblée :

Le cabinet français, dit ce journal, nie la légitimité du gouvernement de la République; il se croit en droit de bouleverser toute l'administration. On nous parle de Rome, des Etats romains, des populations romaines, des autorités civiles et militaires, nulle part de gouvernement, de République, d'assemblée. On nous parle d'une garnison mixte, on indique CivitaVecchia, comme si nous eussions oublié ce qui s'est passé dans cette ville. On dit que le pays doit se prononcer sur la forme du gouvernement, comme s'il ne l'avait pas dejà fait.

L'Assemblée ne pouvait se laisser prendre à ce langage en désaccord avec le dernier vote de l'Assemblée nationale française.

Nous espérons que le gouvernement français, instruit par tout ce qu'a vu M. de Lesseps, par tout ce qui lui a été communiqué, reconnaitra, etc., etc.

SUCCÈS DE GARIBALDI.

Les journaux romains nous apportent les pièces officielles qui annoncent une victoire de Garibaldi sur un corps de 16 000 Napolitains, infanterie et cavalerie, et l'entrée des troupes romaines à Velletri, évacuée par le roi Bomba.

Les troupes napolitaines attaquèrent les premières, à un mille de Velletri, l'avant-garde romaine. Celle-ci les força de lâcher pied et les accula dans la ville. Une reconnaissance fut faite autour des murs, vive et assez meurtrière; la nuit vint interrompre le combat, que Garibaldi comptait reprendre le lendemain au jour. Mais les reconnaissances envoyées autour des murs lui apprirent que les troupes napolitaines avaient quitté la ville à trois heures du matin, pour se diriger sur Cisterna. Garibaldi prit la même direction, après avoir fait reposer quelque temps ses trou-

(1) Nous croyons inutile de répéter que cette allégation est fausse, et qu'il n'a pas été tiré dans la journée du 30 un seul coup de fusil par un Français.

pes à Velletri. Quarante prisonniers ont été faits et beaucoup d'armes prises.

Les journaux de Naples qui nous arrivent annoncent que les troupes napolitaines se sont fortement assises à Velletri, et que le roi Bomba jouit d'une excellente santé.

FRANÇAIS ET ROMAINS.

Une correspondance de Palo, 21 mai, publiée par le *Times*, dit que le congrès de Gaëte est indigné des concessions de M. de Lesseps aux Romains, et qu'il a refusé de se mettre en communication avec lui. M. d'Harcourt est déconcerté, ajoute le correspondant, et M. Forbin-Janson a été sacrifié aux triumvirs et rappelé.

Le climat exerce une désastreuse influence sur les soldats français, et beaucoup sont malades.

Rome n'avait pas encore été attaquée, le 22, par les troupes françaises. L'armee est forte de 24 000 hommes.

M. de Clermont-Tonnerre, secrétaire d'ambassade, est arrivé le 27 à Toulon, porteur de dépêches pour le gouvernement français.

L'escadre de l'amiral Baudin se trouvait, à cette époque, sur la rade de Toulon; des ordres étaient arrivés, disait-on, pour que toutes les forces navales fussent concentrées à Toulon, afin d'être prêtes à toutes les éventualités.

Le *Démocrate du Var*, auquel nous empruntons ces détails, rapporte encore le fait suivant :

« Les Autrichiens, après avoir pris Bologne, dont l'héroïque résistance a dû céder devant le nombre des assaillants, après s'être emparés de Rimini, ont marché sur Rome, d'où ils n'étaient qu'à trois étapes, lorsque le chef d'état-major du général Oudinot est parti pour leur signifier qu'ils eussent à arrêter leur mouvement, qui serait regardé par le général français comme un acte d'agression personnelle.

» Cet envoyé n'était pas de retour au moment du départ du *Narval*. »

LES AUTRICHIENS DANS LA RÉPUBLIQUE ROMAINE. Les troupes autrichiennes se dédommagent de n'être pas entrées à Rome en s'introduisant en d'autres villes. On lit dans l'*Opinione* :

Des lettres de Forli annoncent que les Autrichiens avaient traversé cette ville en se rendant à Ancône. Ils étaient au nombre de 16 000 avec 40 pieces d'artillerie et d'immenses provisions de toute espece. A leur approche, les personnes les plus compromises se sont retirées à Ancône. Par ordre de l'ennemi, une junte de gouvernement, composée d'*honnêtes et modérés*, a été formée. On dit que l'on a fusillé à Forlimpopoli un citoyen venant de Toscane et porteur d'une lettre informant les triumvirs romains des forces et des mouvements des Autrichiens.

Des correspondances de Ferrare, du 18 mai, annoncent que quelques Autrichiens ont fait une perquisition dans la maison du préfet Mayr. On le cherchait, il était parti. Deux compagnies de Croates se sont présentées à la Grand'Garde et au château pour occuper les postes. Le 17 mai les Autrichiens ont occupé les portes de Ferrare et fait mettre à terre les armes républicaines.

Ce succès de ses bons amis les Autrichiens n'a cependant pas, à ce qu'il parait, tranquillisé complétement le duc de Parme. La *Gazette de Milan* nous apprend qu'il s'est réfugié auprès de Radetzki pour attendre des temps meilleurs.

Une proclamation du vieux maréchal prévient les Lombards qu'il renonce définitivement à faire exécuter la loi de recrutement, qui s'est brisée contre la force d'inertie opposée unanimement par les Lombards aux exigences de l'administration autrichienne.

Le *Moniteur universel* publie ce matin une relation d'un officier français qui figurait au combat de Rome. Cet officier dit qu'en entendant chanter la *Marseillaise* dans les rues de Rome, il a cru la ville prise, et que des Romains, au moment même de l'attaque, lui avaient fait de grandes démonstrations d'amitié, et lui avaient dit : *Soyons frères! la paix! la paix!* Il se plaint d'avoir été induit en erreur par ces paroles, et ajoute qu'au moment où il se trouvait dans les rues de Rome, il avait été entouré par un gros de soldats et conduit au château Saint-Ange.

Il nous est impossible de voir dans ces faits l'importance que semble y attacher le *Moniteur*. Il n'y a rien là assurément qui ressemble le moins du monde à une représaille de la trahison du général Oudinot à Civita-Vecchia.

Nous lisons ce matin dans la *Réforme* :

Le citoyen Rusconi, ministre des affaires étrangères de la République romaine, est passé hier à Paris, se rendant à Londres avec une mission particuliere du gouvernement. Si nous sommes bien informés, lord Palmerston aurait presque formellement promis de reconnaître la République romaine, de l'aider de l'influence anglaise, et de la soutenir au besoin par les armes.

Non content de laisser ainsi à l'aristocratie anglaise l'initiative de cette haute protection, le gouvernement français, apres s'etre engagé envers la Constituante à ne pas pousser plus loin les hostilités, n'en poursuit pas moins ses plans de campagnes contre notre sœur du Tibre. On nous assure qu'hier, 28, on a expédié du ministere de la guerre l'ordre d'envoyer immédiatement un corps de 10 000 hommes.

On nous communique la lettre qu'un de nos soldats de l'expédition de Civita-Vecchia écrit à sa famille à Paris. Elle est datée du camp de Magdalena, près Rome, 22 mai. Nous en extrayons le passage suivant :

Le général Oudinot nous a passés ce matin en revue. Il a réuni les officiers et sous-officiers et leur a dit que les Français avaient entrepris de rétablir l'ordre troublé à Rome par des déserteurs de tous les pays. Il nous a beaucoup parlé de l'ordre dans la liberté. Il a dit que *nous entrerions bientôt dans Rome de force ou de bonne volonté*; que la bourgeoisie tente de nous livrer la ville. Bref, il a été si adroitement flatteur pour l'armée, que, s'il faut encore se battre, l'armée se battra encore en aveugle.

Le général nous a dit aussi, qu'un régiment marchait sur Ancône et un autre sur Florence.

On nous dit à l'instant que nous allons entrer dans Rome l'arme au bras. Il arrive toujours de nouvelles troupes. Un régiment de dragons et de l'artillerie ont débarqué.

Quelques soldats romains désertent. Nous allons promener presque sous les murs de la ville. Quelques femmes des régiments y entrent. Un carabinier et un cantinier du 22e léger avaient été arrêtés par les Romains, qui les ont bien traités pendant deux jours et les ont renvoyés.

Révolution allemande.

Frédéric-Guillaume se trouve dans une singulière position ; Teutomane dans le Danemark, Russophile en Allemagne, il a mécontenté à la fois les Cosaques qui lui reprochent d'avoir enfreint les traités de 1815, et les Allemands qui ne lui pardonnent pas son alliance avec le czar.

L'Autriche commence à payer l'alliance de la Russie en suivant dans la question allemande une politique dictée par le cabinet de Pétersbourg.

Il paraît que la note de Pétersbourg, envoyée à Berlin, demande très explicitement que la Prusse retire immédiatement ses troupes du Jutland, et de plus, que la Prusse ne fasse aucune démarche vers la réunion allemande.

Le roi de Prusse ne doit sous aucun titre et d'aucune façon se poser à la tête de l'Allemagne Le parlement de Francfort, désigné dans la note comme une faction révolutionnaire, serait déclaré dissous, et le pouvoir central tenu de remettre ses fonctions à la *diète allemande*, reconstituée sur ses anciennes bases.

Pour donner force à ses demandes, la Russie en ferait un cas de guerre. Déjà une flotte russe destinée à bloquer les ports prussiens, se trouve à Copenhague, et le corps d'armée russe qui se trouve sur les bords de la Vistule, passera la frontière pour prendre l'offensive aussitôt que la Prusse mettra obstacle, de quelque façon que ce soit, aux exigences du czar.

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer ici quelle indigne comédie joue Frédéric-Guillaume. Si jamais trahison de lèse-nation a été patente, c'est assurément celle du royal beau-frère de Nicolas. Les Cosaques vont envahir la Prusse, mais ce n'est pas lui qui les appelle. Au contraire, s'il est brouillé avec Nicolas, ce n'est que pour avoir obéi trop fidèlement aux ordres de l'Assemblée de Francfort, en faisant la guerre au roi de Danemarck, l'allié et le protégé du czar.

Il fallait un prétexte *honnête* pour attirer les Russes en Allemagne, et leur ouvrir le chemin de la France. On a inventé la guerre *teutonique* du Danemarck, une *querelle de frontieres*, d'où la diplomatie pourrait tôt ou tard facilement faire sortir une conflagration européenne.

La Russie veut embrasser à la fois le Sund et le Bosphore.

Les patriotes allemands qui s'étaient d'abord engoués de cette sotte guerre du Danemarck, commencent à voir clair. Peut-être s'y sont-ils pris un peu tard pour rompre avec Frédéric-Guillaume. Les troupes du citoyen Hohenzollern, retirées du Jutland, vont marcher contre les démocrates du Rhin, et devront procéder violemment à la dissolution de ce même parlement de Francfort; au nom duquel elles avaient naguère pris les armes.

Il n'est pas étonnant que l'opinion républicaine du grand-duché de Bade, suivant en cela l'exemple du Palatinat, annonce hautement l'intention de s'unir à la France devant la coalition absolutiste qui se prépare. Cette réunion deviendra avant peu une nécessité. Nous voulons parler ici d'une réunion plutôt provisoire que définitive, car il n'appartient qu'au peuple, et lorsque la paix sera assurée, de prononcer sur son sort. En attendant, nous pensons que, dans l'état d'anarchie et de morcellement profond où se trouve l'Allemagne trahie par les rois, le devoir de la France républicaine est d'adopter, pendant le temps du danger, celles des populations rhénanes qui recourreront à elle librement et volontairement.

Les nouvelles de Carlsruhe, du 25 mai, annoncent le fait important de l'occupation de la ville de Worms par les insurgés du Palatinat bavarois. Une légion polonaise venant de Besançon est arrivée dans la capitale badoise et y fait le service conjointement avec les troupes favorables au mouvement.

Hongrie.

Selon la *Gazette de Silésie*, le corps des généraux russes se serait prononcé contre l'intervention russe en Hongrie, et aurait conseillé à l'empereur de se tenir seulement sur la défensive à l'égard de l'insurrection hongroise. Cependant l'intervention a lieu sur l'ordre exprès du czar, ce qui produit une impression défavorable sur le corps des généraux. Nicolas n'ignore pas cette circonstance, et c'est pourquoi l'on suppose qu'il ne quittera pas de sitôt le voisinage de l'armée.

Les Madgyars paraissent avoir adopté pour tactique d'éviter une bataille décisive. Ils reculent maintenant devant les Russes, paraissant leur abandonner sans regret une partie du pays qu'ils avaient reconquis sur les armées autrichiennes.

On continue d'affirmer que Dembinski a persisté à entrer en Gallicie, et qu'il s'avance dans cette province à la tête seulement de 15 000 hommes.

La *Gazette d'Augsbourg* qui avait jusqu'ici gardé le silence sur la dernière défaite des Russes, cite enfin plusieurs lettres de Gallicie qui annoncent que l'avant-garde russe a été attaquée à l'improviste et détruite par une division du corps d'armée de Dembinski, près de Jordonow, en Gallicie, non loin de la frontière de Hongrie; 2 000 Russes sont restés sur le champ de bataille, 20 canons sont restés dans les mains des vainqueurs. On dit même que les Hongrois se sont emparé de Lemberg, capitale de la Gallicie; mais cette nouvelle mérite confirmation.

Assemblée législative.

Présidence de M. KÉRATRY, doyen d'âge.

Séance du 30 mai.

La séance est ouverte à 2 heures.

M. BANCEL, l'un des secrétaires, lit le procès-verbal qui est adopté.

M. LACLOBURE. Citoyens représentants, je viens vous faire une réclamation contre le proces verbal, parce que je n'en ai pas entendu un mot. La lecture du procès-verbal doit-elle être une fiction. (Oui, oui, à droite.) La lecture du procès-verbal est-elle sérieuse oui ou non? Si elle est sérieuse, il faut que le proces-verbal soit lu à haute voix; si elle n'est pas sérieuse, il vaut mieux ne pas perdre son temps à la lecture fictive. Des hommes sérieux ne doivent pas se contenter d'une chose fictive. Je demande que cette lecture soit faite à haute voix.

M. LE PRÉSIDENT. Le proces-verbal n'est que l'exposé des discours qui sont au *Moniteur*; ainsi l'on peut se rapporter au *Moniteur*.

M. BANCEL. Appelé par le privilége d'âge à faire la lecture du proces-verbal, je crois devoir répondre au préopinant : J'ai appuyé, en lisant le proces-verbal, sur les passages les plus sérieux, et j'ai passé brievement sur les passages les moins utiles.

M. ETIENNE. Hier, M. le président a voulu donner lecture d'une lettre de M. Ambert; quelques membres ont cru qu'il s'agissait d'une démission; non, il s'agit d'une option. M. Ambert décide qu'il opte pour les fonctions d'officier. Je crois qu'il serait bon que M. le président donnât lecture de la lettre de M. Ambert avant la vérification des élections du Lot.

M. le président donne lecture de l'option de M. Ambert.

M. MENAND. Je vais soumettre à l'Assemblée un fait qui a besoin d'explication. Hier nous avons voté au scrutin de division; contrairement à votre reglement, les noms des votants n'ont pas encore paru au *Moniteur*. Le reglement de la Constituante est pour le moment le nôtre; nous devons le suivre.

M. LE PRÉSIDENT. Si le scrutin de division n'a pas été inséré au *Moniteur*, c'est que le scrutin n'avait pas été vérifié completement, les noms paraîtront demain au *Moniteur*.

M. MENAND. Un évènement très grave s'est produit dans un département. On a prononcé la dissolution de la garde nationale de Châlon-sur-Saône. (Interruption à droite. — L'ordre du jour.) J'ai le droit de parler, et je parlerai. (Réclamations à droite.) J'ai l'honneur d'annoncer à l'Assemblée que je me propose d'adresser à ce sujet des interpellations...

A DROITE. L'ordre du jour! l'ordre du jour!

M. le président prononce quelques paroles que nous n'entendons pas.

M. MENAND. Je proteste contre les paroles de M. le président, qui déclare qu'il m'ôte la parole. (Violentes protestations à gauche.) Je répete que je me propose d'adresser à cet égard demain des interpellations à M. le ministre de l'intérieur. (Bruit.)

M. LACROSSE dit qu'il a été prévenu des interpellations de M. Menand; mais qu'il ne croit pas qu'elles puissent avoir lieu avant que l'Assemblée soit constituée.

M. LE PRÉSIDENT donne ensuite avis a l'Assemblée que la vérification du scrutin de division, qui a eu lieu, n'a apporté aucune modification au vote; il énonce ensuite les chiffres, mais d'un voix si faible, que nous ne pouvons les entendre.

M. BOURZAC. Vous avez admis hier des représentants de la Haute-Marne; je ne viens pas réclamer contre cette admission; mais je demande que les pieces relatives à cette élection soient renvoyées aux ministres de la justice et de l'intérieur.

Lorsque vous avez validé les élections de la Haute-Marne, vous n'avez pas entendu assurément absoudre la conduite du conseil général de ce département.

Le conseil général s'est constitué en comité électoral; les président et secrétaires ont, en leur qualité de conseillers généraux, signé une adresse aux électeurs pour leur recommander certaines candidatures; c'est là une violation à la loi électorale. Sous une République, la loi ne doit pas être impunément violée. Je demande un blâme sévere, et même une sanction pénale. C'est pour cela que je demande le renvoi des pieces aux ministres de l'intérieur et de la justice. (Oui! oui! à gauche.)

M. ESTANCELIN, rapporteur des élections de la Haute-Marne. L'honorable préopinant a dénaturé les faits. (Murmures à gauche.) Ce n'est pas comme membres du conseil général, c'est comme citoyens que les conseillers généraux de la Haute-Marne ont signé l'adresse qui vient d'être dénoncée. Notre bureau au reste vous proposait un blâme. La majorité de l'Assemblée n'a pas cru qu'il fallût prononcer meme un blâme. (Vives réclamations à gauche.)

M. NOEL PARFAIT. Je viens appuyer la proposition de M. Bourzat et vous prier d'exprimer un blâme contre les fonctionnaires et les conseillers généraux qui ont abusé de leur position pour peser sur les élections et empecher la sincérité du suffrage universel.

L'orateur donne lecture de la lettre suivante :

« Messieurs, à l'approche des élections il importe de faire un rapprochement entre les amis de l'ordre et de la liberté. J'ai appris avec une grande satisfaction que le comité d'élection a décidé qu'il se mettrait en rapport avec les conseillers généraux. C'est le droit et le devoir de tous les bons citoyens de s'unir entre eux.

» L'autorité morale dont vous êtes revêtus aura un grand poids sur les esprits des électeurs. »

M. Noël Parfait continue. Messieurs, cette lettre va contre la sincérité du suffrage universel, c'est pourquoi j'appuie le blâme déposé par D. Bourzat.

M. le président prononce quelques paroles que nous ne pouvons entendre.

M. CANTAGREL. Citoyens représentants, à la séance d'hier on a nié de ce côté (Le côté droit), on s'est obstiné à ne pas croire que des conseillers-généraux, que des autorités constituées, que des maires, que des préfets eussent agi en vue d'influencer les élections. J'ai à la main, et je l'avais hier, une piece qui est de nature à ouvrir les yeux aux plus incrédules. (Marques de dénégation à droite.)

Je ne l'ai pas apportée hier par un scrupule qui tenait simplement à l'ordre même de votre discussion; en effet, cette piece ne concernait pas le département dont l'Assemblée s'occupait alors; mais, puisque les mêmes dénégations se reproduisent aujourd'hui, je viens vous apporter ce document qui est court autant qu'instructif.

A GAUCHE. Lisez! lisez!

M. CANTAGREL. C'est un maire qui écrit à un préfet, et c'est la réponse du préfet au maire.

Voici la lettre du maire : ce document a été envoyé à tous les maires du département et distribué, sous mes yeux, devant les communes qui se présentaient au scrutin.

VOIX A DROITE. Dans quel département?

M. CANTAGREL. Dans le département de Loir-et-Cher.

UN MEMBRE A DROITE. Il s'agit du département de la Marne.

M. CANTAGREL. Il s'agit de probité politique.

A GAUCHE. Lisez! lisez!

M. CANTAGREL. Voici la lettre du maire de Vineuil :

« Vineuil, près Blois, 11 mai 1849.

» Monsieur et cher collègue,

» Le comité dit *Napoléonien*, de Loir-et-Cher, et le journal de M. Dezairs, organe de ce comité, désignent, au nombre des candidats a l'Assemblée législative agréés par le gouvernement, M. Thuault de Beauchêne (de Romorantin).

» C'est là un mensonge et une indigne manœuvre auxquels de vieux soldats comme le général Ochez de Beaupré et le colonel Phélippeaux (de Celletes) n'auraient jamais dû s'associer.

» En présence d'un pareil abus de confiance tenté auprès des électeurs, il n'est pas besoin de commentaires. Le public jugera.

» A l'appui de ma lettre, je vous adresse copie de celle de notre honorable préfet, M. Leroy, dans laquelle cette trame est trop clairement dévoilée ; je tiens l'original à la disposition de qui voudra la lire.

» J'ai pensé que vous seriez bien aise, monsieur et cher collegue, de recevoir cette communication, que je vous prie de porter à la connaissance de vos administrés.

» J'ai l'honneur d'etre votre dévoué collegue,

» STANISLAS MOREAU, maire de Vineuil.»

M. MARÉCHAL (de la Côte-d'Or). Le maire a agi tres loyalement et très bien. Il déjoue la fraude, c'est son devoir!

M. CANTAGREL. On me dit de ce côté (la droite) que le maire a agi très loyalement et très bien; chacun juge la probité politique à sa manière. (Oui! oui! — Rires d'approbation à gauche.)

Vous me direz tout à l'heure si vous jugez que le préfet, lui aussi, a agi loyalement et très bien.

Voici sa lettre :

« Monsieur le maire, vous me demandez si ce n'est point par erreur que dans la liste des candidats que je vous ai désignés, sur votre demande, comme ayant les sympathies du gouvernement, je n'ai point compris M. Thuault-Beauchêne; vous ajoutez que le *Journal de Loir-et-Cher* le porte parmi les candidats appuyés par le ministère.

» *Je n'ai point fait erreur, monsieur le maire.* Le *Journal de Loir-et-Cher* trompe les électeurs; la liste que je vous ai indiquée est parfaitement exacte et complete, M. Thuault-Beauchêne ne s'y trouve pas inscrit. » (Mouvement en sens divers.)

» Agréez, monsieur le maire, l'assurance de ma considération distinguée.

» LEROY,

» préfet de Loir-et-Cher. »

VOIX A DROITE. C'est la rectification d'un fait.

M. CANTAGREL. J'ai à tirer de cette lettre une conclusion, car il faut ici que toute discussion porte avec elle son enseignement. Cette conclusion sera courte : si j'avais l'honneur ou le malheur d'etre ministre de l'intérieur.. (Exclamations à droite.)

M. LE PRÉSIDENT adresse quelques paroles à l'orateur.

M. CANTAGREL. M. le président, j'use de mon droit.

M. LE PRÉSIDENT. Je vous rappelle à l'ordre. (Réclamations bruyantes.)

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. Continuez, monsieur Cantagrel.

M. CANTAGREL. Avant de continuer, monsieur le ministre, je proteste contre le rappel à l'ordre.

A GAUCHE. Tres bien! tres bien!

M. CANTAGREL. Je n'ai insulté personne ; je n'admets pas que M. le président puisse me rappeler à l'ordre pour les paroles que j'ai prononcées.

A L'EXTRÊME GAUCHE. C'est le président qu'il faut rappeler à l'ordre.

M. LE PRÉSIDENT. Je demande à justifier mon rappel à l'ordre. Je soutiens qu'il n'est point permis d'avilir les ministres à cette tribune et de les traiter comme des malheureux qui trainent le boulet. (Mouvements en sens divers.)

M. CANTAGREL. Je persiste à protester contre le rappel à l'ordre.

A GAUCHE. Vous avez raison! très bien!

A DROITE. Allons donc! assez! assez!

M. CANTAGREL. Si j'étais ministre de l'intérieur... (Exclamation à droite.)

A GAUCHE. Parlez! parlez!

M. CANTAGREL. Si j'étais ministre de l'intérieur, de deux choses l'une : ou j'aurais envoyé avant les élections, aux préfets de la France des instructions précises, nettes, catégoriques, pour les engager à s'abstenir de toute espece d'influence sur les élections.

A DROITE. Et les circulaires! (Agitation.)

M. CANTAGREL. Je leur aurais adressé des instructions conformes aux déclarations qui ont été faites ici, au nom du ministere, et alors en présence d'un pareil document, je sais les mesures que j'aurais prises à l'égard du préfet... (Bruit divers), ou bien je ne leur aurais adressé rien du tout, ou, ce qui pis est, je leur aurais adressé des lettres confidentielles, comme quelques-unes ont été publiées, pour les inviter à agir sous main, pour influencer les élections... (Ah! Ah! — Exclamations diverses)

UN MEMBRE A GAUCHE. C'est ce qu'on a fait.

A DROITE. Non! non!

M. LE PRÉSIDENT, s'adressant à la gauche. J'invite l'Assemblée à s'abstenir de ces interruptions et à écouter l'orateur.

PLUSIEURS MEMBRES à gauche. Tournez-vous donc de ce côté (la droite), monsieur le président.

M. CANTAGREL. Je dis que dans le cas où un préfet, en agissant ainsi, n'aurait fait que suivre mes instructions confidentielles, non-seulement je ne le destituerais pas, mais je lui préparerais une récompense, et je vous laisse à penser ce que, dans ma conviction, fera le ministre.

M. DEVILLE. Il donnera la récompense!

M. LACROSSE. Je me fais honneur d'avoir appartenu à un ministere qui n'a pas donné d'instructions sur les élections. (Ah! ah!) Le gouvernement a voulu laisser liberté entiere aux votes de se produire. (Ah! ah!)

A GAUCHE. Et les dépeches télégraphiques?

M. LACROSSE. Toutes nos instructions, nous pouvons les apporter à la tribune. Quand nous descendrons du ministere, nous en descendrons sans remords.

A GAUCHE. Désavouez donc vos agents.

M. LACROSSE. Au reste, l'Assemblée est souveraine en fait d'élection.

M. RIGAL. Deux questions ont été posées. On a parlé d'abord des élections de la Haute-Marne; ces élections ont été validées hier. Mais celle de l'immixtion des conseils généraux dans les élections n'a pas été vidée. (Bruit à droite.)

Les membres des conseils-généraux sont le conseil général lui-même. Il est impossible qu'un avertissement ne soit pas donné aux conseils-généraux pour cette usurpation de fonctions.

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour a été demandé. Je le mets aux voix.

La droite et le centre se lèvent pour, le président se rassied.

A GAUCHE. La contre-épreuve ! la contre-épreuve ! (Tumulte.)

La contre-épreuve a lieu : 250 membres environ se lèvent contre l'ordre du jour, qui est prononcé.

On passe à la vérification des pouvoirs.

Mayenne, 8 représentants : MM. de Berset, de la Broise, Vauguas, Goyet du Bignon, Laureau, d'Ambray, Bigot et de Loze. — Admis.

Meurthe. — 9 représentants : MM. Vatry, Adelswart, Gérard, Fabvier, Michaud, Monnet, Salmon, Foblant, Viard. — Admis.

Meuse. — 7 représentants : MM. Etienne, Gillon, Salmon, Oudinot, Roulin, Chadenet, Simonat. — Admis.

Morbihan, 10 représentants. — MM. Dahirel, Saint-Georges, Larochejaquelein, Mormier, Parisis, Crespel de Latouche, de Pioger, de Keridec, Le Crom, A. Nettement. — Admis.

Les pièces sont renvoyées au ministre de la justice, pour l'application de l'article 115 de la loi électorale.

Moselle, 9 représentants : MM. Ney de la Moskowa, Ladoucette, Cœtlosquet, Wendel, Achart, Souci, de Salis, de Faulthier, d'Hunolstein. — Admis.

Nievre. — MM. F. Gambon, Miot, Pyat, Rochut Rouet, Malardier, Dupin ainé.

M. GAMBON. Mes amis sont poursuivis pour avoir répandu des nouvelles fausses. Ces nouvelles annonçaient la proclamation de la République à Dresde, l'arrivée des Hongrois à Vienne, et la mise en accusation du ministère. Je demande, moi, que les memes poursuites soient dirigées contre les auteurs de cette affiche contenant la dépeche de M. Léon Faucher. (Agitation prolongée.)

M. BAROCHE. Je viens compléter la nouvelle publiée par M. Gambon ou par ses amis... En annonçant la mise en accusation du ministere, je demande à l'Assemblée si M. Gambon répandait une nouvelle vraie? (Oui! oui! à gauche.) Le ministère mis en accusation et l'intention de le mettre en accusation n'est pas du tout la meme chose. (On rit.) Je ne dis rien de la République proclamée à Dresde; mais le bruit de la mise en accusation du ministere était plus circonstancié ; car on ajoutait : il doit être en ce moment a Vincennes, et la nouvelle se terminait ainsi ! Je viens de recevoir ces nouvelles de notre ami Gambon. (Hilarité à droite.)

Voilà pourquoi les magistrats de la Nièvre ont poursuivi les auteurs de la nouvelle ; et maintenant l'Assemblée appréciera si les reproches adressés au gouvernement par un certain parti ne doivent pas retomber sur lui. (Très bien! à droite.)

M. MALARTIC. Pourquoi la justice n'a-t-elle pas trouvé convenable de poursuivre aussi le citoyen Léon Faucher? (Bruit prolongé.) Il y a donc deux poids et deux mesures ? Quand l'autorité commet des délits, on l'amnistie; il n'y a de punition que pour les républicains de la gauche. (On rit.)

M. GAMBON. J'ai demandé justice pour tous. Ce que j'ai voulu dire, c'est que nous avions mis les ministres en accusation... pas autre chose..., et maintenant, puisqu'on demande la punition de ceux qui publient de fausses nouvelles, pourquoi le citoyen Léon Faucher n'est-il pas poursuivi, voila tout ?

Nord. — MM. Dumas, Duquesne, Descat, Wallon, Kolb Bernard, Seydoux, de Persigny, de Mérode, Mimerel, Antony Thouret, d'Espel, Aubry, de Staplande, Behagel, Vandois, Roger (du Nord), Loiset, Choque, Corne, Th. Lestiboudois, Marchant, de Melun, Delebecque, Thirion-

Maillard.

M. CASTILLON ST-VICTOR. J'ai l'honneur de signaler à l'Assemblée une réclamation qui m'a été adressée et qui contesterait à l'un de nos honorables élus de ce département sa qualité de français. (Qui donc?) M. Antony Thouret (On rit.) serait né, si l'on en croit cette lettre, serait né en pays étranger, et se serait même, comme étranger, soustrait à la conscription et au service de la garde nationale. (Ah! ah!)

M. ANTHONY THOURET. Je croyais que comme ancien membre des assemblées législatives, je n'avais pas besoin de justifier de ma qualité de Français. (Pourquoi cela?) N'avez-vous pas admis des membres de la famille Bonaparte qui n'avaient même pas justifié de leur nationalité? (Nouvelles réclamations.) Je ne me retranche pas derrière ce moyen... Mais j'ai là sur moi, par hasard, (On rit.) des pièces qui justifient de ma qualité de Français. Elles m'ont été adressées par le préfet de Douai et constatent mon inscription sur les listes électorales et sur la liste du jury...

La lettre est une mystification : elle n'a pas de signature.

M. GRANDIN. Que M. Thouret déclare qu'il a satisfait à la conscription, et cela nous suffira.

M. ANTONY THOURET ne répond rien. Une vive agitation accueille son silence.

M. CASTILLON. On a demandé qui est-ce qui contestait la nationalité de l'honorable M. Thouret? La lettre n'est pas signée, mais celui qui l'a apportée à la tribune en prend la responsabilité; cela suffit, je crois, et il importe peu de savoir après cela d'où elle vient. (Très-bien!)

Je demande de nouveau que M. Antony Thouret ne soit admis que quand il aura fait les preuves de sa nationalité. (Très bien!)

M. ANTONY THOURET, à la tribune. Je suis né en Espagne en 1807; mon père y avait pris du service, il avrit perdu sa qualité de Français. Pour en recouvrer la jouissance, je me suis conformé à l'art. 104 du code civil : il y a dix ans, j'ai déclaré que mon intention était de fixer mon domicile en France, et j'ai exécuté cette intention. J'ai joui jusqu'à présent de mes droits de Français, et j'ajouterai même que mon fils a tiré cette année à la conscription. (Aux voix!) Je me félicite que cette question ait été soulevée, et j'espère que la décision de l'Assemblée tranchera pour l'avenir des difficultés de ce genre.

M. LE RAPPORTEUR demande le renvoi dans les bureaux.

M. DEMANTE combat ce renvoi. Il y a une question de droit qui, devant les tribunaux, ne ferait aucun doute et serait résolue en faveur de M. Antony Thouret.

L'admission, mise aux voix, est prononcée à une grande majorité.

M. CHAVOIX. Je demande la parole pour une motion d'ordre qui intéresse l'Assemblée tout entière. Des changements ont eu lieu parmi les commandants supérieurs chargés de protéger l'Assemblée. (Mouvement.)

Le lieutenant-colonel Cauvin, contre lequel il ne s'élevait aucun reproche; a été remplacé par le lieutenant-colonel Koltz. L'honorable général Lebreton a été remplacé par M. le général Forey. Je désire, au nom d'un grand nombre de membres de cette Assemblée, obtenir des explications sur ces changements de la part du président et du bureau de l'Assemblée législative. Je demande également à M. le général Lebreton de vouloir bien s'expliquer sur les circonstances qui ont présidé à ces changements.

LA DROITE. L'ordre du jour! l'ordre du jour!

M. LE GÉNÉRAL LEBRETON. Messieurs, vous devez bien comprendre que si je monte à cette tribune, ce n'est pas pour y dire une seule parole qui puisse ajouter à l'irritation de ces débats. Le lieutenant-colonel Cauvin avait mérité toutes les sympathies, toute l'estime de l'Assemblée entiere. Il vint me dire, il y a quelques jours, qu'il était remplacé dans son commandement, et il me demanda des instructions à son égard. Investi, par le vœu de l'Assemblée, du commandement supérieur, je m'étonnai qu'un commandant mis sous mes ordres par l'Assemblée nationale pût être changé sans que l'on suivît la voie hiérarchique. Alors, je déclarai à M. Cauvin qu'il devait considérer son changement comme non avenu. (Très bien!)

Quant à ce qui m'est personnel, voici les faits : Un arrêté du dernier président de l'Assemblée nationale m'avait investi du commandement des forces destinées à protéger l'Assemblée nationale. Dans les dernières circonstances, je n'ai point exercé ce commandement sans une certaine difficulté. Je dois dire tout d'abord que je ne partageais pas les inquiétudes d'un certain nombre de représentants; je n'ai jamais cru que votre inviolabilité fût compromise; j'ai eu seulement à m'occuper de la dignité de l'Assemblée. Pour la sauvegarder devant le conflit qui s'élevait devant moi, j'ai donné la démission de mon commandement; je ne pouvais pas le laisser avilir dans mes mains (très bien! très bien!); je n'ai pas trouvé d'autre moyen. Tout ce que je puis ajouter, c'est que, tant que j'aurai l'honneur d'être un des officiers de cette Assemblée, j'espère que je saurai toujours faire respecter la dignité qui me sera remise entre les mains. (Très bien!)

M. le général Lebreton s'entretient avec M. Lacrosse.

PLUSIEURS VOIX. L'ordre du jour! l'ordre du jour!

M. CHARRAS. J'ai l'honneur de demander à M. le président s'il a accepté la démission de M. le général Lebreton.

M. LE GÉNÉRAL LEBRETON. Je répondrai d'abord que je n'accuse en rien le gouvernement, mais que j'ai vu obéir à des ordres sortis de grades inférieurs à celui que j'occupe, tandis que mes ordres propres étaient méconnus; j'ai pensé que ma dignité était blessée; et ne voulant pas engager une lutte de rivalité, d'autorité qui pouvait être déplorable dans les circonstances actuelles, je n'ai pu que sacrifier ma dignité personnelle pour sauvegarder la dignité du commandement lui-même, et c'est pour cela que j'ai donné ma démission. (Très bien!)

M. LACROSSE, ministre de l'intérieur. La vigilance de l'honorable général Lebreton n'a jamais été plus sévère que celle des membres du gouvernement en tout ce qui peut toucher la sûreté et la dignité de l'Assemblée nationale. L'interpellation de M. Chavoix fait supposer des dangers qui, pour moi, je le déclare, n'existent que dans son imagination.

Le lieutenant-colonel qui a été remplacé ne me paraissait pas devoir rester indéfiniment dans les fonctions qu'il occupait. Voilà pourquoi M. le lieutenant-colonel Cauvin a été remplacé pour recevoir une autre destination, qui ne lui a été donnée qu'après l'autorisation de M. le président de l'Assemblée nationale.

LE GÉNÉRAL LAIDET. Je m'étonne qu'on ait choisi le moment d'un péril possible pour changer les officiers de l'Assemblée; il y a là quelque chose qui blesse profondément l'honneur personnel des officiers et celui de l'Assemblée elle-même. (Mouvement.) Ne valait-il pas mieux attendre la constitution définitive du bureau? Je le dis aux ministres, sans crainte d'être démenti, je le dis au ministres : Vous avez fait une chose qui ne devait pas être faite. (Agitation.) Non! cela ne devait pas être!

M. CHAVOIX. (Bruit.) Qu'il me soit permis de m'étonner...

A DROITE. L'ordre du jour! l'ordre du jour.

PLUSIEURS VOIX. Il n'y a pas de discussion possible si vous ne voulez pas laisser parler.

M. CHAVOIX. Je tiens d'autant plus à conserver mon droit de parler sur l'explication d'un ministre, que M. le président semblait contester ce droit. (Bruit.)

M. BÉRARD. Mais l'Assemblée existe, il faut la consulter! (Agitation tumultueuse.)

M. CHAVOIX veut continuer de parler. Plusieurs membres de la droite s'y opposent et veulent qu'on consulte l'Assemblée sur l'ordre du jour.

La Montagne, sur un signe de M. Ledru-Rollin, se lève et demande qu'on maintienne la parole à l'orateur.

M. CHAVOIX. L'Assemblée nationale dispose des troupes qu'elle requiert pour son service personnel. Ce n'est pas l'Assemblée nationale qui a changé le lieutenant-colonel Cauvin. L'honorable M. Lebreton l'avait maintenu dans son commandement, et M. Lebreton agissait en vertu des pouvoirs qui lui avaient été remis par l'Assemblée nationale.

Cependant, sur un ordre de M. Changarnier, M. Cauvin a dû résilier ses fonctions. Cela ne devait pas être ainsi. (Nouveau et bruyant tumulte.) M. le lieutenant-colonel Cauvin a-t-il été d'abord remplacé sur l'ordre du président de l'Assemblée nationale? M. le général Forey a-t-il été nommé au remplacement de M. le général Lebreton sur l'ordre du président de l'Assemblée nationale? Voilà les questions que je fais et auxquelles je prie qu'on veuille bien me répondre. (Bruit.)

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour a été demandé; je consulte l'Assemblée. (Réclamations à la Montagne.)

PLUSIEURS VOIX. Répondez à M. Chavoix!

M. LE PRÉSIDENT. Je consulte l'Assemblée sur l'ordre du jour. (Nouvelles clameurs.)

M. Ledru-Rollin monte à la tribune. M. de Kératry veut consulter l'Assemblée sur l'ordre du jour. M. Ledru-Rollin insiste vivement pour prendre la parole. En vain M. le président veut-il consulter l'Assemblée sur l'ordre du jour réclamé par un certain nombre de représentants; M. Ledru-Rollin persiste à réclamer la parole. Las de lutter à la fois contre l'opiniâtreté de M. Ledru-Rollin et les demandes d'ordre du jour formées par la majorité de l'Assemblée, M. de Kératry se couvre et la séance est suspendue au milieu de la plus tumultueuse agitation.

Après une demi-heure de suspension, M. le président agite sa sonnette. La séance est reprise.

M. Monet est à la tribune.

M. LEDRU-ROLLIN. J'ai demandé la parole.

M. LE PRÉSIDENT. Attendez un instant. On a demandé la parole pour un rappel au règlement. M. le président continue et assume sur lui la responsabilité des changements qui se sont opérés dans le commandement des forces qui défendent l'Assemblée; il ajoute : Ces changements se sont faits après que j'ai été consulté. (On rit à gauche.) C'est moi, ajoute-t-il, que vous devez mettre en accusation. (Rire et bruit.)

M. MONET. En présence des difficultés qui hérissent ces discussions, il faudrait que nous prissions l'engagement de laisser de côté tous les incidens qui peuvent entraver nos travaux jusqu'à la complete constitution du bureau. (Oui! oui!) Je demande qu'à moins de cas graves, on reste dans les termes de l'ordre du jour. (C'est cela!)

M. LEDRU-ROLLIN. Je partage tout à fait l'avis du préopinant, en réservant comme lui les cas extraordinaires et les incidents graves. Or, maintenant, citoyens, il ne s'agit pas d'une question frivole, mais d'une question de prérogative... Avant que d'être constitués, il faut savoir si vous vivrez. (Bruits divers.) Oui, il s'agit de savoir s'il y aura en dehors de l'Assemblée nationale un pouvoir qui, sans tenir compte des ordres émanés de l'Assemblée elle-même, semble se plaire à prendre les mesures les plus contraires à ces ordres. Ce n'est pas une question frivole, je le répète, de savoir si vous resterez, oui ou non, maîtres de votre situation. (Applaudissements à gauche.)

Il faut que la question soit résolue. Que de fois, en effet, n'a-t-on pas mis en question votre omnipotence et vos droits de veiller vous-mêmes à votre sûreté. Dernièrement encore on a appelé M. le colonel Cauvin à un service en dehors de cette enceinte, et l'on a envoyé un autre commandant à sa place. Le président de l'Assemblée constituante a senti cette atteinte à la dignité de l'Assemblée, il s'est adressé au ministre de la guerre, qui a répondu que M. le général Changarnier consentait au rappel de M. le colonel Cauvin. (Bruit.) Et vous prétendez que c'est un incident sans portée. Vous ne voyez pas que vous arrivez ainsi à toutes les éventualités de la violence, et que vous ne pourriez passer sur ces énormités sans crainte de voir le seuil de cette enceinte violé par l'émeute... (Interruption prolongée.)

Pendant ce temps une altercation violente s'éleve entre le président et l'orateur.

A DROITE. Respectez l'âge du président.

M. LEDRU-ROLLIN. Vous me rappelez au respect que je dois au président, voici ce qu'il m'a dit : Ce n'est pas nous qui violerons cette Assemblée, ce sont vos amis. (Exclamations à gauche.) Je proteste de toutes mes forces contre ces paroles, et je vous dirai, malgré votre âge, que vous avez manqué au premier de vos devoirs. (Tres bien! à gauche — Murmures à droite.)

M. LE PRÉSIDENT se penche de nouveau vers l'orateur : Citoyen, votre président persévère. (Agitation extrême.)

M. LEDRU-ROLLIN. Puisque M. le président trouve bon d'outrager mon parti dans ma personne, je me retire.... La tribune n'est pas libre. (Tumulte inconcevable.)

M. Odilon Barrot paraît à la tribune. Le tumulte continue.

M. ODILON BARROT, président du conseil. L'honorable M. Ledru-Rollin peut reprendre son discours; je suis prêt à lui céder la place.

M. LEDRU-ROLLIN. Je n'ai point exagéré en disant que cinq fois M. le président m'avait interrompu par les accusations et les injures que j'ai dites. Je déclare sur l'honneur que tant qu'il sera là, je ne reparaîtrai pas à la tribune, parce qu'elle n'est pas libre. (Applaudissements à gauche.—Plusieurs des secrétaires quittent leurs places.)

M. BANCEL, l'un des secrétaires. Comme membre du bureau, je viens protester contre les paroles du président, et je déclare que dès à présent je cesse d'en faire partie. (Très bien!)

M. BOCH, secrétaire. Il est un privilège auquel on doit le respect, c'est celui de l'âge; mais il en est un autre plus sacré encore, c'est celui de la liberté de la parole. Cette liberté est violée, je cesse de faire partie du bureau. (Applaudissements.)

M. COMMISSAIRE, autre secrétaire et sous-officier. Je proteste également et je me retire. (Applaudissements nouveaux.)

(La Montagne se lève en masse et crie : Vive la République! Après un moment d'hésitation et après avoir fait mine de se retirer, elle reprend sa place. Le tumulte a atteint un degré de violence difficile à rendre.)

VOIX A GAUCHE. Le président est en décrépitude! qu'il cède sa place, qu'il fasse des excuses!

Pendant cette scène déplorable M. Odilon Barrot est resté à la tribune. Plusieurs fois il s'efforce de prendre la parole. On crie à gauche : Il n'y a plus de bureau! il n'y a plus de bureau!

M. ODILON BARROT. Je n'ai ni le droit, ni la volonté... (A gauche : Il n'y a pas de bureau!) de juger des paroles qui auraient porté atteinte à la liberté de la tribune que je n'ai pas entendues... (Exclamations à gauche. — Interruption. — Des secrétaires nouveaux, les plus jeunes de l'Assemblée après ceux qui viennent de se retirer, prennent place au bureau.)

M. ODILON BARROT essaie vainement de parler.

UNE VOIX. Que M. le président fasse des excuses! (Tumulte.)

M. FÉLIX PYAT. Nous déclarons que personne ne parlera tant que le président n'aura pas fait des excuses, ou bien qu'il se retire. (Nouveau bruit.)

M. LE PRÉSIDENT déclare retirer les paroles qu'il a adressées à M. Ledru-Rollin.

M. LEDRU-ROLLIN. Je n'avais voulu sauvegarder que l'indépendance du représentant attaqué; du moment que les paroles de M. le président sont retirées, la tribune est libre, je n'ai plus rien à dire.

Les membres qui s'étaient retirés du bureau viennent pour reprendre leurs places.

L'un d'eux déclare qu'il avait cédé sa place de secrétaire à un représentant plus âgé que lui; il réclame maintenant la place qu'il avait cédée.

M. LEDRU-ROLLIN. Du moment que la tribune est libre, et que l'ancien bureau est revenu...

M. ROLLAND. Je proteste!

MM. Napoléon Bonaparte et Fresneau restent au bureau.

M. ROLLAND. Du moment que M. le président retire les paroles qui avaient motivé notre démission, il me semble que nous devons aussi pouvoir la reprendre... (Bruit.)

UNE VOIX. A qui M. Rolland avait-il donné sa démission!

M. ROLLAND. Je l'avais donnée à l'Assemblée.

LA MÊME VOIX. L'Assemblée ne vous l'a pas rendue : vous n'avez aucun droit de siéger au bureau. (Vive agitation.)

M. ROLLAND. Je demanderai à mon tour : A qui croit-il que le président a adressé des excuses? (Bruit.)

M. NAPOLÉON BONAPARTE. Je commence par déclarer qu'en montant au bureau, appelé par l'Assemblée, j'ai cru remplir un devoir et nullement réclamer un droit. Il y a une habitude constante dans toutes les Assemblées. (Nouveau bruit.), c'est qu'avant la constitution définitive du bureau, il soit composé comme président du représentant le plus âgé, et comme secrétaires des membres les plus jeunes. Mais quand, par une cause quelconque, ces représentants ne peuvent ou ne veulent pas remplir ces fonctions, on en choisit d'autres.

L'Assemblée doit être consultée maintenant pour les réintégrer ou les remplacer. (Bruit.) C'est, je le répète, non une question de droit, mais une question de devoir. (Agitation.)

M. LEDRU-ROLLIN. Citoyens, je voudrais mettre un terme à cet incident. (Bruit.) Pour y parvenir, je veux seulement faire appel à votre justice. Je me suis retiré de la tribune parce que j'avais à m'en plaindre. L'incident est effacé quant à moi. Que doit-il advenir pour les secrétaires? Pourquoi se sont-ils retirés du bureau?

VOIX. Parce qu'ils l'ont voulu.

M. LEDRU-ROLLIN. Ils se sont retirés apparemment sous l'injure du fait qui me faisait quitter la tribune. Vous désirez que tout soit effacé, pour qu'aucune trace de l'incident n'existe plus. Il faut que les choses reviennent dans leur premier état; autrement on ne réparerait les choses qu'à demi. Agir autrement, je le répete, ce serait faire une chose tellement injuste, que je ne puis croire que les nouveaux secrétaires insistent plus longtemps. Evidemment, la démission donnée par les secrétaires était conditionnelle. (Bruit.)

Il ne faudrait point équivaquer sur les mots. Que chacun se demande : Les secrétaires, sans l'incident qui s'est produit à mon égard, les secrétaires se seraient-ils retirés? Les secrétaires qui s'étaient associés a l'injure que j'avais reçue ont eu satisfaction dans ma personne. Mais il faut que la réparation n'entraine pas une mesure blessante pour eux-mêmes. (Bruit.) Nous voulons faire quelque chose de sérieux; la démission n'a point été acceptée formellement. (Bruit.) Je désire arriver à une conclusion. Voulez-vous y arriver?

UNE VOIX. Nous ne voulons pas vous céder. (Agitation.)

M. LEDRU-ROLLIN. Je ne releverai pas ces paroles; une grande Assemblée ne peut céder à un pareil sentiment. Je fais appel à la justice de l'Assemblée. Le bureau doit revenir comme il était auparavant, autrement je suis obligé à mon tour de m'associer à la mesure qui frapperait le bureau, et je déclarerais encore que la tribune n'est pas libre. (Vive agitation.)

M. BUGEAUD. Je désire me rencontrer souvent d'accord dans cette enceinte avec M. Ledru-Rollin... Je viens appuyer ses conclusions. Prenons-y garde, les majorités, messieurs, sont tenues à plus de modération que les minorités. (Très bien!) Que les choses restent donc dans le statu quo et que MM. les secrétaires reprennent leur place. (Très bien! très bien!)

L'Assemblée donne son assentiment aux paroles de M. le maréchal Bugeaud, et les secrétaires protestant reprennent leurs places.

M. LEDRU ROLLIN. J'avais dit que l'ordre qui changeait d'abord un colonel et le rapporteur ensuite, n'était pas sans portée. A plusieurs reprises, le général commandant la garde nationale et les troupes, a refusé d'accéder aux ordres de l'Assemblée. Quelques jours avant la clôture des séances de l'Assemblée constituante, une lettre avait été écrite pour défendre aux officiers d'obéir aux ordres de l'Assemblée. (Allons! allons!) Le commandement supérieur avait été remis au général Forey, qui devait obéir directement aux ordres du général Changarnier; et quand les questeurs se présentaient devant lui, il leur répondait qu'il ne connaissait pas les lois, et qu'il ne recevrait d'ordre que ceux qui lui seraient adressés par le commandant.

Or, à qui les forces qui vous défendent sont-elles confiées en ce moment? A celui qui déclarait ne reconnaître que les ordres du général Changarnier. (Exclamations à gauche.) En présence de ces incidents, je vous demande s'il vous est égal ou non d'avoir à vous la police de cette Assemblée et de céder le plus important de vos droits, celui qui vous assure votre existence? Non, nous ne pouvons inaugurer les travaux de l'Assemblée nouvelle sous un pareil régime! (Tumulte. — Approbation à gauche.)

M. le président vous a dit qu'il avait autorisé ce changement, mais on s'est fort bien passé de son assentiment, et ce n'est pas postérieurement et par obligeance qu'il a ratifié ce qu'il n'avait pas commandé. Citoyens, nos opinions peuvent être différentes, mais sous peine d'abdiquer notre dignité, notre sûreté, nous ne pouvons pas ne pas réclamer contre ce qui s'est fait.

Je demande donc qu'une enquête soit faite par le bureau (Exclamations à droite.), puisque le bureau n'a pas été consulté. (Il ne devait pas l'être.) Jusqu'à présent, il l'a été, il doit l'être encore. Je demande que, pour l'avenir, on respecte les garanties que nous donne la Constitution. Ce pouvoir qui vous a été donné par le peuple, vous devez veiller à ce qu'il soit conservé intact comme sa souveraineté. (Applaudissements à gauche.)

M. O. BARROT, président du conseil. Il est vrai que les derniers moments de l'Assemblée constituante ont été remplis par des débats sur deux questions qui devaient soulever et qui ont soulevé en effet un orage.

Toutes les fois que les pouvoirs d'une grande Assemblée peuvent paraître mis en question, il est trop légitime qu'elle s'en préoccupe vivement et qu'elle ne permette pas que son droit soit contesté. Aussi toutes les équivoques ont-elles été éclaircies et toutes les réparations légitimes ont-elles eu lieu.

Reprendrons-nous ces débats? ferons-nous de l'irritation rétrospective? (Très bien!) Nous avons assez de l'avenir, sans rien emprunter au passé.

Il est vrai que le colonel Cauvin, qui avait été préposé au commandement des troupes destinées à protéger l'Assemblée, avait reçu l'ordre de rejoindre son régiment.

J'en ai reçu l'avis, et je n'ai pas hésité à déclarer que tant que l'Assemblée, dont le colonel Cauvin avait reçu sa mission, conserverait ses pouvoirs légaux, ce colonel devait conserver son commandement. On s'est conformé à l'opinion que j'avais émise, et le colonel a en effet continué à commander les troupes du palais jusqu'à l'arrivée de l'Assemblée législative.

Maintenant pour l'Assemblée actuelle, s'il était vrai qu'on ait imposé un commandant au président, s'il était vrai qu'il n'eût pas été consulté, vous auriez le droit de vous en émouvoir et de demander une réparation éclatante. Mais est-il vrai que ce soit sans la volonté et le concours de votre président qu'un commandant ait été nommé?

Est-il vrai qu'un document signé du 29 mai...

M. PASCAL DUPRAT tendant un papier. J'ai entre les mains une lettre signée du 30...

M. O. BARROT. Eh! monsieur, qu'ai-je à faire de votre lettre! La lettre que j'ai est du 29 mai. Elle est adressée par votre président au ministre de la guerre. Votre président donne avis à M. le ministre de l'installation du colonel Foltz à la place du colonel Cauvin et recommande ce dernier à sa bienveillance.

Est-ce que vous supposez que le droit de cette Assemblée a été violé parce que M. le président de l'Assemblée a agréé...

M. PYAT. A subi... (Interruption à droite.)

M. O. BARROT. Je prie l'Assemblée de voir à quel point est réduite la question. Maintenant il s'agit de savoir si votre président a subi ou agréé le colonel Foltz. Je crois que je n'ai plus rien à dire. (Approbation.)

M. LE PRÉSIDENT. On ne me fait subir que ce que je veux bien subir.

A DROITE. L'ordre du jour! l'ordre du jour!

L'ordre du jour est mis aux voix et adopté à une très grande majorité.

La séance est levée à 6 1/2 heures.

FAITS DIVERS.

Il résulte des opérations de la commission chargée de la vérification des élections des Basses-Alpes, que M. Fortoul, qui a siégé aujourd'hui comme représentant, devra céder son siège à M. Châteauneuf, qui compte quatre suffrages de plus que lui.

— Le bateau à vapeur de l'Etat *le Phénix* est entré avant-hier, à 3 heures, au Hâvre, ayant à bord 73 insurgés graciés venant de Brest, et qu'attendait samedi le bateau de Morlaix.

— Le parti modéré, réuni hier dans le palais du conseil d'Etat, au nombre de 380 membres, a choisi M. Dupin aîné pour candidat à la présidence.

MM. Bedeau, Denis Benoit, Desèze, Baroche, Jules de Lasteyrie et Daru ont été choisis pour candidats à la vice-présidence.

— On assure qu'une note diplomatique est arrivée aujourd'hui de Londres au gouvernement. Cette note a pour but de prévenir le pouvoir que l'Angleterre marche d'accord avec lui dans la question hongroise.

(*Estafette*.)

— C'est au milieu de la tourmente politique que la Société de l'Union des lettres, des sciences et des arts, passage Jouffroy, 16, a été fondée. Cette sorte de franc-maçonnerie intellectuelle a rendu de grands services au véritable progrès. — La fête artistique donnée jeudi prochain, 31 mai, à huit heures, réunira, dans les vastes salons de cette société, l'élite du monde savant littéraire et artistique.

On trouve des lettres d'invitation chez tous les marchands de musique.

— Dans le Puy-de-Dôme, M. Bravard-Toussaint, représentant siégeant à la montagne, n'a manqué que de deux cents et quelques voix son élection, grâce aux manœuvres administratives et à la dépêche Faucher. Nous regrettons de ne pas voir M. Bravard-Toussaint revenir à l'Assemblée; c'est un noble cœur dont le dévouement à la cause populaire, le désintéressement et la loyauté sont devenus proverbiaux dans l'Auvergne.

— Aujourd'hui jeudi, à 8 heures du soir, salle Roisin, rue du Faubourg-Saint-Antoine, 169, séance du club présidé par l'abbé Montlouis.

— Aujourd'hui jeudi, club du salon Gauthier, cours Benoit, à Saint-Denis, sous la présidence du citoyen Jean Macé.

— L'Association fraternelle des ouvriers maçons et tailleurs de pierre prévient ses clients que le citoyen Tenty, leur gérant, ayant donné sa démission, le siége est transféré rue Geoffroy-l'Asnier, 11.

PETITE CORRESPONDANCE.

Malines.—M. A. D.—M. B. nous remet 30.65 de votre part.—Nous n'en avons vendu encore que peu d'ex., et nous allons faire de nouveau pour activ. la vente.
Mostaganem.—M. G.—Reçu le 70.—Souv. affect.
Orléansville.—M. G.—Reçu les 33.—Compl. à tous.
Quimper.—M. B. Il nous faudrait des *faits* bien et dûment constatés. L'appréciation seule ne peut servir de base.
Pierrefitte.—M. J.—Merci.—C'est net et concis.
Nevers.—M. R.—Nous veillons, et nous ferons le possible.
Quimper.—M. S.—J'ai reçu; M. V. n'est pas ici; on lui enverra la lettre, et il fera réponse. J. B.

Bourse du 30 mai 1849.

Les capitalistes se refusent toujours de prêter leurs fonds aux gros acheteurs de rentes en spéculation. Ils donnent des conditions inacceptables. Il en résulte une nécessité de se liquider, et les ventes conséquemment abondent sur le marché.

La bourse, au début, offre l'image d'une véritable panique.

Le 5 0/0 ouvre, avec 1 fr. de perte, à 82 50, tombe à 81 et ferme à 81 30 fin courant et 81 50 au comptant. C'est une baisse de 2 10 c. sur le marché précédent.

La Banque de France commence à 2 100 f. et finit à 2 150, mais elle était hier à 2 200.

Le 3 0/0 débute à 52 50 au plus haut, tombe à 51 40, et finit à 51 70. C'est une chute de 1 75 sur mardi.

Les nouvelles obligations de la ville font 1 080.

Les chemins de fer sont entraînés dans la chute des fonds publics.

Orléans perd 20 à 740

Avignon-Marseille est stationnaire à 190.

Le Nord laissé hier à 418 descend à 407 50, avec 11 fr. de perte.

La Bourse est impressionnée. On a peur maintenant du cours de 80 fr.

La coulisse n'est plus qu'à 81.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	53 49	52 50	51 40	53 55
Cinq 0/0 (Emp. 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0	83 50	82 50	81 »»	83 85

30 mai. AU COMPTANT.—COURS DE CLOTURE

3 0/0 j. du 22 juin....	51 »» »»	4 Canaux avec prime.	1000 »»
—Empr. 1847-1848.	»» »» »»	Lin Maberly.........	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars.	81 50 »»	Caisse hypothécaire.	135 »»
4 1/2 0/0 du 22 mars.	»» »» »»	Emprunt d'Haïti....	210 »»
3 0/0 j. du 22 sept...	»» »» »»	Espagne, dette active	»» »»
Act. de la Banque.	2150 »» »»	— dette passive...	»» »»
R. de Naples, j. juil.		— 3 0/0 1841......	»» »»
Réc. Rothschild.	84 75	Emp. port. 5 0/0....	»» »»
3 0/0 de l'Etat rom.	70 »»	— — 3 0/0....	»» »»
5 0/0 belge 1840...	88 75	2 1/2 hollandais.....	»» »»
— — 1842...	83 75	Zinc V.-Montagne...	2700 »»
— 4 1/2..........	21 25	H. de la Gr.-Combe...	»»» »»
— Banque (1835).	»» »»	Emp. du Piémont...	830 »»
Oblig. de la Ville..	1190 »»	Lots d'Autriche......	»»» »»

CHEMINS DE FER.—CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain.	»»» »»	»»» »»	Orléans à Bord.	403 75	400 »»
Versailles, r. d.	190 »»	185 »»	Du Nord.......	418 25	407 50
— r. g.	160 »»	160 »»	De Paris à Str..	362 50	353 75
Paris à Orléans.	760 »»	740 »»	Tours à Nantes.	310 »»	305 »»
Paris à Rouen...	507 50	495 »»	Paris à Lyon...	»»» »»	»»» »»
Rouen au Havre	255 »»	255 »»	Mont. à Troyes.	»»» »»	»»» »»
Avig. à Marseil.	190 »»	190 75	Dieppe à Féc...	»»» »»	»»» »»
Strasb. à Bâle...	100 »»	100 »»	Paris à Sceaux.	»»» »»	»»» »»
Du Centre.......	300 »»	295 »»	Bord. à la Teste.	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boul	»»» »»	»»» »»			

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 149 | ÉDITION DU MATIN. | Vendredi 1er Juin 1849.

[illegible] | UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. | DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. | [illegible]

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

REPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

PARIS, 31 MAI.

Assemblée nationale.

ABUS DE MAJORITÉ.

La majorité *blanche* a continué à se montrer dans toute la splendeur de sa bonne foi.

Les élections des Côtes-du-Nord étaient contestées par deux motifs principaux :

Le premier consistait dans l'immixtion patente, avouée, du préfet et de l'archevêque dans les élections;

Le second, dans la privation du vote infligée aux militaires.

Sur le premier point on rappelait que l'Assemblée constituante avait cassé les élections de MM. Gent et Laissac, parce que les commissaires du gouvernement provisoire avaient fait quelques démarches en faveur des élus.

La majorité de la Législative n'adopte pas ces principes, et son rapporteur a hautement loué, avec l'entière approbation de la droite, la conduite des préfets de M. Léon Faucher.

Sur le second point on faisait observer :

Que sur dix mille militaires environ qui avaient droit de voter dans les Côtes-du-Nord, quinze cents seulement avaient pu, par suite du mauvais vouloir de l'administration, user de leur droit électoral, et que par conséquent, 6 à 7 000 au moins avaient été privés de ce droit.

Que sur les 1 500 votants, 1 200 avaient donné leurs voix à M. Glais-Bizoin, auquel il n'avait manqué que 2 000 voix environ pour être élu ;

Donc, si les 6 à 7000 soldats exclus du vote avaient pu donner leurs suffrages, ils les auraient, suivant toutes les règles de la probabilité, accordés à M. Glais-Bizoin, qui alors eût recueilli un nombre suffisant de voix.

Les *blancs* n'ont pas répondu à ces raisons, et ont validé ces élections, *à une grande majorité*, ainsi que l'a fait observer ingénieusement le président d'âge, M. Kératry.

Mais une grande majorité fait-elle que l'injuste devienne juste, que des élections viciées dans leur essence puissent être considérées comme valables? — Non.

Les représentants portés sur la liste des Côtes-du-Nord, et un grand nombre d'autres dont l'élection est également entachée d'irrégularités graves, siégeront à l'Assemblée, non pas en vertu du choix de leurs concitoyens, mais par la grâce de la majorité. C'est ce que nous tenons à constater.

La majorité n'examine pas sérieusement et ne résout point les questions, elle les tranche.

Pour notre part, nous protestons hautement contre ces procédés arbitraires, qui se sont reproduits plus d'une fois dans le cours de la séance, et nous les déférons à l'opinion publique.

Quant aux élections militaires, le sergent Rattier est venu protester au nom de l'armée sur la manière dont elles avaient été dirigées. Ces mots *au nom de l'armée* ont soulevé les réclamations de la droite et de quelques hauts dignitaires de l'armée.

Et cependant Rattier avait raison, car puisque les généraux ne protestaient pas au nom de leurs frères d'armes indignement dépouillés et entravés dans l'exercice de leurs votes, c'était aux représentants sortis des rangs subalternes de l'armée qu'il appartenait de réclamer devant le pays.

Les détails donnés par Rattier sur les élections accomplies sous ses yeux, et ceux que nous avons nous-mêmes publiés à différentes reprises, prouvent que les élections n'ont souvent pas été libres dans les casernes et se sont accomplies sans aucune garantie de secret ni même de fidélité du vote.

Le mode d'élection déterminé par la loi est ridicule et vexatoire. Ce n'est pas entre les mains de leurs officiers et dans la caserne que les soldats devraient voter, mais hors la caserne et devant un magistrat civil, nommé spécialement pour cet objet, et à qui, sans tant de formalités dont on s'est servi pour entraver les votes, il serait facile de faire délivrer un état régulier de l'effectif des troupes siégeant dans chaque localité.

Jusqu'à ce qu'on ait réformé sur ce point la législation électorale, les votes de l'armée n'offriront aucune garantie de vérité ni de liberté.

On lit dans l'*Estafette* du soir :

Dans une réunion tenue hier soir à l'Elysée, et qui s'est prolongée jusqu'à minuit, le ministère, qui était à peu près définitivement composé, s'est disloqué ce matin. Véritable toile de Pénélope, la nuit a détruit le travail de la veille.

Nous croyons pouvoir assurer que M. Odilon-Barrot conserverait la présidence du conseil et le ministère de la justice.

M. de Rémusat était chargé du ministère des affaires étrangères.

M. Passy des finances.

M. Dufaure de l'intérieur.

M. de Falloux conservait le portefeuille de l'instruction publique, M. de Tracy celui de la marine.

M. Mathieu de la Redorte passait au ministère de l'agriculture et du commerce.

Le portefeuille des travaux publics était destiné à M. Daru ou à M. Bineau.

Le portefeuille de la guerre était réservé au général Achard.

Ce matin, M. de Rémusat et M. Dufaure ayant décliné l'honneur d'entrer aux affaires, la combinaison n'a pas eu de suite, et M. le maréchal Bugeaud a été appelé de nouveau à l'Élysée, où il est resté en conférence jusqu'à deux heures.

P. S. Trois heures. — M. Odilon Barrot se rend à l'Élisée avec MM. Dufaure et de Rémusat. Tout fait supposer que la question ministérielle sera définitivement résolue ce soir ou demain.

Quel exemple pour le pays!

Les premières séances de l'Assemblée législative ont offert un triste spectacle.

Cette Assemblée ressemble bien moins à une réunion d'hommes graves appelés par la confiance de leurs concitoyens à régler les destinées d'une grande nation, qu'à une arène où deux armées ennemies sont en présence, et préludent par l'injure et la menace avant d'en venir aux coups.

Plus d'une fois déjà, dans le cours de la session précédente, nous avons déploré la confusion, le tumulte, les cris, les injures qui enlevaient à la Constituante l'autorité de sa mission, le respect que doivent inspirer et éprouver pour eux-mêmes les représentants de la France.

Mais ce que nous avons vu dans ces premiers jours à la Législative dépasse de beaucoup le manque de tenue et de dignité que nous reprochions à la précédente assemblée.

Jusqu'à présent la passion politique seule, ardente, effrénée, injurieuse, a présidé aux débats de nos nouveaux législateurs.

Orgueilleuse de son nombre, la majorité réactionnaire a voulu montrer, dès le premier jour, qu'elle n'était pas venue pour écouter, mais pour couvrir la voix de ses adversaires; qu'elle n'entendait pas discuter les opinions de la gauche, mais étouffer toute discussion sous le tumulte de ses clameurs.

L'esprit de parti a été poussé si loin dans le camp furieux des modérés, qu'on a vu le président d'âge, un homme habitué pourtant aux usages parlementaires, et dont l'éducation constitutionnelle s'est complétée dans cette assemblée anodine et incolore qu'on appelait la chambre des pairs, un vieillard de 82 ans, dont le grand âge devrait avoir mûri le jugement et la prudence, pousser l'oubli du devoir et des convenances jusqu'à insulter gravement un orateur à la tribune, et se trouver forcé ensuite de rétracter des paroles violentes, indignes de ses fonctions et de ses cheveux blancs.

Eh! représentants de la France, comment voulez-vous que le pays soit calme quand la fureur, la haine et la violence dirigent seules vos discussions?

Vous, les hommes mûrs, vous, les hommes sages, vous, les arbitres de nos destinées, vous, l'élite de la nation, vous donnez au peuple qui vous a placés à sa tête l'exemple de l'intolérance et des discordes; vous déchaînez au milieu de vous les souffles forcenés des tempêtes politiques, et vous croyez peut-être que l'ouragan déchaîné par vous expirera sur le seuil de votre assemblée, et n'ira pas au dehors bouleverser les esprits et embraser les cœurs!

La guerre civile est dans votre sein avec tous ses transports, avec toutes ses colères, et vous pensez que la guerre civile n'éclatera pas bientôt dans le pays!

Serait-ce là ce que vous voudriez par hasard, hommes *de la république modérée?*

Eh bien, nous n'en voulons pas, nous! non, Dieu merci, parce que nous avons peur du résultat d'une pareille lutte pour la cause à laquelle nous avons voué notre vie ; nous n'en voulons pas, parce que nous avons horreur du sang français versé par des mains françaises ; nous n'en voulons pas par pitié pour vous-mêmes.

Non, le temps est passé des luttes sanguinaires, des proscriptions et des massacres politiques. Que ce temps affreux ne revienne plus ; que le spectacle de ces atroces horreurs des temps barbares de l'humanité ne souille plus les regards de la génération naissante à qui le bonheur est promis par les souffrances de ses pères.

Représentants de la France, anathème et infamie éternelle sur votre tête et sur votre mémoire si, oubliant la raison pour vos passions insensées, la justice pour vos haines coupables, vous donniez au pays, par l'exemple des discordes, le signal de la lutte armée, au lieu de régler pacifiquement et à l'amiable, avec votre cœur et votre conscience, le conflit des intérêts anciens et des droits nouveaux dont le pays vous a chargés de réaliser la prompte conciliation.

Et vous, qui défendez les intérêts sacrés du peuple qui travaille et qui souffre, vous qui luttez contre les préjugés gothiques des temps d'exploitation et de barbarie, au nom de l'inviolabilité humaine et du droit commun de tous les hommes à la liberté, au développement et au bonheur; vous Opposition, vous *Montagne*, donnez à vos adversaires l'exemple de la sagesse et de la dignité qui conviennent aux représentants d'un grand peuple !

Vous les rouges, montrez aux blancs comment les élus de la France se respectent.

Forcez-les de vous suivre sur le champ des discussions calmes, sérieuses et fécondes, par la patience avec laquelle vous subirez leurs attaques passionnées, tant qu'elles ne s'adresseront qu'à vos personnes.

Pas de faiblesse, mais pas de violence ; la véritable fermeté c'est la modération.

Si vous faites cela, vos ennemis, bientôt désarmés, seront contraints de renoncer à leur tactique grossière, d'écouter votre voix et de discuter vos doctrines.

Et s'ils étaient assez aveugles, assez imprudents, assez insensés pour oser porter la main sur cette Constitution qu'ils méprisent tout bas, sur la République qu'ils maudissent en secret, quoiqu'ils n'osent encore l'attaquer que par l'organe des plus mal famés de leurs journaux, honteuse avant-garde d'une réaction dont on voit percer la frayeur à travers son insolence, alors, n'en doutez pas, le pays tout entier se lèverait derrière vous pour défendre la Constitution et la République, et le peuple indigné n'aurait pas même besoin d'un combat pour triompher de ces pygmées.

On ne sait encore rien de positif sur l'attaque de Rome par l'armée française ; on fait partout circuler le bruit que le roi de Naples, après avoir été complètement battu par Garibaldi, est rentré à Gaëte en protestant contre la conduite du général Oudinot, qui, dit-il, l'a trahi en restant l'arme au bras, tandis qu'il était convenu que les deux attaques seraient simultanées. (*Estafette.*)

On lit dans la *Presse*, à propos de la séance d'hier :

Nous en sommes revenus aux *rouges* et aux *blancs* d'il y a soixante années. Il n'y a que les années de changées. Les haines, les passions semblent s'être ranimées tout à coup sous la cendre qui les couvrait.

Nous l'avons dit depuis longtemps, on ne pouvait éteindre ce volcan que dans le vaste flot de la liberté. On ne l'a pas compris ; on s'est joué des difficultés ; on a comprimé l'esprit public ; on a oublié que toute force comprimée est une force qui éclate ; on a irrité les partis par de mesquines taquineries, par de maladroites provocations, par de flagrantes illégalités, par d'injurieuses défiances.

Un colonel et un général de division agents électoraux.

Le 24 avril dernier, le colonel d'un régiment en garnison à Bayonne, a écrit à un de ses collègues une lettre conçue en ces termes :

Mon cher camarade,

L'époque rapprochée des élections générales m'amène à vous adresser la liste des candidats réunissant dans le département où je suis en garnison, le plus de chance de succès et offrant des garanties incontestables pour l'ordre et la prospérité de la France.

Vous m'obligerez en recommandant cette liste aux soldats de votre régiment qui voteront pour le département des Basses-Pyrénées. Je m'empresse de me mettre également à votre disposition pour appuyer auprès du ..... les candidats dont vous me ferez connaître les noms.

Veuillez, mon cher camarade, agréer, etc.

V..., colonel du.....

Cette lettre est suivie de l'apostille suivante ;

Je recommande à mes concitoyens militaires basques avec intérêt et confiance les dix candidats portés sur cette liste pour la députation à l'Assemblée législative.

Le général de division commandant la 11e division militaire.

Signé HARISPE.

Liste des candidats du département des Basses-Pyrénées à l'Assemblée législative :

MM. Dariste, Laussat, Etcheverri, Crouseilhes, Charles Lahirigoyen, Chégaray, Larrabure, Rességuier, Manescau, Azevède, membres du conseil-général.

Nous avons sous les yeux les pièces authentiques. Elles seront produites si elles sont contestées.

Le colonel à qui cette lettre était adressée n'ayant point voulu influencer ses soldats, et ceux-ci étant bien résolus à repousser ces candidats royalistes ou réactionnaires, on les a empêchés de voter. Ainsi, les démocrates des Basses-Pyrénées ont perdu dans ce régiment deux cents voix qui leur étaient acquises.

On trouve à la librairie phalanstérienne tous les ouvrages d'enseignement musical de M. et Mme Emile Chevé.

Deux grands cours publics et plusieurs cours particuliers peuvent faire apprécier l'excellence de leur méthode, appelée à devenir promptement populaire. Nous en recommandons l'étude à tous ceux qui désirent connaître réellement la musique, cet art si difficile jusqu'ici, et qui, passé enfin à l'état de science constituée, grâce aux travaux de M. et Mme Emile Chevé, est désormais débarrassé de toutes les difficultés, dont les mauvaises méthodes seules étaient coupables.

Emigration polonaise.

Deux journaux, la *Tribune des peuples* et la *Réforme*, se sont déjà élevés avec force contre les vexations brutales et anti-françaises dont est l'objet l'émigration polonaise de l'année dernière, de la part du ministère actuel. Le sol français a toujours été hospitalier pour tous ceux des étrangers qui par suite des évènements politiques, quels qu'ils fussent, de leurs pays, y venaient chercher asile. Eh bien ! M. Léon Faucher, ministre de l'intérieur de fâcheuse mémoire, a méconnu cette noble tradition de la France, respectée même sous la dernière monarchie; il l'a méconnue, lui, ministre de la République démocratique et époux d'une émigrée !

[illegible] politique à une foule de jeunes Polonais; ces jeunes gens étaient d'abord sortis des bords de la Vistule, au bruit des préparatifs insurrectionnels de Cracovie et de la Posdanie, préparatifs autorisés en quelque sorte au nom de la France par la bouche de M. de Lamartine, et puis ils sont venus en France fuyant devant les réactions victorieuses de Berlin et de Vienne. Quel crime impardonnable, en effet, d'avoir espéré en la France, en cette France qui, depuis 1830, n'a cessé, par l'organe de M. Odilon Barrot, d'assurer le monde que la nationalité polonaise ne périrait pas.

Les biens de ces jeunes gens ont été confisqués par ordre du prince de Varsovie, ils ne sont pas pour cela réfugiés politiques ! par suite du refus de cette qualité, ils n'ont point de droit aux subsides que la Constituante avait entendu leur accorder, en votant les fonds nécessaires pour cet effet. Cette manière d'agir est très goûtée par le lieutenant du czar à Varsovie; les journaux de cette ville en font foi, puisqu'ils ont inséré avec bonheur la décision du ministre français.

L'ancien ministre était allé plus loin; il a invité le gouvernement autrichien à ne plus laisser passer en France des Polonais *sujets russes*, « attendu que ce sont des perturbateurs du repos public. » L'ambassadeur français à Bruxelles a aussi reçu l'ordre de ne pas donner de *visa* pour la France sur les passe-ports des Polonais. Evidemment, bien aveugle serait dès aujourd'hui celui qui ne verrait pas encore la parfaite ressemblance d'esprit de nos hommes d'Etat avec ceux qui font *régner* L'ORDRE à Varsovie. Aux yeux des uns comme des autres, on est *rebelle à priori* quand on est Polonais.

Le ministère s'acharne surtout contre les socialistes polonais. C'est ainsi qu'il a dernièrement expulsé de France Vincent Wierzbicki et fait jeter dans les cachots de Vassy Robert Thomaï qui, grâce à la sagesse du jury de la Haute-Marne, a été acquitté. En un mot, en 1834, sous le ministère d'Argout, les réfugiés polonais étaient bien moins persécutés qu'ils ne le sont aujourd'hui, et cependant c'est M. d'Argout qui, entre tous les ministres de Louis-Philippe, a sévi le plus contre la démocratie de la Vistule.

Nous aimons à croire que l'Assemblée législative, pour soustraire les réfugiés politiques à l'arbitraire ministériel, rapportera l'odieux *alien-bill* qui pèse sur eux depuis le mois d'avril 1832. Nous aimons aussi à croire que le ministère, quel qu'il soit, reculera devant la résolution de M. Léon Faucher d'envoyer de force la nouvelle émigration

polonaise à la légion étrangère en Afrique. Ce serait, en vérité, aller au devant du désir du czar, Il est bien égal à celui-ci que les *rebelles polonais* soient enchaînés en Sibérie ou retenus de force en Afrique.

Salle des Représentants.

Parmi les améliorations qu'on se propose d'apporter à la salle législative, aucune n'est plus indispensable que celle de l'aérage, et c'est peut-être celle à laquelle on songe le moins. On sait qu'on y respire péniblement une atmosphère lourde et chargée de miasmes.

Les pertes nombreuses que l'Assemblée nationale a faites depuis quelques mois proviennent en grande partie de cet état insalubre de la salle. Plongés pendant plusieurs heures dans un milieu aussi détestable, les représentants se trouvent fatalement prédisposés à contracter des maladies.

Il faut porter un remède prompt et efficace à cet état de choses. Il y a urgence. L'Angleterre nous a déjà devancé dans cette voie.

Il suffira de rappeler à ce sujet les conclusions de l'enquête parlementaire faite à Londres en 1845, sur *la solubrité publique ;* ces conclusions mettent au premier rang des moyens d'améliorer l'état sanitaire des villes, la bonne ventilation de tous les lieux de réunion pour un motif quelconque. Aussi, depuis cette époque, le gouvernement anglais a appliqué largement des appareils ventilateurs aux établissements publics.

Nécrologie.

La cause sociétaire vient de perdre un de ses plus dévoués partisans. Le choléra a enlevé en quelques heures de temps notre ami lord Wallscourt. Dimanche 27 mai, il était parfaitement bien portant à trois heures de l'après-midi ; à dix heures du soir, il n'était plus de ce monde. Tous les soins de l'art lui ont été prodigués sans résultat.

Agé de cinquante ans au plus, lord Wallscourt jouissait d'une très bonne santé depuis de longues années. Aucune maladie, aucun symptôme de malaise n'a précédé ce coup foudroyant du choléra. Il était arrivé à Paris depuis quatre jours seulement.

Lord Wallscourt était grand propriétaire en Irlande, où il a fait de nombreux et de constants efforts pour améliorer le sort de ses malheureux compatriotes. Il avait surtout le désir de favoriser l'association agricole de ses tenanciers. Le sort lui a refusé le temps d'accomplir cette mission.

JÉSUS-CHRIST EN PRISON
S'il vous plaît ?

Au procureur-général de la République. — Suite (1).

Monsieur, ce n'est pas un, c'est trois enfants que j'observe. Il est vrai que l'un d'eux, ayant tout au plus dix-huit mois, n'a pas encore en politique d'opinion arrêtée. Je ne le mentionne que pour mémoire. L'aîné aura six ans, vienne l'août ; le second, une adorable petite fille, compte trois printemps. Ah ! monsieur, triste mais éclatante contre-partie de l'observation de M. Thiers.

A la vérité, ceux-là n'ont pas de château, mais ils ont un jardin, bien petit, bien modeste; cependant il [illegible] faire usage de leurs petits doigts ; le jardinage surtout leur offre d'inexprimables attraits ; mais ici commence une différence qui n'est pas, hélas ! à l'avantage de mes enfants, j'entends les enfants dont je vous raconte les faits et gestes.

L'amour de la propriété ne se manifeste pas chez eux sous cette forme universelle mentionnée par M. Thiers, et dont l'instinct du carnassier est, à son sens, un exemplaire parfait et concluant. Ils n'ont pas demandé à avoir *leur* jardin ; leur ambition se borne à travailler au jardin de la famille, des amis, de toute la maison ; ils ne disent pas *mon* jardin, mais *notre* jardin, et plus souvent encore *le* jardin. Les charge-t-on d'arracher de mauvaises herbes, ils sont au comble de la joie, et l'enfant de M. Thiers ne goûte pas plus de satisfaction à cultiver les légumes qu'il ne mangera pas et les fleurs qu'il ne songera pas à cueillir, que ceux dont je parle à charrier dans une petite brouette de la terre, des herbes ou du sable, quand on les en a chargés comme d'une fonction utile; utile à qui ? à tout le monde. Leur passion est de se rendre utiles. Un grand plaisir encore est de répandre l'eau de leurs petits arrosoirs sur les modestes fleurs ou sur d'étroites planches de légumes, fleurs et légumes qui ne sont pas à eux, mais qui sont à tous, eux compris. Un moyen de les rendre heureux et fiers, c'est de réclamer leurs services et de paraître attacher du prix à leurs petits efforts. Avec cela on en fait tout ce qu'on veut.

Autre différence; ils aiment fort à cueillir les fleurs et à manger les légumes qu'ils s'imaginent avoir cultivés ; faire de leurs petites mains un bouquet de fleurs choisies et le porter à leur mère, cela leur arrive plus d'une fois par jour. Si une fleur se distingue entre toutes par sa grandeur, par la vivacité de ses couleurs, par son parfum, la grande question n'est pas de savoir auquel des deux elle appartiendra, mais à qui ils offriront ce rare phénomène de culture. Combien de fois les a-t-on vus s'approcher timidement d'une pauvre femme entrée dans leur maison, pour implorer la charité, et mettre dans sa main en rougissant un petit bouquet de fleurs cueillies par eux à la hâte et à son intention! Combien de fois, quand la pauvresse était accompagnée de sa progéniture en guenilles, les ai-je vu courrir en toute hâte à leur chambre pour faire choix de joujoux qu'ils voulaient offrir aux petits mendiants; ou encore, surpris par la visite de ceux-ci au moment où ils suçaient avec délices un bâton de sucre de pomme ou de guimauve, le rompre bravement en deux et leur en offrir la moitié. Un jour, un pauvre homme, courbé par l'âge, entra dans la cour; sa voix chevrotante était inhabile à se faire entendre, personne ne soupçonnait sa présence, mais les enfants étaient là. L'aîné s'approche : « Mon pauvre monsieur, venez avec moi chez maman, elle vous donnera de l'argent, ou, si elle n'en a pas, elle vous donnera du pain. » Il le fit monter chez sa mère.

Sa mère, voilà le secret. C'en est du moins la moitié ; le père en a sa part. La mère leur corrompt l'esprit en composant pour eux et en leur récitant une multitude d'histoires qui ont des enfants charitables pour héros, et dont tous les détails sont fournis par de pauvres enfants qui n'ont ni papa ni maman, qui souffrent de la faim, du froid, et n'ont jamais ni joujoux, ni gâteaux, ni bonbons. Invariablement, l'enfant qui possède toutes ces précieuses choses en fait part à ceux qui en sont dépourvus. Du communisme en action ! quelle morale ! C'est par exemple un père qui, au jour de l'an, n'apporte pas de joujoux à ses enfants, parce qu'au moment où il allait en acheter, il a rencontré un enfant bien malheureux, bien malheureux, lequel l'a conduit chez sa mère malade et manquant de tout; et le père a dépensé en pain, en bouillon, en médicaments, l'argent qu'il voulait consacrer à l'achat des joujoux. Et les enfants disent au père qu'il a très bien fait, et qu'ils sont bien plus heureux comme cela. Comme c'est peu naturel et peu carnassier, n'est-ce pas, Monsieur? Influence de l'éducation !

Ce n'est rien. Si vous demandez à ce communiste en herbe :

— Qu'est-ce qu'un pauvre ?

Il vous répondra :

— C'est un homme qu'on a volé.

Et si, étonné, vous ajoutez :

— Qui donc l'a volé, mon petit ami? (Il faut toujours lui parler doucement.)

— C'est les riches, Monsieur, répondra-t-il sans hésitation, à moins que sa sœur, non moins prompte à la réplique, ne l'ait devancé de sa petite voix. C'est que le père s'en est mêlé, Monsieur ; cette partie de l'éducation est son œuvre. Lors des journées de juin la maison qu'ils habitent ayant été un instant enveloppée par les combattants, ce malheureux enfant, suivi de sa sœur qui imitait tous ses mouvements, se promenait dans la cour, armé d'un fusil, un fusil à percussion ma foi, et au bruit de la fusillade, couchait le vide en joue, simulant avec sa bouche le bruit d'un coup de feu, et criant ensuite VIVE LA SOCIALE! ou chantant le refrain des *Girondins*. Tant d'exaltation pouvait compromettre la maison, les voisins s'effrayèrent et firent taire ces infortunés. Plus tard les craintes changèrent d'objet ; on s'attendit à voir condamner ces coupables enfants à la transportation. (C'était l'opinion commune que l'échafaud était aboli.) Le bruit a même couru dans le quartier qu'ils avaient comparu devant les conseils de guerre. On racontait les détails de leur jugement. Ils avaient, disait-on, été reconnus coupables d'actes de cruauté effroyable. Ces récits sont controuvés. La vérité est que les parents avaient eu la prudence de les faire disparaître.

Cependant les principes dont ces pauvres enfants avaient été nourris ne justifiaient que trop les bruits sinistres qui coururent sur leur compte. Ces principes, qui les leur avait inculqués? Je vous l'ai dit, leur père est ce coupable. Mais où celui-ci les avait-il puisés. C'est ici, monsieur, que j'en voulais venir. Il les avait puisés aux sources mêmes de la doctrine dont on s'est probablement servi pour fortifier chez l'enfant, observé par M. Thiers, le penchant carnassièr que son récit nous montre en action. Le tout remonte au christianisme, et ceci montre que la chose vaut parfois moins que la manière de s'en servir. Dans cette doctrine, mêlée de bonnes et de mauvaises choses, mais où sur cent parties le bien entre tout ou plus dans la proportion d'un millième (ce chiffre n'est qu'une approximation), le père avait puisé le poison à longs traits. Il avait vécu dans l'intimité de ces pères du socialisme autant que de l'église, qu'une justice intelligente et [illegible] des plus coupables parmi les insurgés de juin.

Il savait par cœur ces libelles affreux que je vous ai dénoncés dans JÉSUS-CHRIST DEVANT LES CONSEILS DE GUERRE, et il avait élevé ses enfants en conséquence. La société n'aura jamais eu de plus implacables ennemis. Et vous n'avez pas poursuivi monsieur !

Les désordres qu'ils ont causés dans ces jeunes esprits, ces principes dont le radicalisme fait reculer d'effroi bien des socialistes fameux pour leur hardiesse, ils les causeront, gardez-vous d'en douter (le doute serait un crime, car il serait pour la société le plus grand des périls) ; ils les causeront, dis-je, sur des hommes faits, sur toutes ces natures incultes qui, en dépit de l'âge, faute d'avoir reçu une direction convenable, restent en présence de mauvaises doctrines aussi désarmés que des enfants ; sur la multitude des hommes mécontents de leur position, regardant avec convoitise ceux qu'un juste sort a mieux partagés qu'eux, empressés à mettre sur le compte de l'injustice sociale les fruits de leur paresse, et qui, comme l'observe M. Blanqui, n'ont point le calme d'esprit nécessaire pour comprendre les nécessités économiques. Si les socialistes laïques offrent des dangers réels, combien plus dangereux sont ces clercs qui prêchant des principes cent fois plus subversifs encore les recouvrent du manteau de la vertu et de la piété, les mettent sous l'invocation de la divinité même, et citent à leur appui des noms qu'on a pris la funeste habitude de ne prononcer qu'avec respect, si bien que ces noms mis au bas d'une maxime si anarchique qu'elle soit, vaut aux yeux de beaucoup pour une démonstration !

Vous admettrez, M. le procureur-général, qu'il y a de l'inconséquence à interdire dorénavant toute attaque dirigée contre l'ordre social, et à laisser réimprimer et vendre des livres, qui pour avoir été écrits il y a quelques temps déjà, n'en renfermant pas moins tout ce que les passions les plus hostiles à cet ordre menacé, peuvent entasser d'arguments incendiaires. Protéger la propriété contre de nouvelles attaques est fort louable, mais si après avoir pris ainsi possession de l'avenir vous ne faites rien pour assurer vos derrières, vous êtes un grand innocent. Pardonnez-moi ma sincérité. Un journaliste ne pourrait plus sans encourir un chiffre indéterminé d'amende et de prison écrire que la propriété est le vol ; la belle avance si Chrysostome, Basile, Ambroise et cinq cents autres jouissent de l'exorbitant privilège de dire plus encore : comme par exemple que le propriétaire est un assassin, ou que le même personnage est une bête féroce dont la gueule est toujours ouverte pour dévorer elle seule toute la nourriture des autres, et par parenthèse la similitude de cette image avec l'argument carnassier dont M. Thiers s'est servi me fait revenir à ma question : êtes-vous sûr de M. Thiers ? Remarquez en outre que cette fameuse formule; la propriété c'est le vol, ne s'est jamais appliquée dans l'esprit de son moderne auteur qu'à la rente ou revenu du capital, tandis que c'est la possession même, indépendamment de tout revenu, que les pères attaquent. De sorte qu'une fois faite, cette terrible liquidation dont M. Proudhon nous menace, il y aurait encore, au dire des pères, une nouvelle épuration à faire, et la société serait comme auparavant une caverne de propriétaires. En vérité, monsieur, je croirais vous faire outrage en insistant plus longtemps sur une chose si évidente, vous commencez sans doute à comprendre ; qu'une prompte et complète saisie de l'Evangile et des pères de l'Eglise, sans préjudice de poursuites ultérieures, forme le complément indispensable des louables efforts de la rue de Poitiers.

VICTOR MEUNIER.

(La suite prochainement.)

(1) Voir la *Démocratie* des 25, 26 et 30 mai.

Italie.

On disait hier à l'Assemblée que l'armée française avait éprouvé un nouvel échec, qu'une partie des soldats français avait refusé de se battre, etc.

Les nouvelles que nous recevons aujourd'hui ne nous apprennent rien à cet égard. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à Rome on s'attend incessamment à une bataille.

Nous sommes à la veille de graves évènements, écrit-on de Rome, 22 mai, au journal officiel de la Toscane. L'armée française veut entrer à tout prix dans Rome, et Rome est décidée à repousser la force par la force. On s'attend à chaque instant à voir recommencer l'attaque. Les pertes des Napolitains à Velletri ont été très considérables.

Après avoir raconté la réunion provoquée à l'ambassade française par M. de Lesseps, le *Moniteur romain* ajoute que les Français sont sortis de la maison de l'envoyé extraordinaire en criant : Vive la République romaine ! à bas le pape !

Ce journal réclame contre les ignobles calomnies, répandues contre les Romains par les feuilles réactionnaires de France.

Si l'on en croit les journaux romains, la plupart des Français ont refusé de quitter Rome.

Les triumvirs ont adressé à M. de Lesseps, avec le refus de l'Assemblée, une lettre dont nous extrayons quelques passages :

L'Assemblée a remarqué la manière dont les mots *République romaine* sont studieusement évités dans votre premier article. Elle a cru y démêler une intention défavorable...

L'opinion générale du peuple une fois constatée, elle n'a pas pu comprendre l'insistance qu'on met à vouloir briser en visière contre cette opinion par l'occupation de Rome. Rome n'a pas besoin de protection; on n'y combat pas ; et si quelque ennemi venait se présenter sous ses murs, elle saurait lui résister par ses propres efforts. C'est à la frontière Toscane, c'est à Bologne qu'on peut protéger Rome aujourd'hui. Dans votre troisième article, elle a donc aussi dû entrevoir l'influence d'une pensée politique à laquelle elle peut acquiescer d'autant moins, que le décret de l'Assemblée nationale française lui semble décidément contraire à une occupation non provoquée, non réclamée par les circonstances.

Nous ne vous cacherons pas, Monsieur, qu'une malheureuse coïncidence avec la discussion, n'a pas peu influé sur la décision de l'Assemblée. Un noyau de soldats français a aujourd'hui même, contre l'esprit de la suspension d'armes, passé le Tibre près de San-Paolo, en rétrécissant ainsi, plus encore qu'il ne l'est, le cercle des opérations militaires autour de la capitale. Et cet acte, Monsieur, n'est pas isolé. Les défiances de la population, déjà soulevée par la seule pensée de voir sa ville, la ville Palladium, la ville Eternelle, occupée par des troupes étrangères, s'en sont encore accrues, et rendraient difficile, impossible peut-être, toute transaction sur un point auquel d'ailleurs l'Assemblée tient comme à la garantie vitale de son indépendance et de sa dignité.

[illegible] *Contemporaneo* du 22 :

Pourquoi chaque jour des soldats quittent-ils le drapeau redouté de la France pour venir s'enrôler sous celui de la République romaine? La réponse à cette question a été faite par un des deux Français qui se sont présentés aujourd'hui. L'officier Thénard, qui est venu accompagner le fourgon d'ambulance dont M. Oudinot nous a si généreusement fait présent, rencontra les deux Français au ministère de la guerre. « Pourquoi ne retournez-vous pas au camp? leur demanda-t-il. — Parce que nous sommes républicains ! —Eh quoi ! la France n'est-elle pas en république ? — Non, répliqua un de ces braves, la république n'est qu'ici et non pas en France ! » Ce fait n'a pas besoin de commentaires; nous le reproduisons pour l'honneur des braves soldats que leur gouvernement trompe si indignement.

Le *Journal des Débats* attendait hier les journaux de Naples pour contrôler les récits des journaux toscans sur les affaires de la République romaine. Ces journaux sont arrivés aujourd'hui, et voici les correspondances qu'ils nous apportent de la campagne romaine :

S. M. notre roi est déjà à Frascati, près de Rome.

Les colonnes de notre armée, par Frascati et Albano, *agissent, d'accord avec les troupes françaises, contre Rome.*

Les braves Français ont attaqué l'ennemi, qui se défend en vain. *Le château Saint-Ange est déjà dans les mains de cette courageuse troupe qui, victime de la trahison, est maintenant animée du plus noble esprit de* RELIGION ET DE VENGEANCE.

Par celle-là on peut juger des autres.

A Bologne on a commencé les visites domiciliaires ; on ne fusillait pas encore le 21 ; mais il était facile de voir que cela ne tarderait pas.

Les troupes autrichiennes se sont emparées des points principaux de Ferrare. Cependant on a laissé la garde nationale garder les prisons. Le conseil municipal, sommé sous le coup des baïonnettes de proclamer la restauration papale, a refusé d'obéir. Les Autrichiens n'ont pas donné de suite à leur menace, ils n'ont publié aucune notification, et les troupes autrichiennes portent les armes au passage des gardes nationales.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique.*)

Turin, 27 mai 1849.

Enfin le cabinet sarde songe à convoquer les colléges électoraux et à sortir des voies illégales où il marche depuis deux mois d'un pas si assuré et d'un front si superbe.

Et c'est dans ces deux mois, cependant, que les destinées du royaume subalpin ont reçu les plus grandes modifications : l'escadre sarde a été rappelée des eaux de Venise, les corps lombards ont été licenciés avec injonction aux Lombards, Vénitiens, Hongrois et Polonais qui servaient la cause constitutionnelle du Piémont, de rentrer dans les Etats autrichiens.

Nous aurions peine à croire à cela si l'on ne citait l'art. 2 de l'armistice de Novare, dans lequel le feld-maréchal Radetzki s'engage à faire son possible pour que pleine et entière amnistie leur soit accordée par S. M. I. et R. François Joseph II.

Mais peut-on aujourd'hui ajouter foi aux promesses, même aux serments des généraux ? Voici le cas qu'ils en font :

Par l'armistice, dit Salasco, du nom du signataire sarde, le même Radetzki s'était engagé à rendre au Piémont le parc d'artillerie de Peschiera, et il l'a gardé.

Dernièrement le lieutenant maréchal Wimpfen promet et signe des conditions honorables aux Bolonais, et, une fois entré dans leur ville, il oublie tout cela.

A Gênes, le général La Marmora fait, jure et signe aussi des stipulations qu'il viole une fois qu'il est maître de la ville.

A Civita-Vecchia, le général Oudinot se présente en ami, il promet monts et merveilles à la garnison, et à peine reçu et accueilli, il la fait prisonnière, etc. etc.

Hé bien ! malgré toutes ces déloyautés des hommes placés à la tête des affaires, il y a eu des Lombards qui ont cru à la bonne foi du vieux vainqueur de Novare ; ils sont rentrés chez eux. En effet on les y a laissés tranquilles pendant quatre ou cinq jours; puis un beau matin on a cru à la nécessité de déblayer le sol lombard de tout élément d'anarchie, et l'on a dirigé les anciens soldats de Charles-Albert sur les armées qui opèrent contre la Hongrie.

Radetzki, entre la poire et le fromage, s'amuse à faire une constitution pour la Lombardo-Vénétie. Il s'est entouré des conseils d'un étrange personnage. Nous n'eussions jamais cru que le chevalier de Bruck, que l'homme d'argent qui est venu embrouiller les affaires diplomatiques, pût se déguiser en nymphe Egérie.

M. de Bruck est un grand tripoteur d'affaires ; il a fondé le *Lloyd*, de Trieste, qui a eu le plus grand succès, il a fondé des compagnies pour l'établissement d'un chemin de fer de Trieste à Vienne ; il a de plus combiné une grande opération judaïque qui doit lui être un fâcheux titre de recommandation auprès des Lombards. Il a fondé une compagnie de tous les boursicotiers, agioteurs et banquiers des villes anséatiques de Vienne, de Trieste, pour acheter à moitié prix les immeubles des Belgiojoso, des Borromeo, des Litta, frappés de taxe par Radetzki, et qui ne peuvent être vendus faute d'acheteurs.

C'est cet homme qui fait la charte des Etats lombards, sous les yeux de Radetzki !

Et l'affaire des indemnités de guerre, comment va-t-elle avec le cabinet Pinelli d'Azeglio? C'est, jusqu'à présent le secret de la comédie. La paix va être signée, cela est sûr ; quant à la question pécuniaire, c'est chose nébuleuse : le chiffre est une planète invisible à l'œil nu de nos simples profanes.

Le roi Victor-Emmanuel est toujours très malade. Les bulletins de sa santé ne le cachent pas. Il est à remarquer que depuis deux mois qu'il règne il n'a jamais dit un mot de son père dans ses proclamations, dans ses manifestes, dans ses discours officiels ; il n'a jamais eu la moindre allusion directe ou indirecte,

Père et mère honoreras
Afin de vivre longuement.

Les nouvelles de Rome les plus récentes sont à la date du 24. L'attaque devait recommencer ; mais le caractère des nouvelles élections de France ayant été connu, on a résolu de suspendre toute hostilité, jusqu'à ce que l'Assemblée législative ait fait connaître sa façon de penser sur les affaires romaines.

L'armistice étant d'assez longue durée, l'infatigable [illegible] pour aller faire une visite aux Napolitains à Velletri. Les journaux les plus rétrogrades, les plus codini sont obligés d'avouer que l'armée du roi de Naples a jugé à propos d'évacuer Albano, Velletri et les autres points occupés.

Les Autrichiens marchent sur Ancône au nombre de 16 000 hommes. Le baron d'Aspre paraît vouloir faire jonction avec le corps de Wimpfen en passant par Florence.

Le chef de la commission gouvernementale, Seristori, a été obligé de faire une proclamation bien confuse, bien humble, pour annoncer aux Florentins la visite des Autrichiens. Mais il a envoyé à Gaëte le *Giulio*, avec invitation pressante à Léopold de revenir ; et si cette douzième ou quinzième invitation est encore sans effet, on avisera à appréhender au corps le grand-duc et à le reconstituer par force sur son trône dans le palais Pitti ; car il faut rendre justice à tout le monde, Léopold de Lorraine est certainement le souverain le plus paternel de tous ceux de l'Europe, sans exception.

Révolution allemande.

Nous avons parlé hier d'un grand conseil de guerre dans lequel les généraux russes se seraient prononcé contre l'intervention de la Russie dans les affaires de l'Europe. La *Gazette allemande* nous assure aujourd'hui que le czar a été très irrité, et qu'il a fort mal pris ce conseil. Il aurait même insulté quelques sénateurs. Le président du conseil général Jermoloff s'est levé et a déclaré à Nicolas que Napoléon s'était perdu par son entêtement, et que cela pourrait bien aussi lui arriver. Le général Jermoloff a ensuite quitté la salle.

Il paraît que l'armée est très mécontente.

Plusieurs complots contre l'empereur ont été découverts à Pétersbourg. La *Gazette de l'Allemagne occidentale* dit que des officiers et même des généraux ont été arrêtés pendant la nuit, et qu'au lieu de les envoyer en Sibérie, on les a pendus sans aucune forme de procès.

Voilà pourquoi la garde aurait été renvoyée de Pétersbourg.

Ces faits, s'ils sont vrais, expliquent assez la circonspection du czar vis-à-vis de l'Allemagne.

Nicolas est à la fois entêté et fantasque comme son beau-frère le citoyen Hohenzollern. Tantôt il veut exterminer les Polonais, tantôt, au contraire, il paraît disposé à faire les plus grands sacrifices pour gagner leur amitié. On rapporte que se trouvant dernièrement à table avec l'empereur d'Autriche, l'envoyé prussien à Pétersbourg et un autre général prussien, il s'expliqua très clairement sur l'état actuel de l'Europe, et particulièrement de l'Allemagne. « La Pologne, dit le czar en langue allemande, fermentera tant qu'il y aura deux Polonais. Cependant lorsqu'on étudie cette nation, on doit reconnaître qu'elle est une amie fidèle pour ceux qui ont su gagner son amour. Je crois que nous ferons bien, l'empereur d'Autriche, le roi de Prusse et moi, de rendre à la Pologne son indépendance. Il faut, au contraire,

pour obtenir en Allemagne un ordre durable, que tous ces petits Etats, impuissants pour contenir leurs peuples, et qui finiront, toujours tôt ou tard par disparaître, cessent d'exister et se laissent absorber par l'Autriche et la Prusse, ce à quoi l'on devra, au besoin, les obliger par les armes. »

La *Gazette de Cologne*, qui nous donne ces détails, ne nous dit pas quelles sont les vues de Nicolas sur sa nouvelle amie la République française. Cette feuille ajoute seulement que la Russie aura à se défendre contre son voisin le sultan, car ce n'est plus un secret que la rupture avec la Porte ne peut plus être terminée par voie diplomatique.

Nous avions bien raison de traiter de comédie l'attitude guerroyante du roi de Prusse envers son beau-frère le czar. Soit que Nicolas juge plus prudent de ne pas intervenir dans les affaires d'Allemagne, soit qu'il n'ait pas encore une force suffisante pour réaliser ses menaces, il assure maintenant qu'il s'en tiendra à l'attitude qu'il a choisie lui-même au printemps de 1848, c'est-à-dire qu'il ne s'immiscera en rien dans les affaires de ses voisins aussi longtemps qu'ils ne toucheront pas à son propre territoire. En conséquence, la prétendue note du cabinet russe au cabinet prussien, relative à l'intervention dans le Danemark, se trouve démentie.

Si les Russes n'entrent point en Prusse pour maintenir la Posnanie, et au besoin la Silésie et les provinces voisines, il est douteux que les Prussiens, de leur côté, entreprennent à eux seuls de restaurer le grand-duc de Bade et de soumettre le Palatinat.

Les insurrections militaires se propagent dans l'Allemagne méridionale. Il en est survenu de nouvelles en Bavière et dans le Wurtemberg. Un assez grand nombre de soldats wurtembergeois ont adressé au roi une lettre signée, dans laquelle ils déclarent que jamais ils ne marcheront contre leurs frères les démocrates de Bade. En revanche, ils invitent le monarque à se mettre à leur tête pour combattre les Prussiens. Des adhésions à cette lettre arrivent de la plupart des régiments.

Le roi de Wurtemberg, à défaut de soldats, a envoyé au roi de Prusse 30 000 uniformes wurtembergeois, mais cet envoi a été arrêté et saisi par le peuple.

La plus grande effervescence règne dans les deux Hesses, et le peuple manifeste partout ses dispositions non équivoques à s'associer à la cause de ses voisins de Bade et de la Bavière rhénane.

Le gouvernement de Nassau, d'accord avec la seconde chambre, a déclaré qu'il n'interviendrait point contre les insurgés.

Les insurgés du Palatinat semblent disposés à prendre l'offensive. Une lettre de Francfort affirme qu'après avoir occupé Worms ils marchent sur Oppenheim, où ils doivent rencontrer l'avant-garde de l'armée prussienne.

Le gouvernement de Bavière a jugé à propos de former un camp près du Danube, à Donauwerth, pour soustraire les soldats à l'influence démocratique des villes de garnison. L'expédient ne lui a pas réussi : de graves désordres ont éclaté au camp. Le mardi 23, les soldats se révoltèrent au cri de : Vive la liberté ! vive la république ! vive Hecker ! Ils quittèrent le camp et n'y rentrèrent que le soir. A leur retour, un major ayant voulu leur adresser des réprimandes, fut saisi au collet par un soldat. Un officier frappa d'un coup de sabre le soldat qui avait porté la main sur le major. Ce fut le signal d'un combat général. La tranquillité n'a pu être rétablie que par la proclamation de la loi martiale.

On assure que de forts détachements autrichiens arrivent de l'Italie dans le Vorarlberg. Dans quelque temps, 10 000 hommes seront réunis. Ce mouvement a été probablement déterminé par les troubles du sud-ouest de l'Allemagne.

L'assemblée populaire qui s'est tenue à Colmar, le lundi de la Pentecôte, a décidé qu'elle prêterait un appui efficace au peuple de Bade et du Palatinat, soit par l'achat d'armes et de munitions, soit par d'autres secours. Elle a décidé, de plus, qu'en présence des dangers qui menacent la République française, de grandes assemblées populaires auront lieu dimanche prochain dans chaque arrondissement. Des affiches apposées dans toutes les communes y appelleront les citoyens.

Un grand nombre de jeunes gens se sont présentés à la réunion même et dans la soirée, pour se faire inscrire comme volontaires, en demandant que des bataillons de corps francs français soient formés et envoyés aussitôt au secours des démocrates rhénans et badois, cette avant-garde de la République française. Le comité a ajourné cette mesure probablement jusqu'au moment où il aura reçu la réponse à l'adresse qu'il a résolu d'envoyer à l'Assemblée législative. Les nombreux citoyens qui ont signé cette adresse demandent :

1° Que l'Assemblée législative déclare la patrie en danger ;

2° Que la République française reconnaisse les gouvernements élus par le peuple à Spire et à Carlsruhe ;

3° Qu'elle proclame l'intégrité du territoire de ces deux Etats ;

4° Que l'Assemblée ordonne l'envoi immédiat d'une armée d'observation sur les frontières de l'Est, avec mission d'appuyer ces deux Etats s'ils étaient menacés ;

5° Que le gouvernement de la République française fournisse à ces deux peuples les armes et les munitions dont ils ont besoin.

Les habitants de la rive française du Rhin espèrent qu'à défaut du gouvernement qui n'a pas la confiance du pays, les citoyens représentants feront exécuter envers nos voisins allemands le pacte de fraternité proclamé par la Constitution et le manifeste de mars 1848, déclarant nuls les traités de 1815.

Les Alsaciens, exposés les premiers aux dangers d'une invasion liberticide, mais fidèles aux traditions patriotiques de leurs pères, sont résolus à répondre par une levée en masse à l'audacieuse agression des hordes de l'absolutisme.

Tandis que les feuilles de Vienne parlent du découragement que l'intervention russe aurait produit dans les rangs des insurgés, d'autres correspondandances assurent au contraire que le fanatisme des populations de la Hongrie s'est encore accru par cette nouvelle, et que les routes sont couvertes de milliers de volontaires qui se rendent à Debreczin pour y être armés.

Kossuth est à Debreczin. On dit que les généraux Georgey, Dembenski, Klapka, Ben, y sont allés aussi pour y concerter un plan d'opérations.

Un ukase impérial, au sénat, ordonne que la levée de recrues, dans les cinq gouvernements occidentaux, Cherson, la Tauride, Jekaterinoslaw, Poltawa et Charkow, est ajournée par suite du manque de la récolte, de l'épizootie et des maladies qui règnent parmi les habitants ; cette levée de recrues est remplacée par une levée dans trois gouvernements orientaux : Orel, Kaluga et Tula, et toujours à raison de huit hommes sur mille âmes de population.

Assemblée législative.

Présidence de M. KÉRATRY, doyen d'âge.

Séance du 31 mai.

La séance est ouverte à une heure un quart.

M. ESTANCELIN, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal, qui est adopté.

M. le président prononce quelques mots qui ne peuvent parvenir jusqu'à nous ; nous finissons par comprendre qu'il accorde la parole à M. Menand.

M. MENAND. J'ai eu l'honneur de déclarer hier que le *Moniteur* n'avait pas publié la liste des noms pour le scrutin de division sur la validité des élections de la Haute-Marne ; on m'a répondu que ces noms paraîtraient aujourd'hui au *Moniteur*, et qu'il y aurait rectification.

Ces rectifications n'ont pas été heureuses, car je vois que beaucoup de personnes qui ont voté contre, MM. Mathé, Niot, Madé, etc., etc., ont été portées absentes, quand elles ont voté contre les conclusions de la commission. Je dis donc que ces 179 voix qu'on donne à la minorité ne seraient plus exactes. Je demande que le bureau examine de nouveau les noms du scrutin de division. (Non ! non ! à droite.)

M. LE PRÉSIDENT. Cette erreur vient probablement de ce que plusieurs représentants ont écrit leurs noms d'une manière illisible.

UNE VOIX A GAUCHE. Le mien était imprimé.

UN REPRÉSENTANT DE LA DROITE. Il est à désirer que les scènes orageuses qui ont eu lieu hier dans cette Assemblée ne se renouvellent pas. Je demande, en conséquence, qu'il soit procédé à la vérification des élections non contestées, afin que l'on puisse procéder le plus tôt possible à la formation d'un bureau définitif. (Approbation.) L'orateur, en terminant, se plaint de l'attitude de la gauche dans la séance d'hier.

UN REPRÉSENTANT DE LA GAUCHE. Si c'est une invitation au calme, nous l'acceptons ; si c'est un ordre, nous protestons. (Réclamations à droite.) Autrement nous demanderions quel est celui des deux côtés de l'Assemblée qui a fait hier des actes d'oppression

L'ordre du jour appelle la vérification des pouvoirs.

Lot. — 6 représentants : Murat, Saint-Priest, Labrousse, Cavaignac, Lafon, Ambert. — Admis.

M. Ambert a donné sa démission. Il sera procédé dans les 40 jours à une réélection.

Côtes-du-Nord. — Treize représentants : MM. Trevenouc, Legorrec, de Rottmillion, Charnes, Denis, de Cuverville, Depasse, Lenormand, Dessales, Thieulin, Bigrel, Lecomte, de Montalembert, Dieuleveut.

Le bureau propopose la validité des élections.

Deux protestations cependant ont été présentées, l'une signée de M. Glais Bizoin, l'autre de M. Tassel, qui faisait aussi partie de l'ancienne Assemblée.

M. Glais Bizion demande l'annulation de l'élection des quatre derniers élus, qui n'ont obtenu qu'un petit nombre de voix de plus que leurs concurrents. Le signataire dit que l'ordre des candidats aurait été interverti si l'on eût compté les votes militaires en entier ; tandis que le 5e seulement de l'armée a voté.

Il signale aussi diverses autres irrégularités auxquelles le bureau n'a pas cru devoir s'arrêter. Ce qu'il y a de certain, dit M. de Sainte-Beuve, rapporteur, c'est que le nombre total des électeurs du département a été plus considérable cette fois qu'aux élections précédentes.

La protestation de M. Tassel est signée de lui et des membres du comité électoral de Lannion. M. Tassel demande aussi l'annulation des élections ; il s'appuie surtout sur la dépêche télégraphique de M. Léon Faucher, et sur ce fait que deux circulaires, l'une de l'évêque, l'autre du préfet du département, auraient été répandues à profusion dans les Côtes-du-Nord.

Ces deux circulaires ont été lues dans le bureau. Je vais les lire à l'Assemblée :

» Je ne saurais trop vous rappeler, dit le préfet, votre position dans les élections. Ne vous servez jamais de l'influence de votre dignité pour donner des avis à vos administrés, ce serait une mesure déloyable. Vous avez cependant le droit de discuter les candidats avec les membres de votre commune. On m'a demandé mon avis. J'ai répondu qu'il fallait prendre la liste se rapprochant le plus de nos idées de conciliation. Si nous étions maîtres de la situation, nous pourrions choisir tels ou tels noms.

» Quant à la liste départementale, je la trouve la seule bonne. Je donne mon avis, mais je ne l'impose pas. Je vous prie d'affirmer que je ne cesserai jamais d'être impartial. La propagande que je ferai toujours ne sera que la mise en action de mes principes et de ceux que j'ai exprimés devant le conseil-général. Je veux défendre la famille, la propriété et la religion. (Vive hilarité à gauche. — Très bien à droite.)

» Agréez, etc. »

L'Assemblée n'attend pas que je commente en rien cette circulaire. S'il fallait conclure, il faudrait dire que le préfet a montré la plus sévère impartialité. (Approbation à droite.—Murmures à gauche.)

M. SAINTE-BEUVE lit ensuite la circulaire de l'évêque de Saint-Brieuc à ses curés.

...J'ai dit à M. le préfet que je ne présenterais aucune liste, mais que je proposerais au clergé celle que lui-même choisirait. La confiance que j'avais en lui n'a pas été trompée, et je suis heureux de vous recommander la liste qu'il a adoptée. (Ah ! ah ! à gauche.)

On peut regretter sans doute de ne pas voir figurer dans cette liste quelques hommes très honorables. Mais vous comprendrez qu'il y aurait un grave inconvénient pour l'ordre et la religion (ah ! ah !) à ce que cette liste fût modifiée en quelque chose ; cela donnerait trop d'avantage à nos ennemis. (Ah ! ah !)

La liste des candidats va être imprimée à très grand nombre pour être répandue dans tout le diocèse ; il vous sera facile de vous en procurer des exemplaires. (Ah ! ah !)

Quant à la dépêche télégraphique, continue le rapporteur, elle n'a pu avoir d'influence sur le vote. D'abord celle qui a été affichée à Saint-Brieuc ne contenait pas le nom des représentants, au moins on nous l'assure. Elle n'est d'ailleurs arrivée à Saint-Brieuc que le 12, et par conséquent elle n'a pu avoir d'influence sur les élections.

M. SAINTE-BEUVE discute les deux pièces qu'il vient de lire. (Assez ! assez !) Dans mon opinion, le préfet n'a pas fait la liste, il s'est borné à accepter une liste faite par des comités électoraux émanés du suffrage universel. Au reste, le bureau a été d'avis que la lettre du préfet contenait un excellent conseil, celui de ne pas se diviser. Il serait heureux qu'on l'eût suivi partout.

M. CHAUFOUR soutient que les faits sont assez graves pour faire annuler les élections. Il est dans la circulaire un passage que personne n'a approuvé, c'est celui où il recommande nommément une liste de candidats. Celle de l'évêque est plus grave encore. Je serais curieux d'entendre M. le ministre de la justice, qui a fait en termes excellents, dans une dernière séance, la théorie de l'abus des influences, justifier les actes qui viennent d'être dénoncés.

A DROITE. Il n'est pas là.

M. CHAUFOUR. On nous dit que l'année dernière, les commissaires du gouvernement en ont fait beaucoup d'autres (Oui ! oui ! à droite.) Je nie le fait, et d'ailleurs, toutes les élections où les commissaires ont abusé de leur influence ont été annulées par la Constituante. (Oui ! oui ! Non ! non !)

Quant à la dépêche de M. Faucher, je ne conçois pas qu'on vienne traiter avec une telle légèreté un acte qui a été déclaré blâmable par la presque unanimité de l'Assemblée constituante, par 519 voix sur 524, et cela après que M. le président du conseil était venu prier l'Assemblée de ne pas infliger à son collègue un blâme qui pouvait, disait-il, rejaillir sur le cabinet tout entier. (Bruit à droite.)

Je m'étonne d'être interrompu par ceux-là même que j'ai vus venir à la tribune déposer un vote de blâme contre la dépêche de M. Léon Faucher. (Très bien !)

Le *Journal de l'Armée* constate que le département des Côtes-du-Nord a dans l'armée 9 000 votants. (Réclamations à droite.)

Si on me conteste ce chiffre de 9 000, qu'on aille chercer aux documents officiels. Je le répète, il y a 9 000 électeurs inscrits. (Non, non.)

Prenez le chiffre que vous voudrez, mais il y a une chose certaine, c'est que 1 500 militaires seulement ont voté.

J'ai là en main des protestations qui prouvent qu'un grand nombre de militaires ont été empêchés de voter. Il y en a dans le département des Côtes-du-Nord 9 000, mettons 8 000, mettons 7 000, mettons 6 000, ce qu'il y a de certain c'est que 1 500 militaires seulement ont voté, Entre le dernier candidat proclamé et le premier non nommé, il n'y a que 1 600 voix de différence. Si les 3 500.....

A GAUCHE. 4 500.

M. CHAUFOUR. Si les 3 500 avaient voté, M. Glais-Bizoin aurait été nommé ; car sur les 1 500 militaires qui ont voté, il a 1 200 voix. Devant de tels faits, je pense que la chambre ne peut me refuser l'enquête que je demande.

M. SAINTE-BEUVE. M. le préfet des Côtes-du-Nord a été nommé par le gouvernement provisoire, et il a été maintenu par l'estime méritée que le gouvernement avait pour lui.

Les chiffres portés à cette tribune me semblent contestables. Et d'ailleurs le nombre de voix obtenues cette année par M. Glais-Bizoin dans l'armée est supérieur à ce qu'il en a obtenu l'année dernière.

A GAUCHE. Qu'est-ce que cela prouve ?

M. SAINTE-BEUVE. Il n'y a d'ailleurs pas de protestations sur ce fait.

A GAUCHE. Nous protestons, nous, ici.

M. RATTIER. Nous protestons au nom de l'armée, qui n'a pas voté. (Bruit.)

M. SAINTE-BEUVE. Des militaires n'ont pas voté, il est vrai, parce que les formalités n'avaient pas été remplies à leur égard.

A GAUCHE. Pourquoi ne l'avaient-elles pas été ?

M. SAINTE-BEUVE. Les formalités sont nombreuses à l'égard des militaires. Elles n'ont pas été remplies sans que l'on ait à accuser la malveillance de personne. (Protestations à gauche.)

M. RATTIER. L'honorable préopinant vient de défier quelqu'un de protester contre les manœuvres qui vous ont été dénoncées. Eh bien, moi je viens protester au nom de l'armée toute entière. (Applaudissements à gauche. — A droite : A l'ordre ! à l'ordre ! — Long tumulte.)

Un dialogue s'engage entre le président et l'orateur.

UNE VOIX à droite. L'armée ne vous a pas chargé de porter la voix pour elle. (Tumulte.)

M. RATTIER. Puisqu'il m'est défendu de protester au nom de l'armée, (Bruyante interruption à droite) je vais me borner à vous raconter un fait, un fait dont j'ai été le témoin oculaire.

Dernièrement, à Reims, dans un détachement du 48e un sous-officier, en faisant l'appel nominal des électeurs, offrait à chacun des bulletins en blanc ; à ceux qui refusaient, on demandait combien ils avaient porté de candidats ; s'ils n'en avaient porté qu'un ou deux, on leur disait que ce n'était pas la peine de voter pour un si petit nombre de candidats.

Quand il n'y avait qu'un électeur d'un département, on lui disait que ce n'était pas la peine de voter et de faire un procès-verbal pour lui tout seul.

Un propos qui m'a été tenu résume parfaitement ce qui a été fait dans les élections militaires. Un officier, dont je pourrais dire le nom, m'a dit à moi-même que, pour lui, il croyait que les officiers devaient se proposer pour but d'annuler le vote des militaires. (Sensation.—Applaudissements à gauche.)

M. SAIN. Des faits graves ont été articulés dans la protestation. Un représentant du peuple, qui n'est que sergent, vient de vous en dénoncer d'autres. Il a apporté ici la protestation de l'armée. (Non ! non ! à droite.—Très bien ! très bien ! à gauche.) Soldat ou maréchal de France, les représentants sont égaux dans l'Assemblée législative. (Bruyantes vociférations à droite.)

Le sous-officier que vous venez d'entendre a parlé au nom de ses frères de l'armée. (Nouvelles réclamations à droite.)

Les soldats ne sont-ils donc plus citoyens ? (Nouveau bruit.) Je m'étonne qu'on vienne ici mettre en suspicion la parole d'un sous-officier. (Les vociférations redoublent.)

J'arrive à la question de fond. Je dis qu'il faut procéder à une enquête. Parmi les militaires, les uns se sont abstenus volontairement, les autres n'ont pas pu voter parce qu'on les en a empêchés.

L'Assemblée constituante a appelé l'armée à voter par le suffrage universel ; il faut savoir si ce vote a été entravé de parti pris, et pourquoi il lui a été refusé d'user du droit que lui donne la Constitution.

L'orateur revient sur la dépêche télégraphique. L'Assemblée a pu valider certaines élections accomplies sous l'influence de ces dépêches, mais en raison de circonstances locales, la question reste tout entière.

L'orateur termine en disant que ces mots : Liste de conciliation, voulaient partout dire : Liste de coalition, et il se plaint de l'intervention du clergé dans les élections, le royaume du clergé n'étant pas de ce monde.

M. de Morny paraît à la tribune. (La clôture ! la clôture !) Il se retire sans avoir parlé.

M. CHEGARAY. On a proposé la validation des élections, on a demandé une enquête ; je demande, moi, le renvoi dans les bureaux. (Non ! non ! — Agitation prolongée.)

La clôture de la discussion est prononcée.

M. VEZIN. Le renvoi aux bureaux ne peut être mis aux voix, puisque la proposition n'a pas été faite avant la clôture de la discussion. (Mais si ! mais si !)

M. LE PRÉSIDENT. Je mets aux voix les conclusions de la commission. (Tumulte.)

VOIX DIVERSES. Lesquelles ? Le renvoi aux bureaux, à la priorité. Non ! non ! Si ! si ! (Tumulte.)

M. SAINTE-BEUVE. J'ai demandé dans mon rapport la validité des l'élections.

Le renvoi dans les bureaux est mis aux voix et rejeté par la droite.

Les conclusions de la commission sont adoptées.

Orne. — MM. de Tracy, de Corcelles, Druet-Desvaux, de Charencey, Gigeon-Labertrie, Lefavrais, Curial, Vaudoré.

Pas-de-Calais. — MM. Legros-Devot, Plichon, d'Havrincourt, l'abbé Fréchon, Denissel, Lequien, d'Herembault, de Bryas, Martel, Dupont Delporte, Cardo, de Montigny, Couay, Wartel-Derets, Francoville.

Basses-Pyrénées. — MM. Dariste, Etchevery, Laussat, Larabure, Renaud, Chegaray, Grousseilles, Manescau, Resseguier, Vergeron.

Hautes-Pyrénées. — MM. Lacaze (Bernard), Fornier de Saint-Sary, Deville, Ségur-d'Aguessau, Soubies.

M. CHABRAS, au sujet de ces élections et à propos d'une protestation qui s'occupe aussi des difficultés que présente l'application de la loi électorale aux électeurs militaires, explique comment il comprend l'exécution de la loi en ce qui concerne les hommes retenus sous les drapeaux. Si tous les électeurs militaires n'ont pas voté, c'est la faute du gouvernement. Sur 450 000 électeurs militaires, 300 000 n'ont pas paru autour du scrutin.

M. LACROSSE, ministre des travaux publics et de l'intérieur par intérim, constate la difficulté d'appliquer la loi aux électeurs militaires. Cette question a une telle importance, et elle se rattache à des droits si sacrés, que je serais fâché, ajoute M. Lacrosse, qu'elle arrivât ici d'une manière incidente. Il y a là sujet à de sérieuses méditations, et à des travaux consciencieux. Le gouvernement ne recule pas devant les obligations que lui impose la solution de ce problème.

Puy-de-Dôme. — MM. Combarel de Leyval, Rouher (Eugène), Bravard-Veyrières, Berger, Girot-Pouzol, Moulin (Gabriel), Jusserand (Fr.), Chassagne-Goyon, Charras, de Douhet (Ferd.), de Chazelles (Léon), de Morny, Lasteyras.

Pyrénées-Orientales. — MM. François Arago, Emm. Arago, Lefranc, Guiter.

Haut-Rhin. — MM. Kœnig, Prudhomme, Heeckeren, Fawtier, Stofer, Cassat, Savoie, Burgard, Mülhenbach, Pellegier.

Rhône. — Benoît (Joseph), Chanay, Doutre, Greppo, Pelletier, Raspail, Commissaire, Morellet, Faure, Fond, Mathieu.

Haute-Saône. — MM. de Grammont, Dalonnel, Millotte, Signard, Lélut, Huguenin, Persigny.

Saône-et-Loire. — MM. Ledru-Rollin, Menaud, Amédée Bruys, Boisset, Rougeot, Racouchot, Auguste Rolland, Landolphe, Gindrier, Heitzmann, Bard, Jannot.

MM. Rougeot et Heitzmann n'ont pas produit la constatation de leur âge ni de leur nationalité.

UN REPRÉSENTANT. J'ai eu entre les mains l'acte de naissance de M. Rougeot. Quant à M. Heitzmann, des lettres de naturalisation sont également entre mes mains, elles datent du 27 mai 1848.

UNE VOIX. Au bureau ! au bureau ! pour qu'il fasse demain son rapport.

L'élection de MM. Rougeot et Heitzmann est ajournée et renvoyée à l'examen du bureau.

Seine-Inférieure. — MM. l'amiral Cécille, Desjobert, Thiers, Grandin, Germoniere, Ch. Dupin, Loyer, Ancel, H. de Mortemart, Ch. Levavasseur, Desmaret, Estancelin, Martin de Villers, Chasseloup-Laubat, d'Aubermesnil, Vitet.

Le rapporteur conclut à l'admission, seulement il signale et renvoie à M. le ministre de la justice un fait qui se serait passé dans la section de Balinont. Un électeur aurait cherché à surprendre un suffrage dans le moment même du vote.

Les conclusions du rapporteur sont adoptées.

Seine-et-Marne. — MM. J. de Lasteyrie, Drouin de Lhuys, Bavoux, Chapon, Gilland, Lebœuf, Oscar Lafayette.

Bas-Rhin. — MM. Bruchner, Victor Chauffour, Westercamp, Ennery, Jehl, Boch, Goldenberg, Beyer, Kopp, Bandsept, Anstett, Commissaire.

Deux-Sèvres. — MM. David, Bailly, Charles Aimé, de Grandmay, général Gourgaud, de Lascours, Rouget de la Fosse.

Somme. — MM. de Beaumont, Creton, Porion, Changarnier, Labordère, Defourment, Dampierre d'Horno, Lefèvre de Groriez, Morel-Cornet, Amable Dubois, Randoing, de Lagrenée.

Tarn. — MM. Napoléon Bonaparte, général Rey, Besse, Canet, Lavergne, Esperon, Fourgamer-Vidal, Rigal.

Tarn-et-Garonne. — MM. l'abbé de Gazales, Delbrel, Detours, Janvier, Constant Tournier.

Sarthe. — MM. de Lamoricière, G. de Beaumont, G. de Chantenay, Langlais, Napoléon Bonaparte, de Talhouet, Grimault, de Beaunay, général Rogé, Henri de Riancey.

Une protestation dirigée contre cette élection est considérée comme non avenue, et les honorables candidats élus dans ce département sont proclamés membres de l'Assemblée législative.

Var. — MM. Arène, Ledru-Rollin, Arnould, Maure, Suchet, de Villeneuve, D. Conte.

Vendée. — MM. l'abbé de Lespinay, de Tinguy, G. Dufougeroux, Guy Defontaines, Bouhier de l'Ecluse, de Fougerais, Emile Rouillé, Th. Mareau.

Vienne. — MM. Junyen, Proa, Hennecart, Laurenceau, Chazaud, A. Pervinquière.

Haute-Vienne. — MM. Coralli, Th. Bac, Frichon, Dussoubs-Gaston, Michel (de Bourges), Laclaudure, Daniel Lamazière.

Ardennes. — MM. Mortimer-Ternaux, Talon, Evain, Payer, Riché, Charles Gonin, Toupet-Desvignes.

M. Payer est ajourné comme maître de conférences à l'Ecole normale.

Aube. — MM. Blavoyer, Casimir Périer, général Husson, de Vondœuvre, de Rancy.

M. de Rancy est ajourné jusqu'à production de pièces qui prouvent sa nationalité.

M. SAVOYE lit le fragment d'un journal de la localité, fragment dirigé contre les *rouges*. Ce morceau a été affiché dans un village, sous un grillage qui, d'ordinaire, protège les publications de l'autorité et par l'ordre du maire lui-même. Cette affiche coïncide avec la fameuse dépêche du ministre de l'intérieur. On objecte, il est vrai, ajoute l'orateur, que l'affiche n'a pas été produite. Fallait-il vous apporter le pan de mur sur lequel elle a été placée. (Oh ! par exemple !)

Il y avait deux listes, une blanche et une rouge. C'est la rouge qui a été attaquée par le journal en question, alors qu'il présentait les citoyens qui y figurent comme des brigands. (Ah !) Nous demandons qu'il soit procéder à une enquête. Il y a des dissidences entre nous, il est vrai, nous pouvons nous diviser en rouges et en blancs. (Exclamation à droite.) Ce n'est pas nous qui avons établi cette distinction.

VOIX A LA MONTAGNE : Nous sommes rouges et nous resterons rouges.

VOIX A DROITE : Tant pis pour vous... c'est un goût malheureux.

M. GRANDIN. C'est la couleur du drapeau des barricades...

VOIX A GAUCHE : Que dites-vous, citoyen Grandin, parlez donc ?

M. GRANDIN. Vous n'avez pas besoin de tant insister pour cela. J'ai dit que quand j'ai marché au mois de juin sur une barricade où je pouvais très bien recevoir des coups de fusil, cette barricade était surmontée par un drapeau rouge... (Très bien ! à droite.—Rires ironiques à gauche.) Si c'est là votre couleur, tant pis pour vous ! (Nouvelle approbation à droite.—Longue agitation.)

M. SAVOYE. Rouge ou blanc, peu importe ; il y a eu d'un côté une liste franchement républicaine, et de l'autre une liste qui ne l'était pas, ou qui l'était moins, si vous voulez. (Bruit.) Il ne s'agit pas, dans mes intentions personnelles, d'accuser qui que ce soit. Je ne fais que préciser un fait. Notre liste étant la liste des rouges, puisque vous l'avez voulu ainsi (Applaudissements à gauche et réclamations à droite.), nous sommes rouges parce que la politique suivie jusqu'à ce jour nous a fait rougir de honte. (Très bien ! à gauche.—Rires à droite.)

La question de l'enquête est mise aux voix. L'extrême gauche se lève pour, les centres et la droite se lèvent contre.

L'admission des représentants de l'Allier est mise aux voix et adoptée.

Loire-et-Cher. — MM. Benier, Cantagrel, Salvat de Saint-Claude, Germain Sarrut, Léon Girard.

M. LHERBETTE. Quatre de ces représentants n'ont pas souffert difficultés dans leur admission ; mais il en est un dont la position soulève une question qui pourra donner lieu à un débat assez long. Je demande donc l'ajournement en ce qui concerne M. Germain Sarrut et l'admission des quatre autres représentants.

Les conclusions de M. Lherbette sont adoptées.

Seine-et-Oise. — MM. Changarnier, Albert de Luynes, Rémilly, Barthélemy-Saint-Hilaire, Flandin, Pigeon, Lepelletier-d'Aulnay, Darblay, Barre, Hernoux.

Le rapporteur conclut à l'admission des représentants

élus. Toutefois il demande l'ajournement à l'égard de M. Changarnier, dont l'élection a été l'objet d'une protestation de 24 électeurs au sujet du commandement militaire supérieur qu'il exercerait sur ce département comme sur le département de la Seine. Demain la question sera soumise à l'Assemblée. (Non! Adopté.)

La séance est levée à 6 heures.

Demain, séance publique à une heure. Suite de la vérification des pouvoirs.

Revue dramatique.

ODÉON. *Les Bourgeois des Métiers, ou le Martyr de la patrie*, drame en 5 actes et 10 tableaux, par M. Gustave Vaëz.— **THÉATRE-HISTORIQUE.** *Les Puritains d'Ecosse*, drame en 5 actes et 12 tableaux, par M. Paul Féval. — **AMBIGU.** *Les Trois Etages*, drame en 3 actes, par M. Charles Desnoyers. — **VAUDEVILLE.** *L'Ane à Baptiste*, parodie en 3 actes, par M. Clairville.

Il se joue depuis quelques soirs à l'Odéon un drame historique, contre lequel les journaux de la réaction s'emportent à l'envi. En effet, on s'y permet des maximes séditieuses du genre de celle-ci : Un jour viendra où les nations cessent d'être la propriété d'une nation ou d'une famille. Et les spectateurs de battre des mains et de crier : Vive la République romaine! vive la République universelle! Un Belge s'écrie quelque part : Mort aux Autrichiens! et le public de répondre : Guerre à l'Autriche! à bas les Cosaques! et de demander la *Marseillaise* et le *Chant du Départ*, que l'orchestre exécute au milieu des bravos. Un personnage ose même soutenir que le peuple ne commet pas de brigandages dans les insurrections, et que ceux qui se commettent sont l'œuvre d'agents provocateurs soldés pour déshonorer le peuple, ou d'écrivains impudents qui les inventent dans le silence du cabinet pour provoquer des représailles et entretenir la guerre civile, — et une triple salve d'applaudissements salue ce passage.

Ailleurs, c'est un illustre guerrier qui déblatère contre les faiseurs de phrases et demande quatre hommes et un caporal pour en finir avec toute cette agitation d'indépendance et de liberté,—puis qui, repoussé sur ce point, veut mettre le feu aux quatre coins de la ville pour rejeter ce crime sur le compte des agitateurs. Oh! c'est ici que la rage ordinaire aux journaux de la réaction arrive au paroxisme. Ecoutez plutôt la *Gazette de France*. Ils ont applaudi aux insultes jetées à l'Assemblée nationale, mais c'est une indignité de faire rire aux dépens d'un futur ministre de la guerre. Par malheur ce n'est pas le capitaine Fracasse qui parodie le maréchal Bugeaud, c'est M. Bugeaud qui a parodié M. Fracasse. Le drame de M. Gustave Vaëz a été représentée à Bruxelles en décembre 1848, et la pièce imprimée à cette époque contient les paroles qu'une illustre épée a rendues depuis si célèbres en se les appropriant.

Le drame se termine par un cri en faveur de l'amnistie, et l'on peut juger de quelles salves d'applaudissements cette parole est couverte. Bref, chacune des représentations de ce drame est une chaleureuse protestation contre les hontes et les oppressions que fait peser sur la France l'élu du 10 décembre, et la démocratie doit savoir gré à M. Bocage d'avoir inauguré sa direction en évoquant cette page de l'histoire d'un peuple opprimé. Le drame, du reste, est intéressant et bien fait, et il mérite le succès qu'il a obtenu à Bruxelles, en dehors de toute allusion politique.

Un journal annonçait, il y a quelques jours, que le ministre aurait mandé M. Bocage dans son cabinet, et lui aurait ordonné, sous peine de se voir retirer son privilège, de retrancher de la pièce divers passages, entre autres celui qui a trait à l'amnistie. Nous assistions à une des dernières représentations, le passage est resté intact. Nous félicitons M. Bocage d'avoir résisté à cette injonction des hommes de la compression à outrance.

Les *Puritains d'Ecosse*. Que de figures accentuées, que de scènes vigoureuses ou touchantes, quelle merveilleuse couleur de récit rappelle ce titre de Walter Scott! Mais ces souvenirs, rapprochés du drame de M. Paul Féval, ne sont qu'une déception de plus. Les matériaux sont magnifiques, mais l'exécution est loin d'être en rapport avec le sujet. L'œuvre de M. Paul Féval a le plus grand des défauts, elle est ennuyeuse, mortellement ennuyeuse, et c'est à grand peine si çà et là on retrouve, dans ce fouillis de paroles, les membres épars du ravissant conteur d'Ecosse, *disjecti membra poetæ*. La mise en scène, du reste, est d'une grande richesse et digne du Théâtre-Historique; la bataille du dernier tableau, surtout, est du plus bel effet.

Les *Trois étages*, à l'Ambigu, symbolisent les trois classes qui composent encore notre société, malgré les lois et prétentions contraires. La bourgeoisie riche habite le premier, la vieille noblesse le second, et le peuple travailleur occupe la mansarde du troisième. Nous ne raconterons pas quels liens d'amour et d'amitié rapprochent ces trois étages, qu'un certain personnage, tour à tour, et selon les gens, gentilhomme de la Maison-d'Or, bourgeois de la rue de Poitiers ou agent provocateur en blouse, se plaît à désunir. Les trois étages finissent par démasquer le sycophante et se rapprocher. La pièce a pour but d'engager les partis à en faire autant au moyen de quelques concessions de part et d'autre. C'est une œuvre de conciliation réelle et qui n'a rien de commun avec ces ligues d'aggression qu'on a baptisées depuis quelque temps du nom de conciliation. Le drame n'est pas sans défaut, mais il a ce mérite qu'après l'avoir entendu on se sent meilleur. Fechter et Montdidier en jouent les principaux rôles : c'est dire qu'il est fort applaudi.

— *L'Ane à Baptiste* est une parodie du *Prophète*. Le *Prophète* est ennuyeux, d'accord, mais l'*Ane à Baptiste* l'est bien davantage, et rien ne rachète l'ennui qu'il fait éprouver. Le spectateur ne se réveille guère qu'à quelques allusions politiques et socialistes. Le Socialisme est tellement la grande question du jour, que dès qu'on en parle, fût-ce avec malveillance et ignorance, toutes les oreilles se dressent, tous les esprits sont attentifs. A la fin de la pièce, Arnal demande la forêt de Saint-Germain pour y établir un phalanstère.

J. F.

FAITS DIVERS.

Les journaux le *Peuple*, la *Révolution démocratique et sociale*, ont été saisis hier à la poste et dans leurs bureaux.

Le gérant du *Peuple* et M. Proudhon, son rédacteur en chef, sont poursuivis pour provocation à la désobéissance aux lois.

Le gérant de la *Révolution démocratique et sociale* aura à répondre à la double prévention d'excitation à la haine et au mépris des citoyens les uns contre les autres, et de provocation à la guerre civile.

A la lecture des articles incriminés, il est bien difficile de justifier ces deux saisies.

— Dans la réunion du parti modéré qui a eu lieu hier soir dans le palais du conseil d'Etat, on a arrêté la liste définitive de candidats aux fonctions de questeurs et de secrétaires de l'Assemblée législative.

On a proposé sans contestation, pour questeurs, MM. Baze, général Leflo et de Panat; et pour secrétaires, MM. Heeckeren, Chapot, Bérard, Lacaze, Arnaud (Arriège), Peupin.

— Le 4e bureau a décidé aujourd'hui que le mandat de représentant étant incompatible avec les fonctions de maître de conférence, à l'Ecole normale, MM. Payer et Vallon, qui se trouvent dans ce cas, seront invités à opter entre leur mandat et leurs fonctions.

— Un accident déplorable est arrivé aujourd'hui sur le grand bras de la Seine, entre le Pont Neuf et le Pont-au-Change. Une partie d'un établissement de bains de femmes, qu'on était en train d'ajuster, s'est détaché et a été se briser sur l'angle de l'une des piles du Pont-Neuf. Sept personnes qui s'y trouvaient ont été précipitées dans les flots. Grâce aux secours empressés qu'on leur a portés, cinq d'entre elles ont été retirées vivantes. Les cadavres des deux autres n'ont pas été retrouvés.

—Demain, 1er juin, devait avoir lieu l'ouverture de l'exposition nationale des produits de l'industrie; mais, par suite des retards éprouvés dans l'arrivage des produits, les travaux de classement ne sont pas encore entièrement terminés, et l'ouverture ne se fera, dit-on, que le 5 de ce mois. Les circulaires *honnêtes* de M. Léon Faucher sont beaucoup dans ce retard, car, dans son amour de la *vérité*, il n'a cessé de représenter Paris comme un foyer de troubles, et il a empêché ainsi les expéditions d'arriver. Mais depuis quelques jours des masses de produits arrivent, et il est probable que les vastes proportions du palais de l'industrie se trouveront trop petites.

Les cartes d'exposants ne sont pas encore distribuées aux industriels.

— Quelques statistiques électorales classaient le citoyen Pierre Bonaparte parmi les représentants de la Montagne. Le cousin du président avait, en effet, manifesté quelquefois un républicanisme très ardent. Hier il s'est expliqué; il a crié dans l'Assemblée : Vive la République démocratique! A bas la République sociale! Au fait, tous les Bonaparte doivent tourner à l'Elysée. C'est le seul cri à bas! que le *Moniteur* ait enregistré.

(*Journal de la Vraie République.*)

— D'après quelques renseignements que le journal le *Pays* dit avoir lieu de croire exacts, il serait fortement question de la réorganisation de l'ancien ministère de la police. La préfecture actuelle de police n'aurait plus que des attributions municipales. Le ministère de la police comprendrait toute la police de la République, et les anciens cadres, si parfaitement organisés par le duc d'Otrante, serviraient de base à cette réorganisation.

On ne doit nullement s'étonner de voir l'autorité porter toute son attention vers la réorganisation de la police, seul moyen de gouvernement qu'elle conçoive, seul moyen aussi qu'elle ait de prolonger son existence de quelques heures.

—Dans le 15e bureau présidé par M. le général Cavaignac, ont examiné aujourd'hui les élections du département de l'Yonne. Les conclusions de la majorité de ce bureau sont pour leur annulation. M. Cavaignac a émis un avis conforme. Le principal motif de cette décision, c'est la dépêche de M. Faucher.

On a lieu de s'étonner de voir les élections de l'Yonne cassées par suite de l'influence de la dépêche Faucher, quand les élections sont validées dans trente départements où cette influence a été constatée. La même mesure ne devait-elle pas être adoptée pour toutes les élections qui se trouvaient dans le même cas?

— Un fait inouï s'est passé dans l'enceinte du 14e bureau. — Les membres avaient à se prononcer sur la validité de l'élection du général Changarnier dans le département de Seine-et-Oise. Le scrutin donna le résultat suivant : 15 membres se prononcèrent pour l'annulation de l'élection, 13 votèrent contre. La minorité éleva des objections et contesta ce résultat, en même temps que des membres allèrent au dehors recruter des représentants pour former une majorité de la minorité. Le scrutin, malgré la vive opposition des quinze membres, ayant été annulé, ils se retirèrent en protestant énergiquement contre l'illégalité de ce qui venait de se passer. (*Réforme.*)

— Nous lisons dans une lettre qui nous vient d'Italie :

« Dans un banquet qui a eu lieu à Padoue, à l'occasion de la prise de Bologne par les Autrichiens, le maréchal Radetzki a dit à ses officiers : « Nous avons étouffé les anarchistes d'Italie, replacé sur leurs trônes les souverains de Parme et de Toscane; maintenant il convient que nous rétablissions le pape; ensuite mon souverain et l'empereur de Russie, précédés de ma valeureuse armée, conduiront à Paris le roi légitime de France. »

Les archiducs et les généraux présents ont applaudi vivement.

Nous verrons bientôt Radetzki-Picrocole à l'œuvre.

(*Réforme.*)

— Association fraternelle et égalitaire des graveurs sur bois pour l'illustration typographique. Siége provisoire, rue Bertin-Poirée, 8.

—La société fraternelle des bijoutiers se réunira le vendredi 1er juin, 7 heures du soir, rue Saint-Denis, 178.

Tous les ouvriers bijoutiers et ceux se rattachant à la bijouterie sont invités à assister à cette réunion.

— Le banquet de la Sarthe, offert aux citoyens Joigneaux, Félix Pyat, Ledru-Rollin et Thoré, aura lieu le 2 juin, à 7 heures du soir, chaussée Clignancourt, 30, à l'Association des cuisiniers.

On souscrit au bureau du journal. Prix : 1 fr. 50.

BANQUET offert par les démocrates socialistes des départements du Doubs, Haute-Saône et Jura à leurs représentants, barrière de Sèvres, n° 47, à l'association fraternelle des cuisiniers réunis, dimanche 3 juin, à deux heures précises. Prix : 1 fr. 25 c. On se procure des cartes aux journaux démocrates socialistes, au siége de la commission, rue Coquillère, 22, et chez MM. Gros, rue de l'Ecole-de-Médecine, 14; Guillet, rue du Cherche-Midi, 124; Fleutiaux, marchand de vins, rue de Charonne, 6, faubourg St-Antoine, et impasse des Bourdonnais, 6.

Les dames sont admises.

BANQUET offert aux représentants démocrates-socialistes par les électeurs socialistes de Saint-Denis, le dimanche 3 juin, à 11 heures du matin, salle Gauthier, Cours Benoist, 5. On trouve des billets chez les citoyens Dubois, rue Compoise, 15; Chauvin, rue du Saulger, 6; Sellié, cours Chavigny, 6; à l'association des coiffeurs, rue Compoise, 67; à la propagande socialiste, rue Coquillière, 15; au siége du comité démocratique-socialiste des élections, impasse des Bourdonnais, 6. Prix : 1 fr. 25 c.

Les dames y seront admises.

CONFÉRENCE SUR L'HISTOIRE DU SOCIALISME.— La deuxième conférence aura lieu le vendredi 1er juin, à 8 heures du soir, salle de la Fraternité, rue Martel. Les femmes y sont admises.

PETITE CORRESPONDANCE.

Lamastre.—M. S.—Nous avons bien reçu.—Merci.—Continuez.

Sancoins.—M. V. D.—Nous appl. à la R. les 20 que vous nous env. sans indic.

Lorient.—M. P.—M. G. nous a remis votre lettre et ce qui y était joint. Nous ferons le nécessaire pour tout. —Nous continuerons l'envoi des nos; mais il convient pour cette vente de faire comme nous ici, c'est-à-dire de régler *jour par jour*.

Angers.—M. L.—Reçu vot. lettre et les 177.50.—Mille amitiés à tous.

Bourse du 31 mai 1849.

C'est aujourd'hui la reprise des primes; elle se fait à 2 h. pour le 5 0/0 à 80.70 et 80.75.

La rente ouvre à 80, descend à 79.75 pour remonter à 81.50 et fermer à 81.20; c'est une hausse de 1.20 dans la bourse, mais le 5 0/0 est encore de 10 c. plus bas qu'hier.

La Banque de France prête 12 millions à la compagnie des Agents de change à 4 0/0, sur dépôt de titres pour des reports sur la rente, avec couverture de 20 0/0.

Les actions de la Banque finissent en hausse à 2165, c'est 15 fr. d'amélioration sur hier.

Le 3 0/0 débute à 50.75 au plus bas pour clore à 52 25; hausse 55 sur mercredi.

Les chemins de fer sont encore faibles.

Orléans perd 10 à 730.

Avignon-Marseille de 190 descend à 183.

Le Nord a de la peine à se maintenir à 407 50. Il a coté 400.

Le marché se rassure, on espère que la liquidation se terminera passablement.

Les mines de la Loire flottent entre 265 et 250 fr.

Les nouvelles obligations de la ville fléchissent à 1075 fr.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	53 45	52 50	50 25	52 25
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	» »	» »	» »	» »
Cinq 0/0	83 85	81 80	79 75	81 25

31 mai. AU COMPTANT.—COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	51 50 »	4 Canaux avec prime	1000 »
—Empr. 1847-1848	» » »	Lin Maberly	» »
5 0/0 j. du 22 mars	81 25 »	Caisse hypothécaire	» »
4 1/2 0/0 du 22 mars	» » »	Emprunt d'Haïti	» »
3 0/0 j. du 22 sept.	» » »	Espagne, dette active	» »
Act. de la Banque	2165 » »	— dette passive	» »
R. de Naples, j. juil. Réc. Rothschild	84 75	— 3 0/0 1841	32 »
3 0/0 de l'Etat rom.	69 »	Emp. port. 5 0/0	» »
5 0/0 belge 1840	88 25	— — 3 0/0	» »
— — 1842	88 »	2 1/2 hollandais	» »
— 4 1/2	80 25	Zinc V.-Montagne	» »
— Banque (1835)	» »	H. de la Gr.-Combe	» »
Oblig. de la Ville	1190 »	Emp. du Piémont	» »
		Lots d'Autriche	» »

CHEMINS DE FER.—CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	» »	» »	Orléans à Bord.	400 »	397 50
Versailles, r. d.	185 »	185 »	Du Nord	407 50	407 50
— r. g.	160 »	160 »	De Paris à Str.	353 75	355 »
Paris à Orléans	740 »	730 »	Tours à Nantes	305 »	305 »
Paris à Rouen	495 »	495 »	Paris à Lyon	» »	» »
Rouen au Havre	255 »	250 »	Mont. à Troyes	» »	» »
Avig. à Marseil.	190 75	183 »	Dieppe à Féc.	» »	» »
Strasb. à Bâle	100 »	95 »	Paris à Sceaux	» »	» »
Du Centre	225 »	» »	Bord. à la Teste	» »	» »
Amiens à Boul.	» »	» »			

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 1er juin.

THEATRE DE LA NATION.—Le Prophète.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—On ne saurait penser à tout.
OPERA-COMIQUE.—Ne touchez pas à la reine, Caquet.
ODEON.—Les Bourgeois des Métiers.
THEATRE-HISTORIQUE.—Puritains d'Ecosse.
VAUDEVILLE.—Bon moyen. Feu d'artifice, Riche.
GYMNASE. — Un Duel, Elzéar Chalamel, la Montagne qui accouche, Premières amours.
THEATRE MONTANSIER.— Un Cheveu, Grosse caisse, la Belle Cauchoise, les Femmes sancialistes.
VARIETES.—Jobin, la Paix, Indiana, Vendredi.
AMBIGU-COMIQUE.—Les trois Etages, un Drame.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—Murat.
THEATRE DU LUXEMBOURG.—Amour, amour! Cabaret, Simon, Antoine, Haine aux femmes.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 150 ÉDITION DU MATIN. Samedi 2 Juin 1849.

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du capital, du travail et du talent.

REPARTITION
PROPORTIONNELLE
au capital, au travail et au talent.

PARIS, 1er JUIN.

Assemblée nationale.

LE BUREAU DÉFINITIF.

L'Assemblée s'est occupée aujourd'hui, après la vérification de quelques pouvoirs, de l'organisation de son bureau définitif.

L'opinion attendait avec impatience ce premier acte important de l'Assemblée législative pour être fixée sur la force numérique des partis.

Le résultat n'a pas été aussi favorable qu'on le pensait à celui de la réaction.

M. Dupin aîné a été élu par 336 voix sur 609 votants.

Les autres votes se sont répartis sur M. Ledru-Rollin, qui en a obtenu 182 ; sur M. Lamoricière, qui en a obtenu 76 ; puis sur M. Dufaure et deux ou trois autres membres de la chambre, qui s'en sont partagé une vingtaine.

Si l'on tient compte des membres de la gauche absents, et nous savons qu'ils étaient nombreux, on voit que la répartition des chiffres n'a rien absolument de concluant contre la République démocratique.

Quoi que puisse faire maintenant le parti réactionnaire, la République ne saurait être étouffée sous les votes de la majorité ! Il faudra s'en tenir encore aux manœuvres souterraines, aux projets de coup d'état, aux expédients sans force d'une politique aux abois que la France repousse de son mépris, au fur et à mesure qu'elle l'apprécie mieux.

On avait cru follement pouvoir réunir une majorité assez audacieuse pour décréter la déchéance de la Constitution et de la forme républicaine, au profit d'un prétendant quelconque; il faut s'incliner devant l'opinion qui impose sa loi souveraine, et devant l'énergie d'une minorité capable de défendre et de faire respecter la conquête du peuple de Février.

On a pu remarquer que le parti légitimiste a eu la prudence de ne pas se compter. Au lieu de porter ses voix sur M. Berryer, comme on l'avait annoncé, il s'est rallié à la candidature de M. Dupin, préférant ainsi faire passer un bleu plutôt que d'augmenter l'importance relative du chiffre du parti républicain.

On comprend ce qui va résulter de l'élection de M. Dupin : entre ces deux extrêmes de l'Assemblée, un juste-milieu bigarré, semblable à celui qui a longtemps paralysé le mouvement politique sous le dernier règne, va essayer de se constituer. Cette nouvelle expérience durera certainement moins que la première.

Crise ministérielle.

On annonce comme définitivement arrêtée la composition du ministère.

M. le maréchal Bugeaud et M. de Falloux seront chargés de former le cabinet. M. le maréchal Bugeaud a la présidence du conseil et le portefeuille de la guerre.

M. Drouin de Lhuys conserverait le portefeuille du ministère des affaires étrangères.

MM. Dufaure, Daru, Mathieu de la Redorte, Léon de Malleville et Denis Benoît entreraient dans le ministère.

On assure que le nouveau cabinet sera annoncé demain au commencement de la séance, et que le message du président de la République sera apporté à l'Assemblée par M. Odilon-Barrot.

(*Gazette de France*.)

L'*Estafette* du soir donne aussi, comme à peu près définitive, cette combinaison ministérielle; ce journal ajoute :

« Il faut le dire, puisque c'est l'exacte vérité, c'est la camarilla de l'Élysée qui jusqu'à ce jour est venue entraver toutes les combinaisons. On a peine à comprendre que l'élu du 10 décembre ne s'affranchisse pas de toutes ces coteries qui sont cause que la France reste dans une attente pénible et fatale aux intérêts de tous. La faiblesse de caractère peut s'excuser chez un individu ; c'est une faute quand on est placé à la tête d'un gouvernement qui, par sa nature, demande essentiellement de la fermeté et du bon vouloir. »

Il n'y a plus de bonapartistes.

Nous n'avons jamais hésité sur la manière dont les républicains sincères devaient apprécier la candidature de Louis-Bonaparte à la présidence de la République. Cette candidature était pleine de dangers. Lous-Bonaparte n'avait pour lui qu'un nom, le nom de son oncle, contre lui tous ses antécédents personnels. Il était facile de prévoir qu'il ne s'appuierait jamais sur la démocratie, mais sur l'aristocratie française et européenne, facile de prévoir que tous les amis de la Constitution seraient maintenus, pendant toute la durée de sa présidence, dans un état d'agitation et d'inquiétude funeste à la sécurité du pays. Louis-Napoléon a été porté au faîte par un aveugle entraînement populaire, et les intrigants, les ambitieux, après avoir ri de ce mouvement, se sont mis à sa suite pour en profiter quand ils l'ont jugé irrésistible. Exploiteurs, exploités, ainsi se décomposait pour nous ce grand parti bonapartiste réduit à l'état de souvenir, aujourd'hui que les ignorants se sont éclairés et que les ambitieux ont été déçus.

Il existait par exception, dans le parti bonapartiste, un élément intelligent et loyal, c'était la fraction représentée par la *Liberté*. Ce journal avait tenté de mettre le prestige napoléonien au service du progrès démocratique. Voici dans quels termes il reconnaît aujourd'hui son illusion :

En se jetant à corps perdu, comme il l'a fait, dans les bras des royalistes de toutes nuances, Louis-Napoléon devait exciter un mouvement de surprise d'abord, et d'indignation ensuite, parmi tous ceux de ses partisans qui, franchement dévoués au principe républicain, avaient dû, de bonne foi, considérer un Bonaparte proscrit et condamné par les Bourbons comme la personnification la plus vraie du principe démocratique uni à toutes les garanties d'ordre et de progrès.

Mais quand on l'a vu, par une subite volte-face, tendre la main à l'aristocratie de naissance et de finance, rechercher avec une puérile affectation les vieux blasons du faubourg Saint-Germain, et ne pas trouver les noms de l'Empire assez anciens pour l'approcher ;

Quand on a vu l'héritier d'une famille révolutionnaire répudier avec un dédain marqué tous les souvenirs et toutes les traditions de la révolution, pour reconstruire pièce à pièce la monarchie bâtarde de Louis-Philippe ;

Quand on l'a vu fermer ses portes à tous ceux qui s'étaient compromis quelque temps auparavant pour lui ouvrir les portes de la France ;

Quand on a vu de pauvres employés, coupable d'avoir réveillé dans les campagnes le sentiment bonapartiste, impitoyablement destitués par leurs chefs royalistes, sous la présidence d'un Bonaparte;

Quand on a vu un chef de l'État assez aveugle ou assez impassible pour laisser frapper partout ses partisans, sans se sentir atteint dans leurs personnes ;

Quand on l'a vu détruire ou laisser détruire avec une stoïque abnégation ce grand parti national que son nom avait évoqué, et qui servirait aujourd'hui de trait d'union entre les partis extrêmes qui s'entrechoquent déjà à l'Assemblée ;

Quand on le voit aujourd'hui, balancé comme un pendule entre deux rouages contraires, entre le parti rouge, qui veut une République sans président, et le parti blanc, qui ne veut ni d'une République ni d'un président, et qui, dans aucun cas, n'offrirait la royauté à un Bonaparte ;

Il est impossible de ne pas croire à l'imminence d'une crise dont rien n'amortira la dangereuse explosion.

La *Liberté* dit plus loin :

On pouvait, on devait espérer que les fautes du gouvernement provisoire et du général Cavaignac profiteraient à Louis Bonaparte : il n'en a rien été.

Étourdi par le coup de fortune qui le plaça à la tête de la République française, énervé par la prison et les habitudes de la vie anglaise, flagorné par des intrigants et circonvenu par les roués d'une monarchie bâtarde, M. Louis Bonaparte n'a vu à l'Élysée qu'un lit de repos, au lieu d'y voir un champ d'honneur.

Victime d'une erreur irréparable, il a pris le juge du maréchal Ney, M. Molé, pour ami ; et pour conseiller, le plus intrigant et le plus rusé des ministres de Louis-Philippe, M. Thiers ; enfin, pour mentor intime et démon familier, M. Fialin, type de la médiocrité et de la flatterie, qui a choisi pour but de sa *carrière politique*, la reconstitution de quoi? de *l'aristocratie européenne* !!!

Nous qui avons eu le malheur de servir *activement et loyalement* un nom qui sonne vide et une âme sans nom, nous serions des traîtres ou des niais si nous n'en demandions pas pardon à la France.

La minorité de la Législative.

Malgré les calomnies répandues à profusion sur les hommes à idées nouvelles, malgré les épurations arbitraires des listes électorales, en dépit des terreurs jetées dans les populations par les dépêches télégraphiques du ministère de la provocation, au milieu des mensonges et des fraudes de toute nature inventés par le parti honnête pour s'assurer les élections, la France a envoyé à l'Assemblée nouvelle un tiers de représentants socialistes.

Ce résultat inattendu, cette protestation contre la marche rétrograde et les errements monarchiques suivis par l'élu du 10 décembre, ne devraient-ils pas ouvrir les yeux des plus obstinés adorateurs du passé !

Ces 250 choix socialistes sont venus témoigner de la lumière rapide qui s'est faite depuis peu dans les esprits et dans les masses. On le voit par les éléments nouveaux qui composent cette avant-garde du progrès, la France commence à comprendre que ce n'est plus aux entêtés de la résistance, aux privilégiés effrayés et égoïstes qu'elle doit confier à l'avenir la défense des droits et des intérêts communs.

Le peuple témoigne par cette élection qu'il est las enfin d'être considéré comme le *Bertrand* obligé des ambitions du vieux monde politique. Aussi, soyons-en sûrs, ce précédent significatif ne peut que se généraliser désormais par la pratique du suffrage universel. Les abus de majorité, les efforts de résistance aveugle de la part des blancs, vont dissiper en quelques mois les derniers préjugés des campagnes et compléter l'œuvre de la propagande socialiste.

Déjà l'importante minorité d'une opinion qui n'existait encore qu'à l'état latent avant l'explosion de Février, ne saurait être confondue avec les minorités opposantes des chambres de la monarchie. Elle ne vient pas disputer les places et les ministères en équivoquant sur des subtilités constitutionnelles, en mettant l'argutie à la place des idées positives.

On ne trouvera plus dans l'opposition nouvelle la jactance oratoire et stérile des membres de l'ancienne gauche, l'importante vacuité de M. Barrot et de ses amis de toutes nuances. Ce n'est plus le même air que viennent jouer ces hommes nouveaux; ils sont persuadés qu'il ne gagnera jamais rien à être repris sur une autre gamme.

La minorité nouvelle est envoyée par d'autres hommes et formée sous d'autres préoccupations ; elle apporte avec elle une nouvelle foi.

La République n'est point à ses yeux une simple forme de gouvernement, c'est un instrument de progrès social, c'est le seul gouvernement avec lequel on puisse arriver légalement, régulièrement à la satisfaction des droits de tous. Pour consolider la République, pour l'enraciner dans le sol, la minorité socialiste demandera autre chose que des programmes et des discours, elle réclamera incessamment des actes, des faits, des réformes précises, positives, profondes, décisives.

La tâche la plus pressante pour elle sera de faire comprendre à la Bourgeoisie elle-même que le Socialisme est le seul moyen d'affermir le sol tremblant où l'on a si longtemps et si vainement essayé de fonder quelque édifice durable, le seul moyen de faire jouer à la grande masse des citoyens, à cette partie du peuple, hier encore si remuante et si facile à entraîner, le rôle de soutien du pouvoir; d'intéresser à l'ordre autant le peuple que la Bourgeoisie, de faire des déshérités d'autrefois des conservateurs de la République plus sincères et plus dévoués que ne l'étaient les conservateurs privilégiés des monarchies.

Et cela n'est pas si difficile qu'il semble aux badauds du parti honnête, qui s'obstinent à fermer les yeux à l'évidence. Le peuple n'est pas exigeant comme les gens de cour et les employés ; il n'est pas solliciteur de faveurs individuelles.

Il y aurait à coup sûr moins de difficultés et de complication dans la satisfaction de ses droits qu'il n'y en avait dans la répartition de la curée électorale, dans l'apaisement même partiel de ces demandeurs perpétuels, effrontés, insatiables, qui encombraient les antichambres des ministères royaux.

Il y a cette différence entre le peuple qui travaille et nos oisifs solliciteurs, que les droits qu'il réclame pour lui il les réclame pour tous, au profit de la société entière, qu'il doit en résulter le plus grand accroissement possible de la richesse publique. Il ne veut plus d'exclusion, cette cause permanente de la chute des gouvernements qui s'appuient sur le privilège.

Accomplissez donc rigoureusement les promesses de Février, donnez au peuple l'instruction qui élève l'âme, éclaire la raison, et le travail qui peut seul garantir dans les familles l'ordre, la sécurité et la liberté; facilitez au peuple les moyens de solidarité, d'association et de crédit; diminuez largement les impôts de consommation, qui pèsent surtout sur le pauvre ; travaillez à le délivrer peu à peu des agioteurs et des agents parasites qui font des engorgements et des disettes factices pour s'engraisser des fruits de son travail, et ce problème, rendre le peuple conservateur, ami de l'ordre et défenseur du gouvernement, sera résolu.

Surtout n'objectez pas à tout cela que les ressources du budjet actuel n'y sauraient suffire. Sachez trouver des ressources plus démocratiques ; détournez au profit de tous les bénéfices des banques, des assurances, des agences intermédiaires, des grands services publics, des prêts hypothécaires; reprenez les voies de circulation que se sont fait adjuger les hauts barons de la finance, donnez pour mission à des armées industrielles l'embellissement du sol de la France, l'accroissement de la richesse publique, les colonisations fécondes, les défrichements, les reboisements, les vastes systèmes d'irrigations, etc. N'est-ce pas à l'État, au pouvoir délégué par toute la nation, pour le bien de tous, à venir en aide à tous les besoins généraux, à protéger tous les intérêts?

Les socialistes vous le répètent chaque jour : l'impôt ne doit plus être désormais qu'une rémunération de services rendus.

Or, voilà ce que la minorité de la Législative vient demander pour tous à la tribune du pays. C'est là le commentaire véritable de ce cri du peuple, unanimement adopté par elle dans la première séance de la nouvelle session : *Vive la République démocratique et sociale !*

Sa voix sera-t-elle entendue? Les vieux errements parlementaires qu'on semble vouloir suivre encore aujourd'hui nous permettent d'en douter.

Certes, si l'on suit l'ancienne méthode de peser les forces de la résistance, au lieu d'apprécier les raisons et les possibilités du mouvement, le but des efforts de la minorité pourra bien être encore ajourné. Mais le pays saura au moins cette fois de quel côté siègent les champions de l'ordre véritable, dans quel camp se trouvent la justice et la vérité !

Les Malthusiens et le Socialisme.

Depuis les élections significatives du 13 mai, les journaux qui niaient avec le plus d'acharnement le besoin de réformes sociales, les honnêtes défenseurs du *chacun pour soi*, se sont mis à chanter sur une autre gamme.

Nous avons déjà signalé les soudaines confessions du *Siècle* et de la *Patrie*; voici aujourd'hui d'autres fragments de nos manifestes que nous trouvons dans l'*Assemblée nationale* du 28 :

Pour vulgariser *nos idées* par l'expression, il faut dire que les pouvoirs ont deux grandes tâches à remplir : ils doivent satisfaire l'esprit et le *ventre* du peuple. Oui, l'âme et le corps ont faim.

L'école révolutionnaire a exploité ces deux nécessités pour élever ses fausses théories ; elle a triomphé en promettant la pleine satisfaction des appétits de l'imagination et des sens ; voyez les ruines qu'elle a produites par ses moyens empiriques ! C'est à la majorité conservatrice de l'Assemblée qu'il appartient de réaliser par des moyens pratiques et d'application les besoins impératifs de toutes les classes du peuple.

L'éducation des masses offre-t-elle tout ce qu'on peut désirer? n'y a-t-il rien à faire au point de vue religieux, moral et industriel?

N'y a-t-il pas dans l'idée d'association un principe fécondant, un germe de progrès que la révolution de 1789 avait méconnu et détruit?

A-t-on fait tout ce qui est désirable pour obtenir le bon marché des capitaux, la facilité du crédit foncier et l'assurance mutuelle pour l'hypothèque?

N'est-il pas nécessaire de réaliser un système de colonisation en grand, de déverser quelque part le trop plein de nos manufactures et le trop plein de nos villes ouvrières, causes de misères et d'émeutes? Lorsque tant de terres incultes et à défricher restent encore, doit-il y avoir des masses souffreteuses et des hommes qui meurent de faim?

Ah ! ce sont là *vos idées*, Messieurs, citez-nous donc parmi vous et les vôtres les hommes qui se sont occupés sérieusement de ces graves questions?

Voyons, cherchez ! Vous avez des écrivains nombreux, des économistes de toutes nuances, des académiciens qui se réunissent tous les jours pour parler de sciences morales et politiques. Eh bien ! trouvez-nous dans leurs vieux livres et dans leurs nouvelles brochures des travaux sur les questions empruntées à nos programmes.

Ceci vous est impossible, vous le savez bien. Les hommes qui ont laborieusement résolu ces problèmes sociaux sont précisément ceux que vous poursuivez de vos calomnies, et aux arguments desquels vous conseillez de répondre avec la fourche et le fusil.

Certes, malgré les insultes qui accompagnent votre emprunt à notre vocabulaire, nous nous réjouirions fort de vous voir enfin d'aussi nobles préoccupations, si nous vous croyions sincèrement décidés à entrer dans cette voie généreuse ; mais nous avons trop de motifs de penser que vous retournerez à vos vieux errements, une fois la peur passée, pour nous bercer de cette illusion.

Vous ne prendrez même pas le temps d'achever la préface de nos œuvres, si l'on en peut juger au train dont la majorité des représentants de votre parti travaille à vous rassurer.

Que vos lecteurs mettent donc à part ces rares expansions socialistes, afin de les comparer plus tard avec ce qui sortira de vos plumes *modérées*.

Lorsque ces grands projets de crédit, d'éducation nouvelle et d'association seront portés à la tribune par les socialistes de la nouvelle Assemblée, seront-ils mieux accueillis de vous que par le passé ?

Eh mon Dieu non ! Ils seront écrasés sous le poids des 450 voix de la droite ; quelque Ségur-d'Aguessau viendra déclarer qu'on ne doit pas céder aux rouges, ni s'occuper des propositions utiles lorsqu'elles viennent du côté gauche.

Et vous, *Assemblée nationale*, tout à fait rassurée alors, vous applaudirez, vous poursuivrez de vos insultes et de vos calomnies les promoteurs des idées nouvelles, au grand ébahissement de vos abonnés qui auraient pris au sérieux cette exposition prématurée de *vos idées*.

Le Représentant Rattier.

Rattier, représentant du peuple, a paru à la tribune pour y prononcer quelques mots qui renfermaient les révélations les plus graves sur l'oppression subie par les électeurs de l'armée. Il est essentiel de revenir sur ces faits, certifiés par un témoin oculaire, et qui complètent le tableau des élections faites, en 1849, sous le ministère de l'honnête M. Faucher.

Il n'existe aucun secret pour les votes de l'armée ; il n'existe pas non plus d'indépendance sérieuse pour l'électeur. Soumis au pouvoir arbitraire de l'officier, il peut être à chaque instant rendu responsable de son vote. On sait que pour le ministère Faucher-Falloux, dont les tendances se perpétuent au pouvoir, le Socialisme n'est pas une opinion, mais un crime ; que des fonctionnaires ont été destitués, des soldats punis, déportés même pour avoir témoigné des sympathies au Socialisme. En présence d'officiers, dont beaucoup sont imbus de pareilles maximes, les électeurs militaires ont été réduits à un tel degré de servitude, qu'ils ont imaginé de joindre à leurs bulletins écrits quelques bulletins entièrement blancs, afin que le militaire, persécuté pour son vote, pût s'attribuer plus tard le bénéfice d'un bulletin nul.

Cet usage seul démontre assez clairement quelle intimidation est exercée sur les électeurs de l'armée. On a empêché les soldats d'y avoir recours ; on a détruit pour eux cette dernière garantie *d'impunité pour un vote indépendant*, bien que tout électeur ait incontestablement le droit de déposer, s'il le veut, un bulletin nul dans l'urne. Voici, d'après le *Moniteur*, le récit du sergent Rattier :

Un lieutenant désigné pour former les sections, a fait l'appel nominal.

A mesure que chaque électeur était appelé par lui, il lui posait cette question : Avez-vous un bulletin blanc, ou votez-vous pour un certain nombre de candidats ? Alors, suivant la réponse négative, il disait à l'électeur : Hé ! vous n'avons pas besoin de vos bulletins blancs ; laissez-nous tranquilles !

Ce fait a beaucoup plus d'importance que vous ne croyez ; car, dans ce détachement qui était excessivement faible, il y avait certains départements qui ne comptaient que deux ou trois électeurs. Alors, si sur ces électeurs un seul avait mis un bulletin blanc, naturellement il mettait à couvert tous les autres, parce qu'ils pouvaient dire : Moi, j'ai mis un bulletin blanc. Mais on a voulu éviter cela.

Lorsqu'ils avaient répondu affirmativement, on leur posait cette seconde question : Combien avez-vous porté de candidats ? Et si l'électeur avait jugé à propos de ne porter qu'un ou deux noms, on lui disait : Ça ne vaut pas la peine de voter pour un candidat !

Dans les départements où il n'y avait qu'un électeur présent, on lui disait autre chose : Quoi ! vous êtes seul ! ça ne vaut pas la peine de faire un procès-verbal !

Je laisse ces faits à votre appréciation ; je laisse à l'Assemblée à dire elle-même ce qu'elle pense de cela. Pour moi, je crois positivement qu'une enquête est de la plus grande utilité.

Maintenant, je vais vous rapporter un autre fait, qui vous dira absolument quelle était l'intention des supérieurs.

J'étais en train de parler avec mon capitaine, dont je pourrais dire le nom au besoin ; nous causions tranquillement des élections ; alors je lui faisais l'observation qu'on n'agissait pas comme on aurait dû le faire. Quelle fut sa réponse ? La voici :

« Je crois que les officiers doivent se proposer pour but d'amoindrir, sinon d'annuler les votes de l'armée. »

Ceci vous peint d'après nature les intentions du gouvernement.

Telles sont, d'après le *Moniteur*, les paroles du sergent Rattier ; elles méritaient qu'on s'y arrêtât. Qu'a fait la *presse honnête et modérée ?* Embarrassée par le fond du débat, elle s'est rejetée sur la forme avec sa mauvaise loi habituelle : Rattier avait montré de l'émotion, manqué de clarté en certaines phrases. La presse modérée n'a pas voulu voir autre chose ; et tous ses échos ont retenti de l'*échec oratoire* du sergent Rattier. Rattier n'a pas l'habitude de la parole, encore moins celle de la tribune. S'il avait voulu ménager les intérêts de son amour-propre, il se serait préparé par un plus long noviciat, mais il a voulu remplir et il a noblement rempli un devoir de conscience. Les mauvaises plaisanteries de la réaction ne prouvent qu'une chose, c'est qu'elle n'a rien, absolument rien à répondre aux révélations du jeune sergent ; c'est que jamais élections n'ont été scandaleusement influencées, violentées et falsifiées comme celles de 1849 ; c'est que le ministère sous la pression duquel elles se sont faites descend dans l'opinion publique la pente de mépris, au bout de laquelle on retrouve, tout froissés encore de leur chute, les Guizot et les Duchâtel.

Paris, 1er juin 1849.

Citoyen rédacteur,

Permettez-moi de recourir à la voie de votre journal, pour faire savoir au public que M. Rebillot, préfet de police, digne soutien de la réaction, vient de me révoquer brutalement, sans m'en faire connaître le motif, et même sans m'en prévenir, de mes fonctions de commissaire de police de la ville de Paris, attaché au quartier de la porte Saint-Denis.

Que dis-je, le motif ; le titre de républicain de la veille, nommé par Caussidière après la Révolution de février, n'était-il pas plus que suffisant ?

Les hommes consciencieux sont aujourd'hui hors de saison, il ne faut à nos gouvernants que de plats valets.

Un défi de plus, jeté au parti républicain.

Salut et fraternité.

DOUSSOT,
Ex-commissaire de police,
rue du Ponceau, 9.

Un Iman socialiste.

On lit dans le *Sémaphore*, de Marseille :

Depuis plusieurs jours nous avons remarqué dans notre ville des nègres dont l'aspect et le costume ont quelque chose d'étrange, même pour des yeux habitués à la diversité des races orientales. Ces personnages appartiennent à l'équipage de la *Caroline*, navire de 600 tonneaux, ancré dans notre port, et portant le pavillon de l'iman de Mascate.

L'expédition de ce navir est entourée de quelques circonstances qui méritent d'être signalées. Il est parti de Zanzibar, île située sur la côte orientale d'Afrique, résidence actuelle de l'iman, avec un riche chargement composé de dates, de café et principalement de cent mille kilogrammes de girofles. Cette cargaison était adressée au gouverneur de Marseille, avec invitation de la vendre au mieux des intérêts de l'iman et de lui en envoyer le produit en marchandises de France.

Le navire portait en outre six chevaux arabes pur-sang, offerts en don par l'iman au président de la République, et un sabre enrichi pour le gouverneur de Marseille. L'expédition est confiée aux soins de Hagi Dervich, lequel est accrédité comme ambassadeur auprès du gouvernement français. C'est, dit-on, un homme distingué et plein de sympathie pour la France. Il doit partir prochainement pour Paris.

A défaut du gouverneur de Marseille, M. le préfet s'est trouvé le consignataire de la *Caroline* et de son chargement. Il a prié la chambre de commerce de se charger d'une mission qu'il ne pouvait accepter pour lui-même ; il s'est borné à recevoir le sabre d'honneur qui lui était destiné.

La chambre de commerce a délégué quatre de ses membres et son président pour opérer la vente de cette cargaison. Cette vente doit se faire aux enchères par l'entremise et les soins de quatre courtiers.

Comment le *Sémaphore*, journal d'un des premiers centres commerciaux de la France et du monde, ne voit-il pas qu'il y a là un fait capital, un fait qui sape dans sa base l'édifice de la féodalité mercantile ?

En effet, qu'est-ce donc que l'expédition du navire la *Caroline*, adressé directement à l'autorité marseillaise par l'autorité de Mascate ? N'est-ce pas la suppression des intermédiaires et des parasites du commerce ? N'est-ce pas la lumière, la publicité et la probité apportées dans les opérations commerciales ? N'est-ce pas le nouveau système des transactions et des échanges à ciel ouvert, au nom et dans l'intérêt de la société, par des agents de l'autorité publique ; remplaçant le vieux système des complications, des fraudes et des fourberies, que l'égoïsme privé multiplie de plus en plus dans les relations commerciales ? N'est-ce pas, en un mot, le commerce véridique et sociétaire, substitué au commerce mensonger et exploiteur ?

Il est une autre observation que ce fait insolite aurait dû suggérer au *Sémaphore* de Marseille, si ce journal était réellement l'expression de la localité où il s'imprime, et s'il avait quelque sentiment du rôle vraiment universel de la cité marseillaise dans ses rapports avec la France et avec le monde. C'est l'intérêt immense que Marseille aurait à l'ouverture d'un canal maritime à travers l'isthme de Suez.

En effet, l'iman de Mascate, pour envoyer ses navires dans la Méditerranée, est obligé aujourd'hui de leur faire prendre la route du cap de Bonne-Espérance, qui exige trois ou quatre mois de navigation, tandis que s'ils pouvaient remonter la mer Rouge et traverser l'isthme de Suez, ils arriveraient à Marseille en vingt-cinq ou trente jours. Le *Sémaphore* constate que, depuis quinze années, les navires de l'iman de Mascate fréquentent les ports des Etats-Unis, et depuis quatre ans ceux d'Angleterre. Il a fallu quinze années à l'iman de Mascate pour se décider à expédier un navire dans la Méditerranée ! N'est-ce pas dire à Marseille et à la France : « C'est à vous que j'aurais adressé d'abord mes riches cargaisons, si un canal maritime eût été ouvert à travers l'isthme de Suez ? »

Voilà donc un barbare, un musulman, un princillon africain, donnant des leçons d'économie sociale et de politique universelle à des commerçants civilisés qui se prétendent *chrétiens* et *catholiques*, qui font des souscriptions en faveur de Pie IX, qui professent une sainte horreur pour le SOCIALISME, et qui votent comme un seul homme pour les plus encroûtés représentants d'une civilisation égoïste, mercantile et athée !

Singulière contradiction ! les rédacteurs du *Sémaphore* ne trouvent pas une phrase pour exprimer l'intérêt vraiment *catholique* de la ville de Marseille à une question qui se rattache au commerce de toutes les nations et à la paix du monde ; ils n'ont que des éloges pour l'iman de Mascate et pour son nouveau procédé commercial, fondé sur la vérité et la probité *chrétiennes ;* tandis que leur plume n'a pas assez de sarcasme, et d'injures pour repousser les idées et les hommes qui, dans toutes les relations sociales, veulent établir la vérité et la justice, qui sont les réalisateurs sérieux du christianisme et du catholicisme, et qui ont dévoué leur vie à cette œuvre de salut universel ! ! !

Italie.

VICTOIRES DES ROMAINS. — TERGIVERSATIONS DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS.

Les troupes romaines ont battu encore une fois les Napolitains à Terracine ; l'affaire a été extrêmement chaude, et les vainqueurs ont eu 200 morts et 500 blessés, Garibaldi a été atteint au bras ; mais les troupes napolitaines ont évacué le territoire de la République romaine. Ferdinand est retourné à Gaëte, d'où il s'apprête, dit-on, à lancer une protestation contre les Français, ses alliés, qui ne l'ont pas empêché d'être battu.

On dit qu'une protestation est déjà arrivée de Gaëte à M. de Lesseps, contre les concessions qu'il a faites aux Romains, en admettant qu'ils n'étaient pas plus déshérités qu'un autre peuple du droit inaliénable de choisir leur gouvernement.

Quant au général Oudinot, il est, à ce qu'il paraît, du même avis que les hôtes de Gaëte ; mais son armée est d'avis différent. Une correspondance, adressée à un journal très modéré de Florence, dit que chaque jour un très grand nombre de Français passent aux Romains, afin de pouvoir se battre contre les Autrichiens. Cette correspondance ajoute que, le 21, huit soldats français ont été fusillés pour avoir formé le projet de passer à l'armée républicaine.

Il paraît que l'armistice a été prorogé jusqu'au 28. Les triumvirs auraient obtenu ce retard pour présenter de nouvelles conditions contenant des garanties pour l'existence de la République romaine.

Mais MM. de Falloux et Louis Bonaparte sont décidés à ne rien entendre. Ce qu'il leur faut, c'est la restauration, à Rome, du gouvernement des prêtres sous la protection de l'Autriche.

Le *National* parle ce matin d'un ami personnel du président, d'un de ses complices dans l'affaire de Boulogne, qui aurait été envoyé au camp avec des instructions secrètes et dans le but de gourmander ce pauvre M. de Lesseps sur sa faiblesse à l'égard de la révolution et de la démocratie.

Un journal de Marseille, le *Sémaphore*, en annonçant l'arrivée en ce port de la *Marie-Antoinette*, partie de Civita-Vecchia le 24 mai, dit que le chef de l'armée française comptait sur l'effet de la marche des Napolitains sur Ancône, pour déterminer les Romains à se jeter entre les bras des Français, comme étant des ennemis moins redoutables. Certains journaux de Paris affirment que le gouvernement français a enjoint aux Autrichiens de ne pas se porter sur Rome.

Ces mots du *Sémaphore* nous indiquent dans quel but. C'est tout simplement une manœuvre jésuitique et bien digne du citoyen de Falloux.

Les troupes autrichiennes sont entrées à Faenza. Ne pouvant sauver la ville, on a voulu au moins sauver les armes qui ont été transportées à Ancône.

Un corps d'Autrichiens s'était présenté devant Ascoli : les habitants de la ville et la garde nationale des villes limitrophes les ont repoussés. Le colonel Zambeccari, ajoute la *Speranza*, à qui nous empruntons cette nouvelle, Zambeccari est de retour à Ancône. Le colonel Garibaldi a pris position avec ses troupes dans Rimini. Il veut disputer aux Autrichiens le passage de la Cattolica. Un commissaire de Venise, arrivé à Ancône, a eu une conférence avec le président. Il lui a conseillé de prolonger la résistance, attendu que les destinées de l'Italie auront bientôt changé d'aspect.

Diverses correspondances annoncent que M. d'Harcourt est allé à Rome, et qu'ensuite il a conféré avec le général Oudinot. Les troupes françaises serrent Rome de très près.

Une correspondance de Bologne dit que quoique l'intervervention autrichienne ait lieu au nom du pape, sa sainteté est si peu respectée par les soldats autrichiens, que dans toutes les maisons de Bologne où ils sont entrés et où ils ont trouvé un buste du pape, ils se sont amusés à le décapiter avec leurs sabres. Pie IX rejeté par les Romains comme tyran, est détesté par les Autrichiens comme étant la première cause du mouvement libéral.

On nous écrit de Civita-Vecchia, 26 mai :

Nous faisons toujours des sottises à discrétion. Cependant notre *férocité* à l'égard des Romains semble un peu mollir. Les codini tremblent à Rome, et se tiennent coi ; mais malheur aux démocrates si les codini reprennent le dessus ; rien de plus féroce que les trembleurs de tout genre quand ils peuvent frapper sans redouter aucune représaille. Au reste, on dit les Romains décidés à s'ensevelir sous les ruines de la ville éternelle. Leurs succès contre les Français et les Napolitains les ont rendus pleins d'audace, de résolution et de constance. Ils attendent avec anxiété, toutefois, l'ouverture de la Législative.

On prétend qu'avant peu les Français entreront à Rome en amis, sous promesse de chasser à dix lieues au delà de la frontière Autrichiens, Napolitains, Espagnols et *tutti quanti*. Ce qu'il y a de positif, c'est que la discorde est au camp des Français. Oudinot est en opposition avec Lesseps ; l'épée et la plume diplomatique sont croisées, et les champions fort animés l'un contre l'autre. D'aucuns disent que la plume, qui est pour un accommodement pacifique, brisera l'épée audacieuse qui veut à toute force moissonner des lauriers sous la forme de soldats romains, égorgés pour la plus grande gloire de la religion, la plus sublime de douceur, mais aussi pour la plus grande renommée d'une vieille culotte de peau furieuse d'avoir été lacérée par une *poignée de factieux anarchistes*.

Révolution allemande.

Décidément, le czar se joue des princes allemands, comme s'ils étaient de simples hospodars. A voir comme Nicolas se plaît à avilir ses vassaux d'entre le Rhin et la Vistule, on dirait que cet autocrate, plus républicain que notre gouvernement français, a entrepris d'extirper radicalement les trente-deux chicots de royauté qui s'opposent encore à l'avènement de la République allemande.

Si l'on en croit une correspondance de l'*Emancipation belge*, la fameuse note russe, annoncée d'abord et démentie ensuite par la *Réforme allemande*, existe bien réellement, non pas, il est vrai, à l'état officiel, mais à l'état privé, sous forme de lettre de Nicolas à Frédéric-Guillaume.

Après avoir si bien réussi à jeter la discorde entre les cabinets de Berlin, de Munich et de Vienne, justement au moment où l'on s'y attendait le moins, Nicolas profiterait de l'embarras du gouvernement prussien pour obtenir, au détriment de l'Allemagne, une paix pour le Danemark dont il dicterait lui-même les conditions.

A cet effet, il a adressé une lettre au roi de Prusse, dans laquelle il fait entrevoir que les hostilités entre la Russie et la Prusse seraient inévitables, si le roi persistait dans la voie qu'il s'était tracée vis-à-vis du Danemark dans la question allemande.

C'est pour préparer peu à peu les esprits à ce traité honteux que les ministres du citoyen Hohenzollern ont donné ordre au journal qui leur est dévoué de développer la position difficile du cabinet, qui pourrait être forcé de faire quelques concessions, pour éviter une guerre avec la Russie.

Le ministère, effrayé de l'agitation que produisit l'article demandé, démentit le lendemain la nouvelle que le journal officiel avait donné la veille comme positive.

Cette manœuvre, aussi ridicule que honteuse, prouvera une fois de plus aux Allemands qu'il n'y a pour leur nation de dignité et de sécurité possibles que dans la république.

L'âge de l'enfance est désormais passé pour l'Allemagne comme pour la France. Il est plus que temps qu'elle mette enfin de côté trente-deux marionnettes royales, qui ne servent qu'à amuser le czar.

Le vicaire de l'empire, pressé par le gouvernement prussien de renoncer à sa dignité, s'y refuse opiniâtrement. Le ministère actuel de l'empire soutient l'archiduc dans son refus.

L'Assemblée nationale de Francfort a dû discuter une proposition relative à sa translation dans le grand-duché de Bade ou le Palatinat. Elle veut éviter le voisinage des troupes prussiennes, dont les avant-postes sont déjà à Hanau.

On écrit de Darmstadt, le 29 mai, que la ville de Worms, attaquée par les troupes hessoises et prussiennes, a été évacuée par les insurgés.

Le corps d'observation prussien, qui se concentre dans la contrée de Kreuznach, se compose de 24 bataillons d'infanterie, 16 escadrons de cavalerie, 4 batterie à pied de pièces de 6, une de pièce de 12, et une batterie montée. Le corps tout entier sera commandé par le général Hirschfeld.

La division d'avant-garde, aux ordres du général Hanneken, occupera Kreusenach et Simmen ; une autre division, aux ordres du général Dunker, occupera Saarbrucken et Sarrelouis ; une brigade d'infanterie, aux ordres du colonel de Kusserow, occupera Ottweiler et Saint-Wendel ; la 4e brigade d'infanterie, aux ordres du major de Munchow, Trèves et Berncastel ; la division de réserve et la cavalerie occuperont St.-Goar et les environs.

Les citoyens français de l'Alsace s'inquiètent avec raison de cette concentration sur notre frontière de troupes étrangères que l'on peut regarder comme l'avant-garde des Cosaques. « Les soldats de la coalition absolutiste, dit le *Rhin*, s'avancent vers nous. Le moins que puisse faire un gouvernement soucieux des intérêts de la France, ne fût-ce que pour garantir l'inviolabilité du sol, ce serait d'envoyer un corps d'observation sur les limites de l'Est. Où est cette armée, où sont les bataillons français chargés de défendre nos foyers domestiques contre une invasion des séides de la coalition gallophobe ? Voyez nos frontières, elles sont livrées à l'ennemi, chargé peut-être de favoriser un coup d'Etat, pour le succès duquel notre armée à nous est concentrée à l'intérieur. »

Le *Rhin* termine en ces termes son appel énergique.

« Citoyens ! debout et veillez. Demain peut-être le devoir nous appellera à la frontière pour sauver la patrie, tandis qu'ailleurs nos frères auront pour mission de sauver nos libertés. Que ce cri retentisse dans toutes les communes, dans tous les hameaux.

» La République et la patrie sont en danger ! »

Le colonel Culmann, représentant du peuple allemand à Francfort, est arrivé à Paris en qualité d'envoyé de Bade et du Palatinat. Les citoyens Didier et Blind lui sont adjoints en qualité de secrétaires de légation, l'un pour le Palatinat, l'autre pour le duché de Bade. Leur mission est de proposer, entre les pays qu'ils représentent et la République française, une alliance offensive et défensive contre les rois.

On sait comment notre gouvernement, trahissant les plus chers intérêts de la France, a répondu d'avance à nos voisins, en rappelant notre ambassadeur de Carlsruhe. Heureusement qu'au-dessus de la France officielle il y a la France véritable, la France démocratique et sociale qui sympathise avec les peuples et saura les défendre.

Le moment approche où les dernières trames des despotes et des traîtres leurs alliés seront déjouées.

Prise de Bude.

Bude doit avoir été pris le 21 mai par les Hongrois.

La *Réforme allemande* donne des détails circonstanciés sur la prise de cette forteresse.

C'est le 17, à dix heures du soir, que le premier assaut a été livré. Les Madgyars atteignirent les remparts en plusieurs endroits ; mais ils furent repoussés avec une perte de 4 à 500 hommes. Le 19, il y eut un second assaut, à onze heures du soir. Ils n'atteignirent pas même les remparts, et eurent plusieurs centaines de morts. Le 20, à onze heures du soir, ils livrèrent un troisième assaut, perdirent 1 000 hommes ; et le 21, à six heures du matin, ils se rendirent maîtres de la forteresse.

Le général major Henzi avait reçu trois blessures, et le colonel Ceccloperi avait été tué. Tous les officiers des Croates et des soldats frontières ont été passés au fil de l'épée. Le château et quelques maisons ont été pillés. Le major des soldats frontières, qui occupait la tête du grand pont du Danube, avec 200 hommes, donna l'ordre de faire sauter ce pont ; il ne fut pas obéi. Il mit alors lui-même le feu à la mine, mais le pont resta intact, et le major seul périt. Georgey est entré dans Bude avec 30 000 hommes.

Assemblée législative.

Présidence de M. KÉRATRY, doyen d'âge.

Séance du 1er juin.

La séance est ouverte à une heure un quart.

M. de Goislin, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal.

M. JUCRY fait des réclamations sur le procès-verbal ; il dit qu'il a été étonné de voir ce matin au *Moniteur* les noms de MM. Napoléon-Bonaparte et Espéron, portés comme représentants dans le Tarn, à la place de deux autres membres.

M. Napoléon Bonaparte pense qu'il faut faire un nouveau rapport. On s'est aperçu depuis hier de cette erreur, et il faut rectifier l'erreur.

M. PASCAL DUPRAT. J'ai été très étonné moi-même de trouver dans le *Moniteur* d'autres noms que ceux que j'avais dit hier à la tribune. Il me semble que la rectification est assez éclatante pour que tout le monde soit satisfait. (Très bien ! — Assez ! assez !)

M. NAPOLÉON BONAPARTE. Le rapporteur n'a fait qu'un rapport oral, et cela prouve qu'il n'y a aucune preuve matérielle. MM. les sténographes ont écrit autre chose. Je demande donc de nouveau qu'il soit fait un autre rapport.

M. LE RAPPORTEUR s'oppose à ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT fait la rectification demandée. Il en résulte que MM. Bonaparte et Espéron ne sont pas nommés dans le Tarn.

Le procès-verbal est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. M. Richardet a demandé la parole contre les élections de Seine-et-Oise.

M. Richardet n'étant pas présent, on passe à l'ordre du jour.

M. SAINT-FÉRÉOL dépose une pétition tendant à faire restituer le milliard des émigrés.

On appelle successivement les rapporteurs des élections de plusieurs départements. Tous ces rapporteurs ne sont pas prêts.

M. VIEILLARD, rapporteur du 3e bureau vient apporter le résultat des élections pour le département de la Charente :

MM. Ernest de Girardin, Bodet, Rateau, Pougeard, Lemercier, Hennessy, Sazerac de Forges, André.

Ces représentants sont admis.

L'acceptation de MM. Rongeot et Heitzmann, comme représentants de Saône-et-Loire est reconnue.

On passe au scrutin pour la nomination du président.

M. le président procède au tirage des membres qui seront chargés du dépouillement du scrutin.

Nombre des votants,	609
Majorité absolue,	305
M. Dupin,	336
M. Ledru-Rollin,	182
M. Lamoricière,	76
M. Dufaure,	12
Grévi,	1
Odilon Barrot,	1
Dupin jeune,	1

M. Dupin aîné est donc élu président.

La Chambre se réunit dans ses bureaux pour nommer six vice-présidents.

M. KÉRATRY annonce que la séance publique sera reprise à 5 heures.

A cinq heures et demie, M. le président occupe le fauteuil, et les représentants reviennent à leurs siéges respectifs.

M. LE PRÉSIDENT. J'ai une triste et douloureuse nouvelle à vous apprendre. M. Crespel de Latouche, notre estimable collègue, vient d'être emporté dans moins de trois jours par une violente attaque de choléra. (Vive et profonde sensation.) Je vais tirer au sort la députation chargée d'assister à ses obsèques. On enverra à domicile des lettres de convocation.

Ce tirage a lieu au milieu de l'émotion la plus grande.

M. LE PRÉSIDENT. J'annonce à l'Assemblée que l'on va bientôt faire connaître le résultat de l'élection des vice-présidents et des secrétaires. Les questeurs seront, je le répète, nommés dans la séance de demain.

J'ai l'honneur, ajoute M. de Kératry, d'avertir l'Assemblée que ces délibérations auront lieu provisoirement dans le local voisin. Je lis l'ordre du jour de demain.

Samedi à midi, réunion dans les bureaux : suite de l'examen des pouvoirs.

A une heure, séance publique : installation du bureau définitif de l'Assemblée; scrutin pour la nomination des questeurs; suite de la vérification des pouvoirs.

UNE VOIX. Et après, on s'en va ! (Rires.)

M. LE PRÉSIDENT. Non pas ! la séance n'est pas levée; les bureaux vont, dans quelques instants, m'envoyer le résultat sur la nomination des membres devant composer le bureau de l'Assemblée.

A six heures, M. le président donne connaissance du résultat suivant du scrutin des quinze bureaux.

	Nombre des votants	597
	Majorité absolue	299
MM.	Baroche a obtenu	405 suffrages.
	Général Bedeau	399
	Jules de Lasteyrie	394
	Denis Benoist	382
	Deseze	377
	De Tocqueville	336
	Félix Pyat	165
	De Lamennais	152
	Baune	148
	Boichot	141
	Deville	139
	Mathieu (de la Drôme)	138
	Napoléon Daru	90
	Lamoricière	59
	Jules Grévy	45
	Léon Faucher	15

M. LE PRÉSIDENT proclame vice-présidents MM. Baroche, Bedeau, Jules de Lasteyrie, Denis Benoist, de Seze et de Tocqueville.

Voici le résultat pour la nomination des secrétaires :

Nombre des votants,	593
Majorité absolue	295

MM. Arnaud (de l'Arriège) a obtenu 425 voix.—Peupin, 417.—Lacaze, 407.—Chapot, 394.— Heeckeren, 377.—Bérard, 370.—Commissaire, 156.—Bertholon, 152.—Nadaud, 149.—Jules Leroux, 146.—Gambon, 144.—Baudin, 140.—Oscar Lafayette, 55.

MM. Arnaud (de l'Arriège), Peupin, Lacaze, Chapot, Heeckeren et Bérard sont proclamés secrétaires à l'Assemblée législative.

La séance est levée à sept heures.

Nous recevons du comité d'organisation de la *Mutualité des Travailleurs* une communication sur laquelle nous appelons l'attention de nos lecteurs, et particulièrement des ouvriers qui appartiennent déjà aux sociétés de résistance et aux sociétés de secours, ou qui sont engagés dans l'œuvre pratique des associations.

On sait que la *Mutualité des Travailleurs* s'est formée après la liquidation de la *Banque du Peuple*, et pour continuer dans des conditions nouvelles, cette œuvre pratique.

Tel est du moins le but que se proposent les membres du comité, et qu'ils ont fait connaître par des travaux que nous avons publiés antérieurement.

Les séances de la *Mutualité* ont été suspendues pendant le cours de la période électorale. Elles seront reprises dimanche prochain, pour être suivies sans interruption. Les premières séances seront consacrées à l'élection du comité définitif, et l'élection ne sera faite qu'après la discussion contradictoire des propositions qu'on va lire.

Mutualité des Travailleurs.

Vers la fin de décembre dernier, pendant que le comité d'organisation de la Banque du peuple était en plein travail, le citoyen Jules Lechevalier, un de ses membres, fit à la commission permanente des délégués du Luxembourg un appel pour l'inviter à lui apporter son concours. Nous fûmes délégués par la commission permanente pour prendre part aux travaux du comité des fondateurs de la Banque du peuple, qui nous reçut officiellement dans son sein. Depuis ce moment nous avons fourni notre coopération active à tous les travaux de la Banque, et pendant son existence comme depuis sa liquidation, l'accord le plus complet n'a cessé de régner, non-seulement entre nous, mais entre tous les signataires du présent appel.

Tout en concentrant notre activité sur un point spécial : savoir, les rapports de la Banque avec les associations ouvrières, nous avons néanmoins religieusement recueilli les avis que nos nombreux camarades, qui, par la force des choses, subissent encore le régime de l'exploitation, nous faisaient parvenir tous les jours. Nous croyons de notre devoir de porter à la connaissance de tous un projet, qui, en réalité, n'est que la coordination de ces avis dont, nous devons le dire, la concordance nous a frappés.

Ainsi donc, pour le fond, nous le répétons, nous sommes redevables de toutes les idées à nos amis des corporations, qui ont eu assez de confiance en nous pour nous les apporter.

Ceci bien entendu, nous entrons en matière.

Les théoriciens socialistes de toutes les écoles ont développé, nous le reconnaissons, des plans d'avenir qui serviront de base à la constitution du nouveau monde vers lequel nous marchons; mais aucun, que nous sachions, n'est venu apporter un de ces projets applicables le lendemain de sa présentation, et qui ne rencontre dans son application aucune de ces difficultés insurmontables, résultant de l'absence du capital, dans les mains de ceux qui sont appelés à les mettre en pratique.

Eh bien ! ce que les théoriciens de toutes les écoles n'ont pas fait et ne pouvaient pas faire, le peuple, ce grand praticien, l'avait commencé depuis longtemps.

Par la société de résistance, il a opposé une digue à la diminution des salaires;

Par la société de secours, il a constitué une providence pour ses malades et ses vieillards;

Enfin, par la constitution de l'association ouvrière, il a commencé le siége de la forteresse de l'exploitation.

Dans la guerre sociale qui existe et que personne ne peut nier, il n'y a que deux sortes d'armes : les armes légales et les armes extra-légales. Le parti socialiste tout entier a déclaré qu'il renonçait à l'emploi de ces dernières, en tant toutefois qu'il s'agirait de l'attaque, car il ne pouvait s'interdire la défense.

Ce que nous venons proposer est bien simple et peut se résumer ainsi :

1° Fusion des sociétés de résistance, car nous ne connaissons plus qu'une corporation : c'est celle des exploités;

2° Fusion des sociétés de secours, car nous ne comprenons pas la nécessité de trente-six petites providences pour venir au secours d'un seul fléau : la maladie, et d'une infirmité commune à tous : la vieillesse;

3° Fusion de toutes les associations fraternelles en une grande et sainte association marchant d'un pas ferme à l'avenir, qui est l'association intégrale;

4° Nous proposons de faire nommer à l'élection, par tous ceux qui adhéreront à ce projet, une délégation de travailleurs, chargée de pourvoir aux nécessités d'exécution de cette œuvre, qui, selon nous, doit s'appeler la MUTUALITÉ DES TRAVAILLEURS.

Enfin, nous ne proposons aucun déplacement dans les fonds qui aujourd'hui sont divisés dans un grand nombre de petites caisses, mais simplement l'adhésion des diverses sociétés qui entreront dans la mutualité, aux décisions prises à la majorité d'entre elles.

Mutualité de la résistance.

Supposons qu'elles soient mutualisées, elles auraient plus d'un million rien que dans le département de la Seine, qui pourrait être employé à l'œuvre de la hausse des salaires.

Un comité de résistance générale, formé des diverses sociétés de résistance ayant adhéré à la mutualité, se trouve saisi de cette seule question en permanence à l'ordre du jour : « Quel est le meilleur moyen à employer pour empêcher la baisse des salaires, ou pour les faire hausser là où ils sont manifestement insuffisants? »

Qu'est-ce qui fait baisser les salaires?

C'est que la demande de la part de l'exploiteur est inférieure à l'offre des bras de la part de l'exploité, et que, par conséquent, ce dernier est à la merci du premier.

Sous le régime de concurrence qui domine notre législation, et en tant qu'ouvriers, avons-nous un mode quelconque de nous soustraire à ce régime qui a force de loi?

A coup sûr, non.

Mais si nous nous servions de la concurrence comme le font nos adversaires, c'est-à-dire comme d'une arme légale en la tournant contre eux, n'y aurait-il pas là un moyen de salut?

Il est clair que c'est le seul.

Imitons donc dans cette guerre légale les grands capitaines, sachons attaquer un ennemi divisé, en portant toutes nos forces tour à tour sur tous les points, et nous vaincrons, car dans la guerre proprement dite, la victoire est du côté des gros bataillons, dans la guerre industrielle elle est du côté des gros capitaux.

Mais, objectera-t-on, si les exploiteurs mutualisent leurs forces?

A cela nous répondrons que l'individualisme qui a présidé à la constitution de la bourgeoisie ne peut se plier aux exigences d'unité du mutualisme; qu'en conséquence cela n'est pas à craindre.

Or donc, au lieu d'entamer une grève générale, impossible à soutenir, le comité choisira, nous en sommes sûrs, la corporation, où la demande de travail sera le plus abondante, et portera tout l'effort de la résistance de ce côté.

Or, de trois choses l'une :

Ou la corporation chargée de la résistance sera du nombre de celles où les instruments de travail sont la propriété du travailleur;

Ou les instruments de travail, propriété de l'exploiteur, seront d'une valeur assez minime pour que la société puisse en faire l'acquisition.

Ou enfin ce sera une industrie où l'instrument de travail est d'un prix tel qu'il est inabordable pour le moment.

Dans le premier cas, la grève ne sera pas longue, parce que la Mutualité fera savoir au commerce que si les patrons ne peuvent pas fournir, elle, Mutualité, est en mesure de le faire. Dans le second cas, on constituera immédiatement une association dans la société de résistance, pour satisfaire aux besoins des commandes. Enfin, dans le troisième cas, on résistera sans broncher jusqu'à la liquidation des usines hostiles, en se conformant à cet égard aux prescriptions de la loi.

Mutualité des sociétés de secours.

La mutualité des sociétés de secours, rien que dans le département de la Seine, formerait un capital de plus de 4 millions de francs.

Chacune de ces sociétés paie à un certain nombre de ses membres, des pensions qui varient entre 150 et 200 francs par an. Pensions évidemment suffisantes pour des vieillards que l'âge a mis hors d'état de travailler.

Si au lieu de ces pensions la mutualité des sociétés de secours achetait une grande propriété aux environs de Paris pour y faire le premier asile de ses invalides civils, elle pourrait offrir à chacun de ses vieillards, en échange de la pension à laquelle il a droit, une position bien supérieure à celle qu'il peut se procurer avec les 150 ou 200 francs qu'il reçoit aujourd'hui. Dans tous les cas son choix serait parfaitement libre.

Les frais pour la mutualité seraient d'environ 350 francs par an et par tête de vieillard.

A cet effet, on passerait avec les diverses associations fraternelles, des marchés pour l'appropriation du local à sa nouvelle destination, la préparation des aliments et la confection de vêtements de toute espèce destinés aux pensionnaires.

Mutualité des associations.

Ce que chaque association isolément ne peut pas faire, les associations mutualisées le peuvent très facilement; et pour ne citer qu'une des institutions dont elles sentent toutes le besoin, on pourrait établir au centre de Paris un bazar d'échantillons où le commerce de gros pourrait faire ses commandes, sans avoir à courir la ville entière.

Enfin, et pour attaquer la question sociale dans un terme nouveau, en s'appuyant sur des idées reconnues pratiques par tous les travailleurs, nous ferons sous peu la proposition de la RÉSISTANCE DE LA CONSOMMATION, destinée à retirer à l'industrie d'exploitation et au faux commerce qui trône aujourd'hui, la consommation des travailleurs, pour la reporter entièrement dans les associations ouvrières et dans des établissements spéciaux également mutualisés, destinés à l'écoulement des produits et traitant avec les producteurs sur la base unique de la consignation.

Nous convoquerons en conséquence les membres des Sociétés de résistance, des Sociétés de secours et des Associations ouvrières dès que les élections seront terminées; nous leur développerons le projet dont nous n'avons pu donner ici que le programme, et nous appellerons la discussion générale sur les cinq propositions dont il se compose; car l'œuvre de l'émancipation des travailleurs ne doit pas être interrompue parce que certains champions se retirent de la lice, tant qu'il s'en trouvera pour les remplacer.

Pour le comité provisoire,
Le secrétaire : LOUIS LAVOYE.

Inquisition militaire.

Nous lisons dans la *Sentinelle populaire*, de Saint-Etienne :

Par ordre du maréchal Bugeaud, le sergent-major Henry, candidat des démocrates de la Loire aux dernières élections est envoyé en Afrique !

Pour bien comprendre l'iniquité de la mesure qui frappe le sergent-major Henry, il est important de savoir comment il a été appelé à faire partie de la liste des candidats démocrates de la Loire.

Le comité central démocratique s'est d'abord borné à admettre le principe de la représentation d'un prolétaire de l'armée dans la liste qu'il avait à faire. Puis il a chargé quelques-uns de ses membres de rechercher quel serait, des sous-officiers de la garnison de Saint-Etienne, le plus digne de cet honneur et de cette fonction.

Parmi tous ceux qui leur ont été présentés, les délégués du comité ont signalé, en pleine connaissance de cause, celui dont la carrière militaire leur avait paru la mieux remplie, sous tous les rapports; ils se sont attachés à choisir un citoyen contre lequel aucune accusation, même contre la dicisipline militaire, ne pût s'élever, et le sergent-major Henry, estimé de ses chefs immédiats en même temps qu'il était resté l'ami de ses camarades, égaux ou inférieurs, leur a paru réunir toutes les conditions voulues.

Jamais le sergent-major Henry n'a paru dans une réunion quelconque ou devant un comité; jamais il n'a eu à exposer ses principes en publique; car, en prévision de ce qui se passe aujourd'hui, les délégués du comité avaient répondu de lui, au point de vue démocratique, afin de lui épargner les dangers qu'auraient entraîné pour lui la plus simple démarche.

L'arbitraire et le despotisme de la décision de M. Bugeaud ne pèsent pas seulement sur le sergent-major Henry. Un de ses amis, également sergent-major, le citoyen Charles, a été condamné par l'inquisition des graines d'épinards à partager le sort de son camarade. Le sergent-major Charles a aussi reçu un ordre de départ pour Marseille.

Ce n'est pas tout : deux officiers du 22e, le lieutenant Cabanel et le capitaine d'habillement Eustache, sont l'un et l'autre mis en congé pour trois mois. Ce dernier expie le crime d'avoir obtenu des démocrates de Lyon, l'an dernier, 43 000 voix dans les élections pour l'Assemblée nationale.

On lit dans le *Républicain de la Moselle* :

On a écroué il y a quelques jours à la prison militaire de Metz, M. V..., capitaine au 9e régiment de hussards, *accusé*, dit-on, d'avoir organisé un banquet démocratique à Lunéville.

Nous lisons dans le *Messager du Nord* :

« L'Afrique est décidément le BOTANY-BAY des soldats démocrates, et le *bataillon des isolés* formera bientôt tout une armée.

Vaudin est parti il y a cinq jours, le sergent Bleiu le suit aujourd'hui. C'est à ce dernier qu'on a arraché dernièrement un journal républicain qu'il lisait paisiblement dans sa chambre. Bleiu a appris tout-à-coup ce matin qu'il fallait partir de suite, quoique malade, et sans presser la main de ses amis. Il nous a chargé de leur transmettre ses adieux. Il paraît que d'autres le suivront encore jusqu'à ce qu'il ne reste plus de républicains dans la garnison de Douai. Si nous en jugeons par les derniers votes des citoyens militaires dont les 9|10e sont démocrates, la procession vers l'Afrique sera nombreuse et suivie.

Aussi, afin d'épargner au pouvoir les lenteurs fâcheuses de cette longue décimation, les soldats se déclarent solidaires d'opinion de leurs camarades exilés.

Plus de CINQUANTE *citoyens militaires signent publiquement cette déclaration.*

Voilà pour le pouvoir une magnifique occasion de faire une *razzia* de républicains ! Qu'il ne la néglige pas !

Ce journal reproduit ensuite la protestation, qui se termine ainsi :

Il faut qu'on sache bien toute l'indignation que nous inspirent ces proscriptions brutales, et qu'on se détrompe, si l'on croit effrayer les soldats démocrates par toutes ces atroces persécutions.

Le même châtiment nous attend peut-être, nous qui sommes coupables du même *crime*; — nous y sommes résignés, et quelles que soient les conséquences de notre démarche, nous n'aurons point la faiblesse de retrancher cette protestation derrière le voile de l'anonyme.

Suivent les signatures de cinquante militaires de la garnison, infanterie et cavalerie.

On lit dans le *Courrier de la Moselle* :

On nous assure que des sous-officiers de différents corps de la garnison, qui fraternisaient avant-hier ensemble, dans un lieu public, au cri de Vive la République démocratique et sociale ! ont été dénoncés *nominativement* à l'autorité supérieure, par le chef de l'établissement, qui aurait fait prendre subrepticement les numéros matricules imprimés sur les baudriers des armes appendues aux parois de la salle. Nous ne partageons pas certaines idées socialistes : mais si ce fait était exact, nous n'aurions pas assez d'indignation pour flétrir le débitant qui tendrait à cumuler ainsi les emplois d'enivreur et de mouchard !

Voici ce que nous lisons dans le *National* :

On nous écrit de Montbrison pour nous dénoncer un fait qui vient d'y soulever la plus vive indignation.

Le 24 mai un ordre ministériel y est parvenu par suite duquel le capitaine d'habillement du 22e léger, un sous-lieutenant de carabiniers et deux sergents-majors du bataillon de dépôt de ce régiment doivent être envoyés en Afrique. Le capitaine est M. Eustache, qui a été candidat démocrate aux élections du Rhône; et l'un des sergents-majors est M. Henry, qui a été également porté par le parti démocratique aux élections de la Loire, et auquel il n'a manqué qu'une centaine de voix pour être élu.

Dès que la dépêche ministérielle a été connue, le bruit s'est répandu que le général commandant la division avait donné l'ordre de faire arrêter et enlever, nuitamment, par la gendarmerie, le sous-lieutenant et les deux sergents-majors. Une grande exaspération s'en est suivie. Les sous-officiers et les soldats réunis dans la cour de la caserne ont crié qu'ils ne souffriraient pas cet acte de violence, et un attroupement populaire considérable s'est formé devant le quartier, appuyant cette manifestation.

Fort heureusement, les choses n'ont pas été poussées plus loin. Quelques personnes prudentes ont fait sortir de la caserne les deux sergents-majors, les ont conduits dans une maison de la ville, où ils ont passé la nuit, protégés par des sous-officiers et soldats; et le lendemain ils sont partis pour Saint-Etienne dans une voiture particulière.

Un rapprochement fâcheux, nous devons le dire, avait contribué à accroître l'irritation. On se rappelait que M. Henry avait eu pour concurrent aux élections M. le général de Grammont; qu'il avait eu beaucoup plus de voix que lui, surtout dans l'armée, où il avait réuni près de onze cents voix contre deux cent six données à M. de Grammont; et l'on prétendait que l'ordre ministériel avait été provoqué, surtout, pour donner satisfaction à un amour-propre blessé.

On nous écrit de Domfront, 27 mai 1849 :

M. Hamard, représentant du peuple, est arrivé à Domfront, jeudi, à 8 heures du soir; ses amis ayant appris vers midi qu'il devait arriver, voulurent venir à sa rencontre, et à 7 heures et demie, les 4|5e de la population s'assemblèrent sur la place publique au pied de l'arbre de la liberté, sous la conduite du maire, de M. Leray Lanjuinière, sous-préfet destitué par Léon Faucher. Deux membres du conseil municipal étaient venus en avant à la chapelle Mache, à environ 2 lieues de la ville, et ils firent descendre le représentant de la voiture publique pour prendre place dans la leur.

M. Hamard trouva ses concitoyens au nombre de plus de 1 200, à 3 kilomètres de la ville. Il descendit de voiture aux cris de vive la République ! et fut pressé, embrassé par plus de six cents citoyens de toutes les classes. Toute la masse l'accompagna jusque chez lui en chantant les chants républicains.

A l'exception des fonctionnaires publics et de quelques orléanistes, heureusement bien rares dans notre bonne ville de Domfront, toute la ville est venue le recevoir. Jamais, s'écria M. Hamard, je n'ai mieux senti combien il est doux d'avoir fait son devoir.

Si M. Hamard était venu dans le pays avant les élections, il aurait détruit bien des préventions, et notre liste aurait passé.

FAITS DIVERS.

M. Crespel de Latouche, représentant du Morbihan, est mort aujourd'hui du choléra. La *Patrie* a annoncé ce soir qu'un autre représentant, M. Peupin, est tombé malade pendant la séance d'aujourd'hui.

La *Gazette de France* annonce aussi que M. Baune, membre de la Montagne, a succombé à une attaque de choléra; mais nous doutons de cette dernière nouvelle qui, si elle était vraie, nous serait parvenue par ailleurs.

— Le ministre de l'intérieur vient de décider que le séjour de l'arrondissement de Toulon serait interdit à tous les étrangers réfugiés en France.

— Demain, 2 juin, la séance de l'Assemblée législative se tiendra dans l'ancienne salle des députés. En conséquence, le public sera introduit dans les tribunes, non plus par l'entrée de la place Bourgo-

gie, mais par la grille en face le pont. Il en sera ainsi pendant les quelques jours nécessaires pour les réparations de la salle actuelle.

— Après la nomination de M. Dupin comme président de l'Assemblée législative, les représentants se sont retirés dans les bureaux. Dans ce trajet, M. le général Baraguay d'Hilliers ne se sentant plus de joie, prit par le cou son confrère M. Grandin, et l'entraîna dans les couloirs avec tous les gestes d'un joyeux galop. Tableau!

— Voici l'annonce d'un nouveau remède, aussi facile à se procurer qu'à mettre en usage. Si son efficacité répond à ses promesses, nous nous joindrons à l'*Ere nouvelle* pour le recommander aux âmes confiantes. Le bon marché les engagera sans doute à en faire l'acquisition.

« PRIÈRE pour être préservé du CHOLÉRA. Le 100, 1 fr. 25 c.

» *La même Prière*, au verso d'une *jolie vignette* sur acier. Noir. Le 100, 8 fr. »

— Aujourd'hui vers une heure, une jeune dame d'une naissance distinguée revenait tranquillement avec sa mère d'une messe de mariage à laquelle elle venait d'assister, lorsqu'en passant sur le Pont-National elle se trouva tout à coup en présence d'un individu qu'on nous assure être son mari, et qui lui lança aussitôt dans la figure une quantité considérable de vitriol contenu dans un flacon.

Cette malheureuse femme, les yeux remplis de ce liquide, et saisie d'atroces douleurs, tomba en poussant des cris affreux; un ecclésiastique d'un nom illustre, qui passait précisément en ce moment, s'est empressé de la relever, et de lui donner les secours de son ministère, tandis que d'autres passants la transportaient dans une maison voisine, en attendant les secours d'un médecin.

Ce soir nous apprenons que cette pauvre femme est dans un état affreux, et qu'on désespère de lui conserver la vue. L'auteur de cet acte criminel est entre les mains de la justice. (*Le Pays.*)

— Le *Moniteur* annonce aujourd'hui la promotion de M. Achille Marrast, procureur-général près la cour d'appel de Toulouse, au grade d'officier de la Légion-d'Honneur.

« Il a fait preuve, dit l'organe officiel, d'une rare énergie lors des troubles qui ont eu lieu l'année dernière dans le ressort de Pau, où il remplissait les fonctions de procureur-général. »

Le *Moniteur* a une singulière façon d'écrire l'histoire depuis qu'il appartient aux hommes du 10 décembre.

Quand des troubles éclatèrent au mois de d'août dernier à Arros (Basses-Pyrénées) pour la perception des 45 centimes, M. Achille Marrast et M. Landrin, qui administrait alors ce département, rivalisèrent d'incapacité pour ne pas les prévenir, ce qui était on ne peut plus facile en face de populations douces et pacifiques.

Depuis longtemps on savait que le canton récalcitrant, travaillé par un réactionnaire légitimiste, faisait quelque difficulté pour acquitter ses impôts. Tout le monde était prévenu, la préfecture comme le parquet; mais il fallait au théâ ral procureur de la République une occasion de faire flotter au vent sa robe rouge et de jouer aussi son bout de rôle de sauveur. C'est là ce qui motiva l'affaire d'Arros, qui n'aurait jamais eu lieu sous des administrateurs intelligents.

Néanmoins, après cette belle équipée, M. Achille Marrast, qui n'a étudié le droit qu'à 45 ans, qui en sait fort peu et ne prend jamais la p role que par écrit, ce qui le dispense, dans les affaires, de répliquer aux avocats, fut envoyé sur le siége de Toulouse, l'un des premiers de France, et qui fut toujours occupé par des magistrats éminents.

On conçoit que cet avancement inouï ne pouvait pas suffire pour récompenser le zèle et les services du procureur-général improvisé, et que le pouvoir actuel devait bien y ajouter quelque chose. Il fallait d'ailleurs tenir compte de la non-réélection du président de la Constituante, qui n'est due en partie, nous le savons, qu'à la présence de M. Achille Marrast sur le siége de Toulouse.

— Il paraît certain qu'un programme politique, arrêté par le président de la République, serait, depuis quelques jours, la base sur laquelle viennent successivement se former et se dissoudre toutes les combinaisons ministérielles.

Le président aurait déclaré qu'il se montrerait facile sur le choix des hommes, mais inflexible quant aux principes de son programme, auquel il ne veut rien changer. (*Liberté.*)

— M. Drouin de Lhuys, après la constitution du nouveau cabinet, doit, dit-on, être envoyé à Madrid comme ambassadeur français.

— M. le procureur de la République a ordonné des poursuites contre l'imprimeur et l'auteur d'un prétendu message du président de la République à l'Assemblée, suivi d'une liste de nouveaux ministres.

Le message du président et la composition du ministère ne seront communiqués à l'Assemblée qu'après la constitution du bureau définitif de l'Assemblée.

— On sait que les Allemands admettent la bière à leurs expositions. On dit que les vins seront admis cette année à l'exposition française.

— La *Presse* de Vienne donne de source authentique la nouvelle que Hussein-Bey est arrivé de Constantinople à Jassy, porteur du firman qui dépose le prince Stourdza et nomme Gregoritza Ghika aux fonctions de kaïmakam (administrateur) de la principauté de la Moldavie. Cette nouvelle aurait été accueillie avec de grandes démonstrations de joie à Jassy. Le nouveau kaïmakam est, dit-on, très populaire parmi les Moldaves.

— Une réunion générale des blessés et combattants de février devant avoir lieu dimanche prochain 3 juin, à midi, Cercle-Lyonnais, faubourg Saint-Martin, 22, les ayants-droit aux récompenses nationales sont invités à retirer leurs cartes au siége du comité, faubourg Saint-Martin, passage de l'industrie, 7.

DISSOLUTION ET DÉSARMEMENT DE LA GARDE NATIONALE DE CHALON. — Le *Patriote* rapporte les détails du désarmement; il dit l'indignation des citoyens et la répugnance manifeste des soldats obligés d'y concourir par leur présence.

Des agents de police, des gendarmes, accompagnés de piquets d'infanterie commandés par des officiers, parcouraient les rues pour réclamer et recevoir les armes. La troupe manifestait hautement sa répugnance. Les jours suivants la reddition s'est opérée avec les circonstances les plus originalement significatives. Dans plusieurs maisons les fusils étaient placés dans des linceuls, avec tous les accessoires funéraires, lorsque le piquet de désarmement arrivait pour les prendre; plusieurs citoyens les ont envoyés avec des crêpes.

La compagnie des sapeurs-pompiers a envoyé au délégué remplissant les fonctions de maire la protestation suivante:

« Citoyen,

» Vu la dissolution et le désarmement de la garde nationale de notre ville;

» Vu la démission des maires, adjoints et du conseil municipal;

» Vu la protestation de l'universalité des ex-officiers de la garde nationale;

Nous tous, membres de la compagnie des sapeurs-pompiers de cette ville et signataires de la présente,

Protestons contre de pareilles mesures, et ne voulant pas être exceptés de l'ordonnance qui atteint les gardes nationaux, nos frères, attendu qu'ils ne sont pas plus que nous coupables d'aucun délit, donnons notre démission de sapeurs-pompiers, et demandons également à être désarmés.

Nous lisons encore dans le même journal:

Le brave préfet Cerfbeer n'a plus qu'une idée fixe: dissolution et désarmement. Aujourd'hui, il vient de dissoudre la garde nationale de Saint-Cosme. A une autre demain! à une autre après-demain! ainsi de suite, jusqu'à ce qu'il n'y en ait plus une dans Saône-et-Loire.

LES ÉGAREMENTS DU TÉLÉGRAPHE. — Depuis longtemps les dépêches télégraphiques se succèdent avec une rapidité croissante, mais elles ne se ressemblent pas toujours.

Celle du 29 annonçait à la province l'élection de M. Considerant comme président du 6e bureau de l'Assemblée.

Deux heures après, le télégraphe ajoutait:

« Paris jouit de la plus parfaite tranquillité. »

Enfin, le lendemain, nouvelle dépêche pour rassurer la réaction et en particulier le *Courrier de la Gironde*, en tête duquel nous trouvons cette rectification:

6e bureau. — M. Baroche au lieu de M. Considerant.

A quoi pensait le télégraphe?

CE QUE DEVIENNENT LES VÉTÉRANS DU TRAVAIL DANS NOTRE SOCIÉTÉ CIVILISÉE. — Sous ce titre: *Encore une des célébrités industrielles de St-Etienne à l'hôpital*, le *Journal de Montbrison* publie une lettre d'un de ses correspondants qui a trouvé, par hasard, à l'Hôtel-Dieu de Saint-Etienne, BURGEIN, mécanicien célèbre dans l'histoire des perfectionnements de l'industrie rubannière.

» Ce vénérable vieillard, pour ne pas perdre l'habitude du travail, était occupé à dédoubler et à ajuster sur des roquetins quelques morceaux de soie de diverses couleurs enroulés sur un grand cylindre au tambour vertical placé sur sa gauche; travail sur lequel il pouvait arriver à gagner 6 à 7 c. par jour.

» Je n'essaierai pas de rendre ma surprise et de peindre les sensations pénibles que j'éprouvai à la vue d'un homme dont toute la vie avait été si utilement employée à tout ce qui pouvait favoriser le perfectionnement d'une des principales branches de commerce et d'industrie manufacturières de l'arrondissement de Saint-Etienne, et placé dans des conditions si défavorables, je dirai plus, si humiliantes, non-seulement pour lui, mais encore pour les fabricants qui semblent avoir oublié ou peu apprécié ses travaux.......

» ... L'infatigable Burgein est parvenu à ouvrir une nouvelle carrière, une carrière immense à l'exploitation de la fabrique de rubans.

» Je dis l'exploitation, car la plupart des fabricants qui l'ont exploitée y ont fait des fortunes plus ou moins colossales, tandis que la plupart des ouvriers et des mécaniciens qui, comme Burgein, par leur génie et leurs efforts, ont amené cette fabrication au point où elle est aujourd'hui, comme Burgein, sont dans la misère, et comme lui réduits à venir mourir dans un hospice.

» L'homme qui, pendant plus d'un demi-siècle, a travaillé avec persévérance et avec succès pour les autres, mais sans avantage pour lui, est aujourd'hui confondu et ignoré au milieu des pauvres d'une des cités les plus commerçantes, les plus industrielles et les plus opulentes de la France. Quelle honte pour le régime industriel actuel qui favorise si peu le génie et le travail!... »

CLUB DE LA BARRIÈRE DE SÈVRES. — Séance d'ouverture, aujourd'hui samedi 2 juin, à huit heures précises du soir, aux cuisiniers réunis, ancien salon Ragache, rue de Sèvres, 49.

Ordre du jour: De la ligne de conduite à suivre par le peuple dans les circonstances actuelles.

BANQUET ALSACIEN. — Le public est prévenu que le banquet qui devait avoir lieu dimanche prochain, 3 juin, en l'honneur des représentants socialistes du Haut et du Bas-Rhin, est remis à un jour prochain qu'on fera ultérieurement connaître.

Pour paraître de quinzaine en quinzaine, à partir des premiers jours de juin: *Némésis révolutionnaire*. Une souscription à 20 centimes, mais pour le tirage du premier numéro seulement, qui sera de 16 pages, est ouverte à la librairie socialiste, rue du faubourg-Saint-Antoine, n° 47, au deuxième.

JARDIN-D'HIVER. — On annonce pour dimanche prochain, 3 juin, une grande fête de jour au Jardin-d'Hiver. On y entendra pour la deuxième fois M. Darcier, le chanteur à la mode, que tout Paris veut entendre, Mmes Rabi, Iweins-d'Hennin, MM. Carry, Pietro Pazetti, les chœurs des enfants de Paris et les chansonnettes comiques de M. Joseph Kelm. Les plus grandes précautions seront prises pour éviter le soleil et la chaleur. Prix du billet: 2 fr.; billets de famille: 5 fr. pour 4 personnes. S'adresser d'avance pour les billets de famille au *Jardin-d'Hiver* et au *Ménestrel*, 2 bis, rue Vivienne.

LES ASSOCIATIONS D'ARTISTES. — L'association des artistes peintres et musiciens a eu une heureuse idée en décidant qu'elle donnerait une fête splendide à Lyon, dans l'élégante enceinte du Jardin-d'Hiver de cette ville. Lyon est en effet une ville pleine de vie et d'animation; sa population industrieuse a toujours été sympathique aux arts; elle a compris de tout temps combien le commerce bénéficiait de ces réunions immenses qui, en obligeant le monde à des dépenses de luxe, répandent dans toutes les classes le mouvement et le bien-être matériel. Aussi les Lyonnais, si enthousiastes pour le culte des beaux arts, ont-ils accueilli la nouvelle de la fête des associations avec transport. L'autorité municipale est venue en aide aux organisateurs avec une grâce toute fraternelle; la garnison même a offert spontanément le précieux concours de la musique militaire. Une telle urbanité oblige. La fête sera splendide. Strauss à l'orchestre, Ruggieri au feu d'artifice, Bied à l'illumination, une tombola de mille lots, dont le plus fort est un service d'argenterie de 2 000 francs, tous les drapeaux fabriqués pavoisant l'enceinte du jardin, toutes les fleurs du département du Rhône mises en réquisition: voilà le sommaire des merveilles qu'on est en droit d'attendre d'une solennité qui méritera de s'appeler *la mille et deuxième nuit*.

PETITE CORRESPONDANCE.

Gap.—M. G.—Reçu les 48 et fait les 3 ab.—Merci des détails.
Cette.—M. A. H.—Les 24 nous sont bien parvenus et auront la destin. indiq.—Nous recevrons vos communic. avec plaisir.
Angers.—M. L.—L'ab. de R. va au 15 juin.
Boulogne.—M. D.—Reçu les 61.—Aff. souv.—Nous vous adres. 6 bull. que vous nous aviez réclamés; excusez le retard.
Nans.—M. C.—Reçu les 23.
Jura.—M. X.—Reçu les 23.—Nous prenons note.
Montpellier.—M. V.—L'ab. de M. T. de M. va au 31 juillet; il est réglé.—Nous appl. les 23 à R. de 49.
Villa Savary.—M. A. G.—Tous les efforts des socialistes tend ent à la p ompt organ. du créd t ag ic., indust. et comm. conséquemment à la création de la Banque hypothécaire. — Nous verrons la major à l'œuvre.—Quant à x 43 c., le meilleur mode de rembours. est l'ai ég. des impôts directs par la c éation de nouv. res ources, et la remise à ceux là seuls qui n'ont pas payé par impuis ance de le faire.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN:

PARIS	Un an 20 f.	Six mois 11 f.	Trois mois 6 f.
DÉP. ET ETRANG.	— 32	— 17	— 9
PAYS à surtaxe	— 36	— 20	— 14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI:

PARIS, DÉP., ÉTR.	— 8	— 4	— 2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; von. ame Phillippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS:

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois.	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à 9 —	30	Réclames-nolices	—
Dix fois et plus. —	30	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 1er juin 1849.

Le compte-rendu de la Banque de France, sous la date du 31 mai, est plus satisfaisant. Les escomptes augmentent de 6 millions à Paris et de 4 millions dans les départements. Le portefeuille monte aujourd'hui à 133 millions.

Le Trésor public retire 2 millions, mais les particuliers en compte courant portent leur crédit de 121 millions à 126.

Les actions, sur ces données, ont monté hier à 2 165 fr.; elles gagnent encore 30 fr., font leur clôture à 2 195 fr.

On se loue des recettes obtenues sur les marchandises importées et exportées pendant les 4 premiers mois de cette année. Les espérances de récoltes en tout-genre sont magnifiques.

La liquidation se fait péniblement, et les transferts qui se signent annoncent de grandes livraisons de titres.

Le 5 pour 100 ouvre, au plus haut, à 82 50, touche 82 70, tombe à 81 pour finir à 81 75, fin courant, 81 au comptant.

Il y a donc baisse dans la bourse, mais en définitive, à cause de la cherté du report, la vente finit 20 c mieux qu'hier.

Le chemin de fer d'Orléans s'améliore; il gagne 10 et cote 740.

Avignon-Marseille se maintient à 185; le Nord fléchit de 410 à 405 fr.; il était hier à 407 50.

Les Hongrois ont pris d'assaut la ville de Bude.

La Bourse donne des inquiétudes. On espère qu'elles se dissiperont aussitôt après la liquidation.

On escompte ici la nomination de M. Dupin comme président de l'Assemblée nationale.

Le 3 0|0 débute à 53 25 plus haut cours, descend à 52 30, et fait sa clôture à 52 70 à terme et 52 comptant. Il y a 45 c. d'amélioration sur jeudi.

Le report sur le 5 pour 0|0 s'est fait de 70 cent. à 1 fr., et de 40 à 70 cent. sur le 3 pour 0|0.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j
Trois 0/0	52 25	53 60	50 25	53 35
Cinq 0/0 (Empr. 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0	81 25	81 80	79 75	83 85

1er juin. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

5 0/0 j. du 22 juin	81 »» »»	4 Canaux avec prime.	1000 »»
—Empr. 1847-1848.	»» »» »»	Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars.	81 »» »»	Caisse hypothécaire.	138 »»
4 1/2 0/0 du 22 mars.	»» »» »»	Emprunt d'Haïti	»»» »»
3 0/0 j. du 22 sept.	»» »» »»	Espagne, dette active	»» »»
Act. de la Banque.	2195 »» »»	— dette passive	»» »»
R. de Naples. j. juil.		— 3 0/0 1841	33 »»
Réc. Rothschild.	84 75	Emp. port. 5 0/0	»» »»
5 0/0 de l'Etat rom.	69 »»	— — 3 0/0	»» »»
5 0/0 belge 1840	88 75	2 1/2 hollandais	»» »»
— — 1842	88 75	Zinc V.-Montagne	2700 »»
— 4 1/2	80 50	H. de la Gr.-Combe	»»» »»
— Banque (1835).	»» »»	Emp. du Piémont	»»» »»
Oblig. de la Ville.	1190 »»	Lots d'Autriche	»»» »»

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain.	»»» »»	400 »»	Orléans à Bord.	407 50	400 »»
Versailles, r. d.	183 »»	185 »»	Du Nord	407 50	405 »»
— r. g.	160 »»	160 »»	De Paris à Str.	350 »»	352 75
Paris à Orléans.	730 »»	740 »»	Tours à Nantes.	305 »»	310 »»
Paris à Rouen	495 »»	497 50	Paris à Lyon	»»» »»	»»» »»
Rouen au Havre	250 »»	250 »»	Mont. à Troyes.	»»» »»	»»» »»
Avig. à Marseil.	185 »»	185 »»	Dieppe à Féc.	»»» »»	»»» »»
Strasb. à Bâle	95 »»	100 »»	Paris à Sceaux.	»»» »»	»»» »»
Du Centre	»»» »»	»»» »»	Bord. à la Teste.	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boul.	»»» »»	»»» »»			

L'un des gérants: V. CONSIDERANT.

Nous avons assisté dimanche dernier à la fête d'inauguration du magnifique Jardin de l'Etoile, une admirable position, un délicieux orchestre, des illuminations féeriques; l'élégance, le confortable, tout se trouve réuni dans ce charmant établissement, qui devra fixer la foule pendant cette saison. Les bals auront lieu (nous assure-t-on) les dimanche, mardi, jeudi et samedi de chaque semaine.

Spectacles du 2 juin.

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Relâche.
OPÉRA-COMIQUE. — Le Toréador, le Châlet, Gille.
ODÉON. — Les Bourgeois des Métiers.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Puritains de l'Ecosse.
VAUDEVILLE. — La Conspiration de Mallet.
GYMNASE. — Représentation extraordinaire au bénéfice de Mme Rose Chéri.
THÉATRE MONTANSIER. — Les Femmes, un Cheveu, la Belle Cauchoise, Grosse caisse.
VARIÉTÉS. — Jobin, la Paix, Indiana, Vendredi.
AMBIGU-COMIQUE. — Les trois Etages, un Drame.
THÉATRE NATIONAL (boulevart du Temple). — Murat.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Amour, amour! Cabaret, Bisson, Antoine, Haine aux femmes.
FOLIES. — Mathieu, Gibier de ..., Mme Gibou.
DÉLASSEMENTS-COMIQUES. — Culottes et cotillons.
CIRQUE DES CHAMPS-ELYSÉES (carré Marigny.)
THÉATRE CHOISEUL. — Le Choriste, la Fille du Rempailleur, Arlequin et Colombine, l'Extrait au paradis.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 151 — ÉDITION DU MATIN. — Dimanche 3 Juin 1849.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE.

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . 11 f.
Un an. . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . 17 f.
Un an. . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE

PARIS, 2 JUIN.

Assemblée Nationale.

M. de Kératry a terminé comme il l'avait commencée sa présidence d'âge, c'est-à-dire en irritant les susceptibilités de la gauche et en soulevant contre lui une tempête de réclamations légitimes. Le tact est un don de nature; il ne s'acquiert point, même au prix de longues années. Et quand à son défaut absolu viennent se joindre les préjugés étroits et les sentiments rétrogrades, l'homme n'est plus au sein d'une assemblée politique qu'une occasion perpétuelle d'agitation et souvent de désordre.

Mais n'insistons pas, puisque l'honorable citoyen que le hasard de l'âge avait placé un instant à la direction des premières opérations de l'Assemblée législative disparaît de la scène pour n'y plus remonter.

En revenant au fauteuil, M. Dupin aîné, que ses anciens souvenirs impressionnaient sans doute, a presque oublié un moment que nous vivions sous une république démocratique, de nom du moins, et non plus sous une monarchie constitutionnelle. « N'oublions pas, a-t-il dit, que l'union des grands pouvoirs de l'État est une des premières garanties du repos public. »

« Il n'y a qu'un pouvoir ! lui a-t-on crié avec ensemble du côté gauche, il n'y a qu'un pouvoir ! Qu'appelez-vous les grands pouvoirs ? »

» J'appelle ainsi, a répondu le métaphysicien constitutionnel, les pouvoirs élus par le suffrage universel, et qui émanent directement de la souveraineté du peuple. »

C'est bien, monsieur Dupin; mais, entre ces pouvoirs, quel est celui qui est dépositaire des volontés du pays et auquel les autres doivent l'obéissance? n'est-ce pas la représentation nationale? Et si c'est à elle de penser, de vouloir, de décider, peut-on bien mettre les autres pouvoirs sur la même ligne? malgré vos anciennes habitudes de constitutionalisme, vous ne le pensez pas.

L'Assemblée, après l'installation de son bureau définitif, a repris la vérification des pouvoirs.

L'élection de M. G. Sarrut, qui avait été réservée, a été annulée par l'application de l'article de la loi électorale, qui dit que : « Ne pourront être réélus les faillis non réhabilités. »

Vainement M. G. Sarrut déclare-t-il que la compagnie à la tête de laquelle il se trouvait avait été mise en faillite pendant son séjour en Angleterre, et sans qu'il en eût été informé; vainement prouve-t-il que cette compagnie n'était point une société commerciale, mais une société fondée uniquement pour faire des expériences, encouragées d'abord, puis abandonnées ensuite, dans l'intérêt des compagnies de chemins de fer, par le ministre lui-même; vainement l'élu de *Loir-et-Cher* demande-t-il le délai de soixante-dix jours pour justifier de sa réhabilitation. Rien n'a pu fléchir la majorité qui l'a repoussé impitoyablement.

Mais M. G. Sarrut se représentera devant les citoyens qui l'avaient choisi et reviendra sans doute se soumettre à une nouvelle décision de l'Asssemblée.

Aussitôt après le vote qui venait d'annuler l'élection de M. G. Sarrut, M. Odilon Barrot s'est présenté à la tribune pour donner connaissance du décret du président de la République, qui détermine la composition du nouveau cabinet.

La lecture du personnel de ce cabinet, formé après de si laborieux efforts, a causé une vive émotion dans les rangs de la gauche. On s'attendait bien à un nouveau pas de la réaction; mais on croyait au moins qu'il entrerait dans le nouveau cabinet des noms quelque peu significatifs et qui poseraient franchement les tendances de la politique du gouvernement. C'était trop présumer, il paraît, de la franchise du pouvoir et de ses conseillers.

Du reste, on assure que M. Bugeaud n'aurait pu faire partie de la combinaison, à cause de l'opinion française qu'il aurait exprimée relativement à la coalition des puissances du nord, avec lesquelles le neveu de l'empereur tient à ne point se brouiller.

Ce qui caractérise au surplus la parfaite identité de ce replâtrage avec l'administration que M. Léon Faucher a si tristement illustrée, c'est la conservation de M. de Falloux, que ses prétendus triomphes de tribune devaient rendre eux-mêmes impossible.

M. Dufaure qui, en se noyant dans les intrigues de la réaction, est venu dissiper les dernières espérances que l'on fondait sur lui, n'ajoutera rien à la force de ce ministère sans vitalité.

Ainsi donc, rien de changé ni dans l'esprit, ni dans les tendances, ni dans le but de la politique de l'Elysée.

Formation du Ministère.

Voici comment se compose la seconde édition revue et corrigée du ministère Barrot :

M. Odilon Barrot conserve la présidence du conseil et le ministère de la justice.
M. Dufaure à l'intérieur.
M. de Tocqueville aux affaires étrangères.
M. Passy aux finances.
M. de Tracy à la marine.
M. de Falloux à l'instruction publique.
M. le général Rulhières à la guerre.
M. Lanjuinais, ancien député non réélu, à l'agriculture et au commerce.
M. Lacrosse aux travaux publics.

Le message de M. le président de la République sera communiqué lundi, à l'ouverture de la séance.

Une proposition signée par MM. Pascal Duprat, Charras et Latrade, a été déposée aujourd'hui sur le bureau du président. Cette proposition est ainsi conçue :

« Les soussignés croient répondre à un sentiment général et servir les intérêts de la République en soumettant à l'Assemblée nationale la proposition suivante dont ils demandent le renvoi dans les bureaux.

» Art. unique. — Amnistie pleine et entière est accordée à tous les citoyens condamnés pour crimes et délits politiques depuis la révolution de février. »

Lisez Fourier.

La *Patrie* nous conteste le droit de distinguer dans la théorie de Fourier l'*organisation sociale*, des excentricités morales et cosmogoniques, d'enseigner l'une en laissant de côté les autres.

Nous répondrons que tout phalanstérien fait cette distinction, que si Fourier a formé une école, ce n'est point pour avoir promis à la terre cinq nouvelles lunes, ou le dessalement de la mer; mais malgré cette promesse et plusieurs autres. A la prétendue impossibilité de distinguer entre les éléments, certains ou hypothétiques de la théorie de Fourier, nous répondons par l'existence même de l'école phalanstérienne qui compose son symbole de vérités économiques, et qui conservera toujours les mêmes convictions et le même but, alors même que la cosmogonie de Fourier et ses idées sur les mœurs de l'avenir ne seraient qu'un amas de folies.

Au surplus, la *Patrie* ne reste pas longtemps en scène : elle se retire pour faire place dans ses colonnes à une longue citation de l'*Evènement*.

A l'*Evènement*, qui, du reste, nous a discutés, cette fois, avec convenance et loyauté, nous ne pouvons répondre qu'une chose, c'est qu'il ne connaît en aucune façon la théorie de Fourier; s'il l'avait étudiée quelque peu, il ne nous prêterait pas cette formule : *Soumettre le travail au régime de la communauté.*

Il y a, selon nous, un abîme entre l'idée de *soumettre* le travail à une organisation quelconque et celle de laisser le travail parfaitement libre en *l'attirant* seulement à des méthodes nouvelles par le spectacle des avantages qu'une première expérience aura produits.

Il y a, selon nous, un abîme entre la *communauté* qui absorbe toutes les propriétés dans l'Etat et *l'association* assurant à chaque élément producteur une part, non pas égale, ni proportionnelle à des besoins arbitrement évalués, mais proportionnelle à son concours en *capital, travail* et *talent*.

Cette formule de répartition respectant tous les intérêts, consacrant tous les droits individuels, distingue tranchément le phalanstère des idées de MM. Louis Blanc, Proudhon, Cabet, etc. Le phalanstère concilie les droits individuels dans leur plénitude avec l'augmentation de puissance donnée à l'homme par le travail collectif. L'*Evènement* ne trouvera pas cette conciliation dans les différentes variétés de communisme qu'il confond avec notre idée, et nous lui refusons le droit de s'exprimer ainsi :

M. Proudhon, qui a traité Fourier de la plus irrévérencieuse manière, a défendu et voulu réaliser *la même théorie*; M. Cabet a été chercher un pays vierge pour y fonder *l'association* et la communauté des existences. Si ces différents grands-prêtres de la religion moderne diffèrent entre eux, *ce n'est donc pas par le principe, qui est le même chez tous*; c'est par la réalisation du principe.

Demandez à M. Louis Blanc, à M. Cabet s'ils acceptent la répartition proportionnelle *au travail et au talent*; demandez-leur à tous s'ils jugent utile d'encourager les économies, les épargnes en faisant une part au *capital*, vous aurez bientôt compris combien notre formule est plus large, plus conciliante et plus pacifique que la leur.

La théorie phalanstérienne ne se distingue pas seulement par sa *formule de répartition*, mais encore et surtout par sa formule d'*organisation du travail*.

L'organisation du travail, chez Fourier, n'est pas arbitraire; elle est basée tout entière sur un type naturel, sur un type observé dans la création, sur la SÉRIE.

Nous ne cesserons de le répéter à nos détracteurs, il est difficile de développer dans un article de journal une loi scientifique dont la démonstration trouve mieux sa place dans les livres et les traités; mais si vous n'avez pas étudié préalablement ce que nous entendons par *Série*, par *loi sériaire*, si vous ne voyez pas aussi nettement que nous le voyons nous-mêmes comment la Série préside à l'organisation naturelle, à la classification de tous les ouvrages du créateur, à l'enchaînement qui règne depuis la plante jusqu'aux astres; si vous ne concevez pas comment la Série, appliquée à l'organisation du travail, y introduit en même temps l'ordre et l'attrait, où prenez-vous cet aplomb de rompre des lances contre une théorie dont vous ignorez les premières bases ! Quel résultat concluant espérez-vous de ces coups d'épée donnés dans le vide ?

Ne créons pas, observons, dit l'*Evènement*. C'est précisément ce que Fourier a fait. L'architecture du phalanstère n'est qu'une application de détail de la loi sériaire. Sans doute cette architecture présenterait partout des caractères généraux; on y verrait notamment ce qui paraît effrayer l'*Evènement*, *des caves et des greniers unitaires construits d'après les règles de l'art*.

Mais le type général se modifierait à l'infini dans les accessoires. Pourquoi ne voulez-vous pas qu'un édifice conçu en même temps pour les convenances de la vie individuelle et de la vie collective puisse se prêter à la diversité de la topographie, du climat, des habitudes nationales? La cathédrale a toujours un portail, une nef, un grand autel, des chapelles latérales; ces nécessités du culte catholique, partout acceptées, ont-elles imposé une physionomie uniforme aux cathédrales de Paris, de Strasbourg, de Milan, de Séville? Evidemment non. Et pourtant la destination de la cathédrale est exclusivement religieuse. Combien les éléments de variété ne sont-ils pas plus féconds dans une construction qui réunit à l'église le théâtre, le magasin, l'atelier, l'usine, quelquefois le port de mer et la mine, et quel argument trouver contre la théorie phalanstérienne dans des raisonnements comme ceux-ci :

Vous arrivez, vous, avec votre compas et vos plans dressés d'avance. Savez-vous ce qui vous résiste tout d'abord? La nature. Ah ! vous croyez que vous poserez vos phalanstères sur le monde comme des échecs sur un damier. Supprimez donc le ravin sur la montagne, la source imprévue, le fleuve indompté, la forêt qui surgit tout à coup, la fondrière, le torrent, le lac; supprimez l'inépuisable variété des climats et des terrains des différents pays ! Traiterez-vous les montagnes de la Suisse comme les déserts de l'Afrique? Votre phalanstère pourra-t-il s'ajuster comme un chalet et se placer comme une tente?

Nous nous arrêtons devant l'abondance des preuves.

Eh mon Dieu non ! tout cela ne ressemble pas à des preuves, ou plutôt ces divagations prouvent une chose, c'est l'illusion persévérante de nos adversaires qui espèrent détruire notre idéal sans même le connaître. L'*Evènement* a été courtois dans son attaque; nous reconnaîtrons sa courtoisie par un bon conseil, et nous lui dirons : Etudiez la théorie de Fourier. Sous le règne du roi Louis-Philippe vous auriez peut-être considéré cette étude comme du temps perdu, mais aujourd'hui vous ne pouvez contester le rôle important du Socialisme dans les évènements contemporains. Etudiez sérieusement l'une de ses branches, lisez Fourier, mais ne l'abordez pas avant d'avoir pris dans un ou deux ouvrages élémentaires, le fil conducteur qui doit vous guider dans ce labyrinthe. Sans cette préparation, la lecture de Fourier ne saurait profiter à personne. Après avoir pris le fil conducteur, lisez Fourier, lui-même, avec courage et la plume à la main, lisez jusqu'au bout, vous nous réfuterez ensuite.

Le parti de l'argent.

Le scepticisme obstiné des conservateurs *quand même* ne tient pas d'ordinaire contre les séductions de l'argent. Incrédules et arrogants devant les sentiments et les idées, ils se prosternent et s'humilient devant un écu. C'est là leur fétiche, leur idole, le talisman qui applanit toutes les difficultés, opère tous les miracles de conversion.

Du reste, s'ils éprouvent eux-mêmes l'influence du *vil métal*, il faut leur rendre la justice de convenir qu'ils attribuent à tout le monde la même sensibilité, la même faiblesse.

Sans arguments sérieux contre les novateurs qui réclament des institutions sociales, ils viennent de découvrir, grâce aux lumières du *Pays*, un moyen infaillible de les combattre. Ce moyen n'est peut-être pas nouveau, mais il est du moins consolant : il consisterait dans la création d'une caisse de retraite des travailleurs, dont les premiers fonds seraient formés par l'abandon d'une partie de l'indemnité allouée par la Constitution aux représentants, abandon qui serait fait par tous les membres du parti honnête et modéré.

Se figure-t-on d'une part la position des Montagnards conservant leur indemnité, dit le *Pays*, en face d'un si noble témoignage de désintéressement, et de l'autre, la situation du parti de l'ordre, acquérant des droits éternels à la reconnaissance de ces ouvriers auxquels les socialistes n'ont donné jusqu'ici que des promesses chimériques ou de la poudre et des balles pour faire la guerre civile?

Nous ne doutons pas que le socialisme ne reçût de cette généreuse conduite un coup mortel; et dans le cas même où il n'en serait pas ainsi, le parti modéré aurait avancé beaucoup l'œuvre de la réconciliation. Il rendrait impossible la guerre civile. Il arracherait le bandeau qui couvre les yeux du peuple. Il ferait une bonne, une belle, une patriotique action; il épargnerait à la France de nouvelles catastrophes qui coûteront sans doute plus cher que ces deux ou trois millions dont il se serait charitablement dépouillé.

Il y a certainement beaucoup de choses dans ce peu de mots. Les apparences de la charité ne manquent pas; mais nous doutons cependant qu'elles suffisent pour surprendre la bonne foi du peuple.

Et d'abord le peuple ne veut point d'une taxe des pauvres qui ne ferait que contribuer à enraciner davantage la misère dans ses rangs.

Il ne veut pas non plus que ses légitimes espérances de réforme, d'avènement à la dignité et à l'indépendance soient étouffées, escamotées sous l'organisation d'une aumône générale.

Il ne veut pas davantage que les siens, que les hommes en qui il a confiance se trouvent ainsi éliminés des Assemblées législatives par le renoncement des riches au bénéfice de l'indemnité allouée par la Constitution.

Nous savons que plusieurs fois déjà le parti honnête et modéré, qui possède presque exclusivement la puissance des écus, a voulu rétablir indirectement le cens d'éligibilité, qui lui assurait le monopole des avantages politiques et de la confection des lois.

Nous ne pensons pas que la tendresse philanthropique du *Pays*, pour les ouvriers, lui donne la hardiesse d'entreprendre aujourd'hui une tâche dans laquelle il échouerait certainement, puisqu'il ne pourrait sans danger violer la Constitution, malgré les bonnes intentions qui l'animent.

Le grand parti de la modération honnête ne pourra donc pas donner à l'aumône qu'il projette le caractère politique sous lequel il voudrait la dissimuler.

Et, pût-il le faire, nous ne craindrions pas que le Socialisme en ressentît un coup mortel. Le peuple ne sera pas dupe, encore une fois, de cette manœuvre jésuitique qui, sous un but d'humanité, poursuit la restauration de l'aristocratie financière terrassée par la révolution.

Critique honnête et modérée.

L'*Assemblée Nationale* consacre à l'école phalanstérienne un long article de *Variétés* remarquable par l'intensité de la haine, par le parti pris de mauvaise foi, et par l'ignorance absolue de la doctrine que l'on prétend réfuter. Il n'est pas dans nos habitudes de répondre à une polémique posée en de pareils termes. Aussi, nous contenterons-nous de montrer par une courte citation comment certains écrivains du parti honnête et modéré justifient leur titre.

M. P.-J. Proudhon disait dernièrement, en s'adressant aux abonnés de la *Démocratie pacifique* : — *Il n'y a point de science sociale d'après Fourier... Il n'y a qu'une spéculation d'intrigants sans principe, qu'une coalition de charlatans dont vous n'êtes tous que les misérables dupes !*

Nous examinerons un autre jour la portée morale de ces paroles. Si elles sont vraies, elles prouvent que les phalanstériens sont coupables d'un crime social qui mérite un châtiment exemplaire.

Tout HOMME VENIMEUX n'appartient plus à l'humanité; on doit le considérer et le traiter COMME UN SERPENT !

Nous ne faillirons pas à cette tâche, quelque pénible qu'elle soit, mais auparavant M. Victor Considerant, qui désire être pris au sérieux, en même temps que sa doctrine, devra répondre à cette simple question : — Quel est le but de l'homme sur la terre ?

L'auteur de l'article n'a pas espéré sérieusement que nous lui donnerions la réplique. Il faut qu'il se résigne au monologue.

Les Préparatifs du 28 mai.

Nous recevons de plusieurs garnisons de France des détails sur les dispositions militaires prescrites, à partir du 25 mai, qui nous prouvent que l'on comptait bien avoir, quelques jours après, un combat à livrer contre les *anarchistes*, non seulement de Paris, mais de tout le reste du territoire.

Dans ces garnisons, comme à Paris, les apprêts formidables que l'on avait faits et les exercices exceptionnels auxquels on avait soumis les soldats, n'ont eu aucune utilité. Pas le moindre symptôme d'anarchie ne s'est montré.

Ainsi, on nous écrit de Toulouse que dès le 25, sous prétexte que les socialistes, aidés par les campagnards, devaient attaquer la garnison pour la désarmer, on avait pris des mesures formidables, qui ne peuvent s'expliquer que par les desseins qu'on avait à Paris.

Le 25 mai, le régiment d'artillerie en garnison dans cette ville reçut l'ordre de cesser le travail journalier et de se préparer au combat. En conséquence, le polygone fut désarmé, toutes les pièces de campagne, ainsi que les munitions, furent ramenées à l'arsenal. Les pièces d'artillerie servant à l'instruction du corps ainsi que six canons d'une batterie de guerre détachés dans un village voisin, furent aussi enlevés et remisés à l'arsenal. On y porta de même toutes les poudres qui se trouvaient dans les différents magasins de la ville, ainsi que toutes les armes des hommes malades.

On distribua des fusils à baïonnettes à tous les hommes montés qui manquaient de chevaux. Un détachement de canonniers fut envoyé à l'arsenal pour y être exercé au lancé de la grenade à main. L'infanterie de garde au Capitole fit le même exercice.

L'arsenal fut mis sur un pied de défense extraordinaire. Tous les ouvriers en fer et en bois furent occupés à en barricader les avenues. Des pièces d'artillerie furent mises en batterie, et une reconnaissance fut faite des maisons voisines.

Enfin, un ordre du jour prescrivit le poste que chaque régiment devait occuper en cas d'alerte. Tous les hommes ont reçu en provision du pain et des cartouches.

Comme à Toulouse, nous écrit-on, tout a été parfaitement tranquille, nous ne pouvions expliquer ces mesures extraordinaires; les débats de l'Assemblée nous ont ouvert les yeux et nous ont fait mûrement réfléchir.

On lit dans le *Moniteur* :

« Le *National*, dans un article intitulé *Affaires italiennes*, affirme que la politique personnelle du président de la République française semble tendre à compliquer les évènements qui s'accomplissent dans la péninsule, et, à l'appui de cette affirmation, il annonce qu'un émissaire du président serait parti tout récemment pour le camp français, avec des instructions secrètes destinées à modifier les tendances trop libérales de M. Lesseps.

» Ces assertions sont fausses et calomnieuses ; nous sommes autorisés à les démentir de la manière la plus formelle. »

Nous saurons dans quelques jours jusqu'à quel point ce démenti du *Moniteur* peut être pris au sérieux,

On lit dans le *Temps* :

Nous sommes tout disposés à croire complètement à un propos que nous avons indiscrètement surpris hier dans le salon d'une grande ambassade. On assurait que M. le maréchal Bugeaud aurait déclaré à M. le président de la République qu'il n'y avait qu'un moyen de se rendre maître de la situation : Proclamer l'amnistie et déclarer la guerre à la coalition.

On ajoutait que les dispositions de l'armée n'avaient pas peu contribué à inspirer cet avis au maréchal Bugeaud.

JÉSUS-CHRIST EN PRISON

S'il vous plaît ?

Au procureur-général de la République. — Suite (1).

Cependant un scrupule peut vous rester. Il n'est pas impossible que vous ayez lu l'article dans lequel le *Constitutionnel* mentionnait en ces termes mon précédent travail.

« C'est encore un des plagiats commis par les démagogues sur l'ancien esprit révolutionnaire que » de présenter les chefs de leurs écoles factieuses et » anti-sociales comme les continuateurs de Jésus » crucifié. Un homme d'esprit a eu le malheur de » dire : *le sans-culotte Jésus* ; et, depuis lors, les inventeurs de folies socialistes se réclament avec » impiété du grand nom qui les condamne. L'Ecole » phalanstérienne a publié un écrit dans lequel elle » traduit fictivement Jésus-Christ et les pères de l'Eglise devant les conseils de guerre du général Cavaignac. Veut-on l'explication de cette odieuse » plaisanterie? C'est que l'Ecole phalanstérienne a » extrait de ces textes saints toutes les exhortations » par lesquelles les apôtres ou leurs successeurs recommandaient aux riches de vivre en frères; tous » les anathèmes que ces éloquents orateurs adressaient aux opulents qui se déshonoraient par leur avarice et leur inhumanité. Il y a des paroles très vives dans ces prédications qui s'adressaient aux » puissants, et n'étaient entendues que d'eux. Ces » mêmes paroles, les socialistes les reproduisent, en » les adressant aux pauvres comme des provocations » contre les riches en les multipliant par tous les » procédés de la publicité moderne, de manière à » jeter sur toute la surface du sol ces germes de division, de haine et de guerre. Les pères de l'Eglise » s'adressaient à la charité ; les socialistes d'aujourd'hui s'adressent à la sédition. Voilà toute la différence. » (*Constitutionnel* du 7 avril 1849.)

(1) Voir la *Démocratie* des 25, 26, 30 mai et 1er juin.

Ainsi parle le *Constitutionnel*, et maintenant que ce pieux journal m'a dessillé les yeux, je cherche vainement à comprendre comment j'ai pu me fourvoyer à ce point. Ce que c'est que d'avoir une opinion préconçue! Je relis les textes entassés dans JÉSUS-CHRIST DEVANT LES CONSEILS DE GUERRE, et plus je les relis et plus je trouve que le *Constitutionnel* a raison et que tous les torts sont de mon côté. Erreur inexplicable, les textes sont si explicites! Ainsi, pour nous borner à un petit nombre de preuves;

Quand le pape saint Clément s'écrie :

« C'est l'iniquité qui a fait dire à l'un : Ceci est à moi ; et à l'autre : Cela m'appartient. » — Ou encore : « C'est l'usurpation qui a produit le droit de propriété. »

Quand saint Ambroise dit :

» La terre ayant été donnée en commun à tous les hommes, personne ne peut se dire propriétaire de ce qui dépasse ses besoins naturels dans les choses qu'il a détournées du fonds commun, et que la violence seule lui conserve. »

Quand Chrysostôme dit :

» Si vous n'assistez pas les indigents jusqu'à concurrence de votre bien, vous n'accomplirez pas ce que vous devez. » — Ou encore : « Toutes les fois que nous manquons de donner l'aumône, nous devenons semblables aux ravisseurs du bien d'autrui, et dignes du même supplice. »

Quand saint Basile dit :

« Le pain que vous retenez chez vous et dont vous avez trop est aux pauvres qui meurent de faim; les habillements que vous gardez dans votre armoire sont à ceux qui sont nus; les souliers qui se moisissent chez vous sont à ceux qui n'en ont pas; l'argent que vous cachez dans la terre est à ceux qui sont ruinés. »

Quand Salvien dit :

« Donne de bonne grâce, sinon rends. »

Quant saint Jacques dit :

« Le salaire des ouvriers qui ont moissonné vos champs, et dont vous les avez frustrés, crie contre vous, et les cris de ces moissonneurs sont parvenus jusqu'aux oreilles du dieu des armées. Vous avez vécu dans les voluptés et dans les délices sur la terre, et vous vous êtes engraissés comme des victimes préparées pour le jour du sacrifice. »

Et vous savez si j'en passe, Monsieur !

Il est parfaitement évident que saint Clément, saint Ambroise, saint Chrysostôme, saint Basile, saint Jacques, et Salvien, sont à cent lieues de vouloir mettre en doute le droit de propriété. C'est leur manière à eux de prouver que les riches doivent s'indigérer et les pauvres mourir d'inanition! Et il n'y a pas dans tout ce qui précède un mot qui puisse affaiblir le respect dû, par tout indigent, aux gens comme il faut. Au contraire!

Il n'est pas moins limpide que c'est en vue d'établir une paix inaltérable entre l'opulence et la misère que ce doucereux Chrysostôme dit des riches : « Ce sont des voleurs qui assiègent la voie publique, » et que le pape saint Grégoire-le-Grand ajoute: « En ne donnant pas aux autres ce qu'ils ont reçu, ils deviennent meurtriers et homicides. » Il faudrait avoir l'esprit bien obtus pour ne pas apercevoir cela, sinon à la première lecture, au moins à la seconde.

Il n'est pas moins certain que, comme le dit le *Constitutionnel*, ces doucereuses idylles n'étaient jamais récitées en présence de gens qui eussent pu y voir, contre le gré des orateurs, une excitation au manque de respect envers Mammon et même à la révolte contre les supériorités sociales. Qui ne sait, en effet, que les églises chrétiennes n'étaient ouvertes qu'à ceux qui payaient 250 francs de contribution? Et comme il est clair que c'est à des censitaires distingués que saint Jacques adressait l'épître dont je viens de vous donner un extrait, et dans laquelle on lit : « Ne sont-ce pas les riches qui vous oppriment et qui vous tirent devant les tribunaux? Ne sont-ce pas eux qui blasphèment le beau nom qui a été invoqué sur vous?» — Il est notoire que l'Eglise primitive se recrutait exclusivement parmi les hautes classes de la société, et, si on avait des doutes sur ce point, ils ne résisteraient point à la lecture de ces paroles de saint Paul aux Corinthiens :

« Considérez, mes frères, qui vous êtes, vous que Dieu a appelés ; il n'y a pas parmi vous beaucoup de sages selon la chair, ni beaucoup de puissants, ni beaucoup de nobles... Mais Dieu a choisi les choses viles de ce monde et les plus méprisées, même celles qui ne sont point, pour anéantir celles qui sont. » (Ire *aux Corinth.*, 1, 26 à 29).

D'ailleurs, qu'était-ce que les disciples du Christ, sinon la fine fleur de la société de son temps, les receveurs généraux, les Teste, les Pellapra et les agents de change de la Judée, sans compter les inventeurs de pâte pectorale et les rédacteurs des journaux honnêtes et modérés? Simon, André et les autres, ne vous y trompez pas, étaient tout bonnement des banquiers déguisés en pêcheurs, et qui pêchaient pour leur agrément quand son Altesse Jésus-Christ, accompagnée de ses gardes, étant venue à passer par là, poussa vers eux son cheval richement caparaçonné, un pur sang arabe, et leur dit : « Vicomte Simon, marquis André, suivez-moi, et je vous ferai pêcheurs d'hommes. » Comment, diable, n'ai-je pas vu cela tout de suite, et que de grâces je dois au *Constitutionnel*!

Certainement l'article du *Constitutionnel* ne paraît pas avoir été écrit dans un sentiment qui me soit favorable. Loin de moi de lui en vouloir; le *Constitutionnel* a été comme vous déroûté par la forme que j'avais adoptée. Ma véritable intention lui étant demeurée cachée, il a dû écrire ce qu'il a écrit; c'est un nouveau titre qu'il acquiert à la reconnaissance des gens pieux. Je le prie d'agréer l'expression sincère de celle avec laquelle j'ai l'honneur d'être tout à lui.

Entre nous, Monsieur le procureur, la chose est sans conséquence, et nous pouvons convenir que le *Constitutionnel* ne croit pas un mot de ce qu'il avance; il a eu recours à une fraude pieuse dont l'intention mérite éloge; mais, loin d'en tirer le bien qu'on en attend, on s'exposerait, en y persistant, à combler la coupe de nos maux. Je ne me tairai pas avant de l'avoir démontré.

Je n'ai pas méconnu le parti que de sages gouvernements peuvent tirer de plusieurs principes du christianisme, à condition de leur faire subir une certaine préparation; je sais que l'Eglise a puissamment contribué à maintenir ce bel ordre social que nous regrettons tous, et je comprends que des voltairiens et des philosophes tels que MM. Thiers, Cousin et le *Constitutionnel*, se soient enrôlés sous les drapeaux du grand Loyola, en vue de raffermir leurs privilèges et leur autorité menacés. Je le comprends, mais sans en rien attendre; c'est une erreur de grandes âmes, mais c'est une erreur. Ce plan de campagne, en d'autres temps si habile, repose sur un anachronisme qui lui retire toute efficacité. L'esprit des hommes de ce temps est ainsi fait qu'ils accordent à des idées subversives de toute société, une confiance aussi vive que la foi placée par nos pères dans les principes tutélaires de l'ordre social. Toute doctrine ancienne ou nouvelle est subordonnée par eux à ces idées déplorables; Dieu lui-même descendrait sur la terre, qu'ils ne se rendraient à ses avis qu'autant que ceux-ci s'accorderaient avec leurs propres sentiments. La religion justifie-t-elle les croyances modernes? ils acceptent son alliance; sinon? ils la répudient. Prétendre leur en imposer au nom de quoi que ce soit, c'est ne les pas connaître. Il n'y a pas, au sens de leur orgueil, d'autorité plus haute que celle de la pensée vivante de ce temps d'accord avec la tradition générale de l'humanité; et vous accumuleriez les témoignages les plus sacrés pour leur prouver que la dégradation physique et morale doit former par un décret spécial de Dieu le lot de la majorité des hommes que vous ne parviendriez pas à leur en faire croire un mot; c'est une idée qui ne peut plus entrer dans les cervelles modernes.

D'où vient? direz-vous. Ah! Monsieur, c'est une bien grande question en fort peu de mots. Tout le secret de l'histoire est là. Qui s'en doute? Les historiens ont été jusqu'à ce jour les derniers à s'en douter; on raconte avec complaisance les moindres détails des faits éclatants; on croit que l'histoire est tout entière dans les batailles, dans les traités, dans les actes de succession! La surface de l'histoire, oui, mais c'est tout; c'est-à-dire que ce n'est rien. Cette manière d'enseigner l'histoire aura été bien funeste aux gouvernements! Elle a entretenu les hommes d'Etat dans une profonde ignorance des moyens à l'aide desquels on arrête les révolutions. Elle les a mis dans la position d'un homme qui cotoyant un abîme aurait un bandeau sur les yeux. L'histoire ne leur ayant montré partout que des faits matériels, ils se sont habitués à mettre une excessive confiance dans les moyens matériels de gouvernement. Or, cela et rien c'est la même chose; en s'attaquant aux effets, on laissait la cause grandir, cette cause que l'histoire ne révèle pas! Quelle est-elle?

Monsieur, je vous le répète, les faits ne sont rien, c'est l'idée qui est tout; et c'est à la lettre qu'on peut dire des gouvernements dont toute la politique consiste à organiser de formidables moyens de défense dans l'éventualité d'une insurrection, c'est à la lettre qu'on en peut dire : Ils font leur lit sur un volcan! Il n'est pas de révolutions qui n'aient été consommées dans les esprits avant de se réaliser dans les faits; et même le secret unique de l'avortement de tant d'insurrections est en ceci, que les faits ont voulu marcher d'eux-mêmes, et faire feu avant l'ordre de l'esprit. Par contre, toute révolution opérée dans les idées est une révolution parfaitement sûre de passer prochainement dans la réalité. Aucune puissance humaine n'y peut rien, parce que rien ne prévaut contre l'esprit. L'esprit mène le monde! C'est un préjugé grossier que de croire que les baïonnettes ou les canons aient la moindre prise sur les doctrines; une brigade de gendarmerie n'arrête pas plus l'essor d'une formule que les murs d'un cachot n'empêchent la pensée d'un prisonnier de traverser les mers et de se perdre dans l'infini. Les engins de répression sont à une idée mûre ce qu'une lame mince de cristal est à un rayon de lumière; ils s'en laissent tout aussi facilement pénétrer. Exemple; cet aveu lamentable échappé à un journal honnête : « L'armée, ce boulevard invincible qui protégeait l'ordre social, se lézarde et perd de sa solidité. » (*Salut public* de Lyon, journal honnête.) Mais si on ne peut rien contre une idée arrivée à maturité, on peut tout contre une idée qui n'existe pas encore; on peut l'empêcher de naître. Les idées sont comme les bulles de vapeur qui se dégagent du sein d'une chaudière soumise à l'action d'un foyer énergique, et vos moyens de répression représentent très fidèlement des poids qu'on placerait sur les orifices de la chaudière pour empêcher la sortie de l'eau vaporisée; ils amèneraient infailliblement l'explosion, c'est-à-dire une révolution et la rupture de l'enveloppe, de la forme sociale.

Bien inepte, n'est-ce pas, serait le mécanicien qui se conduirait ainsi; les gouvernements n'en font pas d'autres. Le moyen que je propose à savoir: Etouffer les idées dans leur germe, est un procédé qui consiste à éteindre le feu sous la chaudière, procédé infaillible; pas de vapeur, pas d'explosion, inutilité de la répression. Dans l'ordre moral, ce moyen s'appelle obscurantisme. Grand mot et grande chose! et trop peu appréciés. M. Thiers en a eu le sentiment quand il s'est écrié, que le seul moyen d'arrêter les progrès du Socialisme est de fermer les écoles primaires; toutefois il n'en a eu qu'un sentiment incomplet. Le moyen qu'il indique n'est pas le seul; ce n'est qu'un entre plusieurs. Fermer les écoles et se borner à cela, c'est diminuer l'activité du foyer, ce n'est pas l'éteindre; il faut supprimer tout ce qui tend à ébullitionner l'esprit, à modifier son état et par suite ses perceptions. Mais il faudrait connaître à fond le mécanisme secret de ces révolutions intellectuelles d'où les autres découlent.

Il y a eu un temps, Monsieur, où on croyait au dogme des deux principes; il y a eu un temps où l'on croyait à la chute; un temps est venu où on a cru à la rédemption; mille idées diverses ont passé successivement par la tête du genre humain, et chacune d'elle s'y est établie en souveraine, jusqu'à ce qu'une autre soit venue la détrôner. D'où venait ces idées? Comment s'étaient-elles formées? Quelles modifications avaient dû se faire dans les esprits pour qu'elles y pénétrassent? Quelles avaient été les causes de ces modifications? Quel a été leur mécanisme intérieur? Voilà, Monsieur, l'histoire véritable, toute l'histoire ou du moins la clef qui ouvre l'histoire entière.

Il y a un temps où l'esclave accepte sans murmurer la domination d'un maître; un temps où le bourgeois qui fera 89 et 92 croit à la supériorité réelle du seigneur féodal; un temps où le droit divin de la Royauté ne fait doute pour personne dans toute la chrétienté; un temps où l'infaillibilité papale est un article de foi incontesté; un temps où le laïque s'incline religieusement devant la robe vénérée du prêtre; il y a un temps où ces idées règnent, et si despotiquement, qu'on essaierait vainement de leur disputer l'empire; il y a un temps où elles ont perdu tout prestige et où on entreprendrait vainement de leur rendre une ombre d'autorité. Comprenez-vous bien que la cause réelle de tous les changements sociaux, religieux et politiques, c'est-à-dire de toutes les révolutions et de toutes les agitations humaines, comprenez-vous bien que cette cause est où je vous la signale, et non ailleurs, et que c'est sur ce terrain que les efforts intelligents soit pour enrayer, soit pour accélérer, doivent être dirigés?

Considéré à ses diverses époques, l'esprit des hommes est semblable à des terres composées d'ingrédiens de nature différente; tel germe prospère dans ce sol, et tel autre germe dans celui-là, et en vain prétendriez-vous faire fructifier la première graine dans la seconde terre, elle n'y pénétrerait que pour s'y corrompre et servir d'aliment aux germes appropriés. Par quel changement intérieur l'esprit humain acquiert-il des propriétés si diverses, et d'où lui viennent ces amendements qui en changent si profondément la nature jusqu'à transformer le roc en une terre plantureuse? Voilà la vraie question pour les vrais hommes d'État, et le point sur lequel une politique sérieuse devrait s'appuyer.

Mille choses y concourent! et de ces mille agents de la chimie spirituelle qui triturent, stimulent, amendent l'esprit, il n'en est pas un qui entre habituellement dans le corps de l'histoire ou qui occupe la place assignée par son importance. Pour qui aurait su voir, toutes les révolutions modernes étaient comprises ou dans l'imprimerie, ou dans la boussole, ou dans la découverte de la circulation du sang, ou dans celle de l'Amérique, ou dans chacune des cent mille inventions dont d'absurdes conservateurs ont la folie de s'enorgueillir, applaudissant bêtement à ce qui causera leur perte, chantant le *de profundis* sur eux-mêmes, et fournissant des verges pour se faire fouetter.

Plus intelligente que M. Thiers, la bonne et vieille Eglise, celle qui marchait de pair avec la royauté et l'aristocratie, ne proscrivait pas l'instruction primaire, qui, bien dirigée, est un précieux instrument de conservation, mais elle se mettait en travers des innovations scientifiques; elle anathématisait Copernic; elle fulminait contre Galilée, comprenant bien que la révolution était là.

Jamais cet instinct de conservation qui a été donné aux sociétés comme aux individus ne s'est manifesté d'une façon plus éclatante que dans la profonde répulsion de la très sainte Inquisition pour les découvertes scientifiques, cette Inquisition que l'un de nos ministres, M. de Falloux, a l'intelligence d'admirer. Si un homme invente le Microscope ou le Télescope, s'il étudie la plus humble des plantes ou le plus imperceptible des animaux; s'il classe ou s'il nomme l'un quelconque des êtres qui forment la chaîne de la création, depuis le minéral jusqu'à l'homme, ne vous y trompez pas; cet homme charge une mine qui fera sauter la société! Tout savant qui s'enferme dans son cabinet, serait-ce pour décrire un papillon, ce savant conspire. Quiconque découvre une étoile, ébranle le trône, l'autel et la propriété; et quand un anatomiste ouvre la jugulaire d'un chien, je n'exagère pas, Monsieur, il pose la plaque de fondation de l'échafaud révolutionnaire. Je parie que vous n'y comprenez rien.

Hélas! je voudrais être dans le faux. Mais c'est la lumière même; bien aveugle celui qui ne comprend pas que la moindre dissertation chimique est un pamphlet des plus dangereux! J'ai vu des gens à qui j'avais pris la peine d'exposer tout cela et qui croyaient comprendre, mais qui au fond n'y entendaient rien du tout. Ils comprenaient à merveille, pour citer un fait, que la découverte de la locomotion aérienne serait un évènement révolutionnaire, en ce qu'il viendrait bouleverser notre système de douanes, et donner à la plus imprenable forteresse juste l'importance du premier hameau venu. Ils avaient précisément la portée d'esprit de M. Cunin-Gridaine. L'inventeur d'un système de locomotion aérienne étant allé voir ce ministre : « N'attendez rien de nous, s'empressa de dire ce dernier; nous serions bien fâchés que vous réussissiez. » Le ministre pensait aux douanes! Cette conséquence crève les yeux de tout le monde.

Ce que tout le monde ne voit pas, et ce qui est d'une bien autre portée, c'est l'effet psychologique des innovations scientifiques, c'est la modification lente, mais sûre, qu'elles apportent aux esprits et qui renouvelle irrésistiblement les croyances, les sentiments et les désirs des masses, les détachant sans retour de ce qu'elles ont aimé et leur inspirant des affections nouvelles. Science! mot terrible, synonyme de puissance et de bonheur. Dès qu'on permettait la culture des sciences, il était clair que l'homme allait concevoir une haute idée de sa valeur personnelle. La science! c'est-à-dire l'intelligence des secrets de la nature! Et pourquoi? sinon pour en jouir! Indépendance d'esprit, orgueil humain, impatience du joug, amour de la terre, soif de bonheur, de là à la science il y a la distance des conséquences aux principes. Dites-moi que quelque part sur la terre un peuple observe, expérimente, et je vous atteste que bientôt il réclamera la liberté et l'égalité. Observer! Je dis observer, Monsieur, et vous ne frissonnez pas! observer, c'est-à-dire étudier l'art du gouvernement de l'univers! Une faculté des sciences est une école d'administration cosmologique; D'observation en observation, l'homme a fini par acquérir une idée très flatteuse du monde et de lui-même; l'observation lui a révélé d'inappréciables richesses naturelles inconnues à nos pères; l'observation lui a enseigné l'art de centupler les richesses existantes sur ce globe et dans ses entrailles; l'observation lui a dit que cette terre pouvait devenir un lieu de délices; l'observation lui a offert les rênes de ce monde, et des centaines de mille de découvertes, au nombre desquelles on compte le daguerréotype, le télégraphe électrique, la vapeur, la galvanoplastie, l'art de transformer les pavés de nos rues en étoffes, a habitué même les esprits les plus incultes à regarder avec complaisance, avec sécurité, avec admiration ce monde, qui, pour bien faire, n'eût dû jamais leur inspirer que du mépris; et nous en sommes venus à ce point, qu'essayer de faire croire aux hommes de ce temps que la terre est une vallée de larmes, c'est, comme on dit vulgairement, vouloir prendre la lune avec les dents. On croit à la possibilité du bonheur terrestre et du bonheur pour tous, et en reconnaissant que tout le péril est là vous devez enfin me comprendre. Car cette idée de bonheur, idée neuve en Europe, comme disait Saint-Just, qui l'a créée, qui a rendu les intelligences propres à la recevoir, à se l'assimiler, à la développer? Qui a fait ce funeste travail, sinon la science? C'est elle qui, levant peu à peu le voile qui cachait les beautés et la fécondité de cette terre (assez ragoûtante, nous pouvons nous dire cela) a opéré la dangereuse réconciliation de l'homme et du monde; c'est elle qui a légitimé cette soif de

jouir, dont l'honorable M. de Larochejaquelein a bien raison de dire qu'elle caractérise l'état des brutes, si on la considère sous la forme qu'elle revêt chez les brutes, mais qui convient certainement aux âmes de choix, lorsqu'elle consiste dans l'amour éclairé de ces raffinements de luxe dont l'opulent marquis aime tant à s'entourer. Or, c'est précisément sous cette forme aristocratique et de droit divin que la science développe l'idée du bonheur; l'abondance en toutes choses, et pour chacun en toutes choses un luxe royal, voilà ce que la science a le tort de promettre; et, par exemple, connaissez-vous rien de plus révolutionnaire que M. de Gasparin, calculant que nos fleuves jettent à la mer pour trois ou quatre milliards d'engrais, c'est-à-dire, plus de deux fois la valeur de notre énorme budjet, ou si vous l'aimez mieux, une quantité incalculable de rotis et de primeurs! Allez donc enseigner le respect de l'inanition à une société qui tolère la chimie! Aussi, Monsieur, pour en revenir à notre sujet, si vous parveniez à convaincre Jacques Bonhomme que le christianisme contredit et condamne le socialisme, c'est-à-dire la doctrine du bonheur universel: « Tant pis pour le christianisme, répondrait Jacques Bonhomme, nous nous passerons de lui. » Voilà, Monsieur, tout ce que vous en obtiendriez. Mais, hélas! vous ne parviendrez même pas à le séparer du christianisme, divorce qui, habilement exploité, pourrait après tout rendre de grands services à la cause de l'ordre. Non, Monsieur, vous n'y parviendrez point.

VICTOR MEUNIER.

(La suite prochainement.)

Dans un compte rendu de la séance d'avant-hier, nous avons attribué à M. Sain un discours prononcé par M. Sage.

Conséquences de la prise de Bude.

RETRAITE DES RUSSES ET DES AUTRICHIENS.

Que vont dire nos feuilles réactionnaires, amies fidèles du czar et de Metternich, en apprenant le nouveau succès des Hongrois?

Depuis plusieurs jours, les bulletins toujours menteurs des généraux autrichiens nous représentaient les Hongrois reculant sur tous les points, évitant le combat devant l'armée autrichienne, qui reprenait vigoureusement l'offensive; les populations avaient horreur de la république, et les braves hussards eux-mêmes passaient au cri d'*à bas Kossuth!* dans les rangs autrichiens. Enfin, divisés entre eux et prêts à se combattre, les Polonais et les Madgyars qui résistaient encore allaient infailliblement être écrasés par les Russes et les Autrichiens réunis. Encore un pas, et les vainqueurs, passant par Francfort, poussaient leur procession monarchique jusqu'à Paris. Le jeune homme de Froshdorf n'avait plus qu'à remonter sur le trône de ses pères.

Hélas! comment concilier ces espérances, que l'on croyait déjà presque passées à la réalité, avec les nouvelles qui nous arrivent de Bude? Oui, de Bude, car cette fois la vieille capitale de la Hongrie est bien entre les mains des Madgyars. Les journaux autrichiens eux-mêmes, ne pouvant plus cacher ce désastre, s'efforcent de l'expliquer de la manière la moins défavorable à leur cause. C'est la garnison italienne qui est la cause de tout le mal: elle a poussé la perfidie jusqu'à jeter des cordes aux Madgyars pour aider ceux-ci à gravir les murailles, et la prise de la forteresse aurait été précédée d'un horrible massacre entre les troupes italiennes et autrichiennes de la garnison.

Un voyageur, arrivé de Pesth, raconte que la prise de Bude a coûté aux Hongrois beaucoup de monde, parce que les assiégés, manquant de munitions, se sont servis, pour tirer, de fer haché en petits morceaux et de pierres, ce qui a fait de grands ravages dans les rangs des assiégeants.

Quelques-uns disent que le général Hentz, a été tué; d'autres, qu'il a été sauvé par Georgey, qui aurait fait tout son possible pour adoucir les souffrances du brave commandant. Suivant une autre version, il serait mort dans les bras de ce général madgyar.

La nouvelle de la prise de Bude a produit un effet extraordinaire à Vienne. Une si grande foule se pressait à l'imprimerie de la *Gazette de Vienne* et auprès des marchands qui la distribuent, que la police a interdit d'en continuer la publication.

Cette défense éveilla encore plus vivement la curiosité, d'autant plus qu'un grand nombre d'exemplaires se trouvaient déjà entre les mains du public.

Lorsque quelqu'un se mettait à en faire la lecture à haute voix, il avait bientôt autour de lui un cercle d'auditeurs, mais la police confisquait alors le journal.

Il n'est sorte de bruits qui ne courent maintenant à Vienne et dans toute l'Allemagne sur la force toute puissante de l'armée polono-madgyare. L'imagination populaire grandit d'autant plus nos héros du Danube qu'on a voulu les amoindrir. C'est ainsi qu'on évalue leur armée à plus de 400 000 hommes. D'après la *Gazette de Vienne*, Dembinski commande 120 000 hommes échelonnés de Presbourg aux Carpathes, Bem à 60 000 hommes, et les corps de Goergey, Perczel, Repassy, Rurich sont forts chacun de 40 000 hommes.

Les impériaux ont maintenant très peu d'artillerie, les Hongrois leur en ayant pris la plus grande partie, et possédant, à ce que l'on dit, 6 000 pièces de canon.

A Komorn, la nouvelle de la prise de Bude avait été répandue le 22, par des affiches. L'allégresse des Hongrois de Pesth est au comble.

L'armée impériale, qui s'était avancée jusqu'à quelques lieues de Komorn, s'est retirée subitement sans coup férir, et une partie des troupes russes ont pris en hâte la route de la Pologne, de même qu'une autre partie de cette même armée s'est aussi retirée des frontières de la Transylvánie. On ne sait pas le motif de cette retraite. On croit seulement que les impériaux n'ont plus pour les secourir que 30 000 Russes environ.

Plusieurs milliers d'uniformes russes ont été apportés à Pesth, et les tailleurs de la ville, réunis dans une grande salle de bal, les ont transformés en uniformes hongrois.

Il s'est formé à Debreczin des fabriques de draps, d'armes, etc. Une foule d'étrangers approvisionnent les Hongrois de tout ce qu'il leur faut.

Les Polonais arrivent de tous côtés pour secourir les Hongrois. La plupart des étudiants ont quitté Lemberg, déguisés en paysans, pour se diriger vers la Hongrie.

Derniers évènements de l'Assemblée de Francfort.

L'Assemblée de Francfort vient de prendre une grave résolution: elle vient de décider, par 71 voix contre 64, qu'elle se transférerait à Stuttgardt, capitale du Wurtemberg, et centre de l'Allemagne méridionale et révolutionnaire.

C'est sur le rapport de M. Vogt que l'Assemblée de Francfort a pris cette décision.

Voici quelles étaient les conclusions du rapport:

1° La prochaine séance de l'Assemblée nationale aura lieu à Stuttgard dans le courant de la semaine;

2° Le bureau publiera un appel à tous les membres et aux suppléants des démissionnaires, pour les inviter à se rendre à Stuttgard le 4 juin;

4° Le pouvoir central est requis de transférer immédiatement son siège à Stuttgard;

4° Les plénipotentiaires des Etats qui ont reconnu la constitution sont invités à se rendre également à Stuttgard.

M. Groffer ne voit, dans ce que l'on propose, que le projet de répéter à Stuttgard ce que l'on a fait à Francfort.

M. Uhland pense que les partisans de la proposition n'ont en vue autre chose que de parodier en Souabe la Convention française.

M. SIMON (de Trèves). Depuis quatorze mois on nous a joués ici à Francfort d'une manière inouie. Voulez-vous que chaque jour le ministère nous frappe au visage? Pour moi, j'aime mieux périr au fond de la Souabe que de mourir ici d'une mort lente, aux yeux d'un ministère ennemi. Voudrez-vous rester là, les bras croisés devant l'immense mouvement des peuples? Il faut tout risquer, l'homme courageux seul obtient les faveurs de la fortune.

M. VENEDEY, quoique malade encore, demande la parole pour dire que si l'Assemblée se transporte ailleurs, elle sera peut-être obligée de changer le drapeau tricolore pour le drapeau rouge.

M. HENKEL. L'Assemblée nationale n'a pas le droit de se changer en club.

M. SCHODER. Faisons notre devoir, et allons siéger. Des personnes influentes nous écrivent: Venez à Stuttgardt, tout le Wurtemberg sera avec vous.

M. EISENNAN. Le sol de Francfort est neutre, restons-y. Voulez-vous faire de Carlsruhe une autre Vienne?

M. VOGT, rapporteur. C'est moi qui ai le plus longtemps combattu la mesure que nous vous proposons; aujourd'hui je suis convaincu qu'elle est indispensable. La Prusse veut tout usurper en marchant sur le cadavre du pouvoir central. Que ceux qui ont peur d'être entraînés trop loin s'appuient sur nous, nous serons là pour les soutenir.

C'est à nous de combattre l'absolutisme. Ce n'est pas nous qui avons engagé le nord de l'Allemagne à s'attacher à l'absolutisme. Pendant toute une année nous avons comprimé le mouvement du midi. Il y a un abîme entre nous et le nord, mais cet abîme est couvert de baïonnettes! Nous ne ferons pas de conquêtes, mais nous serons un rocher inattaquable; nous imprimerons au mouvement une force qui inspirera du respect au nord et qui le fera reculer.

L'Occident s'est réveillé! L'absolutisme ne connaît pas de frontière; ses éclaireurs sont déjà à Francfort. Voudriez-vous rester au milieu d'eux? voudriez-vous, les mains jointes, vous livrer à l'ennemi? Nous allons dans le midi établir notre camp, dans une position inattaquable, que nous pourrons défendre contre les ennemis d'en bas et d'en haut. Déjà M. Peucker nous environne d'un mur d'airain. Si vous n'allez pas à Suttgardt, les ondes s'élèveront au dessus de vos têtes et vous serez dignes de périr.

Après le vote, l'Assemblée s'est séparée au milieu du plus profond silence.

C'est la dernière séance tenue à Francfort; l'Assemblée de Stuttgardt ne peut être qu'une convention.

La grande bataille va commencer.

Conspiration à St-Pétersbourg.

Le *Boersenhalle*, du 29 mai, donne les détails suivants sur les mystérieux mouvements d'insurrection qui menacent l'absolutisme du czar dans ses propres Etats:

Dans la nuit du 8 au 9 mai les fils des familles les plus distinguées ont été arrêtés par la police, et arrachés par la gendarmerie des bras de leurs parents. Depuis, ils ont disparu. Les individus arrêtés sont au nombre de 100. Quelques personnes le fixent même à 200 ou 300. On dit que la conspiration qui a déterminé cette mesure était communiste-socialiste. Parmi les individus arrêtés il y a surtout des officiers de la garde et de jeunes nobles employés au ministère de l'intérieur ou dans les départements de la diplomatie. La police a procédé à ces arrestations avec la plus grande brutalité. Le fils d'un gentilhomme, M. Kaschkin, a été arrêté de son lit mourant sous les yeux de ses parents. Les individus arrêtés ont été transférés d'abord dans la forteresse de Pétersbourg, puis dans les casemates de Cronstadt.

Les Russes, qui ne voient dans une révolution, que le meurtre du czar, prétendent que l'empereur devait être assassiné à la grande revue de la garde impériale qu'il devait passer avant de partir pour Varsovie. La parade a eu lieu le 29 avril; il y avait 40 000 hommes. L'empereur a dit qu'il ferait sentir aux incendiaires et aux brigands la gloire des armes russes. On dit aussi que le nouveau palais des czars, à Moscou, a été miné pendant le séjour de l'empereur. Jusqu'à ce jour, notre flotte n'est pas partie; on travaille à l'équiper; elle ne pourra partir que dans huit jours.

Italie.

RÉPUBLIQUE ROMAINE.

Les négociations entre M. Lesseps et le gouvernement romain se sont poursuivies jusqu'au 24 au matin. Un armistice avait été conclu et devait durer jusqu'au 28, disent les uns, jusqu'à la décision de l'Assemblée législative, disent les autres.

Le *National* retrace ce matin l'histoire des tergiversations de M. Lesseps. A son arrivée à Rome, l'envoyé français vit ce qui s'y trouvait en effet, le gouvernement républicain entouré des sympathies de tous. Il écrivit en ce sens au gouvernement français; mais survinrent les protestations de la cour de Gaëte, les avis charitables de ses amis de Paris, qui lui annoncèrent que ses dépêches avaient déplu, et qu'on ne voulait pas que les choses fussent ainsi; puis les conférences avec MM. d'Harcourt, Oudinot, de Rayneval. Enlacé dans ce chassez-croisez d'intrigues, M. de Lesseps a changé tout à coup d'attitude. Il cherche alors à semer la division entre le triumvirat et l'Assemblée; il convoque solennellement les Français qui sont à Rome dans le but de provoquer une réaction. Rien ne réussit: Rome demeure ferme et inébranlable. M. de Lesseps, au reste, semblait en prendre son parti. Le 23, à minuit, il envoyait à M. Mazzini un article additionnel à ses propositions rejetées, sur lesquelles Mazzini devait faire une réponse le 24.

Mais le 24 au matin, M. de Lesseps quittait précipitamment Rome, laissant pour adieux une lettre adressée à l'Assemblée nationale, dans laquelle il disait que sa sécurité étant menacée, il ne pouvait plus rester à Rome et se retirait au quartier du général Oudinot.

Cette lettre, qui contient contre Mazzini une accusation violente, a été lue en séance publique à l'Assemblée, qui, à l'unanimité, l'a renvoyée au triumvirat pour y répondre. M. de Lesseps s'est repenti, plus tard, du ton provocateur de cette lettre, et il en a envoyé une autre beaucoup plus réservée; mais la séance était levée, et l'Assemblée n'a pu en avoir connaissance.

Le *National* termine ainsi son récit:

Il nous répugne de croire à une perfidie calculée de M. Lesseps, tranchons le mot, à une abominable déloyauté. Nous le voulons croire très sérieusement convaincu que ses jours étaient menacés; mais la certitude de sa bonne foi fait naître en nous d'autres inquiétudes. C'est un poids lourd à porter qu'une négociation dont peut sortir la guerre; et un esprit disposé à s'exagérer et l'importance de son rôle et sa responsabilité peut succomber sous le fardeau. L'intelligence a de singulières défaillances, d'inexplicables affaissements. Qui sait? où l'on cherche l'agent coupable d'une infâme politique, ne trouvera-t-on qu'un homme à plaindre, un malade à guérir!

Voici, d'après la *Réforme*, les conditions qui auraient été posées par les triumvirs à M. Lesseps:

« 1° Puisque la réaction s'obstine à contester la validité du gouvernement romain, le peuple sera de nouveau appelé à faire acte de souveraineté par le vote universel.

» 2° Les Autrichiens, les Napolitains, les Espagnols évacueront immédiatement le territoire de la République, parce que le suffrage universel serait une dérision sous la pression des baïonnettes étrangères;

» 3° Les Français s'éloigneront de Rome, la République, toujours généreuse et fraternelle, leur assignera pour garnison des endroits exempts de fièvres, où ils trouveront accueil que doivent se faire des républicains frères. Ils y séjourneront comme amis et non comme protecteurs, car la démocratie romaine veut se constituer sans influences étrangères et sans entraves;

» 4° Lorsque la République sera de nouveau sortie triomphante des urnes du vote universel, les Français la salueront comme leur sœur, et ils s'engagent à la faire reconnaître par les puissances belligérantes.

P. S. Puisque les royalistes n'ont demandé jusqu'à ce jour qu'un second appel au vote pour s'assurer de la volonté du peuple, et que le triumvirat se soumet à cette épreuve! qui sera pour lui un nouveau triomphe, le gouvernement français doit adopter la dernière condition du traité et proclamer envers et contre tous la République romaine aussitôt que le peuple souverain aura, pour la seconde fois, acclamé la démocratie.

A propos de l'expulsion demandée des étrangers, l'*Univers* prétend qu'on pourrait répondre à la République romaine qu'il y a d'autres étrangers dans son sein, Mazzini, Garibaldi, par exemple. Est-ce que Mazzini, est-ce que Garibaldi et ceux qui combattent sous ses ordres ne sont pas des Italiens, au même titre que les Provençaux et les Normands qui se trouvent à Paris sont Français?

Deux cents Toscans sont arrivés le 23 au secours des Romains. Il est arrivé aussi à Rome des *bersaglieri* piémontais pour protester contre l'inaction de leur pays. Les journaux de Rome annoncent aussi que chaque jour de nouveaux Français passent dans leurs rangs. Au camp français il y aurait eu deux duels entre des officiers qui se prononçaient, les uns pour les Romains, les autres pour la politique autrichienne de l'élu du 10 décembre.

Les préparatifs militaires continuent au camp français. Nous extrayons les détails suivants d'une lettre adressée du camp, 25 mai, au *Nouvelliste*:

Depuis ma lettre du 20, la position de l'avant-garde française, sans avoir en elle-même subi de changements essentiels, s'est resserrée et concentrée sous les murs de Rome. Notre aile droite est appuyée au Tibre, à la hauteur de San-Paolo, ayant sur la rive gauche du fleuve en avant du pont de bateaux, maintenant presque entièrement construit, une forte avant-garde solidement établie et très bien protégée. La ligne formée par nos troupes s'étend ainsi parallèlement à l'enceinte de la ville et à une distance d'environ 2 500 mètres, depuis le Tibre jusqu'à la route de Florence en d'Ancône. Toute la portion centrale est formée sur deux lignes, la première à la villa Santucci, la deuxième à Vina-del-Corviale.

De nos avant-postes nous entendons le qui-vive des sentinelles placées sur le rempart.

Les troupes continuent à être expédiées dans les Etats romains.

Le *Christophe Colomb* a dû partir, le 29 mai, de Toulon avec des troupes. A la même date, *le Narval* avait été envoyé à Antibes prendre des sacs de terre destinés à l'armée. On se prépare à faire le siége de Rome.

LES AUTRICHIENS EN ITALIE.

Les troupes autrichiennes se sont emparées de toute la partie abandonnée de la Romagne.

Florence, où elles sont arrivées, a été placée sous une espèce d'état de siége. La garde nationale est dissoute, et toutes les armes doivent être remises entre les mains des Autrichiens.

Voilà ce que les Florentins ont gagné à renier la République.

Venise résistait le 26. Les Autrichiens ne cessaient pas de lui lancer des projectiles peu dommageables.

Radetzki et de Bruck ont quitté Milan pour se diriger, les uns disent sur Venise, les autres au secours de l'armée autrichienne contre la Hongrie.

Un officier nous écrit d'Avignon, 30 mai 1849:

Il est probable que nous allons faire partie du corps expéditionnaire de Rome. Quand donc serons-nous débarrassés des hommes qui osent souiller l'honneur de notre nation, au point de nous faire servir d'auxiliaires au roi Bomba et à Radetzki?

Assemblée législative.

Séance du 2 juin.

La séance est ouverte à une heure dans l'ancienne chambre des députés. Les banquettes réservées autrefois à la pairie sont occupées par les représentants; quelques bancs ont été ajoutés à droite et à gauche des deux côtés des portes. Rien, au reste, n'a été changé aux décorations de la salle. Après l'adoption du procès-verbal, M. Kératry, président d'âge, prononce de sa voix chevrotante un discours dans lequel il félicite M. Dupin d'avoir été élu par le vote presque universel (Oh! oh! — Murmures prolongés) d'une noble Assemblée, (Nouveaux murmures.—Agitation prolongée.) et il termine en invitant le président et les secrétaires à prendre place au bureau.

M. Dupin monte au fauteuil; il est embrassé par M. Kératry qui en descend.

M. DUPIN lit le discours suivant:

« Messieurs et honorables collègues,

» En remplaçant au fauteuil notre vénérable doyen qui a rempli ces pénibles fonctions avec tant de dévouement (Interruption), je ne puis m'empêcher de faire une première réflexion.

» La présidence de l'Assemblée n'est pas seulement un immense honneur, c'est une charge qui impose de grands devoirs, difficiles à remplir en tout temps, et surtout dans celui où nous vivons. (Bruit.)

» Homme du droit et de la loi, je voudrais voir l'ordre régner partout, et partout aussi la règle fidèlement observée.

» Indépendamment de la loi générale qui commande au dehors et nous oblige comme les autres citoyens, chaque assemblée a sa loi particulière: *le règlement* qu'elle s'impose et par lequel elle contracte l'obligation d'obéir à elle-même. (A gauche: adressez-vous à toute l'Assemblée.)

» Ce règlement, dont la violation amène toujours le désordre (Interruption), et dont la stricte et impartiale exécution est confiée au président, appellera immédiatement votre attention *sur les modifications dont l'expérience a pu faire sentir la nécessité*. (Murmures, à gauche.)

» Quel qu'il soit, je mettrai dès à présent à le faire observer toute la fermeté dont je suis campable, et j'emploierai ce qui me reste encore de force à le maintenir, avec le concours de l'Assemblée (il se retourne vers la droite), pendant la durée, heureusement fort courte de mes laborieuses fonctions. (A gauche: nous l'espérons bien.)

» La tribune doit être libre, messieurs, libre pour tous; la minorité y a plus d'intérêt encore que la majorité. Il faut donc savoir d'abord écouter avec calme, même ce qui nous déplaît, s'exprimer avec ménagement et se soumettre ensuite avec résignation à des votes qui acquièrent le caractère de loi et par conséquent toute la force de la souveraineté nationale.

» Messieurs et honorables collègues, les actes de cette législature devront puissamment influer sur les destinées du pays. Constitués en république, n'oublions pas que l'union des grands pouvoirs de l'Etat est une des premières garanties du repos public.

A GAUCHE. Il n'y a qu'un pouvoir: qu'appelez-vous les grands pouvoirs? (Vive interruption.)

M. LE PRÉSIDENT. J'appelle ainsi les pouvoirs élus par le suffrage universel, et qui émanent directement de la *souveraineté du peuple*.

» Ne perdons pas de vue non plus deux vérités que je crois également certaines. Il faut que la République rassure les intérêts et les droits menacés; mais il ne faut pas souffrir que les factions attaquent ou menacent la République. (Approbation à gauche et à droite.) Ainsi, que Dieu nous soit en aide!

» Vive la République! »

A GAUCHE, avec enthousiasme: Vive la République.

Le même cri est répété, mais faiblement, à droite et au centre.

M. LE PRÉSIDENT annonce que MM. Goudchaux et Ducler ayant cessé de faire partie de la commission de surveillance de la caisse des dépôts et consignations, il devra être procédé à leur remplacement.

M. HEECKEREN fait un rapport sur les élections de la Seine. Quinze procès-verbaux n'avaient pas été dépouillés, et les votes de la garde mobile n'avaient pas d'abord été comptés. Ils l'ont été; il en est résulté un classement différent des élus, mais les vingt-huit élus sont restés les mêmes. Le bureau propose la validation des élections et l'admission des 28 élus. — Adopté.

M. LHERBETTE fait un rapport sur l'élection de M. Sarrut, élu dans le département de Loir-et-Cher. M. Sarrut a été le gérant d'une entreprise qui a fait faillite. Le bureau a pensé que l'élection devait être annulée par ce motif; M. Sarrut a soutenu que l'incapacité pour fait de faillite n'était appliquable que lorsque la faillite était personnelle. Il a demandé, au surplus, un ajournement pour avoir le temps de se faire réhabiliter. Le bureau n'a pas cru pouvoir accepter cette proposition, et il propose l'annulation de l'élection.

M. GERMAIN SARRUT. Une protestation était inutile contre mon élection, car j'avais pris moi-même les devants à l'égard de la faillite sous le coup de laquelle je suis placé.

L'orateur donne lecture d'une lettre qu'il a publiée dans un journal de Loir-et-Cher. Il résulte, dit-il, des faits qui ont accompagné la faillite, qu'il devait, pour sa part, être considéré comme étant en dehors de la faillite de sa compagnie.

Une majorité absolue de 3 à 4 000 voix a répondu à cette lettre, publiée avant les élections. Il rappelle qu'il a été appelé successivement, à une immense majorité, commandant de la garde nationale, membre du conseil général et membre de l'Assemblée constituante. J'ai voulu, dit l'orateur, une réhabilitation morale, et pour cela je me suis présenté successivement à toutes les élections, et les élections m'ont réhabilité d'une faillite que je pourrais appeler politique.

On nous a dit qu'où la loi ne distingue pas, il ne faut pas distinguer. Je dis qu'où la loi distingue, il faut distinguer. Est-ce qu'il n'y a pas trois formules différentes employées par les tribunaux consulaires? Ne dit-on pas en tête des jugements: « M. un tel, en son nom et en celui de sa compagnie? » ou bien: « M. un tel, au nom de sa compagnie? » ou encore: « M. un tel en son nom personnel? »

Je suis dans le second cas, et le jugement intervenu à mon égard me donne beaucoup plus qu'un concordat: il me donne la main-levée de toutes les hypothèques qui grevaient ma fortune personnelle. Je pourrais demain laisser ma fortune à mon fils s'il était élu; il pourrait siéger dans cette enceinte, et je ne pourrais moi-même être admis.

L'orateur soutient que l'entreprise dont il était gérant n'avait rien de commercial; il s'agissait de l'expérimentation du système Jouffroy sur les chemins de fer.

L'orateur lit un ouvrage sur la question, qui fut distribué à la Chambre des députés. Une commission fut nommée, et, sur le vu des expériences faites par l'orateur, cette commission fut unanime à demander qu'un tronçon du chemin de fer fût accordé pour l'expérimentation. Après cette décision, le ministère hésitait encore; il me

dit de faire une expérience en grand; on devait nous concéder le chemin de fer de Meaux. C'est alors que je fis appel aux capitalistes. Mais le ministre changea d'avis plus tard, et le chemin ne fut pas accordé; la compagnie se trouva au-dessous de ses affaires, et un jugement d'absence fut rendu. C'est ce jugement d'absence qui, n'ayant pas été relevé, a été converti en jugement de faillite.

Pour ma part, dit M. Sarrut, j'ai payé intégralement mes dettes personnelles. Mes créanciers ne réclament pas.

C'est pour cela que j'ai demandé au bureau de m'accorder les 70 jours, qu'exige la loi, pour me faire réhabiliter.

Si vous me repoussez, qu'arrivera-t-il! Je poursuivrai à la fois ma réhabilitation et ma réélection. Dans 40 jours je pourrai vous revenir élu, mais non réhabilité. Je vous demanderai alors 30 jours pour me faire réhabiliter. La situation sera complètement la même.

L'orateur discute ensuite la question au point de vue légal. Il traite du concondat et de l'excusabilité; il a obtenu plus que cela : les créanciers de sa compagnie lui ont rendu ce qu'ils pouvaient garder, les hypothèques sur ses propriétés ; il ne croit donc pas que la loi lui soit applicable. (Aux voix! aux voix !)

M. L'HERBETTE, rapporteur. Il ne s'agit pas ici des sentiments d'estime qui peuvent entourer M. Sarrut, il s'agit de l'application de la loi. (Approbation à droite). Les considérations morales n'ont rien à faire ici : il ne s'agit que de la légalité. Qu'il y ait trois sortes de faillites, peu importe, la loi électorale ne fait pas d'exceptions, et cela suffit. (Aux voix ! aux voix !)

M. GERMAIN SARRUT proteste qu'il n'a jamais eu besoin d'indulgence; il n'a pas réclamé l'indulgence du bureau, mais sa justice. La compagnie n'était pas commerciale; il s'agit, non d'exploiter, mais de créer une industrie nouvelle.

L'orateur rappelle qu'en fait d'élections, la Constituante a violé la loi. C'est sur le rapport de l'orateur que les Bonaparte ont été admis à l'Assemblée, malgré les dispositions formelles de la loi.

UN REPRÉSENTANT adresse de la droite à l'orateur quelques paroles que nous n'entendons pas.

M. SARRUT. On me dit que c'était une loi d'oppression, je n'ai pas dit le contraire, puisque c'est moi qui ai demandé leur admission. Mais est-ce que vous croyez que la révolution leur avait rendu leurs droits? est-ce que vous croyez que les barricades de février aient été faites pour les Bonaparte?

M. LE PRÉSIDENT met aux voix le délai de 70 jours demandé par M. Sarrut.

La Montagne seule se lève pour.

L'élection est annulée.

M. ODILON BARROT paraît à la tribune. (Mouvement d'attention.)

Je viens, dit l'orateur, faire connaître à l'Assemblée la composition du nouveau ministère.

La démission des ministres est acceptée.

Sont nommés : *Président du conseil et ministre de la justice*, M. Odilon Barrot.

Intérieur, M. Dufaure. (Mouvement.)

Affaires étrangères, M. de Tocqueville.

Guerre, M. le général Rulhières (Ah! ah!)

Instruction publique, M. de Falloux. (Bruyantes protestations à gauche.—Applaudissements à droite.)

Finances, M. Passy.

Marine, M. de Tracy.

Commerce, M. Lanjuinais.

Travaux publics, M. Lacrosse. (Ah! ah! — Mouvement prolongé.)

Lundi nous soumettrons à l'Assemblée, par un message du président de la République, l'exposé de la situation du pays. (Agitation.)

M. LARABIT fait un rapport sur les élections de l'Aude. Diverses protestations ont été présentées. Le bureau est d'avis de les renvoyer au ministre de la justice pour que la loi soit exécutée. Il nous est impossible d'entendre sur quoi se fondent ces protestations. La minorité du bureau a conclu à une enquête sur tous ces faits, mais la majorité propose la validation des élections.

M. BOISSET. Les faits qui viennent d'être apportés à cette tribune sont des plus graves. Il y a des faits de corruption individuelle nettement articulés ; des votes mis à l'enchère, l'intervention préfectorale qui a intimé aux électeurs l'ordre de voter pour les candidats *modérés*, qui les a intimidés. Le clergé lui-même n'a pas craint de descendre dans l'arène électorale. L'évêque de Carcassonne est allé de commune en commune, recommandant les candidats réactionnaires (Réclamations à droite.), et recommandant ces candidats aux honnêtes gens, comme s'il n'y avait pas d'honnêtes gens dans notre parti.

A GAUCHE. Il y en a beaucoup plus.

M. BOISSET. Dans une commune, il ne s'est pas contenté de faire un appel en faveur de ces grands principes de la famille et de la propriété, banalités dont il serait bien temps de faire justice. (Interruption à droite.) Je dis qu'il ne s'est point contenté de banalités au sujet de ces grands principes que les socialistes respectent plus que qui que ce soit (Agitation); mais qu'oubliant son ministère de paix et jetant loin de lui sa toge épiscopale, il a fait un sermon dans lequel il a accusé les socialistes, qu'il a appelés les rouges, de vouloir le bouleversement de la société et de la famille. Qu'est-il résulté de cela? C'est que sur 2 400 votants, 2 200 ont voté contre la liste démocratique.

Or, je vous le disais tout à l'heure, il n'y a que deux mille voix de différence entre le dernier élu et le premier candidat qui vient après sur la liste. Je dis que cette situation nous impose la nécessité de faire une enquête. (Bruit.)

Je dis que si cette infamie a été commise... (Réclamations à gauche.) Je répète le mot. Si l'évêque a fait ce qui est rapporté dans la protestation, c'est une infamie. (Très bien! très bien!) Votre bureau prétend que les faits sont invraisemblables. Mais ces faits sont rapportés par bon nombre d'électeurs.

Vous le reconnaissez vous-mêmes, puisque vous demandez le renvoi des faits dénoncés dans la protestation au ministre. Eh bien! si ces faits vous semblent suffisamment établis pour qu'il soit fait une instruction, nous demandons que cette instruction soit entière, c'est pour cela que nous demandons une enquête. (Vive approbation à gauche.)

M. LARABIT persiste au milieu des cris: L'enquête! l'enquête!

M. CORALLI. On a dit que les faits ne sont pas précis et les noms point indiqués. Songez donc, citoyens, qu'il y a douze protestations venues de dix cantons différents du gouvernement. Jamais faits aussi graves n'ont été produits pour déterminer une enquête.

Des ouvriers ont été menacés d'être privés d'ouvrage. On nous dit que les faits ne sont pas précis; mais ils sont précis pour une partie des faits. Les pièces contiennent des noms. Le maire d'une commune a fait constater que des ouvriers qu'il désigne ont été obligé de recevoir des bulletins sous peine d'être privés de travail, que trois domestiques de la même commune ont été renvoyés pour avoir voté autrement que leurs maîtres. (Mouvement prolongé.)

Un sous-préfet a dit aux instituteurs réunis : Je ne souffrirai jamais, jamais, que vous vous fassiez les promoteurs des candidats du parti du désordre. Songez-y bien.

Je le demande, n'est-ce pas là une menace! est-ce que ce n'est pas là une menace?

Ce même sous-préfet reçoit la dépêche télégraphique; il ne la fait imprimer que le lendemain; mais après ces mots : *les barricades*, il ajoute : *Interrompu par la nuit*, pour faire croire que les barricades existèrent en effet, bien qu'il sût le contraire. Et il fait commenter cette dépêche par ces mots : Si les rouges triomphent, nous sommes perdus. Sont-ce donc là des actes loyaux et permis?

Ailleurs un maire fait distribuer, avec les cartes électorales, la liste réactionnaire, le tout avec accompagnement de menaces et de recommandations. Un fait extrêmement grave, c'est celui de la section dont vous a parlé M. Boisset. On nous a dit que la boîte était à doubles compartiments. Un homme de la mairie était à la porte de chaque section, prenant les bulletins des électeurs, les lacérant quand ils ne lui convenaient pas, et même disant après : « Dans telle section, les rouges n'auront que 58 voix ; » et, en effet, il était prophète, car les rouges n'eurent que 58 voix.

Vous comprendrez bien, Messieurs, que ce n'est pas sept candidats de plus pour telle et telle partie de l'Assemblée, mais c'est la justice qui le demande. J'appuie donc, messieurs, la proposition d'enquête qu'on vous a faite. (Applaudissements à gauche.)

M. DUPRÉ répond aux accusations dirigées contre les élections du département de l'Aude, et défend la liste qui a triomphé. Cette liste, quoi qu'on en dise, était la liste républicaine. (Dénégations à gauche.—Très bien! à droite.) Et comme l'un des élus de ce département, je proteste contre ces attaques.

Nos élections se sont faites sous l'empire de la fraude et de la terreur, car nos adversaires ont eu leurs dépêches, qui, pour n'être pas télégraphiques, n'en valaient pas mieux que les autres. (Rires à gauche.) Ils ont répandu la nouvelle de l'arrestation du président et de ses ministres. (Mouvement.) Et il y a une localité où cent cinquante électeurs se sont laissés entraîner par ces fausses nouvelles... (L'enquête! à gauche.) Une enquête a été faite, et elle a répondu par le dépouillement des scrutins qui nous ont été envoyés ici. (Très bien!)

Maintenant, puisqu'il ne s'agit que de punir des corrupteurs ou des calomniateurs, l'enquête judiciaire suffira. (L'enquête! l'enquête!)

M. LE PRÉSIDENT. Vous ne laissez pas achever l'orateur... Il demande l'enquête judiciaire, vous demandez l'enquête parlementaire. Attendez qu'il ait achevé, vous voterez ensuite. Je maintiens la parole à l'orateur.

M. DUPRÉ. L'enquête parlementaire, je la repousse, parce qu'il ne faut pas que l'on contracte ici l'habitude un jour de demander le suffrage universel, et de l'insulter le lendemain... (Très bien!) et que l'on voudrait par ce procédé que ceux qui ont été réduits à l'état d'ombres puissent revenir ici, à l'état de revenants. (On rit à droite. Agitation à gauche. —L'on demande de ce côté l'enquête parlementaire et le scrutin de division.)

M. LE PRÉSIDENT. Je mets aux voix la question d'enquête parlementaire. Ceux qui seront d'avis de l'adopter mettront dans l'urne un bulletin avec leur nom et le mot oui. Ceux qui seront d'un avis contraire mettront non. Si l'enquête parlementaire est rejetée, nous aurons ensuite à voter sur les conclusions du deuxième bureau, demandant la validation des élections du département de l'Aude.

Au moment où le scrutin est fermé, M. le président annonce qu'il va être procédé immédiatement à la nomination des trois questeurs de l'Assemblée.

Le dépouillement du scrutin sur l'enquête parlementaire a lieu dans un des bureaux provisoires de la salle des séances, et les représentants montent successivement à la tribune pour déposer leur vote sur l'élection des trois questeurs.

Voici le résultat du scrutin sur l'enquête parlementaire relative aux élections de l'Aude :

Nombre des votants,	571
Majorité absolue,	286
Pour,	186
Contre,	385

L'Assemblée repousse l'enquête demandée par la gauche.

Les élections de l'Aude sont validées aux termes des conclusions du rapport. Certaines pièces de ses opérations électorales seront envoyées au ministre de la justice.

En attendant le résultat du scrutin pour la nomination des questeurs, l'Assemblée entend des rapports sur les élections suivantes : les Vosges, l'Oise, Vaucluse.

Cette dernière élection a soulevé une protestation.

M. LACLAUDURE s'appuie sur cette protestation pour demander une enquête.

L'élection dont vous venez d'entendre le rapport, dit-il, mérite d'arrêter votre attention. J'écarte d'abord le citoyen Gent du débat, où il n'aurait pas dû figurer, puisqu'il ne vient pas immédiatement après le dernier des élus.

L'orateur entre dans divers détails qui tendent à l'infirmation des élections du département de Vaucluse. Les protestations qui s'élèvent contre ces élections sont en très-grand nombre, et en supposant leur véracité, elles tendraient à influer sur l'opinion que l'on doit se faire à cet égard.

L'honorable représentant se plaint des circulaires préfectorales, qui avaient montré comme anarchistes des membres de l'Assemblée constituante comme M. Gent et autres anciens représentants de la Montagne.

L'orateur signale l'intervention d'un président du conseil-général, qui aurait signé en cette qualité la recommandation d'un comité électoral.

M. Laclaudure continue à faire le détail des griefs qu'il accumule contre les élections de Vaucluse. L'Assemblée est quelque peu impatiente, et manifeste, par des conversations particulières, le sentiment qui la gagne.

M. FÉLIX PYAT. Nous avons écouté le rapporteur; M. Laclaudure, vous avez le droit d'être long. (Exclamation.)

M. LACLAUDURE attaque les destitutions de sous-préfets et de maires arrivées quelques mois ou quelques jours avant les élections. Il arrive à la dépêche télégraphique de M. Léon Faucher, et prétend que l'Assemblée doit blâmer les commentaires électoraux dont cette dépêche a été l'objet de la part de plusieurs comités électoraux patronés par l'administration.

L'orateur signale encore un bureau qui aurait été envahi en quelque sorte par cinquante-cinq individus qui, n'ayant pas le droit d'entrer dans les sections électorales ni même celui de voter, ont cependant imposé leur volonté au bureau et dans des communes où ils ne devaient pas figurer. (Assez! assez! à droite.)

M. LACROSSE, ministre des travaux publics. Le préopinant affirme une organisation complète d'intimidation de la part du gouvernement. C'est une accusation sans fondement aucune; je réponds par des dates et par des faits. Et encore je me borne dans mes explications, car je pourrais facilement démontrer que la passion est venue plutôt du côté de mon adversaire, que du côté des soutiens de l'ordre et du gouvernement.

Le gouvernement a changé trois sous-préfets par un arrêté du 27 mars; c'était pour organiser une administration intelligente en rapport avec les besoins des populations. A l'époque où le changement a eu lieu, aucune liste n'était en discussion. Voilà une première réponse.

Trois maires ont été également suspendus, puis révoqués. L'un l'a été le 7 mai, sur la réclamation des habitants, qui avaient déclaré qu'ils ne prendraient pas part au scrutin tant qu'ils pourraient craindre qu'un maire fermier d'un péage public serait président d'une section électorale. Nous n'avons fait de changements qu'en vue de la conciliation générale et de l'ordre public.

Un autre maire a été destitué, parce que dans un banquet présidé par lui il a porté un toast à la République démocratique et sociale.

VOIX A GAUCHE. Il a bien fait! (Vives réclamations à droite.)

AUTRES VOIX A GAUCHE. Oui! oui! il a bien fait!

A DROITE. A l'ordre! à l'ordre!

M. LE PRÉSIDENT. La constitution ne reconnaît que la République démocratique.

M. CANTAGREL. Nous ajoutons sociale! «Ce qui abonnit ne vicie pas.»

L'EXTRÊME GAUCHE. Oui! oui!

M. LE PRÉSIDENT. Je rappellerai à l'ordre quiconque criera : Vive la République sociale?

A DROITE. Très bien! très bien! (Applaudissements.)

M. LACROSSE. Nous n'avons fait de changements que dans des vues patriotiques, dans l'idée d'établir la paix et l'union entre tous les citoyens. Nous n'avons pu conserver un maire qui par un toast public ne craignait pas de pousser un cri d'appel à la désunion et à la discorde, à la révolte.

Qu'on le sache bien de ce côté de la chambre (la gauche), comme dans le pays, nous ne craindrons jamais les attaques contre nos actes, car ils se justifient tous par le respect de la liberté et de l'ordre pour tous les citoyens. (Très-bien! très-bien! à droite.)

M. LE RAPPORTEUR ajoute quelques mots et cite une circulaire du parti rouge dans laquelle on dit qu'il faut bâillonner les prêtres. Elle a été envoyée par M. Gent, et il a bien fallu citer ce nom, puisqu'il se trouve au bas de toutes les protestations adressées aux électeurs. (On rit.)

M. LACLODURE cherche à ranimer le débat. De tous côtés on crie : Aux voix!

M. LÉO DE LABORDE ajoute quelques renseignements sur les élections.

M. LE PRÉSIDENT. Je mets aux voix les conclusions de la commission, c'est-à-dire l'admission des représentants du département de Vaucluse.

VOIX A GAUCHE : Le scrutin de division!

M. LE PRÉSIDENT, après quelques interpellations bruyantes de la gauche, met aux voix les conclusions de la commission. La droite se lève en masse pour les appuyer.

La gauche, à la contre-épreuve, déclare qu'elle s'abstient.

M. LE PRÉSIDENT donne connaissance du scrutin pour la nomination des questeurs.

Le général Leflô est le seul qui ait obtenu la majorité absolue; en conséquence il est proclamé questeur.

L'on procédera lundi à la nomination de deux autres questeurs.

La séance est levée à sept heures.

FAITS DIVERS.

Diviser pour régner est une maxime essentiellement *honnête et modérée*, et, grâce au ciel, inconnue au parti que représente à l'Assemblée législative la Montagne. Cependant MM. de la droite avaient juré l'union contre le Socialisme ; mais l'habitude, cette seconde nature, l'a emporté, et voilà la zizanie dans la camp. On accuse les amis de M. Lamoricière d'avoir voulu faire de la conciliation en ne votant pas pour M. Dupin. Puis enfin, l'entrée de M. Dufaure au ministère ne flatte pas les amis de l'union, car M. Dufaure n'est pas assez prononcé. On regrette ce bon M. Léon Faucher.

— Les travaux de la restauration de la salle de l'Assemblée nationale sont commencés, on va lui donner une toute autre physionomie, et la semaine prochaine suffira pour toutes les modifications qu'on y apportera.

— La santé de M. Peupin n'est point aussi gravement atteinte qu'on l'a annoncé; quelques jours de repos suffiront à ce représentant pour se remettre à ses travaux.

— Une lettre de Gibraltar, du 3 mai, annonce que M. Roche, chargé d'affaires de France au Maroc, est parti le 20 mai pour Oran. M. Roche a retiré son pavillon du consulat à la suite des difficultés qui se sont élevées entre lui et le gouvernement marocain. Il a demandé des instructions au gouvernement français. En attendant la reprise des relations entre les deux gouvernements, le consul anglais a pris sous sa protection les intérêts de nos nationaux, et il fait tous ses efforts pour engager le gouvernement marocain à donner satisfaction à la France.

Nous apprenons à l'instant l'arrivée de M. Roche à Marseille.

— Il est décidé qu'à partir du lundi 4 juin, la mesure appliquée à la ligne du chemin de fer du Nord pour la transmission par la voie du télégraphe électrique du cours de la Bourse (5 et 3 0/0 et actions de la banque de France), serait également appliquée à la ligne du chemin de fer de Rouen.

— Le bateau à vapeur le *Finistère*, venant de Morlaix, et entré le 30 mai dans le port du Havre, avait à bord 71 transportés graciés, qui, débarqués immédiatement, ont été conduits au chemin de fer sous escorte. Ils sont partis par le train de onze heures.

— Le 7e bataillon de chasseurs à pied, venant de Metz, est arrivé hier à dix heures du matin à Paris, et a pris de suite pour caserne celle de Babylone.

— Un citoyen nous écrit que des agents provocateurs parcourent les quartiers Saint-Denis et St-Martin en criant : Vive Napoléon ! et Vive l'empereur! afin d'exciter les ouvriers et de faire naître une émeute ; mais nos amis, les prolétaires socialistes, restent calmes en présence de ces provocations ils suivent les conseils que nous ne cessons de leur donner, et ils se contentent de répondre à ces cris séditieux par celui que feront entendre d'ici à peu de temps tous les peuples de la terre : *Vive la République démocratique et sociale!* (*République.*)

— Le ministère a reçu hier, par le télégraphe, la nouvelle de l'élection, en Algérie, de MM. E. Barrault, H. Didier et Emile de Girardin.

— Demain dimanche, 3 juin, dernier jour des courses de la Société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, cinq prix seront disputés au Champ-de-Mars.

A 2 heures. — *Prix spécial du ministère de l'agriculture et du commerce*, 4 000 fr.; 12 chevaux engagés.

A 2 heures et demie. — *Poule d'essai*, 6 000 fr. ajoutés à 1 000 fr. d'entrée par cheval; 17 chevaux inscrits.

A 3 heures. — *Handicap*, 3 000 fr.; 18 chevaux sont engagés, 9 ont accepté les poids.

A 3 heures et demie. — *Prix des tertres*, 1 000 fr.; 7 chevaux engagés.

A 4 heures. — *Courses de haies*, 1 500 fr., dans laquelle on verra reparaître *Reichstadt*, *Job*, *Tomate*, et 3 autres concurrents.

— Les sociétaires faisant partie de l'association fraternelle et générale des ouvriers cordonniers-bottiers, établie à Paris, rue de Rambuteau, 108, sont invités à se réunir en assemblée générale lundi prochain, à 8 heures du matin, salle Martel.

— Banquet offert par les démocrates socialistes du Doubs, Haute-Saône et Jura, à leurs représentants, dimanche 3 juin, à 2 heures précises, barrière de Sèvres, aux Cuisiniers réunis. Prix : 1 fr. 25 c. Les dames y sont admises.

ASSOCIATION FRATERNELLE ET ÉGALITAIRE DES OUVRIERS BOUCHERS, Grand'-Rue, 68, à la Chapelle-Saint-Denis.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nantes.—M. G.—Reçu les 127.
Arras.—M. D.—Votre lettre nous parvient trop tard pour la poste; ce ne sera donc que lundi que nous pourrons satisfaire à votre demande.
Blois.—M. P.— J'écris à Orléans. F. C.
Blois.—M. C. G.—Faites-moi donc adresser le C. de L. et C. à mon domicile personnel. F. C.

Bourse du 2 juin 1849.

La liquidation est terminée ; les agents de change pansent les nombreuses blessures de leurs clients, ils en souffrent eux-mêmes considérablement.

On annonce la nomination du ministère Dufaure, O. Barrot, Passy et de Tocqueville. La rente remonte beaucoup.

Le 5 0/0 ouvre comme hier à 81 75 pour arriver à 83 et finir à 82 90 fin juin courant et 82 50 au comptant ; c'est une hausse de 1 fr. 15 c.

La Banque de France débute à 2 200 et fait sa clôture à 2 220, avec 25 d'amélioration sur hier.

Le 3 0/0 commence à 53 et finit à 53 40, après avoir coté 53 50 à terme et 53 20 courant; hausse 70 c. sur la bourse précédente.

Le chemin de fer du Nord flotte entre 405 et 410 dernier cours. Il gagne donc 5 fr. sur vendredi.

Les chemins d'Orléans et de Marseille sont stationnaires à 740 et 185 f.

Le zinc Vieille-Montagne s'élève de 2 700 à 2 750 fr.

Les nouvelles obligations de la Ville descendent à 1 070.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	52 25	53 50	52 90	53 40
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0	81 25	83 »»	81 75	82 90

2 juin. - AU COMPTANT.—COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin...	53 20 »»	4 Canaux avec prime.	1000 »»
—Empr. 1847-1848.	»» »» »»	Lin Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars.	82 50 »»	Caisse hypothécaire.	135 »»
4 1/2 0/0 du 22 mars.	»» »» »»	Emprunt d'Haïti	»»» »»
3 0/0 j. du 22 sept.	»» »» »»	Espagne, dette active	»» »»
Act. de la Banque.	2220 »» »»	— dette passive...	»» »»
R. de Naples, j. juil.		— 3 0/0 1841	33 75
Réc. Rothschild.	88 75	Emp. port. 5 0/0....	»» »»
3 0/0 de l'Etat rom.	60 »»	— — 3 0/0	»» »»
5 0/0 belge 1840...	88 75	2 1/2 hollandais	»» »»
— — 1842...	88 75	Zinc V.-Montagne...	2750 »»
— 4 1/2	80 50	H. de la Gr.-Combe...	»»» »»
— Banque (1835).	»» »»	Emp. du Piémont...	»»» »»
Oblig. de la Ville..	1190 »»	Lots d'Autriche	»»» »»

CHEMINS DE FER.—CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain.	400 »»	370 »»	Orléans à Bord.	400 »»	400 »»
Versailles, r. d.	185 »»	190 »»	Du Nord	405 »»	410 »»
— r. g.	160 »»	160 »»	De Paris à Str..	353 75	357 50
Paris à Orléans.	740 »»	730 »»	Tours à Nantes.	310 »»	305 »»
Paris à Rouen...	497 50	493 »»	Paris à Lyon...	»»» »»	»»» »»
Rouen au Havre	250 »»	250 »»	Mont. à Troyes.	»»» »»	»»» »»
Avig. à Marseil.	185 »»	185 »»	Dieppe à Féc...	»»» »»	»»» »»
Strasb. à Bâle...	100 »»	95 »»	Paris à Sceaux.	»»» »»	»»» »»
Du Centre	»»» »»	290 »»	Bord. à la Teste.	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boul.	»»» »»	»»» »»			

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 3 juin.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE.— Verre d'eau.
OPERA COMIQUE.—Ne touchez pas à la Reine.
ODEON.—Les Bourgeois des Métiers.
THEATRE-HISTORIQUE.—Puritains d'Ecosse.
VAUDEVILLE.—La Conspiration de Mallet.
GYMNASE. — Un Duel, le Philosophe, Brutus.
THEATRE MONTANSIER. — Grosse caisse, Exercice.
VARIETES.—Jobin, la Paix, Deux Anges, Fille terrible.
AMBIGU-COMIQUE.—Les trois Etages, un Drame.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—Murat.
THEATRE DU LUXEMBOURG.—Amour, amour! Cabaret, Simon, Antoine, Haine aux femmes.
FOLIES.—Mathieu, Gibier de roi, Mme Gibou.
DELASSEMENTS-COMIQUES.—Culottes et cotillons.
CIRQUE DES CHAMPS-ELYSEES (carré Marigny.)
THEATRE CHOISEUL.—Le Choriste, la Fille du Rampailleur, Arlequin et Colombine, l'Entr'acte au paradis.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 152 — EDITION DU MATIN. — Lundi 4 Juin 1849.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

PARIS. Trois mois . . . . 6 f. Six mois . . . . . 11 f. Un an . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

DÉPARTEMENTS. Trois mois. . . . . 9 f. Six mois. . . . . . 17 f. Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

PARIS, 3 JUIN.

Républicains, unissez-vous !

Il ne doit plus, il ne peut plus y avoir que deux partis en France :

Le parti des gens de cœur et le parti des égoïstes ;

Le parti des hommes de l'avenir et celui des hommes du passé ;

Le parti de la liberté et le parti de l'oppression ;

Le parti des Français et celui des Cosaques ;

Le parti des républicains et le parti des royalistes.

En face des insolents défis, des audacieuses menaces formulées chaque jour contre la Constitution et la République par les organes les plus *avancés* de la réaction; en face de l'attitude aggressive prise par une partie de l'Assemblée législative ; en présence des menées coupables de certains agents du pouvoir, et des provocations insensées par lesquelles on a cherché, on cherchera encore peut-être à attirer le peuple dans la rue, le devoir de tous les républicains est de s'unir intimement, énergiquement, sans acception de nuances ni de systèmes pour défendre la Constitution, pour sauvegarder la République contre ces attaques insensées, pour éviter au pays de nouvelles luttes, de nouveaux déchirements, de nouvelles victimes à pleurer.

Les combats qui se livreront désormais entre les vieux partis et la jeune démocratie ne doivent avoir d'autre champ de bataille que la salle où siègent les représentants de la France, d'autres armes que la discussion.

C'est sur le terrain de la Constitution que doivent se retrancher tous les soldats de la liberté ; c'est là qu'ils doivent attendre l'ennemi ; c'est là que le peuple entier viendra se ranger autour d'eux le jour où les séides du privilège et du despotisme tenteraient un audacieux coup de main contre la République.

Mais devant l'union cordiale et indestructible de toutes les fractions de l'opinion républicaine, la réaction atterrée ne songerait plus à l'attaque, et d'ailleurs les soldats lui manqueraient pour cette guerre impie, car l'armée est républicaine, car l'armée veut maintenir et défendre la Constitution.

Républicains, nos ennemis ne peuvent trouver de force que dans nos discordes. Unissons-nous donc, marchons serrés cœur contre cœur, la main dans la main, sans préventions, sans rancunes, sans faux amour-propre ! Il ne faut rien de plus que notre accord pour nous assurer la victoire, victoire pacifique, absolue et féconde !

Déjà un nombre imposant de nos frères, dont un funeste malentendu nous séparait, ont fait un pas pour nous tendre la main.

Les Amis de la Constitution nous ont conviés à la concorde, et ont formulé un programme qui prouve déjà que nous pourrions nous entendre avec eux sur les questions fondamentales des réformes salutaires dont nous poursuivons le développement pour l'émancipation et le bonheur de la race humaine.

Imitons leur exemple, allons à eux comme ils viennent à nous ; rencontrons-nous et restons désormais ensemble, fraternellement unis pour la sainte conquête des améliorations successives, qui rendront supportable d'abord, et bientôt heureux, le sort des opprimés, des pauvres et des faibles !

Eh ! mon Dieu, les plus grands malheurs qui désolent ce monde viennent souvent de ce que les hommes se disputent et se combattent avant de s'être entendus. On s'acharne souvent les uns contre les autres pour des mots qui ne nous divisent que parce qu'on les interprète chacun à sa manière.

On se crée des fantômes, on se forge des monstres qu'une seule explication suffirait la plupart du temps pour ramener aux plus naturelles, aux plus rassurantes proportions.

Pendant longtemps, jusqu'à ce jour même, le mot *socialisme* a effrayé les esprits des républicains timides.

Et pourtant que demandent les socialistes, qui ne soit désiré sincèrement, ardemment par tous les cœurs vraiment démocratiques ?

Quant aux questions de politique extérieure, tous les républicains ne sont-ils pas d'accord ?

Tous ne demandent-ils pas que, pour maintenir son honneur, pour accomplir le plus sacré de ses devoirs, la France se déclare, dans la mesure de ses forces, la protectrice des peuples faibles qui espèrent en elle, et des nations persécutées qui l'appellent ? Tous ne conviennent-ils pas que nous devons être le foyer, le refuge et la sauve-garde de la démocratie Européenne, et que partout où un tyran lève le bras pour écraser un peuple qui veut être libre, le glaive de l'oppresseur doit rencontrer au-dessus de la tête de sa victime l'épée tutélaire de la France ?

En présence des événements qui se passent en Europe, en face de la sainte alliance qui se réorganise, cette communauté de sentiments quant à l'attitude, quant à la conduite qui conviennent à la France, ne devrait-elle pas suffire déjà pour réunir en un faisceau indissoluble toutes les nuances du parti républicain ?

Et quant à la gestion intérieure des affaires du pays, qui est-ce donc qui nous divise ? Des préjugés, des préventions, des mots.

Tout homme véritablement républicain ne pense-t-il pas, comme les socialistes, que la République ne peut, ne doit être que l'instrument du progrès ; que ce progrès, que cette perfection relative sur laquelle gravite sans cesse l'humanité, ne peut s'obtenir que par gradations successives ; que les améliorations les plus urgentes, les plus impérieuses sont celles qui ont pour objet de faciliter la vie aux classes les plus maltraitées du sort ; que toutes les forces, que toutes les intelligences enfin doivent tendre sans cesse à diriger, à pousser les hommes dans les voies de la liberté, du bien-être, du libre développement de leurs facultés, du bonheur enfin sous son triple aspect de la satisfaction des besoins du corps, de l'esprit et du cœur, autant que le comporte sa nature humaine ?

Est-il un seul républicain qui repousse ces prémisses, est-il un seul socialiste qui en proclame et en reconnaisse d'autres ?

D'où vient donc alors qu'on se sépare, qu'on se dispute, qu'on se combat ?

Est-ce sur la question des moyens ?

Mais nous avons formulé un programme qui certes n'a rien de bien effrayant. Ce programme, vous ne l'avez ni examiné, ni discuté, soit avec la fraction de l'Assemblée qui le promulgait, soit avec les journaux qui l'ont propagé. Etait-ce donc le moyen de s'entendre ?

Et voilà que vous-mêmes quand, à votre tour, vous proclamez le vôtre, vous vous trouvez en accord presque entier avec nous sur toutes les questions fondamentales.

Ajouteriez-vous donc foi aux calomnies par lesquelles nos ennemis communs ont essayé de flétrir le parti socialiste dans l'esprit des populations crédules ?

Supposeriez-vous que sous ce programme si pacifique, si sage, si bienveillant pour toutes les classes, se cachent des desseins perfides, des arrière-pensées d'anarchie et de destruction ?

Nous croyons trop à votre loyauté, pour penser que vous puissiez ainsi gratuitement suspecter la nôtre. Nous vous savons trop sages et trop éclairés pour supposer que vous ayez pu accorder quelque croyance à des contes ridicules propagés par la malveillance et la peur, accrédités peut-être par les violences isolées de quelques fanatiques insensés comme on en rencontre dans tous les partis.

Quant aux horribles évènements de juin, nous les reprocheriez-vous, et en tireriez-vous prétexte pour continuer à vous séparer de nous ? Ah ! vous savez bien maintenant que ce n'est pas le parti socialiste qu'il faut accuser du crime de ces affreuses journées....

Tenez, voulez-vous savoir d'où vient tout le mal qu'ont causé nos dissensions à la chose publique ; voulez-vous connaître une grande faute que vous avez commise ?... — Nous ne parlons pas des nôtres... nous ne nous prétendons pas infaillibles; mais vous allez convenir de celle-là, vous en êtes peut-être déjà convenus avec vous-mêmes, dans le secret de votre conscience.

Cette faute, c'est, ayant au fond du cœur les mêmes aspirations, les mêmes tendances, les mêmes vues, le même but que les socialistes, c'est d'avoir repoussé le *mot*, quand vous acceptiez la *chose*, c'est de ne pas vous être proclamés socialistes vous-mêmes.

La République obtenue, le Socialisme était fatal, parce qu'il était logique. Vous avez louvoyé; vous vous êtes placés dans une situation fausse ; vous nous avez laissés la position vraie, la position franche ; poussés vers nous, malgré vous, par votre instinct, dirigés en sens opposé par une puérile tactique, vous avez vu à la première épreuve submerger votre esquif indécis, sous le poids des deux grandes vagues du progrès et de la réaction.

Que cette leçon vous serve et profite à la sainte cause de la République que nous servons tous.

Votre place était parmi nous. Ce n'est pas nous qui vous en avons chassés ; c'est vous qui avez refusé de la prendre.

Venez vous y asseoir ; des frères vous y attendent.

Prenez enfin la mission que vous deviez remplir.

Venez nous diriger si vous êtes plus habiles, nous échauffer si nous sommes trop tièdes, nous modérer si nous sommes trop impatients. C'est par les discussions fraternelles que les partis se fondent, se modifient et s'éclairent.

Républicains, serrons nos rangs, républicains, soyons unis, et les révolutions tumultueuses deviennent impossibles ; et les vieux partis se convertissent ou s'annihilent, et la France et le monde sont sauvés.

On s'accorde à dire, assure la *Patrie*, que le message du président, qui sera présenté demain à l'Assemblée, traite d'une manière *satisfaisante* les divers points importants de politique intérieure et extérieure.

Nous n'avions pas besoin de cette assurance de la *Patrie* pour être fixés sur la valeur du message de l'Elysée touchant la politique extérieure.

Une grande partie du message, ajoute naïvement le même journal, est consacrée à exposer *surtout* les projets de loi de chaque ministère qui ont plus principalement pour objet l'amélioration morale et matérielle des classes laborieuses.

La politique aux abois des hommes du 10 décembre ne va pas manquer, en effet, de se rejeter sur les belles promesses pour tâcher de donner le change à l'opinion. Pour notre compte, nous ne nous y laisserons pas prendre. Quand on a si peu de souci de l'honneur national, et qu'on travaille ostensiblement à la ruine de la démocratie, on n'aime point réellement le peuple, et on ne saurait rien faire de grand pour lui.

Au surplus, nous allons bien voir.

Compression et Liberté (1).

L'AMITIÉ.

Aimez-vous les uns les autres.

I.

L'amitié domine dans les premiers âges de la vie. L'enfant au berceau sourit et tend ses petits bras aux poupards qu'on lui présente ; dès qu'il trotte un peu sur ses jambes mêmes, il aspire à rompre la lisière qui soutient ses premiers pas, pour se mêler aux groupes de bambins éparpillés sur sa route.

Plus tard, quand arrive l'ère des pédants et des pensums, est-ce l'aspect de ces salles nues, de ces noirs pupitres, de ces cours sans fleurs ni verdure; est-ce la figure renfrognée du pion, les délices du rudiment, ou l'attrait du bœuf classique et des haricots universitaires qui lui font oublier si joyeusement et si vite les douceurs du toit paternel, les *gâteries* des grands parents, les friandises des jours de fête, et le charme de ses premières études si capricieuses et si lentes, où chaque lettre reconnue, chaque syllabe à peu près épelée gagnait un baiser maternel ?

Voyez-le, à peine introduit dans cette cour poudreuse, le voilà qui court et s'élance parmi ces bandes bruyantes avec lesquelles il partage déjà les jouets et les gâteaux, dernier reflet de son opulence passée. Et, s'il s'arrache un instant du milieu de ses compagnons nouveaux pour aller recevoir les dernières caresses de sa mère ; s'il revient un peu triste, tournant la tête et secouant deux larmes, l'une qui a coulé de sa paupière, l'autre tombée sur sa joue avec le baiser d'adieu, son chagrin s'envole avec le souffle qui en essuie la trace, et il se mêle de plus belle aux jeux et aux rires de la troupe bondissante.

Pauvre mère, ne l'accuses pas d'ingratitude ! il obéit à la nature ; il a trouvé des *amis*.

L'odieux *chacun pour soi* est inconnu de l'enfance ; l'égalité préside à toutes ses réunions, à tous ses *banquets*, à tous ses plaisirs ; il n'y a pas de plus grands *partageux* que les enfants.

C'est que l'amitié est égalitaire de sa nature ; c'est que l'amitié est destinée surtout à balancer les influences contraires de l'ambition, tout en laissant à cet énergique ressort de l'âme la liberté d'expansion là où elle est utile, nécessaire et féconde, c'est-à-dire dans les ateliers, dans les travaux, dans les fonctions de tous genres.

En réunions amicales, c'est le nombre qui fait la loi ; tous les rangs sont confondus ; toute supériorité s'efface; la masse entraîne l'individu; la critique part du groupe, réciproque, joviale et railleuse.

L'ambition, au contraire, demande la hiérarchie, la discipline, et ne peut remplir qu'à ces conditions ses magnifiques fonctions dans l'humanité. C'est l'individu, le directeur, le chef qui entraîne, qui conduit la masse; chaque capacité est à sa place; l'inférieur écoute et obéit; le supérieur blâme et commande.

Dans le monde harmonisé, dans le phalanstère, où tous les intérêts seront satisfaits, toutes les supériorités reconnues là où elles doivent l'être, toutes les infériorités compensées; où chacun retrouvera sans cesse dans ses travaux, dans ses plaisirs les relations de son enfance et de sa jeunesse ; où l'éducation largement répartie à tous établira partout un ton général de politesse, de distinction et de bienveillance; dans ce monde-là, l'ambition abdiquera avec joie son rang et ses grades sur le seuil de l'atelier où elle règne, pour la douce gaieté et l'égalité fraternelle des réunions d'amis. L'insouciance, la sécurité, le bonheur universels feront le reste.

Mais, dans notre monde maudit, où l'égoïsme étouffe toute les voix du cœur, les sentiments généreux ne survivent pas à notre jeunesse, et si quelques âmes plus naïves et plus tendres osent conserver dans l'âge mûr la confiance et le dévouement, elles n'en recueillent d'autre récompense que le ridicule et d'amères déceptions.

Que deviennent, hélas ! ces amitiés si cordiales, si désintéressées, si consolantes des premières années ?

A mesure que l'homme acquiert plus de sens et d'énergie, que ses facultés s'étendent, que son cœur se développe ; à mesure que le besoin s'accroît pour lui d'élargir le cercle de ses relations, d'embrasser un plus grand nombre d'êtres et de choses dans l'activité de son esprit, dans l'expansion de son âme, le réseau de la famille et le morcellement social l'englobent et l'étreignent.

Adieu les compagnons d'étude et de plaisirs ; adieu l'amitié ! Le temps est venu, comme disent les grands parents, d'entrer dans la vie sérieuse.

Or, la vie sérieuse, c'est une position à se créer, une fortune à conquérir, c'est-à-dire les luttes, les intrigues, les faussetés, les barbaries de l'ambition civilisée; c'est-à-dire l'insensibilité, l'injustice, la sécheresse de cœur.

Il n'y a plus d'égaux, il n'y a plus d'amis, il n'y a plus de frères, il n'y a plus que des riches et des pauvres, des forts et des faibles, des grands et des petits, des habiles et des niais... il n'y a plus que des concurrents, c'est-à-dire des ennemis...

L'homme sort des mains de Dieu avec l'amour de ses semblables, l'horreur de l'injustice, le mépris des privilèges ; la société le façonne pour la haine, l'orgueil et l'iniquité.

II.

Et pourtant il y a dix-huit siècles que celui qui disait : *Laissez venir à moi les petits enfants*, a résumé sa sublime doctrine dans cette simple et touchante formule : *Aimez-vous les uns les autres !*

C'est l'amitié érigée en dogme. Tout le christianisme est là.

Du jour où cette grande parole a été prêchée au monde, les efforts des peuples ont tendu sans cesse à en chercher la réalisation, malgré les *Césars* et *les princes des prêtres*, toujours oppresseurs, toujours barbares, toujours païens.

Depuis les sectaires de Jean Huss jusqu'aux combattants des barricades de février, tous les novateurs, tous les hérétiques, tous les révolutionnaires n'ont pas eu d'autre but, instinctif ou conscient, que de hâter l'avènement de l'amitié universelle, proclamée par le fils de Marie.

Emancipation religieuse.	*Emancipation politique.*
Liberté.	*Egalité.*
Luther.	1789.

Emancipation sociale.
Fraternité.
1848.

Trois grandes conquêtes de l'esprit chrétien sur le vieux monde ; trois grandes étapes de l'humanité dans le chemin ouvert par le Christ !

Il sera donné à notre glorieuse époque de réaliser la conception de Jésus, *le royaume de Dieu et de sa justice*, que les premiers disciples du Nazaréen furent impuissants à fonder.

C'est que ces nobles serviteurs des hommes, ces apôtres, ces confesseurs, ces martyrs de la charité sociale n'avaient que la foi qui exalte l'âme, que le sentiment qui réchauffe le cœur, et que, pour édifier un monde, la foi et le sentiment ne suffisent pas. Il faut y joindre la science.

Comme le christianisme primitif, dont il dérive,

(1) Voir les numéros du 20 et du 30 avril.

le communisme moderne procède par un sentiment et non par une science.

De toutes les passions que comprime l'odieuse organisation de la société actuelle, l'amitié étant la plus cruellement froissée, la plus universellement étouffée, la résistance a dû égaler la compression ; l'insolence et la force des abus ont nécessairement engendré l'exagération des réformes.

Le communisme le plus radical n'est pas autre chose que l'exaltation de l'amitié.

Sentiment louable, généreux, mais exclusif ; protestation sublime du dévouement contre les iniquités de l'égoïsme, mais qui fait trop abstraction de la nature humaine, et sacrifie à un penchant du cœur, noble penchant, il est vrai, les autres ressorts de l'âme qui, dans une société bien organisée, doivent trouver aussi leur emploi et leur satisfaction.

Les lois de cette société nouvelle sont connues, notre génération les possède ; mais il a fallu dix-huit cents ans de recherches et de travaux, d'épreuves et de misères pour préparer les instruments de sa délivrance future, pour être prête enfin à mettre en pratique la magnifique théorie du Crucifié.

La science sociale devait être le couronnement des connaissances humaines, la synthèse, l'application généralisée des arts, des sciences, des prodiges de la mécanique, des mille inventions de de l'industrie qui doivent faire participer toute la race humaine au bien-être et aux jouissances intellectuelles dont quelques élus accaparent encore le privilège.

L'architecte de la nouvelle Jérusalem annoncée et promise par le divin révélateur, Fourier est donc venu à son temps et à son heure, tels que tous les matériaux nécessaires à la construction du grand édifice social étaient découverts et façonnés par le génie humain.

Oui, l'amitié fraternelle, confiante, dévouée, sera le ton du monde futur, comme l'ignoble égoïsme est celui du monde où nous sommes. Mais le monde futur saura utiliser pour son bonheur et pour sa gloire toutes les passions qui se partagent le cœur de l'homme, et, tout en subordonnant les moins nobles aux plus généreuses, il se gardera bien de supprimer ou même d'affaiblir une seule note de ce riche clavier qui doit produire l'harmonie universelle.

EUGÈNE NUS.

La lettre suivante a été adressée hier au *National* par M. Jules de Lesseps, le frère de l'envoyé du gouvernement français à Rome :

Monsieur le rédacteur,

Les insinuations contenues dans l'article publié aujourd'hui dans votre journal, sur les affaires de Rome, sont tellement en désaccord avec les antécédents de la vie de mon frère, vie toute de loyauté, d'honneur et de raison ; elles coïncident si peu avec les informations particulières que j'ai moi-même reçues, que je crois remplir un devoir en protestant contre cette publication.

Les faits ne tarderont pas à s'éclaircir ; ils justifieront ma protestation. En attendant, l'opinion publique doit suspendre tout jugement à cet égard.

Recevez, etc. Jules de LESSSEPS.

M. Jules Lesseps semble oublier, en protestant contre ces affimations du *National*, que son frère n'agit pas comme citoyen privé à Rome, mais bien comme agent de la politique de l'Élysée, ce qui est bien différent. M. Lesseps oublie aussi, en exaltant les sentiments de son frère, les paroles de celui-ci, quand il répondit aux Romains : « La France ne reçoit pas de conditions, elle en dicte. » Est-ce en parlant ainsi à une nation amie que l'envoyé du Gouvernement français, à Rome, a entendu faire preuve de générosité, de fraternité et de haute raison ?

Italie.

COMPLICATIONS.

M. Lesseps est-il devenu fou, ainsi qu'on le disait hier à l'Assemblée, ou bien assistons-nous à une indigne comédie ? Les nouvelles que nous recevons de Rome ne nous permettent pas de résoudre cette question. Il résulte seulement des pièces officielles que le récit du *National* d'hier est exact. L'Assemblée, à qui M. Lesseps a envoyé sa lettre, a refusé d'en entendre la lecture, et l'a renvoyée au triumvirat

Un fait est maintenant certain, c'est que l'œuvre que le gouvernement français se proposait, disait-il, d'accomplir la constitution d'un gouvernement libéral à Rome, sous la domination du pape, est tout simplement une impossibilité. Ni Pie IX, ni son entourage, ni le roi de Naples, ni l'Autriche, ni l'Epagne, n'accepteraient une restauration dans ces limites. Le roi de Naples, disent les correspondances, aurait protesté, d'accord avec l'Autriche, l'Espagne et la camarilla de Gaëte, contre la trahison de la France, qui, au lieu d'opérer de concert avec les autres puissances intervenantes, s'est mise en relations amicales avec les républicains de Rome.

Voici ce qu'on lit dans le *Positivo*, de Rome :

Une personne bien informée nous rapporte que le roi de Naples s'est plaint énergiquement au pape de ce qui lui était arrivé dans les Etats romains, où ses armes devaient etre soutenues par les armes françaises.

Le cardinal Antonelli lui a dit alors que le général Oudinot avait déclaré dans sa proclamation reconnaître au peuple romain le droit de choisir son gouvernement, le saint siége avait dû protester contre ces phrases en désaccord avec le droit de souveraineté du pape, et qu'il a en effet adressé une protestation en ce sens au général Oudinot et au président de la République française.

C'est peut-être à cause de cette protestation, continuait le cardinal, que le général Oudinot n'a pas appuyé les opérations de V. M.

Le roi, loin d'être satisfait, se montra très indigné de cette explication ; il se plaignit qu'on ne lui eût pas montré la protestation du Saint-Père. Il ajouta qu'il ne se serait jamais aventuré dans les Etats romains avec des troupes aussi peu nombreuses s'il eût cru qu'il ne fût pas aidé par les Français.

On dit que le pape s'est montré très mortifié de ces observations du roi de Naples, et qu'il a résolu d'abandonner Gaëte pour se retirer à Avignon, antique séjour des papes.

Les troupes françaises se préparent toujours à attaquer Rome. Le *Journal des Débats* nous donne même le plan de l'attaque. On chercherait à ouvrir une brèche entre les portes San-Pancrazio et Portese, un peu plus près cependant de la première.

C'est, il est vrai la partie la plus forte de l'enceinte, mais par là on devient maître des points les plus importants de la cité. Une fois entrés, nous serons en possession des hauteurs du Transtevere, telle que celles où est située la villa Panfili Doria et qui domine le château Saint-Ange.

Il est probable que les Romains couperont les deux grands ponts et les deux petits qui relient aux deux rives l'Isola-Teverina. Mais il sera aisé à nos pontonniers de jeter des ponts volants sous le feu de nos batteries.

M. le général Oudinot a reconnu l'enceinte jusqu'à 1 000 mètres, et nous avons déterminé l'emplacement des batteries de siége et des diverses positions que devront occuper les corps de l'armée.

Pendant ce temps les Romains emploient tous les moyens imaginables pour montrer à nos soldats combien ils les plaignent d'être obligés par nos indignes gouvernants de se battre contre des frères. Ainsi à Rome on a appris que les cigares étaient vendus bien au-dessus de leur valeur aux soldats français. La permission de sortir a été refusée aux marchands exactionnaires, et des cigares ont été envoyés gratis aux Français.

Le *National* publie ce matin une réfutation du récit calomnieux pour les Romains d'un des officiers de l'armée d'Oudinot. C'est une lettre écrite sans aucune préoccupation étrangère, par un officier de l'armée d'expédition, à un membre de sa famille. Nous en extrayons le passage qui a rapport à la prétendue trahison des Romains.

Nous combattîmes six heures de suite *sans recevoir aucun renfort, sans même qu'un officier d'ordonnance ou même un simple cavalier vînt nous apporter le moindre ordre.* Le reste du corps d'armée, après avoir échoué contre la porte Cavalligieri, avait même battu en retraite, que nous tenions encore, enfermés dans une espèce de château. Mais bientôt nous nous vîmes entourés et débordés par une multitude de Romains ; nous n'étions que 250. Nous avions entre nous et eux une maison que nous avions été obligés d'abandonner, parce qu'elle s'écroulait sous le canon, et qui était pleine de nos blessés. Le commandant voulut obtenir de faire suspendre le feu pour enlever ces blessés, et envoya pour cela un des prisonniers que nous avions faits. Le feu cessa à l'instant, et les premiers soldats romains se jetèrent sur nos soldats en criant : *Vivent les Français !* et les embrassèrent.

Je m'avançai, ainsi que le chef de bataillon, au milieu d'eux, et on nous embrassa aussi. Mais alors un nouveau flot arriva : les premiers furent débordés ; une espèce de lutte s'ensuivit : bref, nous restâmes prisonniers. Nos 250 soldats ne purent tenir longtemps après et furent obligés de céder au nombre. Tous se sont conduits avec un courage et une intrépidité dignes d'une meilleure cause.

Je suis resté huit jours à Rome. Nous avons été traités avec tous les égards possibles, et pendant ce temps nous avons pu nous convaincre *que l'anarchie ne régnait pas du tout à Rome ; qu'il y avait un gouvernement énergique et solidement établi ; enfin, qu'il y avait unanimité dans la population pour repousser à tout jamais le gouvernement pontifical.*

Cette lettre se termine par une protestation contre la politique de MM. de Falloux et Louis-Bonaparte, qui condamne nos soldats à se battre pour une cause détestée.

Maintenant, nous sommes encore sous les murs de Rome. On fait toujours des préparatifs de part et d'autre. Dans la ville, règne plus d'enthousiasme que jamais et la résolution de s'ensevelir sous des ruines plutôt que de laisser attenter à la liberté. Que dira la France ? souffrira-t-elle longtemps que ses soldats soient à la remorque de l'Autrichien et du bombardeur napolitain ! Oh ! les infâmes, qui nous entraînent malgré nous pour une mauvaise cause, parce qu'ils savent que le devoir militaire nous défend de reculer. Oh ! les infâmes, qui jouent de la sorte avec le sang français et avec l'honneur du drapeau français ! Que la France ouvre donc les yeux et nous envoie contre les Autrichiens. Alors, tout changera : au lieu de honte, gloire ; au lieu de tristesse, joie.

Voici un fragment d'une autre correspondance :

Le roi de Naples proteste contre la France ; voici un fait, Monsieur, qui prouvera qu'il n'a pas tort :

Le 1er mai, on croyait généralement à Rome que le général Oudinot essaierait de nouveau de pénétrer dans la ville. Deux négociants français, MM. B. Gabriac et T. Carpentier, établis ici depuis longtemps, et connaissant à fond l'esprit de la population, prirent la résolution d'aller au camp français dire au général qu'essayer de nouveau de prendre Rome avec 10 mille hommes, c'était exposer ses soldats à une mort certaine. Après avoir obtenu un sauf-conduit du triumvirat et du ministre de la guerre, ces deux messieurs se rendirent auprès de M. Forbin-Janson pour les prier de leur donner une lettre pour le général, dans laquelle il déclarerait que MM. G... et C... étaient français et habitaient Rome depuis longtemps.

M. de Forbin *la leur refusa* : il les pria, en revanche, de porter à M. Oudinot une lettre de sa part, lettre par laquelle il disait au général : « que l'échec d'hier ne vous arrête pas ! attaquez toujours Rome avec vos 10 mille hommes ; je puis vous assurer que 30 mille Napolitains sont à quelques lieues de Rome et viennent à votre secours. » MM. G... et C... refusèrent de se charger d'une *pareille* lettre. Je tiens ces détails de la bouche même de ces deux messieurs.

L'ordre et le calme le plus parfait règnent dans Rome.

Le fort de Malghera, près de Venise, a été pris par les troupes autrichiennes après quinze jours de bombardement.

Le recrutement est toujours impossible en Lombardie.

Rome, 24 mai. — Une personne bien informée nous assure que les relations de la République romaine avec la République française prennent une bonne tournure, et que peut-être les nôtres marcheront plus tôt qu'on ne pense avec les Français contre l'Autriche, dont les forces s'avancent dans la Romagne.

Forli, 19 mai. — A l'approche des Autrichiens, les nôtres se sont concentrés, et ils ont résolu de se retirer et de se réunir tous à Rimini pour disputer là le terrain pied à pied à l'ennemi jusqu'à Ancône.

— Le triumvirat a décrété que les employés et fonctionnaires gouvernementaux et municipaux devront s'abstenir de toute coopération et obéissance aux ordres de ceux qui, contre le droit des peuples, se sont imposés par la force brutale à la direction des provinces envahies, sous peine, pour les transgresseurs, d'être réputés traîtres à la patrie. Est suspendue, dans ces provinces l'exaction des impôts sous la même menace pour les contrevenants, qui seront en outre responsables vis-à-vis du gouvernement de la République de sommes induement perçues et dépensées. Les contribuables et débiteurs de l'Etat habitant les localités soumises à l'invasion, ont défense de verser les paiements dans les caisses paticulières respectives. Quiconque aura versé malgré cette défense ne sera pas censé liquidé vis-à-vis du gouvernement de la République.

Rome, 24 mai. LES TRIUMVIRS.

(*Contemporaneo.*)

— Les journaux de Rome annoncent que le député Accursi vient d'être chargé par le triumvirat d'une nouvelle mission à Paris.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique.*)

Turin, 30 mai 1849.

L'Autriche a hâte de conclure définitivement avec la Sardaigne ; car n'étant pas trop rassurée du côté de la France, et craignant (la peur est si crédule) que l'armée des Alpes ne tombe sur les derrières des armées de d'Aspre et de Wimpfen qui s'avancent étourdiment dans l'Italie centrale, l'Autriche voudrait pouvoir compter sur le Piémont.

Mais comment en finir avec des gens qui n'ont pas d'argent et encore moins d'envie d'en donner ?

L'inventif chevalier de Bruck, l'homme aux mille spéculations, aux mille inventions, aux mille combinaisons, a envoyé ici deux de ses âmes damnées : ce sont MM. Lindenauer et Mottin. Ils viennent pour mettre la dernière main aux stipulations de la paix, et enfin, disons le mot, le gros mot, pour proposer de l'argent au Piémont.

Ces messieurs, agents connus des maisons Rotschild, Balabio et Besana, qui toute leur vie ne se sont occupés que d'agio, de coupons d'actions, de dividende, de fin courant, doivent être un peu embarrassés de se présenter l'olivier de la paix à la main. Mais il paraît qu'ils réussiront, car les dernières séances de votre Assemblée nationale, où il s'agissait de répondre vigoureusement au manifeste de l'autocrate de Russie, ayant démontré que les généraux français veulent la paix à tout prix, le cabinet de Turin voit qu'il a beau temporiser, qu'il ne peut pas compter sur la France ; il va donc emprunter, payer, signer la paix et se faire Autrichien.

Cependant la France peut-elle laisser l'Autriche envahir l'Italie ? L'Autriche en a tout le nord ; le centre bientôt lui sera tout acquis : le général d'Aspre est entré, le 25 de ce mois, dans Florence avec 18 000 hommes. Il y en a laissé 6 000, et va, avec les autres 12 000, faire dans les Légations sa jonction avec le corps du maréchal Wimpfen.

Voilà donc un corps d'armée d'une trentaine de mille hommes qui, maîtres déjà de Bologne et de Ferrare, s'avance vers Ancône. Peut-être, au moment où vous recevrez cette lettre, Ancône sera comme Bologne, comme Livourne.

En attendant, Forli, Rimini, et autres places de second et troisième ordre, reconnaissent les lois de l'Autriche.

Que font dans ce temps-là les troupes qui arrivent incessamment de Marseille et de Toulon à Civita-Vecchia ? Elles campent dans des lieux fort malsains. Le général Oudinot a été malade. L'incurie du gouvernement papal, ce gouvernement que les Romains ont le grand tord de repousser, a laissé venir le désert aux environs de Rome et le Tibre s'extravaser en marais.

Nos soldats expient les bienfaits de ce gouvernement que la République veut rétablir. Nous apprenons, par des voies que l'on nous donne comme dignes de toute confiance, que l'autorité militaire française a fait fusiller huit de nos soldats. Est-ce parce qu'ils auraient eu de l'inclination pour la République romaine en leur qualité de républicains ?

Il faut avouer que, dans cette guerre, le beau rôle est du côté des Romains. En mettant de côté l'exagération italienne et la partialité des nationaux, il est hors de doute que Garibaldi a fait preuve d'une grande capacité militaire et d'une énergie infatigable. C'est le Kossuth romain. Sans doute il agit sur une moindre échelle et avec de moindres moyens que le général hongrois. Mais ce n'est pas toujours sur le nombre des soldats qu'il faut mesurer l'importance des choses. César n'avait que 26 000 hommes à la bataille de Pharsale, qui décida du sort du monde.

Ferdinand de Bourbon est en froideur avec le général Oudinot, parce qu'il a laissé Garibaldi le battre tout à son aise. Dans son dépit il s'en est allé à Naples, où il a fait chanter un *Te Deum* pour remercier le ciel de l'avoir échappé belle.

On négocie toujours sous les murs de Rome. Il y a d'éternelles allées et venues entre le camp et la ville. M. d'Accursi est passé ici, se rendant à Paris avec des propositions d'arrangement de la part du triumvirat.

Mais en attendant les Autrichiens font la conquête de la Romagne. Venise résiste toujours, héroïque et intrépide. Cependant nous apprenons qu'après douze jours de canonnade et de bombardement, et une vingtaine de mille projectiles jetés dans Malghera, ce fort, entièrement détruit, s'est rendu.

Le feld-maréchal Radetzki est accouru sur ce point toujours avec le cher de Bruck. Cette arrivée concordant avec celle du *Solon*, on suppose que des envoyés français vont y traiter d'un arrangement. Toujours est-il que tout était prêt pour bombarder, le 29, la ville par mer.

(Extrait d'une lettre de Rome, en date du 24 mai.)

Notre territoire est entièrement débarrassé des Napolitains. Nos vaillantes troupes viennent d'être rappelées pour s'opposer à la marche rapide des Autrichiens qui occupent déjà Pesaro. Ancône est très bien gardée par les nôtres, et nous sommes sûrs que l'ennemi rencontrera devant cette place forte une résistance invincible.

ESPAGNE. — On dit que la clôture des Cortès aura lieu dans les premiers jours de la semaine prochaine, et que la discussion du projet de réforme des tarifs sera reportée à une autre session. D'autres personnes prétendent que la législature se prolongera jusqu'au 20 juin, s'il ne survient pas d'événements imprévus.

Révolution allemande.

Le 27 mai a eu lieu à Reutlingen (Wurtemberg) une grande assemblée populaire, où étaient représentés 49 baillages et 202 associations populaires. Elle était présidée par le citoyen Becker. Les citoyens Fickler et Hoff, venus de Carlsruhe, ont invité l'assemblée à seconder le mouvement du grand duché de Bade. Des discours, dans le sens républicain le plus exalté, ont été tenus par les délégués de la Haute-Souabe et de la Forêt-Noire.

L'Assemblée a nommé 50 députés qui se rendront à Stuttgardt. Le pouvoir central allemand est considéré comme traître à la souveraineté nationale ; il a laissé les Prussiens attaquer la Saxe. On ne doit aucune obéissance au pouvoir central. Le peuple wurtembergeois ne reconnaît plus que l'Assemblée nationale.

En outre, les résolutions suivantes ont été arrêtées :

1° L'Assemblée nationale est invitée à faire un appel aux armes de l'Empire, pour en chasser la Prusse, ennemie de l'Empire ; 2° d'après la constitution de l'Empire, tous les Etats allemands qui l'ont reconnue sont légalement unis par une alliance offensive et défensive ; ainsi, lorsqu'un état est attaqué, les autres sont obligés de le soutenir. Nous serons fidèles à cette alliance. L'ancienne confédération n'existe plus ; elle est remplacée par le nouvel Empire. Ainsi, chaque état a le droit d'entrer dans les forteresses de l'Empire. L'Assemblée nationale seule a le droit de déclarer qu'un état de l'empire a violé la Constitution.

Or, c'est ce qu'elle n'a pas fait à l'égard du pays de Bade, et lorsqu'un peuple se donne une assemblée, il ne peut y avoir violation de la constitution de l'empire qu'autant que le pouvoir de l'empire l'a formellement déclaré. En conséquence, nous demandons à notre gouvernement ce qui suit : 1° Reconnaissance immédiate et exécution énergique de l'alliance qui existe légalement avec tous les pays de l'empire et par conséquent aussi avec Bade et le Palatinat du Rhin ; 2° Rappel immédiat des troupes de leur position aggressive à la frontière de Bade, et refus de l'entrée du passage des troupes qui n'ont pas prêté serment à la constitution. Il ne faudra pas, notamment, les laisser entrer dans la forteresse d'Ulm.

3° Armement de tout le peuple, afin de repousser toute attaque des ennemis de l'empire, et protéger contre une pareille attaque tout peuple allemand ami ; 4° Prestation de serment solennel de l'armée, ainsi que de tous les fonctionnaires civils et ecclésiastiques ; 5° Amnistie pour tous les accusés et détenus politiques civils et militaires.

WURTEMBERG. *Stuttgardt*, 29 mai. Le conseil municipal et le comité des bourgeois ont adressé l'appel suivant à leurs concitoyens de Stuttgardt.

En présence des résolutions de l'assemblée de Reutlingen, dont nous avons pris connaissance aujourd'hui, nous déclarons que nous avons la ferme confiance que notre gouvernement et les représentants légaux du peuple wurtembergeois n'hésiteront pas, dans les circonstances critiques actuelles, de prendre les mesures nécessaires pour la cause de l'Allemagne et de la liberté ; nous désirons l'application de la constitution de l'empire, mais nous résisterons aussi à toute tentative violente qui aura pour objet de renverser le ministère et la chambre des députés. Aujourd'hui aucun citoyen ne devra rester neutre. En conséquence nous prions les habitants de Stuttgardt qui partagent notre opinion d'exprimer ouvertement leur conviction. Nous voudrions que toutes les communes en fissent autant.

— On lit dans la *Gazette de Pologne* : « M. de Schleinitz est arrivé dimanche de Hanovre et a passé le jour suivant à Sans-Souci. Ce n'est qu'hier qu'a eu lieu une conférence. On prétend que M. de Meyendorff et M. Westmoreland sont nantis de pleins pouvoirs pour la garantie éventuelle de la paix.

» Des excès ont été commis à Zeitz le 27 au soir. La troupe est intervenue. Deux personnes ont été tuées et sept blessées. Le 28 plusieurs arrestations ont eu lieu, et la ville a été déclarée en état de siége ainsi que ses environs. »

— Un supplément de la *Gazette de Francfort*, qui paraît dans ce moment, mande ce qui suit sur le combat livré près de Heppenheim :

Le 30 mai, vers quatre heures de l'après-midi, des masses considérables de corps-francs badois ont attaqué les troupes de l'empire près de Heppenheim. Le combat a duré jusqu'à la nuit. Après que la première attaque eût été repoussée, les troupes ont pris l'offensive et ont rejeté les corps-francs jusqu'à Weinheim. La perte de ces derniers est considérable ; les champs aux environs d'Eppenheim sont jonchés de morts et de blessés.

Toutes les troupes dont on pouvait disposer aux environs de Francfort ont été la nuit dernière transportées par le chemin de fer à Heppenheim, pour jeter complètement l'ennemi au delà du Necker. Un autre détachement de corps-francs, qui s'avançait vers Auerbach, par l'Odenwal, a été dispersé par les paysans. Le chemin de fer du Mein au Necker a été mis exclusivement à la disposition du général en chef de Peucker. Depuis ce matin, on n'expédie plus ni voyageurs, ni marchandises, ni lettres par ce chemin de fer, qui, pour le moment n'est affecté qu'au transport des troupes que l'on envoie d'ici et de nos environs à Darmstadt et dans la Bergstrass.

Francfort, 31 mai. — Les troupes qui vont être concentrées entre le Mein et le Necker et entre le haut et le bas Rhin seront, dit-on, divisées en deux corps d'armée. L'un, placé sous le commandement du lieutenant-général de Peucker, s'appuiera sur Francfort, comme base de ses opérations ; l'autre, sous le commandement du lieutenant-général de Holleben, s'appuiera sur Kreuznach, d'où il dirigera ses mouvements. L'effectif de ces deux corps est évalué à 80 000 hommes, dont la destination est de combattre l'insurrection du grand-duché de Bade et du Palatinat. On a admis dans le corps d'armée du général Peucker quelques officiers badois réfugiés, dont les services pourront être d'une grande utilité, à cause de la connaissance qu'ils ont des localités.

(*Journal allemand de Francfort.*)

AUTRICHE. — Le gouvernement d'Autriche fait confectionner par la banque de Vienne 40 millions de florins en papier-monnaie, qui seront destinés aux frais d'approvisionnement et de solde de l'armée d'invasion russe. Cette nouvelle a jeté la consternation dans le commerce autrichien, qui comptait au contraire sur les dépenses de l'armée du czar. Un convoi d'argent a été dirigé déjà sur Cracovie. Le numéraire a totalement disparu. Les billets du trésor ont été émis en Italie avec cours forcé, les assignats sur les rentes territoriales de la Hongrie, à peu près 2 millions et 1/2 de florins en billets de banque, qui

sont à 15 et à 20 0/0 au dessous du pair, voilà les ressources actuelles de la circulation auxquelles va venir se joindre le nouveau papier austro-russe. Que va devenir la confiance du commerce?

BOHÊME. — Le comte Khevenhuller, commandant général de la Bohême, vient de publier un ordre d'après lequel les libraires sont constitués personnellement responsables des ouvrages révolutionnaires qu'ils pourraient publier, et les délinquants déférés aux conseils de guerre.

Munich, 29 mai. — Des rixes ont éclaté de nouveau entre des soldats dans la journée d'hier. Une compagnie envoyée pour rétablir l'ordre, n'y est parvenue qu'en faisant feu; les perturbateurs se sont dispersés; toutefois les armes n'étaient pas chargées. Il règne généralement dans l'armée une telle discipline qu'il y a lieu de craindre de la voir suivre l'exemple de l'armée Badoise. On assure positivement que MM. Forster et Aschenbrenner ont donné leur démission de ministres, parce qu'ils ne peuvent approuver les mesures actuelles du gouvernement.

(*Journal de Francfort.*)

— La *Gazette de Carlsruhe*, du 31 mai, contient, dans sa partie officielle, plusieurs décrets du gouvernement provisoire. Jusqu'à ce jour, les dons s'élèvent à la somme de 1 105 florins, 10 kreutzer. Le ministre de la guerre annonce aux communes qui lui ont demandé des armes qu'on leur en fournira dès qu'on en aura. Le gouvernement provisoire de la Bavière rhénane vient de ratifier le pacte d'union militaire entre Bade et le Palatinat. La *Gazette de Carlsruhe* contient un appel à la nation française.

L'heure décisive approche où la lutte va s'engager entre les soldats mercenaires de la Prusse, qui forment l'avant-garde de la Russie, et les patriotes de Wurtemberg, de la Hesse, de la Franconie et de la Thuringe. Le peuple français restera-t-il spectateur passif de cette lutte mortelle? Français, frères, nous vous attendons; nous vous recevrons au cri de *Vive la démocratie universelle!* Nous combattrons sous le même drapeau, sous le drapeau de l'union fraternelle des peuples, contre les tyrans ligués. Les rives du Rhin, où coulait autrefois le sang des peuples, versé par les despotes pour agrandir le domaine de leur tyrannie, deviendront cette fois le champ de bataille, le champ de la victoire, de la fraternité des peuples. Les idées de conquêtes sont étrangères aux nations libres.

Les démocrates français et allemands marcheront en avant en vainqueurs et renverseront les trônes de tous les despotes. Ils se joindront aux Hongrois, vainqueurs de la tyrannie autrichienne, et la Pologne et l'Italie seront délivrées du joug sous lequel elles gémissent encore.

Au Rhin! au Rhin! tel fut longtemps le cri de guerre de la France pour la conquête.

Au Rhin! au Rhin! pour la liberté européenne, pour la fraternité des nations, tel est aujourd'hui, nous le savons, le cri de guerre de la démocratie française. Ainsi, frères de France, nous vous appelons. Au Rhin! au Rhin! la liberté de l'Europe est en danger; la France ne peut pas manquer au poste de l'honneur.

En avant, au nom de la Liberté, de l'Egalité et de la Fraternité!

Carlsruhe, 31 mai. — Les soldats wurtembergeois viennent d'adresser aux soldats badois une réponse à l'appel que ceux-ci leur avaient fait. Ils déclarent qu'ils sympathisent complètement avec leurs frères les soldats badois; qu'il n'y a plus de caste militaire, les soldats sont citoyens parce qu'ils sont fils du peuple et des citoyens.

Bade, 29 *mai*. — A Carlsruhe, tous les comptoirs sont presque vides; déjà la caisse militaire des veuves est entamée; la confiscation des biens des familles émigrées ne tardera probablement pas à avoir lieu; le bruit court toutefois que quelques membres du gouvernement ont mis des sommes importantes de côté; on assure même que la garde bourgeoise s'en est émue et qu'elle surveille de près l'administration du pays.

(*Gazette allemande.*)

— La *Gazette de Carlsruhe* du 1er juin contient, dans sa partie officielle, une proclamation adressée par le gouvernement provisoire au peuple allemand. Cette proclamation énumère les griefs du gouvernement contre le gouvernement du grand-duché de Hesse.

Berlin, 1er *juin*. — Les administrations des postes viennent de recevoir du ministre du commerce et des travaux publics l'ordre de ne pas expédier les journaux de Bade et des districts insurgés du Palatinat bavarois, qui contiennent dans chaque numéro des attaques contre l'ordre légal dans les autres pays de l'Allemagne, et prodiguent l'insulte à S. M. le roi.

(*Moniteur prussien*, 1er juin.)

Hambourg, 30 *mai*. — Il paraît très vrai que le gouvernement russe a nolisé dans les ports de Revel et de Riga 152 navires pour le transport des troupes et du matériel de guerre. (*Feuilles rhénanes.*)

Grand duché de Bade, *Manheim*, 29 *mai*. — Les membres du comité exécutif, Brentano et Eichfeld, ont passé en revue la force armée réunie dans cette ville. Il y avait à peu près 5 600 hommes sous les armes, et parmi eux le corps des ouvriers, précédé d'un grand drapeau rouge portant l'inscription : « Pour la liberté et le droit! Robert Blum! » Le commandant en chef Siegel est un jeune homme.

Vienne, 28 *mai*. — Semlin est tombé aux mains des Madgyars. Les Russes ont repris Cronstadt, après être entrés avec 60 000 hommes dans la Transylvanie. Perczel s'est dirigé vers Becskerek pour attaquer avec force Karlowitz. Pancsowa et Temeswar ont été pris par les Hongrois. (*Boersenhalle*, 30 *mai*).

— La *Gazette de Breslau* prétend que par une dépêche télégraphique de Varsovie, l'empereur Nicolas met aux ordres du général Welden le corps d'armée russe commandé par le général Panyxtin.

Carlsruhe, 31 mai. — Hier notre armée badoise de la liberté a eu un engagement avec les mercenaires de la royauté, près de Heppenheim, Landenbach et Hemsbach, sur la Bergstrasse. Le combat a duré de 5 heures à 8 heures du soir. Il s'est terminé par la retraite des deux corps d'armée. Si les dragons s'étaient battus aussi bravement que l'infanterie, nous eussions remporté une brillante victoire. Nous espérons qu'ils reprendront leur revanche.

Le colonel Siegel commandait. — La commission du pays. (*Gazette de Carlsruhe.*)

BAVIÈRE. *Munich*, 29 mai. — Depuis deux jours les soldats se livrent des combats suivant leurs vues politiques. Hier on a battu la générale et il a fallu intervenir à main armée pour les séparer. Tous les liens de la subordination sont dissous. Hier, dans l'après-midi le prince Lintpold s'est rendu avec sa femme à Grosshesselohe. A son arrivée, il a été sifflé, il a pâli et a tremblé. La princesse a eu plus de sang-froid, elle l'a pris par le bras et l'a conduit hors du jardin.

DANEMARK. *Copenhague*, 27 mai. — La flotte russe se rendra non pas dans le Sund mais dans l'île d'Alsen. Le grand-duc, héritier présomptif de la couronne de Russie, arrivera ici sur un navire à vapeur de guerre. Le bateau à vapeur *la Constitution* nous a apporté aujourd'hui la nouvelle de Viborg, que la flotte russe arriverait prochainement dans le Grand-Belt et y prendrait position. Le général Pristwitz a reçu de Berlin l'ordre de suspendre les hostilités.

(*Correspondant de Hambourg.*)

AFFAIRES DE HONGRIE.

La correspondance générale de Vienne fournit les détails suivants sur la prise de Bude :

« Le 19 a été pour Bude un jour terrible. Jusque-là on était parvenu à éteindre les incendies allumés par les bombes; mais alors soufflait un vent violent, qui portait les flammes d'un endroit à l'autre; plusieurs édifices ont été réduits en cendres. Le 20, au soir, les insurgés tentèrent l'assaut décisif. Deux petites mines, pratiquées dans la contrescarpe, éclatèrent à 8 heures du soir; une plus forte mine souleva en suite le principal rempart. Ce moment semblait être attendu par les insurgés. Deux de leurs colonnes marchèrent aussitôt à l'assaut vers le point ouvert, suivies d'autres troupes.

Les deux premières pénétrèrent, au milieu du feu croisé de la mitraille de la forteresse, jusqu'à l'intérieur des ouvrages avancés, occupèrent le fossé et s'établirent sur les glacis. Plus de 300 Madgyars avaient déjà été tués sur la place. Les troupes impériales combattirent avec un courage de lion et se virent bientôt attaquées par toutes les colonnes ennemies à la fois. A midi, les Madgyars avaient pris deux bastions, le parapet du principal rempart et un retranchement à l'intérieur des murs d'enceinte. Le combat s'étendit alors de maison en maison. Les troupes impériales combattaient avec un mépris inouï de la mort; chaque chambre, chaque toit coûtait plusieurs hommes à l'ennemi. Les insurgés n'ont reçu ni donné de pardon; leur cri était : *Du sang!*

Les insurgés campaient sur les places publiques, entourés de cadavres. La garnison autrichienne a été déclarée prisonnière de guerre, mais en laissant aux soldats la liberté de passer dans les rangs des Madgyars. Personne n'a choisi ce dernier parti.

Le rapport de Georgey, adressé à Debreczin était en trois mots: *Hourrah! Bude! Georgey!* La réponse fut : « Les remercîements de la République à M. le lieutenant-feld-maréchal. »

On laissera une petite garnison à Bude. Georgey se dirigera vers Komorn. On compte que pendant tout le siége 30 000 bombes environ ont été lancées dans la forteresse. Les trois assauts n'ont coûté la vie qu'à 1 200 ou 1 500 insurgés, tandis que la garnison avait 120 canons du plus fort calibre. On infère de là que la forteresse n'a pas été défendue comme elle devait l'être.

Affaires de la Plata.

Le *Courrier du Havre* et la *Presse* continuent toujours leur détestable ligne politique à l'égard de Montevideo et de nos compatriotes, qui tombent, soit dans leurs personnes, soit dans leurs intérêts, victimes des brigandages de Rosas.

Ces deux journaux, heureusement seuls dans la presse française, aiment passionément Rosas; il serait curieux d'en connaître le motif.

Cependant ils s'attirent souvent des réclamations et des rectifications de la part des hommes qui, connaissant profondément les affaires de la Plata, éprouvent un sentiment d'indignation contre les fausses appréciations de la *Presse* et du *Courrier du Havre*.

Ce dernier journal prétendait, il y a quelques jours, que « jamais le gouvernement argentin » n'avait eu l'idée de gêner la navigation inté» rieure du Parana et de l'Uruguay, avant la » singulière intervention armée de la France et » de l'Angleterre. »

C'était là une très grave erreur, qu'il importait beaucoup de détruire; car la portion de la navigation de ces fleuves, qui mettent en communication l'Atlantique avec l'intérieur des terres de cette partie du Sud-Amérique, et surtout avec la République du Paraguay, car la question de cette navigation, disons-nous, est du plus haut intérêt pour notre commerce et celui de Montévidéo.

Aussi M. Lelong, *délégué de la population française de la Plata*, s'empressa-t-il d'adresser une rectification au *Courrier du Havre*, en lui envoyant un document qui prouve le contraire de ce qu'avait annoncé cette feuille.

Le *Courrier du Havre*, à l'exemple de la *Presse*, ne tint aucun compte de la rectification, et ne publia pas la lettre de M. Lelong.

Nous voyons que le *Journal du Havre* a accueilli cette rectification, nous l'en félicitons, et nous nous unissons à lui pour faire ressortir l'esprit de dénigrement systématique que le *Courrier du Havre* et la *Presse* mettent journellement en œuvre contre nos pauvres malheureux compatriotes de Montevideo.

Ce n'est pas là être Français.

Persécutions contre les Socialistes.

M. Pitot, ex-lieutenant de la garde mobile, nous adresse la lettre suivante :

Citoyen rédacteur,

La presse a bien voulu reproduire la lettre qui mentionnait mon arrestation pour avoir, dans un banquet de compagnie, fait entendre le cri de : *Vive la République démocratique et sociale!* Je viens vous prier de faire connaître également le résultat de cette affaire.

A la suite d'une détention de onze jours, je reçus une lettre du commandant en chef de la garde mobile, qui m'annonçait ma destitution par ordre du ministre de l'intérieur. Cette lettre est datée de Paris le 12 mai, et le 17 je reçus de mon chef de corps et du général deux lettres, l'une qui me faisait sortir de prison, l'autre qui me rayait des cadres du bataillon à compter du 16.

Une feuille de route me fut délivrée pour Paris; mais l'on ne voulut pas me donner droit à aucune indemnité, il a fallu que j'empruntasse pour faire ma route, et à mon arrivée l'on m'a également dit que je n'y avais pas droit. *Que pensez-vous de cette récompense nationale, accordée à un de ceux que l'on appelait les Sauveurs de la patrie?* pas de solde pour s'en retourner chez lui, après l'avoir renvoyé parce qu'il était républicain.

Lors de mon arrivée une pièce importante me fut remise; elle m'annonçait que ma destitution était illégale, et que, par un remords de conscience, j'étais seulement mis en *retrait d'emploi avec solde de non activité*, et cette pièce, ce qui est curieux, est datée du même jour que ma feuille de route; mais quoique dans cette position, l'on ne veut pas encore me solder mon indemnité de route.

Veuillez signaler également, citoyen rédacteur, un fait d'une grande gravité : c'est que, malgré mes réclamations faites de vive voix et par écrit au général commandant la division de Bordeaux, je n'ai pu obtenir de voter, et que beaucoup de gardes mobiles sont dans cette position; cependant l'on nous accuse d'user de fausses manœuvres pour les élections, et le pouvoir abuse de son autorité. *Qui est dans son tort, de l'un ou de l'autre?*

Qu'ils prennent donc exemple sur nous, les hommes qui s'attachent à persécuter les Républicains; ce n'est pas un vote de 5 ou 6 millions qui nous proclamait des héros, qui nous appelait les sauveurs de la Patrie; c'était la France entière, et cependant sans avoir démérité, à moins que ce soit démériter que de reconnaître que l'on a été induit en erreur et de se dévouer à la cause que l'on avait combattue. Nous sommes tombés et ne sommes plus que des canailles qu'il faut sabrer s'ils osent réclamer leurs droits. Avertissement qui devrait servir à qui de droit, car le peuple est juste et il est souverain; sa devise est liberté, égalité, fraternité, et son cri, je le répéterai toujours :

Vive la République démocratique et sociale!

Je vous prierai, citoyen, de demander au gouvernement actuel pourquoi, l'on souffre que l'on fasse entendre ce cri dans l'Assemblée législative, et pourquoi le général Changarnier ne fait pas destituer ceux qui le font entendre; je sais qu'ils sont les élus de la nation, et que contre elle son pouvoir se brise; c'est peut-être ce qui le pousse à se venger sur nous.

Salut et fraternité. PITOT.

ex-lieutenant, 1er *bataillon, garde mobile.*

Paris, 1er juin 1849.

Nous trouvons ce qui suit dans la *Tribune de la Gironde*, relativement au même fait :

Citoyen, vous dites dans votre numéro du 24 mai :

« ..... L'officier Pitot, conduit dans les prisons de Bordeaux avec quelques mobiles, vient d'être destitué par le ministre de l'intérieur. Sa compagnie est licenciée. On refuse de rendre à ces volontaires la masse qui est la propriété incontestée du soldat..... Ces militaires sont renvoyés chez eux avec des passeports d'indigence... On nous assure que vingt de ces jeunes gens sont encore détenus dans nos prisons par ordre supérieur, et qu'ils y souffrent des privations de toutes sortes. Nous livrons ces faits à l'appréciation de tous les honnêtes gens. Ils sont d'une telle gravité qu'ils nous dispensent de tout commentaire..... »

Ces actes odieux d'arbitraire ont soulevé notre indignation, et nous pensons qu'il y aurait ingratitude de la part des patriotes s'ils ne venaient tendre une main amie à ces jeunes volontaires de la République et rompre avec eux le pain fraternel.

A cet effet, les travailleurs soussignés vous prient, citoyens rédacteurs, de vouloir bien donner suite à cette souscription, en faisant un appel à la démocratie bordelaise; nous avons tout lieu de croire que cet appel ne sera pas infructueux.

Par avance, agréez, etc.

Suivent les souscriptions d'ouvriers et d'ouvrières de diverses professions.

C'est trop fort!

La *Patrie* prétend qu'elle a discuté avec tous les socialistes, avec beaucoup de douceur, d'impartialité et de bonne foi. Voici l'allégation qui nous concerne :

Quant à M. Considerant, le dernier venu, il n'a pas eu trop à se plaindre non plus des réactionnaires. On ne lui a pas accordé ses quatre séances de nuit, cela est vrai, mais on a écouté *religieusement* le seul discours doctrinal qu'il lui ait plu de prononcer.

Religieusement! Les interruptions et les invectives sont au *Moniteur*. Elles sont fort curieuses.

En outre, on a tous les jours, et très pacifiquement, discuté la *Démocratie pacifique*, et on l'a bénévolement encouragée à épiloguer enfin ses doctrines.

Nous refusons péremptoirement à la *Patrie* le droit d'affirmer qu'elle a discuté pacifiquement avec nous et qu'elle nous a bénévolement encouragés. A peine nous avait-elle invités à une discussion sérieuse, que, dans sa *Revue des journaux*, elle interrompait la discussion par des ricanements et prononçait sur nous un *de profundis*. Elle feignait de nous convier de bonne foi à faire une proposition à l'Assemblée, mais la proposition une fois faite, de quelle manière l'encourageait-elle? En commençant par ces mots son compte-rendu de la séance :

L'Assemblée nationale a été victime d'une véritable mystification, etc.

Jouez de votre reste, Messieurs; fermez vos yeux à la lumière, vos oreilles à la vérité; applaudissez un pouvoir intolérant et brutal, qui traite une opinion comme un crime; associez-vous à ses fureurs honnêtes et modérées, mais ne venez pas vous targuer d'une impartialité que vous n'avez jamais eue, d'un amour du progrès dont vous ne prenez que le masque; nous vous connaissons, et nous savons qu'on ne doit rien espérer de vous.

Que la *Patrie* ne nous croie pas trop en colère; c'est la pitié surtout que doit inspirer l'ignorance profonde dont elle fait preuve dans les lignes que nous allons reproduire. Voici la lacune qu'elle reproche à la presse socialiste :

On ne les discute pas à fond, dites-vous, mais voyons, de quelle façon discutent-ils eux-mêmes? Abordent-ils, comme font tous les réformateurs sérieux, les détails des réformes? Discutent-ils véritablement les questions économiques qui sont à l'ordre du jour? Cherchez donc, je vous prie, des articles sur le régime actuel des institutions de crédit, la législation des hypothèques, les lois sur les associations commerciales, le régime des douanes, etc., dans les organes du Socialisme? Cherchez-y même les exposés clairs, substantiels, populaires, des systèmes socialistes, ou des réfutations sérieuses des objections opposées à ces systèmes? Vous aurez beau chercher, vous n'en trouverez aucune trace!

Pour que le lecteur juge de la loyauté de ces reproches, nous lui rappellerons que notre ami Coignet, négociant de Lyon, vient de publier en brochure ses articles sur *le crédit et le commerce;* la librairie phalanstérienne possède une foule de traités spéciaux qui ont paru d'abord en articles dans notre journal, *Organisation des travaux publics*, par Cantagrel; *Impôt du sel*, par Jullien; *Monopole des sels*, par Thomassy; *Plus de conscription*, par Allyre Bureau; *Plus de droits réunis* par le même; *Houillères de la Loire*, et *Livret des ouvriers*, par Victor Hennequin; *Organisation des assurances*, par Raoul Boudon; *Crédit hypothécaire*, par Bancel père et fils; *Caisse d'épargne*, par Vidal, etc.

Nous ne mentionnons que des traités ayant paru en tout ou en partie dans la *Démocratie pacifique;* nous laissons de côté les nombreuses publications de notre librairie, qui n'ont pas pu trouver place dans le journal, et dont pourtant des critiques sérieux devraient avoir connaissance; nous ne parlons pas non plus des articles isolés sur des matières spéciales. Mais si l'aveugle hostilité de la *Patrie* n'était pas suffisamment démontrée à nos lecteurs, la Table du journal pourrait leur prouver que tous les sujets indiqués par cette feuille ont été traités par nous sous Louis-Philippe, et traités de nouveau depuis Février. Encore ne sommes-nous qu'un élément du Socialisme! Mais à quoi bon tant de raisons? ne faut-il pas que la *Patrie* joue son rôle?

Dans la jubilation où il paraît être du succès de son enfantement ministériel, M. Odilon Barrot annonçait aujourd'hui monts et merveilles à un vieux bonapartiste devenu incrédule, et lui disait : Je reconnais que nous avons commis des fautes; mais il est encore temps de les réparer. — Vous vous flattez, reprit son interlocuteur; vous n'avez commis qu'une faute, mais elle dure depuis le 20 décembre.

(*La Liberté.*)

Si on avait laissé faire M. de Falloux, la République romaine n'existerait plus à l'heure qu'il est. C'est le cri des journaux et le veto de l'Assemblée qui ont seuls arrêté cette œuvre liberticide. — La rentrée de M. Falloux au ministère, après un fait si grave, a donc une signification qui n'échappe à personne; elle veut dire : « Mort à la République romaine! Vivent les Autrichiens! »

Si le nouveau ministère n'a pas cette pensée, il s'empressera sans doute de rassurer à cet égard l'opinion. (*Liberté.*)

Conférence sur l'histoire du Socialisme.

PAR JULES LECHEVALIER.

S'il fallait faire l'histoire intégrale du Socialisme depuis ses origines, il faudrait remonter de siècle en siècle jusqu'aux origines du monde chrétien. Ceci c'est la tâche qu'ont déjà accomplie les livres. Celle que s'est proposée le citoyen Jules Lechevalier, dans les conférences qu'il vient d'ouvrir, est plus restreinte, mais plus actuelle. C'est l'histoire des idées en discussion dans la société contemporaine, c'est l'examen des systèmes divers qui se partagent les intelligences, qui se disputent, en ce moment, le domaine de l'application.

Rien n'est absolu comme un système, mais aucun système n'est complet. Emanation individuelle du génie qui l'a créée, toute théorie constitue, à son tour, une sorte d'individualité, qui a sa physionomie propre, mais qui ne représente qu'une des faces de l'esprit humain à une époque donnée. Pour avoir la physionomie entière de l'époque, pour déterminer le caractère complet de ses aspirations collectives, il faut donc emprunter aux traits de ses diverses doctrines, ou plutôt il faut extraire de leurs dissemblances individuelles le fond commun d'idées que renferme chaque école.

Telle est, indiquée en peu de mots, la méthode que s'est tracée Jules Lechevalier pour l'histoire du Socialisme, et dont le développement a fait l'objet de sa première conférence. On voit tout d'abord quel résultat important cette méthode poursuit : trouver dans les conceptions individuelles les éléments qui comportent une sanction générale; appeler la raison collective du peuple à donner une consécration à l'ensemble d'idées, à l'unité d'aspirations, qui, sous le nom générique de Socialisme, se dégage des systèmes particuliers et tend à introduire dans l'Etat,

dans la religion, dans la famille, dans la propriété, de nouveaux principes de constitution, d'ordre et de vitalité. C'est là une élaboration qui s'opère, chaque jour, de plus en plus dans les intelligences, et qui marche avec une merveilleuse rapidité à son accomplissement final.

Notre ami Jules Lechevalier vient à propos renouveler le mouvement par sa propre initiative. Rapporteur consciencieux à l'égard des différents systèmes qu'il va examiner, il aura contribué à préparer les éléments sur lesquels, à l'heure voulue, devra prononcer la sanction populaire. Nous ne les suivrons pas aujourd'hui dans les considérations neuves et hardies qu'il a développées dès la première séance. Nous constaterons seulement l'attention soutenue de l'auditoire. (*République*.)

M. Doussot, commissaire de police, brutalement révoqué par M. Rebillot comme républicain, vient d'adresser au préfet de police la lettre suivante :

Paris, 2 juin 1849.

Monsieur le préfet de police,

Contre tous les précédents, sans m'en faire connaître le motif et sans m'avoir prévenu, vous venez de pourvoir à mon remplacement en ma qualité de commissaire de police. S'il y a quelque chose qui m'étonne dans tout ceci, ce n'est point ma révocation, ce qui me surprend, c'est d'être resté debout pendant un an au milieu des ruines dont vous et les vôtres avez semé votre passage. Ma conduite comme magistrat, le zèle constant que j'ai déployé dans l'exercice de mes fonctions, le dévouement dont j'ai fait preuve vous enlevaient tout prétexte à une destitution. Vous n'avez point osé, monsieur, et cette crainte de votre part me donne la mesure de ce que valent les grands airs de pourfendeur que vous affectez aujourd'hui. Oh ! n'allez pas croire que moi et les miens nous nous soyons jamais fait illusion sur la prétendue longanimité politique dont quelques-uns de nous ressentent encore les effets... Non ! nous savons tous que notre bannière n'est pas la vôtre, nous connaissons où tendent vos efforts constants. Un républicain ! mais c'est l'ivraie dans le bon grain.

Allez, messieurs, frappez fort et frappez vite... les républicains, blessés dans leurs droits, blessés dans leur dignité, resteront immobiles ; mais vous avez beau faire, vos fureurs ne changeront rien à nos destinées, et lorsque je vous vois, séduits par de fausses analogies, essayer votre force en présence de la majorité éphémère qui vous donne le vertige, vous me rappelez ces enfants qui, dans quelques tableaux, font effort pour soulever la lance d'Achille ou la massue d'Hercule.

Le champ des conjectures est vaste, il faut le resserrer dans d'étroites limites tu risqu'on prophétise sur les individus... Mais ne devançons pas le temps, dans ce siècle il marche assez vite ; quoi qu'il arrive, vous ne pouvez opposer de digues à la fatalité. Plus vous étendrez les mesures arbitraires, exceptionnelles, et plus tôt sonnera l'heure du triomphe ; plus vous avilirez ce funeste instrument dans des desseins de réaction, et plus vous fomenterez de haines. Cependant, messieurs, il faut y prendre garde, les résultats peuvent être graves. Soldat inconnu de la démocratie, je n'ai point sollicité lorsque les miens étaient tout-puissants ; leur faveur est venue me chercher, et j'ai accepté le poste honorable de commissaire de police sans orgueil, en vue de rendre service à la société. Je le quitte sans regret. Peu m'importe ma destitution en présence de mes actes. J'ai la conscience que vous frappez en moi, non le magistrat, mais le républicain. Formulez un fait, monsieur le préfet ; articulez un grief, prenez jour par jour l'année administrative que j'ai parcourue, si vous trouvez un acte où mon intelligence, un dévouement à toute épreuve, une conscience à l'abri de tout reproche, se soient trouvés en défaut, je passe condamnation. Mais vous savez bien qu'il n'en est rien. Mon seul, mon véritable crime, c'est d'être la créature de Marc Caussidière, c'est d'avoir conservé dans toute sa pureté, parmi vous, Messieurs, le principe du vrai républicain, c'est de ne point avoir renié mon origine et conservé l'indépendance de l'honnête homme, et je m'en glorifie, de n'avoir point suivi l'exemple de la valetaille administrative ; misérables trembleurs que l'œil du maître prétrifie, que ce maître soit Caussidière ou Rebillot. Quant à moi, je n'ai jamais relevé que de ma conscience en présence de la loi et de la raison. M. le préfet de police n'était, à mes yeux, qu'un rouage plus important dans l'économie de la machine.

Recevez, M. le préfet, l'assurance de ma considération distinguée. DOUSSOT,

Ex-commissaire de police du quartier de la porte St-Denis, rue du Ponceau, 9.

Au citoyen Rédacteur de la Démocratie.

Citoyen rédacteur,

Plus on diffère la convocation de la haute cour, plus se prolongent et l'odieux soupçon qu'on a fait planer sur moi et le supplice moral dont je suis victime depuis le procès de Bourges.

Si encore il ne s'agissait que de moi, habitué que je suis depuis longtemps à toutes les tortures, je prendrais patience, abandonnant mes détracteurs au remords qui les tourmente sans doute et au mépris qu'ils doivent inspirer. Mais je ne suis pas seul, j'ai une famille aussi, j'ai des amis qu'ils ont frappés en moi, et c'est au nom de ceux que j'aime et qui souffrent de mes souffrances, que je vous prie de publier cette lettre.

Quand un homme lâchement frappé par derrière, se retourne pour offrir franchement la poitrine, il mérite au moins qu'on lui laisse les moyens de se défendre.

Le jour des débats publics que j'appelle de tous mes vœux viendra sans doute, et il faudra bien alors que les masques tombent et que la force de la vérité l'emporte sur d'infâmes mensonges et d'ignobles machinations ; mais en attendant, citoyen rédacteur, songez-y ! l'intrigue suit son cours, votre silence m'est imputé à crime, on l'interprète en faveur de ceux qui par jalousie ou dans un honteux calcul m'ont si indignement calomnié. J'insiste donc, j'insiste de toute mon énergie pour la publication de cette lettre, défiant de nouveau, déclarant encore une fois lâche et infâme tout individu qui par des insinuations ou des outrages se rendrait complice de la vile et fausse accusation de Monnier et autres.

Agréez, etc. A. HUBERT.

Conciergerie, ce 2 juin 1849.

Revue dramatique.

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. *On ne saurait penser à tout*, proverbe en 1 acte, par M. Alfred de Musset. — **GYMNASE.** *La Montagne qui accouche*, 1 acte, par MM. Varin et A. Beauplan. *Un Duel chez Ninon*, 1 acte, par MM. Barrière et Carré. — **MONTANSIER.** *La Grosse Caisse ou les Élections dans un trou*, 1 acte, par MM. Bayard et Warner. — **FOLIES-DRAMATIQUES.** *La Graine de Mousquetaires*, vaudeville en 5 actes, par MM. Paul de Koch et Guesnée.

Depuis quelque temps les distraits pleuvent sur la scène. Le Gymnase nous en montrait un dernièrement, les Variétés nous en montrait deux ; voici M. Alfred de Musset qui vient aussi apporter les siens ; mais deux distraits de sa façon, un, grand seigneur d'autrefois, spirituel délicat, tout pénétré d'amour et de savoir-vivre, et une grande dame d'autrefois, comtesse ou marquise, ravissante comme toutes les femmes qu'il met à la scène, et liée avec elle d'une étroite parenté. Il y a dans ce léger marivaudage des mots charmants, des délicatesses exquises de style. Cependant, il faut bien le reconnaître, il y a bien loin de là au *Caprice*, au *Chandelier*, à *Il ne faut jurer de rien*, et autres gracieuses fantaisies auxquelles M. Alfred de Musset nous avait accoutumés.

— Une montagne en mal d'enfant jetait une clameur si haute, etc. Cette fable est non-seulement le sujet du vaudeville qui vient d'être joué au Gymnase, c'est aussi son histoire. On comprend que la Montagne qui accouche, c'est celle de l'Assemblée nationale. La pièce avait été affichée longtemps d'avance, et l'on eût dit, en entendant les réclames, qu'il s'agissait d'une œuvre colossalement plaisante. Tout, hélas ! s'est réduit à une pauvre souris, et des plus maigres, que les sifflets forceront à regagner son trou.

— *Un duel chez Ninon* est une gracieuse historiette narrée avec infiniment d'esprit, reproduite avec une grâce exquise par Mlle Meley, et un merveilleux naturel par Tisserand. L'espace nous manque pour la raconter longuement, mais nul ne se repentira d'être allé l'écouter.

— *La Grosse caisse*, au théâtre Montansier, est un tableau de mœurs électorales. A toute autre époque il eût pu sembler plaisant et exagéré. Mais après ce que nous ont montré en ce genre le citoyen Faucher et ses amis, après les ignobles tripotages que l'Assemblée législative a couvert du manteau de sa responsabilité, toutes ces bouffonneries électorales touchent au fade, tant elles sont dépassées par la réalité.

—*Les Mousquetaires* portent bonheur aux théâtres qui les évoquent ; l'Ambigu et l'Opéra-Comique s'en sont aperçus ; les Folies-Dramatiques s'en aperçoivent après eux. Ce tableau de l'adolescence des quatre mousquetaires, de M. Alex. Dumas, est gracieux, pétillant d'entrain et de gaîté, et la vieille connaissance que l'on a des personnages n'est qu'un attrait de plus. J. F.

FAITS DIVERS.

— MM. Dufaure, de Tocqueville et Lanjuinais ont été installés ce matin dans les ministères auxquels ils ont été nommés.

M. Dufaure a reçu, à huit heures, tous les chefs de service de son ministère.

— Les travaux de la restauration de la salle de l'Assemblée nationale sont commencés ; on va lui donner une toute autre physionomie, et la semaine prochaine suffira pour toutes les modifications qu'on y apportera.

— Le citoyen Malarmet, qui avait été arrêté comme condamné par contumace à la transportation, vient d'être mis en liberté, après 25 jours de détention. Aucune formalité n'a eu lieu à son égard. C'est avec ce sans gêne que les magistrats agissent chez nous.

— Il sera procédé lundi à un scrutin pour la nomination d'un vice-président, en remplacement de M. de Tocqueville, nommé ministre des affaires étrangères.

Le parti modéré porte comme candidat M. Daru, qui avait cédé sa place à M. de Tocqueville.

Les voix de la gauche se porteront vraisemblablement sur M. Baune.

— Voici quelques nouveaux détails sur l'affreux accident du Pont-National :

M. J... épousa, il y a quelques années, la jeune femme, âgée aujourd'hui de vingt-trois ans, qu'il vient de rendre victime d'une affreuse vengeance, et qui a pour oncle un représentant du peuple Cette union, dès l'origine, ne fut pas heureuse. M. J..... menait une conduite dissipée, et ses torts devinrent tels, que sa femme sollicita et obtint tout récemment sa séparation de corps.

Cette décision de la justice n'affranchit pas Mme J... qui était retournée dans sa famille, des persécutions de son mari ; il voulait à toute force qu'elle revînt auprès de lui, et c'est par ce qu'elle est restée inflexible qu'il s'est vengé traîtreusement et de la manière cruelle que nous venons de raconter.

» M. J... a été interrogé par M. Boulley, commissaire de police du quartier des Tuileries, qui l'a envoyé ensuite au dépôt de la préfecture, où il a été écroué à la disposition du procureur de la République. Quant à sa victime, on ignore jusqu'à présent si les secours de l'art seront assez efficaces pour l'empêcher d'être défigurée : un de ses yeux surtout a été gravement atteint. » (*Constitutionnel.*)

Les nominations dans l'ordre judiciaire et dans l'administration se succèdent de jour en jour. Les fonctionnaires publics passent comme des ombres. Ce n'est assurément pas le moyen qu'ils soient bons et expérimentés ; mais cela convient à nos gouvernants, qui trouvent ainsi à satisfaire leur passion de favoritisme.

— Il y a eu ce matin grand conseil de ministres à l'Elysée, chez le président de la République.

— La proclamation du ministère et l'installation du président avaient attiré aujourd'hui à l'Assemblée une foule inusitée de curieux.

M. Dupin a fait son entrée décoré des insignes du grand cordon de la Légion-d'Honneur. Tous les membres du parti de l'ordre ont été à sa rencontre lorsqu'il a traversé les couloirs, le félicitant avec la plus vive émotion. Il paraît que M. Dupin a l'intention de faire intégralement respecter le règlement. Quant aux interruptions, il est décidé à ne les tolérer de quelque côté qu'elles proviennent. (*Union.*)

—Le château de Saumur va redevenir, dit-on, prison d'Etat. D'ici à peu de temps, trente ou trente-cinq détenus politiques vont être dirigés sur cette ville ; ils seront gardés par une compagnie de gendarmerie spéciale.

— La ville de Langres vient, par arrêté du président de la République, d'être classée au nombre des places de guerre de premier ordre.

— Par décret du président de la République, M. le général Perrot est nommé général de division et commandant supérieur des gardes nationales de la Seine. (*Moniteur universel.*)

— L'agent vice-consul de la République à Civita-Vecchia a adressé la lettre suivante au président de la chambre de commerce de cette ville, à celui de la chambre de commerce de Marseille, aux consuls de France à Naples, Livourne et Gênes :

« 11 mai 1849.

» Attendu l'occupation par les troupes françaises des deux rives du Tibre, je suis chargé par M. le général en chef de prévenir le commerce que la navigation de ce fleuve *entre Fiumicino et Rome* est interdite jusqu'à nouvel ordre.

» Veuillez donner à cette disposition la publicité que vous jugerez convenable. »

— On annonce que le traité postal conclu entre la France et l'Espagne sera mis à exécution le 15 de ce mois.

— L'exécution des grands travaux qui ont pour objet l'isolement absolu de l'hôtel-de-ville de Paris, dont nous avons parlé précédemment, va être entreprise d'urgence par les ordres du préfet de la Seine. Le projet de ces travaux est aujourd'hui soumis à l'examen du conseil des bâtiments civils. (*Moniteur*).

— Il y a en ce moment plus de 10 000 ouvriers employés pour le compte de la ville de Paris pour la construction ou la réparation des édifices et monuments appartenant à la ville de Paris.

— Le département du Jura est un de ceux qui compteront le plus de ses enfants à l'Assemblée législative ; outre ses sept représentants, cinq Jurassiens ont été élus dans d'autres départements ; ce sont les citoyens Considerant, de Salins, rédacteur de la *Démocratie pacifique*, élu dans le département de la Seine ; Pierre Lefranc, de Montmirey, élu dans le département des Pyrénées-Orientales ; Sébastien Commissaire, de Dôle, sergent au 2e bataillon de chasseurs à pied, élu dans les départements du Rhône et du Bas-Rhin ; Boichot, de Colonne, sergent au 7e léger, élu à Paris ; Mathieu, des Molunes, élu dans la Meurthe. (*Patriote jurassien.*)

— On nous écrit de Châlon-sur-Saône, le 25 mai :

La République *honnête* et *modérée*, complètement battue dans notre élection du 13 mai, a voulu se venger de sa défaite.

C'est sur notre patriotique cité que se sont appesanties ses fureurs. Le gouvernement de la réaction orléano-bonapartiste vient de prescrire le désarmement immédiat de notre garde nationale ; et dans la crainte de rencontrer une trop vive opposition à cette mesure, impopulaire et anti-républicaine, il a demandé l'appui de ces baïonnettes françaises dont le fer devait percer le cœur des barbares oppresseurs de l'Italie.

Six mille hommes de troupes sont, à l'heure qu'il est, campées dans nos rues et sur nos places publiques. A bientôt sans doute le tour de Lyon, de Saint-Etienne, de Bourges et de Moulins.

— Le *Républicain de Lot-et-Garonne* nous apprend que le maire de Villeréal vient d'être suspendu de ses fonctions pour n'avoir pas publié *à temps* les fameuses dépêches télégraphiques électorales de Léon Faucher

—Vingt-un Hongrois se dirigeant aux frais de la France sur Boulogne, où ils devaient s'embarquer pour l'Angleterre, et de là se rendre sur Constantinople, viennent de prendre du service dans notre légion étrangère qui est en Afrique.

— On lit dans le *Journal de Toulouse* :

« Notre ville vient d'être affligée, dans l'espace de quelques jours, par la disparition de trois notaires. Des faits d'une haute gravité sont, dit-on, reprochés à l'un d'eux. »

— Une découverte qui intéresse les amis des arts vient d'être faite par un amateur de Bar (Meuse) ; ce sont des fresques du seizième siècle qui recouvrent les murs de l'église paroissiale du Bourg, à Saint-Mihiel, ainsi que les colonnes, peut-être même encore les voûtes, et qui depuis fort longtemps sont soustraites à la vue, cachées qu'elles sont par un épais blanchiment dont la destruction est assurée par les procédés connus, sans risquer de détériorer ces sortes de peintures. (*Journal de la Meuse.*)

UN TITRE PIQUANT. — La *Voix du Peuple* de Marseille publie un article intitulé ainsi : *Louis Bonaparte a-t-il le droit de se déguiser en général, alors qu'on n'est pas en carnaval ?*

LES COUPS D'ÉTAT. — Nous persistons à croire, dit le *Sémaphore* de Marseille, qu'il n'y a jamais eu dans la partie prépondérante des conseillers de M. le président de la République la moindre velléité de coups d'État ; mais *il est bien vrai qu'il se trouve autour de lui certains individus qui poussaient à cette mesure extravagante*. La publicité donnée à leurs desseins par les dénonciations de la *Démocratie pacifique* et de la *Presse*, et par les débats de l'Assemblée constituante, ont rendu désormais toute tentative de ce genre impossible.

La *Presse*, à qui l'on reproche souvent son pessimisme habituel et ses tendances à critiquer le pouvoir qu'elle-même a tant contribué à établir, fait ce matin une réflexion fort juste lorsqu'elle dit qu'elle a peut-être rendu à Napoléon un aussi grand service en dénonçant, ces jours derniers, les projets de coups d'état qu'en contribuant au 10 décembre à le faire nommer président de la République.

LE VÉRITABLE HÉRITIER. — En reproduisant les détails ci-après, publiés par l'*Atlas*, nous déclarons ne pouvoir en accepter la responsabilité ; mais nous reconnaissons qu'ils auraient un grand intérêt si l'exactitude venait à en être démontrée.

« Il paraît que la duchesse d'Angoulême a résolu de reconnaître pour son frère le baron de Richemont, qui serait réellement ce fils de Louis XVI si longtemps méconnu et regretté. On tient cette nouvelle aussi secrète que possible. L'agent des Bourbons, qui arrive de Frohsdorf, est chargé d'un message verbal de la duchesse pour le baron ; elle le prie de formuler ses exigences, et demande dans quelles formes doit être faite la reconnaissance publique. Pas un mot de tendresse, d'affection, ni de regret dans le message de la dauphine ; mais elle se résigne à la force des circonstances et aux conseils et à la direction du pape, qui l'a relevée de l'effrayant serment en vertu duquel elle s'était engagée à nier l'existence de son frère, contrainte à cela par la politique de Louis XVIII et des souverains alliés.

» Le baron a obtenu quelques jours pour réfléchir. On croit que sa réponse sera d'accord avec les principes nobles et libéraux qu'il a toujours professés. Mais il n'acceptera rien de mystérieux. La reconnaissance de son nom et de son titre, comme Bourbon, doit avoir lieu à la face de l'Europe. L'empereur d'Autriche a, dit-on, eu des renseignements précis sur l'emprisonnement du baron, pendant sept années, dans la citadelle de Spielberg. La menace faite par le baron à la duchesse de tout rendre public l'a enfin décidée à faire justice.

» Le baron attend patiemment depuis cinquante années, et il ne paraît pas étonné de ce qui arrive, sachant bien qu'à la fin cela devait être ainsi. Les principes d'ultra-républicanisme professés par le baron étaient, dit-on, la cause que ses prétentions ont toujours été rejetées par la sainte-alliance. La vérité est, au contraire, que l'ambition de Louis XVIII a tout fait. Ce dernier avait arraché à la duchesse d'Angoulême le serment de garder le secret, comme étant la condition moyennant laquelle il lui livrerait une correspondance de Marie-Antoinette, dont la publication pouvait jeter des doutes sur la légitimité de ses deux enfants. Quelle moralité profonde ! Il n'est pas étonnant que la malédiction de Dieu ait frappé cette famille. »

ORGIE ROYALISTE A SAINT-CANNAT. — Le jour des élections, un honnête modéré, s'adressant à un démocrate, lui dit : « Vous êtes partisan de Ledru-Rollin ? moi, je suis son bourreau ! » Quelques dévotes, femmes de royalistes, applaudirent vivement cette fraternelle sortie. Excités par leurs coréligionnaires, et probablement aussi par quelques verres de vin, quatre autres modérés, le lendemain, jouèrent l'ignoble scène que voici :

L'un d'eux, affublé d'une casquette et d'une vieille redingote qu'on dit appartenir au père du curé, marchait, attaché par une corde, devant les trois autres acteurs armés de fusils, et qui lui criaient à chaque pas : « Allons, Ledru-Rollin, marche, marche gueux ! Nous allons te fusiller ! C'est cette fois que nous allons te couper le cou ! » Et ils lui tiraient des coups de fusil par derrière. Ils firent ainsi le tour du village, affectant de crier plus fort et de proférer de plus grossières atrocités devant les maisons des républicains. Quand ils virent enfin que leurs provocations ne produisaient aucun effet, ils se retirèrent, exprimant eux-mêmes leur désappointement par ces paroles : *Degun voou pita.* (*Voix du Peuple.*)

SECRET DE LA CONFESSION. — Le curé d'Apt a établi en règle générale, dit la *Voix du peuple* de Marseille, que toutes les filles qui auraient eu des enfants seraient inhumées en sens contraire, c'est-à-dire *la croix et le cortége derrière le cercueil*, et le cercueil allant au cimetière *la tête en avant*.

Cet usage ridicule et inconvenant est en opposition avec tous les usages reçus ; mais on comprend quel préjudice il en résulte pour les familles des malheureuses *Madeleines* absoutes, qui sont ainsi *conventionnellement* désignées.

Deux filles, dont l'une avait au moins 75 ans à l'époque de son décès, avaient eu un enfant dans leur jeunesse. Les contemporaines de cette dernière étaient fort rares ; leur sagesse ultérieure avait fait oublier cette erreur ; personne dans Apt, ou presque personne, ne connaissait cette particularité.

Au lit de mort, elles avouent toute, leurs fautes, y compris celles qu'elles avaient tant pleuré.

Eh bien ! qu'arrive-t-il ? A leur convoi, le curé, dépositaire de leur secret, le révèle *indirectement*, le désigne *conventionnellement* à un public qui l'ignorait et qui ne l'a appris qu'avec indignation.

La citoyenne SEBER invite les démocrates socialistes à assister au convoi de son frère, décédé à l'Hôtel-Dieu. Le service funèbre se fera aujourd'hui, à 8 heures du matin, dans la chapelle de l'hospice.

— Les démocrates socialistes sont invités à se rendre aujourd'hui lundi, à 3 heures, à l'hospice Beaujon (faubourg Saint-Honoré), pour rendre les derniers devoirs au citoyen Pierre-Victor Duval, qui a montré jusqu'à sa mort le plus entier dévouement à la cause du peuple. DÉMOCRATIE.

CLUB FRÉPILLON. — Séance tous les lundis, à 7 h. 1/2 du soir, rue Frépillon, 24, 7e arrondissement.

SUPPLÉMENT

Revue politique de la semaine.

FRANCE.

Le lundi 28 mai l'Assemblée législative entre en séance. Les républicains sincères avaient espéré retrouver dans son sein l'enthousiasme qui signala en 1848 l'ouverture de l'Assemblée constituante. On pensait que les mandataires du peuple ne refuseraient pas de se montrer au peuple et de crier avec lui *Vive la République!*

Mais la majorité de l'Assemblée nouvelle n'est pas républicaine de cœur; elle subit, au contraire, à regret les conséquences de février. Vainement la foule assiége les abords de l'Assemblée. Quelques représentants montagnards répondent isolément à ses cris de *vive la République! vive l'amnistie!* Le plus grand nombre des membres de l'Assemblée entre silencieusement dans la salle; et pour mettre fin aux manifestations de la foule, le général Changarnier la fait repousser à une grande distance par des détachements de dragons et de lanciers.

L'attitude de l'Assemblée à l'intérieur de la salle n'était pas plus sympathique au gouvernement républicain que les mesures prises au dehors par le Pouvoir exécutif.

Sur l'invitation du représentant Landolf, la montagne socialiste, composée de deux cents membres environ, crie *vive la République!* à trois reprises; le reste de l'Assemblée demeure impassible, et ne se décide plus tard à crier *vive la République!* de mauvaise grâce, que sur le signal donné par un membre de la majorité, M. Ségur d'Aguesseau; il avait repoussé en quelques mots la théorie qui fait de la république un droit supérieur à tous les votes. Ses amis n'acclamèrent qu'une république de fait, une république éphémère, une *expérience républicaine.*

A cette thèse royaliste, la gauche répond par le cri de *vive la République démocratique et sociale!* Dès la première séance, l'Assemblée s'est divisée en deux camps inconciliables; il n'y a pas de républicains modérés : des blancs et des rouges!

Dans la première séance, les blancs s'étaient montrés disposés à l'intolérance, et malgré ses quatre-vingts ans, le président d'âge, M. Kératry, ne les secondait que trop bien; dans la seconde séance, l'abus du nombre devint scandaleux; on refusa d'écouter M. Ledru-Rollin dénonçant une nouvelle provocation du général Changarnier. Le commandement des troupes chargées de garder l'Assemblée avait été donné par M. Changarnier à ce général Forest qui avait bravé impunément l'autorité du président Marrast. En de telles mains, la sûreté de l'Assemblée n'était pas sauve. Pouvait-on répondre que la pensée d'un 18 brumaire ne serait jamais reprise par quelque fou?

Non-seulement la droite refusa de tenir compte de ces graves arguments, mais le président, M. Kératry, oubliant le caractère essentiellement neutre de sa fonction, interpela plusieurs fois l'orateur en termes injurieux qui lui firent quitter la tribune.

La retraite d'une partie du bureau suivant M. Ledru-Rollin et protestant avec lui amena des scènes de tumulte qui n'auraient pas eu d'issue si M. le maréchal Bugeaud n'avait paru à la tribune pour prononcer, au milieu de l'étonnement général, des paroles conciliantes; elles ramenèrent la majorité à la raison.

Mais ce ne fut qu'un instant lucide, et l'on vit le lendemain la majorité valider des élections réactionnaires infirmées par les scandales électoraux les mieux constatés, par les abus d'influence les plus notoires.

Dans la séance du 2 juin, M. Dupin (aîné), décoré du grand cordon de la Légion-d'Honneur, a remplacé M. Kératry au fauteuil de la présidence. On pouvait se croire encore sous Louis-Philippe. L'Assemblée avait été forcée, par des travaux de réparation, à siéger dans l'ancienne chambre des députés, et l'on pouvait lire encore, sous un badigeonnage : CHARTE DE 1830.

Dans cette séance le pouvoir exécutif a fait connaître que le ministère Barrot subissait un léger replâtrage : MM. Faucher, Drouin de Lhuys, Buffet étaient remplacés par MM. Dufaure, de Tocqueville et Lanjuinais. Nous sommes toujours affligés d'un Falloux passé à l'état chronique.

EXTÉRIEUR.

M. de Lesseps, envoyé extraordinaire, s'est rendu à Rome pour y modifier la politique française, conformément aux intentions de l'Assemblée constituante, et à qui l'on n'avait pu refuser cette satisfaction. Admis dans Rome, M. de Lesseps y voit un peuple uni dans sa volonté, déterminé à voter pour la République avec des balles. Il paraît comprendre que le gouvernement sacerdotal n'est point regretté, que loin d'être opprimés par des étrangers, les Romains sont heureux de voir leur indépendance défendue par des Italiens leurs frères, accourus de toutes les parties de la péninsule dans la capitale italienne, dernier rempart de l'indépendance commune. Au son du canon d'alarme, tiré par les ordres des triumvirs, M. de Lesseps a vu toute la population, hommes, femmes et enfants, courir en armes aux barricades et aux fortifications. Cependant, M. de Lesseps ne peut se dégager complètement des influences de Paris et de Gaëte. Au lieu de reconnaître la République romaine, et de se faire au moins l'avocat des Romains et de leur droit, devant l'aveugle gouvernement de l'Élysée, M. de Lesseps propose aux Romains un ultimatum inacceptable; il leur enjoint de reconnaître :

1° Que le peuple romain a invoqué le secours de la France (c'était une pure fiction;)

2° Que la France reconnaît au peuple romain le droit de se donner tel gouvernement qu'il lui plaît, et l'invite à manifester son opinion par des votes (le droit des Romains n'avait pas besoin d'être reconnu par la France et le choix du gouvernement n'était pas à faire, la République étant sortie du suffrage universel, indépendamment de l'épreuve du sang et du feu);

3° M. de Lesseps voulait encore qu'on ouvrît les portes de Rome aux soldats français, à une armée étrangère, hostile, qui ne reconnaissait pas le gouvernement romain et dont le général s'était joué de sa parole à Civita-Vecchia. Ces propositions étaient trois insultes.

Les Romains les repoussèrent noblement. M. de Lesseps, répondant avec une arrogance qui ne convient pas aux forts devant les faibles, que *la France dictait ses conditions*, annonça la reprise prochaine des hostilités, les moins justifiables dont l'histoire ait jamais offert l'exemple.

Le 21 mai les Hongrois ont pris Bude.

Cette citadelle bombardait sans relâche la ville de Pesth dont elle est très voisine. Après trois assauts inutiles et meurtriers, les Hongrois ont fini par s'en emparer. Les régiments italiens enfermés dans la place leur ont prêté secours en tirant sur les Autrichiens et en jetant aux assiégeants des échelles de corde.

Quel est le but que le Socialisme veut atteindre.

C'est sur ce point que les socialistes doivent avant tout se mettre d'accord; la nécessité de s'unir sous un drapeau commun ne se fait pas impérieusement sentir, tant qu'il s'agit de marcher au combat pour renverser les obstacles.

Mais du moment que le Socialisme devient gouvernemental, il est urgent, c'est un devoir impérieux de bien savoir ce qu'on veut, et surtout de le démontrer bien clairement au peuple tout entier.

Quelques clameurs insensées, des terreurs stupides ne doivent plus permettre un seul instant de croire que le but du Socialisme soit une vengeance à assouvir par le prolétariat sur la propriété.

Tous les Français, convaincus par les déclarations multipliées des socialistes, doivent savoir qu'il n'en est rien; le Socialisme n'est point une vengeance, son but n'est point de réduire la bourgeoisie au prolétariat.

LE BUT DU SOCIALISME EST D'ÉLEVER LE PROLÉTARIAT A LA POSSESSION.

LE SOCIALISME VEUT, PAR UNE MEILLEURE ORGANISATION DU TRAVAIL, CRÉER TANT DE RICHESSES, QU'IL Y EN AIT POUR TOUS; IL VEUT QUE LES RICHES RESTENT RICHES, MAIS A LA CONDITION QUE LES PAUVRES ARRIVENT AUSSI A LA RICHESSE.

Tel est le but du Socialisme; ainsi considéré, il n'a plus rien de menaçant pour personne. Du moment que le prolétariat ne recherche pas une vengeance, du moment qu'il ne réclame que la satisfaction des droits les plus légitimes, il est évident que les réformes peuvent être opérées pacifiquement et avec l'assentiment général.

Mais pour résoudre un problème, il faut procéder avec méthode et scientifiquement, il faut bien étudier ce qu'on veut réformer, afin que les réformes soient bien réellement celles qu'il faut réaliser.

Il faut donc procéder par ordre, on ne peut tout résoudre à la fois, la nature ne procède que progresssivement; chaque jour apporte le développement de l'œuvre; il faut procéder de la même manière en fait de réformes sociales.

Pour donner des formules claires, précises et faciles à être admises par toutes les intelligences, il faut opérer la classification des réformes à accomplir, car l'ensemble de ces réformes constitue la science sociale, et jamais une science n'a acquis le caractère de l'exactitude que par la classification.

L'homme, au matériel, en ce qui concerne ses relations avec la société, est producteur et consommateur, c'est-à-dire que tout homme est ou devrait être producteur, tout homme est ou devrait être consommateur.

Mais tout homme ne consomme pas tout ce qu'il produit : il a besoin de consommer d'autres produits résultant du travail des autres hommes. Cette nécessité a engendré une fonction intermédiaire entre le producteur et le consommateur; cette fonction est la circulation.

On peut donc classer le mouvement de l'homme en matériel ainsi qu'il suit :

Action matérielle de l'homme :	Production......	agriculture. manufacture.
	Circulation......	banque. commerce.
	Consommation.	ménage.

Cette classification, dont chaque terme serait lui-même susceptible d'une sous-classification, peut nous permettre de suivre plus facilement les réformes à opérer.

Il était d'autant plus indispensable de faire cette classification qu'elle permet de voir qu'il est possible de réaliser la réforme de chacun des trois termes production, circulation et consommation séparément, sans que la réforme opérée sur chacun des termes influe directement sur les deux autres.

Ainsi, il est permis de concevoir la production complètement réformée par l'association dans l'atelier, sans que la fonction intermédiaire de la banque et du commerce, sans que la fonction de consommation dans le ménage subissent la moindre modification.

On peut réformer la Banque, le crédit et le commerce sans que la production et l'atelier, l'agriculture et la manufacture, les relations du capital et du travail éprouvent le moindre changement direct et immédiat.

On peut concevoir une réforme de la consommation par l'association, par la cité ouvrière, par le ménage sociétaire, sans que l'atelier, sans que la banque et le commerce cessent de conserver leur existence actuelle.

Si donc chacun de ces termes peut recevoir à part une solution complètement spéciale et indépendante, cela indique qu'il faut employer pour chacun d'eux un mécanisme spécial et indépendant.

C'est pour n'avoir pas su apprécier cette indépendance et cette variété, que tous les plans et projets présentés jusqu'à ce jour ont été repoussés.

En effet, presque tous les projets présentés avaient la prétention de réformer à la fois les abus de tous les termes du mouvement social.

Ces projets, donnés par leurs auteurs comme une panacée universelle, n'avaient simplement pour base qu'un des termes du mouvement social, soit la production (1), soit la circulation (2), auraient pu avoir de bons résultats, s'ils s'étaient renfermés chacun dans sa propre spécialité; mais comme ils avaient la prétention de réformer tout à la fois, ils ne répondaient plus aux exigences du problème tout entier, et c'est ce qui a amené leur chute.

Mais, d'un autre côté, on a rejeté aussi de bons moyens de réforme, sous prétexte qu'ils ne résolvaient pas à la fois tous les termes du problème, et c'était un tort.

Ce tort ne doit plus se renouveler; il ne faut pas rejeter une réforme sous le prétexte qu'elle n'est pas l'ensemble du problème; il suffit qu'elle résolve un des termes pour qu'elle soit acceptée, quitte à la compléter par de nouvelles réformes portant sur les autres points.

Ainsi tous les socialistes, tous les démocrates, tous les hommes de progrès sont unanimes sur ce point, qu'il est urgent de réaliser une réforme du crédit et du commerce; cela suffit pour qu'on applique le mécanisme spécial de la réforme du crédit et du commerce, alors même que ce mécanisme ne résout pas le problème de la production ni de la consommation.

Il ne s'agit dans ce cas que de réaliser plus tard le mécanisme spécial à la production et à la consommation.

C'est ainsi que l'on peut expliquer la guerre apparente qui a existé jusqu'à ce jour entre les diverses écoles socialistes.

Elles étaient unanimes sur la nécessité des réformes et même sur ce qu'il fallait réformer, mais elles se divisaient sur les moyens à employer, chacune d'elles ayant un point de vue différent.

Ainsi M. Proudhon, qui avait plus particulièrement étudié le problème de la circulation, ne concevait la réforme que par la constitution de la Banque du peuple, et il négligeait non-seulement la moitié de la circulation, c'est-à-dire le commerce, mais encore la production agricole et manufacturière, mais encore la consommation.

Les phalanstériens, de leur côté, ayant plus étudié les questions de production et de consommation, avaient attaché moins d'importance à la question de circulation; ces divergences provenaient d'une classification insuffisante du mouvement social; mais la classification opérée rend dorénavant toute division impossible. Chacun a raison à son point de vue, car il faut des réformes de la circulation, de la production, de la consommation; il faut trouver des procédés qui résolvent chacun des termes séparément, de telle sorte que l'ensemble de ces procédés spéciaux constitue la solution complète de tout le problème.

Nous devons appeler l'attention sur un fait, c'est que les réformes à accomplir dans la circulation, la production et la consommation, correspondent chacune à un état social différent, dans lequel les relations entre les hommes revêtent un caractère tout particulier, ce qui indique encore combien il est important de résoudre ces trois questions séparément.

Ainsi, la réforme de la circulation a pour propriété de maintenir l'individualisme; tout homme n'est responsable que de lui-même, il n'existe entre lui et les autres hommes aucune solidarité directe. Il est évident que dans l'état de nos mœurs, basé sur l'isolement, le morcellement et la défiance, cette réforme qui maintient cet état de choses est beaucoup plus facile à appliquer.

Et ce qui le prouve, c'est que tout le monde admet aujourd'hui la convenance de la réforme du crédit et du commerce.

C'est par la réforme de la circulation qu'il faut commencer, puisqu'elle ménage davantage nos mœurs et nos préjugés, puisque la France tout entière la réclame à grands cris.

L'attention des socialistes doit donc de préférence, et avant tout, se porter sur la réforme de la circulation.

Cette réforme, quoique incomplète, produirait des résultats immenses.

La réforme de la production doit venir ensuite, mais la difficulté devient plus grande, la solution s'élève d'un degré sur l'échelle sociale.

En effet, la réforme de la production, qui ne peut s'opérer que par l'association, remplace l'individualisme, l'isolement, le morcellement, l'insolidarité par la solidarité entre les associés, par le contact permanent des intérêts. On conçoit donc que l'application de la réforme soit plus difficile, car il faut tenir compte de la liberté individuelle, il faut agir par transitions successives, afin de réaliser une organisation si différente de tout ce qui s'est passé jusqu'à ce jour.

Il y a une étude toute entière à faire, et nul ne peut dire que le problème de l'association soit complètement et pratiquement résolu; les tentatives faites jusqu'à ce jour, les associations d'ouvriers ne prouvent rien; car de toutes les questions qu'elles croient avoir résolues, aucune n'a reçu de solution réelle; le problème de l'association est plus compliqué qu'on ne le pense généralement; il doit réunir de nombreuses conditions, l'absence d'une seule renverserait tout l'édifice.

On ne peut donc plus, comme pour la circulation, opérer la réforme par décrets généraux, il faut expérimenter les meilleurs procédés, il faut du temps pour cela.

Il est impossible à un gouvernement, dans l'état actuel des choses, de décréter la réforme complète de l'atelier agricole ou manufacturier. Toute tentative de ce genre, faite d'une manière inopportune, atteignant les hommes jusque dans leur vie privée, mettrait le feu aux poudres et renouvellerait les désastres économiques de février.

Voilà donc deux points acquis : il faut procéder par voie gouvernementale à la réforme du crédit et du commerce, cette réforme pouvant s'opérer sans porter aucune atteinte aux habitudes et aux usages.

Puis il faut procéder par voie expérimentale à la réforme de la production, afin d'indiquer aux populations quel est le meilleur système; il faut que la réforme s'opère librement et volontairement par la démonstration des avantages qui en résulteraient pour tous.

La réforme de la consommation s'élève encore sur l'échelle sociale.

La réforme de la circulation maintenait l'isolement entre les hommes.

La réforme de la production établissait entre eux la solidarité dans l'atelier par l'association.

Mais la réforme de la consommation va plus loin; elle établit entre les hommes, par le ménage sociétaire, un lien plus immédiat, plus permanent, plus interne; c'est un contact incessant dans les relations de la vie privée, les liens d'affection et de famille.

La question devient de plus en plus délicate; il faut donc encore se garder de procéder autrement par voie d'expérimentation; il faut démontrer à la France quelles sont les meilleures réformes à opérer dans ce sens, mais laisser à tous la liberté absolue. Les hommes ne doivent plus être attirés par l'évidence du bienfait à obtenir.

François COIGNET.

(1) *Organisation du Travail*, de Louis Blanc.

(2) *Banque du Peuple*, de Proudhon.

Nous extrayons l'article suivant d'une brochure publiée par notre ami et collaborateur Allyre Bureau, sous ce titre : PLUS DE DROITS RÉUNIS! PLUS D'EXERCICE! PLUS D'OCTROI! RÉVISION DES LOIS DE DOUANES!

Créations de nouvelles ressources pour le budget.

§ I.

La chronique des impôts de consommation forme un des chapitres les plus lamentables de l'histoire des peuples gouvernés (1). Le raisonnement qui a fait établir ces impôts est très simple; le voici :

« Personne ne peut se soustraire à la consommation, c'est la condition même de la vie; donc un impôt, si faible qu'il soit, frappé sur un objet de première nécessité, se multiplie forcément par le chiffre total de la population. La charge est insensible pour chacun, et le trésor public y gagne une grosse somme. »

Cela paraît très simple et très raisonnable; mais voici ce qui se passe ensuite dans l'application.

En 1816, par exemple, on se dit : si nous frappions un droit d'importation de 3 francs par tête de bœuf, de 1 franc par tête de vache, génisse ou bouvillons, de 0,25 centimes par tête de veaux, bélier, brebis, mouton, chèvre ou porc, il est évident que l'augmentation du prix serait insensible pour le consommateur.

Mais l'appétit vient en mangeant; l'impôt, si modeste en 1816, s'élève par gradation, d'après ce principe qu'un centime de plus par kilogramme n'est pas une affaire, absolument comme ces braves gens qui disent à propos d'un dîner : quand il y en a pour quatre, il y en a pour cinq; or, dès qu'il y en a pour cinq, il y en a pour six, et ainsi de suite jusqu'à l'infini, si bien qu'un beau jour il se trouve que le droit de douane a atteint les proportions d'un véritable impôt prohibitif, et qu'aujourd'hui, par exemple, on paie à la frontière 55 francs par tête de bœuf, 27 50 par tête de vache, 13 20 par tête de porc, 5 50 par tête de mouton, brebis, etc.

Qu'en résulte-il aussi? Que l'importation qui amenait en France en 1816 81 040 bœufs étrangers, n'en amenait plus en 1822 que 15 076, et depuis 1845 ce nombre est réduit à 5 046 (cinq mille quarante-six!!!) Que dites-vous du résultat?

Mais, penserez-vous peut-être, s'il vient moins de bœufs de l'étranger, grâce à l'impôt PROTECTEUR, il s'en élève davantage en France, l'argent ne sort pas de chez nous, et... N'allez pas plus loin; il ne s'élève pas plus de bœufs en France, il S'EN ÉLÈVE MOINS. La France renferme aujourd'hui près de 500 000 têtes de bétails de moins qu'en 1812.

Aussi, qu'arrive-t-il? C'est que la consommation annuelle de viande, qui était, en 1816, de 50 kilog. 71 gr. par tête, en moyenne, est tombée aujourd'hui à 20 kil. 5 gr. dont encore plus de 8 kil. 1/2 de porc. C'est que sous le rapport de l'alimentation par la viande, la plus nutritive de toutes les substances, celle qui assure le mieux la santé et la vigueur de l'homme, le Français est le plus mal partagé de tous les peuples de l'Europe. En Belgique, la moyenne de consommation par tête est de 43 kilogr. au lieu de 20 (2); en Allemagne de 55 kil.; en Angleterre de 68 kil., et en Amérique de 122!

Il faut dire aussi que l'exemple donné par le gouvernement a été suivi avec empressement par les villes. Les octrois ont renchéri sur les douanes. Saint-Lô porte le droit sur les bœufs de 5 à 10 fr.; Niort, de 20 à 28; Toulouse, de 18 à 24; Montauban, de 24 à 30. — Paris, qui faisait payer en l'an VII 15 fr. par tête de bœuf, perçoit aujourd'hui 14 50; le droit sur les veaux s'élève de 3 à 11 fr., et celui sur les moutons de 0 50 centimes à 3 fr. On ne sait vraiment pas jusqu'où on serait allé dans cette voie désastreuse (3), si les lois avaient continué à être faites par les riches pour qui seuls cet impôt est véritablement insensible, d'autant plus que par une attention toute délicate, ils ont toujours eu soin de ne frapper aucun impôt sur les aliments de luxe. Ainsi, tandis que la viande de charcuterie, qui entre pour une si grande partie dans l'alimentation du pauvre, acquitte un droit de plus de 30 p. 100 de sa valeur, les pâtés, les terrines, les écrevisses, les truffes ne paient que de 7 à 10 p. 100; le gibier, la volaille (depuis la République seulement), de 5 à 8 p. 100. Pour les fruits, les pommes à couteau ne paient pas d'octroi; les pommes à cidre, consommées par la population pauvre, y sont soumises.

C'est encore par suite d'un raisonnement *très simple* que l'on a exempté les aliments de luxe de l'impôt; les riches qui les consomment sont trop peu nombreux pour que l'impôt puisse produire une somme qui en vaille la peine, etc.

(1) Nous disons les peuples gouvernés par opposition aux peuples qui se gouvernent. Qu'on ne fasse donc point d'équivoque à ce sujet en disant que je ne veux plus de gouvernement pour les peuples. Je veux un gouvernement d'autant plus respecté qu'il sera l'expression de la volonté de tous.

(2) L'ordinaire des soldats comprend 91 kil. de viande par tête et par an; celui des condamnés 72 kil. Le citoyen libre, en supposant, ce qui est bien loin de la vérité, que la viande consommée en France fût également partagée entre tous, n'aurait que 20 kil. 05 gr.

(3) Le produit des octrois, qui n'était en 1816 que de 2,395,200 fr., s'élève aujourd'hui à 98,479,560 fr.!...

Autrefois l'octroi de Paris tolérait l'introduction de la viande jusqu'au poids de 1 kil. On appelait cela la viande à la main. Mais on s'aperçut bientôt que les pauvres ménagères *abusaient* de la tolérance et frustraient la ville en allant faire leur provision de boucherie hors de la barrière. Le conseil municipal, en 1822, décida que la viande à la main paierait 19 centimes, tandis que les bouchers n'en payaient que 12. Cette disposition odieuse eut son plein effet jusqu'en 1847; il fallut une disposition législative pour ramener, non pas l'exemption ancienne, mais pour faire que les pauvres ne payassent pas plus cher que les riches.

Faut-il maintenant que nous parlions du vin? L'histoire est plus curieuse encore et plus monstrueuse, si c'est possible. Ici les droits forment une litanie. Indépendamment de la surcharge dont jouissent les terres plantées en vignes, imposées commes terres de première classe, bien qu'elles ne soient supérieures en rendement qu'aux terres à blés (1); indépendamment de cette surcharge, disons-nous, le vin paie des droits d'*Acquit à caution*, de *Circulation*, d'*Entrée*, de *Vente au détail*, de *Consommation*, de *Fabrication*, d'*Octroi*, de *Surtaxe*, de *Licence* de *Décime de guerre*, etc. Bref, le vin, qui dans les grands centres de production vaut de 6 à 10 fr. l'hectolitre, qui pourrait facilement être rendu à Paris et vendu avec bénéfice à raison de 15 c. le litre, ne descend jamais au dessous de 40 c.; et encore quel vin a-t-on à ce prix-là? Nous parlerons tout-à-l'heure des fabrications et falsifications.

Le journalier qui consomme un litre de vin par jour dans sa famille paie un impôt de 74 fr. 27 c. Le riche qui savoure du bordeaux à 3 ou 4 fr. la bouteille paie le même prix à quantité de consommation égale. On appelle cela de l'égalité.

En un mot, voici le merveilleux résultat qu'ont obtenu ces hommes pratiques, ces lumières de l'économie politique et de la science gouvernementale, qui jettent si complaisamment aux autres les qualifications d'utopistes, de rêves-creux, d'ennemis de la propriété. Ils ont fait que, dans cette France bénie du ciel, chez qui toutes les nations viennent s'approvisionner des vins les plus savoureux et les plus généreux du monde, qui en produirait facilement assez pour en fournir largement à tous ses habitants et en exporter encore une quantité notable, la majeure partie de la population boit de l'eau, du cidre, du poiré, de la piquette, de la bière; ils ont fait encore que les vignerons sont ruinés lorsqu'il se présente plus d'une année d'abondance sur quatre; ils ont fait qu'à côté de ces vignerons qui meurent de faim pendant que leurs celliers regorgent, d'ignobles tripoteurs s'enrichissent en empoisonnant les populations par d'abominables mixtures rouges où il entre de tout, les résidus les plus impurs, du blanc d'œuf, du sang de bœuf, de l'acide sulfurique, et où le fruit de la vigne n'intervient qu'à l'état de lie putride, pour donner de la couleur. On opère des saisies, on frappe des amendes; mais rien n'y fait; la spéculation est trop fructueuse et l'amende est trop faible. Qu'importe d'être condamné à payer 6 ou 10 francs d'amende trois ou quatre fois par an, si on réalise des bénéfices par 20 000 francs? La falsification du vin à Paris seulement, s'élève, dit-on, à plus de 500 000 litres par an! Ceux qui croient à l'exagération de ce chiffre estiment qu'elle ne s'élève pas à plus de 300 000 litres (2). 300 000 litres de poison versés dans la consommation d'une seule ville, et 150 000 fr. de volés aux consommateurs que l'on empoisonne, c'est en effet bien peu de chose!

Outre les falsifications malsaines, il y a encore le mélange d'eau qui est inoffensif pour la santé des consommateurs, mais qui fait une terrible concurrence aux vignerons. Le mélange d'eau n'est pas prohibé: le fisc lui-même lui donne la consécration de son contrôle. Le ministre consent à ce que les agents autorisent par leur présence l'immixtion de l'eau dans le vin, moyennant le paiement du droit dû pour la création de ce vin nouveau. Le Gouvernement reçoit ainsi le prix de sa complicité dans un vol! C'est édifiant. Il est vrai que les docteurs de l'économie politique sont rarement d'accord avec les moralistes.

Ainsi, indépendamment de la masse énorme de consommateurs que l'on enlève à nos vignerons en frappant leurs produits d'impôts qui en triplent, en décuplent, en vingtuplent le prix, suivant les localités, on leur enlève encore une partie des consommateurs qui peuvent payer tous ces droits réunis, et cela au profit de misérables fraudeurs qui mériteraient les galères et qui s'enrichissent paisiblement à l'ombre de ces lois protectrices de la richesse.

§ II.

Nous n'avons mentionné encore que les entraves mises à la circulation, et nous n'avons pas tout dit; il n'y aurait pas assez d'un volume pour énumérer toutes les monstruosités qui découlent de ce système, où éclate si bien toute la sage prévoyance de nos législateurs; nous avons maintenant à dire quelques mots du mode employé pour assurer la perception de tous ces droits, c'est-à-dire de l'exercice et des perquisitions de douanes et d'octroi.

Si nous n'avons parlé que des vins et de la viande, c'est que nous avons voulu porter l'attention sur les deux éléments principaux de la consommation alimentaire. Nous n'aurions pas même ici assez de place pour énumérer toutes les denrées frappées par les douanes ou par les octrois.

Indépendamment de tous les motifs basés sur les nécessités de la vie du plus grand nombre, que nous avons déduits précédemment, la seule considération de dignité humaine devrait faire repousser des impôts qui nécessitent les perquisitions domiciliaires de l'exercice, et les investigations outrageantes qui se font aux lignes de douanes et aux barrières d'octroi. Lorsque des étrangers arrivent pour la première fois en France, et que, dès la frontière, ils se heurtent à une triple ligne d'hommes armés qui les font descendre de voiture, fouillent leurs coffres, leurs malles, leurs sacs de voyage, visitent jusque dans les moindres recoins, et poussent quelquefois l'exagération

(1) On sait que les cultures du lin, de la garance, du tabac et du houblon rapportent 2, 3 et 4 fois plus que celle de la vigne.

(2) Dans la seule année 1843 on a saisi 316 300 litres! Une seule saisie avait porté sur mille pièces de ce liquide dangereux qui, selon l'Académie de médecine, atteint d'une manière déplorable la santé publique. En 1845, on saisissait dans une fabrique auprès de Rouen, 1 000 pièces à la fois, faites avec de l'eau, du poiré, de l'alcool et des matières colorantes.

de leur consigne jusqu'à soumettre les femmes à des perquisitions qui s'arrêtent à peine devant le dernier vêtement; ils doivent, s'ils viennent par hasard d'un pays libre, se faire une singulière idée de nos mœurs et de nos usages.

Les visites d'octroi sont semblables à celles des douanes.

Quant à l'exercice, il aboutit à dépouiller de l'inviolabilité du domicile, un des plus précieux droits naturels, non-seulement tous les débitants de boissons, mais tous les voisins de ces débitants, quand il existe des communications entre les domiciles (1). Or, sont considérés comme détaillants, qu'ils vendent ou qu'ils ne vendent pas, les cabaretiers, aubergistes, traiteurs, restaurateurs, maîtres d'hôtels garnis, cafetiers, liquoristes, buvetiers, débitants d'eau-de-vie, concierges et autres donnant à manger au jour, au mois ou à l'année.

L'esprit franc et loyal des populations s'est toujours révolté en France contre ces coutumes vexatoires, et les cas les plus nombreux de rébellion contre la loi appartiennent à l'histoire des *rats-de-cave* et des douaniers. Loin de moi la pensée de m'associer à la réprobation méprisante dont le peuple frappe ces pauvres commis des contributions indirectes et de l'administration des douanes chargés d'un rôle où le ridicule le dispute à l'odieux; je réserve toute mon indignation pour ces législateurs dépourvus d'intelligence et de cœur, pour qui les citoyens sont des chiffres, et qui n'ont jamais compris que pour tirer de l'argent d'un peuple, il fallait employer d'autres procédés que pour tirer de l'argent d'une mine.

Donc, au nom de la dignité, de la liberté, plus d'exercice, plus de douanes, plus d'octrois;

Au nom de l'égalité, au nom de la vie du plus grand nombre, au nom du travail, plus d'impôts frappés sur la consommation; bon marché et libre circulation de toutes les denrées premières destinées à l'alimentation.

La seule objection que l'on puisse faire ne peut être tirée que des besoins du trésor; nous dirons tout-à-l'heure comment il est facile d'y pourvoir largement sans avoir recours à des procédés à la fois indignes et peu productifs.

Les cinq adresses républicaines.

Sous ce titre, M. Faustin Bonnefoy vient de publier à Marseille un recueil de poésies républicaines et socialistes.

L'auteur a des droits nombreux à notre sympathie. C'est d'abord un ouvrier, un ouvrier véritable, qui a dû, par le travail de ses mains, suffire aux besoins de sa famille; un de ces hommes de labeur que notre singulière société voudrait ranger au dessous des oisifs, mais à qui l'avenir assignera leur véritable place.

Ouvrier, républicain et socialiste de l'Ecole phalanstérienne, M. Bonnefoy a suppléé aux vices de l'éducation actuelle, qui n'est dispensée largement qu'aux riches et qui traite l'ouvrier comme s'il n'avait pas, lui aussi, l'intelligence à cultiver. M. Bonnefoy, par de courageux efforts, est devenu poète. Le Socialisme avait ouvert son esprit aux idées les plus larges, les plus généreuses; il a su se créer un instrument harmonieux pour les exprimer. Les questions politiques absorbant aujourd'hui la presse, nous empêchent de consacrer aux œuvres de M. Bonnefoy l'appréciation développée qu'elles méritent. Au milieu d'une éruption volcanique, et lorsque la lave roule dans la vallée, le voyageur ne peut guère admirer et cueillir les plus jolies fleurs. Nous citerons cependant à l'appui de nos éloges un fragment de l'adresse *aux chrétiens*, en regrettant de ne pouvoir la publier en entier.

Prêtres, conviez-nous au banquet fraternel:
Que l'empire du Christ envahisse la terre,
Pour qu'un homme en tout lieu soit reçu comme un frère;
Enchaînez l'univers par la fraternité;
Proclamez cette loi de la Divinité;
Ecrasez sous vos pieds l'implacable égoïsme,
Prêchez au monde entier le saint christianisme,
Tel qu'il est, pur et vrai, comme son noble auteur;
Soyez prêtres, enfin, du Dieu réformateur.
Et toi, suprême chef de l'Eglise romaine,
Au lieu de te parer de la pourpre mondaine,
Imite le pêcheur qui faisait vanité
D'être, comme son Dieu, né dans la pauvreté.
Cet apôtre du Christ fuyait l'éclat du trône;
Son front n'était pas ceint d'une triple couronne;
Ses insignes étaient une croix sur le sein,
Des sandales aux pieds, un bâton à la main;
Il avait pour palais une tente percée,
Et pour manteau royal une cape trouée.
Ce pilier vénéré du temple du Seigneur,
Tout couvert de haillons, célébrait le Sauveur:
Mais ces nobles haillons, aux yeux du Fils de l'Homme,
Etaient plus précieux que le faste de Rome.
Pontife couronné, le père des chrétiens,
Défend d'accumuler tous ces terrestres biens;
Allons! pour illustrer la tiare et la crosse,
Et faire pardonner l'orgueil du sacerdoce,
Dépose le fardeau du pouvoir temporel;
Comme prêtre, ta place est au pied de l'autel.
Arrache de ton front la funeste couronne;
Tu seras trois fois saint si tu descends du trône;
Et la Religion, phare de vérité,
Rayonnante d'amour et de sérénité,
Etendra ses rameaux sur les deux hémisphères.
D'un mot tu peux finir nos luttes sanguinaires:
Dis ce mot, et soudain tu peuples le saint Lieu:
C'est à toi de hâter le règne heureux de Dieu.
Arme-toi de la croix et du saint Evangile,
Et tu verras le monde à tes leçons docile;
N'attends pas que le sang fasse grossir nos mers;
Au vicaire du Christ deux chemins sont ouverts:
L'un conduit à la gloire, et l'autre à l'infamie;
La croix sera brisée ou sera raffermie.
Tout dépend du chemin que ton cœur va choisir.
Songe que dans tes mains repose l'avenir;

(1) M. Achille Baille, avocat à la cour d'appel, dans sa brochure: *Egalité sans impôt*, petit ouvrage très remarquable, véritable mine de documents qui m'a été d'un grand secours en m'épargnant beaucoup de recherches, s'exprime ainsi sur l'exercice:
« Le droit de visite est sans limite; la pudeur domes-
» tique peut être à chaque instant souillée par les inves-
» tigations des employés. Ils pénètrent dans les caves,
» celliers, dans toutes les parties de la maison, entrent à
» toute heure, même les jours de fêtes et dimanches,
» dans les chambres, bouleversent les armoires et autres
» meubles, promènent leurs regards indiscrets dans l'asile
» le plus chaste, le plus inviolable de la famille. Pour le
» débitant, en un mot, la sainteté du foyer est une chi-
» mère; sa femme, sa fille ne peuvent échapper à la pro-
» fanation et à la honte que grâce à la complaisance des
» employés. — Ce régime est tellement abominable, qu'un
» ministre s'écriait naguère: Le rétablissement de l'exer-
» cice nous amènera des coups de fusil. » Nous avons dit que les voisins pouvaient aussi être soumis à la visite!

Deux maisons de refuge.

Nous avons déjà dénoncé les odieuses exploitations dont sont victimes des jeunes filles privées arbitrairement de leur liberté dans les bastilles appelées *maisons de refuge* et décorées d'apparences charitables et religieuses. Des abus de ce genre viennent d'amener un procès devant la police correctionnelle de Paris.

Marie Chevillard se livre depuis longtemps à l'exploitation des jeunes ouvrières. Elle a fondé, rue Plumet, nº 4, un établissement connu sous le titre trompeur d'*OEuvre maternelle de la miséricorde* pour les orphelines et les ouvrières sans ouvrage. En 1847 elle a quitté son premier quartier en y laissant des dettes, pour s'établir rue Férou-Saint-Sulpice, 13; en dernier lieu elle s'est fixée rue Notre-Dame-des-Champs, 61.

L'établissement servait de prétexte pour faire des quêtes abondantes à domicile et au jardin d'hiver, aux spectacles concerts, organiser des loteries de charité, etc.

Marie se faisait appeler et même signait *comtesse de Chevillard*, elle s'attribuait des armoiries.

Les malheureuses orphelines confiées à la femme Chevillard éprouvaient dans sa maison de la rue Plumet et dans celle de la rue Férou les traitements les plus inhumains; elles manquaient de tout. La nourriture, qui ne consistait qu'en légumes, ne leur était pas même donnée en quantité suffisante. Souvent les voisins et les femmes attachées à l'établissement de la femme Chevillard entendaient ces malheureux enfant crier: « J'ai faim! j'ai faim! » On ne pourvoyait pas à la conservation de leurs vêtements; on les laissait en proie à une saleté dégoûtante; les engelures rongeaient leur chair jusqu'aux os; leur dénuement arrachait des larmes aux témoins de leurs souffrances, et quand ceux-ci hasardaient quelques représentations, la femme Chevillard répondait que « ce n'était pas à elle à se mêler de tout cela; qu'elle avait bien d'autres choses à faire. » Lorsqu'une de ces petites filles avait commis ou était censée avoir commis quelque faute, la prétendue supérieure la saisissait brutalement, et, la retenant par la tête entre ses jambes, fouettait la nudité de l'enfant avec une serviette imbibée d'eau glaciale, et, sans l'essuyer, la renvoyait dans une chambre où il n'y avait pas de feu.

Entre autres escroqueries, Marie Chevillard s'est fait admettre à quêter dans la salle des Spectacles-Concerts, boulevard Bonne-Nouvelle, avec le concours faussement annoncé de trois représentants du peuple, les sieurs Ollivier Démosthènes, Commandré et Degousée, lesquels au jour fixé (commencement de décembre 1848) ne se présentèrent pas et furent remplacés par trois individus inconnus et probablement apostés d'avance.

La femme Chevillard fut puissamment aidée et assistée par l'abbé Raymond, que la prévention lui donne pour complice, et qui avait antérieurement accepté le titre de *Supérieur de l'œuvre de la Miséricorde*.

Sa lettre, à la date du 3 décembre 1848, a été déposée en original; on y lit: « La misère est affreuse, et le nombre des pauvres orphelins que nous recueillons est si grand que nous vous demandons une grâce, après nous être imposé les plus rigoureux sacrifices personnels; je me propose d'accompagner moi-même mesdames les quêteuses etc. »

Or, à cette époque l'œuvre en dissolution avait déjà quitté la rue Férou, endettée, saisie, obérée et surtout déconsidérée, et l'abbé Raymond, son directeur, le savait bien, ce qui ne l'empêchait pas de s'associer aux manœuvres honteuses de la femme Chevillard.

Au nombre des dames quêteuses le plus fréquemment employées par la femme Chevillard se trouvait la fille Lazarille Corbier.

Entendue comme témoin, elle a fait connaître l'importance des quêtes faites par elle-même ou ses compagnes, la disposition des fonds qui en provenaient et les mauvais traitements infligés aux orphelines.

Mais ce qu'elle n'avait pas dit, c'est qu'alléchée elle-même par la facilité qu'il y avait à abuser de la crédulité publique, à peine sortie de la rue Férou, elle avait formé elle-même, impasse des Feuillantines, et sous le nom de l'*OEuvre de Bon-Secours*, un établissement rival de celui de la femme Chevillard, fondé aussi sur les manœuvres d'une frauduleuse mendicité.

La police correctionnelle a vu comparaître les deux directrices de ces établissements. La *Maison de Bon-Secours*, fondée *pour moraliser les ouvrières*, était une espèce de mauvais lieu.

La femme Lejars, concierge, déclare que la *Maison de Bon-Secours* était devenue un véritable enfer; à tous moments c'étaient des rixes, des querelles, des batailles; on criait toujours à la garde, à l'assassin, et il fallait toujours aller chercher main forte.

M. LE PRÉSIDENT. Quel était le personnel de cette maison?

LE TÉMOIN. De très mauvaises filles, des filles de militaires.

M. LE PRÉSIDENT. Comment, mais il y a bien des filles de militaires qui sont très estimables.

LE TÉMOIN. Je le sais bien, ce n'est pas cela que j'ai voulu dire: c'étaient ces mauvaises filles *à militaires!* (On rit.)

Deuxième audience

M. BLAVIER, 50 ans, commissaire de police. — L'établissement de la demoiselle Cormier renfermait une douzaine de jeunes filles de bas étage, de la moralité la plus suspecte; j'avais, sur la demande de M. Chauvin, le propriétaire, envoyé un de mes gardiens: il fut en butte à des séductions; on joua de la prunelle et il en séduisit une séance tenante. J'avais signalé cette maison à la mairie, et cependant on donna à la fille Cormier un encouragement de 100 fr. Ces filles se succédaient très rapidement, parce que les unes étaient battues, les autres mal payées par Mlle Cormier.

D. Peut-être était-ce pour ramener des pécheresses dans la bonne voie? — R. Prétexte! M. le curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas signala dans la chaire cet établissement comme un lieu de débauche.

Mlle Cormier était très rageuse, et elle avait toujours le bon droit de son côté, sous le point de vue de la force. Sa maison était un antre d'escroquerie et de débauche.

D. Pourriez-vous préciser des faits? — Les femmes qui sortaient de cet ouvroir venaient se plaindre à moi et me signalaient les faits ignobles qui s'y passaient.

La fille CORMIER. — Je ne suis pas responsable des œillades de Mlle Henriette au gardien de monsieur.

LE TÉMOIN. — Mais la prévenue elle-même a été amenée à mon bureau pour coups donnés à ses ouvrières.

JEAN-BAPTISTE HUBAULT, 83 ans, curé de la paroisse de Saint-Louis-en-l'Ile, rue Poultier, 1, dépose: Il y a cinq ou six ans, sans que je puisse au juste préciser l'époque, ayant entendu dire qu'un abbé Raymond prêchait dans le midi avec quelque succès, je l'appelai pour prêcher une station de carême et lui donner asile dans mon presbytère. J'avais une nièce âgée de 18 ans, que j'avais placée dans le commerce, et qui venait tous les dimanches à la maison. L'abbé Raymond s'occupa de cette jeune fille et me proposa de lui donner des leçons: c'était un moyen de se ménager avec cette jeune fille des entrevues dont il fit un coupable usage. Plus tard, pour avoir une liberté complète, il fit épouser à son frère, venu d'Alais à cet effet, la jeune fille qu'il avait séduite. Le mariage n'arrêta pas ces relations criminelles, et ce frère de l'abbé Raymond, et celui-là est un honnête homme, m'écrivit pour se plaindre, et m'apprit que sa femme avait tout avoué. Indigné, je portai la lettre à M. l'archevêque Affre qui, après l'avoir lue, la jeta au feu en disant: « Quelle infamie! » C'est ce qui explique pourquoi l'archevêque a interdit ce prêtre coupable. J'avais oublié de dire que, pour faciliter le mariage de ma nièce avec son frère, l'abbé Raymond m'avait trompé sur la fortune du premier; il serait facile d'en avoir la preuve en allant chez le notaire.

M. Jean-Calixte TROUSSEL, artiste lyrique: J'ai rencontré M. Raymond sur un bateau à vapeur, allant de Marseille à Livourne; il me parla de l'intention où il était de coloniser les campagnes de Rome; il me donna son adresse à Paris, hôtel de Bordeaux, rue Montmartre, 5; j'allai le voir et je le trouvai dans sa chambre; à côté de son lit il y avait une alcôve fermée, dans laquelle étaient deux femmes couchées. M. l'abbé était levé et complètement habillé; l'une était une Marseillaise et portait encore le costume natal; tout me fait supposer que l'abbé avait des relations avec la plus grande, mais rien ne me le prouve.

Après les plaidoieries, le tribunal a prononcé un jugement qui condamne la femme Chevillard à trois années d'emprisonnement et 50 fr. d'amende, et la fille Cormier à deux années d'emprisonnement et 50 fr. d'amende.

L'abbé Raymond a été acquitté, par le motif qu'il n'était pas suffisamment établi qu'il se fût rendu complice des fraudes imputées à la femme Chevillard.

Le Socialisme dans l'Eglise.

Le curé d'une commune rurale d'un des départements du centre écrit à Victor Considerant, à la date du 16 mai 1849:

Citoyen représentant,

J'ai toujours été socialiste par le cœur, je puis dire que j'ai sucé le socialisme avec le lait et sur les genoux de ma pauvre mère.

Pauvre et tendre mère! ce fut pour obéir à son cœur aimant, plein d'une immense compassion pour les souffrances de ses frères, que je me vouai dès l'enfance au service des saints autels. Ah! ma mère, ma bonne mère espérait que je pourrais, comme prêtre, consoler les affligés, fortifier les faibles, répandre la lumière de l'Evangile; lumière divine, faite pour éclairer tout homme qui vient au monde, mais lumière impénétrable à quiconque n'apprend pas du cœur même du Christ à déchirer le sombre nuage de la lettre qui tue..

Vous êtes déjà convaincu, citoyen représentant, que j'ai su de bonne heure, par les puissants efforts de la volonté, m'élever à la hauteur de la plus sainte des missions. Autant que je l'ai pu, j'ai puisé la lumière partout, sans être arrêté par d'étroits préjugés qui n'eurent jamais d'empire sur mon âme. J'ai cherché, j'ai palpé chez tous les hommes de science et de dévouement, ces fibres qui palpitaient à l'unisson avec les fibres de mon cœur, à la vue des souffrances séculaires de l'humanité. C'est ainsi que j'ai lu bien des livres, les vôtres surtout, citoyen représentant. Je ne vous parlerai que du *Socialisme devant le vieux monde, ou le vivant devant les morts.* J'en relis souvent quelques pages avec un charme toujours nouveau. Ce livre..... c'est à mes yeux le lait des enfants, le pain substantiel des forts, une nourriture appropriée aux goûts, aux tempéraments les plus divers..

J'arrive à la cinquantième année de mon âge; c'est vous dire que j'ai beaucoup souffert. Ce calice, que j'ai choisi, je ne l'épuiserai sans doute qu'à la fin de mes jours. J'ai trouvé que le lot que je me suis fait était bon: je ne l'échangerai pas, jamais je ne l'eusse échangé contre le lot des oisifs opulents, des égoïstes repus qui se croient heureux, et qui ne peuvent l'être autant que je le suis par le sacrifice et l'abnégation.

Vous savez trop bien, citoyen représentant, que le dévouement le plus pur est un dévouement toujours éclairé par la prudence. Je vous laisse donc à décider si, dans l'intérêt même de la noble cause pour laquelle je veux combattre jusqu'à mon dernier soupir, mon nom doit figurer au bas de ce témoignage d'adhésion à vos doctrines. Je vous le livre, il est à vous.

Enseignement comparatif et raisonné des langues.

Lexiologie indo-européenne, ou Essai sur la science des mots sanskrits, grecs, latins, français, lithuaniens, russes, allemands, anglais, etc.

Par H. J. CHAVÉE (1).

I.

Dieu manifeste sa puissance par la création des mondes: l'homme s'élève à la puissance créatrice en formant le langage. — L'homme n'a rien produit et ne produira jamais rien au-dessus du magnifique ensemble de mots, de phrases, de périodes avec lesquels il dépeint la nature, ses sentiments, ses passions, sa volonté. Le langage est le chef-d'œuvre de l'intelligence et de l'organisation humaines. C'est dans le plus ou moins grand perfectionnement des langues que l'on doit chercher le développement intellectuel plus ou moins grand des races humaines. Le langage est le miroir fidèle qui reflète même après des millions d'années, le degrés d'intelligence des races éteintes.

Et comme les langues portent à la fois le double cachet de la nature intérieure de l'homme et de la nature extérieure, à l'image de laquelle il a dû pour ainsi dire se façonner, elles offrent au philosophe les plus graves sujets de méditation.

Etudions-les.

Jetons un regard sur l'ancien monde: sur cet immense massif continental qui, de l'extrême Asie, s'étend, vers le Nord et l'Occident, jusqu'à l'océan Atlantique en France et en Espagne; et de l'autre, vers le Midi, descend par l'Isthme de Suez, et plonge d'un côté, dans l'Océan pacifique, de l'autre dans l'Océan atlantique, jusqu'au cap de Bonne-Espérance.

(1) Chez Frank, 69, rue de Richelieu, et chez l'auteur, 11, rue de Calais.

C'est l'Asie et ses grandes îles, c'est l'Europe, c'est l'Afrique que nous contemplons.

Trois grands systèmes de langues littéraires naîtront dans cet immense massif continental : le chinois, l'indo-européen, le sémitique.

Tournons nos regards vers les plus hautes montagnes du Thibet, là où surgit l'Olympe de la mithologie chinoise (le *Kouen-Hun*), là où roulent leurs eaux les Fleuve-Jaune (*Hoang-Ho*) et le Fleuve par excellence (*Kiang*).

La Chine primitive, la vieille Chine, apparaît devant nous isolée, entourée de barrières naturelles, bordée au Nord par des landes stériles et de vastes déserts, au Sud et à l'Est par des mers parsemées d'écueils, à l'Ouest par des montagnes inaccessibles.

A l'Ouest de la vieille Chine, vers les sources de l'Indus, au pied du plateau de Palmire, s'ouvre la vallée du Cachemire; l'idiome hindou y prendra naissance.

Encore plus vers l'Ouest, entre le golfe Persique et la mer Caspienne, vers les sources du Tigre, surgit la Chaldée ; la langue sémitique y sera parlée.

... Arrêtons-nous à ces deux dernières contrées, à ces deux derniers systèmes de langues.

Les races sont différentes dans les deux contrées ; dans l'une, dans la vallée de Cachemire, les hommes se distinguent par le bel ovale de la figure ; dans l'autre, la Chaldée, la face humaine y est triangulaire, large d'en haut, étroite d'en bas. Ces races répondent à la nature qui les environne ; la nature extérieure influera sur l'origine du langage qu'elles créeront.

Les uns créeront l'Hindou, qui formera la grande famille des langues indo-européennes ; les autres l'hébreu, la famille des langues sémitiques.

Les langues indo-européennes seront parlées par les Hindous, les Bengalais, les Singalais, les Maldiviens, les Tamouls, les Marathes, les Perses, les Mèdes, les Bachtres, les Thraces, les Grecs, les Latins, les Slaves, les Germains et les Celtes;

Les langues sémitiques par les Araméens, les Chaldéens, les Hébreux, les Syriens, les Abyssins et les Arabes.

Ces deux familles de langues sont profondément distinctes; en vain chercherait-on par des étymologies hasardées à en rapprocher les racines ; il n'existe aucun point de contact entre ces deux familles.

La différence des races y est prise sur le fait ; fait primordial et dont la plus haute antiquité ne saurait dévoiler le mystère aux personnes qui veulent expliquer, par une prétendue identité de langage, l'identité des races humaines.

C'est à la science comparative et raisonnée des langues ;—à la linguistique—qu'il appartient de résoudre l'important problème de la diversité des races que l'anatomie et la physiologie avaient laissé jusqu'ici sans solution décisive.

II.

...La linguistique, spécialement appliquée à l'étude approfondie des langues du vaste système Indo-Européen, ne remonte qu'à 1798, au P. Paolino da San Bartolomeo, dans ses *Recherches sur l'antiquité et l'affinité des langues Zend, Sanskrite et Germanique*.

Depuis les Colebrooke, les Wilson, les Wilkins, les Jones, les Bentley, préparèrent le travail si profondément philosophique de Frédérich Schlegel, *Sur la Langue et la Sagesse des Indiens*. Publié en 1808, l'ouvrage de Schlegel établit d'une manière solide l'unité originaire du sanskrit, du persan, du grec, du latin, de l'allemand et du gothique.

Résumant les recherches des Graff, des Rask, des Willems, des Lachman, etc., Jacques Grimm (1819 à 1837) publia sous le titre modeste de *Grammaire allemande*, une grammaire comparative de toutes les langues germaniques anciennes et modernes.

L'abbé Dobrowsky fit alors paraître la grammaire de l'*antique* Esclavon, dans laquelle il nous révèle la commune origine des langues slavonnes.

Vinrent ensuite les travaux plus vastes des Franz Bopp, des Guillaume de Humboldt, d'Eugène Burnouff, de Lassen, de Benfey, etc.

Les travaux de ces savants illustres imprimèrent un nouvel essor à la linguistique ; travailleurs infatigables ils surent environner ces études d'un nouvel attrait par la publication de monographies sur les principaux idiômes et la traduction d'ouvrages indiens et persans. Le nombre des *indianistes* s'accrut, et déjà l'esprit occidental se nourrit de l'esprit de l'Orient.

Mais ces ouvrages étaient loin d'avoir rendu facile l'étude des langues modernes comparés au sanskrit ou à l'hindou littéraire.

M. Chavée vient d'atteindre ce but difficile par la publication de sa *Lexiologie indo-européenne*.

L'ouvrage de M. Chavée se distingue de ceux de ses devanciers par le haut esprit de synthèse qui y domine.

L'auteur, en remontant aux causes, explique d'une manière concise et lucide la formation, les développements et les transformations des mots indo-européens.

Pour M. Chavée, les idiômes indo-européens ne renferment que trois espèces de mots ; — expressifs, — indicatifs, — imitatifs, à savoir des interjections, des pronoms, et des verbes ; tous à base essentiellement monosyllabique.

La division adoptée par M. Chavée nous paraît des plus heureuses. En effet l'interjection correspond évidemment à l'expression la plus élémentaire. Le timbre, variant comme la passion intérieure, devient l'écho de l'âme et engendre les mots *expressifs* ou d'interjection.

Le pronom est une syllabe indicative de l'objet perçu ; dans l'origine, cette syllabe était nécessairement liée au geste de la main qui précisait sa signification démonstrative.

Le rôle du pronom ainsi désigné explique clairement pourquoi cette partie du langage diffère essentiellement dans les différentes langues.

Quoi de plus arbitraire, en effet, qu'un mot qui ne correspond ni à un sentiment intérieur ni à une action extérieure, et qui ne fait qu'indiquer la *présence de l'être* dans la position qu'il occupe relativement aux autres objets ? Les pronoms, d'où les adverbes et les conjonctions, sont donc des mots purement *indicatifs*.

Les verbes rappellent l'action en imitant, soit l'effort qui la produit, soit le bruit qui l'accompagne.

Le monosyllabe verbal est donc un mot essentiellement *imitatif*.

Jusqu'ici la science n'avait reconnu dans le verbe que des imitations des bruits ou des sons extérieurs, et Guillaume de Humboldt lui-même, dans l'introduction à son immortel ouvrage *sur la langue Kawi*, essaie de rapporter tous les mots imitatifs à l'onomatopée. La science devra à M. Chavée d'avoir démontré qu'un bon tiers de racines verbales indo-européennes prennent leur origine dans une imitation d'effort.

Au premier aspect une semblable division doit étonner le lecteur, car aucune place n'est faite aux noms, soit substantifs, soit adjectifs.

Mais si l'on veut bien s'écarter pour un instant de l'ornière étroite et rocailleuse dans laquelle tombèrent les uns après les autres ces moutons de Panurge que l'on nomme grammairiens *purs*, on verra que le nom dont les grammairiens n'ont pu jamais donner une définition, n'est pas et ne peut jamais être un mot simple ou primitif.

Il renferme toujours deux idées, celle d'un être indiqué par le monosyllable pronominal, et celle d'une action caractéristique imitée par le monosyllabe verbal.

De la combinaison de ces deux idées et de ces deux monosyllabes naît le nom qui est le moins complexe des dérivés.

Cette théorie du substantif, fondée en philosophie et justifiée par les faits de langage indo-européen, est une de ces découvertes philologiques qui font époque dans l'histoire d'une science.

Dans ces études sur les développements du mot, M. Chavée expose les lois de la dérivation et de la composition.

La filiation naturelle des mots offre le plus grand intérêt à tous ceux qui savent que l'histoire des idées ne peut se faire aujourd'hui que par l'histoire des mots. La formation des verbes conjugués, c'est-à-dire les racines verbales unies à un pronom personnel, la nature et l'origine des prépositions, leur rôle dans la composition, sont exposés dans cet ouvrage avec autant de clarté que de profondeur.

Les variations des mots sont de deux ordres : les variations phonétiques et les variations logiques ; — les variations phonétiques consistent, soit dans l'individualisation du son à l'aide d'une consonne ou d'une voyelle accessoire, soit dans l'échange des sons qui ont entre eux une étroite analogie dans le mode de leur formation.

La variation logique est également de deux espèces; elle consiste tantôt dans l'individualisation du sens primitif au moyen d'idées annexes qui le limitent ou le modifient, tantôt dans la permutation d'idées analogues, ce qu'on appelle communément *métaphore*.

L'espace nous manque pour donner des exemples de ces deux modes de transformation que subissent les vocables, et nous craindrions de nuire à l'ouvrage par des citations incomplètes ou tronquées.

III.

M. Chavée est donc le créateur de la science du mot ou de la Lexiologie.

Esprit synthétique et analytique à la fois, il aura la gloire d'avoir sorti l'enseignement des langues mortes et vivantes de la routine où cet enseignement est encore plongé.

Les langues ne s'apprendront plus par un simple jeu de la mémoire, la liaison des idées, la logique, deviendront des guides bien plus sûrs pour arriver à les connaître, à les posséder parfaitement.

Les mystères du grec et du latin sont mis à découvert. Homère, Platon et Euripide, César, Cicéron et Virgile ne connurent certainement pas le lien intime de leur langue comme nous pourrons le connaître, nous, guidés par la linguistique moderne. Les luttes des anciens grammairiens (*grammatici certant*) sur les étymologies deviennent ridicules. La science des Aulu-Gèle et des Quintilien est de bien mince aloi.

L'Hindou littéraire, le grec, le latin, le gothique, l'esclavon et les langues de l'Europe moderne, s'apprendront avec facilité et d'une manière durable.

La méthode est scientifique, la division logique. Comme les sciences naturelles, la lexiologie développe et grandit l'arbre généalogique des langues indo-européennes. La racine sanskrite en forme la tige, qui s'épanouit en branches, en rameaux et rejetons.

Aussi ne saurions-nous trop insister sur la nécessité d'introduire cet enseignement dans nos collèges.

L'aridité des études classiques disparaîtrait ; car la parfaite compréhension des vocables procure à l'intelligence des jouissances infinies.

Connaître le *pourquoi* et le *comment* de la signification d'un mot, c'est ouvrir à l'esprit de nouveaux horizons. L'admirable organisme des langues indo-européennes, ses lois peu nombreuses apparaissent dans toute leur essence logique ; les mots bien compris se classent dans l'ordre naturel de leur création; on connaît scientifiquement les langues, on est maître de la parole, on la gouverne, on la dirige, on l'ennoblit. Comme le monde physique, le monde intellectuel ne connaît pas de solution de continuité ; les générations se suivent, se succèdent et portent continuellement avec elles le lien traditionnel de fraternité, qui tend incessamment à rapprocher les différentes familles d'un peuple dont la pensée suit les mêmes procédés de manifestation.

Que le monde oriental s'ouvre donc devant nous, que ces trésors littéraires hindous, chinois, sémitiques, relèvent le génie occidental. Les traditions grecques et romaines ne suffisent plus à l'esprit européen; agrandissons l'horizon, ravivons notre intelligence aux triples sources littéraires de l'Orient. Qu'une pieuse pensée filiale nous ramène surtout à ces temps primordiaux où nos ancêtres créèrent la plus belle des langues, le Sanskrit.

Notre éducation sera alors complète; les origines de notre race nous deviendront familières ; il est honteux de les ignorer; la théologie, la littérature, la géographie, la botanique, l'histoire de ces contrées féconderont notre pensée : nous comprendrons alors les éléments divers qui forment la brillante Unité de la famille indo-européenne.

Inclinons-nous devant le génie de nos pères, ayons le culte des trésors intellectuels que les âges ont apportés jusqu'à nous.

P.

ARTICLES REPRODUITS DE LA SEMAINE.

La Force du nombre.

Les majorités parlementaires se suivent et se ressemblent.

L'entêtement et la cécité morale sont héréditaires dans les régions gouvernementales. Chaque pouvoir qui tombe lègue au pouvoir qui lui succède l'exemple de son aveuglement, de ses fautes, que celui-ci s'empresse d'imiter.

Il ne s'agit pas d'avoir pour soi la raison et la justice, d'écouter les vœux du peuple, d'étudier le sentiment public ; il ne s'agit que d'être les plus nombreux, d'écraser sous la quantité de ses votes les propositions, les réclamations, les protestations de ses adversaires ; après quoi on se frotte les mains, on se félicite du triomphe, et l'on s'endort paisiblement sous l'égide de l'urne tutélaire, certain d'avoir à jamais *terrassé l'hydre des factions*.

Par les majorités qui courent, — qui courent bien vite et bien loin quelquefois, demandez à MM. Guizot et Duchâtel, — toutes les questions politiques et sociales, d'honneur national, de respect pour les droits des peuples et des hommes, de progrès, de réformes, d'améliorations, se tranchent brusquement par ce mot sacramentel et décisif : Votons ! après des discussions qui seraient parfaitement inutiles dans l'enceinte législative, si elles ne servaient à éclairer le pays.

— La France est déshonorée par un gouvernement perfide.

Aux voix ! aux voix ! l'ordre du jour !

Cent cinquante boules blanches de majorité. Le ministère est grand, loyal, magnanime ; le ministère a bien mérité de la patrie. Ceux qui l'accusent sont des anarchistes, des factieux.

Confondus les anarchistes ! écrasés les factieux !

Les honnêtes gens respirent, la bourse monte.

— Le peuple demande des réformes sociales, des institutions de crédit et de prévoyance, un ministère du progrès, le droit au travail.....

— Aux voix !...

Résultat encore plus *imposant* en faveur des amis de l'ordre.

— Vous voyez bien que vous êtes des brouillons, des intrigants, des enragés !... Le peuple ne demande rien, le peuple est content, le peuple est heureux, il vient de le déclarer à deux cents voix de majorité, par l'organe de ses mandataires.

Les honnêtes gens respirent plus que jamais : le 5 0/0 atteint un chiffre formidable.

— Les élections ont été faussées. Un ministre de l'intérieur a abusé indignement de son pouvoir, pour lancer dans les départements la circulaire calomnieuse que vous connaissez; des conseils généraux ont violé la loi en se mêlant d'intrigues électorales, etc...

— Aux voix ! aux voix !

372 boules blanches contre 179 noires. Vous voyez bien, Montagne insensée, que les élections sont vierges de toutes souillures, et que M. Léon Faucher est un petit saint indûment orné par l'Assemblée constituante de la palme du martyre.

Il en a toujours été ainsi dans toutes les assemblées parlementaires pour toutes les questions proposées par les amis du progrès ; il en sera de même pour toutes celles qui se formuleront à la tribune de l'Assemblée nouvelle.

Nous regrettons vivement d'avoir à émettre une aussi triste conviction ; mais les deux premières séances de cette Assemblée nous ont suffisamment éclairés sur son avenir.

La majorité compacte des amis de l'ordre montre assez qu'elle adopte tout d'abord le drapeau de la résistance opiniâtre et orgueilleuse ; forte de son nombre, elle répondra par un vote à tous les reproches, à toutes les demandes de l'opposition démocratique. — Aux voix ! aux voix ! sera l'*ultima ratio* de la réaction.

Législateurs aveugles qui croyez que la force du nombre peut prévaloir contre la force de l'idée !

Insensés, qui vous imaginez que la France s'arrêtera parce que vous jetterez vos bulletins de vote sous la roue de son char glorieux !

Rappelez-vous donc que la veille du jour où la République fut proclamée à l'Hôtel-de-Ville, les satisfaits de Louis-Philippe criaient aussi : Aux voix ! aux voix ! et que Guizot comptait fièrement deux cents voix de majorité en faveur des *honnêtes gens* de ce règne !

Défenseurs de l'ordre qui siégez à l'Assemblée législative, écoutez l'esprit nouveau, écoutez la pensée de la France, si vous ne voulez pousser aux révolutions.

Ou si vous restez sourds, si vous restez aveugles, si vous rejetez toute idée d'accord et de concession aux vœux du pays qui s'éclaire, aux cris des nations qui se délivrent, aux plaintes du peuple qui souffre, que la responsabilité de votre entêtement et de votre orgueil ne retombe que sur vous !

Quel exemple pour le pays !

Les premières séances de l'Assemblée législative ont offert un triste spectacle.

Cette Assemblée ressemble bien moins à une réunion d'hommes graves appelés par la confiance de leurs concitoyens à régler les destinées d'une grande nation, qu'à une arène où deux armées ennemies sont en présence, et préludent par l'injure et la menace avant d'en venir aux coups.

Plus d'une fois déjà, dans le cours de la session précédente, nous avons déploré la confusion, le tumulte, les cris, les injures qui enlevaient à la Constituante l'autorité de sa mission, le respect que doivent inspirer et éprouver pour eux-mêmes les représentants de la France.

Mais ce que nous avons vu dans ces premiers jours à la Législative dépasse de beaucoup le manque de tenue et de dignité que nous reprochions à la précédente assemblée.

Jusqu'à présent la passion politique seule, ardente, effrénée, injurieuse, a présidé aux débats de nos nouveaux législateurs.

Orgueilleuse de son nombre, la majorité réactionnaire a voulu montrer, dès le premier jour, qu'elle n'était pas venue pour écouter, mais pour couvrir la voix de ses adversaires ; qu'elle n'entendait pas discuter les opinions de la gauche, mais étouffer toute discussion sous le tumulte de ses clameurs.

L'esprit de parti a été poussé si loin dans le camp furieux des modérés, qu'on a vu le président d'âge, un homme habitué pourtant aux usages parlementaires, et dont l'éducation constitutionnelle s'est complétée dans cette assemblée anodine et incolore qu'on appelait la chambre des pairs, un vieillard de 82 ans, dont le grand âge devrait avoir mûri le jugement et la prudence, pousser l'oubli du devoir et des convenances jusqu'à insulter gravement un orateur à la tribune, et se trouver forcé ensuite de rétracter des paroles violentes, indignes de ses fonctions et de ses cheveux blancs.

Eh ! représentants de la France, comment voulez-vous que le pays soit calme quand la fureur, la haine et la violence dirigent seules vos discussions ?

Vous, les hommes mûrs, vous, les hommes sages, vous, les arbitres de nos destinées, vous, l'élite de la nation, vous donnez au peuple qui vous a placés à sa tête l'exemple de l'intolérance et des discordes ; vous déchaînez au milieu de vous les souffles forcenés des tempêtes politiques, et vous croyez peut-être que l'ouragan déchaîné par vous expirera sur le seuil de votre assemblée, et n'ira pas au dehors bouleverser les esprits et embraser les cœurs !

La guerre civile est dans votre sein avec tous ses transports, avec toutes ses colères, et vous pensez que la guerre civile n'éclatera pas bientôt dans le pays !

Serait-ce là ce que vous voudriez par hasard, hommes *de la république modérée* ?

Eh bien, nous n'en voulons pas, nous ! non, Dieu merci, parce que nous avons peur du résultat d'une pareille lutte pour la cause à laquelle nous avons voué notre vie ; nous n'en voulons pas, parce que nous avons horreur du sang français versé par des mains françaises ; nous n'en voulons pas par pitié pour vous-mêmes.

Non, le temps est passé des luttes sanguinaires, des proscriptions et des massacres politiques. Que ce temps affreux ne revienne plus ; que le spectacle de ces atroces horreurs des temps barbares de l'humanité ne souille plus les regards de la génération naissante, à qui le bonheur est promis par les souffrances de ses pères.

Représentants de la France, anathème et infâmie éternelle sur votre tête et sur votre mémoire si, oubliant la raison pour vos passions insensées, la justice pour vos haines coupables, vous donniez au pays, par l'exemple des discordes, le signal de la lutte armée, au lieu de régler pacifiquement et à l'amiable, avec votre cœur et votre conscience, le conflit des intérêts anciens et des droits nouveaux dont le pays vous a chargés de réaliser la prompte conciliation.

Et vous, qui défendez les intérêts sacrés du peuple qui travaille et qui souffre, vous qui luttez contre les préjugés gothiques des temps d'exploitation et de barbarie, au nom de l'inviolabilité humaine et du droit commun de tous les hommes à la liberté, au développement et au bonheur ; vous Opposition, vous *Montagne*, donnez à vos adversaires l'exemple de la sagesse et de la dignité qui conviennent aux représentants d'un grand peuple !

Vous les rouges, montrez aux blancs comment les élus de la France se respectent.

Forcez-les de vous suivre sur le champ des discussions calmes, sérieuses et fécondes, par la patience avec laquelle vous subirez leurs attaques passionnées, tant qu'elles ne s'adresseront qu'à vos personnes.

Pas de faiblesse, mais pas de violence ; la véritable fermeté c'est la modération.

Si vous faites cela, vos ennemis, bientôt désarmés, seront contraints de renoncer à leur tactique grossière, d'écouter votre voix et de discuter vos doctrines.

Et s'ils étaient assez aveugles, assez imprudents, assez insensés pour oser porter la main sur cette Constitution qu'ils méprisent tout bas, sur la République qu'ils maudissent en secret, quoiqu'ils n'osent encore l'attaquer que par l'organe des plus mal famés de leurs journaux, honteuse avant-garde d'une réaction dont on voit percer la frayeur à travers son insolence, alors, n'en doutez pas, le pays tout entier se lèverait derrière vous pour défendre la Constitution et la République, et le peuple indigné n'aurait pas même besoin d'un combat pour triompher de ces pygmées.

La minorité de la Législative.

Malgré les calomnies répandues à profusion sur les hommes à idées nouvelles, malgré les épurations arbitraires des listes électorales, en dépit des terreurs jetées dans les populations par les dépêches télégraphiques du ministère de la provocation, au milieu des mensonges et des fraudes de toute nature inventés par le parti honnête pour s'assurer les élections, la France a envoyé à l'Assemblée nouvelle un tiers de représentants socialistes.

Ce résultat inattendu, cette protestation contre la marche rétrograde et les errements monarchiques suivis par l'élu du 10 décembre, ne devraient-

ils pas ouvrir les yeux des plus obstinés adorateurs du passé !

Ces 250 choix socialistes sont venus témoigner de la lumière rapide qui s'est faite depuis peu dans les esprits et dans les masses. On le voit par les éléments nouveaux qui composent cette avant-garde du progrès, la France commence à comprendre que ce n'est plus aux entêtés de la résistance, aux privilégiés effrayés et égoïstes qu'elle doit confier à l'avenir la défense des droits et des intérêts communs.

Le peuple témoigne par cette élection qu'il est las enfin d'être considéré comme le *Bertrand* obligé des ambitions du vieux monde politique. Aussi, soyons-en sûrs, ce précédent significatif ne peut que se généraliser désormais par la pratique du suffrage universel. Les abus de majorité, les efforts de résistance aveugle de la part des blancs, vont dissiper en quelques mois les derniers préjugés des campagnes et compléter l'œuvre de la propagande socialiste.

Déjà l'importante minorité d'une opinion qui n'existait encore qu'à l'état latent avant l'explosion de Février, ne saurait être confondue avec les minorités opposantes des chambres de la monarchie. Elle ne vient pas disputer les places et les ministères en équivoquant sur des subtilités constitutionnelles, en mettant l'argutie à la place des idées positives.

On ne trouvera plus dans l'opposition nouvelle la jactance oratoire et stérile des membres de l'ancienne gauche, l'importante vacuité de M. Barrot et de ses amis de toutes nuances. Ce n'est plus le même air que viennent jouer ces hommes nouveaux; ils sont persuadés qu'il ne gagnera jamais rien à être repris sur une autre gamme.

La minorité nouvelle est envoyée par d'autres hommes et formée sous d'autres préoccupations; elle apporte avec elle une nouvelle foi.

La République n'est point à ses yeux une simple forme de gouvernement, c'est un instrument de progrès social, c'est le seul gouvernement avec lequel on puisse arriver légalement, régulièrement à la satisfaction des droits de tous. Pour consolider la République, pour l'enraciner dans le sol, la minorité socialiste demandera autre chose que des programmes et des discours, elle réclamera incessamment des actes, des faits, des réformes précises, positives, profondes, décisives.

La tâche la plus pressante pour elle sera de faire comprendre à la Bourgeoisie elle-même que le Socialisme est le seul moyen d'affermir le sol tremblant où l'on a si longtemps et si vainement essayé de fonder quelque édifice durable, le seul moyen de faire jouer à la grande masse des citoyens, à cette partie du peuple, hier encore si remuante et si facile à entraîner, le rôle de soutien du pouvoir; d'intéresser à l'ordre autant le peuple que la Bourgeoisie, de faire des déshérités d'autrefois des conservateurs de la République plus sincères et plus dévoués que ne l'étaient les conservateurs privilégiés des monarchies.

Et cela n'est pas si difficile qu'il semble aux badauds du parti honnête, qui s'obstinent à fermer les yeux à l'évidence. Le peuple n'est pas exigeant comme les gens de cour et les employés; il n'est pas solliciteur de faveurs individuelles.

Il y aurait à coup sûr moins de difficultés et de complication dans la satisfaction de ses droits qu'il n'y en avait dans la répartition de la curée électorale, dans l'apaisement même partiel de ces demandeurs perpétuels, effrontés, insatiables, qui encombraient les antichambres des ministères royaux.

Il y a cette différence entre le peuple qui travaille et nos oisifs solliciteurs, que les droits qu'il réclame pour lui il les réclame pour tous, au profit de la société entière, qu'il doit en résulter le plus grand accroissement possible de la richesse publique. Il ne veut plus d'exclusion, cette cause permanente de la chute des gouvernements qui s'appuient sur le privilége.

Accomplissez donc rigoureusement les promesses de Février, donnez au peuple l'instruction qui élève l'âme, éclaire la raison, et le travail qui peut seul garantir dans les familles l'ordre, la sécurité et la liberté; facilitez au peuple les moyens de solidarité, d'association et de crédit; diminuez largement les impôts de consommation, qui pèsent surtout sur le pauvre; travaillez à le délivrer peu à peu des agioteurs et des agents parasites qui font des engorgements et des disettes factices pour s'engraisser des fruits de son travail, et ce problème, rendre le peuple conservateur, ami de l'ordre et défenseur du gouvernement, sera résolu.

Surtout n'objectez pas à tout cela que les ressources du budget actuel n'y sauraient suffire. Sachez trouver des ressources pus démocratiques; détournez au profit de tous les bénéfices des banques, des assurances, des agences intermédiaires, des grands services publics, des prêts hypothécaires; reprenez les voies de circulation que se sont fait adjuger les hauts barons de la finance, donnez pour mission à des armées industrielles l'embellissement du sol de la France, l'accroissement de la richesse publique, les colonisations fécondes, les défrichements, les reboisements, les vastes systèmes d'irrigations, etc. N'est-ce pas à l'Etat, au pouvoir délégué par toute la nation, pour le bien de tous, à venir en aide à tous les besoins généraux, à protéger tous les intérêts?

Les socialistes vous le répètent chaque jour : l'impôt ne doit plus être désormais qu'une rémunération de services rendus.

Or, voilà ce que la minorité de la Législative vient demander pour tous à la tribune du pays. C'est là le commentaire véritable de ce cri du peuple, unanimement adopté par elle dans la première séance de la nouvelle session : *Vive la République démocratique et sociale !*

Sa voix sera-t-elle entendue? Les vieux errements parlementaires qu'on semble vouloir suivre encore aujourd'hui nous permettent d'en douter.

Certes, si l'on suit l'ancienne méthode de peser les forces de la résistance, au lieu d'apprécier les raisons et les possibilités du mouvement, le but des efforts de la minorité pourra bien être encore ajourné. Mais le pays saura au moins cette fois de quel côté siégent les champions de l'ordre véritable, dans quel camp se trouvent la justice et la vérité !

Statistique électorale.

M. CHARLES DUPIN ET LE JOURNAL DES DÉBATS.

Les journaux conservateurs qui veulent s'inspirer à eux-mêmes un peu de confiance dans l'avenir, en présence du résultat électoral du 13 mai, ont recours, pour en arriver là, à une foule de procédés ingénieux. Le *Journal des Débats* se distingue parmi ses confrères dans ce nouvel art de grouper les votes et de faire dire à l'expression du scrutin le contraire de ce qu'elle signifie.

Le *Journal des Débats* a publié, dans son numéro du lundi 28 mai, une expérience de statistique amusante, que se sont hâtés de reproduire tous les journaux bien pensants. D'après les calculs du savant observateur politique, 38 départements sur 83 n'ont nommé que des candidats modérés; quinze n'ont élu que des socialistes; trente ont pris leurs représentants dans les deux opinions; deux ou trois départements, dont les opinions ne sont pas connues, resteraient à classer.

Premier résultat. 38 contre 15 dans les départements à *couleur tranchée*, et dans les trente qui appartiennent à la nuance panachée, 164 modérés contre 101 socialistes.

Le *Journal des Débats* commence par entonner l'*Hosanna* sur cette comparaison; mais ce qui consolide sa sérénité et fait éclater sa joie en langage dithyrambique, c'est de voir que depuis Dunkerque jusqu'à Bayonne tous les départements qui bordent la côte de l'Océan français ont voté pour la cause de l'ordre, y compris les *Basques* et les *Vascons*, qui se distinguèrent de tous temps par une vigueur et une légèreté traditionnelles. L'écrivain du *Journal des Débats*, qui avoue, au surplus, ne pouvoir contenir le débordement de son enthousiasme lyrique, déclare qu'un parti qui s'appuie sur une ligne de *départements homogènes rangés le long des côtes de l'Occident comme une armée en bataille*, est un parti invincible.

Mais, hélas ! après Marseille et Avignon commence la ligne rouge. C'est le Dauphiné, le Lyonnais, le Forez, la Franche-Comté, l'Alsace, la Bourgogne, tous les départements frontières. Le Doubs est le seul département où la statistique ait pu glisser une marque bleue depuis Antibes jusqu'à Lauterbourg. C'est fort triste. Heureusement que ces départements ne sont pas rangés contre l'Océan, mais seulement contre les Alpes.

L'aspect des provinces du milieu et du nord-est, dans lesquelles est compris Paris, est presque aussi consolateur que l'aspect des provinces de l'ouest pour le parti de l'ordre. Les socialistes s'abusent étrangement s'ils croient avoir la majorité à Paris. C'est toujours le journal des *Débats* qui parle, bien entendu, et nous lui laissons la parole.

Le journal des *Débats* n'est pas un égoïste; il ne veut pas garder pour lui seul les jouissances que lui a procurées son calcul. Il enseigne donc à tous les lecteurs la manière de se procurer une semblable satisfaction, en piquant sur la carte de France une série de points rouges ou bleus. C'est une distraction innocente que nous ne tenons pas essentiellement à goûter, mais que nous n'aurons jamais la barbarie de refuser à nos adversaires.

Ce n'est pas nous, d'ailleurs, qui voulons troubler les joies naïves du *Journal des Débats* par des observations inopportunes; c'est la statistique elle-même, c'est la statistique de M. Charles Dupin, une des gloires du parti de l'ordre, qui va se charger pour nous de la triste commission.

On sait que M. Charles Dupin a dressé une carte noire et blanche pour spécifier le degré de culture intellectuelle de la France. Les départements teints de blanc sont les départements où l'instruction publique a fait le plus de progrès; les départements chargés de noir sont les départements voués à l'obscurantisme.

Or, nous avons fait comme le *Journal des Débats*, qui paraît se divertir extrêmement à pointer des signes blancs et des signes rouges sur la carte électorale; nous avons comparé la carte noire et blanche de M. Charles Dupin avec la carte rouge et bleue du journal conservateur.

Coïncidence désastreuse! Il s'est trouvé que tous les départements marqués de bleu par le *Journal des Débats* étaient les mêmes, absolument les mêmes, que les départements marqués de noir par M. Charles Dupin.

Conclusion inévitable et fatale : le parti de l'ordre, le parti des conservateurs, le parti de la fainéantise, le parti de la résistance, le parti des priviléges, n'a pour lui que les pays *où règne l'ignorance*... le parti socialiste, c'est-à-dire le parti révolutionnaire, le parti des exploités, le parti des travailleurs, a pour lui tous les pays où a pénétré l'instruction.....

Encore une fois, ce n'est pas la *Démocratie pacifique* qui constate cette infériorité intellectuelle des départements dévoués à la cause de l'ordre; c'est M. Charles Dupin, une des lumières du parti de la résistance. On n'est jamais trahi que par les siens.

Ce n'est pas tout. Si l'écrivain du *Journal des Débats* savait mieux lire dans les statistiques, il aurait découvert, dans celle qui l'a ravi, un bien autre sujet de douleurs.

Il aurait découvert, à travers tout ce pointillage menteur de lignes rouges et bleues, que, dans les départements même qui se sont le plus distingués par leur amour de l'ordre, les grandes capitales, les chefs-lieux Nantes, Bordeaux, Lille, ont fait une scission déplorable avec les habitants des campagnes, et voté pour les rouges.

Où allons-nous avec un pareil train de choses ? A la République démocratique et sociale.

PETITE CORRESPONDANCE.

Indret.—M. A. C.—Votre réclamation est fondée. Il y a erreur sur la bande.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS............	Un an	20 f.,	Six mois	11 f.,	Trois mois	6 f.
DEP. ET ETRANG.	—	32	—	17	—	9
PAYS à surtaxe..	—	50	—	26	—	14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DÉP., ÉTR..	—	8	—	4	—	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois.	40 c.	Annonces anglaises....	40 c
Cinq à 9 — —	30	Réclames-notices........	40
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité..	1 fr. 50

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 4 juin.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE — On ne saurait penser à tout, le Caprice et le Menteur.
OPERA COMIQUE.—Toréador.
ODEON.—Les Bourgeois des Métiers.
THEATRE-HISTORIQUE.—Pulifpins d'Ecosse.
VAUDEVILLE.—La Conspiration de Mallet.
GYMNASE. — Un Duel, Brutus, la Montagne.
THEATRE MONTANSIER — Grosse caisse, Exercice.
VARIETES.—Le Fil de la Vierge.
AMBIGU-COMIQUE.—Les trois Etages, un Drame.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—Murat.
THEATRE DU LUXEMBOURG.—Amour, amour !
FOLIES.—Mathieu, Gibier de roi, Mme Gibou.
DELASSEMENTS-COMIQUES.—Culottes et cotillons.
CIRQUE DES CHAMPS-ELYSEES (carré Marigny.)
THEATRE CHOISEUL.—Le Choriste, la Fille du Rampailleur, Arlequin et Colombine, l'Entr'acte au paradis.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 153 EDITION DU MATIN. Mardi 5 Juin 1849.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . 11 f.
Un an. . . . . 20 f.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

REPARTITION
PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 4 JUIN.

Assemblée Nationale.

UN QUESTEUR HONNÊTE ET MODÉRÉ.

L'Assemblée législative a continué aujourd'hui la vérification des pouvoirs. La séance presque tout entière a été remplie par la discussion des élections de Lot-et-Garonne. Entre autres manœuvres du parti honnête et modéré dans ce département, il a été produit une affiche qui formant une sorte d'amplification de la dépêche télégraphique du ministre essentiellement honnête Léon Faucher, imputait aux candidats de la liste démocratique les sentiments les plus odieux, les dispositions les plus anarchiques. M. Emmanuel Arago, qui demandait, au nom de la moralité publique, une enquête parlementaire sur ces élections, a déroulé une longue série d'irrégularités et d'abus d'influence dont le développement paraissait fatiguer beaucoup les membres de la droite. Ainsi, par exemple, à Marmande, les électeurs ont voté entourés par des compagnies de fantassins qui avaient ostensiblement chargé leur armes; des maires, des instituteurs ont été brutalement révoqués la veille des élections; des ouvriers de la manufacture de tabac de Tonneins ont été renvoyés pour avoir voté contre la liste des modérés; dans plusieurs cantons l'urne, au lieu d'être fermée à deux clefs comme le prescrit la loi, était fermée par un chapeau, un tiroir de table, un double décalitre, etc.; enfin des prêtres avaient annoncé, du haut de la chaire, qu'ils refuseraient les sacrements aux électeurs assez abandonnés de Dieu pour voter en faveur des républicains.

M. Baze, élu dans Lot-et-Garonne, a présenté la défense de son élection. A l'affiche véritablement révoltante qu'avait produite M. Emmanuel Arago, il a opposé une affiche faite au nom du comité républicain dans laquelle étaient posés les principaux points des programmes de la Montagne et des socialistes, dont les journaux réactionnaires ont la singulière prétention de revendiquer aujourd'hui l'initiative; et en regard de ce programme, les principaux votes des candidats de la réaction, notamment de M. Baze. Cet honorable représentant a surtout insisté sur ce fait, que l'affiche reprochée au parti modéré ayant été l'objet de poursuites de la part des candidats diffamés, le tribunal correctionnel d'Agen avait débouté les plaignants, en les condamnant aux frais. Mais voici que M. Pascal Duprat est venu dénoncer à la tribune un petit procédé honnête de M. Baze. La principale pièce produite à l'audience par l'avocat des défendeurs était une lettre de l'honorable représentant, portant en substance que, à la date du 28 mai, le huitième bureau, chargé de la vérification des élections de Lot-et-Garonne, s'était prononcé pour leur validité, et n'avait tenu aucun compte des protestations. Or, les procès-verbaux du 8e bureau prouvent qu'on ne s'y est occupé des élections de Lot-et-Garonne que le 30 mai, le jour même où lecture était donnée au tribunal correctionnel d'Agen de la lettre de M. Baze, qui avait *pressenti* la décision du 8e bureau, ou plutôt avait confondu *innocemment* les dispositions de la sous-commission chargée de l'examen préalable avec la décision à intervenir du bureau lui-même.

Ainsi, comme l'a fait observer M. Chauffour, la validation *présumée* des élections de Lot-et-Garonne a été invoquée pour obtenir un jugement dont on se fait une arme aujourd'hui pour faire valider lesdites élections.

Quelques instants après, le président donnait connaissance du dépouillement du scrutin relatif à la nomination de deux questeurs qui conférait ce titre, marque de si haute confiance, à MM. de Panat et Baze.

Avant qu'on ne procédât au vote sur l'enquête relative aux élections de Lot-et-Garonne, M. Ledru-Rollin est monté à la tribune pour demander à l'Assemblée de mettre à l'ordre du jour de demain des interpellations sur les affaires étrangères. M. de Tracy, au nom du ministère, a fait observer que le gouvernement ne pouvait pas ainsi être pris au dépourvu; que le nouveau ministre des affaires étrangères, M. de Tocqueville, entré en fonctions hier seulement, n'était même pas présent à la séance; que... que... bref, qu'on demandait le temps de se préparer à répondre. On aurait pu croire que les affaires étrangères, qui renferment en fait toute la question de la révolution, préoccupaient assez tous les esprits gouvernementaux pour que, à tous les instants, un cabinet fût prêt à discuter une pareille question.

Mais il paraît que notre appréciation n'est pas celle de tout le monde; car, à l'annonce d'interpellations sur les affaires extérieures, nous avons entendu une voix s'écrier : *Lesquelles*? Comme s'il y avait en Europe aujourd'hui une autre question que celle de la lutte de la liberté contre le despotisme, des peuples contre les princes, des républiques contre les monarchies.

M. Mauguin est venu en aide au ministère, en déclarant que dans sa pensée une discussion de ce genre ne saurait être trop murie, trop préparée, élucidée par trop de discours, etc., et il a opiné pour que les interpellations fussent fixées à jeudi prochain. En vain M. Ledru-Rollin a insisté sur l'urgence qui résultait non seulement de tous les faits connus publiquement, mais surtout de correspondances particulières qui accusent les plus graves dangers pour la liberté des peuples. La majorité compacte a décidé que rien ne pressait, et a renvoyé les interpellations à jeudi.

Le ministre aurait pu en toute sécurité demander tout aussi bien une semaine de répit. Cela lui aurait donné plus de chances d'avoir à répondre par une énumération de faits accomplis, sauf à ajouter à la honteuse complicité du gouvernement français dans les entraves mises à l'émancipation des peuples, d'hypocrites doléances sur les malheurs de la démocratie en Europe.

L'Assemblée a voté aujourd'hui sur deux demandes d'enquête électorale; l'une relative au département de Vaucluse, l'autre au département de Lot-et-Garonne. La première a été repoussée par 367 voix contre 172, la seconde par 312 voix contre 191.

Nous lisons ce soir dans la *Gazette de France :*

Une foule nombreuse, confiante dans la promesse faite par M. Odilon Barrot, président du conseil, dans la séance de samedi, encombrait aujourd'hui les couloirs de l'Assemblée législative, dans le désir d'entendre la lecture du message de M. le président de la République.

La nouvelle, connue seulement vers une heure, que ce message tant désiré ne serait pas envoyé aujourd'hui, faisait le sujet des interprétations les plus diverses.

On donnait comme motif de ce retard quelques mésintelligences qui s'étaient élevées entre les anciens et les nouveaux membres du cabinet.

On assurait que la question extérieure, et principalement les affaires d'Italie, avaient été l'objet des discussions les plus animées. MM. Dufaure et de Tocqueville auraient insisté très-fortement pour des modifications.

M. le président de la République a lui-même, dit-on, rédigé ce document.

M. Odilon-Barrot apportera le message après-demain. On espère que ces deux jours suffiront pour arriver à une solution qui conciliera toutes les opinions.

La *Patrie* donne au retard qu'a éprouvé le message un autre motif, dont personne ne sera dupe.

Ce retard, dit-elle, est dû à l'étendue du travail qui doit, aux termes de la Constitution, contenir l'exposé général des affaires de la République : il sera présenté après la vérification des pouvoirs.

En effet, l'*Estafette* assure que

C'est dans la dernière réunion tenue ce matin à l'Elysée qu'une dissidence sérieuse a éclaté sur le paragraphe relatif aux affaires d'Italie; il a été impossible de s'entendre avant l'ouverture de la séance, et il n'est guère probable que l'on puisse en finir aujourd'hui.

D'après ce que dit le *Moniteur du soir*, les difficultés seraient assez graves pour que ce document ne puisse pas être communiqué à l'Assemblée avant mercredi.

A l'heure où nous écrivons, les marchands de journaux du soir crient : *La dislocation ministérielle !* Est-ce un fait réel ou est-ce encore un canard ?

Nous avons entendu ce soir plusieurs représentants causer entre eux d'une lettre de Rome à la date du 28, laquelle annonce que M. Lesseps et M. d'Harcourt étaient en dissentiment complet sur la conduite à tenir dans les affaires de Rome.

L'*Estafette* annonce ce soir que M. Lesseps est définitivement rappelé, et que c'est une maladie cérébrale qui le met dans l'impossibilité de remplir pendant quelque temps ses fonctions.

Cette maladie cérébrale nous a bien l'air d'un mensonge ministériel fait pour cacher un désaveu.

M. de Lesseps n'a pas voulu servir jusqu'au bout une politique perfide autant qu'anti-nationale et infâme, voilà pourquoi on le dit malade.

Qui sauvera l'honneur de la France?

Nous tenons de bonne source que l'ordre a été envoyé de Paris, ces jours derniers, à l'armée expéditionnaire, d'attaquer Rome à outrance.

La colonne d'Autrichiens qui devait attaquer Ancône a laissé cette ville pour rejoindre un autre corps d'armée du côté de Jesi.

PARIS MONARCHIQUE
ET
PARIS RÉPUBLICAIN.

UNE PAGE DE L'HISTOIRE DE LA MISÈRE ET DU TRAVAIL EN 1846 ET EN 1848.

> Le travail est l'usage d'une faculté naturelle : c'est le *premier droit* de l'homme.
> Louis XVI (21 juillet 1788).

> Quelque tristesse que le spectacle des misères humaines ait pu répandre dans mon âme, j'ai été assez heureux pour rencontrer sur ma route de nombreux sujets d'éloge en l'honneur de l'humanité. Il me serait facile d'en signaler dans tous les rangs de la société, mais C'EST LA CLASSE PAUVRE QUI M'A OFFERT LES EXEMPLES LES PLUS RARES ET LES PLUS TOUCHANTS DE BONTÉ, D'AMOUR ET DE FRATERNITÉ.
> FRIGIER (*Des Classes dangereuses de la population*, ouvrage récompensé par l'Institut en 1838).

> La société est TENUE de rendre la vie commode à TOUS. Bossuet.

PREMIERE PARTIE. — PARIS MONARCHIQUE.

TRAVAIL ET CAPITAL.

I.

La puissance de l'homme se révèle par le travail; seul il donne la vie aux nations, les éclaire, les grandit, les illustre.

La civilisation est le fruit du travail intellectuel et matériel de l'homme. Sans travail l'homme croupirait éternellement dans la sauvagerie la plus brutale. Or, par quelle étrange aberration de l'esprit l'instrument civilisateur par excellence ne dirige-t-il pas la société entière, comment se fait-il que travail et travailleurs de l'esprit ou de la matière occupent les plus basses assises de la société ?

La réponse est facile.

Depuis les temps les plus reculés, les fruits du travail au lieu de se répandre au fur et à mesure de leur création sur *tous* les travailleurs en les rachetant de la misère, furent détournés au profit d'un petit nombre de citoyens.

En d'autres termes, le travail de l'homme, comme le travail de la nature, devint la propriété *exclusive* d'une minorité qui, oubliant les principes de charité sociale, rechercha dans le monopole du travail d'autrui un bonheur que Dieu, dans sa justice infinie, ne lui accorda jamais.

Dès les temps les plus anciens il y eut donc des *maîtres de la fortune et du travail*, selon une heureuse expression de M. Guizot, et par contre, ce que n'ajoute pas M. Guizot, des ESCLAVES de la fortune et du travail.

Dès lors une distinction profonde s'établit parmi les hommes; les uns s'appelèrent les élus de la fortune, du luxe et du faste (*beati*); les autres, les condamnés du travail, de la misère, des privations (*damnati*). Les premiers, en poussant à l'excès les prétendues jouissances de l'oisiveté et du faste, finirent par se vautrer dans le monstrueux (*monstruum*), coururent après l'impossible, tombèrent dans le dégoût et le spleen (*fastidium*), arrivèrent au suicide par les excès de la richesse.

Les autres, courbés sous le faix d'accablants labeurs, privés de toutes jouissances, vécurent dans la douleur, et arrivèrent à une mort prématurée par la misère.

Voilà en deux mots la philanthropie de l'histoire du travail dans l'antiquité.

D'un côté l'extrême opulence, de l'autre l'extrême misère ; division profonde des classes, insurrection continuelle de la classe souffrante contre la classe fortunée.

II.

Que trouvons-nous au moyen âge ?

Laissons parler M. Guizot : Cet écrivain disait déjà il y a vingt-cinq ans : « Deux partis divisaient profondément la Commune, l'un formé des gros bourgeois, des gros riches, des *industriels*, comme on dirait aujourd'hui, des *changeurs*, comme on disait alors ; l'autre, des gens de bas étage, de cette *populace inquiète et envieuse* qui remplissait les cités du moyen-âge, et devenait plus ardente et plus ingouvernable, à mesure que le progrès des richesses et de la civilisation élevait la bourgeoisie hors de son niveau, et *séparait ses intérêts des siens.* »

.... « Les bourgeois étaient grossiers, emportés, barbares, pour le moins aussi barbares que les seigneurs auxquels y avaient arraché leurs droits.

» Parmi ces échevins, ces maires, ces prévôts, ces magistrats de divers degrés et de divers noms, institués dans l'intérieur des Communes, beaucoup prenaient bientôt l'envie d'y dominer arbitrairement, violemment, et ne se refusaient aucun moyen de succès ; les populations inférieures étaient dans une *disposition habituelle de jalousie* et de *sédition brutale contre les riches*, les chefs d'atelier, LES MAITRES DE LA FORTUNE ET DU TRAVAIL. »

Telle était donc l'injuste position que les maîtres de la fortune et du travail avaient faite aux travailleurs treize siècles après que la parole évangélique d'amour et de fraternité avait rayonné sur le monde.

Or, pour M. Guizot le pauvre peuple qui n'a pas de quoi manger et qui voit la bourgeoisie s'élever avec le fruit de ses labeurs, c'est une *populace inquiète et ingouvernable.*

Peu importe à M. Guizot de quel côté se trouvent le droit et la justice, peu lui importe que les maîtres de la fortune et du travail exploitent les travailleurs ; adorateur du fait une seule chose l'occupe : — la disposition habituelle de sédition des populations inférieures ; — il ne pense qu'à une seule chose : la répression des gens de bas étage (1).

Cet historien, qui se pose en penseur impartial, en législateur, en homme d'Etat, a une si courte vue qu'il n'aperçoit même pas la *cause* de toutes les dissensions qui déchirèrent les commune. : — la misère ou la mauvaise répartition des fruits du travail, seule cause qui éleva la bourgeoisie au dessus du niveau du peuple, et « sépara les intérêts communs. »

Défenseur de l'égoïsme et du fait brutal ! cette page, écrite par vous il y a vingt-cinq ans, dépeint bien le cœur sec et puritain du chef d'une doctrine sans aspiration vers le grand et le beau, d'une doctrine sans charité sociale !

III.

Cinq siècles de souffrances passèrent encore sur les travailleurs. Enfin l'heure de la réparation parut sonner. Les économistes et les philosophes du dix-septième et du dix-huitième siècle avaient senti les misères du peuple ; élus législateurs, ils ouvrent l'ère de la régénération sociale : leurs pensées s'étendent sur le travail et les travailleurs, la justice les inspire, et s'ils ne possèdent point encore la vraie science de la répartition équitable des fruits du travail, ils puisent dans leurs cœurs les généreux sentiments sur lesquels la science de l'organisation des forces sociales, basée sur le travail, s'élèvera plus tard au nom et dans l'intérêt de Tous.

Nous citons :

« C'est la classe *indigente et salariée*, celle qui ne vit que de ses services et de son industrie, qui mérite toute votre sollicitude. C'est pour elle qu'il faut assurer des *subsistances et du travail.* »

(Malouet, 3 août 1789.)

« Dans une nation libre, les salaires doivent être assez considérables pour que celui qui le reçoit soit hors de cette dépendance absolue que produit la privation des besoins de première nécessité, et qui est presque de l'esclavage. »

(Chapelier, au nom du comité de Constitution, 14 juin 1791.)

Malheureusement les mille vicissitudes de cette époque prodigieuse où tous les intérêts se croisent, se confondent, se précipitent *au même instant*, laissent sans solution la question capitale de la misère : les travailleurs continuent à porter le poids de leur dure et précaire position.

Mais tandis que les travailleurs continuent à végéter dans la misère, de nouveaux faits économiques s'établissent dans la société.

IV.

Les capitaux se concentrent sur quelques branches du travail industriel, développent largement l'industrialisme dans les villes, dépeuplent les campagnes. — La production industrielle s'accroît, mais au profit seulement des gens riches et aisés, fabricants ou consommateurs : on vend, on achète à vil prix les fruits du travail.

Car, il faut en convenir, le bas prix auquel les fabriques ont livré leurs produits n'a pas eu les heureux résultats dont parlent trop souvent les économistes descriptifs : le bas prix dans les étoffes, obtenu aux dépens de la qualité et de la main d'œuvre, a mis à la mode un *faux* luxe, un luxe de clinquant dont ont profité les citadins de quelque aisance, avides de singer les allures des riches.

La grande masse de la population des campagnes et des villes, la population plus particulièrement adonnée aux plus rudes travaux, celle qui ne gagne qu'un très mince salaire, s'est trouvée dans l'impos-

---

(1) Nous aurions voulu éviter le mot « exploiter, » car beaucoup de personnes le trouvent inexact et injuste, appliqué à l'homme.

C'est là une erreur, tirer profit, tirer avantage de quelqu'un ne répondent pas, à beaucoup près, à l'idée d'exploiter.

Exploiter (anc. *expleicter*, *exploicter*, du latin EXPLICARE, EXPLICATUM), signifie « tirer par parcelle et *continuellement* d'une source quelconque tout ce qu'elle peut rendre.

Le travail journalier de l'homme peut être donc journellement et partiellement exploité par un autre, si celui-ci manque de conscience ou si la force des choses, la *guerre industrielle*, l'y contraint.

D'ailleurs le Tiers-Etat, la bourgeoisie dans ces beaux jours d'épanchement et de récipiscence, en convient bonnement. Voici comment le parlement de Rouen se sert du mot exploiter dans son Acte de 1589 :

« Le pauvre peuple travaille sous les ordres immédiats du Tiers-Etat ; *c'est celui-ci proprement qui l'exploite.* S'il ne gardait pas pour lui seul le produit du travail des apprentifs (ouvriers), qui besognent sous sa visitation (surveillance), TOUT LE MONDE VIVRAIT. »

sibilité de profiter même de ces prix réduits.

En voici la preuve mathématique :

La consommation annuelle de la France, en tissus de chanvres, de coton, de lin, de laine, devrait s'élever à trois milliards 630 millions, si chaque habitant était à même de se procurer un *minimum* strictement nécessaire (le minimum des prisonniers) en toiles, en draps, etc. de qualité *ordinaire* (1).

Or, la production de la France, d'après les calculs de M. Cunin-Gridaine, ne s'élève pour ces fabrications qu'à un milliard 600 millions, y compris les objets de *prix et de luxe* ; donc le bas prix de ces tissus n'en ont point généralisé l'usage parmi la plus grande masse de la population des campagnes et des villes. Rien de plus évident (2).

Le travail de la fabrique tel qu'il est exploité par l'industrialisme ou par la seule force du capital, a produit plus de mal que de bien; non-seulement il a absorbé, par l'attrait de brillantes étoffes mises à la portée des petites bourses, des masses énormes de capitaux qui eussent trouvé un bien plus utile emploi dans un meilleur régime alimentaire et dans de plus saines habitations, mais il a torturé le travailleur en dépréciant le salaire.

Il y a plus : la concurrence la plus désordonnée attira à elle capitalistes et travailleurs ; — entraînés dans le dévorant tourbillon, les victimes furent innombrables; mais, comme toujours, les plus faibles, petits actionnaires et ouvriers, devinrent la proie du combat, la proie des crises financières et des crises industrielles.

La position de l'ouvrier industriel ne fit qu'empirer, car il se trouva à la fois pressuré par le fabricant qui vend au rabais et le consommateur qui veut acheter à un faible prix.

Entre le travail qui exploite comme fabricant et le capital qui rançonne comme acheteur, le malaise, la misère de l'ouvrier augmente démesurément : Lille, Rouen, St-Étienne, Lyon, Paris et cent autres centres industriels, renferment dans leurs murs les victimes de l'industrialisme.

V.

Cependant les sourdes rumeurs des martyrs du travail, comme dans l'antiquité, comme au moyen-âge, éclatèrent en sédition, en lutte ouverte contre la société.

Les grèves vinrent périodiquement témoigner des souffrances du travail (3) exploité par le capital : protestations muettes, mais énergiques et solennelles de la mauvaise distribution des fruits du travail, elles vinrent étaler sur nos places et nos carrefours la profonde misère des ouvriers, les haillons qui les couvrent, la faim, les maladies qui les étiolent et les tuent avant l'âge.

Vains exemples! les législateurs monarchiques avaient oublié les traditions de 89 ; ils fermèrent les yeux à la lumière, et au nom d'un ordre de choses impossibles, — car il est basé sur l'Injustice, — ils repoussèrent, par la force, les aspirations en faveur du premier de tous les droits, le droit de vivre en travaillant. Ils oublièrent même cette parole de Lois XVI :

« Le travail est l'usage d'une faculté naturelle :
» c'est le premier droit de l'homme. »

Il ne s'élevèrent pas à la pensée supérieure d'une Réparation, — seul moyen d'extirper graduellement le mal dans ses racines, et de verser du beaume sur les plaies béantes.

La misère ne fut pas combattue par une meilleure ordonnance du travail : elle grandit hardiment.

Le jour de la justice n'avait donc point apparu sous le régime de la monarchie de Louis-Philippe ; ouvriers et industriels, tout le monde souffrait d'un mal latent et rongeur, à l'exception des hommes d'argent, des banquiers et des monopoleurs du crédit.

La révolution de février éclata : elle devait réparer toutes les injustices, prendre la défense des intérêts de tous, reconnaître à chacun ses droits à la participation des fruits de la production, établir l'ère de la justice et de la vérité.

Nous verrons comment les hommes que la révolution de février a portés au pouvoir, ont compris leur mission dans la question supérieure du Travail. Nous verrons si le régime républicain a été logiquement interprété. Arrêtons-nous d'abord à Paris monarchique.

La confusion est au camp d'Agramant. La petite église de MM. Thiers et Molé jette les hauts cris contre la nomination de l'honorable M. Dufaure. Ils accusent M. Odilon Barrot de trahison contre la majorité *de la noble chambre*. Ils font remonter leurs accusations jusqu'au président de la République, qu'ils déclarent atteint et convaincu de manque de loyauté à leur égard, puisque au moment même où la liste du nouveau ministère, dans le sens de la majorité blanche, venait d'être arrêtée entre eux et lui, une autre combinaison triomphait par on ne sait quelle intrigue. Ils disent qu'il n'y a plus rien à espérer d'un chef d'Etat qui semble destiné par la fatalité à toujours réagir contre ses *véritables* amis.

Du reste, pour que la France patriotique sache à quoi s'en tenir sur les idées réactionnaires de la ligue Thiers-Molé, voici quels étaient les membres du ministère avorté au moment de l'enfantement. C'était M. de la Redorte, l'aide-de-camp de M. Thiers; M. Piscatory, l'élève de Talleyrand et de la duchesse de Dino; M. Benoit, le financier royaliste ; M. Fialin de Persigny, l'ancien maréchal-de-logis légitimiste ; M. de Falloux, l'espoir de la réaction; et M. Bugeaud, le protecteur de la duchesse de Berry. — La France est perdue ! s'écrient les réactionnaires. Tel sera le texte de leurs journaux. (*La Liberté*.)

Double espoir du parti catholique.

Nous pensions que les catholiques de l'*Univers* avaient dans le ministère actuel un représentant seulement. C'était beaucoup déjà pour celui de tous les partis qui a été le plus battu par la révolution démocratique et sociale de Février.

Nous nous trompions cependant. Indépendamment de M. de Falloux, l'*Univers* paraît compter sur un autre ministre. On lit en effet dans ce journal :

Puisque M. de Falloux est resté dans le ministère, les catholiques peuvent du moins être assurés qu'ils y ont des garanties certaines, et que le jour où ces garanties n'existeront plus, ils en seront avertis par la retraite immédiate de *l'homme de cœur et de talent* en qui ces garanties reposent.

M. de Falloux, plus *un homme de cœur et de talent*, voilà évidemment deux ministres. Vainement voudrait-on soutenir que la dernière qualification employée par l'*Univers* s'adresse à M. de Falloux, cette explication n'est pas admissible. Quels sont les actes de M. de Falloux ?

La révolution de février trouve, à Paris, près de 100 000 ouvriers manquant de pain ; elle organise des ateliers nationaux dont les travaux, nous sommes les premiers à le reconnaître, étaient coûteux et peu productifs.

Dans le courant de mai 1848, M. Dupin critique l'organisation de ces ateliers ; le 20 mai, le représentant Saint-Romme insiste pour que l'institution soit améliorée.

Bientôt après, une effervescence s'étant manifestée par suite de la disparition de M. Emile Thomas, directeur des ateliers nationaux, brusquement remplacé par M. Lalanne, le *Moniteur* cherche à calmer les ouvriers en leur garantissant que la dissolution des ateliers nationaux, à laquelle on songe en effet, n'entraînera pas la perte de leurs moyens d'existence.

« Une commission spéciale nommée par l'As-
» semblée nationale, dit le journal officiel, s'ap-
» plique en ce moment, de concert avec le pou-
» voir exécutif, à trouver des ressources nouvel-
» les, et le gouvernement ne songe à prendre au-
» cune mesure sur les ateliers nationaux, avant
» que *des débouchés assurés et nombreux* puissent
» être offerts aux ouvriers honnêtes et laborieux. »

Cette promesse rassura les ouvriers ; mais aussi la violation d'un engagement aussi solennel devait jeter dans leurs cœurs une irritation redoutable.

Le 19 juin, la commission fit son rapport. M. de Falloux en était chargé ; il demanda la prompte dissolution des ateliers nationaux, et ne proposa aucun moyen d'assurer des débouchés aux ouvriers.

Le 23 juin commençait une affreuse bataille, les ouvriers sans pain réalisaient la prophétie de Caussidière, ils prenaient le fusil pour se suicider.

Y avait-il du talent dans le rapport de M. de Falloux ?

Non certainement, car on pouvait dissoudre progressivement les ateliers nationaux, sans amener de crise ; les chemins de fer attribués à l'Etat, la création de bataillons agricoles mobiles, l'organisation du placement des ouvriers, cent procédés, empruntés à la science sociale, pouvaient éviter les journées de juin. M. de Falloux montra donc une ignorance, une incapacité qui passèrent toutes les bornes ; la facilité d'élocution, la souplesse des manières ne font pas un homme d'Etat digne de ce nom.

Quant au cœur, en faisait-on preuve en proposant de mettre sur le pavé tant de familles, quand l'éventualité d'un massacre dans Paris apparaissait à tous les esprits comme le résultat de cette mesure ?

La majorité de l'Assemblée constituante arrive dans l'histoire avec une tache sinistre, la dissolution imprévoyante et inhumaine des ateliers nationaux ; cette tache est plus ou moins empreinte sur le front des membres, suivant le degré de leur participation à cette mesure.

Nous parlerons une autre fois de la destruction de l'Ecole d'administration, de l'apologie de l'inquisition et de la manière dont M. de Falloux s'est défendu sur ce terrain ; nous parlerons surtout de l'inexcusable invasion des Etats-Romains. Mais nous en avons assez dit pour faire comprendre à nos lecteurs que la phrase élogieuse empruntée plus haut à l'*Univers* est inapplicable à M. de Falloux, et que le parti catholique compte ainsi deux représentants dans le ministère.

Un homme de cœur et de talent, — plus M. de Falloux.

Voici comment la *Presse* accueille l'entrée de M. Dufaure dans le cabinet :

M. Dufaure, le ministre de l'intérieur du 15 octobre 1848, le ministre sous lequel le départ des malles-postes a été arrêté ; le ministre sous lequel les plus ignobles caricatures contre le compétiteur du général Cavaignac à la présidence de la République ont été tirées à des millions d'exemplaires ; le ministre sous lequel des préfets placardaient dans toutes les communes, contre Louis-Napoléon Bonaparte, des affiches qu'ils signaient de leur nom et de leur qualité de préfet ; le ministre dont le *Moniteur* a recueilli et conservé les paroles dédaigneuses prononcées à la tribune et à l'adresse de Louis-Napoléon Bonaparte ; le ministre vaincu le 10 décembre, autant et plus peut-être que le général Cavaignac ; M. Dufaure, enfin, remplace M. Léon Faucher, qui l'avait remplacé.

La honte de la France.

On écrit de Bâle, dit le *National*, que les déserteurs hongrois de l'armée de Radetzki, arrivés dans le canton de Bâle avec l'intention de passer en France, ont été ramenés à la frontière du Piémont par les autorités helvétiques. Celles-ci ont donné pour prétexte que *le gouvernement français avait défendu sa frontière aux réfugiés*. Ce motif a été publiquement avoué.

Serait-il vrai que le gouvernement de la République ait osé donner de pareils ordres ? La terre de France n'a-t-elle pas été de tout temps le champ d'asile des malheureux, forcés de fuir leur patrie, et doit-elle être fermée à de braves soldats dont le crime est d'avoir obéi, à leurs risques et périls, aux injonctions de leur gouvernement national ? Car on sait que la diète hongroise a ordonné aux Hongrois enrégimentés à l'étranger d'abandonner, même en se frayant un chemin par les armes, les drapeaux autrichiens.

Que le *Moniteur* daigne nous répondre : la chose en vaut la peine.

Congrès central d'Agriculture.

Le Congrès central d'agriculture a ouvert aujourd'hui, 4 juin, sa session de 1849. Le ministre de l'intérieur a mis à sa disposition la salle où siégeait la Chambre des pairs au Luxembourg.

M. Dupin aîné, président du bureau provisoire, a été maintenu comme président définitif, par 70 voix sur 82.

Ont été nommés vice-présidents : MM. Darbley, de Vogué, Raudot, de Kergorlay et G. de Rumilly.

Afin que les représentants du peuple qui sont aussi membres du Congrès puissent remplir leur double mission, il a été décidé que les séances du Congrès auraient lieu de huit heures du matin à midi.

Au moment où, pour conjurer les dangers qu'ils redoutent, les réactionnaires s'efforcent de témoigner, en tous lieux, de leurs bons désirs, de leurs vives sympathies en faveur des classes déshéritées, et s'en vont répétant sur tous les tons : « Mais certainement il y a quelque chose à faire pour le peuple ! certainement il faut qu'on trouve le moyen de lui venir en aide et d'alléger ses souffrances, etc., etc. » il sera curieux de voir ce que nos grands propriétaires de France proposeront dans leur assemblée particulière. Le Congrès central d'agriculture peut améliorer la condition du pauvre cultivateur et du petit fermier. Ces Messieurs auraient-ils ouvert les yeux à la lumière ? Se seraient-ils laissé pénétrer par les idées nouvelles ? Nous en doutons fort. Cependant, dans le temps de révolutions où nous vivons, il faut s'attendre à d'incroyables et très brusques revirements.

Parmi les questions que le Congrès se propose de discuter, nous avons remarqué les suivantes :

— Question des sucres.
— Des Forêts,
— Des Assurances générales,
— De l'organisation des Chambres consultatives de l'Agriculture,
— De l'instruction agricole,
— De la mise en valeur des terres incultes,
— Du Crédit foncier.

Ce n'est pas là un programme complet, mais les huit jours que doit durer le Congrès auront été bien employés, si de bonnes solutions peuvent avoir été données à toutes ces questions.

La *Presse* revient, à propos du nouveau ministère, sur son projet de réforme administrative, attribuant à l'appareil ministériel actuel toute la responsabilité de l'impuissance des hommes de gouvernement.

Nous croyons, avec la *Presse*, qu'une meilleure économie de l'agence administrative serait une chose utile, propre à amener d'excellents résultats et une notable réduction dans les dépenses publiques.

Mais il nous semble quelque peu puéril de fonder un plus grand espoir sur cette réforme qui ne modifierait en rien les bases de notre société mal construite et vicieuse de tous points.

Sans abandonner une idée qui se trouve depuis plus de dix ans dans la circulation, *la Presse* ferait donc bien de ne pas exagérer autant son importance.

L'impuissance de nos gouvernants est bien ailleurs que dans le nombre des ministères.

Le droit au travail.

On nous écrit de Colmar, 2 juin.

Monsieur,

Le numéro 13 de la *Volk-Republik* a été saisi hier à la poste et à l'imprimerie. L'article incriminé est relatif au droit au travail. Ci-joint j'ai l'honneur de vous adresser, sur la demande du docteur Janger, une traduction assez littérale, mais peu littéraire de cet article.

C'est pour ce droit que le peuple a combattu en Février. Il combattait afin d'obtenir des garanties contre les seigneurs qui trônent par les coffre-forts. Il demandait ces garanties comme un témoignage de la b[onne vo]lonté de ce que l'on appelle les hautes classes, comme un premier pas dans la carrière des réformes sociales. Le peuple n'a point combattu en faveur des marquis de la République, des hommes affamés de places du parti du *National*; il n'a point vaincu les suppôts de l'ancien maître pour s'en donner un nouveau; il n'a point détruit la royauté de Louis-Philippe, afin d'élever au premier rang les exploiteurs républicains qui ne voulaient plus du second. Le peuple combattit pour ne plus être exploité; sa pensée n'avait en vue que ses propres intérêts, l'amélioration de sa propre position; le peuple savait par expérience que les révolutions accomplies au prix du plus pur de son sang ne tournent ordinairement qu'au profit des grands; il voulut cette fois que la révolution tournât à son profit, mais encore une fois il fut trop confiant et trop généreux.

La défunte Assemblée nationale, on le sait, a refusé de reconnaître le droit au travail. Pouvait-il en être autrement ? L'Assemblée constituante était sortie des élections de tout le peuple : une masse d'hommes éclairés et ignorants, honnêtes et pervertis ; elle était nommée par une majorité corrompue, comme partout où règnent les rois, où règnent la spoliation et la corruption ; tandis que la révolution était le résultat des efforts d'une petite minorité. Les chefs du parti ignoraient ou méconnaissaient cette situation ; ils avaient trop de confiance dans la puissance de leurs idées ; ils agirent légalement au lieu de continuer la révolution ; on sait comment la majorité les punit de cette erreur.

Ce fut cette majorité, composée de royalistes cachés et de républicains bleus, qui refusa d'accorder à la minorité le droit au travail.

Quelle vaillante défense l'aristocratie financière, assistée de ses avocats, ne fit-elle point ? Elle s'était aperçu que sa puissance tombait du moment que le droit au travail était reconnu. Elle aurait consenti à tout, plutôt que de l'accorder. « Si nous reconnaissions le droit au travail, se disaient les barons de la féodalité nouvelle, nous ne pourrions plus exploiter le peuple; chacun pourrait arriver à la propriété; les travailleurs échapperaient à notre suzeraineté et deviendraient libres. A quoi nous serviraient alors nos capitaux ? Nous finirions, nous aussi, par être obligés de servir l'humanité par notre travail. Adieu nos doux loisirs; les profits du travail ne seraient plus à nous. Peut-on consentir à descendre si bas ? Si la canaille manque de travail, qu'elle mendie, qu'elle crève de faim, ou qu'elle fasse de nouvelles barricades; nous aurons pour lui répondre les baïonnettes et la mitraille, les conseils de guerre et la transportation. »

Tel était le secret raisonnement de ces messieurs; mais ils se gardaient de l'exprimer; ils n'ont point l'habitude d'avoir le cœur sur les lèvres. Par contre, ils s'écrièrent de toute la force de leurs poumons : « Le droit au travail, c'est le communisme, ou il y mène; c'est le droit de ne rien faire; pour suite inévitable, il aurait la destruction de la famille, la communauté des femmes. » De vertueux coquins répandirent partout ce cri de détresse, et de faibles esprits, toujours disposés à admettre l'absurde, le crurent de bonne foi. De sorte que, en entendant la formule : Droit au travail, nombre d'honnêtes gens ferment leur porte à double tour, se récrient contre l'impiété de la République et contre ses damnables principes.

Nous nous efforcerons d'élucider cette formule aux yeux de nos lecteurs; nous démontrerons que le droit au travail renferme en lui tous les autres droits ; qu'il protège le cultivateur, l'ouvrier, tous les travailleurs contre l'exploitation du capital, supprime le paupérisme, et qu'il ne nuit qu'aux privilégiés, aux barons de la féodalité d'argent, à l'agioteur. Le temps est venu de procurer au pauvre un fonds sur lequel il puisse construire sa cabane.

Cette dernière progression indique que l'auteur de cet article, remarquable à plus d'un titre, n'a pas cependant dans l'esprit l'idéal de l'association. Mais le fond de ses idées n'en est pour cela ni moins juste, ni moins humain.

Le socialisme est donc bien décidément lancé, et fera, quoi qu'on lui oppose, le tour du monde pour le régénérer.

Le *Courrier français*, journal de la peur et des coups d'état, ne se console pas de l'éloignement de M. Changarnier du commandement du département de la Seine. Voici comment il s'exprime :

« Il n'était que trop vrai, M. Odilon Barrot n'a pas craint, dans son empressement à contracter alliance avec M. Dufaure, de sacrifier, d'une manière définitive, l'unité de commandement de M. le général Changarnier, cette mesure salutaire que tous les hommes de guerre, — hormis, bien entendu, les généraux et colonels de l'état de siége, — considéraient comme le plus sûr et le plus efficace garant de la sécurité de Paris. »

Italie.

Le *National* publie ce matin la seconde lettre adressée par M. Lesseps au gouvernement romain. Celle-ci ne contient ni les insinuations ni les menaces qui se trouvaient dans la première. Le gouvernement romain a répondu aux propositions de M. Lesseps par une lettre étendue et très-catégorique.

Après avoir retracé l'historique de la fondation de la République romaine, les triumvirs poursuivent ainsi :

Rome, 24 mai 1849.

Monsieur,

Vous connaissez les évènements qui se sont produits depuis l'intervention française : notre territoire a été envahi par le roi de Naples. Quatre mille soldats espagnols ont dû s'embarquer le 17 pour nos côtes, dans un but d'invasion. Les Autrichiens, après avoir surmonté la résistance héroïque de Bologne, se sont avancés sur la Romagne, et sont aujourd'hui en pleine marche sur Ancône. Nous avons battu et repoussé hors de notre territoire les forces du roi de Naples. Nous en ferions de même, c'est notre foi, des forces autrichiennes, si l'attitude du corps expéditionnaire français n'entravait pas notre activité.

C'est à regret que nous disons cela, mais il faut enfin, monsieur, que la France sache ce que l'expédition de Civita-Vecchia, conçue, disait-on, dans un but de protection, nous coûte.

Il est douloureux d'avoir à affirmer des choses pareilles; mais nous affirmons, Monsieur, que de toutes les interventions dont on cherche à nous accabler, l'intervention française est celle qui nous a été la plus fatale. Contre les soldats du roi de Naples et les Autrichiens nous pouvons nous battre; et Dieu protége les bonnes causes.

Nous ne voulons pas nous battre contre les Français. Nous sommes envers eux en état, non de guerre, mais de simple défense. Mais cette position, la seule que nous voulions avoir partout où nous rencontrons la France, a pour nous tous les inconvénients, sans aucune des chances favorables de la guerre.

L'expédition française, Monsieur, nous a dès l'abord forcés d'opérer un mouvement de concentration de nos troupes qui a laissé notre frontière ouverte à l'invasion autrichienne, et Bologne et les villes de la Romagne désarmées. Les Autrichiens en ont profité, et après 8 jour d'une lutte héroïque soutenue par la population, Bologne a dû succomber.

Nous avions acheté en France des armes pour nous défendre ; ces armes, au nombre de 10 000 fusils au moins, entre Civita-Vecchia et Marseille ont été séquestrées ; el-

---

(1) Voir l'ouvrage de M. Perreymond : *Le Bilan de la France*, ou *le Travail et la Misère*.

(2) Ce fait est si vrai, que les établissements de bienfaisance eux-mêmes manquent des toiles et tissus les plus indispensables : — ils sont loin de posséder leur *minimum*, même à Paris. — Lisez ; c'est toujours le tableau du Paris monarchique que nous esquissons :

« La lingerie est dans un tel état de dénuement à Bi-
» cêtre, que le nombre des chemises qui, d'après le rè-
» glement de 1834, devrait etre de 21 000, est réduit à
9 000.

» *Salpétrière*. — Le nombre des draps est de 41 530,
» tandis qu'il devrait etre de 65 628, et celui des chemi-
» ses de 34 022, lorsqu'il devrait etre de 42 720.

» Mêmes observations pour les autres hôpitaux. (*Rap-*
» *por de la commission médicale de* 1839.)

« Malgré les demandes réitérées, il n'a pas été alloué
» assez d'argent pour acheter des couvertures en nombre
» suffisant au service. Bicêtre possède (1841-1842) 5 500
» couvertures en laines et 263 en coton. Il serait néces-
» saire d'en avoir

» 5 985 en laine pour valides.
» 1 744 pour les malades,
» 165 pour les enfants.

Total : 7 894

» Il manque donc plus de 2 000 couvertures pour lesquel-
» les il n'a été accordé au budget de 1843 que 10 000 fr.
» lorsque 20 000 eussent été nécessaires. » (*Rapport de la commission médicale* de 1841 et 1842, MM. FOUQUIER, HONORÉ, BAZIN, GERDY, MONOD, QUESVENNE, HORTELOUP.

Répondre à ces faits déplorables par cette phrase banale : Les fonds manquaient à la Ville, elle n'a pu subvenir à une dépense aussi considérable, c'est dire une sottise. Là n'est pas la cause de cette pénurie : elle est tout entière dans la mauvaise ordonnance du travail, dans la routine d'où l'on ne veut pas sortir, dans des principes administratifs sans portée, dans l'absence de dévouement à la chose publique.

La production s'élèvera à la hauteur de la consommation en tout et pour tous dès qu'on le voudra fortement et bien.

(3) Voir *le Travail et les Grèves*, par M. Perreymond.

tout en vos mains. D'un seul coup vous nous avez enlevé 10 000 soldats ; car tout homme armé est un soldat contre les Autrichiens.

Vos forces sont sous nos murs à une portée de fusil, disposées comme pour un siége. Elles y restent sans but, sans programme avoué. Elles nous ont forcé d'entretenir la ville dans un état de défense qui obère nos finances. Elles nous forcent d'y garder un chiffre proportionné de nos troupes qui pourraient sauver nos villes de l'occupation et des dévastations autrichiennes. Elles entravent notre circulation, nos approvisionnements, nos courriers. Elles tiennent les esprits dans un état de surexcitation qui pourrait, si notre population était moins bonne et moins dévouée, entraîner des conséquences nuisibles. Elles n'engendrent pas l'anarchie, ni la réaction, car l'une et l'autre ne sont possibles à Rome ; elles sèment l'irritation contre la France, et c'est un malheur assez grave pour nous qui étions habitués à l'aimer et à espérer en elle.

Nous sommes assiégés, Monsieur, assiégés par la France au nom d'une mission de protection, tandis qu'à quelques lieues de nous, le roi de Naples emporte, en fuyant, nos ôtages, et que les Autrichiens égorgent nos frères.

Vous avez, Monsieur, présenté des propositions. Ces propositions ont été déclarées inadmissibles par l'Assemblée, et nous n'avons plus à nous en occuper aujourd'hui; vous en ajoutez une aux trois qui ont été rejetées. Cette proposition nous dit que la France protégera de tout envahissement étranger, toutes les parties du territoire romain, occupées par ses troupes. Vous devez sentir, Monsieur, qu'il n'y a rien là qui change notre position. Les parties du territoire occupées par vos troupes sont de fait protégées; mais, si c'est pour le présent, à quoi se réduisent-elles? et si c'est pour l'avenir, n'avons-nous pas d'autres voies ouvertes à la protection de notre territoire, qu'en vous le livrant tout entier?

Le nœud de la question n'est pas là : il est dans l'occupation de Rome. Cette demande forme jusqu'ici la condition première de toutes les propositions présentées.

Or, nous avons eu l'honneur de vous le dire, Monsieur, cela est impossible ; jamais le peuple n'y consentira, si l'occupation de Rome n'a pour but que de la protéger, le peuple vous exprimera sa reconnaissance. Mais il vous dira que, capable de protéger Rome par ses propres forces, il croirait se déshonorer à vos yeux en faisant acte d'impuissance, en déclarant qu'il lui faut pour se défendre quelques régiments de soldats français. Si l'occupation a pour but, ce qu'à Dieu ne plaise, une pensée politique, le peuple qui s'est donné librement des institutions, ne peut pas se résoudre à la subir. Rome est sa capitale, son palladium, sa ville sacrée. Il sait fort bien qu'à part ses principes, à part son honneur même, il y a au bout de toute occupation de sa ville la guerre civile. Il se méfie de toute insistance. Il prévoit, une fois les troupes admises, des changements dans les hommes et dans les institutions qui seraient funestes à sa liberté.

Il sent qu'en présence des baïonnettes étrangères, l'indépendance de son Assemblée, de son gouvernement ne serait plus qu'un vain mot. Il a sans cesse Civita-Vecchia devant les yeux.

Sur ce point-là, Monsieur, croyez-le bien, sa volonté est irrévocable. Il se fera massacrer de barricade en barricade, plutôt que de se soumettre. Les soldats de la France veulent-ils, peuvent-ils massacrer un peuple de frères qu'ils viennent protéger, parce qu'il n'entend pas leur livrer sa capitale?

Il n'y a pour la France que trois rôles à jouer dans les Etats romains :

La France doit se déclarer pour nous, contre nous, ou neutre.

Se déclarer pour nous, c'est reconnaître formellement notre République et combattre côte à côte, avec nos troupes, les Autrichiens.

Se déclarer contre nous, c'est écraser sans motif la liberté, la vie nationale d'un peuple d'amis, et combattre côte à côte avec les Autrichiens.

La France ne *peut* pas faire cela, elle ne *veut* pas risquer une guerre européenne pour nous défendre comme alliée. Qu'elle reste donc neutre dans la contestation qui se vide entre nous et nos ennemis. Hier encore nous n'espérions plus rien d'elle, aujourd'hui nous ne lui demandons que cela.

L'occupation de Civita-Vecchia est un fait accompli, soit. La France croit que, dans l'état actuel des choses, il ne lui sied pas de se tenir éloignée du champ de bataille ; elle pense que, vainqueurs ou vaincus, nous pouvons avoir besoin de son action modératrice ou de sa protection.

Nous ne pensons pas comme elle ; mais nous n'entendons pas réagir contre elle. Qu'elle garde Civita-Vecchia, Qu'elle étende même ses cantonnements, si le nombre de ses troupes vient à le réclamer, aux localités salubres qui se trouvent sur le rayon de Civita-Vecchia à Viterbe. Qu'elle attende là l'issue des combats qui vont se livrer. Toutes les facilités lui seront offertes ; tous les témoignages de franche et cordiale sympathie lui seront donnés ; ses officiers visiteront Rome ; ses soldats auront tous les soulagements possibles. Mais que sa neutralité soit sincère et sans arrière-pensée.

Qu'elle le déclare en termes explicites. Qu'elle nous laisse libres de jeter toutes nos forces dans la mêlée. Qu'elle nous rende nos armes. Qu'elle ne ferme pas, avec ses croiseurs, nos ports aux hommes des autres parties de l'Italie qui veulent nous venir en aide. Qu'elle s'éloigne surtout de nos murs, et que jusqu'à l'apparence de l'hostilité cesse entre deux peuples, qui plus tard, nous n'en doutons pas, sont destinés à s'unir dans la même croyance internationale, comme ils le sont aujourd'hui dans l'adoption d'une même forme gouvernementale.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Les triumvirs : A. SAFFI. — G. MAZZINI. — ARMELLINI.

A Monsieur l'envoyé extraordinaire de la République française à Rome.

Le *Moniteur romain* publie un décret des triumvirs qui met sous le séquestre les biens du roi de Naples situés dans le territoire romain, comme compensation de l'aggression faite par lui contre la République.

Le 25 au soir, la division Roselli, forte de 4 à 5 000 hommes, est rentrée à Rome après avoir assisté à l'affaire de Velletri, conduisant un grand nombre de prisonniers et une grande quantité d'armes prises à l'ennemi. On criait sur leur passage : Mort au roi boomba ! Vivent les troupes républicaines ! Vive la République !

On lit dans la *Sentinelle de la marine*, sous la date de Toulon, 31 mai :

Le bâtiment à vapeur le *Ténare*, parti de Civita-Vecchia le 29, est arrivé hier dans notre port. Il n'apporte aucune nouvelle de notre expédition ; nous avons seulement, par cette voie, la confirmation du débarquement des Espagnols, au nombre de trois mille, à Terracine.

— Le *Contemporaneo* publie une lettre du père Ventura, dans laquelle le célèbre prédicateur proteste contre l'insinuation des journaux français, qu'il aurait quitté Rome pour des raisons politiques. Il a dit ensuite que lorsqu'il a vu le général Oudinot, celui-ci avait la fièvre, et cette circonstance explique comment les rapports qu'il a adressés à son gouvernement sont entachés d'inexactitude.

— On avait dit à satiété que les Romains ne se battaient pas, et que les troupes de la République se composaient d'un ramassis de Polonais et de Français. Dans une liste de tués et blessés de 81 noms, publiée par le *Moniteur romain*, il n'y en a pas un qui ne soit Romain. Excepté quelques Lombards de la légion Garibaldi et Monara, tous les autres sont de Rome et des provinces.

Léopold de Toscane se sentant plus rassuré depuis que ses bons amis les Autrichiens trônent dans Florence, après avoir désarmé la garde nationale, vient de désigner un ministère selon son cœur et le cœur de l'empereur d'Autriche. Léopold, du reste, ne quittera pas de sitôt le royaume de Naples.

Voici la composition du ministère : M. G. Baldasseroni est nommé président du conseil des ministres et ministre des finances, du commerce et des travaux publics. Le sénateur Leonida Landucci, ministre de l'intérieur ; le sénateur César Capoquadri, ministre de justice et de grâce ; le sénateur Andrea dei principi Corsini, ministre des affaires étrangères; le chevalier Mazzei, ministre des affaires ecclésiastiques ; le marquis Bomella, ministre de l'instruction publique et de bienfaisance. — Le général-major, comte César de Laugier, ministre de la guerre.

— Guerrazzi a été conduit à Volterra.

Les Autrichiens n'ont pas tenu compte aux Toscans de leur empressement à renoncer à la République. Il paraît que le concours prêté par le gouvernement français à l'Autriche dans la question romaine, ne vaudra pas à l'élu du 10 décembre et à M. de Falloux, plus de reconnaissance de la part de leurs bons alliés les Autrichiens. On lit dans l'*Opinione* de Turin, 31 mai.

Le 28 est arrivé à Turin un officier porteur de dépêches du gouvernement autrichien et d'une note du prince de Schwarzenberg, qui demande l'occupation des forteresses du côté de la France, occupation (bien entendu), par une garnison mixte comme à Alexandrie, et au besoin une occupation également mixte de Gênes. Comme on devait s'y attendre, les ministres, après une longue délibération, se sont prononcés pour la négation. Cette demande de l'Autriche révèle deux faits :

1° L'Autriche craint une rupture avec les Français, et elle pense à se prémunir d'avance ; ainsi tenons-nous pour prévenus et tenons-nous sur nos gardes, afin d'être à l'abri d'un coup de main, de même que nous recommanderons aux habitants du Tessin de se mettre en garde aux passages du Saint-Gothard et du Saint-Bernard, dont l'Autriche voudra s'assurer aussitôt qu'il y aura symptôme d'hostilité contre la France.

2° L'Autriche veut arriver à la conclusion d'une paix avec le Piémont, mais à sa manière, et pour ce, Rothschild cherche à nous éblouir par l'éclat de son or. Voici des millions, dit le capitaliste, mais il me faut des garanties, et la meilleure c'est la paix avec l'Autriche.

Nous recevons la lettre suivante d'un capitaine d'état-major général de l'armée romaine :

Rome, ce 26 mai 1849.

A peine rentré de la campagne de Velletri, dont vous aurez lu les détails dans les bulletins de mon général Roselli, je m'empresse de vous donner les nouvelles politiques de Rome.

Pendant la nuit du 23 votre ministre plénipotentiaire en partait. Le lendemain, vers les dix heures et demie, il faisait parvenir du camp français une note à l'Assemblée, par son secrétaire le citoyen Le Duc, dans laquelle il disait qu'il s'éloignait de la capitale parce qu'on lui avait écrit que quelqu'un voulait attenter à ses jours. C'est une manière comme une autre pour tâcher de réussir dans ses mauvaises vues politiques! Il ajoutait qu'il savait bien distinguer le peuple romain, qui est bon et honnête, d'un certain individu qui le *terrifie* par une pression morale. Il entend parler de Mazzini, qu'il n'a pas pu vaincre, ni conduire à ses fins odieuses par sa ruse et ses moyens jésuitiques; car, l'autre jour, ayant proposé à notre triumvir de faire entrer les Français à Rome comme une armée de frères, on lui répondit avec beaucoup de fermeté que la ville de Rome était sacrée et inviolable, et que pour tout au monde ni le pouvoir, ni le peuple n'auraient consenti à ce que des étrangers armés pussent y séjourner sous quelque prétexte que ce fût. Ici existe l'accord le plus admirable entre Mazzini, l'Assemblée et le peuple-roi ; c'est ce qui déplait fort au jésuite que votre ministère nous a envoyé. Il fait tout son possible pour mettre à exécution le *divide et tempera* de Machiavel ; mais il ne parviendra pas à son but. Il terminait sa note en disant que malgré tout cela la République française aurait garanti l'inviolabilité des *Etats-Romains*. Notez que jamais, dans ses notes, il n'a fait mention de la République romaine, et c'est peut-être par un reste de pudeur, là seulement où ses troupes séjourneaient. Comme vous voyez, c'est nous vendre du soleil en juillet.

Votre ambassadeur, en adressant cette note au président de notre Assemblée le priait vivement de vouloir bien en donner lecture *ipso facto* aux représentants du peuple, et dans cette sollicitation on voit bien la pensée secrète de rompre l'accord existant entre les pouvoirs constitués, ou pousser le peuple indigné à une représaille contre l'ambassade de France. Mais le renard fut trompé dans son espoir. Notre président, d'accord avec l'Assemblée toute entière, envoya sa note aux triumvirs Et il dut en avoir connaissance ; car, après deux heures, il adressa un nouveau message, dans lequel il répétait les mêmes idées un peu plus adoucies, parce qu'il savait que le ton de sa première note avait déplu grandement. Il s'efforçait cette fois de nous persuader que le cabinet français n'avait jamais eu la pensée d'expédier ici un corps d'armée pour y restaurer la papauté *dans toute sa vigueur*. Votre gouvernement, donc, compte toujours nous redonner le pape, cet homme si évangélique et si pieux, qui a cherché à nous faire massacrer par les troupes des quatre nations coalisées, *et semper ad majorem Dei gloriam*, si non comme prince absolu, au moins constitutionnel, c'est-à-dire, despote drapé d'une liberté illusoire et perfide?

Le peuple romain ne consentira jamais à se plier à la volonté de la diplomatie étrangère, et se méfiera toujours de celle de la France, dont il a fait un si malheureux essai. C'est en vain que Lesseps jette son or pour faire naître des désordres, pour compromettre la tranquillité intérieure de la ville ; il ne réussira pas. C'est le peuple qui fait la police ici, et il est impossible de tromper sa vigilance. L'affaire des confessionaux de l'église Saint-Charles, on assure que nous la devons à l'ambassadeur de la grande nation. Lorsqu'il était parmi nous, il s'inspirait dans la société des papistes constitutionnels les plus effrénés, tels que Mamiani, le docteur Pantaleoni, Favini et l'abbé Perfetti, l'ex-rédacteur de la *Gazette de Rome*. La compagnie de nos ennemis politiques ne peut pas être fructueuse pour la liberté et les garanties du peuple.

Le général Garibaldi est entré dans le royaume de Naples avec 6 000 hommes pour rendre la politesse au roi bombardeur. Moi je partirai demain avec le général Roselli pour Ancône, à la rencontre des Autrichiens, les autres visiteurs. Nous tâcherons de les accompagner au delà de leur frontière. Et si le peuple italien tout entier voulait nous imiter, nous serions bientôt unis et libres, et prêts avec vous à défier les puissances absolutistes et pseudo-libérales de l'Europe.

Adieu, mon ami, sous peu des nouvelles du combat.

Rome, 23 mai 1849

M. Considerant, nous admirons tous votre brave et virile conduite relativement aux affaires d'Italie ; mais combien il est affligeant de voir des hommes se laisser influencer par les illusions de l'orgueil national, et prêter, sans mépris, l'oreille aux discours des gouvernants et des ministres qui persistent à marcher dans une si déplorable voie !

L'honneur de notre drapeau est engagé, écrit l'incapable Bonaparte. L'honneur de notre drapeau doit être maintenu, répond Oudinot à chaque tentative de conciliation. Il semble que leur honneur ne soit pas atteint par la découverte des grossières faussetés contenues dans les dépêches et les proclamations d'Oudinot.

Il est difficile de lire rien de plus faux que la dépêche où il rend compte de l'affaire du 30 avril. Il sait bien cependant que ses officiers et ses soldats lisent tous ses mensonges. L'armée française tient toujours Rome bloquée, tandis que les Autrichiens s'avancent. Oudinot désire entrer à Rome avec son armée, mais le gouvernement, fût-il assez imprudent pour céder, que le peuple resterait uni.

Le général Oudinot écrit que le peuple aime encore Pie IX, mais qu'il redoute le gouvernement ecclésiastique. C'est une profonde erreur ! Le dernier lien d'attachement à Pie IX a été rompu par les évènements de l'invasion, par son consentement au meurtre de la nation romaine, pour recouvrer son pouvoir temporel, lui qui refusait d'entrer dans les risques d'une guerre avec l'Autriche pour épargner, disait-il, le sang de ses sujets.

Aussi l'amour qu'on lui portait s'est-il tourné en haine, et la force le ramenât-elle à Rome, il y serait abhorré comme jamais ne le fut aucun de ses prédécesseurs ; mais il est difficile de prévoir comment il peut revenir, même comme prince de l'Eglise. L'orgueil des prêtres a donné un terrible coup à la foi catholique des Romains. « Nous sommes tous protestants, » s'écrient des hommes du milieu de la foule. Encore un peu, et toute cette prêtraille va tomber dans la poussière où elle sera foulée aux pieds.

Hongrie.

La guerre de géants dont la Hongrie est le théâtre continue à être favorable à la bonne cause.

Il se confirme que le vieux général autrichien Puchner, déjà chassé de la Transylvanie par Bem, a dernièrement été défait dans le Banat, et qu'il a pour la seconde fois été obligé de se réfugier en Valachie avec les débris du corps sous ses ordres.

Bem bombardait Temeswar, dont un faubourg aurait été entièrement incendié.

Les Russes étaient attendus dans la Bukowine. Les premières colonnes étaient entrées à Czernowitz.

Des bruits circulent que les Russes ont trouvé à Kaschau une réception terrible qui aurait eu pour représailles l'anéantissement de cette ville. Les Russes étant entrés, et ayant pris position sur la place, un feu meurtrier aurait été dirigé sur eux de toutes les fenêtres.

Ils se seraient retirés aussitôt, auraient entouré la ville de canons, allumé l'incendie aux quatre coins, et tué tous ceux qui voulaient s'échapper. Le *Correspondant autrichien* rapporte ces bruits sans les démentir.

D'un autre côté, le bruit courait à Presbourg que la brigade Jablonowski était tombée aux mains des Hongrois, à Freistadt, à la suite d'une forte retraite. D'autres disaient la même chose du corps du général Hetzinger. C'est du moins ce que rapporte une lettre adressée de Presbourg à la *Feuille constitutionnelle de la Bohême*.

Le prince Schwartzenberg, président du conseil des ministres en Autriche, est arrivé à Presbourg le 25, accompagné du général russe de Berg. Ils sont repartis le lendemain. Le 27, le juge Ollé, par suite de ses relations avec les Madgyars, a été condamné par le conseil de guerre à être fusillé ; mais sa peine a été commuée en dix années de prison.

Une dame a également été condamnée à être fusillée. C'est la riche propriétaire Udvarnokolyi, laquelle a livré aux Hongrois plusieurs officiers autrichiens.

Le rédacteur de la *Gazette de Vienne*, journal ministériel officiel, a été arrêté par ordre du gouverneur militaire, pour avoir publié sans prendre son avis le supplément extraordinaire dans lequel était annoncée la prise de Bude.

La *Gazette de Vienne* s'exprime ainsi : « La position connue d'une feuille officielle et les sentiments notoires de notre rédaction, doivent faire penser à nos lecteurs que nous ne publierions pas sans autorisation des nouvelles *qui éveillent à si juste titre un regret général.* »

Il est certain que la prise de Bude est fatale à la monarchie autrichienne.

La possession de cette capitale donne aux Madgyars de grands avantages. Maîtres des villes principales de la clef du Danube, ils peuvent opérer à la fois dans le nord et dans le sud. La prise des chantiers d'Alt-Ofen leur rapporte un riche trésor ; et ils auront prochainement une flottille à vapeur sur le Danube.

La garnison de Bude se composait de 5 000 hommes, dont plusieurs centaines d'Italiens dévoués aux Madgyars. Un journal dit qu'au moment de l'assaut ces derniers fusillèrent leur colonel, et aidèrent les Hongrois dans l'attaque. Nous trouvons dans une correspondance particulière que les bruits de trahison de la part de la garnison sont faux, et que la prétendue chasse aux officiers autrichiens et aux Croates, après la prise de la citadelle, n'est qu'une invention.

La véritable cause de la perte de Bude, c'est que, depuis un mois que Georgey avait sommé la citadelle de se rendre, elle est restée abandonnée à ses propres forces, sans que les troupes autrichiennes aient tenté de lui porter le moindre secours.

Des deux côtés on s'est battu avec le plus grand acharnement.

Les Madgyars ne demandaient et n'accordaient pas de pardon tant qu'a duré le combat. Une fois maîtres de la citadelle, ils n'ont appliqué cette règle qu'à ceux qui n'ont pas voulu mettre bas les armes. La garnison a été déclarée prisonnière de guerre. Il n'y a pas eu de pillage. Les ennemis de Georgey reconnaissent eux-mêmes qu'il a montré le caractère le plus chevaleresque.

Le brave général Henzi avait fait son devoir. Il est mort en homme de cœur. Georgey, qui l'avait fait transporter dans son appartement, le soigna comme un frère, et ne l'a quitté que lorsque ce général lui eût fait connaître ses dernières volontés et eût expiré dans ses bras.

Les prisonniers de guerre furent laissés libres d'entrer dans l'armée madgyare. Les Italiens et un assez grand nombre de Croates s'y déclarèrent prêts, les autres furent rigoureusement surveillés. Le château impérial a été à moitié incendié dans le combat. Les maisons particulières sont restées intactes. 120 canons de fort calibre et 26 000 fusils sont tombés aux mains des vainqueurs.

On croit à Pesth que les fortifications de Bude seront rasées, parce qu'elles ne peuvent être d'aucune utilité aux Hongrois, et qu'elles pourraient très bien servir aux Autrichiens, qui, du haut de cette forteresse, ont eu Pesth au pouvoir de leurs canons.

Pesth est rasée. Une partie de la ville n'est qu'un tas de décombres. La misère augmente, et cependant l'enthousiasme était au comble quand on a vu, le 21, paraître la proclamation suivante du gouverneur Yaringi :

« La forteresse de Bude est entre nos mains ; elle a été prise aujourd'hui à sept heures par la brave armée de Georgey. Les Autrichiens l'ont défendue avec acharnement, mais ils ont dû fléchir devant le courage de nos guerriers.

» Peuple de Hongrie ! réjouis-toi, mais ne t'abandonnes pas trop à ce sentiment ; sois au contraire prêt à de nouveaux combats, à de nouvelles victoires, afin que le triomphe de notre liberté soit complet. Vive la patrie ! »

Révolution allemande.

Humilié par le czar, qui le traite en vassal, Frédéric-Guillaume cherche à se venger des affronts qu'il reçoit en humiliant à son tour le malheureux Jean d'Autriche, naguère archiduc dans un empire qui n'existe plus, et ci-devant lieutenant-général d'un empire qui n'a jamais existé. Pauvre Jean ! que n'est-il resté avec sa jolie postillonne dans les Alpes styriennes à chasser le chamois ! Pendant que les trônes croulaient de toutes parts autour de lui, il eût au moins gardé sa popularité ; tandis qu'aujourd'hui, abandonné par l'Assemblée nationale, il a la honte de se voir destitué par le roi de Prusse.

Frédéric-Guillaume n'a pas voulu de l'empire lorsqu'on le lui offrait ; c'est par droit de conquête, *à la tête des Cosaques*, qu'il entend régner au nom du czar, son seigneur et maître, sur quarante millions d'Allemands. En conséquence, il débute dans ses nouvelles fonctions par l'octroi d'une constitution et la destitution du vicaire Jean.

Des trente-six Etats de l'Allemagne un seul, la Saxe royale, gardée par les baïonnettes prussiennes, reconnaît la constitution octroyée par Frédéric-Guillaume. Le Hanovre, qui l'avait reconnue d'abord, fait maintenant des difficultés. Quant au vicaire de l'empire, sa réponse est un refus très net de reconnaître au roi de Prusse le droit qu'il prétend s'arroger. Le plénipotentiaire prussien ayant sommé l'archiduc, au nom du gouvernement prussien, de déposer ses fonctions entre les mains de la Prusse, il a reçu pour réponse un *non* absolu.

Les troupes hesso-prussiennes et les insurgés du pays de Bade se sont rencontrés dans plusieurs engagements meurtriers, mais sans résultats décisifs.

Le Palatinat et Bade ont nommé un gouvernement central, composé de trois personnes, et qui a son siège à Manheim pour la direction des affaires militaires, financières et politiques des deux pays. Le Palatinat a nommé un membre de ce triumvirat, et Bade deux.

Afin de défendre la ville de Spire, menacée par la forteresse de Germerstein, on y a envoyé un bataillon d'infanterie badoise, avec un détachement de cavalerie et deux canons. On a également envoyé 3 à 4000 hommes, afin de reprendre pour la seconde fois la ville de Worms aux Hessois, et ensuite se porter sur Darmstadt.

D'après la *Gazette de Rhin et Moselle*, un détachement du 39e régiment prussien serait arrivé de la forteresse de Luxembourg à Kaiserslautern, pour se mettre à la disposition du gouvernement provisoire, en annonçant que tout le reste du régiment suivrait cet exemple.

Le recrutement et la rentrée de l'impôt forcé s'opèrent facilement, malgré les excitations contre-révolutionnaires de la part du clergé, qui se montre animé de l'esprit le plus rétrograde et fomente presque ouvertement la guerre civile.

On assurait cet après-midi, dans la salle des conférences, qu'un dissentiment très-vif avait déjà éclaté dans le cabinet. On ne dit pas sur quelle question, mais on suppose que c'est sur la question étrangère.

Il est curieux de voir comment le gouvernement entend pratiquer le respect que lui impose la Constitution à l'égard de l'émancipation des peuples. Tous les moyens lui sont bons pour seconder l'œuvre de la coalition aristocratique. La circulaire suivante, adressée aux préfets par le ministre intérimaire de l'intérieur, en est une preuve entre mille :

Paris, le 26 mai 1849.

Monsieur le préfet,

Un grand nombre de réfugiés allemands et polonais qui résident en France, cherchent à se rendre en Allemagne, pour y participer à des mouvements insurrectionnels ou *pour y fomenter la guerre civile*.

Vous vous abstiendrez de leur délivrer des passeports ou des titres de voyage pour se rapprocher de la frontière, et si quelques-uns d'entre eux éludaient cette mesure de précaution, vous auriez soin de m'en donner avis.

Je recommande particulièrement un redoublement de vigilance à MM. les préfets dont les départements sont voisins de l'Allemagne ou de la Suisse.

Le ministre de l'intérieur par intérim,
T. LACROSSE.

Assemblée législative.

Présidence de M. Dupin. — *Séance du 4 juin 1849.*

L'ordre du jour appelle des vérifications de pouvoirs.

M. LE PRÉSIDENT annonce qu'il va être procédé au scrutin de division sur les conclusions du bureau relativement aux élections du département de Vaucluse.

A GAUCHE. Mais non. Le scrutin doit avoir lieu sur la demande d'enquete.

M. LE PRÉSIDENT. Ceux qui veulent l'enquète voteront contre les conclusions du rapport. (Nouvelle réclamation.)

Le scrutin commence; tout à coup le président se lève et agitant sa sonnette :

— Je suis obligé, dit-il, d'interrompre le scrutin, parce qu'en relisant le proces-verbal, je m'aperçois que ce ne sont pas les conclusions du bureau, mais la demande d'enquete qui a été mise aux voix. En conséquence, le scrutin commencé va être annulé, et il va être procédé à un second. (A gauche: Ah! ah ! à la bonne heure!)

Il est procédé à un second scrutin.

M. LE PRÉSIDENT interrompt cette opération pour proclamer le résultat du scrutin pour la nomination du vice-président de l'Assemblée en remplacement de M. de Tocqueville, nommé ministre.

Le scrutin a donné le résultat suivant :

Sur 363 votants, M. N. Daru a obtenu 285 voix. Les autres voix sont réparties sur divers candidats.

La Constitution et l'ancien reglement portent que pour que les décisions de l'Assemblée soient valables, il faut qu'elles aient été prises par la moitié plus un des membres de l'Assemblée. Il s'agit de savoir si c'est la moitié, plus un, des 750 membres, ou si c'est la moitié, plus un, des membres effectifs de l'Assemblée, c'est-à-dire défalcation faite des membres morts, malades ou démissionnaires. Les précédentes Assemblées ont constamment adopté cette derniere manière de compter.

M. SAINT-ROME. Elle est en complet désaccord avec l'esprit de la Constitution, qui a entendu, bien évidemment, la majorité absolue des voix de tous les représentants; elle est contraire au reglement de l'Assemblée constituante, qui exigeait la présence de 500 membres sur 900.

Elle est en opposition avec le reglement de l'ancienne chambre des députés, dont les décisions n'étaient valables qu'à la condition d'etre prises par la moitié plus un, dès 450 députés dont se composait la chambre. Il n'y a à ma connaissance que la noble chambre des pairs qui ait cru pouvoir agir autrement. C'est à l'Assemblée législative à choisir entre ces traditions.

M. LE PRÉSIDENT. Je consulte l'Assemblée pour savoir si elle entend qu'il faille la moitié des 750 voix pour que les décisions soient valables.

A GAUCHE. C'est la Constitution.

La gauche et quelques membres de la droite se lèvent pour. Un assez grand nombre de membres de la droite se levent contre, les autres s'abstiennent.

L'Assemblée décide qu'il faut la moitié des 750, plus un, pour valider un scrutin.

M. PIERRE BONAPARTE, nommé représentant dans deux départements, écrit qu'il opte pour la Corse.

Pendant le dépouillement du second scrutin, il est procédé à un troisieme pour la nomination de deux questeurs.

Le scrutin, sur la demande d'enquête pour les élections de Vaucluse, donne le résultat suivant :

Nombre des votants,	539
Majorité absolue,	270
Pour,	172
Contre,	367

L'enquête n'est pas adoptée.

Les conclusions de la commission (validité des élections, renvoi des pièces au ministre de la justice, afin de poursuivre, s'il y a lieu) sont adoptées.

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour appelle des vérifications de pouvoirs.

VOIX DIVERSES. Le message! le message! (Bruit.)

M. LE PRÉSIDENT, pour se dispenser de répondre, tire au sort les scrutateurs chargés de dépouiller le scrutin pour la nomination des questeurs. (On dit que ce document ne sera pas apporté aujourd'hui, parce qu'on n'a pu se mettre d'accord sur sa rédaction.)

M. RODAT fait un rapport sur les élections de Lot-et-Garonne.

Plusieurs protestations ont été présentées contre ces élections. Ces protestations signalent des abus d'influences, des publications calomnieuses, des faits d'oppression et d'intimidation, l'immixtion active de desservants dans les élections, la dépeche télégraphique du citoyen Faucher, avec accompagnement de commentaires, etc., etc.

Le 8e bureau n'a pas cru que ces faits fussent de nature à invalider les élections, et il propose d'admettre les élus de Lot-et-Garonne.

M. E. ARAGO combat les conclusions du bureau et demande une enquete.

M. BAZE. Je demande la parole. (Ah! ah!)

M. E. ARAGO. Il ne s'agit pas seulement ici de la dépêche télégraphique du citoyen Faucher et de la manœuvre électorale si justement flétrie par l'Assemblée constituante. Le jugement sur cette manœuvre est sans appel; car si l'Assemblée législative pensait a revenir sur cette condamnation, on ne manquerait pas de dire qu'une partie des membres de cette Assemblée a profité de cette dépeche avec plaisir.

Les protestations articulent des faits plus graves : elles ne donnent pas de preuves, sans doute. Mais si nous possédions la preuve nous demanderions l'annulation, nous demandons l'enquete, parce que les faits sont l'état d'allégations, mais d'allégations appuyées par le témoignage des hommes les plus honorables. Je me contenterai de citer celui des conseillers municipaux d'Agen, qui aux dernieres élections a obtenu le plus de suffrages.

Les dépêches télégraphiques sont arrivées la nuit qui a précédé le vote. S'il ne se fût agi que de rassurer la ville, aurait-on envoyé cette dépeche aux présidents de sections électorales? Il y a plus, dans une commune, les habitants sont convoqués au son du tambour, la dépeche leur est lue, et on l'accompagne de commentaires avant de distribuer les bulletins de vote. Ailleurs la dépeche est apportée avec une autre qui ordonnait la dissolution de la garde nationale.

La dépeche ne portait pas, il est vrai, le nom de ceux qui voulaient ou non renouveler les évenements de juin; mais on a suppléé par une autre affiche apposée à côté, et qui, par antiphrase, est intitulée *la Vérité.*

L'orateur donne lecture de cette affiche, qui porte en tête la colonne Vendôme, et qui contient un appel en faveur des amis de l'ordre, de la liberté et de Louis Bonaparte. (On rit à gauche.)

Cette affaire est divisée en deux parties : D'un côté on faisait l'éloge de certains candidats; on disait qu'ils avaient voulu l'achèvement du canal latéral à la Garonne (Hilarité.); ils ont repoussé le papier-monnaie et la banqueroute; ils ont repoussé les votes qui auraient pour résultat l'assassinat et la spoliation des citoyens. (On rit.)

Ces candidats modérés ont demandé qu'il fût donné 2 millions aux pauvres malades de la campagne; mais les rouges n'ont pas voulu (Hilarité à gauche.) Ils ont demandé que l'on juge les assassins du général Bréa; ils ont demandé la réduction de l'impôt foncier, (oh ! oh!) la réduction de l'impôt sur les patentes et sur les boissons, (oh! oh!) la réduction des ports d'armes ; la réforme hypothécaire.

A GAUCHE. Et Henri V par dessus.

M. EM. ARAGO. Ce que veulent les rouges, au contraire, leur passé vous le dit. Ils veulent donner 1200 millions a Ledru-Rollin ; ils ont englouti 300 millions en trois mois ; ils veulent faire la guerre à tous les peuples (ah ! ah ! hilarité), guerre qui prendra tous les enfants et tout l'argent des campagnes, et forcera de créer de nouveaux impôts ; ils veulent payer les denrées en assignats. Ils veulent que le paysan n'ait plus rien en propre et devienne le journalier de l'Etat, moyennant quelques centimes par jour. (Ah! ah!)

Il ne veulent pas que l'on fasse le canal latéral à la Garonne; ils veulent arrêter les travaux et décréter le papier-monnaie; ils ont appuyé la politique du gouvernement provisoire, et ils veulent renverser Louis Bonaparte, l'ami des paysans: ils veulent nous jeter dans la guerre civile et étrangère, et ne nous offrent en compensation que le droit au travail, c'est-à-dire une redevance fournie par l'Etat aux ouvriers paresseux.

Ils veulent de nouveaux impôts de 45 centimes pour payer les prodigalités des rouges, les émeutes permanentes, la guerre à l'Allemagne, à l'Angleterre, à la Russie, la misère partout.

Electeurs, sauvez la France en votant pour les candidats modérés.

UNE VOIX. Les signataires?

M. E. ARAGO. On a oublié de la signer. Mais elle a été imprimée sur papier blanc par l'imprimeur de la préfecture. (Ah ! ah !) Et les membres du comité *modéré* s'en sont déclarés solidaires.

On a destitué des instituteurs primaires qui sont les distributeurs des lumières dans les campagnes. Les ouvriers de la manufacture de tabac de Tonnins n'ont pas voté sous le coup de l'intimidation. (Assez ! assez !) Le maire de Blancfort s'était établi près du scrutin et il a pris de ses mains chaque bulletin que portait chaque électeur, et l'on peut dire que c'est lui qui a voté pour toute la commune, (Assez ! assez !)

Dans un village, un curé a déclaré qu'il ne donnerait pas l'absolution à ceux qui voteraient pour la liste rouge, et le même ecclésiastique aurait refusé l'extrême-onction a l'un de ces votants.

On crie à gauche : L'enquête !

On demande à droite le nom du particulier qui a fourni au citoyen Emmanuel Arago ces renseignements.

M. ARAGO. La lettre est signée Grugeon, Frugeon, ou Truon. (On rit a droite).

La lettre ajoute que les électeurs étaient obligés de tenir leurs bulletins au bout d'un bâton, comme un cierge à la procession. (Assez ! C'est intolérable.)

L'orateur demande l'enquête.

M. BAZE. L'honorable orateur qui descend de la tribune se trompe; la lumière s'est faite sur les élections de Lot-et-Garonne, et des faits ont été produits, qui reposent non sur des obligations, mais sur des données constantes.

D'abord il faut bien remarquer que jusqu'à la clôture des procès-verbaux, aucune protestation n'a été faite; ce n'est qu'apres la connaissance du recensement qu'elles ont eu lieu, et dans une forme qui n'est pas des plus honnêtes; encore, le jour même de ce recensement les protestations n'indiquaient-elles aucun fait, mais une simple accusation d'une protestation dont les détails seront plus tard soumis à l'appréciation des assemblées compétentes.

Quant à l'affiche de la *Vérité*, on ne peut nous la reprocher, puisqu'on reconnait meme que nous n'y avons en rien participé. Pour ce qui est de la dépêche télégraphique en elle-même, la conflagration générale qu'elle signalait comme un danger auquel la France venait d'échapper, était dans la crainte d'un grand nombre de représentants. (Agitation à gauche.)

M. BAZE, continuant, ajoute que les affiches du parti de l'extrême gauche montrent ses amis et lui comme conspirateurs du privilège.

VOIX A GAUCHE. Eh bien! l'enquête, alors! l'enquête !

L'orateur entre dans de nouveaux détails sur les affiches électorales.

Les adversaires des élus de Lot-et-Garonne représentent les candidats du parti modéré comme ourdissant sur les travailleurs la conspiration du privilege. Ils donnent le détail des votes de l'Assemblée constituante, qui paraissent défavorables aux candidats de droite devant les intérêts des électeurs, car ils récapitulent ceux que les candidats de la gauche auraient émis en faveur de leurs intérêts.

Ainsi, MM. Baze, Bérard, etc., auraient voté pour le cautionnement et les lois répressives contre la presse. Ils auraient également voté contre le droit au travail, pour la suppression des clubs. (Rires à droite). On va, ajoute l'orateur, jusqu'à nous présenter comme ayant voté contre le million demandé par M. Carnot pour les institutions primaires; tandis qu'en réalité la réduction de 5,000 fr. que nous avons votée n'était que le résultat de la position d'une question de confiance.

M. BAZE, pour montrer que les candidats de l'extrême gauche n'ont pas toujours été fort scrupuleux en matière de diffamations électorales, signale des discours prononcés dans des réunions.

D'apres ces orateurs, MM. Baze et Bérard sont la cause des maux de la France; Napoleon Bonaparte accumule des monceaux d'or pour réduire les pauvres à la misere. Que deviendrons-nous devant le minotaure réactionnaire? (Rires universels.)

Voilà, ajoute M. Baze, comment nous combattait, il y a un an, Longepied. (Interruption.)

UNE VOIX A GAUCHE. A la question! à la question! Il ne s'agit pas de l'année derniere! (Bruit.) — Quelle est la date du document que vous allez lire? (Agitation.)

M. BAZE. 17 avril 1848. (Vives exclamations à gauche.) L'orateur parle des manœuvres qui auraient été exercées l'année derniere contre l'indépendance des élections générales.

M. LE PRÉSIDENT. Mais il ne s'agit pas des élections de 1848. (Rires.)

VOIX A GAUCHE. Alors remontez à 1815.

M. BAZE reprend la parole et fait le procès rétrospectif des commissaires de M. Ledru-Rollin. (Bruit.)

Quant au fait des urnes non scellées, dit en terminant l'orateur, les proces-verbaux ne constatent aucunement cette omission. Et l'on ne saurait suppléer à ce que ne disent pas les procès-verbaux, à moins que de s'inscrire en faux contre eux. (Assez ! assez !— Interruptions diverses à gauche.)

M. RODAT. On a semblé tout à l'heure mettre en doute l'impartialité de mon rapport ; je dois relever cette assertion et dire que j'ai relaté toutes les choses d'une maniere aussi exacte qu'impartiale.

M. PASCAL DUPRAT cite une lettre de M. Baze, du 28, dans laquelle M. Baze apprenait que la protestation dirigée contre les élections serait considérée comme non avenue. Or, cette lettre arrivait au moment de l'audience où l'on jugeait l'affaire de l'affiche dont on a parlé. Elle a dû produire son effet sur l'esprit des juges (Exclamations à droite). Eh bien ! la réunion du bureau qui avait à examiner l'élection de Lot-et-Garonne ne s'est réunie que le 30. (Exclamations à gauche.)

M. BAZE. J'ai à me plaindre de la légèreté avec laquelle on vous a cité ma lettre. Ce que j'ai écrit le 28 était parfaitement exact, (Bruit.) M. le rapporteur me l'a dit. Le bureau, selon lui, avait écarté la protestation, et le rapport avec ces conclusions devait etre présenté le lendemain.

Plusieurs membres de la gauche interpellent l'orateur. (Interruption prolongée à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT s'adresse avec chaleur à la droite.

M. LAGRANGE. Pourquoi le président adresse-t-il toujours ses admonestations à la gauche ?

M. LE PRÉSIDENT. J'ai remarqué qu'un mot peu parlementaire était parti de ce côté de l'Assemblée. Je m'en suis plaint. J'eusse rappelé à l'ordre l'interrupteur si je l'avais connu. Il faut que de chaque côté l'on s'habitue ici à respecter l'ordre. (Très bien à droite.)

A GAUCHE. L'enquête!

M. LE PRÉSIDENT. On demande le scrutin de division. (A gauche, avec force : Oui! oui!) Mais avant de passer à ce scrutin, je donne la parole à M. Ledru-Rollin pour une motion d'ordre. (Sensation.)

M. LEDRU-ROLLIN. Citoyens représentants, j'ai l'honneur de proposer à la chambre de vouloir bien me permettre d'adresser au ministère des interpellations sur les affaires étrangères.

M. DE TRACY, ministre de la marine. L'honorable M. Ledru-Rollin n'a averti aucun des ministres de ses interpellations. L'Assemblée est maîtresse de fixer l'heure de ses interpellations, mais je lui ferai observer cependant que le ministre des affaires étrangeres n'est entré en fonctions que d'hier, et qu'il serait bien de lui donner quelques jours pour se préparer à cette discussion.

M. MAUGUIN. J'avais moi-même annoncé que j'avais l'intention d'adresser des interpellations aux ministres; mais je veux que les interpellations portent sur des questions parfaitement étudiées. Il faudrait enfin faire les choses sérieusement. Il y a quelque temps on proposait le désarmement à effectuer tout de suite ; puis quinze jours apres ils ont voulu la guerre à tout prix.

Des questions aussi importantes que celles d'où peut sortir la guerre, ne sauraient être débattues qu'apres avoir été longuement étudiées. Agissons en hommes politiques et non pas comme des enfants passionnés. (Bruit à gauche.) Je demande que les interpellations soient ajournées à jeudi.

M. LEDRU-ROLLIN. Quand il s'agit d'interpellations, les ministres ne nous contestent point ce droit, mais ils en ajournent l'exercice d'une maniere indéfinie. Il en est de même de M. Mauguin et des hommes qui sont toujours prêts à faire des interpellations et qui les reculent également. Je prie l'Assemblée d'être bien persuadé qu'il faut que j'aie des faits importants à lui faire connaître, des faits tels que j'ai dû demander la discussion d'urgence. On peut ajourner à une époque plus éloignée que celle de demain; quant à moi, je dois dégager ma responsabilité.

M. DE TRACY, ministre de la marine. L'orateur s'est plaint de n'avoir pu faire des interpellations à son temps et à son heure. M. Ledru-Rollin en a fait tant et plus (On rit.), et jamais il n'a trouvé de difficultés de la part du gouvernement. (Tres bien !) Je répete que mon collègue le ministre des affaires étrangeres, n'étant arrivé à son poste que depuis trois jours seulement, il me serait impossible de dire s'il sera à même de répondre demain. Je demande, avec M. Mauguin, que les interpellations n'aient pas lieu avant jeudi. On a parlé du message du président; l'Assemblée est encore occupée de la vérification des pouvoirs. (A gauche : Le message est à l'ordre du jour !)

UN MEMBRE croit que la position des affaires européennes est urgente, et il s'étonne qu'un ministre de la République puisse invoquer un autre intéret en présence de pareilles complications.

L'Assemblée consultée décide que les interpellations ne seront pas mises à l'ordre du jour.

Interpellations de la gauche à la droite. Les noms de *Cosaques* et de *Russes* dominent le bruit.

A DROITE. Monsieur le président, rappelez les insulteurs à l'ordre.

M. le président met aux voix la mise à l'ordre du jour de mercredi. La proposition n'est pas adoptée.

Les interpellations auront lieu jeudi.

M. LE PRÉSIDENT. Je fais connaître à l'Assemblée le résultat du scrutin sur les deux questeurs qui restaient à nommer :

Nombre des votants	553
Majorité absolue	277
M. de Panat a obtenu	331 voix
M. Baze (mouvement)	312

M. le général Lebreton, 130. — M. Dufraisse, 96. — M. Brives, 99. — M. le général Laidet, 72.

En conséquence, je proclame questeurs MM. de Panat et Baze.

M. MENAND demande à faire demain au ministre de l'intérieur des interpellations qu'il a déjà annoncées sur la dissolution de la garde nationale de Châlon-sur-Saône.

M. LACROSSE accepte le jour indiqué par l'honorable préopinant, et l'Assemblée les inscrit à son ordre du jour de demain.

UNE VOIX A GAUCHE. L'élection de M. Baze n'est pas validée! je demande que sa nomination comme questeur de l'Assemblée soit annulée.

M. LE PRÉSIDENT. Il y aura un vote à cet égard. Je consulte l'Assemblée pour savoir si elle veut renvoyer à demain le scrutin pour la demande d'enquête relative aux électeurs du département de Lot-et-Garonne.

Une première épreuve étant douteuse, le scrutin, considéré comme le fait d'une discussion, a lieu immédiatement.

Le résultat est celui-ci :

Nombre des votants,	510
Majorité absolue,	256
Pour,	191
Contre,	319

L'Assemblée n'a pas adopté la proposition d'enquête sur les élections de Lot-et-Garonne.

L'Assemblée est levée à sept heures moins dix minutes.

FAITS DIVERS.

L'ancienne réunion de la rue de Poitiers a été convoquée ce soir extraordinairement. Voici le but de cette réunion. La droite désire vivement conserver au général Changarnier son double commandement. Il s'agit donc de choisir parmi les membres du parti modéré un représentant qui porte à la tribune une proposition tendant à abroger l'art. 67 de la loi de mai 1831 sur la garde nationale. (*Estafette.*)

— Des lettres arrivées aujourd'hui de Toulon annoncent que le 53e de ligne, qui était en garnison dans cette ville, a été embarqué à la hâte pour l'Italie. On attribue ce départ précipité à un mouvement d'agitation très prononcé qui s'était manifesté dans ce régiment de ligne. Les journaux de demain ne peuvent manquer de donner sur ce fait les détails qui nous manquent aujourd'hui. (*Idem.*)

— M. d'André, chef du cabinet de M. Drouin de Lhuys, ex-ministre des affaires étrangères, est nommé ambassadeur à Dresde (Saxe), en remplacement de M. Reinhardt, envoyé en Suisse pour remplacer le général Thiars, qui a donné sa démission.

— On assure que M. de Tocqueville, fidèle aux usages de ses prédécesseurs, a le projet de faire d'assez nombreuses mutations dans le personnel des consulats.

Nous serions bien étonnés qu'il en fût autrement, puisque la fonction des ministres, depuis quinze mois, n'a guère consisté qu'à remanier les employés des diverses branches des services publics.

VENDÉE. — Les démocrates de la Vendée sont invités à se réunir aujourd'hui mardi, à 8 heures du soir, passage Jouffroy, 50, au 2e, escalier du coiffeur.

—MM. Arrighi, Abattucci, Casabianca, Pierre-Napoléon Bonaparte et Gavini ont été proclamés représentants du peuple à l'Assemblée législative pour le département de la Corse.

M. Bixio, élu dans les départements de la Seine et du Doubs, a opté pour ce dernier.

— La garde nationale de Beaune vient de subir le sort de celles de Charolles et de Châlon-sur-Saône. Par arrêté du président de la République, en date du 16 mai, sa dissolution a été ordonnée. Il est à remarquer que l'arrêté portant dissolution de la garde nationale de Châlon est également daté du 16 mai. A la démission de l'administration municipale dans cette dernière ville, il faut ajouter celle du conseil lui-même, de sorte qu'il n'existe plus que l'autorité militaire.

— Le *Moniteur* publie un programme d'admission à l'école normale supérieure pour l'année 1849.

— C'est aujourd'hui que se sont ouvertes, aux Champs-Elysées, les portes du palais de l'Industrie.

PAR CONTINUATION. — Les officieux de MM. Thiers et Molé veulent faire croire que cette honorable dualité politique va *commencer* une campagne contre l'Elysée.

C'est *continuer* qu'il faudrait dire.

— On annonce que les *OEuvres de Louis-Napoléon Bonaparte*, qui viennent d'être publiées par M. Tremblaire (36, rue Neuve-des-Petits-Champs), vont être saisies comme étant de nature à exciter à la haine et au mépris du gouvernement actuel.

RÉPONSE MILITAIRE. — On rapporte que dans les laborieux efforts qui ont précédé l'enfantement ministériel, quelqu'un insistant pour un rapprochement entre M. le général Changarnier et M. le maréchal Bugeaud, reçut de ce dernier cette répartie toute militaire, et qui ne manque pas d'une certaine justesse : « Eh ! f....., que voulez-vous que je fasse d'un cheval indiscipliné, qui piaffe sans cesse et ne se tient jamais dans les rangs ! » (*Liberté.*)

— Le 31 mai, on a inauguré à Batignolles, par les soins du curé, une crèche que M. l'abbé Deguerry a bénie, après avoir prononcé un éloquent discours. La commune, devenue ville, de Batignolles-Monceaux, qui ne comptait en 1830 qu'une population de 1 400 âmes, a aujourd'hui 28 000 habitants.

— Les dames de Paris, dont la charité ingénieuse et infatigable n'a jamais laissé échapper l'occasion d'accroître les ressources des pauvres, ont sollicité et obtenu de M. le ministre du commerce l'autorisation de faire elles-mêmes chaque jour, aux portes de l'exposition des produits de l'industrie nationale, une quête en faveur des ouvriers et ouvrières sans travail, des enfants délaissés ou orphelins, des misères qui se cachent et de toutes les autres infortunes, au soulagement desquelles elles consacrent habituellement leurs soins.

— Il va se produire à Paris une nouveauté qui doit intéresser au plus haut point la curiosité publique. C'est un théâtre d'été construit dans les jardins du *Chalet*, dont l'invention et la direction sont dues à M. Moreau, savant architecte qui a donné depuis longtemps de hautes garanties à la science.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS..............	Un an	20 f.,	Six mois	11 f.,	Trois mois	6 f.
DEP. ET ETRANG.	—	32	—	17	—	9
PAYS à surtaxe..	—	50	—	26	—	14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DÉP., ÉTR..	—	8	—	4	—	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe; et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux bois, 6.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois.	40 c.	Annonces anglaises....	40 c.
Cinq à 9 — —	30	Réclames-notices.......	40
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité..	1 fr. 50

Bourse du 4 juin 1849.

La rente 5 p. 100 ouvre au plus haut à 83 25, arrive à 83 60, mais elle ne peut se tenir à ce prix, elle tombe à 82 90 fin courant comme au comptant.

La banque de France, laissée à 2220, débute et finit à 2250, avec 30 fr. de hausse.

Le 3 0/0 commence à 53 75, touche 54 et descend à 53 30 à terme et au comptant.

Les chemins de fer sont en voie d'amélioration.

Orléans gagne 30 à 760. Avignon-Marseille se maintient à 185. Le nord monte de 410 à 412 50.

Les mines de la Loire font 260.

Les nouvelles obligations de la ville cotent à la clôture 1070 50.

La rente a touché 84 fr. au comptant; on croit encore à un peu de hausse.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0....................	53 40	53 60	52 90	53 30
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)........	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0....................	82 90	83 60	82 90	82 90

4 juin.—AU COMPTANT.—COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin...	53 30 »»		4 Canaux avec prime.	1000 »»
—Empr. 1847-1848.	»» »» »»		Lin Maberly.........	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars.	82 90 »»		Caisse hypothécaire.	135 »»
4 1/2 0/0 du 22 mars.	»» »» »»		Emprunt d'Haïti.....	»»» »»
3 0/0 j. du 22 sept...	»» »» »»		Espagne, dette active	»» »»
Act. de la Banque.	2250 »» »»		— dette passive...	»» »»
R. de Naples, j. juil.			— 3 0/0 1841.......	33 75
Réc. Rothschild.	89 »»		Emp. port. 5 0/0....	»» »»
3 0/0 de l'Etat rom.	69 »»		— — 5 0/0....	»» »»
5 0/0 belge-1840...	88 75		2 1/2 hollandais.....	»» »»
— — 1842...	88 75		Zinc V.-Montagne...	2730 »»
— 4 1/2..........	80 50		H. de la Gr.-Combe...	»»» »»
— Banque (1835).	»» »»		Emp. du Piémont...	»»» »»
Oblig. de la Ville..	1195 »»		Lots d'Autriche......	»»» »»

CHEMINS DE FER.—CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain.	370 »»	370 »»	Orléans à Bord.	400 »»	400 »»
Versailles, r. d.	190 »»	185 »»	Du Nord......	410 »»	412 50
— r. g.	160 »»	160 »»	De Paris à Str..	357 50	360 »»
Paris à Orléans.	730 »»	760 »»	Tours à Nantes.	305 »»	310 »»
Paris à Rouen...	495 »»	500 »»	Paris à Lyon...	»»» »»	»»» »»
Rouen au Havre	250 »»	250 »»	Mont. à Troyes.	»»» »»	»»» »»
Avig. à Marseil.	185 »»	185 »»	Dieppe à Féc...	»»» »»	»»» »»
Strasb. à Bâle...	95 »»	100 »»	Paris à Sceaux.	»»» »»	»»» »»
Du Centre.......	290 »»	290 »»	Bord. à la Teste.	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boul.	»»» »»	»»» »»			

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 5 juin.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE.— On ne saurait penser à tout, le Caprice et le Menteur.

OPERA COMIQUE.—Toréador.

ODEON.—Les Bourgeois des Métiers.

THEATRE-HISTORIQUE. —Puritains d'Ecosse.

VAUDEVILLE.—La Conspiration de Mallet.

GYMNASE. — Un Duel, Brutus, la Montagne.

THEATRE MONTANSIER. — Grosse caisse, Exercice.

VARIETES.—Le Fil de la Vierge.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 154 — ÉDITION DU MATIN. — Mercredi 6 Juin 1849.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS. Trois mois.... 6 f. Six mois..... 11 f. Un an...... 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

DÉPARTEMENTS. Trois mois..... 9 f. Six mois..... 17 f. Un an...... 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

PARIS, 5 JUIN.

Assemblée nationale.

M. LÉON FAUCHER.

M. Léon Faucher vanté par lui-même, tel a été le sujet de la plus grande partie de la séance.

Blâmé par la Constituante, à une majorité de 519 voix contre 5 (dans ces cinq voix se trouvait il est vrai celle du grand citoyen Denjoy), il a espéré se faire glorifier par la Législative, et il est venu louer hautement sa conduite ministérielle qu'il a recommandée aux hommages de ses contemporains et de l'Histoire.

Il s'agissait des élections de l'Yonne, qui comme celles de beaucoup d'autres départements, se trouve entachée par des manœuvres ministérielles et par l'immixtion illégale des autorités supérieures en faveur du parti *honnête et modéré*, du parti de l'ordre, comme l'a appelé l'ex-ministre.

Le parti contraire, c'est donc celui du *désordre*, à entendre ce personnage.

Mais d'où vient l'agitation qui trouble la France? Est-ce le parti de l'ordre qui rêve le trouble et le bouleversement, le renversement de la République, seule forme gouvernementale actuellement possible en France, seule forme de gouvernement qui soit capable de doter le pays et les classes les plus nombreuses des réformes profondes que réclame un état social si rempli d'iniquités, de douleurs et de misères?

Non, non, nous n'appellerons jamais parti de l'ordre ce parti où se rangent confusément les partisans des royautés déchues, venant prêter à la République un serment hypocrite qu'ils violeront à la première occasion, et qui osent s'affubler d'un masque républicain pour mieux trahir la République!

Le parti de l'ordre est celui du vrai républicain; le parti de l'ordre est celui du vrai socialiste, car ce parti comprend qu'il est temps enfin de réaliser sur terre les grands dogmes de liberté, d'égalité, de fraternité, que n'ont pas voulu, que n'ont pas pu réaliser les sociétés passées, et que la révolution française, et tous ceux qui la comprennent dans toute son étendue, ont pour but de rendre vivants dans les lois, dans les faits, dans le cœur des hommes.

Le rapporteur, M. de Kerdrel, homme de la droite, s'était attaché à déguiser tous les abus d'influence dont les élections de l'Yonne avaient été entachées; forcé de *blâmer* le préfet, il avait cependant conclu à la validité des élections.

M. Frichon, qui est monté à la tribune après lui, n'a pas eu de peine à anéantir toutes les vaines paroles de M. de Kerdrel; il a dévoilé les indignes manœuvres du parti *modéré*, et a fait ressortir avec force quelle influence avait eue, dans les élections, cette fameuse circulaire Faucher, qu'un sous-préfet maladroit, dans sa précipitation, avait fait afficher sans faire disparaître le petit post-scriptum qui y était attaché: « Faites publier et afficher le plus tôt possible. »

C'est alors qu'est apparu à la tribune M. Léon Faucher. Il a prétendu se disculper en lisant quelques fragments de lettres et de circulaires qu'il avait adressées à ses subordonnés, et où, en effet, il leur recommandait l'impartialité entre tous les partis. Mais quel était la valeur de ces recommandations?

En commençant, M. Léon Faucher avait déclaré qu'en principe le Gouvernement ne devait pas rester neutre dans les élections. Ses paroles d'impartialité n'étaient donc que des paroles banales propres à couvrir le ministre, mais que ses subordonnés, les prenant pour ce qu'elles valaient, ont dû bientôt laisser de côté pour agir activement contre les républicains en général et contre les socialistes en particulier, car le ministre, dans ces mêmes lettres, dénonçait ceux-ci comme des anarchistes et des ennemis de la société.

Quant à la dépêche télégraphique, pourquoi le ministre l'avait-il écrite? Simplement, a-t-il prétendu, pour démentir certains bruits mensongers qui avaient couru dans quelques journaux républicains de la province.

Mais alors pourquoi cette dépêche contenait-elle un infâme mensonge? En effet, ne disait-elle pas que la population de Paris n'attendait que la mise en accusation des ministres pour courir aux barricades?

Cette calomnie, renouvelée de la fameuse comédie du 29 janvier, qui nous a valu une si belle circulaire du même Léon Faucher, est précisément ce qui a produit le plus d'effet sur les électeurs des provinces, et par cela même vicie un grand nombre d'élections.

Certes la majorité de l'Assemblée législative est bien maîtresse de valider de pareilles élections, mais il est en vérité fort peu honorable pour un grand nombre de représentants d'accepter des nominations, produits indignes de la fraude et de la calomnie.

Dans son discours, M. Léon Faucher avait attaqué la prétendue influence exercée sur les élections par le Gouvernement provisoire. Dans une réponse spirituelle, M. Crémieux a fait justice de ces attaques de M. Faucher, et démontré que l'influence exercée par le gouvernement provisoire avait été presque nulle, et que les deux seules élections où fut alléguée l'intervention des commissaires de ce gouvernement avaient été *cassées* par la Constituante. Cassées! si la Législative cassait toutes les élections où l'intervention des fonctionnaires de M. Faucher, a été, nous ne dirons pas alléguée, mais prouvée, elle se trouverait immédiatement réduite de plus de moitié. Grand embarras pour elle; aussi la majorité ne veut-elle rien accorder à la minorité, pas même une enquête. On blâmera les préfets, on blâmera même un malheureux gendarme, l'âne de la fable, qui paiera probablement pour tous. (Pauvre gendarme de l'Yonne!) Mais on maintiendra les élections, parce que, après tout, personne ne peut raisonnablement demander à une majorité de renoncer aux moyens par lesquels elle est devenue majorité, et de se casser elle-même! Blâmez, blâmons tout le monde, mais restons représentants, pardieu! par respect pour le suffrage universel!

L'*Estafette* annonce pour demain, sans autre [illegible], la lecture du message du président à l'Assemblée. Cette pièce officielle, dit ce journal, ne contient pas moins de 90 feuillets.

Voici la cause du retard de la lecture du message de M. le président de la République.

M. le président avait fait un message pour la combinaison à outrance Faucher, Bugeaud, Falloux, etc.

Depuis que cette combinaison a échoué et que nous avons un ministère de juste-milieu, M. le président a refait un nouveau message, seulement il ne veut pas en donner lecture à son ministère. On assurait aujourd'hui à la salle des Conférences que son obstination à exiger que le président du conseil en donnât lecture à l'Assemblée sans l'avoir lu antérieurement, occasionnait des difficultés qui pourraient d'un moment à l'autre dissoudre le nouveau cabinet.

On lit dans l'*Estafette*:

Le gouvernement a appris officiellement que les hostilités entre l'armée française et la République romaine étaient reprises. Le triumvirat préparait une résistance désespérée.

Les citoyens Bertholon, James Demontry, Roselli Mollet, Rolland, Ronjat, Lasteyras, Sommier, Boichot, Baudin, Rattier, Commissaire, Menand ont présenté la proposition suivante:

Article 1er. Une commission de quinze membres, nommée par les bureaux de l'Assemblée législative, sera chargée de faire une enquête sur les faits qui se rattachent aux élections du 13 mai:

Art. 2. Devant cette commission seront portées toutes les plaintes et protestations relatives à ces élections; elle prendra connaissance de tous les procès verbaux d'élections et des pièces annexées; elle recueillera tous les renseignements qu'elle jugera utiles; elle pourra provoquer et au besoin ordonner les instructions et poursuites judiciaires nécessaires pour arriver à la constatation et à la punition des crimes et délits prévus par les art. 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116 de la loi des 8 et 28 février et 15 mars 1849.

— M. Wolowski a présenté une proposition relative à l'organisation du crédit foncier. En voici les principales dispositions:

Art. 1er. L'association des propriétaires d'immeubles, dans la forme et sous les conditions prescrites par le présent décret, constitue l'*association territoriale du crédit*.

Art. 2. Elle a pour but de procurer aux propriétaires un crédit, en *lettres de gage*, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur de leurs propriétés.

Art. 3. Cette valeur sera calculée en prenant pour base le principal de l'impôt foncier, et en admettant que celui-ci représente le huitième du revenu. Chaque propriétaire d'immeubles non grevés d'hypothèques, ou qui aura, par suite de la purge, obtenu le consentement des créanciers inscrits en ordre utile, pourra demander à l'association du crédit territorial la délivrance d'une quotité de lettres de gage équivalant au quadruple du principal de l'impôt foncier payé par lui, en calculant le principal sur le pied de 4 p. 0/0 (c'est-à-dire équivalant à cent fois l'impôt foncier).

Le propriétaire aura le droit de demander une expertise pour déterminer la valeur de l'immeuble, s'il pense avoir droit à un crédit plus étendu que celui déterminé par le calcul ci-dessus indiqué, sans que le crédit puisse dépasser la moitié de la valeur de la propriété.

Conciliation et non Coalition.

Le *Journal de la Vraie République* nous adresse aujourd'hui des observations et des reproches au sujet de notre article du 4 juin, *Républicains, soyons unis!*

Nos confrères de la *Vraie République* n'ont pas compris notre pensée.

Nous ne sommes pas des hommes de tactique. Nous méprisons souverainement ces alliances jésuitiques de partis ennemis qui se réunissent un moment pour écraser un adversaire commun et se déchirent ensuite sur ses dépouilles.

Nous ne demandons pas de coalition; nous n'en voulons pas, nous la repoussons.

Mais nous croyons qu'il est de notre devoir, du devoir de tous les amis sincères et dévoués du peuple, d'appeler sur le terrain de la conciliation tous les bons esprits qui hésitent encore à se joindre à nous par ignorance de nos projets ou par défiance de nos intentions.

Nous répétons que de déplorables malentendus suffisent souvent pour diviser et rendre à jamais ennemis des hommes qui auraient pu s'estimer, se comprendre, et concourir cordialement à la même œuvre; nous croyons que les malentendus existent; nous sommes convaincus qu'une notable partie de républicains sincères et dévoués ne reculent devant le Socialisme que parce qu'ils se sont fait une fausse idée de nos intentions et de notre caractère, et nous voudrions ouvrir les yeux et éclairer l'esprit de ces frères qui s'éloignent de nous par erreur.

Nous n'avons pas cessé, nous ne cesserons jamais de combattre avec toute l'énergie de notre [illegible] de notre cœur, pour la sainte cause des pauvres et des opprimés, à côté de nos frères de la presse socialiste, et nous ne rivaliserons jamais avec eux que de zèle et d'ardeur pour le triomphe de l'émancipation humaine.

Mais, dans notre conscience, la mission des apôtres de l'idée sociale ne doit pas se borner à la lutte; ils doivent chercher surtout à convertir les intelligences et à gagner les cœurs.

Or, à qui adresserons-nous d'abord notre appel à la concorde et à la fusion, si ce n'est à ceux avec qui nous sommes déjà en sympathie politique?

La force du Socialisme est dans sa puissance d'expansion; malheur à ceux qui prétendraient enserrer la grande doctrine de l'humanité nouvelle dans le cercle étroit d'une coterie, à ceux qui voudraient fermer derrière eux les portes de l'Église universelle.

Il y a place et travail pour tous dans l'œuvre de la régénération des peuples, et le plus beau, le plus agréable devoir des premiers ouvriers de cette noble tâche est de tendre la main aux retardataires.

Il est des hommes, il est vrai, dans le parti que nous voudrions amener à nous, tellement compromis devant le monde et avec eux-mêmes, que nous croyons leur conversion impossible.

Ce n'est pas à ceux-là que nous nous adressons, et nous ne voyons pas pourquoi nos confrères de la *Vraie République* nous ont objecté des noms que nous n'avions pas cités, et auxquels ils n'ont pu voir aucune allusion dans l'article qu'ils blâment.

Mais en dehors de ces quelques hommes qui expient justement aujourd'hui par leur isolement et leur impuissance le mal qu'ils ont fait à la République, il y a tout un parti de gens honnêtes mais faibles et timides devant les idées nouvelles, et dont il importe de combattre les fausses préventions et de détruire les erreurs.

Ces hommes ont fait un premier pas vers la conciliation, et nous croyons qu'il est du devoir des socialistes, qu'il importe au prompt succès de notre cause d'approcher notre main de leur main tendue vers nous.

La défiance est une preuve de faiblesse, l'exclusion n'appartient qu'aux partis égoïstes, et l'idée sociale est la plus forte des idées; le parti socialiste doit être le plus généreux, le plus désintéressé des partis.

Quant à nous personnellement, nous ne nous occupons pas des hommes, nous ne voyons que l'idée, nous ne cherchons que le triomphe de la sainte cause des peuples, quels que soient les instruments qui l'amènent.

Et si, par impossible, cette coterie du *National*, dont parle la *Vraie République*, si ces républicains infidèles, si ces personnages dont nous déplorons, dont nous maudissons les œuvres, erreurs ou crimes, nous n'osons les juger encore, venaient tout à coup à s'éclairer ou à se repentir, eh bien! nous croyons que pour ceux-là même le parti du peuple devrait être indulgent et accessible, et devrait les accueillir au nom du dieu de pardon et de paix, comme les premiers chrétiens, dont les socialistes complètent l'œuvre glorieuse, accueillaient dans leurs rangs leurs anciens persécuteurs, devenus leurs frères et leurs compagnons de martyre.

Esprit des Journaux.

L'*Opinion publique*, journal dévoué au prétendant de Frohsdorf, avoue que le ministère actuel est royaliste; mais c'est pour le mieux, et l'*Opinion* ne comprend pas la prétention de ces rouges qui voudraient un ministère républicain sous la République, et qui ne savent pas se résigner à voir la révolution trahie au dedans comme au dehors.

Ce qu'il y a de plus surprenant, il faut l'avouer, c'est la prétention des rouges. Que veulent-ils? *un cabinet républicain*. Mais de bonne foi, la majorité de la chambre, dont une partie a crié vive la République! est-elle vraiment républicaine? Le ministère républicain serait aujourd'hui en minorité dans l'Assemblée; cela est-il possible, et est-ce bien ce que peuvent demander les journaux rouges?

Ainsi la majorité a crié vive la République sans vouloir de la République; mensonge et lâcheté, voilà ce que l'*Opinion* prête fort tranquillement à ses amis politiques. Elle trouve également naturel que des ministres blancs, hostiles au principe *républicain*, tels que M. de Falloux, acceptent, sous la République, une mission de confiance. Voilà une morale politique que nous avons peine à comprendre... Il est vrai que nous ne sommes pas du parti honnête.

89, on a fait Juillet. Louis-Philippe a réagi sans cesse contre Juillet. Il fallut faire Février. Continuez, messieurs, à renier Février... vous verrez où cela vous mènera.

La *Vérité* soulève notre indignation en reprochant aux Romains ce qu'elle appelle le *guet-apens*, la *trahison* du 30 avril. Infamie! Vous refusez à un peuple attaqué dans ses foyers le droit de défendre son indépendance! Comment les Français sont-ils entrés à Civita Vecchia? par un lâche et déshonorant mensonge: en disant qu'ils respecteraient le gouvernement choisi par les Romains. Le lendemain le général Oudinot démasquait son hostilité contre la république romaine. Fallait-il que Rome, avertie par cette première perfidie, ouvrît ses portes à l'étranger?

Commettrons-nous un guet-apens si nous recevons dans Paris les amis de la réaction, les Cosaques, avec des balles et des pavés? Il n'y a pas eu dans l'affaire de Rome d'autre trahison que celle du gouvernement français, traître envers les Italiens qui nous croyaient leurs alliés; traître envers l'Assemblée nationale, qu'il a surprise en escobardant; traître envers la France entière, dont il a souillé le drapeau. Si la volonté du pays n'arrête pas cette expédition sacrilège et n'en châtie pas exemplairement les auteurs, le nom de Français n'est plus qu'un opprobre.

Nous lisons dans la *Presse*:

Aussi les complications dont nous avions annoncé le commencement ne sont-elles plus contestées par ceux-là mêmes qui les niaient il y a trois mois, quand ils reportaient sur l'Assemblée législative toutes leurs espérances.

Avec d'aussi grandes difficultés que celles résultant d'une centralisation administrative aux prises avec une assemblée souveraine et indissoluble, en permanence pendant trente-six mois, il fallait un mécanisme ministériel réduit à la plus grande simplicité et élevé à la plus haute puissance; or le ministère Passy-Dufaure, année 1849, est moins fort que ne l'était le ministère Passy-Dufaure année 1839.

Combien de temps ce ministère du 12 mai 1839 a-t-il vécu? — 294 jours.

Qu'a-t-il fait? — On le sait. Il a donné le jour à la fameuse question d'Orient, qui fut sur le point d'allumer la guerre européenne.

A cette époque, en 1839, l'opposition extra-constitutionnelle, extra-dynastique, ne comptait qu'un républicain et trente-deux légitimistes. Avec deux cents légitimistes environ et deux cents socialistes au moins, qui oserait prétendre que le ministère du 2 juin 1849 sera plus fort et plus durable que le ministère du 12 mai 1839?

Et quand ce ministère aura cessé d'exister, par qui le remplacera-t-on? — On ne peut pas descendre, car de MM. Dufaure et Barrot à M. Ledru-Rollin, il n'y a plus de degré intermédiaire; ne pouvant pas descendre, il faudra donc monter!

Là où MM. Dufaure et Barrot auront échoué, MM. Thiers et Bugeaud réussiront-ils?

Ne seront-ils pas considérés plus que jamais comme un défi?

Tel est l'avenir qui nous est réservé; nous n'en avons pas d'autre sous un président non rééligible et dont les fonctions expireront en mai 1852.

C'est à cette extrémité que l'ont conduit en moins de cinq mois les conseils exclusifs d'une tutelle ombrageuse qui avait cru faire à son profit, et contre le 24 Février, les élections du 13 mai!

On a appelé les complications, elles sont venues; elles ont commencé, elles ne s'arrêteront plus.

Un ami de M. Dufaure veut bien nous dire que M. Dufaure n'était pas encore ministre de la République quand les lois sur la presse et sur les clubs ont été rendues. Nous savons cela, s'il s'agit de la première loi sur les clubs. Mais nul n'ignore l'appui prêté par M. Dufaure à ces lois anti-républicaines. Qui les sollicitait du ministre d'alors? n'était-ce pas M. Dufaure et ses amis? Et ne sont-ce pas les paroles du ministre Dufaure, prononcées dans les séances des 24 novembre, 9 et 18 décembre, qui ont inspiré la seconde loi des clubs? Le ministère du 20 décembre ne s'est-il pas même emparé des aveux de M. Dufaure sur l'*inefficacité* des dispositions légales existantes, pour appuyer ses nouvelles mesures liberticides? Décidément nous nous rendons compte de l'introduction de M. Dufaure dans le ministère du 2 juin: il était digne de figurer à côté des ex-collègues et des amis de M. Léon Faucher! (*République.*)

Voilà donc, dit l'*Union*, l'école socialiste coupée en deux ou trois sectes! La guerre est acharnée, implacable. Si les passions de la gauche extrême se prêtaient à quelque étude patiente et réfléchie, la lutte, déclarée entre M. Proudhon et les autres théoriciens du socialisme, suffirait pour mettre en lumière la stérilité mortelle des doctrines matérialistes, avec lesquelles on remue la cupidité des niveleurs.

Il paraît que l'*Union* n'a pas songé, en écrivant ces lignes, qu'il serait bien facile de lui rétorquer l'argument.

En effet, si les dissidences et les dissensions prouvent la stérilité et la malfaisance des principes d'un parti, quel autre est en plus triste état que le parti royaliste?

La discorde et la guerre ne sont-elles pas au cœur même de son camp, malgré les espérances qu'il fonde sur la politique inepte de l'Elysée et les malheurs de la patrie?

Qu'il s'observe donc lui-même avant de se réjouir des misères de ses ennemis.

Qu'il fasse surtout attention à la différence qu'il y a entre lui, parti caduque, épuisé par de séculaires abus, et le Socialisme, parti d'avenir qui porte, malgré sa confusion actuelle, les destinées du monde dans ses flancs.

Paris monarchique.

POSITION SOCIALE DE LA POPULATION PARISIENNE EN 1846 (1).

Posons nettement la question, sans forfanterie et sans ambages, mais avec cet amour du bien et du vrai qui conduit toujours à reconnaître l'état réel des phénomènes que l'on étudie.

Recherchons quelle était en 1846 et en 1848 la position: car si le ciel est sombre et l'horizon menaçant, c'est encore, c'est toujours dans les souffrances de la misère que nous en trouverons la cause.

Arrêtons-nous à l'année 1846, deux ans *avant* la révolution de février, à cette époque où le mot République n'avait point encore la puissance de jeter l'épouvante dans les esprits timides, à cette époque où la politique de Louis-Philippe trônait en souveraine, où les ministres d'un roi, bon père de famille, disait-on, formulaient cette sentence: LA FRANCE S'AMÉLIORE ET S'ÉLÈVE. Voyons s'ils disaient vrai.

Les chiffres que nous donnons sont des chiffres officiels.

Remarquons toutefois que Paris, contre lequel des hommes haut placés, comme M. Bugeaud, ne rougissent pas de jeter l'anathème, renferme, sur 100 personnes qui l'habitent, 93 Français, dont *quarante-trois* sont nés dans les autres départements. Voilà la population *parisienne* contre laquelle on ose ameuter la province. Triste aberration des hommes de parti qui, à défaut d'idées, ne comptent que sur le despotisme du sabre; triste aberration des hommes qui ne rougissent pas, en 1849 comme en 1834, de prononcer ces paroles de Vandale et de les mettre à exécution.

M. Bugeaud disait à la tribune en 1834: « Certes, le général Aymard a bien fait d'employer le canon, les pétards, les obus, quoi qu'en aient pu dire les FOLLICULAIRES; il vaut mieux *écraser des maisons* que de faire périr UN soldat. Pour moi, les maisons seraient-elles en marbre de Paros, que *je les ferais sauter à l'instant.* »

Certes, il est impossible de pousser plus loin la théorie et la pratique du bombardement. M. Bugeaud est tellement aveuglé par ses sanglants principes, qu'il oublie qu'en écrasant ces maisons on broie femmes, enfants, vieillards, infirmes; pour lui la vie d'*un* soldat, dont l'état est de courir les périls de la guerre, est préférable à celle de CENT citoyens injustement enfouis sous les décombres de maisons ravagées par les bombes.

M. Bugeaud professe cette doctrine qui rappelle d'autres temps et d'autres mœurs: « Pourvu que le coupable ne soit pas sauvé, que *l'innocent périsse!* »

II.

Population totale de Paris et du département de la Seine, en 1846.

Paris.	1 053 897	habit.
Arrondis. de St-Denis (banlieue).	187 513	
— de Sceaux (banlieue). .	123 523	
Population totale du département de la Seine pour l'année 1846. .	1 364 933	habit.

La population de Paris se répartissait dans les catégories ci-après:

Sexe masculin:

Garçons.	315 194	
Hommes mariés. . . .	211 235	
Veufs.	17 069	
		543 496

Sexe féminin:

Filles.	240 231	
Femmes mariées. . .	212 409	
Veuves. . . .	57 741	
		510 401

(1) Voir notre numéro du 5 juin.

Total égal ci-dessus pour Paris en 1846	1 053 897

En défalquant de ce nombre la population militaire, la population civile de Paris se réduisait à *un million*. C'est sur ce chiffre que nous établirons nos calculs et nos raisonnements.

Nous le répétons, dans ce nombre on compte au moins *quatre cent trente mille* citoyens appartenant aux départements.

La population *fixe* proprement dite montait, en 1846, à 945 000 personnes.

La population civile de Paris, à l'exception de celle qui se trouvait dans les établissements publics, habitait dans 29 025 maisons, renfermant 356 906 ménages ou locations.

Chaque maison contenait en moyenne 12 à 13 ménages ou locations.

La moyenne d'un ménage se composait de 2 à 3 personnes (2 personnes 64 centièmes de personne.)

Les maisons renfermaient en moyenne 35 à 36 personnes.

III.

Classement de la population civile de Paris par âge.

Mais lorsqu'on veut se rendre compte de la position matérielle ou sociale de la population, il ne faut pas s'arrêter à ces données générales. La division par âge est de la plus haute importance, car la population au-*dessous* de 15 ans et celle au-DESSUS de 60 est toujours plus ou moins à la charge de la population active et vigoureuse de 15 à 60 ans. Or, en appliquant les recherches faites dans Paris à plusieurs époques sur l'âge de la population, voici comment le MILLION d'habitants que renfermait la capitale en 1846 devait se décomposer:

Enfants des 2 sexes,	de	2 à 5 ans,	67 400
Enfants »	»	5 à 15 ans,	133 200
Jeunes gens	»	15 à 20 ans,	100 500
Jeunes gens	»	20 à 30 ans,	202 000
Hommes et femmes	»	30 à 60 ans,	386 400
» »	»	60 à 80 ans,	104 100
» »	»	80 à 90 ans,	6 000
» »	»	90 et au-dessus,	400
			1 000 000

Ou, en d'autres termes, en 1846, Paris renfermait:

Enfants des 2 sexes de 2 à 15 ans.	200 600	
Hommes et femmes âgés de 60 ans et au-dessus.	110 500	
Total des personnes gagnant difficilement leur vie A CAUSE DE LEUR AGE.		311 100
Hommes et femmes de 15 à 60 ans.		688 900
Total égal pour 1846.		1 000 000

C'est-à-dire que le *tiers* de la population retombait, PAR SON AGE, à la charge des deux autres tiers.

On comprend combien ce fait, dans une société qui ne prend nul souci d'assurer le travail quotidien aux pauvres et aux malaisés, doit produire de funestes conséquences.

Le salaire de l'homme valide devrait non-seulement [satisfaire à] ses besoins, mais lui procurer les moyens de subvenir à ceux de l'enfant, ou du vieillard qui se trouve à sa charge.

Le contraire arrive, de là l'affreuse misère qui dévore nos populations ouvrières; de là des souffrances physiques et morales sans nombre; de là le cri de ralliement du peuple de nos jours: — DROIT AU TRAVAIL.

PERREYMOND.

(*La suite prochainement.*)

Nous n'avons pu, faute d'espace, insérer la lettre que M. Louis Blanc a adressée, le 2 juin, au *Constitutionnel*, en réponse à un article de ce journal, publié dans son numéro du 28 mai.

Mais comme on ne saurait donner trop de publicité aux protestations de la vérité contre les calomnies réactionnaires, nous mentionnerons les principaux passages de la lettre de M. Louis Blanc.

En êtes-vous encore à l'ignorance, Monsieur, dit-il, que j'ai été complètement étranger à la création des ateliers nationaux, complètement étranger à leur organisation, complètement étranger à leur direction, complètement étranger à leur dissolution? Ignorez-vous que, loin d'avoir été organisés par moi, ils l'ont été contre moi? Ignorez-vous qu'on n'a pu me les attribuer que par suite de la plus audacieuse, de la plus impudente calomnie qui fut jamais? Ignorez-vous enfin que cette calomnie, je l'ai vingt fois dénoncée, soit du haut de la tribune, soit par la presse, que j'ai mis au défi qu'on osât me contredire publiquement, et qu'en effet personne ne l'a osé?

S'il y a parti pris de votre part de vous acharner sur un mensonge diffamatoire, je suis décidé à porter l'affaire devant les tribunaux.

Dans le cas contraire, je vous prie d'insérer la présente lettre, laquelle ne contient pas des allégations, mais des *preuves*.

M. Louis Blanc termine ainsi sa lettre:

La vérité est que les ateliers nationaux furent organisés et dirigés de façon à calomnier le socialisme et à combattre ceux qui le représentaient dans le gouvernement provisoire. De là cet aveu de M. Emile Thomas: « JE VOYAIS A CE PROJET (la fondation d'un club des ateliers nationaux) L'IMMENSE BÉNÉFICE DE DRESSER UN AUTEL CONTRE CELUI DU LUXEMBOURG. » (*Histoire des ateliers nationaux*, page 157.)

Vous l'entendez, monsieur, un autel contre celui du Luxembourg! Pourquoi donc s'obstiner à me rendre responsable de ces ateliers nationaux établis sans moi et contre moi? cette imposture m'a valu des ennemis implacables. Elle m'a exposé deux fois à être assassiné; elle m'a fait proscrire; il me semble que les spéculateurs en calomnies devaient être satisfaits...

Programme de la Presse démocratique et sociale,

INTERPRÉTÉ AU POINT DE VUE PHALANSTÉRIEN (1).

Nous ne ferons pas à l'intelligence de nos lecteurs l'injure d'insister sur ce fait que l'association, appliquée aux travaux, à l'approvisionnement, à la consommation d'une commune, produirait d'immenses économies en supprimant des causes de perte qui sont le résultat inévitable du morcellement, et en réduisant toutes les dépenses. Les économies résultant du principe sociétaire sont déjà prouvées, même dans la société actuelle, par des expériences nombreuses; et si nous demandons que le phalanstère soit mis à l'essai, c'est pour arriver à la démonstration de vérités un peu plus neuves.

Il ne suffit pas d'économiser, d'aménager avec sagesse les valeurs existant aujourd'hui; si l'on veut sérieusement anéantir la misère, il faut créer de nouvelles richesses.

La Théorie phalanstérienne arrive à ce but,

1° Par l'application illimitée d'un levier d'ordre matériel, les machines.

La machine, puissance admirable qui donne à l'humanité des organes artificiels, mais irrésistibles, qui soumet à l'intelligence toutes les forces de la nature et qui dépasse les merveilles des contes de fées, la machine est entravée dans ses progrès, dans son application générale par le morcellement agricole, industriel et domestique.

L'homme exceptionnel, doué par la Providence d'un génie inventeur en mécanique, n'arrive pas aujourd'hui dans un monde qui puisse utiliser ses découvertes; elles s'y changent au contraire en fléaux.

Des machines! il en faudrait à l'agriculture pour les travaux de reboisement, irrigation, desséchement, endiguement, et même pour le labourage; mais la pénurie du petit propriétaire agricole ne lui permet pas de se mettre au courant des inventions nouvelles, inventions qui ne produiraient pas, sur un terrain limité, des améliorations bien sensibles.

Placez-vous sur la lieue carrée de la commune sociétaire, voyez le travail agricole dirigé par un conseil électif résumant toutes les lumières et muni de ces capitaux importants que l'association réalise.

Il sera très facile à une commune ainsi organisée de se tenir au courant des meilleurs procédés agronomiques et d'acheter des machines. Ces machines opérant sur un vaste terrain, produiront des économies sensibles; la commune n'aura pas besoin, d'ailleurs, d'acheter autant d'appareils qu'elle possédera de cultivateurs, mais seulement une collection d'instruments et de machines bien assortie.

Dans ces conditions, le placement des machines agricoles est assuré, le génie des inventeurs se dirige vers la mécanique agricole, art demeuré dans l'enfance jusqu'à ce jour, parce qu'il manquait de débouchés et d'issues.

Si l'on cherche de bonne foi le moyen d'augmenter la richesse générale, on est bien obligé d'accepter ces données et de reconnaître que l'exploitation sociétaire admet seule un vaste emploi des machines en agronomie.

Quant aux machines industrielles, le monde actuel en possède à la vérité, mais pourquoi l'application des machines à l'industrie est-elle possible dès à présent? Ce fait vient lui-même à l'appui de la Théorie d'association.

S'il y a des machines dans les fonderies, scieries, filatures, papeteries, etc., machines qui multiplient les forces de l'homme dans une immense proportion, c'est que dès à présent l'industrie ne s'exerce pas en mode morcelé comme l'agriculture. Ces usines, ces ateliers dans lesquels la mécanique est appliquée sur une grande échelle, représentent des capitaux puissants formés, la plupart du temps, par voie de commandite ou par un autre mode d'association. Ces établissements sont assez riches pour se procurer des machines, ils entreprennent des travaux assez importants pour que l'économie des ressorts produite par la mécanique y devienne un avantage très sensible.

L'emploi des machines dans l'industrie plaide en faveur de l'association; mais nos associations industrielles sont incomplètes, et leur imperfection entrave les développements de la machine. Ces associations sont des associations de capitaux, ne considérant l'ouvrier que comme un instrument dispendieux et dont il faut réduire la part autant que possible. Mise au service du capital seul, exploitée à son profit exclusif, la machine est rendue hostile à l'ouvrier, qu'elle peut priver de son pain en le remplaçant par des travailleurs infatigables de fer et d'acier.

Etendre au delà d'une certaine limite les applications justement impopulaires de la machine, c'est affamer les ouvriers, c'est provoquer une révolution sociale.

L'association du capital, du travail et du talent dans la commune fait disparaître cet obstacle apporté à l'extension, au perfectionnement des machines industrielles. Aucun membre de la phalange n'est salarié par un autre; ils sont tous des associés participant, dans la proportion de leur concours, au bénéfice d'une exploitation agricole et industrielle; les avantages réalisés par la machine ne peuvent exclure personne de la société. Ces avantages améliorent le sort de tous, et dès lors les progrès de la mécanique industrielle ont autant de partisans qu'il y a d'hommes, de femmes et d'enfants sur notre globe.

Dans l'ordre des travaux matériels, une troisième branche s'offre à nous, celle des travaux domestiques, des travaux de ménage et d'intérieur ayant pour objet l'entretien des vêtements, la bonne tenue des habitations, la préparation des aliments. Plus morcelés encore que l'agriculture, ces travaux ne reçoivent parmi nous aucun secours de la mécanique; le tourne-broche est peut-être la seule machine maintenant appliquée aux fonctions domestiques; balayage, cirage des appartements, des chaussures, battage des vêtements, lessive, etc., etc., tout se fait à la main par des procédés qui multiplient inutilement les corvées répugnantes, et que la postérité trouvera barbares, tout aussi barbares que nous semble aujourd'hui la fabrication du pain chez les orientaux, qui écrasent le blé entre deux pierres.

Le phalanstère avec ses larges galeries, ses magasins, ses grands ateliers culinaires, ouvre à la mécanique domestique une carrière immense. Demandez aux femmes du peuple, accablées par les travaux de l'intérieur, ce qu'elles penseraient de machines arrivant à leur secours comme des puissances envoyées par les fées.

Il faudrait être de bonne foi, cependant!

Est-il un seul homme qui puisse contester l'immense accroissement de forces que peuvent amener les développements de la machine agricole, industrielle et domestique?

Ne voyez-vous pas que l'Angleterre, en multipliant chez elle les machines à vapeur, a multiplié son activité, sa puissance, qu'elle s'est créé pour ainsi dire une population artificielle!

Ne sentez-vous pas que l'association réalisée entre tous les membres de la commune est le seul moyen de porter à leur maximum les merveilles d'ordre matériel réalisées par la machine, tout en la réhabilitant au point de vue moral et en la faisant accepter par toutes les classes de la société comme un bienfait de la providence et du génie!

Si vous voyez cela, confessez-le donc, et unissez sincèrement vos efforts aux nôtres quand nous réclamons l'expérience du phalanstère.

VICTOR HENNEQUIN.

(*La suite prochainement.*)

(1) Voyez les numéros des 18, 23, 26, 29 avril, 3, 7, 21 et 28 mai.

Italie.

L'attitude des agents de M. Louis Bonaparte en face de la République romaine est à faire rougir d'être français. D'un côté, franchise, noblesse, bon droit; de l'autre part, astuce, chicanes, tergiversations, menées tortueuses. Aux questions nettement posées par les républicains de Rome, jamais une réponse franche et catégorique, des phrases vagues, des réticences, enfin la mise en œuvre la plus parfaite de l'art de déguiser la pensée par la parole; la dernière lettre adressée au gouvernement romain par M. Lesseps, en date du 25, est remarquable surtout par cet entortillement de phrases, ces tartufferies diplomatiques. M. Lesseps avait d'abord demandé la nomination de commissaires par l'Assemblée; elle a eu lieu; mais il ne s'est pas entendu avec eux, et il a voulu traiter avec l'Assemblée elle-même; l'Assemblée l'a renvoyé à ses commissaires ou aux triumvirs, et le voilà maintenant qui redemande les premiers commissaires dont il n'avait pas voulu d'abord.

Le général Oudinot a accepté pour ses soldats les 50 000 cigares et les 200 livres de tabac que le gouvernement romain lui a envoyés. Il se propose, dit-on, de lui envoyer un bouquet en retour. Mais, en attendant, il profite de l'armistice pour cerner la ville, entraver l'arrivée des provisions et désarmer les combattants romains qui se rendent à Rome.

Cette lettre du 26 prouve qu'à cette époque les négociations avaient été reprises. Mais il n'y a pas de solution possible en dehors des deux qui ont été proposées par les triumvirs: ou la reconnaissance par la France de la République romaine, avec ou sans pape pour président nominal, et par suite l'entrée amicale des troupes françaises à Rome, ou bien la retraite des Français à Civita-Vecchia, dans des conditions de neutralité qui permettent aux Romains de résister aux Autrichiens comme ils ont résisté aux Napolitains.

Cette absence de franchise du gouvernement français est également stygmatisée par tous les partis. Les absolutistes s'en indignent comme les démocrates. Ainsi, on lit dans un journal semi-officiel de Naples, *il Tempo:*

Les paroles du gouvernement français sont toujours enveloppées d'une forme subtiline. Qu'ils osent donc être dans le cabinet ce qu'ils sont à la tribune; que leurs engagements directs ou indirects soient religieusement respectés, et alors la France républicaine jouira, même auprès des gouvernements monarchiques, de cette influence qu'obtiennent toujours la franchise, la loyauté, etc.

Les feuilles de Bologne nous apportent une proclamation des autorités autrichiennes, qui déclarent acquises à la restauration papale les provinces de Bologne, Ferrare, Forli et Ravenne.

— On dit dans l'armée française, suivant le *Démocrate du Var*, que le plus ancien général de brigade doit prendre le commandement de l'armée d'Italie, jusqu'à l'arrivée du général Changarnier, appelé à remplacer le général Oudinot.

Une correspondance, adressée à l'*Avvenire* de Florence, rapporte que chaque jour on voit dans Rome des officiers français et italiens trinquer ensemble dans les cafés au salut des deux Républiques. Rome est toujours dans le plus grand enthousiasme guerrier. Cet enthousiasme s'est communiqué aux femmes, et les Trasteverines figureront en grand à la prochaine attaque, si une attaque a lieu.

La même correspondance ajoute qu'il règne une grande confusion à Gaëte. Le roi de Naples est furieux contre le pape, et le pape contre Oudinot et la camarilla de Gaëte. On prétend même qu'il veut abdiquer et se retirer à Avignon, à moins qu'il ne se décide à prendre la route d'Espagne en compagnie du don Quichotte de Fiumicino, etc.

Un correspondant du *National* relève ce matin l'épithète de *misérables* jetée par les journaux de la réaction aux soldats de Garibaldi:

A l'affaire de Velletri est mort un de ces soi-disant *misérables* dans la poche duquel on a trouvé un testament qui lègue *huit cent mille francs* au premier bataillon qui entrera jamais à Milan et y proclamera la République. Ce *soi-disant misérable* était *simple soldat*, se battait depuis le commencement de la guerre de l'indépendance, et était affligé d'une modeste fortune de *plusieurs millions.*

Vous saurez aussi que dans ce corps si calomnié se trouvent représentées toutes les premières familles de l'Italie, à côté de frères sans fortune; que la plupart du temps on ne touche pas de solde, et que c'est la fortune des *heureux* de ce monde qui pourvoit à l'entretien et à la subsistance de ces *déshérités.*

On voit rarement, dans ce siècle de fer, tant d'abnéga-

tion alliée à tant de patriotisme et de bravoure.

Le docteur Millingen, frère du compagnon de lord Byron, sert aussi dans ce brave corps. Il est, *lui aussi*, *simple soldat*.

Allemagne. — Hongrie.

L'insurrection se maintient victorieuse dans le grand-duché de Bade et le Palatinat.

La retraite des troupes hessoises a donné la preuve que dans l'affaire de Heppenheim, les Badois étaient restés vainqueurs. L'infanterie et la cavalerie hessoises se sont retirées pêle-mêle. Beaucoup de soldats n'avaient plus de fusils. On craignait une révolte dans l'Odenwald. Il est arrivé des voitures de morts et de blessés. Si les Badois avaient profité de la victoire, ils seraient entrés dans Heppenheim et parvenus jusqu'à Darmstadt.

Tout se prépare dans le Wurtemberg pour un soulèvement général.

On assure positivement que le gouvernement bavarois a protesté énergiquement contre l'entrée des troupes prussiennes dans le sud de l'Allemagne, nommément dans le Palatinat, et que la Bavière a conclu avec l'Autriche une alliance définitive, l'Autriche étant chargée de soutenir, par un corps d'armée placé à Bregentz, les mouvements de l'armée bavaroise contre le Palatinat et Bade.

Les nouvelles de Hongrie confirment la prise d'Orsowa par les Madgyars. On parle également d'un engagement qui aurait eu lieu près de la frontière de la Moravie, sur les rives de la March, et dans lequel les impériaux auraient eu le dessous.

Le major Henzi est mort dans la nuit du 21 au 22 mai. Il a été enterré avec une grande pompe. Toute la garnison madgyare a suivi le corps au bruit des salves d'artillerie des remparts. Les prisonniers de guerre ont été conduits à Altofen, d'où ils seront dirigés vers les endroits de leur destination. Les 30 000 hommes de troupes hongroises ont traversé le Danube, pour se réunir sur la Rive gauche à l'armée principale, qui s'étend, par une suite de fortes positions, de la frontière de Gallicie aux villes des Montagnes, et de Neusohl à l'île de Schutt, et à son point d'appui à Komorn et sur la Vaag.

Ce que les journaux de Vienne disent de l'entrée des Russes à Kaschau, de la trahison exercée contre eux et de la destruction de la ville par ces troupes furieuses, est une pure invention. Pas un seul Russe n'est entré à Kaschau ; pas un seul n'est entré en Hongrie de la Gallicie ou de la Moravie, et les généraux russes ont reçu du czar l'ordre de n'en venir à aucun engagement avant que toutes leurs forces fussent entrées en Hongrie. L'entrée des Russes en Transylvanie ne s'est pas confirmée, et Bem est dans le Banat. Quant à la prise d'Orsova par les Madgyars, elle est annoncée de tous côtés comme certaine. Ils y sont entrés le 16 sans coup férir.

Le général Puchner, dont les 16 000 hommes donnaient beaucoup d'espérances, s'est retiré dans la Valachie. Les Serbes l'ont suivi, mais la plupart des Allemands et des Valaques se sont réunis aux Madgyars. Il est donc certain que les 30 000 Russes annoncés n'ont pas parus à Orsova. Il n'est plus dans le Banat que trois endroits non encore occupés par les Hongrois.

La *Presse de Vienne* assure, sur la foi d'une lettre de Rimnik que, par suite des protestations reçues de Paris et de Londres, les Russes se retirent sur les bords du Pruth, laissant aux Turcs le soin d'occuper les principautés du Danube.

Mission de Bem en Hongrie.

Il n'y a plus à se le dissimuler, un immense danger menace les Hongrois.

L'autocrate du Nord, voyant l'absolutisme monarchique dont il est le protecteur sérieusement menacé, pousse tout ce qu'il peut réunir de ses forces armées au secours du trône ébranlé de son jeune cousin de Vienne, et il annonce hautement qu'il va combattre les auteurs de ce qu'il appelle *désordre et anarchie*, c'est-à-dire *ses ennemis partout où ils se trouvent*. D'un autre côté, la France qui, par suite de ses engagements solennels autant que dans son intérêt bien entendu, devrait porter secours aux peuples opprimés, ne sort point de son impassibilité, si ce n'est pour entraver les développements de la liberté en Italie.

Abandonnée à elle-même, la Hongrie est déjà cernée par le gros des armées du despotisme : par l'armée du *kaiser* autrichien, son oppresseur, et par l'armée du *tzar* moscovite.

La grande lutte est donc imminente, si elle n'est déjà pas commencée. De quel côté sera la victoire, on ne saurait le dire ; mais on peut examiner à quelles conditions la bonne cause pourra triompher.

Je suppose d'abord, et pour cause, que la France n'agira pas, ou, si elle agit, elle agira trop tard. Il en est de même de l'Allemagne, qui aura de la peine à se débarrasser des lacets constitutionnels dont l'ont enveloppée ses doctes représentants assemblés à Francfort-sur-le-Mein.

Il ne s'ensuit pas, néanmoins, selon moi, que les Hongrois succombent. Bien au contraire, j'ai tout lieu de croire qu'ils seront vainqueurs, mais à certaines conditions.

Les ressources des Hongrois sont immenses, sans contredit : leurs armées, s'il faut en croire les journaux, sont nombreuses ; les munitions, l'argent et les vivres ne leur manquent pas : leur valeur est éprouvée. Mais tout cela ne suffirait pas pour triompher définitivement des forces réunies du *tzar* et du *kaiser*. Tout cela ne suffirait que pour résister quelque temps, résister avec gloire.

La force des Hongrois, leur vraie force n'est pas matérielle, elle est toute morale.

Ce n'est que depuis qu'ils ont proclamé leur indépendance et la déchéance de la maison des Habsbourg-Lorraine, et surtout depuis que leur nouveau ministère a adopté ce programme : *tendance républicaine et démocratique, action révolutionnaire*, qu'ils se sont acquis cette force.

De satellites obligés, des prétendus descendants des Césars, ils sont devenus peuple libre, et ont fini par comprendre tout ce qu'il y a de vrai dans le mot du sage et bon Lafontaine : *Notre ennemi, c'est notre* MAITRE.

Cette conversion rapide et, ne le dissimulons pas, tant soit peu inattendue, fait bien augurer de l'issue de leur lutte, pourvu qu'ils ne s'écartent pas de leur programme, et proclament bien haut leurs principes devant ceux qu'ils ont à combattre.

Il y a tout à attendre du talent et de l'énergie qu'on connaît à Kossuth. Mais le président du gouvernement provisoire, tout homme de talent et d'énergie qu'il soit, a besoin d'être secondé ; il faut qu'il le soit, aussi bien dans les conseils de l'administration civile que dans les conseils militaires. Les mêmes sentiments doivent animer, les mêmes principes doivent guider les hommes d'Etat et les généraux hongrois. On pourrait même dire que l'action de ces derniers aura une influence bien autrement décisive sur l'issue de la lutte que celle des hommes d'Etat.

Or, quels sont les généraux qui peuvent rendre les plus grands services à la cause hongroise, devenue la cause commune de la démocratie européenne? Je n'hésite pas à le dire : ce sont les généraux polonais. La raison en est toute simple. A part le talent et le renom, qualités nécessaires pour accomplir de grandes choses, et qui peuvent bien être l'apanage des autres chefs de l'armée hongroise, eux seuls ont la qualité de tenir un langage fraternel aux aggresseurs de race slave ; eux seuls ont la chance de se faire comprendre d'eux et de les désarmer ainsi, d'autant plus que parmi ces aggresseurs, comme sous leurs ordres, il y a aussi bon nombre de leurs compatriotes.

Or, parmi les généraux polonais actuellement en Hongrie, ceux du moins qui viennent de se faire de nouveau un grand nom, Joseph Bem pourrait bien d'organisateur hongrois qu'il a été jusqu'à présent, devenir le désorganisateur des armées czarienne et autrichienne, et par conséquent le sauveur de la Hongrie.

Je suis bien loin de prendre Bem pour un vieux soldat de la démocratie ; c'est un néophyte politique comme tant d'autres, mais un néophyte que je crois sincère et qui, selon toute apparence, ne voudrait pas, comme le font certains parvenus de la fortune, remonter le courant de l'opinion publique. A la Révolution de Février, il a salué avec respect le soleil levant de la démocratie, et on dirait qu'il n'a plus d'autres idoles que celle-là.

Après avoir concilié les esprits dans la Transylvanie et rendu cette province à la Hongrie, Bem a très bien fait de se transporter dans le Banat et le comitat de Bats, dont la population est serbe et partant slave de la race illyrienne. S'il veut, il lui sera facile, je n'en doute point, de persuader à ce peuple, longtemps abusé par de faux-frères, que les temps sont changés, qu'il ne s'agit plus du rétablissement de l'ancienne aristocratie madgyare, réellement hautaine et oppressive, mais bien, et avant tout, de la destruction de l'ennemi commun, aussi bien du slavisme que du madgyarisme ; que cet ennemi commun, c'est le despotisme des Habsbourg, et que ce n'est que la destruction de cet ennemi qui peut assurer l'avènement de la liberté, de la paix et du bonheur tant désirés. L'esprit le plus simple est capable, ce me semble, de comprendre que là où tous, sans distinction de race, de langue et de religion, sont *libres* et *égaux*, tous doivent aussi, *en frères*, se pardonner d'anciens ressentiments. Toute conduite opposée à celle-là serait évidemment intempestive et également funeste aux deux partis.

Eh bien, oui, au moyen d'un langage fraternel, comme doit l'être le langage des véritables démocrates, les Slaves du Midi sont à convertir, sans aucun doute ; car il ne faut pas précisément juger des mœurs et du caractère du paisible habitant de la Croatie, par exemple, par la conduite du soldat croate en Italie. Les soldats français eux-mêmes n'ont pas toujours été, en Afrique, ce qu'on les avait nommés, sous Louis-Philippe, *baïonnettes intelligentes* ; et, certes, on ne saurait en arguer contre les mœurs et le caractère français. Ainsi donc, quelques proclamations, dans le sens que j'indique ici, répandues dans les parages en question par des amis éprouvés de la liberté, et suivies des actes qui y seraient conformes, feraient très probablement l'effet désiré ; tous les Slaves du Midi, il y a lieu de le croire, se changeraient en auxiliaires zélés et puissants des Madgyars, d'ennemis plus ou moins ouverts qu'ils sont encore maintenant.

La conversion des Slaves du midi, non pas au magyarisme, mais à la foi démocratique, est la première condition du triomphe des Hongrois.

La seconde, et celle-ci est la condition *sine qua non*, c'est de désorganiser les armées envahissantes, et de provoquer dans leurs rangs des désertions en masse.

Le général Bem, comme tous les commandants de de l'armée hongroise, agissant sous l'inspiration des principes démocratiques, ne manqueront pas, c'est plus que probable, d'employer tous les moyens possibles pour y parvenir. Les Polonais surtout ne manqueront pas de crier, comme en 1831, à leurs adversaires avant de les combattre : *Pour votre liberté et la nôtre !* C'est sûr ; mais seront-ils, cette fois, assez heureux pour se faire comprendre ? Voilà la question. Dieu veuille qu'ils réussissent et qu'ils épargnent ainsi une immense effusion de sang, tout en assurant le triomphe à la liberté. Dans le cas contraire, la Hongrie ne saurait sortir victorieuse de la lutte, et la France républicaine se verrait bientôt dans la nécessité de combattre ses ennemis naturels sur les bords du Rhin et aux Alpes, puisqu'elle ne veut pas aller les chercher *là où ils se trouvent*.

J. Népomucène JANOWSKI.

Les Réfugiés polonais.

Quatre-vingts Polonais de l'armée du Piémont débarquèrent à Marseille il y a quelque temps : ayant demandé l'autorisation de rentrer en Pologne, ils furent dirigés sur la frontière de l'Est. Arrivés à Colmar, le ministre de l'intérieur les fit revenir à Marseille, les empêchant ainsi de rentrer dans leur patrie.

Revenus une seconde fois à Marseille, ils voulurent s'embarquer pour Constantinople : refus de la part de l'autorité.

Enfin on leur permit de prendre du service en Afrique.

Cette manière de traquer les émigrés démocrates n'est-elle pas une nouvelle preuve de la vive sympathie qui anime le ministère actuel envers l'Autriche et la Russie ?

Ce fait est assez grave pour que les représentants démocrates le portent à la tribune.

Dimanche, nous recevions la nouvelle de la décapitation du citoyen Bakounine, à Dresde. Aujourd'hui, une feuille de Berlin nous annonce qu'il a été fusillé. Nous laissons au droit saxon, à la loyauté saxonne le soin de se prononcer entre ces deux cruautés. Quand les faits parlent, les mots n'ont plus de poids. Il doit nous suffire de dire que nous nous inclinons avec respect devant le citoyen russe qui a succombé pour la cause de la démocratie universelle.

Des journaux ont dit que M. Bakounine avait sur lui des papiers qui prouvaient ses rapports avec des libéraux russes. On a voulu expliquer ainsi les arrestations nombreuses qui ont eu lieu à Saint-Pétersbourg.

Quoi qu'il en soit, la démocratie russe ne se résignera pas indéfiniment à livrer chaque année des centaines de victimes.

Assemblée législative.

PRÉSIDENCE DE M. DUPIN AINÉ. — *Séance du 5 juin.*

La séance est ouverte à une heure et demie. Le procès-verbal est lu et adopté.

UN REPRÉSENTANT. J'ai demandé la parole ni pour ni contre le procès-verbal. Mais voici le motif qui cause mon apparition à cette tribune. Hier, j'ai entendu partir de ce côté (il montre la gauche), les épithètes de Cosaques, Russes, etc. (Violentes rumeurs à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. Nous ne pouvons faire ici une revue rétrospective. Ce qui a été dit hier a été fini avec la séance d'hier. (Approbation à gauche.)

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Dufaure, dans laquelle il annonce que, nommé dans la Seine et dans la Charente-Inférieure, il opte pour ce dernier département.

Il donne lecture d'une autre lettre du général Changarnier, qui annonce que nommé dans les Bouches-du-Rhône, la Somme et Seine-et-Oise, il opte pour la Somme.

Plusieurs rapports sont déposés successivement sur le bureau du président.

M. le général Cavaignac annonce qu'il opte pour le département du Lot.

L'ordre du jour appelle des vérifications d'élections. L'Assemblée a écarté hier la demande d'enquête sur les élections de Lot-et-Garonne ; il reste à mettre aux voix les conclusions de la commission.

M. MONNET a déposé une proposition ainsi conçue :

« L'Assemblée nationale, tout en blâmant les actes qui ont accompagné les élections de Lot-et-Garonne, accepte cependant les conclusions de la commission. »

L'orateur développe sa proposition ; il est souvent interrompu par les ardents de la droite, qui crient : L'ordre du jour !

M. LE PRÉSIDENT. Une proposition générale d'enquête a été présentée ; c'est à la commission chargée d'examiner cette proposition que devront être renvoyées toutes les propositions semblables. Je mets aux voix les conclusions de la commission.

Ces conclusions sont adoptées.

L'ordre du jour appelle les interpellations sur la dissolution de la garde nationale de Châlon-sur-Saône.

M. MENAND. La garde nationale de Châlon-sur-Saône a été dissoute en date du 16 mai. Le décret n'a été accompagné d'aucun rapport qui en explique la cause. Je pourrais me contenter de demander des explications, cependant je rappellerai brièvement les faits.

Le 13 mai, jour des élections, une commune vint voter à Châlon, tambour en tête, et avec un drapeau dans lequel le blanc et le bleu avaient été roulés autour de la hampe. Des enfants accompagnaient le cortège, mais du reste aucun désordre ne se manifesta.

Les enfants, rentrés en ville, arborèrent de leur côté un drapeau rouge, et après l'avoir promené dans la ville, ils l'attachèrent à un arbre de liberté. Nulle confusion du reste pendant toute la journée, et un commissaire de police qui intervint le comprit lui-même en n'insistant pas. Tout aurait fini tranquillement ; mais deux militaires avaient été conduits dans la prison civile, au lieu d'être retenus à la salle de discipline.

Le bruit se répandit dans la foule que ces militaires avaient été emprisonnés pour cause politique. On demanda leur mise en liberté. Les autorités militaires reconnurent la justesse de la demande, et les soldats furent mis en liberté. Un citoyen qui avait prononcé en public des réflexions assez vives, fut hué en effet par des enfants ; mais, à part ce fait regrettable, rien ne troubla la tranquillité de la ville.

Le préfet demanda que le drapeau rouge fût enlevé ; on l'engagea à ne pas insister pour l'enlèvement immédiat, et à le laisser jusqu'au lendemain matin, pour ne pas irriter les esprits, et le lendemain le drapeau était enlevé par ceux-mêmes qui l'avaient hissé.

On réclama l'intervention du préfet ; mais comment arriva-t-il dans la ville ? il y arriva dans une berline traînée par quatre chevaux.

Ne riez pas, messieurs ; je dis qu'il y arriva dans une voiture à quatre chevaux, mais de plus entouré de deux escadrons de gendarmerie. C'est ainsi que M. le préfet est entré dans la seconde ville du département. Que résulte-t-il de cette conflagration entre l'autorité et la population ? Il en résulte que les campagnes, auparavant dans le plus grand calme, depuis ce temps sont agitées, car elles croient Châlons en insurrection.

Châlons, si calme d'ordinaire, a été transformé bientôt en place de guerre ; des pièces d'artillerie ont été transportées dans les rues ; les soldats français ont été, malgré leurs protestations, transformés en alguazils de la Sainte-Hermandad. (Rires à droite. — Très bien à gauche.)

La garde nationale de Châlons a été dissoute et désarmée. Pourquoi ? Est-ce que cette garde nationale était responsable de ce qui s'est fait à Châlons ? Rien, absolument rien ne justifie légalement cette dissolution de la garde nationale.

Aurait-on voulu punir la garde nationale de Châlons de l'unanimité obtenue à Châlons par les socialistes ? Veut-on la châtier, parce que ces élections n'ont pas répondu aux désirs du pouvoir ?

L'orateur rappelle ensuite les antécédents du préfet de Saône-et-Loire. Ce n'est pas la faute des habitants s'ils croient que ce n'est pas un bien bon titre pour un fonctionnaire de la République de s'être compromis sous la monarchie ? Oui, citoyens, il y a de la part du préfet de Saône-et-Loire une irritation profonde contre les habitants, et c'est cette irritation seule qui a déterminé cette mesure acerbe, violente, et que rien ne justifie.

Sur 90 officiers de la garde nationale, 88 ont protesté contre cette dissolution ; sur 27 conseillers municipaux, 24 ont donné leur démission à la suite de ce fait. L'immense majorité des citoyens de la ville a protesté, et la compagnie de pompiers qu'on avait autorisés à garder ses armes, a tenu à honneur d'être dissoute à son tour, ne voulant pas rester armée quand on désarmait ses frères.

Et dans quelles circonstances vient-on prononcer la dissolution de la garde nationale ? A-t-on oublié l'état de l'Europe ? A-t-on oublié que nous sommes à deux journées seulement de la frontière ? A-t-on donc oublié ce qu'a fait la ville de Châlons en 1814, une ville démantelée et ouverte, alors que 10 000 Autrichiens vinrent l'assiéger ? (Très bien !) L'empereur, à cette époque, fut tellement satisfait de voir que Châlon avait si bien défendu l'honneur français, qu'il lui accorda le droit de porter la croix d'honneur dans son drapeau. (Bruit à droite.)

L'orateur termine par quelques paroles chaleureuses sur le patriotisme des habitants de Châlons et de toute la Bourgogne. Ces paroles sont accueillies par les applaudissements de la gauche.

M. Léon Faucher et M. Lacrosse montent, chacun de leur côté, à la tribune pour répondre. (On rit.) M. Lacrosse retourne à sa place.

M. FAUCHER. Etant le promoteur de la dissolution de la garde nationale de Châlons-sur-Saône, je crois devoir venir expliquer les faits. Je n'ai pas besoin de protester contre l'insinuation de M. Menand, qui a dit que la garde nationale de Chalons n'avait été dissoute que parce que ce département avait envoyé à l'Assemblée des députés de ce côté.

M. le président de la République n'a pas à choisir entre les partis ; mais il a voulu relever le drapeau national. Quant aux rapports qu'on vous a faits, ils ne sont pas justes.

M. LÉON FAUCHER donne lecture de la dépêche du préfet qui annonce que des troubles graves ont éclaté à Châlons. Le colonel de la garde nationale n'a pas voulu faire enlever le drapeau rouge.

Le rapport constate ces faits. En les apprenant je suis venu demander immédiatement la dissolution de la garde nationale.

On a fait venir à Châlon des troupes suffisantes pour que personne ne pût être tenté de désobéir à la loi.

Le drapeau rouge était hissé ; or, qu'est-ce que le drapeau rouge, sinon une provocation à la révolte.

M. PELLETIER. Ce n'est pas la garde nationale qui l'avait arboré.

M. LÉON FAUCHER. Elle l'a toléré. Si on eût laissé un tel fait impuni, nous n'aurions pas été dignes de la confiance du pays. (Ah ! ah ! Rires ironiques à gauche.) Le lendemain on eût arboré le drapeau rouge ailleurs, et c'était la guerre civile. Nous avons repoussé le drapeau rouge, comme nous aurions repoussé le drapeau blanc. (On applaudit à droite.)

M. MENAND. M. Faucher est venu défendre le dernier acte de son administration, je lui en laisse la responsabilité tout entière, mais je demande à ses successeurs une mesure réparatrice. (Réclamations à droite.) Je leur demande la réorganisation de la garde nationale de Châlon.

On rend la garde nationale responsable de ce qui s'est passé à Châlon. Mais est-ce elle qui a arboré le drapeau rouge ? Si vous trouvez le fait séditieux, poursuivez-en les auteurs, mais ne rendez pas responsable la garde nationale entière d'un fait isolé et auquel elle n'a en aucune façon participé.

Le drapeau tricolore n'a pas été abattu ; il a été porté jusqu'au dernier moment par la garde nationale, orné de la croix d'honneur dont Napoléon l'avait décoré.

Le gouvernement, si scrupuleux sur ce qui s'est fait à Châlon, n'a pas été aussi scrupuleux sur ce qui s'est fait en d'autres endroits où le drapeau blanc a été arboré, et non pas alors par des enfants. (Réclamations à droite.)

M. LACROSSE. Je crois qu'après avoir entendu les explications de M. Faucher, il ne reste aucun doute dans les esprits ; mais l'honorable M. Menand vient d'adresser des conseils aux ministres que nous n'acceptons pas. Quant aux protestations, ce ne sont que des illégalités de plus. Personne, officier ou simple garde national, n'a le droit de protester contre la mise en action de la loi. Je le répète, c'est une illégalité de plus. (Violentes réclamations à gauche.)

Quant au drapeau blanc, que l'honorable M. Menand nous accuse de n'avoir pas fait enlever dans certains endroits, nous lui demandons de préciser les lieux.

A GAUCHE. Demandez aux habitants du Gard.

M. MENAND. On me demande où le drapeau blanc a été arboré. Je n'ai pas à remplir le rôle d'agent de police. (Bruit à droite.) ; mais vous savez ce qu'on a rapporté à cette tribune même des faits de Toulouse et de Montpellier. Vous savez que le drapeau blanc a été arboré dans ces deux villes, sans que la garde nationale ait été dissoute.

M. GASC. Je suis de la Haute-Garonne et de Toulouse. Le drapeau blanc n'a été ni arboré ni promené à Toulouse.

VOIX A GAUCHE. Et à Usez ?

M. DE LARCY. Mes amis (ah ! ah !) n'ont pas fait d'émeute à Montpellier, comme on le dit. Le gouvernement a été trompé par de faux rapports. Deux de mes amis, qui avaient été traduits devant le jury, ont été acquittés. (Bruit.)

Le conseil municipal dissous a été réélu. Il a été reconnu qu'il n'y a pas de plus zélés défenseurs de l'ordre. (Bruit.)

M. CHARAMAULE. La garde nationale de Montpellier n'a pas arboré le drapeau blanc, et s'il a été arboré un moment (Ah ! ah !), s'il avait été arboré un moment, elle l'eût arraché à l'instant pour le remplacer par le drapeau tricolore.

L'orateur termine par quelques chaleureuses paroles en faveur de la réconciliation et de l'union de tous les partis.

On passe à la vérification des pouvoirs des représentants élus dans l'Yonne.

M. DE KERDREL propose, au nom de la majorité du bureau, dont il est rapporteur, la validation de ces élections.

La minorité demande une enquête.

L'orateur entre, au milieu du bruit, dans de longs détails pour réfuter les faits dénoncés dans les nombreuses protestations présentées contre ces élections.

M. DE KERDREL rend compte des vingt protestations dirigées contre les élections. Il y en a qui ne portent aucune date. Le grand argument des adversaires de l'élection réside dans ce grief, que la dépêche de M. Léon Faucher était contresignée par M. Frémy, secrétaire général du ministère de l'intérieur. Mais cette signature n'a pas figuré seulement sur la dépêche dirigée sur l'Yonne ; les dépêches pour tous les départements étaient contresignées du même nom.

L'honorable rapporteur rappelle avec quelle facilité l'Assemblée constituante admit la plupart des élections précédentes.

A GAUCHE. On a ordonné plusieurs enquêtes.

M. DE KERDREL. Même celles sur lesquelles les commissaires de Ledru-Rollin avaient opéré avec le plus de passion.

A GAUCHE. Ce n'est pas un rapport, c'est une diatribe contre le gouvernement provisoire.

M. DE KERDREL soutient que le préfet de l'Yonne n'a agi qu'officieusement dans les élections de son département. (Bruits à gauche.)

L'honorable rapporteur examine successivement les autres griefs formulés contre l'élection de l'Yonne : distribution d'armes, envoi de la dépêche Léon Faucher, gendarmes arrachant les affiches, et conclut à l'adoption des candidats choisis par l'Yonne.

M. FRICHON. Des faits graves sont signalés dans des protestations émanées de presque tous les points du département de l'Yonne ; les uns sont prouvés, les autres ne sont qu'à l'état d'allégation. L'Assemblée veut connaître la vérité ; il n'y a qu'un moyen, moyen qui sans doute a été déjà écarté par l'Assemblée, mais que cependant il est de mon devoir de reproduire : il faut consentir à une enquête. (Bruits à droite.)

Le premier fait qui vicierait les élections de l'Yonne, c'est celui de la dépêche télégraphique de M. Léon Faucher, dépêche accompagnée des noms des représentants qui ont voté pour et contre la proposition de M. Jules Favre. Cette dépêche, comme l'on sait, était contresignée par M. Frémy, chef du cabinet de M. le ministre de l'intérieur et l'un des représentants nommés.

L'orateur soutient que cette dépêche a déplacé un grand nombre de voix. Il signale une commune où à la suite de la dépêche, on avait ajouté : « Il est défendu, par ordre du gouvernement, de voter pour MM. Guichard, etc., et il est ordonné de voter pour les autres candidats qui, en votant dans un autre sens que les précédents ont empêché qu'on ne fît des barricades à Paris. »

On a dit dans le 15e bureau que les élections de la Constituante n'avaient donné lieu à aucune enquête parlementaire ; c'est une erreur, ajoute M. Frichon : les élections de la Lozère, de Vaucluse et de l'Hérault y ont donné lieu. On a déclaré en outre que le puritanisme de M. Léon Faucher était au dessus de tout soupçon et ré-

pondait suffisamment à toute insinuation à cet égard.... (Rires à gauche.)

M. LÉON FAUCHER. Je demande la parole!

M. FRICHON. Nous ne suspectons personne, nous précisons des faits, et nous en tirons la conséquence que nous devons en tirer.

L'orateur continue à parler des faits d'influence administrative qu'il reproche au ministère dont faisait partie M. Léon Faucher. Il se plaint de trois circulaires préfectorales adressées aux maires, aux juges de paix, aux présidents de bureaux électoraux, auxquels étaient joints des bulletins de vote, et où on lit cette phrase : « Je vous prie de distribuer les bulletins ci-joints aux électeurs de votre commune et de votre circonscription. » N'est-ce pas, dit M. Frichon, n'est-ce pas là un abus d'influence qui doit être blâmé par tout le monde?

L'orateur signale une autre affiche du sous-préfet de Tonnerre qui, répondant à une autre affiche de MM. Ad. Roux et Auguste Rivière, signalant les événements de Rome, aurait déclaré que les socialistes se réjouissaient du sang répandu par nos soldats sous les murs romains, et que d'ailleurs nos soldats étaient entrés triomphants dans Rome.

Il accuse ensuite des distributions d'armes qui avaient été faites sous l'influence de M. Frémy et sur les instances de M. Napoléon Bonaparte.

M. Frichon conclut à ce que l'Assemblée ordonne une enquête.

M. LÉON FAUCHER. L'Assemblée constituante, avant de se séparer, m'a frappé d'un blâme. Je me suis retiré devant ce blâme. (Plus haut!) Respectez la liberté de la tribune! (On ne l'attaque pas. On dit que l'on ne vous entend pas. — C'est une invention jésuitique!) Ici comme dans l'autre chambre il faut se résigner à supporter les injures.

A GAUCHE. Ce n'est pas la question.

M. LE PRÉSIDENT. Je vous rappelle à l'ordre, vous qui le troublez.

M. LÉON FAUCHER. Les attaques incessantes qui partent de ce côté de l'Assemblée ne me permettent pas de renvoyer ma défense à un autre moment. (Parlez de votre dépeche). J'y viendrai tout à l'heure. Je suis resté au-dessous de ce qui avait été pratiqué par les administrations qui m'ont précédé, je ne dis pas sous les gouvernements monarchiques, mais depuis que la France est républicaine.

M. Faucher donne lecture de la circulaire qu'il publia à la veille des élections dernières.

Cette lecture de lettres échangées entre M. Léon Faucher et les administrateurs qu'il avait sous ses ordres dure fort longtemps. M. Léon Faucher, dans ces lettres, a toujours décliné les moyens qu'on lui indiquait pour exercer quelque influence sur les élections.

Le refus de prendre part à toute publication ayant pour but de répondre aux propagandes socialistes, s'est surtout manifesté à propos des élections de l'Yonne. Les mêmes scrupules ont écarté l'intervention des conseils généraux dans les élections; on les a engagés à prendre part aux luttes électorales comme citoyens, mais en supprimant ce que cette intervention pouvait avoir d'officiel.

L'orateur arrive à la dépêche. J'ai trop compté, dit-il, sur le parti modéré pour les élections. Le parti de l'opposition est habitué à une trop sévère discipline ; il a conservé l'action des sociétés secrètes. (Exclamations à gauche.—A l'ordre! à l'ordre!)

M. LE PRÉSIDENT. Ce n'est pas de l'opposition qui est sur ces bancs que l'orateur veut parler. Toutes les Assemblées ont le droit de juger les Assemblées qui les ont précédées. (Non! non! — Nouvelle et bruyante interruption à gauche.)

M. CONSIDERANT. Si un orateur de la gauche eût dit cela, vous l'eussiez rappelé à l'ordre.

M. LE PRÉSIDENT. M. Considerant, je vous rappelle à l'ordre.

M. SUBERVIE. Vous n'avez pas d'impartialité.

M. LE PRÉSIDENT. En attendant, faisons respecter le règlement. L'opinion publique nous jugera. (Nouvelle interruption.) Je constate que l'ordre règne dans l'Assemblée, et que tout le tumulte part de ce côté.

VOIX A GAUCHE. Nous ne pouvons laisser insulter nos électeurs. (Interruption prolongée.)

M. LE PRÉSIDENT. Après les explications données par l'orateur, il n'y a aucun fait personnel qui puisse appuyer le rappel à l'ordre.

A GAUCHE. Rappelez-le à l'ordre !

M. LE PRÉSIDENT. Je ne le rappellerai pas à l'ordre !

A GAUCHE. Eh bien! nous, nous le rappellerons à l'ordre, et le pays parlera avec nous!

M. LE PRÉSIDENT. Continuez, monsieur Léon Faucher. (Agitation prolongée.)

UNE VOIX A GAUCHE. Eh bien! continuez à nous insulter, citoyen Faucher, puisqu'on vous le permet.

M. LÉON FAUCHER. Je regrette d'avoir été la cause involontaire de l'orage qui vient d'être soulevé. Quand il s'agit des élections on ne s'adresse particulièrement à personne dans cette enceinte. (Nouveau bruit.)

M. LE PRÉSIDENT. Les électeurs sont en discussion quand les élections le sont.

M. LÉON FAUCHER. J'ai cité un fait. Peut-on nier qu'il n'y ait un grand nombre de sociétés secrètes.

UNE VOIX. Il n'y a de sociétés secrètes que celle des *amis de l'ordre*. (Nouvelle agitation.)

M. LE PRÉSIDENT. Toutes les sociétés secrètes ont été poursuivies.

LA MÊME VOIX. La loi a été éludée pour la société des amis de l'ordre!

M. LÉON FAUCHER. Un grand nombre de sociétés existent encore. (Nouvelle interruption.)

M. LE PRÉSIDENT. Respectez le droit de l'orateur. Comment entendez-vous donc la liberté de la tribune?

M. LAGRANGE. La liberté de la tribune ne peut être la liberté de la calomnie.

M. BATTIER ajoute d'autres paroles qui soulèvent les réclamations de la majorité de l'Assemblée, mais que le bruit nous empêche de saisir.

M. LÉON FAUCHER. La *Société des amis de l'Ordre*, je l'ai déjà dit, a obéi aux injonctions de la justice.

VOIX DE LA MONTAGNE. Elle existe encore en armes.

AUTRES VOIX. Allez à Moulins, vous verrez si elle est dissoute.

M. LÉON FAUCHER. Je répète donc que des sociétés secrètes ont agi dans les élections, et qu'un parti s'en est servi.

UNE VOIX DE LA MONTAGNE. Lequel? lequel?

M. LÉON FAUCHER. Le parti de l'anarchie!

AUTRES VOIX. Il a dit l'opposition, tout à l'heure !..

M. LE PRÉSIDENT. Mais il ne doit y avoir ici personne intéressé à prendre la défense des sociétés secrètes, puisque personne ne s'en est servi. (Rire général.) Ecoutez donc l'assertion, vous la combattrez ensuite si vous le jugez nécessaire.

M. CONSIDERANT demande la parole.

UNE AUTRE VOIX. Je prie M. le président de demander à l'orateur ce qu'il entend par le parti de l'ordre et par le parti du désordre?

M. LE PRÉSIDENT. Mais faites donc silence ! (Bruit.)

M. CHARRAS. Allons, continuez, citoyen Faucher !

M. FAUCHER. Un système de terreur était suivi pour faire réussir certaines élections; ce système était signalé partout. J'ai cru devoir envoyer aussitôt la contradiction aux rumeurs mensongères qui avaient été répandues. (Exclamations à gauche.)

Le 12 mai, au moment où je venais d'envoyer la dépêche, on nous remit des lettres de préfets demandant tous qu'on leur adressât des nouvelles positives en état de contredire ces fâcheuses nouvelles qui annonçaient l'arrestation des ministres et du président de la République. On disait qu'ils étaient transférés à Vincennes.

M. Léon Faucher donne lecture d'une nouvelle publiée par le *Rhin*, et qui, au dire de l'orateur, cadre entièrement avec les bruits qui circulaient dans les départements du Midi. Les mensonges avaient un but, et il a bien fallu, pour détruire cet effet, que le gouvernement publiât la vérité...

M. LAGRANGE. L'Assemblée constituante a déclaré que vous aviez menti dans votre dépêche. (Tumulte prolongé.)

M. LÉON FAUCHER. Une dépêche télégraphique a été incriminée dans le département de l'Yonne, parce que les noms des représentants qui avaient pris part aux votes s'y trouvaient; ils se sont trouvés sur toutes les dépêches qui sont arrivées en même temps que le *Moniteur*. Quant à M. Frémy, il a signé cette dépêche, parce que cela entrait dans sa mission; et, c'est une justice que je me plais à lui rendre, personne ne s'est moins occupé de lui du succès de son élection. (Rires à gauche.)

M. Léon Faucher conclut en demandant que les élections de l'Yonne soient validées ; il invoque le jugement de l'histoire, qui dira que jamais, sous aucune administration, les élections n'ont été plus dégagées de la pression du pouvoir.

M. CRÉMIEUX. Je commence par constater que le débat s'est agrandi, mais je déclare que je suivrai M. Léon Faucher sur le terrain qu'il a pris. J'aime peu les revues rétrospectives. (Rires.) Il me semble que l'on ne doit pas se déchirer au lieu de s'entendre, voilà tous mes motifs. Je dois m'élever d'abord contre les reproches que M. Léon Faucher a adressés au gouvernement de Février pour se justifier du blâme qu'il a encouru de l'Assemblée constituante.

L'orateur rappelle qu'avant février, le suffrage universel était un objet de terreur pour le pays légal. Cela se comprenait du reste pour les hommes qui doutaient du pays tout entier devant un inconnu qu'ils repoussaient de toutes leurs forces, lorsqu'on ne voulait pas même de l'adjonction de la liste des capacités.

Il rappelle que le gouvernement provisoire n'a pas exercé d'influences coupables pour les premières élections ; il rappelle qu'il a fait révoquer un magistrat et fait juger des agents judiciaires qui avaient usé de leur influence officielle.

Puis il compare la différence des mesures qui ont été prises pour dissoudre les deux grandes sociétés secrètes signalées par M. Léon Faucher, la société de la *Solidarité républicaine* et la société des *Amis de l'Ordre*.

Pour cette dernière, les ménagements les plus grands ont été employés; on l'a avertie également de se dissoudre, ou qu'autrement on serait obligé de la poursuivre. Aucune poursuite n'a eu lieu. Une nuée, une pluie de poursuites, de perquisitions domiciliaires, d'arrestations préventives sont tombées sur la *Solidarité républicaine*. N'aurait-on pas dû avoir la même justice pour les deux sociétés?

L'orateur arrive à la discussion du comité électoral de la rue de Poitiers; que le ministre ait ou non envoyé lui-même les circulaires de ce comité, il n'importe, puisque M. Léon Faucher a déclaré qu'il approuvait les doctrines de ces circulaires, qui se donnaient comme le résumé de la politique personnelle de M. le président de la République.

M. LÉON FAUCHER. Je demande la parole.

M. CRÉMIEUX. Vous ne pouvez nier ce que vous avez dit. Vous avez déclaré à vos fonctionnaires qu'une propagande était faite par des feuilles détestables, et vous les engagez à répandre comme citoyens le contre-poison des bonnes doctrines de la rue de Poitiers. (Interruption.) Pouvez-vous donc nier que la rue de Poitiers exerçait une influence réelle sur les résolutions du président de la République? Donc M. Léon Faucher, en recommandant le contrepoison anti-socialiste, a réclamé, exercé une influence officielle.

La France a été agitée effroyablement sous le ministère de M. Léon Faucher ; chaque matin le *Moniteur* annonçait des émeutes. On nous accusait de ne rien voir. Il y avait des nouvelles exagérées, il y en avait de fausses ; mais qu'importe ! on disait partout : *Le pays est agité*! On se jetait dans les bras de ceux qui se disaient modérés.

Nous sommes dans un pays où le gouvernement a une influence sérieuse. Or, quand c'est un journal du gouvernement qui dit tous les matins qu'il faut soustraire la province à Paris...

UNE VOIX A DROITE. Oui ! oui ! (Murmures à gauche.)

AUTRES VOIX A GAUCHE. A l'ordre! à l'ordre. (Tumulte prolongé.)

M. CRÉMIEUX. Je viens d'entendre *oui*. Ce mot vous touche. Celui qui l'a prononcé, quand il aura siégé quelque temps ici, quand il connaîtra mieux le parti national, si mal jugé, il saura qu'il n'y a de grandeur possible pour la République que dans ce parti. (Applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT. L'unité et l'indivisibilité de la République sont consacrés par la Constitution. (Applaudissements nombreux à gauche.)

M. Crémieux s'apprête à reprendre son discours, mais on lui crie de tous côtés: A demain!

La séance est levée à sept heures.

FAITS DIVERS.

Le ministre de l'intérieur vient de soumestre à l'examen du conseil d'Etat un projet de loi sur l'assistance publique et un projet de loi sur les monts-de-piété ; il a demandé en même temps au conseil de préparer et de rédiger la loi prescrite par l'art. 78 de la Constitution sur l'organisation et les attributions des conseils départementaux, cantonaux et municipaux.

— On lit dans l'*Opinion publique* :

« Un bruit assez étrange courait hier à l'Assemblée. Le ministère devait, dit-on, demander une prorogation, pour proposer divers projets de loi. Une pareille mesure, dans les circonstances où nous sommes, nous paraît impossible. »

— M. Laborde a déposé sur le bureau de l'Assemblée une proposition ainsi conçue :

« Article unique. Il est accordé amnistie pleine et entière à tous les condamnés politiques depuis les évènements de mai 1848 jusqu'à ce jour. »

— On vient encore d'arrêter, en vertu de mandats, trois individus inculpés de fraude en matière électorale. L'un est le sieur Nuss Baumer, tailleur, rue de Valois, 11; l'autre, le sieur Oberhauser, marchand de vins, rue de Vannes ; tous deux sont Suisses d'origine. Le troisième est le sieur Marger, natif de Savoie, concierge, rue des Trois-Frères.

— Les galeries de l'exposition seront fermées aujourd'hui mercredi 6 juin pour le nettoyage. Elles seront réouvertes le lendemain jeudi et les jours suivants.

— Le fléau qui décime Paris vient d'enlever ce matin à sa famille et à la cause démocratique et sociale, dont il a été un ardent champion, le citoyen Edmond Frossard. Le convoi aura lieu aujourd'hui 6 juin, à 5 heures de relevée. On se réunira à la maison mortuaire, rue Bleue, 30.

— On lit dans l'*Evènement* :

« Un des membres de l'Assemblée législative doit lire après-demain une lettre du père Ventura, qui portera un jour nouveau sur la question italienne. Cette lettre est en la possession d'un des trois auteurs de la proposition d'amnistie. »

— On parle de la retraite de M. Carlier, qui serait remplacé par M. Panisse.

Quel autre poste confierait-on donc à M. Carlier pour le récompenser de ses précieux services?

— La cour d'assises a condamné par défaut M. Charles Furet, gérant du *Républicain de Rouen*, à deux mois de prison, 200 fr. d'amende et une année de privation de ses droits civiques, pour avoir, au club de la Nitrière, attaqué personnellement MM. Bugeaud et Lamoricière.

Appel de ce jugement sera formé par M. Charles Furet.

Ce n'est pas tout :

Notre courageux confrère a dû comparaître hier lundi devant la même cour, à raison des *crimes* suivants : outrages envers M. Bonaparte, excitation à la haine et au mépris du gouvernement.

— On lit dans le *Politique* :

« M. Guizot est arrivé hier à Paris ; il vient fonder un journal qui aura pour titre : *Le Gouvernement*. »

— Le frère du ministre grec, M. Christidès, est arrivé hier dans l'après-midi à Paris, chargé d'une mission particulière pour M. le président de la République française.

— Un acte effrayant de cannibalisme vient d'être commis dans l'ouest de l'Irlande par un individu qui n'avait pas même l'excuse d'être une des victimes de la famine qui désole ce malheureux pays. Passant sur la côte, il aperçut, étendu sur un rocher, le cadavre d'un naufragé; il en enleva le foie, qu'il dévora, ainsi qu'une partie de la cuisse. Le coroner a fait une enquête sur ce corps mutilé du naufragé, et les faits ont été établis. Les déclarations à cet égard ont été envoyées à Dublin.

— Un des corps les plus redoutés de l'armée magyare est celui des *dompteurs de chevaux* (Czikcs), qui ne le cèdent en rien à leurs confrères de l'Amérique du sud, dans l'art de se servir du *lasso*. Ce corps est régulièrement organisé ; sa manière de combattre consiste à lancer, à de grandes distances, une corde qui va enlacer l'ennemi, le prive de la liberté de ses mouvements, et qui, de plus, étant armée d'un croc en fer, lui occasionne des blessures cruelles.

— M. Dupin, président de l'Assemblée législave, a donné l'ordre au chef des huissiers de ne laisser pénétrer dans la salle des séances aucun des anciens membres de la Constituante, ni aucun des employés du palais.

— Des amis de l'ordre, bien renseignés, prétendent que le ministère actuel n'est que provisoire, que le maréchal Bugeaud a demandé deux mois pour tâter les affaires et sonder les cœurs. Il verrait ensuite s'il devrait accepter la présidence du cabinet.

— La troisième légion de la garde nationale de la banlieue était convoquée avant-hier, pour être passée en revue par son colonel, M. Lucien Murat. Chaque bataillon était commandé dans son rayon respectif et devait être visité successivement. Arrivé à Villejuif, M. Murat fut pris d'une indisposition assez grave et obligé de rentrer en voiture à Paris. Toutefois, le colonel de la 3e légion n'est point atteint du choléra, ainsi que le bruit s'en est répandu dans les couloirs de l'Assemblée.

FACÉTIE. Dans M. de Falloux, dit l'*Assemblée nationale*, on reconnaît l'homme d'état également résolu à faire le sacrifice de sa vie *ou de sa popularité* (la popularité de M. de Falloux !)

Nous avions pensé que M. de Falloux n'avait jamais eu de popularité à sacrifier, et que ce n'était pas sa vie, mais celles de Français et de Romains également innocents qu'il avait sacrifiées sous les murs de Rome.

CYNISME. — « Notre programme sera clair et bref, écrit le *Courrier de la Gironde*. Pas d'hommes de révolution, mais des hommes de gouvernement. Les républiques, pas plus que les monarchies, ne peuvent vivre avec *le prétendu droit de réunion*, avec les clubs, avec les dévergondages illimités de la tribune ou de la presse.

» Donc, pas d'hommes qui ont défendu le droit de réunion, pas d'hommes qui ont combattu les lois restrictives de la presse et qui ont ainsi perdu la monarchie.»

M. Robertson ouvre un cours élémentaire d'anglais, demain jeudi, à sept heures précises du matin, rue et place Louvois, 8.

— Les sociétaires faisant partie de l'association fraternelle des ouvriers cordonniers et bottiers de la rue de Rambuteau, 108, sont convoqués en assemblée générale, pour jeudi 7 du courant, à 7 heures du matin, salle Martel.

— Le mardi 12 juin, à sept heures et demie du soir, M. Emile Chevé ouvrira chez lui, rue Saint-André-des-Arts, 60, *un nouveau cours de musique vocale et d'harmonie*. Les leçons auront lieu à la même heure, trois fois par semaine, les mardis, jeudis et samedis. Des places spéciales sont réservées aux dames et aux enfants.

— Association fraternelle des bouchers-réunis, barrière des Trois-Couronnes, 10 ; l'ouverture, jeudi prochain, 7 juin.

PETITE CORRESPONDANCE.

Dinant.—MM. L. et C.—Nous vous adressons le vol. par la poste. Les mess. ne nous ont pas encore remis votre envoi de fonds, et nous allons réclamer.

Vadans.—M. C.—Nous vous réab. et vous env. les art. dem.

Hières.—M. D.—Excellent! je vais m'en occup. activem. Continuez à fournir dans ce sens.

Bourse du 5 juin 1849.

La rente 5 0[0 ouvre à 82 20 et 25, mais elle baisse insensiblement, pour fermer à 81 60.

La Banque de France, qui était à 2250 fr., débute et finit à 2200 fr.

Le 3 0[0, qui avait fait sa clôture à 53 30, commence à 52 75, arrive à 52 90, pour finir à 52 60.

Les chemins de fer suivent la dépréciation des fonds publics.

Orléans, hier à 770, n'est plus qu'à 760.

Rouen est à 500.

Le Nord flotte entre 410 et 408 75.

Le marché est lourd ; on ne veut rien entreprendre avant d'avoir pris connaissance du message du président. Il est moins lourd sur les chemins que sur la route.

La rente, déjà fermée en baisse hier, a continué son mouvement de baisse. La liquidation d'argent est mauvaise; le manifeste ajourné à jeudi, quelques bruits de désaccord ministériel, et le choléra qui augmente, sont autant de causes de baisse et de découragement.

La nullité des affaires est donc naturelle, et par conséquent la baisse ; cependant on espère des nouvelles de Rome d'ici jeudi. Tout fait présumer qu'elles éclaireront la question embarrassante par elle-même; alors on pourra voir clair dans la position politique, et la position financière s'en ressentira.

Après la bourse, on fait 81 55.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 6 juin.

THEATRE DE LA NATION.—Le Prophète.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Le Cid, le Menteur.
OPÉRA COMIQUE.—Le Val d'Andorre.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Puritains d'Ecosse.
VAUDEVILLE.—La Conspiration de Mallet.
GYMNASE.—Un Duel, Brutus, la Montagne.
THÉATRE MONTANSIER.—Grosse caisse, Exercice.
VARIÉTÉS.—Le Fil de la Vierge.
AMBIGU-COMIQUE.—Les trois Etages, un Drame.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—Murat.
THEATRE DU LUXEMBOURG.—Amour, amour !
FOLIES.—Mathieu, Gibier de roi, Mme Gibou.
DELASSEMENTS-COMIQUES.—Culottes et cotillons.
CIRQUE DES CHAMPS-ELYSEES (carré Marigny).
THEATRE CHOISEUL.—Le Choriste, la Fille du Rempailleur, Arlequin et Colombine, l'Entr'acte au paradis.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 155 — ÉDITION DU MATIN. — Jeudi 7 Juin 1849.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . 11 f.
Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 6 JUIN.

Assemblée Nationale.

Nous ne savons rien de plus pauvre et de plus décevant que la manière dont le message de M. Louis Bonaparte, président de la République, est parvenu aujourd'hui à l'Assemblée nationale.

C'est à la fin de la séance, pendant le tumulte d'un scrutin de division sur les élections de l'Yonne, quand le peu de curiosité qu'excite ce document était déjà émoussée, que M. Dupin en a annoncé la réception à l'Assemblée. Peu de personnes ont même compris de quoi il était question. A peine avons-nous entendu M. Dupin parler d'impression au *Moniteur* et de distribution, comme s'il ne s'agissait que du plus insignifiant des rapports de commission.

Le bruit s'est aussitôt répandu que les dissidences soulevées dans le cabinet par la rédaction de ce document n'avaient pas cessé. La majorité du ministère, dit-on, persiste à ne pas vouloir en prendre la responsabilité. On va jusqu'à dire que ce message n'est même contresigné par aucun ministre, contrairement à l'article de la Constitution qui déclare non valable tout écrit du président non revêtu de ce contre-seing. Quelques voix se sont élevées pour réclamer la lecture; nous avons cru un instant que cette lecture aurait lieu après le scrutin. Mais bientôt on a vu M. Dupin céder son fauteuil à M. Baroche, et disparaître.

Les quelques ministres présents se sont également éclipsés. Les représentants et les spectateurs des tribunes, en se dispersant, exprimaient un désappointement général. On disait dans la salle des Pas-Perdus que ce document serait communiqué ce soir à tous les journaux : il n'en a rien été. Les rédacteurs du *Moniteur*, auprès desquels nous venons de demander des épreuves, répondent que le message n'est pas en leurs mains et qu'ils ignorent eux-mêmes s'il paraîtra demain dans l'organe officiel.

Nous livrons ces faits aux méditations de nos lecteurs.

Quant à nous, il n'y a rien dans tout cela qui nous surprenne. La fausse voie dans laquelle le gouvernement du 10 décembre est engagé ne nous paraît devoir aboutir qu'à des malheurs ou à des scandales. Quel que soit le contenu du message dont l'enfantement a été si laborieux, il n'en sortira pas d'enseignement plus vrai, plus élo-quent que celui qui ressort déjà des difficultés de sa mise en scène. Il n'est pas aisé aujourd'hui de tromper la conscience publique, éclairée par les évènements et par les derniers débats de la tribune. La justification des faits accomplis est aussi impossible à la camarilla de l'Elysée que le programme de l'avenir. Un grand acte de contrition serait seul franc et honorable; mais nous connaissons trop l'aveuglement des rejetons dynastiques et des vieux partis pour l'attendre.

M. Louis Bonaparte, après six mois de règne, en est déjà arrivé au point où se trouvait Louis-Philippe à l'ouverture des chambres, en décembre 1847. Sa confiance dans la complicité d'une majorité endurcie et satisfaite le conduit fatalement au même abîme. L'attentat commis à Rome contre la liberté des peuples et contre la Constitution, est même beaucoup plus difficile à excuser que l'affaire du Sonderbund. En vain essaiera-t-on de faire prendre le change à l'opinion en formulant quelques vagues promesses d'améliorations en faveur des classes laborieuses.

Le peuple socialiste de 1849 ne sera pas plus dupe de ces ingénieux moyens de diversion qu'il ne le fut en janvier 1848 des passages du discours du trône qui annonçaient des projets de lois sur la réduction du sel et de la taxe des lettres, sur les biens communaux, sur le régime hypothécaire, les monts-de-piété, les caisses d'épargne, etc. Le peuple, aujourd'hui comme alors, est convaincu de la duplicité de notre politique, et se sent plus blessé des graves atteintes portées à la dignité de la France à l'extérieur que de l'oubli dans lequel on laisse ses propres misères.

Les interpellations que Ledru-Rollin adressera demain au nouveau cabinet sur les affaires d'Italie arriveront à propos pour servir de commentaires au message de M. Louis Bonaparte.

Il va sans dire qu'une majorité de plus de 350 voix contre 184 a validé les élections du département de l'Yonne. Nous recommandons ce vote à l'étude des historiens politiques comme le plus éclatant exemple du vertigo de l'esprit de parti et des abus de majorité.

Si Louis-Philippe avait su pouvoir, obtenir de tels résultats en exploitant le suffrage universel par la peur du Socialisme, il n'eût certainement pas hésité à se faire nommer président de la République plutôt que roi constitutionnel.

On assurait tantôt à l'Assemblée, mais sans donner aucun détail, que les Français étaient entrés dans Rome.

C'est sans doute cet évènement que l'on attendait pour communiquer le message de la présidence.

Les jésuites politiques de l'Elysée ne manqueront pas maintenant d'invoquer le fait accompli.

Dupera-t-on donc longtemps encore les peuples avec ces roueries de mauvais aloi?

Nous lisons ce soir dans l'*Estafette* :

Les bruits les plus divers circulent à la salle des Pas-Perdus.

On assure d'un côté que Rome a été prise après un combat de quatre heures.

On affirme, d'un autre côté, que Garibaldi marche sur Naples à la tête des forces romaines.

La majorité réactionnaire de l'Assemblée législative se propose de rapporter toutes les lois démocratiques votées par l'Assemblée constituante. Voici déjà M. Creton qui propose le rétablissement de l'impôt sur les boissons. Sa proposition est ainsi conçue :

Art. 1er. Dans le délai de six mois, à compter de la promulgation de la présente loi, le ministre des finances présentera à l'Assemblée nationale un projet de loi contenant un système complet sur l'impôt des boissons.

Art. 2. L'article 3 de la loi des finances du 19 mai 1849 est abrogé.

On annonce de la manière la plus positive, dit la *Gazette de Breslau*, que, dans quinze jours au plus tard, les Russes prendront possession de Cracovie et de son territoire, et l'incorporeront à la Pologne.

Si cette nouvelle est vraie, l'empereur de Russie aura fait, en présence de notre République, ce qu'il n'avait pas osé réaliser sous le faible gouvernement de la paix partout et toujours.

Du reste, pourquoi le despote du Nord se gênerait-il, sûr qu'il est de la déférence et de l'amitié du président Louis-Napoléon?

Retards apportés à l'enlèvement des cadavres.

La négligence que la municipalité apporte depuis quelques jours dans l'enlèvement des cadavres à domicile, devient de plus en plus grande.

Dans les circonstances actuelles et au milieu d'une température aussi brûlante que celle qui nous accable, c'est une faute administrative très grave.

Nous connaissons telle maison où il a été impossible d'obtenir depuis *quatre* jours l'enlèvement d'un cadavre.

La maison en est infectée malgré tous les moyens employés pour neutraliser les miasmes.

Rien ne saurait excuser l'administration vis-à-vis de faits aussi déplorables, au milieu des circonstances dans lesquelles se trouve Paris.

Si le choléra sévit avec force, la peste serait encore plus meurtrière, et rien ne saurait mieux la développer que l'abandon des cadavres dans les maisons pendant des *centaines* d'heures.

Il serait même prudent, aujourd'hui, de hâter l'inhumation.

Une terrible responsabilité pèse sur M. le préfet et sur MM. les maires; qu'ils prennent sans plus tarder tous les moyens nécessaires pour empêcher que la position sanitaire de Paris ne s'aggrave.

Un devoir impérieux les appelle à donner toute leur sollicitude à une question aussi capitale.

En répondant aux réflexions que nous avait suggérées son insistance touchant la réforme ministérielle proposée par M. E. de Girardin dans sa note du 14 décembre au président de la République, la *Presse* raisonne plutôt comme si nous vivions sous un gouvernement absolu que sous un gouvernement démocratique.

« Supposez, dit-elle, que la France possède l'homme capable d'organiser la démocratie, et que cet homme soit nommé ministre, si vous le rivez à huit collègues, « ce sera absolument comme si vous le condamniez à l'immobilité. La délibération éteint l'initiative; aussi Robert Peel, qui le savait par expérience, ne communiquait-il pas ses projets de réforme au cabinet dont il était le chef. Il les apportait directement à la tribune. Il arrivait à la discussion en ayant sauté à pieds-joints par dessus l'objection. Il avait raison! Robert Peel n'a pas dit encore son dernier mot. C'est le grand homme de ce temps-ci.

» Tout ministère qui sera composé de telle sorte que, dans l'hypothèse même la plus favorable, la médiocrité y sera représentée par huit et la supériorité par un, sera un ministère où les meilleures intentions s'évaporeront en délibérations stériles, où l'on perdra à démontrer l'impossibilité de telle grande mesure désirable dix fois plus de temps qu'il n'en faudrait pour l'accomplir. »

Sans doute, nous le savons, les meilleurs esprits sont souvent entravés, étouffés par les majorités médiocres et inintelligentes. Les idées supérieures, les plus utiles projets ne manquent jamais d'échouer devant l'ignorance ou le mauvais vouloir du flot qui n'y est point préparé.

Mais, de ce que des majorités cèdent difficilement à l'impulsion des génies novateurs, s'ensuit-il qu'il faille abandonner à ceux-ci l'initiative et la réalisation des réformes?

Cela ne se peut plus à l'heure qu'il est.

Sous la démocratie, tout doit se faire par la volonté de tous. La démocratie n'existe et n'est organisée qu'à ce prix.

Le ministre dirigeant de M. de Girardin, en supposant qu'il possédât la capacité supérieure, n'en serait pas moins obligé de soumettre ses vues à l'Assemblée et d'obtenir son vote pour les faire passer dans l'application. Son initiative n'aurait donc, en réalité, ni plus ni moins de valeur que celle du premier représentant venu.

Non, l'impulsion, aujourd'hui, doit surtout partir de l'opinion. C'est à elle que des hommes d'Etat éclairés et consciencieux doivent obéir; c'est à la comprendre qu'ils doivent s'appliquer avec dévouement, avec persévérance.

Que les gouvernements sachent enfin ce qu'il faut entreprendre pour constituer les sociétés sur des bases meilleures, et les réformes administratives marcheront d'elles-mêmes, car le principal sera fait.

« LA FAULX NE DISCUTE PAS AVEC L'IVRAIE. »

Tel est l'axiome gouvernemental que le *Dix Décembre, journal de l'ordre*, livre aujourd'hui à la méditation des Socialistes. Un journal modéré avait déjà parlé de la *fourche*, un autre de la *corde*. C'était dans le temps où les *conservateurs* prêchaient publiquement la *suppression* du parti populaire. Rien que cela! Il paraît que la contre-révolution, un moment épouvantée par les élections du 13 mai, a repris son audace et ses projets. La *faulx* menace les « coquins du bas étage, » qui ont l'insolence d'être républicains.

Est-ce que « les honnêtes gens de la haute-société » auraient l'intention de faucher, de moissonner encore le Socialisme, au soleil de Juin?

Il n'y a plus de « faulx » assez tranchante pour couper l'idée sociale semée en Février, et qui pousse aujourd'hui sur la patrie française et sur le sol de l'Europe. (*Vraie République.*)

L'action du Gouvernement anglais.

Quelques gens comptent encore sur l'Angleterre pour appuyer le mouvement d'indépendance et de liberté qui travaille à la destruction définitive de l'absolutisme européen.

C'est se méprendre étrangement. L'Angleterre est aux mains de la plus habile et de la plus vieille aristocratie du monde. Les aristocrates sont unis entre eux dans tous les pays.

Loin de prêter appui à la liberté, l'aristocratie anglaise se tournera du côté du vieux monde et du despotisme, qui est sa propre cause.

Nous croyons pouvoir affirmer que déjà le gouvernement français a reçu de Londres des notes dans ce sens.

Les peuples ne peuvent et ne doivent compter que sur eux pour en finir avec les gouvernements qui les oppriment et les trahissent.

Il y a cinq mois que nous annonçons que la coterie Thiers, Falloux et Persigny perdra la France, si on la laisse faire.

C'est elle qui veut exterminer la République romaine, et qui veut fraterniser avec les Autrichiens et le Bourbon de Naples, au mépris des sentiments et des véritables intérêts de la France républicaine.

Nous qui connaissons l'empire trop certain qu'exercent à l'Elysée certains hommes, nous qui savons que les flatteurs et les courtisans n'abdiquent jamais cet empire, nous aurons peu de confiance dans le triomphe de la bonne cause, tant que nous verrons cet entourage assiéger les abords de l'Elysée. (*Liberté.*)

Un vol honnête.

Le gouvernement révolutionnaire de la Sicile n'ayant pas de navires pour garantir son littoral, s'était adressé à la compagnie péninsulaire anglaise pour avoir deux paquebots. Cette compagnie les nolisa pour le compte du gouvernement sicilien pour tout le temps que durerait la guerre.

Un de ces bâtiments, *le Vectis*, sous pavillon anglais, commandé par le capitaine Georges Bingham, arriva à Palerme le 27 mars 1848.

L'acte du parlement sicilien, du 14 avril 1849, qui acceptait la médiation de l'amiral Baudin, empêcha l'arrivée du second paquebot.

A Palerme le paquebot *Vectis* prit le nom d'*Indépendance*, changea d'équipage et de drapeau. Cependant on ne s'en servit jamais, et il ne sortit de ce port que le 23 avril 1849, pour amener en France des réfugiés politiques. Ce bâtiment arriva à Marseille le 25 avril. Deux jours après, le 28, lorsqu'il se disposait à retourner en Sicile, le préfet des Bouches-du-Rhône, sur les instances du consul napolitain, le plaça *administrativement* sous séquestre, jusqu'à ce que le gouvernement de la République française en eût décidé. Le capitaine réclama contre cet acte arbitraire, contre cet attentat à la propriété privée, car le consul napolitain n'avait pu présenter aucun titre pour exercer un droit quelconque. Les réclamations restèrent sans effet. Il y a plus, M. le préfet Peauger répondait à ces réclamations par un acte encore plus scandaleux; il donna des ordres pour que le drapeau tricolore sicilien fût abaissé et qu'on lui substituât celui du roi de Naples.

Est-ce ainsi que le ministère Barrot-Falloux interprète l'article 11 de la Constitution, où il est dit : *Toutes les propriétés sont inviolables?* Il est évident, en effet, que le ministère, en remettant au gouvernement napolitain le paquebot sicilien, se fait complice d'un vol.

Il est vrai que cette affaire prendra une autre tournure, car la chute du gouvernement révolutionnaire de Sicile, brisant de fait le contrat passé avec la compagnie péninsulaire anglaise, des réclamations s'élèveront de la part de la compagnie elle-même.

Mais le ministère Barrot-Falloux n'aura pas moins commis deux nouvelles violations du droit des gens!

On dit que M. Gustave de Beaumont va être envoyé à Rome en remplacement de M. de Lesseps.

On ajoute que M. de Corcelles serait déjà parti pour Gaëte.

On se rappelle que c'est M. de Corcelles qui avait été envoyé en Italie par le général Cavaignac, à l'époque où Pie IX jugea à propos de s'éloigner de Rome, et qu'il s'agissait d'offrir au fugitif un asile en France.

Dans l'un des *contre-poisons* sortis de l'officine de la rue de Poitiers, on lit la phrase suivante :

Avec l'existence assurée, nous deviendrons des chiens qu'on fouette ou des bestiaux qu'on engraisse à l'étable; c'est le besoin qui fait notre activité, notre courage, et qui nous donne une énergie infatigable.

Nous ne savons si ces lignes sont émanées de la plume d'un ami ou de celle d'un ennemi; mais nous serions presque tentés de soupçonner là quelque perfidie. En effet, y a-t-il rien de plus révolutionnaire que ces injures adressées aux gens qui ont l'*existence assurée?*

Eh quoi! tous ces messieurs qui prélèvent de riches revenus sur le labeur social, tous ces privilégiés qui ont des existences de cinquante ou cent mille livres de rentes, sont donc *des chiens qu'on fouette ou des bestiaux qu'on engraisse à l'étable?*

Vite! que l'on enlève à ces messieurs leur existence assurée, qui les transforme en *chiens* ou en *bestiaux*; qu'on leur rende leur dignité d'hommes, en les soumettant à la loi commune du *besoin*; car, d'après l'écrivain de la rue de Poitiers, c'est le besoin qui fait *notre activité, notre courage*.

Et c'est avec de pareils arguments, si faciles à retourner contre les privilégiés, que l'on croit combattre et détruire les principes de justice et d'organisation apportés par le Socialisme! Ah! c'est bien le cas d'appliquer le proverbe : « On n'est jamais trahi que par les siens. »

Jamais, en aucun temps, dit l'*Union médicale*, le suicide n'a fait autant de victimes qu'aujourd'hui en France. Il ne s'agit pas seulement de ces épidémies de suicides qui ont désolé certains pays, mais qui, passagères et momentanées, disparaissaient en même temps que les causes, quelles qu'elles fussent, qui les avaient provoquées, mais bien du nombre permanent de morts volontaires, qui, tous les ans, tous les mois, tous les jours, se renouvellent avec une désespérante régularité. Quoi de plus digne d'appeler l'attention du philosophe, du moraliste, du médecin et de l'homme d'Etat, que cette succession toujours croissante des meurtriers d'eux-mêmes?

Oui, en effet, ces tristes accidents devraient éveiller la sollicitude des hommes d'Etat. Mais peut-on donner ce nom aux personnages qui s'agitent aujourd'hui sur la scène de l'intrigue? Nos politiques ont bien d'autres choses à faire, vraiment, que de prévenir les actes de désespoir qui déciment la population. Ce sont là des faits qui ne méritent même pas une seule de leurs pensées. Comment, d'ailleurs, montreraient-ils quelque

souci de la vie des individus, quand ils font si bon marché de celle des peuples! Le sentiment des gouvernements se retrouve dans les petites comme dans les grandes choses.

Apologue.

Un maison est la proie des flammes.

Il est nuit.

Ses habitants paraissent plongés dans le sommeil le plus profond, car aucune agitation n'apparait, aucun bruit ne se fait entendre,

Un passant s'arrête, voit ce calme inquiétant; il frappe à la porte à coups redoublés.

Une croisée s'ouvre; une voix irritée s'exprime ainsi :

— Qui frappe? que veut-on?

— Levez-vous! levez-vous! le feu est à votre maison!

La croisée se referme avec colère, et l'on entend distinctement ces mots : — Ah! si je pouvais donc faire arrêter le misérable qui m'a éveillé!

Puis un instant après, quand déjà il est trop tard pour se sauver,

— Ah! le misérable! le misérable! c'est lui qui a mis le feu à ma maison avec ses avertissements sinistres et ses paroles incendiaires!

Morale.

Le plus souvent les gens qu'on veut sauver vous reprochent de les perdre. Gardez-vous donc de leur dire, quand ils ne le voient pas, qu'un abîme est sous leurs pieds; ils vous accuseraient de l'avoir creusé! (*Presse.*)

JÉSUS-CHRIST EN PRISON

S'il vous plait ?

Au procureur-général de la République. — Suite (1).

Maintenant que le Christianisme nous est connu autrement que par le *Catéchisme*, le *Mois de Marie*, la *Quinzaine de Pâques*, en vain vous mettriez-vous en frais d'éloquence sacrée pour prouver au pauvre monde que la meilleure des spéculations consiste à se résigner bravement aux humiliations, à la misère, à l'injustice, vu que ses courtes douleurs sont des fonds placés à gros intérêt et à perpétuité sous la triple garantie du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et que c'est dans le ciel qu'on en touchera les revenus.

Je ne nie point que les honnêtes écrivains qui brodent quotidiennement sur ce fonds, jadis fort à la mode, n'en retirent un revenu respectable, mais c'est tout ce qu'on en peut attendre; il n'y a pas là de quoi rassurer le grand parti de l'ordre.

Un évènement semblable à celui qui se produisit avec tant d'éclat dans les sciences naturelles, quand on ravit aux entrailles du globe les témoins séculaires des créations primitives, vient de s'accomplir dans l'histoire du Christianisme; des textes longtemps ignorés ont été remis en lumière, et le Christianisme en a pris une physionomie toute nouvelle. L'homme le moins érudit a plus de munitions qu'il n'est nécessaire pour réduire en poussière le pieux échafaudage si artistement mais si légèrement construit par les souteneurs désintéressés de la bonne politique. Même, les textes que j'ai réunis dans JÉSUS-CHRIST DEVANT LES CONSEILS DE GUERRE ne sont qu'un échantillon fort médiocre des matières incendiaires que l'arsenal chrétien met à la disposition des anarchistes.

Il faut donc vous y résigner, et sans délai jeter aux orties la ci-devant méthode des saintes fraudes. Le Christ n'est pas avec vous, mais il vous reste le *Constitutionnel*, l'Académie des sciences morales, la préfecture de police et la haute cour de justice; c'est bien quelque chose! C'en est assez pour que vous braviez sans crainte l'hostilité déclarée du Christ, des apôtres et des Pères de l'Eglise.

Oui, Monsieur, c'est une chose qu'on ne peut nier sans puérilité : il n'y a pas dans l'Evangile un mot de ce qu'il serait si avantageux que les pauvres voulussent bien y voir. Relisez l'Evangile, relisez-le sans prévention, en vous débarrassant, autant que faire se peut, des opinions que l'éducation vous a suggérées sur son compte, et vous reconnaîtrez que tout ce qu'il renferme est compris en quatre chefs principaux, dont deux sont relatifs à la doctrine, deux autres à la conduite du Christ, et qu'il n'est rien dont le grand parti de l'ordre puisse s'accommoder,

Pour les principes, voici ce qu'on trouve. On trouve :

La promesse de la vie éternelle,

Et la promesse du règne de Dieu sur la terre.

Et voici l'exemple que donne le Christ :

Une mansuétude infinie pour les pauvres, pour les humbles, pour les déshérités, pour les coupables même;

Une colère impitoyable contre ceux qui retiennent le peuple dans l'oppression, l'ignorance et la misère; contre les riches qui jouissent égoïstement de leurs biens, les regardant comme étant à eux, au lieu de s'en considérer comme de simples dépositaires; colère qui s'exhale en injures violentes et parfois même en voies de fait!

Voilà, Monsieur, ce qu'on trouve dans l'Evangile, et je défie l'esprit le plus dégourdi d'en extraire un élément que le parti de l'ordre puisse utiliser sans en changer préalablement le sens. Or, je vous le répète, c'est un genre de falsification qui n'est pas possible aujourd'hui.

Je ne me lasse pas d'admirer qu'on ait su faire un frein de ce Christianisme, où il n'y a qu'aiguillons excitant sans cesse le peuple à la révolte contre les riches et embrâsant son esprit de l'éblouissante perspective d'une prospérité sans limites qui, réalisée d'abord sur la terre, doit se continuer éternellement dans le ciel. Admirons ensemble la puissance de transformation de l'esprit humain; mais reconnaissons en même temps que cette veine est d'autant plus appauvrie qu'elle a fourni d'inestimables trésors à nos heureux devanciers.

La base sur laquelle s'est appuyé jusqu'ici tout le système religieux du grand parti de l'ordre, c'est qu'en plaçant le bonheur dans le ciel, Jésus l'a par cela même exilé de la terre, et qu'ainsi il a condamné à l'avance les impies qui, détournant le globe de sa vraie destination, voudraient en faire autre chose qu'un lieu d'épreuve et d'expiation. C'est le plus grand tour de force que je connaisse. Tout ce système repose sur quoi? — « Sur la pointe d'une aiguille, » — direz-vous, préparé que vous êtes à un exercice de prestidigitation transcendante. Moins que cela, Monsieur, sur le vide et sur le néant, sur une phrase infidèlement reproduite par les copistes, et qui de plus, chose cent fois merveilleuse, était en contradiction formelle avec l'ensemble de l'Evangile et chacun de ses détails. Ce modèle des procureurs, qui se contentait de deux lignes de l'écriture d'un homme pour le faire pendre, bien loin d'avoir inventé l'art précieux de faire mentir les textes, avait été de beaucoup dépassé par ses devanciers; une phrase, une seule phrase inconciliable avec le reste a prévalu sur le tout! Cette phrase fameuse, vous l'avez devinée, c'est celle-ci : *Mon royaume n'est pas de ce monde.* Une toute petite omission a fait son inimitable fortune. Quatre lettres de moins, et une radieuse promesse s'est transformée en un désespérant refus. Le mot omis est celui-ci : *nunc*, c'est-à-dire *maintenant*. Le vrai texte récemment restauré est ainsi conçu : *Car maintenant mon royaume n'est pas de monde.*

Dois-je vous dire que ce *nunc* se trouve dans toutes les éditions de la vulgate jusqu'au seizième siècle, et qu'il a été supprimé à partir de cette époque, si bien qu'on ne le rencontre dans aucune des éditions ultérieures? Ce sont là des faits que vous ne sauriez ignorer. Voici une remarque plus précieuse : ce petit mot a disparu juste au moment où il offrait des dangers aux conservateurs de l'ordre, et il reparaît providentiellement, je me trompe, par une sorte d'intervention du diable, au moment précis où il acquiert une valeur sinistre venant mettre hors de doute cette vérité si utile à dissimuler, à savoir que Jésus fait cause commune avec les Socialistes.

Admirons, Monsieur, l'intelligence des grands modèles qui nous ont précédé dans la voie de la politique honnête. Ce petit mot, ce mot terrible, ils le supprimèrent au moment où l'esprit humain prenait ce grand essor qui caractérise la Renaissance, quand l'homme secouait du même coup le double joug de la science antique et de l'autorité cléricale; réclamant la liberté de conscience, c'est-à-dire, l'indépendance spirituelle et le droit de parcourir à ses risques et périls le monde des investigations scientifiques, au moment où, par un mouvement analogue et complémentaire du premier, la terre s'élargissant comme pour satisfaire au besoin d'activité qui s'emparait de l'homme, venait de s'enrichir de tout un continent; quand une multitude de découvertes admirables attestaient en même temps l'inépuisable richesse de cette terre et la puissance de l'humaine intelligence. L'homme sentait s'éveiller en lui l'orgueil de la race et se mettait en tête de se faire ici-bas une demeure sortable. Dans ce désastreux renversement des vieilles croyances et des habitudes salutaires, ce mot du Christ attestant que la venue du règne de Dieu, pour être retardée, n'était que plus certaine, venait légitimer les sentiments et les aspirations nouvelles de l'humanité; il mettait les puissants en péril; il cessa d'être. Il ressuscite après une éclypse de plus de deux siècles, et quand revient-il? au moment où l'expérience commencée au début de l'ère moderne a été menée assez loin pour qu'on puisse la regarder comme concluante en faveur de l'homme et de la terre; quand les faits ont démontré que cette créature, qui passait pour si méprisable, est au-dessus de ce monde à la distance qui sépare le souverain de l'esclave, et que ce monde si dédaigné est une source inépuisable de trésors qu'il livre avec empressement dès qu'on l'y sollicite d'une certaine façon que la science enseigne. C'est dans cette phase critique que le diable ressuscite ce petit mot, et malheureusement il n'y a plus moyen de le mettre sous le boisseau.

Mais encore une fois, Monsieur, ce dont je ne me lasse pas de m'émerveiller, ce n'est point de la soustraction que je vous signale, c'est qu'elle ait suffi pour transformer en substance salubre et nutritive cet Evangile pétri de principes si manifestement hostiles à tout ordre social. L'Evangile, pris dans son ensemble renferme un sens ouvertement contraire à celui qu'on prétendait donner à cette phrase fameuse. Cependant Jésus n'a pu contredire dans un seul mot tout son enseignement. Or, même après l'habile soustraction dont je parle, il était aisé d'expliquer cette parole d'achoppement d'une façon conforme au sens de tout l'Evangile. Où a-t-on vu en effet que dans l'Evangile le mot *monde* soit toujours synonyme d'univers? Là comme ailleurs ce mot a un sens plus élastique; et quand, pour citer un exemple, les socialistes viennent après Jésus annonçant la fin du *monde*, déclarant que la paix, la justice et l'amour ne sont pas de ce *monde*, ils n'entendent pas assurément que ces grandes choses soient incompatibles avec la création; mais seulement qu'elles ne sont pas du temps présent, de l'organisation sociale actuelle. Or l'Evangile, qui n'est autre chose que la bonne nouvelle du Règne de Dieu sur la terre et dans le ciel, démontre surabondamment que Jésus ne l'entendait pas autrement que les socialistes.

Ecoutez-le quand, après avoir prononcé sur la montagne le célèbre discours dont je vous ai signalé précédemment de dangereux passages, il adresse à Dieu cette prière que tous les chrétiens répètent, apparemment sans en comprendre la portée, car ils y demandent chaque jour à leur Père céleste, entre autres choses, ces choses si éminemment perturbatrices de l'ordre social : « Que votre règne arrive; — que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel; — donnez-nous notre pain quotidien, — et délivrez-nous du mal. » — Cette prière, Monsieur le procureur, s'appelle le *Pater*; il vous sera facile de vous en procurer un exemplaire, et c'est pourquoi je me borne à ces extraits. Autant d'utopies que de mots sans doute, et jamais les socialistes n'ont été plus loin! Mais tâchez de concilier cela avec l'idée du renoncement à la terre et aux biens de ce monde. — « Que votre règne arrive, que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel! » Il n'y a pas deux interprétations possibles, cela n'a qu'un sens ou cela n'en a pas du tout. Si Jésus demande à Dieu que son règne arrive et que sa volonté soit faite sur la terre comme au ciel, il est de la dernière évidence qu'il croit le règne de Dieu possible sur la terre. Il ne demanderait pas une chose qu'il saurait impossible. Si les hommes ne devaient pas aspirer au règne de Dieu sur la terre, Jésus ne dicterait pas aux hommes les termes mêmes dans lesquels ils doivent le demander. Qu'avez-vous à répondre à cela? Rien, sans doute. Mais il y a quelque chose à faire : il y a à comprendre Jésus-Christ dans l'anathème lancé par M. Denjoy du haut de la tribune nationale contre cet ingénieur des ponts-et-chaussées qui, dans une réunion socialiste, avait osé invoquer la venue du règne de Dieu. L'ingénieur a été changé de résidence : c'est bien! Mais pourquoi tant de partialité en faveur du Christ qui a entraîné ce malheureux jeune homme?

L'Evangile développe à satiété l'idée contenue dans la prière chrétienne. Ce même discours, prononcé sur la Montagne, nous en offre une variante des plus saisissantes. Jésus traçant à ses disciples la conduite qu'ils devront tenir, s'exprime ainsi : « Ne soyez point en souci, disant : que mangerons-nous? que boirons-nous? ou de quoi serons-nous vêtus? car ce sont les païens qui recherchent toutes ces choses, et notre père céleste sait que vous avez besoin de toutes ces choses-là Mais cherchez premièrement le royaume de Dieu et sa justice, et toutes ces choses vous seront données par dessus. » (J.-C. devant les conseils de guerre, p. 32 et 33.) — Cherchez premièrement le royaume de Dieu et sa justice! C'est Jésus qui parle, c'est Jésus lui-même qui enseigne à chercher cette chose « impossible, » au dire de M. Denjoy!

Or, le royaume de Dieu une fois trouvé, qu'arrive-t-il? « Toutes ces choses vous seront données par surcroît, » dit le Christ. Quelles choses? Le manger, le boire et le vêtement, c'est-à-dire toutes les choses nécessaires à la vie. Mais si le royaume de Dieu, qui doit donner aux hommes le manger, le boire et le vêtement, qui doit les donner par dessus, par surcroît, en abondance, est possible sur cette terre; si les chrétiens ont reçu du Christ même l'obligation de le demander à Dieu dans leurs prières, s'ils doivent le *chercher*, et si d'autre part l'Evangile dit : « Cherchez et vous trouverez, » alors la terre n'est donc pas nécessairement une vallée de larmes, un lieu d'expiation, une géhenne? Alors ceux qui aspirent au règne de Dieu et le promettent aux hommes ne sont donc pas en dehors de la loi de Jésus, mais dans la loi même de Jésus? Ils font ce que le Christ leur enseigne, ce qu'il leur ordonne de faire; ils sont les vrais disciples du Christ. — Cela est incontestable autant que douloureux!

VICTOR MEUNIER.

(*La suite prochainement.*)

(1) Voir la *Démocratie* des 25, 26, 30 mai, 1er et 3 juin.

Dans la séance du conseil des ministres, présidé hier par M. Bonaparte, la question italienne a été traitée sous ses diverses faces. L'opinion des ministres était tout à fait partagée : MM. de Falloux, Rulhières et quelques autres membres de l'ancien cabinet étaient pour la soumission des Romains sans aucune restriction, pour l'abolition de la République romaine et le rétablissement du pape comme prince souverain de l'Etat romain, le gouvernement français se réservant le droit d'intervenir diplomatiquement et par la persuasion au sujet de l'amnistie et de certaines libertés.

Cet avis était celui du président de la République.

Un paragraphe du projet, rédigé, à ce qu'on dit, par le président de la République lui-même, portait que « *le gouvernement français avait résolu d'occuper Rome bon gré mal gré.* »

(*Tribune des peuples.*)

Italie.

Les Autrichiens poursuivent leurs succès en Italie, sous la protection du drapeau français. Le régime clérical, non pas mitigé par la constitution de Pie IX, mais tel qu'il exista aux époques du plus odieux despotisme, est déjà rétabli dans la partie septentrionale de la République romaine. Le bombardement d'Ancône a commencé le 24 et s'est poursuivi le 25, sans que les Romains, contenus par Oudinot, aient pu faire un mouvement pour aller au secours de leurs villes menacées.

Quand l'Autrichien sera maître de toute la Romagnie, les négociations dont on berne les Romains seront rompues subitement; l'antique gouvernement sera restauré, et l'on viendra à la tribune française déplorer qu'on n'ait pu obtenir aucune garantie au nom du peuple romain. Dans toute cette affaire, le jésuitisme le dispute à la trahison. Jamais, à aucune époque de notre histoire, un gouvernement ne s'était montré aussi ignoble.

Le 27, suivant le *Costituzionale* de Trieste, la frégate autrichienne la *Vénus*, d'accord avec le pyroscaphe le *Curtatone*, a tenté contre la partie orientale d'Ancône une attaque qui a fait beaucoup de mal. Les Autrichiens avaient aussi coupé l'aquéduc.

Les habitants d'Ancône ont rendu, dit la gazette autrichienne et papale de Bologne, les ôtages dont ils s'étaient emparés, entre autres le comte Mastai et deux frères de Bedini. On ne dit pas comment ni pourquoi ces ôtages ont été rendus; ils auraient cherché un refuge à bord d'un navire français qui aurait refusé de les recevoir et les aurait renvoyés aux navires autrichiens qui se trouvaient à portée.

Le fort de Malghera n'a point été pris par les Autrichiens. Les bombes n'en avaient fait qu'un monceau de ruines, les troupes vénitiennes l'ont évacué. Elles n'y avaient que 40 pièces de canon; le matériel de guerre a été évacué sur la ville; ce qu'on n'a pu emporter a été jeté dans les lagunes. Les parties du fort restées debout ont été minées. Un officier et 20 soldats autrichiens ont été tués par l'explosion. Au reste, ce fort, qui n'appartenait pas aux anciennes fortifications de Venise, et qui avait été construit sur les ordres de Napoléon, n'avait pour but que de protéger les communications de Venise avec la terre, et ce n'est à aucun égard une des clefs de la ville. Venise n'est pas plus compromise après la prise de ce fort qu'elle ne l'était auparavant.

Nos soldats sous les murs de Rome sont moissonnés par la *mal aria*.

Une expédition, composée de 3 300 hommes, s'est embarquée à Barcelone le 23, pour prendre part à la restauration du gouvernement clérical dans les Etats-Romains.

On dit que Garibaldi va être nommé commandant général des forces militaires de la République romaine.

Révolution allemande.

La constitution allemande, que Frédéric-Guillaume s'est arrogé le droit d'octroyer, passe inaperçue. Tout homme sensé, même dans le parti royaliste, regarde cette charte comme un projet impossible à réaliser.

Dans la soirée du jour qui vit s'élever ce monument d'impuissance, le roi *octroyeur* promulgua aussi une nouvelle loi électorale. Elle fut précédée, en guise d'introduction, d'un rapport du ministère au roi, dans lequel M. de Monteuffel dit que le suffrage universel ne servirait qu'à abîmer la liberté au lieu de la garantir; que par conséquent il avait fallu remplacer par une autre cette loi « nuisible, incomplète, insuffisante, qui renfermait le germe de grands dangers pour l'Etat. » De plus, le ministre invite, par une circulaire, tous les employés qui ne partagent pas son opinion à donner leur démission. Voilà comment on entend la liberté dans les Etats du beau-frère du czar.

La prochaine arrivée de la flotte russe dans le Grand-Belt a été, dit-on, officiellement annoncée au gouvernement danois, mais il n'y a rien de positif encore sur la part active qu'elle prendrait dans la lutte contre l'Allemagne.

L'enthousiasme pour la cause démocratique dans le grand-duché de Bade, est toujours très grand, quoi qu'en puissent dire les réactionnaires et les fidèles du grand-duc, qui voudraient faire croire que les habitants du grand-duché implorent le ciel pour le retour de ce souverain déchu.

C'est au chant des *Girondins* que les jeunes volontaires badois quittent le toit paternel. Ils accueillent les Français qui viennent se joindre à eux avec des houras prolongés. L'un de leurs chefs s'entretenant avec un voyageur de ce côté du Rhin, du retour probable de Hecker, s'écriait avec feu : « Ah! si jamais Hecker revient, je risque fort de perdre ma mère; car, malgré ses 72 ans, elle s'obstine à vouloir faire partie du corps qu'il commandera. » En général, les femmes prennent une part active au mouvement.

Les troupes wurtembergeoises, cantonnées le long de la frontière badoise, mènent joyeuse vie : tous les jours, par troupes de 100 à 200 hommes, les soldats se rendent sur le territoire badois, où on les reçoit au son de la musique et au bruit des pétards. La fraternité la plus cordiale règne entre les militaires des deux pays.

L'Assemblée des Etats du royaume de Wurtemberg a tenu, le 31 mai, une importante séance, dans laquelle la proposition émanant de l'assemblée populaire tenue à Reutlingen, et tendant à accorder en cas d'attaque, les secours fédéraux aux pays de l'empire d'Allemagne, y compris Bade et le Palatinat, qui ont reconnu la constitution, a été adoptée par 45 voix contre 33.

L'autorité prenait de grandes précautions à Stuttgardt.

Les insurgés du Palatinat ont de nouveau occupé la ville de Worms, d'où ils avaient été repoussés par les troupes hesso-prussiennes deux jours auparavant.

La forteresse de Landau est rigoureusement cernée par les paysans armés.

La nouvelle d'une bataille qui aurait eu lieu sur la Waag est reproduite par plusieurs journaux. La *Feuille constitutionnelle* de Prague, du 30 mai, entre autres, dit savoir de source certaine qu'un combat sanglant a été livré près de Trenezin. Le général Haynau commandait les Autrichiens. Des deux côtés il y a eu, dit-on, des pertes considérables.

Le gouvernement madgyar a institué, dans les comitats menacés par l'ennemi, des commissaires révolutionnaires avec pleins pouvoirs. Dans les districts, au contraire, d'où le théâtre de la guerre s'est éloigné, on s'empresse de réorganiser les administrations et les tribunaux ordinaires; partout on fait prêcher par les ministres des différents cultes la croisade contre les Russes.

Un état de l'armée, publié par Kossuth, confirme à peu près les détails que nous avons donnés dernièrement sur les forces disponibles de la Hongrie. Le chiffre de 400 000 hommes armés paraît donc authentique. Il est vrai que les journaux autrichiens prétendent qu'il n'y a guère que la huitième partie de l'armée hongroise qui soit composée de Madgyars. Selon ces journaux, la moitié serait formée de Polonais et autres Slaves, et le reste serait un mélange de Français, d'Allemands, d'Italiens, de Valaques et autres nationalités de tous les pays.

Du sud de la Hongrie, on mande que les Hongrois occupent, sur les frontières des principautés danubiennes, des positions tellement fortes, qu'il y a presque impossibilité pour les Russes d'entrer de ce côté-là.

Assemblée législative.

Présidence de M. DUPIN. — *Séance du 6 juin 1849.*

La séance est ouverte à 2 heures.

M. FIALIN DE PERSIGNY, élu dans la Loire, la Haute-Saône et le Nord, écrit qu'il opte pour le département du Nord.

Hier le scrutin, ouvert pour la nomination d'un vice-président, en remplacement de M. de Tocqueville, a donné le résultat suivant :

	Nombre des votants,	470
MM.	Daru a obtenu,	337
	Lamennais,	65
	Baune,	13
	Grévy,	6
	De la Moricière,	6

M. Daru ayant obtenu le plus de suffrages a été proclamé vice-président de l'Assemblée nationale législative.

Il est procédé au scrutin pour la nomination de deux membres de l'Assemblée devant faire partie de la commission de surveillance des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations, en remplacement de MM. Goudchaux et Duclerc, non réélus représentants.

M. Napoléon Bonaparte, nommé dans la Charente-Inférieure et la Sarthe, écrit qu'il opte pour la Sarthe.

M. Ney de la Moskowa, nommé dans l'Eure-et-Loir et la Moselle, opte pour la Moselle.

M. VICTOR CONSIDERANT. Citoyens représentants, le *Moniteur* constate que, dans l'orage qui a éclaté hier à propos de quelques paroles prononcées à cette tribune par M. Léon Faucher, j'ai été rappelé à l'ordre.

On a toujours le droit de s'expliquer sur un rappel à l'ordre, et je viens dire deux mots à cet égard.

Voici les paroles qui ont été prononcées par M. Léon Faucher :

« Je dois avouer, messieurs, que j'avais un peu trop compté, dans les élections, sur l'intervention du parti modéré. L'opposition est habituée, comme je le disais tout à l'heure, à une très grande et à une très sévère discipline; elle a à son service l'action des sociétés secrètes. »

Ces paroles ont provoqué de ce côté de l'Assemblée (la gauche), une demande de rappel à l'ordre.

Je me suis associé à cette demande, et comme j'ai vu qu'on ne s'empressait pas de satisfaire au désir que nous manifestions, et qui nous paraissait parfaitement légitime, j'ai dit de ma place que si une injure était adressée à cette autre partie de l'Assemblée (la droite), par un orateur de ce côté (la gauche), si, par exemple, on était venu dire que les adversaires de l'opposition, en parlant d'une manière générale, avaient à leur service les Cosaques, très certainement on aurait rappelé à l'ordre l'orateur qui se serait servi de cette expression.

Eh bien, je prétends que quand un ancien ministre, qui était au pouvoir au moment de l'élection, a dit d'une manière générale que l'opposition avait l'appui des so-

ciétés secrètes, je dis que j'étais dans mon droit en demandant le rappel à l'ordre, et qu'en cédant à cette demande on eût fait cesser cette agitation légitime, très légitime, qui régnait dans une partie de l'Assemblée; car quand une parole de provocation est partie de cette tribune, je ne connais qu'une manière de rétablir le calme : c'est de donner satisfaction à ceux qui justement se plaignent, au lieu de s'obstiner à la leur refuser d'une manière systématique.

Je dis qu'hier l'agitation est partie de cette tribune, et qu'elle n'a été maintenue dans l'Assemblée que par l'obstination qu'on a mise à ne pas vouloir faire justice à une demande légitime qui partait de ce côté. (La gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. Ce n'est pas pour ce qu'il a dit que j'ai rappelé M. Considerant à l'ordre, c'est parce qu'il parlait quand un autre avait la parole.

(Les urnes du scrutin sont emportées dans les bureaux pour dépouiller les votes.)

L'ordre du jour appelle la suite de la vérification des pouvoirs.

M. CRÉMIEUX a la parole pour continuer le discours qu'il a commencé hier.

L'orateur établit d'abord que le gouvernement n'a et ne peut avoir le droit d'agir sur les élections. Il rappelle brièvement les faits.

On nous dit : Mais tous les faits que vous rapportez ne sont pas prouvés; j'en conviens ; mais c'est pour cela qu'en présence de faits prouvés nous demandons une enquête.

Mais les faits avoués sont nombreux. Le sous-préfet de Tonnerre a fait arracher une affiche signée de deux candidats démocrates, laquelle répondait à une affiche de la sous-préfecture annonçant le *grand succès* remporté par les Français sous les murs de Rome le 30 avril, l'entrée triomphante du général Oudinot dans Rome, et le fait que 600 prisonniers avaient été pris aux Romains. L'affiche des démocrates démentait ce fait, elle exagérait, il est vrai, un peu les pertes des Français; mais ce n'est que deux jours après que l'on a pu avoir des chiffres plus exacts.

Les juges de paix, les instituteurs ont été sommés par le préfet de distribuer des bulletins. Je demande s'il n'y a pas dans ce fait une immixtion illégale de fonctionnaires dans les élections? Le scandale a été poussé si loin, que le ministre lui-même lui a écrit une lettre pour le blâmer.

Le rapport de la commission, tout favorable qu'il est aux élus de l'Yonne, ne peut s'empêcher non plus de blâmer le préfet. On nous dit que cela devrait nous suffire ; mais le préfet blâmé officiellement n'est-il pas resté en place?

M. Léon Faucher est venu lire ici ses circulaires. On nous parle de l'action exercée sur les élections par les commissaires du gouvernement provisoire; mais le gouvernement provisoire aussi a envoyé une circulaire aux commissaires pour leur prescrire de s'abstenir dans les élections. Cette circulaire a été écrite par M. Louis Blanc. (Bruit à droite.) On nous dit que nous n'avons pas été obéis. Mais nous pouvons vous dire que vous n'avez pas été obéis davantage.

Deux élections ont été contestées devant la constituante, et ces élections ont été annulées ; deux enquêtes ont été faites.

Ce qui prouve que les commissaires n'ont pas influé dans les élections, c'est qu'il y a dans l'Assemblée actuelle beaucoup plus de commissaires qu'il n'y en avait dans la précédente Assemblée.

On nous parlait de l'agitation du pays. Ce qui prouve le contraire, c'est que les fonds secrets n'ont pas été dépensés, c'est que ce pays, que le *Moniteur* nous représentait chaque matin comme si agité, a cessé de l'être le lendemain du jour où M. Léon Faucher est descendu du pouvoir. (On rit à gauche.) Depuis ce jour-là le *Moniteur* nous a laissé respirer.

L'orateur discute la dépêche télégraphique du citoyen Faucher; il proteste contre la pensée que personne ait jamais songé à relever les barricades de juin; et la calomnie était personnelle. On citait ceux des représentants qui avaient voté *pour l'ordre*.

M. LÉON FAUCHER. Pour l'ordre du jour.

M. CRÉMIEUX. Quelques-uns portaient pour l'ordre du jour, d'autres portaient que tels ou tels candidats avaient voté pour *l'ordre* ou contre *l'ordre*, c'est-à-dire pour les barricades. Le commentaire était auprès, pour qu'on ne pût s'y tromper.

M. CRÉMIEUX rappelle comment les dépêches ont été répandues par ordre, non-seulement dans le chef-lieu, mais dans toutes les sous-préfectures, dans toutes les campagnes.

On dit encore que les candidats n'ont pas pris part à ces manœuvres. La Constituante ne pensait pas ainsi; car elle a annulé une élection qui s'était faite pendant que le candidat était à Paris. Mais cette non intervention n'est pas vraie pour tous. Un des signataires de la dépêche télégraphique, celui qui écrivait : « Donnez la plus grande publicité,» était à la fois membre du pouvoir central et candidat dans l'Yonne. Je demande, dans le cas où l'Assemblée n'ordonnerait pas une enquête sur toutes les élections de l'Yonne, je demande que l'Assemblée annulle au moins cette élection. (Approbation à gauche.)

M. LÉON FAUCHER. J'étais loin de m'attendre que celui qui est tombé sous un blâme de l'Assemblée vînt m'attaquer pour être tombé sous le blâme de la même Assemblée. (Vive agitation.) Je pourrais m'expliquer sur ce blâme; mais je ne veux pas m'expliquer à cet égard : j'ai la conscience de ne l'avoir pas mérité.

Je vais suivre l'orateur dans son discours; et d'abord je dois dire que le gouvernement provisoire n'a pas été attaqué positivement par moi. Si j'avais voulu le faire, j'aurais eu bien des faits à faire connaître ; j'aurais rappelé les cent mille francs de fonds secrets donnés à un sieur Longepied pour alimenter la propagande électorale, une propagande honteuse et funeste. L'Assemblée nationale ne savait pas tout, alors qu'elle a innocenté la plupart des actes des commissaires ; mais, devant l'histoire, les innocents sont moins nombreux.

Ai-je besoin de rappeler les instructions où l'on ordonnait aux commissaires d'ulcérer, c'est-à-dire d'agiter le pays pour lui faire son éducation et arriver à avoir des représentants républicains. (Murmures à gauche.)

M. PILHE. C'est ainsi que les commissaires ont sauvé la France de l'anarchie. (Agitation.)

L'orateur signale une autre circulaire de M. Jules Favre, où le secrétaire de M. Ledru-Rollin enjoignait à ses commissaires de ne pas manquer de lui adresser, jour par jour, les noms de ceux sur lesquels ils devaient plus spécialement appeler l'attention des électeurs.

M. NAPOLÉON BONAPARTE. Pourquoi n'a-t-on pas dit cela anciennement à l'Assemblée lorsque M. Jules Favre était présent?

M. LÉON FAUCHER. J'ai montré plus d'une fois que je ne craignais pas de parler en face de mes adversaires ; je cite des faits ministériels; je ne crois pas avoir manqué aux convenances. (A droite : Non ! non!)

Dans une autre instruction partie du ministère de l'intérieur aux mêmes commissaires, on lit :

« La candidature de M. Thiers doit être combattue par tous les moyens possibles. (Rires à droite.) Le gouvernement attend de vous que vous fassiez tous vos efforts pour qu'elle échoue. Je n'ai pas besoin de vous dire que l'élection des anciens députés ministériels serait dans ce moment un malheur pour la France et pour la République. (A gauche : Oui ! oui !)

VOIX DIVERSES. Et votre opinion sur M. Guizot ?

M. LÉON FAUCHER. Je suis fort aise qu'on me rappelle le nom de l'honorable M. Guizot. Je vais m'expliquer catégoriquement à cet égard.

Voici la lettre que j'écrivis au préfet du Calvados, qui m'avait demandé des instructions au sujet de la candidature de M. Guizot :

« Paris, le 14 avril 1849.

» Monsieur le préfet,

» J'apprends que les électeurs du Calvados s'informent auprès de vous s'ils doivent porter sur la liste des représentants de ce département l'honorable M. Guizot. On paraît s'étonner que l'administration ne fasse pas connaître son avis à cet égard. Le gouvernement respecte dans toute leur plénitude la sincérité du suffrage universel et l'initiative des électeurs. Mais lorsqu'on vient vous demander de faire connaître la pensée du gouvernement, si vous êtes consulté, je vous autorise à dire ceci : Après la chute du gouvernement dont il était le ministre, je ne crois pas que l'élection soit désirable. (Eh bien! eh bien!) Dans mon sens, ce nom ne ferait que diviser en ce moment les amis de l'ordre, dont l'union me paraît plus que jamais nécessaire pour sauver la société. » (Mouvement.)

Vous le voyez, messieurs, je n'ai pas demandé qu'on repoussât la candidature de M. Guizot par tous les moyens.

M. Crémieux me présente sa conduite comme un modèle de républicanisme; j'en suis bien fâché, mais il n'a pas assez bien réussi pour tenter des imitateurs. (Rires.) La politique du gouvernement provisoire était une politique qui ne pouvait que compromettre la République ; la politique que nous avons, au contraire, suivie, se proposait de rendre la République possible, et j'espère qu'elle l'a rendue possible. (Agitation à gauche.)

Les désordres qui ont éclaté sous le gouvernement provisoire étaient tolérés, n'étaient pas suffisamment réprimés; ils étaient surtout le produit de l'agitation soi-disant républicaine et devant laquelle le pays se soulevait quand on lui jetait à la face les bulletins de la République (Très bien! à droite), lorsqu'on créait les ateliers nationaux qui n'ont été dissous qu'au prix d'une émeute. (Très bien! très bien!) Voilà quelle était la politique du gouvernement provisoire. Telle n'était pas la nôtre.

Le gouvernement auquel j'ai été attaché, à côté de désordres, a toujours fait paraître la répression. A la suite de cette journée du 29 janvier... (Rires ironiques à gauche.) le travail et l'industrie ont retrouvé leur activité, le crédit a repris. (Bruit.) A quel taux avons-nous trouvé les fonds publics? (Exclamations à gauche.) Je ne croyais insulter personne; je croyais rappeler un fait qui prouve les bonnes dispositions du pays... C'est une insulte pour vous !

VOIX A GAUCHE. Les fonds ont monté le lendemain de Waterloo.

M. LÉON FAUCHER. Je ne croyais pas que c'était un malheur quand les fonds montaient.

UNE VOIX A GAUCHE. Je vous demande pardon. (Rires prolongés à droite. — Agitation.)

M. LÉON FAUCHER. La hausse des fonds entraîne la réduction de l'intérêt. Jusqu'à présent j'avais cru que cela était avantageux pour tout le monde. L'orateur explique la ligne de conduite qu'il a suivie dans le remplacement des fonctionnaires publics. Pour reconstituer un personnel administratif, voilà ce que j'ai fait. J'ai fait appel aux hommes de toutes les opinions. (Exclamation à gauche.) Je l'ai fait avec une conviction profonde. (Nouvelles rumeurs à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. Vous ne voulez même pas qu'on soit convaincu. (Rires à droite.)

M. LÉON FAUCHER. Je n'ai cherché qu'une chose, c'était de savoir si le fonctionnaire qui se présentait voulait servir l'ordre nouveau, et je regrette de n'en avoir pas assez trouvé. (Rires ironiques à gauche.) Tous ceux que je n'ai pas trouvés compromis par les événements, tous ceux à qui j'ai trouvé les moyens et l'intention de servir la République, je les ai employés. On dit que j'ai mis de côté les républicains. Sur 90 préfets je n'en ai remplacé que 42. (Rires ironiques à gauche.)

M. le préfet de l'Yonne était un des préfets nommés par le gouvernement provisoire. Je l'ai maintenu parce que je l'en ai cru digne, et cela prouve que je n'y ai pas mis d'esprit exclusif. Je ne quitterai pas la tribune sans dire un mot de l'orage que j'ai soulevé à mon insu, à propos de la centralisation. (Écoutez !) Je m'expliquerai à ce sujet sans embarras. (A droite : Parlez !) Je suis de mon temps, je veux de la centralisation les bienfaits et les avantages, et je combattrai ses abus et ses excès. Ainsi, nous ne reconnaîtrons pas la dictature d'un Paris révolutionnaire. (Très bien ! à droite.)

Nous sommes ici au même titre, et nous ne passerons sous les fourches caudines de qui que ce soit ici. (Très bien! à droite.) Plus qu'un mot à l'adresse de nos amis politiques : Oui, l'opposition de gauche a eu raison, grandement raison d'agir avec l'ensemble qu'elle y a mis. Les amis de l'ordre n'ont eu qu'un tort, c'est de n'avoir pas fait comme leurs adversaires. (Sensation à droite.)

La séance est suspendue pendant quelques instants.

M. CEYRAS repousse le reproche adressé aux commissaires nommés représentants, d'avoir été élus sous la pression qu'ils exerçaient dans les départements.

L'orateur fait connaître le rôle qu'il a joué comme commissaire dans les départements.

UN MEMBRE reproduit les précédents arguments développés contre les élections de l'Yonne par MM. Frichon et Crémieux. Il conclut en demandant surtout l'annulation de l'élection de M. Frémy, chef du cabinet de l'ancien ministre de l'intérieur, qui n'aurait triomphé que par suite des manœuvres télégraphiques et autres actes d'influence employés par l'administration, à un tel point, dit il, que si les mêmes manœuvres avaient eu lieu dans toute la France sur une aussi grande échelle, nul doute que tous les employés du ministère de l'intérieur ne fussent, si on l'avait voulu, autant de représentants. (Aux voix! aux voix !)

M. LE PRÉSIDENT. Je mets aux voix les conclusions de la commission.

UNE VOIX à gauche. L'annulation et le scrutin de division.

M. LE PRÉSIDENT. C'est la même chose au fond. Je rappellerai que les conclusions de la commission tendent à la validité des élections de l'Yonne.

Pendant que les représentants procèdent au scrutin, M. le président annonce qu'il vient de recevoir une lettre de M. le président de la République, commençant en ces termes :

« Monsieur le président de l'Assemblée nationale,

» J'ai l'honneur de vous transmettre le Message que je dois, aux termes de l'art. 52 de la Constitution, adresser tous les ans à l'Assemblée législative.

» Recevez, etc.

» Signé LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. »

PLUSIEURS VOIX. La lecture! la lecture !

M. LE PRÉSIDENT. Le message sera imprimé et distribué demain. Si on en désire la lecture immédiatement, il sera lu à l'Assemblée après la fermeture du scrutin.

Cependant, quelques minutes après, sur l'acquiescement d'un grand nombre de représentants, M. Dupin remet le message au secrétaire de la présidence, avec ordre de l'envoyer au *Moniteur*.

Nous donnerons demain à nos lecteurs connaissance de ce document d'après la publication officielle.

M. LE PRÉSIDENT proclame le résultat du scrutin pour la nomination des deux commissaires de la caisse d'amortissement.

Nombre des votants,	505
Majorité absolue,	253
M. Etienne a obtenu	334

MM. Lebœuf, 157; Mathieu (de la Drôme), 147 ; Fr. Bouvet, 135.

M. Etienne ayant seul obtenu la majorité absolue, il est seul nommé commissaire; un second tour de scrutin aura lieu demain pour la nomination du second commissaire.

Le scrutin sur les élections de l'Yonne continue; M. Dupin aîné cède le fauteuil à M. Baroche.

Voici le résultat du scrutin sur les élections de l'Yonne:

Nombre des votants,	536
Majorité absolue,	269
Billets blancs,	352
Billets bleus,	184

Les élections du département de l'Yonne sont validées.

M. Michel (de Bourges), élu dans les départements de la Haute-Vienne et du Cher, écrit à M. le président pour déclarer qu'il opte pour le Cher.

M. Léon Faucher demande un congé d'un mois, à partir du 11 juin.—Accordé.

La séance est levée à six heures.—Demain séance publique à une heure.—Interpellations sur les affaires étrangères.

Poursuites contre la presse.

Le *Montagnard du Midi*, journal de Montpellier, prévient ses lecteurs que toute la rédaction du journal étant en prison et ne pouvant librement communiquer avec le gérant, le *Montagnard* ne paraîtra *provisoirement* que trois fois par semaine : le mercredi, le vendredi et le dimanche.

L'inquisition militaire.

Parmi les réclamations nombreuses qui nous arrivent journellement de l'armée, et que l'abondance des matières ne nous permet pas d'insérer, en voici une que nous croyons devoir rendre publique.

Citoyen Rédacteur,

Je vous envoie copie d'un rapport du préfet du département du Var, avec la protestation que j'ai faite, lorsque j'en ai eu connaissance.

J'ai suivi la marche régulière, vis-à-vis de l'autorité militaire, qui a prononcé ma mise en non activité pour retrait d'emploi. Par suite de ce rapport, aucune réponse ne m'étant notifiée, bien que j'aie demandé l'examen de cette affaire par urgence, je crois devoir en appeler à la publicité pour forcer enfin le pouvoir à donner explication des motifs réels qui l'ont fait agir dans cette circonstance avec tant de promptitude, et sans avoir procédé, conformément à la loi du 19 mai 1834, sur l'état des officiers, qui exige qu'un conseil d'enquête soit convoqué pour connaître des fautes commises par l'accusé, les apprécier, l'entendre dans sa défense, puis ensuite adresser son avis motivé pour qu'il soit pris ultérieurement une décision.

Vous remarquerez, citoyen Rédacteur, qu'aucune des formalités prescrites par la loi n'ont eu lieu ; que le bon plaisir arbitraire ministériel s'est substitué à la loi, sans examen préalable, et sans savoir si j'étais coupable. J'ai demandé, en adressant ma protestation, ainsi que vous pourrez vous en convaincre par la lettre d'envoi au ministre de la guerre, *justice*, rien de plus.

Il paraît qu'à la rue Saint-Dominique on considère un capitaine, auquel on ne peut adresser aucun reproche depuis qu'il sert, *comme bien peu de chose*, puisqu'on ne daigne même pas lui adresser une réponse en lui faisant connaître les raisons qui ont motivé la mesure prise à son égard, et l'importance y attachée.

La loi a été supsendue pour moi, et par conséquent violée. Une réparation m'est due ; qu'on y procède en vertu de la loi ; que le pouvoir ordonne une enquête ; et s'il peut produire des faits de nature à prouver ma culpabilité, par suite des paroles ou manifestations contraires aux lois et règlements militaires, en dehors du rapport du préfet du Var, qui n'est qu'un tissu de calomnies infâmes, *je m'incline d'avance* ; mais comme, d'après mon examen de conscience, la chose n'est pas possible, je suis très tranquille sur le résultat à intervenir ultérieurement.

Ce n'est pas celui qui, dans un moment difficile comme celui de Lyon, en 1848, a prêché l'ordre et la discipline, qu'on peut aujourd'hui, sur un rapport de police, *accuser* d'être subversif de cette même discipline, force réelle des armées. Non, citoyen rédacteur. Je suis homme de progrès, voulant l'ordre, pénétré de mes devoirs, mais aussi de stricte justice légale. Voilà pourquoi, dans ma carrière, j'ai su me concilier l'estime des chefs éclairés qui m'ont connus et sous les ordres desquels j'ai servi, de même que j'ai su me gagner l'affection de tous ceux que j'ai eu à commander.

Je ne crains pas qu'on oppose aucune tache à ma conduite, tant privée que publique. Défenseur des intérêts des opprimés, j'ose espérer de votre bienveillance que vous voudrez bien me prêter votre appui et prendre ma défense dans les colonnes de votre estimable journal.

Salut fraternel,

GAILLARD,
Capitaine au 22e léger, mis en non activité par mesure politique.

Nous extrayons les passages suivants d'une lettre signée LOUIS BAECKER, maréchal-des-logis au 8e hussards, publiée par le *Messager du Nord* :

Après avoir entendu lire la Constitution devant le peuple, les prêtres et l'armée assemblés, après avoir lu le *Moniteur*, seul journal de l'armée, me croyant parfaitement soutenu par la loi, et fort de mon droit, j'ai accepté la candidature à l'Assemblée législative, annonçant hautement que si j'arrivais à cet honneur je me montrerais le défenseur ardent des idées républicaines et le soutien de toutes les réformes sociales. Mes amis m'ont donné leurs voix ; devais-je pour cela m'attendre à l'ordre ainsi conçu que M. le maréchal Bugeaud vient de faire contre moi?

« Par ordre de M. le maréchal, commandant en
» chef l'armée des Alpes, en date du 18 mai 1849, il
» sera délivré immédiatement une feuille de route au
» maréchal-des-logis Louis Baecker, pour se rendre
» à Marseille, où ce sous-officier recevra des ordres
» ultérieurs du général commandant la septième di-
» vision militaire. Ce sous-officier quittera Bourgoin,
» le 20 du courant, pour se rendre à la destination
» qui lui est assignée. »

Toulon, le 18 avril 1849.

Colonel,

J'ai l'honneur de vous donner ci-dessous copie d'une lettre que j'ai reçue hier de M. le préfet du Var, ainsi conçue :

« Monsieur le général, je reçois la lettre par laquelle vous m'avez fait l'honneur de m'annoncer qu'un détachement de 300 hommes des 20e et 38e de ligne a reçu l'ordre de se rendre à Draguignan, afin d'y remplacer les quatre compagnies du 22e léger : je m'empresse de vous remercier de cet avis.

Je crois devoir appeler votre attention sur les dispositions fâcheuses qu'ont montrées ici les soldats composant ce dernier détachement.

» La 3e compagnie, commandée par le capitaine Gaillard et par le lieutenant Chabannes, a particulièrement donné lieu de douter de son concours dans le cas où il serait réclamé par l'autorité publique pour le maintien de l'ordre. Un grand nombre de soldats appartenant à cette compagnie sont entrés en relations avec les clubistes les plus avancés et les plus dangereux. Ils ont fraternisé ensemble dans les cabarets de la ville; et leurs officiers ont toléré solemment cette espèce d'embauchage, devenue notoire pour tout le monde.

» On me rapporte différents propos non-seulement inconsidérés, mais encore séditieux, qui ont été tenus dans les cafés de Draguignan par le capitaine Gaillard, par son lieutenant et par divers jeunes officiers du détachement.

» Le juge de paix du Luc m'informe d'ailleurs que, lors du premier passage dans cette ville des quatre compagnies du 22e léger, le même capitaine Gaillard, d'autres officiers et deux sous-officiers, ont témoigné hautement, dans un café, de leur adhésion complète aux principes socialistes.

» Le général commandant le Var.
Signé : MOCQUERY. »

Toulon, 22 avril 1849.

Mon colonel,

En présence de Dieu, ma conscience me fait un devoir de protester contre les insinuations contenues dans une lettre de renseignements, adressée à M. le général commandant le département du Var par M. le préfet.

Au troisième paragraphe, je réponds que, depuis trois ou quatre ans que j'ai l'honneur de commander la troisième compagnie, aucun indice de la nature de celui cité dans ce paragraphe n'est venu frapper mes oreilles; que je n'ai remarqué aucune tendance, ni manifestation parmi les hommes à ne pas obéir aux ordres qui pourraient leur être donnés par leurs chefs.

Le doute émis demande des preuves; qu'on les fournisse, attendu que des officiers honorables sous tous les rapports y sont impliqués, et que, chez eux, l'idée d'un pareil écart n'a jamais pu naître.

Je repousse donc, de toute la chaleur de mon âme, le doute que veut faire prévaloir M. le préfet, en portant une accusation aussi grave avec tant de légèreté.

Je déclare ignorer complètement les faits mentionnés dans cette fin de paragraphe, et en laisser la responsabilité à qui de droit.

Quant au dernier, où je suis désigné pour avoir témoigné hautement dans un café, à Luc, d'adhésion complète aux principes socialistes, je renouvelle ici, avec la plus grande énergie, ma protestation.

Quoique ne niant pas le progrès social, je n'ai nullement agité cette question, à laquelle je suis totalement étranger, ne m'étant jamais occupé de ce problème, et en laissant la solution à ceux qui en font l'étude.

Pour moi, le gouvernement républicain, fonctionnant sans secousses, sans commotions violentes, pour le bonheur de tous, a été mon rêve. Voilà ma manière de comprendre l'ordre, la famille et la propriété.

Soldat sous le drapeau depuis vingt-neuf ans, j'ai accompli mes devoirs avec honneur, probité, honnêteté et loyauté.

J'aime à penser que cette réponse vraie aura son plein et entier effet pour dissiper tous les doutes qu'aurait pu faire naître ce rapport de police contre moi.

J'ai l'honneur, etc.

GAILLARD,
Capitaine mis en non activité par mesure politique.

On lit dans l'*Emancipation*, de Toulouse :

Au train dont vont les ennemis, nous le disons à regret, car nous aimons la liberté autant que personne, il est douteux que la République triomphe *sans une dictature* et *sans la dictature de LedruRollin*. M. Proudhon et bien d'autres en doivent *prendre leur parti*.

Nous ne voyons pas comme notre confrère de Toulouse. L'intelligence des masses est trop développée aujourd'hui pour que l'on puisse craindre de passer par une dictature quelconque. Le peuple, aussi droit dans sa raison que généreux dans ses sentiments, n'abdiquera plus, espérons-le, sa souveraineté, même en faveur des hommes qui lui inspirent le plus de confiance.

L'association fraternelle des cuisiniers réunis de la barrière des Amandiers nous communique la lettre suivante, en nous priant de lui donner de la publicité :

Le citoyen Raspail, par l'intermédiaire de notre ami Flotte, nous a envoyé l'ordonnance suivante contre le choléra.

Nous espérons, citoyen, que vous voudrez l'insérer dans la *Démocratie pacifique*. Nous avons été assez heureux pour sauver plusieurs citoyens atteints de cette épidémie. Aucun de ceux que nous avons traités n'est mort, et c'est avec la certitude de l'efficacité de ce traitement que nous vous le communiquons.

Moyens préservatifs.

Nourriture épicée et aromatique ; vin généreux.

Trois fois par jour croquer gros comme un pois de camphre et l'avaler au moyen d'un quart de verre d'eau salée (une poignée de sel gris dans un litre d'eau).

Tous les quatre jours prendre avant dîner 10 centigrammes d'aloès (deux grumeaux).

Soir et matin se frictionner le corps avec de l'alcool camphré, et se frictionner pendant cinq minutes à la pommade camphrée.

Moyens curatifs.

Dès que les premiers symptômes se déclarent, avaler un petit verre d'eau-de-vie camphrée, ou bien un petit verre de la liqueur suivante :

Eau-de-vie	1	litre.
Camphre	20	centigrammes.
Aloès	10	centigrammes
Canelle	1	gramme.
Girofle	1	gramme.
Safran	10	centigrammes.
Muscade	20	centigrammes.

On peut mêler la liqueur à une livre de sucre fondu au feu, avec un demi-litre d'eau.

Lavement à la graine de lin, avec une pincée de sel gris, un gramme d'aloès et un dé à coudre d'huile camphrée.

Lotions incessantes à l'eau sédative, frictions incessantes, tantôt à l'alcool camphré, tantôt à la pommade camphrée, surtout sur le ventre.

Agréez, etc.

BLAISON,
De l'Association fraternelle des Cuisiniers réunis, barrière des Amandiers.

AVIS AUX PORTEURS DES OBLIGATIONS DE L'EMPRUNT ROMAIN.

La crise financière, qui a produit une grande stagnation dans les affaires commerciales, et qui a rendu presque impossible la transmission des fonds d'une place à une autre, surtout quand il s'agit de sommes considérables, a empêché le gouvernement de la République romaine de remettre à Paris à MM. Rothschild les fonds nécessaires pour le paiement dudit emprunt échu le 1er juin.

Ayant cependant à cœur de remplir les engagements contractés envers les créanciers, ce gouvernement a jugé convenable de décréter que le paiement fût effectué par la caisse de la *Depositeria nazionale* de Rome, et il invite les porteurs de coupons à présenter à cet effet leurs titres à la direction de la dette publique, à dater du 15 courant.

Quant aux porteurs de coupons qui préféreraient absolument le remboursement à Paris, ils sont prévenus que le gouvernement va prendre les arrangements nécessaires pour que cela ait lieu au 1er octobre prochain chez lesdits MM. Rotschild.

Ceux qui accepteront ce second parti sont invités à le déclarer expressément à MM. Rotschild avant le mois de juillet prochain.

Colonel L. FRAPOLI,
Envoyé de la République romaine à Paris.

Paris, 3 juin 1849.

FAITS DIVERS.

On a annoncé aujourd'hui à l'Assemblée la mort de M. Chapot, représentant de Seine-et-Marne. L'honorable membre a succombé à une violente attaque de choléra.

— Hier soir, à la fin de la séance, le maréchal Bugeaud s'est trouvé si gravement indisposé, qu'il a dû se faire transporter chez lui. Les médecins appelés à la hâte ont reconnu tous les symptômes du choléra. Ce matin, il paraît qu'un mieux sensible est venu rassurer les amis du maréchal.

— Ce matin, une cérémonie funèbre en l'honneur des citoyens qui ont succombé dans les journées des 5 et 6 juin 1832, a réuni à l'église Saint-Méry une foule compacte.

Un modeste catafalque s'élevait au milieu du chœur.

Parmi les assistants on remarquait MM. Guinard, Lagrange et plusieurs autres représentants. La presse républicaine y était représentée par un grand nombre de ses membres.

Après le service mortuaire, les assistants se sont retirés avec ordre et recueillement.

— M. Proudhon a été arrêté hier à huit heures du soir et écroué immédiatement à la Conciergerie, où il est encore en ce moment. Il était venu à Paris, il y avait quelques jours, pour mettre ordre à ses affaires, et se disposait à partir pour la Suisse. Comme il ne se cachait pas, il n'a pas tardé à être reconnu.

— Un décret du 5 juin charge le ministre de l'intérieur d'exercer par intérim les fonctions de ministre de l'agriculture et du commerce.

— M. de Falloux, ministre de l'instruction publique, a visité ce matin tous les collèges de Paris pour s'assurer que toutes les mesures sanitaires qui peuvent préserver ces établissements de l'influence cholérique avaient été prises.

Sur la demande des médecins qui accompagnaient M. de Falloux, il a été décidé que désormais toute demande de sortie de la part des élèves serait refusée. (*Gazette de France.*)

— Il paraît que les négociations ouvertes entre les administrations des postes de France et d'Angleterre, pour la réduction du port des lettres internationales, sont près d'arriver à leur fin, et qu'avant peu ce point si important pour la correspondance des deux pays sera réglé à la satisfaction du public.

— M. de Lesseps, envoyé extraordinaire de la République française à Rome, est de retour à Paris, sain de corps et d'esprit. Parti de Rome le 2 juin, il est arrivé ce matin sans s'arrêter en route, malgré la grande chaleur. (*Estafette.*)

— Le *Morning-Herald* publie la nouvelle suivante, qui mérite confirmation :

« Le représentant français à Téhéran, M. Sartiges, avait obtenu secrètement du dernier shah quelques conditions avantageuses au commerce français ; le shah actuel ne voulant pas y souscrire, un détachement de l'escadre française doit entrer dans le golfe Persique et bombarder quelques-unes des villes du littoral. »

— Une scène étrange s'est passée hier soir, entre neuf et dix heures, dans la grande rue des Batignolles. Un individu, faisant partie d'un groupe assez nombreux, a déployé au bout de sa canne un mouchoir blanc en guise de drapeau, et a prononcé d'une voix forte et sonore le cri de *Vive Henri V*. Ce cri a été répété par le groupe qui se composait à peu près d'une trentaine de personnes. Mais les passants et les boutiquiers ont bientôt étouffé cette manifestation, en criant avec force : *Vive la République !* Des agents de police et des hommes de ligne sont accourus et ont arrêté les auteurs de cette ridicule démonstration.

— L'Ecole nationale des arts et métiers d'Angers vient d'être licenciée par un arrêté du gouvernement, pour cause d'insubordination des élèves.

Une enquête sera faite par les soins du ministre de l'agriculture et du commerce, et il sera statué ultérieurement sur les élèves qui auront été jugés dignes d'être rappelés à l'Ecole.

Tous ces mouvements dans les grandes écoles de l'Etat sont toujours de mauvais symptômes. Sous les gouvernements équitables et réguliers on ne voit rien de semblable.

— Un camp va être établi, comme l'année dernière, à Saint-Maur, près de Vincennes. Le nombre des troupes qui y seront réunies n'est pas encore définitivement déterminé, mais tout porte à croire qu'elles se composeront de deux divisions de quatre brigades.

— On nous écrit de Saint-Pétersbourg :

« Le ministre des finances a fait auprès de la maison Rotschild des démarches pour un emprunt de 50 millions de roubles d'argent. »

Le capitaine Oudinot, aujourd'hui général de division, se rendit à Gand en toute hâte, le surlendemain de la bataille de Waterloo, pour complimenter le roi Louis XVIII au nom de son père, le duc de Reggio. En passant par Charleroi, il s'informait partout si le général Pajol, son beau-frère (contraste étrange), avait succombé à Waterloo. Voilà le patriotisme du capitaine Oudinot; quel doit être celui du général? (*Liberté.*)

— On lit dans le *Démocrate du Var* :

« Le citoyen Sylvain, propriétaire d'une maison au quartier du Mourillon, en avait décoré la terrasse de deux bonnets phrygiens placés à l'extrémité de la grille, dont le centre était orné de deux couronnes de chêne et de laurier entrelacés.

» La police, informée de ce fait, s'en est alarmée, et on a intimé au propriétaire démocrate l'ordre de faire disparaître ces insignes; sur son refus d'obtempérer à l'ordre dans lequel il croyait voir une atteinte à la propriété, il a été arrêté et écroué à la prison de la ville. »

— MM. les artistes littérateurs, peintres, sculpteurs, graveurs, lithographes, architectes, archéologues, musiciens et acteurs français et étrangers, sont prévenus que le 1er juillet 1849 il sera ouvert à Paris un *congrès universel* dont le but est de faire éclore une association internationale d'artistes de toute nation et de toute spécialité. Ceux qui voudraient en faire partie sont priés de se faire inscrire au Cercle de l'Union des arts, passage Jouffroy, 16, boulevard Montmartre. (Affranchir.)

Le 16 juin il sera élu un bureau provisoire, destiné à prendre les dispositions préparatoires du congrès.

Revue dramatique.

GYMNASE. *Brutus, lâche César*, vaud. en 1 acte, par M. Rosier. — VARIÉTÉS. Le *Fil de la Vierge*, vaud. fantastique en 5 actes, par M. Mélesville.

Malgré son titre antique et solennel, le nouveau vaudeville du Gymnase n'a rien de tragique, et les Romains n'ont pas à y intervenir. Brutus est un portier et César est un chien de basse-cour qui, enchaîné, fait un tapage à effrayer le plus intrépide amoureux du bien d'autrui, et qui, mis en liberté, devient la meilleure bête du monde. L'action se passe sous le Directoire, et bien que ce soit un drame tout d'intérieur, on y professe un amour pour la République qui rassérène au milieu de ce déluge de vaudevilles stupidement réactionnaires.

Le républicain est un mari cependant, un tyran, si l'on en croit sa jeune et capricieuse moitié, tandis que l'amant est un royaliste, ma foi, un honnête brandon de guerre civile, un assassin modéré, qui emploie le pistolet pour la plus grande gloire de la propriété et de la famille,— on disait du trône et de l'autel à cette époque-là.— Le jeune couple n'avait pas d'enfant et le divorce était permis; il devenait très facile de satisfaire tout le monde. Le mari s'enquiert si sa femme aime réellement le susdit commis-voyageur — c'est le déguisement qu'a pris le gentilhomme — elle répond affirmativement : le tyran alors s'empresse de lui rendre sa liberté ; il fait plus, il prépare lui-même le mariage de son rival. La scène change alors : le mari n'a plus autant de défauts, l'amant n'a plus autant de qualités, et après bien des hésitations, après bien des scènes ravissantes de coquetterie et d'hésitations, Pauline finit par crier aussi : vive la République ! et congédier l'amant vendéen au moment où il allait aussi prendre congé d'elle.

Cet acte est tout bonnement un petit chef-d'œuvre de finesse, de goût et d'analyse intime. Ajoutons que c'est Mme Rose-Chéri qui joue Pauline, et qu'il est impossible d'être plus vraie, plus émue, plus gracieusement coquette ou mutine. De longtemps on n'avait vu la charmante actrice dans un rôle aussi bien approprié à sa nature, et aussi bien réussi. Ah ! si le Gymnase n'avait pas mis son public en fuite par cette série de sacrifices à la réaction qu'on s'est lassé de siffler, quel succès il pouvait obtenir avec cet ouvrage ? Mais le moyen que le spectateur se hasarde à franchir le seuil du théâtre, lorsqu'il sait qu'il lui faudra passer par les flagorneries et les calomnies de la *Montagne qui accouche ?*

Nous ne vous raconterons pas l'histoire du *Fil de la Vierge*, joué aux Variétés ces jours derniers. La fantaisie ne s'analyse pas. Qu'il suffise de savoir qu'il y a là certain diablotin joyeux qui fait des siennes pendant cinq actes et perd le plus d'âmes qu'il peut sous les déguisements les plus excentriques, un diablotin qui tantôt s'envole gracieusement sur un rayon de lune, tantôt évoque les grotesques de la tentation de saint Antoine. Le tout se termine par un miracle de la Vierge. La mise en scène est fort soignée, et bien que les derniers actes soient inférieurs aux premiers, l'ensemble n'en compose pas moins un spectacle des plus attrayants. Une débutante, Mlle Hélène Thuillier, s'est fait remarquer dans le rôle de Mina. J. F.

PETITE CORRESPONDANCE.

Past.—M. L. A.—Reçu les, 14. Nous supprim. le double ex.

Hyères.—M. D. L.—Nous recev. par la dilig. un paquet cacheté de votre [illegible], qui nous a coûté 8.65 de port.—Par la poste il n'eût coûté que 2.—Avis pour l'avenir.

Gaillefontaine.—M. B. P.—Nous vous exp. dem. pour 51 fr. de livres. Nous v. recomm. leur placem.

Nantes.—M. L.—Reçu le man.—Nous aurons ég. à vos recom.

Vienne.—M. C.—Nous vous rappelons de nouv. notre vieille aff. du L.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS	Un an 20 f.	Six mois 11 f.	Trois mois 6 f.
DEP. ET ÉTRANG.	— 32	— 17	— 9
PAYS à surtaxe.	— 50	— 26	— 14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DEP., ETR.	— 8	— 4	— 2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; à Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme ; Marseille, Michel-Peyron ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois.	40 c	Annonces anglaises....	40 c
Cinq à 9 —	30	Réclames-notices.......	40
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité..	1 fr. 50

Bourse du 6 juin 1849.

La bourse d'aujourd'hui a été encore plus nulle que celle d'hier ; on a annoncé le message, puis on a assuré que ce n'était que pour demain ; cela paraît positif : on parle d'une phrase guerrière pour Rome. On s'entretient toujours du choléra, on dit que le maréchal Bugeaud est atteint de l'épidémie.

On paraît croire à des nouvelles positives de Rome pour demain.

Les affaires ont été tout à fait nulles.

Après la bourse, on fait 81 65.

Comptant : 3 0/0, 52 10 au plus bas, au plus haut 52 65. — 5 0/0, 81 15 au plus bas, au plus haut 81 75.

Fin de mois : 3 0/0 resté à 52 50. — 5 0/0 resté à 81 60.

Banque, 2200, 2175, 2190 dernier cours.

Orléans 750 à 760. Rouen 500. Nord 405, 407 50. Oblig. de la Ville 1200. Vieille-Montagne 2750.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	53 40	52 60.	52 35	52 5
Cinq 0/0 Emp. 1848	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Cinq 0/0	81 50	81 75	81 25	81 6

6 juin AU COMPTANT.—COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin...	52 45 ..	4 Canaux avec prime.	1000 ..
—Empr. 1847 1848..	.. 5 ..	Lin Maberly..........	... ..
5 0/0 j. du 22 mars.	81 60 ..	Caisse hypothécaire.	135 ..
4 1/2 0/0 du 22 mars.	.. .. ..	Emprunt d'Haïti....	... ..
4 0/0 j. du 22 sept...	.. .. ..	Espagne, dette active	.. ..
Act. de la Banque.	2200	— dette passive...	.. ..
R. de Naples j. juil.		3 0/0 1841.......	33 75
Rec. Rothschild.	89 ..	Emp. port. 5 0/0....	.. ..
5 0/0 de l'Et. rom.	67 ..	— — 5 0 0....	.. ..
5 0/0 belge 1840...	89 ..	2 1/2 hollandais.....	.. ..
— — 1842...	89 ..	Zinc V.-Montagne...	2750 ..
— 4 1/2..	80 50	H. de la Gr.-Combe...	... ..
Banque (1835).	.. ..	Emp. du Piémont...	... ..
Oblig. de la Ville..	1200 ..	Lots d'Autriche	... ..

CHEMINS DE FER.—CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT	Hier.	Auj.	AU COMPTANT	Hier.	Auj.
Saint-Germain.	370 ..	370 ..	Orléans à Bord.	400 ..	400 ..
Versailles, r. d.	185 ..	177 50	Du Nord.......	402 50	407 50
— r. g.	160 ..	155 .	De Paris à Str..	169 ..	356 25
Paris à Orléans.	760 .	750 60	Tours à Nantes	310 .	307 50
Paris à Rouen...	500 ..	500 ..	Paris à Lyon..	... ..	... ..
Rouen au Havre	250 ..	245 ..	Mont. à Troyes.	... ..	... ..
Avig. à Marseil.	185 ..	185 ..	Dieppe à Féc...	... ..	165 ..
Strasb. à Bâle...	100 ..	98 75	Paris à Sceaux.	... ..	... ..
Du Centre......	290 ..	274 50	Bord. à la Teste.	... ..	... ..
Amiens à Boul.	... ..	... ..			

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 7 juin.

[illegible] — Adrienne Lecouvreur.
[illegible] — Les Monténégrins.
[illegible] — Pareti ... d'Ecosse.
VAUDEVILLE — La Conspiration de Mallet.
GYMNASE. — Un Duel, Brutus, la Montagne.
[illegible] — Grosse caisse, Exercice.
VARIÉTÉS. — Le Fil de la Vierge.
AMBIGU-COMIQUE. — Les trois Etages, un Drame.
PORTE-ST-MARTIN. [illegible] — Moral.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Amour, amour !
[illegible] — Mathieu, Gibier de [illegible], Mme Gibou.
DÉLASSEMENTS-COMIQUES. — Culottes et cotillons.
CIRQUE DE CHAMPS-ELYSEES (carré Marigny).
FUNAMBULES [illegible]. — Le Choriste, la Fille du Rampardeur, Arlequin et Colombine, l'Entr'acte au paradis.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 156 — ÉDITION DU MATIN. — Vendredi 8 Juin 1849.

[illegible] — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION — [illegible]

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

PARIS, 7 JUIN.

La succession de M. Louis Bonaparte.

§ I.

On a coutume, en politique, de ne consulter que l'intérêt et la passion. Si les graves complications qui nous ont conduits sur le seuil de la guerre civile, nous apprennent à prendre enfin conseil de l'expérience, même au prix de ces rudes épreuves, la réforme de la politique n'aura pas été payée trop cher. Les sciences ne font de progrès réguliers et rapides que depuis qu'elles se fondent sur l'observation des faits. L'emploi des mêmes méthodes produira en politique des résultats analogues; d'une affaire de fantaisie et de caprice, dominée par la violence et la ruse, l'expérience fera une science positive soumise à des lois fixes. En ce temps-là, les révolutions sanglantes feront place à une évolution progressive et permanente, s'accomplissant sans douleur, avec le consentement et à l'avantage de tous.

En attendant que nous en soyons là, il est des épreuves si éclatantes que l'esprit de routine ne peut aller jusqu'à en méconnaître la signification.

Telle est celle à laquelle se trouve soumise, depuis le 20 décembre, la division établie par la Constitution entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, c'est-à-dire entre la tête et le bras de la France.

La division des pouvoirs nous a tenus pendant plusieurs mois sous la menace d'une violation de la souveraineté nationale : nous nous couchions en République, avec la perspective d'assister au réveil à une mascarade impérialiste, toujours remise par la peur, toujours projetée par la folie.

Si cette parole fanfaronne a été prononcée : « Il me serait aussi facile de faire un empereur que d'acheter un sac de pralines ; » — si M. Changarnier a dit à un de ses parents : « Dans quinze jours Napoléon, dans six mois Henri V ; » parole que l'interlocuteur du Général nous a rapportée, que la *Démocratie* a deux fois reproduite et qui n'a pas été, qui ne pouvait être démentie, — c'est que la division des pouvoirs se prête à l'exécution de toutes les trahisons qui peuvent passer par la tête des fonctionnaires publics.

La division des pouvoirs a produit l'expédition de Rome, infamie que des miracles de dévouement envers la démocratie européenne pourront seuls effacer.

Si nous sommes devenus soldats d'un pape homicide, geôliers de l'Autriche, aides du bourreau napolitain, complaisants du czar ; si nous sommes en bonne amitié avec tous ceux qui oppriment, la cause en est principalement dans la division des pouvoirs.

Si le bruit a couru que la Constituante ne verrait pas le terme légal de sa session, et que la Législative ne se réunirait pas ; si on a pu signaler comme un instant critique la nuit qui devait s'écouler entre les deux assemblées ; si on a parlé de *Fructidor*, c'est-à-dire d'enlèvement à domicile, d'incarcération, de transportation sans jugement, sans interrogatoire, sans explication, à la turque ; c'est que, grâce à la séparation des pouvoirs, il n'y a pas de folie coupable ou stupide qui ne puisse avoir une heure de succès.

Si à la fin de l'année précédente et au commencement de celle-ci on a vu s'obscurcir les notions fondamentales du droit public, à ce point qu'on ait agité la question de savoir lequel s'inclinerait devant l'autre du Président ou de l'Assemblée ; ce suicide moral d'un grand peuple, cette éclipse momentanée de la raison ou du droit, qui les a causés? La division des pouvoirs.

La division des pouvoirs est au fond de tout ce qui se fait de mal ; elle est une des causes de toutes les difficultés, de toutes les terreurs, de tous les conflits, de toutes les faiblesses, de toutes les lâchetés, de toutes les infamies, de toutes les trahisons, dont l'interminable kyrielle souillera les pages de l'histoire de France pendant l'année 1849.

Je ne nie point que cette expérience ait son prix. Elle a servi à consommer la ruine de la Monarchie, représentée en miniature par la Présidence ; à détruire à tout jamais l'idolâtrie des grands noms, en rendant synonyme d'incapacité, — la postérité dira davantage, — le nom même de Napoléon ; à user jusqu'à la corde ces hommes d'Etat imbéciles auxquels, en dépit de leurs continuels échecs, le boniment avait fait une réputation d'habileté, — les ramener au pouvoir, c'était les vouer à un discrédit définitif, — j'ajoute que pendant la durée de cette transition, qu'on a vu constamment osciller entre le ridicule et l'odieux, les idées ont pu arriver à maturité. Mais si utile qu'ait été l'expérience, il faudra bien clore, et puisque la pratique a démontré le péril et l'absurdité de la division des pouvoirs, la Constitution devra être révisée sur ce point. Voilà un fait acquis.

§ II.

Le cas de révision a été prévu par la Constitution. On a fait plus, on a fixé l'époque de cette révision. L'article 111 établit que l'Assemblée ne pourra décider le remaniement du pacte fondamental que dans la dernière année de sa législature. En conséquence, ce n'est qu'en l'année 1852 que l'Assemblée de révision pourrait être convoquée.

D'ici là on aura le temps de soulever bien des conflits, de commettre bien des lâchetés, de consommer bien des attentats. D'ici là les taches faites à notre drapeau pourront s'étendre jusqu'à le couvrir tout entier. D'ici là bien des peuples pourraient être écrasés victimes de l'inaction meurtrière de la France ; les ennemis de l'héroïque Pologne auraient le temps de faire rentrer dans l'ordre ces martyrs dépouillés de leur patrie, et qui ont l'audace de réclamer le foyer de leurs pères. — Il ne faudrait pas si longtemps pour voir nos amis les alliés franchir le Rhin et dresser leurs tentes sur les rives de la Seine.

Cependant le pouvoir exécutif va-t-il se soumettre au double arrêt des 10 et 13 mai? Se fera-t-il docile exécuteur des volontés de l'Assemblée nationale? Alors la Constitution pourra n'être révisée qu'à l'époque fixée par la Constitution.

Mais si l'usurpation dont nous avons été si souvent menacés se réalisait, la réaliser est impossible! Si on la tentait? Devrait-on donner un successeur au président décrété d'accusation, par cela seul que la Constitution l'a ainsi réglé.

Sans doute cette hypothèse ne se présentera pas. Il y a lieu de croire qu'on se renfermera en apparence dans les termes de la Constitution ; on ne dirigera contre elle que des attaques souterraines ; on la minera sourdement, espérant mener le travail assez loin pour que la Constitution, en s'écroulant, paraissait s'affaisser sous le poids de ses propres imperfections. On s'attaquera à l'esprit en ayant soin de respecter la lettre ; les juristes entrés au ministère donneront un vernis de légalité aux actes arbitraires des hommes d'épée. Mais d'autres cas peuvent se présenter ; je n'en mentionnerai qu'un.

Si à la suite d'un échec éprouvé par la Démocratie allemande — et rappelons-nous que la France de 92 a prélude par des défaites à vingt années de victoires, — nos frontières du Rhin et des Alpes étaient menacées à la fois, et que, dans un moment où les heures valent des siècles, les mesures de salut public ne recussent, par suite de la division des pouvoirs, qu'une lente exécution ; devrait-on maintenir une division qui met la patrie et le monde en danger, par cela seul que la constitution l'a ainsi réglé?

§ III.

La constitution d'une démocratie ne peut être assimilée à la charte d'un Etat constitutionnel ; le pacte républicain n'est pas un contrat entre deux parties, c'est un engagement du peuple vis-à-vis de lui-même.

Peut-on se lier contre son propre intérêt, contre la raison, contre le droit, contre l'espérance, au péril de l'honneur et de la vie?

Un tel engagement pris vis-à-vis d'autrui serait nul de plein droit. Qu'est-ce donc s'il le prend vis-à-vis de soi-même?

Ce serait moins respecter la Constitution que mépriser le bon sens. Il ne faudrait pas dire loyauté ; — c'est stupidité qu'il faudrait dire.

J'entends les idolâtres de la lettre :

« Si vous touchez à la Constitution avant l'époque fixée pour la révision, vous vous mettez, diront-ils, en dehors de la légalité. Dès lors nous rentrons sous l'empire de la force ; tout est remis en question, même la République ! »

Erreur!

Si la République est hors de discussion, ce n'est pas parce que la Constitution l'a consacrée. La République est au-dessus de la Constitution, elle était avant que l'Assemblée la proclamât; une puissance plus forte que la volonté humaine, la Destinée l'a faite ; une puissance plus forte que le scrutin, le Droit la maintiendrait envers et contre tous. La Constituante n'avait pas le droit de proclamer la Monarchie. Si une majorité votait le renversement de la République, en DROIT ce vote serait nul et comme non avenu.

Il y a quelque chose au-dessus du nombre et qui n'a rien à démêler avec le nombre, c'est le Droit, et la République est de Droit.

Le nombre se prononçât-il aujourd'hui contre la République, la force sans doute ne manquerait pas à cette violation du Droit ; mais le Droit un instant éclipsé, non dompté, reprendrait tôt ou tard le dessus ; l'erreur n'a qu'un temps, la vérité est éternelle ; force reste toujours au Droit.

L'objection résulte d'une confusion entretenue par la Constitution elle-même.

Il y a dans la Constitution deux choses absolument distinctes : un principe et un organisme.

Le principe, c'est-à-dire la République Démocratique ou la Souveraineté du peuple, et tout ce que ces formules renferment; les droits inaliénables et imprescriptibles, à savoir :

La liberté de la presse,
La liberté de réunion,
La liberté d'association,
La liberté personnelle,
L'inviolabilité du domicile, etc.

Et un organisme, c'est-à-dire un mécanisme

Législatif,
Exécutif,
Administratif,
Judiciaire, etc...

Nul n'a droit de toucher au principe.

L'organisme peut toujours être modifié.

Lorsque nous parlons de révision de la Constitution, il est entendu que la révision ne peut porter sur le Droit, principe immuable, mais sur le mécanisme, combinaison toujours mobile.

Si le peuple touche à la Constitution avant l'époque légale, je ne vois là rien qui puisse être assimilé à un attentat dont le pouvoir exécutif se rendrait coupable.

L'attentat dont la Constitution a été menacée depuis le 10 décembre s'adressait au principe, qui est inviolable.

Si le peuple modifiait la Constitution, ce n'est pas le principe qu'il renverserait, cela impliquerait que le peuple s'arme contre lui-même, mais l'organisme qui, de sa nature, est progressif.

L'expérience n'a rien à dire sur la valeur du droit républicain.

Au contraire, il est évident que l'expérience seule peut prononcer en dernier ressort sur la valeur des mécanismes sociaux.

C'EST DONC A TORT, ET PAR SUITE D'UNE CONFUSION DÉPLORABLE, QUE LES LÉGISLATEURS DE LA CONSTITUANTE ONT ASSIGNÉ UNE DURÉE FIXE A LA PARTIE ORGANIQUE DE LA CONSTITUTION.

Il fallait proclamer les principes primordiaux éternels, inaliénables, imprescriptibles, du droit politique, et les placer en dehors de la Constitution comme n'étant pas l'œuvre de l'homme, mais le vœu et l'ordre de la nature, auxquels la société doit se soumettre. La Constitution, œuvre humaine, devait contenir l'organisme politique, judiciaire et administratif, et il devait être proclamé qu'il serait toujours et perpétuellement modifiable dans le sens prescrit par l'expérience et aussitôt que l'expérience aurait parlé.

Mais parce qu'on a eu le tort de prendre un engagement irrationnel, et qui en droit n'a nulle valeur impérative, puisque celui qui le prend le contracte vis-à-vis de lui-même, devrait-on persister dans la voie qu'il trace, quand il serait reconnu que cette voie mène aux abîmes?

Respect à la Constitution, respect à la partie organique de la Constitution, respect à la lettre elle-même, tant que l'honneur et la vie ne seront pas en cause ; mais si la patrie est en danger : *Salus populi suprema lex esto !*

Si nos pères avaient érigé en fétiche la lettre morte de leur Constitution, le manifeste de Brunswick n'eût pas précédé de longtemps l'entrée des Prussiens à Paris.

Si nous devions nous éprendre de ce judaïque respect de la lettre qu'on veut nous inspirer, il ne nous resterait plus qu'à préparer le logement des Cosaques.

Et si en même temps que le pouvoir exécutif se montrerait ou faible ou coupable, l'Assemblée législative était ou par principe ou par tempérament au-dessous de cette œuvre gigantesque ; la reconstitution de la France et de l'Europe..... serait-ce le moment de suivre l'exemple de ces Juifs qui, adorateurs stupides de la lettre, se laissaient massacrer le jour du Sabbat?

Il y aurait à réviser la Constitution, ce qui serait l'affaire d'une CONVENTION NATIONALE.

§ V.

En l'an II de la République démocratique, le peuple de France n'a pas encore de moyen régulier, organique, légal de faire connaître sa volonté. Il peut du moins exprimer des vœux. Si la République étant en péril, des millions de pétitionnaires demandaient à la Législative de décréter que le peuple sera convoqué à bref délai dans les comices pour nommer une Convention, ce vœu aurait l'autorité d'un ordre. Le peuple manquerait sans doute en cela à l'engagement pris par ses représentants de ne modifier la Constitution qu'à une époque fixée, mais croit-on qu'il manquerait à la Justice, au Droit et à la Loi Suprême : LA LOI DU SALUT PUBLIC ?

VICTOR MEUNIER.

Assemblée Nationale.

Une grave indisposition de M. Ledru-Rollin l'a empêché d'adresser aujourd'hui au gouvernement les interpellations annoncées sur la politique extérieure. L'honorable orateur de la Montagne, dans une lettre adressée au président, a prié l'Assemblée de remettre ces interpellations à samedi.

Le ministère a paru joyeux de ce délai inattendu, inespéré, et par l'organe de M. Barrot il a même demandé la prolongation de ce délai jusqu'à lundi, tout en assurant qu'il ne demandait pas mieux que la discussion fût complète, profonde, décisive. La majorité, qui a déjà acquis en quelques jours la parfaite intelligence des intérêts ministériels, s'est empressée d'optempérer à ce désir et de reculer jusqu'à lundi un débat que les faits accomplis rendront moins dangereux peut-être.

Mais l'intérêt de ce débat est si pressant, si brûlant, qu'il ne pouvait être de nouveau ajourné sans laisser éclater quelques-unes des révélations graves qu'il contient. Dans l'absence de M. Ledru-Rollin, et sans nuire aux explications ultérieures, MM. Emmanuel Arago et Théodore Bac ont voulu savoir à quoi s'en tenir sur les bruits sinistres qui circulent depuis hier, relativement à l'ordre qui aurait été envoyé de Paris de s'emparer de Rome par la force, coûte que coûte, en dépit d'un nouvel armistice signé par M. Lesseps et le gouvernement de la République romaine.

La question posée au cabinet sur ce point était simple, nette et précise :

Est-il vrai qu'au mépris des pouvoirs donnés à M. de Lesseps et de la convention qu'il apportait en France pour la soumettre à la ratification de l'Assemblée, le général Oudinot ait reçu de Paris l'ordre d'attaquer Rome à l'improviste sans le moindre retard, et de pousser ainsi la violation du droit des gens au dernier terme de l'odieux?

Est-il vrai qu'un nouvel attentat à la Constitution, à l'honneur de la France et à l'humanité ait été, même avant le départ de M. Lesseps, prémédité par le général Oudinot, agissant en quelque sorte sous les suggestions d'un agent russe, d'un aide-de-camp de Radetski et d'un des chefs de l'ordre des jésuites qui se trouvait dans son camp?

A cette interrogation vive et pressante qui tient en suspens l'honneur de la France, MM. de Tocqueville et Odilon Barrot n'ont répondu qu'en invoquant la décision par laquelle l'Assemblée venait d'ajourner la discussion à lundi. Ils se sont plaints amèrement qu'on voulût scinder les faits en les isolant les uns des autres. La seule lueur équivoque que M. Odilon Barrot ait laissé glisser sur la question, se réduit à ceci : « Il n'est pas vrai que le gouvernement ait repoussé un traité qui se serait renfermé dans les termes des instructions données à M. Lesseps. »

M. Bac est remonté à la tribune pour préciser encore la position du débat ; mais la prévoyance et le dévouement des amis du ministère l'ont sauvé du péril d'une plus longue explication. La majorité a maintenu son ajournement à lundi, et pour que la Montagne ne renouvelle plus ses indiscrètes questions avant que l'effet public des dernières nouvelles soit un peu amorti, le président a eu la charitable idée de faire décider à l'Assemblée qu'elle n'aurait pas de séance demain.

N'importe ! la politique de l'Elysée ne perdra rien pour attendre. Si les bruits qui circulent depuis hier se confirment, s'il est vrai que la Constitution ait été violée une seconde fois à Rome, et que notre brave armée ait subi la honte d'un nouvel échec, tout ajournement ne pourra que rendre le jugement de l'opinion plus terrible, plus accablant.

Les bureaux de l'Assemblée ont terminé l'examen de la proposition sur l'amnistie. La majorité dans tous les bureaux s'est prononcée contre cette mesure.

Nous apprenons de bonne source que des officiers de l'armée expéditionnaire, arrivés ce matin à Paris par courrier extraordinaire, ont apporté la nouvelle d'un second échec de nos troupes sous les murs de Rome.

Voici des détails de l'*Estafette* qui semblent confirmer ce bruit :

L'annonce des interpellations de M. Ledru-Rollin sur les affaires étrangères avait attiré ce matin une quantité considérable de curieux à l'Assemblée législative. Cette foule que l'exiguïté des tribunes force à rester dans les salles d'attente, s'entretient avec beaucoup d'animation du Message envoyé hier par le président de la République à l'Assemblée.

On se préoccupe surtout du passage suivant qui a paru dans les journaux la *Presse* et la *République* :

« Le 30 avril, six mille de nos soldats se présentèrent sous les murs de Rome. Ils furent reçus à coups de fusil. Quelques-uns même, attirés dans un piége, furent faits prisonniers. Nous devons tous gémir du sang répandu dans cette triste journée. Cette lutte inattendue, sans rien changer au but final de notre entreprise, a paralysé nos intentions bienveillantes, et rendu vains les efforts de nos négociateurs.

» *Aujourd'hui, c'est dans Rome seulement que la question peut être résolue pour l'honneur de la France.* »

La dernière phrase de cette partie du Message avait été effacée au crayon hier à six heures par M. Odilon Barrot après le départ même de la pièce officielle.

Voici quels sont les motifs qui ont, dit-on, déterminé le président du conseil à cette suppression.

M. de Lesseps est arrivé hier à Paris, et sa présence a fait tomber les bruits calomnieux répandus sur son état moral.

M. de Lesseps a, comme le démontrent les débats qui ont eu lieu aujourd'hui, conclu avec la République romaine un traité de paix qui n'est pas ratifié par le gouvernement. Tout au contraire le ministère, aussitôt que cette nouvelle lui est parvenue, a envoyé au général Oudinot l'ordre de recommencer les hostilités contre la République romaine.

Il y a de cela dix jours.

C'est, à ce qu'on assure, après la réception d'une dépêche qui annonce que l'armée française a reçu un nouvel échec, plus complet que le premier, que la phrase reproduite plus haut a été effacée.

» On affirme à l'Assemblée qu'un aide-de-camp du général Oudinot, arrivé à Paris, a apporté au gouvernement la confirmation de cette nouvelle.

» Ces bruits prennent une grande consistance ; cependant nous faisons toutes réserves à cet égard, les nouvelles sont assez déplorables pour qu'on ne les accepte qu'avec une grande circonspection. »

Tout le monde a pu remarquer que le Message du président de la République n'est suivi d'aucune signature dans le *Moniteur*. Le *Constitutionnel* et le *Siècle* sont les deux seuls journaux qui mettent au bas du document les noms de MM. Louis-Napoléon et Odilon Barrot. Malheureusement ces feuilles ne sont pas assez officielles pour que l'omission du *Moniteur* laisse sans étonnement.

Comment s'est fait le tour.

M. de Lesseps est arrivé à Antibes le 3 juin. Il a expédié immédiatement à Toulon l'avis qu'il revenait *avec un traité*.

Cet avis est parti à l'instant par le télégraphe. Mais M. de Lesseps revenant *avec un traité*, ce n'était pas l'affaire de Messieurs de la camarilla, qui voulaient la destruction de la République romaine.

M. de Lesseps arrivé à Paris, on a fait semblant de ne rien savoir.—Une dépêche qui nous annonçait un traité ? mais non ! nous n'avons rien reçu. C'est pourquoi nous avons envoyé l'ordre d'attaquer...

Le lendemain on a dit à M. de Lesseps : Votre dépêche nous arrive à l'instant ; elle est restée bien longtemps en route...

L'ignoble farce a été jouée ainsi : le tour est fait. La double violation de la Constitution est sans doute, à l'heure qu'il est, accomplie.

Nous verrons où tout cela nous mènera...

Nous lisons dans l'*Estafette* :

On assure qu'un certain nombre de représentants se sont réunis et ont résolu de déposer une proposition tendant à interrompre pendant quatre ou cinq jours les séances de l'Assemblée législative. Cette mesure se justifierait par la fatigue excessive qui domine les deux tiers de l'Assemblée et par les ravages de l'épidémie régnante.

Ne serait-ce pas là une nouvelle tactique pour ajourner les interpellations et abattre l'émotion publique ?

La proposition suivante, relative à l'indemnité des représentants, a été présentée aujourd'hui par MM. Victor Pidoux, Alfred Nettement, Alfred de Neuville, Albert de Rességuier, Duparc et Larrabure :

« *Article unique*. L'indemnité allouée aux représentants par la Constitution, et qui a été fixée à 9 000 fr. par l'article 96 de la loi électorale, est réduite à 6 000 fr. par an. »

On s'attendait depuis longtemps déjà à cette initiative des réactionnaires. C'est un acheminement vers la demande de suppression de l'indemnité entière, et, par suite, vers le rétablissement des assemblées aristocratiques.

Le parti réactionnaire, que les interpellations de la gauche troublent dans son œuvre, est résolu, dit-on, à y mettre bon ordre. Il est question tout simplement de les rendre impossibles au moyen de modifications réglementaires. Les modérés oseront tout, on peut s'y attendre, pour bâillonner et étouffer leurs adversaires. C'est ainsi qu'ils entendent la liberté et la justice honnête.

En attendant, constatons que cet odieux abus du nombre brutal prouve combien peu ils ont eux-mêmes confiance dans leurs doctrines. Procéderaient-ils de la sorte s'ils étaient convaincus de la supériorité de leur politique ? Non, assurément, ils laisseraient les démocrates se fourvoyer aux yeux de l'opinion. Mais, à défaut de la conscience, l'instinct de la conservation leur révèle tout le danger des paroles de leurs ennemis, et c'est en leur fermant la bouche qu'ils croient pouvoir les réfuter victorieusement.

Ils y réussiront comme les ministères Polignac et Guizot.

Voici les bases arrêtées par suite des négociations entre le triumvirat romain et M. de Lesseps, ministre plénipotentiaire de France.

Appui de la France en faveur du peuple romain.

Concours pour la défense du territoire.

Les troupes françaises seront considérées comme amies.

On désignera d'un commun accord des cantonnements en dehors de la ville dans des endroits salubres et propres à la défense du territoire.

Communications libres.

Aucune immixtion des Français dans l'administration de l'Etat romain.

Cette pièce a été signée par toute l'Assemblée nationale, moins trois voix, par la municipalité toute entière, par le triumvirat, par le plénipotentiaire Lesseps.

Le général Oudinot seul a refusé de signer.

Nouvelle attaque de Rome.

Le crime est consommé ; ni les protestations de l'opinion, ni l'odieux de l'attentat, ni le texte formel de la Constitution, n'ont pu l'empêcher. Les protestations même des hommes honnêtes et aveugles du ministère n'ont pu arrêter plus longtemps cette récidive d'attentat à la liberté des peuples.

M. Louis Bonaparte a donné l'ordre d'attaquer Rome. Le 1er juin les boulets français ont commencé à pleuvoir sur la ville éternelle. De nouvelles négociations avaient été ouvertes. Les Romains ne demandaient même plus que la République romaine fût reconnue ; ils se contentaient de demander que leur territoire fût garanti de toute invasion étrangère par les Français. Ces conditions, M. Lesseps voulait les accepter ; l'intraitable Oudinot refusait, lorsque l'ordre est arrivé de Paris de couper court à toute négociation, et d'anéantir par la force des armes la République romaine.

Tels sont les faits qui nous sont rapportés à la fois par les correspondances particulières de Civita-Vecchia, et par une note du *Nouvelliste* de Marseille.

Ce crime de lèze-nation, cet attentat contre le droit des peuples, cet acte de violente oppression qui couronne tant de menées jésuitiques, tant de diplomatiques trahisons, c'est l'accomplissement du pacte secret conclu entre le président de la République et les puissances absolutistes, à l'insu des assemblées souveraines, c'est-à-dire en violation de la Constitution ; c'est le premier acte du système de compression et de trahison qui s'organise contre la France et le monde dans les antichambres de l'Elysée. Les membres honnêtes du ministère l'ont ignoré jusqu'au dernier instant. Avant-hier encore, M. Odilon Barrot assurait que l'ordre d'attaquer Rome n'avait pas été donné. Trompait-il ceux qui l'interrogeaient ? Nous ne le croyons pas. On s'était défié de son reste de probité politique. On s'était caché de lui !

Et quel moment choisit-on pour attaquer ? celui où, sur la foi d'assurances amicales, des troupes venaient d'être dirigées contre les Autrichiens de la Romagne ; au moment où, sur la foi de l'armistice, Garibaldi s'était porté dans le royaume de Naples avec ses troupes victorieuses ; le moment, enfin, où les Romains consentaient à des conditions onéreuses.

Deux mots résument toute cette politique du 10 décembre en Italie : Trahison et lâcheté !

A l'heure où nous écrivons, Rome, attaquée à la fois sur tous les points, Rome agonise, Rome est noyée dans le sang de ses enfants ; les soldats de la République française ont détruit la République romaine ; la France a officiellement renié le principe démocratique et rompu solennellement avec les peuples pour se tourner du côté de leurs oppresseurs !

Le tout afin que cette parole du message de M. Bonaparte fût accomplie :

Aujourd'hui, c'est dans Rome seulement que la question romaine peut être résolue à l'honneur de la France !

Voici ce qu'on écrit de Civita-Vecchia, 1er juin, dix heures du soir, au journal réactionnaire le *Nouvelliste* :

« La suspension d'armes expirait le 1er. Dans la matinée de ce jour le général Regnault de Saint-Jean-d'Angely et son aide-de-camp arrivaient à Civita-Vecchia, annonçant que la République romaine avait proposé à M. de Lesseps de traiter sur ces bases :

» 1° Garantie aux Romains de toute invasion étrangère ;

» 2° Cantonnement de l'armée française sur différents points de la Romagne ;

» 3° En cas de refus du gouvernement français, les hostilités ne devaient être reprises que quinze jours après l'arrivée de la nouvelle.

» Ces propositions étaient inadmissibles, et le général en chef les a repoussées. Quelques dissences, assure-t-on, se sont élevées sur ce dernier fait entre l'honorable général et M. de Lesseps. Mais, au même instant, une dépêche arrivant de Paris levait toute incertitude. Elle ordonne, en effet, que toutes les négociations soient rompues, et que Rome soit attaquée immédiatement.

» La présence de M. de Lesseps étant désormais inutile, ce diplomate est parti pour la France. »

Un de nos amis qui se trouve à Civita-Vecchia nous écrit les lignes suivantes sous la même date :

« J'ai le temps à peine de vous écrire quelques mots. Le vapeur *la Vedette* vient d'arriver en portant l'ordre d'attaquer Rome. M. de Lesseps venait de faire la proposition d'une alliance offensive et défensive des Français et des Romains contre l'Autriche ; il n'a pas été écouté, et l'attaque de Rome va recommencer.

» *La Vedette* repart pour la France avec des dépêches importantes.

» Depuis hier toute communication avec Rome est interceptée.

» L'armée française campait à la villa Santucci, à trois quarts de lieue de Rome. Je suis allé deux fois de Fiumicino au camp, et on s'y préparait à un siége ; des monceaux de gabions et de fascines s'y confectionnaient, etc. L'armée marchera, la discipline l'y oblige, mais non comme elle le ferait contre les Autrichiens, nos ennemis naturels. »

Certains journaux de Paris prétendent qu'une dissidence aurait éclaté entre l'Assemblée romaine et le triumvirat. Les journaux que nous recevons aujourd'hui de Rome nous prouvent le contraire. Nous lisons dans le *Positivo*, et les autres feuilles de Rome rapportent le même fait en d'autres termes :

Hier soir (28) l'Assemblée, réunie, en séance secrète, a témoigné d'une manière non douteuse sa confiance dans les triumvirs qui, offensés des soupçons soulevés contre eux par M. de Lesseps, voulaient donner leur démission.

Ce matin, dans une séance extraordinaire qui devait être secrète, mais qui a été publique, les triumvirs ont communiqué aux représentants le manifeste remis à M. Lesseps (nous l'avons publié), et la réponse de celui-ci. Cette réponse ne dit rien, font observer les triumvirs, mais elle est conçue en termes amicaux et conciliants...

Les triumvirs ont aussi annoncé l'entrée de Garibaldi dans le royaume de Naples. Une proclamation adressée par lui aux Napolitains porte qu'il ne vient pas en ennemi, mais seulement pour rétablir l'ordre et la liberté.

— On lit dans le *Sémaphore* de Marseille :

La flottille espagnole, partie le 23 mai de Barcelone, a débarqué trois jours après sur la plage de Terracine les 5 000 hommes mis à la disposition de Pie IX. Les équipages des bâtiments de guerre se composent en outre d'environ 2 000 hommes. Le commandant en chef, le général Fernandez de Cordova, s'est rendu aussitôt à Gaete pour conférer avec le pape et ses ministres.

— On écrit de Rome à l'*Avvenire* de Florence, en date du 29 mai :

« Rome continue à se préparer à la défense. On a fortifié surtout le fort Saint-Ange, où a été réunie une immense quantité de vivres. L'ange à qui l'on avait retiré son épée a été coiffé hier d'un bonnet rouge. Samedi, le peuple a fait un feu de joie de la guillotine.

Plus de mille personnes travaillent aux fortifications. Cinq mille hommes de troupes et dix canons viennent d'arriver de Velletri.

Toutes les propriétés du roi de Naples, à Rome, ont été mises en vente. Le gouvernement a pris possession du palais Farnèse et y a placé 4 canons.

Les journaux romains s'égaient fort aux dépens du *Journal des Débats*, qui parle chaque jour d'un lieu non loin de Rome, nommé Castel-Gelido. Il n'existe ni bourg ni ville de ce nom dans toute la campagne romaine.

— La *Gazette de Milan* nous apporte aujourd'hui le rapport officiel de l'occupation, par les troupes autrichiennes, des ruines du fort de Malghera, abandonné par les Vénitiens. Ce récit ne diffère pas, au fond, de celui que nous avons publié hier.

Un militaire faisant partie de l'expédition de Rome écrit à sa famille à Paris :

Du camp de la villa Naffé, devant Rome, 28 mai.

L'armée vient de faire un mouvement en se concentrant sur Rome. Nous avons quitté le camp de la Maglianella pour venir occuper le camp de la Villa Naffé que nous a cédé le 22e léger, parti à 4 heures sur le grand camp plus au midi. Nous sommes toujours au couchant de la ville, à 2 kilomètres environ ; nous occupons de très belles villa dont les propriétaires ont fui en laissant quelques domestiques qui nous reçoivent chapeau bas et ont ordre de nous donner ce que nous demandons.

Toutes les nuits on fait à Rome, probablement pour la tenir éveillée, un bruit considérable. On y tire des coups de fusils. Toute la nuit les cloches sonnent ; les sentinelles se transmettent continuellement les cris de veille. Enfin c'est un bruit que le profond silence qui règne de notre côté rend sinistre.

Nos postes avancés sont à un kilomètre des fortifications, qui en cet endroit se lient avec Saint-Pierre que l'on voit d'ici comme on voit le Panthéon de la barrière Saint-Jacques.

Nous ne sommes pas toujours approvisionnés régulièrement. L'autre jour nous avons tué un bœuf sauvage, sans lequel nous n'aurions pas soupé. Hier, il y avait deux jours que nous n'avions pas reçu notre viande.

Il paraît que les Romains ne s'endorment pas, et qu'ils construisent des barricades en maçonnerie couvertes d'un mètre de sable pour amortir les boulets ; j'espère toujours qu'on n'en viendra pas à la dernière extrémité ; chaque boulet portant sur un édifice produirait un meurtre. Il faudrait 50 000 hommes pour prendre la ville d'assaut. Les *canailles d'insurgés*, comme on nous les nomme, sont décidés à vendre chèrement le boulevard de la démocratie, qui, avec Paris, est encore debout.

Nous sommes 15 régiments d'infanterie, 2 de cavalerie, 4 batteries d'artillerie de campagne, du génie et de l'artillerie de siége. Nous avons jeté un pont sur le Tibre. On craignait que cela n'engageât les Romains à nous attaquer ; mais il n'en est rien : l'armistice expirait le 25 mai ; il est renouvelé pour quinze jours. Le bruit court ici que la Législative est réunie, et qu'elle renferme dans son sein 200 rouges socialistes. Nos officiers s'éloignent de nous pour en causer.

On lit dans la *Patrie* :

M. de Corcelles, représentant du peuple, accompagné de M. Latour-d'Auvergne, est parti pour Rome, chargé d'une mission extraordinaire.

Si les affaires de Rome ne se terminent point, ce n'est au moins pas faute que le gouvernement y envoie des agents.

République hongroise.

Les renseignements qui nous parviennent sur les opérations militaires de la Hongrie établissent que les Hongrois soutiennent leur supériorité, et que jusqu'à présent les Russes ne font sentir leur action sur aucun point.

On connaît enfin quelques détails sur le combat livré près de Trentschin, à la suite duquel les Autrichiens ont de nouveau été repoussés derrière la Waag et vers Tyrnau. Le combat a duré neuf heures. Les Autrichiens étaient commandés par le général de Haynau et le général Vogel, venus de la Gallicie par le défilé de Dukla, puis coupé du reste de l'armée et repoussé jusqu'à Trentschin. Le général Dannenberg commandait les Hongrois. Les hussards, qui ont poursuivi les Autrichiens, leur ont fait éprouver des pertes considérables.

Il n'est pas impossible qu'une nouvelle bataille ait lieu prochainement dans cette contrée, car les Russes s'avancent de ce côté. Le général Rudiger est arrivé à Jaroslaw et marche sur Trentschin. L'armée russe du général Paniatin est placée sous les ordres supérieurs du général Haynau, tandis qu'en Gallicie le général Hammerstein est soumis aux ordres du maréchal Paskiewitsch.

Un engagement a eu lieu probablement vers Raab, sur la rive droite du Danube, des voyageurs ayant entendu dans cette direction une forte canonnade. Par suite de la prise de Bude, l'armée impériale a fait sans doute un mouvement rétrograde vers Presbourg.

Le ban s'est enfin avancé et a pris une batterie aux Madgyars, près de Peterwardein. Suivant une autre version, Jellachich aurait été vaincu et fait prisonnier.

La garnison de Gross-Kanissa, dernière forteresse que les Autrichiens occupassent encore dans le sud-ouest, s'est retirée, de sorte que les Hongrois s'étendent jusqu'à la frontière de Styrie et menacent Graetz d'une invasion dans la vallée de Meer.

Bem a adressé d'Orsova aux Serbes une proclamation par laquelle il leur promet l'indépendance nationale, politique et religieuse, à condition qu'ils se tiennent tranquilles, faute de quoi il les menace de ravager le pays par le fer et par le feu.

NICOLAS Ier, CHEF DES CROYANTS.

Avant de partir pour la Pologne, Nicolas a convoqué un synode d'évêques russes et polonais, et s'est posé comme le soutien de la vieille foi et le chef des véritables croyants. « Je ne veux pas de religion nouvelle, a-t-il dit. On a inventé un nouveau catholicisme ; je n'ai pas voulu qu'on l'introduisît dans mon empire, parce que les novateurs religieux sont en même temps agitateurs politiques. Sans la foi, aucun Etat ne peut subsister. L'Occident nous montre en ce moment ce qui arrive aux hommes quand ils n'ont pas de croyance ; que d'absurdités, de folies ne commettent-ils pas ! En revenant de Rome, j'ai prévu tout cela ; la foi a tout à fait disparu chez les occidentaux. La manière dont on traite le pape le prouve. La véritable foi n'existe qu'en Russie, et j'espère (en ce moment Nicolas fit le signe de la croix) que notre sainte religion se maintiendra. J'ai dit à feu le pape Grégoire XVI ce qu'il n'avait encore entendu de personne. Pie IX est un brave homme, doué de bonnes intentions, mais qui a eu le tort, dans le commencement de son règne, de faire des concessions à l'esprit du siècle. Le roi de Naples est un excellent catholique. On l'avait calomnié auprès du pape, et maintenant le pape est forcé de recourir à lui. »

Ici, l'évêque polonais Holowinski ayant cru devoir interrompre le czar pour lui dire que Pie IX avait été obligé de céder aux circonstances à l'esprit du siècle, Nicolas dit que c'était possible, et il ajouta :

« Tous les désordres viennent de ce que la foi manque. Je ne suis pas fanatique, mais je crois fermement. Dans l'Occident, il n'y a que deux alternatives : le fanatisme ou l'impiété. »

Se tournant vers les évêques polonais :

« Vous êtes les voisins de ces hommes égarés ; que leur exemple vous serve de leçon. Si vous rencontrez des obstacles, adressez-vous à moi. Je veux employer toute ma puissance (ajouta-t-il en levant la main) pour arrêter ce torrent de l'impiété et de la révolte qui se répand de plus en plus, et menace aussi de pénétrer dans mes Etats. L'esprit révolutionnaire prend le dessus par l'impiété. Dans l'Occident, où il n'y a pas de foi, tout va mal, et je le déclare, tout y ira plus mal encore.

S'adressant au métropolitain russe, et lui baisant la main :

» Quant à nous, nous avons toujours été bien ensemble. J'espère qu'il en sera toujours ainsi. »

Il paraîtrait que l'issue de la guerre qu'il vient d'entreprendre cause au czar de grandes inquiétudes. Nicolas commence à comprendre qu'on lui a exagéré les véritables forces de la Russie. A l'exception de la garde et de quelques régiments que l'on a l'habitude de lui présenter à l'inspection, les soldats sont mal nourris, mal vêtus et plus mal armés encore. Ce qui tourmente aussi le czar, ce sont les dispositions du royaume de Pologne et de Varsovie même. Ce que les journaux allemands rapportent de l'abattement des Polonais est une invention de leur part. Il ne faut que traverser les rues de Varsovie pour se convaincre du contraire. Les Russes le savent bien, et les prisons seraient bientôt remplies si l'on ne craignait, par cette mesure, de faire éclater l'orage plus prompt et plus violent. Il se trouve peu de troupes dans le royaume et en particulier à Varsovie. Chaque jour on en annonce de nouvelles, dont l'arrivée est remise de jour en jour.

Les ministres russes ont de fréquentes conférences avec les plénipotentiaires étrangers. Le czar y assiste. On assure qu'il va se rendre en personne sur le théâtre de la guerre.

Le message de M. Louis Bonaparte.

Nous publions le message du président de la République tardivement, il est vrai ; mais, comme l'a déjà fait remarquer la *Presse*, au lieu de faciliter la publicité de ce document, le gouvernement l'a plutôt entravée, et les journaux de qui l'on pouvait craindre une appréciation indépendante n'ont pas reçu communication des épreuves.

La défiance était exagérée en ce qui nous touche, car nous approuvons sans réserve plusieurs phrases du message, et avant tout celle-ci :

Mon élection à la première magistrature de la Ré-

SUPPLÉMENT

19 mai, dix autres concessions ont été accordées.

Les permissions d'usines ont suivi le même progrès. En 1847 il en avait été accordé trente-six; pour 1848 on en compte cinquante-cinq; enfin 19 depuis le 1er janvier.

La carte géologique proprement dite est achevée et publiée.

Le crédit proposé au budget de l'exercice 1849, pour l'organisation d'un service hydraulique, ayant pour but le dessèchement des terres insalubres, n'ayant pas été admis, l'administration a dû nécessairement se borner à organiser un service spécial dans un certain nombre de départements où les conseils-généraux avaient donné leur approbation à cette mesure.

L'industrie des bâtiments civils, qui occupe un grand nombre d'ouvriers et d'artistes, a souffert de notre état de crise.

L'Assemblée nationale s'est bornée à voter les crédits nécessaires à l'achèvement des constructions déjà entreprises depuis plusieurs années; aussi les travaux ont-ils repris à la Sainte Chapelle, à l'Ecole des mines, à la bibliothèque Sainte-Genevieve, à l'Ecole polytechnique, à l'Ecole vétérinaire de Lyon, etc., etc.

Le gouvernement a pensé qu'il serait digne de la République d'achever le palais du Louvre, où seraient réunies toutes nos richesses littéraires et artistiques. Il en a fait la demande à l'Assemblée nationale. Cette demande a été l'objet des études d'une commission qui n'a pas achevé son travail. Cette question importante sera de nouveau soumise à l'Assemblée.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Dès le début de son administration, le ministre de l'instruction publique a institué deux commissions pour préparer deux projets de lois sur l'enseignement primaire et sur l'enseignement secondaire, ayant pour but principal l'application immédiate et sincère du principe de liberté inscrit dans la Constitution. Le résultat de leurs laborieuses délibérations sera sans retard présenté à l'Assemblée.

Un projet de loi sur l'établissement de cours d'administration pratique dans chaque faculté de département a été présenté à l'Assemblée nationale. Elle n'a rien décidé. La question sera de nouveau posée devant l'Assemblée législative.

Deux arretés du Pouvoir exécutif, en date du 30 mai et du 16 août, avaient placé, dans les attributions du ministère de l'instruction publique les établissements d'enseignement en Algérie, et Alger était devenu le siége d'une académie. Une commission, présidée par l'un de nos généraux les plus expérimentés, a été chargée d'étudier le moyen de répandre la connaissance de la langue arabe parmi les Européens, celle de la langue française parmi les indigenes.

L'administration des cultes n'a rencontré que des encouragements et des approbations dans le rapport de la commission du budget.

Des négociations ont été entamées avec la cour de Rome pour l'érection de trois siéges épiscopaux dans nos possessions coloniales. Cette mesure sera le complément de l'émancipation des noirs et achevera d'assimiler les colonies à la métropole.

La rénovation des facultés de théologie catholique, conformément au vœu de l'Assemblée nationale, a également excité les préoccupation du gouvernement. Une commission a élaboré un projet sur cette délicate question, qui touche aux intérets les plus élevés de la religion, et, à ce titre, ne peut être utilement résolue sans la participation du pouvoir spirituel.

Des allocations considérables, en permettant d'élever le traitement des instituteurs et d'apporter une premiere amélioration à la position des desservants, témoignaient chez l'Assemblée de la ferme volonté de répondre aux besoins religieux et intellectuels des populations. Cette pensée de haute politique, d'équité et de religion sera comprise et continuée sans doute par l'Assemblée législative.

Il y a aujourd'hui en France 68 établissements d'instruction supérieure et 6 269 étudiants.

En dehors de l'école normale qui reçoit 115 élèves, on compte 1 220 établissements d'instruction secondaire, et 106 065 élèves. Il existe 56 lycées, 309 colléges communaux et 955 établissements particuliers.

Les écoles primaires reçoivent 2 176 879 garçons et 1 354 056 filles, ce qui donne un total de 3 530 135 élèves.

Ces détails sommaires vous prouveront, messieurs, que l'administration s'est acquittée avec zele de ses devoirs. La révolution lui a imprimé une impulsion nouvelle; et dans les diverses branches qui la composent, elle ne s'est pas bornée au simple accomplissement de ses fonctions, mais elle a cherché les moyens de répondre à l'attente publique, en préparant tous les projets d'amélioration qui seront soumis à l'Assemblée législative.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Il est dans la destinée de la France d'ébranler le monde lorsqu'elle se remue, de le calmer lorsqu'elle se modere. Aussi l'Europe nous rend-elle responsables de son repos ou de son agitation. Cette responsabilité nous impose de grands devoirs: elle domine notre situation.

Apres février, le contre-coup de notre révolution se fit sentir depuis la Baltique jusqu'à la Méditerranée, et les hommes qui me précéderent à la tete des affaires ne voulurent pas lancer la France dans une guerre dont on ne pouvait prévoir le terme: ils eurent raison.

L'état de la civilisation en Europe ne permet de livrer son pays aux hasards d'une collision générale qu'autant qu'on a pour soi, d'une maniere évidente, le droit et la nécessité. Un intéret secondaire, une raison plus ou moins spécieuse d'influence politique ne suffisent pas: il faut qu'une nation comme la nôtre, si elle s'engage dans une lutte colossale, puisse justifier à la face du monde ou la grandeur de ses succes ou la grandeur de ses revers.

Lorsque je parvins au pouvoir, de graves questions s'agitaient sur divers points de l'Europe. Au delà du Rhin comme au delà des Alpes, depuis le Danemark jusqu'en Sicile, il y avait pour nous un intéret à sauvegarder, une influence à exercer. Mais cet intéret et cette influence méritaient-ils, pour être énergiquement soutenus, qu'on courût les chances d'une conflagration européenne? Voilà la question, ainsi posée; elle est facile à résoudre.

Sous ce point de vue, dans toutes les affaires extérieures qui ont été le sujet des négociations que nous allons passer en revue, la France a fait ce qu'il était possible de faire pour l'intérêt de ses alliés sans cependant recourir aux armes, cette derniere raison des gouvernements.

La Sicile, il y a près d'un an, s'était insurgée contre le roi de Naples. L'Angleterre et la France intervinrent avec leur flotte pour arrêter des hostilités qui prenaient le caractere du plus cruel acharnement, et il faut le dire, quoique l'Angleterre eût plus d'intérêt dans cette question que la France elle-même, les deux amiraux s'unirent d'un commun accord pour obtenir du roi Ferdinand en faveur des Siciliens une amnistie complete, et une Constitution qui garantissait leur indépendance législative et administrative. Ils refuserent. Les amiraux quitterent la Sicile forcés d'abandonner le rôle de médiateurs, et bientôt la guerre commença. Un peu plus tard, ce même peuple qui avait repoussé des conditions favorables était obligé de se rendre à discrétion.

Au nord de l'Italie, une guerre sérieuse avait éclaté, et un moment, lorsque l'armée piémontaise poussa ses succes jusqu'au Mincio, on a pu croire que la Lombardie recouvrerait son indépendance. La désunion fit promptement évanouir cet espoir, et le roi de Piémont fut obligé de se retirer dans ses Etats.

A l'époque de mon élection, la médiation de la France et de l'Angleterre avait été acceptée par les parties belligérantes. Il ne s'agissait plus que d'obtenir pour le Piémont les conditions les moins désavantageuses. Notre rôle était indiqué, commandé même; s'y refuser, c'était allumer une guerre européenne. Quoique l'Autriche n'eût envoyé aucun négociateur à Bruxelles, lieu indiqué de la conférence, le gouvernement françois conseilla au Piémont de résister au mouvement qui l'entraînait à la guerre, et de ne pas recommencer une lutte trop inégale.

Ce conseil ne fut pas suivi, vous le savez. Et après une nouvelle défaite, le roi de Sardaigne conclut directement avec l'Autriche un nouvel armistice.

Quoique la France ne fût pas responsable de cette conduite, elle ne pouvait pas permettre que le Piémont fût écrasé; et, du haut de la tribune, le gouvernement déclara qu'il maintiendrait l'intégrité du territoire d'un pays qui couvre une partie de nos frontières. D'un côté, il s'est efforcé de modérer les exigences de l'Autriche, demandant une indemnité de guerre qui parut exorbitante. De l'autre, il a engagé le Piémont à faire de justes sacrifices pour obtenir une paix honorable. Nous avons tout lieu de croire que nous réussirons dans cette œuvre de conciliation.

Tandis qu'au nord de l'Italie se passaient ces évènements, de nouvelles commotions venaient au centre de la Péninsule compliquer la question.

En Toscane, le grand-duc avait quitté ses Etats. A Rome s'était accomplie une révolution qui avait vivement ému le monde catholique et libéral: en effet, depuis deux ans on était habitué à voir sur le Saint-Siege un pontife qui prenait l'initiative des réformes utiles, et dont le nom, répété dans des hymnes de reconnaissance, d'un bout de l'Italie a l'autre, était le symbole de la liberté et le gage de toutes les espérances, lorsque tout à coup l'on apprit avec étonnement que le souverain, naguere l'idole de son peuple, avait été contraint de s'enfuir furtivement de sa capitale.

Aussi, les actes d'aggression qui obligèrent Pie IX à quitter Rome parurent-ils, aux yeux de l'Europe, etre l'œuvre d'une conjuration, bien plus que le mouvement d'un peuple qui ne pouvait etre passé, en un instant, de l'enthousiasme le plus vif à l'ingratitude la plus affligeante.

Les puissances catholiques envoyèrent des ambassadeurs à Gaëte pour s'occuper des graves intérets de la pauté. La France devait y etre représentée. Elle écouta tout sans engager son action; mais apres la défaite de Novare, les affaires prirent une tournure plus décidée: l'Autriche, de concert avec Naples, répondant à l'appel du saint-père, annonça au gouvernement français qu'il eût à prendre un parti, car ces puissances étaient décidées à marcher sur Rome, pour y rétablir purement et simplement l'autorité du pape.

Mis en demeure de nous expliquer, nous n'avions que trois moyens à adopter:

Ou nous opposer par les armes à toute espèce d'intervention, et en ce cas nous rompions avec toute l'Europe catholique pour le seul intéret de la République romaine que nous n'avions pas reconnue;

Ou laisser les trois puissances coalisées rétablir à leur gré et sans ménagement l'autorité papale;

Ou bien, enfin, exercer de notre propre mouvement une action directe et indépendante.

Le gouvernement de la République adopte le dernier moyen.

Il nous semblait facile de faire comprendre aux Romains que, pressés de toutes parts, ils n'avaient de chances de salut qu'en nous; que si notre présence avait pour résultat le retour de Pie IX, ce souverain, fidèle à ses souvenirs, ramenerait avec lui la réconciliation et la liberté; qu'une fois à Rome nous garantissions l'intégrité du territoire en ôtant tout prétexte à l'Autriche d'entrer en Romagne. Nous pouvions même espérer que notre drapeau, arboré sans contestation au centre de l'Italie, aurait étendu son influence protectrice sur la Péninsule tout entiere, dont aucune des douleurs ne peut nous trouver indifférents.

L'expédition de Civita-Vecchia fut donc résolue, de concert avec l'Assemblée nationale, qui vota les crédits nécessaires. Elle avait toutes les chances de succès. Les renseignements reçus s'accordent à dire qu'à Rome, excepté un petit nombre d'hommes qui s'étaient emparés du pouvoir, la majorité de la population attendait notre arrivée avec impatience. La simple raison devait faire croire qu'il en était ainsi; car, entre notre intervention et celle des autres puissances, le choix ne pouvait etre douteux.

Un concours de circonstances malheureuses en décida autrement. Notre corps expéditionnaire peu nombreux, car une résistance sérieuse n'était pas prévue, débarqua à Civita-Vecchia, et le gouvernement est instruit que, s'il eût pu arriver à Rome le même jour, on lui en aurait ouvert les portes avec joie. Mais, pendant que le général Oudinot notifiait son arrivée au gouvernement de Rome, Garibaldi entrait à la tête d'une troupe formée des réfugiés de toutes les parties de l'Italie et même du reste de l'Europe, et sa présence, on le conçoit, accrut subitement la force du parti de la résistance.

Le 30 avril, 6 000 de nos soldats se présentérent sous les murs de Rome. Ils furent reçus à coups de fusil; quelques-uns même, attirés dans un piége, furent faits prisonniers. Nous devons tous gémir du sang répandu dans cette triste journée. Cette lutte inattendue, sans rien changer au but final de notre entreprise, a paralysé nos efforts, nos intentions bienfaisantes, *et aujourd'hui c'est dans Rome seulement que la question peut être résolue à l'honneur de la France.*

Au nord de l'Allemagne, l'insurrection avait compromis l'indépendance d'un Etat, l'un des plus anciens et des plus fideles alliés de la France: le Danemark avait vu les populations des duchés de Holstein et de Sleswig se révolter contre lui, tout en reconnaissant cependant la souveraineté du prince qui regne en ce moment. Le gouvernement central de l'Allemagne crut devoir décréter l'incorporation du Sleswig à la Confédération, parce qu'une grande partie du peuple était de race allemande.

Cette mesure est devenue la cause d'une guerre acharnée. L'Angleterre a offert sa médiation, qui a été acceptée; la France, la Russie, la Suède, se sont montrées disposées à appuyer le Danemark.

Des négociations ouvertes depuis plusieurs mois ont amené à cette conclusion que le Sleswig formerait, sous la souveraineté du roi de Danemark, un Etat particulier; mais ce principe admis, on n'a pu s'entendre sur les conséquences qu'il fallait en tirer, et les hostilités ont recommencé. Les efforts des puissances que je viens de nommer tendent, en ce moment, à la conclusion d'un nouvel armistice, préliminaire d'un arrangement définitif.

Le reste de l'Allemagne est agité par de graves perturbations. Les efforts faits par l'assemblée de Francfort, en faveur de l'unité allemande, ont provoqué la résistance de plusieurs des Etats fédérés et amené un conflit qui, se rapprochant de nos frontieres, doit attirer notre surveillance. L'empire d'Autriche, engagé dans une lutte acharnée avec la Hongrie, s'est cru autorisé à appeler le secours de la Russie.

L'intervention de cette puissance, la marche de ses armées vers l'Occident, ne pouvait qu'exciter à un haut degré la sollicitude de notre gouvernement qui a déjà échangé à ce sujet des notes diplomatiques.

Ainsi, partout en Europe, il y a des causes de collision que nous avons cherché à apaiser, tout en conservant notre indépendance d'action et notre caractere propre.

Dans toutes ces questions, nous avons toujours agi d'accord avec l'Angleterre, qui nous a montré un bon vouloir auquel nous devons etre sensibles.

La Russie a reconnu la République.

Le gouvernement a conclu avec l'Espagne et la Belgique des traités de poste qui facilitent les communications internationals.

En Amérique, l'état de Montévidéo s'est singuliérement modifié d'apres les renseignements de l'amiral qui commande dans ces parages nos forces navales. La population française a émigré de l'une des rives de Rio de la Plata à l'autre: ce déplacement de la population française doit etre pris en considération.

Enfin, MM. les représentants, si toutes nos négociations n'ont pas obtenu le succès que nous devions en attendre, soyez persuadés que le seul sentiment qui anime le gouvernement de la République, c'est celui de l'honneur et de l'intérêt de la France.

RÉSUMÉ.

Tel est, messieurs, l'exposé sommaire de l'état actuel des affaires de la République. Vous voyez que nos préoccupations sont graves, nos difficultés grandes, et qu'il nous reste aujourd'hui, au dedans comme au dehors, bien des questions importantes à résoudre. Fort de votre appui et de celui de la nation, j'espère néanmoins m'élever à la hauteur de ma tâche en suivant une marche nette et précise.

Cette marche consiste à prendre hardiment l'initiative de toutes les amélioration, de toutes les réformes qui peuvent contribuer au bienêtre de tous, et, d'un autre côté, à réprimer, par la sévérité des lois devenues nécessaires, les tentatives de désordre et d'anarchie qui prolongent le malaise général. Vous ne bercerez pas le peuple d'illusions et d'utopies qui n'exaltent les imaginations que pour aboutir à la déception et à la misere. Partout où j'apercevrai une idée féconde en résultats pratiques, je la ferai étudier, et si elle est applicable, je vous proposerai de l'appliquer.

La principale mission d'un gouvernement républicain surtout, c'est d'éclairer, et, par la manifestation de la vérité, de dissiper l'éclat trompeur que l'intéret personnel des partis fait briller à ses yeux. Un fait malheureux se retrouve à chaque page de l'histoire, c'est de voir que plus les maux d'une société sont réels et patents aux yeux des bons esprits, plus une minorité aveugle se lance dans l'enthousiasme des théories.

Au commencement du dix-huitième siècle, ce n'était pas pour le triomphe des idées insensées de quelques fanatiques, prenant le peuple pour texte et pour excuse de leurs folies, que le peuple anglais lutta pendant quarante ans, mais pour la suprématie de sa religion.

De même, après 89, ce n'était pas pour les idées de Babeuf ou de tel autre sectaire que la société fut bouleversée, mais pour l'abolition des privileges, pour la division de la propriété, pour l'égalité devant la loi, pour l'admission de tous aux emplois.

Eh bien! encore aujourd'hui, ce n'est pas pour l'application de théories inapplicables ou d'avantages imaginaires, que la révolution s'est accomplie, mais pour avoir un gouvernement qui, résultat de la volonté de tous, soit plus intelligent des besoins du peuple et puisse conduire sans préoccupation dynastique les destinées du pays.

Notre devoir est donc de faire la part entre les idées fausses et les idées vraies qui sortent d'une révolution; puis, cette séparation faite, il faut se mettre à la tete des unes et combattre courageusement les autres. La vérité se trouvera en faisant appel à toutes les intelligences, en ne repoussant rien avant de l'avoir approfondi, en adoptant tout ce qui aura été soumis à l'examen des hommes compétents, et qui aura subi l'épreuve de la discussion.

D'après ce que je viens d'exposer, deux sortes de lois seront présentées à votre appréciation: les unes pour rassurer la société et réprimer les exces, les autres pour introduire partout des améliorations réelles. Parmi celles-ci, j'indiquerai les suivantes:

Loi sur les institutions de secours et de prévoyance, afin d'assurer aux classes laborieuses un refuge contre les conséquences de la suspension des travaux, des infirmités et de la vieillesse.

Loi sur la réforme du régime hypothécaire. Il faut qu'une institution nouvelle vienne féconder l'agriculture en lui apportant d'utiles ressources, en facilitant ses emprunts. Elle préludera à la formation d'établissements de crédit à l'instar de ceux qui existent dans les divers Etats de l'Europe.

Loi sur l'abolition de la prestation en nature.

Loi sur la subvention en faveur des associations ouvrieres et des comices agricoles.

Loi sur la défense des indigents, qui n'est pas suffisamment assurée dans notre législation. La justice, qui est une dette de l'Etat, et qui, par conséquent, est gratuite, se trouve environnée de formalités onéreuses, qui en rendent l'acces difficile aux citoyens pauvres et ignorants. Leurs droits et leurs intérets ne sont pas assez protégés; sous l'empire de notre constitution démocratique, cette anomalie doit disparaître.

Enfin, une loi est préparée ayant pour but d'améliorer la pension de retraite des sous-officiers et soldats, et d'introduire dans la loi sur le recrutement de l'armée les modifications dont l'expérience a démontré l'utilité.

Indépendamment de ces projets, vous aurez à vous occuper des lois organiques que la dernière Assemblée n'a pas eu le temps d'élaborer, et qui sont le complément nécessaire de la Constitution.

Ce qui précede suffit, je l'espère, pour vous prouver que mes intentions sont conformes aux vôtres.

Vous voulez, comme moi, travailler au bien-être de ce peuple qui nous a élus à la gloire, à la prospérité de la patrie. Comme moi, vous pensez que les meilleurs moyens d'y parvenir ne sont pas la violence et la ruse, mais la fermeté et la justice.

La France se confie au patriotisme des membres de l'Assemblée; elle espere que la vérité, dévoilée au grand jour de la tribune, confondra le mensonge et désarmera l'erreur. De mon côté, le pouvoir exécutif fera son devoir.

J'appelle sous le drapeau de la République et sur le terrain de la Constitution tous les hommes dévoués au salut du pays. Je compte sur leur concours et sur leurs lumières pour m'éclairer; sur ma conscience pour me conduire; sur la protection de Dieu pour accomplir ma mission.

Les Vérités du Message.

La lettre suivante a été adressée ce matin par M. Pescantini, envoyé de la République romaine, à M. Ledru-Rollin, pour les interpellations qu'une indisposition l'a empêché de porter aujourd'hui à la tribune:

A Monsieur Ledru-Rollin, membre de l'Assemblée législative de la République française.

Monsieur,

Je viens de lire le message du président de la République française. C'est dans un instant que votre éloquente parole doit défendre les droits et l'honneur de la République romaine devant les représentants de la France. Il importe donc, pour l'honneur et les intérêts des deux nations, que du moins les faits soient présentés ainsi qu'ils se sont passés, afin que la vérité soit connue.

Je ne voudrais pas sauver mon pays au prix d'un mensonge, et j'ai toujours offert ma vie comme garant de mon honneur et de ma véracité. Vous savez, Monsieur, la part que j'ai prise, à Rome, aux événements dont il est question ce matin dans le message du président; et c'est donc comme acteur et spectateur que je vais vous faire remarquer les inexactitudes contenues dans les rapports que les agents du gouvernement français ont adressés à M. le président. Veuillez observer, entre autres, celles-ci:

« Notre corps expéditionnaire, dit le message, peu nombreux, car une résistance sérieuse n'était pas prévue, débarqua à Civita-Vecchia, et le gouvernement est instruit que s'il eût pu arriver à Rome le même jour, on lui en aurait ouvert les portes avec joie. Mais pendant que le général Oudinot notifiait son arrivé au gouvernement de Rome, Garibaldi y entrait à la tête d'une troupe formée des réfugiés de toutes les parties de l'Europe, et sa présence, on le conçoit, accrut subitement la force du parti de la résistance. »

Qu'il me soit permis de déclarer hautement que le général Garibaldi n'a rien à faire ici, ni les prétendus réfugiés de toutes les parties de l'Europe. Je vais vous en fournir la preuve:

C'est le 24, sur les neuf heures du soir, que se répandit à Rome la nouvelle de l'arrivée de la flotte française dans les eaux de Civita-Vecchia, et c'est à onze heures de la même soirée que la Constituante romaine se réunit à l'extraordinaire. Après s'être déclarée en permanence, elle rédigea une protestation contre le débarquement des troupes françaises sur un point quelconque du territoire romain. *Ce débarquement*, déclarait la protestation, *aurait été considéré comme une invasion, et l'on aurait repoussé la force par la force.* Ce décret de l'Assemblée romaine fut porté au général Oudinot, le 25, par M. Rusconi, ministre des affaires étrangères, et par moi, qui étais arrivé à Rome le 23, venant de Paris, avec des propositions conciliantes, que M. Drouin de l'Huys assurait être disposé à accepter. M. Rusconi et moi nous arrivâmes à Civita-Vecchia, après le débarquement des troupes françaises; et alors nos efforts tendirent à faire connaître à M. le général Oudinot que, malgré la profonde sympathie dont le nom français était entouré au milieu de toutes les populations italiennes, et de celle de Rome en particulier, cette population s'était déjà émue et allait courir aux armes, même sans l'invitation de ses représentants, si le chef de l'expédition française, en déclarant quel en était le véritable but, ne cherchait, avant de bouger de Civita-Vecchia, à s'entendre avec les triumvirs.

Qui donc a invité l'armée française à s'avancer vers Rome, dans les circonstances que je viens d'indiquer? Probablement, les amis de la réaction; et alors c'est à ceux-là que s'adresse le mot de *guet-apens* ou de *piége*, si souvent répété.

Ce qui a encore excité ma surprise, c'est la phrase suivante, que je trouve dans la pièce officielle élaborée par M. le président:

« Le 30 avril, six mille de nos soldats se présentèrent sous les murs de Rome. Ils furent reçus à coups de fusil; quelques-uns même, attirés dans un piége, furent faits prisonniers. »

Vous avez pu voir, en suite de ce que je viens de vous exposer, Monsieur, si les troupes françaises pouvaient, si elles devaient marcher sur Rome; s'il est permis de parler de coups de fusil tirés sur elles, et de piége tendu, lorsqu'il a été signifié que, dans le cas où, contre le droit des gens, et sans accord préalable, vous vous obstineriez à montrer des dispositions agressives, nous nous trouverions dans la nécessité de repousser la force par la force? Le guet-apens, le piége, n'est-il pas plutôt préparé par celui qui se fiant à sa réputation de libéralisme et de générosité, s'introduit dans la maison d'autrui, pour ensuite y dicter la loi, comme cela s'est déjà fait à Civita-Vecchia.

« Mais il nous semblait, dit encore le message, il nous semblait facile de faire comprendre aux Romains que, pressés de toutes parts, ils n'avaient de chance de salut qu'en nous. »

C'est très bien, et, pour ma part, j'étais de cet avis-là, tout en faisant observer qu'à l'époque du 24 avril l'invasion napolitaine-suisse-espagnole, n'ayant pas encore eu lieu, c'était avec des négociations, de bons procédés, et non pas par des baïonnettes qu'il fallait faire comprendre aux Romains leurs véritables intérêts. Loin de là, on séquestrait nos fusils à Marseille et à Civita-Vecchia; on empêchait les volontaires français, enrôlés à nos frais, de s'embarquer pour l'Italie; on désarmait nos troupes précisément là où les vôtres, Monsieur, avaient été reçues comme amies, on emprisonnait le gouverneur, qui avait toléré le débarquement; on confondait toutes les notions du juste et de l'injuste, du bien et du mal: on avait même recours à la calomnie, pour ternir un des caractères les plus intègres de notre époque, celui de Mazzini, « qui serait un saint s'il n'était pas un grand homme! »

Je pourrais, en outre, vous citer les efforts tentés par nous tous, les jours qui ont précédé l'affaire du 30 avil, afin de l'éviter; et si bien que M. le capitaine Fabar, aide-de-camp du général Oudinot, et fatalement tombé dans ce combat fratricide, m'avait promis, le 27 au matin, ainsi qu'à M. Rusconi, de faire suspendre la marche des troupes sur la ville éternelle. Le 29, j'allais retourner au camp français (et j'en appelle au témoignage, relativement à tous ces efforts tentés, de MM. le colonel Leblanc, Isambert, Forbin-Janson, le colonel Maubeuge, dont plusieurs sont maintenant à Paris), lorsque, vers midi, ces messieurs vinrent me voir. Nous restâmes ensemble jusqu'à cinq heures du soir, et je m'occupai de leur procurer un permis de sortie; mais la nouvelle des premières hostilités commencées entre les avant-postes, m'empêcha moi-même d'obtenir ce que j'avais demandé pour nos amis les ennemis. Or, les hostilités engagées le 29, les quelques morts et les quelques prisonniers faits de part et d'autre, comment tout cela pouvait-il faire présager la paix et un accueil fraternel pour le 30? Et le 30, moi-même, avec le sentiment d'un homme qui est réduit à la triste nécessité de se défendre contre son propre frère, j'étais à mon poste avec les autres représentants et j'ordonnai la défense.

Monsieur, j'aurais encore bien des circonstances à citer, toutes établissant que l'on pouvait savoir à Paris et au camp français, d'une manière positive, que l'Assemblée romaine et la population, qui n'est pas corrompue par le jésuitisme sacerdotal, ne pouvaient accueillir fraternellement une armée dont les chefs n'expliquaient pas franchement leur but.

On devait savoir aussi qu'une restauration cléricale était et sera toujours, quoi qu'on fasse pour la population romaine, non moins redoutée qu'un gouvernement *cosaque* peut-être en France; M. le président Louis Bonaparte sait cela mieux que tout autre, lui qui généreusement combattait avec nous, en 1831, pour abattre la souveraineté temporelle du pape et rendre par là un éminent service à la religion, à la vraie religion, ainsi qu'à la liberté de l'esprit humain. Une restauration pontificale, même modifiée par le gouvernement de la grande nation, n'aboutirait qu'à de nouveaux malheurs, entretiendrait l'agitation dans toute l'Italie, et l'Europe elle-même se ressentirait de notre état de souffrance, disons le mot, de notre désespoir.

Sauvez, Monsieur, la République romaine, et vous rendrez à votre pays un service éminent. Vous sauverez l'honneur et peut-être le repos de la France.

Agréez, Monsieur, avec ma profonde et vive re-

publique avait fait naître des espérances *qui n'ont pu encore être toutes réalisées.*

Mais nous cessons d'approuver, quand le président se plaint de n'avoir pas joui jusqu'à ce jour de *ses prérogatives constitutionnelles* ; c'est là parler en roi. Le rôle du président est d'exécuter fidèlement les volontés de l'Assemblée nationale, sous peine de déchéance, et jusqu'à ce jour nos assemblées, loin d'empiéter sur les droits du président, ont manqué de fermeté pour faire respecter les leurs.

Louis Bonaparte espère se trouver d'accord avec la majorité de l'Assemblée actuelle à laquelle il fait les plus touchantes avances, parlant de la *société menacée,* comme on en parlait dans les contre-poisons de la rue de Poitiers, promettant de *protéger* la presse *contre la licence* (style Falloux), critiquant *la centralisation* (langage fédéraliste), annonçant que les antécédents politiques ne le guideraient pas dans le choix de ses fonctionnaires (on sait que les infirmités incurables ne l'arrêtent pas non plus dans le choix des préfets). Enfin le président trouve de bonnes raisons contre l'amnistie, bien que lui-même, condamné à perpétuité par la cour des pairs, ait été l'un des amnistiés de Février.

Il ne garantit même pas à tous les condamnés de juin leur extraction des bagnes. *Quelques-uns,* dit-il, seront placés dans des maisons de détention.

Le déficit financier, creusé de longue main par la monarchie, est mis sur le compte de la Révolution de Février, le message attaque la réduction de l'impôt du sel, celle de la taxe des lettres, la suppression de l'impôt des boissons.

Suivent de longs documents statistiques dont le contrôle nous est, quant à présent, impossible, puis les questions de politique étrangère sont abordées.

C'est par sa politique étrangère, indigne de la France, que le gouvernement du 10 décembre a surtout blessé le sentiment national. Nous cherchions une justification, nous n'avons trouvé que la condamnation de ce pouvoir, prononcée par lui-même. Rapprochez les lignes suivantes de la scandaleuse invasion des Etats romains :

L'état de la civilisation en Europe ne permet pas de livrer son pays aux hasards d'une collision générale : *Qu'autant qu'on a pour soi, d'une manière évidente le droit et la nécessité.*

Au moment où l'Italie que nous avions promis d'affranchir est partout écrasée, où Venise et Bologne succombent, où nos armées ne servent qu'à paralyser la défense des italiens, où notre presse officielle les insulte, où les intrigues de l'amiral Baudin livrent la Sicile à ses bourreaux, le président se félicite de la conduite que nous avons tenue *à l'égard de nos alliés.*

Le soulèvement des siciliens contre le parjure incendiaire qui règne à Naples est traité comme une coupable insurrection.

Le message avoue que le cabinet français a conseillé la paix à Charles-Albert, *quoique l'Autriche n'eût envoyé aucun négociateur à Bruxelles,* ce qui était une sanglante injure pour la médiation proposée par nous.

Au surplus, le dégoût nous empêche de tout analyser dans les paragraphes consacrés par le message à la politique étrangère.

La révolution si unanime de Rome est traitée de conjuration; l'on oublie et le droit imprescriptible des Romains à se constituer en République, forme définitive du gouvernement de tous les peuples, et les causes de la juste défaveur encourue par Pie IX, qui fit à la Consulte un discours absolutiste, provoqua l'explosion populaire en prenant pour ministre un complice de M. Guizot, et refusa de prendre part à la guerre de l'indépendance italienne.

Le Message oublie enfin que c'est après la fuite de Pie IX, abandonnant le gouvernement au hasard, que les Romains, contraints de pourvoir au salut public, firent sortir du suffrage universel une assemblée constituante.

Au lieu de reconnaître aujourd'hui que Rome veut la République, au lieu d'obéir aux votes de notre Assemblée Constituante, le Message continue à menacer les Romains de la plus abominable des guerres. Louis Bonaparte trouve étonnant que des envahisseurs soient reçus à coups de fusil; étonnant que tous les Italiens chassés de leurs provinces par la tyrannie, défendent le dernier boulevart de l'indépendance italienne.

Le 30 avril, dit le Message, 6 000 de nos soldats se présentèrent en amis sous les murs de Rome. Ils furent reçus à coups de fusil, quelques-uns mêmes, attirés dans un piège, furent faits prisonniers. Nous devons tous gémir du sang répandu dans cette triste journée. *Cette lutte inattendue, sans rien changer au but final de notre entreprise, paralysa nos efforts bienfaisants, dénatura la question, et aujourd'hui c'est dans Rome seulement qu'elle peut être résolue à l'honneur de la France.*

Les dernières lignes de ce paragraphe ont été supprimées dans le *Moniteur* par quelque ministre prudent: mais contenues dans le manuscrit du message et reproduites dans les premières épreuves du *Moniteur*, elles ont été publiées par la plupart des journaux.

Nous ne dirons plus rien. Nous ne nous arrêterons même pas aux menaces que le message dirige en finissant contre le droit de réunion et contre la presse. La question romaine suffit pour nous remplir de confusion et de douleur. Il n'est plus possible aujourd'hui de se dire Français sans rougir, et l'excès de la honte nous conduirait au désespoir, si nous pouvions oublier que déjà dans les premiers mois de 1848, le réveil soudain de la conscience publique a tiré la France d'une situation pleine d'ignominie et qui semblait sans issue.

Voici le Message de M. Louis Bonaparte :

Messieurs les représentants,

La Constitution prescrit au président de la République de présenter chaque année l'exposé de l'état général des affaires du pays.

Je me conforme à cette obligation qui me permet, en vous soumettant la vérité dans toute sa simplicité, les faits dans ce qu'ils ont d'instructif, de vous parler aussi de ma conduite passée et de mes intentions pour l'avenir.

Mon élection à la première magistrature de la République avait fait naître des espérances qui n'ont point encore pu toutes se réaliser.

Jusqu'au jour où vous vous êtes réunis dans cette enceinte, le Pouvoir exécutif ne jouissait pas de la plénitude de ses prérogatives constitutionnelles. Dans une telle position, il lui était difficile d'avoir une marche bien assurée.

Néanmoins, je suis resté fidèle à mon manifeste.

A quoi, en effet, me suis-je engagé en acceptant les suffrages de la nation?

A défendre la société audacieusement attaquée;

A affermir une République sage, grande, honnête;

A protéger la famille, la religion, la propriété;

A provoquer toutes les améliorations et toutes les économies possibles ;

A protéger la presse contre l'arbitraire et la licence;

A diminuer les abus de la centralisation ;

A effacer les traces de nos discordes civiles;

Enfin, à adopter à l'extérieur une politique sans arrogance comme sans faiblesse.

Le temps et les circonstances ne m'ont point encore permis d'accomplir tous ces engagements, cependant de grands pas ont été faits dans cette voie.

Le premier devoir du gouvernement était de consacrer tous ses efforts au rétablissement de la confiance qui ne pouvait être complète que sous un pouvoir définitif. Le défaut de sécurité dans le présent, de foi dans l'avenir, détruit le crédit, arrête le travail, diminue les revenus publics et privés, rend les emprunts impossibles, et tarit les sources de la richesse.

Avant d'avoir ramené la confiance, on aurait beau recourir à tous les systèmes de crédit comme aux expédients les plus révolutionnaires, on ne ferait pas renaître l'abondance là où la crainte et la défiance du lendemain ont produit la stérilité.

Notre politique étrangère elle-même ne pouvait être à la hauteur de notre puissance passée, qu'autant que nous aurions reconstitué à l'intérieur ce qui fait la force des nations : l'union des citoyens, la prospérité de nos finances.

Pour atteindre ce but, le gouvernement n'a eu qu'à suivre une marche ferme et résolue, en montrant à tous que, sans sortir de la légalité, il emploierait les moyens les plus énergiques pour rassurer la société.

Partout aussi il s'efforça de rétablir le prestige de l'autorité, en mettant tous ses soins à appeler aux fonctions publiques les hommes qu'il jugeait les plus honnêtes et les plus capables, sans s'arrêter à leurs antécédents politiques.

C'est encore afin de ne pas inquiéter les esprits, que le gouvernement a dû ajourner le projet de rendre la liberté aux victimes de nos discordes civiles. Au seul mot d'amnistie, l'opinion publique s'est émue dans des sens divers; on a craint le retour de nouveaux troubles ; néanmoins, j'ai usé d'indulgence partout où elle n'a pas eu d'inconvénient.

Les prisons se sont déjà ouvertes à 1 570 transportés de juin, et bientôt les autres seront mis en liberté, sans que la société ait rien à craindre : quant à ceux qui, en vertu des décisions des conseils de guerre, subissent leurs peines au bagne, quelques-uns d'entre eux, pouvant être assimilés aux condamnés politiques, seront placés dans des maisons de détention.

La marche suivie avait en assez peu de temps rétabli la confiance ; les affaires avaient repris un grand essor, les caisses d'épargne se remplissaient; depuis la fin de janvier le produit des contributions indirectes et des douanes n'avait pas cessé de s'accroître, et s'était rapproché, en avril, des temps les plus prospères ; le Trésor avait retrouvé le crédit dont il a besoin, et la ville de Paris avait pu contracter un emprunt dont le taux avoisine le pair, négociation qui rappelait l'époque où la confiance était le mieux raffermie ; les demandes en autorisation de sociétés anonymes se multipliaient, le nombre des brevets d'invention augmentait de jour en jour ; le prix des offices, le taux de toutes les valeurs, qui avaient subi une dépréciation si grande, se relevaient graduellement ; enfin, dans toutes les villes manufacturières, le travail avait recommencé, et les étrangers affluaient de nouveau à Paris. Ce mouvement heureux, arrêté un moment par l'agitation électorale, reprendra son cours à l'aide de l'appui que vous prêterez au gouvernement.

FINANCES.

Quoique les affaires commerciales et industrielles aient repris en grande partie, l'état de nos finances est loin d'être satisfaisant.

Le poids d'engagements hasardeux, contractés par le dernier gouvernement, a nécessité, durant le cours de l'année 1848, une liquidation qui a ajouté à la dette publique 56 531 800 fr. de rentes nouvelles.

D'un autre côté, les dépenses extraordinaires que la révolution de février a entraînées ont produit un surcroît de charges qui, toute compensation faite, s'est élevé, pour l'année 1848, à 265 498 428 fr., et malgré les ressources additionnelles dues au produit de l'impôt des 45 centimes et aux emprunts négociés, l'exercice laissera un déficit de 72 160 000 fr.

L'année 1849 devait, d'après les combinaisons du budget qui s'y rapportait, laisser un découvert de 25 millions; mais les faits n'ont pas répondu aux calculs, et des changements considérables se sont accomplis sous l'empire de circonstances imprévues. Des impôts nouveaux, dont le produit est évalué à plus de 90 millions, n'ont pas été votés; d'autre part, non-seulement l'impôt du sel a été réduit des deux tiers, mais les revenus de la taxe des lettres sont descendus fort au dessous du chiffre qu'on espérait trouver, et le déficit prévu s'élèvera à environ 180 millions.

Un autre fait inattendu est venu aggraver la situation. L'impôt sur les boissons, dont le produit dépasse 100 millions, demandait à être adouci et simplifié par une forme nouvelle qui le mît en harmonie avec l'esprit de nos institutions; un amendement rattaché au budget de 1849 l'a aboli à partir du 1er janvier 1850, et en prescrit le remplacement.

Il est devenu indispensable maintenant de rétablir l'équilibre entre les dépenses et les recettes; on n'y peut parvenir qu'en réduisant les dépenses et en ouvrant de nouvelles sources de revenu.

Cet état de nos finances mérite d'être pris en sérieuse considération. Ce qui doit nous consoler néanmoins et nous encourager, c'est de constater les éléments de force et de richesse que renferme notre pays.

GARDE NATIONALE.

La garde nationale, qui s'est montrée presque partout animée du sentiment de ses devoirs, compte aujourd'hui près de quatre millions d'hommes, dont 1 200 000 sont armés de fusils ou de mousquetons.

Elle possède cinq cents canons.

L'organisation de 300 bataillons de gardes nationaux mobilisables est préparée, conformément au décret du 22 juillet dernier.

Quant à la garde mobile, engagée pour une seule année en 1848, sa réorganisation, au mois de janvier dernier, fit descendre l'effectif de 12 mille à 6 mille hommes, ce qui a produit une économie de 7 millions.

ARMÉE.

L'armée, toujours fidèle à l'honneur et à son devoir, a continué, par son attitude ferme et inébranlable, à contenir les mauvaises passions à l'intérieur et à donner à l'extérieur une juste idée de notre force.

Nous avons maintenant sous les armes un total de 451 000 hommes et de 93 754 chevaux.

Nous possédons 16 495 bouches à feu de toute espèce, dont 13 770 en bronze; les bouches à feu de campagne sont au nombre de 5 139.

C'est aussi à notre armée que l'Algérie doit le repos dont elle jouit; une certaine agitation s'était manifestée chez les Arabes et les Kabyles ; mais des opérations bien combinées et bien exécutées y ont promptement rétabli l'ordre et la sécurité; notre influence s'en est accrue.

Les travaux du port d'Alger et ceux qui ont pour but de créer ou d'améliorer nos voies de communication, se poursuivent avec l'activité permise par les allocations budgétaires.

La colonisation privée témoigne, par l'état des récoltes de cette année même, qu'elle est en voie de progrès.

L'installation et le développement des colonies agricoles se continuent avec zèle et persévérance.

Notre flotte, qui protège nos colonies et fait respecter notre pavillon sur toutes les mers, se compose :

De la flotte active à voiles, comprenant 10 vaisseaux de ligne, 8 frégates, 18 corvettes, 24 bricks, 12 transports et 24 bâtiments légers;

De la flotte active à vapeur, qui est de 14 frégates, 13 corvettes et 34 avisos.

En dehors de la flotte active se trouvent les bâtiments en disponibilité de rade et en commission de port. C'est une réserve prête à agir dans le plus bref délai. Cette réserve se compose de 10 vaisseaux, 15 frégates à voiles, 10 frégates à vapeur, 6 corvettes et 6 avisos également à vapeur.

L'armement de ces bâtiments réclame le concours de 958 officiers de vaisseaux de tous grades, les aspirants non compris, et un effectif de marine dont le chiffre ne s'élève pas à moins de 28 500 hommes.

Aucun trouble sérieux ne s'est manifesté au sein de la société coloniale, qui désormais repose sur la solide base de légalité civile et politique. Au bienfait de la liberté pour les noirs est venue s'ajouter la compensation d'une indemnité pour les colons. Une équitable répartition sera, il faut l'espérer, un élément de paix, de travail et de prospérité.

En restant, autant qu'il sera possible, dans les prévisions du budget voté en 1849, le gouvernement espère continuer à maintenir intact l'établissement naval et colonial, jusqu'à ce qu'il puisse en proposer l'amélioration et le développement à l'Assemblée législative.

AGRICULTURE, INDUSTRIE ET COMMERCE.

L'agriculture, cette source de toutes les richesses, a reçu tous les encouragements qu'il était possible de lui donner en si peu de temps.

Depuis le 20 décembre dernier, vingt et une fermes-écoles ont été créées, et forment, avec les vingt-cinq déjà existantes, le premier degré de l'enseignement agricol. D'autres seront établies.

Les instituts de la Saulsaie et du Grand-Jouan ont pris rang d'écoles régionales et fonctionnent aujourd'hui comme établisssements de l'Etat, d'après les prescriptions de la loi du 3 octobre.

L'administration s'est fait mettre en possession des fermes renfermées dans le petit parc de Versailles, destinées à l'institut national agronomique.

Cent vingt-deux sociétés d'agriculture et plus de trois cents comices ont pris part à la répartition des fonds votés pour l'encouragement de l'agriculture.

Par arrêté du 25 avril 1849, une commission d'hommes spéciaux s'est mise à l'étude de la question des colonies agricoles. Le désir du gouvernement était de trouver le moyen le plus efficace de venir au secours des classes laborieuses en ramenant les ouvriers des villes aux travaux de la campagne, et, d'après l'exemple des autres pays, dont les documents ont été réunis, d'utiliser au profit des pauvres la mise en valeur des terres incultes.

L'organisation des haras nationaux a été profondément modifiée par l'arrêté du 11 décembre 1848.

L'industrie chevaline est en progrès, elle a partout repris sa marche, et toutes les institutions qui en découlent et qui s'étaient crues menacées sont venues à leur niveau.

Le bon emploi du crédit de 700 000 fr. alloué pour la remonte des établissement, n'a pas été étranger à ce résultat. Jamais la remonte n'a été aussi considérable ni aussi brillante que cette année.

La situation des subsistances est satisfaisante ; la récolte de 1848, bien que moins abondante que celle qui l'a précédée, offre cependant des ressources supérieures aux besoins du pays.

Les renseignements parvenus sur l'état des récoltes en terre sont très favorables : c'est une consolation, au milieu de toutes nos épreuves, de voir l'abondance des produits promettre à nos populations le bon marché des denrées alimentaires.

L'exposition des produits de l'industrie, qui exerce une influence heureuse sur le maniement des affaires, s'est ouverte le 4 juin : le nombre des exposants inscrits s'était élevé à 3 919 ; il dépasse, cette année, le nombre de 4 000.

L'exécution de la loi sur les associations ouvières se poursuit et touche à son terme. Sur 600 demandes parvenues au département du commerce, il ne reste aujourd'hui à statuer que sur 80. Des 3 millions votés, il a été alloué 2 292 000 fr. à 47 associations.

Les chambres consultatives et les chambres du commerce vont être constituées sur des bases nouvelles.

Le commerce extérieur de la France s'était élevé, en 1847, à la somme totale de 2 milliards 614 millions, dont 1 343 millions à l'importation et 1 271 à l'exportation.

Rudement éprouvée par les évènements politiques, l'année 1848 a vu, comme on pouvait s'y attendre, décroître considérablement le commerce français. On n'en saurait encore indiquer exactement la valeur, l'administration des douanes n'étant pas encore en mesure d'en déterminer le chiffre; mais on ne peut douter que ce chiffre se trouvera réduit dans une proportion très notable. La mise en consommation des matières nécessaires à l'industrie, en effet, a beaucoup perdu : celle des fontes est tombé de 95 941 tonnes à 45 553; la houille, de 2 173 000 tonnes à 1 796 000 ; la laine, de 138 000 quintaux à 80 962 ; la soie, de 15 000 à 7 688, etc.

Un élément, au reste, permettra de juger assez exactement des variations qu'a subis notre commerce extérieur en 1848 ; c'est la recette des douanes.

En 1847, elle avait donné en moyenne mensuelle environ 11 millions.

Durant les mois de janvier et février 1848, elle a produit une moyenne de 8 700 000 fr. A partir de mars, et pour chacun des trois mois suivants, elle va s'affaiblissant, et ne donne plus, en moyenne, qu'environ 5 millions; durant les mois de juillet, août et septembre, la moyenne se relève un peu au-dessous de 8 millions ; enfin, pour les mois d'octobre, novembre et décembre, elle atteint le chiffre de 9 millions, c'est-à-dire du double de ce qu'avaient produit les mois les plus agités de l'exercice.

Il est facile de voir que dans le cours du dernier trimestre, et à mesure que le pays approchait du moment où le pouvoir allait se trouver régulièrement et définitivement constitué, la marche des affaires commerciales s'améliorait en même temps que se raffermissait la confiance publique.

Cette influence s'est fait principalement sentir sur nos exportations. Presque tous les articles avaient, durant le premier semestre, éprouvé de fortes pertes : à l'aide de l'élévation et de l'extension des primes (décret du 10 juin 1848), elles reprennent une activité qui se fait particulièrement remarquer vers la fin de l'année. A cette époque, la diminution disparaît pour la majeure partie des articles; pour certains même, comme les vins, les eaux-de-vie, les soieries et les toiles, il y a, comparativement à 1847, quelque accroissement.

Mais c'est en examinant les résultats des premiers mois de 1849 qu'on aperçoit plus évidemment encore le mouvement améliorateur.

Si en janvier et février on trouve des différences plus ou moins assez sensibles, comparativement aux mois correspondants de 1848, l'avantage en mars et avril passe, pour la plupart des marchandises importées et exportées, du côté de 1849. Ainsi, pour citer quelques-uns des articles qui alimentent plus spécialement le travail industriel, le coton, au 30 avril, donne 21 millions de kil. au lieu de 13 ; la houille, 567 000 tonnes au lieu de 447 ; la laine, 45 765 quintaux au lieu de 21 480 ; le sucre brut, 26 millions de kil. au lieu de 16 ; l'indigo, 394 000 kil. au lieu de 289 000 ; le bois d'acajou, 700 000 kil. au lieu de 505 000 ; et enfin la recette des douanes au 30 avril 1849 s'élève à 30 millions de francs, au lieu de 26 787 000 qu'elle avait donné à pareille époque de 1848 ; et ce qui prouve que l'amélioration s'est continuée en mai, malgré les agitations qui ont affecté ce mois, c'est qu'il a donné 5 millions et demi de plus que celui de 1847, et que Paris a vu, comparativement aussi à mai 1848, s'élever de 6 millions le chiffre de ses exportations.

Le décret qui avait contemporairement élevé le taux des primes de sortie ayant cessé d'être en vigueur à partir du 1er janvier 1849, on eût pu croire que nos exportations allaient, à dater de ce moment, se ralentir, et que cette mesure législative aurait, sous ce rapport, escompté en 1848 les bénéfices de 1849 ; il n'en a rien été : nos tissus de toute sorte montraient, au 31 mai dernier, un accroissement très marqué, et il en était de même de nos sucres raffinés, de nos peaux ouvrées, de nos verreries, etc.

En résumé, la situation du commerce français, gravement compromise pendant une grande partie de l'année 1848, s'est un peu améliorée vers la fin de cet exercice, et a pris une marche positivement ascendante depuis le commencement de 1849. C'est un résultat qui, en assurant au présent des aventages certains, semble être aussi une garantie de sécurité pour l'avenir.

La question de la réforme pénitentiaire, la question du travail dans les prisons, se rattachent aux intérêts de l'industrie. Chacun des systèmes a été particulièrement étudié ; le rétablissement de la discipline est l'objet d'efforts persévérans, et une idée préoccure surtout l'administration, celle de la part qu'il conviendrait peut-être d'accorder à l'agriculture dans la réorganisation des travaux des condamnés.

Le nombre des prisons départementales est de	400
Celui des maisons centrales de	21
Etablissements ou quartiers d'éducation correctionnelle pour les jeunes détenus,	12
Colonies agricoles fondées par le gouvernement	5
Colonies agricoles administrées par des particuliers,	7
Total,	445

Au 1er janvier 1848, la population s'élevait dans les prisons départementales, à	26 553
Dans les maisons centrales, à	17 7[illegible]9
Dans les établissements et colonies de jeunes détenus, à	3 000
Total,	48 042

Actuellement, on compte en France plus de 1 390 établissements publics pour les malades, les vieillards, les enfants, etc., dont les revenus annuels dépassent la somme de 53 millions.

Il faut y ajouter près de 8 000 bureaux de bienfaisance pour la distribution de secours à domicile, qui possèdent environ 13 500 000 fr de revenus ordinaires.

Enfin, d'autres services charitables, relatifs aux monts-de-piété, aux enfants trouvés, aux aliénés indigents, aux sourds-muets et aveugles, emploient au soulagement des infortunés des sommes qui s'élèvent à près de 50 000 000 de francs. C'est donc environ 116 millions par an qui sont consacrés à l'assistance publique, sans compter les charités privées, dont il est impossible de calculer l'importance, même approximativement.

Mais ces secours, tout immenses qu'ils paraissent, sont encore trop faibles si on les compare à la masse des besoins. Le gouvernement le sait, et il a la ferme volonté de pourvoir à cette insuffisance.

Les mesures qui peuvent intéresser la santé publique ont été prises sur tous les points de la France. Des comités d'hygiène et de salubrité ont été institués ; leur organisation promet, dans un avenir prochain, d'heureux résultats, et dès aujourd'hui assure d'utiles secours aux populations envahies par le choléra.

Les crédits votés par l'Assemblée nationale ont permis de venir en aide aux communes atteintes, et dont les ressources étaient insuffisantes pour procurer aux familles pauvres les secours dont elles avaient besoin en présence de l'épidémie.

TRAVAUX PUBLICS.

Malgré l'avantage qu'il y aurait eu à augmenter les travaux publics, afin d'employer tous les bras oisifs, l'état de nos finances engagea l'Assemblée constituante à décréter des réductions considérables, qui ont porté sur l'achèvement des routes, l'entretien et les dotations spéciales affectées aux réparations des principales rivières et des ports maritimes.

Nos 4 300 kilomètres de canaux ont eu à supporter des réductions analogues.

Les deux nouveaux canaux même, commencés suivant un décret de l'Assemblée, le premier entre Nogent et Marcilly, le second dérivé de la Sauldre pour l'assainissement de la Sologne, ont été interrompus faute de crédits, quoique le but eût été d'offrir aux ouvriers un salaire assuré.

Cependant, deux des lignes les plus importantes n'ont pas été abandonnées et touchent presque à leur fin : ce sont le canal de la Marne au Rhin et le canal latéral à la Garonne.

Quant aux chemins de fer exécutés par l'Etat, on avait déjà dépensé, au 31 décembre 1847, pour les lignes construites, près de 800 millions.

D'après les évaluations des ingénieurs, il restait encore à dépenser, pour les terminer, une somme de 830 millions. La crise financière a forcé de réduire successivement cette somme jusqu'à 16 millions.

Le réseau du Nord a été accru, au mois de mars, d'une section comprise entre Creil et Noyon.

Le chemin qui borde la rive gauche de la Loire a été prolongé jusqu'à Saumur.

Dans les chemins du Centre, on s'est avancé jusqu'à Nérondes.

Sur la grande ligne entre Paris et Marseille, la section de Marseille à Avignon est ouverte. L'Etat administre provisoirement cette ligne, dont la compagnie concessionnaire a été légalement dépossédée.

D'Avignon à Lyon, aucun travail n'a été entrepris. Entre Lyon et Paris, l'Etat a repris la concession qu'il avait faite le 20 décembre 1845.

De Paris à Tonnerre et de Dijon à Châlons-sur-Saône, la voie de fer va être ouverte dans quelques semaines. Pour combler les lacunes de Tonnerre à Dijon et de Châlons à Lyon, il faut encore près de deux ans de travaux non interrompus.

Les contrées de l'Ouest n'ont obtenu qu'un seul tracé, celui qui joindra la capitale avec la ville de Rennes. La tête de cette ligne était l'un des deux chemins de Versailles; la loi du 21 avril dernier rattache au chemin de la rive gauche les travaux complètement terminés entre Versailles et Chartres. Le transport des voyageurs commencera au 10 juillet, et dans huit mois le point extrême pourra être porté à la Loupe, et ouvrir ainsi un accès à la population du département de l'Orne.

L'exploitation des mines et celle des usines métallurgiques ont, malgré la crise commerciale de 1848, fait quelques progrès.

Quarante-cinq concessions nouvelles de mines ont été données, c'est-à-dire autant que dans les trois années précédentes réunies. Depuis le 1er janvier 1849 jusqu'au

naissance, les sentiments de ma haute considération.

FEDERICO PESCANTINI.

Paris, 7 juin 1849, 2 heures de l'après midi.

A propos d'une circulaire ministérielle.

Citoyen rédacteur,

Chacun a pu lire dans le *Moniteur de l'Armée* une lettre du ministre de la guerre, mise à l'ordre de nos régiments, en date du 30 mai. Je n'ose réclamer assez de place dans vos colonnes pour toutes les petites réflexions que peut faire naître parmi nous cette circulaire, dont le ton général est du reste assez sage, nous nous plaisons à le reconnaître. Mais il est une de ces réflexions que vous ne refuserez sans doute pas d'accueillir; c'est un véritable service à rendre à M. Louis Bonaparte.

La circulaire résume ainsi en deux articles les devoirs de l'armée :

Obéissance et dévouement à la Constitution ;

Obéissance et dévouement au président de la République, chef du pouvoir exécutif, et aux chefs militaires institués par lui en vertu des lois.

Ces mots, *dévouement au président*, etc., disent beaucoup trop ou ne disent rien. Ce n'est probablement qu'une de ces réminiscences involontaires du vieux langage monarchique, dont nos ministres ont tant de peine à se débarrasser; mais cela pourrait tendre à entretenir les plus malheureuses illusions.

On mérite le dévouement, on l'inspire si l'on peut, mais on ne le commande pas.

L'armée est dévouée au pays et à la Constitution, parce que la Constitution est tutélaire au pays et à l'armée, parce qu'elle consacre pour le pays la République démocratique, pour le soldat l'exercice de ses droits de citoyen, le tout en attendant d'autres bienfaits.

L'armée est dévouée à la Constitution, par cela même elle sera dévouée à ses chefs, y compris le président de la République, tant que chefs et président se montreront eux-mêmes dévoués à la Constitution et au pays ; mais voilà tout. On ne saurait trop le répéter : *Voilà tout*.

Il n'y a pas d'autre genre de dévouement à espérer de l'armée. Pour la tranquillité de la France et pour leur propre tranquillité, il importe que M. le président et son entourage se persuadent bien de cette vérité-là.

Salut fraternel.

Un Militaire de la garnison de Paris.

PRÉFECTURE DE POLICE. — CONSEIL DE SALUBRITÉ.

Avis. — Depuis la brusque apparition de chaleurs inaccoutumées, l'épidémie cholérique, qui était sensiblement décroissante, a repris une nouvelle intensité. La recrudescence, toutefois, n'a pas la gravité qu'on lui a attribuée dans le public.

En raison de la chaleur régnante, il est des précautions hygiéniques déjà recommandées, qui doivent être rigoureusement suivies.

Il ne peut être trop répété que, dans la très grande majorité des cas, le choléra est précédé d'un dérangement d'entrailles qu'il serait imprudent de négliger, et pour lequel il faut réclamer immédiatement le conseil d'un médecin.

Dans tous les temps, mais surtout en temps d'épidémie, on doit vivre avec sobriété, éviter les excès de tous genres. Durant les grandes chaleurs, ont est trop généralement porté à faire abus des boissons froides et rafraîchissantes. Il ne faut en user que modérément et avec précaution, ainsi que des liqueurs excitantes et alcooliques.

Dans quelques arrondissements, l'épidémie a pris assez d'intensité, pour que l'Administration ait cru devoir mettre en activité les Bureaux de secours qui n'avaient pas encore fonctionné, bien qu'organisés à l'avance. Cette mesure, toute de précaution, aura pour résultat d'offrir immédiatement à la population les secours médicaux dont elle peut avoir besoin.

Paris, le 6 juin 1849.

Vu et approuvé :
Le Préfet de police,
REBILLOT.

D'après des plaintes qui nous arrivent, il paraîtrait que la faveur n'est pas étrangère à la composition des tribunes publiques de l'Assemblée. On ferait, dans certaines circonstances, une espèce de triage, de manière à avoir autant que possible des spectateurs choisis. Nous ne désespérons pas de voir bientôt organiser une claque officielle.

Montjoie et Cassagnac !

Nous annoncions l'autre jour que le *Peuple* et la *Révolution* venaient d'être saisis pour PROVOCATION A LA DÉSOBÉISSANCE AUX LOIS, EXCITATION A LA HAINE ET AU MÉPRIS DES CITOYENS LES UNS CONTRE LES AUTRES, et, enfin, PROVOCATION A LA GUERRE CIVILE ; et nous ajoutions qu'à la lecture des articles incriminés il était bien difficile de justifier ces deux saisies.

Or, voici ce que nous lisons dans le dernier numéro du *Courrier de la Gironde*, 30 mai :

« ... N'est-il pas avéré pour tous les bons esprits que la commission exécutive et le général Cavaignac ont déployé une foiblesse impardonnable pour les mauvaises doctrines et ceux qui les représentent ; qu'ils ont transigé avec des hommes que la morale publique repoussait ; qu'ils ont consacré un temps précieux à l'élaboration d'une constitution dont les bizarreries et les extravagances sont un objet d'étonnement pour les peuples que les idées révolutionnaires n'ont pas pervertis ; que, soit l'effet d'une peur incessante, soit calcul d'une ambition incorrigible, ils s'attachent aujourd'hui à la lettre de cette constitution, dont ils ne sauraient définir l'esprit, comme à la dernière ancre de salut qui reste à la France ?

» N'est-il pas vrai que le sentiment public aujourd'hui est d'engager le combat et de voir son ennemi face à face ?

» N'est-il pas vrai qu'on veut couper les racines du mal, et que, dans ce but, on demande des médecins énergiques dont la peur ne paralyse pas la main ?

» N'est-il pas vrai que le temps de la conciliation n'est pas encore venu, et que, puisque les électeurs ont pensé que deux partis devaient seuls rester en présence, il est insensé de s'essayer à en enfanter un troisième ?

» N'est-il pas vrai que la mission du prochain cabinet est une mission de guerre, et que pour bien faire la guerre il faut des chefs sur le courage et l'habileté desquels aucun doute ne s'élève ? Que cette mission consiste à fortifier le pouvoir par des lois vigoureuses, et à confier l'administration publique à des mains pures et dévouées ? Que les préfets de M. Cavaignac, destitués au 10 décembre, conservés par M. Dufaure, ne peuvent pas être acceptés par nous ? »

Que l'on compare et qu'on juge.

Pour nous, nous offrons de parier que le *Courrier de la Gironde*, étant un JOURNAL HONNÊTE, ne sera pas poursuivi.

Oppression exercée sur les instituteurs.

Nous lisons dans l'*Echo des Instituteurs*, du 1er juin :

De tous les départements il nous parvient des renseignements qui prouvent que, sous aucun régime, jamais une classe de citoyens n'a subi une oppression pareille à celle qui, au moment des élections, a été exercée sur les instituteurs par la réaction monarchique.

Les moyens auxquels on a eu recours pour les intimider et pour les empêcher de contrecarrer les candidatures royalistes, dépassent tout ce qu'on peut imaginer en fait de violences morales.

Nous allons relater quelques-uns de ceux qui ont été employés dans le département de l'Eure :

Huit ou quinze jours avant les élections, les instituteurs considérés comme les plus influents, tels que les présidents de conférences cantonales, ont été mandés à la sous-préfecture, et là il leur a été signifié que s'ils avaient le malheur de combattre les candidats de la rue de Poitiers, ils seraient immédiatement révoqués.

Dans un grand nombre de communes, les maires ont soulevé contre les instituteurs les parents aisés, qui seuls paient une rétribution, et qui, pour la plupart, sont réactionnaires ; et ceux-ci ont ou retiré leurs enfants des écoles, ou menacé de le faire si les instituteurs ne promettaient pas de bien voter ;

Une trentaine d'instituteurs, sur quatre cent cinquante, ont été traduits devant les comités d'arrondissements, les uns pour avoir montré quelque indépendance et résisté aux injonctions des magistrats en revendiquant leur liberté de citoyen, les autres pour avoir assisté à des réunions électorales, ou correspondu avec des comités républicains, ou distribué des circulaires de ces comités, ou simplement manifesté leurs sympathies pour des candidats démocrates : tout cela qualifié de faute grave, ou même d'immoralité, et passible des peines portées par l'art. 22 de la loi du 28 juin 1833.

Assemblée législative.

PRÉSIDENCE DE M. DUPIN AINÉ. — *Séance du 7 juin.*

La séance est ouverte à une heure et demie.

Le proces-verbal est lu.

M. BAUDIN. Dans la séance d'hier, quand le citoyen Faucher a prononcé cette phrase...

A GAUCHE. Attendez donc qu'il y ait du monde.

Le citoyen Baudin quitte la tribune.

La séance est suspendue un instant.

Pendant cette suspension un groupe nombreux se forme autour du banc des ministres. La discussion parait très vive. On s'entretient généralement de la phrase du *Moniteur* sur Rome, et de ces mots : Une minorité *aveugle*. Ce mot aveugle aurait remplacé le mot rebelle que l'on trouve dans la *Presse*, l'*Estafette*, etc., etc.

Toute la chambre parait vivement agitée. La séance est enfin reprise.

M. BAUDIN. Hier M. Faucher, répondant à une interruption, a dit : Ce n'est pas un malheur dans ce pays que les fonds haussent... (Interruption à droite.)

Le bonheur des nations ne consiste pas seulement dans la satisfaction matérielle. (Bruit à droite.) Je n'avais donc pas tout-a-fait tort en disant que la hausse des fonds, à la Bourse, n'est pas le thermometre de la prospérité publique. (Nouvelle interruption à droite.)

M. LE PRÉSIDENT. Si l'orateur ne demande pas une rectification, il m'est impossible de lui accorder la parole sur le proces-verbal.

M. BAUDIN poursuit ses explications qui sont couvertes par le bruit de la droite.

M. LEDRU-ROLLIN écrit qu'il lui est impossible d'adresser aujourd'hui au gouvernement, des interpellations sur les affaires étrangeres. Il sollicite, à son grand regret et pour cause de maladie, le renvoie à samedi. (Oui ! oui !)

A DROITE. A lundi.

M. MAUGUIN. J'ai annoncé dans une dernière séance de l'Assemblée constituante que je me proposais d'interpeller le gouvernement, des le début de la session, sur les affaires étrangeres. L'Assemblée a sur ma demande décidé qu'elle entendrait aujourd'hui ces interpellations. M. Ledru-Rollin est malade ; mais il me semble que l'Assemblée pourrait toujours aujourd'hui entendre les interpellations que je me proposais de faire, sauf à entendre samedi M. Ledru-Rollin. (Mouvements divers.)

M. ODILON BARROT. Des interpellations sur les affaires étrangeres sont une question grave ; nous ne nous opposons pas à ce que ces interpellations aient lieu, mais il nous semble convenable qu'elles n'aient lieu qu'en une fois.

M. MAUGUIN. M. Ledru-Rollin veut appeler l'attention de l'Assemblée sur l'Italie et l'Allemagne seulement. Il y a selon moi une question bien plus grave, ce sont les affaires Russes. (Rires.) Je dis que le nœud de la situation n'est pas à Rome, mais en Russie, c'est cette situation que j'ai voulu mettre sous les yeux de l'Assemblée. Si la chambre veut que les deux questions se discutent simultanément, je trouve qu'elle aura tort.

M. ODILLON BARROT demande que l'on fasse droit à la proposition de M. Ledru-Rollin.

Toutes les questions sont connexes ; elles constituent ce que nous appelons l'état de l'Europe. La décision à intervenir peut avoir une grande influence sur la politique de l'avenir. C'est pour cela que je demande que la discussion ne soit pas scindée et ne commence que lundi.

M. Mauguin insiste.

M. SAVOYE. M. Ledru-Rollin demandait à interpeller le gouvernement le lendemain sur les affaires d'Italie, M. Mauguin a demandé le renvoi à aujourd'hui, et l'Assemblée a adopté ce renvoi. Je demande qu'il n'y ait pas de nouveau délai, et que les interpellations aient lieu samedi, comme le demande M. Ledru-Rollin.

M. EMMANUEL ARAGO. Je ne viens pas proposer à l'Assemblée de repousser la demande de M. Ledru-Rollin ; mais j'insiste aujourd'hui meme pour donner à l'Assemblée connaissance d'un fait grave que je viens d'apprendre.

M. DUPIN met aux voix les interpellations sur les affaires étrangeres, qui sont renvoyées à lundi.

M. EMMANUEL ARAGO. Je viens apporter à l'Assemblée un fait grave. (A droite : A lundi ! à lundi !) Voici ce que j'ai appris de Rome. J'ai appris que le ministre plénipotentiaire de la République française a présenté à l'acceptation de la République romaine une convention qui a été adoptée par les triumvirs, par la municipalité et par l'Assemblée constituante à l'unanimité moins trois voix. Cette convention est provisoire, mais elle regle d'une maniere convenable les différends intervenus entre la République française et la République romaine, et stipule un armistice.

Cette convention a besoin de rectification sans doute ; mais le fait seul que cette convention existe, doit suffire à faire démentir les bruits sinistres qui se sont répandus dans le pays.

Le bruit circule en effet que l'ordre a été expédié de Paris, malgré cette convention, d'entrer à Rome par la force.

Non, cet ordre n'a pas été donné, car s'il avait été donné, il faudrait avouer que le pouvoir exécutif a violé tous les droits, toutes les lois. (Bruit. — A droite : A lundi ! à lundi !)

Je répete que malgré cette convention, le bruit était répandu dans notre armée que Rome devait etre attaquée, et attaquée pendant la nuit. (A lundi ! à lundi !)

L'envoyé français a protesté contre cette aggression ; il s'est rendu dans Rome, et là, avec le triumvirat, avec l'Assemblée nationale, avec toutes les autorités romaines, une convention et un armistice ont été conclus.

Je maintiens que les faits sont tels que je viens de les raconter. Je demande donc au gouvernement de venir rassurer le pays sur les bruits qui inquietent la population, et de déclarer simplement que l'ordre d'attaquer Rome n'a pas été donné, car s'il avait été donné dans de telles circonstances, ce serait plus qu'une iniquité, ce serait une trahison. (Oui ! oui ! à gauche : applaudissements.)

M. DE TOCQUEVILLE. Il est évident que ce que vient de faire M. Arago est ce que voulait faire M. Ledru-Rollin. (Non ! non !) Quant à moi, je me sens incapable de discuter isolément. (Dites oui ou non !) Je demande que la chambre décide que la discussion soit renvoyée a lundi (A gauche : Oh ! oh ! quel escamotage !), ou qu'elle ait lieu aujourd'hui.

M. TH. BAC. On a énoncé le fait plus nettement en dehors de l'Assemblée qu au dedans.

Est-il vrai que le gouvernement français, qui a connu ce traité... (Interruption à droite.)

Le fait n'est connu que depuis un moment. (Nouveau bruit.)

Vous voulez donc que tous les journaux aillent dire demain à la France que le gouvernement a indignement, lâchement violé un traité. (A droite : A lundi ! a lundi !)

Dans un gouvernement républicain, des nouvelles de cette gravité ne peuvent pas rester sans rectification. L'Assemblée nouvelle a le droit de changer la politique de l'Assemblée nationale, mais le gouvernement n'avait pas le droit de le faire à l'insu de l'Assemblée ; il n'avait que le droit de faire semblant de n'avoir pas accepté le traité conclu par M. de Lesseps sans en avoir informé l'Assemblée. (Bruit a droite.)

Le gouvernement répondra s'il veut ; mais s'il ne répond pas, son silence dira : Oui, la trahison est consommée.

M. O. BARROT. L'Assemblée a décidé que les interpellations sur les affaires d'Italie auraient lieu lundi ; elle peut, s'il lui plait, revenir sur son vote, mais il faut qu'elle le veuille.

Il serait trop facile de venir s'emparer d'un fait isolé, de le détacher de tout ce qui l'a précédé. (Interruption.)

Je répondrai cependant à l'honorable M. Bac qu'il n'est pas vrai que le gouvernement ait repoussé un traité qui se renfermerait dans les instructions que nous avons données. (Ah ! ah !)

Je sais qu'il y a une partie de cette Assemblée qui est aussi bien instruite que le gouvernement lui-meme.

A GAUCHE. Mieux ! mieux !

M. O. BARROT. Je me borne à dire que l'Assemblée saura bientôt ce qu'a fait le gouvernement. Mais je répete qu'aucune convention n'est en rapport avec les instructions données par le gouvernement. (Ah ! ah !)

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez demandé une réponse, écoutez-là.

M. O. BARROT. Mais qu'y aurait-il d'étrange à ce qu'un gouvernement eût désavoué des actes en désaccord avec les instructions qu'il a données ? (Bruit.) Mais, pour en juger, il faut revenir sur le but de l'expédition. Vous voyez bien que cela explique la nécessité de traiter la question tout entiere.

A DROITE. Traitez-la tout de suite !

M. O. BARROT. C'est à l'Assemblée de voir si elle veut, oui ou non, changer son ordre du jour. (A lundi ! à lundi !)

M. NAPOLÉON BONAPARTE. On a demandé le délai, le rapport, le reculement du débat à lundi, je ne demande pas mieux, mais je demande pour ma part à interpeller des ce moment le cabinet sur un fait particulier, le rappel de M. de Lesseps. (Interruption bruyante à droite.)

M. LE PRÉSIDENT. Un fait spécial a été apporté à l'Assemblée. Sur ce fait le ministre a été appelé à donner une réponse quelconque. (Hilarité.) L'incident est terminé. Il s'agit de savoir si de nouvelles interpellations peuvent avoir lieu sans que l'Assemblée soit consultée. (Tumulte.)

Des protestations partent de tous les bancs de la gauche. Le président consulte l'Assemblée, dont la droite décide que les interpellations ne doivent pas avoir lieu.

M. Napoléon Bonaparte reste à la tribune ; sa voix est couverte par le tumulte de la droite.

M. FRESNEAU. Je demande que l'Assemblée remette à un meme jour la discussion des faits qui se rapportent à une meme cause.

M. LE PRÉSIDENT. Je donne la parole à M. Napoléon Bonaparte.

La droite fait un tumulte effroyable. L'orateur quitte la tribune.)

M. BAC. La parole que j'ai apportée à la tribune a été traitée de calomnie. (Oui ! oui !) Je tiens à protester.

Mais quand le gouvernement se tait, il donne par cela meme lieu à toutes les interprétations.

M. O. Barrot a dit que le gouvernement n'a pas refusé de ratifier un traité en rapport avec ses instructions. (A lundi ! à lundi !)

La question n'est pas celle de savoir si la convention conclue par M. de Lesseps était en rapport avec les instructions données par le gouvernement, c'est de savoir si elle est ou non en rapport avec les décisions antérieures de l'Assemblée nationale ; si elle doit, si elle peut etre acceptée par l'Assemblée législative.

M. LE PRÉSIDENT, interrompant. Cette discussion nous fait oublier l'ordre du jour. L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination d'un membre de l'Assemblée devant faire partie de la commission de surveillance des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations. (Rires d'approbation à droite.)

M. Baroche succede au fauteuil à la place de M. Dupin aîné.

MM. Dupont-Delporte et Léo de Laborde écrivent à M. le président pour s'excuser de ce qu'ils n'ont pu jusqu'ici assister aux séances de l'Assemblée.

MM. Combarel de Leyval, de Saint-Priest, Baze et Bouhier de l'Ecluse demandent et obtiennent un congé motivé sur l'état de leur santé.

M. LE PRÉSIDENT lit une lettre qui annonce la mort de M. Chapon.

La députation de 23 membres, chargée d'assister aux obseques de M. Chapon, est tirée au sort.

L'ordre du jour appelle la suite de la vérification des pouvoirs.

La parole est à M. Lequien, rapporteur des élections des Basses-Alpes.

Les représentants élus sont MM. Leydet, Yvon et Fortoul. Les deux premiers auraient été déjà admis, le troisieme, ajourné par suite de diverses réclamations.

Plusieurs protestations ont rapport à la durée des scrutins, qui auraient, dit-on, été fermés plus tôt qu'ils n'auraient dû l'etre ; quelques autres signalent des faits qui ont paru trop peu importants au bureau pour l'annulation de l'élection ; mais la difficulté la plus grave est celle-ci : Il s'agit de voix qu'on a attribuées à M. Hip. Fortoul, et qui, selon la minorité du bureau, n'auraient pas dû lui etre attribuées.

Il résulte des votes de la majorité du bureau que M. Fortoul (Hippolyte) aurait obtenu 11 980 voix, et M. Châteauneuf 11 977. La majorité du bureau a alloué à M. Hippolyte Fortoul :

12 voix données à Fortoul, sans désignation ;
2 voix — — médecin, ou ancien médecin.

M. Fortoul, étant doyen de la Faculté d'Aix, et dans le pays doyen signifiant médecin, on a pu facilement se tromper. (Rires et réclamations à gauche.)

Le bureau a encore compté à M. Hippolyte Fortoul trois voix données a M. Fortoul (Fortuné, médecin ; elles ne sauraient être attribuées à M. Fortoul, avocat à Digne.

Enfin, cinq voix données à M. Fortoul de Digne ont encore été attribuées à M. Hippolyte Fortoul.

En résumé, la majorité du bureau a décidé qu'elle proposerait à l'Assemblée l'admission de M. Hippolyte Fortoul. (Exclamations a gauche.)

M. CRÉMIEUX demande l'impression et la distribution du rapport.

M. BAROCHE. M. Sauteyra est prêt à discuter le rapport, et d'un autre côté l'impression et la distribution du rapport est chose inusitée. Le *Moniteur* renfermera du reste le rapport dans son numéro de demain.

La discussion du rapport est fixée à apres-demain.

M. MARTIN BERNARD. Je viens demander à l'Assemblée de fixer à demain les interpellations que j'ai l'intention d'adresser à M. le ministre de la guerre pour un envoi en Afrique d'un sous-officier qui s'était porté candidat aux dernieres élections.

J'ai averti M. le ministre de la guerre de l'interpellation que j'avais à lui faire, et il a déclaré qu'il était pret à repondre. Du reste, je n'ai pas d'objection à faire pour l'ajournement de mes interpellations a samedi.

M. O. BARROT. M. le ministre de la guerre est souffrant ; notre collegue affirme que M. le ministre a accepté ces interpellations. Je le crois, mais je voudrais qu'on ne s'engageât pas trop légèrement dans une telle voie. Si le droit d'interpellation s'exerce individuellement, sans contrôle, il pourra arriver que le gouvernement soit rendu impossible et que tous les travaux de l'Assemblée soient interrompus. Si, à propos d'une punition infligée à un soldat, le gouvernement est interpellé, on comprendra qu il serait impossible que cela pût durer ainsi. (C'est vrai.)

M. BARAGUAY-D'HILLIERS. C'est dans l'intérêt de la discipline, dont nous avons tous besoin, que je viens m'opposer aux interpellations. (Rumeurs.) Le ministre de la guerre a toujours eu le droit d'envoyer un officier et un sous-officier où bon lui semble, et où l'exigent les besoins du service.

A GAUCHE. Apres une enquête. (Allons donc !)

M. BARAGUAY-D'HILLIERS. Il n'y a plus de discipline s'il n'en est pas ainsi... Je demande donc que l'on passe à l'ordre du jour sur cette question. (Oui ! oui ! à droite.)

M. CRÉMIEUX revient sur les difficultés dont le droit d'interpellation à été hérissé dans les autres Assemblées. Il a défendu ce droit dans la chambre des députés, et il en a été mieux écouté que par l'Assemblée présente. C'est en laissant debout le droit meme avec ses abus que vous en rendrez l'application plus inoffensive. L'Assemblée ne reste-t-elle pas toujours maîtresse de couper court, par l'ordre du jour, aux interpellations inutiles ou déplacées. Apres avoir défendu le droit, je demanderai à M. Martin-Bernard s'il ne trouverait pas convenable de remettre ses interpellations au moment où les élections du département de la Loire viendront à l'Assemblée. (Très bien ! tres bien !)

M. MARTIN BERNARD fait signe de sa place qu'il consent à cette proposition.

M. LE RAPPORTEUR. Le bureau chargé de l'examen des élections de la Nievre fait admettre les représentants dont l'admission avait été ajournée faute de pieces probantes.

Loiret : MM. Roger, Martin, Abatucci, Arbey, Lacave, Péan, Michot.

Le 7e bureau conclut à l'annulation de M. Michot. Le scrutin aurait été fermé dans plusieurs sections avant l'heure ; cela ne signifierait rien, s'il n'y avait pas eu plus de 76 personnes qui eussent réclamé le vote ; mais il y en a eu 143, et ce nombre aurait suffi pour offrir un déplacement dans les élections

M. VESIN. Je demande, pour que l'Assemblée ait le temps de s'éclairer, que la discussion soit renvoyée à samedi.

M. MICHOT. Je n'aurais que quelques mots à dire, et la question me paraît si claire, qu'elle serait bientôt décidée après les paroles que j'aurais prononcées.

(Non ! non ! à samedi.)

La discussion de l'élection du Loiret est mise aux voix ; une première épreuve parait douteuse.

La gauche s'oppose violemment à ce qu'on recommence l'épreuve.

M. MICHOT. Je crois la question si simple, que je suis convaincu qu'après m'avoir entendu l'Assemblée m'admettrait sans difficulté, et cela serait fait.

M. VEZIN insiste pour le renvoi à samedi.

Apres une discussion confuse le renvoi à samedi est mis aux voix et adopté.

La gauche ne prend pas part au vote et proteste contre la décision du bureau.

Algérie : MM. Henry Didirr, Emile Barrault, de Rancé.

La commission, par l'organe de son président, conclut à l'ajournement de l'élection jusqu'à productions du chiffre complet des élections de trois localités qui ont été dernierement indiquées.

Quant aux 2 431 voix que M. Henri d'Orléans a obtenues à Alger, le bureau central a eu tort en reconnaissant la validité de ces suffrages. Le citoyen Henri d'Orléans (On rit.), en vertu de la loi qui a frappé sa famille, n'est plus et ne peut pas être éligible.

M. DE RANCÉ. Je n'ai besoin que de dire quelques mots sur les conclusions du rapport. Le bureau central se trouvait en l'absence d'une constatation officielle des électeurs inscrits ; il s'informa apres de l'administration. Le nombre des électeurs inscrits fut porté à 2[illegible] 403. Six communes n'avaient pas été recensées ; alors le bureau central fit un calcul en forçant les chiffres, et attribua environ 150 inscrits par commune ; de sorte qu'il faudrait le déplacement d'au moins 1 600 voix pour que les élections pussent être invalidées. Or, j'affirme que le bureau central a été bien au dela des inscrits réels. D'un autre côté, aucune protestation ne s'est élevée, il est donc inutile d'ajourner les élections.

M. HENRI DIDIER. Le chiffre de la population française en Algérie est de 63 540 ; la population européenne étrangère est de 50 561. La population européenne est de 115 101. M. Emile Barrault a obtenu 7 567 voix ; j'ai obtenu 7 285, M. de Rancé a obtenu 8 325 voix. Les deux premiers candidats ont obtenu plus du huitieme des suffrages ; ils doivent être admis immédiatement.

M. BOUDET fait observer que les conclusions du rapport ne peuvent être scindées ; l'ajournement n'avait été demandé que pour constater le nombre réel des inscrits ; mais des lors que l'ajournement parait devoir être écarté pour les deux premiers candidats, la meme probabilité doit le faire écarter pour M. de Rancé ; car il est peu probable que l'on trouve une commune ayant plus de 150 inscrits parmi ses électeurs.

M. CHARRAS insiste pour la division de l'ajournement sur les trois élections.

Après une discussion confuse, il est fait droit à la demande de M. Charras ; mais l'ajournement est également repoussé en ce qui concerne M. de Rancé et en ce qui regarde MM. Emile Barrault et Henri Didier.

Les trois représentants élus dans l'Algérie sont proclamés membres de l'Assemblée nationale.

Le résultat du scrutin pour l'élection d'un troisième commissaire pour le conseil de surveillance de la caisse d'amortissement et de celle des dépôts et consignations, est donné par M. le président en ces termes :

Nombre des votants,	471
Majorité absolue,	236
M. Louis Lebœuf,	258 suffrages.
M. Mathieu (de la Drôme),	124
M. Louvet,	[illegible]

M. Lebœuf est proclamé membre du conseil de surveil-

ance de la caisse d'amortissement.

M. LE PRÉSIDENT. Deux congés sont demandés par MM. de Tréveneuc et Edgard Quinet. Il n'y a pas d'opposition? (Non! non!) Les congés son accordés.

Comme il n'y a rien à l'ordre du jour de demain, je propose à l'Assemblée de n'avoir de séance publique que samedi prochain. (Oui! oui!)

La séance est levée à 5 heures et demie.

Samedi, 9 juin, à une heure séance publique. — Suite de la vérification des pouvoirs.

Les détenus de Cherbourg.

Citoyen rédacteur,

C'est en vain que l'on chercherait un fait analogue à la manière dont on procède envers les détenus de juin. Il est impossible de t'écrire l'oubli des convenances les plus vulgaires, les expédients tortueux que le ministère emploie, notamment depuis le mois de février dernier. Généralement, nous pensons que ces iniquités sont ignorées; car, si elles étaient connues, il n'est pas un homme, à quelque parti qu'il appartienne, qui ne flétrît les hommes responsables des tortures morales et physiques dont nous sommes l'objet.

Je n'ai point l'intention de faire de longs commentaires; je n'ai besoin que de citer les faits, ayant la certitude que l'opinion publique fera le reste. En février dernier, une commission venant de Paris, fut chargée de réviser les dossiers de tous les détenus qui se trouvaient à bord des pontons et dans les forts; son travail eut pour résultat de partager les détenus en deux catégories, dont l'une fut envoyée immédiatement à Belle-Ile-en-Mer; l'autre désignée pour être mise en liberté. Aussitôt après le départ de nos frères, on nous informa, par la bouche des officiers supérieurs préposés à notre garde, que bientôt nous allions être rendus à nos familles; les formalités furent remplies, chacun de nous fut appelé chez le commandant du fort ou du ponton, afin de savoir où il voulait se rendre. Comme on le voit, nous avions lieu de croire à une liberté prochaine; nous nous empressâmes d'annoncer cette nouvelle à nos familles; un grand nombre d'entre elles, firent des efforts, épuisèrent leurs ressources, pour nous envoyer un peu d'argent, afin de ne pas être réduits à faire la route avec les 15 c. par lieues que l'on accorde en pareille circonstance. C'est le 4 février qu'on nous apprit cette décision; nous étions autorisés à croire que, comme ceux de nos frères mis en liberté en novembre 1848, notre départ suivrait de près cette même décision, c'est-à-dire de huit à dix jours. Aujourd'hui toute illusion est dissipée; nous avons eu tort de penser que l'anniversaire de février ou du 4 mai fournirait l'occasion à nos hommes d'Etat d'exécuter cette promesse; ils se sont bornés, à la dernière de ces fêtes, à en élargir 177 sur 13 à 14 cents qui se trouvent dans la même catégorie. C'est seulement le 28, jour de la réunion de l'Assemblée législative, qu'ils ont été relaxés, lorsque leur départ avait été fixé d'abord au 10 mai, puis au 18; au 1er juin enfin, une troisième fois l'ordre a été changé, mais cette fois à leur *avantage*. C'est le 28 qu'ils ont été dirigés sur Paris, par un vapeur et le chemin de fer du Havre.

Comprenez-vous quelque chose à ces procédés employés envers nous? Il est vrai que c'est la première fois que nous sommes gouvernés par des hommes qui affichent *leur modération et leur honnêteté*; mais enfin, il peut paraître étrange à tout le monde, excepté aux ministres de la modération, que des citoyens soient encore incarcérés quatre mois après leur avoir demandé où ils voulaient se rendre.

Voilà, citoyen, pour le côté moral : promesse et déception!! rien n'est insupportable comme cette incertitude. Si l'on nous jugeait dangereux (expression des ministres à la tribune), il ne fallait point nous promettre la liberté; une fois pour toutes, que l'on daigne nous dire ce que l'on veut faire de nous... Maintenant, un mot sur notre position matérielle. Il y a cinq mois qu'une commission maritime est venue nous visiter pour s'enquérir de nos besoins d'habillements; elle nous a trouvé dans un état dégoûtant, sans chaussures, couverts de haillons, couchés dans d'humides casemates, sur un matelas de quatre centimètres d'épaisseur, privés de draps, le tout d'une malpropreté incroyable.

Pour apprécier cette malpropreté, il suffit de dire que notre couche n'a été ni changé ni lavé depuis bientôt dix mois. Cette commission a constaté notre situation d'habillements; une liste a été dressée à cet effet; postérieurement à cette liste, deux autres ont eu lieu, comme par pure moquerie, car rien ne nous a été distribué; malgré nos réclamations réitérées, nous sommes restés tout l'hiver sans vêtements et sans feu. Aujourd'hui nous sommes arrivés à un tel degré de nudité, que quelques-uns de nous ne peuvent plus sortir dans la cour qu'enveloppés de leurs covertures et nu-pieds.

Fort de l'Ile Pelée, le 2 juin 1849.

UN DÉTENU DE CHERBOURG.

FAITS DIVERS.

Une proposition relative à l'organisation du crédit foncier vient d'être présentée par M. Wolowski, à l'examen de l'Assemblée législative.

— Le ministre de la guerre, pour régulariser la position de MM. Boichot, Rattier et Commissaire, vient de leur accorder un congé de trois ans, terme de la durée de leur mandat.

— Les socialistes sont comme les chrétiens d'autrefois. Se commet-il un crime, la réaction le leur attribue. C'est ainsi que sous ce titre : *le Socialisme mis en action*, le *Journal de Lot-et-Garonne* raconte que des *partageux* ont voulu piller un château.

Malheureusement, plus bas, ce journal nous apprend que trois notaires de Toulouse ont disparu dans une seule semaine. Que dirait-il si nous intitulions ce fait : *République honnête et modérée en action?* Quand donc cette calomnie odieuse, jetée sur des partis, cessera-t-elle? (*Vraie République.*)

— Des lettres arrivées d'Angleterre annoncent que M. de Metternich est dangereusement malade. Ce célèbre personnage, qui naquit le 15 mai 1773, vient d'entrer dans sa 77e année.

— Le chef du bureau de départ du journal le *Peuple*, M. Duval, vient de mourir victime de son dévouement. Ayant voulu arracher un ivrogne à une mort certaine, en le détournant de la voie d'une voiture qui arrivait sur lui au grand trot des chevaux, il a reçu de l'individu qu'il sauvait un coup de poing qui le fit tomber sous cette même voiture, qui lui a passé sur le corps. Il a succombé après quelques jours de souffrances.

— Voici quelques détails sur les désordres qui ont eu lieu dimanche, à neuf heures du soir, à l'École des arts et métiers d'Angers :

En rentrant de la promenade, les élèves qui, depuis longtemps, étaient dans un vif état d'exaltation, se sont portés vers la demeure du directeur, en proférant des menaces contre lui.

On a pu donner à ce fonctionnaire le moyen de sortir de l'École.

Maîtres de l'École, ils sont montés dans les dortoirs, où ils ont tout brisé, aux cris de : A bas le directeur! à bas le ministère! à bas Falloux!

— Le congrès central d'Agriculture a mis à son ordre du jour de demain, vendredi, la question de l'établissement des Chambres consultatives d'Agriculture; et immédiatement après il entamera la question du crédit hypothécaire et du crédit foncier.

— M. le docteur Desavénière, ex-chirurgien chef de l'avant-garde polonaise en 1831, vient d'organiser un service permanent et gratuit de médecine, place du Marché Saint-Honoré, 22. Le choléra y est combattu énergiquement, promptement et avec succès, aussitôt que ce mal s'est déclaré.

De plus, ce médecin organise, place du Marché, une ambulance où les malades recevront les premiers soins, ainsi que des consultations générales sur l'hygiène qui peut prévenir ce fléau.

— Il est arrivé hier à Paris 180 transportés qui ont été graciés. Le plus grand nombre appartenaient au faubourg St-Marceau et au faubourg St-Antoine. Ils ont passé la journée entière à fêter leur retour avec leurs amis.

— M. de Rotschild vient de mettre à la disposition de M. le préfet de la Seine une somme de 10,000 fr. D'après l'intention du donateur, cette somme est destinée à venir au secours des familles victimes du choléra.

— L'annonce d'interpellations au ministère provoque toujours un redoublement de forces militaires à l'Assemblée législative. Ainsi Ledru-Rollin équivaut, au moins, à deux bataillons de ligne.

—Voici un miracle que la *Vérité* oublie de constater :

« Le 20 mai, le curé d'Augerolles monta en chaire pour déblatérer contre les rouges, les socialistes, les partageux, etc. Le pauvre homme se monta tellement l'imagination que, dans un mouvement de colère, il prit une attaque d'apoplexie foudroyante; il se renversa dans sa chaire apostolique. On courut pour le relever : ce n'était plus qu'un cadavre.

» Que Dieu lui pardonne comme nous lui pardonnons. »

VIVRE EN TRAVAILLANT. — Nous trouvons l'avis suivant dans le *Journal du Havre* :

Les ouvriers tailleurs et ouvrières tailleuses, sans ouvrage, sont prévenus que le maître-tailleur du 61e régiment peut leur donner du travail, aux prix de confection suivants :

Capotes,	1 fr.	» c.
Tuniques,	1	55
Vestes,	»	70
Pantalons,	»	60
Bonnet,	»	30

S'adresser à la Citadelle. (*Communiqué.*)

— Demain vendredi, ouverture du club du Casino, à Belleville, avenue Ménilmontant, sous la présidence du citoyen Macé.

ALLIER ET NIÈVRE RÉUNIS. — Banquet démocratique socialiste offert par les citoyens de ces deux départements à leurs représentants montagnards, le dimanche 10 juin, à midi et demi, barrière de Sèvres, Association fraternelle des Cuisiniers.

Les femmes sont admises. Prix : 1 fr. 25.

On trouve des billets aux bureaux des journaux démocratiques; à la Propagande, rue Coquière, 15; rue des Bons-Enfants; et chez le citoyen Cellier, rue Saint-Honoré, 107. Les listes seront closes dimanche, à dix heures et demie.

— CONFÉRENCE SUR L'HISTOIRE DU SOCIALISME, salle de la Fraternité. — Les séances sont supendues jusqu'à nouvel avis.

— LE BANQUET DES ALSASIENS aura *définitivement* lieu dimanche prochain, à 10 heures du matin, dans le salon de la Jeune-France, boulevard Batignolles-Monceaux.

Un grand nombre de représentants de la Montagne et plusieurs notabilités de la Démocratie étrangère y assisteront.

La commission espère que les patriotes viendront par leur présence empressée témoigner de leur vive sympathie pour le mouvement révolutionnaire qui se manifeste sur les bords du Rhin.

On trouve des billets à 1 fr. 25 c. chez les cuisiniers réunis et dans les journaux démocratiques.

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 juin sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne, à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

PETITE CORRESPONDANCE.

Liverpool.—M. J. F.—M. D. nous a fait compte de 96 pour votre compte, soit 25 p. R., 59 p. ab. et 12 p. livres.—Les livres vont partir pour Londres à l'adr. de M. R. qui les gardera à votre disp.

Mirepoix.—M. V.—Reçu les 10 p. ab. et liv.—Nous vous adress. 2 broch de plus pour complément.

Buis.—M. V.—Le trim. n'étant que de 9 au lieu de 11, nous vous avons ab. pour 3 mois et demie.

Lodéven.—M. B.—Vous avez raison; votre ab. va au 15 juillet.

Issoudun.—M. C.—Nous all. exam. et rectifier.

Saint-Hippolyte.—M. J. M.—Le prix du semestre n'étant que de 17, et non de 20, nous vous av. abonné pour 7 m. et demi.

Dijon.—M. G. F.—Nous avons fait droit à votre réclam.

Valence.—M. J. C.—Reçu le bon de P. de 5.60, et fait l'ab. de M. B.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS............	Un an	20 f.,	Six mois	11 f.,	Trois mois	6 f.
DÉP. ET ÉTRANG.	—	32	—	17	—	9
PAYS à surtaxe..	—	50	—	26	—	14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DÉP., ÉTR..	—	8	—	4	—	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois.	40 c	Annonces anglaises....	40 c
Cinq à 9 — —	30	Réclames-notices.......	40
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité..	1 fr. 50

Bourse du 7 juin 1849.

La bourse, qui avait débuté dans quelques intentions de hausse, ne s'est pas maintenue longtemps dans les cours de hausse sur hier.

L'incertitude des affaires d'Italie, le choléra qui jette toujours beaucoup d'inquiétude dans la population, et les interpellations de l'Assemblée remises à lundi à cause d'une indisposition de M. Ledru-Rollin, n'ont pas peu contribué à jeter un grand marasme dans le marché; aussi attend-on.

Le manifeste si longtemps attendu, n'ayant pas été lu publiquement, n'a pu produire l'effet qu'on en attendait; dans quelques jours, avec réflexion, il fera son effet. Peu d'affaires et peu de monde en bourse.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0........................	52 50	51 10	50 80	50 90
Cinq 0/0 (Emprunt 1848).........	•• ••	•• ••	•• ••	•• ••
Cinq 0/0..........................	81 60	81 ••	80 50	80 50

7 juin. AU COMPTANT.—COURS DE CLOTURE

3 0/0 j. du 22 juin...	52 45 ••	4 Canaux avec prime.	1000 ••
—Empr. 1847-1848.	•• •• ••	Lin Maberly.........	••• ••
5 0/0 j. du 22 mars.	81 60 ••	Caisse hypothécaire.	435 ••
4 1/2 0/0 du 22 mars.	•• •• ••	Emprunt d'Haïti.....	300 ••
3 0/0 j. du 22 sept...	•• •• ••	Espagne, dette active	•• ••
Act. de la Banque.	2185 •• ••	— dette passive...	•• ••
R. de Naples, j. juil.		— 3 0/0 1841.......	33 75
Réc. Rothschild.	89 ••	Emp. port. 5 0/0....	•• ••
3 0/0 de l'Etat rom.	67 ••	— — 3 0/0....	•• ••
5 0/0 belge 1840...	89 ••	2 1/2 hollandais.....	•• ••
— — 1842...	89 ••	Zinc V.-Montagne...	2750 ••
— 4 1/2...........	90 50	H. de la Gr.-Combe...	••• ••
— Banque (1835).	•• ••	Emp. du Piémont....	••• ••
Oblig. de la Ville..	1250 ••	Lots d'Autriche......	••• ••

CHEMINS DE FER.—CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain.	320 ••	320 ••	Orléans à Bord.	400 ••	400 ••
Versailles, r. d.	177 50	185 ••	Du Nord.......	407 50	406 25
— r. g.	155 ••	160 ••	De Paris à Str..	356 25	357 50
Paris à Orléans.	750 60	755 ••	Tours à Nantes	307 50	306 25
Paris à Rouen...	500 ••	500 ••	Paris à Lyon..	••• ••	••• ••
Rouen au Havre	245 ••	250 ••	Mont. à Troyes.	••• ••	••• ••
Avig. à Marseil.	185 ••	185 ••	Dieppe à Féc...	165 ••	••• ••
Strasb. à Bâle...	98 75	100 ••	Paris à Sceaux.	••• ••	••• ••
Du Centre.......	273 50	290 ••	Bord. à la Teste.	••• ••	••• ••
Amiens à Boul.	••• ••	••• ••			

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 8 juin.

THEATRE DE LA NATION.—Le Prophète.

THEATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—La Paix à tout prix, Il faut qu'une porte, le Legs.

OPÉRA-COMIQUE.—La Dame blanche, le Muletier.

THÉATRE-HISTORIQUE.—Puritains d'Ecosse.

VAUDEVILLE.—La Conspiration de Mallet.

GYMNASE. — Un Duel, Brutus, la Montagne.

THEATRE MONTANSIER.—Grosse caisse, Exercice.

VARIÉTÉS.—Le Fil de la Vierge.

AMBIGU-COMIQUE.—Les trois Etages, un Drame.

THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—Murat.

THEATRE DU LUXEMBOURG.—Amour, amour!

FOLIES.—Mathieu, Gilbert de r. i, Mme Gibou.

DELASSEMENTS-COMIQUES.—Culottes et cotillons.

CIRQUE DES CHAMPS-ELYSEES (carré Marigny).

THEATRE CHOISEUL.—Le Choriste, la Fille du Ramoneur, Arlequin et Colombine, l'Entr'acte au paradis.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 157 ÉDITION DU MATIN. Samedi 9 Juin 1849.

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . 11 f.
Un an. . . . . . 20 f.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION

REPARTITION

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

PARIS, 8 JUIN.

Le parti sanguinaire.

Quel est le parti qui ne se fie qu'à la force brutale, qui ne veut triompher que par elle, qui tressaille d'aise à chaque bombardement nouveau, à chaque nouveau martyre d'un peuple, qui se réjouit à l'annonce des fusillades et des massacres opérés chaque jour dans tous les coins du monde par les autocrates pour étouffer la liberté ?

Le parti modéré.

Quels sont les hommes qui inventent spontanément et à l'envi les mensonges et les calomnies contre les victimes de la force brutale; ceux qui poursuivent de leurs lâches insultes les populations que sillonnent sans relâche les bombes royales, les balles et les fusées à la congrève des assassins couronnés ?

Le parti honnête.

Quels sont les journaux qui innocentent les juifs spoliateurs de la Haute-Italie, les exécuteurs forcenés du roi *Bomba*, les traîtres et les fourbes qui au mépris de la Constitution permettent la destruction des villes romaines par les Croates et s'apprêtent eux-mêmes à écraser la ville éternelle ?

Les journaux du parti honnête et modéré.

Quels sont les hommes qui appellent l'invasion étrangère chez tous les peuples qui s'efforcent de reconstituer leur légitime nationalité ? Quels sont ceux qui applaudissent à l'arrivée des Cosaques, ce grand et suprême renfort des bourreaux des derniers peuples libres ; ceux qui non contents de souffler une guerre acharnée, implacable, contre la démocratie étrangère, conseillent ici, même au milieu de nous, de répondre par la fourche et le fusil, par l'exil et la suppression totale, aux esprits sincères qui invoquent les lumières d'une science sociale, et prêchent les moyens pratiques de la paix et de la fraternité ? Qui donc en un mot se retourne sur l'idée, sur l'avant-garde du progrès avec la rage de la sottise, avec la fureur de l'aveuglement ?

Le parti modéré.

Toujours et partout, en France et en Europe, les hommes qui mettent la fureur à la place de la raison appartiennent au parti qui s'est nommé lui-même honnête et modéré.

Quelle sanglante ironie ! N'est-ce pas là au contraire le parti rouge, vraiment rouge de sang, le parti anti-chrétien, qui combat pour conserver aux Césars le droit de tuer et d'affamer les peuples ? N'est-ce pas dans leurs rangs, au sein même de notre République, que se trouve la portion honteuse de la grande armée cosaque qui assaille la liberté à l'ouest, pendant que le czar cherche à l'écraser au levant; qui attaque lâchement, traîtreusement la démocratie par derrière, pendant qu'elle fait face à ses ennemis les plus acharnés, les plus directs ?

En effet, ce parti rendu féroce par la peur, l'égoïsme et l'ignorance, a choisi pour chefs les séides les plus déterminés du passé monarchique et théocratique, les hommes qui regrettent et qui louent hautement les dragonades et l'inquisition.

Honte sur nous qu'un tel parti se soit reconstitué en France au milieu de toutes les mansuétudes, de toutes les espérances généreuses, de tous les pardons du peuple libre de Février !

Quelque courte que soit la durée de son triomphe, il est à craindre qu'il n'apprenne aux peuples à maudire la France, victime elle-même de cette halte dans la fourberie, et à ne plus voir en elle qu'une alliée des Teutatès du Nord contre les défenseurs de la démocratie.

Mais la France elle-même résistera-t-elle à cette période d'oppression et de lâcheté ?

Certes, à moins de changer en fourberie la loyauté de notre nation ; à moins d'arriver à extirper de son cœur cet instinct de générosité qui la pousse à plaindre l'opprimé, à secourir le faible ; à moins d'infiltrer dans ses veines le sentiment de l'égoïsme et de la peur ; à moins de substituer à son ardeur d'investigation, à son besoin infatigable d'améliorations, à sa soif de science et de liberté, l'amour des préjugés, de la superstition et du despotisme, le parti honteux des écus n'a pas chance de vivre parmi nous. Le pays sortira de cette douloureuse épreuve, plus fort, plus énergique, plus convaincu du besoin de la solidarité et de l'impuissance de la compression qu'il ne l'a jamais été.

Mais s'il entre dans les plans de la providence de créer momentanément des apôtres inverses au Socialisme, pour que la masse puisse prendre plus rapidement le vieux système en horreur ; s'il faut encore des sacrifices humains pour que les victimes apprennent enfin à se serrer, à s'unir, à se tendre les mains dans tous les coins du monde, le rôle de ces sinistres propagateurs n'en est pas moins un rôle effrayant, odieux et infâme à remplir.

Aussi, en face de ces derniers tourmenteurs des peuples, dont la rage semble croître dans leur œuvre implacable, qui ne sent grandir de plus en plus en soi la haine de la violence, l'horreur du meurtre qu'ils appellent légal, et le dégoût de la compression ?

Qui ne prévoit la chute prochaine et définitive de ces fanatiques terroristes, de ces adorateurs du mal, de ces derniers soldats des dogmes terribles qui ont si longtemps essayé de faire de l'ordre au moyen des supplices et des bourreaux !

Santé publique.

Il est une mesure de santé publique qui devrait être prise depuis huit jours ; nous supplions l'autorité administrative de l'arrêter sans retard.

Elle consiste à ordonner la suspension, de 10 heures à 3 heures, des travaux en plein soleil.

Il est impossible que des hommes, sous la double influence de l'épidémie et des chaleurs excessives, puissent supporter ces cinq heures mortelles de travail au soleil.

Les travaux peuvent commencer de très bonne heure et se prolonger très tard. Un repos méridien est absolument nécessaire. Il est du devoir de l'autorité, malgré les résistances qu'y pourraient faire les scribes des bureaux, de l'ordonner immédiatement.

On invite la population à s'abstenir de boisson. Par le temps qui court l'abstention est impossible.

Mieux vaudrait indiquer à la population les boissons dont elle peut faire, sans danger et même salutairement, un usage modéré.

L'eau, corrigée par quelques cuillerées d'eau-de-vie, de rhum ou de café ;

Les infusions amères ;

Toutes les boissons toniques et suffisamment excitantes sont bonnes. Les boissons acides, débilitantes ou trop excitantes sont mauvaises.

La nature du vêtement a une grande influence. Les soldats, serrés dans du drap, le sac au dos, durement cravatés, sont pour ainsi dire livrés sans défense à l'action de l'épidémie. Il faut aujourd'hui des vêtements larges, qui mettent la peau à l'air, permettent à la transpiration de s'exhaler et l'empêchent de se condenser en eau sur la peau, car le moindre courant d'air transforme trop facilement en refroidissement mortel une transpiration humide.

La blouse, le pantalon large, la suspension des travaux méridiens, des boissons amères et toniques, une nourriture animalisée et forte, quelques soins aux premiers symptômes de dérangement du ventre : grâce à ces moyens, le choléra ne sévirait pas plus fortement aujourd'hui qu'avant les chaleurs.

Les richesses du Phalanstère. (1)

La production du maximum de richesses que peut créer l'humanité, ce but auquel aspirent toutes les fractions du parti socialiste, ne peut être atteint que par la fondation de la commune sociétaire, par l'association de toutes les branches d'industrie exercées dans une commune de 15 à 1 800 habitants, prise pour point de départ de la transformation universelle.

Cette conclusion est fondée sur un enchaînement de vérités que nos adversaires n'entameront pas, et qu'ils auraient dû professer avec nous depuis bien des années, au lieu de chercher dans une queue de trente-deux pieds, forgée par eux-mêmes, une diversion renouvelée des Grecs.

La commune sociétaire, ou la phalange, produit le maximum de richesses qui peuvent être créées sur notre globe :

1° Parce qu'elle supprime une foule de pertes en bornage, clôture, risques de vol, multiplication d'animaux nuisibles, etc., pertes attachées au régime du morcellement ;

2° Parce qu'elle réduit dans une énorme proportion tous les frais indispensables ;

3° Parce qu'elle donne une extension illimitée à la mécanique agricole, industrielle et domestique, extension que tous les sociétaires favoriseront avec une extrême ardeur.

Nous n'avons examiné les causes de l'augmentation des richesses par l'association qu'au point de vue matériel ; mais la théorie de Fourier n'entend pas négliger le côté moral, et pour enfanter la prospérité générale, l'association sait user de ressorts agissant exclusivement sur les âmes.

C'est une preuve remarquable de la légèreté ou de la mauvaise foi calculée avec lesquelles toute idée neuve est accueillie en ce monde, que la réputation de matérialisme faite à Fourier et à sa doctrine. Consultez la psychologie de Fourier, vous y trouvez l'indication de cinq passions *sensitives*, se rapportant aux jouissances des cinq sens ; de quatre passions *affectives*, se rapportant aux jouissances du cœur ; de trois passions *distributives*, ayant pour objet les satisfactions de l'esprit, et au dessus de ces trois sphères vous trouvez la passion qui ennoblit tout l'ensemble, l'UNITÉISME, passion du dévouement religieux.

Cette psychologie est une base essentielle du système phalanstérien ; pourtant elle est profondément ignorée de la plupart des hommes qui jettent l'anathème sur le *matérialisme de Fourier*.

Un matérialiste est celui qui ne voit dans l'humanité, dans la création, que des éléments matériels.

Fourier, dans sa psychologie, fait une large place au développement *animique*.

Un matérialiste serait encore l'homme qui, tout en admettant l'existence d'un principe immatériel, subordonnerait ce principe aux satisfactions physiques, et ne lui donnerait dans sa doctrine que la seconde place.

Or, Fourier n'attribue à l'élément sensitif que cinq leviers sur douze, encore a-t-il soin de répéter que les satisfactions matérielles occupent dans la hiérarchie de nos impressions le rang subalterne, que les plaisirs d'ordre sensitif sont grossiers, méprisables, quand ils ne se rallient pas à des plaisirs du cœur et de l'intelligence. Est-ce là du matérialisme ?

Pour satisfaire certains austères penseurs, il aurait fallu peut-être que Fourier, au lieu d'accorder aux sens une place secondaire dans la vie individuelle et dans le mécanisme social, leur refusât absolument toute place et toute légitimité; qu'au lieu de nous conseiller de combiner les jouissances individuelles et physiques avec les jouissances d'ordre animique et de caractère social, il interdît absolument les plaisirs de la première catégorie.

Mais que voulez-vous ! les sens existent. Prétendre qu'ils ne devraient pas exister, c'est faire le procès à Dieu. Tout homme sensé, nous ajouterons véritablement religieux, cherchera les conditions de l'harmonie du corps et de l'âme, au lieu d'anéantir l'un ou l'autre et de sacrifier absolument soit le corps à l'âme, soit l'âme au corps. Rien de plus grossier que le matérialiste excluant l'âme, rien de plus halluciné, de plus étranger à toute idée praticable que le spiritualiste excluant le corps.

Et quand nous parlons d'exclure le corps, nous voulons signaler seulement le ridicule de *la tentative*; nous savons qu'on n'arrivera pas à l'effet. Le fleuve ne remonte pas vers sa source, et l'homme n'agit pas en sens inverse de sa nature. Refuser aux sens toute influence, tout rôle individuel et social, c'est se donner une loi pour la violer, résultat providentiel après tout; car si vous pouviez habituer l'humanité toute entière à dédaigner parfaitement les sens et tous les conseils qu'ils nous donnent, à vivre d'eau et de racines, à loger dans une grotte, porter sayon de poil de chèvre et faire passer à l'état normal les exceptions de la Thébaïde, vous tueriez à jamais l'agriculture avec ses moissons, ses arbres fruitiers, ses vendanges, l'industrie qui tisse les étoffes, sculpte les coupes, l'architecture qui crée les palais, la peinture et la statuaire qui les décorent, la musique née pour les remplir d'harmonie. Mettant votre idéal sauvage au dessus des intentions providentielles, vous feriez des hommes autant de Diogènes accroupis au fond d'un tonneau ou de faquirs immobiles sur un pied, dans un carrefour de l'Inde.

Les macérations des premiers anachorètes venant après les débordements sensualistes du monde antique, avaient une grande valeur historique, une salutaire influence comme protestation. L'humanité, qui progresse toujours par oscillations, se rejetait par dégoût du matérialisme payen dans le spiritualisme excessif. Siméon Stylite avait sa mission. Mais présenter ces figures exceptionnelles comme des modèles pour l'humanité, faire de la mortification l'état normal et définitif pour l'ensemble de la famille terrestre, c'est, ainsi que nous venons de l'indiquer, tuer les sciences et les arts, éterniser la sauvagerie, ou bien, et ce dénouement est le plus probable, ce serait perpétuer la situation ridicule et fausse de nos modérés d'aujourd'hui, qui veulent la souffrance, mais pour le peuple, qui condamnent les jouissances, mais qui en usent et prennent le moment où ils digèrent d'excellents repas pour tonner contre la perversité de ces ouvriers affamés et en guenilles qui réclament audacieusement le droit au travail !

Fourier n'a voulu ni tuer les arts par le régime spartiate, ni se conformer à l'hypocrisie de notre siècle qui veut trouver dans les livres une austérité de convention, dont la pratique se joue ; il a constaté quelle était dans le monde la mission providentielle des sens, il les a classés à leur place naturelle, et s'il est matérialiste, le Créateur l'était avant lui.

Jamais Fourier n'aborde une question au point de vue matériel ni au point de vue spirituel exclusivement. Ce serait ce qu'il appelle du *simplisme* : il nous montre le monde matériel subordonné au monde moral, relevé, poétisé, dirigé par lui, mais ayant comme lui le droit de vivre.

Fourier ne pouvait, à moins d'agir en simpliste et d'être infidèle à sa méthode, fonder exclusivement la prospérité de la commune harmonienne sur des procédés matériels et sur des chiffres. Nous verrons bientôt quels stimulants d'ordre supérieur s'ajoutent dans la phalange à l'avantage des pertes supprimées, des frais réduits et à l'emploi des machines.

VICTOR HENNEQUIN.

(La suite prochainement.)

(1) Voyez les numéros des 18, 26, 28, 29 avril; 3, 7, 21, 28 mai et 6 juin.

Nous lisons dans l'*Estafette* de ce soir :

Les nouvelles de Rome qui nous parviennent par la voie des journaux sont fort arriérées et ne vont que jusqu'au 30 mai, tandis que l'arrivée de M. Lesseps, qui a quitté le camp français le 2, nous a fourni des renseignements sur la situation de la ville éternelle jusqu'au 1er juin. On s'attendait à une attaque, et la population demandait des armes.

On sait que, d'après les ordres partis de Paris, M. Oudinot a dû faire une tentative le 2, contre Rome, avec les 30 000 hommes dont il dispose ; cependant le bruit est plus que jamais accrédité ce matin à Paris, que notre armée a subi un nouvel échec plus désastreux que le premier.

Le gouvernement doit avoir à ce sujet des nouvelles positives.

Une lettre d'un citoyen de Rome qui est en position de bien connaître l'état de la défense, nous assure que si une partie de l'armée française avait le malheur de pénétrer dans la ville par un point quelconque, *il n'en resterait pas un seul homme*. On comprend, après cela, l'inquiétude qui règne dans la population au sujet de nos malheureux soldats.

Nous lisons dans le *Sun* de Londres, du 7 juin :

« Une lettre de Madrid, datée du 1er juin, contient ce qui suit :

« On dit que les puissances catholiques représentées à Gaëte, l'Espagne, l'Autriche et Naples, » ont protesté contre toute négociation conclue à » Rome par M. de Lesseps sans leur participation. »

On nous assure que M. de Lesseps, blessé du rôle que le gouvernement veut lui faire jouer dans la question italienne, a écrit aujourd'hui à M. le ministre des affaires étrangères pour lui demander d'être placé dans les cadres de non activité.

Nous lisons dans la *Presse* :

Dans le cas où le Message serait l'œuvre exclusivement personnelle du président de la République, le président du conseil aurait à faire connaître s'il maintient ou s'il change les termes de son programme du 23 décembre.

S'il maintient ce programme, pourquoi le ministère a-t-il donné sa démission ? S'il a changé de politique, sur quels points portent ces changements ?

Ce sont là des questions qui se poseront certainement à la tribune.

Nous en indiquons l'importance, sans en devancer l'examen.

Nous trouvons cet aveu plein de naïveté dans le *Constitutionnel*, journal du conseiller de la politique de l'Elysée :

Le Message du président de la République n'a besoin d'aucun commentaire. Il a, au plus haut degré, le mérite de la franchise et de la netteté ; les questions y sont abordées directement et sans ambages. Ce langage sincère plaira à la nation qui aime à entendre la vérité et qui désire, avant tout, *savoir à quoi s'en tenir sur la situation du pays et* SUR LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT.

Salle des Représentants. — Aérage.

Nous avons plusieurs fois appelé l'attention des représentants sur la nécessité d'établir un bon système de ventilation dans la salle de l'Assemblée.

Il paraît que l'on s'occupe enfin de cette importante mesure d'hygiène.

Pour aérer convenablement la salle des représentants, il s'agit de renouveler, pendant la durée de chaque séance, au moins 50 000 mètres cubes d'air vicié.

En effet, les séances durent environ cinq heures, la salle renferme en moyenne 1 000 personnes, et chaque personne vicie 10 mètres cubes d'air par heure.

Le système d'aérage par des foyers de chaleur était trop coûteux, et présentant d'ailleurs de graves inconvénients, il faudra avoir recours aux ventilateurs comme appareils d'aérage, et à des machines à vapeur comme moteurs.

Ce système, imité de celui des grandes soufflerie des hauts-fourneaux, a été heureusement appliqué en Angleterre et en Amérique depuis plusieurs années.

On comprend que, dans ce système, la puissance du ventilateur est de la plus haute importance. Plus un ventilateur aura de puissance, moins il exigera de force pour être mis en action; plus son application sera économique, plus l'effet qu'il produira sera grand.

La questure et la commission nommée pour s'occuper de l'aérage de l'Assemblée, devront donc comparer les différents ventilateurs connus, pour choisir le plus efficace et le plus économique.

Là est toute la question, si l'on veut se placer à la hauteur de la science et de la pratique actuelles, et faire en même temps d'utiles économies.

La science et la pratique, en Angleterre, ont reconnu, par des expériences comparatives, quel était le plus puissant ventilateur; cet examen n'exige donc plus de pertes de temps, quelques heures suffiraient pour constater en France les faits matériels reconnus en Angleterre.

Le Gouvernement sacerdotal.

> Je sais bien que vous vous rétracterez, j'ai votre livre ici.
> (Paroles de M. Joly à M. de Falloux, 25 mai 1849.)

On sait qu'au tort de faire l'apologie de l'inquisition, au tort d'atténuer et d'excuser des crimes de lèse-humanité, commis durant des siècles entiers avec les raffinements d'une férocité infâme, M. de Falloux a joint le tort de désavouer publiquement ses propres écrits et de présenter comme *parfaitement, absolument fausses* des citations *conformes* à la vérité, mais empruntées textuellement à ses œuvres.

Ce désaveu lui a valu l'apostrophe de M. Joly qui nous sert aujourd'hui d'épigraphe.

D'après les extraits des ouvrages de M. de Falloux, consignés au *Moniteur*, et dont le désaveu n'est pas possible, ce doux ministre pense que « la tolérance n'était pas connue des siècles de foi, le sentiment que ce nouveau mot exprime ne peut être rangé parmi les vertus que dans un siècle de doute... Lorsque les notions du vrai et du faux sont confondues, la tolérance devient *une imprudence précieuse*. Aujourd'hui l'intolérance serait un non sens et sans résultat, *autrefois elle avait un but légitime*... Il y avait en immolant l'homme endurci dans son erreur toute chance pour que son erreur périt avec lui, etc., etc. » Nous sommes loin d'avoir cité les passages les plus révoltants, les plus sanguinaires de ce plaidoyer satanique.

En regard de cet éloge de l'inquisition, fait par un ministre d'une République démocratique, il est bon de placer les vestiges que l'inquisition a laissés dans cette ville de Rome, où M. de Falloux a fait répandre le sang dans l'intérêt du gouvernement sacerdotal.

On lit dans une lettre adressée de Rome à la *Révolution démocratique et sociale* :

« Je vais vous entretenir d'un édifice qui, par sa situation dans une espèce d'impasse, derrière la basilique de Saint-Pierre, a échappé jusqu'ici à la curiosité des étrangers. L'isolement dans lequel ce monument se trouve expressément placé, indique à l'observateur qu'il a été destiné, ou à l'exécution d'actes honteuses, ou à la pratique du bien *en cachette*! Mais frappé par l'élégance et la solidité apparente du dehors de cet édifice, qui doit son élévation à Pie V, l'auteur du premier *Credo*; mais, en entrant dans l'intérieur, je ne pus longtemps me dissimuler le caractère et la destination de ce monument, et je compris que je visitais une des plus redoutables prisons de l'inquisition. En effet, un rang d'étroits cachots, armés de grillages de fer, forme le rez-de-chaussée d'une cour quadrangulaire. Ces sombres et humides receptacles étaient les salles d'attente, destinées à préparer à une première épreuve les nouvelles victimes qui n'étaient point encore initiées aux mystères éleusiniens de cet établissement.

Je passai ensuite dans une autre cour plus étroite, au sol de laquelle s'élève une triple rangée de petites cellules à portes de fer, dont la forme rappela à mon esprit l'aspect d'un vaisseau à trois ponts. Toutes ces cellules pouvaient contenir environ 60 prisonniers; elles durent être insuffisantes, ainsi que l'indiquent d'autres cellules adossées aux premières, d'une construction plus récente. En les visitant, je trouvai dans chacune un anneau de fer fortement scellé dans la muraille dont les pierres séculaires sont couvertes d'une multitude d'inscriptions qui toutes parlent d'innocence, et invoquent le ciel contre l'injustice et l'impureté des hommes.

Le guide qui m'accompagnait me fit descendre dans des souterrains que des ouvriers étaient occupés à déblayer; ils venaient de découvrir un escalier, depuis longtemps enseveli sous des monceaux de décombres. On me conduisit aussi à une suite de caveaux creusés plus profondément encore, qui me rappelèrent les prisons des doges, sous le canal du pont des Soupirs, à Venise, peut-être même les surpassaient-ils en horreur. La pioche des travailleurs venait aussi de mettre à découvert cinq squelettes qui paraissent avoir été renfermés dans des niches; mais, en appelant l'histoire à mon aide, pour m'expliquer à quelle époque pouvait remonter l'origine de ces squelettes, je me souvins que des supplices étaient autrefois fréquemment infligés dans les maisons religieuses, et que ces cinq victimes avaient été probablement murées là depuis plus d'un siècle.

Dans un autre souterrain, rempli de crânes et d'ossements humains, se trouve une espèce de conduit ou passage en forme de tuyau de cheminée, ayant environ quatre pieds carrés, s'élevant perpendiculairement jusqu'au rez-de-chaussée du bâtiment, et se terminant par une trappe pratiquée immédiatement à la porte de sortie de l'endroit où siégeait le saint office. En examinant ce conduit qui ne pouvait être envisagé que sous un point de vue, un sentiment d'horreur et d'indignation s'empara de moi. Le sol du souterrain où il aboutit est littéralement formé de poussière humaine; j'y ai ramassé quelques cheveux frais et soyeux!..

Ce n'est pas tout; j'ai vu dans un autre lieu deux fours dont la forme particulière m'a paru ressembler à celle des fours à chaux, ils étaient remplis de couches d'ossements humains calcinés, véritable déduction du mystérieux passage dont j'ai parlé plus haut.

J'ignore quel sera l'intérêt que vous attacherez à cette description, pouvant rivaliser d'horreur avec les plus sombres chapitres d'Anne de Radcliff. Pour moi, j'avais besoin de voir de mes yeux et de toucher de mes mains pour ne pas être incrédule, tant j'étais fatigué des redites de tous les écrivains qui ont révélé de semblables sujets, et dans les esprits desquels j'avais cru voir régner plutôt l'esprit que la vérité. De précieux documents ont été trouvés; leur prochaine publication fournira à l'histoire d'amples renseignements qui datent de Galilée et descendent jusqu'à nos jours. »

Nous lisons dans le *Constitutionnel* :

La commission chargée de l'examen de la proposition sur le règlement de l'Assemblée s'est constituée aujourd'hui en nommant M. Molé président et M. Fresneau secrétaire.

Elle a entendu les observations de quelques membres sur les modifications à introduire dans le règlement.

Elle a décidé qu'elle garderait le secret le plus absolu sur ses délibérations.

Malgré l'intention bien arrêtée de garder le silence le plus absolu, la commission a laissé transpirer ses desseins. Des hommes flottants, qu'elle a pris pour des adeptes dévoués, ont parlé sur ses projets attentatoires aux libertés de la tribune et aux droits de la minorité. Grâce à ces indiscrétions sa conspiration parlementaire viendra certainement échouer dans le ridicule, comme tous les complots de guerre civile qu'on avait *essayé d'organiser* dans ces derniers temps.

Les propositions réactionnaires se succèdent pressées et nombreuses : il va nous en arriver des avalanches. En voici une qui demande qu'on fasse aux prétendants une position plus commode et plus chanceuses. Les honnêtes et modérés qui ne croient point à la République, et qui pensent *sérieusement* l'avoir enterrée au 13 mai, ne veulent pas que la France chôme de princes, en vue de certaines éventualités.

M. Créton propose, relativement aux familles qui ont régné en France :

« Art. 1er. Les lois du 10 avril 1832 et du 26 mai 1848 sont abrogées. Toutefois les personnes auxquelles lesdites lois étaient applicables ne pourront rentrer en France qu'après avoir présenté au pouvoir exécutif des demandes individuelles sur lesquelles il sera statué en conseil des ministres, le conseil-d'état préalablement consulté.

Art. 2. Les personnes ainsi admises à rentrer en France reprendront l'exercice des droits attachés à la qualité de citoyen français. Néanmoins leur droit d'éligibilité à l'Assemblée nationale sera suspendu pendant six ans, à compter du jour où elles auront été autorisées à rentrer sur le territoire français; et elles ne pourront être appelées à la présidence ou à la vice-présidence de la République que huit ans après la même époque.

PARIS MONARCHIQUE.

POSITION SOCIALE DE LA POPULATION PARISIENNE EN 1846.

2e chapitre. — (Suite.)

IV.

1846. *Logements.*

674 000 *Parisiens vivent dans des taudis.*

Avant d'analyser plus profondément les différentes catégories de la population parisienne, voyons où elle habite; le genre d'habitation est d'un grand secours pour calculer l'état de misère, de comfort ou de richesse des populations : nous devons nous y arrêter.

Pour que nos calculs ne soient pas taxés d'illusion, appuyons-les sur les rôles des *contributions mobilières et personnelles*.

Sous ce double rapport, les locations ou les locataires de Paris se divisent en deux catégories.

Il y a des loyers ou locations dont la contribution personnelle et mobilière est en partie à la charge du locataire; il y a des locataires dont le faible taux du loyer qu'ils devraient payer est un MOTIF D'EXEMPTION d'impôt.

Ainsi la ville de Paris supporte sur son octroi la contribution personnelle et mobilière de TOUS les habitants qui ont un loyer au-dessous de 200 fr.

1846. *Valeurs locatives des loyers de Paris*: 82 664 540 fr.

En 1846, la valeur locative des loyers de Paris se divisait en cinq classes :

1° Loyers *au-dessous* de			200 fr.
(locataires exempts d'impôt)			
2° —	—	de	201 fr. à 400
3° —	—	de	401 fr. à 500
4° —	—	de	501 fr. à 800
5° —	—	de	801 et *au-dessus*.

(1) Voir les numéros des 5 et 6 juin.

Montant des valeurs locatives :

Classes.	Valeurs locatives.
1re (Locataires exempts d'impôt.)	20 140 444 fr.
2e	16 916 505
3e	4 768 895
4e	9 225 651
5e	31 593 025
Total des valeurs locatives pour Paris, en 1846. . .	82 664 540 fr.

Le nombre des locations imposées à la contribution mobilière, en 1846, a été de 98 849.

D'après le tableau ci-dessus, la valeur locative des loyers de 201 f. et au-dessus, montait à 62 504 140 f.

A ces éléments de nos calculs, ajoutons les suivants :

Rappelons qu'en 1846, les 29 525 maisons de Paris renfermaient 356 908 locataires ou ménages, dont la population totale fixe montait à 945 000 personnes.

Les ménages se composaient de 2 à 3 personnes (2.64).

Calculons d'après ces données.

Les rôles des contributions personnelle et mobilière ne portent que 98 849 locations ou chefs de ménage imposés à la contribution mobilière, et les maisons de Paris renfermant 356 908 ménages, il s'en suit que 258 057 chefs de ménage étaient *exempts* de cet impôt, payé pour eux, à l'Etat, par la Ville.

Or, ces 258 057 ménages parisiens affranchis de l'impôt mobilier comme habitant des logements d'une valeur locative au *dessous* de 200 fr., représentent à 2 ou 3 personnes par ménage une population de 674 000 citoyens vivant dans des logements dont la valeur locative *totale* ne monte qu'à 20 140 444 fr. (1re classe.)

Il était très important de constater cé fait officiellement, car il indique d'une manière irrécusable l'état de pauvreté, de gêne, de malaise de ces 674 000 citoyens.

Rien de plus misérable, en effet, à Paris, qu'un loyer au-dessous de 200 fr. Il faut avoir visité ces tristes réduits pour s'en faire une idée, et encore le plus bas prix de ces loyers ne descend-il pas *au-dessous* de 80 fr.

Pour 80 fr. on a quelques pieds carrés de logement, où les seules stations qui soient permises sont celles de rester couché ou assis.

D'ailleurs, la ville reconnaît implicitement l'état misérable de ces logements et de leurs locataires, puisqu'elle croit faire œuvre pie en les exemptant d'impôts.

Et pourtant l'impôt dont se charge la ville pour dispenser de toute contribution personnelle et mobilière les loyers au-dessous de 200 fr. ne monte qu'à 2 670 000 fr., c'est-à-dire à 4 fr. par locataire ou par personne.

C'est là certes un signe de malaise bien constaté pour les 674 000 personnes (hommes, femmes et enfants), qui habitent la première classe de logements dont la valeur locative totale, nous le répétons, ne dépasse pas 20 140 444 fr.

Quant aux locataires des logements AU-DESSUS de 200 fr., leur nombre s'élevait, en 1846, à 271 000 et, comme nous l'avons vu, la valeur locative totale de leurs logements montait à 62 504 140 fr. (1).

Nous verrons plus tard que ces 271 000 personnes sont loin de vivre dans un état d'aisance, de comfort ou de richesse. Nous aurons de grandes éliminations à faire sur ce chiffre avant d'y trouver les citoyens qui réellement vivent dans le comfort et la richesse.

Constatons, en attendant, que Paris renferme 674 000 personnes logeant dans de misérables taudis, et revenons à l'analyse de la population parisienne sous le rapport de la misère et de la richesse.

V.

Classement de la population civile de Paris par profession.

La statistique de l'Hôtel-de-Ville divise la population de Paris en quatre grandes catégories ou professions.

Professions libérales; — commerciales; — mécaniques et salariées.

En 1846, le million d'habitans de Paris se partageait ainsi :

Professions libérales	16 0/0	ou	160 000	personnes.
— commerciales	10	—	100 000	—
— mécaniques	48	—	480 000	—
— salariées	26	—	260 000	—
Total égal,			1 000 000	

Voici quelques détails donnés par la statistique de Paris sur ces différentes catégories :

Sur 100 personnes rangées dans la catégorie des professions libérales, on comprend :

Propriétaires ou rentiers	49
Employés	21
Artistes	9
Gens de robe	6
Personnes qui se livrent à l'instruction	5
Médecins	3
Hommes de lettres	1
Personnes exerçant d'autres professions que celles ci-dessus	6
	100

(1) Il est important de faire ici une remarque.

Nous venons de constater que la valeur locative de TOUTES les maisons de Paris montait, en 1846, à 82 664 540 fr.; sur ce chiffre, 20 140 444 fr. s'appliquent aux valeurs locatives *au dessous* de 200 fr., 62 504 140 fr., c'est-à-dire le triple, à celles *au dessus* de 200 fr.

En 1846, la Ville a payé à l'Etat, pour la première de ces sommes, 2 700 000 fr., les particuliers 3 144 388 fr.

Or, il y a là une injustice; car cela veut dire que les grands et beaux appartements paient proportionnellement, en impôt mobilier et personnel, beaucoup moins que les misérables taudis du pauvre où il respire à grand peine. Pour qu'il y eût égalité de charges, il aurait fallu que les citoyens, qui jouissaient en 1846 des appartements dont la valeur locative dépassait 62 millions 1/2, payassent 4 600 000 fr. de plus, c'est-à-dire 8 100 000 fr. au lieu de 3 444 388 fr.

C'est donc plus de 4 millions et demi de francs que l'Etat perd annuellement sur l'impôt personnel et mobilier de Paris. Il est temps qu'il avise.

Voilà comment on arrive toujours à constater quelque injustice lorsque l'on cherche *l'art d'expliquer les chiffres administratifs*.

Au surplus, le contingent personnel et mobilier de 1849 paraît vouloir entrer dans une voie d'équilibre, il a augmenté le nombre des classes entre lesquelles il divisait les valeurs locatives.

Voici le tarif pour 1849 :

Valeurs locatives de	201 fr. à 400	2 fr.	50 0/0
»	401 fr. à 500	3	50
»	501 à 600	4	50
»	601 à 700	5	
»	701 à 800	6	
»	801 et au-dessus	7	50

D'après ce tableau, on voit encore que les grands et beaux appartements sont toujours favorisés, puisque *au-dessus* de 800 fr. il n'y a plus progression ascendante dans l'impôt mobilier et personnel. Nous le répétons, c'est là une injustice.

La classe des professions commerciales comprenait, par exemple :

1 000 marchands de vin;
3 800 épiciers;
3 000 marchands ambulants dans les halles et marchés, etc.

La classe des professions mécaniques renfermait, par exemple :

31 000 cordonniers;
27 000 tailleurs;
18 000 menuisiers;
14 000 serruriers;
11 000 ébénistes, etc.

La classe des professions salariées comprend les domestiques, les portiers, les citoyens, les commissionnaires, etc., en un mot les citoyens plus particulièrement attachés à un service *personnel* et n'ayant pas un état déterminé.

Ces données, quoique imparfaites, offrent pourtant de très utiles enseignements; c'est ainsi par exemple que les deux catégories des professions mécaniques et salariées renferment à elles seules les *trois quarts* de la population civile de Paris, soit 740 000 personnes, tandis que les deux autres catégories n'en comptent que 260 000.

Nous aurons plus loin à tirer d'importantes conséquences de ce fait.

PERREYMOND.

(La suite prochainement.)

On lit dans la *Réforme* :

Nicolas est, dit-on, sous le coup d'hallucinations qui annoncent une perturbation sérieuse des facultés intellectuelles.

L'on sait que les Romanoff sont sujets à d'affreuses monomanies, et l'histoire des derniers czars est très féconde en horribles détails, qui appartiennent plutôt au mélodrame qu'aux annales d'une nation.

Nicolas, dont l'œil a sondé l'abîme où doivent s'engloutir toutes les tyrannies, est en proie à des frayeurs que le comte Orloff lui-même, cet infatigable gardien de l'absolutisme, ne peut calmer.

On répand les bruits les plus sinistres, on parle tout bas de poison lent, de philtres léthifères, et les officiers n'abordent l'empereur qu'en tremblant.

Nous saurons bientôt si l'on peut appliquer à l'autocrate moscovite, dans toute sa rigueur, l'adage effrayant de l'antiquité : *Quos vult perdere Jupiter dementat.*

On signe dans les bureaux du *Peuple* la pétition suivante, au vœu de laquelle nous nous associons du tout cœur :

Aux Citoyens Représentants du Peuple.

Citoyens représentants,

L'épidémie terrible qui sévit chaque jour avec une nouvelle violence accuse l'incapacité réelle des vieilles formes médicales.

Un fait, qu'il n'est plus permis de révoquer en doute, est que toutes les personnes qui sont traitées par la méthode du citoyen Raspail, sont toutes sauvées dans la proportion de 96 sur 100, tandis qu'avec la vieille méthode, c'est le contraire qui a lieu.

Et encore, si le grand praticien présidait lui-même à la surveillance de l'application des médicaments dans les ambulances publiques, que le devoir du gouvernement lui impose de créer sur plusieurs points pour porter secours partout où besoin sera, il est permis de croire que pas un seul malade ne succomberait.

En conséquence, les soussignés, au nom de l'humanité, qui est un devoir pour tous, vous demandent de vouloir bien ordonner la mise en liberté du citoyen Raspail, s'offrant à lui servir de caution, en vous laissant la latitude d'en choisir vingt parmi eux, qui consentent à subir la détention, qui, en fin de compte, durera jusqu'au moment où l'épidémie permettra de remettre chaque chose en place.

Citoyens, nous osons espérer que vous pourrez vous occuper sans désemparer de cette grave question; car la mort marche et frappe de tous côtés; il est temps enfin de lui arracher les victimes que la prévention ou l'ignorance lui jettent à chaque instant en pâture.

Italie.

Le jour se fait sur cette infâme expédition de Rome. Il faut le dire, les faits dont le récit nous arrive de toutes parts, sont infiniment au delà de tout ce qu'on aurait pu imaginer en fait de trahison et de déloyauté. Jamais encore un gouvernement, quel qu'il fût, ne s'était joué aussi impudemment du sentiment national, de la Constitution et du droit des gens. La langue française ne fournit pas de termes assez énergiques pour qualifier de telles iniquités.

On se rappelle en quelles circonstances M. Lesseps a été envoyé à Rome. L'Assemblée constituante venait d'ordonner, par un vote, que l'expédition d'Italie cessât d'être détournée de son but. M. Lesseps fut chargé d'informer le gouvernement français de l'état réel des choses, sur lequel M. Oudinot avouait lui-même avoir été induit en erreur. On lui donnait tout pouvoir pour traiter, sauf ratification de l'Assemblée législative. M. Barrot parlait bien d'instructions qui lui auraient été données; il oubliait que M. Drouin de Lhuys lui-même avait déclaré à l'Assemblée constituante n'avoir donné à M. Lesseps aucune autre instruction que le *compte-rendu de la séance de l'Assemblée*, où il avait été répété à satiété par ceux qui avaient proposé l'ordre du jour adopté, que Rome ne devait pas être attaquée par les armes, et que si nos troupes n'avaient pas pour mission de soutenir la République romaine, elles avaient mission formelle de ne pas la détruire.

M. de Lesseps, arrivé à Rome, jugea la situation comme tous les hommes impartiaux : il reconnut le droit des Romains, et ne put mettre en doute la résolution où ils sont de mourir jusqu'au dernier pour la cause républicaine. Il l'écrivit à son gouvernement, et en conséquence des instructions de l'Assemblée, il entama des négociations qui, après avoir traîné en longueur, avaient fini par la conclusion d'un traité dont nos correspondants nous envoient le texte. Le voici :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

« Art. 1er. L'appui de la France est assuré aux populations des Etats romains.

» Elles considèrent l'armée française comme une armée alliée qui vient concourir à la défense de leur territoire.

» Art. 2. D'accord avec le gouvernement romain, et sans s'immiscer en rien dans l'administration du pays, l'armée française prendra les cantonnements extérieurs convenables tant pour la défense du pays que pour la salubrité des troupes.

» Les communications sont libres.

» Art. 3. La République française garantit contre toute invasion étrangère les territoires occupés par ses troupes.

» Art. 4. Il est entendu que le présent arrangement devra être soumis à la ratification de la République française.

» Art. 5. En aucun cas les effets du présent arrangement ne pourront cesser que quinze jours après la communication officielle de la non ratification.

» Fait à Rome et au quartier-général de l'armée française, le 31 mai 1849, à 8 heures du soir.

» CH. ARMELLINI.— A. SAFFI.— G. MAZZINI.

» *Le ministre plénipotentiaire de la République française,*

» FERDINAND DE LESSEPS. »

Les Romains avaient fait une grande concession. Le traité ne mentionne nulle part l'obligation de reconnaître la République romaine. Le traité était d'ailleurs en complet accord avec le vote mixte de l'Assemblée constituante. Dans tous les cas, l'Assemblée législative seule avait le droit de le juger.

Et cependant, à la nouvelle que ce traité était conclu, M. Oudinot entra en fureur. M. Oudinot ne sera satisfait que lorsqu'il pourra trôner sur les ruines fumantes de Rome, et écrire aussi de là : L'ordre est rétabli dans la ville éternelle. M. Oudinot, qui avait contrecarré toutes les négociations de M. de Lesseps, M. Oudinot qui n'avait même pas gardé envers le négociateur les formes de la politesse la plus ordinaire, qui l'avait insulté et bafoué en présence de son état-major, M. Oudinot déclara qu'il ne *reconnaissait* pas ce traité, et il écrivit immédiatement dans ce sens aux autorités romaines, qui renvoyèrent sa lettre à M. Lesseps; et puis, sans attendre que la réponse fût même arrivée de Rome, il se prépara à donner à l'improviste, et pendant la nuit, l'assaut à la ville, à la ville avec laquelle un traité venait d'être conclu.

Et sans attendre même jusqu'à ce moment, il s'empara du Monte-Mario, qui lui fut abandonné par les Romains sur la foi du traité, et parce que M. de Lesseps eut la bonté de protéger le traître en faisant dire aux Romains qu'il s'agissait, par cette occupation, de protéger Rome contre les Autrichiens!

Et l'homme que l'on désavoue, celui qui a manqué à ses instructions, celui qui a souillé le nom de la France, ce n'est pas le traître qui a violé la foi jurée, ce n'est pas le misérable qui a déshonoré la loyauté de la France, c'est le négociateur qui s'est montré fidèle au vœu de l'Assemblée nationale, qui a respecté la Constitution et tenu compte des lois de l'honneur!

M. de Lesseps s'est empressé d'envoyer en France le traité qu'il a conclu; mais le télégraphe *avait ordre* de ne pas fonctionner pour lui. On a feint de ne pas avoir connu le traité que l'on connaissait cependant, et l'ordre a été donné d'entrer à Rome de vive force.

Que s'est-il passé ensuite? Des bruits divers ont couru à Marseille et à Paris.

Il paraît certain que le 1er, à 9 heures du matin, l'attaque n'avait pas encore commencé. Y a-t-il eu une attaque postérieure? Les Français ont-ils été repoussés, comme on le disait hier? Nos correspondances se taisent. Tout ce qu'on sait, c'est que les Romains sont décidés à s'ensevelir sous les débris de leur ville.

Nous extrayons les lignes suivantes d'une correspondance particulière de Civita-Vecchia, 1er juin :

« Il y a trois jours, nous avons assisté à Gaëte à une grande revue et bénédiction solennelle d'une armée espagnole de 4 ou 5 000 hommes qui venait d'arriver. C'est le coup de pied de l'âne, c'est don Quichotte qui vient, lui aussi, à la haute croisade. »

Garibaldi est rentré dans les Etats romains après avoir fait une reconnaissance dans le royaume de Naples. On prétend que Ferdinand de Bourbon s'est décidé de nouveau à repasser la frontière à Frosinone.

Pas de nouvelles d'Ancône postérieures à celles que nous avons publiées.

— Radetzki est attendu à Florence pour procéder à la restauration de Léopold. Les exécutions continuent à Livourne au nom du *très doux* souverain de la Toscane. La bannière tricolore italienne a été remplacée dans les Etats par la bannière blanche et rouge du grand-duc autrichien.

L'*Opinione* annonçait, il y a quelques jours, que l'Autriche avait demandé au Piémont l'occupation des villes frontières du Piémont, du côté de la France, par une garnison mi-partie autrichienne et piémontaise. Après avoir attendu trois ou quatre jours, le gouvernement sarde s'est décidé à démentir le fait qu'un courrier fût arrivé de Vienne pour faire ces propositions au Piémont. L'*Opinione* répond à ce démenti par les observations suivantes :

Il est possible qu'il ne soit pas arrivé de courrier, qu'il n'ait pas été communiqué de notes, que nos renseignements n'aient pas été tout à fait exacts; mais nous voudrions bien savoir si nous nous sommes trompés complètement. Est-ce que le prince Schwartzenberg, le feld-maréchal Radetzki, le chevalier de Bruck ou de Lindenauer qui est ici, n'ont fait à notre ministère aucune proposition relativement à l'occupation de nos forteresse par l'Autriche?

Le gouvernement autrichien n'a-t-il pas fait proposer à notre ministère de se contenter de 20 millions pour l'indemniser des frais de guerre, sous la condition qu'elle pourrait occuper en même temps que nos troupes les forteresses qui défendent la route conduisant de la France dans l'Italie, et que sur un refus de notre part, il s'est contenté de 20 millions pour les frais de guerre, sous la condition que la paix serait conclue à l'instant?

On dit d'un autre côté, que M. Lindenader insiste auprès du ministère pour le décider à accepter la paix, lui promettant en échange que la maison Rothschild, dont il est l'agent, ferait un prêt considérable au gouvernement piémontais.

Ainsi, l'Autriche ne pouvant pas atteindre son but directement cherche à l'atteindre par des voies détournées, et M. le chevalier de Bruck n'ayant pas réussi dans sa mission parce qu'il s'est montré trop exigeant, on a recours à la ruse et l'on fait agir M. de Rothschild par l'appât d'un emprunt.

Maintenant, voici notre conclusion : Si l'Autriche n'a fait aucune demande, tant mieux, mais si elle en a fait une (et nous le soutenons peu importe que ce soit par une note ou verbalement, par insinuation), nous demandons que le ministère fasse bonne garde et tienne l'œil ouvert sur Alexandrie.

Cher Monsieur,

Que faites-vous donc? A quoi vous décidez-vous? et qu'attendez vous? Votre gouvernement a prétendu avoir été trompé par de faux rapports sur le compte de la République romaine. Il a envoyé un diplomate pour examiner la situation et s'éclairer sur elle. Ce diplomate est arrivé, il a rempli l'air de ses hymnes en faveur de la République romaine. Nulle part, disait-il, on n'avait vu plus d'ensemble dans les fonctions de l'Etat, plus d'unanimité dans les sentiments, plus d'ordre dans toutes les classes de la société; un gouvernement plus sage, plus doux, plus magnanime que le gouvernement des triumvirs. Il est vrai que tout en chantant nos louanges, M. Lesseps ne laissait pas que de traiter secrètement avec les ennemis de la République, d'interroger les mêmes hommes auxquels le général Oudinot et consorts imputaient leurs erreurs; et ces menées allèrent si loin, elles furent conduites avec si peu d'habileté, que la population s'en douta, et que M. Lesseps fut accusé d'avoir essayé d'organiser une réaction.

Il est vrai qu'après avoir présenté à l'Assemblée les trois propositions que vous connaissez, et qui ont été duement repoussées par nos députés, M. de Lesseps s'est éloigné de nos murs, protestant contre les menaces qu'il disait avoir reçues, et qui lui rappelaient le triste sort de M. Rossi. Il est vrai qu'à Rome l'étrange conduite de M. de Lesseps, et la lettre plus qu'étrange qu'il écrivit pour prendre congé de Mazzini et de ses collègues, est interprétée d'une façon peu flatteuse pour le diplomate. On l'accuse d'avoir voulu surprendre la bonne foi des triumvirs en les accablant de flatteries, en repoussant bien loin toute possibilité d'hostilités entre la France et nous, en leur promettant officieusement l'appui fraternel de son gouvernement, et profiter de la confiance que ce procédé leur aurait obtenue pour brusquer un dénouement dans lequel, comme dans les prétentions du général Oudinot, l'existence de la République romaine ne serait aucunement considérée. On ajoute que ce projet ayant échoué devant le bon sens et la loyauté républicaine du peuple et du gouvernement, M. de Lesseps prit la fuite à la hâte, non pas à cause des menaces qui lui auraient été faites, mais de crainte que cette intrigue ne fût découverte, et qu'il n'en fût puni par le mépris de la population. Voilà à quelles interprétations la conduite de M. de Lesseps a donné lieu.

Ces interprétations ne sont sans doute pas complètement fondées, mais elles le sont en partie, c'est-à-dire en ce qui concerne son espoir de brusquer, à force de protestations amphigouriques, un dénouement conforme aux préliminaires du général Oudinot. Ce qui est certain, c'est que des individus attachés, ou se disant attachés à la maison de M. de Lesseps, ont essayé d'établir des rapports secrets avec une dame très connue pour ses opinions républicaines et pour ses relations d'amitié avec les membres les plus importants du gouvernement. Ils lui ont écrit pour l'engager à intervenir tout doucement dans les négociations, afin de persuader aux Romains que les protestations de la France sont sincères. La dame en question répondit au diplomate officieux, que n'ayant aucune confiance dans la négociation de M. Lesseps, elle n'aurait pas essayé d'en inspirer à ses compatriotes. Le négociateur de seconde main se rendit alors en personne chez la dame, et la pria de lui rendre les lettres qu'il lui avait écrites, et de lui désigner parmi ses amies une autre dame moins consciencieuse ou moins défiante. Voilà avec quelle dignité les intérêts de la France sont défendus à l'étranger!

Mais enfin qu'allez-vous faire? M. Lesseps se plaint aujourd'hui de notre ingratitude, et il s'étonne que nous continuions à nous considérer comme menacés par les armées françaises. Pour ma part, moi qui vis au milieu des blessés que les balles françaises nous ont envoyés, je m'étonne de l'étonnement de M. Lesseps.

Mais qu'attendez-vous pour prendre un parti? Une réaction en faveur de Pie IX? Elle est impossible à Rome; et, dût-elle arriver, ce ne serait jamais sous votre influence. Attendez-vous que les Romains changent d'avis et de sentiment à votre égard? Autre impossibilité, car les Romains n'oublient pas facilement, et leurs blessures sont trop récentes. Reconnaissez la République romaine, et leur ressentiment s'évanouira; mais si vous poursuivez la route tortueuse sur laquelle le général Oudinot vous a entraînés, n'espérez pas vous rapprocher de nous : votre position, pendant la dernière quinzaine, a été fort pénible.

Vous campiez sous nos murailles après vous être reposés quelques jours de vos défaites, pendant que les Napolitains essayaient de nous envelopper du côté opposé, et que nos soldats allaient les débusquer de leurs positions. La bataille, entre les Napolitains et les Italiens eut lieu; elle se renouvela deux fois; elle fut sanglante; et, pendant ce temps, que faisiez-vous? Tranquilles spectateurs de la lutte entre la liberté et le despotisme, entre le peuple et les princes, l'armée française demeurait l'arme au bras, sous sa tente, attendant la mort que donnent nos marais, en butte aux reproches de tous les partis; tandis que nous disions : Voyez comme il est faux que les Français soient venus nous sauver! Ignorent-ils que les forces napolitaines soient supérieures aux nôtres? ignorent-ils qu'une partie de nos troupes est paralysée par la nécessité de garder ses remparts du côté des Français! Quels secours nous apportent-ils donc?

Pendant ce temps, Naples protestait contre la déloyauté française en disant : « L'expédition italienne « avait été résolue entre nous; la France, l'Autriche, » l'Espagne et Naples, tous nous devions envoyer » notre contingent à Pie IX; si moi, si l'Autriche, » si l'Espagne n'avons pas envoyé des forces plus » considérables, c'est que nous comptions sur les » soldats français. Comment la France a-t-elle justifié notre confiance? Elle s'est placée en bon lieu » pour assister au spectacle du combat, et lorsque » nos troupes ont plié sous le choc des lances romaines, lorsque nos soldats ont fui, et que la victoire s'est déclarée contre nous, la France n'a pas » même élevé la voix pour faire cesser le combat, sans » se préoccuper des dangers personnels que couraient » le roi et sa famille, Léopold, Zucchi, plusieurs » millions en numéraire, et le grand Pie IX lui-même, qui ont été fort près de tomber entre les » mains des féroces Romains. Si la colonne du général Roselli était arrivée une heure plus tôt sur le » champ de bataille, c'en était fait de tous ces grands » personnages, et ce n'est pas la France qui les eût » sauvés. »

Tel est aujourd'hui le langage des journaux et des diplomates napolitains. Encore quelques jours, et ce langage sera celui des généraux autrichiens et de la *Gazette d'Augsbourg*. Le souffrirez-vous? Entendrez-vous l'Autriche dire à votre gouvernement : Vous m'aviez promis aide et secours contre les républicains d'Italie, et au moment d'exécuter vos promesses vous avez fait semblant de ne pas nous connaître; l'entendrez-vous de sangfroid? Et vos soldats verront-ils tranquillement les bataillons autrichiens paraître à l'horizon de ces campagnes désertes où ils se consument depuis un mois? car, ne vous y trompez pas, les Autrichiens ne sont pas à Ancône, comme vous l'avez dit; ils n'y sont pas, parce que les Anconitains les ont repoussés à coups de canon; mais il n'est pas indispensable d'avoir Ancône pour marcher sur Rome, et les Autrichiens, qui se sont retirés de sous les murs d'Ancône, sont à cette heure en marche vers Rome. Nous nous en apercevons aux colonnes de gardes nationaux des provinces qui arrivent chaque jour jusqu'à nous, préférant, disent-ils, employer leurs armes à défendre la capitale, plutôt que de permettre aux Autrichiens de s'en emparer.

Garibaldi, à la tête de ses héros, est entré dans le royaume de Naples, où les populations l'ont reçu avec enthousiasme. Son absence de Rome, au moment de l'approche des Autrichiens, est un malheur pour nous, mais c'est un malheur qui n'est pas sans remède. Nous avons d'autres officiers moins connus et moins prodigieux que Garibaldi, mais remplis d'ardeur et d'intelligence; nous avons d'excellents soldats et un peuple monté au dernier degré de l'exaltation guerrière. J'ai donc bon espoir, et j'appelle de tous mes vœux les Autrichiens devant Rome. Mais, encore une fois, que ferez-vous? quel sera votre rôle pendant notre combat? quel sera-t-il, soit après notre défaite, soit après notre victoire? Que direz-vous à vos soldats pendant que le canon autrichien résonnera à leurs oreilles? Comptez-vous sur les langueurs de la fièvre des marais pour tempérer leur impatience et les empêcher d'éclater? Comptez-vous les éloigner sous quelque prétexte du lieu du combat, et leur présenter ensuite une version du combat aussi exacte que celle dont le général Oudinot vous a gratifié, pour le combat du 30 avril?

Quant à votre rôle après notre défaite, je le comprends, ce serait le rôle du protecteur hypocrite qui se ferait fort auprès de nous de tout obtenir pour nous de l'Autriche et de Pie IX, tandis qu'il suggérerait à l'Autriche le moyen de ne rien nous laisser. Mais votre rôle après notre victoire me semble impossible.

Vous aurez été pour nous un embarras malgré lequel nous aurons triomphé des Autrichiens, comme nous avons triomphé des Napolitains. Si tout était fini avec la défaite des Autrichiens sous les murs de Rome, le général Oudinot et ceux de ses soldats qui lui ressemblent, pourraient s'en retourner cacher au fond de leurs foyers leurs tristes et pâles lauriers. Mais si nous sommes encore une fois vainqueurs sous les murs de Rome, la guerre de la nationalité italienne recommencé, l'armée italienne remplace aussitôt l'armée piémontaise, et l'Italie renouvelle ses efforts. L'année dernière, lorsque la lutte eut lieu, vous rougissiez d'assister du haut des Alpes au spectacle de nos travaux.

Mais quelle différence entre votre position d'alors et celle d'aujourd'hui! Alors nous étions conduits par un roi, et votre puritanisme républicain s'en indignait. Nous sommes républicains à cette heure; bien républicains, je vous l'assure. L'année dernière, vous étiez en paix avec l'Europe entière, et vous hésitiez à prendre les armes. Aujourd'hui la paix a été troublée par vous; l'épée a été tirée contre nous. Vous n'avez ni montagnes à franchir, ni mers à traverser; vous êtes sur le champ de bataille, et vous y êtes descendus couverts d'un masque, tenant à la main une fausse branche d'olivier qui cachait un dard empoisonné.

Pourrez-vous demeurer neutres comme l'an dernier? Le spectacle des turpitudes dont votre pauvre pays est la victime, me fait presque autant de mal que la vue des malheurs qui accablent le mien.

Christine-Trivulce de BELGIOJOSO.

29 mai. De l'hôpital des blessés. Rome.

P. S.—Vous m'avez, sur la foi de je ne sais quel journal, représentée à cheval à la tête d'un escadron de dames, sortant de la ville pendant le combat pour aller ramasser les blessés. Je n'ai pas monté à cheval une seule fois depuis que je suis à Rome. Le jour du combat, et tous les jours depuis lors, je les ai passés dans cet hôpital, excepté les visites d'inspection que je fais dans les autres ambulances; inspections que je fis, à la vérité, même pendant le combat, mais dans l'intérieur des remparts.

Un membre de la Constituante romaine nous écrit à la date du 31 mai :

Votre gouvernement veut décidément que Rome soit occupée par le corps expéditionnaire, coûte que coûte. Le peuple romain tout entier est décidé à mourir plutôt que de souffrir une telle violation, et nous mourrons tous, parce qu'il nous est impossible de résister à la fois aux attaques d'ennemis aussi nombreux et si bien constitués. Mais la France se couvrira de honte si elle permet à un Oudinot d'étouffer ainsi dans le sang d'une population amie ce principe sacré de la liberté des peuples, que vos révolutions ont si hautement proclamé et que nous avons si bien accueilli et défendu par les armes.

Quel manteau d'inertie paralyse donc la généreuse et noble France, et permet à ses gouvernants de souiller ainsi impunément son histoire par de telles violations du droit des gens, par de tels démentis à ses principes républicains, par de telles perfidies, par de telles lâchetés!...

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique.*)

Turin, 1er juin 1849.

De tout ce qui se passe il résulterait en définitive que l'Autriche perdrait le fruit de la bataille de Novare, le fruit pécuniaire particulièrement, et cela par sa faute, par ses progrès dans l'Italie centrale. Elle a d'abord envahi les duchés, puis la Toscane, puis les quatre Légations, et la voilà devant Ancône.

La France ne peut pas faire différemment que de faire prendre une position un peu plus avancée à son armée des Alpes. La faire entrer en Savoie, ce serait manquer son but, car la Savoie, française par sa langue, sa position géographique, ses limites naturelles et son esprit, se voudrait réunir à la République, et la République ne veut pas faire de conquête. Ce serait affaiblir le Piémont et autoriser l'Autriche à garder Alexandrie, la Lomelline et la lisière du Tessin. Il faut donc que l'armée passe le Mont-Cenis, descende dans la vallée du Pô, pour être prête à faire sa jonction avec l'armée expéditionnaire du général Oudinot.

Dès le moment qu'une armée française sera en Italie, moins que jamais le Piémont s'empressera de liquider ses frais de guerre.

Le ministère Schwartzemberg-Stadion a bien compris cela, lorsque, pour activer la terminaison de l'affaire des subsides, il a envoyé ici MM. Lindernauer et Mottu proposer de l'argent.

On temporise. Les complications des affaires de l'Italie centrale sont telles, que le cabinet sarde ne peut que gagner à attendre.

Nous ne pouvons pas certifier que la République ait déjà parlé au gouvernement piémontais de l'entrée de son armée des Alpes dans la vallée du Pô. Cependant on nous assure que ce serait à la Spezzia que le nouveau camp français irait établir son observation. Si cette assertion est vraie, ce serait le Piémont qui aurait offert cette position. Alors l'armée des Alpes serait là en parfaite relation par mer avec Civita-Vecchia et Toulon, le golfe de la Spezzia étant un très bon mouillage, même pour les vaisseaux de haut bord.

Cet arrangement-là ne paraîtrait pas sourire à M. d'Azeglio, car il se retirerait en cédant son portefeuille à M. de San Marzano.

Au reste, Radetzki a déjà pris lui-même une position plus avancée. S'il n'a pas encore établi son quartier général à Florence, il l'y établira bientôt. Nous savons que M. Seristori a reçu ordre ou invitation de faire préparer le logement du maréchal et de sa suite.

M. Seristori a destiné à cela le palais Corsini, et préparé quatre-vingts lits pour les officiers de la suite de Radetzki.

Le feld-maréchal veut aller à Rome. Après la prise d'Ancône par Wimpfen, il réunira le corps d'armée des Légations, fort de 18 000 hommes, aux 16 000 qu'il a à Florence, et passera la frontière romaine.

Les évènements qui se préparent dans l'Italie centrale me font partir pour Rome. Vous ne recevrez la présente lettre que de Gênes, où je la finirai.

Gênes, 3 juin 1849. — L'état de siége continue, mais avec peu de rigueur, le gouvernement sarde a fini par voir ce que tout le monde lui disait de voir, c'est-à-dire que les Génois n'avaient pris une position hostile qu'en haine des Autrichiens et pour les empêcher d'entrer dans la ville. On n'en conserve pas moins dans l'hôpital les projectiles que le général la Marmora envoya sur cet asile de douleurs. Il y a des inscriptions *ad eternam rei memoriam* sur les endroits mêmes où ils avaient frappé.

On a des nouvelles de Rome par un vapeur arrivé aujourd'hui.

Il est très probable qu'il n'y aura plus la moindre hostilité entre les Français et les Romains; mais cependant on est loin d'être d'accord sur les affaires en litige. Les triumvirs se méfient des belles paroles du général Oudinot. On recueille ainsi les fruits de la mauvaise foi et des parjures de Civita-Vecchia. Les Romains ont-ils tort de porter si loin la méfiance après qu'ils ont été trompés déjà une fois?

Cependant, M. Ferd. Lesseps montre un caractère de conciliation qui fait présumer que de nouvelles hostilités sont impossibles. L'infatigable Garibaldi a profité de ce temps de repos pour reporter la guerre dans les états du roi de Naples; il a franchi la frontière, ne voulant, dit-il, aux Napolitains, pas faire la moindre conquête, mais leur faire rendre les libertés concédées et reprises par leur roi.

Les Autrichiens ont déjà ouvert le feu devant Ancône. Les triumvirs ont envoyé 5 000 hommes au secours de cette ville.

L'*Asmodée*, entrée dans le port, doit garantir la liberté des relations maritimes entre la garnison d'Ancône et la capitale. Le commissaire Sterbini est à Frosinone d'où il donne les renseignements les plus satisfaisants sur l'esprit des habitants de la campagne.

Révolution allemande.

Les deux Etats libres de Bade et du Palatinat doivent être réunis en un seul et donner naissance à une république rhénane qui se transformera bientôt en une république allemande.

Une nouvelle insurrection militaire vient d'avoir lieu dans la Hesse; un régiment a refusé de marcher contre les insurgés du pays de Bade.

Si l'on en croit la *Nouvelle Gazette de Prusse*, la Bavière, d'abord hostile à la Prusse, aurait réclamé le secours de cette puissance. En conséquence de cette demande, un corps prussien, sous les ordres du général Hirschfeld, avait ordre d'entrer le 6 juin dans le Palatinat pour y appuyer les mouvements du corps de troupes que la Bavière concentrait près de Nuremberg.

La *Gazette allemande* de Francfort dit, de son côté, que le 5e corps d'armée concentré près de Kreuznach s'est mis en mouvement et est entré dans le Palatinat bavarois, où il devait, en premier lieu, occuper Landau. Le même jour, les hostilités ont commencé de tous les côtés à la fois contre l'insurrection dans le grand-duché de Bade et la Bavière rhénane. Cette dernière province aurait été occupée par les troupes prussiennes, pendant que les troupes des deux Hesses, du Nassau et du Mecklembourg opéraient du côté de Heidelberg et de Manheim.

La *Gazette de Carlsruhe* fait un appel à la confiance des patriotes pour l'aider à dompter « les rebelles couronnés qui foulent aux pieds la souveraineté du peuple, et qui, le roi de Prusse en tête, appellent les hordes de la Russie. Il faut renvoyer ces traîtres au czar leur maître, qui leur administrera le knout, et le Cosaque n'abreuvera pas son cheval dans les flots du Rhin. »

Les Badois comptent sur une insurrection prochaine dans le Wurtemberg.

Les populations françaises de l'est se sont émues en voyant la Prusse s'avancer vers elles pour replacer sous le joug monarchique des peuples dignes d'être libres, et pour s'emparer de trois grandes places de guerre qui commandent les portes de la France. Nos lecteurs savent qu'une assemblée populaire était convoquée dimanche dernier à Colmar par le comité démocratique de défense de la frontière du Rhin, sous la présidence de M. Meyer, rédacteur du journal le *Rhin*. Cette assemblée a eu lieu malgré les tentatives d'intimidation du gouvernement qui avait fait menacer par le télégraphe le citoyen Meyer et ses amis de la peine du bannissement.

On évalue à cinq mille le nombre des citoyens qui ont assisté à cette réunion patriotique. Un vif sentiment d'indignation animait cette foule, toute palpitante d'un ardent patriotisme et d'un dévouement sincère à la République.

Le président exposa le but de l'œuvre du comité.

La République est menacée à l'intérieur et à l'extérieur. Témoins de la fatale politique de coups d'Etat, suivie par les royalistes placés à la tête de la République, le comité a cru devoir avertir le pouvoir par des manifestations populaires, pacifiques et légales, qu'il manquait à sa mission en laissant nos frontières dégarnies quand l'avant-garde des Cosaques s'avance, et en refusant son appui et ses sympathies à des peuples voisins et amis. Dans l'intérêt de la cause de ces peuples, qui est celle de la démocratie française, le comité a provoqué une démonstration sympathique destinée à encourager de nobles et généreux efforts pour la conquête de la liberté. On parle d'une déclaration de guerre possible, de représailles, si nous tendions une main fraternelle à ces voisins, à ces amis. Des représailles! et de qui donc? De la Prusse, qui permet aux Russes de passer sur son territoire pour marcher contre la Hongrie, et qui envahit le pays de Bade et le Palatinat, pour y restaurer des trônes absolutistes! Honte et mépris sur une politique qui irait jusqu'à interdire, par soumission aux volontés des rois coalisés, les plus vulgaires sentiments d'humanité.

Le citoyen Fries, membre du gouvernement provisoire de Kaiserslautern, a exprimé d'une manière touchante les vifs sentiments de gratitude qu'il éprouvait en présence des témoignages de sympathie manifestée par cette nombreuse assemblée de démocrates français.

Les discours ont souvent été interrompus et salués par des applaudissements frénétiques se répétant au loin dans la foule comme le grondement de l'orage. Les cris de *Mort aux Cosaques! à bas les blancs! vive la République universelle!* ont retenti avec une force et une unanimité qui ont retrempé le patriotisme des assistants à plusieurs reprises; et chaque fois que les orateurs ont parlé des dangers qui menacent les démocrates du Palatinat et de Bade, de la lutte qu'ils soutiennent, de l'intervention de la Prusse dans leur pays, le peuple a protesté énergiquement en s'écriant: *Vivent les démocrates allemands! il ne faut pas les laisser envahir par l'étranger! marchons à leur secours!* Un mot, un signal du comité eût suffi pour qu'une légion alsacienne s'organisât instantanément et traversât le Rhin.

Nous apprenons aujourd'hui que cette légion est organisée et prête à marcher. Elle sera suivie de bien d'autres, car toutes nos provinces de l'Est voudront certainement rivaliser avec l'Alsace pour secourir nos braves et dignes frères allemands dans la croisade qu'ils vont entreprendre au nom de la liberté.

Au Rhin! au Rhin! que tel soit le cri de guerre des nouveaux croisés.

M. Louis Bonaparte les bannira, si bon lui semble. L'homme au petit chapeau et à l'aigle apprivoisé sait que les bannis reviennent quelquefois. Mais avant de bannir les volontaires français, que le héros de Strasbourg et de Boulogne essaie donc de retrancher de la France les 14 départements de l'Est qui ont voté en masse contre ses amis les blancs et les cosaques.

La politique de l'Autriche est plus hostile que jamais à la Prusse, depuis que cette dernière s'est mise à la tête de l'Allemagne par l'octroi d'une constitution à l'empire. L'influence de la Russie se montre déjà puissamment dans la politique étrangère, de même que dans l'administration intérieure.

On attend le czar à Vienne; le maréchal Radetski arrivera en même temps, afin de donner son opinion sur les opérations en Hongrie. Les deux monarques ne négligeront rien, dit la *Gazette de Cologne*, pour engager le vieux maréchal à se charger du commandement en chef.

Les forces hongroises dans le sud paraissent se concentrer dans le district des Czaikistes, entre le Danube et la Theiss.

Le général Stratomirowich a été rappelé.

Nous croyons devoir donner place, dans nos colonnes, aux lettres suivantes:

A monsieur le rédacteur de la *Démocratie pacifique*.

Paris, 6 juin 1849.

Monsieur,

Si je me fusse trouvé à Paris, lors de la publication de l'article qui a paru dans la *Démocratie* du 27 mai, sous le titre d'*Appel au Charivari*, je vous aurais remercié plutôt d'avoir provoqué des explications que je suis surpris comme vous de n'avoir pas encore découvertes dans le *Charivari*. Afin que nous puissions obtenir des éclaircissements aussi intéressants pour vous que pour moi, je vous prie d'insérer dans un de vos prochains numéros la lettre que j'adresse au *Charivari* et la lettre que j'adresse à la *Réforme*.

A Monsieur le rédacteur du *Charivari*.

Paris, 6 juin 1849.

Monsieur,

On me communique, à mon retour d'un voyage, un article du *Charivari* qui s'applique à moi, puisque j'ai écrit et signé l'article de la *Revue des Deux-Mondes* sur les deux ouvrages historiques de M. de Falloux dont vous vous êtes occupé.

Vous dites que « M. de Falloux a corrigé lui même les épreuves de son panégyrique. »

D'abord, Monsieur, le mot panégyrique prouve que vous ne m'avez pas fait l'honneur de lire cet article. Vous aviez probablement oublié que j'en étais l'auteur lorsque vous avez supposé qu'un autre que moi en avait corrigé les épreuves. Pour mieux édifier encore votre bienveillance à mon égard, j'ajouterai que pendant que j'écrivais et publiais mon article, M. de Falloux était en province, auprès de son père malade, et que, par conséquent, il est matériellement impossible que M. de Falloux ait pu corriger les épreuves d'un article dont le manuscrit avait été livré à la composition deux jours seulement avant la publication du numéro de la *Revue des Deux-Mondes*.

Je vous prie, Monsieur, et au besoin vous requiers, d'insérer cette lettre dans votre plus prochain numéro.

Agréez, etc. EUGÈNE FORCADE.

A Monsieur le rédacteur en chef de la *Réforme*.

Monsieur,

On me communique, à mon retour d'un voyage, votre numéro du 26 mai. J'y trouve, cachée dans l'obscurité d'un compte-rendu de la séance de l'Assemblée, cette infâme calomnie:

« L'orateur lit un article du citoyen Forcade, pour la rédaction duquel le citoyen Falloux lui a donné une rétribution. »

J'ai honte d'être obligé de donner un démenti à la calomnie que vous n'avez pas craint d'accueillir.

Je requiers l'insertion de ma lettre dans votre plus prochain numéro.

J'ai l'honneur, etc. EUGÈNE FORCADE.

FAITS DIVERS.

Le mauvais vouloir du curé de Grenelle, relativement à l'enterrement de la femme d'un ouvrier de MM. Derosne et Cail, morte subitement, a failli occasionner dans la commune de très sérieux désordres.

L'inhumation de cette femme avait été recommandée d'urgence. Le curé avait lui-même fixé l'heure du service. Cependant le clergé ne se présente point. On envoie lui rappeler sa promesse, il refuse net.

L'enterrement était gratuit, pas n'est besoin de le dire.

Les invités et la population du quartier, indignés, prirent le corps et le portèrent à l'église, où le clergé récalcitrant et peu charitable fut bien obligé de le recevoir pour apaiser l'exaspération publique.

Avec de tels procédés, comment le clergé peut-il se plaindre de l'incrédulité et de l'éloignement des populations.

— Décidément la police perd la tête; lundi dernier quatre agents se sont permis d'enlever un buste de la liberté appartenant à la commune de Chaponost, et déposé chez M. Sénès, peintre, rue de l'Herberie, qui devait le peindre.

Ce buste y était placé sur un rayon; on l'a saisi en l'absence de M. Sénès, sans exhiber de mandat, et après avoir maltraité la femme de ce citoyen qui s'y opposait.

C'est probablement pour *sauver* la République que l'on enlève les bustes de la liberté.

(*Censeur de Lyon.*)

— Des personnes, se disant bien informées, affirment que les ministres n'ont pas été appelés à prendre connaissance du manifeste de M. Louis Bonaparte avant qu'il ne fût porté à la tribune. M. Odilon Barrot lui-même ne l'aurait parcouru que dans le trajet de l'Elysée au palais de l'Assemblée, et si avant d'arriver à son banc il l'a lu tout entier, c'est qu'il a pris le chemin des écoliers. Voilà pourquoi le manifeste inséré au *Moniteur* n'est pas signé. On ajoute même: Peut-être ne sera-t-il pas signé. Car c'est seulement maintenant que MM. les ministres sont à même de discuter ce fameux exposé de la *grrrande* politique de l'élu du 10 décembre, et le bruit court que quelques-uns ne le signeront pas.

— On lit dans la *Gazette des Tribunaux*:

« M. Proudhon, malgré les bruits contraires qui s'étaient accrédités, n'avait pas quitté Paris depuis l'arrêt de la Cour d'assises qui l'a frappé d'une condamnation en trois années d'emprisonnement. »

— Nous lisons dans le *Haro* de Caen, du 7:

« Avant-hier, à une heure du matin, une compagnie du 9e léger a encore quitté notre ville. Trois cents patriotes environ ont accompagné les soldats de ce brave régiment au delà de la ville. On s'est quitté aux cris plusieurs fois répétés de *Vive la République!* après avoir fraternisé le verre à la main, et fait retentir l'air de nos chants patriotiques.

Les soldats du 11e léger avaient, en arrivant aux portes de la ville, des coquelicots à leurs boutonnières; ils ont salué les patriotes caennais par le cri répété de *Vive la République!* Le patriotisme des soldats du 11e égale celui de nos anciens amis du 9e léger. On avait cependant envoyé un officier supérieur au devant d'eux pour modérer leur enthousiasme, mais rien n'y a fait; les nouveaux venus ont fait comme ceux qui partaient, et qui laisseront cependant des regrets dans nos murs. Que le 11e léger soit donc le bien venu! il trouvera parmi nous des patriotes, des amis, qui les engageront toujours à respecter la discipline, mais qui aussi seront heureux de savoir qu'ils sont fiers de conserver leurs droits de citoyens sous l'uniforme militaire.

Nous avons reçu plusieurs lettres d'adieu du 9e aux républicains de Caen.

— L'anecdote suivante est racontée par la *Tribune de la Gironde*:

« Au moment où trois jeunes filles passaient hier sur la place de la Comédie, près la rue Maptrec, quelques jeunes gens qui marchaient derrière elles s'approchèrent brusquement et essayèrent de les embrasser. Le citoyen J..., ouvrier ébéniste, qui passait au même moment, adressa aux auteurs de cette inconvenance quelques observations énergiques, qui furent vivement appuyées par d'autres passants.

Les employés de l'ancienne maison Spinelli s'étaient avancés sur le seuil de leur magasin, et l'un d'eux, désignant les jeunes étourdis qui s'éloignaient, un peu confus des remontrances qu'ils avaient méritées: *Je suis sûr*, dit-il en élevant la voix, *je suis sûr que ce sont des socialistes.*

— Vous vous trompez complètement, monsieur, répliqua le jeune ouvrier ébéniste qui avait pris la défense des jeunes filles; vous faites beaucoup trop d'honneur à ces messieurs. Il y a bien ici un socialiste, mais c'est moi.

L'éditeur des *Confidences* et de *Raphaël* annonce, pour paraître du 20 au 25 de ce mois de juin, l'*Histoire de la Révolution de 1848*, par M. de Lamartine.

— Ouverture d'un beau Salon littéraire démocratique et social, rue de La Harpe, 99; l'entrée est gratuite pour les soldats.

Dépôt central de tous les livres du genre, gravures, bustes et statuettes.

CHEMISERIE. — Les directeurs délégués de l'Association fraternelle des ouvriers et ouvrières de la Chemiserie, informent les sociétaires, qu'en conformité du pacte fondamental de l'Association, l'assemblée générale semestrielle indiqué pour le 10 juin courant, aura lieu le dimanche, 24 juin, à 1 heure précise, 27, rue Saint-Germain-l'Auxerrois.

On lit dans l'*Union médicale* du 7 de ce mois:

PEUT-ON PRENDRE DES BAINS FROIDS PENDANT LE CHOLÉRA?

« Telle est la question qui doit être journellement adressée à nos confrères, et qui nous a été bien souvent adressée ces jours-ci à nous-mêmes.

» Nous dirons non-seulement que les bains froids ne sont pas défendus, mais nous savons que plusieurs de nos confrères, dont l'opinion fait autorité, partagent notre manière de voir, et n'hésitent pas non-seulement à ne pas empêcher l'usage des bains de rivière, mais même à les prescrire comme moyen préservatif. »

L'*Union médicale* ajoute: « Nous savons que, sur les conseils des officiers de santé, plusieurs régiments de la garnison de Paris, prennent en ce moment des bains de rivière, et qu'on n'a eu qu'à se louer de l'emploi de ce moyen. »

Il en est de même de plusieurs collèges et pensionnats qui envoient leurs élèves aux bains froids; ces exemples sont suivis par l'administration de l'hospice des Aveugles et par l'administration des Postes, qui a fait prendre des abonnements par ses facteurs de Paris.

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 juin sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne, à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

PETITE CORRESPONDANCE.

Djidjeli.—M. H.—Nous vous envoyons les broch. dem. pour 5.—Aff. souv.

Moulins.—M. P.—Nous recevons les 60.—Nous prenons note.—Mille amitiés.

Bourse du 8 Juin 1849.

La bourse a commencé en baisse sur hier et paraissait devoir se maintenir à cause de quelques achats faits au comptant; mais bientôt les cours ont baissé davantage sans pouvoir se relever.

Le 3 0/0 surtout, malgré son coupon détaché, a éprouvé une forte baisse. On attribue cette baisse à la difficulté de faire des affaires et au grand découragement qui existe dans la bourse par l'absence de spéculation et le peu de spéculateurs.

On assurait qu'il n'y aurait pas de chambre avant lundi; il n'a circulé aucunes nouvelles étrangères.

La bourse est restée dans des dispositions de cours plus bas.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	50 50	50 25	49 50	49 70
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	» »	» »	» »	» »
Cinq 0/0	80 80	81 10	80 35	80 60

8 juin. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	49 60 »	4 Canaux avec prime	»» »
— Empr. 1847-1848	» » »	Lin Maberly	»» »
5 0/0 j. du 22 mars	80 50 »	Caisse hypothécaire	»» »
4 1/2 0/0 du 22 mars	» » »	Emprunt d'Haïti	200 »
3 0/0 j. du 22 sept.	» » »	Espagne, dette active	» »
Act. de la Banque	2175 » »	— dette passive	» »
R. de Naples, j. juil.		— 3 0/0 1841	33 75
Réc. Rothschild	89 »	Emp. port. 5 0/0	» »
3 0/0 de l'Etat rom.	67 »	— — 4 0/0	» »
5 0/0 belge 1840	89 »	2 1/2 hollandais	» »
— — 1842	89 »	Zinc V.-Montagne	2750 »
— 4 1/2	80 25	H. de la Gr.-Combe	»» »
— Banque (1835)	» »	Emp. du Piémont	»» »
Oblig. de la Ville	1200 »	Lots d'Autriche	»» »

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	380 »	»» »	Orléans à Bord.	400 »	400 »
Versailles, r. d.	185 »	173 75	Du Nord	405 25	402 50
— r. g.	160 »	155 »	De Paris à Str.	357 50	305 »
Paris à Orléans	755 »	750 »	Tours à Nantes	306 25	»» »
Paris à Rouen	500 »	490 »	Paris à Lyon	»» »	»» »
Rouen au Havre	250 »	240 »	Mont. à Troyes	»» »	110 »
Avig. à Marseil.	183 »	175 »	Dieppe à Féc.	»» »	165 »
Strasb. à Bâle	100 »	270 »	Paris à Sceaux	»» »	»» »
Du Centre	290 »	»» »	Bord. à la Teste	»» »	»» »
Amiens à Boul.	»» »	»» »			

L'un des gérants: V. CONSIDERANT.

Spectacles du 9 juin.

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Adrienne Lecouvreur.
OPÉRA-COMIQUE.—Le Val d'Andorre.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Puritains d'Ecosse.
VAUDEVILLE.—La Conspiration de Mallet.
GYMNASE.—Un Duel, Brutus, la Montagne.
THÉATRE MONTANSIER.—Grosse caisse, Exercice.
VARIÉTÉS.—Le Fil de la Vierge.
AMBIGU-COMIQUE.—Les trois Etages, un Drame.
THÉATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—Murat.
THÉATRE DU LUXEMBOURG.—Amour, amour!
FOLIES.—Mathieu, Gibier de roi, Mme Gibou.
DÉLASSEMENTS-COMIQUES.—Culottes et cotillons.
CIRQUE DES CHAMPS-ELYSÉES (carré Marigny).
THÉATRE CHOISEUL.—Le Choriste, la Fille du Rampailleur, Arlequin et Colombine, l'Entr'acte au paradis.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

1re Année. N° 158 — ÉDITION DU MATIN. — Dimanche 10 Juin 1849.

PARIS.
Trois mois . . . . . 6 f.
Six mois . . . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS.
Trois mois . . . . . 9 f.
Six mois . . . . . 17 f.
Un an . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 8e page.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 9 JUIN.

Déclaration.

En face de la dépêche qui prouve jusqu'à l'évidence la violation audacieuse de la Constitution par Louis Bonaparte et ses ministres, et leur désobéissance à la délibération de l'Assemblée constituante, en date du 7 mai dernier, la Montagne ne peut que protester énergiquement.

Que le peuple reste calme. Il peut compter que la Montagne se montrera digne de la confiance dont il l'honore. Elle fera son devoir.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ ! ÉGALITÉ ! FRATERNITÉ !

LA MONTAGNE

A LA DÉMOCRATIE ALLEMANDE.

Frères !

Au signal donné par notre révolution sociale de Février, l'Allemagne s'est ébranlée. Mûre pour les idées nouvelles, elle s'est levée contre les despotes ; elle a revendiqué les droits si longtemps méconnus de la souveraineté populaire.

Dans leur épouvante, les rois s'effacèrent hypocritement devant la résurrection de l'Allemagne ; vainement ils s'unissent pour l'étouffer sous un suprême effort. Vienne, Berlin, Dresde, cités héroïques, frémissent sous le joug ; ce n'est que pour un jour, et déjà sur le Rhin, au nom de la Constitution et de l'Unité, vous relevez le drapeau de l'émancipation. Le suffrage universel a consacré votre droit. C'est la cause des peuples. Elle triomphera !

A vous, frères ! nos sympathies les plus vives, nos vœux les plus ardents ! Ces vœux seront-ils longtemps stériles ? Un pouvoir infidèle à son origine, traître à ses devoirs, enchaînera-t-il longtemps l'essor généreux de la France ? Non ! elle ne peut faillir à ses nobles instincts, et, pour la cause commune, elle est prête à verser un sang dont elle ne fut jamais avare, en faveur des nations opprimées.

Le privilége et le droit, le despotisme et la liberté sont en présence. Républicains ou esclaves... telle est pour vous l'alternative. Pas d'hésitation ! pas de moyen terme ! Votre salut et le nôtre sont à ce prix.

L'Allemagne et la France ont reçu du ciel une mission sacrée ; en leurs mains sont les destinées du monde. Sous la bannière de la démocratie elles forment, entre l'Orient et l'Occident, le rempart de la civilisation contre la barbarie. Unies par le bras et par l'idée, elles édifieront la société nouvelle.

Frères ! espoir et persévérance ! et, bientôt, dans une fraternelle étreinte, sur les ruines des trônes et des priviléges, deux grands peuples pourront s'écrier, pleins du saint enthousiasme de la victoire :

Allemagne et France !... pour la paix et le bonheur de l'humanité !

Paris, 9 juin 1849.

Avril (Isère). — Anstett (Bas-Rhin). — Arnaud (Var.) — Bac (Haute-Vienne). — Baune (Loire). Benoît (Rhône). — Bertholon (Isère). — Brives (Hérault). Bruys (Saône-et-Loire). — Breymand (Haute-Loire). — Beyer (Bas-Rhin), — Bandsept (B.-Rhin). Boch (Bas-Rhin). — Baudin (Ain). — Bard (Saône-et-Loire). — Boysset (Saône-et-Loire). — Boichot (Seine). — Aristide Bouvet (Ain). — Burgard (Haut-Rhin). — Cholat (Isère). — Commissaire (Bas-Rhin). — Considerant (Seine). — Cantagrel (Loir-et-Cher). Cassal (Haut-Rhin). — Crestin (Jura). — Chouvy (Haute-Loire). — Chovelon (Haute-Loire). — Combier (Ardèche). — Clément. — Delbetz (Dordogne). — Detours (Tarn-et-Garonne). — Deville (Hautes-Pyrénées). — James Demontry (Côte-d'Or). — Doutre (Rhône). — Dulac (Dordogne). — Duché (Loire). — Delavallade (Creuse). — Derriey (Jura). — Marc Dufraisse (Dordogne). — Duputz (Gers). — Dussouhs (Haute-Vienne). — Daniel Lamazière (Haute-Vienne). — Ennery (Bas-Rhin). — Fargin-Fayolle (Allier). — Fond (Rhône). — Faure (Rhône). — Fawtier (Haut-Rhin). — Frémond (Ain). — Gambon (Nièvre). — Gastier (Nièvre). — Gilland (Seine-et-Marne). — Geindrier (Saône-et-Loire). — Greppo (Rhône). — Heitzmann (Saône-et-Loire). — Hofer (Haut-Rhin). — Jannot (Saône-et-Loire). — Jehl (Bas-Rhin). — Joigneaux (Côte-d'Or). — Jollivet (Dordogne). — Kœnig (Bas-Rhin). — Kopp (Bas-Rhin). — Labrousse (Lot). — Laclaudure (Haute-Vienne). — Lafon (Lot). — Lamarque (Dordogne). — Lamennais (Seine). — Landolphe (Saône-et-Loire). — Lasteyras (Puy-de-Dôme). — Lavergne (Tarn). — Ledru-Rollin (Seine). — Louriou (Cher). — Madet (Allier). — Maigne (Haute-Loire). — Malardier (Nièvre). — Martin Bernard (Loire). — Mathé Félix (Allier). — Mathieu (Drôme). — Menand (Saône-et-Loire). — Michel de Bourges (Cher). — Michot (Loiret). — Mie (Dordogne). — Miot (Nièvre). — Monnier (Haute-Loire). — Moreflet (Rhône). — Mornaix. — Muhlenbeck (Haut-Rhin). — Nadaud (Creuse). — Pelletier (Rhône). — Perdiguier (Seine). — Pflieger (Haut-Rhin). — Pilhes (Arriège). — Ponstande (Arriège). — Pyat Félix (Cher). — Racouchot (Saône-et-Loire). — Rantian (Allier). — Rattier (Seine). — Richard (Cantal). — Richardet (Jura). — Rigaudie (Dordogne). — Robert (Yonne). — Rochut (Nièvre). — Rolland (Saône-et-Loire). — Ronjat (Isère). — Roselli Mollet (Ain). — Rouaix (Arriège). — Rouet (Nièvre). — Rougeot (Saône-et-Loire). — Roussel (Ain). — Saint-Férécol (Haute-Loire). — Salmon (Meurthe). — Sartin (Allier). — Savatier-Laroche (Yonne). — Savoye (Haut-Rhin). — Signard (Haute-Saône). — Sommier (Jura). — Suchet (Var). — Terrier (Allier). — Testelin (Nord). — Vauthier (Cher). — Vignes (Arriège). — Viguier (Cher).

Assemblée Nationale.

LA RÉPUBLIQUE EST EN DANGER.

Des bruits sinistres parcouraient l'Assemblée : on disait que des dépêches certaines avaient apporté au ministère la nouvelle d'une nouvelle attaque contre Rome, dirigée par le général Oudinot : une partie de Rome était prise ; on ne connaissait pas les détails.

Cette infâme trahison, que nous pressentions depuis longtemps, excitait l'indignation la plus vive sur tous les bancs républicains. On attendait de moment en moment une communication officielle ; mais les ministres se taisaient, et l'Assemblée perdait son temps à discuter sur l'élection de M. Fortoul dans les Basses-Alpes, élection qui a été validée par la droite au profit de ce jeune réactionnaire, en dépit des notions les plus vulgaires de justice et d'honneur.

Enfin, sur les cinq heures, M. Bac s'est décidé à monter à la tribune pour engager les ministres à donner à l'Assemblée lecture de ces dépêches si importantes qui devaient jeter quelque jour sur l'œuvre de trahisons et d'infamies dans lequel le ministère Falloux s'enveloppe depuis si longtemps.

Le ministre de la guerre a répondu le premier : « Je n'ai reçu aucune dépêche ; le ministre des affaires étrangères n'est pas là ; lui seul peut répondre. »

Ces paroles dérisoires ne pouvaient suffire. Une interpellation plus directe a appelé à la tribune M. Dufaure, ministre de l'intérieur.

Celui-ci a dit qu'en effet le gouvernement avait reçu aujourd'hui, par le courrier, des dépêches du général Oudinot, et que le ministère avait pris des mesures pour les faire connaître par les journaux du soir !

Les journaux du soir, voilà l'organe par lequel le ministère communique avec l'Assemblée souveraine !

Mais n'est-il pas du devoir le plus impérieux pour le gouvernement de venir de lui-même et sans sommation préalable, communiquer à l'Assemblée les documents importants sur ce qui se passe à Rome ? Et puis, si les dépêches sont arrivées aujourd'hui *par courrier*, n'est-il pas évident qu'elles ont dû être précédées d'une dépêche télégraphique, qui certainement est parvenue à Paris depuis deux jours au moins ? Pourquoi le ministère a-t-il caché cette dépêche télégraphique ? pourquoi n'est-il pas venu aussitôt consulter l'Assemblée ?

Parce que tout ce qui se passe à Rome n'est qu'une trahison, ainsi que nous l'apprennent les lettres de M. de Lesseps, insérées dans ce numéro.

En vain les républicains ont-ils demandé que l'Assemblée se réunît ce soir même pour connaître les évènements accomplis et pour prendre une résolution, la droite n'a pas voulu, et une immense majorité a renvoyé à lundi la discussion des affaires d'Italie.

Nous le disons sans détour : la République marche entourée de traîtres qui veulent sa perdre ; la direction de ses affaires est entre les mains de traîtres ou d'incapables. Que les républicains sincères, que les républicains animés de l'amour de l'ordre véritable et du progrès véritable, que les républicains veillent donc sans cesse avec un redoublement d'énergie au salut de la patrie. La France est en danger. Les éternels ennemis du peuple et de la liberté ouvrent les portes aux Cosaques. Ayons l'œil sur tous nos ennemis ; veillons sans cesse, sinon nous périrons victimes des trahisons royalistes.

PIÈCE DE CONVICTION.

Ce soir, à dix heures seulement, nous trouvons dans la *Patrie* un rapport de M. Oudinot, qu'aucun ministre n'a eu le courage d'apporter aujourd'hui à la tribune et que l'Assemblée elle-même n'a pas eu le courage d'exiger.

Cette dépêche n'est qu'une révélation tronquée, déguisée, mensongère, officielle du crime de lèse-Constitution, et de lèse-Humanité, que le gouvernement de l'Élysée consomme à Rome ; mais après ce qu'on sait déjà, à côté de ce que nous publions dans d'autres colonnes, elle suffit pour dissiper tous les doutes, pour jeter un sinistre éclair dans tous les esprits.

Le sentiment de la honte dont cette révélation couvre la France se trouve même dans les hésitations des coupables, dans les efforts qu'ils ont faits pour cacher leur crime, pour retarder et atténuer le jugement qui doit les frapper.

En présence de tels faits, en prévision des évènements qui vont suivre, l'émotion et l'intelligence du pays n'ont plus besoin des réflexions d'un journal :

Corps expéditionnaires de la Méditerranée.

LE GÉNÉRAL EN CHEF AU MINISTRE DE LA GUERRE.

Quartier général de Villa Panfili, le 4 juin 1849, à 5 heures du matin.

Monsieur le ministre,

Les négociations diplomatiques entamées par M. de Lesseps ont, vous le savez, ralenti depuis le 17 mai les opérations actives de l'armée expéditionnaire de la Méditerranée. Cependant, les travaux n'ont jamais été complétem nt interrompus. Le génie et l'artillerie, aidés par de nombreux travailleurs d'infanterie, ont fait des gabions et des fascines.

Un pont jeté en face du mouillage de San-Paolo nous a permis de nous établir dans la basilique de ce nom, qui, nous mettant en communication avec la route d'Albano, nous permet d'y devancer toute troupe étrangère. Notre position y est d'autant plus forte que nos soldats ont construit à la tête du pont un redan susceptible de recevoir un bataillon.

Le dévouement incessant des officiers, sous-officiers et soldats de la marine, nous ont mis à même d'approvisionner successivement les magasins de vivres et le grand parc d'artillerie, dont les dernières pièces y sont arrivées le 1er juin.

Nos troupes avaient occupé le Monte-Mario ou Mont-Sacré, qui domine à la fois le Haut-Tibre, le Vatican, le fort Saint-Ange et les routes d'Ancône et de Florence. L'ennemi qui y avait travaillé avec activité depuis plusieurs semaines, l'a subitement abandonné, et quelques heures après, le 13e léger et le 13e de ligne l'occupaient sans coup férir.

Le 31 mai, M. de Lesseps avait conclu avec les autorités romaines une convention à laquelle il désirait que je misse ma signature. Mais *l'honneur militaire*, d'accord avec mes instructions, me défendait d'attacher mon nom à un acte qui s'opposait à notre entrée à Rome. Dans une dernière dépêche, j'ai eu l'honneur de vous dire que, dès le 1er juin, j'avais fait prévenir le triumvirat que la trêve verbale consentie par M. de Lesseps cesserait d'avoir son cours vingt-quatre heures après ma notification.

J'en fis donner directement avis à tous les avant-postes ennemis. Sur la demande de notre chancelier d'ambassade, M. de Gérando, je consentis à différer l'attaque directe de la place jusqu'au lundi 4 juin au moins. Cet agent diplomatique fut prévenu que ceux de nos nationaux qui voudraient quitter Rome trouveraient à San-Paolo un asile assuré.

Cependant, l'investissement plus rigoureux de la place devenait immédiatement nécessaire pour entreprendre les premières opérations de la tranchée. Le général de division Vaillant, commandant le génie de l'armée, ne pouvait commencer sérieusement ses travaux, tant que l'ennemi serait maître de les entraver par la possession de la villa Panfili, de l'église San-Pancrazio, des villa Corsini et Valentini.

En s'emparant de l'une de ces positions, l'on était forcément conduit à enlever successivement les autres, c'est ce qui a eu lieu. Deux colonnes, l'une commandée par le général Mollière, l'autre par le général Levaillant (Jean), reçurent l'ordre de commencer l'attaque le 3 juin, dès 3 heures du matin ; l'une partit de la villa Mattei, près la villa Santucci ; l'autre de la villa San-Carlo.

A leur point de jonction, le général Regnault de Saint-Jean-d'Angely devait en prendre le commandement et centraliser leur action. Les généraux Rostolan et Guervillers avaient l'ordre de se concentrer et d'appuyer le mouvement.

Bien que la villa Panfili soit enceinte d'un mur de 4 mètres de hauteur et 0,50 d'épaisseur, bien que l'ennemi y eût élevé en plusieurs endroits de nombreuses barricades, bien qu'elle fût défendue par 20 000 hommes environ, elle a été enlevée très rapidement. Plus de 200 prisonniers, dont 10 officiers, avaient été pris dès 5 heures du matin, 3 drapeaux et un caisson de 200 000 cartouches étaient également en notre pouvoir.

L'église San-Pancrazio, attenant au parc de la villa Panfili, eut bientôt à subir le même sort ; nous y étions établis forcément à sept heures du matin. Pendant ce temps, deux compagnies délogeaient l'ennemi d'un vaste édifice situé à 300 mètres du dépôt de tranchée, et à 600 mètres des murs de la place.

L'occupation de l'église San-Pancrazio conduisait nécessairement à celle du château Corsini, édifice rectangulaire et construit en pierres de taille avec une remarquable solidité. L'ennemi s'y était retranché d'une manière formidable, et il ne fallut pas moins que l'égergie de nos soldats et l'habileté de nos officiers pour l'en déloger. Ce résultat était obtenu vers dix heures.

Presque simultanément, la villa Valentini et une grande ferme qui en est une sorte de dépendance et se trouve à la même hauteur, étaient enlevées de même.

Cependant les Romains, comprenant toute l'importance de ces positions, ne pouvaient se décider à nous en laisser la paisible possession. Depuis le matin jusqu'à sept heures du soir, les colonnes d'attaque, soutenues par le feu des remparts, ont fait des effors pour reprendre et conserver ces trois bâtiments.

Les obus étaient parvenus, à plusieurs reprises, à y mettre le feu, ce qui nous a parfois obligé d'en sortir. Ils ont é é repris par nous immédiatement. La valeur de nos soldats était, dans cette grave situation, d'autant plus admirable, que, fidèles à notre résolution de ne pas attaquer la place avant lundi, nous n'avons pas voulu répondre une seule fois par le canon au feu des remparts.

Un instant les troupes romaines, conduites, dit-on, par Garibaldi, ont essayé de nous tourner vers notre gauche en faisant une sortie sur le plateau qui du Vatican conduit à la villa Panfili. L'élan de nos soldats n'a pas permis de donner suite à cette tentative de l'ennemi : elle a été immédiatement réprimée.

Des diversions ont été faites par nos troupes ; la cavalerie a presque constamment parcouru, en vue des remparts, la rive gauche du Tibre inférieure.

D'un autre côté la brigade de Sauvan, établie depuis quelque jours à Monte-Mario, avait reçu l'ordre de s'emparer de Ponte-Molle, dont une arche avait été détruite et que tout le monde s'accordait à croire minée.

Cette supposition avait déterminé le général à faire passer à la nage, sur la rive gauche, une vingtaine d'hommes de bonne volonté, dont les fusils et une partie des vêtements avaient été mis sur un radeau construit à cet effet. Cette opération n'a pas eu le succès qu'on en attendait.

Le général prit alors le parti de s'emparer de la portion du pont qui tient la rive droite. Quelques tirailleurs, dont un certain nombre de chasseurs à pied, placés sur ce point, sont parvenus, après d'assez longs efforts, à faire taire les deux bouches à feu que l'ennemi avait mises pour enfiler le pont ; ils forcèrent un millier de Romains, qui se trouvaient sur la rive gauche, à se réfugier dans les maisons et à cesser le feu.

Nos tirailleurs purent alors, au moyen de fascines et de poutrelles, rétablir provisoirement le pont pour le passage de l'infanterie, et bientôt trois compagnies furent établies sur la rive gauche. Elles s'y sont immédiatement mises en état de repousser les attaques de l'ennemi.

Cette nuit les troupes romaines ont de nouveau tenté une sortie. La bonne contenance de nos troupes les a forcées de se retirer sans résultat.

Tel est, monsieur le ministre, l'état actuel de la situation. La journée *a été des plus glorieuses*. Nos troupes n'ont jamais été engagées toutes à la fois ; elles se renouvelaient successivement ; cependant la plupart d'entre elles ont été sur pied depuis deux heures du matin jusqu'à six heures du soir. Elles ont enlevé des positions qui paraissaient inexpugnables, et dont la conservation aura une immense influence sur le résultat du siége.

Le nombre de nos blessés s'élève à 165, y compris 7 officiers ; vous recevrez très prochainement à ce sujet un état régulier et détaillé.

Dès que j'aurai reçu les rapports particuliers des chefs de corps, je préciserai mieux que je ne puis le faire ici les faits qui ont honoré les divers combats livrés le 3 juin. Je serai heureux d'appeler toute la sollicitude du gouvernement sur des soldats qui ont si *vaillamment porté le drapeau français dans cette journée mémorable et glorieuse*.

Je suis avec respect, etc.

Signé : Le général commandant en chef le corps expéditionnaire.

OUDINOT DE REGGIO.

Evidemment le ministère, en se résignant à la publication de ce rapport *officiel*, n'a pas fait connaître tout ce qu'il sait. Il retient en mains des révélations plus graves, plus brûlantes encore. Ce qui le prouve, c'est que la *Patrie* elle-même, dans ses premières colonnes, parle de deux dépêches télégraphiques qui contiennent des détails sur

l'engagement sérieux survenu entre les Romains et l'armée française, après l'occupation de la villa Panfili. *La Patrie* mentionne les faits suivants, sans pouvoir, dit-elle, les garantir :

Les Romains, à l'approche de nos troupes, firent une sortie en masse, protégée par la mousqueterie des remparts et par l'artillerie.

L'élan de nos soldats fut tel qu'ils se jetèrent à la baïonnette sur les Romains, qui eurent huit cents des leurs mis hors de combat. Le mouvement s'opéra avec une rapidité telle, que trois cents des principaux insurgés, qui n'eurent pas le temps de rentrer dans Rome, furent faits prisonniers.

Une dépêche télégraphique annonce que ces prisonniers ont été immédiatement dirigés sur la Corse.

On pense que la tranchée aura été ouverte le 4 ou le 5 juin, et que demain mardi on pourra connaître l'occupation complète de Rome.

Cent cinquante de nos soldats ont été mis hors de combat dans cette dernière rencontre.

Nos troupes seraient maîtresses de tout un quartier de Rome. Avant de pousser plus loin, le général en chef a donné quelques heures à la population romaine pour se rendre à discrétion.

La Ville révolutionnaire.

Depuis longtemps on accuse Paris d'être ingouvernable, de se plaire aux agitations, et beaucoup d'hommes honnêtes et modérés sont tout prêts à demander que le siége du pouvoir soit transféré dans une ville moins révolutionnaire, pour assurer l'indépendance et la tranquillité des provinces.

Il est cependant contradictoire d'affirmer que Paris exerce une tyrannie sur la France, car Paris est la France même, la France dans ses éléments les plus intelligents, les plus actifs ; la population de la capitale n'est pas exclusivement parisienne ; elle est formée de représentants du pays entier.

Il est vrai que ces éléments, au milieu desquels circule une vie politique très active, et qui se trouvent aux premières places pour juger les événements, sont plus capables que la population disséminée et mal informée des départements, d'éprouver pour les fautes et les excès du pouvoir une indignation prompte, exaltée, irrésistible.

Mais Paris ne fait jamais de révolutions pour le plaisir de les faire.

Le peuple de Paris, nous l'avons tous vu en février, en mars, en avril 1848, unissant l'ordre à l'enthousiasme, faisant la police sans armée, sans agents, sans gendarmerie, ayant horreur de la violence et du sang, laissant en paix tous ses ennemis, offrant sa misère à la République, faisant un rempart de son dévouement au gouvernement incapable, mais loyal et libéral d'intentions qu'il avait créé lui-même.

Bien loin d'aimer les révolutions, le peuple est amoureux de l'ordre et de la paix ; facilement il se passionne pour les gouvernements qui représentent à ses yeux ces principes, il fait à tous une large avance de confiance, de popularité. Quand il s'insurge, c'est qu'il est poussé à bout, c'est que le pouvoir s'est insurgé le premier.

Ceux qui accusent sans cesse la population devraient bien comprendre qu'on ne saurait tout permettre aux gouvernants, et que l'insurrection devient l'unique moyen de rétablir la légalité, quand elle est brisée par les pouvoirs.

Qui s'est insurgé le premier, de Louis XVI ou du peuple de Paris ?

C'est évidemment Louis XVI. Aucune objection consciencieuse ne pouvait être opposée à la déclaration des droits de l'homme, à l'abolition des anciens ordres et de leurs priviléges, à la destruction de la féodalité, de la monarchie absolue. Ces actes n'étaient que des hommages au droit éternel, des restitutions dues au peuple français par le despotisme.

Et cependant Louis XVI menace l'Assemblée constituante, l'entoure de troupes, cherche à la dissoudre par un coup d'État avorté. Après avoir juré la constitution de 1791, et avoir paru très épris, il finit par aller se joindre aux armées étrangères, laissant aux Tuileries une protestation contre tout ce qu'il nommait ses concessions ; il appelle à son secours les armées de l'Autriche et de la Prusse, correspond avec le cabinet de Vienne, place au ministère des traîtres comme les Bertrand, les Montmorin, les Lessart.

Cependant le peuple de Paris souffrit tout, il se laissa jouer, insulter, trahir des années entières ; sa colère n'éclata qu'au 10 août. Quand nous étions battus, quand l'étranger violait nos frontières, quand la cour, au lieu de frapper l'émigration, comptait avec impatience les étapes qui séparaient l'armée prussienne de Paris, l'insurrection du 10 août, fut un acte inspiré par les nécessités de la défense nationale.

Et Charles X ? trouva-t-il dès les premiers jours de son règne une hostilité générale et systématique ? Nullement. On l'appela *le bien-aimé*. Quand il sortait, des acclamations frappaient les airs ; son voyage en Alsace fut un triomphe. Pour épuiser le crédit de popularité que Paris lui avait ouvert, il ne fallut pas moins que les noms de Polignac, de Peyronnet, de Bourmont dans le ministère, que les ordonnances de juillet enfin, acte insurrectionnel contre la charte, rébellion encore plus déclarée que celle de Louis XVI, contre la Constitution de 91.

Louis-Philippe aussi a défié le peuple, qui a répondu par dix-huit années de patience. Le peuple n'était pas hostile dès l'origine à Louis-Philippe, car le peuple, ennemi des bouleversements, prolonge autant qu'il le peut l'expérience de tous les pouvoirs. Dans les premiers jours de son règne, Louis-Philippe, le roi-citoyen, ne trouvait dans les rues de Paris que foule enthousiaste, ardente à serrer sa main. Mais Paris, qui aurait pu fonder la République, comptait sur un roi républicain n'oubliant jamais son origine révolutionnaire... on sait le reste. Louis-Philippe viola rarement la lettre de la Charte, mais il se révolta ouvertement contre son esprit, ce qui est plus grave. Il fit la guerre aux Portugais pour dona Maria, favorisa le Sonderbund contre les cantons amis de la France, fit alliance avec les Autrichiens oppresseurs de l'Italie, refusa toute extension du cens électoral, se fit, par tous les moyens de corruption, une chambre damnée qui se déclarait *satisfaite* après les scandales les plus éclatants. Jamais pouvoir n'a réclamé avec autant d'obstination le coup de balai qu'il a reçu.

Arrive ensuite Louis-Napoléon Bonaparte. La population de Paris a-t-elle été son ennemie dès le premier jour ? Bien au contraire, Paris a partagé pour le nom de l'empereur l'enthousiasme général. Que Louis Bonaparte favorisât les progrès sociaux et l'indépendance des nationalités, qu'il fût seulement strictement fidèle à la Constitution jurée par lui, nul ne lui déclarait la guerre ; les adversaires les plus décidés de sa candidature le laissaient accomplir tranquillement la durée de sa présidence ; personne en France ne conspirait contre Louis Bonaparte, et pendant trois ans la popularité de son oncle eût rallié encore autour de lui assez d'admirateurs pour que ses agents fussent dispensés de soudoyer et d'organiser l'enthousiasme dans ses excursions hors de l'Elysée.

Aujourd'hui les ennemis du président se comptent par centaines de mille. On peut le défier de passer une revue de la garde nationale.

Qui a changé l'opinion publique ? est-ce un vertige ? Nullement, ce sont les actes du pouvoir exécutif. Pour en citer un qui les résume tous, l'attaque à main armée de la République romaine est une rébellion contre la Constitution, et cet attentat met le peuple de Paris, malgré sa douceur, dans la situation morale où il était en août 1792, en juillet 1830, en février 1848.

Paris souffre tout, excepté la honte, et Louis Bonaparte a su faire du nom français un opprobre aux yeux du monde. La situation ne peut pas durer.

Paris prouvera cependant son amour persévérant pour la paix publique en laissant la gauche de l'Assemblée nationale engager l'action. C'est ce que le peuple a fait en février, où M. Barrot, le grand agitateur, pouvait diminuer de beaucoup les chances de combat par un peu de courage dans l'Assemblée.

Aussitôt que la nouvelle d'une attaque de Rome par récidive, c'est-à-dire d'une audacieuse violation de la Constitution sera certifiée,

Il appartient à la Montagne de protester en face du pays ;

D'envoyer une adresse à l'armée d'Italie pour lui rappeler que la Constitution est confiée au courage de tous les Français ;

De renouveler le projet de mise en accusation du président de la République et du ministère ;

Sans préjudice de beaucoup d'autres mesures que le patriotisme des représentants saura bien leur suggérer.

Les hontes et les douleurs dont la politique de l'Élysée couvre la France, arrachent ce cri d'indignation au *Crédit*, journal qui n'a rien de rouge :

Jamais affaire politique n'a été entamée et conduite avec plus de légèreté, d'imprudence et d'ignorance que l'affaire de Rome ; c'est le tissu le plus incroyable d'illusions niaises, de mesures contradictoires, de mensonges honteux ; c'est le témoignage le plus merveilleux d'une absence complète des sentiments qui animent la France du XIX[e] siècle ; c'est la preuve la plus convaincante d'incapacité, et nous dirons même d'immoralité politique, qui jamais ait été donnée au monde par les hommes d'État le plus honteusement célèbres.

Malgré le silence coupable et la dissimulation plus coupable encore dont on a cherché à envelopper cette malheureuse entreprise, la lumière s'est fait jour, et maintenant il n'est plus permis d'équivoquer, de tergiverser ; le fait est là, le fait sanglant, palpitant : des républicains français s'égorgeant avec des citoyens Romains ! Une première fois, on a dit : C'est une erreur, un mal-entendu, nous étions mal informés ; nous ne doutions pas que Rome nous ouvrirait ses portes comme à des libérateurs ; nous étions convaincus qu'elle nous rendrait grâce de lui ramener le gouvernement temporel du pape ; nous nous trompions, le général Oudinot lui-même le déclare.

Devant cette honteuse confession, l'Assemblée nationale a eu pourtant pitié de ces aveugles qui avaient si imprudemment compromis le sang et l'honneur de la France, mais qui s'engageaient à réparer leur erreur, à rentrer dans l'esprit des intentions de l'Assemblée, à protéger ce peuple contre lequel ils venaient de commettre un attentat monstrueux, à le protéger contre les violences impériales et royales des bombardeurs de Milan et de Palerme.

Le ministre, confessant son erreur, est venu demander l'absolution de l'Assemblée nationale. Confiante dans la parole, toujours loyale, mais si souvent trompée, et par conséquent doublement trompeuse du chef du cabinet, l'Assemblée nationale se renferma dans un blâme indirect, sorte de pardon, en échange du repentir solennel de M. O. Barrot, et de la promesse qu'il faisait d'être moins crédule à l'avenir et plus fidèle observateur des volontés de l'Assemblée.

Et voilà que le 26 mai, ce cabinet perfide et parjure donne l'ordre de tuer ceux qu'il s'était engagé à défendre, de bombarder ceux qu'il devait protéger contre les bombes de l'Autriche et de Naples, de prendre d'assaut, dût-elle y périr, la ville éternelle !

Vraiment, si ce n'était horrible, une pareille folie ne serait comparable qu'aux folies de Strasbourg et de Boulogne. Comment ! cette fois ce sont les ministres eux-mêmes qui conspirent, et qui abusent de la discipline pour faire de l'armée leur complice ; ce sont les ministres d'un Napoléon qui se rendent coupables d'une odieuse parodie de restauration papale ; ils ont le pouvoir et ils conspirent, comme conspirent les fous qui veulent le voler ; ils trompent l'Assemblée des représentants du peuple, et mentent à l'opinion publique, comme les conspirateurs cherchent à tromper la police et les gendarmes et à mentir à la justice ; ils violent une Constitution comme on cherche à escamoter une couronne ; ils usent du pouvoir pour tuer une nation qui les gêne, comme un conspirateur vulgaire use d'un pistolet pour tuer l'homme d'honneur qui lui barre la route. En vérité, ceci est une folie furieuse, que la nation ne peut tolérer, et qu'elle doit au plus vite condamner à l'impuissance de nuire.

ITALIE.

Trahison!

Ce que nous racontions hier avec l'expression du doute est aujourd'hui constant. Une intrigue infâme a dirigé l'expédition contre la République romaine. Il est vrai que des instructions précises avaient été données à M. de Lesseps pour qu'il fît exécuter les volontés de l'Assemblée constituante, mais des instructions non moins précises étaient données à M. Oudinot de faire échouer la négociation et d'agir à outrance. Il est vrai que M. de Lesseps a été outrageusement insulté par M. Oudinot ; il est vrai que M. Oudinot voulait profiter de la nuit pour attaquer traîtreusement la ville de Rome au moment où elle venait de conclure un traité avec l'envoyé *plénipotentiaire* de la République française, et que cette ignoble trahison n'a été déjouée que par la vigilance de M. de Lesseps ; il est vrai que les préparatifs du bombardement de Rome ont été faits sous l'inspiration des agents de la Russie et de l'Autriche, conseillers ordinaires de M. Oudinot, etc.

Voici les preuves officielles :

Nous avons rapporté hier le traité conclu entre M. de Lesseps et les autorités romaines. M. Oudinot, en recevant communication de ce traité, s'écria qu'il était contraire aux instructions qu'il avait reçues, qu'il ne pourrait s'y associer, et il écrivit immédiatement les deux lettres suivantes :

Au quartier-général, le 31 mai 1849.

Messieurs les triumvirs,

J'ai eu l'honneur de vous faire savoir ce matin que j'acceptais pour mon compte l'*ultimatum* qui vous a été transmis le 29 de ce mois par M. Lesseps.

A mon grand étonnement, M. Lesseps m'apporte à son retour de Rome une sorte de convention en opposition complète avec l'esprit et la base de l'*ultimatum*. Je suis convaincu qu'en la signant M. Lesseps a dépassé ses pouvoirs.

Les instructions que j'ai reçues de mon gouvernement m'interdisent formellement de m'associer à ce dernier acte. Je le regarde comme non avenu, et il est de mon devoir de vous le déclarer sans retard.

Le général commandant en chef le corps expéditionnaire de la Méditerranée.

L'*ultimatum* auquel il est fait allusion, n'était que la reproduction de la convention précédente, repoussée par les triumvirs et l'Assemblée.

Voici maintenant la lettre de M. Oudinot à M. de Lesseps :

Au quartier-général, 31 mai.

Monsieur le ministre plénipotentiaire,

Vous avez, depuis le 17 de ce mois, paralysé tous les mouvements du corps expéditionnaire sous mes ordres.

Vous m'aviez demandé avec instance que la trêve promise verbalement par vous aux troupes romaines fût prorogée jusqu'à ce que le ministère pût faire connaître sa réponse aux dépêches dont M. de la Tour-d'Auvergne était porteur. Bien que ce retard fût, dans ma conviction, très préjudiciable aux opérations militaires, j'ai souscrit à votre désir, afin d'éviter jusqu'aux apparences d'un dissentiment entre nous. Depuis ce temps les troupes romaines ont pu se porter partout où elles ont cru qu'il était de leur intérêt de le faire.

J'ai au contraire renfermé mes opérations dans la partie du territoire qui avait Civita-Vecchia pour base. Vous avez proposé, le 29 de ce mois, aux autorités romaines, un *ultimatum* dont j'ai accepté les termes, bien que certaines conditions qui y sont stipulées fussent loin de me donner une entière satisfaction.

Dans la journée même, vous m'avez écrit de Rome que cet ultimatum allait, selon toute probabilité, être accepté le soir, et, contrairement à toute prévision, vous me déclarez que vous avez signé avec la République romaine des conventions auxquelles vous espérez que j'apposerai ma signature.

Ces conventions sont en opposition formelle avec les instructions que j'ai reçues ; je les crois contraires aux volontés de mon gouvernement : non seulement je ne leur donnerai pas mon assentiment, mais *je les considère comme non avenues*, et je suis forcé de le déclarer aux autorités romaines. Quand le ministre aura fait connaître à la suite de la mission de M. Latour-d'Auvergne, ses intentions, je m'y conformerai scrupuleusement.

En attendant, j'ai le regret d'être dans l'impossibilité de concerter désormais mon action politique avec la vôtre.

Le général commandant en chef le corps expéditionnaire.

M. de Lesseps a répondu par la lettre suivante, que nous recommandons aux méditations de nos lecteurs.

Rome, 1[er] juin 1849.

Monsieur le général en chef,

Vos deux lettres du 31 mai, dont j'expédie des copies au gouvernement, me sont parvenues, l'une hier à sept heures du soir, la seconde ce matin à six heures.

Voici ma réponse :

J'ai suivi avec dévouement et abnégation personnelle les instructions du gouvernement de la République. Le jour où vous m'avez fait, en présence de témoins, les scènes les plus scandaleuses que mon sang-froid seul et ma détermination bien arrêtée ont empêché de convertir en luttes violentes, le jour où, me mettant complètement à l'écart, vous avez répondu à ma confiance en ordonnant secrètement à tous vos chefs de corps de commencer les hostilités à l'improviste et dans l'ombre de la nuit, ce jour-là mon parti a été pris irrévocablement.

J'avais laissé entre vos mains avant-hier, à 8 heures du matin, et à 3 heures du soir, et à 6 heures du matin le 31, trois notes dont j'envoie également les copies à M. le ministre des affaires étrangères. Ces documents prouveront que, devinant vos projets, je vous avais mis en demeure de ne pas les exécuter. Vous avez bien voulu supposer qu'ayant adressé un ultimatum aux autorités romaines, la déclaration que je vous avais faite, que ma mission serait terminée et que les hostilités pourraient recommencer à partir du moment de l'expiration du terme fixé, était absolue et indépendante de toutes circonstances nouvelles.

Mais je vous ai dit en temps opportun, et je vous répète que neuf heures avant la fin du délai (qui était de vingt-quatre heures) les autorités romaines avaient répondu à notre ultimatum qu'elles m'avaient envoyé un contre-projet, que le simple bon sens, les principes élémentaires de la diplomatie, et, plus que tout autre mobile, l'humanité, nous commandaient de prendre en considération.

Vous avez à peine eu le temps de jeter les yeux sur cet écrit, ainsi que sur les lettres de la municipalité de Rome, du président de l'Assemblée constituante et du pouvoir exécutif romain. Vous m'avez envoyé le dossier par votre premier aide-de-camp, M. Espivent. Ce dernier m'a prévenu que vous étiez trop occupé des détails de votre service et des ordres à donner à l'armée, pour l'examiner en ce moment avec attention. Vous avez ensuite réuni les généraux Vaillant, Regnault-Saint-Jean-d'Angely, Mollière, l'intendant en chef de l'armée et votre chef d'état-major, le colonel de Tinan. En leur présence, malgré vos cris, vos injures et vos gestes menaçants, j'ai donné avec calme lecture de toutes les pièces, ainsi que de mes notes de la journée à vous adressées.

Mes représentations étant devenues inutiles, ayant formellement refusé de m'associer à vos projets d'attaques nocturnes, sans avis préalable aux autorités romaines, acte inouï qui aurait peut-être fait massacrer la colonie française de Rome, je me suis retiré. Je tiens à constater ici que toutes les personnes présentes à la réunion ont observé envers le représentant officiel de la République l'attitude la plus convenable, à l'exception du général Regnault-St-Jean-d'Angely.

La réflexion et des conseils énergiques et éclairés vous ont heureusement permis de révoquer au dernier moment vos ordres de commencer les hostilités ; mais vos ordres ne sont pas arrivés assez à temps pour empêcher l'occupation de Monte-Mario, où vous n'avez pas rencontré de résistance parce que j'avais pu à l'avance faire connaître à Rome par mon secrétaire particulier, M. Leduc, que l'on ne devait pas s'inquiéter de vos mouvements, destinés seulement à vous assurer des positions dont les armées étrangères en marche sur Rome pourraient s'emparer contre nous.

Sans cet avis et sans mon retour à Rome, le tocsin eût sonné, la garnison et la population de la ville, jusqu'aux femmes de Trastevero, armées de leurs couteaux, auraient fait l'assaut du *Monte-Mario*. Je sais que nos braves soldats s'y seraient maintenus, mais les conséquences d'une attaque et d'une défense acharnées auraient atteint au cœur notre patrie.

Parti le 31 au matin du quartier-général après vous avoir remis ma dernière note et éclairé sur les inconvénients à craindre de l'entrée immédiate de l'armée française à Rome, où vous auriez pu compromettre les intérêts que j'avais à défendre, j'ai rédigé seul un nouveau projet d'arrangement entièrement conforme aux instructions que j'avais reçues du gouvernement de la République. Ce projet, adopté après quelques discussions par le pouvoir exécutif, a été approuvé à l'unanimité moins trois voix par l'Assemblée constituante. Je vous en ai remis, avant de le signer, un exemplaire, accompagné d'une déclaration. J'avais commencé par vous donner lecture de mes instructions, en date du 8 mai, ainsi conçues :

» Les faits qui ont marqué le début de l'expédition
» française dirigée sur Civita-Vecchia étant de nature à
» compliquer une question qui se présentait d'abord sous
» un aspect plus simple, le gouvernement de la Républi-
» que a pensé qu'à côté du chef militaire chargé de la
» direction des forces militaires envoyées en Italie, il
» convenait de placer un agent diplomatique qui, se con-
» sacrant *exclusivement* aux négociations et aux rapports
» à établir avec les autorités et les populations romaines,
» pût y apporter toute l'attention, tout le soin nécessaire
» dans d'aussi graves matières.

» Votre zèle éprouvé, votre expérience, la fermeté et
» l'esprit de conciliation dont vous avez eu à faire preu-
» ve en plus d'une occasion dans le cours de votre car-
» rière, vous ont désigné pour cette mission délicate au
» choix du gouvernement.

» Pour vous donner des instructions plus précises et
» plus détaillées, il faudrait avoir sur ce qui s'est passé
» depuis quelques jours dans les États romains, les in-
» formations qui nous manquent. Votre jugement droit
» et éclairé vous inspirera suivant les circonstances.

» Signé DROUIN DE LHUYS. »

Quant à votre déclaration, monsieur le général en chef, de considérer comme non avenu l'arrangement qui a été régulièrement signé hier entre le pouvoir exécutif romain et moi, c'est à notre gouvernement à prononcer, et, suivant l'usage, vous ne pourrez l'enfreindre sur aucun point avant la ratification ou la non ratification.

Lorsque vous jugerez à propos, en vertu de l'art. 3, de désigner, avant la saison des fièvres, des cantonnements plus salubres que ceux occupés aujourd'hui par l'armée française, veuillez m'en informer, afin que ces cantonnements puissent être pris sans difficulté, et, s'il le faut avec l'aide des populations.

Je rends justice, monsieur le général en chef, au fils d'un illustre maréchal. On a exploité votre ardeur militaire ; vous vous êtes rendu, *sans le savoir*, l'instrument d'une conspiration ourdie par les ennemis de la France. Ma vigilance a su déjouer à temps la trame ténébreuse dont *je connais tous les fils*, et j'ai pu sauver l'honneur de l'armée, l'honneur de la France !

Vous avez par *votre* affaire du 30 avril ébranlé un ministère. En faisant avorter le 30 mai, qui eût été un autre 30 avril sur une plus grande échelle, je vous ai heureusement empêché d'obéir aveuglément à ceux qui, par leurs perfides conseils, vous avaient entraîné une première fois et voulaient aujourd'hui perdre la France.

Si vous ne me croyez pas assez bon Français, vous penserez peut-être que ceux qui m'ont remplacé au quartier-général le sont plus que moi, entre autres l'agent officiel de la Russie près le saint-siége, le père Vaure, un général prussien envoyé de Radetzki, M. l'abbé de Bremont, etc., etc.

J'ai l'honneur de vous prévenir, M. le général en chef, que toutes les personnes qui se seront munies d'un *laissez-passer*, signé de moi, sont autorisées à se rendre aux destinations indiquées sur leur papier. J'ose espérer que vous n'apporterez aucun obstacle à cette mesure d'ordre public, ainsi qu'à la libre entrée et sortie des courriers portant les correspondances publiques et privées.

Toute relation personnelle cesse entre nous, mais les relations officielles écrites doivent subsister.

Veuillez agréer, monsieur le général en chef, les assurances de ma haute considération.

L'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République française en mission à Rome.

Signé DE LESSEPS.

P. S. Le triumvirat me transmet en communication la copie d'une lettre que vous lui avez adressée ce matin, et de sa réponse.

La démarche que vous avez faite est déplorable, parce qu'elle met au grand jour un dissentiment politique dont notre gouvernement était seul juge, et qui, provisoirement, devait rester entre nous.

Chacun pensera, après la lecture de ces pièces qu'il est de toute nécessité que M. de Lesseps soit appelé devant l'Assemblée constituante, et que des explications soient provoquées entre lui, M. Drouin de Lhuys et l'Assemblée. Il faut que toutes ces énormités soient constatées solennellement à la face du monde, et que justice soit faite.

M. de Lesseps qui est à Paris, a adressé hier la lettre suivante à M. le ministre des affaires étrangères :

Paris, le 7 juin 1849.

Monsieur le ministre,

Vous m'avez annoncé hier, lorsque j'ai eu l'honneur de me présenter chez vous, immédiatement après mon arrivée de Rome, que plusieurs dépêches m'avaient été adressées par le département. Pendant tout le cours de ma mission, depuis mon départ de Rome, je n'ai reçu aucune dépêche du ministère, si ce n'est le 1[er] juin à une heure et demie, la dépêche télégraphique du 29 mai, qui me rappelait.

Je vous prie en conséquence, monsieur le ministre, de vouloir bien me faire envoyer les duplicata des communications auxquelles vous croiriez que j'ai des réponses à faire.

La position qui résulte pour moi de mon rappel, m'engage à vous prier en même temps, monsieur le ministre,

de donner des ordres pour que je sois placé dans le cadre d'inactivité des agents diplomatiques.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, etc., etc.

M. DE LESSEPS ET M. DE FALLOUX.

Le *Crédit* publie des détails intéressants sur le voyage de M. de Lesseps et sur ses rapports avec M. de Falloux. Nous les reproduisons :

M. de Lesseps est arrivé en quatre jours et trois heures de Rome. M. de Lesseps s'est fait débarquer à Antibes. Il a mis cinq heures d'Antibes à Aix. La distance est de cinquante lieues. Il avait calculé son départ d'Antibes de manière à se trouver à Aix au moment du passage de la malle de Marseille pour Paris. Son domestique chargea le courrier de lui préparer des relais, et la voiture de poste suivit ainsi la malle jusqu'à une lieue d'Orange, où deux roues se brisèrent à la fois. Immédiatement, le postillon fut expédié ventre à terre en avant, avec ordre de dire au courrier d'attendre le voyageur dont il préparait les relais depuis Aix, et qui n'était autre que le ministre plénipotentiaire, représentant la République française à Rome.

Au nom de M. de Lesseps, le courrier s'écria qu'il attendrait vingt-quatre heures s'il le fallait. Mais dix minutes après l'arrivée du postillon, M. de Lesseps arrivait lui-même sur un bidet de poste, son portefeuille sous le bras et nu-tête, car sa casquette avait été perdue dans la bagarre. Il avoue lui-même en riant, nous dit-on, que sa tournure en arrivant ainsi seul à Orange, devait être de nature à réjouir ceux qui avaient intérêt à le faire passer pour fou. Mais, grâce à Dieu, sa constitution de fer est en état de déjouer toutes les combinaisons. Quatre jours après avoir quitté Rome, et moins d'un mois après son départ de Paris, le diplomate porteur de la délibération de l'Assemblée constituante du 7 mai et des instructions ministérielles que nous faisons connaître plus haut, était de retour, frappant à la porte du cabinet du président de la République, sans pouvoir parvenir à se la faire ouvrir.

Si nous sommes bien informés, et nous croyons l'être, M. de Lesseps s'est déjà présenté trois fois à l'Elysée, recevant chaque fois un nouveau rendez-vous et toujours éconduit. A la troisième fois, M. de Lesseps aurait répondu à l'officier de service qui lui disait que le prince n'avait pas encore eu le temps de lire ses dépêches et qu'il ne voulait le voir qu'après les avoir lues : « Quand après le vote de la Constituante du 7 mai, le président de la République a cru avoir besoin de mes services, il a trouvé un moment pour me recevoir et me transmettre les instructions et les pouvoirs du gouvernement. M. de Lesseps ne remettra plus les pieds à l'Elysée, et l'*ancien* agent du ministère des affaires étrangères ne s'y rendra que lorsqu'il en aura reçu l'invitation du chef de son département. »

Lors de sa première visite à l'Elysée, M. de Lesseps fut rencontré par M. de Falloux, qui, à quelques paroles assez franches, répondit par une grande amabilité et l'invitation pressante de se rendre à une soirée qui se donnait le même jour au ministère de l'instruction publique.

M. de Lesseps s'y rendit, et ne parla guère que d'arts et de poésie. Il rectifia cependant, en passant, cette calomnie que des objets d'art d'une grande valeur avaient été vendus par le gouvernement de la République romaine.

Voici le fait très simple que la calomnie a lâchement exploité. Les majorats ayant été abolis, certains propriétaires qui tenaient leurs galeries privées à ce titre, ont pu, pour la première fois, en disposer. Des objets d'art ont donc, vu le besoin d'argent que beaucoup de familles riches ont éprouvé, été vendus. Les marchands, pour les revendre à plus haut prix, ont insinué que les toiles et les marbres qu'ils avaient en leur possession provenaient des collections publiques.

M. de Falloux le prit par le bras, l'entraîna dans un salon, et là, devant un cercle nombreux :

« Etes-vous d'avis, dit M. de Falloux, que la France reconnaisse la République romaine?

— Vous m'adressez, dit M. de Lesseps, du premier coup une question qui, dans les circonstances où le pays se trouve, en face de cette foule, ayant à côté de moi, ainsi que je le reconnais, le représentant de l'Autriche, serait de nature à écraser un diplomate qui aurait dans le cœur autre chose que l'amour le plus profond de son pays, et dans la tête autre chose que le souvenir pur d'un grand devoir rempli. Je vous répondrai donc comme vous m'interrogez, sans hésiter : Oui, la France doit reconnaître la République romaine.

Et c'est moi, homme de paix, moi qui à Rome comme à Barcelone, ai risqué ma vie pour éviter l'effusion du sang, c'est moi qui vous affirme, devant M. le représentant de l'Autriche ici présent, et qui ne me démentira pas, que le seul moyen d'éviter les horreurs d'une guerre générale avant six mois, c'est de reconnaître dès aujourd'hui la République romaine, de signifier cette reconnaissance au cabinet de Vienne et de négocier, avec énergie et avec foi dans la justice, l'humanité et le bon droit de cette cause, l'évacuation des Etats romains par les troupes autrichiennes. »

Après cette déclaration franche, M. de Falloux redoublait d'amabilité, a reconduit son hôte près d'un groupe de dames, et M. de Lesseps en fendant la foule qui de toutes parts faisaient entendre des marques significatives de sympathie, vit une main que l'on tendait silencieusement vers lui. Il la saisit. C'était la main du représentant de l'Autriche.

Le *Siècle* rapporte le même fait en d'autres termes.

ASSAUT DE ROME.

On prétend que le gouvernement a reçu l'avis d'un nouvel échec éprouvé par nos troupes devant Rome, et celui-ci beaucoup plus grave que le premier. Cette fois les pertes auraient été immenses.

Nous ne savons rien de précis à cet égard. Ce qui nous semble indubitable, c'est que Rome a été attaquée par Oudinot, presque aussitôt après le départ de M. de Lesseps.

Il n'est arrivé à Paris aujourd'hui aucun journal de Rome. A Florence on n'avait pas reçu la correspondance en date du 1er juin. On lit à ce sujet dans l'*Avvenire* :

« La correspondance de Rome nous manque. Nous sommes portés à croire que les hostilités ont été reprises par les Français, d'autant plus qu'on nous assure que ceux-ci n'ont pas laissé entrer dans la capitale le dernier courrier. »

Une correspondance de la veille porte qu'aux avant-postes français on avait arrêté et retenu comme prisonniers de guerre deux commissaires du gouvernement romain qui revenaient de Pérouse.

Les envois de troupes continuent à Toulon. On lit dans le *Toulonnais* du 6 juin :

Hier matin, nous avons vu entrer en ville deux beaux bataillons du 32e régiment d'infanterie de ligne, qui ont été embarqués immédiatement à bord de la frégate à vapeur l'*Asmodée* et de la gabare l'*Egérie*, ce dernier navire ayant pris déjà dans le port un chargement considérable de matériel d'artillerie et de génie, de projectiles et de munitions de guerre.

Dans la soirée, l'*Asmodée* et l'*Egérie*, l'une remorquant l'autre, ont fait route pour Civita-Vecchia.

Nous avons annoncé, dans notre numéro d'hier, l'embarquement du 33e de ligne. Ainsi donc, dans l'espace de 48 heures, un renfort de 8 500 hommes environ a été expédié de notre port à l'armée d'Italie, dont l'effectif sera, dès l'arrivée de ces troupes, de près de 30 000 hommes.

La *Tribune des peuples* enregistre ce matin les deux versions suivantes :

Suivant une version, le général Oudinot, après avoir reçu l'ordre du gouvernement français d'attaquer Rome et de s'en emparer *coûte que coûte*, a rompu le premier l'armistice conclu entre lui et le gouvernement romain. Voulant surprendre la ville pendant la nuit et au moment où les Romains se félicitaient d'avoir enfin terminé honorablement cette triste affaire au moyen d'un traité signé par le triumvirat et M. de Lesseps, il a fait construire le soir du 31 mai des retranchements et des batteries à la villa Pamphili ; mais la vigilance des Romains a déjoué son projet. La troupe romaine, faisant une sortie, a valeureusement repoussé nos soldats.

Cette sortie a eu en outre pour résultat la prise de 250 de nos soldats et l'anéantissement complet des ouvrages d'aggression. Nous avons eu plus d'une centaine des nôtres tués ou blessés.

Suivant une autre version, le gouvernement a dû recevoir hier au soir un rapport du général Oudinot, qui annonce que la troupe française, après avoir établi des batteries et des retranchements, a commencé l'attaque dans la soirée du 31 mai, et après une très vive cannonade, on a pu le lendemain ouvrir une brèche dans un mur de la ville, du côté de Villa Pamphili. Enfin, par cette ouverture, les Français sont entrés à Rome, et, au moment où la dépêche était finie, ils occupaient déjà un certain espace dans Rome.

Ce rapport dit que les Romains se battent avec une bravoure extraordinaire, et que les Français sont obligés de prendre chaque barricade comme une forteresse.

L'*Opinione*, de Turin, dit que, d'après une lettre en qui elle a tout lieu d'ajouter foi, Ancône se serait rendue, après avoir souffert un bombardement de plusieurs jours.

La *Gazette de Milan* ne contient rien à cet égard. Les journaux de Trieste constatent que le 26 et le 27 la ville était bombardée à la fois par terre et par mer.

Révolution allemande.

Les lettres de Stuttgard, du 4 juin, annoncent que le nombre des membres de l'Assemblée de Francfort, arrivés dans la capitale du Wurtemberg, s'élève déjà à cent dix, parmi lesquels on cite MM. Vogt, simon de Treises, Froebel.

Le roi se sent fort mal à son aise en présence d'une Assemblée dont le caractère sera des plus révolutionnaires. Reconnaissant le danger de la situation, surtout si, comme il est probable, les troupes préfèrent la cause du peuple à la sienne, ce prince vient d'investir tous les chefs de corps et les gouverneurs de garnison de pouvoirs extraordinaires.

C'est ce même roi de Wurtemberg qui vient de faire arrêter et emprisonner le citoyen Joseph Fickler, l'un des membres du comité national de Bade. Le gouvernement provisoire a déclaré qu'il regardait cette arrestation comme un acte d'infâme trahison envers le peuple, et que si le patriote qu'il réclame n'est pas rendu à la liberté, il regardera le refus comme une déclaration de guerre, et on exigera satisfaction les armes à la main. On nous annonce que la guerre est déclarée.

De nouveaux renforts arrivent de tous les points aux insurgés de Bade et du Palatinat, et un fait remarquable, c'est qu'ils se recrutent en grande partie parmi les classes aisées. Une colonne de partisans, formée à Francfort et aux environs, est partie de cette ville le 6 ; une autre, à peu près de la même force, avait traversé Oschaffenbourg la veille, traînant après elle du canon et une somme importante en numéraire. Le général polonais Snayde, qui commande dans le Palatinat, continue à déployer une activité sans égale, et se prépare à une énergique défense.

Les légions allemande-hongroise et allemande-polonaise, qui s'étaient formées ces jours derniers, sont parties pour le théâtre de la guerre, sur la frontière de Hesse.

Le gouvernement hessois de Darmstadt paraît décidé à combattre avec vigueur le mouvement républicain qui se propage dans la Hesse grand-ducale, et surtout parmi les Mayençais, qui n'ont jamais supporté que fort impatiemment la domination de Darmstadt. Sept mille hommes de troupes prussiennes sont à Giessen, et des mandats d'arrêt ont été lancés contre les chefs du mouvement, qui seront arrêtés partout où on les trouvera. Les chefs des corps-francs sont sommés de renvoyer ces derniers dans leurs foyers, sous peine d'être déclarés hors la loi.

Le gouvernement bavarois vient de déclarer officiellement qu'il ne souscrira jamais à la constitution allemande venue de Berlin, qu'il continuera de reconnaître le pouvoir central de Francfort, et qu'il ne séparera pas sa cause de celle de l'Autriche.

Il y a dans ce moment trois Allemagnes : celle des Saxo-Prussiens au Nord, celle des Bavaro-Autrichiens au Sud, et celle des Bado-Wurtembergeois au centre ; les deux premières monarchiques, la troisième républicaine.

Les Hongrois se portent bien.

WELDEN DISGRACIÉ ET HAYNAU BATTU.

Les Madgyars font des préparatifs immenses pour recevoir les Russes. Kossuth et son ministre des affaires étrangères Bathyani, ont publié une protestation contre l'invasion des Russes sur le territoire hongrois, sans déclaration de guerre préalable. Szemère, ministre de l'intérieur, a ordonné aux commissaires envoyés dans les provinces d'organiser la croisade par des proclamations, des solennités nationales, des assemblées populaires, etc. Chaque fonctionnaire, prêtre ou patriote, choisira le district dans lequel il soulèvera le peuple et organisera la garde nationale et la landsturm. Sur toutes les hauteurs s'élèveront des colonnes d'alarme ; la nuit des feux, le jour des fusées, des drapeaux rouges signaleront l'insurrection ; tous les ponts seront démolis, les fontaines coupées, les puits comblés, et l'on empêchera par tous les moyens possibles l'arrivée des vivres et des munitions aux troupes czariennes et impériales. Ceux qui souffriront de ces mesures seront indemnisés plus tard. Enfin, le ministre des cultes Horvatz ordonne au clergé de prêcher du haut de la chaire la guerre sainte contre les schismatiques russes, qui veulent avant tout faire disparaître la religion catholique du sol de la Hongrie.

Les Madgyars ont, à défaut de la République française, une puissante alliée dans la nature même de leur pays. Le sol de la Hongrie, tantôt scabreux, tantôt marécageux, tantôt couvert de sables, rend tout développement de grandes masses de troupes et d'artillerie presque impossible, tandis que la cavalerie légère des Madgyars, qui en même temps connaît les localités, a toujours pu inquiéter les troupes autrichiennes par des escarmouches de guérillas. Le climat, déjà malsain pour les habitants du pays même, est très pernicieux à tous les étrangers qui sont accablés par la fièvre. Le choléra vient d'éclater à Presbourg.

Les dispositions des Hongrois sont prises de manière qu'il sera difficile aux armées russe et autrichienne réunies de les vaincre sans de grands efforts, après la prise de Bude. Georgey a tout de suite envoyé 20 000 hommes se joindre à l'armée de Dembinski, qui a pris position dans les villes de montagnes Kremnitz, Schemnitz, etc.

Komorn a été approvisionné pour plusieurs mois, et a reçu un renfort de garnison. Gran est fortifié de manière à pouvoir résister avec supériorité.

Dans le Banat, Perczel, après avoir pris Pancsova, ville située à trois lieues de Belgrade, et s'être emparé des villages des Tschékistes (pontonniers de la frontière), s'est avancé jusqu'à Orsova, dominant tout le pays de Peterwarden, jusqu'à la frontière turque. Il a envoyé au prince de la principauté, et au gouverneur de Belgrade, Hassan-Pacha, l'assurance de ses intentions pacifiques et de bon voisinage.

Bem a pris Teneswar et battu le général autrichien Theodorowich, après quoi il s'est dirigé vers Weiskirchen, et ayant rencontré le corps du général autrichien Malikowski, il l'a également défait. Malikowski s'est retiré à Orsova, où il aura rencontré Perczel.

Une partie de ses troupes est restée en Transylvanie, afin de garder les deux seuls points par lesquels l'entrée d'une armée est possible : le défilé de la *Tour-Rouge*, du côté de la Valachie, et Bielith, du côté de la Bukowine, par laquelle un corps russe de 20 000 hommes, venu de la Moldavie, s'avance sous le commandement du général Lucien.

Nos dernières nouvelles du sud-ouest nous annoncent même que les Hongrois sont entrés en Croatie en franchissant la Drave près de la petite forteresse de Legrad, au confluent de la Drave et de la Mur. Legrad, qui leur a ouvert la route de Varsovie, serait tombé entre leurs mains. Agram serait sérieusement menacée, peut-être même déjà prise.

Dans le comitat d'Oldenbourg, les Hongrois ont pénétré jusqu'à Czorno et jusqu'à Kapovar, où une rencontre aurait eu lieu.

Le fait de la déroute du corps autrichien en Transylvanie et de sa retraite sur le territoire Valaque, est pleinement confirmée.

Les Russes continuent à se *hâter lentement*, si lentement, que les Autrichiens commencent à se demander si les masses énormes de Cosaques, annoncées avec tant de fracas, existent ailleurs que sur le papier.

On attend toujours le prince Paskewitch, qui doit prendre le commandement en chef de l'armée russe. Celle-ci, dans ses opérations, sera tout à fait indépendante des généraux, ainsi que du ministère autrichien. On fait même des préparatifs pour la réception du czar à Cracovie ; c'est là que le plan de campagne doit être discuté et arrêté. Pour peu que l'on tarde encore une quinzaine de jours, les hussards hongrois, aidés du *choléra*, auront purgé la Hongrie de la présence des Autrichiens. En attendant, les chefs impériaux sont successivement battus par ceux qu'ils appellent les insurgés.

Welden, le fameux gouverneur de Vienne, qui succéda à Windisgraetz en Hongrie, n'a pas été plus heureux que son prédécesseur. Disgrâcié à son tour, on l'a vu traverser tristement cette même ville de Vienne qu'il faisait trembler, pour se rendre à Grætz, au sein de sa famille.

Décidément les héros de l'Italie ont peu de bonheur chez les Madgyars. Le général Gœtz a perdu Waitzen et en même temps la vie. Après lui vint Wohlgemuth, qui fut battu ; Barka, aussi battu ; Benededeck, encore battu ; enfin Welden, toujours battu. Maintenant c'est le tour de Haynau, qui est venu retremper ses sanglants lauriers sur les bords du Danube. Son début n'a pas été heureux. Le 29 mai il a tenté de refouler les Madgyars jusqu'à Komorn, et il avait déjà obtenu quelques avantages, lorsque grâce à l'arrivée de renforts considérables, les Madgyars, d'abord inférieurs en nombre, prirent le dessus et repoussèrent à leur tour le commandant en chef de l'armée impériale. Les Hongrois, après cette victoire, ont occupé Vaika.

Une lettre de Vienne prétend que Haynau avait commencé par anéantir presque totalement un beau régiment de hussards hongrois, et que si ce général ensuite a été vaincu, c'est qu'un corps russe sur lequel il s'appuyait, a jugé à propos de céder aux Hongrois presque sans résistance. La même lettre, écrite par un impérialiste, avoue la perte d'une partie de l'artillerie autrichienne. Après Haynau, battu comme tous les autres, il n'y aura plus guère que Radetzki auquel l'empereur son maître a déjà songé, mais qui jusqu'à présent décline prudemment l'honneur qu'on veut lui faire.

Assemblée législative.

Présidence de M. DUPIN. — *Séance du 9 juin 1849.*

La séance est ouverte à deux heures.

M. LE PRÉSIDENT. M. Passy m'écrit qu'il opte pour l'Eure.

M. Barrot opte pour le département de l'Aisne.

M. L. Murat opte pour le Lot.

M. *le comte* de Montalembert (Murmures à gauche.) opte pour le Doubs.

Le bruit court que M. Bugeaud est mort du choléra. D'autres personnes assurent, au contraire, qu'il va mieux depuis ce matin.

M. DE FALLOUX, ministre de l'instruction publique, dépose un projet de loi sur l'Ecole d'administration.

L'ordre du jour appelle les vérifications de pouvoir.

M. SAUTEYRA a la parole sur l'élection de M. Fortoul dans les Basses-Alpes.

L'orateur faisait partie de la minorité du bureau qui a combattu la validation de l'élection. Le rapport de la majorité a été inséré ce matin dans le *Moniteur*. M. Sauteyra vient le réfuter.

M. Fortoul prétend n'avoir pas influencé les électeurs, puisqu'il n'est pas allé dans les Basses-Alpes. Un journal de la localité dit que M. Fortoul a obtenu un crédit pour une église, bien que ce crédit n'eût pas été accordé par son intermédiaire, ainsi que le constate une lettre de M. Léon Faucher. Une multitude de réclames électorales ont été répandues dans le département, malgré la loi qui défend aux représentants du peuple de solliciter, et ces réclames attestent que M. Fortoul était un des plus actifs solliciteurs.

Vous savez que M. Fortoul n'a obtenu une majorité que de quelques voix. Quelques-uns des bulletins qui lui ont été attribués portent, les uns Fortuné Fortoul, les autres Fortoul avocat, Fortoul médecin, Fortoul de Digne, Forton, Forte, etc. N'oublions pas que M. Fortuné Fortoul, frère de M. Hyppolite Fortoul, a obtenu 13 000 voix aux élections de 1848, [illegible] évidemment à ce frère, qui a été également candidat aux élections de 1849, qui ne s'est retiré qu'assez tard, et dont on a cru un moment l'élection aussi bien assurée que celle de son frère. La commission, il est vrai, a renoncé à 42 bulletins portant le nom de Fortuné Fortoul, mais elle en a conservé trois qui portaient ces mots Fortuné Fortoul, médecin, parce que ces trois voix étaient nécessaires pour assurer la majorité à M. H. Fortoul.

Quant aux bulletins qui portent : Fortoul, de Digne, ainsi que ceux qui portent : Fortoul, avocat, ils sont applicables uniquement à l'avocat de ce nom, très connu à Digne, et ne sauraient être appliqués à M. H. Fortoul, qui n'habite pas Digne et qui n'est pas avocat. D'autres bulletins portent : Auguste Fortoul, mais il est dans les Basses-Alpes beaucoup de citoyens de ce nom, et rien ne prouve qu'on n'ait pas voulu, par caprice ou par estime, porter un de ceux-là.

Et notez qu'avec tous ses suffrages induement attribués à M. H. Fortoul, on n'est encore parvenu à lui assurer qu'une majorité de *trois voix*.

Il est impossible, en présence de ces faits, que l'élection de M. Hyppolite Fortoul soit validée par l'Assemblée. Au nom de la minorité de votre commission, je demande, non-seulement l'annulation de cette élection, mais encore l'admission de M. Chateauneuf son concurrent.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de la proposition suivante, qui est adoptée :

« Les questeurs pourront charger spécialement l'un d'eux de la comptabilité et de l'agencement des dépenses de l'Assemblée nationale

» Pour que les mandats deviennent régulièrement payables par le trésorier de l'Assemblée, il suffira qu'ils soient revêtus de la signature du questeur délégué. »

M. BAZE combat la proposition de M. Sauteyras. Il n'y avait le dernier jour qu'un seul candidat du nom de Fortoul, donc tous les bulletins doivent être attribués à M. Fortoul.

Cette singulière argumentation est souvent interrompue par les protestations de la gauche.

La droite crie: Aux voix!

M. SAUTAYRA paraît à la tribune.

On demande la clôture, qui est prononcée.

M. LE PRÉSIDENT. Je vais mettre aux voix la validité de l'élection de M. H. Fortoul ; mais, dans le cas où l'élection serait annulée, il resterait encore à savoir si, par cela seul, il faudrait prononcer l'admission de M. Châteauneuf.

M. CRÉMIEUX. Il faut bien savoir ce que nous voulons faire. Nous sommes en présence d'un rapport très minutieux ; nous sommes menacés d'un autre rapport du même genre. Il me semble que ce qu'il y a de mieux en pareil cas, c'est d'en appeler au juge souverain en annulant les deux élections.

M. BAZE soutient que ce n'est pas l'annulation de l'élection qu'il faut mettre aux voix, mais sa validation.

M. CHARAMAULE. L'Assemblée constituante s'est déjà prononcée dans une question absolument semblable. M. Schmitt avait usurpé la qualité d'ouvrier (bruit au centre) ; l'Assemblée annula l'élection ; mais elle n'investit pas du mandat de représentant M. Moreau, qui venait le premier sur la liste avec 74 000 suffrages ; elle renvoya la question à décider aux électeurs.

M. H. FORTOUL. La répugnance que j'ai à parler dans ma propre cause doit céder devant la nécessité de défendre les électeurs qui m'ont nommé. On a pu un jour décréter le suffrage universel, mais l'orthographe universelle ne se décrète pas aussi vite. Les lettres que j'ai reçues des Basses-Alpes, toutes tremblantes encore de la lutte (On rit), m'attestent que la majorité a été pour moi.

Quinze jours auparavant on pouvait croire que les élections s'accompliraient sans lutte ; mais je ne sais quel vent a soufflé sur la France...

A GAUCHE. Les nouvelles d'Italie.

M. FORTOUL. Et tout a changé. La commission avait reconnu pour moi une majorité de 80 voix sur M. de Châteauneuf ; c'est le bureau qui m'a réduit à la majorité de 3 voix.

Vous croyez le bureau lorsqu'il vient vous proposer de me retrancher 80 voix, et vous ne le croyez pas lorsqu'il vient vous proposer mon admission. Les électeurs se sont mis sur la brèche pour moi, il faut bien que je combatte aussi pour eux. (On rit.)

Le bureau a proposé la validité de mon élection...

M. SAUTEYRA. Par 14 voix contre 13. (Mouvement.)

M. FORTOUL. On a parlé d'annulation ; l'Assemblée est souveraine, mais à mes yeux cette annulation offrirait un véritable danger. (Ah ! ah !)

Cette élection a été des plus violemment disputées, et elle pourrait avoir un résultat différent de ce que l'on peut désirer. (Ah ! ah !) Les dernières paroles de l'orateur se perdent dans le bruit.

M. LE PRÉSIDENT. Je mets aux voix les conclusions de la commission ; si elles ne sont pas adoptées, l'élection sera déclarée nulle, et il sera procédé à une nouvelle élection.

Il est procédé au scrutin sur la question ainsi posée.

Le scrutin donne le résultat suivant :

Nombre de votants	463
Majorité absolue	232
Pour	240
Contre	223

L'Assemblée adopte les conclusions de la commission et valide les élections des Basses-Alpes.

M. DUFAURE, ministre de l'intérieur, présente divers projets de loi, parmi lesquels nous en remarquons un portant demande d'un crédit pour indemnité au commandant supérieur des gardes nationales de la Seine, et un autre demandant un crédit pour indemnité aux officiers du bataillon lyonnais qui n'ont pu être compris dans la nouvelle réorganisation de la garde républicaine.

Après une discussion peu importante, l'Assemblée fixe à lundi la nomination dans les bureaux de la commission chargée de préparer la liste de candidature des membres devant remplacer la moitié sortante du conseil d'Etat.

L'ordre du jour appelle les conclusions de la commission relatives à l'élection de M. Michot dans le Loiret.

Après quelques mots de M. Michot, les conclusions de la commission tendant à l'annulation de l'élection de M. Michot sont mises aux voix et rejetées à l'unanimité, moins la majorité de la commission.

M. Michot est proclamé représentant du Loiret.

M. LE PRÉSIDENT appelle le rapporteur de la commission chargée de l'examen des élections des Ardennes.

Les élections ont été validées, à l'exception de celle de M. Payer. Les fonctions qu'exerce M. Payer à l'Ecole normale, selon la commission, sont incompatibles avec celles de représentant. En conséquence, la commission propose de déclarer les élections des Ardennes régulières, et de considérer M. Payer comme démissionnaire, puisqu'il a opté pour la conservation de son emploi.

Une discussion s'engage à ce sujet. On demande le renvoi au conseil d'Etat.

M. CHAVOIX soutient que la difficulté doit être tranchée par l'Assemblée et non renvoyée au conseil d'Etat.

M. CRÉMIEUX. Les termes de la loi sont si précis que je demande la question préalable.

La question préalable est adoptée.

M. NOEL PARFAIT. J'ai demandé à interpeller M. le ministre des travaux publics.

VOIX NOMBREUSES. Sur quoi?

M. NOEL PARFAIT. Sur le chemin de fer de Paris à Chartres... (A lundi!)

M. BAC. Nous avons appris qu'il était arrivé des dépêches de l'Italie ; je ne vois plus à son banc M. le ministre des affaires étrangères ; celui qui reste peut-il faire part à l'Assemblée du contenu de ces dépêches?

M. CRÉMIEUX insiste dans le même sens.

M. RULHIÈRE, ministre de la guerre. Il y a en effet une dépêche arrivée de Rome ; elle sera publiée ce soir. (Réclamations à gauche.)

M. CRÉMIEUX. Dans le cas où M. le ministre de la guerre connaîtrait la dépêche télégraphique, pourrait-il en faire part à l'Assemblée? Je lui demande ceci dans l'absence du ministre des affaires étrangères.

M. DUFAURE, ministre de l'intérieur. Le gouvernement a reçu ce matin plusieurs dépêches sur les affaires d'Italie. Le gouvernement leur donnera le plus tôt possible, ce soir même, toute la publicité qu'elles doivent avoir... Si je les avais entre les mains...

A GAUCHE. Envoyez-les chercher ! (Interruption.)

M. DUFAURE. La dépêche sera publiée ce soir. (Nouvelles rumeurs à gauche.)

M. LAURENT (de l'Ardèche). Le gouvernement semble prendre la tendance de ne communiquer avec l'Assemblée que par la voie de la presse.

A GAUCHE. C'est du mépris. (Rumeurs prolongées.)

M. LAURENT (de l'Ardèche). Si le gouvernement apprend par ses journaux à la France que la guerre a repris son cours malgré les intentions formelles de l'Assemblée constituante, la nouvelle arrivera avant que nous ayons pu protester contre ces tendances.

M. le ministre ici présent peut-il nous dire pourquoi, au commencement de la séance, on n'a pas fait part à l'Assemblée de ces nouvelles?

A DROITE. Vous ne les avez pas demandées!

M. T. BAC. Si les nouvelles avaient un caractère tel que l'Assemblée fût forcée d'aviser, elle ne pourrait s'en occuper immédiatement, et l'on voit tout de suite l'inconvénient d'un semblable retard.

Je parle pour le principe; je répète que, dans l'état où sont les esprits, il est infiniment regrettable que la communication n'ait pas été faite à l'Assemblée. (Aux voix! — Assez! — L'ordre du jour!)

M. CRÉMIEUX. J'ajoute un mot à M. le ministre de l'intérieur. Nous commençons l'Assemblée législative; il s'agit de régler et de savoir tout de suite quels sont les droits et les devoirs des deux pouvoirs exécutif et législatif. Les événements de Rome touchent à un point des plus sensibles de notre appréciation de notre droit. Le gouvernement a reçu des dépêches depuis ce matin; nous sommes à près de six heures, et nous n'avons reçu aucune communication. Cette communication sera faite au journaux du soir. Alors où est la dignité de l'Assemblée?

Encore, si l'on voulait bien, il y aurait ici des personnes qui pourraient dire quelles sont les nouvelles; mais elles pourraient ne pas les connaître parfaitement, et ensuite il faut que le pouvoir législatif soit respecté dans sa dignité et soit instruit le premier de ce qui intéresse le pays.

M. GRÉVY. Comment se fait-il que M. le ministre de la guerre n'ait pas reçu des rapports de M. Oudinot, général en chef de l'expédition, quand M. le ministre des affaires étrangères en a reçu? Il est impossible que M. le général Oudinot n'ait pas écrit à son supérieur immédiat. (Silence au banc des ministres.)

M. DUFAURE, ministre de l'intérieur. Je ne monte à la tribune que pour protester contre les paroles de l'honorable M. Crémieux. De ce que M. le ministre des affaires étrangères n'est pas ici pour communiquer des nouvelles, on en ferait volontiers une lutte de prérogatives entre le pouvoir exécutif et l'Assemblée nationale. Il n'en est rien; dans ce que j'ai dit, l'autorité souveraine de l'Assemblée nationale n'a pas été mise en doute.

L'Assemblée a fixé à lundi le moment des interpellations sur les affaires de l'Italie; sans doute elle pouvait aujourd'hui demander au gouvernement la communication des nouvelles qu'il a reçues.

UNE VOIX. C'est à la Bourse qu'on a appris ces nouvelles.

M. DUFAURE. Je ne daigne pas répondre à cette assertion. (Vives rumeurs à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. Quand il s'agit de choses si graves, ce n'est pas sur le ton de la violence qu'on doit s'exprimer et interpeler le gouvernement.

UNE VOIX A GAUCHE. Ce n'est pas sur ce ton-là qu'un ministre doit parler à ses collègues; c'est une insolence. (Longue agitation.)

M. DUFAURE. Vous m'interrompez pour me dire que ce que nous ne voulons pas communiquer à l'Assemblée, nous l'avons communiqué à la Bourse, et vous ne voulez pas que je vous réponde avec indignation! (Vives réclamations à gauche.)

M. Martin Bernard est rappelé à l'ordre.

M. DUFAURE. J'en reviens à ce que je voulais dire. Si l'Assemblée avait manifesté plus tôt le désir de recevoir la communication des nouvelles que nous avons reçues, nous n'aurions fait aucune difficulté d'accéder à ce désir. Et c'est précisément parce que ce désir n'a point été manifesté que nous n'avons point parlé. D'autres peut-être auraient attendu à lundi. Nous avons voulu, nous, au contraire, faire parvenir plus promptement à la France la connaissance de ces nouvelles. Nous n'avons pas voulu les garder secrètes. Nous avons voulu aussitôt les rendre publiques par la voie de la presse.

En finissant, je conjure l'Assemblée de ne pas s'abandonner à des préoccupations inutiles de prérogatives, de conflits entre les pouvoirs.

Il n'y a aucun conflit; je le répète, nous avons, grâce au ciel, une constitution; mais une constitution a besoin d'être interprétée. (Ah! ah!) Les deux pouvoirs ont entre eux à garder des ménagements. Chacun de nous, je le dis hautement, car telle a été ma pensée, chacun de nous doit s'attacher à adoucir ses relations entre les pouvoirs, et non pas à les irriter, à les envenimer; tel est le sentiment qui, je le répète, m'a toujours guidé comme représentant, et qui sera la ligne de conduite du ministre. (Très bien! très bien!)

Et maintenant qu'on me permette de m'arrêter dans un débat qui est tout-à-fait en dehors de ma compétence, et qui regarde spécialement M. le ministre des affaires étrangères. J'ai voulu seulement adoucir ce qu'il y avait d'irritant dans la manière dont on avait introduit devant vous une simple question de communication de nouvelles auxquelles il sera donné la plus grande publicité. Le gouvernement n'a aucune raison de les cacher au pays.

M. MARTIN BERNARD. On n'a point accusé le ministre d'avoir fait aucune communication à la Bourse; on a dit seulement que c'est à la Bourse qu'on a appris les nouvelles.

M. LE PRÉSIDENT. Voici l'ordre du jour!

PLUSIEURS VOIX. La dépêche! la dépêche! on ne lira donc pas la dépêche?

AUTRES VOIX. Vous la verrez dans la *Patrie*.

UNE AUTRE VOIX. Puisqu'on ne veut pas faire de communication à l'Assemblée, je demande qu'on se réunisse ce soir dans les bureaux pour avoir cette communication.

M. LAGRANGE. Permettez-moi de protester avec beaucoup de modestie contre ces accusations d'*immodération* portées contre le côté où je siège dans cette assemblée. Pour ce qui me concerne, on ne peut dire que j'aie jamais interrompu; et quand je parle de moi, je parle de mes amis. Un système d'interruptions peut être reproché d'une manière continue à un autre côté de l'Assemblée.

Du reste, je crois que la tribune doit être respectée, comme étant la chaire d'où parle le peuple souverain. (Très bien!)

Maintenant, que M. Dufaure me permette de lui dire que si nous n'avons pas demandé plus tôt à connaître les nouvelles, c'est que nous avions attendu la présence du ministre des affaires étrangères, qui n'est pas venu.

L'orateur finit par demander pour ce soir une séance où le gouvernement ferait connaître ces nouvelles.

M. LE PRÉSIDENT consulte l'Assemblée. L'Assemblée décide, à une grande majorité, qu'elle n'aura pas de séance ce soir.

La séance est levée à 6 heures 1/4.

Lundi 11 juin, à une heure, séance publique : interpellations sur les affaires d'Italie.

JÉSUS-CHRIST EN PRISON

S'il vous plaît?

A Monsieur le procureur-général. (Suite.) (1)

Monsieur le procureur-général, je conçois que l'étonnement et l'irritation s'emparent de vous en présence de ces conséquences irréfutables. Tâchez cependant de contenir assez votre émotion pour me suivre jusqu'au bout.

Savez-vous pourquoi la terre est présentement un lieu de souffrance, et pour quel motif les hommes sont en souci de leur vie?

Lisez le discours dont je viens de vous donner un extrait, et vous y verrez clairement que tout cela n'a qu'une cause, la voici : la Justice de Dieu ne règne pas sur la terre.

Vous me direz : qu'est-ce donc que la justice de Dieu?

Volontiers, Monsieur.

Tous les saints, tous les docteurs, sans en excepter un seul, s'accordent sur le sens qui convient à ces paroles du Christ, leur compétence ne peut être contestée. Consultons-les donc.

« Notre disette, dit entre autres saint Ambroise, n'a d'autre cause que notre *avarice*. »

Vous savez que par avarice les Pères entendent « la passion d'avoir plus que le nécessaire. » (*J.-C. dev. les C. de G.*, p. 17.)

Jésus-Christ a donné à ses disciples l'exemple des « oiseaux de l'air qui ne sèment ni ne moissonnent, ni n'amassent rien dans les greniers, et que notre père céleste nourrit. » (*Ibid.* 32.) Saint Ambroise explique que « ceux-là trouvent l'abondance dans le champ même qu'ils ont laissé inculte, parce qu'ils ne prélèvent aucun droit de domination spéciale sur les fruits qui leur ont été donnés pour leur servir d'aliments communs. » (*Ibid.* 33.)

« Nous, au contraire, ajoute-t-il, nous avons perdu les avantages de la communauté en nous créant des propriétés privées. » (*Ibid.*)

Nous avons mis le doigt dessus!

Suivez-moi bien :

Se dépouiller au profit des pauvres, mettre tous les biens en commun, demander à chacun un travail proportionné à ses forces, distribuer les produits à chacun selon qu'il en a besoin, voilà ce que Jésus entend par exercer la justice, et c'est en quoi consiste le royaume de Dieu; société où toutes les choses nécessaires à la vie seront données par surcroît, et où, comme le dit saint Ambroise, « la lèpre de l'indigence serait complètement inconnue. »

Si donc Jésus dit à ses disciples d'être sans souci de ce qu'ils boiront et de ce dont ils seront vêtus, ce n'est point qu'il veuille leur enseigner le mépris de ces choses, mais au contraire il veut leur apprendre qu'elles ne peuvent être possédées en abondance, avec sécurité que sous l'empire de la justice de Dieu, et qu'en les cherchant en dehors d'une société fraternelle on acquiert des richesses injustes qui rendent plus difficile à leurs possesseurs d'entrer dans le royaume de Dieu qu'à un chameau de passer par le trou d'une aiguille.

A supposer que les paroles si explicites du Christ aient besoin de commentaires, nous n'aurions qu'à prendre conseil de ses disciples et des Pères de la primitive église, guides plus sûrs, plus compétents que nos propres sentiments et notre raison personnelle.

Consultons-les.

Ecoutez saint Jean s'adressant à Dieu et disant : « Vous nous avez faits Rois et Prêtres, et nous règnerons sur la terre. »

La prophétie est-elle assez formelle, et ces paroles sont-elles sujettes à contestation?

Or, quel sort saint Jean nous promet-il dès cette vie? La condition des Prêtres et des Rois. Et voyez quelle peinture éblouissante il fait de ce paradis retrouvé « où il n'y a plus ni deuil, ni cri, ni travail, et où celui qui a soif peut venir et prendre gratuitement de l'eau vive. »

Ainsi s'exprime le disciple bien aimé du Christ.

Venu un siècle plus tard, mais ayant recueilli la doctrine des lèvres mêmes des contemporains des apôtres, saint Irénée parle dans des termes tout aussi brillants de l'avenir réservé à l'homme sur cette terre.

Isaïe, Ezéchiel, Jérémie, Daniel avaient fait une peinture enchantée d'un monde de délices. Saint Irénée voit dans leurs chants des prophéties sur l'avenir de la terre et de l'homme.

Il les répète. Il s'écrie avec Jérémie :

« Peuples, écoutez la parole du Seigneur, annoncez-la aux îles qui sont loin, et dites : Celui qui a dispersé Israël le rassemblera et le gardera comme un pasteur garde son troupeau... Et ils viendront, et ils chanteront des hymnes de louanges sur la montagne de Sion, et ils accourront vers les biens du Seigneur, le blé, le vin, l'huile, les brebis fécondes et les grands troupeaux; et leur âme sera comme un jardin arrosé sans cesse, et ils n'auront plus faim désormais. Alors les vierges se réjouiront en chœur, et les jeunes gens et les vieillards, et je changerai leur deuil en allégresse, et je les consolerai, et je les remplirai de joie après leur douleur, et j'enivrerai l'âme des prêtres de mon abondance, et mon peuple sera béni de mes biens, dit le Seigneur. »

Assurément, Monsieur, les socialistes modernes les plus exaltés avaient été dépassés autant que devancés.

Tâchez donc de trouver dans ces lignes écrites, par un Prophète et recueillies par un saint comme étant un commentaire exact des paroles du Christ, quelque chose qui sente ce mépris de la terre et des richesses qu'il serait si utile, je vous l'accorde, d'inspirer aux masses, mais qu'on essaierait bien vainement d'appuyer sur l'autorité de l'Ecriture.

Que dites-vous de ce blé, de ce vin, de cette huile, de ces brebis fécondes, et de ces grands troupeaux, et de toutes ces largesses faites aux hommes, de ces biens qui ne sont point la propriété de tel ou tel, mais ceux du Seigneur, dispensés gratuitement en abondance à tous, si bien que personne n'aura plus faim désormais; de ce deuil changé en allégresse universelle, de cette douleur transformée en joie, de ces âmes rafraîchies comme un jardin arrosé sans cesse, de ce peuple enfin béni des biens du Seigneur?

Fourier, qui n'a guère usé de modération sous ce rapport, ne peut se vanter d'avoir été plus loin que le prophète et que le saint.

Comprenez-vous maintenant qu'il a pu être habile de séparer les chrétiens des socialistes, mais que cette distinction n'a jamais été conforme à la réalité?

Ayant cité cette prophétie socialiste, saint Irénée ajoute :

« Ainsi, toutes les promesses annoncées par les prophètes, et que nous venons de citer, se rapportent évidemment au règne des justes, qui aura lieu sur cette terre et à ce banquet où le Seigneur, comme il l'a dit, doit les servir lui-même. » (Saint Irénée, liv. V, chap. XXIV.)

Il ne s'en tient pas là, et, citant les prophéties d'Isaïe au sujet de Jérusalem, il applique les paroles que voici à l'avenir de l'humanité :

« Je vais créer une Jérusalem toute de délices et un peuple pour la joie; on n'y entendra plus ni plaintes ni clameurs; on n'y verra point de vieillard ni d'enfant qui n'accomplisse ses jours... »

Voilà, Monsieur, pour le dire en passant, une promesse singulièrement utopique. Vous savez que, suivant le rapport officiel de M. Blanqui, sur 21 000 enfants qui naissent à Lille, il y en 20 700 qui meurent avant l'âge de 5 ans. Il y a loin de là à un régime social, où tout enfant accomplirait ses jours! Il est parfaitement évident que saint Irénée mérite le reproche que M. Blanqui adresse si justement aux socialistes, de ne rien comprendre aux nécessités de l'économie politique.

« Mon peuple, continue saint Irénée, d'après Isaïe, bâtira des maisons et les habitera... »

Voyez la perfide satyre des nécessités économiques!

« Il plantera des vignes, en recueillera les fruits et en boira le vin. »

Quelle morale, monsieur!

Que devient le mépris religieux des biens de ce monde?

Ne serait-il pas plus sage de vendre ce vin au lieu de le boire, et d'en placer le produit à la caisse d'épargne?

Vous voyez que ces gens, si détachés des jouissances mondaines, se préoccupent singulièrement de toutes ces choses, dont la recherche a justement valu aux socialistes le reproche de matérialisme.

Continuons :

« Mes élus n'abandonneront plus leurs maisons, ni leurs vignes à des étrangers. Leurs jours seront aussi nombreux que ceux de la vigne; les œuvres de leurs mains ne vieilliront jamais. »

Passons rapidement, Monsieur, et réservons notre indignation pour des délits plus graves encore.

Voici un trait de l'avenir impossible que le socialiste Irénée a la grave imprudence de faire briller aux yeux des malheureux.

« Je te donnerai des fondements de saphirs, je te parerai de rubis. Je bâtirai tes tours de jaspe; tes portes seront ornées de ciselures, ton enceinte de pierres choisies. Je rendrai tous tes enfants disciples de Dieu, et la paix se répandra sur eux comme des flots; et . . . . tu seras fondée sur la justice. (*Ibid.*) »

Voilà le mot lâché! C'est le secret du grand œuvre, la formule magique qui change le vil métal en or pur, les guenilles en vêtements somptueux, les réduits infects en palais, le pain sec et noir trempé de larmes et de sueur, en mets succulents! La justice! et aussitôt le Phalanstère, lui-même, n'est que de la Saint-Jean et bon à mettre à la vieille ferraille.

Ayant ainsi parlé, saint Irénée ajoute :

« Je crois que l'on tenterait sans succès de démontrer que les prophéties que nous venons de citer doivent s'appliquer dans un sens allégorique aux biens purement célestes, destinés au élus; on ne peut adopter ce parti sans tomber dans les contradictions les plus étranges; le texte même, d'ailleurs, repousse une pareille interprétation, » etc., etc. Liv. VI, ch. XXXV.

Vous voyez que l'affection socialiste est bien caractérisée.

Parmi ces prophéties, dans lesquelles saint Irénée, sans cesser un instant d'être d'accord avec l'esprit de l'Evangile, voit une indication de la société future des justes, ou de la Jérusalem terrestre, il est deux passages que je demande de vous citer, afin qu'il demeure évident pour vous que la solidarité reste entière entre les chrétiens et les socialistes, même sur le terrain des extravagances les plus caractérisées.

Vous savez que Fourier fait dériver de ce qu'il nomme l'Harmonie, et qui correspond au règne des justes d'Irénée, à la Jérusalem terrestre de Saint-Jean, au royaume de Dieu du Christ; vous savez, dis-je, qu'il en fait découler de profondes modifications dans le mobilier terrestre et même dans la composition des cieux.

Saint Irénée, acceptant toujours pour le christianisme l'héritage des prophètes, trace un programme cosmogonique qui ne le cède guère en excentricité à celui de son moderne confrère.

Ecoutez ceci :

« Sous son règne (c'est-à-dire sous le règne de Dieu), le loup habitera avec l'agneau, le léopard reposera auprès du chevreau; la génisse, le lion, la brebis, se joueront ensemble, et un petit enfant suffira pour les conduire; l'ours et le taureau prendront la même nourriture; leurs petits demeureront ensemble; le lion et le bœuf iront aux mêmes pâturages. L'enfant à la mamelle jouera avec l'aspic; l'enfant nouvellement sevré portera la main dans la caverne du basilic; ces animaux ne nuiront plus et ne tueront plus.... »

La prophétie est d'Isaïe; qu'en dites-vous?

Saint Irénée s'empresse d'ajouter :

« Je sais qu'on me dira que cette prophétie est relative à la conversion des gentils..... je suis de cet avis..... mais cela n'empêche pas que la prophétie ne s'applique aussi au règne futur des justes sur la terre : car le Seigneur est riche dans ses œuvres. Et il faut que lorsque le péché aura été effacé de la terre, les animaux reviennent à se nourrir d'herbes comme ils le faisaient dans les premiers temps de la création et quand ils étaient encore soumis à Adam. » (Liv. VI, Ch. 33.)

Vous plaît-il maintenant que de la terre nous portions nos regards vers le ciel?

Même changement de décoration, amené par le seul fait du règne des justes.

« Après les jours de carnage, après la chute des tours... »

Evidemment l'abolition de la guerre. Le rêve de ce bon abbé de Saint-Pierre. O folie du socialisme!

Aussi fantastique, mais plus précis que saint Jean, c'est au nom du raisonnement et à l'aide des textes que saint Irénée établit comme une nécessité absolue, que l'humanité jouira sur cette terre même d'un bonheur sans mélange.

Je n'en veux citer qu'un seul point. Ecoutez, et rendez-vous à l'évidence :

« Les hérétiques, dans leurs discours et dans leurs écrits, se plaisent à altérer le sens naturel des autorités qu'ils invoquent; cela vient de ce qu'ils ne connaissent pas les desseins de Dieu sur nous et qu'ils ignorent les secrets du mystère de la résurrection des justes, ne sachant pas qu'à la fin des temps ils doivent avoir avec le Christ l'empire de la terre, ce qui sera pour eux le commencement de l'immortalité, et comme un premier essai de la jouissance de la vue de Dieu. Nous leur dirons donc à ce sujet, qu'il faudra d'abord que les justes reçoivent, . . . et sur cette terre, la promesse de l'héritage, qui fut faite autrefois à leurs pères; et qu'ils aient alors pendant quelque temps l'empire du monde; le jugement dernier ne viendra qu'ensuite. Et, en effet, n'est-il pas juste qu'ils reçoivent le prix de leurs souffrances dans le même mode d'existence dans lequel ils avaient supporté avec courage toutes sortes de maux? . . . et qu'ils règnent dans leur liberté là où ils ont supporté la servitude? Les trésors de la bonté de Dieu sont inépuisables, et tout est à lui. Il fera donc que la manière dont nous existons dans le monde soit rétablie telle qu'elle fut autrefois, et la terre soumise à la volonté des justes... Dieu est vrai et stable dans ses promesses, et c'est à elles que se rapportent ces paroles du Christ : « Heureux ceux qui sont doux, parce qu'ils posséderont la terre. » (Liv. IV, chap. 32.)

VICTOR MEUNIER.

(*La suite prochainement.*)

(1) Voir la *Démocratie* des 23, 29, 30 mai, 1er, 2 et 7 juin.

FAITS DIVERS.

L'état du maréchal Bugeaud paraissait désespéré ce matin. Ce soir l'*Estafette* annonce, d'après ses informations particulières, qu'il s'est déclaré une amélioration sensible dans la santé du maréchal.

— Ce n'est pas le général Regnault de Saint-Jean-d'Angély qui est arrivé hier, comme le bruit s'en était accrédité, c'est son aide-de-camp, M. Durand de Villers, parti à bord de la *Vedette*, laquelle est arrivée le 1er juin à Civita-Vecchia, à neuf heures du matin, apportant au général en chef l'ordre d'attaquer, et à M. de Lesseps l'ordre de rentrer en France.

— On assure que M. le général de Blocqueville, commandant la subdivision militaire de Châlons-sur-Marne, vient d'être rappelé par M. le ministre de la guerre pour avoir pris sur lui de faire partir de Châlons le régiment de hussards en garnison dans cette ville, qui avait eu plusieurs rixes avec les ouvriers.

— L'orage qui a passé hier sur la capitale a été accueilli par toute la population avec une joie extraordinaire. La température en a éprouvé un grand rafraîchissement qui fait espérer une diminution de la mortalité.

— Il est arrivé avant-hier à Paris 180 transportés, qui ont été graciés. Le plus grand nombre appartenait au faubourg Saint-Marceau et au faubourg Saint-Antoine.

— L'indisposition de M. Ledru-Rollin n'a rien de grave. Atteint d'une inflammation qui affecte la joue et l'œil gauche, il se trouve déjà en voie de rétablissement, et lundi prochain il pourra reparaître à la tribune.

— Une cérémonie funèbre de la plus grande simplicité avait réuni, mardi dernier 5 juin, une grande affluence d'ouvriers qui accompagnaient à sa dernière demeure le citoyen Louis Pinet, victime du choléra, ouvrier tisseur, né à Lyon, et proclamé membre du conseil des prud'hommes pour l'industrie des tissus à Paris.

Partisan prononcé des réformes sociales, la vie de ce dévoué citoyen s'était passée à combattre les abus trop nombreux qui se sont glissés dans les usages industriels.

Les prud'hommes, ses collègues, accompagnaient son convoi, et rendaient ainsi, par leur présence, un dernier hommage à son dévouement envers les travailleurs. — Puisse-t-il être dignement remplacé dans la place qu'il vient de laisser vacante dans la magistrature industrielle! (*Peuple.*)

LE BANQUET DE L'ALLIER ET DE LA NIÈVRE RÉUNIS, est remis, pour cause d'absence et de maladie de plusieurs représentants et membres de la commission, au dimanche 17 juin 1849. — Les mêmes billets serviront.

Bourse du 9 Juin 1849.

On avait raison de craindre hier à la clôture des cours encore plus bas pour aujourd'hui. On a débuté plus bas qu'hier : le 3 0/0 est tombé jusqu'à 49 25, et le 5 0/0 est tombé à 79 90. A ces prix, il est arrivé quelques achats qui ont relevé les cours, surtout à la fin de la bourse; il en est ainsi ordinairement le samedi, quand la semaine a été en baisse; on ferme donc mieux qu'on avait commencé.

On s'est beaucoup entretenu de l'état désespéré du maréchal Bugeaud. Le président de la République y est dit-on allé.

En nouvelles étrangères on assure que le gouvernement a des nouvelles de Rome, et qu'il ne les donnera que lorsqu'elles seront complètes; on pense que ce sera demain.

On occuperait déjà une partie de la ville.

Rien de la chambre.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	49 70	49 70	49 25	49 65
Cinq 0/0 (Emp. 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Cinq 0/0	80 60	80 80	79 90	80 80

9 juin. AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	49 40 ..		Canaux avec prime	... ..
— Empr. 1847-1848	79 80 ..		Lin Maberly	... ..
5 0/0 j. du 22 mars	80 50 ..		Caisse hypothécaire	... ..
4 1/2 0/0 du 22 mars	.. .. ..		Emprunt d'Haïti	... ..
3 0/0 j. du 22 sept.	.. .. ..		Espagne, dette active	.. ..
Act. de la Banque	2160		— dette passive	.. ..
R. de Naples, j. juil.			— 3 0/0 1841	.. ..
Réc. Rothschild	84 ..		Emp. port. 5 0/0	.. ..
5 0/0 de l'Etat rom.	60 ..		— — [illegible]	.. ..
5 0/0 belge 1840	88 ..		2 1/2 hollandais	.. ..
— — 1842	.. ..		Zinc V.-Montagne	2700 ..
— 4 1/2	.. ..		H. de la Gr.-Combe	... ..
— Banque (1835)	.. ..		Emp. du Piémont	... ..
Oblig. de la Ville	.. ..		Lots d'Autriche	... ..

CHEMINS DE FER. — CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	... ..	... ..	Orléans à Bord.	400 ..	... ..
Versailles, r. d.	173 75	170 ..	Du Nord	402 50	400 ..
— r. g.	155 ..	155 ..	De Paris à Str.	368 ..	362 50
Paris à Orléans	750 ..	730 ..	Tours à Nantes	... ..	301 25
Paris à Rouen	490 ..	490 ..	Paris à Lyon	... ..	... ..
Rouen au Havre	240 ..	[illegible] 20	Mont. à Troyes	140 ..	100 ..
Avig. à Marseill.	1[illegible]3 ..	171 50	Dieppe à Féc.	163 ..	163 ..
Strasb. à Bâle	270 ..	267 ..	Paris à Sceaux	... ..	... ..
Du Centre	... ..	... ..	Bord. à la Teste	... ..	... ..
Amiens à Boul.	... ..	... ..			

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 159 ÉDITION DU MATIN. Lundi 11 Juin 1849.

PARIS.
Trois mois . . . . 6 f.
Six mois . . . . . 11 f.
Un an . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS.
Trois mois . . . . 9 f.
Six mois . . . . . 17 f.
Un an . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du Capital, du Travail et du Talent.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au Capital, au Travail et au Talent.

PARIS, 10 JUIN.

La Constitution et l'expédition de Rome.

Préambule de la Constitution. — Art. 5. La République *respecte les nationalités étrangères* comme elle fait respecter la sienne, n'entreprend aucune guerre dans des vues de conquête, et *n'emploie jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple.*

En ce moment, les armées de la République française écrasent par la force la nationalité romaine, afin de la replacer sous la domination cléricale dont elle s'était émancipée.

Art. 54. Le pouvoir exécutif *ne peut entreprendre aucune guerre sans le consentement de l'Assemblée nationale.*

Non-seulement l'Assemblée nationale n'a pas donné l'autorisation de bombarder Rome ; mais l'Assemblée constituante, à la nouvelle d'une escarmouche sous les murs de Rome, a rendu un vote formel pour blâmer le général Oudinot, et rappeler au gouvernement que le but de l'expédition, devait être la protection des Romains contre les exigences de l'Autriche.

Art. 68. « Le président de la République, les ministres, les agents et dépositaires de l'autorité publique sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de tous les actes du gouvernement et de l'administration.

» Toute mesure par laquelle le président dissout ou proroge l'Assemblée, nationale *ou met obstacle à l'exercice de son mandat*, EST UN CRIME DE HAUTE TRAHISON.

Non seulement l'ordre de l'Assemblée n'a pas été exécuté par le président de la République et par ses ministres, mais ils ont, en désobéissance formelle à l'ordre de l'Assemblée, ordonné d'attaquer Rome de vive force et de s'en emparer, coûte que coûte.

Le crime de haute trahison est donc flagrant.

La Constitution indique ainsi les conséquences de ce crime :

Par ce seul fait, le président est déchu de ses fonctions ; les citoyens sont tenus de lui refuser obéissance; le pouvoir exécutif passe de plein droit à l'Assemblée nationale.

La Constitution se termine par la disposition suivante :

Art. 111. L'Assemblée constituante confie le dépôt de la Constitution et les droits qu'elle a garantis, à la garde et au patriotisme de tous les Français.

L'Honneur militaire.

Le sang français coule devant Rome, les canons de la France républicaine bombardent une République ; la Constitution, solennellement inaugurée il y a quelques mois à peine, est audacieusement violée; les forces de la France sont employées à écraser un peuple ami qui, depuis le jour de son émancipation, n'a cessé de mettre son espoir en la France, cette protectrice des opprimés, cette antique initiatrice de la liberté; les soldats de la France servent la cause des despotes, et le général Oudinot invoque l'honneur militaire ! L'honneur militaire lui défendait d'accepter le traité conclu par M. de Lesseps; l'honneur militaire lui ordonne d'entrer dans Rome pour s'imposer aux Romains !...

Et depuis quand donc l'honneur militaire est-il l'opposé de l'honneur? Depuis quand l'honneur militaire consiste-t-il à trahir sa foi, à violer les lois, à servir les ennemis de son pays, à trahir toutes les lois de la morale la moins austère ?

Depuis le jour où vous avez mis le pied sur le sol de l'Italie, les Romains ont-ils laissé passer un jour sans témoigner à la France la plus cordiale amitié? Ne vous ont-ils pas offert de bonne grâce ce que vous exigez d'eux par la force, à la simple condition de respecter leur existence, de ne pas briser de votre talon le gouvernement qu'ils se sont choisi, et qu'ils avaient le droit de se choisir au même titre que vous avez choisi le vôtre? Ils vous ont rendu gratuitement vos prisonniers ; il y a deux jours encore, vous acceptiez les présents qu'ils s'empressaient de vous offrir, et tout à coup, sans même vouloir lire les conditions qu'ils mettent à la paix, vous tirez contre eux le canon, vomissez la mort dans leurs rangs; et, abusant du pouvoir que vous donne la discipline, vous lancez à une indigne boucherie les républicains de la France que vous condamnez à égorger leurs frères de Rome, ou à être égorgés par eux ; et vous invoquez l'honneur militaire ! et vous parlez de glorieuses journées! Ah! ne profanez pas ces paroles. L'honneur n'a rien à voir dans cette infâme oppression du faible par le fort, de l'ami par le traître qu'il jugeait son ami ! Ne parlez pas de gloire, il n'y a jamais de gloire dans la guerre civile; et le bombardement de Rome est une véritable guerre civile!

Ne parlez pas de l'honneur du drapeau. Le drapeau que vous faites flotter, celui qui guide nos soldats contre la République romaine, ce n'est pas le drapeau de la République française, noble, généreuse et fraternelle ; ce n'en est qu'une contrefaçon, arborée par les forbans de l'absolutisme pour masquer leurs projets de pillages et de ruines !

Le drapeau de la France, c'est celui de la fraternité des peuples, de l'émancipation des nationalités, c'est le drapeau de la Constitution que vous avez violée, et qui vous condamne comme doublement traîtres, et pour le sang romain, et pour le sang français que vous avez versés!

Nous lisons dans le *Démocrate du Var*, du 7 juin, le *post-scriptum* suivant, qui paraît postérieur à la dépêche du général Oudinot, du 4 juin :

P. S. Nous recevons, au moment de mettre sous presse, communication d'une lettre datée du camp, la seule peut-être qui ait pu passer sur l'*Orénoque*, et dans laquelle on lit ce qui suit :

« Nous avons attaqué, et depuis quarante-huit heures Rome est canonnée et bombardée sans interruption. L'attaque est vigoureuse et la résistance opiniâtre et désespérée. Nous n'avons pas gagné un pouce de terrain. Une estafette part ; je ne puis vous en dire davantage. »

Association démocratique des Amis de la Constitution.

L'association démocratique des Amis de la Constitution,

Vu l'art. 5 du préambule de la Constitution de 1848 :

« La République française respecte les nationali- » tés étrangères, comme elle entend faire respecter » la sienne ; elle n'entreprend aucune guerre dans un » but de conquête ; elle n'emploie jamais ses forces » contre la liberté d'aucun peuple, »

Article qui n'a fait que rappeler et consacrer le nouveau droit des gens, formulé à l'origine de la révolution par la Constituante de 89, et identifié à la révolution elle-même ;

Vu l'art. 54 de la Constitution :

« Le président veille à la défense de l'Etat, mais » il ne peut entreprendre aucune guerre sans le con- » sentement de l'Assemblée nationale. »

Vu l'ordre du jour adopté, le 7 mai 1849, par l'Assemblée constituante, à la nouvelle de l'attaque de Rome :

« L'Assemblée invite le gouvernement à prendre » sans délai les mesures nécessaires pour que l'expé- » dition d'Italie ne soit pas plus longtemps détournée » du but qui lui est assigné ; »

Considérant que le pouvoir exécutif, loin de rentrer dans la Constitution et d'obéir à l'injonction de l'Assemblée constituante; a persévéré opiniâtrement dans la voie fatale où il s'était engagé ; qu'il a répondu aux paroles de paix et de fraternité de la République romaine, en recommençant systématiquement une lutte impie; qu'il a de nouveau attenté par la force à l'indépendance du peuple romain, souillé notre drapeau en le déployant pour une cause inique, sacrifié indignement nos généreux soldats dont l'héroïsme, peut être demain si nécessaire au salut de notre propre nationalité ; qu'il a fait couler des flots de sang français et de sang italien, de sang républicain, aux applaudissements et au profit de la Sainte-Alliance ;

Proteste solennellement, devant Dieu et devant les hommes, contre la violation de la Constitution et du droit international, contre l'abandon de tous les principes, de tous les devoirs et de tous les intérêts de la France ;

Proteste, devant les nations, contre toute solidarité qu'on voudrait infliger à la France dans un crime dont le premier pouvoir de l'Etat, l'Assemblée constituante, avait formellement entendu prévenir la perpétration ;

Que la responsabilité de ce grand attentat retombe donc toute entière sur ceux qui l'ont encourue !

Que chaque citoyen se rappelle que « le dépôt de » la Constitution et des droits qu'elle consacre est » confié à la garde et au patriotisme de tous les Fran- » çais. » (Art. 110 de la Constitution.)

Délibéré et adopté en assemblée générale, le 9 juin 1849.

Pour l'association, les membres du bureau :

Ph. Lebas, E. Desmarets, Layssac, Ducoux, Mouton, vice-présidents ; Pompée, J.-S. Dubochet, O'Reilly, Ch. Grellet, Monduit, M. Hemerdinger, A. Buisson, Aug. Riviere, secrétaires ; Petit-Ozonne, trésorier adjoint.

Le Comité démocratique-socialiste des élections

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

CONSTITUTION Art. 5.—« La République française res- » pecte les nationalités étrangeres, comme elle entend » faire respecter la sienne; elle n'entreprend aucune » guerre dans des vues de conquête et n'emploie jamais » ses forces contre la liberté d'aucun peuple. »

« Art. 54. Le président de la République veille à la » défense de l'Etat, mais il ne peut entreprendre au- » cune guerre sans le consentement de l'Assemblée na- » tionale. »

Le président et ses ministres, prenant pour complices un agent diplomatique russe, un général prussien, envoyé de Radetzki, et deux jésuites de la cour du pape, ont foulé aux pieds un vote de l'Assemblée nationale; Oudinot, sur des instructions secrètes, a trahi la parole de la France ; les soldats de la République française, armés contre un peuple libre, sont condamnés à mitrailler leurs frères, les républicains de Rome.

Le pouvoir exécutif aura-t-il impunément violé la Constitution ?

Membres de l'Assemblée nationale, souvenez-vous que vous êtes les mandataires du peuple souverain.

« Art. 110. L'Assemblée nationale confie le dépôt de la » Constitution et des droits qu'elle consacre à la garde et » au patriotisme de tous les Français. »

Elus du département de la Seine, entre le peuple et vous, il a été dit, le 13 mai :

« Art. 2. *Si la Constitution est violée, les représen-* » *tants du peuple doivent donner au peuple l'exemple de* » *la résistance.* »

Les membres de la commission permanente,

E. André. — Baune. — Bertrand-Espouy. — Caron. — V. Chipron. — Chardon. — Cœur-de-Roy. — D'Elbrouck. — Dubois. — Dufélix. — B. Duverdier. — Faure (Philippe). — Fribourg. — Floriot. — Grandmesnil. — Larger. — Maillard. — Magnan. — Madier de Montjau jeune. — Morel. — F. Pardigon. — Rouveau. — Servient. — Songeon. — Tessié-Dumotay.

Une amende honorable.

Quoi qu'il arrive, la guerre de la République française et de la République romaine ne saurait être éternelle.

Quoi qu'il arrive, et quand même la ville de Rome, punie de s'être donné comme nous un gouvernement par la voie du suffrage universel, serait écrasée par les bombes et les boulets de Louis Bonaparte, la République romaine renaîtrait de ses cendres et conclurait une alliance avec la République française, comme tous les éléments de la grande République européenne qui se forme sous nos yeux.

Ne devrions-nous pas, en signant le traité de paix et pour faire oublier nos torts, envoyer en présent à la République romaine la personne de M. de Falloux, l'instigateur et l'éditeur responsable d'une guerre fratricide ?

Ce projet n'a rien de menaçant pour la vie de M. de Falloux, et nous connaissons trop la générosité des Romains pour ne pas être assurés que le ministre en serait quitte pour une promenade fort instructive.

On le conduirait d'abord aux prisons du saint-office, construites sous le pontificat de Pie V, et on lui dirait : Voyez, Monsieur, ces horrible cellules. Dans chacune d'elles traîne encore la chaîne qui entravait un patient ; voyez tous les squelettes, les âmes qui les faisaient mouvoir ont été arrachées de la vie par d'affreuses tortures ; comme la République romaine, elles n'étaient coupables que d'opinions, et d'opinions que les progrès de l'intelligence humaine ont réhabilitées; lisez, Monsieur, ces inscriptions pleines de désespoir gravées par les prisonniers sur les murailles, cette agonie des âmes doit vous toucher encore plus que les traces de la souffrance matérielle.

Dans ce caveau, Monsieur, vous marchez sur une poussière qui est formée de débris humains ; tenez, on y distingue encore des cheveux. C'est l'œuvre de saint Pie V et de ses successeurs. Voyez-vous ces fours, qu'on dirait disposés pour cuire de la chaux, on y brûlait des hommes, et, ce qui est plus odieux, des femmes : touchez, Monsieur, de la graisse humaine est encore mêlée à cette suie.

Vous avez eu le malheur, Monsieur, d'excuser ces atrocités commises pendant des siècles avec des raffinements que ne connurent jamais les massacreurs de 93. Vous avez, Monsieur, fait l'éloge du bourreau Pie V lui-même, vous l'avez traité de saint, vous avez écrit textuellement : « Pie V ne fut pas seulement un grand pape « (un grand pape !) il fut inquisiteur. » Vous avez ingénieusement prévu qu'on l'accuserait d'*intolérance et de fanatisme*, mais vous l'avez défendu en déclarant que la tolérance *ne peut être rangée parmi les vertus que dans un siècle de doute*, c'est-à-dire que d'après vous, Monsieur, la tolérance n'est point une vertu, car vous préférez assurément l'opinion des siècles de foi à l'opinion des siècles de doute. Vous avez fait l'apologie des monstrueuses, horreurs dont on retrouve ici les monuments en appelant *zèle de la charité* la rage féroce des inquisiteurs, et vous n'avez pas craint de parler *de sang répandu avec la plus vigilante sollicitude pour l'âme du coupable.*

Nous croyons, Monsieur, qu'en présence des tableaux sinistres offerts par ces cachots à vos regards, vous regretterez d'avoir excusé d'abominables crimes, et ce n'est pas le seul acte de contrition que vous ayez à faire dans la ville éternelle.

Voyez ces enfants, ils n'ont plus de pères, les balles françaises les ont rendus orphelins. Le crime de leurs pères fut de défendre la patrie envahie d'après vos conseils, sans aucune déclaration de guerre. Ces femmes qui pleurent ont perdu leurs maris dans la même expédition ; ces vieillards, désormais sans famille, ont trouvé dans la protection de la République du pain sans doute, mais non pas des affections perdues sans retour.

Nous n'avons pas besoin, dirait-on encore à M. de Falloux, de vous retracer le deuil que vous avez causé dans les familles françaises ; vous devez connaître déjà le nombre des blessés, des amputés et des morts, victimes de votre haine implacable pour le gouvernement républicain. Vous voyez encore, mais après le sacrifice de tant d'hommes cette considération est secondaire, quels ravages les boulets français ont causé dans nos édifices.

Ceci prouve, Monsieur, que le fanatisme, à différentes époques, se manifeste par des actes différents de barbarie ; Pie V torturait et brûlait, vous, Monsieur, vous avez fait mitrailler, toujours pour la même cause, la cause du pouvoir sacerdotal.

Vous nous avez disputé, Monsieur, l'exercice d'un droit imprescriptible, celui que possèdent et que posséderont toujours les peuples de choisir la forme de leur gouvernement; vous avez tenté de nous asservir au pouvoir temporel des papes, oubliant que le Christ avait dit : *Mon royaume n'est pas de ce monde, et celui qui frappera de l'épée, périra par l'épée.*

Vous n'avez pas restauré le pouvoir temporel, Monsieur, mais vous avez ruiné le pouvoir spirituel dans beaucoup d'esprits. Allez maintenant. La République romaine vous abandonne à vos remords !

Esprit des Journaux.

On lit dans la *Presse* :

RESPECT DE LA CONSTITUTION.

Les premiers, dans la presse, nous avons fait entendre, le 17 février 1849, ce cri accueilli de toutes parts : RESPECT DE LA CONSTITUTION.

Nous ne l'aurons pas jeté en vain ! nous ne l'aurons pas jeté faussement !

Oui, s'il est vrai qu'après le vote du 7 mai, le pouvoir exécutif ait donné l'ordre au général Oudinot d'attaquer Rome, oui, la Constitution a été violée !

Notre devoir est de la défendre, car si nous hésitions un seul instant à la défendre, et à la défendre de toute la puissance de notre énergie, c'en serait fait de toutes nos libertés politiques et de toute nos garanties judiciaires.

Nous le savons : si la première atteinte était tolérée, on oserait tout. Peut-être est-il encore temps de sauver le président de la République, de l'arracher à des influences funestes, à des conseils perfides! C'est un dernier effort que nous tentons.

Nous empruntons encore à la *Presse* les lignes suivantes :

COMMUNICATION.

Une communication importante nous est faite.

De cette communication il résulte que jamais le gouvernement français n'a eu à craindre que le gouvernement autrichien abusât de la victoire qu'il se croyait sûr de remporter sur la République romaine pour entamer l'intégrité du territoire des Etats romains.

Toute sécurité avait été donnée à cet égard au gouvernement français par le gouvernement autrichien qui, d'ailleurs, loin de voir avec ombrage notre immixtion dans les affaires de Rome, s'en est au contraire sincèrement félicité.

Nous n'avons pas de peine à le croire.

Que sommes-nous donc allés faire à Rome ? Que motif nous y a conduits? — Le désir, dit M. Barrot, *de faire contribuer à faire obtenir aux populations romaines un bon gouvernement fondé sur des institutions libérales.*

S'il est vrai que le bonheur des autres peuples nous inspire un tel dévoûment, d'où vient donc que nous n'ayons pas volé au secours de Charles-Albert? D'où vient donc que nous abandonnions la République de Venise aux extrémités qui la menacent? D'où vient donc que le sort et le nom de la Pologne semblent s'être entièrement effacés de notre mémoire?

Inconséquence ou mensonge!

Il faut choisir.

Mais de la politique; non, cela n'en est pas, à moins qu'on ne persiste à vouloir décorer de ce nom cette manie d'intervention sans cause, à la fois timide et téméraire dont M. Thiers a toujours été possédé, et à laquelle M. Odilon-Barrot s'est laissé entraîner si inconsidérément.

La déchéance! dit la *Révolution démocratique et sociale*, tel doit être le cri de tous les bons citoyens. Nous avons à venger les vaillants soldats qui sont tombés devant Rome, à réparer une de ces hontes qui restent comme un stygmate au front des nations; l'hésitation n'est plus permise.

Donc, la déchéance du président! la déchéance sans tarder, ou le peuple rentrera dans la plénitude de ses droits et contre le président, et contre la majorité qui s'associerait à ses crimes!

Guerre aux traîtres! Vive la République démocratique et sociale!

Nous avons renvoyé Charles X, et nous avons eu Louis-Philippe. Nous avons renversé Louis-Philippe, et nous avons eu d'abord Cavaignac, puis Louis Bonaparte.

Il serait difficile de dire sous lequel de ces quatre gouvernements nous avons été le plus mal.

Assurément, Charles X et Louis-Philippe n'étaient pas pires que Cavaignac et Bonaparte.

Nous avons fait contre les deux premiers deux révolutions, pour moins que l'état de siége et que la guerre contre la République romaine.

Aussi, les journaux dévoués au dictateur africain convenaient-ils volontiers, alors, que les démocraties seules étaient assez fortes pour supporter de pareils excès, sans mourir.

C'est, sans doute, encore aujourd'hui le tempérament viril de la République qui la sauvera de la trahison du prince étranger.

Mais il est temps que les représentants du peuple emploient quelque remède héroïque, afin de ressusciter la Révolution. (*La Vraie République.*)

L'attaque de Rome, le 30 avril, a prouvé que le gouvernement français avait été trompé sur l'état des choses, et que M. Oudinot n'était pas digne d'être caporal. L'honneur ordonnait-il de persister dans un erreur? Quel droit avions-nous à défendre? quel devoir avions-nous à remplir?

En pareil cas, l'honneur d'un particulier consiste à reconnaître son erreur et sa faute. Les nations sont soumises à la même loi, au nom du sens commun. Si l'expédition avait été entreprise en vertu d'une erreur, elle n'avait plus de but une fois l'erreur constatée: il fallait prendre conseil de la sagesse et attendre: car, quoi qu'on en ait dit, les armes françaises n'ont pas été humiliées. La seconde attaque ne prouve qu'une chose, c'est le peu d'estime que M. Bonaparte fait du sang de nos soldats, son mépris de la vie des hommes et de l'honneur de la République.

Ah! nous en convenons, les armes de la France ont été humiliées, non devant Rome, mais dans les plaines de la Champagne, sous les murs de Paris et dans la tombe de Waterloo. Nos armes ont été humiliées lorsque nous avons subi les infamies de l'invasion et les assassinats des royalistes. Nos armes ont été humiliées et elles le sont encore, car nous gémissons encore, après trente-trois ans, sous la chaîne des traités de 1815. Voilà l'humiliation qu'un Bonaparte, digne de ce nom, aurait dû s'empresser de venger. L'honneur l'exige, car la France a subi l'injure, et l'outrage, et la spoliation; l'honneur l'exige, car il faut du courage pour briser des fers, il faut de la hardiesse pour la lutte et de l'abnégation devant le danger. Voilà ce qu'exige l'honneur civil et militaire, que nous n'avons pas le droit d'invoquer tant que nous sommes sous le joug, et au nom duquel on veut justifier un crime, l'assassinat d'un peuple libre et digne de la liberté! (*Réforme.*)

Ministres de M. Louis Bonaparte, ne voyez-vous pas que la France frémit d'indignation? n'entendez-vous pas autour de vous des cris de colère?

Charles X en 1830 et Louis-Philippe en 1848 avaient moins que vous humilié la France, et pourtant ils sont tombés dans le mépris. (*Idem.*)

Quelle que soit la fin de ce fratricide combat, le devoir est le même pour tous les citoyens français. Victoire ou défaite, il y a crime, il y a violation de la Constitution, il y a trahison au profit d'intérêts odieux, des principes et des volontés du pays.

La presse républicaine tout entière, la représentation nationale doivent s'unir et mettre le peuple en demeure de juger et de punir les violateurs de la loi.

Sans cela plus de garanties, plus de porte à l'abri desquels puissent vivre les libertés de tous. L'Assemblée elle-même est l'esclave du pouvoir exécutif, et bientôt la France n'aura rien à envier au despotisme de la Russie.

Une loi violée n'est plus une loi; et que restera-t-il aux citoyens s'ils laissent à ceux qui disposent de la force le droit de faire de leur volonté la seule loi, la règle suprême?

Soldats français, rappelez-vous que vous aussi vous êtes citoyens, et que vous partagez avec nous le dépôt sacré de l'honneur et des intérêts de la France.

Il n'y a plus à hésiter, il faut qu'une protestation collective, signée par toute la représentation nationale fidèle à la Constitution, par tous les organes de la presse, par tous les comités électoraux, par la France entière, mette le pouvoir en demeure d'exécuter la loi et rappelle aux citoyens l'article 110 du pacte social, qui dit: « L'Assemblée nationale confie le dépôt de la présente Constitution et des droits qu'elle consacre à la garde et au patriotisme de tous les Français. » (*République.*)

Comme on le voit, nous ne sommes qu'au commencement de la sanglante tragédie dont Rome est en ce moment le théâtre. Combien de sang sera peut-être versé avant le funeste dénouement! Quel que soit le sort des armes, la France trouvera dans Rome la perte de son armée peut-être, mais à coup sûr la perte de toute sa popularité en Europe.

C'est sans doute là le but que l'on voulait atteindre. Réjouissez-vous, traîtres de 1815; les renégats de 1830 et de 1849 vous font oublier!

(*Tribune des Peuples.*)

L'article 54 de la Constitution porte: « Le président veille à la défense de l'Etat, mais il ne peut entreprendre aucune guerre sans le consentement de l'Assemblée nationale. »

Par son vote du 7 mai, la Constituante a enjoint au président de la République de cesser toute hostilité contre la République romaine. Malgré ce vote, M. L. Bonaparte a, de sa propre autorité, donné l'ordre de reprendre les hostilités contre Rome. Il a violé l'article 54. C'est un cas de haute trahison.

M. L. Bonaparte espère se faire donner un bill d'amnistie et d'encouragement par les quatre cents royalistes de l'Assemblée législative. Il est bon de rappeler à ces messieurs que s'ils se rendaient complices de M. L. Bonaparte, ils tomberaient, eux aussi, sous le coup de l'accusation de trahison.

En effet, l'art. 5 est obligatoire non seulement pour le président, mais encore pour l'Assemblée: « La République française, y est-il dit, respecte les nationalités étrangères comme elle entend faire respecter la sienne, et n'emploie jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple. »

Si l'Assemblée législative ratifiait la guerre contre la République romaine, elle violerait elle-même la Constitution.

Dans cette occurrence des deux pouvoirs, traîtres en même temps au pacte fondamental, qu'y aurait-il à faire?

La Constitution trace elle-même aux citoyens leur devoir dans ce danger suprême. Elle porte, art. 111: « L'Assemblée nationale confie le dépôt de la présente Constitution et des droits qu'elle consacre à la garde et au patriotisme de tous les Français. »

(*Peuple.*)

Général de l'expédition d'Italie, l'honneur français n'est plus avec vous. Le noble ambassadeur, outragé dans votre camp, l'a rapporté tout entier en France, dans le cœur qui a su comprendre les transports du peuple Romain pour la liberté, et qui s'est soulevé à l'idée de voir nos armes servir au rétablissement de l'absolutisme, et notre diplomatie s'associer aux complots de l'hypocrisie et de la réaction!

Général de l'expédition l'Italie, après avoir essuyé la plus humiliante défaite, vous avez indignement outrepassé vos pouvoirs, et vous ne vaincrez que pour livrer votre nom, un des grands noms de l'époque impériale, à la réprobation qui s'attache au nom de Radetzki!

Et vous, président de la République française, vous avez méconnu deux articles formels de la Constitution, en attentant à la liberté d'un peuple et en poursuivant une guerre que l'Assemblée nationale vous ordonnait de suspendre: il est un troisième article de la Constitution dont la nation vous fera peut-être souvenir! (*Temps.*)

Le crime est consommé, — l'ordre du jour du 7 mai déchiré, — la parole de la France trahie, — l'honneur de nos principes souillé, — la révolution livrée, — la Constitution violée.

Rome a été attaquée; Rome s'est défendue; Rome succombe en ce moment peut-être. Guerre sacrilége, guerre fratricide où le triomphe de nos armes ne peut être qu'un échec à notre honneur, que la défaite de nos principes!

Il est positif maintenant que le Gouvernement a ordonné la reprise des hostilités, et qu'il a reçu une dépêche télégraphique annonçant l'exécution de cet ordre. Les Français se sont emparés de la villa Panfili. Une sortie des Romains a été vivement repoussée. Du sang versé de part et d'autre, voilà ce que coûte aux deux Républiques ce perfide attentat au droit immortel sur lequel elles sont toutes deux fondées.

Si la République romaine succombe, ce n'est pas le despotisme autrichien, ce n'est pas le despotisme napolitain qui l'auront renversée. De par le bon plaisir souverain de la politique qui trône à l'Elysée, cette gloire aura été réservée à la République française.

Il suffit de préciser de tels faits; ils parlent plus haut que ne pourrait le faire l'indignation la plus éloquente.

Que l'Assemblée maintenant se souvienne qu'elle est la première gardienne de l'honneur politique et des lois du pays.

La France se souviendra à son tour qu'elle est une République, et qu'elle a une Constitution.

(*National.*)

Nôtre cœur saigne en transcrivant ces détails douloureux. Voilà un peuple que le souffle de la révolution française a touché. Une minorité d'hommes énergiques a proclamé la république chez lui comme chez nous; le prince temporel a été forcé de quitter ses Etats, comme chez nous encore. Cela fait, la population en a pris son parti; elle s'est accommodée de la république, toujours comme chez nous, et voici que, sous le prétexte menteur de liberté, nous venons, nous Français, nous chrétiens, porter le désespoir et la mort dans cette ville amie qui nous tendait les mains, mais qui, en nous appelant, croyait appeler des frères, et non des maîtres ou des ennemis.

Voici qu'en dépit de notre constitution, en dépit de nos instincts nationaux, en dépit de nos mœurs et contrairement aux principes de notre politique, nous allons répandre le sang de nos frères et celui des enfants de la France, en présence d'une armée autrichienne, qui bat des mains à de pareils exploits. Ah! honte sur nous, honte sur ceux qui ont ordonné de telles monstruosités, et qui nous jettent ainsi dans des complications aussi funeste à notre honneur qu'à nos intérêts. (*Siècle.*)

On lit dans la *Patrie*:

Le président de la République, usant du droit que lui donne l'art. 99 de la Constitution, et après avoir entendu le conseil des ministres, a décrété que l'examen des actes de M. de Lesseps, relatifs à la mission qui vient de lui être confiée en Italie, serait déféré au conseil d'Etat, et que le rapport en serait rendu public.

Cette mesure n'est pas autre chose qu'une tactique propre à donner le change à l'opinion et à enlever à l'Assemblée le jugement complet de l'affaire Lesseps. On a d'abord essayé de faire passer ce diplomate de cœur pour fou. La trop prompte arrivée de M. de Lesseps a déjoué cette manœuvre. Maintenant on voudrait bien étouffer une partie de l'affaire dans le huis-clos du conseil d'Etat; mais la presse, la Montagne et l'opinion ne s'y laisseront pas prendre.

On lit dans l'*Evénement*:

Il n'y a pas que la fameuse phrase, beaucoup trop significative: « Aujourd'hui, c'est dans Rome seulement que la question romaine peut être résolue à l'honneur de la France, qui ait été biffée dans le texte officiel et corrigé du *Moniteur*. »

Une autre phrase incidente, mais non moins importante, se lit dans les épreuves originales communiquées à plusieurs journaux, et a été soigneusement éliminée dans la version définitive. Il s'agit des lois qui doivent « rassurer la société et réprimer les excès... » Le *Moniteur* s'en tient là et laisse rêver. Mais le texte intime, plus explicite, ajoutait: « TELLES QUE LES LOIS SUR LA LICENCE DE LA PRESSE ET SUR LES CLUBS. »

Cette fois, il n'y a lieu qu'à féliciter le gouvernement de son trait de plume.

La *Liberté* attaque vivement le message de Louis Bonaparte qu'elle appelle le *conspirateur de* 1836, *le conspirateur de* 1840. Le président de la République a oublié ces deux titres!... Le même journal reproduit ensuite ces paroles du procureur-général Franck-Carré dans le procès de Louis-Bonaparte devant la cour des pairs, le 29 septembre 1840:

L'épée d'Austerlitz, elle est trop lourde pour vos mains débiles... Qui donc êtes-vous pour afficher de si extravagantes prétentions?... Qui donc êtes-vous pour vous donner en France comme un représentant de l'Empire, époque de gloire et de génie, vous qui étalez tant de misères dans vos entreprises, qui donnez par vos actes tant de démentis au bon sens?

On lit dans la *Réforme*:

Dans la correspondance de Rome d'un journal qui reçoit les communications du président Bonaparte, nous lisons le passage suivant:

« Les Autrichiens ne sont pas encore dans Ancône, mais ils y seront bientôt.

» Et, à ce propos, je vous dirai que personne ne comprend ici pourquoi vous n'y êtes pas. ON SAIT *que le traité conclu entre la France, l'Autriche, l'Espagne et Naples*, portait que l'armée française occuperait Civita-Vecchia, Ancône et Rome. Or, voilà qu'Ancône va être occupée par l'Autriche et non par nous. Pourquoi cela? »

Il y a donc un traité conclu par M. Bonaparte, à l'insu de l'Assemblée et contrairement aux prescriptions formelles de la Constituante?

Si cela est vrai, comme l'annonce le journal Delamarre, c'est une violation nouvelle de la Constitution. Si l'on n'y met ordre promptement, ce ne sera pas la dernière.

En vérité, si M. Louis Bonaparte était un commis aux gages de l'Autriche et de la Russie, que ferait-il de plus? Comment expliquer tant d'audace et d'entêtement sans intérêt ni but avouable?

On lit dans le *National*:

Ils ont voulu parodier l'occupation d'Ancône par Casimir Périer; ils aboutissent à exagérer le bombardement de Brescia par Radetzki.

Ils ont voulu être médiateurs; ils sont bourreaux.

Ils ont voulu faire aimer le nom français; ils en laisseront l'exécration au peuple romain.

Ils ont voulu se montrer habiles; ils ont fait rire d'eux l'Europe entière.

Ils ont voulu se faire bien venir de Pie IX et de Ferdinand II; on les maudit à Gaëte, on les maudit à Naples.

Ils ont voulu faire acte de force; leur impuissance éclate aux yeux de leurs partisans eux-mêmes.

Pour exprimer à quel point ils ont reculé les bornes de l'odieux et du ridicule, nous demandons que ces simples mots soient leur épitaphe ministérielle: *Au nom de la République française, ils écrasèrent la République romaine.*

Dans la séance de la Constituante, où il annonça le départ de M. de Lesseps pour Rome, M. Drouin de Lhuys, interrogé sur les instructions qu'il avait données à cet envoyé, répondit qu'il n'en avait pas donné d'autres que le compte-rendu de la séance du 7 mai, dans laquelle l'Assemblée avait voté le fameux ordre du jour.

Suivant l'habitude des diplomates, M. Drouin de Lhuys ne disait pas la vérité: il avait joint à ce compte-rendu les instructions suivantes, qu'il fait lui-même publier ce matin:

A M. de Lesseps.

Paris, 8 mai 1849.

Monsieur,

Les faits qui ont marqué le début de l'expédition française dirigée sur Civita-Vecchia étant de nature à compliquer une question qui se présentait d'abord sous un aspect plus simple, le gouvernement de la République a pensé qu'à côté du chef militaire chargé de la direction des forces envoyées en Italie, il convenait de placer un agent diplomatique qui se consacrerait *exclusivement* aux négociations et aux rapports à établir avec les autorités et les populations romaines, pour y porter toute l'attention, tout le soin nécessaire dans d'aussi graves matières.

Votre zèle éprouvé, votre expérience, la fermeté et l'esprit de conciliation dont vous avez eu à faire preuve en plus d'une occasion, dans le cours de votre carrière, vous ont désigné au choix du gouvernement pour cette mission délicate. Je vous ai expliqué l'état de la question dans laquelle vous allez avoir à intervenir, le but que nous nous proposons: c'est tout à la fois de soustraire les Etats de l'Eglise à l'anarchie qui les désole et d'empêcher que le rétablissement d'un pouvoir régulier n'y soit attristé et même compromis dans l'avenir par une aveugle réaction.

Tout ce qui hâtera la fin d'un régime condamné à périr par la force des choses, tout ce qui, en prévenant le développement de l'intervention exercée par d'autres puissances animées de sentiments moins modérés, laissera plus de place à notre influence particulière et directe, aura pour effet de rendre plus facile à atteindre le but que je viens de vous indiquer. Vous devrez donc mettre tous vos soins à amener le plus promptement possible un tel résultat, mais dans tous les efforts que vous ferez à cet effet, vous avez à fuir deux écueils que je dois vous signaler.

Il faut vous abstenir de tout ce qui pourrait donner lieu aux hommes investis en ce moment dans les Etats romains de l'exercice du pouvoir, de croire ou de faire croire que nous les considérons comme un gouvernement régulier, ce qui leur prêterait une force dont ils ont été dépourvus jusqu'à présent.

Il faut, dans les arrangements partiels que vous pourrez avoir à conclure avec eux, éviter toute parole, toute stipulation propre à éveiller les susceptibilités du saint siége et de la conférence de Gaëte, trop portés à croire que nous sommes disposés à faire bon marché de l'autorité et des intérêts de la cour de Rome. Sur le terrain où vous allez vous trouver placé, avec les hommes à qui vous aurez à faire, la forme n'est guère moins importante que le fond, ou plutôt ils se confondent d'une manière presque absolue.

Telles sont, Monsieur, les seules directions que je puisse en ce moment vous donner. Pour les rendre plus précises, plus détaillées, il faudrait avoir sur ce qui s'est passé depuis quelques jours dans les Etats romains des informations qui nous manquent. Votre jugement droit et éclairé vous inspirera ce que vous aurez à faire suivant les circonstances.

Vous devrez, d'ailleurs, vous concerter avec MM. d'Harcourt et de Rayneval sur tout ce qui aura quelque gravité, sur tout ce qui n'exigera pas une solution absolument immédiate. Je n'ai pas besoin de vous recommander d'entretenir avec M. le général Oudinot des rapports intimes et confiants, absolument nécessaires au succes de l'entreprise à laquelle vous etes appelés à concourir ensemble.

Recevez, etc.

Les ennemis du progrès affectent toujours de confondre deux choses fort différentes et entièrement indépendantes l'une de l'autre: la société et la forme sociale.

La *Gazette de France*, après avoir demandé, comme si cela restait à faire, que la Montagne formule son programme et dise ce qu'elle entend par République sociale, terminait il y a quelques jours un article sur L'OPPOSITION SOCIALISTE, par ces deux phrases ronflantes:

Que sous le vain prétexte de la liberté de discussion, la société que l'Assemblée représente ne saurait se pas mettre en question. On ne discute pas l'*œuvre de Dieu*, consacrée par une durée de six mille ans.

La société est aussi ancienne que l'humanité: mais la forme sociale, combien de fois n'a-t-elle point variée, et combien ne doit-elle pas varier encore? C'est l'essence des œuvres divines, dans l'ordre physique comme dans l'ordre moral, d'être incessamment variables, de renouveler constamment la forme, de se rajeunir sans cesse, et de présenter ainsi l'un des premiers caractères de la beauté: la variété, la jeunesse. Rien ne meurt, mais tout se transforme. Et la société, comme toutes les choses terrestres, n'échappe pas à cette loi universelle de la transformation, du rajeunissement.

Il n'y a donc point d'impiété à espérer, à vouloir une meilleure organisation de la société. La forme est transitoire, et celle que nous subissons n'est pas plus l'œuvre de Dieu que celles, nombreuses déjà, qu'elle remplace. Il n'y a point d'impiété à chercher la loi de Dieu dans ses œuvres, cette loi que, selon la belle expression de la Bible, « les cieux racontent à la terre, et que la terre répète aux cieux. » Les seuls impies sont les aveugles qui ne connaissent d'autre loi que les calculs d'un égoïsme malentendu, que les entraînements d'un orgueil absurde, et qui oublient complétement les droits et les besoins des autres.

Le Phalanstère et la Propriété.

Indépendamment des conditions matérielles qui augmenteraient nécessairement les richesses dans la commune sociétaire, la prospérité d'une phalange résulte encore de causes morales qui font jouer puissamment les ressorts de l'activité humaine.

Parlons d'abord de l'*amour de la propriété*, de ce sentiment providentiel dont les défenseurs du privilége et des abus sociaux se croient les vrais conservateurs.

Pour combattre le Socialisme, on emploie généralement deux procédés contradictoires.

On commence par déclarer que le Socialisme est un chaos, un amas de doctrines non-seulement diverses, mais inconciliables, et qui tendent à se déchirer mutuellement.

Puis on ajoute que le Socialisme, c'est la négation de la propriété, des droits acquis par le travail; que c'est l'absorption de toutes les propriétés par l'Etat, le niveau égalitaire passant sur toutes les têtes, et l'on fait de longues lamentations sur les conséquences d'un pareil régime, sur la négation des droits acquis, sur l'absence d'émulation, sur la destruction de l'hérédité, etc. Voilà le Socialisme réfuté. Le tour est fait.

Mais s'il y a des doctrines essentiellement différentes les unes des autres dans le Socialisme, et cela est certain, quoique les points de ralliement tendent à se multiplier entre ces doctrines;

S'il existe encore entre les systèmes socialistes une diversité dont la réaction se fait une arme, de quel droit vient-elle présenter ensuite le communisme égalitaire le plus absolu, comme représentant le Socialisme tout entier? Si le Socialisme est divisé, combattez en détail toutes les fractions; si c'est une hydre, abattez-en toutes les têtes.

Tous les palabres débités avec tant d'aplomb par les organes de la rue de Poitiers contre le Socialisme novateur, contre le Socialisme destructeur de la propriété, etc., ne prouvent pas grand chose contre personne, et ne prouvent absolument rien contre nous, phalanstériens, qui avons la prétention de comprendre et de sauve-

garder la propriété beaucoup mieux que les adversaires du Socialisme.

Vainement chercherez-vous dans la théorie phalanstérienne le mépris des droits acquis et la confiscation justifiées comme mesure préalable. Dans l'expérience de la commune sociétaire, nous sommes prêts à reconnaître, à constater tous les apports, à les échanger contre des titres d'actions donnant droit à une part dans les bénéfices. Si nous espérons substituer dans l'agriculture et dans l'industrie la gestion unitaire à l'exploitation morcelée, ce n'est point en usant de décrets, de contrainte, de force armée. Ici l'action législative n'est d'aucun usage; il s'agit d'une démonstration scientifique, d'une expérience.

Nous considérons l'Association comme pouvant améliorer la condition non-seulement du travailleur et du prolétaire, mais du propriétaire même, qui se montre au surplus de notre avis quand il entre comme actionnaire dans une des nombreuses sociétés formées sur le sol français. Si les valeurs apportées au phalanstère deviennent des titres, si elles donnent droit à une part dans les bénéfices à venir, s'il s'agit uniquement d'un mode spécial, et déjà pratiqué, dans l'usage de la propriété, d'une modification avantageuse au propriétaire, et qui ne se réalisera pas sans être consentie par lui, où est la spoliation, où est la confiscation, et quel usage voulez-vous faire contre nous de vos tirades furieuses contre les niveleurs?

Oui, nous réservons une part au capital, et nous faisons sagement, car autrement nous n'aurions point de capital, et les avances, les économies sont fort utiles à la production; ceux qui les créent remplissent une fonction sociale qui doit être encouragée. Elle ne le serait pas, si on se bornait à leur restituer, sans aucun intérêt ni prime, leur capital après s'en être servi. Nous faisons une part au capital, mais nullement la part du lion qu'il usurpe aujourd'hui; nous voulons que le capital serve au lieu de commander en maître, qu'il s'offre au lieu de s'imposer, et si nous lui attribuons une portion dans les bénéfices généraux, la part du travail et celle du talent sont beaucoup plus larges.

Tout membre de l'association phalanstérienne peut participer au dividende social :

En raison du capital qu'il a prêté;

En raison des heures de travail qu'il a fournies;

En raison du grade occupé par lui dans les différentes séries de travaux.

En dehors de cette rémunération attribuée au concours apporté par chacun à la prospérité de la phalange, les travaux qui intéressent une nation, un continent ou l'humanité tout entière : inventions mécaniques, peintures de premier ordre, poèmes, romans, compositions musicales, tous ces produits exceptionnels du génie humain sont classés et rémunérés par les congrès provinciaux, nationaux, universels, par ces conseils supérieurs formés de notabilités dans tous les genres, et dont les amphyctions de la Grèce ont présenté le germe et l'ébauche.

Dans une pareille société tout homme en travaillant augmente et sa richesse et sa gloire, il se fait une fortune, il se fait un nom. Généralisez ce mécanisme qui assure à chaque travailleur des avantages sociaux exactement proportionnels à la persévérance, à l'éclat de son concours, et dites-nous ce que peuvent contre un pareil idéal vos lieux communs sur le Socialisme qui *tue l'émulation*, qui rêve *une égalité impossible*, qui *fait vivre les paresseux aux dépens des hommes de labeur*, qui impose *l'association du travail et de la fainéantise!*

Que nous importe votre polémique avec un socialisme que nous ne connaissons même pas! Vous fabriquez une thèse absurde afin de la détruire sans combat et de vous décerner des lauriers ensuite. Ne voilà-t-il pas une belle victoire!

On nous dira, sans doute, qu'en attaquant la spoliation, la négation des droits acquis, l'égalité absolue des salaires, on sait très bien qu'on ne combat pas les idées de l'école phalanstérienne. Quand donc vous en occuperez-vous, pourfendeurs jurés du Socialisme? Il faut pourtant bien arriver à nous; nos formules existent, et vous n'avez pas de milieu entre les détruire ou les admettre.

La théorie phalanstérienne, bien loin de tuer la propriété, fille du travail, la rend accessible à tous; bien loin de paralyser l'émulation, la développe. Comparez la situation d'un domestique réduit à de mauvais gages, et considérant comme regagné tout le temps qu'il dérobe à son maître, la situation du prolétaire dont le salaire est invariable et qui ne travaille que sous la contrainte de la faim; celle du cultivateur à la journée, qui ne peut trouver au bout de ses fatigues ni honneur ni profits, de nature à les compenser; comparez ces conditions avec celle de sociétaires exploitant leur bien, faisant valoir leurs terres, leurs prairies, leurs vignes, leurs ateliers, pouvant avancer en grades, agissant au grand jour de la publicité, sachant que leur bien-être augmentera non-seulement avec la prospérité générale, mais dans la mesure de leurs efforts individuels. Calculez, si vous le pouvez, les effets de l'amour de la gloire et du sentiment de propriété répandu ainsi chez tous les hommes, et chez les enfants, chez les femmes; voyez si les expériences de communisme égalitaire ou de répartition suivant les besoins que vous nous opposez gravement sont des arguments valables contre le système phalanstérien, qui développe et satisfait les ambitions légitimes comme tous les sentiments salutaires et féconds que la Providence a mis dans notre âme.

Bien loin de détruire le sentiment de propriété, nous comptons beaucoup sur le désir naturel à l'espèce humaine d'acquérir proportionnellement à ses efforts. Le cœur humain est encore doué d'autres puissances, nous saurons les utiliser.

Victor HENNEQUIN.

On rapportait aujourd'hui à l'Assemblée le trait suivant dont nous attestons l'authenticité, et que garantit d'ailleurs la noblesse du caractère de l'honorable M. F. de Lesseps.

Dans un conseil auquel assistaient douze officiers généraux, M. Oudinot proposait d'attaquer Rome à la faveur de la nuit. M. de Lesseps s'opposa énergiquement à l'emploi de moyens aussi déloyaux : « Un » tel acte, s'écria-t-il, n'est pas le fait d'un général » français; c'est le fait d'un chef de forbans! Je vous » le jure, général, si vous osez donner l'ordre d'at- » taquer Rome par surprise, je rentrerai, moi, dans » la ville, et j'irai sonner le tocsin pour donner l'é- » veil à la population romaine. » (*Temps.*)

On s'accorde généralement à dire que les Romains sont résolus à déployer la résistance la plus énergique, la plus désespérée; que chaque rue, chaque maison, chaque édifice devra être emporté d'assaut, et que nos soldats ne s'empareront que d'un monceau de ruines et de cendres.

Pendant la sortie des Romains, et depuis qu'ils sont attaqués, leur musique n'a pas cessé de jouer nos airs nationaux : la *Marseillaise*, le *Chant du départ*, etc., etc. On rapporte que M. Lavirron, capitaine d'artillerie, condamné de juin, a été pris par les Français et fusillé. (*Temps.*)

Italie.

Les Journaux qui nous arrivent de Rome et d'Italie ne contiennent que des nouvelles antérieures de plusieurs jours à celles que nous avons publiées. Les derniers journaux de Rome sont du 31 mai.

On lit dans le *Sémaphore de Marseille*, 7 juin :

« Des avis reçus hier à Toulon, par voie extraordinaire, annoncent que Rome a été attaquée le 3 de ce mois. Un combat acharné a eu lieu. On signale la brigade Mollière comme ayant fait d'héroïques efforts dans cette lutte sanglante. La journée constituait déjà un gran avantage et promettait des résultats décisifs.

» Le général Oudinot, d'après les récits fort succints parvenus dans notre ville, avait encore le 4 son quartier-général à la villa PANFILI, tout près de Rome.

» Hier au soir le bruit courait en ville qu'après quatorze heures de combat et de bombardement, Rome avait été prise d'assaut et les barricades emportées à la baïonnette. Cette nouvelle est sans doute prématurée, mais nous ne tarderons pas à apprendre que la ville assiégée a capitulé, ou que la prise de possession s'est effectuée de vive force.

» Le bateau à vapeur la *Ville-de-Marseille*, attendu aujourd'hui, apportera sans doute des détails circonstanciés sur des évènements destinés à produire une si vive impression. »

Pendant que les troupes françaises bombardent Rome, les troupes autrichiennes, espagnoles, napolitaines, s'avancent de divers points pour profiter de la victoire de M. Oudinot, ou lui prêter appui dans le cas où il serait repoussé. Des troupes autrichiennes sont à Ancône, qu'elles ont prise, peut-être; d'autres se sont avancées jusqu'à Pérouse, qu'elles ont occupée. Le pape a béni les Espagnols débarqués à Gaëte, et qui doivent opérer avec les troupes du roi de Naples. On dit que Pie IX, dans le cas d'une restauration, se rendrait à Bologne et non à Rome, où il sait maintenant qu'il est abhorré.

Le *Crédit* publie cet extrait d'une lettre de Civita-Vecchia qui jette un nouveau jour sur plusieurs incidents de cette déplorable affaire de Rome :

..... Je reçois de Jules, qui demeure à Rome, *via dei Condotti*, en face de l'hôtel d'Allemagne, où M. de Lesseps est descendu, une nouvelle importante. Un homme qu'on a lieu de croire être le véritable assassin de M. Rossi, a été arrêté et conduit au château Saint-Ange, au moment où il devait, assure-t-on, renouveler son crime sur la personne du représentant de la République française. Tu sais que c'est un droit admis dans les sociétés secrètes de pouvoir avertir la victime désignée cinq minutes avant le moment où elle doit être frappée.

M. Rossi avait reçu un pareil avis et n'en avait pas tenu compte. M. de Lesseps, qui sent quelle responsabilité fait peser sur lui l'inqualifiable conduite du général Oudinot, a pris toutes les précautions nécessaires pour que rien ne le mît dans l'impossibilité de remplir sa mission. Le major Espivent, qui est avec lui, a eu l'idée, dans le but de rassurer le gouvernement français sur le séjour de son agent à Rome dans des circonstances aussi menaçantes, de tracer un plan détaillé de l'hôtel qu'il occupe. M. de la Tour d'Auvergne, qui va partir, est chargé d'expliquer ce plan, en indiquant, en cas d'attaque ou de surprise, les moyens de défense ou d'évasion qui ont été ménagés.

Tout le monde déplore l'esprit de vertige qui s'est emparé du commandant en chef. J'ai su par l'équipage du *Magellan* que son commandant, le capitaine Chaigneau, avait été indigné des violences du général Oudinot dans la dernière entrevue qui eu lieu entre lui et M. de Lesseps. Les officiers de l'état-major disaient à ce dernier au moment de son départ : Quand vous êtes là, nous restons silencieux, parce que les raisons que vous donnez pour ne pas reprendre les hostilités, sont sans réplique. Mais à peine avez-vous disparu, d'autres influences se mettent à l'œuvre. Un entraînement fatal fait oublier tout ce que vous avez dit... Dieu nous protége!

Les journaux autrichiens annoncent que le bombardement de Venise par les Autrichiens a été suspendu, et qu'on était en voie de négociation. Nous sommes sans journaux de Venise.

Victor Emmanuel de Piémont est toujours très malade. Charles-Albert, qui se trouve à Oporto, est malade aussi, mais non dangereusement. Il vit de la manière la plus simple, dit la *Concordia*, n'ayant auprès de lui que deux personnes qui l'ont suivi dans son exil. Il supporte son sort avec calme et résignation. La nouvelle de l'entrée des Autrichiens dans la forteresse d'Alexandrie l'a profondément affligé.

Révolution allemande.

La première séance de l'Assemblée nationale allemande de Stuttgardt a eu lieu dans le local ordinaire de la deuxième chambre wurtembergeoise, au milieu d'un grand concours. Le peuple formait la haie sur le passage des représentants, et a accueilli ceux-ci avec de grandes acclamations.

L'Assemblée est en nombre; elle compte environ 110 membres présents. Le président provisoire Lœwe, de Calw, a prononcé, au nom de l'Assemblée, quelques mots de remerciements à l'adresse de la ville de Stuttgardt pour l'hospitalité dont elle fait preuve. Lœve a été renommé président à la majorité de 101 voix.

L'Assemblée a ensuite déclaré la nullité de la loi électorale octroyée par le roi de Prusse. Tous ceux qui prêteraient la main à son exécution sont déclarés coupables de haute trahison. En attendant la nomination légale du gouverneur général de l'Empire, on a institué une régence de cinq membres qui prendra l'autorité des mains du pouvoir provisoire actuellement existant (le vicaire-général archiduc Jean). Sont décrétées encore : la formation d'une armée fédérale de l'empire et l'organisation de la milice populaire, les mesures nécessaires pour activer les prochaines élections, l'invitation aux plénipotentiaires des pays ralliés à la Constitution de se rendre à Stuttgard.

Après la nomination des cinq membres de l'Assemblée nationale composant le gouvernement provisoire, M. Raveaux est monté à la tribune et s'est exprimé ainsi : « Nous acceptons avec joie les fonctions que vous nous avez conférées; nous saisissons hardiment les rênes du gouvernement; nous ferons tous nos efforts pour que la promesse faite se réalise par la création d'une Allemagne grande, libre et unie. Nous n'avons pas, il est vrai, les moyens qui sont à la disposition d'autres gouvernements, mais, si vous nous secondez, nous aurons le courage de commencer notre grande œuvre, car nous avons un ferme appui en vous et dans le noyau de la nation allemande. Nous resterons debout ou nous tomberons avec vous. »

Le président a déclaré ensuite qu'à partir de ce moment le pouvoir central avait cessé d'exister.

Le plan de la ligue de l'Allemagne méridionale contre l'Allemagne septentrionale devient de plus en plus évident. L'archiduc Jean et son ministère lui servent d'instruments. L'archiduc aurait, dit-on, le projet d'empêcher l'intervention de l'armée prussienne dans le grand-duché de Bade et le Palatinat, qui seraient pacifiés par des troupes de l'Empire. On espère gagner à la ligue méridionale le roi de Wurtemberg, dont l'antipathie pour la Prusse est bien connue, et qui a déclaré qu'il ne se soumettrait pas à un Hohenzollern.

Le gouvernement provisoire de Bade annonce que les hostilités ont recommencé le 6 sur la frontière de Hesse; qu'une partie des forces disponibles est dirigée sur ce point, et qu'un corps d'armée va se porter dans le Palatinat.

C'est le général polonais Mieroslowski qui prendra le commandement en chef de l'armée de Bade et du Palatinat.

Le pays de Bade, à partir des frontières hessoises jusqu'à la Mury, y compris Rastadt, est déclaré en état de siége.

Le gouvernement provisoire, dans un article officiel publié par la *Gazette de Carlsruhe*, annonce de nouveau qu'il a mis son espoir dans la protection de la France et surtout dans le concours des Alsaciens.

Un club s'est formé, dit *Club du Progrès*, présidé par Struve, qui paraît devoir exercer une grande influence sur le gouvernement, et qui le pousse à prendre des mesures révolutionnaires plus énergiques.

Les membres du Comité démocratique roumain de Paris viennent d'adresser la pétition suivante à l'Assemblée législative de la République française :

Citoyens Représentants,

Au milieu du XIXe siècle, à cette grande époque marquée par le réveil des nationalités, deux puissances absolutistes viennent de renouveler en Roumanie l'iniquité commise autrefois contre l'héroïque Pologne.

La convention conclue à Balta-Liman entre la Porte ottomane et la Russie porte, aux yeux de l'Europe démocratique, un coup mortel à un peuple de quatre millions d'hommes, seul débris de cette nationalité roumaine qui, dans les terribles guerres du mahométisme contre le christianisme, sentinelle avancée de l'Europe en même temps qu'elle combattait pour le maintien de son indépendance, sauvait du même coup la civilisation et la liberté.

En présence de l'énormité de l'attentat que nous venons vous dénoncer, nous croirions manquer à la France républicaine et à l'Europe démocratique, si nous invoquions d'autres titres que le droit naturel, imprescriptible des peuples. Les traités qui jusqu'ici ont décidé les questions internationales, ne peuvent décider aussi de l'existence des peuples : car un fait passager, résultat de la force brutale, ne saurait prévaloir contre les principes éternels du droit et de la justice. Telle est cependant la monstruosité de la convention, que le czar, dans sa haine contre le mouvement démocratique de la Roumanie, forçant la Porte à devenir complice de ses desseins liberticides, vient de déchirer les traités existants et de fouler aux pieds le droit public européen. Dans ses luttes pour la défense de la civilisation, la Roumanie n'a jamais été subjuguée; elle a toujours conservé, avec les traditions de ses vieilles institutions démocratiques, les droits essentiels d'une nation indépendante. La convention de Balta-Liman lui ravit tous ses droits et lui enlève du même coup l'autonomie qui lui appartient, l'indépendance législative et administrative dont elle a toujours joui, et que les traités eux-mêmes lui garantissent; elle viole son territoire et transfère arbitrairement à la Porte et à la Russie l'élection des princes.

Au nom des quatre millions de frères dont les baïonnettes étrangères étouffent la voix, nous venons protester devant vous, citoyens représentants de la grande nation qui s'est proclamée la tutrice des peuples opprimés. Nous ne vous ferons point l'injure de vous demander des protestations stériles semblables à celles de la France monarchique, en faveur de la nationalité polonaise; non, le pacte impie, le pacte honteux de Balta-Liman doit être déchiré. Le temps n'est plus où de telles iniquités peuvent rester impunies; les rois peuvent s'unir, mais les liens d'une solidarité fraternelle unissent les peuples; mais la France est là, la France qui a offert aux peuples opprimés de leur tendre la main; la leur retirer, ce serait se rendre complice de leurs oppresseurs.

La Roumanie veut vivre ou mourir en combattant pour la liberté. Pleine encore de vie et de force, elle ne peut faillir à la mission qui lui a été assignée par la providence, d'implanter la civilisation occidentale en Orient, et d'arrêter la marche envahissante du despotisme dont les limites, en s'étendant tous les jours, menacent de faire rentrer l'humanité dans les ténèbres de la barbarie.

Les membres du comité démocratique roumain de Paris,

JEAN VOINESCO, C. A. ROSETTI,
MALINESCO, D. BRATIANO,
GR. MARGHILOMAN.

Le 4 juin 1849.

M. Evariste Bavoux a déposé sur le bureau de l'Assemblée une proposition ainsi conçue :

Art. 1er. Les domaines de l'Etat faisant partie de l'ancienne liste civile, tels que les Tuileries, Fontainebleau, Versailles, Saint-Cloud, Compiègne, etc., les manufactures de Sèvre, des Gobelins, de Beauvais, sont dans les attributions du ministère de l'intérieur. En font également partie les monuments publics aujourd'hui attribués au ministère des travaux publics et au ministère de l'instruction publique et des cultes.

Art. 2. Les portions de terres, bois et forêts naturellement détachées de ces domaines, sans préjudice pour leur ensemble, demeureront exceptées des prescriptions du présent décret.

Inquisition militaire.

On nous écrit de Digne, le 6 juin :

Messieurs,

Je ne puis m'empêcher de vous signaler un acte d'arbitraire à ajouter à ceux que vous enregistrez chaque jour dans la *Démocratie*.

Le citoyen Lasseret (Hippolyte-Louis), caporal au 20e léger, en garnison à Digne, a reçu ce matin une feuille de route pour se rendre en Algérie comme simple chasseur dans le 8e régiment de la même arme. Ce militaire n'aura droit qu'au logement pendant sa route, l'indemnité ordinaire lui est supprimée. Lasseret perd ainsi son grande, il quitte ses amis, il est forcé de voyager à ses frais (un caporal!) et savez-vous pour quel crime?... Pour avoir pris un abonnement à la *Voix du Peuple*, de Marseille! Si, du moins, il avait profité de son abonnement? mais non, le chef de corps retenait le journal, et c'est lorsque le caporal a réclamé contre cet abus d'autorité, qu'on lui a notifié la décision qui l'envoie en Algérie.

Lasseret est un noble soldat qui, pendant onze ans, s'est battu pour la cause de l'indépendance en Portugal et en Espagne. Il porte sur sa poitrine une médaille que sa bravoure lui a méritée. Le lieutenant-colonel avait voulu lui défendre de porter ce signe d'honneur; ce n'est qu'en présence des protestations dignes et énergiques du caporal que le pacha renonça à ses prétentions. Notre ami partira ce soir, et, à défaut de ses compagnons d'armes, qui ne doivent pas se compromettre, il sera accompagné par les démocrates de la ville. Je viens de lui serrer la main, et, en vous écrivant ces lignes, je suis encore tout ému du calme de son âme, de la sérénité, de sa foi aux principes que nous soutenons.

P. S. Au moment de mettre ma lettre à la poste, je reçois de nouveaux renseignements.

Je n'avais pas saisi d'abord tout l'odieux de la mesure qui frappe Lasseret. En le privant de son indemnité de route, on le met dans la nécessité d'enfreindre, faute d'argent, l'ordre de départ, et alors il est conduit par la gendarmerie.

Vraiment, nous autres damnés de socialistes, nous sommes bien niais, il faut qu'on nous mette les points sur les *i*. — Soyez tranquilles, si la gendarmerie doit l'escorter, ce ne sera pas faute d'argent; nous ne sommes pas riches, mais nous avons du cœur.

UNE NAIVETÉ.

Le cri de : Vive la République démocratique et sociale! ce cri répété par douze millions de voix en France, vient d'être déclaré séditieux par un verdict de la cour d'assises de la Seine-Inférieure.

Le citoyen Salva a été condamné, pour avoir proféré ce cri, à cinq mois de prison et 500 francs d'amende.

Les détails de ce procès ont mis en relief la bonne foi des amis et défenseurs de l'ordre.

Un témoin, le sieur Mauquis, vient dire qu'il n'est pas socialiste et qu'il prendrait son fusil contre le socialisme, puis il déclare qu'il ne sait pas *du tout* ce que c'est que le socialisme (sic).

Là-dessus, le citoyen président des assises, le sieur Justin (que les annales de la justice conservent précieusement son nom!!), de s'écrier :

Voilà un citoyen qui a le courage *de ses convictions!!*

A QUOI SERVENT LES ACADÉMIES.

Dans un moment où l'épidémie fait des ravages effroyables, plusieurs médecins distingués, mus par un sentiment de véritable fraternité, ont adressé à l'Académie qui des mémoires, qui de simples lettres, pour exposer leurs découvertes anti-cholériques.

Lundi dernier, quelques-unes de ces lettres ont été lues, entre autres celle de M. le docteur ***, qui avait fait une multitude d'expériences et avait parfaitement réussi.

La docte Académie a nommé une commission chargé de faire un rapport. Le rapport sera fait dans quinze jours, peut-être dans un mois, lorsque l'épidémie nous aura fait ses adieux, je l'espère.

Je gage que s'il s'était agi d'une planète Leverrier, ou du magnétisme Du Boys, elle aurait ordonné l'urgence pour ce rapport. La planète Leverrier ou autre serait déjà aujourd'hui dans le domaine public, et de l'autre côté, le public saurait que la superbe assemblée repousse à l'unanimité les assertions de M. de Humboldt et les expériences de M. Du Boys... comme attentatoires à ses prérogatives. Magnifique éteignoir!

X...

Nous croyons devoir publier pendant quelques jours l'extrait de l'ouvrage de Raspail (1), qui traita du régime hygiénique, préventif et curatif, du choléra. Il nous revient de toutes parts que des milliers de personnes qui ont employé cette méthode ont vu disparaitre tous les accidents comme par enchantement. La liqueur hygiénique que Raspail recommande comme préservatif de l'épidémie régnante se trouve à la pharmacie populaire, 101, rue Saint-Martin.

Hygiène ou Médecine préventive à observer surtout à l'approche du Choléra.

Le régime hygiénique que nous allons prescrire est souverain contre toutes les épidémies, mais surtout contre cette épidémie nomade, qui n'arrête ses ravages qu'après avoir fait le tour du monde.

On prend régulièrement avant dîner, tous les deux jours, cinq centigrammes (un grain) d'aloès, et, en cas de malaise, vingt-cinq centigrammes (cinq grains.) On se place la dose en grumeaux sur la langue, et on l'avale au moyen d'une gorgée d'eau; on dîne ensuite comme à l'ordinaire.

Soir et matin, on croque gros comme un pois de camphre, qu'on avale au moyen d'un quart de verre d'eau salée (une poignée sel gris de cuisine dans un litre d'eau).

On se gargarise avec cette eau, au moindre embarras des voies respiratoires, à la moindre toux.

On renifle souvent avec le doigt de l'alcool camphré, et l'on s'en touche l'arrière-gorge, surtout avant les gargarismes.

La nourriture doit être toujours agréablement relevée par des aromates et des épices.

De temps à autre, le matin, lavement à la graine de lin avec une pincée de sel de cuisine et un dé à coudre d'huile camphrée.

On changera de linge soir et matin, et à chaque fois on se lotionnera la poitrine, le dos et les reins avec de l'eau sédative; puis on subira une friction douce de 10 minutes à la pommade camphrée.

On aspirera habituellement la cigarette de camphre.

On prendra de temps en temps un petit verre de la liqueur hygiénique suivante :

Eau-de-vie.	1 litre.
Aloès.	5 centigrammes.
Racines d'angélique.	10 grammes.
Girofle	5 centigrammes.
Muscade.	5 centigrammes.
Camphre.	1 gramme.

Laissez infuser deux à trois jours au soleil; agitez quelquefois.

On peut y ajouter un sirop fait avec une livre de sucre fondu dans une égale quantité d'eau, afin de rendre cette liqueur plus agréable au goût, et la faire servir de liqueur de dessert.

Méthode curative contre le choléra, la fièvre jaune et le typhus.

Il est bien démontré aujourd'hui, par l'observation, que le choléra, ainsi que nous l'avons établi théoriquement, est produit par les larves de hordes d'insectes ailés qui voyagent d'Orient en Occident, de même que ces hordes nomades de sauterelles qui arrivent des déserts de l'Afrique pour se rabattre sur les moissons de la Calabre.

Le but que doit se proposer la médecine, c'est de chasser loin de nous ces insectes ailés, et de tuer leurs larves si l'invasion a lieu.

Rien n'atteint plus facilement ce but que l'odeur et l'ingestion des aromates.

Dès les premières atteintes du mal, on prendra un petit verre de cognac camphré ou de la liqueur ci-dessus.

Pour camphrer le cognac, il suffit d'y faire fondre 10 grammes de camphre par litre, ce qui a lieu, en agitant, au bout d'une demi-heure. On doit en avoir toujours de prêt sous la main. A défaut, on prendrait un demi petit verre d'ALCOOL CAMPHRÉ étendu de deux demi petits verres d'eau.

Un instant après, 25 centigrammes d'aloès.

Un quart d'heure après, huile de ricin (60 grammes, soit de bouillon aux herbes, soit de lait, soit de bouillon gras, *ad libitum*.)

Appliquer sur le ventre un cataplasme de farine de graines de lin, avec addition d'une goussse d'ail, de trois feuilles de laurier, d'une sommité de thym et de lavande, d'un grain d'aloès et arrosé d'alcool camphré.

Lavements à la graine de lin, avec une poignée de sel gris de cuisine par litre d'eau, et un dé à coudre d'huile camphrée.

Pendant ce temps, lotions alternatives de quelques secondes, à l'alcool camphré et à l'eau sédative, sur le dos, les reins, la poitrine, et puis friction générale à la pommade camphrée avec la main.

Si les symptômes, par extraordinaire, tardaient à se dissiper, on administrerait dans un peu de confiture 5 centigrammes (*pour l'enfant*), et 10 centigrammes (*pour l'adulte*) de CALOMÉLAS en petits cristaux. Mais je suis persuadé qu'on n'aura jamais besoin d'en venir à ce médicament-là, et que le choléra, traité ainsi sans discontinuer par la friction jusqu'à la disparition des symptômes, passera aussi vite qu'un rhume traité au début par notre méthode.

C'est du moins ce que notre correspondance nous confirme des deux bouts de l'univers, soit des parages de la Nouvelle-Orléans pour la fièvre jaune, ce terrible mal jadis, et dont notre méthode se joue aujourd'hui, soit des bords du Borysthène, où l'on parle du choléra comme dans le temps nous parlions de la grippe bénigne.

Après que les premiers symptômes du mal seront dissipés, on fera bien de se mettre régulièrement au régime hygiénique ci-dessus.

Une dame nous adresse une juste protestation contre le mauvais traitement qu'on fait subir aux chevaux dans la capitale du monde civilisé :

Citoyens,

Je suis étrangère; c'est pourquoi je viens vous demander s'il y a une loi, en France, contre la cruauté envers les chevaux : depuis un an que j'habite Paris, j'ai souvent été témoin des mauvais traitements dont le cheval est la victime. Ce noble animal est pourtant le plus utile, le plus généreux, le plus intelligent et le plus plus docile de tous les quadrupèdes; il obéit à la parole, pourquoi donc l'assommer de coups?

Un fait de cette nature se passait à 3 heures 1/2 du matin devant mes fenêtres.

Je fus réveillée par le bruit de coups de fouet réitérés avec force, et par celui que les fers d'un cheval faisaient retentir sur le pavé; la pauvre bête était évidemment tombée et faisait des efforts pour se relever; elle y parvint, et alors le chartier redoubla ses coups avec une si grande brutalité, qu'une voix d'homme lui cria par trois fois : « *C'est assez! c'est assez!* ». Les rues étaient désertes, mais aux fenêtres se trouvaient plusieurs personnes, qui, comme moi, sortaient de leurs lits et étaient indignées de cette cruauté. A travers mes rideaux je vis que c'était la charrette d'un laitier qui apportait son lait en ville.

Pour traiter un cheval d'une manière aussi féroce il faut ou avoir trop bu ou être cruel à un point inouï; dans l'un ou l'autre cas, ce n'est pas le cheval qui est la brute, *c'est l'homme*; car en tyrannisant le noble animal qu'il conduit, il se met audessous de lui.

Je ne sais, mais il me semble qu'il ne serait pas indigne des hommes généreux et savants que la France possède, de s'occuper, dans leurs loisirs de la protection du cheval, qui, doué de tant de qualités solides, a toujours été un trésor pour l'homme.

Veuillez, citoyen, excuser la liberté que je prends en vous écrivant ces lignes; c'est un mouvement auquel je n'ai pu résister.

Salut et fraternité. MARIE ROSSI.

Ce 2 juin 1849.

Paris, 9 juin 1849.

Au citoyen procureur de la République.

Citoyen,

Vous vous rappelez le banquet des délégués du Luxembourg, dans lequel notre brave ami Félix Pyat prononçait le fameux toast : *Aux soldats!* Nous nous sommes opposés, pendant près d'une heure, à l'entrée du commissaire de police dans une salle louée par nous, et par conséquent lieu non public. Le tribunal de police de Sceaux nous a condamnés, et nous pourrions en appeler en cassation; mais la justice, pas plus que l'instruction, n'est encore gratuite. Nous renonçons donc à nous pourvoir.

Nous ne nous entendons pas encore assez bien pour résister par la force à la violation de la Constitution; mais nous avons confiance que la propagande socialiste amènera bientôt à l'Assemblée une majorité franchement dévouée à la République sociale.

C'est pour ces raisons que nous venons vous déclarer que nous nous soumettons, comme contraints et forcés, au jugement du tribunal de Sceaux.

Nous ferons la prison quand il vous plaira; mais, quant aux amendes, nous ne pourrons les payer; car les délégués du Luxembourg, calomniés par la réaction, et sans travail depuis quinze mois, n'ont plus au service de la République, bientôt sociale, que leurs bras, leur intelligence et leur sang, dont ils ne seront pas avares pour défendre, contre les autocrates du Nord et autres, les frontières de l'Europe civilisée.

Salut et fraternité.

C. PERNOT, Aug. BLUM, BERNARD.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

BULLETIN DU CHOLÉRA.

Paris. — Journée du 7 juin 1849.

Décès à domicile.		377
Décès dans les hôpitaux et hospices civils.		162
Total.		539

Mouvement des hôpitaux et hospices civils.

Existant le matin.		1 283
Admis pendant la journée.		297
Total.		1 580
Sortis	58	220
Décédés.	162	
Restant le soir.		1 360

FAITS DIVERS.

Le maréchal Bugeaud a succombé ce matin, à six heures, à l'affection cholérique qui l'a frappé il y a trois jours.

— L'hôtel qu'occupait, rue de Varennes, le président Cavaignac, l'ancien hôtel de l'ambassade d'Autriche, rue de Grenelle-Saint-Germain, appartenant à l'Etat et n'étant occupé par personne, vont être organisés en hôpitaux pour les cholériques.

— M. Crespel de Latouche, qui vient de mourir si inopinément, a laissé, par son testament, une somme de 1 000 fr. qui devra être donnée par l'Académie des sciences morales et politiques à l'auteur du meilleur mémoire sur le moyen de délivrer la presse des entraves qui la frappent sans diminuer les garanties que réclame la société.

— La goëlette turque, le *Saint-Spiridion*, a été récemment à Chypre le théâtre d'une sanglante tragédie. Vingt-cinq prisonniers, qui avaient été mis à bord par les autorités pour être transférés à Beyrouth, se sont soulevés dans la nuit et ont égorgé le capitaine. L'équipage a aussitôt abandonné le navire, avec lequel les prisonniers ont pris immédiatement la mer. Un bateau à vapeur autrichien, expédié à leur poursuite, n'a pu réussir à les rejoindre, et on suppose qu'ils vont se livrer à la piraterie dans les parages de l'archipel grec.

— Aux premiers bruits qui avaient couru au sujet de la santé de M. de Lesseps. Mme de Lesseps était partie pour Rome, conduite par un employé supérieur des affaires étrangères. Elle est arrivée au quartier général au moment même où M. de Lesseps venait de le quitter. Elle a immédiatement repris la route de France, et elle est arrivée à Paris hier matin.

— On annonce que plusieurs chirurgiens militaires sont partis de Lyon avec ordre de rejoindre notre armée expéditionnaire exposée sous les murs de Rome à l'action malfaisante des fièvres. La chaleur précoce et ardente de cette année accroît encore cette facheuse situation. (*Peuple Souverain de Lyon*).

— Beaucoup de personnes confondent M. Carteret, ancien sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, et nommé depuis conseiller d'Etat par l'Assemblée constituante, avec M. Carteret, son frère, représentant de la Marne. Il suffira de cette déclaration pour faire cesser désormais toute confusion entre le conseiller d'Etat et le représentant.

— D'après les bruits de salon, le traitement de Louis Bonaparte, qui s'élève pourtant à 3,333 fr. par jour, les centimes négligés, ne suffiraient pas pour faire face aux dépenses de sa maison, soit aux exigences de ses créanciers. Des indiscrets assurent qu'il a voulu, il y a quelques jours, emprunter cent mille francs, payables à tempérament, pour employer l'expression un peu triviale des coquettes de Paris. Mais quand le banquier auquel on proposait de fournir d'un seul coup la somme tout entière a entendu qu'on ne pouvait lui donner de garantie et qu'on se réservait de ne rembourser qu'à raison de 20 000 francs par mois, il a répondu naïvement, et en homme habitué à voir toutes les puissances s'incliner devant la puissance du capital : *Mon prince*, je ne demanderais pas mieux, assurément, de vous rendre service si je le pouvais faire sans courir aucun risque; mais tirer cent mille francs de ma caisse, et attendre cinq mois pour les y voir rentrer, sans être même sûr qu'ils y rentrent, je ne puis faire un tel arrangement. Et comme Louis Bonaparte manifestait son étonnement de la brusquerie de ce langage, le banquier aurait ajouté sans trouble et sans embarras : *Prince*, par le temps qui court, cinq mois pour rembourser une dette, c'est bien long! Dans cinq mois, qui sait où nous serons, vous et moi.

(*Le Peuple souverain de Lyon.*)

— Il résulte des statistiques récentes dressées par M. Héricart de Thury, qu'aux environs de Paris les terres cultivées en jardins potagers rapportent trente millions de francs et font vivre 500 000 personnes. Les fleurs et les fruits donnent aussi un produit de plusieurs millions. Environ deux cents jardiniers fleuristes existent à Paris et aux environs, et fournissent les marchés de la capitale. Il y a des jours, la veille des grandes fêtes par exemple, où la vente est très considérable. M Héricart de Thury nous assure que le 14 août, veille de la Sainte-Marie, par exemple, il s'est vendu l'an dernier à Paris pour plus de 50 000 fr. de fleurs; comme aussi il affirme qu'en plein hiver certaines soirées somptueuses sont l'occasion de ventes qui s'élèvent de 5 000 à 20 000 francs.

— Il n'est bruit dans le monde judiciaire, dit le *Salut public* de Lyon, que du procès d'un nouveau Léotade, le nommé Constant Toubin, en religion frère Noiac, de l'ordre des frères de la doctrine chrétienne. Il sera jugé aux assises du Rhône, à la session d'août.

— Nous assistons, depuis quelques jours, à des scènes d'un tel dénûment que la pensée seule refuse d'y croire.

Hier, à Givors, une pauvre malheureuse femme revenait d'Afrique, où elle avait été obligée de laisser son mari atteint d'aliénation mentale, survenue à la suite des promesses non tenues du gouvernement; cette pauvre femme, voyageant à 15 centimes par lieue, eût sans doute péri de misère sans le secours de quelques bons citoyens qui lui ont de suite donné de quoi faire quelques lieues de plus.

Aujourd'hui la scène se passait à Lyon : un homme, à la fleur de l'âge, tombait d'inanition dans la rue Centrale; depuis deux jours il était privé de toute nourriture. Nous devons ajouter que, quoi qu'en disent les riches, des prolétaires seuls se pressaient pour lui donner aide et secours; quant aux riches, ils ne daignaient pas même se retourner.

(*Peuple souverain de Lyon.*)

— On lit dans le *Peuple souverain* de Lyon :

« Une dépêche télégraphique, expédiée de Lyon, est arrivée dans la journée du 27 à Turin. Elle a pour objet de demander au ministère piémontais quelle sera son attitude dans le cas où 4 000 Français traverseraient les Alpes. La France entend être reçue en amie, et, pour la sûreté de ses communications, elle demande la remise des trois places : de Bar, Fenestrelle et Lesseillon. Au reçu de cette dépêche, les ministres piémontais se sont réunis en conseil.

— Le banquet des Démocrates socialistes de la Haute-Vienne, de la Corrèze et de la Creuse, aura lieu dimanche 17 juin, à trois heures précises, barrière de Sèvres, association des Cuisiniers. Les représentants y assisteront. Les dames sont admises.

On trouve des cartes jusqu'au vendredi 15 : aux bureaux des journaux démocratiques, et chez les citoyens Entraigues, 1, rue Coquillère; Donnève, 24, place du Louvre; Favard, 6, rue Soufflot; Mazabrand, 3, rue du Perche; et Certain, 21, rue des Barres-St-Paul.

— Les démocrates socialistes du département de l'Aisne, résidant à Paris, qui désirent prendre part à un repas fraternel dont le jour sera fixé ultérieurement, sont invités à vouloir bien se faire inscrire chez le citoyen Fournier, place Dauphine, 16; Houël, marchand de vin, place du Chemin-de-Fer-du-Nord, et Pejot, traiteur, rue Phélippeaux, 34.

La liste sera close le jeudi, 14 courant.

— On nous écrit du Doubs, 5 juin :

M. Tanchard, que d'indignes manœuvres ont empêché d'être réélu, est arrivé hier au soir dans notre ville.

» Aussitôt la musique de la garde nationale, accompagnée d'une grande partie de la population, est venue lui donner une sérénade.

Accueilli par les plus vives acclamations, M. Tanchard a remercié en quelques paroles bien senties, et son émotion a bientôt gagné toute la foule. Les cris de vive Tanchard! vive la République! ont retenti longtemps Un ouvrier a entonné des chants patriotiques; on peut dire que la journée a été bonne. Vienne l'occasion, nous saurons prendre notre revanche. Grâce aux honnêtes, la démocratie fait un progrès immense dans le pays. M. le préfet qui se trouvait dans nos murs a dû emporter cette douce conviction.

— Le *Moniteur* a publié dernièrement le décret présidentiel qui licencie l'Ecole nationale des arts et métiers d'Angers.

Voici, d'après le *Démocrate de l'Ouest*, les causes de la mesure grave prise contre cet établissement :

« M. de Falloux a jugé convenable de destituer le directeur, M. Dauban, très aimé des élèves, et de le remplacer par un des siens, M. de Joannis.

» Celui-ci, le 7 mai dernier, aurait fait, à l'étude du soir, devant les trois divisions d'élèves, une sorte de cours de politique rétrospective, et leur aurait dit, entre autres choses, « que s'ils étaient démocrates, ils ne trouveraient pas de travail à leur sortie de l'Ecole; — que les démocrates étaient des hommes sanguinaires, qui avaient amené les *malheureuses* journées de Février et Juin, — que depuis cette époque la France était plongée dans le désordre; mais que, grâce aux ciel, les hommes *honnêtes et modérés* devenaient maîtres de la situation, *et qu'ils avaient des balles toutes disposées pour les démocrates.* »

« Depuis l'entrée de M. de Joannis, dont les opinions légitimistes et les tendances cléricales sont si connues et si peu sympathiques à ces jeunes travailleurs, on peut dire que l'école n'a pas été un seul jour dans un état calme et régulier. Une discipline mesquine, espionneuse, vexatoire et presque *monacale*, entretenait dans les esprits une très vive irritation, et l'administration semblait très peu s'en occuper. La presse locale s'est quelquefois fait l'organe des plaintes des élèves. On sait comment on les a accueillies. Dans cet état des esprits, il était facile de prévoir que le plus léger prétexte suffirait pour provoquer une révolte... »

La révolte provoquée par les actes de l'ami de M. de Falloux a éclaté. Et voilà pourquoi l'Ecole nationale des arts et métiers d'Angers est dissoute.

— Une famille de pauvres journaliers, demeurant à Clamart, près Paris, rue Princesse, a perdu dans la matinée du 6 juin une petite fille de sept ans qui était sortie pour jouer à l'entrée du village Cette enfant a la figure ovale, les cheveux noirs, les yeux aussi et fort grands, le nez fin, la bouche petite, le menton fendu. Elle était coiffée d'un chapeau de grosse paille avec ruban bleu en dessus, ruban rose en dessous; elle portait une robe à raies noires et lilas, sans manches et un petit tablier violet rayé, à corsage. Elle se nomme *Louis Hénault*.

La personne qui la ramènera ou qui donnera des renseignements sur elle, peut compter sur la vive reconnaissance de ses parents affligés.

— Ce matin, les officiers de toutes les légions de la garde nationale de Paris se sont réunis dans le jardin des Tuileries, et de là ont été reçues par le général Perrot, nommé, en remplacement du général Changarnier, au commandement supérieur des gardes nationales de la Seine.

— Le choléra vient d'emporter M. Mojon, membre de l'Académie de médecine, placé autrefois par Napoléon à la tête de l'hôpital militaire de Gênes, et ancien professeur à la Faculté de cette ville. Sa carrière médicale avait commencé à Marengo; il est mort en donnant ses soins à Mme Mojon, qui a succombé une heure avant lui. Tous deux nés en Italie avaient quitté Milan pour se faire naturaliser Français, *afin d'élever leurs enfants dans un pays libre!* Italiens par la naissance, Français par le choix, ils aimaient leur double patrie avec un dévouement sans bornes. Depuis la défaite de Novare Mme Mojon avait pris le deuil. Le premier sang versé sous les murs de Rome l'avait jetée dans le désespoir. — Il me semble, disait-elle, voir mes deux fils s'entr'égorger! Dieu lui a épargné la douleur de connaître nos récents *exploits* dans la ville éternelle.

JUSTICE HONNÊTE ET MODÉRÉE. — On lit dans le *Républicain de Lot-et-Garonne* : « Pendant la période électorale, M. Frédéric Nasse, candidat démocrate, fut accusé par ses ennemis d'avoir demandé quatre cents têtes à faire tomber dans la ville de Nérac. Il traduisit deux de ses diffamateurs devant le tribunal correctionnel de cette ville. Le tribunal renvoya l'affaire jusqu'après les élections. Après deux audiences il a rendu son arrêt. M. Nasse est condamné aux dépens, et ses diffamateurs sont relaxés.

Nous épargnons les commentaires.

La situation des républicains dans le département de Lot-et-Garonne devient exceptionnelle. Ne doivent-ils donc dés ormais compter que sur eux-mêmes?

Appel est interjeté du jugement.

LES SUCCESSEURS DE M. DE TRESTAILLONS. — Le *Républicain de Lyon* publie le fait suivant :

Avant-hier, à 9 heures et demie, le citoyen Parrat, demeurant rue Puits-d'Ainay, a été victime d'une tentative d'assassinat.

Ce citoyen était à deux pas de son domicile, lorsque trois individus s'avancèrent sur lui, et lui couvrirent la face d'un mouchoir. Croyant à une plaisanterie de quelques amis, il se prêta à la circonstance, lorsqu'il fut bientôt tiré de son erreur par deux coups de poignard et d'un violent coup d'un instrument contondant au ventre. Le citoyen Parrat se dégagea, les assassins prirent la fuite sans que l'on pût connaître leur direction. La victime, dont la blessure au ventre paraît être la plus dangereuse, est souffrante dans son lit.

Un voile épais couvre les causes et les auteurs de ce crime; les massiers de l'Ordre ont sans doute la clé de cette affaire, car le citoyen Parrat était connu pour un Républicain démocrate-socialiste, et n'avait aucun ennemi privé.

Nous reviendrons sur cette affaire.

D'un autre côté nous lisons dans le *Peuple souverain* :

« Depuis quelque temps les morts violentes sont fréquentes dans notre ville.

Notre population s'en alarme, et remarquant que les victimes semblent toutes avoir été désignées par leurs opinions républicaines au guet-apens réactionnaires, on se demande si c'est un parti pris, un plan préconçu; nous faisons tous nos efforts pour calmer une irritation que nous aimons à croire exagérée ou mal fondée; mais nous demandons à notre tour à quoi sert cette police si chèrement payée, toujours prête aux visites domiciliaires qui ne servent à rien, à la surveillance politique qu'on doit savoir parfaitement inutile, quand il y a pour elle à protéger la vie de citoyens inoffensifs. Si la municipalité de Lyon n'a pas d'autorité sur les agents de M. Galerne, qu'elle ne les paie pas, ou si elle les paie, qu'elle donne à leur service une direction moins suspecte et plus utile.

Dès hier soir, un service de sûreté solidaire a été établi par la démocratie; il est triste et peu flatteur pour nos autorités de voir la défiance publique arrivée à ce degré.

AUX DÉMOCRATES SOCIALISTES ET MARCHANDS. — Depuis le 1er juin la Propagande démocratique et sociale reste seule chargée de la vente des lithographies démocratiques de la citoyenne Goldsmid. Les demandes doivent être adressées, par lettres affranchies, au citoyen Ballard, rue des Bons-Enfants, 1.

(1) La *Lunette du donjon de Vincennes, almanach démocratique et social de l'*AMI DU PEUPLE, rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, n° 5.

Revue politique de la Semaine.

FRANCE.

La majorité de l'Assemblée nationale s'obstine à écraser la minorité par le nombre de ses votes. On ne tient compte d'aucun argument; les élections les plus scandaleuses sont validées pourvu qu'elles aient une couleur réactionnaire. Le président tolère qu'à la tribune M. Léon Faucher justifiant sa dépêche télégraphique, accuse l'*opposition* de s'appuyer sur les sociétés secrètes. Les vérifications de pouvoirs ne sont pas interrompues par le message présidentiel. Ce document, qui doit faire son apparition constitutionnelle au début de la session, est glissé dans les mains de M. Dupin sans être signé par aucun ministre. C'est ainsi qu'il est publié dans le *Moniteur* sans discussion, et même sans lecture. Le message affecte un ton royal. Le président y parle beaucoup de ses *prérogatives*, qui ne doivent consister que dans la mission d'exécuter fidèlement la volonté des assemblées; il refuse l'amnistie, accuse l'Assemblée constituante, annonce des lois de compression, et prend la défense de l'abominable expédition de Rome, en affirmant qu'elle sera continuée.

La question romaine sera résolue *dans Rome seulement !* M. Barrot a fait disparaître au *Moniteur* ces mots provocateurs que le manuscrit renfermait, et qui sont parvenus à la connaissance du pays entier.

EXTÉRIEUR.

Les questions intérieures sont actuellement liées d'une manière indissoluble à la politique extérieure et surtout à l'expédition romaine que le pouvoir exécutif continue avec un aveuglement, un entêtement, un mépris de la Constitution et de l'opinion publique, d'où résulte à Paris une fermentation toujours croissante. Pour obéir en apparence au vote de l'Assemblée constituante, on avait envoyé à Rome M. de Lesseps, ostensiblement chargé d'interroger les véritables sentiments de la population romaine à l'égard de la République. Prévenu d'abord contre la République romaine, et partageant les préjugés obstinés du ministère, M. de Lesseps ouvre enfin les yeux à la vérité, constate l'accord de la population romaine, et, ne partageant point le fanatisme sanguinaire de M. de Falloux, il finit par conclure avec les Romains un traité qui, sans emporter la reconnaissance de la République romaine, obligeait les Français à ne pas l'attaquer. M. de Lesseps accordait dans tous les cas un armistice de quinze jours.

Le général Oudinot, choisi par l'Elysée, malgré son incapacité militaire, à cause de ses déplorables opinions, refuse de souscrire au traité de M. de Lesseps et veut attaquer pendant la nuit, sans s'arrêter à l'armistice. M. de Lesseps obtient à grand'peine que cette odieuse violation du droit des gens ne soit pas commise; il avertit le cabinet, par le télégraphe, de l'existence d'un traité; le ministère met en poche la dépêche télégraphique, feint de ne pas connaître l'existence du traité, et ordonne de forcer à tout prix l'entrée de Rome.

Cependant M. de Lesseps, voulant prévenir des malheurs et des forfaits, arrive à Paris avec une rapidité merveilleuse. Il voit qu'on s'est joué de lui, se répand en plaintes, et les journaux publient une lettre qu'il avait écrite au général Oudinot, pour se plaindre de voir au camp français un abbé Bremond, un jésuite, le père Vaure, un général russe et un aide-de-camp de Radetzki, mieux écoutés que lui-même.

La France est trahie! Quand se réveillera-t-elle?

Les journaux de samedi, 9, au soir, ont publié un rapport du général Oudinot annonçant la prise de plusieurs positions qui commandent Rome. On va ouvrir la brèche. La mesure est comble. Les journaux républicains modérés, *National*, *Crédit*. *Siècle*, *Temps*, *Presse*, pensent, comme les rouges, que l'heure d'une révolution s'approche.

Réforme de la Production (1).

DE L'ASSOCIATION.

Quels que soient les avantages que le travailleur obtiendrait de la réforme du crédit et du commerce, la question définitive ne serait pas résolue.

En effet, la réforme de la circulation, c'est-à-dire du crédit et du commerce, quoique destinée à donner pendant longtemps un prodigieux essor à la production, ne changerait pas les mœurs, les habitudes, les relations entre les hommes; ainsi l'isolement de l'individu se perpétuerait, la lutte et l'antagonisme continueraient d'exister, le capital et le travail, séparés l'un de l'autre, conserveraient des intérêts distincts et bientôt opposés.

La production, grandissant par les réformes, enrichirait, il est vrai, au premier moment, les ouvriers et capitalistes; mais bientôt, le nombre des producteurs s'accroissant sans limites, comme par le passé, la production dépasserait la consommation, on verrait recommencer la concurrence acharnée.

Cette concurrence s'établirait de nouveau aux dépens des salaires du travail, et ces salaires baisseraient dans la proportion de la baisse du prix des produits.

Finalement, dans un délai plus ou moins rapproché, la misère recommencerait à sévir, les haines renaîtraient, et les convulsions révolutionnaires viendraient encore affliger notre pays.

Le remède à ce mal futur et certain, C'EST L'ASSOCIATION.

Mais l'association n'est encore qu'à l'état de théorie, les conditions pratiques de son application ne sont pas bien connues; une grande incohérence, une grande division règnent dans les esprits.

Cette division, qui existe aussi bien entre les écoles socialistes qu'entre les individus, est une preuve flagrante et incontestable que la lumière n'est pas faite.

Un gouvernement socialiste devrait donc agir avec une extrême réserve, car si les réformes du crédit et du commerce sont faciles à réaliser, c'est parce que le capital y est inutile, par conséquent la réforme peut s'opérer sans avoir à s'occuper des droits respectifs et réciproques du capital et du travail.

Mais la production ne peut s'accomplir sans capital; pour produire il faut des instruments de travail, des terres, des usines, des machines, des matières premières; on ne peut donc réformer la production sans tenir compte des intérêts ombrageux du capital et du travail.

S'il ne fallait point de capital, la question serait facilement jugée, les associations d'ouvriers n'auraient qu'à s'établir sur toute la surface de la France, et elles pourraient laisser de côté les capitalistes.

Mais les associations d'ouvriers, fondées jusqu'à ce jour, ont pu reconnaître que la production ne pouvait se passer de capital.

Or, puisqu'il faut du capital, il faut bien s'en procurer. Pour cela il n'y a que trois moyens : ou le prendre par force à ceux qui le possèdent, ou bien en créer un nouveau en laissant de côté l'ancien capital et les capitalistes, ou bien l'obtenir des capitalistes par un contrat de gré à gré.

Le prendre par force, dépouiller ceux qui possèdent pour les plonger subitement dans la misère, est une pensée que les privilégiés de l'agiotage et de l'accaparement ont gratuitement prêtée aux socialistes pour épouvanter les esprits timides; cette calomnie a été suffisamment démentie par le peuple toutes les fois qu'il en a eu la puissance; jamais il n'y a eu moins d'attentats contre les propriétés et contre les personnes, que lorsque le peuple était maître de la situation.

Puisque les travailleurs ne veulent pas prendre le capital par la force, ils seront donc obligés de le créer de toutes pièces, c'est-à-dire de l'obtenir par des économies journalières sur leurs salaires, ce qui suppose deux choses :

1° Que les salaires sont assez élevés pour permettre des économies;

2° Qu'il n'y a jamais de chômage, et que les ouvriers sont assurés d'un travail assez régulier, pour leur permettre de compter sur des économies.

S'il existe quelques professions privilégiées où les salaires soient assez élevés pour permettre des économies, et où le travail soit si régulier qu'il n'y ait jamais de chômage, qui ne sait que c'est un cas bien rare, et que la masse immense des travailleurs français ne gagne pas assez chaque jour pour vivre? Il leur devient donc impossible de constituer un nouveau capital, ou du moins ils ne le pourraient qu'en escomptant leur vie; chaque parcelle de ce nouveau capital serait le prix de l'existence d'un homme : l'idée de la constitution d'un capital nouveau est inadmissible.

RESTE DONC LE CONTRAT DE GRÉ A GRÉ.

Ce mode seul permettrait d'unir toutes les forces dans un intérêt commun; patrons et ouvriers mettant fin à leurs divisions, à leurs haines, apporteraient à l'œuvre commune leurs capitaux, leurs forces et leur intelligence; tous les efforts convergeant au même but, tous travaillant au bien commun, il est visible que cette solution serait plus prompte, plus facile à réaliser que l'autre, en ce qu'elle soulèverait moins d'obstacles, qu'elle exciterait moins de haines, qu'elle froisserait moins d'intérêts.

Par conséquent, une conciliation, donnât-elle aux travailleurs des avantages moins absolus, doit être préférée, car l'avantage absolu coûterait trop cher s'il ne pouvait être obtenu qu'au prix d'une lutte terrible.

D'ailleurs, quel que soit le mode d'association que l'avenir nous garde, il est des conditions indispensables à observer dont on ne s'est pas assez préoccupé dans les tentatives faites jusqu'à ce jour.

Il est évident qu'un gouvernement placé en face de théories d'association encore incomplètes, doit tendre à opérer la conciliation entre les intérêts rivaux du capital et du travail, par une transaction avantageuse aux deux parties.

Une transaction serait impossible s'il était vrai qu'il n'y a pas moyen de faire une part au capital sans dépouiller le travailleur; il est certain que l'association, pratiquée comme elle l'a été jusqu'à ce jour, ne permet pas de concevoir qu'il soit possible de donner une part soit au capital, soit au travail, sans que l'un ou l'autre en pâtisse.

Mais, nous ne craignons pas de le dire, tous les essais d'association opérés jusqu'à ce jour sont erronés; pas un seul n'est basé sur de saines idées économiques; il n'y a de changé que le nom; les associations faites jusqu'à ce jour sont plutôt des machines de guerre que des réformes économiques. Il y a une toute autre marche à suivre si l'on veut réussir.

L'industrie aujourd'hui est mal organisée; elle est exercée par un nombre infini de maisons de fabrique, et chacune de ces maisons a une gérance dont il faut chèrement payer les services; ces gérances, presque toujours mal habiles, amènent des pertes immenses qui surchargent le prix des produits.

Chaque maison est obligée d'avoir de nombreux employés, de payer des loyers, des patentes, des frais de représentation immenses.

Chacune de ces maisons paie des sommes énormes au capital, en commandites, intérêt fixe, escompte, etc.

Chacune d'elles ne pouvant produire qu'en petite échelle, ne peut réaliser toutes les économies possibles, soit dans la partie commerciale, soit dans l'organisation des moyens économiques de production.

Toutes ces petites maisons de fabrique se livrent entre elles à la concurrence la plus acharnée et amènent ainsi l'avilissement des salaires.

Trop faibles pour se mettre directement en rapport avec le producteur de matières premières et le consommateur, elles sont forcées de passer par les mains des intermédiaires qui, intéressés au secret, dissimulent les besoins, ce qui oblige les fabricants à produire, sans savoir s'ils écouleront. De là les encombrements périodiques, le chômage et la misère.

Finalement, tous ces fabricants s'épuisent en efforts de tous genres, et le plus grand nombre arrive à la ruine après avoir passé sa vie au travail.

Le problème ne consiste donc point à mieux répartir les bénéfices de l'industrie, ainsi que l'ont cru beaucoup de socialistes. Cette meilleure répartition de bénéfices qui n'existent pas ne produirait aucun avantage pour les travailleurs.

Le problème le voici dans toute son étendue : *organiser la production de telle sorte qu'on obtienne une immense économie sur les frais actuels*; économie qui, attribuée au travail, changerait du tout au tout le sort des travailleurs, et permettrait de conserver et d'assurer au capital un bénéfice qu'il obtient si rarement par le système actuel.

Or, il est visible que les microscopiques associations d'ouvriers ne résolvent pas ce problème; elles maintiennent le même nombre de gérants, ces gérants ne sont pas plus habiles; il y a les mêmes frais de loyers, d'impôts; il faut le même nombre d'employés. Ces associations n'ont pas une connaissance plus exacte des existences et des besoins; sans capitaux, elles ne peuvent travailler en grande échelle, et enfin, en attendant qu'elles se livrent entre elles à la concurrence effrénée, elles sont soumises aujourd'hui à tous les vices de l'ancienne organisation.

Aussi le plus grand nombre a échoué complètement, et le reste, sauf deux ou trois exceptions, marche très péniblement.

Voici les conditions qu'il faut remplir, si l'on veut que l'association donne les économies que la théorie indique.

Il faut remplacer toutes les gérances actuelles par une gérance unique choisie à l'élection.

Il est évident que cette gérance unique sera plus habile, car les intéressés, nommant le gérant à l'élection, auront bien soin de choisir le plus digne.

Il faut remplacer la multiplicité des maisons, ateliers, comptoirs, par une seule maison, un seul atelier, un seul comptoir.

Chaque maison aujourd'hui a des capitaux insuffisants. Il faut réunir tous ces capitaux, trop faibles pris séparément, pour en former un seul faisceau (1) puissant, immense et suffisant pour permettre de marcher sans entraves et avec les moyens les plus perfectionnés.

L'association n'a point d'autre marche à suivre; ce mode seul peut permettre la réforme économique de la production. En effet, la réunion de toutes les petites maisons en une seule permet la division du travail dans la gérance, ce qui est la cause la plus énergique de succès.

Ainsi, un seul directeur en chef donnera l'unité, mais sous ses ordres arriveront des sous-chefs expérimentés, qui dirigeront chacun la branche spéciale du travail pour laquelle il est le plus capable. L'un sera chargé spécialement de la comptabilité; l'autre, de l'achat des matières premières; un troisième, de la vente des produits; un quatrième, d'une partie de la fabrication; un cinquième, d'une autre partie, et ainsi de suite.

Il est évident que chaque opération faite par l'homme le plus capable sera parfaitement accomplie.

Cette unité permettant de connaître les existences, les besoins, les débouchés, amènera l'équilibre de la production sur la consommation; partant, plus de chômages.

La masse des capitaux permettra de construire un atelier unique, dans lequel se trouveront les machines les plus perfectionnées; il en résultera encore des économies immenses.

En outre, on pourra toujours acheter les matières premières aux conditions les plus favorables, et vendre les produits manufacturés au moment le plus opportun.

Il est clair qu'une association basée sur ces principes donnera d'incroyables économies qui se trouveront être des bénéfices. On conçoit donc que ces immences bénéfices pourront amener le maintien des bénéfices actuels des fabricants, pourront les accroître même, tout en donnant une situation inespérée aux ouvriers.

Que chacun de nos lecteurs interroge la profession à laquelle il appartient, qu'il fasse le calcul que nous venons d'indiquer, qu'il suppute les frais de l'organisation actuelle, qu'il se rende compte des résultats obtenus par l'association unitaire que nous indiquons, et il verra qu'il n'y a presque pas d'industries où on ne puisse par la pensée arriver aux plus étonnants résultats.

C'est donc en toute conscience que nous soutenons que les tentatives faites jusqu'à ce jour sont tout-à-fait hors des vrais principes.

Nous l'avançons hardiment sans crainte d'être démenti, toute application de l'association à une industrie, qui ne se conformera pas aux principes que nous venons d'énumérer, échouera fatalement.

Nous persistons à dire, contrairement au préjugé général, QUE LA RÉFORME DE LA PRODUCTION N'EST POINT UNE QUESTION DE MEILLEURE RÉPARTITION, MAIS BIEN UNE QUESTION DE NOUVELLE ORGANISATION.

FRANÇOIS COIGNET.

(1) Extrait du SOCIALISME APPLIQUÉ, petite brochure in-8°; prix : 25 centimes. A la Librairie phalanstérienne, quai Voltaire, 25.

(1) Le faisceau de capitaux s'opérerait par l'association par actions.

Variétés.

PRÉCIS DE CHIMIE INDUSTRIELLE, *à l'usage des écoles préparatoires aux professions industrielles et des fabricants.* — L. Hachette et compagnie, libraires, rue Pierre-Sarazin, 12.

Chaque jour on répète que les vieilles idées ont fait leur temps, et que l'humanité se transforme. Mais qui nous guidera dans cette régénération qui doit changer l'ordre social? M. de Bignon disait : « On prélude par le renouvellement des mots au renouvellement des choses; » n'est-il point aussi juste de dire que les sentiments libéraux procèdent, presque toujours, d'une éducation libérale? Quant à nous, qui pensons avec Lessing « qu'on ne saurait aimer la froide science des livres qui n'imprime dans le cerveau que des lettres mortes, » nous voudrions voir donner à la génération qui s'élève une éducation différente de celle qu'elle reçoit, et qui fût en harmonie avec les besoins de notre époque.

Nos pères de la Convention avaient parfaitement compris que ces mots : *ignorance* et *misère* étaient les deux termes corrélatifs d'une même formule. Aussi, sous les inspirations de Lakanal et de Lepelletier de Saint-Fargeau, chargeaient-ils Berthollet, Monge et de Fourcroy, d'organiser les Ecoles et de vulgariser la science. — La République de 1848 fera-t-elle moins pour les enfants du peuple que la République de 89? — Nous ne pouvons le croire. En dépit de nos ministres royalistes et des aventuriers qui les soutiennent, nous voulons croire que la révolution suivra son cours légitime. Or, nous lisons à l'article VIII du préambule de la Constitution : « La République doit mettre à la portée de chacun l'instruction indispensable à tous les hommes. » — Que M. le vicomte de Falloux, grand-maître de l'Université, accepte ou non l'héritage de la Constituante, il n'en faudra pas moins qu'il obéisse à la loi.

Mais cette instruction, reconnue « indispensable, » doit tourner, ce nous semble, au profit de l'humanité. Et comme parmi les siences naturelles il en est une, — la chimie, — dont les applications multipliées à l'infini se lient d'une manière intime à la prospérité du commerce, nous voudrions la voir largement répandue parmi la jeunesse intelligente qui peuple nos manufactures.

A une époque antérieure, la chimie n'était, si je puis dire, qu'un délassement de l'esprit : l'électricisme, la densité des corps, leur affinité, l'influence du magnétisme, tout cela tenait du merveilleux. Aujourd'hui on ne fait plus de l'art pour de l'art; la chimie est un des éléments indispensables de la fabrication industrielle; partout on l'applique, en médecine comme en industrie, dans les usines comme dans les laboratoires. Il faut donc la *vulgariser*.

C'est ce qu'a voulu faire M. H. Payen, membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de la Société centrale d'agriculture. L'ouvrage qu'il vient de publier sous ce titre : *Précis de Chimie industrielle*, à l'usage des écoles préparatoires aux professions industrielles et des fabricants, et dont M. Hachette s'est fait l'éditeur, est merveilleusement propre à seconder le mouvement intellectuel qui se reporte incessamment vers l'industrie commerciale.

M. Payen nous explique lui-même dans quel but il a composé son livre : « Les applications de la chi« mie, nous dit l'auteur, se sont tellement multipliées « de nos jours, elles ont acquis une telle importan« ce, qu'il est devenu utile de faire entrer des no« tions positives à leur égard dans l'instruction gé« nérale. »

Que dirons-nous du livre en lui-même? — Aussi bien pour ceux qui étudient que pour ceux qui professent, le nom de M. Payen est, nous le savons, une garantie suffisante. Aussi, pour éveiller la curiosité de nos lecteurs, il nous suffira d'exposer le plan de l'ouvrage que nous citons.

Le précis de chimie se divise en deux parties :

La première partie contient la *chimie minérale*, les caractères des substances simples, la formation des substances composées, les procédés de fabrication des glaces, des mortiers, des soudes, des potasses, du borax, etc., etc.

La seconde partie traite de la *chimie organique*, de l'extraction économique des produits organiques utiles, de leur valeur élémentaire et commerciale, des lois de la composition, de la nutrition et du développement des plantes fourragères et tuberculeuses, et des céréales, etc., etc. On y trouve le mode de préparation du lin, du chanvre, du coton, et leur transformation en poudre, la fabrication des vins, de la bière, des alcools, etc.; celle du papier, la production des charbons, du noir animal, du gaz pour l'éclairage, celle des engrais commerciaux, avec les moyens d'en apprécier la valeur et de découvrir les falsifications, etc., etc.

Enfin nous dirons qu'au *Précis de Chimie industrielle*, formant un beau volume orné de figures sur bois intercalées dans le texte, est joint un atlas de 29 planches gravées sur cuivre.

Cette nomenclature suffit à elle seule pour justifier l'importance du dernier ouvrage de M. Payen.

Revue littéraire.

FABLES, par Pierre LACHAMBEAUDIE, *couronnées deux fois par l'Académie française, avec une Préface de* Pierre VINÇARD; 6e ÉDITION, considérablement augmentée et ornée du portrait de l'auteur. — Chez l'auteur, 73, boulevard Montparnasse, et à la librairie phalanstérienne, 25, quai Voltaire.

Cloches et Grelots, poésies par Léon MAGNIER et Gustave DEMOULIN; 1 vol. format anglais; librairie phalanstérienne. — Les *Primevères*, poésies, par MASSON-THIBAUT; in-8°, Masgana, galerie de l'O-

deon. — *Le Val d'Héry*, idylle salinoise, par Max BUCHON; librairie phalanstérienne.

Il est doux quelquefois, par ce temps d'agitation et d'orages, de détourner pour un moment ses regards du monde politique, et d'oublier, assis à l'ombre embaumée des acacias en fleurs, tout ce bruit, tout cet entrecroisement d'intrigues ourdies par les antiques exploiteurs de l'humanité pour la conservation de privilèges qui s'en vont, et de lire quelque livre bienveillant et doux qui console et fasse espérer.

Les Fables de Lachambeaudie ont précisément ce caractère. C'est de la poésie et de la plus gracieuse, de la plus délicate, mais qui ne s'enferme pas dans la contemplation d'elle-même; ce sont des fables, mais non pas de celles qui ressassent une morale banale et hors d'usage. Lachambeaudie agite à sa façon tous les grands problèmes qui agitent le monde; c'est du Socialisme encore, mais de ce Socialisme du cœur, qui veut aimer toujours et ne jamais maudire, du Socialisme de Jésus quand il attire à lui les petits enfants et non quand il appelle race de vipères MM. Thiers, Faucher et consorts. Ce n'est pas cependant que çà et là un cri d'indignation n'éclate, mais il se perd dans la douce bienveillance du sentiment général, dans les gracieux caprices de la fiction poétique, dans la délicatesse toute grecque de l'image et de la couleur. On tenterait vainement de rapprocher Lachambeaudie de Lafontaine, de Florian; il ne court ni après l'heureuse naïveté du premier, ni après l'élégance un peu abondante du second. S'il procède de quelqu'un, c'est plutôt des écrivains de la Grèce, de Théocrite, du pseudo-Anacréon; quelques traductions de ces poëtes figurent en effet çà et là dans le volume, comme pour mieux constater la filiation.

Ces Fables forment une lecture des plus variées et des plus attachantes. Un doux sentiment de bonté les traverse sans les noyer, les attendrit sans les affadir. Le poète a des paroles d'encouragement pour tous ceux qui souffrent; il annonce à la fille du peuple, perle perdue dans l'Océan, sa réhabilitation future. Il réclame pour la vieillesse le droit au repos mérité par le travail des jeunes années; il s'unit de cœur avec les hommes qui se dévouent à la propagation des saintes doctrines de l'émancipation, les hommes qui préparent la mission de l'avenir; il raille le cheval qui veut lutter contre la vapeur, la routine contre le progrès. Il apprend au peuple effrayé de ne voir autour de lui, comme le voyageur des montagnes, que des rocs escarpés, les ailes des vautours, des abîmes profonds et des torrents rapides,— à ne pas désespérer de l'avenir, et à marcher résolument à travers les buissons épineux vers la terre promise de l'association et de l'harmonie.

Ailleurs, le poète réclame contre la malédiction du figuier stérile à qui jamais une eau fécondante n'a infiltré la sève, que la main du vigneron n'a jamais dégagé des ronces qui l'étouffent. Quand le figuier se repaîtra d'eau vive et de soins, il paiera au centuple le jardinier intelligent; ainsi du pauvre sur qui l'on verse la manne des arts comme un ineffable baptême. — Médor est toujours furieux et bruyant; on le bat sans cesse pour n'être pas de bonne race, il devient enragé et mort son maître, mais avec un peu de joie on en eût fait un serviteur fidèle.

Ah! du moins, s'écrie-t-il, n'enviez pas au pauvre l'ivresse qui lui fait rêver le bonheur que vous lui refusez. N'accusez pas le pauvre qu'on a démoralisé, mais ceux qui l'ont avili. Il est commode de blâmer les petits, quand on est à l'abri de leurs misères. Un singe et un éléphant cheminaient l'un portant l'autre, lorsque survient une grêle furieuse; le singe pousse des cris, l'éléphant lui prêche le stoïcisme et se donne en exemple. « Vois, je me ris de cette grêle, lui dit l'éléphant. — Je m'en rirais aussi si j'avais votre peau.

Çà et là l'auteur refait un de ces apologues du monde antique qui nous sont arrivés dans les vers de La Fontaine. Le savetier en revenant de rendre au financier le trésor qui l'empêchait de dormir, rencontre un pauvre et regrette d'avoir rendu le trésor. La fourmi venait de refuser la cigale; survient la colombe, qui offre à la pauvrette, dont la mission est de chanter, une part du grain qu'elle a recueilli.

Il revient à diverses reprises sur cette éducation incomplète et désordonnée qui tombe à tort et à travers, sans souci des vocations et souvent à l'encontre. Il la peint tantôt sous la figure d'un hibou maître d'école, qui faisant de l'âne un chanteur, de l'araignée un poète et du cygne un soldat, leur prépare à tous d'amères déceptions. Ailleurs, c'est un castor dont un fermier fait un laboureur; plus loin ce sont des glands qu'un jardinier maladroit sème dans des pots, etc.

Aux riches il prêche la tolérance et la fraternité. Le riche à qui le hasard a départi les biens de ce monde, doit être l'oasis, qui prodigue indistinctement et à tous ses eaux l'ombre de ses bosquets, le chant de ses oiseaux,

Et ses rayons de miel et ses fruits si suaves;

la source à qui un égoïste conseille de s'enfermer dans un vaste réservoir pour se contempler elle-même, et qui se trouve trop payée quand le rossignol chante sur ses bords, quand la fille des champs vient se mirer dans ses ondes ou l'hirondelle l'effleurer de son aile; — le cygne qui ayant trouvé par hasard des œufs abandonnés de tourterelle, les couve, sans se soucier si les tourterelles l'abandonneront plus tard pour voler dans les bois.

Toutes les pages de ce recueil exhalent ce parfum de douce bienveillance et de fraternité qu'on respire dans Béranger. C'est la vigne et l'ormeau qui se prêtent un mutuel et protecteur appui, c'est le chêne repris doucement par l'arbuste, le gland par le champignon; le chien fidèle à l'homme toute l'année, gourmandant l'hirondelle qui s'enfuit aux jours mauvais. — Ailleurs, le poète donne une leçon de paix. L'épée se plaint de se rouiller dans son fourreau, le livre lui répond que le temps des conquêtes est passé; elle a labouré le champs, c'est à la science d'ensemencer.

Quelquefois la voix douce et tendre du poète se fait plus grave, et son vers flagelle le propriétaire égoïste, ronce, qui réclame le terre par droit de conquête et par droit de naissance, qui chassant de son domaine le papillon avide de se reposer sur les fleurs; les gens de finances, les gens de loi, épines qui abritent la brebis, mais lui enlèvent sa laine; le parvenu qui se tourne contre ses frères du prolétariat: fer qui se plaignait fort d'être battu et qui se change en marteau. — Parfois aussi abordant la politique, l'auteur nous peint les prétendants sous la forme de champignons, dont les meilleurs sont un met indigeste; le fils d'un grand homme presque toujours un crétin, le neveu qui trébuche en voulant marcher dans les bottes de son oncle.

Il compare le peuple à l'âne qui, parvenu à se débarrasser d'un maître parcimonieux, se laisse tromper aux paroles doucereuses d'un fermier qui au lieu de tenir sa promesse, place devant le museau du pauvre baudet une botte de foin attachée à une gaule qui court devant lui à mesure qu'il avance,—ou à l'écolier qu'un magister flatte pour lui faire apporter des verges dont il l'étrille après.—Ailleurs il peint la réaction essayant d'arrêter la démocratie sous la forme d'enfants qui s'acharnent à arrêter l'eau d'un torrent,—ou bien il se raille de cette fraternité universelle du léopard et du renard, qui exclut « le pourceau fangeux et le singe éhonté. »

Ça et là une leçon de sagesse et de prévoyance: la brebis sauvée du loup, la jeune fille sauvée de l'insulte par un fermier qui la tue, un séducteur qui l'abandonne. Les allouettes qui ont grande frayeur du mannequin inoffensif et se laissent prendre au miroir qui les fascine et les tue; les paysans, les prolétaires redoutant le socialisme émancipateur, pauvres gens qui, nés avec le bât, veulent mourir bâtés, etc.

Ailleurs il compare la femme, le poète, le prolétaire riant pour amuser la foule, à ces oiseaux des Champs-Elysées qui ne gambadent que parce qu'ils ont un fer rouge sous la patte, bouffons involontaires qui brûlés au fer chaud du malheur, ont le sourire à la bouche et les larmes au cœur. Il raille cette société occupée seulement de punir et non de prévenir, dans l'histoire de cet homme qui, importuné par le bruit nocturne des chats, s'élance après eux un bâton à la main dans les pièces où il les suppose, et frappant de droite et de gauche, brise pendule, meubles et glaces sans atteindre un seul des délinquants.

Ici un tableau, une ingénieuse comparaison: l'âme, cadran solaire, qui ne marque l'heure qu'aux moments où luit le soleil de la foi. — L'envie accompagnait la gloire comme la fumée accompagne le feu. — La gloire et le génie donnant rendez-vous au voyageur qu'elles ont conduit à Paris, tandis que la réputation refuse de le quitter, car ceux qui l'ont perdue une fois ne la revoient jamais. Çà et là une imitation vient rappeler un souvenir. Mais c'est ici le cas d'appliquer à Lachambeaudie l'une de ses fables: La goutte d'eau tombée dans le lis s'évapore odorante, la larme tombée au sein de l'amitié s'évapore en parfum de consolation; la pensée d'autrui tombée dans l'âme du poète s'exhale en parfum de poésie.

Mais je m'aperçois que dans cette sèche énumération, je joue le rôle de cet enfant d'une autre fable du poète, qui, pour débarrasser une rose de quelques gouttes de rosée, la secoue et fait choir ses pétales avec la rosée; je passe sous silence une foule d'idées charmantes, entre autres ces productions connues de tous nos lecteurs, *Le Déjeuner à l'école*, charmante leçon de fraternité en action; *l'Orchestre*, cette belle peinture de l'engrenage des passions dans la commune associée, qui, à l'attrait de la poésie joint la précision d'une démonstration philosophique, et tant d'autres.

A la suite des Fables se trouvent dans l'édition nouvelle des Poésies diverses sur lesquelles nous nous arrêterions davantage si les fables ne les primaient. Il en est de gracieuses, de cintillantes et de graves. Nous rappellerons entre autres: *Ne criez plus: A bas les communistes!* écrite à la suite du 6 avril, et surtout: *La pauvreté c'est l'esclavage.*

Cette édition est plus que double des premières; fort élégamment exécutée et ornée d'un joli portrait gravé de l'auteur. N'oublions pas qu'elle est la sixième, et certes ce n'est pas une mince recommandation par le temps d'indifférence poétique où nous vivons.

Voici venir ensuite deux poètes joyeux et attendris qui s'avancent en faisant sonner les *cloches*, de leurs voix, en agitant les *grelots* argentins de leurs chansonnettes, Léon Magnier et Gustave Demoulin, fraternellement unis dans le même volume. L'auteur des *Bruits du Siècle* et de *Fleurs des Champs*, M. Magnier, n'est pas un inconnu pour nos lecteurs. Dans ce nouveau volume, M. Magnier est toujours le même: chanteur de l'ère sociale, il n'a rien perdu en coloris et en fraîche inspiration, mais il a gagné en correction. Ce sont tour à tour des chants d'espoir en l'avenir ou des chants de colère contre les exploiteurs du peuple, des chants d'amour pour l'opprimé qui souffre, pour l'ouvrier qui laboure péniblement son sillon, pour la fille du peuple condamnée à la faim ou à l'ignominie. Il nous le dit lui-même:

.. Je combats pour tous ceux que la souffrance oppresse;
Je pense aux opprimés, à la femme, pauvre ange,
Rose que l'on flétrit, qui tombe dans la fange...
A la fille du peuple, hélas! souvent perdue,
A la femme d'un rang plus élevé, vendue
Dans un honteux hymen, etc.

Çà et là une pensée généreuse, une fable sympathique, le récit d'une belle action du peuple, ou bien une fantaisie de rhythme, une imitation, un souvenir de vieux poète, un mot de sympathie lancé à la Pologne, ou quelque chant d'amour murmuré tout bas, quelque noble vérité criée bien haut, ou quelque doux songe d'harmonie sociale rêvé en vers élégants, telle est la part de M. Léon Magnier. Tous ces vers sont écrits avant la Révolution de Février, et cependant ils ont tout l'à-propos de l'actualité: *Interpres futuri vates.*

Quant à son compagnon de poétique sonnerie, si vous demandez à le connaître, voici ce qu'il vous répondra:

Non, — je ne suis point un poète,
Mon Dieu merci!...
On n'a pas vu ma pauvre muse,
Aux carrefours,
Se vendre à tout fou qui s'amuse
De ses amours.

..... Né dans la misère, au milieu des douleurs,
Recevant de sa mère un lait mêlé de pleurs,
Il entra dans la vie en proie à la souffrance,
Comme on entre aux enfers sans garder l'espérance;
Et lorsque le trépas, planant sur son berceau
Comme pour le marquer de son funeste sceau,
Vingt fois près de changer en un linceul son lange,
Laissa l'enfant souffrir au lieu d'emporter l'ange,
Pour l'étude il était déjà si tard, qu'enfin
Il fallut travailler, obéir à la faim.

M. Gustave Demoulin fut ouvrier ciseleur, et on le sent encore à son vers plus poli, plus soigneusement travaillé. Quand il a fini sa journée, ses vers coulent de ses douleurs, nous dit-il quelque part, comme les pleurs de sa paupière, et il est heureux de les laisser couler. Inspiré par le cœur de la femme, sans science, il aime, il chante comme un oiseau au bord du nid. Sa poésie, en effet, rappelle le gazouillement des oiseaux printaniers au milieu des fleurs; on croit en l'écoutant entendre ces magiques chansons qui s'échappent des bois, des jardins, des buissons, des feuilles par le vent doucement remuées, des nids remplis de mousse et de plumes muées, — ou bien: Des roseaux qui chantent caressés par la brise; — ou encore: Du fond de la cochette ou d'amour enivrée, se roule en bourdonnant une mouche azurée. Son vers a quelque chose de doux, de frais, de susurant qui fait rêver. Toujours gracieux, artistique et riche d'images, il étincèle de douleurs douces et joyeuses. Comme M. Magnier, il chante la rédemption du prolétaire et déplore le Samson populaire, dépouillé de sa force et insulté par les hommes du privilège; il célèbre l'amitié, le génie populaire; mais ce qui résonne le plus sympathiquement dans le doux gazouili de ses vers, c'est l'amour, l'amour jeune, frais, sympathique, généreux et attendri. Nous regrettons vivement que les exigences de la politique ne nous permettent pas d'arracher quelques vers à ce recueil pour les placer ici, entre autres ces charmantes stances intitulées: *L'Amour.*

Le volume des deux poètes Saint-Quentinois se vend au profit des crèches d'asyle de leur cité.

L'auteur des *Primeveres*, M. Masson-Thibaut, est un écrivain de la même école. Ses primevères sont écloses au souffle d'un printemps tout embaumé d'amours, de généreuses et chaudes inspirations. Ce sont, dit l'auteur, des chants de joie et des cris de douleur sortis du cœur aux heures de la jeunesse, et que le cœur aime à retrouver toute la vie. Un sentiment presque unique remplit le volume, l'amour d'une jeune fille, d'une femme morte en ses bras à vingt ans. Nouvel Orphée, le poète module de gracieux souvenirs et de douces plaintes autour du tombeau de celle qui n'est plus. Un coloris champêtre, tout imprégné de ce parfum des plaines champenoises qui inspirait si bien Lafontaine, circule à travers cette poésie sans prétention, mais non sans charme. « Le petit oiseau, dit-il quelque part, voltige dans les buissons des sentiers, tandis que l'aigle plane sur les sommets. Le rossignol harmonieux, au milieu des fleurs, n'empêche pas les sifflements du roitelet dans les ronces. » L'auteur, ici, se ravale trop. Il enchasse souvent dans ses stances de ravissants tableaux de bois, de mansardes, de jeunes filles pauvres et livrées par la faim aux obscènes baisers de la luxure, qui paie et salit; il a des pages élégiaques d'où ruisselle une mélancolie amère et profonde, en présence des iniquités sociales et des chants d'espoir qui rassérènent l'âme des déshérités en leur montrant le triomphe né cessaire du droit dans l'avenir, et puis de charmantes fleurettes, joyeux essaims rhythmiques, qui manœuvrent des danses joyeuses et inspirées.

Le *Val d'Héry* n'est pas un recueil de vers, c'est un récit en prose familière parfois joyeux, parfois imprégné de larmes, coloré et spirituel toujours; une sorte de pastorale, l'histoire d'un Paul et d'une Virginie du Jura, mais qui toutefois rappelle moins le faire de Bernardin de Saint-Pierre que le coloris ferme et artistique d'un autre Franc-Comtois, Charles Nodier. Ce doux récit de moulin, d'amour, d'éducation collégiale et d'éducation naturelle, cette simplicité de la famille du paysan comparée à la raideur et à la sécheresse du foyer bourgeois, pourraient à plus d'un titre passer pour une page posthume de l'auteur de *Trilby*, quand il se trouvait en verve. Il y a même plus que n'y eût mis Nodier; l'élégant artiste en fait de langue se fût contenté d'y jeter à pleines mains l'esprit, la couleur, l'intérêt, mais il se fût dispensé d'y jeter une idée; M. Max Buchon a voulu présenter une critique de l'éducation que notre société donne à ses enfants; il a mis en relief quelques-uns des vices de notre monde officiel, en laissant entrevoir le mode de guérison applicable à la société malade. C'est là un mérite de plus et qui double la valeur du récit de M. Max Buchon, et en fait tout simplement un petit chef-d'œuvre. M. Max Buchon a publié quelques poésies charmantes, dont nous avons entretenu nos lecteurs. Sa prose nous semble préférable à ses vers; elle a autant de coloris, mais plus de correction facile et de doux laisser aller.

J. FLEURY.

Voici le texte d'une pétition qui, suivant le *Moniteur* du 5 juin, a été déposée sur le bureau du président de l'Assemblée nationale. Nous la reproduisons, parce qu'elle renferme une importante question de droit sur l'affaire du 15 mai 1848:

Paris, le 31 mai 1849.

Citoyens représentants, la haute cour de justice m'a frappé d'une condamnation, et c'est à vous que l'art. 55 de la Constitution m'ordonne de m'adresser pour le recours en grâce.

C'est pour avoir professé le plus profond respect pour le droit que j'ai été frappé par cet arrêt; et, si je viens humblement, mais sans me croire humilié, recourir en grâce contre la condamnation la plus imméritée, c'est parce que le respect que je porte à l'idée du droit s'étend à tout corps présenté au peuple comme étant l'image de la justice; car, sans ce respect, je résisterais au fisc exécuteur d'un arrêt qui n'a d'autre base que la force.

Voici le faits:

La haute cour avait solennellement proclamé, le 8 mars 1849: « Attendu que, si en vertu du principe d'éternelle justice consacré à la fois par l'article 2 du code civil, et l'art. 3 du code pénal les lois repressives ne s'appliquent qu'aux faits *postérieurs à leur promulgation*, il en est autrement des lois de procédure et de compétence. »

Et contrairement à cette affirmation du principe, le 11 mars 1849, la même haute cour me condamnait à une amende, parce que je refusais de coopérer, par une déposition, à l'éventualité de l'application d'une loi répressive à des faits *antérieurs à la promulgation* de cette loi, c'est-à-dire parce que je refusais de me rendre, au point de vue de ma conscience, complice d'une violation d'un principe d'éternelle justice.

Citoyens représentants, il n'est aucune puissance au monde capable d'infirmer les faits suivants:

1° Des citoyens (Blanqui, Raspail, etc.) ont été frappés par une loi répressive promulguée postérieurement aux faits sur lesquels s'appuie leur condamnation;

2° Les hauts magistrats qui ont, le 2 avril 1849, fait cette application *rétroactive* d'une loi répressive (Art. 55 de la Constitution), avaient cependant déclaré, le 8 mars 1849, qu'une telle application serait la négation « du principe d'éternelle justice consacré, etc. »

3° Les mêmes magistrats m'ont frappé d'une amende, parce que j'obéissais à l'ordre de ma conscience et que, au milieu d'une époque où chaque homme de parti épie le moment propice des violences avantageuses, je restais inébranlablement l'avocat du respect pour le droit.

Citoyens représentants, l'article 55 de la Constitution réserve *exclusivement* à l'Assemblée nationale le pouvoir de remettre les peines prononcées par la haute cour de justice. Je m'adresse à vos consciences et je vous demande respectueusement de décréter la remise de l'amende prononcée contre moi le 11 mars 1849 par arrêt de la haute cour de justice de Bourges, arrêt qui est en contradiction flagrante avec le principe d'éternelle justice proclamé trois jours auparavant par la même cour.

Ernest GRÉGOIRE,
142, rue Saint-Lazare.

ARTICLES REPRODUITS DE LA SEMAINE.

Programme de la Presse démocratique et sociale,

INTERPRÉTÉ AU POINT DE VUE PHALANSTÉRIEN.

Nous ne ferons pas à l'intelligence de nos lecteurs l'injure d'insister sur ce fait que l'association, appliquée aux travaux, à l'approvisionnement, à la consommation d'une commune, produirait d'immenses économies en supprimant des causes de perte qui sont le résultat inévitable du morcellement, et en réduisant toutes les dépenses. Les économies résultant du principe sociétaire sont déjà prouvées, même dans la société actuelle, par des expériences nombreuses; et si nous demandons que le phalanstère soit mis à l'essai, c'est pour arriver à la démonstration de vérités un peu plus neuves.

Il ne suffit pas d'économiser, d'aménager avec sagesse les valeurs existant aujourd'hui; si l'on veut sérieusement anéantir la misère, il faut créer de nouvelles richesses.

La Théorie phalanstérienne arrive à ce but,

1° Par l'application illimitée d'un levier d'ordre matériel, les machines.

La machine, puissance admirable qui donne à l'humanité des organes artificiels, mais irrésistibles, qui soumet à l'intelligence toutes les forces de la nature et qui dépasse les merveilles des contes de fées, la machine est entravée dans ses progrès, dans son application générale par le morcellement agricole, industriel et domestique.

L'homme exceptionnel, doué par la Providence d'un génie inventeur en mécanique, n'arrive pas aujourd'hui dans un monde qui puisse utiliser ses découvertes; elles s'y changent au contraire en fléaux.

Des machines! il en faudrait à l'agriculture pour les travaux de reboisement, irrigation, dessèchement, endiguement, et même pour le labourage; mais la pénurie du petit propriétaire agricole ne lui permet pas de se mettre au courant des inventions nouvelles, inventions qui ne produiraient pas, sur un terrain limité, des améliorations bien sensibles.

Placez-vous sur la lieue carrée de la commune sociétaire, voyez le travail agricole dirigé par un conseil électif résumant toutes les lumières et muni de ces capitaux importants que l'association réalise.

Il sera très facile à une commune ainsi organisée de se tenir au courant des meilleurs procédés agronomiques et d'acheter des machines. Ces machines opérant sur un vaste terrain, produiront des économies sensibles; la commune n'aura pas besoin, d'ailleurs, d'acheter autant d'appareils qu'elle possédera de cultivateurs, mais seulement une collection d'instruments et de machines bien assortie.

Dans ces conditions, le placement des machines agricoles est assuré, le génie des inventeurs se dirige vers la mécanique agricole, art demeuré dans l'enfance jusqu'à ce jour, parce qu'il manquait de débouchés et d'issues.

Si l'on cherche de bonne foi le moyen d'augmenter la richesse générale, on est bien obligé d'accepter ces données et de reconnaître que l'exploitation sociétaire admet seule un vaste emploi des machines en agronomie.

Quant aux machines industrielles, le monde actuel en possède à la vérité, mais pourquoi l'application des machines à l'industrie est-elle possible dès à présent? Ce fait vient lui-même à l'appui de la Théorie d'association.

S'il y a des machines dans les fonderies, scieries, filatures, papeteries, etc., machines qui multiplient les forces de l'homme dans une immense proportion, c'est que dès à présent l'industrie ne s'exerce pas en mode morcelé comme l'agriculture. Ces usines, ces ateliers dans lesquels la mécanique est appliquée sur une grande échelle, représentent des capitaux puissants formés, la plupart du temps, par voie de commandite ou par un autre mode d'association. Ces établissements sont assez riches pour se procurer des machines, ils entreprennent des travaux assez importants pour que l'économie des ressorts produite par la mécanique y devienne un avantage très sensible.

L'emploi des machines dans l'industrie plaide en faveur de l'association; mais nos associations industrielles sont incomplètes, et leur imperfection entrave les développements de la machine. Ces associations sont des associations de capitaux, ne considérant l'ouvrier que comme un instrument dispendieux et dont il faut réduire la part autant que possible. Mise au service du capital seul, ex-

ploitée à son profit exclusif, la machine est rendue hostile à l'ouvrier, qu'elle peut priver de son pain en le remplaçant par des travailleurs infatigables de fer et d'acier.

Etendre au delà d'une certaine limite les applications justement impopulaires de la machine, c'est affamer les ouvriers, c'est provoquer une révolution sociale.

L'association du capital, du travail et du talent dans la commune fait disparaître cet obstacle apporté à l'extension, au perfectionnement des machines industrielles. Aucun membre de la phalange n'est salarié par un autre : ils sont tous des associés participant, dans la proportion de leur concours, au bénéfice d'une exploitation agricole et industrielle ; les avantages réalisés par la machine ne peuvent exclure personne de la société. Ces avantages améliorent le sort de tous, et dès lors les progrès de la mécanique industrielle ont autant de partisans qu'il y a d'hommes, de femmes et d'enfants sur notre globe.

Dans l'ordre des travaux matériels, une troisième branche s'offre à nous, celle des travaux domestiques, des travaux de ménage et d'intérieur ayant pour objet l'entretien des vêtements, la bonne tenue des habitations, la préparation des aliments. Plus morcelés encore que l'agriculture, ces travaux ne reçoivent parmi nous aucun secours de la mécanique ; le tourne-broche est peut-être la seule machine maintenant appliquée aux fonctions domestiques; balayage, cirage des appartements, des chaussures, battage des vêtements, lessive, etc., etc., tout se fait à la main par des procédés qui multiplient inutilement les corvées répugnantes, et que la postérité trouvera barbares, tout aussi barbares que nous semble aujourd'hui la fabrication du pain chez les orientaux, qui écrasent le blé entre deux pierres.

Le phalanstère avec ses larges galeries, ses magasins, ses grands ateliers culinaires, ouvre à la mécanique domestique une carrière immense. Demandez aux femmes du peuple, accablées par les travaux de l'intérieur, ce qu'elles penseraient de machines arrivant à leur secours comme des puissances envoyées par les fées.

Il faudrait être de bonne foi, cependant !

Est-il un seul homme qui puisse contester l'immense accroissement de forces que peuvent amener les développements de la machine agricole, industrielle et domestique ?

Ne voyez-vous pas que l'Angleterre, en multipliant chez elle les machines à vapeur, a multiplié son activité, sa puissance, qu'elle s'est créé pour ainsi dire une population artificielle !

Ne sentez-vous pas que l'association réalisée entre tous les membres de la commune est le seul moyen de porter à leur maximum les merveilles d'ordre matériel réalisées par la machine, tout en la réhabilitant au point de vue moral et en la faisant accepter par toutes les classes de la société comme un bienfait de la providence et du génie !

Si vous voyez cela, confessez-le donc, et unissez sincèrement vos efforts aux nôtres quand nous réclamons l'expérience du phalanstère.

VICTOR HENNEQUIN.

La succession de M. Louis Bonaparte.

§ I.

On a coutume, en politique, de ne consulter que l'intérêt et la passion. Si les graves complications qui nous ont conduits sur le seuil de la guerre civile, nous apprennent à prendre enfin conseil de l'expérience, même au prix de ces rudes épreuves, la réforme de la politique n'aura pas été payée trop cher. Les sciences ne font de progrès réguliers et rapides que depuis qu'elles se fondent sur l'observation des faits. L'emploi des mêmes méthodes produira en politique des résultats analogues; d'une affaire de fantaisie et de caprice, dominée par la violence et la ruse, l'expérience fera une science positive soumise à des lois fixes. En ce temps-là, les révolutions sanglantes feront place à une évolution progressive et permanente, s'accomplissant sans douleur, avec le consentement et à l'avantage de tous.

En attendant que nous en soyons là, il est des épreuves si éclatantes que l'esprit de routine ne peut aller jusqu'à en méconnaître la signification.

Telle est celle à laquelle se trouve soumise, depuis le 20 décembre, la division établie par la Constitution entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, c'est-à-dire entre la tête et le bras de la France.

La division des pouvoirs nous a tenus pendant plusieurs mois sous la menace d'une violation de la souveraineté nationale : nous nous couchions en République, avec la perspective d'assister au réveil à une mascarade impérialiste, toujours remise par la peur, toujours projetée par la folie.

Si cette parole fanfaronne a été prononcée : « Il me serait aussi facile de faire un empereur que d'acheter un sac de pralines ; » — si M. Changarnier a dit à un de ses parents : « Dans quinze jours Napoléon, dans six mois Henri V ; » parole que l'interlocuteur du Général nous a rapportée, que la *Démocratie* a deux fois reproduite et qui n'a pas été, qui ne pouvait être démentie, — c'est que la division des pouvoirs se prête à l'exécution de toutes les trahisons qui peuvent passer par la tête des fonctionnaires publics.

La division des pouvoirs a produit l'expédition de Rome, infamie que des miracles de dévouement envers la démocratie européenne pourront seuls effacer.

Si nous sommes devenus soldats d'un pape homicide, geôliers de l'Autriche, aides du bourreau napolitain, complaisants du czar ; si nous sommes en bonne amitié avec tous ceux qui oppriment, la cause en est principalement dans la division des pouvoirs.

Si le bruit a couru que la Constituante ne verrait pas le terme légal de sa session, et que la Législative ne se réunirait pas ; si on a pu signaler comme un instant critique la nuit qui devait s'écouler entre les deux assemblées ; si on a parlé de *Fructidor*, c'est-à-dire d'enlèvement à domicile, d'incarcération, de transportation sans jugement, sans interrogatoire, sans explication, à la turque ; c'est que, grâce à la séparation des pouvoirs, il n'y a pas de folie coupable ou stupide qui ne puisse avoir une heure de succès.

Si à la fin de l'année précédente et au commencement de celle-ci on a vu s'obscurcir les notions fondamentales du droit public, à ce point qu'on ait agité la question de savoir lequel s'inclinerait devant l'autre du Président ou de l'Assemblée ; ce suicide moral d'un grand peuple, cette éclipse momentanée de la raison ou du droit, qui les a causés ? La division des pouvoirs.

La division des pouvoirs est au fond de tout ce qui se fait de mal ; elle est une des causes de toutes les difficultés, de toutes les terreurs, de tous les conflits, de toutes les faiblesses, de toutes les lâchetés, de toutes les infamies, de toutes les trahisons, dont l'interminable kyrielle souille les pages de l'histoire de France pendant l'année 1849.

Je ne nie point que cette expérience ait son prix. Elle a servi à consommer la ruine de la Monarchie, représentée en miniature par la Présidence; à détruire à tout jamais l'idolâtrie des grands noms, en rendant synonyme d'incapacité, — la postérité dira davantage, — le nom même de Napoléon; à user jusqu'à la corde ces hommes d'Etat imbéciles auxquels, en dépit de leurs continuels échecs, le béotisme avait fait une réputation d'habileté, — les ramener au pouvoir, c'était les vouer à un discrédit définitif, — j'ajoute que pendant la durée de cette transition, qu'on a vu constamment osciller entre le ridicule et l'odieux, les idées ont pu arriver à maturité. Mais si utile qu'ait été l'expérience, il faudra bien clore; et puisque la pratique a démontré le péril et l'absurdité de la division des pouvoirs, la Constitution devra être révisée sur ce point. Voilà un fait acquis.

§ II.

Le cas de révision a été prévu par la Constitution. On a fait plus, on a fixé l'époque de cette révision. L'article 111 établit que l'Assemblée ne pourra décider le remaniement du pacte fondamental que dans la dernière année de sa législature. En conséquence, ce n'est qu'en l'année 1852 que l'Assemblée de révision pourrait être convoquée.

D'ici là on aura le temps de soulever bien des conflits, de commettre bien des lâchetés, de consommer bien des attentats. D'ici là les taches faites à notre drapeau pourront s'étendre jusqu'à le couvrir tout entier. D'ici là bien des peuples pourraient être écrasés victimes de l'inaction meurtrière de la France ; les assassins de l'innocente Pologne auraient le temps de faire rentrer dans l'ordre ces martyrs dépouillés de leur patrie, et qui ont l'audace de réclamer le foyer de leurs pères. — Il ne faudrait pas si longtemps pour voir nos amis les alliés franchir le Rhin et dresser leurs tentes sur les rives de la Seine.

Cependant le pouvoir exécutif va-t-il se soumettre au double arrêt des 10 et 13 mai ? Se fera-t-il docile exécuteur des volontés de l'Assemblée nationale ? Alors la Constitution pourra n'être révisée qu'à l'époque fixée.

Mais si l'usurpation dont nous avons été si souvent menacés se réalisait; la réaliser est impossible ! Si on la tentait ? Devrait-on donner un successeur au président décrété d'accusation, par cela seul que la Constitution l'a ainsi réglé.

Sans doute cette hypothèse ne se présentera pas. Il y a lieu de croire qu'on se renfermera en apparence dans les termes de la Constitution ; on ne dirigera contre elle que des attaques souterraines ; on la minera sourdement, espérant mener le travail assez loin pour que la Constitution, en s'écroulant, paraisse s'affaisser sous le poids de ses propres imperfections. On s'attaquera à l'esprit en ayant soin de respecter la lettre ; les juristes entrés au ministère donneront un vernis de légalité aux actes arbitraires des hommes d'épée. Mais d'autres cas peuvent se présenter ; je n'en mentionnerai qu'un.

Si à la suite d'un échec éprouvé par la Démocratie allemande — et rappelons-nous que la France de 92 a préludé par des défaites à vingt années de victoires, — nos frontières du Rhin et des Alpes étaient menacées à la fois, et que, dans un moment où les heures valent des siècles, les mesures de salut public ne recussent, par suite de la division des pouvoirs, qu'une lente exécution ; devrait-on maintenir une division qui met la patrie et le monde en danger, par cela seul que la constitution l'a ainsi réglé ?

§ III.

La constitution d'une démocratie ne peut être assimilée à la charte d'un Etat constitutionnel ; le pacte républicain n'est pas un contrat entre deux parties, c'est un engagement du peuple vis-à-vis de lui-même.

Peut-on se lier contre son propre intérêt, contre la raison, contre le droit, contre l'expérience, au péril de l'honneur et de la vie ?

Un tel engagement pris vis-à-vis d'autrui serait nul de plein droit. Qu'est-ce donc si on le prend vis-à-vis de soi-même !

Ce serait moins respecter la Constitution que mépriser le bon sens. Il ne faudrait pas dire loyauté ; — c'est stupidité qu'il faudrait dire.

J'entends les idolâtres de la lettre :

« Si vous touchez à la Constitution avant l'époque fixée pour sa révision, vous vous mettez, diront-ils, en dehors de la légalité. Dès lors nous rentrons sous l'empire de la force ; tout est remis en question, même la République ! »

Erreur !

Si la République est hors de discussion, ce n'est pas parce que la Constitution l'a consacrée. La République est au-dessus de la Constitution, elle était avant que l'Assemblée la proclamât ; une puissance plus forte que la volonté humaine, la Destinée l'a faite ; une puissance plus forte que le scrutin, le Droit la maintiendrait envers et contre tous. La Constituante n'avait pas le droit de proclamer la Monarchie. Si une majorité votait le renversement de la République, en DROIT ce vote serait nul et comme non avenu.

Il y a quelque-chose au-dessus du nombre et qui n'a rien à démêler avec le nombre, c'est le Droit, et la République est de Droit.

Le nombre se prononçât-il aujourd'hui contre la République, la force sans doute ne manquerait pas à cette violation du Droit ; mais le Droit un instant éclipsé, non dompté, reprendrait tôt ou tard le dessus ; l'erreur n'a qu'un temps, la vérité est éternelle ; force reste toujours au Droit.

L'objection résulte d'une confusion entretenue par la Constitution elle-même.

Il y a dans la Constitution deux choses absolument distinctes : un principe et un organisme.

Le principe, c'est-à-dire la République Démocratique ou la Souveraineté du peuple, et tout ce que ces formules renferment ; les droits inaliénables et imprescriptibles, à savoir :

La liberté de la presse,
La liberté de réunion,
La liberté d'association,
La liberté personnelle,
L'inviolabilité du domicile, etc.

Et un organisme, c'est-à-dire un mécanisme

Législatif,
Exécutif,
Administratif,
Judiciaire, etc...

Nul n'a droit de toucher au principe.

L'organisme peut toujours être modifié.

Lorsque nous parlons de révision de la Constitution, il est entendu que la révision ne peut porter sur le Droit, principe immuable, mais sur le mécanisme, combinaison toujours mobile.

Si le peuple touche à la Constitution avant l'époque légale, je ne vois là rien qui puisse être assimilé à un attentat dont le pouvoir exécutif se rendrait coupable.

L'attentat dont la Constitution a été menacée depuis le 10 décembre s'adressait au principe, qui est inviolable.

Si le peuple modifiait la Constitution, ce n'est pas le principe qu'il renverserait, car il implique que le peuple s'arme contre lui-même, mais l'organisme qui, de sa nature, est progressif.

L'expérience n'a rien à dire sur la valeur du droit républicain.

Au contraire, il est évident que l'expérience seule peut prononcer en dernier ressort sur la valeur des mécanismes sociaux.

C'EST DONC A TORT, ET PAR SUITE D'UNE CONFUSION DÉPLORABLE, QUE LES LÉGISLATEURS DE LA CONSTITUANTE ONT ASSIGNÉ UNE DURÉE FIXE A LA PARTIE ORGANIQUE DE LA CONSTITUTION.

Il fallait proclamer les principes primordiaux éternels, inaliénables, imprescriptibles, du droit politique, et les placer en dehors de la Constitution comme n'étant pas l'œuvre de l'homme, mais le vœu et l'ordre de la nature, auxquels la société doit se soumettre. La Constitution, œuvre humaine, devait contenir l'organisme politique, judiciaire et administratif, et il devait être proclamé qu'il serait toujours et perpétuellement modifiable dans le sens prescrit par l'expérience et aussitôt que l'expérience aurait parlé.

Mais parce qu'on a eu le tort de prendre un engagement irrationnel, et qui en droit n'a nulle valeur impérative, puisque celui qui le prend le contracte vis-à-vis de lui-même, devrait-t-on persister dans la voie qu'il trace, quand il serait reconnu que cette voie mène aux abîmes?

Respect à la Constitution, respect à la partie organique de la Constitution, respect à la lettre elle-même, tant que l'honneur et la vie ne seront pas en cause ; mais si la patrie est en danger : *Salus populi suprema lex esto !*

Si nos pères avaient érigé en fétiche la lettre morte de leur Constitution, le manifeste de Brunswick n'eût pas précédé de longtemps l'entrée des Prussiens à Paris.

Si nous devions nous éprendre de ce judaïque respect de la lettre qu'on veut nous inspirer, il ne nous resterait plus qu'à préparer le logement des Cosaques.

Et si en même temps que le pouvoir exécutif se montrerait ou faible ou coupable, l'Assemblée législative était ou par principe ou par tempérament au-dessous de cette œuvre gigantesque ; la reconstitution de la France et de l'Europe..... serait-ce le moment de suivre l'exemple de ces Juifs qui, adorateurs stupides de la lettre, se laissaient massacrer le jour du Sabbat ?

Il y aurait à réviser la Constitution, ce qui serait l'affaire d'une CONVENTION NATIONALE.

§ IV.

En l'an II de la République démocratique, le peuple de France n'a pas encore de moyen régulier, organique, légal de faire connaître sa volonté. Il peut du moins exprimer des vœux. Si la République étant en péril, des millions de pétitionnaires demandaient à la Législative de décréter que le peuple sera convoqué à bref délai dans ses comices pour nommer une Convention, ce vœu aurait l'autorité d'un ordre. Le peuple manquerait sans doute en cela à l'engagement pris par ses représentants de ne modifier la Constitution qu'à une époque fixée, mais croit-on qu'il manquerait à la Justice, au Droit et à la Loi Suprême : LA LOI DU SALUT PUBLIC ?

VICTOR MEUNIER.

Les richesses du Phalanstère.

La production du maximum de richesses que peut créer l'humanité, ce but auquel aspirent toutes les fractions du parti socialiste, ne peut être atteint que par la fondation de la commune sociétaire, par l'association de toutes les branches d'industrie exercées dans une commune de 15 à 1 800 habitants, prise pour point de départ de la transformation universelle.

Cette conclusion est fondée sur un enchaînement de vérités que nos adversaires n'entameront pas, et qu'ils auraient dû professer avec nous depuis bien des années, au lieu de chercher dans une queue de trente-deux pieds, forgée par eux-mêmes, une diversion renouvelée des Grecs.

La commune sociétaire, ou la phalange, produit le maximum de richesses qui peuvent être créées sur notre globe :

1° Parce qu'elle supprime une foule de pertes en bornage, clôture, risques de vol, multiplication d'animaux nuisibles, etc., pertes attachées au régime du morcellement ;

2° Parce qu'elle réduit dans une énorme proportion tous les frais indispensables ;

3° Parce qu'elle donne une extension illimitée à la mécanique agricole, industrielle et domestique, extension que tous les sociétaires favoriseront avec une extrême ardeur.

Nous n'avons examiné les causes de l'augmentation des richesses par l'association qu'au point de vue matériel ; mais la théorie de Fourier n'entend pas négliger le côté moral, et pour enfanter la prospérité générale, l'association sait user de ressorts agissant exclusivement sur les âmes.

C'est une preuve remarquable de la légèreté ou de la mauvaise foi calculée avec lesquelles toute idée neuve est accueillie en ce monde, que la réputation de matérialisme faite à Fourier et à sa doctrine. Consultez la psychologie de Fourier, vous y trouvez l'indication de cinq passions *sensitives*, se rapportant aux jouissances des cinq sens ; de quatre passions *affectives*, se rapportant aux jouissances du cœur ; de trois passions *distributives*, ayant pour objet les satisfactions de l'esprit, et au dessus de ces trois sphères vous trouvez la passion qui ennoblit tout l'ensemble, l'UNITÉISME, passion du dévouement religieux.

Cette psychologie est une base essentielle du système phalanstérien ; pourtant elle est profondément ignorée de la plupart des hommes qui jettent l'anathème sur le *matérialisme de Fourier*.

Un matérialiste est celui qui ne voit dans l'humanité, dans la création, que des éléments matériels.

Fourier, dans sa psychologie, fait une large place au développement *animique*.

Un matérialiste serait encore l'homme qui, tout en admettant l'existence d'un principe immatériel, subordonnerait ce principe aux satisfactions physiques, et ne lui donnerait dans sa doctrine que la seconde place.

Or, Fourier n'attribue à l'élément sensitif que cinq leviers sur douze, encore a-t-il soin de répéter que les satisfactions matérielles occupent dans la hiérarchie de nos impressions le rang subalterne, que les plaisirs d'ordre sensitif sont grossiers, méprisables, quand ils ne se rallient pas à des plaisirs du cœur et de l'intelligence. Est-ce là du matérialisme ?

Pour satisfaire certains austères penseurs, il aurait fallu peut-être que Fourier, au lieu d'accorder aux sens une place secondaire dans la vie individuelle et dans le mécanisme social, leur refusât absolument toute place et toute légitimité; qu'au lieu de nous conseiller de combiner les jouissances individuelles et physiques avec les jouissances d'ordre animique et de caractère social, il interdît absolument les plaisirs de la première catégorie.

Mais que voulez-vous ! les sens existent. Prétendre qu'ils ne devraient pas exister, c'est faire le procès à Dieu. Tout homme sensé, nous ajouterons véritablement religieux, cherchera les conditions de l'harmonie du corps et de l'âme, au lieu d'anéantir l'un ou l'autre et de sacrifier absolument soit le corps à l'âme, soit l'âme au corps. Rien de plus grossier que le matérialiste excluant l'âme, rien de plus halluciné, de plus étranger à toute idée praticable que le spiritualiste excluant le corps.

Et quand nous parlons d'exclure le corps, nous voulons signaler seulement le ridicule de *la tentative;* nous savons qu'on n'arrivera pas à l'effet. Le fleuve ne remonte pas vers sa source, et l'homme n'agit pas en sens inverse de sa nature. Refuser aux sens toute influence, tout rôle individuel et social, c'est se donner une loi pour la violer, résultat providentiel après tout; car si vous pouviez habituer l'humanité toute entière à dédaigner parfaitement les sens et tous les conseils qu'ils nous donnent, à vivre d'eau et de racines, à loger dans une grotte, porter sayon de poil de chèvre et faire passer à l'état normal les exceptions de la Thébaïde, vous tueriez à jamais l'agriculture avec ses moissons, ses arbres fruitiers, ses vendanges, l'industrie qui tisse les étoffes, sculpte les coupes, l'architecture qui

crée les palais, la peinture et la statuaire qui les décorent, la musique née pour les remplir d'harmonie. Mettant votre idéal sauvage au dessus des intentions providentielles, vous feriez des hommes autant de Diogènes accroupis au fond d'un tonneau ou de faquirs immobiles sur un pied, dans un carrefour de l'Inde.

Les macérations des premiers anachorètes venant après les débordements sensualistes du monde antique, avaient une grande valeur historique, une salutaire influence comme protestation. L'humanité, qui progresse toujours par oscillations, se rejetait par dégoût du matérialisme payen dans le spiritualisme excessif. Siméon Stylite avait sa mission. Mais présenter ces figures exceptionnelles comme des modèles pour l'humanité, faire de la mortification l'état normal et définitif pour l'ensemble de la famille terrestre, c'est, ainsi que nous venons de l'indiquer, tuer les sciences et les arts, éterniser la sauvagerie, ou bien, et ce dénouement est le plus probable, ce serait perpétuer la situation ridicule et fausse de nos modérés d'aujourd'hui, qui veulent la souffrance, mais pour le peuple, qui condamnent les jouissances, mais qui en usent et prennent le moment où ils digèrent d'excellents repas pour tonner contre la perversité de ces ouvriers affamés et en guenilles qui réclament audacieusement le droit au travail!

Fourier n'a voulu ni tuer les arts par le régime spartiate, ni se conformer à l'hypocrisie de notre siècle qui veut trouver dans les livres une austérité de convention, dont la pratique se joue; il a constaté quelle était dans le monde la mission providentielle des sens, il les a classés à leur place naturelle, et s'il est matérialiste, le Créateur l'était avant lui.

Jamais Fourier n'aborde une question au point de vue matériel ni au point de vue spirituel exclusivement. Ce serait ce qu'il appelle du *simplisme*: il nous montre le monde matériel subordonné au monde moral, relevé, poétisé, dirigé par lui, mais ayant comme lui le droit de vivre.

Fourier ne pouvait, à moins d'agir en simpliste et d'être infidèle à sa méthode, fonder exclusivement la prospérité de la commune harmonienne sur des procédés matériels et sur des chiffres. Nous verrons bientôt quels stimulants d'ordre supérieur s'ajoutent dans la phalange à l'avantage des pertes supprimées, des frais réduits et à l'emploi des machines.

VICTOR HENNEQUIN.

Le parti sanguinaire.

Quel est le parti qui ne se fie qu'à la force brutale, qui ne veut triompher que par elle, qui tressaille d'aise à chaque bombardement nouveau, à chaque nouveau martyre d'un peuple, qui se réjouit à l'annonce des fusillades et des massacres opérés chaque jour dans tous les coins du monde par les autocrates pour étouffer la liberté?

Le parti modéré.

Quels sont les hommes qui inventent spontanément et à l'envi les mensonges et les calomnies contre les victimes de la force brutale; ceux qui poursuivent de leurs lâches insultes les populations que sillonnent sans relâche les bombes royales, les balles et les fusées à la congrève des assassins couronnés?

Le parti honnête.

Quels sont les journaux qui innocentent les juifs spoliateurs de la Haute-Italie, les exécuteurs forcenés du roi *Bomba*, les traîtres et les fourbes qui au mépris de la Constitution permettent la destruction des villes romaines par les Croates et s'apprêtent eux-mêmes à écraser la ville éternelle?

Les journaux du parti honnête et modéré.

Quels sont les hommes qui appellent l'invasion étrangère chez tous les peuples qui s'efforçent de reconstituer leur légitime nationalité? Quels sont ceux qui applaudissent à l'arrivée des Cosaques, ce grand et suprême renfort des bourreaux des derniers peuples libres; ceux qui non contents de souffler une guerre acharnée, implacable, contre la démocratie étrangère, conseillent ici, même au milieu de nous, de répondre par la fourche et le fusil, par l'exil et la suppression totale, aux esprits sincères qui invoquent les lumières d'une science sociale, et prêchent les moyens pratiques de la paix et de la fraternité? Qui donc en un mot se retourne sur l'idée, sur l'avant-garde du progrès avec la rage de la sottise, avec la fureur de l'aveuglement?

Le parti modéré.

Toujours et partout, en France et en Europe, les hommes qui mettent la fureur à la place de la raison appartiennent au parti qui s'est nommé lui-même honnête et modéré.

Quelle sanglante ironie! N'est-ce pas là au contraire le parti rouge, vraiment rouge de sang, le parti anti-chrétien, qui combat pour conserver aux Césars le droit de tuer et d'affamer les peuples? N'est-ce pas dans leurs rangs, au sein même de notre République, que se trouve la portion honteuse de la grande armée cosaque qui assaille la liberté à l'ouest, pendant que le czar cherche à l'écraser au levant; qui attaque lâchement, traîtreusement la démocratie par derrière, pendant qu'elle fait face à ses ennemis les plus acharnés, les plus directs?

En effet, ce parti rendu féroce par la peur, l'égoïsme et l'ignorance, a choisi pour chefs les séides les plus déterminés du passé monarchique et théocratique, les hommes qui regrettent et qui louent hautement les dragonades et l'inquisition.

Honte sur nous qu'un tel parti se soit reconstitué en France au milieu de toutes les mansuétudes, de toutes les espérances généreuses, de tous les pardons du peuple libre de Février!

Quelque courte que soit la durée de son triomphe, il est à craindre qu'il n'apprenne aux peuples à maudire la France, victime elle-même de cette halte dans la fourberie, et à ne plus voir en elle qu'une alliée des Teutatès du Nord contre les défenseurs de la démocratie.

Mais la France elle-même résistera-t-elle à cette période d'oppression et de lâcheté?

Certes, à moins de changer en fourberie la loyauté de notre nation; à moins d'arriver à extirper de son cœur cet instinct de générosité qui la pousse à plaindre l'opprimé, à secourir le faible; à moins d'infiltrer dans ses veines le sentiment de l'égoïsme et de la peur; à moins de substituer à son ardeur d'investigation, à son besoin infatigable d'améliorations, à sa soif de science et de liberté, l'amour des préjugés, de la superstition et du despotisme, le parti honteux des écus n'a pas chance de vivre parmi nous. Le pays sortira de cette douloureuse épreuve, plus fort, plus énergique, plus convaincu du besoin de la solidarité et de l'impuissance de la compression qu'il ne l'a jamais été.

Mais s'il entre dans les plans de la providence de créer momentanément des apôtres inverses au Socialisme, pour que la masse puisse prendre plus rapidement le vieux système en horreur; s'il faut encore des sacrifices humains pour que les victimes apprennent enfin à se serrer, à s'unir, à se tendre les mains dans tous les coins du monde, le rôle de ces sinistres propagateurs n'en est pas moins un rôle effrayant, odieux et infâme à remplir.

Aussi, en face de ces derniers tourmenteurs des peuples, dont la rage semble croître dans leur œuvre implacable, qui ne sent grandir de plus en plus en soi la haine de la violence, l'horreur du meurtre qu'ils appellent légal, et le dégoût de la compression?

Qui ne prévoit la chute prochaine et définitive de ces fanatiques terroristes, de ces adorateurs du mal, de ces derniers soldats des dogmes terribles qui ont si longtemps essayé de faire de l'ordre au moyen des supplices et des bourreaux!

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 juin sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne, à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

PETITE CORRESPONDANCE.

Clairac.—M. M.—Nous pensons que pour cela il y a plutôt lieu à des brochures courtes, substantielles, qu'à un journal.—Plusieurs de ces broch. existent déjà.—On en fera d'autres.

Montpellier.—M. B. D.—Reçu. Pris note.—Envoyez.

Saint-Louis.—M. B.—Reçu les 100.—Nous allons nous informer.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN:

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 f.	11 f.	6 f.
DÉP. ET ÉTRANG.	32	17	9
PAYS à surtaxe	50	26	14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI:

PARIS, DÉP., ÉTR.	8	4	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS:

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois.	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à 9 —	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse.

VARIATIONS DE LA SEMAINE.

Le 3 0/0 a fait au plus bas 49 25, au plus haut 54. Il reste à 49 65.

Le 5 0/0 a fait au plus bas 79 30, au plus haut 83 70. Il reste à 80 50.

L'emprunt n'a eu qu'un cours dans toute la semaine: 79 80.

Les banques ont varié de 2 175 à 2 260. Elles restent à 2 180.

L'Orléans a varié de 730 à 760.

Le Rouen, de 435 à 540. Le Nord, de 398 fr. 75 c. à 412 fr. 50.

Les autres chemins ont eu peu de variations.

L'or reste de 14 à 15 fr.

Obligations nouvelles de la ville de Paris, 1055 à 1060.

La semaine a été toute de baisse. Le 3 0/0 a baissé de 4 fr. environ. Le 5 0/0 de 3 fr. 50. Les banques n'ont eu que 85 fr. de mouvement. La situation de la banque sans être meilleure se maintient. La fermeté du prix de ses actions au-dessus de 2 000 est une garantie d'un meilleur avenir.

A l'exception des actions de banque, toutes les autres valeurs sont en grand baisse, puisque de 90 fr., avant les élections, le 5 0/0 est tombé à 80 fr.: 10 fr. de baisse. Le 3 0/0, qui était à 58, est tombé à 49 fr. 25, son coupon étant détaché du 7 courant, ce qui fait environ 9 fr. de baisse.

Les banques seules ont résisté à cette débâcle financière.

Les causes principales de cette dernière baisse sont la suite inévitable d'une mauvaise liquidation d'argent au parquet, l'attente continuelle d'interpellations à l'Assemblée, l'épidémie qui sévit avec tant de force, et les affaires de Rome, sujet de tant d'inquiétude pour l'avenir!

Enfin, le manifeste, qui à force d'être attendu n'a pas produit l'effet qu'on en attendait. La mort du maréchal Bugeaud a également produit à la bourse une grande sensation.

L'un des gérants: V. CONSIDERANT.

Spectacles du 11 juin.

THEATRE DE LA NATION.—Le Prophète.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Adrienne Lecouvreur.
OPERA-COMIQUE.—Le Val d'Andorre.
THEATRE-HISTORIQUE.—Puritains d'Ecosse.
VAUDEVILLE.—La Conspiration de Mallet.
GYMNASE. — Un Duel, Brutus, la Montagne.
THEATRE MONTANSIER. — Grosse caisse, Exercice.
VARIETES.—Le Fil de la Vierge.
AMBIGU-COMIQUE.—Les trois Etages, un Drame.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—Murat.
THEATRE DU LUXEMBOURG.—Amour, amour!
FOLIES.—Mathieu, Gibier de roi, Mme Gibou.
DELASSEMENTS-COMIQUES.—Culottes et cotillons.
CIRQUE DES CHAMPS-ELYSEES (carré Marigny).
THEATRE CHOISEUL.—Le Choriste, la Fille du Rempailleur, Arlequin et Colombine, l'Entr'acte au paradis.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

1[illegible]e Année. N° 160 — ÉDITION DU MATIN. — Mardi 12 Juin 1849.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . 17 f.
Un an. . . . . . 32 f.
Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.
Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE

PARIS, 11 JUIN.

DÉCLARATION
Des Représentants de la Montagne,
Au Peuple, à la Garde nationale, à l'Armée.

La majorité de l'Assemblée législative vient de passer dédaigneusement à l'ordre du jour sur les affaires d'Italie.

Par ce vote, la majorité s'est associée à une politique qui viole la Constitution.

Nous avons déposé un acte d'accusation contre le pouvoir exécutif. Nous le soutiendrons demain. Nous voulons épuiser tous les moyens que la Constitution met entre nos mains.

Que le peuple continue à avoir foi en ses représentants, comme ses représentants ont foi en lui.

Assemblée nationale.

L'attaque de Rome par le général Oudinot, en vertu des ordres directs du Pouvoir exécutif, est une double violation de la Constitution :

1° En ce que le général Oudinot, contrairement à l'article 5 du préambule de la Constitution, a *employé les forces de la France contre la liberté* d'un peuple étranger ;

2° En ce que le Pouvoir exécutif, qui lui a ordonné d'agir, désobéissait formellement à l'article 54 de la Constitution, qui défend au Pouvoir exécutif d'entreprendre aucune guerre sans le consentement de l'Assemblée nationale, et en même temps à l'ordre du jour motivé du 7 mai 1849, qui lui avait prescrit formellement de ne pas attaquer Rome.

Cette double violation de la Constitution devait amener un acte d'accusation formel de la part des républicains de l'Assemblée contre le président de la République et contre son ministère.

M. Ledru-Rollin s'est chargé, au nom de ses collègues, d'apporter à la tribune cet acte d'accusation. Il l'a fait avec précision, et en outre avec une énergie contenue qui indiquait toute la gravité de la situation.

M. Odilon Barrot a répliqué. Son long discours a été écouté en silence par la gauche, car la gauche a su aujourd'hui se discipliner, et a fait preuve de la dignité qu'exigeait la situation.

Aussi M. Odilon Barrot, faute d'interruption, a-t-il fait un discours plus confus et plus embrouillé que jamais, et n'a-t-il pu parvenir à expliquer d'une manière un peu raisonnable pourquoi et en vertu de quel droit le Président et ses ministres avaient fait attaquer Rome.

M. Ledru-Rollin n'a pas eu de peine à démontrer le vide des paroles de M. Barrot, et il a terminé en disant qu'il considérait que l'attaque de Rome et la continuation de la guerre étaient et seraient à ses yeux une violation flagrante de la Constitution, et que dès lors il se croirait en droit de défendre cette Constitution, même *par les armes*.

Ces dernières paroles l'ont fait rappeler à l'ordre par M. Dupin, et le général Bedeau est venu protester à la tribune que la majorité de l'Assemblée *souveraine* avait seule qualité pour décider quand il y avait violation de la Constitution, et que quant à lui il obéirait toujours à cette majorité.

M. Bedeau a complètement tort dans son raisonnement.

Il oublie que l'Assemblée législative n'est pas souveraine comme l'Assemblée constituante ; elle n'est souveraine qu'à condition d'obéir à la Constitution, *qui est souveraine avant elle et au dessus d'elle*. Au dessus de la Constitution se trouve encore un autre souverain, le peuple, et au dessus du peuple encore un autre, Dieu ou le droit absolu. Dieu, le Peuple, la Constitution, l'Assemblée, voilà l'ordre des souverainetés ; l'Assemblée n'y prend que le quatrième rang.

Si on prétend que les décisions de la *majorité* de la Législative contre la Constitution ou les interprétations que cette majorité donne de la Constitution doivent faire loi, autant vaudrait dire qu'il n'y a pas de Constitution, et que la Législative est une Constituante investie d'un pouvoir dictatorial ; ce qui n'est pas.

Qui décidera donc si la Constitution est violée ou ne l'est pas ? La majorité ou la minorité ?

Ces choses ne se décident pas par majorité et minorité ; quand la violation est sujette à contestation, c'est qu'elle est imperceptible et ne vaut pas la peine de se disputer. Quand elle a de l'importance, tout le monde la comprend ; la mauvaise foi seule se jette dans les équivoques.

Ainsi aujourd'hui, en passant à l'ordre du jour et en approuvant l'attaque ordonnée par le président de la République contre Rome, nous disons qu'évidemment la majorité de l'Assemblée s'est rendue complice de cette attaque et de la violation de l'article 5 du préambule de la Constitution; nous disons que nous nous trouvons dans cette terrible situation où la Constitution est violée, à la fois par le Pouvoir exécutif et par le Pouvoir législatif.

Dans cette situation que faut-il faire ?
Organiser le triomphe de la Constitution.
Par quels moyens ?
Par le concert de tous les républicains.
Nous y travaillons.

Les interpellations qui ont eu lieu aujourd'hui, relativement au bombardement de Rome, étaient attendues avec anxiété par toute la population parisienne. On savait que la Montagne déposerait sur le bureau de l'Assemblée une nouvelle proposition de mise en accusation du ministère et du président de la République, et qu'elle pousserait jusqu'au bout les conséquences de ce grand acte. On savait que la résistance aveugle et dédaigneuse de la majorité essaierait de consacrer la violation flagrante de la Constitution, et qu'elle viendrait ainsi se briser elle-même contre l'énergie du droit et l'indignation du peuple.

La majorité s'est, en effet, déclarée satisfaite par son vote compacte, malgré les courageuses paroles de M. Ledru-Rollin, qui a pris, au nom du peuple et de la Montagne, l'engagement de défendre la Constitution, *même par les armes*.

La majorité a prouvé qu'elle était bien déterminée à tenir les promesses qu'elle avait faites dès les premiers jours, et qu'elle poursuivrait ardemment, en plein soleil, la ruine de la République et de nos institutions.

Maintenant que cette majorité factieuse s'est mise au dessus de la Constitution, au dessus du droit en faisant hautement acte de complicité avec le pouvoir exécutif; maintenant qu'elle a prouvé de la manière la plus évidente qu'elle entend se constituer en oligarchie usurpatrice, foulant aux pieds et méprisant le mandat que lui a confié la nation, que reste-t-il à faire à tous les citoyens qui veulent le maintien du pacte fondamental de l'Etat, l'intégrité des garanties conquises en février ?

Ce qu'il reste à faire est bien simple, c'est un appel à la France entière, un appel au bon sens, à la loyauté, au patriotisme du pays.

Cet appel, dont M. Ledru-Rollin a noblement posé les prémisses, sera confirmé par la Montagne toute entière, et le peuple, d'un bout à l'autre de la France, y répondra avec enthousiasme. Les sentiments d'honneur national et d'humanité, si susceptibles chez nous, se soulèveront dans tous les cœurs, quand on saura comment la majorité entend respecter la liberté des nationalités au dehors et la Constitution au dedans.

La conscience publique, émue jusque dans ses profondeurs, par les désastres résultant d'odieuses violations, s'associera aux protestations du droit opprimé, et saura venger la France des hontes dont on veut la couvrir.

En attendant, tous les bons citoyens applaudiront aux courageuses déterminations de la Montagne, devenue l'arche protectrice de la Constitution. Qu'elle défende énergiquement la loi, qu'elle soutienne les droits sacrés de l'humanité, l'honneur du nom français ; le peuple tout entier marchera derrière elle, et la République sortira triomphante de cette dernière épreuve.

Voici les détails que nous trouvons dans une lettre de Marseille, publiée par la *Tribune des Peuples* :

Depuis deux jours un grand carnage a lieu sous les murs de Rome. Les Romains ont été attaqués malgré la sainteté des traités ; mais ils ont furieusement repoussé toute attaque, et il y a eu des pertes énormes. Je viens de lire une lettre de Civita-Vecchia, d'un chef de bataillon français qui écrit ici à un de ses amis, où il dit :

« Nous avons eu au delà de cinq mille hommes hors de combat ! Cinq mille hommes, entends-tu ? Et malgré cela Oudinot est plus entêté que jamais. Il veut faire bombarder Rome, et il vient de faire fusiller douze officiers français du génie qui ont protesté contre une pareille infamie. Quelle guerre impie nous faisons ici ! »

La guerre d'Italie est en effet une suite de mensonges, de trahisons, de massacres inutiles, qui doivent remplir de douleur l'âme de nos officiers et de nos soldats. Que n'ont-ils écouté la voix de leur conscience et du patriotisme jusqu'au point d'obéir à la Constitution plutôt qu'au royaliste Oudinot ! L'armée française s'illustrait à jamais en refusant ses bras pour cette exécrable guerre.

Nous ne pouvons croire cependant aux officiers fusillés. On y regarde à deux fois avant de faire une exécution pareille. Espérons qu'il y a de l'inexactitude et de l'exagération dans la lettre que nous venons de reproduire.

Le triumvirat romain a fait solennellement détruire, le 1er juin, la guillotine et tous ses appareils, la peine de mort, vestige cruel de la barbarie, devant disparaître devant le gouvernement républicain.

Protestation de la Garde nationale.

En présence des évènements graves qui s'accomplissent en Italie, et de la marche suivie par notre gouvernement, un grand nombre de citoyens, gardes nationaux de la 5e légion, ont cru devoir prendre l'initiative de mesures propres à la conservation et au maintien des principes proclamés par la Constitution.

Une réunion s'est formée à cet effet, laquelle a nommé dans son sein une commission chargée de provoquer, non-seulement dans la 5e légion, mais encore dans toutes les légions du département de la Seine, une protestation à la fois légale et solennelle en faveur de la République romaine.

Cette commission s'est constituée en permanence et fera connaître à tous les gardes nationaux le résultat de ses délibérations.

Citoyen rédacteur,

Vous êtes prié de vouloir bien annoncer dans votre journal la pétition ci-jointe, signée en ce moment par les gardes nationaux de la 7e légion :

Citoyen colonel,

Les soussignés, gardes nationaux de la 7e légion, s'associant à la demande de la 5e légion, vous invitent à vous concerter avec vos collègues pour qu'il soit fait une protestation contre l'indigne violation des articles 5 et 54 de la Constitution.

AUX GARDES NATIONAUX RÉPUBLICAINS.

On lit dans l'*Estafette* :

Dans tous les quartiers de Paris, les tambours de la garde nationale se sont transportés à domicile chez tous les gardes nationaux sur lesquels le gouvernement croit pouvoir compter. Ils les ont engagés à se tenir prêts dans le cas où leur présence sous les armes deviendrait nécessaire.

Si cette nouvelle est vraie, le gouvernement, dans la prévision d'évènements graves, aurait renouvelé la tactique préméditée avant février par le général Jacqueminot, et qui consiste à n'appeler dans la rue que les gardes nationaux d'une certaine opinion. Signaler cette manœuvre, c'est la déjouer, et si l'agitation passe de l'Assemblée dans la rue, les gardes nationaux républicains n'oublieront pas que leur devoir le plus impérieux est de prendre les armes pour la défense de la Constitution, confiée au courage de tous les Français.

L'INTERPRÉTATION DE LA CONSTITUTION.

Les journaux qui défendent Louis Bonaparte et ses ministres repoussent l'accusation de violation de la Constitution par un subterfuge bien misérable. Le voici tel qu'il est exprimé par le *Moniteur du soir* :

Où en serions-nous, grand Dieu ! s'il suffisait *d'une interprétation erronée* de la minorité pour motiver un appel aux armes ! Vous dites que la Constitution est violée ; mais entre vous et le ministère que vous accusez, qui donc est le juge souverain, sinon l'Assemblée élue par le suffrage universel ?

Il n'y a pas lieu à interprétation dans cette affaire. Au mépris de l'article très net de la Constitution par lequel la France s'engage à ne porter les armes *contre la liberté d'aucun peuple*, pouvoir exécutif a dirigé les armes de la France contre la liberté des Romains. La violation est flagrante, et ce n'est pas à la majorité des assemblées, c'est *au courage de tous les Français* que le maintien de la Constitution est confié par la Constitution elle-même.

MARCHEZ TOUJOURS, MESSIEURS !

Ce soir à huit heures, devant le passage de l'Opéra, un officier de l'armée, un capitaine décoré de la Légion-d'Honneur s'arrachait les cheveux et la barbe, pleurait enfin en lisant la défaite de notre pauvre armée devant Rome ; il criait : « Honte et infamie sur ces traîtres qui ont fait verser le sang des républicains français et des républicains romains ! » Un agent de change probablement voulut l'interrompre, mais à l'instant l'officier lui dit : « Je ne discute pas avec des hommes d'argent. »

Au même moment, des sergents de ville s'élancèrent sur lui et l'emmenèrent au poste, au milieu d'une indignation unanime.

La *Revue de Genève* publie de judicieuses réflexions sur le bombardement de Rome. Il n'y a qu'une voix en Europe pour flétrir la conduite odieuse du gouvernement personnel de l'Elysée.

Voici un extrait du remarquable article de la *Revue de Genève* :

Comme c'est moral le bombardement ! Cet expédient des guerres les plus atroces, réprouvé depuis longtemps dans les guerres régulières, et dont Napoléon, le vrai s'était montré si sobre dans les grandes guerres qu'il eut à conduire ; son neveu l'emploie pour un caprice, pour une idée à lui particulière, le rétablissement du pape à Rome ; que faisait-il donc, le malheureux, lorsqu'en 1831 il prenait les armes contre ce même pape, et qu'il commençait là cette longue carrière d'exil dans laquelle il a trompé tout le monde sur ses intentions, et qu'il finit si déplorablement en trahissant tous ses antécédents ?

Le voilà donc bombardant Rome, et c'est bien lui, car l'ordre est parti de Paris dans un moment où aucun ministère n'était constitué. Que prétend-il par ce trait de casse-cou, par lequel il viole ouvertement deux articles de la Constitution qu'il a jurée, et où il viole, ce qui est pis encore, les lois sacrées de l'humanité ? Tuer des femmes, des enfants, des vieillards, incendier une ville, est toujours une atrocité ; cependant lorsqu'on y est forcé par les lois de la guerre, c'est une excuse ; mais ici où est la guerre ?

L'assassinat aura lieu pour forcer un peuple à recevoir une troupe qui prétend vouloir protéger sa capitale, et qui commence sa protection par bombarder ceux qu'elle veut protéger. Mais, au nom du Dieu que vous invoquez et de tous les principes d'ordre dont vous vous targuez, dites-nous où vous pouvez trouver une plus grande impiété et un plus grand désordre que dans cet atroce moyen ?

Nous lisons dans *la Presse* :

« Voilà six mois que déjà on aurait dû, faute d'un meilleur appareil ministériel, instituer, parallèlement au gouvernement du présent, le gouvernement de l'avenir ; à côté du cabinet responsable qui expédie le courant des affaires, un conseil qui, n'ayant pas à s'occuper des détails, pût s'occuper des questions, ouvrir une enquête permanente, réunir les matériaux nécessaires, rechercher les solutions désirables, mûrir les idées justes, trier la vérité de l'erreur, admettre ce qui est applicable et écarter ce qui est chimérique.

La résistance, à elle seule, ne saurait plus suffire pour porter le poids de la société ; il faut lui donner un autre pilier : la prévoyance.

Trop longtemps on a gouverné sans prévoir ; ce n'est plus possible sous une Constitution aux termes de laquelle le pouvoir exécutif change de dépositaire tous les quatre ans, aux termes de laquelle l'Assemblée législative, composée de 750 membres, est élue intégralement tous les trois ans ; aux termes de laquelle le suffrage universel admet à voter dix millions d'électeurs, dont la moitié au moins ne sait pas lire les bulletins qu'elle est appelée à déposer dans l'urne du scrutin.

Le temps presse ! le temps presse !

CONDAMNATION DU GÉNÉRAL OUDINOT PAR LUI-MÊME. — M. Oudinot a signé sa condamnation en signant sa dépêche datée de la Villa Panfili le 4 juin, car, à chaque ligne, on y lit ce mot ; L'ENNEMI.

L'ennemi ! — Nous ne sommes donc pas partis pour assurer « *aux populations romaines un bon gouvernement fondé sur des institutions libérales ?* »

L'ennemi ! Nos ministres ont donc menti quand ils ont déclaré devant la commission de l'Assemblée nationale que « *la pensée du gouvernement n'était pas de faire concourir la France au renversement de la République qui subsiste actuellement à Rome ?* »

L'ennemi ! Nos ministres ont donc trompé l'Assemblée quand ils ont gardé le silence à ces paroles du rapport de la commission, allouant les 1 200 000 fr : « *Fille d'une révolution populaire, la République française ne pourrait, sans s'amoindrir, coopérer à l'asservissement d'une nationalité indépendante... Il importe à la France de faire flotter son drapeau en Italie, pour qu'à son ombre l'humanité soit respectée, et la liberté au moins partiellement sauvée ?* »

Singulière manière, il faut en convenir, de faire *respecter l'humanité* que de bombarder une ville ! Singulière manière de *sauver la liberté* que de tuer une population !

L'ennemi ! ce mot est l'arrêt de M. Oudinot.
(*Presse.*)

Nous avons reçu trop tard la pièce suivante pour l'insérer dans notre numéro d'hier :

Le Comité électoral typographique à l'Assemblée nationale.

La Constitution porte :

« Art. 5. La République française respecte les nationalités étrangères comme elle entend faire respecter la sienne ; elle n'entreprend aucune guerre

» dans des vues de conquête, et n'emploie jamais ses » forces contre la liberté d'aucun peuple. »

« Art. 54. Le président de la République veille à » la défense de l'Etat ; mais il ne peut entreprendre » aucune guerre sans le consentement de l'Assem- » blée nationale. »

La violation de ces deux articles est manifeste par l'attaque impie de l'armée française contre la République romaine.

En face d'un pouvoir qui faillit à son devoir, c'est aux citoyens à faire le leur...

« Art. 110. L'Assemblée nationale confie le dépôt » de la Constitution et des droits qu'elle consacre à » la garde et au patriotisme de tous les Français. »

Elus du département de la Seine, vous savez quel engagement vous avez contracté dans le cas d'une violation de la Constitution... Agissez... Le peuple a les yeux fixés sur vous.

Debock, compositeur; **Mirguet**, imprimeur; **Petit**, imprimeur; **Forget**, compositeur; **Guillemette**, compositeur; **Antoine**, imprimeur.

La Patrie est en danger.

Il est des heures sacrées, dans la vie des peuples, où le droit crie et veut être vengé, où toute indécision est un crime, où s'abstenir est la mort.

Si la France n'agit pas, la France périt: car les royalistes conspirent au dedans, et les Cosaques sont à nos portes ; car le droit d'écrire nous sera enlevé comme le droit de parler; car le Rhin est dégarni, les Alpes abandonnées aux Autrichiens, les Russes sur le Danube.

Président et ministres ont pour alliés et appellent comme sauveurs tous les ennemis de la nation; et les peuples frères de la France sont ou livrés au despotisme des princes, ou écrasés par le concert du *gouvernement* de M. Bonaparte avec la sainte-alliance.

Malgré la France, malgré l'Assemblée, malgré la Constitution, le général de l'Elysée a bombardé Rome.

Le pouvoir exécutif a commencé par un parjure, il finit par l'assassinat d'une nation.

Il faut punir enfin toutes ces trahisons, qui déshonorent la France et ouvrent ses frontières à l'étranger. (*La Vraie République.*)

DOUBLE AVEU.

Le *Constitutionnel* avoue qu'une copie du Message lui a été communiquée. En présence de cet aveu que devient le superbe démenti de la *Patrie?* Seulement le *Constitutionnel* ajoute que cette copie était fautive, *par suite d'erreur du copiste qui avait négligé de tenir compte de ratures peu clairement indiquées dans le texte.* Soit. Nous ne tenons qu'à constater deux choses : Premièrement, que le démenti donné par la *Patrie* retombe tout entier sur la feuille des désaveux ; deuxièmement, que ce ne sont pas les sténographes de la *Presse* qui ont ajouté ces lignes :

« *Aujourd'hui, c'est dans Rome seulement que la » question peut être résolue à l'honneur de la France.* »

Et celles-ci ;

« ..... *Telles que les lois sur la licence de la presse » et sur les clubs.* »

Mais le *Constitutionnel* a raison quand il conclut en ces termes :

« Cette différence entre les deux textes n'a, au point de vue politique, aucune importance. Le gouvernement, en effet, avait donné au général Oudinot, avant la publication du Message, l'ordre d'attaquer Rome et d'y entrer de vive force ; la conduite que tient en ce moment même le cabinet est donc en parfaite conformité avec l'une ou avec l'autre version. La différence qu'on remarque n'est qu'une question de forme qu'il est puéril de discuter. »

Oui, ce qui est important, véritablement important, c'est l'ordre donné au général Oudinot **d'attaquer Rome et d'y entrer de vive force.** (*Presse.*)

On lit dans le *Peuple :*

Il y a une remarque significative à faire, c'est que la dépêche qui rappelle M. Lesseps le désavoue, et donne à M. Oudinot l'ordre d'attaquer Rome, est datée du 29 mai. Or, le 29 mai, l'Assemblée législative s'était réunie à peine, et le cabinet tout entier avait donné sa démission.

Il est évident, dès lors, que la responsabilité de la dépêche retombe tout entière sur la tête de M. Louis Bonaparte.

Il a profité du passage d'une législature à une autre et d'un interrègne ministériel pour commettre l'acte le plus insensé qu'il ait été donné au premier magistrat d'une nation d'accomplir.

Un journal demande : Qui donc conseille le président de la République? — Qui? Son orgueil et sa folie ; ce qui lui a conseillé l'échauffourée de Strasbourg, le carnaval de Boulogne et la parodie du 29 janvier!

A Vincennes ou à Charenton. — Choisissez!

Le ministre de la guerre vient de prendre un arrêté qui décide que les soldats blessés dans l'affaire de Rome seront admis à l'Hôtel national des Invalides.

Tous les moyens sont mis en œuvre par nos gouvernants pour s'attacher l'armée et s'en faire un auxiliaire aveugle et dévoué. Mais l'armée n'abdiquera pas pour cela son honneur et son patriotisme; elle n'oubliera point que nos institutions et nos libertés sont confiées à sa garde comme à celle de tous les citoyens.

L'**Assemblée nationale**, qui a si religieusement conservé les traditions de l'ancien *Globe*, conseille au parti honnête et modéré de se poser en agresseur, comme s'il ne l'avait pas déjà suffisamment fait. Voici, en effet, ce qu'elle lui dit ce matin :

Le langage révolutionnaire des organes des Montagnards de l'Assemblée ne saurait passer inaperçu. Les appels à la révolte ne peuvent manquer de donner lieu demain à des interpellations; il est temps que la majorité ne se contente plus de la défensive.

N'est-il pas curieux de voir ces hommes qui compromettent si indignement l'honneur et les intérêts de la France, s'apprêter à demander compte aux défenseurs de la démocratie de leurs justes protestations?

Qu'ils le fassent donc, s'ils l'osent! ils trouveront à qui parler. Le parti national et populaire ne demande pas mieux que d'exposer au grand jour ses actes et ses vœux.

Italie.

DEUXIÈME ATTAQUE CONTRE ROME. — PERTES DES FRANÇAIS.

Les détails manquent, mais le fait est certain, M. Bonaparte et son agent le général Oudinot ont jeté nos soldats à une horrible boucherie sous les murs de Rome. La ville a été de nouveau assaillie le 4, et cette bataille dans laquelle — les correspondances sont unanimes — les Français n'ont pas gagné un pouce de terrain, a coûté 5, 6, 7 mille combattants. Les correspondances varient sur le nombre, mais elles s'accordent sur le fait, soit qu'elles viennent de Civita-Vecchia, de Livourne, de Gênes ou de Marseille. Nous en publions quelques-unes plus loin.

On écrit de Gênes à l'*Impartial de Ségovie* :

Un vapeur français, arrivant de Fiumicino avec 213 prisonniers italiens qu'il conduit en Corse, rapporte qu'à cette date on comptait 6 000 Français morts en combattant ;

Que Garibaldi avait fait trois sorties, et que dans l'une d'elles deux compagnies entières étaient tombées en son pouvoir.

Le combat durait encore avec le même acharnement sans qu'Oudinot eût gagné un pouce de terrain : *Un palmo di terreno.*

Une correspondance de même date, adressée au *Corriere mercantile*, contient ce qui suit :

Le général Oudinot a attaqué Rome hier. On n'a pu jusqu'ici avoir que peu de nouvelles de ce fait homicide. Le feu a duré avec beaucoup de vivacité (*vivissimo*) depuis 4 heures du matin jusqu'au soir. Les combats les plus sanglants ont eu lieu à deux portes et à la villa Panfili. Les efforts du gros de l'armée contre *il porte di Ripetta* ont été l'occasion d'un carnage sans égal dans l'histoire. Notre canon, au dire des ennemis eux-mêmes, tonnait par enchantement.

Le résultat de la journée a été que les Français n'ont pas gagné un pouce de terrain, de telle sorte qu'Oudinot veut aujourd'hui bombarder la ville et ouvrir la brèche. Le massacre a été grand : on parle de 5 000 Français hors de combat. On ne connaît pas encore nos pertes, mais elles ne doivent pas être peu considérables. Les dégâts causés aux maisons de Ripetta sont considérables.

Garibaldi a fait trois sorties héroïques et fait trois compagnies prisonnières.

La colère et l'enthousiasme des Romains sont au comble. L'unique avantage des Français qui soit connu est d'avoir environné avec 6 000 hommes la villa Panfili où étaient 2 000 Romains, et d'avoir fait prisonnier un avant-poste. On dit qu'ils ont pris la villa Panfili ; mais un convoi de 213 prisonniers qui y ont été pris, et qui, arrivés cette nuit, ont été envoyés sur-le-champ à Bastia, assurent que les Français n'ont pas gagné un pouce de terrain.

Les journaux de Rome sont tous antérieurs aux attaques contre la ville. Les correspondances rapportent que la *mala aria* sévit cruellement sur l'armée française.

Les Romains se préparaient à marcher au secours d'Ancône, lorsque le général Oudinot a attaqué inopinément la villa Panfili.

A la date des dernières nouvelles, Ancône tenait énergiquement contre les Autrichiens.

Les Napolitains sont rentrés dans les Etats romains.

Toscane. — Nous recevons la lettre suivante de Livourne, 4 juin :

Dans les proclamations dont Seristori couvre les murs de Livourne, au nom du grand-duc, il ressuscite les anciens titres que Léopold avait lui-même abolis ; il le gratifie prince impérial d'Autriche, royal de Hongrie et de Bohême, archiduc et grand-duc de Toscane, etc., etc. Nous ignorons la signification de ces titres etc., placés à la fin comme des hiéroglyphes.

Mais ce prince si bien titré, s'empresse-t-il de se rendre à l'appel flatteur de Seristori et de la commission gouvernative? On a envoyé à Santo-Stefano des troupes pour lui rendre les honneurs dus à un souverain impérial et royal ; mais ces troupes sèchent d'ennui en ne voyant rien venir, et comme la Philis du sonnet, ils désespèrent à force d'espérer toujours.

Le lieutenant-maréchal d'Aspre entre dans les Etats romains par Aquapendente, pendant que Wimpfen a mis le siège devant Ancône et que 4 500 Espagnols sont à Gaëte, combinant leur agression avec le roi de Naples qui n'est pas encore bien rassuré des frayeurs que lui a données le *Diable rouge.*

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique.*)

Civita-Vecchia, 5 juin 1849.

Ce que nous avions prévu hier à Livourne ne s'est malheureusement que trop réalisé. A peine le vapeur sarde, le *Lombardo*, entrait-il dans le port que nous avons eu le spectacle de prisonniers et de blessés que l'on transportait, je ne sais pourquoi, sur une frégate française.

En apprenant cette nouvelle attaque des Français contre Rome, il n'y a eu qu'un cri d'indignation parmi les Anglais, les Américains, les Russes, les Grecs et autres gens de toutes nations qui étaient de passage sur le *Lombardo*, cri d'indignation non contre la France, mais contre le gouvernement français. Il n'était pas jusqu'aux matelots, aux gens de service et aux gens de cuisine, qui ne donnassent cours à leur douloureux étonnement de voir une République venir livrer un combat de seize heures de durée, contre une autre République, au moment où Espagnols, Autrichiens et Napolitains entament son territoire.

Sur cent dix-huit passagers l'autorité française de Civita-Vecchia n'a permis la descente à terre qu'au courrier d'ambassade française, au courrier d'ambassade russe, à un pasteur américain, à deux négociants et à moi.

Tout le restant a été obligé d'aller à Naples, où il n'a rien à faire et où il faudra faire une quarantaine de sept ou huit jours, à cause du choléra de Paris. Or, l'abject et méprisable gouvernement napolitain ne cherchant qu'un prétexte pour faire rançonner les voyageurs, et la quarantaine étant un prétexte, il les enferme dans un vieux palais de la reine Jeane d'où il ne les laisse pas sortir sans leur avoir soutiré de l'argent de mille et mille manières.

Il y avait quarante-cinq Lombards à bord qui venaient prendre du service dans la légion de Garibaldi. Il va sans dire que le gouverneur militaire ne leur a pas permis la descente, de sorte qu'ils ne savent sur quelle plage l'administration des paquebots sardes ira les jeter.

Si nous en croyons les bruits de ville, sans doute exagérés, sept mille Français auraient été mis hors de combat dans la nouvelle attaque.

Les prisonniers que nous avons vus ont été pris avant le combat. Ils s'étaient avancés en curieux vers la villa Panfili, pour voir le campement français ; on les a coupés de la ville et on s'en est emparé. Il y a quelques Français parmi eux.

C'était un digne prélude de ce qui allait arriver : violation sur violation du droit des gens. Sur la foi d'une convention signée par le ministre plénipotentiaire de la France et par les trois triumvirs, ces gens-là ont cru pouvoir s'avancer vers notre camp; mais ils ont appris qu'aujourd'hui on ne peut se fier ni aux paroles, ni aux signatures des ministres de la République française.

Le combat du 30 avril fut généralement réprouvé ; mais que dire de celui du 3 juin livré au moment où une convention vient d'être signée, convention dans laquelle la République française déclare prendre sous sa protection les Etats romains, ne vouloir s'immiscer en rien dans le gouvernement romain?

Je vous ai dit, dans ma lettre d'hier, datée de Livourne, que la convention portait que les hostilités ne pourraient être reprises que quinze jours après la non ratification. L'on n'a pas attendu quinze heures, car peut-être quinze minutes après l'échange des signatures est arrivé de Paris l'ordre d'attaquer.

La République française, ainsi conseillée, fait fort bien les affaires de l'Autriche en Italie. Wimpfen va attaquer plus vivement que jamais Ancône à présent qu'il est sûr que les Français contiennent les Romains. D'Aspre s'avance par la voie de Florence ; les Espagnols et les Napolitains accourent aussi à la curée sous la protection de la France.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique.*)

Gênes, 6 juin.

Monsieur et ami,

La *Ville de Marseille* vient de vous apporter de fraîches nouvelles, mais un peu incertaines sur ce qui se passe dans le rayon de Rome.

Le 3 juin, vers quatre heures du matin, les Français auraient attaqué les Romains, et la villa Panfili a été prise à la baïonnette par le 56e, qui n'aurait eu que peu de pertes à déplorer : 2 ou 3 tués et 5 blessés ; mais ils ont fait plus de 200 prisonniers, qui dès le lendemain matin ont été envoyés en Corse.

Le 4, l'attaque a été dirigée contre le Monte-Pincio. On ne connaissait pas le résultat de ce mouvement, le vapeur étant parti à sept heures du soir du même jour. Mais, à ce qu'il paraît, l'affaire aurait été très chaude de part et d'autre ; le canon se faisait entendre pendant toute la journée.

D'après des lettres particulières, dont la véracité est difficile à garantir, il paraîtrait que Garibaldi aurait fait plusieurs sorties qui auraient été très fatales aux agresseurs. On dit que deux compagnies de voltigeurs auraient été faites prisonnières par les Romains, et que du côté des Français le chiffre des hommes mis hors de combat atteindrait des proportions colossales.

Les esprits sont ici exaltés contre le nom français; on ne peut pas se faire à l'idée qu'une nation comme la vôtre encourage ou tolère une infraction aussi manifeste contre le droit des gens; et en effet, si le recéleur est condamnable au même titre que le voleur, pourquoi absoudrait-on la nation qui assiste les bras croisés à *une des plus grandes infamies des temps modernes?* La France, qui souffre un gouvernement comme celui qui a ordonné l'expédition de Rome, est solidaire de ses méfaits, et a sa part dans les malédictions qu'un homme véritablement honnête déverse sur la tête de vos gouvernants.

La mesure des iniquités n'est-elle pas pleine, et qu'attendez-vous donc?

L'état de siège continue à Gênes, mais véritablement on ne peut se plaindre des mesures de rigueur qui, dans d'autres pays, accompagnent de pareilles nécessités.

Si demain nous avons d'autres nouvelles par le *Bosphore* ou le bateau-poste, je m'empresserai de vous les transmettre aussitôt.

---

* Un membre de la Constituante romaine nous écrivait à la date de Rome, 1er juin :

Je m'empresse de vous communiquer les articles du traité ci-joint, passé de commun accord entre M. Lesseps et nos triumvirs. M. Leduc, secrétaire particulier de l'envoyé français, est parti pour Civita-Vecchia. Un colonel de l'armée expéditionnaire est parti aussitôt pour Antibes, afin de faire parvenir la nouvelle au gouvernement par le télégraphe. C'est maintenant à l'opinion du pays, devenue toute-puissante par les récentes élections, de confirmer ce bon accord entre les deux républiques, pour le triomphe de la démocratie en Europe.

Dieu et le Peuple sauveront la France et l'Italie! Ce sont les deux nations sœurs et capables de s'entendre pour le développement du progrès humanitaire.

Nous partirons aujourd'hui pour Ancône. Nous avons attendu jusqu'ici pour ne pas laisser Rome, la ville sacrée, dépourvue de troupes suffisantes à la défendre d'une attaque de la part de nos frères de France. Comme vous voyez, nous aurons l'honneur avant vous de combattre les Autrichiens, les éternels ennemis de la liberté. J'espère, sous peu, dater mes lettres d'Ancône et de Bologne.

Adieu, mes amis. C. Auguste **Vecchi.**

P. S. Il paraît que le général Oudinot ne veut pas reconnaître le traité Lesseps. Il fait sur le Monte-Mario des mouvements de troupes et d'artillerie qui menacent la ville. Nos soldats, déjà prêts au départ, sont consignés dans leurs casernes. Le peuple est en armes.

Le général, légitimiste et ami de cœur de Radetzki et de ses larrons les Croates, ne pouvant pas nous combattre, parce qu'il est fort difficile de triompher sur un peuple qui sait mourir plutôt que se rendre aux caprices d'une armée étrangère, essaye de fatiguer notre patience et de retarder l'envoi de nos troupes vers Ancône. Le temps dira le mot de cette énigme.

Ainsi la population de Rome se reposait confiante sur la convention signée avec M. de Lesseps, lorsqu'elle a été attaquée par le général Oudinot. Si cette attaque odieuse avait eu lieu quelques heures plus tard, Rome eût été garnie de ses meilleurs soldats qui partaient pour Ancône.

Nous résumons brièvement, dit l'*Estafette*, la teneur de nos correspondances datées de Marseille le 8, et de Civita-Vecchia le 6 juin, et qui s'accordent toutes sur les faits principaux du nouvel échec subi par notre armée.

La première journée surtout a été sanglante; le combat a duré de 4 heures du matin à 8 heures du soir. Les Romains étaient à leurs barricades attendant les nôtres qui attaquent par les portes Saint-Pancrace et Cavaleggieri et sur la gauche du Tibre, du côté de Ponte-Molle. Mais le général Garibaldi, à la tête de 3 mille hommes avec 4 pièces d'artillerie, sort par la porte Angelica et s'avance dans la plaine protégé par le canon du château de Saint-Ange et par la garde nationale rangée sur les remparts. Le général Oudinot lance presque toute sa cavalerie, trois régiments de chasseurs à cheval et de dragons, pour balayer le terrain.

La colonne de Garibaldi, serrée en forme de triangle, laisse avancer la cavalerie française jusqu'à une portée de pistolet; mais tout à coup, ouvrant les deux côtés du triangle qu'elle formait, elle découvre l'artillerie qui tire à mitraille et moissonne notre cavalerie. Ceux qui échappent à la mitraille sont chargés à la baïonnette par les volontaires romains dont l'audace n'a pas de bornes; au point que si nous devons ajouter foi à la correspondance qui nous annonce ces faits, notre cavalerie serait entièrement perdue. La même boucherie s'est vue dans les bastions du château Saint-Ange que l'infanterie devait prendre d'assaut. On assure que le 20e, le 23e et le 66e de ligne ont beaucoup souffert.

Le général Oudinot a dû demander un armistice de 24 heures pour enterrer ses morts.

Notre correspondant nous écrit qu'il en profiterait pour dresser ses batteries de siége.

Le combat, suspendu le 4, a été repris le 5, et l'issue, d'après notre correspondance de Civita-Vecchia du 6, en était encore plus désastreuse pour nos braves soldats. La villa Panfili, position importante et fortifiée, prise et reprise deux fois à la baïonnette par les Français, a fini par rester aux Romains. Les Français étaient repoussés de tous les points, moins le Monte-Mario, position élevée et où semble se tenir le noyau de l'armée française.

Notre correspondant porte à 5 000 le nombre de nos soldats mis hors de combat dans la seule journée du 3. Ces pertes doivent être exagérées. La ville a beaucoup souffert. Le magnifique palais Corsini, par exemple, est entièrement détruit par les bombes.

Révolution allemande.

Plusieurs plénipotentiaires des gouvernements allemands ont demandé au ministère de l'empire, si dans les circonstances actuelles le pouvoir central avait encore les moyens d'exercer ses fonctions. Ce n'est pas seulement le droit, mais aussi le devoir des gouvernements de l'Allemagne de demander ces éclaircissements sur la situation actuelle du pouvoir central. Que veut-il faire à l'égard de la constitution octroyée par la Prusse, la Saxe et le Hanovre, quelle attitude prendra-t-il en présence des dangers? Enfin, de quelle ressource dispose-t-il, et quelle est son opoinion ou sa position vis-à-vis de l'Assemblée nationale, depuis qu'elle a transféré son siége à Stuttgard?

Francfort, 3 juin 1849. (Suivent les signatures.)

Le président du conseil des ministres a fait la réponse suivante : En ce qui concerne le projet de Constitution de la Prusse, du Hanovre et de la Saxe, le droit de cette alliance entre ces trois gouvernements étant basé sur l'article 11 de l'acte fédéral, ne peut être attaqué ni par le pouvoir central qui a remplacé la diète ni par celle-ci, attendu que la nouvelle législation ne pourra être appliquée qu'après la cessation des fonctions du pouvoir central.

Quant à l'attitude du pouvoir central vis-à-vis de l'Assemblée nationale transférée à Stuttgard, le ministère ne reconnaît pas le droit à l'Assemblée de prendre une pareille résolution ; attendu que par les résolutions fédérales du 30 mars et du 1er avril dernier, Francfort a été désigné comme siége de l'Assemblée. Le pouvoir central continuera à remplir ses devoirs, et les moyens ne lui manqueront pas. L'Autriche et la Bavière lui ont même offert des troupes et la Prusse, elle-même, n'a jamais refusé de remplir ses devoirs féodaux.

On annonce que les troupes de l'empire ont été battues par les insurgés dans la Bergstrass et repoussées jusqu'à Bernheim. On dit que les chevau-légers hessois, attaqués par les paysans armés de faulx, ont éprouvé de grandes pertes, ainsi que les Bavarois.

Jusqu'à quel excès de honte sommes-nous donc descendus pour que le traître Hohenzollern croie que la France sera jusqu'au bout la très humble servante de la réaction européenne?

Nous venons d'assassiner la République romaine, et le vassal de Nicolas, le lâche Frédéric-Guillaume, nous invite à jeter sous son couteau nos braves frères les démocrates du Rhin.

Les journaux allemands nous apprennent qu'un comte de Hatzfelds a été nommé tout exprès ambassadeur de Prusse près de la République française, pour obtenir de M. Bonaparte qu'aucun républicain du pays de Bade et du Palatinat ne soit plus admis sur notre territoire, et que nos frontières demeurent hermétiquement fermées à tous ceux qui voudraient recourir à l'ancienne hospitalité française.

Le plan du Hohenzollern est bien simple. Il espère, par les mouvements de ses troupes, entourer entièrement les pays soulevés, resserrer peu à peu l'insurrection en l'acculant contre le Rhin et la frontière lorraine, la forcer à déposer les armes, et s'emparer ainsi d'un seul coup de filet de tous ceux qui, de près ou de loin, ont pris part au mouvement révolutionnaire de l'Allemagne méridionale.

Les Alsaciens protestent d'avance contre cette *infamie.* « Aucun d'eux, dit le *Courrier du Bas-Rhin*, ne prêtera son concours à l'exécution d'une mesure aussi odieuse. Si la liberté vient à succomber en Allemagne, si ses défenseurs sont de nouveau forcés de chercher leur salut dans la fuite, nous les accueillerons, nous les protégerons contre tout abus de pouvoir, nous les aiderons à échapper à un ennemi impitoyable. »

« Que la Prusse et que tous les princes réaction-

naires de l'Allemagne fassent leur profit de cette déclaration :

« Ne cessons pas d'espérer pourtant... La cause de la liberté en Allemagne n'est pas encore perdue. »

Non, certes, elle n'est pas encore perdue ; elle n'a même jamais été si près d'être sauvée !

On dit que les généraux russes et les généraux autrichiens ne parviennent pas à s'entendre. La *Nouvelle gazette de l'Oder* annonce que le maréchal Radetzki sera nommé commandant en chef de l'armée de Hongrie et de Transylvanie, parce qu'il est à la fois général russe et général autrichien. Les généraux Haynau et Paskewitch commanderaient sous ses ordres l'armée de l'Est et de l'Ouest; mais le maréchal ne conduirait les troupes au combat qu'une seule fois et se retirerait ensuite dans la vie privée ou ne conserverait qu'un commandement nominal.

Les troupes auxiliaires russes qui se trouvent actuellement dans la Gallicie s'élèvent à 120 000 hommes, avec 40 batteries. Dans le cercle de Wadowice, notamment dans les camps de Mystenice, Isidanow et Spytkwice, on fournit chaque jour des vivres pour 68 000 hommes.

Les troupes russes sont entrées à Tyrnau avec 24 pièces de canon ; d'autres divisions ont occupé les localités voisines sans traverser la ville. L'artillerie a été menée plus loin et a pris position entre Hrnesarowetz et Cziffer. On attend encore de l'artillerie demain. Le corps d'armée autrichien de ce côté de la Waag se dirige vers le Danube pour marcher sur Bude.

Assemblée législative.

Présidence de M. DUPIN. — *Séance du 11 juin 1849.*

L'Assemblée est gardée par des chasseurs de Vincennes. De nombreuses escouades de sergents de ville assiègent tous les abords de l'Assemblée. Les cours, les couloirs, les corridors, les escaliers de la salle des séances sont encombrés d'individus portant le même uniforme, et c'est difficilement que nous parvenons à la tribune réservée aux sténographes.

La séance est ouverte à une heure.

M. LE PRÉSIDENT annonce la mort de M. Bugeaud. L'Assemblée perd en lui, dit M. Dupin, un grand capitaine et un grand citoyen.

Je vais tirer au sort la députation qui assistera à ses obsèques.

UNE VOIX A DROITE. Toute la chambre.

(Les bancs de la gauche sont dégarnis; on annonce que la Montagne est en conférence.)

M. le président procède ensuite au tirage au sort, conformément à l'art. 61 de la loi sur le conseil d'Etat, pour déterminer la moitié des membres du conseil d'Etat devant sortir lors du renouvellement à faire par l'Assemblée législative.

Les noms suivants sortent de l'urne :

Cormenin, Bethmont, Lignier, Landrin, Maillard, Wuillefroid, Ed. Adam, Dussard, J. Simon, Chasseloup-Laubat, Laferrière, Tournouer, Lugnier, Gauthier de Rumilly, Ely Boissel, Macarel, Daricant, Vivien, Jean Reynaud, Verninhac.

En conséquence l'Assemblée nommera demain, dans les bureaux, les 20 noms qui devront remplacer ceux désignés par le sort comme ne devant plus faire partie du conseil d'Etat.

L'ordre du jour appelle les interpellations sur les affaires étrangères.

(Pas un ministre n'est présent. Les membres de la gauche prennent tous place. M. Ledru-Rollin monte à son banc; il a la joue encore enflée. M. de Falloux entre par l'autre porte; il est entouré de quelques membres de la droite, qui le questionnent. Une vive agitation se manifeste sur tous les bancs. M. Barrot et quelques autres ministres prennent place à leur banc.)

M. ANTONY TOURRET dépose des pétitions renfermant, dit-il, les éléments d'une bonne loi sur l'assistance publique.

A deux heures, M. Ledru-Rollin monte à la tribune.

M. LEDRU-ROLLIN. Citoyens, il est des moments suprêmes où les phrases paraissent complètement inutiles. Je crois que nous sommes dans une de ces circonstances. J'aurais compris des interpellations il y a quelques jours. Aujourd'hui elles sont inutiles. Nous savons trop ce qui s'est passé à Rome.

Nous savons que Rome a été attaquée avec énergie, avec fureur pendant toute une journée, qu'elle a été défendue avec une ardeur non moins grande, et que deux jours de suite les français ont été repoussés. Il y a plus, une partie de la cavalerie a été massacrée dans une surprise, dans un endroit où l'artillerie a été paralisée.

M. DE TOCQUEVILLE. Nous n'en avons aucune nouvelle. C'est faux.

M. LEDRU-ROLLIN. J'ai là trois lettres qui m'annoncent ces faits. J'en lirai une en date de Marseille.

Voilà ce que nous lisons dans un journal du midi : « Voici à la hâte les nouvelles de Rome. La villa Pamfili, prise deux fois par nos troupes, a été reprise par les Romains. On disait à Civita-Vecchia qu'une suspension avait été demandée par le général Oudinot, pour relever les blessés qui couvraient le champ de bataille, les Romains l'ont accordée. » (Violents murmures à droite; les ministres ne bougent pas à leurs bancs.)

En présence de pareils faits, les interpellations sont inutiles. Je ne dirai que quelques mots.

Il est certain que la Constituante a ordonné qu'on n'attaquerait pas Rome. Il est certain que la Constitution nous défend de porter atteinte à la liberté d'un peuple. Il est certain que le 7 mai l'Assemblée constituante a rendu un vote pour que l'expédition ne fût pas plus longtemps détournée de son but.

Voilà trois textes formels, précis, catégoriques, contre lesquels vous n'avez rien à dire. Ils suffisent à caractériser l'indigne conduite du général Oudinot. (Murmures à droite.—Vive approbation à gauche.)

Vous savez ce qui s'est passé. Le jour où l'Assemblée constituante ne siégeait plus, où l'Assemblée législative ne siégeait pas encore, on a profité de cet interrègne pour envoyer deux hommes en Italie, l'un pour ordonner au général Oudinot de s'emparer de Rome par la force, l'autre pour rappeler M. de Lesseps, dont on avait cherché à discréditer la mission d'avance.

En présence de ces faits, je le répète, les interpellations sont inutiles. Il n'y a de réponse qu'une mise en accusation, et c'est ce que j'apporte à la tribune. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

Qu'on ne vienne pas nous objecter des chicanes de mots, qu'on ne parle pas d'honneur militaire.

Quand on est coupable, il n'y a qu'une manière de recouvrer l'honneur, c'est de réparer ses torts. (Bruit à droite.)

Je le dis donc, des interpellations me paraissent inutiles. Les faits existent. Je ne puis faire qu'une chose c'est de descendre de cette tribune après avoir déposé sur le bureau du président de l'Assemblée, une mise en accusation contre le président de la République.

Le sang coule à Rome. Je demande que nous nous retirions immédiatement dans nos bureaux, et sans passer par les formalités ordinaires.

M. O. BARROT. Je n'ai rien à dire sur les correspondances qui viennent de vous être lues, si ce n'est que nous n'avons aucune connaissance des détails qui viennent d'être apportés à cette tribune par M. Ledru-Rollin. Il serait bien étonnant que des faits aussi graves ne nous eussent été mandés par aucun de nos agents sur les côtes de la Méditerranée.

Ce débat est solennel ; on n'aurait pas dû apporter ici des éléments d'agitation et d'inquiétude sur d'aussi faibles indices.

Je demanderai à ceux qui viennent apporter ici un acte d'accusation où ils veulent en venir. Si j'en crois certains bruits, l'accusation ne serait pas bornée au président de la République et au ministère, il ne s'agirait de rien moins que de récuser le tribunal devant lequel on se présente. Il ne faut pas cumuler la lutte légale avec la sédition. (Très bien à droite.)

C'est pour la troisième fois qu'un acte d'accusation est déposé par M. Ledru-Rollin. Il faudrait bien savoir ce que cela a de sérieux. Il ne fallait pas le laisser dormir dans les bureaux après l'avoir déposé aussi solennellement. Avant de déposer cette accusation, ne deviez-vous pas attendre les explications demandées, sans venir renverser ainsi le débat et changer la situation.

L'Assemblée me permettra d'examiner cet acte.

La situation a sa gravité. Après avoir tout fait pour éviter un conflit de guerre, nous avons été amenés à tirer les armes ; mais est-ce par la faute du gouvernement? Est-il un moyen possible qu'il n'aie pas employé ? Le jour où le gouvernement a assumé une grave responsabilité, je prends le pays tout entier comme juge dans cette question, au moment où le gouvernement a déclaré que les négociations devaient être rompues, avait-il un autre moyen de sortir de la situation. (Chut! chut !)

L'orateur rappelle brièvement les antécédents de la question. Pie IX, celui que nous nommions l'espérance de l'Italie, l'un de ceux qui ont déterminé la révolution de Février, en donnant le signal des réformes en Italie, ce souverain pontife, après avoir prononcé l'amnistie et institué le gouvernement représentatif dans ses Etats, a été contraint de fuir. Il a été l'objet de violences, le ministre qu'il avait associé à ses idées de réforme a été lâchement assassiné, et l'Assemblée, élue d'après ses institutions, continuait à délibérer sans trouver un mot de blâme ou de sympathie. (Très bien! à droite.—M. Dupin agite la sonnette.)

L'orateur rappelle l'expédition projetée par le général Cavaignac. A cette époque un débat solennel eut lieu. M. Ledru-Rollin dit alors ce qu'il vient de vous dire, et l'Assemblée n'en ordonna pas moins l'expédition.

Cette expédition était plus grave que celle qui a été exécutée. Il s'agissait alors de délivrer le pape, si les Romains l'avaient voulu retenir. Il y avait donc ainsi un *casus belli*.

Les puissances catholiques se sont émues de la retraite du saint Père. On s'est demandé comment on rendrait au souverain Pontife son indépendance. La France ne s'associa pas complètement aux décisions de ces puissances ; elle protesta contre la restauration des anciens abus.

Le Piémont a succombé ; la grande cause de l'indépendance italienne a été perdue. L'Autriche poursuivait ses victoires contre la Toscane, contre les Romains, contre tous ceux qui avaient pris une part plus ou moins directe à la guerre de l'indépendance italienne.

Dans la conférence de Gaëte, l'Autriche, outre son droit de puissance catholique, invoquait son droit de victoire.

La France alors fut sommée de s'expliquer. La France a pris une détermination dont les conséquences ont été graves; la France devait-elle fournir un contingent purement et simplement aux puissances catholiques? Elle ne le devait pas, elle ne l'a pas voulu.

UNE VOIX A GAUCHE. Vous l'avez fait. (Chut! chut!)

M. O. BARROT. Le gouvernement français pouvait-il ne pas agir? S'il l'eût fait, les hommes qui l'accusent ici pour avoir agi l'accuseraient pour n'avoir pas agi. Personne au dedans ni au dehors de cette Assemblée ne l'a proposé.

L'expédition était urgente. On annonçait la marche des Napolitains, la marche des Autrichiens sur Rome. De toutes parts on nous criait que chaque jour de retard était l'abandon de la question.

Il y autre chose à faire pour la France que de défendre la République romaine. Pour ma part, je n'ai trompé personne.

J'ai dit que la France ne pouvait aller en Italie pour reconnaître la République romaine, et malgré les protestations d'une partie de l'Assemblée, j'ai répété trois ou quatre fois cette déclaration. Je disais alors : Que l'on monte à cette tribune et qu'on nous demande donc de reconnaître la République romaine. La question eût été tranchée, on ne l'a pas voulu. A-t-on demandé ici la reconnaissance formelle de la République romaine. Personne n'a eu le courage d'en faire la proposition formelle.

Des négociations se sont engagées : elles n'ont été rompues que du jour où nous avons vu qu'il était impossible de s'entendre sans reconnaître la République romaine.

Le vote du 7 mai que l'on vient de rappeler n'avait d'autre but que de bien donner à l'expédition française son caractère et son isolement de l'action des autres puissances qui n'ont ni nos principes ni nos sympathies. Le vote du 7 mai n'a pas voulu dire autre chose.

Nous n'allons pas à Rome pour ou contre la République romaine. La République ne pouvait pas vivre ; elle était menacée sur tous les points; c'était un fait inévitable. Nous nous disions : Il n'y aura pas de conflit ; c'est impossible dans l'état des populations. (Chut! chut!) Nous ne pouvions prévoir une résistance qui ne paraissait ni dans l'intérêt, ni dans le désir des Romains. La résistance s'est produite : nous ne pouvions reculer. Dès ce jour on nous accusa d'être en contradiction avec la Constitution pour avoir occupé Civita-Vecchia. Mais le rapporteur de la commission nous disait lui-même : Si les Autrichiens marchent sur Rome, devancez-les.

Quand la France se fût abstenue, pouvait-elle empêcher les Napolitains, les Autrichiens, les Espagnols de rétablir à Rome un gouvernement selon leurs vœux? Et si elle ne le pouvait pas, elle devait faire ce qu'elle a fait. (Chut ! chut !)

Je sais qu'il y a inconvénient à s'interposer entre le parti radical et le parti républicain. On doit les froisser l'un et l'autre, mais cette situation la France ne l'a pas choisie.

Dès les premiers pas le général Oudinot marqua très nettement le but de son expédition. Il refusa de laisser arborer le drapeau pontifical ; il refusa de recevoir l'argent envoyé par le pape pour commander à Civita-Vecchia; mais en même temps il se rapprocha de Rome pour entrer en communication plus immédiate avec le gouvernement existant à Rome (Chut! chut!), et il rencontra la guerre.

Il affirme lui-même que les premiers coups de fusil ont été tirés par les Romains. Un piège lui a été tendu. (Chut! chut!) Il s'est retiré.

L'Assemblée constituante a été saisie du fait, et avant la production des dépêches officielles un jugement a été porté. Le gouvernement a accepté ce vote.

Le gouvernement s'est engagé à rentrer dans les conditions premières de l'expédition. A cette époque ni depuis, le gouvernement n'a pas à se reprocher de n'avoir pas précisé ce qu'il voulait. M. Drouin de Lhuys monta deux fois à la tribune pour demander si l'Assemblée voulait que nos troupes se retirassent à Civita-Vecchia; pas une voix ne parla en ce sens, et le rapporteur de la commission le déclara solennellement.

Des négociations ont été entamées, elles n'ont pu aboutir. La France ne pouvait reculer après l'affront fait à son drapeau ; elle ne pouvait se cantonner à Civita-Vecchia pour abandonner Rome aux Autrichiens. (Chut! chut!)

Un mois s'est écoulé en négociations. Que s'est-il passé pendant ce temps? La France a-t-elle poussé assez loin la longanimité? Je prie M. Jérôme Bonaparte qui m'interrompt de dire jusqu'où il serait allé? (Chut! chut!)

Un armistice fut accordé. Les Napolitains s'avançaient vers les murs de Rome. Les Français pouvaient donner la main aux Napolitains. Ils sont restés dans l'inaction, et une armée romaine a pu mettre en fuite les Napolitains. Pendant ce temps, je le répète, l'armée française est restée l'arme au bras.

M. LEDRU-ROLLIN. Je demande la parole.

M. ODILON BARROT. On était arrivé à un traité que vous connaissez peut-être, mais que vous me permettrez de remettre sous vos yeux.

L'orateur donne lecture, non pas du traité conclu avec le gouvernement romain, mais des propositions présentées par MM. Oudinot et de Lesseps quelques jours auparavant. Il s'indigne que les murmures de l'Assemblée romaine aient accueilli ces mots : les Romains réclament la protection de la République française.

Ce commandant que l'on peint comme un homme intraitable, impatient de laver dans le sang l'outrage reçu le 30 avril, eh bien ! M. Oudinot avait accepté ces conditions : il consentait à ce que les Romains pussent se prononcer librement sur la forme de leur gouvernement.

Eh bien! ce projet fut accueilli par le mépris dans la Constituante romaine (Chut! chut!)

Ce fut alors que M. de Lesseps déclara sa mission terminée. Et cependant, quelques jours après, il traitait de nouveau; il acceptait un traité qui cette fois était accepté par l'Assemblée : le voici.

(Nous l'avons déjà publié deux fois.)

Le premier article porte que l'armée française sera accueillie comme une armée amie, et qui vient offrir son fraternel secours. (Très bien !)

Aux termes du second article, les troupes françaises devaient prendre les cantonnements *extérieurs* qui leur conviendraient.

Le général Oudinot a rejeté cette convention; il en avait le droit, car le ministère venait de lui ordonner de rompre toutes négociations ultérieures.

Que l'Assemblée daigne se rappeler quel était à l'origine le but de l'expédition, elle comprendra que ces négociations ne pouvaient être poussées plus loin.

Nous avons constamment refusé de reconnaître un caractère officiel à la République romaine. Accepter le traité, c'eût été nous révolter contre le vœu primitif de l'Assemblée ; c'eût été nous mettre en opposition avec la conférence de Gaëte et les puissances catholiques.

Et nous devions rester dans les cantonnements qui nous auraient été indiqués. Dans le cas où les Autrichiens, les Napolitains ou les Espagnols seraient entrés à Rome, l'armée française aurait dû rester là l'arme au bras, et si on eût attaquée, elle aurait dû se faire égorger pour la République romaine. (Applaudissements à droite.)

On savait bien que ces conditions insolentes ne seraient pas acceptées. Nous sommes malheureux dans nos efforts à l'égard de l'Italie, nous sommes intervenus au profit des populations, et l'on nous a reçus à coups de fusil. (Chut ! chut !)

L'orateur rappelle les revers éprouvés l'an dernier par les Italiens en Lombardie. Il parle de la sainte cause de l'indépendance italienne. (Oh! oh!) L'Italie, dit-il, se proclamait alors assez forte pour se sauver elle-même; eh bien! en présence de ces événements, la France a bien pu ne pas croire qu'ils seraient plus belliqueux cette année que l'année dernière. Si la France abandonnait les Romains à eux-mêmes, il en serait d'eux ce qui est arrivé en Lombardie.

(Ici l'orateur s'arrête; il semble étonné de n'être pas interrompu; mais la gauche reste muette.

M. O. BARROT termine en disant qu'il appelle sur ses actes le jugement de son pays. (Approbation à droite.)

L'orateur descend de la tribune. M. Gasc va lui serrer la main. La séance est un moment suspendue.

M. LEDRU-ROLLIN. C'est une chose profondément douloureuse de voir à quel point les artifices du langage sont employés à dénaturer les faits. M. Odilon Barrot a déplacé la question. Je viens dire ce que l'Assemblée constituante a voulu, ce que le ministère a promis, ce qu'il a fait, et vous verrez si oui et non la Constitution a été violée.

M. Ledru-Rollin revient sur la défaite des Piémontais et sur les deux décisions de l'Assemblée constituante à ce sujet. Il donne aussi connaissance à l'Assemblée du rapport de M. Jules Favre, déclarant que le gouvernement avait pris l'engagement formel de ne pas intervenir dans les affaires du gouvernement romain, et seulement de conserver l'influence française en Italie, de faire, en un mot, pour Rome, ce que la Constituante voulait qu'on fît pour le Piémont.

A la suite de la première attaque de Rome par le général Oudinot, est-ce que l'Assemblée nationale ne s'est pas émue ? est-ce qu'elle n'a pas formulé le blâme le plus énergique contre cet acte ? Il s'agissait d'un échec sous les murs de Rome, et malgré la réserve qu'imposait cette fatale position, la commission qui prit le citoyen Senard pour son rapporteur n'a-t-elle pas rappelé ces promesses du gouvernement de ne pas attaquer Rome. M. Jules Favre, de sa place, n'a-t il pas ajouté : Oui, vous avez juré sur l'honneur de ne pas attaquer Rome. Sur l'honneur, entendez-vous ? Vous n'avez jamais pris l'engagement de reconnaître la République romaine, mais vous avez promis, vous avez juré sur l'honneur que jamais vous n'attaqueriez la République romaine. (Sensation.)

Non, il ne peut y avoir de confusion ; vous avez déclaré formellement que vous n'attaqueriez pas la République romaine, et malgré votre promesse, malgré votre parole d'honneur, vous avez attaqué la République romaine, vous avez manqué à tous vos devoirs.

Qu'a noté M. Jules Favre dans le rapport du 7 mai ? Que vous avez attaqué la République romaine, que vous n'en aviez pas le droit, et que devant votre action l'Assemblée vous rappelait au but primitif de l'expédition. Au lieu de vous renfermer dans l'accusation qui est portée contre vous d'avoir méconnu les ordres de l'Assemblée et d'avoir violé l'article 5 de la Constitution, vous vous êtes jeté dans des divagations, vous nous avez fait l'histoire du pape Pie IX. Loin de moi l'idée de dire rien contre la personne vénérable du chef de la catholicité. Je ne parle ni des vertus du Saint-Père, ni des griefs que le peuple romain reproche au souverain temporel, là n'est pas la question. Toute la question est celle-ci : que vous avez attaqué Rome, et que vous n'aviez pas le droit de l'attaquer.

Comment avez-vous exécuté les ordres de l'Assemblée? Devant son vote, vous nous déclarez d'abord qu'un agent digne de toute votre confiance, M. Ferdinand de Lesseps, était envoyé pour faire exécuter les ordres; que M. de Lesseps assistait dans l'une des tribunes aux délibérations de l'Assemblée, et que ses instructions étaient dans l'esprit de la délibération. Et quand il obtient un résultat à sa mission, vous le désavouez. Et vous saisissez le moment où il y a une sorte de lacune entre les deux assemblées pour révoquer M. de Lesseps, et donner l'ordre d'attaquer Rome, coûte que coûte! Votre droit, où l'avez-vous puisé? Vous êtes venus, dites-vous, apporter la paix à Rome? La paix au bout des baïonnettes ! est-ce ainsi qu'on fait la paix? Depuis quatre longs jours nos braves soldats se battent dans Rome, voilà l'effet de votre politique détestable, une politique qui porte au front la tache de sang. (Très bien ! à gauche.)

Vous osez nous dire que la France était indépendante de la sainte-alliance, quand l'agent dans qui vous aviez confiance déclare lui-même que M. Oudinot agit d'après les suggestions des envoyés de la Prusse et de la Russie... Vous souriez, M. Barrot !

M. ODILON BARROT. C'est un sourire d'indignation pour l'honneur de M. le général Oudinot, qui ne saurait être attaqué ainsi.

M. LEDRU-ROLLIN. Je crois M. de Lesseps ! M. de Lesseps fait une déclaration ; il aurait menti à la vérité ! Cela n'est pas possible, car ce serait un démenti donné à tous ses précédents.

Je me résume. Il est faux que l'Assemblée constituante vous ait jamais autorisés à intervenir dans Rome et malgré Rome. Le vote du 7 mai est là pour vous dire le contraire. L'Assemblée a déclaré que vous étiez là simples observateurs ou pour empêcher que les Autrichiens ne tentent rien contre l'indépendance de Rome.

La Constitution a été violée par vous manifestement ; il n'y a pas de paroles oratoires qui puissent détruire ce fait. Je ne dirai plus qu'un mot : la Constitution a été violée; nous la défendrons par tous les moyens possibles, même par les armes. (Applaudissements à gauche. — Vive agitation.)

MM. Odilon Barrot et Larabit montent et restent quelques instants ensemble à la tribune, puis en descendent au milieu du bruit.

M. LE PRÉSIDENT. La Constitution ne peut pas être violée d'une manière plus scandaleuse que quand, au lieu de la défendre par la loi, on parle de la défendre par les armes. Je rappelle M. Ledru-Rollin à l'ordre (Agitation.) L'Assemblée a droit de voter : personne n'a le droit d'en appeler à la violence contre le vote de l'Assemblée souveraine. (Très bien! très bien! à droite.)

M. LEDRU-ROLLIN veut parler de sa place.

A DROITE : A la tribune! à la tribune!

M. LEDRU-ROLLIN. Je veux seulement dire un mot sur mon rappel à l'ordre. L'article 111 de la Constitution déclare que la défense de la Constitution est confiée au patriotisme de tous les Français. J'ai dit et je répète : la Constitution violée sera défendue par nous, même les armes à la main. (Oui! oui! à gauche. —Agitation.)

M. LE GÉNÉRAL BEDEAU. Messieurs, c'est une question bien grave que celle de porter à cette tribune l'accusation d'une violation de la Constitution. (Bruit.) J'ai dit, il y a quelque temps, devant l'Assemblée constituante, que la Constitution trouverait une gardienne fidèle dans l'armée Oui, nous saurons la défendre! Mais à moins de donner aux minorités le droit d'opprimer le pays, je ne saurais admettre que les décisions de la majorité ne soient pas sacrées pour tous. Quant à moi, je me soumettrai toujours, constamment à la volonté de l'Assemblée législative.

VOIX A GAUCHE. Même quand elle ne voudrait pas de la Constitution.

M. BEDEAU. L'interprétation de la Constitution, à qui appartient-elle donc, sinon à l'Assemblée souveraine?

M. LE GÉNÉRAL LEDET interpelle vivement M. le général Bedeau.

M. LE PRÉSIDENT l'invite au silence.

M. LE PRÉSIDENT. La question d'accusation sera portée devant les bureaux, il ne peut y avoir d'autre décision que celle de l'Assemblée. J'invite tous les représentants au silence.

M. LE GÉNÉRAL BEDEAU. J'ai parfaitement le droit d'exprimer ici une opinion sur l'interprétation de la Constitution. Et, je le répète, c'est précisément parce que les minorités sont changeantes, que le jour où mon opinion ne serait pas acceptée par l'Assemblée, je ne m'élèverais pas contre cette décision en laissant à l'avenir le soin de faire prévaloir mon avis s'il est juste. (Très bien ! très bien)

M. SÉGUR-D'AGUESSEAU. Avant de déposer sur le bureau la proposition que je viens soumettre à l'Assemblée, je suis bien aise de protester, à mon tour, contre les prétentions anarchiques soulevées audacieusement dans cette Assemblée. Le premier devoir du patriotisme, c'est de respecter la Constitution, mais dans tous ses termes (Approbation à droite). A la majorité seule il appartient de déclarer si une violation de la Constitution a eu lieu. Sans cela, il n'y aurait plus de justice, puisque l'accusation serait en même temps la condamnation.

On a osé parler de taches de sang inscrites sur le front des ministres! Les taches de sang, Messieurs, elles se trouvent sur le front de ces hommes qui, à chaque instant, appellent les peuples à la guerre civile et à la guerre étrangère.

L'orateur soutient en quelques mots que le ministère s'est conformé aux ordres de la Constituante.

Le vote du 7 mai, ajoute M. d'Aguesseau, n'a pu avoir pour effet d'être en pleine contradiction avec les décisions premières de l'Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT. Voici l'ordre du jour proposé par M. d'Aguesseau :

« L'Assemblée nationale, approuvant les explications données par le ministère sur les affaires d'Italie, et éprouvant les plus vives sympathies pour nos braves soldats, passe à l'ordre du jour. »

Je consulte l'Assemblée sur l'ordre du jour. Une première épreuve a lieu. Une immense majorité de la droite et des centres se lève pour. (Vives réclamations à gauche.)

MM. CHARRAS et ANTONY THOURET. La clôture n'a pas été prononcée.

M. LE PRÉSIDENT. J'ai lu l'ordre du jour, je l'ai mis aux voix, on n'a réclamé autre chose que le scrutin de division. Mais puisque l'on veut parler, la parole est à M. Emmanuel Arago.

M. EMMANUEL ARAGO. Je n'ai pas la prétention de m'imposer à l'Assemblée. J'entends que de plusieurs côtés on demande la clôture, je ne parlerai point si l'Assemblée ne veut pas le permettre.

M. THIERS, à la tribune. Il n'a jamais été dans nos usages d'étouffer la discussion; mais c'est parce que le cri aux armes a été poussé, et qu'il n'est pas de la dignité de l'Assemblée d'en entendre davantage.

M. EMMANUEL ARAGO a la parole, et prononce un discours à l'appui de l'accusation.

M. LARABIT combat l'ordre du jour motivé. Louer nos braves soldats, rien de mieux; mais se faire le garant de tout ce qui s'est fait en Italie, cela est impossible; et l'Assemblée législative, éclairée par l'expérience de la Constituante, se montrera sobre d'ordres du jour motivés. (Aux voix !—La clôture !)

On demande l'ordre du jour pur et simple.

M. SÉGUR-D'AGUESSEAU. L'ordre du jour pur et simple me paraît une réponse suffisamment énergique à la proposition si audacieusement faite à l'Assemblée. (Exclamations à gauche.) En conséquence, je retire mon ordre du jour.

M. CANTAGREL. Pour que l'Assemblée puisse voter en connaissance de cause, il faut qu'elle sache toutes les propositions qui lui ont été faites ; il y a une proposition déposée. (Assez! aux voix!) Si vous voulez la repousser vous en êtes les maîtres, mais encore faut-il que vous connaissiez cette proposition. Je demande qu'on en donne connaissance à l'Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT. La lecture de l'acte qui a été déposé n'est pas obligatoire... Si l'Assemblée en ordonnait la lecture, je la confierais à l'un de nos collègues. (Non! non! l'ordre du jour.)

M. GRÉVY. Il est impossible de passer à l'ordre du jour sur la proposition qui vous a été faite. Cette proposition suivra la filière des bureaux et toute la marche désignée par le règlement. C'est donc sur les interpellations que l'Assemblée passe à l'ordre du jour. (Mouvements en sens divers.)

M. CRÉMIEUX. L'ordre du jour pur et simple a toujours la priorité; encore faut-il savoir quels sont les ordres du jour motivés. Or, j'en ai présenté un. (Ah !) Le voici :

« L'Assemblée législative, rendant hommage à la bravoure de nos soldats, et reconnaissant que l'ordre donné le 29 mai est contraire à la décision proclamée le 7 mai dernier, ordonne que les hostilités contre Rome cesseront immédiatement (Rires ironiques à gauche), et passe à l'ordre du jour. » (Assez ! aux voix !)

Si l'ordre du jour pur et simple n'est pas adopté, je demandrai à développer mon ordre du jour.

M. ADELSWARD propose cet autre ordre du jour motivé : « L'Assemblée législative, approuvant la ligne politique tracée par l'Assemblée constituante, invite le ministère à s'y conformer et passe à l'ordre du jour. »

L'ordre du jour pur et simple a la priorité. Il est mis aux voix.

On demande le scrutin de division. Il donne le résultat suivant :

Nombre de votants,	564
Majorité absolue,	283
Pour,	361
Contre,	203

L'Assemblée adopte l'ordre du jour pur et simple.

Demain, séance publique à trois heures.

SIMPLE QUESTION. — Dans quel but M. le général Changarnier a-t-il donné l'ordre aux bataillons de chasseurs récemment arrivés à Paris

» gouvernement français regarde comme non avenu » ce qui a pu être stipulé par M. de Lesseps, et qu'il » reste inébranlable dans sa résolution de restaurer » le trône pontifical. »

Quand les faits sont si clairs, il n'y a plus rien à dire.

On lit dans la *Tribune des peuples* de ce soir :

La majorité est décidée à faire de la force : la mise en accusation sera repoussée *quand même*, et aussitôt après des membres de cette majorité demanderont la mise en accusation de Ledru-Rollin et des principaux chefs de la Montagne.

Voilà ce qui nous est affirmé au moment de mettre sous presse.

L'article suivant a été publié dans notre édition du soir avant la séance de l'Assemblée.

Du Droit des majorités.

QUESTION DE BON SENS.

On voudrait établir une singulière doctrine.

Cette doctrine se formule en deux mots :

« De droit, la volonté de la majorité est le droit. Quoi que veuille, quoi que fasse la majorité, sa volonté et ses actes sont souverains, il faut s'incliner devant elle, la majorité est une autorité sacrée qui ne relève que d'elle-même. »

Cela n'est pas vrai, cela est absurde.

Une majorité est une personne morale ; elle est responsable de ses actes.

Elle a incontestablement le droit de gouverner ; car la minorité ne peut pas réclamer le pouvoir, le droit de gouvernement.

Ce droit de la majorité, comme tous les autres, plus que tous les autres, est limité par les droits d'autrui.

L'autrui de la majorité qui gouverne ce sont les minorités.

La majorité qui gouverne, en effet, ne gouverne pas seulement pour elle-même, elle gouverne pour tout le monde, elle gouverne pour les minorités.

Il n'y a d'acte de gouvernement *absolument* légitime, que celui qui réunit l'unanimité.

A défaut de l'unanimité, quand il y a division d'opinion, la décision de la majorité fait loi, mais à une condition : à la condition que cette décision n'outrage pas le droit et la justice, qu'elle n'enfreint pas les garanties données à tous contre l'arbitraire des majorités.

Ces garanties ce sont les Constitutions.

Dans l'état imparfait de société où nous vivons encore, il est nécessaire d'établir des bases générales, des principes protecteurs de la justice et du droit, qui lient les majorités, en déterminant la sphère dans laquelle elles peuvent se mouvoir légitimement, hors de laquelle elles sont rebelles et factieuses.

Or, la garde des constitutions est confiée au patriotisme du peuple et de l'armée.

Voilà le droit et la raison. Qui oserait contester cela ?

Si on ne conteste pas cela, qui oserait soutenir que c'est, dans tous les cas, aux majorités à décider, en dernier ressort, si la Constitution est violée ?

Quoi ! voici une Constitution faite pour garantir, contre la tyrannie de la majorité, les minorités et tout le monde, et la majorité sera seule juge, et juge suprême, de la violation de cette Constitution ? C'est puéril.

Le gouvernement de la majorité trahit la patrie, trahit la révolution d'où il est sorti, viole la Constitution ; la violation est flagrante, visible comme le soleil ; et il suffira que cette même majorité déclare que la Constitution n'est pas violée pour que la Constitution ne soit pas violée ! il suffira qu'elle déclare que le soleil n'est pas au firmament pour que l'éclat du jour doive être légalement et constitutionnellement tenu pour la nuit la plus obscure ! — Est-ce sérieux ?

Les majorités n'ont pas le droit absolu de gouverner suivant leurs caprices, leurs fantaisies, tyranniquement.

Elles ont le droit de *bien gouverner*, de gouverner suivant la justice, le droit, l'honneur du pays, l'intérêt du peuple et de l'humanité et dans le sens de la révolution d'où la Constitution est sortie.

Si elles gouvernent mal, si elles outragent le droit, si elles trahissent la cause du peuple, si elles violent la Constitution, eh bien ! c'est à leurs risques et périls. Le juge du flagrant délit de violation de la Constitution par la majorité, c'est le peuple. Quand la Constitution est violée par ceux-là même qui sont, au premier chef, chargés de la défendre, le peuple rentre dans l'exercice direct de son droit, dont il ne se dessaisit qu'autant que ses mandataires restent dans les limites de la Constitution.

L'article 5 de la Constitution qui proclame que la France *n'emploie jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple*; l'article 54, qui dispose que le pouvoir exécutif *ne peut entreprendre aucune guerre sans le consentement de l'Assemblée nationale*, sont-ils violés, indignement et flagramment violés par la récidive odieuse de l'attaque de Rome ?

Fait-il jour en plein midi ?

La Constitution est violée, ouvertement violée, violée en plein soleil. Voilà la réponse de la conscience publique.

La majorité de l'Assemblée s'est associée à cette violation. Elle en est complice.

V. CONSIDERANT,
Représentant du peuple.

PROTESTATION

DES CANDIDATS DÉMOCRATES SOCIALISTES.

Art. 7. Les citoyens doivent aimer la patrie, servir la République, la défendre au prix de leur vie.

Art. 110. L'Assemblée nationale confie le dépôt de la Constitution et des droits qu'elle consacre, à la garde et au patriotisme de tous les Français.

Art. 5. La République française respecte les nationalités étrangères comme elle entend faire respecter la sienne ; elle n'entreprend aucune guerre dans des vues de conquête et n'emploie jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple.

Art. 54. Le président de la République veille à la défense de l'Etat, mais il ne peut entreprendre aucune guerre sans le consentement de l'Assemblée nationale.

Vu les décisions de l'Assemblée constituante des 15, 30 avril et 7 mai 1849 relatives à l'expédition d'Italie;

Le pouvoir exécutif, en déclarant la guerre à la République romaine, a violé la Constitution, méconnu les droits souverains de l'Assemblée constituante, souillé notre drapeau, compromis notre honneur national, en violant les traités par la félonie la plus indigne.

Les soussignés candidats démocrates socialistes aux dernières élections de Paris et des départements croiraient manquer à leur devoir de citoyens français si, ne répondant pas à l'honneur que leur ont fait les électeurs, ils ne protestaient contre la violation de la Constitution, en disant comme notre grand citoyen Ledru-Rollin, aux ennemis de la République, que même *les armes à la main* nous défendrons la Constitution.

Suivent les signatures des candidats présents à Paris.

CINQUIÈME LÉGION.

La Constitution est violée; nous avons la mesure de ce que nous devons attendre *d'une politique qui trahit la patrie et outrage toutes les lois de l'humanité.*

Attendu la gravité des circonstances qui nous mènent à la guerre civile et la flétrissure jetée à la face de la France républicaine par les démocrates de tous les pays, dignes résultats des menées d'un gouvernement anti-républicain;

Nous, délégués de la 5e légion, engageons, au nom de LA PATRIE EN DANGER, les citoyens appartenant à toutes les légions de la Seine à se réunir *demain mercredi, à 11 heures du matin, au Château-d'Eau, en face la mairie du 5e arrondissement, en tenue, sans aucune arme*, pour de là nous transporter à l'Assemblée législative, afin de lui rappeler le respect dû à la Constitution, dont la défense est confiée au patriotisme de tous les citoyens.

Plus d'hésitation, plus de questions personnelles en face d'un moment aussi décisif. Joignez-vous à nous, et bientôt, forts de notre conscience, de notre union, de nos droits, nous pourrons nous glorifier d'avoir relevé la dignité de la France aux yeux de l'Europe !

La grande voix du peuple, si puissante lorsqu'il s'agit de l'humanité, ne peut rencontrer d'adversaires. Nous aurons rétabli sur ses bases la Constitution, seul boulevard que nous puissions aujourd'hui encore opposer aux efforts réunis de *tous les ennemis de la République.*

Les membres de la commission exécutive permanente, délégués des membres du comité de la 5e légion,

SCHMITZ, président; DEMAI, RICATEAU, vice-présidents; BARBIER, secrétaire; DESSARRES, BOTTIN, BERTHIER, GODET, MEISSONNIER, PELLION, POUJOL, POITEVIN, BENOIT, BENNIER, BROCARD, BERNARD, GÉRARD, CASSIGNEUL, membres.

La protestation suivante a été adressée aux représentants de la Montagne :

GARDE NATIONALE DE PARIS. (2e Légion.)

Citoyens représentants,

La Constituante, par l'article 111, a confié le dépôt de la Constitution et les droits qu'elle a garantis à la garde et au patriotisme de tous les Français, et non à la majorité des assemblées délibérantes qui devaient lui succéder ; car l'histoire lui avait appris que tous les pouvoirs, brisés successivement par la justice du peuple, trouvèrent toujours une majorité légale, égarée ou traître, pour complice de leurs violations des pactes constitutifs.

C'était donc au peuple souverain lui-même, au patriotisme de tous les citoyens, qu'elle pouvait seulement confier la garde et la défense de la Constitution ; c'est ce qu'elle a fait.

Nous ne faillirons pas à ce dépôt sacré, et nous regarderons comme traîtres à la Constitution et à la patrie tous ceux qui voudraient nous disputer ou nous contester le droit de le défendre.

Paris, 12 juin 1849.

(Suivent cent cinquante signatures.)

AU COLONEL DE LA 2e LÉGION.

Colonel,

Les articles 5 et 54 de la Constitution ont été indignement violés par le président Louis Bonaparte et ses ministres.

La majorité de l'Assemblée législative, en passant à l'ordre du jour sur la proposition de mise en accusation du président et de son ministère, s'est rendue complice de cette violation.

En conséquence :

Les soussignés, conformément à l'article 110 de la Constitution, vous invitent à réunir la légion, pour que prompte justice soit faite des traîtres.

Suivent les signatures !

La protestation suivante se signe en quadruple exemplaire, à Batignolles-Monceaux :

Citoyens représentants,

Les gardes nationaux soussignés de la commune de Batignolles-Monceaux,

Considérant que la Constitution vient d'être audacieusement violée par le pouvoir exécutif ;

Considérant que le dépôt de la Constitution est confié à la garde et au patriotisme de tous les Français ;

Déclarent protester hautement contre cette flagrante violation du pacte constitutionnel, et être prêts à le défendre au péril de leur vie.

Les membres du cercle du Commerce de Gannat (Allier) nous prient d'insérer la protestation suivante :

Au rédacteur en chef de la Démocratie pacifique.

Citoyen,

Le devoir d'un peuple libre est de protester contre toute violation du droit des gens, du droit des nations.

La cause de l'Italie républicaine est celle de tous les démocrates français, des démocrates du monde entier.

Le gouvernement de Louis-Napoléon l'oublie et confond nos intérêts avec ceux des rois, des empereurs, des papes.

Nous avons sauvé les alliés. Les Italiens ont le droit de nous maudire; les alliés ramenaient Louis XVIII ; nous replaçons Pie IX sur son trône pontifical.

Les patriotes de Gannat (Allier) protestent de toute leur énergie contre toute atteinte à la liberté romaine.

Ils témoignent en même temps aux démocrates italiens de leur profonde sympathie, de leur admiration pour leur courage héroïque.

Vivent les Romains !

Vive la République universelle !

Ont signé : E. Arnaud.—Mercier.—Charles.—J. Gaudon.—Allaigre.—Laurent.—Rigaud.—Laplanche. — Thonier fils. — Bœuf.—Béraud.—Champagnat aîné.— Durand. — Paradis.—Girodet.—Granchamp. — Laurent. — Bassin.—Berger.—Lasnier. Guyot Guitard. — Chardon. — Béraud (Claude). — Petit-Chevalier. — Bourgé. —Dejour. — Champagnat. — Girard.— Augustin. —Fonti. — Régis.—Baudon. — Girard .— Eugène Laplanche.

L'HOMME RESPONSABLE.

Le pays ne doit pas l'oublier, après Louis Bonaparte, l'homme le plus responsable dans la question romaine, c'est M. de Falloux (de l'inquisition et des ateliers nationaux). Voici ce que nous lisons dans le *Courrier de la Gironde* :

La phrase suivante est publiée par la *Presse*, quoiqu'elle eût été effacée au crayon dans la copie officielle : « Aujourd'hui c'est dans Rome seulement que la question romaine peut être résolue à l'honneur de la France. »

Il est évident qu'un copiste quelconque a pris sur lui de transcrire une phrase à laquelle le gouvernement avait renoncé.

La divergence des deux textes sera exploitée par la Montagne. Elle atteste que des divisions ont eu lieu dans le sein du cabinet, et que le président de la République a dû soumettre sa volonté propre aux caprices de M. Dufaure. *La phrase en question avait pour auteur M. de Falloux*, qui l'a défendue jusqu'au dernier moment avec M. Odilon Barrot et le président de la République.

M. de Melun (Ile-et-Vilaine) a présenté la proposition suivante :

Il est nommé une commission de trente membres, chargée de préparer et d'examiner, dans le plus bref délai possible, les lois relatives à la prévoyance et à l'assistance publique, conformément à l'art 13 de la Constitution.

Acte de mise en accusation.

Les citoyens représentants du peuple, soussignés, proposent à l'Assemblée nationale le décret suivant : ils demandent l'urgence et le renvoi immédiat dans les bureaux :

« L'Assemblée nationale législative,

» Vu le paragraphe 5 du préambule de la Constitution, ainsi conçu :

« La République française respecte les nationalités » étrangères, comme elle entend faire respecter la » sienne ; n'entreprend aucune guerre dans des vues » de conquête et n'emploie jamais ses forces contre » la liberté d'aucun peuple. »

» Vu l'article 54, chapitre 5 de la Constitution, ainsi conçu :

« Le président veille à la défense de l'Etat ; mais il » ne peut entreprendre aucune guerre sans le consentement de l'Assemblée nationale. »

» Vu enfin le paragraphe 1er de l'article 68 de la Constitution, ainsi conçu :

« Le président de la République, les ministres, les » agents et dépositaires de l'autorité publique sont » responsables, chacun en ce qui le concerne, de » tous les actes du gouvernement et de l'administration. »

» Considérant que le corps expéditionnaire aux ordres du général Oudinot a, contrairement aux votes du 17 avril et du 7 mai dernier de l'Assemblée constituante, été dirigé contre la liberté du peuple romain ;

» Que d'autre part, la guerre contre Rome a été entreprise, non seulement sans le consentement de l'Assemblée nationale, mais encore au mépris de la volonté formellement exprimée par elle de ne point attaquer la République romaine ;

» Considérant que ces faits constituent le crime de violation du paragraphe V et de l'art. 54 précités,

» Décrète :

« Le citoyen Louis-Napoléon Bonaparte, président de la République, et les citoyens Odilon Barrot, Buffet, Lacrosse, Rulhières, de Tracy, Passy, Drouin de Lhuys et de Falloux, ses ministres, sont accusés d'avoir violé la Constitution. »

(Suivent cent quarante-six signatures.)

VIOLATION DE LA CONSTITUTION.

« S'il est vrai, dit ce matin la *Presse*, qu'après le vote du 7 mai, le pouvoir exécutif ait donné l'ordre au général en chef Oudinot d'attaquer Rome, oui, la Constitution a été violée !

» Notre devoir est de la défendre; car, si nous hésitons un seul instant à la défendre, et à la défendre de toute la puissance de notre énergie, c'en serait fait de toutes nos libertés politiques et de toutes nos garanties judiciaires.

» Nous le savons, *si la première atteinte était tolérée, on oserait tout.* Peut-être est-il encore temps de sauver le président de la République, de l'arracher à des *influences funestes, à des conseils perfides.* C'est un dernier effort que nous tentons ! »

M. Odilon Barrot s'est permis d'associer l'assassinat de M. Rossi à l'origine de la République romaine. C'est là une confusion déplorable et, nous le craignons, une confusion volontaire, qui entache la bonne foi de l'orateur.

M. Rossi a été poignardé le 15 novembre 1848 aux cris de : *vive le ministère Mamiani !* Et c'est en effet M. Mamiani qui, le lendemain, fut élu ministre par le pape Pie IX.

La République n'a été proclamée que trois mois après, dans le mois de février.

Nous livrons ces dates à la bonne foi publique, et nous espérons que ni un orateur, ni un journal n'aura désormais l'impudeur de dénaturer des faits si palpables.

Quant à M. Odilon Barrot, nous regrettons qu'il soit descendu à des allégations du gouvernement au niveau de celles que se permettent le *Constitutionnel, l'Univers* et leurs échos. *(National.)*

LA PENTE DU MAL.

Il y a, dans le mal comme dans le bien, une logique inflexible à laquelle il est impossible de résister. De même que chaque pas dans la voie de la vérité fait apparaître une nouvelle clarté, de même chaque pas dans la voie de l'erreur fait découvrir une confusion, un obstacle, un péril. Le jour où le ministère a eu la funeste pensée d'envoyer nos soldats en Italie, sans but déterminé, au nom d'une équivoque, il a posé le pied sur cette pente fatale qui devait le conduire de chute en chute, de précipice en précipice jusqu'au point où il en est aujourd'hui.

Il a compromis notre influence ; il a humilié nos armes ; il a sacrifié le sang français ; il a désavoué sa parole ; il a bombardé Rome ; il a violé la Constitution ; il nous a mis peut-être au bord d'une nouvelle révolution. Voilà ce qu'a produit une faute ! C'est la marche des choses humaines. On n'est d'abord qu'imprévoyant, mais on devient bientôt imprudent, et on finit toujours par devenir coupable. En politique comme en morale, les fautes commencent par des inconséquences et aboutissent à des crimes !

Aujourd'hui cette expédition, qui n'était qu'une faute à son début, dégénère en un véritable attentat ; attentat contre la Constitution, qu'elle viole ; attentat contre la civisation, qu'elle outrage ; attentat contre la religion, qu'elle ensanglante ; attentat contre le droit, qu'elle opprime ; attentat contre la France elle-même, qu'elle compromet, en se servant de sa main pour combattre son propre principe et pour faire l'œuvre de l'Autriche !

On lit dans la même feuille :

A des interprétations, à des arguments de palais, M. Ledru Rollin a opposé les faits évidents, irrécusables ; puis après avoir montré le ministère infidèle à ses engagements, et traître à la Constitution, il a tiré une conclusion terrible, en s'écriant qu'il saurait défendre la Constitution violée, par tous les moyens possibles, même par les armes !

Toute la Montagne se lève et répète ce nouveau serment du Jeu-de-Paume. La droite s'indigne et proteste. Les partis se menacent, s'injurient, et se mesurent déjà de la parole et du geste. M. le président Dupin essaie de dominer le tumulte, et lance un rappel à l'ordre qui vient expirer dans le bruit de cette tempête.

M. le général Bedeau, qui a pris la parole après M. Ledru-Rollin, est venu déclarer à son tour qu'il défendrait la Constitution violée. Seulement il ne reconnait qu'à la majorité le droit de juger si cette violation existe.

Théories brûlantes que nous n'abordons qu'en tremblant ! Et voilà cependant où nous a conduits cette déplorable politique que nous avons vainement poursuivie de nos avertissements : elle nous a conduits au bord d'un abîme. Aujourd'hui, le droit d'insurrection se pose ouvertement à la tribune ; il se discutera demain dans les journaux. C'est le rappel qui bat pour une nouvelle révolution !

Et c'est dans une telle situation que la majorité a voté l'ordre du jour pur et simple !

Non, un tel vote, ce n'est pas du dédain, comme l'a dit M. Ségur d'Aguesseau. Le dédain, quand il est poussé si loin, n'est que de la démence !

VIVE LA CONSTITUTION !

Ce qu'il faut maintenir, c'est la Constitution.

Ce qui est certain, c'est que les articles 5 et 54 sont violés.

Ce que la France ne peut souffrir, c'est que l'on traîne son honneur dans la boue, c'est que les complices de 1815 imposent leur politique à la nation.

Voici les deux articles violés :

« Art. 5. La République française respecte les nationalités étrangères comme elle entend faire respecter la sienne; elle n'entreprend aucune guerre dans des vues de conquête; elle n'emploie jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple. »

« Art. 54. Le president veille à la défense de l'Etat, mais il ne peut entreprendre aucune guerre sans le consentement de l'Assemblée nationale. »

Voici maintenant la garantie de la France :

« Art. 110. L'Assemblée nationale confie le dépôt » de la Constitution et des droits qu'elle consacre à » la garde et au patriotisme de tous les Français. »

Que tous les amis de la légalité, de l'ordre, de la Constitution fassent leur devoir : qu'ils maintiennent intacte la Constitution, qu'ils défendent l'honneur de la France ! *(Tribune des Peuples.)*

On lit dans le *Peuple :*

La majorité législative avait-elle le droit d'amnistier M. L. Bonaparte, violateur de la Constitution?

Non.

La raison en est bien simple : c'est que si l'Assemblée, issue du suffrage universel, est souveraine, il y a pourtant quelque chose de plus souverain qu'elle.

Ce quelque chose, ce n'est ni le droit imprescriptible ni même le peuple ; c'est la Constitution.

La Constitution est confiée au patriotisme de tous les citoyens ; or, s'il y a un pouvoir qui doive aider les citoyens dans cette œuvre de conservation et de stabilité, c'est le pouvoir législatif. Si le pouvoir législatif ne venge pas l'honneur de la loi outragée, qui donc sera forcé d'en prendre la défense ? Y aura-t-il seulement des lois ? Et sans lois, quelles garanties restent aux citoyens?

La République française et la République romaine.

La République romaine. — Pourquoi me tuez-vous, ma sœur, et quel mal vous ai-je fait ?

La République française. — Aucun; je conviens que je vous ai attaquée injustement; mais comme j'ai commencé, l'honneur m'ordonne de vous achever. (*Liberté.*)

M. Dufaure a écrit à M. de Lamoricière, qui se trouve en ce moment dans les environs de Nantes. Il priait le général de revenir à Paris pour prêter son secours au gouvernement.

Le général Lamoricière a répondu que le ministère ne doit pas compter sur son appui, étant composé comme il l'est aujourd'hui, et agissant de manière à mériter un blâme général. Il s'étonne beaucoup que M. Dufaure fasse partie du cabinet dans lequel siége M. de Falloux. (*Tribune des Peuples.*)

Italie.

Rome républicaine se défend avec le courage et l'acharnement qu'inspirent seuls l'amour de la liberté et la sainteté du combat. Le 3, Ancône résistait encore aux Autrichiens, après douze jours de siége et de bombardement par terre et par mer: le fait est attesté par un journal autrichien de Trieste. Rome résiste avec le même acharnement aux troupes françaises, malgré la rage d'Oudinot et la valeur de nos soldats.

Les journaux et correspondances que nous recevons aujourd'hui ne sont pas postérieurs à ceux d'hier. Nous y trouvons seulement la confirmation de ce fait, qu'un épouvantable massacre s'accomplit depuis plusieurs jours sous les murs de Rome, au mépris de toutes les règles de la politique, au mépris du droit des gens, au mépris de la Constitution.

On écrit de Civita-Vecchia, 5 juin, à la *Voix du Peuple*:

« Je vous ai écrit hier par un bateau à vapeur; aujourd'hui je vous donne le peu de détails qui nous arrivent de Rome. Dans ce moment nous voyons arriver 150 de nos blessés. Nous les avons interrogés, et nous avons appris que depuis deux jours le combat dure avec un acharnement affreux. Nos pertes sont effrayantes; on dit que nous avons 300 morts et un nombre incalculable de blessés. Les Romains ne sont pas moins maltraités, et l'on assure que le palais Corsini est devenu la proie des flammes, incendié par les bombes de M. Oudinot. La ville se défend avec un courage héroïque, quoique menacée en même temps par les Espagnols, les Napolitains et les Autrichiens, qui viennent SECOURIR LES FRANÇAIS.

» Ceux-ci, depuis deux jours, n'ont point gagné un pouce de terrain. Ils occupent la villa Panfili, mais, malgré cette position, ils n'ont obtenu aucun avantage réel. Ils ont voulu prendre d'assaut le château Saint-Ange, du côté des fossés, à la *Porta Angelica*, mais c'est là qu'ils ont été repoussés avec une boucherie horrible. On assure que le 20ᵉ de ligne a presque entièrement disparu; il n'en reste que deux compagnies, qui encore sont, dit-on, démembrées.

On disait ce matin que la démoralisation s'est emparée de nos soldats, et que M. Oudinot a fait fusiller douze officiers qui faisaient mine de vouloir protester contre cette guerre fratricide, injuste, inhumaine et contraire à tous les droits divins et humains. Bombarder une ville après une convention! c'est inouï dans les fastes des nations. Il était réservé à M. de Reggio de donner le premier au monde cet affreux spectacle.

» Voilà où nous en sommes, citoyen: que dira la France, que dira notre nouvelle Assemblée nationale en apprenant tous ces malheurs? Continuera-t-on le système infâme où nous nous sommes engagés? La France se rendra-t-elle solidaire des exploits de M. Oudinot? Nous ne le pensons pas; car, s'il en était autrement, je ne sais pas où la France irait cacher sa honte! Nous sommes littéralement anéantis.

» Publiez ces tristes détails, chers citoyens. Ils sont exacts. Nous les avons reçus de la bouche même de quelques-uns de nos malheureux compatriotes, revenus du théâtre de la guerre. L'indignation de l'armée est à son comble. »

Salut et fraternité,

Un Français demeurant à Civita-Vecchia.

Le *Sémaphore* publie une correspondance du 4, quartier-général, où nous trouvons ces lignes:

« Après avoir raconté les événements déjà connus de la journée du 3 et de la nuit du 3 au 4, pendant laquelle le feu de nos batteries n'a pas cessé, l'auteur de cette correspondance ajoute: Pendant toute la matinée de ce jour, les coups de canons ont été moins rapprochés, mais cet après-midi le combat a recommencé avec plus de vigueur. Ce soir à huit heures on ouvre la tranchée, le feu de nos batteries continuera avec vigueur toute la nuit. Nos soldats sont admirables. Il faut convenir aussi qu'on nous oppose une vigoureuse résistance. Le résultat toutefois ne saurait être douteux.

» Les régiments qui prenaient part à l'action ont passé toute la journée sans prendre aucune nourriture.

La *Gazette du Midi*, journal légitimiste, qui se donne pour mission de rassurer la population marseillaise justement émue, publie une lettre de Fiumicino, 6 juin, d'où nous extrayons les faits suivants:

« Avant-hier, à trois heures l'armée, s'est emparée, sans perte sensible, de la villa Panfili, et les soldats, n'écoutant que leur courage et emportés par leur ardeur, ont enlevé la villa Corsini sans en avoir reçu l'ordre du général. Ce point, qui n'est éloigné que d'une petite portée de canon d'une batterie de la ville, et que l'on avait bien fortifié et solidement occupé, nous a coûté cher. Repris deux fois par l'ennemi, ce n'a été qu'à la troisième qu'il est resté à nous.

» Demain la tranchée sera ouverte et les batteries pourront commencer leur feu. La villa Corsini avait 1 200 hommes de garnison. Dans une attaque que ceux-ci ont voulu faire, nous avons réussi à couper la retraite à 113 d'entr'eux que nous venons d'expédier en Corse. Dans ce nombre étaient 10 officiers, dont 2 capitaines. *Ils mouraient de faim et n'avaient rien mangé depuis deux jours.*

» Hier les ennemis ont tenté une sortie pendant la nuit et nous ont blessé et tué quelques hommes; mais elle leur a coûté bien cher. Coupés dans leur retraite, un bataillon de 890 hommes est resté presque tout entier sur le champ de bataille, il n'est demeuré que 25 hommes vivants, et nous les avons faits prisonniers.

» Nous avons eu des engagements particuliers où l'avantage a toujours été pour nous. Ainsi, hier des dragons romains, voulant sortir par une petite poterne, ont perdu 11 hommes de suite sans pouvoir effectuer leur projet.

» On a remarqué la justesse du tir des carabines de nos chasseurs à pied. Un d'entre eux a tué sept chefs de pièce coup sur coup, à une grande portée. Malheureusement un biscayen est venu l'enlever à son tour à l'admiration de nos soldats. Nous avons un caporal qui s'est emparé d'un drapeau et que le général en chef a décoré sur le champ de bataille.

» Des coups de fusil se font entendre dans la ville. Entre le dôme de Saint-Pierre et le Vatican on aperçoit une fumée très épaisse et tous les indices d'un incendie. Nous savons que tous les édifices publics sont minés.

» Nos pertes s'élèvent à 120 blessés environ et 20 tués. Parmi les blessés beaucoup seront rétablis sous peu. On les dirige sur Civita-Vecchia, pour qu'ils soient mieux soignés, et on ne garde dans le camp que ceux qui ont à subir une amputation.

» L'armée autrichienne en marche sur Rome n'est encore que sur la frontière de Toscane. Le général en chef lui expédie un aide-de-camp pour l'informer de ce qui se passe.

» Le roi de Naples, avec son armée et les 3 500 Espagnols, marche aussi sur la capitale du monde chrétien. »

— Nous lisons dans le *Démocrate du Var* du 9:

« Nous n'avons reçu aucune nouvelle de l'expédition d'Italie; seulement nous devons ajouter à celles que nous avons données hier, que quelques compagnies sorties de Rome ont tenté de détruire un pont jeté sur le Tibre, qui met en communication les deux fractions de l'armée qui occupent les rives du fleuve. Mais elles ont été repoussées et ont laissé 213 prisonniers entre les mains des Français.

» Parmi ces prisonniers se trouvent, dit-on, deux femmes qui avaient voulu faire partie de cette expédition périlleuse. Quelques Français se trouveraient aussi parmi ces prisonniers.

» Le 3 juin, à deux heures du matin, la porte Saint-Paul ayant été enfoncée à coups de canon, le 1ᵉʳ bataillon et huit compagnies du 36ᵉ ont franchi le mur d'enceinte et enlevé d'assaut le mont Estacio.

A neuf heures du matin, le mont Aventin, le mont Palatino, le mont Célio, le Colysé et l'église Sainte-Brisca étaient occupés par la première brigade.

Les avant-postes occupaient à droite le Campo-Vacino et à gauche le Forum et les portes de Rotte et de Sublicio, à portée de pistolet des premières barricades.

Nos pertes étaient insignifiantes et l'armée avait toute la première division dans le mur d'enceinte.

La deuxième division occupait la rive droite depuis la porte Saint-Pancrace jusqu'à celle del Popolo.

Les deux brigades formant la troisième division et la cavalerie rayonnaient autour de la place, et formaient des colonnes mobiles pour empêcher toutes sorties de la part des assiégés.

L'*Ere nouvelle*, de Bastia, nous apporte le récit de l'arrivée des prisonniers romains dirigés sur la Corse. Nous ferons remarquer que ce journal est *modéré* et bonapartiste:

« La corvette à vapeur le *Véloce* vient de débarquer 213 prisonniers appartenant à l'armée romaine. L'armistice étant expiré, les hostilités ont, dit-on, recommencé. On se battait aux environs de la ville, lorsque ces deux cents prisonniers sont tombés au pouvoir des postes avancés de l'armée française. Le général Oudinot serait maître des plus fortes positions. La résistance ne saurait être de longue durée. Mais avant d'entrer dans la ville de Rome à travers d'énormes, de nombreuses barricades, la mort aura éclairci les rangs des deux armées, un sang généreux aura coulé de part et d'autre.

» Les Autrichiens seuls doivent s'en réjouir, les morts et les blessés sont autant d'ennemis de moins pour eux, autant de défenseurs de moins pour la cause des peuples. Que cette idée est affligeante! Au nom des Français, à l'annonce d'une expédition française, qui de nous n'eût soupçonné un plus noble dessein dans notre cabinet? La délivrance de l'Italie, l'expulsion des Autrichiens, voilà ce que nous attendions de notre gouvernement; supposer à cette intervention armée un but moins élevé et surtout moins national, eût paru à des républicains un outrage, une calomnie contre le ministère français.

Les officiers romains ont reçu un accueil bienveillant de la part des autorités civiles et militaires; les officiers du 21ᵉ léger en garnison et ceux de la garde mobile leur ont donné aussi des témoignages d'estime et de sympathie. On voit bien qu'ils aimeraient plutôt marcher contre les mitrailleurs de Brescia, de Bologne et les pillards de Livourne.

Parmi les officiers prisonniers, il en est qui ont des formes distinguées, l'allure et la tenue tout-à-fait militaire.

Après l'attaque de Rome, dit la *Concordia* de Turin, journal très italien, mais non républicain, après l'attaque de Rome, les Français seraient des imbécilles (sciocchi) s'ils ne s'apercevaient pas que leur République est minée dans sa base.

Le même journal dit ailleurs:

» Rome résiste encore. C'est une lutte de géants qu'elle soutient en ce moment. Sa gloire suffirait à la grandeur du nom italien. Assaillie à la fois par les Autrichiens, les Napolitains, les Espagnols et les Français, elle a remporté deux éclatantes victoires; elle résiste à Ancône aux Autrichiens, elle résiste à Rome à 25 000 Français. Dans la funeste inaction où l'on tient notre armée, nous faisons un appel général au patriotisme de tous nos citoyens. Tous ceux qui sont libres, tous ceux qui savent manier une arme et veulent se rendre utiles en ce moment suprême à l'Italie, nous les supplions de courir à la défense de Rome. Rome est l'espérance dernière de l'Italie. C'est dans Rome, ville fatidique et éternelle, que se concentrent et se réunissent les grands intérêts de l'Italie. A Rome! à Rome! »

— « Les nouvelles qui nous parviennent de Rome, dit l'*Opinione*, annoncent à l'Europe un acte inouï de mauvaise foi de la part de la République française, un acte qui dépasse les actes de la très immorale Autriche. Au moins l'Autriche est franche et marche le front haut. Elle dit: Je veux restaurer le passé, je veux faire bon marché des peuples et les assassiner comme il me plaît. Le gouvernement de la *grande nation*, au contraire, en se proclamant le champion de la liberté, caresse et puis trahit, flatte et puis assassine. »

Il n'est pas exact que Venise se soit rendue aux Autrichiens.

Notre correspondant de Marseille nous écrit, à la date du 9 juin:

Deux mots à la hâte pour vous donner quelques détails sur l'engagement du 3 à Rome. Je les tiens d'une source certaine; j'ai vu moi-même une lettre d'un officier, datée du 4, devant Rome:

« Le 3 au matin l'attaque a commencé, le 33ᵉ et le 25ᵉ de ligne en avant, le 20ᵉ en tirailleurs; le combat a duré 38 heures. Le 20ᵉ a peu souffert; le 25ᵉ et le 33ᵉ ont éprouvé des pertes très graves, un colonel et un autre officier supérieur sont morts. Les soldats se battent comme des lions. Le 6 l'attaque doit recommencer. Il est certain que si Rome ne se rend pas ce jour-là, elle sera bombardée à outrance. Plusieurs milliers de projectiles sont arrivés à cet effet. On se dispute le terrain pied à pied. 115 blessés sont à Civita-Vecchia. Les Autrichiens sont très rapprochés. »

Aujourd'hui nous savons, par un bâtiment arrivé à Toulon et parti du 6 au soir de Civita-Vecchia, que le 36ᵉ est entré dans Rome.

C'est un officier du 20ᵉ qui a écrit à sa famille, par conséquent il n'est pas étonnant qu'il ait dit que ce régiment a peu souffert; d'autres versions disent, au contraire, qu'il a beaucoup souffert.

Révolution allemande.

Le ministère wurtembergeois vient de faire paraître une déclaration par laquelle il dénie à l'Assemblée constituante le droit de nommer un nouveau pouvoir central et de disposer des finances, ainsi que de l'armée wurtembergeoise; il s'opposera à toute mesure prise dans ce sens, et il espère que l'armée, ainsi que la milice citoyenne, protégeront la constitution, feront respecter la loi et maintiendront l'ordre public.

Le commandant provisoire de la milice et le conseil municipal se sont associés à cet acte.

La communication de cette pièce à la deuxième chambre a causé un tumulte épouvantable. Après une séance des plus orageuses, la chambre a décidé, par 45 voix contre 38, qu'une commission nommée à ce sujet ferait son rapport le lendemain.

La salle des séances a été mise ensuite à la disposition de l'Assemblée nationale pour une séance de nuit.

A la suite de la proclamation de la loi martiale, de nombreuses arrestations ont été faites dans l'armée et dans le peuple.

On dit que l'archiduc Jean est en fuite, se dirigeant vers l'Autriche.

A la nouvelle de la dissolution du gouvernement central, les troupes hessoises se sont retirées de la frontière de Bade. Ces troupes, qui ont combattu contre les insurgés républicains, ne rencontrent que répulsion chez leurs compatriotes. A l'affaire de Weinhein, les Hessois ont emporté leurs morts dans six fourgons. Une lettre particulière dit qu'il n'y a pas d'exemple d'une conduite aussi lâche que celle des Hessois. Ils ont surpris, au nombre de 5 000 hommes, une compagnie de soldats et environ 1 000 gardes nationaux pendant leur sommeil, et se sont servi contre eux de canon et de mitraille, ce qui ne les a pas empêchés de subir de grandes pertes. La fureur des républicains, leur mépris de la mort, sont indescriptibles. Plusieurs bataillons portent sur leurs casques des têtes de mort, avec les lettres S. T. (la victoire ou la mort!)

A Francfort, les Wurtembergeois ont refusé de marcher.

Le corps franc parti de Hanau est parvenu à joindre sain et sauf les Badois. Il a amené deux pièces de canon.

Les soldats prussiens et wurtembergeois continuent à affluer dans les rangs des insurgés.

L'ancien adjudant de Messenhauser, Edouard Kuchenbecker, bloque Germerstein.

Hongrie.

Les Russes marchent toujours, mais n'arrivent jamais. Lorsque l'on demande au czar pourquoi il n'a pas encore pris l'offensive, il dit qu'il veut attendre pour cela que toutes les troupes qu'il met en campagne soient réunies. Son argument qu'il formule devant les Autrichiens en langue française est celui-ci: *Je ne veux pas voir se renouveler les tristes scènes que nous avons eu à déplorer en Transylvanie.*

Au dire des journaux de Vienne du 6 juin, voici quelle serait actuellement la position des deux armées en Hongrie. Presbourg est le point central des opérations des troupes autrichiennes; leur centre s'étend de Presbourg à Wieselbourg et à la partie occidentale de l'île de Schutt; leur aile droite se trouve près d'Oldenbourg, derrière le lac de Neusiedel; la gauche s'étend sur la rive droite de la Waag, dans la direction du nord, et donne la main aux Russes que l'on dit s'approcher. On prétend que 16 000 Russes sont entrés à Presbourg avec 30 bouches à feu.

Le corps entier devant être de 22 000 hommes, avec 48 canons, on aurait donc laissé sur d'autres points 5 à 6 000 hommes, avec 12 pièces d'artillerie. Plus tard sont arrivés deux bataillons de grenadiers, avec deux batteries de 12. Le gros de l'armée impériale se dirige sur la rive droite du Danube; la rive gauche restera occupée par des troupes russes.

Quant aux Hongrois, un corps faisant partie de l'aile gauche surveille les endroits où l'on pourrait franchir la Waag; puis leurs détachements s'étendent de Komern jusque bien avant dans l'île de Schutt; de là vient qu'on entend si souvent parler d'engagements près de Vakja, Boos, Szerdaheby, etc. Un autre corps, aux ordres de Klapka, occupe Raab, qu'il a fortifié. Une colonne de ce corps a été dirigée contre Vesprim. Enfin, une division hongroise se trouve en face d'une division autrichienne, au sud du lac de Neusiedel et des grands marais voisins.

Assemblée législative.

Présidence de M. BENOIT. — *Séance du 12 juin 1849.*

Les abords de l'Assemblée sont encombrés comme hier par de nombreuses escouades de sergents de ville.

La garde de l'Assemblée a été doublée. Un grand nombre de curieux stationnent sur le pont et aux abords du palais de l'Assemblée.

La séance est ouverte à trois heures.

Plusieurs congés sont demandés pour cause de maladie.

M. LE PRÉSIDENT appelle à la tribune les rapporteurs des élections de l'Ain et de la Loire.

Les rapports ne sont pas prêts.

M. LACROSSE, ministre des travaux publics. Une proposition a été déposée hier sur le bureau de l'Assemblée nationale. M. Ledru-Rollin a demandé l'urgence. Le gouvernement n'est pas moins pressé de faire décider la question.

Le gouvernement prie l'Assemblée de se retirer immédiatement dans ses bureaux pour nommer la commission chargée d'examiner cette proposition.

M. TASCHEREAU. Il est bien entendu que le rapport sera présenté séance tenante. (Oui! oui!)

M. le président met aux voix la proposition de M. Lacrosse; elle est adoptée à l'unanimité.

La séance est suspendue pendant 2 heures.

Elle est reprise à cinq heures et demie.

M. GRANDIN paraît à la tribune tenant en main la *Réforme* de ce matin.

En attendant que la discussion s'ouvre sur le rapport de la commission, je demande à l'Assemblée la permission d'adresser des interpellations à quelques membres de cette partie de l'Assemblée (montrant la gauche. — On rit.), et probablement aussi à M. le ministre de l'intérieur.

Dans certains journaux on soutient que le gouvernement a violé la Constitution, et l'on s'exprime à cet égard en des termes sur lesquels j'interpellerai les membres de l'Assemblée qui peuvent être les auteurs de ces articles.

Je viens donc demander à ceux de nos collègues qui ont écrit ces articles de s'en déclarer les auteurs, afin d'en assumer toute la responsabilité.

M. Grandin donne lecture de la protestation des écoles.

A côté de cette pièce on en trouve une autre; elle est signée de la presse républicaine et du comité démocratique-socialiste.

(L'orateur donne lecture de cette pièce, que nous avons publiée.)

La troisième pièce est une proclamation de la Montagne au peuple, à la garde nationale et à l'armée.

(L'orateur donne lecture de cette pièce que nous avons donnée ce matin.)

Vous voyez, dit-il, qu'une portion de cette Assemblée pense que la Constitution a été violée, et qu'il ne reste plus, si l'Assemblée législative ne revient sur son vote, d'autre recours que l'appel aux armes.

Une autre partie de l'Assemblée pense au contraire que la Constitution n'a pas été violée, et que la Constituante n'a pas envoyé une armée en Italie pour n'y rien faire.

Il suit donc de là que la majorité de l'Assemblée se trouve sous le coup d'une menace, de la menace d'un appel aux armes.

Je demande jusqu'où veulent aller les signataires de ces articles, et, dans le cas où ils ne répondraient pas, je demande à M. le ministre de l'intérieur quelles mesures il prendra pour parer à ces éventualités.

M. Pierre Leroux, malgré les observations de la gauche, monte à la tribune.

M. PIERRE LEROUX. Le représentant qui quitte cette tribune continue un rôle qu'il a joué dans l'Assemblée. Je viens répondre pour mon compte à la question qu'il a posée. Croit-il donc que la France tout entière est dans cette Assemblée?

La souveraineté du peuple existe toujours. Nous avons toujours le droit de demander au peuple: Etes-vous de notre avis?

Quant à cette insinuation que nous voulons en appeler aux armes, c'est une insinuation et rien de plus. Les pièces signées de nous ne contiennent nullement un appel aux armes. Il est mille moyens d'en appeler au peuple sans recourir aux armes. Refuserez-vous au peuple le droit de renverser les violateurs de la Constitution, lorsqu'il sera suffisamment éclairé sur cette violation?

Je dis qu'au moment où nous allons nous prononcer solennellement sur une grande question, venir apporter à la tribune un élément d'irritation, c'est faire acte de mauvais citoyen. (Protestations à droite.)

M. DUFAURE. Je ne saurais admettre que l'honorable M. Grandin, en appelant l'attention de l'Assemblée sur des publications qui ont été faites ce matin, ait fait acte de mauvais citoyen; son discours n'eût-il eu d'autre effet que d'avoir amené M. Pierre Leroux à expliquer les publications qui nous ont été dénoncées, il aurait encore fait acte de bon citoyen.

Il y a quelque chose de fondé dans ce qu'a dit M. Pierre Leroux. Sans doute le peuple en déléguant son pouvoir pour trois ans à l'Assemblée législative, le peuple n'a pas abdiqué son droit de se faire entendre à nous. Il peut s'adresser à nous par la presse et par les pétitions; mais allons jusqu'à la discussion pacifique, pas au-delà.

Si d'autres esprits égarés veulent courir aux armes, ils feront un acte condamnable. Dans les circonstances où nous sommes, nous devons suivre notre devoir; nous sommes décidés à défendre la République envers et contre tous. Si on voulait substituer un gouvernement anarchique à celui que nous avons, nous le combattrions de toutes nos forces. Et c'est quand la population de Paris est décimée par le plus terrible des fléaux que l'on veut la jeter sur le pavé!

Je n'ai pas besoin de dire les mesures que le gouvernement a prises. Soyez sûrs que nous ferons notre devoir. (Applaudissements à droite.)

M. LE PRÉSIDENT. Le rapporteur de la commission est prêt. Je l'appelle à la tribune.

M. DARU, rapporteur. Messieurs, l'urgence de la proposition qui vous est soumise n'a pas besoin d'être démontrée. Vous avez vu hier un membre de l'Assemblée faire la menace d'un appel aux armes. Ce fait seul a déterminé la commission à vous proposer l'urgence.

Quant à l'acte d'accusation, la commission a été d'avis que la Constitution n'a été violée ni dans son texte, ni dans son esprit. L'expédition d'Italie n'a pas été dirigée contre la liberté de l'Italie. L'Assemblée constituante en donnant l'autorisation d'attaquer Civita-Vecchia, a donné par cela seul l'autorisation d'employer la force, si l'on rencontrait de la résistance.

D'ailleurs c'est à l'Assemblée législative seule qu'il revient de porter un jugement sur cette expédition; tant que l'Assemblée n'a pas prononcé, on ne peut dire qu'il y a dissentiment entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif.

Par ces motifs, votre commission vous propose à l'unanimité de ne pas prendre la proposition en considération.

L'Assemblée, consultée, décide à l'unanimité qu'il y a urgence.

M. CALLET. Citoyens représentants, je ne viens pas faire un discours, mais je voudrais éclairer ma conscience. Je viens faire une simple question au président du conseil. Je demande si dans l'hypothèse où l'armée entrerait à Rome, le gouvernement persévérerait dans l'intention de ne peser en aucun cas sur la forme du gouvernement des Etats romains. C'est la seule question que j'ai voulu lui faire.

Les ministres restent d'abord immobiles à leurs bancs. Après beaucoup d'hésitations, M. Barrot se lève, et malgré les instances de M. de Falloux, il se dirige vers la tribune.

Je déclare, dit-il, que malgré la résistance que nous avons rencontrée, le but du gouvernement est toujours le même. Vous me demandez ce que nous ferons.

Tout ce qu'on peut exiger de la plus haute vertu d'une nation, c'est d'oublier; c'est de ne se souvenir que des devoirs qui lui sont imposés, et qu'elle ne peut pas oublier sans abjurer son principe.

M. LACLAUDURE. La réponse qui vient d'être faite par M. le président du conseil est en dehors de la question posée. Il ne s'agit pas de savoir ce que fera l'armée française quand elle sera dans Rome; il s'agit de savoir si on a violé ou non la Constitution en ordonnant d'attaquer Rome. (C'est cela!)

On nous dit que le ministère n'a de juges que l'Assemblée législative, et qu'il n'est pas responsable envers la Constituante. C'est une erreur. Un coupable est toujours jugé d'après les lois antérieures. La Constituante vous a imposé une loi; l'avez-vous exécutée, oui ou non? L'Assemblée législative n'a pas à décider autre chose.

Mais la question n'est pas là: nous accusons parce que nous avons des actes et des faits. Des républicains ont combattu des républicains. Ceux qui les ont fait combat-

tre sont des traîtres. Mais nous voulons des pièces, nous; nous ne pouvons pas nous faire des consciences à la légère.

On me dit : Il ne fallait pas accuser. Lorsqu'un crime a été commis, un magistrat accuse, mais il instruit en même temps, il recherche les preuves; moi, je demande à l'Assemblée de m'éclairer, je demande qu'on nous donne les pièces, les dépêches complètes qui doivent éclairer le pays.

M. DE TOCQUEVILLE. Je n'ai que deux mots à dire.

Je n'aurais pour mon compte aucune objection à la publication de toutes les pièces, et j'ai la conviction que de cette publication ressortirait la justification complète du gouvernement, mais aujourd'hui je me refuserai cette communication pour deux raisons.

D'abord les pièces les plus importantes ont été livrées par d'autres, et, en ce moment, elles sont connues de toute la France.

La seconde raison, la voici :

Quand on vient faire une proposition comme celle qui a été déposée, on ne demande pas l'ajournement. (Très bien! à droite.)

Si l'on demande l'ajournement, c'est uniquement pour agiter l'opinion (Très bien! à droite.) Si l'on ne voulait pas agiter l'opinion, on ne serait pas venu apporter hier à cette Assemblée des bruits qui n'ont pas de fondement, et qu'une dépêche télégraphique arrivée aujourd'hui me permet de démentir.

Dans ces journées où l'on est venu nous annoncer que notre armée avait été battue, il y a à peine eu un combat. Notre armée se préparait tranquillement à la prise de la ville.

Voici la dépêche que j'ai reçue :

« Quartier-général de Villa-Santucci, le 5 juin, à 7 heures du soir.

» L'ouverture de la tranchée a eu lieu hier soir à six heures. A cinq heures du matin, deux batteries de siège, en arrière de la parallèle, on ouvert leur feu. L'ennemi, occupé par une sérieuse diversion que j'avais ordonnée du côté des villas Corsini et Valentini, n'a pas tiré un seul coup de fusil sur nos travailleurs. Pendant la journée, son feu de ce côté a été assez nourri, sans nous avoir fait éprouver de pertes.

» Le 53e de ligne, débarqué depuis trois jours, est arrivé hier ici. Il a sur-le-champ pris part au service et aux travaux.

» Le Ponte-Molle est entièrement rétabli et peut donner passage aux voitures.

» On a trouvé dans les souterrains 150 kilos de poudre préparée pour faire fougasse. »

« Du 6, à 3 heures et demie du matin.

» La nuit a été tranquille; on continue les travaux de tranchée avec activité.

» La nuit prochaine, on construira de nouvelles batteries.

» On s'occupe sans relâche de consolider la défense de San-Pancrazio et des villas Corsini et Valentini. »

M. LE PRÉSIDENT. La discussion s'est engagée sur le fond de la question. Il est conforme à tous les précédents qu'après avoir déclaré l'urgence, l'Assemblée soit consultée pour savoir si elle passe immédiatement à la discussion du fond.

M. LEDRU-ROLLIN. Permettez-moi de persister dans la demande qui a été faite d'une communication de pièces. Ne m'interrompez pas en disant que c'est l'ajournement, c'est une erreur; l'Assemblée peut se déclarer en permanence : il n'y aura donc pas d'ajournement.

Nous ne voulons pas d'agitation ; je proteste contre ce mot. Nous voulons qu'il y ait production de pièces, afin que l'Assemblée puisse se prononcer en toute connaissance de cause. Nous demandons à savoir les ordres qui ont été donnés. C'est ce que vous avez déjà fait lorsque l'Assemblée constituante a rendu son ordre du jour.

Ne nous y trompons pas, il y a un fait capital. M. Oudinot a prétendu dans une dépêche que vous avez publiée que les instructions qu'il a reçues étaient en contradiction avec les ordres que disait avoir reçus M. de Lessps.

Le général Oudinot déclare qu'il doit s'emparer de Rome coûte que coûte. Cet ordre a été donné par le ministère ou par une autorité supérieure. Or, cet ordre, s'il a été donné, est complètement contraire aux instructions données à M. de Lesseps, qui avait été envoyé pour négocier.

Je le répète, il faut que ce point soit éclairci. Il faut que les pièces soient connues. Si vous, majorité, vous n'attendez pas la communication des pièces, on dira que vous avez rendu un jugement *ab irato*. (Bruit à droite.)

Nous, nous avons assez de renseignements pour porter une accusation; je dis que vous, majorité, vous ne pouvez pas juger en l'absence des pièces.

Si M. Oudinot n'a pas eu le droit de repousser le traité conclu par M. de Lesseps, lui seul est responsable du sang versé; mais si le ministère lui a donné ce droit, la responsabilité retombe sur le ministère, qui, à côté des instructions publiques, a envoyé des instructions secrètes. Il faut que ce fait s'éclaircisse.

UNE VOIX A DROITE. Croyez-vous oui ou non au suffrage universel!

M. LEDRU ROLLIN. Oui, j'y ai foi.

Je crois au suffrage universel, mais je crois qu'il y a quelque chose qui lui est supérieur, c'est le droit éternel et la justice. (Interruption à droite.) Eh bien! c'est pour revenir au droit que je vous dis qu'il est impossible que vous rendiez un jugement sans connaître les pièces.

Maintenant j'ajoute que je ne rétracte rien des paroles que j'ai dites hier, mais je veux leur donner leur sens.

Il faut que mon pays sache ce que j'ai dit, et qu'on ne m'impute pas ce qui n'était pas dans ma pensée.

J'ai dit que nous défendrions la Constitution par tous les moyens pacifiques possibles, mais que, s'il ne restait plus qu'un moyen de la défendre, nous prendrions les armes pour la soutenir. (Très bien ! très bien !—Applaudissements prolongés à gauche.)

M. BAROCHE soutient que l'Assemblée peut, sans violer son règlement, se prononcer immédiatement sur la question, ainsi que l'a fait la Constituante lorsqu'elle a voté le crédit pour l'expédition de Civita-Vecchia.

A DROITE. La clôture! la clôture!

M. CORALY rappelle qu'il y a une différence dans le règlement entre les projets présentés par le gouvernement et les propositions qui viennent de l'initiative de l'Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT. Je vais consulter l'Assemblée pour savoir si elle entend passer immédiatement à la discussion du fond.

A GAUCHE. Mais non! mais non ! l'impression du rapport et la communication des pièces. (Bruit.)

M. LACLODURE parle de sa place. La droite lui couvre la voix.

M. LACLODURE, à la tribune. Personne ici ne demande l'ajournement; nous demandons la communication des pièces.

M. LE PRÉSIDENT. Cette observation ne change rien à la question que j'ai posée. Il ne peut y avoir communication des pièces que s'il y a ajournement.

UN MEMBRE DE LA GAUCHE. Nous ne sommes pas ici, citoyen président, devant un conseil de guerre, qui juge en l'absence de preuves. (Réclamations à droite.)

M. LE PRÉSIDENT. Je consulte l'Assemblée pour savoir si elle veut passer immédiatement à la discussion du fond. (Nouvelles réclamations à gauche.)

Le scrutin ayant été demandé, il va y être procédé.

Il est procédé au scrutin de division au milieu d'une vive agitation.

Résultat du vote :

Nombre des votants,	384
Majorité absolue,	193
Billets blancs,	377
Billets bleus,	7

La gauche n'a pas voté.

En conséquence, l'Assemblée décide qu'elle va passer immédiatement à la discussion.

M. PASCAL DUPRAT. Je ne monte à la tribune que pour faire une question. Nous avons demandé qu'on produisît des pièces; je demande que ces pièces soient apportées à cette tribune.

M. O. BARROT. Je fais appel à la bonne foi de tous. Il s'agissait de savoir si le ministère s'est rendu coupable en approuvant le général qui a ordonné l'attaque de Rome. Si la commission eût demandé des documents, ils lui auraient été livrés. Et lorsque la commission a déclaré à l'unanimité que le ministère n'est pas coupable, je vous le dis, vous n'avez pas besoin de pièces pour être éclairés. (C'est vrai! à gauche.) C'est une question de bonne foi et de loyauté. (Rires à gauche.)

M. CRÉMIEUX. M. le président du conseil s'adresse à ses accusateurs. Je comprends qu'ils soient éclairés, mais je crois qu'ils peuvent dire qu'ils désirent encore les pièces.

Quant à ceux qui n'ont pas accusé le ministère, qui n'ont pas signé l'accusation, du moment qu'ils sont appelés à se prononcer, ils ont besoin de connaître toutes les pièces. Il est important de connaître de quelle nature est l'ordre du 29 mai. Je demande que les pièces soient produites. (Très bien! très bien!)

M. THIERS. Messieurs, comme membre de la commission, je viens vous expliquer pourquoi elle n'a pas jugé à propos d'examiner ces pièces. Ce que j'ai de la peine à comprendre, c'est que ceux qui ont signé l'acte d'accusation demandent les pièces pour s'éclairer. (A gauche : Ce n'est pas cela.)

M. FÉLIX PYAT demande à dire quelques mots; la droite l'en empêche par ses clameurs.

M. THIERS. A toutes les époques j'ai accepté les interruptions, et j'ai bien voulu céder la parole à mes interrupteurs, mais après avoir expliqué ma pensée. Je le répète, je ne comprends pas que vous ayez dit hier que la Constitution était si indignement violée, que vous ayez voulu appeler le peuple aux armes... (Oui! oui! à droite.) Je ne comprends pas que vous veniez demander des pièces.

Vous avez dit que la Constitution était assez violée pour demander la déchéance du premier pouvoir de l'Etat. (A l'ordre!)

Quoi! vous allez m'interrompre parce que j'ai appelé l'Etat l'Etat.

Est-il vrai, oui ou non, que vous ayez dit que la Constitution était violée? (Oui ! oui !)

Nous, nous avons été assez éclairés, et je crois que vous devez être comme nous; messieurs, nous affligeons le pays par nos débats déplorables.

Nous disons, nous, qu'on n'a pas violé la Constitution. Vous dites, vous, que la volonté de l'Assemblée constituante a été violée, nous disons non !

Car si, en votant les 1 500 000 fr., elle n'avait pas prévu les conséquences, permettez-moi de le dire, elle aurait été stupide. Savez-vous ce qui fait la question? c'est l'ordre; vous l'avez mis en question hier : eh bien, moi, je vous le dis, jamais la civilisation européenne ne reculera devant la démagogie. (Approbation à droite.)

M. THIERS dit qu'il ne sait insulter personne; il dit à la gauche qu'elle est bien susceptible.

UNE VOIX A GAUCHE. C'est vous qui êtes l'insolent, ici.

M. THIERS. L'Assemblée n'a pas douté un moment que nous ne dussions aller à Rome. (A gauche : Oh!)

Non, je vous le répète en finissant, la Constitution n'a pas été violée, et je suis sûr que nous avons un gouvernement qui saura faire respecter la loi. (Applaudissements à droite.)

M. LEDRU-ROLLIN. M. Thiers vient de déplacer la question. Oui, nous sommes éclairés, mais il y a un fait qui doit être constaté. Le gouvernement, lorsqu'il a violé la Constitution, quel moyen a-t-il employé? Voilà ce que vous avez à dire au pays. Le pays ne comprendra pas sans que vous lui expliquiez comment vous avez suivi une politique jusqu'au 29 mai, et comment elle a changé tout à coup depuis. Le pays a besoin de savoir quels ordres vous avez donnés dans l'intervalle entre l'Assemblée constituante et l'Assemblée législative.

Quand notre insistance n'eût fait qu'amener M. Thiers à la tribune, elle aurait constaté un fait important. L'intervention de M. Thiers dans ce débat est un fait des plus graves. Vous nous dites que la question est posée entre la démagogie et l'ordre, nous prenons acte de vos paroles. Ce que vous appelez démagogie dans Rome, c'est la République que vous n'osez attaquer ici. (Très bien! — Applaudissements prolongés.)

L'orateur rappelle les rapports de M. Senard et de M. Jules Favre. Dans ces rapports il a été constaté que les ministres eux-mêmes ne voulaient aller à Rome que pour protéger les Romains, et non pour détruire la République romaine.

Qu'ont répondu les Romains à vos observations? Les Napolitains, nous en avons eu raison ; laissez-nous aussi aussi faire justice des Autrichiens. (Rires bruyants à droite.)

Les Romains, lorsqu'ils vous ont parlé ainsi, avaient donné, il me semble, leurs preuves de bravoure et d'énergie. Et de quel droit vous montreriez-vous plus jaloux de leur nationalité qu'eux-mêmes?

Vous avez dit : La question est à Rome entre l'ordre et la démagogie. Monsieur Thiers, ces paroles ne sont pas de vous, elles sont de l'empereur de Russie. (Bravo! —Applaudissements prolongés à gauche.)

Oui, l'empereur de Russie a déclaré que, depuis le 24 février, l'ordre avait été troublé dans l'Europe, et que, lorsqu'il croyait le moment opportun, il intervenait pour rétablir l'ordre, renversé par l'anarchie ou la démagogie. Vos paroles sont des paroles de Cosaque. (Réclamations à droite.)

Ce que M. Thiers et le czar appellent démagogie et anarchie, c'est la Révolution de février. (Bruit à droite.) Voulez-vous que j'envoie chercher le manifeste, pour vous prouver que ce ne sont pas les mouvements de l'Allemagne ou de l'Italie que l'empereur de Russie avait en vue, mais la République de février? Ce que vous appelez avec l'empereur de Russie, l'ordre et la démagogie, c'est la monarchie et la République. (Bruit à droite.—Bravos à gauche.)

Si vous ne laissez pas à la République romaine sa libre expansion, c'est que c'est une République. (Bravos à gauche.)

UNE VOIX. C'est un assassinat !

M. LEDRU-ROLLIN. Celui qui m'interrompt sait bien qu'il ne dit pas vrai. Le meurtre de M. Rossi a eu lieu trois mois avant la proclamation de la République. Et d'ailleurs qu'importerait un fait de détail lorsqu'il s'agit du réveil d'un peuple! (Bravos.)

Oui, vous l'avez dit, la question est entre l'ordre et la démagogie. L'ordre pour vous, c'est celui qui s'avance à travers l'Allemagne et vient toucher nos frontières. L'ordre pour vous, ce sont les Cosaques. (Double salve d'applaudissements à gauche.—Murmures à droite; agitation.)

M. THIERS. Est-ce que nous n'avons pas le droit d'avoir un monopole comme vous en avez un ? Est-ce qu'il n'y a de patriotisme que dans vos rangs? Je dirai à M. Ledru-Rollin : Un débat vient de s'engager entre M. Ledru-Rollin et moi. Je veux le vider.

M. LEDRU-ROLLIN. Je vous répondrai. (A droite : Non! non! — A gauche : Nous verrons !)

Les interpellations se croisent de tous côtés.

M. LEDRU ROLLIN. M. Thiers s'empare de mes paroles, c'est son droit. Je ne lui rappelle que ceci : le mot *Cosaque* est en réponse au mot *démagogue*.

M. THIERS. M. Ledru-Rollin veut avoir l'air d'être provoqué; mais je n'ai parlé de la démagogie qu'en général. Vous me dites que je suis du parti des Cosaques. Bien. Le pays jugera.

Mais il jugera aussi si entre l'homme qui a prononcé les paroles que vous avez entendues hier et les insurgés de juin, il n'y a pas de solidarité. (Bruit prolongé.)

Vous voulez éluder la question. Il s'agissait d'une mise en accusation, et vous posez la question entre les Cosaques et la République.

J'ai accepté la République, la République dans laquelle la majorité fait la loi et non celle dans laquelle les minorités ont le droit d'appeler aux armes. (Applaudissements à droite.) Celle-là je la combattrai sans cesse. (On rit à gauche.) Dans la République, il peut y avoir l'ordre, c'est celle-là que nous acceptons ; mais il peut y avoir le désordre, et celle-là nous n'en voulons pas.

A GAUCHE. C'est parce que nous voulons l'ordre que nous vous rappelons à la Constitution.

M. THIERS reproche aux démocrates d'avoir perdu le Piémont, d'avoir perdu la Sicile. (La droite applaudit et crie : aux voix!)

M. LE PRÉSIDENT. Je mets aux voix la clôture de la discussion. (Réclamations et interpellations à gauche!)

A GAUCHE. Sur quoi? sur quoi?

M. LE PRÉSIDENT. Sur la mise en accusation.

A GAUCHE. Mais non; sur la communication des pièces. (Bruit.)

M. PASCAL DUPRAT. Une question a été posée au commencement de ce débat; cette question, je la reprends au nom de mes amis. (Interruptions à droite.) Je demande que l'Assemblée se prononce par un vote formel sur la demande de production des pièces. (Nouvelles interruptions à droite.)

M. CRÉMIEUX. Lorsque tout à l'heure M. Thiers est entré dans la question du fonds, plusieurs membres lui ont fait remarquer qu'il s'agissait de savoir s'il y aurait ou s'il n'y aurait pas communication de pièces. M. Thiers a essayé de vous prouver qu'il n'y avait pas lieu de communiquer les pièces non-seulement aux accusateurs, mais aux juges. C'est cette question que je viens examiner. (Vive interruption à droite.)

La question posée, je le répète, est celle-ci : Y aura-t-il ou n'y aura-t-il pas communication de pièces? (Nouvelle interruption.)

L'orateur descend de la tribune. M. Pyat y paraît.

M. FÉLIX PYAT. Je me suis fait rappeler à l'ordre pour avoir voulu répondre à M. Thiers quand il prétendait que nous demandions des pièces pour nous éclairer. Je voulais lui répondre ce que je lui dis ici.

Notre conviction est formée. Je jure devant Dieu et devant les hommes que la Constitution a été violée. Je défie M. Thiers et les membres de cette Assemblée qui sont les plus convaincus, de faire ici le serment contraire.

Nous sommes ici les serviteurs du droit et non les esclaves d'une majorité. (Bruit à droite.)

Si vous faites le serment que je vous défie de faire, le pays jugera entre vos paroles et les miennes. (Tonnerre d'applaudissements à gauche.—Réclamations à droite.)

M. LE PRÉSIDENT. La demande de communication de pièces a été faite avant le scrutin... (Réclamations à gauche).

M. LATRADE paraît à la tribune et ne peut se faire entendre.

M. LE PRÉSIDENT. M. Crémieux me remet la proposition suivante : L'ordre du 29 mai, et toutes les pièces qui n'ont pas été publiées sur les affaires de Rome, seront déposées sur le bureau du président.

A DROITE. Non! non! c'est jugé!

M. LE PRÉSIDENT. Le scrutin a été demandé, il va y être procédé.

A GAUCHE. Sur quoi ? sur quoi ?

Les membres de la droite se précipitent à la tribune et votent, sans que l'Assemblée puisse savoir sur quoi.

A GAUCHE. C'est une infamie! c'est une infamie ! allons-nous-en! (Vive et longue agitation.)

M. PASCAL DUPRAT monte au bureau du président, où une discussion très vive s'engage. Une discussion plus vive encore s'engage entre divers membres du centre gauche.

Pendant le scrutin, le président donne lecture de l'ordre du jour de demain. A une heure, réunion dans les bureaux pour nommer diverses commissions. Pas de séance publique.

La Montagne quitte la salle des séances sans prendre part au vote.

Résultat du vote :

Nombre des votants,	385
Majorité absolue,	193
Pour,	377
Contre,	8

La majorité seule adopte les conclusions de la commission.

La séance est levée à 9 heures et demie.

FAITS DIVERS.

Les renseignements particuliers qui nous sont parvenus aujourd'hui sur l'état de l'épidémie régnante dans Paris sont des plus rassurants. Depuis hier on signale une diminution sensible dans les cas d'attaque, et le fléau qui, ces jours derniers, a pesé avec tant de force sur la population, paraît être décidément entré dans sa période décroissante.

(*Estafette.*)

— M. l'archevêque de Paris est également atteint, dit-on, de l'épidémie régnante.

La maladie se serait déclarée au moment où le prélat quittait l'église de St-Etienne-du-Mont, d'où il venait de célébrer une messe pour la cessation du fléau.

Le général Changarnier a fait preuve hier de courtoisie envers le colonel de gendarmerie M. Rebillot, en lui laissant l'honneur de la journée. Il a été convenu que le terrible général n'interviendrait avec ses tirailleurs que lorsque M. Carlier et ses sergents ne pourraient plus tenir la place libre autour du palais de l'Assemblée nationale. Mais rien ne parut à l'horizon. Cependant, pour ne pas faire *chou-blanc*, les sergents de ville ont arrêté un des gardiens ordinaires du palais, sous prétexte qu'il communiquait avec des gens à mine suspecte. Malheur à qui n'a pas fait sa barbe le matin ! quand M. Carlier passe avec ses alguazils. Et malheur au pauvre employé qui vous dira bonjour.

— On nous annonce que M. Bixio, frère du représentant du peuple, a été blessé très grièvement sous les murs de Rome, où il s'est rendu après la capitulation de Gênes.

— On a remarqué aujourd'hui que M. Dufaure n'assistait pas à la séance. Aurait-il cru éviter ainsi de partager la responsabilité assumée par le ministère dont il fait partie? (*Nationale.*)

— Toutes les troupes ont été consignées aujourd'hui. Le pouvoir a pris toutes les mesures pour anéantir ceux qui seraient tentés de protester contre la ligne politique qu'il suit avec tant de persévérance.

(*Estafette.*)

— On dit qu'après avoir lu le Message de Louis-Napoléon, l'ex-roi Louis-Philippe s'est écrié avec un sublime orgueil : « Je suis vengé ! »

— On annonce que le général Changarnier va être élevé à la dignité de maréchal de France, en remplacement du maréchal Bugeaud, et qu'il recevra de plus le titre de *duc du 29 janvier*, pour le cas probable où les distinctions nobiliaires seraient rétablies.

— Le congrès agricole a délégué cinq de ses membres pour le représenter aux obsèques de M. le maréchal Bugeaud.

— Trois ministres sont atteints des symptômes de la maladie régnante. Ce sont MM. Rulhières, de Tracy et Passy. (*Patrie.*)

— Des lettres de Saint-Amand portent que le maréchal Soult est mourant.

— Nous rectifions la nouvelle de la mort du général Rapatel que nous avions empruntée à un autre journal. M. Rapatel assistait aujourd'hui à la séance de l'Assemblée.

— On annonce de Marseille (9 juin) la mort du roi de Sardaigne, mais comme les journaux de Turin du 8 ne mentionnent qu'une aggravation de la maladie, il est possible que la nouvelle venue de Marseille soit prématurée.

— La famille du citoyen Théodore Vincens (de l'Hérault), ancien négociant, décédé ce matin en son domicile, rue Saint-Marc-Feydeau, 5, prie ses amis qui n'auraient pas reçu de lettre de faire part, de vouloir bien se contenter du présent avis et d'assister à ses funérailles.

Le départ de la maison mortuaire aura lieu mercredi, 13 juin courant, à 9 heures du matin.

— La démocratie vient encore de faire une perte cruelle. Le citoyen Biron, père de famille, atteint du choléra, a succombé en quelques heures. Ses amis du 11e arrondissement invitent les démocrates socialistes à assister à son convoi qui aura lieu mercredi à 5 heures du soir. On se réunira à son domicile, quai des Grands-Augustins, 39.

— Les travailleurs viennent de faire une perte sensible. Le choléra a enlevé hier en quelques heures le docteur Ledure, entièrement dévoué à la science homœopatique et à la science sociale.

D'une constitution délicate, le docteur Ledure n'écoutait que son zèle pour la science et l'humanité; après des fatigues nombreuses et des nuits passées auprès des malheureux cholériques, il a succombé lui-même au fléau qu'il cherchait à conjurer.

Ceux de ses amis qui n'auraient pas été prévenus, sont priés de se réunir demain, 13 juin, à 3 heures précises, à la maison mortuaire, rue Geoffroy-Marie, 16.

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 juin sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne, à Paris, rue de Beaune, n° 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

PETITE CORRESPONDANCE.

Colmar.—M. H.—Reçu les 120.—Nous prenons note des deux dem.

Nancy.—M. B.—Reçu les 2 et le bull.—Nous all. vous euv. les broch.

Tarifa.—M. J. A.—J. D. arrive de la campagne où il était depuis 2 mois. Il a reçu votre lettre du 18 avril et le billet qu'elle contenait; il vous répondra cette semaine. Il nous a remis 50 fr. en votre nom comme supplément à la R.

Bourse du 12 Juin 1849.

Avant la bourse, 81 10.

La Bourse a non-seulement conservé sa tenue d'hier, mais elle a encore augmenté; cela se conçoit, on attendait une séance beaucoup plus orageuse, une démonstration le soir.

Rien de tout cela n'étant arrivé, on a remonté, surtout à cause de 55 000 fr. de 5 0/0 qu'on a escompté; ce qui fait toujours de la baisse plus tard.

Aucune nouvelle de Rome, et toujours quelques inquiétudes à cause de l'animation des esprits.

Il y a eu un peu plus d'affaires qu'à l'ordinaire.

Rien de la Chambre.

Après la Bourse, 81.70.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	80 10	81 »	80 25	80 90
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	» »	» »	» »	» »
Cinq 0/0	80 50	82 »	81 »	81 90

12 juin.—AU COMPTANT.—COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin...	80 90 »	4 Canaux avec prime.	» »
—Empr. 1847-1848.	» » »	Lin Maberly	» »
5 0/0 j. du 22 mars.	81 90 »	Caisse hypothécaire.	» »
4 1/2 0/0 du 22 mars.	» » »	Emprunt d'Haïti	» »
3 0/0 j. du 22 sept...	» » »	Espagne, dette active	» »
Act. de la Banque.	2195 » »	— dette passive...	» »
R. de Naples, j. juil.		— 3 0/0 1841	» »
Réc. Rothschild.	» »	Emp. port. 5 0/0	» »
3 0/0 de l'Etat rom.	66 »	— — 3 0/0	» »
5 0/0 belge 1840...	88 »	2 1/2 hollandais	» »
— — 1842...	» »	Zinc V.-Montagne...	2700 »
— 4 1/2	» »	H. de la Gr.-Combe...	» »
— Banque (1835).	» »	Emp. du Piémont...	» »
Oblig. de la Ville..	1070 »	Lots d'Autriche	» »

CHEMINS DE FER.—CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain.	» »	» »	Orléans à Bord.	» »	» »
Versailles, r. d.	170 »	170 »	Du Nord	400 »	402 50
— r. g.	» »	» »	De Paris à Str..	347 50	351 »
Paris à Orléans.	730 »	730 »	Tours à Nantes.	» »	» »
Paris à Rouen...	[illegible] 50	485 »	Paris à Lyon...	» »	» »
Rouen au Havre	» »	» »	Mont. à Troyes.	100 »	107 50
Avig. à Marseil.	180 »	» »	Dieppe à Féc...	» »	166 »
Strasb. à Bâle...	270 »	270 »	Paris à Sceaux.	» »	» »
Du Centre	» »	» »	Bord. à la Teste.	» »	» »
Amiens à Boul.	» »	» »			

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 13 juin.

THEATRE DE LA NATION.—Le Prophète.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—La Paix à tout prix, Il faut qu'une porte, le Legs.
OPERA-COMIQUE.—Le Val d'Andore.
THEATRE-HISTORIQUE.—Antony, Lazare le Pâtre.
VAUDEVILLE.—La Conspiration de Mallet, la Propriété.
GYMNASE.—Brutus, la Montagne, Elzéar Chalamel.
THEATRE MONTANSIER.—Grosse caisse, Exercice.
VARIETES.—Le Fil de la Vierge.
AMBIGU-COMIQUE.—La Closerie des genets.
THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—Murat.
THEATRE DU LUXEMBOURG.—Amour, amour !
FOLIES.—Mathieu, Gibier de roi, Mme Gibou.
DELASSEMENTS-COMIQUES.—Culottes et cotillons.
CIRQUE DES CHAMPS-ELYSEES (carré Marigny).
THEATRE CHOISEUL.—Le Choriste, la Fille du Rempailleur, Arlequin et Colombine, l'Entr'acte au paradis.

Imprimerie Lange-Lévy, rue du Croissant, 16.

18e Année. No 163. Samedi 25 août 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JEAN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . 11 f.
Un an. . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

REPARTITION
PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 24 AOUT.

La *Démocratie pacifique* reparaît. Elle n'a rien à désavouer, rien à rétracter.

Les événements qui se sont accomplis depuis deux mois, les conséquences de l'expédition de Rome, les tendances, les prétentions du parti qui triomphe, et la guerre qu'il fait à la liberté, tout cela est de nature à éclairer aujourd'hui les esprits, à montrer au grand jour de quel côté sont le respect du droit et la modération, de quel côté la sincérité et la franchise, de quel côté le sentiment de l'honneur national, la garantie des intérêts et de la grandeur de la France.

C'est en vain que les hommes du passé coalisent leurs intrigues et leurs impuissances, c'est en vain qu'ils calomnient nos idées et nos personnes. — Nos doctrines sont plus fortes qu'eux. Quant à nos personnes, nous saurons résister aux injures et aux persécutions, et notre pitié fera justice des dédains, des ironies et des sarcasmes.

Qu'ils se posent en sauveurs de la société, ces grands politiques que nous connaissons et qu'on a vus à l'œuvre... qu'ils se drapent orgueilleusement dans leur expérience et leur habileté sans tache ces fameux hommes d'Etat que le vent des révolutions a plus d'une fois balayés avec les trônes dont ils se proclamaient les appuis les plus solides, dont ils cherchent encore à rassembler les débris vermoulus.

Qu'ils se contemplent dans leur propre histoire ces gouvernants émérites que le peuple a chassés dans sa colère ou dédaignés dans sa victoire.

Qu'ils parlent sans cesse de Pouvoir et de stabilité ces savants et ces sages; ils ont eu le pouvoir, le pouvoir a glissé entre leurs mains débiles, et ils n'ont su constituer que l'anarchie des intérêts, le désordre moral et la cupidité.

Vieux libéraux, qu'ils renient Rousseau et Voltaire pour s'allier aux nouveaux croisés, et qu'ils s'essaient à bégayer des prières hypocrites en bourrant leurs canons pour la plus grande gloire de la Religion et de la Raison humaine.

Que tous ensemble, à l'ombre de leurs drapeaux confondus, ils poussent des cris de douleur et d'anxiété, en sondant les replis de leurs consciences et le vide de leurs systèmes. Qu'ils se lamentent et cherchent dans les institutions mortes et les croyances vieillies un refuge contre leurs propres terreurs et leur incapacité.

Tous leurs efforts se briseront contre l'idée nouvelle. Ils pourront entraver le progrès.. ils ne l'arrêteront pas...... L'humanité suivra malgré eux la voie glorieuse de ses destinées.

Et nous qui avons foi au progrès et à la régénération des sociétés, continuons à marcher à la conquête de l'avenir. Forts de nos convictions, unis par le cœur et par la pensée à nos amis prisonniers ou proscrits, marchons, car nous croyons au jour de la délivrance et de la justice pour tous.

Nous croyons à l'affranchissement des travailleurs, à l'association des individus, des familles, des nations.

Nous croyons à l'émancipation et à la sainte alliance des peuples.

Nous croyons à la démocratie et à la paix dans le monde entier.

Nous croyons à la destruction de l'ignorance et de la misère.

Nous croyons à la science sociale, dont le flambeau illumine notre devise républicaine : Liberté, Égalité, Fraternité.

Nous croyons aux lois de l'harmonie universelle.

Nous croyons à l'Amour, à l'Art, au Bonheur.

Les Voies de la Providence.

Le bâillonnement des cinq organes de la presse démocratique, les foudres judiciaires qui nous ont frappés, les nouvelles lois votées, les évènements extérieurs, les méditations du public ont parlé d'eux-mêmes pour nous depuis deux mois, et nous tiennent lieu d'explications rétrospectives.

La question, reprise à la hauteur de la situation actuelle, ne perd rien de son intérêt; elle gagne au contraire en netteté et en caractère. Aux yeux de la masse, c'est toujours de l'incertitude, parce que ce n'est encore ni le calme ni l'orage, ni la paix ni la guerre, ni le repos ni le mouvement; mais pour qui observe bien les circonstances actuelles, cette incertitude cesse. Hier encore, on pouvait croire au progrès direct, continu, moral et régulier; on pouvait espérer, par de puissantes initiatives des gouvernements, par des solutions organiques, par la puissance seule de l'idée, éviter des secousses douloureuses et des convulsions nouvelles. Aujourd'hui cet espoir n'est guère plus possible. Nous sommes dans une de ces journées de lourde atmosphère où les nuages, comprimés sur un point, ne se déplacent tout à coup sous l'impulsion d'un vent contraire que pour aller se grouper ailleurs et grossir d'autant l'outre des tempêtes. Il y a trop d'orages comprimés ou ajournés en ce moment en Europe pour qu'ils ne se déchaînent pas tôt ou tard en une seule crise. C'est résolument par des voies inverses que la providence se manifeste. C'est en ralliant pour une lutte suprême tous les débris du passé, en usant et imposant de force les vieilles institutions qu'elle les ruine et prépare le triomphe définitif des institutions nouvelles.

Aujourd'hui la réaction triomphe sur toute la ligne, et elle est tellement engagée dans les voies rétrogrades, qu'il faut qu'elle aille jusqu'au bout de son vertige.

Par les violences avec lesquelles les légitimes aspirations des révolutions les plus modérées ont été étouffées dans toute l'Europe, on peut calculer l'intensité des explosions futures.

Par les manœuvres employées pour diviser les classes, les races et les peuples, ou pour les subordonner les uns aux autres sous l'aiguillon de la faim et de la force, on peut prévoir l'irrésistible élan avec lequel ces éléments humains obéiront bientôt à leurs affinités naturelles, à leurs doubles besoins de solidarité et d'indépendance.

Déjà la sotte peur du socialisme, en empêchant les réformes urgentes, les remèdes immédiats à la crise industrielle, a plus révolutionné la société, a porté un plus grave dommage à l'ordre, à la famille, à la propriété que n'eussent fait les innovations économiques les plus téméraires.

Les brutalités commises au nom de l'ordre, de la modération, de la religion, de la paix générale ont depuis un an coûté dix fois plus de sang et consommé dix fois plus de ruines, de bombardements et de proscriptions que toutes les explosions révolutionnaires.

L'intervention funeste, imaginée en vue de sauvegarder notre influence en Italie, a complètement ruiné cette influence, en nous aliénant l'affection des peuples.

Cet effort arbitraire pour relever le pouvoir temporel du pape a plus fait de tort à son autorité spirituelle et au catholicisme tout entier, dans l'esprit des populations, que n'eussent réussi à le faire vingt armées de voltairiens.

Cette guerre inique, poussée à bout, dit-on aussi, pour dégager notre honneur militaire, au prix de notre honneur politique, est devenue, par cette contradiction même, un germe de démoralisation plus grave qu'une humiliante défaite.

Enfin tous les gages donnés à la coalition contre-révolutionnaire, en vue d'accélérer la pacification de l'Europe et de conserver intacts les préjugés et les privilèges, ont plus ruiné de préjugés dans l'opinion du monde, et entassé plus de ressentiments, de difficultés, de victimes qu'il n'en faut pour faire mûrir et éclater à point nommé dans l'Europe entière une seule révolution à la fois politique, sociale et religieuse.

Si cette situation convient aux conservateurs, elle doit convenir aussi aux révolutionnaires. Mais ce n'est pas celle que nous avions désirée, nous utopistes, nous réformateurs pacifiques, qui ne pouvons prouver la valeur de nos théories que dans le calme des esprits, par la discussion et l'expérience; nous qui, n'ayant jamais pris rang dans les compétitions du pouvoir et de la popularité, n'avons rien à gagner aux débordements d'une insurrection victorieuse. Cependant nous sommes forcés de reconnaître que la Providence, même dans ses voies inverses, sert magnifiquement la cause démocratique.

La France, il est vrai, est épuisée par les secousses, les terreurs et les déceptions de ces dernières années; la France a besoin d'un certain temps de réflexion pour se rendre compte des évènements, des iniquités commises, pour dissiper les fantômes qui lui cachent l'avenir, pour s'indigner du rôle qu'on lui a fait jouer et des entraves mises à ses libertés pendant ce court instant de défaillance; mais la France ne marche plus seule dans la voie des progrès et n'est plus à un demi-siècle de distance des autres peuples; la France, quoique fatiguée, ne peut rester indifférente au résultat définitif de la lutte héroïque dont elle donna le signal; la France, aiguillonnée par les autres nations, se relèvera bientôt et sera forcée de prendre une glorieuse part au dénoûment du grand drame européen.

Du reste, aujourd'hui même, à l'instant où immobile et consternée, elle assume sur elle le juste ressentiment de l'Italie et assiste impassible aux héroïques convulsions de la Hongrie, la France n'est pas oisive. Il s'opère dans son sein, dans le recueillement de sa conscience une sorte de travail, de rassurement, de résolution, d'examen, de retour à l'activité, à l'étude, à l'espérance.

Cette société, si alarmée naguères sur ses destinées, si effrayée des idées nouvelles qui la sollicitaient au mouvement, est bien près de reconnaître que ses vagues terreurs manquaient d'objet ou étaient l'effet de ses propres souffrances; que ses colères étaient injustes; que ces idées nouvelles, qu'elle croyait le fruit de la perversité humaine, sont des bienfaits de la Providence; que ces doctrines, dans lesquelles elle voyait la ruine de ses intérêts, la perte de sa sécurité, sont les seuls remèdes aux maux persistants qu'elle endure; que tous ces hommes d'étude qu'elle a condamnés ou proscrits, Fourier, Considerant, Proudhon, Cabet, Louis Blanc, ne sont pas la seule incarnation du socialisme, puisqu'après leur exil ou leur mort le socialisme vit encore et s'appelle la question du crédit, la question du travail, la question de la misère, la question de l'ignorance, la question d'équilibre entre la production, la consommation et la circulation, la question d'alliances sincères, solides et de paix durable entre les peuples, la question enfin de la véritable démocratie.

Non! rien dans ce qui s'est passé depuis deux mois, rien dans la situation actuelle, quelque triste qu'elle soit, n'est fait pour diminuer notre confiance dans le résultat décisif et prochain des efforts régénérateurs de la société européenne.

De la Banque d'Etat.

Sous ce titre : *Réforme du crédit et du commerce*, M. Coignet, de Lyon, a publié dans la *Démocratie pacifique*, puis en forme de brochure, à la Librairie phalanstérienne, un long travail qu'il importe aujourd'hui de résumer, afin de laisser dans la mémoire de nos lecteurs des idées nettes et condensées sur les améliorations qui réclament le plus impérieusement aujourd'hui l'attention des législateurs.

M. Coignet débute par une lettre à M. Tourret, ex-ministre de l'agriculture, qui lui avait promis conditionnellement son appui pour ces associations entre patrons et ouvriers, et l'engage à examiner avec la même bienveillance le nouveau projet que la brochure va développer.

L'auteur s'adresse ensuite aux producteurs agricoles et manufacturiers, aux propriétaires, et les conjure de se prêter à des réformes rendues indispensables, urgentes, pour leur propre intérêt. Propriétaire, manufacturier lui-même, M. Coignet a le droit d'être écouté quand il s'écrie : « Le plus habile conservateur sera celui qui saura réformer! »

Voici le problème à résoudre.

Le crédit est mort, il faut le ressusciter.

Le ressusciter en conciliant les intérêts du prolétaire avec ceux du propriétaire. Sacrifier un de ces termes, c'est se jeter dans une anarchie sans issue.

Le système actuel de crédit et de commerce est la source de tous les vices économiques dont nous souffrons.

Ce système est basé sur le numéraire or et argent, sur la Banque de France, sur la lettre de change ou papier-monnaie individuel.

Sans demander l'abolition de ce système, l'auteur propose de faire, en concurrence avec lui, l'essai d'un mécanisme nouveau.

Après ces préliminaires, commence la première partie du travail. M. Coignet s'attache d'abord à décrire l'ancien système de crédit.

De toutes les réformes, la plus urgente, c'est la réforme de la circulation commerciale, laquelle se subdivise en :

Réforme du crédit et de la banque;

Réforme du commerce;

C'est avec le numéraire or et argent, le billet de banque, le papier-monnaie individuel, lettres de change, obligations, promesses, que s'opérait toute la circulation française avant la révolution de Février; il existait environ deux milliards et demi de numéraire, quatre cents millions de billets de banque, et environ douze milliards de papier individuel; la confiance accordée à ce papier n'a pu survivre à la crise révolutionnaire.

Le numéraire métallique a conservé son utilité comme signe d'échange, parce qu'il est lui-même *une marchandise* ayant une valeur intrinsèque peu inférieure à sa valeur nominale, et portant avec elle sa garantie.

Ainsi, tout signe d'échange qui aura une garantie aussi assurée que celle du numéraire, et qui sera aussi facilement échangeable contre toute espèce de produits, pourra équivaloir à l'or et fonctionner aussi bien et au même titre que lui.

Les billets de la banque de France ont, après la révolution de Février, conservé leur crédit comme l'or et l'argent.

C'est que ces billets, bien que ne portant pas avec eux leur valeur intrinsèque, sont échangeables contre la réserve métallique de la banque, et présentent ainsi au public des garanties équivalentes à celles de la monnaie.

Quant au papier-monnaie individuel, aux effets de commerce, ces signes ont perdu leur valeur, parce qu'on a vu qu'ils n'étaient pas toujours échangeables contre des produits équivalents, et que les commerçants qui les émettaient, se trouvaient rarement en mesure d'en acquitter le montant; la crise mettant ces vérités en évidence, des signes qui devaient représenter douze milliards sont devenus impropres à faciliter la circulation, qui s'est trouvée paralysée et réduite au très-petit nombre d'affaires qui pouvaient se négocier au comptant.

Pour rétablir la confiance, et, par suite, le mouvement commercial, il faut remplacer le papier-monnaie individuel par un signe d'échange *offrant toute espèce de garantie* et devenant, par cela seul, échangeable à vue contre toute espèce de produits.

Dans le phénomène général de la circulation, trois opérations doivent être distinguées.

Il y a *échange* lorsque deux possesseurs de valeurs quelconques troquent ces valeurs l'une contre l'autre, en abandonnant réciproquement le droit de propriété qu'ils avaient sur ces valeurs.

Il y a *crédit* toutes les fois qu'un possesseur d'une valeur quelconque la donne en gage, sans cesser d'en être propriétaire, et reçoit en prêt sur le dépôt de ce gage.

Le *prêt sans gage* est une transaction suffisamment expliquée par son titre seul. Réclamer des instruments de travail, des valeurs quelconques sans offrir autre chose que des promesses, que les produits éventuels du travail à venir, c'est solliciter un prêt sans gage.

Ces trois opérations, pour s'accomplir avec toutes les garanties dont elles sont susceptibles, réclament trois institutions.

Il faut à l'échange le *comptoir communal*, au crédit la *banque unitaire d'Etat*, au prêt sans gage l'*association*.

Le crédit peut être *individuel* ou *collectif*.

Le crédit individuel est celui qui s'opère en dehors du mécanisme des banques; un individu dépose un gage entre les mains d'un autre individu, qui concède au déposant l'usage d'une valeur quelconque, usage dont il se prive lui-même, et qui doit être compensé par un intérêt ou revenu, revenu d'autant plus élevé que les besoins seront plus grands, les valeurs demandées plus rares. La liberté des transactions, les oscillations de l'offre et de la demande règlent ce contrat, dont nous ne voulons point nous occuper ici.

Le crédit collectif est donné par une banque, mécanisme tout spécial, et au succès duquel coopèrent un plus grand nombre d'individus; les banques ne se privent d'aucune valeur; elles donnent seulement à l'emprunteur un signe représentatif de son gage; ce signe est un certificat du dépôt, et circule dans un rayon plus ou moins étendu, sous le nom de billet de banque.

La banque ne se privant d'aucune valeur, prélève un intérêt moins élevé que le prêteur individuel.

L'intérêt exigé par les banques aujourd'hui constituées est cependant plus élevé qu'il ne devrait l'être;

Parce que ces banques recevant comme gage les lettres de change, gage mal garanti, sujet à des pertes, sont obligées de couvrir ce genre de déperditions.

Les banques sont constituées d'ailleurs par des spéculateurs qui ont besoin de trouver un bénéfice dans l'émission du billet de banque.

Pour réduire l'intérêt du crédit collectif au minimum, il faut créer un genre de gage mieux garanti que la lettre de change, un gage *absolument garanti* lui-même, et constituer la *Banque d'Etat*, qui trouverait un bénéfice suffisant dans la facilité apportée à la circulation et dans la prospérité générale.

Pour garder sa puissance tout entière, il faut que la Banque d'Etat ne prête jamais sans garantie complète, c'est-à-dire que l'émission du billet soit toujours inférieure à la valeur du gage, et que la valeur de ce gage soit certaine.

C'est dire assez que la Banque ne doit pas se livrer au genre d'opération que nous avons appelé *prêt sans gage*, et qui nécessite des institutions spéciales, car il est nécessaire lui-même au mouvement et au progrès de l'industrie.

Pour remplir les conditions que nous avons indiquées et devenir le meilleur instrument possible de crédit, la Banque doit :

1° Mettre le crédit à la portée de toutes les valeurs mobiles et immeubles, prêter à leurs possesseurs à des conditions égales; ce qui rend inutile tout l'échafaudage de nos lois hypothécaires;

2° N'émettre de billets que sur un gage en meubles ou immeubles d'une valeur supérieure à celle du papier émis;

3° N'accepter d'objets en nantissement qu'après une sévère expertise;

4° Ne faire entrer le billet en circulation que par l'effet de la confiance inspirée, *sans cours forcé*;

5° Ne prélever qu'un intérêt modéré de 3 0/0, par exemple, sur l'émission du papier, quel que soit le gage;

tre sont des traitres. Mais nous voulons des pièces, nous; nous ne pouvons pas nous faire des consciences à la légère.

On me dit : Il ne fallait pas accuser. Lorsqu'un crime a été commis, un magistrat accuse, mais il instruit en même temps, il recherche les preuves; moi, je demande à l'Assemblée de m'éclairer, je demande qu'on nous donne les pièces, les dépêches complètes qui doivent éclairer le pays.

M. DE TOCQUEVILLE. Je n'ai que deux mots à dire.

Je n'aurais pour mon compte aucune objection à la publication de toutes les pièces, et j'ai la conviction que de cette publication ressortirait la justification complète du gouvernement, mais aujourd'hui je me refuserai cette communication pour deux raisons.

D'abord les pièces les plus importantes ont été livrées par d'autres, et, en ce moment, elles sont connues de toute la France.

La seconde raison, la voici :

Quand on vient faire une proposition comme celle qui a été déposée, on ne demande pas l'ajournement. (Très bien! à droite.)

Si l'on demande l'ajournement, c'est uniquement pour agiter l'opinion. (Très bien! à droite.) Si l'on ne voulait pas agiter l'opinion, on ne serait pas venu apporter ici à cette Assemblée des bruits qui n'ont pas de fondement, et qu'une dépêche télégraphique arrivée aujourd'hui me permet de démentir.

Dans ces journées où l'on est venu nous annoncer que notre armée avait été battue, il y a à peine eu un combat. Notre armée se préparait tranquillement à la prise de la ville.

Voici la dépêche que j'ai reçue :

« Quartier-général de Villa-Santucci, le 5 juin, à 7 heures du soir.

» L'ouverture de la tranchée a eu lieu hier soir à six heures. A cinq heures du matin, deux batteries de siège, en arrière de la parallèle, ont ouvert leur feu. L'ennemi, occupé par une sérieuse diversion que j'avais ordonnée du côté des villas Corsini et Valentini, n'a pas tiré un seul coup de fusil sur nos travailleurs. Pendant la journée, son feu de ce côté a été assez nourri, sans nous avoir fait éprouver de pertes.

» Le 53e de ligne, débarqué depuis trois jours, est arrivé hier ici. Il a sur-le-champ pris part au service et aux travaux.

» Le Ponte-Molle est entièrement rétabli et peut donner passage aux voitures.

» On a trouvé dans les souterrains 150 kilos de poudre préparée pour faire fougasse. »

« Du 6, à 3 heures et demie du matin.

» La nuit a été tranquille; on continue les travaux de tranchée avec activité.

» La nuit prochaine, on construira de nouvelles batteries.

» On s'occupe sans relâche de consolider la défense de San-Pancrazio et des villas Corsini et Valentini. »

M. LE PRÉSIDENT. La discussion s'est engagée sur le fond de la question. Il est conforme à tous les précédents qu'après avoir déclaré l'urgence, l'Assemblée soit consultée pour savoir si elle passe immédiatement à la discussion du fond.

M. LEDRU-ROLLIN. Permettez-moi de persister dans la demande qui a été faite d'une communication de pièces. Ne m'interrompez pas en disant que c'est l'ajournement, c'est une erreur; l'Assemblée peut se déclarer en permanence : il n'y aura donc pas d'ajournement.

Nous ne voulons pas d'agitation ; je proteste contre ce mot. Nous voulons qu'il y ait production de pièces, afin que l'Assemblée puisse se prononcer en toute connaissance de cause. Nous demandons à savoir les ordres qui ont été donnés. C'est ce que vous avez déjà fait lorsque l'Assemblée constituante a rendu son ordre du jour.

Ne nous y trompons pas, il y a un fait capital. M. Oudinot a prétendu dans une dépêche que vous avez publiée que les instructions qu'il a reçues étaient en contradiction avec les ordres que disait avoir reçus M. de Lesseps.

Le général Oudinot déclare qu'il doit s'emparer de Rome coûte que coûte. Cet ordre a été donné par le ministère ou par une autorité supérieure. Or, cet ordre, s'il a été donné, est complètement contraire aux instructions données à M. de Lesseps, qui avait été envoyé pour négocier.

Je le répète, il faut que ce point soit éclairci. Il faut que les pièces soient connues. Si vous, majorité, vous n'attendez pas la communication des pièces, on dira que vous avez rendu un jugement *ab irato*. (Bruit à droite.)

Nous, nous avons assez de renseignements pour porter une accusation; je dis que vous, majorité, vous ne pouvez pas juger en l'absence des pièces.

Si M. Oudinot n'a pas eu le droit de repousser le traité conclu par M. de Lesseps, lui seul est responsable du sang versé; mais si le ministère lui a donné ce droit, la responsabilité retombe sur le ministère, qui, à côté des instructions publiques, a envoyé des instructions secrètes. Il faut que ce fait s'éclaircisse.

UNE VOIX A DROITE. Croyez-vous oui ou non au suffrage universel!

M. LEDRU ROLLIN. Oui, j'y ai foi.

Je crois au suffrage universel, mais je crois qu'il y a quelque chose qui lui est supérieur, c'est le droit éternel et la justice. (Interruption à droite.) Eh bien! c'est pour revenir au droit que je vous dis qu'il est impossible que vous rendiez un jugement sans connaître les pièces.

Maintenant j'ajoute que je ne rétracte rien des paroles que j'ai dites hier, mais je veux leur donner leur sens.

Il faut que mon pays sache ce que j'ai dit, et qu'on ne m'impute pas ce qui n'était pas dans ma pensée.

J'ai dit que nous défendrions la Constitution par tous les moyens pacifiques possibles, mais que, s'il ne restait plus qu'un moyen de la défendre, nous prendrions les armes pour la soutenir. (Très bien! très bien! — Applaudissements prolongés à gauche.)

M. BAROCHE soutient que l'Assemblée peut, sans violer son règlement, se prononcer immédiatement sur la question, ainsi que l'a fait la Constituante lorsqu'elle a voté le crédit pour l'expédition de Civita-Vecchia.

A DROITE. La clôture! la clôture!

M. CORALY rappelle qu'il y a une différence dans le règlement entre les projets présentés par le gouvernement et les propositions qui viennent de l'initiative de l'Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT. Je vais consulter l'Assemblée pour savoir si elle entend passer immédiatement à la discussion du fond.

A GAUCHE. Mais non! mais non! l'impression du rapport et la communication des pièces. (Bruit.)

M. LAGLODURE parle de sa place. La droite lui couvre la voix.

M. LAGLODURE, à la tribune. Personne ici ne demande l'ajournement; nous demandons la communication des pièces.

M. LE PRÉSIDENT. Cette observation ne change rien à la question que j'ai posée. Il ne peut y avoir communication des pièces que s'il y a ajournement.

UN MEMBRE DE LA GAUCHE. Nous ne sommes pas ici, citoyen président, devant un conseil de guerre, qui juge en l'absence de preuves. (Réclamations à droite.)

M. LE PRÉSIDENT. Je consulte l'Assemblée pour savoir si elle veut passer immédiatement à la discussion du fond. (Nouvelles réclamations à gauche.)

Le scrutin ayant été demandé, il va y être procédé.

Il est procédé au scrutin de division au milieu d'une vive agitation.

Résultat du vote :

Nombre des votants,	384
Majorité absolue,	193
Billets blancs,	377
Billets bleus,	7

La gauche n'a pas voté.

En conséquence, l'Assemblée décide qu'elle va passer immédiatement à la discussion.

M. PASCAL DUPRAT. Je ne monte à la tribune que pour faire une question. Nous avons demandé qu'on produisît des pièces; je demande que ces pièces soient apportées à cette tribune.

M. O. BARROT. Je fais appel à la bonne foi de tous. Il s'agissait de savoir si le ministère s'est rendu coupable en approuvant le général qui a ordonné l'attaque de Rome. Si la commission eût demandé des documents, ils lui auraient été livrés. Et lorsque la commission a déclaré à l'unanimité que le ministère n'est pas coupable, je vous le dis, vous n'avez pas besoin de pièces pour être éclairés. (C'est vrai! à gauche.) C'est une question de bonne foi et de loyauté. (Rires à gauche.)

M. CRÉMIEUX. M. le président du conseil s'adresse à ses accusateurs. Je comprends qu'ils soient éclairés, mais je crois qu'ils peuvent dire qu'ils désirent encore les pièces.

Quant à ceux qui n'ont pas accusé le ministère, qui n'ont pas signé l'accusation, du moment qu'ils sont appelés à se prononcer, ils ont besoin de connaître toutes les pièces. Il est important de connaître de quelle nature est l'ordre du 29 mai. Je demande que les pièces soient produites. (Très bien! très bien!)

M. THIERS. Messieurs, comme membre de la commission, je viens vous expliquer pourquoi elle n'a pas jugé à propos d'examiner ces pièces. Ce que j'ai de la peine à comprendre, c'est que ceux qui ont signé l'acte d'accusation demandent les pièces pour s'éclairer. (A gauche : Ce n'est pas cela.)

M. FÉLIX PYAT demande à dire quelques mots ; la droite l'en empêche par ses clameurs.

M. THIERS. A toutes les époques j'ai accepté les interruptions, et j'ai bien voulu céder la parole à mes interrupteurs, mais après avoir expliqué ma pensée. Je le répète, je ne comprends pas que vous ayez dit hier que la Constitution était si indignement violée, que vous ayez voulu appeler le peuple aux armes... (Oui! oui! à droite.) Je ne comprends pas que vous veniez demander des pièces.

Vous avez dit que la Constitution était assez violée pour demander la déchéance du premier pouvoir de l'Etat. (A l'ordre!)

Quoi! vous allez m'interrompre parce que j'ai appelé l'Etat l'Etat.

Est-il vrai, oui ou non, que vous ayez dit que la Constitution était violée? (Oui! oui!)

Nous, nous avons été assez éclairés, et je crois que vous devez être comme nous, messieurs, nous affligeons le pays par nos débats déplorables.

Nous disons, nous, qu'on n'a pas violé la Constitution. Vous dites, vous, que la volonté de l'Assemblée constituante a été violée, nous disons non!

Car si, en votant les 1 200 000 fr., elle n'avait pas prévu les conséquences, permettez-moi de le dire, elle aurait été stupide. Savez-vous ce qui fait la question? c'est l'ordre; vous l'avez mis en question hier; eh bien, moi, je vous le dis, jamais la civilisation européenne ne reculera devant la démagogie. (Approbation à droite.)

M. THIERS dit qu'il ne sait insulter personne; il dit à la gauche qu'elle est bien susceptible.

UNE VOIX A GAUCHE. C'est vous qui êtes l'insolent, ici.

M. THIERS. L'Assemblée n'a pas douté un moment que nous ne dussions aller à Rome. (A gauche : Oh!)

Non, je vous le répète en finissant, la Constitution n'a pas été violée, et je suis sûr que nous avons un gouvernement qui saura faire respecter la loi. (Applaudissements à droite.)

M. LEDRU-ROLLIN. M. Thiers vient de déplacer la question. Oui, nous sommes éclairés, mais il y a un fait qui doit être constaté. Le gouvernement, lorsqu'il a violé la Constitution, quel moyen a-t-il employé? Voilà ce que vous avez à dire au pays. Le pays ne comprendra pas sans que vous lui expliquiez comment vous avez suivi une politique jusqu'au 29 mai, et comment elle a changé tout à coup depuis. Le pays a besoin de savoir quels ordres vous avez donnés dans l'intervalle entre l'Assemblée constituante et l'Assemblée législative.

Quand notre insistance n'eût fait qu'amener M. Thiers à la tribune, elle aurait constaté un fait important. L'intervention de M. Thiers dans ce débat est un fait des plus graves. Vous nous dites que la question est posée entre la démagogie et l'ordre, nous prenons acte de vos paroles. Ce que vous appelez démagogie dans Rome, c'est la République que vous n'osez attaquer ici. (Très bien! — Applaudissements prolongés.)

L'orateur rappelle les rapports de M. Senard et de M. Jules Favre. Dans ces rapports il a été constaté que les ministres eux-mêmes ne voulaient aller à Rome que pour protéger les Romains, et non pour détruire la République romaine.

Qu'ont répondu les Romains à vos observations? Les Napolitains, nous en avons eu raison; laissez-nous aussi aussi faire justice des Autrichiens. (Rires bruyants à droite.)

Les Romains, lorsqu'ils vous ont parlé ainsi, avaient donné, il me semble, leurs preuves de bravoure et d'énergie. Et de quel droit vous montreriez-vous plus jaloux de leur nationalité qu'eux-mêmes?

Vous avez dit : La question est à Rome entre l'ordre et la démagogie. Monsieur Thiers, ces paroles ne sont pas de vous, elles sont de l'empereur de Russie. (Bravo! —Applaudissements prolongés à gauche.)

Oui, l'empereur de Russie a déclaré que, depuis le 24 février, l'ordre avait été troublé dans l'Europe, et que, lorsqu'il croyait le moment opportun, il intervenait pour rétablir l'ordre, renversé par l'anarchie ou la démagogie. Vos paroles sont des paroles de Cosaque. (Réclamations à droite.)

Ce que M. Thiers et le czar appellent démagogie et anarchie, c'est la Révolution de février. (Bruit à droite.) Voulez-vous que j'envoie chercher le manifeste, pour vous prouver que ce ne sont pas les mouvements de l'Allemagne ou de l'Italie que l'empereur de Russie avait en vue, mais la République de février? Ce que vous appelez avec l'empereur de Russie, l'ordre et la démagogie, c'est la monarchie et la République. (Bruit à droite.—Bravos à gauche.)

Si vous ne laissez pas à la République romaine sa libre expansion, c'est que c'est une République. (Bravos à gauche.)

UNE VOIX. C'est un assassinat!

M. LEDRU-ROLLIN. Celui qui m'interrompt sait bien qu'il ne dit pas vrai. Le meurtre de M. Rossi a eu lieu trois mois avant la proclamation de la République. Et d'ailleurs qu'importerait un fait de détail lorsqu'il s'agit du réveil d'un peuple! (Bravos.)

Oui, vous l'avez dit, la question est entre l'ordre et la démagogie. L'ordre pour vous, c'est celui qui s'avance à travers l'Allemagne et vient toucher nos frontières. L'ordre pour vous, ce sont les Cosaques. (Double salve d'applaudissements à gauche.—Murmures à droite; agitation.)

M. THIERS. Est-ce que nous n'avons pas le droit d'avoir un monopole comme vous en avez un? Est-ce qu'il n'y a de patriotisme que dans vos rangs? Je dirai à M. Ledru-Rollin : Un débat vient de s'engager entre M. Ledru-Rollin et moi. Je veux le vider.

M. LEDRU-ROLLIN. Je vous répondrai. (A droite : Non! non! — A gauche : Nous verrons!)

Les interpellations se croisent de tous côtés.

M. LEDRU ROLLIN. M. Thiers s'empare de mes paroles, c'est son droit. Je ne lui rappelle que ceci : le mot *Cosaque* est en réponse au mot *démagogue*.

M. THIERS. M. Ledru-Rollin veut avoir l'air d'être provoqué; mais je n'ai parlé de la démagogie qu'en général. Vous me dites que je suis du parti des Cosaques. Bien. Le pays jugera.

Mais il jugera aussi si entre l'homme qui a prononcé les paroles que vous avez entendues hier et les insurgés de juin, il n'y a pas de solidarité. (Bruit prolongé.)

Vous voulez éluder la question. Il s'agissait d'une mise en accusation, et vous posez la question entre les Cosaques et la République.

J'ai accepté la République, la République dans laquelle la majorité fait la loi et non celle dans laquelle les minorités ont le droit d'appeler aux armes. (Applaudissements à droite.) Celle-là je la combattrai sans cesse. (On rit à gauche.) Dans la République, il peut y avoir l'ordre, c'est celle-là que nous acceptons; mais il peut y avoir le désordre, et celle-là nous n'en voulons pas.

A GAUCHE. C'est parce que nous voulons l'ordre que nous vous rappelons à la Constitution.

M. THIERS reproche aux démocrates d'avoir perdu le Piémont, d'avoir perdu la Sicile. (La droite applaudit et crie : aux voix!)

M. LE PRÉSIDENT. Je mets aux voix la clôture de la discussion. (Réclamations et interpellations à gauche.)

A GAUCHE. Sur quoi? sur quoi?

M. LE PRÉSIDENT. Sur la mise en accusation.

A GAUCHE. Mais non, sur la communication des pièces. (Bruit.)

M. PASCAL DUPRAT. Une question a été posée au commencement de ce débat; cette question, je la reprends au nom de mes amis. (Interruptions à droite.) Je demande que l'Assemblée se prononce par un vote formel sur la demande de production des pièces. (Nouvelles interruptions à droite.)

M. CRÉMIEUX. Lorsque tout à l'heure M. Thiers est entré dans la question du fond, plusieurs membres lui ont fait remarquer qu'il s'agissait de savoir s'il y aurait ou s'il n'y aurait pas communication de pièces. M. Thiers a essayé de vous prouver qu'il n'y avait pas lieu de communiquer les pièces non-seulement aux accusateurs, mais aux juges. C'est cette question que je viens examiner. (Vive interruption à droite.)

La question posée, je le répète, est celle-ci : Y aura-t-il ou n'y aura-t-il pas communication de pièces? (Nouvelle interruption.)

L'orateur descend de la tribune. M. Pyat y paraît.

M. FÉLIX PYAT. Je me suis fait rappeler à l'ordre pour avoir voulu répondre à M. Thiers quand il prétendait que nous demandions des pièces pour nous éclairer. Je voulais lui répondre ce que je lui dis ici.

Notre conviction est formée. Je jure devant Dieu et devant les hommes que la Constitution a été violée. Je défie M. Thiers et les membres de cette Assemblée qui sont les plus convaincus, de faire ici le serment contraire.

Nous sommes ici les serviteurs du droit et non les esclaves d'une majorité. (Bruit à droite.)

Si vous faites le serment que je vous défie de faire, le pays jugera entre vos paroles et les miennes. (Tonnerre d'applaudissements à gauche.—Réclamations à droite.)

M. LE PRÉSIDENT. La demande de communication de pièces a été faite avant le scrutin. (Réclamations à gauche).

M. SAVRADE paraît à la tribune et ne peut se faire entendre.

M. LE PRÉSIDENT. M. Crémieux me remet la proposition suivante : L'ordre du 29 mai, et toutes les pièces qui n'ont pas été publiées sur les affaires de Rome, seront déposées sur le bureau du président.

A DROITE. Non! non! c'est jugé!

M. LE PRÉSIDENT. Le scrutin a été demandé, il va y être procédé.

A GAUCHE. Sur quoi? sur quoi?

Les membres de la droite se précipitent à la tribune et votent, sans que l'Assemblée puisse savoir sur quoi.

A GAUCHE. C'est une infamie! c'est une infamie! allons-nous-en! (Vive et longue agitation.)

M. PASCAL DUPRAT monte au bureau du président, où une discussion très vive s'engage. Une discussion plus vive encore s'engage entre divers membres du centre gauche.

Pendant le scrutin, le président donne lecture de l'ordre du jour de demain. A une heure, réunion dans les bureaux pour nommer diverses commissions. Pas de séance publique.

La Montagne quitte la salle des séances sans prendre part au vote.

Résultat du vote :

Nombre des votants,	385
Majorité absolue,	193
Pour,	377
Contre,	8

La majorité seule adopte les conclusions de la commission.

La séance est levée à 9 heures et demie.

FAITS DIVERS.

Les renseignements particuliers qui nous sont parvenus aujourd'hui sur l'état de l'épidémie régnante dans Paris sont des plus rassurants. Depuis hier on signale une diminution sensible dans les cas d'attaque, et le fléau qui, ces jours derniers, a pesé avec tant de force sur la population, paraît être décidément entré dans sa période décroissante.

(*Estafette.*)

— M. l'archevêque de Paris est également atteint, dit-on, de l'épidémie régnante.

La maladie se serait déclarée au moment où le prélat quittait l'église de St-Etienne-du-Mont, d'où il venait de célébrer une messe pour la cessation du fléau.

Le général Changarnier a fait preuve hier de courtoisie envers le colonel de gendarmerie M. Rebillot, en lui laissant l'honneur de la journée. Il a été convenu que le terrible général n'interviendrait avec ses tirailleurs que lorsque M. Carlier et ses sergents ne pourraient plus tenir la place libre autour du palais de l'Assemblée nationale. Mais rien ne parut à l'horizon. Cependant, pour ne pas faire *chou-blanc*, les sergents de ville ont arrêté un des gardiens ordinaires du palais, sous prétexte qu'il communiquait avec des gens à mine suspecte. Malheur à qui n'a pas fait sa barbe le matin! quand M. Carlier passe avec ses alguazils. Et malheur au pauvre employé qui vous dira bonjour.

— On nous annonce que M. Bixio, frère du représentant du peuple, a été blessé très grièvement sous les murs de Rome, où il s'est rendu après la capitulation de Gênes.

— On a remarqué aujourd'hui que M. Dufaure n'assistait pas à la séance. Aurait-il cru éviter ainsi de partager la responsabilité assumée par le ministère dont il fait partie?

(*Nationale.*)

— Toutes les troupes ont été consignées aujourd'hui. Le pouvoir a pris toutes les mesures pour anéantir ceux qui seraient tentés de protester contre la ligne politique qu'il suit avec tant de persévérance.

(*Estafette.*)

— On dit qu'après avoir lu le Message de Louis-Napoléon, l'ex-roi Louis-Philippe s'est écrié avec un sublime orgueil : « Je suis vengé! »

— On annonce que le général Changarnier va être élevé à la dignité de maréchal de France, en remplacement du maréchal Bugeaud, et qu'il recevra de plus le titre de *duc du 29 janvier*, pour le cas probable où les distinctions nobiliaires seraient rétablies.

— Le congrès agricole a délégué cinq de ses membres pour le représenter aux obsèques de M. le maréchal Bugeaud.

— Trois ministres sont atteints des symptômes de la maladie régnante. Ce sont MM. Rulhières, de Tracy et Passy.

(*Patrie.*)

— Des lettres de Saint-Amand portent que le maréchal Soult est mourant.

— Nous rectifions la nouvelle de la mort du général Rapatel que nous avions empruntée à un autre journal. M. Rapatel assistait aujourd'hui à la séance de l'Assemblée.

— On annonce de Marseille (9 juin) la mort du roi de Sardaigne, mais comme les journaux de Turin du 8 ne mentionnent qu'une aggravation de la maladie, il est possible que la nouvelle venue de Marseille soit prématurée.

— La famille du citoyen Théodore Vincens (de l'Hérault), ancien négociant, décédé ce matin en son domicile, rue Saint-Marc-Feydeau, 8, prie ses amis qui n'auraient pas reçu de lettre de faire part de vouloir bien se contenter du présent avis et d'assister à ses funérailles.

Le départ de la maison mortuaire aura lieu mercredi, 13 juin courant, à 9 heures du matin.

— La démocratie vient encore de faire une perte cruelle. Le citoyen Biron, père de famille, atteint du choléra, a succombé en quelques heures. Ses amis du 11e arrondissement invitent les démocrates socialistes à assister à son convoi qui aura lieu mercredi à 5 heures du soir. On se réunira à son domicile, quai des Grands-Augustins, 39.

— Les travailleurs viennent de faire une perte sensible. Le choléra a enlevé hier en quelques heures le docteur Ledure, entièrement dévoué à la science homœopatique et à la science sociale.

D'une constitution délicate, le docteur Ledure n'écoutait que son zèle pour la science et l'humanité; après des fatigues nombreuses et des nuits passées auprès des malheureux cholériques, il a succombé lui-même au fléau qu'il cherchait à conjurer.

Ceux de ses amis qui n'auraient pas été prévenus sont priés de se réunir demain, 13 juin, à 3 heures précises, à la maison mortuaire, rue Geoffroy-Marie, 16.

Les personnes dont l'abonnement expire le 15 juin sont priées de le renouveler avant cette époque, si elles ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

On s'abonne, à Paris, rue de Beaune, nº 2; dans les départements, chez les principaux libraires, les directeurs des messageries nationales et générales, et les diligences qui correspondent avec ces grandes exploitations.

On peut aussi s'adresser aux directeurs des postes.

Prière instante de joindre à toutes les demandes la dernière bande imprimée.

PETITE CORRESPONDANCE.

Colmar.—M. H.—Reçu les 120.—Nous prenons note des deux dem.

Nancy.—M. B.—Reçu les 9 et le bull.—Nous all. vous env. les broch.

Tarifa.—M. J. A.—J. D. arrive de la campagne où il était depuis 3 mois. Il a reçu votre lettre du 12 avril et le billet qu'elle contenait; il vous répondra cette semaine. Il nous a remis 50 fr. en votre nom comme supplément à la R.

Bourse du 12 Juin 1849.

Avant la bourse, 81 10.

La Bourse a non-seulement conservé sa tenue d'hier, mais elle a encore augmenté; cela se conçoit, on attendait une séance beaucoup plus orageuse, une démonstration le soir.

Rien de tout cela n'étant arrivé, on a remonté, surtout à cause de 53 000 fr. de 5 0/0 qu'on a escompté; ce qui fait toujours de la baisse plus tard.

Aucune nouvelle de Rome, et toujours quelques inquiétudes à cause de l'animation des esprits.

Il y a eu un peu plus d'affaires qu'à l'ordinaire.

Rien de la Chambre.

Après la Bourse, 81,70.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Cours du j.
Trois 0/0	80 10	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

12 juin.—AU COMPTANT.—COURS DE CLOTURE.

3 0/0 j. du 22 juin	[illegible]	4 Canaux avec prime	»»» »»
—Empr. 1847-1848	»» »» »»	La Maberly	»»» »»
5 0/0 j. du 22 mars	[illegible]	Caisse hypothécaire	»»» »»
4 1/2 0/0 du 22 mars	»» »» »»	Emprunt d'Haïti	»»» »»
3 0/0 j. du 22 sept.	»» »» »»	Espagne, dette active	»» »»
Act. de la Banque	[illegible] »» »»	— dette passive	»» »»
R. de Naples, j. juil.		— 3 0/0 1841	»» »»
Réc. Rothschild	»» »»	Emp. port. 5 0/0	»» »»
5 0/0 de l'Etat rom.	66 »»	— — 4 0/0	»» »»
5 0/0 Belge 1840	88 »»	2 1/2 hollandais	»» »»
— — 1842	»» »»	Zinc V.-Montagne	2700 »»
— 4 1/2	»» »»	H. de la Gr.-Combe	»»» »»
— Banque (1835)	»» »»	Emp. du Piémont	»»» »»
Oblig. de la Ville	1270 »»	Lots d'Autriche	»»» »»

CHEMINS DE FER.—CLOTURE DU PARQUET.

AU COMPTANT.	Hier.	Auj.	AU COMPTANT.	Hier.	Auj.
Saint-Germain	»»» »»	»»» »»	Orléans à Bord.	»»» »»	»»» »»
Versailles, r. d.	170 »»	170 »»	Du Nord	[illegible]	[illegible]
— r. g.	»»» »»	»»» »»	De Paris à Str.	337 50	[illegible]
Paris à Orléans	730 »»	[illegible]	Tours à Nantes	[illegible]	[illegible]
Paris à Rouen	488 [illegible]	485 »»	Paris à Lyon	»»» »»	»»» »»
Rouen au Havre	»»» »»	»»» »»	Moul. à Troyes	100 »»	[illegible]
Avig. à Marseil.	[illegible]	»»» »»	Dieppe à Féc.	[illegible]	[illegible]
Strasb. à Bâle	270 »»	270 »»	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Du Centre	»»» »»	»»» »»	Bord. à la Teste	»»» »»	»»» »»
Amiens à Boul.	»»» »»	»»» »»			

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 13 juin.

THEATRE DE LA NATION.—Le Prophète.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—La Paix à tout prix, Il faut qu'une porte, le Legs.

OPERA-COMIQUE.—Le Val d'Andore.

THEATRE-HISTORIQUE.—Antony, Lazare le Pâtre.

VAUDEVILLE.—La Conspiration de Mallet, la Propriété.

GYMNASE.—Brutus, la Montagne, [illegible]

THEATRE MONTANSIER.—[illegible]

VARIETES.—Le Fil de la Vierge.

AMBIGU-COMIQUE.—La Closerie des genêts.

THEATRE NATIONAL (boulevart du Temple).—[illegible]

THEATRE DU LUXEMBOURG.—Amour, amour!

FOLIES.—Mathieu, Gibier de roi, Mme Gibou.

DELASSEMENTS-COMIQUES.—Culottes et cotillons.

CIRQUE DES CHAMPS-ELYSEES (carré Marigny).

THEATRE CHOISEUL.—Le Chariot, la Fille du Rempailleur, Arlequin et Colombine, [illegible]

Imprimerie Lacour-Lévy, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 163. Samedi 25 août 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . 11 f.
Un an. . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne sont pas reçues.

. . . à la 4e page.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 24 AOUT.

La *Démocratie pacifique* reparaît. Elle n'a rien à désavouer, rien à rétracter.

Les événements qui se sont accomplis depuis deux mois, les conséquences de l'expédition de Rome, les tendances, les prétentions du parti qui triomphe, et la guerre qu'il fait à la liberté, tout cela est de nature à éclairer aujourd'hui les esprits, à montrer au grand jour de quel côté sont le respect du droit et la modération, de quel côté la sincérité et la franchise, de quel côté le sentiment de l'honneur national, la garantie des intérêts et de la grandeur de la France.

C'est en vain que les hommes du passé coalisent leurs intrigues et leurs impuissances, c'est en vain qu'ils calomnient nos idées et nos personnes. — Nos doctrines sont plus fortes qu'eux. Quant à nos personnes, nous saurons résister aux injures et aux persécutions, et notre pitié fera justice des dédains, des ironies et des sarcasmes.

Qu'ils se posent en sauveurs de la société, ces grands politiques que nous connaissons et qu'on a vus à l'œuvre... qu'ils se drapent orgueilleusement dans leur expérience et leur habileté sans tache ces fameux hommes d'Etat que le vent des révolutions a plus d'une fois balayés avec les trônes dont ils se proclamaient les appuis les plus solides, dont ils cherchent encore à rassembler les débris vermoulus.

Qu'ils se contemplent dans leur propre histoire ces gouvernants émérites que le peuple a chassés dans sa colère ou dédaignés dans sa victoire.

Qu'ils parlent sans cesse de Pouvoir et de stabilité ces savants et ces sages; ils ont eu le pouvoir, le pouvoir a glissé entre leurs mains débiles, et ils n'ont su constituer que l'anarchie des intérêts, le désordre moral et la cupidité.

Vieux libéraux, qu'ils renient Rousseau et Voltaire pour s'allier aux nouveaux croisés, et qu'ils s'essaient à bégayer des prières hypocrites en bourrant leurs canons pour la plus grande gloire de la Religion et de la Raison humaine.

Que tous ensemble, à l'ombre de leurs drapeaux confondus, ils poussent des cris de douleur et d'anxiété, en sondant les replis de leurs consciences et le vide de leurs systèmes. Qu'ils se lamentent et cherchent dans les institutions mortes et les croyances vieillies un refuge contre leurs propres terreurs et leur incapacité.

Tous leurs efforts se briseront contre l'idée nouvelle. Ils pourront entraver le progrès, ils ne l'arrêteront pas...... L'humanité suivra malgré eux la voie glorieuse de ses destinées.

Et nous qui avons foi au progrès et à la régénération des sociétés, continuons à marcher à la conquête de l'avenir. Forts de nos convictions, unis par le cœur et par la pensée à nos amis prisonniers ou proscrits, marchons, car nous croyons au jour de la délivrance et de la justice pour tous.

Nous croyons à l'affranchissement des travailleurs, à l'association des individus, des familles, des nations.

Nous croyons à l'émancipation et à la sainte alliance des peuples.

Nous croyons à la démocratie et à la paix dans le monde entier.

Nous croyons à la destruction de l'ignorance et de la misère.

Nous croyons à la science sociale, dont le flambeau illumine notre devise républicaine : Liberté, Égalité, Fraternité.

Nous croyons aux lois de l'harmonie universelle.

Nous croyons à l'Amour, à l'Art, au Bonheur.

Les Voies de la Providence.

Le bâillonnement des cinq organes de la presse démocratique, les foudres judiciaires qui nous ont frappés, les nouvelles lois votées, les évènements extérieurs, les méditations du public ont parlé d'eux-mêmes pour nous depuis deux mois, et nous tiennent lieu d'explications rétrospectives.

La question, reprise à la hauteur de la situation actuelle, ne perd rien de son intérêt; elle gagne au contraire en netteté et en caractère. Aux yeux de la masse, c'est toujours de l'incertitude, parce que ce n'est encore ni le calme ni l'orage, ni la paix ni la guerre, ni le repos ni le mouvement; mais pour qui observe bien les circonstances actuelles, cette incertitude cesse. Hier encore, on pouvait croire au progrès direct, continu, moral et régulier; on pouvait espérer, par de puissantes initiatives des gouvernements, par des solutions organiques, par la puissance seule de l'idée, éviter des secousses douloureuses et des convulsions nouvelles. Aujourd'hui cet espoir n'est guère plus possible. Nous sommes dans une de ces journées de lourde atmosphère où les nuages, comprimés sur un point, ne se déplacent tout à coup sous l'impulsion d'un vent contraire que pour aller se grouper ailleurs et grossir d'autant l'outre des tempêtes. Il y a trop d'orages comprimés ou ajournés en ce moment en Europe pour qu'ils ne se déchaînent pas tôt ou tard en une seule crise. C'est résolument par des voies inverses que la providence se manifeste. C'est en ralliant pour une lutte suprême tous les débris du passé, en usant et imposant de force les vieilles institutions qu'elle les ruine et prépare le triomphe définitif des institutions nouvelles.

Aujourd'hui la réaction triomphe sur toute la ligne, et elle est tellement engagée dans les voies rétrogrades, qu'il faut qu'elle aille jusqu'au bout de son vertige.

Par les violences avec lesquelles les légitimes aspirations des révolutions les plus modérées ont été étouffées dans toute l'Europe, on peut calculer l'intensité des explosions futures.

Par les manœuvres employées pour diviser les classes, les races et les peuples, ou pour les subordonner les uns aux autres sous l'aiguillon de la faim et de la force, on peut prévoir l'irrésistible élan avec lequel ces éléments humains obéiront bientôt à leurs affinités naturelles, à leurs doubles besoins de solidarité et d'indépendance.

Déjà la sotte peur du socialisme, en empêchant les réformes urgentes, les remèdes immédiats à la crise industrielle, a plus révolutionné la société, a porté un plus grave dommage à l'ordre, à la famille, à la propriété que n'eussent fait les innovations économiques les plus téméraires.

Les brutalités commises au nom de l'ordre, de la modération, de la religion, de la paix générale ont depuis un an coûté dix fois plus de sang et consommé dix fois plus de ruines, de bombardements et de proscriptions que toutes les explosions révolutionnaires.

L'intervention funeste, imaginée en vue de sauvegarder notre influence en Italie, a complètement ruiné cette influence, en nous aliénant l'affection des peuples.

Cet effort arbitraire pour relever le pouvoir temporel du pape a plus fait de tort à son autorité spirituelle et au catholicisme tout entier, dans l'esprit des populations, que n'eussent réussi à le faire vingt armées de voltairiens.

Cette guerre inique, poussée à bout, dit-on aussi, pour dégager notre honneur militaire, au prix de notre honneur politique, est devenue, par cette contradiction même, un germe de démoralisation plus grave qu'une humiliante défaite.

Enfin tous les gages donnés à la coalition contre-révolutionnaire, en vue d'accélérer la pacification de l'Europe et de conserver intacts les préjugés et les privilèges, ont plus ruiné de préjugés dans l'opinion du monde, et entassé plus de ressentiments, de difficultés, de victimes qu'il n'en faut pour faire mûrir et éclater à point nommé dans l'Europe entière une seule révolution à la fois politique, sociale et religieuse.

Si cette situation convient aux conservateurs, elle doit convenir aussi aux révolutionnaires. Mais ce n'est pas celle que nous avions désirée, nous utopistes, nous réformateurs pacifiques, qui ne pouvons prouver la valeur de nos théories que dans le calme des esprits, par la discussion et l'expérience; nous qui, n'ayant jamais pris rang dans les compétitions du pouvoir et de la popularité, n'avons rien à gagner aux débordements d'une insurrection victorieuse. Cependant nous sommes forcés de reconnaître que la Providence, même dans ses voies inverses, sert magnifiquement la cause démocratique.

La France, il est vrai, est épuisée par les secousses, les terreurs et les déceptions de ces dernières années; la France a besoin d'un certain temps de réflexion pour se rendre compte des évènements, des iniquités commises, pour dissiper les fantômes qui lui cachent l'avenir, pour s'indigner du rôle qu'on lui a fait jouer et des entraves mises à ses libertés pendant ce court instant de défaillance; mais la France ne marche plus seule dans la voie des progrès et n'est plus à un demi-siècle de distance des autres peuples; la France, quoique fatiguée, ne peut rester indifférente au résultat définitif de la lutte héroïque dont elle donna le signal; la France, aiguillonnée par les autres nations, se relèvera bientôt et sera forcée de prendre une glorieuse part au dénouement du grand drame européen.

Du reste, aujourd'hui même, à l'instant où immobile et consternée, elle assume sur elle le juste ressentiment de l'Italie et assiste impassible aux héroïques convulsions de la Hongrie, la France n'est pas oisive. Il s'opère dans son sein, dans le recueillement de sa conscience une sorte de travail, de rassurement, de résolution, d'examen, de retour à l'activité, à l'étude, à l'espérance.

Cette société, si alarmée naguères sur ses destinées, si effrayée des idées nouvelles qui la sollicitaient au mouvement, est bien près de reconnaître que ses vagues terreurs manquaient d'objet ou étaient l'effet de ses propres souffrances; que ses colères étaient injustes; que ces idées nouvelles, qu'elle croyait le fruit de la perversité humaine, sont des bienfaits de la Providence; que ces doctrines, dans lesquelles elle voyait la ruine de ses intérêts, la perte de sa sécurité, sont les seuls remèdes aux maux persistants qu'elle endure; que tous ces hommes d'étude qu'elle a condamnés ou proscrits, Fourier, Considerant, Proudhon, Cabet, Louis Blanc, ne sont pas la seule incarnation du socialisme, puisqu'après leur exil ou leur mort le socialisme vit encore et s'appelle la question du crédit, la question du travail, la question de la misère, la question de l'ignorance, la question d'équilibre entre la production, la consommation et la circulation, la question d'alliances sincères, solides et de paix durable entre les peuples, la question enfin de la véritable démocratie.

Non! rien dans ce qui s'est passé depuis deux mois, rien dans la situation actuelle, quelque triste qu'elle soit, n'est fait pour diminuer notre confiance dans le résultat décisif et prochain des efforts régénérateurs de la société européenne.

De la Banque d'Etat.

Sous ce titre : *Réforme du crédit et du commerce*, M. Coignet, de Lyon, a publié dans la *Démocratie pacifique*, puis en forme de brochure, à la Librairie phalanstérienne, un long travail qu'il importe aujourd'hui de résumer, afin de laisser dans la mémoire de nos lecteurs des idées nettes et condensées sur les améliorations qui réclament le plus impérieusement aujourd'hui l'attention des législateurs.

M. Coignet débute par une lettre à M. Tourret, ex-ministre de l'agriculture, qui lui avait promis conditionnellement son appui pour des associations entre patrons et ouvriers, et l'engage à examiner avec la même bienveillance le nouveau projet que la brochure va développer.

L'auteur s'adresse ensuite aux producteurs agricoles et manufacturiers, aux propriétaires, et les conjure de se prêter à des réformes rendues indispensables, urgentes, pour leur propre intérêt. Propriétaire, manufacturier lui-même, M. Coignet a le droit d'être écouté quand il s'écrie : « Le plus habile conservateur sera celui qui saura réformer ! »

Voici le problème à résoudre :

Le crédit est mort, il faut le ressusciter.

Le ressusciter en conciliant les intérêts du prolétaire avec ceux du propriétaire. Sacrifier un de ces termes, c'est se jeter dans une anarchie sans issue.

Le système actuel de crédit et de commerce est la source de tous les vices économiques dont nous souffrons.

Ce système est basé sur le numéraire or et argent, sur la Banque de France, sur la lettre de change ou papier-monnaie individuel.

Sans demander l'abolition de ce système, l'auteur propose de faire, en concurrence avec lui, l'essai d'un mécanisme nouveau.

Après ces préliminaires, commence la première partie du travail. M. Coignet s'attache d'abord à décrire l'ancien système de crédit.

De toutes les réformes, la plus urgente, c'est la réforme de la circulation commerciale, laquelle se subdivise en :

Réforme du crédit et de la banque;

Réforme du commerce;

C'est avec le numéraire or et argent, le billet de banque, le papier-monnaie individuel, lettres de change, obligations, promesses, que s'opérait toute la circulation française avant la révolution de Février; il existait environ deux milliards et demi de numéraire, quatre cents millions de billets de banque, et environ douze milliards de papier individuel; la confiance accordée à ce papier n'a pu survivre à la crise révolutionnaire.

Le numéraire métallique a conservé son utilité comme signe d'échange, parce qu'il est lui-même *une marchandise* ayant une valeur intrinsèque peu inférieure à sa valeur nominale, et portant avec elle sa garantie.

Ainsi, tout signe d'échange qui aura une garantie aussi assurée que celle du numéraire, et qui sera aussi facilement échangeable contre toute espèce de produits, pourra équivaloir à l'or et fonctionner aussi bien et au même titre que lui.

Les billets de la banque de France ont, après la révolution de Février, conservé leur crédit comme l'or et l'argent.

C'est que ces billets, bien que ne portant pas avec eux leur valeur intrinsèque, sont échangeables contre la réserve métallique de la banque, et présentent ainsi au public des garanties équivalentes à celles de la monnaie.

Quant au papier-monnaie individuel, aux effets de commerce, ces signes ont perdu leur valeur, parce qu'on a vu qu'ils n'étaient pas toujours échangeables contre des produits équivalents, et que les commerçants qui les émettaient, se trouvaient rarement en mesure d'en acquitter le montant; la crise mettant ces vérités en évidence, des signes qui devaient représenter douze milliards sont devenus impropres à faciliter la circulation, qui s'est trouvée paralysée et réduite au très-petit nombre d'affaires qui pouvaient se négocier au comptant.

Pour rétablir la confiance, et, par suite, le mouvement commercial, il faut remplacer le papier-monnaie individuel par un signe d'échange *offrant toute espèce de garantie* et devenant, par cela seul, échangeable à vue contre toute espèce de produits.

Dans le phénomène général de la circulation, trois opérations doivent être distinguées :

Il y a *échange* lorsque deux possesseurs de valeurs quelconques troquent ces valeurs l'une contre l'autre, en abandonnant réciproquement le droit de propriété qu'ils avaient sur ces valeurs.

Il y a *crédit* toutes les fois qu'un possesseur d'une valeur quelconque la donne en gage, sans cesser d'en être propriétaire, et reçoit un prêt sur le dépôt de ce gage.

Le *prêt sans gage* est une transaction suffisamment expliquée par son titre seul. Réclamer des instruments de travail, des valeurs quelconques sans offrir autre chose que des promesses, que les produits éventuels du travail à venir, c'est solliciter un prêt sans gage.

Ces trois opérations, pour s'accomplir avec toutes les garanties dont elles sont susceptibles, réclament trois institutions.

Il faut à l'échange le *comptoir communal*, au crédit la *banque unitaire d'Etat*, au prêt sans gage l'*association*.

Le crédit peut être *individuel* ou *collectif*.

Le crédit individuel est celui qui s'opère en dehors du mécanisme des banques; un individu dépose un gage entre les mains d'un autre individu, qui concède au déposant l'usage d'une valeur quelconque, usage dont il se prive lui-même, et qui doit être compensé par un intérêt ou revenu, revenu d'autant plus élevé que les besoins seront plus grands, les valeurs demandées plus rares. La liberté des transactions, les oscillations de l'offre et de la demande règlent ce contrat, dont nous ne voulons point nous occuper ici.

Le crédit collectif est donné par une banque, mécanisme tout spécial, et au succès duquel coopèrent un plus grand nombre d'individus; les banques ne se privent d'aucune valeur; elles donnent seulement à l'emprunteur un signe représentatif de son gage; ce signe est un certificat du dépôt, et circule dans un rayon plus ou moins étendu, sous le nom de billet de banque.

La banque ne se privant d'aucune valeur, prélève un intérêt moins élevé que le prêteur individuel.

L'intérêt exigé par les banques aujourd'hui constituées est cependant plus élevé qu'il ne devrait l'être;

Parce que ces banques recevant comme gage les lettres de change, gage mal garanti, sujet à des pertes, sont obligées de couvrir ce genre de déperditions.

Les banques sont constituées d'ailleurs par des spéculateurs qui ont besoin de trouver un bénéfice dans l'émission du billet de banque.

Pour réduire l'intérêt du crédit collectif au minimum, il faut créer un genre de gage mieux garanti que la lettre de change, un gage *absolument garanti* lui-même, et constituer la *Banque d'Etat*, qui trouverait un bénéfice suffisant dans la facilité apportée à la circulation et dans la prospérité générale.

Pour garder sa puissance tout entière, il faut que la Banque d'Etat ne prête jamais sans garantie complète, c'est-à-dire que l'émission du billet soit toujours inférieure à la valeur du gage, et que la valeur de ce gage soit certaine.

C'est dire assez que la Banque ne doit pas se livrer au genre d'opération que nous avons appelé *prêt sans gage*, et qui nécessite des institutions spéciales, car il est nécessaire lui-même au mouvement et au progrès de l'industrie.

Pour remplir les conditions que nous avons indiquées et devenir le meilleur instrument possible de crédit, la Banque doit :

1° Mettre le crédit à la portée de toutes les valeurs meubles et immeubles, prêter à leurs possesseurs à des conditions égales, ce qui rend inutile tout l'échafaudage de nos lois hypothécaires;

2° N'émettre de billets que sur un gage en meubles ou immeubles d'une valeur supérieure à celle du papier émis;

3° N'accepter d'objets en nantissement qu'après une sévère expertise;

4° Ne faire entrer le billet en circulation que par l'effet de la confiance inspirée, *sans cours forcé*;

5° Ne prélever qu'un intérêt modéré de 3 0/0, par exemple, sur l'émission du papier, quel que soit le gage;

6° Recevoir et retirer, aux conditions de l'émission, tous les billets présentés;

7° Faire les billets de faibles coupures, et n'en émettre qu'en proportion des besoins de la circulation;

8° N'accorder le crédit garanti par un meuble qu'après le dépôt préalable du gage;

9° Pour éviter le dépérissement du gage, exiger le remboursement de la somme prêtée à des échéances après lesquelles le prêt pourra être renouvelé, si le gage, expertisé de nouveau, a conservé toute sa valeur, échéances qui, pour les immeubles mêmes, n'iront pas au delà de dix ans;

10° Ouvrir de nombreux comptoirs qui mettent le système de crédit à la portée de toute la France.

Ainsi, la Banque d'Etat serait une espèce de mont-de-piété général de toutes les valeurs, dont les récépissés seraient les billets de banque.

Afin de donner de la valeur aux meubles, aux produits et marchandises, il devra être annexé à chaque comptoir de banque un entrepôt et un bazar dont l'organisation relierait à la réforme du crédit la réforme du commerce.

Si les préjugés et la timidité du gouvernement l'empêchent de constituer une banque d'Etat sur ces bases, il peut décréter que le privilège de la Banque de France ne sera renouvelé qu'à la condition pour elle de réaliser une partie des garanties que nous venons d'énumérer. M. Coignet a rédigé le projet de ce décret. Les hommes spéciaux le trouveront dans sa brochure.

Si l'on accepte l'idée supérieure de fonder une banque d'Etat, une banque nationale, il faut que cette banque soit une institution placée en dehors du gouvernement et dont celui-ci ne puisse jamais abuser.

Une administration indépendante doit exister pour la Banque, sous la surveillance directe de l'Assemblée nationale, mais l'intervention directe du gouvernement dans la Banque doit être complètement interdite.

Les pertes d'un pareil établissement peuvent être évitées par une bonne administration ou couvertes par les recettes de l'intérêt des billets de banque, qui s'élèveraient au moins à 200 millions, sans qu'on fût obligé de recourir aux autres richesses de la nation.

La banque d'Etat devrait être organisée sans abolition d'aucune autre institution de crédit; la banque d'Etat ne devrait absorber la Banque de France que lorsque cette dernière elle-même, après avoir éprouvé les effets de la concurrence, demanderait l'absorption, sinon non.

Nous venons d'analyser la première partie du travail publié par M. Coignet, la seconde a pour objet spécial la réforme du commerce; nous la résumerons prochainement.

ALLEMAGNE. — HONGRIE.

Berlin, 27 août. — D'après la correspondance berlinoise de la *Gazette de Cologne*, l'impression produite à Berlin par la nouvelle de la soumission des Hongrois a été loin d'être favorable aux Autrichiens. Les ministres eux-mêmes, à ce qu'assure une autre correspondance, partagent les sentiments du public à cet égard; et il n'y a que le roi qui ait reçu favorablement cette nouvelle si inattendue.

— On lit dans le *Lloyd* du 19:

« D'après différents bruits qui circulent aujourd'hui, Georgey aurait donné l'ordre de se rendre, non-seulement à tous les commandants de corps, mais aussi aux forteresses d'Arad, de Peterwardein et de Komorn. On ajoute que Kossuth, Bem et leurs partisans se sont enfuis en Valachie. La Russie a mis la tête de Kossuth à prix: elle a promis 60000 roubles à celui qui la lui apporterait.

— On annonce de Presbourg, à l'*Indépendance belge*, que les troupes madgyares qui se trouvaient dans les environs de la Waag se retirent vers Komorn. On prétend que la garnison de cette place a eu connaissance le 15 de la soumission de Georgey, mais ne s'en prépare pas moins à opposer une sérieuse résistance. Klapka est commandant, Ujhaza commissaire du gouvernement.

Une lettre du Banat annonce que les insurgés ont complètement évacué ce district. Les communications de l'armée du Danube sont rétablies sur tous les points. Le général Haynau avait son quartier-général à Temeswar, et avait adressé aux habitants du Banat, qui s'étaient enfuis, une proclamation pour les engager à rentrer dans leur patrie. Après l'occupation de Pancsova, le général Mayerhofer s'était mis en marche pour opérer sa jonction avec le corps russe près de Weisskirchen, et dans ce but il avait attiré à lui des renforts considérables de Semlin.

ITALIE.

Rome, 13 août. — (Correspondance du *Statuto*.) — La haine contre le gouvernement clérical est un fait qu'on ne peut pas contester. Il ne trouve d'appui dans aucune classe de la société. La preuve en est dans l'impossibilité de trouver d'honnêtes gens qui consentent à servir l'Etat. Le gouvernement des prêtres a contre lui une immense majorité, et devra naturellement tomber le jour où lui manquera l'appui des baïonnettes étrangères.

On remarque de la part des autorités françaises quelques procédés qui témoignent de l'opposition que la France trouve à Gaëte. Le cardinal Lambruschini a réclamé sans succès, et même au nom du pape, son appartement, qui maintenant est occupé par l'état-major français, et qui l'était auparavant par le triumvirat.

— La *Gazette de Bologne*, du 17 août, confirme la nouvelle que le général français Levaillant rappelle sous les drapeaux les soldats romains qui avaient été licenciés par l'autorité pontificale.

— Le père Ugo Bussi, avant d'être fusillé, a été martyrisé d'une manière sauvage et atroce. Sous prétexte de procéder à sa dégradation ecclésiastique, on lui a écorché la tête pour faire disparaître la tonsure, et aussi le front, où les prêtres reçoivent l'onction, et les doigts qui touchent l'hostie. Domitien et Néron étaient plus humains.

Bologne, 17 août. — Voici quelques détails sur la mort de la femme de Garibaldi, de cette amazone venue de Montevideo pour partager avec son époux les dangers et la gloire dans guerre pour l'indépendance de la nation italienne. Ces détails sont donnés par le journal officiel la *Gazette de Bologne*.

« Vendredi dernier, 10 août, quelques enfants ont remarqué une main qui sortait d'un monceau de sable, situé dans une grande ferme du marquis Guiccioli, aux Mandrioles, éloignée d'une demi-lieue du port de Primaro, et à trois lieues environ de Comacchio.

» L'autorité judiciaire ayant été informée de ce fait est venue sur les lieux pour y rédiger un procès-verbal; il en résulte qu'on a déterré le cadavre d'une femme arrivé à l'état de putréfaction. C'était le corps d'une femme de trente à trente-cinq ans, dans un état de grossesse de six mois environ; cheveux bruns *à la puritaine*. Cette malheureuse était habillée d'une chemise de cambrik blanc, d'un burnous également de cambrik à fond violet semé de fleurs blanches. Les pieds étaient nus, et semblaient appartenir à une personne d'une condition aisée. Les doigts, les oreilles, le cou ne portaient aucun ornement. Beaucoup de personnes sont accourues de Mandrioles, de Primaro, de Saint-Albert, etc.; mais aucune d'elles n'a pu reconnaître ce cadavre. Ces différentes circonstances prouvent que c'est le cadavre de l'épouse de Garibaldi, qui l'a conduite, dit-on, en calèche, mourante et attaquée par une fièvre maligne, pendant la soirée du 4 courant, dans une ferme du marquis Guicciolo, aux Mandrioles, où elle a expiré aussitôt qu'elle y est arrivée, et après avoir bu quelques gouttes d'eau. La douleur de Garibaldi était inexprimable; il n'est parti qu'après avoir recommandé à cette famille d'enterrer le cadavre convenablement. On ajoute que les habitants de la ferme (actuellement en prison), par la crainte des peines très fortes qu'ils avaient encourues en donnant un refuge momentané à Garibaldi et à sa femme, ont pris le parti de cacher cet événement, et qu'alors ils s'étaient décidés à enterrer ce cadavre dans la campagne. »

Milan, 19 août. — Le jour de naissance de l'empereur a été célébré ici par les mêmes horreurs qui ont ensanglanté les rues de Milan le 3 janvier 1848.

Avant le commencement de la fête les rues étaient désertes, et les fenêtres dégarnies de spectateurs. Les Hongrois et les Croates ont défilé en silence, et le maréchal a dû entendre quelques coups de sifflets sur son passage. Après la cérémonie le peuple a donné des marques d'indignation à propos d'un drapeau jaune et noir qui avait été exposé sur les fenêtres d'une femme de mauvaise réputation.

La foule grossissait devant cet emblème détesté, et quelques officiers qui voulaient le défendre ont été maltraités. Le soir tous les officiers s'étaient assemblés dans un café dans la rue même où le drapeau était exposé, et ils ont à plusieurs reprises attaqué le peuple désarmé qui passait dans la rue. On prétend qu'un homme a été tué et qu'il y en a eu 70 blessés. Plus tard le désordre était au comble et il y a eu des collisions, même entre des officiers et soldats autrichiens. A 11 heures un colonel ayant fait retirer le drapeau et renvoyé la troupe dans les casernes, la tranquillité a été rétablie, mais les taches de sang sont restées. (*Il Repubblicano.*)

Les journaux du soir publient le texte du traité de paix conclu entre l'Autriche et le Piémont. En voici les dispositions essentielles:

« S. M. le roi de Sardaigne s'engage à payer à S. M. l'empereur d'Autriche la somme de soixante-quinze millions de francs à titre d'indemnité des frais de la guerre.

» Les deux hautes parties contractantes désirant donner plus d'étendue aux relations commerciales entre les deux pays, s'engagent à négocier prochainement un traité de commerce et de navigation sur la base de la plus stricte réciprocité, et par lequel leurs sujets respectifs seront placés sur le pied de la nation la plus favorisée. »

Malgré la conclusion de ce traité, les *Débats* présentent le parlement actuel de Turin comme dévoué aux idées républicaines, ce qui paraît à nos *républicains* honnêtes et modérés un très grand malheur et le germe des complications les plus terribles.

ANGLETERRE.

Cité, midi. — Les fonds se sont ouverts assez bien, et la *solution* de la question hongroise a engagé quelques spéculateurs à jouer à la hausse, mais bon nombre d'autres s'abstiennent, dans la conviction que de nouvelles complications surgiront, ils sont de plus arrêtés par la situation critique des Français à Rome. (*Sun.*)

Congrès de la paix.

Un congrès, formé d'amis de l'humanité accourus de toutes les parties du monde, a tenu trois séances, dans la salle Sainte-Cécile. Le but de cette réunion était de chercher les moyens de réaliser la paix universelle.

A nos yeux, la paix universelle n'est pas une chimère. Nous ne faisons pas cette injure à la Providence, de croire qu'elle a destiné les hommes à s'entr'égorger toujours. Le congrès de la paix a inscrit sur sa bannière une idée vraie autant que généreuse, et nous sommes surpris de l'attitude prise en cette circonstance par la plupart des journaux, qui prétendent avoir le monopole du christianisme; ils ont donc oublié ces paroles d'Isaïe:

« On fera des socs de charrue avec les glaives et des bêches avec les fers de lance. »

Ils ont oublié cette condamnation de la guerre par le Christ: « Celui qui frappera de l'épée périra par l'épée. »

Les mêmes journaux soi-disant catholiques, toujours prêts à tourmenter les livres saints pour en tirer des arguments à l'appui des doctrines fatalistes qui vouent le genre humain à l'ignorance et à la misère, ne savent pas voir dans ces livres les éclatantes promesses de paix et de bonheur même terrestre qui s'y trouvent à chaque page.

Quant à nous, qui ne voyons en Dieu ni un juge ni un bourreau, mais un père, nous avons foi dans la paix universelle, et nous applaudissons à l'inspiration qui porte aujourd'hui les représentants de diverses nationalités à proclamer cette idée consolante au moment même où la guerre dévaste encore plusieurs contrées de l'Europe.

Mais si nous trouvons leur aspiration sainte, leur sentiment noble et vrai, les moyens de réalisation n'ont pas été produits par eux.

Il n'y a que deux manières d'arriver à la paix universelle:

Faites-vous socialistes organisateurs et pacifiques, régénérez la nation en régénérant d'abord la commune, créez dans son sein un type d'association agricole et industrielle capable de séduire tous les peuples, et d'inoculer au milieu d'eux le germe d'une transformation graduelle, mais complète.

Ou bien faites une dernière guerre, une guerre générale de toutes les démocraties contre toutes les aristocraties; brisez, par un dernier élan des peuples opprimés, tous les despotismes qui pèsent encore sur l'Italie, la Pologne, la Hongrie, l'Allemagne; rendez chaque nation maîtresse chez elle, maîtresse de son sol; qu'elle se donne un gouvernement de son choix, et la confédération des nations émancipées, la création d'un congrès permanent européen, puis universel suivront comme des conséquences naturelles de cet épanouissement de toutes les races comprimées.

En dehors de la rénovation de la commune par la science sociale ou bien en dehors d'une dernière guerre européenne pour la liberté des peuples, guerre que la France eût pu rendre courte après Février, on ne peut rien proposer de définitif et de concluant sur le problème de la paix universelle. Le congrès de la paix, déjà terminé, n'a pas conclu. Toutefois il a donné le jour à d'excellentes critiques contre l'état actuel de l'Europe, et nous sommes heureux de citer cet extrait d'un discours prononcé par M. Victor Hugo:

Il résulte des statistiques et des budgets comparés, que les nations européennes dépensent tous les ans, pour l'entretien de leurs armées, une somme qui n'est pas moindre de 2 milliards, et qui, si l'on y ajoute l'entretien du matériel des établissements de guerre, s'élève à 3 milliards; ajoutez-y encore le produit perdu des journées de travail de 2 millions d'hommes les plus sains, les plus vigoureux, les plus jeunes, l'élite des populations, produit que vous ne pouvez pas évaluer à moins d'un milliard, et vous arrivez à ceci, que les armées permanentes coûtent annuellement à l'Europe 4 milliards. La paix vient de durer trente-deux ans, et, en trente-deux ans, la somme de 128 milliards a été dépensée pendant la paix pour la guerre.

MM. Deguerry et de Girardin, ainsi que plusieurs orateurs anglais et américains, se sont faits remarquer durant cette courte session.

Revue des Départements.

La presse réactionnaire des départements fait chorus avec celle de Paris pour demander la révision de la Constitution; elle adjure les conseils généraux de formuler des vœux en ce sens. Mais, comme celle de Paris aussi, elle se divise en partisans de la révision immédiate et partisans de la révision légale, c'est-à-dire dans trois ans, aux termes de l'article 111. Le nombre de ces derniers va en augmentant. La discorde qui règne entre les principaux organes de la réaction à Paris, et se reflète dans ceux de la province avec toutes les aménités du vocabulaire *honnête et modéré*, profite à la République: on n'ose plus l'attaquer ouvertement, mais on s'en dédommage en accablant ce pauvre M. Dufaure. Jamais, depuis les fameuses circulaires, on n'avait fait tant de bruit contre un ministre, ni prodigué contre un seul homme tant d'exagérations et d'injures.

L'*Echo de Vésone* défend M. Dufaure, qu'il représente comme un de ceux qui ont le plus efficacement défendu la cause de l'ordre.

« Il reste à savoir, dit cette feuille, au nom de quel intérêt, de quel principe, cette guerre a été entreprise, et à quoi elle peut aboutir.

» Ce n'est pas dans l'intérêt de l'ordre, car on ne fait pas les affaires de l'ordre en essayant de semer la division dans les rangs de ceux qui servent sa cause. »

Elle assimile ensuite ceux qu'elle appelle les *ultra-légitimistes* aux républicains rouges, à la *faction vaincue en juin*. Ainsi voilà l'*Echo de Vésone* devenu républicain modéré, mais républicain.

Entre temps, l'*Abeille de la Vienne* fait des bons mots, même contre ses amis. Ainsi, en parlant de la commission permanente des vingt-cinq, elle leur fait dire qu'*ils sont les oies du Capitole, que leur rôle se borne à crier, si l'ennemi arrive.*

La note communiquée au *Moniteur* du 17 fait jeter les hauts cris au *Nouvelliste* de Marseille: « N'en déplaise à M. Dufaure, dit ce journal, qu'il reste ministre, *ce qui est fort chanceux*, ou qu'il aille de nouveau grossir les rangs de la gauche, la Constitution sera révisée dans les termes légaux. » D'accord; personne ne vous conteste le droit de demander la révision de la Constitution dans les termes légaux; mais agiter le pays, semer la division, répandre la calomnie contre les hommes que vous avez défendus comme soutiens de l'ordre, c'est montrer évidemment que vous avez un but caché, et que, pour vous, la révision de la Constitution n'est qu'un moyen de l'atteindre.

Le *Loing*, journal démocratique de Montargis, Gien et Pithiviers, publie un tableau énergique de la situation sous ce titre: *La politique à outrance.* Après avoir énuméré tous nos malheurs et toutes nos hontes, il termine par un appel au courage et à l'espérance:

« Est-ce à dire, s'écrie-t-il, que l'on doive désespérer du salut de la République? Non, assurément, républicains, gardez intactes vos patriotiques convictions, affermissez-vous dans votre foi; au lieu de vous décourager, redoublez de zèle, d'énergie et de dévouement; demeurez sur la brèche, et disputez pied à pied le terrain à vos adversaires; entretenez dans les villes, dans les villages, l'amour de la patrie et de la liberté. Espoir et courage, l'avenir est à vous. Les faibles et les timides abandonnent seuls le champ de bataille; les forts et les résolus combattent et luttent jusqu'à la fin.

» Soyons calmes et patients! Le char de la démocratie est lancé; malheur à quiconque voudrait l'arrêter dans sa marche. La démocratie, c'est la vapeur; comprimez-la, elle éclate. Ouvrez prudemment la soupape, elle s'élance dans l'espace; mais le danger a disparu.

» Je le dis ici en terminant avec une conviction énergique et sincère: les mauvais ministres passeront; mais la République ne passera pas. »

Cet article est signé Emile Pean, représentant du peuple.

Enfin les aveugles ouvrent les yeux, la presse satisfaite se prend à s'apercevoir que l'expédition romaine est une faute immense pour la France.

« Les hommes de bonne foi qui, en France et en Italie, prenaient parti pour l'expédition française, dans l'espoir que la présence de notre armée, sur le théâtre des événements, arrêterait la restauration papale sur la pente des vengeances politiques, commencent, dit le *Sémaphore* de Marseille, à regretter de s'être montrés si confiants. »

Ces réflexions sont malheureusement bien tardives, et il est triste de penser que les passions de parti puissent, à l'égard de certaines gens, obscurcir aussi longtemps la vérité. Les trois cardinaux gouvernants que le peuple romain appelle les TRIUMVIRS ROUGES, se livrent à tous les excès d'une réaction fanatique; les Autrichiens fusillent des prêtres et des femmes, et vous commencez enfin à voir qu'*il n'est plus permis de se faire illusion!*

BAS-RHIN. — Les intimes de l'Elysée-National sont dans une grande perplexité à l'endroit des tournées présidentielles, dit le *Rhin*. L'enthousiasme des populations a été généralement très peu personnel, ce qui a produit un découragement profond. Mais, d'un autre côté, on ne se dissimule pas le danger qu'il pourrait y avoir à la discontinuation de ces voyages sans faire en même temps aveu d'impopularité. Le caractère chevaleresque et entreprenant du président de la République aurait mis fin, dit-on, à l'hésitation de ses familiers, sinon à leurs inquiétudes; Il aurait formellement manifesté sa volonté d'aller à Strasbourg le plus tôt possible, afin d'en finir avec toutes les émotions ministérielles à l'occasion de cette tournée dans un pays franchement républicain. M. de Falloux ne serait pas du voyage, il serait remplacé par M. Dufaure. »

On s'indigne généralement en province des menées jésuitiques tramées contre l'instruction du peuple, dans la personne des instituteurs primaires. Le projet de loi Falloux a sa bonne part de cette légitime indignation, et déjà de nombreuses protestations se signent parmi les instituteurs assez courageux pour braver les colères ministérielles et dévotes. La presse républicaine est l'écho de ces sentiments.

« Il est impossible d'accumuler, en quelques lignes, plus de mensonges, plus d'attaques odieuses, plus de diffamations contre une classe de citoyens à laquelle chacun, au contraire, se plaît à rendre justice pour le zèle, l'intelligence et le dévouement qu'elle apporte dans l'accomplissement de fonctions si pénibles, si ingrates, dit le *Glaneur d'Eure-et-Loir*, répondant à l'*Assemblée nationale*. Le mot d'ordre est donné à toutes les feuilles royalistes qui se sont jetées dans le jésuitisme. C'est une croisade contre les instituteurs actuels de nos enfants, parce qu'on veut que leur éducation soit remise entre les mains des disciples de Loyola.

» On ne veut plus avoir dans ces fonctions que des esclaves, afin de pouvoir imprimer à l'instruction, à l'éducation une direction particulière, qui rende la jeunesse stupide et imprégnée des plus sots, des plus ridicules préjugés. Le projet de M. de Falloux paraît même trop libéral à ces esprits rétrogrades, et nul doute que, s'ils en ont le pouvoir, ce projet, lors de la discussion, ne subisse des amendements qui le rendent encore plus funeste aux instituteurs et à la propagation de l'instruction parmi les enfants du peuple.

» Espérons qu'en voyant dans quelle voie veulent nous conduire tous ces ennemis de la liberté et d'une bonne instruction populaire, l'esprit public se réveillera, et qu'il saura empêcher l'exécution de leurs détestables projets. — Déjà, en ce qui concerne la loi de M. de Falloux, des pétitions se signent dans plusieurs départements. Que partout il en soit de même, et il faudra bien qu'on écoute la voix du pays. »

« On a retiré aux vendeurs de journaux, dit *la Voix du Peuple* de Marseille, la médaille qu'ils avaient reçue de la mairie pour exercer leur industrie, et lorsqu'ils se sont présentés à la préfecture pour en obtenir une nouvelle, le secrétaire de M. le préfet n'a même pas daigné les écouter.

» Nous nous sommes adressés nous-mêmes à M. le préfet en personne, lequel nous a fait l'honneur de nous répondre qu'il avait demandé des instructions à cet égard au ministre de l'intérieur, et que tant que ces instructions ne lui seraient pas parvenues, il ne pourrait accorder aucune permission de vendre des journaux dans les rues.

» Mais si ces instructions n'arrivent pas, ou si elles n'arrivent que dans six mois, la loi du 27 juillet va donc se trouver, en ce qui concerne les vendeurs de journaux, comme non avenue? Alors, que l'on rétablisse l'ancienne législation jusqu'à ce qu'il plaise au pouvoir d'appliquer la nouvelle. »

— Nous lisons dans le *Censeur de Lyon* du 23:

« M. Gustave Naquet avait hier deux procès à soutenir devant la police correctionnelle: procès comme gérant de l'*Esope*, journal littéraire auquel on reprochait d'avoir parlé politique; procès en diffamation intenté par le rédacteur en chef du *Courrier de Lyon*, à l'occasion d'un article publié dans le *Niveau social*.

» M. Gustave Naquet a été condamné dans le premier à un mois de prison et 200 fr. d'amende; dans le second, à un mois de prison et 50 fr. d'amende.

» Nous rendrons compte du procès de l'*Esope*, qui soulève une question de presse entièrement nouvelle. »

— M. Alexandre Dufraisse, gérant de la *Ruche de la Dordogne*, vient d'être condamné par défaut à une année d'emprisonnement et à 2,000 fr. d'amende.

ASSOCIATIONS OUVRIÈRES. — Une boulangerie sociétaire vient de s'organiser à Sedan. Les travailleurs intelligents qui l'ont fondée ont l'intention d'étendre les avantages de l'association à toutes les denrées de première nécessité, viande, bois, charbons de terre, épiceries, etc., et cela sans augmenter le personnel de l'administration de la boulangerie.

Chaque sociétaire se trouvera, au bout d'un certain temps, possesseur d'un capital composé des bénéfices nets de l'achat en gros et des intérêts capitalisés.

Nous applaudissons de tout notre cœur à ces œuvres fraternelles qui hâtent, par des moyens pacifiques et d'autant plus irrésistibles, l'affranchissement des prolétaires et l'avènement de l'association intégrale.

Laissons les aveugles organes de la réaction crier que le socialisme est mort; l'idée rénovatrice a pris racine partout, elle pousse des rameaux sur tous les points du sol; la province, les campagnes se font socialistes : l'avenir est à nous!

— Sous le titre LA FRATERNITE, une société, dont le seul but est de venir en aide aux ouvriers malades ou sans travail, vient de se former entre les ouvriers et quelques habitants d'Ezy (Eure). La cotisation n'est que de 25 centimes par mois, mais elle paraît devoir être suffisante, vu le grand nombre d'adhérents.

A NOS ABONNÉS.

Les circonstances de force majeure qui ont suspendu notre publication, et les pertes matérielles qui en sont résultées, nous obligent à demander à nos amis le sacrifice du prix de leur abonnement pendant la durée de la suspension du journal.

Toutefois, ceux de nos abonnés qui, en raison de leur position particulière, ne consentiraient pas à ce sacrifice, seront indemnisés par une prorogation d'échéance égale à la durée de la suspension du service de leur feuille, pourvu qu'ils nous adressent leur réclamation en renouvelant leur abonnement.

Les abonnements nouveaux et réabonnements dateront du 1er septembre prochain.

Toute demande d'abonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS	Un an	20 f.,	Six mois	11 f.,	Trois mois	6 f.
DÉP. ET ÉTRANG.	—	32	—	17	—	9
PAYS à surtaxe	—	50	—	26	—	14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DÉP., ÉTR.	—	8	—	4	—	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 4.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois:	40 c.	Annonces anglaises....	40 c.
Cinq à 9 — —	30	Réclames-notices......	40
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité..	1 fr. 50

FAITS DIVERS.

M. Jayr, ex-préfet du Rhône, ex-ministre des travaux publics sous la monarchie, vient d'être placé comme directeur à la tête de la compagnie des mines de la Loire. Il remplace M. Lacave-Laplagne, démissionnaire. Il paraît que tous les anciens ministres de la monarchie sont destinés à patronner une entreprise si fatale aux intérêts du pays, si antipathique aux populations du Rhône et de la Loire.

La compagnie compterait, dit-on, sur la haute influence et l'habileté de l'ancien ministre des travaux publics pour obtenir du gouvernement de la République ce qu'elle n'a pu réaliser sous le gouvernement de Louis-Philippe, l'autorisation de s'organiser en société anonyme. (*Censeur de Lyon.*)

— Le 13 juin dernier un sergent de ville fut (suivant sa déclaration) menacé de mort par quelques individus; le citoyen Collignon intervint, dit qu'il fallait l'arrêter et le faire prisonnier; en même temps il le saisissait au bras en l'entraînant, et le sergent de ville se trouvait dégagé.

A deux ou trois jours de distance Collignon était arrêté et une visite faite à son domicile, amenait la saisie d'un fusil de munition qui lui avait été donné en juin 1848 pour combattre l'insurrection. Aujourd'hui, 24 août, malgré la plaidoirie de Me Malapert, Collignon a été condamné à six mois de prison comme coupable de voies de fait exercées contre un agent de l'autorité et détention illégale d'armes de guerre.

— Le comte de Chambord, dit le *Times*, est arrivé à Ems. Indépendamment de la députation dont le prochain départ a été annoncé, il paraît qu'un grand nombre de légitimistes se proposent d'aller rendre une visite au comte, dans le but de s'assurer de son opinion sur la condition présente et les espérances de leur parti. Ils désirent aussi savoir quelle marche ils doivent suivre, conformément à son intention, pour le triomphe de la *bonne cause*.

— Le département de Saône-et-Loire avait un représentant à nommer par suite de l'option de M. de Lamartine. M. Dariot a été élu. Il avait pour concurrent M. Joly.

— La commune de Crèvecœur vient de perdre la doyenne de ses habitants; Mme veuve Manchon, mère du maire de cette commune, est décédée la semaine dernière à l'âge de 103 ans et 9 mois.

— Voici le tableau des chemins de fer inaugurés ou qui vont être inaugurés en 1849 :

Chartres, 86 kilomètres; Tours à Angers, 108 kil.; Paris à Epernay, 130 kil.; Paris à Tonnerre, 198 kil.; Dijon à Châlon, 60 kil.; Melun à Montereau, 40 kil.; Montereau à Troyes, 26 kil.; de la Durance à Avignon, 5 kil. — Total : 653 kilomètres.

— Dimanche soir, un jeune homme, mis avec une certaine recherche, étant entré au tir des Prés-Saint-Gervais, s'est fait donner un pistolet, a tiré sur la poupée, qu'il a abattue, et a recommencé avec le même succès. Tout annonçait en lui le plus grand calme; mais, au troisième coup il s'est fait sauter la cervelle.

— Il a été institué à Greenock, sous le nom de *Penny-Bank*, une caisse pour les classes travailleuses. Elle offre aux ouvriers l'occasion de placer, soit hebdomadairement, soit journellement, les sommes les plus minimes, jusqu'à un penny (10 centimes). L'argent versé, qui est remboursable annuellement, porte intérêt et est versé à la caisse d'épargne. A Greenock, où la population est de 40 000 âmes, 5 000 déposants ont réuni une somme de 35 000 fr. en 991 jours. La plus forte mise n'a pas dépassé 50 cent.

— On lit dans la *Tribune de la Côte-d'Or* :

« La Cour d'assises de Valence (Drôme) vient de prononcer son arrêt dans l'affaire de Marseille; 57 accusés ont été déclarés coupables et condamnés à des peines diverses, depuis la déportation jusqu'au simple emprisonnement. 80 ont été acquittés.

— Nous lisons dans la même feuille :

« Le 17 courant, après quatre jours consacrés à l'audition des témoins, au réquisitoire de l'avocat-général et aux plaidoieries des défenseurs, le jury a prononcé son verdict sur les prévenus des troubles de Châlon. Treize d'entre eux sur quatorze ont été condamnés, les uns à trois ans de prison, d'autres à deux ans et à huit mois. »

— Suivant le *Glaneur d'Eure-et-Loire*, la récolte de cette année est au moins moyenne dans la Beauce.

— Nous lisons dans le *Démocrate du Var* du 21 :

« De vastes incendies dévorent les bois dans le voisinage de Toulon.

» Quelles sont les causes de ces incendies? Nous le demanderions volontiers aux autorités de notre ville, et elles nous répondraient sans doute, si au lieu d'employer des nuées d'agents de police pour espionner les actes et les paroles des hommes qui ont le malheur d'aimer la République, elles s'occupaient de faire protéger au dehors les campagnes, les propriétés publiques et privées.

» Ceci nous rappelle qu'un propriétaire de notre commune, victime d'un vol nocturne effectué dernièrement chez lui, avec escalade, n'obtint pas même l'honneur d'une réponse du procureur de la République à Toulon et du procureur-général à la cour d'appel, à qui il dénonça le crime.

» Il est vrai de dire que ce propriétaire est démocrate.. »

— Deux suicides viennent de s'accomplir à Périgueux dans l'espace de moins de neuf heures.

Vers sept heures du soir, le sieur Auguste Jeoffroy, âgé d'environ 40 ans, cuisinier, s'est fait sauter la cervelle à l'aide d'un pistolet. C'est dans le cimetière, sur la tombe de sa femme, que ce malheureux a mis son affreux projet à exécution. On a trouvé sur lui une note qu'il avait écrite quelques instants avant de se donner la mort, et dans laquelle il faisait ses adieux à sa famille, et se disait être poussé à cet acte de désespoir par le malheur qui, depuis dix ans, ne cessait de le poursuivre.

Le deuxième suicide a eu lieu le lendemain matin, à 4 heures, dans le petit chemin creux qui conduit au cimetière. C'est un jeune homme inconnu, portant le costume traditionnel des habitants de l'Auvergne, qui a mis fin à ses jours en se tirant un coup de pistolet sous le sein gauche, dans la région du cœur. La bourre du pistolet ayant mis le feu à la chemise de ce malheureux, les flammes avaient gagné ses autres vêtements, et le buste du cadavre était couvert d'horribles brûlures. (*Echo de Vésone.*)

— On écrit de Paris, le 17 août, à l'*Indicateur* de Bordeaux :

« Quelques personnes croient encore sérieusement à l'imminence d'une crise ministérielle, et le langage de certains journaux légitimistes serait de nature à leur donner une certaine consistance, car il ne se passe pas de jour qu'ils n'attaquent M. Dufaure. Cependant une crise ministérielle n'est pas probable avant la rentrée de l'assemblée législative. Le ministère continuera jusqu'à cette époque à gouverner les affaires du pays; mais il est certain que l'on s'occupe de préparer un changement de cabinet, et que MM. Dufaure et Passy sont à l'avance sacrifiés. M. L. Faucher reprendrait son portefeuille de l'intérieur, et celui des finances serait confié à M. Benoist d'Azy, ou à M. Fould, ou bien à M. d'Audiffret. »

— Mercredi dernier, deux compagnies du 19e léger sont inopinément arrivés à Brives. Presque aussitôt après, des postes ont été placés dans deux rues; la justice et la gendarmerie se sont mis en mouvement, et l'on a procédé à l'arrestation des sieurs Lucien Moussu, dentiste, officier de la garde nationale, et Ballet, sabotier, ancien gendarme. Le lendemain, la même mesure a été prise à l'égard des sieurs Larenaudie, tailleur, et Wasronval, ancien bijoutier. Il paraît que ces messieurs sont inculpés de faits qui se rapportent à l'affaire du 13 juin. Leur incarcération n'a donné lieu à aucun trouble; seulement un individu, s'étant mis à crier : *A bas les chouans! à bas les blancs!* au moment où l'on conduisait en prison le sieur Larenaudie, a été incarcéré pour ce fait. (*Echo de Vésone.*)

— Le *Journal de l'Arrondissement du Havre* annonce que la récolte des pommes de terres est encore compromise; la maladie des années précédentes sévit de nouveau sur ce tubercule. Les feuilles des tiges se sont d'abord tachées, ont noirci, puis bientôt se sont fanées comme si les plantes étaient arrivées à l'état de maturité. Maintenant, les plants attaqués répandent une odeur de pourriture fort désagréable. Du reste, la maladie présente les mêmes effets que les années antérieures.

— M. Emile Moreau, officier supérieur d'artillerie, en mission extraordinaire en Egypte, vient d'être l'objet d'une faveur signalée de la part du vice-roi. Appelé au Caire pour affaires de son service, Son Altesse l'a promu à la dignité de bey, l'a nommé colonel, et lui a fait passer au cou, devant elle, le Nichan, insigne de son nouveau grade. M. Emile Moreau est le second des trois frères de ce nom : l'aîné est général de brigade du génie, inspecteur général des fortifications, et le cadet, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chargé du service de la navigation de la Saône depuis les Vosges jusqu'à Lyon. Ce dernier est connu de tout le marinage de la Saône par les importantes améliorations qu'il a apportées à la navigation de cette rivière. Ces trois habiles ingénieurs ont commencé leurs études à Louhans, leur ville natale, et les ont terminées au lycée de Dijon. Tous trois appartiennent à l'Ecole polytechnique, et en sont sortis avec les premiers numéros. Aucune autre famille de France n'a donné trois frères à cette célèbre Ecole. (*Tribune de la Côte-d'Or.*)

— Depuis un mois environ le choléra sévit avec force à Rochefort; la mortalité s'est élevée un jour au chiffre de 21, énorme pour cette localité. Comme l'épidémie ne frappe que les quartiers habités par la misère et la souffrance, les bruits d'empoisonnement ont circulé dans la classe ouvrière et l'ont portée bien vite au dernier degré de l'exaspération. Des rassemblements tumultueux où l'on prêchait tout haut la vengeance et l'incendie, se sont formés sur les places. L'autorité a dû prendre des mesures et faire un déploiement de forces pour rétablir la circulation en même temps que la tranquillité; plusieurs arrestations ont été faites. Le placard suivant, affiché dans plusieurs quartiers de la ville, a été arraché par la police : il donne une idée du degré d'irritation des pauvres ouvriers qui voient tomber autour d'eux leurs parents et leurs amis, frappés par une main invisible :

« Au nom du Peuple français :

« Les autorités civiles et militaires sont prévenues » que, si dans les vingt-quatre heures, le choléra » n'a pas disparu, la ville sera mise à feu et à » sang. »

Que ces malheureuses victimes d'un fléau qui n'atteint que les corps épuisés par la misère s'en prennent aux riches, aux heureux, et fassent retomber sur eux d'odieuses et absurdes calomnies, c'est à la fois injustice et ignorance. Mais, ce qui est infâme, c'est de chercher à exploiter ces calamités contre un parti, comme le fait l'*Echo de la Charente*, en insinuant que ce sont les républicains, les rouges, qui excitent le peuple contre les riches.

Il faut rendre cette justice au parti républicain, c'est qu'il ne recourt ni à la calomnie, ni à la vengeance. Il est souvent dupe, mais il est toujours généreux.

— On lit dans la *Liberté* des Landes :

« Le jury des Basses-Pyrénées a fait justice! Il a acquitté, par un solennel verdict, le rédacteur et le gérant de l'*Eclaireur*, et les a renvoyés de la plainte intentée contre eux par M. Chegaray, ancien magistrat, aujourd'hui représentant du peuple. Hommage lui soit rendu! »

— On écrit d'Amsterdam (Hollande), le 9 août :

« On vient de tuer le célèbre éléphant du jardin géologique de la société nommée *Natura Artis magistra*, à Amsterdam. Cet éléphant, remarquable à la fois par ses dimensions extraordinaires et par sa grande douceur, qui était telle qu'on le laissait se promener librement dans le jardin, avait eu depuis quelque temps de fréquents accès de rage, et dans sa fureur il avait renversé des cloisons, faussé les barres en fer des cages des autres animaux, et même déraciné des arbres séculaires.

» Afin d'éviter de plus grands accidents, la police a ordonné la destruction de ce superbe animal. A cet effet, trois pièces de campagne, et un détachement du 3e régiment de chasseurs à pied furent envoyés de grand matin au jardin zoologique de la Société. Un feu bien nourri a été dirigé contre l'éléphant, qui n'a expiré qu'après avoir été frappé par une vingtaine de boulets et environ deux cents balles de fusil. »

— Nous lisons dans le *Franc-Parleur de la Meuse* :

« La moisson des blés est complètement terminée, et, pour donner une idée de l'abondance générale de cette récolte, on cite cet exemple. Les fermiers des Sous-Loges, ferme de minime importance près la commune de Renveaux, ont récolté plus de 25 000 gerbes, et pour la première fois, ils ont été obligés d'établir des meules extérieures, faute de place dans les engrangements. »

— Il résulte du tableau comparatif de la propriété vinicole pour chacun des départements dans lesquels se cultive la vigne, que la Meuse et le Bas-Rhin ont 13 000 hectares cultivés en vignes, la Meurthe 16 000, la Moselle 5 000. Le nombre total des départements dans lesquels la vigne est cultivée en France est de 77.

— On écrit d'Espagne : « Le 15 août a eu lieu dans le Cirque de Madrid la seconde représentation de combats entre des bêtes féroces. Un taureau noir, vigoureux, aux yeux flambants, se présente dans l'arène. Son nom est *Caramelo*; il entre avec arrogance, comme quelqu'un qui va prendre possession d'un bien qu'il regarde comme sien et qu'on veut lui disputer.

» En voyant la mâle attitude du noble animal, les amateurs et ceux qui avaient parié pour lui poussèrent des cris de triomphe et de joie, et leurs adversaires offrirent de s'exécuter. Mais en un instant les rôles changèrent. Caramelo, après s'être promené d'un air provocateur autour de l'enceinte, se retirait tranquillement au centre, après avoir, comme passe-temps, ébranlé la grille de sûreté de manière à faire craindre pour sa solidité, lorsque *Julio* (c'est le nom du lion) sortit de sa cage. Julio est un magnifique animal.

» Une fois en liberté, il marcha directement sur le taureau, l'atteignit par derrière, et d'un bond s'élança sur lui. En ce moment, tous les assistants crurent que Caramelo était perdu et que Julio n'allait en faire qu'une bouchée. Mais le brave Andalou se secouant vigoureusement, se débarrassa du fardeau qui le gênait, et, attaquant de face son terrible ennemi, lui fit sentir la puissance de ses cornes. Le lion n'en demanda pas davantage et prit honteusement la fuite. Cinq fois le taureau vint à la charge, mais inutilement; le lion l'emportait à la course. On fit alors, selon le programme, sortir un tigre, pour voir s'il voulait combattre un des deux champions. Celui-ci, qu'on eut beaucoup de mal à faire sortir de sa cage, parce que le lion s'était réfugié à côté, après avoir examiné les deux adversaires, vint tranquillement se placer à côté du lion, et tous deux, comme une paire d'amis, paraissaient assister au spectacle.

» Mais le brave Caramelo n'était pas un taureau à se contenter de la simple défaite d'un lion, il attaqua le tigre à son tour, et, après une lutte assez vive, la seule intéressante de la représentation, et dans laquelle le tigre montra toute la lâcheté de son caractère et la souplesse de ses muscles, il finit par en avoir raison, et resta vainqueur des deux Africains.

» La question est définitivement jugée : dans un cirque, un lion est un adversaire indigne d'un taureau andalou. »

PROTESTATIONS CONTRE LE RÉTABLISSEMENT DE L'IMPOT SUR LES BOISSONS. — Tous les jours s'augmente le nombre des départements qui protestent contre le rétablissement de l'impôt sur les boissons. Toute pétition, dit le *Démocrate du Var*, peut se formuler par ce simple cri : *Plus d'impôt sur les boissons!* La *Tribune* de la Gironde, en reproduisant le texte de sa pétition du 17, annonce qu'elle se signe sur tous les points du département.

LES PROSCRITS DE SICILE. — Nous trouvons dans une lettre de Tunis des renseignements sur le sort des malheureux proscrits siciliens chassés de Palerme par les agents du roi-bombardeur, après la capitulation de cette ville. Ces infortunés, au nombre de 265, errent depuis plus de trois mois, sur la mer, cherchant en vain une terre hospitalière. Repoussés d'abord de Malte où ils sont venus chercher un refuge, le bâtiment qui les transportait vint à Tunis où défense lui fut faite de débarquer. Après un mois de vaines sollicitations, ils furent forcés de se diriger vers Bône escorté par un brik de guerre tunisien. Mais à Bône, comme à Tunis, comme à Malte, ils ont été repoussés. Les autorités françaises ont chassé impitoyablement les proscrits et les ont fait reconduire sous l'escorte du vapeur le *Vautour* à Tunis où ils viennent d'arriver, toujours prisonniers à bord du navire de commerce sur lequel on les avait embarqués à Palerme.

On comprend facilement les souffrances de ces pauvres gens entassés les uns sur les autres dans un troit espace, sous un climat brûlant, mal nourris, mal traités par le capitaine du navire, malades pour la plupart, et ne prévoyant d'autre fin à leur misère que la mort. Aussi plusieurs d'entre eux, ne prenant conseil que de leur désespoir, ont-ils tenté de s'évader. Dans la nuit du 29 juillet dernier, les meilleurs nageurs se sont glissés dans l'eau et sont allés s'emparer des embarcations des navires de commerce mouillés dans le voisinage; puis faisant glisser leur canot sur la mer, en nageant avec leurs mains, car ils n'avaient pas d'avirons, ils sont venus reprendre ceux de leurs compagnons qui ont voulu partager leur fortune. C'est ainsi que quarante-cinq sont parvenus à mettre pied à terre. Ils n'ont pas tardé à être repris.

Les autorités tunisiennes, informées de leur évasion le matin même, envoyèrent aussitôt des cavaliers dans toutes les directions à leur poursuite, et quelques heures après ils étaient ramenés et conduits en prison à la Goulette.

Notre correspondant qui était présent à leur rentrée, dit que la modération et l'humanité des cavaliers maures chargés de les escorter ont été admirables, et que les gendarmes de toutes les nations civilisées devraient prendre exemple sur eux.

Maintenant que va-t-on faire de ces malheureux parmi lesquels se trouvent plusieurs femmes enceintes et sur le point d'accoucher? On parle de les reconduire à Malte. Ils n'y seront sans doute pas mieux reçus que le première fois.

Mais la Grèce est là qui offre un asyle aux proscrits; espérons qu'ils finiront par y trouver l'hospitalité qu'on leur a refusée partout jusqu'à présent.

Nous terminons par un dernier vœu, c'est que les hommes du gouvernement français qui foulent aux pieds les antiques traditions de notre noble pays, ouvert jusqu'à ce jour aux opprimés, n'en soient pas réduits eux-mêmes un jour à implorer vainement ce que Dieu a créé pour tous les hommes : la terre et l'eau. (*Démocrate du Var.*)

Modèles de style honnête et modéré.

Un journal éprouvé, comme la *Démocratie pacifique*, par les rigueurs judiciaires, l'état de siège et le zèle bouillant de quelques défenseurs de la propriété qui ont fort peu respecté la nôtre, ne peut reparaître, sous le régime de la loi d'amour faite exprès pour la presse démocratique, si ce n'est avec la ferme résolution de mesurer ses paroles, d'éviter s'il se peut de nouveaux encombres, et d'exprimer ses opinions, qui n'ont pas changé, avec une grande modération de langage.

Fort désireux de vivre au milieu de tous les périls et de naviguer sains et saufs à travers tous les rescifs, nous avons employé les loisirs de la suspension à chercher des modèles de style honnête et modéré, afin de nous exercer à parler décemment, prudemment et conformément à toutes convenances, comme les journaux du grand parti de l'ordre, journaux qui doivent être archi-honnêtes et triplement modérés, puisque la force de la vérité les oblige à se parer eux-mêmes de ces titres malgré la résistance légitime de leur modestie.

Ces journaux, pendant l'état de siège, devaient être d'autant plus honnêtes et d'autant plus modérés qu'ils avaient la parole à peu près seuls, que tout entraînement de la lutte avait cessé, que leurs adversaires, contraints au silence, ruinés, bannis ou prisonniers, eussent inspiré des égards aux hommes les moins modérés et les moins honnêtes.

Par une fatalité qui nous servira d'excuse, si

nous en venions jamais à manquer nous-mêmes aux lois de la modération, les journaux du grand parti de l'ordre ne nous ont point donné, pendant l'état de siège, les leçons de convenance et de retenue que nous cherchions dans leurs colonnes.

Le lecteur en jugera par les citations suivantes :

Assemblée nationale, 14 juin.

En février, le comité directeur était installé rue Lepelletier ; aujourd'hui, le nouveau gouvernement s'était placé au Conservatoire des Arts et Métiers, attendant ses *charretées de cadavres* qu'il devait diriger sur les quartiers les plus inflammables. Les cadavres ont fait défaut, *les pourvoyeurs n'avaient pas réussi*.

Dix Décembre, 14 juin :

Lâches, lâches ! menteurs, menteurs !

La France ne veut ni des menteurs ni des lâches.

La France, qu'ils ont voulu faire un pays de *cannibales idiots et de sauvages crétins*, la France est toujours, malgré eux, la patrie de tout ce qui est noble, loyal, sincère.

La France pardonne tout,— excepté l'infamie.

Et la lâcheté est infâme, et le mensonge est infâme, — et tout ce qu'ils ont fait, tout ce qu'ils ont dit dans leur règne d'un jour est infâme, — infâme.

Dix Décembre, 17 juin.

Le *National* abuse de sa position de vaincu. On aurait pu montrer quelque pitié pour les instigateurs d'une cause *si lâchement et si bêtement défendue*; sa jactance nous l'enlève.

Dix Décembre du 1er juillet.

Qu'est-ce donc enfin, en venaient à se demander les bonnes gens, que cette religion (socialiste) dont le prosélytisme est aussi surprenant que désintéressé ? N'y a-t-il pas quelque chose au fond ?

Eh ! mon Dieu, oui, il y avait quelque chose au fond de ce miracle, et l'entraînement irrésistible de la vérité sociale empruntait son stimulant ailleurs que dans sa force ; *il y avait aux dernières élections du 13 mai un bon million* payé par les caisses de MM. Kossuth, Garibaldi et Mazzini.

Nul doute que les fonds saisis sur l'émissaire de l'insurrection badoise ne fussent destinés aussi à venir en aide à l'élan spontané et désintéressé du 13 juin.

Dix Décembre du 3 juillet.

On continue de faire grand bruit à propos des dévastations commises chez l'imprimeur Boulé, dans la soirée du 13 juin.

Si nous sommes bien informés, l'instruction commencée a déjà dissipé quelques nuages et dévoilé quelques mystères.—On nous assure — *et nous ne jurerions pas du contraire* — qu'au moment où la garde nationale et la troupe sont entrées dans l'atelier des journaux rouges, on y composait un nouvel appel aux armes destiné à être affiché dans la nuit, et que CE SONT LES OUVRIERS EUX-MÊMES qui, pour ne pas laisser saisir la preuve du délit, auraient détruit les paquets de caractère déjà composés, en les *mettant en pâte* comme on dit techniquement....

...Le *National*, en sa qualité de courtier électoral des rouges, annonce qu'à partir du 1er juillet et pendant la durée des opérations électorales, sa feuille ne sera vendue que cinq centimes le numéro.

Déjà *la Presse*, néo-socialiste foncée, avait pris les devants après le 13 juin, époque de la décroissance de l'influence rouge, pour publier au même prix, une édition dite populaire.

Depuis la décroissance du choléra, il ne s'est pas encore ouvert de boutique *pour vendre de l'arsenic à moitié prix*.

Dix Décembre du 9 juillet.

Croyez-vous que les paysans cèdent à l'évidence du système harmonieux de M. Considerant, du crédit gratuit de M. Proudhon, ou de la triade de M. Pierre Leroux ? Eh ! mon Dieu ! les paysans ne savent ni les doctrines ni les noms de ces messieurs ; ils s'en moquent comme de Jean-de-Vert, et s'ils connaissaient avec certitude le fond des doctrines socialistes, *ils* ENFOURCHERAIENT *leurs auteurs sans miséricorde*.

.... M. Goudchaux a embrassé M. Proudhon ; le *Siecle* s'est substitué au *National* et celui-ci à la *Vraie République* ; M. de Girardin a proclamé le socialisme, justifié le 13 juin et tracé l'apologie des républicains de la veille, qui ne lui en veulent plus du tout d'avoir tué Carrel.

Cette fusion monstrueuse, ils l'appellent de l'unité. Nous l'appelons, nous, comme l'appelle l'Evangile : Légion.

Quand ils ont fait peau neuve, *les serpents s'accouplent. Tant mieux, car il n'est besoin alors que d'un coup de faulx.*

Et cette fois les tronçons ne se réuniront pas.

Dix Décembre du 10 juillet.

Mais quoi ! des gens qui s'en vont dans le fond de *bouges obscurs*, comploter leur triomphe intéressé aux dépens de la ruine publique, et qui sont surpris en flagrant délit de préméditation,— *ça des vaincus !*

Des vaincus ! des hommes qui savent égarer des malheureux et les amener à soulever les pavés de la guerre civile, et qui, tandis qu'on fait la besogne pour eux, s'occupent à prendre la mesure d'un vasistas à leur taille !

..... Des vaincus, ces gens-là ! Eh ! non, mais des arrêtés, des empoignés, — des coupables.

....: Parmi vous, comme dans une autre catégorie de malheureux, on se vante de ses hauts faits criminels. Plus on a subi de condamnations et plus on a de droits aux respects des confrères ; on signe ses titres d'écrou, comme pour remplacer la noblesse abolie ; — c'est un titre de gloire qu'on veut faire accepter pour tel aux honnêtes gens.

Mais cette audace n'en impose plus aux honnêtes gens. Ils sont revenus de leurs préjugés classiques du *De viris*. Ils n'admettent pas plus comme position sociale l'état de conspirateur que celui de voleur de grand chemin.

Nous avons besoin de répéter que ces dernières lignes appartiennent au *Dix Décembre* ; ce n'est pas nous qui publierions de ces phrases imprudentes dont la malveillance peut faire un coupable usage contre les convertis du grand parti de l'ordre.

Dix Décembre du 11 juillet.

...L'hypocrite sympathie des socialistes pour les misères du peuple, leurs théories factieuses sur les droits des citoyens, leurs déclamations incessantes sur l'intelligence, la force et les vertus du peuple, quoique le peuple, dans l'acception étroite qu'ils veulent donner à ce mot, ne soit qu'*un ramas de fainéants, d'ivrognes tapageurs, de débauchés et de vagabonds*....

Dix Décembre du 13 juillet.

Nous avons étudié notre matière, c'est-à-dire une des causes de la dislocation et de l'impuissance démagogiques, comme d'autres ont étudié l'ulcère, les maladies nerveuses et les maladies de peau. C'est dégoûtant, mais cela peut servir.

...Et vous voulez, messieurs, qu'en médecine politique, nous allions dire... Vous savez bien, le citoyen un tel, le citoyen Eugène *Morlonière*, rédacteur de telle feuille, et le citoyen Edouard Marescaut, celui qui a reçu les votes de 80 à 100 mille électeurs, eh bien ! l'un et l'autre étaient atteints en telle année de telle maladie morale.

Alors ils étaient ladres. Aujourd'hui ils se disent bien portants et nous traitent de calomniateurs. C'est votre affaire : liez-les, jetez-les à terre, et examinez leur langue comme on fait à certains quadrupèdes immondes.

En vérité, c'est impossible ; car si vous trouviez encore une trace de ladrerie, quelques boutons accusateurs, vous assommeriez les individus, nous allions dire les animaux, et nous aurions cela à nous reprocher.

Dix Décembre du 14 juillet.

A quoi nous aurons servi les carreaux brisés, les pavés sanglants et la presse rouge, ivre de folie et de fureur.

Si les gamins des ruisseaux de Paris, les marchands de chaînes de sûreté, les piliers d'estaminets-borgnes et de tapis-francs, et tous ces aimables vauriens qui suivent le chemin fleuri du bagne en jouant aux sous et à la pigoche, ne trouvent aucune protection chez le consul de France lorsqu'il leur prend un peu la fantaisie d'aller faire à l'étranger le métier de filous et de détrousseurs de grands chemins ?

.... Dieu sait pourtant si nous l'aimons, cette écume de l'univers qui flotte à la surface de toutes les populations, et que toutes les populations rejettent !

Comment avons-nous traité ce ramas de bandits, ces Marius cosmopolites auxquels on ne pourrait pas sans indiscrétion déchirer leur chemise sur l'épaule gauche ?

.... Des idiots furieux qui ont traîné dans les carrefours de toutes les capitales leurs haillons crasseux et sanglants, et qui ne demandent qu'à crier vive n'importe quoi, dans un tumulte où on brise quelque chose.

Dans le numéro même qui contient ces gentillesses, le *Dix Décembre* croit devoir donner une leçon de convenance et de bon goût au *National*, qui avait attribué à la majorité une *intelligence bornée*.

L'intelligence bornée appartient à une rhétorique toute spéciale, dont le *National, parmi les journaux de bonne compagnie*, nous paraît posséder seul la clef. Pour nous maintenir à un tel niveau d'expression, nous aurions besoin de recourir à un vocabulaire dont l'emploi est exclusif aux *libéralistes de la rue Lepellétier*.

Dix Décembre du 16 juillet.

Après une révolution pareille à celle du 24 février, quand toute *la lie* de la société monte à la surface, lorsque tout ce qui hante les *officines* des journaux les plus *malsains*, les estaminets les plus suspects, les *bouges honteux* où *le crime* recrute ses condottieri, les *cabarets borgnes*, asile d'une population *gangrenée* par l'habitude *du vice*, s'élance à l'assaut des places, grimpe au plus haut de l'échelle sociale et menace de tout ruiner, de tout abattre, de tout flétrir, il vient un instant où tous les courages sont nécessaires.

Tout cela n'est pas très modéré ni très honnête. Pleins d'espoir, nous avons lu le *Conseiller du Peuple*, journal de M. de Lamartine, et nous y avons trouvé ceci. C'est un démocrate qui parle :

Pensez-vous que nous soyons assez hébétés de socialisme pour croire à l'égalité des salaires entre les bons et les mauvais ouvriers, comme les disciples du Luxembourg ?

Pour croire à la Banque du peuple et à cet ingénieux système de monnaie portative où l'on échangera un morceau de maison contre un morceau de pain, et un morceau de cheval vivant contre une livre de sel ?

Pour croire à ces phalanstères, couvents de prostitution légale, où l'on changera de femmes, d'enfants et de famille, selon les saisons ?

Pour croire à cette *queue* servant de télescope rétrospectif que Fourier, le Mahomet de ces nouveaux croyants, promet d'ajouter aux cinq sens de ses fidèles sectateurs ?

Non, nous rions dans nos barbes de ces niaiseries et de ces contes de fées que nous faisons débiter le matin dans nos journaux et le soir dans nos clubs aux oisifs des faubourgs et aux badauds des villages, pour que ces chimères leur portent à la tête, comme on enivre l'éléphant d'eau-de-vie pour le faire combattre et pour le rendre furieux.

M. de Lamartine ! les disciples de Fourier vous ont donné au temps du gouvernement provisoire et depuis votre chûte mille preuves de confiance, de sympathie et de dévouement. Nous ne les retracerons pas ici pour nous en faire des titres, mais ne vous abaissez plus jusqu'à parler de *queue servant de télescope rétrospectif*. Nous vous le demandons, non pour nous, mais au nom de votre dignité seule. Elle gagnerait encore à ce qu'on ne lût pas signée de votre nom la diatribe suivante contre les socialistes, c'est-à-dire contre les pionniers de l'avenir.

Voilà les Cosaques, citoyens ! les Cosaques dont on vous parle tant, cherchez-les bien ; ils ne sont pas dans les châteaux, qu'ils brûleraient ! ils ne sont pas dans les maisons de la bourgeoisie, qu'ils ravageraient ! ils ne sont pas dans les comptoirs des riches, qu'ils pilleraient ! ils ne sont pas dans les magasins des commerçants, qu'ils saccageraient ! ils ne sont pas *dans les ateliers* des fabricants, *qu'ils dévasteraient !* ils ne sont pas dans les foyers des braves cultivateurs, qu'ils disperseraient ! ils ne sont pas dans les mansardes des honnêtes ouvriers, dont ils mangeraient le salaire et le pain ! ils sont dans ces hordes qui hurlent le pillage et la guillotine au sortir des clubs !

On a vu, en effet, des ateliers d'imprimerie dévastés le 13 juin ; mais ce n'était point par des socialistes. Nous apprenons ce fait à M. de Lamartine, qui n'en a pas dit un seul mot dans son récit des évènements du 13 juin, très minutieux d'ailleurs.

Les lignes que nous venons d'emprunter avec regret à M. de Lamartine, ont été insérées dans la *Presse* du 18 juillet, avec cette conclusion éloquente :

Nous le demandons, est-ce là le morcellement et l'incohérence trop habituels à la presse périodique ? N'est-ce pas l'unité, la déduction rigoureuse du livre savamment médité ? Et cependant, que l'on compare les sujets traités avec les dates des numéros, et l'on verra combien tout est palpitant d'actualité. Cette analyse doit faire sentir COMBIEN IL EST NÉCESSAIRE de réclamer à l'administration du *Conseiller du Peuple*, rue Richelieu, 85, en adressant un mandat de 6 fr. à l'ordre du caissier, la série complète des numéros parus, afin d'avoir le beau livre de M. de Lamartine dans tout son ensemble et sans lacunes.

Nous souscririons avec plaisir au *Conseiller du Peuple* si ce journal nous donnait ce que nous cherchons, des leçons de langage honnête et modéré ; malheureusement, les citations précédentes prouvent qu'il nous faut chercher ailleurs, et que tous les publicistes du parti de l'ordre sont sujets à de grandes vivacités.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE-INFERIEURE.

Audience du 23 août.

M. Furet, gérant du *Républicain de Rouen*, comparaissait hier devant la cour d'assises, comme opposant à un arrêt par défaut prononcé contre lui le 18 juillet 1849, qui le condamnait à deux années de prison et 2 000 fr. d'amende, pour avoir publié, le 14 juin dernier, cinq articles provoquant à la guerre civile, ainsi qu'au mépris et à la haine du gouvernement de la République.

Nous trouvons dans le *Journal de Rouen* de ce matin les paroles énergiques que M. Furet a ajoutées à sa défense ; nous en extrayons les passages suivants :

« C'est une grave erreur de croire, comme vient de le dire M. l'avocat général, que les socialistes de Paris et des départements représentent une minorité infime ; ce sont, au contraire, les royalistes de toutes les nuances qui ne sont que des minorités réunies jusqu'à présent pour combattre notre majorité imposante ; partant de ce point, qui doit être pour vous, Messieurs les jurés, la vérité, vous ne devez pas, comme M. l'avocat général, en tirer cette conséquence que l'article incriminé ne représentait qu'une minorité factieuse, composée de quelques hommes mécontents et aux ambitions déçues, mais bien, au contraire, plus de cent mille électeurs de Paris seulement.

» Une protestation, appuyée par une telle puissance, ne peut donc être qualifiée d'acte de quelques hommes se révoltant contre la république, comme on cherche à vous le faire croire.

» La minorité contre laquelle nous avons protesté, c'est celle des quatre cent cinquante représentants qui ont violé, eux, la Constitution que les élus de huit millions de Français avaient faite, et ces quatre cent cinquante, que vous appelez aujourd'hui majorité de la législative, nous, nous les appelons minorité révoltée, lorsqu'elle porte atteinte aux droits du peuple, *à la Constitution*, qui est, pour la République, sa raison d'être......

» Si vous me condamnez, Messieurs les jurés, je serai demain aussi libre que je l'étais hier sur la route, même les fers aux mains ; l'idée ne s'emprisonne jamais, sachez-le bien. »

Après le résumé de M. le président, les jurés rendent un verdict de culpabilité contre le prévenu sur les dix questions qui leur étaient posées.

La cour, après avoir délibéré, condamne Charles Furet à une année de prison et 1 000 fr. d'amende.

PETITE CORRESPONDANCE.

Rouen.—M. D.—Sur les 700 remis, 83 concernent M. G., 172 M. D., 30 M. V., 20 M. T., 30 M. S., 5 M. B., 20 M. X., 100 M. E. E., 25 M. D., 50 M. F., 20 M. B., 10 M. G., 10 M. B., 25 M. C., 10 M. V., 5 M. D. et 85 vous-même.—Compl. affect. à tous.

En voyage.—M. P.—Elle est réglée jusqu'au 30 juin 49. Suspendu les 2 ab.

Grandvillars.—M. R.—Reçu les 10.—Votre ab. a été prol. de 2 m.—On vous répondra.

Toucy.—M. B.—Reçu les 27.46.

Bourse du 24 Août 1849.

On arrivait à la Bourse avec la conviction d'une hausse. Les journaux du matin, en donnant de plus amples détails sur la soumission des Hongrois, rassuraient les joueurs les moins hardis ; aussi le 5 0/0 a ouvert à 89 60. Il n'a pu soutenir ce cours longtemps, et d'un mouvement rapide, il est descendu à 89 30, mais l'escompte l'a relevé, et il a pu fermer à 89 45. Du reste, les fluctuations de la bourse ont été grandes ; mais il est bon de constater que, malgré tous les efforts des haussiers, on n'a pu, depuis quinze jours, atteindre le cours de 90 fr.

On disait que l'indisposition du président prenait de la gravité.

Le 3 0/0 se soutient mieux que le 5 0/0 et subit moins de variations.

Les actions de la Banque varient peu et conservent le cours de 2 275 à 2 280.

Les fonds belges se tiennent toujours au-dessus des fonds français ; la différence en faveur des fonds belges est d'environ 6 0/0.

Le 5 00, ouvert à 89 60, a fait, au plus bas, 89 20, au plus haut, 89 60, et a fermé à 89 45.

Le 3 0/0, ouvert à 54 50, a fermé à 54 60.

Les actions de la Banque ont fermé à 2 275 f.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	54 35	54 60	53 30	54 60
Cinq 0/0 (Emp. 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0	89 35	89 50	89 15	89 45

24 août. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.	
3 0/0 j. du 22 juin...	54 60
5 0/0 j. du 22 mars.	89 45

VALEURS DIVERSES.	
Banque de France.	2275 »»
Ob. de la Ville, anc.	1220 »»
— — nouv.	1170 »»
— St-Germ. 1842.	850 »»
— Versailles	745 »
— Orléans. 4 0/0.	975 »»
— Nouvelles.	960 »»
— Rouen, 4 0/0	722 50
— Nouvell., 1849.	860 »»
— Havre j. mars.	740 »»
— Nouvelles.	825 »»
— Marseille	700 »»
— Orléans, jouis.	475 »»
— Cert. de Lyon.	88 25
Quatre-Canaux	1080 »»
— Jouissance.	73 75
Bons du Trésor	5 1/2
Forges Aveyron	3000 »»
Monceau-s.-Sambre	1350 »»
Nord (hauts four.).	900 »»
Charbon belge	825 »»
Zinc V.-Montagne.	2800 »»
— Stolberg.	500 »»
Mines de la Loire	285 »»

FONDS ÉTRANGERS.	
Belg. 5 0/0 1840	96 1/2
— 5 0/0 1842	96 »/»
— 4 1/2	87 3/4
— 3 0/0	63 1/4
— 2 1/2 0/0	47 7/8
— Banque	685 »/»
— — 1841.	1020 »/»
Espag. detto active.	25 »»
— — 3 0/0	34 5/8
— Dette intér.	26 1/2
Naples, récép. Roth.	83 75
Romain, emprunt	78 1/2
Haïti, emprunt	485 »»
Piémont, emprunt.	877 50
— Nouveau.	865 »»
Lots d'Autriche	325 »»
2 1/2 hollandais	55 »»

CHEMINS DE FER.	
Saint-Germain	410 »»
Versailles, r. d.	214 25
Versailles, r. g.	167 50
Orléans à Paris	762 50
Rouen	527 50
Havre	246 25
Avignon-Marseille	223 75
Bâle	102 50
Centre	303 75
Boulogne	»» »»
Bordeaux	398 75
Nord	422 50
Strasbourg	353 75
Nantes	305 »»
Montér. à Troyes	120 »»
Dieppe Fécamp	175 »»

BOURSE DE LONDRES	
3 0/0 consolidés	»»» »»
3 0/0 au 11 sept.	»»» »»

TAXE DU PAIN.	
1re qualité le kilo.	32 c.
2e — —	24

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 25 août.

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—La Chûte de Sejan.
OPÉRA COMIQUE.—La Dame blanche, le Maçon.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Le chevalier d'Harmental.
VAUDEVILLE.—Une semaine à Londres, 3 numéro.
GYMNASE. — La Montagne, Quitte pour la peur, Manricette, la Belle-Mère.
THÉATRE MONTANSIER.—Le Groom, l'Oiseau, E. H.
VARIÉTÉS.—Compatriotes, les Caméléons, le Marquis.
PORTE-SAINT-MARTIN.—La Biche au bois.
AMBIGU-COMIQUE.—Le Juif errant.
THÉATRE DU LUXEMBOURG.—La Roche noire.
CIRQUE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (carré Marigny).

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 164. Dimanche 26 août 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . . 11 f.
Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront as rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 25 AOUT.

Où conduit l'Égoïsme.

La *mort* est un ÉTAT de l'âme, *l'esclavage* en est la DISSOLUTION.
(NAPOLÉON.)

Après dix-huit ans d'abaissement moral et de corruption, la grande âme de la France, brisant les liens qui l'attachaient à Louis-Philippe, reparaissait brillante et pure sur l'horizon du monde civilisé.

Le signe de la rédemption des peuples avait apparu.

La foi dans la cause sainte de la liberté centuplait les forces des nations.

L'Italien, l'Allemand, le Hongrois, l'Espagnol se levèrent les premiers pour conquérir leur indépendance ou pour renverser leur gouvernement corrupteur.

C'était un beau spectacle. L'Europe et le monde voyaient, pour la première fois, 150 millions d'hommes animés de la même pensée, dévoués aux mêmes principes, prêts à inaugurer l'ère de la *fraternité des peuples*.

La France, illustre par les traditions de sa politique généreuse, par ses luttes sanglantes contre le despotisme, par sa fidélité à la cause sainte de l'humanité, était reconnue, acceptée, glorifiée comme la fille aînée de la civilisation.

La France devenait l'arbitre du monde, par la reconnaissance et le dévouement des autres nations, ses sœurs.

Ce n'était pas la suprématie qui dicte la loi et réclame obéissance, c'était la suprématie qui enseigne la voie du salut et demande amour pour amour, fraternité pour fraternité; c'était la voix qui part du cœur et qui répond au cœur; c'était la prière qui s'élève jusqu'à Dieu et qui se répand, bienfaisante, sur le monde entier.

La famille démocratique européenne se constituait.

Le Nouveau-Monde applaudissait à l'ancien; l'Amérique était pour nous.

Aucune force, si puissante qu'elle fût, n'eût prévalu contre la France, l'Italie, l'Allemagne, la Hongrie, l'Espagne, appuyées des sympathies et du concours de l'Union américaine.

L'hypocrite politique des wighs, la politique surannée des tories, la politique conquérante du Tzar; l'alliance même de ces puissances aristocratiques, leur action combinée pour trancher les liens fraternels qui unissaient la France à ses sœurs, tout aurait été vain.

L'aristocratie anglaise de blason ou d'écus, l'orgueil de Nicolas, l'égoïsme de tous s'annihilaient devant la fraternelle union des peuples.

La face de l'Europe se renouvelait sous le souffle vivificateur de la justice et de l'amour social.

Or, savez-vous, matérialistes qui mettez avant tout en pratique la devise de M. Guizot : ENRICHISSEZ-VOUS, savez-vous l'immense surcroît de richesses qui serait sorti de la complète Renaissance à la vie politique et sociale de cet immense territoire hongrois, allemand, italien, espagnol et français qui s'étend de la mer Noire à l'Océan atlantique?

Vous l'ignorez, n'est-ce pas, parce que votre esprit n'a jamais compris l'immense influence de la liberté, de la fraternité des peuples sur le travail et la production; parce que, renfermés dans votre cercle étroit, vous n'avez que votre égoïsme pour boussole, et que vous vous croyez ruinés si d'autres s'enrichissent autour de vous.

Eh bien! à l'heure qu'il est, si la France n'était tombée dans des mains de ministres pygmées, la France, par l'influence morale, par l'esprit initiateur que les autres peuples lui reconnaissaient, se trouverait aussi A LA TÊTE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EUROPÉENS.

Les capitaux de la France, eussent-ils été dix fois plus considérables qu'ils ne le sont, auraient trouvé mille emplois productifs : le numéraire, qui ne vit, lui, que par la circulation, serait allé aussi facilement de Pesth, de Stettin, de Palerme, de Cadix à Paris qu'il va difficilement aujourd'hui de Paris à Rouen.

Gloire, richesse, bénédiction des peuples et de Dieu, tu as tout perdu, noble France!

Contemple les ruines que tu as laissé s'amonceler autour de toi; de toi qui devais être la clef de voute de la fraternité des peuples; tu devais édifier, et tu as laissé détruire; tu devais sanctifier, et tu as laissé profaner; tu devais pacifier par ta seule force morale, ou après une courte lutte, et tu as laissé les guerres s'éterniser.

Rome revenait à la vie à l'ombre du laurier de paix; l'Eglise, déliée des liens matériels qui la dégradent, pouvait reprendre sa puissance évangélique des premiers siècles, qu'ont fait tes soldats, ô France?

Sortie de la voie de fraternité, tu t'es affaissée sur toi-même, tu as manqué à ton honneur, à ta mission.

L'expiation ne s'est pas fait attendre. La misère, la peste et les guerres fratricides, tous les maux qu'entraînent après lui l'Égoïsme ont fondu sur toi.

Des jours de larmes et de deuil te sont encore réservés par la justice divine.

Le sang innocent que tu as laissé répandre à flots en Italie, en Hongrie, en Allemagne, crie vengeance.....

Législateurs de l'Europe, ouvrirez-vous donc enfin les yeux à ces signes du châtiment de Dieu?

Comment ne comprenez-vous pas que les noirs chagrins qui vous assiègent, les transes continuelles dans lesquelles vous vivez et vivent les classes en apparence les plus heureuses de la société, sont le fruit de votre politique d'égoïsme et d'isolement.

Vous avez repoussé la guerre contre le despotisme, et la paix dont vous voulez *jouir* seuls vous ronge et vous tue.

Vous avez repoussé systématiquement toute innovation, et le vieux monde, que vous étayez sans trêve ni repos, menace toujours de vous ensevelir sous ses décombres.

L'Egoïsme creuse sous vos pas un abîme sans fond.

N'attendez pas le cri sinistre : IL EST TROP TARD.

Rien n'est fini

La démocratie a-t-elle rendu le dernier soupir à Arad, étranglée dans les serres de l'aigle moscovite?

L'ordre de Varsovie va-t-il enfin régner pour longtemps sur l'Europe?

Le croyez-vous, hommes du passé, despotes couronnés, diplomates serviles, fléaux des peuples, le croyez-vous?

Et vous, races asservies, nations comprimées, votre dernier espoir s'envolera-t-il pour jamais avec le sang de vos derniers martyrs?

Non, nul n'en doute, pas plus les triomphateurs que les vaincus, pas plus les maîtres que les esclaves; rien n'est fini!

Rien ne le sera, jusqu'à ce que le dernier oppresseur soit désarmé; jusqu'à ce que le règne de la justice soit établi sur la terre.

La démocratie est un volcan aux mille cratères dont le foyer bouillonne sans cesse dans les mystérieuses profondeurs de l'âme humaine; dont les brusques irruptions déjouent toutes les prévisions.

Vous venez de l'étouffer en Hongrie, et demain c'est dans l'antre même du despotisme, c'est au cœur même de la Russie peut-être qu'il éclatera de nouveau.

Non, la guerre ne tue que les hommes, et ne peut rien contre les principes. Deux cent mille Cosaques peuvent écraser un peuple; mais tous les barbares de l'Asie ne suffiraient pas pour étouffer l'idée de liberté qui soulève le cœur de toutes les nations de l'Europe.

Soyez-en sûrs, bombardeurs de Milan, de Bologne, de Venise, vainqueurs de ces magnanimes Madgyars, de ces héroïques Polonais, qui n'ont cédé qu'à l'écrasante supériorité du nombre, ennemis de la liberté et de l'émancipation humaine, soyez-en sûrs.

La lutte n'est qu'ajournée; elle recommencera bientôt plus terrible, plus acharnée; et si vous l'emportez encore, si vos armées disciplinées égorgent de nouveau la révolution renaissante, ce ne sera toujours qu'une trêve d'un moment, que des torrents de sang versés en vain; car cette lutte séculaire ne peut pas se terminer avant la délivrance complète de toutes les races, de tous les peuples, de tous les hommes. — Dieu le veut!

Et pourtant, en comptant les morts de ces sanglantes batailles, et ceux qu'après la victoire entasse encore, dans les fossés des villes, la haine inassouvie, ou plutôt, hélas! la lâche frayeur des vainqueurs transformés en bourreaux, on se demande avec effroi si ces désastreuses saturnales ne sont pas bientôt finies; si l'humanité est condamnée pour longtemps encore à semer ainsi de cadavres la route qu'elle se fraie vers le bonheur promis?

Quelle terrible expiation subit donc la race des hommes? De quelle tache mystérieuse se lave-t-elle ainsi depuis tant de siècles dans des fleuves de sang, dans des torrents de larmes?

Rien n'est fini. Faudra-t-il donc du sang encore! du sang partout! du sang toujours! Et nous, hommes de paix, nous dont la voix toujours méconnue continuera pourtant de prêcher la concorde et de démontrer les lois de l'accord universel des intérêts et des esprits, au milieu de ces fureurs inattentives, serons-nous obligés, malgré nous, de prendre part à ces luttes stériles, par pitié pour les peuples écrasés par le despotisme, par amour pour ces malheureuses victimes de toutes les spoliations inventées par l'égoïsme humain?

Quelle que soit notre horreur de la destruction et du sang, quelque certains que nous soyons que ces guerres ne sont que des convulsions presque toujours impuisssantes; que la paix seule est féconde; que le grand problème de la régénération sociale ne peut se résoudre que dans le calme de l'étude et du travail, serions-nous des hommes si nous restions indifférents et froids devant le spectacle déchirant de ces combats que nous n'avons pu prévenir, si toutes nos sympathies, tous nos vœux, tous nos efforts, ne soutenaient nos frères opprimés revendiquant les droits de l'humanité contre une sacrilège tyrannie?

Oui, familles princières, aristocraties oppressives, oui, nous maudissons votre triomphe; parce que, fières de cette victoire d'un jour, vous allez vous renfermer plus que jamais dans votre stupide orgueil; parce que plus que jamais vous fermerez vos yeux et vos oreilles aux besoins, aux prières des peuples un instant comprimés; parce que vous ne ferez rien que de l'intimidation et de la violence; parce que votre réaction aveugle ne sèmera que l'irritation et la haine dans ces malheureux pays sacrifiés par la terreur; parce qu'enfin votre défaite terminait à jamais les luttes qui désolent la terre, et qu'après votre victoire,

RIEN N'EST FINI.

Le Travail attrayant.

Il y a des hommes que l'idée du travail attrayant fait rire de pitié, qui haussent les épaules avant d'avoir entendu le développement de cette donnée; il y en a d'autres que, préalablement à la démonstration, cette idée captive et qui la jugent belle, grande, poétique, religieuse, nécessaire même, avant de savoir par quels procédés de détail elle peut arriver à la pratique.

Pour notre part, nous sommes de la seconde catégorie. Nous comprenons mal ces natures sceptiques et railleuses qui estiment tout impossible, utopique, irréalisable sur la terre, excepté le mal, excepté la misère, l'ignorance et la douleur; le Beau et le Bien nous paraissent naturels, découlant très logiquement de l'idée d'un Dieu intelligent, puissant et bon. L'homme aspire au bonheur, à l'harmonie; les éléments de cette harmonie, de ce bonheur, se laissent entrevoir autour de nous, dans la création tout entière; l'humanité jouissant de la félicité sous le regard et avec le concours de la Providence, cette idée nous semble éminemment propre à compléter les harmonies de l'univers au milieu desquelles notre chaos social fait lacune. C'est la douleur, c'est l'incohérence qui ont besoin d'être expliquées; le cœur vraiment religieux, l'intelligence vraiment libre se refusent à les admettre, si ce n'est à titre d'exception, de préparation, d'enfantement, comme on accepte le désordre éphémère des matériaux qu'un architecte amoncèle pour en construire un palais, la dissonance des instruments qui s'accordent pour exécuter une symphonie.

La Providence a donné à l'homme des membres agiles, des facultés intellectuelles éminentes, ce double appareil doit fonctionner. Si le créateur est intelligent, s'il a quelque prévoyance, nous sommes destinés au travail.

La Providence nous inspire le désir du bonheur, ce ne saurait être pour nous tromper, pour se faire un malin plaisir de nous conduire à des abîmes. Nous sommes nés pour le travail, nous sommes nés aussi pour être heureux. Nous sommes nés pour être heureux par le travail.

Travail attrayant! Est-ce que ces mots seuls ne sont pas une révélation, est-ce qu'ils ne rayonnent pas dans nos ténèbres, est-ce qu'ils n'expliquent pas immédiatement, à qui veut comprendre, comment une activité industrielle, infatigable, infinie, peut se concilier avec la liberté; comment le globe peut se couvrir de moissons, de troupeaux, de fruits et de fleurs, de palais, de statues, et tout cela sans cet esclavage qui éleva les pyramides de l'Egypte et qui défricha nos colonies, sans le servage qui creusa les premiers sillons sur l'Europe féodale, sans la tyrannie des corporations à qui nous devons les produits industriels du moyen-âge, tout cela par l'activité volontaire de l'homme, par le seul épanouissement de la liberté!

Essayez un peu, vous qui riez du travail attrayant, de concevoir sans lui une société libre, exempte de cet esclavage qui traîne avec lui les fouets et les chaînes, de cet autre esclavage qui se révèle par les aiguillons de la faim.

Concevez, sans le travail attrayant, un peuple indépendant de toutes les contraintes, et qui n'arrive pas rapidement à l'abandon de tous les travaux, à l'inertie, à l'abrutissement, nous vous en défions.

Que le vieux monde ne nous dise pas : « J'assurais le maintien de l'activité sociale par le dévouement. » On ne peut faire appel au dévouement qu'à titre exceptionnel; comme tout objet précieux, il est rare et doit être inattendu. Compter sur l'exercice permanent et universel du dévouement pour assurer toutes les fonctions sociales, est une folie que le vieux monde n'a pas commise; qu'on demande aux ombres des pharaons, des patriciens romains, des seigneurs féodaux, des abbés mitrés, qu'on demande aujourd'hui aux maîtres entrepreneurs, officiers de l'armée, chefs d'administrations, s'ils ont jugé prudent de s'en remettre, pour l'accomplissement de toutes les corvées au dévouement des esclaves, serfs, domestiques, ouvriers, soldats, commis; ils vous diront : nous ne comptons pas, nous n'avons pas compté sur le zèle permanent, mais sur les supplices, la torture, l'*ergastulum*, les justices seigneuriales, la faim, la discipline, les besoins.

Or, le progrès irrésistible de la société, tend à détruire toutes les servitudes, à briser toutes les chaînes. Le monde marche à la conquête de la liberté, les ennemis de la liberté l'avouent eux-mêmes.

La liberté, c'est plus que le droit de ne pas porter de chaînes et de n'être la propriété de personne, c'est le droit de vivre sans acheter la vie par un travail répugnant, mal rétribué, excessif; supprimez la contrainte, supprimez la faim, si vous ne réalisez pas le travail attrayant, le mouvement du monde s'arrête.

Avant d'examiner quelles sont les conditions du travail attrayant, par quels procédés il se réalisera, l'on est bien obligé de reconnaître que cette idée est nécessaire, qu'elle s'incarnera quoi qu'il arrive, et que sans elle l'histoire de l'humanité n'aurait pas d'issue.

Pour l'organisation du travail attrayant, la nature a déjà plus fait qu'il ne reste à faire à l'homme.

La nature, qui a doué certains animaux d'instincts industriels merveilleux, n'a pas séparé pour eux le plaisir de l'accomplissement du travail. L'abeille est portée sans contrainte à fabriquer le miel et les cellules de sa ruche; le castor fait usage avec ardeur de sa truelle et de ses dents pour la construction de ses villes aquatiques. L'idéal du travail attrayant, c'est-à-dire l'harmonie des fonctions utiles avec les penchants naturels, existe déjà chez les êtres inférieurs.

L'homme a des penchants industriels plus variés, plus raffinés en même temps, qui lui promettent de bien plus vives jouissances.

Que le poëte écrive ou plutôt chante, que le peintre use de ses pinceaux, que l'architecte bâtisse, que le compositeur dirige la première exécution de sa symphonie, que le mécanicien voie fonctionner sa machine, que le mathématicien résolve un problème, ce sera du travail et en même temps du bonheur.

Pour que le travail devienne attrayant, il ne s'agit pas de forcer la nature, mais de la respecter, de rendre chaque homme aux fonctions pour lesquelles il est doué par le ciel.

Aujourd'hui l'on ne sait pas interroger les vocations, on les suppose, on les fabrique, on les fait éclore en serre chaude; du peintre on fait un avocat, de l'architecte un teneur de livres, de

la femme artiste une ménagère, et réciproquement. Qu'arriverait-il si vous tentiez de parquer les castors, de les enfermer dans une bergerie, et de former les moutons à la construction des digues?

Si l'on veut réaliser le travail attrayant, le premier principe est d'appliquer la formule proverbiale : *Chacun son métier*. L'éducation doit, en cultivant les hommes, les développer dans le sens de leurs dispositions natives. Fourier a décrit minutieusement la méthode de l'éducation naturelle ou attrayante qui fait éclore les vocations et qui ne peut être appliquée intégralement que dans la commune sociétaire.

Dans un phalanstère d'essai, au moment de l'admission des adultes dont l'éducation n'est plus à faire, il est essentiel que les cadres de chaque industrie soient remplis par des hommes ayant déjà le goût et l'expérience de cette industrie,

Il ne s'agit point, pour réaliser le travail attrayant, de mettre en application des chimères, des hallucinations, ni même des inventions plus ou moins ingénieuses, il s'agit de rétablir en toutes choses l'ordre naturel, l'ordre vers lequel nous tendons tous par une attraction persistante au milieu même du chaos social actuel. Voyez un peu si l'ouvrier des mines, l'homme de loi, le haut fonctionnaire ne retournent pas à la bèche, à l'arrosoir, au fusil de chasse, au tour, à la ligne, ou bien au crayon, à la littérature, en un mot aux occupations pour lesquelles ils sont nés, dans les loisirs que leur laissent l'interruption du travail souterrain, les vacances judiciaires ou politiques, en un mot la cessation des corvées qui leur sont imposées par notre soi-disant ordre social.

Enrôlement volontaire des travailleurs dans des groupes et séries qui correspondent à leurs vocations, à leurs dispositions naturelles, tel est le premier pas à faire pour introduire l'attrait dans le travail.

Nous examinerons incessamment les autres conditions à remplir.

Plusieurs journaux, entre autres le *National*, ont publié récemment, à propos de la situation des prisonniers de juin à la Force, à Sainte-Pélagie, à la Conciergerie, des observations auxquelles nous nous empressons de nous associer, quoiqu'elles n'aient obtenu aucune réponse du ministère.

Ces prisonniers, parmi lesquels nous comptons encore un de nos meilleurs amis, un de nos plus aimés collaborateurs, Allyre Bureau, se plaignaient d'être dispersés au hasard dans trois prisons différentes, ou même privés de communication dans la même prison, lorsque la loi ou les usages judiciaires leur reconnaissent le droit de préparer ensemble leur défense contre une accusation qui leur est commune. Ils réclament depuis plusieurs jours : 1° leur réunion à la Conciergerie en attendant leur départ pour Versailles; 2° la faculté de communiquer les uns avec les autres; 3° la prompte signification de l'acte d'accusation dressé contre eux.

Cette demande est justifiée par le petit nombre de détenus auxquels a été réservé l'honneur de paraître en haute cour, par les atteintes cholériques qui viennent de frapper une de ces maisons de détention, la Force; par le temps qu'exige l'étude des bases de l'accusation et des dépositions nombreuses recueillies sur le prétendu complot du 13 juin.

Depuis plus de vingt jours, la chambre des mises en accusation a renvoyé les prévenus devant la haute cour, et aucune notification de ces arrêts n'est parvenue aux intéressés.

Depuis deux mois, l'accusation a préparé à l'aise ses moyens de conviction, les bases de son réquisitoire, et aucun des accusés ne connait encore les indices ou les preuves de culpabilité qu'on lui oppose.

Nous soumettons ces faits à l'opinion publique pour qu'elle influe sur les hommes chargés de conserver à la justice, même en matière politique, ses traditions d'impartialité et d'humanité.

Fructus belli.

L'expédition romaine qui a déjà causé tant de malheurs en Italie et en France, finira par unir l'opinion publique toute entière dans une commune protestation contre ce système de violente intolérance et de retour aveugle au passé qui a dominé trop longtemps les actes du cabinet français.

Les complications que l'expédition romaine peut enfanter encore, n'apprendront rien aux démocrates éprouvés, qui, dès le premier jour où cette intervention fut proposée à l'Assemblée constituante, l'ont condamnée aussi énergiquement qu'aujourd'hui; mais, parmi les républicains modérés, beaucoup s'éclairent et comprennent à quel point ils ont été dupes, en croyant, sur la foi du ministère, que l'expédition avait pour unique objet d'empêcher la restauration de l'absolutisme sacerdotal, dans le cas où la République romaine, respectée par nos armes, serait renversée par d'autres ennemis.

Maintenant, on voit le piège, et l'on se plaint d'avoir été trompé. Le *Sémaphore*, journal très-modéré, de Marseille, faisait tout récemment à cet égard son *meâ culpâ*. Voici qu'à Paris, au congrès de la paix, un prêtre, M. Deguerry, proteste hautement contre une intervention non moins fatale au catholicisme qu'à l'influence de la France, et des bravos accueillent ses paroles. Voici comment M. Deguerry est jugé par deux journaux d'opinions contraires :

Tout à l'heure, dit la *Liberté*, M. l'abbé Deguerry, curé de la Madeleine, au milieu d'un éloquent discours, a été prié de s'expliquer sur les interventions armées, et il l'a fait avec une énergie et un à-propos que l'auditoire entier a salué par des applaudissements et des hurrahs prolongés. « Je ne suis pas pour les interventions armées, » a dit l'orateur catholique, et l'assemblée s'est levée tout entière, lui faisant comprendre par ses acclamations qu'il avait trouvé la fibre de ses auditeurs. — Les développements donnés par M. Deguerry à son opinion l'ont dignement complétée, et, si nous ne nous trompons, il peut s'attendre à être sévèrement admonesté par les amis de toutes les interventions, lesquels ne manqueront pas de lui infliger cette flétrissante épithète de *rouge*, qui, pour peu que cela dure, deviendra banale, tant nous voyons de gens en train de la mériter.

En effet, l'*Union* (*monarchique*) critique dans les termes suivants le généreux prêtre qui a voulu témoigner aux opprimés de Rome la sympathie que l'archevêque de Paris montrait naguère aux opprimés de Venise :

L'orateur a cru devoir faire une excursion dans le domaine de la politique du jour. Le programme du Congrès avait écarté les questions brûlantes; M. Deguerry a pensé qu'il pourrait les affronter sans danger. Il a voulu dire une phrase sur la question de la papauté. Devant un auditoire composé en majorité de protestants, c'était délicat et même téméraire; l'orateur n'a pas reculé devant cette difficulté, et il a dit, en appliquant ses paroles à notre intervention à Rome, qu'il n'aimait pas plus les restaurations par l'intervention étrangère que les révolutions faites par les étrangers. Il a réussi, car il a recueilli de bruyants applaudissements. Si l'abbé Deguerry ne désirait que ce genre de succès, il doit être content. S'il en avait recherché un moins éclatant, mais plus durable, il est probable qu'il aurait exprimé une autre opinion.

Ce ne sont pas seulement les journaux modérés, ce ne sont pas seulement les prêtres animés par un sentiment religieux, large et sincère, qui se prononcent contre le rétablissement de l'absolutisme papal à l'ombre des baïonnettes françaises; le cabinet lui-même est divisé sur cette question, et voici les anathèmes que l'*Assemblée nationale* fulmine contre deux ministres accusés bien injustement de passer au rouge, MM. Passy et de Tocqueville :

M. de Tocqueville, au lieu de suivre les traditions de la France envers le saint-siège; au lieu de consulter l'opinion publique sur l'attitude la plus honorable pour notre nation; au lieu de remettre sans condition les clefs de Rome aux mains libérales de Pie IX, s'est engagé dans toutes les restrictions des traditions voltairiennes; il a commencé contre le pape une persécution diplomatique sans dignité, sans prévoyance, sans habileté; il a voulu vendre au souverain pontife le dévouement de l'armée française; il est devenu la dupe et l'esclave des conseillers *révolutionnaires*.

M. Passy sent bien lui-même les difficultés insurmontables de sa position : il a perdu toute popularité dans le pays par son intimité politique avec M. Dufaure; il a singulièrement diminué son crédit dans l'Assemblée par ses échecs financiers. Il se trouve en présence d'un trésor vide; il cherche en vain des ressources et des idées pour le remplir, et il avoue lui-même qu'il est forcé de revenir dans la voie de ses prédécesseurs et d'adopter les procédés *révolutionnaires*.

Agences communales.

La première partie du travail publié par M. Coignet sur la réforme du crédit et du commerce est consacrée au crédit, la seconde au commerce, la troisième à la refonte du budget.

Avant d'aborder la réforme commerciale, l'auteur établit fort bien que ses projets, dangereux pour les abus seulement, ne lèsent ni les droits ni même les intérêts d'aucune classe de citoyens.

Il aborde ensuite une critique du commerce actuel, trop conforme aux principes posés par Fourier, pour que nous ayons besoin de la reproduire; exploitation de l'industrie par le commerce, appropriation des produits par l'agent intermédiaire, qui devait seulement s'entremettre pour les placer, falsification des denrées, banqueroute, parasitisme ou stérile multiplication des agents commerciaux, tels sont les vices que l'auteur signale. A ces idées vulgarisées parmi les phalanstériens, il joint toutefois des aperçus qui lui sont propres, et nous n'avons pas lu sans intérêt la justification *historique seulement* de l'appropriation des marchandises par les marchands du moyen-âge au milieu des risques multipliés que le commerce courait alors.

Survient le dix-huitième siècle; la fatale influence du laissez-passer, du laissez-faire des économistes, et les progrès de la concurrence anarchique sont vivement caractérisés. L'auteur montre nettement comment cette concurrence, indépendamment de la falsification et de la banqueroute, a produit l'avilissement des salaires.

Il faut réformer le commerce. M. Coignet prouve qu'on ne rétablira pas plus le commerce que le crédit par le maintien seul de l'ordre matériel dans les rues.

Il y a trop de commerçants, tout est là.

La chûte du système actuel de commerce est irrévocable.

Déjà des tendances instructives vers la nouvelle organisation se manifestent par l'établissement des maisons de commerce ou de consignation pour le commerce en gros, des bazars pour le commerce en détail.

L'ancien commerce, celui qui agonise aujourd'hui, rançonnait la production en achetant trop bon marché, rançonnait la consommation en revendant trop cher, il exploitait toute l'activité sociale.

Les entrepôts et comptoirs nationaux créés sur le papier par le gouvernement provisoire de Février plutôt que réalisés sérieusement, fussent devenus le germe d'un progrès immense si cette institution au lieu d'entreposer simplement les produits et d'en faire des gages, s'était occupée activement de les placer, de leur assurer des débouchés.

Il fallait annexer à chacun de ces entrepôts et comptoirs nationaux une salle d'exposition ou bazar constamment ouvert au public; là se serait opérée au comptant la vente des produits déposés; en outre, il aurait fallu mettre en rapport entre eux les divers entrepôts de France en leur permettant l'échange réciproque des produits déposés dans leurs magasins.

On le voit, dans sa critique du commerce actuel aussi bien que dans les idées organiques proposées par lui comme remède, M. Coignet procède franchement et logiquement de la Théorie phalanstérienne. La réforme commerciale que nous résumons a pour base une idée de Fourier : Le *Comptoir communal*.

Après Février il ne s'agissait, dit l'auteur, que d'utiliser les entrepôts déjà créés dans la plupart des villes manufacturières; ils avaient un personnel tout prêt à fonctionner : il suffisait d'ouvrir les salles d'exposition et de vente, et de mettre en correspondance entre eux les divers entrepôts de France.

M. Coignet donne à cette conception la forme la plus pratique et la plus saisissante, en la présentant comme projet de décret en 28 articles; il fait comprendre comment les agences communales, celles qu'il les conçoit, formées d'un entrepôt, d'un comptoir et d'un magasin ou bazar, peuvent servir d'intermédiaire entre les fabricants et consommateurs les plus éloignés, et fournir au commerce des récépissés de produits qui seront bien mieux garantis que la lettre de change, et deviendront pour la Banque d'Etat d'excellents gages;

L'organisation de l'agence communale implique une autre amélioration, la constatation d'origine, *la marque de fabrique*, sans laquelle les produits ne sont pas reçus dans les entrepôts.

Le journal des agences communales devient un instrument de statistique industrielle et commerciale qui éclaire toutes les opérations. Les services que rend cet organe ne pourraient être espérés d'aucun journal de statistique fondé au milieu du morcellement et du chaos commercial actuel.

Il est inutile de faire observer combien l'agence communale se relie harmonieusement à la banque d'Etat, et avec quelle facilité les récépissés de l'agence peuvent se changer à la Banque en sommes prêtées à 3 0/0, par émission de billets.

L'institution des agences communales ne porte aucune atteinte à la liberté; chacun reste libre d'en user, de n'en pas user. L'avantage que le public doit retirer des agences le décidera seul à s'en servir.

Indépendamment des tendances vers ce régime qui sont déjà manifestées par le commerce de commission, par les maisons de consignation, par les représentants à poste fixe, usage sur lequel notre auteur donne des détails intéressants et précis, on trouve des ébauches d'organisation plus avancées dans les *warrants* ou procès-verbaux des entrepôts de Londres, dans les bazars adoptés par les ébénistes de Hambourg, dans les grandes maisons de vente créées pour les grelots de Nuremberg.

Les agences communales pourraient être instituées par les particuliers. Elles doivent l'être par l'Etat pour produire leurs conséquences dernières.

Pour réaliser cette amélioration, ce n'est pas aux commerçants seulement qu'il faut faire appel, c'est encore et surtout aux producteurs, aux industriels. Qu'ils forment entre eux des conseils de l'industrie et de l'agriculture; qu'ils créent dans toutes les villes, dans toutes les communes, par leur initiative, des chambres industrielles et agricoles, le succès amènera la sanction gouvernementale.

Le premier devoir de ces associations serait de discuter et de réaliser ensuite le principe des agences communales, en assurant un avantage aux capitaux engagés, qui doivent être peu considérables, et qui ont peu de risques à courir; en nommant à l'élection les directeurs experts et employés.

Comme les comptoirs de la banque de l'Etat, il est essentiel que les agences soient nombreuses, répandues sur toute la surface du sol.

Les agences ne spéculent pas; elles ne sont qu'un véhicule de circulation; aussi l'Etat pourrait-il, devrait-il même se charger de cette fonction intermédiaire sans qu'on pût l'accuser d'absorber et d'accaparer le commerce ou l'industrie.

Lui seul peut donner à cette institution l'impartialité, l'unité.

Les agences ne doivent avoir aucun monopole, mais fonctionner en face de l'ancien régime commercial à titre de concurrence libre.

Telles sont les idées de M. Coignet sur la réforme du commerce. Le comptoir communal de Fourier s'y trouve admirablement mis en œuvre. Cette conception logique, pratique, présentée par un fabricant rempli d'expérience, ne saurait être écartée comme une utopie; elle ne porte à la propriété aucune espèce d'atteinte. L'immobilisme aveugle refusera seul d'en tenir un compte très sérieux.

Elections des Départements.

Dans le département de Saône-et-Loire, M. Joly a été élu représentent par 28,433 suffrages, contre 25,697 donnés à M. Dariot, candidat modéré.

Dans le département de la Côte-d'Or. M. Lemulier, candidat modéré, a obtenu 22,248 suffrages, 13,912 ont été donnés à M. Grappin, e 2,367 à M. Carnot.

NOUVELLES D'ITALIE.

Nous trouvons l'article suivant dans la *Bandiera del Popolo* (journal piémontais) :

« Le vapeur *Saint-Georges*, arrivé ce matin de Naples, nous apporte les nouvelles suivantes :

» La fermentation à Civita-Vecchia est au comble par suite de bruits vagues d'une révolution à Rome. Toutes les proclamations de la commission gouvernementale sont déchirées par les Français avant même que le peuple puisse les lire. Les Français disent hautement qu'ils ne sont venus en Italie que pour favoriser la liberté et non pour restaurer l'absolutisme. »

Rome, 16 août. — Hier, à l'occasion de la fête de l'empereur Napoléon, le général Oudinot a passé une revue. On avait choisi la grande plaine sur le bord du Tibre et de l'Amène, entre ces deux rivières et la fontaine d'Acquacetosa. L'armée française se composait de vingt bataillons d'infanterie, un bataillon du génie, six batteries, six escadrons de dragons et de chasseurs et un détachement de gendarmerie. L'armée romaine y était représentée par deux régiments d'infanterie, une batterie et un régiment de cavalerie.

Le général Oudinot a ordonné à l'imprimeur du gouvernement de ne faire publier ou placarder aucune loi ou ordonnance sans son consentement. L'imprimeur se trouve placé entre les menaces du général et les ordres de la commission pontificale.

Turin, 21 août. — M. Pareto, dans la séance d'hier, a déclaré qu'il acceptait la présidence de la chambre; ensuite on s'est occupé d'une proposition tendant à accélérer l'exécution d'une proposition déjà sanctionnée d'ériger un monument au roi Charles-Albert. Cette proposition a été renvoyée aux bureaux. A la fin de la séance, le ministre a demandé la suspension de l'impression de deux documents relatifs à la conclusion du traité de paix avec l'Autriche. Après une courte discussion, on a adopté la suspension de ces deux documents, consistant dans : 1° l'Historique de la première période des négociations, 2° le résumé des négociations.

Gênes, 20 août. — A Naples, la terreur est extrême : on est incarcéré à la moindre indiscrétion, à quelque parti qu'on appartienne. Une quantité de Napolitains sont en fuite pour se soustraire aux fureurs du Bourbon.

Florence, 18 août. — Ce matin on a fêté le jour de naissance de l'empereur d'Autriche par la célébration d'une messe dans une élégante chapelle *entourée de trophées militaires* et érigée exprès pour cette cérémonie dans la plaine des Casernes. Le grand-duc, sa famille, sa cour, ses ministres, l'archiduc Albert, le général d'Aspre, l'archevêque, l'état-major des troupes autrichiennes et toscanes, et beaucoup d'autres personnages, y assistaient.

CAPITULATION DES HONGROIS.

Le *Courrier de Varsovie*, du 20, publie le 19e bulletin du maréchal Paskewitch, daté de Bezettio-Ujfalos, le 14. Le voici :

« Après que Georgey, par suite de l'arrangement convenu avec le général Rudiger, fut sorti d'Arad avec son corps, il se rendit à Szellos, où les insurgés devaient mettre bas les armes. En même temps le général Rudiger fit marcher sur Szellos de la cavalerie et de l'infanterie. Le 13, à midi, Georgey, à la tête de son état-major, s'approcha de notre armée, qui s'avançait vers la sienne avec tout l'appareil de la guerre. Georgey répéta de nouveau au comte Rudiger qu'il se rendait sans aucune condition, se recommandant seulement à la bienveillante intervention du prince feld-maréchal, ce qui n'était pas une condition qu'il posait, mais bien une grâce qu'il sollicitait. Ensuite Georgey se prépara à livrer ses troupes, ce qui s'exécuta à 4 heures de l'après-midi, de la manière suivante :

» L'armée hongroise était rangée dans les champs du village de Szellos sur deux lignes en colonnes serrées. L'infanterie avec la cavalerie sur les flancs formait la première ligne, et l'artillerie la seconde. Après avoir fait le salut militaire, l'infanterie déposa les armes, et les cavaliers descendirent de cheval en laissant les armes attachées aux selles. Ensuite les soldats rompirent les rangs et se dirigèrent vers la ville de Sarauth, conduits par trois régiments de la neuvième division de cavalerie légère. L'artillerie et les bagages de guerre furent emmenés sous l'escorte d'un régiment. Le régiment des chasseurs de Yélstzk eut pour mission de transporter à Grosswardein toute la masse des armes. »

En tout ont déposé les armes : 11 généraux, 20000 hommes d'infanterie et 2 000 de cavalerie accompagnés de 130 canons. Quand Georgey s'approcha de nos troupes, il s'écria : On peut tout entreprendre et tout accomplir avec de pareils soldats!

» Georgey exprima encore une fois sa bonne volonté pour hâter la soumission des corps qui seraient peut-être moins disposés encore à la résistance. Peu après l'arrivée de Georgey parurent devant le général Rudiger deux parlementaires venant d'Arad et ayant les pleins pouvoirs du commandant Damianowitch et du corps des officiers pour proposer aux Russes la reddition de cette forteresse. Le 14, les troupes du général Rudiger rentrèrent dans les positions qu'elles avaient précédemment occupées, l'avant-garde à Szymand et le corps principal à Kisch-Jeno, où elles resteront jusqu'à nouvel ordre du maréchal. Le corps de Georgey, qui a fait sa soumission, est dirigé sur Grosswardein, sous la conduite de trois régiments de cavalerie légère et de neuf détachements de Cosaques, commandés par l'aide-de-camp-général Auzep. »

C'est tout ce que nous trouvons d'officiel dans les nouvelles arrivées aujourd'hui; la *Gazette de Vienne* ne contient rien sur les évènements de la guerre.

CONDUITE DE GEORGEY.

Une correspondance adressée à la *Gazette de Breslau* donne quelques indications sur les négociations suivies entre Georgey et les Austro-Russes, et sur les motifs qui ont pu pousser ce général à faire sa soumission : « Georgey a des frères employés au service de l'Autriche, il est allié avec le ci-devant ministre de la guerre, baron de Cordon; des relations pouvaient ainsi facilement s'établir entre lui et le gouvernement autrichien, surtout quand les parents du jeune général aperçurent le moyen de donner à son sort une tournure favorable. Depuis deux mois le bruit courait dans le public que Georgey voulait se rendre aux impériaux, et dernièrement un officier supérieur autrichien me racontait qu'une proposition de soumission, de la part de ce chef, n'avait été repoussée que parce qu'il y avait mis des conditions inacceptables. Il aurait demandé le rang de général dans l'armée impériale et d'autres choses semblables.

Depuis l'intervention russe, l'idée de la soumission s'affermit de plus en plus dans la tête de Georgey, il cherchait seulement à s'assurer les conditions les plus avantageuses, étant convaincu que la résistance ne pouvait aboutir à aucun succès, et qu'il ne s'agissait plus que de sauver l'honneur des armes hongroises.

» Il se sépara de Kossuth, dont l'intraitable caractère allait bien mieux de pair avec la volonté de fer de Bem. Il se forma alors dans le camp hongrois deux partis, dont l'un, conduit par Georgey, entra dans la voie des négociations; dont l'autre voulait pousser la résistance à la dernière extrémité, s'appuyant sur

l'exemple de l'Espagne, qui pendant sept ans sut résister aux armées de Napoléon, victorieuses de l'Europe entière. Kossuth fit même traduire en allemand et en hongrois un ouvrage anglais sur la guerre d'Espagne, pour le distribuer parmi les officiers. Quand Georgey se trouvait à Komorn, l'idée de la soumission était déjà même en lui; mais il ne croyait pas encore les chances assez favorables pour l'exécuter; cependant Kossuth ne se fiait plus à lui.

» Ce qui est certain, c'est que les négociations entre Kossuth et le gouvernement autrichien eurent lieu par l'entremise de Paskewitch, et qu'on a accordé aux Madgyars des conditions très favorables par un traité secret, ce qui les oblige de jouer un rôle d'hommes soumis et repentants, parce qu'une transaction publique avec les rebelles aurait été regardée comme déshonorante pour l'armée auxiliaire. Lorsque le parti de la paix l'emporta, Kossuth abandonna le gouvernement, ne voulant point de guerre civile, et se rendit en Turquie avec ses partisans. »

SITUATION ACTUELLE DE LA HONGRIE.

Voici ce que nous trouvons dans la correspondance générale de Vienne sur la position actuelle des différents corps de Hongrois :

Par la capitulation de Georgey et la reddition d'Arad, les troupes alliées dominent complétement la contrée de la Theiss et du Danube; elles occupent le Maros et les montagnes du Banat, et elles ont contre les confins militaires une forte position qui rend impossible aux Madgyars postés près d'Orsova de prendre l'offensive. L'armée madgyare, dont le nombre n'est pas exagéré quand on le porte à 120 000 hommes, a perdu son noyau par la capitulation de Georgey. 6 000 hommes ont déposé les armes à Arad; 25 000 hommes sont maintenant près d'Orsova, 6000 près du lac Balaton, sous les ordres d'Aulich, 6 000 parcourent la contrée de la Waag, 15 000 manœuvrent en Transylvanie; le reste est dispersé dans tout le pays. Comme les différents corps, par l'interruption des communications, ne peuvent pas se concentrer, la guerre de Hongrie doit être considérée comme à sa fin. Suivant les dernières nouvelles, le prince Paskewitch a envoyé d'Arad, dans la direction de la Transylvanie, un corps considérable pour attaquer de front les insurgés pressés par Luders.

Nous ferons remarquer que l'évaluation de la force des différents corps nous paraît au dessous de la réalité, et que la garnison de Komorn n'est point comprise au nombre des corps dont la correspondance autrichienne s'occupe.

— Une autre correspondance nous donne quelques détails sur Komorn et ses environs.

Le bruit de la reddition de Komorn ne se confirme nullement. Suivant les rapports de voyageurs, on remarque, au contraire, que les insurgés se concentrent à Komorn et autour de cette forteresse. Un bateau à vapeur, envoyé de Presbourg à Raab, est vainement attendu depuis le 19. On travaille toujours aux retranchements dans les montagnes.

Le ministre de la guerre autrichien, Gyulai, est toujours à Raab, où il attend le résultat de la sommation faite à Komorn de se rendre. Un officier russe est allé y porter l'invitation faite par Georgey dans ce but, et prendre possession de la forteresse en cas de reddition.

Enfin voilà ce que nous trouvons dans le *Lloyd* sur les événements de la guerre dans le midi :

« On écrit de Semlin, le 15 :

» Après avoir quitté Panesovo et les environs, les Madgyars se sont concentrés près d'Orsova, pour entrer près d'Adakale, sur le territoire turc. »

— Une correspondance de la *Gazette de Breslau*, en annonçant le retour à Vienne du jeune empereur, accompagné de l'héritier du trône de Russie, parle comme d'un bruit accrédité, que la visite de ce dernier à Vienne se rattacherait à une importante négociation. Il serait convenu entre l'Autriche et la Russie que cette dernière laisserait en Hongrie 50,000 hommes qui, aidés d'autant d'Autrichiens, pourront maintenir la tranquillité dans ce pays, tandis que 100,000 Autrichiens, devenus libres et appuyés par l'armée madgyare réorganisée, menaceront la Prusse, et, en cas de nécessité, agiront contre elle. Ce serait pour s'opposer avec plus de force aux menées ambitieuses de la Prusse en Allemagne que l'Autriche aurait conclu avec les Hongrois cet arrangement inattendu et à ce qu'il paraît avantageux pour eux.

Ces nouvelles sont confirmées par la *Gazette nationale*, qui assure que dans le cas d'une guerre la Prusse trouverait des auxiliaires dans les démocrates autrichiens.

Revue des Départements.

MOSELLE. — Le jury de Metz vient de rendre un verdict d'acquittement en faveur du *Républicain de la Moselle*, après un éloquent plaidoyer de M. Louis, avocat de Nancy. Cet acquittement a été accueilli par des acclamations unanimes et prolongées de : Vive la République ! Honneur au jury !

C'est depuis un mois la neuvième victoire que la presse démocratique remporte dans les départements. Les autres journaux acquittés par le jury sont : l'*Union républicaine*, d'Auxerre; la *Civilisation*, de Toulouse; le *Républicain*, de Nîmes; le *Travailleur*, de Nancy; le *Franc-Parleur de la Meuse*; le *Courrier républicain de la Côte-d'Or*; le *Courrier de la Sarthe*, et enfin le *Démocrate de l'Ouest*, d'Angers.

On ne peut nier que ces jugements du jury ne soient l'expression fidèle des sentiments qui animent les populations; il est donc facile de juger par là du chemin qu'a fait l'opinion publique dans les départements, surtout dans ceux qui, aux dernières élections, avaient fait des choix réactionnaires, comme la Sarthe et Maine-et-Loire.

GERS. — Le jury a beau se montrer sympathique aux journaux démocrates, le parquet ne veut pas comprendre ces avertissements réitérés; il continue de poursuivre à outrance la presse républicaine. L'*Egalité*, d'Auch, vient d'éprouver deux nouvelles saisies; cela fait sept saisies pour ce journal, qui ne compte que trois mois d'existence.

MARSEILLE. — Le gérant de la *Voix du peuple* a été cité devant la cour d'assises des Bouches-du-Rhône.

Un renvoi ayant été demandé à cause de l'indisposition de Me Bédarride, avocat, et n'ayant pas été accordé, le prévenu a fait défaut. La cour, après avoir entendu M. le procureur-général Dessolliers, a condamné le gérant de la *Voix du Peuple* à cinq mois de prison et 2,000 francs d'amende.

— Un troisième procès vient d'être intenté au *National de l'Ouest*.

DORDOGNE. — La cour d'assises de la Dordogne avait à juger, dans sa séance du 21, deux affaires politiques. Dans la première, il s'agissait de troubles qui avaient éclaté à propos des élections à Liorac; neuf citoyens étaient prévenus de rébellion à la force publique; trois ont été condamnés à 15 mois d'emprisonnement, un à 18 mois et trois à cinq ans de réclusion. Cette dernière condamnation a une peine infamante, frappant trois jeunes gens dont le plus âgé a à peine 27 ans, a douloureusement surpris l'auditoire.

On annonce que ce verdict n'est que le résultat d'une erreur, et que, sous les auspices de la cour, le jury a formé une demande en commutation de peine pour ces malheureux jeunes gens, frappés d'une peine infamante après avoir été reconnus, par le ministère public, irréprochables au point de vue de la probité, et jouissant à juste titre de l'estime publique.

Dans la seconde affaire, il ne s'agissait plus d'entraves à la liberté des élections, mais d'un appel aux armes et d'une attaque aux droits du président de la République, faits en plein club, le 14 juin dernier. Trois des accusés ont été acquittés par le jury, et les deux autres condamnés à 1 mois de prison et 25 fr. d'amende. Des applaudissements mal contenus ont éclaté dans la foule, les condamnés ont été accompagnés jusqu'à la maison d'arrêt par un nombreux cortége.

L'*Echo de Vésone*, journal réactionnaire de Périgueux, continue à défendre M. Dufaure à sa manière. On lit dans son numéro d'hier :

« Si, plus tard, par suite d'un échec parlementaire, M. Dufaure vient à perdre la majorité dans l'Assemblée, le représentant de la Seine inférieure saura *comme son honorable prédécesseur*, M. Faucher, sous la constituante, céder la place à un autre homme politique mieux en faveur dans le parlement. C'est là le mouvement régulier de la machine constitutionnelle.

» Mais, hors de là, M. Dufaure restera à son poste. Il continuera à être dans le cabinet le lien qui unit l'Elysée au parti des républicains modérés, dont le concours est si précieux au gouvernement. Il donnera de nouvelles et constantes preuves de son dévouement au président de la République et à son pays, et lui aidera mieux que personne à conjurer la démagogie et à raffermir de plus en plus *son règne* présidentiel. »

ARDENNES. — Le choléra sévit toujours avec force dans ce département. Dans l'arrondissement de Rhétel, le bulletin du 21 août porte 770 cas et 435 décès.

BAS-RHIN. — Deux professeurs du collége d'Altkirch viennent d'être suspendus de leurs fonctions pour *crime* d'opinions démocratiques.

— Les sapeurs-pompiers de Mulhouse, de Dornach et de Rixheim ont fait ensemble, avant-hier, une promenade militaire. Le lieu de réunion était le Tannenwald, où un petit banquet les attendait.

La fête fut gaie, fraternelle et cordiale.

A huit heures, la colonne rentra en ville en faisant éclater sur son passage les cris de : Vive la République ! Vive la Constitution !

MONTPELLIER. — Nous lisons dans l'*Indépendant:*

« L'accord n'est pas parfait parmi les *hommes d'ordre* de notre ville, et même parmi les *blancs pur sang*; il y a quelques graves désunions. Le convoi d'un légitimiste fervent nous en a donné la semaine dernière une nouvelle preuve. Du reste, la scission n'est pas seulement une question de personnes, et elle s'élève à la hauteur d'une question de principes.

» Le *Comité national* et le *Comité de l'appel au peuple* s'excommunient mutuellement, et Henri V, comme le *Deus ex machinâ*, ne se hâte pas d'accourir.

» On explique, ainsi, certains dépôts établis dans un quartier populaire, de l'*Etoile du Gard*, et les quelques lecteurs que cette feuille obtient dans notre ville, seraient les *dissidents démocrates de la petite église* légitimiste. »

Le *National de l'Ouest* prétend que le conciliabule d'Ems reçoit, des contrées sur lesquelles on avait cru jusqu'ici pouvoir le plus compter, des nouvelles peu favorables à ses espérances. Ni le Midi, ni la Vendée, ni la Bretagne ne se montrent décidés à verser leur sang pour relever le trône. La formule *Dieu et le roi* qui, en 92, soulevait des milliers de paysans fanatisés, n'a rien gardé de son ancienne vertu. Les chevaliers du lys n'espèrent donc plus qu'au hasard, et le hasard, on en conviendra, est un auxiliaire au moins douteux.

L'agitation soulevée par le projet de rétablissement d'impôt sur les boissons s'augmente chaque jour dans la province. Nous lisons à ce sujet dans l'*Océan*, de Brest, journal fort peu rouge :

« Les dispositions des départements viticoles au sujet de l'impôt sur les boissons, prennent une direction inquiétante; et c'est à tort peut-être qu'on avait pensé, avec l'Assemblée actuelle, que le rétablissement de cet impôt ne souffrirait pas la moindre difficulté.

» Déjà, depuis qu'il est sérieusement question de revenir sur le décret de l'Assemblée constituante, toutes les transactions sont arrêtées sur les spiritueux, et l'incertitude va jeter une véritable perturbation pour la saison des vendanges. Déjà les députés des départements intéressés reçoivent de tous côtés des avis qu'il leur sera difficile de ne pas écouter, et la prorogation leur permettra de voir, dans toutes les localités qu'ils représentent, que les électeurs ne veulent pas entendre parler du rétablissement de cet impôt. Il est par conséquent douteux que la majorité de la chambre, malgré ses sympathies pour le gouvernement, ose voter le projet de loi ministériel. »

BORDEAUX. — Une commission mixte de maîtres et d'ouvriers s'est formée pour mettre un terme à la grève des ouvriers menuisiers de Bordeaux et régler le différend. Déjà bon nombre de maîtres ont adhéré aux conditions posées par la commission, et tout fait espérer que cette affaire s'arrangera à l'amiable.

Trente ouvriers menuisiers en fauteuils et ébénistes de cette ville viennent de remettre à la commission des ouvriers menuisiers le produit d'une collecte destinée à leur venir en aide pendant la durée de la grève. En outre, ils se sont engagés à les soutenir tout le temps que durera ce chômage forcé. Les sentiments de solidarité fraternelle se répandent de plus en plus parmi les travailleurs; ils sentent bien que, faibles maintenant, malgré leur nombre, ils seront bien forts du jour où ils voudront s'unir et s'aider mutuellement.

CHEMINS VICINAUX.

M. le ministre de l'intérieur a adressé aux préfets une circulaire dans laquelle se trouvent les questions suivantes, qui doivent être soumises aux conseils généraux :

Serait-il convenable de n'affecter à la construction et à l'entretien des chemins vicinaux que la seule ressource des centimes additionnels?

Ne devrait-on imposer les trois journées de travail qu'après les 5 centimes et en cas d'insuffisance, ou bien chaque journée de travail après 1 centime ?

Pourrait-on réduire le nombre des journées de travail à deux, à une seule ?

Supprimer les journées personnelles, laisser subsister ou augmenter les journées pour serviteurs, voitures, bêtes de somme, de selle ou de trait ?

Enfin, pourrait-on remplacer les ressources actuellement affectées aux chemins vicinaux par des centimes additionnels que les contribuables pourraient payer en tâches évaluées par le conseil général? Ce mode de contribution ne serait-il pas conforme à la nature de proportionalité la plus sûre que nous ayons jusqu'à ce jour, et en même temps ne réserverait-il pas convenablement à tout contribuable la faculté de payer en travail une charge toujours trop onéreuse en argent? Le conseil général, au lieu de déterminer chaque année la valeur de la journée de travail, éprouverait-il plus de difficulté à fixer la valeur de la tâche par chaque nature d'ouvrage ?

Telles sont, monsieur le préfet, les principales questions que vous trouverez indiquées dans le rapport présenté par M. Betting de Lancastel à l'Assemblée nationale. Elles tendent toutes à ce double but conserver aux chemins vicinaux, soit pour leur confection, soit pour leur entretien, l'intégralité des ressources qui leur sont annuellement consacrées, et sauver l'impôt du reproche le plus grave qui puisse lui être adressé, le défaut de proportionalité.

Je vous envoie trois exemplaires de ce rapport; vous les mettrez sous les yeux du conseil général, et aussitôt qu'il aura pris sa délibération, vous en ferez faire une expédition, et me l'adresserez sans attendre la fin de la session.

Qu'il nous soit permis d'appeler l'attention des conseils-généraux sur un point de la législation relative à la viabilité, qui n'est pas compris dans les questions que nous venons de transcrire. Dans l'intérêt de l'agriculture, dans l'intérêt des campagnes, dans l'intérêt bien entendu du pays, l'Etat doit se charger de l'établissement et de l'entretien des chemins vicinaux. Les campagnes paient, comme les villes, pour les routes nationales et les routes départementales, pour les canaux et les chemins de fer. Quelle compensation en tirent-elles? Aucune : après avoir payé pour ces grands moyens de communication, si multipliés près des cités populeuses, elles ont à faire construire à leurs frais les chemins qui leur sont nécessaires.

Nous ne voulons pas faire valoir les nombreuses raisons économiques et politiques qu'on peut opposer à cet état de choses; ce n'est pas ici le lieu. Qu'il nous suffise de dire que la législation actuelle est contraire à la justice, à l'équité; qu'elle lèse les populations les plus pauvres, les communes qui n'ayant pas de revenus à elles sont obligées d'imposer leurs malheureux habitants; les riches cultivateurs des environs des grandes villes vers lesquelles convergent tous les moyens de communication, ont des routes magnifiques sans avoir à donner un centime spécial pour l'entretien de la viabilité, tandis que les malheureux vignerons de nos coteaux, les cultivateurs les moins aisés, les habitants des campagnes les plus reculées, ont à payer tous les ans des centimes additionnels spéciaux, et à faire le maximum des prestations en nature autorisé par la loi, pour entretenir leurs chemins, sans pouvoir parvenir à en avoir de passables; et cependant ces petits cultivateurs avec leur âne ou leur maigre attelage de vaches, usent infiniment moins les chemins que les gros cultivateurs des environs de Paris, par exemple, qui, pour porter à la ville leur paille, leurs fromages, leurs grains, et en rapporter des engrais, tiennent constamment sur la route deux ou trois grosses voitures, traînées par trois ou quatre énormes chevaux.

A NOS ABONNÉS.

Les circonstances de force majeure qui ont suspendu notre publication, et les pertes matérielles qui en sont résultées, nous obligent à demander à nos amis le sacrifice du prix de leur abonnement pendant la durée de la suspension du journal.

Toutefois, ceux de nos abonnés qui, en raison de leur position particulière, ne consentiraient pas à ce sacrifice, seront indemnisés par une prorogation d'échéance égale à la durée de la suspension du service de leur feuille, pourvu qu'ils nous adressent leur réclamation en renouvelant leur abonnement.

Les abonnements nouveaux et réabonnements dateront du 1er septembre prochain.

Toute demande d'abonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS.............	Un an	20 f.,	Six mois	11 f.,	Trois mois	6 f.
DÉP. ET ÉTRANG.	—	32	—	17	—	9
PAYS à surtaxe..	—	50	—	26	—	14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DÉP., ÉTR..	—	8	—	4	—	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 4.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES		ANNONCES	
Une à 4 fois en un mois:	40 c.	Annonces anglaises....	40 c.
Cinq à 9 — —	30	Réclames-notices.......	40
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité..	1 fr. 50

FAITS DIVERS.

Par décret du président de la République, en date du 22 août 1849, rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur,

M. Bordillon, préfet de Maine-et-Loire, a été nommé préfet du département de l'Isère, en remplacement de M. Dausse;

M. Besson, préfet du Jura, a été nommé préfet du département de Maine-et-Loire, en remplacement de M. Bordillon;

M. de Vincent, préfet du Lot, a été nommé préfet du département du Jura, en remplacement de M. Besson;

M. Dausse, préfet de l'Isère, a été nommé préfet du département du Lot, en remplacement de M. de Vincent.

— Un bien malheureux accident est arrivé ce matin sur la route de Saint-Denis, à la demi-lune qui est à l'entrée du village de la Chapelle. Une femme de Saint-Denis, revenant du marchée de Paris, montée dans sa voiture, frappe de son fouet le cheval qui paraissait rétif. Le cheval prend le mors aux dents et va faire heurter la voiture contre une borne. Le choc a été si violent que la voiture s'est détachée de son essieu en même temps que la pauvre femme était jetée, avec une telle force sur la bordure de la route que la mort a été instantanée. Le commissaire et un médecin sont arrivés; mais ils n'avaient qu'à dresser procès-verbal du malheur : tout secours était inutile. La plaque de la voiture portait : Mongé, maraîcher, rue des Poissonniers, à Saint-Denis.

— M. le président de la République va mieux. On assure qu'il a payé son tribut au choléra.

— L'inauguration officielle, en présence du président de la République, du chemin de fer de Paris à Epernay, aura lieu le dimanche 2 septembre, et celle du chemin de Paris à Tonnerre, le dimanche 9 du même mois. De grands préparatifs se font aux deux gares de Paris pour ces deux solennités.

— Dans la fixation des maisons à démolir pour former le perymètre des halles centrales, il n'a jamais été question de démolir, comme quelques journaux le disent, entre autres le *Moniteur officiel*, la maison rue de la Tonnellerie, 5, où naquit Molière.

— Plusieurs membres du Congrès de la paix distribuaient eux-mêmes, ce matin, aux passants, aux soldats et aux ouvriers, une petite brochure rose, format diamant, laquelle avait pour titre : *Jouer aux soldats*, et dans laquelle était résumés les principes que veulent propager les membres actifs du Congrès de la paix.

— Il y a eu ce matin, depuis six heures jusqu'à dix, de grandes manœuvres d'artillerie sur l'esplanade de Vincennes.

— C'est samedi prochain, 1er septembre, que les cours et tribunaux entrent en vacances. On sait que le tribunal de commerce, les justices de paix, et les conseils de prud'hommes n'en prennent jamais.

— Les dalles de la Morgue étaient garnies ce matin de trois cadavres de noyés.

— M. l'archevêque de Paris habite en ce moment, à Saint-Germain-en-Laye, le château de son prédécesseur, qu'il a acheté des héritiers Affre.

— Toute la journée les monuments publics de la capitale ont été encombrés d'Anglais et d'Américains. Un cordial accueil leur a été fait partout, par ordre formel du gouvernement.

— L'école nationale des Chartes, établie aux archives, est entrée en vacances le 13 de ce mois. La rentrée aura lieu le 1er ou le 15 novembre.

— Le théâtre de la Nation (le grand Opéra), fermé depuis un mois, rouvrira décidément le 3 du mois prochain; c'est-à-dire dans 9 jours. L'affiche qui annonce cette bonne nouvelle, vient d'être apposée.

— Le 2 octobre, la commission municipale de Paris se réunira pour examiner et arrêter le budget municipal. Cette session sera close le 13 novembre.

Le 15 novembre, la commission municipale, transformée en commission départementale, ouvrira sa session annuelle de fin d'année qui sera close le 30 du même mois.

— Nos admirables ouvriers en meubles de luxe du faubourg Saint-Antoine, qui ont tant souffert depuis deux ans, reprennent tous les jours leurs travaux sur une grande échelle. Des commandes arrivent de tous côtés, notamment d'Amérique, de Russie, des colonies, de Constantinople et des provinces danubiennes.

— Les innombrables Anglais qui visitent en ce moment l'Hôtel-de-Ville demandent tous qu'on leur montre l'endroit où Lamartine parlait au peuple en février et mars.

— Aujourd'hui, deux nouvelles adjudications de travaux publics ont eu lieu à l'Hôtel-de-Ville devant le conseil de préfecture.

Le premier a pour objet quelques restaurations à faire au Panthéon.

Le deuxième, d'une importance de 180,000 fr., a pour objet la reconstruction de l'affreux quai de l'Hôtel-Dieu, avec un chemin de hallage.

— On s'occupe enfin du transférement des prisonniers de la vieille Force dans la nouvelle prison modèle cellulaire.

— Le *Moniteur belge* publie plusieurs arrêtés royaux datés du 11 juillet par lesquels sont nommés : grand officier de l'ordre de Léopold, M. Passy, ministre des finances de la République française; commandeur M. Thayer, directeur-général de l'administration des postes en France; officier, M. Piron administrateur des postes; chevalier, M. de Billing, rédacteur à la direction politique des affaires étrangères à Paris, et Maurin, chef de la section de la correspondance étrangère à l'administration des postes à Paris.

— Jean Franet est un ouvrier; marié dans son pays, il amena sa jeune femme à Paris. En fort peu de temps, ce ménage tomba dans les plus déplorables désordres; le mari satisfaisait tous ses goûts, vivait dans l'oisiveté et la dissipation; la femme alla plus loin, et un jour elle se trouvait inscrite sur le livre de la police. Au milieu de ces désordres mutuels, Franet, qu'une passion brutale ramenait quelquefois vers sa femme, semblait lui pardonner et demandait à reprendre la vie commune, mais bientôt elle fuyait de nouveau devant ses violences et ses menaces. L'année dernière, toutefois, on pouvait croire à une réconciliation sérieuse; la Femme Franet avait fait rayer son nom du livre de la police, et pendant huit mois elle était revenue auprès de son mari.

Cependant, il y a trois mois, à la suite de scènes de violence, elle quitte de nouveau le domicile conjugal et reprend son ancienne vie. Franet était à sa recherche, lorsqu'un matin qu'il se trouvait devant la porte de sa maison, il la voit passer. Il l'aborde avec douceur, l'engage à monter chez lui, à partager son déjeûner; elle accepte. Pendant le repas il est plein d'égards pour elle; il la conjure d'oublier le passé; il lui promet de lui donner l'exemple d'une bonne conduite et l'engage à revenir chez lui. « Non, lui dit-elle, tu m'en as trop fait, tu m'as donné l'exemple ; je suis jeune et belle, je veux m'amuser jusqu'au bout. »

Ces paroles portent la rage dans le cœur de Franet; il se précipite sur sa femme, la porte sur le lit, la renverse sur le dos, se met à cheval sur sa poitrine, et tirant une petite fiole de sa poche, il en verse le contenu sur le visage et sur le cou de la malheureuse. Pour rendre l'action du liquide corrosif plus grande, il l'étend avec ses mains, le fait pénétrer dans la peau, et son horrible vengeance ainsi exercée, il s'enfuit en lui disant : « Va, va t'amuser maintenant, tu n'es ni jeune ni belle. » La fiole contenait de l'acide nitrique.

Le prévenu a tenté de justifier son action par un accès de jalousie qu'il n'aurait pu surmonter, et qui prendrait sa source dans sa passion irrésistible pour sa femme. C'est par suite de cette passion, a-t-il dit, que, surmontant toutes ses répugnances, il a demandé, lui mari, la radiation de sa femme du livre de la police. Mais des renseignements pris à la préfecture il est résulté que Franet n'a été pour rien dans cette radiation. Franet n'a adressé qu'une seule réclamation à la préfecture, et elle avait pour but d'obtenir la restitution d'une partie de mobilier que sa femme lui aurait enlevée.

Sur les réquisitions du ministère public, Franet a été condamné à deux ans de prison et à cinq ans de surveillance. (*Patrie.*)

— L'un des premiers jours de ce mois, le facteur rural Jonvelle, de Poligny, passait au Petit-Abergement (Jura) en faisant sa tournée. Arrivé à la maison commune, il ouvrit la boite aux lettres pour en retirer les dépêches et les porter au bureau. Au moment où il plongeait la main dans cette boîte il fut cruellement mordu par un loir femelle qui y avait déposé ses petits; le sang s'échappait abondamment par les plaies. Une personne du village lui donna les soins convenables, et il se remit en route, la main en écharpe et souffrant beaucoup.

Déjà plusieurs fois ce même facteur avait trouvé dans la boîte de la mousse et des chiffons que ce loir (vulgairement appelé *gout, blairot*), y avait introduits pour en former son nid.

Comme on le voit, l'organisation de ces boîtes est vicieuse, puisqu'elles donnent accès à des animaux qui ont une adresse particulière à déchiqueter le papier. Elles devraient être surmontées d'un couvercle retombant par son propre poids, quand la dépêche a été mise dans la boite, et s'appliquant sur l'ouverture ménagée pour l'entrée des lettres, qui n'y sont nullement en sûreté maintenant.

— On lit dans le *Patriote des Alpes* :

« Encore un nouveau désastre qui vient de frapper la commune de Chantelouve, déjà ravagée l'an dernier par une inondation qui réduisit la majeure partie de son territoire cultivable en un immense ravin !

» M. le maire de cette commune nous écrit que le 17 courant, vers quatre heures de l'après-midi, les torrents qui traversent la localité, grossis tout-à-coup par une forte pluie, se sont étendus dans la plaine et ont recouvert la partie de terrain qui restait d'une épaisse couche de graviers et de blocs énormes. Le dégât est irréparable. La trombe était si épaisse, qu'une chapelle dédiée à saint Roch, d'une valeur assez considérable, a été littéralement comblée. Ce n'est qu'en affrontant les plus grands dangers que les habitants sont parvenus à sauver les vases sacrés et les ornements les plus précieux. Tout le reste est englouti.

— On s'occupe beaucoup, dit le *Courrier du Nord*, de l'arrestation dont a été l'objet le 13 de ce mois, au milieu de circonstances mystérieuses, un des hauts onctionnaires du chemin de fer du Nord, M. M..., en résidence à Arras. On rapporte que cette arrestation a été opérée sur ordre du ministre de l'agriculture et du commerce et par les soins d'exprès envoyés du ministère. La politique est étrangère à cette opération.

La 10e-11e livraison du *Franc-Maçon* vient de paraître. Les vues d'unité, de fusion, de fraternité, histoire de Loge, de l'Ordre en France et à l'étranger, nouvelles locales, etc., que l'on trouve dans cette revue, justifient le succès du *Franc-Maçon*. Le *Franc-Maçon* paraît tous les mois. Abonnement pour Paris, 6 fr.; pour les départements, 7 fr.; pour l'étranger, 9 fr. Ecrire *franco* au bureau du *Franc-Maçon*, 58, quai des Orfèvres, Paris.

LES INSTITUTEURS.

(Lettre tirée du journal le *Franc-Comtois.*)

J'étais l'autre jour venu à Besançon pour vendre mon blé, car il faut que je vous dise que je suis un cultivateur, à telle enseigne que j'ai deux belles paires de bœufs que je ne donnerais pas pour deux autres; mais suffit, je n'ai pas besoin de vous conter toutes ces histoires-là, vous trouveriez peut-être que ça vous ennuie. J'étais donc venu à Besançon pour vendre mon blé, et, entre nous, il faut que je vous dise que le blé ne se vend guère par le temps d'à présent; mais comme j'ai besoin d'argent, vu qu'il va falloir bientôt payer notre monsieur, et qu'on nous presse nous autres fermiers, que c'est une pitié, pour nos paiements.

J'étais donc entré dans un petit café de la place Labourée avec un gros marchand de cette ville pour faire marché en buvant un coup, et, après avoir bien causé et bien débattu, je lui ai donc vendu mon blé, pas bien cher malheureusement; mais voilà que je vois entrer le maître d'école de notre village, un vrai bon enfant, monsieur le rédacteur, pas fier du tout avec les pauvres gens qui ne savent pas bien lire, et cependant qui écrit, mais si bien et si en fin que tous les plus savants de notre endroit, même monsieur le desservant, il les requille tous. Si bien donc que je lui dis : Pourquoi donc, monsieur Joseph, car il s'appelle Joseph de son nom de baptême, vu que je n'ai pas besoin de dire l'autre (vous savez le proverbe : trop gratter nuit et trop parler cnit); je lui dis donc : A quel saint la fête, monsieur Joseph, que vous voilà par ici? — Je suis venu ici parce qu'il y a de méchantes gens qui ont dit que j'étais un *rouge*. — Eh bien! que je lui fis, il vaut mieux être un *rouge* comme vous que d'être comme un tas de *blancs* que je connais et vous aussi. — Tu ne crois pas, me dit-il. Eh bien! tu te trompes. Tel que tu me vois, on va peut-être m'ôter ma place, parce que je suis *rouge*.

A cette parole, je fis un tel haut le corps que j'en fis trembler toute la table d'un coup de poing, et que j'en ai cassé un verre qui se laissa choir et que j'ai bien payé, sous votre respect, six sous de bon argent, ce qui est bien cher.

Bref donc, lui fis-je alors : « Comment! vous renvoyer, vous ôter le pain de la main, à vous qui êtes un si brave homme. C'est-il Dieu possible ! mais il n'y a pas de bon sens ! — C'est pourtant vrai, qu'il me dit. — Mais vous devez bien vous défendre devant vos chefs, vous qui avez la langue si bien pendue que c'est un charme de vous entendre, et, en outre de cela, que vous êtes connu dans notre canton depuis un bout jusqu'à l'autre pour être bien adroit et avisé, et vous donner bien du mal pour apprendre aux enfants, à preuve que malgré tout ce que, dit-on, peut dire monsieur le desservant, il n'y a pas de danger qu'on envoie les enfants ailleurs que chez vous; il est vrai tout de même que le monde est bien méchant des fois, mais c'est égal, c'est indigne de vous ôter le pain de la main, parce que vous êtes *rouge*.

Il me dit alors que les *rouges* passaient chez les gros chefs pour des voleurs, et pour des partageux ; je lui fis réponse que j'avais pourtant bien des fois causé avec lui et qu'il ne nous avait jamais parlé de ces cinq sous-là. — C'est bien vrai qu'il me fit, mais les blancs le disent pour empêcher les pauvres gens de donner leurs voix aux bons, à ceux qui aiment le peuple, et puis après il arrive que le pauvre a toujours la besace : ils ne veulent pas que nous autres qui vivons avec vous, nous vous disions la vérité; et alors, monsieur le rédacteur, il m'apprit qu'il y avait au gouvernement de Paris un ministre, dont je n'ai pas souvenance du nom, qui avait fait une loi pour empêcher que les pauvres gens fussent bien appris à lire, à écrire et à chiffrer.

Je fus bien étonné tout de même de cette loi-là, et principalement qu'elle fût portée par ce ministre qui, à ce qu'il paraît, est comme qui dirait le général en chef de tout ce qui concerne l'éducation. C'est comme si nous autres nous ne voulions pas que nos garçons de ferme travaillent notre terre. Mais il faut bien que cela soit vrai, puisque M. Joseph le dit, et M. Joseph, voyez-vous, nous croyons mille fois plus, nous autres, à ce qu'il dit qu'à ce que dit M. le desservant; car il n'a jamais menti, il a trop de franchise, le digne homme ! Au lieu que M. le desservant nous avait assuré l'an dernier que les choses allaient bien aller, mais tout à fait bien, si nons donnions notre voix à M***; et au lieu d'aller mieux, je crois, ma parole, que ça va bien plus mal. Aussi, et c'est pour ça que je vous fais ce bout de lettre; tenez pour certain et pour bien irrémissible que nous autres, tous paysans de notre canton, nous ne voulons plus nous laisser mener par ces messieurs-là, et qu'ils le verront bien à la prochaine fois. Je suis bien aise de vous le dire, et que nous commençons à y voir clair.

Je suis, etc.

Nicolas BLUTEAU,
Cultivateur à *** (Doubs).

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

Audience du 25 août. — *Délit de presse, excitation à la désobéissance de l'armée.*

MM. Braux et Cannes sont cités devant le jury sous la prévention d'avoir provoqué l'armée de terre et de mer à manquer à ses devoirs et à désobéir à ses chefs, le premier en rédigeant dans la *Bibliothèque du peuple* un article intitulé : *Du régime du sabre*, et dans lequel il développe cette idée que la force matérielle des baïonnettes n'a jamais servi qu'aux tyrans contre les peuples, n'a jamais été que l'instrument aveugle du despotisme asservissant la liberté ; le second en se rendant complice du même délit en apposant sa signature au bas du journal.

L'imprimeur, cité seulement comme témoin, n'a pas été entendu par suite de l'absence du prévenu principal, au moment de l'ouverture de l'audience. M. Braux s'est bien présenté quelques minutes après le commencement du réquisitoire, mais la Cour n'en a pas moins refusé de procéder contradictoirement, et elle a condamné les deux prévenus par défaut chacun en 15 mois d'emprisonnement et 1,500 fr. d'amende.

Affaire de la Gazette de France; *attaque contre la Constitution et les institutions républicaines.*

M. Aubry Foucault venait répondre, comme gérant signataire du journal, d'un article inséré dans le numéro du 8 février dernier et contenant quelques réflexions à propos du discours qu'aurait prononcé la veille M. de Lamartine à la tribune nationale.

Blâmant M. de Lamartine de la part qu'il a prise à la révolution de février, le publiciste de la *Gazette de France* affirme qu'on ne saurait concilier l'ordre avec le maintien de la forme républicaine. Allant plus loin, il ajoutait « que la République avait été » improvisée; qu'elle avait été une surprise; qu'elle » n'avait été ni mise aux voix, ni délibérée, ni votée; qu'elle était demeurée à l'état révolutionnaire » comme la royauté du 7 août 1830; qu'elle était une » usurpation sur la souveraineté nationale ; qu'elle » avait produit le désaccord avec le pays, le chaos, » la détresse générale, la misère du peuple ! »

L'accusation a été soutenue par M. l'avocat-général de Mongis, qui a déclaré que c'était là un langage « inopportun, fâcheux, dangereux même, qu'il était à regretter sans doute que le gouvernement provisoire se fût permis d'inscrire prématurément sur le frontispice du palais de l'Assemblée constituante ces mots : *République française*, avant que les représentants de la nation ne fussent entrés dans ce palais et n'eussent eux-mêmes proclamé la forme nouvelle du gouvernement; mais du moment que cette proclamation provisoire et anticipée avait été ratifiée par l'immense acclamation des élus du suffrage universel, il n'y a plus qu'à s'incliner et attendre l'époque légalement ouverte pour la révision de la Constitution.

La défense a été présentée par M. Lelion de Thorigny, ex avocat général.

M. Aubry-Foucault a pris ensuite la parole et déclaré que, dévoué toute sa vie à l'homme qui vient de descendre dans la tombe, après avoir dirigé la *Gazette de France* avec tant d'éclat, il entendait terminer aussi sa *carrière politique* (hilarité) et espérait un verdict d'acquittement pour récompense de ses vieux services.

Après deux minutes de délibération, la *Gazette de France* a en effet été acquittée.

Bourse du 25 Août 1849.

Hier soir, au passage de l'Opéra, le 5 0/0 était tombé à 89-25. Les nouvelles qu'on donnait de Rome étant dénuées de fondement, ce matin il s'est relevé. Au parquet il a fait à l'ouverture de la bourse 5 c. de hausse sur la clôture d'hier, mais il n'a pas pu tenir ce cours. Il s'est enfin relevé, soutenu pour l'escompte de 55,000 fr. de 5 0/0.

On se préoccupait plus de la liquidation que des nouvelles politiques, qui du reste sont nulles quant à leur influence sur les cours de la bourse.

Le 5 0/0 ouvert à 89-65, fait au plus bas 89-40, au plus haut 89-65, et ferme à 89-50.

Le 3 0/0 ouvert à 54-60 ferme à 54-60.

Les actions de la Banque ont fait de 2277-50 à 2280 fr.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	54 60	54 90	54 50	54 55
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0	89 45	89 65	89 40	89 55

25 août. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.		Espag. dette active.	25 »»
3 0/0 j. du 22 juin	54 60	— — 3 0/0	34 5/8
5 0/0 j. du 22 mars	89 50	— Dette intér.	26 3/4
VALEURS DIVERSES.		Naples, récep. Roth.	83 75
Banque de France.	2280 »»	Romain, emprunt	73 1/2
Ob. de la Ville, anc.	1230 »»	Haïti, emprunt	180 »»
— — nouv.	1170 »»	Piémont, emprunt.	877 50
— St-Germ. 1842.	850 »»	— Nouveau.	805 »»
— Versailles	745 »	Lots d'Autriche	325 »»
— Orléans. 4 0/0.	976 »»	2 1/2 hollandais	55 »»
— Nouvelles.	960 »»	CHEMINS DE FER.	
— Rouen, 4 0/0	722 50	Saint-Germain	405 »»
— Nouvell., 1849.	860 »»	Versailles, r. d.	211 25
— Havre j. mars.	740 »»	Versailles, r. g.	187 50
— Nouvelles.	825 »»	Orléans à Paris	742 50
— Marseille	700 »»	Rouen	530 »»
— Orléans. jouis.	475 »»	Havre	250 »»
— Cert. de Lyon.	80 40	Avignon-Marseille	222 75
Quatre-Canaux	1090 »»	Bâle	102 50
Jouissance.	90 »»	Centre	301 25
Bons du Trésor	5 1/2	Boulogne	»» »»
Forges Aveyron	3000 »»	Bordeaux	396 75
Monceau-s.-Sambre	1350 »»	Nord	423 75
Nord (hauts four.).	900 »»	Strasbourg	352 50
Charbon belge	325 »»	Nantes	302 50
Zinc V.-Montagne.	2600 »»	Montér. à Troyes	120 »»
Stol erg.	500 »»	Dieppe Fécamp	173 »»
Mines de la Loire	285 »»	BOURSE DE LONDRES du 24 août.	
FONDS ÉTRANGERS.		3 0/0 consolidés	92 5/8
Belg. 5 0/0 1840	97 »/»	3 0/0 au 11 sept.	92 3/4
— 5 0/0 1842	96 »/»	TAXE DU PAIN.	
— 4 1/2	88 »/»	1re qualité le kilo.	32 c.
— 3 0/0	65 1/4	2e — —	24
— 2 1/2 0/0	47 7/8		
— Banque	688 »/»		
— — 1841.	1020 »/»		

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 26 août.

THEATRE DE LA NATION. — Lundi 3 septembre réouverture.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Le Mari à bonnes fortunes, la Belle Mère et le Gendre.
OPÉRA COMIQUE. — Haydée, les Deux Gentilshommes.
THEATRE-HISTORIQUE. — Le chevalier d'Harmenthal.
VAUDEVILLE. — Une semaine à Londres, 3e numéro.
GYMNASE. — Quitte pour la peur, Mauricette, la Belle Mère, un Duel.
THEATRE MONTANSIER. — Le Groom, l'Oiseau, E. H.
VARIETES. — Compatriotes, les Caméléons, le Marquis.
PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au bois.
AMBIGU-COMIQUE. — Le Juif errant
THEATRE DU LUXEMBOURG. — La Roche noire.
THÉATRE BEAUMARCHAIS (Opéra bouffe). — La Saint-André, le Vieux prix de Rome, le Marin, le Cousin.
CIRQUE DES CHAMPS-ELYSEES (carré Marigny). — Tous les soirs, Exercices équestres.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 165. Lundi 27 août 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 26 AOUT.

Les Procédés révolutionnaires.

Au moment où, sur des points différents de l'Europe, on aperçoit encore la fumée de révolutions mal étouffées ; au moment où, dans la conscience même des conservateurs, s'agite le pressentiment d'explosions nouvelles, il est important de s'entendre sur la portée du mot révolution.

Beaucoup de gens qui se croient les ennemis jurés des révolutions en sont les plus fougueux artisans ; beaucoup d'autres, qui se glorifient d'être révolutionnaires, ne le sont qu'à demi et bien maladroitement ; enfin ceux-là même qui sollicitent la transformation la plus complète de la société répugnent à donner le nom de révolution aux progrès qu'ils se proposent ; à l'idéal de leurs efforts.

A nos yeux, tout progrès humain qui se réalise, toute découverte féconde, toute réforme pacifiquement consentie peut aussi légitimement s'appeler révolution que les commotions politiques, que les insurrections victorieuses qui, souvent, ne fondent rien, ne prouvent rien, si ce n'est l'impuissance de leurs auteurs.

Il y a des révolutions normales, pacifiques, et des révolutions violentes.

Les révolutions pacifiques peuvent être uniquement l'œuvre du génie humain, propagée par la discussion et l'expérience, acceptée par l'évidence même de ses bienfaits.

Les révolutions violentes, au contraire, en puisant leur origine dans la résistance de l'égoïsme et de l'ignorance, dans l'aveuglement de la peur, et en échouant par l'incapacité ou les abus du pouvoir de ceux qui les gouvernent, peuvent n'être qu'un cercle vicieux.

Toute révolution qui ne rachète pas sa crise de démolition par l'utilité de ses résultats organiques est un malheur public, une vaine perturbation.

Deux catégories bien distinctes de gens concourent aux révolutions violentes :

Ceux qui, par instinct outré de conservation, d'égoïsme, imposent de force une institution étroite ou abusive à leurs concitoyens et s'opposent à toute évolution régulière de réformes et de progrès. — Ceux-là sont les premiers fauteurs des révolutions violentes, les premiers responsables des perturbations qu'elles entraînent.

Ceux qui, à un jour donné, quand le caractère oppressif et suranné de ces institutions devient intolérable, les brisent purement et simplement dans un éclat de colère, et se reposent ensuite sur la terreur de leur force ou sur l'orgueil de leurs lauriers. — Ceux-ci ne sont que les soldats des révolutions et ne peuvent être responsables que de leur insuccès.

Deux sortes d'hommes également participent aux révolutions pacifiques, aux changements réels et heureux que subissent les sociétés.

Les hommes qui découvrent des vérités nouvelles, qui préparent, par leurs études, les réformes convenables au temps où ils vivent, et qui en propagent les principes dans l'esprit public : les novateurs, les philosophes, les inventeurs, les révélateurs et leurs apôtres.

Les hommes, ensuite, qui ont le génie propre aux entreprises pratiques, à l'application des systèmes, à la réalisation rapide des vérités reconnues, au gouvernement même des sociétés. — Les véritables hommes d'État, les organisateurs, les fondateurs courageux.

Ces deux dernières catégories de réformateurs peuvent, dans les époques calmes et sans le secours d'une insurrection victorieuse, s'entendre pour incarner dans les faits toutes les idées justes et opportunes, toutes les améliorations pratiques.

C'est ainsi que procèdent toutes les révolutions de la Science. C'est ainsi que le principe nouveau de la vapeur a révolutionné les relations humaines et changé la face du monde matériel.

Les journaux, les parlements, les ministères, paraissaient avoir été précisément inventés pour servir d'annales, d'académies et de laboratoires aux expériences de progrès social et politique et pour rendre ainsi les révolutions sanglantes impossibles.

Ces données établies, il est facile de comprendre l'attitude particulière de notre école au milieu des révolutions violentes, et malheureuses auxquelles nous assistons.

Nous sommes, nous phalanstériens, essentiellement révolutionnaires d'affirmation, de science, d'expérience et d'organisation. A ce titre, cependant, nous nous considérons comme profondément réformateurs et radicaux ; car nous croyons nos réformes de nature à aboutir par leur succès jusqu'au bonheur, jusqu'à l'harmonie, jusqu'à l'unité humaine sur le globe. Nous avons la foi ardente que ce mode de révolution expérimental et organique est le seul décisif et salutaire, le seul qui défie les réactions, le seul surtout qui convienne aux progrès déjà accomplis par la société française.

Et c'est précisément pourquoi nous nous élevons avec tant d'énergie contre les violences de compression et les entraînements rétrogrades qui servent de légitimes griefs, de causes déterminantes aux insurrections sanglantes.

C'est pourquoi, après avoir vainement, pendant seize années, convié le parti conservateur aux réformes graduelles, aux expériences pacifiques par lesquelles la révolution industrielle et politique de Février pouvait être évitée, nous avons pressé avec tant d'instances le pouvoir issu de cette révolution de prendre les seules mesures organiques de nature à conjurer la guerre des classes de juin 1848, et tout ce que la situation actuelle recèle encore de douleurs, de hontes et d'orages.

C'est pourquoi nous avons écrit en tête de notre journal, le 24 février, ces mots :

LA RÉVOLUTION DE 89 A DÉTRUIT L'ORDRE ANCIEN,

LA RÉVOLUTION DE 1848 DOIT FONDER UN ORDRE NOUVEAU.

A nos yeux, la révolution de Février n'a pas échoué faute d'idées et de solutions organiques, elle a échoué faute de hardiesse et d'hommes d'Etat.

Si cette révolution, dès son début, avait appuyé sa reconnaissance du droit au travail, d'initiatives résolues et fécondes, cette proclamation du droit le plus légitime (du droit d'augmenter la richesse publique) eût ramené les masses à la production et fait cesser promptement la crise industrielle que l'inertie du pouvoir n'a fait qu'aggraver.

En instituant, sous le nom de ministère du progrès ou sous tout autre dénomination, un organe administratif chargé de favoriser particulièrement, localement, toutes les améliorations, toutes les expériences économiques qui offrent des garanties de science et d'ordre, on eût ouvert une salutaire issue au génie des réformes, aux instincts de création et d'organisation ; on eût fixé les esprits sur les avantages comparés de l'association et du morcellement, sur le néant du socialisme ou sur ses bienfaits manifestes.

En centralisant dans les mains de l'Etat, devenu le gérant social, le crédit jusqu'ici féodal et privilégié, et en le fondant sur la libre représentation de toutes les valeurs que la circulation et le travail seuls font vivre, on eût délivré la propriété des griffes de l'usure et multiplié l'activité du travail par la puissance mobile des plus petits capitaux.

Par la formation d'armées industrielles, chargées d'améliorer le sol et la fortune du pays, d'opérer des défrichements, des irrigations, des endiguements, des reboisements, etc., on eût évité le marais pestilentiel et stagnant des ateliers nationaux, et initié la France et l'Europe à la gloire pacifique d'une régénération intérieure.

Au dehors, par un franc appui donné aux efforts d'indépendance et aux sympathiques alliances des peuples qui nous entourent, par une sérieuse et énergique satisfaction de ce vœu, qui n'a été plus tard qu'un décret stérile : *l'affranchissement de l'Italie, le pacte fraternel avec l'Allemagne*, on pouvait, dans la merveilleuse position où on était, constituer le noyau de cette fédération de peuples libres, de ce congrès européen qui doit seul garantir la paix du monde, et rendre possible un désarmement général.

Si ces quelques initiatives puissantes, instamment sollicitées par nous, avaient été prises, nous ne serions pas où nous sommes, nous n'aurions pas la honte d'assister impassibles à ces sanglantes victoires de la réaction qui, à moins de promptes réparations de progrès pacifiques, nous font craindre des révolutions plus terribles encore.

De tels regrets sous notre plume ne sont pas des récriminations vaines ; c'est, au contraire, l'enseignement que le passé lègue à l'avenir.

Aujourd'hui notre position, à nous, réformateurs pacifiques, est encore plus nette.

Après avoir tenté, depuis dix-huit mois, les plus énergiques efforts, après avoir exposé, il y a deux mois, notre existence même pour protester contre les entraînements rétrogrades qui ferment la barrière au progrès pacifique, nous n'avons qu'à nous adresser à la conscience publique et à poursuivre notre œuvre d'enseignement.

Tant qu'il sera possible de parler et d'écrire en France, nous en appellerons de l'aveuglement du pouvoir aux réflexions du pays et du vertige des partis aux partis eux-mêmes, pour que les initiatives pacifiques qui pourraient encore tout sauver, soient prises sans le moindre retard ; pour que le patriotisme des particuliers supplée à l'inertie des gouvernements ; pour que les révolutions de la Science conjurent les révolutions barbares, en fondant sur les débris de l'ordre ancien les bases immuables de l'ordre nouveau.

Tant qu'il sera possible de se faire entendre, nous ne demanderons aux gouvernements que ce que nous avons demandé à la monarchie elle-même, que ce que nous demandons aux hommes de cœur de tous les partis, la faculté de prouver, par l'expérience locale, que le problème social dépend tout entier de l'organisation de la Commune ; que l'association du capital, du travail et du talent est la seule solution d'ordre, de conciliation, de liberté et de richesse publique ; que l'organisation sériaire et attrayante des travaux est le plus sûr moyen d'éducation morale, d'accord des passions, de fusion des classes ; qu'enfin l'application des principes d'association et de solidarité aux relations des individus, des classes et des peuples, est la seule voie de salut et de providence, la seule voie des destinées heureuses.

Tolérance.

Nous ne sommes pas suspects de partialité envers M. Victor Hugo, mais nous devons faire justice des injures que lui adresse l'*Univers*, en citant le passage suivant de cette feuille catholique :

Jeudi, au moment où le ministre protestant, M. Athanase Coquerel, venait de prouver la possibilité de la paix universelle par cette raison : qu'autrefois on n'aurait jamais cru possible le bon accord et l'entente cordiale entre le ministre protestant et le prêtre

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LUNDI, 27 AOUT.

COMMENT ON REÇOIT LA VÉRITÉ,

TABLEAUX HISTORIQUES.

I. LE CHRÉTIEN.

(La scène se passe au tribunal d'un proconsul.)

LE PROCONSUL. Accusé Posthumus, c'est avec regret, je le déclare, que je mettrais à exécution contre toi les derniers édits de notre divin empereur. Je n'oublie pas les services que tu as rendus dans la guerre contre les Parthes, ni l'amitié qui nous a unis depuis le temps où nous portions la robe prétexte ; mais l'intérêt de l'empire passe avant tout. La société de nos jours est ébranlée, menacée dans ses bases par la secte impie des chrétiens ; ces malheureux, dans leur délire, s'attaquent aux principes les plus saints ; aucune divinité n'est respectée par eux ; ils déclament contre l'esclavage et les autres institutions sur lesquelles repose l'ordre public, vivent entre eux dans une complète communauté quant aux biens, dans une promiscuité infâme quant aux mœurs, et, pour comble de scandale, à la place de ces dieux qui firent la grandeur de Rome, à la place de Jupiter, de Mars et de Quirinus, ils adorent un homme qui n'était pas même citoyen romain, que dirai-je, un criminel mort en Judée du supplice des esclaves, crucifié, j'en rougis pour eux, comme séditieux et blasphémateur ! La contagion de pareilles folies ne saurait être soufferte, jamais la famille, la religion, la société, la propriété ne furent exposées à de tels périls ; cette situation veut des remèdes exceptionnels, la faulx ne discute pas avec l'ivraie ; les membres gangrenés de christianisme doivent être retranchés de la société comme on retranche un membre malade ou comme on détruit une maison en flammes pour arrêter les progrès de l'incendie. Tu es fortement soupçonné, Posthumus, d'avoir pris part, dans les catacombes, aux conciliabules des chrétiens. Ce qui vient à l'appui de cette accusation c'est ton absence affectée des temples aux jours des plus saintes solennités ; tu as d'ailleurs affranchi tous tes esclaves, et tu distribues aux pauvres la plus grande partie de ta fortune ; cette conduite insensée est commune à tous les hommes infectés de la doctrine nouvelle ; je t'adjure donc, sous peine d'être appliqué à la torture, puis livré aux bêtes du cirque, de renier publiquement toutes les abominations chrétiennes, et d'offrir l'encens à cette statue de Jupiter.

LE CHRÉTIEN. Je te remercie Proculus, de la sympathie que tu me témoignes dans l'accomplissement de ta fonction. Tu voudrais être dispensé de me frapper comme chrétien, je le suis pourtant, et je suis heureux de le proclamer devant les instruments de torture.

LE PROCONSUL. N'achève pas malheureux et reviens en toi-même. Tu as toujours fait preuve de jugement ; comment peux-tu être la dupe des contes grossiers que les apôtres du christianisme répandent parmi le bas peuple ! Un seul Dieu en trois personnes, un révélateur Dieu et homme à la fois, fils de Dieu et pourtant Dieu lui-même, la résurrection assurée à toutes les âmes et à tous les corps, voilà ce que les chrétiens enseignent ; il est question, dans leurs livres saints, d'ânes qui parlent et qui prophétisent, de poëtes composant des hymnes dans le ventre des baleines. Encore, si toutes ces rêveries étaient inoffensives et bornées au domaine de l'utopie ! mais le chrétien raille et dénigre les dieux immortels, insulte leurs temples, renverse parfois leurs statues. Sous prétexte que son Dieu est le fils d'un charpentier, il prêche aux pauvres, aux esclaves, des chimères d'égalité, de liberté, de fraternité entre tous les hommes, qui ne tendent pas à moins qu'à l'insurrection universelle, à de nouvelles guerres serviles, à la spoliation de tous les riches ; il imagine dans l'autre monde un paradis où le prisonnier de guerre, le barbare, seraient les égaux ou même les supérieurs de l'homme libre, du citoyen romain, du patricien, du divin César ! En un mot, c'est la subversion de tous les principes, le renversement de l'ordre social, le chaos, l'état sauvage. Tu ne peux avoir adhéré à ces maximes que dans un moment d'égarement et de folie ; reviens à toi, Posthumus, vois les larmes de ta famille, la honte que tu vas jeter sur ta race, et renonce au titre infâme de chrétien, afin d'être admis de nouveau dans le commerce et dans l'estime des honnêtes gens.

LE CHRÉTIEN. Vous vous dites seuls honnêtes, vous, exploiteurs du monde, engraissés par les sueurs du plébéien et de l'esclave ! seuls honnêtes, vous qui ravagez le globe entier par la guerre et le pillage ! Que la Providence et la postérité jugent entre nous ! Je n'entamerai pas ici de discussion avec toi sur les principes de notre sainte religion ; tu ne les a pas assez étudiés pour les comprendre. Va conter aux gens crédules, toi qui m'accuses de crédulité, que des histoires d'ânes et de baleines sont la substance même du christianisme, que de tels objets nous fanatisent et surexcitent notre enthousiasme ; je suis venu, moi, au christianisme, parce que j'y ai trouvé la loi de vérité, de liberté, de justice, la loi d'émancipation pour tous les opprimés, de protection pour tous les faibles, de réparation pour toutes les victimes que vous dépouillez, la loi d'harmonie, d'accord éternel entre l'homme et Dieu. Près du Christ, Jupiter, Mars et Quirinus ne sont que des ébauches ou plutôt des parodies sacriléges ; l'homme a grandi ; l'homme veut contempler la vérité face à face ; loin d'encenser les vains jouets de son enfance, il les brise. (Posthumus renverse la statue de Jupiter.)

LE PROCONSUL. Infortuné, je vois que tu es incorrigible. L'intérêt de l'empire, l'intérêt de la religion, de la famille, de la société, de la propriété, de la morale et de la vertu, m'oblige à te retrancher du nombre des vivants. En immolant l'homme endurci dans son erreur, il y a toute chance pour que cette erreur périsse avec lui, et que les peuples demeurent dans la paix de la religion véritable ; c'est tout le zèle de l'humanité que je dois employer à combler l'abîme dans lequel les populations en masse pourraient se précipiter aveuglément. Sauvons l'ordre et la société d'un cataclysme. Licteurs, entraînez cet homme ; qu'il soit étendu sur le chevalet ; que ses flancs soient déchirés avec les peignes de fer. S'il persiste à refuser l'encens à Jupiter et à se déclarer chrétien, vous le ferez dévorer par les lions du cirque à la première fête publique.

LE CHRÉTIEN. Je te remercie, Proculus, de m'ouvrir le chemin du ciel et d'arroser de mon sang le sol où germe déjà la vérité.

LE PROCONSUL, seul. J'ai rendu un grand service à la paix de l'empire, — service pénible et d'autant plus méritoire. — Ces chrétiens sont étrangement audacieux ! ils contestent tout, veulent tout renouveler, refaire le monde tout d'une pièce, à l'envers de ses traditions et de ses lois. — Mais ils paraissent bien convaincus ; — ce sont des hommes réfléchis, qui agissent logiquement d'après leurs principes, — et qui donnent leur vie pour leur croyance. — S'ils avaient raison, par hasard ! si l'avenir leur appartenait !... Nous y songerons plus tard.

II. — LE PHILOSOPHE.

(Avignon, le palais des Papes.)

LE GRAND INQUISITEUR. La charité chrétienne, maître Vitsius, m'a souvent rendu mes fonctions douloureuses ; je les trouve pénibles, aujourd'hui surtout qu'il me faudra retrancher peut-être du sein de la société chrétienne un homme de votre savoir, un homme qui a reçu les saints ordres, et dont les premiers écrits avaient édifié tous les fidèles ; malheureusement pour vous, le démon de l'orgueil vous a tenté, et vous avez bu le fiel de perdition que le dragon de l'Apocalypse vous présentait dans la coupe empoisonnée de Babylone. Etes-vous l'auteur de ce livre intitulé : *Christus redivivus*, et où le nom du Christ est associé avec sacrilège aux hérésies les plus damnables, aux propositions les plus impies ?

LE PHILOSOPHE. Ce livre est de moi. Je ne puis ni ne veux le renier.

LE GRAND INQUISITEUR. Mon frère, cette réponse m'afflige ; ouvrez les yeux et voyez les suites de votre obstination. Quelle douleur ne serait-ce point pour

catholique, accord réalisé désormais, témoin M. l'abbé Deguerry ; à ce moment M. le curé de la Madeleine, qui siégeait à la droite de M. Victor Hugo, à la gauche duquel parlait M. Coquerel, a avancé le bras et saisi avec effusion la main de ce dernier.

C'était un doux et ravissant spectacle pour tous les amis de la tolérance, que ces mains du prêtre catholique et du pasteur hérétique se pressant fraternellement sur la poitrine du blasphémateur de l'aumône, de l'auteur de *Notre-Dame de Paris*, du *Roi s'amuse* et de tant d'autres écrits **IMMONDES**.

Le Travail attrayant.

S'il est une fonction qui froisse la nature de l'homme, c'est assurément la fonction guerrière ; chercher la mort, la captivité ou la mutilation, au milieu des intempéries, de la faim, des fatigues, et trop souvent sous la malédiction légitime des peuples, c'est une mission que tout homme repousserait avec horreur si elle nous apparaissait dans sa nudité.

Mais nos sociétés incohérentes qui ont besoin de la guerre, ont su la parer assez, non-seulement pour neutraliser l'horreur qu'elle devrait exciter, mais pour la rendre attrayante et en faire un objet d'enthousiasme. Les pacifiques et utiles travaux des champs, de l'atelier et de la boutique n'inspirent aucune passion dans les villages ; mais faites passer un corps d'armée à travers les campagnes ; que le bataillon, l'escadron, la batterie fassent une halte au milieu de la commune, et la population détournée de ses occupations ordinaires par le bruit des tambours et des fanfares, par la vue des étendards déployés, par le pas retentissant des chevaux, manifestera son admiration pour cet ensemble imposant, les enfants seront les plus entraînés, et plus d'un préméditera dès lors un engagement volontaire.

Si l'on a pu entourer la destruction d'un pareil prestige, ne comprend-on pas quel enthousiasme animerait des groupes de travailleurs, hommes, femmes, enfants réunis par des vocations communes, employant pour poétiser leur existence corporative, des costumes simples pour le travail, riches pour des festivités, des étendards, le blason industriel, les refrains, les chœurs, la musique instrumentale ! Comparez une de nos revues militaires, où des hommes, à peu près de même âge, de même taille, attristés par la discipline, forment des lignes monotones, avec les fêtes agricoles, industrielles, scientifiques et artistiques de l'avenir ! et si nous décrivions les aventureuses campagnes des armées industrielles !

L'enthousiasme excité par le côté poétique et pittoresque de la guerre est une puissance qui peut et doit être mise au service du travail producteur.

Indépendamment de l'enthousiasme corporatif, prenons un autre élément d'attrait qui, loin de se rallier au travail, en est aujourd'hui l'ennemi. La passion du jeu détourne actuellement beaucoup d'hommes des fonctions utiles ; les émotions excitées par les chances de victoire ou de défaite, de fortune ou de ruine qui s'attachent à la carte ou au dé, la lutte animée des parieurs, l'antagonisme organisé à la table verte, au billard, et jusque dans la partie de barres, captivent les hommes au détriment d'un travail monotone, entièrement dépourvu d'un intérêt aussi piquant.

Et pourtant, l'émulation doit concourir au développement industriel de l'humanité. Aux mains de ces joueurs qui dédaignent le travail solitaire, continu, dépourvu d'intrigues, mettez au lieu de cartes stériles des instruments agricoles ou industriels élégants, commodes, — ouvrez-leur une riche campagne ou des ateliers luxueux, mais qu'ils demeurent divisés en groupes rivaux, qu'au-dessus de chaque bande flotte une bannière ; apprenez-leur que les efforts de ces groupes rivalisant l'un contre l'autre auront des juges, des appréciateurs, mettez en présence les fonctions voisines, les industries contiguës, et la culture, la chasse, la pêche, le travail de l'atelier deviendront autant de parties liées.

Enfin, et c'est là surtout ce que distingue la société de l'avenir de la société actuelle, si le travail est aujourd'hui répugnant, en mode général, et sauf exceptions remarquables, c'est parce que nous enfermons chaque homme dans une seule fonction, sans faciliter le développement de ses vocations toujours multiples. Nous le condamnons à l'exercice continuel, indéfini d'un métier déterminé, et qui, par cette monotonie seule, deviendrait un supplice, quand même il serait attrayant à d'autres égards. La multiplicité des vocations, principe admissible seulement dans les groupes organisés d'après la Théorie phalanstérienne, la brièveté des séances, l'alternance des occupations satisfont un besoin de variété indestructible chez l'homme, et complètent les conditions nécessaires pour identifier le plaisir et le travail.

Prenez la fonction la plus pénible, et vous surmonterez presque toutes les répugnances qu'elle inspire, en employant un seul des moyens que nous avons enumérés. Que sera-ce si vous les employez tous à la fois ? Rétribution large et proportionnelle aux efforts du travailleur, publicité, avancement indéfini pour tous les genres de mérite, accord soigneusement cherché de la vocation et de la fonction, travail exercé par groupes sympathiques, luxe corporatif, émulation industrielle, courtes séances, variété de fonctions, tous ces ressorts agissant à la fois, éveillent pour le travail une ardeur enthousiaste, bien supérieure au plaisir causé par les froids amusements de notre société bâtarde.

Nous indiquons sommairement ces idées, dont on peut trouver le développement dans plus d'un ouvrage spécial. Nous savons parfaitement que beaucoup de publicistes, acceptés dans les vieux partis comme des oracles, persisteront à l'égard du travail attrayant dans un silence dédaigneux ou renouvelleront quelques plaisanteries depuis longtemps émoussées. Il importe peu. Nous qui avons la pleine conscience d'avoir su reconnaître et saluer les vérités qui sauveront le monde, nous bénissons le ciel d'avoir assuré un port à l'humanité, bien qu'elle n'y entre pas encore et que dans son aveuglement elle se plaise à braver une dernière fois les orages.

Blancs contre Bleus.

Il existe un grand parti de l'ordre.

Aux yeux de ce grand parti, qu'est-ce que l'ordre ?

C'est le contraire de la révolution de Février et de la République qui en est sortie.

Malheureusement pour lui, le parti de la conciliation n'est unanime que dans ses haines ; le parti de la consolidation par excellence n'a qu'un programme de renversement.

S'il s'agissait, la démocratie étant vaincue, de fonder un gouvernement nouveau, d'en préparer même les voies, les éléments orléanistes, légitimistes, impérialistes entreraient en lutte immédiate, et l'*Union* nous le fait pressentir dans cette déclaration de guerre au *juste-milieu* :

Si la France doit être gouvernée et administrée dans le sens du dernier pouvoir, nous avons peine à comprendre qu'on l'ait renversé en 1848. Or, la plus grande partie des fonctionnaires remis en honneur par le gouvernement actuel représentent, on ne saurait en douter, l'ensemble des idées du gouvernement de la veille. Et qu'étaient-ce que ces idées ? Il est inutile, sans doute, de le redire ; il suffit de rappeler qu'elles avaient pour principe et à la fois pour objet de mettre une portion déterminée de la nation en possession des affaires, et d'en écarter systématiquement une autre portion, qui n'était apparemment ni la moins honnête, ni la moins lettrée, ni la moins indépendante, ni la moins nationale, ni la moins polie. Si donc le même système prévaut, voici toujours la nation française coupée en deux parts ; voici l'exclusion érigée en droit, voici le privilége proclamé et pratiqué dans la République ! Si c'est là toute la réforme réalisée, 1848 est aussi absurde que 1830 fut odieux : nous n'avons qu'à prier M. Guizot, présent à Paris, dit-on, de prendre le portefeuille de l'intérieur. Après quoi on verra à quoi peut servir le palais de l'Élysée.

Nous le disons avec certitude, les légitimistes préfèrent la république à l'orléanisme et à l'empire ; la *Mode* le dit fort nettement dans ces lignes :

Une restauration orléaniste ! nous n'en voulons pas ! Nous ne la subirons jamais.

Une restauration orléaniste ! Plutôt mille fois l'établissement... à perpétuité, de la République... n'importe laquelle.

La plupart des orléanistes préfèrent à l'empire et à la légitimité une *république honnête et modérée* ; enfin s'il est de vieux soldats qui rêvent l'empire, ils se rallieront à la république plutôt que de laisser monter au pouvoir M. le comte de Chambord, ou la dynastie emportée par la révolution du mépris.

La république n'a rien à craindre ; à l'heure d'un danger sérieux, elle aurait pour elle tous ses amis et *les deux tiers* de ses adversaires.

M. Léon Faucher à Limoges.

Le *Journal des Débats* publiait hier tout au long un discours prononcé par M. Léon Faucher dans un banquet à lui offert par les membres du comité central des électeurs honnêtes et modérés de Limoges.

On se rappelle que l'ex-ministre vit sa candidature à l'Assemblée législative pitoyablement échouer dans le département de la Haute-Vienne, son pays natal. M. Léon Faucher a voulu récompenser les efforts malheureux et stimuler pour l'avenir le zèle de ses partisans.

M. Faucher est un homme sans grande valeur personnelle, mais que le bouillonnement des passions réactionnaires a poussé à la surface, que son audace y a un instant maintenu, et que la réaction, qui éprouve de temps en temps le besoin d'aposter au pouvoir un casse-cou politique hardi, entreprenant et ne reculant devant rien, y ramènera sans doute, ne fût-ce que pour le sacrifier un peu plus tard, après lui avoir fait accomplir quelque espièglerie analogue au tour télégraphico-électoral qui l'a déjà une fois précipité du ministère.

Donc, puisque ces messieurs ont voulu et veulent encore à toute force faire un personnage de cet économiste, nous sommes, à notre grand regret, obligés de nous occuper de lui.

Ce discours quasi-ministériel, car on y sent que M. Léon Faucher est intimement convaincu de sa prochaine *restauration*, ce discours commence, qui le croira, par une justification de la révolution de Février.

Cette révolution, dit M. Faucher, *est venue frapper la classe moyenne, coupable de n'avoir pas bien usé du pouvoir ; et qui aveuglée par des intérêts égoïstes, a failli à ces idées généreuses qui doivent être le mobile de quiconque a l'honneur de mettre la main aux destinées du pays..... La monarchie de Juillet a péri pour avoir corrompu la classe moyenne, pour avoir trafiqué des emplois et des votes.*

Décidément, M. Faucher n'est pas orléaniste.

Par malheur, la naïveté de cet aveu est rachetée par une autre confession non moins naïve, mais plus malencontreuse.

En faisant l'apologie de sa conduite comme ministre, M. Faucher s'excuse auprès de ceux qui lui reprochent de *n'avoir pas assez fait*, sur ce que le temps lui a manqué pour compléter l'œuvre du remaniement des fonctionnaires. Il n'a eu que le temps *de remplacer la moitié environ des préfets et sous-préfets de la France* ; s'il a conservé quelques républicains, *à titre d'échantillons*, c'est qu'on l'a chassé trop vite du ministère, et qu'il n'a pas voulu agir avec trop *d'imprévoyance et de témérité*.

Si la monarchie de Juillet a péri pour avoir trafiqué des emplois et des votes, M. Léon Faucher, par quelle entremise opérait-elle ces trafics ? Par ses préfets et sous-préfets, apparemment. Or, ces agents d'intrigues et de corruptions qui ont tué Louis-Philippe, figurent environ pour les neuf dixièmes, parmi les hommes que vous avez replacés à la tête de l'administration des départements, aux lieu et place des républicains éliminés par vous.

Vous voulez donc qu'ils tuent la République, comme ils ont tué la monarchie, ou alors expliquez-nous votre but et votre logique.

Nous ne suivrons pas l'ancien ministre dans le détail des éloges qu'il s'adresse et des couronnes qu'il se décerne ; nous ne parlerons pas de ces attaques haineuses et violentes contre tout ce qui a existé, tout ce qui s'est fait depuis la chute de cette monarchie égoïste et corrompue, au dire de M. Faucher lui-même, jusqu'au jour où ce grand restaurateur des saines doctrines et ses honorables amis sont arrivés au ministère. On connaît le style et la manière de M. Léon Faucher ; ce discours ne diffère nullement, quant à la forme, de tout ce que nous avons entendu sortir de sa bouche dans les luttes parlementaires qu'il a soutenues contre les partisans du progrès, de l'émancipation sociale et de l'honneur national.

Nous remarquerons seulement que, quand M. Léon Faucher prononce le mot de République, c'est avec un sentiment de réprobation et dégoût qui dépasse même de beaucoup son mépris pour la monarchie de Juillet.

» La République, dit-il, *a étendu la contagion au lieu de la réprimer* ; la République *a fait en trois mois plus de mal que la monarchie en dix-huit ans ; elle a fait descendre la corruption jusque dans les rangs inférieurs de la société...* »

Quant au socialisme, c'est sa bête noire, chacun sait cela ; c'est là l'ennemi qu'il faut combattre, détruire, immoler, anéantir.

Tous les lieux communs conviennent à l'honorable orateur pour écraser l'infâme sous ses anathèmes. Le socialisme, suivant lui, c'*est le partage des biens et la communauté des femmes*, rien de moins.

Ce que M Faucher lui reproche le plus amèrement, c'est de s'être adressé aux populations les plus pauvres et les plus ignorantes, et de s'être *bien gardé de chercher à éclairer les hommes honnêtes et intelligents, ceux qui peuvent juger le fort et le faible d'une doctrine*.

Il paraît que M. Léon Faucher estime que ses collègues des assemblées constituante et législative sont en dehors de cette catégorie des gens honnêtes et éclairés, car nous ne pensons pas qu'il ait pu oublier toutes les tentatives faites par les représentants socialistes pour arriver à une discussion sérieuse et loyale de leurs idées, tentatives presque toujours accueillies par des plaisanteries et quelquefois par des injures ; il n'a pu oublier que trois propositions déposées par notre ami Considerant sont restées enfouies dans les cartons de l'Assemblée constituante ; il ne peut ignorer qu'entre autres écoles socialistes, l'école phalanstérienne s'est adressée pendant plus de vingt ans presque exclusivement à la bourgeoisie, qui, pour son malheur, a refusé de recevoir la lumière, par insouciance alors, comme elle la refuse aujourd'hui par peur.

---

notre cœur évangélique de vous appliquer à la torture ou de vous livrer au bras séculier ! Abjurez-vous du moins les opinions contenues dans ce livre abominable ?

LE PHILOSOPHE. Je ne le puis ni ne le dois.

LE GRAND INQUISITEUR. Persistez-vous à soutenir que toutes les opinions religieuses doivent être librement et publiquement enseignées ?

LE PHILOSOPHE. Assurément.

LE GRAND INQUISITEUR. On pourrait, selon vous, enseigner sans encourir les peines les plus graves que le Saint-Esprit ne procède pas du Père et du Fils ?

LE PHILOSOPHE. On le pourrait.

LE GRAND INQUISITEUR. Vous trouveriez à propos qu'on niât publiquement le dogme de la présence réelle.

LE PHILOSOPHE. Je le permettrais.

LE GRAND INQUISITEUR. C'est une douleur et une mortification attachées à ma charge que d'être obligé d'entendre toutes ces horreurs. Et s'il paraissait une secte nouvelle d'hérétiques refusant de croire au purgatoire, à l'intercession des saints à l'efficacité des indulgences, maître Vitsius jugerait-il bon qu'on donnât des chaires à ces étranges apôtres ?

LE PHILOSOPHE. La liberté doit être assurée à toutes les opinions religieuses ; un jour chacune d'elles, si révoltantes qu'elles vous paraissent aujourd'hui, aura ses livres de doctrine qui circuleront publiquement, ses ministres, ses temples, ses cérémonies ; l'Église catholique acceptera la critique et ne se défendra que par les armes de la discussion.

LE GRAND INQUISITEUR. Il est impossible de réunir un plus grand nombre de monstruosités en peu de paroles. Si l'Église catholique, apostolique et romaine possède la vérité complète, absolue, et l'on ne peut sans péché mortel supposer le contraire, s'il est vrai, comme la foi nous oblige à le croire, qu'en dehors de l'Église nul ne peut être sauvé, dans quel intérêt permettrait-on la propagation de l'erreur ? Ne serait-ce pas manquer de charité, se montrer cruel par une coupable faiblesse, que de multiplier sous les pas des hommes les soupiraux par où l'on tombe en enfer ? Mieux vaut cent fois couper dans leur racine les doctrines pernicieuses et s'armer contre leurs fauteurs d'une sévérité salutaire, que d'exposer des générations entières aux brasiers éternels.

LE PHILOSOPHE. La tolérance n'est-elle pas une vertu ?

LE GRAND INQUISITEUR. Tolérance ? Feriez-vous une vertu de la tolérance envers le mal ? Que diriez-vous d'un seigneur qui par tolérance pour les brigands laisserait insulter, voler, égorger ses vassaux, ses protégés, ses enfants ? L'Église est suzeraine du monde, elle a pour vassales toutes les âmes et leur doit assistance ; elle serait indigne de sa mission si elle laissait détruire son troupeau par connivence avec ces loups dévorants qui viennent sous la peau des brebis ; la tolérance en matière de religion ne peut être connue d'un siècle de foi, et le sentiment que ce mot nouveau représente ne pourrait être rangé parmi les vertus que dans un siècle de doute ; arracher un homme à l'hérésie c'est l'arracher au supplice éternel, et la tolérance serait mieux nommée *indifférence*, dont nous préserve le ciel !

LE PHILOSOPHE. Je soutiens, moi, que nulle opinion sincère, fût-ce en matière de religion, n'est coupable et punissable devant Dieu ; je soutiens que les croyances consciencieuses peuvent être plus ou moins rapprochées de la vérité, mais qu'elles sont toutes éloignée du crime ; j'affirme que toute opinion loyale possède le droit de se produire et d'être enseignée, que la publicité, la discussion, la liberté seules détruiront les erreurs, et que le triomphe de la vérité, pour être définitif, a besoin d'être exempt de violence. Liberté de conscience, liberté de culte, liberté d'enseignement, liberté d'association, tels sont les principes que je proclame, pour lesquels je suis prêt à mourir ; un jour peut-être l'église catholique sera trop heureuse de les invoquer elle-même.

LE GRAND INQUISITEUR. Mes respectables collègues entendent ces blasphèmes et les apprécieront ; nous connaissons maintenant, maître Vitsius, toute la noirceur de votre âme calcinée par Satan ; nous frémissons de vos maximes en théologie ; d'après vos ouvrages, vos principes en philosophie naturelle ne seraient pas moins damnables ; persistez-vous à dire, comme l'ont affirmé quelques insensés, que le soleil est immobile et que la terre tourne autour de lui ?

LE PHILOSOPHE. Je le soutiens.

L'INQUISITEUR. Il a blasphémé ! Nous avons tous appris dans la Bible que Josué arrêta le soleil : le soleil marchait donc ! Pensez-vous, maître Vitsius, qu'on puisse découvrir de nouveaux mondes au-delà de l'Atlantique ?

LE PHILOSOPHE. Je crois qu'on en découvrira.

L'INQUISITEUR. La foi ne permet pas de l'admettre ; le Christ a dit à ses apôtres : *Allez, et parcourez toute la terre !* Suivant la parole de leur maître, ils ont parcouru toute la terre, l'Écriture le prouve, et cependant ils n'ont pas franchi l'Atlantique ; il n'y a donc pas de terre au-delà de cet océan ; le prétendre est une horrible impiété.

LE PHILOSOPHE. Croyez-vous donc que l'Évangile soit une révélation scientifique, et qu'il ait dû faire le programme des découvertes réservées à l'avenir ? L'Évangile n'eût pas été compris, s'il avait décrit les merveilles industrielles des temps futurs. Vous appartient-il d'assigner des bornes au génie de l'homme ? Un jour le globe contemplera cent merveilles dont les apôtres n'avaient et ne pouvaient avoir aucune idée ; on découvrira peut-être le secret de saisir la foudre au sein des nuages, et de conduire ses sillons enflammés comme un courant d'eau, le secret de planer dans les airs avec des appareils remplaçant les ailes ; celui de faire marcher les voitures sans chevaux, les vaisseaux sans voiles ni rames, celui...

L'INQUISITEUR. Assez, malheureux ! Le démon seul peut réaliser tes espérances, comme il peut seul te bercer de ces illusions infernales. Tu ne peux manquer d'être en commerce avec lui, et les tourmenteurs trouveront sans doute sur ton corps le sceau diabolique. Ton endurcissement est prouvé par tous tes discours. Tu es de ces hommes tels que toi conservaient la vie et cette liberté d'enseignement que tu réclames avec tant d'audace, on verrait apparaître en tous lieux les opinions les plus contradictoires et les plus folles ; nul principe, nulle institution n'auraient de base respectée ; après la religion, les novateurs attaqueraient le gouvernement temporel, puis la famille, la propriété, toutes les notions de justice, et la société, envahie par de nouveaux barbares, joncherait le sol de ses débris.

LE PHILOSOPHE. Oui, mes idées sont dangereuses pour la société telle que vous la faites ; mais cette société n'est qu'un monstrueux édifice d'oppression. Oui, la liberté de penser vient renouveler la face du monde, mais c'est pour le salut de tous.

L'INQUISITEUR. Tu viens de l'avouer, tu veux bouleverser le monde entier ; tu n'en auras pas le loisir : en sortant de cette salle tu vas une dernière fois être appliqué à la torture, et demain, si tu ne fais pas une complète rétractation, tu seras brûlé. De pieux ministres du ciel t'accompagneront de leurs exhortations dans la salle de torture et jusqu'au pied du bûcher ; quand la sainte inquisition est obligée d'ordonner l'effusion du sang, c'est avec la plus vigilante sollicitude pour l'âme du coupable, que l'Église doit s'efforcer jusqu'au bout d'éclairer et de reconquérir.

LE PHILOSOPHE. La torture et le cachot m'ont trop affaibli pour que je puisse et que je désire vous disputer un reste de vie. J'en appelle de vos iniquités à la Providence et à l'avenir.

III. LE SOCIALISTE.

(Une cour d'assises.)

M. LE PRÉSIDENT. Prévenu, vous reconnaissez-vous l'auteur de l'ouvrage intitulé *Rédemption sociale*, ouvrage qui nous est déféré sous la prévention d'excitation à la haine entre les classes de citoyens, d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement de la République, de provocation non suivie d'effet, au meurtre, à l'incendie et au pillage ?

LE SOCIALISTE. Je ne désavoue pas mon livre ; mais je proteste contre les intentions qui me sont prêtées.

M. LE PRÉSIDENT. Avez-vous des explications à présenter à la cour ?

LE SOCIALISTE. Je compte plaider ma cause moi-

Mais laissons de côté ces attaques ridicules qui ne méritent pas même l'honneur d'une réfutation.

Constatons seulement que la surprise et l'effroi commencent enfin à s'emparer des esprits les plus audacieux et les plus intraitables à l'aspect des progrès de ce socialisme tant détesté.

L'homélie que M. Dupin publiait naguère sur le département de la Nièvre, M. Faucher la répète aujourd'hui pour le département de la Haute-Vienne.

C'est *avec une douleur profonde* qu'il reconnaît que *l'épidémie socialiste* s'est abattue parmi les doux et laborieux habitants du Limousin, *quoique la division des propriétés et des cultures y ait supprimé ces inégalités de fortune qui servent de texte aux prédications anarchiques.*

Quant aux villes, M. Faucher comprend les progrès qu'y a fait le socialisme; il l'attribue à une cause que personne n'avait imaginée avant lui : ce sont les contre-maîtres qui veulent remplacer les maîtres, et qui, pour cela, propagent parmi les ouvriers les idées de communisme, d'associations *dans lesquelles tout le monde commande*, de partage des biens et de communauté de femmes qui constituent le socialisme d'après M. Léon Faucher. Quelle profondeur! admirez l'adresse de ces ouvriers qui, pour devenir à leur tour les maîtres des autres, veulent établir des associations dans lesquelles *tout le monde commande*. C'est l'inverse de M. la Palisse.

Mais les campagnes, ces malheureuses campagnes le plongent dans la stupéfaction ; car enfin ces braves paysans ne sont certes ni des *voleurs*, ni des *hommes de violence*, et pourtant ils sont gagnés au socialisme.

Aussi ne pouvant accuser les paysans, il gourmande les propriétaires.

« *La propriété*, dit-il, *n'a pas seulement des droits, elle a aussi des devoirs. Les campagnes n'appartiendraient pas longtemps aux propriétaires, s'ils n'y paraissaient que pour consommer les fruits et toucher les fermages... On a l'âme navrée de rencontrer, au milieu des richesses de la nature, une population hâve, étiolée, qui dégénère et qui périt. Cela doit avoir un terme, messieurs, cela n'est pas dans l'ordre.* »

Aveu précieux! Etrange effet de la peur! Voilà l'effroi du socialisme qui entraîne M. Léon Faucher à parler comme les socialistes. Car ces infâmes socialistes ne disent pas autre chose.

Seulement, M. Léon Faucher va plus loin que nous. Nous n'accusons, nous, que la mauvaise organisation sociale ; il s'en prend, lui, aux individus; il gourmande les propriétaires ; il les menace de la dépossession. Jamais le communisme n'a été aussi loin.

Mais, enfin, *que reste-t-il à faire?*

M. Léon Faucher condamne la monarchie déchue et déteste la république. Que veut-il donc?

Nous trouvons le secret, fort peu dissimulé du reste, de ses désirs, dans les phrases suivantes, qui sont la conclusion de son discours :

« Tant qu'on se flatte de renverser le gouvernement dans une émeute, DANS UNE ÉLECTION, dans un coup de main, l'audace des partis grandit en raison de leurs espérances..... Il faut fortifier le pouvoir et le placer au-dessus de toute atteinte. »

Est-ce clair? M. Léon Faucher ne veut plus d'élection, partant plus de république, plus de suffrage universel, plus d'assemblée, plus de présidence.

Le régime constitutionnel lui-même ne convient plus à ses vastes désirs.

La monarchie de Louis XIV ou l'empire sans contrôle de Napoléon Ier, voilà sans doute le rêve de son âme.

C'est pourquoi nous ne doutons pas de le voir redevenir bientôt ministre de la République, à côté de M. Falloux.

Le lieutenant-colonel commandant la 11e légion vient d'être suspendu de ses fonctions pour deux mois, par arrêté du conseil de préfecture.

D'après les termes de l'arrêté, M. le lieutenant-colonel Pascal est condamné à la suspension, moins à cause des événements du 13 juin qu'à cause de la lettre par laquelle il a fait connaître aux journaux sa citation devant le conseil de préfecture. M. Pascal disait dans cette lettre que son tort, aux yeux du pouvoir, est son dévouement même à la République et à la Constitution. Le ministre de l'intérieur a vu là une grave injure pour le pouvoir; il a déféré la lettre au conseil de préfecture, et, toutes raisons sérieuses manquant d'ailleurs pour une condamnation, on s'est emparé de celle-là.

Bonne ou mauvaise, cette raison semblerait prouver que la vertu de messieurs du pouvoir se révolte à la seule imputation de voir d'un mauvais œil les fonctionnaires électifs ou autres dévoués à la République et à la Constitution. On serait tenté de féliciter l'administration de cette susceptibilité, si la guerre qu'elle fait depuis huit mois aux fonctionnaires républicains de tous ordres ne prouvait que trop la vérité du mot de M. Pascal.

CAPITULATION DES HONGROIS.

Le public à Vienne est étonné de ne pas voir publier les détails sur la soumission de Georgey et de son corps. Ce silence fait présumer qu'il a obtenu des conditions favorables. Le correspondant viennois de la *Gazette de Breslau* prétend savoir que la Hongrie restera en dehors de la constitution octroyée, et gardera, comme auparavant, son indépendance et toutes ses provinces. Le même correspondant assure que Georgey va prendre du service *comme général dans l'armée russe.*

— La *Réforme allemande* complète ces nouvelles de la manière suivante :

« On écrit de Presbourg, le 20, que les Madgyars ont quitté la Schutt et toute la ligne de la Waag. Les Autrichiens sont fort près de la forteresse de Komorn. Le lieutenant-feld-maréchal Gyulai a sommé la garnison de se rendre, et lui a accordé un délai de trois jours pour prendre une décision. »

— Au même journal on écrit du théâtre de la guerre, dans le midi :

« Suivant des lettres de Temeswar du 16, le ban avait pénétré jusqu'à cette ville sans coup férir. Les Madgyars y jetaient partout leurs armes. On trouve sur les routes et dans les villages des armes et des provisions de toute espèce. »

— Les journaux autrichiens, comme ceux de la Prusse, sont remplis d'appréciations diverses sur les motifs et les suites probables de la soumission de Georgey. La *Gazette nationale* veut prouver que la position de Georgey était désespérée lorsqu'il se rendit, et qu'il ne pouvait faire autre chose. Cette manière de voir est partagée par la *Gazette de Breslau* et par la *feuille constitutionnelle* de Bohême. La *Gazette d'Augsbourg*, au contraire, dans deux correspondances différentes, contient une appréciation opposée. Voici ce qu'on lit dans ce journal :

« Beaucoup de personnes, en examinant la carte du théâtre de la guerre, ne peuvent se persuader que Georgey n'ait conduit avec préméditation son corps dans une position telle que même le fanatisme madgyar devait y trouver la résistance inutile. Malgré l'influence de Georgey sur ses soldats, cette manœuvre était nécessaire pour porter un corps aussi considérable à déposer les armes. Cette supposition ne nous paraît pas improbable si on rapproche les bruits qui ont couru depuis longtemps, des lettres de Kossuth à Bem, dans lesquelles il reproche à Georgey de vouloir toujours agir isolément pour son compte. Quoi qu'il en soit, la défection de Georgey a terminé la guerre. Est-ce le cas de dire *finis Hungariæ!* Non! mais certainement la fin du madgyarisme. »

Une autre correspondance dans le même journal contient ce qui suit : Il est évident que Georgey ayant opéré sa jonction avec la partie du corps de Dembinski, qui avait atteint Arad, trouvait ouverte devant lui la route de Nilagoschwar à Lugoseh et pouvait par conséquent continuer avec un corps considérable une lutte sanglante ; mais il ne voulait pas sacrifier son pays aux passions de Kossuth, ni verser le sang de ses soldats au profit d'aventuriers étrangers. »

Plusieurs journaux allemands publient la proclamation suivante, publiée par Georgey avant de mettre bas les armes :

Georgey à la nation.

« Citoyens! Le gouvernement provisoire n'existe plus. Le gouvernement et les ministres se sont démis volontairement de leurs fonctions.

» Les circonstances actuelles imposent la dictature militaire qui m'est confiée en même temps que l'autorité civile. Citoyens, je ferai pour la patrie ce qu'on peut faire dans notre accablante situation, soit par la guerre, soit par des voies pacifiques; mais de telle sorte que nos sacrifices soient allégés, et que les cruautés et le meurtre cessent. Citoyens, les événements sont extraordinaires, et les coups du sort sont accablants; dans une telle situation, il est impossible de calculer l'avenir. Mon seul désir, l'unique conseil que j'ai à vous donner, c'est que vous vous retiriez tranquillement dans vos demeures sans prendre les armes, lors même que l'ennemi occupe votre ville; car vous ne pouvez obtenir la sûreté de vos personnes et de vos propriétés qu'en vaquant dans vos foyers à des occupations pacifiques. Citoyens, nous supporterons avec une résolution virile tout ce que Dieu, dans ses décrets incompréhensibles, voudra nous faire subir, et nous conserverons l'espérance dans la conviction que la cause du bon droit ne peut succomber pour toujours. Citoyens, Dieu soit avec vous.

» Arthur GEORGEY. »

LA SAINTE-ALLIANCE.

Un journal anglais, le *Weekly News*, a publié l'article suivant, que nous reproduisons à titre de curiosité :

« Dans la première entrevue qui a eu lieu entre le général Lamoricière; le prince Schwarzemberg et le Czar, à Varsovie, un projet d'alliance entre la France, la Russie, l'Autriche, la Prusse, Naples et le Pape a été élaboré.

» La coalition a pour but final la possibilité d'une guerre avec l'Angleterre. L'objet immédiat serait d'anéantir tous les éléments révolutionnaires. La Prusse aurait en partage l'Allemagne du nord jusqu'au Mein; l'Autriche aurait la Bosnie et l'Allemagne du sud, à l'exception de la Bavière; la Bavière aurait le Wurtemberg en échange des provinces rhénanes qui seraient, ainsi que Cologne, réunies à la France. Le Wurtemberg, Bade, Hesse et autres Etats seraient répartis entre les trois puissances. La Suisse serait également partagée.

» Si chimérique que puisse paraître ce projet, il n'en a pas moins été discuté. Sans vouloir tirer de ce qui précède une conclusion formelle, on peut néanmoins, d'après ce simple exposé, se faire une idée des plans dont s'occupent les têtes diplomatiques. »

NOUVELLES DES ÉTATS ROMAINS.

Rome, 17 août. — Il paraît que les Français vont rester encore longtemps dans la ville éternelle ; on doit au moins le supposer, puisqu'une notification de la municipalité annonce le besoin d'une fourniture de dix mille lits pour l'armée française.

(*Corriere Mercantile.*)

— La fermentation augmente au lieu de diminuer dans la Romagne. A Ravenne, Forli, Smola, il y a toujours de graves collisions.

Bologne, 18 août. — Les Autrichiens voudraient étouffer, même dans les femmes et dans la première jeunesse, les sentiments les plus généreux du cœur, en punissant une épouse de 17 ans, et sa sœur, à cause de la douleur qu'elles ont témoignée en voyant arracher de leurs bras l'objet de leur affection la plus chère. Voici la sentence :

« Annonciade Quinetti de Pierre, épouse de Gaëtan Costa, de 17 ans, native de Bologne, et sa sœur Louise Quinetti, non mariée, âgée de 21 ans, née aussi à Bologne, ayant prononcé des injures contre la force publique, et ayant excité le peuple contre elle à l'occasion de l'arrestation de Gaëtan Costa, d'après la déposition des témoins jurés, ont été arrêtées, soumises au conseil impérial et royal de guerre qui les a condamnées à 30 jours de prison.

(*Concordia.*)

Rome, 15 août. — Nous sommes sous le joug du despotisme le plus absolu.

La commission de censure secrète, chargée d'examiner la conduite des employés sous le gouvernement républicain, n'est pas définitivement nommée. On cite cependant les noms suivants comme devant en faire partie : Carenzi Bacelli, Mgr Bartoli et l'avocat Tomasetti, tous réactionnaires, préférant le gouvernement absolu des prêtres à tout autre.

— Le ministère des finances vient d'annoncer la suspension du paiement de toutes les dettes de l'Etat, antérieures au 30 juin. La République qu'on a tant calomniée, a-t-elle jamais commis un tel acte contre les propriétés? N'a-t-elle pas reconnu la dette publique? et pleine d'humanité, n'a-t-elle pas accordé un mois d'appointement aux employés qui ne voulaient pas donner leur adhésion?

Le gouvernement clérical a agi d'une manière bien différente : il a chassé indistinctement tous les employés de la République sans leur payer la moitié d'août déjà commencé.

AGONIE DE VENISE.

On lit dans la *Legge*, de Turin, 24 août :

« C'est avec une tristesse profonde que nous reproduisons les deux lettres suivantes, publiées par la *Gazette de Milan*, qui complètent la série des documents que nous avons déjà publiés sur Venise.

» Nous n'y ajouterons aucun commentaire; le langage austère et mélancolique de Daniel Manin fera vibrer, nous n'en doutons pas, dans le cœur de nos lecteurs, les cordes de cette sainte douleur nationale dans laquelle les destinées de cette très noble et malheureuse ville des lagunes plongent l'âme de tout véritable Italien! Pauvre Venise si héroïque! La bravoure de Guillaume Pepe, la profonde sagesse de Daniel Manin devront céder à la force des événements. Venise s'est montrée digne d'être indépendante et libre par sa science politique ainsi que par sa résistance énergique ; elle tombe, mais elle tombe glorieusement. Les paroles réservées par lesquelles M. de Bruck répond à la lettre pleine de dignité de l'homme qu'il appelle l'*avocat Manin* font présager quel sort le vainqueur prépare à cette ville magnanime.

Du gouvernement provisoire de Venise.

11 août 1849.

« Excellence, dans la lettre que j'ai eu l'honneur d'écrire à votre excellence le 1er juillet dernier, je vous ai exprimé mon sincère regret de ce que les négociations entamées pour la conciliation n'ont pu obtenir un résultat définitif. Si j'avais eu la faculté d'exposer nos véritables conditions politiques et économiques, il n'aurait pas été difficile de prouver combien les conditions offertes blessaient vivement les intérêts moraux et matériels du pays.

» Mais maintenant, l'assemblée des représentants m'ayant investi de pleins pouvoirs par son décret du 6 du mois courant, afin de reprendre les négociations, je m'adresse de nouveau à votre excellence, en me déclarant disposé à accepter des conditions par lesquelles l'honneur et le salut de Venise seront garantis.

» Par conséquent, si votre excellence persiste, comme je l'espère, dans son noble dessein, de concourir autant qu'il nous est possible à la pacification de l'Italie septentrionale, je la prie de vouloir accueillir de nouveau MM. Joseph Calucci, Ludovic Pasini et Georges Foscoli pour établir un projet définitif d'arrangement qui, après ratification par l'assemblée de nos représentants, terminerait cette guerre sanglante devenue plus que jamais destructive par une épidémie qui sévit avec une intensité toujours croissante.

» Je prie votre excellence d'agréer l'assurance de ma profonde considération.

» Le président, MANIN. »

A M. l'avocat Manin.

Milan, 14 août. — Ainsi que je l'ai déclaré maintes fois, les négociations auxquelles j'ai pris part n'avaient aucun autre but que de faire cesser, du côté des Vénitiens, une résistance qui ne pouvait plus durer longtemps, et qui entraînait inévitablement tous les désastres de la guerre, la ruine d'une ville illus-

---

même ; j'attends pour me défendre le réquisitoire de M. le procureur-général.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. Messieurs les jurés, à toutes les époques, les institutions sociales ont été menacées, ébranlées même par de mauvaises passions, par des ambitions égoïstes et perverses ; mais, de nos jours, le travail de destruction a pris des proportions colossales ; des utopistes fanatiques, des ambitieux sans conscience, attaquent à la fois la religion, l'autorité politique, la famille, la propriété, la morale, en un mot l'ordre social tout entier ; pour accomplir cette œuvre infernale, qui n'a point d'analogue dans l'histoire du genre humain, ils ont recruté des auxiliaires dans les rangs du peuple, ou du moins de cette partie du peuple que l'ignorance, le défaut d'éducation première, et en même temps, il faut l'avouer, de brutales convoitises, livrent en proie aux pièges les plus grossiers. Les socialistes ont servilement caressé les plus bas instincts de cette foule ; ils ont avec impudeur exploité, envenimé sa misère, ils lui ont présenté la résignation comme une lâcheté, l'aumône comme une honte, et versé le poison dans ces plaies, qui appelaient le baume de la charité !

Où allons-nous, messieurs les jurés, où allons-nous? Le char de l'Etat court aux abîmes, le vaisseau de l'Etat paraît se briser sur les écueils, l'hydre de l'anarchie se relève, la discorde agite ses brandons, nous dansons sur un volcan, l'épée de Damoclès est suspendue sur nos têtes... Où allons-nous?

De tous ces farouches ennemis de l'ordre social, qui prennent, par antiphrase probablement, le nom de socialistes, les plus dangereux, et nous ajouterons les plus coupables, ne sont pas ceux qui avouent franchement leur but et qui se proposent ouvertement la ruine de la propriété, de la famille, mais bien plutôt ces socialistes hypocrites qui feignent de respecter la propriété, la famille, parlent amélioration quand ils rêvent destruction, masquent, sous le titre d'émancipation de la femme, la promiscuité la plus honteuse, et parent la spoliation de tous les propriétaires du beau nom d'*association universelle*.

Au nombre de ces socialistes, et parmi les plus perfides, il faut compter, messieurs les jurés, l'accusé qui comparaît devant vous; ses écrits, prudents, habiles dans la forme, sont d'autant plus condamnables qu'on les dirait inoffensifs; mais vous serez sans pitié, messieurs les jurés, pour ces empoisonneurs publics semant partout la guerre civile, dont ils fuient personnellement les dangers, poussant leurs malheureuses victimes à des luttes fratricides, et s'ils ont le talent d'éviter les barricades, ils n'éviteront pas du moins les rigueurs salutaires de la loi.

Vous me dispenserez, messieurs les jurés, de vous lire tous les passages du pamphlet socialiste qui appellent une répression sévère; peu de citations doivent me suffire. L'auteur soutient que les conditions faites aujourd'hui par le capitaliste au travailleur sont d'une *flagrante iniquité*, que l'on n'a rien fait en abolissant l'esclavage des noirs si l'on n'abolit pas le *salariat et le prolétariat des blancs*; il revendique en termes passionnés ce funeste et chimérique *droit au travail*, condamné par l'Assemblée nationale; il soutient, page 38, que nul individu ne peut s'approprier une portion de la terre, *domaine collectif de l'humanité*; il prétend en plusieurs passages que la république même démocratique est insuffisante, et réclame à grands cris une *transformation sociale*; il reproche à *la bourgeoisie*, comme il l'appelle, d'être corrompue presque tout entière par les habitudes du commerce, qu'il nomme *un vol organisé.*

Enfin, messieurs les jurés, l'ouvrage est dignement couronné par un éloge de la Convention, de cette assemblée sinistre qui eut pourtant le tort, suivant notre auteur, de ne pas être assez radicale, et qui sera, dit-il naïvement, dépassée bientôt par les démocrates de nos jours.

En présence de pareils textes, messieurs les jurés, j'attends avec confiance de votre sollicitude pour la religion, la famille, la société, la propriété, pour la morale et l'ordre public, un verdict affirmatif sur toutes les questions.

LE SOCIALISTE. Messieurs les jurés, j'accorde à M. le procureur-général que la situation actuelle est grave et que l'ordre social est ébranlé ; mais cet ébranlement à mes yeux est un signe de progrès, non de ruine. Il y a dix-huit cents ans, la société païenne, la société du cirque, des gladiateurs et de l'esclavage, fut ébranlée, renversée même, au profit d'une société chrétienne : était-ce un malheur ou un bienfait de la Providence? Il y a soixante ans, l'ancien régime français, le règne de la monarchie féodale fut renversé avec ses bastilles; la liberté, l'égalité, la fraternité furent inaugurées de nouveau sur la terre : était-ce encore une calamité?

Non, messieurs, le renouvellement d'une société n'est pas une catastrophe pour le monde, quand cette société pesait comme un fardeau d'iniquités sur la terre, et si vous considérez combien d'abus criants vivent encore dans notre civilisation qui admet la guerre, l'échafaud, la banqueroute, la prostitution, la famine, vous comprendrez comme moi que la série des transformations n'est pas épuisée, vous serez heureux de penser comme moi qu'il doit s'opérer encore un changement à vue....

M. LE PRÉSIDENT. J'engage le prévenu à mettre plus de circonspection dans sa défense.

LE SOCIALISTE. Mes paroles sont loin d'être une menace. Oui, je crois à la nécessité d'un changement radical et prochain, mais je crois aussi que ce changement peut être pacifique. La misère, nous ne la créons pas, la souffrance du peuple, nous ne l'avons pas inventée. On dit souvent : la révolution de février enfanta la détresse générale, et des irritations causées par la détresse, les sectes socialistes sont sorties comme des reptiles après l'orage. Nous n'acceptons pas cette Genèse ; il y avait des socialistes sous Louis-Philippe; les saint-simoniens prêchaient avec éclat sous la restauration; Fourier écrivait sous l'empire ; les socialistes sont venus non pas fomenter ces guerres sociales que tous les siècles ont connues, qui remontent aux anabaptistes, à la Jacquerie, à Spartacus, mais pour apporter au contraire le dénoûment pacifique de ces crises. Mon rôle n'est pas de combattre, mais de réconcilier les combattants. Suis-je responsable des souffrances et des convulsions du malade, moi qui lui apporte un remède certain, dont vous l'empêchez d'approcher ses lèvres? Laissez-moi faire l'expérience de l'association, de l'association complète, appliquée, sur un terrain limité, à l'agriculture, à l'industrie, au commerce; laissez-moi créer dans la commune le germe de la société de l'avenir, et vous verrez si mes travaux ne parviennent pas à pacifier le globe avec plus de sûreté que votre mitraille et vos obus, vos transportations et vos cachots!

(L'accusé s'arrête. Après un résumé impartial de M. le président, MM. les jurés entrent dans la salle de leurs délibérations; ils en ressortent avec un verdict affirmatif sur toutes les questions. L'accusé, en conséquence, est condamné à cinq ans de prison et dix mille francs d'amende.)

LE SOCIALISTE. Messieurs les jurés, j'en appelle de votre décision au jugement que vous porterez vous-mêmes sur mes opinions d'ici à trois années. (On l'emmène.)

VOIX CONFUSES PARMI LES JURÉS. Il était indispensable de sévir. — Ces hommes sont fort dangereux. — Ils montent la tête aux ouvriers. — Rétablissons le crédit par la confiance, la confiance par le travail, le travail par la paix, la paix par l'ordre, et l'ordre par la tranquillité publique. — Il y a pourtant des socialistes de bonne foi. — Non, ce sont tous des ambitieux. — Qu'ont-ils à gagner? — Des fonctions publiques, des missions, des 25 francs de représentants, des bénéfices comme journalistes. — Allons donc, c'était bon l'année dernière ; on destitue maintenant les fonctionnaires rouges ; Paris ne veut plus nommer de socialistes; les chefs d'école sont en prison ou en fuite, et les journaux démocratiques sont aux trois quarts ruinés; la belle spéculation d'être socialiste ! — Ces gens-là n'en sont pas moins égoïstes, ils pensent bien que leur tour reviendra, et que ce sont eux qui auront le dernier mot. — Ils ont donc foi en leurs idées, ils sont donc sincères et convaincus? — M. Chaboulard, vous êtes un rouge!

VICTOR HENNEQUIN.

FIN.

tre et les horreurs de l'état de siége et du bombardement.

Les conditions offertes, qui formaient la base substantielle de ces négociations, justifiaient assez le but précis auquel on visait; mais les Vénitiens, ou plutôt l'assemblée, a rejeté sans raison le moyen qu'on lui offrait généreusement de sauver le pays, et, au lieu de pourvoir à son salut, elle n'a fait qu'empirer la condition morale et matérielle du pays; elle est restée indifférente et sourde aux cris d'une malheureuse population, qui, épuisée par les fatigues et par la faim, a tout perdu, même l'espérance.

Par votre lettre du 11 août, vous me faites savoir, M. l'avocat, que l'assemblée vous ayant conféré de pleins pouvoirs, on pourrait recommencer de nouvelles négociations. Il est très naturel de faire cette observation essentielle, que si les premières négociations étaient entamées pour épargner les désastres et les conséquences inévitables de la guerre, maintenant qu'une résistance prolongée et inexcusable a causé les malheurs qu'on voulait éviter, il n'y a de possible actuellement qu'une rèddition sans conditions; mais précisément dans le but de donner une nouvelle preuve de ce sentiment d'humanité et de modération qui a été le seul guide pour nous des précédentes négociations, je dois vous déclarer de nouveau, monsieur l'avocat, de la part de S. E. le feld-maréchal Radetsky, que, laissant de côté toute négociation ultérieure, la seule condition que S. E. peut accorder maintenant et qu'elle accorde aux Vénitiens, est celle de confirmer de nouveau les concessions déjà faites le 4 mai 1849, et qui sont reproduites dans la proclamation suivante (Voir la *Gazette de Milan*, nos 132 et 277), S. E. espère que cette proclamation sera imprimée et qu'elle recevra la plus grande publicité possible dans Venise et ses dépendances, sous peine de trahir les intérêts de la patrie et de manquer à ce qu'on doit à ses concitoyens.

Dans le cas où les Vénitiens accepteraient ces conditions, ils pourront s'adresser à S. E. le général de cavalerie, chevalier de Corzkowski, commandant le corps d armée assiégeante, qui réglera le mode d'exécution d'après les ordres reçus. Après les ratifications du traité de paix avec le Piémont, qui me retiennent à Milan, je retournerai à la capitale, en passant par Mestre : dans ce cas, j'éprouverai une satisfaction extrême en voyant que les généreux sentiments du *très bon* (ottimo) Empereur ont eu pour résultat la pacification générale de l'Italie, y compris Venise.

Signé DE BRUCK.

A NOS ABONNÉS.

Les circonstances de force majeure qui ont suspendu notre publication, et les pertes matérielles qui en sont résultées, nous obligent à demander à nos amis le sacrifice du prix de leur abonnement pendant la durée de la suspension du journal.

Toutefois, ceux de nos abonnés qui, en raison de leur position particulière, ne consentiraient pas à ce sacrifice, seront indemnisés par une prorogation d'échéance égale à la durée de la suspension du service de leur feuille, pourvu qu'ils nous adressent leur réclamation en renouvelant leur abonnement.

Les abonnements nouveaux et réabonnements dateront du 1er septembre prochain.

Toute demande d'abonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS..............	Un an	20 f.,	Six mois	11 f.,	Trois mois	6 f.
DÉP. ET ÉTRANG.	—	32	—	17	—	9
PAYS à surtaxe..	—	50	—	26	—	14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DÉP., ÉTR..	—	8	—	4	—	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois.	40 c.	Annonces anglaises....	40 c.
Cinq à 9 — —	30	Réclames-notices.......	40
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité..	1 fr. 50

M. Collignon, ancien employé de l'Assemblée constituante, rue Jeannisson, 6, nous écrit qu'il n'a pas le moindre rapport, ni direct ni indirect, avec le nommé Collignon condamné pour faits politiques à la peine de six mois d'emprisonnement par le tribunal correctionnel de la Seine, et dont nous avons parlé dans notre numéro du 25 courant. Nous donnons acte de cette lettre à M. Collignon de la rue Jeannisson; notre article, au surplus fort exact, ne s'appliquait nullement à lui.

FAITS DIVERS.

Suivant un bruit que nous ne garantissons pas, Louis-Napoléon Bonaparte aurait obtenu la main de la fille du roi de Suède, nommée Charlotte-Eugénie-Amélie-Albertine; elle est née le 24 avril 1830.

— Le citoyen Vermasse, ex-détenu politique et rédacteur en chef de la *Mère Duchêne*, est décédé hier 25, à l'Hôtel-Dieu. Son convoi aura lieu demain lundi 27, à 2 heures,

Ceux de ses amis qui n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priés de considérer cet avis comme une invitation.

— M. Furet, gérant du *Républicain de Rouen*, et détenu à Sainte-Pélagie, avait à répondre, devant la cour d'assises de Rouen, à une accusation intentée contre lui pour un délit de presse; il fallait donc que l'administration le transférât de Paris à Rouen. Certes, les moyens de transport ne manquent pas, aussi faciles, aussi prompts, aussi peu dispendieux qu'on le peut désirer. Mais comment résister au plaisir d'outrager un écrivain républicain, et de le faire souffrir? M. Furet a été conduit de Paris à Rouen par la route de terre, à pied, entre deux gendarmes, avec les fers aux mains. — On a eu la clémence de ne lui en pas mettre aux pieds. — On a bien voulu également ne pas l'accoupler à un galérien. Mais, arrivé à Rouen, on l'a jeté dans la prison où sont entassés pêle-mêle les assassins et les voleurs. On l'a tenu au milieu d'eux pendant plusieurs jours. A l'heure où nous écrivons il y est encore. On doit le ramener lundi prochain de Rouen à Paris, et probablement on lui fera de nouveau subir le même traitement.

(*National.*)

— Sur la proposition de M. Odilon-Barrot, le président de la République vient de former une commission de douze membres, chargée de proposer à l'Assemblée nationale quelques modifications au code de procédure. Il s'agirait notamment d'abréger les délais des citations pour l'étranger et les colonies, de rendre publiques toutes les enquêtes en matière civile.

— Tous les ans, pendant l'été, il arrive de la Belgique à Orléans une quantité de pigeons-voyageurs. Ces pigeons sont apportés avec le plus grand soin dans d'immenses paniers par un facteur spécial qui veille à leur nourriture et à leur bon entretien. Des paris sont établis entre les propriétaires de ces pigeons. C'est une course aérienne; comme au Champ-de-Mars, le premier arrivé au but gagne l'enjeu, qui, dit-on, est fort important.

Hier, dit le *Journal du Loiret*, il est arrivé d'Anvers et de Liége 13 paniers contenant 322 pigeons, qui appartient à deux sociétés différentes. Ils seront lancés demain dimanche, sur la place de l'Etape, le premier convoi à 5 heures, le second à six. Chacun des pigeons, avant d'être mis en liberté, est estampillé, sous l'aile, du cachet de la mairie d'Orléans.

Ces pigeons-voyageurs sont d'une espèce tout-à-fait singulière. Leur volume est beaucoup plus fort que celui des pigeons ordinaires. Parmi ceux qui seront lancés demain, on cite de fameux *coureurs* qui ont fait la course depuis Bilbao jusqu'à Bruxelles, et qui ont gagné à leurs propriétaires des sommes très importantes.

— C'était hier la Saint-Louis, patron de M. le président de la République. A cette occasion, M. le ministre des affaires étrangères a donné, hier au soir, dans son hôtel du boulevard des Capucines, une fête superbe à laquelle assistaient M. le président, les ministres, tous les ambassadeurs présents à Paris, tous les grands fonctionnaires de la République, presque tous les membres du congrès de la paix, et une fourmilière d'Anglais et d'Anglaises. Le jardin du ministère était illuminé à *giorno* par des milliers de lanternes chinoises rouges, blanches, bleues et vertes. Un puissant orchestre placé dans le jardin exécutait les plus beaux morceaux des grands maîtres. Les rafraîchissements circulaient en abondance. Enfin le salon bleu, réservé aux diplomates, était le théâtre de conversations très animées.

—L'autre soir, vers huit heures, un individu, après un léger repas fait dans une auberge de Bordeaux, se trouva subitement indisposé; il perdit bientôt l'équilibre et tomba contre la devanture d'une boutique. On courut bien vite chercher un médecin; mais quand il arriva, il était trop tard, le malade ne donnait plus signe de vie. En vain employa-t-on pour le ranimer tous les secours de l'art, tout fut inutile, ce n'était plus qu'un cadavre.

La victime de ce triste évènement est un homme de trente-cinq à quarante ans, vêtu de l'habit des marins, portant une chemise de couleur et un bonnet bleu. On n'a trouvé sur lui aucun écrit, aucun papier qui pût guider les recherches de la police. Aussi ignore-t-on et le nom et la demeure de ce malheureux. Le cadavre a été porté immédiatement à la Morgue.

(*Courrier de la Gironde.*)

— Les incendies continuent à ravager le département de l'Ain. Les communes de Rigneux-le-Franc et de Montanay ont été les victimes de ces nouveaux désastres.

Dans un autre département voisin, celui du Jura, à Millers-Hothain, sept maisons ont été la proie des flammes. Un enfant de huit ans a péri.

(*Censeur de Lyon.*)

— On lit dans le *Journal de Vervins* :

« Une découverte qui peut avoir une immense portée, vient d'être faite par la dame Drubigny, d'Ohis. Cette dame prétend avoir trouvé, depuis plusieurs années, un procédé pour conserver les pommes de terre, par le moyen de la dessiccation ou pour mieux dire de la pétrification. Les tubercules ainsi solidifiés pourraient, avec quelques changements, s'appliquer aussi à la betterave et même à la viande. On conçoit que si cette découverte est sérieuse, et tout nous le fait croire, puisque la Société d'encouragement de Paris a déjà fait des rapports favorables, elle est de nature à apporter une grande amélioration dans la vie des habitants des campagnes en leur permettant de conserver pour toute l'année et à peu de frais, une substance qui, depuis quelques récoltes surtout, s'altère avec une déplorable facilité. »

CRIS SÉDITIEUX. — Le cri de *Vive la République démocratique et sociale* a eu trois fois les honneurs de la cour d'assises dans le cours de la session qui vient de se terminer. Le jury de la Vienne, suivant en cela l'exemple de justice et de bon sens que lui ont donné ses devanciers, a impitoyablement et unanimement protesté contre la circulaire *Barrot* et contre les efforts de messieurs du parquet.

Les citoyens Derengère, Lebie et Godu, tous accusés d'avoir proféré le cri malencontreux, ont été successivement acquittés, sur les plaidoiries des citoyens Fradin, avocat à Châtellerault, et Duplaisset, avocat de Poitiers.

Il y avait cela de remarquable dans la première de ces affaires, que le citoyen Derengre, en criant Vive la République démocratique et sociale! n'avait fait que répondre à cet autre cri proféré par un ami de l'ordre : Vive le roi!

Il va sans dire que l'ami de l'ordre n'a pas été inquiété, par la raison sans doute que le cri de Vive le roi n'est pas contraire à la Constitution.

Par une décision nullement motivée, en date du 22 août, M. le ministre des travaux publics vient de retirer la salle qu'il avait concédée, six mois auparavant, à M. Auguste Comte, pour son cours philosophique sur l'*Histoire générale de l'Humanité*. En conséquence, les deux séances qui restent encore pour terminer ce cours, suivant le programme publié en mai, ne pourront pas avoir lieu. (*National.*)

Spectacles du 27 août.

THEATRE DE LA NATION.—Lundi 3 septembre réouverture.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—La Chûte de Séjan.
OPERA-COMIQUE.—Le Val d'Andorre.
THEATRE-HISTORIQUE.—Le chevalier d'Harmenthal.
VAUDEVILLE.—Une semaine à Londres, 3 numéro.
GYMNASE.—Quitte pour la peur, Mauricette, la Belle Mère, un Duel.
THEATRE MONTANSIER.—Le Groom, l'Oiseau, E. H
VARIETES.—Compatriotes, les Caméléons, le Marquis.
PORTE-SAINT-MARTIN.—La Biche au bois.
AMBIGU-COMIQUE.—Le Juif errant.
THEATRE DU LUXEMBOURG.—La Roche noire.
THEATRE BEAUMARCHAIS (Opéra bouffe).—La Saint-André, le Vieux prix de Rome, le Marin, le Cousin.
CIRQUE DES CHAMPS-ELYSEES (carré Marigny).—Tous les soirs, Exercices équestres.

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 166. Mardi 28 août 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.) — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOAN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 27 AOUT.

La Commune sociétaire.

Anéantissement de la misère par un large développement de l'agriculture et de l'industrie, ce but ne peut être atteint complètement que par la réalisation de la commune sociétaire. Nous avons souvent indiqué les principales causes de la multiplication des richesses dans le régime phalanstérien ; si nous pouvions montrer ici quelles garanties donne ce régime au développement moral et intellectuel de l'humanité, tracer le plan du phalanstère au point de vue architectural, épuiser les faces nombreuses de cette idée : organisation de la commune d'après les lois de l'association et du travail attrayant; si nous pouvions insister sur cette vérité féconde, que l'organisation rationnelle de la commune entraîne inévitablement la transformation universelle, tous nos lecteurs comprendraient la persévérance avec laquelle l'École phalanstérienne a réclamé depuis son origine les moyens de faire une expérience complète.

Nous croyons comme Fourier que l'organisation d'une commune modèle, suivant des lois qui n'ont rien d'arbitraire et qui sont puisées dans le spectacle de la nature, est le procédé qui résoudra le plus complètement et en même temps le plus promptement, le plus facilement tous les problèmes sociaux. La commune sociétaire présenterait un spécimen de la société définitive ; l'humanité serait en vue du port; elle en aurait bientôt le sentiment. Quelques groupes d'enfants installés les premiers dans le phalanstère, y réalisant l'industrie attrayante, suffiraient pour démontrer que le règne satanique de la misère, de l'oppression, de l'ignorance, de la fourberie, du carnage, est terminé pour jamais.

En attendant ce jour, le phalanstère demeure à notre horizon comme le but final de l'humanité comme la conséquence nécessaire de l'histoire, comme la destinée de la famille terrestre ; nous le voyons devant nous comme ces palais enchantés auxquels toutes les avenues aboutissent, et les améliorations de détail auxquelles nous devons nous borner provisoirement sont toutes comprises dans la grande synthèse phalanstérienne.

Tout pas vers le bien en fait d'organisation sociale est un pas qui rapproche du phalanstère, toute heureuse innovation n'est que la réalisation partielle de ce type complet et définitif. Vous ne pouvez encore fonder l'association intégrale dans la commune, vous fonderez des associations ouvrières; faute d'armée industrielle, créez des bataillons de travailleurs mobiles; la publicité du régime phalanstérien indiquerait à tous les travailleurs, leur emploi; faute d'arriver à cet idéal, créez du moins la statistique industrielle garantie par l'État, et les bureaux de placement dans les mairies.

Voulez-vous innover en éducation, considérez le phalanstère, démembrez-le; ne pouvant aujourd'hui l'avoir tout entier, prenez-lui la crèche, la salle d'asile, l'éducation pratique et professionnelle, l'éclosion des vocations, autant que possible. Le phalanstère fait des avances gratuites aux travailleurs ; accordez-leur dès à présent le même avantage au moyen du comptoir communal, banque et entrepôt, qui est un élément de la commune sociétaire, et où les denrées agricoles et les produits industriels pourront servir de garanties.

Quoi que vous fassiez, associations ouvrières, bataillons agricoles, crèches, comptoirs communaux, cités ouvrières, assurances nationales, congrès européens, vous pouvez être certain que toute idée progressive est un élément de la donnée phalanstérienne. Pour obtenir le bien complet et définitif, il nous faudrait le phalanstère tout entier; mais la commune sociétaire décomposée fournit encore les solutions les plus avancées à toutes les questions qui doivent être immédiatement résolues.

La vérité peut être dispensée au monde actuel à différentes doses. Habitué à la stérilité dans tous les genres, il préfère les demi solutions aux solutions complètes, le phalanstère est *trop beau*. Sachons habituer la génération présente à en contempler tout l'éclat ; présentons-lui chaque jour les vérités de détail qu'on peut extraire de la science sociale ; mais ne perdons jamais de vue la commune sociétaire, cette grande synthèse qui les relie.

La révolution de Février a donné le monde au socialisme; la réaction sent très-bien elle-même qu'elle est éphémère, ce parti de revenants craint les rayons du jour qui dissipe toutes les ombres. Mais il serait dangereux que le socialisme triomphât complètement dans la politique avant que ses forces fussent ralliées autour d'un programme étudié d'institutions. L'heure actuelle doit être une heure de travail.

Parmi les socialistes, les phalanstériens ont une doctrine bien déterminée, ils ne doivent rien négliger, en ce moment, pour la vulgariser, pour enrichir de leurs solutions le symbole collectif du socialisme.

Immédiatement après Février, sans abdiquer aucune de nos idées, nous pouvions nous attacher surtout à propager celles qui étaient entrées déjà dans le courant de l'opinion et que toutes les écoles développaient de concert avec nous. Union des socialistes, dévouement à la République, mère de la transformation sociale, abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme, ou du salariat, droit au travail, organisation du travail, association ; ces formules, secondées par les grands coups que frappait alors la Providence, se gravaient profondément dans toutes les âmes généreuses.

Aujourd'hui que les masses ont reçu le premier degré d'initiation, aujourd'hui qu'un premier baptême intellectuel sépare à jamais les nouveaux chrétiens des païens et des pharisiens modernes, les différentes écoles socialistes peuvent et doivent insister sur les caractères qui les distinguent. La discussion des points sur lesquels il n'existe pas encore unanimité peut seule accroître le domaine scientifique, et la force du parti entier. Sans rien abdiquer de nos convictions, nous avons jugé utile d'en mettre en lumière de préférence les parties élémentaires qui nous étaient communes avec le socialisme tout entier; il est temps de reprendre l'enseignement phalanstérien précis et déterminé, de montrer clairement où nous tendons, d'arborer le drapeau de notre école, de rappeler à tous que nous sommes disciples de Fourier, de combattre enfin dans l'armée socialiste, comme le soldat qui sert d'autant mieux la cause commune qu'il est plus fidèle au drapeau de son régiment.

D'après les dernières nouvelles, la guerre recommence en Hongrie. — La garnison de Komorn a fait une sortie que l'on dit heureuse. — Dembinski concentre des troupes en Transylvanie. — A Berlin, un commissaire du roi de Prusse a fort clairement annoncé, devant la première chambre, que son gouvernement travaillait à organiser et à dominer une confédération allemande, dont l'Autriche serait exclue.

Après la lutte, le procès.

Deux individus demeurant dans la même maison sont en lutte, l'un voulant occuper plus de place que l'autre, vivre à ses dépens et l'asservir, l'autre entendant être libre au même titre que celui-là.

Ils en viennent aux coups, et l'opprimé étant plus fort que l'oppresseur, oblige ce dernier à se séparer de lui ou à consentir à vivre sous le régime de l'égalité des droits.

Surviennent un voisin, deux voisins, trois voisins, quatre voisins même, gens d'humeur guerroyante, qui, sous prétexte que le bruit de la querelle les fatigue, s'avisent, pour le faire cesser, non pas de se proposer comme arbitres et de juger le différend, mais bien de tomber tous les quatre à l'improviste sur le champion vainqueur et de le meurtrir, de l'accabler jusqu'à ce qu'il se soit remis à la merci de son ennemi intime.

Puis les quatre voisins de se glorifier entr'eux du triomphe de leur modération et du rétablissement de la paix publique.

Que penser de la justice et de la sagesse de ces derniers ?

Lorsque, dans une ville quelconque de l'Europe, une contestation domestique, un conflit d'intérêts et de prétentions s'élève entre particuliers, il se trouve là un juge de paix ou un bourgmestre qui fait comparaître les parties et s'évertue à les mettre d'accord.

Si ce premier magistrat n'y peut parvenir, il y a tout à côté des juridictions industrielles, commerciales, civiles, administratives ou criminelles qui jugent la question de droit avec recours à un tribunal supérieur et qui offrent toutes garanties aux plaignants et accusés.

Et si, dans la plus petite bourgade du monde civilisé, il arrivait que des citoyens étrangers à un débat domestique voulussent y intervenir arbitrairement par la force et abuser de leur nombre pour faire justice sommaire et brutale, l'opinion publique et les tribunaux flétriraient cet acte d'arbitraire et de brutalité comme un lâche attentat.

Ceci prouve que les garanties de justice et de sécurité dont jouissent les individus en Europe sont encore refusées aux peuples, aux nationalités elles-mêmes ; car le lecteur a dû reconnaître, dans l'apologue ci-dessus, la traduction exacte du drame diplomatique et militaire qui vient de se jouer à Rome et en Hongrie.

Le précepte chrétien : *Ne fais pas à autrui*, etc., la liberté individuelle, le sanctuaire du domicile, le droit des gens, dans les plus mauvais jours de l'arbitraire féodal et de l'absolutisme monarchique, n'ont jamais été violés d'une manière plus flagrante, au sein d'aucune nation, qu'ils viennent de l'être depuis trois mois à l'égard des nationalités les plus faibles par les nationalités les plus fortes.

Si la Providence a voulu démontrer, au moyen de telles énormités, combien est déplorable l'absence de tout code européen, de toute justice internationale, combien est absolue l'urgence de la constitution d'un jury des peuples, elle ne pouvait mieux s'y prendre.

Si la Providence a voulu également rendre sensible, évidente, l'inanité de la guerre, faire comprendre aux populations entières que cette raison du plus fort est purement barbare, que ce *jeu de force et de hasard* est aussi absurde qu'atroce, elle ne pouvait encore mieux choisir ses exemples.

Car nous n'avons pas dit la fin de l'apologue.

Ce qui se passe déjà à Rome, à la suite de l'intervention des quatre voisins en question, nous permet à peu près de dégager la moralité de la chose.

Après l'écrasement du champion malheureux, la querelle recommence ; avec les forces du patient revient le sentiment du droit qu'il revendique. Il arrive que les deux parties ne peuvent pas plus s'entendre que devant, que des haines sourdes, des ressentiments implacables les divisent encore, et que les intervenants brutaux ne sont pas plus d'accord eux-mêmes sur ce qui leur reste à faire.

Celui-ci se prend peut-être intérieurement à déplorer les conséquences trop graves de sa justice sommaire ; il en a honte devant l'opinion ; il ne peut oublier que la victime était de ses amis et qu'elle avait toute confiance en son équité. D'autres, au contraire, voudraient persister et frapper jusqu'à ce que le patient n'ait plus la force de se plaindre. De là un nouveau bruit de contestations entre les parties, les voisins, les témoins, les plaideurs, les bourreaux et les juges, lequel bruit pourrait bien entraîner une bataille générale.

Le même épisode d'intervention brutale se reproduit en Hongrie au grand scandale des hommes justes et généreux, et menace de s'y dénouer d'une aussi triste manière.

Tant qu'il ne s'est agi que de coups à donner, que d'une question de force, l'affaire était simple. Quatre contre un, c'était victoire sûre. L'ivresse du combat avait pu s'emparer des témoins les plus désintéressés, les plus sympathiques, et les pousser à intervenir par orgueil ou par jalousie d'influence; les lutteurs renommés, les boxeurs émérites n'avaient pu, de propos en propos, résister à l'envie de prouver au public leur supériorité dans ce genre.

Mais après l'ivresse vient la raison ; après le pugilat, le procès ; après la guerre, la question de droit ; après le *Te Deum*, les difficultés diplomatiques.

Et ces difficultés sont innombrables. Il s'agit à la fois dans l'espèce de liberté, de nationalité, de races, d'équilibre, de traités anciens, d'influences rivales, de frais de guerre, et chacun des intervenants a sur ce point des intérêts différents et des opinion diverses.

Comment amener le peuple italien à rester désormais indifférent et paisible après le sentiment reconquis de sa force et de ses droits ; comment le forcer à se momifier encore pour des siècles sous le baume et les bandelettes du pouvoir des prêtres ?

Comment au surplus mettre plus longtemps d'accord à son sujet ses exécuteurs de Naples, d'Espagne, d'Autriche et de France ?

Par quel moyen obtenir, d'autre part, que le peuple hongrois, après l'épopée d'une année de victoires, après les preuves héroïques qu'il a données de sa vaillance, consente à se soumettre docilement à toutes les garanties de domination, à toutes les exigences rétrogrades de la maison abhorrée d'Autriche ?

Par quelle inspiration du ciel amener la Russie, l'Autriche, le pouvoir central et la Prusse, qui se détestent et se jalousent cordialement, à régler dans une parfaite entente toutes les nécessités, tous les détails et tous les incidents d'une pacification durable ?

Comment, en un mot, faire rentrer les vieux gouvernements et les jeunes nationalités dans le même lit et les forcer d'y faire un bon somme ?

Cela n'est pas facile !

Evidemment, il n'y a que des vœux à faire pour que les peuples se débarrassent au plus vite et le plus doucement possible des obstacles qui les divisent, et s'empressent de constituer librement, solidairement le jury international, le congrès fédéral qui substituera pour eux la raison du plus juste à la raison du plus fort, décrétera peu à peu un désarmement général, et réglera à l'amiable leurs intérêts communs et leurs litiges.

Revue de la Presse parisienne.

En citant un passage de notre article intitulé *Rien n'est fini*, l'*Union* jette les hauts cris sur ce qu'elle appelle *l'audace et la fureur incessantes des feuilles cramoisies*. Où est donc notre audace? L'article cité a pour sujet les désastres de la Hongrie et de tous les peuples qui, depuis deux années, se sont levés pour leur indépendance. Nous sommes convaincus que ces peuples, tout en subissant temporairement la loi du plus fort, n'abdiquent ni le droit ni l'espérance de reconquérir leur liberté. Nous les encourageons à combiner leurs efforts avec plus d'ensemble quand ils entreprendront une autre guerre de délivrance. Au nom de quels principes a-t-on pu se scandaliser de nos paroles? Est-ce que la France, démembrée par les Cosaques, ne s'agiterait pas convulsivement jusqu'au jour où elle pourrait de nouveau réunir tous ses lambeaux et ressusciter pour continuer son histoire? Est-ce que Jeanne d'Arc était coupable d'*audace incessante* et de *fureur cramoisie* quand elle déployait sa bannière contre les Anglais, maîtres de Paris et de presque tout le territoire français? Oui, nous le déclarons, nous sommes pour l'affranchissement des peuples, pour l'indépendance de toutes les nationalités, pour la cause des Guillaume Tell, des Duguesclin, des Kosciusko, des Jeanne d'Arc, des Kossuth, des Garibaldi. C'est pour plaider la cause des oppresseurs qu'il faut de l'audace.

On lit dans le *Droit* au sujet d'un discours de M. l'avocat-général Mongis :

L'affaire de la *Gazette de France*, dont nous avons rendu compte avec quelques développements, ne paraissait pas de nature à piquer vivement la curiosité publique ; cependant ceux qui ont assisté aux débats de cette affaire, y ont trouvé des impressions inattendues et un intérêt qu'on n'avait pas soupçonné.

On a été surpris et étonné, moins par le talent dont le défenseur a donné une nouvelle preuve, que par le remarquable discours de M. l'avocat général, qui a fait des hommes et des doctrines de la *Gazette de France* un éloge que nous n'avions jamais trouvé dans la bouche des membres du parquet de la monarchie. Ce magistrat, si indulgent, si bienveillant pour ceux dont les sentiments et les espérances ne sont un secret pour personne, a été bien rigoureux pour les hommes qui, au milieu des circonstances difficiles où la France a été placée, ont cru devoir proclamer *provisoirement* la République. A ses yeux, et suivant ses propres expressions, c'est là *un crime*. Il a été moins sévère, nous devons le reconnaître, pour les mandataires de la nation, pour les élus du suffrage universel qui ont proclamé légalement la République, qu'on pourra tolérer jusqu'à la prochaine révision de la Constitution.

N'est-il pas à craindre qu'en voyant M. l'avocat-général s'associer ainsi à ces espérances de révision proposée par la *Gazette de France*, on ne se méprenne sur ses intentions, et qu'on ne pense que le magistrat du gouvernement républicain, récemment élevé par lui aux importantes fonctions qu'il occupe, n'accepte le moyen de révision que pour arriver aux mêmes fins, c'est-à-dire à la destruction de la forme et des institutions républicaines ?

Certes, telle n'est pas sa pensée. Magistrat républicain, il doit vouloir et il veut le maintien des principes républicains ; sa présence sur le siége du ministère public ne peut laisser aucun doute à cet égard ; mais pourquoi par d'imprudentes paroles donner lieu à de fâcheuses suppositions?

La *Presse* publie une réponse de M. Deguerry aux attaques dirigées par l'*Univers* contre cet ecclésiastique à l'occasion du congrès de la paix. Voici la fin de la lettre :

Enfin, sur les attaques de l'*Univers* à M. Victor Hugo et à M. Coquerel, je répondrai simplement ceci : L'*Univers* nous a demandé aux élections générales de cette année nos votes pour l'un et pour l'autre. Mais s'il ne les a pas jugés indignes de nos suffrages pour qu'ils devinssent législateurs, j'ai droit de m'étonner qu'il ne veuille pas me permettre de m'asseoir à leur côté et de leur toucher la main!!!

J'ai l'honneur d'être, etc.

DEGUERRY.

L'*Opinion publique* fait le rapprochement suivant entre deux discours prononcés, l'un le 13 février 1849, l'autre il y a deux ou trois jours à Limoges, par M. Léon Faucher. On verra par là quel fond on doit faire sur les convictions d'un tel homme :

FÉVRIER 1849.

« Citoyens représentants, les journées du 23 et du 24 Février ont changé le principe et la forme du gouvernement en France. Cette grande révolution s'est accomplie presque sans résistance et en quelques heures. Jamais la *Providence n'avait révélé avec plus d'éclat ses desseins longtemps méconnus par les hommes.*

» La révolution de Février a été pacifique. La société, un moment ébranlée sur ses bases, a promptement retrouvé le sentiment de sa force, et n'a pas dévié de ses immortelles destinées. Les combattants eux-mêmes, jusque dans l'exaltation du succès, ont réprimé le désordre. La conscience publique n'en tolérait pas la pensée:

» Aucune révolution n'a échappé aussi promptement aux agitations inséparables de toute commotion populaire. Il n'en est pas qui ait enfanté dans le même délai un état de choses régulier, qui ait consacré aussi libéralement tous les droits, sans renoncer aux garanties essentielles de tout gouvernement représentatif. C'est le premier triomphe vraiment national; car il ne laisse point après lui ces traces lamentables de l'oppression qui partage un peuple en vainqueurs et en vaincus.

» La révolution de Février a appelé, et ce sera son éternel honneur, à la vie politique, *sans trouble ni difficulté*, la nation tout entière.

» Une révolution qui a fait *d'aussi grandes choses* mérite de rester dans la mémoire et de prendre place dans la reconnaissance du peuple. Les nations s'honorent en marquant les dates de leurs progrès. »

LÉON FAUCHER.

AOUT 1849.

« Il y a, messieurs, des révolutions qui font avancer les idées, les mœurs, les institutions, qui marquent, en un mot, un progrès dans la marche de l'esprit humain. Il en est d'autres *qui sont un châtiment pour les peuples*, et qui apparaissent comme un météore pour jeter *leurs sinistres clartés* sur les profondeurs de l'ordre social. Lorsque celles-ci éclatent il se fait dans le pays *un véritable chaos. Voilà le spectacle qu'a présenté la révolution de Février* à son début. La révolution de Février nous est apparue comme un châtiment. Elle est venue frapper la classe moyenne, coupable de n'avoir pas bien usé du pouvoir qui lui avait été confié pendant dix-huit années. Car, il faut bien en faire l'aveu, ne fût-ce que pour continuer l'expiation, la classe moyenne, aveuglée par des intérêts égoïstes, a failli à ces idées généreuses qui doivent être le mobile de quiconque a l'honneur de mettre la main aux destinées du pays. (Sensation.)

» Mais le chaos ne peut durer sur la terre. »

LÉON FAUCHER.

Le nouveau Coblentz.

Voici ce qu'on écrit au journal l'*Union*, de la ville d'Ems, où M. le comte de Chambord tient en ce moment cour plénière .

Vous savez que M. le comte de Chambord, après avoir amené ici, il y a six semaines environ, la princesse Marie-Thérèse, sa noble épouse, était allé prendre les bains à Forderney ; de là il avait compté venir à Hanovre et y attendre le retour de la princesse ; mais, ayant appris qu'un grand nombre de Français étaient venus à Ems dans l'espoir de l'y rencontrer, il n'a pas voulu que leur attente fût trompée, et il vient d'arriver ici samedi soir.

La santé du prince n'a jamais été meilleure, et si quelques-uns de ses amis avaient pu être un moment inquiétés par les bruits inventés par la malice de quelques journaux, il leur suffira, pour être complètement rassurés, de consulter les voyageurs qui auront eu le bonheur de rencontrer ici le descendant de nos rois.

.....Vous dirai-je maintenant que les Français qui sont ici n'y sont venus que pour contempler les traits aimés du descendant de tant de rois, et pour lui offrir le consolant spectacle de leur inébranlable affection? Non, je ne vous dirai pas cela, parce que ce ne serait pas rendre un hommage assez complet à la vérité, et j'aime à proclamer, au contraire, que beaucoup de nos amis qui sont à Ems y ont été amenés par la préoccupation que leur cause les malheurs de la patrie.....

Il devient très difficile de se loger ; tous les hôtels sont remplis, et c'est avec beaucoup de difficultés que l'on trouve l'hospitalité dans les maisons particulières, et cependant, à chaque instant, il arrive de nouveaux visiteurs.

HOSTILITÉS EN HONGRIE.

La *Gazette de Vienne* ne donne ni les détails de la soumission des Hongrois, ni les conditions auxquelles cette soumission aurait été effectuée. Nous apprenons seulement que l'aide-de-camp général de l'empereur, comte Grume, est parti pour Temeswar, porteur des ordres définitifs de Sa Majesté à l'égard des Madgyars soumis. D'après des nouvelles directes de Temeswar, du 17, plusieurs officiers autrichiens qui étaient prisonniers des Hongrois venaient d'y arriver, entre autres les généraux Rath et Philippowich. Comme ces derniers se trouvaient détenus dans la forteresse de Peterwardein, leur délivrance pourrait faire croire à l'occupation de cette forteresse par les impériaux, ce qui n'est pourtant annoncé par aucun journal ni aucune correspondance.

— Suivant le *Lloyd*, les chefs de la forteresse de Komorn sont déjà envoyés à Vienne, et Kossuth et Bem ont été arrêtés en Valachie par le gouvernement du pays. Mais c'est la seule nouvelle défavorable aux Hongrois que nous trouvons aujourd'hui dans les journaux; toutes les autres, ainsi qu'on va voir, parlent du renouvellement de la guerre et même d'un succès remporté par les Madgyars.

Voici d'abord une nouvelle donnée par la correspondance de la *Gazette de Silésie*.

Un prisonnier arrivant de Hongrie évalue à 20 mille hommes la force de la garnison de cette place qui ne veut se rendre qu'à condition que sa sûreté personnelle soit garantie.

Dans le *Lloyd* nous lisons ce qui suit :

« Les travaux de retranchements de Presbourg ont été continués avec un peu moins de zèle, par suite de la retraite des insurgés ; mais on vient de les reprendre avec énergie. On dit que les insurgés ont fait, sur la rive droite du Danube, une nouvelle sortie de Komorn, sur laquelle on n'apprend cependant rien de positif. »

Un correspondant de la *Gazette de Breslau* lui donne des détails sur l'engagement qui a été la suite de cette sortie. Voici ce qu'il dit :

« Je reçois à l'instant (le 22) une lettre de Vieselbourg qui m'apprend que le samedi 18 il y a eu un sérieux engagement dans la contrée entre Raale et Komorn. Les troupes impériales, composées de deux brigades du 2e corps d'armée, qui s'étaient avancées jusqu'à Gongo, ont dû se retirer sur Raab, après avoir fait des pertes considérables. La poste de Raab a manqué, Klapka ne paraît pas décidé à se rendre. Il demande communication de la décision prise par la diète hongroise ; il veut voir les signatures de Kossuth et des ministres, etc. En attendant, il a rassemblé à Komorn la communauté juive et lui a fait part de l'égalisation des droits qu'elle avait obtenue d'après une décision de Kossuth.

—La correspondance générale donne quelques détails sur les projets du cabinet de Vienne.

Le cabinet autrichien a tous les jours de longues conférences au sujet des principes d'après lesquels sera désormais gouvernée la Hongrie. Le correspondant craint que le parti hongrois ne parvienne à obtenir que la Hongrie ne soit point comprise dans le ressort de la constitution du 4 mars. Il ajoute savoir de bonne source qu'on prépare une amnistie.

Suivant la feuille constitutionnelle de la Bohême, l'armée hongroise s'élève encore à 120 ou 150 000 hommes.

— On évalue à 18 000 hommes les pertes de l'armée russe en Hongrie.

Enfin, dans la *Réforme allemande*, nous trouvons une appréciation de la position actuelle des affaires en Hongrie, qui ne nous paraît dénuée ni de fondement ni de justesse :

« Le silence du gouvernement, au sujet des circonstances de la soumission de Georgey, tient les esprits en suspens, et rien jusqu'ici ne prouve que le drame sanglant de la Hongrie touche à sa fin.

» Les communications avec Pesth sont interrompues depuis quinze jours ; le ministre de la guerre est, dit-on, toujours à Kaub ; il n'est pas question de la reddition de Komorn, et les engagements continuent dans l'île de Schütt et dans la vallée de la Waag.

» Toutes les troupes disponibles sont dirigées vers Oldembourg et vers Bruck sur la Leitha, où l'on craint des incursions, et la garnison de Vienne est réduite à 40 compagnies. Tout cela est loin de prouver que la guerre de Hongrie touche à son terme.

» On dit même aujourd'hui que Dembinski concentre de plus en plus des forces dans la Transylvanie ; qu'il a été renforcé par une partie du corps de Georgey, qui n'a pas voulu déposer les armes et qui s'est frayé un passage à travers les corps ennemis, et qu'il se prépare à une bataille décisive. Klapka et Aulich ne penseraient pas à suivre l'exemple de Georgey ; Walter, Guyon et Perczel pas davantage, et ils auraient décidé de ne mourir que l'épée à la main. »

ÉTATS-ROMAINS.

Rieti, 16 août. — Dimanche, 12 août à midi, on a rétabli les armoiries pontificales au palais du délégué. Les troupes espagnoles, en grande tenue, ont assisté à cette cérémonie. Le soir, une grande réunion a eu lieu chez monseigneur le délégué.

(*Journal de Rome.*)

Terni, 2 août. — Les Espagnols qui sont allés faire en Italie une promenade militaire si ridicule, imitent la férocité autrichienne comme le corbeau qui veut imiter l'aigle. Le lieutenant-général commandant en chef des troupes de Sa Majesté catholique d'Espagne, Fernando Fernandez de Cordova, a publié l'édit suivant :

Art. 1er. On accorde un terme péremptoire de 48 heures pour déposer dans les mains de l'autorité locale toutes les armes dont fait mention l'art. 12 de mon édit précédent, du 24 juillet dernier.

Art. 2. Tous ceux qui, après ce délai, posséderont ou cacheront une de ces armes, seront jugés par une commission militaire. Ceux qui seront reconnus coupables *seront fusillés* dans le terme de 24 heures. Dans ce but, on fera des perquisitions domiciliaires, auxquelles un employé de la municipalité prêtera aide.

Art. 3. Tous ceux qui commettront un acte contre un individu de l'armée espagnole, en le blessant avec une arme à feu ou avec une arme blanche, avec un bâton, avec des pierres ou en le poursuivant à main armée, seront jugés par la commission militaire, et *fusillés*, après avoir reçu les secours spirituels.

Rome, 17 août. — Le cardinal-préfet de la congrégation des études a déclaré que les dispositions de l'ordonnance de censure sont applicables à tout le personnel de l'instruction publique.

Ancône, 16 août. — Une notification du commandant autrichien à Ancône nous apprend que Erminio Monsignori a été condamné à la bastonnade parce qu'on a trouvé un couteau et un poignard enveloppés dans un mouchoir marqué de ses initiales, E. M., et déposés dans un local qui pouvait être accessible au condamné.

La sentence que nous trouvons dans le journal la *Concordia* est signée par le général autrichien Pfanzetter.

Rome, 18 août. — Nous sommes toujours dans l'incertitude, et plutôt en voie de dissolution que de recomposition. Le ministre de l'intérieur n'a pas encore pris la direction de son ministère. Dans les finances, il règne le désordre et la confusion la plus complète. Le papier-monnaie perd 24 0/0 sur la réduction à 65 0/0. Les murmures et les imprécations augmentent, mais les grégoriens n'en deviennent pas pour cela plus raisonnables.

Les journaux français ont été retenus aujourd'hui à la poste. On croit que c'est pour cacher le rappel du général Oudinot. Les journaux conservateurs, le *Statuto*, le *Risorgimento* et la *Legge*, ont été défendus comme journaux démagogiques.

Les nouvelles des provinces sont encore plus déplorables.

Les prélats-commissaires ne prennent que des dispositions ambiguës et contradictoires. Dans l'Umbrie, les Espagnols font des lois draconiennes. Voilà quelle belle importation gouvernementale nous devons à la France.

Gaëte, 15 août. — Il y a eu grande agitation ces jours passés. Une correspondance très vive a été échangée avec le général Oudinot. Il s'agissait du projet du pape de se rendre en Romagne, et le général l'aurait prié de passer par les endroits occupés par les Français, afin de donner la bénédiction à leurs drapeaux. On ne connaît pas encore la réponse définitive à cette prière.

Venise. — On écrit de Ferrare que Garibaldi ayant pris le commandement de la flottille vénitienne, a fait une sortie du port de Malamacco dans la journée du 14 août. L'escadre autrichienne a attaqué la première les Vénitiens, qui ont dû se retirer, après quatre heures de feu, sous les batteries du fort de Malamacco, principalement à cause du vent d'est, favorable à l'ennemi. Mais, pendant la nuit, Garibaldi ayant réuni toutes les forces navales, c'est-à-dire trois vapeurs de guerre, cinq corvettes, six pirogues et autres bateaux, a pu dans la matinée attaquer courageusement les Autrichiens, qui ont dû se retirer en toute hâte à Polo, malgré la supériorité de leurs forces Garibaldi, en poursuivant l'ennemi, a pu endommager le vaisseau autrichien l'*Antenore*, de telle manière que, sa machine ne pouvant plus fonctionner, il a été capturé et ramené à Venise aux applaudissements de l'héroïque population des lagunes.

La *Réforme allemande* aussi donne la nouvelle qu'un engagement avait eu lieu le 16 août entre la flotte autrichienne et la vénitienne, et que les Vénitiens avaient regagné Malamacco.

On assure que madame Garibaldi n'est point morte et qu'elle est à Venise avec son mari.

OCCUPATION DE HAMBOURG.

19 août. — Les journaux ont parlé de protestations des envoyés français et anglais contre l'occupation de Hambourg par des troupes prussiennes. Voici la version de la *Gazette d'Augsbourg* à ce sujet :

« L'envoyé français a remis au sénat une note à peu près dans ce sens : Le gouvernement français n'a rien à objecter si les troupes prussiennes ne font que passer à Hambourg; mais il doit protester contre une occupation militaire de cette ville par les Prussiens. Le chargé d'affaires hanovrien a protesté au nom de son roi chef du 10e corps d'armée, auquel seul il appartient d'envoyer à Hambourg des troupes. Ainsi l'Allemagne en est venu à ce point que des puissances étrangères s'immiscent sans détour dans ses affaires étrangères ! En ce qui concerne une protestation de l'Angleterre, la réalité se réduit à ceci.

» Le colonel Hoydes, qui était venu de Flensbourg ici, par suite des troubles de mardi, mais qui est retourné depuis, a demandé au sénat si les troupes prussiennes étaient ici de son consentement, et combien de temps elles y resteraient. »

PROJETS DE LA PRUSSE.

Berlin, 24 août. — Dans la séance de la première chambre M. de Bulow, commissaire du gouvernement, a fait l'exposé de la politique du gouvernement prussien dans la question de l'unité allemande. — Après avoir énuméré les documents que le ministère communiquait aux chambres, et avoir exposé l'historique des rapports de la Prusse avec l'assemblée nationale allemande et des négociations qui ont précédé et suivi la conclusion des trois rois, l'homme d'Etat prussien arrive à dire que son gouvernement ayant reconnu la légitimité des exigences du peuple en ce qui concerne l'unité allemande, résolut de lui donner satisfaction. — Ensuite, il entre plus profondément dans la question et s'exprime ainsi :

« En considérant la situation de l'Autriche, on est conduit à conclure que l'Autriche ne peut être placée à la tête de l'Allemagne. Le point central de l'Autriche n'appartient pas à l'Allemagne, et, malgré toute sa bonne volonté, l'Autriche ne pourrait faire rien de profitable à l'Allemagne ; elle ne peut se soumettre à un parlement allemand. La constitution du 4 mai réunit si intimement entre elles toutes les parties de l'Autriche, qu'elle ne peut admettre pour une d'elles une puissance législative étrangère. Si le nouvel état fédéré doit être créé sans l'Autriche, les liens avec l'Autriche, qui a contribué de son côté à la grandeur de l'Allemagne, ne seront pas rompus légèrement.

»De ces considérations résulte le projet d'une union de l'Allemagne avec l'Autriche, lequel se trouve parmi les documents. La pensée fondamentale en est que, après la solution de la question de constitution allemande, les deux grands Etats, l'Autriche et l'Allemagne, paraîtront au dehors composés de la même manière, et à l'intérieur, différemment.

»Nous ne pouvons abandonner les conquêtes de nos ayeux ; si l'on accepte l'état fédéré sous la présidence de la Prusse, on nous trouvera tous prêts; sinon, le retour à la confédération des anciens états est inévitable.»

Revue des Départements.

Les désirs insensés, les espérances coupables, les contradictions des ambitions qui se heurtent, mettent le chaos dans la cervelle des royalistes. Les idées les plus folles se glissent sous leur plume. Le *Nouvelliste de Marseille* veut substituer l'autorité des conseils généraux à celle de l'Assemblée souveraine.

« Toutes les espérances du pays, dit-il, se concentrent aujourd'hui sur les conseils généraux ; par leur patriotique initiative ils peuvent conjurer bien des dangers et préparer les voies de cette politique de réparation qui doit mettre un terme à nos longues souffrances et fermer sous nos pieds l'abîme des révolutions. »

Mais comment les conseils-généraux, dont l'autorité est bornée à un seul département, pourront-ils opérer ces grandes choses que n'ont pu même commencer les représentants de la France entière?

« Sous l'empire du suffrage universel, répond le *Nouvelliste*, leur rôle a immensément grandi ; il serait étrange qu'on voulût les retenir dans le cercle étroit de leurs anciennes attributions, alors que les populations qu'ils représentent ont été appelées à exercer des droits souverains.

» L[illegible] conseils [illegible] répondant parfaitement aux nécessités de la situation et comprenant toute l'extension que cette situation donnait à leur mandat, ont secoué l'année dernière la chaîne du passé, et n'ont pas craint d'aborder des matières d'un ordre qui jusqu'alors avait échappé à leurs attributions. L'expérience a été heureuse ; elle leur a très bien prouvé jusqu'à quel degré leur influence pouvait peser dans la balance de nos destinées : il est évident que ce n'est que sous leur pression constitutionnelle que l'Assemblée constituante, malgré ses prétentions à l'éternité, se décida à résigner ses pouvoirs. »

» Or donc, ajoute-t-il, que nos assemblées départementales attaquent hardiment les grandes questions qui renferment l'avenir ; la révision de la Constitution et la décentralisation administrative. »

Nous connaissons ces idées; sous notre première révolution, elles s'appelaient *fédéralisme*, et plus tard *royalisme*. Tout ceci est contraire à la loi qui détermine et limite les attributions des conseils généraux, que les électeurs n'ont d'ailleurs élus que pour s'occuper des intérêts départementaux ; ne confondons pas leur mandat avec celui des représentants chargés des intérêts généraux du pays. Assez de confusion comme cela, vous qui criez à l'anarchie. Mais enfin, voyons : vous voulez quatre-vingt-six assemblées souveraines. — Et si elles se contredisent ?... Quel progrès vers l'ordre, vers l'unité !

— La presse réactionnaire des départements reproduit le procès jugé par la cour d'assises du Puy-de-Dôme contre les individus qui ont commis la tentative d'assassinat de Moulins, contre M. Ledru-Rollin, et qui ont été acquittés; mais elle a le bon goût de ne faire aucune réflexion.

— Deux dispositions du projet de loi Falloux blessent généralement l'esprit public dans les départements :

La tutelle du clergé imposée à l'enseignement;

Et la suppression des écoles normales primaires départementales.

Il est à croire que les conseils généraux seront unanimement opposés à cette dernière. Les départements ont fait des sacrifices considérables pour fonder et soutenir leurs écoles normales : chacun d'eux tiendra à son œuvre. Puis les instituteurs qui sortent de ces établissements sont les enfants du département; des hommes sur le dévouement desquels on compte comme sur une dette de reconnaissance. Il y a donc là à la fois une question d'intérêt local et une question d'amour-propre ; car il y a émulation entre les départements pour l'amélioration de ces écoles, émulation qu'entretient l'établissement de concours entre celles d'une même académie. Or, on sait combien il est dangereux de froisser ces deux sentiments. Déjà la suppression des comités supérieurs soulève les protestations unanimes des conseils d'arrondissement.

DORDOGNE. — L'*Echô de Vésone* regrette le « malheureux sort de l'insurrection hongroise, » à cause des embarras que les nouvelles prétentions de l'Autriche vont susciter au cabinet français, dans l'affaire de Rome, et de la facilité qu'en va obtenir la Russie pour la poursuite de ses plans ambitieux contre l'empire Ottoman.

O diplomates à courte vue, vous nous appeliez *rouges*, il y a un mois à peine, quand nous vous montrions l'impasse où vous vous êtes jetés à corps perdu!

Au reste, la presse réactionnaire tout entière se lamente sur les embarras qui surgissent chaque jour à Rome. La prise tant célébrée du bastion n° 8 et de la porte Saint-Pancrace, loin d'applanir les difficultés, n'a fait que les augmenter ; la chute du gouvernement triumviral légitime de droit et de fait, met notre cabinet aux prises avec les gouvernements absolus et de droit divin ; M. Oudinot, officiellement félicité, est rappelé comme ayant outrepassé ses pouvoirs. Comment tout cela finira-t-il ? C'est ce que se demandent ces pauvres feuilles, tant il est vrai qu'on est égaré dès qu'on s'écarte des voies de la justice universelle.

— La cour d'assises de la Dordogne, dans son audience du 23 août, a condamné M. Charles Desolme, gérant du *Républicain*, à six mois de prison et 2 000 francs d'amende, pour publication d'un article du 15 juin, ayant pour titre : *La Constitution au besoin sera défendue par les armes* ; et M. Zacharie Constant, perruquier, commandant de la garde nationale d'Exideuil, à quatre mois de prison et 100 fr. d'amende, pour une adresse appelant le peuple à la défense de la Constitution, signée par lui et publiée dans le même journal. Tous deux ont été condamnés en outre aux frais du procès.

Dans une autre affaire, jugée immédiatement après la précédente, M. Desolme a encore été condamné à trois mois de prison et 1 000 fr. d'amende, comme coupable de provocation à la guerre civile. M. Dubois-Lagrave, propriétaire, prévenu d'avoir publié, dans le même numéro du *Républicain*, une adresse signée de lui et de trente autres citoyens de Terrasson, a été acquitté. Il s'agissait d'un appel à la défense de la République et de la Constitution.

Le lendemain, la même cour acquittait M. Bernis-Renaud-Lescure, de Cabas, étudiant en droit, traduit devant elle pour un article publié dans la *Ruche*, et finissant par le cri de : *Vive la République démocratique et sociale !*

RHÔNE. — M. Gustave Naquet, rédacteur-gérant de l'*Esope, journal fabuleux*, dont le premier numéro portait en date : 46e jour de l'état de siége, vient d'être condamné à 200 fr. d'amende et aux frais, pour n'avoir pas déposé de cautionnement, et bien qu'il eût déclaré que son journal serait étranger aux matières politiques, le parquet ayant cru voir cependant des discussions politiques dans ce numéro.

On lit dans le *Censeur de Lyon* :

« Nous avons annoncé, il y a quelque temps, que quatre habitants de Thizy avaient été arrêtés à la suite de l'affaire de juin ; ils ont été relâchés il y a environ quinze jours. La commune de Thizy, qui avait neuf conseillers municipaux à élire, les a fait entrer tous quatre au conseil municipal ; ils ont eu ainsi la preuve que l'arrestation préventive dont ils avaient été frappés ne leur avait pas fait perdre l'estime et la confiance de leurs concitoyens. »

HAUT-RHIN. — La position des prévenus du 14 juin, dont les uns subissent la détention, les autres l'émigration forcée, inspire un intérêt général et les lenteurs de la procédure commencent à exciter le blâme et l'indignation.

On se demande quand cessera cet état de choses

D'après les bruits qui circulent au palais, la demande adressée à la cour de cassation par notre pro-

cureur-général, afin d'obtenir le renvoi de l'affaire aux assises d'un département voisin, pour cause de *suspicion légitime* du département du Haut-Rhin, aurait été accueillie, et la cour d'assises de la Meurthe (Nancy) aurait été indiquée pour les débats et le jugement de cette affaire.

Les jurés de la Meurthe seront-ils très flattés de ce témoignage de confiance? (*Rhin*.)

PUY-DE-DOME. — Nous lisons dans l'*Eclaireur républicain* :

« La garde nationale d'Issoire vient d'être dissoute et désarmée de par le bon plaisir de M. Dufaure; nous disons bon plaisir, parce que le citoyen ministre a négligé ou n'a pas voulu en consigner les motifs dans son arrêté. »

— Le conseil municipal de Brioude ayant été dissous par ordonnance, de nouvelles élections ont eu lieu. La liste démocratique pure a passé à une majorité de 830 voix contre 180. Quoiqu'il y eut moins de votants que l'année dernière, la démocratie a obtenu 70 suffrages de plus; il faudra bien que l'autorité s'exécute.

MARNE. — La cour d'assises de ce département avait à juger à son audience du 23, M. Lecamp, gérant du journal l'*Association Rémoise*, opposant à l'arrêt de la cour du 28 mai dernier, qui l'a condamné par défaut, pour délit de presse, à six mois d'emprisonnement et à 3 000 fr. d'amende.

Me Desmarest, avocat du barreau de Paris, conclut à ce que Lecamp soit reçu opposant et demande qu'il soit procédé à la formation du jury.

M. Dubois, organe du ministère public, combat ces conclusions et fait observer que l'opposition n'a pas été formée dans les délais prescrits par la loi.

Après avoir délibéré, la cour déclare l'opposition non recevable, dit que l'arrêt par défaut devient définitif et condamne Lecamp aux dépens.

CHARENTE-INFÉRIEURE.—On écrit de Rochefort :

« Le deuil enveloppe notre ville, jadis si gaie et si riante. Le choléra, ce terrible fléau, laisse chaque jour dans la maison du pauvre les traces les plus cruelles de son sinistre passage. La population ouvrière, celle principalement à laquelle un logement aéré et une nourriture saine font défaut, est épouvantablement décimée. Il est des rues où l'on rencontre six à sept cercueils. Devant tant de personnes subitement frappées; une certaine agitation populaire a pris un caractère menaçant. Les autorités s'en sont inquiétées et ont fait afficher une proclamation pour rappeler à la raison cette population égarée par la douleur et l'ignorance. »

A NOS ABONNÉS.

Les circonstances de force majeure qui ont suspendu notre publication, et les pertes matérielles qui en sont résultées, nous obligent à demander à nos amis le sacrifice du prix de leur abonnement pendant la durée de la suspension du journal.

Toutefois, ceux de nos abonnés qui, en raison de leur position particulière, ne consentiraient pas à ce sacrifice, seront indemnisés par une prorogation d'échéance égale à la durée de la suspension du service de leur feuille, pourvu qu'ils nous adressent leur réclamation en renouvelant leur abonnement.

Les abonnements nouveaux et réabonnements dateront du 1er septembre prochain.

Toute demande d'abonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS..............	Un an	20 f.,	Six mois	11 f.,	Trois mois	6 f.
DEP. ET ETRANG.	—	32	—	17	—	9
PAYS à surtaxe..	—	50	—	26	—	14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DÉP., ÉTR..	—	8	—	4	—	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 : Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron : Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois.	40 c.	Annonces anglaises....	40 c.
Cinq à 9 — —	30	Réclames-notices........	40
Dix fois et plus.	20	Faits de publicité..	1 fr. 50

FAITS DIVERS.

M. Victor Grandin, représentant du département de la Seine-Inférieure, est mort hier soir à Paris, rue Cassette, d'une attaque de choléra.

— La rue Montmartre, l'une des premières artères de la capitale, par laquelle il passe 70 personnes en moyenne par minute, 4 200 par heure, 100 800 par jour et 36 792 000 par an ; trois voitures, en moyenne, par minute, 180 par heure, 4 320 par jour, 120 600 par mois et 1 555 200 par an, est la rue de Paris dont le pavage est le plus mal entretenu.

— La ville de Versailles s'occupe activement aujourd'hui d'organiser un magnifique hyppodrôme pour les courses d'automne, dans une vaste et belle prairie située au couchant de la pièce d'eau des Suisses. Cet hyppodrôme, par sa situation pittoresque et la nature de son terrain gazonné, sera assurément le plus beau et le meilleur hippodrome de France. On sait que celui de la plaine de Satory avait l'inconvénient d'être au sommet d'un plateau, dont les rampes étaient très fatigantes pour les chevaux aussi bien que pour les piétons.

— Trois hommes ont déjà eu les membres brisés dans les combats de taureaux récemment introduits à l'Hippodrôme.

Et la police du gouvernement républicain ne fait pas fermer un spectacle immonde que les gouvernements antérieurs et monarchiques n'avaient jamais autorisés.

— Il est au Louvre un musée situé au rez-de-chaussée dans la cour du grand palais, qui intéresse au plus haut point les artistes et le public; c'est le musée de sculpture des artistes français; c'est le musée où se trouvent les inimitables ouvrages des sculpteurs de la renaissance et de Pujet. Eh bien! ce musée a cessé, depuis plusieurs mois, d'être ouvert au public. Pourquoi? Nul ne le sait, mais probablement parce qu'on oublie de l'ouvrir.

—Depuis qu'on ne permet plus aux chanteurs des cafés-concerts de chanter la *Marseillaise*, les *Chants du Départ* et *des Girondins*, le public fait chanter tous les jours à outrance l'hymne du *Vengeur*, finissant au cri de *vive la République!!!*

Hier au soir, dans les Champs-Elysées, ce cri national ranimait tous les échos.

— Neuf chemins de fer rayonnent en ce moment autour de Paris, savoir : Orléans, Sceaux, Chartres, Versailles, Saint-Germain, Rouen, Nord, Strasbourg et Lyon.

Chacun de ces chemins a tous les jours, en moyenne huit convois partant et huit arrivant, au total 144 convois arrivant et partant.

Chaque convoi contenait en moyenne 300 personnes, c'est un mouvement quotidien de 43 200 personnes qui a lieu aux neuf embarcadères parisiens.

—Un journal du Jura fait le récit suivant, qui contient un utile avertissement :

« Une troupe de marchands ambulants, qui faisait aussi tirer à la loterie dans les foires et fêtes de village, s'était rendue le 14 à Saint-Germain-du-Bois, gros village situé sur la limite du Jura et de Saône-et-Loire, près de Louhans. Elle avait plusieurs voitures dans lesquelles elle couchait.

» Dans la nuit du mardi au mercredi, à l'heure où tout le monde sommeille, cette troupe s'introduisit, après effraction, dans la maison d'un nommé Fèvre, marchand drapier, qui demeure en face du principal aubergiste de Saint-Germain-du-Bois, M. Burdi.

» Les voleurs commencèrent leur pillage; ils étaient déjà fort avancés quand la lumière qu'on promenait dans le magasin éveilla l'attention des habitants de l'hôtel Burdi, qui n'étaient probablement pas encore tous couchés. L'alerte fut bientôt donnée, et la brigade de gendarmerie qui loge tout près fut immédiatement sur pied La troupe de voleurs était nombreuse, la lutte s'engagea. L'aubergiste Burdi paya courageusement de sa personne; plusieurs coups de poignard ou de couteau lui ont traversé la poitrine, et il est en ce moment ou mort ou en grand danger. Un des gendarmes a été blessé à la cuisse.

» Après une lutte opiniâtre et une poursuite à travers champs par la gendarmerie, dix-sept personnes de la bande ont été arrêtées, dont dix hommes et sept femmes; l'une a un enfant à la mamelle.

» Une de ces femmes qui portait la bourse possédait 1 200 francs en numéraire; les voitures étaient remplies de cristaux, de porcelaines, d'étoffes, etc. Les voleurs ont été immédiatement transférés dans la prison de Louhans. »

— On lit dans le *Censeur de Lyon* :

« Plusieurs descentes de justice ont eu lieu ces jours derniers dans les communes de Villard et Villeneuve par M. le commissaire de police de l'arrondissement de Trévoux, un détachement de guides commandé par un officier et la gendarmerie. Des perquisitions ont été faites ainsi que plusieurs arrestations. »

— On lit dans le même journal :

« M. Philippe Bigard est inventeur breveté d'un appareil qui laisse loin derrière lui les cloches à plonger les plus perfectionnées. C'est une sorte de vêtement garni de cuir, d'étoffe imperméable, à l'aide duquel il descend dans la partie la plus profonde des fleuves et y séjourne des heures entières. On conçoit de quelle importance est cette invention.

» Dimanche dernier, M. Bigard a fait à Mâcon une expérience publique de son appareil en présence de nombreux spectateurs. Il a parcouru, au point le plus profond de la Saône, un espace de quatre à cinq cents pas, et, avant de sortir de l'eau, il a fait des trous à une planche; il a ramassé une pièce de monnaie dont il a reconnu le millésime et pris un gros poisson qu'il a exposé frétillant aux regards du public; il a, en un mot, prouvé que, muni de son appareil, on peut agir sous l'eau aussi facilement que sur terre.

» M. Bigard se propose de répéter à Lyon les expériences publiques qu'il vient de faire à Mâcon. »

— On lit dans la *Tribune de la Côte-d'or* :

Le 15 du courant, un incendie se manifestait en plein jour, à Nolay, chez un teinturier qui fait partie de la compagnie des pompiers. Grâce au zèle de cette dernière et à l'empressement de la population, le feu a été bien tôt maîtrisé. Mais ce que nous ne pouvons passer sous silence, c'est la fraternelle et noble conduite des pompiers, qui, le lendemain du sinistre, se sont tous mis à l'œuvre, pour réparer les dégâts causés chez leur camarade par le sinistre de la veille. Artisans de tous les corps d'état, ils se sont tous empressés d'effacer les traces du feu. La maison a été restaurée, comme par enchantement, et leur camarade a pu être réintégré le soir même. Voilà de ces actes honorables que la publicité doit signaler à l'admiration de tous.

— On lit dans le *Sémaphore de Marseille*, du 24 :

« Le paquebot à vapeur de l'état le *Véloce*, venant de Civita-Vecchia, est entré hier dans notre port. Ce paquebot a amené à Marseille 200 militaires de l'armée expéditionnaire blessés ou convalescents, qui ont été transportés à l'hôpital militaire par les omnibus de l'entreprise Crémieu. Le *Véloce* est reparti immédiatement pour Toulon. »

— Le 20 de ce mois a eu lieu la distribution des prix aux élèves des deux sexes de l'institution des Sourds-Muets de Lyon, dirigée par M. et Mme Claudius Forestier, sous la présidence du maire de cette ville.

Parmi différents exercices qui ont vivement intéressé les spéculateurs, on cite une petite pièce : la *Piété filiale*, mimée avec beaucoup de finesse et d'aplomb par les élèves, ainsi que des fables de La Fontaine.

— Nous lisons dans l'*Indépendant du Nord*, sous la rubrique Lille :

« On s'entretient dans notre ville du traitement appliqué par MM. Delattre, Motte-Bossu et plusieurs autres industriels, à Roubaix, aux ouvriers de leurs fabriques attaqués du choléra. Ce traitement, déjà employé en Hollande, à Rouen et dans plusieurs de nos centres manufacturiers, consiste à transporter le malade, dès les premiers symptômes, dans la salle chauffée par les générateurs, et à l'y laisser, enveloppé de couvertures de laine, jusqu'à ce que l'élévation de la température et la vapeur dont est saturée l'atmosphère aient rappelé énergiquement la chaleur vitale et la transpiration. Il paraît que jusqu'ici ce traitement si simple et si puissant a constamment réussi, et qu'aucun des cholériques qui y ont été exposés n'a succombé. Tous ont été en pleine convalescence au bout de huit à douze heures.

» Nous appelons, sur ce fait important et constaté par de nombreuses expériences, l'attention des médecins de nos hôpitaux, et surtout celle des conseils municipaux des communes les plus maltraitées.

» Il serait bien simple d'établir dans chacune une étuve à haute température, 36° ou 40° centigrades, dont l'air humide serait constamment renouvelé; de reproduire, en un mot, les salles dont nous parlons, et qu'on n'a pas partout à sa disposition, et d'y faire transporter les malades dès le début de l'épidémie. »

— La commune de Chavignon, canton de Vailly, qui a tant souffert du choléra, vient d'être attristée par un accident bien malheureux. Le 19 de ce mois, le jeune Droux, âgé de 21 ans, fils de M. Droux, relayeur des diligences de ce pays, était allé comme d'habitude au Moulin-Rouge, qu'il conduisait pour son père; tout à coup il reparut à la maison en disant à sa mère : Je suis mort! et, une heure après, il avait cessé de vivre. En graissant le moulin il avait laissé prendre sa blouse dans les engrenages qui se brisèrent eux-mêmes. La pression qu'il en éprouva lui occasionna la mort. (*Quetteur de St.-Quentin.*)

— Il y a quelques jours, un convoi d'essai avait été lancé sur le chemin de fer de Paris à Strasbourg; pendant la marche, un imprudent voyageur voulut sortir d'un wagon, malgré les représentations qui lui étaient faites sur le danger auquel il s'exposait dans un moment où le train courait avec une grande vitesse; mais quelle que fût l'agilité qu'il mit dans son élan, il tomba et fut littéralement coupé en deux, en face du Port-à-Binson. (*Idem.*)

— On lit dans la *Constitution*, de la Charente :

« Il y a des maires qui ont conservé l'habitude de mettre sur leurs adresses : *Au citoyen sous-préfet*, etc.. M. le sous-préfet leur répond : *A monsieur le citoyen maire*, etc... C'est-il méchant! »

— Il paraît, dit le *Glaneur d'Eure-et-Loir*, qu'on est loin d'avoir renoncé à l'idée de concéder à une compagnie l'exploitation du chemin de fer de Chartres. On disait même ces jours derniers que le traité avait été signé avec M. Rotschild. On sait qu'il faut l'assentiment de l'Assemblée; mais on était sûr, disait-on, de l'obtenir.

— L'inauguration de la statue Monge aura lieu, à Beaune, le 2 septembre prochain.

— Nous lisons dans le *Censeur de Lyon* :

« La cour d'assises de l'Isère, dans son audience du 20 août, a jugé l'affaire relative aux troubles de Bourgoin.

» Bourgoin, cette ville ordinairement si paisible, a failli être plongée le 15 juin dernier dans toutes les horreurs de la guerre civile. Une terrible conspiration, qui avait des ramifications avec Lyon et Paris, et qui se composait de *deux* affiliés, y aurait infailliblement éclaté sans le courage d'un *honorable* citoyen qui, pour sauver son pays, s'est décidé à un acte qui lui répugnait sans doute, mais auquel il a dû se résoudre par un sentiment que chacun appréciera.

» Sur ses indications, l'autorité prit toutes les mesures que comportait la gravité des circonstances et que favorisait si bien l'état de siége. Deux citoyens furent brutalement arrêtés et conduits à Grenoble, comme de grands criminels, au milieu de six gendarmes et de quelques hussards.

» Une information fut commencée sans retard. MM. les blancs de l'endroit y déposèrent leurs rancunes et leurs frayeurs, et les deux inculpés furent bientôt reconnus coupables de complot pour le renversement de l'Etat, cela va sans dire, et d'attentat contre le gouvernement, crimes que la royauté punissait tout simplement de la peine de mort.

» Cette importante affaire amenait lundi passé sur le banc des assises les citoyens Stœpel, brasseur de bière, et Fays, rentier à Bourgoin. Le jury, après quelques instants de délibération, a rapporté un verdict négatif sur toutes les questions. Le nombreux auditoire qui se pressait dans la cour d'assises a alors fait entendre un cri immense de : Vive la République! Vive le jury!

» Le lendemain, c'était le tour des citoyens Champollion, Piot, Amillac, Paul Chatain, Renaud et Journès, de Grenoble, poursuivis par le ministère public et traduits aux assises pour *cris séditieux et désobéissance aux lois*. Le jury a encore apporté à leur égard un verdict négatif sur toutes les questions. »

— On écrit de Vallon au *Courrier de la Sarthe* :

« Lundi 20 courant, à 3 heures du matin, les cloches de notre église sonnaient à toute volée, et l'on vit bientôt partir en pélerinage une longue procession, curé, vicaire et *libre* champêtre en tête. Ce pélerinage se rendait à Notre-Dame-du-Chêne, commune de Vion, près Sablé, à 30 kilomètres de Sablé, Pourquoi? Tous disent que c'était tout simplement pour implorer la Vierge en faveur de notre enfant du miracle; mais le prône du curé annonçait que l'*intention de cette caravane était particulière*.

» Respectons les *intentions particulières*, même celles qui ont fait faire, le jour de la Saint-Henri, une procession dans la chapelle du château de Vallon; respectons-les même quand, à quelques curieux près, les *intentionnés* appartiennent au parti qui, depuis 19 ans, professe le culte de la légitimité, et qui, manifestant aujourd'hui de la manière la plus ouverte sa haine pour la République, répand ces pièces de 5 fr. et de 50 c., à l'effigie de *Henri V, roi de France et de Navarre*, que l'on fait circuler dans tous les cabarets.

» La procession a, du reste, été fort gaie, aller et retour compris, sauf les cris de *à bas les chouans* qui l'ont accueillie dans quelques communes où elle a passé. Une observation, cependant.

» Si mille à onze cents républicains, à un mot d'ordre donné, non au prône, puisqu'ils n'ont ni chaires, ni synagogues, qu'ils n'ont plus même de clubs, mais par la presse ou autrement si, dis-je, mille citoyens voulaient se réunir à un jour, à une heure indiqués à l'avance, des diverses communes voisines, dans la lande de Vion, sous prétexte de prier la vierge miraculeuse du Chêne pour la conservation et la prospérité de la République démocratique;

» Seraient-ils bien certains de ne point recevoir contre-ordre de M. le procureur de la République?»

— Un cantonnier du chemin de fer avait été envoyé en remplacement à une station des bois de Meaux avec ordre de ne quitter son poste que lorsqu'il serait relevé. Le malheureux resta là trente-six heures sans manger. Près de défaillir de besoin, la nécessité lui suggéra l'idée suivante, qu'il ne tarda pas à mettre à exécution. Les cantonniers ont deux drapeaux, un vert qui veut dire : *continuez*, et un autre rouge qui signifie : *arrêtez*. Il tendit le drapeau rouge au premier train qui passa. Le mécanicien s'arrêta inquiet : le pauvre cantonnier lui conta son angoisse; l'autre gronda un peu et reprit sa route, mais peu après, sur son rapport, le cantonnier fut relevé. (*Journal de Seine-et-Marne.*)

— Le nommé Charles Hébrant, employé à la scierie d'Eu, fut enlevé, en graissant les machines, par une sangle qui l'étreignit entre une poulie et un mur séparés seulement l'un de l'autre par une distance de 16 centimètres. La pression fut si violente que quatre moulages mus par l'eau et la vapeur s'arrêtèrent spontanément. Ce malheureux, en se sentant enlever, s'écria : Au secours! je suis perdu! Sa position était telle, en effet, qu'on ne devait point songer à le retirer vivant. Mais il put être dégagé assez promptement, grâce au dévoûment de M. Adolphe Pion, qui s'empressa de couper la courroie. Hébrant, quand on parvint à le retirer, avait la peau entièrement écorchée depuis le ventre jusqu'au bout des pieds : on eût dit que ses habits avaient été moulus. Les soins empressés que lui prodiguèrent les assistants et M. Fable, médecin, le rappelèrent à la vie; il est aujourd'hui en pleine convalescence. On n'a point d'exemple d'une guérison aussi miraculeuse. (*Pilote de la Somme.*)

MERLEMONT. — Un violent incendie a éclaté samedi soir vers neuf heures, et a détruit une partie de la ferme du château appartenant à M. Descourtils de Merlemont. Le feu s'est manifesté au même moment sur deux points assez éloignés l'un de l'autre, et il a pris aussitôt un tel degré d'intensité, que tous les efforts auraient été impuissants à sauver les bâtiments attaqués.

13,509 gerbes de blé que contenait la grange ont été consumées, et bientôt le grand comble et la couverture se sont affaissés et ont donné un nouvel aliment aux flammes. Au même instant le feu, qui avait pris d'abord à un bâtiment en chaume, a attaqué par le milieu des étables de 200 pieds de longueur, construites en pierres et couvertes en tuiles, dont les combles contenaient plus de 10,000 bottes de fourrages, et s'étendant d'une extrémité à l'autre, présenta tout à coup un spectacle effrayant. La perte est évaluée à 90,009 fr. environ. (*Pilote de la Somme.*)

A la Commission des Trente [1].

Membres de la commission, MM.

LEVAVASSEUR.	CALLET.
SAVATIER-LAROCHE.	DE SÈZE.
DE MELUN (Armand).	GODELLE.
DE RIANCEY.	DE MONTALEMBERT.
DE RÉMUSAT.	ARAGO (Emmanuel).
DE LESPINAY.	NAUDOT.
DE MELUN.	BUFFET.
CORDIER.	ANCEL.
CORNE.	DUPIN (Charles).
LAVERGNE.	DE BEAUMONT (Gustave).
PARISIS (évêque de Langres).	THIERS.
BÉCHARD.	COQUEREL.
LOUVET.	PISCATORY.
NOAILLES DE MOUCHY.	LEQUIEN.
DE MONTEBELLO.	PROA.

— Le bonheur est une idée neuve en Europe.

Ceux qui font des révolutions à demi ne font que creuser un tombeau.

Il ne faut pas souffrir qu'il y ait un malheureux ou un pauvre dans l'Etat : ce n'est qu'à ce prix que l'on aura fait une révolution et une république véritable.

Il faut encore quelques coups de génie pour nous sauver.

I.

Les pages suivantes étaient livrées à l'impression lorsque l'ordre du jour de l'Assemblée fit consacrer la séance du 9 juillet à la proposition de M. Armand de Melun, relative à la nomination d'une commission permanente de trente membres devant préparer et examiner les lois sur la prévoyance et l'assistance publique.

La proposition de M. A. de Melun se rattache trop à notre monographie de la misère à Paris pour que les discussions qu'elle a soulevées à l'Assemblée et dans les bureaux ne nous imposent pas le devoir d'en apprécier, d'en discuter les tendances.

C'est ce que nous allons faire.

II.

M. THIERS.

A tout seigneur, tout honneur : M. Thiers, en sa qualité de personnage politique le plus important de la *Commission des Trente*, doit attirer d'abord notre attention.

M. Thiers, en bon sceptique, — il le déclare lui-même, — ne croit pas à l'extinction de la misère;

M. Thiers, défenseur et prôneur du monopole banquier, n'admet aucune institution nouvelle de crédit;

M. Thiers, économiste, affirme que la question de l'assistance est une très-simple question.

Nous citons le *Journal des Débats* du 13 juillet 1849 :

« M. Thiers a combattu avec force les chimè-

(1) Extrait d'un ouvrage de M. Perreymond sur la misère parisienne, qui paraîtra incessamment à la Librairie sociétaire, 25, quai Voltaire.

» res et les illusions dangereuses et fatales que le » parti démocratique répand avec obstination » dans l'esprit du peuple. Parmi ces illusions, il » n'y en a pas de plus fausse et de plus folle, a-t- » il dit, que celle qui vient en ce moment se mé- » ler à la question si simple de l'assistance et en » veut faire sortir la promesse mensongère de » l'extinction de la misère. Je suis peu crédule, » a continué M. Thiers, et non-seulement je n'ad- » mets pas les théories innombrables que cha- » que jour voit éclore, mais je n'admets aucune » institution de crédit quelconque. »

Voilà qui est clair, net et tranché.

Or, pour résoudre l'amélioration du sort du peuple, c'est-à-dire de trente-deux millions de personnes, M. Thiers n'est nullement embarrassé :

« C'est, dit-il, dans l'équilibre du budget, dans » la restauration de nos finances surtout, qu'il » faut s'appliquer à chercher le secret de l'amé- » lioration du sort du peuple. »

Il ajoute : « Ce n'est pas qu'il n'y ait absolu- » ment pas autre chose à faire, dans l'intérêt des » classes pauvres et laborieuses, que de songer à » conquérir cette parfaite situation financière. On » peut directement aussi faire de bonnes choses, » imaginer des institutions utiles en faveur des » catégories extrêmes, de la vieillesse et de l'en- » fance; mais il y a très peu, excessivement peu » à faire dans l'intérêt des adultes et des travail- » leurs appartenant à l'âge intermédiaire. Cepen- » dant je crois qu'il sera possible, dans une cer- » taine mesure, de remédier aux inconvénients » et aux désastres du chômage. »

Enfin, M. Thiers, qui aime, comme l'on sait à se poser en victime, conclut par ces mots : « Il » serait inique de prendre pour de l'insensibilité » et pour de la dureté à l'égard des classes souf- » frantes, de sa part et de la part de ses amis, la » conviction réfléchie de leur impuissance à ex- » tirper du sein de la société des maux à ja- » mais inhérents à leur nature, et à dépasser la » mesure humaine du progrès ! »

L'esprit superficiel et irréfléchi de M. Thiers se révèle tout entier dans ces lignes.

Ainsi, il est bien entendu : l'amélioration du sort du peuple sera réalisée dès que l'on aura obtenu l'équilibre dans le budget, ce fameux équilibre que M. Thiers a compromis de gaieté de cœur, en 1840, pour près d'un milliard. Il est vrai qu'à cette époque, M. Thiers, déjà plusieurs fois ministre, ne s'était pas encore proposé l'amélioration du sort du peuple.

L'équilibre dans le budget, la restauration de nos finances ! Et comment, s'il vous plaît, si vous vous opposez systématiquement à toute institution nouvelle de crédit? Si vous ne concevez que le gouvernement par la force de 500 mille baïonnettes? Si vous n'admettez aucune réforme dans les coûteux rouages administratifs actuels?

Vous ajoutez, qu'on pourra imaginer des institutions utiles en faveur de la vieillesse et de l'enfance.

Adorateur fétichiste du passé dans la question capitale des finances, vous n'aurez pas besoin de grands efforts d'imagination pour améliorer *quelque peu* la position de ces deux classes de personnes.

L'enfance, que vos lois cruelles abandonnent à 12 ans, faisant un coupable d'un orphelin sans ressources, sera peut-être *protégée*, à votre façon, jusqu'à 14 ou 15 ans. Les enfants-trouvés, dont vous cotez la vie au prix de 2 centimes par jour, *jouiront* peut-être d'un centime de plus. Les vieillards, les aveugles, les paralytiques qui, à Paris même, au milieu de mille établissements de bienfaisance, frappent, hélas ! bien souvent inutilement à la porte des hospices; ces pauvres déshérités pourront moins difficilement trouver où reposer leur tête.

Le nombre d'enfants et de vieillards secourus par l'Etat s'augmentera de quelques milliers de personnes. Vous réaliserez ces améliorations *partielles*, car elles sont faciles et coûtent peu ; mais dès que l'équilibre du budget pourra être compromis, vous vous arrêterez, et il le sera bientôt.

Vous mourrez à la peine comme M. Humann, et comme lui vous n'aurez rien accompli de grand et de durable.

Or, savez-vous, monsieur Thiers, où se trouve l'équilibre du budget ? Après les utiles réformes que l'on peut apporter à notre système financier, il se trouve précisément, comme toute autre amélioration, dans la classe des travailleurs adultes appartenant à l'âge intermédiaire, dont vous négligez presque entièrement la force et la puissance.

Il y a, dites-vous, très peu, excessivement peu à faire dans leur intérêt, si ce n'est de remédier, dans une *certaine mesure*, aux désastres du chômage.

Erreur profonde, M. Thiers. Ces hommes, jeunes et vigoureux, représentent le travail ou la PRODUCTION; ils possèdent dans leur bras le pain dont vous vous nourrissez et qui nourrit la France entière, les vêtements dont vous vous couvrez et dont nous nous couvrons, les maisons qui nous abritent.

Eh bien! si l'activité de ces citoyens est mal dirigée ou perdue, si leur travail au lieu de produire 20 ne produit que 5, n'y aura-t-il rien ou peu à faire dans leur intérêt et celui de la société entière? Faudra-t-il que toujours et éternellement la France souffre des mauvaises conditions dans lesquelles se trouvent le travail et les travailleurs.

Donc, s'il y a *quelque chose* à faire dans l'ordre économique pour arriver non plus à l'assistance de quelques-uns, mais à l'assistance générale, — car nous souffrons tous, — vous trouverez M. Thiers, qu'il est indispensable de s'occuper beaucoup et toujours de la classe des travailleurs adultes, des PRODUCTEURS.

Lorsqu'on se pose en homme d'Etat, comme vous le faites, M. Thiers, lorsqu'on a la prétention grande d'administrer un grand pays, on mérite d'être taxé d'insensibilité et de dureté à l'égard des classes souffrantes, si l'on ne sait pas trouver les moyens de les affranchir de la misère, on le mérite d'autant plus lorsqu'on déclare que l'on a la *conviction réfléchie* de son impuissance à extirper du sein de la société les maux matériels qui l'oppressent et la tuent.

Vous avez passé par différents ministères, monsieur Thiers, et vous n'avez trouvé, ni dans votre cœur, ni dans votre intelligence, aucune des solutions impérieuses que notre époque a charge de résoudre.

Vous n'êtes donc qu'une nullité administrative.

Si vous ne voulez pas être attaqué dans votre sensibilité, tenez-vous à vos brillants succès de tribune, — *verba volant*, — ne visez pas à régir les destinées de 35 millions d'hommes, dont 32 vivent continuellement dans un état de misère ou de gêne.

Ah! combien le peuple avait eu de sagesse en vous fermant les portes de l'Assemblée constituante !

Plus tard la bourgeoisie vous les a ouvertes. elle s'en repentira, car vous n'avez jamais pris ses véritables intérêts. Vous n'avez jamais défendu que ceux de la haute bourgeoisie financière : aujourd'hui même, en suivant vos anciens errements, en n'admettant *aucune institution de crédit quelconque*, vous vous déclarez le plus dur, le plus implacable, le plus insensible ennemi de la presque totalité de la classe bourgeoise.

Vous pactisez, M. Thiers, avec les monopoleurs du numéraire et du crédit, et vous avez la prétention de concourir à l'amélioration du sort du peuple, d'un peuple nombreux et compacte, dévoré par les besoins de *première nécessité*.

Quelle utopie, M. Thiers !

Les physiologistes et les thérapeutes livrent-ils le corps étiolé d'un malade souffrant, son sang appauvri par des douleurs chroniques, aux sangsues voraces et insatiables ? Non ?

Thérapeute politique ou social, pourquoi le faites-vous, M. Thiers ?

L'AUTEUR DU BILAN DE LA FRANCE.

(*La suite prochainement*.)

PETITE CORRESPONDANCE.

Palma.—M. P. B.—Reçu votre lettre du 28 juillet et celle de V. Remerciem. affect.—L'incluse a été rem. à T., qui est bien sensible au souv. de V.

Tonn.—A un ancien.—Reçu.—Bien affect. souv.

Bourse du 27 Août 1849.

Aucune nouvelle politique ne circulait en Bourse, aussi les cours se sont soutenus et la hausse s'est constamment maintenue. La rareté des titres par suite de l'approche du coupon et l'escompte de 40,000 fr. de 5 0[0 ont contribué à maintenir cette valeur.

On fait des arbitrages sur le 3 0[0.

Le 5 0[0 au comptant, ouvert à 89 fr. 60, a fait au plus bas 89 fr. 60, au plus haut 89 fr. 75, et a fermé à 89 fr. 75.

Le 3 0[0, ouvert à 54 fr. 60, a fermé à 54 fr. 90.

Les actions de la banque de France ont fermé comme samedi à 2,280 fr.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt du j.
Trois 0/0	54 55	54 95	54 60	54 95
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0	89 45	89 75	89 50	89 75

27 août. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.	
3 0/0 j. du 22 juin...	54 90
5 0/0 j. du 22 mars.	89 75
VALEURS DIVERSES.	
Banque de France.	2280 »»
Ob. de la Ville anc.	1230 »»
— — nouv.	1170 »»
— St-Germ. 1842.	845 »»
— Versailles......	745 »
— Orléans. 4 0/0.	975 »»
— Nouvelles.	960 »»
— Rouen, 4 0/0...	722 50
— Nouvell., 1849.	860 »»
— Havre j. mars.	710 »»
— Nouvelles.	825 »»
— Marseille......	700 »»
— Orléans. jouis.	475 »»
— Cert. de Lyon.	[illegible]
Quatre-Canaux......	1100 »»
Jouissance.	85 »»
Bons du Trésor...	5 1/2
Forges Aveyron.....	3000 »»
Monceau-s.-Sambre	1350 »»
Nord (hauts four.).	900 »»
Charbon belge......	325 »»
Zinc V.-Montagne.	2745 »»
— Stolberg.	500 »»
Mines de la Loire...	255 »»
FONDS ÉTRANGERS.	
Belg. 5 0/0 1840...	97 »/»
— 5 0/0 1842...	97 1/4
— 4 1/2......	88 »/»
— 3 0/0......	65 1/4
— 2 1/2 0/0......	47 7/8
— Banque......	685 »/»
— — 1841.	1020 »/»

Espag. dette active.	23 »»
— — 3 0/0...	34 5/8
— Dette intér...	26 3/4
Naples, récép. Roth.	83 75
Romain, emprunt...	73 1/2
Haïti, emprunt......	485 »»
Piémont, emprunt.	877 50
— Nouveau.	808 »»
Lots d'Autriche....	325 »»
2 1/2 hollandais...	55 »»
CHEMINS DE FER.	
Saint-Germain ...	405 »»
Versailles, r. d.....	212 75
Versailles, r. g.....	107 50
Orléans à Paris....	762 50
Rouen............	530 »»
Havre............	250 »»
Avignon-Marseille	226 25
Bâle............	102 50
Centre............	303 »»
Boulogne.........	»» »»
Bordeaux.........	304 75
Nord............	425 »»
Strasbourg	353 75
Nantes............	301 50
Monter. à Troyes..	120 »»
Dieppe Fécamp....	175 »»
BOURSE DE LONDRES du 25 août.	
3 0/0 consolidés...	92 3/.
3 0/0 au 11 sept....	92 3/4
TAXE DU PAIN.	
1re qualité le kilo..	32 ½
2e — —	24

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 28 Août.

THEATRE DE LA NATION.—Lundi 3 septembre réouverture.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—La Chûte de Séjan.

OPERA COMIQUE.—Haydé.

THEATRE-HISTORIQUE.—Le chevalier d'Harmenthal.

VAUDEVILLE.—Une semaine à Londres, 5 numéro.

GYMNASE.—Quitte pour la peur, Mauricette, la Belle-Mère, un Duel.

THEATRE-MONTANSIER.—Le Groom, l'Oiseau, E. H.

VARIETES.—Compatriotes, les Caméléons, le Marquis.

PORTE-SAINT-MARTIN.—La Biche au bois.

AMBIGU-COMIQUE.—Le Juif errant

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 167. Mercredi 29 août 1849.

VOS ENFANTS PRATIQUE SERVIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS. Trois mois. . . . . 6 f. Six mois. . . . . 11 f. Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉPARTEMENTS. Trois mois. . . . . 9 f. Six mois. . . . . 17 f. Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 28 AOUT.

Plus d'impôt des boissons.

Certains journaux sont remplis de doléances sur la témérité, l'impéritie de l'Assemblée constituante, qui a privé subitement le budget des ressources puisées dans l'impôt des boissons, sans assurer préalablement au Trésor les moyens de combler cette lacune.

La suppression de l'impôt des boissons est au contraire un des actes les plus réfléchis, les plus politiques et les mieux conçus de l'Assemblée constituante.

En règle générale, en temps ordinaire, oui sans doute il ne faut jamais tarir une source du revenu public sans en ouvrir immédiatement une nouvelle; mais il est des circonstances dans lesquelles ces règles de prudence administrative doivent céder le pas à des considérations beaucoup plus hautes.

L'ordre et le progrès, ces deux conditions de la vie sociale, sont à jamais inséparables en France du gouvernement républicain et démocratique. Renverser la république, ce serait inaugurer chez nous la plus épouvantable anarchie, l'Assemblée constituante en avait pleine conscience.

Près de se retirer devant une bruyante coalition de tous les vieux partis qui lui demandaient à grands cris sa dissolution, justement inquiète des résultats électoraux préparés par un ministère Faucher-Falloux, l'Assemblée constituante a voulu sauvegarder, par une mesure financière, cette république contre laquelle une autre mesure financière avait été si perfidement exploitée.

M. Achille Fould, qui fut accusé en pleine Assemblée nationale et par les témoins les plus honorables d'avoir proposé au gouvernement provisoire des mesures beaucoup plus expéditives, a déclamé, déclame encore aujourd'hui, dans une pièce adressée au *National*, contre l'impôt des quarante-cinq centimes. La réaction sait à merveille quel tort un impôt impopulaire peut faire à un gouvernement, à un parti. Eh bien! qu'elle essaie aujourd'hui de rétablir l'impôt des boissons, elle y trouvera ses quarante-cinq centimes et mieux encore.

Placer des adversaires politiques déloyaux capables de tout, qui, depuis février, se sont refait une influence par la calomnie seule, dans cette alternative terrible de laisser dans le budget un déficit énorme ou de rétablir un impôt odieux et qui les tuera, c'est une excellente tactique et dont nous félicitons vivement l'Assemblée constituante.

Si habile que fût cette mesure, nous ne songerions pourtant pas à l'applaudir, à la justifier même, si elle était réprouvée par la conscience, si elle blessait les lois de la justice, si elle compromettait sérieusement l'avenir du pays.

Mais cette mesure n'est pas seulement un acte défensif, une riposte habile, énergique et qui a porté coup, c'est une résolution parfaitement légitime et tout aussi conforme aux intérêts matériels du peuple français qu'aux intérêts moraux du gouvernement démocratique.

La suppression d'un impôt écrasant pour l'agriculture, d'un impôt inique et vexatoire dans sa perception, d'un impôt frappant surtout le consommateur pauvre, et poussant le commerce à la falsification des denrées, la suppression d'un pareil impôt est toujours un droit et un devoir.

Son abolition laisse au Trésor une lacune qu'il faut combler; rien n'est plus juste; mais si les démocrates à qui l'on doit cette abolition n'ont pas formulé immédiatement et par articles les institutions financières qui peuvent parer au déficit, ils ont laissé pour cette rédaction un délai de plus de six mois à l'Assemblée législative.

Nous disons *rédaction*, car les idées mères ne sont pas à découvrir, et l'Assemblée actuelle sait fort bien quelles institutions financières correspondent aux principes généraux d'une république démocratique.

Banque d'État, émission de billets garantis par les mines, salines, chemins de fer, canaux et autres exploitations publiques;

Assurances nationales appliquées à tous les genres de sinistres;

Impôt sur le revenu, désagréable pour les privilégiés et les spéculateurs, sans aucun doute, impôt dont nous voyons parfaitement les mauvais côtés, mais qui deviendra le plus facile à régler et à percevoir de tous les impôts, quand la France aura fait quelques pas dans la voie de l'association intégrale;

Ce ne sont là que les premiers éléments des idées financières contenues dans tous les programmes de la démocratie.

Eh bien, messieurs nos législateurs, il faut arriver à ces mesures qui soulagent les pauvres, tout en contrariant certains riches aveuglés; il faut en venir au papier-monnaie bien garanti, aux assurances nationales, aux comptoirs communaux, à l'impôt du revenu, à l'impôt progressif, à toutes ces idées qui effraient beaucoup d'entre vous, mais qui sont aimées des ouvriers, et qui seront bientôt adoptées par les paysans.

Ou la banqueroute, ou le rétablissement de l'impôt des boissons, qui est, dès à présent, une dangereuse chimère, ou l'organisation du crédit démocratique, vous n'avez pas d'autres chemins pour sortir de la situation actuelle.

Et ceux qui vous y ont placés ont bien mérité de la patrie.

La commission de l'extrême gauche continue à se réunir pour discuter les divers projets de loi dont l'appréciation sera soumise à l'Assemblée législative.

Jusqu'à présent les membres de cette commission se sont spécialement occupés des projets de loi de finances, présentés par M. Passy. Loin d'avoir reconnu la nécessité du rétablissement de l'impôt sur les boissons, ils pensent qu'au moyen de certaines modifications qu'ils présenteront à titre d'amendement au projet de loi sur le revenu, on pourrait obtenir l'équivalent du produit de cet impôt, et qu'il est inutile par conséquent de revenir sur le décret de l'Assemblée constituante qui l'a supprimé.

Dans une question aussi grave et qui touche de si près aux intérêts généraux, la commission de l'extrême gauche recevra avec plaisir tous les documents qui pourraient servir à lui faire connaître l'opinion du pays. — Les renseignements devront être adressés à M. Vasseur, avenue d'Antin, 25.

D'après les dernières nouvelles de Hongrie, la soumission de cet héroïque peuple éprouve encore des difficultés et des retards.

Quoique l'issue de la lutte ne soit plus douteuse, le patriotisme d'une partie de l'armée hongroise paraît vouloir vendre cher sa résignation à l'infortune.

La Paix universelle.

Nous l'avons dit, et pour ceux qui connaissent nos antécédents et nos doctrines, cette déclaration est superflue, la paix universelle, loin d'être pour nous une utopie, est un but possible à atteindre, une œuvre réalisable.

La guerre, de quelque nature qu'elle soit, est pour nous le signe évident d'une déviation de destinée.

Nous savons de science certaine, nous croyons de la foi la plus vive qu'un jour l'harmonie existera entre les hommes, au sein de la commune, de la nation, de l'humanité.

Il y a vingt ans que l'École sociétaire précise et propage les moyens de transformer les armées guerrières en armées industrielles, de grouper librement les affinités de races, de constituer, par des alliances sympathiques et démocratiques, le congrès ou le jury européen chargé de régler pacifiquement les intérêts et les différends des nations.

Nous applaudissons donc de tout cœur aux tendances générales des hommes d'élite de tous les pays qui sont venus s'asseoir en France au congrès de la paix.

Mais, en raison même de nos précédents à ce sujet, nous ne sommes pas disposés à nous payer de mots, nous sommes forcés d'exiger que ceux qui veulent le but veuillent aussi les moyens et se montrent sérieux et conséquents dans leurs actes.

Les vœux généraux et généreux sont sans doute chose excellente; ils ont surtout cela de bon, qu'ils ne compromettent personne; mais ils ne suffiraient pas pour atteindre le résultat demandé. Pour passer du principe au fait, de la pensée à la réalisation, on ne peut faire abstraction des événements qui s'accomplissent, on doit protester résolument contre tous les actes d'oppression barbare et de force brutale qui compromettent la marche des idées de paix et de fraternité des peuples.

M. Hugo, dans son discours d'ouverture au congrès de la paix, nous fait envisager l'époque prochaine où, sur la surface de l'Europe unitarisée, la guerre sera aussi impossible qu'elle l'est aujourd'hui entre les diverses parties de la France ou des États-Unis d'Amérique.

Nous le pensons comme lui, et, renchérissant sur sa pensée, nous ne nous contenterons pas de dire, que, grâce aux chemins de fer, l'Europe bientôt ne sera pas plus grande que la France du moyen-âge; nous dirons qu'elle ne l'est pas déjà plus que la France d'il y a cent cinquante ans, et qu'elle le sera bientôt moins que la France au commencement du siècle. Nous ajouterons qu'au point de vue de la communication de la pensée, élément si important de l'unité d'administration, le télégraphe électrique y aura bientôt annulé la distance.

Rien n'est donc si facile à comprendre, rien n'est donc si admissible, dans un avenir prochain, qu'une vaste confédération pacifique des divers peuples, des diverses races qui cohabitent sur ce continent, si heureusement doué par la nature de tous les éléments de prospérité.

Mais pour que cette idée bienfaisante se réalise, suffit-il de l'existence et de la mise en œuvre des moyens matériels?

La France a été longtemps la Bourgogne, la Normandie, la Bretagne, la Provence. A ce moment, comme de nos jours, les Normands, les Bretons, les Bourguignons avaient intérêt à la paix, à l'unité d'administration et de territoire; la masse y eût gagné dans une proportion énorme.

Mais imaginez-vous, comme chose possible, Louis XI réalisant le problème, par un accord avec les ducs de Bourgogne et de Bretagne et les autres seigneurs souverains?

On sourirait à cette pensée qui soulève un monde d'impossibilités.

Pour que l'unité puissante d'aujourd'hui ait pu être consacrée par nos pères de la révolution, il a fallu, en outre des progrès matériels dont il convient de tenir grand compte, mais qui ne sont pas tout, que Louis XI se soit débarrassé de ces personnalités superbes. Il a fallu que, continuant sa politique, ses successeurs aient, règne à règne, partie par partie, fait arriver successivement, sous leur domination directe, toutes les provinces désunies de ce vaste territoire. Il a fallu que, complétant l'œuvre, Richelieu ait brisé, dans ses tiges les plus altières, cette aristocratie féodale qui tenait encore par ses racines à telle ou telle province, et qu'il ait amenée à venir saluer l'unité de la France, dans la personne de celui que les historiens de la monarchie ont nommé le grand roi.

Eh bien! vous qui prêchez la paix, à l'heure qu'il est, en présence des ruines et du sang dont l'idée absolutiste couvre l'Europe, pensez-vous sérieusement à sa réalisation par un accord fraternel entre l'autocrate de Russie, le gothique monarque de Berlin, le jeune novice d'Autriche qui se fait la main, en égorgeant la Hongrie, la reine constitutionnelle de l'aristocratique Angleterre et la République française?

Vous ne pouvez rêver une pareille folie.

Vous faites-vous idée de Nicolas donnant son concours à la Constitution, signalée par M. Hugo — qui ne l'a pas inventée — d'un grand sénat souverain, d'un conseil amphyctionique, vénérable arbitre de l'Europe?

Evidemment, telle ne peut pas être votre pensée.

Vous en convenez, d'ailleurs; vous indiquez le suffrage universel des peuples comme la source d'où doit émaner ce grand conseil des nations fédéralisées.

Donc, avant que cela se réalise, il faut, vous l'admettez et le dites, que partout soit reconnu et proclamé le principe régénérateur de la souveraineté du peuple. Il faut que les dynasties oppressives aient disparu; que les trônes soient brisés; qu'à jamais soit morte cette pensée impie qu'il y a des hommes pour qui les peuples sont créés et qui ont sur eux quelques droits de naissance; il faut enfin que le principe de la force et de la conquête soit éteint dans sa forme gouvernementale, la monarchie!...

Mais est-ce là tout? En constituant la solidarité des individualités nationales, actuelles, les accepterez-vous telles que les a faites le sabre? Avant de grouper les peuples comme des frères, ne faut-il pas qu'au sein de chacun de ses peuples l'oppression, et l'esclavage aient disparu, et que vous soyez résolu à faire cesser la soumission, maintenue par la violence, des races autrefois vaincues?

Si vous vouliez établir demain votre vaste confédération des nations européennes, y feriez-vous entrer l'Angleterre, traînant à sa suite l'Irlande garottée et mourant d'inanition? Admettriez-vous à votre communion pacifique les égorgeurs de la Pologne et de l'Italie, sans les forcer à rendre à la vie, à la liberté, à l'indépendance les nationalités par eux violées?

Vous nous répondrez : non! sans doute. Et cependant que faites-vous, chaque jour, monsieur Hugo, quand de toutes parts éclatent les cris de douleurs des peuples que le sabre égorge? Une nationalité revendique ses droits, sa vie, en Italie, et vous la laissez, sans mot dire, comprimer de nouveau par la force, et, dans cette assemblée souveraine de France, où vous siégez, vous vous associez par vos votes à une politique sans cœur. A Rome, un sublime élan de liberté soulève la poitrine d'un peuple, depuis longtemps endormi, sous le joug clérical. Ce peuple, qui a le droit d'être libre, sans doute, comme tant d'autres, vous le déclarez froidement la chose de la papauté. Vous déclarez son asservissement indéfini, utile au bonheur de l'Europe évangélique, et vous envoyez vos soldats pour écraser, sous les bombes et les boulets, cette nationalité depuis peu de jours éclose et qui devait vous être sacrée. Le meurtre de la Sicile vous laisse impassible. Le spectre de la Hongrie ne trouble pas vos nuits, et vous venez parler de votre amour pour la paix. Vous modulez des dithyrambes sur les trésors qu'elle peut répandre sur le globe et, dans vos actes de chaque jour, de chaque heure, vous allez à rebours des routes qui conduisent au but que vous prétendez vouloir atteindre. Vous avez, dites-vous, le cœur débordant de fraternité, et vous, l'une des 750 voix qui peuvent exprimer la pensée de la France, vous vous associez à la politique égoïste du chacun chez soi, qui reste indifférente aux luttes des peuples, quand elle n'y est pas hostile.

Eh bien! nous vous le disons, nous qui aimons tout ce que vous chantez si bien des lèvres, mais qui l'aimons virilement : Oui, la paix universelle rayonnera sur le monde; mais avant, tous les peuples seront maîtres d'eux-mêmes; le droit pour toute nationalité d'avoir sa place au Soleil sera reconnu et proclamé, tout absolutisme aura disparu. Pour cela, toutes les coalitions qui se forment autour des trônes, contre les droits sacrés des peuples, pour l'oppression des nationalités, seront brisées.

Si depuis un an, le parti au sein duquel vous siégez, avait su rendre hommage à la modération des dernières révolutions, reconnaître franchement la légitimité de leurs aspirations, et profiter des admirables circonstances qu'elles présentaient pour aider à l'affranchissement des peuples, nous serions plus près, à l'heure qu'il est, de l'ordre durable et de la paix définitive. Les coalitions et les despotismes qui forment obstacle à la constitution de l'unité européenne auraient cédé sans grande lutte à la force morale de l'opinion et à de puissantes initiatives. La perspective de cet avenir pacifique, reconnue par vous, aurait pu dissiper les alarmes et calmer les haines.

Mais aujourd'hui que vous avez laissé étouffer sous des bombardements tous les efforts d'indépendance, d'union et de solidarité des peuples; aujourd'hui que vous avez laissé accumuler tant de ressentiments au cœur des masses, tant de préventions insensées dans l'esprit des classes privilégiées, la constitution de l'ordre et de la paix véritables est devenue bien difficile. Elle ne peut s'opérer qu'au prix d'une conversion complète de votre parti, d'une réparation complète, énergique, incessante, des iniquités commises au nom de la modération et de l'ordre, — ou bien au prix d'une grande guerre, d'une dernière et sainte croisade de l'esprit d'indépendance, de justice et de vérité contre l'esprit d'oppression, de fourberie et d'injustice.

Si vous voulez réellement la paix, poète, inspirez donc à votre parti le seul miracle de conversion et de progrès qui puisse éviter cette guerre immense!

Dans la soirée de dimanche, le commissaire de police de Charonne, accompagné de plusieurs gendarmes et agents, a fait invasion dans l'établissement des Cuisiniers-Réunis, à la barrière des Amandiers, et a arrêté un citoyen qui, nous assure-t-on, écoutait paisiblement des chants patriotiques.

Lundi, le même commissaire de police est revenu avec un de ses collègues de Paris, une compagnie de la garde républicaine, un peloton de ligne et une nuée de gardiens de Paris, d'agents de police, et a procédé à l'arrestation d'une cinquantaine de citoyens, parmi lesquels se trouvaient plusieurs femmes et le poète populaire Lachambaudie. Quelques citoyens ont été maltraités.

Nous apprenons que les cuisiniers associés vont adresser à M. le ministre de l'intérieur une protestation contre ces faits.

Incroyable !

La partie du ministère, dite libérale, est aux prises avec les meneurs légitimistes des conseils généraux. M. Dufaure croit nécessaire de combattre dans l'opinion les manœuvres rétrogrades qui agitent le pays sous prétexte de décentralisation. Nous n'aurions rien à objecter à cela, si, pour gagner plus facilement l'oreille des réformateurs légitimistes, l'écrivain ministériel ne s'avisait de frapper à tort et à travers sur les réformateurs socialistes et ne prouvait la plus complète ignorance de leurs théories. Nous relevons les lignes suivantes dans un article publié hier par le *Moniteur du soir :*

La République, bien comprise et bien pratiquée, c'est l'application du principe de liberté dans sa plus large extension, non-seulement aux individus, mais à toutes les agglomérations d'individus qui forment l'unité collective, c'est-à-dire, chez nous, aux communes, aux cantons, aux départements.

C'est là ce qui distingue essentiellement le régime républicain, non pas seulement du régime monarchique, mais encore et surtout du système socialiste. *Le socialisme, dans toutes ses variétés, supprime la liberté de l'individu et atténue la liberté des groupes intermédiaires au profit de l'Etat, qui concentre en lui toute l'initiative et toutes les forces sociales.*

N'est-il pas vraiment incroyable qu'après quinze années de propagande active, en ce qui nous concerne, qu'après dix-huit mois surtout de polémique socialiste, depuis Février, des ministres, se disant impartiaux et libéraux, puissent dicter et écrire des assertions aussi fausses sur les doctrines qui agitent l'esprit public ?

Nous qui faisons dépendre de l'organisation de la commune la solution du problème social tout entier, c'est-à-dire la satisfaction la plus complète de l'ordre et de la liberté, nous voilà dénoncés comme les oppresseurs des libertés locales!

Nous qui, par l'association du capital, du travail et du talent, par la combinaison de l'unité et de la variété dans tous les essors de l'activité humaine, par des conditions d'attrait, voulons garantir la liberté des vocations, des goûts, des fonctions, des passions, à tous les âges et pour les deux sexes, nous voilà accusés de supprimer la liberté de l'individu !...

Nous enfin qui, avec tant d'autres socialistes, avons démontré maintes fois la nécessité de cette décentralisation administrative et bureaucratique que le *Moniteur du soir* reconnaît urgente, nous phalanstériens, qui allons même jusqu'à déclarer que le chaînon provincial est un élément administratif utile, indispensable, on prétend que nous refusons *la liberté des groupes intermédiaires !...*

Vraiment, les partis mettent depuis quelque temps la vérité à de bien cruelles épreuves !...

Refonte du budget.

Les impôts sont insuffisants pour couvrir les dépenses, cependant il n'y a plus rien à en tirer pour augmenter les recettes.

La banqueroute ou des améliorations radicales, tel est l'avenir financier de la France.

M. Coignet, dans la troisième partie de son ouvrage sur le *Crédit et le Commerce*, fait observer que l'impôt sur le revenu dont on semble espérer la solution du problème, n'atteindrait pas les capitalistes agioteurs et spéculateurs dont les revenus sont toujours disséminés.

Que l'on établisse la *Banque d'Etat*, et la recette annuelle sera de deux cents millions au moins.

Que l'on joigne à la création de la Banque d'Etat l'institution des agences communales et les droits de commission perçus par l'Etat, droits très faibles sur les objets de première nécessité, mais plus forts sur les objets manufacturés ou de luxe, donneront un revenu dont le minimum ne peut être évalué à moins de 300 millions par an. La banque, le régime hypothécaire et le commerce dans leur état actuel prélèvent sur la production un impôt infiniment plus lourd, un impôt de plusieurs milliards.

Joignez à ces résultats l'exploitation des assurances, des mines et des chemins de fer par l'Etat, et vous arriverez à concevoir la réalisation de cette utopie, *augmenter les recette en diminuant les impôts.*

Ces institutions amènent en outre une augmentation indéfinie de la prospérité publique par le retour à la production du capital employé aujourd'hui dans la banque et le commerce.

Recevant ce nouvel emploi, le capital ne se cache plus dans le portefeuille de l'agioteur : il crée des œuvres que l'impôt atteint facilement, source nouvelle de recettes pour le budget.

M. Coignet développe ensuite, sous des faces multipliées, les avantages des agences communales. Il critique avec justesse et profondeur la situation actuelle des inventeurs en industrie, auxquels la législation des brevets d'invention ne donne qu'une garantie onéreuse et dérisoire. Déjà M. Jobard, de Bruxelles, connu par ses travaux spéciaux sur cette matière, a démontré que la propriété des inventeurs se lie étroitement à la question de la marque de fabrique qui devrait être obligatoire; mais les idées de M. Jobard, pour devenir tout à fait pratiques, ont besoin d'être complétées par la création des agences communales, qui non-seulement admettraient exclusivement les produits marqués, mais qui refuseraient leurs services aux contrefaçons. M. Coignet montre encore que les agences communales offrant un moyen sûr de constater et de rendre publique l'*existence* des denrées agricoles, préviendraient, par cette publicité, les disettes factices qui sont une occasion de spéculation, et même les disettes réelles, en facilitant dans toutes les communes la création de greniers de réserve; l'ouvrage se termine par des considérations très fécondes sur les moyens de donner à la production française la supériorité sur les marchés étrangers, sur l'abolition des droits d'octroi par une organisation communale du commerce des vins, de la boucherie et de la boulangerie, organisation calculée de manière à laisser des moyens lucratifs d'existence aux commerçants actuels.

Après avoir étudié ce travail, on reste convaincu d'une vérité importante :

Tous les phalanstériens savaient déjà que le progrès social absolu, la réalisation de l'harmonie de l'association intégrale ont pour base, pour pivot, pour point de départ, la réalisation de la commune sociétaire.

M. Coignet a pleinement démontré que toutes les améliorations intermédiaires et préparatoires, comprises par les disciples de Fourier sous le nom de *garantisme*, ont pour clé de voûte, pour fondement essentiel le comptoir communal, conception développée et rendue tout à fait pratique par notre auteur sous le titre d'*agence communale*.

Cette démonstration est un service immense rendu à l'humanité : le jour où toutes les propositions de M. Coignet, rédigées en projet de décret, seront soumises à l'examen des législateurs, les aveugles partisans de l'immobilisme et du *statu quo* n'auront plus d'excuse.

L'*Assemblée nationale* publie ce matin cette prédiction qui intéresse l'avenir de plusieurs peuples :

Nous disons, nous, qu'il y a des choses qui disparaîtront d'ici à bien peu de temps : ce sont les assemblées d'Allemagne, même la Constituante de Berlin et la chambre des députés du Piémont.

LES DIVINITÉS DE LA BOURSE.

Des ouvriers sont occupés à préparer à chaque coin du palais de la Bourse des piédestaux destinés à recevoir des statues colossales.

Des journaux qui ont la prétention de se donner comme bien renseignés, nous révèlent ce matin les noms de ces quatre statues. Ils disent qu'elles représenteront :

LE COMMERCE,
L'AGRICULTURE,
LA NAVIGATION,
LA BONNE FOI.

Autant de statues, autant de canards.

On doit effectivement ériger quatre statues pour orner le palais de la Bourse, mais, d'après les renseignements que nous avons tout lieu de croire certains, ces statues seront en parfaite harmonie avec le temple de l'agiotage, elles représenteront :

ROBERT MACAIRE,
BERTRAND,
LE BARON DE WORMSPIRE,
Et FLOUMAN.

Les trois premiers types sont depuis longtemps en circulation et ont été facilement reproduits par les sculpteurs, aidés par les obligeants conseils de Daumier.

Quant à la statue de Flouman, ce travail offrait plus de difficultés, attendu qu'il était parti naguère précipitamment pour la Belgique avant d'avoir laissé seulement son portrait au daguerréotype, il n'en avait pas pris le temps.

En revanche, il avait pris une foule d'autres choses.

Pour comble de malheur, Flouman, le grand Flouman est mort sur la terre étrangère.

L'artiste, chargé de cette statue, était donc fort embarrassé ; mais plutôt que de lui laisser faire une figure de fantaisie, différentes notabilités financières et industrielles se sont disputé l'honneur de poser pour la statue de Flouman.

Nous ignorons encore quel personnage aura eu la chance d'être choisi. Du reste, d'ici à une douzaine de jours nous assisterons à l'inauguration de ces statues.

D'ici là, nous espérons que le *Constitutionnel* va s'empresser de réparer sa bévue et qu'il annoncera à ses candides lecteurs que ce n'est pas l'*Agriculture*, le *Commerce*, la *Navigation* et la *Bonne Foi* qu'ils seront appelés à contempler prochainement sur la place de la Bourse.

Et c'est fort heureux ! Voyez les beaux sujets à exécuter en sculpture :

Le Commerce, c'est-à-dire l'éternel Mercure ;

La Navigation, c'est-à-dire une canotière de Bercy ornée de deux avirons ;

L'Agriculture, une femme ayant dans son tablier quelques épis, des grappes de raisin, des carottes, puis à ses pieds un melon et de la salade, enfin une vraie marchande des quatre saisons.

Quant à la Bonne Foi, je n'admets son image que sous l'aspect de deux mains entrelacées ; faites donc une statue en pied rien qu'avec deux mains entrelacées.

Si vous me faites autre chose, je n'accepte plus cela de bonne foi.

Parlez-moi de Macaire, de Bertrand, de Wormspire et de Flouman. Une fois qu'ils seront installés sur leurs piédestaux, le monument de la place de la Bourse sera au grand complet. (*Charivari.*)

L'ÉPÉE D'EZÉCHIEL.

I.

Un réactionnaire prussien ou russe, M. X., que nous soupçonnons fort d'être tout bonnement un réactionnaire français, historien de quelque renom, vient d'adresser à l'*Assemblée nationale* sa XXXIVe lettre politique datée de Londres.

Les idées développées dans cette missive sont d'une trop haute importance pour que nous la laissions passer sous silence. La politique bâtarde et anti-française de la réaction s'y étale à plaisir.

La lettre de M. X. peut se diviser en deux parties ; dans l'une il trace le vaste plan de campagne arrêté, dit-il, à Varsovie le 27 avril 1849, dirigé contre l'*esprit révolutionnaire*, et à la tête duquel se trouve Nicolas; — dans l'autre il établit le rôle que doit jouer le gouvernement français dans cette crise suprême, rôle dans lequel ne s'est déjà que trop engagé M. Falloux, l'âme de la réaction.

II.

PLAN DE L'EMPEREUR NICOLAS.

Si vos faiseurs de nouvelles avaient vu le plan de campagne arrêté à Varsovie le 27 avril dernier, et rectifié par l'un des écrivains les plus forts en stratégie, ils auraient su que la manœuvre que vient d'exécuter le feld-maréchal Haynau était toute tracée.

On vous parle de mésintelligences, de jalousies ambitieuses entre les deux cabinets de Vienne et de Saint-Pétersbourg : n'en croyez pas un mot ; l'empereur de Russie, esprit aussi élevé que loyal, a hautement déclaré que « dans cette grande croisade contre l'esprit révolutionnaire il ne désirait et ne voulait aucune conquête, aucune influence pour lui ni pour la Russie. »

Il faudrait fermer les yeux à la lumière, monsieur, pour ne pas voir que quelque chose de gigantesque se prépare. Les forces russes employées en Hongrie ne sont qu'un corps détaché, qu'une vaste aile de la grande armée. La garde impériale a déjà touché Varsovie : vous savez qu'élite de tous les corps, elle compte 47 000 hommes et 450 pièces d'artillerie ; on évalue à 150 000 hommes les forces réunies sur le Niémen; et ce qu'il y a de plus étrange, c'est que tous les hetmans de cosaques sont appelés sous les armes, et que les Baskirs et les Tartares ont quitté les murailles de la Chine par les ordres de leur empereur, de celui qu'ils appellent leur père dans leurs bivouacs des grandes steppes.

Je le répète, monsieur, quelque chose d'immense se prépare ; l'armée prussienne est au grand complet et occupe le Rhin.

Ce qu'il y a de vrai dans ces nouvelles, ce sont les armements : la Saxe fournit 30 000 hommes, la Bavière, 40 000 ; le Wurtemberg, 45 000 ; le Hanovre, 20 000, etc. Ce sont les contingents de l'ancienne confédération germanique, destinés à former le centre de l'armée allemande, dont la Prusse et l'Autriche sont les deux ailes et la Russie l'arrière-garde. Tout est prévu, tracé, étape par étape, dans le plan stratégique du 27 avril dont j'ai parlé.

Il n'y a pas jusqu'à la Porte-Ottomane qui n'ait son rôle indiqué et accepté dans cette vaste prise d'armes. L'empereur Nicolas a fait donner sa parole sacrée au sultan, « qu'en aucun cas il ne songeait au moindre agrandissement de territoire ; que les souverains ne pouvaient avoir aucune autre pensée que d'exterminer le principe révolutionnaire, qui menaçait aussi bien la Sublime Porte que les Etats chrétiens de l'Occident. »

Sort réservé à l'Italie.

Il peut arriver pour l'Italie deux grands malheurs : supposez qu'entraînée par des opinions bâtardes et incertaines, votre politique contraigne le pape à recourir à l'Autriche, à Naples et à l'Espagne, ou bien que le Piémont, dominé par quelques avocats bavards, se prête encore à quelque insurrection ; en ce cas, les Autrichiens occuperont Gênes, Alexandrie, Coni et le Pas de Suze, il faudra faire la guerre pour les en débusquer.

Sort réservé à la Suisse.

Maintenant, les dignes compères suisses commencent-ils à comprendre que leur tour va bientôt arriver ? Les radicaux de ce pays ont été si violents à l'égard des vieux cantons, les vrais enfants de Guillaume Tell, groupés dans le Sunderbund ! Est-ce qu'il ne faut pas que justice soit faite ? Je crois savoir qu'un petit remaniement territorial se prépare quant à la Suisse. L'Autriche soutient qu'il lui est impossible d'assurer l'ordre dans ses possessions d'Italie, si elle n'étend sa souveraineté sur le canton du Tessin et si ses frontières ne s'élèvent jusqu'au sommet du mont Saint-Gothard ; d'un autre côté, l'Allemagne veut faire rectifier ses limites aux dépens des cantons du côté de Schaffhouse et de Saint-Gall, afin que son territoire ne soit pas constamment exposé aux entreprises de quelques misérables réfugiés. Avec ces concessions, on serait assez disposé à laisser Neufchâtel à la Suisse, moyennant une indemnité pécuniaire payée à Berlin.

Sort réservé aux villes libres allemandes.

La Prusse espère une compensation plus large, plus lucrative : la réunion des villes anséatiques à son domaine, comme elle a eu Dantzick. Elle tient déjà garnison à Hambourg ; bientôt viendra le tour de Lubeck. C'est pour ses rois un vieux projet : Hambourg, la plus riche ville commerciale de l'Allemagne, est un immense débouché pour les Etats prussiens; on laissera aux deux villes de Brême, Lubeck, le privilége de port franc, et le drapeau prussien sera arboré sur les anciennes républiques municipales.

Voilà donc encore trois petites républiques qui disparaîtront à la suite de vos révolutions glorieuses; la République de 1798 a détruit Venise, Gênes, la Hollande ; la seconde fera disparaître l'ancienne hanse du Nord : qui sait ! si vos démocrates essaient encore quelque surprise, ce sera le tour de la Suisse; les pauvres cantons subiront la destinée d'un partage.

Sort réservé à l'Afrique française.

Apprenez donc que cette diplomatie vous trompe à Constantinople comme partout ailleurs. Savez-vous ce dont elle est préoccupée aujourd'hui auprès du divan ? Elle ne s'inquiète que des moyens de lui rendre la régence d'Afrique : Alger, Constantine et Oran. Nul n'ignore que le divan n'a jamais ratifié votre possession de l'Afrique, sur laquelle la Turquie se prétend une suzeraineté. Les Anglais, d'un autre côté, témoignent leur mécontentement de votre admirable conquête ; ils préparent, pour le cas où des complications européennes rendraient nécessaire un amoindrissement de troupes d'occupation, leur coup de perfidie ; une armée turco-égyptienne viendrait appuyer une insurrection générale des Kabyles et des indigènes.

CONCLUSION.

Oui, la crise est grande ; il est évident que la question n'est plus au Danube, mais sur le Rhin et les Alpes. D'ici au mois de novembre il y aura une armée dont la tête touchera Strasbourg, Bâle, Metz ; les ailes, Turin, Vittoria, Bruxelles, Amsterdam, tandis que les pieds s'appuieront sur Varsovie, Vienne et Berlin. Cette formidable armée va rétablir d'abord l'ordre dans ses propres Etats ; c'est le grand but. Invoquant partout l'exécution des traités, elle les fera exécuter. Ensuite viendra le tour de la Suisse ; le cercle de fer se resserrera, et une grande quarantaine sera partout établie contre les principes révolutionnaires.

Après avoir développé le plan de l'empereur Nicolas contre l'esprit révolutionnaire européen, l'auteur de la lettre trace le rôle que doit jouer le gouvernement français pour tâcher d'éviter, s'il en est temps encore, la complète réalisation de ces vastes projets.

III.

RÔLE DE M. DE FALLOUX.

C'est pour éviter de tels malheurs qu'il est si important que la France se préserve de tout esprit de démagogie et qu'elle arrive enfin à ce caractère de stabilité que l'Europe lui demande comme un gage de son avenir. Ce serait en vain qu'on se le dissimulerait, vous arrivez à un moment de crise suprême ; l'Europe n'en veut pas à la France, mais à l'esprit révolutionnaire qui l'a dominée jusqu'au 10 décembre, et qui, par surprise, pourrait encore s'emparer de la société. Vos forces sont grandes; mais employez-les à maintenir l'ordre, à donner une direction salutaire à vos institutions, et vous serez respectés dans votre indépendance.

Qui peut en vouloir à la véritable France, à celle qui s'exprime avec tant d'énergie et de sagesse par le suffrage universel ? Ce qu'il faut vaincre, c'est la action qui veut dénaturer votre histoire, votre présent, votre avenir; voulez-vous éviter la guerre étrangère, universelle, il faut vous-même dompter les éléments de la guerre sociale qui vous menace dans votre sein. Le jour où la France sera rendue à sa politique traditionnelle, l'Europe s'arrêtera devant vos frontières avec respect. Et ne sait-elle pas que, dans ce territoire merveilleux, chaque pierre se fait homme lorsqu'il s'agit de repousser l'invasion ? Ne sait-elle pas que, tandis que les révolutionnaires agiteraient Paris, ceux qu'ils appellent royalistes ou réactionnaires marcheraient à l'ennemi.

La France a donc un immense rôle à remplir. Nul ne veut l'insulter ni la braver. Comme les vieux chevaliers, si on lui jetait le gant de bataille, elle le relèverait avec fierté, et la chanson de Rolland « Combien sont-ils? » est vieille comme le IXe siècle. Mais à la France aussi il appartient de mettre un terme à l'esprit de désordre qui, depuis 1792, sous diverses formes, a tourmenté la société européenne. Qu'elle stabilise ses principes et la forme de son gouvernement ; qu'elle organise au-dedans un pouvoir fort et au dehors une influence puissante, qui, appuyés sur la fusion des gens de bien, conduise votre pays à ses hautes destinées. Deux mots peuvent vous perdre : *révolution* et *division* ; deux mots peuvent vous sauver : *stabilité* et *fusion*. Que chaque Français médite bien sur ses devoirs, et la civilisation sera sauvée de la plus grande crise des temps modernes.

X.

On le voit, le tableau est complet, et, pour notre part, nous remercions grandement la main réactionnaire qui l'a tracé. Il reflète complétement et dans les plus vives couleurs cette provocante franchise, qui distingue exclusivement, hélas! les écrivains de la réaction.

Quels sont les traits les plus saillants de ce sombre tableau ? Les voici :

« L'Europe n'en veut pas à la France, mais à
» l'esprit révolutionnaire qui l'a dominée jusqu'au
» 10 décembre 1848, et qui, par surprise, pour-
» rait encore s'emparer de la société. »

L'Europe a placé son espoir dans l'empereur de Russie, « esprit aussi élevé que loyal, » qui déclare « que dans cette grande croisade contre l'es-
» prit révolutionnaire, il ne désirait et ne voulait
» aucune conquête, aucune influence pour lui ni
» pour la Russie.--qu'en aucun cas il ne songeait
» au moindre agrandissement de territoire ; que
» les souverains ne pouvaient avoir aucune au-
» tre pensée que d'exterminer le principe ré-
» volutionnaire. »

Or, pour exterminer le principe révolutionnaire en Europe, « la formidable armée de Nicolas va
» rétablir d'abord l'ORDRE dans ses propres
» Etats, c'est le grand but. »

Quant à la France, on espère encore dans « sa
» SAGESSE. Vos forces sont grandes, lui dit-on,
» mais employez-les à maintenir l'ORDRE et à
» donner une direction salutaire à vos institu-
» tions, et vous serez respectés dans votre indé-
» pendance. »

Rien n'est plus clair, net et tranché : si nous voulons conserver notre indépendance, il faut que l'esprit révolutionnaire soit exterminé en France.

La mesure est héroïque et suprême, aussi s'a-[illegible]-il de s'entendre. Qu'e[illegible] que l'esprit révolutionnaire, selon Nicolas [illegible] commence-t-il, où finit-il ?

IV.

Pour que l'esprit révolutionnaire, c'est-à-dire les hommes qui le possèdent, soient exterminés, doivent-ils penser en 1849 comme pensaient en 1770 le *professeur de droit* WEISHAUPT, — le *comte* COBENZEL, — le *chancelier* SAUER, — le *conseiller impérial*, *baron* DITTFURTH, — le *prince* FERDINAND DE BRUNSWICK, — le *prélat* HASLEIN, — ERNEST-LOUIS, *duc de Saxe-Gotha*, et cent autres personnages éminents de l'ordre des ILLUMINÉS, qui professaient les doctrines suivantes :

« L'égalité et la liberté sont des droits essen-
» tiels que l'homme, dans sa perfection origi-
» naire et primitive, reçut de la nature ; la pre-
» mière atteinte à cette égalité fut portée par
» les sociétés politiques ou les gouvernements;
» les seuls appuis de la propriété et des gouver-
» nements sont les lois religieuses et civiles;
» donc, pour rétablir l'homme dans ses droits
» primitifs d'égalité et de liberté, il faut com-
» mencer par détruire toute religion, toute so-
» ciété civile, et finir par l'abolition de toute pro-

» prité. » (*Recueil des écrits originaux des Illuminés.*)

Ou bien suffit-il d'être de l'avis de Frédéric II, qui écrivait à Voltaire, en 1767, les paroles suivantes, à propos des jésuites :

«..... Les philosophes sapent ouvertement les » fondements du trône apostolique, *on persiffle le* » *grimoire du* MAGICIEN (le pape), on éclabousse » l'auteur de la secte.

» ..... Voilà pourtant un nouvel avantage que » nous venons d'emporter en Espagne. Les jé- » suites sont chassés du royaume. Quelle révolu- » tion ! A quoi ne doit pas s'attendre le siècle » qui suivra le nôtre ! La coïgnée est mise à la » racine de l'arbre. L'édifice, sapé par ses fonde- » ments, va s'écrouler, et les nations trouveront » dans leurs annales que Voltaire fut le promo- » teur de cette révolution qui se fit au dix-hui- » tième siècle dans l'esprit humain. »

Ou bien encore suffit-il, pour être exterminé, de penser comme Caton il y a deux mille ans :

« Les voleurs des biens privés sont fustigés et » mis aux fers; les voleurs des deniers publics vi- » vent dans l'or et sous la pourpre. (*Fures privatorum furtorum in nervo atque in compedibus* » *ætatem agunt : fures publici in auro atque* » *purpura.* »

Bossuet était-il révolutionnaire lorsqu'il disait : « *La société* est TENUE de rendre la vie commode à TOUS. » Louis XVI est-il révolutionnaire en déclarant que « Le travail est l'usage d'une faculté naturelle : c'est le *premier droit de l'homme* (21 juillet 1788). »

Ou bien suffit-il de ne pas reconnaître en Nicolas l'esprit *élevé et loyal* dont parle M. X.; enfin faut-il appeler le grand empereur : PÈRE, comme font les Baskirs et les Tartares, pour avoir quelque droit à n'être pas exterminé ?

Que l'on s'explique.

V.

Vous dites, monsieur X, que le plan d'extermination de Nicolas date du 27 avril 1849. Cette date est très significative, car elle prouve que votre chevaleresque et loyal empereur s'est tenu coi et a menti à lui-même pendant les 13 mois qui séparent le 24 Février 1848 du 27 avril 1849.

Est-ce par hasard que l'esprit démocratique du 24 Février en aurait imposé au grand sire? Dites-le nous, de grâce, monsieur X.

Vous ajoutez que le Tzar a déclaré ne vouloir pas de conquête.

Qu'est-ce à dire? — on voit bien que l'orgueil engendre la démence, — mais n'est-ce pas la plus grande, la plus fabuleuse des conquêtes que celle que convoite Nicolas, en voulant dompter, maîtriser, exterminer l'esprit révolutionnaire européen?

D'ailleurs l'Italie et la Hongrie ne se sont levées contre l'empereur d'Autriche qu'au nom de leur indépendance. Nicolas, en prêtant secours à François-Joseph, fait de la politique conquérante, rien n'est plus évident, et moins loyal.

VI.

Cependant, oui cela est vrai, « on se le dissimulerait en vain, nous arrivons au moment de crise suprême.» Mais à qui la faute ; n'est-ce pas à l'esprit réactionnaire, qui, par la calomnie et par tous les moyens possibles, a constamment cherché à faire dévier la révolution de Février de sa marche naturelle et triomphale vers le bonheur commun?

Si le souffle délétère de la réaction n'eût pas semé la discorde et réveillé l'égoïsme jusque dans le sein du gouvernement provisoire et du républicain Cavaignac, la formidable armée « dont la » tête touchera bientôt Strasbourg, Bâle, Metz ; » les ailes Turin, Bruxelles, Amsterdam, tandis » que les pieds s'appuieront sur Varsovie, Vien- » ne et Berlin, cette formidable armée existerait- » elle ? »

Non ! la maison d'Autriche aurait disparu depuis longtemps, et l'Allemagne régénérée ne pactiserait pas avec Nicolas.

La France compterait en Italie, en Hongrie, en Suisse, en Espagne, en Belgique, en Danemark, UN MILLION de soldats prêts à entrer en lice, au nom du principe démocratique, contre les tyrans et les hordes de Baskirs et de Tatars.

La France de Février, au milieu des autres nations, ses sœurs, brillerait de l'éclat d'une gloire ineffaçable.

Car elle aurait suivi la politique traditionnelle de ses grands hommes d'Etat, les Henri IV, les Richelieu, les Louis XIV, les Napoléon, qui ne comprenaient la paix de l'Europe que par la chûte de la maison d'Autriche.

Au lieu d'un million de défenseurs protégeant la France, se protégeant eux-mêmes et dictant *impérieusement* la loi au Tzar, un million d'ennemis menace nos frontières au nom de la politique cosaque.

L'Europe jouirait d'une paix éternelle, et elle se trouve à la veille d'une guerre d'extermination.

Semez les vents, vous récolterez la tempête, dit la parole sainte. Réactionnaires, vous avez attisé le feu qui dévorera le monde.

Tournez les yeux vers l'Orient :

« C'est là cette épée qui doit faire un si grand » carnage, qui frappera les esprits d'étonnement, » qui fera sécher les cœurs et multiplier les meur- » tres et la ruine. Je jetterai l'épouvante à toutes » les portes, devant cette épée perçante, polie » pour briller et affilée pour tuer. O épée ! ai- » guisez votre pointe, allez à droite et à gauche, » partout où le désir du meurtre vous appellera. » Je vous applaudirai moi-même en frappant des » mains, et je satisferai par vous ma colère ; » c'est moi qui suis le Seigneur qui ai parlé ; » après cela, ô épée ! rentre dans ton fourreau » au lieu où tu as été créée, et je te jugerai dans » la terre de ta naissance. Je répandrai mon in- » dignation sur toi, j'allumerai contre toi le feu » de ma fureur, et je t'abandonnerai entre les » mains des hommes insensés qui ont conspiré » ta mort. » (*Ezéchiel.*)

Seigneur ! le jour de l'expiation est proche : le vieux monde officiel romain, que Jésus-Christ voulait convertir, n'a pas ouvert son cœur à la parole de FRATERNITÉ : brisé par les invasions du IVe siècle, il a réuni peu à peu ses tronçons épars et relevé sa tête inique :—l'ÉGOÏSME est encore son idole.

Or, l'égoïsme doit disparaître du monde, c'est la Loi, et tu as dit que les Cieux et la Terre passeront plutôt que la Loi soit sans effet. »

Ainsi, après t'être servi du glaive du châtiment, tu le briseras.

Car l'instrument de l'expiation est enflé d'orgueil.

Et tu as dit : «Où sera l'orgueil, là sera la confusion, et où est l'humilité, là est la sagesse. »

Et l'humilité est dans le peuple : la fraternité embrase son cœur, la justice brille sur son front.

Le peuple triomphera : la famille européenne aura conquis son unité par le glaive, au lieu de la devoir à la paix. Voilà tout.

Tes voies sont innombrables, ô Seigneur !

Peu importe qu'elles partent de l'occident ou de l'orient.

Que ta justice arrive donc, la terre a soif de vérité.

ITALIE.

La terrorisme réactionnaire fait toujours des progrès en Italie. Léopold de Toscane, qui s'est placé sous la protection officielle de l'Autriche, organise une garde de sûreté sur le modèle de celle qu'a fondée le fameux del Caretto pour garder le roi de Naples, et défend de célébrer dans ses Etats des services funéraires en l'honneur du roi Charles-Albert.

A Milan on fusille et on bâttonne des femmes; des citoyens suisses ont été soumis à la bastonnade, sans aucune forme de procès, pour s'être trouvés dans un rassemblement où l'on avait médit du drapeau autrichien.

Dans les Etats-Romains le gouvernement clérical ruine, destitue, emprisonne non seulement les hommes suspects de républicanisme, mais ceux même qui sont accusés de nourrir des sentiments libéraux. Pie IX avait réformé quelques abus et avait montré au début quelque velléité à s'émanciper de l'Autriche ; l'expédition du général Oudinot aura eu pour effet de replacer le souverain pontife sous cette tutelle. Le *Journal de Rome* du 18 août contient une *notification* portant la dissolution complète de l'armée. On n'admettra dans les nouveaux corps que les hommes qui ont juré ou qui jureront haine à la République.

Le même journal publiait la veille une supplique de l'archevêque de Naples au saint-père, pour le prier de rétablir les jésuites.

Le ministère napolitain est, disent les correspondances, décidé aux mesures réactionnaires les plus extrêmes.

La noblesse toscane est fort irritée de l'attitude peu italienne de son grand-duc, restauré par l'Autriche.

La chambre des députés du Piémont n'avait encore rien décidé le 24, sur la question du traité de paix, mais la majorité opposée au ministère paraît devoir persister dans le refus de voter l'indemnité réclamée par l'Autriche.

Rien ne confirme jusqu'ici le bruit qui avait couru à Trieste de la capitulation de Venise. Il paraît, au contraire, que Garibaldi aurait lutté avantageusement à la tête de la flotte vénitienne contre les vaisseaux autrichiens, et les aurait forcés à s'éloigner. Ce qu'il y a de certain c'est que la flotte autrichienne s'était, à la date du 21, réfugiée sur les côtes de l'Istrie.

HONGRIE.

Les détails, les conséquences de la soumission de Georgey sont toujours enveloppés de nuages. La *Gazette nationale* de Berlin dit que le général hongrois n'a pas fait déposer les armes à son corps, mais qu'il s'est engagé, en laissant son armée entourée par les troupes russes, à effectuer la pacification du pays, à la condition que les Hongrois auraient une administration séparée de celle de l'Autriche, comme avant la guerre. Il se serait appuyé en demandant ces conditions sur une note de lord Palmerston.

Une phrase du journal officiel parle en effet du corps de Georgey comme campant au milieu des Russes.

La *Gazette de Vienne* raconte dans sa partie officielle qu'après plusieurs lettres échangées avec les généraux russes, Georgey adressa enfin le 11 août une lettre dans laquelle il déclarait que, par suite de la dissolution du gouvernement provisoire de la Hongrie, il se sentait appelé à aviser à une solution ; qu'il était donc décidé à se soumettre sans condition ; que lui et tous les officiers et soldats de son corps d'armée étaient prêts à déposer les armes devant l'armée de S. M. l'empereur de Russie.

Georgey exprimait en même temps la conviction que les autres chefs de corps d'armée suivraient son exemple, et assurait leur soumission.

Le maréchal Paskewitch accepta la soumission absolue de Georgey et de ses troupes uniquement pour faire cesser l'effusion du sang et pour préserver des ravages de la guerre une partie des Etats de l'empire d'Autriche, car la colonne de Georgey était dans une situation désespérée.

Le général Rudiger reçut l'ordre d'envelopper, avec son corps d'armée, la colonne des rebelles et de procéder à son désarmement.

Les 138 canons du corps de Georgey, les munitions, les armes et les approvisionnements ont été déposés à Grosswardein, où ils ont été reçus par les troupes autrichiennes. Le maréchal Paskewitch a déjà pris aussi des dispositions pour livrer le plus tôt possible les insurgés campés sous la garde des Russes, et pour les mettre à la disposition de leur souverain S. M. l'empereur François Joseph.

Ce qu'il y a de certain, au milieu des versions contradictoires, c'est que la guerre n'est pas, de fait, terminée en Hongrie. Le corps de Klapka à Komorn a reçu de nombreux renforts. Outre la sortie du 18, dont nous avons parlé, la garnison de cette place a fait deux sorties le 19 et le 21, et a repoussé les Autrichiens jusqu'à Toubenhans près de Raab.

D'après la *Gazette nationale*, Vercey et Guyon se tiennent dans une forte position près de Narausèbes, dans le Banat. Plus au midi, Bem, Vetter et Dembinski concentrent leurs forces. La réunion de ces corps est non-seulement possible, mais probable. La position la plus difficile est celle d'Aulich ; mais il paraît disposé à faire de l'île de Tichany, sur le lac Balaton, une seconde Venise. Ce plan est favorisé par la position avantageuse de l'île

On écrit de Lemberg à la *Feuille constitutionnelle de Bohême*, à la date du 17, que les troupes russes continuent toujours à traverser en grande masse la Gallicie, se rendant du royaume de Pologne en Hongrie. Il y en a une si grande quantité, que les routes sont presque impraticables pour les voyageurs tant que le jour dure.

L'armée de 70 000 hommes que la Russie entretenait en Circassie vient d'être rappelée pour être envoyée en Hongrie. Ce rappel a été précédé d'une trêve qui a été proposée par la Russie, et à laquelle les Circassiens ont adhéré, dit un correspondant du *Sun*, se réservant, après le départ des troupes russes, de faire ce qui sera nécessaire pour regagner le terrain perdu.

Un autre correspondant du même journal donne des détails sur le refus de la Turquie d'adopter des mesures hostiles contre la Hongrie.

En répondant à la demande des envoyés d'Autriche et de Russie, les ministres de la Porte ont fait valoir le traité conclu dernièrement, par lequel il avait été convenu que *toutes* les troupes qui auraient pénétré de la Transylvanie sur le territoire ottoman devaient être désarmées.

Lorsqu'un corps hongrois a été sommé par les officiers de la douane à la frontière de déposer les armes, il s'est empressé d'obéir. Un corps russe auquel une sommation semblable avait été adressée au passage de la frontière, a au contraire refusé d'obéir. Les Russes seuls ont violé la convention, aux termes de laquelle ils avaient souscrit, et si les autorités turques ont montré quelque indulgence, ç'a été uniquement en faveur de ceux qui maintenant demandent que des mesures hostiles soient adoptées par le gouvernement du sultan contre les Hongrois. Si les Russes n'avaient pas pris la Moldavie et la Valachie pour base de leurs opérations contre les Hongrois, ces derniers ne seraient jamais entrés sur le territoire turc,

Les envoyés d'Autriche et de Russie ont très mal pris cette réponse et ont fait des menaces de guerre. Les ambassadeurs de France et d'Angleterre ont, au contraire, insisté auprès de la Porte pour qu'elle s'oppose aux prétentions de l'Autriche et de la Russie ; et quand même, ajoute le *Sun*, le ministère français traiterait le général Aupick comme il a traité M. de Lesseps, nous espérons que sir Strafford Canning sera appuyé par le gouvernement anglais, et qu'une flotte anglaise sera mise à même de protéger le Bosphore.

La pénurie du numéraire va toujours croissant en Autriche.

La seconde chambre des Etats de Prusse a continué à s'occuper, le 26, de la question de l'unité allemande. M. Radowitz, commissaire du gouvernement, a prononcé un long discours qui a produit une impression assez vive. Ce discours est dans le même sens que celui de M. Bulow, mais il exprime plus énergiquement encore l'intention du gouvernement prussien, de constituer un état fédératif allemand à l'exclusion de l'Autriche, tant que quelques Etats l'appuieront, quelque restreint que puisse être leur nombre et leur importance, et malgré les obstacles que d'autres Etats voudraient opposer à la constitution de cette fédération.

— La Bavière a définitivement refusé de faire partie de l'alliance des trois rois. — La régence des duchés de Schleswig-Holstein a transporté le siège du gouvernement à Kiel.

Revue des Départements.

Décidément l'idée d'une paix universelle irrite au plus haut point les feuilles qui se sont arrogé le monopole de toutes les vertus religieuses et morales. Cela s'explique : l'abolition de la guerre, c'est l'abolition des armées ; or, sans armée, point d'oppression possible; une seule force reste, celle de la justice, du droit de tous. L'autorité morale remplace l'autorité violente et despotique. Puis, enfin sans armée, adieu les royautés, adieu les privilèges! La paix partout ! y pensez-vous? Eh ! que deviendraient ceux qui ne vivent que de discordes, ceux dont la seule raison d'être prend sa source dans l'esprit d'antagonisme si bien organisé par notre société, qu'on y voit en lutte constante non-seulement les nations, non-seulement les peuples et les rois, mais les citoyens, les frères, et jusqu'aux membres d'une même famille ?...

— L'*Abeille de la Vienne*, parlant du congrès des amis de la paix universelle, traite cette idée d'*illusion généreuse*. Or, l'*Abeille* est l'organe de la légitimité et du catholicisme dans ce département. La sainte feuille s'étonne qu'on ait vu, parmi les membres du congrès, les rédacteurs des journaux démocrates et socialistes : — nous le croyons certainement bien.

— Nous lisons enfin dans le *Mémorial de Rouen* :

« Les discours prononcés, en ce moment, au Congrès de la paix, excitent une douce et *innocente* curiosité. En général, les hommes qui composent cette réunion sont ce qu'on appelle des *théoriciens, esprits tant soit peu excentriques, et pointus, qui sont sans portée et sans influence* dans les assemblées politiques, mais qui remplissent très-bien leurs places dans un congrès philosophique ou littéraire.

» ..... Si on écoutait ces spirituels discoureurs, il n'y aurait besoin, en France, que de la garde nationale pour la défendre à l'intérieur comme à l'extérieur, et l'Angleterre suffirait à tous ses besoins avec une marine marchande.

» Certes, cela est bien dans une chaire ou dans un livre, mais quand on en vient à la pratique, on rencontre des difficultés insurmontables. Supposons un moment que la France n'ait rien à craindre de l'extérieur, croit-on qu'à l'intérieur la garde nationale suffirait pour maintenir l'ordre? Les journées du 24 février 1848 et les journées de juin de la même année sont là pour répondre.

» Si les socialistes et les bandits des ateliers nationaux n'avaient pas eu à compter avec les soldats de Lamoricière et de Cavaignac, il ne resterait peut-être pas à Paris un seul de ses monuments debouts ; tous nos palais, tous nos musées, tous les beaux hôtels des riches quartiers de Paris auraient subi le sort du château de Neuilly et du château de Verrières. Oh ! sans doute les armées doivent être réduites dans tous les Etats, et particulièrement en France, mais à une seule condition, à la condition de l'anéantissement de l'esprit révolutionnaire ! »

A part la question d'humanité, la suppression des armées permanentes entraînerait pour l'Europe une économie annuelle de 4 milliards dans laquelle la France aurait sa bonne part. C'est quelque chose à considérer, dans ce moment-ci surtout. Mais le *Mémorial* y voit des difficultés insurmontables. — Eh, sans doute ! tant que la société sera ce qu'elle est, tant que les relations sociales rouleront sur l'antagonisme, tant que la fraternité ne sera qu'un vain mot, il y aura toujours besoin de soldats pour empêcher les révoltes sanglantes et incessantes des opprimés contre les oppresseurs, des exploités contre les exploiteurs. Mais faites que la devise républicaine devienne une vérité, oh ! alors... Mais vous ne le voulez pas ; voilà l'impossibilité.

Nous aussi, nous demandons l'anéantissement de l'esprit révolutionnaire ; mais nous le demandons sérieusement par la satisfaction des droits, des intérêts légitimes de tous, par la reconnaissance effective du droit de tous à vivre en travaillant. Car nous croyons, et vous le savez aussi bien que nous, qu'on ne peut détruire l'esprit révolutionnaire qu'en détruisant la misère, qu'en intrônisant la vraie liberté, qui ne peut exister avec la faim.

Il va sans dire qu'en même temps que les soutiens de la religion, de la morale, de la famille et de toutes les vertus attaquent le congrès des amis de la paix, les *rouges* le prennent au sérieux et entonnent un hymne d'espérance. Le *Censeur de Lyon* termine son premier article par ces lignes, auxquelles nous nous associons entièrement.

» L'Italie peut être vaincue la Hongrie aussi ; on peut essayer un replâtrage de l'Europe ; les gouvernements ne déposeront pas les armes pour cela. Ils savent bien qu'il y a aujourd'hui entre toutes les nations une solidarité si étroite que la moindre secousse partie de Varsovie, de Berlin ou de Rome peut tout remettre en question. Le meilleur moyen de travailler efficacement à rendre la paix possible et surtout durable, c'est de travailler à faire pénétrer partout le principe nouveau qui doit organiser l'Europe. Mettez la paix dans les esprits, elle ne tardera pas à être dans les faits. »

— Nous lisons dans la *Tribune de la Gironde* :

« Une scission fort grave vient de se manifester au sein du comité général royaliste de la rue Esprit-des-Lois, à propos de l'impôt sur les boissons. La majorité des membres composant ce club réactionnaire veut que cet impôt inique soit maintenu ; la minorité s'avise, au contraire, de demander qu'il soit aboli à partir du mois de janvier prochain. La première a pour organe, dans la presse, le *Mémorial bordelais*; la seconde le *Courrier de la Gironde*; et les deux camps sont en présence, animés l'un et l'autre d'une ardeur qui ne demande qu'à éclater.

» Cette lutte promet d'être instructive. »

NIMES. — La maladie régnante est en pleine décroissance. Le même fait se produit heureusement dans tout le Midi. Nos correspondants de Marseille, d'Avignon, d'Agen et de Bordeaux nous signalent une grande amélioration dans l'état de la santé publique. Partout le chiffre des décès cholériques devient insignifiant.

Dans notre localité, deux décès cholériques seulement ont eu lieu dans la journée du 18. Trois cas ont été signalés par les rapports des médecins pour la journée du 19.

AISNE. — Le choléra sévit à Guise et à La Fère, nous dit-on. Dans cette ville, les hôpitaux sont encombrés de malades.

On va juger des ravages de l'épidémie par ce simple document officiel.

163 communes ont été envahies, et près de 1 700 malades ont succombé. Nous ne parlons pas des décès à attribuer à la suette ou aux autres maladies.

SAÔNE-ET-LOIRE. — Il paraît décidément que le pouvoir n'épargnera aucune garde nationale dans Saône-et-Loire. Nous annoncions récemment la dissolution de celle de Givry ; maintenant c'est au tour de celle de Sennecy. Notre département est, à ce qu'il paraît, vu de fort mauvais œil en haut lieu. On n'y laissera debout aucune milice citoyenne.

(*Patriote de Saône-et-Loire.*)

RHÔNE. — Le *Peuple souverain*, traduit en cour d'assises pour un article publié à la suite du jugement rendu par la haute cour de Bourges, a été acquitté hier par le jury.

A NOS ABONNÉS.

Les circonstances de force majeure qui ont suspendu notre publication, et les pertes matérielles qui en sont résultées, nous obligent à demander à nos amis le sacrifice du prix de leur abonnement pendant la durée de la suspension du journal.

Toutefois, ceux de nos abonnés qui, en raison de leur position particulière, ne consentiraient pas à ce sacrifice, seront indemnisés par une prorogation d'échéance égale à la durée de la suspension du service de leur feuille, pourvu qu'ils nous adressent leur réclamation en renouvelant leur abonnement.

Les abonnements nouveaux et réabonnements dateront du 1er septembre prochain.

Toute demande d'abonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent

aussi les abonnemens sans augmentation de prix.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS	Un an	20 f.,	Six mois	11 f.,	Trois mois	6 f.
DÉP. ET ÉTRANG.	—	32	—	17	—	9
PAYS à surtaxe..	—	40	—	20	—	11

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DÉP., ÉTR..	—	8	—	4	—	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Bruilé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois.	40 c.	Annonces anglaises....	40 c.
Cinq à 9 — —	30	Réclames-notices.......	40
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité..	1 fr. 50

FAITS DIVERS.

La cour d'assises de la Seine a condamné hier par défaut le gérant de la *Révolution démocratique et sociale* à trois ans de prison, 4 000 fr. d'amende, pour s'être rendu coupable, dans un article publié dans le susdit journal, à la date du 30 mai 1849, du double délit d'excitation à la guerre civile et d'excitation à la haine des citoyens les uns contre les autres.

— Quelques journaux annoncent la réunion d'un synode d'évêques qui se tiendrait à Soissons dans les premiers jours d'octobre. L'*Univers* paraît confirmer cette nouvelle et ajoute même que des conciles provinciaux se tiendront également d'ici à peu de temps dans quelques-unes des autres provinces ecclésiastiques de France. On ne révèle pas encore le motif et le sujet de ces conférences ecclésiastiques.

— Les associations ouvrières de Paris sont invitées à vouloir bien envoyer deux ou trois délégués à la réunion qui aura lieu samedi 1er septembre, rue du Cadran, 23, à 7 heures du soir, pour affaire d'intérêt commun.

— Ce soir, vers 5 h. 1/2, un homme assez bien mis, que l'on croit être Anglais ou Américain, s'est précipité du haut de la colonne de la place Vendôme. Il n'a pas survécu à cette terrible chute.

— C'est irrévocablement *vendredi* 31 *août*, jour réservé, la clôture de l'exposition de peinture et de sculpture.

La recette des *vendredis réservés*, s'élève jusqu'à ce jour à la somme de *onze mille neuf cent quarante-sept francs*.

— Voici le nom des différens journaux que le jury vient d'acquitter pour avoir dit que la Constitution avait été violée par l'expédition romaine : le *Travailleur de la Meurthe*, le *Franc Parleur* de la Meuse, le *Courrier républicain* de Dijon, le *Démocrate de l'Ouest*, le *Républicain du Gard*, le *Républicain des Ardennes*, la *Civilisation* de Toulouse, le *Républicain de la Moselle*, le *Républicain de Vaucluse*, l'*Union républicaine* de l'Yonne. En tout, dix journaux.

— Encore une nouvelle leçon donnée par le jury. Les citoyens Naquet, Basset, Chéron et J. Rovère, poursuivis comme ayant fait partie du comité de la Solidarité de Troyes, ont été acquittés par le jury de l'Aube. Ils étaient défendus par le citoyen Alphonse Gent, ancien représentant du peuple.

— On annonce l'arrivée à Paris de M. Guizot. M. Guizot a, dit-on, l'intention de se présenter aux suffrages des électeurs de la Seine-Inférieure, en remplacement de M. Grandin, que la mort vient d'enlever si subitement. (*Gazette de France.*)

— Un service solennel va être célébré aux Invalides pour le repos de l'âme des soldats et officiers français morts au siége de Rome. Le président de la République assistera, avec ses ministres, à cette solennité.

— Dernièrement, vers minuit, un habitant de la rue Carnot, étant à sa fenêtre, vit descendre d'un équipage à deux chevaux deux personnes que l'obscurité ne lui permit pas de bien distinguer, mais dont l'une était une femme. Ces personnes remontèrent presque aussitôt dans l'équipage qui s'éloigna rapidement. Quelques instants après, les vagissements d'un enfant se firent entendre ; on descendit et on trouva en effet sur le seuil de la porte un enfant du sexe masculin et dont la naissance ne paraissait pas remonter à plus de vingt-quatre heures : il était enveloppé de langes de toiles d'une grande finesse ; près de lui était un paquet composé d'effets dont plusieurs sont brodés et tricotés à la main. On n'a trouvé aucun écrit, aucun signe de reconnaissance.

L'autorité a fait enregistrer ce jeune enfant à la mairie du 11e arrondissement, sous le nom de Carnot, nom de la rue dans laquelle il a été délaissé.

— La *Vérité* nous apprend avec une indignation risible qu'on expose en ce moment, passage Choiseul, n° 83, chez un marchand d'images, une estampe représentant Jésus-Christ dans le costume que la tradition a consacré. De la main droite, le Sauveur tient le triangle égalitaire de la démocratie ; au-dessus de sa tête rayonnent dans une auréole lumineuse les trois mots : *Liberté, Egalité, Fraternité* ; sous ses pieds sont dispersés des sceptres fleurdelisés brisés, une *tiare*, emblème du pontificat temporel, le vieil écusson de France, la main de justice, etc.... Enfin, sous le portrait, sont écrit ces mots : *Le Christ, premier représentant du peuple*.

— Au mois de juin dernier, un incendie éclatait à Gentilly, dans les ateliers de Mme veuve Dasque, tenant aux fabriques des pièces d'artifices, et anéantissait l'industrie de plusieurs ouvriers. Des souscriptions sont ouvertes en faveur de Mme veuve Dasque, chez M. Yver, notaire, rue Neuve-Saint-Augustin, 6. Boissel, notaire rue de la Chaussée-d'Antin, 37, et M. Gallois, entrepreneur d'éclairage rue des Petites-Ecuries, 20.

— Nous lisons dans le *Censeur de Lyon* :

« M. Baune, de Lyon, ancien capitaine dans la garde républicaine, se trouvait dans notre ville quand éclata l'insurrection de juin. Il n'y prit aucune part ; douze ou quinze jours après il voulut retourner à Paris et se présenta à l'Hôtel-de-Ville pour faire viser son passeport. Il dut le laisser, comme cela se pratique d'ordinaire ; mais quand il revint pour le retirer, il fut arrêté dans les bureaux, déposé à la cave, puis transféré à la prison de Roanne.

Après cinquante jours de prison préventive, M. Baune a été mis en liberté vendredi soir.

— Les prévenus de Vienne dans les affaires de juin ont été dirigés sur Lyon ; leur départ a eu lieu mardi dernier, à quatre heures et demie du matin ; ils étaient au nombre de seize. Un escadron de hussards, une compagnie de la ligne, vingt-quatre gendarmes assistaient à ce départ, qui s'est effectué au milieu d'une foule silencieuse. (*Censeur de Lyon.*)

— Un arrêt de la cour de cassation, en date du 2 du courant, vient de renvoyer devant les assises de la Côte-d'Or M. Ordinaire, médecin à Mâcon et rédacteur en chef de la *Mouche*, inculpé à raison de discours tenus par lui dans un club à Mâcon, et MM. Pizzera et Gonnard, en leur qualité de secrétaire et de président dudit club. (*Idem.*)

— Un festival musical vient de réunir à Dôle près de trois cents musiciens des villes environnantes. De magnifiques morceaux de musique, un banquet, un feu d'artifice et enfin un bal ont solennisé cette fête, qui a produit à Dôle une vive impression.

— Une lettre particulière que nous recevons du Havre, dit la *Conciliation* de la Charente, nous assure que Mme de Falloux, la femme du ministre de l'instruction publique, doit se rendre aux eaux d'Ems, où se trouve le comte de Chambord. Quelques langues indiscrètes avaient d'abord prétendu que c'était le ministre lui-même qui devait visiter M. Henri V. Sans doute qu'on a craint le scandale. La fine fleur du parti légitimiste français se trouve réunie momentanément dans cette petite ville, peu distante de la frontière. Comprend-on qu'une République soit administrée par des hommes si fortement soupçonnés d'entretenir des rapports avec des dynasties chassées par les révolutions !... Et l'on veut que les affaires marchent ! et l'on s'étonne que les républicains, que tous les hommes qui ne veulent ni empire ni royauté restent sur le qui vive pour veiller au maintien de la Constitution !

Nous n'en sommes guère étonnés pour notre compte, parce que nous connaissons la coalition de 1792, parce qu'alors les royalistes intriguaient à l'étranger pour faire envahir le sol de la France, et que rien ne nous prouve qu'il n'en soit pas de même aujourd'hui — Le despotisme a triomphé de l'Italie et de la Hongrie, le despotisme étranger menace la France, malheur à nous si nous ne veillons pas !...

— Le navire du commerce, le *Phalanstère*, a quitté la semaine dernière le port de Nantes, allant à Cayenne.

— La marine des Etats-Unis comptait, au 1er août, 40 bâtiments de tout rang en commission, savoir : 1 vaisseau de ligne, 1 vaisseau rasé, 6 frégates, 16 corvettes, 4 bricks, 2 goëlettes, 6 vapeurs, 4 gabares. Ils étaient répartis de la manière suivante : Escadre de la Méditerranée, 1 vaisseau rasé, 2 frégates, 1 corvette, 1 vapeur de 1re classe, 2 idem de 2e classe et 1 goëlette ; dans l'Océan-Pacifique, 1 vaisseau de ligne, 1 frégate et 6 corvettes ; dans les eaux du Brésil, 1 frégate, 2 corvettes, 1 brick ; sur les côtes d'Afrique, 3 corvettes et 2 bricks ; en Chine, 1 corvette et 1 brick ; escadre des côtes des Etats-Unis, 1 frégate, 3 corvettes, 2 steamers et une goëlette ; dans le nord de l'Europe, 1 frégate, dans les lacs, 1 steamer et 4 gabares.

— On annonce, dit l'*Océan*, journal de Brest, qu'il est question de réunir en une seule les trois écoles de Toulon, de Rochefort et de Brest, affectées aux études nécessaires pour former des chirurgiens de marine. Cette école unique recevrait d'importants développements et serait placée à Toulon.

— On assure que le gouvernement se propose d'adopter le principe de la liberté d'exploitation pour l'industrie théâtrale, à Paris et dans les départements. M. Dufaure s'est prononcé pour ce système dans une réunion de la commission des théâtres.

— Voici un charmant spécimen de la liberté dont nous jouissons sous la République honnête et modérée. M. le commandant de place d'Avignon a fait afficher dans tous les postes de la ville, dit le *Républicain de Vaucluse*, un ordre du jour qui enjoint à tous les militaires de ne chanter aucun air patriotique ; il les engage, en outre, à arrêter tout citoyen qui chanterait de ces airs proscrits en passant devant les postes.

M. le commandant de place d'Avignon est, à ce qu'il paraît, moins accommodant que Mazarin. (*Réforme.*)

— Voici les noms de quelques-uns des membres des conseils généraux désignés par le sort pour siéger à la haute cour de justice :

Aube. — M. Bourbonne, ancien notaire.
Bas-Rhin. — M. Jacques North, notaire à Vasselone.
Côtes-du-Nord. — M. Pasquiou, propriétaire à Pontrieux.
Doubs. — M. Maréchal de Vezet.
Gironde. — D. Durand-Desgrandes.
Haut-Rhin. — M. Emile Dolfus, ancien représentant du peuple à l'Assemblée nationale.
Haute-Saône. — M. Nottez, notaire dans le canton de Gy.
Ille-et-Vilaine. — M. Geoffroy de Châteaubriand.
Jura. — M. de Ceccaty, avocat à Arbois.
Loire. — M. Lisfranc.
Meurthe. — M. Gus, propriétaire à Nomeny.
Moselle. — M. Franck.
Oise. — M. de Laon.
Somme. — M. Dupuis.

— Quatre cent cinquante ouvriers viennent d'être renvoyés des travaux que l'on fait exécuter au bassin du Havre, faute de fonds pour la solde. (*Progressif cauchois.*)

PETITE CORRESPONDANCE.

Bléneau.—M. D.—Reçu les 17. Nous avons reçu aussi 40 de M. N.
Blot l'Eglise.—M. M.—Nous ferons partir les livres par la dil.—La facture est de 19 f. 60. La précédente était de 5 fr. 45.
Rodez.—M. D. F.—Nous vous expédions les livr. dem. par la dil. et *franco*.

Bourse du 28 Août 1849.

On a encore fait, mais en vain, des efforts pour faire arriver le 5 0/0 à 90 fr. Chaque fois qu'on est près de ce chiffre, des ordres de vente le font immédiatement rétrograder ; cependant on a fermé à 89-90.

Il est à remarquer que le 3 0/0 se tient plus ferme et dans un cours à proprotion plus élevé que le 5 0/0. Aujourd'hui la hausse sur le 3 a été de 40 c. sur cours d'hier, et celle sur le 5 n'a été que de 15 c.

On parlait bien un peu des dernières nouvelles de Hongrie, mais on paraît peu s'en préoccuper.

Les actions de la Banque restent dans le *statu quo*.

On spécule fort peu sur les actions de chemins de fer.

Le 5 0/0 ouvert à 89-85, fait au plus bas 89-80, au plus haut 89-90, et ferme à 89-90.

Le 3 0/0 ouvre à 55 fr. et ferme à 55-30.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	54 90	54 43	55 ..	55 30
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Cinq 0/0	89 75	89 90	89 65	89 [illegible]

28 août. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.	
3 0/0 j. du 22 juin..	55 30
5 0/0 j. du 22 mars.	89 90
VALEURS DIVERSES.	
Banque de France.	2290 ..
Ob. de la Ville anc.	1240 ..
— — nouv.	1170 ..
— St-Germ. 1842.	845 ..
— Versailles	745 ..
— Orléans. 4 0/0.	975 ..
— Nouvelles.	960 ..
— Rouen, 4 0/0..	722 50
— Nouvell., 1849.	860 ..
— Havre j. mars.	7 0 ..
— Nouvelles.	825 ..
— Marseille.......	700 ..
— Orléans jouis.	465 ..
— Cert. de Lyon.	89 40
Quatre-Canaux......	1095 ..
Jouissance.	85 ..
Bons du Trésor... ..	5 1/2
Forges Aveyron	3000 ..
Monceau-s.-Sambre	1330 ..
Nord (hauts four.).	900 ..
Charbon belg.......	325 ..
Zinc V.-Montagne.	2725 ..
— Stol. erg.	500 ..
Mines de la Loire...	255 ..
FONDS ÉTRANGERS.	
Belg. 5 0/0 1840...	97 1/4
— 5 0/0 1842...	97 1/4
— 4 1/2........	88 ./.
— 3 0/0	65 1/4
— 2 1/2 0/0.......	47 7/8
— Banque.......	685 /.
— — 1841.	1020 ./.

Espag. dette active.	28 ..
— — 3 0/0...	34 3/8
— Dette intér. ..	26 3/4
Naples, récép. Roth.	83 75
Romain, emprunt...	72 1/2
Haïti, emprunt......	185 ..
Piémont, emprunt.	890 ..
— Nouveau.	810 ..
Lots d'Autriche	335 ..
2 1/2 hollandais...	55 ..
CHEMINS DE FER.	
Saint-Germain	400 ..
Versailles, r. d.....	212 50
Versailles, r. g.....	167 50
Orléans à Paris....	706 25
Rouen..............	530 ..
Havre..	250 ..
Avignon-Marseille	220 25
Bâle.................	106 50
Centre....	305 ..
Boulogne..........	.. ..
Bordeaux..........	400 ..
Nord..	423 75
Strasbourg	355 75
Nantes..............	301 25
Monter. à Troyes..	[illegible] ..
Dieppe Fécamp...	175 ..
BOURSE DE LONDRES du 27 août.	
3 0/0 consolidés...	92 1/4
3 0/0 au 14 sept....	92 7/8
TAXE DU PAIN.	
1re qualité le kilo..	33 c
2e — —	24

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 29 août.

THEATRE DE LA NATION.—Lundi 3 septembre réouverture.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—La Chûte de Séjan, la Ligue des Amans.
OPERA-COMIQUE.—La Saint Sylvestre.
THEATRE-HISTORIQUE.—Le chevalier d'Harmental.
VAUDEVILLE.—Une semaine à Londres, 3e numéro.
GYMNASE.—Quitte pour la peur, Mauricette, la Belle Mère, un Duel.
THEATRE MONTANSIER.—Le Groom, l'Oiseau, E. l.
VARIETES.—Compatriotes, les Caméléons, le Marquis.
PORTE-SAINT-MARTIN.—La Biche au bois.
AMBIGU-COMIQUE.—Le Juif errant
THEATRE DU LUXEMBOURG.—La Roche noire.
THEATRE BEAUMARCHAIS (Opéra bouffe).—La Saint André, le Vieux prix de Rome, le Marin, le Cousin.
DELASSEMENTS-COMIQUES.—Un déluge d'inventions.
THEATRE CHOISEUL.—Prix, Bureaux, Intermèdes, ..ge, Précepteur, tableaux.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 168. Jeudi 30 août 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS. Trois mois. . . . . 6 f. Six mois. . . . . 11 f. Un an. . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS. Trois mois. . . . . 9 f. Six mois. . . . . 17 f. Un an. . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 29 AOUT.

AUX COMMERÇANTS.

La Faillite et le Morbus-Numericus.

I.

La faillite, la chicane, l'usure dévorent et rivent le commerce sur un véritable banc de douleur.

A Paris, pendant les dix dernières années du règne de Louis-Philippe, années de prospérité, dit-on, le nombre des procès et des faillites augmenta continuellement; en voici la progression :

Tribunal de commerce de Paris.

En 1836, il y a eu	26 545 causes,	et	329 faillites.	
1839,	47 077	—	788	—
1845,	46 064	—	691	—
1846,	54 878	—	931	—
1847,	59 560	—	1 139	—

C'est-à-dire une augmentation, en dix ans, de 39 000 causes et de 810 faillites.

L'ensemble du passif a été, en	1845-26, de	48 342 529 f.
— —	1846-47, de	68 474 803
La moyenne du passif, par faillite, de		51 000

Or, le nombre des faillites et l'ensemble des passifs augmentant chaque année, voici comment M. le président du tribunal de commerce Bertrand en explique les causes pour les années 1845-46 et 1846-47. Nous citons :

(1845-46) « Parmi les causes habituelles déjà signalées par nos prédécesseurs, telles que la concurrence illimitée, l'exagération des dépenses de premier établissement, le luxe des boutiques, les approvisionnements irréfléchis de marchandises sans garantie d'écoulement, il fallait placer aussi, comme cause accidentelle et malheureusement trop évidente, les séductions de l'agiotage sur les actions de chemins de fer auxquelles se sont laissé entraîner beaucoup de petits commerçants par l'appât d'un gain qu'ils n'avaient pas, comme d'autres spéculateurs plus grands et plus habiles, le talent de rendre facile et sûr.

» C'est surtout pour les petits commerçants que la cherté des subsistances, la rareté du numéraire, l'élévation du taux de l'escompte et le retrait des facilités du crédit ont dû avoir les plus fâcheux résultats. A mesure que les embarras sont devenus plus grands, les poursuites ont été plus actives et plus rigoureuses; à aucune époque le goût des procès et le besoin de recourir à la justice ne se sont manifestés davantage. Sur les 37 686 causes jugées en dernier ressort, il en est un grand nombre dont l'importance ne s'élève pas à 50 fr.; beaucoup aussi reposent sur le non-paiement de billets de 30 fr., 25 fr., et même de 20 fr., dont les frais de poursuites, trop souvent inutiles, dépassent le principal, et retombent assez ordinairement sur les demandeurs. C'est surtout dans des contestations de cette nature que le tribunal s'efforce d'amener un arrangement entre les parties; mais son intervention n'est pas toujours efficace, et trop souvent il s'est vu dans la nécessité de prononcer des condamnations qu'un sentiment d'humanité et même d'intérêt bien entendu des poursuivants aurait dû lui épargner. »

(1846-47.) « Les sinistres éprouvés par le commerce de Paris peuvent être attribués à des causes différentes : d'abord les spéculations hasardeuses, celles conçues dans des proportions déraisonnables, l'appât de bénéfices faciles et considérables au moyen du jeu sur les actions industrielles qui semblent la plaie de notre époque : toutes ces causes réunies ont renversé ou compromis la solidité de maisons renommées jusqu'alors par l'importance de leurs affaires et la sûreté de leurs relations. Puis sont venues, comme conséquence funeste et inévitable de l'ébranlement donné à la confiance publique, les craintes des capitalistes, qui ont fermé aux petits fabricants, aux modestes industriels, les sources pécuniaires auxquelles ils avaient l'habitude de puiser, et dont la suppression a déterminé la chute... »

Ainsi, de l'aveu même des hommes recommandables que les commerçants de Paris choisissent pour présider leur tribunal, le commerce de la capitale se trouve sous le coup :

De la concurrence illimitée;

De la chicane;

Des séductions de l'agiotage;

Du jeu sur les actions industrielles, PLAIE de notre époque;

De l'habileté des *grands* spéculateurs, qui savent et peuvent jouer à COUP SUR contre les *petits* spéculateurs;

De l'élévation du taux de l'escompte;

Du retrait des facilités du crédit;

Des capitalistes qui ferment aux modestes industries les sources pécuniaires du travail, pour les craintes plus ou moins plausibles, et dont eux, capitalistes, restent seuls juges et appréciateurs.

II.

Voilà des faits, des faits incontestables, avérés, reconnus, admis.

Eh bien! que ressort-il de leur analyse? les mille fléaux qui pèsent sur le commerce et qui portent les faillites de Paris à des sommes exorbitantes!

On se méprendrait pourtant étrangement, si l'on circonscrivait les pertes et les déboires du commerce parisien au nombre des faillites connues. Combien, hélas! de commerçants passent leur vie dans les transes continuelles d'une faillite suspendue sur leur tête; les infinis moyens auxquels ils ont recours pour retarder l'instant fatal ou celui d'une liquidation amiable, dévorent leurs ressources et minent leur santé.

C'est dans ces circonstances que l'on fait des coups de tête, c'est alors que les séductions de l'agiotage exercent largement leur influence, que l'usure s'abat sur le comptoir du commerçant malheureux.

III.

Mais le fléau le plus terrible du commerce, celui contre lequel il n'existe pas de transaction possible, c'est la *coalition permanente* des capitalistes, des banquiers, des hommes d'argent, qui de haute lutte se sont emparé de la circulation du numéraire et du crédit.

Penchés sur leur caisse, inexorables comme le destin, peu leur importe la prospérité du pays et du commerce : une seule pensée les domine, accroître leur richesse et leur influence par le maintien du monopole qu'ils exercent.

Tenant tous les fils qui mettent en jeu le commerce, ils savent profiter des temps de calme pour pousser à la concurrence illimitée, en ouvrant leur caisse; ils savent profiter des moments de trouble financier ou politique, en fermant leur coffre-fort.

Habiles dans l'art d'ouvrir ou de fermer les sources du crédit, les fluctuations du commerce ne les touchent pas; placés à distance et dominant la position, ils savent que la haute ou la basse marée du commerce apportera toujours des épaves sur le littoral qu'ils exploitent.

L'Etat est à leur merci, comme les particuliers; rien ne prévaut contre eux, car ils se sont emparés de l'organe qui distribue la circulation commerciale.

Le cœur de la société est dans leurs mains; ils en pressent à volonté plus ou moins le ressort, jamais, à aucune époque, sous aucun climat, ils ne l'ont laissé agir dans sa force et dans sa plénitude.

Aussi les rameaux et ramuscules du système circulatoire social, ceux qui s'étendent au loin, s'atrophient et se dessèchent bientôt, ne recevant pas le mouvement qui devait leur donner la vie.

Comme le choléra, qui concentre de plus en plus la circulation dans les *gros* vaisseaux placés autour du cœur, et livre au froid ou à la mort les organes les plus éloignés, la Finance, qui étreint le cœur social, paralyse sa force d'expansion, de telle sorte qu'elle n'arrive plus que jusqu'aux gros banquiers, aux agioteurs et usuriers.

Ah! combien les pères de l'économie politique, ceux qui dès le quatorzième siècle avançaient que : « l'honnête n'est jamais séparé de l'utile, » avaient raison d'appeler l'altération de la monnaie la plaie financière du temps : *Morbus numericus*.

IV.

Les deux grands économistes de Reggio et de Florence au seizième siècle proclamaient hautement que le désordre apporté par le *morbus numericus* était « UN INCENDIE QUI CONSUMAIT LE MONDE, UN VER RONGEUR QUI DÉVORAIT LE TIERS DE LA FORTUNE PUBLIQUE. »

Mais, à cette époque comme à la nôtre, comment lutter contre le *morbus numericus* si la loi n'intervient pas?

Les rois et les républiques qui faisaient battre monnaie d'un titre inférieur à la véritable valeur étaient placés *au-dessus* de la loi; les financiers de nos jours qui, par d'autres moyens, créent le *morbus numericus*, se placent également au-dessus de la loi, en ce sens qu'ils ont su empêcher jusqu'à présent que de sages lois financières conçues dans l'intérêt de *tous* ne vinssent s'opposer aux droits exorbitants qu'ils s'arrogent.

Non! la liberté du commerce ne peut pas aller jusqu'à permettre que quelques personnes, au nom du droit commun, s'emparent de la circulation du numéraire, exploitent le crédit et tyrannisent producteurs et consommateurs.

La loi doit nécessairement intervenir en transformant le monopole de quelques-uns, — monopole basé sur l'égoïsme particulier, — en monopole de tous basé sur l'intérêt général.

L'Etat doit recevoir de la loi la mission providentielle d'assurer le crédit, le numéraire, l'escompte, principalement au travail et à la production.

L'Etat, par la haute position financière qu'il reçoit du Trésor national, aura toujours le plus grand intérêt à développer la production et la consommation du pays, car, en définitive, chacun de nous travaille pour le budget des recettes.

Alors, mais seulement alors, le *morbus numericus* aura disparu; alors, mais seulement alors, le cœur social aura assez de puissance pour porter le mouvement et la vie jusqu'aux dernières ramifications du système circulatoire commercial.

De même qu'un bon régime physiologique donne la santé et fait disparaître les maladies, un bon régime financier doit extirper peu à peu l'agiotage, la chicane, les faillites.

« L'honnête n'est jamais séparé de l'utile, » et le tribunal de commerce de la Seine n'aura plus besoin, pour faire briller la bonne foi du commerce actuel, de prononcer annuellement 75 000 contraintes par corps.

Patentés de Paris! vous tous qui souffrez de la pression pécuniaire exercée par les hommes d'argent, la voie légale vous est ouverte, pour faire prévaloir auprès de la législature de plus saines, de plus justes idées financières.

Le *morbus numericus* ne vous envahit que trop, que vos *quatre-vingt mille voix* s'élèvent pour demander votre guérison. Vous l'obtiendrez, car votre initiative est toute puissante si vous savez vous en servir.

La France vous devra la plus urgente des réformes administratives. L'Etat aura grandi en stabilité et en richesse, et vous aurez gagné vous-mêmes à la prospérité générale.

La dernière cité italienne qui résistât aux forces de l'Autriche, vient de se soumettre. L'héroïque Venise a enfin cédé.

La *Gazette de Milan* nous apporte l'acte officiel de la capitulation, que nous résumons plus loin. Un *Te Deum* impérial va donc se célébrer à Vienne comme à Varsovie.

Mais, en revanche, la soumission de Venise, comme celle de Rome et de la Hongrie, sera bientôt un sujet de remords pour le gouvernement de la France.

Absurdités contemporaines.

LA MISÈRE.

Toutes les doctrines socialistes partent d'une base commune :

L'insuffisance actuelle des richesses produites par l'activité humaine et l'injustice de leur répartition.

Toutes ont un but unique :

L'abolition de la misère.

Quels que soient les voies et moyens préconisés par chaque système, les Socialistes de toutes Ecoles et de toutes nuances sont d'accord sur ce point fondamental.

C'est la base de la religion future, c'est le point de départ de l'humanité nouvelle.

Cette religion n'est pas autre chose que le développement rationnel du christianisme, quoi qu'en disent les docteurs de la loi, qui rejettent l'esprit de l'Evangile pour s'attacher à la lettre.

Encore sont-ils si inconséquents avec la lettre même, ces prétendus chrétiens, que tout en affirmant la nécessité providentielle de la misère, ils enseignent aux pauvres à demander chaque jour à Dieu le pain quotidien.

Or, si Dieu assure à tout homme le pain quotidien, c'est-à-dire le nécessaire, la misère est abolie.

Si, pour être conséquent avec les doctrines de ses ministres, il doit repousser la supplique du pauvre, pourquoi ordonner au pauvre d'adresser une prière qui ne peut être exaucée? Est-ce pour l'exciter à maudire Dieu?

Faut-il donc des impies pour relever le mérite des fidèles, comme il faut des indigents pour exercer la charité des riches?

Si vous voulez que l'humanité croie comme vous le dites, qu'il y aura toujours des pauvres, interprètes de l'Evangile, changez vos prières et refaites votre dogme, car la lettre même sur laquelle s'appuie votre fatalisme religieux, la lettre vous tue.

Ceux-là du moins sont en général de bonne foi dans leur folie. Leur esprit, égaré dans les subtilités théologiques, a perdu les notions naturelles du sentiment et de la raison. La simple et touchante conception du Dieu des premiers chrétien a disparu pour eux, noyée dans les stériles discussions des moines désœuvrés du moyen-âge.

Mais que dire de ces hommes d'Etat qui, tout en affirmant qu'il est ridicule et stupide de vouloir détruire la misère, conviennent qu'il y a *quelque chose à faire* pour la diminuer?

Si l'on peut diminuer la misère aujourd'hui, ô grands politiques! il est évident que, demain, on pourra retrancher encore quelque partie des maux qui subsisteront; il est évident que, plus tard encore, que sans cesse, tant qu'il y aura de la misère dans le monde, il y aura aussi *quelque chose à faire*, quelque chose de possible pour la soulager, pour l'amoindrir.

Or si, d'un mal connu, limité, vous enlevez chaque jour une parcelle, un instant arrivera où de ce mal il ne restera plus rien.

C'est bête comme deux et deux font quatre; mais les hommes d'Etat de la France civilisée ne sont pas encore de cette force-là.

« Les hommes, les faits, les évènements ne » sont pas grand'chose dans ce monde : ce qui » mène tout ce sont les doctrines, les idées. »

D'où viennent ces bonnes, ces excellentes paroles? Du *Journal des Débats* lui-même (28 août, article signé *Phil. Chasles*). Mais alors qui donc mène les *Débats* et tous les partis rétrogrades? Sont-ce les doctrines, sont-ce les idées? Non, car tous ces partis n'ont plus qu'un cri, qu'une devise : La compression, la répression, — et jamais l'idée vraie, l'idée de l'avenir ne s'est alliée à la compression.

Où est donc l'idée? Serait-elle parmi les socialistes, « *ces prophètes crasseux du socialisme,* » comme les appelait ce même journal des *Débats*, dans son numéro du 25 août? Il y a apparence.

Des Assurances par l'Etat (1).

La démocratie, éclairée, fécondée par le socialisme, s'est créé de nos jours un ensemble de principes sur les relations extérieures et l'administration intérieure des nations. Vainement nos adversaires crient sur les toits et font semblant de croire que la démocratie socialiste est un amas de doctrines incohérentes contradictoires, des points chaque jour plus nombreux rallient toutes les nuances de ce grand parti, du parti de l'avenir.

L'organisation des assurances par l'Etat, et à son profit, voilà une de ces idées acceptées par l'immense majorité des démocrates, une de ces innovations qui doivent caractériser un budget républicain.

Depuis longues années, la *Démocratie pacifique* a demandé l'organisation des assurances par l'État. Aujourd'hui que les innovations financières sont devenues indispensables, urgentes, sous peine de ruine complète pour le pays, nous croyons utile de résumer les arguments déjà présentés dans nos colonnes et dans la brochure de M. Raoul Boudon, qui a pour titre *Organisation unitaire des Assurances*.

Le but de l'auteur est de proposer l'établissement d'une contribution annuelle de 80 millions pour couvrir les sinistres de *toute nature* auxquels la fortune de chacun est exposée, et dont la moyenne en France est d'après lui de 72 millions.

Les compagnies aujourd'hui organisées sont loin d'embrasser dans leurs opérations tous ces sinistres, mais elles vendent leurs services à si haut prix, que si elles se chargeaient en France d'assurer toutes les propriétés et contre tous les genres de désastres, elles prélèveraient sur la richesse générale, non pas 80 millions, mais 290 millions, ou à peu près.

Les compagnies prélèvent annuellement 25 millions au moins pour assurer seulement contre les sinistres d'incendie; le montant des sinistres qu'elles éprouvent étant de 9 millions, les frais d'administration, de commission et les dividendes aux actionnaires coûtent donc 16 millions aux assurés, c'est-à-dire deux fois autant que les pertes causées par l'incendie.

A ce système il faut absolument substituer une organisation plus économique, dont l'Etat serait le centre et le directeur naturel; c'est à lui qu'il appartient de se substituer à 60 administrations ennemies. Mais il serait injuste de faire supporter à la nation tout entière les risques exceptionnels du commerce de mer, et nous mettrons tout

(1) Librairie phalanstérienne, quai Voltaire, 25, une brochure in-8°. Prix : 1 fr.

d'abord [illegible] de cette discussion.

Il existe en France deux modes d'assurance en vigueur : l'assurance à prime et l'assurance mutuelle.

Dans le premier cas, l'assureur se charge de rembourser tous les sinistres, moyennant le paiement par les assurés d'une somme fixe qu'on appelle prime.

Dans ce système, les intérêts de l'assureur et ceux de l'assuré sont en opposition directe ; l'assureur spécule, éclairé par la moyenne des sinistres annuels, qui varie peu en France, il règle ses tarifs de manière à se créer, en dehors des chances qu'il peut courir, un bénéfice à peu près certain.

Les sociétés d'assurance à prime sont nombreuses, en qualité active, et pour que leur clientèle ne leur soit pas enlevée, elles font signer des assurances à long terme, dont les premiers produits sont abandonnés *au courtier*. Ce rouage onéreux, mais indispensable dans le système des compagnies, est rendu inutile dans l'organisation des assurances par l'Etat. Le courtage est un vice fondamental, un autre sinistre à joindre à celui de l'incendie.

Nous avons parlé des sommes prélevées sur la richesse du pays par toutes les compagnies d'assurance soit à prime, soit mutuelles.

Pour nous en tenir aux seules compagnies à prime, elles perçoivent 16 millions, plus 1,200,000 francs pour frais de plaques et polices, et ne couvrent que 7 millions de sinistres.

Si ce mode s'étendait à toutes les valeurs assurables de la France, estimées par M. Boudon plus de 250 milliards, on aurait à payer annuellement par le système des primes 240 millions pour couvrir 28 millions de sinistres d'incendie ; la France éprouverait donc réellement 240 millions de sinistres, puisqu'elle paierait annuellement cette somme pour s'en garantir.

A côté de l'assurance à prime, il faut placer l'assurance mutuelle dans laquelle chaque assuré contribue, proportionnellement à l'importance de son assurance particulière, au remboursement des sinistres éprouvés par l'association générale.

La prime varie avec l'étendue des sinistres qui frappent l'association, et l'assuré court la chance des éventualités, mais en même temps il en éprouve les avantages. Une pareille société, si elle était bien constituée, pourrait concilier tous les intérêts et devenir, au lieu d'une exploitation, une véritable garantie pour tous les sociétaires.

Cependant les sociétés d'assurance mutuelle existant aujourd'hui en France, sont frappées comme les sociétés à primes fixes, d'un vice capital, le morcellement. Il existe une moyenne à peu près constante des sinistres pour la France entière, mais ces sinistres se portent tantôt sur une partie du pays, tantôt sur l'autre; il est impossible d'établir une moyenne pour une portion du sol, et la société d'assurance, soit mutuelle, soit à prime fixe, qui n'embrasse pas l'ensemble des propriétés françaises peut se voir écrasée, à un moment donné, par la concentration de presque tous les sinistres du pays, dans la sphère de ses opérations.

Les sinistres de grêle auxquels on a surtout appliqué le système des assurances mutuelles, saccagent souvent certains départements en respectant tous les autres, aussi les assurances mutuelles contre la grêle sont-elles tombées en déconfiture.

Les sociétés d'assurance à prime exigent annuellement une somme excessive, un écrasant impôt.

Le sociétés d'assurance mutuelle partant d'un principe plus équitable, sont souvent impuissantes parce qu'elles sont morcelées, et qu'elles peuvent telle année éprouver des risques non compensés par leurs ressources restreintes.

L'assurance et le morcellement sont deux idées antipathiques.

Sachons concevoir une association générale pour toute la France; à ce point de vue élevé la moyenne des sinistres étant à peu près constante, la mutualité ne nous offre plus d'avantage.

Non-seulement nous devons assurer toutes les propriétés, mais les assurer contre tous les genres de sinistres : incendie, grêle, épizootie, tempête, foudre, gelée, inondation, etc., et simplifier la comptabilité en réunissant toutes ces causes de perte dans une même garantie.

Suivant M. Boudon, les valeurs assurables de toute la France, s'élèvent au chiffre de 278 milliards.

Il évalue à 72 millions, comme nous l'avons déjà vu, la moyenne des sinistres annuels, déduction faite des naufrages et autres sinistres de mer.

D'après son plan, chacun, suivant la valeur de ses propriétés territoriales en bâtiments ou en meubles, contribue à la somme qui doit couvrir, indépendamment de ce chiffre, celui des frais d'administration. Les valeurs mobilières sont établies par expertise, renouvelée tous les cinq ans.

Pour centraliser ainsi les assurances, une administration spéciale est jointe au ministère des finances.

L'administration des contributions directes établit les primes d'assurances et règle les sinistres.

Il est nommé, tous les trois ans, dans chaque commune, par les électeurs communaux, des répartiteurs ou experts pour évaluer le chiffre des assurances sur le mobilier et sur les marchandises de chacun.

Lorsqu'il arrive un sinistre, la déclaration doit être faite immédiatement à la mairie, qui en dresse procès-verbal; copie du procès-verbal est envoyée au préfet ou sous-préfet, et le contrôleur des contributions se rend au lieu des sinistres ; il est inutile d'entrer ici dans l'énumération des formalités à la suite desquelles un mandat est délivré par le Trésor sur le receveur-général du département où le sinistre est arrivé.

Ce système permet de réduire la prime d'assurance à un taux fort modéré ;

D'assurer cependant un bénéfice à l'Etat ;

De l'intéresser directement à prendre des mesures de prévoyance qui diminueraient la somme des incendies, inondations et autres causes de sinistres.

Il est créé un fonds de réserve pour être employé en achat de pompes à incendie, organisation de compagnies de secours, de sauvetage ou de pompiers ; il est également créé un fonds de secours pour les accidents individuels et un fonds de prime d'encouragement pour récompenser le dévouement dans les sinistres de toute nature.

Les comptes de l'administration des assurances sont présentés chaque année à l'Assemblée nationale.

M. Boudon est entré dans les détails des frais d'administration, qu'il estime en total à 6 millions 500 000 fr.

Cette somme devrait être ajoutée à celle des sinistres à couvrir. On y joindrait l'évaluation du bénéfice de l'Etat, qui a besoin de ressources nouvelles, et cette assurance par l'Etat pourrait jouir des avantages de la mutualité, car les assemblées nationales ne manqueraient pas de faire descendre le chiffre de la contribution à répartir, aussitôt que la bonne administration des moyens préservatifs sur le territoire entier aurait diminué d'une manière notable et constante la somme des sinistres à couvrir; cette diminution doit être espérée, puisqu'à Paris déjà l'excellente organisation des secours contre l'incendie a permis aux compagnies d'assurance de faire payer une prime sensiblement moins élevée que dans les départements.

Nous livrons ces faits à la méditation des lecteurs. Bientôt sans doute ils comprendront que l'organisation des assurances par l'Etat, réclamée par un intérêt vraiment national, n'a contre elle que les intérêts de quelques vautours; il s'agit de savoir si les compagnies d'assurances ont été créées pour servir la France, ou si la France existe pour être la pâture des compagnies. Vienne une assemblée vraiment démocratique, et la question ne sera pas longue à résoudre ; les bons employés des compagnies seront, autant que possible, utilisés par l'Etat, et les capitaux engagés dans les assurances trouveront dans l'agriculture et dans l'industrie de plus féconds emplois.

L'Europe attend, sollicite la fondation d'une nouvelle société; le vieux système est à bout, et le nouveau, n'est point assis, et ne le sera pas sans de longues et furieuses convulsions encore.

(Napoléon, *Mémorial de Sainte-Hélène.*)

La *Liberté* publie depuis quelques jours des LETTRES AUX OUVRIERS SUR LE SOCIALISME MODERNE. Nous ne connaissons pas l'auteur de ces lettres, qui signe *un socialiste chrétien* ; mais ses appréciations indépendantes nous paraissent conclure trop favorablement à la théorie phalanstérienne pour que nous n'ayons pas à cœur d'en faire mention. Voici la quatrième de ces lettres publiée dans la *Liberté* de ce matin :

Mes amis,

Réjouissons-nous ! le socialisme, véritable phénix de l'époque, renaît de sa cendre au moment où on le croyait près de s'éteindre. Déjà, l'organe du socialisme *robuste* promet de traiter à fond la grave question du travail *attrayant*, ce qu'il avait trop négligé jusqu'ici. Espérons qu'il ne s'arrêtera pas dans cette voie, qu'il nous fera concurrence dans l'examen comparé de toutes les doctrines socialistes, que les autres journaux démocratiques seront amenés à suivre son exemple, que tous aideront loyalement à votre émancipation *intellectuelle*, qu'enfin vous ne serez pas condamnés à ingérer, pendant un siècle, des feuilles dites socialistes, sans être mis à même de sonder la valeur *pratique* du socialisme moderne.

Le socialisme phalanstérien, avons-nous dit, a basé son système général sur les passions primitives de trois ordres, dont Fourier a essayé de déduire les lois d'organisation sociale propres à réaliser la grande formule démocratique et chrétienne : *Liberté, Egalité, Fraternité, Solidarité, UNITÉ !*

Voyons pour aujourd'hui ce qu'on doit entendre par la *vraie liberté*, et s'il a su la concilier avec l'ordre et l'autorité, ce qui est l'unique moyen de l'asseoir sur de solides fondements.

Nous aurons le courage de le dire : — dussions-nous, pour autant nous empêtrer dans quelque piège phalanstérien que nous n'apercevons pas, — Charles Fourier a traité cette immense question de la liberté avec une sagacité qui nous a séduit. Quand il en définit les espèces, quand il parle surtout de la conciliation du libre arbitre de l'homme avec la nécessité de l'obéissance à la loi divine, il nous semble lire une des incomparables *Provinciales* de Pascal.

Qu'est-ce, en effet, que la liberté ? Est-ce la faculté d'aller et de venir, comme l'entend la Constitution ? de faire *chacun pour soi* et de vivre *chacun chez soi*, comme l'entend un honorable sauvage qui s'appelle M. Dupin ? Est-ce encore le droit légal de faire ou de ne pas faire qui conduit les gros à manger les petits et les petits à mourir de faim, comme cela se pratique en *civilisation ?*... On ne finirait pas si l'on voulait s'arrêter aux innombrables définitions de la Babel moderne sur cette question embrouillée de la liberté.

Selon Fourier, l'homme libre, dans l'époque de transition, est celui qui, comme les premiers chrétiens, a le courage de s'affranchir de ses besoins pour se dévouer usilement au service de l'humanité ; c'est celui qui ne recherche point la jouissance égoïste, qui n'est point asservi à des passions dont la pénurie générale rend la satisfaction impossible.

Dans une société bien organisée, l'homme libre est celui qui, *connaissant* les lois du mouvement social, ainsi que sa propre nature, a le pouvoir de développer simultanément et harmoniquement ses facultés morales, intellectuelles et physiques, sans avoir à porter le lourd fardeau des soucis du lendemain, comme sans avoir à craindre de nuire à autrui ni à soi-même.

Cette définition de la liberté, dira-t-on, implique la nécessité du travail *attrayant*. Sans nous laisser effaroucher par des mots que le ridicule n'a jamais pu qu'effleurer, nous n'hésiterons pas à reconnaître, avec le journal phalanstérien, que « la liberté est plus » que le droit de ne pas porter de chaînes, et de n'être » la propriété de personne ; c'est encore le droit » de vivre sans acheter la vie par un travail répugnant, contraint, excessif, et mal rétribué. »

Qu'il soit entendu, toutefois, que nous réservons expressément la question des voies et moyens d'application proposés par Charles Fourier.

Nous examinerons, dans un article prochain, quelle est l'organisation *nécessaire* du milieu social qu'implique cette définition de la liberté.

UN SOCIALISTE CHRÉTIEN.

Les lettres particulières arrivées ce matin à Paris de tous les points de la France annoncent que les conseils-généraux sont déjà réunis. La circulaire adressée aux préfets par M. Dufaure, ministre de l'intérieur, paraît avoir changé dans presque toutes les localités les dispositions des conseillers-généraux, qui se montrent moins disposés à demander la révision de la Constitution.

Le rétablissement de l'impôt des boissons et l'impôt sur le revenu, sont les principales questions sur lesquelles les assemblées départementales appelleront l'attention du gouvernement. (*Patrie.*)

ITALIE.

CAPITULATION DE VENISE.

Le dernier rempart de la nationalité italienne, l'héroïque Venise, vient de succomber. La *Gazette de Milan* nous apporte l'acte officiel de la capitulation. Ce document est daté de la villa Padopoli, près de Mestre, quartier-général du second corps d'armée autrichienne.

Le 22 août, dit ce document, trois représentants de la municipalité vénitienne, MM. Nicolo Priuli, le comte Datario Medin et l'avocat Calucci, l'ingénieur Cavedalis (l'un des triumvirs), représentant la partie armée, et A. Antonini, représentant le commerce, se sont présentés aux officiers autrichiens Gorzkowski, Hess et Marzani, déclarant que l'intention de leurs commettants et de la population vénitienne était de faire leur soumission à l'empereur d'Autriche. Les conditions suivantes ont été par eux acceptées :

1° La soumission aura lieu dans les termes de la proclamation du maréchal Radetzki, en date du 11 août.

2° La remise entière de tout ce qui est indiqué dans cette proclamation se fera dans les quatre jours, dans les formes qui seront réglées entre Cavedalis et une commission militaire autrichienne.

Des explications ayant été demandées au sujet de quelques points de la capitulation, il a été déclaré que les personnes qui devront quitter Venise sont d'abord tous les officiers et employés qui, après avoir servi l'empereur, s'étaient ralliés à la république ; puis tous les combattants étrangers, quel que soit leur grade ; plus un certain nombre de personnes dont la liste sera remise aux envoyés de Venise.

Le papier-monnaie qui circule actuellement à Venise en quantité immense sera réduit à la moitié de sa valeur nominale et n'aura cours qu'à Venise, Chioggia et autres lieux compris dans l'estuaire, jusqu'à ce que, d'accord avec la municipalité, ce papier soit retiré de la circulation, ce qui devra avoir lieu dans un court espace de temps.

L'amortissement de ce papier-monnaie se fera tout entier aux frais de la ville de Venise et des lieux voisins, moyennant un impôt additionnel de 25 centimes par livre et autres moyens qui pourront favoriser cette extinction. — En revanche, la ville sera exemptée d'autres contributions de guerre, et il sera accordé des dégrèvements aux habitants de Venise qui auront été imposés extraordinairement pour leurs possessions en terre ferme.

Ceci regarde le papier *commercial*; quant au papier-monnaie *patriotique* qui doit être retiré de la circulation et aux autres parties de la dette publique, on verra plus tard à statuer sur ce point.

Ainsi la république française, la république vénitienne, la république romaine ont, le jour de leur triomphe, proclamé la dette publique chose inviolable et sacrée. Les gouvernements monarchiques d'Autriche et de Rome inaugurent leur victoire en décrétant la banqueroute ; la France l'aurait probablement subie aussi si la révolution de Février s'était accomplie au profit des hommes de la rue de Poitiers, qui la conseillaient au gouvernement provisoire. Et les monarchistes se peignent comme les défenseurs de la propriété !

A la suite du document que nous venons de traduire, la *Gazette de Milan* publie une note qui précise le point de départ de chaque corps de troupes, et la consignation des différents points occupés par les troupes républicaines.

Le brave Garibaldi se trouve ainsi proscrit une fois de plus et privé de son dernier asyle. Une correspondance de Ravennes tendrait à infirmer le fait de la mort de Mme Garibaldi, qui n'aurait pas péri à Bologne, mais qui aurait été reçue avec enthousiasme par les dames de Venise.

Une circulaire de Radetzki prouve que les Lombards, même ceux que leur peu de fortune contraint à occuper des emplois publics, se permettent d'énoncer tout haut leur opinion et de porter ce qu'ils appellent des emblèmes démocratiques et séditieux.

Les correspondances nous donnent de nouveaux détails sur les bastonnades de Milan.

Radetzki avait commandé une fête pour célébrer l'anniversaire de la naissance de l'empereur d'Autriche ; des drapeaux autrichiens avaient été exposés en différents endroits ; il paraît qu'ils furent déchirés. Les soldats autrichiens se précipitèrent sur la foule. Une quarantaine de personnes furent arrêtées au hasard, et sans jugement régulier condamnées à subir le supplice de la bastonnade, — de trente à quarante coups de bâton. Parmi le nombre se trouvaient deux femmes, deux cantatrices, l'une de dix-huit, l'autre de vingt-deux ans, qui ont été soumises au même supplice. Seulement, dit la *Gazette de Milan*, on les a exécutées à part, tandis que les hommes ont subi leur châtiment sur la place publique.

Le général Oudinot s'apprêtait à donner un carrousel à Rome lorsqu'il a reçu ses lettres de rappel.

Le pape voulait, dit une correspondance, le nommer duc de la Porte Saint-Pancrace, avec une pension de 20 000 fr., réversible par moitié sur la tête de ses enfants.

Il paraît, si nous en croyons un correspondant du *Censeur*, de Lyon, que le général n'est pas très heureux dans ses fêtes. Ce correspondant termine ainsi le récit de la revue du 15 :

« C'était triste : pas un équipage passable n'avait pris le chemin de la revue ; il y avait peut-être une vingtaine de voitures de louage qui avaient amené là quelques étrangers et quelques curieux. C'est à cela qu'il faut réduire la foule nombreuse dont parle le *Giornale di Roma*.

» Le défilé s'exécuta bien, mais pas un cri, pas un seul, entendez-vous bien ? ne sortit de la bouche des officiers ni des soldats. Tout le monde mourait de soif ; d'ailleurs, et malgré l'heure avancée de la journée, beaucoup d'hommes étaient tombés dans les rangs, exténués par la poussière et la chaleur. Les réflexions que les soldats exprimaient tout haut, à leur retour, sur l'opportunité et le but de cette revue, se ressentirent étrangement de ces circonstances, et s'ils avaient eu des vivats à crier dans ce moment-là, ils n'eussent certainement pas été pour ceux qui venaient de leur imposer une pareille corvée dans un but que tout le monde devinait. »

Ce même correspondant donne des détails fort pénibles sur la situation de nos soldats au milieu de Rome :

« Le service des premiers jours fut atrocement pénible : patrouilles, piquets, gardes et corvées, les hommes étaient constamment sur pied, rentraient couverts de sueur dans ces logements, bien pires pour eux que le bivouac, où les courants d'air et les dalles nues sur lesquelles on les faisait coucher les envoyaient à l'hôpital par centaines.

» Les possesseurs de palais, les directeurs de couvents à qui l'air démocratique de Rome ne convenait pas, et qui avaient préféré les marais de Gaëte ou la bonne ville du roi *Bomba*, toute cette gent princière, titrée, dorée et pourrie, qui, dans tous les pays du monde, fuit devant la liberté comme le hibou devant le soleil, tout cela est entré au bout de quelques jours. Vous croirez peut-être que la reconnaissance allait les rendre heureux de nous procurer quelques services, services que nous pouvions nous dispenser de demander, au bout du compte ; car enfin nous avions bien fait assez pour eux, ce me semble, pour avoir le droit d'exiger quelques égards. Détrompez-vous ; si le lendemain de leur arrivée nos soldats n'ont pas couché dans les rues, ce n'est pas leur faute. Le général Souvan, qui commande la place, a été assiégé dans ses bureaux, et l'est encore à chaque instant. C'est une justice à rendre au général qu'il traitait tous ces gens-là comme ils le méritaient et les recevait le plus mal possible quand ils venaient réclamer contre l'occupation de cours et de corridors qui ne leur servaient à rien ; mais ils ne s'arrêtaient pas là : ils allaient au gouverneur, à la commission pontificale, au général en chef, et ont réussi, sinon à faire jeter nos soldats sur le pavé, du moins à faire resserrer le casernement au point de mettre les corps dans les conditions hygiéniques les plus préjudiciables.

» Je vous dis que nous avons beau faire, ces gens-là nous détestent. Aujourd'hui encore, après un mois et demi de séjour, la moitié au moins de nos malheureux troupiers sont non-seulement sans lit, — aucun d'eux n'en a, — mais, le croiriez-vous ! sans paillasse ! On leur a fait un jour la largesse d'un peu de paille qu'il a fallu jeter le lendemain, tant elle était pleine d'insectes et de vermine ; c'est tout ce que la municipalité *honnête* a su faire pour eux, en sorte qu'ils sont réduits à dormir sur des dalles dont l'influence morbide a déjà été fatale à bon nombre. »

Nous trouvons dans le *Franç-Parleur de la Meuse* une autre lettre écrite par un artilleur de l'armée de Come à un de ses parents. Nous en extrayons quelques lignes :

« Maintenant, si nous replaçons le pape, ce que nous ne croyons que très difficilement, que deviendrons-nous ? Déjà tous les jours il en manque à l'appel, ce sera bien pis. On prétend cependant qu'il va rentrer. Quant aux Romains, les plus sages, ceux que toute l'armée approuve, *ne le veulent que comme chef de la religion*; les autres veulent qu'il rentre dans tous ses droits; enfin la plus forte partie, plus *des deux tiers* de la population, n'en veulent pas du tout. Certainement que, rentrant en souverain absolu, il n'en a pas encore fini avec eux; je vous jure que, dans ce cas-ci, aucun soldat de l'armée d'Italie n'osera, en rentrant en France, se vanter d'avoir fait cette campagne.

» Rome est belle par ses monuments, mais c'est une ville bien sale, où l'on ne rencontre que des régiments de moines qui feraient peur au diable. La fièvre sévit très fort dans l'armée : sur 50 hommes de notre compagnie, nous sommes malades à 25; obligés de coucher sur le pavé, les scorpions et une espèce de mouches très méchantes nous déchirent et nous privent de repos. En définitive, le beau ciel de l'Italie n'est pas favorable aux Français. »

Le pape trouve peu d'empressement dans les ministres qu'il nomme ; la plupart s'excusent ou donnent leur démission. On craignait des troubles à l'occasion de la dissolution de l'armée. Toutes les troupes françaises avaient été mises sur pied. Cette dissolution a du reste fort contrarié le général Oudinot, qui avait promis formellement que les officiers conserveraient leurs grades et l'armée son organisation. Les généraux français se trouvent presque journellement en lutte avec les triumvirs ecclésiastiques, déjà fort lassés de leurs fonctions, si l'on en croit les correspondances. Le général Rostolan a fait relâcher diverses personnes qu'ils avaient fait arrêter, mais la camarilla de Gaëte paraît déterminée à ne faire aucune concession.

D'après un bruit répandu à Madrid, le 22, l'armée expéditionnaire espagnole serait rappelée d'Italie et devrait être rentrée en Espagne le 13 septembre.

La restauration du gouvernement toscan n'est pas plus solide que celle du gouvernement papal. On é-

crit de Florence, 22 août, à la *Legge* :

« Toutes les espérances d'un avenir meilleur se sont évanouies. Le gouvernement a perdu tout élément de force, moral... la popularité du prince n'existe plus. La corruption, une police inquisitoriale et la force brutale sont les seuls moyens dont le gouvernement puisse disposer. Le mécontentement et la misère augmentent toujours. On assure qu'on va stipuler un traité au terme duquel quatre régiments autrichiens tiendraient garnison en Toscane pour dix ans.

HONGRIE.

Les nouvelles de la Hongrie sont toujours contradictoires. Les feuilles autrichiennes ont déjà cessé de donner à Georgey les éloges dont elles l'accablaient; elles se plaignent qu'il ait mieux aimé se rendre aux Russes qu'aux Autrichiens, et laissent voir qu'il n'a pas traité sans conditions. Ces feuilles, du reste, montrent contre les troupes russes une certaine aigreur, qui, de la part de journaux officiels, ne laisse pas d'avoir sa signification. Est-ce que l'Autriche aurait peur de ses alliés?

Un rapport du général Haynau, publié par la *Gazette de Vienne*, établit clairement du reste que l'on avait exagéré l'importance de la capitulation de Georgey. Le dictateur n'a traité que pour les troupes qu'il avait sous ses ordres, 25 000 hommes suivant le rapport, et il a laissé les autres chefs en dehors de sa capitulation.

La *Gazette de Breslau* dit que les généraux suivants ont traité avec lui : Truest, Kiss, Aulich, Alexandre Nagy, baron Peltenberg, comte Charles Lesningen, Komaziey, Torea, Lenkey, Schweydel, Lanez.

Il doit y avoir erreur pour Aulich, car les dernières correspondances nous le représentent comme commandant un corps sur le lac Balaton, et comme ayant fait dernièrement une tentative infructueuse pour se joindre à la garnison de Komorn.

Trente-et-un députés de la diète hongroise, et parmi les membres du gouvernement les ministres Louis Csangi et François Duschek, le grand juge Sigismond Perengi, le secrétaire d'Etat Charles Sass et le grand inspecteur Jean Sessenek, auraient également adhéré à la capitulation.

Les Madgyars concentrés près d'Orsowa et plusieurs corps détachés semblent vouloir continuer la lutte. Quant à la garnison de Komorn, elle a obtenu un armistice de quelques jours, pendant lesquels des commissaires partis de son sein se rendront compte de l'état réel du pays.

Suivant la *Gazette de Pesth*, le général Guyon aurait gardé sous son commandement un corps de 10 000 hommes, avec lequel il se retire de Lugosch sur la Transylvanie, et aurait offert sa soumission à la condition que le gouvernement autrichien en revînt à l'égard de la Hongrie, au *statu quo ante bellum*.

Quant à Kossuth, des journaux annoncent qu'il a été arrêté avec 14 voitures à la frontière de Valachie; d'autres prétendent que c'est à la frontière de Moldavie; enfin un correspondant assure l'avoir vu passer par Lippa, avec trois voitures, accompagné de Bukowitch, Horwath et Csangi.

Voici le rapport du général Haynau, que nous avons mentionné plus haut :

» La victorieuse bataille de Temeswar, livrée le 9 de ce mois, n'a pas pour résultat seulement de débloquer cette forteresse, mais encore de faire éprouver à l'armée des insurgés une défaite telle que toute résistance organisée et en masse lui est désormais impossible. Le nombre des prisonniers et des transfuges s'élève, depuis la bataille de Szored jusqu'à ce jour, à 18 000 hommes. Un nombre pareil a déposé les armes et se hâte de regagner ses foyers, ce qui fait que l'infanterie de l'ennemi n'existe plus. Georgey ayant su par la promptitude de ses mouvements échapper à la grande armée russe, sur la Haute-Theiss, était arrivé, en passant par Debreczin et Gross-Wardein jusqu'à Arad, où il devait se réunir à l'armée madgyare du Sud. Il croyait déjà avoir échappé au danger et avoir atteint son but; mais l'armée autrichienne du Danube avait déjà débloqué Temeswar, et menaçait Arad de la rive gauche de la Marosch. Georgey était venu trop tard, car le général Schlick tomba, avec une partie de son corps, non loin d'Arad, sur l'avant-garde de Georgey et la força de rétrograder sur cette forteresse.

» Georgey chercha à se frayer une voie par Radna, sur la Marosch, où il établit un pont pour pouvoir se sauver à Lugos par Lippa. Mais, prévoyant cela, j'avais déjà dirigé une colonne sur Lippa, qui rejeta immédiatement par de là de cette rivière l'avant-garde de l'ennemi, après quoi celui-ci brûla le pont. Ces dernières manœuvres furent décisives, car Georgey avait toute retraite coupée ; du côté de Grosswardein par le corps russe du général Rüdiger, qui le suivait pas à pas; de la Transylvanie, par l'avant-garde de l'armée alliée établie à Déva; du côté de la rive gauche de la Marosch, par l'armée du Danube. Cerné de cette manière de tous les côtés, Georgey déposa les armes avec son corps tout entier, qui, à la vérité, était réduit à 25 000 hommes, mais qui comptait encore 144 canons. Par suite de cela, la forteresse d'Arad se rendit aussi le 17.

» Aussitôt après avoir débloqué Temeswar, je fis poursuivre dans sa fuite l'armée que Bem avait commandée, par Lugos, où elle essaya de résister jusqu'à Tac et Karemschs. Une lettre de Kossuth qui a été saisie fait voir qu'il ne croyait plus à la possibilité de la résistance, même avant d'avoir appris la soumission de Georgey. Le ministre des finances hongrois, Duschek, a livré volontairement un trésor considérable, consistant en or et en argent non monnayé. Le 16, l'armée du ban Jellachich s'est réunie à Ujpecs, près de Temeswar, à l'armée du Danube. »

Jellachich est nommé général commandant de la frontière croato-slavo-syrmienne.

Le *Lloyd* contient une lettre de Pesth, du 17, où l'on assure que la paix entre l'Autriche et la Hongrie est déjà conclue, et que les deux empereurs viendront visiter ce dernier pays aussitôt que la forteresse de Komorn se sera rendue. L'auteur de la lettre prétend tenir cette nouvelle de l'officier russe qui l'a apportée à Pesth.

Nous lisons dans le premier-Londres du *Morning Herald*, 28 août :

« Dans la situation présente de l'Europe en général et de la France en particulier, il est du devoir du ministère des affaires étrangères, en Angleterre, de surveiller avec une attention scrupuleuse les projets de la Russie, de l'Autriche, de la Prusse, et un homme disposé à jouer le rôle de simple satellite des puissances étrangères, M. Louis-Napoléon Bonaparte.

» Les événements qui se passent en Allemagne sont significatifs, pour ne pas dire menaçants, lorsque l'on considère que le président de la République française a manifesté clairement le désir de se liguer avec les gouvernements *absolutistes* et de conformer ses vues aux leurs. Sur ce point de son système politique, il est appuyé par un ou deux de ses ministres, surtout par M. de Falloux, et par ceux des partisans de la branche aînée qui ont prêté leur concours à M. Bonaparte. Mais M. Barrot, M. de Tocqueville et M. Dufaure, aussi bien que la nation, penchent en faveur d'une alliance avec l'Angleterre. »

On nous écrit de Metz, 27 août 1849 :

Le premier numéro de la *Démocratie pacifique* ressuscitée nous est parvenu sous les plus heureux auspices, à l'instant même où nous venions de remporter dans notre ville une victoire très significative.

La 1re légion de notre garde nationale avait à nommer un colonel, et la 2e un lieutenant-colonel ; dans l'une et l'autre les candidats démocrates l'ont emporté à une grande majorité sur ceux du grrrrand parti des *honnêtes gens*, prônés par le journal légitimiste, le *Vœu national*, et celui de la Préfecture, l'*Indépendant*, dont tout l'arsenal a été mis à la disposition des *enragés modérés* :

1re légion :	Majorité absolue,	380
	Candidats républicains,	519 voix.
	Légitimistes,	230

2e légion, mêmes résultats, comme proposition, mais un moins grand nombre de votants. Du reste, moins de moitié des gardes nationaux a déposé son vote.

Vous savez, que la semaine avait commencé par l'acquittement de notre journal, le *Républicain de la Moselle*, à la majorité de 9 voix sur 12! Il y a ici un mouvement bien sensible dans l'opinion politique; si la démocratie ne gagne pas énormément en nombre, elle acquiert une fermeté de conviction et une confiance dans l'avenir que ses adeptes n'avaient pas il y a quelques mois; encore quelques victoires comme celle d'hier, et la vieille cité messine pourra reprendre sa place dans les rangs de l'armée démocratique. La bataille d'hier avait une grande portée politique, car il s'agissait de ruiner dans l'opinion publique la réputation républicaine que notre garde nationale avait acquise même sous la monarchie.

VARIÉTÉS.

A la Commission des Trente.

Deuxième article (1).

QUESTION DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE.

III.

M. DE MONTALEMBERT.

Après le sceptique bourgeois, le noble croyant. Après M. Thiers, M. de Montalembert.

On sait que M. de Montalembert se vante d'être chrétien : jusqu'ici nous ne devons le croire qu'excellent catholique, c'est-à-dire ardent partisan des droits que réclame l'Eglise romaine de régler *universellement* la croyance dans les controverses.

Nommé membre de la *Commission des Trente*, probablement à cause des opinions qu'il a émises dans les bureaux, il importe de se rendre bien compte de la valeur de ses pensées.

Les voici, d'après les débats du 13 juillet. On remarquera la différence profonde qui existe entre les paroles de M. Thiers et celles de M. de Montalembert. M. Thiers, *libre penseur*, se donne au moins la peine d'appuyer ses opinions de quelques preuves bonnes ou mauvaises; M. de Montalembert, disciple de l'obéissance passive, procède par affirmations, de ce ton dogmatique propre aux hommes qui ne reconnaissent pas la valeur de la raison humaine. Aussi chacune de ses propositions, nous le prouverons, s'écarte étrangement de la vérité. Nous citons :

» Il n'est pas vrai que la société ait opposé la compression à la souffrance. La société du passé, la société catholique, a couvert le monde de ses institutions charitables; la société présente, malgré ses vices, n'a point commis ni laissé commettre les crimes qu'on lui reproche, et elle a sans cesse montré, elle montre chaque jour sa sollicitude pour les classes charitables.

» Mais le plus grand danger que l'on court se trouve dans la pensée de substituer l'assistance publique à la charité privée ou à l'aumône. On répète sans cesse que l'aumône humilie. Rien de plus faux, rien de plus odieux que cette assertion, rien de plus absurde surtout, lorsqu'on demande en même temps des lois chrétiennes, des lois évangéliques, comme si l'aumône n'était pas l'un des premiers préceptes de l'Evangile. Loin d'humilier, l'aumône honore celui qui la fait et celui qui la reçoit. Jamais, quoi qu'on fasse, on ne parviendra à remplacer la fécondité et l'utilité morale de l'aumône chrétienne. Toute loi d'assistance publique qui ne prendra pas pour base la charité privée, sera une loi insensée et coupable. C'est la charité privée qu'il s'agit avant tout d'encourager et d'émanciper des entraves que lui opposent aujourd'hui l'administration et la législation. »

« Il n'est pas vrai que la société ait opposé la compression à la souffrance!! »

De grâce, monsieur de Montalembert, citez-nous un seul pays dans lequel la justice et l'ardent amour de la charité sociale, selon saint Pierre, aient inspiré les législateurs?

Les lois n'ont-elles pas toujours été faites dans l'intérêt d'une faible minorité puissante par la richesse et par les armes; formidable par la solidarité intime qui liait entre eux tous ses membres, terrible par les châtiments qu'elle décrétait.

D'un côté, l'organisation compacte de la force; de l'autre, l'émiettement disséminé de la faiblesse ne pouvaient produire et n'ont produit, d'une part que compression, de l'autre que souffrance.

Le droit d'aînesse, ce droit que vous regrettez, monsieur de Montalembert, ne renferme-t-il pas la preuve la plus évidente de la compression exercée par la minorité contre la majorité, jusque dans le sein des familles privilégiées?

Les puînés d'une famille, condamnés à aller grossir les rangs des déshérités de la fortune, ne souffraient-ils pas de la compression cruelle exercée contre eux?

Ah! si les cloîtres et les champs de bataille qui ont dévoré tant d'existences innocentes et malheureuses pouvaient redire les douleurs et les imprécations, fruit des lois barbares du droit d'aînesse, votre sang bouillonnerait peut-être d'indignation, M. Montalembert, et vous comprendriez enfin la loi supérieure et divine de l'*égalité*, de la *liberté*, de la *fraternité*, seule loi qui puisse faire disparaître la compression et la souffrance; — établir le droit commun sur ses véritables bases.

« La société du passé, dites-vous, la société catholique a couvert le monde de ses institutions charitables. »

» L'aumône n'avilit pas. »

Certes, la loi du Christ qui disait aux hommes : Soyez libres, égaux et frères, imposait de grands devoirs aux chrétiens, et ces devoirs furent mis en pratique. On soulageait les souffrances de ses frères en partageant avec eux, l'homme valide travaillait pour le souffrant, les anachorètes de la Thébaïde travaillaient pour les pauvres de l'orgueilleuse Alexandrie.

La fraternité était réelle.

Elle dura tant que l'orgueil mondain n'inspira pas les actes des chefs de la chrétienté, tant que l'esprit de caste, de séparation, d'aristocratie ne prit pas le dessus sur l'égalité sainte et fraternelle prêchée par le Christ, les apôtres, les pères de l'Eglise et les premiers évêques, prêtres et diacres.

La fraternelle charité des premiers siècles de l'Eglise n'était pas l'aumône telle que vous la préconisez, M. de Montalembert; sur ce chef, vous êtes hérétique.

Aujourd'hui même, appelle-t-on aumône l'aide ou le secours mutuel que se prodiguent deux frères d'une même famille?

Tous les chrétiens se considéraient alors comme de *véritables* frères; l'idée d'inégalité étant exclue, la charité brillait de toute sa splendeur divine, elle n'impliquait point la pensée de patronage du riche sur le pauvre; l'aumône n'avilissait pas : elle avilit aujourd'hui.

D'ailleurs, nous aimons à le répéter, les chrétiens comprenaient l'importance du travail. L'Europe, ravagée par les barbares, dut sa transformation au travail des chrétiens, que saint Benoît appela, en Occident, aux travaux des champs et de l'industrie.

Bataillons pacifiques et organisateurs, ils fondèrent ces colonies bénédictines, qui renouvelèrent en grande partie la face des Gaules. Au milieu du perpétuel cliquetis des armes, ces établissements agricoles et industriels grandissaient : ils étaient l'*asyle du travail*, et préservèrent la France de la sauvagerie qui la menaçait. Cinq cents ans se passèrent ainsi jusqu'à l'apparition du moyen-âge.

Au moyen-âge, l'esprit de caste que nous avons déjà signalé, envahit de plus en plus le haut clergé. Il comprit l'influence immense qu'il retirerait de la dépendance de ces riches colonies, et les moines qui jusqu'alors n'avaient été que de simples laïques, *associés entre eux pour mieux mettre en pratique les préceptes de l'Evangile*, les moines furent appelés à des fonctions sacerdotales.

L'association, la confrérie pieuse, se transforma en congrégation monastique.

Dès ce jour, asservie à une hiérarchie étrangère toute puissante, la règle s'affaiblit, et la paresse et l'oisiveté n'envahirent que trop souvent le primitif asyle du travail.

Les réformateurs tonnèrent contre ce relâchement, et saint Bernard sut se rappeler la règle primitive : Le moine vit de son travail (*tunc vere monachi sunt, si labore manuum suarum vivunt.* Saint Benoît.)

Travail et association, c'est-à-dire production et économie, tels furent les principes mis en pratique par les chrétiens. Aussi c'est autour des colonies chrétiennes, des monastères que se formèrent un nombre considérable de villes : les moines travaillaient et donnaient à travailler, la richesse se développait et grandissait.

Le travail excluait l'aumône.

Le contraire arriva lorsque ces établissements se changèrent en riches prébendes, et relevèrent de la toute puissance de chefs, d'abbés imposés à la communauté.

La communauté, exploitée dans l'intérêt aristocratique de quelques-uns seulement, perdit son primitif caractère d'association fraternelle et dévouée.

La richesse, concentrée trop souvent dans les mains d'abbés *commanditaires*, fit du *père* un patron, du *frère* un serviteur, du *travailleur* un client.

L'aumône, qui avilit, s'établit autour des monastères, des évêchés, des églises : l'aristocratie cléricale y puisa force et puissance.

Voilà comment et pourquoi la société catholique, la société de domination, qui n'était plus la société chrétienne ou de fraternité, a couvert le monde de ses institutions charitables.

La devise liberté, égalité, fraternité, se changea en dépendance, inégalité, servitude indirecte.

La pensée chrétienne n'animait plus les chefs de la catholicité, leur orgueil convoitait la puissance matérielle. Ils l'obtinrent.

Mais la puissance acquise par les richesses ne peut être conservée que par leur accumulation de plus en plus grande et par l'avarice.

Aussi que tombait-il des richesses de l'aristocratie cléricale sur la table du pauvre? Hélas! ce qui tombait et ce qui tombe encore des mains des aristocraties de nos jours, et surtout de l'aristocratie financière? Des miettes de pain, d'un pain sec et bien dur.

Calculez, monsieur de Montalembert, les immenses revenus du clergé avant 89, les revenus actuels des familles puissantes par leur fortune; comparez rentes et capital avec la part que l'on fait au pauvre, et osez encore dire que la société a eu et a de la sollicitude pour les classes indigentes.

Vous ajoutez : « Toute loi d'assistance publique qui ne prendra pas pour base la charité privée sera une loi insensée et coupable. »

Ce que vous dites là est un non-sens, monsieur de Montalembert; car, pour que votre proposition fût juste, il faudrait que l'on eût demandé des lois contre la charité privée.

Détrompez-vous, monsieur de Montalembert; personne ne veut détruire la charité privée : la loi n'intervient, au contraire, que parce qu'elle comprend que la charité privée est insuffisante. Rendez-la suffisante; nouveau saint Bernard, levez-vous; prêchez une croisade en faveur des pauvres; et si vous réussissez à centupler les offrandes des riches, l'Etat ne demandera pas mieux.

Vous parlez d'entraves dont serait enveloppée la charité privée. vos paroles dépassent votre pensée, monsieur de Montalembert.

Entendez-vous par ces entraves les dispositions prises en tous temps par l'Etat dans l'intérêt des familles contre les dons, les legs de main-morte *en faveur des établissements charitables?* Vous n'êtes pas assez bon chrétien pour cela, car l'héritage de votre famille aurait pu passer en donations, en vous laissant dans la misère.

Vous devez donc bénir les anciens édits sur la matière et les articles 910 et 937 du code.

Entendez-vous par ces entraves, la sollicitude de l'administration civile à protéger tous les pauvres *indistinctement*, sans leur demander compte de leurs croyances religieuses? préféreriez-vous peut-être une administration cléricale qui s'exercerait, dans un faux zèle, à torturer l'âme des malades, se faisant hypocrites pour obtenir à l'hôpital une meilleure soupe ou une meilleure tisane? Cela s'est vu, vous le savez.

Seriez-vous quelque peu partisan de la sainte inquisition, monsieur de Montalembert?

Nous ne voulons pas y croire.

Quelles sont donc les entraves sérieuses apportées par l'administration dans l'exercice de la charité privée, — nous les cherchons vainement.

Riches de la terre, donnez, donnez aux pauvres, l'administration applaudira des deux mains. Que voulez-vous de plus?

Et vous, hommes religieux qui ambitionnez le titre de législateurs, inspirez-vous des grandes pensées réformatrices de la primitive église, vous y puiserez non-seulement la loi d'une bonne assistance publique, mais la science d'une meilleure organisation de la société, car les deux pensées dominantes de la loi évangélique se résument par ces mots : TRAVAIL ou *prière*, — ASSOCIATION ou *amour du prochain*.

L'AUTEUR DU BILAN DE LA FRANCE.

(1) Voir notre numéro d'hier.

COUR D'ASSISES DE L'HÉRAULT.

Audience du 22 août 1847.

DEUX CANDIDATS SOCIALISTES ET VINGT MILLE ÉLECTEURS EN COUR D'ASSISES. — ACQUITTEMENT GÉNÉRAL. — NOMBREUX APPLAUDISSEMENTS.

Le jury de l'Hérault a commencé, mercredi dernier, la longue série des procès politiques de cette session. Bonne justice a été faite des poursuites de la réaction, et la magistrature populaire a donné au pouvoir ce terrible avertissement que le ministre de la justice Odilon Barrot regardait comme le plus important devoir de cette démocratique institution.

Nos amis, César Azémar et Alfred Sabatier, étaient accusés, par d'ignobles rapports de police, aussi faux dans le fond que dégoûtants dans la forme, d'avoir, dans leur tournée électorale du mois de mai dernier, excité leurs concitoyens à la révolte, à la haine et au renversement de la République.

Les vingt-huit mille citoyens qui avaient sanctionné par leur vote la liste du congrès de Pézénas étaient aussi, sans doute, complices, et nos deux amis étaient destinés à expier le crime de tous.

Les débats oraux ont dissipé toutes les calomnies, et l'accusation, faiblement soutenue par l'avocat-général Dufour, a été réduite à néant.

Me Digeon, l'éminent jurisconsulte de notre barreau, a démontré, avec la double autorité du talent, de la science, et surtout avec la conviction de l'homme de bien, la mauvaise foi des rapports de police et la légitimité du droit électoral exercé par nos amis.

Nous n'essaierons pas de reproduire l'éloquente protestation prononcée par Alfred Sabatier contre les calomnies dont les socialistes et leurs doctrines sont victimes dans notre département et dans la France entière.

On a fermé nos clubs, proscrit nos banquets, et l'on traduit aujourd'hui en cour d'assises nos candidats et les orateurs de nos réunions électorales. Ne nous plaignons pas pourtant, car la sellette de la cour d'assises a été, mercredi dernier, une tribune retentissante, et le socialisme si calomnié a trouvé dans le palais de la loi un forum et un auditoire.

Le ministère public et le président Capelle ont lutté de démonstrations républicaines et de déclarations d'attachement à la Constitution du pays.

Le résumé du président a été aussi convenable qu'impartial, et son langage a été, pendant tout le

[illegible], celui d'un magistrat probe et libre, qui éclaire, sans l'influencer, la conscience d'un jury républicain.

Trompé par des calomnies répandues par des ennemis *sans pudeur*, l'avocat-général Dufour regrette peut-être, ou mieux instruit encore, regrettera plus tard certaines expressions et la vivacité de ses attaques contre l'un des deux accusés. En renonçant à toute réplique, il en a fait presque l'aveu et a noblement réparé la faute que d'autres lui avaient fait commettre.

Une ordonnance du président avait ordonné la jonction des deux affaires du citoyen C. Azémar, et le même verdict a prononcé, en conséquence, son double acquittemsnt.

Dans la même audience, la cour d'assises a procédé, malgré l'heure avancée de la soirée, aux débats de l'affaire du citoyen Pierre Caze, tonnelier de Béziers.

Le verdict du jury a fait justice d'une accusation que rien ne motivait, et, au grand jour des débats, l'hymne rouge, l'appel au meurtre et aux violences, s'est transformé en une plaisanterie de mauvais goût peut-être, mais parfaitement innocente au fond.

(*Indépendant du Midi.*)

A NOS ABONNÉS.

Les circonstances de force majeure qui ont suspendu notre publication, et les pertes matérielles qui en sont résultées, nous obligent à demander à nos amis le sacrifice du prix de leur abonnement pendant la durée de la suspension du journal.

Toutefois, ceux de nos abonnés qui, en raison de leur position particulière, ne consentiraient pas à ce sacrifice, seront indemnisés par une prorogation d'échéance égale à la durée de la suspension du service de leur feuille, pourvu qu'ils nous adressent leur réclamation en renouvelant leur abonnement.

Les abonnements nouveaux et réabonnements dateront du 1er septembre prochain.

Toute demande d'abonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX [illegible]

[illegible]

PARIS..............	Un an	20 f.,	Six mois	11 f.,	Trois mois	6 f.
DÉP. ET ÉTRANG.	—	[illegible]	—	17	—	9
PAYS à [illegible]..	—	[illegible]	—	25	—	14
[illegible]						
PARIS, [illegible]..	—	[illegible]	—	[illegible]	—	2

Paris, rue de Beaune, 2.

[illegible] Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, [illegible]; Marseille, [illegible]; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

[illegible]

ANNONCES.		ANNONCES.	
[illegible]	40 c.	Annonces anglaises....	40 c.
Cinq à 9 — —	30	Réclames-notices........	40
Dix fois et plus. —	25	Faits de publicité..	1 fr. 50

FAITS DIVERS.

Une partie de l'armée expéditionnaire d'Italie va décidément rentrer en France. Les nouvelles de Rome portent que 10 000 hommes quitteront cette ville le 21, avec le général Oudinot.

— On pense que la commission de permanence se réunira samedi. Plusieurs membres sont, dit-on, disposés à demander que l'Assemblée législative soit convoquée dès que la session des conseils généraux sera terminée.

— On assure que M. de Tocqueville, ministre des affaires étrangères, a donné ordre au général Oudinot d'instituer une commission d'enquête au sujet de l'arrestation du docteur Achilli, et d'obtenir son élargissement.

On se rappelle que le docteur Achilli a été arrêté avec la plus grande brutalité, pour crime *d'irréligion !*

— M. Marx, rédacteur de la *Nouvelle Gazette rhénane*, est un des nombreux réfugiés qui ont reçu l'ordre de quitter Paris.

M. Marx a été, nous assure-t-on, l'objet d'assez mauvais traitements de la part de la police française.

— On embellit en ce moment, par divers travaux, l'entrée du palais des Beaux-Arts.

— Hier au soir, dès neuf heures, des patrouilles de soldats de toutes armes n'ont cessé de circuler dans tous les quartiers de Paris, jusqu'à une heure très avancée de la nuit. De leur côté, les sergents de ville étaient répandus partout. Paris était cependant parfaitement tranquille; seulement, de temps en temps on entendait des chanteurs qui disaient :

Les peuples sont pour nous des frères,
Et les tyrans des ennemis.

— Comme dix heures et demie sonnaient ce matin, M. Bonaparte, président de la République, monté dans un char-à-bancs américain traîné par deux jolis chevaux qu'il conduisait lui-même, arrivait de Saint-Cloud au palais de l'Elysée, par la grille de l'avenue de Marigny.

Plusieurs ministres l'attendaient.

M. le président a présidé le conseil.

— La *Conciliation*, journal de la Charente, avait ouvert dans ses bureaux une souscription pour frapper une médaille en l'honneur de M. Ferdinand de Lesseps. L'honorable diplomate vient d'écrire au rédacteur de la *Conciliation* pour le remercier, et le prier d'engager les souscripteurs à ne pas donner de suite à cette manifestation, ne voulant, dit-il, occuper que le moins possible le public de ce qui lui est personnel.

— La société des inventeurs exposera, vendredi 31 août, août, à l'Union des sciences, passage Jouffroy, 16, à sept heures et demie du soir, le système des chemins éoliques de M. Andraud, ainsi que les appareils de sauvetage, par M. Delvigne.

— Une circulaire de M. Dufaure recommande aux préfets de veiller strictement à ce que les détenus ne soient plus transférés dans les hospices et maisons de santé sans motif sérieux, et sans que les formalités prescrites par les règlements n'aient été observées.

Nous découvrons plus de luxe de sévérité que d'humanité dans cette recommandation.

— Voici encore les noms de quelques conseillers généraux désignés par le sort pour faire partie du jury de la haute cour de Versailles : M. Bugnet, pour la Dordogne ; d'Abbadie, maire de Castex, pour la Gironde ; Lantoine-Harduin, ancien membre de l'assemblée constituante, pour le Pas-de-Calais.

— M. Theil, chef de bataillon en second du 2e bataillon de la 11e légion vient d'être suspendu pour deux mois de ses fonctions par arrêté du conseil de préfecture.

— D'après la *Voix du peuple*, journal de Marseille, M. Peauger, préfet des Bouches-du-Rhône, est mandé à Paris.

— On annonce que 6 000 nouveaux colons doivent être envoyés, vers la fin de l'été, en Algérie. On dit que ces colons vont être prochainement choisis, par tiers, parmi les cultivateurs des départements, les soldats libérés du service et les ouvriers.

(*Nouvelliste de Marseille.*)

— M. Eugène Bareste, gérant du journal la *République*, était cité hier devant le tribunal correctionnel, 6e chambre, pour répondre d'une infraction à la loi du 18 juillet 1828, publication sans dépôt au parquet du numéro de son journal du 16 août.

M. Eugène Bareste ne s'est pas présenté à l'audience; sur les conclusions du ministère public, il a été condamné par défaut, à 500 fr. d'amende.

On lit dans la *Liberté*, journal d'Arras, du 26 août :

« Deux nouvelles arrestations viennent d'être faites dans notre ville; elles se rattachent à l'affaire de M. M..., concernant le chemin de fer. La plus grande circonspection nous est commandée à cet égard jusqu'à l'entier éclaircissement des accusations que l'on dit peser sur les inculpés, et qui paraissent d'une nature très grave. »

— Un journal de Barcelonne raconte le fait suivant :

« M. N..., négociant à Madrid, était occupé dans ses bureaux, lorsqu'il entendit un cri suivi d'une chûte qui le fit frémir ; il se lève aussitôt pour savoir la cause de cet accident ; mais en entrant dans l'appartement voisin, il reconnut que son fils était mort à la suite d'une chute de dessus une table. Son désespoir et ses cris parvinrent jusqu'à son épouse, qui était dans un bain avec son plus jeune enfant. Elle se lève avec précipitation et va reconnaître la cause des plaintes de son mari, et tandis qu'ils confondaient leurs pleurs, le jeune enfant que la mère avait laissé dans la baignoire s'y noyait. Lorsque cette malheureuse mère rentra, elle fut tellement frappée de ce double malheur, qu'elle tomba à la renverse pour ne plus se relever. Le père, en voyant trois cadavres de personnes qui lui étaient si chères, tomba dans un délire épouvantable, prit un pistolet et se brûla la cervelle. Voilà toute une famille éteinte en quelques instants. »

— Un épouvantable accident, suite d'une de ces imprudences qui se commettent impunément jusqu'au jour où une terrible catastrophe vient en démontrer tout le danger, a jeté mercredi le village de Dompierre dans une profonde stupeur.

Trois ouvriers mineurs étaient occupés, non loin du foyer de leur cheminée, à mettre en paquets environ six kilogrammes de poudre de mine; sans songer qu'ils se trouvaient sur un volcan. Tout à coup éclate une épouvantable explosion ; les fenêtres volent en éclats, les planchers et les murs se crevassent et menacent ruine. La poudre venait de prendre feu et enveloppait de flammes et de fumée les ouvriers occupés à cette dangereuse opération. Ces malheureux, renversés sur le carreau et horriblement brûlés, poussaient des cris déchirants, qui attirèrent tous les voisins, effrayés par la détonation qui venait de se faire entendre.

La catastrophe était complète, et les secours ne pouvaient plus malheureusement qu'apporter un bien faible soulagement; l'enfant avait été tué sur le coup, sa mère, dont les vêtements avaient pris feu, s'était précipitée hors de la maison et venait tout enflammée de se jeter dans une mare voisine, d'où on l'a retirée à moitié morte et le corps brûlé et noirci jusqu'à la ceinture. Les trois hommes ont été moins grièvement atteints, l'un d'eux seulement a été gravement blessé à la tête.

On espère sauver les quatre victimes de ce déplorable accident, qui devra être une terrible leçon pour les nombreux ouvriers de mines du pays, qui ne prennent trop souvent pas plus de précaution que leurs malheureux camarades de Dompierre.

(*Observateur.*)

— Le *Précurseur de l'Ouest*, qui paraît à Angers, rapporte l'anecdote suivante, dont il garantit l'authenticité :

« Dernièrement un employé de la gare de Tours ramassa dans l'embarcadère un portefeuille ; il l'ouvrit et le trouva gros de 25 billets de banque de 1 000 fr. L'honnête employé s'empressa de porter sa trouvaille au chef de gare. Celui-ci fit courir après le voyageur auquel appartenait le portefeuille, et qui arriva ignorant encore de quoi il s'agissait. Il fut bientôt au courant, et grande fut sa joie quand le bienheureux portefeuille revint entre ses mains. L'heureux propriétaire daigna alors s'inquiéter de l'homme auquel il était redevable de cette restitution, et à une poignée de main qu'il lui octroya il s'empressa de joindre une poignée de gros sous. L'employé refusa le témoignage de reconnaissance qu'on lui offrait, et laissa à son obligé les 20 sous, que celui-ci reprit sans se faire prier. La personne qui nous rapporte ces détails, et qui assistait à la scène, affirme que des deux personnages, le perdant et le trouveur, celui qui a le moins beau rôle est un représentant de la Bretagne à l'Assemblée nationale. »

— Le gouvernement turc vient de nommer une commission des phares, chargée de la surveillance et de l'installation des phares le long des côtes de l'Empire ottoman. Un membre de cette commission, Saffi Effendi, vient d'arriver en France, chargé d'étudier notre système de phares et de signaux.

— Pendant les trois mois qui ont précédé le mois d'août, le nombre des émigrés européens débarqués à New-York a été de 69 941, ou 1 070 environ par jour.

PETITE CORRESPONDANCE.

Metz.—M. A.—Reçu v. lettre. Merci des détails. Pris note. N. espérons que T. et V. reprendront bientôt leur publ.

Liège.—M. de P.—Reçu v. lettre et les livr. d'H. U. que n. allons v. rempl., en v. env. les livres et phal. demandés.—N. v. enverrons les reçus après récept. des dern. souch.—Nous récl. à l'Educ. nouv.

Décize.—M. P.—Reçu vot. lettre. Merci des détails.—Votre ab. a pris fin le 28 février dern. Vous ne l'aviez renouv. que pour 6 mois.

Bourse du 29 Août 1849.

On était convaincu dès hier que la rente baisserait aujourd'hui. Le 5 0/0 a ouvert avec 10 centimes de baisse sur la précédente clôture. Il est descendu jusqu'à 89-60 et s'est un peu relevé par suite de l'escompte de 40,000 fr. de 5 0/0. Le comptant se maintient toujours à 5 c. au-dessus du terme.

On pense que l'emprunt de 200 millions sera fait avant le mois de janvier prochain. Les spéculateurs à la hausse prétendent qu'il n'aura pas lieu avant le mois d'avril. On est du reste convaincu qu'il sera effectué [illegible] un délai plus ou moins rapproché ; cette idée empêche de toucher 90 fr.

Les affaires ont eu fort peu d'importance.

Le 5 0/0 ouvert à 89-80, a fait au plus bas 89-60, au plus haut 89-80, a fermé à 89-70.

Le 3 0/0, ouvert à 55-20, a fermé comme il avait ouvert, avec une baisse de 10 c. sur la clôture d'hier.

Les Obligations de la Ville se tiennent bien.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0..............................	55 30	55 30	55 15	55 [illegible]
Cinq 0/0 (Emprunt 1848).........	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0................................	89 85	89 75	89 55	[illegible]

29 août.—AU COMPTANT.—COURS DE CLOTURE.

RENTES.			
3 0/0 j. du 22 juin...	55 20	Espag. dette active.	25 »»
5 0/0 j. du 22 mars.	89 70	— — 3 0/0...	[illegible]
VALEURS DIVERSES.		— Dette intér....	27 »/»
Banque de France.	[illegible] »»	Naples, récép. Roth.	83 75
Ob. de la Ville anc.	1240 »»	Romain, emprunt...	73 1/2
— — nouv.	1170 »»	Haïti, emprunt.......	488 »»
— St-Germ. 1842.	850 »»	Piémont, emprunt.	880 »»
— Versailles......	745 »»	— Nouveau.	815 »»
— Orléans. 4 0/0.	975 »»	Lots d'Autriche.....	335 »»
— Nouvelles.	960 »»	2 1/2 hollandais...	55 »»
— Rouen, 4 0/0...	[illegible] 50	CHEMINS DE FER.	
— Nouvell., 1849.	860 »»	Saint-Germain......	410 »»
— Havre j. mars.	755 »»	Versaill s, r. d.....	210 »»
— Nouvelles.	825 »»	Versailles, r. g.....	[illegible]
— Marseille........	700 »»	Orléans à Paris....	760 »»
— Orléans, jouis.	465 »»	Rouen.................	»»» »»
— Cart. de Lyon.	[illegible]	Havre.................	255 »»
Quatre-Canaux......	1090 »»	Avignon-Marseille	[illegible]
— Jouissance.	65 »»	Bâle..................	[illegible]
Bons du Trésor......	5 1/2	Centre................	[illegible]
Forges Aveyron.....	3000 »»	Boulogne.............	»» »»
Monceau-s.-Sambre	1550 »»	Bordeaux.............	400 »»
Nord (hauts four.).	900 »»	Nord..................	[illegible]
Charbon belge.......	325 »»	Strasbourg..........	[illegible]
Zinc V.-Montagne.	2725 »»	Nantes................	[illegible]
— Stolberg.	560 »»	Monter. à Troyes..	[illegible]
Mines de la Loire...	265 »»	Dieppe Fécamp....	175 »»

FONDS ÉTRANGERS.		BOURSE DE LONDRES du 28 août.	
Belg. 5 0/0 1840...	97 »/»	3 0/0 consolidés...	92 [illegible]
— 5 0/0 1842...	97 1/4	3 0/0 au 11 sept....	92 7/8
— 4 1/2.........	88 »/»	TAXE DU PAIN.	
— 3 0/0..........	65 1/4	1re qualité le kilo..	32 c.
— 2 1/2 0/0......	47 7/8	2e — —	24
— Banque......	685 »/»		
— — 1841.	1020 »/»		

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 30 août.

THEATRE DE LA NATION.—Lundi 3 septembre réouverture.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Don Juan, Passe-temps de duchesse.
OPERA-COMIQUE.—Haydée, le Trompette.
THEATRE-HISTORIQUE.—Le chevalier d'Harmenthal.
VAUDEVILLE.—Une semaine à Londres, 3 Numéro.
GYMNASE.—Quitte pour la peur, Mauricette, la Belle Mère, un Duel.
THEATRE MONTANSIER.—Le Groom, l'Oiseau, E. E.
VARIETES.—Compatriotes, les Caméléons, le Marquis.
PORTE-SAINT-MARTIN.—La Tête-Noire.
AMBIGU-COMIQUE.—Le Juif errant.
THEATRE DU LUXEMBOURG.—La Roche noire.
THÉATRE BEAUMARCHAIS (Opéra bouffe).—La Saint-André, le Vieux prix de Rome, le Marin, le Cousin.
DELASSEMENTS-COMIQUES.—Un déluge d'inventions.
THEATRE CHOISEUL.—Pris, Bureaux, Intermèdes, Page, Précepteur, tableaux.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

12e Année. N° 169. Vendredi 31 août 1849.

VOS OBSCURE FRATÈRE [illegible] · UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. · DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. · [illegible]

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . 11 f.
Un an. . . . . 20 f.
Les manuscrits ne seront pas rendus.
Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.
Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.
Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION libre et volontaire du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION proportionnelle au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 30 AOUT.

L'Heure du Travail.

Les démocrates socialistes qui éprouveraient aujourd'hui du découragement, des doutes sur le succès de leur cause, ne seraient pas dignes de servir la démocratie et le socialisme.

1789, 1830 et 1848 sont des prémisses qui auront infailliblement leur conclusion.

Cette conclusion ne peut être que l'anéantissement des derniers privilèges oppressifs et l'amélioration du sort général.

Il est vrai que la cause démocratique exige aujourd'hui des services tout spéciaux.

La France est épuisée par les agitations et les luttes; elle est incapable de faire, en ce moment, pour le progrès, des efforts matériels; mais les efforts intellectuels doivent être plus grands et plus soutenus que jamais.

Pourquoi la révolution de février, juste et sainte entre toutes, cette révolution, provoquée par l'immobilisme érigé en système et soutenu par la corruption la plus éhontée, pourquoi cette révolution, si légitime qu'elle ne trouva pas d'adversaires, n'a-t-elle pas encore achevé l'œuvre commencée en 89? comment a-t-elle pu livrer passage à la réaction qui nous enveloppe aujourd'hui?

C'est que les chefs et les représentants officiels de cette révolution n'avaient pas étudié le programme des institutions qu'elle doit enfanter, c'est que presque tous avaient peur du socialisme et ne le connaissaient pas, c'est que les idées précises et cette résolution qui est le résultat des convictions fortes leur manquaient entièrement.

Eh bien! le repos imposé à la démocratie, le silence de la tribune, les entraves de la presse, bien loin d'enchaîner le progrès social, deviendront des éléments de succès, si la démocratie devient laborieuse, si elle étudie dans leurs détails et dans leurs procédés de réalisation, toutes les institutions qu'elle apporte au monde.

Publicistes de la démocratie, travaillez sans relâche, et qu'un retour du sort ne vous prenne pas au dépourvu! Quelles sont vos idées précises sur la politique internationale, quels sont en Europe vos alliés et vos ennemis, quelle conduite tiendrez-vous à l'égard des uns et des autres, quel sera le premier manifeste adressé par vous aux rois et aux peuples?

Comment comprenez-vous la question religieuse, l'émancipation du clergé inférieur, la liberté d'enseignement complète et sincère?

Comment prétendez-vous suppléer dans le budget au déficit produit par l'abolition des impôts aristocratiques?

Comment procéderez-vous à l'organisation du travail, à la rénovation du crédit et à la régénération de l'agriculture?

Quelle organisation nouvelle donnerez-vous à la magistrature et à l'armée?

En dehors de ce programme d'institutions générales, comment sauriez-vous parer aux questions urgentes, à la détresse des ouvriers sans travail venant par centaines de mille réclamer du pain; comment sortirez-vous de ces vieilles ornières dans lesquelles toutes les révolutions se sont embourbées jusqu'à ce jour, la garde nationale mobile et les ateliers nationaux?

Voilà, publicistes de la démocratie, quels problèmes vous avez à résoudre, en ce temps où l'activité musculaire doit faire place à l'activité nerveuse; l'heure actuelle est celle du travail et de l'étude. Pénétrez-vous de votre but, et faites bien comprendre à vos lecteurs que l'intérêt général est votre unique mobile, que le dévouement aux masses vous met au-dessus du découragement et de la crainte.

Faites-vous connaître, et vous n'aurez pas besoin de réfuter en détail toutes les calomnies; montrez dans toute sa splendeur le programme démocratique, et la réaction actuelle, vain amas de nuages, se fondra sans lutte aux rayons de la vérité!

D'après les nouvelles de Vienne, le gouvernement autrichien est de plus en plus assuré de la pacification prochaine et complète de la Hongrie.

Le différend relatif à la constitution de l'unité allemande paraît s'ajourner, au lieu de se résoudre. On parle à Francfort d'une convention entre l'Autriche, la Prusse et la Bavière, d'après laquelle l'archiduc Jean se démettrait du pouvoir, et l'autorité centrale de l'Allemagne serait provisoirement représentée par un directoire mixte.

Mais l'intéressante nouvelle du jour est celle que publie la *Gazette allemande*. Selon cette feuille, la Russie va faire un pas de plus, un pas de géant, et venir, à la barbe de la France et sur sa frontière, fustiger la république suisse. Trente mille hommes de troupes russes, accompagnés de 60 canons, seraient déjà en marche sur le Vorarlberg, pour agir contre la Suisse, conjointement avec les Autrichiens.

Ceci paraîtra fort, très fort, incroyable, inouï, même à tous ceux qui conservent en France le sentiment national et démocratique; mais, pour ceux qui sont fatalement condamnés à descendre jusqu'au bout la pente de l'abaissement et de la réaction, il ne doit y avoir là rien d'extraordinaire ni d'invraisemblable.

Pourquoi le gouvernement français ne laisserait-il pas les Russes venir en Suisse, comme il les a laissés aller en Hongrie, et comme il est lui-même intervenu à Rome? Il faut être conséquent, diable!...

Nous lisons ce soir dans la *Gazette de France*:

Le bruit a couru aujourd'hui à la Bourse que les troupes prussiennes étaient entrées dans la principauté de Neuchâtel.

Il est impossible que l'invasion de la Suisse ait eu lieu ainsi sans coup férir. Mais il ne serait pas improbable qu'il y eût quelque chose de vrai dans cette nouvelle, et que l'armée prussienne, qui occupe le duché de Bade, se fût mise en mouvement dans un but d'hostilité contre la Suisse. Cette nouvelle tire une grande importance de celle qui nous est arrivée par Francfort, portant que trente mille Russes ont reçu l'ordre d'aller occuper le Vorarlberg.

Nous saurons demain à quoi nous en tenir sur un événement qui, s'il était vrai, pourrait compromettre la paix de l'Europe.

La seule chance des Prétendants.

« Tout pour les Russes et par les Russes. »

M. de Chambord, le plus ancien en date de nos divers prétendants, continue à tenir cour plénière aux eaux d'Ems, où beaucoup de légitimistes le visitent, pour songer, disent-ils, *aux malheurs de la patrie*. Si le prince n'a pas encore de trône, il a déjà des courtisans fort ingénieux; écoutez plutôt la correspondance de l'*Union*:

Que pourrai-je ajouter à ce qu'on sait sur la personne de M. le comte de Chambord? Jamais sa figure n'a mieux reproduit cette loyauté, cette franchise que M. Charles Didier a justement vantées, son sourire large et gracieux, son regard magnétique qui attire et retient, son attitude naturellement majestueuse, qui lui ont gagné tous les suffrages. Cette *beauté* physique ne devrait pas être l'objet de tant de détails, si elle n'était réellement *miraculeuse* dans toute l'acception de ce mot: car elle a pour effet habituel de redoubler l'affection de ses amis et de désarmer ses adversaires.

On voit que M. de Chambord est toujours l'enfant du miracle, et, puisqu'il est doué d'une beauté miraculeuse, il doit en vouloir beaucoup à ces imagers parisiens, qui font rire à ses dépens en voulant vulgariser ses traits et sa cuirasse. Nous le croyons beau; mais il est, ce nous semble, un grand nombre de Français non moins beaux qui vont aux eaux minérales sans rassembler tant de monde autour d'eux, sans se faire peindre en cuirassier, et sans qu'on décrive dans les journaux leur sourire *large* et leur regard magnétique.

Oui, mais M. de Chambord est un prétendant.

Prétendant, à quoi? Y aurait-il encore, au temps où nous sommes, des droits au gouvernement, revendiqués dès le berceau par certains propriétaires des nations dont nous serions la chose de père en fils?

Oh! d'après les légitimistes, M. de Chambord ne réclame aucun droit sur son pays, mais il a des *devoirs* envers la France et ne veut pas renoncer à *la servir*.

Il y avait pour servir le pays avec loyauté, désintéressement, une route aussi simple qu'honorable à suivre.

Adhérer hautement et sans arrière-pensée à la République, licencier après Février le parti légitimiste, et donner de telles preuves d'abnégation que la France put un jour ouvrir ses portes à l'ancien duc de Bordeaux, en l'invitant à faire comme les autres citoyens les preuves de capacité qui rendent admissible aux diverses carrières, militaires, judiciaires, administratives ou autres.

M. de Chambord n'a rien fait de semblable; il a eu des journaux, un parti luttant contre la République d'une manière détournée, mais persévérante, attaquant la place non par des assauts, mais par la sape et la mine.

Tout ce qu'on pouvait faire pour montrer qu'on avait conservé des prétentions surannées, il l'a fait.

Ses amis aspirent pour lui au pouvoir, ce pouvoir comment serait-il exercé?

Les légitimistes ont répondu en se montrant dans leurs journaux et aux assemblées nationales les adversaires les plus intolérants, les plus violents de toute innovation favorable aux masses, les défenseurs les plus obstinés de l'aristocratie financière qui les a compris et qui se montre touchée. Écoutez l'*Union*:

Un homme de bourse, venu à Ems exprès pour voir M. le comte de Chambord, dont « on parle trop, » disait-il, pour qu'il ne préoccupe pas les gens d'affaires, » est reparti en s'écriant: « Décidément, « c'est un principe... de crédit, je l'ai coté première » valeur. » Cette brusque et locale définition n'est pas sans importance.

Le vieux *Constitutionnel* fait aussi sa cour à la dernière personnification des privilèges. Citons encore l'*Union*:

Les augustes époux, fidèles à leurs habitudes, avaient consacré leur dernière soirée à la bienfaisance. Mlle Jenny Lind, l'illustre cantatrice, donnait un concert au profit des pauvres. Tous les Français ont accompagné le prince et la princesse qui, au milieu de cette foule brillante, ont été l'objet de tous les hommages. A leur arrivée, la salle s'est levée en masse. On remarquait des étrangers de la plus haute distinction et des Français venus des eaux voisines, *entre autres M. Véron*, ex-directeur de l'Opéra, propriétaire du *Constitutionnel*, auquel M. le comte de Chambord a adressé quelques paroles.

Quant à la politique étrangère, elle est comprise à Ems comme dans les colonnes de l'*Union*: éternel asservissement des Hongrois à l'Autriche, des Polonais à la Russie, de la Sicile au Bourbon de Naples, esclavage des Romains, des Toscans, des Vénitiens, des Lombards. Avec ce bagage de droits héréditaires et chimériques, avec des tendances oppressives fort nettement accusées, on s'imagine qu'on sera roi de France? La France aurait là une belle idée.

La famille des Bourbons a été condamnée sans appel en 92 et rejetée par le pays depuis qu'on la vit invoquer le secours des armées étrangères pour se débarrasser d'une constitution qu'elle avait feint d'accepter avec enthousiasme. Depuis soixante années, la France a compris que la monarchie absolue et la monarchie constitutionnelle étaient également impossibles.

Et pourquoi donc a-t-elle essayé encore une fois le gouvernement des Bourbons et la monarchie à partir de 1815? C'est parce qu'elle y avait été forcée par plus de vingt ans de guerre, et qu'elle ne pouvait plus résister à l'étranger, qui lui imposa les petites conditions suivantes:

TRAITÉ ET CONVENTIONS CONCLUS A PARIS *le 20 novembre 1815, entre le duc de Richelieu, ministre des affaires étrangères pour la France, le vicomte Castlereagh et lord Wellington pour l'Angleterre.*

Article 5. L'état d'inquiétude et de fermentation dont, après tant de secousses violentes et surtout après la dernière catastrophe, la France, malgré les intentions paternelles de son roi et les avantages assurés par la charte constitutionnelle à tous ses sujets, doit nécessairement se ressentir encore, exigeant pour la sûreté des États voisins des mesures de précaution et de garantie temporaire, il a été jugé indispensable de faire occuper pendant un certain temps, par un corps de troupes alliées, des positions militaires le long des frontières de France, sous la réserve expresse que cette occupation ne portera aucun préjudice à sa majesté très chrétienne ni à l'état de possession tel qu'il est reconnu et confirmé par le présent traité.

Le nombre de ces troupes ne dépassera pas *cent cinquante mille hommes*. Le commandant en chef de cette armée sera nommé par les puissances alliées.

Ce corps d'armée occupera les places de Condé, Valenciennes, Cambray, le Quesnoy, Maubeuge, Landrecies, Avesnes, Rocroy, Givet avec Charlemont, Mézières, Sedan, Montmédy, Thionville, Longwy, Bitche et la tête du pont de Fort-Louis.

L'entretien de l'armée destinée à ce service *devant être fourni par la France*, une convention spéciale règlera tout ce qui peut avoir rapport à cet objet... Le *maximum* de la durée de cette occupation militaire est fixé à cinq ans.

L'entretien de l'armée d'occupation ne fut pas confondu avec l'indemnité de sept cent millions que les alliés avaient stipulée, et voilà comment les portes de la France furent ouvertes aux Bourbons de la branche aînée, comment ils furent *consolidés* sur ce trône, dont ils étaient déjà retombés une fois depuis 1814.

Nos portes ne pourraient pas s'ouvrir autrement pour M. de Chambord. Qu'il regarde avec espoir vers le Nord, où se forme la grande colonne d'attaque contre tous les amis de la liberté, et qu'il médite sur ces lignes de l'*Assemblée nationale*:

Partout (en Russie) l'ambassadeur (M. Lamoricière) a été fêté; l'empereur l'a invité à sa table, mais chaque fois que le général a voulu entamer une conversation politique sur les projets d'avenir de la Russie et sur le but de ses immenses armements, l'empereur s'est abstenu de répondre, quoique en restant dans sa courtoisie habituelle.

Cependant, il paraît qu'un soir, très pressé de répondre par une certaine insistance du général Lamoricière, l'empereur aurait dit: « Mon projet, général, si Dieu me prête son aide, c'est de réprimer la révolution partout où elle se montrera. »

Voilà, quelles que puissent être ses idées personnelles et les illusions patriotiques de ses partisans, quelle est désormais l'unique chance de M. de Chambord. Elle ne fait pas grand'chose et nous fait songer au prince détrôné de Rabelais, à l'ex-roi Anarque, attendant comme signe infaillible de sa restauration « *la venue des coquecigrues*. »

Abus de la licence commerciale.

En vous reposant sur les marchands du soin d'établir dans leurs gains la médiation convenable et laissant l'évaluation des produits à cette concurrence actuelle qui n'est qu'une lutte de fourberies, d'intrigues et de frais inutiles, n'avez-vous pas pris les hommes pour les choses, l'intérêt des commerçants pour celui de l'industrie? N'avez-vous pas opéré comme le roi, quand il créait un grand louvetier pour détruire les loups? Celui-ci trouvait bien mieux son compte à les conserver; il eût plutôt travaillé à augmenter le nombre des loups, afin d'étendre ses fonctions, multiplier ses agents et ses bénéfices. Ainsi feraient les gens de loi et d'église, s'ils pouvaient à leur gré multiplier les discordes et la superstition, qui sont pour eux la vie et la fortune. Ainsi font les marchands et toutes les classes improductives quand on les laisse libres d'agir de tous leurs moyens pour accroître leur nombre et leur influence. Il est donc indispensable (et nous l'avons reconnu quant à la jurisprudence et à l'état religieux) de restreindre l'exercice des fonctions qui ne créent pas, qui ne donnent pas un produit réel à l'état social; et n'est-ce pas une folie de se reposer sur une corporation du soin de se réduire à elle-même, en diminuant les abus et les bénéfices qui l'engraissent? Essayez de n'écouter que les militaires et les ecclésiastiques sur l'organisation de l'église et de l'armée, ils transformeront la moitié de votre population en soldats et en moines; et de même, si vous vous fiez aux marchands seuls sur l'organisation du commerce, vous les verrez pulluler comme des moucherons, vos villes seront encombrées de boutiques et parées d'échoppes. Ils attireront tous les capitaux, au brocantage, à l'agiotage et au monopole, et dépouilleront de ces mêmes capitaux les cultures, et les fabriques, dont les bénéfices honorables mais modérés, pénibles et lents, n'allécheront jamais l'homme pécunieux, tant que l'agiotage lui offrira l'appât d'un gain double et triple de celui qu'il peut attendre de l'industrie honnête et productive.

FOURIER (1807).

Les Journaux bien pensants.

Les représentants sont en vacances; l'Assemblée nationale est close. Nous nous imaginions, et le public le supposait comme nous sans doute, que les journaux de l'ordre allaient songer à combler par des choses sérieuses l'importante lacune laissée dans leurs colonnes par l'absence des débats parlementaires.

Paris est tranquille; la province est pacifiée, nous disions-nous; voici le moment ou jamais pour les organes de l'opinion publique de s'occuper des grandes questions qui agitent le monde. Enfin, bon gré malgré, ces messieurs de l'ordre vont discuter un peu les idées nouvelles, les doctrines, les systèmes, les conceptions socialistes, ne fût-ce que pour les réduire en poussière, et en délivrer à jamais la société.

Ils vont nous prendre corps à corps, nous démolir pièce à pièce.

Toutes les ressources de leur esprit, de leur raison, de leur savoir, de leur logique qu'ils tiennent en réserve depuis si longtemps, vont fondre sur nous à la fois, éclater sur nos têtes comme des bombes.

En avant les questions de travail, d'association, de crédit, d'impôt, d'assurances, de circulation, de distribution!

Quelle grêle d'arguments, quel déluge de dissertations, quel feu d'artifice de démonstrations lumineuses!

Socialistes, tenons-nous bien, aiguisons notre esprit, trempons nos plumes, ceignons nos reins pour le combat!

Six semaines de champ-clos doivent suffire

pour mettre à nu bien des erreurs, pour détruire bien des préjugés, renverser bien des prétentions, résoudre bien des problèmes.

[illegible] qu'on ouvre la lice ! Défenseurs du passé, apôtres de l'avenir, champions de l'humanité, faites votre devoir !

Nous sommes prêts, debout à notre poste, la plume en arrêt ; nous attendons... Rien ne paraît.

Chaque jour, palpitants d'espoir, nous déchirons ces bandes humides qui recèlent peut-être les premiers coups de la lutte tant désirée ; nous déployons d'une main tremblante ces feuilles d'où s'exhale un parfum de modération et d'honnêteté qui vous prend à la gorge...

Rien encore, rien toujours.

Si les journaux bien pensants daignent s'occuper des socialistes, ce n'est jamais que pour les accabler d'injures. Hâtons-nous de reconnaître, pour rendre hommage à la vérité, qu'ils s'en occupent tous les jours.

Mais de discussion, d'argumentation, d'examen, pas l'ombre.

Ces messieurs concèdent bien que l'on empoigne, transporte, déporte, fusille au besoin le socialisme, mais discuter avec lui, allons donc !

Discuter, quand ils ont cinq cent mille soldats, une majorité parlementaire, et le général Changarnier aux Tuileries !

S'ils venaient à être battus, que diraient les honnêtes gens, et la souscription de la rue de Poitiers, que deviendrait-elle ?

Non, non, ils ont des loisirs et des colonnes disponibles, mais ce n'est pas à ces fadaises qu'ils prétendent les employer.

Ils les emploient à se chamailler, à se mordiller, à se déchirer modérément entre eux, à se distribuer réciproquement d'honnêtes petits coups d'épingle, qui dégénèrent insensiblement en bons coups de stylet pas mal empoisonné.

Il s'agit bien, ma foi, de savoir quelles sont les réformes possibles, les améliorations urgentes, les économies réalisables !

Il s'agit pour les uns de chasser messieurs tels ou tels du ministère, pour les autres de les y maintenir.

Voilà les graves préoccupations qui occupent les loisirs des feuilles réactionnaires.

Est-ce que le pays ne se lassera pas bientôt de la pâture insipide que lui jettent quotidiennement ces messieurs ?

Nous verrons bien.

On lit dans la *Liberté* :

Malgré le secret hermétique dans lequel la commission des vingt-cinq renferme ses délibérations, nous croyons pouvoir garantir l'authenticité des faits suivants, dont la gravité mérite une sérieuse attention :

La dernière réunion de la commission, qui a eu lieu samedi dernier, a été signalée par un incident qui a pris tout à coup les proportions d'un événement politique : il ne s'agirait rien moins que d'abréger les vacances de l'Assemblée, et de la convoquer d'urgence pour le 15 septembre, immédiatement après la clôture des conseils-généraux. Cette proposition, accueillie par la majorité de la commission, aurait été renvoyée, pour le vote définitif, à la prochaine réunion qui aura lieu samedi prochain.

Les motifs de cette grave décision ne sauraient être un mystère pour personne.

Les complications toujours croissantes de la politique étrangère dans la question romaine et hongroise feraient désirer au gouvernement lui-même de couvrir sa responsabilité, déjà fort engagée, par celle de l'Assemblée. Mais le motif prédominant paraît, si nous sommes bien informés, se rattacher aux menées des légitimistes qui sont de nature à inquiéter sérieusement ceux qui, dans le gouvernement, n'appartiennent qu'à ce parti.

Il est aussi question d'opposer au pèlerinage des eaux d'Ems un congrès orléaniste qui se tiendrait à Londres, et dont M. Thiers aurait la présidence.

Des destitutions, s'il vous plaît.

L'*Union* (monarchique) continue son rôle. Les renseignements que ses amis reçoivent des départements sont de nature à lui prouver que la cause démocratique y fait des progrès, et dès lors elle ne trouve rien de mieux que de ressusciter cette vieille calomnie du PARTAGE DES BIENS avec laquelle on a fait entrer tant de légitimistes dans nos assemblées nationales. L'*Union* conclut en demandant des destitutions en masse de fonctionnaires inférieurs.

Les paysans voient se montrer à découvert l'impunité et l'audace des conspirateurs qui ont tenté de jeter la France dans une crise de guerre civile au 13 juin. Les instituteurs payés par l'État, qui leur ont prêché le socialisme, ne sont-ils pas encore en exercice ? Puisque ces individus sont encore employés, le bon sens du peuple en conclut que tout n'est pas fini, et que nous sommes à la veille d'une catastrophe prochaine. Ils se persuadent que le pouvoir n'est maître de rien, qu'il est dominé par le principe révolutionnaire, et que les promesses des prophètes *du bouleversement* et du PARTAGE peuvent encore se réaliser.

L'Assemblée législative aura à s'occuper, à sa rentrée, de porter quelque soulagement au malaise général. Elle ferait fausse route si elle pensait que des mesures financières sont les seules que réclame la sécurité du pays. Son devoir le plus impérieux, le plus pressant, sera d'examiner s'il n'est pas temps d'exécuter de larges réformes dans le personnel de l'administration inférieure.

Pour donner le repos à la France, il importe avant tout que ceux qui tiennent leur existence du budget ne soient pas les premiers artisans du désordre. Les conseils généraux formuleront, nous l'espérons, des vœux à ce sujet. Rapprochés des causes du mal, ils pourront les signaler et indiquer le remède. Appuyé sur ces vœux formels, le gouvernement y puisera la force nécessaire pour purger l'administration d'une poignée d'hommes qui tiennent encore les campagnes sous une illusion coupable.

Sous une *république démocratique*, sous un gouvernement qualifié tel par la constitution, un journal royaliste affiché, un journal qui veut le renversement de l'ordre établi, qui nous entretient chaque jour des soins pris par un prétendant et de sa *beauté miraculeuse*, ce journal, ennemi déclaré de la forme politique actuelle, demande tout naïvement la destitution d'une masse d'employés dont les opinions contrarient ses vues.

Et ce qu'il y a de plus curieux, c'est que de pareilles réclamations ont beaucoup de chances pour être entendues.

Justice distributive.

Les journaux réactionnaires, depuis le *Moniteur officiel* jusqu'à la *Voix de la Vérité*, reproduisent avec de grands éloges ces lignes empruntées aux écrits de M. de Melun :

La loi qui impose un alignement aux maisons nouvelles, quelquefois même détermine la forme et la nature de leurs matériaux, pour la largeur des rues et la beauté des villes, n'a-t-elle pas le droit d'imposer des conditions de salubrité et d'espace pour protéger la santé et la vie ? Et lorsqu'on lui reconnaît le pouvoir d'exiger la démolition d'une vieille maison qui menace ruine et pourrait dans sa chûte écraser celui qui l'habite, le lui refusera-t-on lorsque la maison menacera de tuer lentement au lieu d'écraser d'un seul coup ?

Nous applaudissons d'autant plus vivement que Fourier, dans son Traité de l'Unité universelle, avait posé il y a vingt-huit ans, et développé largement le même principe

Fourier qui a produit la synthèse sociale la plus complète, a décrit une société supérieure à la civilisation actuelle et qu'il nomme *garantisme*; l'architecture des villes garantistes se distingue par des caractères spéciaux, notamment par les conditions de salubrité intérieure imposées aux constructeurs de maisons.

La distribution garantiste astreint l'*intérieur* comme l'*extérieur* des édifices à un plan général de salubrité et d'embellissement, à des garanties de structure coordonnée au bien de tous et au charme de tous, etc.

Nous lisons plus loin et pour faire contraste ce tableau des batiments actuels :

Aussi voit-on pleine licence accordée aux vandales qui prennent fantaisie de compromettre la salubrité et l'embellissement par des constructions grotesques, des caricatures, quelquefois plus coûteuses qu'un beau et bon bâtiment. Souvent ces vandales, par une avarice meurtrière, construisent des maisons malsaines, privées d'air, où ils entassent économiquement des fourmilières de populace; et l'on décore du nom de liberté ces spéculations assassines; autant vaudrait autoriser les charlatans qui, abusant de la crédulité du peuple, exercent la médecine sans aucun contrôle. Ils peuvent dire aussi qu'ils font valoir leur industrie, qu'ils usent de droits imprescriptibles.

Nous ne suivrons pas le développement de ces idées, nous ne reproduirons pas pour aujourd'hui toutes les pages que Fourier consacre aux garanties qui devraient être exigées des constructeurs.

Eh bien, il est à parier que les journaux si pressés de rendre à la proposition de M. de Melun une justice méritée, se garderont bien d'en chercher dans Fourier la racine et les développements par une étude large, impartiale, sérieuse. Le grand parti de l'ordre se croirait perdu s'il laissait un seul instant soupçonner que les phalanstériens, au lieu de prêcher le bouleversement universel, se sont consacrés, depuis plus de vingt ans, à l'élaboration de ces idées pacifiques et progressives que la réaction débite à sa clientèle en petite monnaie après en avoir effacé la marque.

Les phalanstériens en Angleterre.

La propagation des idées de Fourier dans la Grande-Bretagne est incessante, et des membres de l'aristocratie foncière accueillent ses idées avec une généreuse sympathie. Il y a quelque temps, nous rendions compte des discours favorables à la cause phalanstérienne, prononcés dans plusieurs villes d'Angleterre et d'Écosse, par M. Buckingham. Nous venons de recevoir la première livraison d'une traduction en anglais du *Nouveau monde industriel*, entreprise par un ministre anglican et par des jeunes gens de riches familles, ainsi que le prospectus d'une traduction de l'analyse passionnelle de Fourier.

Le Hérault des comtés orientaux (*Eastern counties Herald*), journal de la province agricole par excellence, le Yorkshire, vient de publier en plusieurs articles un exposé de la doctrine phalanstérienne, intitulé : *Who is Fourier ?* et signé *Térence*. Cette exposition, pleine de logique et de clarté, est l'œuvre d'une plume franchement phalanstérienne. Y a-t-il en France beaucoup de journaux importants qui voulussent, tout en servant leur opinion particulière, ouvrir ainsi leurs colonnes à un partisan décidé de Fourier, et le charger de faire lui-même, au public, une exposition de ses croyances ?

Cette méthode est pourtant la seule qui puisse permettre aux lecteurs de juger en connaissance de cause. On ne peut nommer exposition d'une doctrine les diatribes et les facéties dont la théorie de Fourier a fourni si souvent le sujet à des publicistes qui, avant de l'étudier, s'en étaient déclarés les ennemis systématiques. Que pensent les saint-simoniens, que veulent les proudhonistes, que réclament les icariens, quelles sont les convictions, les projets, les espérances des phalanstériens ? C'est un saint-simonien, un proudhoniste, un icarien, un phalanstérien qui pourra vous le dire, si vous lui mettez la plume entre les mains, à condition qu'il exposera nettement ses idées, sans déclamation, sans apologie ; le journal qui aurait accordé cette hospitalité aux nouvelles doctrines, conserverait sa liberté d'appréciation toute entière ; mais la discussion, si elle avait lieu, serait basée sur un terrain solide, on ne pourrait plus tromper le public en défigurant les croyances et les intentions de toutes les écoles.

Ces procédés nobles et impartiaux ne sont pas rares dans la presse américaine et anglaise. Dans la Grande-Bretagne, aux Etats-Unis on a souvent permis à nos amis d'exposer eux-mêmes les idées phalanstériennes dans un journal répandu. On les a même plus d'une fois engagés vivement à le faire, et les directeurs de journaux, quand ils ont voulu faire connaître à leurs lecteurs la Théorie de Fourier, ont eu le bon sens de s'adresser aux hommes qui avaient spécialement approfondi cette théorie.

Le socialisme organique et pacifique progresse en Angleterre et dans la presse et dans les faits ; les capitalistes de Londres vont faire défricher en grand les marais et les terres incultes de l'Irlande. Cette œuvre appellera bientôt l'attention publique sur les avantages de l'association.

En de pareilles circonstances, les grands propriétaires anglais ont une mission glorieuse à remplir ; ils peuvent épargner à leur pays les révolutions sanglantes suspendues encore sur l'Europe entière, en prenant l'initiative de l'organisation du travail, en menant eux-mêmes à bonne fin une transformation sociale inévitable.

Malgré la savante et spirituelle assertion de M. Thiers, notre système est surtout une association domestique-agricole, et, pour notre cause, il y a plus à espérer de la part des possesseurs de terre que de la part des vieux libéraux anglais, voire même des *free traders* (libre-échangistes) qui ont une seule panacée, l'abolition des douanes et un seul Dieu, le *hazard*, sous le nom d'offre et de demande.

En dehors même des journaux qui publient des expositions phalanstériennes, presque toutes les feuilles anglaises font du socialisme sans le savoir; la situation les y entraîne, quelques-uns même parlent d'*organisation du travail*, et un journal des plus influents répète chaque jour que les maux de l'Irlande sont *sociaux*, et ont besoin de remèdes *sociaux*.

Des amis intelligents de l'ordre et de la paix, loin d'entraver ce mouvement, travailleraient à le développer en lui donnant une direction intelligente et pratique, sans attendre que l'Angleterre ait éprouvé le contre-coup des agitations continentales.

Le *Moniteur* publie un rapport de M. le ministre de l'agriculture et du commerce, et un décret du président de la République qui satisfont à un vœu depuis longtemps exprimé par les chambres du commerce, en modifiant les précautions sanitaires prises à l'égard des provenances du Levant, dans le but de protéger la France contre l'invasion de la peste.

Voici le texte de ce décret :

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le président de la République,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture et du commerce ;

Vu la loi du 3 mars 1822 ;

Vu l'ordonnance du 18 avril 1847 sur les quarantaines ;

Considérant que la peste a cessé, depuis plusieurs années, de se montrer dans les diverses provinces de l'empire ottoman, et que l'administration possède maintenant les moyens d'obtenir les renseignements les plus prompts et les plus positifs sur les changements qui pourraient survenir dans l'état sanitaire des différents ports du Levant;

Considérant que les institutions et les établissements sanitaires de la Turquie d'Europe, de la Turquie d'Asie et de l'Egypte présentent aujourd'hui des garanties contre la propagation des épidémies pestilentielles ;

Considérant qu'il importe de faciliter les relations commerciales de la France avec le Levant, autant qu'il est possible de le faire sans péril pour la santé publique ;

Le comité consultatif d'hygiène publique entendu,

Décrète :

Art. 1er. Les navires à voile venant, en patente nette, de la Turquie d'Europe, de la Turquie d'Asie, de l'Egypte et de la régence de Tripoli, seront admis à libre pratique dans tous les ports de la République, immédiatement après la vérification des papiers de bord, si les communications à la mer et l'état sanitaire des équipages et des passagers ne donnent lieu à aucun soupçon. Les bâtiments à vapeur seront reçus, aux mêmes conditions, dans les ports français de l'Océan.

Art. 2. Lorsqu'il se sera écoulé huit jours pleins à dater du départ, les bâtiments à vapeur, tant de la marine militaire que de la marine postale et de la marine marchande, venant des mêmes lieux en *patente nette*, seront immédiatement admis à libre pratique dans les ports de la Méditerranée, les premiers, lorsqu'ils auront à bord un médecin de la marine militaire, et les autres, lorsqu'ils auront à bord un médecin sanitaire. Ces médecins seront tous commissionnés par le ministre de l'agriculture et du commerce.

Art. 3. Les bâtiments à vapeur en *patente nette* qui n'auraient pas de médecin sanitaire à bord subiront, dans les ports de la Méditerranée, une quarantaine d'observation de trois jours, soit qu'ils viennent de l'Egypte ou de la Syrie, soit qu'ils viennent des Turquies ou de la régence de Tripoli.

Art. 4. Le ministre de l'agriculture et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des Lois*.

Fait à l'Elysée-National, le 10 août 1849.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Le ministre de l'agriculture
et du commerce,
V. LANJUINAIS.

ITALIE.

LE PAPE ET LES ROMAINS.

Les feuilles les plus réactionnaires en sont venues à protester contre l'attitude du pape et de son entourage. Le pape ne veut rien céder du pouvoir absolu ; les Français lui ont livré Rome, il veut la reprendre toute entière et sans conditions.

Le conseil réuni à Gaëte a examiné la question de l'administration séculière et l'a rejetée ; Pie IX ne reutrera à Rome qu'avec le gouvernement clérical. Il a été ensuite question de régler les pouvoirs de la *consulta* ou conseil électif. On a proposé de lui accorder au moins le droit de voter l'impôt sinon les lois. Cette proposition a été rejetée à la presque unanimité.

Les représentants de la France avaient insisté sur ces points ; mais le cardinal Antonelli et l'ambassadeur de Naples, M. Ludolf, l'ont emporté. M. Ludolf prétend que Pie IX, ayant accepté l'hospitalité du roi de Naples, doit en passer par tout ce que celui-ci voudra, et Pie IX est de son avis, puisque pour mieux montrer ses sympathies au bombardeur, il va partir pour Naples au lieu de se rendre à Rome, comme le lui conseillaient les représentants du gouvernement français.

Il paraît, au reste, que Pie IX a toujours assez mal compris le gouvernement constitutionnel. L'anecdote suivante, rapportée avec garantie par le *Nazionale* de Florence, en serait une preuve :

« La ville de Ferrare avait demandé un subside, et le pape le lui avait accordé. Le ministre de l'intérieur ayant refusé de signer le décret, parce que la somme de mille écus qui avait été accordée, n'entrait pas dans le budget, le pape ne put jamais comprendre la justesse de l'observation ministérielle, ni se persuader que le subside n'aurait pu qu'être payé sur sa liste civile ! Il opposait toujours qu'en donnant le *statuto* il n'avait pas voulu se dessaisir de la faculté de disposer du Trésor de l'Etat.

» M. Rossi, qui alors était ministre, dut renoncer lui-même à le convaincre. Il se résigna à ne plus insister, mais il ne tint pas moins bon dans sa résolution, et le subside ne fut pas payé avec l'argent de l'Etat. »

La plupart des hommes placés par Pie IX à la tête des administrations sont des créatures de Grégoire XVI. Le commissaire pontifical qui vient d'être envoyé à Ancône, Mgr. Amici, a été flétri par un procès sous le dernier pape. Ceux des citoyens libéraux modérés qui restaient encore à Rome émigrent pour échapper à la révolution. Enfin, le correspondant des *Débats* lui-même en convient, les allures de la restauration pontificale poussent vers les idées républicaines les esprits qui jusqu'ici s'en montraient les plus éloignés, et préparent à la papauté une prompte et terrible chute.

Le ministère français a, dit-on, expédié à Gaëte des protestations énergiques ; mais qu'attendre en présence de tels hommes ?

On avait annoncé des milliers d'adresses des municipalités pour acclamer la restauration pontificale ; le *Journal de Rome* en a publié une seule, preuve qu'on n'en a pas reçu d'autres ; elle émane de la municipalité de Tivoli, village de deux mille habitants, encore n'a-t-elle été votée que sous le coup de l'intimidation.

Quoi qu'il arrive, le pouvoir temporel est mort dans les Etats romains et rien ne pourra le relever.

LES PARTAGEUX HONNÊTES ET MODÉRÉS.

On a déjà parlé du *pillage modéré* décrété par Radetzki au profit de ses princes, de ses officiers, de son armée, pour la plus grande protection de la propriété dont ils sont les défenseurs. Voici quelques articles d'une répartition de fonds exigés des Lombards par Radetzi, publié par l'*Indépendance belge* :

Indemnité à chacun des fils du vice-roi pour *habillements* détruits par les Milanais. . . 600 000 fr.

Au fils du comte Settala, capitaine de hussards au régiment de Radetzki (ancien régiment Charles-Albert), *pour équipement militaire perdu*. 60 000

Au baron Hacke, pour le même motif 60 000

Et le reste à l'avenant.

ALLEMAGNE.

La *Gazette d'Augsbourg* et la *Gazette allemande* annoncent que le différend entre l'Autriche et la Prusse serait sur le point de s'aplanir, par suite de la démission de l'archiduc Jean.

« Les gouvernements de Prusse, d'Autriche et de Bavière se sont mis d'accord sur ce point, dit la *Gazette allemande*, que d'ici à trois semaines au plus tard le vicaire de l'empire et ses ministres céderont la place à une commission fédérale destinée à diriger les affaires intérieures de tous les états de la confédération germanique, d'après les traités existants. Les bureaux actuels du ministère de l'empire seront remis à cette commission, et l'on ne doute pas que tous les autres états allemands n'accèdent à cette mesure qui ne contrarie en rien la formation d'un état fédératif dans le sens restreint. Cette commission siégera à Francfort où le vicaire de l'empire ne reviendra pas. »

La première chambre de Prusse a voté dans sa séance du 27 la motion de M. Camphausen, qui tendrait à interpréter l'art. 111 de la Charte en ce sens que, si le projet de Constitution du 28 mars (des trois rois) venait à être voté par la future Diète, le gouvernement aurait à *ordonner* les modifications de la Charte prussienne nécessaires pour la mettre en harmonie avec la Constitution allemande. Les chambres n'auraient plus à accepter ni à refuser cette Constitution, mais à déclarer seulement que les modifications *ordonnées* par le gouvernement se trouvaient être conformes aux paragraphes correspondants de la Constitution de l'empire.

Le ministère et les chefs de l'opposition démocratique se sont réunis pour demander à l'Assemblée le vote de cette proposition, qui a été adoptée à une immense majorité.

HONGRIE.

La *Gazette nationale* de Berlin dit avoir reçu par voie particulière la nouvelle positive de la présence certaine de Kossuth à Orsova, à la date des dernières communications. Aux environs de cette ville les troupes hongroises se trouvaient réunies en grande force; on porte leur nombre à 100 000 hommes.

D'autres journaux représentent les Hongrois comme dispersés complètement.

La diète ne tiendrait plus de séance. Bem et Kossuth seraient à Andrinople, en Turquie, où ils se disposaient à s'embarquer sur des vaisseaux anglais.

Le journal officiel de Vienne, en date du 26, contient divers rapports de peu d'intérêt sur les opérations antérieures de la guerre.

On écrit de cette ville à la *Gazette d'Augsbourg:*

« Le ministère semble n'être venu à aucune résolution décisive qui puisse tranquilliser les esprits sur l'avenir de l'administration civile de la Hongrie. Il prendra pour base la constitution octroyée, mais rien n'est arrêté quant à l'application. Personne ne doute que les insurgés qui se sont rendus seront traités avec beaucoup d'humanité. Il y aura une amnistie générale, dont seront exceptés Kossuth, ses ministres, ses agents les plus marquants et les chefs polonais, qui seuls ont empêché une soumission plus hâtive.

» Le corps de Georgey est toujours campé à Vilagoschwar. Les armes que les Hongrois avaient déposées leur ont été rendues; on a gardé les munitions et les canons seulement. Ils reçoivent la demi-solde, et, satisfaits d'appartenir de nouveau à l'armée impériale, attendent patiemment les ordres sur leur future destination. »

LES PRÉPARATIFS DE LA RUSSIE:

L'empereur de Russie vient de se dégager de deux embarras qui auraient pu arrêter sa marche dans l'Europe centrale. Il a d'abord terminé coûte que coûte la guerre du Caucase, puis il vient de conclure avec la Porte un traité pour l'occupation des provinces moldo-valaques, dont les mouvements auraient pu gêner sa marche. Maintenant le Cosaque peut travailler dans sa force et dans sa liberté au rétablissement de l'*ordre* en Europe.

Voici l'article le plus important du traité conclu avec la Porte:

« Les troubles qui viennent d'agiter si profondément les principautés ayant démontré la nécessité de prêter à leurs gouvernements l'appui d'une force militaire capable de réprimer promptement tout mouvement insurrectionnel et de faire respecter les autorités rétablies, les deux cours impériales sont convenues de prolonger la présence d'une certaine partie des troupes ottomanes et russes qui occupent aujourd'hui le pays, et notamment, pour préserver les frontières de Moldavie et de Valachie des accidents du dehors, il a été décidé qu'on y laisserait, pour le moment, de 25 à 35 mille hommes de chacune des deux parts. Après le rétablissement de la tranquillité desdites frontières, il restera dans les deux pays 10,000 hommes de chaque côté, jusqu'à l'achèvement des travaux d'amélioration organique et la consolidation du repos intérieur des deux provinces. Ensuite les troupes des deux puissances évacueront complètement les principautés, mais resteront encore à portée d'y rentrer immédiatement, dans le cas où des circonstances graves survenues dans les principautés réclameraient de nouveau l'adoption de cette mesure. Indépendamment de cela, on aura soin de compléter sans retard la réorganisation de la milice indigène, de manière à ce qu'elle offre, par sa discipline et son effectif, une garantie suffisante pour le maintien de l'ordre légal. »

Si nous en croyions la *Gazette* allemande, Nicolas se serait hâté de profiter de sa liberté et de sa victoire sur les Hongrois pour s'avancer vers l'Occident. On lit dans ce journal:

« Deux divisions russes, fortes de 30 000 hommes avec 60 pièces de canon, se sont mises en marche pour le Vorarlberg, pour y prendre, de concert avec les troupes autrichiennes, position contre la Suisse. D'ici à l'arrivée de ce corps russe à sa destination, la France et la Sardaigne auront infailliblement pris des mesures analogues. »

La *Gazette de Cologne* reproduit cette nouvelle en mettant un point d'interrogation après le mot suisse.

Nous saurons bientôt sans doute à quoi nous en tenir sur cette nouvelle, à laquelle nous hésitons à ajouter foi.

Si nous en croyons la correspondance, l'Irlande s'agite de nouveau. Il s'agirait de reprendre la croisade en faveur du rappel et de débattre solennellement la grave question de la propriété au double point de vue des biens de l'Eglise irlandaise et de la situation des tenanciers. On annonce l'organisation prochaine d'un immense meeting à Dublin.

Revue des départements.

Nous remercions cordialement nos confrères des départements du fraternel concours de publicité qu'ils donnent à la *Démocratie pacifique*, reparaissant après deux mois de silence forcé.

Il y a douze ans déjà que ces liens de bonne confraternité existent entre nous et la presse départementale.

L'idée de la paix universelle gagne de plus en plus la province; la session du congrès à Paris aura produit cet immense résultat de propagande sur tous les points de la France. Nous remarquons, sans en être surpris, l'unanimité des journaux républicains, des *feuilles rouges*, à saluer cette *bonne nouvelle*: PAX HOMINIBUS BONÆ VOLUNTATIS! pendant que les organes de l'ordre et de la modération s'entendent pour déverser sur elle le ridicule, voire l'injure.

Le *Courrier de Saint-Quentin* s'écriait hier:

« Non, ce n'est plus déjà une utopie; la religion, les sciences, les arts, l'industrie, la rapidité des communications, la suppression des distances, tout tend à ce but de la paix universelle. On comprendra bientôt que Dieu n'a pas créé l'homme pour tuer son frère comme a fait Caïn, comme font les bêtes féroces; que la terre ne doit plus être arrosée de larmes et de sang, mais rendue fertile par le travail. On se fatiguera de ruines et de massacres. Toutes les nations épuisées demandent merci. Et les milliards, les ressources, les forces que l'on employait à détruire et qui auraient pu changer la face de l'univers, serviront enfin à féconder le sol, à nourrir les hommes, à éteindre la misère. La tyrannie, qui seule avait besoin de soldats, l'esclavage, les révolutions, les guerres, tout cela disparaîtra. Partant de l'individu isolé, les hommes, de progrès en progrès, étendant chaque jour le cercle de l'association, arriveront à l'unité du monde, et il n'y aura plus qu'un drapeau: celui de l'humanité! »

— Quant à l'*Echo de Vésone*, il ne se contente pas de crier à l'utopie; il cherche encore à salir la noble initiative des promoteurs du congrès de la paix, par des insinuations perfides d'intérêt commercial; il se défie de la perfide Albion et des Américains.

LOIR-ET-CHER. — Nous lisons dans le *Républicain*:

« Nous sommes heureux de constater une diminution très sensible dans le nombre des cholériques.

A Blois, le choléra a cessé de sévir, et le séjour de notre ville ne doit inspirer aucune inquiétude aux habitants de nos campagnes qui peuvent, comme d'ordinaire et sans danger, venir faire leurs approvisionnements habituels. »

— Parmi les acquittements prononcés par le jury en matière de délits de presse, que nous avons enregistrés, nous avons omis les deux verdicts favorables prononcés par les jurés de Loir-et-Cher, dans trois procès intentés à la *Solidarité démocratique*: 1° pour attaque à la propriété, 2° pour excitation à la guerre civile, 3° et enfin pour attaque à la Constitution. Le courageux rédacteur de ce journal, M. Laforie, a été, malgré le plaidoyer chaleureux de notre ami Me Ch. Dain, condamné dans la troisième affaire à trois mois de prison.

Le lendemain, le même tribunal condamnait de braves cultivateurs à quinze jours de prison, pour avoir, à l'époque des élections, affiché sur les murs de leur village le toast de Félix Pyat: *Aux Paysans.*

SARTHE. — Les démocrates manceaux viennent d'éprouver un nouvel échec. La ville du Mans avait à élire, le 26, son conseil municipal, dissous par le préfet; le premier tour de scrutin a été tout à l'avantage des légitimistes; à peine la liste blanche est-elle colorée par quelques *bleus*. Cette suite de défaites du parti démocratique dans une ville qui a donné naguères tant de gages de patriotisme, nous surprend peu. Le Mans, il est vrai, a envoyé à la Chambre les Lafayette, les Benjamin Constant, les Garnier-Pagès, et parmi ceux qui vivent encore, Cormenin et Ledru-Rollin, et cela sous la monarchie; mais le Mans est resté stationnaire, le Mans n'a pas encore ouvert ses oreilles à la parole de l'avenir, au socialisme. Or, la foi démocratique sans le socialisme est aujourd'hui une foi morte. Il ne suffit pas d'inscrire sur les murailles ces trois grands mots: Liberté, Égalité, Fraternité; il faut vouloir qu'ils passent dans les faits, il faut vouloir les réformes sociales promises par la Constitution, les développements que le pacte fondamental contient en germe. Le Mans n'a pas encore reçu la *bonne nouvelle*, voilà pourquoi la démocratie a essuyé tant de défaites dans cette ville depuis février.

PAS-DE-CALAIS. — La persécution contre les instituteurs primaires *suspects de dévouement à la cause républicaine* se continue, dit le *Courrier du Pas-de-Calais*. Le comité supérieur de l'instruction primaire à Saint-Pol a tenu une séance de six heures; on dit qu'une douzaine d'instituteurs ont comparu à sa barre et qu'un grand nombre ont été frappés des peines les plus sévères. Dans la Somme, le comité d'Amiens, présidé par le préfet lui-même, a révoqué de leurs fonctions les instituteurs de Valencourt et de Fouecamps, convaincus, entr'autres méfaits, d'*irréligion* et de *propagande socialiste*. Peu de temps auparavant, le comité de Montdidier en avait agi de même envers l'instituteur de Domart-sur-la-Luce, sous prétexte qu'il avait professé le *fouriérisme*. Dans la Corrèze, l'instituteur de Chaumeil; dans l'Allier, celui de Montaiguet; dans le Lot-et-Garonne, deux autres instituteurs ont subi un sort pareil, accusés les uns et les autres d'avoir pris une part très active à la *propagande de la République rouge*.

Qu'est devenue l'inamovibilité accordée aux instituteurs par la loi de 1833, loi bien peu large cependant, mais qui les assurait au moins contre les caprices des petites tyrannies locales.

MEUSE. — Un des maires les plus intelligents et les plus dévoués du département de la Meuse, M. Larchier, maire de Marast, a été destitué de ses fonctions, pour avoir fait acte de bon républicain lors des dernières élections. Il vient d'être honorablement vengé de la disgrâce imméritée qui l'avait frappé. Le conseil municipal de la commune de Marast l'a, par un vote presque unanime, replacé à la tête de l'administration. Ce vote est d'autant plus significatif que la réélection était frappé d'une nullité radicale, aux termes du décret du 3 juillet 1848. Le conseil a saisi l'occasion qui lui était offerte de donner à M. Larchier un nouveau témoignage d'estime, et de protester contre la mesure arbitraire qui l'a privé de ses fonctions.

M. Larchier, ne voulant point laisser au préfet de la Meuse la satisfaction de faire prononcer la nullité de cette élection, vient d'adresser à ce magistrat sa démission, dans une lettre énergique que nous regrettons de ne pouvoir reproduire.

YONNE. — Nous signalons avec plaisir l'apparition d'un nouvel organe de la démocratie dans ce département, le *Républicain*, journal de l'arrondissement de Sens.

Fondée par les démocrates Sénonais pour la défense de la République, cette feuille résume ainsi son programme:

« Défense de la Constitution, réalisation et développement des améliorations sociales qu'elle promet. » Elle convie sur ce terrain tous les républicains sincères, du lendemain ou de la veille, en même temps qu'elle déclare aux royalistes une guerre loyale mais incessante.

On doit espérer beaucoup de ces manifestations de l'opinion publique dans la province, et particulièrement dans des localités où l'idée démocratique n'avait pas encore suffisamment pénétré. En les rapprochant des retours de certaines feuilles réactionnaires vers la République, on en peut conclure qu'excepté les égoïstes aveugles, tout le monde commence à comprendre qu'il n'y a point d'ordre possible ni durable hors du principe démocratique.

LOT-ET-GARONNE (Agen), 24 août. — Hier était porté devant la cour d'assises le procès intenté à M. Charles Lesseps, ancien conseiller d'Etat et membre du conseil-général de Lot-et-Garonne, au gérant du *Républicain de Lot-et-Garonne*, et à dix-huit autres prévenus, dont seize conseillers municipaux de Villeneuve-d'Agen.

Le délit qui leur était reproché était celui de provocation à la désobéissance aux lois, pour avoir publié dans le *Républicain de Lot-et-Garonne* un manifeste dans lequel ils déclaraient que la Constitution étant violée, ils refuseraient l'impôt.

Les seize conseillers municipaux, le gérant du *Républicain* et les deux autres prévenus ont été acquittés par le jury. M. Charles Lesseps seul, déclaré coupable, a été condamné à huit jours de prison, à 300 francs d'amende et aux dépens, conformément aux réquisitions de M. Sorbier, procureur-général.

Ce procès a causé une grande émotion dans le pays. Les départements voisins avaient envoyé leur contingent de démocrates; l'affluence était donc grande. Les remarquables plaidoiries de MM. Vergnes, Cardenal, Ch. Lesseps et Corali ont produit une grande impression. L'autorité avait cru devoir faire un grand déploiement de forces. Ce résultat doit être considéré comme une victoire pour la démocratie.

ISÈRE. — La cour d'assises de Grenoble, dans son audience du 22 août, a acquitté les citoyens prévenus de cris séditieux, d'attaques contre le chef du gouvernement et de complicité dans l'affaire du 13 juin.

AISNE. — Le total des cholériques dans l'arrondissement de Saint-Quentin était, depuis la date de l'invasion jusqu'au 27, de 479 cas et 526 décès.

Il y avait eu à Essigny-le-Petit 2 cas, 1 décès; à Vendhuile, 20 cas, 12 décès; à Ribemont, 50 cas, 27 décès; à Flavy, 40 cas, 20 décès; à Jussy, 154 cas, 103 décès.

A Saint-Quentin, 8 décès du choléra ont été constatés le 26, et 3 le 27.

Le *Nouvelliste*, de Marseille, en sa qualité de fougueux défenseur de l'ordre, se rit de plus en plus de la légalité.

« Nous le répétons, dit-il, *que nos conseils généraux ne s'arrêtent point devant la limite ridiculement restreinte de leurs prérogatives*. La révolution de février, en étendant les droits de tous, ne saurait, par une injuste exception, les condamner à des restrictions qu'efface aujourd'hui leur origine populaire. Lorsqu'on élargit la source du fleuve, on ne saurait exiger que le fleuve n'élargisse pas aussi son lit. »

Ce raisonnement est du genre de ceux que Pascal a si énergiquement flétri dans *les Provinciales*. Notez en outre que toutes ces excitations ont pour but la révision de la Constitution, laquelle révision peut seule nous ramener l'ordre, etc.; c'est-à-dire que le triomphe de l'ordre, pour eux, c'est la violation des lois, et surtout de la loi des lois, de la Constitution.

Le *Nouvelliste* veut en outre que les conseils généraux appuient le projet de loi Falloux sur l'instruction publique; qu'ils engagent le ministère à ne plus laisser nos « cités livrées à la merci d'employés révolutionnaires, » qu'ils réclament une loi « autorisant les conseils généraux à se réunir, dans le cas d'un renversement des pouvoirs réguliers, *afin d'organiser la résistance*. » Voilà ce que demande le *Nouvelliste* pour sauver la France.

A NOS ABONNÉS.

Les circonstances de force majeure qui ont suspendu notre publication, et les pertes matérielles qui en sont résultées, nous obligent à demander à nos amis le sacrifice du prix de leur abonnement pendant la durée de la suspension du journal.

Toutefois, ceux de nos abonnés qui, en raison de leur position particulière, ne consentiraient pas à ce sacrifice, seront indemnisés par une prorogation d'échéance égale à la durée de la suspension du service de leur feuille, pourvu qu'ils nous adressent leur réclamation en renouvelant leur abonnement.

Les abonnements nouveaux et réabonnements dateront du 1er septembre prochain.

Toute demande d'abonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN:

PARIS............	Un an 20 f.,	Six mois 11 f.,	Trois mois 6 f.
DEP. ET ETRANG.	— 22	— 17	— 9
PAYS à surtaxe..	— 30	— 26	— 14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI:

PARIS, DÉP., ÉTR..	— 8	— 4	— 2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS:

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois.	40 c.	Annonces anglaises....	40 c.
Cinq à 9 —	30	Réclames-notices........	40
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité..	1 fr. 50

Voici le texte de la protestation que les cuisiniers associés viennent d'adresser au ministre de l'intérieur contre les razzias que la police a exécutées chez eux, ces jours derniers:

Citoyen ministre,

Les cuisiniers associés de la barrière des amandiers protestent contre la violation de leur domicile, qui a eu lieu dimanche 26 et lundi 27, sans aucun motif légal.

Une cinquantaine de citoyens et citoyennes ont été arrêtés et plusieurs même ont été frappés par les agens de police, et rien ne saurait justifier ces actes arbitraires et les brutales provocations qui les ont accompagnés. L'ordre le plus parfait régnait dans l'établissement avant l'arrivée de la force publique; quelques citoyens chantaient des chansons patriotiques que tous écoutaient paisiblement. Le trouble et le désordre ont été jetés dans l'établissement par suite de cette invasion arbitraire, et l'interruption de la vente a occasionné un tort grave aux intérêts de l'association.

Les associations régulièrement constituées, comme la nôtre, sont sous la protection des lois et de la constitution.

Nous vous prions, citoyen ministre, de vouloir bien donner des ordres pour que de tels actes ne se renouvellent plus.

Saluts fraternels, *Suivent les signatures.*

FAITS DIVERS.

On a prétendu que le czar Nicolas n'aimait pas la République française. C'est une calomnie. La preuve du contraire, c'est que l'empereur de Russie a déguisé le général de Lamoricière en chef des Circassiens. On lit dans un journal:

« Plusieurs journaux révolutionnaires ont annoncé que le général de Lamoricière, notre ambassadeur extraordinaire à Saint-Pétersbourg, avait été froidement accueilli par l'empereur de Russie.

» Une lettre du général français, que nous avons sous les yeux, dit au contraire que l'empereur l'a accueilli avec la bienveillance la plus distinguée, que des fêtes splendides lui ont été données, et qu'il a dîné plusieurs fois à côté de Nicolas. Ce dernier lui aurait donné, comme souvenir, un riche médaillon renfermant son portrait et celui de l'impératrice.

» Le czar a également fait cadeau à M. de Lamoricière d'un costume complet de chef de Circassiens, enrichi de pierreries, qui est estimé à plus de dix mille roubles; les armes sont surtout un chef-d'œuvre d'arquebuserie orientale. »

— C'est décidément dimanche prochain 2 septembre que doit avoir lieu l'inauguration du chemin de fer d'Epernay par M. le président de la République, dont la santé est complètement rétablie.

Le convoi spécial du président et de sa suite partira dimanche dans la matinée.

— Le banquet des exposants a lieu ce soir au Jardin-d'Hiver. Il a été dressé dans cet établissement une table de plus de onze cents couverts. Les lumières, la musique, la verdure, donneront un attrait tout particulier à cette fête, à laquelle se rendront M. le président et M. le vice-président de la République, ainsi que les ministres présents à Paris, et qui réunira non-seulement toutes nos sommités industrielles, mais encore un grand nombre de notabilités littéraires et artistiques qui y ont été invitées. (*Patrie.*)

— On lit dans l'*Indépendance belge* du 25:

« Hier, vers cinq heures et demie du matin, sont descendus du steamer, à l'hôtel d'Allemagne, à Ostende, la duchesse d'Orléans, le comte de Paris et le duc de Chartres, avec leur suite, venant d'Angleterre, ils sont repartis à sept heures un quart par un convoi spécial pour Cologne. »

— La *Voix de la Vérité* publie les détails suivants, qui donnent un caractère politique aux causes de la mort inattendue de M. Grandin:

« Il paraît que la mort de cet homme de bien a été amenée par une circonstance déplorable. On raconte que M. Grandin était retenu au lit, depuis quelques jours, par une cholérine qui ne présentait pas cependant de graves symptômes. Il avait écrit à un ministre pour lui demander une chose qu'il regardait comme fondée en raison aussi bien qu'en droit. Dimanche, dans la journée, il reçut de ce ministre une lettre qui lui annonçait un refus, dans des termes qui n'étaient, assure-t-on, ni aimables pour M. Grandin, ni même suffisamment convenables et polis. M. Grandin était vif; il supportait difficilement ces manquements à une politesse dont il ne s'éloignait jamais, pour sa part. Dans le cas présent, il voyait, en outre, une sorte de déni de justice.

L'état de sa santé avait pu, d'ailleurs, agir fâcheusement sur ses dispositions, et le rendre encore plus vivement irritable. Au reçu de la lettre, du ton dont il se sentit blessé, il sauta à bas de son lit, et écrivit rapidement, à demi vêtu, une longue réponse tout animée d'énergiques ressentiments, qui exprimait et motivait fortement ses plaintes.

A peine se fut-il remis au lit, soit que le mouvement de colère qui l'avait emporté eût exercé une fatale influence, soit que le froid qu'il avait pu éprouver sans s'y arrêter eût cruellement agi sur lui, il se sentit saisi par les symptômes les plus violents et les plus douloureux du choléra. Un médecin appelé en hâte reconnut la gravité de l'état du malade. Mais M. Grandin lui-même l'avait jugé plus vite encore et plus sûrement, sans pouvoir conserver aucune illusion. Sa conduite, dans ce moment, fut pleine de courage, de résignation et de piété. »

— Le parquet de la Haute-Cour de justice sera composé ainsi:

M. Baroche, procureur-général;

MM. Suin et de Royer, avocats-généraux;

M. Levesque, substitut.

— En exécution de la circulaire de M. le ministre de l'intérieur (voir la *Gazette des Tribunaux* d'hier), des ordres ont été donnés pour faire réintégrer dans les prisons et maisons de justice les détenus et condamnés non malades qui avaient obtenu d'être transférés dans des maisons de santé. Par suite de ces ordres, MM. Teste, Outrebon et Lasalle ont été réintégrés à la Conciergerie, où ils doivent subir leur peine.

— On dit que le choix du président est définitivement fixé sur MM. Molé, de Malleville et Rémusat, en remplacement de MM. de Tocqueville, Dufaure et Passy. — *Quos vult perdere Jupiter, dementat.* (*Liberté.*)

— Les complots légitimistes lèvent le masque. — Au banquet qui a été donné l'autre jour par un des plus fidèles croyants du Faubourg-Saint-Germain, les convives sont arrivés tous avec la cocarde blanche.

La police doit le savoir; mais qui s'en plaindra dans le gouvernement? Est-ce M. de Falloux? est-ce M. Rullière? est-ce M. Changarnier? (*Liberté.*)

— Un journal prétend qu'il est de nouveau question de l'établissement, à Paris, d'une petite mosquée à l'usage des résidents assez nombreux qui professent le culte de Mahomet.

— On annonce un grand travail de remaniement pour les préfectures. Parmi les mutations projetées, on cite celle de M. de Suleau, promu de la préfecture d'Eure-et-Loire à celle des Bouches-du-Rhône.

M. Peauger, préfet actuel des Bouches-du-Rhône, entre dans une autre branche d'administration.

(*Presse.*)

— Il est question de créer à Bruxelles une nouvelle société dont le but serait d'offrir aux ouvriers, les jours de fêtes, des délassements qui leur profiteraient plus que la fréquentation des cabarets. Des gymnases seraient établis sur différents points, et des lectures attrayantes organisées pour les ouvriers et leurs familles. Cette société prendrait le nom d'institut hygiénique.

— M. Hubert, ancien notaire à la Villette, et ancien président de la société des *Droits de l'homme*, vient de mourir, laissant une succession qu'on n'évalue pas à moins de quinze cent mille francs. Le nombre et la nature des libéralités qu'il a consignées dans plusieurs testaments et codicilles attestent qu'il est resté, jusqu'à ses derniers moments, fidèle à ses croyances politiques. Nous ne citerons, dit la *Gazette des tribunaux*, qu'une seule de ses dispositions.

Par son testament olographe du 3 mai 1849, M. Hubert affecte une somme de 220,000 fr. à l'achat ou à la construction d'une maison appropriée par sa distribution intérieure à des logements d'ouvriers, voulant qu'elle serve d'asile gratuit à des ouvriers honnêtes, et *malheureux surtout par suite de leurs opinions démocratiques et sociales.*

Quant à sa famille, M. Hubert déclare qu'il la trouve assez riche, et il se borne à laisser un souvenir de 10 000 fr. une fois payés à chacun des enfants de ses deux sœurs.

— Les journaux anglais annoncent que l'aumônier de la prison de Coventry, le révérend Richard Chapman, vient d'être suspendu pour un singulier méfait. La veille de l'exécution de Mary Ball, condamnée à mort pour avoir empoisonné son mari, le chapelain entra dans la cellule de la condamnée avec une chandelle allumée; puis, lui saisissant la main, il la tint de force pendant près de deux minutes au-dessus de la flamme pour lui donner un avant-goût du supplice éternel qu'elle subirait dans l'enfer si elle mourait sans être réconciliée avec Dieu. La malheureuse femme fit de vains efforts pour arracher sa main à l'étreinte du ministre. Il ne mit fin à la torture que lorsque déjà la main était toute brûlée.

— Voici les noms de nouveaux membres des conseils-généraux désignés par le sort pour siéger à la haute cour de justice :

Ardennes. — M. Bechet, de Lescour.
Aude. — M. Bonnel, à Narbonne.
Basses-Pyrénées. — M. Châteauneuf, avocat.
Cher. — M. Métairie, maître de forges, à Précy.
Eure. — M. Legendre, de Pont-Audemer.
Eure-et-Loir. — M. Goupil, du canton de Brezolly.
Finistère. — M. Alfred de Kerhorre, maire de St-Pol-de-Léon.
Gers. — M. d'Abbadie, maire de Castex.
Haute-Garonne. — M. Martial Lamouroux.
Hautes-Pyrénées. — M. Vaqui.
Indre. — M. Belabre, maire du canton du même nom.
Landes. — M. Victor Marrast, canton de Mimizan.
Marne. — M. Ernest Arnoult, du canton de Brine.
Meuse. — M. Brichart, greffier du tribunal de Bar.
Nord. — M. Beauvois, notaire à Valenciennes.
Rhône. — M. Magnin, avocat à Villefranche.
Tarn. — M. Pauthe.
Vosges. — M. Noël, médecin.

— Nous lisons dans le *Censeur de Lyon* du 29 :

« La cour d'assises du Rhône a condamné hier le frère Nailhac, directeur de l'école chrétienne à Sainte-Foy-lez-Lyon, à la peine des travaux forcés à perpétuité.

Les débats, qui ont eu lieu à huis-clos, ont révélé des détails épouvantables, qui font du frère Nailhac le digne acolyte du frère Léotade.

» Si une telle condamnation eût atteint un instituteur primaire ou un professeur de l'Université, quel triomphe pour nos journaux légitimistes, et comme ils auraient poussé leur cri de guerre habituel : « Liberté d'enseignement ! »

» Nous ne les imiterons pas ; nous avons encore le cœur soulevé par toutes les infamies dont ce procès était plein.

» Le public tirera lui-même la conclusion qu'il renferme. »

STYLE HONNÊTE ET MODÉRÉ. — « Hier, dit la *Tribune de la Gironde*, le *Mémorial bordelais* apprenait à l'Europe que la révolution de février a été faite par *une poignée de misérables factieux*. Aujourd'hui il déclare ne pas vouloir subir une forme de gouvernement décrétée par la *canaille de la capitale.* »

PALAIS DES TUILERIES, CLOTURE DE L'EXPOSITION. — La clôture de l'exposition de peinture et de sculpture est irrévocablement fixée *au vendredi, 31 août*, jour réservé.

La recette des *vendredis réservés* s'élève jusqu'à ce jour à la somme de *onze mille neuf cent quarante-sept francs.*

ASSASSINAT D'UN ENFANT PAR UN AUTRE ENFANT. — On lit dans le *Journal de Belfort* :

« Un drame entouré de circonstances épouvantables s'est passé à Beaucourt (Haut-Rhin) le 14 de ce mois. Le nommé Absalon Schaller, âgé de onze ans, avait proposé à Jacques Hirn, âgé de neuf ans, une promenade dans la forêt communale, sous prétexte d'y chercher un manche de fouet. Mais, avant de s'y rendre, Schaller avait eu soin, en passant devant la demeure de ses parents, de se munir d'un bâton gros et court et d'un couteau à lame droite.

» Dans le bois, Hirn s'étant baissé pour couper une branche de coudrier, Schaller lui asséna derrière la tête un coup de gourdin appliqué avec tant de violence, que le malheureux, en tombant, s'enfonça dans le crâne les tronçons de tige qui se trouvaient au pied de l'arbre. Ensuite Schaller acheva sa victime à coups de couteau. Cette soif de sang, cette fureur effrénée se calma devant le besoin d'éloigner les soupçons. A cet effet, il déshabilla le cadavre, et alla conter aux parents de Hirn une histoire forgée pour la circonstance.

» Mais bientôt ce petit monstre fut forcé d'avouer que son cœur plein d'envie n'avait pu supporter la vue du bien-être matériel dont Hirn était entouré dans sa famille, et qu'il l'avait tué dans le but de se faire adopter par ses parents, afin d'être mieux nourri qu'il ne l'était chez lui. Du reste, l'homme le plus féroce et le plus endurci dans le crime n'aurait pas raconté les détails de ce drame avec une tranquillité d'esprit plus grande que celle dont le meurtrier a fait preuve en présence de la foule assistant à la levée du cadavre de Hirn. Préméditation, suite, profondeur, rien ne paraît avoir manqué à l'exécution de cette atroce vengeance. »

UNE CURE MERVEILLEUSE. — Lundi dernier, le nommé Honoré Pierre, ouvrier employé dans la fabrique de M. Descat, au Breucq, en se réveillant le matin, se sentit pris d'un malaise dont il ne put expliquer la cause. Soupçonnant avec juste raison que ces symptômes pouvaient être les précurseurs du choléra, il se rendit au cabaret, et là depuis huit heures jusqu'à onze heures du matin, il ingurgita un litre de bière et à peu près un litre d'eau-de-vie, puis il retourna chez lui en éprouvant des douleurs atroces.

La femme chez laquelle il demeurait, qui elle-même avait perdu son mari une quinzaine de jours auparavant, victime du même fléau, vint prévenir de suite le surveillant de la fabrique, qui fit vainement tous ses efforts pour amener le malade à se laisser conduire auprès des générateurs. Instruit de ce qui se passait, M. Descat fit en quelque sorte enlever de force le malade, et on le transporta dans l'étuve-infirmerie, où les soins que son état réclamait lui furent prodigués.

A quatre heures, presque mourant, cet homme demandait un prêtre, qui le confessa immédiatement, et sortit avec l'intime conviction que le moribond n'en reviendrait pas. A six heures, arriva le médecin, il n'avait pu venir plus tôt; il trouva le malade dans un état presque désespéré; néanmoins il ordonna le même traitement pratiqué jusqu'ici avec tant de succès.

Vers neuf heures le confesseur revint de nouveau et fut fort étonné de l'amélioration qui s'était opérée dans l'état du malade. Bref, le lendemain à huit heures, cet ouvrier, convalescent, quittait la salle de la machine pour une moins chaude, et aujourd'hui il est entièrement rétabli.

M. Serepel-Roussel et d'autres industriels de Roubaix et de Tourcoing obtiennent dans leurs ateliers des résultats analogues, ce qui vient encore corroborer l'efficacité des traitements sudorifiques promptement administrés, pour combattre le choléra.

UN ONCLE D'AMÉRIQUE POUR DE BON. — On écrit de Fauquembergue au *Mémorial artésien* :

« Pierre Lefebvre, né à Ouve-Wirquin, près de Merck-Saint-Liévin, partit un beau jour de son village, à l'âge de quatorze ans et avec quinze francs dans sa poche, pour tenter fortune à Dunkerque; après plusieurs mois inutilement passés dans cette ville, il s'embarqua pour l'Amérique et alla chercher la richesse dans la Louisiane, à quatre mille lieues de son clocher. Depuis lors on n'en avait plus entendu parler, on le croyait mort et enterré; mais on se trompait. Après une absence de quarante-sept ans, Pierre Lefebvre vient de reparaître tout à coup pour visiter sa nombreuse famille, qui, sans être prévenue le moins du monde, l'a dû prendre pour un revenant.

» C'est à l'hôtel de la Chasse, chez M. Gottiniaux, que M. Pierre Lefebvre a donné mardi dernier, rendez-vous à ses neveux et nièces, au nombre de 40 à 50. Là, revêtu de magnifiques habits :

« J'ai connu, leur dit-il, votre oncle en Amérique; il est un de mes amis, et il m'a envoyé vers vous, sachant mon retour en France, pour vous donner de ses nouvelles : il est gros, gras, bien portant et riche par dessus tout, ce qui ne gâte jamais rien; de plus il est célibataire. »

» La joie des parents est extrême, on le conçoit, ils demandent toutes sortes de renseignements; mais enfin, ayant poussé l'intrigue jusqu'au bout, M. Pierre Lefebvre s'écrie, comme cet intendant de Pharaon : « C'est moi qui suis Pierre ! *Ego sum Petrus!* Pierre, votre oncle, que vous avez cru mort et qui ne l'est pas, Dieu merci.

» Alors une scène que nous ne saurions rendre : ébahissements, sanglots, embrassements, tout se confond et se mêle; les nièces les plus sensibles ou les plus joyeuses s'évanouissent, les neveux restent bouche béante, la parole expire sur leurs lèvres.

» Mais, voilà bien une autre fête! Soudain une porte s'ouvre à deux battants, un magnifique dîner est servi dans la salle à manger voisine et n'attend pas longtemps les convives. Jugez si l'on but à la santé de l'oncle d'Amérique.

» On donne dans le pays, à M. Pierre Lefebvre, une fortune colossale; il est descendu chez son neveu, M. Decloitre, percepteur à Fauquembergue, et se propose, nous dit-on, de visiter, tour-à-tour les membres de sa nombreuse famille disséminés à Saint-Liévin, Esquerdes, Wavrans, etc. Qu'on dise, après cela, que les oncles d'Amérique ne sont que des contes à dormir debout !

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, nº 9, demain samedi 1er septembre, à huit heures et demie du soir, 6e concert populaire donné par les associations ouvrières pour la liquidation de la salle. Prix d'entrée, 30 cent. ; tribunes, 50 cent.

PETITE CORRESPONDANCE.

Alger. — M. R. — Reçu les 20. — Rem. affect. — On va v. répondre.
Mulhouse. — M. J. J. — Reçu les 9. — Votre abon. sera inscrit jusqu'à fin décembre, d'accord avec vous.
Grenouille. — M. R. — Reçu les 9. — Votre abon. sera inscrit jusqu'au 15 février.
Metz. — M. T. — Reçu les 13.40. — Nous vous env. les livres.
Sainte-Hermine. — M. B. — Reçu les 21. — Nous allons vous expédier. — Souv. affect. — Nous pensons que cette publ. reparaîtra sous peu.

Bourse du 30 Août 1849.

La Bourse d'aujourd'hui a été nulle. Le 5 0/0 a flotté entre 89-75 et 89-65. La fin du mois et la réponse des primes pour demain empêchent les spéculateurs de s'engager.

Les nouvelles politiques sont toujours sans influence sur les cours.

Le 5 0/0, ouvert à 89-70, a fait au plus bas 89-60, au plus haut 89-80, et a fermé à 89-65.

Le 3 0/0, ouvert à 55-10, a fermé à 55-10, après avoir fait 55-25.

Les actions de la Banque ont monté de 10 fr. et elles ont fermé à 2,290 fr.

Il y a un peu d'opérations sur les chemins de fer.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Cours du j.
Trois 0/0	55 20	55 30	55 10	55 05
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Cinq 0/0	89 65	89 80	89 55	89 55

30 août. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.	
3 0/0 j. du 22 juin...	55 10
5 0/0 j. du 22 mars.	89 65
VALEURS DIVERSES.	
Banque de France.	2290 ..

Espag. dette active.	23 ..
— — 3 0/0...	34 5/8
— Dette intér. ..	27 »/»
Naples, récép. Roth.	85 80
Romain, emprunt...	74 »/»
Haïti, emprunt......	485 ..

Ob. de la Ville, anc.	[illegible]	[illegible]
— — nouv.	1165	..
— St-Germ. 1842.	[illegible]	..
— Versailles......	765	..
— Orléans, 4 0/0.	975	..
— Nouvelles.	920	..
— Rouen, 4 0/0...	782	50
— Nouvell. 1849.	[illegible]	..
— Havre 1. mars.	735	..
— Nouvelles.	595	..
— Marseille......	760	..
— Orléans. jouis.	465	..
— Cert. de Lyon.	[illegible]	40
Quatre-Canaux......	1080	..
— Jouissance.	80	..
Bons du Trésor......	[illegible]	
Forges Aveyron.....	3020	..
Monceau-s.-Sambre	1050	..
Nord (hauts four.).	900	..
Charbon belge.......	325	..
Zinc V.-Montagne.	2725	..
— Stolberg.	500	..
Mines de la Loire...	265	..

FONDS ÉTRANGERS.		
Belg. 5 0/0 1840...	96	3/8
— 5 0/0 1842...	95	3/8
— 4 1/2.........	88	»/»
— 3 0/0.........	65	1/5
— 2 1/2 0/0.......	47	7/8
— Banque.......	685	»/»
— — 1841.	1020	»/»

[illegible], emprunt.	990	..
— Nouveau.	[illegible]	..
Lots d'Autriche......	340	..
2 1/2 hollandais...	55	..
CHEMINS DE FER.		
Saint-Germain......	410	..
Versaill. r. d.......	210	..
Versailles, r. g.....	163	75
Orléans à Paris....	780	..
Rouen.............	530	..
Havre.............	260	..
Avignon-Marseille	222	50
Bâle...............	101	25
Centre............	355	..
Boulogne...........	..	..
Bordeaux...........	440	..
Nord..............	425	..
Strasbourg.........	352	75
Nantes............	305	..
Montér. à Troyes..	120	..
Dieppe Fécamp......	175	..

BOURSE DE LONDRES du 29 août.	
3 0/0 consolidés...	[illegible]
3 0/0 au 11 sept....	92 1/2

TAXE DU PAIN.	
1re qualité le kilo..	32 c.
2e — —	24

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

L'Odéon ouvrira décidément ses portes samedi prochain par la première représentation de la *Jeunesse du Cid*, comédie héroïque en 7 tableaux, traduite de Guilhem de Castro, et la première représentation du *Trembleur*, comédie en un acte, intermèdes de chant et de danse.

Spectacles du 31 août.

THEATRE DE LA NATION. — Lundi 3 septembre réouverture.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Chûte de Sejan.
OPERA-COMIQUE. — La Saint-Sylvestre.
THEATRE-HISTORIQUE. — Le chevalier d'Harmenthal.
VAUDEVILLE. — Une semaine à Londres, 3 numéro.
GYMNASE. — Quitte pour la peur, Mauricette, la Belle Mère, un Duel.
THEATRE MONTANSIER. — Le Groom, l'Oiseau, E. H.
VARIETES. — Compatriotes, les Caméléons, le Marquis.
PORTE-SAINT-MARTIN. — La Tête-Noire.
AMBIGU-COMIQUE. — Le Juif errant.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — Représentations de M. Luguet.
THÉATRE BEAUMARCHAIS (Opéra bouffe). — La Saint-André, le Vieux prix de Rome, le Marin, le Cousin.
DELASSEMENTS-COMIQUES. — Un déluge d'inventions.
THEATRE CHOISEUL. — Prix, Bureaux, Intermèdes, Page, Précepteur, tableaux.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 170. Samedi 1er septembre 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.).

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . 11 f.
Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 31 AOUT.

C'est la faute des Démocrates.

Vénitiens, Lombards, Hongrois, Allemands, Polonais, voulez-vous savoir quels sont ceux qui vous oppriment, qui vous dépouillent, qui vous détestent, qui vous bombardent, qui vous fusillent ?

Les journaux de la réaction vont vous le dire. Ecoutez ces organes du parti honnête et modéré, qui compatissent avec tant de sollicitude à vos souffrances, qui signalent avec tant d'indignation les attentats de vos persécuteurs, qui font des vœux si sincères, si ardents pour votre délivrance future !

Ce n'est pas la coalition des rois, des égoïstes, des cupides et des peureux ; ce n'est pas le Croate, ce n'est pas le Russe ; ce ne sont pas les Radetzki, les Windisgraetz, les Haynau, les Paskewitch, non, non, ce ne sont pas ceux-là qui sont vos ennemis, vos oppresseurs, vos bourreaux.

Ceux-là sont vos amis, vos pacificateurs, vos frères.

Vos ennemis les plus acharnés, les plus funestes, les plus féroces, ce sont les républicains, les démocrates, les socialistes, tous ces infâmes démagogues enfin qui ont l'audace de prétendre que les peuples sont autre chose que des troupeaux de bétail parqués, traînés, décimés au gré de quelques familles princières ; que tous les hommes, quels que soient leur naissance, leur fortune, leur patrie, ont un droit égal à la liberté, à l'éducation, au bonheur.

Si la Lombardie est écrasée, si la Hongrie succombe, si Rome est replongée frémissante sous le joug des cardinaux de Grégoire XVI, si la noble Venise est réduite à courber de nouveau son front meurtri sous le bâton des caporaux autrichiens, c'est la faute des démocrates, c'est le crime des socialistes.

Quant au parti des honnêtes gens, il détourne la tête, ferme les yeux, la bouche, les oreilles, et se lave les mains.

Voilà ce que nous lisons dans les journaux du parti de l'ordre à chaque désastre qu'ils signalent, à chaque écrasement d'un peuple qu'ils constatent.

Malgré leur audace, la honte leur monte au visage, et cette honte ils essaient de la rejeter au front de leurs adversaires.

Ah ! c'est la faute de la démocratie française si partout la liberté agonise, si l'absolutisme coalisé s'avance à pas de géant vers nos frontières !

C'est nous qui avons le pouvoir ; c'est nous qui disposons des armées et des ressources de la France ; c'est nous qui avons laissé renverser à Novarre le dernier boulevard de l'indépendance italienne ; c'est nous qui avons permis au Russe d'envahir la Valachie et d'écraser les Hongrois ; c'est nous qui avons refusé de secourir Venise !

Ayez donc du moins la franchise de votre joie homicide !

Qui donc espérez-vous tromper par cette commisération hypocrite pour les misères des peuples qui vous appelaient à leur aide, et que vous avez abandonnés à la merci de leurs bourreaux ? A qui prétendez-vous faire croire que vous êtes innocents de tout ce sang versé, de toutes ces atrocités commises ?

Non, non, amis de l'*ordre*, de cet ordre qui s'appelle la mort, par votre inaction, par votre indifférence, par vos sympathies, par vos vœux, par vos menaces contre ce qui existe encore de souffle émancipateur dans le monde, vous vous êtes faits complices de ces exploits contre l'humanité.

Ce sont vos amis et non pas les nôtres qui ont fusillé à Vienne, à Rastadt, à Livourne, à Bologne, à Milan. C'est la réaction et non pas la démocratie qui confisque les propriétés, pille les maisons, massacre les hommes et bâtonne les femmes.

Codini honnêtes et modérés, camarillas d'Olmutz, de Naples, de Berlin, de Gaëte, Czar, Empereur, Rois, courtisans, généraux, hauts agioteurs, banquiers des couronnés, membres de la sainte-alliance nouvelle contre le progrès, contre l'émancipation, contre le bonheur des peuples, tous, quelle que soit la part active ou occulte que vous avez prise dans ces luttes désastreuses, vous êtes solidaires des malheurs du temps et des convulsions que ces malheurs nous présagent, et que tous nos efforts à nous, démocrates, tendent à conjurer.

Les nouvelles d'Italie ne signalent que les progrès des rigueurs de la réaction autrichienne et cléricale.

Les lettres de Vienne annoncent l'occupation de Komorn par les troupes impériales à la date du 21.

La Prusse et l'Autriche paraissent s'être entendues pour créer un nouveau pouvoir central allemand, composé de quatre membres, dont chacune de ces puissances nommera deux.

La bourgeoisie de Hambourg, réunie en assemblée générale, a résolu d'accéder à l'alliance des trois rois.

Des boulangeries sociétaires.

En dehors de l'essai de la commune sociétaire, seul moyen de résoudre définitivement tous les problèmes sociaux, il est possible d'améliorer certaines branches d'industrie prises en détail, par l'application du principe d'association.

Les industries qui se rattachent aux subsistances exercent, par leur bonne ou mauvaise organisation, une influence trop directe sur le sort des pauvres, c'est-à-dire de l'immense majorité des Français, pour que la régénération de ces industries, celle de la boulangerie surtout, n'attire pas l'attention toute spéciale des hommes d'Etat et des publicistes.

La boulangerie sociétaire, institution patronée depuis longtemps par l'Ecole phalanstérienne, peut se réaliser par voie administrative ou par voie d'association privée.

Toute association produit des avantages d'autant plus étendus, qu'elle embrasse elle-même une sphère plus vaste, et la boulangerie sociétaire serait dans les meilleures conditions de succès si elle se rattachait à une agence communale, constituée par une réunion d'agriculteurs, agence formée pour la conservation, le placement des denrées agricoles, et dont la boulangerie ne serait qu'un accessoire.

Mais l'association, et la pratique l'a démontré, peut encore, et non sans utilité, se limiter à la boulangerie seule.

Aujourd'hui le pain est taxé par l'autorité, à Paris et dans la plupart des grandes villes.

Les boulangers acceptent le principe de la taxe, principe qui les décharge vis-à-vis la population de toute responsabilité dans le prix du pain.

Mais cette taxe ayant pour objet principal de réduire leurs bénéfices et de leur interdire la spéculation, les boulangers, gagnant très peu sur les petites ventes, ne peuvent trouver dans leur profession des moyens d'existence que si chacun d'eux est assuré d'un débouché considérable ; conçue avant tout dans l'intérêt du public, la taxe entraîne comme corollaire, dans l'intérêt des boulangers, la limitation du nombre des boulangeries.

Cette limitation, contraire comme la taxe ellemême aux principes des économistes sur la liberté du commerce, existe à Paris, où les réclamations des boulangers ont eu plus de puissance qu'ailleurs, mais non pas dans les centres moins importants.

Ce n'est pas que le principe de la limitation des boulangeries soit excellent à nos yeux, tant s'en faut. Ce principe, résultat logique de la société où nous vivons, tend à produire avec leur cortége d'abus et de vénalité les *maîtrises en nombre fixe* sur des caractères de la civilisation tombée en décrépitude.

Nous voulons que l'industrie de la panification cherche ailleurs ses conditions de vie : elle les trouvera sinon dans l'intervention de l'Etat, du moins dans *la libre association des consommateurs*.

Les moyens de réaliser cette idée ont été exposés, avec une grande précision, dans une brochure intitulée : *Des Boulangeries sociétaires* (1). Cette brochure devrait être le manuel de tous les hommes qui voudront multiplier partout cette institution en se rendant compte de la pratique et des chiffres.

Cet ouvrage est autre chose qu'une théorie, c'est le compte-rendu des opérations d'une boulangerie par association, qui a réellement fonctionné dans une ville de 8,975 âmes en y comprenant la population flottante.

Portons à 500 grammes la consommation quotidienne du pain par individu.

Pour exercer une salutaire influence sur le prix du pain, admettons que cette boulangerie fournisse à peu près au tiers de la ville, elle aura besoin de 10 quintaux de farine par jour, deux fours, cinq cuissons quotidiennes dans chacun d'eux.

Les frais de premier établissement sont de 2 000 francs, et le fonds de roulement pour achats de farine, bois et salaires, doit être de 10 000 francs, ce qui exige un capital de 12 000 fr. pour une boulangerie sociétaire dans les proportions que nous nous sommes assignées.

Ce fonds doit être subdivisé en 600 actions de 20 francs.

La dépense annuelle, fort nettement détaillée, est de 9 100 francs.

Le travail que nous citons établit comment une pareille entreprise pourrait donner le pain à meilleur marché que les petites boulangeries, établir l'économie des ressorts en toutes choses.

En temps ordinaire, les familles nécessiteuses qui consomment cinq kilogrammes de pain par jour, économiseraient, à l'aide de la boulangerie sociétaire, 54 fr. 75 cent. par an, somme représentant une portion notable du loyer de leur habitation. Mais laissons parler notre auteur anonyme :

Dans les années calamiteuses, où tant de localités, inspirées par un louable sentiment de charité et quelquefois aussi par la crainte du désordre, s'imposent de grands sacrifices pour maintenir à un taux inférieur à la taxe, le prix du pain destiné aux classes laborieuses, la *boulangerie sociétaire* allégerait heureusement ces sacrifices. Nous ferons remarquer à cette occasion qu'en se multipliant les boulangeries sociétaires pourraient facilement former, par arrondissement ou par fractions d'arrondissement, des associations d'un degré supérieur. Ces associations auraient pour objet la création et l'entretien d'approvisionnements de grains ou farines, qui, faits en commun, et, partant sur une grande échelle, leur assureraient nécessairement d'importantes économies, incompatibles avec les opérations morcelées des boulangeries isolées.

La boulangerie sociétaire est, en effet, la véritable base du *grenier de réserve*, effectuant ses approvisionnements à propos, sans saccade, sans spéculations iniques, et avec l'exacte connaissance des besoins locaux.

On trouve dans les mêmes institutions les moyens de prévenir la falsification du pain par la surveillance des associés-consommateurs ; les fraudes de la boulangerie actuelle mettent en jeu tous les procédés chimiques et ne sont atteintes que très exceptionnellement par la justice. Dans la boulangerie sociétaire, les préposés, peu nombreux, sont intéressés à la bonne gestion de l'œuvre par la participation aux bénéfices en sus d'un minimum de salaire.

La mauvaise récolte de 1846, et la disette en partie factice qui l'a suivie, ont promptement mûri dans l'opinion les idées sur lesquelles repose la boulangerie sociétaire ; on les a vues sur le point de se réaliser à Troyes, à Brest, recevant une exécution ébauchée à Pontarlier, à Poitiers, à Vesoul et Besançon. Des souscriptions de 51 000 et de 200 000 fr. ont été versées dans ces deux villes ; Besançon, d'ailleurs, avait vu fonctionner sous le patronage de la municipalité une *boucherie sociétaire*. Des boulangeries ont été fondées sur le principe de l'association, à Bruxelles, à Genève.

Indépendamment de leurs avantages directs, ces établissements exercent, comme régulateurs, une influence aussi décisive que salutaire sur les boulangeries qui fonctionnent en dehors de leur sein, d'après l'ancien mode du morcellement de la spéculation et de la concurrence anarchique.

La brochure que nous analysons, écrite avec le désir profond de rendre des services et de multiplier une œuvre utile, contient, au lieu de déclamations et d'ornements littéraires, la formule des statuts d'une boulangerie sociétaire, formule presque entièrement conforme aux statuts d'une boulangerie genevoise ; plus un projet analogue élaboré à Lyon, des détails précis sur les expériences de Bruxelles et sur la boucherie sociétaire de Besançon, œuvre analogue à celle que nous recommandons ici.

Le socialisme renferme donc plus d'une idée pratique et mûre pour la réalisation. S'il se formait dans l'Assemblée nationale une commission laborieuse et bien intentionnée, qui voulût de bonne foi chercher des germes d'amélioration partout, même chez les socialistes, voici le contingent de travaux pratiques et séparés de la question phalanstérienne pure, que la librairie sociétaire offrirait pour sa part aux méditations des commissaires : *Boulangeries sociétaires* (ouvrage anonyme) ; *De l'Association appliquée au recrutement de l'armée*, par le docteur Loreau ; *Entrepôt et Comptoir agricole*, par Wladimir Gagneur ; *Bilan de la France*, par Perreymond ; *Du Crédit agricole*, par Cieskowski et Duval ; *Cités ouvrières*, par Charles Fourier ; *Réforme du crédit et du commerce*, par François Coignet ; *Plus de droits réunis, plus de conscription*, par Allyre Bureau ; *La Crèche modèle*, par Delbruck ; *Création d'une armée des travaux publics et Application de l'armée aux travaux publics*, par Krantz ; *Organisation des travaux publics*, par Cantagrel ; *Réforme hypothécaire*, par Bancel père et fils ; *Caisses d'épargnes*, par Vidal ; *Organisation unitaire des assurances*, par Raoul Boudon ; *Expositions des beaux-arts et de l'industrie*, par Breton ; *Impôt progressif*, par le même ; *Libre Echange*, par Arnaud Guibal ; *Association contre la misère*, par Favre, etc., etc.

Si l'Assemblée nationale actuelle dédaigne ces objets d'étude, nous les signalons du moins à l'attention de la presse démocratique et des électeurs.

(1) 1847, à la Librairie phalanstérienne, quai Voltaire, 25.

D'après des lettres adressées ce matin à quelques représentants, les conseils généraux paraissent attacher une grande importance à la circulaire de M. Dufaure, qui demande l'avis des conseils généraux sur les questions relatives à l'organisation départementale ; des commissions spéciales sont nommées, et presque tous les conseils ont proposé de consacrer plusieurs séances spéciales pour répondre convenablement aux questions nombreuses posées dans la circulaire du ministre de l'intérieur, et résoudre les difficultés que peut soulever l'organisation des conseils généraux, des conseils municipaux, des conseils cantonaux. (*Patrie.*)

Le *Moniteur* rend compte ce matin du banquet offert au président de la République par les membres exposants de l'industrie nationale, lequel a eu lieu hier jeudi, à 6 heures, au Jardin-d'Hiver.

Selon l'organe officiel, voici les paroles par lesquelles M. le président de la République a répondu au toast qui lui était porté par M. Biétry, président de la commission du banquet :

Messieurs,

Le véritable congrès de la paix n'était pas dans la salle Sainte-Cécile. Il est ici, c'est vous qui le composez, vous, l'élite de l'industrie française. Ailleurs on ne formait que des vœux, ici sont représentés tous les grands intérêts que la paix seule développe. Lorsqu'on a admiré comme moi tous ces prodiges de l'industrie étalés aux regards de la France entière, lorsqu'on pense combien de bras ont concouru à la production de ces objets, et combien d'existences dépendent de leur vente, on se console d'être arrivé à une époque à laquelle est réservée une autre gloire que celle des armes. En effet, aujourd'hui c'est par le perfectionnement de l'industrie, par les conquêtes du commerce qu'il faut lutter avec le monde entier ; et dans cette lutte, vous m'en avez donné la conviction, nous ne succomberons pas. Mais aussi n'oubliez pas de répandre parmi les ouvriers les saines doctrines de l'économie politique, en leur faisant une juste part dans la rétribution du travail ; prouvez-leur que l'intérêt du riche n'est pas opposé à l'intérêt du pauvre.

Je vous remercie de la manière flatteuse dont vous appréciez mes efforts pour le bien public, et je porte un toast :

A la prospérité de l'industrie française !

A ses honorables représentants !

Cette allocution, dit le *Moniteur*, a été à plusieurs reprises couverte d'applaudissements unanimes, et suivie des cris de *Vive le président ! vive Louis-Napoléon !*

« De vifs témoignages d'approbation ont salué les discours prononcés par MM. Burckhart, Lanjuinais, Pleyel, Charles Dupin, Froment-Meurice.

» M. le président de la République et ses ministres s'étant retirés, l'assemblée a prolongé dans la soirée cette belle fête de famille, qui a dignement terminé la grande solennité de l'exposition quinquennale de l'industrie française. »

Le *Siècle*, à la fin de quelques lignes consacrées à ce banquet, rapporte l'incident suivant :

Un honorable citoyen ayant crié *Vive la République* ne fut pas bien compris par certains convives. Mais M. le président, à la fin du banquet, porta luimême un toast *à la république*, et les voisins, qui avaient d'abord fait la sourde oreille, applaudirent. Ce que c'est que le bon exemple !

Le *Moniteur*, ne faisant aucune mention de ce toast à la république, nous devons le considérer comme parfaitement controuvé.

Nos lecteurs se rappellent les articles contenus dans notre numéro d'hier. Ils seront curieux de connaître l'appréciation qu'en fait l'*Assemblée nationale*. La voici :

Vraiment, la *Démocratie pacifique* recommence à jouer un bien triste rôle sur la scène des discussions publiques. Sous prétexte de relever *ex professo* toutes les *absurdités contemporaines*, elle tombe de plus en plus dans la niaiserie perverse avec laquelle elle pour-

rait duper certaines classes du peuple, si le peuple n'avait pas le bon sens de fermer l'oreille à ses prédications, aussi démoralisantes qu'insensées.

Le croira-t-on? la *Démocratie pacifique* intitule aujourd'hui son premier-Paris : « La faillite et le *morbus-milliarious*, » dans l'unique but de dénoncer à la vindicte des socialistes *la coalition permanente des capitalistes et des banquiers*, de préparer ainsi les voies à une nouvelle levée de boucliers, et de réunir les éléments révolutionnaires à l'effet de recommencer le plus tôt possible une grande guerre sociale.

En vérité, détournons nos regards pour ne pas voir s'accomplir de pareils actes, et serrons nos rangs plus étroitement que jamais, car le salut de la société ne se réalisera que *par le sacrifice des tendances individuelles à l'intérêt de la civilisation*.

Voici ce qu'on lit d'autre part dans la même feuille :

Il faut que la France se hâte de prendre un parti à l'égard des affaires de Rome, si elle ne veut être devancée par les Autrichiens. Quel meilleur parti que de rétablir la papauté dans toutes ses prérogatives, avec sa liberté d'action. Tout autre système ne ferait que compliquer les affaires.

Plus loin, l'*Assemblée nationale*, annonce purement et simplement la marche de 30 000 russes dans le Vorarlberg, contre la Suisse, comme la réalisation d'une des prévisions de son correspondant inconnu, l'auteur des XXXV lettres de Londres.

Un journal anglais, le *Daily-News*, fait les réflexions suivantes sur les développements de la presse en Allemagne depuis 1848, et sur les difficultés que rencontrerait la Russie si cette puissance tentait de comprimer les libertés allemandes :

Malgré le mouvement réactionnaire qui se produit en ce moment dans l'Allemagne, la liberté de la presse y existe encore à un haut degré : à Berlin un journal peut exprimer des idées et des sentiments qui entraîneraient immédiatement la suppression d'un journal à Paris. Il peut appeler impunément les chambres actuelles « le parlement de la minorité; » un journal français, au contraire, ne pourrait pas dire que M. Odillon Barrot a violé la Constitution. L'empereur Nicolas tolérera-t-il ce développement de la liberté d'opinion aux portes de son empire? On sait que le czar a hermétiquement fermé la frontière de ses Etats. Aucun étranger ne peut visiter la Russie et aucun Russe ne peut la quitter sans la permission du czar. Nous ne concevons guère comment les nobles souffrent cela. Mais cela est. L'empereur voit que l'Allemagne est infectée d'une sorte d'hérésie politique, et il y a lieu de craindre que son premier mouvement n'ait pour objet de l'extirper. Il pourra mettre en avant la prétention de l'Autriche d'être puissance prépondérante en Allemagne, et demandera en son nom le rétablissement de la Diète germanique, qui décidait des intérêts et des libertés les plus chers à la nation. Mais si l'empereur de Russie tentait une pareille croisade, il trouverait l'entreprise plus difficile que la guerre de Hongrie. Nous ne pensons pas qu'il soit aussi fou; la croisade ne ferait que consolider les libertés de l'Allemagne. Les Allemands sont en ce moment divisés, très divisés; voilà pourquoi la cause nationale ou libérale est si faible; mais si une fois les Russes marchent contre les libertés de l'Allemagne, toute la nation n'aura plus qu'une opinion, et une guerre commencera pour l'issue de laquelle nous seconderons les vœux et les idées des Allemands contre toutes les légions de la Russie, appuyées des Croates et de la noblesse de cour.

FRAIS DE L'EXPÉDITION D'ITALIE.

Maintenant, considérons les frais.

En serons-nous quittes pour 25 millions? Nous ne le croyons pas.

Qu'aurait-on dû faire avec ces 25 millions de francs?

Soit fonder l'instruction gratuite et obligatoire;

Soit assurer le travail de cet hiver pour les classes pauvres;

Soit fonder 200 magnifiques colonies agricoles;

Soit éteindre la mendicité dans 50 départements;

Soit de décharger d'un quart le nouvel impôt des boissons;

Soit secourir Venise et fonder réellement la liberté en Italie;

Soit accorder aux Hongrois un subside en armes, sinon en hommes, et qui les aurait sauvés;

Soit construire plusieurs navires qui nous auraient servi un jour contre les Anglais;

Soit créer plusieurs maisons modèles des invalides du travail.

Au lieu de cela, la bénédiction pontificale sera donnée du Vatican et non plus de Gaëte.

Voilà une grande et utile combinaison et 25 millions bien employés, à compter que l'expédition ne nous coûte que 25 millions!

Reste ensuite le sang de nos soldats?

Puis notre influence perdue en Italie!

Puis tout le mal fait à la France par l'agitation qu'a causée la conduite de notre gouvernement en débutant dans la carrière des armes par une attaque contre une République.

(*Progrès de l'Aube.*)

ITALIE.

Les nouvelles d'Italie offrent aujourd'hui peu d'in-d'intérêt.

Un correspondant du *Censeur*, de Lyon, donne des détails peu édifiants sur *Monsignor* Savelli, qui vient d'être chargé de la police de Rome par le gouvernement de Pie IX :

« Monseigneur Savelli est le même qui, sur la fin du pontificat de Grégoire XVI, étant délégué dans une des Marches, eut l'aventure curieuse et édifiante que voici :

» Un de ses administrés ayant été condamné à mort, une quête fut faite, suivant la coutume, pour secourir la famille du supplicié. Le montant de la quête s'éleva à 50 écus romains et fut déposé entre les mains du délégué, monseigneur Savelli. La veuve du condamné ayant été quelque temps après demander qu'on lui remît cette somme, monseigneur trouva tout simple de dire qu'il n'avait rien reçu et qu'il ne donnerait rien.

» Comme la malheureuse ne possédait absolument rien et n'avait par cela même rien à redouter des persécutions ni des vengeances du prélat, elle s'arrangea de manière à faire parvenir sa réclamation à Grégoire XVI. Sa Sainteté, qui souffrait bien les abus, mais qui n'aimait pas les maladroits, condamna Savelli à payer à cette femme, non-seulement les 50 écus qu'il lui avait volés, mais encore la somme de 500 écus, en pénitence de son escroquerie.

» Avant d'être placé au poste de directeur de la basse police, il était délégué à Ancône, où il fut envoyé aussitôt après notre entrée dans Rome.

» Le papier-monnaie ne subissait encore à cette époque qu'une faible dépréciation. L'honnête prélat, pour rendre service à ses administrés, les prévint que le papier républicain ne serait pas reconnu, qu'il allait immédiatement tomber, et qu'il leur conseillait dans leur intérêt de s'en défaire le plus tôt possible, n'importe à quel taux.

» Comme il devait être incessamment appelé à Rome, il fit prévenir qu'il recevrait à 15 0/0 les bons qu'on voudrait lui donner pour obliger son monde. Il en a ramassé ainsi des liasses énormes, qu'il a passées ici à 65 0/0 et changées pour du numéraire.»

Les journaux italiens poussent des cris d'indignation bien légitimes en racontant les *bastonnades* qui viennent d'être infligées à Milan par l'ordre de Radetzki; la *Suisse*, de Berne, publie de ces faits un récit détaillé que nous lui empruntons :

« Une fête a été ordonnée à Milan pour célébrer l'anniversaire de la naissance de l'empereur François-Joseph; l'illumination était de rigueur sur la *piazza del Duomo*. Une jeune dame, d'une réputation plus qu'équivoque crut devoir ajouter à l'illumination prescrite : elle exposa un riche tapis et un drapeau autrichien. La foule s'assembla devant les malencontreuses fenêtres; elle lança des pierres, des ordures contre le drapeau impopulaire. La troupe intervint, les sabres furent tirés, et, parmi le peuple désarmé, il y eut un mort et plusieurs blessés. De nombreuses arrestations furent faites. Mais parmi les personnes arrêtées, il s'est trouvé deux jeunes gens de Lugano tout-à-fait étrangers à ce tumulte et qui passaient tranquillement près de l'endroit. C'étaient deux frères Rossi. Traînés dans les prisons, les frères Rossi furent condamnés, comme les autres, à subir la bastonnade. L'un d'eux, maladif, obtint, moyennant un certificat du médecin, la commutation de cette peine en celle de six semaines de prison aux fers. Charles Rossi fut flagellé. On dit que le consul suisse est intervenu soit pour attester l'innocence de ces jeunes gens, soit pour réclamer un jugement régulier. Il n'a pas été écouté.

» La *Gazette de Milan* a nommé un Lombardi, également Suisse, et le *Repubblicano* nous apprend qu'il y a parmi les 34 condamnés un autre Tessinois, le nommé Bossi, de Bodio, horloger. Celui-ci a aussi subi le *knout* (40 coups). Lombardi a été condamné à un mois de détention *aux fers*. Ils sont tous bannis des Etats autrichiens, moins le nommé Bossi.

» Il résulte de diverses correspondences de Milan que ces arrestations ont été faites au hasard, et que même plusieurs victimes ont été désignées par la femme qui avait provoqué cette manifestation. Nous avons vu hier que deux jeunes demoiselles figuraient parmi les condamnés au knout. »

L'autorité militaire a condamné la ville de Milan à payer trente mille livres à la femme qui le 18 août a été l'origine de la collision entre les soldats autrichiens et le peuple milanais. Ainsi on donne une récompense à l'agent provocateur, et l'on punit ceux qui en ont été les victimes.

On sait qu'une proclamation d'amnistie vient d'être faite par Radetzki. Un certain nombre de Lombards ont eu foi dans les promesses de ce défenseur de l'ordre et de la morale.

Le comte Crevenna est un de ceux-là. La justice de Radetzki vient de le jeter en prison, ainsi que 78 personnes; trente-cinq autres ont été consignées à la justice militaire du très clément empereur d'Autriche.

Les journaux suisses dénoncent amèrement les procédés des agents de la République française à l'égard des réfugiés. On lit dans la *Suisse* :

« Le ministre de la République française en Suisse en est à refuser jusqu'à de simples visas de passeports. M. Raveaux, ancien envoyé du pouvoir central en Suisse, ci-devant membre de la régence allemande, est muni d'un passeport anglais pour se rendre en Angleterre; mais il ne peut traverser la France, faute de visa. L'ambassadeur de la grande nation ne peut donner le visa sans *ordre spécial*.

» Mieux valait se prononcer nettement dès le début et dire : *Nous fermons nos portes à tous les républicains*. On aurait su à quoi s'en tenir : c'était du moins une résolution. Mais ne pas avoir une idée arrêtée sur quoi que ce soit, c'est descendre bien bas.

» Ce M. Raveaux est le même qui, au parlement de Francfort, avait dans un brûlant discours foudroyé les adversaires de la République française. »

HONGRIE.

Les débris des armées hongroises s'agitent encore, mais il est évident que toute lutte est terminée.

La correspondance générale de Vienne annonce qu'il était arrivé dans cette ville un courrier apportant la nouvelle de l'occupation de Komorn par les Impériaux sous le commandement du comte Giulay, ministre de la guerre. Leur entrée dans cette forteresse aurait eu lieu le 21 avant cinq heures du soir.

La *Gazette nationale* annonce de son côté que Klapka, avec toute la garnison de Komorn, avaient quitté cette forteresse avec armes et bagages pour aller se rendre au corps russe de Grabbe.

On écrit de Presbourg au *Lloyd* qu'un fort détachement hongrois tient encore dans les Carpathes du nord, et notamment dans le comtat de Zips.

D'après la même correspondance, Losonez a été pillé et brûlé par les Russes pour punir cette ville d'avoir laissé massacrer quelques officiers russes par un corps de houreds; Kaschau porte aussi les traces des engagements qui ont eu lieu dans ses murs ou aux environs.

Nous lisons dans la *Presse* de Vienne;

« L'armée des insurgés en Transylvanie opère toujours en trois corps, mais elle a perdu toute unité depuis la fuite de Bem. Au nord, les insurgés ont devant eux le général Grotenbjelm, qui s'est établi en deux colonnes sur la route de Bestretz à Klausenbourg; à l'ouest, le général Luders occupe la route de Mehlenbach à Hermanstadt; à l'est, le général Clem-Galbes est posté près de Marosch-Vaserhely avec trois brigades d'infanterie et une de cavalerie, de manière que les corps hongrois seront bientôt complètement cernés.

Les dernières nouvelles du quartier-général autrichien laissent entrevoir une mésintelligence entre le général russe Paskewitch et le général autrichien Haynau.

La *Gazette allemande* dit que l'empereur Nicolas ayant déclaré n'être venu en Hongrie que pour combattre la révolution, et non point pour favoriser des intérêts dynastiques ou pour léser les intérêts et les droits traditionnels des peuples, il est probable que la Hongrie obtiendra de meilleures conditions que si elle n'avait eu affaire qu'à l'Autriche seule.

La *Gazette nationale* termine ainsi un article :

La guerre est finie, mais il est positif que la Rusie s'est engagée à garantir aux Hongrois des conditions favorables. »

Le même journal publie un récit intéressant des derniers évènements de la guerre hongroise :

« D'après tous les renseignements que nous avons reçus jusqu'ici, il paraît qu'aussitôt que la Diète fut transportée à Arad, des dissentiments s'y manifestèrent, et il s'établit deux partis aussi bien parmi les membres de la Diète que parmi les généraux. Les uns après la malheureuse affaire de la bataille de Temeswar, ne virent plus aucun espoir de succès; les autres voulaient continuer la guerre, s'appuyant de la possession des trois forteresses d'Arad, de Peterwardein et de Komorn, sur la grande masse des troupes et sur la gloire que les Madgyars s'étaient acquise par leur héroïque résistance. Le chef du parti de la paix était Georgey, appuyé par les ministres Duschek et Csangi et par 50 députés. Dans l'armée il avait pour lui les généraux Poltenberg, Lerestey, Leimnejen et autres. Le parti contraire était mené par les énergiques ministres Szemerc et Wiskowics; dans l'armée il comptait pour appuis, outre Dembinski, Bem, Wgsocki, Zamoïski et le commandant de la légion italienne Monti, les généraux Guyon, Vetter, Vecsey. Desseffwy et Kmety, découragés par la désorganisation de leurs corps, penchaient du côté de Georgey.

« Kossuth, comme gouverneur, se tenait en dehors des partis, prêt à obéir aux arrêts de la majorité, ainsi qu'il l'avait toujours fait. Aussi, lorsque la majorité se prononça, il transmit la dictature à Georgey et se retira pour servir sa patrie comme simple citoyen. Dans une lettre qu'il écrivit à Bem le 14, c'est-à-dire quand il ne connaissait pas encore la capitulation de Georgey, se trouvent les mémorables paroles qui suivent : « Pour moi, monsieur le maréchal, la guerre n'est pas le but, ce n'est qu'un moyen pour sauver la patrie, et si je n'avais aucune probabilité pour atteindre ce but, je ne voudrais pas concourir à prolonger la guerre pour la guerre même. » Kossuth avait encore dans ce moment quelques espérances, quoiqu'il informât Bem que les corps de Desseffwy et de Kmety étaient en pleine dissolution, ainsi que tous les autres, excepté celui de Vecsey, et que le manque de vivres se faisait partout vivement sentir.

» Malgré tout cela il invitait Bem à expédier des courriers pour Komorn et Peterwardein, engageant ces forteresses à tenir, et en même temps conseillait de former un comité de représentants, « car, disait-il, la puissance souveraine peut seule disposer du gouvernement. » Mais le jour même où Kossuth écrivait cette belle lettre, dans laquelle il se montre généreusement préoccupé du sort des légions polonaise et italienne, Arad se rendit, et le corps de Vecsey s'éloignant d'Arad, dans la direction de Tot-Varad, était obligé d'abandonner son beau parc d'artillerie composé de 72 canons. »

L'*Helvétie* publie des détails navrants sur la manière dont sont traités tes démocrates prisonniers du duché de Bade. Nous n'en reproduisons que quelques lignes :

« Un prisonnier de Rastadt qui a pu s'échapper en sautant de 45 pieds de haut dans un fossé plein d'eau, fait aussi un tableau épouvantable de l'état des malheureux enterrés dans les casemates. Ils sont dans l'eau, tourmentés par la faim, la soif, la vermine et l'infection. Chaque matin on en appelle trois ou quatre qui ne reparaissent plus; ça été entr'autres le cas d'un jeune Baumann, qui a été commis à Bâle. Chaque matin on enlève aussi trois ou quatre cadavres. »

Nous n'avons pas reçu de nouveaux renseignements relativement à la marche de corps russes sur le Vorarlberg, mais les journaux suisses pressentent généralement que la Russie ne s'arrêtera pas en si beau chemin, et ils poussent le cri d'alarme. Il paraît que le prétexte serait le rétablissement de l'autorité du roi de Prusse dans le canton de Neufchâtel.

Le dictateur Arthur Georgey a adressé la lettre suivante au général Klapka, commandant du corps d'armée à Komorn :

« Général,

» Le sort en est jeté. — Nos espérances sont perdues. La maison de Habsbourg-Lorraine, unissant ses forces à celles de la Russie, a brisé notre puissance.

» Tous nos immenses efforts, nos sacrifices innombrables en faveur de l'indépendance de notre grande nation ont été infructueux; les continuer plus longtemps serait folie.

» Vous trouverez ma manière d'agir à Villagos bien incompréhensible, incroyable même.

» Je veux expliquer à vous et au monde cette énigme. Je suis Hongrois, j'aime ma patrie par-dessus toute chose, et j'ai suivi la voix de mon cœur, mes impulsions intimes qui me disaient de rendre la paix tant désirée à mon pauvre pays ruiné jusque dans ses dernières ressources. Voilà, général, les motifs de ma démarche à Villagos; l'avenir la jugera.

» Revêtu par le parlement dissous de la dignité de dictateur de ma chère et pauvre patrie, je vous invite, en vertu de mes pouvoirs, à suivre mon exemple, et à terminer par la reddition immédiate de la forteresse de Komorn une guerre qui, prolongée, étoufferait l'éclat de la gloire et de la grandeur de la nation hongroise.

» Je connais, général, vos opinions et votre amour pour la patrie, je suis persuadé que vous satisferez à mon invitation, car vous devez m'avoir compris. — Que Dieu vous soit en aide et qu'il inspire vos actes!

» Gresswardein, 14 août 1849.

» Arthur GEORGEY. »

Revue des départements.

Nous donnons plus bas le vœu favorable à l'abolition de l'impôt sur les boissons, émis par le conseil général du Loiret.

Nous nous réservons d'apprécier plus tard l'ensemble des travaux et des vœux que les conseils départementaux élaborent en ce moment.

YONNE. — Les membres du conseil municipal d'Auxerre, dissous par décret du président de la République, en date du 6 août, viennent de publier une adresse explicative à leurs concitoyens. Nous en extrayons le passage suivant :

« Mais pourquoi ne pas dire ce qui est dans la
» pensée ou sur les lèvres de tous, de nos amis
» comme de nos ennemis? Notre grand et notre
» seul tort, aux yeux de l'autorité, c'est d'avoir pris
» au sérieux les institutions proclamées en février
» 1848, et d'avoir dirigé les affaires de la commune
» au point de vue des principes et des intérêts démo-
» cratiques. »

AISNE. — On lit dans le *Journal de l'Aisne* :

« Un synode, composé des évêques de la province de Reims, *nos seigneurs* de Garsignies, de Soissons, de Prilly, de Châlons, Gignoux, de Beauvais, Angebault, d'Amiens, et d'un certain nombre de prêtres réunis sous la présidence de *S. E. Mgr* Thomas Gousset, archevêque de Reims, se tiendra à Soissons, au commencement du mois d'octobre prochain. Cette assemblée, qui a seulement pour but l'examen de quelques points de *discipline*, ne doit, selon toute apparence, donner lieu à aucune solennité publique.»

Nous apprenons que de pareilles assemblées s'organisent dans toute la France. Qu'en sortira-t-il?

NORD. — L'*Indépendant*, de Maubeuge, publie en tête de son numéro d'hier un remarquable article sur les *Associations ouvrières*; nous en extrayons les conseils suivants :

» Ne voyons-nous pas des établissements élevés par l'exploitation individuelle, sous le titre mensonger d'*associations de travailleurs*, usurper ainsi la confiance du peuple? Bientôt, si nous n'y prenons garde, grâce à cette manœuvre habile de nos adversaires, les associations, détournées de leur principe, dénaturées, tomberont dans un complet discrédit; les consommateurs, trompés par le charlatanisme, ne pouvant plus distinguer, au milieu de cette confusion, les établissements vraiment fraternels de ceux qui n'en ont que l'enseigne, les envelopperont tous dans un commun mépris, et l'aristocratie sera parvenue à ses fins.

» Il est facile d'éviter cet inconvénient : *il suffit d'établir entre les associations un lien de solidarité qui les confonde dans un même intérêt*; toute réunion d'individus qui resterait en dehors de l'agrégation commune serait considérée comme une association apocryphe, et, par ce fait, suffisamment signalée au public, qu'elle ne pourrait plus tromper.

» Ce n'est pas le seul avantage qui résulterait de la solidarité. Les associations, soutenues réciproquement, deviendraient inattaquables. Il ne serait pas possible de les détruire en détail, ni les unes par les autres. *L'unité est une force contre laquelle rien ne résiste.* »

LOIRET. — *Impôt des boissons.* — Le conseil général du Loiret a émis un vœu favorable à l'abolition de l'impôt sur les boissons, mais seulement à partir de 1851.

— Nous lisons dans le *Loing* :

« Nous apprenons de bonne source qu'un arrêté du président de la République dissout les deux bataillons de la garde nationale de Montargis.

» Le même arrêté contient la réorganisation de cette milice en un seul bataillon. »

CHER. — Nous lisons dans la *Constitution*, du Loiret :

« A Néronde, département du Cher, le choléra sévit toujours avec une violence extrême. Il nous parvient à cet égard des tableaux sombres, de lugubres récits. La panique dans cet endroit serait portée au comble. La peur occasionnée par le nombre des victimes engendrerait des choses telles que nous ne pouvons y croire et que nous les rapportons sous toute réserve.

» Des morts n'auraient pas trouvé une main pour les ensevelir, des bras pour les porter en terre. Une personne étrangère dans l'endroit, et qui s'y trouvait pour une affaire, nous affirme avoir enveloppé elle-même dans le suaire une victime de l'épidémie, abandonnée depuis plusieurs jours. Le maire lui-même, effrayé par les ravages du fléau, aurait remis l'estampille de la mairie et tous ses pouvoirs entre les mains d'un subalterne, et aurait quitté son poste.

GIRONDE. — On lit dans le *Mémorial bordelais* :

« Par suite des fâcheuses doctrines du socialisme, on sait que quatorze employés de l'octroi, que la propagande avait compromis, ont été révoqués. La même épuration vient d'avoir lieu dans la douane, mais sur une plus grande échelle; car il s'agit du déplacement de cent cinquante employés, la plupart descendus de grade ou de traitement.

» Vingt-huit de ces employés doivent aujourd'hui quitter Bordeaux pour se rendre à leur nouvelle destination.

» Il y a quelques jours que la même mesure a été prise à l'égard de plusieurs employés des ponts-et-chaussées.

» Tous sont accusés de propagande révolutionnaire. »

La *Tribune de la Gironde*, qui reproduit cet article, ajoute;

« Ce que le *Mémorial* ne dit pas, c'est que le déplacement de ces employés, obligés d'aller s'établir avec leur famille à leurs frais, à trente ou quarante lieues de Bordeaux, pour y subir une diminution d'appointements, réduit ces malheureux à la plus extrême détresse. Jamais l'intolérance politique ne s'était manifestée, sous la monarchie, légitime ou bâtarde, avec autant d'acharnement et d'impudeur. »

BAS-RHIN. — Nous lisons dans le *Démocrate du Rhin* :

Cernay. — La fabrique d'allumettes chimiques, appartenant au sieur Kamply, et située à Cernay, a été la proie des flammes dans la journée du 15 du courant. La destruction a été si rapide qu'il y a eu impossibilité complète de travailler au sauvetage des

marchandises et des machines contenues dans le bâtiment : ce fait s'explique par la présence du phosphore, de la térébenthine et autres matières inflammables nécessaires à la préparation de ces allumettes. Par suite de ce sinistre, qui paraît s'être déclaré au séchoir, le sieur Kamply éprouve une perte de 18 000 fr. Rien n'était assuré; on le conçoit, car s'il est des affaires où il y a de grands risques à courir, l'industrie du sieur Kamply peut certainement passer pour une de celles qui sont le moins faites pour attirer la confiance des assureurs.

Mulhouse. — Affaires assez animées; marchandise rare et demandée. La commission commence à payer la hausse, et il est probable que les prix s'élèveront encore.

On ne sait où s'arrêtera la hausse sur les cotons et laine; la spéculation paraît vouloir s'en emparer sur tous les marchés : c'est du moins ce qui ressort des nouvelles d'Amérique, d'Angleterre et du Havre.

Les filés et les calicots, quoique ayant aussi éprouvé de l'augmentation dans leurs prix, restent néanmoins bien arriérés jusqu'à présent.

A notre dernière bourse, les courtiers ont affiché la cote suivante : Filés pour trame, n° 36[38, le kilo 3 fr. 30 c.

— Plusieurs cas de choléra ont été signalés à Strasbourg.

— Un effroyable incendie vient de dévorer les deux tiers du village d'Abreschwiller, près Sarrebourg. Cent vingt-trois maisons ont été la proie des flammes, les pertes sont incalculables.

Il y a six semaines déjà, le feu détruisait à Foulcrey quarante habitations, et répandait dans le pays la misère et la désolation. (*Démocrate du Rhin.*)

HAUTE-VIENNE. — Dernièrement, dit le *Nouvelliste de Marseille*, avec une profonde amertume, un instituteur fut reçu par le conseil municipal d'une commune du Limousin. Il dut faire une profession de foi. En voici le début :

« Je suis Républicain rouge.

» Ce début nous dispense du reste. Le conseil municipal acclama le nouvel élu.

» Ces deux simples faits, qui se reproduisent fréquemment en Limousin, et ailleurs, *prouvent l'urgence* :

» 1° D'une loi municipale;

» 2° D'une loi sur l'enseignement. »

JURA. — Jamais le jury, dans le département du Jura, n'a eu à juger un délit de presse. Il n'en sera pas de même pour la session qui va s'ouvrir : le 1er septembre, la *Démocratie jurassienne*, dans la personne de son rédacteur-gérant, y paraîtra. Le 3 septembre comparaîtront M. Genot et les autres membres du comité démocratique, à l'occasion d'une affiche saisie dans l'imprimerie de M. Courbet. Le 8, jour de clôture, seront jugés Sommier et Richardet, représentants du peuple. Cette session promet de vives émotions. Une foule immense se propose de s'y rendre; cinq à six représentants assisteront les accusés.

— En quinze jours, le canton de Champagnole a eu quatre incendies considérables : le premier a eu lieu à Palentenouse, le deuxième à Andelot, dans la nuit de vendredi à samedi, du 17 au 18 août; le troisième à Andelot, le lundi 20 août, à 5 heures de l'après-midi; le quatrième à Sappois, le mercredi 22 août, à 8 heures du matin.

HÉRAULT. — Nous lisons dans l'*Indépendant du Midi* :

« Les causes politiques remplissent à elles seules toutes les audiences de notre cour d'assises. Un juré démocrate, surpris de ne voir que des républicains sur le banc de l'accusation, demandait hier à son voisin, si l'amour du peuple serait désormais le seul crime poursuivi en France, et si le vol passerait à l'état de vertu. On ne saurait mieux apprécier la triste époque dans laquelle nous vivons.

— » Le procureur général de notre cour d'appel a fait officiellement avertir les accusés du *complot du 18 mai* de leur renvoi devant la cour d'assises d'Aix (Bouches-du-Rhône.).

» Nos compatriotes ont déjà subi plus de trois mois de prison préventive, et nous espérons que, conformément aux ordres du ministre de la justice, le parquet de la cour d'Aix convoquera une session spéciale. »

— Le citoyen Belugon était traduit devant la cour d'assises de l'Hérault, pour un discours prononcé dans un club. M. Génie, avocat-général, a cru pouvoir lire à l'audience une lettre *anonyme* adressée au parquet par *un honnête et prudent modéré* de Bedarieux, lieu du délit. Le jury a fait justice de ce moyen en acquittant le citoyen Belugon.

Dans la même audience, le journal le *Montagnard* a été moins heureux. Son gérant, le citoyen Dauvaux, déclaré coupable sur cinq chefs d'accusation, a été condamné à un mois de prison et à cinq cents francs d'amende.

CANTAL. — Une pétition contre le projet de loi Falloux, sur l'instruction publique, se signe dans ce département. Elle se termine par cette double demande :

1° L'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous les enfants indistinctement;

2° La rétribution par l'Etat des instituteurs communaux avec une retraite.

LOT-ET-GARONNE. — On lit dans le *Républicain* du 25 :

« Nos amis Corali, Detours et Debruel, représentants montagnards, continuent à être l'objet des manifestations les plus sympathiques. Hier, un dîner offert aux citoyen Corali, a réuni les délégués de la démocratie d'Agen et des arrondissements. On ne s'est pas borné à y porter la santé de la République, celle de nos amis et en particulier celle du citoyen Corali, du défenseur éloquent des conseillers de Villeneuve. On a salué avec acclamation ce toast porté par le citoyen Detours : *Au droit de résistance*; la journée de la veille avait sanctionné ce droit impérissable. Il était dans tous les cœurs. Encore quelques procès comme celui de Villeneuve, il sera dans toutes les résolutions. »

RHONE. — Un nouveau journal démocratique, l'*Homme du Peuple*, vient de paraître à Lyon.

Voici de nouveaux détails sur le scandaleux procès dont nous avons parlé hier : C'était un repoussant spectacle que celui qu'offrait la cour d'Assises. Un homme revêtu d'un caractère religieux, un frère des écoles chrétiennes, traduit devant la cour d'Assises, sous l'accusation d'attentats les plus révoltants, commis sur de jeunes enfants, ses élèves, comparaissait face à face avec ses nombreuses victimes.

Constant Toubin, en religion frère Nojac, âgé de 31 ans, n'avait pu supporter le joug d'une profession honnête et laborieuse. Né dans les âpres montagnes du Doubs, il s'était insensiblement glissé dans les rangs des frères de la doctrine chrétienne. Inspiré par les plus honteux penchants, il avait su, grâce à d'habiles manœuvres, se soustraire à l'œil de ses maîtres, et réussir à se faire placer comme directeur de l'établissement des frères à Sainte-Foy-les-Lyon. C'est là que pendant le cours de trois ans, il a pratiqué la vie la plus immorale.

L'acte d'accusation, lu en audience publique, a fait connaître que le curé de la paroisse, ayant appris par le père d'un des enfants les crimes de Toubin, avait sollicité du directeur-général, sans pouvoir l'obtenir, l'expulsion immédiate de ce misérable.

Enfin, sous l'influence des menaces énergiques du curé, Nojac, revêtu d'un costume d'emprunt, descendait de Sainte-Foy, et gagnait la ville de Chambéry. Bientôt arrêté sans papiers à Genève, il est ramené à la frontière française et déposé dans les prisons de Gex.

Le juge d'instruction de cette ville croyait n'avoir à interroger qu'un vagabond ou individu sans aveu, quand Toubin révéla les causes de sa fuite. Il fut alors dirigé sur Lyon.

Le huis-clos a été requis et prononcé.

Déclaré coupable avec les circonstances aggravantes déterminées par la chambre des mises en accusation, Constant Toubin, en religion frère Nojac, a été condamné aux travaux forcés à perpétuité. Un rire stupide errait sur ses lèvres au moment du prononcé de la terrible sentence. Il a salué la cour et le jury, et s'est écrié : « J'irai bientôt à Toulon voir ce bon et vertueux Léotade, nature incomprise et depuis longtemps mûre pour le ciel. »

MARNE. — *Impôt des boissons.* — La question du rétablissement ne l'impôt sur les boissons, dit le *Messager*, n'est pas aussi simple qu'on l'avait pu croire en certains lieux. Elle agite très vivement l'opinion publique : partout on signe des pétitions. Une, entre autres, se couvre de signatures dans l'arrondissement d'Epernay.

LOT. — Le citoyen Madier de Monjau aîné s'est chargé de la défense du *Réformateur*. Le 22 de ce mois, le jeune et brillant avocat de la démocratie est arrivé à Cahors, où l'accusé le plus sympathique lui était réservé. Les républicains de la ville ont envoyé au devant de lui une calèche pavoisée. Mille à douze cents personnes, drapeau en tête, l'attendaient à l'entrée de Cahors. Cette patriotique manifestation a consterné les royalistes, et personne n'appréhende une condamnation pour le *Réformateur*.

(*Républicain de la Dordogne*)

SAONE-ET-LOIRE. — Les républicains démocrates de Mâcon signent en ce moment une pétition contre le rétablissement de l'impôt sur les boissons.

— On écrit de La Guiche que M. Henri Lagrange, chef de bataillon de la garde nationale, coupable d'avoir assisté à un banquet démocratique qui a eu lieu dans sa commune le 7 mai dernier, vient d'être pour ce fait suspendu de ses fonctions par arrêté du président de la République en date du 7 de ce mois. La même lettre nous apprend que la garde nationale de La Guiche a été désarmée, sous prétexte que les fusils qu'on lui avait confiés n'étaient pas en bon état.

(*Patriote.*)

— On assure que les vignes du territoire de Dôle (Jura) ont été gelées en partie dans la journée de dimanche dernier.

AUDE. — Le jury a acquitté, dans l'audience du 26, le journal la *Fraternité*.

— Le conseil municipal de Limoux, qui avait été dissous récemment, vient d'être réélu presque en entier.

AUBE. — Les instituteurs paient leurs dettes à la persécution. C'est tout simple; quand l'ultramontanisme est en hausse, l'école primaire est en baisse. On restaure le pape, on doit restaurer les rancunes que soulèvent l'indépendance et les idées démocratiques des instituteurs; c'est de la logique.

Un instituteur du canton de Marcilly, qu'on n'a pu persécuter comme membre de la *Solidarité*, ou comme dangereux pour la sécurité publique, a été appelé plusieurs fois devant le comité supérieur de Nogent-sur-Seine. Pourquoi? — C'est plus facile à demander qu'à expliquer. Dénoncé, calomnié, tourmenté dans ses fonctions, il a été suspendu et privé de son traitement pendant quinze jours. Aujourd'hui encore la suspension et la destitution planent sur lui. Jamais cet honnête citoyen n'a pu savoir comment et pourquoi on a agi de la sorte.

Vraiment, il faut que la méchanceté et la délation soient bien misérables pour aller faire ôter le pain d'un brave et modeste instituteur, dont tout le traitement et les rétributions ne produisent pas plus de 500 fr. par an. (*Progrès.*)

DORDOGNE. — Les élections municipales de Cadouin ont eu lieu le 12 du courant. Le conseil municipal, démissionnaire depuis plus de trois mois, sous la violation de la loi, a été réélu à une forte majorité. Ce résultat, obtenu trois fois depuis environ un an, démontre l'entente et l'harmonie des électeurs démocrates de cette commune, sages et modérés sans doutes, mais fermes, constants et énergiques.

(*Républicain.*)

HAUTE-LOIRE. — Les paysans et les ouvriers de Brioude viennent de donner un nouvel et éclatant témoignage de leur intelligent républicanisme. Appelés à renouveler le conseil municipal, dissous depuis trois mois, sans motifs, sans prétextes, par cela seul que 22 conseillers sur 23 étaient démocrates, ils ont voté comme un seul homme pour la liste rouge. Sur 1 009 votants, les démocrates ont obtenu 831 voix.

(*Idem*)

CALVADOS. — Dans le canton de Cambremer, M. Guizot était porté par un certain parti comme candidat à la place de membre du conseil général, en remplacement de M. Delaroque, décédé. L'élection a eu lieu dimanche 19. M. Thiron, notaire et maire de Cambremer, que l'on opposait à M. Guizot, a été nommé par 897 suffrages contre 310 donnés à ce dernier. (*Id.*)

Maison d'arrêt de Strasbourg, le 27 août 1849.

Citoyen rédacteur,

Inculpé, avec six de mes concitoyens, dans le prétendu complot éclaté à Strasbourg le 14 juin, je me trouve, au bout de *soixante-huit jours* de détention, identiquement aussi avancé qu'après la première heure. On ne nous a *officiellement* rien signifié.

Si nous en croyons les journaux, après une instruction qui a duré *huit jours*, et *treize jours* employés par M. le procureur-général à saisir la chambre des mises en accusation, celle-ci a prononcé son arrêt le 28 juillet. Une demande en suspicion légitime ayant été *immédiatement* formée contre le département du Bas-Rhin, la cour de cassation nous a définitivement, le 10 août, renvoyés devant la cour d'assises de la *Moselle*, dont la session aura lieu dans le courant du mois de novembre. Nous subirons donc *six mois* de prison avant de voir le terme d'une procédure dont l'instruction a duré *six jours*.

Il y a plus; l'acte d'accusation pouvant, au besoin, n'être signifié que dix jours avant l'ouverture des débats, et l'accusé devant être, dans les vingt-quatre heures qui suivent cette signification, transféré à la maison de justice : ce n'est qu'à *Metz* que nous apprendrons enfin de quoi nous sommes accusés. A quarante lieues de Strasbourg, et dans un délai de neuf jours à peine, il nous faudra nous consulter avec nos défenseurs, amasser les matériaux de la défense, assigner nos témoins, — l'instruction en a entendu environ soixante, — toutes choses à peu près impossibles à cette distance et dans ce délai.

Si par hasard même il plaisait à la cour de Metz de nous octroyer une session extraordinaire, le retard que l'on apporte, à Paris, soit au greffe de la cour de cassation, soit dans les bureaux du ministère de la justice, à l'expédition de l'arrêt de renvoi, nous mettrait dans l'impossibilité de profiter de cette faveur.

Il est évident qu'en ce cas particulier, l'épuisement, jusqu'à la dernière heure de tous les délais, a pour but d'empêcher le jugement du procès de *Strasbourg* avant le procès de *Versailles*.

Pendant une détention aussi arbitrairement et excessivement prolongée, que deviennent nos familles, nos intérets? Après l'acquittement, qui nous tiendra compte des tortures morales? qui nous indemnisera des pertes matérielles?

Je vous prie, citoyen rédacteur, au nom de mes camarades, de vouloir bien publier cette lettre. Elle ne fera sans doute pas accélérer la marche de notre procès, mais elle prouvera l'usage révolutionnaire que les prétendus amis de l'ordre font des formes de la justice et des lois de notre pays.

Salut et fraternité, Auguste TOULGOET,
Capitaine de la garde nationale.

VARIÉTÉS.

A la Commission des Trente [1].

QUESTION DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE.

IV.

M. GUSTAVE DE BEAUMONT.

M. Gustave de Beaumont est un économiste *pur*, de ceux qui, après avoir perdu les traditions des grands économistes des siècles derniers, n'osent plus regarder face à face la misère.

Ils n'ignorent pas que la misère existe, mais ils en ont peur. Au lieu de courir sus au monstre, ils se laissent pétrifier par cette nouvelle tête de Méduse.

Timorés, sans courage viril, sans hardiesse de pensée, ils perdent leur temps en impuissants palliatifs, en lamentations infinies; pendant que la misère augmente ses ravages, ils se donnent le plaisir de s'adresser des félicitations sur leur dévouement sans borne aux classes souffrantes.

M. Gustave de Beaumont excelle dans ces différents genres de divagations; on peut le considérer comme un type de l'économiste : étudions-le.

M. de Beaumont, membre de la *Commission des Trente*, n'admet pas la possibilité de la destruction de la misère, aussi a-t-il senti le besoin de répondre à une proposition de M. Victor Hugo, formulée en ces termes (séance du 9 juillet 1849) :

« Je suis de ceux qui pensent et qui affirment
» qu'on peut détruire la misère. La misère est
» une maladie du corps social absolument comme
» la lèpre est une maladie du corps humain; elle
» peut disparaître comme la lèpre a disparu. Dé-
» truire la misère, oui, cela est possible. »

A quoi M. de Beaumont reprend, en se donnant d'abord un coup d'encensoir :

..... Oui, j'ai voué aux classes malheureuses, j'ai voué comme M. Victor Hugo, tout autant que lui, et avant lui, les *études de ma vie*, tous mes sentiments, mes passions les plus vives et les plus ardentes; et cependant, qu'il me permette de le dire, tout à l'heure je l'ai entendu proférer en leur faveur des paroles imprudentes et qui sont de nature à leur causer un grand dommage.

Après les éloges, la peur :

L'honorable M. Victor Hugo vous a dit, dans des termes absolus qui m'ont étonné, qui m'ont *effrayé* même : Il est au pouvoir de cette assemblée, il est au pouvoir de la société, il est au pouvoir du gouvernement *de détruire la misère !*

Après les éloges et la peur, les palliatifs :

Si l'honorable M. Victor Hugo avait dit à cette tribune qu'il y a des misères qu'on peut, qu'on doit détruire; s'il avait ajouté qu'il est toujours au pouvoir des sociétés et des gouvernements de diminuer et de *soulager* les misères que l'on ne peut pas détruire; oh! alors, je m'associerais à ses paroles, et je ne monterais à cette tribune que pour unir mes efforts aux siens.

Après les éloges, la peur et les palliatifs, les lamentations :

Mais peut-on bien dire d'une manière générale : *on peut*, et par conséquent *on doit* détruire la misère! Ah! plût à Dieu qu'il fût possible de réaliser de pareilles paroles! Ah! sans doute alors, il n'y a personne ici, dans cette assemblée, qui ne vînt unir ses efforts et ses sympathies à celles de M. Victor Hugo, pour faire disparaître toute misère de cette terre, afin qu'il n'y ait plus, dans ce monde ici-bas, que des spectacles de bonheur et de satisfaction! Mais, j'ose le dire, ce sont des *paroles imprudentes*.

Après les éloges, la peur, les palliatifs et les lamentations, les attaques obligées contre les novateurs :

Et voulez-vous savoir pourquoi? C'est qu'il y a quelque chose de très funeste aux populations ouvrières, ce sont les perturbations incessantes.

Et voulez-vous savoir ce qui est le plus fécond en troubles, en désordres, le plus fécond en révolutions? Ce sont les déceptions, ce sont les *paroles trompeuses*, ce sont les promesses fallacieuses, ce sont les engagements que l'on prend et que *l'on ne peut pas tenir*. Voilà ce qui enfante les révolutions, voilà ce qui enfante les désordres, voilà ce qui est *fécond en anarchie*, voilà ce qui ajoute chaque jour à la misère plus grande, à laquelle on veut porter secours, et au secours de laquelle nous sommes résolus de consacrer tous nos efforts, tous nos dévouements.

Voilà ce qu'il y a de *dangereux* dans de pareilles paroles.

Le tableau est complet. Or, voici en deux mots la logique de M. Gustave de Beaumont; la misère existe, je désire la faire disparaître; mais il ne faut pas poser en principe qu'il est au pouvoir de cette assemblée, de la société, du gouvernement de la détruire.

Car, poser ce principe, c'est dire que la société peut et par conséquent doit détruire la misère.

Et dire que la société peut, c'est donner des paroles trompeuses, c'est enfanter les désordres, les révolutions, l'anarchie.

Conclusion forcée : il serait très heureux que l'on parlât beaucoup moins de la misère.

Mais vous n'y pensez pas, M. de Beaumont, que deviendraient alors vos bons désirs, les études de toute votre vie? Vous voulez donc vous suicider moralement? L'économisme n'aurait-il plus de charme pour vous?

Poursuivons : il est curieux de voir un économiste *pur* perdre la boussole devant la question de la misère; nous citons :

Si la proposition a pour objet d'embrasser tout ce qui peut influer d'une manière ou d'une autre, directement ou indirectement, sur *sur le bien-être matériel et moral des classes ouvrières*, c'est un océan sans rivages, et, en vérité, *l'imagination et l'esprit s'y perdent*.

Est-ce clair? Aussi M. de Beaumont devait, après tant d'autres, aboutir à faire la déclaration suivante, qui n'est qu'une véritable puérilité :

Savez-vous ce qui a le plus d'influence sur le sort des classes ouvrières? C'est la sécurité publique, *c'est la confiance, c'est le crédit*, tout ce qui, en un mot, appelle les *capitaux*, parce que les capitaux utilisent les bras. Voilà ce qui a le plus d'influence sur le sort des classes ouvrières.

La confiance! le crédit! les capitaux! Mais sous la monarchie on jouissait, dit-on, de l'influence bienfaisante de ces trois forces productrices sur le sort des classes ouvrières; en étaient-elles plus heureuses? Les rapports officiels, les enquêtes publiées à cette époque constatent le contraire; les campagnes et les villes regorgeaient de mandiants, d'indigents, de pauvres, de millions de millions de citoyens vivant dans la pénurie et la misère.

Le crédit et les capitaux *employés*, comme ils étaient il y a trois ou quatre ans, ne produisaient donc pas les heureux résultats que vous en attendez *encore*, M. de Beaumont. L'expérience devrait pourtant servir à quelque chose; elle devrait au moins vous faire songer que l'emploi du crédit et des capitaux, tel qu'il se pratique, pourrait bien ne pas être le meilleur mode d'augmenter la production et la consommation.

Mais ce doute salutaire, qui ouvrirait un nouvel horizon à votre intelligence, vous ne pouvez pas l'avoir, car vous proclamez d'une manière absolue la proposition suivante : « LA LIBERTÉ DU TRAVAIL EST LA VÉRITABLE ORGANISATION DU TRAVAIL. »

Il est vrai que votre *véritable organisation du travail* n'est pas très-solidement établie, puisque vous ajoutez :

Mais ce travail qui est le capital de l'ouvrier, qui est *sa seule fortune*, même alors qu'il est plein de cœur pour le pratiquer, il peut se trouver des *obstacles insurmontables* qui l'empêchent de pratiquer ce travail, sans lequel cependant il ne peut vivre. Ce sont ces obstacles qu'il faut éloigner.

Quand l'enfant a grandi, c'est un secours, c'est une assistance pour la famille; mais tant qu'il n'a pas atteint un certain âge, c'est une charge, *une charge des plus funestes et un des obstacles les plus terribles*; car si le père et la mère s'occupent de l'enfant, ils ne peuvent pas travailler, et ils meurent, les parents et l'enfant; au contraire, s'ils ne s'en occupent pas, l'enfant vague dans les rues et se livre à la *mendicité ou au vol*.

Ainsi l'ordonnance du travail actuel, qui offre des obstacles *insurmontables* à un certains nombre d'ouvriers, qui fait de l'enfant une charge *des plus funestes* pour la famille ouvrière, est une véritable organisation du travail pour M. de Beaumont. Comprenne qui pourra. Or, pour rendre la chose plus claire, M. de Beaumont ajoute, en parlant toujours de la famille ouvrière dont les enfants sont un des *obstacles les plus funestes* au bien-être intérieur :

Il est un principe encore qu'on ne devrait pas perdre de vue : c'est que l'Etat, le gouvernement, la société et les individus *ne doivent jamais se substituer à la famille*, quoi qu'on fasse et quelles que soient les prévoyances que nous cherchions à faire naître et les assistances que nous essayions de provoquer; il

---

(1) Voir les numéros des 28 et 30 août 1849.

n'y en aura jamais de plus *douces*, *de meilleures*, *de plus efficaces et de plus fécondes* que CELLES DE LA FAMILLE, et malheur à nous si nous pouvions en tarir la source.

A merveille !

Si M. de Beaumont n'est pas très fort en argumentation, s'il est peu solide sur les principes, en revanche il est grand et magnifique à l'endroit du *soulagement* des misères.

Il demande : des crèches; — des salles d'asile; — des écoles gratuites d'éducation professionnelle et autres; — de meilleures lois pour les enfants des manufactures; — des logements salubres pour les ouvriers; — des caisses d'épargne et de secours mutuels; — des médecins gratuits; — des conseils de prudhommes; — des ministères publics gratuits en matière de justice civile; — de grands travaux d'utilité publique, qui procurent du travail aux ouvriers qui en manquent; — des caisses de retraite; — des maisons mortuaires, comme il en existe en Bavière, pour y déposer les cadavres des pauvres familles qui ne possèdent qu'une *seule* pièce pour habitation, etc.

Voilà certes un beau programme. M. de Beaumont pouvait-il le faire et l'étaler à plaisir, sans encourir la tâche de tomber dans des paroles trompeuses, dans des promesses fallacieuses, dans des engagements que l'on ne peut pas tenir, sans, en un mot, encourir la tâche de se rendre fauteur de troubles, de désordres, de révolution, d'anarchie?

That is the question.

L'AUTEUR DU BILAN DE LA FRANCE.

(*La fin prochainement.*)

FAITS DIVERS.

La Haute-Cour de justice, annonce le *Droit*, sera convoquée à Versailles le 8 octobre. L'acte d'accusation est déjà complètement imprimé.

— L'installation des cours et tribunaux aura lieu le 3 novembre prochain.

— La commission des vingt-cinq, dite de permanence, qui ne devait se réunir que samedi, a tenu hier à midi précis une séance extraordinaire.

La discussion s'est prolongée jusqu'à deux heures et demie, et a porté particulièrement sur la situation de Paris et des départements.

Il paraît certain que la prorogation de l'Assemblée suivra son cours jusqu'au 1er octobre, et la commission de permanence n'abrégera pas, dit-on, les vacances de ses collègues.

La commission des vingt-cinq s'est ajournée à la semaine prochaine.

— Le nouveau pacha d'Egypte, Abbas-Pacha, vient d'envoyer au gouvernement français un beau portrait qui représente Méhémet-Ali couvert d'un turban et des splendides fourrures du costume oriental. Ce tableau, qui est destiné au musée de Versailles, avait été exécuté à Alexandrie, sous la Restauration, par un de ces artistes français que le souverain de l'Egypte accueillait toujours d'une manière bienveillante.

— La *Tribune des Peuples* va, nous annonce-t-on, reparaître, après une suspension de deux mois et demi.

— On annonce comme chose certaine, dans les salons diplomatiques, que M. Lucien Murat va être envoyé comme ambassadeur de la République française à Madrid.

— Aujourd'hui dernier jour d'ouverture des expositions des Beaux-Arts et de l'Industrie. Il y avait foule immense aux Tuileries comme aux Champs-Elysées.

— La distribution des récompenses nationales aux exposants de l'exposition de l'Industrie n'aura pas lieu avant la mi-septembre, dit-on.

— M. Braux, condamné par contumace, il y a quelques jours, pour avoir reproduit un passage d'une brochure de M. Auguste Caunes, a été acquitté hier par le jury de la Seine. Ce remarquable verdict, qui prouve qu'en bien des circonstances il est tout à fait impossible d'appliquer la dernière loi contre la presse.

— La succession parlementaire de M. Victor Grandin, mort il y a deux jours, est déjà convoitée par certain parti qui met en avant pour les fonctions de représentant du peuple vacantes dans la Seine-Inférieure M. de Salvandy ou même M. Guizot. Un journal assure que M. de Salvandy est fortement appuyé par M. Thiers.

— M. Testo, qui avait été réintégré à la prison de la Conciergerie, ainsi que nous le mentionnions dans notre précédent numéro, en exécution de la circulaire de M. le ministre de l'intérieur, a obtenu, après de nouvelles constatations de médecins délégués, d'en être extrait de nouveau pour être reconduit dans la maison de santé du docteur Puzin, à Chaillot. Les mêmes agents du service de sûreté qui l'avaient accompagné hier dans sa translation l'ont ramené aujourd'hui dans l'appartement situé au rez-de-chaussée sur le jardin. (*Gazette des Tribunaux.*)

— Un journal de Londres rapporte le fait suivant : Les voyageurs français faisant partie de la seizième excursion organisée par l'administration de l'Office des chemins de fer de Paris, s'étaient rendus au Théâtre-Royal de Surrey, à une représentation des *Huguenots*. A leur entrée dans la salle, ils ont été l'objet d'un accueil tout à fait amical. Après la représentation des *Huguenots*, le public a demandé la *Marseillaise*, et aussitôt l'orchestre s'est rendu à cette invitation. Tous les spectateurs se sont levés, et les plus vifs applaudissements ont éclaté dans toute la salle. Les touristes français, après avoir remercié, ont demandé le *God save the Queen*, qui, entonné par l'unanimité des spectateurs, a produit une véritable sensation. On voyait, à la physionomie des acteurs de cette scène imprévue, que ce n'était pas seulement l'harmonie musicale qui régnait entre eux, mais qu'une véritable harmonie de cœur et d'intelligence réunissait les citoyens des deux plus grands peuples du monde.

— Outre les conciles provinciaux dont nous avons parlé, il paraît qu'un grand nombre de membres notables du clergé de France doivent se réunir à Paris vers le 15 septembre. Plusieurs prélats seront présents, entre autres les évêques de Blois, d'Orléans, de Versailles et de Chartres. On traitera des questions exclusivement religieuses, et même, dit-on, quelques questions touchant à la politique. Parmi les premières, on cite l'organisation des facultés de théologie, et quant aux questions touchant à la politique, elles concerneront uniquement la liberté d'enseignement.

— Hier, vers midi, une jeune femme, dont la physionomie était empreinte d'une grande pâleur, accosta, au-devant de l'entrée principale de l'église Saint-Etienne-du-Mont, un jeune garçon auquel elle remit un enfant nouveau-né. Elle annonça qu'elle allait bientôt revenir... cette jeune femme entra dans l'église. Après deux heures d'attente, le jeune garçon se mit à la recherche de celle qui lui avait confié son précieux fardeau ; mais elle avait disparu.

M. Hubaut jeune, commissaire de police du quartier Saint-Jacques, averti aussitôt, a dressé procès-verbal de cet abandon. Il a présenté l'enfant à la mairie du 12e arrondissement pour qu'il lui fût donné un état civil. Il a reçu les noms de Jules Saint-Etienne. Cette formalité remplie, il a été placé à l'hospice de la Maternité. (*Droit.*)

— Ont été désignés pour siéger comme jurés à la haute cour :

Calvados. — M. Delacour, maire de Saint-Gabriel.
Charente. — M. Georges Saliguac.
Gironde. — M. Durand des Granges.
Loire-Inférieure. — Bignon, ancien député.
Loiret. — M. Souesmes, propriétaire à Montargis.
Saône-et-Loire. — M. Bruys de Cluny.
Vienne. — M. Rousseau-Laspon.
Yonne. — M. de Tanlay.

— Parmi les démocrates allemands, à l'expulsion desquels l'affaire du 13 juin a servi de prétexte, se trouvent MM. Sébastien Seiler, Karl Blind, Karl Marx. Ces trois honorables citoyens employaient le temps de leur exil, à Paris, à des études que la capitale seule favorise.

Le docteur Karl Marx, rédacteur en chef de la *Nouvelle Gazette rhénane*, n'était revenu depuis quelques mois à Paris, d'où il avait été expulsé par M. Duchâtel, que pour écrire en langue allemande un ouvrage important sur l'économie politique.

Le ministre de l'intérieur, en prononçant l'exclusion du docteur Karl, lui a laissé le choix entre l'étranger et le département du Morbihan. Ce département paraissant peu favorable aux recherches nécessaires à ses travaux, M. Marx a préféré quitter le sol français. La Suisse et la Belgique lui étant interdites, il est parti pour l'Angleterre.

M. Karl Blind qui vient d'être expulsé après une détention de neuf semaines à la prison de la Force, était au moment de son arrestation revêtu du caractère d'envoyé diplomatique des gouvernements provisoires de Bade et du Palatinat réunis. Lorsqu'il fut arrêté dans son domicile, malgré l'exhibition de ses lettres de crédit, il avait inutilement sollicité et attendu une audience de M. de Tocqueville.

Arrivé à Boulogne-sur-Mer, il n'y trouva point le passeport qui lui avait été promis. Nous apprenons que de cette ville il a adressé au président de la République, lui-même, ses plaintes et ses protestations contre la conduite du gouvernement français envers la ville de Bade pendant l'insurrection.

M. Sébastien Seiler, le troisième de ses expulsés allemands, est honorablement connu par ses travaux littéraires et politiques. Il était en dernier lieu sténographe à l'Assemblée et journaliste allemand aux bureaux de la correspondance havas.

Il est permis de se demander en vertu de quels principes et de quelles nécessités des hommes auxquels l'Angleterre monarchique et féodale ne craint pas de donner asile, portent ombrage et paraissent dangereux à la République démocratique de France?...

— On lit dans le *Journal de l'arrondissement du Havre* :

« La commune de Saint-Romain a été le théâtre d'un de ces événements, dont les conséquences presque toujours si épouvantables, n'ont encore pu rendre plus prudents tous ceux qui touchent aux armes à feu.

Le nommé Rousselin, domestique dans la ferme de M. Collet, cultivateur, section de Gromenil, voulant allumer sa pipe, prend un fusil accroché depuis fort longtemps au-dessus d'une cheminée, et à diverses reprises il fait battre la pierre contre le bassinet, sans obtenir de feu.

» Il se disposait à raccrocher le fusil, lorsqu'il aperçoit à quelques pas de lui la fille Vasseur, domestique dans la même ferme.

» Par une de ces déplorables imprudences qui ont déjà causé tant de catastrophes, Rousselin, armant de nouveau son fusil, couche en joue la malheureuse jeune fille, en lui disant sous forme de plaisanterie : « Tiens, si tu étais une maudite Anglaise, voilà comme je te tuerais. »

» Une détonation se fait entendre, et la servante, frappée presque à bout portant, tombe blessée à mort.

» Nous n'avons pas besoin de dire à quel désespoir s'est livré l'imprudent mais innocent auteur de cet affreux malheur. »

— On lit dans la *Constitution du Loiret* :

« Lors de l'affreux incendie qui a dévoré, à Toury, dans la nuit du 26 au 27 de ce mois, cinquante meules de grains et environ cinquante espaces de bâtiments, parmi les traits sans nombre de dévouement dont beaucoup de travailleurs ont fait preuve, un surtout mérite les plus grands éloges.

» Le nommé Legendre, pompier de la compagnie de Toury, venait de tomber au milieu des flammes en découvrant une grange. Dans l'action qui animait tout le monde, on ne le vit point tomber, car le feu avait une grande étendue. A quelque temps de là, on se demande où est le pompier Legendre ; on ne le voit point, on s'inquiète. Augis (Louis-Pierre), sergent pompier de la compagnie d'Outarville, croit qu'il a pu tomber dans la grange embrasée. Il circule, cherche un moyen pour entrer.

» Muni d'une charrue, il enfonce une porte de la grange qui jusqu'alors avait résisté, entend des gémissements et une voix qui crie : « Retire-moi, retire-moi, que je dise adieu pour la dernière fois à ma femme et à mes enfants. » N'écoutant que son courage, il se précipite vers l'endroit d'où part cette voix, et trouve le malheureux blotti dans un coin, à demi-mort. Il le charge sur son épaule, se fraie un passage au milieu de la foule, qui le bénit mille fois, et va le déposer dans son lit. Le malheureux Legendre, tout brûlé, contusionné, échappé par un hasard providentiel à une mort presque certaine, s'est cassé une jambe dans sa chute.

» Quant au brave Augis, il a quelques brûlures et contusions, et il jouit du bonheur indicible d'avoir sauvé la vie à ses semblables. »

UN VOLEUR GASTRONOME. — Il a été commis dans la nuit du 24, à Toulon, un vol accompagné de circonstances qui dénotent beaucoup de sang-froid et d'audace chez le voleur.

Il s'est introduit dans l'abattoir de la maison d'un charcutier de la rue du Canon, et a pénétré de là dans la salle à manger, où il a ouvert le buffet. Il a ensuite mis la table sans oublier la nappe et a pris un repas confortable dans le menu duquel figurait un pâté froid, du saucisson et du veau rôti.

Il a ensuite ouvert les tiroirs du comptoir où il a pris une vingtaine de francs en monnaie et un crochet en argent qu'il a emportés avec une provision de comestibles assez importante, et notamment une épaule de veau rôti.

On est à la recherche de cet audacieux gastronome nocturne. (*Democrate du Var.*)

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, n° 9, demain samedi 1er septembre, à huit heures et demie du soir, 6e concert populaire donné par les associations ouvrières pour la liquidation de la salle. Prix d'entrée, 30 cent. ; tribunes, 50 cent.

PETITE CORRESPONDANCE.

Angers. — M. A. — Reçu les 12. Nous inscrivons en conséq. — Merci des détails.
Viviers. — M. L. — Votre ab. sera prorogé jusqu'au 15 novembre.
Montagney. — M. B. de V. — Reçu les 60. — L'appl. en sera faite suiv. vos désirs. — Remerc.
Alençon. — M. D. — Reçu les 20. — Inscrit 3 m. d'ab. — Appl. le comp. à la R. jusqu'au 15 septembre.
Décize. — M. P. — Nous vous adr. 2 ex. des br. de F. C. dem. par vous. — La fact. monte à 6.50, poste comprise.
Villers-Saint-Christophe. — M. M. — Nous pror. votre ab. jusqu'au 15 novembre.
Les Pargots. — M. A., archit. — Le motif est hon. ; mais nous ne pouvons n. associer à v. initiative.
Dijon. — M. M. — Pris note du chang. d'ad. — Prorogé l'ab. jusqu'au 31 octobre.
Marchenoir. — M. H. — N. recevons de M. M. 100 pr vous. — Merci.

Bourse du 31 Août 1849.

Les bruits répandus sur la Suisse hier soir, au passage de l'Opéra, n'ayant plus inspiré de craintes, la rente a repris faveur aujourd'hui, il y a eu encore un mouvement de hausse.

Le 5 0/0, ouvert à 89-60 au plus bas, a fait au plus haut 89-90, et ferme à 89-80.

Le 3 0/0, ouvert à 55-10, ferme à 55-25, après avoir touché 55-30.

Les actions de la banque ont encore monté de 10 fr. et ont fait 2300. Le compte-rendu constatera, dit-on, une amélioration.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	55 45	55 25	55 10	55 30
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0	89 55	89 90	89 50	89 [illegible]

31 août. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.	
3 0/0 j. du 22 juin	55 25
5 0/0 j. du 22 mars	89 80
VALEURS DIVERSES.	
Banque de France	2300 »»
Ob. de la Ville anc.	1250 »»
— — nouv.	1170 »»
— St-Germ. 1842	850 »»
— Versailles	745 »
— Orléans 4 0/0	975 »»
— Nouvelles	960 »»
— Rouen 4 0/0	782 50
— Nouvell., 1849	960 »»
— Havre j. mars	755 »»
— Nouvelles	825 »»
— Marseille	700 »»
— Orléans, jouis.	465 »»
— Cert. de Lyon	89 40
Quatre-Canaux	1090 »»
— Jouissance	90 »»
Bons du Trésor	5 1/2
Forges Aveyron	3000 »»
Monceau-s.-Sambre	1550 »»
Nord (hauts four.)	900 »»
Charbon belge	825 »»
Zinc V.-Montagne	2725 »»
— Stolberg	500 »»
Mines de la Loire	285 »»
FONDS ÉTRANGERS.	
Belg. 5 0/0 1840	96 1/2
— 5 0/0 1842	96 1/2
— 4 1/2	97 7/8
— 3 0/0	65 1/4
— 2 1/2 0/0	47 7/8
— Banque	685 »/»
— — 1841	1020 »/»

Espag. dette active	25 »»
— — 3 0/0	34 3/8
— Dette intér.	27 »/»
Naples, récép. Roth.	96 »»
Romain, emprunt	74 »/»
Haïti, emprunt	485 »»
Piémont, emprunt	890 »»
— Nouveau	825 »»
Lots d'Autriche	340 »»
2 1/2 hollandais	55 »»
CHEMINS DE FER.	
Saint-Germain	405 »»
Versailles, r. d.	210 »»
Versailles, r. g.	166 25
Orléans à Paris	760 »»
Rouen	530 »»
Havre	260 »»
Avignon-Marseille	[illegible]
Bâle	102 50
Centre	305 »»
Boulogne	»» »»
Bordeaux	400 »»
Nord	423 75
Strasbourg	353 75
Nantes	303 75
Montér. à Troyes	120 »»
Dieppe Fécamp	175 »»
BOURSE DE LONDRES du 30 août.	
3 0/0 consolidés	92 1/2
3 0/0 au 11 sept.	92 1/2
TAXE DU PAIN.	
1re qualité le kilo	32 c.
2e — —	24

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 1er septembre.

THEATRE DE LA NATION. — Lundi 3 septembre réouverture.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Chûte de Sejan.
OPERA-COMIQUE. — Haydé.
THEATRE-HISTORIQUE. — Le chevalier d'Harmenthal.
VAUDEVILLE. — Une semaine à Londres, 5e numéro.
GYMNASE. — Quitte pour la peur, Mauricette, la Belle Mère, un Duel.
THEATRE MONTANSIER. — Le Groom, l'Oiseau, E. H.
VARIETES. — Compatriotes, les Caméléons, le Marquis.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Tête-Noire, Etoile du marin.
AMBIGU-COMIQUE. — Le Juif errant
THEATRE DU LUXEMBOURG. — Représentations de M. Luguet.
THÉATRE BEAUMARCHAIS (Opéra bouffe). — La Saint-André, le Vieux prix de Rome, le Marin, le Cousin.
DELASSEMENTS-COMIQUES. — Un déluge d'inventions.
THEATRE CHOISEUL. — Pris, Bureaux, Intermèdes, Page, Précepteur, tableaux.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 171. Dimanche 2 septembre 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 3, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 1er SEPTEMBRE.

Les forces de la Démocratie.

L'amour est plus fort que la guerre.
Pierre DUPONT.

La démocratie européenne est désarmée.

Elle a perdu les fusils, les canons, les arsenaux, les trésors, les positions politiques et militaires que les révolutions de 1848 avaient mis subitement dans ses mains ou sous ses pieds.

Elle a aujourd'hui la poitrine découverte devant les baïonnettes de ses ennemis.

Elle est nue comme la pauvreté et comme la vérité.

Ce n'est plus un soldat, c'est un prisonnier ou un apôtre.

Eh bien! ce qu'elle a perdu au matériel, au moral elle l'a gagné.

Le contraste seul de sa nudité et des cuirasses de ses adversaires intéresse en sa faveur.

Sa modération et sa détresse font mieux ressortir l'égoïsme et la brutalité de ses bourreaux.

Hier, dans l'ivresse de la lutte, elle pouvait effrayer le monde. Aujourd'hui ses ennemis même qui la voient passer devant eux le regard calme et les mains liées sont forcés de s'attendrir.

Sa voix ne gronde plus comme le tonnerre, mais haletante et oppressée, elle arrive peut-être plus sûrement au cœur.

Elle n'occupe plus les yeux par l'énergie et la rapidité de ses mouvements; mais elle occupe déjà l'histoire par son héroïsme et la conscience publique par le remords de son abandon.

Elle a perdu sa force armée, il lui reste sa force morale.

Elle a perdu le fer, il lui reste l'idée.

Elle a perdu le pouvoir, il lui reste le droit.

Elle a perdu le présent, il lui reste l'avenir.

Les armes qu'on lui a enlevées étaient celles de la barbarie; les armes qui lui restent sont celles de la civilisation.

Après avoir prouvé un contre quatre, la supériorité de son courage, vaincue par le nombre, elle peut prouver, un contre mille, la supériorité de sa raison.

C'est par la solidarité des gouvernements qu'elle a été vaincue, afin qu'elle pût comprendre que dans la solidarité étroite des peuples se trouve son triomphe futur.

Pour la propagande d'une idée juste, la presse vaut bien l'artillerie, la foi vaut bien la bravoure, le dévouement vaut bien la discipline, l'atelier vaut bien la caserne, l'association vaut bien une armée, l'art, la science et l'industrie sont bien des champs de conquêtes et de domination.

Ceux qui ne voient le triomphe de la démocratie que dans son avènement au pouvoir ne savent pas ce que c'est que la démocratie.

L'idée démocratique a aujourd'hui des racines dans toutes les aspirations et dans tous les essors de l'activité des peuples, dans les sentiments des classes élevées comme dans les instincts des masses, dans les révélations de la science comme dans celles de la religion.

Son triomphe prochain est écrit dans les divisions intestines et jalouses des gouvernements, dans les intimes terreurs qui les agitent, dans les violences qu'ils commettent, dans les concessions qu'on leur arrache, dans les ruineuses dépenses que coûtent leurs armées, dans le scepticisme et dans la peur des privilégiés, dans la concurrence qui morcelle les fortunes, dans les embarras même des spéculateurs et des chefs d'industrie, qui ne peuvent rien entreprendre de durable sans recourir à l'association, ni s'ouvrir de débouchés sans rendre le peuple consommateur; dans les sentiments et les pensées de la génération qui s'élève; dans la découverte scientifique ou industrielle qui tend à vulgariser le luxe et le bien-être et à racheter l'ouvrier du joug de la matière; dans le rapide wagon qui met en contact incessant les intérêts et les besoins des peuples; dans la communauté de douleurs, de vœux et d'efforts des opprimés; dans les mille éclairs de vérités qui chaque jour les illuminent; dans les mille voix de la littérature qui couvrent celles de la diplomatie; enfin dans tous les courants électriques de l'atmosphère d'idées et de sentiments qui imprègne le monde.

On a pu désarmer la démocratie par surprise et par division; on peut encore la meurtrir, l'espionner, l'inquiéter, la poursuivre lâchement jusque dans ses banquets et dans ses fêtes; mais elle est devenue de nos jours dix fois trop forte, trop nombreuse pour qu'on puisse l'empêcher de vivre, d'agir, de penser, d'espérer, d'aimer, de travailler et de produire. Dès-lors, plus on s'effraye de ses progrès, plus elle est moralement forte; plus on l'opprime, plus on lui donne raison.

Dans les luttes de la guerre, la démocratie a déjà conquis l'admiration de ses vainqueurs.

Dans son attitude nouvelle de prisonnière, d'accusée ou d'opprimée, elle va gagner l'affection de ses geoliers et de ses juges et les *désarmer* à son tour.

Vous avez cru, en la mettant temps l'impossibilité de recourir aux armes, la réduire à l'immobilité et au silence, vous n'avez fait que la mettre à même de décupler ses forces et de rendre son prochain triomphe plus certain, plus unanime et plus décisif.

La nouvelle de la reddition de Komorn, qu'on avait répandue hier, ne s'est pas confirmée. Des mésintelligences graves ont éclaté entre les généraux en chef des armées russe et autrichiennes.

A la séance de la deuxième chambre prussienne du 29 le ministre des finances a présenté le projet de budget. Il se solde par un excédant de plus de huit cent mille thalers. — L'armée prussienne quittera Hambourg le 2 septembre. Il n'y restera qu'un régiment d'infanterie, un régiment de hussards et une batterie d'artillerie.

— Le général Oudinot vient de publier deux proclamations, par lesquelles il fait ses adieux aux habitants de Rome et à l'armée.

Le pouvoir temporel des papes.

Le gouvernement temporel, c'est-à-dire politique et administratif d'une nation, existe-t-il dans l'intérêt des gouvernants ou dans celui de la nation tout entière?

Evidemment, ce gouvernement n'a pas d'autre cause d'existence que l'intérêt de la nation, et par suite la nation possède le droit incontestable de révoquer ses gouvernants, de changer même ses institutions politiques si elle se trouve mal servie.

Nul ne peut contester à la volonté nationale le droit de transformer les monarchies absolues en monarchies constitutionnelles et les monarchies constitutionnelles en républiques, trois formes au surplus qui sont destinées à se succéder et à s'engendrer ainsi par toute la terre.

Le pouvoir temporel des papes n'est pas en dehors de ces conditions, c'est un gouvernement subordonné, comme tous les autres, à la volonté nationale et aux lois générales du progrès politique.

La souveraineté du peuple, exprimée par le suffrage universel, ce principe devant lequel tous les partis s'inclinent en France, est la source légitime de tout pouvoir, le juge en dernier ressort de toutes les institutions à Rome comme à Paris.

Et pourquoi les Romains, par exception, seraient-ils condamnés à l'ilotisme politique, pourquoi n'auraient-ils pas le droit de se créer, par le suffrage universel, une assemblée constituante?

A l'époque où nous vivons on n'a pas craint de dire que les Romains appartenaient pour toujours à la domination temporelle des papes, attendu qu'au huitième siècle Pépin-le-Bref et Charlemagne donnèrent aux papes Etienne II et Adrien Ier une partie des terres qui ont formé depuis les Etats de l'Eglise. Ainsi quand les révolutions, les guerres et les traités remanient à chaque instant la carte et les frontières de l'Europe, la constitution de l'Etat-Romain serait immuable, et nul intérêt, nul principe nouveau dans l'humanité n'aurait le droit de modifier les arrangements qui pouvaient convenir à la société du moyen-âge! Ainsi Charlemagne, possesseur par le *droit* du glaive, aurait pu constituer pour l'éternité, avec la violence pour base, un état de choses contre lequel ne prévaudrait jamais la justice! Il aurait pu donner pour toujours la terre, et avec la terre les habitants qui la couvrent, devenus immeubles par destination comme en Russie. Un homme aurait pu donner valablement à un autre homme non-seulement une population, mais la liberté, mais les droits de toutes les générations futures!... Voilà ce que nous avons lu dans quelques journaux. Reproduire de pareils arguments, c'est en faire justice.

Quelques publicistes, comprenant parfaitement qu'un homme, fût-il Charlemagne, ne peut faire présent des droits d'autrui, vont chercher des armes contre la liberté des Romains, ailleurs que dans ces donations à la suite de conquêtes; quittant la terre ils s'élèvent jusqu'au ciel.

Le pape, disent-ils, exerce un pouvoir spirituel dans l'intérêt de tous les peuples catholiques.

Pour que ce pouvoir soit exercé librement le pape doit être indépendant de toute autorité temporelle.

Indépendant, soit! mais dominateur lui-même, c'est tout autre chose. Le pouvoir spirituel des papes est par son essence à l'abri des révolutions politiques; ce pouvoir consiste dans l'adhésion, dans la soumission de toutes les personnes qui attribuent au pape des lumières d'un ordre supérieur pour juger les questions religieuses.

Toutes ces personnes reçoivent à titre de vérités les décisions du pape en matière de foi ou de discipline; leur vénération, leur obéissance, constituent pour le pape un pouvoir qui n'a besoin ni d'administrateurs, ni de magistrats, ni d'armée.

Chaque évêque et même chaque curé, dans une sphère plus restreinte, exerce une autorité spirituelle parfaitement libre et n'entraînant pourtant aucune dépendance administrative ou politique de la part du diocèse ou de la paroisse.

Pendant les premiers siècles de l'église, les papes ne possédaient aucun pouvoir temporel; avaient-ils moins de pouvoir spirituel qu'aujourd'hui? Les papes alors en avaient beaucoup plus, car ils purent lutter contre le paganisme, armé de la persécution, contre les hérésies les plus redoutables et fonder l'Eglise. Presque tous ces pontifes étaient des saints ou des martyrs.

L'intérêt du pouvoir spirituel n'entraîne donc en aucune manière l'existence d'un pontificat temporel; et quand même cette nécessité contre laquelle proteste l'histoire serait reconnue, les hommes qui l'admettent n'auraient encore aucun droit pour déposséder les Romains de leur liberté politique et pour en faire les ilotes de la chrétienté. Ce serait aux partisans de cette doctrine à fonder entre eux une colonie, un état nouveau dans lequel ils se feraient les sujets du pape, sans imposer cette servitude à qui que ce fût.

En principe, la souveraineté nationale domine l'autorité temporelle des papes, comme tous les autres pouvoirs politiques et terrestres.

Pépin-le-Bref et Charlemagne n'ont pu aliéner valablement la liberté des Romains de leur époque ni celle des générations suivantes. Le pouvoir temporel, dont saint Pierre n'avait pas besoin pour l'exercice de son pouvoir spirituel, n'est pas plus nécessaire à l'autorité spirituelle de ses successeurs.

Voilà ce que proclament les principes; maintenant en fait, le pouvoir pontifical temporel est le plus arriéré, le plus oppressif, le plus incompatible avec les institutions modernes, de tous les pouvoirs que les révolutions ont balayés.

Consultons à cet égard l'opinion de l'empereur Napoléon, si souvent invoquée de nos jours. Voici comment il s'exprime dans le premier volume des mémoires dictés par lui à Sainte-Hélène. L'auteur se reporte à ses campagnes d'Italie.

Bologne exerce une grande influence sur les trois Légations, qui étaient mécontentes de la domination des papes, *domination bâtarde, déshonorante pour tous les séculiers.* Quoi de pis, disaient-ils que d'être gouvernés par des prêtres? Nous n'avons aucune patrie, nous sommes régis par des célibataires qui appartiennent à la chrétienté et considèrent les affaires sous un point de vue faux; ils sont accoutumés dès l'enfance aux études théologiques, qui n'apprennent rien moins qu'à juger les affaires du monde. Bologne surtout brûlait du désir de la liberté; elle renfermait, avec Brescia, les patriotes les plus ardents et les plus disposés à faire triompher la cause de l'Italie. Dans aucun lieu on ne témoigna aux Français une affection plus sincère.

Nous lisons dans le second volume du même ouvrage :

Les instructions du Directoire étaient contraires à toute négociation avec Rome; il pensait qu'il fallait metre fin au règne temporel du pape et n'avoir plus à s'en occuper; que l'on ne pourrait trouver aucune circonstance où la cour de Rome eût des torts plus évidents; que ce serait folie de se flatter d'une paix sincère avec des théologiens, si fort en opposition aux principes qui dirigeaient les républiques nouvelles. SANS DOUTE L'EXISTENCE TEMPORELLE DU PAPE ÉTAIT INCOMPATIBLE AVEC LE BONHEUR DE L'ITALIE; l'expérience prouvait qu'il ne fallait attendre ni modération ni bonne foi de cette cour; mais Napoléon pensait qu'il ne pouvait ni révolutionner Rome, ni réunir son territoire à la République cispadane, sans marcher sur Naples, etc.

Et pourquoi Napoléon considérait-il le pouvoir temporel du pape comme incompatible avec le bonheur de l'Italie?

C'est qu'il est impossible d'étendre à l'Italie tout entière le système clérical si difficile à maintenir dans Rome seule, et que, cependant, l'Italie est destinée à vivre sous un même gouvernement. Par leurs intérêts, leurs souvenirs, leur langue, les habitants de la Péninsule italique forment une nation dont Rome est la capitale naturelle, comme Napoléon l'a démontré dans ces lignes :

Les opinions sont partagées sur le lieu qui serait le plus propre à être la capitale de l'Italie. Les uns désignent Venise, parce que le premier besoin de l'Italie c'est d'être une puissance maritime. Venise, par sa situation à l'abri de toute attaque, est le dépôt naturel du commerce du Levant, de l'Allemagne; c'est, commercialement parlant, le point le plus près de Turin, de Milan, plus que Gênes même; la mer la rapproche de tous les points des côtes. D'autres sont conduits par l'histoire et d'anciens souvenirs à Rome; ils disent que Rome est plus centrale; qu'elle est à portée des grandes îles de Sicile, de Sardaigne et de Corse; qu'elle est à portée de Naples, la plus grande population d'Italie; qu'elle est dans un juste éloignement de tous les points de la frontière attaquable. Soit que l'ennemi se présente par la frontière française, la frontière suisse ou la frontière autrichienne, Rome est à une distance de cent vingt à cent quarante lieues; que, la frontière des Alpes forcée, elle est garantie par la frontière du Pô et enfin par la frontière des Appennins; que la France et l'Espagne sont de grandes puissances maritimes, qu'elles n'ont pas leur capitale placée dans un port; que Rome, près des côtes de la Méditerranée et de l'Adriatique, est à même de pourvoir rapidement, avec économie, par l'Adriatique, et partant d'Ancône et de Venise, à l'approvisionnement et à la défense de la frontière de l'Isonzo et de l'Adige; que, par le Tibre, Gênes et Ville-Franche, elle peut pourvoir aux besoins de la frontière du Var et des Alpes cottiennes; qu'elle est heureusement située pour inquiéter, par l'Adriatique et la Méditerranée, les flancs d'une armée qui passerait le Pô et s'engagerait dans l'Apennin sans être maîtresse de la mer; que de Rome les dépôts que contient une grande capitale pourraient être transportés sur Naples et Tarente pour les soustraire à un ennemi vainqueur; qu'enfin Rome existe; qu'elle offre beaucoup plus de ressources pour les besoins d'une grande capitale qu'aucune ville du monde; qu'elle a surtout pour elle la magie et la noblesse de son nom. Nous pensons aussi, quoiqu'elle n'ait pas toutes les qualités désirables, que ROME EST, SANS CONTREDIT, LA CAPITALE QUE LES ITALIENS CHOISIRONT UN JOUR.

Depuis l'époque où Napoléon dictait ces lignes, les vérités qu'elles expriment sont devenues un dogme pour les patriotes italiens. En droit sinon en fait, l'Italie aujourd'hui forme une nation, unie dans sa résistance à l'étranger, dans ses projets d'avenir, et reconnaissant Rome pour capitale. Dire que l'Italie est un amalgame de plusieurs Etats régis par des principes différents, qu'elle n'a pas déjà par les sentiments et par les droits une vie nationale unitaire, c'est répéter les proclamations de Radeszki prétendant que l'Italie politique n'existe pas, ne peut pas exister, et que ce mot n'est qu'une désignation purement *géographique*.

Le sentiment profond de l'unité nationale, la haine de l'étranger, l'odieux pontificat de Grégoire XVI, amenèrent dans la Romagne, à la suite de la révolution de Juillet, un soulèvement qui donna aux membres de la famille Bonaparte l'occasion de se montrer fidèles aux traditions de l'empereur. Le prince Napoléon Bonaparte, aujourd'hui mort, fils du roi de Hollande, son frère Louis, président actuel de la République française, prirent les armes contre le pontificat temporel.

Voici une lettre du prince Napoléon, publié dans la *Giovine Italia*, livre imprimé chez Barile, à Marseille en 1832, la lettre est adressée au général insurgé Sercognani :

Terni, le 28 février 1831.

Général,

Je suis on ne peut plus fâché de ne pouvoir me rendre à vos ordres. Plusieurs raisons me forcent à rester à Terni; la première, c'est qu'on pourrait croire que je crains de rester ici, cette raison seule suffit pour me décider. Je n'ai avec moi que 20 hommes armés de piques. Jusqu'à présent, je ne suis qu'un simple volontaire; mais dès que j'aurai le plaisir de vous voir, je me mettrai avec satisfaction sous vos ordres, si vous me jugez utile à la cause sacrée que j'embrasse avec ardeur, et à laquelle je rêve depuis dix ans. Vous croirez peut-être que l'ambition de commander quelques hommes me pousse à ne pas rétrograder; vous vous trompez, lorsque je me serai mis sous vos ordres, vous verrez si je sais obéir. Vous connaissant depuis longtemps, je m'attendais à recevoir de vous une lettre. Ne pas en recevoir m'a peiné.

Une expédition sur Rieti est indispensable; chaque retard de ce côté est pernicieux; la troupe commandée par M. le capitaine Belluzzi brûle aussi du désir d'y prendre part. Lorsque j'aurai le plaisir de vous voir, nous causerons de tout cela. *J'ai écrit à Otricoli, à mon frère; mais je crois qu'il ne voudra pas abandonner la pièce de canon qu'on lui a confiée à Spolète.*

Si vous avez peur que nous ne fassions quelque coup de main, et si c'est par cette raison que vous tâchiez de nous rappeler à Foligno, je puis vous assurer que je ne tenterai rien sans vos ordres.

Croyez à toute mon estime et à ma sincère amitié.

Signé : NAPOLÉON.

L'intervention autrichienne paralysa les efforts tentés par les patriotes italiens après la révolution de 1830. La révolution de février 1848 leur inspira un nouveau désir de mettre les faits en

harmonie avec le droit, c'est-à-dire de chasser l'étranger de l'Italie entière, et d'installer à Rome, dans la capitale naturelle de l'Italie, une Constituante non pas seulement romaine, mais italienne, chargée d'organiser la forme de gouvernement propre aux parties confédérées de la Péninsule.

En attendant la réunion de la Constituante italienne, provoquée par tous les patriotes, ajournée seulement par la présence des Autrichiens à Milan, des Suisses à Naples, la Constituante romaine, sortie du suffrage universel, a proclamé la République pour les États-Romains.

Comment cette assemblée n'aurait-elle pas eu le droit de faire à Rome ce qui s'est fait à Paris? Les droits politiques des Romains sont identiques à ceux de tous les autres peuples.

La République romaine aurait-elle en naissant été frappée d'illégitimité par l'assassinat de M. Rossi?

Mais cet assassinat ne fut pas le signal de la déchéance du pape et de la proclamation de la République; il coïncida seulement avec la formation d'un gouvernement provisoire et bâtard. Quel rapport d'ailleurs peut-il exister entre le crime de quelques individus et les droits de tout un peuple?

L'assassin ou les assassins de M. Rossi ont-ils pu enlever au peuple romain le droit de choisir la forme de son gouvernement? S'il en était ainsi, la France n'aurait plus le droit d'être ni en monarchie, ni en République, attendu qu'il y a eu des crimes commis au nom de la royauté comme au nom de la démocratie. Appliquer la confiscation aux droits politiques d'un peuple entier, pour punir des attentats individuels, c'est une sentence absurde et que nul autorité au monde n'a le droit de prononcer.

Dira-t-on que la souveraineté nationale des Romains n'a point librement parlé par la voix des électeurs et des constituants? Soutiendra-t-on que des étrangers ont, en dépit du peuple romain, installé la République romaine?

La seule chose vraie, c'est que des étrangers sont venus des quatre points de l'horizon pour la renverser; mais appeler étrangers dans Rome des Italiens, des hommes animés du sentiment national jusqu'au dévouement le plus héroïque, des hommes qui auraient sauvé la patrie italienne à Venise, à Brescia, à Milan, à Gênes, si la France les avait soutenus comme elle l'avait promis, et qui venaient, en désespoir de cause, livrer dans Rome le dernier combat; faire de ces hommes d'abord abandonnés, ensuite fusillés, mitraillés par nous, *des brigands*, des *bandits*, des rebuts de l'espèce humaine, voilà une conduite qui a pénétré de douleur tous les amis de la liberté, et que le grand Napoléon doit maudire dans sa tombe.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement est expiré les 30 juin, 15 juillet, 31 juillet, 15 août et 31 août, sont priés de le renouveler immédiatement, s'ils ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Revue de la presse parisienne.

La *Tribune des Peuples* a reparu ce matin. Son langage est plein de fermeté. Ce journal est de ceux qui ne considèrent pas la république de février comme un accident survenu en France, mais comme l'avènement du véritable droit politique dans l'Europe entière; il défendra comme par le passé la cause des peuples. Voici un passage de son premier article :

Nous dirons, pour notre part, que nous ne concevions la manifestation projetée pour le 13 juin que comme une démarche constitutionnelle, légale et éminemment pacifique.

Ce n'est certainement pas notre journal qui poussera jamais la population de Paris aux émeutes, qui suscitera la guerre civile. Rien n'est plus contraire à l'esprit de notre œuvre. Nous servons la cause des peuples; les peuples continuent de fonder leurs espérances sur les forces de la nation française; les émeutes et les guerres civiles n'auraient d'autre effet que d'énerver la nation; elles ne peuvent profiter qu'à nos ennemis. Ils le savent bien. L'histoire de la révolution et de l'empire leur apprend combien il serait dangereux pour eux de réveiller l'esprit national des Français par une attaque ouverte.

Depuis la révolution de juillet, ils ont changé de tactique. Leur plan consiste à cerner la France, à laisser ses forces se consumer dans des luttes intestines. En attendant, leurs armées parcourent l'Europe, depuis le Niémen jusqu'aux Alpes et au Rhin, détruisant partout les éléments moraux d'indépendance et de liberté, et s'emparant de toutes les ressources matérielles.

Le *National* insiste sur le traitement odieux infligé à un publiciste républicain, M. Furet, qui a été conduit à pied de Paris à Rouen avec les menottes. Le plus triste en cette affaire, ce sont les démentis pleins d'assurance donnés au *National* par les journaux officiels :

On sait, dit le *National*, par quelle misérable équivoque le journal de M. Dufaure a essayé de tromper l'opinion publique, à propos de l'odieux traitement infligé à un écrivain par les agents du pouvoir. — Si nous eussions pris la peine d'aller à Sainte-Pélagie vérifier les faits, nous aurions acquis la preuve que M. Furet était *sorti de cette prison en cabriolet*. — La belle affaire! nous savons bien que l'usage n'est pas de faire promener à pied dans les rues de la capitale même les voleurs, même les forçats.

Le *Moniteur du soir* feignait d'ignorer que le *cabriolet* n'avait pas été plus loin que Saint-Denis, et que M. Furet était parti de cette ville à pied et avec les menottes. Nous avons imprimé la lettre où la victime de ces lâches brutalités rétablit elle-même les faits dans toute leur exactitude, lettre que le *Moniteur du soir* s'est décidé à publier hier sans commentaires. Le gouvernement reconnaît donc la vérité, que l'on avait niée, est avérée, maintenant, que M. Furet a été traité, en pleine République, précisément comme Magalon l'avait été sous la Restauration, onze mois avant la révolution de 1830.

Le *Moniteur du soir* annonce à M. Furet, comme consolation et comme gage des égards du gouvernement pour les hommes politiques, qu'à l'avenir tous les prévenus et accusés [illegible] de toute autre chose, voyageront en voitures cellulaires par toute la France.

La *Gazette de France* veut bien nous transmettre une parole mémorable de son prétendant :

A son départ d'Ems, M. le comte de Chambord, mettant en question s'il passerait par Cologne, quelqu'un lui dit : « Le choléra sévit dans cette ville. — CELA NE FAIT RIEN, répondit le prince, *si je mourais, le roi légitime serait le comte de Paris*. » Cette parole fut reçue avec respect par tous les assistants. Les hommes de la droite qui ne suivraient pas la loi de l'hérédité dans toutes ses conséquences ne seraient pas légitimistes.

Que pense de ces projets M. le président de la République?

On lit dans la *Réforme* :

Quelques difficultés se sont élevées entre les autorités de Nice et celles des frontières françaises, relativement aux réfugiés. Les autorités françaises consentaient à recevoir les Sardes, sans condition, mais refusaient d'admettre les proscrits de pays plus éloignés, — les Lombards et les Hongrois, par exemple, qui peuvent résider sûrement en Piémont, — à moins que ces derniers ne signassent un engagement pour servir dans la légion étrangère d'Afrique.

Après de fréquents pourparlers, dit le journal le *Times*, il a été convenu que les Lombards et les Hongrois seraient remis aux mains des autorités militaires de France, au pont du Var, d'où ils seraient conduits à Antibes. Il a été décidé, de plus, que ceux qui refuseraient de signer ledit engagement seraient ramenés à Nice et admis de nouveau par les autorités sardes.

Et voilà comment le gouvernement de M. Louis Bonaparte entend et pratique l'hospitalité envers les proscrits politiques. Sous la monarchie même, la France était un refuge pour les victimes du despotisme, et aujourd'hui on ne leur offre asile qu'à la condition d'aller mourir en Algérie.

Socialisme et Légitimité.

» Nous savons très bien qu'il y a de bonnes
» choses dans le socialisme, dit en ce moment
» plus d'un légitimiste influent. Évidemment il
» faut choisir dans cet amas de doctrines, mais
» tout n'y est pas absurde, il s'en faut bien.
» Seulement, nous ne voulons pas qu'on ap-
» plique aujourd'hui les idées socialistes, même
» les plus modérées, les plus pratiques; des amé-
» liorations réalisées actuellement pourraient at-
» tacher le peuple à la République. Il faut quelle
» soit renversée d'abord, et nous mettrons jus-
» que-là toute la science sociale à l'index. Après
» le rétablissement de la monarchie légitime, on
» verra ce qu'il pourrait y avoir de fondé dans
» les conceptions socialistes. »

Cette crainte avouée de populariser la République par des améliorations, nous fait comprendre pourquoi, dans les élections qui ont eu lieu depuis février, on a toujours vu le parti légitimiste faire aux candidats socialistes une guerre d'autant plus acharnée que leur langage était plus modéré et leurs idées plus conciliatrices.

Rapprochés de l'empressement avec lequel les légitimistes criaient vive la République après février et se déclaraient tout prêts à seconder sincèrement la fondation du nouveau régime, cette tactique et ces arrières-pensées ne font pas honneur au parti.

ITALIE.

Le *Journal de Rome* contient deux proclamations du général Oudinot, dans lesquelles il fait ses adieux aux Romains et à ses soldats.

Une note publiée par la *Patrie* nous apprend qu'il n'est nullement question de réduire notre armée d'occupation en Italie. Les lettres qui arrivent de tous les points de la Romagne prouvent en effet qu'il sera complètement impossible à Pie IX de se maintenir sur aucun point de la Romagne sans l'appui des baïonnettes étrangères.

Le pape ne fera aucune concession. L'ultimatum qui avait été adressé au gouvernement papal par le ministère français a été fort mal reçu par le cardinal Antonelli et *tutti quanti*. M. de Rayneval a quitté Gaëte et est allé rejoindre M. de Corcelles à Castellamare.

On écrit de Rome, 22 août, au *Corriere mercantile*:

« Le général Oudinot est allé avec son état-major entendre la messe à la basilique Liberiana. Après un déjeuner qui lui a été offert par les chanoines, il a prononcé un discours par lequel il a exprimé sa vive satisfaction d'avoir pu entendre la messe à Gaëte et à Rome, et d'avoir engagé le pape à revenir dans la ville éternelle. Le discours a été terminé par un toast à saint Pierre et au pape.

Ensuite le général est personnellement monté jusqu'à la niche où l'on vénère une image miraculeuse de la Sainte-Vierge, et il a exigé que son état-major l'accompagnât dans ces exercices de dévotion.

Comme on voit, le général ne s'occupe que du salut de son âme et du salut de ses aides-de-camp, et abandonne le soin des misérables affaires d'ici-bas aux hommes politiques sages et libéraux qui composent la commission gouvernementale.

On écrit de Bologne, 24 août, au même journal :

« Le commandant autrichien a fait savoir aux membres du conseil municipal dissous, qu'en s'excusant auprès du commissaire pontifical, ils obtiendraient facilement d'être dispensés du paiement de l'amende de 2 000 écus à laquelle ils ont été condamnés pour avoir, dans une adresse, exprimé l'espoir que la *constitution* aurait été conservée. Personne n'a suivi cette insinuation; tous les conseillers ont payé leur part de l'amende.

» Hier on a appliqué trente coups de bâton à des Lombards qui chantaient la *Marseillaise*. Avant-hier, ont subi le même traitement quelques prisonniers de la colonne Garibaldi, [illegible] tous soumis [illegible] chez eux.

» On vient de rétablir la loterie, qui avait été abolie sous le gouvernement républicain. Le commandant autrichien a ordonné qu'en cas de vol à main armée, l'indemnisation des vols doit être supportée par les communes dans le territoire desquelles le vol a été commis!!!

La chambre des députés du Piémont vient d'émettre, à une immense majorité, un vote hostile au ministère. On se rappelle que la perception des impôts n'avait été autorisée par l'ancienne chambre que pour un temps très limité et expiré depuis lontemps. Le ministère avait présenté une loi pour être autorisé à percevoir l'impôt le reste de l'année; la commission et l'assemblée se sont refusées à accorder cette autoriostion. La perception des impôts n'a été autorisée que jusqu'à la fin de septembre.

HONGRIE.

Les correspondances se contredisent au sujet de la reddition de Komorn; mais il est certain que si la forteresse s'était rendue, les journaux officiels de Vienne se seraient empressés d'en donner la nouvelle. La forteresse de Peterwardein persiste aussi à vouloir se défendre.

On dit que Bem et Kossuth sont à New-Orsowa auprès du pacha, qui a toujours été un partisan décidé des Madgyars.

La *Gazette de Breslau* publie une correspondance qui lui est adressée par un Hongrois. Cette lettre présente la soumission de Georgey sous un point de vue nouveau. Nous en extrayons quelques passages :

« Quand le corps de Georgey déposa les armes près de Villagos, ce fut un spectacle déchirant. Ces valeureux soldats pleuraient comme des désespérés. D'abord on cria à la trahison; mais on fit entrevoir aux soldats que la Russie venait de conclure avec les Hongrois une alliance contre l'Autriche, et qu'on ne leu faisait déposer les armes que par suite de l'impossibilité d'approvisionner à la fois d'aussi grandes masses de troupes. Quand on dit que Georgey s'est rendu sans conditions, on se trompe.

» Très probablement le chef de l'armée autrichienne n'est pas encore initié à ces conditions d'une nature toute secrète. En tout cas, la joie des feuilles autrichiennes et des hommes de la bourse sera bientôt changée en mécontentement...

» Jamais aucune conquête ne s'est offerte à la Russie dans des conditions aussi faciles et aussi tentantes que la Hongrie et la Transylvanie. Les Hongrois brûlent de se venger des Autrichiens et se jettent avec bonheur dans les bras des Russes. La mesure insensée de la confiscation des assignats hongrois menace de réduire à la mendicité les paysans et la petite bourgeoisie, tandis que les Russes, en acceptant partout le papier-monnaie, s'attachent les populations. La catastrophe venue si rapidement et si inopinément ne doit être attribuée ni aux mesures du gouvernement ni aux fautes des généraux hongrois; elle a été amenée par la prépondérance de forces des deux empereurs alliés. Dans toutes les rencontres ils étaient trois contre un.

Voici, suivant le même journal, le plan que le gouvernement autrichien se proposerait de suivre en Hongrie :

« Les conservateurs de la haute noblesse qui tiennent leurs réunions à Carlsbad, ont réussi à persuader au ministère, qu'au fond la Hongrie est toujours restée loyale, que sa résistance n'avait été provoquée que par le parti démocratique, et ils ont fait de Kossuth le bouc émissaire du pays, en se posant eux-mêmes comme les soutiens les plus solides du trône. Les magnats ne tendent naturellement qu'à la restauration complète de leurs privilèges, mais le gouvernement a encore un autre but : c'est celui de faire de la Hongrie un boulevard de l'absolutisme qui serve à contenir et à détourner le courant démocratique qui a déjà sapé les fondements de l'autorité dans beaucoup de provinces.

» La Hongrie, par la force traditionnelle de ses populations, serait comme l'arsenal où on puiserait les armes nécessaires pour tenir en respect les autres parties de la monarchie. C'est ainsi que le système gouvernemental, s'identifiant avec le parti aristocratique, s'assure en même temps l'alliance de la Russie, qui ne peut désirer la chûte d'un boulevard établi contre le libéralisme de l'Occident, et, en même temps, restreint les éléments révolutionnaires en Hongrie aux seules forces du parti démocratique. »

ALLEMAGNE.

La *Correspondance lithographiée* de Berlin contient les lignes suivantes sur le projet de la Russie et de l'Autriche, relativement à la question allemande :

Il est probable que la diète de l'Etat fédéré ne se réunira qu'au mois de novembre. Elle aura son siège à Erfurt. M. de Radowitz y représentera le gouvernement prussien et la présidera. Le ministère n'ira pas à Erfurt. On assure que les négociations entre le gouvernement prussien et l'Autriche, ont provoqué les propositions suivantes de la part du cabinet impérial : la Prusse et les Etats qui s'uniront à elle, formant une confédération du Nord, concluront avec l'Autriche et les Etats méridionaux qui s'uniront à cette dernière, formant une confédération du midi, une alliance par laquelle les Etats allemands conserveront entre eux les rapports établis par l'acte fédéral de 1815, tandis que le nord de l'Allemagne aura une liaison plus intime avec la Prusse, et le sud avec l'Autriche. Cette proposition du gouvernement autrichien, paraissant témoigner que l'Autriche est disposée à se rapprocher de la Prusse, vient, dit-on, d'un refroidissement entre le cabinet de Vienne et celui de Saint-Pétersbourg.

Rien ne transpire sur l'accueil qu'a trouvé cette proposition à notre cour.

Le ministère s'occupe de projets qui seront soumis à la prochaine diète de l'empire; entre autres, d'un système de douanes et de monnaies et d'un projet d'organisation de l'armée.

ANGLETERRE.

M. Feargus-O'Connor, membre du parlement, vient de publier dans le *Northern Star*, une adresse aux classes laborieuses. Cet article se termine ainsi :

« Avez-vous pensé à ce *grand fait*, que la reine et la famille royale, avec les nobles occupant les emplois publics, que [illegible] pensionnaires, et une grande portion de l'aristocratie, vivent d'ivrognerie, de débauches, de prostitution, d'immoralité et de dissipations de la nature la plus révoltante? Savez-vous que si vous demandiez pendant trois mois seulement cette chose [illegible] propre sort, le pouvoir du gouvernement et la destinée des despotes étrangers seraient entre vos mains? Ici, encore, nous avons cette maxime : « Ce qui est l'affaire de tout le monde n'est l'affaire de personne; » mais lorsqu'une large majorité découvre ce fait que, par son inconduite et son immoralité, une petite minorité la gouverne, cette majorité reconnaît qu'elle fait fausse route.

» Travailleurs, je vous ai donné mon opinion sur le résultat probable des révolutions étrangères, et je vous ai répété mille et mille fois, que les classes laborieuses ont toujours été les premières à souffrir d'une révolution matérielle, qui transfère simplement le pouvoir des mains d'un parti dans celles d'un autre parti, le premier objet du parti victorieux, étant de détruire la force qui l'a créé, tandis que l'effet d'une révolution intellectuelle est de transférer le pouvoir des mains de l'oisif et de l'impuissant, entre celles de l'homme industrieux et intelligent. Vous êtes maintenant les plus instruits de l'Europe en ce qui touche la politique et son application au développement fécond des ressources nationales, dans des vues nationales, et non plus au profit d'une caste; et si, par apathie, par trahison ou par folie, l'opportunité de l'action vous est enlevée, n'en accusez que vous seuls et non

» Votre fidèle ami,

» FEARGUS O'CONNOR. »

Revue des départements.

Les nouvelles des départements annoncent que la moisson est à peu près terminée dans toute la France et qu'elle est, en général, riche et de bonne qualité. En normandie, dans le rayon cauchois, elle est magnifique. Dans certaines parties de cette contrée, l'abondance des pommes de terre est telle qu'on n'en propose aucun prix acceptable.

BORDEAUX. — La *Tribune de la Gironde* revient sur le Congrès de la paix dans un remarquable article dont nous ne pouvons nous dispenser de citer quelques extraits :

« Avant d'être une science, le socialisme est un sentiment.

» C'est l'éternelle aspiration de l'humanité vers le règne de liberté, de justice et de bonheur, promis aux hommes sur la terre par Jésus.

» Sondez toutes les révolutions qui ont agité les peuples, — révolutions politiques, révolutions sociales, révolutions religieuses, — et vous trouverez au fond de toutes cette inspiration invincible vers ce que l'Evangile appelle le règne de Dieu.

» Aujourd'hui toute intelligence large qui a compris, dans l'étude de l'histoire, le développement progressif et logique de l'humanité; tout cœur aimant que n'a point perverti le vieux dogme du Dieu méchant, de la déchéance de l'homme, de la damnation terrestre et de la damnation éternelle, se rallie à l'idée sociale, à la croyance d'un avenir fraternel, à la recherche des voies de réalisation de cet avenir. »

Arrivant au discours prononcé par M. Victor Hugo, la *Tribune* se demande :

« Avons-nous eu raison de ne pas désespérer du grande poète?

» L'alliance est-elle rompue entre le romancier qui réclamait l'abolition de la peine de mort, et les hommes qui ont repoussé l'amnistie, ratifié les transportations sans jugement sérieux, sans enquête contradictoire, proscrit leurs collègues de la gauche? Entre l'auteur du *Roi s'amuse* demandant l'abolition de la censure et la liberté de l'art, et les hommes qui ont suspendu les journaux? entre le poète qui avait chanté en 1830 la victoire du peuple, qui dans ses livres et dans ses drames avait protesté contre les iniquités sociales, les préjugés et les flétrissures imméritées, et les hommes qui repoussent toute amélioration, nient tout progrès, raillent tout dévouement maintiennent toute misère?

» Le lien qui unissait la gloire à la honte, le génie à l'impuissance, la foi à l'égoïsme, est-il brisé aujourd'hui? »

Puis, après avoir cité le passage de son discours où Victor Hugo dit que *la loi de Dieu n'est pas la guerre, mais la paix*, le journal démocratique de la Gironde s'écrie :

« Oui, la loi de l'humanité, c'est la loi de Dieu, c'est la loi de la paix, c'est aussi, et pour cela, la loi de bonheur!

» Oui, d'un continent à l'autre le bien-être sera un jour donné à tous par le travail.

» Oui, pour atteindre ce but, qui est le but de Dieu, il faut faire pour le travail ce que l'on a fait jusqu'ici pour la guerre : donner à l'amour ce que l'on a donné à la haine; organiser la production au lieu d'organiser la destruction.

» Oui, en parlant ainsi, M. Victor Hugo a dit vrai; mais M. Victor Hugo, en parlant ainsi, été socialiste.

» Pour les *honnêtes gens*, M. Victor Hugo doit être aujourd'hui un rêveur et un anarchiste.

» Eh bien! que M. Victor Hugo, le rêveur et l'anarchiste, demande à la science sociale les moyens de réaliser cet ordre nouveau, cet ordre de liberté, de justice et de bonheur, cet ordre de paix et de fraternité qu'il comprend être le but assigné à l'humanité; qu'il monte à la tribune de la Législative, instruit par l'étude de ce siècle, déclarer, au nom des souffrances populaires, qu'il est bien temps de songer un peu au problème de la misère et du travail, qu'il appuie les essais socialistes, les réformes urgentes proposées par la démocratie, l'abolition des impôts qui pèsent sur les pauvres, la réduction des dépenses exorbitantes d'une politique de peur et d'imprévoyance.

» Le peuple, comme le père de famille de l'Evangile, accueille les ouvriers de la dernière heure.

» La République démocratique ne bannit pas les poëtes, comme la République de Platon.

» M. Victor Hugo peut encore faire oublier ses faiblesses et ses inconséquences.

» Mais qu'il y songe ! la lumière s'est faite, et tous comprennent qu'il n'y a plus en France et en Europe que deux partis, — le parti de l'égoïsme et le parti de la fraternité. Que M. Victor Hugo se range franchement donc dès aujourd'hui sous la bannière de la phalange démocratique ; hésiter plus longtemps serait faire douter de sa bonne foi ou de la fermeté de son caractère. »

Nous applaudissons de tout notre cœur aux éloquentes paroles de notre confrère de Bordeaux. Oui, — et nous n'avons cessé de le répéter, — la vraie, la seule démocratie c'est le socialisme.

DORDOGNE. — La *Ruche de la Dordogne* qui a été saisie *huit fois* depuis le 13 juin, avait à répondre le 29 août à l'accusation d'offense contre l'Assemblée nationale. Après le réquisitoire plein de violence du ministère public, le citoyen Alexandre Dufraisse, gérant, a été condamné à six mois de prison et 3 000 francs d'amende, malgré l'éloquente plaidoirie du citoyen Marc Dufraisse, représentant du peuple.

La *Ruche* a encore *quatre* procès à vider. On dirait un parti pris de tuer la presse démocratique.

HAUTES-PYRÉNÉES. — Nous avons reçu ce matin à la fois les numéros 65, 67, 69 et 70 du *Démocrate des Hautes-Pyrénées*. Ce journal a eu à souffrir toutes les persécutions à l'usage ordinaire de la réaction. Le numéro 65 contient la profession de foi du *Démocrate*, renouvelée sous ce titre : « Ce que nous voulons. » Ses vœux sont ceux qu'a émis le congrès de la presse démocrate-socialiste de Paris.

Le *Démocrate des Hautes-Pyrénées* paraît à Bagnères-de-Bigorre.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — L'hôpital militaire de Marseille a été envahi par le choléra. Déjà on y a compté 30 cas sur lesquels 25 ont succombé. La vivacité avec laquelle la maladie a fait invasion dans cet hôpital ne doit inquiéter nullement la population, car il est à remarquer que l'épidémie s'est *exclusivement portée sur les hommes de l'armée d'Italie, déjà épuisés par les fièvres*, les blessures et les fatigues, et que pas un soldat des corps de la garnison n'a encore été atteint.

(*Courrier de Marseille.*)

Toulon, 29 août. — Les vapeurs *le Véloce* et *le Sané* ont apporté 300 malades de l'armée d'Italie, et l'on en attend encore un assez grand nombre par les vapeurs le *Cerbère* et *le Grégeois*, parti ces jours derniers pour Civita-Vecchia.

Nos hôpitaux sont encombrés ; outre les malades ordinaires, l'établissement de Saint-Mandrier et l'hôpital militaire ont reçu 1 000 officiers, sous-officiers et soldats de l'armée d'Italie. Nous apprenons que l'hôpital militaire de Bastia (Corse) est également encombré.

LOIRET. — Un incendie, dont la cause est attribuée à la malveillance, a éclaté dans les forêts de l'État, près la route de l'étang d'Orléans, au point où cette route se joint au Chat-Sauvage. L'endroit dépend de la commune de Bouzy, canton de Châteauneuf-sur-Loire.

Le feu a été mis en outre, au même instant, à la bifurcation que forment la route de l'étang d'Orléans et celle de Briare, toutes deux de la même commune.

ILLE-ET-VILAINE. — *Les gardes mobiles sont-ils justiciables des conseils de guerre?* — Le conseil de révision de la 15e division militaire, appelé à statuer sur le pourvoi du garde mobile Louis Crochet, condamné par le conseil de guerre à cinq ans de fers, pour insultes et menaces envers un supérieur, a cassé le jugement du conseil de guerre pour cause d'incompétence. Le conseil de révision a pensé que, malgré l'arrêté du 24 janvier 1849, qui réorganise en plusieurs points l'administration et la police de la garde mobile, certaines dispositions du décret du gouvernement provisoire, du 26 février 1848, n'ayant pas été rapportées formellement par une loi, sont encore applicables aux gardes mobiles ; et parmi ces dispositions, il s'en trouve une qui les soustrait à la juridiction militaire, et les rend seulement justiciables des conseils de discipline de leurs bataillons respectifs.

LOT. — Ce matin, dit l'*Echo de Vésone* du 31, quatre compagnies du 35e de ligne ont quitté précipitamment Périgueux pour se rendre à Cahors, où, dit-on, des troubles très graves ont éclaté à l'occasion de la perception de l'impôt des 45 centimes. Un détachement du 75e de ligne, en garnison à Nîmes, et deux escadrons d'un régiment de chasseurs caserné à Montauban, ont été également dirigés sur le lieu des désordres.

Deux compagnies du 72e de ligne, en garnison à Saintes, arriveront très incessamment dans notre ville pour remplacer les compagnies qui sont parties ce matin pour Cahors.

HÉRAULT. — L'*Indépendant du Midi* a été condamné, samedi matin 25, à deux mois de prison et mille francs d'amende. Le même jour, il a subi un second procès, suivi d'un acquittement pour le journal, et d'une condamnation pour l'auteur de l'article incriminé. Enfin, lundi dernier, troisième procès, nouvelle condamnation à 120 fr. d'amende et aux frais.

Total : en deux jours, trois procès, deux mois de prison, 1,120 fr. d'amende, 112 fr. du dixième en sus, et les frais judiciaires de quatre comparutions, sans compter les frais et pertes causés à l'administration du journal.

NIÈVRE. — Nous lisons dans le *Journal de la Nièvre* :

« Le tribunal correctionnel de Château-Chinon, sur la poursuite du ministère public, vient de condamner à un mois de prison et à 200 fr. d'amende M. Duvivier, rédacteur du journal le *Bien du Peuple*, pour propos outrageants tenus par celui-ci, dans un café de Luzy, contre le président de la République. »

FAITS DIVERS.

La cour d'appel de Paris vient de rendre un arrêt qui intéresse une grande partie de la garde nationale de Paris.

Avant février 1848, le sieur Ameline faisait partie d'une compagnie d'élite de la 7e légion. Après la révolution, et en vertu des décrets du gouvernement provisoire, il a été reversé dans la 3e compagnie du 1er bataillon. Désarmé après les premiers jours de juin 1848, il avait cessé de monter la garde.

Le 13 juin dernier Ameline se rendit à la manifestation, revêtu de son uniforme de garde nationale.

Dénoncé pour ce fait, Ameline fut arrêté, traduit en police correctionnelle et condamné à une année d'emprisonnement pour délit du port illégal d'un uniforme qui ne lui appartenait pas.

Ameline s'est rendu appelant de ce jugement. Devant la cour, Ameline a été défendu par Me Jacob, avocat, qui a pris et développé les conclusions suivantes :

» Attendu que l'art. 259 du Code pénal ne punit que toute personne ayant porté un costume qui ne lui appartiendrait pas ;

» Attendu qu'il est constant qu'Ameline appartient à la 3e compagnie du 1er bataillon de la 7e légion, laquelle n'était point licenciée au moment du 13 juin 1849 ;

» Qu'ainsi Ameline, ayant le droit de porter l'uniforme de garde national, l'art. 259 ne saurait lui être applicable ;

» Attendu que le fait de porter cet uniforme, hors des cas déterminés par la loi spéciale du 22 mars 1831, notamment par l'art. 7, n'est puni ni réprimé par aucune loi pénale ;

» Que d'ailleurs la connaissance de ce fait n'appartient point aux tribunaux ;

» Mettre le jugement dont est appel au néant ; renvoyer Ameline purement et simplement des fins de la plainte. »

La cour, sous la présidence de M. Delahaye, et sur les conclusions conformes de M. l'avocat-général Metzinger, a rendu, le 25 août, un arrêt conçu à peu près dans ces termes :

« Considérant qu'il résulte des documents transmis par M. le commandant général de la garde nationale du département de la Seine, Ameline était inscrit au rôle du service ordinaire de la 7e légion ;

» Qu'aucune décision régulière du conseil de recensement n'a ordonné sa radiation des contrôles ;

» Qu'ainsi Ameline ne peut être passible du délit qui lui est reproché ;

» Infirme le jugement dont est appel ; décharge Ameline des condamnations contre lui prononcées et ordonne qu'il sera mis en liberté sur-le-champ. »

— Suite de la liste des jurés de la haute cour :

Côte-d'Or. — M. Court, de Précy-sous-Thil.

Gard. — M. Pépin-Barbut, maire de Pont-Saint-Esprit.

Hautes-Pyrénées. — M. Vaqué aîné, d'Anla. Le premier nom sorti était celui de M. Achille Fould, dont les fonctions de représentant du peuple sont incompatibles avec celles de juré.

Nièvre. — M. Girerd.

Sarthe. — M. Rigault-Beauvais.

— Lundi, dans la matinée, dit le *Courrier de Marseille*, le bateau à vapeur le *Charlemagne*, appartenant à la compagnie Bazin-Périer, a ramené d'Oran, dans nos murs, la commission nommée pour l'inspection des colonies agricoles de l'Algérie. Les membres de cette commission ne se reposeront que peu d'heures à Marseille ; ils se rendent à Paris. M. Louis Raybaud, est chargé du rapport que la commission doit présenter au gouvernement sur les faits observés par elle en Algérie.

— Le président de la République se propose d'aller, vers la fin du mois de septembre, visiter nos principaux arsenaux et nos chantiers maritimes.

(*Océan*, de Brest.)

— On sait qu'il était sérieusement question dernièrement de faire rentrer une partie de l'armée d'Italie. Tout annonce qu'il y a eu contr'ordre, ainsi que l'indique notre correspondance. Un fait certain, c'est que trois batteries d'artillerie qui étaient sur le point d'effectuer leur retour en France, ont reçu de nouvelles instructions qui leur prescrivent de différer leur départ. (*Le Toulonnais.*)

— On a annoncé depuis plus d'un mois que la République dominicaine de l'île d'Haïti avait envoyé offrir son annexion à la France, et avait annoncé qu'en cas de refus elle se livrerait à l'Angleterre. On se demande si le cabinet a répondu à cette offre ; mais comme l'agent chargé d'apporter cette demande est encore à Paris, on a lieu de croire qu'il n'a encore reçu aucune réponse catégorique.

— Un nouvel accident est arrivé sur le chemin de fer de Château-Thierry à Epernay : un ouvrier, au moment où un convoi arrivait, a eu l'imprudence de passer entre deux wagons encore en mouvement ; pris entre ces deux wagons comme dans un étau, il est demeuré là dans la position verticale jusqu'à ce qu'ils eussent été remis en marche ; ce n'est qu'à ce moment que son cadavre, devenu libre par la disjonction des wagons, est tombé sur la voie et qu'on l'a relevé. (*Guetteur de Saint-Quentin.*)

— La princesse Marie de Bade, cousine du président de la République, et M. de Larochejacquelein, représentant du peuple, ont passé à la station de Valenciennes, se rendant à Paris. M. de Larochejacquelein arrive d'Ems, où se trouve en ce moment le comte de Chambord. (*Courrier du Nord.*)

— On lit dans la *Revue de la Marne* :

« Il y a déjà plusieurs années que des spéculateurs parisiens viennent à cette époque acheter les fruits des campagnes des environs de Verdun pour les confiseurs de la capitale et l'Angleterre. Ce genre d'exportation a pris aujourd'hui une extension vraiment incroyable. Un service régulier est établi par les sieurs François René, Gaulon, Cerf et Lepage, et tous les jours, ces messieurs expédient sur Paris six à sept mille kilogrammes de mirabelles ou reines-claudes achetées dans les seuls villages de Watronville, Ronvaux et Haudiomont. »

— Un accident qui eût pu avoir des conséquences graves et qui a tourné presqu'au comique, défraie les conversations des verdurières du marché Saint-Amé, à Douai. Qui n'a pas remarqué au coin de la ruelle des Moudreurs, en face de la porte cochère de M. Thurin, une vieille maison de construction espagnole, qui semble ne pouvoir plus se soutenir. Un antiquaire se mettrait à genoux devant sa façade, mais désormais gageons que plus d'une ménagère allant à la provision la regardera avec une certaine inquiétude. Deux hommes en habitent le rez-de-chaussée. La nuit dernière, ils étaient profondément endormis quand un grand bruit les réveilla ; et l'un d'eux de s'écrier : « il faut qu'un chariot joliment lourd passe près d'ici ; on dirait que tout danse et va s'écrouler. » Ils se rendorment, ignorant qu'ils sont *suspendus sur l'abîme*, car le plancher venait de descendre sans permission au fond de la cave. Nos deux dormeurs restaient tranquillement étendus dans leur lit, que deux ou trois gittes plus solides que les autres retenaient encore. Mais le petit jour arriva, il fallait se lever. Le plus matinal descend du lit et s'en va immédiatement rejoindre *dans le gouffre* les débris du plancher. L'autre, averti par cette chute, se lève avec précaution pour aller à la découverte de son compagnon. Tout s'éclaircit. Nous n'avons à enregistrer, fort heureusement, que des contusions sans gravité. La morale de cette historiette c'est que les antiquités et surtout les vieilles maisons sont des curiosités qu'on peut admirer, mais dont on ne doit pas se servir.

— Une pauvre bonne vieille, la femme Bougon, était traduite hier devant le tribunal de police correctionnelle (8e chambre), sous la prévention de mendicité ; elle est très proprement vêtue, et son langage, ses manières, semblent trahir une ancienne habitude d'une honorable aisance.

M. le président, à la prévenue : Vous paraissez être dans une position qui vous dispense d'avoir recours à la charité publique. Comment se fait-il donc qu'on vous ait surprise dans la rue tendant la main aux passants?

La femme Bougon, pleurant à chaudes larmes : Hélas ! Monsieur, vous avez bien raison ; j'étais autrefois au-dessus du besoin, mais maintenant je n'ai plus mes chers protecteurs.

M. le président : Je comprends à votre âge, qu'il ne vous soit plus possible de travailler pour gagner votre vie.

La femme Bougon : Avec ça surtout que depuis longtemps mes pauvres chers protecteurs m'en avaient fait perdre l'habitude, car ils étaient si heureux de pourvoir à tous mes besoins.

M. le président : Quels étaient donc ces protecteurs si tendres et si bienveillants pour vous?

La femme Bougon, pleurant plus fort : C'étaient mes deux fils, deux beaux jeunes gens que j'avais élevés avec tant de soin et qui m'en récompensaient si bien.

M. le président : Et vous avez eu le malheur de les perdre tous les deux?

La femme Bougon, se signant : Le bon Dieu a voulu me les prendre tous les deux le même jour dans la terrible bataille de juin : l'un servait dans la mobile et l'autre dans la ligne. Ils ont été tués à la barrière Fontainebleau (sensation.) ; je les pleurerai toujours, mes deux chéris d'enfants.

Un monsieur, présent à l'audience, déclare au tribunal qu'il connaît parfaitement la femme Bougon, qui est, comme lui, du département de l'Orne, et il prend l'engagement d'intéresser ses compatriotes en faveur de la prévenue.

Le tribunal renvoie la pauvre mère des fins de la plainte. (*Gazette des Tribunaux.*)

— Le *Républicain de Vaucluse* raconte l'anecdote suivante :

« Les étudiants, avant de prendre, eux aussi, leurs vacances, viennent de tendre à l'impartialité de la police de M. Carlier un piége fort spirituel, dans lequel elle est tombée avec un rare empressement. On sortait du bal, il faut l'avouer, et l'on était assez disposé à rire.

» Une nuée d'agents de police courait le boulevards ; quelques jeunes étudiants proposèrent de leur faire subir une innocente mystification, ce qui fut acceptée de grand cœur.

» On se mit donc en devoir d'éprouver l'énergie des convictions républicaines de la milice Carlier.

» La bande joyeuse se partage en deux parties : l'une suit une contre-allée du boulevart Montparnasse et crie à gorge déployée : A bas la République ! Les agents regardent, et, avec une bonhomie inaccoutumée, laissent passer, en disant : Ces enfants, ils sont gais.

» Cependant, l'autre partie des étudiants suivait l'allée opposée, et à ce cri : A bas la République, elle répond avec beaucoup d'ensemble et d'énergie : Vive la République ! Ceci parut bien moins sonnant aux soutiens de l'ordre, et, retrouvant les bonnes traditions, ils s'élancent sur les factieux et les dispersent aux grands rires de tous, qui se rejoignent, et, cette fois, avec une parfaite unanimité, font retentir les airs à la face des sergents de ville étonnés, d'un formidable cri de VIVE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ! »

— On lit dans le même journal :

« Ces jours derniers, un enfant des hospices, âgé de 7 mois et placé en nourrice chez la femme Martin, à Malaucène, a été dévoré par un cochon qui lui a mangé les deux mains, une oreille et une partie de la figure ; cet enfant avait été laissé à la garde d'un autre enfant de deux ans.

— On lit dans le *Républicain de Loir-et-Cher* :

« Une imprudence malheureusement trop fréquente vient d'avoir les conséquences les plus déplorables.

» M. X..., capitaine au 64e, était arrivé depuis peu dans notre ville avec sa femme et sa fille. Vendredi dernier ils couchaient pour la première fois dans l'appartement qu'ils avaient loué rue Chambourdin. Le chocolat préparé pour le déjeuner du samedi n'ayant pas été consommé pour quelque motif que ce fût, resta dans une casserole de cuivre, qui fut remise sur le fourneau dimanche matin. Quelques heures après le déjeuner, M. X..., sa femme et sa fille furent pris de vomissements et de coliques, qui décelèrent un empoisonnement par le cuivre. Mlle X... succomba la première ; sa mère la suivit bientôt : elle a été enterrée lundi matin, et M. X... lui-même est dans un état presque désespéré. »

REFUS ET AUTORISATION DE SÉPULTURE. — Il y a un peu plus de quinze jours, un cercueil n'ayant pour tout cortège que des parents, des amis et des sergents de ville, était conduit au cimetière de la Madeleine.

C'était le corps d'un suicidé qu'il contenait.

Avant-hier, une longue file de pauvres portant des cierges, un clergé nombreux, la croix en tête et assisté de chantres à la voix éclatante, accompagnaient un autre cercueil.

C'était également le corps d'un suicidé que l'on conduisait en terre.

Le premier de ces deux morts était un pauvre ouvrier typographe, nommé Débailleux, qui, dans un moment d'aberration, s'était attaché pieds et mains aux pieds et mains de sa maîtresse, et s'était jeté dans le *Gouffre*. — M. le docteur Bédor a attesté la situation d'esprit dans laquelle avait dû se trouver l'asphyxié.

Le second était le fils de M. L... P..., dont nous regrettons de réveiller les chagrins, à l'occasion de ce parallèle, — homme riche et considéré par beaucoup de personnes influentes. — M. L... fils, s'est brûlé la cervelle pendant la nuit. Pourquoi, alors qu'il avait en perspective aisance, position heureuse, avenir sans obstacle, présent sans soucis, sans chagrins? — Là, comme dans le fait de l'ouvrier typographe, il y a eu évidemment folie, accès d'aliénation ou de fièvre cérébrale ; — sur l'attestation du médecin, M. L... a obtenu les prières de l'église, un service de première classe, pour lequel tentures et oraisons ont été déployées dans tout leur éclat.

Pourquoi cette différence?

Ce qu'on n'a pas fait pour l'ouvrier compositeur, on l'a fait pour le fils du riche entrepreneur ; et le public a bien senti tout ce qu'il y avait de contraire aux règles de l'égalité devant la mort, dans cette contradiction à si court intervalle ; le clergé lui-même a eu la conscience de ce qu'il a fait ; il devinait le sentiment de tous, car il a dû se placer sous l'assistance de la police et de la gendarmerie.

La religion, obligée de requérir main forte, et de substituer au respect des populations, la crainte du gendarme, est la plus cruelle punition qui puisse avoir été infligée au clergé. (*Progrès de l'Aube.*)

CONJURATION D'IMAGES LÉGITIMISTES A LA FOIRE DE BLOIS. — On lit dans le *Républicain de Loir-et-Cher* :

« Notre champ de foire, si vivant, si animé chaque année, est presque désert aujourd'hui, grâce au choléra.

» Nous annonçons aux peureux qu'ils perdent beaucoup à ne pas venir à la foire ; ils y verraient un spectacle merveilleux et touchant ; ils y verraient non-seulement de mirobolants polichinelles et des farceurs émérites, mais de plus M. le comte de Chambord sous toutes les formes qu'il soit permis à une imagination féconde d'inventer ; à pied et à cheval, en ivoire et en peinture, sur papier fort et sur papier fin découpé, avant la lettre et après la lettre ; ils y verraient Mme la comtesse de Chambord, qu'on est parvenu à rendre charmante ; ils y verraient des broches (Ah ! mesdemoiselles, accourez vite et n'ayez pas peur du choléra, qui n'est plus méchant), oui, des broches surmontées d'un petit drapeau blanc, sur lequel sont gravés ces mots : *Madame! votre fils est mon roi* ; ils y verraient de jolies images représentant une ancre surmontée d'une fleur de lys avec ces mots si doux aux cœurs *bien pensants* des messieurs et des dames *comme il faut : La France l'attend !*

» En attendant, on essaie par de petits moyens à rendre le fils de Henri IV populaire ; on conjure au moyen des images ; on met M. le comte et Mme la comtesse de Chambord à côté de la boutique à treize sous, en compagnie des éteignoirs, des plateaux et des bobèches. Si la République tient contre cette conjuration-là, il faut qu'elle ait l'âme chevillée dans le corps. »

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Aujourd'hui dimanche, à sept heures et demie du soir, septième concert populaire donné par les associations ouvrières. Entre les deux parties, magnifique *tombola*. Prix d'entrée : 30 cent. ; tribunes, 50 cent.

VARIÉTÉS.

A la Commission des Trente (1).

QUESTION DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE.

IV.

M. GUSTAVE DE BEAUMONT.

(Suite et fin.)

Quelques chiffres et les projets de M. de Beaumont passeront à l'état de château en Espagne.

Il y a deux mois M. Moreau de Jonnès, — on ne récusera pas son autorité, — communiquait à l'Académie des sciences morales et politiques des documents statistiques *officiels*, sur les bureaux de bienfaisance et les hopitaux et hospices.

En 1846, le total de ces deux services montait à la somme de 87,458,678 fr.

M. de Jonnès ajoutait avec raison : « Une
» grave observation dont la vérité est évidente
» pour tous le monde, c'est que les TRENTE MIL-
» LIONS D'HABITANTS DE NOS CAMPAGNES ne par-
» ticipent à cette richesse (des 87 millions) QU'IM-
» PERCEPTIBLEMENT. Ce sont les 5 à 6 mil-
» lions d'habitants des villes et *surtout* des gran-
» des cités, qui l'absorbent presque totalement ;
» circonstance fort importante puisqu'elle change
» entièrement sa répartition et SEXTUPLE la quote
» part de chacun. »

Circonstance en effet fort importante, et dont vous comprendrez parfaitement la portée, monsieur de Beaumont, en vous l'analysant de la manière suivante :

La charité légale procure annuellement 87 à 88 millions aux pauvres de toute la France ;

Cette somme n'est répartie que sur le *sixième* de la population ;

Les ÉLUS de cette répartition reçoivent *six* fois plus qu'ils ne devraient si la répartition était générale ;

Ces élus, à Paris, dans les bureaux de bienfaisance, reçoivent *cinq* centimes par jour, et des soins, dans les hôpitaux, en cas de maladies qui équivalent en moyenne à 30 ou 40 fr. ;

Or, si les élus de la charité légale reçoivent *six* fois plus qu'ils ne devraient recevoir, et si ce qu'ils reçoivent est d'une *si faible importance*, il s'ensuit, que pour venir tant soit peu en aide aux trente millions d'habitants de nos campagnes il faudrait au moins sextupler la somme des 87 à 88 millions ci-dessus : soit CINQ CENT VINGT-DEUX A CINQ CENT VINGT-HUIT MILLIONS de francs.

L'argument est péremptoire. Nos concitoyens des campagnes ont droit, autant que nos concitoyens des villes aux secours de l'État.

(1) Voir les numéros des 28, 30 août et 1er septembre 1849.

Où trouverez-vous ce demi-milliard, monsieur de Beaumont?

N'allez pas le demander à l'*équilibre* de M. Thiers, et surtout n'oubliez pas que nous n'avons traduit, en chiffres, que le premier chapitre de votre programme.

Bref, pour mettre en pratique d'une manière juste et rationnelle votre projet, monsieur de Beaumont, il faudrait par an quelque chose comme DEUX MILLIARDS.

Où est le novateur qui a promis *deux* milliards de *rente* d'assistance au peuple? Nous le cherchons en vain.

Dans quel camp se trouvent donc les utopistes? Mettez la main sur votre cœur et prononcez!

Or, comment les hommes d'une certaine valeur, comme vous, monsieur de Beaumont, peuvent-ils se tromper si grossièrement sur des questions qui ont été l'étude de toute leur vie, sur des questions qui peuvent facilement se traduire en chiffres?

La réponse est facile.

Parce qu'on prend la question à rebours.

Parce que, tout en déplorant les effets de la misère, on ne remonte pas à la cause.

Parce qu'on borne ses recherches à de vains palliatifs, au lieu d'avoir recours à des remèdes héroïques et puissants.

Or, la cause de la misère, monsieur de Beaumont, se retrouve tout entière dans la mauvaise ordonnance générale des travaux; travaux de l'intelligence ou travaux des bras; — dans le gaspillage des forces de l'homme, des animaux, des moteurs de toute espèce; — dans une production insuffisante décimée par des pertes de tout genre; — dans la mauvaise répartition des fruits du travail; — dans le monopole banquier.

Un travail bien ordonné produirait nécessairement l'aisance générale.

Un travail mal ordonné produit fatalement, — nous en sommes témoins, — la misère presque générale.

Depuis la nuit du 3 août 1789 nous possédons la liberté du travail, qu'a-t-elle produit cette liberté en *soixante* années?

La dure nécessité, — vous le reconnaissez, monsieur de Beaumont, — de donner au peuple un très grand nombre d'institutions de bienfaisance, dont l'ensemble porterait la liste civile de la misère à deux milliards par an.

Donc la liberté du travail n'est pas et ne peut pas être, comme vous l'avancez, la VÉRITABLE organisation du travail.

Donc, tant que vous n'aurez pas trouvé une meilleure ordonnance du travail, la misère vous maîtrisera, vous tyrannisera, vous perdra.

Donc, il y a mieux à faire. Cherchez et vous trouverez. Le prince de Polignac était sur la voie lorsqu'en disant « qu'il avait conçu un plan large d'*émancipation des communes*, » il ajoutait: « Je procéderai avec ordre, je commencerai par l'organisation de la commune, BASE NATURELLE DE TOUTE ORGANISATION SOCIALE. »

La commune, en effet, est quelque chose de limité, de connu, de tangible, que l'on peut embrasser d'un seul coup d'œil.

Ce n'est plus « l'Océan sans rivages, un sujet sans limites, où l'imagination et l'esprit se perdent. »

Le travail ou la production de la commune peut être mesuré et compté à chaque heure du jour; pas de mirage trompeur, rien d'incertain, de hasardé; les questions s'y traduisent en chiffres. On sait d'où l'on vient, on connaît où l'on va. Agriculture, industrie, commerce, sciences et arts, production et consommation de la matière, ou de l'esprit, rien n'est livré aux chances incertaines des besoins mal définis, mal calculés, applicables à une nation entière de 35 millions de personnes.

L'absurde et inique calcul des moyennes générales des économistes optimistes, de l'école de M. Charles Dupin, disparaît.

Chaque homme vaut une UNITÉ, distincte et séparée; il compte et n'est plus absorbé, comme *fraction*, dans un grand tout, image du chaos.

Production et consommation s'équilibrent. Le travail garantit la vie, la misère disparaît.

Certes, la France n'est pas à la veille d'improviser une transformation générale aussi désirable. Cependant lancée dans la voie nouvelle de l'organisation de la commune et des réformes financières et administratives, quelques années suffiraient, A LA PUISSANCE PRODUCTIVE DE LA FRANCE, pour faire disparaître les plus hideuses plaies de la misère et amener l'ère de l'aisance générale.

Voilà l'idéal, mais, pour l'atteindre, il faut vouloir et vouloir fortement.

V.

Nous venons de tracer rapidement les illusions financières, les écarts évangéliques, les impossibilités économiques dans lesquels se sont lancés MM. Thiers, de Montalembert et de Beaumont, à propos de la question de l'assistance et de la prévoyance publiques, sous le triple rapport politique, religieux et économique.

Nous ne pousserons pas plus loin notre analyse; mais nous nous demanderons si la *Commission des Trente* accomplira une œuvre glorieuse et durable.

Hélas! il est douloureux de le prévoir, la *Commission des Trente* ne résoudra aucune grande question économique ou sociale.

Elle manque de foi, de principe, d'initiative: esclave du passé, elle refusera de sonder l'avenir, et laissera le présent, à peu près, dans le *statu quo*.

Une très faible minorité, deux ou trois voix seulement, s'élèveront de son sein pour chercher à dissiper les ténèbres; elles ne trouveront pas d'écho et se perdront en vains murmures.

Les Bureaux, dans leur crainte de toute innovation, l'auront ainsi voulu; n'ont-ils pas repoussé Victor Hugo parce qu'il avait, en magnifique langage, fait briller devant les yeux de l'Assemblée l'idéal du problème à résoudre?

Cependant l'idéal est tout, car l'idéal d'aujourd'hui devient la réalité de demain.

La *Commission des Trente* s'épuisera donc en efforts impuissants: elle fera de l'empirisme comme monseigneur Sibour.

Elle arrivera à formuler une proposition, analogue à celle de l'archevêque de Paris, proposition simple, primitive, patriarcale s'il en fût jamais, mais nulle, comme solution du problème de la misère, aux yeux de la science, de l'économie sociale et de la Loi divine du travail.

Voici la proposition de monseigneur Sibour:

« Le nombre des pauvres formant en temps » ordinaire le dixième de la population, si dix » familles se chargeaient d'une famille, le pro» blème de la misère serait résolu, L'HUMANITÉ » SERAIT CONSOLÉE, LA RELIGION FORTIFIÉE, LA » SOCIÉTÉ SAUVÉE. »

C'est triste.

Paris, 20 juillet 1849.

L'AUTEUR DU BILAN DE LA FRANCE.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nous prions ceux de nos amis qui ont à nous tenir compte du prix d'abonnements servis à eux-mêmes ou à des tiers, d'après leur indication, de nous en faire passer le montant le plus tôt possible. Nous leur recommandons à cet égard, dans l'intérêt de notre service, la plus grande régularité. Les abonnements pour lesquels il n'aurait pas été tenu compte du présent avis cesseront d'être servis à partir du 15 septembre.

Collonges. — M. L. D. — Reçu l'ouvrage. Nous vous prorogeons d'accord.

Mesigny. — M. H. C. — Ab. prorogé jusqu'au 15 octobre.

Lunéville. — M. J. B. — Nous prorogeons votre ab. jusqu'au 30 septembre.

Perpignan. — M. J. R. — Prorogé votre ab. au 31 octobre.

Bois-Saint-Martin. — M. J. fils. — Réparé l'omission. Votre ab. est inscrit jusqu'au 30 novembre.

Saumur. — M. G. C. — On n. remet v. lettre avec les 300 annoncés. N. allons v. rép.

Strasbourg. — M. S. — V. lettre du 29 nous est rem. par M. P. — N. en retirons 401 70. — N. vous rép. après vérif.

Doué. — M. A. B. — Reçu les 8. — Changé l'adr. — D'accord pour le surplus.

Saint-Lô. — M. P. B. — Reçu les 9. — Remerc. — Fait le réab. — Nous ignor. si le T. A. repar. — N. vous adr. l'obj. dem.

Châlon-s.-S. — Mme B. B. — N. prorog. votre ab. jusqu'au 15 octobre.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN:

PARIS	Un an	20 f.,	Six mois	11 f.,	Trois mois	6 f.
DÉP. ET ÉTRANG.	—	[illegible]	—	[illegible]	—	9
PAYS à surtaxe	—	[illegible]	—	[illegible]	—	15

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI:

PARIS, DÉP., ÉTR.	—	[illegible]	—	4	—	2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 6, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS:

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à 9 —	[illegible]	Réclames-notices	[illegible]
Dix fois et plus. —	[illegible]	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 1er septembre 1849.

La rente 5 0/0 a enfin franchi le cours de 90 fr., auquel il semblait, ces jours passés, qu'elle ne pourrait atteindre. Au parquet, on a commencé par 90 f. Cette hausse subite s'explique par la levée qu'on a faite hier de presque toutes les primes au cours de 89-60; elle s'explique encore de la part des spéculateurs par le besoin de rente pour faire liquidation. Il y a des besoins et pénurie de titres, de là la hausse de ce jour; comme aucune nouvelle ne circule, il s'en suit que les cœurs sont livrés uniquement au plus ou moins de besoins des joueurs en liquidation.

Le 3 0/0 et toutes les autres valeurs ont subi le mouvement ascensionnel.

On donnait comme certain que l'emprunt de 6 millions du département de la Seine était accordé à MM. de Rougemont de Lewemberg et Sellière, au cours de 1 040 fr.

Le 5 0/0, ouvert à 90 fr., a fait au plus bas 90 fr., au plus haut 90-50, et a fermé à 90-50.

Le 3 0/0, ouvert à 55-55, a fermé à 55 80.

Les actions de la Banque ont fermé à 2 320 fr., avec 20 fr. de hausse.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	55 50	55 85	55 40	55 85
Cinq 0/0 (Empr. 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Cinq 0/0	89 60	90 15	90 ..	90 40

1er sept. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE

RENTES.			
3 0/0 j. du 22 juin	55 90	Espag. dette active	23 ..
5 0/0 j. du 22 mars	90 50	— — 3 0/0	31 5/8
VALEURS DIVERSES.		— Dette intér.	26 7/8
Banque de France	2320 ..	Naples, récép. Roth.	87 ..
Ob. de la Ville anc.	1250 ..	Romain, emprunt	75 7/2
— — nouv.	1170 ..	Haïti, emprunt	185 ..
— St-Germ. 1842	813 ..	Piémont, emprunt	890 ..
— Versailles	745 ..	— Nouveau	827 50
— Orléans 4 0/0	975 ..	Lots d'Autriche	340 ..
— Nouvelles	960 ..	2 1/2 hollandais	53 ..
— Rouen, 4 0/0	722 50	CHEMINS DE FER.	
— Nouvell., 1849	860 ..	Saint-Germain	410 ..
— Havre j. mars	755 ..	Versailles, r. d.	211 25
— Nouvelles	825 ..	Versailles, r. g.	170 ..
— Marseille	700 ..	Orléans à Paris	760 ..
— Orléans jouis.	465 ..	Rouen	530 ..
— Cert. de Lyon	90 ..	Havre	260 ..
Quatre-Canaux	1090 ..	Avignon-Marseille	225 ..
— Jouissance	80 ..	Bâle	102 50
		Centre	303 ..

Bons du Trésor	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Forges Aveyron	[illegible]	Bordeaux	[illegible]
Monceau-s.-Sambre	[illegible]	Nord	[illegible]
Nord (hauts four.)	[illegible]	Strasbourg	[illegible]
Charbon belges	[illegible]	N[illegible]	303 75
Zinc V.-Montagne	[illegible]	Montér. à Troyes	120 ..
Stolberg	[illegible]	Dieppe Fécamp	175 ..
Mines de la Loire	[illegible]		

FONDS ÉTRANGERS.		BOURSE DE LONDRES du 31 août.	
Belg. 5 0/0 1840	[illegible] 1/2	3 0/0 consolidés	92 1/8
— 5 0/0 1842	[illegible] 1/2	3 0/0 au 11 sept.	92 3/8
— 4 1/2	[illegible]	TAXE DU PAIN.	
— 3 0/0	[illegible] 1/4	1re qualité le kilo	32 c.
— 2 1/2 0/0	47 7/8	2e — —	24
— Banque	[illegible]		
— — 1841	[illegible]		

L'un des gérants: VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 2 septembre.

THEATRE DE LA NATION. — Lundi 3 septembre réouverture.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Chûte de Sejan.
OPÉRA COMIQUE. — La Saint-Sylvestre.
THEATRE-HISTORIQUE. — Le chevalier d'Harmenthal.
VAUDEVILLE. — Une semaine à Londres, 3 Numéro.
GYMNASE. — Quitte pour la peur, Coiffeur et le Perruquier, les Billets.
THEATRE MONTANSIER. — Le Code des Femmes, Deux papas, l'Oiseau.
VARIETES. — Les Caméléons, la Famille improvisée.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Tête-Noire, Etoile du marin.
AMBIGU-COMIQUE. — Le Juif errant.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — Représentations de M. Luguet.
THÉATRE BEAUMARCHAIS (Opéra bouffe). — La Saint-André, le Vieux prix de Rome, le Marin, le Cousin.
DÉLASSEMENTS-COMIQUES. — Un déluge d'inventions.
THEATRE CHOISEUL. — Prix, Bureaux, Intermèdes, Page, Précepteur, tableaux.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 172. Lundi 3 septembre 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.).

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 2 SEPTEMBRE.

Notre examen de conscience.

La vive animosité que nous témoignent certains journaux honnêtes et modérés, le zèle actif des visiteurs que nous avons reçus le 13 juin, les rigueurs exercées dans les départemens contre nos amis, changés de résidence s'ils sont fonctionnaires ou même destitués et privés de pain, tout cela nous oblige à rentrer en nous-mêmes, et à nous demander par quel crime, par quelle apparence de crime nous avons pu motiver tant de haines honnêtes et de fureurs modérées.

Notre conscience nous dit qu'à l'époque où beaucoup d'autres ne croyaient pas les conditions sociales capables d'être sensiblement ni promptement améliorées, nous avons instinctivement protesté contre la misère des travailleurs, la mendicité, la protitution, l'échafaud, la guerre, et que nous n'avons pu, confiants dans la Providence, envisager ces fléaux comme le lot définitif de l'humanité. Voilà notre premier tort.

Notre conscience nous dit encore qu'ardents à chercher les procédés scientifiques capables de régénérer l'humanité, nous avons étudié laborieusement les écrits des hommes qui avaient creusé les questions sociales et qui avaient proposé de nouvelles solutions. Nous nous sommes livrés à cette étude sans aucun intérêt personnel et sans aucun parti pris. Il est résulté pour nous, de la comparaison des divers systèmes, que les écrits de Charles Fourier renfermaient la vérité sociale: que si d'autres avant lui et à côté de lui avaient émis des idées fécondes, sa théorie n'en était pas moins la synthèse la plus complète des vérités nécessaires au salut du genre humain.

Après avoir acquis cette conviction, nous avons eu le tort de la répandre. Stimulés par le spectacle incessant de toutes ces douleurs auxquelles la philosophie, la vieille politique, l'économisme et la théologie n'apportaient aucun remède, nous avons publié partout que le secret des destinées humaines était dans l'Association, dans l'Association appliquée, non pas aux capitaux exploiteurs seulement, non pas à la réunion des bras dépourvus d'avances et de réserves; mais à la combinaison toute puissante *du capital, du travail et du talent*. Nous avons prêché l'association, non pas restreinte à tel ou tel genre de commerce ou d'industrie, mais appliquée à toutes les branches d'activité qui s'exercent dans la commune. *Réalisation de la commune sociétaire*, tel a été notre cri de ralliement. Nous avons employé sans relâche la parole et la plume à nous créer des complices, à grouper des hommes disposés à faire un essai capable, en cas de succès, de régénérer graduellement la société tout entière, et n'entraînant pour le pays aucun bouleversement en cas d'insuccès.

Nous avons eu le tort de nous attacher à ces idées aussi logiques aussi fécondes qu'inoffensives, de les propager par des livres, des tournées dans les départements, et des journaux, à une époque de monarchie où ces efforts, suspects à l'aristocratie politique et financière, méconnus de la démocratie elle-même, nous assuraient force railleries, force témoignages de cette pitié qu'on accorde aux fous, sans aucune garantie de succès prochain.

Nous avons eu le tort de témoigner un éloignement sincère et profond pour ces procédés révolutionnaires qui ne hâtent l'avènement des principes progressifs qu'à la suite de luttes sanglantes, de suspension du crédit et de longues années de misère. Sentant bien que la détresse des masses ne serait pas toujours patiemment subie par elles; que l'égoïsme et la corruption de l'aristocratie d'argent, maîtresse de la situation, amèneraient tôt ou tard des catastrophes, nous avons conjuré les détenteurs du pouvoir d'entrer dans la voie des améliorations sociales, et de réaliser, d'essayer du moins la commune sociétaire, moyen pacifique d'opérer une transformation plus radicale et plus favorable aux masses que les plans exclusivement politiques alors discutés par les républicains non socialistes.

Voyant enfin que l'égoïsme et l'obstination des puissants du jour enlevaient toute chance à la régénération pacifique; indignés, humiliés comme Français du rôle dégradant que jouait au dedans et au dehors le gouvernement de la France, nous avons eu le tort de battre des mains à la révolution de Février.

Nous avons eu le tort d'applaudir à la République, comme à l'inauguration d'une ère nouvelle où tous les partis oubliant leurs anciennes dissensions, leurs intérêts contradictoires et leurs prétentions surannées, considéreraient la question politique comme résolue par l'avènement définitif de la souveraineté nationale et prêteraient leur concours à toutes les idées ayant pour objet l'amélioration du sort général.

Nous avons eu le tort de demander que le gouvernement provisoire posât les bases du crédit démocratique, organisât la banque d'Etat, l'exploitation par l'Etat des chemins de fer, des assurances, et prévînt ainsi la résurrection de cette féodalité d'exploiteurs qui avait été la plaie du dernier régime.

Nous avons eu le tort de protester contre l'égalité des salaires, principe proclamé au Luxembourg, de demander avec persévérance l'association libre et volontaire du capital, du travail et du talent, dans les termes conciliateurs où nous l'avions toujours posée.

Nous avons eu le tort de blâmer les ateliers nationaux, de demander qu'on fît, des fonds ainsi prodigués, un plus intelligent emploi, par l'organisation sérieuse d'une armée des travaux publics.

Nous avons eu le tort de réclamer une intervention armée de la France en Italie, au moment où tous les trônes s'écroulaient, où la vue du drapeau tricolore eût suffi pour affranchir les Italiens, les Hongrois, les Polonais, et prévenir à jamais cette coalition formidable qui se forme aujourd'hui dans le Nord.

Nous avons eu le tort de combattre la dissolution brusque, immédiate, de ces ateliers nationaux, licenciés comme ils avaient été formés, avec une imprévoyance absolue; nous avons inutilement protesté contre cette cruelle déclaration de guerre à des affamés, vainement demandé que le pouvoir fît entendre aux insurgés de juin des paroles fraternelles, vainement nous avons réclamé contre les transportations sans jugement et invoqué l'amnistie.

Et depuis, lorsque nous avons vu le pouvoir prendre à tâche d'effacer tous les vestiges de la révolution de février, nous lui avons rappelé sans cesse que les révolutions ont voix au conseil, que les grands de la terre doivent tenir grand compte de leur opinion, que les révolutions sont très susceptibles, qu'elles reviennent quand on les oublie; cet enseignement écrit à toutes les pages de l'histoire de France a été mal pris de notre part, et, comme toujours, les inflexibles vérités ont été considérées comme des menaces.

Voilà quels sont nos torts. Nous ne comprenons pas dans cette confession les opinions exprimées par nous sur l'affaire de Rome; les auteurs de la protestation du 13 juin n'ayant pas encore paru devant la haute cour et l'occupation de Rome n'étant pas finie, le lecteur manque des éléments nécessaires pour apprécier complètement ces derniers torts.

Les premiers avaient suffi pour nous faire des ennemis nombreux et violents.

Il nous sera difficile de les désarmer, car, après avoir bien examiné tous nos torts, nous concluons... à l'impénitence finale.

On parle d'une révision et d'une modification de la constitution autrichienne, octroyée le 4 mars dernier, dans ce sens que la Hongrie conserverait une administration séparée pour tout ce qui concerne les affaires intérieures. La même organisation serait accordée à la Bohême avec la Moravie, à la Gallicie, aux provinces croates, aux provinces italiennes et aux pays allemands faisant partie de l'empire d'Autriche.

Le prince de Prusse est arrivé à Francfort le 30 août, dans l'intention d'y faire un séjour prolongé. Pour le lendemain, on attendait l'archiduc, vicaire de l'empire, qui a dû partir le 26 de Gastein.

De graves désordres, qui sont allés jusqu'au pillage, ont éclaté dans Hambourg depuis l'installation de la nouvelle commission du gouvernement et l'entrée des troupes suédoises.

Revue de la presse parisienne.

Voici les énormités qui nous sont prêtées par l'*Union* :

Ces tristes exemples n'empêchent pas l'incorrigible *Démocratie pacifique* de parler encore une fois du papier-monnaie; elle fait mieux, s'il est possible, elle développe un système financier qui consisterait — écoutez bien — A CONTRAINDRE les banquiers, les capitalistes, les hommes d'argent, *à donner leur argent quand on viendrait le leur demander* : de cette manière l'argent circulant avec abondance, il n'y aura plus de faillite. La *Démocratie* nous apprend-elle qui les contraindrait à ne plus être maîtres de ce qui leur appartient? Est-ce tout visiteur armé d'un pistolet? Oh! non, la *Démocratie* est trop pacifique pour cela. Ce serait l'Etat qui recevrait de la loi cette *mission providentielle*.

Oui, nous avons dit que l'Etat devait assurer le crédit et le travail; oui, nous avons dit que l'Etat devait mettre un terme aux spéculations abusives des marchands d'argent. Mais si le journal légitimiste avait eu quelque souci de rendre exactement notre pensée, il aurait vu que l'intervention de l'Etat consiste pour nous dans la création d'une banque modèle, « dont les billets n'entreraient en » circulation que par l'effet de la confiance ins» pirée, *sans cours forcé;* » il aurait lu encore ceci dans un article publié le jour même où nous avons reparu.

La banque d'Etat devrait être organisée sans abolition d'aucune autre institution de crédit; la banque d'Etat ne devrait absorber la banque de France, que lorsque cette dernière elle-même, après avoir éprouvé les effets de la concurrence, demanderait l'absorption, sinon, non.

Voici ce que nous lisons dans le *Siècle* :

Nous publions les deux proclamations que le général Oudinot adresse, en quittant le commandement en chef de l'expédition romaine, la première à l'armée, la seconde aux habitants de Rome. Nous ne pensions pas que l'on pût avouer aussi franchement le but que l'on a poursuivi, malgré des instructions formelles, malgré le vœu précis deux fois formulé par l'Assemblée constituante.

« Le gouvernement temporel du pape a été rétabli aux acclamations universelles, » dit le général en chef de l'armée française.

Est-ce donc pour cette mission que M. Oudinot était parti pour Rome? Tous ceux qui avaient voté pour cette déplorable expédition ne l'avaient-ils pas fait sous la foi des paroles de M. Barrot, qui déclarait, au nom du gouvernement, qu'on entendait uniquement affranchir les Romains d'une tyrannie odieuse, et les laisser entièrement libres de choisir la forme de gouvernement qui leur conviendrait?

Ces paroles les a-t-on oubliées? ces promesses les a-t-on accomplies? Le gouvernement n'aura-t-il donc pas un mot de blâme pour *l'imprudent général qui l'a si cruellement fait mentir* aux engagements les plus sacrés, et qui aujourd'hui s'en fait un titre de gloire?

Le commencement de cet article est dans le vrai, mais la fin se montre naïve. Le général Oudinot s'est conformé très fidèlement aux ordres du pouvoir exécutif; il n'a pas engagé le gouvernement par des témérités personnelles; la marche offensive du 30 avril ayant pour objet d'obtenir la destitution des triumvirs et de *rendre courage aux honnêtes gens*, c'est-à-dire aux amis du gouvernement clérical, était parfaitement conforme aux instructions lues à la tribune par M. Drouin de Lhuys, dans cette séance où l'Assemblée constituante fit comparaître le ministère à sa barre et le condamna. Le ministère a voulu, dès l'origine, restaurer le pape; les agents qui ont marché opiniâtrement vers ce but, comme le général Oudinot, l'ont exactement servi comme il voulait l'être.

L'*Assemblée nationale* déclare prendre au sérieux, et considérer comme vérité le début ironique de notre article, intitulé : C'est la *faute des démocrates*.

Voici, dit-elle, en parlant de la *Démocratie pacifique*, *quelques lignes de son premier-Paris*.

Ces quelques lignes, données pour une citation, sont un travestissement complet de notre article, dont le sens est modifié à chaque instant par des changements et suppressions.

C'est ainsi qu'en reproduisant à sa façon ce paragraphe

Vos ennemis les plus acharnés, les plus funestes, *les plus féroces*, ce sont les républicains, les démocrates, les socialistes, tous ces infâmes démagogues enfin, qui ont l'audace de prétendre *que les peuples sont autre chose que des troupeaux de bétail parqués, traînés, décimés au gré de quelques familles princières*; que tous les hommes, *quelles que soient leur naissance, leur fortune, leur patrie*, ont un droit égal à la liberté, à l'éducation, au bonheur....

l'*Assemblée nationale* supprime tous les mots que nous venons de mettre en italique, le reste à l'avenant. On comprendra facilement qu'un article ainsi mutilé ne signifie plus ce que nous voulions lui faire dire.

De même, un peu plus loin, en *citant* cette phrase :

Les convulsions que ces malheurs nous présagent, *et que tous nos efforts, à nous démocrates, tendent à conjurer*.

L'*Assemblée nationale* supprime charitablement la fin, puis elle fait des commentaires sur les mots qui restent. O journaux du grand parti de l'ordre, vous êtes toujours aussi modérés qu'honnêtes!

Le *Journal des Débats*, qui n'est animé d'aucune hostilité systématique à l'égard du grand parti de l'ordre, se montre indigné des traitements infligés à M. Furet, le Magalon de la république honnête et modérée.

Nous avions lu dans plusieurs journaux, disent les *Débats*, le récit de l'inqualifiable traitement infligé à un écrivain prévenu ou coupable d'un simple délit de presse. D'après ce récit, le gérant d'un journal de Rouen, M. Furet, détenu à Sainte-Pélagie, aurait été conduit de Paris à Rouen par la route de terre, à pied, entre deux gendarmes et les fers aux mains. Arrivé à Rouen, il aurait été déposé à la maison de justice, et y aurait passé plusieurs jours dans la cour et dans les chambres des voleurs et des assassins.

Nous avouons franchement que nous nous refusions à croire à l'entière exactitude de cette narration, et qu'elle nous semblait au moins porter les caractères d'une grande exagération. Nous aurions désiré, pour l'honneur de l'administration, pouvoir persister dans nos doutes; mais, après les explications singulières données par le *Moniteur du soir*, cela ne nous est plus permis. L'organe du ministère de l'intérieur a commencé par nier le fait, et par affirmer que le détenu était parti de Sainte-Pélagie en cabriolet. Or il s'est trouvé que, sorti en effet de prison en cabriolet, il n'était allé ainsi que jusqu'à Saint-Denis; que là il avait été mis à pied, et que le lendemain on lui avait mis les fers aux mains. Assurément l'administration aurait beaucoup mieux fait de garder le silence que de descendre à de pareils subterfuges. Elle aurait mieux fait encore de convenir purement et simplement de son tort ou de son erreur, et d'y apporter une prompte réparation.

Il ne suffit pas de dire, comme le fait le *Moniteur du soir*, que « la mesure rigoureuse employée à l'égard » du condamné, ne peut être imputée ni à la justice » ni à l'administration, et que l'ignorance et l'erreur » des autorités de Saint-Denis en ont été la seule » cause. » Cette seconde explication ne vaut guère mieux que la première. Nous sommes fâchés d'avoir à dire au ministre de l'intérieur que c'est lui qui est responsable de ses agents, de leur ignorance ou de leurs erreurs; et que non-seulement il n'est pas dans le sentiment de sa dignité, mais qu'il n'est pas même dans son droit en venant tranquillement dire au public : « C'est la faute des autorités de Saint-Denis. » Si les règles de la loi, sans compter celles de la justice, ont été violées, il n'est pas permis à un gouvernement d'en rejeter la faute sur un gendarme.

Dans tous les cas, et même en dehors de ce péché d'ignorance, la suite du traitement infligé au condamné est encore plus inexcusable que le commencement. Nous ne connaissons rien dans la loi qui autorise à assimiler un délit de presse à l'acte d'un voleur ou d'un assassin, rien qui permette de jeter pendant plusieurs jours et pendant plusieurs nuits, dans la promiscuité des scélérats, un écrivain coupable d'un article de journal. D'aussi étranges abus de pouvoir sont non seulement odieux, mais imprudents, *dans un temps où le pouvoir est si changeant*; et les plus grands ministres ne peuvent se formaliser que des écrivains quelquefois honorés de leurs attentions, se voient avec peu de satisfaction exposés à passer de leur compagnie dans celle des voleurs de grand chemin.

Le *Constitutionnel*, ce vieux démon fait ermite, et dont la conversion soudaine au catholicisme et à la *stabilité* caractérise si bien la sincérité du grand parti de l'ordre, publiait, il y a quelques jours, les réflexions suivantes à propos de la discussion élevée entre l'*Univers* et l'abbé de Guerry, sur le discours que ce dernier a prononcé au congrès de la paix :

« *Nous ne jugeons pas* ce débat, qui n'est pas clos et que M. le curé de la Madeleine paraît avoir l'intention de continuer; mais, en thèse générale, nous n'avons jamais vu qu'avec regret quelques ecclésiastiques s'efforcer d'arranger l'Évangile à la mode. C'est de la saine et austère morale du christianisme que l'on peut attendre le redressement des fausses idées qui jettent aujourd'hui tant de trouble dans le monde, et non pas de complaisantes interpellations par lesquelles on essaie de rendre l'Evangile agréable aux sectes socialistes, aux novateurs turbulens ou aux rêveurs de réformes impossibles. L'orateur chrétien est dans une erreur fatale lorsqu'il semble dire à ceux qui l'écoutent, en retournant le mot de Démosthènes : J'aime mieux vous plaire que vous sauver. »

Il sied bien à ce vénérable patriarche de regretter que l'on arrange l'*Évangile à la mode*, lui qui a passé près d'un an de son existence à préconiser l'*Évangile-Touquet*, arrangé à *la mode* du libéralisme de 1820, pour rendre le livre saint agréable à la bourgeoisie voltairienne. Quand on a de tels péchés sur la conscience, on en fait publiquement pénitence avant d'accuser autrui. Les complaisantes interpellations de l'Evangile par le *Constitutionnel* valent bien pour le moins celles de l'abbé de Guerry; il est bon de le lui rappeler.

Banquet phalanstérien

DE L'ILE MAURICE.

Au moment même où, en France, l'idée phalanstérienne en butte à des préventions aveugles est persécutée par des entraînements rétrogrades, elle est l'objet, sur plusieurs points du monde, d'adhésions nouvelles, d'hommages enthousiastes et éclairés.

Nous recevons à la fois des États-Unis, de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Russie même des lettres qui nous révèlent des conversions ardentes et de nouvelles sources de foi, de dévouement.

Nous nous appelons LÉGION.

On peut en juger par ce qui se passait, il y a trois mois à l'île Maurice;

L'anniversaire de Fourier a été célébré pour la première fois à Maurice, le 7 août 1847. Trente convives seulement assistaient à ce banquet.

Le 7 avril 1848, la réunion était de cent personnes.

Cette année (1849) le nombre en est monté à deux cents.

Une progression aussi rapide fait voir avec quelle promptitude la connaissance de la Science Sociale s'est répandue à Maurice.

Le banquet de cette année, dit le compte-rendu publié de cette commémoration, a été remis du 7 avril (samedi saint) au lundi 9.

Il a eu lieu dans la salle des Pas-Perdus de la Loge maçonnique la *Triple Espérance*.

Une table occupait le haut de la salle transversalement, et trois autres tables, unies à la première, remplissaient le reste de la salle dans toute sa longueur.

Derrière le fauteuil du président, le buste de Fourier, par Ottin, récemment reçu de France, était placé sur un piédestal élevé; il dominait la salle entière et attirait tous les regards.

M. Evenor Dupont, avocat, avait été appelé à la présidence; MM. Eugène Leclézio, avoué; Pierre Dioré, propriétaire, et G. H. Poole, professeur d'anglais, occupaient les trois fauteuils de vice-présidents. Des professeurs, des planteurs, des négociants, des médecins, des avocats, des avoués, des artistes, des propriétaires, en un mot, des personnes appartenant à toutes les professions, s'étaient réunies pour la fête, qu'animait un orchestre d'instruments à vent, de jeunes amateurs créoles, sous l'habile direction de M. George.

Les toasts suivants ont été portés successivement et accompagnés de fanfares.

1. A Fourier, par M. Evenor Dupont, avocat.

2. A l'organisation du travail, par l'Association, M. P. Dioré, propriétaire.

3. A la *prochaine* fondation du premier phalanstère, M. Leclézio, avoué.

4. A la Religion, M. G. H. Poole, professeur d'anglais.

6. A l'union, à la Fraternité, M. Henri Bertin, avocat.

7. Au travail, à la propriété, M. Théodore Sauzier, planteur.

8. *Le Réveil de la terre*, morceau de poésie, lu par M. H. Lolliot, homme de lettres.

9. A l'abolition de la guerre, M. Charles Pitot, commerçant.

10. Aux arts, aux artistes, M. Doyen, professeur de rhétorique au Collége royal.

11. A la famille, M. Cloarec, docteur-médecin.

12. A la délivrance de tous ceux qui souffrent, M. V. Esnouf, avocat.

13. A l'École sociétaire, M. Peyrébère, planteur.

14. A Adrien D'Epinay, à tous les Créoles qui ont aimé et servi leur pays, M. Victor Deglos, planteur.

Nous espérons revenir avec détails sur cette touchante solennité; nous nous contenterons aujourd'hui de reproduire le toast porté

A FOURIER, par M. Evenor Dupont.

« Amis et frères,

» L'homme de génie dont nous célébrons aujourd'hui l'anniversaire, voyant souffrir tout le monde autour de lui, appliqua sa forte intelligence à méditer le grand problème que lui suggérait ce douloureux spectacle. Il se posa cette question, que les siècles précédents n'avaient pas résolue : « L'homme est-il condamné à toujours souffrir sur la terre? »

» Il interrogea la Raison. — La Raison lui répondit : « Dieu ne peut vouloir le mal. Dieu ne peut avoir imposé la douleur, comme une loi, à l'homme, sa créature privilégiée, tandis que les êtres placés au-dessous de lui vivent heureux dans leur voie par la satisfaction de leurs instincts. »

» Il interrogea la Religion. — La Religion lui répondit : « Dieu est infiniment bon; Dieu est notre Père céleste; Dieu est tout puissant. — Dieu, parlant dans l'Evangile, nous a dit : « Cherchez et vous trouverez; cherchez premièrement le règne de Dieu et sa justice, et tous les biens vous seront donnés par surcroît. » Dieu nous a donné l'espérance qu'un jour « son règne arrivera; que sa volonté sera faite sur la terre comme au ciel; que l'homme sera délivré du mal. »

» Ce langage était clair. Le génie de Fourier sut le comprendre, et en tirer les conséquences. — Dieu est bon, donc il *veut* le bonheur de ses créatures. Dieu est tout puissant, donc il *peut* leur assurer ce bonheur.

» Pourquoi n'en a-t-il pas indiqué lui-même le chemin? La réponse est facile. — Si le Créateur avait tracé à l'homme une voie obligée; s'il lui avait imposée, comme à l'oiseau qui vole dans l'air, au poisson qui habite les ondes, au quadrupède qui broute à la surface du globe; il aurait ainsi ôté à l'homme son libre arbitre, sa nature supérieure et divine; il l'eût ravalé au rang de la bête, qui n'est point douée de la faculté de choisir. En perdant l'indépendance de sa volonté, l'homme fût descendu au niveau de l'instinct. L'homme n'eût plus été l'image de Dieu.

» Placé, à l'origine du monde (les traditions de tous les peuples en font foi), dans une condition heureuse, l'homme, mésusant de sa liberté, est sorti de cette condition pour tomber sous le joug du mal. Mais, libre d'entrer dans cette voie mauvaise, il est également libre d'en sortir. Le Christ l'a dit : « Cherchez et vous trouverez; tous les biens vous seront donnés; vous serez délivrés du mal. »

» C'est donc la voie du bonheur qu'il faut chercher. — Dieu a mis dans le cœur de tous une soif impérissable de bonheur. C'est le but vers lequel se dirigent incessamment nos efforts

» Mais dans cette recherche persévérante, l'humanité s'est égarée, parce qu'elle a oublié un autre précepte divin : « Aimez-vous les uns les autres; aimez votre prochain comme vous-même. »

» Descendons dans notre conscience, frères. N'avons-nous pas travaillé exclusivement à notre bonheur individuel? Ne l'avons-nous pas cherché, aux dépens de celui des autres? Là est le mal; là est l'obstacle qui nous ferme la véritable route du bonheur.

» L'infinie bonté du Créateur ne permet point qu'un homme, ou une classe d'hommes, soit heureuse en sacrifiant les autres. Elle a établi entre tous une étroite solidarité; elle a prescrit un fraternel amour.

» Il s'est rencontré des hommes qui, dans leur égoïsme anti-chrétien, ont osé prendre pour règle cette odieuse maxime : « Chacun pour soi; Dieu pour tous. » Fourier et ses disciples proposent, selon l'esprit de l'Evangile : « Chacun pour tous; tous pour chacun. » (Bravos.)

» La voie de l'égoïsme, de l'individualité, vous le sentez, frères, ne conduit pas au bonheur que tous nous cherchons, au bonheur que le Père céleste nous destine. L'expérience des siècles l'a démontré.

» L'humanité a fait fausse route. Il faut donc qu'elle abandonne ce chemin mauvais, et qu'elle entre dans une voie nouvelle, sous peine de s'éloigner chaque jour davantage du but qu'elle désire atteindre.

» A l'individualisme, il faut faire succéder la fraternité, l'union. L'union fait la force, et dompte tous les obstacles.

» Pour consacrer cette union, Fourier, vous le savez, conseille l'Association.

» Aujourd'hui nous sommes divisés, luttant les uns contre les autres; nous traitant non pas en frères, mais en ennemis. Dans cette lutte insensée, les faibles succombent : femmes, enfants, vieillards, sont foulés aux pieds; l'audace, l'impudeur, la fraude semblent être les meilleurs éléments de succès. Est-ce là, je vous le demande, une société conforme à la volonté de Dieu? Suit-elle les préceptes de l'Evangile? Il s'en faut de beaucoup.

» Mais quelques-uns nous répondent que l'Association est *impossible*. Ceux-là ne s'aperçoivent pas que l'Association étant basée sur les préceptes de l'Evangile, sur l'amour du prochain, sur la solidarité fraternelle des intérêts et des affections, leur objection équivaut à dire que « *le Christianisme est impossible*, » car il est prescrit exactement ce que nous voulons réaliser par l'Association. — Si la fraternité chrétienne, si l'amour du prochain, si le dévouement, si la concorde sont *impossibles*, pourquoi Jésus est-il venu sur la terre? Pourquoi prêcher, depuis dix-huit siècles, une impuissante doctrine? Fermez vos temples, renoncez à vos enseignements, ou cessez de déclarer la fraternité impossible.

» Vous le voyez, frères, nous sommes appuyés sur la volonté de Dieu révélée dans l'Evangile. Nous sommes guidés par la Foi, par l'Espérance, par la Charité, la Charité qui veut dire amour de ses frères. Ainsi conduits, nous ne pouvons nous égarer, comme l'ont fait jusqu'à ce jour les sociétés humaines. Nous marchons dans une voie sûre, vers un but certain. Notre réussite n'est plus qu'une question de temps.

» Et d'ailleurs, pour répondre à cette objection d'impossibilité, n'avons-nous pas les faits? Vous avez lu les descriptions authentiques des grandes associations agricoles et industrielles qui existent depuis des années, en Europe, en Amérique, et jusqu'en Algérie. Elles donnent déjà l'aisance à tous leurs membres. A mesure qu'elles s'affermiront davantage, elles leur assureront la richesse et le bonheur. Elles détruiront l'ignorance et la misère, ces deux sources funestes des maux de l'humanité.

» C'est plutôt *la société actuelle qui est impossible*, et qui ne saurait durer longtemps encore. Elle est une opposition flagrante avec la volonté de Dieu, avec les préceptes de la Religion. L'Evangile prescrit l'amour du prochain, la fraternité. Or, je vous le demande, cette fraternité est-elle possible, dans l'état présent de la société? Chacun n'est-il pas *forcé* de voir dans ceux qui l'entourent, autant de rivaux, d'antagonistes, et même d'ennemis? Peut-on parvenir, peut-on s'enrichir, peut-on assurer le sort de sa famille, sans ôter quelque chose à ses voisins? La prospérité des uns est forcément la conséquence du malheur des autres. Il y a partout un combat incessant d'homme à homme, de classe à classe, de ville à ville, de province à province, de nation à nation; lutte personnelle, lutte commerciale, lutte politique, et trop souvent guerre impie, les armes à la main, pour verser le sang de ses frères!

» L'Association, au contraire, a la propriété de fondre ensemble tous les intérêts, et de les faire converger vers un centre commun. Elle engendre nécessairement la paix, la concorde, l'harmonie; de même que l'individualisme engendre discorde, lutte et guerre.

» La plupart d'entre vous sont convaincus déjà de ces grandes vérités. Il faut les répandre avec persévérance, avec courage, jusqu'à ce qu'elles aient pénétré dans tous les cœurs et les esprits.

» Il est dans les habitudes de l'humanité, durant les siècles d'ignorance qui durent encore, de repousser les vérités nouvelles. Jésus fut crucifié pour avoir enseigné la parole divine, la loi de fraternité, de bonheur et d'amour. La plupart de ses apôtres devinrent martyrs.

» Aujourd'hui les mœurs sont adoucies. Ce n'est plus par les supplices, mais par la raillerie, l'insulte, la dérision, la calomnie, que l'on accueille les vérités nouvelles. Les hommes dévoués qui ont pris pour tâche de les répandre, savent à quoi ils s'exposent, et n'en sont point émus. Ils acceptent volontiers ces persécutions, qui sont bien plus que balancées par la pensée consolante qu'ils préparent le bonheur de tous leurs frères, et celui même de leurs persécuteurs. (Applaudissements.)

» C'est à cette noble tâche que je vous convie, frères ici assemblés aujourd'hui. — Par des études assidues, pénétrez vous des principes de la science sublime qui doit assurer le bonheur de l'humanité. Répandez-les autour de vous, avec douceur, avec persuasion. Sans blesser les opinions de personne, établissez peu à peu la supériorité des vôtres; entrez graduellement dans les intelligences par le raisonnement; dans les cœurs par l'amour fraternel.

» En remplissant ce devoir, que votre reconnaissance n'oublie jamais le grand homme dont le génie a proclamé la « Bonne Nouvelle, » qui a enseigné la voie du bonheur de l'Association.

» La science qu'il a révélée au monde est en progrès parmi nous. Il y a deux ans nous étions trente réunis au jour de son anniversaire; l'an dernier, 100; aujourd'hui le double, près de 200, et beaucoup des amis qui pensent comme nous sont à regret privés, par divers motifs, d'assister à cette réunion fraternelle.

» Pour la première fois nous possédons l'image du Maître de qui nous tenons la Science sociale. Saluons avec respect cette tête vénérable, ce vaste front qui enfanta de si admirables pensées; cette bouche que la calomnie abreuva d'amertume, alors qu'elle enseignait la paix et l'union.

» Reconnaissance éternelle au révélateur des destinées humaines, à l'homme profondément religieux qui, pénétré des paroles du Christ, a cherché, a trouvé la « justice de Dieu, » la « voie du bonheur, » la « délivrance du mal. » « A Charles Fourier! » (Acclamations enthousiastes et prolongées.)

ITALIE.

On écrit de Gaëte, 24 août, au *Courrier de Marseille*, que M. de Corcelle est toujours malade à Castellamare. M. de Reyneval est allé le rejoindre.

On assure, ajoute le correspondant, que 300 décorations de l'ordre de Pie IX devaient être distribuées à l'armée et à la marine, et on dit qu'une dépêche de M. Rullière prescrit de suspendre jusqu'à nouvel ordre la remise de ces décorations.

— Il se confirme que le pape, malgré toutes les promesses faites naguère par le général français, ne rentrera pas encore dans Rome. Il ne fixera pourtant point sa résidence à Bologne, comme on l'avait dit un instant. L'endroit choisi serait Loretto, s'il faut en croire une lettre adressée à un journal ministériel. On s'y rendrait, dit-on, sous le prétexte d'y remercier la *Madone* de la délivrance obtenue; puis, cédant aux sollicitations respectueuses de l'armée autrichienne cantonnée dans cette province, on s'y fixerait jusqu'au jour où les troupes françaises auraient évacué Rome.

Une ordonnance de la commission de gouvernement institue un tribunal exceptionnel pour juger les délits commis dans ces derniers temps. Des espèces d'ateliers nationaux ont été ouverts : quatre ou cinq mille ouvriers y sont employés. Leur travail consiste à nettoyer les rues et à faire des excavations ou des terrassements. C'est le seul remède que la commission ait trouvé pour soulager momentanément les misères.

— Une correspondance de Novarre annonce que la *Gazetta del Popolo*, qui contenait une expression injurieuse pour l'empereur François-Joseph, ayant pénétré dans cette ville, le maréchal Thurn déclara qu'il ferait piller la ville pendant deux heures s'il n'obtenait satisfaction de cet outrage à son souverain. La municipalité intervint, et le maréchal se contenta de faire brûler officiellement les numéros coupables sur le perron de l'Hôtel-de-ville.

On écrit de Florence, 25, au *Risorgimento* :

« La grande question pour notre gouvernement c'est de savoir s'il gardera ou non la constitution. Il serait fort tenté de la laisser tomber en désuétude, comme on l'a fait à Naples; mais il a grand besoin d'argent, et les capitalistes refusent de lui rien prêter, tant qu'ils ne sauront pas s'ils ont affaire à un gouvernement constitutionnel ou à un gouvernement absolu.

» Dans le doute, le grand-duc a consulté son oracle ordinaire, la cour de Vienne, qui lui a expédié l'ordre d'attendre la solution des affaires de Rome.

HONGRIE.

Komorn n'est pas encore soumis. D'après le *Lloyd*, Klapka aurait demandé et obtenu un armistice qui expirerait le 4 septembre. Les officiers autrichiens qui étaient prisonniers dans la forteresse ont été relâchés et sont arrivés à Vienne. On ne doute pas que la reddition n'ait lieu un de ces jours, et déjà le bruit se répand que Klapka a déclaré être prêt à rendre la forteresse qu'il commande au général russe Osten-Sacken.

— Le prince de Servie a informé, le 18 août, le général Mayernoser, commandant autrichien de Semlin, que Kossuth et Bem se sont rendus avec un grand nombre de leurs partisans au pacha turc de Neu-Orsowa, et ont imploré sa protection. Le pacha de la forteresse de Neu-Orsowa est connu comme un chaud partisan des Madgyars; Bem lui a fait à deux reprises des visites de cérémonie dont les journaux madgyars ont publié les longs détails.

La *Feuille constitutionnelle de Bohême*, journal de Prague, en annonçant que le comte Giulay, actuellement ministre de la guerre en Autriche, serait désigné pour le poste de gouverneur civil et militaire de la Hongrie, annonce le fait assez étrange et très significatif, s'il était fondé, que le feld-maréchal lieutenant autrichien Clam Gallas, qui commande en Transylvanie, serait attaché à l'empereur de Russie en qualité d'aide-de-camp général, tandis qu'un général russe, dont le nom serait encore inconnu, viendrait remplir les mêmes fonctions auprès de l'empereur François-Joseph.

— La *Gazette de Bucharest* apporte des nouvelles de Hermanstadt jusqu'au 13 août. On y lit : « Depuis le départ des troupes russes une grande inquiétude règne ici, on craint que Hermanstadt ne devienne la scène du dernier acte de la tragédie hongroise. Les marches et les contre-marches des troupes russes et autrichiennes continuent dans les environs. On prétend qu'elles ont pour but de cerner complètement Bem; d'un autre côté, des lettres de Kronstadt annoncent que Bem a pris une forte position, à Piski, endroit devenu célèbre pendant la campagne d'hiver. »

Les diplomates de l'Allemagne cherchent à s'entendre pour constituer une Allemagne unitaire, sans léser les royautés; mais la réalisation de cette utopie rencontre de graves difficultés, qui s'augmentent à mesure qu'on l'étudie davantage.

Il s'agirait pour le moment de constituer une grande et une petite Allemagne, c'est-à-dire un Etat fédératif restreint, avec un pouvoir central. De son côté, il paraît que l'archiduc Jean ne se montre guère disposé à renoncer à son pouvoir, et qu'il va se rendre de nouveau à Francfort, où se trouvera aussi le prince de Prusse. Ainsi voilà trois pouvoirs centraux différents et opposés de vues, constitués ou sur le point de se constituer.

LE FILS DE LOUIS XVI.

Au citoyen rédacteur de la Démocratie pacifique.

Citoyen rédacteur,

Au moment où le parti légitimiste se remue en tous sens et se rallie autour de son idole en remplaçant la fleur de lys par une fraîche pensée, *cueillie en motte dans le jardin des Tuileries par de généreux ouvriers*, je vous prie de donner une place dans les colonnes de votre journal à la lettre suivante dont la publication ne sera pas sans importance sous un gouvernement républicain.

Salut et fraternité, Virgile BLACHE.

Homme de lettres, décoré de Juillet, ancien détenu politique, rue d'Enfer, 66.

Au citoyen directeur gérant du journal la *Liberté*.

Citoyen directeur

Paix aux vaincus. Mais en République, à quoi bon l'ambition des princes déchus pour ressaisir le pouvoir? La révolution de juillet 1830 a chassé la branche aînée des Bourbons. La révolution de février 1848 a chassé la branche cadette, paix donc aux vaincus. Mais il existe un homme qu'aucune révolution n'a jamais chassé quoique roi avant Louis XVIII et Charles X. Cet homme, forcé de s'expatrier sous le règne des deux rois usurpateurs, a vécu long-temps sur la terre d'exil. Encore plus admirable dans ses qualités morales et physiques que le prétendant de Frosdorf dont parle d'après votre journal que je lis chaque jour depuis sa publication, l'*Opinion publique* que je ne lis jamais; c'est le véritable fils de Louis XVI, le seul héritier direct des Bourbons de la branche aînée.

Le dauphin, habilement sauvé de la prison du Temple, existant et se trouvant encore dans ce moment plein de vie et de santé, comme fils du roi martyr, ne doit-il pas recueillir la succession de son père, usurpée successivement par ses deux oncles avant de subir une troisième usurpation en passant sur la tête de son jeune cousin le comte de Chambord? Si son vertueux père, le duc de Berry, initié dans le secret de l'existence de Louis XVII, vivait encore, depuis longtemps le sort de cette victime de plusieurs révolutions serait invariablement fixé; il ne serait pas aujourd'hui forcé de faire un procès à sa sœur la duchesse d'Angoulême pour le reconnaître, l'héritier du trône de Charles X, ne se poserait pas dans ce moment comme seul prétendant d'un trône usurpé par son grand oncle et son grand père au détriment de l'infortuné fils de Louis XVI.

Tranquillisez-vous, hommes du pouvoir, tant sous l'ancienne monarchie que sous la République. Le duc de Normandie, plus sage et plus modeste que ses devanciers, n'est point rongé par l'ambition de régner. Ayant fait acte d'adhésion à la République, il ne cherche point à monter sur le trône; la seule ambition qui le dévore c'est d'avoir un nom qui lui appartienne et de porter hautement et avec fierté celui de son père que des hommes intéressés veulent encore lui disputer. Les tribunaux sont saisis de la réclamation du fils de Louis XVI; attendons leur décision, et dans leur impartialité, après un mûr examen des pièces à l'appui de ses prétentions, nous connaîtrons enfin de quel côté se trouve la véritable légitimité. La France n'aura plus d'illusions sur l'existence tant de fois contestée du dauphin du Temple dans la personne de l'ex-baron de Richemont. Le jugement qui interviendra consacrera ses droits à jamais ou flétrira la mémoire d'un vil imposteur.

Salut et fraternité,

VIRGILE-BLACHE,

Paris, 29 août 1848. Homme de lettres.

JUSTICE RÉTROSPECTIVE.

Nous croyons devoir reproduire la lettre suivante, publiée dans la *Réforme*, elle signale les tendances de l'Université sous M. de Falloux.

Monsieur le rédacteur,

Censeur du lycée Bonaparte depuis l'avènement de la République, M. le ministre de Falloux vient de me mettre à la retraite. Il est vrai qu'à son arrivée presque au ministère de l'instruction publique, il commença par m'intenter un procès, et cela pour un crime que n'avaient aperçu ni M. Carnot, ni M. de Vaulabelle, ni même leur successeur, M. Freslon.

Taxé, dans un journal, de mensonge par un conseiller de l'Université, je n'avais pas cru que ma qualité de professeur me fit un devoir du silence. A une lettre injurieuse j'avais eu l'audace grande de répondre par une lettre des plus convenables, et au mensonge j'avais opposé la vérité. Mais le journal qui avait admis l'attaque refusa d'admettre la défense; il me fallut l'imprimer à part.

Quelques exemplaires seulement en furent tirés; cinq ou six furent distribués à nos confrères, et, voyez le crime, je dis à mes écoliers : « Un journal vient d'accuser de mensonge votre professeur, je vous prie de croire qu'il n'est point menteur, il est et sera toujours l'homme honorable que vous connaissez. Je lui destinais cette réponse, mais il l'a refusée. » Sur ce, j'en remis trois exemplaires aux trois élèves les plus proches, et, sans lecture ni commentaires d'aucune sorte, le cours commença. Ne voulant point non plus que le ministre, M. Carnot, qui ne me connaissait pas, pût croire, sur la parole d'un conseiller de l'Université, que je fusse capable de mentir, j'eus l'honneur de lui en envoyer sous pli un exemplaire.

Des reproches, il ne m'en adressa aucun, ni M. de Vaulabelle qui lui succéda, ni M. Freslon qui vint ensuite. M. de Falloux, avec ses doctrines, ne pouvait laisser impuni, dans l'Université, un fait quelque vieux qu'il fût, quelque innocent, quelque légitime même qu'il dût sembler aux ministres ses prédécesseurs, mais qui dénotait de ma part un esprit peu fait pour pratiquer la maxime du *perinde ac cadaver* que chacun sait. C'est donc en vertu de cette maxime que j'ai dû être accusé, puis jugé, puis condamné par messieurs du conseil, à l'amende honorable, non, mais à la censure. Plus libéral, le ministre vient d'y ajouter la destitution. C'est qu'on ne saurait trop faire pour un républicain de la veille et de l'avant-veille que je suis; tel est l'avis de M. de Falloux. Je pourrais bien ajouter qu'étant sans fortune, j'employais mes modiques économies à publier un livre d'un immense labeur, inachevé encore et indispensable aux fortes études grecques, et que le manque de ressour-

ces obligés peut-être de laisser imparfait. Mais qu'importe le profit de la science? il y a tant de plaisir à poursuivre un mécréant!

Comme tout le monde ne partage pas ces goûts, auriez-vous la bonté de dire que ce n'est point pour autre cause que je reste censuré et destitué, je me trompe, destitué d'abord, puis censuré? car la destitution est du 18 août, et la censure, telle qu'il me fallut la subir, est du 21. D'autres pourront y voir un raffinement qui sent son inquisition; mais plus charitablement chrétien, je n'y vois qu'un désir bien naturel du ministre de se débarrasser au plus tôt d'un républicain... sous la République.

Recevez, etc. COURTAUD-DIVERNERESSE.

Impôt sur les boissons.

Il ne se passe pas de jour sans que nous n'ayons à enregistrer quelques protestations nouvelles contre l'impôt sur les boissons que la Constituante a aboli à partir du 1er janvier 1850, mais que le ministère, aidé par la majorité de l'Assemblée législative, a l'intention de rétablir.

Cette unanimité de l'opinion, qui se manifeste sur une question purement économique, étrangère aux divisions politiques, fera sans doute réfléchir le gouvernement et l'arrêtera dans la voie dangereuse où cherchent à l'entraîner les sommités de la banque et de la finance.

Si, dédaignant ces avertissements répétés et cette grande manifestation de l'opinion, il passait outre, il serait avéré alors aux yeux de tous que ce parti *modéré*, prétendu protecteur de la propriété, n'est, au fond, qu'une minorité composée d'exploiteurs, d'ignorants ou de dupes.

La conservation de l'impôt sur les boissons n'est pas seulement inique, elle est encore matériellement impossible dans l'état actuel des choses: elle entraîne la ruine de l'agriculture dans la moitié de la France; elle tarit, par conséquent, nous l'avons déjà dit, une des sources les plus fécondes de la richesse nationale.

Au prix actuel des vins dans le midi, les frais de culture dépassent la valeur des produits. Il est évident que dès lors il y a intérêt à abandonner un travail ingrat et à laisser incultes les terres qui ne sont propres qu'à la vigne.

Les plus beaux raisonnements du monde de la part des banquiers et marchands d'argent s'appuyant sur la misère du gouvernement viendront échouer contre la puissance irrésistible du fait. Si la terre ne doit rien donner à celui qui la travaille, on cessera de la travailler. Cela est clair.

Mais pour étouffer la voix des cultivateurs ruinés, les soutiens de l'impôt leur disent: Ce n'est pas vous qui payez, c'est le consommateur. A ceux-ci ils tiennent un autre langage: C'est le propriétaire qui paie, de quoi vous plaignez-vous? La vérité est que le consommateur et le producteur paient tous deux ensemble, et que l'Etat reçoit le plus clair revenu de la terre arrosée de la sueur des travailleurs.

Les mêmes ont encore une autre raison à leur servir quand ils se trouvent à la fois devant le producteur et le consommateur; la voici: Si l'impôt est levé, ce n'est pas vous producteur, ni vous consommateur qui en profiterez, ce sera l'intermédiaire obligé, le marchand en gros ou en détail.

Ainsi, ils ont une réponse à tout, et ils concluent en disant: C'est un mal nécessaire Soumettez-vous: comme si on pouvait se soumettre à l'impossible.

Non, il n'est pas vrai que l'intermédiaire seul profitera de la levée de l'impôt. Bien plus, loin d'en profiter, il y perdra peut-être, et cela par cette bonne raison que toutes les mesures vexatoires qui empêchent le moindre mouvement du vin cessant d'exister, le consommateur pourra toujours, quand il le voudra, traiter directement et à peu de frais avec le producteur.

A bout de raisons, on finit par dire: à quoi bon signer des pétitions, il n'en sera ni plus ni moins. Le gouvernement a besoin d'argent, il ne voit pas d'autre moyen de s'en procurer, force sera donc de conserver l'impôt.

A ces grands économistes qui tranchent lestement la question, il n'y a d'autre réponse à faire que de venir en masse protester contre ce rétablissement d'un impôt inique, absurde et ruineux, et jugé tel par tout le monde. (*Démocrate du Var.*)

Voici encore sur cette importante question un passage d'une brochure de M. Laissac, publié aussi par le *Démocrate du Var*. C'est une réponse à ceux qui prétendent que « si les vignerons sont ruinés, c'est parce qu'il y a *trop* de vignes en France. »

Chose digne de remarque, et qui doit frapper tous les bons esprits, c'est là l'éternel argument qu'on jette à la face de toutes les industries et de toutes les productions en souffrance! Au fabricant de draps, au marchand de toiles, au vigneron, que la misère menace, et qui font entendre quelques réclamations, on répond aussitôt: « *Vous avez trop produit.* » Et comme si cette réponse était en même temps un arrêt de mort, on se croise gravement les bras sur la poitrine, laissant à la nature seule le soin de guérir le malade ou de le tuer.

Vous produisez trop! Ce langage est un blasphème; et comment ose-t-on le tenir, lorsqu'à chaque pas, à nos côtés, nous voyons des hommes mal vêtus, couverts de haillons, qui ne demanderaient pas mieux que de porter de beaux habits et de beau linge; lorsque les deux tiers de nos compatriotes, de nos frères, ne boivent que de l'eau et sont entièrement privés de l'usage d'une boisson salutaire que leur santé réclame, parce qu'elle doublerait leurs forces et les animerait d'une nouvelle vie! « Partout où il y a des hommes qui sont mal nourris, mal logés, mal vêtus, dit un économiste, il est évident que la production est insuffisante, et qu'il y a lieu de l'augmenter, afin de nourrir ceux-ci, loger ceux-là et donner aux autres des vêtements. »

Si cependant l'on persistait à croire que, dans une société ainsi faite, il y a encore trop de produits, la conclusion serait que, même en présence de la misère d'une partie des membres de la société, il convient de s'empresser de jeter du blé à la mer, de brûler des étoffes, de démolir des maisons. Comme je n'entends pas dire qu'après avoir bâti des maisons on les renverse, qu'on fasse, comme sous l'empire, des feux de joie avec des étoffes ni qu'on jette le blé à la mer, j'en conclus que nous ne sommes pas menacés d'un excès de production.

» Voilà ce qu'indique le bon sens, voilà ce qu'enseigne la science. Soutenir le contraire, c'est revenir au temps où elle était encore dans ses langes; c'est faire revivre les fausses doctrines que le pouvoir professait vers la première moitié du dix-huitième siècle »

Revue des départements.

La moisson est aujourd'hui à peu près terminée dans toute la France, et généralement elle a été riche et de bonne qualité. Voici un résumé des dernières nouvelles qui nous parviennent à ce sujet:

Dans les Vosges, les changements atmosphériques qui ont signalé le temps de la récolte détermineront un certain choix en ce qui concerne la qualité, mais les blés auxquels l'humidité a pu nuire forment la grande exception. Le produit des avoines est on ne peut plus satisfaisant.

Abondance et qualité, tels sont les résultats de la récolte à Verdun et dans les environs. Jusqu'à présent, on n'y parle presque nulle part de la maladie des pommes de terre.

Le rendement des blés est satisfaisant dans l'Aisne, supérier même à celui de l'année dernière. Les vignes et les pommiers y promettent également un produit abondant.

En Normandie, la récolte des céréales va être bientôt achevée. Magnifique dans le rayon cauchois, elle est satisfaisante dans le reste du pays. Dans certaines contrées, l'abondance des pommes est telle, qu'on n'en propose aucun prix acceptable.

(*Courrier de la Moselle.*)

Les dispositions des départements vinicoles au sujet de l'impôt sur les boissons ne laissent pas que d'inquiéter vivement le ministère, qui avait pensé qu'avec l'Assemblée actuelle le rétablissement de cet impôt ne souffrirait pas la moindre difficulté. Déjà, depuis qu'il est sérieusement question de revenir sur le décret de l'Assemblée constituante, toutes les transactions sont arrêtées sur les spiritueux, et l'incertitude va jeter une véritable perturbation pour la saison des vendanges. Les représentants des départements intéressés reçoivent de tous côtés des avis qu'il leur sera difficile de ne pas écouter, et la prorogation leur permettra de voir, dans toutes les localités qu'ils représentent, que les électeurs ne veulent pas entendre parler du rétablissement de cet impôt. Il est par conséquent douteux que la majorité de la chambre, malgré ses sympathies pour le gouvernement, ose voter le projet de loi ministériel.

Nous trouvons dans plusieurs journaux des départements le modèle de pétition suivant, qui réunit le triple avantage d'être très courte, de dire tout ce qu'il faut dire, et de ne point s'écarter du respect officiel qui est dû à tous les pouvoirs légaux, même lorsqu'ils s'égarent:

« *Aux Représentants du Peuple.*

» Citoyens,

» L'article 15 de la Constitution dispose que chaque citoyen contribue aux charges publiques en proportion de ses facultés et de sa fortune.

» Nul impôt ne s'éloigne plus de ce principe que celui des boissons. Onéreux pour le propriétaire, inique envers les masses, odieux dans son mode de perception, il ne saurait être rétabli sans soulever la réprobation publique.

» Les soussignés vous supplient donc de respecter le décret de l'Assemblée constituante qui abolit l'impôt des boissons, et de repousser le projet de M. le ministre des finances tendant à le rétablir. »

HÉRAULT. — Le conseil municipal de Montpellier vient de voter une pétition à l'Assemblée législative pour le maintien de l'abolition de l'impôt des boissons: cette décision vient d'être prise à une grande majorité. Inutile de dire que l'administration a fait tous ses efforts pour le faire avorter. On a toujours bien tout autre chose à penser qu'à s'occuper de soulager le peuple et à secourir nos malheureuses campagnes.

MARSEILLE. — Le procès de la *Voix du peuple* contre le sieur Tastet et les gérants des journaux le *Courrier de Marseille*, la *Gazette du Midi* et le *Nouvelliste*, a attiré le 28 août, au Palais-de-Justice, une foule considérable.

Après une remarquable plaidoirie de Me Thourel, avocat de la *Voix du peuple*, partie civile, et les répliques peu modérées de la défense, le tribunal a rendu son jugement vers les sept heures du soir. Le sieur Tastet, déclaré diffamateur, a été condamné à 50 francs d'amende et aux dépens. Les gérants des journaux ont été mis hors de cause.

AUDE. — Nous avons annoncé sommairement l'acquittement prononcé par le jury de l'Aude en faveur de la *Fraternité*. Voici, d'après ce journal, quelques détails sur cette affaire:

« Les débats ont été longs et animés. La question qui dominait ces deux procès était celle de la violation de la constitution par le bombardement de Rome et le renversement de la République romaine. Elle se rattachait aussi à la manifestation du 13 juin. On incriminait, non-seulement les articles appartenant à la rédaction de la *Fraternité*, mais encore ceux qui avaient été empruntés aux autres journaux. On nous accusait d'avoir excité à la guerre civile en portant les citoyens à s'armer les uns contre les autres, et on réclamait contre le gérant une terrible pénalité.

» Le citoyen Marcou, rédacteur-gérant, comparaissait aussi sous la prévention d'avoir excité à la haine du gouvernement de la République, pour avoir dit au club des Carmes que le bombardement de Rome était une infâme trahison des devoirs du président.

» Le jury a montré, dans ces deux affaires, une rare intelligence. Il a prouvé qu'il savait se placer au dessus des préventions dont on avait eu soin de l'environner pour égarer son opinion et des menées de la réaction acharnée à la perte de la *Fraternité* en chef. Aussi le double relaxe l'a rempli de dépit. Elle comptait sur une condamnation, d'après ses calculs, et c'est un acquittement qui est venu tromper ses espérances. »

PUY-DE-DÔME. — On lit dans l'*Eclaireur républicain*:

« Le gérant de l'*Eclaireur* a comparu, lundi dernier, 27 août, devant la cour d'assises du département du Puy-de-Dôme. Acquitté sur l'un des chefs de la prévention et déclaré coupable sur l'autre, avec circonstances atténuantes, notre ami Goglet a été condamné à trois mois d'emprisonnement, 500 fr. d'amende et l'affiche à 200 exemplaires de l'arrêt qui le condamne. »

CALVADOS. — Le préfet, en ouvrant le conseil général du Calvados, n'a pas craint d'appeler dans son discours d'ouverture, le décret de la Constituante contre l'impôt sur les boissons, une loi *coupable*. Nous ne comprendrions pas que M. Dulaure permît à un fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions, de prodiguer des invectives à une loi qu'il doit avant tout respecter.

SEINE-INFÉRIEURE. — A Rouen les affaires sont animées; mais la marchandise manque presque complètement dans beaucoup d'articles à la halle.

La vente du calicot est toujours bonne; il s'est fait d'assez forts lots cette semaine, et on s'est engagé jusqu'au mois d'octobre, parce qu'il n'y a rien de disponible.

Il est d assez fortes ventes aussi en calicots d'Alsace; tout s'enlève à l'arrivée.

A Mulhouse, le feu est à la marchandise; tout ce qui paraît disponible est enlevé de suite. Les toiles de coton pour l'Algérie sont augmentées considérablement.

RHONE. — On lit dans le *Censeur de Lyon*:

« Hier, 29 août, à cinq heures, un bataillon du 19e de ligne est parti de Saint-Etienne pour Roanne par le chemin de fer. L'ordre de départ était arrivé à trois heures du matin. Quelque agitation s'étant, dit-on, manifestée parmi les ouvriers terrassiers employés au canal, on a jugé prudent d'envoyer des troupes à Roanne, qui en est totalement dégarnie. »

JURA. — La température froide de ces derniers jours a retardé la maturité du raisin, et, si elle s'était prolongée, elle n'aurait pas permis d'espérer d'abondantes vendanges. On signale une augmentation assez importante dans le prix des vins.

(*Sentinelle du Jura.*)

FAITS DIVERS.

Le président de la République, plusieurs ministres et divers administrateurs sont partis à huit heures et demie ce matin du grand embarcadère de la rue Neuve de Chabrol, au faubourg Saint-Denis, pour aller à Epernay, inaugurer officiellement le chemin de fer, inauguré, de fait, depuis douze jours.

— Hier, 1er septembre, a eu lieu à Rennes, la 16e session du congrès scientifique universel.

— C'est aujourd'hui qu'a dû se faire à Beaune (Côte-d'Or), l'inauguration de la statue de Monge.

— La construction de la cité, dite ouvrière, rue de Rochechouart, avance rapidement. Cette cité a déjà plusieurs de ses bâtiments qui ont la hauteur d'un premier étage.

— Ont été désignés par le sort pour le jury de la haute cour:

Meurthe. — M. Gusse, propriétaire, à Nomeny.
Vaucluse. — M. Jourdan, de Sault.

— Le 30, le vaisseau le *Valmy* a été mis sur le flanc babord pour procéder à l'opération du soufflage.

On nous annonce que, sur le rapport de M. le capitaine de vaisseau Fourichon, qui commande la frégate l'*Algérie*, une enquête vient d'être ordonnée pour examiner la situation de ce bâtiment, dont la construction est, dit-on, très vicieuse.

— Parmi les journaux poursuivis à la suite de la journée du 13 juin, pour avoir exprimé leur opinion sur l'expédition romaine, ont été acquittés par le jury: Le *Travailleur de la Meurthe*, le *Franc-Parleur de la Meuse*, le *Courrier républicain* de Dijon, le *Démocrate de l'Ouest*, le *Républicain du Gard*, le *Républicain des Ardennes*, la *Civilisation* de Toulouse, le *Républicain de la Moselle*, le *Républicain de Vaucluse*, l'*Union républicaine* de l'Yonne, le *Peuple souverain* de Lyon, la *Fraternité* de l'Aude et le *Républicain de Lot-et-Garonne*, qui avait, en outre, fait une déclaration de refus d'impôt.

— On lit dans la *Gazette de France*:

« On annonce que des troubles assez graves viennent d'éclater à Cahors, à l'occasion de l'impôt des 45 centimes. Un détachement du 75e de ligne en garnison à Nîmes, deux escadrons d'un régiment de chasseurs casernés à Montauban, quatre compagnies du 35e de ligne, en garnison à Périgueux, se sont rendus en toute hâte sur les lieux.

» On n'a pas encore de détails sur ce qui s'est passé à Cahors, mais le bruit était répandu, à Périgueux, qu'une collision violente avait eu lieu et que plusieurs personnes avaient été grièvement blessées. »

— Un cas d'hydrophobie vient de plonger dans le désespoir une riche famille de la Chaussée-d'Antin. C'est un jeune homme de vingt ans, M. L..., qui en a été la malheureuse victime. Ce jeune homme, qui était employé chez un négociant, avait été mordu légèrement, il y a près d'un mois, par le chien de la maison avec lequel il jouait. Le chien était malade; mais comme personne, à ce que l'on assure, n'avait remarqué en lui de symptômes de rage, son maître s'était contenté de l'envoyer à la campagne, où il est mort après avoir langui longtemps. Le jeune L..., avait entièrement oublié le chien et sa morsure, qui, du reste, ne lui avait jamais causé la moindre inquiétude, lorsque, mardi dernier, se sentant atteint d'un malaise général, il se mit au lit: bientôt les symptômes les plus alarmants se manifestèrent, et les médecins appelés auprès de lui ne tardèrent pas à reconnaître l'affreuse vérité. Tous les secours furent inutiles contre cet horrible mal, qui semble défier les ressources de l'art. Il fallut lier cet infortuné dans son lit, et ce n'est qu'après 2 jours de souffrances inouïes qu'il a succombé hier matin, objet de pitié, de douleur et d'effroi pour tous ceux qui ont été témoins de sa longue et déplorable agonie.

— Il vient de mourir, à l'hôpital Cochin, un des originaux les plus curieux de notre époque, d'ailleurs si curieuse. Jules-André Guéret, se voyant à vingt-cinq ans une fortune considérable, résolut de ne pas se marier. Il convertit tous ses immeubles en argent comptant; et pour ne point essuyer de banqueroute et de dépréciation, il garda son argent chez lui. Il avait fait ce calcul: La vie de l'homme sobre est de soixante-dix ans, celle de celui qui ne s'épargne aucun plaisir doit être de cinquante-cinq, mettons soixante. Ainsi toutes mes espérances ne doivent aller au-delà de ce terme; en tout cas, le suicide est là.

Il distribua son argent en sommes égales qui devaient être dépensées chaque année. Ce partage était si juste, que, la soixantième année expirée, il ne devait rien rester à Guéret, et il exécuta ce plan avec le plus grand scrupule. Mais, hélas! il avait compté sans l'amour de la vie, car depuis 1843, ayant passé le terme qu'il s'était prescrit, il avait pris son malheur en patience, et, devenu vieux et gueux, il s'était établi sur le quai des Célestins avec une petite boîte et quelques paquets d'allumettes, et vivait de la charité des passants. Il avait composé ce distique, qu'il portait au col, écrit sur un morceau de carton:

Ayez pitié, passants, du pauvre André Guéret,
Dont la vie est plus longue, hélas! qu'il ne croyait.

Enfin, le choléra vient de l'enlever au grand désespoir des artis es de l'île Saint-Louis, dont il amusait les loisirs par ses piquants souvenirs de jeunesse. Un jour, peut-être, quelque hardi biographe écrira, en un feuilleton, la vie de cette victime de la précaution mathématique. (*Gazette de France.*)

— On lit dans la *Sentinelle du Jura*:

« Rien de plus étrange, de plus bizarre que la monomanie de la famille Durafour, de Bellecombe. Il faut fouiller dans les archives de la sorcellerie pour trouver des faits analogues à ceux que nous avons recueillis de la bouche même de Mme la supérieure de l'hôpital de Saint-Claude.

» Il y a deux ans à peine, la famille Durafour vivait heureuse au village de Bellecombe. Elle se composait de six personnes: du père, de la mère, fort avancés en âge, de trois garçons, dont l'aîné avait alors quarante ans, et le plus jeune vingt, et d'une fille nommée Jeanne, âgée de trente ans. L'aisance qu'elle avait acquise ne portait envie à personne; elle avait su s'attirer l'estime et l'amitié de tous les habitants par ses mœurs douces, sa piété, son amour pour le travail. En 1847, Jeanne fut demandée en mariage. Ferdinand, l'aîné de ses frères, s'opposa à cette union. Les parents du prétendant, exaspérés de ce refus, menacèrent de se venger.

» A quelque temps de là, ce même Ferdinand aperçut une chèvre qui broutait la haie de son champ; il lance une pierre qui atteint cet animal et lui casse une jambe. Il s'empresse de s'informer du nom du propriétaire. C'était une vieille femme redoutée dans le pays comme magicienne; il lui envoie quinze francs, à titre d'indemnité; elle les refuse, mais menace encore. Par une coïncidence fatale, la plus belle vache des écuries du père Durafour périt le lendemain subitement. Aussitôt après cet événement, Ferdinand devient mélancolique, taciturne. Il cesse toutes relations avec ses voisins, et ne conserve de rapport qu'avec deux familles, résidant, l'une aux Bouchoux et l'autre à Saint-Claude. Le premier jour de l'an 1849, Marin, le plus jeune des fils, fut chargé d'aller chercher un sac de farine aux Bouchoux. A son retour, il se plaça près du poêle, il s'accroupit en tenant ses coudes appuyés sur ses cuisses, et resta immobile. Toute la famille imita son exemple.

» Ferdinand ne faisait de mouvement que pour emplir sans cesse le poêle de bois, de manière à le maintenir toujours rouge. Le père donnait à manger à ses dix belles vaches, mais personne n'en tirait le lait. Après plusieurs jours passés sans nourriture, la mère se décida à faire chaque matin une soupe, mais avec de l'e u et du beurre, sans aucun assaisonnement et sans légumes ni viande. Jeanne pétrissait une pâte composée avec du son pilé qu'elle arrachait du four par lambeaux. Aux questions que leur faisaient les nombreux visiteurs ils répondaient d'une manière satisfaisante; mais il ne fallait pas entamer le chapitre de leur maladie: ils ne répondaient rien.

» Au mois de mai dernier, l'administration fit entrer les deux fils les plus jeunes à l'hospice de Saint-Claude, ainsi que Jeanne. Les père et mère continuèrent de rester à Bellecombe avec le fils aîné, soupçonné d'avoir une influence immense sur la famille entière. Jeanne demanda à laver son âme; un prêtre fut amené, mais il ne put obtenir aucun aveu.

» On a trouvé au domicile de ces malheureux une collection de fioles, d'onguents, de graisses. Un être mystérieux intervient dans toutes ces scènes. Il avait promis que le 1er mai la parole devait être rendue à la famille entière si elle ne commettait aucune faute. Ce délai a été ajourné. Il y a toujours mélancolie, taciturnité chez chaque membre, insensibilité complète. Le froid, la chaleur, les menaces même de la mort n'ont aucune influence sur eux.

» En présence de tels événements, la justice s'égare, les suppositions deviennent invraisemblables, les révélations sont absurdes. L'entendement de ces aliénés est complètement altéré, et ils ne savent plus résister aux impulsions qu'ils reçoivent, et apprécier l'importance de leurs actes. Il a été impossible d'obtenir d'eux un signe de croix, même par la violence. A. R. »

DOUBLE ASSASSINAT ET SUICIDE DU MEURTRIER. — Une scène épouvantable, et qui a peu de précédents dans les annales du crime, s'est passée aujourd'hui même dans la ville de Saint-Denis.

Le nommé François Viard, blanchisseur dans cette commune, avait été condamné pour crime de viol sur la personne de sa fille.

Viard, après l'expiration de sa peine, était revenu à son domicile, et depuis ce moment, il n'était sorte de tourments qu'il ne fit endurer à sa femme et à sa fille, enfant de 14 ans, auxquelles il reprochait de l'avoir fait condamner. Ce misérable ne cessait de proférer des menaces de mort contre elles, et aujourd'hui même, à 6 heures du matin, il a réalisé cet affreux dessein; puis il s'est ensuite rendu justice en attentant à sa propre vie.

On ne peut faire que des conjectures sur la manière dont cet horrible drame s'est accompli. Il paraîtrait que Viard aurait attendu le moment où ses voisins étaient sortis pour envoyer sa fille faire une commission dans la ville. Resté seul avec sa femme, il se précipite sur cette malheureuse, qu'il étrangle à l'aide d'un foulard. Sous l'empire de ce premier crime, et sans que le moindre remords vînt ébranler ce cœur de tigre, Viard aurait attendu froidement le retour de sa fille, qu'il fit mourir de la même manière.

Après avoir consommé ce double meurtre, l'assassin plaça les cadavres de ses deux victimes sur le lit de la chambre à coucher, et, passant dans une pièce voisine, il attacha une corde après la porte et se pendit. (*Droit.*)

UN TOUR DE CONTREBANDE. — Si les contrebandiers de nos frontières sont madrés, en revanche les douaniers sont de fins matois. A bon chat bon rat. Une bande de douze cavaliers fraudeurs, bien mon-

tés, destinés à faire une percée au travers de notre frontière, avait été signalée à la douane de Valenciennes, malgré les précautions mystérieuses dont ils enveloppent l'organisation de leurs équipées. Il est un fait, malheureusement trop vrai, c'est que nos voisins d'outre-Quiévrain ont deux langages différents et prennent des deux mains : ils parlent d'or et tendent une main au fraudeur, puis glissent l'autre en cachette dans les bureaux de la douane pour s'y faire payer leurs... renseignements. Les douze cavaliers, précédés de leurs éclaireurs, avaient franchi jeudi dernier la ligne de démarcation des deux pays et s'étaient avancés dans les terres dépouillées de leurs récoltes; ils se virent tout à coup traqués à gauche, du côté de Roisin, puis attendus à droite par la ligne de Saint-Saulve ; la brigade du chemin de fer les guettait au pont de Saint-Roch, et la brigade de Marly les tenait en respect de l'autre côté. Se voyant poursuivis par derrière, menacés à droite et à gauche, ils firent un temps de galop sur la plaine de Mons, et entrèrent tout droit en ville, par la barrière des palissades; ils franchirent le pont-levis de la place de guerre, puis ils traversèrent au trot, comme d'honnêtes maquignons allant en foire, la rue de Mons, saluèrent en passant les bureaux de la direction centrale, où se trouve l'état-major de la douane, et ils gagnèrent tranquillement la porte Paris, sans que rien ne les inquiétât, riant dans leur barbe qu'on leur ait fait la place nette en supprimant, à l'entrée de la ville, les postes de douanes qui y existaient auparavant. Il est certain que Valenciennes, malgré ses hauts remparts et sa direction centrale, est maintenant une ville plus accessible à la fraude que ne l'est la ville ouverte et sans barrière de Saint-Amand. On y fume à l'aise, par esprit de contradiction, de très mauvais tabacs de la Belgique, très inférieurs et plus chers relativement que ceux de la régie. On y colporte de *mauvais cafés marinés*, à bas pris, vrais rebus de nos ports de mer, que l'on a réexpédiés en Belgique pour les réintroduire en fraude ! On n'en voulait pas de la provenance de Dunkerque, et on les achète plus cher venant du petit village de Roisin ! Ainsi va le monde.

LE FRÈRE NAILLAC.— Nous lisons dans l'*Egalité*, de Lyon :

« Les journaux de Lyon ont rendu compte de la condamnation d'un sieur Toubain, en religion frère Naillac, — en religion ! Nous avons eu sur ce malheureux quelques renseignements particuliers par ceux de nos amis qui ont fait dans la prison de Roanne un séjour plus ou moins long, et que l'on a remis en liberté. Toubain a certainement commis d'horribles forfaits ; mais loin d'afficher le cynisme que lui ont attribué certaines feuilles, c'est avec une émotion triste et résignée qu'il raconte comment il s'est laissé entraîner dans le précipice de l'infamie. C'est de sa bouche qu'il faut entendre la révélation de ces mystères épouvantables, de ces scènes hideuses dont les séminaires, les couvents et autres établissements analogues sont à chaque instant le théâtre. C'est de lui qu'il faut apprendre les tortures morales et physiques par lesquelles doivent passer les malheureux voués dès leur enfance à cette existence de réclusion et de douleurs. Dans les grandes villes, les plus avisés trouvent moyen de rattraper le temps perdu, et c'est pour eux que Molière a dit :

« Il est avec le ciel des accommodements. »

Mais rien n'éclaire, rien ne soutient, rien ne dédommage les malheureux qui passent dans le même séminaire de l'état d'élève à celui de professeur. Leur jeunesse se passe ainsi dans les souffrances du corps et dans les divagations de l'esprit ; puis l'âge arrive, comme pour Toubain, l'âge de la force et de l'énergie, et faute de pouvoir suivre le cours de la nature, les malheureux dévoués à ces tourments se jettent dans les plus hideux excès de la dépravation.

» Les plus imprudents, non pas toujours les plus coupables, finissent comme Léotade ou Toubain ; et encore parmi ces derniers ceux qui dévoilent les secrets horribles de leur secte sont traités de cyniques, comme Toubain, et abandonnés à toute la rigueur des lois.

» Ceux, au contraire, qui nient effrontément leurs crimes, qui renferment dans leur sein les mystères de leurs saintes maisons, ceux-là sont, comme Léotade, au bagne, l'objet des égards les plus empressés, ou comme tel autre, que nous pourrions citer, qui, après avoir été condamné aux travaux forcés à perpétuité pour les plus infâmes abominations, a obtenu, *par la protection du clergé* de la ville où il demeurait, la permission d'accomplir sa peine dans une prison très douce, où l'on enferme d'ordinaire les individus qui ont à subir une condamnation de moins d'un an. Et voilà les gens à qui l'on voudrait remettre exclusivement le soin d'instruire nos enfans. N'est-ce pas tout-à-fait encourageant ! »

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement est expiré les 30 juin, 15 juillet, 31 juillet, 15 août et 31 août, sont priés de le renouveler immédiatement, s'ils ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Congrès central

DES INSTITUTIONS PROGRESSIVES DE CRÉDIT.

Sous ce titre vient de se former une réunion dont les tendances nous paraissent très louables ; elle a établi son siège rue et hôtel Laffitte, sous la présidence de M. de la Moskowa, représentant du peuple, et reçoit les communications qu'on lui adresse les mardis, mercredis et vendredis, de onze heures à trois. Voici quelques citations empruntées au programme de cette société :

Soit défiance d'elle-même, soit répugnance pour l'inconnu, la majorité de l'Assemblée législative a manqué de résolution et d'initiative ; et le ministère lui-même a paru craindre longtemps de sonder et de mettre à l'épreuve ses dispositions, en ce qui concerne les institutions de crédit promises dans l'article 13 de notre acte fondamental.

Il faut même le reconnaître et le dire hautement : l'opinion de l'*immobilité systématique* en matière de finance, en fait de moyens de crédit, cette opinion, déjà si fatale au pays, semble devoir triompher encore. Ses prôneurs et ses adeptes ne conçoivent pas d'autres réformes au-delà de la modification de quelques dispositions de nos lois sur les hypothèques, déclarant que ces modifications répondent à tous les besoins, à toutes les souffrances de l'industrie et de la propriété. Sans méconnaître l'utilité de la réforme hypothécaire, il serait facile de démontrer cependant qu'elle aura peu d'influence sur la situation, si de larges institutions financières ne doivent en être le complément indispensable.

Le système d'abstention, dans l'état actuel des choses, est donc grandement regrettable, car la stagnation du commerce, l'absence des transactions, la misère des classes laborieuses vont s'aggravant de jour en jour, et tout le monde sent que ces maux, cause d'irritation dans tous les esprits, sont dus en grande partie à l'état précaire de nos finances et à l'imperfection de notre système économique.

Si les fondateurs, si les premiers administrateurs de la République avaient compris tout ce que l'inauguration de nouvelles théories de crédit pouvaient faire éclore de richesses sur le sol national, à coup sûr ils n'auraient pas laissé leur œuvre imparfaite, et nous auraient épargné bien des désastres; faute de décision et d'esprit d'initiative, ils ont tout compromis; car la révolution de 1848, en agitant profondément la société, a fait naître des besoins et des espérances auxquels la législation financière des régimes précédents est impuissante à répondre.

Il faut de toute nécessité que cette législation soit largement modifiée ; c'est aujourd'hui, pour la République comme pour la société, la condition d'existence, la question *d'être* ou de *n'être pas*. Pour qu'elle fût utilement exercée, l'initiative des réformes à introduire successivement devrait émaner du gouvernement ou de l'Assemblée législative. Mais peut-on se flatter que les financiers et les économistes politiques de la majorité se montreront plus novateurs que leurs devanciers?

Ne sont-ce pas les mêmes hommes qui, il y a deux ans à peine, prédisaient des malheurs, si l'on modifiait la charte du seul établissement financier constitué en France depuis plus de cinquante ans ? N'ont-ils pas méconnu, contesté l'utile création des coupures de billets de banque au-dessous de 500 fr. ? Et le non remboursement, et le cours forcé ont été décrétés et acceptés sans agitation, sans trouble ?

Voyez en effet ce qui se passe :

Tout le monde sait que la solution du problème social est attachée à celle de la question financière, et c'est précisément l'examen de cette question que l'on craint d'aborder.

Se plaint-on de la misère publique et réclame-t-on des institutions organiques propres à féconder le travail, développer le crédit, constituer mutuellement et fraternellement l'assistance ? Les chefs de la résistance, les partisans du *statu quo* économique et financier, s'indignent et traitent ces plaintes de factieuses. Puis ils jettent superbement aux hommes du progrès le défi d'apporter à la tribune quelque remède efficace pour le soulagement des maux signalés ; prêts qu'ils sont à crier : au socialisme ! et aux assignats ! si l'on se hasardait à parler de réformes, en matière d'impôts comme en matière de crédit public et privé.

Nous ne voulons certes pas en conclure que l'Assemblée législative doit son indifférence aux souffrances du pays ; mais tout porte à supposer qu'elle les croit inévitables et incurables ; car les institutions sur l'assistance à laquelle elle semble réserver exclusivement sa sympathie, seront sans effet sur le chômage, sur le marasme commercial, sur la crise industrielle. La charité peut rendre moins douloureuses les blessures du paupérisme, mais les guérir, non. Cette mission est dévolue au travail, et *au numéraire*, sans lequel les nations ne travaillent pas.

Malgré l'évidence, aujourd'hui encore, quand l'ordre est rétabli et l'autorité fortement armée, sans que la confiance et le travail renaissent, on nie à tous, même aux hommes du pouvoir, que la raison éclaire et la vérité conduit à de simples essais ; on nie l'efficacité de toute expérience nouvelle que l'école d'Adam Smith n'aurait pas approuvée. On traite *à priori* d'empiriques les méthodes qui, s'écartant des anciennes doctrines, ne sont plus empruntées au vieux formulaire économique de la France.

En un mot, les impôts écrasants et les emprunts ruineux, voilà tout le système financier que l'on préconise et que l'on semble vouloir perpétuer.

Il ne pouvait manquer de se trouver en France des hommes sensés pour combattre cette politique de négation, cette inaction indomptable, si douloureuse dans ses effets, si effrayante dans ses conséquences. Aussi un grand nombre de représentants, d'économistes, d'industriels, de propriétaires, de citoyens studieux se sont-ils réunis dans le but de détourner les dangers qu'une pareille situation recèle dans son sein.

Sous le nom de *Congrès central des institutions progressives de crédit*, ils se sont rassemblés à Paris avec l'intention de propager dans toute la France les méthodes et les connaissances financières nouvelles, résolus à faire une guerre infatigable à la routine et aux erreurs des systèmes actuellement pratiqués.

C'est par le moyen d'une action incessante et pacifique, du centre aux extrémités du pays, et des extrémités au centre, que le congrès se propose le développement et la propagation des théories progressives de crédit.

Le congrès fait appel à toutes les intelligences qui tendent à s'affranchir du joug des anciens préjugés économiques ; son ambition est de féconder les germes de progrès et d'améliorations partout où ils se rencontrent, et c'est dans ce but qu'il provoque la fondation de sociétés correspondantes dans les départements.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nous prions ceux de nos amis qui ont à nous tenir compte du prix d'abonnements servis à eux-mêmes ou à des tiers, d'après leur indication, de nous en faire passer le montant le plus tôt possible. Nous leur recommandons à cet égard, dans l'intérêt de notre service, la plus grande régularité. Les abonnements pour lesquels il n'aurait pas été tenu compte du présent avis cesseront d'être servis à partir du 15 septembre.

Egletons — M. V. — Reçu les 9. — Votre ab. ne finira que le 15 déc.

Tournay. — M. F. B — Reçu v. lettre.—M. D. n. a payé les 12.—Pris note pour l'année proch.—N. vous adr. un nouv. nº 43.—Aff. compl.

Guipavas. — M. B. — Les 17 n. sont bien parvenus et ont été appl. à votre ab. du 15 juin au 15 déc.

La Chauvinière. — M. L. — Nous av. égard et v. prorog. jusqu'au 15 oct.

Villa Savary. — MM. A. G. et A. P.—Nous av. égard et v. prorog. jusqu'au 15 oct.

Rhodez. — M. M. — Les 16 n. sont bien parv. et ont été appl. à votre renouv. — Le J. vous a été adr. régul. depuis sa réapp.

Dijon.—M. D.—Veuillez n. donner le détail des 11.25 de R. de v. lettre du 11 janvier dernier.

Briançon. — M. B. C. — Nous av. égard et prorog. l'ab. jusqu'au 15 novembre.

Saint-Julien-du-J.—M. F.—Reçu les 25.—Merci des détails. — M. P. est auprès de nous, et vous fait ses amitiés. Nous aviserons.

Raon l'Etape. — M. L. — Fait les 2 ab. — L'échange ne pourrait avoir lieu; nous ne pouvons scinder nos coll. — Il n'est pas certain qu'on reparaisse. — Nous attend. les 16 ann.

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS............	Un an 20 f.,	Six mois 11 f.,	Trois mois 6 f.
DÉP. ET ÉTRANG.	— 22	— 12	— 9
PAYS à surtaxe..	— 50	— 26	— 14

AU NUMÉRO DOUBLE DU LUNDI :

PARIS, DÉP., ÉTR..	— 8	— 4	— 2

Paris, rue de Beaune, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois :	40 c.	Annonces anglaises....	40 c.
Cinq à 9 —	30	Réclames-notices.......	40
Dix fois et plus. —	20	Faits de publicité..	1 fr. 50

Spectacles du 3 septembre.

THEATRE DE LA NATION.— Lundi 3 septembre, pour la réouverture, Lucie de Lammermoor et le Diable à quatre.

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Chûte de Sejan.

OPÉRA COMIQUE.— La Saint-Sylvestre.

THÉATRE-HISTORIQUE. —Le Chevalier d'Harmenthal.

VAUDEVILLE.—Une semaine à Londres, 8e Numéro.

GYMNASE.—Les Sept Billets, Famille Riquebourg, Chacun chez soi, Brutus lâche César.

THÉATRE MONTANSIER.— Le Code des Femmes, Deux papas, [illegible].

VARIÉTÉS.— Les Caméléons, la Famille improvisée.

PORTE-SAINT-MARTIN.—Tête-Noire, Etoile du marin.

AMBIGU-COMIQUE.— Le Juif errant

THEATRE DU LUXEMBOURG.— Représentations de M. Luguet.

THÉATRE BEAUMARCHAIS (Opéra bouffe).—La Saint André, le Vieux prix de Rome, le Marin, le Cousin.

DELASSEMENTS-COMIQUES.— Un déluge d'inventions.

THEATRE CHOISEUL.—Prix, Bureaux, Intermèdes, Page, Précepteur, tableaux.

CIRQUE DES CHAMPS-ELYSEES (carré Marigny).— Tous les soirs, Exercices équestres.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 173. Mardi 4 septembre 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DEMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 3 SEPTEMBRE.

L'Ecole des Partis.

Qui dit parti dit prévention, illusion, entrainement, exclusivisme et impuissance.

Tous les partis, quelque opposés qu'ils soient dans leurs vues, dans leurs tendances, tombent fatalement dans les mêmes tactiques, les mêmes faiblesses, les mêmes erreurs.

Hors du pouvoir, ils sont à peu près d'accord sur les fautes de ceux qui gouvernent; ils promettent une satisfaction plus ou moins grande à tous les principes, à tous les besoins du pays, ils se trompent de bonne foi sur l'étendue des difficultés gouvernementales, sur la capacité de leurs chefs et sur la vertu de leur panacée politique.

Parvenus au pouvoir, ils sont tout surpris du nouvel aspect des choses; pressés de satisfaire à l'œuvre de chaque jour, serrés entre l'impulsion aveugle de leurs amis et l'opposition non moins aveugle de leurs adversaires; devant, sous peine de chute immédiate, tenir compte de toutes les exigences, de tous les éléments qui influent sur la situation intérieure ou extérieure, ils n'emploient toute la latitude de leur pouvoir qu'à résister ou à céder, qu'à temporiser ou à se défendre, qu'à tenir en échec les autres partis, à la condition de se paralyser eux-mêmes ou de se laisser entraîner jusqu'à l'abîme.

Le gouvernement des partis n'est pas un véritable gouvernement, c'est une école mutuelle en politique.

Tant que l'enseignement de cette école ne sera pas terminé, tant que l'expérience des mêmes difficultés, le renouvellement des mêmes erreurs n'auront pas initié les lauréats politiques de tous les partis à la même science, le gouvernement d'un grand pays comme la France sera une impossibilité pratique.

Ce qu'il y a de plus édifiant dans les évènements politiques des deux dernières années, c'est que tous les partis qui sont parvenus au pouvoir avec l'espérance d'y dominer longtemps sont tombés précisément dans les mêmes écueils en parcourant le même cercle vicieux.

La majorité de 200 voix de Louis-Philippe, confiante dans son nombre, dans son aveugle discipline, dans le système de corruption, d'égoïsme et de matérialisme qui l'avait recrutée, a cru pouvoir faire abstraction des droits de la minorité, méconnaître ouvertement les principes de justice, de liberté et de progrès que ses chefs avaient autrefois proclamés et s'imposer aux autres partis comme une nouvelle caste politique: — elle a trouvé dans une révolution le châtiment de cette illusion, de cet entrainement, de ce vertige.

Le parti qui en février s'est emparé violemment des rênes du pouvoir a été également victime de ses illusions et de son ivresse. L'enthousiasme de la victoire lui a fait perdre l'intelligence des difficultés de la situation. Il a cru pouvoir faire abstraction du temps et de l'espace, du passé et du présent, des besoins du moment, des traditions, des préjugés et des résistances, et tenir déjà des deux mains l'idéal de tous ses rêves. Il a supposé, par le simple fait de son avènement, les vieux partis complètement morts et le peuple déjà libre, instruit et heureux, et il s'est brisé le front sur la réalité de l'ignorance et de la misère; il s'est désillusionné seulement au bruit d'un combat affreux entre l'égoïsme et la faim, le privilège et le besoin.

Puis est venue, sous la présidence du général Cavaignac, une nouvelle expérience éphémère de ce parti de juste milieu qui se recrute au hasard parmi les prudents et les trainards des opinions extrêmes. L'illusion de ce parti mixte et bâtard a été de croire qu'on pouvait jeter l'ancre sur la marée montante d'une révolution. Il a eu l'entrainement de l'immobilisme. Il a cru devoir à la fois repousser le passé et ajourner l'avenir, sous prétexte de gagner des forces. Il n'avait pas achevé l'épuration de son équipage, qu'il était emporté et englouti par le reflux de la marée révolutionnaire.

Aujourd'hui c'est le parti du passé qui domine: traditions libérales, impériales, constitutionnelles, catholiques et monarchiques se confondent dans son vocabulaire. C'est la contrepartie exacte de l'ivresse des révolutions: même entrainement, même illusion en sens inverse. Comme les hommes des barricades, les réactionnaires font abstraction complète du temps, de l'espace, et pensent toucher tout ce qu'ils désirent. Ils se croient revenus à l'antiquité; ils remontent le cours des siècles pour s'accrocher à la tradition de leur croyance, comme les autres se lançaient, tête baissée, dans le torrent de l'avenir pour atteindre plus vite à l'idéal de leurs aspirations. Ils parlent de décentralisation politique, d'états-généraux et de la *beauté miraculeuse* de leur prétendant du droit divin, avec autant d'assurance que les révolutionnaires les plus fougueux parlaient hier d'abolition du capital, de crédit gratuit ou de communauté des biens. Parce qu'en dissimulant leurs arrières-pensées et en se liguant avec tous les débris du passé, ils ont pu s'associer depuis quelques mois au gouvernement de la France, ils se leurrent de l'espoir que la France les suivra indéfiniment dans leurs voies rétrogrades. Mais déjà la division est entrée sous leur tente et paralyse tous leurs efforts. Le voltérianisme libéral n'est plus que rarement d'accord avec la superstition qui exhibe encore aux yeux du peuple l'épouvantail des peines de l'enfer. La queue des admirateurs du petit chapeau et de l'aigle impériale, quoique déçus eux-mêmes, ne sont pas glorieux d'abdiquer encore en faveur des chambellans d'une seconde restauration. Toutes ces vieilles défroques usent leurs derniers fils et leur dernier ridicule dans leurs combats de coulisses. La loi fatale des partis pousse cependant les plus extrêmes d'entre eux à aller jusqu'au bout de leur vertige et à réveiller l'indignation du pays par l'excès même de leur audace.

Ainsi, soit illusion de générosité ou d'égoïsme, illusion de droits ou illusion de regrets, entrainements vers l'avenir ou entrainements vers le passé, aveuglement de progrès, de rétrogradation ou d'immobilisme, tous les partis, dans l'état actuel des esprits et des choses, sont condamnés à la même impuissance, aux mêmes fautes, à la même fin.

Le seul profit pour le pays de ces vaines expériences, de ces déceptions amères, c'est la conviction que nous touchons à une ère nouvelle, à une transformation du vieux monde; que la solution des difficultés gouvernementales, des problèmes sociaux et politiques ne peut se trouver que dans une science supérieure à celle de chaque parti dans ce souffle d'inspiration et de création, qui a déjà tiré l'humanité de toutes le grandes crises.

Le gouvernement représentatif de la France, pendant ces dernières années, a ressemblé à ce vaisseau-école qu'on retient dans nos ports, et sur lequel des générations d'élèves viennent apprendre les premières notions de l'art nautique. Il est longtemps immobile, parce que l'équipage qui le monte, se renouvelant périodiquement, doit subir de nombreuses épreuves avant de se hasarder en pleine en mer. Mais quand la science de la navigation est assez répandue dans les intelligences, le vaisseau-école peut mettre à la voile et se livrer à de complètes évolutions.

Ainsi, quand tous les partis, dans les épreuves pratiques et théoriques des gouvernements, se seront édifiés sur les véritables besoins de cette époque et auront ouvert leur esprit aux lumières de la science sociale, le gouvernement de la France pourra faire oublier sa longue immobilité et marcher à pleines voiles vers le but des destinées nouvelles.

DIVERS AVIS SUR L'EXPÉDITION ROMAINE.

Les tendances rétrogrades affichées par les premiers représentants de la restauration pontificale ont été telles, que la *Patrie* elle-même imprime une correspondance où l'on parle comme d'un bonheur de la chute imminente des trois cardinaux:

La chute de ce triumvirat sera accueillie à Rome avec presque autant de joie que celle du triumvirat républicain. Cela est triste à dire, mais je le dis parce que c'est la vérité. La commission gouvernementale n'a pas paru se douter des exigences du temps présent, elle a fait des choix dignes d'une autre époque. Une seule nomination peut-être mérite l'approbation des honnêtes gens, celle de Mgr Savelli qui, après bien des hésitations, a consenti à se charger des ministères de l'intérieur et de la police. C'est un homme probe et énergique, et qui fera le bien sans s'inquiéter du qu'en dira-t-on. Il aura grandement raison, car, malgré la présence de l'armée française, *l'esprit des cafés et des clubs est toujours le même.*

Quand la répulsion des Romains pour le gouvernement clérical et pour l'occupation étrangère perce ainsi dans un journal de la couleur de la *Patrie*, on peut être assuré que cette répugnance est bien vive, bien générale, bien profonde; il paraît qu'au triumvirat sera substitué la dictature du cardinal Lambruschini, dont la *Patrie* parle en ces termes:

Si l'on avait voulu être tout à fait habile, on n'aurait pas chargé de cette mission le cardinal Lambruschini, le plus impopulaire des cardinaux. C'est un Génois ambitieux qui avait espéré, au dernier conclave, avoir la tiare, et qui, si ma mémoire est fidèle, eut quatorze voix au premier tour de scrutin. Le gouvernement français s'opposait alors vivement à cette élection, car Lambruschini est le représentant le plus arriéré des idées anti-libérales. C'est un de ces hommes qui ne comprennent pas les concessions. Au reste, nous le verrons à l'œuvre.

Et plus loin:

Je ne saurais trop le répéter, c'est seulement par la conciliation et par d'adroites concessions faites à l'esprit de notre temps que pourra se consolider le pouvoir de notre Saint-Père.

La *République* résume ainsi toutes les phases de l'expédition romaine:

Par le retour de M. Oudinot, l'affaire de Rome va entrer dans une nouvelle période qui sera vraisemblablement la dernière.

D'abord et tant que l'Assemblée constituante fut réunie, l'expédition avait pour but de sauvegarder les libertés romaines et de poser une limite aux prétentions de l'Autriche. M. Barrot, du moins, l'affirmait sur sa parole d'honneur.

La Constituante partie, le siège commence, Rome est prise, le pape est rétabli sans conditions. Le but de l'expédition, MM. de Falloux et de Tocqueville l'affirment tous deux, n'a jamais été autre que le rétablissement de la papauté temporelle. Seulement M. de Tocqueville veut imposer des garanties libérales dont M. de Falloux ne parle pas.

On écrit en conséquence à M. Oudinot de lutter contre la réaction sacerdotale. Malheureusement la réaction sacerdotale ne lâche pas prise facilement; elle se moque de M. Oudinot et de toute la diplomatie française, et continue ses persécutions.

Alors on rappelle M. Oudinot et dix mille hommes de l'armée. Le général Rostolan va commander le reste des troupes, et quand il sera bien avéré que notre présence n'est pas moins désagréable au pape qu'aux Autrichiens, aux Romains qu'aux cardinaux, que personne ne nous écoute et ne fait cas de nos paroles, alors nous retirerons notre dernier soldat, afin de ne pas gêner la liberté d'action du très saint père.

Seulement, comme le très saint père ne jugera pas prudent de se confier à l'amour de ses sujets, on fera entrer à Rome une garnison autrichienne pour remplacer la garnison française.

En sorte que nous aurons dépensé une cinquantaine de millions et tué cinq mille hommes pour finir par remettre Rome entre les mains de l'Autriche: ce que l'expédition avait précisément pour but d'empêcher.

Ils y viendront.

La philosophie universitaire et l'économie politique sont l'âme, la pensée, la théorie du mouvement qui produisit, en France, la monarchie constitutionnelle et le gouvernement de la classe moyenne. Relativement aux principes de la vieille théologie et de l'absolutisme, la philosophie et

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LUNDI, 3 SEPTEMBRE.

LA FAMILLE DE L'ORGANISTE.

I.

Il y a trente ans environ, un homme, traversant une rue pauvre et populeuse de Strasbourg, vit un groupe d'ouvriers et de femmes attroupés à la porte d'une maison. Il s'approcha et apprit qu'il s'agissait de la mort d'une pauvre veuve, mère de deux enfants dont elle était l'unique soutien. Les braves gens vantaient les qualités, les vertus de la défunte, et s'apitoyaient sur le sort de deux petits garçons qu'elle laissait sans parents, sans appui dans le monde.

L'homme dont nous parlons, après avoir écouté avec attention les divers propos de la foule, monta à la chambre qui renfermait encore les tristes dépouilles de la veuve. Cette chambre n'avait pas l'aspect repoussant qu'offre l'asile de l'extrême misère. Tout était rangé par ordre et avec un soin minutieux; tout respirait cette fraîcheur de propreté qui remplace le luxe et rend parfois la pauvreté attrayante. Sans le cierge funèbre qui brûlait à la tête du lit, on eût dit que la pauvre femme allait s'éveiller, pour sourire encore au modeste intérieur qu'elle avait su se conserver au milieu de ses privations et de ses souffrances.

La tête de la morte n'était pas encore couverte; ses yeux, que l'on n'avait pu fermer, étaient tournés vers une alcôve dont les rideaux entr'ouverts laissaient voir deux berceaux jumeaux. Le dernier regard, la dernière pensée de la mère avaient été pour ses enfants.

Dans l'ombre projetée par les rideaux de l'alcôve, l'étranger aperçut un enfant de six ans à peine, qui, agenouillé, les mains jointes, regardait fixement le lit de mort, et semblait noyer son regard dans le regard inanimé de sa mère; quelques larmes coulaient par intervalles sur ses joues; mais on voyait qu'il ne les sentait pas tomber de ses yeux. Cette pauvre petite figure ne semblait vivre que par le regard qu'elle attachait sur ce visage livide et glacé.

L'étranger couvrit la tête de la veuve.

— Il y avait deux enfants, dit-il à une femme qui priait près du lit.

— Oui, monsieur, une bonne dame vient d'emporter le plus jeune, dont elle prendra soin.

— Et celui-ci?

— Hélas! si personne n'a pitié de lui, nous ne le laisserons pas mourir de faim. Mon mari le prendra en apprentissage, et je le soignerai comme un des miens. Nous sommes pauvres, le bon Dieu ne peut rien exiger de plus.

— Quel état exerce votre mari?

— Serrurier, monsieur.

Cet homme examina les traits maladifs, la constitution débile de l'enfant.

— Un pareil métier ne saurait lui convenir, dit-il; je me charge de l'élever.

— Emmenez-le, monsieur; vous en répondrez à celle qui est maintenant là-haut.

L'étranger descendit, emportant l'enfant dans ses bras.

— Quel est ce monsieur qui emporte André? demanda quelqu'un.

— Un brave homme, répondit une voix; M. Jérôme, l'organiste de la paroisse.

Jérôme franchit rapidement la distance qui le séparait de sa demeure. Arrivé chez lui, il appela sa femme, et, déposant le petit garçon dans ses bras:

— Madeleine, dit-il, voilà un enfant que le bon Dieu nous envoie.

— Alors, Jérôme, répondit Madeleine, Dieu a voulu nous en donner deux.

En prononçant ces mots, elle écarta les rideaux de son lit, et montra à son mari un enfant de deux ans, endormi d'un profond sommeil.

— Je t'avais devancé, Jérôme, lui dit-elle.

— Bonne et digne femme! dit l'organiste en lui pressant la main; c'est un arrêt de la Providence, Madeleine; ces deux pauvres orphelins ne devaient pas être séparés dans leur malheur.

— Et nous les entourerons de notre amour, Jérôme, pour remplacer l'amour de la mère qui leur manque.

Le lendemain, en tête du modeste convoi qui conduisait la femme du peuple à sa dernière demeure, on remarquait l'organiste tenant par la main l'aîné des fils de la veuve.

Jérôme était un de ces êtres bons et simples de cœur qui vivent par le sentiment plus encore que par la pensée; une de ces natures à la fois graves et candides, que notre époque et notre monde ne comprennent plus. Aussi sa vie était obscure et bornée, comme ses désirs: les douces joies du ménage, la tendre affection de sa femme satisfaisaient à toutes les exigences de son âme. Quant à la réputation, quant à la fortune l'humble organiste ne s'était jamais livré à ces rêves brillants qui font quelquefois les grands artistes, mais qui, le plus souvent, les dévorent et les tuent.

Sa renommée ne dépassait pas le petit cercle dans lequel il vivait; encore ses amis aimaient-ils plutôt l'homme qu'ils n'estimaient l'artiste. Pourtant Jérôme était réellement musicien; mais il avait bien plus le sentiment que la pratique de son art; et d'ailleurs jamais il ne s'était lancé dans un monde qui eût pu pressentir son talent et le faire éclore. Fils de l'organiste de la paroisse, il avait remplacé son père, et n'avait pas élevé son ambition au delà. Il avait vécu dans sa modeste sphère, incompris de tous, ignoré de lui-même, écoutant les chants qui bourdonnaient au dedans de lui, sans se douter que ses chants fussent des créations qu'il pouvait traduire et livrer au monde...

L'aspect physique de Jérôme répondait à cet avortement de sa nature morale. Il avait la taille noble, mais la démarche vulgaire et les manières communes. Les belles lignes de son front, le moule antique de son visage étaient déparés par le manque d'expression, et l'animation de son regard s'était éteinte peu à peu dans l'engourdissement de son intelligence, comme un rayon de soleil qui perce un moment les brouillards, et meurt étouffé dans leurs humides ténèbres.

Jérôme avait donc été toute sa vie un être *manqué*, bien supérieur aux bonnes gens dans l'intimité desquels il laissait couler ses jours, mais incomplet quant à lui-même: une corde sonore, sans archet pour la faire vibrer. Hélas! l'archet serait venu trop tard; Jérôme avait quarante-cinq ans; la corde s'était détendue.

Mais les richesses de son cœur rachetaient les richesses d'esprit qu'il avait perdues.

Nous l'avons dit: Jérôme vivait plutôt par le sentiment que par la pensée. Cette définition le résume tout entier.

Une joie manquait pourtant à cette âme avide de toutes les douces et pures jouissances: le mariage de l'organiste avait été stérile. L'adoption des deux orphelins vint remplir cette place restée vide dans son cœur. Il aima les enfants de sa charité, comme il eût aimé les enfants de son amour. Madeleine fut de moitié dans cette affection comme elle l'était dans toute la vie de Jérôme.

Les enfants répondaient à tous les soins, à toute la tendresse de leurs parents adoptifs. Le petit Julien s'épanouissait comme une rose sous les baisers de Madeleine; sa figure blonde et souriante, son caractère un peu turbulent, ses petites manières d'enfant gâté contrastaient avec le visage pâle et rêveur,

l'économie politique sont évidemment des éléments progressifs.

Mais l'avènement de la classe moyenne et de la monarchie constitutionnelle en France ne représentait qu'un moment transitoire dans le développement de l'humanité; cette transaction ne pouvant durer longtemps, la monarchie constitutionnelle enfanta en France, enfantera partout la démocratie et le socialisme.

Ces déductions, imprévues pour eux, ont effrayé les économistes et les philosophes; on les a vus, on les voit encore en France, épouvantés des formes nouvelles que prennent le progrès social et la liberté de la pensée. Ils n'osent pas encore s'avouer eux-mêmes la filiation qui unit les novateurs socialistes du dix-neuvième siècle aux novateurs politiques, religieux économistes du dix-huitième. Plutôt que de suivre le sillon ouvert par eux-mêmes, ils se rejettent dans les bras du légitimiste et du fanatique, leurs anciens et, au fond, leurs irréconciliables ennemis. Cette horreur pour le mouvement socialiste ne sera pas durable, car elle n'a pas de fondement sérieux; elle est un premier effet de la surprise causée aux défenseurs de la classe moyenne par des idées qu'ils ne connaissaient pas, dont ils avaient eu le tort de dédaigner l'étude, et qui envahissent aujourd'hui la scène du monde.

Les philosophes et les économistes français comprendront bientôt la nécessité de renouveler leur ancien bagage; les résultats pratiques de leur science sont maintenant épuisés, leurs doctrines ne peuvent plus avoir une existence indépendante, un rôle à part; il faut retourner en arrière, baiser avec respect la férule de M. de Falloux, ou marcher en avant et se faire socialiste, si épouvantable que ce mot paraisse actuellement aux badauds.

Ce qui doit encourager les soi-disant *libres penseurs* de la France à prendre une résolution courageuse, c'est que, dans la Grande-Bretagne, pays moins téméraire que le nôtre, on voit les économistes les plus réservés témoigner aux systèmes socialistes une bienveillance chaque jour plus marquée.

M. John Stuart Mill, fils du célèbre historien britannique, a publié, il y a peu de temps en Angleterre, un ouvrage intitulé : *Principes d'économie politique*. Cet ouvrage, l'un des plus importants qui aient été écrits sur cette science, a eu le rare privilège de faire autorité presque aussitôt son apparition. Nul écrivain jusqu'ici n'a mieux exposé les principes fondamentaux de l'économie politique; mais en reconnaissant leur parfaite justesse, M. Mill ne considère pas comme absolument légitimes les conséquences que l'on en a déduites et qui sont devenues des faits. S'il est d'accord sur les prémisses avec l'école anglaise, il ne conclut pas comme elle et doute, par exemple, que la théorie exclusive de l'individualisme puisse servir de base au bonheur social, but vers lequel, selon lui, doit tendre la science. Aussi M. Mill ne juge-t-il pas à propos de jeter la pierre à l'idée socialiste. Nous traduirons, pour l'édification de nos adversaires, les économistes de la vieille école, un passage du chapitre de l'ouvrage de M. Mill, relatif à la propriété, et nous les invitons à méditer sérieusement ces paroles de l'un des hommes les plus éminents dans la science :

Dans un siècle tel que le nôtre, où il est inévitable que l'on procède à un examen nouveau et général de *tous* les principes; où, pour la première fois dans l'histoire, les classes souffrantes ont le droit de prendre la parole dans le débat, il est impossible que des idées de cet ordre (celles de l'association pour la production et la répartition équitable des produits) ne se répandent pas au loin et en tout lieu. Les dernières révolutions européennes ont contribué à faire surgir un grand nombre de ces idées, et ont nécessairement attiré l'attention sur les formes diverses qu'elles ont revêtues. Il n'est guère probable que cette attention s'affaiblisse; les attaques contre l'institution de la propriété sont, dans l'état actuel des choses, l'expression naturelle du mécontentement de toutes les classes sur lesquelles pèse douloureusement la constitution présente de la société, et l'on peut prédire à coup sûr, à moins que l'on ne parvienne à faire obstacle à l'essor de l'humanité, que ces spéculations de l'intelligence continueront leur marche envahissante, jusqu'à ce que les lois de la propriété soient dégagées de toutes les injustices qu'elles peuvent porter en elles, et que ce qu'il y a de fondé dans les opinions de leurs adversaires, de légitime dans leurs aspirations, prenne la place qui lui est due dans l'ordre social. (*Principles of political Economy*, vol. I[er], p. 249.)

Après une analyse critique et impartiale des divers systèmes d'association proposés en France et en Angleterre, M. Mill passe à l'examen de la théorie de Fourier; voici l'opinion qu'il émet à son égard :

De toutes les formes qu'a revêtues le Socialisme, il n'en est pas de plus heureusement et de plus habilement combinée sous tous les rapports, que celle qui a reçu le nom de Fouriérisme. Cette théorie n'entend nullement abolir la propriété privée ni même l'héritage; elle prend, au contraire, le capital autant que le travail comme élément essentiel de la répartition des produits. Elle propose que toutes les opérations de l'industrie soient faites par des associations d'environ deux mille personnes travaillant ensemble sur un terrain d'une lieue carrée, et sous la direction de chefs choisis par les travailleurs eux-mêmes. Un certain *minimum* est d'abord assigné pour la subsistance de chaque membre de l'association capable ou non de travailler; le restant du produit est partagé, d'après certaines proportions, à déterminer d'avance, entre ces trois éléments : travail, capital et talent. Le capital de l'association est divisé en actions appartenant aux différents membres de la société, qui reçoivent des dividendes proportionnels comme en toute compagnie par actions. Le droit de chacun sur la part du produit attribuée au talent est mesuré par le grade ou le rang qu'il occupe dans les différents groupes de travailleurs auxquels il appartient, et nous avons dit que ces grades sont conférés par le libre choix du groupe.

Il ne serait pas de nécessité absolue que le produit distribué entre les travailleurs fût consommé par eux en commun. Ceux qui voudraient consommer à part auraient des ménages séparés. Il n'y aurait de commun que l'habitation dans le même édifice, non-seulement dans le but d'économiser sur les frais de construction du logement, mais pour épargner sur les dépenses des branches diverses de l'économie domestique, et réduire le plus possible la quantité des produits, destinée à l'exercice de la fonction commerciale, fonction qui dans l'état actuel des choses, absorbe la plus grande partie de la production. Dans l'association un seul agent pourrait être chargé de toutes les opérations de vente et d'achat.

Il est évident que cette théorie, en opposition au communisme, ne tend pas à détruire les mobiles d'action individuelle qui existent dans l'ordre social actuel. Tout au contraire, ces mobiles recevront une plus vive impulsion, puisque chacun serait bien plus certain de recueillir individuellement les fruits de son habileté et de son travail, qu'on ne peut l'être dans la société telle que nous la voyons, en exceptant toutefois ceux qui occupent les positions les plus avantageuses, ou ceux envers lesquels le chapitre des chances et des accidents se montre particulièrement favorable (p. 260).

Nous ne continuerons pas cette analyse, qui d'ailleurs est incomplète dans son ensemble et dans ses détails; il nous suffira de reproduire la pensée de l'auteur sur l'importance des écoles socialistes.

Nous ne savons point, dit M. Mill, jusqu'où pourraient s'étendre les avantages de l'individualisme ou du socialisme, considérés l'un et l'autre sous leur meilleur aspect, et il nous est impossible de prévoir auquel des deux principes appartiendra la société dans l'avenir. Toutefois, dans l'état actuel des choses, il me semble qu'il s'agit moins de détruire le système de la propriété individuelle que de chercher à l'améliorer, en faisant participer par exemple tous les membres de la société à ses bienfaits. Mais, bien loin de professer à l'égard des socialistes le moindre sentiment d'hostilité ou de malveillance, j'honore, tout au contraire, les intentions, le caractère et le talent de presque tous ceux qui sont connus sous ce nom, et je les considère dans leur ensemble comme l'un des éléments les plus utiles et les plus précieux des progrès de l'esprit humain, soit par l'obligation qu'ils ont imposée de soumettre à un nouvel examen la plupart des questions d'une haute importance, soit par les idées qu'ils ont émises sur ces questions, idées qui pourraient et devraient servir à l'instruction des plus intelligents défenseurs mêmes de l'ordre existant de la société (t. I[er], p. 265).

Nous l'avons déjà dit, nous ne saurions le répéter assez aux publicistes anglais, leur pays jouit d'un calme politique dont la durée ne peut être éternelle; qu'ils utilisent cette situation privilégiée, qu'ils jettent partout les fondements intellectuels d'une société conforme à la liberté, à la justice; qu'ils entrent avec zèle, avec énergie, dans la voie des améliorations sociales; qu'ils préconisent surtout l'association industrielle et agricole, les institutions de crédit conçues pour le service des masses; peut-être par le seul travail de l'intelligence parviendront-ils à fonder pacifiquement cette société heureuse dont l'Europe du continent poursuit l'idéal à travers le sang et les ruines. Quant à maintenir éternellement la famine en Irlande, l'exploitation des masses laborieuses, la misère navrante en Angleterre, c'est une illusion qui ne peut entrer dans les esprits vraiment sérieux. Publicistes anglais, faites chez vous la révolution morale, la révolution par les idées, afin de prévenir l'autre, ou, du moins, afin de la rendre féconde, si vous ne pouviez la devancer.

Vive l'Empereur !

Voici comment les *Débats* rendent compte du voyage de M. Louis Bonaparte en Champagne, sur une section du chemin de fer de Paris à Strasbourg :

Nous sommes obligés d'avouer que nous avons entendu à Meaux plusieurs cris de Vive la République ! partis principalement de l'artillerie de la garde nationale, qui paraît vouée à cette profession ingrate. Mais dans toute la suite du voyage nous n'avons plus été assourdis que des cris frénétiques de Vive Napoléon ! A La Ferté et à Château-Thierry, où le président a encore fait station pour passer des revues, nous n'avons pas entendu autre chose. Nous nous trompons, on a crié aussi Vive l'empereur! Fermons les yeux et les oreilles ! on ne peut pas arrêter tout le monde, quand tout le monde crie. Nous plaignons dans ces cas-là la position d'un procureur de la République, car il n'y peut rien.

A Meaux, l'évêque, M. Allou, a parlé au président de Bossuet; M. Bonaparte lui a répondu :

Il y a dans nos positions une similitude que je remarque : vous invoquez le souvenir de Bossuet ; je pourrais invoquer le souvenir de mon oncle. Nous avons tous les deux dans notre position de grands exemples à suivre.

Recevez, je vous prie, *monseigneur*, mes remercîments pour la charité dont vous avez donné des preuves dans la dernière épidémie.

Je vous remercie aussi des vœux que vous faites pour le bonheur de la France, et je suis reconnaissant de tout ce qu'il y a de flatteur pour ma personne dans vos paroles.

A Epernay, terme du voyage, M. Prilly, évêque de Châlons, frappé d'un appel comme d'abus par le conseil d'Etat sous Louis-Philippe, à la suite d'une polémique trop excentrique contre l'université, a félicité le président au sujet de l'expédition romaine.

Monsieur le président, au milieu de ces populations avides de vous voir et de jouir de votre présence, je ne dirai qu'un mot :

Que béni soit ce chemin, ouvrage merveilleux de la main des hommes, et tout le peuple qui se presse autour de vous !

Béni soyez-vous vous-même, qui prenez pour nous tant de soins et qui faites tous les jours de si grandes choses. Le souvenir en vivra à jamais dans tous les cœurs, et surtout celui de *cette magnifique expédition de Rome dont vous fûtes le* PREMIER AUTEUR, *et qui a comblé de joie la France et tout le monde chrétien.*

Ce furent aussi des hommes bénis de Dieu que ceux qui, *par vos ordres*, menèrent à si bon terme, comme nous l'avons vu, *une si glorieuse entreprise.*

Combien je m'estime heureux, monsieur le président, de pouvoir ici, au nom de mon diocèse, vous exprimer mes sentiments et les vœux que nous formons pour vous. Ils ne sauraient être ni plus respectueux, ni plus sincères, ni plus tendres.

Mameloucks et Cuirassiers.

Le *Dix Décembre* demande la révision de la Constitution, en déclarant qu'on a fait la révolution de février « sans consulter personne et en » déchaînant contre les lois et contre la société » la *canaille cosmopolite* réunie à Paris. »

Malgré ce langage peu modéré, nous ne craignons pas les prétentions impérialistes. On leur opposerait d'abord comme avant-garde les défenseurs du cuirassier du miracle, les légitimistes, qui s'expriment ainsi dans leur journal, l'*Union* :

Le *Dix Décembre* continue ses attaques contre le parti légitimiste. Il a raison. Ce parti combattrait résolument toute tentative en faveur de l'empire, si l'ineptie de quelques imprudents pouvait aller jusqu'à organiser un complot tant soit peu sérieux.

La logique du *Dix Décembre* ne laisse pas que d'être fort amusante. Il nous faut une *autorité* bonapartiste, puisque le seul nom de légitimité pousse les campagnes au socialisme.

Voilà une belle affirmation? Il s'agirait seulement de prouver ce qu'on avance.

Le *Dix Décembre* a un moyen très simple de le faire : qu'il nous dise combien de candidats bonapartistes ont été nommés aux dernières élections, et combien de journaux répondent, dans les provinces, à ses espérances. Le nombre des uns et des autres est probablement assez élevé pour que nous soyions bien convaincus que la France veut, à tout prix, l'empire.

En avant donc contre les mameloucks de l'empereur, les cuirassiers de la garde royale ! La République jugera des coups.

L'*Union* porte aux mamelouks une botte redoutable en empruntant à la correspondance du *Constitutionnel* un récit de voyage à Ems, où l'on parle avec éloge du comte de Chambord, tout en le mêlant avec un peu trop de familiarité à des perdreaux et à des écrevisses :

Dans la traversée de Cologne à Coblentz, le maître-d'hôtel du bateau à vapeur (il y a aujourd'hui des maîtres-d'hôtel et des tables d'hôtes sur les bateaux à vapeur) nous apprit avec la même indifférence les nouvelles suivantes: *Nous arriverons avant la concurrence, et elle est partie avant nous : si vous allez à Ems, vous y trouverez le comte et la comtesse de Chambord; nous avons des perdreaux et des écrevisses du Rhin. Si vous allez à Ems, vous entendrez demain, dans un concert, Jenny Lind.*

Afin qu'on ne nous soupçonne pas de quelque mauvais vouloir contre la République, afin de ne pas être accusés d'avoir du goût pour quelque prétendant, nous dirons que les *Eaux d'Ems* étaient sur notre carte de voyage; que nous aimons beaucoup la musique, et que nous n'avions jamais entendu Jenny Lind.

Vient ensuite une description du comte de Chambord, qui rachète les irrévérences de la précédente citation.

Le jeune prince a vingt-neuf ans ; sa physionomie est pleine de franchise, très ouverte, très sympathique. Il porte des moustaches blondes; il est d'une taille moyenne, d'un embompoint modéré; il boite un peu.

Survient la *Liberté*, qui a servi quelque peu dans les mamelouks, mais qui cherche à le faire oublier en chargeant à la fois les escadrons impérialistes et royalistes.

Au risque d'un second démenti, qui ne sera pas mieux fondé que celui qui nous est venu de Claremont, nous publions ici l'extrait d'une lettre écrite par le duc de Bordeaux à M. le marquis de ***. Cette lettre, datée de... est arrivée le 31 à Paris.

« Toutes les nouvelles que je reçois de France sont » excellentes ; la *grande conciliation* vient d'avoir » lieu entre les partisans de la branche cadette et les » nôtres. Les puissances étrangères ont accueilli cette » nouvelle avec la plus grande satisfaction. La légiti» mité seule pourra être la médiatrice entre la révo» lution et la monarchie. Elle seule peut obtenir la » restitution des frontières ravies à la France par les » traités de 1815 ; — j'en ai l'assurance positive.

» *La politique du gouvernement de Louis-Bona-*

---

e maintien réfléchi, la nature sérieuse de son frère aîné.

L'intelligence d'André s'était éveillée devant le lit de mort de sa mère; la première révélation de la vie réelle lui avait été une épouvantable douleur, et cette forte et poignante impression avait laissé dans l'âme de l'enfant une teinte de douce tristesse qui devait se répandre sur toutes ses pensées, sur toute sa vie.

Autant la manifestation d'un sentiment était vive et expansive chez Julien, autant chez André elle était réservée et discrète. Quand l'organiste rentrait, au retour d'une leçon en ville ou d'une cérémonie à l'église, Julien s'élançait vers lui, se pendait à ses bras, puis à son cou, et le couvrait de baisers et de caresses. André prenait le chapeau et la canne de son père; puis il avançait, vers le feu en hiver, près de la fenêtre en été, le fauteuil où Jérôme avait coutume de s'asseoir, et venait alors tendre son beau front pâle aux lèvres du brave homme.

Cela durait ainsi depuis deux ans, lorsque Madeleine devint mère d'une petite fille. Jérôme accueillit avec une grande joie cette grâce inattendue; mais la naissance d'Hélène ne changea rien dans la vie intérieure de la famille. Madeleine éleva elle-même sa fille, et, comme disait Jérôme, ce ne fut dans la maison qu'un enfant de plus.

Hélène grandit tout doucement, choyée, gâtée par tous; André achevait ses études au collège de Strasbourg; Julien, qui montrait de rares dispositions pour le dessin, travaillait chez un peintre. Le soir réunissait tous les enfants de l'organiste. L'été, on allait faire une longue promenade dans la campagne. L'hiver, on s'asseyait autour du feu. Julien dessinait des caricatures ou amusait sa sœur par le récit de ses charges d'atelier. André, impassible au milieu de leur gaîté, lisait, accoudé sur la table. Parfois Hélène, après avoir ri aux éclats des plaisanteries du jeune artiste, venait s'asseoir auprès d'André, et lui disait de sa petite voix douce, avec ce sourire gracieux et séduisant qui tenait encore de l'enfant et accusait déjà la jeune fille : « Frère, Julien m'a fait rire; à présent fais-moi donc pleurer ! »

Alors André commençait à haute voix la lecture de quelqu'histoire bien attendrissante; après quoi la jeune fille se levait, essuyait ses larmes, embrassait le lecteur, embrassait tout le monde et se retirait dans sa petite chambre pour dormir sous ses rideaux blancs, comme on dort quand on a treize ans, un bon cœur, des idées riantes et qu'on se sent aimée.

A dix-neuf ans, André avait terminé ses études. C'était alors un grand jeune homme brun, pâle et mince, d'une figure régulière et distinguée.

Julien, plus petit, mais de taille élégante, avait les cheveux blonds, les traits fins et gracieux, animés d'un sourire de bonne humeur qui attirait tout d'abord l'amitié et la confiance, tandis que l'expression triste et un peu sévère d'André inspirait plutôt une sorte d'intérêt respectueux.

On saluait André ; on tendait la main à Julien.

L'aîné des fils de Jérôme dut songer au choix d'un état. Comme toutes les âmes tristes, André était naturellement religieux. Tout enfant, lorsque son père le conduisait à quelque pieuse cérémonie, la pompe du culte catholique, tout ce luxe harmonieux que l'église déploie dans ses fêtes, pour arriver à la sympathie de l'âme par la séduction des sens, agissaient avec force sur son esprit.

Aussi le bon organiste avait-il quelquefois de la peine à l'arracher de la grille près de laquelle l'enfant se tenait agenouillé, ses deux petites mains fixées sur la balustrade, et regardant avec extase quelques visions inconnues, au milieu desquelles peut-être apparaissait, douce et souriante, la figure de sa mère.

A mesure qu'il grandit, sa piété prit une forme plus sérieuse et moins passionnée; mais le choix de ses lectures, la tournure de ses idées, la nature de ses discours indiquaient sans cesse que les impressions de sa première enfance s'étaient développées avec son esprit, comme le chiffre écrit sur un jeune arbre croît et s'étend avec l'écorce sur laquelle on l'a gravé.

Jérôme et Madeleine ne furent donc pas surpris lorsqu'un soir, après souper, l'organiste ayant dit au jeune homme :

— Ah çà, garçon, voilà le moment de penser sérieusement à l'avenir,

Celui-ci répondit :

— Mon choix est fait, père. Je servirai Dieu et les hommes; je serai prêtre.

A cette déclaration positive, l'organiste jeta un regard inquiet et profond, un regard de père sur Hélène. La jeune fille avait à peine écouté et entendu la question de Jérôme et la réponse d'André. Elle regardait Julien assis à table en face d'elle, et souriait au peintre avec l'insouciante gaîté de son âge.

Alors Jérôme dit à André :

— Soit, mon enfant, tu seras prêtre, si ta vocation est sincère; mais un prêtre doit savoir réprimer ses passions; attends d'abord qu'elles s'éveillent, et tu prononceras ensuite.

— Combien de temps faudra-t-il pour cette épreuve ?

— Un an, André !

— J'attendrai, mon père.

A partir de cette explication courte et décisive, il ne fut plus question dans la famille de la pieuse détermination d'André.

Mais à mesure que le terme approchait, André sentait son ardente vocation s'attiédir peu à peu, sans qu'il pût se rendre compte du changement qui s'opérait dans ses idées. On le voyait souvent, pendant des heures entières, assis devant sa table, ayant sous les yeux quelque savant ouvrage des pères de l'Église, et paraissant absorbé dans ces lectures. Mais son esprit, distrait par de vagues pensées, ne parvenait pas à saisir le sens des caractères que son regard parcourait machinalement. Des visions étranges passaient devant lui; des rêveries insaisissables venaient troubler ses plus graves études. Il était inquiet, agité, mécontent de lui-même; il s'indignait de ses distractions, de sa tiédeur. Les tendres questions de sa famille sur sa tristesse, sur sa pâleur, le fatiguaient, l'irritaient intérieurement, parce qu'il ne pouvait y répondre.

La présence, les douces paroles, la touchante inquiétude d'Hélène lui semblaient surtout insupportables. Plus l'innocente jeune fille redoublait de caresses et d'espiégleries, pour dérider un peu le front soucieux de son *grand frère*, plus celui-ci devenait froid, rêveur et distrait. Quand les lèvres d'Hélène venaient effleurer les joues d'André, quand ses petits doigts fins et roses se posaient malicieusement sur les yeux du jeune homme, comme dans les jeux de leur enfance; il semblait à l'orphelin qu'un fer rouge lui touchât le visage, et il s'enfuyait dans sa chambre où l'image souriante de la jeune fille le poursuivait, où le souvenir de ses baisers lui brûlait encore la joue.

A défaut de la science des choses, Jérôme avait l'instinct du cœur. Il devina bientôt ce qui se passait dans l'âme d'André, et alla un soir le trouver dans sa chambre.

— André, lui dit-il, depuis quelque temps ton caractère change, ta santé s'altère, qu'as-tu donc ?

— Père, je souffre cruellement et je ne me connais plus moi-même. Tantôt mon cœur bat avec violence, mon sang brûle mes veines, ma tête se monte et s'exalte; puis je deviens faible et craintif comme un enfant; mon cerveau se refroidit, mes idées s'engourdissent; on dirait une flamme qui passe en moi et se dissipe tout à coup, faute d'aliments pour la vivifier.

» partie est excellente. Soutenez-la, car elle nous rend » les voies plus faciles. »

Si l'on compare les termes de cette lettre avec les aveux semi-officiels des feuilles légitimistes, on ne doutera plus de la ligue actuellement formée entre les deux branches de la maison de Bourbon contre la République. Les feuilles blanches d'aujourd'hui ne nous apprennent-elles pas qu'en passant l'autre jour par une ville atteinte du choléra, le duc de Bordeaux aurait dit en souriant : « Si je meurs, le comte de Paris sera votre roi. »

Ce mot très significatif n'a pas besoin de commentaires.

Quant à l'éloge décerné par le représentant du droit divin à l'héritier du plus grand nom des temps modernes, il est aussi juste que cruel : il ne manquait aux disgraces d'un Napoléon que de servir de marche-pied à un Bourbon !

Revue de la presse parisienne.

Les légitimistes intriguent avec beaucoup d'activité pour amener les conseils généraux à demander la révision de la Constitution, c'est-à-dire, au fond, le renversement de la République et l'ajournement indéfini de toute amélioration sociale. Le journal l'*Ordre* s'inquiète de ces menées, qui poussent à la guerre civile dans le plus égoïste des intérêts, l'intérêt des privilèges financiers.

Chaque conseil général est, dans son isolement, une trop petite réunion pour avoir une grande autorité; et si, hors le cas d'un péril suprême, un concert s'établissait entre les conseils des divers départements, ce concert constituerait une usurpation de pouvoirs.

Comme leur session est de quelques jours seulement, et qu'elle est chargée d'immenses travaux, il leur serait difficile, si ce n'est impossible, de donner à des vœux politiques le poids d'un mûr et sérieux examen.

Elus, d'ailleurs, comme propriétaires, pour la plupart, à une époque où la propriété était menacée, ils se signaleraient eux-mêmes à de périlleuses défiances, s'ils se montraient impatiens de renverser ce qui existe. Comme les agitateurs ne manquent pas de signaler en eux des nobles, des légitimistes, d'anciens satisfaits, et surtout des *riches*, ils paraîtraient, en demandant la révision immédiate de la Constitution, mettre en question la République elle-même, et vouloir rétablir à leur profit un régime de privilége.

Or, si une fois une pareille idée s'emparait des masses, la paix intérieure serait fort compromise.

L'*Ordre*, au surplus, donne aujourd'hui quelques gages de modération sincère en protestant contre les odieux traitements infligés au publiciste Furet et contre les infamies commises par les Autrichiens à Milan.

Le 22 août au matin, 35 des personnes arrêtées, parmi lesquelles des femmes, des enfants, des vieillards, ont été traînés sur la place d'armes; les unes ont été bâtonnées, les autres passées par les verges. A ces indignes traitements les soldats exécuteurs ajoutaient l'insulte, en criant ironiquement aux oreilles des malheureux qu'ils frappaient : *Vive l'Italie libre !*

Quatre de ces infortunés sont morts l'un d'eux immédiatement sous les coups; d'autres ont perdu la raison.

L'histoire dira que la France de 1849, après avoir écrit sur son drapeau *affranchissement de l'Italie*, a laissé commettre toutes ces horreurs et qu'elle-même a détruit dans Rome les dernières légions armées pour l'indépendance italienne.

La *Presse*, en s'associant aux protestations des *Débats* contre les indignes procédés dont M. Furet a été victime, fait cette observation digne de remarque :

Il y a quelque chose de plus difficile encore à qualifier que le traitement infligé à l'écrivain dont parle le *Journal des Débats*, c'est la lettre écrite par M. Léon Faucher, alors qu'il était ministre de l'intérieur, à son collègue le ministre de la marine, relativement au régime que devaient subir au bagne les insurgés de juin. On ne s'est pas borné à recommander qu'aucune différence n'eût lieu entre eux et les forçats condamnés pour meurtres et pour vols, on a poussé le raffinement de la répression jusqu'à refuser aux condamnés de juin la consolation de les accoupler entre eux, et jusqu'à prescrire de river chaque insurgé à un meurtrier ou à un voleur !

Heureusement l'intérim du ministère de l'intérieur ayant été confié à M. Lacrosse, d'autres ordres très différents ont été donnés.

La *Réforme* publie la lettre suivante :

Nice, 27 août 1849.

Citoyen,

Nous nous faisons un devoir de vous signaler un nouveau genre de persécution mis en œuvre par les agents de la réaction. Notre journal, l'*Echo des Alpes maritimes*, qui a toujours pris à cœur les véritables intérêts français, au point de jeter comme un défi au gouvernement sarde la question naturelle de l'annexion du comté de Nice à la France, vient d'être interdit sur toute la surface du territoire de la République, par ordre du ministre de l'intérieur, M. Dufaure. Cette inconcevable prohibition, contre laquelle nous allons directement protester, se rattache aux intrigues de quelques monarchiens français qui ont formé le projet de fonder à Nice un organe du jésuitisme et de la terreur blanche, le *Courrier de Nice*.

Salut et fraternité. V. JUGE.

ALLEMAGNE.

LES PROJETS DE LA PRUSSE ET DE LA RUSSIE.

On écrit de Berlin, le 30 août, à la *Gazette de Cologne* :

Un accord définitif est enfin intervenu entre la Prusse et l'Autriche, relativement à l'affaire allemande. On s'en tient, pour la confédération proprement dite, à un directoire de sept membres, proposé par les cabinets de Vienne et de Munich, et qui aura son siége à Francfort, comme l'ancienne diète germanique. Ce directoire ne sera pas une assemblée d'envoyés agissant d'après les instructions de leur cours; il devra plutôt être considéré comme une commission exécutive permanente pour les intérêts communs de l'Allemagne entière. Jusqu'ici on n'a pas encore décidé comment les sept voix seront réparties entre les Etats allemands; il est cependant arrêté provisoirement que les Etats qui ont adhéré à la confédération restreinte sous la direction de la Prusse, obtiendront ensemble trois voix, et que l'Autriche, la Bavière, le Wurtemberg et les autres petits Etats encore en dehors de cette confédération auront ensemble quatre voix. Telle est du moins la proposition autrichienne.

» La présidence de ce directoire sera déférée alternativement à la Prusse et à l'Autriche. Cela n'altérera pas les rapports relatifs à la législation commune et à l'autorité exécutive dévolue au chef de l'empire, dans les limites de la confédération restreinte. Ce directoire n'ayant pas à exercer une activité législative proprement dite, aucune assemblée représentative ne lui sera adjointe. Cette autorité centrale supérieure ne sera installée, quant à présent, que comme provisoire. Le gouvernement autrichien s'engage à faire renoncer à sa dignité de vicaire de l'empire, l'archiduc Jean, qui annoncera cette résolution au peuple allemand par une proclamation, comme le résultat d'un accord amiable entre les gouvernements allemands.

» Nous ne croyons pas encore, dit la *Gazette de Cologne*, à un accord définitif, et nous maintenons » que, jusqu'ici, on ne s'est entendu que pour un » nouveau pouvoir central provisoire. »

Suivant une autre correspondance de Berlin, les négociations à ce sujet n'auraient pas encore entièrement abouti, et il n'y aurait encore rien de positivement arrêté.

Parmi les documents communiqués aux chambres par le gouvernement prussien pour la discussion qui s'est ouverte sur la question, allemande se trouve un projet d'acte d'union des États allemands sur lequel la correspondance démocratique fait les réflexions suivantes :

« Dans le 1er article il est dit que la position dans l'union de Posen, du Schleswig-Holstein et Lauenbourg et celle de Limbourg sera ultérieurement réglée, et l'article 2 parle de l'admission de membres nouveaux dans l'union. N'est-il pas évident que la Prusse entend proposer au Danemarck et à la Hollande d'accéder à l'union allemande, comme depuis longtemps déjà elle avait le projet d'englober la première dans son union douanière. Quant à Posen, on paraît avoir sur ce pays un projet différent qui est indiqué par le paragraphe de l'article 2, où il est question de cession volontaire de territoires. Ce n'est pas sans quelque fondement qu'on a parlé déjà au commencement de cette année de la cession à la Russie de la partie de Posen qu'on avait exclue de la confédération allemande. Ce bruit prend une nouvelle consistance depuis la fin très inattendue de la guerre de Hongrie, et l'on assure dans les cercles les mieux informés que le gouvernement prussien ne serait pas éloigné de céder à la Russie cette partie de la Pologne qui ne peut que l'embarrasser, si l'empereur voulait bien user de son influence sur l'Autriche pour l'engager à accéder à l'union qui est le but de tous les efforts de la Prusse.

D'un autre côté, Nicolas pour ses bons offices en Hongrie recevrait la partie russienne de la Gallicie, dont l'Autriche ne sait trop que faire non plus, surtout depuis les malheureuses mesures de Galachowski contre les paysans. De cette manière l'empereur de toutes les Russies deviendrait en outre le roi de toutes les Pologne. Mais la Prusse aura atteint le but de son ambition et se trouvera sur la voie pour arriver à créer cette gigantesque fédération contenant 70 millions d'abitants; possédant le Rhin, l'Elbe et le Danube, ayant des ports dans la Baltique, la mer du Nord et l'Adriatique, dont les plus importants sont déjà reliés par des chemins de fer, défendus depuis Vérone jusqu'à Luxembourg par la plus belle ligne de forteresses qui soit au monde, et pouvant mettre sur pied 1 500 mille hommes, pourvu que le système prussien de recrutement fût adopté dans toute l'étendue de l'Union. Ce que nous venons de développer comme les espérances de la Prusse, se trouve indiqué dans le projet de l'acte d'Union, articles 9, 11, 12 et 15, pour tous ceux qui voudront les lire attentivement.

Le conseil communal de Brême a souscrit à la constitution des trois rois. L'assemblée de la bourgeoisie de Lubeck a au contraire refusé de s'y associer.

HONGRIE.

Komorn et Peterwardein étaient encore occupés par les Madgyars à la date des dernières nouvelles, ainsi que Klausenbourg et Munkaez. La *Gazette de Cologne* assure, quant aux deux premières forteresses, que Peterwardein a dû se rendre le 26 août, et que Komorn se rendra le 4 septembre.

En attendant, les journaux allemands sont remplis d'absurdes bruits sur le compte des généraux hongrois. La *Réforme*, de Berlin, assure qu'Aulich et seize autres se sont suicidés. La *Gazette de Silésie* annonce d'un autre côté que ce même Aulich et Vetter ont été faits prisonniers et fusillés immédiatement.

«Nous croyons plutôt à cette dernière nouvelle, car aux assassinats déjà connus, nous avons encore à ajouter celui du comte Heiningen, fusillé à Arad, en même temps que le baron d'Auffenberg y était pendu. Deux rédacteurs d'un journal hongrois ont subi le même sort, et, ajoute la *Gazette de Breslau*, en annonçant ces boucheries, « plusieurs commissaires civils du gouvernement madgyar et des membres de la diète les suivront bientôt.

» Georgey n'échappera lui-même que difficilement au plomb ou à la corde des Autrichiens, si les Russes veulent bien le livrer. Voici ce que dit à ce propos la *Correspondance générale* : « Si d'abord, on semblait croire que Georgey pourrait être pardonné non seulement à cause de ses talents et de son caractère chevaleresque, mais encore par suite de son alliance avec le général Cordon, son affaire vient de prendre une tournure nouvelle par l'intervention de la famille du comte Edmond Zichy, qui a été exécuté l'année dernière, après avoir été condamné par un conseil de guerre que Georgey présidait. Si celui-ci pouvait être pardonné pour n'avoir pas rempli l'engagement solennel auquel il avait souscrit jadis comme officier autrichien, de ne jamais porter les armes contre l'Autriche, comme juge de Zichy, sa tête répond de la tête de l'homme qu'il a condamné. »

Les Autrichiens n'achèvent pas leur victoire par la clémence. Une amnistie complète a été accordée, il est vrai, aux simples soldats, jusqu'au sergent-major, mais on ne pouvait guère faire autrement, et néanmoins nous voyons journellement des milliers de Hongrois envoyés en Italie. Les officiers ont été mis en liberté sur parole ; ils ont conservé leur épée et la paie de leur grade ; mais Haynau a fait des réserves à leur égard. Les journaux de Pesth ne contiennent que des condamnations pour des délits que tous les Hongrois ont commis.

Six femmes ont été condamnées à un emprisonnement de plusieurs semaines, pour avoir voulu payer avec des bons de Kossuth, et un juif qui les avait acceptés en paiement a été condamné à trois mois de fers. Si l'on veut punir de pareils délits, les prisons autrichiennes n'y suffiront pas.

Il n'est pas étonnant après cela qu'il se forme un parti russe en Hongrie, ainsi que l'annoncent ce matin la *Presse* de Vienne et la *Poste de l'Allemagne orientale*. Il n'est pas étonnant non plus de lire dans la lettre d'un honved, publiée par la *Gazette nationale* : « Si nous ne pouvons rester Madgyars, nous voulons être Russes. »

Une correspondance adressée à la *Gazette d'Augsbourg* contient des faits qui indiquent une mésintelligence de plus en plus grande entre les Autrichiens et les Russes. Ceux-ci, au lieu de livrer aux Autrichiens l'artillerie et les munitions qu'ils ont prises au corps de Georgey, les ont emmenées à Grosswardein, où elles se trouvent jusqu'à présent, malgré l'assurance contraire contenue dans les bulletins de Haynau.

La presse de l'opposition en Croatie continue ses attaques contre la publication de la constitution octroyée. « La Hongrie, dit-elle, entre autres choses, est vaincue, l'Autriche a fait valoir son droit par le glaive ; peut-il en être de même de la Croatie, où le droit n'a pas été violé? La Croatie est-elle un pays conquis dont on puisse disposer au gré des journaux de Vienne? — Non, ce serait une insulte au droit, etc...»

AMNISTIE MONARCHIQUE.

On annonce, dit la *Revue de Genève*, qu'un assez grand nombre de réfugiés allemands qui s'étaient hasardés à rentrer dans leur pays, ont été arrêtés à Bade, d'où on les a dirigés sur Rastadt, pour y comparaître sans doute devant la cour martiale.

D'un autre côté, il résulte d'une nouvelle communication du commissaire fédéral, à Bâle, qu'aux frontières du Wurtemberg, les réfugiés, originaires d'autres Etats d'Allemagne, sont renvoyés ; les Wurtembergeois seuls sont admis à passer la frontière.

ITALIE.

Le journal officiel de Rome contient une longue et pompeuse description de la solennité avec laquelle on a donné au Capitole communication des décisions de la commission municipale nommée par le général Oudinot à l'égard dudit général.

La susdite commission a décidé qu'une médaille serait frappée en l'honneur du général, portant qu'il a rétabli à Rome la paix et conservé les monuments. Un monument sera élevé sur une place de Rome pour perpétuer le souvenir de ce grand œuvre du rétablissement de la papauté et de l'inquisition; de plus, le titre de citoyen romain est solennellement conféré au général Oudinot, comme il l'était il y a quelques mois à M. Ledru-Rollin et ses amis représentants démocrates de la France.

Le général Rostolan a déclaré, dans une proclamation par lui publiée pour annoncer qu'il va prendre les rênes du gouvernement, qu'il marchera sur les traces de son digne prédécesseur.

On sait que depuis quelque temps, dit une correspondance, les représentants de France et d'Autriche à Gaëte semblaient marcher d'accord. Ce dernier appuyait, disait-on, les intentions libérales de son collègue, contre l'influence opposée des cours de Naples et de Madrid. C'était là un fait assez singulier, mais qui ne paraît pas s'être produit longtemps. On dit aujourd'hui que maintenant que la paix est signée avec Turin et la Hongrie soumise, le représentant autrichien change de langage et d'attitude à Gaëte, de sorte que la France se trouve de nouveau complètement isolée.

Il paraît, d'après des lettres publiées par des journaux même fort peu démocratiques de l'Italie, que le pape et son entourage tournent de plus en plus vers l'absolutisme, et que tous les hommes qui ont quelques sentiments libéraux sont écartés, quel que soit d'ailleurs l'habit qu'ils portent. Il n'est pas, dit une correspondance du *Statuto*, jusqu'au frère de M. de Falloux qui ne soit soupçonné de libéralisme, et mal noté comme tel.

La *Gazette de Venise*, qui ne porte plus au front le lien de Saint-Marc, contient l'avis suivant, en date du 27 août :

« La commission gouvernementale (municipalité) a publié aujourd'hui les deux avis suivants :

» On a suspendu pour aujourd'hui le départ des bâtiments destinés au transport des individus qui doivent quitter Venise ; ils partiront demain 28

— Ce sont tes vingt ans qui te tourmentent, mon pauvre enfant ; j'étais comme toi, à ton âge ; mais rassure-toi, c'est un jeu qui ne dure pas.

— Oui, parce qu'il faut qu'on l'étouffe; mais si Dieu est bon, s'il est juste, pourquoi nous a-t-il mis au cœur des essors qu'il faille comprimer?

— Pourquoi, je n'en sais rien ; tes livres doivent te le dire.

— Mes livres! ils me parlent de résignation et de pénitence; mais il y a dans leurs enseignements des choses que ma raison a peine à concevoir, et que mon cœur repousse involontairement. Dieu aurait donc pu faire mieux qu'il n'a fait, puisque, au lieu du mal qu'il nous impose, il ne tenait qu'à lui de nous rendre heureux, même sur cette terre; et n'est-ce pas un blasphème de penser que Dieu aurait pu faire meilleur pour nous et qu'il ne l'a pas été? Je ne comprends pas, je m'abaisse devant ces mystères; mais je souffre, et il me semble que je n'ai pas mérité de souffrir.

— Voyons, André, reprit l'organiste en prenant la main du jeune homme, un peu de courage; ce ne sont là que des douleurs imaginaires.

— Imaginaires, dit André; je sens bien qu'elles sont réelles, moi qui les éprouve. C'est comme une aspiration instinctive vers une destinée inconnue et qui vous manque. On ne sait pas ce qu'il faudrait pour être bien; on sent qu'on est mal..., et pourtant je lutte, je prie, je demande à Dieu de la force, continuellement, en s'animant; mais quand je suis parvenu à triompher un instant de mon trouble, d'autres pensées aussi tumultueuses, aussi incomprises, s'élèvent bientôt dans mon âme et la bouleversent de nouveau.

— Et ces pensées, quelles sont-elles? demanda Jérôme avec inquiétude.

— Oh! pardonnez-moi, mon père, dit le jeune homme; si je ne réponds pas comme autrefois à votre amour si constant, si dévoué, ce n'est pas qu'il me soit moins précieux; mais, je vous l'ai dit, je ne me connais plus... et qu'Hélène aussi me pardonne!

— Hélène! fit l'organiste.

— Pauvre sœur, c'est elle surtout que mon humeur bizarre fait souffrir. Je suis ingrat, je suis dur pour elle; et cependant je donnerais ma vie pour lui épargner une peine; et chaque jour, dans le fond de mon âme, je lui demande pardon de ne pas l'aimer autant que je le dois.

— Comment cela, André?

— Oui, sa présence m'impatiente, ses regards me troublent, ses caresses me font mal.

— Et tu as peur de ne pas l'aimer assez; c'est que tu l'aimes trop, pauvre enfant!

— Que dites-vous?

— Ce que tu aurais bientôt reconnu, et qu'il vaut mieux que tu saches tout de suite; car cet amour il faudra le vaincre, André! tu aimes Hélène comme femme, et elle ne t'aime que comme frère.

Jérôme sortit en prononçant ces mots. André resta un moment comme étourdi sous le coup de cette révélation inattendue. Mais il descendit en lui-même; il analysa toutes ses sensations, et il découvrit que son père avait dit vrai; qu'il aimait Hélène; que cet amour avait grandi mystérieusement dans son cœur, en même temps que la douce enfant croissait sous ses yeux, développant tous les jours une grâce nouvelle, une touchante perfection de plus.

Le pauvre enfant ne reconnaissait la présence de cette passion que lorsqu'il était trop tard pour la déraciner, sans arracher en même temps quelques lambeaux de son cœur.

Pourtant, quelle que fût sa douleur, il préféra le mal à la peur, un danger réel aux chimères de l'incertitude.

— Si mon père a deviné les sentiments d'Hélène comme il a deviné les miens, se dit-il; si je ne dois espérer d'elle que l'amitié d'une sœur, j'étoufferai cet amour.

Le lendemain, quand il se rendit dans la chambre commune, il trouva toute la famille assemblée. Julien, assis devant un chevalet, reproduisait sur une toile les traits fatigués de Madeleine, consumée depuis quelque temps par une maladie de langueur.

Hélène penchée sur le jeune peintre, dont ses cheveux bruns caressaient les joues, suivait curieusement les progrès de la ressemblance. A quelque pas d'eux, Jérôme promenait tour à tour un regard triste et soucieux sur le visage pâli de sa femme, et un sourire de père sur les deux enfants. A l'approche d'André, il leva les yeux sur lui, et lui indiqua Julien et Hélène avec une expression touchante qui voulait dire:

— T'ai-je trompé? juge par toi-même!

Les deux enfants formaient un ravissant tableau, posés ainsi l'un à côté de l'autre. Tout s'harmonisait en eux : même figure fine et souriante, même caractère insouciant et gai. André, après les avoir contemplés un instant, jeta les yeux sur une glace, en face de lui. Il vit ses traits sérieux, austères, presque sombres, son maintien raide et froid, ses manières sévères et glacées. Il se compara à Julien et comprit tout.

— Allons Julien, dit l'organiste, tu fatigues ta mère, et d'ailleurs il est temps de déjeuner. Termine la séance, et à table!

Hélène courut au buffet, servit le modeste repas, et l'on déjeuna.

— Nous voilà encore une fois tous réunis, mes enfants, dit l'organiste; mais dans quelque temps, combien de vous manqueront à l'appel!

— Que veux-tu dire, père, demanda Hélène?

— Eh! répondit Jérôme, en lançant de nouveau un regard à André, ne voilà-t-il pas d'abord André qui va nous quitter pour entrer au séminaire?

André regarda Hélène. La jeune fille était calme.

— C'est vrai, dit-elle, je l'avais oublié; mais tu viendras nous voir souvent, bien souvent, n'est-ce pas, frère!

— Sans doute, dit André en étouffant un soupir.

— Et puis, ajouta Jérôme, Julien devra partir aussi. Il faut qu'un peintre voyage. La Suisse, l'Italie, l'Auvergne... il doit connaître tous ces pays-là.

André regarda encore Hélène. Elle était pâle, interdite; une larme brillait dans ses yeux. Julien, aussi affecté qu'elle, essayait de cacher sa confusion, en concentrant toute son attention sur le couteau de table qu'il tenait à la main. André eut pitié de leur embarras.

— Je ne crois pas, dit-il, que de tels voyages soient bien utiles à Julien. Un paysagiste seul a besoin de parcourir la Suisse et l'Auvergne. Quant à l'Italie, nous avons dans nos musées assez d'œuvres de grands maîtres pour former le goût et la main d'un jeune artiste, sans qu'il soit nécessaire d'aller chercher si loin le génie que la nature seule peut donner.

Hélène leva sur André des yeux pleins d'une reconnaissance si touchante et si naïve, que le jeune homme ressentit à la fois un doux plaisir et un violent chagrin de la bonne action qu'il venait d'accomplir.

Après le repas, il suivit Jérôme dans sa chambre.

— Père, lui dit-il, un mois encore doit s'écouler avant la fin de l'épreuve que vous m'aviez imposée. Permettez-moi de devancer l'époque.

— Pauvre André, dit tristement Jérôme!

— Soyez sans inquiétude, mon père, je sortirai vainqueur de cette lutte.

Huit jours après, André entra au séminaire.

EUGÈNE NUS.

(*La suite à demain.*)

août, et l'embarquement devra être terminé à six heures du soir; après six heures on n'admettra plus aucun voyageur.

— Une correspondance particulière contient les détails suivants :

« Sitôt que la capitulation a été signée par la municipalité, Manin et l'Assemblée des représentants du peuple ont déposé dans ses mains leur pouvoir. Après cela la municipalité en s'associant huit individus, s'est constituée en commission gouvernementale. Le soir, la commission a publié la liste suivante des 20 proscrits appartenant à l'état civil : Daniele Manin; Nicolas Tomaseo; Avesani, avocat; Benvenuti, idem; Ginriati, notaire; Jean Minotto; Menegaldo, avocat; Léon Pincherle; Pierre Zermann; Zernetti; Vergottini; François Leismid-Doda; Jean-Baptiste Varé; Jean-Baptiste Morosini; Barthélemy Malfatti; Torniello, moine-capucin; Degli-Antonii; Mircovich; Mazuchetto, moine franciscain; Ange Comello; Antoine Canetti, notaire; Auguste Giustiniani; César Lévi, docteur; Auguste Stadler; Marc Lanza; Pierre Panzoni; Joseph Soler; Jacques Mattei; avocat; Bernardi, avocat; Ernest Grondoni; Dominique Fabris; Sirtori; Léon Sevena; Les deux frères Da Mula; Ange Bellinuto; Dario Manetti, notaire; Lazzaneo, prêtre; Ponte; Manzini, ingénieur; Calli, employé.

— Le *Courrier de Marseille* rapporte le bruit suivant, que nous reproduisons sous toute réserve :

« On disait hier à notre Bourse, sur la foi d'une lettre de Livourne, qu'au moment où les Autrichiens entraient dans Venise, un des bataillons étrangers s'était emparé de l'arsenal, avait en même temps voulu s'assurer de la personne du dictateur Manin, et avait repoussé l'avant-garde autrichienne; que dans la mêlée qui avait suivi, il y avait eu beaucoup de morts de part et d'autre, et que le général autrichien, exaspéré de ce qu'il considérait comme un manque de bonne foi, avait sur-le-champ fait pleuvoir une grêle de bombes et de boulets sur la ville. »

RÉSULTATS DE L'IMPOT SUR LES BOISSONS.

On trouve les renseignements qui suivent dans un mémoire manuscrit remis, sous le règne de Louis-Philippe, aux chambres par les pétitionnaires des Pyrénées-Orientales, mémoire reproduit dans une excellente brochure de M. Laissac, ex-représentant du peuple à la Constituante :

« Les frais annuels que coûte un hectare de vigne labouré s'élèvent à	fr.	98 »
» Le produit, aux prix actuels, est de	fr.	96 »
Perte. .	fr.	2 »
» Un hectare travaillé à la bêche coûte	fr.	144 65
» Le vin qu'on y recueille vaut . . .	fr.	140 »
Perte. . .	fr.	4 65

» Dans l'un et l'autre cas, il faut ajouter à la perte annuelle l'intérêt du prix de la terre.

» De tels faits annoncent assez que les propriétaires de vignes doivent se charger de dettes; aussi les pays de vignobles sont-ils dévorés par l'usure. On trouve à la page 17 de la pétition de la Côte-d'Or une note ainsi conçue :

» En 1817, après deux invasions et sous le poids d'une disette de grains qui porta l'hectolitre de blé au delà de 100 fr., il fut pris au bureau des hypothèques de Beaune. . . . . . 1 936 inscriptions.

» En 1827 il a été pris. . . . . 2 130 —

» En 1828 . . . . 2 309 —

» Le gouvernement pourrait avec facilité vérifier dans plusieurs départements où la vigne se cultive une progression de misère et d'emprunts beaucoup plus forte encore. (*Républicain du Gard.*)

FAITS DIVERS.

Une affiche bleue, décorée d'une belle étoile blanche en tête, placardée ce matin, faisait l'admiration des curieux.

En tête on lisait : *L'Avenir*; puis venait la belle étoile rayonnante.

Au dessous se trouvait cette dédicace :

« A Mme la princesse de Modène, comtesse de Chambord. »

Puis venait le sommaire de l'ouvrage. Cela est suave et d'un atticisme incomparable, qu'on en juge : « L'usurpateur et ses poignées de main; l'usurpateur prend la clef des champs; *Bueno viaje*; vol d'aigle, le gouvernement provisoire; le conseil des 900 et le président Starram (Marrast); les voraces, la trinité Dhonprou (Proudhon) et Betac (Cabet), Siderconant (Considerant); le célèbre Rudel-Linlor (Ledru-Rollin) passe l'eau; les indiens sont bâillonnés; Autre Saint-Barthélemy; les habitants de Sirap (Paris) se mettent à réfléchir; conclusion; morale ou comme quoi le royaume de Canerf (France) devint le plus florissant et le plus universellement envié du royaume de la terre, etc., etc. »

Que Mme de Crédit-Chambord est à plaindre si elle est condamnée à recevoir les dédicaces de pareilles platitudes et surtout si elle les lit!

— Toute la soirée et toute la nuit Paris a encore été parcouru par des patrouilles composées de compagnies entières. Il n'en faut pas plus pour épouvanter les étrangers et les provinciaux qui commençaient à revenir à Paris.

— Le président de la République qui est allé hier à Epernay inaugurer le chemin de fer, rentrait à l'Elysée-National escorté d'une compagnie de lanciers, à 9 heures du soir.

— On vient de placer sur le soubassement de la colonne Vendôme une belle couronne d'immortelles sur laquelle on lit : *Offrande faite au grand Napoléon par les vieux de la vieille.*

— M. Falloux, ministre de l'instruction publique, actuellement en vacances, rentrera mercredi, 5, à son ministère.

— Voilà bientôt un an que des étais barricadent un tiers de la rue de Grenelle-Saint-Honoré, pour soutenir la maison de l'hôtel des Sept-Frères, n° 8, qui menace ruine, sans qu'on voie encore un seul ouvrier occupé à réparer cette maison. Outre que cela gêne considérablement la circulation, ces étais chassent aussi les locataires des boutiques voisines.

— En faisant des déblais pour asseoir les fondations d'une grande construction rue Saint-Germain-des-Prés, n° 12, les ouvriers viennent de rencontrer sous leurs pioches et presque à fleur de terre, de nombreux cercueils en pierre et plâtre.

— En procédant au lavage d'un mur appartenant à l'une des petites chapelles latérales de Saint-Eustache on a découvert des peintures du temps de Louis XIII; la partie déjà visible, très bien conservée, fait espérer que l'ensemble est un morceau remarquable.

— Le jour de l'ouverture du chemin de fer d'Epernay, près de la Ferté-sous-Jouarre, quinze jeunes moissonneuses furent engagées à monter dans le convoi de la Ferté à Epernay, *gratuitement*, à cause de l'ouverture du chemin.

On leur promet qu'un convoi suivant les ramènera d'Epernay à la Ferté le même jour, et toujours gratuitement.

Elles acceptent joyeuses. A Epernay, point de convoi de retour! On les renvoie au lendemain. Point d'argent pour passer la nuit! Elles la passent couchées dans les promenades, dans les rues.

Le lendemain, elles se représentent à la station, on leur déclare que le jour d'ouverture étant expiré, il n'y a plus de convoi gratuit. Vainement elles se récrient. Point d'argent! Elles sont obligées de revenir d'Epernay à la Ferté à pied, de faire *vingt lieues* à pied et à *pieds nus*, car elles s'étaient embarquées dans leur léger costume de moissonneuses, sans chaussures, et elles espéraient revenir peu d'heures après. Elles sont obligées de faire ces vingt lieues en mendiant et allant de porte en porte, en disant naïvement : *« Ayez pitié de pauvres jeunes filles que le chemin de fer a trompées... »*

Ce fait indique un désordre administratif à signaler de la part des employés du chemin de fer.

— Nous ne saurions passer sous silence, dit la *Liberté*, le mauvais vouloir et le sans-façon dédaigneux avec lequel la compagnie du chemin de fer de Strasbourg a traité les organes de la presse parisienne, à l'occasion de la fête d'inauguration qui a eu lieu hier à Epernay.

Quelques privilégiés seuls ont reçu des cartes d'invitation, et encore ne les ont-ils reçues qu'à une heure si avancée dans la soirée du samedi que la plupart des billets ne sont pas parvenus à leur adresse.

— Toutes les associations sont invitées à envoyer des délégués pourvus d'un mandat spécial pour assister à la troisième réunion qui aura lieu rue du Cadran, 23, jeudi 5 septembre, à huit heures du soir.

— Avant-hier, 31 août, une nuée de chasseurs s'est abattue sur Chartres, venant de Paris et des lieux voisins. Il s'en est présenté un si grand nombre au convoi qui part à midi de Paris, il y a eu, à l'embarcadère du Maine une telle bagarre, un tel désordre, que ce convoi, qui doit arriver à Chartres à deux heures quarante-cinq minutes, n'y est arrivé qu'à près de quatre heures, parce qu'il n'a pu partir qu'une heure après celle fixée. Toutes les personnes de Chartres qui attendaient quelques parents, quelques amis, étaient dans l'inquiétude. Heureusement, elles en ont été quittes pour la peur. — Il n'y a eu d'autre malheur que la mort de trois pauvres chiens de chasse qui ont été étouffés dans la cage où on les avait entassés. (*Glaneur d'Eure-et-Loir.*)

— Ont été désignés par le sort pour le jury de la haute cour :

Bouches-du-Rhône.—M. Benet de la Ciotat.

Corrèze.—M. Lachaud, notaire à Meymac.

— On lit dans le *Siècle* : « Au nombre des enfants qui vont à l'école chrétienne des sœurs du 12e arrondissement, située rue de l'Epée-de-bois, se trouve une petite fille, à peine âgée de sept ans, nommée Angélina N..., dont le profond attachement pour son père, condamné à la transportation, à la suite des journées de juin 1848, a attiré sur lui une grâce pleine et entière. Depuis que le sieur N... subissait sa peine, sa pauvre enfant était en proie à une tristesse incessante; les traits de son visage en étaient visiblement altérés : malgré toutes les sollicitations, elle refusait de se mêler aux récréations de ses compagnes, et allait, pendant leurs jeux, se cacher dans un coin pour pleurer. La sœur directrice, affligée de la douleur d'Angélina, avait vainement tenté de la consoler; à toutes les exhortations, elle n'avait qu'une réponse : *Je voudrais voir mon père!* Une heureuse pensée vint à cette digne sœur; persuadée qu'il serait impossible de résister aux sollicitations de cette enfant si désolée, si intéressante, elle la prit par la main et se rendit chez le général Cavaignac, alors chef du pouvoir exécutif, auquel elle fit demander une audience. Elle fut immédiatement admise par le général avec sa petite protégée.

» Informé du motif touchant de cette visite, le général s'adressant avec bonté à sa jeune postulante, lui demanda ce qu'elle désirait. — Je voudrais, répondit-elle, avoir la permission d'être enfermée avec mon papa. — Non, pauvre enfant, dit le général profondément ému, tu ne seras pas enfermée avec ton père, mais il te sera rendu. Quelques jours après, Angélina était redevenue gaie et heureuse; son père lui avait été rendu en effet. »

LE FRÈRE NAILHAC. — Le nommé Toubain, en religion *frère Nailhac*, était directeur de l'École chrétienne, à Sainte-Foy-lès-Lyon. Comme on le voit, la position hiérarchique de Roubault était bien plus élevée, et impliquait une intelligence plus développée que celle de Léotade, dont il s'est montré le digne acolyte. Nailhac a été condamné à la même peine, les travaux forcés à perpétuité.

Le huis-clos a dérobé à la publicité des détails épouvantables. Résultats d'une institution contre nature, du célibat forcé, ces crimes, quelque horribles qu'ils soient, nous inspirent cependant une douloureuse pitié pour les malheureux qu'une fatalité aveugle, les lois naturelles du Créateur méconnues, précipitent dans l'abîme. Crimes qui restent le plus souvent impunis, mais que des indiscrétions viennent dévoiler de temps en temps dans toute leur hideur.

Pour l'honneur de l'humanité, au nom de la morale, il est convenable de confier à des pères de famille l'éducation de la jeunesse, à laquelle le plus grand respect est dû, disaient les anciens.

LA MORALE ET LA FAMILLE. — Nous lisons dans le *Journal de l'arrondissement du Havre* :

« Le 26 août, le sieur Auguste Coquerel, bedeau à l'église de Tourville-la-Campagne, se promenant dans le cimetière, aperçut un endroit dont la terre paraissant avoir été nouvellement remuée; n'en connaissant pas le motif, il crut devoir faire part de sa remarque à M. Godet, maire. Ce dernier se rendit immédiatement sur les lieux et fit remuer à l'aide d'un louchet cette terre encore fraîche; il ne tarda pas à découvrir le corps d'un enfant enveloppé de langes. Il fit de suite appeler M. le juge de paix d'Amfreville et M. le docteur Duval; ce dernier constata que l'enfant était du sexe féminin, né viable, et que la mort pouvait remonter à trente heures.

» Mille conjectures se formèrent, mais on ne tarda pas à se rappeler qu'une fille Bouffard, du hameau de Soulanger, avait passé dans le pays pour être enceinte, sans toutefois en avoir fait la déclaration à la mairie.

» M. le juge de paix et M. Godet, maire, assistés du docteur Duval, se rendirent au domicile de la fille Bouffard, et là, les questions les plus pressantes lui furent adressées, et après plusieurs hésitations elle avoua son crime, déclarant que ce n'était qu'à l'instigation de sa mère que son enfant avait reçu la mort au moyen de la strangulation, et que c'était même elle qui l'avait porté dans le cimetière.

» La femme Bouffard n'ayant pu contredire cette déclaration, procès-verbal en a été immédiatement rédigé, et aujourd'hui la justice poursuit une enquête active.

REVUE COMIQUE. — Le dernier numéro de ce recueil démocratique ne le cède pas aux précédents en esprit et en énergie. Voici une caricature qui représente *le laid-Thiers & le pot-au-lait*. M. Thiers en paysanne et portant sur sa tête un pot au lait monarchique, dont le couvercle est une couronne, compte sur ses doigts tout ce que la vente de cette denrée pourra lui rapporter. Mais vous connaissez le dénouement. Il est prévu par La Fontaine.

Le sujet principal du numéro, c'est une description du congrès d'Ems. Rien de plus amusant que les cris poussés par les pèlerins de la fidélité à la vue du compte de Crédit-Chambord : *C'est lui, c'est le cuirassier du miracle!* Les influences contradictoires de MM. Berryer, Larochejaquelein, etc, sont mises très spirituellement en scène. La *Revue comique* plaisante ensuite le nouveau duché de Saint-Pancrace et le voyage mystérieux de M. Fialin de Persigny dans l'*Allemagne du nord*.

LA FLEUR DE SANTÉ.

FABLE.

Un jeune homme, dormant le jour, veillant la nuit,
Sur ses traits voit descendre une pâleur extrême,
Et la santé, ce bien suprême,
A tire d'aile aussi s'enfuit.
Un vieux docteur, un honnête homme
Que pour sa science on renomme
Lui dit : « Si vous voulez guérir,
Chaque matin, dès l'aube, il vous faut parcourir
Et le mont verdoyant et la plaine fleurie.
Bientôt vous trouverez, au fond de la prairie,
Une fleur précieuse; en son sein velouté
Le printemps toujours brille; elle est rose; on l'appelle
Fleur de santé. »

Aux avis du docteur le jeune homme fidèle,
Dès l'aube, chaque jour, visitait à la fois
Les jardins, les prés et les bois,
Cherchant partout la fleur si belle
Qui devait lui verser la force et le bonheur.
Pendant quelques longs mois il avait, plein d'ardeur,
Parcouru les monts et la plaine,
Sans voir briller la plante, objet de tous ses vœux.
Enfin, perdant courage, il va conter sa peine
Au bon vieillard qui, tout joyeux,
Le prenant par la main, vers un miroir l'entraîne.
« De mon expérience, ah! vous aviez douté! »
Lui dit-il. Le jeune homme, ô surprise, ô merveille!
Sur sa joue aperçoit, rayonnante et vermeille,
Fleur de santé.

Pierre LACHAMBEAUDIE.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nous prions ceux de nos amis qui ont à nous tenir compte du prix d'abonnements servis à eux-mêmes ou à des tiers, d'après leur indication, de nous en faire passer le montant le plus tôt possible. Nous leur recommandons à cet égard, dans l'intérêt de notre service, la plus grande régularité. Les abonnements pour lesquels il n'aurait pas été tenu compte du présent avis cesseront d'être servis à partir du 15 septembre.

Corfou.—M. F. C.— Votre ab. va expirer, n'ayant dû le faire que pour 7 m. au lieu de 12, le port étant double. Prière de le régul., en nous fais. remise de not. facture de livres.

Sarran.—M. G.—Reçu les 12. Vous êtes ab. pour 4 mois : 1er septembre à fin décembre.

Castillon-s.-D.—M. C. P.—Vous nous rem. 1 de trop, que vous pourrez retenir sur le renouv.

Villefranche.—M. B.—Reçu les 15.

A M. J. B. I D. B. A. — Le paquet nouveau a été reçu, mais l'ancien article ayant été retrouvé tout imprimé, c'est lui qu'on utilisera.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement est expiré les 30 juin, 15 juillet, 31 juillet, 15 août et 31 août, sont priés de le renouveler immédiatement, s'ils ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS.	Un an 20 f.,	Six mois 11 f.,	Trois mois 6 f.
DÉP ET ÉTRANG.	» 32	» 17	» 9
PAYS à surtaxe.	» 50	» 26	» 14

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois :	40 c.	Annonces anglaises. . . .	40 c.
Cinq à 9 » »	30	Réclames-notices.	40
Dix fois et plus. »	20	Faits de publicité. . .	1 fr. 50

Bourse du 3 septembre 1849.

Toutes les prévisions de hausse ont été dépassées. Les beaux jours des spéculateurs reviennent. Au passage de l'Opéra, on était encore froid ce matin; mais, au parquet, le 5 0/0 a ouvert à 90-80; en peu d'instants, il a atteint le chiffre de 91-40, puis, il a fléchi, s'est relevé de nouveau, et a atteint 91-60.

Le second mouvement de hausse tient à ce qu'on a exécuté quelques *baissiers*; à partir de ce moment, tout le monde voulait acheter.

Le 3 0/0 a aussi subi la hausse : ouvert à 56-10, après différentes fluctuations, il a atteint le chiffre de 56-50.

Toutes les autres valeurs ont été entraînées; les actions de la Banque ferment à 2 355 fr. avec une hausse de 35 fr. sur la clôture de samedi.

Les chemins de fer ont également monté. A l'égard de ces valeurs, on était aujourd'hui en liquidation; il y a eu des exécutions.

On a exploité le voyage du président à Epernay et le bon accueil qu'il a reçu dans tout son parcours.

Il n'y avait pas de nouvelles politiques.

On ne donnait pas d'autres motifs à la hausse, que le besoin des spéculateurs.

Le 5 0/0 au comptant a ouvert à 90-80, a fait au plus bas 90-80, au plus haut 91-60, et a fermé à 91-55.

Le terme s'est tenu plus élevé que le comptant. A quatre heures la coulisse faisait 91-50.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clô. du j.
Trois 0/0.	55 85	56 60	56 10	56 [illegible]
Cinq 0/0 (Emp. 1848).	» »	» »	» »	» »
Cinq 0/0.	90 40	91 70	90 85	91 [illegible]

3 sept. AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.			
3 0/0 j. du 22 juin...	56 50	Espag. dette active.	35 »
5 0/0 j. du 22 mars.	91 55	— — 3 0/0...	[illegible]
VALEURS DIVERSES.		— Dette intér...	[illegible]
Banque de France.	2355 »	Naples, récép. Roth.	87 »
Ob. de la Ville anc.	1250 »»	Romain, emprunt...	77 [illegible]
— — nouv.	1175 »»	Haïti, emprunt...	[illegible] »
Oblig. de la Seine..	1095 »»	Piémont, emprunt.	[illegible] »
— St-Germ. 1842.	850 »»	— Nouveau.	[illegible] »
— Versailles	745 »	Lots d'Autriche.....	[illegible] »
— Orléans, 4 0/0.	973 »	2 1/2 Hollandais...	55 »
— Nouvelles.	965 »»	CHEMINS DE FER.	
— Rouen, 4 0/0...	722 5	Saint-Germain	430 »
— Nouvell., 1849.	870 »	Versailles, r. d.....	[illegible] »
— Havre j. mars.	755 »»	Versailles, r. g.....	173 [illegible]
— Nouvelles.	830 »»	Orléans à Paris....	775 »
— Marseille.......	700 »»	Rouen............	[illegible]
— Orléans jouis.	465 »»	Havre............	263 »
— Cert. de Lyon.	[illegible]	Avignon-Marseille	[illegible] »
Quatre-Canaux......	1000 »»	Bâle..............	107 [illegible]
Jouissance.	80 »»	Centre............	[illegible] »
Bons du Trésor......	5 1/2	Boulogne..........	» »
Forges Aveyron.....	2000 »»	Bordeaux.........	[illegible] »
Monceau-s.-Sambre	[illegible] »»	Nord..............	[illegible]
Nord (hauts four.).	900 »»	Strasbourg........	[illegible]
Charbon belge.......	325 »»	Nantes...........	[illegible] »
Zinc V.-Montagne.	2725 »»	Monter. à Troyes..	[illegible] »
— Stolberg.	500 »»	Dieppe Fécamp.....	175 »
Mines de la Loire...	255 »»		

FONDS ÉTRANGERS.			
Belg. 5 0/0 1840...	96 1/2	BOURSE DE LONDRES du 1er septembre.	
— 5 0/0 1842...	96 1/2	3 0/0 consolidés..	[illegible]
— 4 1/2.........	[illegible] »/»	3 0/0 au 11 sept....	[illegible]
— 3 0/0.........	65 1/4	TAXE DU PAIN.	
— 2 1/2 0/0.......	47 7/8	1re qualité le kilo..	[illegible]
— Banque......	685 »/»	2e — —	21
— — 1841.	1020 »/»		

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 4 septembre.

THEATRE DE LA NATION.— [illegible]

THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Les Horaces, Sganarelle.

OPÉRA COMIQUE — Le Val-d'Andore.

ODÉON. — Très incessamment réouverture par le Trembleur et la Jeunesse du Cid.

THEATRE-HISTORIQUE. — Le chevalier d'Harmenthal.

VAUDEVILLE.—Une semaine à Londres, 3e numéro.

GYMNASE.—Les Sept Billets, Famille Riquebourg, Chacun chez soi, Brutus lâche César.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 174. Mercredi 5 septembre 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.).

PARIS. Trois mois . . . . 6 f. Six mois . . . . 11 f. Un an . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS. Trois mois . . . . 9 f. Six mois . . . . 17 f. Un an . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du Capital, du Travail et du Talent.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au Capital, au Travail et au Talent.

PARIS, 4 SEPTEMBRE.

De la centralisation.

Les légitimistes ont fait de la question de décentralisation de la France une arme de guerre contre la République, comme ils avaient déjà fait du suffrage universel et de la liberté d'enseignement des béliers contre le dernier gouvernement.

Ces trois réformes ont été obstinément épaulées par eux, parce que, dans l'état actuel de nos campagnes, elles sont de nature à favoriser et à grossir l'influence politique que leur donnent la fortune et leur vieille alliance avec le clergé.

Cependant, les légitimistes ne se montrent pas en cela des politiques à longue vue ; car il est certain que si la décentralisation, le suffrage universel et la liberté d'enseignement, permettent dans les premiers temps d'exploiter contre Paris l'ignorance et la misère des campagnes, ils doivent avoir un peu plus tard pour effet d'émanciper complètement le paysan de la tutelle des capitalistes et des prêtres.

Quoi qu'il en soit, comme les protestations contre l'excès de centralisation de la France prennent, depuis quelques mois et surtout en ce moment, au sein des conseils généraux, un certain caractère de gravité, nous devons reproduire sur ce sujet ce que nous croyons être la lumière et la solution de la Science.

A nos yeux, la centralisation politique et administrative, telle qu'elle est modelée en France, est une exception temporaire, un fait anormal qui ne s'est produit que pour des circonstances données, mais que ces circonstances justifient et légitiment pleinement.

Le degré de centralisation d'une nation est en raison composée de la fusion des races qui la peuplent, de son éducation morale, de sa mission extérieure, de sa force d'expansion sur le globe.

La centralisation exagérée de la France est impraticable chez nos voisins d'outre-Manche, parce que les races y sont encore distinctes et hostiles, parce que l'agitation irlandaise et le schisme religieux de l'Écosse menacent toujours de diviser la Grande-Bretagne en trois royaumes, parce que aussi les agressions du dehors y sont peu à craindre.

Cette centralisation est également impossible en Russie, à cause de l'étendue du territoire, de la diversité des peuples soumis, de la variété de leurs langues, de l'état d'ignorance et d'asservissement dans lequel ils vivent.

Elle est non moins irréalisable en Allemagne, en raison du morcellement des Etats, de l'hostilité des races, des différences de cultes, des mœurs et des institutions séculaires.

Elle a échoué en Espagne et en Suisse, sur les montagnes qui servent de rempart aux libertés locales ; aux Etats-Unis où l'indépendance a revêtu la forme du fédéralisme ; en Italie, où il y a compétition d'Etats et de princes, des cités rivales, deux genres de gouvernement, spirituel ou temporel, et où l'oppression étrangère règne encore en souveraine. Elle est à plus forte raison difficile en Grèce, dans les pays slaves, dans les possessions turques et asiatiques, où le mélange des races n'est pas encore accompli, où l'incompatibilité des religions est un obstacle invincible.

En France, au contraire, cette centralisation a été longuement facilitée par la trituration des guerres intestines, par le baptême des croisades, par les efforts d'unité de Charlemagne, de saint Louis, de Louis XI, d'Henri IV, de Richelieu, de Louis XIV, de la Constituante et de Napoléon. Là elle est en conformité parfaite avec une mission de force et d'initiative nationale, avec une position géographique qui relie admirablement le midi et le nord de l'Europe. Là elle favorise l'expansion d'une nature sympathique, généreuse, et la propagation d'une langue devenue l'instrument de civilisation moderne. Là elle a dû devenir excessive, monstrueuse, pour parer aux nécessités offensives et défensives des guerres immenses qui ont mélangé les peuples ; pour servir la cause de ces peuples par un enseignement moral ; pour *préparer enfin, au moyen de ces guerres et de cet enseignement, la centralisation de l'Europe elle-même.*

On comprend que cette mission providentielle de la France n'ait pas été payée trop cher au prix de l'état de tutelle, d'impuissance, de misère et d'oubli où végètent nos trente-sept mille communes, et du sacrifice qu'ont fait vingt cités historiques, de leurs franchises et de leurs fêtes en faveur du Paris européen.

Mais, cette mission finie, la France est évidemment destinée à relâcher le lien rigoureux de discipline qui lui fait tenir toutes ses forces sous la dépendance du centre, comme un régiment en bataille sous les ordres de son colonel.

Pour que cette mission initiatrice soit considérée comme accomplie, pour que la centralisation de la France puisse détendre, sans dangers, ses ressorts, il faut à nos yeux deux choses qui sont encore à l'état de *desiderata* :

1° Que l'Europe se centralise elle-même ; qu'un congrès fédéral réglant pacifiquement ses intérêts communs et ses difficultés internationales, garantisse la sécurité de chaque Etat, comme la centralisation française garantit la sécurité de chaque province.

2° Que l'application des principes d'association et de solidarité aux relations d'intérêts de la commune et des communes entre elles, complète l'éducation morale des administrés, favorise la fusion des classes après celle des races, réalise la conciliation de l'ordre et de la liberté dans l'élément primaire de la société comme dans les groupes intermédiaires.

Tant que ce double progrès n'aura pas été atteint, la centralisation excessive de la France sera une nécessité providentielle, une condition de force et de sécurité indispensable.

A ce large point de vue de la Science, on comprend que la question a deux pôles, et que la constitution du meilleur ordre d'unité et de liberté dans la vie des provinces dépend du meilleur ordre de relations entre les peuples et même de la constitution de l'unité humaine sur le globe.

La vérité, la justice, la liberté et la solidarité sont une, comme l'humanité et comme la terre.

Une bourgade ne peut être entièrement libre et heureuse tant que la nation est menacée elle-même dans sa sécurité et dans sa liberté, tant qu'il y a des gouvernements oppresseurs et des peuples opprimés sur le globe.

De la base au sommet de l'édifice social, il faut que les principes de liberté et d'association servent de ciment à toutes les parties du monument, sinon les éboulements et les ruines seront toujours à craindre.

Pour que les individus, les familles, les cités et les populations puissent se livrer à tout l'essor de leurs vocations natives et de leurs attractions sociales, il faut que les races, les peuples et les nationalités se sentent également libres dans leurs affinités et dans leur sécurité intérieure.

L'état normal d'une nation est dans l'accord de l'unité centrale avec la variété provinciale, dans l'équilibre de la circulation qui porte le sang et la vie du cœur aux extrémités du corps social, avec le mouvement centralisateur qui des dernières ramifications sociales les ramène au cœur du pays. Mais cet équilibre ne peut s'établir parfaitement, pour une nation comme pour un individu, que lorsque cette nation se trouve dans des conditions harmoniques, que lorsque les peuples sont avec elle en communion pacifique, en association d'intérêts et de lois.

Ce n'est pas au moment où les partis et les classes luttent sourdement dans son sein, et où elle est encore menacée par une coalition du nord, que la France peut détendre impunément ses ressorts d'unité, de force et de résistance.

Au contraire, elle a besoin aujourd'hui de réunir tout ce qui lui reste de puissance et d'ascendant moral pour résoudre les questions d'ordre intérieur et extérieur, pour travailler énergiquement à l'association des familles dans la commune et des peuples sur la terre, à l'harmonie des intérêts individuels et des intérêts nationaux. — Mais sitôt qu'un congrès fédéral, émanant de nationalités libres, sera chargé de veiller à la paix de l'Europe ; sitôt que l'association aura produit ses premiers bienfaits dans nos campagnes, la France pourra, sans rien perdre de sa majesté et de sa force, relâcher sa ceinture politique, respirer librement, jouir de l'affection du monde, et ne pas inspirer plus d'ombrage aux peuples faibles qu'aux libertés locales de la moindre de ses municipalités.

Qu'on suppose un congrès fédéral, jugeant pour l'Europe entière les questions de litiges entre les nationalités, d'armement et de contingent, d'affinités des races, d'équilibre de population ; les questions d'unions douanières, de tarifs, de liberté commerciale, d'unité de mesure ; les questions de grande systématisation des chemins de fer, de correspondances de bateaux à vapeur méditerranées et transatlantiques ; de grande colonisation, de percement des isthmes, de neutralité des détroits et des grands fleuves, de police des mers, de grandes mesures sanitaires, etc., — et qu'on se demande si l'absolutisme de notre pouvoir central et les orages de nos assemblées législatives pourront être encore à craindre !

Qu'on suppose l'association communale, l'association libre et volontaire suppléant désormais, pour tout ce qui est assistance, industrie, commerce, éducation, ordre et libertés locales à la sollicitude embarrassée du gouvernement, — et

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

MERCREDI, 5 SEPTEMBRE.

LA FAMILLE DE L'ORGANISTE (1).

II.

Il ne suffit pas d'une robe noire pour éteindre un cœur qui brûle ; la retraite et le silence aident bien plus à se souvenir qu'à oublier.

Prenez la charrue du laboureur, la hache du bûcheron ; harassez vos membres, et vous dormirez peut-être sans qu'un regret ou un désir avorté vienne sans cesse se faire jour à travers votre sommeil ; mais si vous vous enfermez dans une chambre, sans autre distraction que des études forcées, la pensée de l'objet absent sera bientôt la plus forte, et vous jetterez à vos livres impuissants pour vous abandonner à vos tristes rêveries ; car la passion attire et domine l'homme par la douleur comme par la joie. L'âme désespérée s'attache par ses souffrances, même à l'amour qui la déchire.

L'épreuve fut longue et douloureuse, car l'image de la jeune fille était bien profondément gravée dans le cœur du séminariste ; mais dans les âmes supérieures l'instinct du dévouement, aux prises avec un sentiment purement personnel, le conquiert et l'absorbe. C'est ce qui arriva pour André.

La lutte dura un an, un an tout entier, sans qu'il posât le pied sur le seuil de la maison paternelle. Il ne voulait pas retremper son amour dans la contemplation d'Hélène.

La première fois qu'André rentra dans la demeure de l'organiste, il fut donc accueilli par sa sœur, comme un frère chéri qui revient d'un long voyage. Toutes les douces prévenances, tous les tendres regards, toutes les délicates attentions de la jeune fille furent pour l'hôte aimé qui revenait, après un an d'absence, s'asseoir comme un pèlerin fatigué, à la table commune.

— Pauvre frère, lui disait-elle, comme tes traits sont amaigris, comme ton front est pâle ; comme les veilles et le travail ont creusé tes joues !...

Jérôme craignit un instant que cette imprudente affection ne rallumât dans l'âme d'André un amour peut-être mal éteint. Mais si la passion étouffée se réveilla parfois sous les caresses d'Hélène, nul ne put saisir ces impressions fugitives, ces involontaires frémissements.

A partir de ce jour, le jeune séminariste revint chaque semaine se reposer de ses études au milieu de cette tendre famille, et chaque fois il s'en retournait l'âme calme et de plus en plus rassurée.

Le spectacle même du bonheur des deux enfants, la vue des ravissantes jouissances de cet amour instinctif qui épanouissait le cœur d'Hélène et de Julien, sans que le mot *amour* fût venu sur leurs lèvres, sans que la pensée en fût montée à leur esprit, déridaient le front d'André et amenaient sur sa bouche un sourire paternel comme celui de Jérôme. Ce n'était plus Hélène qu'il aimait, c'était le bonheur d'Hélène.

— Père, dit-il un jour à l'organiste, ce sera moi qui marierai nos deux enfants. Je voudrais que cette union fût le premier acte de mon ministère ; ce serait un bon présage pour ma carrière de prêtre ; une touchante bénédiction de Dieu pour ma vie à venir.

— Le ciel t'accordera cette joie, André, répondit l'organiste ; mais tant qu'ils seront heureux de cette manière, laissons-les s'ignorer eux-mêmes. Ils coulent en ce moment les plus beaux jours de leur vie.

Le souhait d'André ne devait pas s'accomplir ainsi. Deux ans plus tard, il était ordonné prêtre ; puis établi vicaire à la cathédrale de Strasbourg, et, quelques jours après son installation, il conduisait dans l'asile des morts l'humble et sainte femme qui avait remplacé pour lui et pour Julien la mère que Dieu leur avait reprise, la pauvre Madeleine, arrivée enfin au terme de la maladie qui avait lentement miné ses jours.

La désolation de la famille fut immense, quoique depuis longtemps prévue ; mais quand la science des hommes a condamné un être chéri, nous tournons nos regards vers Dieu et nous espérons encore. Il nous semble toujours que le ciel va faire un miracle pour nous conserver ceux que nous aimons.

Et pourtant la mort de la bonne mère n'était que le prélude d'une autre catastrophe plus cruelle et plus déchirante. Tout le courage de Jérôme s'était épuisé à lutter de soins, de veilles et d'espérances contre la maladie de Madeleine. Il ne lui en resta plus contre sa perte. Le pauvre homme n'eut pas la force d'opposer les enfants présents à la mère absente, de s'en faire un rempart contre sa douleur. Madeleine avait été la moitié de sa vie, et la moitié de sa vie s'en alla avec elle. Son esprit la suivit dans le ciel ; son corps resta sur la terre : Jérôme devint fou.

Un jour, Hélène lui parla, et il ne répondit pas à Hélène. Il la regarda avec le sourire doux et vague de l'idiotisme, et l'appela Madeleine ; au cri que poussa la jeune fille, Julien accourut. Jérôme regarda Julien comme il avait regardé sa fille, en appelant toujours Madeleine. Puis André vint à son tour, et tous trois pleurèrent sur la tête blanche du vieillard qui ne les connaissait plus, et souriait sous leurs larmes.

Les rôles étaient changés désormais. Le vieux père était devenu l'enfant de la famille, enfant doux et inoffensif, qu'une caresse faisait rire, qu'une réprimande faisait pleurer ; qui s'amusait d'une fleur et d'un rayon de soleil, comme Hélène et Julien quand ils avaient trois ans.

La jeune fille était chargée du ménage et des soins minutieux qu'exigeait l'état du vieillard. Julien avait loué un atelier attenant à la demeure commune. André, leur père à tous, veillait sur eux et méditait les mystères de la vie, en contemplant Jérôme assis devant son piano et promenant sur les touches ses doigts devenus inhabiles.

Mais le temps, en passant sur les douleurs, finit par enlever ce qu'elles ont de plus amer et de plus pénible ; peu à peu on ne regarda plus le vieillard avec des yeux pleins de larmes ; on s'était habitué à le voir ainsi. Et puis l'amour d'Hélène et de Julien apportait de l'animation et du charme dans la paisible intérieur. Bouderies à propos de rien, raccommodements qu'un regard opère ; ravissantes coquetteries de la jeune fille ; tous ces grands petits détails d'une première et chaste passion semaient d'incidents gracieux, de douces émotions, l'uniformité de leur vie.

André avait suivi avec attention tous les développements, toutes les phases de cet amour. Attentif à ménager le bonheur de ces deux êtres, sur lesquels s'étaient concentrées toutes les affections épurées de son âme, et se rappelant les paroles de Jérôme : « Laissez-les s'ignorer eux-mêmes, » il avait abandonné les deux enfants aux impulsions de leur naïve tendresse, se gardant bien d'écarter, par une parole imprudente, le voile d'affection fraternelle à l'ombre duquel cette tendresse se cachait. Mais quand l'âge fut venu changer la direction de leur amour ; quand la voix des sens commença à s'élever à côté de la voix du cœur, apportant au jeune homme des désirs confus et des pensées tumultueuses, à la jeune fille cette réserve instinctive de la pudeur vaguement alarmée, alors le prêtre s'interposa, et fit tomber tout à fait le voile que la passion commençait à soulever déjà.

Un soir d'automne que toute la famille était réunie autour du feu, André posa tout à coup son bréviaire sur la table, se tourna vers les deux jeunes gens, et les regarda avec attendrissement.

— Mon Dieu, dit Julien, avec quel air solennel tu nous contemples, mon frère !

— Il a quelque chose à nous annoncer, s'écria Hélène en rapprochant vivement sa chaise du jeune prêtre, sur le bras duquel elle appuya sa main ; voyons, bon frère André, dis bien vite ! De quoi veux-tu nous parler ?

— D'une chose qui va faire baisser ces jolis yeux si pleins de curiosité et de malice, répondit André : de ton mariage.

Hélène rougit, ramena sa main sur ses genoux et demeura immobile ; mais un regard furtif et si prompt qu'il devait avoir devancé la pensée, avait déjà observé sur les traits de Julien l'effet de cette parole inattendue. Celui-ci regardait son frère d'un air stupéfait et ébahi qui fit sourire le vicaire.

— Le mariage d'Hélène ! dit-il enfin.

— Sans doute ! ne trouves-tu pas qu'elle est en âge de s'établir ?

— Et... on l'a demandée en mariage ?

— Oh ! pas tout-à-fait ; mais je prévois que cela ne tardera pas, et je la préviens à l'avance.

Hélène continuait à baisser les yeux sans faire un mouvement ; mais elle examinait en dessous la figure des deux frères, et souriait malicieusement.

— Ah ! reprit Julien de plus en plus décontenancé ; mais qui donc ?...

— Demandes-le à Hélène, s'écria André ; ne vois-tu pas qu'elle m'a compris du premier mot, et qu'elle se moque de toi ?

Hélène se jeta dans les bras d'André et cacha sa tête dans le sein de son frère. Julien avait saisi une main de la jeune fille et la couvrait de baisers ; André l'attira près d'Hélène et les pressa tous deux contre son cœur. Pendant ce temps-là, Jérôme, profitant de leur inattention momentanée pour déchirer les gravures contenues dans le livre d'André.

— Oui, mes enfants, dit celui-ci, le jour est venu où il faut entrer sérieusement dans la vie. Julien, tu es un homme à présent, et tu aimes notre bonne petite sœur ; Hélène, te voilà devenue une grande fille, et tu réponds de tout ton cœur à l'amour de Julien. Il est temps d'appeler la bénédiction de Dieu sur cette sainte et pure affection.

— Oh ! merci, frère, merci, s'écria Julien.

— Eh bien ! Hélène, dit André en se tournant vers la jeune fille, tu ne dis rien, tu restes muette ; est-ce que vous n'approuveriez pas mes projets, mademoiselle ; me serais-je trompé sur vos sentiments pour

(1) Voir le numéro d'hier.

qu'on nous dise si la centralisation-vampire et l'Etat-despote seront encore possibles !

Les légitimistes doivent donc revenir de leurs illusions profondes. Si le vampire de la centralisation française se dégonfle, ce sera au profit de la centralisation européenne et de l'organisation socialiste de la commune, non pas au profit de la restauration d'une monarchie entourée d'états-généraux.

L'utopie d'un retour au passé est moins religieuse et moins sensée que l'utopie qui suit les voies de la Providence et perçoit l'avenir.

D'après les dépêches reçues aujourd'hui au ministère de l'intérieur de la part des préfets, dit la *Patrie*, il n'est pas probable que beaucoup de conseils généraux demandent la révision de la Constitution. Si le désir de quelque modification se produit, ce ne sera qu'en phrases vagues sur le besoin de donner de la fixité et de la stabilité au pouvoir dans l'intérêt des affaires et de la prospérité du pays. D'après les dépêches préfectorales les procès-verbaux contiendront principalement des vœux de décentralisation, des vœux pour le rétablissement des impôts abolis par la Constituante, et une opposition contre l'impôt sur le revenu, proposé par M. Passy.

On annonce que le conseil d'Etat s'est occupé d'une loi relative à la transportation en Algérie des prisonniers de juin qui restent encore à Belle-Isle.

Ces prisonniers seront assujétis au régime militaire avec la faculté de devenir colons ou même propriétaires, si un temps d'épreuve déterminé a offert de larges garanties en leur faveur ; on sait que le principe de cette transportation en Algérie avait été adopté par l'Assemblée constituante, postérieurement au premier décret de transportation.

Le conseil d'Etat s'est occupé également de la loi sur la déportation. *On parle toujours de Mayotte comme pouvant être le lieu de séjour désigné aux condamnés politiques !!*

Naples et Milan.

Les atrocités, les infamies de mille nature qui se commettent à Naples et à Milan dépassent l'imagination.

Pour un mot, pour un geste, pour un coup d'œil on est jeté dans des cachots, battu de verges, mis aux fers.

Le roi de Naples et l'empereur d'Autriche sont descendus au rôle d'agents provocateurs. Ils veulent évidemment pousser les populations à la révolte pour se donner le plaisir de bombarder Naples et Milan.

Quoique les correspondances arrivent difficilement et que les détails manquent sur les atrocités sans nombre commises dans ces deux capitales, la vérité se fait jour peu à peu, et nous serons à même de faire connaître comment deux têtes couronnées comprennent l'éclat du trône et la grandeur de leur race.

Voici un premier tableau que nous extrayons d'une lettre arrivée aujourd'hui d'Italie :

Turin, 30 août 1849.

..... Maintenant je te raconterai l'affaire du 18 août qui a eu lieu à Milan. Il avait été ordonné que dans ce jour (jour de l'anniversaire de l'Empereur) les fenêtres de certaines rues désignées seraient toutes parées, *sous peine d'amende*. Aussi y a-t-il eu une sorte de fureur chez les habitants de ces rues, pour tendre en dehors de leurs fenêtres et de leurs balcons des draps déchirés et d'une blancheur plus ou moins irréprochable.... de vieilles descentes de lit ; là-dessus on ferma les croisées. — Une certaine Annetta Olivari, qui, sous prétexte d'un commerce de gants, exerçait avec les officiers autrichiens une profession lucrative d'une autre nature, exposa, à l'instigation de ses clients, un tapis jaune et noir, avec les initiales *F. G. Ier* (Francesco Giuseppe Ier). Les passants regardaient ce tapis avec un air de mépris, et voyant qu'après la fête il n'était pas enlevé comme les autres, un enfant lança de la boue contre ce tapis, et tout le monde d'applaudir.

Aussitôt un gendarme, posté en vedette, accourt il saisit l'enfant et un homme qui passait par là par hasard, et qui ignorait de quoi il s'agissait ; la foule se groupa aussitôt pour faire relâcher cet homme, ce qui eut lieu malgré l'intervention d'autres agents de police.

Les officiers autrichiens, arrivant sur ces entrefaites, tirèrent leurs sabres et se ruèrent contre le peuple amassé ; il en résulta une véritable émeute, bientôt après dissipée par la cavalerie. En attendant, la demoiselle Olivari ferma sa boutique, enleva le tapis de sa fenêtre, et sortit escortée par plusieurs officiers.

Plus tard, les officiers revinrent avec la demoiselle Olivari : ils étaient ivres, et firent exposer de nouveau le tapis jaune et noir. Plusieurs passants lancèrent des écorces de melon et des pierres. Aussitôt les officiers autrichiens, qui étaient cachés en grand nombre dans la boutique de la fille Olivari, s'élancent dans la rue et arrêtent eux-mêmes les passants qu'ils font saisir, au nombre d'une trentaine, et dont la majeure partie n'avait commis d'autre crime que de s'être, par hasard, trouvée dans la rue.

La municipalité se rendit immédiatement chez le gouverneur militaire, demandant qu'on fît disparaître la cause du scandale, faisant valoir l'ordonnance même de Radetzki sur l'état de siége, laquelle défend formellement toute démonstration, même par des emblèmes, tels que chapeaux d'une forme particulière, cocardes, drapeaux, etc., pouvant troubler la tranquillité publique ; or, le tapis en question rentrait dans cette catégorie d'objets. Le gouverneur répondit qu'il reconnaissait l'irrégularité de cette exhibition ; néanmoins, comme la population avait voulu offenser les couleurs autrichiennes, il déclarait que l'objet devait rester exposé. A cela la municipalité fit observer au gouverneur que l'honneur des couleurs et du drapeau devrait se concilier avec le décorum, et qu'il n'en était pas ainsi en les exposant à la fenêtre d'une maison de prostitution comme enseigne d'un métier infâme ! Le gouverneur resta inébranlable, disant que les couleurs autrichiennes étaient bien exposées là où elles étaient.

Les officiers continuèrent à stationner devant la maison Olivari, dans des attitudes indécentes, insultant les passants, qu'ils voulaient forcer à ôter leurs chapeaux devant le tapis, arrêtant ceux qui n'obéissaient pas à leur injonction. On arrêta ainsi quatre-vingt personnes environ. De ce nombre, plusieurs ont été mises en liberté, une quarantaine ont été condamnées à recevoir 30 à 40 coups de bâton ; quelques-unes ont été condamnées à quelques mois de fers. Il y avait trois jeunes femmes parmi les personnes arrêtées, cantatrices de profession. Deux de ces malheureuses n'ayant pas voulu se prêter aux exigences honteuses des officiers, ont été soumises à la bastonnade. La troisième, jeune personne de 14 ans, a été en proie aux traitements les plus brutaux de la part de ces effrénés lieutenants de Radetzki ; sa vie est aujourd'hui en danger.

Les officiers en faisant infliger la bastonnade aux deux actrices par deux de leurs satellites, riaient aux éclats et appelaient leurs camarades pour se hâter de venir voir les *belles nudités italiennes !*

Deux des personnes soumises à la bastonnade sont mortes.

Que la licence d'une soldatesque ivre puisse pousser à de tels excès, cela se comprend ; mais qu'un corps d'officiers se déshonore à un tel point, et viole les lois en vigueur, en se permettant d'ailleurs des brutalités odieuses sur des femmes arrêtées arbitrairement, et entièrement innocentes, cela dépasse toute croyance et ne sera pas cru à Paris ! Rien n'est pourtant plus vrai.

Pour compléter l'horrible tableau, on a exécuté publiquement les bastonnades. Et cela se passait le jour même de la publication de l'amnistie, condition *sine qua non* de la paix avec le Piémont.

Milan aujourd'hui devient tout-à-fait désert ; la population frémit d'indignation et veut en finir avec les monstres qui l'oppriment et l'écrasent.

Ce qui augmente encore l'exaspération de la population de Milan, c'est que le gouvernement a joint au supplice l'outrage de publier les noms des personnes qui avaient subi la bastonnade autrichienne, et que la municipalité, pour être intervenue, a été obligée de payer trente mille livres en dommages et intérêts à la fille Olivari, afin qu'elle puisse quitter la ville de Milan. Ainsi, le gouvernement militaire, pour honorer son empereur, a établi en droit et en fait qu'un drapeau, aux initiales impériales, se trouve placé convenablement à la fenêtre d'une fille de mauvaise vie et que les citoyens doivent le respecter dans un tel lieu !....

Quel enseignement !...

Le Sang de saint Janvier.

Un correspondant de la *Patrie* lui apprend qu'on fait à Naples de grands préparatifs pour recevoir le saint père. Il assistera, le 8 septembre, à la fête de la Nativité de la Vierge. Le roi (Bomba) doit se rendre en grand cortége à l'église de la Madone. Le pape, élevé sur une immense estrade, donnerait sa bénédiction au peuple et à ces troupes qui ont servi avec tant de barbarie, à Naples, à Palerme, à Messine, le sang des défenseurs de la liberté. Le saint père habiterait Portici. Mais citons :

Des préparatifs ont été faits au petit palais de la résidence près Chiaia, habité par la duchesse de Berry, pendant son dernier séjour à Naples, mais on ne sait pas le nom du personnage attendu dans cette demeure. Quelques personnes croient qu'il s'agit du général Oudinot. Ce serait là une faveur inouie. Jamais ce palais n'a été occupé que par des membres des familles royales.

La présence du pape à Rome ajoutera un nouvel éclat à la fête, ordinairement magnifique, de LA LIQUÉFACTION DU SANG DE SAINT JANVIER. C'est le 19 septembre qu'elle a lieu.

La *Patrie* ajoute qu'on est très sévère pour les étrangers ; le roi craint une révolution, sa police n'admet guère que les Anglais, et chasse les Lombards qui, comme on le sait, sont *étrangers* en Italie.

A l'intérieur, la fureur des arrestations politiques est telle, que le correspondant de la *Patrie* en avoue près de trois cents à Naples seulement. On recrute à force les soldats suisses.

LA QUESTION ROMAINE ET LE PARTI CATHOLIQUE.

La *Vérité*, journal catholico-légitimiste, ardente amie de toutes les oppressions, est obligée de convenir que le pape ne peut plus se soutenir dans Rome sans les baïonnettes étrangères.

Le saint-père a, dit-on, l'intention de demander au gouvernement français la prolongation du séjour de l'armée française à Rome, et le maintien *intégral* des forces qui y sont en ce moment. Ce serait une excellente mesure, parce que nos *incorrigibles* n'ont pas perdu tout espoir. Ils attendent.

Eh ! sans doute, ils attendent la résurrection de leur patrie. Croyez-vous que vous empêcherez l'Italie de former un Etat libre, unitaire, également affranchi des Autrichiens et des prêtres ? Pour que le pouvoir du pape eût quelque chance de se prolonger, il faudrait que ce pouvoir devînt raisonnable ; mais son obstination rétrograde le pousse à l'abîme. La correspondance de l'*Univers* nous apprend que le pape ne veut de constitution à aucun prix.

On a beaucoup exagéré, et à dessein peut-être, le désaccord entre le pape et les représentants de certaines puissances. Mais *le désaccord est réel*. Il porte spécialement sur ce point capital : *La Consulte-d'Etat* que le pape veut donner à son peuple sera-t-elle simplement une chambre consultative, ou bien lui reconnaîtra-t-on, au moins en matière de finances, le vote souverain ? En d'autres termes, la Consulte partagera-t-elle ou ne partagera-t-elle pas avec le pape la souveraineté ? Indépendamment de la question de droit, qui n'est pas douteuse, puisque d'une part les lois de l'Eglise interdisent à Pie IX la moindre aliénation de sa souveraineté ; puisque, d'autre part, on ne peut concevoir à quel titre des gouvernements étrangers s'arrogent le droit d'imposer au pape une Constitution ; indépendamment de la question de droit, dis-je, il est difficile de comprendre en fait comment des diplomates peuvent connaître assez peu l'état des choses et des esprits dans les Etats-Romains pour rêver cette résurrection du régime constitutionnel. Ce peuple n'est point fait pour ce régime ; il n'en veut point, et il l'a fait voir en livrant à une minorité de parti l'urne du scrutin toutes les fois qu'elle lui a été ouverte. Imposer ce régime, c'est imposer au peuple et au pape le joug de cette minorité qui les a déjà perdus une fois l'un et l'autre ; c'est préparer à Rome de nouvelles révolutions et au pape un nouvel exil. *Les Français sont terribles avec leur manie de vouloir imposer aux autres leurs idées et leurs lois.*

Ces dernières lignes sont d'une amère injustice pour le gouvernement de M. Louis Bonaparte. Si ce gouvernement fait aujourd'hui quelques timides tentatives, ce n'est point du tout pour imposer aux Romains les lois de la France, qui sont celles d'une République démocratique ; mais pour restaurer à Rome une espèce de monarchie constitutionnelle analogue à celle que la France a détruite en Février. Quant aux idées et aux lois de la France actuelle, elles s'étaient réalisées à Rome spontanément sous la forme d'une République amie de la nôtre, République renversée par le gouvernement français, avec un désintéressement et une abnégation de notre influence nationale dont la presse catholique devrait tenir un compte plus sérieux.

ITALIE.

Le triumvirat clérical de Rome vient d'établir un tribunal chargé de poursuivre tous les délits et attentats contre la religion, ses ministres, la majesté du pape, etc. C'est, comme on le voit, une résurrection de la très sainte inquisition à l'usage des républicains de Rome.

Le général Oudinot a été comparé par le porte-voix de la municipalité de Rome à Scipion l'Africain, à Manlius, à Alexandre-le-Grand, à Alcibiade, à Pompée, sans compter les allusions moins classiques aux croisades, etc.

Après cette fête de famille, le général est parti le 28 pour Naples, où il a dû s'embarquer le 21, afin de revenir en France. On dit que dix mille hommes de l'armée d'occupation vont être rappelés, mais ils seront remplacés, à ce que disent les journaux italiens.

Toutes les correspondances attestent le plus profond mécontentement de la population romaine. Tout est livré au parti grégorien. Une correspondance adressée à la *Riforma* de Lucques, journal fort peu de-

---

ce pauvre Julien ?

Pour toute réponse, Hélène leva sur André un regard empreint d'une touchante expression de reconnaissance ; puis, prenant la main de Julien, elle le fit s'agenouiller avec elle devant André.

— Frère, dit-elle, bénis-nous au nom de nos deux mères qui sont mortes, au nom de ce pauvre vieillard insensé qui nous voit sans nous connaître, et nous entend sans nous comprendre.

— En leurs noms, soyez bénis, enfants, dit le jeune prêtre, vous êtes fiancés devant Dieu.

Il les fit relever et leur dit encore :

— A présent, toi, mon frère, et toi que je vais doublement aimer comme une sœur, voulez-vous écouter une prière d'André ?

— Une prière ! dit Julien avec étonnement.

— Oh ! parle, parle, dit Hélène.

— Eh bien ! je vous demande de ne jamais vous quitter, d'avoir toujours une place dans votre cœur et sous votre toit.

— Nous séparer ! s'écria Julien.

— Est-ce que ce serait possible ! dit la jeune fille. Oh ! non, toujours ensemble, toujours ! Nous n'aurons à nous trois qu'une seule existence. Et toi aussi, pauvre père, ajouta-t-elle en se tournant vers Jérôme, et prenant dans ses deux mains la tête insensible du vieillard, sur laquelle elle laissa tomber un baiser et une larme, toi aussi tu vivras avec nous ; mais la joie de tes enfants ne trouvera pas d'écho dans ton cœur fermé aux joies comme aux douleurs de ce monde, et pourtant rien ne manquerait à notre bonheur si tu pouvais le partager.

A ces touchantes paroles, le vieux Jérôme poussa un éclat de rire. Mais ce rire de la folie était sinistre et glacé. Il semblait dire :

— Pauvres enfants, qui parlez de bonheur, savez-vous ce que demain vous réserve, et par combien de larmes vous pourrez expier vos joies d'aujourd'hui ?

Ils comprirent peut-être cette prédiction funèbre ; car le rire de Jérôme leur serra le cœur. Ils se séparèrent sans se communiquer la sensation pénible qui avait comprimé tout-à-coup l'élan de leur âme. Seulement le regard qu'ils échangèrent en se disant : « à demain ! » était triste et empreint d'une vague terreur.

Quelques jours s'écoulèrent et cet incident fut bientôt oublié, au milieu des projets de bonheur et des rêves d'avenir.

Un soir, Hélène alla danser à un bal de jeunes filles qui célébraient la fête de sainte Catherine. Le mariage était fixé à une semaine de là. Julien, en la voyant partir, vêtue d'une robe blanche, sans autre parure qu'un ruban à son corsage, qu'un fleur dans ses cheveux, songea que dans huit jours, elle sortirait ainsi, vierge craintive et tremblante, pour revenir à son bras heureuse et tendre épouse, et cette pensée le tint éveillé toute la nuit...

Hélène rentra à deux heures du matin. Au bout de quelque temps, Julien qui occupait une chambre au-dessus de celle où dormait la jeune fille, crut entendre des soupirs et des gémissements étouffés. Il prêta l'oreille, et de la chambre d'Hélène des plaintes arrivèrent jusqu'à lui. Inquiet, il se leva, s'habilla à la hâte et descendit auprès de sa fiancée qu'il trouva en proie à une fièvre ardente. La pauvre enfant s'était échauffée à la danse, et le froid l'avait saisie au sortir du bal.

Julien éveilla son frère et courut chez un médecin. Mais malgré les secours de l'art, une inflammation de poitrine se déclara le lendemain, et le docteur annonça aux deux frères que la science était impuissante et que Dieu seul pouvait sauver Hélène. D'autres médecins, appelés tour à tour, ne firent que confirmer la fatale prédiction.

Le langage humain n'a pas de termes qui puissent peindre la désolation, l'affreux désespoir des jeunes gens, à cette sinistre nouvelle. Julien maudissait Dieu et les hommes, il jurait de ne pas survivre à sa fiancée. André, plus calme en apparence, sentait à chaque instant ses forces l'abandonner et son cœur faillir à la mission consolatrice que lui imposaient son titre d'aîné et son caractère de prêtre.

Refusant tous secours étranger désormais inutiles, ils passaient les jours et les nuits au chevet d'Hélène ; ils étudiaient avec angoisse les progrès du mal sur ces traits chéris ; ils voyaient pâlir et s'effacer une à une, sous l'haleine dévorante de la fièvre, toutes les fleurs de beauté que la nature avait fait éclore sur ce doux et gracieux visage ; et, à chaque souffle de vie qui s'exhalait sans retour de cette poitrine brûlante, il semblait aux deux frères qu'une parcelle de leur propre existence s'envolât aussi.

Cinq jours se passèrent ainsi, à la voir mourir minute par minute ; à attendre sans cesse la dernière crise qui devait emporter cette âme vierge et pure vers l'âme de sa mère qui l'attendait.

Enfin, le soir du cinquième jour, les couleurs reparurent vives et brillantes sur les joues flétries de la malade ; ses yeux s'animèrent ; sa poitrine parut un instant délivrée du feu qui la consumait ; ses lèvres s'entr'ouvrirent, et la voix aimée que la fièvre avait éteinte retentit encore une fois à leurs oreilles.

Un éclair d'espoir brilla dans les yeux de Julien ; mais André ne s'abusa pas à l'aspect de ces symptômes, derniers efforts de la nature expirante. Il jeta au peintre un regard désolé, et tomba à genoux près du lit d'agonie. Julien, de l'autre côté du lit, avait saisi une main d'Hélène et la baignait de ses larmes. Accroupi près du feu, Jérôme contemplait d'un œil indifférent cette scène déchirante.

Après quelques mots entrecoupés, Hélène se souleva, belle de toute la vie qui refluait à son cerveau. Ses paroles devinrent plus distinctes. Elle appela Julien. Il lui répondit ; mais elle n'entendit ni ne reconnut son fiancé, le délire suprême commençait.

— Julien, mon Julien, dit-elle enfin, je suis à toi, et je puis te dire maintenant combien je t'aime. Oh ! quelle suite de jours heureux ton amour me montre, et que Dieu est bon de m'avoir fait aimer de toi.

Les sanglots étouffaient Julien ; mais à la voix de la mourante, une voix pieuse et lente répondit : c'était André récitant la prière des morts.

— Vois-tu, disait encore Hélène, je me suis faite belle pour toi seul... Je te plais comme cela, n'est-ce pas ?... Eh bien, je me parerai ainsi quand nous sortirons ensemble, afin que tu sois fier de moi et que tu m'aimes toujours.

Le chœur des agonisants que récitait le prêtre domina cette scène :

— *De profundis clamavi ad te, domine, domine exaudi vocem meam.*

Jérôme, à ces accents lugubres, se leva, alla au piano d'Hélène, et se mit à exécuter avec les notes basses une sorte d'accompagnement à la triste psalmodie d'André.

— Et puis, continua la jeune fille, nous aurons un enfant... Il sera beau et blond comme toi... Je le mènerai par la main. Tout le monde l'admirera sur notre passage... et je t'aimerai encore en lui.

La prière des mourants répondit encore à ses rêves d'espérance :

— *Sustinuit anima mea in verbo ejus, speravit anima mea in domino.*

Et l'organiste, avec une joie d'enfant, continuait d'accompagner les paroles funèbres sur les notes graves du piano.

Puis, tout à coup, les teintes de la vie s'effacèrent sur les traits d'Hélène ; un dernier mot de joyeuse tendresse expira sur ses lèvres ; sa main, que Julien tenait toujours, devint glacée ; sa tête retomba lourdement. Elle était morte.

Le jour qui avait été fixé pour le mariage devint le jour des funérailles. La blanche couronne qui devait briller sur le front de la fiancée fut la parure de son cercueil.

Jérôme, oublié au milieu de la désolation générale, avait suivi le convoi, étonné et ravi de cette agitation inaccoutumée. Arrivé à l'église, il monta machinalement les degrés qu'il avait l'habitude de franchir ; il s'assit à sa place d'autrefois, se pencha sur la balustrade, et regarda la cérémonie qui commençait.

Mais tout à coup, à la fin de la messe des morts, on entendit un grand cri, et des accords tristes et suaves retentirent dans l'église.

C'était Jérôme, sur lequel un rayon d'intelligence était peu à peu descendu, à mesure qu'il contemplait les derniers honneurs rendus à sa fille. Soit que le spectacle solennel de cette pompe religieuse, au milieu de laquelle il avait vécu, eût réveillé ses idées par le souvenir, soit que l'aspect de ce cercueil sur lequel les prêtres priaient et jetaient l'eau bénite eût rappelé sa raison perdue autrefois devant un autre cercueil, il eut en un instant la conscience de ce qui se passait autour de lui. Voyant André et Julien arroser de leurs larmes le drap blanc qui couvrait les restes de la vierge, il devina la mort de la fille et en même temps qu'il se souvint de la mort de la mère, et confondit ces deux pertes immenses dans une seule et épouvantable douleur.

Puis, en un instant aussi, tout son génie avorté, toutes les inspirations confuses qui avaient bourdonné jadis dans la tête de ce vieil enfant devenu homme, jaillirent de son cerveau sous l'impulsion de cette poignante souffrance et se traduisirent en une mélodie sublime et plaintive que ses doigts, aussi rapides que sa pensée, exécutèrent sur l'orgue, et qui tint les auditeurs haletants comme sous le coup d'un rêve céleste.

A mesure que la mélodie avançait, les notes se pressaient plus rapides et plus heurtées, et tous oubliaient le devoir sacré qu'ils venaient remplir, dominés par la puissance de ce chant plus qu'humain. Enfin l'étrange improvisation se termina par un son tellement aigu, tellement déchirant, qu'un cri général d'effroi y répondit de tous les points de l'église. On courut à l'orgue. Jérôme était mort ; il avait exhalé son âme avec ce dernier cri de douleur.

André et Julien eurent à combler deux fosses à côté de la tombe de Madeleine. Ils prirent un peu de cette terre dans laquelle dormait leur famille d'adoption, puis ils s'embrassèrent et se dirent adieu.

André partit missionnaire en Océanie ; Julien entreprit un long voyage artistique en Europe. Il est devenu un grand peintre ; mais il pleure encore au souvenir d'Hélène.

EUGÈNE NUS.

mocratique, raconte que les officiers français se moquent tout haut des éminences sur leur passage. Dernièrement, des officiers se moquaient ainsi du cardinal-vicaire qui venait de passer ; de jeunes Romains de distinction qui se trouvaient présents par hasard, se précipitèrent vers eux pour leur presser la main et les embrasser. Les conseillers municipaux avaient invité environ 200 personnes à la fête qu'ils voulaient donner au général français, à qui ils doivent leur pouvoir, mais un grand nombre des invités se sont abstenus, et il n'y avait guère que des prêtres et des moines.

Une correspondance adressée au *Statuto*, journal *modéré* de Florence, constate l'effroi et le mécontentement des Romains au sujet du tribunal inquisitorial. Elle ajoute :

Il y a quelques jours, à un dîner où se trouvaient des officiers français et des officiers romains, on a porté des toasts qui étaient bien loin d'être conservateurs et favorables à la restauration pontificale. Hier, en tête d'un exemplaire de la dernière notification, exposé dans un des endroits les plus fréquentés de la ville, on voyait écrit le mot « Vengeance, » et au-dessous de la signature des trois cardinaux, les mots : « Ministres du Dieu de la miséricorde. »

» On dit que des différends très-graves existent toujours entre Rayneval et la camarilla de Gaëte. »

Le *Tempo*, journal ministériel de Naples, regrette beaucoup le rappel du général Oudinot, qui a si merveilleusement fait les affaires de l'absolutisme.

Les journaux de la France qui avaient le plus vivement protesté contre la République, en sont venus à regretter le régime républicain contre lequel ils n'avaient pas assez d'invectives. L'irritation est sourde, mais elle est générale.

Les prisons du royaume de Naples regorgent de prévenus politiques.

La *Gazette de Venise* du 23 et du 24 août, qui ne nous est parvenue que ce matin, contient les documents officiels suivants :

« Le gouvernement provisoire de Venise, considérant qu'une nécessité impérieuse force à des actes auxquels ni l'assemblée des représentants ni un pouvoir émané d'elle ne peuvent prendre part, déclare :

1° Le gouvernement provisoire cesse ses fonctions.

2° Les attributions gouvernementales passent à la municipalité de la ville de Venise pour tout le territoire dépendant jusqu'à présent de ce gouvernement.

3° L'ordre public, la tranquillité et la sécurité des personnes et des propriétés sont recommandés à la bonne harmonie de la population, au patriotisme de la garde civique et à l'honneur des corps militaires.»

Dans sa séance du 31 août, la chambre des députés du Piémont a adopté, par 123 voix sur 125 votants, un projet de loi ouvrant un crédit de 40 000 fr. pour les réfugiés politiques. Le ministère n'avait demandé de secours que pour les émigrés lombards ; la chambre a décidé que ces secours devaient s'appliquer à tous les proscrits de la grande famille italienne. Une proposition faite incidemment d'accorder à ces réfugiés le droit de citoyens piémontais, a été accueillie avec une grande faveur. Elle reviendra en discussion.

LES DOUCEURS DU GOUVERNEMENT MONARCHIQUE.

Le *Constitutionnel* parlait, il y a quelques jours, de la *clémence* de l'Autriche envers l'Italie. Il faut convenir qu'elle s'exerce d'une singulière façon.

Un des malheureux qui ont reçu la bastonnade à Milan vient de perdre la raison, et a été recueilli dans une maison d'aliénés.

La *Gazette de Milan* nous apporte aujourd'hui le texte d'une proclamation de Radetzki, bien digne d'émaner d'un gouvernement paternel.

On sait qu'un grand nombre de Lombards refusent de se soumettre à la conscription militaire, qui les condamne à combattre contre leurs frères d'Italie ou les démocrates des autres pays. Ces réfractaires reçoivent l'hospitalité partout où ils se présentent, et malgré la chasse que leur font les soldats autrichiens, ils arrivent parfois en réunions fort nombreuses. La proclamation de Radetzki déclare que les communes où il se trouvera de ces réfractaires ou déserteurs, seront frappées d'une de ces amendes que le vieux général aime tant à prononcer.

Quant aux citoyens qui auront donné asile à ces déserteurs, à ceux qui leur auront donné à manger, même pour de l'argent, ou qui même les auront avertis de l'approche des gendarmes, le vieux maréchal veut qu'ils soient immédiatement fusillés....

Les soldats de Garibaldi qui se sont rendus aux Autrichiens ont été battus de verges, puis jetés dans des casemates au milieu des outrages des Croates, qui leur disaient que le lendemain ils seraient pendus. Il y avait parmi eux un grand nombre de jeunes gens des plus riches familles de la Lombardie et du duché de Modène. Parmi eux se trouvait un neveu du célèbre économiste Arrivabene. On dit que sa mère, une Valenti Gonzaga, est tombée mortellement malade en apprenant le sort réservé à son fils.

HONGRIE.

On lit dans la correspondance générale allemande: Les négociations relatives à la reddition de la forteresse de Komorn, n'ont conduit jusqu'ici à aucun résultat. Une partie de la garnison refuse opiniâtrement de se rendre ; la plus grande partie a cependant quitté la forteresse et déposé les armes à Gran. S'il fallait en venir à un siége régulier, le Danube serait fermé au commerce, qui éprouverait par là des pertes très grandes.

D'un autre côté, on dit que la garnison demande la libre sortie et des passe-ports pour l'étranger.

Une correspondance annonce l'occupation de Klausembourg par le général Luders et le désarmement de 10 000 hongrois par le général Grotenhjelm dans la Transylvanie.

— Voici, dit le *Lloyd*, les dernières nouvelles sur les chefs hongrois :

A leur arrivée en Turquie, Kossuth, Dembenski, Messaros, etc., avaient été retenus à Adakole pour faire la quarantaine. Lorsque le Pacha en fut informé, il les fit mettre en liberté, et leur procura des voitures pour se rendre à Constantinople.

— La *Réforme allemande* rapporte le même fait. D'après une correspondance de Vienne, adressée à la *Gazette allemande*, le nombre des troupes russes qui resteront dans les possessions autrichiennes jusqu'à la pacification complète des esprits, serait de 80 000 hommes. La même correspondance annonce que malgré l'apparente générosité de l'empereur Nicolas qui disait avoir entrepris la campagne de Hongrie à ses frais, l'entretien des troupes a déjà coûté, jusqu'à présent, au gouvernement autrichien 27 000 000 de florins (67 000 000 de franc environ).

— Les Autrichiens continuent le cours de leurs sanglantes vengeances :

André Koutski, pasteur protestant, et Joseph Schweizer, imprimeur, ont été fusillés à Pesth, l'un pour avoir caché de l'argent qu'une bande de honweds avait enlevé à des cavaliers impériaux, l'autre pour avoir caché des armes.

D'un autre côté :

Trois exécutions viennent d'avoir lieu à Arad, celles d'un Polonais, d'un écrivain et du colonel hongrois comte Leinengy. Ce dernier est parent de la reine d'Angleterre.

Une correspondance adressée à la *Presse* de Vienne, de l'embouchure de la Theiss, annonce qu'à peine la guerre a-t-elle été finie que l'agitation démocratique dans le Banat recommence avec une force nouvelle. Pour le moment, il s'agit de modifier l'organisation de ce qu'on appelle les régiments frontières. Le ban est accablé de pétitions dans ce sens.

LES RUSSES DANS LE VORARLBERG.

Dans la *Feuille constitutionnelle de Bohême* nous trouvons une nouvelle qui confirmerait celle que nous avons publiée sur la foi de la *Gazette allemande*, il y a trois jours, sur la concentration d'un corps austro-russe dans le Vorarlberg.

On écrit de Brunn, 22 août, au *Journal de Prague* : « Le régiment de hussards de Saxe-Cobourg, qui était stationné en Gallicie, est attendu ici après-demain. Il se rend dans le Vorarlberg, où sera concentré un corps de 30 000 hommes environ, ayant pour but de contribuer à résoudre les complications de la question allemande. «

LA MISÈRE EN IRLANDE.

Le journal irlandais la *Nation*, dont la publication avait été suspendue par un acte d'*habeas corpus*, vient de reparaître. Le premier numéro contient un article remarquable de M. Gavan Duffy, éditeur et rédacteur en chef de ce journal, sur la situation présente de l'Irlande, et sur la politique pratique dont l'adoption est par lui conseillée aux hommes de son parti.

Voici quelques extraits de cet article :

« Tout ce qui a été écrit jusqu'à ce jour ne saurait donner la plus faible idée de la condition du peuple dans l'ouest et le sud. La famine et les *lanlords* ont réellement créé une nouvelle race d'hommes en Irlande. J'ai vu dans les rues de Galway des masses de créatures plus abruties que les Yahous de Swift, — de créatures qui n'ont avec les êtres humains qu'une ressemblance vague et hideuse. Des hommes à cheveux gris sur les figures idiotes desquels est stéréotypée la grimaçante et horrible expression de la mendicité ; des femmes plus sales et plus effrayantes à voir que des harpies, qui, au bruit d'une pièce de monnaie sur le pavé sortent par centaines, on ne sait d'où, et se ruent sur leur proie en se battant entre elles et en poussant des cris semblables à ceux de quelques animaux immondes. A Westport, la vue d'un prêtre dans la rue attire toute une population qui se presse tumultueusement autour de lui pour lui demander assistance.

» On ne voit que des enfants qui mendient, des adultes qui mendient, des vieillards qui mendient, et des jeunes filles aux visages *gris* et ridés, sur lesquels est écrit l'irrévocable arrêt de la mort ; quelques femmes, dont l'aspect plus touchant, plus tragique, révèle encore un dernier reste de honte et de pudeur. Et, au milieu de ces réalités terribles, l'imposture simulant des contorsions de souffrance, comme dernier trait de grotesque horrible, complétant ce tableau ! J'ai vu ces spectacles maudits, et ils sont gravés dans mon souvenir en caractères de feu, et à jamais ! »

C'est surtout la question de la propriété que M. Duffy se propose de traiter à l'avenir. Quant à l'ancien système d'agitation, l'illustre publiciste le considère comme absurde et impraticable. Il termine ainsi :

« Il nous faut conquérir nos droits un à un, et apprendre ou retrouver les héroïques vertus de la lutte ; car c'est folie de parler indépendance à la race irlandaise, avant que chaque Irlandais ait appris à devenir indépendant. »

Idées napoléoniennes.

Les discours prononcés par M. le président de la République, dans son voyage de Paris à Epernay, nous ont apporté quelques sujets d'étonnement.

C'est ainsi que nous avons peine à saisir la phrase adressée par M. Louis Bonaparte à l'évêque de Meaux : « Il y a dans nos situations une » similitude que je remarque, *vous invoquez le* » *souvenir de Bossuet, je pourrais invoquer le* » *souvenir de mon oncle.* »

Il est certain que l'évêque parlait d'un personnage et que M. le président avait le droit de parler d'un autre ; mais le droit incontestable que possède le président de parler de son oncle n'a pas suffi pour nous expliquer la similitude remarquée par lui entre sa situation et celle de l'évêque de Meaux. Peut-être le président s'est-il rappelé que souvent on nommait Bossuet *l'aigle de Meaux*, ce qui amenait en effet le souvenir de la famille impériale tout entière ; mais cette analogie avait besoin d'être précisée pour être comprise par tout le monde.

Nous avons été surpris également du titre de *monseigneur* donné par le président à tous les prélats. Cette qualification peu démocratique n'ajoute rien à la considération du haut clergé, et nous ne croyons pas qu'aux premiers siècles de l'église on eût l'habitude de dire *monseigneur saint Pierre*. Dans la conversation et la correspondance privée, nous concevons qu'on donne à un évêque du monseigneur si cette formule peut l'amuser, comme on donne du comte et de la comtesse, peut-être même du roi et de la reine, à M. et à Mme de Chambord ; mais officiellement, dans une cérémonie publique, le représentant de la légalité républicaine aurait peut-être bien fait de se rappeler que la loi organique du culte catholique en France, la convention du 26 messidor an IX, contient cet article 13 :

Il sera libre aux archevêques et évêques d'ajouter à leur nom le titre de *citoyen* ou celui de *monsieur* ; toutes autres qualifications sont interdites.

L'obéissance à cette disposition eût été d'autant plus naturelle de la part de M. le président de la République, que le concordat est une *idée napoléonienne*.

Revue de la presse parisienne.

L'*Assemblée nationale* attaque aujourd'hui l'article que nous avons intitulé *Notre examen de conscience*.

Avec la bonne foi ordinaire à cette feuille, elle ne porte la discussion que sur le point où la discussion est pour nous impossible, la manifestation du 13 juin et les causes qui l'ont provoquée.

Au surplus, nous n'en voulons pas à l'*Assemblée nationale*, on est trop vengé d'un adversaire qui vous combat, dans ce style piquant et incisif :

Vous aurez beau ne pas vous incliner devant l'autorité de cette maxime et conclure, comme vous le faites aujourd'hui, à l'*impénitence finale*, sachez que l'on ne saurait exiger de vous le repentir, parce que le repentir est une vertu et que le socialisme tel que vous l'entendez ne saurait en avoir.

La polémique de la *Patrie* a tout autant de nerf et d'originalité. Qu'on en juge !

Que veut le socialisme ? Changer les bases de la société, supprimer ou mutiler la propriété, la famille et la religion, détruire des institutions qui ont leurs racines dans le cœur de l'homme pour les remplacer par *nous ne savons* quelles institutions informes et mal définies. Est-il rien au monde de plus absurde ?

Nous ne savons ! nous ne savons ! Si vous ne savez pas, de quel droit jugez-vous avec cette suffisance. Pour notre part, nous savons très bien quelles institutions nous proposons ; nous les avons décrites sous mille formes, nous les décrirons encore, et nous n'avons besoin, pour les réaliser, de rien abolir dans la société actuelle.

Nous avons reçu, il y a quelques jours, une circulaire lithographiée qu'on présentait comme émanant du comte de Chambord. Nous n'avions pas jugé à propos de donner la moindre publicité à cette lettre banale, tout à fait analogue à d'autres promesses de sympathie effective pour la classe ouvrière qui circulaient avant l'élection du 10 décembre. Mais un article de la *Liberté* prouve aujourd'hui qu'elle a reçu comme nous cette missive dont l'envoi aux bureaux de plusieurs journaux mérite d'être signalé. En voici le texte :

« C'est avec l'émotion la plus vive que j'ai reçu l'hommage qui m'a été offert par des ouvriers de tous les états de la ville de Paris. J'ai été profondément touché de voir leurs délégués venir me trouver sur la terre étrangère, et je les charge d'être auprès de tous leurs camarades les interprètes de ma gratitude et de mon affection. Apprendre que mon nom est prononcé avec sympathie dans mon pays, dans ma ville natale, c'est la plus douce consolation que je puisse recevoir dans l'exil.

» En parcourant les listes nombreuses qui m'ont été apportées, j'ai été heureux et fier de compter tant d'amis dans les classes laborieuses. *Etudiant sans cesse les moyens de leur être utile, je connais leurs besoins, leurs souffrances*, et mon regret le plus grand est que mon éloignement de la patrie me prive du bonheur de leur venir en aide et d'améliorer leur sort ; mais *un jour viendra*, c'est mon espoir le plus cher, *un jour viendra* où il me sera donné de servir la France et de mériter son amour et sa confiance.

HENRI.

» Ems, le 25 août 1849. »

Si M. de Chambord a des idées efficaces sur l'amélioration du sort des classes laborieuses, il serait bien mal à lui d'en faire un mystère jusqu'au jour où on l'aurait mis en possession des Tuileries. Ce serait là du chantage monarchique, aussi ne croyons-nous pas à l'authenticité de la circulaire.

Les *Débats* eux-mêmes avaient averti les organes du grand parti de l'ordre, que dans l'affaire de M. Furet, le plus grand scandale consistait dans leurs tentatives déloyales de justification. Ce scandale est pourtant renouvelé ce matin par le *Constitutionnel* avec un cynisme incroyable.

Descendu à Saint-Denis de son cabriolet, M. Furet fut conduit devant le médecin pour qu'on eût à constater son état de santé. Le médecin lui demanda s'il était malade pour autoriser son transfèrement en voiture. M. Furet lui répondit : « Voyez mon dossier. — Ce n'est pas de votre dossier qu'il s'agit, mais de votre personne, reprit le médecin ; je vous demande votre déclaration. — Je vous répète de voir mon dossier, » reprit encore M. Furet. A quoi le médecin répartit : « Eh bien ! Monsieur, sans avoir votre dossier, je vous vois, et je déclare que vous n'êtes pas malade : vous irez à pied. »

M. Furet n'a pas fait connaître qu'il était un détenu politique. *On aurait dû le savoir ; c'est vrai.* Mais, encore une fois, M. Furet n'a pas voulu éclairer les autorités sur sa position.

Nous ajouterons qu'avant de partir, les gendarmes demandèrent à M. Furet s'il voulait partir par le chemin de fer, *à ses frais, à la vérité*. M. Furet s'y refusa, et dit qu'il voulait que la décision prise à son égard par les autorités de Saint-Denis fût exécutée.

On voit donc que si M. Furet a été conduit à pied, *c'est qu'il a voulu, même au prix d'une grande fatigue pour lui, mettre les autorités dans leur tort.*

Nous laissons à l'indignation de nos lecteurs le soin de faire des commentaires.

Revue des départements.

LOIRET. — Nous avons enregistré l'autre jour le vœu émis par le conseil général du Loiret, relativement à l'impôt des boissons, dans sa séance du 30 août. Cette résolution a été prise à la suite d'un excellent discours de M. Souesme, dont nous reproduisons quelques passages d'après le *Journal du Loiret* :

« ..... L'exercice est à tout jamais et invinciblement inséparable de l'impôt ; seul avec le cortége de ses tristes pratiques, il est appelé à le féconder et à le faire produire ; et, s'il eût pu en être séparé par tant de gouvernements divers qui se sont succédé depuis sa création et à travers toutes ses métamorphoses, croyez bien qu'en face de l'aversion générale ils n'y auraient pas failli. »

« ..... Sans doute, messieurs, au milieu des exigences toujours croissantes du Trésor, que les circonstances rendent de plus en plus impérieuses, il est regrettable de voir disparaître un actif de pareille valeur. Mais dans un pays aussi puissant en ressources que notre France, et si l'on voulait une bonne fois donner à la révolution toutes ses conséquences, serait-il donc si difficile de le remplacer ?

» Pourquoi l'Etat, par exemple, ne se mettrait-il pas à la tête de toutes les grandes entreprises de chemins de fer, d'assurances contre l'incendie, contre les chances du recrutement ou contre la grêle ?

» Pourquoi ne frapperait-il pas, ainsi qu'on l'avait proposé, les placements mobiliers, qui montent à des milliards, et qui n'appartiennent guère qu'à des citoyens aisés ?

» Pourquoi ne s'entendrait-il pas avec la Belgique, l'Angleterre et l'Allemagne, aujourd'hui portées de si bonne volonté et si dignement représentées au Congrès de la paix, pour désarmer en partie, et réduire notre armée de 200 mille soldats, en organisant du même coup deux millions de gardes nationaux de réserve ?

» Pourquoi n'imposerait-il pas de tant pour cent les possesseurs et les transferts de rentes publiques, les actions industrielles, et les opérations, ou plutôt les tripotages de la Bourse ?

» Combien ne serait-il pas facile de multiplier à l'infini ces pourquoi, et de trouver toutes les recettes nécessaires, en en purifiant cependant la source, et maintenant le principe républicain de la proportionnalité d'impôt ?

» L'assemblée constituante, quand elle proclamait la suppression du droit sur les boissons, savait tout cela de reste, et son vote n'a pas d'autres causes ; car il serait odieux de supposer qu'elle a découvert le Trésor pour le plaisir de le faire. Prétendrions-nous par hasard, avoir plus de patriotisme ou plus de lumières que cette illustre Assemblée, et connaître mieux qu'elle-même le fort et le faible des ressources du pays ? Rassurons-nous donc à ce sujet, Messieurs, et demeurons fermement convaincus que pour un impôt qui lui échappe, le gouvernement saura bien en retrouver cent autres. *Uno avulso, non deficit alter.*

» Un dernier mot, si vous le permettez : Est-ce bien à nous, la main sur la conscience, à nous issus du suffrage universel, qu'il appartient de provoquer, avant même que rien ne nous y convie, le rétablissement d'un impôt aussi universellement détesté ? Si universellement, que pas un roi n'est monté sur le trône, pas une révolution ne s'est faite, sans en promettre ou en réclamer l'abolition ? »

Nous applaudissons de tout notre cœur aux paroles intelligentes de M. Souesme. On peut être confiant dans l'avenir, quand on voit la vérité se manifester aussi éloquemment dans les conseils des départements.

HAUT-RHIN. — Nous lisons dans le *Rhin* :

« *Encore une cause gagnée par la presse démocratique !!*

» Notre confrère et ami le citoyen Schmidt, rédacteur de la *Volksrepublik*, a comparu aujourd'hui devant la cour d'assises du Haut-Rhin, sous la double prévention d'*excitation à la haine et au mépris du gouvernement*, d'*excitation à la haine entre les diverses classes de la société*, par suite d'un article publié il y a plus d'un mois dans son journal, article extrait du *Travail affranchi*.

» La salle était pleine, et un procès de presse est chose bien rare en Alsace, dans ce pays que l'on se plaît cependant à signaler comme un foyer d'agitation perpétuelle.

» La cour était présidée par le conseiller Vidalin. Le siége du ministère public était occupé par le procureur-général lui-même, M. Souëf. Au banc de la défense, à côté du rédacteur, était assis Me Yves, ancien constituant, ancien procureur-général démissionnaire.

» Le ministère public n'a pas été long dans le développement de son accusation. Le terrain lui manquait ; comment, en effet, le parquet s'est-il avisé de poursuivre un article qui avait paru à Paris, qui avait été reproduit par un grand nombre de journaux, qui avait parcouru les 86 départements sans donner lieu à aucune poursuite, et que le citoyen Schmidt avait reproduit en l'atténuant encore !...

» En effet, après quelques paroles prononcées par le citoyen Schmidt pour l'exposition des doctrines de son journal, après le résumé du président, le jury est entré dans la salle des délibérations. Il en est ressorti avec un verdict négatif que la foule a accueilli par les cris de : Vive la République ! vive la Constitution ! vive le jury ! Nous n'attendions pas moins d'un jury alsacien.

— Le *Rhin* était cité à comparaître pour le même jour. Le rédacteur, n'ayant pu répondre à cette citation au jour indiqué, a été condamné par défaut à trois mois de prison, 1 000 fr. d'amende et aux frais.

On sait que, dans ce cas, la cour prononce sans l'assistance du jury. — Nous ferons appel à la justice de nos pairs.

CORRÈZE. — L'école normale de Tulle pour les instituteurs primaires a été licenciée pour cause d'insubordination.

NORD. — L'*Indépendant* indique avec beaucoup de justesse les causes de la guerre déclarée à l'enseignement primaire :

« Si les hommes sont aujourd'hui de moins facile composition qu'autrefois, c'est aux instituteurs qu'il faut s'en prendre. Il y a soixante et quelques années, on trouvait encore plaisir à gouverner le monde ; on lui disait : Fais ceci, fais cela, — et il faisait la chose d'assez bonne grâce et sans demander pourquoi. C'était le bon temps. Les gens de rien n'avaient pas encore eu l'audace de se proclamer les égaux des gens de bonne compagnie. Alors les mauvaises doctrines ne couraient point les rues, les mauvaises brochures

n'allaient point dans nos villages, les mauvais journaux étaient inconnus. On travaillait fort, on vivait mal, on dormait peu et on se plaignait moins qu'à présent. C'est que les trois quarts et demi de nos campagnards ne savaient ni lire ni écrire et ne contrôlaient rien.

» Voilà pourquoi les royalistes ont déclaré la guerre aux instituteurs. »

MARSEILLE. — Voici quelques lignes du *Nouvelliste* à propos de l'imbroglio romain :

« Cette prétention de faire intervenir la France comme intermédiaire officiel entre le pape et les Romains est-elle digne, est-elle politique ?

» Exiger le prix d'un service, c'est en atténuer le mérite, et, en ce qui concerne les affaires de Rome, c'est nous faire déserter la *haute position* à laquelle nous ont élevés notre expédition et *notre désintéressement*. Le pape, la chrétienté tout entière nous payaient de notre générosité par leur *admiration* et leur reconnaissance. « *Je n'avais rien demandé à la France*, disait le saint père dans l'effusion de son cœur, *mais je comptais sur son appui*. » Cette noble confiance qui nous honore, voudrait-on la démentir? Voudrait-on, par des exigences maladroites et tracassières, effacer l'impression de notre triomphe et faire regretter au pape que sa restauration ait été opérée par nos mains, que nous ayons devancé, dans cette œuvre de sagesse et de raison, les autres nations catholiques qui aspiraient à l'honneur de l'accomplir ? »

Que sommes-nous donc allés faire à Rome, et pourquoi n'avoir pas laissé cette *admirable* besogne aux Autrichiens?

— Le même journal bat la caisse au profit de la propagande anti-socialiste, dont le but est de « démontrer aux pauvres que les riches ne sont pas les auteurs de leurs souffrances, en enseignant aux riches comment on soulage les souffrances des pauvres. »

» Nous croyons savoir, dit cette feuille, que les fondateurs de cette association sont dans l'intention de profiter du moment où la réunion des conseils généraux rassemble au chef-lieu de chaque département les personnes influentes de toutes les localités, pour leur adresser un appel qui sera certainement entendu. »

— Enfin, nous trouvons dans le *Nouvelliste* les DÉNONCIATIONS suivantes :

« Une correspondance de Limoges envoyée à l'*Indépendant de Toulouse* contient, après un compte » rendu de la réception de M. Faucher, ces détails » intéressants sur le personnel des fonctions publi» ques au Limousin :

» Il y a encore beaucoup à faire à Limoges. Son parquet vaut à peu près le vôtre. Le procureur-général, le citoyen Hénau, est un homme étrange dont on connaît peu les antécédents et encore moins le mérite. L'avocat-général est frère du citoyen Bac, tout juste comme le citoyen Achille Marrast est frère du citoyen Armand Marrast Un des substituts du procureur-général, le citoyen Vidieu, est à peu près aussi muet que votre procureur-général, et pour cause ! Il parle un langage et il pratique une grammaire inconnus en France. Aussi se borne-t-il presque toujours à cette formule : « Je m'en remets à la sagesse de la cour. »

» Le procureur de la République est très faible, et.....

» Faut-il vous dire encore un mot de notre conseil de préfecture, qui est orné de trois diamants de mauvaise eau, produits non pas de l'Oural ou de la Californie, mais de la Révolution de Février. Vous concevez bien que M. Dufaure ne les déplacera pas. Il doit en être ébloui !

» Nos instituteurs sont rouges assez volontiers, nos conseillers municipaux rouges. Vous comprenez quelle besogne cela doit faire ! Mais, encore une fois, tout cela enchante M. Dufaure, tout cela est selon son cœur !

» On voit que M. Dufaure jouit d'une immense popularité. Les départements le mêlent à toutes les questions. Ils ont aussi leur *delenda Carthago*, comme Caton. »

Le *Nouvelliste* complète son œuvre en répandant des bruits de conspiration socialiste et d'émeute. Moyen usé, mais qui réussit encore quelquefois.

ARDENNES. — Le *Républicain* publie en premier-Sédan, un remarquable article intitulé : *La Révolution marche*. C'est une revue de notre histoire depuis 89. Cet article se termine ainsi :

« En France, la lutte s'engagea entre la légitimité et la bourgeoisie riche, puissante par le commerce, mais attachée avant tout aux intérêts matériels. Au bout de quinze années, l'égoïsme, cette passion froide qui glace l'âme et paralyse les meilleurs sentiments, vint s'asseoir au pouvoir et répandit son souffle impur sur la France.

» Cependant en 1830 l'Europe était attentive, les peuples espéraient et se tenaient en éveil. Mais la royauté citoyenne voulait se faire pardonner son escamotage. La bourgeoisie, par un calcul mal entendu, refusait au peuple le secours de ses lumières et de ses forces. Pendant dix-huit années la France vit peser sur elle la domination des écus. Le coq gaulois, qui avait fait en chantant victoire le tour du monde, ne faisait plus que la hausse et la baisse.....

» L'émancipation de la bourgeoisie a été accomplie ; celle du prolétariat le sera également, car il ne doit pas y avoir de déshérités sur la terre, car Dieu a dit : « Venez à moi, vous *tous!* »

» Oui, la révolution a marché et elle marchera encore ! Elle ne s'arrêtera que quand la *liberté*, l'*égalité* et la *fraternité* seront devenues des vérités dans le monde politique et dans le monde social. »

EURE-ET-LOIR. — Outre l'épidémie du choléra, nous sommes menacés, à ce qu'il paraît, dit le *Glaneur*, d'une autre épidémie, celle du suicide, par la pendaison.

» Outre celui du sieur Charles Puant, nous apprenons qu'hier on a trouvé, dans la basse ville une veuve Aubril, pendue dans sa chambre. Cette femme était atteinte d'aliénation mentale. Il y a quelque temps elle avait voulu se jeter à l'eau. Elle avait été envoyée à Chartres, chez un de ses enfants, pour y rester pendant la durée de la moisson. Avant-hier elle s'était échappée de la maison où elle était à Chartres, et s'était rendue vers la prison, en disant qu'elle voulait qu'on l'y enfermât. On a eu beaucoup de peine à la faire rentrer à son domicile, où, comme nous venons de le dire, elle s'est pendue.

» Nous avons entendu dire en outre qu'un maire d'une commune voisine de Chartres s'était pendu dans la nuit de vendredi à samedi, ainsi qu'une femme de la commune de Lucé. Heureusement qu'on est arrivé à temps pour dépendre l'un et l'autre, et qu'on a pu les rappeler à la vie. »

CHARENTE-INFÉRIEURE. — Le *Phare de la Rochelle* continue son exposition du Socialisme. Il fait en ce moment celle de la Théorie Phalanstérienne, et répète cette belle maxime qu'on ne saurait trop vulgariser :

« LA LOI DIVINE VEUT QUE NUL NE PUISSE ÊTRE HEUREUX QU'AUTANT QUE TOUS LE SERONT. »

— Nous signalons à l'indignation des gens de cœur le paragraphe suivant de l'*Echo rochelais*, feuille *honnête et modérée* :

« Il ne faut pas croire que tous les rouges et tous les socialistes soient abattus. A la faveur de la prorogation, les conciliabules secrets ont repris une certaine activité. Une réunion se tient assez souvent dans la rue de la Vergerie, et on assure qu'il y est question de louer dans les faubourgs plusieurs maisons qui seraient des *asiles de nuit* pour les ouvriers paresseux, les vagabons et les bons citoyens qui battent le pavé des rues et *font le foulard* aux passants. Ces *asiles*, dont la pensée a été empruntée aux mœurs anglaises, seraient tenus par des *patriotes* dévoués, et on y passerait la nuit pour cinq centimes. Au besoin on admettrait pour rien les hommes qui ne pourraient fournir cette modique rétribution, et on attendrait, pour recevoir le prix de l'hospitalité, que ces beaux messieurs eussent fait quelque gain plus ou moins illicite. »

SARTHE. — Dans la séance du jeudi 30 courant, le conseil général de la Sarthe a émis le vœu du maintien pur et simple de l'impôt des boissons.

— Le choléra vient de faire une apparition dans l'arrondissement de Mamers.

Il sévit avec beaucoup d'intensité dans la commune de Saint-Ulphace, canton de Montmirail.

TOULOUSE. — On lit dans l'*Emancipation* du 1er septembre :

« La chambre des mises en accusation, réunie à la chambre des appels de police correctionnelle, a statué avant-hier soir sur l'instruction relative au *grand* complot toulousain. Un seul des inculpés est mis en liberté ; c'est M. Moré, dit Robert, huissier à Muret. Tous les autres sont renvoyés devant la cour d'assises.

ALLIER. — M. Tourret, ancien ministre de l'agriculture, a été élu président du conseil général.

SEINE-ET-OISE. — Nous recommandons à la reconnaissance du comité de propagande anti-socialiste M. l'adjoint de Bougival, qui ne veut pas qu'on lise les journaux *rouges* dans sa commune, et proscrit particulièrement la *Démocratie pacifique*. Il en résulte qu'elle se vend quinze centimes au lieu de dix, que des femmes la colportent le plus secrètement possible, et que, du charron à l'épicier, elle fait le tour du village. La persécution sert toujours à quelque chose.

YONNE. — Le conseil municipal de Joigny vient d'ôter la direction de l'école primaire aux frères de la doctrine chrétienne pour la confier à un laïque.

HÉRAULT. — Nous lisons dans l'*Indépendant*, journal de Montpellier :

« Nous avons reçu de sinistres nouvelles de Lodève. Les arrestations sont de nouveau à l'ordre du jour, et les citoyens les plus honorables sont entraînés, la chaîne au cou, dans les prisons de Montpellier.

» Aujourd'hui, nous ne donnerons pas d'autres détails, et nous espérons annoncer, dans notre prochain numéro, la mise en liberté immédiate d'hommes que leurs antécédents et leur morale reconnus auraient dû protéger contre de pareilles mesures et de semblables soupçons. »

CETTE. — Les ouvriers tonneliers sont toujours en butte aux persécutions de l'autorité. La société des façonneurs a été fermée, et un des membres de cette société a été mis en état d'arrestation. Nous reviendrons sur cette affaire.

LOT. — M. le préfet a fait distribuer aux membres du conseil général le prospectus de la société pour la propagation des livres anti-socialistes, ayant pour raison sociale Thiers, Molé, Broglie et compagnie. M. Dufaure veut-il convertir les préfets *en courtiers de librairie!* Et quelle librairie! (*Réformateur.*)

— Nous lisons également dans le *Réformateur* :

« *La société, et l'ordre, et la propriété, et la famille, et la religion* sont réellement en péril. Une preuve contre mille : A la fête de Carennac, petite commune de quelques centaines d'âmes, des jeunes gens se sont avisés de porter en triomphe les portraits de Ledru-Rollin, de Félix Pyat, de Lagrange et de Louis Blanc. Aussi bien, de suite, le brigadier de gendarmerie, en *bon* gendarme qu'il est, de dresser procès-verbal de ce crime horrible ; et M. le sous-préfet de Gourdon d'envoyer dans ladite commune huit brigades de gendarmerie, dans la nuit du 28 au 29 du courant; oui, *huit brigades*, ni plus, ni moins. — C'est à n'y pas croire, mais c'est pourtant vrai !

FAITS DIVERS.

Ont été désignés par le sort, pour le jury de la haute cour :

Lot. — M. Sirieys, notaire à Figeac ;

Cantal. — M. Reynaud, avocat ;

Maine-et-Loire. — M. Zacharie du Réau, de Montrevault.

Côtes-du-Nord. — M. Pasquiou, propriétaire à Pontrieux.

— Un vol des plus audacieux a eu lieu au Théâtre-Français. La dame qui est préposée pour livrer les billets était occupée à compter sa recette ; elle avait mis devant elle 380 fr. en espèces, dans un sac, lorsque trois messieurs se présentent devant le guichet, et font semblant de demander des billets. Tout à coup, l'un d'eux jette une poignée de sable dans les yeux de la dame, enlève le sac d'écus par l'étroit guichet, et se retire avant que la dame, qui était aveuglée par le sable, ait eu le temps d'appeler à son secours.

— On écrit d'Edimbourg :

« Le célèbre artiste français Gavarni, dont le crayon spirituel a initié l'Europe aux mœurs parisiennes, vient d'achever un long voyage dans le nord de l'Europe, et se trouve ici depuis quelques jours. Un grand nombre d'artistes et de littérateurs se sont empressés d'aller lui exprimer leurs félicitations. L'*Art Union* avait résolu d'offrir un banquet à l'artiste éminent qui, depuis deux ans déjà, consacre, à Londres, les fines saillies de son esprit à la reproduction de nos mœurs anglaises. Mais M. Gavarni a décliné les honneurs de cette ovation.

» En revanche, il ne lui a pas été permis de se soustraire à une manifestation amicale des *bag-pipers* (joueurs de cornemuse), qui, recrutés au nombre de 20 ou 25, et sous la conduite d'un certain Humphrey Fergusson, se sont rendus devant la maison d'Aitkens, où est descendu le voyageur, et ont fêté celui-ci par un concert de leur façon. Pour expliquer cette manifestation, nous devons ajouter que, tout récemment, Gavarni a peint une *scène de bag-pipers* qui a obtenu un succès populaire dans ce pays. »

— Le *Journal de Bruxelles* cite l'épisode suivant de l'expédition dernièrement entreprise dans le Rio-Nunez, par le bâtiment de la marine royale belge la *Marie-Louise* et deux bâtiments français, contre la résidence du roi africain Mayorah :

« On sait que la ville de Deboké fut prise, incendiée, et que les vaincus acceptèrent toutes les conditions qu'on leur imposa. Tout ce que renfermait l'habitation royale fut détruit, hormis le trône de Mayorah, dont le capitaine Witteveen s'empara en guise de trophée. Ce siége, assez grossièrement sculpté dans un tronc d'acajou, est destiné à notre Musée d'armures. M. Witteveen l'a apporté à Bruxelles, il y a trois jours, pour l'offrir à M. le ministre des affaires étrangères.

» Dans plusieurs petits royaumes de l'Afrique occidentale, il est d'usage qu'à l'avénement d'un roi les prêtres fétichistes aillent couper, dans une forêt sacrée, un arbre dans lequel ils sculptent le trône en question, lequel est brûlé à la mort du propriétaire. Quiconque touche à ce siége est impitoyablement massacré ; le chef seul de la nation peut s'y asseoir. La perte de cette pièce du mobilier royal est considérée, par les noirs, comme une calamité publique. Quand M. Witteveen le chargea sur ses épaules profanes, sans la moindre cérémonie, les sujets de Mayorah poussèrent des cris de frayeur et d'indignation. »

— On lit dans la *Gazette de Cambrai* :

« On nous rapporte un fait qui vient nous montrer une fois de plus quelle sordide avarice on rencontre parfois chez les gens de la campagne, et quels déplorables résultats elle peut produire.

» C'était dans les premiers jours de cette semaine, un médecin de la ville traversait un de nos faubourgs; on l'appelle, un homme ressentait les premières atteintes de l'épidémie régnante ; le médecin se hâte de tracer une ordonnance, et c'est la femme du malheureux cholérique qui se charge d'aller en ville chercher les médicaments recommandés. — Combien ? demande-t-elle au pharmacien auquel elle était adressée. — Deux francs. — Quoi ! deux francs pour des drogues? Mon mari s'en passera. Le pharmacien lui fait entrevoir tout le danger qu'il y a à ne pas combatte promptement la maladie qui vient de se déclarer. La femme reste sourde à ses remontrances, elle part.

Une personne de la ville et de ses connaissances la rencontre; elle lui dit l'état de son mari et le haut prix que, selon elle, le pharmacien demandait de ses médicaments. Celle-ci la conjure de ne pas s'exposer à un malheur irréparable pour une bagatelle. — Votre mari peut mourir, lui dit-il. — Mais deux francs ! répond-elle. — Eh bien ! si ces deux francs vous gênent, je vous les prêterai, dit notre concitoyen. — Non, non, réplique celle-ci, il serait obligé de vous les rendre. — Bref, la femme part, elle arrive chez elle, après toutefois avoir fait quelques stations dans différents cabarets ; la maladie ava t fait de rapides progrès, elle trouve son mari étendu par terre et se débattant dans d'atroces convulsions ; peu d'heures après il expirait, mais sa femme avait économisé quarante sous ! Que l'on remarque bien que ces gens-là étaient des messagers fort à leur aise. »

— M. P..., ancien militaire, homme d'un caractère rude et inflexible, avait résolu de marier son fils avec l'enfant d'un de ses compagnons d'armes.

Le jeune homme avait conçu d'autres projets, rêvé une autre alliance. Mais d'une timidité excessive, le pauvre Arthur n'osa résister ouvertement à son père; ses premiers mots avaient été si brutalement accueillis, qu'il laissa passer tout le mois des fiançailles, soupirant tout bas : Mlle Emma L... prit sa mélancolie pour le symptôme classique de l'amour et se mit à l'adorer de son mieux.

Quand vint le jour du mariage, on se rendit à la mairie : Arthur était triste, réservé, et semblait mûrir une terrible résolution. Emma était radieuse.

M. le maire de C*** (Morbihan), après les préliminaires terminés, adressa au futur la question d'usage:

— Arthur P..., consentez-vous à prendre pour femme Emma L...?

Arthur releva lentement la tête, et d'une voix émue, mais nette et accentuée, répondit :

— NON !

Emoi général, scandale, tableau.

On se sépare en désordre ; les parents, indignés, demandent des explications à M. P... le père, qui semble frappé d'apoplexie. Quant à Arthur, il s'est sauvé; il est parti pour Paris.

A quelques jours de là, une jeune fille montait rapidement l'escalier d'un hôtel garni, rue Saint-Honoré; elle avait demandé au concierge M. Arthur P., arrivé de la veille. C'était Emma, venue avec son père et M. P. à la recherche du fiancé qui l'avait si indignement outragée ; mais elle était seule. Elle frappa à la porte n° 17, et entra sans attendre de réponse. Le jeune homme était couché et lisait un journal. Emma marcha droit au lit, et tirant de dessous son châle un énorme pistolet d'arçon que sans doute elle avait dérobé à son père :

« Monsieur, dit-elle à Arthur les yeux flamboyants, vous m'avez outragée, je veux une réparation; cette réparation je l'exige les armes à la main. Nous retournerons à la mairie de C... tous deux en toilette de mariés ; on vous fera la question d'usage ; vous direz *oui* et moi je dirai *non*. »

Emma brandissait son pistolet à deux mains : c'était un argument; après tout elle était dans son droit ou à peu près. Du moins tel fut l'avis d'Arthur. Il promit et partit le jour même avec son père, qui grinça des dents tout le long de la route.

Enfin, mardi dernier, on se présenta derechef à la mairie devant le même magistrat. Arthur répondit bravement : Oui, et prépara une physionomie correctement indignée pour entendre la réponse de sa fiancée.

Le maire reprit : Emma L..., consentez-vous? Emma répondit : OUI du ton le plus naturel. M. P..., le père est ravi ; il assure que cette union, commencée sous de pareils auspices, finira comme les contes de fées.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nous prions ceux de nos amis qui ont à nous tenir compte du prix d'abonnements servis à eux-mêmes ou à des tiers, d'après leur indication, de nous en faire passer le montant le plus tôt possible. Nous leur recommandons à cet égard, dans l'intérêt de notre service, la plus grande régularité. Les abonnements pour lesquels il n'aurait pas été tenu compte du présent avis cesseront d'être servis à partir du 15 septembre.

Saint-Barnabé. — M. J. B. — Pror. 15 nov.

Louhans. — M. D. — Reçu. — Pror. jusqu'au 31 janv. — Les 60 ann. ne nous sont pas parvenus.

Calais. — M. H. D. — Reçu. — D'accord.

Clermont-Ferrand. — M. G. — Reçu v. lettre. — Pror. l'ab. de M. T. jusqu'au 15 juin 50. — Nous allons v. rép.

Grand-Jouan. — M. C. fils. — Reçu. — L'envoi du J. vous a été fait exactement. — L'inexactitude ne vient pas de nous.

Soissons. — M. J. — Pris note. — Merci. — Le rempl. de l'éch. va être fait.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS	Un an 20 f.,	Six mois 11 f.,	Trois mois 6 f.
DÉP. ET ÉTRANG.	» 32	» 17	» 9
PAYS à surtaxe.	» 50	» 26	» 14

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois.

Bourse du 4 septembre 1849.

La bourse a encore ouvert en hausse. Les débuts du 5 0/0 sont faits à 91 90, premier cours, pour monter immédiatement à 92 fr.; mais les bénéfices ont fait descendre la rente à 91 60, pour remonter vers deux heures à 91 95 ; à partir de ce moment, on a continuellement baissé jusqu'à la clôture, à 91 30, derniers cours. Il y a eu un escompte de 50 000 fr. de rente 5 0/0. Aucune nouvelle n'a circulé. Le 3 0/0, ouvert à 56 75, ferme à terme à 56 10 ; c'est une baisse sur la clôture d'hier de 35 c. Primes, dont 50 c., 93 40 et 93 fr., dont 1 92 30 et 92 80, dont 2 91 70 et 92 20.

AU COMPTANT. Le 3 0/0 ouvre à 56-50, pour se clôturer à 56-15 avec baisse de 35 c. sur hier ; le 5 0/0 ouvre comme à terme, à 91-90 et ferme à 91-25, avec baisse de 30 c. sur hier; les actions de la Banque de France ont encore haussé de 15 fr. à 2370 fr. après avoir fait 2375. Les obligations de la Seine sont restées comme hier à 1095.

Les actions de chemins de fer ont conservé la faveur qu'elles ont eue hier ; elles se sont bien soutenues ; les obligations de Saint-Germain, 855 et 860 ; Orléans, nouvelles, 970 et 967 50 ; Rouen, d°, 870 ; le Havre, 825 et 820.

Fonds étrangers. Emprunt romain, 77, baisse 1/2 ; emprunt belge, 96 3/4, hausse 1/4. Obligations du Piémont, anciennes, 895 ; nouvelle, 840 et 845.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	56 45	56 60	56 10	56 [illegible]
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	» »	» »	» »	» »
Cinq 0/0	91 70	92 »	91 30	91 [illegible]

3 sept. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.	
3 0/0 j. du 22 juin...	56 40
5 0/0 j. du 22 mars.	91 30
VALEURS DIVERSES.	
Banque de France.	2370 »»
Ob. de la Ville anc.	1250 »»
— — nouv.	1170 »»
Oblig. de la Seine..	1095 »»
— St-Germ. 1842.	850 »»
— Versailles	745 »
— Orléans. 4 0/0.	975 »»
— Nouvelles.	965 »»
— Rouen, 4 0/0...	722 50
— Nouvell., 1849.	870 »»
— Havre j. mars.	755 »»
— Nouvelles.	830 »»
— Marseille......	700 »»
— Orléans jouis.	465 »»
— Cert. de Lyon.	91 2
Quatre-Canaux......	1090 »»
— Jouissance.	80 »»
Bons du Trésor......	5 1/2
Forges Aveyron.....	3000 »»
Monceau-s.-Sambre	1550 »»
Nord (hauts four.).	900 »»
Charbon belge......	325 »»
Zinc V.-Montagne.	2725 »»
— Stolberg.	300 »»
Mines de la Loire...	295 »»
FONDS ÉTRANGERS.	
Belg. 5 0/0 1840...	96 1/2
— 5 0/0 1842...	96 1/2
— 4 1/2.........	88 »/»
— 3 0/0..........	65 1/4
— 2 1/2 0/0.......	47 7/8
— Banque......	685 »/»
— — 1841.	1020 »/»

Espag. dette active.	25 »
— — 3 0/0...	31 [illegible]
— Dette intér...	[illegible]
Naples, récép. Roth.	87 »
Romain, emprunt...	77 »
Haïti, emprunt......	103 »
Piémont, emprunt.	[illegible]
— Nouveau.	[illegible]
Lots d'Autriche	340 »
2 1/2 hollandais...	55 »
CHEMINS DE FER.	
Saint-Germain.....	410 »
Versailles, r. d.....	211 [illegible]
Versailles, r. g.....	170 »
Orléans à Paris....	790 »
Rouen..............	530 »
Havre..............	[illegible]
Avignon-Marseille	233 »
Bâle...............	107 [illegible]
Centre.............	[illegible]
Boulogne...........	[illegible]
Bordeaux...........	[illegible]
Nord...............	[illegible]
Strasbourg.........	[illegible]
Nantes.............	[illegible]
Monter. à Troyes..	[illegible]
Dieppe Fécamp....	[illegible]

BOURSE DE LONDRES du 1er septembre.

3 0/0 consolidés...	92 [illegible]
3 0/0 au 14 sept....	92 [illegible]

TAXE DU PAIN.

1re qualité le kilo..	[illegible]
2e —	[illegible]

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 5 septembre.

THÉATRE DE LA NATION. — Robert-le-Diable.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Les fausses Confidences, un Caprice, la Ciguë.
OPÉRA-COMIQUE. — Le Toréador.
ODÉON. — Très incessamment réouverture par le Tremblour et la Jeunesse du Cid.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Le chevalier d'Harmenthal.
VAUDEVILLE. — Une semaine à Londres, 3e Numéro.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 175. Jeudi 6 septembre 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

REPARTITION PROPORTIONNELLE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

PARIS, 5 SEPTEMBRE.

Le Budget démocratique.

Que fait l'homme qui paie une contribution quelconque ?

Il rémunère un service que la société lui rend. Nul privilégié sur la terre, pape, empereur ni roi, nul corps politique même n'a le droit de prélever, sans compensation, une part sur le travail des citoyens, le droit de prendre à l'individu le fruit de ses sueurs ; l'impôt rationnel n'est qu'un échange. Dans une société logique, tout homme comprendra qu'en acquittant sa part des contributions, il paie un service et reçoit de l'Etat, sous une autre forme, des valeurs au moins égales à celles qu'il a versées dans la caisse publique.

Il est essentiel d'entrer au plus tôt dans cette voie. Aujourd'hui, l'impôt est impopulaire parce que l'Etat est beaucoup plus occupé de percevoir l'argent des contribuables que de leur rendre en échange des services qu'ils puissent apprécier. L'impôt ne profite pas aux masses, et nos progrès politiques ont seulement élargi le nombre des privilégiés qui en tirent des avantages. Sous la monarchie absolue, le roi, la cour, les grands vassaux, pompent, épuisent toute la substance du pays; sous la monarchie constitutionnelle, les résultats de l'impôt sont dispensés encore avec partialité, dans un intérêt de consolidation politique. Le Trésor public fait des frais pour Paris d'abord, ensuite pour les villes principales et les grandes routes qui peuvent y conduire; on dote de théâtres, bibliothèques, musées, édifices et fondations de toutes sortes les grands centres de population dont on craint l'humeur remuante ou dont on veut capter l'influence électorale; mais les campagnes, qui ne groupent que peu d'électeurs ou dont le député n'est pas acquis au gouvernement, paient sans recevoir ; le budget, loin d'être employé avec impartialité au service des masses, est la caisse d'un parti.

La République doit changer cet état de choses: elle doit rendre le budget profitable à tous les Français, ne faire payer que des services incontestables.

L'organisation du crédit par l'Etat, la création d'une banque nationale, installant partout des succursales et n'émettant ses billets que sur de bons gages, aurait l'immense avantage de ranimer la circulation commerciale, de soustraire le petit propriétaire, l'industriel et l'agriculteur à l'usure dévorante et d'assurer à l'Etat un bénéfice volontairement fourni par les hommes qui profiteraient de cette nouvelle institution ; la banque d'Etat serait d'autant plus féconde, que l'on pourrait transformer les magasins destinés aux gages en bazars de vente.

L'organisation des assurances par l'Etat, comprenant les risques de tout genre et présentant aux assurés une sécurité absolue, avec une économie notable dans les primes, serait encore un mode de contribution dont chacun apprécierait l'équité.

L'exploitation des chemins de fer, mines, canaux, postes, roulage, transports par l'Etat, peut encore donner des revenus payés sans contrainte par les personnes mêmes à qui l'Etat rend un service direct. Le gouvernement pourrait obtenir en outre une diminution notable sur les dépenses de l'armée, en donnant aux régiments, en temps de paix, un caractère agricole, industriel, et en faisant concourir à leur entretien les populations ou les communes qui réclameraient, pour l'amélioration de leurs propriétés, le concours de ces légions devenues actives.

Il est difficile toutefois de transformer absolument toutes les contributions en services directement payés par ceux qui les reçoivent. Il y a des institutions qui éclairent ou protègent l'ensemble des citoyens, sans qu'on puisse, au premier coup d'œil, préciser les individus qui en profitent et la mesure dans laquelle ils sont protégés. Ici encore néanmoins la rémunération du service rendu nous servira de base, et, comme les individus à qui la fortune assure le plus de jouissances sont ceux qui tirent le plus d'avantage de la protection assurée aux intérêts de tous, le complément du budget doit être cherché dans l'impôt sur le revenu, impôt non-seulement proportionnel, mais progressif, car le nécessaire est sacré. Devant le législateur comme devant les simples tribunaux, les aliments doivent être insaisissables; le devoir de contribuer aux charges publiques augmente rapidement avec le nombre et la variété des jouissances que l'organisation sociale nous assure.

En appliquant un pareil système, on délivrerait à jamais le pays des impôts odieux frappant la consommation et pesant sur les masses laborieuses. Plus de droits sur la viande, plus de droits sur le vin ; en un mot, plus de droits réunis !

La simplification que nous venons d'indiquer dans la perception des impôts, et qui est réalisable immédiatement, deviendra bien plus grande encore le jour où le principe de l'association agricole et industrielle aura prévalu dans nos mœurs. Une commune, organisée d'après ce principe, pourrait prélever sur son produit brut et avant toute répartition aux sociétaires, la somme qui représente la quote-part de la commune toute entière dans les finances de l'Etat; la répartition destinée à rémunérer le concours de chacun aurait lieu ensuite, et les budgets provinciaux, nationaux, le budget européen, universel, se constitueraient sans qu'une administration tracassière fût obligée d'aller interroger la bourse de chaque contribuable. A ce point de vue comme à tous les autres, la commune sociétaire nous fournit l'idéal du bien, la solution définitive du problème social; mais entre cette organisation économique, unitaire et le chaos financier actuel, la route est longue, on peut faire plus d'un pas en avant : l'abolition de l'impôt des boissons est un progrès dans la bonne voie, et si la Majorité actuelle recule, si elle revient sur cette décision, ses tendances rétrogrades seront rendues sensibles par un fait matériel à tous les électeurs des campagnes. Inaugurer le système financier de la démocratie, ou se rendre à jamais impopulaire et tomber pour toujours au premier scrutin général, tel est le dilemne aujourd'hui posé par la question des boissons à l'Assemblée nationale (1).

Machiavel et la Papauté.

Machiavel passe pour un écrivain sans cœur. Ce jugement n'est peut-être pas sans appel. S'affranchir des préjugés et des illusions d'une époque, attaquer les privilèges qu'elle consacre, c'est encourir la haine des privilégiés, et souvent ils créent une réputation d'homme endurci à l'écrivain qui sert à leurs dépens la cause du progrès social. Au moment où Voltaire, enflammé par l'amour de l'humanité, protestait contre les guerres de religion, contre l'inquisition, contre ces procédures barbares dont Calas, Sirven, le chevalier de la Barre étaient victimes, les défenseurs des abus sacerdotaux l'accusaient aussi de manquer de cœur. L'opinion qu'on se fait généralement de Machiavel, au point de vue de la générosité des sentiments, serait peut-être susceptible de révision. En tous cas, son autorité comme intelligence supérieure est acceptée, et son opinion sur la papauté temporelle est de nature à faire naître de sérieuses réflexions.

..... Nous autres Italiens, dit Machiavel dans ses *Discours sur Tite-Live*, nous avons donc à l'église romaine et à nos prêtres l'obligation d'être devenus méchants et sans religion ; mais nous en avons encore une autre, qui est la cause de notre ruine : c'est l'église de Rome en effet qui a divisé et divise encore l'Italie. Aucune nation n'a jamais été unie ou heureuse tant que ses diverses provinces n'ont pas reconnu les lois d'une seule république ou d'un seul prince, ainsi qu'il est advenu à la France et à l'Espagne. Eh bien! l'église romaine est l'obstacle qui a empêché que l'Italie jouît de cet avantage. L'église, avec son pouvoir temporel, n'a pas été assez puissante pour occuper le reste de l'Italie et en devenir la maîtresse, et, d'un autre côté, elle n'a pas été si faible que, par crainte de perdre la domination des choses temporelles, elle n'ait point osé invoquer des secours étrangers qui la défendissent contre le prince italien qui pouvait devenir trop puissant. Cela s'est vu assez souvent, lorsque avec l'aide de Charlemagne, par exemple, elle chassa les Lombards, qui étaient alors les maîtres de presque toute l'Italie ; lorsque, de notre temps, elle enleva le pouvoir à Venise avec l'aide des Français, et finit par chasser les Français avec l'aide des Suisses.

Ainsi donc, l'Eglise romaine n'étant pas assez puissante pour occuper toute l'Italie et n'ayant pas permis qu'un autre l'occupât, elle a été l'obstacle à la réunion de toutes les provinces italiennes sous un seul chef, et a maintenu la domination des petits princes et des seigneurs ; de là proviennent notre désunion et notre faiblesse qui nous ont rendu la proie, non-seulement des barbares, mais de quiconque nous assaillit. C'est là l'obligation que nous autres, Italiens, nous avons à l'Eglise. Si quelqu'un d'assez puissant voulait s'assurer, par une expérience certaine de la vérité de nos paroles, il n'aurait qu'à envoyer la cour romaine, avec l'autorité qu'elle possède en Italie, occuper la terre des Suisses, les seuls peuples qui, aujourd'hui, quant à la religion et au courage militaire, soient semblables à nos pères, et l'on reconnaîtrait en bien peu de temps que les mauvais principes de cette cour auraient excité plus de désordres que quelqu'autre évènement que ce fût (Machiavel, *Discours sur la première décade de Tite-Live*, liv. Ier, chap. xij).

Ceci était écrit en 1516. On voit que l'abolition du pouvoir temporel des papes est une vieille idée en Italie. Le grand patriote italien, si mal compris, malheureusement pour sa réputation, a conçu cette idée de l'unité politique italienne qui a pénétré dans toutes les têtes, et est devenue l'article principal de la foi politique de l'Italie. C'est cette pensée qui inspirait Machiavel lorsque, s'adressant à Pierre de Médicis, il l'exhortait à délivrer l'Italie des barbares.

Ne laissez pas passer cette occasion, s'écriait-il, pour que l'Italie voie après tant de temps apparaître son rédempteur. Je ne puis exprimer avec quel amour, avec quelle soif de vengeance, avec quelle foi obstinée, avec quelle reconnaissance, avec quelles larmes de joie il serait accueilli dans toutes nos provinces qui ont tant souffert de ces inondations de l'étranger. Quels peuples lui refuseraient l'obéissance? quelle envie s'opposerait à lui? quel Italien ne demanderait pas à le suivre? Cette domination barbare PUE à nous tous. « *Ad ognuno puzza questo barbaro dominio.* » (*Il Principe*, cap. XXVI).

Quel Romain, quel Brescian, quel Florentin, quel habitant de Milan, de Ferrare, d'Ancône, d'une ville de l'Italie enfin ne répète pas dans son cœur ulcéré l'énergique parole du grand patriote italien !

(1) Voyez le développement de ces idées dans la brochure publiée à la Librairie sociétaire par notre ami Alyre Bureau, sous ce titre : *Plus de droits réunis !*

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI, 6 SEPTEMBRE.

NÉCESSITÉ D'UNE SCIENCE NOUVELLE

Les hommes célèbres ont entrevu qu'il restait au génie quelque grand mystère à pénétrer ; qu'il avait échoué dans l'étude de la nature et manqué les voies du bonheur collectif et individuel, sans lequel la science est peu de chose.

Dans des siècles moins orgueilleux, chaque savant a plus ou moins déploré ce retard et manifesté l'espoir d'avènement à une destinée plus heureuse que l'état civilisé, barbare et sauvage. Nous voyons ce pronostic dans les écrits des auteurs les plus renommés depuis Socrate, qui augurait qu'*un jour la lumière descendrait*; jusqu'à Voltaire qui, impatient de la voir descendre, s'écrie : « Mais quelle épaisse nuit couvre encore la nature ! »

Aristote et Platon exprimaient en d'autres termes les mêmes défiances; leur siècle voyait en eux des oracles de sagesse, et pourtant Aristote, grossi des lumières de Platon, s'écriait : « Que sais-je? » On parle aujourd'hui sur un ton bien différent, et Voltaire se plaint à bon droit de ce que les sophistes modernes s'écrient : Que ne sais-je?

Tous les philosophes sensés et honorables, tous ceux qui n'ont pas spéculé sur la jonglerie scientifique, expriment en d'autres termes des plaintes amères sur l'ignorance de la destinée sociale et sur la fausseté de nos lumières politiques. Montesquieu pense que le monde policé est attaqué d'*une maladie de langueur, d'un vice intérieur, d'un venin secret et caché*. J.-J. Rousseau dit, en parlant des civilisés : « *Ce ne sont pas là des hommes, il y a quelque bouleversement dont nous ne savons pas pénétrer la cause.* »

On nous vante pourtant le progrès des sciences politiques et le perfectionnement de la raison, jactance indécente et cruellement démentie par le malheur général, par les essais désastreux de ces prétendues lumières d'où sont nés les orages révolutionnaires.

Chaque savant veut escobarder et détourner la question; je ne traite pas de leurs sciences, mais de la mienne, c'est-à-dire de l'attraction, qui conduit à l'association, et de la nécessité de procéder par analyse et synthèse de l'attraction. Fut-on jamais plus fondé à flétrir en masse les sciences régénératrices déjà condamnées par leurs propres auteurs? Le compilateur Barthélemy (*Voyage d'Anacharsis*) disait avant la révolution : « Ces bibliothèques, prétendus trésors de connaissances sublimes, ne sont qu'un dépôt humiliant de contradictions et d'erreurs ; cette abondance d'idées n'est qu'une disette réelle. » Qu'aurait-il dit quelques années plus tard, s'il eût vu l'essai funeste de ces dogmes? C'est alors qu'il aurait pu, comme Raynal, faire abjuration publique des lumières philosophiques, et qu'il aurait dit avec Bâcon : « Il faut refaire l'entendement humain, oublier tout ce qu'on a appris. »

Un érudit remplirait des pages de ces citations où la philosophie se dénonce elle-même; je me borne à m'étayer de quelques autorités imposantes qui ont signalé avant moi la fausseté des lumières actuelles en politique sociale, et qui ont gémi sur l'ignorance des destinées.

II.

Quelle est donc la faute commise dans les études? Quelle est la branche de science oubliée ou négligée? Il en reste plusieurs, et notamment celle dont on croit s'être le plus occupé ; je veux dire l'étude de l'homme. On l'a complètement negligée; tout en croyant l'avoir épuisée, on ne s'est attaché qu'à l'écorce de la science, qu'à l'idéologie et autres futilités qui ne sont que des accessoires inutiles, tant qu'on ne possède pas la science fondamentale et essentielle, ou théorie des ressorts de l'âme, calcul analytique et synthétique de l'attraction passionnée. Sa synthèse détermine le mécanisme d'association domestique et industrielle, qui est destinée préétablie de l'homme social.

La destinée préétablie ! ! ! mot frappé de ridicule, et chacun croira passer pour un visionnaire, s'il ne tourne en dérision l'idée d'une destinée préétablie, d'une théorie divine et mathématique sur la destinée des sociétés et le mécanisme des passions.

Cependant comment admettre que l'être éminemment sage, que Dieu ait créé nos passions sans avoir auparavant statué sur leur emploi ! Dieu, exercé depuis une éternité à créer et organiser des mondes, a-t-il pu ignorer que le premier besoin *collectif* de leurs habitants est celui d'un code social passionnel ou code régulateur du mécanisme des sociétés humaines?

Livrées à la direction de nos prétendus sages, nos passions n'engendrent que des fléaux qui feraient douter si elles sont l'ouvrage de l'enfer ou de la divinité. Essayez successivement les lois des sages les plus révérés, de Solon et Dracon, de Lycurgue et Minos, vous n'en verrez toujours naître que les sept fléaux qui constituent le mécanisme subversif des passions : ce sont l'Indigence, la Fourberie, l'Oppression, le Carnage, les Excès climatériques, les Venins accidentels, le Cercle vicieux, LA DUPLICITÉ UNIVERSELLE. Dieu n'a-t-il pas dû prévoir ce résultat honteux de la législation humaine ? Il a pu en voir les effets dans des millions de globes créés antérieurement au nôtre, il a dû savoir, avant de nous créer et de nous donner des passions, que la raison humaine serait insuffisante à les harmoniser, et que l'humanité aurait besoin d'un législateur plus éclairé qu'elle-même. En conséquence Dieu a dû, à moins qu'on ne veuille croire sa Providence insuffisante, limitée et indifférente sur notre bonheur, Dieu a dû, dis-je, composer pour nous un code passionnel ou système d'organisation sociétaire applicable au globe entier, aux sauvages, barbares et civilisés, et nous l'interpréter par des voies fixes qui ne laissent aucun doute sur son origine et son excellence.

III.

Il existe donc pour nous une destinée sociale, unitaire, ou législation de Dieu sur l'ordre à établir dans les sociétés humaines. La tâche du génie était d'en faire la recherche, et préalablement de mettre en question par quelle méthode on doit y procéder. Cette méthode ne peut être que le calcul analytique et synthétique de l'attraction passionnée, puisque l'attraction est le seul interprète connu entre Dieu et l'univers.

Autre indice : Comment supposer Dieu plus imprudent que ne serait le plus novice des hommes? Lorsqu'un homme rassemble des matériaux pour bâtir, manque-t-il à faire, soit par lui-même, soit par l'intervention de l'architecte, un plan de l'emploi de ces matériaux? Que penserions-nous de celui qui achèterait beaucoup de pierres de taille, de bois de charpente et autres approvisionnements pour la construction d'un vaste édifice, et ne saurait pas quelle sorte de bâtiment il veut élever, avouerait qu'il a rassemblé ces matériaux très coûteux sans avoir songé à l'emploi qu'il en voulait faire? Un tel homme nous semblerait en état de démence.

CHARLES FOURIER.

(*Extrait des Manuscrits ; cahier 13, cote 9—1820.*)

(La suite prochainement.)

Pourquoi nous sommes allés à Rome.

Le plus hardi des journaux réactionnaires, le *Dix Décembre*, déclare nettement aujourd'hui que *nous sommes allés à Rome pour y rétablir la papauté*, que par conséquent nous devons la rétablir dans la plénitude de son ancien pouvoir. Sans la thèse odieuse d'après laquelle les Romains, ilotes de toutes les nations catholiques, peuvent être obligés par celles-ci à subir éternellement un gouvernement arbitraire et corrompu, dont aucune de ces nations ne voudrait pour elle-même.

Nous sommes allés à Rome pour y rétablir la papauté ! Les faits, malheureusement, ne le disent que trop, mais ces faits sont en contradiction tellement flagrante, et avec les injonctions souveraines de l'Assemblée constituante, et avec les déclarations les plus solennelles du ministère, qu'on croit rêver en entendant un organe du pouvoir donner aux attestations de ses patrons un démenti aussi direct.

Voici, en effet, quels furent les engagements publics du cabinet dans la question romaine; le *National* les rappelle avec beaucoup d'à-propos au sujet du mémoire publié par M. Lesseps, contre la décision prise à son égard en conseil d'état.

Nous venons de parcourir, dit le *National*, la réponse de M. F. Lesseps ; elle est divisée en deux parties ; *au ministère* et *au conseil d'Etat*.

Au ministère, l'agent blâmé reproche en toute raison et avec une amertume bien légitime de l'avoir choisi pour bouc émissaire, et de le sacrifier sans scrupule au besoin d'une impossible justification.

Le 8 mai, M. Odilon Barrot demandait à M. Lesseps de partir, de partir à l'heure même pour « *le sauver*, lui et ses collègues, *d'une mise en accusation sérieuse*, » qu'il sentait bien avoir méritée et qu'il redoutait de la Constituante, indignement jouée par lui.

...Arrive enfin cette curieuse affaire de la phrase interpolée (pour les besoins du procès dans les instructions de M. Lesseps), interpolation que le *Times* a révélée, que nous avons déférée au jugement public, et qui a laissé parfaitement muets les adversaires et les juges de M. Lesseps. Voici cette phrase, transcrite en italique au milieu du passage qu'elle dénature dans son essence :

« Tout ce qui, en prévenant le développement de
» l'intervention exercée par d'autres puissances ani-
» mées de sentiments moins modérés, laissera plus
» de place à notre influence particulière et directe,
» *tout ce qui hâtera la fin d'un régime condamné à*
» *périr par la force des choses*, aura pour effet natu-
» rel de rendre plus facile à atteindre le but que je
» viens de vous indiquer. Vous devrez donc mettre
» tous vos soins, etc. »

La phrase soulignée indique une pensée déterminée, un projet arrêté à l'avance de détruire la République romaine. Que tel fût le vœu secret de M. Falloux et de M. Barrot, personne maintenant ne saurait en douter. Mais un homme honorable ne pouvait-il pas s'y tromper, lorsque devant l'Assemblée constituante les ministres de la République désavouaient hautement ce dessein ; lorsque le concours de cette Assemblée n'était obtenu que sous la condition d'un respect absolu pour le libre vœu des populations romaines ?

Ne pouvait-il pas s'y tromper, lorsqu'un mois et plus après son départ il retrouvait dans la bouche du président du conseil des protestations formelles contre cette pensée de porter atteinte à la liberté d'un peuple ? lorsque M. Barrot disait, avec cette solennité qu'il semble toujours puiser dans une conviction sincère, dans une conscience droite :

« La pensée du gouvernement n'est point de faire
» concourir la France au renversement de la Répu-
» blique qui subsiste maintenant à Rome.
» La République française ne saurait, sans s'a-
» moindrir, coopérer à *l'asservissement d'une natio-*
» *nalité indépendante...* »

Lorsqu'il prononçait ainsi, dans la séance du 16 avril, cette sentence terrible qui retombe aujourd'hui sur ses propres actes, un membre de l'opposition criait à M. Barrot :

— Vous allez rétablir le pape !

— NON ! NON ! répondait par deux fois le président du conseil.

Le général Lomoricière lui criait à son tour :

— Vous allez faire ce que fait l'Autriche.

— Nous serions *coupables* si nous le faisions, répondait encore M. Barrot.

Eh bien, qu'a-t-on fait ? et quel nom mérite M. Barrot ? C'est à lui-même que nous le demandons.

Mais il ne répondra pas. Le silence est le seul argument qui reste à cet illustre orateur.

Il en est de ceci comme des impôts sur le blé, sur le vin, sur le sel, sur toute chose nécessaire à la vie, qui ont un air de justice au premier coup d'œil, et sont au fond très iniques : car le pauvre, qui ne peut dépenser que pour son nécessaire, est forcé de jeter les trois quarts de ce qu'il dépense en impôts, tandis que ce même nécessaire n'étant que la moindre partie de la dépense du riche, l'impôt lui est presque insensible. De cette manière, celui qui a peu paie beaucoup, et celui qui a beaucoup paie peu : je ne vois pas quelle grande justice on trouve à cela.

Voilà pourquoi les *imposteurs* (inventeurs d'impôts) et autres fripons publics établissent toujours leurs monopoles sur les choses nécessaires à la vie, afin d'affamer doucement le peuple, sans que le riche en murmure. Si le moindre objet de luxe ou de faste était attaqué, tout serait perdu; mais pourvu que les grands soient contents, qu'importe que le peuple vive !

J.-J. ROUSSEAU,
Lettre à Dalembert.

L'Abolition de l'Esclavage,

ET LA *PATRIE*.

Ouvrir nos colonnes à l'article qu'on va lire était pour nous un devoir. Si nous avons pu critiquer dans leurs procédés d'exécution les actes contemporains du gouvernement provisoire, ces actes du moins rendaient hommage à de grands et salutaires principes, ils étaient inspirés par une générosité de sentiment que la politique des gouvernements réactionnaires a fait depuis ressortir par un affligeant contraste.

Au premier rang des actes généreux émanés du gouvernement provisoire, il faut placer l'abolition de l'esclavage dans les colonies. La liberté pour toutes les races était une conséquence indispensable de la noble révolution de Février. Si des désordres graves ont déjà eu lieu, s'ils peuvent renaître encore dans nos colonies, ces malheurs ont été ou seront dus à tous les imprudents qui laissent percer le moindre désir d'un retour à l'ancien régime colonial, ou qui voudraient imposer des réglements humiliants et vexatoires aux travailleurs émancipés. Nous n'avons donc aucune parole à désavouer dans l'article que nous présentons à nos lecteurs. Nous serons certainement d'accord avec son auteur en y ajoutant que l'émancipation ne résout pas tous les problèmes coloniaux, que l'organisation du travail est une questions plus urgente peut-être dans la France d'outre-mer que dans la France continentale, et que changer l'esclavage en prolétariat ce ne serait pas avoir assez fait pour les noirs. La *Démocratie pacifique* a toujours soutenu la thèse de l'organisation du travail par association dans les colonies. Ce sera pour elle un devoir de revenir assiduement sur ce sujet :

L'abolition de l'esclavage a été un des actes les plus importants du gouvernement provisoire, une des applications les plus généreuses des principes démocratiques. A ce double titre cette grande mesure devait avoir pour détracteurs ceux qui attaquent aujourd'hui les hommes de février et les institutions républicaines. Aussi le journal la *Patrie* s'est-il fait l'organe des rancunes des anciens propriétaires d'esclaves.

Les mauvais vouloirs de l'auteur de l'article inséré dans cette feuille, le 22 août, se trahissent tout d'abord par d'amères récriminations contre les citoyens qui ont pris l'initiative de la régénération coloniale. Puis viennent les commentaires ordinaires « sur les précautions qu'on aurait dû prendre dans l'intérêt commun des affranchis et des anciens maîtres. » Il y a longtemps que l'on brode sur ce thème usé, et cependant au moment de l'émancipation, aucune idée pratique ne s'est fait jour. Un seul projet a osé se produire, c'est celui du conseil de la Guadeloupe. Ce système, entre autres prescriptions libérales, soumettait les affranchis à un engagement de cinq ans au moins ; les journaliers des deux sexes, les canotiers, charretiers, etc., devaient porter sur leurs vêtements une plaque en cuivre contenant leur numéro, les lettres initiales de leur profession et le nom de leur commune ; pour circuler ils étaient en outre astreints à un visa de la police locale..... Sont-ce là *les quelques mesures préliminaires* auxquelles la *Patrie* fait allusion et qu'elle prétend *dictées par le vulgaire bon sens ?*

On parle sans cesse de garanties qu'il faut donner à l'ordre, de dispositions à prendre pour organiser le travail et sauvegarder la propriété; où veut-on en venir ? Bientôt, sans doute, les adversaires de l'abolition ne dissimuleront plus sous des artifices de langage leur véritable pensée. Lorsqu'au milieu de notre société métropolitaine, aux instincts, aux habitudes si démocratiques on voit surgir les plus folles aspirations vers un passé tombé trois fois déjà sous la réprobation populaire, à quelles violences ne doit-on pas s'attendre de la part d'anciens possesseurs d'esclaves !

Les gens qui s'attribuent le monopole exclusif de la défense des intérêts coloniaux, ont, au reste, une singulière façon de procéder. C'est en exagérant les difficultés et les périls de la situation qu'ils appellent la confiance. A les entendre, le désordre est toujours à son comble; les incendies et les massacres sèment partout la dévastation et la mort ! S'y prendrait-on autrement si l'on voulait ruiner à jamais nos possessions d'outre-mer ?

Pour rester fidèle à ces funestes errements, le rédacteur colonial de la *Patrie* fait, à sa manière, le récit des faits accomplis depuis la proclamation de la liberté. Son appréciation dénote beaucoup d'ignorance ou une insigne mauvaise foi. Il est impossible, en effet, d'écrire sur la question coloniale sans savoir que les commissaires généraux des Antilles faisaient partie de la commission instituée pour préparer, sous la présidence de M. Schœlcher, alors sous-secrétaire d'État, l'acte d'abolition immédiate. Or, lorsqu'on reconnaît, bien malgré soi sans doute, que cette commission a donné « de sages conseils, » qu'elle prescrivait tout ce dont on demande actuellement la réalisation, comment peut-on accuser ceux de ses membres envoyés aux colonies de s'être fait les propagateurs de doctrines subversives et d'un système « qui semait des feux incendiaires au milieu des populations ignorantes et surexcitées ? » Si ces citoyens avaient eu les sentiments qu'on leur prête avec tant de déloyauté, ils n'auraient pas manqué de les manifester au sein de la commission dont les procès-verbaux ont été publiés, et leurs adversaires ne se feraient pas faute de produire des preuves, de citer des textes, au lieu d'articuler de vagues et méprisables calomnies.

Quant aux pouvoirs illimités, dont on gratifie si bénévolement ces fonctionnaires, que, pour les besoins de la cause, on veut faire passer pour de farouches proconsuls, c'est tout simplement une des mille inventions à l'usage des écrivains *honnêtes et modérés*. Les commissaires généraux en mission aux colonies n'ont jamais eu d'autres pouvoirs que ceux conférés encore aujourd'hui aux gouverneurs par les *ordonnances royales* de 1827 et de 1833, sauf cette différence, toutefois, qu'une instruction ministérielle, signée Schœlcher, suspendait l'exécution de l'art. 75 des ordonnances précitées qui arme les gouverneurs du droit exorbitant *de prononcer, à l'égard des individus de condition libre, l'exclusion de la colonie à temps ou illimitée.*

Le rédacteur de la *Patrie* connaissait-il ce fait quand il a écrit : « Ces agents d'un homme et non d'un pays avaient reçu des instructions particulières ? » Est-ce bien aux hommes qui préconisent un système qui comportait de tels abus de pouvoir à accuser d'arbitraire les fonctionnaires républicains ?

Pour réfuter toutes les *erreurs* dont ce récit abonde, il faudrait discuter chaque paragraphe et reprendre une à une chaque phrase. Ainsi, l'auteur fait un crime aux envoyés du gouvernement provisoire, d'avoir cédé aux sollicitations des propriétaires, et d'être intervenu dans les contrats d'association. Mais il feint d'ignorer que ce sont les planteurs eux-mêmes qui ont insisté auprès des autorités supérieures pour qu'elles vinssent, par leur présence, donner une sorte de sanction officielle à des conventions librement arrêtées. On ne tenait aucun compte, suivant lui, des arrangements convenables; des commissions imposaient des conditions onéreuses et souvent inacceptables. Cependant, à la Martinique, que l'auteur semble plus particulièrement désigner, c'est un habitant du Carbet, M. Decasse, qui a fourni les bases du premier acte d'association, et c'est cet acte modifié, par quelques dispositions présentées par d'autres propriétaires, qui était offert comme exemple aux travailleurs et aux colons. Sur quoi donc se fonde-t-on pour répéter d'odieuses accusations et dire : « Dans ces essais fatals il y avait des germes du pillage et de l'incendie. On n'a donc pas le droit de s'étonner que ces germes aient poussé leurs fruits ! »

Si nous ne nous étions fait une règle de ne pas répondre aux injures, de quel nom ne stygmatiserions-nous pas les écrivains qui, pour diffamer leurs adversaires, avancent des faits aussi matériellement faux !

Quoi ! on ose accuser « la coterie abolitionniste montagnarde » d'avoir tout bouleversé aux colonies, d'avoir encouragé l'anarchie et le pillage ; mais qui donc a préparé « l'enseignement, source féconde en bienfaits, base fondamentale de la société nouvelle? »

Qui, si ce n'est cette *coterie abolitionniste*, « a fait un rapport pour obtenir un crédit applicable à l'extension de l'enseignement colonial ? » Qui enfin a poursuivi sans relâche l'établissement des comptoirs d'escompte et « l'exécution des promesses faites à des populations qui ne cessent de solliciter des garanties immédiates et suffisantes ? »

Qu'ont fait, au contraire, les gens qui « se déclarent prêts à soutenir les efforts qui seront tentés dans ce but ? » N'ont-ils pas constamment menti au pays pour perpétuer leur influence; tous leurs actes ne sont-ils pas marqués au sceau de l'aveuglement et de la passion ? Aujourd'hui encore, après avoir prodigué l'insulte pendant trois longues colonnes, ils terminent par une menace conditionnelle à la direction des colonies, et demandent que *les fonctionnaires indignes disparaissent*. Voilà leur but ! Quant à leurs moyens, on a pu les juger.

Qu'importe après tout ! L'abolition de l'esclavage est un fait irrévocable, contre lequel viennent se briser d'impuissantes récriminations. Cette immense réforme ne pouvait s'effectuer sans froisser des préjugés, sans exciter les passions, sans provoquer bien des haines; mais elle suffirait à elle seule à la gloire d'un grand peuple, et peut bien consoler d'injurieuses attaques les citoyens auxquels il a été donné de l'accomplir !

La razzia des fonctionnaires.

On sait l'immense razzia de fonctionnaires républicains que vient d'exécuter le ministère.

Le *Moniteur* enregistre, chaque jour, de nombreuses destitutions dans l'ordre judiciaire et dans l'administration départementale. Celles qui dépendent de l'initiative ministérielle et qui ne sont pas inscrites au journal officiel, sont plus abondantes encore.

Le 13 juin a donné un nouvel essor à la fureur réactionnaire. Ce sont de véritables saturnales. Et des journaux du grand parti de l'ordre trouvent encore que l'on ne va pas assez vite.

Les mêmes hommes qui, après Février, acclamaient, pâles et tremblants la République, ont repris aujourd'hui courage. Furieux contre les inoffensifs objets de leur effroi passé, ils désignent du doigt, comme des ennemis de leur repos, les fonctionnaires démocrates, et le ministère s'empresse de les frapper.

Pour la plupart de ces exécutions on ne se donne même pas la peine de prétexter quelque faute commise dans le service. C'est uniquement parce que ces agents sont républicains que le gouvernement les rejette.

C'est ainsi que nos ministres honnêtes et modérés obéissent à la lettre de nos institutions, dont ils violent également l'esprit.

S'il est, en effet, une conséquence qui sorte, comme de source vive, de l'idée d'institutions démocratiques en ce qui touche aux fonctions publiques, c'est évidemment celle de règles et de garanties. La liberté le veut, l'égalité l'exige, et nous nous demandons ce que signifierait, sans elles, l'article 10 de la Constitution, qui déclare « tous les citoyens également admissibles à tous « les emplois publics, sans autre motif de préférence que leur mérite. »

L'omnipotence ministérielle dont on vient de faire un si flagrant abus, et qui était sous le régime constitutionnel une arme si puissante aux mains des influences parlementaires, est incompatible avec les principes plus larges et plus sains de notre droit nouveau.

Il est vrai que la loi organique destinée à réglementer les fonctions publiques et à limiter l'action ministérielle n'est pas encore faite. Nous ne savons ce qu'elle sera ; mais si elle ne fait pas, au principe de l'élection, une place susceptible de s'élargir, s'il n'y a pas concours sévère à l'entrée de chaque carrière, si elle ne trace pas des règles d'avancement rationnelles et précises, et si, surtout, en même temps qu'elle assurera la rigoureuse et stricte exécution du service, elle n'entoure pas la position du fonctionnaire de garanties sérieuses, qu'on ne puisse jamais rendre illusoires pour y substituer l'action des influences politiques, si elle ne satisfait pas à toutes ces conditions, nous pouvons affirmer qu'elle ne fera pas longue vie.

L'opinion publique, quoique longtemps viciée par les abus de la monarchie, et quoique très incomplètement édifiée par les étroites idées du libéralisme sur les conditions rationnelles qui doivent limiter l'action gouvernementale sous le régime républicain, arrive toutefois à comprendre nettement que les fonctionnaires qui n'ont pas une mission politique à remplir, sont les *serviteurs du pays*, et non les *hommes liges* de toutes les influences qui se succèdent au banc ministériel.

Elle comprend que des hommes qui ont consacré leur vie au service public, qui après de nombreuses épreuves, de laborieuses études, de rudes fatigues et un surnumérariat plus ou moins long, ont acquis un instrument de travail pour vivre et nourrir leur famille, ne peuvent pas se voir enlever avenir et gagne-pain, sans qu'aucune règle protectrice les sauvegarde.

Elle comprend surtout que les agents de l'administration n'abdiquent pas pour cela le titre de citoyens, et qu'en émancipant tous les Français, la République n'a pas voulu laisser subsister une classe d'ilotes ne pouvant ni parler ni penser, obligés de faire du zèle officiel à la suite de tous les pouvoirs, au détriment de leur dignité d'hommes.

Aussi, par l'abus récent qu'ils viennent de faire de leur pouvoir, par les destitutions en masse dont nous nous plaignons hautement, les ministres ont, aux yeux de l'opinion publique comme aux nôtres :

Transgressé les règles de la justice et les termes du pacte fondamental en frappant des hommes qui n'ont pas démérité, et en recherchant, dans le secret de leur pensée ou dans leurs actes de citoyens, des opinions et des idées qui ne relèvent pas du pouvoir que la loi confère aux chefs d'administration ;

Violé la propriété, dont ils se font chaque jour les officieux défenseurs, et la propriété la plus sacrée de toutes, celle qui est directement le fruit du travail personnel de l'individu ;

Sacrifié l'intérêt public, au nom duquel ils prétendent combattre, en enlevant des fonctions qu'ils remplissaient sans reproches à des agents qui vont être ou qui sont déjà remplacés par des créatures.

Soutiens officiels de l'ordre, ils jettent par leurs actes le désordre dans tous les rouages de l'administration.

Modérés, ils dépassent en violence répressive les plus déplorables exemples de la monarchie.

Défenseurs de la République honnête, ils rejettent le pays dans cette corruption dont on sepérait que Février l'avait à jamais fait sortir.

Enfin, partisans d'un pouvoir fort, ils vont directement à rebours du but. Ils oublient qu'aujourd'hui la force c'est la justice et le droit. Ils ne voient pas qu'en réprimant la pensée, qu'en bâillonnant la parole ils se font une armée de gens sans foi et sans courage qui, semblables aux « satisfaits » de Louis-Philippe, les abandonneront à l'heure du danger, et seront les premiers à se venger par des huées et des sifflets du rôle abject et servile qu'on leur impose.

Nous reviendrons, un autre jour, avec plus de détails sur la question des fonctions publiques, qui est des plus importantes, et que nous avons plusieurs fois déjà traitée dans nos colonnes.

Nous nous bornerons, aujourd'hui, à donner pour conclusion à ces réflexions rapides, la protestation suivante, qui nous est remise par un de nos amis, victime de la grande razzia :

Citoyen ministre,

Le 30 avril dernier, le directeur de l'administration des contributions directes m'annonçait que « sur le » compte qui vous avait été rendu de la conduite » que je tenais à Autun, » vous aviez décidé que je devais quitter le département de Saône-et-Loire, et passer avec mon grade de contrôleur de 3e classe, dans le département de l'Ain.

Profondément surpris d'une mesure que ne me donnaient pas lieu de prévoir d'excellentes relations de service avec mes superieurs hiérarchiques du département, ne pouvant comprendre à quelles particularités de ma *conduite* je devais attribuer ma disgrâce, j'eus l'honneur, citoyen ministre, de vous prier, par lettre du 4 mai, de vouloir bien me faire connaître la nature des fautes dont, suivant l'administration supérieure, je me serais rendu coupable, afin de me mettre, s'il était possible, en garde contre elles à l'avenir.

Il me fut répondu le 9 mai, que la décision ordonnant mon éloignement d'Autun, avait été motivée sur ce que j'aurais « abusé de mes fonctions, » pour faire de la propagande socialiste. » L'administration, ajoutait-on, « n'entend pas s'ingérer dans » les opinions personnelles de ses agents ; mais le » caractère dont ceux-ci sont revêtus leur commande « de s'abstenir de toute manifestation compro- » mettante pour la tranquillité publique. »

Je compris ce verbiage administratif qui exprime exactement le contraire de ce qu'il veut faire entendre. Il m'était prescrit de me rendre *immédiatement* à mon nouveau poste, au risque d'être considéré comme démissionnaire. Je partis pour le département de l'Ain.

La tournée des mutations était prescrite, je la commençai sans délai. Elle n'était pas terminée quand je reçus communication de votre décision du 12 juillet qui me frappe de révocation, comme m'étant, « *plus que jamais*, livré à des prédications anarchiques. »

Cette décision, citoyen ministre, est d'une flagrante iniquité ; elle s'appuie sur des motifs faux et calomnieux. Je viens hautement protester contre elle.

Il est vrai que, dévoué à nos institutions nouvelles, socialiste longtemps avant février, j'ai usé, dans le département de Saône-et-Loire, du droit que possède tout citoyen français, sous la sauvegarde de la constitution, d'exprimer mes idées politiques et de propager des notions qui, dans ma conviction intime, sont les seules propres à réaliser l'ordre, la paix et le bonheur dans la société.

J'ai particulièrement, je ne le cache pas, au sujet des élections du 13 mai, consciencieusement cherché et publiquement dit quels étaient les candidats sur lesquels devait porter mon vote; et je dois avouer que ces candidats étaient ceux de la montagne. Mais il est absolument faux que j'aie jamais, dans l'expression

de ma pensée, dépassé la stricte limite des convenances, et que, dans les actes ou les paroles du fonctionnaire, j'aie laissé percer l'opinion du citoyen,

Que peut d'ailleurs signifier, à l'égard d'un contrôleur des contributions directes, l'imputation : *d'abuser de ses fonctions pour faire de la propagande socialiste?*

Avons-nous à nos ordres, sous notre dépendance, des subordonnés sur lesquels nous puissions avoir action ? Non ! — Est-il quelque fonctionnaire de la conduite desquels nous ayons à rendre compte et sur l'opinion desquels nous pourrions presser par un abus coupable ? Pas davantage ! Commissionnés à l'application de règles fixes, de décisions administratives, en matière de contributions, notre rôle se borne à exposer quelles sont ces règles et ces décisions. Sans aucune relation directe avec les contribuables, habitant le plus souvent même hors de notre contrôle, nous ne pouvons avoir d'action un peu étendue que dans l'application de la loi des patentes. Mais il y aurait ici bien autre chose que de la propagande socialiste, et je veux croire, pour l'honneur de l'administration des finances, que si l'un de ses agents se laissait assez dominer par ses opinions pour frauder le trésor public sous leur influence, ce ne serait pas un simple changement de résidence qu'il encourrait, mais une belle et bonne mise en jugement.

Rien de semblable donc ne pouvait exister en ce qui me concerne. L'abus que j'aurais fait de mes fonctions, au bénéfice d'une propagande quelconque, est une imputation sans fondement, en fait et en raison. Ce motif est faux et calomnieux au premier chef.

Ce point acquis, que peut on entendre dans les bureaux de l'administration, par cette *abstention de toute manifestation compromettante pour la tranquillité publique que nous commande le caractère dont nous sommes revêtus*. Ce langage entortillé ne veut absolument rien dire, ou il a pour but de nous interdire toute manifestation d'opinion qui ne soit pas exactement dans la nuance d'idées du ministère. Et comment alors le faire cadrer avec cette déclaration, que *l'administration n'entend pas s'ingérer dans les opinions personnelles de ses agents.* —

S'il s'agit, en effet, seulement d'actes *compromettants pour la tranquillité publique*, ce n'est pas notre caractère qui nous commande de nous abstenir ; ce sont les lois du pays, qui ne nous couvrent que dans l'exercice de nos fonctions, et devant lesquelles, pour tout le reste, nous rentrons dans le droit commun. Si quelque manifestation du genre de celles que vous caractérisez avait pu m'être imputée, vous connaissez assez, citoyen ministre, le zèle de la magistrature pour être convaincu qu'elle vous eût évité la pénible mission de vous occuper de faits sur lesquels vous n'avez pas régulièrement action dans la sphère de vos attributions administratives.

Cette imputation n'a donc pas plus de valeur que la précédente. Je la conteste hautement, et j'affirme que, pas plus comme citoyen que comme fonctionnaire, je ne suis sorti de la mesure que doit s'imposer tout homme qui se respecte et respecte son pays.

Mais ce qui est encore, s'il est possible, plus scandaleusement faux, plus dénué de fondement que tout ce qui précède, c'est que j'aie fait dans le département de l'Ain quoi que ce soit qui puisse expliquer l'expression de « prédications anarchiques » employées dans ma lettre de révocation.

Jeté dans un pays nouveau pour moi, ignorant des hommes, inconnu, presque toujours hors de ma résidence, j'avais à peine eu l'occasion, du 20 mai au 13 juillet, d'échanger quelques pensées politiques, jamais celle de faire acte de propagande.

Si cette occasion s'était présentée, j'aurais, je pense, usé, avec toute la réserve que les circonstances me commandaient, d'un droit que je regarde comme incontestable ; mais, en fait, je me suis complètement abstenu.

Pas une parole de propagande socialiste n'est sortie de ma bouche, et je suis frappé pour en avoir fait *plus que jamais*. — Je laisse ici de côté les mots eux-mêmes pour ne m'attacher qu'au sens. On sait ce que veut dire « prédications anarchiques » par le temps qui court.

Cette assertion nette et catégorique, je l'établis et je la scelle de mon honneur. Si elle n'est pas vraie, qu'on le prouve ; si elle est vraie, que deviennent alors les motifs de ma révocation ?

Il n'y a de possible que cette alternative : ou je suis un indigne menteur, ou ma révocation est un acte inique.

J'attends sans crainte que l'on me prenne en flagrant délit de mensonge.

Ces faits, que j'atteste avec toute l'énergie d'un cœur sincère, quelques informations sérieusement prises, une enquête même superficielle les eussent clairement établis. Mais la haine de la réaction m'avait poursuivi de Saône-et-Loire dans l'Ain. Ses lâches dénonciations, ses ténébreuses menées sont irrésistibles. Poussé par elles, vous avez fait de l'arbitraire, citoyen ministre.

Un mince contrôleur vaut-il d'ailleurs la peine qu'on fasse pour lui tant de façons? L'arbitraire est plus simple et plus commode. La République démocratique n'a que faire des démocrates. Les socialistes sont les ennemis de la société. Tout est contre eux de bonne guerre. Et puis, pour être un grand coupable, ne me suffisait-il pas d'être frère de l'un des vaincus du 13 juin, aujourd'hui sous les verroux!

Je croyais avoir acquis par mon travail une position stable. Les témoignages de satisfaction, pour mes services, émanés de mes chefs, me faisaient envisager l'avenir avec confiance. J'étais, je le vois, dans une profonde erreur.

Toutes les conditions exigées à mon entrée dans la carrière : diplôme de bachelier ès lettres, connaissances en arpentage, examen mathématique, surnumérariat de deux ans, extrêmement onéreux pour ma famille ; tout cela me semblait devoir entraîner quelques garanties de position. Je vois qu'il n'en est rien, et que les sourdes intrigues, accueillies dans les bureaux, sont aujourd'hui la seule et unique loi.

D'autres, citoyen ministre, vous diront mieux que moi combien de périls présente, à un point de vue général, le système que vous suivez et dont je ne suis, malheureusement, pas la seule victime. Justice, intérêt public, droits sacrés des individus, il viole tout à la fois. En contradiction flagrante avec la lettre et l'esprit de notre Constitution, il ouvre à la corruption un vaste lit, et tend à faire des fonctionnaires des eunuques intellectuels et de lâches valets.

Mais je me borne à ce qui me concerne ; ma carrière est brisée ; je vais en tenter une autre au hasard des circonstances. J'étais, comme fils et comme frère, l'un des soutiens d'une nombreuse famille ; elle est aujourd'hui cruellement frappée en plusieurs de ses membres.

Quoi qu'il en soit, j'ai foi dans l'avenir. Le *væ victis* des amis de l'ordre produira à son tour une réaction salutaire ; le jour de la justice viendra.

Je n'attends pas de vous une réparation, citoyen ministre. Une mesure semblable, si elle était isolée, ne serait d'ailleurs qu'un acte d'arbitraire de plus.

Je n'attends pas davantage une enquête sérieuse sur les faits relatifs à ma révocation, je me contente de la souhaiter vivement.

Mon seul but, en traçant ces lignes, est de protester énergiquement contre la décision inique qui m'a frappé, et, en le faisant, je crois continuer à remplir dignement mon devoir d'homme libre et de citoyen.

Salut et fraternité.

Octave VAUTHIER,
Ex-contrôleur des contributions directes dans le département de l'Ain.

Citoyen,

Accordez-moi la satisfaction, en publiant les lignes suivantes dans votre journal, de prouver que ceux qui ont cru me condamner au silence, en m'expulsant de France, se sont trompés.

VOIX DE L'EXIL.

Les échecs que la démocratie a éprouvés coup sur coup, et surtout la chute de la Hongrie, ont porté l'abattement dans l'esprit des amis de la liberté, qui, voyant les fautes et l'ignorance des masses, sentent leur courage faillir.

C'est cependant dans l'adversité qu'on reconnaît les caractères ; il n'y aurait pas de mérite à ne rester fidèle à une cause que tant qu'elle triomphe. Déclarer perdu un principe juste par lui-même, c'est le comble de la faiblesse. *Notre Maître à nous tous* se serait-il immolé s'il avait pu triompher sans ce sublime sacrifice ? et n'a-t-il pas fallu plusieurs siècles aux chrétiens pour établir leur doctrine? On accuse les socialistes de tous les malheurs accomplis ; mais qu'ont donc fait les Windischgraetz, les Radetzki et leurs émules ? ne sont-ils pour rien dans la chute de la liberté ? Où sont les excès des démocrates ? Latour et Rossi valent-ils Robert Blum et Messenhauser, et combien compte-t-on de fusillades à Vienne, à Bologne, en Hongrie et dans le pays de Bade ?

Qu'avons-nous à attendre des despotes ? qu'ont-ils appris dans les bouleversements qui ont visité leurs Etats ? Une seule chose : c'est qu'ils ont été trop faibles, et qu'à l'avenir ils ne le seront plus! Si l'absolutisme savait pactiser avec le progrès, il serait éternel ; mais, heureusement pour nous, il ne peut renoncer à sa nature.

La civilisation ne peut aller avec l'ordre, a dit Nicolas à la suite des arrestations faites par lui à Pétersbourg. En conséquence, il a limité le nombre des étudiants aux différentes universités russes à 300 pour chaque, de sorte qu'il n'y aura pas de nouvelles inscriptions avant trois ans. Les jeunes gens sont forcés de se faire cadets, et, aux corps des cadets, le tzar a prescrit aux professeurs d'histoire d'enseigner que la gloire de la république romaine est une gloire usurpée, que l'empire a mieux valu et eût mieux valu encore s'il eût été héréditaire. Aux prêtres enseignant la religion il a ordonné de faire ressortir cette particularité que Jésus-Christ ne s'est jamais révolté contre les autorités romaines.

Oui, la civilisation ne peut marcher de pair avec l'ordre cosaque. Que ceux qui sont indifférents pour l'une, s'inclinent devant l'autre.

Quant à nous, nous pensons que tout homme libre, serait-il isolé, doit protester contre l'arbitraire ne serait-ce que par son silence ; que deux doivent parler, et trois agir ; car Dieu est avec ceux qui travaillent pour la vérité et la justice.

Genève, 3 septembre.

IVAN GOLOVINE.

ITALIE.

Pas de nouvelles intéressantes. Les trois hommes rouges, comme les journaux italiens appellent les cardinaux chargés du pouvoir exécutif à Rome, continuent d'emprisonner, de destituer et d'effrayer ; le peuple déchire leurs proclamations, ainsi que celle des généraux français, ou il y attache des épigrammes.

Le *Démocrate du Var*, journal de Toulon, contient aujourd'hui les lignes suivantes :

« Le vapeur *le Tartare* est arrivé hier à Antibes (Var), venant de Civita-Vecchia, apportant des dépêches pour le gouvernement français. Il est immédiatement reparti pour Civita-Vecchia. D'après une lettre particulière qui nous est communiquée, le pape aurait accepté les conditions posées par la France, et aurait consenti à faire quelques concessions aux Romains. On dit de plus qu'il se préparerait à retourner à Rome.

» Ces nouvelles méritent confirmation. »

Une correspondance, publiée ce matin par le *Journal des Débats*, contient des détails douloureux sur la situation de Venise, occupée par les Autrichiens. L'occupation a eu lieu le 28. Malgré les combinaisons nouvelles et vraiment infernales à l'aide desquelles l'artillerie autrichienne a fait, durant plus de vingt jours, dit le correspondant des *Débats*, pleuvoir sur Venise une grêle incessante de boulets rouges et de boulets froids qui, atteignant l'énorme portée de 5 600 mètres, rendaient inhabitables les trois quarts de la ville, la population vénitienne a compris qu'elle devait, pour un temps du moins, comprimer de si justes rancunes. L'occupation a donc eu lieu sans désordre de la part des troupes autrichiennes, qui n'ont rencontré sur leur passage que l'accueil morne et glacial que devait leur faire la population de Venise.

Une grande quantité de citoyens non compris dans la liste de proscription ni dans l'armée, ont quitté Venise et ses environs pour fuir la présence des Autrichiens.

Les effets de la réduction à moitié du papier-monnaie ont été désastreux. Les magasins se sont tous fermés sans exception, et nul marchand n'a plus voulu vendre, n'ayant plus de foi dans le signe monétaire qu'on dépréciait, qu'on annulait avec une si coupable légèreté. Les provinces de terre ferme, les côtes d'Istrie, les côtes de terre ferme sont encombrées d'approvisionnements qui manquent complètement à Venise ; et cependant le port est désert, aucune marchandise n'arrive ; car les détenteurs, qui ne demandent pas mieux que de vendre, ne savent comment et avec quelle valeur ils pourraient être payés. Les spéculateurs vénitiens sont frappés d'une complète inertie. Ils ne peuvent pas plus, en effet, calculer la limite de leurs pertes que celle de leurs bénéfices. En un mot, aujourd'hui 28 août, quatre jours après la levée du blocus, le pain est rare et mauvais, et la disette de toutes les autres denrées alimentaire continue toujours.

Le correspondant des *Débats* blâme vivement les conditions imposées par les Autrichiens à Venise. Il rappelle que les troupes autrichiennes ont capitulé en quittant Venise au printemps de 1848. Il ne comprend pas que les Autrichiens aient banni toute la marine nationale et veuillent y établir une marine autrichienne, et il croit que ces mesures de l'Autriche sont grosses d'une nouvelle révolution.

« Venise, continue-t-il, et tous ses forts, sont maintenant occupés par les forces autrichiennes. La plus grande prudence a présidé, il faut le reconnaître, à cette prise de possession, qui s'est faite la nuit, progressivement, sans bruit, et qui n'a nullement affecté l'éclat et les allures insolentes d'une entrée triomphale. La ville est triste, mais elle est calme. »

Nous trouvons dans la *Gazette de Venise* une proclamation et une notification, par lesquelles nous apprenons que l'empereur a confié entièrement l'organisation des provinces italiennes à M. de Montecuculli et au maréchal Radetzki. M. de Montecuculli va tenir sa résidence à Vérone, et l'administration dans les provinces reconquises sera exercée de la même manière qu'elle l'était avant la révolution.

Les congrégations provinciales sont conservées ; on ne parle pas de la congrégation centrale, qui était destinée à concentrer le simulacre de représentation qui existait avant la révolution.

Quant à l'administration des communes, les municipalités et les députations pourront donner, dans les limites de l'administration économique, des dispositions d'exécution qui auparavant étaient soumises à l'autorisation des délégations (préfectures). Ces facultés cependant arrêtent aux budgets des villes, qui devront encore être soumis à l'approbation des autorités supérieures à Vienne.

Il s'est passé dernièrement à Milan, dit le *Constitutionnel*, un fait très singulier et très significatif.— La municipalité de la ville avait été probablement invitée à présenter à l'empereur une adresse de soumission et même de félicitations. L'invitation était un ordre ; il fallait s'y soumettre. On chercha donc un rédacteur pour cette adresse, et il se rencontra précisément dans le sein du conseil un avocat nommé Sopranzi, parent du général Welden, qui voulut bien se charger de la besogne.

L'adresse était faite. Elle n'était ni trop obséquieuse ni trop fière. Il fallait la signer. Quatre conseillers s'y refusèrent formellement ; vingt quatre autres se décidèrent à obéir ; mais leur complaisance n'alla pas plus loin. Quand il fut question de faire remettre l'adresse à sa destination, personne ne voulut en entendre parler. On avait nommé dans ce but une commission de trois membres, dont deux banquiers, et l'avocat Sopranzi. Les deux banquiers ont décliné cet honneur, sous prétexte de santé, et M Sopranzi lui-même, rédacteur de la pièce, s'en est excusé sur ses nombreuses occupations.

Or, la municipalité de Milan compte dans son sein plusieurs hauts fonctionnaires de la cour impériale de Vienne. Qu'on juge maintenant, par ce simple fait, si c'est avec les bastonnades du feld-maréchal Radetzki que l'Autriche parviendra à consolider son autorité en Lombardie.

Le général Avezzana, l'héroïque défenseur de Gênes, ex-ministre de la guerre à Rome sous le triumvirat, est arrivé à New-York. On sait que le général Avezzana est, depuis longues années, citoyen de l'Etat de New-York. La population lui a fait un accueil enthousiaste.

HONGRIE.

La prise de Klausenbourg par les Russes se confirme. Komorn est toujours dans le même état. Ainsi que nous l'avons annoncé il y a trois jours, une partie de la garnison, forte de 14 000 hommes, est venue jusqu'à Gran pour déposer les armes devant un corps russe. L'autre partie, forte de 10 000 hommes à peu près, reste dans la forteresse et paraît décidée à se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Voici ce qu'on écrit à la *Gazette de Presbourg* : « Les deux officiers impériaux prisonniers qui ont tenté de prendre la forteresse pendant une sortie des Hongrois, ont été traduits devant un conseil de guerre et fusillés. L'imprimerie de la forteresse est toujours en activité. Un numéro du *Kamaroni-Lap* paraît chaque jour, et les billets de banque occupent plusieurs ouvriers nuit et jour. Une lithographie est établie enfin. Les vivres sont en abondance et à très bas prix ; la mortalité a cessé.

— Nous trouvons dans la *Presse libre d'Altona* une curieuse assertion. Ce journal prétend avoir reçu d'un Madgyar communication des conditions auxquelles Georgey a fait déposer les armes à son corps. Les voici : « La Hongrie, avec tous les pays y appartenant, est indépendante de l'Autriche. L'empereur d'Autriche garde le titre de roi de Hongrie. Le royaume de Hongrie est envers la Russie et l'Autriche dans la même position que celle des principautés danubiennes à l'égard de la Turquie et de la Russie. »

Le journal auquel nous empruntons cette nouvelle n'en garantit pas l'exactitude, ni nous non plus.

Le *Wanderer* dit que les Russes garderont la forteresse de Grosswardein, située au cœur de la Hongrie, et où ils ont accumulé toute l'artillerie et toutes les munitions que Georgey leur a livrées.

— On écrit de Czornowitz, le 25, au *Lloyd* :

« Le bruit vient de se répandre que Bem a été fait prisonnier, et se trouve grièvement blessé à l'hôpital de Bucharest ; on ajoute que, dès que cela sera possible, il sera transporté ici. »

AMERIQUE.

Le Canada est en proie à la plus vive agitation, et l'animosité contre le gouverneur, lord Elgin, a pris des proportions menaçantes, au point qu'il n'ose plus sortir de sa maison. Montréal est presque en état de siége et d'insurrection ; les arrestations et les incendies sont à l'ordre du jour. Les arrestations ordonnées par lord Elgin sont faites avec un déploiement très considérable de troupes ; tous les postes de la ville sont triplés.

Lundi dernier, dit une correspondance de Halifax, 25 août, nous avons vu arriver à Montréal le corps, nouvellement créé, de la police à cheval. Les hommes qui en font partie ont été surnommés *les gardes d'Elgin*. Quelques journaux les appellent *les poules*. On s'attendait à un conflit, mais quelques coups de feu seulement ont été échangés.

— Les préparatifs de l'expédition ayant pour but de s'emparer de Cuba, sur les Espagnols, se poursuivent activement aux Etats-Unis, malgré la proclamation du président Taylor.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement est expiré les 30 juin, 15 juillet, 31 juillet, 15 août et 31 août, sont priés de le renouveler immédiatement, s'ils ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

FAITS DIVERS.

C'est dimanche prochain, 9 du courant, que doit avoir lieu l'inauguration du chemin de fer de Paris à Tonnerre.

— D'après des renseignements arrivés aujourd'hui de Rome au ministère, le général Oudinot serait de retour à Paris du 15 au 20 courant.

— Les arrêts de la chambre des mises en accusation pour l'affaire du 13 juin ont été notifiés avant-hier à chacun des inculpés. Ce document contient, dit-on, de nombreuses erreurs à l'égard des faits reprochés aux prévenus et des témoins.

— M. Robert, représentant du département de l'Yonne, est mort avant-hier au soir d'une attaque de choléra, dans son domicile, rue Casimir-Perrier, n° 21.

L'honorable représentant qui siégeait à la Montagne, faisait partie de l'Assemblée depuis la Constituante ; il a voté toujours avec l'opposition dans toutes les questions démocratiques et sociales.

Ses obsèques ont eu lieu aujourd'hui à 4 heures. Un nombreux cortége de représentants et de compatriotes, accompagnait le corps à sa dernière demeure. Deux compagnies du 57e de ligne, commandées par un chef de bataillon, lui ont rendu les derniers honneurs.

— Le citoyen Schœlcher vient d'être élu représentant du peuple par le Sénégal. On sait qu'il est déjà élu par l'île de la Réunion et la Guadeloupe.

— Le gouvernement a reçu une dépêche du préfet du Cher, qui annonce que le choléra sévit avec une rigueur insolite dans la petite ville de Nérondes (Cher). Le plus grand nombre des habitants ont quitté la ville, ainsi que les autorités, et les employés du chemin de fer sont obligés d'aider à enterrer les victimes.

— Un membre du conseil général de l'Isère, le citoyen Bertrand, a déposé une proposition pour que le conseil demandât la levée de l'état de siége, qui continue pour ce département et les départements voisins, quand la tranquillité la plus parfaite y règne.

— Il s'élabore, dit-on, au ministère de l'intérieur un nouveau règlement pour l'administration des maisons centrales et de toutes les maisons de détention de la République.

— Il paraîtrait, s'il faut en croire un journal, que l'administration de la guerre a l'intention d'établir, dans le Midi, une infirmerie divisionnaire capable de recevoir tous les convalescents des armées d'Italie et d'Afrique. Des propositions sont faites en ce moment à diverses municipalités.

— Il a été question encore aujourd'hui de combinaisons ministérielles. Plusieurs journaux ont même annoncé que M. de Falloux avait donné sa démission. Ce dernier fait est sans fondement.

On assure, d'un autre côté, que M. Léon Faucher, complètement remis de son indisposition, a rendu plusieurs visites intimes au président de la République ; et si l'on doit en croire plusieurs indiscrétions, il travaillerait officieusement, pour la rentrée de la chambre, à la formation d'un cabinet plus homogène que celui-ci.

Dans cette combinaison resteraient, dit-on, MM. Odilon Barrot, de Falloux, etc. ; il n'y aurait que quatre ministres de changés. Quoiqu'il en soit, nous donnons ces bruits sous toutes réserves.

(*L'Union*.)

— On écrit de Hambourg, le 31 août, que M. le comte et Mme la comtesse de Chambord viennent d'arriver à Hanovre, avec une suite nombreuse, composée des officiers de leur maison et de Français qui étaient venus leur présenter leurs respects à Ems. On dit que le séjour de M. le comte et de Mme la comtesse de Chambord à Hanovre se prolongera quelque temps.

— Deux mille hommes des 75e et 59e de ligne, formés en colonnes mobiles, ont été envoyés en toute hâte de La Rochelle et de Périgueux dans le département du Lot. Nous apprenons que ce déploiement extraordinaire de force est relatif à la perception des 45 centimes. Les arrondissements les premiers sillonnés seront Figeac et Gourdon.

Deux escadrons du 12e régiment de chasseurs sont aussi partis de Montauban pour la même destination que les 75e et 59e de ligne.

— Le 12 juillet dernier au soir, le canot d'un navire anglais en rade de Mogador, étant poussé par la marée et le vent, chavira. Les quatre matelots qui le montaient furent submergés, et, ne sachant pas nager, ils auraient infailliblement péri, sans le secours aussi prompt que généreux que leur portèrent deux matelots français. Ces deux braves marins se jetèrent à la mer, et, malgré les vagues et le vent, et au risque d'être brisés contre les rochers, ramenèrent à terre, après des efforts inouïs, les quatre matelots anglais qui se noyaient.

Cet acte de dévouement a produit le meilleur effet sur l'esprit de la population de la côte de Mogador, chez qui cette nouvelle a été bientôt répandue. Le

consul anglais a témoigné, au nom de son gouvernement, toute sa reconnaissance, et a adressé les plus vifs remerciements aux deux marins français, qui s'appellent Comboutive et Cazilhac.

Honneur à ces deux braves !

— Il serait utile, ce nous semble, dit l'*Impartial du Nord*, de faire connaître au public qu'une partie des marchandises qu'on achète sur la ligne belge ont une origine française, ce qui empêcherait certainement qu'on aille les chercher au travers toute sorte de dangers, dans de méchantes boutiques établies sur la ligne de démarcation de la frontière. Ainsi le *nankin de Rouen*, que l'on vend à Péruwelz, comme *marchandises des Indes*; les tissus laine et coton, les mérinos *du Cateau*, qui arrivent comme *marchandises anglaises*; les sucres candis roux sortent de *Lille*, entrent à *Tournai* et reviennent par *Blanc-Misseron* sous le titre de *sucre de canne*, et ainsi de suite.

— Les membres de l'association de secours mutuels, fondée à Valenciennes par les peintres, tapissiers et vitriers, qui a déjà rendu de grands services à la classe ouvrière, ont conçu l'heureuse idée d'ouvrir l'accès de l'association à tous les citoyens, pourvu qu'ils résident à Valenciennes. Nous ne pouvons qu'applaudir à cette idée vraiment philanthropique, qui tend à établir entre tous les citoyens d'une même ville la plus sainte des solidarités. L'association porte maintenant le nom de Société générale de prévoyance de Valenciennes. (*Impartial du Nord.*)

— Les scellés viennent d'être apposés, à la requête de l'Etat et aussi à la requête de créanciers particuliers, sur le chemin de fer de Paris à Sceaux ; la circulation n'est pas interrompue, seulement le chemin étant placé sous séquestre, son exploitation a lieu sous la direction d'un commissaire du gouvernement, qui rendra compte à qui de droit des produits. On sait que ce chemin devait être continué jusqu'à Palaiseau et Orsay, et devait servir principalement à amener à Paris le pavé et la pierre meulière de la vallée d'Orge ; par suite d'une décision de l'Assemblée constituante, on démolit en ce moment les terrassements faits en vue de ce prolongement et qui avaient déja coûté plus d'un demi-million.

Procédé Melsens. — Nous lisons dans le *Précurseur d'Anvers* de jeudi dernier :

C'est avant-hier qu'a eu lieu l'expérience de l'invention de M. Melsens. Voici ce que nous lisons ce matin dans le *Moniteur* :

« La commission instituée par l'arrêté royal du 30 » juillet dernier, pour constater les résultats du pro- » cédé découvert par M. Melsens, relativement à » l'extraction du sucre, s'est réunie le 28 août à la » fabrique de M. Claes frères, à Lembecq.

» Après s'être constituée sous la présidence de M. » Dumon-Dumortier, la commission est entrée en » délibération. Elle a reconnu que les betteraves » n'étant pas parvenues encore à un degré suffisant » de maturité, il y avait lieu seulement de constater, » quant à présent, si le procédé découvert par M. » Melsens était susceptible d'être introduit dans l'in- » dustrie.

» A la suite d'une série d'opérations qui ont été » faites en sa présence, la commission a jugé que » cette question devait être résolue affirmativement. » Toutefois, elle a réservé le point de savoir quelle » est la valeur intrinsèque du procédé, jusqu'à l'é- » poque où la maturité complète des betteraves lui » permettra de l'apprécier en parfaite connaissance » de cause. Les expériences nécessaires à cet effet » auront lieu dans le courant du mois de septembre.

» M. le ministre de l'intérieur a assisté aux expé- » riences. M. le ministre de l'agriculture et du com- » merce de France, ainsi que plusieurs membres de » la commission chargée par le gouvernement fran- » çais de l'examen du procédé de M. Melsens, se trou- » vaient également présents. »

» Nous ajouterons à ces renseignements que la commission a jugé convenable de désigner une sous-commission.

» L'expérience faite avant-hier n'a jeté que fort peu de lumière sur cette question, dont l'importance est trop grande pour qu'il ne soit pas indispensable de ne laisser aucun doute sur le degré d'efficacité du procédé économique de M. Melsens. Il est à espérer qu'on le comprendra, et que toutes les mesures de précaution seront prises, lors des prochaines épreuves et *après*, pour qu'aucune contestation ne s'élève relativement aux résultats définitifs. »

La famille et la propriété.—Dans un département voisin, dit le *Journal de l'arrondissement du Havre*, une respectable dame de 84 ans, riche de 300,000 fr. environ, fut dernièrement, ou du moins la renommée l'annonça, en imminent péril de mort.

Neveux et petits-neveux sont convoqués à l'instant, on ne sait comment, on ne sait par qui, au chevet de la moribonde : s'ils y coururent je vous le donne à penser. Les plus riches arrivèrent en poste et en calèche, tous les premiers ; les plus pauvres, à pied, mais d'un pied d'héritier, les suivirent de près. Chemin faisant, on se partagea les dépouilles de la défunte.

— Je retiens les bois, dit l'un, et je te cède les prés.
—Moi, disait l'autre, je me contente de la ferme, si tu trouves le château à ton gré. —Moi je préfère les terres. — Et moi, je préfère les rentes sur l'Etat.— Bref, lorsque la troupe fut réunie, le butin était déjà partagé.

Dans le grand salon, où se trouvaient rangés dans une attitude de commande ces joyeux deuillans, apparut tout à coup leste et gaillarde la défunte qui n'était pas morte, et qui leur dit d'un ton plein de spirituelle malice : Mes bons parents, consolez-vous : vous étiez venus à mon enterrement, et je vous retiens à dîner. A table !

La bonne octogénaire conduisit la bande quelque peu déconfite à la salle à manger, et fit les honneurs du repas en femme qui sait trop bien jouir de la vie, pour vouloir la quitter si tôt.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nous prions ceux de nos amis qui ont à nous tenir compte du prix d'abonnements servis à eux-mêmes ou à des tiers, d'après leur indication, de nous en faire passer le montant le plus tôt possible. Nous leur recommandons à cet égard, dans l'intérêt de notre service, la plus grande régularité. Les abonnements pour lesquels il n'aurait pas été tenu compte du présent avis cesseront d'être servis à partir du 15 septembre.

Erstein.—M. G.—Reçu.—On va insérer.—Merci.—Il nous reste 22 t. 1er et 34 t. 2.

Saint-Mathurin.—M. B.—Nous recev. les 9.—Votre ab. est inscrit jusqu'à fin mai 50.

Decize.—M. P.—Nous recevons 23.50 des messag.— Est-ce de vous? nous le supposons et les appl. à votre ab. jusqu'à fin d'année.

Cherbourg.—M. M.—M. Fl. nous remet 100 d'env. de M. C. que nous portons à votre compte en attendant note.

Tonnerre.—M. B.—Reçu les 15 qui auront l'appl. indiquée.—Merci.—Nous recevr. avec pl. les détails ann.

Rodez.—M. J. D.—Les livres v. ont été expéd. *franco*.— N. avons récl. aux messag.—Le dir. écrit à Rodez.— Si le ballot ne v. est pas remis av. le 10, les messag. auront à en payer le prix.

Cassagnoles.—M. D.—Reçu les 100.—Compl. affect. de tous.

Diemoz.—M. R.—Reçu vot. lettre.—N. prenons note et récl. à Me P.—Merci.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS	Un an 20 f.,	Six mois 11 f.,	Trois mois 6 f.
DÉP. ET ÉTRANG.	» 32	» 17	» 9
PAYS à surtaxe	» 50	» 26	» 14

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à 9 » »	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus. »	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 5 septembre 1849.

On reconnaît depuis deux jours que la position commande une excessive prudence. Les valeurs ont beau monter, atteindraient-elles le pair que cela n'améliorerait pas nos finances, qui, on ne peut se le dissimuler, sont dans un état fâcheux. On semble oublier la politique, mais vienne la réunion de la Chambre, on verra de nouveau toutes les questions se ranimer et agir directement sur les cours de nos fonds.

On parle toujours de l'ajournement de l'emprunt. La Banque pourvoirait aux besoins du Trésor, qui lui remettrait des obligations sans échéances fixes. Cette combinaison ne serait nullement à l'avantage du Trésor qui aurait un créancier avec lequel il serait constamment sous le coup d'une échéance.

La bourse a été pour ainsi dire nulle; le 5 0|0 a flotté entre 91-45 et 91-75 ; il aurait certainement baissé, si le cours n'avait été soutenu par l'escompte de 80,000 fr. de titres 5 0|0.

Le 3 0|0, ouvert à 56-05, ferme à 56-10.

Le 5 0|0 au comptant, ouvert à 91-60, a fait au plus bas 91-45, au plus haut 91-75, et a fermé à 91-50.

Les actions de la Banque ont fermé à 2,375 fr. avec 5 fr. de hausse.

Les chemins de fer ont peu varié.

A quatre heures le 5 0|0 à la coulisse faisait 91-50 demandé.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	56 10	56 40	56 »»	56 40
Cinq 0/0 (Emp. 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0	91 30	91 70	91 40	91 30

5 sept. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.	
3 0/0 j. du 22 juin	56 40
5 0/0 j. du 22 mars	91 50
VALEURS DIVERSES.	
Banque de France	2375 »»
Ob. de la Ville anc.	1250 »»
— — nouv.	1170 »»
Oblig. de la Seine	1092 50
— St-Germ. 1842	860 »»
— Versailles	745 »
— Orléans. 4 0/0	975 »»
— Nouvelles	967 50
— Rouen, 4 0/0	722 50
— Nouvell., 1849	875 »»
— Havre j. mars	755 »»
— Nouvelles	842 50
— Marseille	700 »»
— Orléans jouis.	465 »»
— Cert. de Lyon	91 2
Quatre-Canaux	1090 »»
Jouissance	82 50
Bons du Trésor	5 1/2
Forges Aveyron	3000 »»
Monceau-s.-Sambre	1550 »»
Nord (hauts four.)	900 »»
Charbon belge	325 »»
Zinc V.-Montagne	2800 »»
— Stolberg	500 »»
Mines de la Loire	285 »»
FONDS ÉTRANGERS.	
Belg. 5 0/0 1840	96 3/4
— 5 0/0 1842	96 3/4
— 4 1/2	88 »/»
— 3 0/0	65 1/4
— 2 1/2 0/0	47 7/8
— Banque	685 »/»
— — 1841	1020 »/»

Espag. dette active	23 »»
— — 3 0/0	35 »»
— Dette intér.	27 »/»
Naples, récép. Roth.	87 50
Romain, emprunt	77 3/4
Haïti, emprunt	165 »»
Piémont, emprunt	895 »»
— Nouveau	845 »»
Lots d'Autriche	340 »»
2 1/2 hollandais	55 »»
CHEMINS DE FER.	
Saint-Germain	430 »»
Versailles, r. d.	213 75
Versailles, r. g.	170 »»
Orléans à Paris	775 »»
Rouen	542 50
Havre	270 »»
Avignon-Marseille	230 »»
Bâle	106 25
Centre	315 »»
Boulogne	»» »»
Bordeaux	407 50
Nord	440 »»
Strasbourg	358 75
Nantes	305 »»
Monter. à Troyes	120 »»
Dieppe Fécamp	180 »»

BOURSE DE LONDRES du 4 septembre.

3 0/0 consolidés	92 1/[illegible]
3 0/0 au 11 sept.	[illegible]

TAXE DU PAIN.

1re qualité le kilo	31 c
2e — —	24

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 6 septembre.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—La Chûte de Sejan.
OPERA-COMIQUE.—Haydé.
ODÉON. — Samedi, réouverture par le Trembleur et la Jeunesse du Cid.
THEATRE-HISTORIQUE.—Le chevalier d'Harmenthal.
VAUDEVILLE.—Une semaine à Londres, Sous le masque.
GYMNASE.—Les Sept Billets, Famille Riquebourg, Chacun chez soi, Brutus lâche Cesar.
THEATRE MONTANSIER.—Le Code des Femmes, Deux papas, l'Oiseau.
VARIETES.—Les Caméléons, la Famille improvisée.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Tête-Noire, Etoile du marin.

Imprimerie Lange-Lévy, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 176. Vendredi 7 septembre 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

REPARTITION
PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 6 SEPTEMBRE.

DE LA RICHESSE

ET DES IMPOTS EN FRANCE.

(1er article.)

DE LA RICHESSE.

La richesse se compose de tous les biens, de tous les objets matériels qui servent directement ou indirectement aux besoins et à l'usage des hommes.

La richesse de la France consiste :

« Dans le *sol nu ;*
» Dans les *appropriations du sol.*
» Le sol nu est un don de Dieu.
» Les appropriations du sol sont l'ouvrage de » l'homme.
» Le sol nu n'augmente ni ne décroît.
» Les appropriations du sol peuvent s'accroître » à l'infini, prendre mille formes, s'adapter à » mille usages ; car sous cette dénomination on » comprend les cultures perfectionnées, les cons» tructions, les arts de toute espèce, le capital » mobilier de l'agriculture, de l'industrie, celui » d'usage personnel, les approvisionnements de » subsistance et autres ; les métaux précieux ou» vrés ou monnayés, en un mot les appropriations » du sol, constituent la partie la plus considéra» ble du capital national et social (1). »

Donc, la richesse est le résultat de l'action combinée des forces de la nature et des forces humaines ; en d'autres termes, le travail du globe et le travail de l'homme sont les deux grandes sources de la richesse.

De ce fait primordial, providentiel, absolu surgissent les droits et les devoirs des hommes entre eux, sous le rapport social et économique ; — l'association des hommes en découle, comme de la source la plus vive et la plus pure.

En effet, les forces de la nature, étant nécessaires à tous les hommes pour produire les richesses, le réservoir de ces forces, la terre, appartient de droit à l'humanité entière.

La terre représentant l'élément délimité, invariable des richesses, et les hommes l'élément illimité variable, il s'en suit que le sol doit nécessairement former le lien social et économique des hommes entre eux.

De là l'association ou le travail collectif et solidaire de l'homme, dans l'ordre de la création, de la distribution, de la consommation des richesses; — de là l'inaliénabilité du domaine terrestre donné par Dieu à l'humanité.

C'est la Loi.

L'homme l'ayant méconnue, la misère s'est abattue sur le monde, car le Seigneur a dit : « Si vous ne m'écoutez point, je vous punirai par l'indigence. »

Le partage de la terre, qui peut s'expliquer historiquement, en faisant du sol un objet aliénable, a détruit dans sa base l'association primitive.

Dès lors le monde a compté des déshérités de la fortune.

Les hommes se trouvèrent partagés en deux classes profondément distinctes :

Les uns tirèrent profit de la force productrice de la nature combinée à la force de l'homme ;

Les autres ne possédèrent plus que leur force personnelle ;

L'équilibre rompu, — la justice sacrifiée, — l'égoïsme se substitua à la loi divine.

Jésus-Christ vint rappeler aux hommes la loi primitive et prêcher la fraternité.

Des apôtres et des disciples se groupèrent autour de Lui ; l'œuvre de reconstitution sociale se prépara par leur bouche et par celle de leurs continuateurs ; mais dix-huit cents ans de prédication ne suffirent pas à détruire l'égoïsme.

Nous vivons encore sous sa loi.

L'économie politique de l'égoïsme ne doit pas briller par la simplicité : fruit d'un principe faux, elle doit, comme les machines encore imparfaites, compter de nombreux, d'inutiles rouages.

Ainsi les revenus de la terre, les produits de l'industrie agricole se divisèrent en trois catégories :

En *rentes* pour le possesseur terrien ;

En *profits* pour le fermier et le métayer ;

En *salaire* pour le manouvrier des champs.

Le premier jouit de la double production des forces de la nature et de l'homme ;

Le second profite d'une faible partie de ces mêmes forces ;

Le troisième ne peut compter que sur *ses* propres forces.

Le possesseur terrien vit généralement dans la richesse ou dans l'aisance ;

Le fermier et le métayer passent leurs jours dans un état de demi-aisance, de gêne ou de pauvreté mitigée ;

L'ouvrier des champs végète dans la pauvreté, la misère, le dénuement.

Un fait analogue se produit dans les revenus de l'industrie.

L'entrepreneur d'industrie se paie à lui-même les intérêts du capital engagé, les appointements de son travail et ses profits.

L'ouvrier de l'industrie reçoit un *simple* salaire.

L'entrepreneur d'industrie met en œuvre, pour son compte exclusif, les forces de la nature et celles de l'homme ;

L'ouvrier n'a que *ses* seules forces pour vivre.

L'entrepreneur d'industrie peut s'enrichir ;

L'ouvrier restera presque toujours pauvre.

Comme possesseur du sol, l'entrepreneur industriel, si le capital est à lui, pourrait vivre des intérêts qu'il se paie à lui-même, sans avoir recours à ses appointements et à ses profits ;

L'ouvrier des champs ou l'ouvrier des villes, ayant été déshérité du puissant auxiliaire des forces productives de la nature, a continuellement besoin du salaire.

La valeur RÉELLE des salaires ne correspond pas au *prix courant* des salaires, car celui-ci n'est que le résultat de l'offre et de la demande.

L'offre et la demande dans les salaires fait abstraction du caractère originel de l'homme, et ne le considère plus que comme une marchandise ou objet échangeable.

Or l'homme, créature vivante, ne peut, sans injustice, être assimilé à une marchandise.

L'homme a des besoins incessants ; la marchandise est inerte.

Différence immense !

La valeur réelle des salaires devrait correspondre :

A une aisance sortable et continuelle de l'ouvrier et de sa famille pendant les jours de travail, de repos, de chômage et de maladie ;

A une vie assurée pour ses vieux jours.

En d'autres termes, le salaire devrait garantir la vie de l'ouvrier contre toute éventualité.

Or, s'il en était ainsi, la misère n'existerait pas ; cependant elle existe ; donc le salaire n'a jamais atteint sa valeur réelle : il ne l'atteindra jamais dans le régime actuel du travail ; car, nous le répétons, l'union des forces de la nature et de l'homme peut seule donner la richesse ou procurer les biens et objets matériels correspondant aux besoins et à l'usage des hommes. Le salaire des ouvriers ne représentant que la part afférente à ses forces individuelles *seulement*, le salaire actuel ne le relèvera jamais de la misère.

L'abandon de la loi de Dieu, en produisant les conséquences funestes que nous venons d'esquisser et qui se résument en un seul mot, — MISÈRE, assura le triomphe de l'égoïsme ; la société, façonnée à son image, présenta et présente encore, hélas ! le triste tableau tracé à larges traits par Necker.

Lisez :

« En arrêtant la pensée sur la société et sur » ses rapports, on est frappé d'une idée générale » qui mérite bien d'être approfondie. C'est que » presque toutes les institutions civiles ont été » faites pour les propriétaires. On est effrayé, en » voyant le code des lois, de n'y découvrir partout que le témoignage de cette vérité. On dirait qu'un petit nombre d'hommes, après s'être » partagé la terre, ont fait des lois d'union et de » garantie contre la multitude, comme ils auraient mis des abris dans les bois pour se dé» fendre des bêtes sauvages. Cependant, on ose » le dire, après avoir établi les lois de propriété, » de justice, de liberté, on n'a presque rien fait » encore pour la classe la plus nombreuse des ci» toyens. Que nous importe vos lois de propriété ? » pourraient-ils nous dire ; nous ne possédons rien. » Vos lois de justice ? nous n'avons rien à défen» dre. Vos lois de liberté ? si nous ne travaillons » pas, demain nous mourrons. »

(1) Voir le *Bilan de la France*, par M. Perreymond.

Nous empruntons aux journaux du soir les deux nouvelles suivantes :

Une nouvelle importante a été répandue aujourd'hui. Le gouvernement aurait reçu des dépêches d'Italie d'après lesquelles, assure-t-on, le souverain pontife aurait repoussé formellement les propositions qui lui avaient été soumises de la part du gouvernement français par l'intermédiaire de M. de Rayneval, notre ambassadeur.

On ajoute qu'un aide-de-camp de M. le président de la République, M. Edgard Ney, est parti ce matin pour se rendre auprès de M. le général Rostolan, commandant en chef de l'armée expéditionnaire en remplacement de M. le général Oudinot, porteur d'un ordre qui lui enjoint de concentrer en ses mains l'administration civile, militaire et gouvernementale de Rome.

Ces dépêches paraîtront, dit-on, demain, au *Moniteur*.

On assurait aujourd'hui dans les couloirs de l'Assemblée que le bruit de la démission de M. de Falloux, quoique démentie par quelques journaux, n'était pas sans fondement. On donnait pour motif de cette détermination le rappel de M. Léon Faucher à Paris, et l'accueil qui lui a été fait par le président de la République à l'occasion de leur rencontre dans la gare du chemin de fer de Strasbourg.

On ajoutait que M. le ministre de l'instruction publique aurait encore exprimé très nettement sa pensée sur la ligne que suivaient M. Dufaure et ses amis en maintenant dans les départements de hauts fonctionnaires qui paralysent l'action des conseils-généraux.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
VENDREDI, 7 SEPTEMBRE.

NÉCESSITÉ
D'UNE
SCIENCE NOUVELLE

IV (1).

Tel est pourtant le degré d'ineptie que nos philosophes attribuent à Dieu. Ils supposent qu'il aie pu créer les passions, attractions, caractères, instincts et autres matériaux de l'édifice, sans avoir arrêté aucun plan sur leurs emplois combinés. Dieu n'aurait donc pas su composer pour nous un code ; il aurait été obligé de s'en remettre à la sagesse des Solon et des Robespierre pour statuer sur le mécanisme domestique, industriel et administratif des sociétés. Le sens commun répugne à suspecter Dieu de cet excès d'imbécilité ; nous devons donc penser, en dépit de la philosophie, qu'il existe pour nos sociétés une destinée préétablie, ou réglée par théorie divine, antérieurement à la création de notre globe, un mécanisme d'unité passionnelle dont la raison devait s'évertuer à découvrir le plan, au lieu de s'ériger en Titan et de ravir à Dieu sa plus haute fonction, qui est la direction du mouvement sociétaire ou passionnel.

Distinguons entre les mots *sociétaire* et *social*. Nous sommes dans un état social sans être dans l'état d'association, puisque les familles agricoles n'ont aucun lien sociétaire dans leurs cultures. Les réunions qu'on nomme sauvagerie, patriarchat, barbarie, civilisation, sont des périodes sociales et non pas sociétaires, puisqu'elles ignorent le mécanisme d'association domestique et industrielle des familles.

De toutes les impiétés, la pire est cet impertinent préjugé qui suspecte Dieu d'avoir créé les hommes et les passions sans avoir arrêté aucun plan sur leur organisation sociétaire. Penser de la sorte, c'est tomber dans une irréligion pire que l'athéisme ; en effet, l'athée n'outrage pas Dieu en le niant, il ne déshonore que lui-même par une opinion voisine de la démence ; mais le législateur dépouille l'Etre suprême de sa plus belle prérogative et le dégrade, en prétendant implicitement que Dieu est l'imbécilité personnifiée ; il le serait, si après l'expérience qu'il a acquise pendant une éternité sur la distribution matérielle et passionnelle des mondes, il eût oublié de pourvoir au plus urgent de leurs besoins collectifs, celui d'un code passionnel et d'une révélation permanente de ce code.

V.

C'est assez prouver qu'il existe une destinée préétablie, en dépit du ridicule que la philosophie attache à ce mot pour se dispenser des études auxquelles elle s'astreindrait en confessant la nécessité d'un code passionnel arrêté dans l'esprit de Dieu avant la création de chaque globe.

Et puisque Dieu a dû composer pour nos passions un code sociétaire d'unité domestique, industrielle et administrative, comment présumer qu'il ait voulu le cacher aux hommes, seuls êtres qui aient besoin de le connaître ! Il ne nous a pas caché une branche des lois du mouvement, bien moins importante pour nous, celle de la gravitation matérielle ; il nous a initiés, depuis Newton, à ces mystères d'équilibre de l'univers, jugés impénétrables dans les siècles antérieurs. Pourquoi présumer qu'il veuille nous refuser l'initiation au système arrêté par lui sur le mouvement passionnel des sociétés, dont la connaissance est ce qui importe le plus à nos besoins ?

Les corporations savantes sont donc en faute pour n'avoir pas cherché la théorie des lois sociétaires divines ou code passionnel, et plus encore pour avoir semé le découragement et assuré que la nature était couverte de voiles d'airain, assertion devenue ridicule depuis le succès de Newton, qui, en soulevant un coin du voile, a prouvé de fait qu'un travail plus étendu pourra enlever le voile tout entier.

Chaque fois qu'une branche d'études est négligée par les sciences exactes, on voit s'élever à la place un charlatanisme scientifique. Avant la chimie fixe ou expérimentale, nous avons eu les jongleurs nommés alchimistes ; avant la physique expérimentale, on vit dominer les magiciens ; avant l'astronomie mathématique, on révérait les astrologues, encore considérés chez le bas peuple ; les peuples policés ont eu avant le perfectionnement de la médecine des sorciers qui conjuraient la fièvre. Ainsi l'esprit humain est condamné à tomber sous le joug des faux savants s'il ne se rallie pas à la science exacte, et de là vient que la Civilisation est depuis son existence le jouet des quatre classes de sophistes appelés Métaphysiciens, Politiques, Economistes et Moralistes, qui ont prouvé qu'il n'existe pas de destinée sociale, parce qu'ils ne savent ni ne veulent en étudier la théorie dans le calcul de l'attraction passionnelle, et qu'ils trouvent plus commode, plus lucratif de fabriquer des systèmes, que de s'exercer sur le problème épineux de l'harmonie passionnelle. Cette étude, enfin terminée après vingt ans de travail, aurait pu leur coûter comme à moi des années de veille avant d'arriver à une théorie exacte.

Si une erreur peut durer trois ans chez un individu, trente ans chez une famille, trois cents ans chez une corporation, elle peut proportionnément durer 3 000 ans chez la race humaine, surtout si elle est propagée par les corps savants, tous d'accord à entretenir le préjugé qui nous persuade que Dieu aurait créé les passions sans composer préalablement un code sur leur mécanique sociétaire.

Tant que l'esprit humain ne s'est pas élevé à la découverte de ce code, au calcul mathématique des destins sociaux, il reste dans un état de crétinisme politique ; ses progrès dans quelques sciences fixes, mathématique, physique, chimie, etc., ne sont que des trophées inutiles, puisqu'ils ne remédient à aucune des misères humaines. Plus le génie scientifique s'honore de ses succès, plus le génie social doit se trouver confus de n'avoir fait aucune invention utile au bonheur, et de voir, après trois mille ans de théories sociales, tous les fléaux, indigence, fourberie, etc., plus enracinés que jamais, de voir la prétendue science dénoncée par ses oracles, par le patriarche même de la philosophie moderne, Voltaire, qui, à l'aspect de ce gouffre de controverses appelées sciences politiques et morales, s'écrie amèrement : « L'esprit humain est perdu dans le dédale, ses prétendues lumières ne sont que d'épaisses ténèbres. »

CHARLES FOURIER.

(*Extrait des Manuscrits* ; 1820.)

(*La suite prochainement.*)

(1) Voir le numéro d'hier.

La *Nouvelle Gazette de Zurich* annonce, d'après des avis reçus de Milan, que de nouveaux envois de troupes à la frontière ont été ordonnés. Une colonne est arrivée à Como; le corps d'armée sera de 10 000 hommes. Il y a 3 000 hommes à Varso. *Tout annonce une prochaine occupation militaire du canton du Tessin.* On dit généralement à Milan que cette mesure est prise *d'accord avec le gouvernement français.*

Monologue d'un ami de l'ordre.

Décidément la révolution de février nous a mis sur une pente fatale; si nous n'avons pas le courage et la force de remonter vers le passé, nous tomberons dans les abîmes du socialisme; plus rien, aucun frein moral, religion, famille, propriété, tout est contesté, miné sans relâche. Odilon Barrot, tu nous a perdus avec tes banquets et tes manifestations de gardes nationaux. Tu as beau maintenant disperser les banqueteurs et faire charger les manifestations par la cavalerie, la République est nécessairement le désordre en permanence. On a perdu la France en renversant le roi Louis-Philippe. A bas la révolution de février!

Oui, mais Louis-Philippe lui-même ne pouvait donner à l'ordre assez de garanties, Louis-Philippe n'avait aucun droit au trône; c'était un usurpateur élevé par l'insurrection et par l'intrigue. Sur quel principe reposait-il? Un flot révolutionnaire l'avait apporté, il était naturel qu'un autre flot l'emportât; la cause de sa chute était cachée dans son élévation même. A bas la révolution de juillet!

Oui, mais la restauration n'était pas non plus l'ordre pur; une autorité qui transige est à moitié perdue; la restauration jurait une charte, un contrat constitutionnel, et s'engageait follement à le respecter; en violant ce contrat elle autorisait parfaitement son peuple à la jeter dehors. Maudite charte, fatal héritage des premières séditions qui diminuèrent le pouvoir royal! A bas la Révolution de 89!

Oui, mais l'ancienne monarchie, monarchie absolue, ne convoquant les Etats qu'à des intervalles séculaires et quand elle avait besoin d'argent, la monarchie des lettres de cachet, corvées, jurandes, de la dîme, de la glèbe, de la roue et du gibet, aurait eu besoin, pour maintenir l'ordre avec ces moyens héroïques, de trouver un populaire plus docile; l'ordre ne régnait pas aux temps de la Jacquerie, des Maillotins, des Armagnacs, de la Ligue, de la Fronde; massacre aux champs et à la ville, guerre civile compliquée de guerre étrangère, voilà ce qu'on trouve à chaque page dans les annales de nos bons rois. C'est que la féodalité, ouvrait passage au désordre, la féodalité même était une constitution, un contrat, le seigneur devait protéger ses serfs et le roi protéger ses grands vassaux. En cas de parjure l'insurrection avait une couleur spécieuse, un point d'appui. Pour trouver l'ordre il faut remonter à l'empire romain et à l'esclavage, il n'y avait pas de droits reconnus alors, pas de concessions pernicieuses, l'esclave et le vaincu se voyaient bien forcés d'obéir.

J'avoue pourtant que cet état de chose est un peu dur; si j'avais été moi-même esclave! L'homme n'est pas une machine après tout, et en cherchant l'ordre absolu, en écartant toute cause de crise, on en viendrait à regretter que l'homme ne soit pas une brute ou même un caillou. Allons, allons, je ne crois pas m'engager trop, ni compromettre aujourd'hui la cause de l'ordre en déclarant que la révolution chrétienne était légitime.

Mais si le christianisme avait raison, les papes et les rois étaient dans leur tort, car ils pressuraient les travailleurs, en dépit de l'Evangile; ils exploitaient le globe, traduisaient liberté, égalité, fraternité, par privilèges de classes, inquisition, tortures, bastilles; une poignée d'individus pouvait-elle avoir le droit de rançonner le monde et de paralyser l'œuvre salutaire du Christ? Vive la révolution de 89!

Après les efforts et le sang que cette révolution légitime avait coûtés, pouvait-on permettre que tous ses résultats fussent remis en question; que la domination du noble et du prêtre fût restaurée; que la charte, modeste héritage de la grande révolution française, disparût pour faire place au bon plaisir, et que la France revînt à 1788? C'eût été stupide. Vive la révolution de juillet!

Mais pour que cette révolution fût la dernière, encore eût-il fallu qu'on la prît au sérieux, que ses résultats fussent garantis, et que le gouvernement, installé par elle, respectât le progrès et la liberté en vue desquels on l'avait faite. Enchaîner la France à la volonté d'un vieillard qui ne veut d'améliorations sur aucun point, pas même sur le prix du sel et le port des lettres, d'un gouvernement qui a su faire de la représentation nationale un mensonge et ressusciter par la corruption le pouvoir absolu sous forme constitutionnelle; est-ce que l'histoire de France pouvait mourir dans ce bourbier? Allons donc! vive la Révolution de Février!

Mais cette révolution, si on l'accepte, et franchement elle est fille des autres, elle doit avoir un résultat; c'est quand les révolutions n'ont pas de résultat qu'on les recommence. Celle-ci nous a donné la République, c'est un grand mot! serait-il croyable que la France eût voulu passer par les luttes et les crises de 89, 1830 et 1848, pour conquérir dix lettres au profit des pièces de monnaie et des monuments publics? Eh non vraiment!... Pourquoi n'avons-nous pas l'ordre? c'est que les besoins et les intérêts qui ont fait trois révolutions ne sont satisfaits d'aucune manière; si l'on veut reculer il n'y a pas de raison pour s'arrêter d'ici à la création du monde. Allons donc en avant, c'est là seulement qu'est le repos, Vive la République démocratique et..... progressive!

M. de Prilly, évêque de Châlons.

Lors du voyage de M. Louis Bonaparte sur le chemin de fer de Paris à Meaux, on a pu remarquer dans quels termes élogieux, enthousiastes, l'un des complimentateurs, M. de Prilly, évêque de Châlons, a célébré cette *magnifique*, cette *glorieuse* expédition romaine publiquement réprouvée peu de jours avant par un autre ecclésiastique, M. Deguerry.

Il y a donc une diversité d'appréciation dans le clergé sur la question romaine. Cette diversité caractérise deux écoles. Il est impossible que la partie du clergé qui est vraiment inspirée de l'esprit chrétien et qui donne place dans son intelligence à des idées progressives, puisse voir sans une amère douleur la restauration pontificale effectuée par les armes et le pape ne pouvant plus retourner dans son palais que par un chemin sanglant. Il est impossible, d'autre part, que l'enthousiasme exprimé publiquement pour l'expédition romaine ne coïncide pas avec des sentiments généraux d'intolérance et un ensemble d'opinions arriérées. En effet, M. de Prilly, correspondant de l'*Univers*, et c'est tout dire, fut en cette qualité frappé d'un appel comme d'abus le 8 novembre 1843. Si nous retraçons les termes de cet acte, ce n'est point pour en faire un texte d'accusation personnelle; les discussions du conseil d'Etat n'entament point la considération des personnes, et la condamnation de M. de Lesseps l'a prouvé surabondamment. Nous voulons constater seulement des opinions et des tendances en parfaite harmonie selon nous avec les éloges donnés à l'expédition romaine :

Vu le recours comme d'abus à nous présenté en notre conseil d'Etat le 30 octobre 1843 par notre garde-des-sceaux, ministre secrétaire d'Etat au département de la justice et des cultes, contre la déclaration adressée, le 24 octobre 1843, par *M. de Prilly* (*Marie-Joseph-François-Victor-Monnyer*), évêque de Châlons, au journal l'*Univers*, et publiée par ledit journal le 26 du même mois;

.....Considérant que dans la déclaration ci-dessus visée, l'évêque de Châlons, agissant en cette qualité, se livre à des allégations injurieuses pour l'université de France et les membres du corps enseignant;

Que ledit évêque menace du refus éventuel des sacrements les enfants élevés dans les établissements universitaires;

Que ces faits constituent envers l'université et les membres du corps enseignant une injure et une atteinte à leur honneur;

Qu'ils sont de nature à troubler arbitrairement la conscience des enfants élevés dans les établissements universitaires et celle des familles;

Et que sous ce double rapport ils rentrent dans les cas d'abus, etc.

On remarquera dans cette pièce officielle que M. de Prilly s'y trouve désigné seulement par le titre de *monsieur*, conformément aux prescriptions de la loi qui restaura sous le consulat l'exercice du culte catholique. Les discours de M. Louis Bonaparte nous ont appris que les évêques avaient gagné le titre officiel de *monseigneur* à la fondation de la République démocratique.

La Révolution religieuse.

Le canon français vient d'annoncer du haut du château Saint-Ange la restauration de l'autorité pleine et entière du pape!... Pie IX reprend, sous la protection des baïonnettes des puissances catholiques, le gouvernement des Etats romains, sans être lié par aucune promesse, sans être gêné par aucune condition restrictive, en un mot, il est rétabli dans l'exercice le plus absolu de sa volonté!...

Vit-on jamais les apparences d'une restauration plus complète? Aussi, cette question romaine, qui, depuis quelques mois, est le cauchemar de nos hommes d'Etat, devrait-elle être enfin résolue par l'autorité des faits accomplis, si puissante en politique.

Mais, chose inouïe dans les annales politiques, la victoire matérielle, cette fois-ci, n'a pas tranché la difficulté. La question romaine reparaît encore plus compliquée, plus menaçante que dans le principe. Ce n'est pas seulement le monde politique qui s'agite; le monde religieux commence à s'émouvoir, et le débat s'élève à la hauteur d'une question religieuse, immense et radicale. C'est que la question romaine n'est pas seulement une question politique; elle est le point de départ d'une révolution qui doit couronner les autres révolutions, de la révolution religieuse.

Singulières conséquences de cet évènement, qu'on a appelé *l'accident de février!* D'une révolution politique en France, il est sorti une révolution politique européenne qui a ébranlé le monde entier. Ensuite, cette révolution s'est creusé le lit profond d'une grande révolution sociale, malgré l'entêtement et les efforts aveugles des politiques purs, qui veulent la renfermer dans les limites étroites de la politique. Et voici qu'aujourd'hui elle va s'élever à la hauteur d'une immense révolution religieuse.

C'est qu'une révolution aussi radicale que celle qui s'accomplit sous nos yeux ne pouvait pas rester longtemps étrangère à ce qu'il y a de plus radical, de plus fondamental dans la vie des peuples, à la religion.

On cherchera à pallier, à rapetisser la révolution religieuse qui commence, comme on l'a fait pour la révolution sociale; mais les faits n'en marchent pas moins avec une irrésistible logique, et au milieu des ténèbres de l'obscurantisme et des préjugés politiques, les éclairs qui sillonnent l'horizon font voir aux yeux les moins clairvoyants toute la profondeur de la révolution religieuse. Celle-ci, pas plus que ses sœurs aînées, la politique et la sociale, n'est le produit d'un simple accident, comme veulent le faire croire les politiques myopes. Son germe s'est développé antérieurement dans les esprits, comme la révolution politique et sociale était préparée par un travail qui s'était accompli sourdement dans les nouvelles générations, avant l'explosion de février. Et les fautes des hommes politiques et religieux, qui par un zèle hypocrite de conservation, ont mêlé la question politique avec la question religieuse et compromis l'une par l'autre, ne sont à considérer que comme les causes secondaires d'un évènement qui était préparé depuis longtemps d'avance.

La restauration à Rome, par les baïonnettes étrangères, du pouvoir temporel du vicaire de Jésus-Christ, de celui qui a condamné l'usage de l'épée et qui n'avait pas une pierre où reposer sa tête, n'est à considérer proprement que comme la cause secondaire hâtant l'explosion d'une révolution qui s'accomplit depuis longtemps dans les esprits, en dessillant les yeux les plus aveugles, en ébranlant les plus obstinés et en imprimant au monde religieux une secousse profonde.

Il y a en effet dans ce fait, si petit en apparence, des choses qui choquent si vivement la conscience humaine et les notions les plus vulgaires de la légitimité, que, pour nous servir du langage expressif d'un célèbre théatin, « il n'y a pas » de conscience qui n'en soit révoltée, il n'y » a pas de foi qui y tienne, il n'y a pas de » cœur qui n'en frémisse, il n'y a pas de bou- » che qui ne se porte, comme forcée, à la malé- » diction. »

Ainsi, d'un côté, on voit une nation qui, au prix de plusieurs révolutions, est rentrée dans sa souveraineté, ravir à un autre peuple sa souveraineté récemment reconquise, et, pour la justification de cet attentat inouï, déclarer au monde stupéfait et indigné qu'elle combat pour la religion, dont les intérêts sont au-dessus de la souveraineté d'un petit peuple, et mettre en avant un prétendu droit public des peuples catholiques qui choque tous les principes ordinaires de la justice. Et cet acte a pour complices d'autres puissances catholiques qui s'élancent sur les Etats romains comme une meute sur une bête féroce.

D'un autre côté, on voit un acte non moins étrange, non moins absurde, non moins inique de la part d'un pape (ou, en son nom, d'une coterie de cardinaux, ce qui est indifférent, car, dans une pareille question, les personnes sont peu de chose); mais laissons encore parler le père Ventura : « On voit, dit-il, un » pape qui lance quatre puissances de l'Europe » contre son peuple, parce que ce peuple abandonné, sans gouvernement, par son prince, » rejeté, excommunié, repoussé, a voulu se don- » ner un gouvernement conforme à ses an- » ciens droits, à ses anciennes traditions (car Ro- » me a été toujours république depuis son origine » jusqu'à nos jours); un pape qui veut régner » temporellement par le meurtre et par le glai- » ve, qui veut s'imposer à trois millions de chré- » tiens par les baïonnettes et le canon, qui veut » relever son trône sur des milliers de cadavres » et sur un lac de sang. »

Quelles seront dans les esprits les conséquences de ce double attentat cherchant à se justifier par une théorie politique et religieuse aussi étrange, aussi contraire aux idées qu'on se fait généralement du christianisme?

D'abord, chez le peuple qui en est la malheureuse victime, c'est une haine contre la papauté et une répulsion contre une Eglise à laquelle il attribue tous ses maux séculaires. Dans sa rage, il abandonne les églises, la confession, la prédication et toute religion pratique. Ce qui est encore étonnant, ce sont les femmes même du peuple, jadis si religieuses, qui, maintenant, repoussent le plus les prêtres et ont fait divorce avec toutes les pratiques religieuses.

Mais le schisme ne se renferme pas seulement dans les murs de Rome ou dans les frontières des Etats romains, il s'étend à toute l'Italie qui frémit d'indignation. Partout où la liberté de conscience se fait encore jour, elle s'exhale en protestations énergiques contre la théocratie papale. Si elle ne peut pas se manifester entièrement dans le pays même, elle choisit pour son théâtre les pays étrangers. Déjà la réunion des Italiens à Londres a déclaré se séparer complètement de la *papauté romaine*.

Ce mouvement ne s'arrête pas seulement au peuple italien; l'esprit de réforme qui, depuis longtemps couve dans les autres pays catholiques, a pris depuis ces derniers temps un développement considérable, et le moment n'est pas éloigné où il éclatera en un vaste incendie qui mettra encore une fois l'Eglise à deux doigts de sa perte si des mesures promptes et décidées ne viennent prévenir l'explosion; car telle a toujours été jusqu'ici la marche malheureuse de l'esprit de réforme : c'est que, comprimé dans son essor naturel, il éclatait en manifestations anarchiques et révolutionnaires.

Déjà des catholiques sincères en France, effrayés des conséquences terribles que produira le parti de la réaction politique et religieuse, se sont séparés sur la question du pouvoir temporel des papes et sur d'autres questions aussi importantes, du parti ultramontain et de la ligue anti-démocratique, et ont hardiment arboré le drapeau de la démocratie catholique et des réformes radicales. M. Arnaud de l'Arriège est à la tribune nationale l'organe principal de cette fraction des catholiques qui a pour organe écrit la *Revue des réformes et du progrès*.

Réussiront-ils à faire revenir le clergé de la voie périlleuse où il s'est placé? Il est permis d'en douter à voir l'attitude de plus en plus violente des organes nombreux du parti religieux anti-démocratique, qui a pour lui une grande majorité dans le clergé français.

D'un autre côté, que peuvent produire les paroles de conciliation, d'ailleurs fort honorables, de quelques honnêtes catholiques, lorsque des hommes comme un père Ventura, un abbé Rosmini, qui naguère étaient les conseillers du pape, ne sont plus écoutés, sont écartés comme suspects d'hérésie, et que la coterie de Gaëte s'enfonce toujours de plus en plus dans son aveuglement? Leurs efforts n'auront-ils pas le même sort que ceux des honnêtes conservateurs, qui la veille de la Révolution de Février se sont tardivement détachés de la majorité aveugle du ministère de Louis-Philippe, espérant amener le gouvernement à quelques maigres concessions et le sauver de sa perte, pendant que dans les esprits grondait déjà l'orage d'une révolution politique et sociale, qui devait emporter le trône vermoulu et ses ministres aveugles?

Oui! à l'heure qu'il est fermente aussi dans les esprits les plus religieux de notre époque, le levain d'une réforme plus radicale et plus universelle que ne le furent les réformes précédentes; car elle doit les résumer toutes et ramener l'unité dans la chrétienté entière, non par les voies du despotisme papal, mais par celle d'une vraie liberté religieuse, qui n'est pas exclusive de l'autorité et de l'ordre. La question de l'abolition de la souveraineté temporelle des papes s'efface donc devant les questions plus graves que commence à se poser le monde religieux, à quelque communion qu'il appartienne.

Voici quelques-unes de ces questions.

Le christianisme véritablement universel, ou catholique dans la force du mot est-il dûment représenté par l'une ou l'autre de ces fractions religieuses et cléricales, appelées. *Eglise catholique, apostolique et romaine*, *Eglises protestantes ou réformées*, *Eglise catholique orthodoxe* d'Orient (greco-russe), *Eglise grecque*, *Eglise arménienne*, *cophte*, etc.?

Peut-il y avoir une *Eglise catholique*, selon la véritable acception de ce mot, en dehors de la réunion de *toutes* les communions chrétiennes?

Ne faut-il pas, pour constituer l'Eglise catholique universelle ou *œcuménique*, conformément aux préceptes et à l'esprit de l'Evangile, opérer préalablement la réunion de tous ces membres épars et tronqués de la grande unité chrétienne, appelés communions ou sectes chrétiennes?

Et pour rendre cette réunion possible, réelle, pratique, ne faut-il pas composer l'assemblée des chrétiens, *ecclesia*, l'Eglise visible et officielle, de la même manière que, dans le domaine politique, se compose l'*Assemblée nationale*, par la réunion des représentants, librement élus, de toute la chrétienté, *dans un concile œcuménique* (1) qui, nouvelle constituante chrétienne, arrêtera la constitution de l'Eglise universelle, catholique, œcuménique, conformément à l'Evangile, aux traditions de l'Eglise et aux besoins des temps modernes, et réalisera ainsi l'unité religieuse du monde par le ralliement postérieur du judaïsme et du mahométisme.

Voilà les graves questions qui commencent à agiter le monde religieux. C'est le commencement d'une immense révolution religieuse; car, dans le domaine moral, une révolution s'accomplit d'abord dans les esprits; la consécration matérielle n'est plus ensuite que chose accessoire. Celle-ci d'ailleurs ne peut plus se faire attendre longtemps. Les événements de Rome sont le moyen que la Providence a choisi pour amener la révolution religieuse du domaine des idées dans le domaine des faits.

On est maintenant généralement convaincu que la restauration du pape, telle qu'elle vient d'être accomplie, ne présente aucun caractère de stabilité, et que s'il a relevé son trône sur la pointe des épées, ce sera pour mieux retomber bientôt. Comment sortir de ce pas difficile? Par un congrès de puissances? Mais celles-ci, fussent-elles unanimes pour rétablir le pape dans son pouvoir temporel, et dussent-elles mettre à sa disposition une force militaire permanente pour maintenir ses sujets dans l'obéissance, ce ne serait encore là que la restauration purement politique d'un roi, mais non celle du pape, chef de la chrétienté. Car on ne pourrait pas appeler restauration du pouvoir papal (qui veut dire à la fois spirituel et temporel, d'après la théorie moderne de nos défenseurs) celle faite par un congrès tenu par l'Angleterre protestante, la Prusse protestante, l'Allemagne semi-protestante, les Etats-Unis protestants, la Russie schismatique, la France gallicane et voltairienne, qui toutes ont détruit le pape chez eux. Les peuples qui sont restés catholiques ne protesteraient-ils pas eux-mêmes contre une pareille restauration faite par un pouvoir incompétent? L'Italie surtout, qui l'empêcherait de réaliser (car dans le for de la conscience les baïonnettes sont impuissantes) le conseil que lui adresse dans un livre tout récent un célèbre publiciste? « Si l'Italie, dit M. Edgar Quinet, » pour la centième fois brisée, violée, lacérée, » souillée, étouffée, au nom de l'Eglise par tou-

(1) Cette question de la convocation d'un prochaine concile œcuménique se trouve longuement traitée dans le livre de l'*Unité religieuse*, de M. A. Gilliot, librairie sociétaire.

» tes les nations dites catholiques, veut échapper » à ce grand coupe-gorge qui se dresse pour elle » à chaque siècle, le moyen radical, le seul effi- » cace, est celui que lui ont conseillé tous les » grands hommes du passé, en l'invitant à réfor- » mer son église. Ce moyen est de rompre son » lien spirituel avec la nef de saint Pierre, qui, » en s'engouffrant l'entraîne dans l'abîme. *Il est* » *temps de couper le câble.* »

La restauration, accomplie par un congrès de puissances, ne serait donc qu'une restauration politique du roi de Rome, bien précaire ; mais, avec elle, la question religieuse resterait entièrement intacte ; bien plus, elle se redresserait plus compliquée, plus menaçante que jamais, par une conséquence même de cette restauration. Car la question religieuse a été maladroitement embrouillée avec la question politique par ceux qui se disent les vrais défenseurs de la papauté et par nos hommes d'Etat ; ils ont fait intervenir la religion dans la question purement politique de la révolution romaine en déclarant que la restauration de la principauté temporelle était nécessaire pour constituer le pouvoir papal dans son intégralité ; ils ont fait de cette restauration une affaire à la fois politique et religieuse ; il n'est donc plus possible de scinder la question dans ses deux attributs ; il faut la prendre telle qu'elle est posée, de l'aveu du pape même, par ses défenseurs.

Cette question est et restera désormais à la fois politique et religieuse ; elle ne peut être résolue par les moyens purement politiques. Au point où elle est arrivée, elle est devenue une immense question intéressant tous les peuples chrétiens. Elle ne peut donc être résolue complètement que par les représentants de toute la chrétienté, réunis en concile œcuménique. Or, le concile œcuménique, c'est l'accomplissement, dans le domaine des faits, de la révolution religieuse.....

Nous avions donc raison de dire ce que nous avons avancé au commencement : que la révolution qui s'accomplit sous nos yeux est à la fois politique, sociale et religieuse. Triple gerbe lumineuse, qui elle seule réalisera la liberté, l'égalité et la fraternité !

A. G.

La Démocratie pacifique commencera mardi prochain, 11 septembre, la publication d'un roman de M. Antony MÉRAY, ayant pour titre : FORTUNADA, voyage invraisemblable.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement est expiré les 30 juin, 15 juillet, 31 juillet, 15 août et 31 août, sont priés de le renouveler immédiatement, s'ils ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

ITALIE.

Le général Rostolan a adressé à ses soldats une proclamation dans laquelle il annonce que l'armée française continuera à occuper Rome, et que sa position, « qui jusqu'ici n'a été que provisoire, sera modifiée comme le réclament les besoins d'une occupation durable. »

Les correspondances des Etats-Romains, publiées par divers journaux, racontent une multitude d'assassinats commis sur tous les points du territoire, depuis que l'*ordre* y est rétabli, et ils constatent que rien de pareil ne se voyait sous le règne du *désordre*, c'est-à-dire sous la République.

LA CLÉMENCE MONARCHIQUE.

Le général Gorzkowski, gouverneur civil et militaire de Venise, par la grâce du canon autrichien, vient de publier une proclamation dans laquelle il annonce qu'il vient apporter la paix et cicatriser les profondes blessures portées à la prospérité publique et privée par la république vénitienne ; en conséquence :

» 1° Venise et ses dépendances sont déclarées en état de siége.

» 2° La garde civique et tous les autres corps armés sont dissous.

» 3° Les armes de toutes sortes, les poudres et autres objets de guerre devront être consignés aux commissions, et dans les localités qu'on indiquera par avis spécial, dans le terme de 48 heures.

» 4° Toutes les réunions politiques sont défendues.

» 5° Les emblèmes, les signes de ralliement, les combinaisons de couleurs républicaines, les cris, les chants, les discours, les écrits et les imprimés tendant à maintenir ou à réveiller l'esprit révolutionnaire, sont également défendus.

6° La presse est soumise à la censure préventive.

» 7° Tous les établissements publics devront être fermés à 10 heures du soir ; les habitants devront être rentrés chez eux pas plus tard que 10 heures et demie. On accordera des permissions spéciales au personnel sanitaire et ecclésiastique. Les contraventions seront jugées par les autorités militaires, par un jugement sommaire (*statario*), ou par un conseil de guerre. Le jugement sommaire a lieu pour toutes les contraventions ou omissions des ordres cités dans l'article 3 ; il prononce la peine de mort par la fusillade, qui devra être exécutée dans les 24 heures.

» Le conseil de guerre juge les contraventions et omissions des articles 4, 5, 6 et 7 ; il condamne à la peine d'un mois à cinq ans de prison selon les circonstances, et aussi à des amendes pécuniaires en faveur des institutions pieuses. »

Le *Moniteur toscan* publie les nouvelles suivantes de Venise, 29, qui lui sont données par un voyageur :

« Le bombardement a causé des dommages très considérables. La sacristie de l'Eglise Saint-Jean et Paul est presque détruite ; l'église des Scatri a aussi beaucoup souffert.

» Le choléra aussi a fait des ravages horribles dans la partie de la ville où s'était réfugiée une grande partie de la population. La flotte aussi en avait été atteinte. Le nombre des morts, jusqu'au jour de la capitulation, a été de quarante mille. »

— On assure que le général Pepe et Manin se trouvent à bord d'un navire français.

— Les correspondances de Venise ne parlent pas de Garibaldi. On lit ce matin dans l'*Estafette* :

« La reprise des communications avec Venise, à la suite de la capitulation de cette ville, a mis en évidence un fait qui éveille des craintes sérieuses sur le sort du plus célèbre des généraux italiens : c'est que Garibaldi, contrairement à ce que nous avions annoncé d'après des journaux italiens, n'est jamais arrivé à Venise. On se perd en conjectures sur le sort de ce soldat. On a assuré que le cadavre de sa femme avait été trouvé près de Comacchio ; mais à ce sujet aussi il n'y a rien de certain. »

L'INFLUENCE FRANÇAISE EN ITALIE.

Dernièrement, dit le *Siecle*, à la chambre des députés de Turin, il s'agissait de l'érection d'un monument national à la mémoire de Charles-Albert. Un concours est ouvert ; un député propose d'y admettre les artistes étrangers. Le nom de la France est prononcé ; un orateur reproche au gouvernement d'avoir repoussé les offres des Français. « Rien des Français ! réplique avec énergie un autre orateur. J'approuve le gouvernement de ne pas avoir accepté leurs offres, car nos voisins nous eussent sans doute secourus comme ils ont secouru les Romains ! » Et un tonnerre d'applaudissements et de bravos accueille ces paroles.

Si le gouvernement a pu jusqu'ici se faire illusion sur la valeur et la popularité de son action en Italie, cet avertissement, donné par des pouvoirs officiels, doit l'éclairer suffisamment.

La compagnie de Jésus profite habilement du mouvement de réaction qui s'opère aujourd'hui en Italie. Le roi de Naples, sur la demande du cardinal-archevêque, vient d'autoriser les jésuites à rentrer en possession de leur ancien établissement. Le provincial de l'ordre, accompagné de plusieurs religieux, s'est présenté processionnellement à la porte de l'établissement, dont les clefs lui ont été solennellement remises.

HONGRIE.

La *Gazette d'Augsbourg* annonce, dans une phrase ambiguë, que tous les anciens officiers autrichiens ayant pris du service dans l'armée hongroise *sont livrés*, et que le général Haynau fait instruire sommairement leurs affaires, et les traite selon toute la rigueur des lois militaires.

D'après la *Gazette nationale*, Klapka et la garnison de Komorn n'attendraient pour se rendre que l'arrivée devant les murs de la forteresse du corps russe d'Osten-Sacken ou de celui de Graabb. Parmi tous les chefs de corps hongrois qui ont déposé les armes, il n'y en a que deux qui se soient rendus aux Autrichiens : Dessewffy et Leiningen. L'un a été pendu et l'autre fusillé.

Le même journal dit que Georgey ne s'est rendu qu'à certaines conditions que la Russie a garanties, et que, pour en assurer l'exécution, elle gardera les forteresses les plus importantes de la Hongrie.

Une correspondance adressée à la *Gazette du Nord de l'Allemagne* porte que Georgey aurait été gracié par l'empereur d'Autriche, et serait déjà en route pour se rendre en Styrie, pays qu'on lui a désigné pour y séjourner.

On écrit de Cronstadt, du *Lloyd*, que la population roumane, profitant de la présence des soldats russes, se réunit à eux pour piller les biens des nobles et les maisons des particuliers.

UNE LETTRE DE KOSSUTH.

Le *Tempo* publie ce matin une lettre signée Louis Kossuth, qui contient une curieuse appréciation sur le rôle de la Russie dans les affaires de Hongrie. Nous ignorons jusqu'à quel point cette lettre est authentique, et nous la reproduisons sous toutes réserves. Le *Temps* la fait précéder des lignes suivantes :

« Nous devons donner à nos lecteurs quelques explications sur la lettre qui suit. Les bizarres appellations sous lesquelles Kossuth désigne plusieurs personnages se rattachent à des circonstances particulières que nous ne pourrions expliquer sans imprudence. Quant aux autres, on reconnaîtra facilement Dembinski et Bem par leurs prénoms d'Henri et de Joseph ; Georgey y est aussi désigné de façon à ne laisser aucun doute. »

Voici la lettre :

Au comte Adam Potocki.

New-Orsowa, août 1849.

Mon cher ambassadeur,

Vous êtes *torrent* (1), et, comme tel, au-dessus des vanités que reflète le miroir du lac le plus uni. Aussi, si je vous nomme *encore* : Mon cher ambassadeur, c'est qu'au temps de nos légitimes espérances vous aviez rempli une mission avec l'éclat du mérite, l'esprit d'un homme franc et habile, et qu'en face de celui près de qui vous arriviez, et le trouvant autre qu'il n'avait promis d'être, vous avez rappelé, noble fils de Pologne, l'action de Skarbek Habedank ; ce dont j'ai été triplement fier : comme Hongrois, comme Slave, comme chef d'un gouvernement libéral ! Merci ! encore une fois ; par saint Etienne, merci ! Soyez béni !

Dès l'an dernier, comte, je vous avais fait dépositaire de mes plans, de ma politique, que le *fils de la forteresse* n'a jamais su ou voulu franchement seconder ; que le *descendant du vieux cheval* n'acceptait qu'en hennissant et se cabrant ; que vous seul saviez par cœur ; qu'Henri devinait ; que Joseph pressentait ; mais qu'*un autre*, hélas ! n'avait ni comprise, ni secondée, ni partagée. Je le savais, mais je ne pouvais pas faire croire à mon cœur que *le dompteur de dragon* pût un jour plier devant l'aigle et se laisser enlever dans ses serres ! Ma pensée se refusait à croire que je serais un jour forcé de dire à ce fils si beau et si vaillant : *« Et toi aussi !...* Reproches sans amertume ! regrets sans remords !...

..... Pendant que *j'ai été*, j'ai bien vécu, parce j'ai cherché à faire le bien en dévoilant le mal ; à conquérir la paix en essayant de combattre un état de choses qui est la *guerre vivante* ; à raviver les cœurs en appelant à nous tous ceux qui souffraient et desquels je pouvais dire

(1) La famille de Potocki a pour armoiries un signe nommé *Potock*, torrent.

avec le Sage : *Spes illorum immortalitate est plena !* J'ai cherché les moyens d'imiter le Christ, d'en sauver le temple, d'en défendre le pontife en prenant le drapeau de la Croix, d'étendre sa puissance par une croisade démocratique ; et, je dois le dire, prêchant de sincérité et d'abnégation, j'ai réussi à m'effacer et à me considérer comme récompensé au delà de mon mérite, en voyant quels astres resplendissaient autour de moi, et illuminaient jusqu'à mon ombre même... Mais tout soleil a des taches, et nul esprit fort n'y fera rien.

Je ne vous rappellerai rien de nos actes, de nos héroïques prouesses, comte, vous les connaissez comme moi ; mais, abîmé par une vie qui me fatigue, je veux, avant d'en déposer le fardeau, dire à qui les comprendra bien des choses *suprêmes*, et que je voudrais ne pas confesser en pure perte. Qu'elles soient le grain de mil, et puisse-t-il fructifier ! car la vie de l'homme utile sur la terre doit produire, ou bien elle a été maudite !

Certains de vos compatriotes m'ont assimilé à Thadée Kosciuszko. Dans une certaine sphère, c'est trop ! mais dans une autre mesure, ce n'est pas exact.

— Si, avec l'autorité souveraine que j'ai eue dans notre nation, j'eusse obtenu la prépondérance militaire du vainqueur de Raclawice et de Szczekocing, l'Europe était appelée à jouir, d'ici à peu d'années, de destinées aujourd'hui illusoires, mais réalisables un jour néanmoins. Mais je n'étais pas soldat, et si parfois j'ai désiré brandir une *épée*, j'ai dû me rappeler que je tenais *le sceptre*. « On me faisait maudire la grandeur qui me retenait au rivage ! » Je n'ai donc pu être *guerrier*, et ici je m'incline devant Thadée.

Mais ce qu'il n'était pas et ne pouvait pas être, je le suis, moi ! CHRÉTIEN DÉMOCRATE ! ne me révoltant pas contre l'oppresseur, mais contre l'oppression ! ne provoquant pas en gentilhomme, mais appelant en apôtre !

Dites, comte, pouvez-vous me refuser cette justice ? Kosciusko, succombant à Macicjowice, s'est avoué vaincu ; c'était vrai ! Mais il a désespéré de sa patrie par un mot que je ne rappellerai pas. Ah ! jamais pareille exclamation ne sortira de ma poitrine !!

.... Napoléon le disait : « Alexandre et César ont passé, mais le monde a marché sans eux. » Si je pouvais ajouter à cette parole pleine de justesse, je dirais : « et *à cause d'eux* ! » Car rien de ce que Dieu a créé ne peut être détruit ; rien ne se perd ! Le mal même ne s'efface que lentement, bien qu'il ne soit pas œuvre divine ; et quand il a cessé, c'est comme ces matières subtiles, qui se volatilisent pour aller dans les nues se relier à quelque puissant et nouvel orage.

Donc, à ceux qui croient : espérance ! à ceux qui ont du cœur : notre exemple ! à ceux qui sont justes : l'amour de Dieu ! à ceux enfin qui souffrent, pleurent et gémissent des ténèbres et du fiel du *Vendredi-Saint* : les splendeurs de plus en plus certaines de la *Grande Nuit* (1) !!

Rien n'est perdu ! l'oppression nous a devancé d'une étape ; mais cette marche hâtive, *prématurément aidée*, sera pour elle la Capoue énervante ; l'Annibal qui a soumis la Hongrie en 1849 sera lui-même, dans un prochain avenir, dans la situation où réduisit ce grand capitaine et Carthage, l'homme de 26 ans, Scipion, qui n'avait eu pour lui que la foi et le droit, et qui courait au Capitole en rendre grâce aux cieux !

..... Vous n'avez pas su, mais je veux vous le dire, comte, qu'un haut et puissant seigneur m'avait fait l'honneur de m'écrire. Je dis : m'avait fait l'honneur, parce que, en vérité, les termes de la lettre, les pensées y émises (Dieu seul sonde le cœur !), les appréciations et les désirs mêmes, n'avaient rien que de fort honorable pour moi... Comte ! l'empereur Nicolas *sait* où est la lumière ; il sait où est le vrai, ou je me trompe grossièrement. Croyez-moi, de grandes choses se préparent ! Tout ce qui s'est produit, il faut le reconnaître aujourd'hui, a été conduit par une main plus *étendue* que la nôtre. Il me paraît démontré que *beaucoup d'entre nous* avaient un rôle assigné, *déjà, dès leur adolescence*, quand on possède par *toute* la terre des personnes *chargées* de *tout* connaître, depuis le sol jusqu'au pic le plus élevé, que les unes sont contrôlées sans cesse par les autres ; que cette situation revêt mille transfigurations, et que l'on sait et peut attendre ; on finit inévitablement par savoir la vérité... Mettre en querelle Paul et Jean, arriver pour les séparer et prendre pied chez eux, n'est pas chose nouvelle, mais peut se produire avec un nouvel à-propos.

Les Russes camperont à Léopol, à Presbourg, à Bude, à Vienne même, sans y commettre d'excès ! La politique de la Russie a changé du jour où elle s'est immiscée dans nos affaires. Elle veut se faire aimer ; elle y parviendra, je le crains ! Les plus antipathiques rechercheront ses faveurs et son sourire, et, de parvenue qu'elle était, elle arrive enfin à naturaliser chez elle le vrai, le juste, le beau, le noble ; *la Russie, avant dix ans d'ici, sera à la tête de la démocratie, et bénie peut-être, tant les destins sont changeants, de vous et de moi-même !*

De moi-même, hélas ! ce serait d'au delà de la tombe ; mais de vous, comte, de vos enfants, de tous ces semi-citoyens qui s'égorgent au lieu de s'étreindre dans un saint embrassement. Oui, certainement, le sang, beaucoup de sang encore doit amener ce résultat !

Ce sera la punition de ces peuples corrompus qui nous ont laissé périr ! Abâtardis par l'égoïsme et le mercantilisme, ils ne pouvaient être sauvés que par le dévouement !...

Adieu, mon cher ambassadeur, je suis heureux de vous avoir connu et de vous dire que je vous aime comme si vous étiez mon enfant : j'ai tant vieilli !

Adieu ! Louis Kossuth.

L'archiduc Jean est arrivé à Francfort le 3 septembre, au milieu des applaudissements d'une foule immense, dit la *Gazette des Postes*. Une compagnie de soldats autrichiens faisaient la haie d'un côté et une compagnie de soldats prussiens de l'autre. Le vicaire de l'empire était accompagné de deux autres archiducs autrichiens. On attendait en outre à Francfort, indépendamment du prince Albert de Prusse, qui s'y trouvait déjà, le prince Luitpold de Bavière.

On lit dans l'*Helvétie* :

« La Suisse est maintenant remplie d'émissaires et d'espions envoyés par les puissances de l'Europe ; si ces hommes avaient pour rôle unique de chercher à découvrir ce qui se passe chez nous, ils ne seraient pas à craindre ; leur présence n'aurait rien d'inquiétant pour nous. Mais il n'en est pas ainsi ; leur mission est de s'entendre avec les aristocrates et de prêcher au peuple le retour aux vieilles institutions. »

L'*Indépendance belge* publie, de son côté, les lignes suivantes :

« On parle beaucoup d'une note que les puissances russe et allemandes auraient adressée à la France, pour l'engager à étouffer les derniers restes de l'incendie démagogique qui fument encore en Suisse, et pour réclamer sa coopération dans une restauration de la constitution cantonale de la Suisse, établie par les traités de 1815 et détruite par la guerre du Sonderbund. »

Revue des départements.

FINISTÈRE. — Nous recevons le premier numéro d'un journal qui va paraître trois fois par semaine à Brest.

(1) Le jour de Pâques s'appelle, en polonais, *wielkanoc*, la Grande-Nuit.

Le *Progressif, journal des intérêts généraux*, tel est son titre. Il a pris pour devise :

Le progrès par l'ordre,
L'ordre par le progrès.

Le *Progressif* est un journal républicain, mais républicain de par le *fait accompli*. Il le dit lui-même en ces termes :

« Une révolution s'est faite ; la forme républicaine a succédé à la monarchie.

» La république est fondée, nous la défendrons.

» Qu'importe son origine ! La nation l'a consacrée au moins par son silence ; nous la défendrons, parce qu'elle est le gouvernement de tous, et parce que, pour la renverser, il nous faudrait encore subir une nouvelle révolution. »

C'est se préoccuper bien peu des principes que de subir ainsi la loi des faits ; cependant nous ne ferons pas de querelle à notre nouveau confrère en faveur des bonnes paroles qui suivent :

« La France a une constitution : bonne ou mauvaise, nous voulons son maintien. Elle est révisable, mais nous la respecterons jusqu'au jour où nous pourrons toucher légalement aux points que l'expérience aura démontré devoir être rectifiés.

» Nous voulons donc la CONSTITUTION, *mais avec elle le développement régulier, progressif de toutes les améliorations dont elle contient le germe.*

» .... Tout en restant les fermes défenseurs de la centralisation politique, qui fait la force et l'unité de la France, nous appellerons de tous nos vœux l'émancipation de la commune, en ce qui concerne ses intérêts spéciaux ; nous demanderons instamment la simplification des rouages administratifs et la suppression de ces mille formalités qui ne servent qu'à entraver des travaux dont souvent l'urgence a été reconnue.

» Nous défendrons toutes les libertés :

» La liberté de la pensée, car, à nos yeux toute opinion qui rencontre un autre obstacle que la raison publique est proscrite, elle n'est pas jugée !

» La liberté d'enseignement, non pas pour livrer à telle corporation ce qu'on enlève à l'Université, mais parce que chacun doit avoir la faculté de choisir librement les moyens et le mode d'instruction les plus sympathiques à ses idées, à ses préférences, à ses convictions.

» La liberté des réunions et des associations, en tant qu'elles ont pour but avoué, manifeste, de soulager la souffrance, d'éclairer l'opinion, de moraliser les masses.

» Notre sollicitude sera surtout d'appeler sans cesse l'attention du gouvernement, de l'assemblée, du pays, sur ces questions vitales du crédit, de l'agriculture, du chômage, etc., etc., du travail enfin.

» Trois mois se sont écoulés depuis la réunion de l'Assemblée. Aujourd'hui les portes du palais législatif sont closes, et nos représentants ont reculé devant la difficulté de toutes ces grandes questions. Est-ce à dire qu'elles soient résolues, et que le problème ait cessé d'exister comme par enchantement ? »

Enfin nous citerons encore ces quelques lignes :

« En face de cette situation, le pouvoir se méprenant peut-être sur les causes réelles du péril, se borne à recourir à ces vieux moyens de compression, dont l'histoire du passé n'a que trop démontré l'insuffisance, et semble hésiter à prendre l'initiative de toutes ces réformes utiles dont l'application, en augmentant le bien-être général, détruirait le mal dans sa racine, et rassurerait le pays. »

On le voit, les tendances du *Progressif* sont bonnes, mais tempérées par beaucoup de prudence ; son drapeau n'a pas une couleur bien tranchée, bien nette. Après tout, il faut tenir compte du milieu où il se trouve placé, des difficultés locales ; et peut-être fera-t-il le bien plus sûrement en agissant de la sorte.

Nous l'attendons à l'œuvre.

NORD. — Le conseil général a adopté à l'unanimité les conclusions du rapport de M. Bianchi sur la limitation des heures de travail dans les manufactures. Ce rapport demande, au nom de l'humanité et des vrais intérêts de l'industrie, que le décret sur la matière soit strictement exécuté, et qu'une nouvelle loi vienne y ajouter des dispositions plus précises et plus favorables encore aux travailleurs, et qui rendent la surveillance plus facile.

SEINE-INFÉRIEURE. — *Le Havre.* — Le conseil municipal du Havre, dans dans sa séance du 1er septembre, a exprimé, à la majorité d'*une voix* et après un premier tour de scrutin où les opinions s'étaient également partagées, un vote désapprobateur contre le discours prononcé par M. Bertin, adjoint, au banquet offert au président par la ville du Havre. M. Bertin, par une honorable susceptibilité, s'est abstenu. Seize membres ont pris part au scrutin. La proposition a donc été adoptée par neuf voix contre sept, après n'en avoir eu d'abord que huit contre huit.

A la fin de la séance, M. Bertin a annoncé qu'il avait remis, il y a dix jours, au sous-préfet, sa démission d'adjoint.

Nous savons avec quel profit la réaction a su exploiter contre M. Bertin, le retentissement de cette affaire. Nous nous rappelons ce qui arriva au Mans à la suite du discours de M. Trouvé-Chauvel au duc de Nemours ; chaque commerçant reçut force visites d'hommes qui s'étaient faits populaires pour la circonstance. On sema des inquiétudes, on parla des profits à retirer des bonnes grâces de la cour, on menaça d'un changement de direction du chemin de fer de l'Ouest. Puis le conseil municipal fut dissous et réélu, avec une majorité de satisfaits. Pourtant le chemin de fer n'est pas encore arrivé jusqu'au Mans, et la République l'a devancé.

Le discours du maire du Mans n'en a pas moins ému la France entière et aidé à la chute de la monarchie. Il est resté comme un exemple de franchise et d'indépendance municipale. Quoi qu'on fasse, le discours de M. Bertin restera aussi.

FAITS DIVERS.

La commission permanente laissée pendant les vacances de l'Assemblée législative s'est réunie aujourd'hui pour la troisième fois depuis son mandat.

M. Dufaure, ministre de l'intérieur ; M. le général Changarnier et M. Molé, venu exprès de Champlâtreux, assistaient à cette réunion.

On s'est entretenu des affaires d'Italie et de la situation intérieure. Après avoir entendu les explications de MM. Dufaure et Changarnier, la commission

dont presque tous les membres étaient présents, a décidé qu'il n'y avait pas lieu, pour le moment, à convoquer l'Assemblée législative.

La séance, ouverte à midi, a été levée à une heure un quart.

— La *Guienne* confirme aujourd'hui la nouvelle de la mort de M. Ravez, représentant de la Gironde, ancien président de la chambre des députés sous la Restauration.

— La France, qui jusqu'ici n'avait pas eu d'agent en Hongrie, va, dit-on, par suite d'arrangements récents conclus avec l'Autriche, instituer un consul à Pesth, chef-lieu de la diète et de l'administration hongroise.

— L'acte d'accusation pour l'affaire du 13 juin n'est pas encore terminé, dit le *Droit*. La rédaction de ce document est confiée à M. de Royer. Il n'est pas probable qu'il puisse être signifié aux accusés avant douze ou quinze jours. S'il en est ainsi, les prévenus n'auront certainement pas le temps nécessaire pour préparer leur défense.

— Le gérant du *Journal du Peuple* est assigné à comparaître mardi prochain, 11 septembre, devant la cour d'assises, comme prévenu d'attaque contre les institutions républicaines et la Constitution.

— Le ministre de l'agriculture et du commerce vient de décider que le musée céramique, fondé à la manufacture nationale de Sèvres, et où, jusqu'à présent, on n'était admis qu'avec des billets, serait ouvert au public, les mardi et samedi de chaque semaine, de midi à quatre heures. Le premier jour d'ouverture de cette riche collection, qui renferme des produits de toutes les époques et de tous les pays, est fixé au samedi 8 septembre courant.

— Une amélioration très importante vient d'avoir lieu dans le service des postes, entre l'Angleterre et la France.

Autrefois les lettres de Londres arrivaient à Paris à onze heures du matin et n'étaient distribuées que vers une heure, à cause du travail de classement nécessaire avant la distribution.

Aujourd'hui les lettres, parties de Londres à neuf heures du soir, arrivent à Paris à neuf heures du matin et y arrivent toutes classées, le tri étant fait pendant la route dans le bureau ambulant; elles sont ainsi distribuées aussitôt leur arrivée.

La réponse peut donc se faire tout à l'aise dans la journée et le courrier du soir l'emporter à Londres où elle arrive à dix heures et demie du matin.

— Il faut ajouter les noms suivants à ceux des conseillers généraux désignés par le sort pour faire partie du jury près la haute cour de Versailles : MM. Henri de Bellegarde, pour la Drôme; Victor Marrast, pour les Landes; Adolphe Pellet, maire de la Chaise-Dieu, pour la Haute-Loire; Talmon, pour le Morbihan; Lazat-Minot, pour les Deux-Sèvres.

— On renvoie tous les jours des soldats des rangs de la garde républicaine. Ces volontaires, mis brusquement sur le pavé sans la moindre ressource, devraient pourtant avoir quelques droits à la sollicitude du gouvernement. Il n'en est rien cependant, et M. Rullière va jusqu'à leur refuser la constatation écrite du motif de leur exclusion. Tout le monde doit savoir que c'est pour cause de républicanisme, et c'est ce que le ministre n'ose pas constater.

(*National.*)

— Hier, dans l'après-midi, une foule assez nombreuse se pressait autour d'un homme étendu sur terre, au coin de la place de la Concorde et du pont; cet individu paraissait en proie à de vives douleurs, que l'assistance des passants ne parvenait point à effacer. Aucun médecin ne se présentait, et chacun faisait des conjectures sur la nature du mal dont était atteint cet homme : l'un disait que c'était une attaque de choléra; l'autre, d'épilepsie, etc. Déjà depuis longtemps on discutait, lorsqu'un soldat du 42e de ligne, qui se trouvait dans le groupe, dit tout haut : Eh bien, moi, je vais chez le commissaire de police le prévenir, afin qu'il fasse donner les soins nécessaires à ce malheureux; et il partit aussitôt.

Quelques instants après, le commissaire de police arriva sur les lieux, suivi de quelques hommes avec un brancard, dans le but de faire transporter à l'hôpital le malade en question; mais grand fut le désappointement du commissaire de police et du soldat qui ne trouvèrent plus, à leur arrivée, l'homme pour lequel ils venaient.

Renseignements pris auprès des marchands ambulants qui se trouvaient sur le pont, on sut ce que le mot *commissaire de police* avait produit sur le malade; car aussitôt le départ du soldat, il partit et traversa rapidement la place de la Concorde, au grand ébahissement de ceux qui l'entouraient.

— La presse de Marseille nous apprend que M. Laponneraie, rédacteur en chef de la *Voix du Peuple*, journal démocratique, a succombé, après une courte maladie, aux violentes atteintes d'une fièvre typhoïde.

Le convoi de M. A. Laponneraie a eu lieu dimanche dernier, à 9 heures du matin. Le cortège se composait de 3 à 4 000 personnes, marchant silencieusement sur quatre à cinq de front.

Plusieurs discours ont été prononcés sur la tombe par MM. Astoin, ancien représentant, Roccofort, et deux autres personnes.

Comme historien, M. Laponneraie laisse plusieurs ouvrages estimés.

LA FAMILLE ET LE COUVENT. — Une dame Daumas, dont la jeune fille, âgée de douze ans, avait été conduite dans un couvent de Repenties, venait d'obtenir un jugement exécutoire sur minute qui l'autorisait à reprendre son enfant; la supérieure de l'établissement a refusé de la rendre. La *Voix du Peuple* de Marseille nous donne aujourd'hui de nouveaux détails sur cette incroyable affaire :

« Nous avions lieu d'espérer que l'ordonnance de M. le président du tribunal de première instance, *exécutoire sur minute et avant l'enregistrement*, aurait suffi pour que les droits maternels ne fussent pas plus longtemps méconnus.

» Nous avons la douleur d'apprendre aujourd'hui que la supérieure du couvent des Repenties n'a tenu aucun compte de la décision du premier magistrat judiciaire de notre ville; Mme Daumas a lutté vainement pendant toute une journée pour obtenir la restitution de sa fille.

» C'est hier, mardi, à onze heures du matin, que cette mère désolée s'est rendue de nouveau au couvent des Repenties, munie de l'ordonnance de M. le président et accompagnée de cinq témoins : MM. Simon, Prat (Henri), Bodin, J. Roche et Bance.

» Malgré toutes ces garanties, le refus le plus formel fut encore opposé à la demande de Mme Daumas.

» Vers les deux heures de l'après-midi, cette dame alla requérir l'assistance du commissaire de police du quartier, pour que le jugement reçût son exécution.

» Mais dans l'intervalle de temps qui s'était écoulé entre ces deux démarches de Mme Daumas, une des *sœurs* du couvent s'était rendue de son côté chez M. Massot, beau-frère de Mme Daumas; les pieuses habitantes des couvents s'entendent assez bien à la pratique de la procédure ou de la chicane; quand la mère se présenta (vers les quatre heures, assistée du commissaire et de l'huissier Saëton), on lui répondit avec une assurance et un calme inaltérables que M. Massot, le *beau-frère*, avait fait opposition au jugement, et que par conséquent la jeune fille ne pouvait être rendue à la liberté.

» Qui donc aurait pu s'imaginer que la saisie-arrêt fût applicable aux personnes? Passe encore si le père avait interposé son autorité; mais le père étant mort, et en l'absence de toute décision contraire légalement formulée, est-il possible de mettre arrestation sur une créature humaine comme sur une vile marchandise?

» Quoi qu'il en soit, ladite supérieure du couvent l'a emporté une autre fois sur les droits et les pouvoirs de la mère; et Mme Daumas n'a fait d'autres progrès vers la solution de cette affaire que d'obtenir un procès-verbal de l'huissier Saëton.

» Les mœurs douces et honnêtes de l'aumônier se sont encore manifestées à l'encontre de la plaignante, qui s'est vu rudoyer et saisir à la gorge par la main pieuse du ministre des autels. Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous savons le degré de respect que certains habitants des cloîtres professent pour les sentiments de famille. »

PETITE CORRESPONDANCE.

Nous prions ceux de nos amis qui ont à nous tenir compte du prix d'abonnements servis à eux-mêmes ou à des tiers, d'après leur indication, de nous en faire passer le montant le plus tôt possible. Nous leur recommandons à cet égard, dans l'intérêt de notre service, la plus grande régularité. Les abonnements pour lesquels il n'aurait pas été tenu compte du présent avis cesseront d'être servis à partir du 15 septembre.

Arles.—M. Cl.—Prorogé à fin novembre.

Châlons-s.-Saône.—M. L. L.—Reçu les 26.—Fait les 2 ab.—Vous recevr. sous peu le bull.

Tonneins.—M. N. B.—Reçu les 17.—Prorogé.—D'accord.

Cherbourg.—M. M.—M. Fl. nous avait déjà remis à son arrivée une première somme de 100 de v. part.

Saint-Etienne.—M. H. G. d'A.—Reçu les 9.—Renouv. du 1er septembre p. 3 m.—Nous consent. de grand cœur.

M. L. S., à Saint-Mandé.—Pour donn. suite à v. propos. il serait nécess. d'en causer. Chargez quelqu'un de pass. à nos bur. en n. apport, tout c. q. a paru.

Séville.—M. A. G.—Reçu la *Verdad practica*, la *Pantometria*, etc.—Mille remerciements.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT
AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	30 f.	16 f.	6 f.
DÉP. ET ÉTRANG.	32	17	9
PAYS à surtaxe	50	26	14

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Micoulet-Peyron; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 4.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à 9	30	Réclames-notices	1 50
Dix fois et plus	30	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 6 septembre 1849.

C'était aujourd'hui la dernière bourse avant que le coupon du 5 0/0 soit détaché. Tous les efforts des meneurs n'ont pu faire monter assez le cours de cette valeur pour penser que demain elle ouvrira à 90 fr. La clôture de ce jour, de 91.70, donne, moins le coupon, 89.20, soit une différence de 60 c. entre ce cours et celui de 90 fr. La distance est trop grande pour être franchie d'ici à l'ouverture de demain.

On a ouvert au parquet, en hausse sur la précédente clôture. Le cours ne s'est maintenu que par la rareté des titres, et par l'escompte de 102 000 fr. de titres 5 0/0. On ne comprend guère, que le jour où on détache le coupon et peu de jours après la liquidation, on escompte pour d'aussi fortes sommes? La seule explication qu'on en donne, c'est que les agents de change, qui hier auraient vendu à terme, la hausse se déclarant le lendemain, escompteraient leurs vendeurs, afin de se procurer des titres.

On est toujours en pourparlers pour le chemin de Lyon, mais rien à cet égard n'est encore décidé. M. Emile Pereire serait sur la voie, avec un ingénieur, afin de visiter les travaux. Les éventualités font 15 fr.

Le 5 0/0 au comptant, ouvert à 91.90, a fait au plus bas 91.60, au plus haut 91.90 et a fermé à 91.70.

Le 3 0/0 ouvert à 56.05, a fermé à 56.15.

Les actions de la Banque ont baissé de 5 fr.; elles ont fermé à 2370.

Les obligations de la ville (nouvelles) ont monté de 5 fr.

Celles du département, sur lesquelles la spéculation se porte, ont fermé comme hier à 1092 50.

Les chemins de fer ont peu varié. Ils ont fléchi.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	56 10	56 20	56 10	56 15
Cinq 0/0 (Empr. 1848)	» »	» »	» »	» »
Cinq 0/0	91 50	91 90	91 60	91 70

6 sept. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE

RENTES.	
3 0/0 j. du 22 juin	56 15
5 0/0 j. du 22 mars	91 70
VALEURS DIVERSES.	
Banque de France	2370 » »
Obl. de la Ville anc.	1250 » »
— — nouv.	1175 » »
Oblig. de la Seine	1092 50
— St-Germ. 1842	855 » »
— Versailles	745 »
— Orléans. 4 0/0	975 » »
— Nouvelles	967 50
— Rouen, 4 0/0	725 » »
— Nouvell., 1849	875 » »
— Havre j. mars	750 » »
— Nouvelles	515 » »

Espag. dette active	25 »/»
— — 3 0/0	35 »/»
— Dette intér.	27 »/»
Naples, récép. Roth.	87 55
Romain, emprunt	78 1/4
Haïti, emprunt	185 » »
Piémont, emprunt	895 » »
— Nouveau	850 » »
Lots d'Autriche	340 » »
2 1/2 hollandais	55 » »
CHEMINS DE FER.	
Saint-Germain	430 » »
Versailles, r. d.	212 50
Versailles, r. g.	170 » »
Orléans à Paris	775 » »
Rouen	540 » »

— Marseille	700 » »
— Orléans, jouis.	485 » »
— Cert. de Lyon	91 20
Quatre-Canaux	1060 » »
— Jouissance	82 50
Bons du Trésor	5 1/2
Forges Aveyron	2000 » »
Monceau-s.-Sambre	1550 » »
Nord (hauts four.)	900 » »
Charbon belge	325 » »
Zinc V.-Montagne	2800 » »
— Stolberg	500 » »
Mines de la Loire	285 » »
FONDS ÉTRANGERS.	
Belg. 5 0/0 1840	95 3/4
— 5 0/0 1842	95 3/4
— 4 1/2	88 »/»
— 3 0/0	65 1/4
— 2 1/2 0/0	47 7/8
— Banque	685 »/»
— — 1841	1020 »/»

Havre	270 » »
Avignon-Marseille	227 50
Bâle	195 » »
Centre	315 » »
Boulogne	» » » »
Bordeaux	406 25
Nord	441 25
Strasbourg	358 75
Nantes	305 » »
Monter. à Troyes	120 » »
Dieppe Fécamp	180 » »

BOURSE DE LONDRES
du 5 septembre.

3 0/0 consolidés	92 5/8
3 0/0 au 11 sept.	92 1/2

TAXE DU PAIN.

1re qualité le kilo	31 c.
2e — —	24

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 7 septembre.

THÉATRE DE LA NATION.—Giselle.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Le Misantrope.
OPÉRA-COMIQUE.—Les Monténégrins.
ODÉON.— Samedi, réouverture par le Tremblour et la Jeunesse du Cid.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Le chevalier d'Harmenthal.
VAUDEVILLE.—Une semaine à Londres. Sous le masque.
GYMNASE.—Les Sept Billets. Famille Riquebourg. Chacun chez soi. Brutus lâche César.
THÉATRE MONTANSIER.—Le Groom. Jaloux comme un tigre. Le Jiseau.
VARIÉTÉS.—Les Caméléons. La Famille improvisée.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Tête-Noire. Etoile du marin.
AMBIGU-COMIQUE.—Le Juif errant.
GAITÉ.—Samedi, réouverture par la Sonnette du Diable, le Moulin joli.
THÉATRE DU LUXEMBOURG.—Représentations de M. Luguet.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 177. — Samedi 8 septembre 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 7 SEPTEMBRE.

—

COUP DE THEATRE.

Les débats qui s'ouvriront dans trois semaines à Versailles, sur l'affaire du 13 juin, montreront si les hommes compromis à cette époque étaient véritablement des coupables.

En attendant, les évènements qui se déroulent dans leur ordre logique à Rome indiquent de quel côté se trouvaient la prévoyance et le bon sens politique.

Nous pouvons nous borner à enregistrer.

Le 18 *août*, M. Louis-Napoléon, président de la République française, écrivait au lieutenant-colonel Edgar Ney, *son officier d'ordonnance à Rome*, la lettre suivante qui, par son cachet personnel, son ton militaire et l'absence de tout contre-seing ministériel, rappelle la fameuse lettre au général Oudinot :

A M. le colonel Edgar Ney.

Paris, le 18 août.

Mon cher Ney,

La République française n'a pas envoyé une armée à Rome pour étouffer la liberté italienne, mais au contraire pour la régler en la préservant de ses propres excès, et pour lui donner une base solide en remettant sur le trône pontifical le prince qui, le premier, s'était placé hardiment à la tête de toutes les réformes utiles.

J'apprends avec peine que l'intention bienveillante du Saint-Père, comme notre propre action, reste stérile en présence de passions et d'influences hostiles qui voudraient donner pour base à la rentrée du pape la proscription et la tyrannie. Dites bien de ma part au général que dans aucun cas il ne doit permettre qu'à l'ombre du drapeau tricolore se commette aucun acte qui puisse dénaturer le caractère de notre intervention. Je résume ainsi le pouvoir temporel du pape : Amnistie générale, sécularisation de l'administration, Code Napoléon et gouvernement libéral.

J'ai été personnellement blessé en lisant la proclamation des trois cardinaux, où il n'était pas fait mention du nom de la France et des souffrances de ses braves soldats. Toute insulte à notre drapeau ou à notre uniforme me va droit au cœur. Recommandez au général de bien faire savoir que si la France ne vend pas ses services, elle exige au moins qu'on lui sache gré de ses sacrifices et de son intervention.

Lorsque nos armées firent le tour de l'Europe, elles laissèrent partout comme trace de leur passage la destruction des abus de la féodalité et les germes de la liberté. Il ne sera pas dit qu'en 1849 une armée française ait pu agir dans un autre sens et amener d'autres résultats

Priez le général de remercier en mon nom l'armée de sa noble conduite. J'ai appris avec peine que physiquement même elle n'était pas traitée comme elle méritait de l'être. J'espère qu'il fera sur-le-champ cesser cet état de choses. Rien ne doit être ménagé pour établir convenablement nos troupes.

Recevez, mon cher Ney, l'assurance de ma sincère amitié.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Cette lettre est restée ignorée en France pendant vingt jours. Elle n'est insérée aujourd'hui dans le *Moniteur universel*, le journal des *Débats* et le *Constitutionnel*, que parce que les correspondances de Rome la contiennent, et révèlent la nullité complète de son effet sur l'esprit des cardinaux romains.

Voici ce qu'on écrit à ce sujet de Rome, le 31 août, au *journal des Débats* :

Rome, le 31 août.

Les affaires se compliquent, et les premières difficultés de la situation ne pouvaient point faire supposer que l'on arrivât si tôt à une crise, imminente aujourd'hui. Les dernières mesures prises par la commission des trois cardinaux ont, en dépit des avis et des instances les plus pressantes, conservé le même caractère que les premières : elles sont aussi irritantes, aussi peu conciliantes que celles qui ont signalé leur entrée en fonctions au Quirinal. Sur les questions de forme comme sur les questions de fond, on est surpris de rencontrer le même mauvais vouloir. Vous connaissez déjà la prétention surprenante émise officiellement de reconstituer un tribunal, véritable Saint-Office, chargé de rechercher les crimes ou délits commis contre la religion, *contre l'autorité du pape*. C'est vouloir, à parler clairement, sévir contre l'*immense majorité des populations romaines* ; c'eût été donner carrières aux dénonciations, et entamer un grand procès politique, où chaque habitant des Etats de l'Eglise aurait eu à comparaître à son tour ; et cela quand le gouvernement français parle d'amnistie et d'oubli du passé.

Tel autre jour, c'est une question de forme qui surgit : le général Rostolan, nouvellement revêtu du titre de général en chef, fait sa visite officielle au Quirinal, et attend vainement pendant deux jours qu'elle lui soit rendue ; au bout de ce temps, la commission des cardinaux le fait mander auprès d'elle à l'occasion d'une communication. Le général Rostolan déclare que si, dans deux heures, les cardinaux ne lui ont pas rendu sa visite, il se verra dans l'obligation de songer avant toutes choses à bien établir le respect qui est dû à son uniforme et à sa position officielle. La commission s'est enfin décidée à rendre la visite ; mais l'on prétend que, dès hier matin, elle a fait connaître à Gaëte l'incident de la veille, en faisant remarquer que si elle n'hésitait pas à céder sur la forme, elle était résolue à ne pas reculer d'un pas sur les questions de fond. Voilà où en sont les choses.

Il y a donc bien peu d'espoir d'arriver promptement et sans éclat à une solution. Et cette perspective est d'autant plus à craindre, que les difficultés sans nombre, les chicanes de toutes sortes contre lesquelles vient se heurter la volonté bienveillante du gouvernement français, produisent sur la partie saine et modérée du peuple romain un effet regrettable : les esprits se laissent gagner par le mécontentement, et l'aigreur des propos accuse déjà des dispositions hostiles à la restauration du pouvoir pontifical. Cette restauration n'a jamais été, elle n'est pas maintenant encore impossible ; mais il faudrait qu'il y eût dans les conseils du saint-père un bon vouloir, un empressement, qu'on semble y rencontrer aujourd'hui moins que jamais. On a spéculé sur les difficultés premières qu'a rencontrées la France à reconstituer en quelques jours à Rome un gouvernement régulier ; on spécule encore aujourd'hui sur l'impatience naturelle qu'elle éprouve à consolider et à achever son œuvre ; les 1 100 soldats morts sous les murs de Rome lui donnent cependant bien le droit de donner des conseils.

Le grand événement de ces jours derniers est la lettre adressée par le président de la République au colonel Ney, son aide-de-camp, lettre qui résume et juge la situation des choses, et se termine, à ce qu'il paraît, par une invitation expresse de la rendre publique. Vous la trouverez ci-jointe, car de nombreuses copies en ont circulé rapidement, grâce aux circonstances qui ont suivi sa réception. Cette pièce n'avait pas le caractère officiel, ce n'était qu'une lettre particulière ; elle ne pouvait donc pas être prise sous la responsabilité des agents du gouvernement français ; mais M. de Rayneval, en ce moment à Rome, consentit, sur les instances du colonel Ney, à se transporter au Quirinal et à entretenir officieusement la commission des cardinaux de ce qu'elle contenait. Il les pria d'en autoriser l'insertion dans le journal officiel. Les cardinaux y consentirent d'abord ; puis, après quelques heures, ils revinrent sur leur première décision, retirèrent l'autorisation, et déclarèrent formellement que si l'on passait outre ils se démettraient immédiatement de leurs fonctions et sortiraient de la ville. Ils ajoutèrent qu'il leur était impossible de laisser mettre au jour un document où le blâme le plus sévère leur était infligé ; du moment qu'il serait rendu public, leur autorité discréditée serait partout méconnue.

Mais pendant les quelques heures qui s'étaient écoulées entre l'autorisation d'abord accordée, puis ensuite retirée, cette lettre était devenue non-seulement le sujet, mais le texte de tous les commentaires ; quelques instants de publicité autorisée avaient suffi pour que des copies nombreuses pussent circuler dans le public et y produire un effet aussi rapide que profond ; l'armée surtout l'avait lue avec avidité ; ceux qui, depuis deux mois, avaient loué la patience et la longanimité du cabinet français, applaudissaient à ces déclarations pleines de fermeté et de franchise. Le colonel Ney reprend aujourd'hui, dit-on, la route de Paris.

Cet incident est fait pour précipiter la crise. On connaît sans aucun doute à Gaëte aujourd'hui le contenu de la lettre du président, et l'on doit comprendre qu'elle contient, dans une forme plus nette et plus brève que ne le comporterait une pièce officielle, l'expression des intentions bien arrêtées du gouvernement français. Pour peu que l'on regarde en arrière, on doit aussi y trouver une réponse et une critique adressées aux premiers actes émanés de l'autorité pontificale restaurée, actes regrettables qui semblent dénoter autant de mauvais vouloir que d'aveuglement. Que va-t-il se passer dans les conseils de S. S. ? Les rumeurs circulent déjà ; *le saint-père, dit-on, ira chercher un asile sous un autre drapeau, qui ne sera bien évidemment ni le drapeau napolitain ni le drapeau espagnol, mais bien celui qui flotte à Ancône et à Bologne.* Si ces rumeurs avaient quelque fondement, la complication serait grave.

M. le général Oudinot a quitté Rome lundi dernier, se rendant à Naples, où il s'embarquera pour Marseille. Une exception a été faite en sa faveur à la mesure surprenante que vient de prendre le gouvernement napolitain, en établissant une quarantaine de quatorze jours pour la route de terre, et de vingt et un jours pour la voie de mer, et qui se trouve imposée à tous les voyageurs venant aussi bien de Civita-Vecchia et de Rome que de Marseille. Le choléra est le prétexte, mais un motif tout politique est la véritable raison de cette mesure, qui ferme l'entrée des Etats napolitains à presque tous les étrangers, les provenances de Malte étant soumises aux mêmes prohibitions.

On continue à affirmer que le pape sera à Portici dans quelques jours.

D'après des lettres de Rome, en date du 29 août, le pape aurait quitté Gaëte pour se rendre à Rome. (*Patrie.*)

— Des lettres particulières, arrivées de Trieste, annoncent que Garibaldi, après avoir échappé aux croisières autrichiennes, a pu se réfugier en Dalmatie, dans les montagnes habitées par les Monténégrins.

On ajoute que la compagne de Garibaldi, dont on avait si souvent annoncé la mort, a pu, après mille dangers, rejoindre son intrépide époux. (*Idem.*)

L'Autriche a tout fait à Rome, cela est certain maintenant, et elle compte ne pas en rester là. On annonce que 20 000 hommes détachés de l'armée qui étaient devant Venise, se dirigent à marche forcée vers les frontières de la Suisse. C'est ce qui a décidé le gouvernement français à conserver en Italie les 20 000 hommes qui avaient reçu l'ordre de rentrer en France. (*Temps.*)

La DÉMOCRATIE PACIFIQUE commencera mardi prochain, 11 septembre, la publication d'un roman de M. ANTONY MÉRAY, ayant pour titre : FORTUNADA, VOYAGE INVRAISEMBLABLE.

Tendre effusion de charité.

L'*Union franc-comtoise*, journal qui est l'*Univers* de Besançon, nous apporte le compte-rendu d'un dîner offert dans cette ville à M. de Montalembert par cent cinquante de ses électeurs.

Le dîner a eu lieu dans la salle des Pas-Perdus du Palais-de-Justice. Le premier président avait mis à la disposition des convives cette salle, dans la pensée d'être agréable à M. de Montalembert, et pour que

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
SAMEDI, 8 SEPTEMBRE.

THÉATRES

OPÉRA.

La réouverture de l'Opéra a eu lieu lundi. Notre premier théâtre lyrique, trop longtemps silencieux, a enfin retrouvé son orchestre, ses chœurs, ses danseuses et ses chanteurs. Il a retrouvé aussi son public. L'affiche annonçait *Lucie* et le *Diable à Quatre*.

Mlle Carlotta Grisi, chargée de faire les honneurs de la soirée, s'est acquittée de cette mission avec sa bonne grâce accoutumée. C'est toujours la même verve spirituelle, le même entrain charmant, la même distinction. Aussi, dès qu'elle est apparue au fond de la scène, effleurant de ses petits pieds les sentiers tortueux de la colline, une explosion d'applaudissements s'est élevée de toutes les parties de la salle... A tant de marques de sympathie, Mazurka a répondu par un sourire et un salut affectueux, puis elle s'est mise à courir, à bondir autour de son mari le vanier..., légère, insouciante, heureuse, rencontrant à chaque pas quelque fantaisie nouvelle ou quelque fleur tombée là comme un hommage du monde terrestre au monde aérien. La scène de la leçon de danse a été pour Mlle Carlotta Grisi un véritable triomphe. Ovation méritée s'il en fut jamais.

Mlle Adeline Plunkett a mimé en parfaite comédienne le rôle de la comtesse, créé par Mlle Maria. Quel bon petit caractère de femme ! Comme elle vous éconduit les gens, comme elle leur parle, — sans rien dire ! — comme elle vous casse un violon sur la tête du pauvre ménétrier !

Qui se serait douté de cela ! mademoiselle Plunkett, nous vous avions vue souvent, mais nous étions loin de penser que vous fussiez capable de tant de méchantes actions. Voilà que vous battez, pincez, égratignez et mordez comme si vous n'aviez fait que cela toute votre vie, — vous sautez par les fenêtres sans crier gare !... au risque d'écraser quelqu'un. Ce risque n'est pas grand, à vrai dire, — car si notre mémoire est fidèle, nous avons quelque raison de supposer que vous vous êtes simplement envolée, toute comtesse que vous êtes.

Espinasse et Mme Hébert-Massy ont fait de leur mieux dans *Lucie* ; mais comment lutter contre les souvenirs laissés par Mme Persiani, par Rubini, Mario et Duprez.

On attend un ballet dont on dit des merveilles. A quand l'opéra de M. Aubert ? Le *Prophète* a eu un grand tort, celui de prophétiser son succès dix années à l'avance.

Allons, messieurs les directeurs, bonne chance et bon courage... préparez-nous des nouveautés, mais de véritables nouveautés, entendez-le bien.

Vous avez un corps de ballet et un orchestre excellents. — Les peintres, les chanteurs, les compositeurs ne manquent pas... Un peu d'audace ! ! il suffit d'une donnée, d'une *idée*. Pourquoi ne pas essayer d'une grande féerie dans laquelle vous combineriez tous les éléments dont vous disposez, toutes les splendeurs de l'art.

Emportez-nous dans l'autre monde, nous ne demandons pas mieux... laissez de côté les chevaliers et leurs vieilles armures, les processions et les batailles, le moyen-âge avec ses juifs et ses cardinaux. Assez d'horreurs historiques, de terreurs et de drames terribles ; assez de supplices, d'échafauds et de sang. Ce qu'il faut au public maintenant, et le public ne s'en doute guère, ce sont de poétiques aspirations, des rêves de bonheur, des voyages impossibles dans les pays inconnus de la fantaisie... N'ayez pas peur de l'utopie.

Renoncez au passé, — quant au présent, il est trop laid pour qu'on parle. — Volez l'avenir, — l'avenir est riche, il possède des trésors infinis dans lesquels il aime qu'on puise ; c'est là une de ces excentricités ; j'allais dire qualités... jugez des autres par celle-là.

PARADE.

Une certaine littérature débraillée et nauséabonde s'est abattue depuis longtemps déjà sur nos petits théâtres... Elle a le verbe haut, la voix fausse, le regard impudique. — Chaque soir elle jette à la face du public des trivialités sans nom, des équivoques grossières, des bouffonneries malséantes ; le tout assaisonné de calembourgs de la veille et d'allusions politiques dont l'atticisme ravit d'aise les chevaliers du lustre aussi bien que les vertueux moralistes de l'orchestre et du balcon.

Bobèche a été arraché de ses traiteaux ; on a soufflé sa chandelle. Polichinelle a perdu sa bosse et sa pratique ; Pierrot son esprit et sa farine. Colombine oublie la pirouette classique pour courir après des lazzis effrontés... Son jupon court n'est plus de mise ; elle a maintenant des robes de soie et des cachemires, un boudoir et une dame de compagnie, des fournisseurs et des dettes ; elle fréquente les gens de finance. — Pauvre Colombine !...

Et Cassandre. — Tenez, le voilà avec un pantalon nankin et un habit bleu à boutons d'or ; on en a fait un vieux monsieur, souvent égrillard, toujours stupide. Paillasse porte des souliers vernis, le frac et le paletot écourté. Il est devenu agioteur, dandy, gentilhomme... ou pis encore !... La comédie a confisqué la parade, elle l'a emprisonnée avec tous ses personnages dans le costume moderne.

C'est un attentat flagrant contre le droit des gens, une attaque à la propriété. Justice ! de grâce, justice ! — Rendez à la parade sa liberté et ses oripeaux, — rendez-lui le grand air et les barraques, la grosse caisse et le porte-voix de la foire, les canards de la clarinette, la trompette et les réclames assourdissantes des saltimbanques ; — rendez-lui les cris de la foule qui passe, le vent qui emporte avec les licences du langage tout ce bruit de quolibets, de soufflets, de coups de pieds et de coups de bâton.

C'est une honte de la laisser ainsi au pouvoir de ses ennemis ; — après l'avoir dévalisée, ils la pervertiront, si l'on n'y met bon ordre. — Quelle trahison ! Ils l'ont installée derrière une rampe de gaz, sous la lumière d'un lustre éblouissant. Elle se croit déjà maîtresse du logis. — Ces colonnettes dorées, ces peintures, ces toilettes élégantes, tout ce luxe lui appartient... Aussi, voyez comme elle se pavane... Quels airs et quelle insolence ! — Le vertige l'a déjà prise, la malheureuse vieille si maladroitement rajeunie. — Ecoutez ou plutôt sauvez-vous, fermez les yeux et bouchez vos oreilles ; gare de dessous. « Drin, drin,
» drin !.. Ohé ! ohé ! les autres, ohé !... Je suis une
» femme de qualité !... La polka, des lampions !...
» Enfoncés les républicains ! ohé !... drin, drin,
» drin !... Vive la famille et la vertu !... Oh ! c'te
» tête ! bonjour, cher comte !... Tiens, tiens ! qué
» que c'est que ça !... un socialiste... Holà ! mes
» gens, qu'on bâtonne ce bandit-là... Drin, drin,
» drin !... Supprimez-moi c'te canaille !... Marquis,
» viens-tu souper... — Garçon ! des cigares, du
» champagne, du punch !... Banco ! »

J'assistais dernièrement à la représentation d'un vaudeville dont le nom m'échappe. C'était un mélange indigeste de trivialités et de platitudes. Un souverain quelconque, vieux et laid, parcourait ses Etats en compagnie de la princesse sa fille, grosse luronne en quête d'un mari gras... Quelle aimable plaisanterie ! Ajoutez à ces deux caricatures le Bailli, les villageois et villageoises que vous savez, et vous

l'orateur qui a sauvé, à la tribune française, la magistrature d'une ruine complète, fût honoré dans le palais même où se rend la justice.

M. de Montalembert a prononcé un long discours.

Si nos lecteurs n'étaient pas suffisamment renseignés par les citations que nous allons mettre sous leurs yeux, ils ne croiraient jamais qu'un homme s'affichant partout comme le représentant par excellence de la religion et de la liberté, ait pu pousser à ce point l'oubli de toute modération, de toute justice, à l'égard de ses adversaires, le zèle pour la compression, l'intolérance furieuse contre toutes les opinions qui ne sont pas les siennes.

Oui, dit l'émule de M. de Falloux, la société est menacée, profondément et cruellement menacée. Elle ne peut être sauvée, après Dieu, que par ce qui l'a sauvée depuis Février, par *l'union des honnêtes gens* de toutes les opinions. (Marques d'assentiment.) Pour ma part, je m'éveille et je m'endors chaque jour avec ces deux pensées : nécessité de la vigilance et nécessité de l'union. (Nouvelle approbation.)

Le danger est grand et croissant. Je ne veux pas vous alarmer ; mais je ne veux pas surtout vous endormir. Vous pouvez, d'ailleurs, mesurer par vous-mêmes les progrès du mal.

En avril 1848, les trois départements de la Franche-Comté ont nommé des représentants presque unanimement dévoués à la cause de l'ordre et de la société. En mai 1849, cette unanimité disparaît : le Doubs seul résiste, la Haute-Saône est entamée, le Jura perdu! Ainsi donc, deux de vos départements, sur trois, sont déjà envahis par le socialisme. Et quel socialisme! comment le décrire ici? *il échappe à notre parole*, MAIS NON A NOTRE HORREUR. (Longs applaudissements.)

Notre horreur ! les collègues que la Haute-Saône et le Jura ont donnés à M. de Montalembert, et que nous connaissons pour aussi honnêtes gens que lui, quoique aimant le progrès et la liberté un peu davantage, doivent être bien flattés de cette expression parlementaire.

Quand vous m'avez nommé la première fois, nous étions personnellement inconnus les uns aux autres. Depuis lors, j'ai fait la connaissance de quelques-uns d'entre vous. Et où ? à Paris, en juin 1848, lorsque, saisissant vos armes, par un mouvement spontané et vraiment national, vous êtes accourus, avec l'élite de la garde nationale de France, pour sauver la société, et pour seconder les généreux efforts du général Cavaignac contre la sédition et l'anarchie. Mais, en juin 1849, lorsque le même danger nous menaçait, si la lutte avait éclaté et si elle s'était prolongée à Paris, croyez-vous que vous auriez pu recommencer votre campagne patriotique de l'an dernier ? Non, non, vous ne le savez que trop : si la lutte avait duré seulement trois jours à Paris, vous n'auriez ni pu ni voulu quitter vos foyers, car au seuil de votre demeure, vous auriez rencontré des complices des facteurs partout armés, partout organisés et disciplinés, partout aussi disposés à s'emparer de l'autorité et à faire main-basse sur la société. (Assentiment marqué.)

Voilà le mal dépeint ; quant au remède, il consiste à destituer, à destituer toujours, non pas ces hauts fonctionnaires de l'administration, de la magistrature et de l'armée qui exercent une influence politique et qui peuvent à ce titre exciter le ressentiment des partis ; mais la démocratie des fonctionnaires, mais les conducteurs des ponts et chaussées, percepteurs, instituteurs, facteurs ruraux, tous ces hommes à qui leur fonction ne donne que du pain, qui mourraient sans elle, eux et leurs familles. Voilà ceux dont M. de Montalembert demande fort doucereusement la destitution en masse.

Voilà des preuves trop flagrantes du progrès du mal. Mais ce n'est pas tout. Je viens de parcourir vos montagnes, j'y ai reçu partout les marques patentes de l'affection la plus cordiale, de la plus tendre sympathie. Mais, à côté de cet accueil qui m'a rempli de joie et d'une légitime fierté, je n'ai pu me dissimuler l'existence de symptômes alarmants pour l'avenir. Oui, jusque dans ces régions reculées et naguères respectées par le mal, les carniers de vos facteurs ruraux sont remplis de ces journaux rouges dont la levée de l'état de siége a permis la réapparition.

M. de Montalembert trouve qu'on n'a pas encore assez fait contre ces journaux rouges. Destruction de mobilier et de matériel d'imprimeries, violentes arrestations, dont plusieurs sont encore maintenues, suspension de deux mois, lois draconiennes, tout cela n'est rien pour M. de Montalembert. Il est inconcevable que le gouvernement ne supprime pas purement, simplement et pour toujours les journaux qui déplaisent à cet ami trop ardent de la liberté !

Et comment trouvez-vous cette inquisition exercée sur les *carniers des facteurs?* Est-ce que jamais démocrate s'est inquiété de savoir combien on vendait ici ou là de *Patries*, de *Constitutionnels* ou d'*Assemblées nationales?* est-ce que jamais il a protesté contre le débit de ces journaux? Qu'on en vende, qu'on en donne jusqu'à épuisement de la caisse anti-socialiste, qu'on offre même une prime aux lecteurs qui voudront les prendre, est-ce que cela nous effraie ? Une pluie de ces estimables journaux couvrirait la France comme neige, que la démocratie n'y verrait aucun sujet de chagrin. Pourquoi cela ? C'est que nous ne craignons pas leurs arguments, monsieur de Montalembert, et que vous tremblez devant les nôtres. La vérité est calme, confiante ; sûre de l'avenir, elle laisse déblatérer qui veut contre elle, et ne va pas regarder dans la boîte des facteurs.

Et, ce qui est plus grave, continue le pieux délateur, ici tout comme en Bretagne, on s'aperçoit que les fonctionnaires publics d'un ordre inférieur sont trop souvent les instruments et les complices des ennemis de l'ordre social. (Cris nombreux : C'est très vrai !) Ce sont en trop grand nombre des agents du pouvoir, des employés des administrations financières surtout, qui colportent dans les campagnes les mauvaises paroles et les mauvaises pensées. (C'est juste ! c'est cela même !) Et ces hommes, que la société rétribue pour la servir, se font, parmi nos paisibles cultivateurs, les propagateurs du détestable esprit QUI INFECTE *et ruine notre pays*. (Longue et vive approbation.)

Il y a là un fait d'une immense gravité, qui ne peut manquer de fixer l'attention des hommes d'Etat et des dépositaires du pouvoir. (Marques de satisfaction.)

J'achève, et je résume ce que je voulais vous dire sur notre situation politique par une comparaison *familière*. Sur ces routes admirables, que des mains hardies et prudentes ont tracées dans vos montagnes, le long des précipices, vous voyez quelquefois que les voitures, les voyageurs sont renversés et roulent dans les précipices. Quelquefois aussi un arbre, un *tronc* se trouve là providentiellement, les arrête et les retient à moitié chemin de leur perte. Eh bien ! messieurs, c'est là, selon moi, l'image fidèle de la position actuelle. Nous avons versé en février, et nous roulions sur la pente de l'abîme, lorsque nous avons rencontré le *tronc d'arbre* qui nous retient encore, c'est-à-dire le président que le suffrage universel a donné à la République.

Cette assimilation du président de la République à un tronc d'arbre, à une souche, est *familière* en effet, mais elle n'est pas heureuse, et M. de Montalembert a bien fait de décliner, en commençant, toute prétention à l'habileté oratoire.

Vient ensuite un éloge enthousiaste de la compression et une comparaison de l'homme au *tigre*, tout aussi heureuse que la première. L'homme doit être mis en cage comme le tigre : ouvrez la cage, vous serez dévoré. O catholique libéral ! ô trop fougueux défenseur de la liberté !

Suit une péroraison à l'adresse de Besançon, ville qui donna le jour à quelques socialistes assez connus, Fourier, entre autres, et P.-J. Proudhon :

Votre ville a eu le malheur de donner le jour à des prophètes *d'iniquité et de mensonge* ; mais vous les avez rejetés d'entre vous, et vous avez refusé d'être le sanctuaire de leur *affreuse religion*.

Qu'il n'y eût point de socialistes parmi les hommes qui offraient un banquet à M. de Montalembert, nous le croyons sans difficulté ; mais qu'il n'y en ait pas à Besançon d'aussi ardents, d'aussi actifs dans leur ligne que M. de Montalembert l'est dans la sienne, voilà ce que nous pouvons contester. Oui, vraiment, monsieur de Montalembert, dans la ville qui vous élit encore, il y a d'affreux socialistes, croyant que la misère peut et doit être anéantie, que l'aumône humiliante n'est pas la fraternité, que l'humanité sur cette terre même est appelée à des destinées heureuses, et que Dieu, dans l'autre monde, nous traite en père et non pas en bourreau. Vous, le représentant fataliste de la misère éternelle, vous, le prudent conservateur de l'ignorance des masses, vous qui ne craignez pas de prédire à l'immense majorité des créatures à peine du *pain noir* en cette vie, beaucoup ce chaudières bouillantes en l'autre, vous accablerez sans doute de votre horreur ces prophètes d'iniquité et de mensonge qui croient à l'avènement du bonheur et de la justice; vous qualifierez modérément leurs doctrines d'*infectes*, vous réclamerez leur destitution s'ils sont fonctionnaires, et pour peu que le *tronc d'arbre* vous seconde, vous les ferez mettre en cage comme des tigres; mais ils vous répondront, pieux et charitable orateur, par un calme et sereine pitié; peut-être même verront-ils, dans votre harangue colérique de Besançon, un favorable augure, car vous portez bonheur à tout ce que vous attaquez. Nous n'oublions pas qu'en 1848 un *magnifique discours* prononcé par vous à la Chambre des pairs contre la liberté, le progrès, la démocratie, précéda de bien peu leur triomphe.

Le Travail attrayant.

Un Socialiste chrétien, telle est la signature que nous trouvons au bas d'une série de lettres publiées par la *Liberté* sur le Socialisme, et la signature n'est pas usurpée, si nous en jugeons par le ton d'honnêteté et de modération véritables qui règnent d'un bout à l'autre de cette correspondance.

Le Socialiste chrétien reconnait avec bonne foi que s'il n'existe pas de moyens de rendre le travail attrayant, il faut désespérer du règne de la liberté sur la terre. Le travail est le lot nécessaire de l'humanité; s'il doit être exercé sous la menace des châtiments ou sous la contrainte du besoin, l'humanité sera toujours esclave :

Le travailleur, avons-nous dit, devra, pour être *libre*, se trouver en contact permanent avec une association renfermant tous les individus et toutes les ressources nécessaires pour donner une satisfaction rationnelle à ses besoins primitifs et à ses sympathies, comme aussi pour faire contrepoids, sans froissement, à ses antipathies et à ses essors exagérés.

Cette condition élémentaire d'une association *libre* paraîtra le *nec plus ultrà* de l'utopie aux hommes qui n'ont pas examiné la question avec une attention patiente. Il faut pourtant reconnaître que, si Fourier ne l'a pas résolue, il est le seul, peut-être, qui ait eu le mérite incontestable de la poser carrément et loyalement.

En effet, ou le créateur a bien fait son œuvre, et il est possible de diriger les passions humaines de manière à leur faire produire une grande somme de bien, et à faire arriver successivement l'humanité au bonheur collectif ; ou il a placé dans l'âme humaine des ressorts passionnels inutiles ou nuisibles, et il n'y a plus qu'à maudire ce mécanicien maladroit, dédaigner tous les verbiages philosophiques sur cette question tant ressassée, mais non résolue de la liberté, et perfectionner, de concert avec les despotes, l'art de comprimer et d'opprimer prudemment.

D'accord avec nous quant au but, le correspondant de la *Liberté* est cependant arrêté par les difficultés d'exécution qu'il résume ainsi :

Reste donc l'art de diriger et d'harmoniser les passions humaines, qui sont les ressorts de la sociabilité, de manière à concilier toutes les prétentions et produire le bonheur collectif de tous les associés.

Or, voici ce que Fourier enseigne à cet égard : La nature a créé 810 types de caractères qui sont destinés à s'aimer, se développer, se diriger, se concilier, s'entraîner mutuellement au bien par un ensemble de procédés qui constituent la science de l'association, et qui conduisent à *l'ordre* le plus parfait par la *liberté* la plus complète. La nature a semé ces 810 types de caractères sur chaque groupe de 810 individus, hommes, femmes, enfants pris au hasard. Pour que chacun des membres de l'association rencontre successivement tous les sympathiques et les antipathiques qui le conduiront au bonheur en favorisant le développement de toutes ses facultés et en contenant l'essor de ses passions dans les limites rationnelles, il faut que le premier noyau de l'association régulière se compose d'environ 1 620 individus de tout âge, de tout rang et de tout sexe : c'est ce noyau qui constituera la *commune sociétaire*, ou agrégation primitive d'individus représentant tous les types de caractères avec leurs *doublures*, chargés, au besoin, de les relayer en toutes fonctions de travail et de sociabilité.

Comment distinguera-t-on ces 810 types de caractères humains, dont la connaissance est *indispensable* pour former et diriger harmonieusement tous les groupes, sous-groupes, divisions et subdivisions de l'association communale ? Nous avouons à regret que nous n'avons pas trouvé dans les livres de Fourier des lumières suffisantes pour résoudre cette immense question. Nous venons donc prier la *Démocratie pacifique* de nous dire ce que l'orthodoxie permet d'enseigner sur ce point culminant de la science sociale.

Exiger pour que le progrès social s'opère la découverte immédiate de 810 individus ni plus ni moins distingués par leurs types caractériels et portant l'harmonie sociale à sa plénitude, c'est prendre un but, un résultat, pour un point de départ.

Non vraiment, l'École phalanstérienne aujourd'hui ne serait pas capable de reconnaître dans un groupe pris au hasard et sous tous les masques de la société actuelle les 810 types annoncés par Fourier ; mais si cette connaissance est indispensable pour réaliser en fait d'accords passionnels des effets transcendants, nous nions complètement qu'elle soit nécessaire pour obtenir des effets déjà décisifs en fait d'association et de travail attrayant. Les bénéfices de l'association, les économies qu'elle entraîne, le développement qu'elle donne aux machines, tous ces avantages déjà réalisés partiellement sous nos yeux, et qui n'arriveraient à leur maximum que dans la commune sociétaire, n'exigent évidemment pas cette minutieuse étude des types humains. Quant aux avantages du travail attrayant, ils peuvent être poussés très loin en dehors de ces rigoureux calculs. Des goûts passionnés pour telle ou telle fonction productive se manifestent parmi nous dès aujourd'hui ; en mettant l'homme depuis son enfance en présence des objets qui peuvent développer ses vocations, en ne forçant jamais la nature, en étudiant ses mouvements pour les seconder, on obtient un ordre social dans lequel les fonctions sont toujours en harmonie avec les dispositions natives. Si l'on joint à cette direction libérale donnée à tous, le rapprochement, le groupement spontané des hommes d'après leurs penchants industriels, groupement déjà remarqué parmi nous quand l'homme est libre ; si la société verse du luxe et de l'éclat sur le travail, si elle développe l'esprit corporatif par des insignes, si elle sait exciter entre les différentes catégories de travailleurs une rivalité piquante, elle pourra changer en enthousiasme général la répugnance produite aujourd'hui par des travaux monotones, mal rétribués, insalubres et sans gloire: elle pourra le faire sans poser des chiffres ; l'ardeur et la joie des vendangeurs, moissonneurs, batteurs en grange, complètement étrangers à la question des 810 caractères, ont donné ce fait

---

comprendrez pourquoi j'avais grand'peine à être attentif.

Je regrettais presque de n'avoir pas entre les mains un journal du soir... Les tartines de Dorainval ont quelquefois leur charme. Tout-à-coup un chapeau roula à mes pieds, je me retourne, et j'aperçois mon voisin de droite rouge comme une écrevisse, riant aux éclats, battant des mains avec frénésie. — Quelle pouvait être la cause de la satisfaction de ce monsieur? son âge était respectable et sa tenue indiquait un personnage occupant une certaine position dans le monde, — un ami de l'ordre bien certainement : la croix d'officier de la légion d'honneur ornait sa boutonnière.

Le parterre ou plutôt les claqueurs battaient aussi des mains, en criant comme des enragés : bis... bis... bis... — On donna satisfaction à cette réclamation, cette fois j'écoutai..... Une simple plaisanterie contre la République avait déchaîné cette joie bruyante... Pauvres gens ! !

Je m'attendais à quelque nouvelle malice politique, à quelque allusion foudroyante... point... C'était une boutade passagère... La pièce avait repris son allure plus que légère, et se trouvait même sur un terrain fort scabreux... La Princesse poursuivait de ses agaceries un gros niais, qui par suite de quiproquos inutiles à raconter, s'était affublé d'un habit de grand seigneur.

Les ritournelles éraillées couraient à travers les impuretés d'un dialogue impossible..... J'éprouvais quelque honte de cette aberration du goût français, lorsque le chapeau de mon estimable voisin tomba de nouveau ; le même rire vint s'épanouir sur son visage, et ses mains battirent de nouveau à l'unisson de la claque... Je vous fais grâce de toute réflexion... tirez de cela telle conclusion qu'il vous plaira.

VARIÉTÉS.

Lorettes et Aristos, vaudeville en un acte, de MM. Villeneuve et Siraudin.

On appelle généralement ce genre de pièces FOLIE.

FOLIE, cela veut dire que les auteurs n'ont pas eu la moindre prétention littéraire ; FOLIE, cela veut dire encore : Soyez indulgents, ne vous attendez pas à une intrigue bien filée, ni à quoi que ce soit d'intéressant. Mais nous allons vous servir de bonnes grosses plaisanteries ; vous allez rire... Et il arrive souvent qu'on ne rit pas du tout.

Lorettes et aristos! vraiment, mesdames et messieurs, je ne vois rien de bien comique à ce que vous vous appeliez Cigarette, Chicotin, Pinchemelle, Miranda, Anatole Lecomte ou plutôt le Comte Anatole.

Les lieux communs que vous débitez courent les bastringues et les guinguettes ; vos manières, votre ton, vos mœurs attristent et n'amusent pas le moins du monde.

Vous avez un groom et un coupé, Mademoiselle ! Tant pis. Vous tirez au pistolet, vous fumez et criez, vous vous démenez, vous vous trémoussez comme une perdue... Mieux vaudrait un peu de grâce et de simplicité... Vous êtes jalouse, et vous avez un duel avec votre rivale... Que nous importe ! ! Vous cherchez à séduire un jeune provincial, l'éternel fils de l'éternel marchand de moutarde de Dijon qui défraie les théâtres du boulevard depuis si longtemps. La longue expérience que vous avez en ces sortes d'affaires vous garantit un facile triomphe, et nul doute que tout cela ne se termine tout à l'heure par une contredanse modèle et... un coup de patte à la République... Ah ça ! je voudrais bien savoir pourquoi tout cela me tient tant à la monarchie.

Mesdames Flore Ory et Boisgontier, Messieurs Bardou, Pérey et Danterny, dites à vos auteurs que vous avez trop de talent pour leurs pièces.

GYMNASE.

Les *Sept Billets* ou la *Semaine des Echéances*, par M. Clairville.

Lettre de change, billet de mariage, billet d'enterrement, cartel, invitation de bal, billet de garde et billet doux : mettez tout cela dans la poche de M. Oscar, inventez un oncle d'Amérique et un testament bizarre en faveur de Mlle Pauline, et vous aurez, sinon une intrigue, du moins une suite de scènes dont quelques-unes sont amusantes.

La respectable fonction d'huissier est fort maltraitée dans cette pièce, et je ne pourrais vous dire toutes les tribulations de maître Chaffoin, les mésaventures de Loustalot, son premier clerc, les tristes infortunes de Maroquin le garde du commerce. Je ne sais jusqu'à quel point il est permis de se moquer ainsi d'une classe de citoyens aussi éminemment utiles. — Où allons-nous, grands dieux ! — N'est-ce point ébranler la société jusque dans ses fondements que de faire arrêter un garde du commerce par celui-là même contre lequel ce même fonctionnaire a une prise de corps?

Il faut vous dire que maître Chaffoin commence par mourir au 2e acte en se chloroformisant pour guérir un mal de dents. — Grande joie dans l'étude. On s'attable, on boit, on mange... mais le mort ressuscite... tout exprès pour se mettre à la tête d'un établissement dans le genre du jardin d'hiver.

Bal masqué.... On danse la Mazurka, la Polka, la Redowa, *et cætera*... Voici Oscar et son rival Loustalot, lequel a un nez de carton et un délicieux costume de *Jean de Paris*. — Provocation. — Duel. — Loustalot perd son aplomb. — En sa qualité de clerc d'huissier ce malheureux est mystifié tout le long de la pièce, ce qui me semble toujours une velléité d'attaque à la société.

Mais ce qu'il y a de pis, c'est que M. Clairville nous introduit dans un corps-de-garde où nous voyons ronfler et patrouiller d'honorables gardes nationaux, parmi lesquels nous reconnaissons Grenouillet, Camuset, Mistouflet et Chaboulard. — On ne ridiculise point ainsi les représentants de l'ordre public. Cette scène est d'une vérité outrageante ; il y a là un véritable danger, et si le gouvernement ne met un terme à de pareils excès, c'en est fait de la tranquillité... et la confiance, le crédit, le crédit, la confiance, le crédit..... Enfin vous comprenez. — Encore une fois, où allons nous.....

... A la noce d'Oscar, si vous voulez bien, le notaire est arrivé. Loustalot en est pour ses frais, et il a l'insigne désagrément de voir son rival conduire Mlle Pauline à l'autel de l'hyménée avec l'habit qu'il avait lui-même commandé pour la cérémonie.

Le vaudeville des *Sept Billets* attire beaucoup de monde au Gymnase. Lesueur est excellent dans le rôle de Loustalot. Cet artiste saisit parfaitement les ridicules contemporains, ses costumes et ses gestes font rire, tout simplement parce qu'ils sont vrais.

Geoffroy mérite des éloges pour la rondeur et la franchise de son jeu. Mlles Anna Chéri et Armande dansent la redowa d'une façon ravissante.

Mlle Marthe a le pied trop mignon pour qu'on puisse un seul instant se méprendre ; elle n'a fort heureusement pas la moindre ressemblance avec le rapin d'une étude d'huissier.

Villars-*Maroquin-le-Recors* et Landrol-*Chaffoin* ont toutes les grâces du métier.

— Mme Moreau-Sainti et Bignon ont débuté avec succès à la Comédie-Française.

— A l'Opéra-Comique la voix sympathique de Mme Ugalde, les exquises délicatesses et les coquetteries étincelantes de sa vocalisation, son originalité et son esprit provoquent toujours des bravos enthousiastes.

CHARLES BRUNIER.

une démonstration péremptoire.

La commune sociétaire n'a pas besoin d'être fondée avec les lumières supérieures, avec le mécanisme savant et complet qui résulteront progressivement de l'expérience même. L'essai aura lieu par essaims successifs de colons pris dans tous les rangs de la société; par degré les caractères se manifesteront, l'échelle des sympathies et des contrastes s'établira; les types surabondant sur le territoire de la commune d'essai trouveront ailleurs un meilleur emploi, quand de nouvelles communes sociétaires seront fondées; en un mot, dans cette création comme dans toute autre les résultats seront progressifs. S'abstenir de travailler à réunir les éléments de l'association agricole et du travail attrayant, parce qu'on ne peut débuter par une phalange de 1,620 individus comprenant 810 caractères distincts, ce serait refuser de semer le gland parce qu'il n'a pas les rameaux du chêne.

JUSTES ALARMES.

Nous croyons pouvoir donner ce titre aux lignes suivantes, extraites d'un article de la *Patrie*:

Sachez-le bien, et ne vous faites pas d'illusions; le mot d'ordre est donné sur toute l'étendue du territoire: *la loi des boissons!* c'est à l'aide de cette loi que nos adversaires se flattent de produire, dans le pays, contre le gouvernement, l'agitation que le mot *droits réunis* avait excitée contre l'empire, le mot *jésuites* contre la branche aînée des Bourbons, le mot *réforme* contre la branche cadette. C'est toujours avec un mot qu'on agite un peuple, qu'on trouble une époque, qu'on renverse un gouvernement! Voilà donc le mot de la situation adopté par les perturbateurs: la loi des boissons! Voyez leurs efforts, dans les conseils, où ils ont pu introduire un des leurs, lisez les *premiers-Paris* de leurs journaux. Vous en verrez bien d'autres d'ici à un mois: *pétitions, meetings, émeutes ou émotions, manifestations* de tout genre; que tout le monde se tienne pour averti, c'est sur ce terrain que l'on veut porter la bataille. Le gouvernement s'égarerait en cherchant ailleurs la bataille.

L'opposition radicale a vu, par l'exemple de la question de la *Réforme*, il y a dix-huit mois, qu'il suffisait de miner l'opinion par des sophismes qu'on avait l'art de rendre populaires.

Elle sera puissamment aidée, dans cette circonstance, par la propagande des marchands de vin et de leurs habitués, ainsi que par les folles promesses que des courtiers d'élections avaient faites, en d'autres temps, aux populations viticoles. Tous ses efforts vont se concentrer sur cette espèce de conspiration légale; le gouvernement doit s'y attendre.

Colonies.

TROUBLES A LA GUADELOUPE.

Pendant les journées des 5 et 6 août, la Pointe-à-Pitre a été le théâtre de désordres que le parti de l'esclavage ne manquera pas de mettre sur le compte des amis de la liberté, et qui cependant, à en juger même par la version des journaux réactionnaires, n'ont eu pour cause que les violentes provocations des *amis de l'ordre*.

Un M. de Laquintinie se trouvant blessé par un article du *Progrès*, journal démocratique, ne songea pas à user du droit de réponse ni à réfuter péremptoirement devant arbitres les accusations dont il était l'objet. Non vraiment! Suivant un procédé brutal que la presse ne doit pas subir, et que pour notre part nous ne subirons jamais, il posa le dilemme d'une rétractation imposée ou d'une *réparation* par les armes: comme si les armes avaient quelque chose à réparer quand il s'agit d'une imputation vraie ou fausse!

M. Roux de Beaufort, rédacteur du *Progrès*, fit son devoir en repoussant cette ridicule alternative, et dès lors, suivant l'anodine expression des journaux honnêtes, M. de Laquintinie résolut de *se venger par un affront public*.

A partir de ce moment, les amis de M. de Beaufort l'escortèrent, afin d'opposer la force à une injustifiable agression. Laissons maintenant parler l'*Avenir*, journal réactionnaire de la Guadeloupe:

Vers midi, M. de Laquintinie fils, jeune homme de seize ans, que trois de ses amis ou parents avaient accompagné en ville, s'avança seul, *la cravache à la main*, au-devant de M. Roux de Beaufort, qui tenait le milieu de la rue. A cette vue, celui-ci fit trois pas en arrière, et rejoignit son escorte, en s'écriant: « Vous le voyez, mes amis, on veut m'assassiner! » Aussitôt les amis de M. Roux se précipitèrent vers le jeune homme, et l'entourèrent, ainsi que les trois personnes qui l'accompagnaient. Un commencement de rixe eut lieu, qui ne cessa que par l'intervention de la gendarmerie, de la troupe et de la police.

M. Roux avait disparu; la foule qui l'accompagnait se précipita à son tour vers le bureau du *Progrès*, où il s'était rendu, et l'agitation redevint assez vive pour que la gendarmerie dût exécuter des charges pour dégager les rues d'Arbaud et des Jardins, et pour que des patrouilles d'infanterie de marine, tambour en tête, vinssent l'appuyer. Le maire et le commissaire de police, revêtus de leurs insignes, s'étaient rendus sur le théâtre du désordre, devant les bureaux du *Progrès*, ainsi que le procureur de la République.

Le lendemain, à l'occasion d'un duel entre MM. Paul Bonfils et Chovo, des rixes se sont engagées à coups de bâton. Ces cris: *Mort aux blancs! Il faut faire des barricades!* prouvent que l'agitation a des causes profondes; mais il n'est certes pas étonnant que les hommes de couleur, victimes séculaires de l'exploitation la plus odieuse, aient le cœur défiant, ulcéré, que toute menace de retour au passé les exaspère. Acceptation sans arrière-pensée de l'émancipation des noirs, application aux colonies de la science sociale, de l'organisation agricole et industrielle par association, les anciens propriétaires d'hommes n'ont pas d'autre voie pour établir dans les colonies un ordre durable; la compression, l'intimidation ne pourraient les mener qu'à l'abîme.

SÉNÉGAL. — Des lettres de Saint-Louis (Sénégal), du 23 juillet dernier, donnent à la *Patrie* les détails ci-après sur un engagement que nos troupes ont eu avec les habitants d'un village du haut du fleuve:

Le 23 juillet, le gouverneur et les troupes sont arrivés de leur expédition, qui a eu un favorable succès. Le 21 au matin, à neuf heures, le combat a été livré contre les gens de Fanayez (Fouta Tora), qui s'étaient barricadés dans le village de ce nom et l'avaient entouré de fossés et de palissades. Tous les gens des villages voisins s'étaient joints à eux, et leur nombre pouvait être de plusieurs milliers d'hommes. Encouragés par une victoire qu'ils avaient remportée il y a 40 ans et dans laquelle ils avaient enlevé nos canons, nos drapeaux et tué plusieurs officiers, ils nous ont attendu de pied ferme et nous ont laissé approcher à une distance de 80 mètres. D'un côté ni de l'autre aucun coup de feu n'avait été tiré; les noirs, étant cachés derrière les barricades, ne laissaient apercevoir que les canons de leurs fusils.

Enfin, le feu a été ordonné, et le boulet et la mitraille ont commencé à jouer. Pendant vingt minutes, une résistance opiniâtre a eu lieu; mais le canon faisant des trouées, l'ordre a été donné d'enlever à la baïonnette et au pas de charge. Alors la déroute s'est mise dans le camp ennemi; tous ont jeté leurs armes et se sont précipités à l'eau, dans un marais auquel était adossé le village, et qu'on avait eu l'imprudence de ne pas défendre sur la rive opposée, à l'aide de la cavalerie, qui n'a pas donné dans cette affaire et n'a rien fait, tandis que, placée sur la rive opposée, elle n'en laissait pas échapper un seul dans le fleuve, qui était noir de têtes. On les a mitraillés et canardés; puis on a mis le feu au village et au champ de mil.

Il serait bien difficile d'apprécier le nombre de leurs morts, la plupart d'entre eux ayant péri dans le fleuve; puis eux-mêmes y ayant jeté leurs cadavres pour dissimuler leurs pertes. On a trouvé environ cinquante morts dans le village, dont plusieurs fracassés par l'éclat des bombes. Une esclave de Saint-Louis, qui était prisonnière chez ces peuplades et qui s'est échappée, nous a rapporté que dans le village voisin, éloigné de quatre lieues de celui de Fanayez, il y avait déjà, au moment de son départ, trois à quatre cents blessés.

De notre côté nos pertes sont malheureusement trop nombreuses en morts. Nous avons perdu quatre Européens dont deux sous officiers et deux soldats; deux noirs, dont un des chefs de Saint-Louis, et puis trente blessés noirs et Européens, dont dix-sept Européens. Un sous-officier a eu le corps traversé par une balle, un autre cinq balles dans le bras et l'épaule, on amputé à la cuisse. Le gouverneur lui-même a été blessé au moment où il montait à cheval. Sa blessure est légère et n'a attaqué aucune partie essentielle; il a été blessé au dessus du genou.

Nous lisons dans le *Morning-Journal*, de la Jamaïque, du 7 août, que les dernières nouvelles arrivées de Port-au-Prince, Haïti, annoncent que ce malheureux pays a été de nouveau le théâtre de scènes sanglantes.

La protestation suivante, signée par les condamnés politiques de la prison de Bicêtre de Rouen, prouve qu'en dépit de l'assurance donnée par le ministre de l'intérieur, des condamnés politiques sont encore traités comme des forçats par les gendarmes et les agents de quelques tribunaux:

A M. Dufaure, ministre de l'intérieur.

Cette fois, monsieur le ministre, ni ambages, ni équivoques, ni circonlocutions; une réponse nette, je vous prie; quelque chose de franc, de hardi; cela vaut mieux que toutes ces vaines excuses. Ne répudiez pas la faute commise, pour la laisser retomber sur quelque autorité subalterne, sur quelque obscur gendarme; puis, nous y avons mis bon ordre; vous verrez plus loin. D'ailleurs, monsieur, dans un gouvernement républicain, la responsabilité ne descend pas, elle remonte, elle ne s'arrête pas, elle frappe les sommets; ministres et président sont responsables.

Il y a huit jours, la presse tout entière retentissait du hideux traitement infligé par vos agents à un condamné politique. Le *Journal des Débats* lui-même s'indignait, et nous avouons qu'il est peu coutumier de combattre dans nos rangs. Vous vous êtes ému au grand cri de l'indignation publique; votre organe officiel, le *Moniteur*, s'est efforcé de vous justifier; il y avait même cela de remarquable dans la justification essayée, qu'elle était empreinte d'une insigne mauvaise foi; pardon de la liberté grande, mais cela est. En effet, monsieur, on vous parlait « menottes, » et vous répondiez « voiture. » Votre système n'a pas varié; à chaque fois Furet disait, écrivait: *Vous m'avez fait mettre les fers aux mains, j'ai été accouplé avec des forçats, couché entre deux assassins; l'un d'eux est même condamné à mort aujourd'hui.—Et avec un admirable talent vous répondiez: Si vous n'avez pas eu la voiture pendant toute la route, c'est la faute des autorités de Saint-Denis.*

Votre défense s'est bornée à cela. Le juge souverain, le peuple a répondu: Vous n'êtes pas acquitté.

Cependant, des promesses ont été faites, ces ignobles traitements ne doivent plus se renouveler, c'est vous qui l'avez dit. Voyons un peu, Monsieur le ministre, de quelle façon vous exécutez vos engagements?

Hier, notre ami Bonnefond, détenu à la maison de Bicêtre, à Rouen, était extrait de cette prison et transféré à Paris pour y répondre du délit de détention d'armes de guerre. Délit bien grave! On a trouvé chez lui un vieux pistolet d'arçon tout-à-fait impropre au service. D'autre part, le fait pour lequel est détenu Bonnefond est encore un délit, fort simple, il est vrai: il a assisté à une réunion ayant pour but d'organiser, à Rouen, le bureau de la solidarité républicaine; on doit ajouter, cependant, qu'il avait dès la veille prévenu le commissaire central du lieu où se tiendrait la réunion et de l'heure à laquelle on se réunirait. Ce sont peut-être deux circonstances aggravantes; elles ont été reconnues aux débats, le jury de la Seine-Inférieure a jugé, et nous avons été condamnés pour le même délit commis par les uns à Rouen, par les autres au Havre.

Voilà deux délits, du moins on le dit; mais je ne vois pas de crime, et les procédés employés envers notre ami sont ceux que l'on emploie envers les criminels les plus endurcis. Malgré les protestations de Bonnefond, le brigadier de gendarmerie s'est obstiné à lui mettre les *menottes*, les menottes, entendez-vous bien! Il ne s'agit pas de voiture, il s'agit de menottes mises, d'un condamné politique accouplé comme un galérien. Bonnefond a dû céder à la menace de l'emploi de la force; il a cédé sur nos conseils, mais en protestant contre ce monstrueux abus du pouvoir. Les gendarmes répétaient: « *Nous remplissons notre devoir, nous faisons notre métier.* »

Qui donc, monsieur, leur imposait un devoir si rigoureux? C'est vous, vous, qui disiez, il y a quelques jours, que ce fait ne se reproduirait plus.

Les gendarmes savaient très bien qu'ils avaient devant eux un condamné politique; ils le disaient tout haut dans la geôle; mais ils avaient *leurs ordres*.

C'est ici, monsieur le ministre, que vous ne pourrez vous justifier en faisant retomber l'odieux de ce traitement sur un employé subalterne. Nous avions pris nos précautions. Voici comme: Dès la veille, le matin, Bonnefond écrivait à l'officier commandant la gendarmerie à Rouen, lui disait à quelle catégorie de détenus il appartenait, lui rappelait les articles du *Moniteur*, invoquait enfin contre vous-même vos propres paroles. Rien n'a fait; encore une fois tout cela doit retomber sur vous, et ce sont des actes dont vous ne sauriez décliner la responsabilité.

Un mot encore, monsieur le ministre. Nous voyons les hommes qui gouvernent aujourd'hui notre pays, ceux qui les entourent et les conseillent: le président de la république, Louis Bonaparte, ex-conspirateur; M. Odilon Barrot, ex-conspirateur; MM. Thiers, Barthe, et combien d'autres, ex-conspirateurs. Tout ce monde-là a conspiré dans les ventes du carbonarisme ou ailleurs......

Et M. Barrot, si le peuple n'avait si bien fait, en février, conspirateur, criminel, condamné, il eût été enchaîné côte à côte avec vous peut être, monsieur le ministre.

Et Thiers et Barthe, les carbonari qui avaient juré la haine de la royauté! aux chaînes! aux chaînes!

En vérité, monsieur, nous n'oserions pas jurer de l'innocence de M. de Falloux! Il doit bien avoir un peu conspiré pendant le règne de Louis-Philippe; songez donc à cela, ces mains immaculées, ces mains aristocratiques eussent été au contact des mains d'un échappé du bagne!

Et c'est en 1849, sous un gouvernement républicain, que vous essayez de renouveler de semblables infamies!

Est-ce que cela ne vous fait pas horreur? Est-ce que cela ne vous fait pas monter le dégoût du cœur jusqu'à la lèvre?

Le passé, le présent ne sauraient-ils éclairer pour vous les horizons de l'avenir! Et le traitement subi par nous aujourd'hui, qui donc serait assez osé pour désigner ceux qui le subiront demain?

Tenez, monsieur, pour l'honneur de notre pays, cessez ces ignobles persécutions, finissez-en avec tout cet attirail de bagne, impuissant d'ailleurs à modifier nos convictions démocratiques: nous sommes destinés à combattre vos idées... l'avenir prononcera.

Recevez, monsieur le ministre, nos salutations.

Les condamnés politiques de la prison de Bicêtre de Rouen.

LÉON SALVA, chef de bataillon de la garde nationale de Sotteville-les-Rouen; CHARLES FURET, journaliste; E. PRUVOST, ex-rédacteur du *Républicain du Havre* et du *Républicain de Rouen*; BACHELET, ancien avoué à Rouen.

ITALIE.

Les nouvelles de Rome que nous publions plus haut ôtent tout intérêt à celles que nous apportent les journaux de la Péninsule. Les correspondances de Rome commentent le rappel du général Oudinot, qui s'était livré corps et âme aux hommes rouges. M. Ney, chargé de lui porter son rappel, s'est rendu d'abord auprès du général Rostolan, et ce n'est qu'après deux jours de séjour à Rome qu'il est allé visiter M. Oudinot pour lui annoncer son rappel. Le *vainqueur de Rome* n'en pouvait croire ses oreilles, et il a attendu huit jours à Rome pour voir s'il ne viendrait pas d'autres ordres de la France.

Radetzki, qui s'est rendu à Venise, a publié un décret annonçant que le papier communal sera accepté pour moitié de sa valeur dans la caisse publique de Venise, Chioggia et leurs dépendances.

La *Legge* de Turin publie quelques renseignements sur les conditions que l'Autriche entend faire à l'Italie. On y lit:

« L'Autriche veut aussi conserver sur les états de l'Italie cette prépondérance absolue qu'elle y exerça depuis 1815 jusqu'en 1836. C'est à ce projet qu'il faut attribuer sa prétention de représenter les duchés de Parme et de Modène dans le traité à conclure, et c'est sur cela que le Piémont viendrait à reconnaître cet état de choses que l'archiduc voulait introduire en 1847 par un traité qui aurait amené une nouvelle altération dans l'équilibre déjà imparfait établi par les traités de 1815, et qui lui assurait encore davantage en Italie une prépondérance qui n'était déjà que trop excessive aux termes de ces traités. »

Les paroles et la correspondance des plénipotentiaires autrichiens font présumer que l'Autriche se montrera extrêmement tenace dans ce qui a rapport à la question de prépondérance sur toute l'Italie.

HONGRIE.

On disait à Vienne, le 27 août, que l'Autriche a cédé à la Russie, pour prix de son intervention en Hongrie, la partie orientale de la Gallicie et la ville de Cracovie avec son territoire. On ajoutait que le San et la Vistule sépareraient les deux Etats. Une correspondance, adressée de Cracovie à la *Poste de l'Allemagne orientale*, annonce également ce fait.

« On en est toujours réduit, ajoute la même journal, à des bruits vagues sur le sort de Komorn. On prétend que Klapka fait tous ses efforts, mais vainement, pour convaincre la garnison que toute résistance est impossible; on ajoute même qu'il est surveillé sévèrement, parce qu'on redoute de lui une trahison. Malgré de nombreuses désertions, la garnison est encore évaluée à 12 ou 14 000 hommes complètement fanatisés, et qui rêvent encore le triomphe des Madgyars. »

— La correspondance lithographiée contient des nouvelles de Peterwardein jusqu'au 29 août:

« Après le retour du major Toth, qui avait été envoyé au quartier-général autrichien, la garnison demanda d'abord un jour, puis deux, et enfin trois pour réfléchir. Ce délai expiré, il fut déclaré que les officiers étaient prêts à se rendre, mais que les soldats ne voulaient point suivre leur exemple, et le 28, une nouvelle députation, composée d'officiers et de soldats, partit pour le quartier-général, dans l'intention de s'assurer de la vérité des nouvelles apportées par le major Toth. »

—D'après des nouvelles d'Arad, du 28 août, le comte Grünn, aide-de-camp général de l'empereur, est reparti pour Vienne. On assure que s'il était arrivé vingt-quatre heures plus tard à Arad, les chefs hongrois faits prisonniers auraient déjà été exécutés. Maintenant, il est décidé qu'ils ne seront pas déférés à des cours martiales extraordinaires, mais jugés par de simples conseils de guerre.

— Une correspondance de la *Gazette de Breslau* dit que les Russes traitent bien les Madgyars, mais n'interviennent pas en leur faveur auprès du gouvernement autrichien, laissant celui-ci se rendre aussi haïssable que possible. Ce qui a fait le plus d'impression, ç'a été leur bonne volonté à accepter les assignats rouges hongrois, connus sous le nom de notes de Kossuth. Il est vrai que souvent ils ont forcé les caissiers autrichiens à échanger ces notes contre les billets de la banque d'Autriche.

L'Assemblée des Etats du grand-duché d'Oldenbourg s'est prononcée dans sa séance du 1er septembre par 21 voix contre 20 en faveur de l'adhésion du grand-duché à la Constitution prussienne.

Revue des départements.

CONSEILS GÉNÉRAUX.

SEINE-INFÉRIEURE. — La discussion s'est ouverte mardi sur le quadruple vœu proposé par M. Estancelin: *Rétablissement de l'impôt des boissons,—Rétablissement de l'ancienne taxe des lettres,— Rétablissement de l'ancien impot sur le sel,— Retrait du projet d'impôt sur le revenu.* Chez M. Estancelin le zèle, on le voit, supplée à l'âge, et ce n'est pas à petits coups qu'il veut démolir l'ordre nouveau.

Malheureusement, pour une si belle ardeur, le conseil de la Seine-Inférieure s'est montré prudent; il a repoussé sans discussion et presqu'à l'unanimité les deux propositions relatives à la taxe des lettres et à l'impôt du sel, et s'est prononcé en faveur de l'impôt sur le revenu, tout en n'approuvant pas le projet de M. Passy.

Quant à l'impôt sur les boissons, le conseil en demande le rétablissement, mais dégagé des abus de la perception *et rendu proportionnel*.

AUBE. — Le conseil général a abordé la question de la révision de la Constitution. C'est un M. Casimir Périer qui en a fait la proposition. Une phrase de son discours en indique clairement les tendances:

« Croyez-vous que si la nation, au moment de la réélection du président, voulait continuer le pouvoir à celui qui l'aurait rendue heureuse, elle s'arrêterait devant un article de la loi? »

CHER.—La proposition de M. de Boissy, sur la révision *immédiate* de la Constitution, a été repoussée par la question préalable. Sa proposition sur la révision non immédiate a été repoussée par l'ordre du jour.

La *République de 1848*, feuille ultra-réactionnaire de la localité, regrette beaucoup la manière dont M. de Boissy a soulevé cette question. Il l'a fait, dit-elle, en termes inconstitutionnels.

M. Simon Lebrun a proposé au conseil général un vœu sur l'instruction primaire publique et obligatoire. Ce vœu a été repoussé.

Il a proposé un second vœu demandant que l'impôt des boissons, étant inique et vexatoire, ne pût être rétabli; mais le conseil a voté un ordre du jour motivé sur les besoins des finances et l'espoir que le gouvernement adoucirait les formes de la perception.

VIENNE. — Sur la proposition faite par sa commission d'émettre le vœu que l'impôt des boissons ne soit pas rétabli, le conseil général de la Vienne a passé à l'ordre du jour. La situation de nos finances a motivé ce rejet.

CALVADOS. — Le préfet, en ouvrant le conseil général, n'a pas craint d'appeler dans son discours d'ouverture le décret de la Constituante contre l'impôt sur les boissons une loi *coupable*.

NORD. — Le conseil général a adopté, le 5, les vœux suivants: 1° Que l'instruction primaire soit universelle et obligatoire; 2° que les écoles normales primaires soient maintenues; 3° augmentation du traitement des instituteurs et institutrices; 4° établissement d'une législation spéciale pour l'instruction des filles; 5° égalité de conditions, de capacité et de moralité entre les instituteurs laïcs et ecclésiastiques. Tous ces vœux sont en opposition avec le projet Falloux.

BASSES-PYRÉNÉES. — Le pays basque vient de donner une preuve éclatante de ses sentiments républicains, en décernant une ovation à M. Renaud, le seul représentant démocrate du département. Sa ville natale était pavoisée et parée comme pour un jour de fête; femmes, enfants, vieillards, tout le monde est allé à sa rencontre; cavalcades brillantes, fanfares, détonations des armes à feu, mêlées aux cris mille fois répétés de: *Vive la République! Vive Renaud!* rien n'y manquait. Sur le passage du cortège les paysans quittaient leurs travaux et venaient grossir la foule.

En revanche, M. Etcheverry est passé inaperçu.

D'après les journaux de l'Aisne et de la Marne, les cris de *Vive la République! Vive la Constitution!* ont éclaté de toutes parts sur le passage du président et particulièrement à Châlons, aux [illegible] [illegible]. Ceux de *Vive Napoléon!* ont été isolés et couverts par les premiers.

Un paysan aviné s'est écrié *Vive l'empereur!* Un capitaine a requis quatre gardes nationaux pour arrêter l'auteur de ce cri séditieux, ce qui a été à l'instant exécuté.

« Un monsieur que personne ne connaît, dit le *Messager de la Marne*, et qui s'est dit représentant de la presse parisienne, a offert un toast à *l'empereur!* Les verres déjà levés se sont abaissés comme frappés par la foudre. Qui donc a pu avoir cette audace? Il serait bon de le savoir. »

SARTHE. — Le *Suffrage universel*, du Mans, vient d'être acquitté par le jury. Ce journal était incriminé pour avoir affirmé que la Constitution avait été violée par l'expédition de Rome.

Le *Courrier de la Sarthe* a été, dans la même séance, condamné à deux mois de prison et 50 fr. d'amende seulement. M. Joly, représentant récemment élu par le département de Saône-et-Loire, a présenté la défense avec une éloquence dont le Mans se souviendra longtemps.

En vente, à la librairie phalanstérienne, 25, quai Voltaire, L'HARMONIE UNIVERSELLE ET LE PHALANSTÈRE, exposés par FOURIER, recueil méthodique de morceaux choisis de l'auteur : 2 vol. format Charpentier. Prix : 6 fr., et par la poste, 7 fr. 60 c.

Les souscripteurs sont instamment priés de retirer les dernières livraisons de cet ouvrage, qui est maintenant complet.

FAITS DIVERS.

La *Gazette de France* a été saisie aujourd'hui à la poste et dans ses bureaux.

Il paraît que c'est un article concluant à l'appel au peuple qui a donné lieu à ces poursuites.

— Le bruit s'est répandu aujourd'hui, dans le monde politique, que M. Clary, cousin du président de la République et représentant du peuple, va être nommé envoyé extraordinaire en Suède.

On dit également que M. Mocquard, chef du cabinet du président de la République, sera chargé d'une mission importante pour les provinces rhénanes.

— On assure que Mme la marquise de Douglas, cousine du président de la République, a complètement réconcilié le président de la République avec son oncle l'ex-roi Jérôme, qui, comme on le sait, semblait le bouder depuis la disgrâce de son fils.

(*Evénement*.)

— Le ministre de l'intérieur vient de décider qu'il serait fait, dans le local de l'orangerie des Tuileries, une exposition spéciale des ouvrages d'art qui ont été l'objet d'une récompense ou qui seront acquis pour le compte de l'Etat à la suite du salon.

Cette heureuse innovation doit être considérée comme un hommage rendu à l'autorité de l'opinion publique; elle aura ce double avantage de récompenser une seconde fois les artistes, et d'offrir aux étrangers un salon d'élite.

Toutefois, il est bon d'avertir le public que, sur la proposition des sections réunies du jury des récompenses, le ministre de l'intérieur a décidé que les artistes qui avaient précédemment été récompensés, ne pourraient plus obtenir de médailles du même ordre que celles qu'ils avaient obtenues déjà.

Il résulte de cette décision que les ouvrages de beaucoup d'artistes de mérite ne pourront figurer dans cette exposition spéciale, qui ouvrira sous peu de jours et ne durera qu'une semaine.

La distribution solennelle des récompenses aura lieu dans le cours de cette semaine et dans le local réservé à cette nouvelle exposition.

— Ce matin, en faisant leur service journalier, les employés de la salubrité ont retiré de l'égoût qui traverse la rue de la Sourdière le corps d'un enfant nouveau-né. Le cadavre était enveloppé entièrement de mauvais linges couverts de boue, et rien n'a pu indiquer quels pouvaient être les auteurs de cet infanticide.

Il a fallu que le regard de fonte qui donne de l'air à cet égoût ait été soulevé la nuit pour y jeter le corps de l'enfant; car nulle part l'égoût n'a d'ouvertures assez larges pour que le corps ait pu y passer.

Le tout a été porté par les employés chez le commissaire de police du quartier, et une instruction est commencée.

— C'est, dit-on, M. de Salvandy qui doit recueillir la succession parlementaire de M. Victor Grandin.

— Le congrès scientifique a ouvert, samedi dernier, à Rennes, sa seizième session, en présence d'un auditoire nombreux et des autorités principales de la ville.

— Le jury de la Gironde vient d'acquitter le journal démocratique la *Tribune*, pour un article du 13 juin. Le ministère public avait cependant récusé cinq des membres du jury.

— On annonce que le bey de Tunis, qui avait concédé à une compagnie particulière la pêche du thon le long des côtes de la régence, va rendre libre désormais cette industrie maritime. Ceux qui voudront se livrer à cette pêche devront seulement payer une patente, dont le produit sera plus considérable pour le gouvernement tunisien que celui du montant du fermage payé jusqu'ici par les concessionnaires.

— Une souscription vient de s'ouvrir pour ériger dans la ville d'Eu une statue à Jean Bethencourt, navigateur français qui, en 1402, découvrit les îles Canaries.

— Le *Progrès d'Indre-et-Loire*, traduit le 4 septembre devant la cour d'assises pour un article dans lequel ce journal rendait compte des évènements du 13 juin et des dévastations commises dans les bureaux des journaux démocratiques, a été acquitté. Une chose bonne à remarquer dans cette affaire, c'est que le parquet de Tours n'a poursuivi le *Progrès* que *dix jours* après la publication de l'article incriminé.

— De mémoire d'homme, dit l'*Union bretonne*, de Nantes, on ne se souvient pas d'avoir vu les eaux de la Loire aussi basses que cette année.

— Le *Populaire*, journal du citoyen Cabet, a reparu hier. Sa publication sera désormais mensuelle.

— Les trappistes de la Meilleraye vont fonder un établissement agricole à la Martinique. Ils prendront pour base de leur exploitation le travail mixte.

— La frégate *la Reine-Blanche*, au moment de la révolution, quitta son nom pour prendre celui de *la Constitution*; un arrêté de la marine vient de lui rendre son nom primitif.

Quoi de plus juste !

(*Progressif du Cher*.)

— Le jury a rendu, le 1er septembre, un verdict d'acquittement dans le procès intenté à la *Démocratie jurassienne*, et au docteur Lautrey pour un article de ce dernier dans lequel on demandait la démocratisation du clergé.

— L'*Abeille de la Vienne* ne veut pas laisser passer un jour sans donner son coup de pied à l'enseignement primaire; elle fait arme de tout. Exemple : Dans une petite commune de la Vienne, l'autorité prête la salle d'école à des comédiens ambulants, l'*Abeille* en prend texte pour dire que l'instituteur est *un rouge*, un homme immoral; que l'école est profanée, et que les enfants, le lendemain, y perdront le respect de la religion et de la morale.

Maintenant, que le pauvre maître essaie de refuser la salle d'école, il aura contre lui l'administration; il sera forcé de partir... et le tour sera joué.

— Ont été désignés par le sort pour faire partie de la haute cour de justice :

Arriège. — M. de Mortimort.
Isère. — M. Pion, médecin à la côte Saint-André.
Mayenne. — M. Romain le Gentil.
Charente-Inférieure. — M. Elie Bellanger, maire de Saint-Hilaire.

— Une révolte causée par l'insuffisance et la mauvaise qualité de la nourriture, a éclaté parmi les enfants trouvés, à l'hospice général de Lille. Il y a quinze jours, ils avaient présenté leur plainte à M. le préfet, qui n'a pas daigné y répondre. Mardi matin, les enfants déclarèrent qu'ils ne prendraient pas de nourriture si on ne changeait le régime. La police fut appelée et arrêta trois d'entre eux, qu'elle fut forcée de relâcher. Puis, les enfants se répandirent dans la ville et dans la campagne. Ils revinrent cependant à l'heure du dîner. On les enferma dans leur quartier; là, il y eut tumulte, cris, bris de vitres, et, finalement, les portes furent enfoncées et les jeunes insurgés se répandirent au dehors encore une fois.

A la nuit, une compagnie d'infanterie et une escouade d'agents de police furent dirigées sur l'établissement; on organisa une souricière où cinq des plus compromis furent attirés et conduits au corps-de-garde, pendant que la masse des enfants, qui ignorait ce fait, se rendait dans les dortoirs, où elle chantait la *Marseillaise*.

Voilà tout ce que nous apprenons par le *Messager du Nord*, qui demande pourquoi l'autorité aime mieux réprimer que prévenir, et envoie des baïonnettes à ces enfants qui demandent du pain.

Mais de satisfactions, de mesures sages et sérieuses, il n'en est point question.

— Le département de la Loire est chaque jour affligé par de nouveaux sinistres. Les communes d'Unias, de Lavalla et de Pralong ont des pertes considérables à déplorer dans ces incendies.

— La ville d'Aubenas vient d'éprouver deux incendies qui ont éclaté les 26 et 29 août à peu d'intervalle l'un de l'autre.

— Le *Journal du Cher* signale aussi deux incendies dans son département.

— A la suite de ces faits désolants, nous croyons remplir un devoir en livrant à la publicité un fait qui honore plusieurs cultivateurs des communes de Chelles et de Brou (Seine-et-Marne).

Dans la journée du 5 août, un incendie réduisait en cendres une meule de blé qu'un cultivateur venait de terminer la veille. Malgré tous les efforts possibles des habitants de l'endroit et les secours arrivés des villages voisins, on ne put rien sauver. Quelle fut la surprise du cultivateur, en passant à l'endroit même où deux jours avant il avait vu brûler son grain, de voir sa meule refaite en bel état ! C'étaient les cultivateurs de l'endroit qui s'étaient concertés ensemble pour réparer son malheur.

INCENDIES. — On écrit de Semur au *Courrier de la Côte-d'Or* :

« Depuis trois jours nous sommes continuellement alarmés par les incendies qui éclatent dans les environs.

» Lundi, 29 août, vers onze heures du matin, une grande colonne de fumée, à l'est de la ville, nous a annoncé un incendie à Messine, village situé à huit kilomètres de Semur. On n'a pu préserver dix maisons et granges d'une destruction complète.

« Le lendemain, 30 août, un messager à cheval nous a annoncé un grand incendie à Montigny-sur-Serain; quatre maisons et autant de granges, avec toute la récolte qui s'y trouvait, ont été la proie du feu.

» Aujourd'hui encore, on parle d'un incendie dans la commune de Saint-Thibault, par la route de Semur à Pouilly-en-Huxois; heureusement ce dernier désastre paraît moins grand que les deux précédents; une seule maison avec son écurie aurait été détruite.

» On ne sait pas à quoi attribuer l'origine de ces malheurs. Est-ce dû à la négligence? Est-ce à quelque méchanceté criminelle? Peut-être l'avenir nous l'apprendra. »

AGRICULTURE. — FOURRAGES SALÉS. — M. Prideaux, l'un des premiers agronomes de l'Angleterre, vient de répandre une instruction courte, mais substantielle, sur les fourrages salés; nous en extrayons les passages suivants : « Si vous avez du fourrage gâté par la pluie survenue pendant la fenaison ou la récolte sur un sol marécageux qui lui communique une mauvaise odeur et inspire de la répugnance aux bestiaux, il faut saler ce fourrage dans la proportion de 4 à 12 kilogrammes de sel pour 1 000 kilogrammes de foin. Les bestiaux le mangeront avidement, et leur santé n'aura point à en souffrir. Si le mauvais temps vous force à rentrer du foin imparfaitement sec, ne manquez pas de le saler, sinon il pourra s'échauffer au point de prendre feu; il y en a de nombreux exemples. Dans ce cas, ce que vous pouvez faire de mieux, c'est de saupoudrer de sel le fourrage, couche par couche, et d'y faire alterner des couches de paille bien sèche, d'une épaisseur égale à celle des lits de foin salé. Le sel attirera à lui non-seulement l'humidité du foin, dont il préviendra la fermentation, mais aussi celle de l'air atmosphérique; la paille absorbera le tout en contractant la double saveur du foin et du sel. En distribuant aux bestiaux ce mélange haché, vous verrez qu'ils mangeront la paille comme le foin. Il n'y a pas de meilleur moyen pour rendre la paille nourrissante et engager le bétail à la consommer. »

PETITE CORRESPONDANCE.

Montpellier. — M. B. D. — Nous rec. v. lettre et agissons en conséq. — Aucun des 3 eff. n'a été présenté.
Hameau Saint-Clément. — M. M. — Ta lettre a épr. du ret. par suite d'une erreur de No. — Mon adr. est 53. — Ecris imm. à ma mère p. faire act. l'aff. qui t'intér. — J'expéd. les C. le pl. poss. et t'en donn. avis.
Paris. — A une Dame. — L'idée est bonne, mais pour le moment nous ne n. trouv. pas en mes. d'en tent. la réalis.
Valfroicourt. — M. T. — Votre réclam. est juste. — Fait droit. — Votre ab. est inscrit jusqu'à fin février.
Liverpool. — M. J. F. — Reçu les 114. — Remerc. — H. D.
Angers. — M. E. D. — Reçu les 12. — L'abonn. P. sera exact. servi jusqu'à fin mai 50. — Merci des détails.
Pignans. — M. G. C. — Nous av. égard. — Prorog. l'ab.
Gimouille. — M. E. R. — Vot. ab. part du 1er sept.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 f.	11 f.	6 f.
DÉP. ET ÉTRANG.	32	17	9
PAYS à surtaxe.	50	26	14

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Genelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à 9 »	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus.	29	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 7 septembre 1849.

Les nouvelles de Rome ont influé sur le cours des fonds. On craint une complication qui pourrait nous causer de grands embarras.

Le 5 0/0 au comptant a ouvert en baisse sur la clôture d'hier, après avoir fait 88.40 au plus bas, et a fermé à 88.80, cours le plus élevé.

Le 3 0/0, ouvert à 55.50, s'est relevé et a fermé à 55.80.

On a escompté pour 27,000 francs de titres 5 0/0.

Il y a eu des opérations sur les actions de la Banque, elles ont fermé à 2.365.

Il y a eu aussi des opérations sur les obligations de la Seine; elles ont eu plusieurs cours et ont fermé avec 1 fr. 50 de baisse.

Les chemins de fer sur lesquels la spéculation se porte, sont Rouen et le Nord, les actions du Nord surtout. On parle d'un fort dividende.

En dehors de la rente et des chemins de fer, on s'occupe peu des autres valeurs.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	56 15	56 »»	55 40	56 »»
Cinq 0/0 (Emp. 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0	91 70	88 85	88 25	88 85

7 sept. AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.	
3 0/0 j. du 22 juin	55 80
5 0/0 j. du 22 mars.	88 80
VALEURS DIVERSES.	
Banque de France.	2365 »»

Espag. dette active.	25 »/»
— — 3 0/0	33 »/»
— Dette intér.	27 »/»
Naples, récép. Roth.	87 25
Romain, emprunt	78 1/2
Haïti, emprunt	183 »»

Ob. de la Ville, anc.	1250 »»
— Nouv.	1172 50
Oblig. de la Seine.	1091 25
— St-Germ. 1842.	880 »»
— Versailles	745 »
— Orléans, 4 0/0.	975 »»
— Nouvelles.	970 »»
— Rouen, 4 0/0	725 »»
— Nouvell., 1849.	840 »
— Havre j. mars.	750 »
— Nouvelles.	875 »
— Marseille	700 »
— Orléans jouis.	465 »
— Cert. de Lyon.	88 5
Quatre-Canaux	1091 2
Jouissance.	82 5
Bons du Trésor	3 1/
Forges Aveyron	3000 »»
Monceau-s.-Sambre	1550 »»
Nord (hauts four.).	900 »»
Charbon belge	325 »»
Zinc V.-Montagne.	2800
— Stolberg.	510 »»
Mines de la Loire	285 »»

FONDS ÉTRANGERS.

Belg. 5 0/0 1840	96 1/4
— 5 0/0 1842	96 3/4
— 4 1/2	88 »/»
— 3 0/0	65 1/4
— 2 1/2 0/0	47 7/8
Banque	685 »/»
— 1841	1020 »/»

Piémont, emprunt.	[illegible] »»
— Nouveau.	[illegible] »»
Lots d'Autriche	366 »»
2 1/2 hollandais	55

CHEMINS DE FER.

Saint-Germain	480 »»
Versailles, r. d.	210 »»
Versailles, r. g.	172 50
Orléans à Paris	76[illegible] 50
Rouen	540 »»
Havre	263 »»
Avignon-Marseille	227 55
Bâle	105 »»
Centre	317 50
Boulogne	»» »»
Bordeaux	410 »»
Nord	442 50
Strasbourg	357 50
Nantes	308 »»
Montpr. à Troyes	120 »»
Dieppe Fécamp	177 50

BOURSE DE LONDRES du 6 septembre.

3 0/0 consolidés	92 5/8
3 0/0 au 11 sept.	92 1/2

TAXE DU PAIN.

1re qualité le kilo	31 c
2e — —	24

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 8 septembre.

THÉATRE DE LA NATION. —
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Phèdre.
OPÉRA-COMIQUE. — La Fête, Fra Diavolo.
ODÉON. — Samedi, réouverture par le Trembleur et la Jeunesse du Cid.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Le chevalier d'Harmenthal.
VAUDEVILLE. — Sous le masque, Pas de Fumée sans feu, le Congrès de la paix, 3e numéro.
GYMNASE. — Les Sept Billets, La Belle-Mère.
THÉATRE MONTANSIER. — Le Gamin, l'Oiseau, le Code.
VARIÉTÉS. — Les Caméléons, Eva, les Parents de ma Femme.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Tête-Noire, Etoile du marin.
AMBIGU-COMIQUE. — Le Juif errant.
GAITÉ. — Samedi, réouverture par la Sonnette du Diable, le Moulin joli.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Représentations de M. Luguet.
THÉATRE BEAUMARCHAIS (Opéra bouffe). — La Saint-André, le Vieux prix de Rome, le Marin, le Cousin.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 178. Dimanche 9 septembre 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 8 SEPTEMBRE.

Ce que ferait un gouvernement démocratique.

Un gouvernement sincèrement démocratique ferait d'abord connaître ses intentions par un manifeste ; il parlerait aux travailleurs, aux masses déshéritées, leur annoncerait que l'heure de la réparation sociale commence et que la dernière forme de l'esclavage, le prolétariat disparaîtra bientôt de la terre.

Dans cette profession de foi, le gouvernement proclamerait bien haut le droit qu'apporte en naissant tout homme, de vivre à la sueur de son front. Il s'engagerait à ne prendre aucun repos avant d'avoir réalisé l'exercice de ce droit par une organisation du travail, conciliant tous les intérêts, garantissant l'ouvrier contre le chômage, lui assurant toujours et partout en échange de son labeur une existence physique, morale et intellectuelle, digne enfin des créatures de Dieu.

Rappelant aux travailleurs l'abnégation sublime dont ils firent preuve après Février, et ces trois mois de misère mis, avec une foi si touchante, au service de la République, le gouvernement leur ferait sentir que les principes les plus saints ne s'incarnent pas dans les faits sans rencontrer plus d'un obstacle, que la société ne se transforme pas d'un coup de baguette, et qu'en échange du sincère dévouement dont il va donner des preuves, le pouvoir a le droit de leur demander du temps et de la confiance.

Aux propriétaires, aux commerçants, aux capitalistes, aux entrepreneurs, le gouvernement dirait aussi d'avoir confiance. Le principe de la propriété ne lui est pas moins sacré que le principe du droit au travail, le premier est le but et la récompense de l'autre. Nulle question sociale ne se résout par la spoliation. Réparer les iniquités sociales, cela ne veut pas dire refaire arbitrairement le partage des valeurs existant aujourd'hui en France, mais déterminer une activité productive qui multiplie les richesses, et qui permette, sans déplacer qui que ce soit, de faire asseoir les nouveaux venus au banquet de la Providence.

Après avoir parlé aux principales catégories de citoyens le langage de la fraternité active et sincère, le pouvoir esquisserait à grands traits le programme des réformes qu'il entend mener à bonne fin.

Après s'être ainsi fait connaître et avoir développé dans les masses un mouvement sympathique, le gouvernement se mettrait à l'œuvre, fort de la publicité qu'il aurait donnée à ses intentions.

Avant de créer de nouveaux travaux, il s'agirait d'abord de mieux répartir ceux qui existent maintenant, d'employer une large publicité pour indiquer aux ouvriers les lieux où dès à présent ils pourraient être occupés utilement. Dans tous les centres de population, les travailleurs des différentes catégories seraient convoqués afin d'élire par profession un ou plusieurs placeurs, selon les besoins de la localité ; les électeurs décideraient si ces agents seront autorisés à prélever, au moment de chaque placement, une modique somme, ou si l'association pourra leur constituer un traitement fixe, moyennant lequel leurs services seront gratuits. L'autorité municipale, après avoir vu et approuvé les conditions acceptées par les placeurs, affichera leurs noms et adresses dans la maison commune, et leur enverra les ouvriers qui demanderaient de l'ouvrage, comme les personnes qui auraient besoin d'ouvriers. Dans les communes rurales, les indications relatives au placement, pour toutes les professions, seront centralisées à la mairie.

Tous les agents de placement ainsi acceptés par l'autorité municipale, seront non seulement libres de correspondre entre eux, mais encouragés à le faire, et à fournir au gouvernement des renseignements sur la statistique générale du travail en France.

Des circulaires seront envoyées aux maires et préfets, pour les engager à prendre l'avis des principaux agriculteurs, celui des ingénieurs des ponts-et-chaussées, des mines et des agents voyers, afin d'indiquer au gouvernement quels sont, sur les différentes parties du sol, les travaux d'endiguement, reboisement, irrigation, défrichement qui augmenteraient le plus efficacement la richesse du pays, et dans quelle proportion la départements, les communes ou les propriétaires intéressés pourraient concourir aux charges que le gouvernement s'imposerait pour exécuter ces travaux. Tous ces documents seraient classés et coordonnés au ministère des travaux publics.

Lorsque les travaux les plus urgents et les moins onéreux auraient été déterminés, le gouvernement ouvrirait dans les mairies des listes d'engagements pour former des bataillons de travailleurs mobiles.

Ces bataillons, destinés surtout aux travaux de terrassement et de grande culture, seraient commandés par des hommes ayant fait preuve de capacité spéciale, comme agronomes, ingénieurs de l'Etat, ingénieurs civils ; organisés d'abord sur une petite échelle, ils pourraient servir de types et d'échantillon pour une transformation graduelle de l'armée.

Tous les cadres militaires seraient conservés, ainsi que la troupe des armes spéciales ; mais les deux tiers de l'infanterie de ligne, à moins de guerre imminente, seraient renvoyés dans leurs foyers, avec obligation de faire connaître à l'autorité militaire leurs changements de domicile pendant la durée de leur service, et de se représenter pour des revues, exercices et camps de manœuvres ; leurs armes et équipements restant aux magasins de l'Etat.

Le gouvernement rentrerait en possession des canaux et chemins de fer, instituant une commission chargée de proposer les bases de l'indemnité à payer aux actionnaires, et leur faisant en cas de besoin des avances.

Les assurances et le roulage seraient organisés immédiatement par l'Etat, qui considérerait les services rendus par les employés des anciennes compagnies comme un titre de préférence pour être placé dans les administrations publiques.

Le gouvernement consulterait les administrations municipales et départementales sur la facilité plus ou moins grande qu'on éprouverait, suivant les localités, à créer des comptoirs communaux, servant à la fois d'entrepôts pour les produits agricoles, industriels, de maisons de prêt sur ces objets et de bazars de vente ; une instruction détaillée sur l'organisation du comptoir communal serait publiée dans les journaux officiels, adressée à toutes les autorités qui seraient invitées à faciliter la création de pareils établissements par association, en mettant à leur disposition des édifices publics autant que possible et en leur prêtant un concours d'encouragement et de publicité.

Le gouvernement établirait à ses frais, dans les meilleures conditions, un petit nombre de comptoirs communaux destinés à servir de type et de modèle.

Les récépissés d'objets mis en dépôt dans les comptoirs seraient acceptés comme gages, mais pour une somme inférieure à leur valeur nominale, dans une banque nationale établie à Paris, et multipliant dans les départements ses succursales.

Les renseignements fournis par les bureaux de placement, par les communes et départements qui auraient signalé l'urgence de travaux de grande culture, les documents résultant du mouvement des marchandises sur les chemins de fer et canaux, enfin les opérations des comptoirs serviraient de matériaux au gouvernement pour fonder un *Moniteur officiel de l'Agriculture et de l'Industrie*, éclairant la France entière sur la production, les débouchés, les besoins.

Le gouvernement démocratique aurait beaucoup d'autres dispositions à prendre ; les dimensions d'un article nous empêchent d'en épuiser la liste. Notre œuvre quotidienne sera de préciser et de compléter ce programme.

Une note officielle, communiquée au *Moniteur du soir*, dément en ces termes laconiques un bruit qui courait depuis hier.

« Quelques journaux annoncent que les propositions du gouvernement français aux conférences de Gaëte viennent d'être rejetées ; cette assertion est dénuée de tout fondement. »

Si les propositions du gouvernement français avaient été bien accueillies, son démenti serait-il aussi bref?.....

DE LA RICHESSE

ET DES IMPOTS EN FRANCE (1).

(2e article.)

DES DIFFÉRENTES FORMES DE RICHESSES.

La richesse est formée aujourd'hui :
Des biens ruraux ;
Des biens urbains ;
De l'épargne.

Celle-ci est représentée soit par du numéraire, soit par des titres de créance ou d'échange, soit par les instruments du travail, soit par des objets meubles quelconques.

Les biens ruraux, les biens urbains prennent le nom collectif de richesse immobilière.

Les biens provenant originairement de l'épargne, celui de richesse mobilière.

On évalue à 50 milliards la richesse immobilière, et à 60 milliards la richesse mobilière de la France.

DU FASTE, DE LA PRODIGALITÉ, DE L'USURE, DES DETTES DU VOL ET DE LA PROSTITUTION.

L'égoïsme qui a présidé et qui préside encore à la formation, à la distribution et à la consommation des richesses en concentrant, d'un côté, la richesse sur un petit nombre de citoyens ; de l'autre, semant la misère sur la majorité, devait produire, d'une part, l'exagération du luxe par le faste, la prodigalité et l'usure ; d'autre part, l'exagération de la misère par les dettes, le vol et la prostitution.

Ces deux extrêmes ont été de tout temps et sous n'importe quelle forme de gouvernement, également préjudiciable au bien-être individuel, matériel et moral de chaque citoyen.

DES REVENUS ET DES DÉPENSES INDIVIDUELS.

L'encaisse annuelle qu'un homme reçoit, soit de sa propriété, soit d'une somme prêtée à intérêt, soit

(1) Voir notre numéro du 6 septembre 1849.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE, 9 FÉVRIER 1849.

LES

HISTORIENS DE FÉVRIER

M. DE LAMARTINE.

L'évènement le plus fécond de notre siècle, cette révolution de février, dont les vastes conséquences politiques, sociales et religieuses commencent à peine à se dessiner, a déjà eu de nombreux historiens. Nous en avons aujourd'hui trois sous les yeux, MM. de Lamartine, Ivan Golovine et Charles Robin.

Nous ne parlerons pas longtemps de M. de Lamartine. Son *Histoire de la Révolution de 1848* est pour nous un sujet pénible à traiter. La chaleur et l'éclat de style qui firent des *Girondins* une œuvre d'art si remarquable se retrouvent dans ce nouvel écrit ; mais l'auteur qui a su prendre parti pour la démocratie et le progrès en racontant les évènements de 1792, ne sait plus saluer le progrès et la démocratie sous le nouveau nom de *socialisme*. Il flotte sans guide au milieu des évènements contemporains. Non seulement il méconnaît l'importance des théories qui apparaissent au milieu de nous comme le dénouement de la grande révolution française, mais il témoigne contre elles une aveugle colère de garde national honnête ou d'enfant terrible. M. de Lamartine, en retraçant l'installation du gouvernement provisoire à l'Hôtel-de-Ville, peint la surprise désagréable que lui causa la présence de M. Louis Blanc, et se vante d'avoir effacé les noms de socialistes sur toutes les listes de gouvernants qui lui furent présentées. La malveillance de l'auteur pour les représentants de l'avenir est mise d'autant plus en relief, qu'il s'épuise en formules complaisantes, presque adulatrices, pour tous les autres personnages dont sa plume vient à retracer le nom. Louis-Philippe devient un vieillard auguste et vénérable, son agonie royale est majestueuse ; on croit voir Priam. La princesse Hélène, qu'on eût pu louer plus habilement, est qualifiée de *jeune et belle* avec une persistance qui a dû la contrarier ; le duc de Nemours est doté par l'écrivain d'un grand caractère. M. Barrot, faisant le 24 février au matin sa ridicule promenade en cabriolet, puis offrant à la chambre, envahie déjà, *de se charger de la situation*, n'est plus l'ambitieux ridicule aveuglé par sa confiance en lui-même, ne voyant dans un bouleversement général que l'occasion de saisir une apparence de portefeuille ; c'est un homme d'Etat plein d'abnégation, de dévouement, se sacrifiant à la royauté à l'heure du péril suprême. Tous les suppôts monarchiques sont enluminés, poétisés, transfigurés, et la cour philippiste se trouve par magie composée d'éléments si nobles qu'on se demande contre qui le peuple a pu faire cette *révolution du mépris*, ainsi baptisée par M. de Lamartine.

La colère et, nous le disons à regret, les procédés peu loyaux contre ces socialistes, ces rouges, qui ont eu le tort de dépasser dans leurs études et leurs conceptions l'horizon de M. de Lamartine, ne se manifestent pas, dans l'*Histoire de la Révolution de 1848*, au même degré que dans les discours aux habitants de Saône-et-Loire et dans le *Conseiller du Peuple* ; mais il est impossible au socialiste qui tient aujourd'hui une œuvre quelconque, signée Lamartine, de ne pas se rappeler comment les socialistes ont été promis *aux sillons* des cultivateurs, signalés aux fourches et aux faulx comme de nouveaux *cosaques* ; il est impossible d'oublier ce récit plus que partial de la journée du 13 juin, dans lequel le *Conseiller du Peuple*, verbeux et surabondant sur tout le reste, ne dit pas un mot, *pas un seul mot*, des violences et dévastations commises par les défenseurs de la modération et de la propriété dans les ateliers d'imprimerie de MM. Proux et Boulé, comme dans le nôtre.

Ce n'est point là de l'erreur, c'est de la mauvaise foi, et l'*Histoire de la Révolution de 1848* achève de nous tomber des mains, lorsqu'en recevant le dernier numéro du *Conseiller du Peuple*, nous y trouvons des diatribes à la Montalembert contre les instituteurs communaux, lorsque nous y voyons les nobles désirs de régénération sociale qualifiés de *rêve, délire insensé, frénétique, atroce, hébété* ; tout cela débité magistralement par un docteur aveugle, et qui, le bandeau sur les yeux, vous dit arrogamment : *Tâchez de comprendre, tâchez de vous souvenir*.

Après avoir accusé tous ceux qui veulent comme nous expérimenter dans les limites d'une commune l'association agricole et industrielle, de vouloir renverser, détruire, bouleverser et anéantir tout ce qui existe, M. de Lamartine a l'aplomb coupable de dire :

« Mais le socialisme ?... Ah ! laissez-moi vous ouvrir enfin une fois mon cœur. *Il y a vingt ans que j'étudie le socialisme*. JE M'Y CONNAIS. (Vous n'en savez pas un mot.) Eh bien ! je rougis pour mon siècle, etc... » Puis l'auteur parle de sottise, d'hébêtement d'esprit, d'idiotisme, de *bêtise* ; son atticisme va jusque-là. Dernièrement il ne rougissait pas de décrire avec de nouveaux perfectionnements la *queue* phalanstérienne. Voici venir aujourd'hui les *houris du phalanstère*, mêlées au partage des biens et à des injures contre nous telles qu'on ne les attendrait guère d'un porte-lyre.

M. de Lamartine récapitule, ou plutôt travestit à sa façon tous les systèmes socialistes avec ce mot final d'appréciation pour chacun : BÊTISE !

« Voilà pourtant, ajoute-t-il, les révélations merveilleuses *socialistes*, *communistes*, *icariennes*, *saint-simoniennes*, *fourieristes*, *organisatrices du travail*, *suppressives de la famille*, etc.

» Ma foi, si la démocratie devait dégrader si bas l'intelligence de mon pays, je dirais plutôt *périsse la démocratie* ! Car à tout prendre la grandeur des peuples se mesure à l'échelle de leur intelligence, et quelques têtes supérieures, pour représenter un peuple dans l'histoire, valent mieux que toute une nation d'idiots. »

Suivent des menaces de destitution générale contre les instituteurs, et cette utopie qui consisterait à les remplacer dans chaque village par des pères de famille *instruits* et heureux d'enseigner *gratuitement*. (Qu'on les cherche !)

Après avoir mis dans la bouche d'un représentant imaginaire une longue et burlesque invective qui conclut à ces étranges mesures, M. de Lamartine termine ainsi :

« Et ce représentant républicain qui aura le courage de frapper sur la partie immorale, gangrenée et anarchique des instituteurs primaires, à défaut d'un autre, savez-vous qui c'est, ce sera moi, LAMARTINE. »

Pauvre monsieur, vous courez vainement après la faveur des réactionnaires, vainement vous suivez en les exagérant toutes les modes du parti honnête, faisant aujourd'hui contre les instituteurs ce que M. de Montalembert faisait hier, ce que M. de Falloux fera demain ; ce parti vous tiendra toujours rancune ; il n'oublie pas les services que vous avez rendus à la démocratie en 1848 ; nous ne les oublions pas non plus, et ce souvenir nous empêche de nous arrêter plus longtemps sur l'analyse de vos derniers livres.

A bientôt MM. Ivan Golovine et Charles Robin.

V. H.

en louant les instruments de travail, soit en donnant son travail [illegible]

Le revenu prend différentes dénominations : on lui donne le nom de *rente* s'il provient d'un immeuble ou d'un capital en argent ;— de *profit* s'il résulte de bénéfices du commerce ou de l'industrie ; — de *salaire* s'il n'est que la paye de l'ouvrier.

Le revenu sert à pourvoir à nos besoins :

Platon a dit : « Le premier et le plus grand de tous » nos besoins, n'est-ce pas la nourriture ?—Oui.— » Le second besoin est celui du logement ; le troisième, celui du vêtement.—Sans doute. »

Or, d'après le mode de formation, de répartition et de consommation des richesse, engendré par l'égoïsme, nous avons constaté que la richesse est le partage de quelques-uns, la misère le lot de la grande majorité des citoyens.

Le revenu de chaque citoyen ne correspond donc pas à ses besoins particuliers.

Nous donnerons le nom de *minimum de subsistance* à l'ensemble des besoins de chaque citoyen en nourriture, logement et vêtement.

Sous le rapport du revenu et des dépenses individuelles nécessaires à la vie, il y aura donc :

1° Des citoyens dont les revenus excèdent la subsistance (riches, aisés, etc.);

2° Des citoyens dont le revenu n'atteint pas ou atteint à peine le minimum de subsistance (pauvres).

DE L'IMPÔT OU DES DÉPENSES COMMUNES.

En sus des dépenses individuelles il existe des dépenses communes soldées également par le revenu : ces dépenses prennent le nom d'impôt.

L'impôt est donc un prélèvement fait par l'Etat sur le revenu.

QUI PAIE L'IMPÔT.

L'impôt ne peut être payé que par les citoyens dont le revenu excède le *minimum de subsistance* ; ils possèdent seuls, en effet, les moyens de s'acquitter réellement envers l'Etat.

L'IMPÔT EN ARGENT, L'IMPÔT EN SOUFFRANCES.

Mais si les citoyens dont les revenus excèdent la subsistance payent l'impôt *en argent*, les autres, la grande masse des citoyens déshérités de la fortune, livrés à leurs seules forces, payent l'impôt en *souffrances*.

Voici les preuves de cette double proposition.

LES SECOURS DU RICHE.

Le riche fait vivre le pauvre ; rien de plus vrai. En effet, le pauvre ne végète plus ou moins mal que par les trois moyens suivants :

1° Par toutes les formes et les ramifications infinies que prend le salaire : *secours obligés* ;

2° Par les *secours volontaires* de tous genres, tels que participation de profits, aumônes (1), institutions de bienfaisance ; — deniers comptés à la prostitution (2) ;

3° Par les *secours involontaires*, tels que sommes et prêts non remboursés, loyés non payés, vols commis au préjudice du riche (3).

IMPOTS INDIRECTS.

Or, comme les 700 à 800 millions d'*impôts indirects* qui semblent de prime abord peser plus directement sur le pauvre que sur le riche, ne représentent en définitive qu'*une partie* des salaires, des dons volontaires et involontaires, que le riche accorde au pauvre, il s'en suit que le riche paye à lui seul les impôts indirects.

Que ces 700 à 800 millions disparaissent du budget des recettes, immédiatement les salaires diminueraient d'autant. L'expérience n'aurait-elle pas prouvé que la classe pauvre vivait quand même, sans avoir besoin de ces 700 à 800 millions ? Ne les recevait-elle pas d'une main pour les verser de l'autre dans les caisses du Trésor ?

Donc, les impôts indirects ne sont payés en *argent* par le pauvre qu'en vertu d'une fiction. Comment les paye-t-il ? en souffrances.

Le minimum en subsistance que le riche fait au pauvre n'étant pas basé sur les BESOINS RÉELS de l'homme, n'étant même pas réglé sur la variabilité du prix des denrées de première nécessité, il s'en suit que ce minimum devient purement conventionnel, hypothétique, arbitraire, routinier.

Or, la routine, l'usage, l'arbitraire ne se changent pas d'un jour à l'autre ; aussi une augmentation dans les impôts indirects peut correspondre pendant quelque temps à une diminution dans les salaires, devenir une lourde charge pour le pauvre.

En effet, cette *innovation fiscale* venant se greffer sur la routine et l'usage à l'endroit des salaires, et ceux-ci n'augmentant pas d'un jour à l'autre, le *minimum de subsistance* du pauvre devient de plus en plus faible et insuffisant.

D'affreuses souffrances fondent alors *immédiatement* sur le pauvre, sa santé s'altère de plus en plus, la mort moissonne largement dans la pâle cohorte de la misère.

Cependant, si ce nouvel impôt est très-lourd, s'il est établi pour un temps indéfini, les salaires tendront peu à peu à s'élever malgré la routine, l'usage et l'arbitraire.

Mais comme la faim se fait sentir à des intervalles de six en six heures, et que sa loi est inexorable, il arrive que pendant que les salaires ou les *secours obligés* que le riche fait au pauvre, rétablissent un certain équilibre, il arrive, disons-nous, que le riche fournit aux besoins les plus pressants du pauvre par les *dons ou secours volontaires ou involontaires*, dont nous avons fait l'énumération.

Donc, si dans ces temps de transitions fiscales, le pauvre souffre plus cruellement que dans les temps ordinaires, le riche n'en paye pas moins l'*impôt en argent*, et le pauvre en souffrances.

C'est ce que nous voulions prouver.

Nous avons déjà parlé de l'accueil sympathique fait à nos doctrines par plusieurs publicistes anglais, nous ne manquerons pas de rendre compte de tous les travaux qui se feront dans cette voie de l'autre côté du détroit. Nous recevons aujourd'hui *the Eastern Counties-Herald*, du 6 septembre ; ce journal contient un troisième article consacré à l'appréciation de la doctrine de Charles Fourier. Nous en donnerons prochainement des extraits.

Opinion des journaux

SUR LA LETTRE DU PRÉSIDENT.

Au moment où les conséquences fatales des dernières violences de la réaction se déroulent et parlent d'elles-mêmes, nous croyons que la démocratie a tout intérêt à les laisser se produire en paix.

Sa foi dans l'enchaînement providentiel des évènements doit être assez élevée, assez profonde pour qu'elle dédaigne de tirer vanité des erreurs et des contradictions de ses adversaires.

Il suffit de signaler ces erreurs et ces contradictions pour qu'elles portent enseignement.

Nous avons donné hier presque sans réflexions les documents arrivés de Rome ; nous reproduisons aujourd'hui sans commentaires les opinions saillantes des principaux journaux de Paris sur ces documents :

LA PRESSE. —On le sait, nous sommes absolus. Nous ne comprenons donc pas plus que la France intervienne pour dicter à un souverain la conduite qu'il doit tenir, que pour imposer à un peuple la forme de gouvernement qu'il doit préférer.

Quelque part qu'on place la souveraineté, qu'on la place dans le peuple ou dans le monarque, nous voulons qu'on la respecte.

Si c'est le peuple romain qui est le maître chez lui, nous entendons qu'on le laisse se gouverner à sa guise ; si la souveraineté n'appartient pas au peuple, mais au prince, nous n'admettons pas davantage que la France ait le droit d'y tracer des limites.

Choisissez entre le droit populaire ou le droit divin, mais à l'un pas plus qu'à l'autre aucune atteinte ne doit être portée.

Le souverain pontife, dites-vous, est paralysé par des « *passions et des influences hostiles.* » C'est absolument ce que l'on disait en avril dernier de la population romaine que l'on représentait subissant des influences qui la privaient de sa liberté

Quelles sont ces passions ? quelles sont ces influences hostiles ? Si ce sont des influences intimes et subalternes, comment le souverain pontife se laisse-t-il dominer par elles ? Les dénoncer à la France, n'est-ce pas entacher de faiblesse le caractère de Pie IX, n'est-ce pas le révéler à l'Europe ?

Si ce sont des influences étrangères et supérieures, n'est-ce pas les défier, n'est-ce pas placer le doigt de la France sous le cylindre impatient d'en saisir le bras et le corps ? Y a-t-on songé ? S'est-on bien pénétré de toutes les conséquences de ces paroles : « *Une grande nation doit se taire ou ne jamais parler en vain ?* »

Si le saint-père persiste à ne pas subir la loi de l'intervention française, sommes-nous prêts et décidés à la convertir en occupation du gouvernement romain, quelque protestation que puissent faire entendre les cabinets ombrageux ? Avons-nous prévu le cas où ces protestations cesseraient d'être diplomatiques ?

Ce cas serait grave, éminemment grave, infiniment plus aujourd'hui qu'il y a quelques mois, avant la perte de la bataille de Novare, avant la capitulation de Georgey, avant le bombardement et la reddition de Venise.

Où nous mène-t-on ? Le sait-on ?

La *Presse*, en citant plus loin des extraits du dernier mémoire de M. Ferdinand de Lesseps, prouve que ce diplomate, condamné par le conseil d'État, est pleinement justifié par les évènements ; elle termine ainsi :

L'expédition de Rome est une œuvre fatale ! Elle n'aura reculé devant aucun prétexte, devant aucun mensonge, devant aucune faiblesse, devant aucune témérité ! Toutes les fautes à la fois !

LE CRÉDIT.—La lettre du président, est-ce la politique de M. de Falloux, ou bien celle de M. O. Barrot ? Est-ce la politique de MM. Rulhière et Changarnier ou celle de MM. Dufaure et de Tocqueville ? Qui peut le dire ? Personne. Et cependant tout le monde a une opinion à cet égard ; tout le monde sait que la lettre du président sera très bien accueillie par une partie de la nation et fort mal reçue par l'autre ; tout le monde sent qu'au retour de l'Assemblée législative les opinions seront divisées à ce sujet, et qu'il y aura débat sérieux sur la direction donnée ainsi à notre politique étrangère. Comment donc le cabinet ne s'empresse-t-il pas de se prononcer unanimement, hautement, fortement, sur un sujet aussi grave ? Pourquoi ne donne-t-il pas, dès à présent, son concours sans réserve, sans restriction, sans exception, à la conduite dans laquelle s'engage le chef du gouvernement ?

LE NATIONAL. — Sans entrer, pour le moment, dans la question de savoir s'il est parfaitement conforme à l'esprit de la Constitution que M. le président de la République engage l'action du pays dans les questions les plus graves, par un simple billet à l'un de ses officiers d'ordonnance ; sans vouloir rappeler à qui de doit que les ministres, éminemment responsables, ne le sont que des actes contresignés par eux, et prenant pour un contre-seing,—fort irrégulier, à la vérité, - l'acquiescement tacite du cabinet aux paroles parties de l'Elysée ; sans vouloir insister, enfin, sur les honorables scrupules du général Rostolan, s'il est vrai, comme l'assure notre correspondance, qu'il ait refusé de mettre la lettre du président à l'ordre du jour de l'armée, nous pouvons bien remarquer, ce nous semble, que le gouvernement n'a pas mis toute la netteté, toute la franchise désirable dans ce nouveau revirement de sa politique essentiellement flottante.

A des hommes plus certains de ce qu'ils doivent et veulent faire, nous n'en demanderions pas davantage ; peut-être même n'en demanderions-nous pas autant. Mais nous avons vu tant de fois démenties les plus solennelles assurances, tant de fois éludées les conséquences les plus logiques, qu'on nous permettra de ne pas accepter sur l'heure comme un gage suffisant de résipiscence et de conversion finale l'expression particulière des sentiments,—fort honorables d'ailleurs, — que vient de manifester le premier magistrat de la République.

LA RÉFORME.—Nous étions dernièrement obligés de constater les résultats déplorables de notre expédition contre la République romaine. La vérité de notre assertion était trop palpable pour qu'elle pût être contestée. Mais nous étions loin d'espérer que ceux mêmes qui se sont le plus compromis dans cette triste affaire, en seraient sitôt réduits à l'aveu le plus complet.

Mais dès à présent nous devons faire ressortir de ce document la preuve des faits que nous avons avancés ; car nous y lisons qu'on voudrait donner comme base à la rentrée du pape la proscription et la tyrannie. Avons-nous dit autre chose, et nous sommes-nous trompés sur les résultats diplomatiques des conférences de Gaëte ?

Dieu merci ! la lumière se fait assez vive sur cette ténébreuse affaire, et la France saura ce que valent les paroles de M. Barrot. Ce ministre repoussait avec une indignation factice l'accusation dirigée contre le cabinet. Il soutenait que jamais il n'était entré dans sa pensée de violenter les populations romaines ; que notre armée n'avait pas d'autre mission que de les soustraire à l'oppression de quelques étrangers, de manière à ce qu'elles pussent librement formuler leurs vœux et leurs volontés.

Or, voilà que M. Louis Bonaparte confesse que la République française a envoyé une armée à Rome pour remettre le prince sur le trône pontifical. Il n'y a pas d'équivoque possible : la restauration du souverain temporel, voilà le but qu'on poursuivait et qu'on voulait accomplir, sans s'inquiéter de la volonté plus ou moins manifeste du peuple.

LE SIÈCLE. — Ces paroles sont dignes et françaises. Si elles expriment la pensée qui a présidé, dans tous les temps, à l'expédition romaine, on doit s'étonner du malendu qui a existé jusqu'ici entre les républicains modérés et le gouvernement. Cet étonnement, nous l'éprouvons pour notre compte.

Le rappel de M. Lesseps, entre autres incidents, ne nous avait pas permis de reconnaître à l'intervention française le caractère décidément libéral que la lettre de M. le président lui assigne en termes si clairs, si nets et si positifs aujourd'hui.

LA RÉPUBLIQUE. — Si un homme aussi compromis que M. Bonaparte envers la cause du pape ne peut rien obtenir de ce gouvernement relevé par les mains de nos soldats, s'il ne peut l'arrêter dans cette soif aveugle de vengeances et de représailles politiques ; s'il ne peut arracher du gouvernement papal ni institutions raisonnables pour les Romains, ni égards, ni ménagements d'aucune sorte pour le drapeau français, c'est qu'apparemment ce gouvernement de prêtres n'est pas seulement étranger à tout sentiment de reconnaissance et même de simple convenance, mais c'est qu'il est de plus formé à l'esprit de son siècle, ignorant des nécessités qui pourtant l'étreignent de toutes parts ; c'est qu'il ne comprend absolument rien ni à ses dangers, ni à ses devoirs.

Mais alors les Romains étaient ils si coupables de vouloir s'affranchir de ce joug abrutissant, qu'il fallût le leur imposer de nouveau par la force des baïonnettes ? Mais alors ce n'était donc pas une poignée d'étrangers qui avaient proclamé la République ? C'était bien le peuple romain tout entier. Et quelle éclatante justification de Mazzini et du peuple romain qui avait compris comme lui qu'entre l'absolutisme papal et la souveraineté du peuple, il n'y a pas de milieu !

La lettre du président est la condamnation formelle de toute la politique suivie par la France à Rome, car elle constate que la Constitution jésuitiquement interprétée, les promesses solennelles outrageusement violées, la parole de la France compromise, le sang répandu, la haine de l'Italie bravée, n'ont abouti qu'à restaurer (c'est le président qui le dit) un régime de *proscription* et de *tyrannie*, qu'à humilier le drapeau de la France devant un triumvirat en robe rouge.

LE TEMPS.— L'indignation publique est parvenue à se faire jour à travers le cordon sanitaire formé autour du président par une camarilla envahissante. Il s'en est ému, à ce qu'on assure, et une certaine fraction du ministère lui venant en aide, le *neveu de son oncle* s'est enfin décidé à arrêter dans leurs mesures exorbitantes les éminences rouges qui rétablissent à Rome le doux régime de l'inquisition.

..... *Tantæne animis cœlestibus iræ !*

Quoique nous soyons peu disposés à ajouter foi à la sincérité de ces retours dans la voie libérale, il n'en est pas moins certain que des ordres sont partis pour les généraux de l'expédition, et que nous nous attendons à quelque mesure extraordinaire. Serait-ce encore une nouvelle jonglerie digne de l'homme qui n'a pas craint de protester à la tribune contre l'intention qu'on lui prêtait d'aller à Rome pour rétablir le pape ? — C'est fort possible — et la conscience élastique de M. Barrot, soumise aux homélies de Monseigneur l'évêque de Langres, fortifiée des doctrines Fallousiennes, n'en est plus à reculer devant une ambiguïté qui, nous le savons depuis longtemps, est pratiquée dans une certaine école.— Nous continuerons donc à nous abstenir de porter un jugement sur les résolutions du ministère, jusqu'à ce que nous soyons bien certains des motifs qui ont nécessité ces nouveaux ordres.

LA LIBERTÉ. — La lettre du chef du pouvoir exécutif de la République Française constate d'une manière irréfutable que toutes les volontés de son gouvernement sont méconnues à Rome, que notre drapeau y est insulté, que nos armes y sont méprisées ; comment donc se fait-il que ce drapeau reste ainsi honteusement abaissé et que ces armes demeurent stoïquement inactives ?

On ne sait vraiment ce que l'on doit admirer le plus ou de la couardise de nos gouvernants, ou de l'outrecuidance qui les porte à publier de pareils aveux sans annoncer en même temps que la France est vengée et que sa pensée a repris la prédominance qu'elle n'aurait jamais dû perdre.

LE CONSTITUTIONNEL. — N'exagérons rien. Cet éclat inaccoutumé n'est pas une crise. Il n'y a, en réalité, rien de changé dans l'attitude ni dans le langage. Seulement, pour un jour, on s'est cru obligé de sortir du silence ordinaire des négociations. L'Autriche appuyait notre gouvernement ; elle ne sera pas blessée qu'on le sache, puisque ce rôle ne peut que faire honneur à sa modération et à sa sagesse.

LE PAYS. — Nous avons surtout remarqué avec bonheur dans cette lettre le sentiment de confiance qu'elle exprime dans les intentions bienveillantes du Saint-Père.

Il ne s'agit pas, en effet, d'exercer à l'égard de la personne sacrée du pape aucune espèce de violence.

Il ne s'agit pas davantage de déserter les principes de la conciliation et de l'honneur, comme certains journaux le conseillent, et d'abandonner l'existence d'un peuple qui a reçu nos promesses, à l'aveuglement des cardinaux.

Un appel hardi et loyal au Saint-Père ne peut manquer de trouver dans son cœur de puissants échos. Ses intentions sont bienveillantes, ses vues sont libérales, et la raison et la justice donnent à la France trop de droits pour que sa voix respectueuse ait à craindre d'expirer inécoutée au pied de ce trône pontifical qu'elle vient de relever.

L'UNION.— La lettre de M. le président de la République devient en quelque sorte le programme des dispositions du cabinet français dans la question italienne. Or, quelles sont ces dispositions ? Nous avons regret de le dire, mais il nous a paru que, dans l'intérêt même des négociations pendantes, M. Napoléon Bonaparte aurait beaucoup mieux fait de les passer sous silence.

Loin de nous la pensée de blâmer les patriotiques et honorables susceptibilités de l'auteur de cette lettre. Autant que lui nous voulons que notre influence à Rome *ne reste point stérile* ; autant que lui nous nous sentirions blessés dans notre orgueil de Français de *toute injure faite à notre drapeau et à notre uniforme* ; nous croyons cependant qu'il y a grande imprudence, d'une part, à négocier avec la menace à la bouche (ce qui n'est, après tout, qu'une triste réminiscence du régime impérial), d'autre part, à fausser l'opinion générale, en lui laissant peut-être attribuer au saint-père des torts ou des offenses qui ne lui sont point imputables.

Nous n'ajouterons rien sur le paragraphe de cette lettre où les grandes armées sont présentées comme ayant laissé partout *la destruction des abus de la féodalité et les germes de la liberté*. Ce paragraphe prouve, non pas que M. Louis Bonaparte n'a point appris l'histoire, mais qu'il l'a étudiée comme les fils de famille étudient l'histoire de leurs aïeux à travers un prisme complaisant et flatteur.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE. — Nous ne voyons pas pourquoi demain le conseil d'Etat ne réhabiliterait pas M. de Lesseps.

C'est sa politique qu'on adopte ; c'est sa diplomatie qu'on veut faire triompher aujourd'hui à Rome.

Plus haut, on lit dans le même journal :

Tout ce qui a été fait pour conserver la paix en Europe est compromis : on doit savoir à Paris que la première *condition imposée par l'empereur Nicolas, c'est le rétablissement des souverainetés dans toutes leurs prérogatives*

L'UNIVERS. — L'*Univers* fait précéder la lettre de M. Louis Bonaparte des réflexions suivantes :

Depuis le 10 décembre, et même depuis le 25 février 1848, M. Louis Bonaparte donnant à ses antécédents le plus glorieux démenti, n'avait pas commis une faute politique.

Sa conduite excitait l'étonnement du monde et justifiait sa fortune. Un grand acte surtout lui était dû. L'expédition de Rome, poursuivie avec persévérance, avec audace et un commencement de succès, le plaçait à la tête des plus énergiques et des plus intelligents défenseurs de l'ordre social. En renversant, malgré le nombre de leurs complices, les malfaiteurs qui avaient pu se flatter d'abolir la papauté par un coup de main et par un coup de poignard ; en restaurant le Pape, M. Bonaparte maintenait la clé de voûte de l'édifice européen, et s'ouvrait à lui-même un immense avenir de gloire. Cet avenir, il le ferme aujourd'hui. Que ceux qui ont été tentés de croire aux destinées de M. Louis Bonaparte et qui en ont attendu quelque chose pour la France et pour la société, fassent comme nous, qu'ils renoncent à ce rêve !

Voici la lettre étrange et déplorable que nous trouvons ce matin dans le *Moniteur* ; elle est datée de l'Elysée, mais elle semble avoir été écrite à Strasbourg ou à Boulogne.

LA GAZETTE DE FRANCE. — Si nous voulions revenir sur le passé, nous dirions que les embarras actuels viennent de ce qu'on veut faire après l'expédition romaine ce qu'on aurait dû faire avant.

Il fallait négocier avant d'intervenir, et dire à quelles conditions on s'engageait à rétablir le souverain pontife dans ses Etats. On est entré sans condi-

---

(1) Le budget des mendiants des campagnes et des indigents des villes, en tout 8 000 000 de personnes, représente un capital consommé d'environ 1 840 000 fr. par jour, soit par an de 671 600 000 fr. — Les statisticiens admettant qu'en moyenne ces malheureux consomment pour une valeur de 22 à 23 centimes par jour.

(2) La prostitution, sous toutes les formes qu'elle emprunte, dévore des centaines de millions. Cette catégorie de *secours involontaires*, donnés par la richesse à la pauvreté ou offerts au caprice éhonté de femmes folles de parures éclatantes, est une des plus grandes causes de la misère générale. Ces sommes énormes reçoivent presque tojours un emploi improductif.

(3) En 1831, le lord-maire de Londres fit dresser un tableau portant l'évaluation des vols commis dans la capital de l'Angleterre. Londres comptait alors 1 200 000 personnes. Voici ce relevé :

1°	Vols commis par les domestiques.	17 750 000 fr.
2°	— sur la Tamise et sur les quais.	12 500 000
3°	— dans les doks et sur la voie publique.	13 000 000
4°	— par les faux monnayeurs	5 000 000
5°	— par les faux billets de banque.	4 250 000
	Total.	52 000 000 fr.

On voit que la liste civile d'une seule catégorie des *secours involontaires* faits par la richesse à la misère est très considérable à Londres.

Aussi, pourquoi à côté de l'opulence, du faste le plus effréné existe-t-il la misère et ses tentations ? Sans compter les milliers de personnes sans moyens d'existence et manquant de travail, il se trouve à Londres de 20 000 à 25 000 voleurs, filous, escrocs, etc.

tions; le gouvernement papal veut qu'on s'en aille sans conditions, après avoir vaincu la révolution. On se trouve placé entre l'inconvénient de se retirer sans avoir rétabli à Rome des institutions sympathiques à la France, et l'accusation déjà insinuée dans le parlement anglais de rester, sans autre droit que le droit de la force, dans la capitale d'un souverain dont on reconnaît la légitimité. Cette situation, fausse à tous les points de vue, peut donner lieu aux plus dangereuses complications. Tout le monde l'a compris à Paris, et il est naturel que les intérêts en aient pris l'alarme.

La publication dans le *Moniteur* de la lettre à M. Edgard Ney, ne saurait donc s'expliquer par la prudence ordinaire du président. Cette publication ne peut que rendre les négociations plus difficiles. Elle engage la France; elle l'engage en l'absence de l'Assemblée, elle l'engage sans même le contre-seing du ministère.

A la vérité, le président est lui-même responsable; mais la nécessité du contre-seing ministériel ne serait pas une garantie surabondante pour des actes de cette portée. Les intérêts d'une nation de 35 millions d'âmes ne peuvent pas dépendre d'une action individuelle. *La mise en accusation et même la condamnation du président ne répareraient pas les dommages incalculables qui pourraient être causés par cette faute.*

On lit dans l'*Union* :

La lettre du président de la République à M. Edgard Ney, à propos des affaires d'Italie, a produit dans Paris la plus vive des sensations. Des allées et des venues ont eu lieu aujourd'hui à l'ambassade d'Angleterre et aux hôtels occupés par les chargés d'affaires de Prusse, d'Autriche et de Russie. Plusieurs courriers sont partis pour porter des dépêches aux gouvernements respectifs de ces trois puissances, pour demander sans doute quelle attitude on devait prendre vis-à-vis du gouvernement français.

On assure que l'ambassadeur d'Angleterre a eu une longue conférence avec M. de Tocqueville, notre ministre des affaires étrangères au sujet de cette lettre qui fait l'objet de toutes les conversations.

Le ministère, dans un article publié hier par le *Moniteur du soir*, revendique la responsabilité politique de la lettre du président à son officier d'ordonnance, M. Edgar Ney, quoique cette lettre ne soit accompagnée de la signature d'aucun ministre :

En république, le président a sa liberté d'action avec sa responsabilité. Il est donc parfaitement permis de reporter à M. Louis Bonaparte le principal mérite des nobles sentiments exprimés par sa lettre; mais il est juste aussi de reconnaître que toutes les calomnies accumulées contre le ministère au sujet des affaires d'Italie s'évanouissent devant ce document. La politique si nette et si ferme indiquée par le président est exactement celle qu'a exposée et défendue M. de Tocqueville dans son remarquable discours en réponse aux interpellations de M. Arnaud (de l'Ariège), et le rapprochement qu'on peut faire de la lettre et du discours témoigne, en ce point comme en tous les autres, d'une parfaite concordance de vues et d'action entre le président et le ministère.

Nous ne discuterons pas la théorie de responsabilité constitutionnelle que les ministres soutiennent en cette occasion. La position qu'ils acceptent sous la République est de beaucoup inférieure à celle qu'occupaient les ministres dans le dernier gouvernement. S'ils en sont satisfaits, nous n'avons rien à prétendre. Mais que dire du tour d'habileté par lequel ils essaient de persuader au pays que la nouvelle tournure des affaires à Rome donne raison à la politique qui a bombardé la ville éternelle ?...

ITALIE.

La plupart des journaux italiens nous apportent aujourd'hui la lettre de M. Louis Bonaparte; mais elle paraît leur être parvenue trop tard pour qu'ils aient pu la commenter.

Les trois hommes rouges viennent de rétablir à l'entrée de Rome la taxe des barrières, supprimée par le gouvernement républicain. Une correspondance adressée à la *Concordia*, annonce que tous les membres de l'armée française, officiers et soldats, ont tellement tourné en ridicule le gouvernement clérical qu'ils étaient venus officiellement rétablir, que le pouvoir temporel est tué moralement pour jamais. Ces deux mois d'expériences, ajoute le correspondant de la *Concordia*, ont fait plus de mal au pape que les quatre ou cinq mois de gouvernement républicain.

« Nous sommes à la fin du mois, et il n'y a pas d'argent. On a déjà décidé qu'on ne payera pas les échéances du 1er octobre. Ainsi le crédit financier ne s'établit pas plus que l'ordre et la confiance politique.

» Tous les objets de première nécessité sont et seront d'une cherté extrême, à cause du papier-monnaie : on en craint une dépréciation toujours plus grande; on fait le moins de dépense possible. On a payé aux cardinaux le *piatto* ou honoraires du mois d'août : on va leur payer aussi le mois de juillet; quant aux mois précédents, on ignore encore s'ils les recevront. »

— Le journal le *Globe*, de Londres, publie une lettre adressée par Mazzini à l'un de ses amis. Nous en extrayons le passage suivant :

« Il n'a été porté aucune condamnation à mort ou à l'exil pendant tout notre passage au pouvoir, tant était unanime le concours de tous nos concitoyens et l'approbation de l'Italie. J'affirme qu'aucun acte de violence contre les personnes ne fut commis par aucune fraction de la population contre les autres; et si jamais une ville au monde a présenté le spectacle d'une légion de frères, poursuivant le même but et liés par la même foi, ce fut Rome pendant le gouvernement républicain.

» La ville était habitée par des étrangers de toutes les parties du globe, par les agents consulaires, par un grand nombre de vos compatriotes; je suis certain qu'aucun d'eux n'oserait démentir, avec la garantie de sa signature, les faits que j'avance ici. »

— Le journal la *Legge* continue la publication des documents relatifs à la conclusion de la paix entre le Piémont et l'Autriche. La partie de cette publication qui est contenue dans le journal du 4 septembre, porte la date de Milan du 16 mai; elle se rattache à la question des duchés de Parme et de Modène, que l'Autriche aurait voulu comprendre dans le traité. Nous y voyons aussi que les plénipotentiaires sardes avaient posé comme points essentiels à la conclusion du traité, *amnistie* et garantie de nationalité pour les provinces Lombardo-Vénitiennes.

Nous verrons, par les publications suivantes, comment le Piémont a été conduit à abandonner tout à fait ces deux points essentiels, dont nous n'avons trouvé la moindre trace dans le traité qu'on vient de conclure.

HONGRIE.

On écrit de Vienne, 3 septembre :

« Une grande conférence à laquelle assisteront les généraux Radetzki, Haynau et Jellachich va avoir lieu ici. — Il s'agit de décider si l'empereur sera couronné à Vienne ou bien à Presbourg, à Prague et à Milan comme ses prédécesseurs. En d'autres termes, il s'agit de savoir si on mettra en exécution le plan centralisateur qui sert de base à la constitution du 4 mars, ou si on s'en tiendra au système fédératif. — L'avenir de l'Autriche est engagé dans cette question. »

— Une lettre de Vienne que publie la *Gazette d'Augsbourg* rapporte que les insurgés hongrois, au nombre de 300, qui occupaient la petite forteresse de Dewa, située au haut des rochers en Transylvanie, et dans laquelle ils avaient entassé une foule de prisonniers autrichiens, ont fait sauter cette place. Pas un seul homme n'a échappé. Garnison et prisonniers ont trouvé la mort dans la catastrophe. On manque encore de détails sur ce fait.

Kossuth, qu'on disait arrivé à Constantinople, se trouve, écrit-on à l'*Indépendant belge*, dans le château-fort de Widdin, avec Dembinsky, les deux Perczel et 200 officiers madgyars. On assure que Bem est parvenu à les rejoindre.

— La *Gazette de Breslau* contient une correspondance madgyare où nous trouvons ce qui suit : « D'après des renseignements certains, je puis vous informer que le général Klapka, commandant de la forteresse de Komorn, a reçu par voie directe de Londres des dépêches dont le contenu doit décider le sort de la garnison. En tout cas, cette forteresse, une des clefs de la Hongrie, ne sera point remise aux Autrichiens, mais bien aux Russes qui n'attendent plus que cette proie pour mettre leur plan à exécution. Pendant que Haynau ne laisse passer aucun jour sans prononcer de sanglants arrêts, les Russes entrent de plus en plus dans le rôle d'amis et de défenseurs de la Hongrie. Dans le quartier-général russe, il y a une espèce de diète hongroise composée de députés influents et de magnats. Le glorieux combat soutenu pour la liberté, a donné à la nation hongroise un tel sentiment de sa dignité et de sa force, qu'elle ne peut pas se laisser opprimer pour longtemps.

On ne peut décrire le respect, l'idolâtrie même avec lesquels le nom de Kossuth est prononcé par le peuple, qui ne se lasse pas d'espérer que « *le sauveur de la nation hongroise reviendra bientôt de la Turquie avec une nouvelle armée, et recommencera la guerre de la liberté.* »

Il ne paraît pas que la mission du comte Grünn ait arrêté les sanglantes fureurs de Haynau « On écrit de Semlin, que Sabbas Vukovich, serbe de naissance, mais zélé partisan des Madgyars, vient d'être fusillé à la même place, où, pendant la domination de Kossuth, il avait fait fusiller un ecclésiastique serbe. Le chef d'insurgés Damyanick, a été fusillé.

— Le conseil du banat, ayant reçu du ban Jellachich l'ordre réitéré de publier la constitution du 4 mars, a tenu le 31 août une séance pour délibérer à ce sujet. Jellachich est parti pour Vienne, en passant par Waresdin.

Une autre correspondance annonce que le ban Jellachich sera nommé vice-roi de la Croatie, de la Slavonie et de la Dalmatie. On s'attend à une vive opposition de la part de cette dernière province, qui, ayant toujours eu des chefs et une administration particulières ne veut pas être confondue avec les autres pays slaves.

— On écrit à la *Gazette d'Allemagne* de la Silésie autrichienne, le 26 août, qu'après les ravages du choléra un autre fléau est venu s'abattre sur cette province. Ce sont les liguoriens, qui ont trouvé asile à Ketzelsdorf, sur les frontières moraves; ils déploient une grande activité, prêchent, confessent, répandent les indulgences, et commencent à exercer une grande influence sur le peuple des campagnes.

On écrit de Posen, 31 août, à la *Gazette d'Augsbourg* :

« La plus vive agitation règne dans notre ville par suite de la communication que viennent d'envoyer nos députés à la diète prussienne. Il s'agit de faire disparaître complètement sur la carte Posen comme province, en réunissant ses différentes parties à la Prusse occidentale, à la Silésie et au Brandebourg. Il ne resterait qu'une petite partie, qu'on veut bien reconnaître comme populeuse, et qui aurait Grann pour chef-lieu. »

Conseils généraux.

VAR. — Samedi, le conseil a, à l'unanimité, adopté la résolution suivante formulée par le citoyen Thourel :

« Fidèle à son acte d'adhésion à la République démocratique, une et indivisible, le conseil général émet le vœu :
» Que la constitution soit inviolablement respectée;
» qu'elle reçoive, dans les lois organiques, tous les
» développements que comporte son principe républicain démocratique, et que ce principe serve de
» base indestructible et nécessaire à toute révision
» qui serait résolue au terme et dans les formes
» qu'elle indique. »

Déjà vendredi, sur la proposition du citoyen Thourel, les indemnités accordées aux vicaires-généraux et aux chanoines avaient été supprimées, et sur la proposition du citoyen Veijan, une partie de cette économie a été consacrée à soulager de vieux prêtres pauvres et infirmes.

Toutes les autres résolutions du conseil général du Var sont empreintes du même esprit démocratique.

ISÈRE. — Le conseil-général de l'Isère a émis un vœu favorable à la levée immédiate de l'état de siége dans le département de l'Isère.

GIRONDE. — Les séances du 4 et du 5 ont offert le plus triste spectacle. A propos du principe de la gratuité de l'instruction primaire, M. Boutin prononça quelques paroles républicaines qui furent applaudies de l'auditoire. Ces applaudissements irritèrent la majorité du conseil, et surtout MM. Denjoy, Hovyn-Tranchère et Grangeneuve, qui demandèrent avec force cris et gestes, l'évacuation immédiate de la salle.

M. Denjoy apporte au conseil général de la Gironde la *violence de modération* (pour employer une heureuse expression de la *Tribune*) qui a fait sa réputation au Palais-Législatif. Il a appelé les auditeurs des *claqueurs*, des *perturbateurs enrégimentés par le désordre*. Nous le connaissions, de reste.—Bref sur sa proposition, le conseil s'est formé en comité secret. M. Grangeneuve, enchérissant sur son collègue, a demandé et obtenu l'expulsion des journalistes. La séance a été levée un quart d'heure après.

Et c'est ainsi que s'écoule la session du conseil de la Gironde, le plus *modéré* des conseils généraux.

DORDOGNE. — Le 5, le conseil général a, contrairement aux conclusions de la commission dont M. Marc Dufraisse était le rapporteur, émis le vœu que l'impôt des boissons soit maintenu.

Sur la proposition de M. Taillefer, président, il a émis aussi le vœu que le droit de circulation des boissons soit ramené à la proportionnalité, et que les droits d'octroi soient successivement ramenés à 10 p. 0/0 *ad valorem*.

Le conseil demande, en outre, que la loi portant dégrèvement de l'impôt sur le sel ne soit pas abrogée.

HÉRAULT. — Le conseil a voté *en masse* qu'il émettrait, avant de se retirer, un vœu contre le projet du rétablissement de l'impôt sur les boissons.

Au sein de l'agitation incessante, au milieu des haines et des luttes de partis, il est une publication toute de paix et d'amour qui, restant étrangère aux déplorables et tristes conflits du présent, prépare avec sollicitude les pacifiques conquêtes de l'avenir. C'est une heureuse oasis où l'esprit se repose avec bonheur des lassitudes de la situation.

Ces pages, écrites pour les enfants, pour cette future génération d'hommes, sont fraîches et pures comme ceux à qui elles s'adressent. La *Revue de l'Education nouvelle* a vaincu la difficulté; elle a su rendre le travail aimable, l'étude agréable et même amusante. Les hommes de talent qui la dirigent ou écrivent dans ses colonnes, comprenant l'insuffisance et l'ennui de l'éducation abstraite, veulent lui substituer l'éducation pratique et attrayante. Ils ont fait concourir à leur œuvre régénératrice les chansonnettes et les rondes enfantines dont le rhythme entraînant et les paroles simples servent de sauf-conduit à la science. Le dessin et la couleur des savantes images qui accompagnent chaque livraison charment les yeux de l'enfant et gravent au fond de sa jeune mémoire des connaissances utiles en agriculture, industrie ou science.

Aussi la *Revue de l'Education nouvelle* est-elle une bonne œuvre et une œuvre sérieuse. Elle prépare les voies du progrès et du bonheur à cette jeune génération qui marche après nous. Nous applaudissons de tout cœur à ses efforts et à ses succès, quoique quelques-uns de ses articles ne nous paraissent pas respirer assez franchement l'esprit démocratique que nous eussions aimé y rencontrer, et que la *Revue* elle-même se renferme dans une circonspection quelque peu timide. Néanmoins, nous recommandons sincèrement à nos lecteurs une publication qui a su se placer au premier rang des publications aimées, par son utilité et ses tendances, et à chaque page de laquelle on rencontre les noms de Mme Marie Carpentier, MM. D. Laverdant, Allyre Bureau, Jules Delbruck et Fortuné Henry; — noms bien connus de la plupart de nos lecteurs et de tous ceux qui s'intéressent à l'enfance.

En vente, à la librairie phalanstérienne, 25, quai Voltaire, L'HARMONIE UNIVERSELLE ET LE PHALANSTÈRE, exposés par FOURIER, recueil méthodique de morceaux choisis de l'auteur : 2 vol. format Charpentier. Prix : 6 fr., et par la poste, 7 fr. 60 c.

Les souscripteurs sont instamment priés de retirer les dernières livraisons de cet ouvrage, qui est maintenant complet.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement est aux échéances des 30 juin, 15 juillet, 31 juillet, 15 août, 31 août et 15 septembre, sont priés de le renouveler immédiatement, s'ils ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

FAITS DIVERS.

On assure qu'un courrier extraordinaire est parti ce matin pour Rome, porteur de dépêches pour le général Rostolan, commandant en chef l'armée expéditionnaire.

— M. le président de la République, accompagné de son aide-de-camp et de son cousin le marquis de Douglas, a assisté ce matin à de grandes manœuvres qui ont eu lieu au Champ-de-Mars.

— M. de Falloux est arrivé à Paris. Il assistait au conseil des ministres qui a eu lieu aujourd'hui à l'Elysée sous la présidence de M. le président de la République.

Les dernières dépêches reçues de Rome ont été, dit un journal, le sujet des plus vives discussions. La lettre du président a donné l'occasion à M. de Falloux de remettre, pour la seconde fois, sa démission.

—Un courrier est parti ce matin pour Rome, porteur de dépêches pour M. le général Rostolan, commandant en chef l'armée d'expédition. On assure que ces dépêches donnent l'ordre au général, dont on craint l'esprit un peu tranchant, de rentrer en France.

On ajoute que le général Rostolan, dans la prévision de ce qui paraît devoir lui arriver, aurait envoyé sa démission de commandant en chef. (*Temps.*)

— On assure que M. le général Changarnier va être chargé du commandement en chef d'une seconde armée des Alpes. (*Idem.*)

— M. le général Oudinot est arrivé à Marseille.

— M. Edgard Ney, officier d'ordonnance du président de la République, est depuis avant-hier de retour à Paris.

— C'est décidément demain dimanche que le président de la République inaugurera le chemin de fer de Paris à Tonnerre.

Un convoi spécial est parti hier à une heure, emportant tout le matériel destiné à la cérémonie d'inauguration.

— Il n'est pas inutile de faire remarquer que la *Patrie* du 18 août, au soir, date de la lettre de M. le président à M. Edgard Ney, annonçait que M. de Falloux, par suite d'une grande *irritation* de poitrine, venait de partir pour les eaux de Néris. (*Crédit.*)

— La commission envoyée en Algérie est, comme on sait, de retour en France. On assure que l'opinion de la majorité des membres de cette commission est favorable à la colonisation, mais que, pour arriver à ce but, elle doit proposer un système entièrement nouveau. (*Siècle.*)

— Avis aux réfugiés qui quittent la Suisse! Nous apprenons que des autorités françaises des frontières ont déclaré de la manière la plus positive qu'à l'avenir elles ne permettront plus aux réfugiés politiques traversant la France de passer par Lyon et Paris. (*Réforme.*)

— Il paraît que M. le général Changarnier rend des services à la monarchie *espagnole*. Il vient d'être nommé grand cordon de l'ordre de Charles III par la reine Isabelle... exactement comme si M. le *duc* de Montpensier était toujours aux Tuileries. (*République.*)

— Nous lisons dans le *Démocrate du Rhin* :

« Deux honorables démocrates, les citoyens Emile Werber, de Strasbourg, et Dick, docteur-médecin à Haguenau, ont été hier enlevés à leur travail, à leur famille, et jetés sous les verroux.

» Si nous sommes bien informés, c'est la police prussienne qui frappe nos amis; c'est de Berlin qu'ont été adressées, au parquet, des lettres particulières écrites à des habitants du Palatinat et saisies dans cette province lors de l'intervention des troupes prussiennes. Rien de plus juste, les *amis de l'ordre* n'ont pas de patrie.

» Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que le citoyen Dick vient d'être mis en liberté. »

— A peine la section du chemin de fer de Paris à Tonnerre est-elle ouverte, qu'elle produit déjà une recette de 15 000 fr. par jour, pour les voyageurs seulement. Le service des marchandises sera incessamment organisé, et les compagnies de roulage, pour le seul transit de la Suisse, ont formé des demandes qui assurent une moyenne de trois cents tonnes. On peut donc, dès ce moment, considérer la ligne de Tonnerre comme productive d'un revenu net de 3 millions.

— Nous lisons dans le *Patriote de Saône-et-Loire* :

« La cour d'appel de Dijon vient de rendre un arrêt de non lieu, relativement aux citoyens Paul Maître, de Cluny, Guérin et Péronet, de Mâcon, impliqués dans l'affaire du 14 juin dernier et détenus préventivement à Mâcon. En conséquence, ces trois citoyens ont été mis en liberté. Nous apprenons avec le même plaisir que nos amis Lemercier, Raveaud et Manyollet, de Charolles, qui depuis plus d'un mois étaient retenus en prison pour les mêmes causes, ont été également rendus à la liberté. Nous attendons avec impatience qu'il plaise à la cour de statuer sur le sort de ceux de nos amis de Châlons contre lesquels des poursuites politiques ont été dirigées. »

— La statue de Monge a été inaugurée à Beaune, le 2 septembre, en présence des autorités du département, de membres de l'Institut, d'un grand nombre d'élèves de l'Ecole Polytechnique, de notabilités des sciences, des lettres et des arts, et d'un concours immense de citoyens accourus pour s'associer à un hommage si justement rendu à l'une de nos gloires les plus belles et les plus pures.

La statue en bronze a huit pieds d'élévation. Elle est due au ciseau de Rude. Sur la face antérieure du monument, on lit : A GASPARD MONGE, SES ÉLÈVES ET SES CONCITOYENS; et sur la face opposée : *Gaspard Monge, né à Beaune, le 10 mai 1746, mort à Paris, le 29 juillet 1818. — Fonte des canons*, 1793. — *Ecole polytechnique*, 1794.

Plus tard, le piédestal recevra deux bas-reliefs latéraux qui représenteront : l'un, *Monge défendant l'épée à la main les collections du Musée égyptien*, lors de la révolution du Caire; l'autre, *les élèves de l'Ecole polytechnique au tombeau de Monge*.

— Le choléra s'est déclaré avec une certaine intensité parmi les militaires de la garnison de Givet. Aucun cas ne s'est encore déclaré dans la population civile.

— Le *Citoyen*, journal démocrate socialiste de Dijon, a cessé de paraître, après avoir subi plusieurs condamnations. Son gérant, M. Bertrand, est en fuite.

— Un ancien conseiller de préfecture à Dijon, aujourd'hui sous-préfet à Vienne, à la séance annuelle du comice agricole de Saint-Symphorien-d'Ozon, a prononcé un discours dont la fin a obtenu, dit le *Censeur*, un succès d'un fou-rire auquel ce magistrat ne s'attendait pas. Après avoir énuméré les avantages des comices agricoles, M. Tisserandot a félicité les habitants des succès qu'ils avaient obtenus. « Je suis heureux, leur a-t-il dit, de voir ici des bœufs magnifiques, de superbes génisses, de gras moutons, enfin de très belles bêtes de toute espèce. »

A ces mots, un rire universel a éclaté dans l'auditoire; mais le magistrat n'y entendait pas malice; il a continué son allocution.

(*Messager de la Haute-Marne*)

—On lit dans l'*Emancipation de Toulouse* :

« Nous avons annoncé la condamnation à trois mois de prison et 60 francs d'amende, prononcée le 25 juillet par le tribunal correctionnel de Pamiers, contre le sieur Rouby, de Mirepoix, pour avoir proféré dans un lieu public le cri : *Vive la République démocratique et sociale* ! L'appel interjeté par M. Rouby a été jugé le 24 août par le tribunal de Foix, qui a annulé et mis à néant le jugement du tribunal de Pamiers comme ayant violé l'art. 83 de la Constitution de 1848, d'après lequel la cannaissance des délits politiques et de tous les délits commis par la voie de la presse appartient exclusivement au jury.

— Une fête vraiment populaire sera bientôt célébrée à Lyon, pour l'inauguration de la statue de Jean Kleberger, le bon allemand, vulgairement appelé l'*Homme de la Roche*, premier fondateur de l'hospice de la Charité de Lyon. Malgré toutes les contrariétés que ce projet a subies, on élève, dans ce moment, sur son piédestal, la statue qui était terminée depuis bien longtemps.

Cette statue, due au ciseau de M. Toussaint Bonnaire, de Lyon, a près de cinq mètres de hauteur, elle repose sur des roches brutes.

L'*Homme de la Roche* est revêtu d'un costume d'échevin; il tient à la main un parchemin qui renferme une donation, et de l'autre une bourse.

On annonce pour dimanche prochain l'inauguration solennelle de la statue.

— Dernièrement comparaissaient devant le tribunal de police correctionnelle d'Apt cinq jeunes enfants de la commune de Gordes, dont le plus âgé avait 13 ans environ. Ils avaient à répondre à une accusation d'outrages envers les magistrats dans leurs fonctions ou à l'occasion de leurs fonctions, pour avoir crié (dit le procès-verbal), à neuf heures du soir environ, sur le perron du prétoire de la justice de paix de Gordes, pendant que le magistrat procédait à une enquête relative à une protestation qui avait été dressée contre les dernières élections : A bas les bleus ! à bas les blancs ! à bas Henri V ! à bas le drapeau blanc ! à bas toute la clique ! vive la République !

Une vingtaine de témoins ont été entendus. Le tribunal a prononcé un acquittement complet.

— Nous lisons dans le *Journal du Havre* :

« On s'entretient en ville, depuis deux ou trois jours, d'un employé supérieur des postes, attaché à la ligne du Havre, et qui aurait été révoqué à l'occasion de soustractions considérables commises dans l'exercice de ses fonctions.

» S'il faut s'en rapporter aux bruits qui circulent, l'administration serait disposée à ne pas donner autrement suite à cette affaire, trouvant sans doute que l'employé infidèle est assez puni par la perte de sa position. »

» Un pareil accommodement, peu conforme aux principes de la justice distributive, puisque tout dernièrement un employé subalterne de l'administration, prévenu des mêmes faits, a été livré aux tribunaux, ne nous paraît pas plus admissible, au point de vue des garanties qu'exige le public, qui a journellement recours à la poste pour la transmission de valeurs considérables.

» Une tolérance aussi excessive ne pourrait qu'encourager, par la perspective d'une quasi-impunité, de mauvais instincts qu'il faut s'attacher, au contraire, à combattre par la certitude d'une répression sévère, quel que soit le rang des coupables. »

MACHINE INFERNALE A LA BOURSE. — On lit dans le *Moniteur* ;

« Avant-hier, vers deux heures, au moment où commençaient à affluer dans la salle de la bourse les spéculateurs et les curieux, un des commis-greffiers du tribunal de commerce remarqua avec étonnement, en traversant une des galeries qui surplombent de leurs balustrades la corbeille autour de laquelle se groupent les agents de change, un objet d'assez volumineuse dimension, duquel s'élevait une fumée dont l'odeur âcre trahissait la présence du souffre et du salpêtre. Ce commis, ayant appelé aussitôt les gardiens, on commença par éteindre le feu qui avait été mis au papier dont était enveloppé le paquet, puis on porta ce paquet dans le cabinet du commissaire de police spécial du palais de la bourse, M. Baudesson de Richebourg.

» Inspection faite, on reconnut que ce paquet, auquel le feu avait été mis, contenait seize cartouches chargées à balles, qui, quelques secondes plus tard, eussent fait explosion.

» Un procès-verbal a été dressé, auquel a été joint le paquet de cartouches, dont l'enveloppe est à demi consumée. Selon toute probabilité, cette tentative de machine infernale avait été préparée par des malfaiteurs, dans l'espérance de profiter du mouvement de panique qui eût nécessairement suivi l'explosion pour commettre des vols d'argent, de bijoux et de portefeuilles.

On peut se rappeler qu'il y a quelques années, avant la fermeture des établissements de jeux publics, une tentative de même nature eut lieu avec succès dans la maison du Palais-Royal numérotée 129. Les audacieux voleurs, qui, cette fois, s'étaient servi de poudre fulminante, s'emparèrent, à la faveur du trouble causé par l'explosion, d'une partie de l'argent de la banque et de celui mis par les joueurs sur le tapis vert.

» Une enquête est ouverte sur ce fait ; mais personne n'a encore été arrêté, bien que de graves soupçons planent sur plusieurs individus habitués plus que suspects de la Bourse. »

On lit dans le *Courrier du Nord* :

INHUMATION PRÉCIPITÉE. — « Il y a quelques jours, un cultivateur laissant toute sa famille en bonne santé, va travailler à quelque distance ; l'heure du repas arrive, il regagne son logis, mais en approchant il remarque une agitation inaccoutumée ; il s'informe, on ne lui répond pas, on l évite, et bientôt il se voit l'objet de l'attention générale. Cependant il va franchir le seuil de sa demeure et pénétrer le mystère qui l'entoure. Mais quelqu'un l'appelle et lui apprend qu'aussitôt son départ, sa femme, atteinte du choléra, n'a pas tardé à succomber, et que, pour prévenir toute contagion, on s'est hâté de l'ensevelir, afin de procéder sans délai à ses funérailles. Aussitôt notre homme s'exclame, et il reste confondu d'une mort aussi rapide. Tout-à-coup, saisi de douleur, et empruntant au désespoir un courage au-dessus de ses forces, il s'élance sur le cadavre de sa femme ; armé d'un couteau, il déchire le drap mortuaire qui déjà l'enveloppe toute entière, il lui parle, il l'appelle, lui prodigue les soins les plus empressés; soudain, il pousse un cri, le cœur a battu sous sa main, un souffle a frappé son visage, il a senti des mouvements, la vie revient. Elle revient, en effet, et la patiente jouit aujourd'hui d'une santé parfaite.

» Que de réflexions à faire ! quelle instructive leçon renfermée dans ce simple fait.

» Personne ne doit ignorer que la loi exige qu'il y ait entre la mort et l'inhumation un délai de 24 heures, délai qui doit être porté à 48, quand la mort a été subite ; que pendant ce temps les cadavres ne doivent pas être enveloppés et cousus, mais laissés libres et le visage découvert ; tout le monde doit savoir aussi que rien n'est à redouter du voisinage des cadavres de cholériques, et qu'enfin, dans cette maladie plus qu'en toute autre, la mort peut n'être qu'apparente. »

EFFETS BIZARRES DE LA FOUDRE. — La foudre est tombée, à Laon, sur plusieurs points : dans la citadelle elle a brisé l'angle droit de la plate-forme qui tient lieu de toiture à la caserne. — Elle est entrée dans le bâtiment en brisant plusieurs croisées Parcourant les chambres, elle y a exercé des ravages, assez considérables. — Une cantinière a été renversée en allant fermer une croisée ; le garçon de cantine, culbuté aussi, de même qu'un cuisinier qui était occupé à fendre du bois. — Dans une autre pièce, un sergent-major, couché dans son lit, a eu le cou brûlé sur une ligne transversale ; un adjudant a été renversé de son lit par la force de la commotion ; un soldat, nommé Leroi, occupé à brosser son pantalon, a été violemment jeté par terre ; il a pu se relever et dire à ses camarades : « Tiens, c'est drôle, comme j'ai été renversé ! » Mais à l'instant un tremblement nerveux s'empara de lui ; il est transporté à l'hôpital, d'où l'on pense qu'il ne reviendra pas. Un autre soldat a aussi été assez atteint pour être porté à l'hôpital. Les effets de la foudre étaient des plus singuliers : un fusil, dans un ratelier d'armes, et une cruche posée sur une table ont pirouetté avec une vitesse incroyable pendant quelques instants. — Un jeune artilleur, courant avec un camarade dans un corridor, a eu sa veste grillée à la poitrine.

Au faubourg d'Ardon, un homme tenait sa tabatière pour prendre une prise ; sa boîte a été brisée dans sa main, sans qu'il ait reçu la moindre atteinte. (*Paysan.*)

ON NE MEURT PAS DE FAIM ! — Depuis quelques jours, un ancien officier de la garde mobile n'avait pas paru dans les lieux qu'il avait l'habitude de fréquenter. Plusieurs de ses amis, inquiets de cette absence, vont à son domicile et le trouvent alité et mourant : *le malheureux n'avait pris, depuis cinq jours, aucune nourriture.*

Nous rapportons, sans commentaires, ce fait si douloureusement éloquent. C'est la réponse la plus péremptoire que nous puissions faire aux gens sans cœur, aux hommes repus, qui ont eu le triste courage de faire entendre, à la tribune, cette parole impie : *En France on ne meurt pas de faim.*

Eh ! que l'on ne dise pas que c'est un fait exceptionnel ; nous pourrions chaque jour en citer de semblables, et l'on peut affirmer qu'à Paris une foule de malheureux meurent littéralement de faim. Quelle est donc la cause des fréquents suicides dont nous sommes témoins, sinon le besoin de se soustraire aux affreuses tortures de la mort par inanition ? Consultez les annales de la Morgue, et vous serez convaincus que les trois quarts des noyés se sont jetés à la Seine pour échapper à une mort plus affreuse, la faim ! (*Temps.*)

NOUVEAU GENRE DE FRAUDES COMMERCIALES. — Voici revenir un genre d'escroquerie que nous avons eu l'occasion de signaler plusieurs fois, il y a quelques années, et que les industriels entreprennent toujours sur une grande échelle. Nous voulons parler de faux commissionnaires en marchandises.

Depuis quelque temps une société de soi-disant commerçants étaient venu fonder un établissement de cette nature sur le quai de Jemmapes, près de la rue du Faubourg-du-Temple. Ils avaient loué de vastes magasins, décorés avec luxe, et dans lesquels s'agitaient plusieurs commis ; en apparence il s'y faisait un grand mouvement d'affaires.

Ces messieurs achetaient, pour le compte de négociants de la province ou de l'étranger, des marchandises qu'ils se faisaient livrer, et pour lesquelles ils souscrivaient des engagements à termes.

Ces marchandises aussitôt livrées étaient revendues à vil prix, et il va sans dire que nos industriels ne faisaient nullement honneur à leurs engagements.

Des plaintes nombreuses ayant été adressées à M. Barlet père, commissaire de police du quartier Saint-Nicolas-des-Champs, il a procédé à une enquête par suite de laquelle sept des principaux auteurs de cette fraude ont été arrêtés.

Ce sont les nommés Villetard, ancien employé, Lemot, fabricant de cartonnages, Besson, ex-commis-courtier, Mayen, ex-négociant, Chappron, praticien teneur de livre, et enfin Pyreire, prenant aussi le titre de courtier.

D'autres individus qui se trouvent impliqués dans cette affaire, par suite de l'examen des papiers saisis au siège de la société, sont parvenus à se soustraire aux recherches de la justice. (*Droit.*)

PETITE CORRESPONDANCE.

Sel...—M. Do.—Vot. débit pour livres est de 8.55 sur lesquels vous avez rem. 3.60 en janvier.

Nozay.—M. C.—Rectif. l'erreur.—Nous ignor. encore ce que fer. nos am.

Besançon.—M. A. A.—M. P. est absent.—Nous communiq. v. lettre à M. Br. Nous n. conform. à la note de M. T.

Strasbourg.—M. Sil.—Nous sommes d'acc. pour l'ab. P. —N. lui env. les obj. dem.—Quelques détails nous suffiront.—Reçu les 32.—Fait le nécess.

Castelnau-Magnoac.—M. E. M.—Le j. vous a été exact. adr.—L'irrég. n'est pas de notre fait.—Reçu les 5.50. —Exp. les liv.

Blot-l'Eglise.—M. M.—Nous v. envoy. les 2 broch. omises ens. 85 c. poste comprise.—Le nº est épuisé, et celui du 14 n'a pas paru.—Pris note du versement fait à Clermont.

Arles.—M. G. O.—Reçu.—Merci.

Bilbao.—M. X.—Reçu en janv. dern. les 40.

Foix.—M. T.—Nous appl. les 12 à 4 m. d'ab. et supprimons la Phal.

Clermont-F.—M. B.—Prière de n. envoyer le plut. poss. les fonds à v. remis par M. M. en y joign. vos autres rentrées.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS........	Un an 20 f.,	Six mois 11 f.,	Trois mois 6 f.
DÉP. ET ÉTRANG.	» 32	» 17	» 9
PAYS à surtaxe.	» 50	» 26	» 14

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 4.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois :	40 c.	Annonces anglaises....	40 c.
Cinq à 9 » »	30	Réclames-notices......	40
Dix fois et plus. »	20	Faits de publicité...	1 fr. 50

Bourse du 8 septembre 1849.

Ce matin au passage de l'Opéra on voyait de la baisse. Le 5 0/0 était offert, avant la bourse, à 88.45. Au parquet, à l'ouverture, il a fait 88.80, puis il a baissé jusqu'à 88.65, chiffre auquel il est resté jusqu'à deux heures. Les baissiers faisaient tous leurs efforts pour descendre encore ; on comprend cela puisqu'ils avaient retrouvé dans la lettre du président la confirmation de ce qu'ils avançaient depuis quinze jours, à savoir que notre position en Italie devenait de our en jour plus difficile, que la résistance que nous éprouvions à Gaëte pourrait amener des complications telles, que le gouvernement se trouverait dans la nécessité d'agir avec vigueur contre la camarilla qui entoure le pape. Nonobstant cette résistance, le 5 0/0 s'est relevé, a franchi avec facilité le cours de 89. Il a même atteint le cours 89.50, pour fermer à 89.40, soit avec 60 cent. de hausse sur la précédente clôture.

On paraissait convaincu qu'il ne pourrait y avoir de rupture avec l'Autriche. Cette opinion est fondée sur ce que la commission de permanence n'a pas cru devoir assembler la Chambre.

On ne s'occupe nullement de ce que font les conseils généraux.

Le 3 0/0 a subi aussi une hausse assez marquante; fermé hier à 55-80, il a fermé aujourd'hui à 56-40.

Les chemins de fer ont légèrement monté; ils ont fermé : le Nord à 443-75, Versailles (rive droite) à 213-75, Strasbourg à 358-75; Saint-Germain et Rouen ont fermé comme hier.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0..................	55 80	56 40	55 85	56 40
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)........	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0..................	88 80	89 50	88 65	89 »»

8 sept. AU COMPTANT.—COURS DE CLOTURE.

RENTES.	
3 0/0 j. du 22 juin....	56 40
5 0/0 j. du 22 mars.	89 4

VALEURS DIVERSES.	
Banque de France.	2365 »»
Oo de la Ville anc.	1250 »»
— — nouv.	1175 »»
Oblig. de la Seine..	1090 25
— St-Germ. 1842.	850 »»
— Versailles	745 »
— Orléans. 4 0/0.	978 »
— Nouvelles.	970 »»
— Rouen, 4 0/0...	725 »»
— Nouvell., 1849.	880 »»
— Havre j. mars.	750 »»
— Nouvelles.	830 »»
— Marseille.......	700 »»
— Orléans jouis.	465 »»
— Cert. de Lyon.	88 5
Quatre-Canaux......	1091 25
Jouissance.	80 »»
Bons du Trésor......	5 1/2
Forges Aveyron	2000 »»
Monceau-s.-Sambre	1550 »»
Nord (haute four.).	900 »»
Charbon belge.......	325 »»
Zinc V.-Montagne.	2800 »»
— Stolberg.	540 »»
Mines de la Loire...	285 »»

FONDS ÉTRANGERS.	
Belg. 5 0/0 1840...	96 1/2
— 5 0/0 1842...	96 3/4
— 4 1/2........	88 »/»
— 3 0/0........	65 1/4
— 2 1/2 0/0.......	47 7/8
— Banque......	685 »/»
— — 1841.	1020 »/»

Espag. dette active.	25 »/»
— — 3 0/0...	35 »/»
— Dette intér...	27 »/»
Naples, récép. Roth.	87 25
Romain, emprunt...	78 1/2
Haïti, emprunt.......	485 »»
Piémont, emprunt.	905 »»
— Nouveau.	855 »»
Lots d'Autriche.....	364 »»
2 1/2 hollandais...	55 »»

CHEMINS DE FER.	
Saint-Germain	430 »»
Versailles, r. d.....	213 75
Versailles, r. g.....	172 50
Orléans à Paris....	76 75
Rouen...............	540 »»
Havre................	270 »»
Avignon-Marseille	227 35
Bâle...............	106 25
Centre...............	320 »»
Boulogne............	»» »»
Bordeaux...........	406 75
Nord..................	443 75
Strasbourg	358 75
Nantes..............	307 50
Monter. à Troyes..	120 »»
Dieppe Fécamp....	176 25

BOURSE DE LONDRES du 7 septembre.

3 0/0 consolidés...	92 3/4
3 0/0 au 11 sept....	92 1/2

TAXE DU PAIN.

1re qualité le kilo..	31 c.
2e — —	24

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 9 septembre.

THEATRE DE LA NATION.—

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—La Chûte de Séjan

OPÉRA-COMIQUE.—Le Caïd.

ODÉON.—Le Trembleur, la Jeunesse du Cid.

THÉATRE-HISTORIQUE. Le chevalier d'Harmenthal.

VAUDEVILLE.—Sous le masque, Pas de Fumée sans feu, le Congrès de la paix, 5e numéro.

GYMNASE.—Les Sept Billets, La Belle-Mère.

THÉATRE MONTANSIER.—Le Groom, l'Oiseau, le Code.

VARIÉTÉS.—Les Caméléons, Eva, les Parents de ma Femme.

PORTE-SAINT-MARTIN.—Tête-Noire, Etoile du marin.

AMBIGU-COMIQUE.—Le Juif errant

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 179. Lundi 10 septembre 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du capital, du travail et du talent.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au capital, au travail et au talent.

PARIS, 9 SEPTEMBRE.

Cercle vicieux.

On disait il y a soixante ans : « Le régime actuel ne peut pas durer ; nous ne possédons pas la liberté de penser et d'écrire ; les ouvrages hostiles au gouvernement ou à la religion dominante sont brûlés en Grève par la main du bourreau. Quel écrivain, quel homme est à l'abri des lettres de cachet, des arrestations arbitraires, de la captivité indéfinie dans les cachots de la Bastille ? »

Et l'on a fait une révolution, on en a fait deux, on en a fait trois au nom de la liberté. Le sang a coulé à grands flots. Où en sommes-nous après tant d'efforts en fait de liberté pratique ?

Les ouvrages indépendants ne sont pas brûlés par la main du bourreau, mais ils sont saisis, détruits par autorité de justice, et l'on a vu des socialistes exposés au pilori en effigie ; nul n'est à l'abri de la visite domiciliaire, de l'arrestation, motivées par des opinions seulement. De nos jours, des citoyens ont été par milliers transportés sans jugement sur des pontons ; les lois de septembre contre la presse motivaient avant la révolution de février l'exaspération générale, si l'on y pense aujourd'hui, c'est pour les regretter ; l'état de siége, déclaré par le gouvernement toutes les fois qu'il se croira en danger, l'autorise à livrer des publicistes à la juridiction des conseils de guerre.

A quoi servent donc les révolutions politiques ?

Nous ne serons pas ingrats à leur égard ; elles proclament et mettent à jamais en lumière des principes féconds pour l'avenir, mais leur stérilité pratique a été surabondamment constatée.

Après une révolution faite au nom de la liberté la plus absolue, la France a trouvé sous Napoléon le despotisme aussi complet que sous Louis XIV ; l'élément démocratique n'a reparu aux cent-jours que pour être étouffé par la restauration ; l'affranchissement rêvé en juillet a fait place, après d'éphémères illusions, à dix-huit années de compression et de résistance ; l'enivrement de février a été bientôt suivi de la réaction maintenant triomphante.

Il faut profiter de ces nombreux enseignements et comprendre enfin l'impuissance de la politique isolée. Quelle que soit la générosité, la vérité même des principes qu'une opposition inscrit sur son drapeau, tant qu'elle se contentera d'être un parti politique et d'agir par des moyens politiques, elle ne fondera pas la liberté. Arrivée au pouvoir, elle en sera bientôt renversée par les partisans de l'ordre ancien, ou bien ses chefs corrompus par le succès passeront aux idées qu'ils avaient combattues. républicains ralliés à l'empire ou à la restauration, libéraux de la restauration servant Louis-Philippe, promoteurs d'agitation et de banquets renversant le roi Louis-Philippe et reniant ensuite leur vie entière, proscrivant chez d'autres agitateurs les réunions, les associations et la liberté d'écrire, comme s'ils étaient pressés de retirer l'échelle qui les a conduits au pouvoir.

C'est un rôle de dupes que celui des amis sincères de la démocratie, de la liberté depuis soixante ans. Vainement ils font sonner comme des noms de victoires les dates de 1789, 1830, 1848, ces victoires n'ont pas eu de lendemain. Après un instant de joie enthousiaste et d'espérances sans bornes, les vainqueurs, chassés des positions conquises, ont dû faire place à la réaction, qui s'y est installée pour longtemps ; leur puissance n'a été qu'exceptionnelle et fugitive.

Il ne faut pas croire que la déception actuelle sera nécessairement la dernière, et que la démocratie remontée au faîte ne pourrait plus en tomber. Elle tomberait encore et ferait place à une réaction plus violente et plus durable que celle dont nous sommes aujourd'hui victimes, si la démocratie, restant dans ses anciens errements, n'arrivait au pouvoir qu'avec des principes vagues, dépourvus de procédés d'application, et n'y arrivait que par des procédés politiques, combinaisons électorales ou révolutions.

Il faut apporter au pouvoir un programme d'organisation sociale ; il faut y arriver par l'enseignement.

La science sociale ouvrira seule à la démocratie une issue, lui permettra seule de sortir enfin du cercle où elle s'agite impuissante et de réaction [illegible] prolongées.

Pourquoi tous les gouvernements tendent-ils à perpétuer les mêmes principes ? Pourquoi les voit-on, quelle que soit leur origine révolutionnaire, regarder tous en arrière et non pas en avant ? Pourquoi des traditions de retour au passé et de compression appliquée aux idées qui aspirent à l'avenir, forment-elles la doctrine secrète de tous les pouvoirs, doctrine à laquelle les transfuges de la démocratie arrivant aux honneurs sont rapidement initiés comme à une espèce de franc-maçonnerie ?

C'est que la démocratie est ignorante ;

C'est que la démocratie n'a point prouvé par ses hommes d'Etat qu'elle eût un plan complet, fortement arrêté d'organisation sociale ;

C'est que l'ancien régime, dont tous les pouvoirs essaient de restaurer les débris et d'imiter les allures, constituait une organisation qui a duré des siècles, une organisation fondée sur la compression et la corruption, mais qui donnait à la société une forme stable, et que beaucoup d'esprits se sont habitués à confondre avec l'idée absolue et définitive de l'ordre.

Et cette erreur durera, et la démocratie, appelée à constituer l'ordre nouveau, sera considérée comme incapable de gouverner, et représentant le désordre, tant qu'elle n'aura pas su donner à tous les esprits cette conviction qu'elle possède la théorie d'une organisation supérieure assurant satisfaction à tous les intérêts et à tous les droits.

Quand la démocratie aura fait aux yeux de l'opinion ses preuves de science sociale, l'heure de son triomphe, et de son triomphe définitif, sera venue.

Jusque-là, nous ne sortirons pas du cercle vicieux politique.

MINISTRE A TOUT PRIX !

Plusieurs journaux ont prétendu que M. le ministre de l'instruction publique et des cultes avait quitté Paris, en raison d'un désaccord profond qui s'était élevé entre lui et des autres membres du cabinet, à l'occasion de la lettre de M. le président de la République au colonel Ney.

Ces journaux sont mal informés. M. de Falloux assistait, avant son départ, au conseil des ministres auquel M. le président a communiqué sa lettre ; M. de Falloux a donné à cette lettre la plus entière approbation. (*Communiqué aux journaux du soir.*)

D'après le *Moniteur du soir*, il n'est pas exact que le conseil de Gaëte ait repoussé l'*ultimatum* [illegible] pas à quelle époque ce [illegible]

Voici ce que nous lisons ce matin dans le *Démocrate du Var* :

Nous apprenons de source certaine, par un voyageur arrivé par le *Cerbere*, que le 27 août, la réponse du pape à l'ultimatum du gouvernement français était arrivée à Rome ; la réponse était courte et catégorique ; il refusait tout.

A la menace du général Rostolan de publier dans les journaux la lettre du pape, les légats s'étaient assemblés et lui avaient déclaré que s'il publiait la lettre, ils quitteraient Rome immédiatement.

Le général Rostolan crut devoir expédier le *Tartare*, qui a porté le 31 à Antibes une dépêche qui avise le gouvernement français de toutes ces circonstances et demande des instructions.

L'ultimatum français se composait de trois articles. Le bruit public à Rome était que le pape avait accepté les deux premiers ; mais qu'ayant trouvé le troisième inadmissible, il avait tranché le nœud gordien en refusant le tout.

Ce troisième article exigeait de sa sainteté qu'elle accordât une constitution à ses *sujets*.

Le général Oudinot avait fait ses adieux à l'armée et était parti sur le *Labrador*. Il devait toucher à Naples pour présenter ses respectueux hommages au vainqueur de Velletri et de Terracine, l'illustre roi *Bomba* !

Les journaux italiens nous apportent aujourd'hui un échantillon de ce qui se passe dans les conseils de Gaëte.

Dans ces dernières années deux prêtres italiens ont fait rejaillir sur le catholicisme l'éclat de leur talent ; l'un, l'abbé Gioberti, s'était plu à rêver pour la papauté de splendides destinées ; l'autre, le père Ventura, est un de ceux qui ont le plus contribué à la popularité de Pie IX, au début de son pontificat. Dans les oraisons funèbres d'O'Connell et des martyrs de Vienne, il avait tenté de rendre au catholicisme une autorité qui lui échappe, en l'identifiant avec la démocratie.

Eh bien, ces deux hommes, le conciliabule de Gaëte vient de les désavouer, de les censurer amèrement. Leurs ouvrages : *Le Jésuite moderne*, l'*Oraison funèbre des morts de Vienne* viennent d'être déclarés par la cour de Gaëte *condamnés et proscrits* en quelque lieu et en quelque idiome qu'on les trouve ; il est interdit de les réimprimer, de les lire ou de les garder chez soi, et l'on est tenu sous les peines indiquées de les remettre aux mains des inquisiteurs de la sainte Église catholique.

Ce décret est du 30 mai 1849.

Dans une réunion du corps diplomatique, on a dit :

« Voilà la première faute du président de la république, les conséquences en peuvent être incalculables. » (*Assemblée nationale.*)

M. Thiers a passé, hier vendredi, [illegible] au ministère des affaires étrangères. Comme [illegible] (*Presse.*)

M. Edgar Ney, officier d'ordonnance du président de la République, parti il y a trois semaines pour Rome, assistait avant-hier à la représentation de l'Opéra-Comique avec le président. On voit que la publication de cette dépêche n'a été décidée qu'au retour de l'envoyé. Ce qui signifie que les cardinaux sont plus éloignés que jamais d'adhérer aux conditions du gouvernement français.

Un journal annonce que le ministère anglais s'est vivement préoccupé de la nouvelle situation du gouvernement français en Italie; des explications ont dû être demandées à M. de Tocqueville par l'ambassadeur d'Angleterre.

Le duc de Wellington, à qui on montrait la lettre

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
LUNDI, 10 SEPTEMBRE 1849.

LES

HISTORIENS DE FÉVRIER

M. IVAN-GOLOVINE. — M. CHARLES ROBIN.

Pour réveiller en nous quelque sympathie envers M. de Lamartine, nous sommes obligés de remonter à son passé ; M. Golovine nous attache par sa situation présente.

L'histoire dira qu'un Russe assez indépendant d'esprit, assez généreux de caractère, pour prendre ouvertement le parti de la Pologne, de toute la démocratie européenne, et pour briser les liens de fortune et d'avenir qui l'attachaient à sa patrie, n'a pas trouvé en France l'hospitalité, l'adoption, mais des piéges, des chausses-trappes et des succursales de la police russe. La naturalisation, le séjour même ont été refusés à M. Golovine par la France monarchique ; la France républicaine, *honnêtement et modérément*, il est vrai, lui a signifié l'ordre de repasser la frontière. Contre ce système de persécution, qui s'attaque aux étrangers les plus dévoués à la véritable France, aux écrivains qui servent par leur plume la cause de Juillet et de Février, la France n'a qu'une manière de protester, c'est d'accueillir fraternellement leurs œuvres et d'encourager leurs travaux.

En retraçant, dans son dernier écrit, la révolution de 1848, M. Golovine a compris que ce mouvement n'était pas un *accident* survenu *en France*, mais un droit nouveau qui faisait son avènement dans l'Europe entière ; aussi a-t-il intitulé son histoire de 1848 l'*Europe révolutionnaire* (1).

Habitué à parcourir l'Europe en étudiant les institutions et les races, l'auteur a donné des proportions étendues et une couleur locale pleine d'intérêt aux insurrections slave et allemande ; le théâtre de la révolution racontée par notre auteur, n'est pas seulement en France, il est à Rome, à Messine, à Naples, à Florence, à Milan, à Vienne, à Venise, à Berlin, à Cracovie, à Pesth, à Bade. « L'histoire moderne, dit-il, commence à 1848 : le vieux monde est renversé, une ère nouvelle s'ouvre ; les peuples seront souverains et frères. »

Oui, la prédiction s'accomplira, la Providence aidera les peuples, car les peuples ont combattu, combattront encore pour la cause de l'ordre. Affranchissement de toutes les nationalités, chacun maître chez soi, triomphe de la souveraineté du peuple dans chaque Etat, liberté partout et cependant unité formée par la confédération de toutes les Républiques, voilà l'ordre absolu, définitif, celui que les peuples ont voulu, pour lequel ils se sont soulevés. Armés du sabre, de la baïonnette, lançant les boulets et la mitraille, les despotes ont partout versé le sang des hommes libres, partout ils ont porté la guerre injuste, plus odieuse que l'assassinat, partout ils ont défendu leurs priviléges iniques par l'incendie et le meurtre en grand. Un succès éphémère les favorise, leurs crimes ont prolongé le désordre européen, le règne de la diplomatie arbitraire et des traités de 1815.

Mais la carte actuelle de l'Europe n'est que provisoire ; à l'ordre naturel et providentiel appartient nécessairement l'avenir.

L'*Histoire de la Révolution française de 1848*, par M. Charles Robin, n'embrasse pas encore une année entière. A notre connaissance, le premier volume a seul paru ; il finit à l'installation de la commission des travailleurs au Luxembourg

Ce volume, plein de détails inédits, est d'un intérêt très vif, et les vues de l'auteur se trouvent, comme celles de M. Golovine, en conformité parfaite avec les nôtres. Son œuvre est franchement démocratique. On voit qu'il aime la révolution de Février : il n'est pas de ceux qui l'ont subie.

C'est avec émotion que nous avons reconnu parmi les gravures coloriées qui ornent le livre, les uniformes de la garde mobile, de la garde marine, les costumes plus que négligés et cependant pittoresques des montagnards et des gardes républicains de l'Hôtel-de-Ville. Ces costumes font revivre les jours du gouvernement provisoire, époque maintenant lointaine, époque de fraternité, de confiance dans l'avenir, de réconciliation éphémère entre toutes les classes de citoyens. La période du gouvernement provisoire n'a pas été riche en résultats pratiques, mais d'admirables sentiments animaient alors la population ; mourant de faim, mais enthousiaste et dévouée, elle pardonnait à ses ennemis, applaudissait à l'abolition de la peine de mort ; elle offrait à la République trois mois de misère. On vivait alors dans une atmosphère d'exaltation et d'héroïsme ; chacun se sentait meilleur.

Mais la République, comme la Vierge transfigurée, cette République radieuse et couronnée d'étoiles avait un serpent sous les pieds, elle ne sut pas lui écraser la tête ; ce serpent, c'était l'égoïsme des privilégiés, tout prêts à exploiter la misère et l'ignorance des masses. On ne l'écrasa point, c'est-à-dire, on ne prit aucune mesure décisive contre les abus. Que la République ait respecté les personnes, elle n'a pas à s'en repentir ; ce n'est pas cette clémence qui l'a compromise et livrée, mais les privilèges, mais l'exploitation de la chose publique au profit de quelques-uns, mais l'agiotage, les spéculations frauduleuses, le commerce mensonger et parasite ne devaient pas survivre à la Révolution de Février. Elle a manqué de science et de décision ; qu'elle étudie, qu'elle se recueille et sache mieux utiliser la victoire, quand la Providence la lui rendra.

L'ouvrage de M. Robin, nettement, élégamment écrit, quoiqu'avec un peu trop de métaphores, est d'un homme qui a connu les acteurs de la Révolution de Février, qui a combattu lui-même et qui paraît tenir d'assez près aux écrivains courageux de la *Réforme*. Bien éloigné des complaisances banales de M. de Lamartine, il est impitoyable pour les adversaires de la République et pour les républicains dépaysés, qui, le 24 février même, l'ont servie avec hésitation et tiédeur. Il montre à leur égard une indiscrétion cruelle. Le public ignorait que le 24 février, par exemple, M. Garnier-Pagès eût fait à l'Hôtel-de-Ville des efforts persévérants en faveur de la régence, et adressé à M. de Malleville ce billet curieux :

« Les fous que vous savez (M. Ledru-Rollin sans » doute et compagnie) viennent de proclamer la République. Empêchez la duchesse d'Orléans de se » montrer. Le moment n'est pas propice.

» Tout à vous, mon bon. »

Le lecteur ami des incidents personnels trouvera dans le volume de M. Robin plus d'une révélation maligne. L'ami dévoué de la démocratie étudiera de nouveau dans ce livre les grands enseignements que la Providence nous a donnés en février. Il verra le doigt du ciel dans cette révolution que nul parti ne put arrêter ni conduire, qui paralysa les hommes politiques et les armées. Il la verra d'autant plus grande, qu'elle s'est opérée inopinément et presque sans lutte. Ce n'était pas une conspiration, c'était le développement d'une action supérieure et toute puissante, une crise de croissance pour l'humanité.

Cette révolution, contre laquelle aucune réaction ne prévaudra, ne donne pas seulement la France à la République, elle donne l'Europe entière au socialisme. La transformation est irrésistible ; coalitions honnêtes et modérées, *Conseiller du Peuple*, propagande anti-socialiste, destitutions, état de siége, rien n'y peut faire. La démocratie pourrait seule ajourner son propre triomphe, si elle restait ce qu'elle fut au pouvoir, en février, riche de sentiments, pauvre d'idées.

Nadar.

---

(1) Paris, chez Capelle, libraire-éditeur, rue des Grès-Sorbonne, 10.

du président, aurait répondu : « Cette lettre peut être française, mais elle n'est pas politique. »

Les correspondances viennoises des journaux de Berlin parlent de nouveau, et comme d'un fait certain, de la marche d'un corps austro-russe sur le Vorarlberg.

La Lettre du Président.

A nos yeux, la lettre adressée à M. Edgar Ney par le président de la République n'est pas une réparation de la politique anti-républicaine suivie jusqu'à ce jour dans l'affaire de Rome. C'est seulement une contradiction de plus, une preuve de la légèreté, de l'imprévoyance avec lesquelles on a engagé la France dans une expédition dont on n'avait calculé ni les difficultés ni l'issue.

Croirons-nous, après cette lettre, qui parle d'*amnistie*, de *gouvernement libéral*, à la sympathie effective de M. Louis Bonaparte pour la liberté des Romains ? Quand on respecte sincèrement la liberté d'un peuple, on n'envahit pas inopinément son territoire, comme l'a fait un général français à Civita-Vecchia ; on ne s'avance pas en armes contre une capitale dans l'espoir de faire naître des déchirements politiques dans son sein et d'amener la chute de son gouvernement ; quand on respecte la liberté d'un peuple, on ne révoque pas, on ne traduit pas en justice un diplomate coupable d'avoir montré des intentions conciliatrices ; on ne s'embarque pas dans une guerre fratricide, contre la volonté d'une assemblée souveraine ; on ne fait pas pleuvoir les boulets et les bombes sur une ville coupable uniquement de se rattacher, en présence de l'invasion étrangère, au gouvernement qu'elle a choisi; on ne fait pas détruire à la baïonnette les derniers défenseurs de la nation attaquée ; on ne chasse pas de la salle de ses séances une assemblée constituante sortie du suffrage universel ; on ne fait pas arrêter comme un malfaiteur son propre cousin, chargé d'apporter à la France les protestations de cette assemblée violée ; on ne suspend pas les journaux dans la ville conquise ; on n'y proclame pas l'état de siége ; on ne restaure pas solennellement un gouvernement déchu, sans en avoir appelé aux suffrages de la nation.

Quand on a fait tout cela dans Rome, quand on a déployé dans Paris un luxe inouï de compression contre tous les hommes qui protestaient contre cette conduite; quand on a refusé depuis neuf mois à ses concitoyens une amnistie politique générale; quand on a repoussé du sol français tous les étrangers démocrates, quand on a laissé périr l'Italie, la Hongrie, les Républiques allemandes; quand on a supporté pendant longtemps comme ministres MM. Léon Faucher et de Falloux, on n'aime pas la liberté des peuples, on n'a pas le droit d'imposer aux gouvernements étrangers des institutions libérales.

Nous n'applaudirons donc pas à la lettre présidentielle ; c'est un rôle que nous laissons aux journaux bonapartistes quand même, obligés de suivre le président dans ses évolutions les plus imprévues avec les démonstrations d'une admiration éternelle.

Cette lettre ne nous apprend rien; elle prouve que des faits providentiels dominent tous les mauvais vouloirs, que la restauration pontificale est impossible, et qu'après tant de sang répandu, tant d'agitations suscitées, on en viendra par la force des choses à glisser sur la pente constitutionnelle jusqu'à la restauration de la République romaine. Il y a longtemps que nous le savions.

Mais la lettre du président doit apprendre au grand parti de l'ordre combien ses bases étaient fragiles, combien était éphémère cette coalition que le souffle de M. Louis Bonaparte ébranle, et qui tombera demain comme un château de cartes; elle doit faire comprendre à ce parti combien la passion politique est mal inspirée quand elle détruit, dans un intérêt égoïste et passager les garanties constitutionnelles qui devaient protéger toutes les opinions. Vous avez habitué le pouvoir présidentiel à s'affranchir du contrôle des assemblées dont il devait être l'instrument docile ; vous l'avez applaudi quand il s'est joué de l'Assemblée constituante, et quand le lendemain d'un vote de blâme contre l'expédition romaine, il a, dans une lettre fameuse, excité l'armée à poursuivre, en lui promettant *des renforts*. Eh bien ! ce pouvoir individuel, absolu que vous avez créé, se retourne aujourd'hui contre vous. Après avoir dit sur tous les tons au président qu'il montrait un caractère grand, généreux, chevaleresque, en allant directement contre les volontés d'une Assemblée souveraine, et en se passant au besoin du contrôle des ministres, vous êtes ridicules d'inconséquence, en vous plaignant de cette dictature. Vous avez trouvé charmant que la République s'absorbât dans un homme, tant que cet homme a paru servir vos préjugés et vos passions rétrogrades. Aujourd'hui vous êtes mal reçus à vous plaindre de ce gouvernement personnel, qui dédaigne votre majorité. Et si, dans le dépit que vous inspire la nouvelle attitude de M. Louis Bonaparte, vous vous laissiez entraîner contre lui à des attaques trop vives, si vous l'accusiez d'avoir « violé la Constitution, » comme certains de vos journaux sont tout disposés à le faire, la démocratie ne pourrait vous plaindre, en voyant retomber sur vous ces lois de compression que vous avez faites, et dans lesquelles vous avez dépassé toutes les rigueurs de septembre. Quand on se dit *honnête et modéré* par excellence, il ne faut pas se montrer aveugle et violent, jusqu'à méconnaître à l'égard de ses adversaires, tout principe de liberté, d'équité ; cette conduite n'est jamais approuvée par la conscience, et dans l'époque d'oscillations politiques où nous vivons, elle est condamnée par la prudence la plus vulgaire.

Continuons à enregistrer sur les affaires de Rome les opinions de la presse entière.

Le *Dix Décembre*, qui est au neveu de l'oncle ce que Roustan-le-Mamelouk était à l'oncle du neveu, admire les conditions imposées au Pape comme il avait admiré la restauration du Pape sans conditions par le général Oudinot :

Louis-Napoléon, en face de l'entêtement clérical d'une camarilla abâtardie par de vieilles traditions et des conseils perfides, se méfie de cet absolutisme politique et religieux, que les peuples de l'ouest ont particulièrement en horreur.

Louis-Napoléon, chargé de défendre et de traduire les sentiments de la France, a deviné d'un coup-d'œil rapide,—entre mille fautes, — ces deux fantaisies séniles, qui rappellent les jésuites à Naples et l'inquisition à Rome, (*Suit une longue fanfare.*)

La *Liberté* ne voit pas plus que nous, dans la lettre présidentielle, un gage sérieux donné à la démocratie européenne :

Tant que M. de Falloux fera partie du ministère, dit-elle, nous serons en droit de considérer comme nulle et non avenue la lettre du 18 août, et comme illusoire l'espérance d'un changement de politique.

Ce journal ajoute :

Aucune feuille rouge n'a jamais été aussi hostile au président de la République que le sont depuis hier les journaux ultra-royalistes. — On connaît la violence des *modérés*, quand on essaie de secouer leur joug.—M. Louis-Napoléon Bonaparte apprendra bientôt à ses dépens ce que pensent de lui ses nouveaux amis.

La *Tribune des Peuples* n'est pas dupe davantage.

C'est en vain, s'écrie-t-elle, que vous secouez dans l'espace le drapeau glorieux d'Austerlitz. Vous l'avez rendu solidaire des actes de Radetzki, de Ferdinand le Napolitain, et ces choses-là ne s'effacent pas de la mémoire. Nous pouvons donc, sans aucune appréhension, laisser couler ce flot de commentaires et d'inductions. Grâce à Dieu, la démocratie est au-dessus de ces misères. Suivons donc notre sillon.

Jusqu'à ce moment, rien n'est venu détruire notre appréciation et la vérité de notre jugement. Désormais, il n'y a plus de discussion possible : il est et demeure avéré que le cabinet, que le président de la République ont embarqué nos troupes avec le dessein fermement arrêté de restaurer le pape, c'est-à-dire avec l'intention d'*imposer aux Romains une forme de gouvernement*. Cela était-il permis au pouvoir exécutif? Rien ne prouve mieux le contraire que les déclarations de M. Barrot.

Il est constant que tous les faits qui sont la conséquence directe ou indirecte de l'expédition prennent par la lettre de M. Bonaparte un caractère précis qui ne permet plus au ministère de persévérer dans le système artificieux et menteur au moyen duquel il avait surpris le vote de la Constituante.

Enfin, M. Louis Bonaparte demeure plus que jamais atteint et convaincu de mettre en *toutes* sortes dans des occasions solennelles à la France elle-même, et d'oublier, tout aveuglé qu'il est par les fumées impériales, que nous vivons sous une Constitution démocratique.

Le *National* signale plaisamment la confusion et la déroute que l'obus présidentiel a semées déjà dans le camp honnête et modéré.

L'*Univers*, lui, n'est point de facile composition. Si nous pouvions, sans lui manquer de respect, le comparer à un diable dans un bénitier, cette figure nous plairait par sa justesse. En effet, c'est bien de l'eau bénite qui, lancée de çà de là, nous éclabousse à droite et à gauche ; mais elle est brûlante, sent le souffre à plein nez, et laisserait volontiers des ampoules partout où elle tombe. M. Bonaparte, surtout, doit être échauboulé des pieds à la tête. Il a manqué à sa mission ; il s'est indignement démenti ; plus rien à espérer d'un tel homme.

Le *Journal des Débats* approuve la lettre, tout en regrettant la forme *un peu trop héréditaire* de cette missive quasi impériale.

L'*Ordre* fait semblant de croire que cette lettre, intervenant après un bombardement et la dispersion d'une Assemblée constituante par la force, prouve que le gouvernement français n'a jamais eu en vue que la liberté des Romains, et qu'en attaquant l'expédition romaine, les journaux *rouges* ont « déclamé à vide et à faux pendant plusieurs mois. »

Après un tel manifeste, dit l'*Assemblée nationale*, il fallait un certain nombre de mesures, et l'on s'est arrêté, nous assure-t-on, au rappel du général Rostolan.

Singulière affaire que celle-là qui se résume tour à tour par le rappel de tout le monde : M. de Lesseps, le général Oudinot et maintenant le général Rostolan.

Est-ce ainsi qu'un gouvernement doit agir? et avant de prendre une résolution ne devrait-il pas en calculer la portée, les conséquences ?

La *Patrie* s'efforce, comme ses collègues en honnêteté, de torturer la lettre pour en tirer une justification de la guerre engagée contre les Romains :

Que voulions-nous donc? Nous voulions faire prédominer, avec notre légitime influence, la cause des *libertés constitutionnelles*, qui a toujours été celle de la France.

La cause de la France, c'est la cause de la RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE. Nous ne demandons pas que la France entre en campagne pour créer partout des républiques ; ce serait ressembler à ceux qui lui disent d'imposer aux gouvernements et aux nations des *libertés constitutionnelles*. Mais quand une république démocratique naît spontanément, elle devient en naissant notre alliée. Il n'y a point de circonstances atténuantes pour le Français qui marche le fer à la main contre elle.

Le *Temps* accueille la fameuse lettre par un article intitulé : *Vous mentiez !*

Impossible désormais aux ministres de nier la préméditation de l'attentat commis contre Rome ; la lettre du président à M. Edgar Ney renferme les aveux les plus précis et les plus écrasants : Louis Bonaparte déclare, à la face de la France, que *l'armée d'Oudinot avait pour mission de remettre Pie IX sur le trône pontifical* !

En présence d'un aveu si explicite, que deviennent les déclarations réitérées de M. Odilon Barrot? que deviennent ces protestations officielles contre toute pensée de restauration papale ? Que deviennent ces hautaines dénégations par lesquelles on a tenté, pendant trois mois, d'endormir l'opinion publique? Que deviennent cette sainte indignation de la vertu outragée, et cette vieille morgue de probité politique dont M. Barrot nous a si souvent donné la comédie ? Que deviennent ces solennels démentis jetés du haut de la tribune aux justes allégations, aux soupçons légitimes et fondés des représentants démocrates ? Tout cela n'était donc qu'hypocrisie, tout cela n'était que mensonges !

Vous mentiez, général Oudinot, quand le 26 avril vous déclariez aux habitants de Civita-Vecchia que le *but de l'expédition n'était point d'exercer dans les Etats romains une influence oppressive, ni de leur imposer un gouvernement qui serait opposé à leurs vœux !*

Vous mentiez, M. Drouyn de Lhuys, quand vous disiez que l'armée d'Italie n'entreprendrait rien contre la liberté romaine !

La *Réforme* proteste avec indignation contre l'établissement à Rome d'un *juste milieu* pontifical; absolutisme du pape ou République romaine, rien autre chose n'était possible, la papauté constitutionnelle est une montagne russe.

Ah ! vraiment, dit la *Réforme*, c'est pour *régler* la liberté italienne ! Trente mille hommes, un équipage complet de siége, vingt-six jours de tranchée ouverte, trois mille hommes tués, tout cela n'est que pour régler la liberté italienne ; c'est pour la préserver des excès. Touchante sollicitude ! Eh ! mon Dieu ! n'est-ce pas aussi pour *régler* la liberté lombarde et *la préserver des excès*, que Radetzki fait bâtonner hommes et femmes dans les rues de Milan ? Quant aux excès, la liberté romaine ne nous paraît pas à la veille d'en commettre de sitôt. Les excès supposent du moins une certaine vigueur, et nous avons mis la pauvrette à un tel régime que de longtemps la tentation ne lui prendra de s'abandonner à aucune débauche de ce genre.

La *Presse* signale, comme le *Temps*, les mensonges non interrompus du gouvernement français dans la question romaine.

Le point de départ de l'expédition de Civita-Vecchia, qui nous a conduits au bombardement de Rome, au renversement de la République romaine et à l'interdit sur le pape, est un mensonge.

Semez le mensonge, il n'en sortira jamais que complications, périls, honte, faiblesse et témérité.

Ce qu'on a semé, on le récolte.

Jamais grain mis en terre n'aura produit plus abondant épi !

Le véritable motif de l'expédition de Civita-Vecchia (tout l'a prouvé!) ne fut pas d'empêcher « *l'Autriche de se prévaloir des conséquences de sa victoire* » *vis-à-vis des États plus ou moins engagés dans la lutte* » *qui avait éclaté entre elle et la Sardaigne* (M. Odilon Barrot, séance du 17 avril). » Non, le véritable motif de l'expédition du 17 avril, ce fut d'agir sur l'élection du 13 mai en se rendant propices le clergé et le parti légitimiste.

Voilà pourquoi M. Oudinot s'est tant pressé de marcher sur Rome, malgré toutes les règles de la prudence militaire et diplomatique.

Les journaux catholiques sont fort curieux. Lorsque M. Ledru-Rollin s'écriait à la tribune de l'Assemblée législative : « Les folies de Strasbourg « et de Boulogne peuvent faire craindre d'autres » folies, » toute la droite et la presse qui lui sert d'organe protestèrent avec la comédie d'indignation la mieux jouée : « A l'ordre ! à l'ordre ! vous » manquez de respect au président, vous blasphé» mez contre l'élu du suffrage universel, etc. » Voici maintenant le langage du même parti; c'est la *Vérité* que nous citons :

Un article du *Moniteur du soir*, organe de M. Dufaure, atteste que c'est sous la pression de cet étrange homme d'Etat et de M. de Tocqueville, dont le trop fameux discours sur la question romaine avait prouvé qu'il ne la comprenait même pas, que s'est affaissée tout à coup la reputation par laquelle, depuis son avènement au pouvoir, M. Louis-Napoléon Bonaparte avait fait oublier *des échauffourées d'un autre temps*.

Tout cela prouve que la lettre du président est un dissolvant infaillible pour le grand parti de l'ordre et un commencement de résurrection pour l'influence démocratique. Ces conséquences sont tellement inévitables que nous ne chercherons pas à les dissimuler par tactique; mais nous n'en savons aucune espèce de gré à ces ennemis de la liberté, qui nous secondent, malgré eux, par l'enchaînement de leurs contradictions et de leurs fautes.

Opinion de la Presse anglaise

SUR LA LETTRE DE M. LOUIS BONAPARTE.

A la suite de la lettre de M. Louis Bonaparte à M. Edgar Ney, publiée en tête de son numéro du 8, le *Morning-Post* émet l'appréciation suivante :

On ne peut douter de l'authenticité de ce document, et sa gravité, comme explication officielle des intentions du gouvernement français, relativement à la restauration du Pape, lui donne droit à une place importante parmi les pièces politiques de cette époque.

L'attitude prise par Louis Bonaparte est digne, et ses instructions sont en harmonie avec l'esprit d'une juste intervention. Quant à l'origine et à la marche du siége de Rome, notre opinion demeure invariable.

Il est impossible de nier le caractère équivoque de l'expédition française, mais en examinant la situation actuelle, on reconnaît que la politique indiquée dans la lettre du président est précisément celle qui convient le mieux pour réhabiliter l'honneur de la France et pour assurer le bien-être et la tranquillité de Rome.

Le *Standard* résume ainsi un très long article sur le même sujet :

La lettre du président est parfaitement claire. Toute la question est maintenant de savoir qui cédera, de la France ou du Pape. Si la France cède, sa soumission sera justement attribuée à la crainte que l'Autriche lui inspire, et dans ce cas il ne sera pas difficile de calculer la durée d'un gouvernement français accusé de lâcheté.

Voici maintenant l'opinion du *Globe* :

La lettre de Louis Napoléon au colonel Ney est sous tous rapports un document remarquable. Mais, au point de vue constitutionnel, elle peut soulever des objections, car nous ne voyons rien dans la Constitution française qui donne au président le pouvoir d'imposer à la France une ligne particulière de politique, autrement que d'accord avec ses ministres, et cela par des documents légalement contresignés.

INAUGURATION DU CHEMIN DE FER DE PARIS A LYON.

SECTION DE PARIS A SENS.

Melun, 9 septembre (midi).

Nous extrayons, sous toutes réserves, les nouvelles suivantes de la *Patrie* :

Dès dix heures du matin, l'embarcadère du chemin de fer de Paris à Lyon était entouré d'une foule considérable.

Vers neuf heures, M. le président de la République, en uniforme de général de la garde nationale, est arrivé, en compagnie de MM. Dufaure et Lacrosse, ministres de l'intérieur et des travaux publics, de M. le général Rullière, de MM. les généraux Dulac et Neumayer.

Il y a eu quelque désordre dans la distribution des places ; M. Charles Laffitte a eu, à ce sujet, une discussion assez vive avec M. Lacrosse, ministre des travaux publics; beaucoup de personnes ont remarqué avec surprise la distinction faite entre les billets rouges et les billets bleus. Les premiers, distribués surtout aux parents et amis de certaines autorités, les autres donnés de préférence à des représentants et aux journalistes, dont la majorité n'a pu partir que dans le second convoi des invités.

Le convoi a atteint rapidement Brunoy, cet endroit charmant illustré par le séjour et le souvenir de Talma et que traverse un immense viaduc. M. le président, à sa descente du wagon d'honneur, a été reçu par MM. le préfet de Seine-et-Oise et le sous-préfet de Fontainebleau, par M. le maire, M. le curé et les diverses autorités qui l'attendaient dans l'immense prairie coupée par le viaduc. On a visité ce travail colossal dont la construction a été dirigée par M. l'ingénieur Poirée. Puis, M. le président est monté à cheval et a passé en revue les gardes nationales de vingt-six communes, au milieu des cris de : Vive Napoléon, auxquels se joignaient de temps en temps d'autres cris de : Vive l'empereur ! Une population immense couvrait cette prairie verdoyante, à travers laquelle le défilé a eu lieu parmi les acclamations des gardes nationales. A dix heures quarante minutes le convoi est arrivé à Melun.

DE LA RICHESSE

ET DES IMPOTS EN FRANCE (1).

(3e article.)

IMPOTS DIRECTS.

Quoique les principes que nous venons d'établir s'appliquent également aux impôts directs, il importe de faire une remarque relativement à la contribution foncière, le plus considérable des impôts directs.

La contribution foncière frappe en effet le travail de la terre, ou les produits les plus indispensables à la vie de l'homme.

Or, il existe en France de petits possesseurs terriens cultivant leur champ de leur main, vivant des produits de leur sol, sans avoir recours à un supplément de revenu, au moyen de salaire.

Ces possesseurs terriens, qui rentrent dans la catégorie des propriétaires pauvres, vivent très petitement et ont très rarement quelques pièces de monnaie devant eux.

Cette classe de possesseurs est très nombreuse. Considérablement accrue depuis cinquante ans, elle s'est recrutée parmi les anciens colons ou serviteurs des grands seigneurs terriens et du clergé. Lors de la vente des biens nationaux, les *industriels* du temps ne manquèrent pas de tirer profit de la passion dévorante qui nous pousse à la possession de la terre. Le sol d'une grande partie de la France fut ainsi déchiqueté en un nombre infini de lopins de terre, vendus au prix de l'or.

De là deux conséquences des plus désastreuses pour la nation :

D'une part, ces soi-disant propriétaires, attachés à la glèbe bien plus qu'ils ne l'étaient aux époques antérieures du servage, forment cette couche de notre population la plus imperméable à toute idée. — Toujours courbée vers le sol, elle n'a pas un instant de répit pour élever son intelligence vers un plus large horizon.

De l'autre, cette fourmillière de petits propriétaires ayant accaparé une partie considérable du sol, rend impossible l'application de bons systèmes de culture.

La richesse intellectuelle et matérielle de la nation en est fortement compromise. — Il y a plus : le fractionnement du sol a poussé à un grand accroissement de la population. A Dieu ne plaise que la prédiction de Malthus se vérifie. Ce profond observateur a justement remarqué que la grande subdivision des

(1) Voir nos numéros des 6 et 9 septembre 1849.

propriétés territoriales mettait la France à une expérience bien dangereuse.

« Si des années de disette arrivent, ajoute cet impitoyable logicien, les possesseurs de ces portions de terre doivent périr en grand nombre.

» Combien, dit un économiste, n'y a-t-il pas de ces soi-disant propriétaires qui manquent de tout : de vêtements pour se couvrir, d'aliments pour se nourrir? Combien de ces cotes pèsent sur de misérables huttes dont les habitants sont trop pauvres pour refaire le toit qui laisse passer le froid et la pluie, pour soutenir les murs qui, chaque jour, menacent de s'écrouler! »

Notre langue manque d'un nom qui donne une image vraie de la position de cette masse considérable de nos frères.

La désignation de *caput mortuum*, de *capite censi*, que les Romains donnaient à la dernière classe des citoyens, n'est point applicable à cette partie de notre nation ; car chez nous cette classe paye l'impôt, et chez les Romains le *caput mortuum* était exempt de toute redevance.

Repliée sur elle-même, n'ayant aucun moyen (1) de faire entendre ses plaintes auprès du gouvernement central, cette classe ne donne aucun signe de vie et souffre en silence.

Les habiles de 1830 qui nous gouvernèrent pendant 18 ans, exploitèrent cette résignation. Ils criaient par dessus les toits que la France était heureuse et prospère, qu'elle comptait des propriétaires *par millions*.

Loin de porter son attention sur cette grande partie de notre population, les gouvernements la rejetèrent jusqu'ici hors la loi. Le budget du paupérisme qui s'élève à près de 100 millions, n'arrive pas jusqu'à ces populations, on leur refuse même un service médical.

Elles ne connaissent l'action du gouvernement que par les collecteurs d'impôts. Ne pouvant rien cacher, rien soustraire aux yeux de lynx du fisc, elles sont pressurées sans pitié, sans justice. C'est sur cette classe d'hommes que la devise de M. Humann, « il faut faire rendre à l'impôt tout ce qu'il peut rendre, » trouve sa plus large application.

Voilà pourquoi la désastreuse mesure de la surimposition des 45 centimes a été si fatale à la République naissante qui avait, avant tout, besoin de s'appuyer sur les populations des campagnes à l'heure solennelle du suffrage universel.

Donc, à l'égal des ouvriers des villes et des manouvriers, des champs, les petits propriétaires terriens vivent dans des privations continuelles. Ils soldent comme les riches l'*impôt en argent*, et payent, comme les pauvres, l'*impôt en souffrances*.

Ecrasés sous cette double pression et quoique assurés de la pâture du lendemain, ils forment, en y regardant de près, la partie la [illegible] malheureuse de la nation.

DU SOCIALISME.

En somme, M. le comte de Chambord est plutôt un *socialiste* conservateur qu'un conservateur réactionnaire. (*Opinion publique.*)

Je me suis senti en présence d'un représentant de Dieu. (*Idem.*)

Henri V socialiste ! Auriez-vous deviné cela ? n'est-ce point une calomnie? Non vraiment ; car celui qui le dit, c'est l'organe officiel du prétendant, le journal des légitimistes purs ; et comme, d'un autre côté, Henri V est le représentant de Dieu, il s'ensuit que Dieu est socialiste conservateur ; d'où il suit encore que, si nous voulons nous rendre semblables à Dieu, nous nous ferons tous socialistes conservateurs ; qu'enfin la vertu suprême, c'est le socialisme conservateur.

Voilà M. le garde-des-sceaux bien penaud, et M. le procureur du roi aussi (je voulais dire le procureur de la République). Il sera donc permis, de par Henri V, et par l'ordre de Dieu même, de crier : *Vive la sociale !*

M. Léon Faucher, cet autre représentant de Dieu, ne se dit pas socialiste, mais il enjoint aux propriétaires de pratiquer le socialisme, sous peine de dépossession. « Jetez, dit-il dans son discours de Limoges, jetez les yeux sur nos riantes vallées, sur nos vertes montagnes, et, au milieu de ces richesses de la nature, vous aurez l'âme navrée de rencontrer une population hâve, étiolée, qui dégénère et dépérit.

» ... Les campagnes n'appartiendront pas longtemps aux propriétaires, s'ils n'y paraissent que pour consommer les fruits et pour toucher les fermages. »

C'est donc une chose bien entendue : la politique doit être socialiste. Quand Henri V et M. Léon Faucher l'assurent, tout le monde le peut croire en sûreté de conscience. (*Progrès de Rennes.*)

ITALIE.

Les journaux italiens sont pleins de détails sur les différends entre les triumvirs rouges de Rome, la cour de Gaëte et les agents du gouvernement français.

« Le triumvirat menace de s'en aller, dit un correspondant, peut-être pour éviter d'être chassé, ce qui arrivera nécessairement. La lettre de M. Bonaparte a relevé l'esprit public ; on espère que cette fois la France ne jouera pas la comédie.

» Dans les provinces, ajoute la correspondance, les Espagnols se conduisent fort mal ; ils exilent, ils bâtonnent, sans autre règle que leur caprice ; mais ils se gardent de molester la noblesse. Cette conduite contribue peu à faire aimer le gouvernement clérical. »

Cette correspondance est publiée par les journaux *codini* de l'Italie. Ceux-là même, du reste, applaudissent à l'attitude que prend la France.

Les journaux français qui avaient d'abord nié avec le plus d'énergie la répulsion des Romains pour le gouvernement papal, en viennent l'un après l'autre à confirmer un fait trop patent. Voici ce qu'on lit ce matin dans l'*Ordre* :

« Un officier supérieur, qui est arrivé hier de Rome, où il faisait partie de l'armée d'expédition, nous a parlé avec quelque inquiétude de l'état des esprits. La population de Rome et des provinces n'a ni idées arrêtées, ni préférence marquée pour une forme de gouvernement. Elle n'a qu'un sentiment, qu'une volonté, qu'une résolution : *elle repousse absolument le gouvernement des prêtres*. C'est là un fait sur la réalité duquel ne peut se méprendre aucun de ceux qui ont habité, dans ces derniers temps, les Etats-Romains.

» La personne de Pie IX ne rencontrerait à Rome ni hostilité ni opposition sérieuse. Ce que l'on ne veut pas, c'est que l'administration, la police, tous les détails et tous les moyens d'action du pouvoir soient remis entre les mains des prêtres.

» Ce sentiment, qui était général il y a deux mois dans la population romaine, y a pris beaucoup plus de force encore depuis que l'on a vu à l'œuvre la commission des cardinaux. Les chefs du clergé, en prouvant si maladroitement et si malheureusement qu'ils conservent toutes les idées, les illusions, les prétentions qui réglaient leur conduite politique avant 1848, en refusant de faire les plus justes concessions aux besoins nouveaux, ont rendu leur domination impossible pour l'avenir.

» Depuis un mois, le peuple de Rome supportait avec peine le pouvoir de cette commission. Il souffrait et s'irritait de la réaction cléricale, qu'elle s'applique à consommer. Il ne comprenait pas cette situation si contraire aux déclarations du gouvernement français et aux démonstrations des chefs de notre armée. Cependant la présence de cette armée, par une étrange contradiction, maintenait contre toute entreprise hostile ce pouvoir même et cette politique, unanimement et hautement décriés. »

— Le Piémont vient d'expédier à Gaëte un envoyé extraordinaire.

LE RÉGIME DU BATON.

Le maréchal Radetzki continue à faire appliquer la bastonnade aux Lombards au nom du très clément empereur François-Joseph.

On a affiché à Ferlo-Ca ende une proclamation annonçant que ceux qui porteraient un pantalon avec des bandes noires, un chapeau orné de rubans verts ou une chaîne de montre en acier seraient punis de *trente coups de bâton*.

Même peine sera appliquée aux bateliers du lac Majeur qui aborderont après l'*Angelus* du soir.

Vivent les douceurs de la monarchie !

La chambre des députés de Turin, dans sa séance du 4 septembre, a discuté un projet de loi relatif à l'aliénation de la partie toujours disponible de la rente de deux millions cinq cent mille livres, créée par la loi du 12 juin, à l'appui de l'autorisation déjà donnée par la chambre précédente, de contracter un emprunt de 50 millions.

Le député Cabella a proposé un amendement dans le but de constater que la création de cette rente, par les lois des 12 et 16 juin 1849, n'était pas régulière, puisqu'on avait sanctionné une loi après la clôture du parlement qui l'avait autorisée, deux mois avant, comme une mesure temporaire. Il concluait par la déclaration : que la création de cette rente n'était rendue régulière que par la loi actuelle.

Cet amendement, qui exprime un vote de blâme contre le ministère, a été adopté, malgré les observations présentées par les ministres des finances et des travaux publics.

LES RUSSES DANS LE VORARLBERG.

La nouvelle annoncée il y a quelques jours par une correspondance de la *Gazette allemande* de la marche d'un corps russe sur le Vorarlberg, nouvelle qui avait été contestée de plusieurs côtés, se trouve confirmée aujourd'hui par une lettre adressée à Vienne à la *Gazette nationale*. L'auteur de cette lettre affirme que des officiers autrichiens lui ont positivement assuré avoir eu connaissance de la marche d'un corps austro-russe fort de 30 000 hommes dans la direction de Breg. Ce qui donne à cette nouvelle plus de poids encore, c'est que le *Moniteur prussien* la répète d'après un journal autrichien, sans ajouter aucune observation.

Le *Courrier de Varsovie* du 3 septembre contient un ordre du jour de l'empereur Nicolas, adressé à l'armée, pour la remercier des services qu'elle vient de rendre en Hongrie. Il n'y est pas fait mention une seule fois de l'armée autrichienne.

Voici en quels termes le czar parle à ses troupes :

« Mes enfans,

» Dieu a béni votre dévouement, votre bravoure, votre infatigable persévérance. Vous avez fait votre devoir. L'insurrection a été étouffée ; partout où l'ennemi a osé vous attendre, vous l'avez vaincu, et en le suivant pas à pas, vous avez pu jouir d'un spectacle bien rare : vous avez vu toute une armée ennemie déposant les armes devant vous et se mettant sans condition à notre merci.

» Dans l'espace de deux mois, nous avons pris et restitué à leurs légitimes propriétaires, 450 drapeaux, 400 canons ; plus de 80 000 insurgés ont mis bas les armes.

» Honneur, gloire à vous ! honneur, gloire à votre chef victorieux !

» Vous vous êtes montrés dignes de la vieille renommée de l'invincible armée de toutes les Russies !

» Je vous en remercie tous et chacun en particulier. Je suis content et fier de vous.

» Varsovie, le 22 août. » NICOLAS. »

La seconde chambre prussienne a commencé le 6 septembre la discussion de la question allemande. Les propositions de la commission tendant à appuyer dans cette question la marche suivie par le ministère, seront probablement adoptées à une grande majorité.

Le gouvernement prussien a reçu la nouvelle de l'accession à l'alliance des trois rois du grand-duché de Hesse-Darmstadt, des duchés de Dessau et de Coethen, et de la principauté de Reuss.

AUTRICHE, HONGRIE.

Le *Constitutionnel* dit avoir reçu la nouvelle que Peterwardein s'est rendu le 28 août.

L'empereur Nicolas a adressé à son armée un ordre du jour où il parle des 150 drapeaux et de 400 canons pris à l'ennemi, ainsi que de la soumission de 80 000 rebelles.

Il n'est pas fait mention de l'armée autrichienne dans ce bulletin.

—Voici un bien singulier paragraphe que nous trouvons dans le *Moniteur prussien*, qui l'aura probablement emprunté à quelque journal de Vienne. « Le fameux docteur Tauseneau, sur la demande du tribunal criminel d'ici, va être livré par le gouvernement de la République française. » Si la nouvelle a quelque fondement, il est bien heureux pour M. Tauseneau de n'être plus à Paris !

— Nous trouvons dans la *Gazette de Breslau* une correspondance madgyare, en date de Papa, le 3 août ; elle a quelque intérêt par sa naïveté. La voici : « Lundi, les Hongrois étaient encore ici. Je m'arrêtai trois fois en route, je rencontrai des honveds. Eljen Kossuth ! Je leur distribuai de l'argent, et je me fis raconter leurs aventures. Je leur demandai : Baraton, d'où venez-vous? Ils répondirent : De Vilagos. Ils ont marché si rapidement, m'a dit un brave honved, qu'ils ne croyaient pas pouvoir aller plus loin. Ils avaient voulu arriver à toute force jusqu'à Dembinski, qui se trouvait avec 1 000 hommes dans les environs d'Arad. Ils atteignirent enfin Vilagos et y firent halte. Le matin, de bonne heure, avant leur réveil, ils se trouvèrent entourés par les Russes. Georgey réunit immédiatement tous les officiers et appela Nagy Sandor. On résolut, plutôt que de se soumettre à Haynau, de se rendre aux Russes, avec la condition de faire déposer les armes aux soldats, pourvu qu'après on les laissât libres de s'en aller. Les Russes y consentirent, et tous les hommes furent renvoyés dans leur pays, en les prévenant de se tenir prêts à répondre au premier appel qui leur serait adressé. Paskewitch a cependant envoyé 6 000 Hongrois en Sibérie. Georgey est libre ; l'orgueilleux traître a échangé des présents avec Paskewitch. Il en a reçu une paire de pistolets magnifiques, et lui a donné un cheval. Voilà ce que racontent les honveds. »

Il paraît que les ambassadeurs de Russie et d'Autriche à Constantinople ont demandé l'extradition des Hongrois réfugiés sur le territoire turc. On pense que la Turquie fera de son mieux pour ne pas céder à cette exigence.

Le divan est très préoccupé de certains projets de cession et de compensation de territoires qui seraient consentis entre l'Autriche et la Russie aux dépens de la Turquie.

Revue des départements.

CONSEILS GÉNÉRAUX.

HAUT-RHIN.—M. Canal propose un vœu formel en faveur de l'abolition de l'impôt des boissons. Après une vive discussion, le conseil se borne à demander l'impôt sur les vins de luxe et proteste contre la loi sur les boissons, actuellement soumise à l'Assemblée législative.

SOMME.—La session est close. Le conseil général, comme on devait s'y attendre, a, entre autres, émis les vœux suivants :

Que l'impôt sur les boissons soit rétabli avec les modifications reconnues nécessaires ;

Que le vœu des conseils d'arrondissement contre l'impôt sur le revenu soit accueilli ;

Que l'impôt sur le sel soit rétabli.

MARNE. — Le conseil-général émet dès à présent le vœu que la Constitution doit être révisée dans le double intérêt de l'ordre et de la *stabilité*.

PUY-DE-DÔME.—Le conseil a émis un vœu favorable au rétablissement de l'impôt des boissons.

SARTHE. — Dans son audience du 5, la cour d'assises du Mans, a condamné le citoyen Bouteloup, gérant du *Bonhomme Manceau*, à deux mois de prison (qui ne se confondent pas avec la condamnation à deux mois prononcé précédemment contre lui), et à 500 fr. d'amende.

M. Joly, représentant du peuple, qui avait déjà défendu le *Courrier de la Sarthe*, a présenté la défense avec la même éloquence.

L'auditoire n'a pu contenir à diverses reprises ses bravos, malgré la menace de faire évacuer la salle. La présence d'un escadron de cuirassiers à pied, à la porte du palais de justice, celle d'une foule immense manifestant ses sympathies populaires pour le défenseur de la démocratie, attestaient la force de l'idée démocratique dans notre ville.

Le *Suffrage universel* fait sur ces condamnations les réflexions suivantes :

« Au profit de qui, nous le demandons, ces condamnations ont-elles été obtenues? — Est-ce au profit du pouvoir? Mais nous avons vu un auditoire immense, la foule dans la salle, la foule dans les couloirs, la foule dans la rue, toute une population frémissante sous les éclats de l'éloquence de Me Joly ! — Mais le gouvernement n'apparaissait là qu'en accusé, et le siége du ministère public était devenu lui-même un banc de défenseur devant ces fougueuses improvisations !

» Nous avons vu dans l'enceinte de la justice un débat politique, et le banc de la défense était une chaire de laquelle Me Joly faisait déborder les enseignements de la démocratie et du socialisme. L'accusé, les juges, le jury, tout avait disparu ; il ne restait plus devant un auditoire ardent, ému, devant un océan de têtes parsemées çà et là de casques étincelants, qu'un orateur, qu'un tribun jetant sur cette foule pressée, debout, haletante, les orages d'une éloquence toute révolutionnaire.— Et de temps à autre les applaudissements éclataient irrésistibles et enthousiastes.

» Eh bien ! nous ne voulons pas résoudre cette question ; nous voulons seulement la poser ; nous la posons au ministère public : — Pour qui ces journées ont-elles été bonnes?

» Et nous demanderons à tous les pouvoirs, à tous les gouvernements :

» A quoi servent les procès de presse? »

Le même journal, revenant sur l'acquittement prononcé par le jury sarthois dans le procès à lui intenté pour avoir dit que la constitution a été violée, ajoute :

« Quant à l'expédition de Rome, notre avocat n'a eu qu'à la poser en face du texte des articles 5 et 54 de la constitution. Dès lors il n'y avait plus là qu'une question de bonne foi, et lorsque le *Suffrage universel* s'écriait : « Les factieux sont au pouvoir ! les anarchistes sont au ministère ! » il ne tirait qu'une conclusion logique, rigoureuse, d'un fait incontestable. »

» ... Il n'en est pas ici, dit-il dans un autre endroit, comme dans les autres affaires criminelles, et la réponse des jurés aux questions posées par le ministère public renferme toujours nécessairement une condamnation. Si le journal est acquitté, c'est le ministère public ou plutôt le gouvernement dont il est l'avocat qui est condamné. »

GIRONDE. — Nous lisons dans la *Tribune*, qu'une réunion a eu lieu au Carbon-Blanc, le 4 ; que les dix-sept ou dix-huit communes qui forment ce canton, l'un des plus importants du département, y étaient représentées, et que, à l'unanimité, il a été arrêté qu'une pétition serait adressée à l'Assemblée législative, pour lui demander le maintien de la loi votée par sa sœur aînée, qui abolit, à partir de janvier prochain, l'impôt sur les boissons.

En présence de ce mouvement général qui a lieu dans tout le midi de la France et dans tous les départements qui font du vin, il est plus que probable que le ministre, qui voulait faire rapporter cette loi, abandonnera cette injuste et odieuse mesure, pour éviter au gouvernement de bien graves embarras.

LOIR-ET-CHER. — Le choléra, qui avait disparu à Blois, vient d'y reparaître, et sévit sur la classe aisée. Il a frappé le rédacteur de la *France centrale*, feuille légitimiste de la localité. La panique est générale.

— M. Normant (de Romorantin), ancien membre de la Constituante, vient de succomber à une longue et douloureuse maladie. Sa mort est une calamité pour Romorantin, dont il occupait la population ouvrière dans ses immenses fabriques. Aussi y est-il universellement regretté. M. Normant avait fondé à ses frais une salle d'asile et diverses autres institutions populaires.

LOIRET. — Le choléra recommence aussi à sévir à Orléans. Il est en décroissance à Néroudes, mais on compte 110 décès dans une commune de 1 500 âmes. Il y a eu au moment de la crise une telle confusion dans la commune, qu'on n'a pu relever tous les morts sur les registres de l'état civil. En ce moment, presque toute la commune est émigrée. Il ne reste plus dans la ville que les médecins et les malades. Les préjugés les plus déplorables se sont en outre répandus dans la commune. Les malades se croient atteints non du choléra, mais du poison. Ils repoussent les soins et les remèdes qu'on veut leur donner. La panique est affreuse.

— Le fléau continue de sévir à Saint-Quentin et dans l'Aisne.

CHER. — Voici dans quels termes le conseil général a repoussé la proposition de M. de Boissy, qui demandait la révision immédiate de la Constitution :

« Sur les questions de révision, la commission a pensé, pour aider à l'affermissement de l'ordre, à l'union des esprits, à la reprise tant attendue du travail, que pour la dignité même du pays, il est plus utile de lui apprendre à se servir chaque jour des institutions qu'il s'est données, que de lui montrer l'apaisement de ses souffrances dans des changements incessants, qui, après avoir usé toutes les personnes, finiraient par affaiblir le respect même des lois et des institutions ;

» En conséquence, et en comptant pour l'avenir sur le droit inscrit dans la Constitution, qui en fixe l'époque légale, la commission regarde le vœu proposé comme prématuré et propose l'ordre du jour. »

Cette proposition a été adoptée.

M. DE CORMENIN SOCIALISTE.

Les privilégiés parmi les hommes ont cru tuer à jamais le Socialisme qui les menace, en faisant du nom de Socialiste une injure. Vaines espérances, ils ont donné, au contraire, un plus grand éclat aux idées nouvelles destinées à régénérer le monde, ils ont appelé sur elles l'attention et l'étude de tous les hommes sérieux et intelligents, et aujourd'hui il n'est pas un esprit d'élite qui n'entre résolument dans la voie des réformes sociales.

On en jugera par le fragment suivant de la préface faite par M. de Cormenin, au *mémoire sur les subsistances* de M. Louis Marchal, mémoire qui a obtenu la médaille d'or au concours ouvert par la société charitable.

» Subsister, n'est pas exister. — Or, il ne faut pas seulement que l'on subsiste, mais que l'on existe.

» Posons net la question.

» Est-ce trop désirer que de désirer pour chaque famille son toit de logement et d'abri, son habillement, sa chaussure et sa coiffure, ses instruments de travail, du pain, un peu de viande et un peu de boisson?

» Nous sommes encore très-loin de cela, j'en conviens. — Mais il y faut tendre, il faut y pousser sans cesse, il faut que la société marche à ce but, il faut qu'elle y arrive.

» Et si, dire cela, c'est se dire socialiste, — je me dis hautement socialiste, ou plutôt, je me dis chrétien, et je crois fermement qu'il n'y a que le sentiment chrétien qui, dans l'état du monde, puisse faire des miracles d'économie politique et donner à l'humanité souffrante la solution de l'insoluble.

» J'adjure donc nos hommes officiels d'y penser, et j'en adjure aussi le reste des européens, — car nous sommes tous frères dans le plus excellent sens du mot, tous de la même famille.

» Les gouvernements de l'Europe ont assez fait de congrès pour se découper sur la carte des lambeaux de territoire, et pour se partager entre eux les peuples comme des troupeaux.

» Quand fera-t-on, — dans l'intérêt de tous les travailleurs de tous les pays un *congrès des subsistances* ?..... » (*Démocrate du Var.*)

FAITS DIVERS.

— M. Dumont, membre de la commission municipale de la ville de Paris et directeur des tontines, a envoyé au préfet de la Seine sa démission des fonctions de conseiller municipal.

— L'*Union médicale* annonce que l'épidémie est restée stationnaire pendant ces derniers jours. Pas le moindre changement depuis deux jours dans la moyenne des entrées dans les hôpitaux et hospices

(1) Tout le monde sait que lorsque par exemple un petit propriétaire agricole pétitionne auprès du préfet de son département pour dégrèvement d'impôt, il ne reçoit jamais de réponse. Il est vrai qu'en compensation on répond de suite aux riches propriétaires, aux *influences*.

civils; mais, en revanche, la mortalité a baissé de près de moitié (moyenne, 19 au lieu de 30). En ville, dans les journées du 3 et du 4 septembre, la mortalité s'est élevée en moyenne à 46.

— L'Académie des Beaux-Arts de l'Institut, dans sa séance d'hier, a décerné le premier grand prix de sculpture à M. Louis Roguet de Saint-Junien (Haute-Loire), élève de MM. Duret et Drolling.

Il n'a pas été décerné d'autre récompense sur ce concours.

— La session du conseil général de la Gironde est prorogée du 10 au 13 septembre courant.

— On sait que la guillotine est chaque jour admise dans de nouveaux états. Mais ce qu'on ne sait pas, c'est que la France fabrique presque à elle seule ces terribles machines. Depuis un an, seize de ces instruments ont été commandés à l'industrie parisienne.

— Il est question de l'établissement en Algérie, pour le compte du ministère de la guerre, d'un grand haras destiné à la reproduction des différentes races de chevaux arabes.

— Le gérant du *Journal du Peuple* est assigné à comparaître mardi, 11 septembre, devant la cour d'assises. Il a, dit-on, obtenu de M. le président des assises l'autorisation de se faire défendre par M. Ernest Grégoire. Le journal est prévenu d'attaques contre les institutions républicaines et la Constitution.

— Une grande quantité de pièces fausses de 1 fr., à l'effigie de la République, circulent depuis quelques jours dans Paris. Ces pièces, d'une imitation parfaite, portent le millésime de 1849.

La police est sur les traces des faux monnayeurs, qu'on suppose exercer leur coupable industrie dans les environs de La Villette.

— D'après les journaux de Vienne, le choléra, qui continue ses ravages dans cette ville, a enlevé depuis son apparition 974 personnes sur 2 220 qui en sont atteintes. Du 18 jusqu'au 24 août, il y en a eu 230 nouveaux cas.

— Nous apprenons qu'une dépêche télégraphique arrivée à Brest, il y a quelques jours, a donné l'ordre de tenir prêts à partir, le 6 novembre prochain, pour une destination que l'on ignore, *la Pandore*, *le Hussard*, *le Fabert*, *l'Alerte* et deux autres bâtiments dont les noms nous échappent. On pense généralement que cette expédition doit être dirigée vers la Plata. (*L'Union bretonne.*)

ÉNIGME. — M. de Girardin demande instamment : « Pourquoi la lettre de Louis-Napoléon ne lui a pas été envoyée de préférence au *Constitutionnel* ? » — Nous pouvons renseigner complètement M. de Girardin à cet égard.

C'est que le journal le *Constitutionnel*, dans le salon de M. le comte de Chambord, à Ems, parlant à la personne du prince, a déclaré qu'*il s'était trompé pendant dix-huit ans*. (*Dix Décembre.*)

— Nous lisons dans le *Démocrate du Rhin* que, par arrêté de M. Lanjuinais, chargé par intérim du ministère de l'instruction publique, l'arrêté de M. de Falloux qui suspend le traitement du citoyen Küss pour trois mois, est rapporté.

On se souvient que M. Küss avait été arrêté il y a quelques jours comme démocrate. Le vent a décidément tourné dans l'atmosphère gouvernementale.

Colmar. — Il y a bientôt trois mois que le parquet a commencé l'instruction de la fameuse affaire du 14 juin. D'honorables citoyens sont en prison, d'autres dans l'exil, attendant le jour de la justice. On croyait enfin le terme arrivé ; on pensait que le jury, dans la session qui dure encore, serait appelé à prononcer ; mais il n'en sera rien : le jury du Haut-Rhin est suspect, a dit M. le procureur-général, on l'a cru, et nos malheureux amis sont renvoyés devant une autre cour. Ce sont de nouveaux délais, de nouvelles tortures, par conséquent, et de nouvelles angoisses pour les familles, et cette triste situation peut se prolonger encore quelques mois, car les tribunaux vont entrer en vacances. (*Le Rhin.*)

— L'affaire de l'assassinat de l'infortuné Montels, adjoint à Téziers (Gard), assommé par les amis de l'ordre de cette commune, vient d'être jugé à Mende (Lozère); sur 4 accusés un seul, le nommé Tourret, a été condamné à cinq ans de travaux forcés. (*Républicain de Vaucluse.*)

— MM. Guizot et Salvandy convoitent tous deux la succession électorale de M. Grandin dans la Seine-Inférieure. MM. Thiers et Molé appuient la candidature de M. Salvandy. Le ministère et l'Elysée repoussent les deux ex-ministres de Louis-Philippe. Il s'agit de leur opposer un candidat bonapartiste. Le parti démocratique avec lequel on ne compte pas en partageant ainsi la peau de l'ours, aura aussi son candidat, et tout porte à croire que ce candidat l'emportera si les républicains marchent unis. (*Progressif cauchois.*)

— On nous annonce, dit le *Progressif cauchois*, que cinq instituteurs de l'arrondissement d'Yvetot viennent d'être révoqués sans qu'on ait jugé à propos de leur en expliquer les motifs.

Tout porte à croire que leur plus grand crime est d'être républicains, et qu'on redoute leur influence à l'approche d'une réélection.

— On cite le fait suivant comme une preuve des services que le télégraphe électrique est appelé à rendre. Il y a quelque temps, le chef de gare d'Amiens prévient le directeur du télégraphe qu'une pauvre femme avait laissé dans un wagon de troisième classe un panier renfermant toute sa fortune (2 500 fr. environ). Le train parti pour Arras devait y arriver dans 15 minutes, et ne séjourner que cinq minutes. La dépêche fut comprise et remise au chef de gare d'Arras avant l'arrivée du convoi. Le panier fut retrouvé, et la nouvelle en parvint à Amiens au moment où le train partait pour Lille.

— Un gigantesque chemin de fer que propose M. Whitney, de New-York, pour aller du lac Michigan à la mer Pacifique, mettrait les deux Océans, par la voie de terre, à quatre ou cinq jours de distance l'un de l'autre. M. Witney veut faire ce chemin avec un capital provenant de ventes de terrains. A cet effet, il demande au gouvernement des Etats-Unis la concession de quinze milles (vingt kilomètres) de terre de chaque côté de la route dans toute sa longueur, c'est-à-dire dans un parcours de près de deux mille kilomètres.

La chambre de commerce de New-York, à qui ce projet a été soumis, a nommé, pour l'examiner, une commission spéciale, dont le rapport a fortement recommandé au congrès l'adoption du plan de M. Whitney. Il n'est pas douteux que le congrès ne concède les terrains qui lui seront demandés ; il est également certain que par la plus-value donnée aux terres qui borderont le chemin, le capital nécessaire à l'établissement de cette immense voie ferrée sera facilement couvert.

— On écrit d'Edimbourg, le 4 septembre :

« M. le docteur Adams faisait depuis quelque temps des expériences sur le chloroforme ; il en augmentait progressivement les doses, afin de s'assurer du degré où il pourrait les porter sans danger pour les malades qui devaient subir des opérations graves pendant leur sommeil. Un jour, il a porté trop loin son essai ; à peine le dangereux appareil avait touché ses lèvres qu'il est tombé mort comme s'il eût été frappé de la foudre. Tous les efforts de ses confrères pour le rappeler à la vie ont été superflus. »

— Le célèbre statuaire Rauch, de Berlin, termine un monument qui sera élevé sur une des places de cette ville, à la mémoire du grand Frédéric, et qui comptera certainement parmi les œuvres les plus considérables de la statuaire moderne. La statue équestre et colossale de Frédéric occupe le centre du groupe, sur un socle d'une grande hauteur. Aux quatre angles et sur un plan inférieur sont les statues équestres du prince Henri de Prusse, du duc de Dessau, du prince de Meklembourg-Schewerin et du duc de Brunswick; plus bas encore sont environ trente statues pédestres de généraux qui se sont distingués dans la guerre de Sept-Ans, et qui formeront comme le cortége du grand roi ; enfin, sur les quatre faces du socle sont des bas-reliefs représentant les plus mémorables batailles de l'époque. La fonte de la plus grande partie du monument est achevée.

— Le gouvernement français a autorisé l'établissement d'une ligne télégraphique entre Calais et Boulogne, destinée à communiquer avec celle de Douvres par un télégraphe sous-marin. (*Times.*)

— Nous lisons dans le *Progrès*, de Rennes :

« Les deux présidents des deux premières Républiques du monde, la France et les Etats-Unis, sont en ce moment en voyage. Il est bon de remarquer la différence ridicule qui existe entre la façon dont ces deux importants fonctionnaires font leurs excursions. Tandis que M. Napoléon Bonaparte, qui n'a guère vieilli, que nous sachions, sur les champs de bataille, aime à revêtir des uniformes de fantaisie, rehaussés d'un grand-cordon de la Légion-d'Honneur gagné par lui au berceau, qu'il s'entoure de généraux, d'aides-de-camp, de magistrats et de tout l'appareil d'un prince en tournée, passe des revues, se fait haranguer par les autorités civiles, militaires et religieuses, assiste aux bals et aux grands dîners, le vainqueur du Mexique, le général Taylor, vieux soldat blanchi sous le harnais, revêtu d'un modeste costume moitié civil et moitié militaire, a demandé qu'on lui évitât les réceptions pompeuses et apprêtées. « Il ne veut autour de lui, dit le *Sémaphore*, journal qu'on ne suspectera pas de démagogie, que le vrai peuple, et non cette foule de parasites qui passent leur vie à faire des discours pour tous les hommes qui se succèdent au pouvoir. Il n'a emmené avec lui aucune espèce de suite : le colonel Bliss, son gendre ; le colonel Faton et un *valet de chambre* composent tout son cortége. Citoyen, général ou président, c'est toujours le même homme, le Cincinnatus américain ! » Quoi ! un valet de chambre pour tenir lieu de tous les domestiques titrés qui composent d'ordinaire une cour bien ordonnée ! C'est à ne pas y croire, et combien cela doit faire hausser les épaules à M. Fialin (de Persigny). »

TRAIN DE PLAISIR DE PARIS A SENS. — Ce matin à 8 heures 3/4, M. le président de la République est sorti en voiture de l'Elysée-National, un piquet de lanciers courait devant et derrière la voiture qui, suivit les boulevarts jusqu'à la place de la Bastille et s'arrêta à la gare du chemin de fer de Lyon. Des groupes d'initiés avaient pendant le trajet crié : Vive le président ! et vive Napoléon ! Mais la foule qui attendait au chemin de fer salua l'arrivée de M. Louis Bonaparte d'un chaleureux cri de : vive la République !

Le président était en costume de général de la garde nationale, escorté d'un nombreux état-major, y compris M. de Falloux et une brigade de sergents-de-ville. A 9 heures 10 minutes le convoi est parti.

UNE NOUVELLE ÉTOILE. — L'apparition d'une nouvelle étoile mettait hier soir tous les habitants de la rue des Martyrs en observation. En effet, une étoile plus lumineuse que les autres paraissait au ciel, et, en l'observant bien, on la voyait décrire des courbes. Tout ce qu'on a dit sur l'étoile vue en plein midi, voilà deux mois, fut répété pour ce nouvel astre. Un digne concierge, dont le patron reçoit probablement la *Gazette de France*, qui, elle aussi, a la prétention d'être une étoile, débitait aux personnes qui l'entouraient que : d'abord l'étoile était une planète et qu'ensuite elle annonçait positivement le retour du *fils de nos rois*. — En êtes-vous bien sûr ? demanda un monsieur qui, descendant de la barrière, s'était arrêté au discours du Pipelet. — Oui, monsieur, j'en suis sûr. — Eh bien ! mon pauvre vieux, vous prenez des vessies pour des lanternes et des lanternes pour des étoiles, car votre planète est tout bonnement une lanterne attachée à la queue d'un cerf-volant, et le fils de vos rois, vu de près, ne sera pas beaucoup plus brillant. — Un rire fou accueillit ses paroles. Mais le concierge ne voulut pas se rendre pour si peu ; il leva les yeux vers l'étoile et rentra dans sa loge.

LES INSTITUTEURS. — Le *Patriote jurassien* contient une protestation contre les dénonciations qui tendent à faire condamner par le comité supérieur le directeur de l'école communale de Clairvaux. Les signataires, en exprimant leur reconnaissance pour ce digne fonctionnaire, font observer qu'ils sont *les surveillants les plus intéressés et par conséquent les plus naturels de la conduite du directeur de l'éducation de leurs enfants*. Cette protestation, faite en termes aussi fermes que dignes, est suivie de quatre-vingts et quelques signatures auxquelles viennent s'ajouter celles du maire, des adjoints et du conseil municipal.

Qu'a donc fait M. Basset, l'instituteur de Clairvaux ? — Il est républicain et déplaît au clergé.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. *Par extraordinaire*, aujourd'hui lundi, 10 septembre, à 8 heures 1/2 du soir :

Grand concert populaire, donné par les associations ouvrières, pour la liquidation de la salle;

Dans lequel on entendra plusieurs chants populaires : Mme Danteray, MM. Paul Derves, Gozora, Nackman, scènes comiques par Edouard Clément.

Le piano, tenu par M. Ferdinand Ferret, est offert par l'association des facteurs de piano, 32, rue de Chabrol.

Prix d'entrée, 30 cent. ; tribunes, 50 cent.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement est aux échéances des 30 juin, 15 juillet, 31 juillet, 15 août, 31 août et 15 septembre, sont priés de le renouveler immédiatement, s'ils ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nous prions ceux de nos amis qui ont à nous tenir compte du prix d'abonnements servis à eux-mêmes ou à des tiers, d'après leur indication, de nous en faire passer le montant le plus tôt possible. Nous leur recommandons à cet égard, dans l'intérêt de notre service, la plus grande régularité. Les abonnements pour lesquels il n'aurait pas été tenu compte du présent avis cesseront d'être servis à partir du 15 septembre.

Levange. — M. P. — Nous avons fait l'appl. indiq. — Nous allons vous écrire.

Lyon. — Me Ph. — Reçu les 42.90. — Nous n. référ. à dernière p. l'ab. B. — Vous avez touj. à n. faire sur l'extr. de compte, annoté par vous, omis dans v. lettre du 26 juin 1848. Ce doc. nous est *indispensable*.

Grenoble. — M. G. — Reçu les 128.90. — Fait l'ab. à la Phal. Quant au T. A., il ne rep. pas encore.

Festieux. — M. D. — Comme v. le dites ce n'est pas not faute.

Francfort-s.-M. — M. de C. — Nous v. env. le journ. et attend. de vos nouv. ainsi que le man.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS	Un an 20 f.,	Six mois 11 f.,	Trois mois 6 f.
DÉP. ET ÉTRANG.	» 32	» 17	» 9
PAYS à surtaxe.	» 50	» 26	» 14

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme ; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

Spectacles du 10 septembre.

THÉATRE DE LA NATION. — La Favorite.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — La Chûte de Séjan.
OPÉRA-COMIQUE. — Les Monténégrins.
ODÉON. — Le Trembleur, la Jeunesse du Cid.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Le chevalier d'Harmenthal.
VAUDEVILLE. — Sous le masque, Pas de Fumée sans feu, le Congrès de la paix, 3e numéro.
GYMNASE. — Les Sept Billets, La Belle-Mère.
THÉATRE MONTANSIER. — Le Groom, l'Oiseau, le Code.
VARIÉTÉS. — Les Caméléons, Eva, les Parents de ma Femme.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Tête-Noire, Etoile du marin.
AMBIGU-COMIQUE. — Le Juif errant
GAITÉ. — Mardi, réouverture par la Sonnette du Diable, le Moulin joli.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Représentations de M. Luguet.
THÉATRE BEAUMARCHAIS (Opéra bouffe). — La Saint-André, le Vieux prix de Rome, le Marin, le Cousin.
DÉLASSEMENTS-COMIQUES. — Un déluge d'inventions.
THÉATRE CHOISEUL. — Les Talismans du Diable.
CIRQUE DES CHAMPS-ELYSÉES (carré Marigny). — Tous les soirs, Exercices équestres.

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 180. Mardi 11 septembre 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du capital, du travail et du talent.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au capital, au travail et au talent.

PARIS, 10 SEPTEMBRE.

Aux amis de l'ordre.

L'ordre! il n'y a pas de mot dont on abuse autant de nos jours, et qui soit plus mal compris que celui-là par ceux mêmes qui l'arborent comme drapeau.

Pour les membres de ce grand parti, comme ils se nomment modestement eux-mêmes, l'ordre ne signifie pas autre chose que l'apparence du calme, la tranquillité extérieure.

Peu leur importe que la Pologne palpite sous la lance du Cosaque, que Rome frémisse d'indignation à la vue de l'inquisition audacieusement restaurée, que Milan, que Venise agonisent sous le talon de l'Autrichien!...

Pourvu que les peuples martyrs palpitent, frémissent, agonisent en silence, cela suffit à ces hommes d'Etat. L'ordre règne en Europe.

A l'intérieur, leur aveuglement est le même.

Tant que la rue est tranquille, que les voitures roulent, que les passants cheminent, que les patrouilles circulent, tant qu'on ne dépave pas les chaussées et qu'on ne casse pas les réverbères, c'en est assez pour leur repos, et les amis de l'ordre se frottent les mains en bénissant le ministère.

O Melibœ, Deus nobis hæc otia fecit.

Pauvres gens! l'ordre que vous voyez en Europe, c'est l'épuisement des nations écrasées; c'est le sombre et muet désespoir des peuples couchés en joue par les fusils de l'absolutisme.

Rien ne vous dit donc que cette mort apparente est grosse d'orages futurs, d'explosions terribles, qui peuvent encore une fois, plusieurs fois peut-être ensanglanter le vieux monde si l'on n'emploie pas d'autres préservatifs que la force pour les conjurer?

Rien ne vous révèle donc les misères, les souffrances, les rancunes qui pleurent et grondent sourdement dans les profondeurs des couches populaires, en apparence indifférentes et résignées?...

Quand nous vous avertissons des dangers qui vous menacent, qui menacent la société tout entière, vos journaux crient que l'hydre de l'anarchie relève la tête, que les démagogues *prétendent recommencer*, qu'ils deviennent insolents, qu'ils veulent vous faire peur.

Oui, nous voudrions vous faire peur; nous voudrions faire passer dans votre âme les appréhensions qui sont dans la nôtre; car nous avons peur nous-mêmes, peur du sang, peur des ruines, peur de la confusion et du chaos; et c'est là ce qu'amèneront immanquablement votre résistance obstinée à tout progrès, à tout changement, à tout correctif des préjugés, des erreurs, des injustices qui régissent la société actuelle, si vous persévérez quelque temps encore dans ce funeste système.

Oui, nous voudrions vous effrayer sur l'avenir, hommes à courte vue; nous voudrions vous inspirer cette peur salutaire et féconde qui s'appelle *prévoyance*.

On vous dit que nous sommes vos ennemis..

Vos ennemis, sachez-le bien, ce sont ceux qui vous trompent, qui vous endorment; ceux qui vous disent tous les jours que le socialisme n'est pas autre chose que le pillage, l'immoralité, la dévastation, rêvés par une poignée de factieux; ceux qui ne s'adressent qu'à vos passions, qui n'excitent que votre haine.

Ceux-là font un métier dont ils auront à répondre devant Dieu.

Quant à nous, nous voudrions sauver le monde qui croule, le sauver avant sa chute; car le travail de reconstruction sera plus long et plus pénible mille fois lorsque les matériaux seront renversés et confondus dans l'épouvantable cataclysme que nous redoutons.

Nous voudrions épargner à l'humanité les cruelles épreuves qui la menacent encore; établir enfin l'ordre véritable, l'ordre dont vous ne connaissez pas les premières lois, vous qui vous intitulez les seuls amis, les uniques défenseurs.

L'ordre, c'est l'accord, c'est l'harmonie.

Tant que des intérêts sont méconnus, tant que des libertés sont violées, tant que des peuples, des races, des castes ou des individus souffrent de l'oppression, de l'exploitation, de la misère et de l'ignorance, il n'y a pas ordre dans la Constitution d'un monde ou d'une nation. Il y a désordre, anarchie.

L'ordre, c'est le contraire de la violence: on ne l'inflige pas, on y attire les hommes par l'irrésistible attrait du bon et du juste.

L'ordre, c'est la justice, c'est l'équité. Il n'a pas besoin d'autre force que de celle qu'il puise dans sa propre vertu. Dans un pays régi suivant ses lois, les baïonnettes sont inutiles.

Recherchez donc les conditions de cet accord universel, de cette justice absolue!

Organisez l'entente cordiale des intérêts, en attribuant une part équitable à chaque fonction sociale, à chaque force productive, à chaque élément des richesses de l'humanité, et vous obtiendrez subitement l'entente cordiale des intelligences et des cœurs.

Honorez le travail; développez l'enfance dans toute la liberté de ses instincts, de ses vocations, de ses aptitudes, de son génie; ouvrez toutes les carrières à toutes les intelligences, sans autre condition que l'élection et le concours.

Rétribuez, honorez, protégez! Quand vous aurez fait cela, quand vous aurez seulement commencé à marcher dans cette voie nouvelle, oh! alors, vous pourrez contempler avec orgueil, avec joie la paix de vos cités, le calme de vos rues. Ce sera bien l'ordre cette fois.

L'ordre de la confiance, de l'espoir, de la sincérité, du bonheur.

Le seul vrai, le seul durable.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 septembre sont priés de le renouveler immédiatement, s'ils ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Nous réitérons la même invitation pour les abonnements échus les 30 juillet, 15 et 31 août.

Ceux de nos Abonnés qui auraient renouvelé leur abonnement pendant la suspension du journal, par l'entremise des Messageries, Directeurs des Postes, Libraires ou Commissionnaires, sont priés de nous faire savoir par quel intermédiaire ils ont fait leur renouvellement, afin que nous puissions en réclamer le montant.

Il restera.

Le *Moniteur* publie ce matin, à la requête de M. de Falloux, les lignes que voici:

On lit dans la *Patrie* d'hier au soir:

« Plusieurs journaux ont prétendu que M. le ministre de l'instruction publique et des cultes avait quitté Paris, en raison d'un désaccord profond qui s'était élevé entre lui et les autres membres du cabinet, à l'occasion de la lettre de M. le président de la République au colonel Ney. Ces journaux sont mal informés. M. de Falloux assistait, avant son départ, au conseil des ministres auquel M. le président a communiqué sa lettre; M. de Falloux a donné à cette lettre la plus entière approbation. (*Communiqué.*) »

M. le ministre de l'instruction publique nous adresse à ce sujet la rectification suivante:

La note publiée par la *Patrie* n'a pas été communiquée à M. de Falloux; il n'eût pu en autoriser les termes.

La communication de la lettre de M. le président de la République avait été purement officieuse et excluait toute idée de publicité.

Cette rectification ne détruit pas le fait de la communication de la lettre présidentielle à M. de Falloux, ni l'approbation de celui-ci; mais on équivoque sur la portée de cette communication et de l'approbation qui en a été la suite, afin de se concilier, si faire se peut, et le président et la papauté.

M. de Falloux, poussé par son parti et par son *zèle* à rester au ministère, afin d'y défendre les intérêts de la *religion*, au moins jusqu'à la discussion de la loi sur l'instruction primaire, a compris qu'il y aurait trop peu de dignité de sa part à conserver le portefeuille au prix d'une approbation officielle donnée à la lettre du président, qui est une attaque au gouvernement sacerdotal, et qui met le parti catholique en grande rumeur.

Que faire alors? on déclare que la communication de la lettre avait été purement officieuse. Le président a fait voir la lettre à M. de Falloux, c'est vrai, mais ce n'était pas comme président, c'était comme simple Bonaparte. M. de Falloux a vu la lettre et l'a même approuvée, c'est encore vrai, mais ce n'était pas en qualité de ministre de l'instruction publique, c'était comme simple Falloux. Il avait été convenu, d'ailleurs, qu'il ne serait pas parlé de cette communication; elle excluait toute idée de publicité. Puisqu'on ne devait pas en parler, c'est comme si la chose n'avait pas eu lieu.

Quand on l'ignore, ce n'est rien;
Quand on le sait, c'est peu de chose.

Et M. de Falloux restera ministre.

Voilà comment nous avons interprété la rectification de M. de Falloux.

Suivant la *Gazette de France*, au contraire, cette note équivaut à une démission.

Il n'est pas toujours facile de comprendre les procédés *d'un certain ordre.*

Bruits qui courent.

Dans les cercles politiques, il est bruit d'une lutte du ministère avec les sommités de la magistrature, à l'occasion du procès de Versailles.

Après l'effet produit par le procès de Bourges dans un département où les populations sont devenues subitement rouges, les ministres seraient effrayés de ce que pourraient produire dans Seine-et-Oise et même dans la France entière les débats tout constitutionnels de l'affaire du 13 juin, si d'étroites limites n'étaient posées à la défense.

De là des tentatives ministérielles pour arriver à faire interdire la discussion sur la question même de la violation de la Constitution.

Interrogé sur ses intentions à cet égard, M. Béranger (de la Drôme), aurait, *dit-on*, répondu qu'il ne donnerait d'autres limites à la défense que celles *imposées par la loi*, et qu'il ferait son devoir de magistrat à Versailles comme il l'avait fait à Bourges.

Cette réponse n'aurait pas satisfait les minis-

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
MARDI, 11 SEPTEMBRE 1849.

FORTUNADA

VOYAGE INVRAISEMBLABLE.

PREMIÈRE PARTIE.

I.

UN DÉPART.

Il y eut grand émoi dans la ville de Lisbonne, le 19 avril de l'an de grâce 1516. Une foule immense et singulièrement agitée se pressait vers le port, où ce jour-là mettaient à la voile les trois navires *le Congo, le San-Lucar* et *le Fénix*, appartenant tous trois à un riche capitaine-armateur, qui se nommait Laurent Vasco.

Ce qui émouvait et précipitait ainsi ce peuple, ce n'était pas simplement le départ de ces trois navires pour des pays inconnus. Quelque intéressante que fût une telle entreprise où l'on trouvait souvent la mort, depuis les heureuses témérités des Vasco de Gama, des Albuquerque et des Cabral, les Portugais étaient faits à de pareils spectacles.

Bien des soldats, bien des marchands, avaient déjà suivi la route ouverte depuis tantôt vingt ans par ces sublimes aventuriers, et personne n'assistait plus à leurs adieux que les parents, les actionnaires, les oisifs et les amis.

Cette fois, un motif particulier de curiosité semblait avoir rassemblé toute la ville sur ses larges quais, et sans les lois de l'étiquette, j'oserais presque affirmer que le roi don Emmanuel lui-même et la reine Isabelle sa femme s'y trouvaient en ce moment exposés à être coudoyés par les plus vermineux de leurs sujets.

Jamais, en effet, l'on n'avait vu s'embarquer de mémoire d'homme d'aussi singuliers aventuriers.

A part quelques matelots robustes et le capitaine armateur, dont la haute taille dominait la foule, la cargaison humaine de ces trois vaisseaux se composait de vieillards des deux sexes, si courbés, si brisés, si ébréchés, si disloqués par l'âge, que les cris du cabestan qui les hissait à bord semblaient être les derniers craquements de ces pauvres débris humains ou les hoquets suprêmes de leur douloureuse agonie.

Ceux qui attendaient leur tour au rivage, accompagnaient en basse-taille les rumeurs diaboliques de la multitude, par un choc de béquilles et des quintes de toux à faire frémir la mort elle-même. Pour achever le concert, on entendait se mêler à cet étrange chœur les plaintes affectées et les adieux douloureusement exagérés des héritiers qui venaient embrasser leurs auteurs pour la dernière fois.

Le but avoué de cette surprenante expédition était la terre embaumée d'Amboine, d'où s'exhalent les parfums des girofliers. Mais qu'allait faire sur cette terre de merveilles de tels passagers, à l'âge où les illusions se sont envolées, les espérances de la vie éteintes et les sens blasés, où toute émotion nouvelle peut donner la mort?

Qu'allaient-ils chercher sous le soleil des tropiques ces braves gens que le soleil de Portugal avait déjà desséchés?

C'était là le sujet de cette ardente curiosité qui trépignait autour d'eux. Nul n'avait su leur départ avant de les voir se diriger vers le port à la suite de Vasco; nul non plus n'apprit le secret du voyage. Pas une de ces lèvres ridées ne s'ouvrit; tous furent d'une discrétion à faire envie aux impassibles sphynx de la grande avenue de Louksor. Leurs compatriotes ne purent recueillir d'eux aucun indice de nature à leur faire apprécier le poids de sagesse ou de folie qui lestait les nefs sur lesquelles ils allaient ainsi s'aventurer.

Ce mutisme était vraiment inouï et contribuait encore à augmenter l'excentricité de ce départ fantastique. On n'avait jamais vu un exemple de sournoiserie aussi unanime, aussi inébranlable dans une troupe nombreuse composée en grande partie de femmes, et toute entière de personnes arrivées à cet âge où l'indiscrétion naïve redevient, comme dans l'enfance, une des plus belles vertus.

Lorsque l'embarquement fut accompli, les parents de ces exilés volontaires recommencèrent de plus belle à faire retentir la plage de leurs lamentations. Peu s'en fallut qu'ils n'allassent jusqu'à armer en corsaire quelques vieilles caraques qui se trouvaient pour aller reprendre de vive force la proie du capitaine Laurent Vasco.

Une considération majeure les retint. Le vent s'étant mis à souffler de terre, frais et gaillard, gonfla gracieusement la toile de nos trois navires, d'ailleurs les plus fins voiliers du port de Lisbonne, et leur fit promptement gagner la pleine mer. Les plus vaillants efforts pour essayer de les suivre eussent été inutiles, à plus forte raison pour regagner sur eux le chemin qu'ils avaient déjà fait.

On dut donc se résoudre à les laisser suivre leur sort.

La foule les accompagna longtemps du regard en continuant à pousser des exclamations de tout genre. Elle vit les vaisseaux se changer en chaloupes, puis en canots, et perdre enfin toute forme saisissable à l'œil. Elle ne les quitta que lorsqu'ils lui firent l'effet d'hirondelles marines qui s'éloignaient à tire-d'ailes en se poursuivant.

Enfin, après que chacun se fût bien hébété la vue et fatigué les yeux à l'éclat de la mer et du ciel, on se décida à rentrer à Lisbonne, sans être moins sot qu'auparavant.

II.

BIZARRES CONJECTURES.

Le reste de la journée, le lendemain et bien des jours encore après cet incroyable événement, la ville constata ses pertes, et les gens de poids essayèrent de deviner d'après les diverses conditions des émigrants les raisons de l'émigration.

Depuis quelques mois, prétendaient les marchands, Vasco avait donné mille marques de folie, et selon eux ce dernier acte en était le complément.

— Quoi de plus fou, s'il vous plaît, que cette cargaison d'asthmes, de rhumatismes et de membres postiches qu'il avait embarqués au lieu de bonne féraille, de bonnes étoffes, de bonnes marchandises en verroterie et quincaillerie, de bonnes liqueurs enivrantes à échanger contre des parfums, des épices, et surtout contre de solides métaux précieux, qu'il aimait tant quand il était en parfaite santé.

De leur côté, les gueux et les mendiants murmu

tres. Ils auraient dépeint sous les couleurs les plus vives le danger qu'il y aurait à laisser une grande latitude à la défense. A leurs yeux, les articles les plus furieux de la presse démagogique, les discours les plus exaltés des montagnards à la tribune n'auraient pas produit des effets aussi désastreux que ceux que produirait le procès de Versailles si on n'y interdit pas la discussion de la violation de la Constitution.

Je ne suis pas législateur, aurait répondu M. de Bérenger ; je suis magistrat ; je ne fais pas la loi, je me borne à l'appliquer.

A bout de raisons, le ministre aurait conseillé à M. de Bérenger de ne pas présider la haute cour de Versailles. — Le magistrat ne se serait pas montré disposé à suivre cet avis.

Une question délicate alors aurait été soulevée.

Le ministère est-il encore en droit de nommer un autre président que M. de Bérenger à la session de la haute cour de justice à Versailles, ou M. de Bérenger est-il de droit président des débats de Versailles, ayant été nommé pour *une année*, et non pas seulement pour la session de Bourges ?

Le doute, dans le dernier sens ne nous paraît pas possible ; mais nous ne savons où en est restée la question. Peut-être serons-nous prochainement à même d'en informer le lecteur. Provisoirement nous faisons des vœux pour que M. de Bérenger soutienne jusqu'au bout l'honorable fermeté qu'on lui prête.

Mais le bruit a couru aussi ces jours derniers, dans les cercles politiques, que l'état de santé de M. de Bérenger l'empêcherait probablement de présider la haute cour de Versailles.... Serait-ce une porte de sortie qu'on indiquerait au magistrat ?

Quoi qu'il en soit, le ministère a deux fortes raisons pour vouloir qu'on restreigne la défense des accusés du 13 juin : d'abord, il éviterait par là une partie du mal que les débats ne peuvent manquer de lui faire ; ensuite, il espère que les contumaces, apprenant que la défense ne sera pas libre, seront peu désireux de venir se constituer prisonniers et d'accepter la lutte judiciaire.

Tout ce qui doit grandir ce procès épouvante le ministère. Cela se conçoit aisément.

Nous le répétons, ce ne sont ici que des bruits ; mais ces bruits étaient accrédités en maint endroit.

La lettre du Président.

La *Presse* ne voit pas dans la lettre présidentielle un évènement de nature à dénouer les menaçantes complications romaines. Elle rappelle avec à-propos l'article qu'elle publiait le 9 mai, au moment où l'on apprit que, malgré le vote de l'Assemblée constituante le ministère Falloux ne se retirait pas, et que le président ordonnait de poursuivre à outrance la guerre contre Rome.

LA SOUVERAINETÉ DU BUT.

Le vote d'hier, 8 mai, le maintien du cabinet, au mépris du principe de majorité qui sert de fondement à tout votre édifice politique, la lettre non contresignée du président de la République, et la séance d'aujourd'hui, 9 mai, sont quatre évènements de la plus haute gravité, et dont toutes les conséquences ne tarderont pas à apparaître.

On se donnerait pour tâche de créer des difficultés et des périls, de les multiplier, de les empirer, qu'on ne s'y prendrait pas autrement.

... Ce matin, le *Moniteur* aurait dû annoncer la retraite du cabinet.

Toute considération, de quelque nature qu'elle fût, devait fléchir et s'effacer devant le vote de lundi soir, car jamais blâme plus formel ne fut infligé à un ministère par une majorité plus considérable : — 87 voix de majorité !

Le principe essentiellement conservateur des majorités est incontestablement violé; TOUTE MAJORITÉ VIOLÉE EST GROSSE D'UNE CATASTROPHE.

Enlevez à la majorité sa souveraineté, que reste-t-il ? — *La souveraineté du but*, c'est-à-dire la souveraineté que Barbès a proclamée à Bourges, et que la haute cour a condamnée.

Nous ne sommes plus, depuis hier, gouvernés que par la souveraineté du but. Oh ! nous le savions bien, *il n'y a rien de plus révolutionnaire que l'incapacité qui se cache sous les dehors d'une fausse fermeté.*

Le *Dix Décembre*, le journal-mameluk, obéit à la nouvelle consigne de l'Elysée, qui consiste, à ce qu'il paraît, à crier contre les jésuites. Il y met presque autant de verve que dans ses attaques récentes contre la démocratie, et pousse même son libéralisme d'occasion jusqu'à s'écrier :

Absolutistes de toutes les sectes, de tous les monopoles, rappelez-vous que vous ne tromperez plus personne, et que forts aujourd'hui de l'insouciance ou de la faiblesse d'un peuple, vous serez écrasés demain après le réveil de son esprit de liberté.

L'*Union*, comme les autres journaux honnêtes, ne voulait pas avouer, il y a peu de mois, que pour escamoter un vote favorable à l'expédition romaine, on avait indignement trompé l'Assemblée constituante. Elle le reconnaît aujourd'hui.

Les fautes, en politique, n'ont de conséquences graves que lorsqu'elles sont irréparables. A l'origine de l'expédition française en Italie, il y eut indécision OU DISSIMULATION sur le but de l'entreprise.

Suivent ces tristes réflexions sur le sort assuré maintenant au grand parti de l'ordre :

M. Louis Bonaparte a fait, dans les deux camps, des mécontents et des incrédules ; il a éloigné les uns, sans rallier les autres ; il a refroidi ses amis, sans rendre pour cela ses adversaires plus sympathiques.

Est-ce ainsi qu'il prétend accroître ou restaurer en France sa popularité ? A son aise, cela le regarde ; mais ce qu'il y a de sûr, c'est que l'inconséquence et le manque de logique n'ont jamais sauvé nulle part une fortune politique quelconque; c'est que ce coup de dé joué dans un moment de vanité impatiente peut avoir pour le joueur de tristes conséquences ; c'est qu'enfin toutes les chances de popularité ne pouvaient balancer, dans un esprit sérieux et vraiment politique, l'affaiblissement et peut-être la dispersion des forces qui ont composé, jusqu'ici, le grand parti de l'ordre.

Le *Pays*, répondant à l'*Univers*, nous prouve en effet, par l'amertume de son langage, que l'union des honnêtes gens est bien compromise :

C'est vraiment une rude tâche que celle de défendre le sens commun contre les partis extrêmes ! Hier nous répondions à la *Réforme*, aujourd'hui nous sommes forcés de rappeler à la pudeur l'*Univers religieux*. Cette feuille, qui justifie si mal son titre et souffle de tous côtés la haine et la discorde, attaque depuis deux jours le président de la République avec la plus fanatique impertinence. Peu s'en faut qu'elle n'excommunie ce petit M. Bonaparte qui, il y a quelques jours, était encore pour elle la clef de voûte de l'édifice européen et qui avait devant lui un immense avenir de gloire.

..... Ainsi s'exale en imprécations la colère de l'*Univers religieux*, qu'un journal de la presse radicale compare méchamment à un diable tombé dans un bénitier. Comme on le voit, ce ne sont pas des colombes de paix qui font leur nid dans la rue du Vieux-Colombier. Quand, au sortir des troubles civils les plus sanglants, l'*Univers religieux* tient un pareil langage, mérite-t-il son titre, lui qui nous conteste le nôtre, ou du moins notre sous-titre la *Bonne-Foi?* Il nous accuse encore d'être un trop fidèle écho du *Moniteur du soir*. Nous ne sommes l'écho d'aucun journal, d'aucun parti, mais nous croyons être celui des bons catholiques et des bons Français, deux qualités qui, n'en déplaise à l'*Univers religieux*, ne s'excluent pas en lui disant que de pareilles violences le font descendre au niveau de la presse rouge. Fort heureusement, ce journal ne représente pas l'illustre clergé de France. Il n'est que l'écho ultramontain d'une petite camarilla qui, après avoir fait une sourde guerre à Pie IX, cherche aujourd'hui à le retenir dans ses filets artificieux. Cette camarilla semble avoir pris pour devise le refrain d'une chanson trop connue :

Eteignons les lumières, et rallumons le feu !

Holà ! messieurs les honnêtes gens ! laissez-vous quelques cheveux de part et d'autre.

La *Réforme* apprécie à sa juste valeur un programme libéral, précédé de la canonnade et *de la prise du bastion*, n° 8 :

Si le gouvernement français eût été sincère dans ses sympathies si tardives pour les libertés romaines, il n'eût pas renversé à coups de canon l'autorité légitime de la Constituante, seule capable de constituer en Italie une démocratie progressive. Que vient-on nous parler aujourd'hui de la sécularisation de l'administration, alors qu'on s'est associé, généraux et ministres, aux plus misérables calomnies contre les hommes qui s'étaient voués à la régénération italienne !

La République romaine pouvait adopter nos lois civiles ; mais le pontife ne saurait détruire les majorats, les substitutions, aliéner les biens du clergé, et renverser la main-morte, qui ruine à la fois les finances de l'Etat, l'agriculture et le commerce.

En politique, dit le *National*, l'action n'est rien. La prévision est tout. Nous avons amplement démontré que dans l'affaire romaine, le gouvernement du 10 décembre n'avait rien prévu, pas plus les obstacles républicains qu'il a renversés à coups de canon, que les obstacles pontificaux dont il essaie de se débarrasser à grands renforts de menaces.

Prévoit-il davantage, à l'heure présente, ce qui peut sortir de la nouvelle politique inaugurée, — et mal inaugurée, — par la lettre de M. Louis Bonaparte.

C'est ce dont il est permis de douter.

Par rapport au passé, cette lettre est un démenti flagrant. Elle constate que le ministère, lorsqu'il disait à la Constituante : « Nous ne voulons pas imposer de gouvernement aux Romains, » avait néanmoins son parti pris, et que ce parti pris était la restauration du pape ; elle constate encore qu'après avoir voulu la restauration du pape, le gouvernement a dû reculer devant les conséquences nécessaires de cette restauration. Donc, elle constate un oubli flagrant, — pour ne rien dire de plus, — du principe écrit dans l'article 5 de notre Constitution ; elle constate ensuite une étonnante ignorance de l'état des esprits, soit à Rome, soit à Gaëte.

Voilà, pour le passé, ce qui ressort nettement, victorieusement de la lettre du 18 août.

DE LA RICHESSE

ET DES IMPOTS EN FRANCE (1).

(4e article.)

Le lecteur ne s'abusera pas sur la pensée de l'article qu'il va lire. L'auteur est loin de blâmer et de vouloir décourager les hommes qui cherchent aujourd'hui à soulager la misère des masses par une nouvelle organisation des impôts, seulement il montre avec raison que l'anéantissement de la misère n'est pas là, et qu'il faut, pour la solution de ce problème, l'organisation du travail associé.

SUPPRESSION DES IMPOTS INDIRECTS.

D'après les principes que nous venons de poser, la suppression des impôts indirects n'allégerait en rien le sort des manouvriers des champs et des ouvriers des villes, soit que ces impôts fussent supprimés volontairement par la classe riche, soit qu'une loi *populaire* vienne les annuler ; car, nous le répétons, les salaires diminueraient d'autant : le *minimum de subsistance* déjà très réduit auquel les masses ont été condamnées n'en serait nullement augmenté. Et cela serait *fatalement* ainsi ; car pour l'empêcher, il faudrait qu'il existât pour les classes pauvres des moyens moraux et matériels de s'entendre et de s'associer. Or, ces moyens d'association manquent, et ne peuvent s'improviser, tous les millions d'hommes qui vivent *exclusivement* de leur travail retomberaient sous le joug de la concurrence acharnée que doivent forcément se faire des citoyens constamment à la veille de manquer de pain. Trop préoccupés de cette dure nécessité, ils échangent leur travail contre la moindre récompense. Vivre avant tout, c'est la loi suprême.

La suppression des impôts indirects ne porterait quelque soulagement qu'aux petits possesseurs terriens dont nous avons déjà parlé.

SUPPRESSION DE L'IMPÔT FONCIER.

La suppression de l'impôt foncier en faveur de la classe des petits possesseurs terriens produirait également un certain bien-être parmi eux. Cette mesure équitable serait une juste compensation aux extorsions et aux souffrances sans nombre auxquelles on a livré cette partie considérable de nos concitoyens.

Cependant la suppression en leur faveur de ces impôts ne suffirait pas à les relever de l'état de prostration physique et morale dans lequel ils végètent. Ils auraient toujours à supporter les conséquences funestes du trop grand fractionnement du sol.

Il y a plus, — tant il est vrai que l'économie politique de l'Egoïsme a jeté l'humanité dans un cercle vicieux, — il y a plus, les heureux effets de ces améliorations seraient d'une assez courte durée.

La concurrence, sous une autre forme, ferait retomber le niveau de la misère sur les petits possesseurs terriens. Délivrés des impôts, la valeur de leur propriété augmentant, les nouveaux acheteurs, toute proportion gardée, ne jouiraient pas d'un revenu plus considérable que leurs devanciers surchargés d'impôts. Il faudrait acheter plus cher le droit de ne pas payer d'impôt ; en d'autres termes, on déplacerait la question sans la résoudre.

La solution réelle, durable, séculaire de l'amélioration du sort des manouvriers des champs, des ouvriers des villes, des petits possesseurs d'immeubles, ne peut donc pas ressortir de la suppression des impôts.

ÉTABLISSEMENT DE L'IMPÔT PROGRESSIF.

La progression dans l'impôt est en principe une chose juste et rationnelle, mais malheureusement son application dans notre état social ne serait d'aucune utilité pour la majorité des populations. Pour qu'elle produisît d'heureux résultats, il faudrait avant tout que chaque individu fût propriétaire, c'est-à-dire que chacun possédât un *minimum* de subsistance ou de revenu en dehors de toute éventualité ; car, comme nous venons de l'établir, dès que l'élément variable, la concurrence, pourra avoir une influence quelconque sur le *minimum*, l'impôt progressif ne serait qu'un nouveau leurre offert aux classes pauvres.

Cela est évident.

Nous verrions se produire un résultat très différent, si le *minimum de subsistance* était assuré. En effet, au-dessus des choses indispensables à la subsistance, il y a une échelle infinie, inexplorée, de nécessités secondaires, de confortabilité, de luxe, qui pourraient et qui devraient être imposées en raison directe des jouissances qu'ils procurent, ou en raison inverse de leur utilité absolue.

EXEMPLE.

A cet égard, faisons observer que l'impôt qui frappe les objets de luxe en Angleterre et qui produit de 25 à 28 millions de francs, fût-il porté tout à coup à un milliard, ce milliard fourni exclusivement par la classe riche et aisée, fût-il consacré même en totalité en travaux réellement utiles, n'allégerait en aucune façon, pendant longtemps encore, les souffrances du peuple anglais. Il faudrait nécessairement attendre que le bon emploi de ce milliard annuel eût porté la production du pays à un tel degré d'accroissement que le peuple y trouvât par son travail un minimum assuré contre l'élément variable ou les éventualités de la concurrence.

Cependant, si les objets de luxe et l'impôt progressif étaient établis dans le but de consacrer *exclusivement* le revenu de cette taxe en institutions appropriées aux besoins des enfants du peuple, telles que crèches, salles d'asiles, ateliers d'apprentissage, colonies agricoles, etc., etc., il se produirait *partiellement* d'heureux résultats, dignes de fixer l'attention des législateurs.

Donc, contrairement à l'opinion générale, nous devons conclure que l'amélioration réelle du sort ma-

(1) Voir nos numéros des 6, 9 et 10 septembre 1849.

---

raient et se disaient entre eux :

— Ce damné capitaine est plus scélérat que fou. Ces vieillards qu'il entraîne pour les abandonner sans doute aux boas de Bornéo, ont tous été autrefois de brillants caballeros, et surtout de grands pécheurs. Depuis longtemps ils dépensaient, faute de mieux, leur argent en actes d'expiation, la moitié de leurs douros appartenait aux moines et à nous. Sans aucun doute ce bandit aura fait pacte avec leurs héritiers. Il aura reçu, pour les délivrer de ces octogénaires, l'or que leur repentir nous destinait. Si l'on n'y met ordre, qui nous donnera maintenant du porc pour nos repas et de la toile pour nos souquenilles ?

Les héritiers avaient aussi leur opinion, et ce n'était pas la moins consolante.

— Cet homme, disaient-ils, a été mu assurément par un sentiment d'humanité qui lui rachètera bien des extorsions, bien des rapines et bien des injustices; mais son zèle n'eût pas dû aller cependant jusqu'à nous cacher ainsi ses louables intentions. Evidemment il emmène nos bons aïeux à Amboine, afin que leurs derniers jours soient régaillardis par le splendide soleil de ces riches contrées, afin que ces vénérables vieillards trouvent un avant-goût des félicités célestes sous les longues avenues des multiplians, où les colombes vertes des Molluques roucoulent d'éternelles amours. Béni soit-il, si c'est là son intention !

Une chose venait pourtant gêner quelque peu cette dernière supposition.

— Pourquoi, s'ils ne doivent plus revenir, n'ont-ils pas songé à ouvrir leurs successions au moment de leur départ ? disaient encore les héritiers. C'est là un oubli aussi fâcheux qu'inexplicable ; à moins qu'ils n'aient craint, ces pauvres chers parents ! (ici l'on s'essuyait les yeux), que cette idée de séparation sans retour ne vînt rendre les adieux trop douloureux. En tout cas, que Dieu les aide, eux et Vasco!

De tous les côtés pleuvaient des suppositions de plus en plus naïves, folles ou absurdes. C'était un si grand bonheur pour les badauds d'avoir quelque chose d'inexplicable à commenter, c'était une si favorable occasion aux gens de grand sens d'employer leur jugement à réfuter des bêtises ! Chacun s'en donna donc à son aise dans les rues et dans les places, chez les barbiers et chez les taverniers, dans les taudis et dans les palais.

— Ce sont de vieux juifs qui échappent au Saint-Office.

— Allons donc, on ne se sauve pas devant tout le monde et en plein jour.

—Ce sont des exilés que frappe la colère du roi.

—Ah bah ! le seigneur dom Emmanuel n'avait qu'à patienter quelques semaines, la mort elle-même s'en serait chargée.

—Ce sont les restes de nos Maures qui s'éloignent pour jamais de nos contrées.

— Non pas, il y avait là d'aussi fervents chrétiens que le pape lui-même et ses cardinaux.

—Ils sont allés mourir en terre sainte.

—Les Sarrazins maudits les y laisseraient-ils pénétrer ?

—Ils vont fonder un vaste couvent de moines des deux sexes sur la côte de Guinée.

— Pourquoi auraient-ils tenu secrète une aussi louable intention ?

— Ils auront simulé ce départ éternel pour nous mystifier.

— Ils sont bien nombreux et bien moroses pour une pareille plaisanterie.

La plupart des indifférents riaient beaucoup de tout cela. On faisait des vœux pour la prospérité et même pour la fécondité des nouveaux colons.

— Au moins, disaient les uns, Vasco aurait dû les aguerrir, les discipliner à l'avance et les endurcir à toutes sortes de travaux.

— Heureusement, disaient les autres, presque tous sont veufs ; ils pourront convoler librement et se marier entre eux, ou faire alliance avec les indigènes.

— Ne riez pas, ajoutait un plaisant. L'Inde est le pays des merveilles. Vous savez tous que le capitaine Lopez y a trouvé des *oreillons*, sorte de gens qui se drapent dans leurs oreilles, s'en font, selon le temps, un éventail ou un parasol, et dorment dans ces espèces d'ailes aussi bien que dans une paire de draps. Vous avez lu ce qu'il raconte des *Acéphales*, qui vivent sans tête, dont le cerveau est dans la poitrine et l'œil unique au beau milieu de l'estomac ; et les *cynocéphales*, qui aboient leurs conversations avec des museaux, au lieu de parler comme nous avec des lèvres de chrétiens ; et les *solipodes*, qui font toutes leurs promenades à cloche-pied. Qu'y aurait-il d'extraordinaire à ce que nos octogénaires rencontrassent dans ces pays lointains une nouvelle fontaine de Jouvence où ils iraient se retremper ?

— Que dirions-nous si dans quinze ans d'ici ils nous envoyaient leurs enfants à élever ?

— Qu'en diraient leurs héritiers ?

— Par saint Michel ! le capitaine Laurent Vasco aurait trouvé là une source plus riche que les roches de diamant du pays de Golconde.

Et chacun de rire aux larmes de toutes ces folles suppositions.

Tout cela n'empêchait pas le capitaine Laurent Vasco d'avoir acquis aux yeux de tous les hommes sensés une assez laide réputation d'homme d'affaire.

Une chose déroutait surtout les plus subtiles, c'est qu'à part l'état à peu près égal de leurs richesses et de leurs infirmités, ces vieux échappés du sol natal appartenaient à toutes les professions : gens d'épée et gens d'église, juges et marchands, juifs, Maures et chrétiens, célibataires, époux et vœufs, hommes et femmes dont le vêtement seul indiquait encore le sexe, tout s'y trouvait.

Ajoutez à cela que millionnaires et habitués au luxe, ils avaient dû s'embarquer sans suite et sans laquais, ce qui n'empêchait pas tous les recoins des bâtiments, du premier pont à la cale, d'être complètement occupés. Les seules bornes à cet encombrement avaient été posées par la crainte de sombrer, calculée par l'armateur d'après les plus courageuses prévisions.

Il y avait d'ailleurs dans cet amalgame humain un tel oubli des convenances, une tolérance si énorme pour l'orgueil portugais, qu'il fallait y supposer de bien graves motifs pour n'en être pas confondu.

ANTONY MÉRAY.

(*La suite à demain.*)

Le 15e congrès archéologique de France s'ouvrira cette année à Bourges (Cher), le 1er octobre. La session durera six jours. Une excursion aura lieu dans le département.

tériel et moral des masses ne se trouve ni dans la suppression ni dans la progression des impôts. Où se trouvera-t-elle donc ? dans l'inauguration de l'*économie sociale de la fraternité*. Nous le verrons plus loin. Faisons d'abord une remarque.

DE L'IMPOPULARITÉ DES IMPOTS.

Les impôts ne sont devenus impopulaires que parce que le tiers-état, — la bourgeoisie et les gens d'office et *d'écritoire*, — bref, ceux qui avaient bec et ongles, paroles, écriture et argent, surent habilement exploiter la misère et les doléances du peuple.

Le peuple souffrait et souffre. Sa pensée, bridée par l'ignorance dans laquelle on l'abandonne, ne pouvant s'élever à des considérations économiques et sociales d'un ordre supérieur, sa pensée, disons-nous, s'arrête au fait matériel. Il voit que l'impôt en nature (corvée prestation) ou en argent, dévore son temps, détruit ses forces, et lui enlève son dernier sou ; l'impôt devient pour le peuple l'ennemi le plus redoutable. Il s'exaspère, se mutine, se révolte : il lutte, il combat, il succombe, pour défendre sa vie et celle de ses enfants ; le tiers-état, lui, ne pousse à la révolte que par avarice, pour conserver sa cassette, source première de son importance, de son orgueil, de sa jalousie.

Lisez :

« ... Les mutins (dit l'histoire anonyme de Charles VI) s'écrièrent d'une voix épouvantable qu'ils ne paieraient plus rien des impositions, et qu'ils mourraient plutôt mille fois que de souffrir tant d'*exactions* et tant d'*injustices* faites à leur *liberté*.

» ... Il se fit ensuite plusieurs assemblées de nuit, et il s'y proposa d'étranges conseils. L'on y parla avec mépris de la conduite des grands de l'Etat et des prélats ; on blâma *leur incapacité dans le maniement des affaires* ; on se plaignit de leur orgueil et de leur vanité ; on y mêla des propositions contre les riches de la ville ; enfin tout tendait de telle sorte à une sédition ouverte qu'il ne manquait qu'un chef pour la rendre toute formée et pour voir Paris réduit au dernier bouleversement (1). »

N'est-ce pas là l'histoire éternelle des misères du peuple, de la convoitise des grands, des révolutions, des bouleversements, des infinies douleurs qui pesèrent sur les sociétés anciennes et modernes ? — N'est-ce point là la source continuelle, profonde, intarissable de l'esprit révolutionnaire, ou de l'espoir impérieux du bien-être qui anime les masses déshéritées par l'Egoïsme.

Certes les mutins du règne de Charles VI ne purent pas obtenir les réformes qu'ils demandaient : près de cinq siècles se passèrent dans l'attente; mais le jour arriva où la révolution victorieuse fit espérer l'avènement du bien-être universel.

Malheureusement le tiers-Etat fut le seul à en profiter ; il repoussa les sages avis des *Amis de l'humanité* ; les droits du peuple méconnus le livrèrent encore à la merci de la misère.

1804, — 1830, — 1848 passèrent, et les masses populaires des villes et des campagnes ne recueillirent que larmes et misère de l'éclat impérial, de la terne royauté citoyenne, de la république nouvelle, parodiée par les Lamartine et les Cavaignac.

Tout fut perdu, et — douleur profonde ! — les innocents auront encore à souffrir pour les coupables, si l'on refuse d'ouvrir les yeux à la lumière de la justice, qui commande impérieusement que la misère soit détruite et le peuple relevé de son état d'abjection.

Législateurs, proscrivez l'économie politique de l'égoïsme, inaugurez l'économie sociale de la fraternité; ne vous endormez pas dans une fallacieuse quiétude, ne vous flattez pas de pouvoir exterminer l'esprit révolutionnaire : il est grand, il est profond, il est immense, comme est grande, profonde, incommensurable la misère qui le produit.

Ayez pitié pour vos enfants, si vous en manquez pour vous-même : ayez horreur de l'indolence et de l'égoïsme de Louis XV, lorsqu'il disait en regardant son petit-fils : « Pauvre Berry, la couronne t'écrasera sous son poids. »

Et la hache révolutionnaire accomplit la prédiction fatale !

P.

A NOS ABONNÉS DE HUITAINE.

Nous ne recevrons plus d'abonnements au numéro double du lundi, dont le service est supprimé. Nos abonnés de huitaine seront indemnisés de cette suppression par l'envoi du numéro quotidien, dans la proportion d'un mois pour chaque trimestre de leur abonnement restant à courir à partir du 1er juillet dernier.

Fêtes officielles.

Voici la réponse faite par M. Louis Bonaparte au discours d'un curé de Melun, pendant le voyage officiel de dimanche dernier ;

Monsieur le curé,

Dans ces voyages, je suis heureux de voir le clergé s'associer par ses prières aux vœux que je fais pour le bonheur et la prospérité de la France, et c'est avec confiance que je place *mon gouvernement* sous la protection de Dieu.

Ces voyages me fournissent aussi l'occasion de connaître le clergé et d'apprécier ses vertus.

A Sens, M. le président de la République a dit avec émotion, en s'adressant aux électeurs de l'Yonne :

Je ne vous remercie pas de m'avoir donné le pouvoir. Le pouvoir est un lourd fardeau. Ce dont je vous remercie, c'est de m'avoir ouvert les portes de ma patrie.

Il nous semble que les électeurs n'ont pas fait M. Bonaparte président malgré lui. Indépendamment des efforts de ses amis, il a porté lui-même sa candidature à la tribune de l'Assemblée constituante, et le *fardeau* ne lui est pas tombé sur la tête comme une tuile.

On nous écrit de Melun, 9 septembre :

Citoyen,

Je vous envoie sommairement le compte-rendu de la réception faite au président de la République par la ville de Melun. Vous pouvez l'insérer, si cela vous convient.

A dix heures un quart, le train conduisant le président a été signalé par 21 coups de canon. Il est descendu immédiatement et a été accueilli par les cris de : Vive la République ! vive la constitution !

A l'entrée de la rue Saint-Ambroise se trouvait un N prodigieux, surmontant un arc de triomphe.

J'ai vainement cherché dans la ville un drapeau sur lequel se trouvassent inscrits les mots séditieux de *République française*.

Le président, aussitôt son arrivée, est allé à l'église Saint-Aspaix entendre la messe, accompagné des autorités de la ville. A la sortie de l'église il s'est rendu à l'Hôtel-de-Ville, où l'ont reçu et le maire et le conseil municipal de la ville.

De là il est allé sur la route de Fontainebleau, où se trouvaient les gardes nationales et le 3e dragons, qu'il a passés en revue, aux cris de : Vive la République ! vive la constitution ! et vive Napoléon !

Le défilé a commencé, et le président est remonté de suite en wagon.

La réception a été généralement froide, à l'exception de deux ou trois fanatiques qui ont crié : Vive l'empereur !

Je vous envoie ces quelques mots afin de démentir d'avance le triomphe du *Constitutionnel*, des *Débats*, de la *Patrie* et du *Moniteur*, qui ne manqueront pas d'emboucher la trompette.

On nous écrit du département de la Marne :

Nous avons eu, à quelques jours de distance, dans notre département, deux cérémonies qui ont remué les populations paisibles d'Epernay et de Châlons-sur-Marne.

L'une, l'inauguration après coup du chemin de fer de Paris à Strasbourg, fête qui ne devait réveiller que des idées d'association, de grandeur, de fraternité, attristée par la présence des gendarmes de Paris, des sergents de ville de Paris, n'a laissé que des pensées de désaffection et des germes de discorde. On y a vu des gens aiguillonner la population à crier : *Vive l'empereur!* On a entendu ce cri, insulte à la Constitution, poussé par une cinquantaine d'enfants organisés et catéchisés depuis la veille. Un commandant de la garde nationale s'est permis d'exciter ce corps à crier : *Vive Napoléon* ! insistance absurde, car le fonctionnaire à qui l'on voulait adresser cet hommage s'appelle officiellement M. Bonaparte, et jamais, pendant la durée du pouvoir confié au général Cavaignac, on n'a entendu crier : *Vive Eugène !* A ce cri : *Vive la République!* un général, un ministre a répondu : Non ! criez vive Napoléon ! Et à cette réplique : *Non ! vive la Constitution !* il a riposté par un geste de colère et de mépris.

L'autre fête, digne pendant de la première, mais plus complète expression des pensées de la réaction, a été donnée à M. Léon Faucher, devenu commis-voyageur en *révision de Constitution*. Sur 4 000 électeurs de Châlons, le banquet en a réuni 150. Quelle imposante majorité!

Il faut avouer, du reste, que MM. les commissaires du banquet réactionnaire se sont rendu pleine justice. La réunion devait avoir lieu au Manège, bâtiment situé hors de la ville et en plein champ. Une partie de la population quoiqu'instruite bien tard, s'était promis de faire chorus autour de l'édifice, à l'aide des refrains du *Chant du départ*, de la *Marseillaise* et des *Girondins*. Mais les commissaires ont claquemuré leur dévouement à la cause de l'*ordre* dans un petit local fort étroit au fond d'une cour et loin des rumeurs de la populace. Les portes de l'hôtel ont été fermées, et tout ce qu'il y avait de disponible en gendarmes et en agens de police a été mis sur pied, pour éviter tout contact impur avec la canaille. Aussi, celle-ci n'a-t-elle pu accueillir à sa manière l'éloquence de M. Léon Faucher, ni jouir de la musique de la garde nationale qui a participé, je ne [illegible] de quel droit, en uniforme, à cette fête.

Je ne puis passer sous silence les sentiments franchement démocratiques qui éclataient parmi tous ces ouvriers pressés en face du bâtiment où se passait la scène *modérée*.

LE CONSEIL GÉNÉRAL, ou plutôt *la commission départementale provisoire de la Seine*, vient de recevoir, par décret du président, une organisation nouvelle.

MM. Considerant, Buisson, Froussard, Philippe Lebas, Péan, Bénazé, Chevallon, Guinard, Labelonye, Dumont sont éliminés, et la commission se trouve composée maintenant comme il suit :

MM. Arago, membre de l'Institut. — D'Argout, gouverneur de la banque. — Bixio, représentant. — Boissel, ancien représentant. — Boulatignier, conseiller d'Etat. — Bourdon, négociant. — Bonjean, avocat à la cour de cassation. — Buchez, ancien représentant. — Chevalier, ancien juge au tribunal de commerce. — Delestre, peintre. — Paul Delaroche, membre de l'Institut. — Dupérier, négociant.

Eck, membre du conseil des prud'hommes. — Devinck, président du tribunal de commerce. — Fleury, vice-président au tribunal de première instance de la Seine. — Flon, pharmacien. — Galis, avocat. — Lanquetin, négociant. — Manceaux, négociant. — Moreau (de la Seine), représentant. — Moreau (Ernest), avoué. — Pelouze, membre de l'Institut. — Périer, juge de paix. — Peupin, représentant.

Ramond de la Croizette, colonel de la 4e légion de la garde nationale. — Riant, ancien notaire. — Ribérolles, conseiller à la cour des comptes. — Horace Say, conseil d'Etat. — Ségalas, médecin. — Mortimer-Ternaux, représentant. — Edouard Thayer, directeur général des postes. — Thibaut (Germain), négociant. — Thierry, médecin. — Tronchon, avoué. — Vavin, représentant. — Vieillard, représentant.

Pour l'arrondissement de Saint-Denis :

MM. Ferdinand de Lasteyrie, représentant. — Possoz, ancien maire de Passy. — Prélard, maire de La Villette. — A. Thayer, propriétaire.

Pour l'arrondissement de Sceaux :

MM. Garnon, maire de Sceaux, représentant. — Lejemptel, juge de paix. — Labbé, maître de postes à Alfort. — Picard, maire d'Ivry.

ITALIE.

LE PAPE ET L'ARMÉE FRANÇAISE.

Jusqu'ici la proclamation du commandant des troupes françaises à Rome avait été reléguée dans la partie non officielle du *Journal de Rome*. Nous voyons figurer dans le numéro du 1er janvier une proclamation du général Rostolan dans la partie officielle. Un journal de Turin, le *National*, en conclut que les autorités françaises ont retiré l'administration aux triumvirs rouges et l'exercent eux-mêmes. C'est là une conséquence exagérée. Voici, d'après une correspondance du *Statuto*, journal *codino* de Florence, ce qui aurait donné lieu aux bruits de retraite des trois cardinaux.

A la suite d'un débat très vif avec le général Rostolan, les cardinaux avaient dit : « Eh bien ! nous partirons, » et le général avait répondu : « Très bien. » Alors les cardinaux avaient repris : « Puisque vous le dites sérieusement, sachez que nous ne partirons que ou rappelés par le pape, ou d'après un ordre formel de votre part. »

La proclamation du général Rostolan porte que « les agens de la force publique empêcheront la formation de rassemblement de toutes sortes, et toute espèce de manifestation : sous aucun prétexte ils ne devront tolérer des infractions aux ordres émanés précédemment des autorités françaises; toute contravention, toute résistance aux dispositions mentionnées seront punies selon la loi. »

Cette publication avait pour but d'empêcher une manifestation hostile aux cardinaux, qui se préparait pour le 1er août par suite de la publicité donnée à la lettre du président de la République.

Une correspondance adressée au *Nazzionale* contient des détails curieux sur les dispositions du pape à l'endroit des institutions libérales. Nous les traduisons :

« Hier, l'officier français *** disait que Rome aurait une constitution, coûte que coûte. On lui demanda si elle viendrait de Gaëte ; il répondit qu'elle viendrait de la France. Quatre officiers, ajoutait-il, sont allés à Gaëte pour prier le pape de rentrer dans sa capitale soumise.

» Le pape a répondu : Je n'y retournerai pas tant que je ne verrai pas la France agir avec loyauté ; elle veut me dicter des lois ; elle devrait savoir cependant que je ne puis, ni ne dois, ni ne veux rien accepter en fait de gouvernement, sauf ce que je croirai devoir faire et décider d'accord avec les éminentissimes cardinaux. Si la France continue à agir comme elle fait, nous nous repentirons de la confiance que nous lui avons accordée, et au lieu de retourner à Rome nous irons dans une ville où les autres puissances catholiques appuieront notre manière de voir et ne nous contraindront pas, comme la France, à adopter des idées fausses et erronées.

» Si le pape, continuait l'officier, refuse de céder, la France se verra contrainte à instaurer un gouvernement temporel provisoire. »

Voici comment la cour de Gaëte commence à séculariser l'administration. Nous laissons parler le *Statuto* :

» Les fonctions publiques sont distribuées jusqu'ici de la manière suivante : *commission du gouvernement*, trois cardinaux, son secrétaire, un prélat. — *Tribunal de la Rota*, composé de prélats. — *Tribunal de la Sacra-Consulta*, idem. — *Ministre des affaires extérieures*, un cardinal — *Ministre de l'intérieur*, un prélat. — *Ministère de l'instruction publique*, supprimé et substitué par une commission de cardinaux, avec un prélat pour secrétaire. — Présidents et administrateurs des hôpitaux et autres institutions de bienfaisance, des cardinaux, des prélats, prêtres ou moines.

» Préside de Rome, un prélat. — Procureur général du fisc, un prélat. — Commissaires extraordinaires et délégués dans les provinces, prélats. Le président de la République française peut être content de ces aperçus statistiques. »

On lit encore dans ce journal :

« Les diplomates russes ne dissimulent pas que le pape peut compter sur les forces du grand empire, si les autres forces devenaient insuffisantes ou *importunes* »

Le pape, qu'on disait sur le point de se rendre à Rome, est à Naples en ce moment, d'où il [illegible] dit-on, à Lorette.

Le *Tempo* de Naples nous apprend que le roi Bomba, *digne appréciateur* des services rendus à la cause de l'ordre par l'armée française, a ordonné que cent cinquante décorations seraient expédiées aux officiers et soldats de l'armée française. Il manquait à nos soldats cette dernière humiliation.

Nous lisons encore dans le *Statuto* :

« La commission pour la réorganisation de l'armée romaine est composée de trois Romains, de trois Français, mais comme le président est Français, il se trouve que l'opinion de la partie française est toujours adoptée. Ainsi, dernièrement contre le vote des Romains, ont-ils déclaré valables tous les brevets d'officiers délivrés par le cardinal Anat et par les généraux Durando, Ferrari, Pepe et Lucchi.

» On a publié une notification sur les étrangers résidant à Rome. Elle a été généralement bien accueillie, car elle est signée par le préfet de police français. »

MENACES CONTRE LA SUISSE.

Trois journaux de la confédération germanique, la *Gazette d'Ollmutz*, la *Gazette constitutionnelle de Bohême* et la *Gazette allemande* avaient déjà annoncé la marche de l'armée austro-russe se rendant dans le Vorarlberg pour agir ensuite contre la Suisse.

A ces journaux il faut ajouter la *Gazette nationale* qui annonce le même fait. Ce journal ajoute que le voyage du roi de Wurtemberg à Lintz et celui de son fils à Varsovie se rattachent à la même affaire. Le *Dzieunik Pollski* dit également qu'un corps russe a reçu l'ordre d'aller prendre ses quartiers d'hiver dans le Tyrol. D'un autre côté, on écrit de Como au *Repubblicano* que dans cette ville et sur toute la frontière suisse, il se concentre un corps de 15 000 Autrichiens, avec artillerie et munitions, et qu'il paraît que ce déploiement de forces cache quelque projet contre le canton du Tessin.

Même en temps de guerre, la garnison de Como n'était pas de plus de 2 à 3 000 hommes.

AUTRICHE. — HONGRIE.

Les journaux allemands discutent la question des compensations à donner à la Russie. On parle toujours de Cracovie et de la Gallicie. La *Réforme allemande*, journal prussien, cherche à calmer la frayeur que ce projet lui inspire en se persuadant que la constitution autrichienne du 4 mars ne permet la cession d'une partie du territoire qu'avec l'agrément de la diète. Mais la recette pour fabriquer les constitutions n'est pas perdue à Vienne depuis le 4 mars.

En attendant, de nombreuses forces russes se concentrent à Cracovie et dans la Gallicie.

— La *Gazette d'Augsbourg* annonce aussi que la garnison de Komorn se monte de 20 à 25 000 hommes au moins et continue de se recruter. Les impériaux avaient essayé, le 2 septembre, d'établir un pont à Acs ; mais ils ont été arrêtés dans leur entreprise par les Hongrois, qui ont déclaré qu'ils considéreraient la continuation des travaux comme une rupture de l'armistice. On attend à Nuittra 20 000 Russes pour renforcer le corps de blocus.

Un bulletin russe, publié par le *Courrier de Cracovie*, se termine ainsi :

« Dans ce moment, tous les points fortifiés de la Hongrie, à l'exception de Komorn et de Peterwardein se trouvent aux mains des troupes alliées, et outre quelques bandes qui errent dans les forêts, tous les corps de troupes un peu considérables ont suivi l'exemple de Georgey. Le maréchal Paskewitz, de retour à Varsovie depuis le 1er septembre, a pu, par suite de ces heureux événements, ordonner à la plus grande partie de son armée de rentrer dans les limites de l'empire. »

— On écrit de Belgrade, 25 août, à la *Gazette de Vienne*, que Bem et Dembinski étaient résolus de continuer la guerre jusqu'à la dernière extrémité, ce qui leur aurait été possible, vu qu'ils avaient encore réuni avec Guyon à peu près 60 000 hommes; mais que la retraite en Turquie de Kossuth, Messaros, etc., les a découragés et leur a ôté tout espoir de donner à la guerre une tournure favorable.

— On écrit à la *Presse* de Vienne que la lettre du ban Jellachich au conseil du banat, exigeant la publication immédiate de la Constitution octroyée le 4 mars, n'a pas eu tout l'effet qu'on en attendait. Après une délibération tumultueuse, le conseil a résolu de renvoyer la lettre et la constitution aux autorités exécutives, pour qu'elles agissent d'après leurs propres inspirations. On craint, dit le journal autrichien, que les Magyanomanes et les démocrates slaves, en se réunissant, ne parviennent à agiter le pays.

La *Patrie* reproduit sans commentaires une nouvelle empruntée à un journal belge, et qui prouve de quelle faveur jouissent, dans les cours du Nord, les représentants de la France et de l'Angleterre.

Lord Palmerston et M. de Tocqueville avaient fait présenter par les ambassadeurs de leurs puissances respectives à Vienne une note en faveur des Hongrois; mais le prince de Schwarzenberg a déclaré qu'il ne daignerait pas y répondre, bravant toutes les conséquences de l'insulte qu'il faisait aux deux gouvernements médiateurs.

Or, ce fait s'est passé avant la capitulation de Georgey, et alors que l'Autriche était fortement ébranlée par la résistance des insurgés hongrois.

La 2e chambre de Prusse a voté, dans sa séance du 7, les résolutions suivantes :

« Vu les pièces relatives à la Constitution allemande que le ministère a déposées dans la séance du 25 août, et qui ont été commentées par le commissaire du roi, la chambre adhère au traité d'alliance que le gouvernement a conclu avec le Hanôvre et la Saxe, et s'engage à l'appuyer dans la voie où cette alliance l'a fait entrer. »

Il y a eu 291 voix pour et contre.

La seconde résolution est votée par 221 voix contre 73. En voici le texte :

« La chambre reconnaît que l'article 111 de la charte du 5 décembre s'applique à la constitution allemande que les gouvernements concerteront avec la diète à convoquer à cet effet. »

Un supplément extraordinaire de la *Gazette de Corfou* apporte des détails sur une sérieuse insurrection qui a éclaté dans l'île de Céphalonique, vers les derniers jours du mois d'août. Par suite de cette insurrection, une partie de l'île a été déclarée en état [illegible]

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique.*)

Francfort, 6 septembre 1849.

Le prince Paul de Wurtemberg est arrivé avec sa femme Olga, de Saint-Pétersbourg, amplement saturé des principes autocratiques, absolutistes de son beau-père. Le Wurtemberg est ainsi l'avant-garde de la Russie dans l'occident, car le roi régnant ne fait que ce qui lui est conseillé par le czar Nicolas.

L'Allemagne démocratique fixe profondément l'attention de la nouvelle sainte-alliance du nord. De nouvelles révolutions sont attendues d'un moment à l'autre, et à cela il y a une cause active et bien naturelle. De nos jours les peuples veulent être comptés comme grandes nations. Il est rationnel que l'on aime mieux être Français, Anglais Prussien, que Hessois, Furstembergeois. Voilà le secret des révolutions d'Allemagne et d'Italie. Ces pays réclament leur nationalité. On veut l'unité en Allemagne comme en Italie, et pour y arriver, il faut détrôner tous ces petits ducs, landgraves, princes et rois qui se sont partagé le terrain. C'est donc par la démocratie que ces peuples obtiendront leur nationalité. Toutes les armées du monde seront impuissantes à réprimer ce désir.

Le roi de Prusse, depuis qu'il a pu contempler l'insupportable orgueil du czar et de son jeune ami l'empereur d'Autriche, après les victoires remportées sur les Hongrois, se repent un peu d'avoir repoussé les avances et l'affection de l'assemblée nationale de Francfort. Il sent le besoin de se populariser. Il a donc envoyé ici le prince royal de Prusse pour se rendre agréable aux Francfortois, et lui a donné le conseil d'être affable et même démocrate.

C'était difficile pour un guerrier qui venait de bombarder Rastadt et de faire une restauration grand-

---

(1) Ces chefs seront le duc de Bourgogne (Jean-sans-Peur) et Caboche le Boucher (1381—1411—1413—1418).

dus à Carlsruhe. Mais les rois ne doutent jamais de rien.

Le prince Frédéric est donc venu à Francfort faire le populaire ; il ne s'est pas logé dans un palais princier ; il s'est logé à l'auberge. On lui offrait la résidence de l'ancien duc de Darmstadt, qui, chassé de sa capitale après 1830, vint ici avec sa maîtresse ; le prince royal de Prusse s'est logé à l'hôtel de Russie, où il s'est rendu accessible à tout le monde, sans cérémonial, sans distinction.

L'Autriche s'est effrayée. Elle a donc envoyé l'ordre au vicaire Jean de venir reprendre son poste ici. Il se gaudissait à Hohenschwangau avec le général Jockmus, son ministre de la guerre, qui lui racontait ses campagnes de Syrie et les excellents conseils qu'il donnait, à la bataille de Nézib, à Hafiz-Pacha, lequel fut vaincu parce qu'il crut de son devoir d'un bon Musulman de faire tout le contraire de ce que lui conseillait un djaour.

Le vicaire Jean est donc arrivé hier. Il vient dresser autel contre autel, opposer l'Autriche à la Prusse. Les deux contendants se sont vus ; mais l'entrevue a été froide, ce qui dénote de graves dissidences.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique.*)

Berne, 3 septembre 1849.

Le conseil de ce canton déploie une patriotique activité pour rompre ces honteuses capitulations militaires qui font des républicains de l'Helvétie, des enfants de Guillaume Tell, les soutiens des tyrans de l'Italie, et notamment du roi Bomba.

Le conseil de Berne a donc insisté auprès du conseil fédéral pour le rappel de tous les Suisses qui se trouvent au service du roi de Naples ; il a proposé de fournir les frais de route à ceux qui rentreraient dans leurs foyers, et de déclarer déchus de tous leurs droits politiques ceux qui refuseraient d'obéir au rappel qui leur serait fait.

L'administration du 4e régiment, en garnison à Naples, a adressé en même temps au conseil fédéral une protestation dans laquelle elle déclare ne pouvoir abandonner le roi de Naples dans les circonstances critiques où il se trouve et au moment où il a besoin de ses Suisses. Elle finit en déclarant que l'honneur lui fait un devoir de demeurer au service du Bourbon et de désobéir aux intimations du conseil, s'il lui ordonnait de rentrer.

Le conseil cantonal de Berne, qui a pris l'initiative, ne croit pas devoir prendre en considération une pareille pièce, par le motif qu'elle est injurieuse au 4e régiment et au roi de Naples : au régiment, en ce que l'administration fait intervenir l'honneur dans une affaire d'argent, attendu que cette protestation, personnelle à quelques chefs, n'est qu'un moyen de faire la cour au roi. Elle est aussi injurieuse à Ferdinand de Bourbon, parce qu'elle donnerait à entendre qu'il n'est pas chéri de ses sujets, qu'il ne pourrait pas compter sur l'amour des Napolitains, et que pour régner il a besoin d'acheter le secours des baïonnettes helvétiques.

D'après ces considérations, le conseil de Berne a résolu de donner suite à cette affaire, et d'insister plus fortement que jamais auprès des autres conseils cantonaux pour arriver à la rupture des capitulations militaires.

FAITS DIVERS.

Le président de la République a passé aujourd'hui, au Champ-de-Mars, la revue des différents régiments d'infanterie qui vont quitter la garnison de Paris. Ces régiments sont : le 1er, le 11e, le 24e d'infanterie légère, et les 4e, 26e, 57e, 59e de ligne.

— Un bruit des plus étranges et des plus graves circule depuis deux jours à Sedan, dit le *Républicain des Ardennes.*

Nous nous refusons presque à y ajouter foi. Serait-il vrai, comme nous l'assurent des personnes à même d'être bien informées, que les révérends pères jésuites viendront sous peu établir un collége à Sedan ? Serait-ce dans ce but qu'on est en pourparlers pour acheter la maison Bardona (*l'ancien dépôt national*) ? On nous a cité le nom du notaire qui doit passer l'acte.

Notre ville serait-elle destinée à ajouter un collége de jésuites à l'école des frères, *ad majorem Dei gloriam* ? Nous avons du reste toujours dit que les ignorantins sont les précurseurs naturels des enfants de Loyola.

« On lit, d'un autre côté, dans le *Réveil des Peuples* :

« Si nous sommes bien informés, et nous croyons l'être, les jésuites qui furent chassés de Dax, en 1857, par notre évêque Jacques Desolaux, vont être appelés en 1849 par l'évêque d'Aire, M. Lannelucq. »

Le *Constitutionnel* va être heureux.

— Des dépêches ministérielles, arrivées à la préfecture maritime, ont donné tout à coup à notre arsenal un aspect et un mouvement inaccoutumés.

D'après la demande pressante du ministre, la frégate *la Virginie* active son armement, et on assure que dans quinze jours elle pourra prendre la mer ; on travaille aussi au vaisseau *le Duguesclin* qui a l'ordre de se rendre dans le plus court délai au port de Brest. La promptitude et l'empressement que l'on met à accomplir les désirs du ministre ont donné lieu à beaucoup de commentaires ; on parlait même déjà de préparatifs de guerre. Nous devons rassurer tout le monde, la paix de la France n'est pas, Dieu merci, en cause. Si nous en croyons seulement des personnes bien informées, *la Virginie* se rendrait dans la Plata et prendrait à son bord un officier général. Quant au *Duguesclin*, il irait remplacer à Brest le vaisseau *le Valmy*, que le génie maritime est réduit à souffler, rapiécer, à enfler, à tamponner pour le rendre navigable. (*Tablette de Rochefort.*)

— Depuis l'invasion du choléra dans la Moselle, jusqu'au 28 août dernier, on a constaté environ 1 500 cas. Le nombre des morts a été d'environ 500.

— Nous mentionnons avec bonheur le concours éclairé et sympathique apporté aux crèches par plusieurs publications, parmi lesquelles se distingue le *Franc-Maçon*, rédigé par M. Dechevaux-Dumesnil, homme dévoué de cœur à l'enfance. Nous le remercions au nom de l'humanité de quitter quelquefois le domaine des hautes questions philosophiques pour s'occuper des pauvres enfants du peuple comme il l'a fait avec un remarquable talent dans les articles qu'il publie.

Il fait une bonne œuvre en appelant l'attention de la franc-maçonnerie sur ces intéressants établissements, et nous ne doutons pas que son appel ne soit entendu. (*Revue de l'éducation nouvelle.*)

CONCILE FRANÇAIS. — Il y a déjà un certain nombre de prélats et de grands dignitaires de l'église de France arrivés à Paris, à l'hôtel des Missions et à celui du Bon-Lafontaine, rue de Grenelle-Saint-Germain. Le concile annoncé aura lieu dans le cul-de-sac Férou.

Voici quelques détails donnés par l'*Univers* sur les objets dont s'occupera le concile :

« Le concile est convoqué pour le lundi 17 septembre. La réunion a lieu au séminaire Saint-Sulpice. Les évêques de la province de Paris seuls doivent en faire partie. Il y aura peut-être aussi l'archevêque de Calcédoine et deux évêques d'une province voisine, qui ont demandé à venir assister à cette première assemblée de leurs collègues. Parmi les prêtres, se trouveront au concile, des grands-vicaires, des théologiens amenés par les évêques et par les délégués des chapitres de la province. Les supérieurs des congrégations dont le siége est à Paris seront aussi invités.

» Dans l'espace de sept à huit jours, voici sommairement les matières qu'on se propose de traiter :

» 1° Profession de foi.—Conciles provinciaux, périodicité à établir. — Synodes diocésains. — Rapports des métropolitains et des suffragants.—Des évêques. —Des chanoines. — Des curés et des vicaires. — Des prêtres.

» 2° Uniformité à établir dans la province pour la discipline. — Projet de statuts provinciaux. — Catéchisme pour la province.

» 3° Officialités diocésaines.—Desservants.—Prêtres infirmes.—Prêtres interdits.

» 4° Etudes ecclésiastiques. — Faculté de théologie.—Examen d'un projet de réorganisation.—Séminaires, institutions et écoles libres.—Ecole des Carmes.

» Question de l'Immaculée Conception.—*Examen et condamnation* de quelques erreurs contemporaines. »

UN COUVENT. — Une nonne appartenant à une famille riche et qui avait apporté une dot considérable au cloître des Ursulines à Fribourg (Suisse), étant devenue folle, probablement à cause des traitements inhumains qu'elle éprouvait de la part des sœurs de cet ordre, le gouvernement suisse vient de publier les pièces de cette affaire. Voici l'interrogatoire du frère de cette nonne, nommée Clara Badoud :

Demande. Depuis quand votre sœur se trouve-t-elle dans le cloître des Ursulines ?

Réponse. Elle entra comme pensionnaire en 1823 dans le couvent pour apprendre à être maîtresse d'école. En 1825, elle se fit religieuse. J'ai payé, pour la réception de ma sœur dans le couvent, 12 000 livres.

D. Savez-vous à quelle époque votre sœur aurait été frappée d'aliénation mentale ?

R. Je crois que c'est dans l'année 1838. J'ai fait en vain des démarches pour l'éloigner du cloître : je savais que c'était son désir.

D. A quelle cause attribuez-vous la maladie de votre sœur ?

R. En 1838 je reçus une lettre par laquelle on m'apprenait que ma sœur était devenue folle. Je me rendis immédiatement vers elle ; elle me témoigna le plus vif désir de quitter le cloître. Elle avait été maltraitée ; je vis moi-même que la soupe qu'on lui donnait n'était que de l'eau de lavure. Comme son désir de quitter le couvent devenait toujours plus vif et qu'elle faisait mine de se jeter par les fenêtres, elle fut renfermée dans une chambre grillée : plus tard ayant fait une ouverture dans le mur, elle fut attachée avec des chaînes à son lit. Mes réclamations réitérées furent inutiles. Comme je demandais qu'on fît venir un médecin, on me répondit qu'on aurait bien à faire à courir toujours après le médecin. Je m'adressai alors à l'évêque Jenni, mais ce fut aussi inutilement.

D. Quand avez-vous vu votre sœur pour la dernière fois ?

R. Dans l'année 1840. En avril de l'année qui vient de s'écouler, j'ai voulu la visiter, mais j'ai été éconduit.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nous prions ceux de nos amis qui ont à nous tenir compte du prix d'abonnements servis à eux-mêmes ou à des tiers, d'après leur indication, de nous en faire passer le montant le plus tôt possible. Nous leur recommandons à cet égard, dans l'intérêt de notre service, la plus grande régularité. Les abonnements pour lesquels il n'aurait pas été tenu compte du présent avis cesseront d'être servis à partir du 15 septembre.

Blidah.—M. F.—Reçu les 30.—Merci.—Nous v. avons écrit hier.

Bordeaux.—M. P.—Reçu les 18.—Affect. compl.

Pont-de-Vaux.—M. A.—Reçu les 25.—Ils ne soldent pas v. compte jusqu'à fin d'année.—Vous restez devoir 8 fr.

Bourbonne.—M. B.—M. B. n. remet vot. lettre et les 75. — N. pren. note et v. répondr.

Alger.—M. M.—Reçu les 100.—L'ab. M. a été exact. servi dep. la réapp. du journal.

Saint-Etienne.—M. T.—Nous recev. vot. lettre du 8.— Nous av. déjà adr. une récl. à la p. et attend. la rép.—Nous n'avons pu encore toucher les 341.30.— Adressez-nous, s. v. p. le bulletin de charg. de v. lettre du 28 juillet.

Sombernon.—M. P. M.—Les 9 nous seront payés demain par les messag.

Orbec.—M. L. V.—Merci de votre lettre.—V. avez raison.—Tout est fait.—D. D.

Port-Louis.—M. E. D.—L'ab. au *Franc-Maçon* est servi. D. D.

Toulouse.—M. Del.—Fait les 2 ab. Veuillez n. en remettre le montant.—Pris note.

Epernay.—M. P.—Le prix de l'ouvr. est de 3 fr. Nous ne pouv. faire suivre le remb. par la poste.—Veuillez n. en rem. le montant par un bon de poste.— Nous sommes à v. ordres pour tout autre ouvr. et écrits pér.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS	Un an 20 f.,	Six mois 11 f.,	Trois mois 6 f.
DÉP. ET ÉTRANG.	32	17	9
PAYS à surtaxe	50	30	14

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme ; Marseille, Blanchet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	60 c.
Cinq à 9	30	Réclames-notices	1 f.
Dix fois et plus	30	Faits de publicité	4 fr. 50

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Les abonnements partent du 1er de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Bourse du 10 septembre 1849.

Au passage de l'Opéra, la rente avait commencé par baisser sur la clôture de samedi, elle s'était relevée jusqu'à 88.90. A l'ouverture du parquet, le 5 0/0 a ouvert à 88.90, il est descendu jusqu'à 88.70, après avoir fait 89.25, pour fermer au chiffre d'ouverture.

Les affaires de Rome et la lettre du président préoccupent toujours les esprits. La lettre de M. de Falloux, que contient le *Moniteur*, indique assez clairement qu'il y a mésintelligence entre les membres du cabinet. On craint ou plutôt on prévoit une démission de la part de M. de Falloux, démission qui entraînerait avec elle tout le parti légitimiste de la chambre, qui alors voterait avec la Montagne.

On s'est peu préoccupé du voyage du président. Le beau temps avait bien contribué à amener les populations environnantes sur les abords de la voie, mais les cris étaient rares.

Le 3 0/0, ouvert à 56.25, a fermé à 56.

Les actions de la Banque ont fermé à 2,370 avec 5 fr. de hausse.

Les Obligations de la Ville ont également fermé en hausse.

Il n'en a pas été de même des chemins de fer qui ont tous fermé avec une légère baisse sur la clôture de samedi.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	56 50	55 25	56 05	55 9..
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Cinq 0/0	89 ..	89 60	88 60	88 7..

10 sept. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.	
3 0/0 j. du 22 juin	56 ..
5 0/0 j. du 22 mars	88 80

VALEURS DIVERSES.	
Banque de France	2370 ..
Ob. de la Ville anc.	1285 ..
— — nouv.	1182 50
Oblig. de la Seine	1000 ..
— St-Germ. 1842	850 ..
— Versailles	765 ..
— Orléans 4 0/0	960 ..
— Nouvelles	970 ..
— Rouen, 4 0/0	725 ..
— Nouvell., 1849	800 ..
— Havre j. mars	750 ..
— Nouvelles	840 ..
— Marseille	700 ..
— Orléans jouis.	465 ..
— Cert. de Lyon	97 50
Quatre-Canaux	1095 ..
— Jouissance	90 ..
Bons du Trésor	3 1/2
Forges Aveyron	2050 ..
Monceau-s.-Sambre	1250 ..
Nord (hauts four.)	900 ..
Charbon belge	636 ..
Zinc V.-Montagne	2800 ..
— Stol. erg.	610 ..
Mines de la Loire	365 ..

FONDS ÉTRANGERS.	
Belg. 5 0/0 1840	96 3/4
— 5 0/0 1842	97 »/»
— 4 1/2	88 »/»
— 3 0/0	65 1/4
— 2 1/2 0/0	57 7/8
— Banque	665 »/»
— — 1841	1020 »/»
Espag. dette active	25 »/»
— — 3 0/0	35 »/»
— Dette intér.	27 3/4
Naples, récép. Roth.	87 25
Romain, emprunt	78 1/2
Haïti, emprunt	465 ..
Piémont, emprunt	905 ..
— Nouveau	800 ..
Lots d'Autriche	366 ..
2 1/2 hollandais	55 ..

CHEMINS DE FER.	
Saint-Germain	430 ..
Versailles, r. d.	212 50
Versailles, r. g.	174 25
Orléans à Paris	771 25
Rouen	540 ..
Havre	257 50
Avignon-Marseille	225 ..
Bâle	106 ..
Centre	346 ..
Boulogne	175 ..
Bordeaux	408 75
Nord	443 50
Strasbourg	357 50
Nantes	305 ..
Monter. à Troyes	125 ..
Dieppe Fécamp	175 25

BOURSE DE LONDRES du 7 septembre.	
3 0/0 consolidés	92 3/4
3 0/0 au 11 sept.	92 1/2

TAXE DU PAIN.	
1re qualité le kilo	31 c.
2e — —	24

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 11 septembre.

THEATRE DE LA NATION.—

THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Mithridate.

OPÉRA-COMIQUE.—Haydé.

ODÉON.—Le Trembleur, la Jeunesse du Cid.

THÉATRE-HISTORIQUE.—Le chevalier d'Harmental.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 181. Mercredi 12 septembre 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . 8 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 11 SEPTEMBRE.

Où est la foi?

Vous qui, entre les souvenirs du passé, les douleurs du présent et les craintes de l'avenir, souffrez et doutez ;

Vous qui ne pouvez reconnaître la route de votre âme au milieu de la confusion des langues de ce bas empire où les classes, les intérêts, les partis et les sectes se disputent par lambeaux la vérité, la force, le droit et la raison ;

Vous qui n'avez ni le temps ni le pouvoir d'étudier les livres, d'approfondir les mystères, de chercher la science, mais qui éprouvez l'irrésistible besoin de croire, — posez-vous au moins cette question :

OU EST LA FOI ?...

Devant les pas de quels hommes se trouve la colonne lumineuse ou l'étoile qui invita autrefois les rois de la terre à venir s'incliner et s'humilier devant le berceau d'un enfant ?

Où est la foi qui ouvre des perspectives nouvelles à la destinée humaine ?

Où est la foi qui vit dans les œuvres et se prouve par elles ?

Où est la foi qui professe l'universalité de la Providence et respecte ses décrets même dans le malheur ?

Où est la foi qui donne une main à l'espérance et l'autre à la charité ?

Où est la foi qui croit à la paix universelle, à l'avènement possible du royaume de Dieu et de la justice sur la terre comme au ciel, et qui l'annonce au genre humain ?

Où est la foi que les persécutions et les sarcasmes ne font que fortifier ; qui s'épure dans ces épreuves et dépose son fiel au fond du calice de ses pleurs ?

Où est la foi que repousse l'épée de César et sa loi de contrainte pour proclamer la loi d'amour, de fraternité et d'attrait ?...

Où est la foi qui croit à la sainteté de l'aspiration de l'enfant, dont le premier sourire appelle le bonheur ?

Où est la foi qui s'appuie encore sur la grande idée de l'association universelle, rêve et prière de l'humanité depuis Jésus ?

Où est la foi qui proclame qu'un trésor d'harmonie et de bonheur est caché dans le travail, et qui formule la loi de ce travail créateur et rémunérateur ?

Qui que vous soyez, homme de parti, de système ou de secte, riche ou pauvre, bourgeois ou prolétaire, conservateur ou novateur, mais homme de conscience, répondez !

Cette foi est-elle dans le cœur ou dans les œuvres du malheureux pontife sur lequel des populations enthousiastes fondaient hier tout leur espoir, et qui n'est plus à cette heure qu'un instrument aveugle dans les mains des rois, et qu'un objet de commisération pour les peuples.

A-t-il réellement foi dans la Providence ce successeur de saint Pierre, ce monarque spirituel et temporel qui, comme don d'avènement, accorde d'abord au peuple qu'il gouverne les libertés dont jouissent d'autres peuples, mais bientôt les lui dispute pied à pied, et les lui arrache finalement par la crainte d'ébranler son trône matériel ?

A-t-il foi dans la justice de Dieu et dans sa propre autorité morale ce pasteur des âmes qui, après avoir empêché son peuple de repousser par les armes l'invasion étrangère et l'avoir abandonné plutôt que de céder à ses prières, n'éprouve plus la même horreur du sang lorsqu'il s'agit de reconquérir sa domination temporelle, et appelle le secours de quatre armées étrangères pour régner sur le cadavre de la plus glorieuse et de la plus ancienne des nationalités ?

Est-ce la véritable foi dans l'équité de Dieu et dans la fraternité des hommes qui inspire la croisade des gouvernements contre les peuples, et qui pousse quatre armées, esclaves de la discipline et d'un honneur barbare, à écraser sous les foudres du génie de la guerre un peuple faible, une héroïque et palpitante cité ?

Ont-ils, de nos jours, une autre foi que les opprimés ces soldats qui se font oppresseurs à regret ; qui, avant et après la lutte, fraternisent avec les victimes et rachètent leur brutalité officielle par l'expression naïve et sincère de leurs généreux sentiments ?

Comprennent-ils mieux les décrets de la Providence et les signes révélateurs des destinées humaines ces deux autres chefs des âmes qui, le pied sur des populations affamées ou sur des nationalités expirantes, se regardent avec jalousie, dictent de Londres ou de Saint-Pétersbourg des ordres à l'Europe, se déclarent par la guerre les arbitres de la paix du monde, exploitent l'ignorance contre l'idée, la force contre le droit, et partagent entre leurs favoris les dépouilles des peuples ?

La foi chrétienne, la foi inspirée par la charité se retrouve-t-elle dans les menées de ces vieux partis qui ne font taire un instant leurs discordes séculaires que pour coaliser leurs terreurs et leurs égoïsmes contre les aspirations nouvelles des peuples, pour comprimer les efforts de solidarité humaine et de progrès social qui ne sont eux-mêmes que la plus haute expression moderne de l'espérance et de la charité ?

A-t-il encore foi dans ses doctrines d'émancipation ce vieux libéralisme qui, dans les complications et les révolutions que son ignorance a provoquées, ne trouve d'autre moyen de gouverner et de sauver le monde que de renchérir sur les entraînements rétrogrades, les pusillanimités, les lois restrictives, les tribunaux exceptionnels, les vexations policières, les proscriptions et les destitutions brutales qu'il a tant reprochés aux gouvernements renversés par lui ?

Et le parti de la légitimité, de la tradition peut-il conserver sa foi dans l'origine divine de son droit monarchique lorsqu'il se divise à chaque pas sur les concessions à faire à l'esprit moderne, lorsqu'il accuse une lacune de soixante années dans les bienfaits de la Providence, lorsqu'il essaye de renouer la chaîne des temps au moyen d'un amalgame monstrueux de monarchie et de démocratie, de vieilleries et de nouveautés, de germes et de poussières, de sacrifices et d'arrière-pensées, de mensonges et de vérités ?

Et le parti de l'empirisme, de l'éclectisme et du scepticisme politique, le parti du juste-milieu qui se recrute au hasard des timides et des corrompus, qui vit, au jour le jour, de jeux de bascule et de roueries, de transactions avec le bien et le mal, le vrai et le faux, n'est-il pas par excellence la négation même de toute foi et de toute prévoyance de l'avenir ?

Enfin tous ces détenteurs des biens de la terre, tous ces compétiteurs de la fortune, qui pour châtiment de leur égoïsme sont condamnés à voir aujourd'hui un fantôme dans toute idée nouvelle et la spoliation dans tout progrès, ces capitalistes alarmés qui prétendent que le travail légitime leur propriété, mais qu'il ne peut s'organiser de façon à rendre le peuple lui-même propriétaire, — prouvent-ils donc leur foi dans la justice de Dieu et dans l'universalité de la providence ?

Non! la foi n'est pas compatible avec la peur ?

Non! tout chrétien qui, après dix-huit cents ans de prières, de progrès, de lumières et de révolutions, croit encore à la perpétuité du mal, de la misère, de la guerre et de la loi de contrainte, n'est plus un chrétien, mais un pharisien qui blasphème !

Tout homme qui ne voit qu'un frein dans le travail du peuple, un danger dans l'association, une chimère dans la fraternité, une peste dans les aspirations les plus sympathiques des peuples, dans les découvertes les plus merveilleuses de la science, est un athée, un sourd et un aveugle, un sépulcre blanchi.

Non ! ce n'est pas pour rien que nos pères auront souffert et que nous souffrons nous-mêmes.

Il est faux que la providence ait abandonné ceux qui ont suivi courageusement cette prescription du Christ : Cherchez et vous trouverez.

Il est faux que la foi soit morte dans toutes les âmes.

Vous qui doutez de Dieu et des hommes, observez les efforts de solidarité et de rédemption des peuples qu'on opprime, la constance de leur foi et la dignité de leur attitude dans la défaite comme dans la victoire, et saluez en eux le Christ moderne !

Vous qui n'osez espérer, regardez avec quelle confiance les révélateurs de notre siècle meurent à la tâche, avec quelle persévérance calme les novateurs et les penseurs qu'on calomnie, qu'on proscrit, poursuivent leur œuvre à travers les persécutions, les entraves ou les détresses de l'exil, — et ne nous demandez plus où est l'espérance ?...

Vous qui croyez la charité éteinte, jetez un regard sur les efforts heureux ou malheureux, confus ou intelligents que font nos prolétaires pour soulager par la solidarité et l'association les misères et les douleurs que les riches et les gouvernants proclament incurables, — et ne nous demandez plus où est la charité ?...

Vous enfin qui éprouvez l'irrésistible besoin de croire, tendez l'oreille à ces chants de délivrance de travail, de paix et d'harmonie que le peuple inspire à ses poètes, et que les prisonniers *anarchistes*, en dépit de leurs gardiens, entonnent comme prières du soir sur les pontons et dans les préaux ; écoutez ces chants que l'on poursuit brutalement et vainement dans les plus modestes banquets de la cène populaire, — et à l'aspect de cette foi vivante en la destinée heureuse, en la fraternité humaine et en l'amour du Dieu démocratique, ne nous demandez plus

OU EST LA FOI ?

Il restera.

M. de Falloux se décide enfin à rester au ministère *pour faire du bien*. Voici ce qu'on lit dans le *Moniteur* :

L'intérim du ministère de l'instruction publique et des cultes confié, par décret du 18 août, à M. Lanjuinais, ministre de l'agriculture et du commerce, cessera à partir d'aujourd'hui, et M. de Falloux reprendra l'exercice de ses fonctions.

Voici les renseignements fournis à cet égard par la *Presse* :

L'*Evènement* annonce ce soir la retraite de M. de Falloux ; nous avons lieu de croire que l'*Evènement* n'a recueilli que des renseignements inexacts. Il est

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI, 12 SEPTEMBRE 1849.

FORTUNADA

VOYAGE INVRAISEMBLABLE. (1)

PREMIÈRE PARTIE.

III.

PÊLE-MÊLE.

Si la nombreuse société que Vasco avait embarquée à Lisbonne était bizarrement variée, les égards dus au rang et à la condition de chacun n'avaient pas mieux été respectés par lui dans le classement de ses passagers.

Le noble comte de Lamégo, par exemple, qui, à l'époque de sa soixante-septième année, avait fait vœu de chasteté et qui l'observait avec une rare fidélité depuis trente-deux ans, se trouvait logé avec la riche courtisane Thésilla, plus jeune que lui de vingt-trois ans.

Ajoutons, pour atténuer ce scandale, que la duchesse d'Aguilar, plus que nonagénaire et pouvant au besoin servir de duègne à la compagne du vénérable comte, occupait le tiers de la cabine, où elle semblait veiller au danger d'un aussi imprudent rapprochement.

Le comte de Lamégo avait été un fort beau cavalier dans son temps. Il faisait l'admiration du beau sexe à l'époque de la mort du roi Jean Ier, et avait vaillamment aidé le roi Alphonse V, son petit-fils, dans ses brillantes entreprises contre les Maures du royaume de Fez.

La duchesse, sa contemporaine, avait été surnommée la perle de Lisbonne. Sa beauté, où quelques gouttes de sang oriental se distinguaient, malgré la prétention de ses nobles ancêtres, s'était soutenue si longtemps éclatante, que Thésilla, dont l'amour avait fondu les bases d'or de tant de puissantes familles, ne l'emporta jamais sur elle malgré ses dix-neuf ans de moins.

Ces trois personnages avaient fait grand bruit autrefois. Chacun d'eux avait joui des agréments qui font de la jeunesse un temps de triomphe pour quelques heureux privilégiés. Mais, hélas! le *San-Lucar* en avait recueilli de bien faibles restes ; le souvenir même n'en existait plus que dans quelques *romanceros* à demi-oubliés.

Tous trois s'étaient connus au temps de leur splendeur, comme nous le verrons par la suite ; la courtisane seule se l'était rappelé en entendant les titres de ses deux compagnons ; tant il restait peu de mémoire sous ces crânes chauves et vénérables.

Dans la cabine du capitaine, dom Juan de Soarès, bâtard du sang royal d'Avis, commandeur de l'ordre de chevalerie, institué sous le nom de sa race, pleurait de joie et d'attendrissement en écoutant les récits nazillards du vieux maure Sidi-Mohamed-Ben-Alhamar, brave croyant et l'un des derniers débris des Almoravides qui entremêlait sans cesse l'histoire de ses exploits contre les chrétiens d'Espagne, de versets du coran, qu'il marmottait en tournant son rosaire entre ses doigts.

Vasco donnait asile à ces guerriers dont le courage avait fait mutuellement trembler leurs nations rivales. Il prenait un plaisir infini à les voir mêler maintenant leurs prières et leurs souvenirs sans s'apercevoir qu'ils avaient toujours été ennemis par le sang et par la foi.

Partout ailleurs sur le vaisseau et sur ceux qui marchaient avec lui de conserve, le même esprit d'inconvenance au point de vue du chauvinisme, de la morale et de l'orgueil, avait présidé au casement de cette pittoresque société.

La tolérance y était donc une vertu obligée, à moins que l'on ne préférât ajouter l'ennui à ses autres infirmités. Du reste, disons-le, le goût de l'isolement était fort restreint.

Ainsi, dans la grande chambre du *Fénix*, le juif Daniel Lévi qui devait ses immenses richesses au commerce des capitaux si hasardeux et si méprisé à cette époque, jouait aux dés avec l'illustre don Luis de Béja dont la fortune non moins grande était le prix de dix-sept drapeaux enlevés aux Africains, et de vingt-trois blessures reçues dans une infinité de combats.

Ce dernier était l'un des plus jeunes de nos voyageurs. Il avait épousé depuis quatre ans Dona Inès d'Aguilar, nièce de la duchesse casernée sur le *San-Lucar*. Ce motif n'avait pas été capable de retenir son humeur aventureuse ; il s'était hardiment engagé, malgré sa position de vieux mari, dans ce voyage mystérieux, bien que sa longue durée pût avoir pour lui des conséquences au moins ridicules. En ce moment, il semblait en avoir pris complètement son parti.

Peut-être pensait-il que sa présence n'eût pas le moins du monde diminué pour lui de pareils dangers.

Enfin, pour dernier trait, on voyait sur le pont du *Congò*, traînés dans un grotesque véhicule de l'invention des matelots, le révérend père Perès Mascarenhas, grand-prieur de l'ordre des Dominicains, et Ismaël-Abdel-Makri, qui avait à grand peine sauvé sa vie d'une émeute orthodoxe excitée par le fanatisme de ces religieux.

Ces deux ardents adversaires prenaient le frais ensemble, traînés par un jeune mousse, et à voir l'air souriant avec lequel ils faisaient mouvoir vis-à-vis l'un de l'autre leurs langues et leurs barbes, on ne pouvait douter, que sinon le pardon, au moins l'oubli était venu.

Ce mélange de toutes les castes, de toutes les religions, de toutes les races, forcées ainsi de se donner la main, me ferait vraiment soupçonner le capitaine armateur, qui l'avait composé sans le moindre scrupule, d'avoir été une sentinelle perdue de la foi humanitaire, dans ces siècles de guerre et d'intolérance.

En tout cas, je ne lui conseille pas de trop compter sur de pareils prosélites pour lancer par le monde d'ardents missionnaires. Et pourtant..... Mais n'anticipons pas sur les événements.

IV.

COMMENT SE DÉSOLENT DES HÉRITIERS.

C'était une belle ville que Lisbonne au commencement du seizième siècle ; à la fois métropole et port

(1) Voir le numéro d'hier.

bien vrai que M. de Falloux paraissait décidé hier soir à donner sa démission après l'explication fort vive qu'il a eue à l'Elysée, et dans laquelle *on lui a reproché très durement d'être l'auteur des graves complications que l'expédition de Rome a fait naître.* Mais, sur les instances de M. Thiers, ayant pour plénipotentiaire M. Merruau, M. de Falloux aurait renoncé à donner sa démission et se serait résigné à attendre l'issue de la crise ministérielle.

Quant à la lettre du 18 août, adressée à M. Edgar Ney par M. le président de la République, il est hors de doute qu'elle a été rédigée avec l'assentiment du conseil, car c'est sous les yeux mêmes des ministres que le président de la République l'a écrite fort rapidement, et si elle n'a été insérée dans le *Moniteur*, elle ne l'a été qu'avec le visa de M. le ministre de l'intérieur, ainsi qu'on peut s'en convaincre dans les bureaux de la rédaction même du *Moniteur*.

La lettre du 18 août est donc bien un document qui appartient à la responsabilité ministérielle, et si aucun ministre ne l'a contresignée, c'est que la forme de cette lettre ne le comportait pas.

L'*Evénement* ajoute :

M. de Falloux a eu aujourd'hui un grave entretien avec M. de Tocqueville sur la question romaine; le général Oudinot assistait à la conversation, et a donné sur son entrevue avec le saint-père des détails précis, qui pourront servir à aplanir bien des difficultés.

On lit dans la *Voix de la Vérité* :

Si le passé de M. de Falloux ne nous commandait pas le silence sur la circonstance présente, nous dirions que la publicité ne faisait rien ici à l'affaire. Ce n'était pas d'ailleurs l'insertion d'une note au *Moniteur* que nous attendions de M. Falloux, à son retour à Paris : il sent certainement, comme nous, que sa démission est un devoir que lui impose la confiance des catholiques dans son dévouement au Saint-Siége et au successeur de saint Pie V. »

DE LA RICHESSE

ET DES IMPOTS EN FRANCE (1).

(5e article.)

L'IMPOT N'EST PAS PAYÉ ÉQUITABLEMENT PAR TOUS LES CITOYENS DONT LES REVENUS EXCÈDENT LA SUBSISTANCE.

En vertu de l'axiome *ex nihilo nihil fit*, c'est-à-dire, là où il n'y a rien le roi perd ses droits, nous avons constaté que les manouvriers des champs et les ouvriers des villes, c'est-à-dire les citoyens dont les revenus n'atteignent pas ou atteignent à peine le minimum de subsistance, ne payaient d'impôt en *argent* que par le jeu d'une fiction; mais qu'ils le soldaient— ce qui est encore pire — en *souffrances*.

Nous avons établi ensuite que les petits possesseurs terriens, dont le nombre est également très considérable, payaient l'impôt en argent et en souffrances.

Enfin, que la classe aisée et riche payait l'impôt en argent et jamais en souffrances. Il est donc d'un grand intérêt pour ces deux dernières classes de citoyens de savoir si les charges publiques qu'elles soldent de leurs deniers sont équitablement réparties sur *tous* les membres qui les composent.

A priori, tout homme de cœur et d'intelligence, après avoir constaté, comme nous l'avons fait, que l'économie politique de l'égoïsme sur laquelle repose encore la société, livrant tout l'avoir social, résultat de l'activité et des efforts communs, à une faible minorité, conclura immédiatement que le principe, qui a pu produire un fait aussi exhorbitant, doit être faux et injuste, et que par conséquent cette injustice doit nécessairement frapper, sous d'autres formes, une partie même de la classe que ce principe a favorisée.

En d'autres termes, y a-t-il des *habiles* parmi la classe riche et aisée, une minorité de faux frères exploite-t-elle la majorité?

Oui, ces habiles existent : on les connaît sous le nom de financiers, de monopoleurs du numéraire et du crédit.

Certes, ce n'est pas là une nouveauté, les pages de l'histoire économique des nations sont remplies des exactions impitoyables que les financiers, les usuriers, les banquiers firent de tout temps, et sous mille formes, peser sur la société.

Or, il est toujours bon d'attirer l'attention sur une injustice. Ecoutons plutôt Voltaire.

OPINION DE VOLTAIRE SUR L'INJUSTE RÉPARTITION DES IMPOTS.

Financiers.

Vers le milieu du siècle dernier il fut question d'établir ce que l'on appelait l'*impôt unique*. « On ne doit, disait-on, taxer que les terres, parce que tout vient de la terre, jusqu'à la pluie, et que par conséquent il n'y a que les fruits de la terre qui doivent l'impôt. »

A ce propos, Voltaire établit le dialogue suivant entre un petit propriétaire terrien qui avait été mis en prison faute d'avoir pu payer l'impôt unique, et un financier de l'époque :

« En sortant de mon cachot, dit le petit propriétaire, n'ayant que la peau sur les os, je rencontrai un homme joufflu et vermeil dans un carrosse à six chevaux; il avait six laquais, et donnait à chacun d'eux pour gages le double de mon revenu. Son maître d'hôtel, aussi vermeil que lui, avait deux mille francs d'appointements, et lui en volait par an vingt mille. Sa maîtresse lui coûtait quarante mille écus en six mois; je l'avais connu autrefois dans le temps qu'il était moins riche que moi : il m'avoua, pour me consoler, qu'il jouissait de quatre cent mille livres de rente. Vous en payez donc deux cent mille à l'Etat, lui dis-je, pour soutenir la guerre avantageuse que nous avons; car moi, qui n'ai juste que cent vingt livres de revenu, il faut que j'en paie la moitié.

» Moi? dit-il, que je contribue aux besoins de l'Etat? Vous voulez rire, mon ami. J'ai hérité d'un oncle qui avait gagné huit millions à Cadix et à Surate; je n'ai pas un pouce de terre; tout mon bien est en contrats, en billets sur place : je ne dois rien à l'Etat; c'est à vous de donner la moitié de votre subsistance, vous qui êtes un seigneur terrien. Ne voyez-vous pas que, si le ministre des finances exigeait de moi quelques secours pour la patrie, il serait un imbécille qui ne saurait pas calculer; car tout vient de la terre; l'argent et les billets ne sont que des gages d'échanges : au lieu de mettre sur une carte au Pharaon cent setiers de blé, cent bœufs, mille moutons et deux cents sacs d'avoine, je joue des rouleaux d'or qui représentent ces denrées dégoûtantes. Si, après avoir mis l'impôt unique sur ces denrées, on venait encore me demander de l'argent, ne voyez-vous pas que ce serait un double emploi? que ce serait demander deux fois la même chose? Mon oncle vendit à Cadix pour deux millions de votre blé et pour deux millions d'étoffes fabriquées avec votre laine; il gagna plus de cent pour cent dans ces deux affaires. Vous concevez bien que ce profit fut fait sur des terres déjà taxées : ce que mon oncle achetait dix sous de vous, il le revendait plus de cinquante francs au Mexique, et, tous frais faits, il est revenu avec huit millions.

« Vous sentez bien qu'il serait d'une horrible injustice de lui demander quelques oboles sur les 10 sous qu'il vous donna. Si vingt neveux comme moi, dont les oncles auraient gagné dans le bon temps chacun huit millions au Mexique, à Buénos-Ayres, à Lima, à Surate ou à Pondichéri, prêtaient seulement à l'Etat chacun 200 000 fr., dans les besoins urgents de la patrie, cela produirait 4 millions. Quelle horreur! Payez, mon ami, vous qui jouissez en paix d'un revenu clair de 120 livres; servez bien la patrie, et venez quelquefois dîner avec ma livrée. »

Cette page de Voltaire est un chef d'œuvre d'esprit et de fine ironie. A l'exception près de la santé prospère du vermeil financier du dix-huitième siècle, et des largesses qu'il distribuait, on reconnait dans ce tableau, le financier de nos jours, encore « *dont tout le bien est en contrats et en billets.* » Rien ne manque à ce portrait, ni le mépris affecté des produits des champs, ni l'adoration des *immaculés* rouleaux d'or, ni la prétendue légitimité de bénéfices exorbitants sur lesquels l'Etat ne doit rien prélever, ni cet esprit de cosmopolitisme bâtard de l'homme d'argent, pour qui la patrie n'est qu'un mot, et un ancien ami un valet. « Payez, mon ami, vous qui êtes un seigneur terrien; servez bien la patrie, et venez quelquefois dîner avec ma livrée. »

Paroles sublimes de vérité!

Industriels raffinés.

Plus loin, en parlant de l'industrie *raffinée* de son temps, la grande industrie de nos jours, Voltaire fait les réflexions suivantes :

« N'y a-t-il pas aussi une prodigieuse injustice démontrée, ajoute le petit propriétaire terrien, à me prendre la moitié de mon blé, de mon chanvre, de la laine de mes moutons, etc., et de n'exiger aucun secours de ceux qui auront gagné dix ou vingt ou trente mille livres de rente avec mon chanvre dont ils ont tissu de la toile, avec ma laine dont ils ont fabriqué des draps, avec mon blé qu'ils auront vendu plus cher qu'ils ne l'ont acheté?

» L'injustice de cette administration, répond un géomètre, est aussi évidente que son calcul est erroné. Il faut que l'industrie soit favorisée, mais il faut que l'industrie opulente secoure l'Etat. Cette industrie vous a certainement ôté une partie de vos cent vingt livres, et se l'est appropriée en vous vendant vos chemises et votre habit vingt fois plus chers qu'ils vous auraient coûté si vous les aviez faits vous-même. Le manufacturier qui s'est enrichi à vos dépens a, je l'avoue, donné un salaire à ses ouvriers qui n'avaient rien par eux-mêmes, mais il a retenu pour lui, chaque année, une somme qui lui a valu enfin trente mille livres de rente.

» Il est donc nécessaire et équitable que l'industrie raffinée du négociant paie plus que l'industrie grossière du laboureur. »

Il est donc nécessaire et équitable, ajouterons-nous, que l'industrie raffinée des financiers et des agioteurs paie plus que l'industrie grossière du laboureur.

LES CONSEILS DE VOLTAIRE SONT PERDUS.

Mais les sages conseils de Voltaire, qui renfermaient toute une réforme financière et le salut de l'Etat, ne furent pas suivis. Louis XV continua à se servir d'expédients pour parer aux dépenses de son administration. On continua à se perdre dans le dédale financier que Louis XIV avait légué à ses successeurs (1). D'un autre côté, les traitants et les financiers continuèrent à abuser de la pénurie du Trésor pour lui imposer des engagements ruineux; de l'autre, les grands seigneurs terriens, les communautés religieuses et l'industrie raffinée ne furent pas imposés. Les souffrances des masses continuèrent à s'aggraver. Enfin l'heure de la réforme financière et sociale arriva, non plus entourée de cet esprit de paix, de transaction, de conciliation qu'on aurait pu lui imprimer antérieurement; mais le blasphème à la bouche, la vengeance au cœur et la hache à la main.

Bientôt tout fut à feu et à sang; les têtes des traitants, des financiers, des nobles et du clergé, la tête même du chef de l'Etat roulèrent dans la poussière. L'innocence et le crime, tout fut confondu, tout ploya sous le coup du lutteur populaire; tout....... excepté la finance. Elle revêtit de nouvelles formes; mais elle n'en resta pas moins maîtresse de la position. Cependant cette puissance, fruit de l'usurpation, doit décliner.

Depuis lors, et de nos jours surtout, la puissance financière a pris un essor prodigieux. Cette influence est mortelle pour la production territoriale et pour l'ouvrier. Décorée du nom magnifique d'association du capital, elle croit pouvoir impunément exploiter le pays. Elle se trompe. Une réaction encore plus radicale que celle de 89 se prépare contre les accapareurs de la richesse métallique et des monopoleurs du crédit. Si le gouvernement sait à temps prendre des mesures contre l'exagération du pouvoir financier, il peut encore le maîtriser, et sans être obligé de lui *faire rendre gorge*, comme à l'époque du régent, il peut la maintenir et la diriger. Mais il y a péril en la demeure. Les deux camps sont en présence, ils se rapprochent de jour en jour. Les uns poussés par la soif de l'or, les autres par l'amour de la justice, et la justice triomphera, car Dieu veille à la délivrance de l'opprimé.

(1) Voir nos numéros des 7, 9, 10 et 11 septembre 1849.

(1) A la mort du roi, la dette publique s'élevait à 3 milliards. Plus de 250 millions étaient immédiatement exigibles.

Buvez de l'eau!

Voici une preuve nouvelle de la sympathie des journaux honnêtes pour les ouvriers.

On croyait généralement qu'au moment où dans les plus hautes régions on absorbe tant de vin de Champagne, au moment où les plus fidèles soutiens de l'ordre social remplissent de leurs joyeux ébats la Maison-d'Or et autres lieux, l'ouvrier qui travaille jusqu'à l'épuisement avait bien le droit de chercher des forces dans un vin généreux. On croyait qu'il était juste et humain d'assurer aux classes laborieuses du vin à bon marché qui fût exempt de ces falsifications homicides amenées en grande partie par l'impôt des boissons et par la difficulté de vendre à bas prix du vin naturel.

Le *Constitutionnel* a changé tout cela. Pourquoi les ouvriers boiraient-ils du vin? à quoi bon abaisser le prix de cette denrée dont ils feraient un mauvais usage? Il faut les retenir dans les sentiers de la vertu en mettant le vin et toutes les liqueurs fermentées à si haut prix, qu'ils puissent difficilement y atteindre. Buvez de l'eau, mes amis; c'est encore assez bon pour vous.

Voici comment débute le *Constitutionnel* :

Il y a un point de vue que les adversaires de l'impôt sur les boissons négligent complètement, c'est le point de vue moral; c'est là cependant un côté très important de la question; et, puisque les rouges et les socialistes parlent si souvent de la moralité des populations laborieuses, ils nous permettront de leur dire que le meilleur moyen d'atteindre ce but n'est certainement pas d'abaisser le prix du vin et de l'eau-de-vie qu'on débite au cabaret.

Nous avons déjà eu occasion d'établir que les boissons fermentées ne sont pas absolument indispensables à l'alimentation de l'homme; que ceux qui n'en boivent pas ne s'en portent pas plus mal; que même s'il fallait en croire la plupart des traités d'hygiène, ils sont plus robustes, moins exposés aux infirmités, et qu'ils vivent plus longtemps. Nous admettons cependant, si l'on veut, que les boissons, prises avec modération, puissent être utiles. Mais il est incontestable que ce qui les fait surtout rechercher, c'est qu'elles sont agréables, c'est qu'elles concourent à augmenter les jouissances de la vie, comme le thé, le café, le sucre. Elles ont donc, sous ce rapport, le caractère qui constitue les matières essentiellement imposables.

Voici maintenant la raison pour laquelle on doit plutôt encore imposer les boissons fermentées que les autres substances qu'on peut ranger dans la même catégorie : c'est que, si elles peuvent entrer sans inconvénient et peut-être avec avantage dans le régime alimentaire, quand elles sont consommées en quantités convenables, elles deviennent excessivement pernicieuses lorsqu'au contraire on s'y adonne sans réserve et avec passion. L'impôt est une espèce de frein, bien insuffisant sans doute, mais qui ne laisse pas que d'avoir son action contre un penchant avilissant, source de tous les vices.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 septembre sont priés de le renouveler immédiatement, s'ils ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Nous réitérons la même invitation pour les abonnements échus les 30 juin, 15 et 31 juillet, 15 et 31 août.

---

de mer, les souvenirs splendides de Tyr, de Sidon, de Carthage et d'Alexandrie n'en sauraient donner une idée.

Beau ciel, terre fertile, fleuve majestueux, mer où le soleil scintille, maisons moresques peintes et dentelées, jardins parfumés, vaisseaux pavoisés, gondoles rieuses sur le Tage, femmes gracieuses et passionnées, hommes fiers et aventureux; rien n'y manquait. Tout ce que le commerce et une guerre constamment heureuse peuvent accumuler de richesses sur un point du globe, Lisbonne le possédait.

Le Congo, l'Ethiopie, l'Abyssinie, les royaumes d'Ormus et de Calicut, les Indes, les îles des Moluques et de la Sonde, le Brésil et le Paraguay, tout le globe qui venait de s'arrondir aux yeux des peuples ébahis leur était soumis ou tributaire.

Des ambassades de tous les pays, des hommes de toutes les teintes, de tous les costumes et de tous les langages encombraient ses rues.

C'était, à vrai dire, le rond-point du monde. C'était le pôle magnétique de l'or avec toutes ses magnificences et toutes ses voluptés.

Mais, hélas! cet éclat dura peu. Jamais en aussi peu de temps on ne vit un empire sans limites s'affaisser sous le poids de sa gloire. Mais ceci ne nous regarde pas. Pour le moment il nous suffit de savoir qu'elle était alors dans tout l'éclat de sa puissance, et qu'elle avait déjà, comme aujourd'hui, son ciel sans nuages et ses parfums d'orangers.

Or, ce soir-là, quinze jours après le départ fantastique, de nombreuses gondoles se croisaient gaiement sur le Tage; le soleil s'inclinait sur les vagues et la brise de mer rafraîchissait l'atmosphère prématurément enflammée. Une si belle soirée suffisait seule à faire naître la joie; aussi de tous côtés se faisait entendre le son des guitares et des mandolines accompagnant des chants d'amour.

Les pauvres vieillards qui avaient vu naître et grandir toute cette folle jeunesse étaient donc déjà oubliés.

A Dieu ne plaise que l'âme humaine perde aussi tôt le souvenir! Je sais que la fortune et la santé contiennent bien des remèdes aux douleurs de l'absence, mais enfin le cœur existe, et quand il s'est grossi d'une véritable douleur, quinze jours à peine peuvent-ils suffire à le rendre aussi léger?

Si quelqu'un en doute, qu'il glisse avec moi ses regards sous cette riche tente aux rideaux de soie relevés. Voyez cette belle jeune fille qui agite en souriant une branche de citronnier fleuri, voyez ce jeune homme plein de feu, pencher son visage sur la main mignone qu'il serre ardemment dans les siennes.

L'une se nomme dona Carmen de Lamego, orpheline qui n'avait plus, il y a quelques jours, qu'un bon vieil aïeul, et qui aujourd'hui est restée seule de sa noble race. L'autre est dom Pedro de Beja, dont le père joue en ce moment aux dés avec le juif Daniel Lévi.

Ils causent d'amour, le reste du monde est loin pour eux, ils ne font même aucune attention à dona Inès de Beja, belle-mère de Pedro et petite-nièce de la duchesse d'Aguilar qui cause follement avec dom Alonzo de Soares et son cousin dom Alvar de Noronha, petit-fils, aussi, par sa mère, du comte de Lamégo.

Ce groupe brillant avait donc vu le vaisseau de Vasco emporter ce que chacun a de plus cher, et cependant; vous le voyez, les deux sveltes rameurs qui font si légèrement nager leur gondole, ne sont pas plus qu'eux-mêmes, insouciants des pertes douloureuses qu'ils ont à regretter.

— Carmen! disait dom Pedro, vous semblez toujour plaisanter avec l'amour? Mais voyons, parlez-moi franchement. Quand vous êtes seule et que vous vous recueillez dans vos pensées, mes paroles passionnées ne vous reviennent-elles jamais à la mémoire? ne troublent-elles jamais votre cœur?

— Cher Pedro! je crois que je vous aime, mais pourquoi prenez-vous un ton aussi grave, qu'il semble parfois que vous me grondiez? Tenez, vos douces paroles me plaisent comme le parfum de ces fleurs de citronniers.

— Mon amour, que vous êtes enfant! répondit dom Pedro; vous faites de moi un des jouets de votre vie. Les goëlands qui courent sur les vagues, les bleus dauphins qui suivent les soirs nos chaloupes, les éclairs du soleil couchant, ont autant de pouvoir sur votre cœur que la voix de votre pauvre Pedro.

— Mon Dieu! fit de sa plus douce voix la folle Carmen; pourquoi vous tourmenter ainsi? Soyez donc comme moi, joyeux et insouciant. Nous sommes si libres, le ciel et la mer sont si beaux!

On le voit à son langage, Carmen n'avait que seize ans; ses sens seuls commençaient à s'épanouir et son cœur n'avait encore rien préféré. Pedro, au contraire, était à l'âge où l'homme comprend profondément l'amour. Il avait passé sa jeunesse à s'enthousiasmer de ses brillants équipages de guerre. Vrai Portugais du seizième siècle, léger, spirituel et brave, il avait consommé des triomphes de toutes sortes, comme choses dues à son rang, à sa valeur et à sa jeunesse, sans s'attacher à rien.

Cette fois, cependant, la passion sérieuse était venue. Il avait vu Carmen, un jour qu'il passait sous son balcon, au retour d'une campagne heureuse en Afrique; Carmen applaudissait à la valeur des chevaliers portugais, et depuis ce jour il avait compris que les applaudissements d'une femme aimée sont les plus douces récompenses que puissent procurer le courage, l'activité et le succès.

Or, maintenant, retournons la gondole, et écoutons les folies du second groupe.

ANTONY MÉRAY.

(*La suite à demain.*)

Dans quelques jours l'Opéra donnera un grand ballet féerie dont la musique a été écrite par M. Adam.

On parle d'un opéra en cinq actes de M. Auber, qui a pour titre : l'*Enfant prodigue*.

A l'Opéra-Comique, incessamment l'opéra féerie de MM. Scribe et Halévy. Notre grande cantatrice, Mme Ugalde, remplira le rôle principal.

Samedi prochain, pour la réouverture du théâtre de la Gaieté, la *Sonnette du Diable*.

On annonce, au théâtre Montansier, une pièce nouvelle sous ce titre : *Jaloux comme un tigre*.

SALLE VALENTINO, 359, rue Saint-Honoré. Samedi 15 septembre, ouverture des soirées dansantes et musicales. L'orchestre sera dirigé par M. Marx.

Dictature présidentielle.

La *Gazette de France* nous fournit l'occasion de montrer une fois de plus un organe des partis anti-démocratiques, en contradiction avec lui-même.

La *Gazette* se plaint de voir le président trancher par une lettre les plus graves questions, sans tenir compte de l'Assemblée. Tous les arguments de la *Gazette* sont parfaits, nous n'y trouvons rien à reprendre. Mais quand la *Gazette* épaulait de tous ses efforts la candidature de M. Louis Bonaparte, elle savait bien qu'il faudrait s'attendre à quelques réminiscences impériales. Et quand M. Louis Bonaparte, poussait à outrance l'expédition romaine, aiguillonnant le général Oudinot et l'armée, au mépris du vote d'une Assemblée souveraine, la *Gazette de France* applaudissait. L'usurpation dont elle se plaint commençait alors. Les lignes qu'on va lire, si concluantes qu'elles soient d'ailleurs, prouvent que la *Gazette* n'a d'autres principes que ses passions.

L'opinion publique continue à se préoccuper vivement de la lettre du président. On s'accorde à reconnaître que la publicité donnée à cette lettre est une faute grave.

On cherchait à rattacher ce fait à certains projets d'usurpation attribués à la camarilla de l Elysée. Mais cette lettre est elle-même une usurpation. C'est en effet le pouvoir présidentiel qui sort de son orbite pour essayer de se poser en gouvernement pendant l'absence de l'Assemblée nationale, qui est le véritable gouvernement sous le régime actuel. Tous les journaux vraiment politiques sont justement frappés de cette portée d'une publication faite par le journal officiel.

Que le ministère ait ou non approuvé la lettre, la question n'est pas là à notre avis. La déclaration contenue dans cette lettre est-elle dans les attributions constitutionnelles d'un président de la République? Voilà ce qu'on doit se demander, non-seulement pour en apprécier la convenance, mais pour savoir jusqu'à quel point elle engage à l'étranger la politique du pays.

Nous soutenons qu'un ultimatum du président, fût-il signé par tous ses ministres, ne pourrait avoir une valeur définitive, à moins qu'il ne fût confirmé par un vote de la majorité.

A plus forte raison, une lettre *particulière*, adressée par le président à son aide-de-camp, et publiée pendant la prorogation de l'Assemblée, ne peut-elle avoir d'autre valeur que l'indication de l'opinion personnelle du premier magistrat de la République.

C'est en cela surtout que la publicité donnée à cette pièce nous paraît une faute de conduite. Nous croyons que la situation personnelle du président se trouve moins favorable qu'elle ne l'était il y a huit jours, et que cet acte lui fait perdre beaucoup d'avantages acquis. La suite prouvera si nous apprécions bien cet incident.

Quant aux conséquences qu'il peut avoir pour le maintien de la paix et le dénoûment de la question romaine, si cette lettre ne diminue pas les embarras, elle ne saurait les rendre irrémédiables. La majorité de l'Assemblée peut, quand elle le voudra, reprendre la direction des négociations. Il lui suffira pour cela, d'une séance d'interpellations et d'un vote motivé, qui amèneraient la chute ou le maintien du ministère.

Quoi qu'on fasse et quoi qu'on dise, le pouvoir véritable est dans l'Assemblée; les empiétements ministériels et les velléités d'usurpation des camarillas impérialistes ne changeront pas ce fait. Il faudra pour fonder un gouvernement unitaire autre chose que des lettres insérées au *Moniteur* : il faudrait ou un 18 brumaire ou un appel régulier fait à la volonté du peuple entier.

A voir l'aigreur avec laquelle les journaux religieux attaquent le président de la République depuis la publication de l'épître adressée au colonel Ney, on est obligé de croire que M. de Montalembert ne ferait plus à M. Louis Bonaparte l'honneur de le comparer à *un tronc d'arbre* arrêtant le char de l'Etat sur la pente du précipice.

C'était une image tracée *avant la lettre*.

ITALIE.

Toutes les correspondances de Gaëte s'accordent à dire que le pape est *décidé à résister à la France comme par le passé*, et *plus que par le passé*.

Pie IX évite toutes les occasions de se trouver en rapport avec les représentants officiels de la République française ; en revanche, il témoigne les préférences les plus empressées aux gouvernements absolutistes; il est bien déterminé à ne pas se rendre à Rome; mais il paraît qu'il a l'intention de se rendre à Trieste, où l'empereur d'Autriche est attendu pour le 18 septembre, avec le roi de Naples et le prince héréditaire de la Toscane. Dans le cas où le pape ne pourrait pas faire le voyage, il se ferait représenter par deux cardinaux, qui auraient avec le prince de Schnarzemberg des conférences sur les affaires de la papauté.

Le général Rostolan, écrit-on au *Nazzionale*, a fait mettre en liberté divers individus incarcérés arbitrairement par l'éminentissime commission. Celle-ci s'est fâchée; elle adressa des remontrances au général, qui répondit qu'il continuerait à agir ainsi tant qu'on enlèverait la liberté à des citoyens sans que le motif en fût rendu public; qu'il voulait que tout fût fait *légalement*, dans toute l'extension du mot; il ajouta de plus que, pour s'assurer qu'il en serait ainsi, il ferait garder désormais les prisons par des Français : ce qui fut fait immédiatement.

La commission, furieuse, menaça le général d'affecter d'autres logements aux prisonniers ; le général répondit que la commission était libre d'user de ce droit, mais qu'il userait du sien en y plaçant des postes français.

A ce propos, un jeune Romain a demandé au général l'autorisation de publier un *Journal des Prisons*, dans lequel on insérerait le nombre des prisonniers et la cause de leur arrestation. Le général, m'a-t-on dit, a accordé l'autorisation demandée.

Dernièrement, le commandant français rencontra dans la rue un pauvre jeune homme emmené par deux gendarmes; il s'informa du motif de l'arrestation. Il apprit que l'arrestation avait été ordonnée par le cardinal-vicaire et pour affaire de simple galanterie. Le général ordonna sa mise en liberté immédiate, aux applaudissements d'une foule immense qui s'était réunie à l'entour. Il écrivit aussitôt à l'éminentissime vicaire probablement pour lui faire une verte admonition.

Tirez de ces faits les conséquences qu'il vous plaira.

Le général Rostolan ne vit pas en meilleurs termes avec les généraux des autres puissances intervenantes qu'avec la commission des cardinaux. On lui avait demandé d'autoriser 2 000 Espagnols à prendre leurs cantonnements à Tivoli ; il a refusé. Le lendemain, quelques bataillons s'étant présentés aux portes de la ville et ayant cherché à y entrer, le général Rostolan leur fit dire de s'éloigner au plus vite s'ils ne voulaient pas être repoussés par la force. Les choses en sont restées là.

Les correspondances de Rome ont déjà perdu l'espoir qu'elles témoignaient, par suite de la publication de la lettre de M. Bonaparte. On écrit de Rome, 2 septembre, au *Statuto* :

Le saint-père, comme vous savez, va de Gaëte à Naples; ce que vous ne savez peut-être pas encore, c'est que la lettre du président Bonaparte a suscité de graves tempêtes qui ont singulièrement accru les difficultés d'une solution. La diplomatie française se plaint qu'on lui ait manqué de foi et qu'on n'accomplisse pas les promesses qu'on lui a faites; notre cour se plaint d'outrages, d'impertinence et d'autorité usurpée. Il serait difficile de voir comment tout cela finira. Pour ma part, je crois que la France se radoucira et non pas notre cour, et que de cette nouvelle complication, comme des autres, le pays seul paiera les dépenses et les dommages.

Ici tout va de mal en pis. En voulez-vous un exemple? Oudinot avait dissous la garde civique, annonçant qu'elle serait reconstituée. Elle ne l'a pas été, mais voici mieux. La commission du gouvernement vient de jeter sur le pavé 175 employés de la garde civique. Notez bien que cette garde n'est pas une institution de la République, mais une institution de Pie IX, qui a précédé de 8 mois le 16 novembre. On dit que ces malheureux employés vont s'adresser au général Rostolan.

L'argent manquant toujours, dit une autre correspondance, personne n'est payé. Les bons de la République sont réduits à 26 0/0, et cependant on assure que les triumvirs rouges veulent émettre un nouveau million de papier-monnaie !

A propos de la condamnation du livre de Gioberti par la cour de Gaëte, la *Presse* publie les réflexions suivantes :

« Il y a un an, M. Gioberti fit un voyage à Rome; Pie IX l'accueillit avec un empressement et une distinction qui furent remarqués. Il l'engagea à le voir souvent, et il le reçut toujours avec tant d'éclat et de bonté que l'illustre auteur du *Primato*, touché jusqu'aux larmes, parlait avec enthousiasme, dans les rues et du haut du balcon de son hôtel, à la foule accourue pour l'entendre, des vertus et des idées libérales du souverain pontife. Et cet homme que Pie IX a si bien accueilli, il y a un an, on le lui fait mettre à l'index aujourd'hui !

» Avant de lancer son *Jésuite moderne*, M. Gioberti avait publié les *Prolégomènes*. Grégoire XVI, dont on chercha à exciter les scrupules trop faciles, refusa formellement de prohiber cet ouvrage, dont le *Jésuite* n'est que le corollaire. Ainsi donc, après notre expédition, faite au nom de la liberté, on impose aux Romains un régime que Grégoire XVI lui-même avait refusé de sanctionner. »

L'escadre de la Méditerranée arme en ce moment : on ne dit pas dans quel but. Voici ce que nous lisons dans le *Démocrate du Var* :

D'après de nouvelles dépêches ; ce n'est plus deux frégates à vapeur qui auraient reçu l'ordre de prendre le large, mais toute l'escadre.

Les frégates à vapeur *le Descartes*, *le Cacique*, *le Caton* et *le Mogador*, les vaisseaux *le Friedland* (amiral Parceval), *Hercule*, *Iéna*, *Jupiter*, *Inflexible* et *Jemmapes* (amiral Vaillant), sont sous le coup d'une dépêche télégraphique et en attendent une autre pour appareiller. »

Nous donnons sous réserve la nouvelle suivante, que nous avons trouvée dans le journal le *Censore* :

« Nous pouvons assurer que Garibaldi se trouve » maintenant à Chiavari. Le brave général désirerait » se fixer dans la Ligurie, et il va partir pour Turin » afin d'en obtenir la permission. »

VENISE ET LA FRANCE.

Sous ce titre, la *Concordia* publie un article dont nous traduisons quelques lignes :

« Il y a quelques mois, Napoléon-le-Petit avait envoyé dans l'Adriatique les pyroscaphes de guerre *le Pluton*, *le Solon*, *le Brasier* et *le Panama*, qui furent ensuite réduits aux deux premiers.

» Ils se tenaient autour de Venise et fréquentaient Trieste; dans ces deux derniers mois, grâce aux sorties des assiégés, à l'influence maligne de l'air, les hôpitaux vénitiens furent encombrés de malades et de blessés, à qui manquèrent bientôt les secours de la médecine.

» Afin qu'on ne pût invoquer la politique à l'appui d'un refus, ce ne fut pas le gouvernement, mais le directeur des hôpitaux civils, le docteur Ziciotto, qui alla supplier le contre-amiral français de permettre à un de ses navires de lui rapporter du quinquina de Trieste. Qui le croirait, l'amiral refusa ! et les malades périrent par centaines.

» Une autre fois, le vertueux Manin alla comme simple particulier le supplier de faire rapporter par un navire français, au premier voyage de Trieste, un peu de glace pour les amputés; le contre-amiral refusa encore, et les amputés moururent.

» Quelque temps après, l'amiral envoya à Venise inviter les dames à un bal dans lequel on avait préparé des rafraîchissements avec la glace refusée aux blessés; mais les dames de Venise refusèrent de mettre le pied sur les navires français, et le bal fut désert.

»Une autre fois, pendant que la glace manquait aux blessés, il en envoyait par courtoisie à la famille des Abrizzi pour sa table. Quelques minutes après, cette glace était dans les hôpitaux. »

On lit dans le *Repubblicano* de Lugano :

« Pendant les jours écoulés entre l'arrestation et la flagellation des trente-quatre individus arrêtés au milieu du tumulte du 18 août, pas un commencement d'instruction n'a été entrepris pour la vérification des faits. Aucun témoin n'a été entendu. La commission militaire s'est bornée à prendre note des noms, prénoms, patrie, âge et profession, et à faire reconnaître s'ils étaient assez bien constitués pour supporter le traitement barbare qui leur était réservé. Deux chirurgiens militaires ont été chargés de cette mission. On n'avait donné à ces malheureux aucune communication du sort qui les attendait. Ils ont été conduits sur l'esplanade du château, accompagnés par l'aumônier d'un régiment, et les soldats ont chargé leurs fusils devant eux, en sorte qu'ils ont cru qu'ils allaient être fusillés. Après une pareille torture morale, quand ils ont su quel supplice ils devaient subir, plusieurs d'entre eux ont demandé à genoux d'être plutôt fusillés. »

Les journaux de Vienne du 6 ne sont pas arrivés aujourd'hui.

La *Gazette de Prague* annonce, d'après une lettre de Vienne du 5, que les chefs de l'insurrection hongroise, parmi lesquels se trouvent Kossuth, Dembinski et Mezzaros, qui s'étaient réfugiés en Turquie, et qui avaient été d'abord enfermés dans la forteresse de Widdin, ont déclaré vouloir se rendre en Angleterre, et ont réclamé la protection du consul anglais. Le consul a aussitôt demandé leur mise en liberté, ce qui a été accordé.

On lit dans la *Gazette allemande* du 8 septembre :

« Le bruit se répète de la marche d'un corps de 30 000 hommes sur le Vorarlberg. On ajoute qu'un autre corps de 70 000 hommes se concentre dans la Bohême. L'Autriche aurait, à ce qu'il paraît, protesté contre l'occupation de l'Allemagne méridionale par la Prusse, et se serait résolue à appuyer ses protestations, le cas échéant, par les armes. Un corps de troupes autrichien doit être en marche pour occuper Rastadt. »

S'il faut en croire la correspondance constitutionnelle de Berlin, on a perdu en Saxe tout espoir d'élections modérées, et l'agitation démocratique prend un tel développement dans ce pays, que les provinces n'attendent plus leur salut que du pouvoir central de l'Etat fédératif restreint.

Revue de la presse parisienne.

Voici comment le *Pays*, journal modéré, apostrophe, en signe de fraternité, l'*Assemblée nationale*, journal honnête :

L'*Assemblée nationale* prêche le calme, demande le maintien d'une situation pacifique ! ! Quelle conversion miraculeuse ! Elle oublie donc que cette tendance à une reprise des affaires est uniquement due à ce que sa voix haineuse s'est perdue sans écho, étouffée par les cris de l'opinion publique !

Oui, l'*Assemblée nationale* est passionnée, haineuse, mais le *Pays* a-t-il bien le droit de l'attaquer, lui qui compte parmi les *satisfaits* de l'expédition romaine ?

L'*Univers* n'est *plus* de ceux-là depuis la lettre du président ; ce matin il s'exprimait ainsi :

Nous regrettons de n'être point riches, nous offririons volontiers un prix au logicien qui pourrait au juste nous dire pourquoi la France a fait l'expédition de Rome, le résultat qu'elle s'est proposé d'en tirer, et la récompense à laquelle elle croit pouvoir prétendre.

Suit cette appréciation parfaitement juste :

Au fond de tout cela, la vérité est *qu'on a voulu écraser la République romaine*, non pas parce qu'elle avait détrôné le pape, mais PARCE QUE C'ÉTAIT LA RÉPUBLIQUE. Voilà le sentiment général de ceux qui ont fait l'œuvre. Et comme on était entravé par beaucoup d'anciens discours très-gênants, comme on était intérieurement humilié de restaurer le pape, comme on était singulièrement embarrassé d'employer le glaive de la République française pour exécuter la République romaine, on a fait protestations sur protestations en faveur de la liberté.

Plusieurs journaux ont déjà reproduit une protestation de Joseph Mazzini contre le renversement de la République romaine par la France. Voici le début de cette pièce :

La terreur règne maintenant à Rome : les prisons regorgent d'hommes qui ont été arrêtés et détenus sans jugement ; cinquante prêtres sont confinés dans le château Saint-Ange ; leur crime est d'avoir rendu des services dans nos hôpitaux ; les citoyens les mieux connus pour leur modération sont exilés ; l'armée est presque entièrement dissoute, la ville désarmée, et les *factieux* ont été expulsés jusqu'au dernier. Et cependant la France n'ose pas consulter d'une manière légale la volonté des populations, mais rétablit l'autorité papale par un décret militaire.

Je ne crois pas que, depuis le démembrement de la Pologne, on ait commis une injustice plus atroce, une plus énorme violation du droit éternel implanté par Dieu chez les peuples, le droit d'apprécier et de définir eux-mêmes leur propre existence, et de se gouverner selon leur propre appréciation de ce droit. Et je ne puis croire qu'il soit bon pour l'Europe que de telles choses puissent être accomplies aux yeux du monde, sans qu'une seule nation surgisse de son immobilité pour protester au nom de la justice éternelle.

« Tout ceci, dit le *National* à propos des notes et contre-notes de M. de Falloux, n'est que du gâchis. Il serait temps d'en sortir, et nous ne voyons pas que M. de Falloux, après sa note, puisse rester ministre... à moins qu'il ne devienne président du conseil.

» Auquel cas M. Bonaparte devrait, honorablement parlant, rentrer dans la vie privée.

» En attendant, admirons encore cette intime union qui relie les diverses fractions du grand parti de l'ordre. »

Revue des départements.

CONSEILS GÉNÉRAUX.

SARTHE. — Dans sa séance du 8, le conseil général s'est prononcé :

En faveur du rétablissement de l'impôt sur les boissons ;

En faveur du rétablissement de l'impôt du sel ;

En faveur du rétablissement de l'ancien tarif des lettres.

LOIRE-INFÉRIEURE. — Le conseil, après une longue et vive discussion, a adopté par 20 voix contre 16 le vœu suivant :

« Le conseil, considérant que l'application sérieuse et sincère de ce principe de la constitution : *l'enseignement est libre*, est incompatible avec les attributions actuelles de l'Université, émet le vœu que le système universitaire soit modifié en ce sens, que, tout en conservant le droit d'enseigner, l'Université ne puisse y joindre encore le droit direct de surveillance et de collation aux grades. »

VIENNE. — Le conseil général a ouvert, jeudi dernier, la seconde partie de sa session.

Sur la proposition de M. Moreau, le conseil, à la majorité de 22 voix contre 6, a émis le vœu qu'il ne soit pas donné suite au projet d'impôt sur le revenu, et que ce projet soit retiré par M. le ministre des finances.

Un projet d'impôt sur les chiens de luxe, proposé par M. Laurenceau, a été également rejeté par 14 voix contre 13, ainsi qu'un impôt sur la rente, sur les chevaux et voitures de luxe, et sur les domestiques.

Sur la proposition de M. d'Argence, le conseil a émis le vœu que l'impôt sur le sel ne fût pas rétabli.

LOT-ET-GARONNE. — Nous lisons dans le *Républicain* :

« *Suppression de l'Ecole normale d'Agen.* — En prenant possession du fauteuil de la présidence au conseil-général, M. Baze avait dit qu'il espérait que la session serait remplie par des améliorations réelles.

»Voici sans doute une de ces améliorations réelles. De par la majorité du conseil général et de par M. Baze surtout, l'Ecole normale d'Agen est supprimée.

» Selon cette majorité et son président, les Ecoles normales ont fait leur temps, elles ont fourni assez de sujets. La prochaine loi d'amour de M. de Falloux les supprimera toutes. Le conseil général ne fait que prendre les devants. »

CHARENTE-INFÉRIEURE. — Le conseil s'est occupé de la loi sur l'organisation départementale.

Si ses vœux étaient réalisés, les conseils généraux ne deviendraient rien moins que des assemblées souveraines, réunissant les pouvoirs exécutifs et administratifs, et chacun des départements serait une petite province, ou, pour mieux dire, un *Pays d'Etats*.

Les tendances du conseil général se manifestent plus particulièrement par ces deux mesures : suppression du fonds commun, et faculté, pour une commission de cinq membres élus par le conseil, de le convoquer extraordinairement, chaque fois qu'elle le jugera convenable.

Par la suppression du fonds commun, l'on isole les départements les uns des autres, et l'on abandonne à leurs propres ressources les départements pauvres.

Par l'établissement du droit de réunion spontanée, la réaction espérerait empêcher que *la surprise de février* se renouvelât.

Le *Phare de la Rochelle* fait sur ce dernier point les justes réflexions qui suivent :

« Supposons que Paris se soulève et change la forme du gouvernement. — Que ferez-vous ? — Au lieu d'aller, comme en juin, défendre le pouvoir, vous laisserez les insurgés se rendre maîtres de la capitale et de ressources immenses. Vous vous déclarerez ensuite en permanence. Vous vous séparerez de l'insurrection, vous, conseil de la Charente-Inférieure. Mais le conseil d'un département voisin fera cause commune avec elle. Mais un grand nombre de citoyens de votre département se déclareront en sa faveur.

» Cela n'est-il pas la guerre civile. »

Dans sa séance du 7, le même conseil a émis le vœu que l'*impôt des boissons* soit rétabli ; que l'*impôt du sel* et la taxe des lettres soient augmentés.

SEINE-INFÉRIEURE. — A la dernière séance du conseil, à propos de la question de l'impôt sur le luxe, M. Estancelin s'est écrié : « Je vois arriver avec plaisir la fin de la session, parce que le conseil général va tellement vite dans la voie de l'innovation, que je ne sais pas ce qu'il laisserait à désirer aux socialistes si l'on avait encore quelques séances. Le conseil a voté l'impôt sur le revenu dans la séance d'hier; il a porté une grave atteinte au droit de propriété, en permettant l'interdiction des maisons insalubres; aujourd'hui c'est l'impôt sur le luxe; assurément demain ce serait l'impôt progressif en attendant mieux. Je me suis efforcé, mais en vain, d'arrêter le conseil sur cette pente fatale; je n'ai pas été heureux. »

Après avoir adopté séparément les deux propositions du rapporteur : *Impôt sur le luxe, impôt sur les chiens de luxe*, le conseil a voté sur l'ordre du jour demandé par M. Estancelin sur l'ensemble de la proposition.

L'ordre du jour est repoussé par 22 voix contre 5. L'agitation devient extrême; des voix confuses se font entendre. M. Oursel ébranle sa sonnette et ne peut obtenir le silence. M. Estancelin s'écrie : « Nous marchons droit à l'impôt progressif ! »

NORD. — Dans sa séance du 8, le conseil du Nord a adopté le vœu en faveur du rétablissement de l'impôt des boissons : 27 membres ont voté pour, 6 seulement contre.

L'abolition a été éloquemment défendue par M. Bianchi.

Un grave incident a marqué la séance du 9. Un débat très vif s'est élevé sur la proposition faite par M. Delaroyère d'allouer 4 000 francs à l'archevêque de Cambrai. Le président a voulu étouffer la discussion par le vote sans débats préalables. Aussitôt la minorité a protesté en se retirant ; l'assemblée, réduite à vingt-quatre membres, s'est séparée dans la plus vive agitation.

Voilà les hommes d'ordre.

Dans une précédente séance, le conseil avait déjà alloué aux vicaires généraux de l'archevêque 3 000 fr. et aux dix chanoines du chapitre 10 000 fr.

Ces largesses ne vont donc qu'à l'adresse des gros bonnets du clergé cambrésien, et la réaction, en fai-

rant sonner bien haut l'intérêt qu'elle porte aux pauvres prêtres des campagnes, faisant tout bonnement de l'hypocrisie comme d'habitude.

AUDE. — Parmi les vœux émis par le conseil de ce département, nous remarquons les suivants :

Envoi gratuit du *Moniteur universel* à toutes les communes ;

Maintien de la loi abolitive de l'impôt sur les boissons.

La question de la révision de la Constitution n'a pas été soulevée.

AUBE. — Le conseil a émis un vœu favorable au rétablissement de l'impôt des boissons, contrairement au vœu exprimé par le conseil d'arrondissement de Bar-sur-Seine.

Un membre du conseil-général, M. Gréau aîné, a demandé que le conseil de l'Aube insistât auprès du gouvernement pour l'organisation de sociétés de secours mutuels. Neuf de ces sociétés existent déjà à Troyes. Le conseil a renvoyé la proposition au préfet avec prière de la transmettre au ministre de l'intérieur. C'est un enterrement honorable.

BOUCHES-DU-RHONE. — Le conseil-général a terminé ses travaux le 7. Dans cette séance, M. de Cadillan a fait une proposition tendant à ce que le conseil-général se réunît, sans autorisation préalable, dans le cas où des désordres graves éclateraient à Paris dans l'intervalle des sessions de ce conseil.

M. de Laboulie a rédigé le texte de cette résolution qui a été adoptée par le conseil dans les termes suivants :

« Le conseil décide :

» Que si une émeute mettait en péril à Paris le gouvernement actuel de la République, il serait du devoir du conseil-général de se réunir pour aviser à ce que les circonstances exigeraient de lui.

» Le bureau du conseil est expressément chargé de convoquer d'urgence, en ce cas, les membres du conseil-général. »

Le conseil-général a, dans la même séance, émis le vœu suivant :

« Que par une série de dispositions législatives prudemment combinées, le gouvernement affranchisse les communes et les départements de la centralisation administrative qui pèse sur elles, sans, toutefois porter atteinte à l'unité nationale. »

BASSES-PYRÉNÉES. — Le conseil de ce département a rejeté la proposition de M. Laplante, ayant pour objet le maintien du décret de l'Assemblée constituante qui abolit l'impôt sur les boissons ; mais il a émis le vœu que le mode de perception de cet impôt fût modifié.

HÉRAULT. — Si les conseils généraux ne se montrent pas tous zélés pour l'abolition de l'impôt des boissons, en revanche les conseils municipaux manifestent vivement l'opinion contraire. C'est que les conseils départementaux sont en majeure partie composés de privilégiés.

Le conseil municipal de Béziers vient de voter une adresse à l'Assemblée législative contre le projet de rétablissement de l'impôt des boissons. Cette adresse, qui a été adoptée à l'unanimité, se fonde sur ces considérations qui doivent présider à la rédaction des lois en matière de contributions indirectes : en premier lieu, la taxe sur les objets de consommation ne doit point être établie sur ceux de première nécessité ; en second lieu, elle doit être toujours plus forte sur les autres objets, en raison de ce qu'ils s'éloignent davantage de la première nécessité.

Le conseil, en outre, a invité le maire à écrire à tous ses collègues de l'arrondissement pour les solliciter à provoquer dans leurs communes des manifestations semblables.

GIRONDE. — Le *Courrier de la Gironde*, que nous n'avions pas vu depuis longtemps, nous ne savons pourquoi, publie les séances du conseil général, avec ce titre important : ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE. Il est à remarquer que le *Courrier* n'emploie cette pompeuse désignation que pour le conseil de la Gironde : les séances des autres départements sont modestement intitulées par lui *conseils généraux*. Décidément le *Charivari* pourrait bien avoir raison.

NANTES. — Le jury continue de se montrer favorable à la presse démocratique. Il vient de prononcer un verdict d'acquittement en faveur du *National de l'Ouest*, qui avait été condamné le 5 juillet par défaut à cinq ans de prison, 6 000 francs d'amende, 200 placards, l'insertion au *Moniteur* et aux frais.

Trois chefs d'accusation pesaient sur le citoyen Victor Mangin père, gérant ; ils ont été divisés en vingt-trois questions, toutes résolues négativement.

Le *National de l'Ouest* a encore un procès pour mercredi prochain.

C'est par suite d'une erreur typographique que nous n'avons pas donné cette bonne nouvelle hier.

Nous lisons aujourd'hui dans le *National de l'Ouest* :

« On a remarqué la coïncidence de la déclaration du jury dans notre procès, et de la publication officielle de la lettre de M. Louis Bonaparte à M. Edgar Ney.

» La lettre de M. Bonaparte nous absolvait aussi bien que le verdict du jury, car elle condamnait l'expédition de Rome, et nous étions prévenus pour avoir flétri et condamné cette déplorable expédition. »

A NOS ABONNÉS DE HUITAINE.

Nous ne recevrons plus d'abonnements au numéro double du lundi, dont le service est supprimé. Nos abonnés de huitaine seront indemnisés de cette suppression par l'envoi du numéro quotidien, dans la proportion d'un mois pour chaque trimestre de leur abonnement restant à courir à partir du 1er juillet dernier.

FAITS DIVERS.

Le général Randon vient d'être nommé commandant en chef de l'armée d'occupation à Rome, en remplacement du général Rostolan.

— Quelques journaux ont publié que le président du conseil était dangereusement malade.

M. Odilon Barrot est retenu depuis quelques jours à Bougival par une indisposition qui n'a aucune gravité, mais qui exige encore du repos.

Son indisposition ne l'empêche pas chaque jour de signer son travail ministériel. (*Communiqué.*)

— Hier, vers cinq heures, un homme d'une trentaine d'années s'est présenté dans un établissement de bains du quartier du Louvre, et après être entré dans un cabinet, il s'est suicidé.

Il résulte du rapport du docteur Briois, appelé à constater la mort, que cet homme, dont rien n'a pu jusqu'ici faire connaître le nom et le domicile, doit être un homme de peine ; le développement antérieur du cerveau indique une intelligence très prononcée.

Ce malheureux, avec le plus grand sang-froid, s'est fait, à l'aide d'un canif, trois piqûres aux veines du bras gauche, une piqûre au bras droit ; et enfin deux coupures mâchées aux réseaux veineux du pied droit. La mort a dû être très prompte.

Le médecin a fait observer aux personnes présentes la netteté et l'à-propos des piqûres, qui n'eussent pas été mieux faites par un homme familier avec les connaissances anatomiques.

— Nous trouvons dans la *Revue de la Marne* de nouveaux détails sur le banquet offert à M. Léon Faucher par ses amis de Châlons. La grande majorité du conseil-général, le préfet, l'évêque et M. Aubertin, représentant du peuple, y assistaient. A la fin du banquet, le président, M. Caquot, qui a rendu de grands services à l'ex-ministre aux dernières élections, a porté un toast au représentant « qui est entré au pouvoir, et qui en est sorti pur. » M. Léon Faucher a répondu à M. Caquot par un discours dont le point capital est la révision de la Constitution et la modification de ce malheureux article 45, qui limite à quatre ans la durée des fonctions du premier magistrat de la République. Avec un pouvoir aussi éphémère, M. Faucher ne prévoit pour la France que désordre et anarchie. La perspective est assez effrayante, mais l'avenir est dans les mains des amis de l'ordre, s'ils veulent provoquer par tous les moyens possibles la radiation de ce malheureux article : « Je vous y convie tous, a-t-il dit, et, une fois que l'opinion publique se sera prononcée dans ce sens, nous, majorité parlementaire, *nous saurons bien exécuter sa volonté.* »

On a vu que le mot d'ordre donné par M. L. Faucher, lors du banquet de mercredi, a été exécuté à la lettre par le conseil général de la Marne. M. Sellier, l'un de ses membres, s'est chargé de la présentation d'une proposition tendant à obtenir du conseil qu'il émît dès à présent le vœu que la Constitution fût révisée, dans le double intérêt de l'ordre et de la *stabilité*. Cette motion que combattaient MM. Lapoulle et Dérodé, a été adoptée au scrutin secret par 21 voix sur 34 votants.

— Le produit de la récolte en céréales a été supérieur, dans tout le Haut-Rhin, à celui de l'année dernière, et malgré la sécheresse, les pommes de terre abondent toujours sur nos marchés et se vendent à très-bas prix. Ainsi, d'après toutes les prévisions, la classe ouvrière, la plus nombreuse dans nos localités industrielles, n'a pas à redouter cette fois le temps de crise et de misère de 1847 et 1848. (*Glaneur du Haut-Rhin.*)

— Un journal de Marseille annonce que deux escadrons de hussards, en garnison dans cette ville depuis quelque temps, sont partis pour Versailles.

Avec des mutations aussi intelligentes qui font faire deux cents lieues à un corps, faites donc des économies dans le budget de la guerre !

— On lit dans le *Journal de Béziers* :

« Lundi 3 septembre, il était donné à notre ville de jouir d'un spectacle tout-à-fait nouveau pour elle : un intrépide aéronaute, M. Grellon, a exécuté une ascension des plus audacieuses. Placé sur un simple trapèze fixé à un ballon d'un très fort diamètre, oublieux de toute précaution ou moyen préservatif, tel que nacelle ou parachute, lest ou soupape, il s'est élevé dans les airs à une assez grande distance (un kilomètre et demi environ). L'étonnement des spectateurs s'est bientôt changé en admiration à la vue d'un homme qui semblait jouer si résolument avec tous les périls d'une aussi dangereuse entreprise ; et au dire de tout le monde, la qualité du spectacle a dépassé toutes les prévisions et amené le désir d'une autre représentation. Un incident que faisait prévoir l'état de l'atmosphère, a de plus fort provoqué l'attention : à l'apogée de sa course, M. Grellon a disparu caché par des nuages ; et ce n'est qu'après quelques minutes qu'il a été rendu aux regards de la foule émotionnée. L'ascension a duré quelques instants ; emporté un peu par le vent, M. Grellon a pu toucher terre dans un champ près de la Maladrerie, au-delà de l'Orb. »

— Un journal raconte que M. le baron Rotschild, arrivé avant-hier à Lille, et descendu à l'hôtel de l'Europe, a été pris, dans la soirée, de violentes coliques que l'on prit pour une attaque de choléra. Pendant que l'on était allé chercher les deux premiers médecins de l'hôpital militaire, le télégraphe électrique annonçait à la femme du célèbre banquier, à Paris, qu'elle eût à prendre de suite le chemin de fer. En effet, elle arriva près de son mari avant le jour, mais monsieur et madame ont pu prendre dans la journée le chemin de leur domicile habituel.

— Nous lisons dans l'*Eclaireur des Pyrénées* :

« A MÉDITER. — Un déficit de 45 millions a suffi pour amener la révolution de 1793, que ne doit-on pas craindre de déficits annuels de 230 à 300 millions s'accumulant l'un sur l'autre dans les proportions que voici :

» 1840 à 1848, déficits : 601 millions ; — 1848, 341 millions ; — 1849, 281 millions ; — 1850, 520 millions au plus bas. »

MŒURS PARISIENNES. — Ce matin, à huit heures, il s'est passé, rue Neuve-Vivienne et rues avoisinantes, une scène révoltante. Il s'agissait d'une pauvre pécheresse de la rue de la Lune, qui, couverte d'une robe de soie et d'un cachemire qu'elle traînait à sa main, donnait les signes d'une ivresse complète ; elle avait perdu son chapeau, ses cheveux étaient dénoués, sa robe ouverte, 1 200 personnes se faisaient un jeu de suivre et d'exciter cette malheureuse, qui, la tête perdue, courait au hasard, tombait, se relevait pour tomber encore, soutenue seulement par une vieille balayeuse. Enfin, après une heure de ce spectacle, qui avait mis tout le monde aux fenêtres, un garçon marchand de vin eut l'heureuse idée de la porter tout d'un trait au poste de la Bourse ; il eût été facile de le faire plus tôt, si le moindre agent de police se fût trouvé là. Cependant, la foule était tellement pressée dans la rue que des glaces de des voitures ont été cassées.

— Il y a huit jours, dans une boutique du même quartier, a été apporté le baron T., tout sanglant ; il avait été assommé, rue Saint-Marc, par des protecteurs de femmes perdues.

LES DOUCEURS DE LA RÉGIE. — Deux employés du service de Troyes se sont présentés tout récemment au domicile d'un débitant de la Vacherie, absent de chez lui ; il n'y avait que sa vieille mère, plus qu'octogénaire. Chargée de garder la maison avec recommandation de ne laisser pénétrer aucun étranger, cette brave femme refusa la porte aux employés, comme elle l'eût fait à l'égard de toute autre personne.

Procès-verbal de refus à incontinent été dressé.

Dans l'après-midi, les employés se représentèrent. Cette fois, le débitant se trouvait là, et il fut procédé en sa présence à une perquisition minutieuse qui n'amena la découverte d'aucune contravention. Une porte se trouvait néamoins à côté de la cave où l'exercice venait d'être pratiqué, et sur la demande des employés, elle fut ouverte sous la déclaration préalable que cette cave était le lieu de dépôt du vin appartenant à la mère. — Vérification faite, on trouva dans deux fûts environ 75 litres de vin, estimés 12 fr., fûts compris. — Nouveau procès-verbal, malgré l'explication que donna l'exercé de ses arrangements de famille, des détails de la pension alimentaire qu'il payait à sa mère, en nature, grains, bois, légumes, denrées, vin, etc.

Sommation fut faite, en outre, à l'exercé de se présenter le lendemain, à 8 heures du matin, au bureau central pour assister à la rédaction du procès-verbal.

Pour éviter une condamnation correctionnelle qui peut lui coûter 2 ou 300 francs, pour peu qu'il y ait appel, et à raison d'une contravention évaluée à 12 fr., voici le prétendu délinquant obligé de lever une expédition de l'acte notarié qui établit la réalité de ses arrangements avec sa mère, et d'initier dans ses affaires personnelles les agents des contributions indirectes, au risque de voir examiner à la loupe et à entendre discuter sa sincérité, sa franchise, etc.

Qu'on s'étonne, en face de cet exemple pris entre mille, de la répulsion qu'inspirent la contribution indirecte et l'exercice. Il suffit de raconter, l'appréciation vient d'elle-même. (*Progrès de l'Aube.*)

PETITE CORRESPONDANCE.

Nous prions ceux de nos amis, qui nous ont adressé des valeurs depuis le 1er juin dernier, et qui n'en ont pas reçu l'accusé de réception, de vouloir bien nous indiquer, *le plus tôt possible*, la nature et l'importance de leurs remises.

Genève. — M. B. — Reçu les 100. — Fait. — Compl. affect.

Chartres. — M. J. C. — Reçu les 32. — Fait.

Houdan. — M. L. — Reçu les 32. — Remerc.

Pont-l'Abbé. — M. M. — Reçu les 20. — Pris note. — Nous v. adr. *franco* les liv. demandés.

Cubas. — M. R. L. — Reçu les 17. — Merci. — La réd. prend note.

Saint-Etienne. — M. T. — Reçu v. lettre. — Nous avisons. — Env.-moi tous les documents. A. G.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS	Un an 20 f.,	Six mois 11 f.,	Trois mois 6 f.
DÉP. ET ÉTRANG.	» 32	» 17	» 9
PAYS à surtaxe.	» 30	» 25	» 14

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme ; Marseille, Michelet-Peyron ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à 9 »	» 30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus.	» 20	Faits de publicité	1 fr. 50

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Bourse du 11 septembre 1849.

On se préoccupait encore aujourd'hui du peu d'accord qui règne entre les ministres. On disait que M. de Falloux, qui voulait donner sa démission, se serait décidé, à la prière de ses amis politiques, à conserver son portefeuille. La question romaine n'a pas fait un pas depuis hier, elle s'est plutôt embrouillée.

On disait que le pape avait décidément quitté Gaëte pour se réfugier à Trieste, où il se trouverait sous la protection immédiate des Autrichiens et des Russes.

Toutes ces complications ne donnent pas de confiance aux spéculateurs ; la place était surchargée de titres, et les offres de vente partaient de toutes parts. Hier soir et ce matin au passage de l'Opéra, la rente 5 0\|0 a été constamment en baisse. Elle a également ouvert en baisse sur la clôture d'hier. Le cours de cette valeur n'a pu se soutenir ; elle a fermé à 88.25 comme elle avait ouvert. Ce cours en hausse n'a pu se soutenir comme ces jours passés au moyen de la fiction des escomptes. Par suite de plaintes, cet abus a cessé depuis deux jours.

Le 5 0\|0 au comptant a ouvert à 88.25, a fait au plus bas 88.20, au plus haut 88.50, et a fermé à 88.25, cours d'ouverture.

Le 3 0\|0 au comptant a ouvert à 55,60, a fait au plus bas 55.50, au plus haut 55.90, et a fermé à 55.55.

Les actions de la Banque de France ont ouvert à 2,365 et fermé à 2,360 avec 10 fr. de baisse.

Les nouvelles Obligations de la Ville ont baissé de 1.25.

Les Obligations de la Seine ont perdu 3.75.

Presque tous les chemins, ceux sur lesquels il y a eu des opérations, ont subi la baisse. Le Nord, sur lequel se porte la spéculation, a fait au plus bas 435.75, et a fermé à 440, avec 2.50 de baisse sur hier.

A 4 heures à la coulisse le 5 0\|0 faisait 88.10 demandé.

RENTES FIN COURANT.	Prem. cour.	Plus haut.	Plus bas.	Clot. du j.
Trois 0/0	55 90	55 95	55 50	55 60
Cinq 0/0 (Empr. 1848)	» »	» »	» »	» »
Cinq 0/0	88 75	88 60	88 20	88 25

11 sept. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.			
5 0/0 j. du 22 juin	55 55	Espag. dette active.	21 3/4
5 0/0 j. du 22 mars.	88 25	— — 3 0/0	35 1/4
VALEURS DIVERSES.		— Dette intér.	37 1/4
Banque de France.	2360 »»	Naples, récép. Roth.	8 25
Ob. de la Ville anc.	1255 »»	Romain, emprunt.	77 1/2
— — nouv.	1181 25	Haïti, emprunt.	385 »»
Oblig. de la Seine.	1066 25	Piémont, emprunt.	905 »»
— St-Germ. 1842.	850 »»	— Nouveau.	902 50
— Versailles	743 »	Lots d'Autriche	346 »»
— Orléans, 4 0/0.	960 »»	2 1/2 hollandais	55 »»
— Nouvelles.	960 »»	CHEMINS DE FER.	
— Rouen, 4 0/0.	725 »»	Saint-Germain	430 »»
— Nouvell., 1849.	825 »»	Versaill. r. d.	210 »»
— Havre j. mars.	750 »»	Versailles, r. g.	170 »»
— Nouvelles.	840 »»	Orléans à Paris	770 »»
— Marseille	700 »»	Rouen	525 »»
— Orléans jouis.	465 »»	Havre	267 50
— Cert. de Lyon.	84 5	Avignon-Marseille	223 75
Quatre-Canaux	1091 25	Vierzon	105 »»
Jouissance.	77 50	Centre	315 »»
Bons du Trésor	5 1/2	Boulogne	175 »»
Forges Aveyron	2000 »»	Bordeaux	406 25
Monceau-s.-Sambre	1550 »»	Nord	440 »»
Nord (hauts four.).	900 »»	Strasbourg	[illegible] 25
Charbon belge	325 »»	Nantes	303 75
Zinc V.-Montagne.	2800 »»	Monter. à Troyes	120 »»
Stol. erg.	810 »»	Dieppe Fécamp	176 25
Mines de la Loire	285 »»		

FONDS ÉTRANGERS.		BOURSE DE LONDRES du 10 septembre.	
Belg. 5 0/0 1840	96 3/4	3 0/0 consolidés	92 3/8
— 5 0/0 1842	96 3/4	3 0/0 au 11 sept.	92 1/2
— 4 1/2	88 »/»	TAXE DU PAIN.	
— 3 0/0	65 1/4	1re qualité le kilo.	31 c.
— 2 1/2 0/0	47 7/8	2e — —	24
Banque	685 »/»		
— — 1841.	1020 »/»		

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 12 septembre.

THÉATRE DE LA NATION. — La Favorite.

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — La Chute de Sejan.

OPÉRA-COMIQUE. — Montenégrain.

ODÉON. — Le Trembleur, la Jeunesse du Cid.

THÉATRE-HISTORIQUE. — Le chevalier d'Harmenthal.

VAUDEVILLE. — Sous le masque, Pas de Fumée sans feu, le Congrès de la paix, 5e numéro.

GYMNASE. — Les Sept Billets, La Belle-Mère.

THÉATRE MONTANSIER. — Le Groom, l'Oiseau, le Code.

VARIÉTÉS. — Les Caméléons, Eva, les Parents de ma Femme.

PORTE-SAINT-MARTIN. — Tête-Noire, Etoile du marin.

[illegible] — Le Juif errant.

GAITÉ. — Mardi, réouverture par la Sonnette du Diable, le Moulin joli.

THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Représentations de M. Luguet.

THÉATRE BEAUMARCHAIS (Opéra bouffe). — La Saint-André, le Vieux prix de Rome, le Marin, le Cousin.

DÉLASSEMENTS-COMIQUES. — Un déluge d'inventions.

THÉATRE CHOISEUL. — Le Talisman du Diable.

CIRQUE DES CHAMPS-ELYSÉES (carré Marigny). — Tous les soirs, Exercices équestres.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 182. Jeudi 13 septembre 1849.

VOS CHEFS FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS. Trois mois. . . . . 6 f. Six mois. . . . . 11 f. Un an. . . . . 20 f. — Les manuscrits ne seront pas rendus. — Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS. Trois mois. . . . . 8 f. Six mois. . . . . [illegible] Un an. . . . . 32 f. — Les lettres non affranchies ne seront pas reçues. — Voir les détails à la 4e page.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT. — RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 12 SEPTEMBRE.

L'Année des Scandales.

Au moment où le parti « des honnêtes gens » se pare plus que jamais d'un titre qui ne lui appartient pas, et traite avec dédain, du haut de sa grandeur usurpée, *les hommes de février, le parti de février*, il est important que la France se rappelle contre quels hommes et contre quelles choses la révolution de février s'est faite. Cette révolution a été une légitime explosion de colère et de mépris contre le plus affreux débordement de concussions, de mensonges, de vols, d'assassinats même qui ait jamais déshonoré le gouvernement d'aucun peuple. On ne se souvient pas assez de 1847, de cette année dont l'histoire s'écrit avec de la boue, de cette année qui nous a montré le grand bazar des places et des votes, les magasins de l'État pillés partout, les démissions achetées, les priviléges de théâtre vendus, les projets de loi aux enchères, les pairies marchandées, les ministres se mettant à l'encan dans leur propre cabinet, puis chargés de rendre la justice suprême quand on les trouvait compromettants et véreux; les autorités constituées ne poursuivant que les révélateurs de ces odieux scandales, quand elles n'avaient pas la main forcée par la clameur publique; enfin, pour couronner l'œuvre, *une majorité satisfaite*.

Il est essentiel de relire l'histoire de ces temps, malgré tout le dégoût qu'elle inspire. Cette histoire démontre, avec une évidence triplement lumineuse, que la dignité, l'honneur, la conscience sont du côté des *insurgés de février*, et qu'en injuriant cette révolution sainte, on doit trembler d'être confondu avec les égoïstes endurcis qu'elle a renversés dans la fange.

Les négociations avec la garnison de Komorn sont rompues. Elle paraît décidée à résister à outrance. L'empereur d'Autriche est parti pour la Bohême, où il doit rencontrer le roi de Prusse. On annonce que prochainement un congrès sera tenu à Leibach, auquel assisteront l'empereur d'Autriche, le roi de Naples, le prince héréditaire de Toscane et le pape. *Une lettre particulière annonce de nouveau la marche d'un corps autrichien de 20,000 hommes sur le canton du Tessin.*

La concurrence des réformes.

Comment douter de la transformation prochaine et complète de la société, quand il n'y a pas de jour qui ne donne naissance à un projet de réforme; quand il n'y a pas de parti ni de journal qui n'arbore sur son drapeau une liberté ou une idée d'amélioration quelconque?

C'est bien à tort qu'on accuse uniquement les socialistes de vouloir changer l'ordre des choses. Aujourd'hui tout le monde s'en mêle; c'est à ne savoir qui entendre. Celui-ci veut réformer en faveur de l'ordre; cet autre en faveur de la liberté; qui pour revenir à la légitimité, qui pour rétablir la monarchie constitutionnelle, qui pour l'Empire, qui pour la réforme purement administrative, qui pour le désarmement, qui pour le libre échange, qui pour la liberté d'enseignement, qui pour l'élection graduée, qui pour l'association ouvrière sans le capital, qui pour l'association du capital et du travail, etc., etc., etc.

Pauvre société! comme on la travaille!...

Se tromperait bien cependant celui qui prendrait tout ce bruit de programmes de réformes pour le progrès lui-même. Une telle compétition de réformateurs prouve bien que l'état actuel de la société n'inspire confiance à personne, puisque chacun, pour l'améliorer, propose d'aller à droite ou à gauche, en avant ou en arrière; mais c'est en raison même du nombre et de la contradiction de ces tendances réformatrices que la société ne bouge pas.

Le secret de cette immobilité et de cette impuissance est tout entier dans le morcellement des questions, dans le *simplisme* des études, dans l'insolidarité et l'antagonisme des efforts.

Le mouvement ainsi divisé se neutralise lui-même.

Pour que la société s'améliore réellement, il faut que tous ces projets de réformes aient usé leurs angles dans la discussion; que les réformateurs aient pu s'entendre sur les proportions relatives des pièces qu'ils apportent à l'édifice, sur les dimensions de temps et d'espace; il faut qu'ils aient pris leur numéro d'ordre pour passer tour à tour.

Pour nous, qui nous plaçons au point de vue synthétique de tous les principes, de tous les besoins, de toutes les conditions d'ordre et de liberté que doit satisfaire la société nouvelle, il n'y a rien d'exorbitant ni d'illégitime dans tous ces vœux d'amélioration, même dans ceux qui paraissent incompatibles.

Il n'y a de malheureux que le conflit même des prétentions, que le défaut d'entente et d'ensemble qui rendent les débats stériles et irritants, les ajournements nécessaires et font ressortir les dangers, les difficultés, les impossibilités des solutions partielles.

A nos yeux, toutes les questions politiques ou sociales se touchent dans une solidarité étroite. Elles réclament toutes satisfaction. Mais elles n'avancent pas, parce qu'elles se combattent au lieu de s'aider à la recherche d'une solution commune. Elles s'agitent vainement, parce qu'on ne sait pas quelle est celle qui doit primer, dominer et engendrer les autres, celle qui, la première, doit ouvrir la porte d'une société meilleure.

Ainsi les légitimistes, par tactique de parti et pour exploiter plus sûrement à leur profit l'ignorance et la misère des campagnes, protestent contre l'expérience confuse du suffrage universel, et présentent l'élection graduée comme quelque chose de plus rationnel. Il est certain que les résultats du suffrage universel laissent beaucoup à désirer dans les conditions actuelles des esprits et des intérêts. L'élection, pour être une vérité à nos yeux, implique des conditions d'indépendance matérielle et de capacité spéciale qu'une meilleure organisation de travail et de l'éducation dans la commune peut seule remplir. La question électorale dépend ainsi de la réforme économique. Mais, en attendant cette réforme économique, seule vitale et profonde, nous préférons encore l'école confuse du suffrage universel à de nouvelles tentatives de monopole électoral, et nous espérons voir le suffrage universel s'améliorer lui-même d'année en année, sous la double influence de ses propres déceptions et des lumières qui se propagent.

A vrai dire aussi, la centralisation de la France nous paraît monstrueuse; nos départements et nos communes ont bien besoin que la vie sociale, la spontanéité administrative, l'art, le luxe, le crédit et le travail circulent dans toutes leurs ramifications; mais, comme nous l'avons démontré récemment, cette réforme est encore subordonnée en majeure partie à l'application des principes de solidarité et d'association, aux relations des intérêts dans la commune, aux relations des communes entre elles, et même aux relations diplomatiques des peuples. Il faut qu'une meilleure organisation du travail garantisse l'ordre et la liberté dans les provinces, et qu'un congrès de peuples libres et associés garantisse la paix en Europe pour que la France puisse, sans dangers, relâcher les liens rigoureux de son unité centrale.

M. de Girardin, à son point de vue purement administratif, a parfaitement raison aussi de s'élever contre l'absolutisme des assemblées parlementaires, de soutenir que les orages de leurs débats et l'instabilité de leurs résolutions rendent impossible tout gouvernement fort, impossible toute direction unitaire et durable du progrès administratif et politique; — mais il aurait grand tort de méconnaître l'utilité du rôle d'initiation et d'enseignement politique que jouent ces assemblées; il aurait tort de ne pas reconnaître que par ses institutions de solidarité que nous proposons comme correctifs à la centralisation elle-même.

Certes, nous aimons fort la liberté d'enseignement et nous la défendons contre ceux qui n'hésiteraient pas à comprimer l'émulation, le droit individuel et le progrès lui-même pour rendre l'éducation par l'État obligatoire autant qu'universelle; — mais nous prétendons encore que l'instruction ne pourra se répandre à flots sur les masses que lorsque l'anarchie des intérêts, le morcellement du sol et des industries, les inquiétudes de la vie réelle, l'incertitude du pain quotidien n'absorberont plus toutes les préoccupations, toutes les facultés des individus et des familles. Tant que l'instruction communale ne garantira pas l'avenir professionnel des enfants; tant que le père de famille, dans son isolement, aura besoin de tous les bras dont il dispose pour nourrir les siens et faire honneur à ses affaires; tant que l'ouvrier lui-même sera forcé pour vivre de lutter d'activité pendant douze ou quinze heures avec la puissance des machines ou avec les nécessités de la concurrence, l'instruction restera un luxe, un privilège et ne pourra se démocratiser. Vouloir organiser largement l'instruction publique avant d'organiser la solidarité des intérêts et le travail, c'est, à notre avis, mettre la charrue avant les bœufs.

La liberté absolue de la presse compte en nous également de fervents apôtres; nous pensons même qu'on doit subir tous ses inconvénients, tous ses dangers, en vue des bienfaits qu'elle doit produire; — cependant nous ne nous étonnons nullement que toute sécurité sociale, que tout ordre politique soient incompatibles avec les abus de critique, la stérilité de discussions et l'anarchie d'idées que présente le journalisme dans les conditions actuelles des esprits et des intérêts. — Et nous concluons encore que la liberté de la pensée ne sera [illegible] et féconde que lorsque les partis auront substitué à leurs tâtonnements aveugles, à leurs programmes trompeurs une étude approfondie des questions; que lorsqu'ils feront de la science au lieu de l'empirisme; que lorsqu'ils se mettront d'accord sur le plan d'une société meilleure et prépareront l'association des intérêts par l'association des principes et des idées. C'est dans ce sens que la liberté et la puissance de la presse se trouvent subordonnées elles-mêmes au triomphe du principe d'association.

Parmi ces propositions de réformes partielles qui vont et viennent, qui doivent la vie à un principe juste, mais qui meurent par défaut de solidarité avec les autres besoins de la société, celle qu'on désignait naguère sous le titre de *libre échange* n'était pas la moins légitime. Nous avons contesté nous-mêmes son opportunité et sa praticabilité, parce que l'expérience du laissez faire économique n'a produit que trop de fruits amers, de luttes, d'anarchie, de monopoles et de misère. — Mais nous soutenons que l'idéal des [illegible] [illegible] et ce vaste [illegible] [illegible] commercial et industriel de la commune qui réglera solidairement sa production, sa consommation et ses échanges, d'après le génie propre de ses travailleurs, les besoins des associés et les ressources de son sol.

Il en est de même de la réforme du crédit, de la réforme des impôts, de la réforme militaire. Ces réformes pourront s'ébaucher, s'essayer, non sans dangers, par des réductions de budget, des économies administratives, et des déplacements de dépenses; — mais elles ne trouveront de solutions complètes et durables que dans les comptoirs communaux, les institutions de solidarité et les armées industrielles dont Fourier a formulé les plans, il y a déjà quarante années.

Enfin, les associations ouvrières, telles que Paris les voit se produire depuis la Révolution de Février, sont aussi très légitimes dans leur réaction contre les monopoles industriels [illegible] [illegible]

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

JEUDI, 13 SEPTEMBRE 1849.

FORTUNADA

VOYAGE INVRAISEMBLABLE. (1)

PREMIÈRE PARTIE.

IV.

COMMENT SE DÉSOLENT LES HÉRITIERS.

(Suite.)

— Mettons les choses au pire, dona Inès : en ce cas, vous résoudriez-vous à choisir un nouvel époux?

— Supposez-vous un instant à ma place, dom Alonzo, et, dites-le-moi franchement, que feriez-vous?

— Moi, reprit le jeune gentilhomme en riant avec fatuité, je choisirais le mari le mieux doué des qualités qui manquaient à ce pauvre vieux dom Louis de Béja, ou même, pour moins d'embarras, je confierais au sort un choix que ma famille avait si mal fait une première fois pour moi.

— Vous n'avez pas été franc, car, à ma place, je crois que vous ne vous remarieriez plus.

Puis, s'adressant d'une voix moins ironique à son cousin :

— Et vous, mon cher Alvar, dans ce cas-là, que feriez-vous?

— Moi, dit timidement dom Alvar de Noronha, je laisserais parler mon cœur, et je choisirais tout bonnement celui qu'il aimerait.

De ce côté, c'était aussi la jeunesse, c'était aussi l'amour; de plus, on peut aussi entrevoir dans ces quelques paroles un élément prochain de rivalité.

D'autres embarcations accompagnaient celle où causaient nos deux amoureux. Deux d'entre elles étaient pleines de musiciens et de poètes, se relayant pour faire résonner leurs instruments sans interruption, et chanter continuellement les romanceros les plus à la mode; deux autres contenaient des gens armés, prêts à donner tous les genres de secours, si l'on s'aventurait un peu trop en pleine mer; une autre enfin avait été chargée de tout ce qui peut servir aux rafraîchissements et à la collation. On y voyait jusqu'à des cuisiniers tout prêts à préparer les friandises que la fantaisie de leurs heureux maîtres pourrait désirer.

A ce moment une barque peinte en noir, avec bordage jaune, d'un jaune désagréable à l'œil, couleur d'un bonnet de juif au moyen-âge, vint effleurer le somptueux convoi. Elle était soigneusement fermée par des rideaux fanés, de couleur sombre; il n'y avait au dedans ni fleurs ni mandolines, on n'y chantait pas, et l'on n'y parlait nullement d'amour.

Deux hommes la conduisaient en ramant de l'intérieur. Ces deux hommes étaient à la fois les maîtres et les laquais, car ils étaient seuls.

— Bien, bien, dit l'un d'eux, voilà des étourdis en train de dévorer déjà ce qu'ils n'ont pas encore touché, et comme la succession ne s'ouvrira pas de longtemps devant leurs mains prodigues, ils seront forcés d'avoir recours à notre bourse.

— Et nous ne la leur ouvrirons pas, dit Laban.

— Si vraiment! dit Joab Lévi.

Celui-ci était le fils du juif Daniel Lévi, que nous avons vu dans la grande chambre du *Fenix*, en compagnie de dom Luis de Béja.

— Si vraiment, nous leur prêterons, dit-il; mais peu et cher, de façon à recueillir nous-mêmes une bonne partie des héritages attendus, le jour où ils s'ouvriront. Et tiens, regarde, Laban, voici encore d'autres gondoles qui arrivent pleines de semblables fous; retirons-nous; je suis charmé de ce que j'ai vu.

En effet deux autres flottilles aussi brillantes que la première, descendaient également le Tage. Les gondoles en étaient pavoisées de couleurs brillantes, et surchargées de touffes de fleurs d'orangers, de violiers et de grenadiers.

Les gens qu'elles renfermaient, chantaient également en s'accompagnant de la guitare, charmante tentatrice péninsulaire, de tendres canzonnettes composées pour de pareilles occasions.

Quel admirable auxiliaire pour les amoureux que la musique, le soir, loin des importuns, entre la mer qui s'argente sous la rame et le ciel qui commence à s'étoiler! Quel bonheur pour nous si nous pouvions en ce moment écouter les palpitations qu'elle fait naître, deviner les sentiments qu'elle va [illegible]!

Mais ne nous laissons pas enflammer; il faut revenir aux siècles que porte l'escadre de Lourenço Vasco. Constatons seulement que voilà une charmante façon d'endormir ses peines, lorsqu'on a le malheur de se croire prêts à hériter.

V.

LE LAC DE VIE.

Si l'on était joyeux à Lisbonne, on ne l'était guère moins en pleine mer, seulement la joie était d'un autre genre; elle avait moins d'éclat, moins de chaleureuse expansion. Le poids de l'âge la concentrait presqu'entièrement à l'intérieur.

Vasco réunissait de temps en temps à bord du vaisseau qui portait son pavillon et y admettait alternativement à sa table quelques-unes de ses étranges recrues. C'était un vrai travail pour les matelots de les descendre aux chaloupes, puis de les hisser sur le pont de l'*Amphytrion*.

On se servait pour cela d'une sorte de fauteuil à oreilles assez semblable à ceux dont on attribue à tort l'invention à Voltaire. Ils en portaient le nom je l'avoue, mais le nouveau continent ne portait pas celui d'Amérique.

Nos convives invalides assis commodément étaient ainsi descendus et hissés sans fatigue au moyen de quelques matelots et d'une forte poulie.

Chacun y trouvait son compte; les vieillards avaient là une charmante récréation, [illegible], au

(1) Voir les numéros d'hier et d'avant-hier.

ciers, elles sont très utiles comme tendances vers la solidarité et la fraternité humaines; — mais, par leurs caractères mêmes d'exclusivisme, de ligue offensive et défensive contre le capital, elles ne peuvent produire que des résultats incomplets ou éphémères; elles se nuisent à elles-mêmes en se privant d'un élément essentiel au progrès industriel et à l'harmonie sociale. Elles substituent aux dangers du monopole de l'argent et des instruments de travail les dangers de la coalition des bras et du monopole de la force. L'expérience même ne tardera pas à les convaincre que l'association, pour être bienfaisante comme la vérité, doit être intégrale comme elle.

L'organisation du travail dans la commune par l'association complète des industries et des intérêts est donc pour nous la réforme mère de toutes les réformes; c'est la réforme synthétique et harmonique; c'est le nœud gordien qu'il s'agit de trancher pour exaucer les vœux de toutes les classes, de toutes les sectes, de tous les partis; c'est l'expérience décisive de la transformation sociale, la seule qui puisse démontrer si la liberté et l'ordre sont réellement compatibles; la seule qui puisse, sans perturbation, prouver sa valeur pratique sur le terrain réduit de quelques ateliers et de quelques familles; la seule enfin qui puisse se propager et triompher sur le globe entier par la puissance de l'imitation, par l'irrésistible attrait du succès obtenu, du bien réalisé, du bonheur devenu possible.

En dehors de cette réforme fondamentale et décisive, vous pourrez agiter utilement dans l'opinion publique les drapeaux bariolés de toutes les réformes, mais vous ne les verrez toutes se résoudre facilement et irrésistiblement que lorsque celle-là sera réalisée.

Revue de la presse parisienne.

S'il peut être donné aux hommes de connaître la vraie pensée de M. de Falloux, on la trouvera dans cet article de l'*Ami de la Religion*, dont le directeur, M. l'abbé Dupanloup, est intimement lié avec le ministre :

« Il résulte de l'article du *Moniteur* :

« 1° Que la lettre de M. le président de la République au lieutenant-colonel Ney n'avait pas été officiellement communiquée au conseil des ministres;

« 2° Que cette lettre n'était adressée qu'à M. Ney, et que son caractère comme son contenu excluaient toute idée de publicité;

« 3° Que si quelques ministres en ont reçu une communication purement officieuse, ce n'a été que comme d'une de ces lettres qu'il plaît à M. le président de la République d'écrire à ses officiers d'ordonnance, sur lesquelles il ne consulte pas, qui doivent rester confidentielles, et qui, en tout cas, ne compromettent que lui-même.

« S'il était besoin d'insister davantage sur ces diverses circonstances, nous ajouterions qu'un général récemment arrivé de Rome à Paris racontait à Marseille, à ce sujet, des détails qui prouvent jusqu'à quel point la forme de cette lettre était loin de prévoir....

« Ainsi elle commençait par : *Mon cher Edgar*, familiarité que depuis l'on n'a pas crue compatible avec la publicité ordonnée après coup.

« Le même général signalait des changements de rédaction et des suppressions de phrases.

« Que restera-t-il donc de tout ceci? Rien, nous l'espérons, *qu'un sévère avertissement à M. le président de la République*. Qu'il ne s'expose pas une seconde fois à voir un de ses ministres mettre dans le *Moniteur* des notes semblables à celle qui a parue ce matin. Et surtout qu'il prenne bien garde, par des témérités et des légèretés de cette nature, *de réveiller contre lui-même les souvenirs d'un passé que la sagesse la plus constante peut seule faire oublier.*

« Il importe que la situation de M. de Falloux soit parfaitement nette dans le ministère.

« Personne n'ignore qu'il a offert sa démission et qu'il est prêt à la donner encore, si la politique du gouvernement sort le moins du monde de la ligne à laquelle il a prêté son adhésion.

« Et notamment pour la question romaine, si M. de Falloux consent à rester dans le cabinet, c'est qu'il aura été expressément entendu que la politique dont son dernier discours a été *la magnifique et formelle expression* n'a reçu et ne recevra aucune modification, et que la publication d'une lettre particulière, qui n'a été ni faite ni délibérée en conseil, ne pourra être considérée que comme *un incident profondément regrettable*, mais auquel il n'y a pas lieu d'attacher l'idée *d'un changement quelconque* dans la marche des négociations.

« L'illustre et généreux Pie IX pourra donc assurer à ses sujets les bienfaits dont son cœur paternel a toujours voulu les doter, mais il le fera dans la plénitude de sa liberté, de son indépendance *et de sa souveraineté*.

« Dans ce cas, et dans ce cas seulement, M. de Falloux pourra rester aux affaires. Et nous le félicitérons alors, en ayant rectifié les faits, d'avoir évité de donner prise à tout reproche de précipiter ou d'occasionner une crise politique, grave en tout temps, mais dont en ce moment il ne serait donné à personne de prévoir toutes les conséquences. »

On lit dans le *Pays :*

Le *National* jette feu et flamme contre le décret du président de la République qui vient d'épurer, pour employer l'expression même de ce journal, la commission départementale de la Seine. Nous ne saurions partager ses regrets ni ses colères. M. Considerant peut être un homme d'une parfaite honorabilité personnelle, cela ne nous regarde pas, comme dit le *National*, mais il n'en est pas moins certain que la présence d'un socialiste, d'un fouriériste dans le conseil de la grande cité avait été dès l'origine *un grand scandale*. La conscience des électeurs parisiens s'était montrée en cette occasion bien élastique, pour employer encore une expression du *National*.

Que vous êtes tolérants et intelligents, messieurs les journaux honnêtes! C'est un scandale de voir figurer au conseil général un homme porté à ces fonctions par les électeurs d'un arrondissement de Paris, et depuis renvoyé à l'Assemblée nationale par la même ville! Voilà donc votre respect pour la liberté des suffrages! Vous la comprenez à Paris aussi bien qu'à Rome. Il nous semble pourtant que les électeurs *censitaires* d'un arrondissement, *et du dixième*, qui ont élu M. Considerant après l'avoir entendu et interpellé, ne peuvent être suspects de prédilection pour des ennemis de la propriété, de la morale, de la famille. Et vous savez aussi bien que nous qu'en théorie comme en pratique M. Considerant n'est rien de tout cela.

La *Presse* réprouve énergiquement ces lignes du *Constitutionnel* qui nous avaient déjà révoltés.

« Quelle est donc cette pensée réactionnaire dont l'aveu a échappé, après avoir été si longtemps retenu? *C'est que l'expédition de Rome avait pour but le rétablissement du pape.* Quoi? c'est là ce que vous ignoriez! Sérieusement y a-t-il un homme de quelque intelligence qui en ait douté? Les explications de tribune n'ont pas été suffisamment claires, suffisamment catégoriques sur ce point; nous le voulons bien. Mais la chose a été entendue, comprise par le monde entier, parce que c'était la *solution inévitable*.

Cela signifie clairement : malgré les dénégations [illegible] des ministres, chacun devait [illegible] contraire de leur pensée, et qu'ils n'intervenaient dans la question romaine que pour rétablir le pape. On devait les connaître assez pour savoir que chacune de leurs paroles étaient un mensonge, et ceux qui ont cru à leur loyauté, à leur sincérité sont des niais.

C'est ainsi que le *Constitutionnel* croit défendre et servir le gouvernement.

Voici le langage que tient la *Liberté* à M. Bonaparte :

IL FAUT OPTER! Il faut opter entre la contre-révolution qui vous livre à la monarchie, et la révolution qui vous défend contre les monarchistes;

Il faut opter entre le parti démocratique dont vous êtes issu et le parti aristocratique dont vous n'êtes pas, qui a ses chefs naturels, et qui ne les changera jamais contre votre personne;

Il faut opter entre la démocratie qui s'élève et l'aristocratie qui descend;

Il faut opter entre les hommes du passé et ceux du présent;

Il faut opter entre les républicains qui vous ont rouvert les portes de la France et les royalistes, qui vous rouvriraient encore, à la première occasion, les portes de Ham!

Il faut opter entre la monarchie qui vous a fait prisonnier et la République qui vous a fait président!

ON N'OPTERA PAS, on flottera dans la même indécision, on végétera dans la même impuissance, on dormira dans la même léthargie.

Au lieu de répondre par une destitution au fier défi de l'homme noir, on reculera devant un acte décisif, on ajournera toute résolution en perdant le mérite d'un à-propos.

On recule déjà!...

C'est M. de Falloux, assure-t-on, qui sera chargé de composer le nouveau cabinet. Lui seul aurait assez de ressources jésuitiques pour biaiser habilement et pour masquer d'un prétexte spécieux la reculade qu'on prépare.

L'homme noir aura ainsi tous les honneurs et tous les profits de la situation.

Il a bravé le pouvoir, il lui a donné un démenti public.

Il daigne cependant pardonner à ceux qu'il a offensés, et, avec une charité toute chrétienne, il consent à leur tendre une main protectrice pour les tirer d'un mauvais pas, jusqu'au moment où, comme un certain homme noir de Molière, il pourra dire à son tour :

« C'est à vous d'en sortir!... »

L'*Ordre* s'exprime ainsi sur le compte de M. de Falloux :

Il est fort probable, d'après tous les incidents qui nous ont été jusqu'ici révélés, que M. de Falloux, après avoir donné son approbation à la lettre du président de la République, lettre écrite, dit-on, à la suite d'une délibération qui venait d'avoir lieu, sur la table même du conseil, ne protesterait pas aujourd'hui avec tant d'empressement contre *la publicité* que cette lettre a reçue, si le parti légitimiste et clérical, auquel il tient *par son origine*, avait pris plus patiemment cette lettre et les déclarations qui y sont consignées. Mais tandis que le parti tout entier s'indignait et lançait l'anathème, il était difficile à M. le ministre de l'instruction publique, bien que ses propres sentiments fussent beaucoup plus modérés, de ne pas donner une sorte de satisfaction aux hommes dont l'appui fait sa principale force.

Le parti de la banque.

Nous avons signalé tout récemment une appréciation de l'*Univers*, qui est d'une justesse absolue. Il est singulier que nous soyons une fois en plein accord avec l'*Univers*, et d'accord sur une face de la question romaine. Il en est pourtant ainsi. Le journal catholique montrait parfaitement que l'expédition romaine, puisqu'elle n'est plus, comme ses amis et lui l'auraient voulu, la restauration pure et simple de l'ancien pouvoir sacerdotal, est tout bonnement une œuvre de la politique bourgeoise, de ce parti sans principe, sans croyances d'aucune sorte, et qui servait de base à la royauté de Louis-Philippe. Pourquoi les [illegible] privilèges, rentrés au pouvoir depuis Février, ont-ils attaqué Rome? Était-ce vraiment dans l'intérêt bien ou mal compris du catholicisme; était-ce dans l'intérêt de Pie IX? Pas le moins du monde. Rome était une République démocratique, et ce parti ne veut de république nulle part; il a considéré la révolution de Février comme un épouvantable malheur. Il voit nettement que la République mène à la démocratie, la démocratie au socialisme. Ne pouvant renverser la République à Paris, malgré l'hostilité la moins dissimulée, malgré les arrière-pensées les plus apparentes, il a voulu du moins que l'incendie ne s'étendît pas. La République se consolidant à Rome, c'était la République à Florence, c'était, après la retraite des Suisses, retraite exigée par la Diète fédérale, la République, ou du moins le sentiment républicain développé à Naples et dans toute l'Italie. L'affermissement d'une République italienne était un appui pour les idées républicaines dans toute l'Europe; or, tout républicain sérieux est socialiste. La République engendre, dans un temps donné, la transformation sociale, c'est-à-dire, avant tout, la ruine du commerce parasite, des spéculations, de l'agiotage, du règne des banquiers. On s'est dit : Sauvons la caisse! étouffons la République là où nous pouvons le faire, là où nous dominerons facilement par la supériorité de nos forces matérielles, là où les opinions catholiques nous donneront un point d'appui, et où nous pourrons couvrir notre hostilité contre la démocratie du spécieux prétexte d'un intérêt spirituel. On a détruit dans la République romaine un ouvrage avancé de la République démocratique et sociale européenne, afin de faire fleurir dans ce pays, en attendant qu'on puisse les restaurer aussi en France, les Constitutions fondées sur des privilèges de censitaires, le règne des hommes d'argent hostiles au développement social et politique des masses, et en même temps indifférents, malveillants même au fond pour la papauté. Féodalité financière, telle est l'influence qui a soutenu cette expédition et qui tend aujourd'hui à lui imprimer son caractère exclusif en mettant à la fois de côté les républicains et les défenseurs de l'omnipotence sacerdotale.

ITALIE.

LE PAPE ET LES ROMAINS.

Les correspondances de Rome nous parlaient hier d'un placard affiché en français sur les murs de Rome; la *Réforme* publie ce matin le texte d'une de ces affiches, posée sur la place *del Gesù :*

AFFICHE PLACARDÉE A ROME.

« Nous avons lu la lettre du président au colonel Ney. C'est bien, très bien.

» Mais les faits???

» Assistez-vous, oui ou non, au rétablissement de la sainte inquisition?

» Assistez-vous, oui ou non, au rétablissement des tribunaux du vicariat de la *Sagra Consulta* et autres exceptionnels?

» Assistez-vous, oui ou non, à l'institution d'une commission qui doit faire une enquête judiciaire sur les opinions politiques et religieuses de tous les citoyens?

» Assistez-vous, oui ou non, à un gouvernement fait *par* les prêtres, *pour* les prêtres, contre toute idée de progrès, de liberté et de civilisation?

» Prêtez-vous main-forte, oui ou non, à une police grégorienne, à une commission des cardinaux, parmi lesquels il y en a un qui est ennemi personnel du pape Pie IX même, et de sa famille qu'il poursuivait lorsqu'il était légat de Pesaro?

» Donc la lettre du président est très bien, mais les faits sont très mal.

» Donc votre drapeau est dans la boue...

» Donc il faut...

» Tirez-en vous-mêmes la conséquence, et si vous voulez pas y mettre remède, laissez-nous faire...

» A bas le gouvernement des prêtres! »

— Une lettre adressée au *Nazionale*, rapporte comme bruit courant à Rome que le pape aurait fini par faire quelques concessions. Il y aurait un consulte d'Etat, un ministère séculier; les premières charges seraient données à des séculiers, sauf exception, quand un prélat montrerait une aptitude toute particulière; il y aurait une amnistie qui ne comprendrait ni les membres de la Constituante, ni les triumvirs, ni les chefs des cercles, ni les présidés des villes sous la République, etc., etc. En d'autres termes cette amnistie ressemblerait à la liberté d'imprimer dont Figaro a tracé le tableau.

Mais le *Journal des Debats*, toujours fort au courant des intrigues diplomatiques, publie ce matin une correspondance dans laquelle on nous apprend qu'une solution est plus éloignée que jamais.

« A Gaëte, la froideur est encore plus dessinée. Non-seulement on s'étonne de toutes nos demandes, on ne conçoit pas le juste mécontentement que nous fait éprouver la quotidienne tergiversation que subissent les négociations. La lettre du président a malheureusement fait naître un prétexte de récriminations un peu plus plausible; aussi la une rupture paraît-elle de même fort à craindre. »

Le pape, continue la lettre, est animé pour la France d'un sentiment d'invincible méfiance. Pie IX ne croit guère à la durée de la République, et il pré-

---

moyen d'un tarif raisonnable, y gagnaient un agréable supplément de paie.

Ce même jour donc une petite société banquetait sous le patronage du capitaine, et par un hazard heureux se trouvaient parmi les convives ceux avec qui nous avons déjà fait connaissance.

— Vous croirez aux fables maintenant, monseigneur de Soares, dit Vasco, j'en suis persuadé.

— J'y ai toujours cru, répondit naïvement le prince dom Juan.

— Qui ne croirait aux enchantements? interrompit Sidi-Alhamar; nos aïeux en ont vu en Arabie plus que nous pourrions en entendre conter pendant toutes les heures de notre vie nouvelle. Oh! Dieu est grand, il peut tout ce qu'il veut; il n'est d'autre Dieu que Dieu.

— Certes, reprit Vasco, vos aïeux Sidi-Mohammed n'ont rien vu comme le *Lac de Vie*. Il vous était réservé à vous, mes vieux compagnons, d'avoir cette joie, de renaître dans ses eaux et de voir passer devant vos yeux la folle génération que vous avez vu naître.

— Hé, hé! dit Daniel Lévi en riant d'un air sournois et rusé, hé, hé! nous hériterons de nos héritiers; c'est bien beau, mais c'est égal, c'est égal, capitaine! chacun le quart de sa fortune... que prix!...

— Mais aussi quel gain! s'écria celui-ci, la jeunesse! Elle vous rendra cette fortune à laquelle vous tenez si fort, et le temps nécessaire pour la décupler. Peut-être même fera-t-elle fuir l'avarice.

— Appelez-vous avarice, fit le juif, la crainte de voir s'envoler le fruit du travail de toute ma vie?

— J'espère, mon cher Daniel, que vos passions ayant repris leur première splendeur, parviendront à vous guider autrement.

— Je ne serai jamais fou, capitaine, répondit l'enfant d'Israël.

— Qui sait? dit tranquillement Vasco. Etre fou, c'est quelquefois une grande sagesse et une fort agréable chose. Ah! vive Dieu! ne l'est pas qui veut, mais qui le peut. Nous verrons bientôt si je me trompe; car bientôt, pour chacun de vous, jeunesse saura, et peut-être n'en fera-t-elle guère plus sagement.

A ces mots, un murmure général sortit de toutes ces têtes chauves. Chacun protesta en se traçant tout haut le plan de conduite qu'il tiendrait après sa rénovation et en avouant les graves motifs qui l'avaient fait accepter l'épreuve d'une vie nouvelle.

D'une vie nouvelle!... Eh bien! oui, voilà le secret de l'expédition. Il est temps de l'avouer, puisque nous sommes si avancés en pleine mer et que les héritiers ne peuvent plus nous entendre.

Le but du mystérieux voyage était l'*île Fortunada*, appartenant au groupe des Moluques, et située exactement sous la ligne, à 126 degrés 22 minutes de longitude du méridien de Paris.

Cette île, où croissaient toute sorte d'arbres à parfums, semblait un encensoir placé au centre des merveilles de la création pour adorer le Créateur; au milieu se trouvait un lac que les mémoires de Laurent Vasco nomment le lac de vie. L'eau de ce lac, et ceci n'est point une fable imaginée à plaisir, avait la propriété de réparer les forces, d'effacer les rides, de redresser les membres et de renouveler sans cesse, pour ses heureux baigneurs, l'âge de la force et de la beauté.

Voilà, n'est-ce pas, un pays où vous iriez volontiers prendre tous les quatre ou cinq ans une saison de bains, n'est-il pas vrai, lectrice, si l'on parvenait à en retrouver la route? Mais, hélas! elle est perdue! Consolez-vous, cependant: pour le moment, vous êtes jeune et belle, et, pour l'avenir, je connais des gens qui sont sur la trace d'une nouvelle merveille de ce genre.

Aidez-les de toutes vos forces à faire disparaître les souffrances, les hostilités, les misères et les inquiétudes; aidez-les à rendre les travaux attrayants, à faire que les travailleurs s'aiment entre eux comme des frères, et le jour viendra où vous pourrez, comme la gazelle et l'oiseau, arriver jusqu'au dernier terme de votre vie, dans toute la plénitude de votre grâce, dans toute la jouissance de vos facultés.

Au moyen de ce lac salutaire, la mort ne frappait jamais les naïfs habitants de cet Eden, à moins qu'une humeur aventureuse ne les entraînât à s'exiler et à essaimer sur de nouvelles contrées.

Rien ne manquait au bonheur de la vie dans cet heureux coin du monde, et pourtant, qui le croirait, ces privilégiés de la terre construisaient des pirogues, et s'en allaient à la recherche de pays moins fortunés. Un désir irrésistible leur venait à tous, après quelques siècles, de voir et de s'expatrier. Ce penchant était tout providentiel, et l'on aurait grand tort de faire ici de pompeuses jérémiades sur l'inquiétude de l'esprit humain. S'il n'en eût pas été ainsi, leur jardin embaumé aurait fini par s'encombrer et à ne pouvoir bientôt plus, malgré sa fertilité, nourrir ni porter ses nombreux habitants.

Du reste, le monde y gagna. C'est de cette manière que les îles Mariannes, les Carolines, l'archipel de Taïti et bien d'autres terres océaniennes ont hérité de ces charmantes populations, dont les mœurs douces et affectueuses enthousiasmèrent si fort jadis les Wallis, les Cook et les Bougainville.

Cette perfection et cette vigueur de corps que la vieillesse ne dégradait pas, au dire des navigateurs qui ont surpris ces gracieuses peuplades dans la première naïveté de leurs mœurs, ces sens exquis dont la finesse ne s'altérait jamais, ces caractères gais, spirituels, expansifs, ignorant la guerre et jusqu'à l'art de fabriquer des armes meurtrières, cette propreté scrupuleuse, cette passion des fleurs, cette propriété d'attirer à eux les oiseaux, qui partout ailleurs fuient la présence de l'homme avec tant d'effroi, et mille autres qualités qui reportent notre imagination au règne de l'âge d'or et aux charmes de l'Eden, faisaient reconnaître en eux les fils des émigrés de Fortunada.

Même désintéressement, même penchant à l'amitié et à l'amour, même esprit d'hospitalité et de paix; vraiment c'étaient là d'heureux peuples!

Hélas! qu'en ont fait aujourd'hui les baleiniers d'Amérique, les fondateurs anglicans de gouvernements constitutionnels et les missionnaires de toutes les religions?

ANTONY MÉRAY.

(*La suite à demain.*)

ère la protection des gouvernements absolutistes. Enfin on lui prête ces paroles : « *Je ne puis pas et ne veux pas revenir à Rome.* »

Voici d'un autre côté ce qu'on écrit de Naples, 4 septembre, à la *Voix de la vérité* :

« Le saint-père quittera aujourd'hui la ville de Gaëte, où il a séjourné neuf mois et neuf jours. Pie IX viendra directement à Portici sur un bateau à vapeur napolitain ; il sera accompagné du roi, de la cour romaine, de celle de Naples, et sera suivi des bâtiments de guerre et à vapeur des différentes nations qui se trouvent à Gaëte. Deux jours après son arrivée dans ce bourg le pape fera son entrée solennelle dans la capitale des Deux-Siciles. On dit que son séjour à Portici ne se prolongera point au-delà de deux mois, à la suite desquels il se rendrait, dit-on, dans une ville des Etats de l'Eglise ; plusieurs assurent qu'il s'agit de Bénévent. »

« Le gouvernement clérical de Rome, dit un journal, n'a plus d'argent pour payer ses troupes ; cela se conçoit aisément ; la principale ressource du trésor de la République se fondait, on le sait, sur les biens ecclésiastiques, représentés dans la circulation par une somme de 20 millions de papier-monnaie que les mesures récentes, adoptées par les cardinaux, ont frappé en grande partie de nullité ; de plus, la restitution des immenses propriétés des corporations religieuses a tout à fait enlevé au trésor public un fonds indispensable pour faire face aux dépenses qu'entraîne une administration lorsqu'elle est dirigée comme l'entendent les cardinaux. Restent les contributions directes et indirectes : mais dans le désordre général amené par la restauration d'anciens abus administratifs et par le discrédit du papier-monnaie, ces contributions sont loin de suffire aux exigences du trésor ; d'ailleurs, la moitié des provinces se trouvant déjà grevées par l'occupation autrichienne, ne peuvent être d'aucun secours aux finances du souverain pontife.

» Que fera-t-on ? Un emprunt à l'intérieur ne produirait rien dans l'état actuel des choses en Italie ; un emprunt à l'étranger ne réussirait pas mieux, vu le peu de stabilité d'un gouvernement qui se maintient par les armes étrangères et qui tombera, à ne pas en douter, le jour où cessera cette occupation. »

Le *Morning-Herald* prouve très bien que si l'expédition de Rome avait eu le but que M. Bonaparte indique dans sa lettre, il ne fallait pas la faire. Les Romains jouissaient sous la république de toutes les institutions qu'on réclame pour eux.

« Le président de la République, dit le journal anglais, veut que le pape accorde une amnistie générale, qu'il introduise dans ses Etats le code Napoléon et une forme libérale de gouvernement, et enfin qu'il admette les laïques aux fonctions publiques. S'il considérait ces conditions comme indispensables, pourquoi a-t-il cherché à rétablir le pape ? Le triumvirat romain et la Constituante avaient réalisé depuis six mois tout ce que M. Louis Bonaparte demande aujourd'hui. La République romaine avait proclamé une amnistie ; sous la république romaine, les laïques étaient admis à tous les emplois ; sous la république romaine, une partie considérable du code Napoléon serait devenue la loi générale, et un gouvernement libéral eût été établi. Pourquoi donc Mazzini, Armellini, Saffi, Rusconi ont-ils été écartés ? Pourquoi donc les membres de l'Assemblée constituante ont-ils été chassés avec leur président, cousin de M. Louis Bonaparte, par des dragons français commandés par le général Oudinot ? Rome, sous les triumvirs, jouissait de la tranquillité ; sous les triumvirs la justice était impartialement administrée ; l'inquisition et les tribunaux secrets avaient été abolis, les emplois avaient été sécularisés, on avait mis fin au pouvoir despotique des moines et des prêtres. Pourquoi donc le président de la République française et son cabinet ne laissaient-ils pas les citoyens de Rome faire leurs affaires et opérer leurs réformes, puisque tous deux avaient le même but ? »

L'*Herald* termine ainsi :

« Au lieu d'augmenter l'influence de la France, cette expédition a rendu le nom de la France odieux, au lieu de perfectionner les institutions et le gouvernement, elle a brisé les espérances et les vœux des peuples de l'Italie. »

Le correspondant parisien du *Morning-Post* écrit à ce journal :

« Le corps diplomatique s'est assemblé dimanche en solennel conclave pour délibérer sur la remarquable épître que l'illustre citoyen, prince et président, a jugé convenable d'envoyer à mon cher Ney. Le résultat des délibérations de ce corps mystérieux n'a pas encore transpiré ; mais il est bien clair que les affaires de Rome sont dans un gâchis plus grand que jamais, et que le retour de Pio nono est ajourné aux calendes grecques. Il est également clair que l'Autriche ne permettra pas aux Français de conserver une garnison de 40 000 hommes dans la ville des Césars.

» Les choses sont, comme vous le voyez, dans la confusion la plus complète ; plus on remue le fumier, plus il infecte. »

Le *Morning-Chronicle* termine ainsi un article sur le même sujet :

« Si Pie IX persiste à refuser une administration sécularisée, les plus fermes défenseurs de sa politique ne seront ni à Vienne, ni à Madrid, mais parmi les membres du parti puissant qui siège à la droite de l'Assemblée française, et cette résistance produira tout d'abord un résultat d'un intérêt européen, c'est-à-dire un schisme incurable dans les rangs des conservateurs. »

Les Autrichiens paraissent vouloir s'établir pour longtemps en Toscane. La *Gazette de Bologne* rapporte qu'il a été convenu entre l'Autriche et la Toscane que huit mille Autrichiens tiendraient garnison dans le grand duché pendant dix ans. Cette convention amènera naturellement la dissolution de l'armée toscane, moins les vélites.

Une correspondance de Florence dit qu'en effet on a pris des dispositions pour la fourniture de lits, couvertures et draps aux troupes impériales.

LA SUISSE ET LES PUISSANCES ABSOLUTISTES.

La correspondance générale parle des relations de l'Autriche avec la Suisse, qui prennent un aspect de plus en plus sombre. Selon cette correspondance, il s'agirait de reprendre aujourd'hui le projet d'une ligue des puissances absolutistes contre la Suisse, projet qui n'a échoué qu'à cause de la révolution de février. Mais comme à présent la démocratie est partout vaincue, la diplomatie renoue ses trames ; cette diplomatie ne croit pas que le système européen puisse se maintenir contre les attaques des révolutionnaires tant qu'ils auront un asile assuré où ils pourront non-seulement échapper à la vindicte, mais encore réorganiser leurs forces.

— En rapport avec ceci, nous trouvons dans la *Feuille constitutionnelle de Bohême* la nouvelle que Haynau, dont le retour à Vienne n'a été retardé que par suite de la nouvelle tournure qu'a prise l'affaire de Komorn, se démettra de ses fonctions de généralissime en Hongrie aussitôt après son arrivée, et recevra une autre destination. Cette destination serait le commandement des corps rassemblés sur les bords du lac de Constance et forts de 35 à 40 000 hommes. Prochainement 20 000 hommes vont le renforcer.

— On écrit de Lausanne, 9 septembre :

« Des lettres du canton du Tessin confirment la nouvelle de l'arrivée d'un corps autrichien à la frontière suisse. Il est environ de 20 000 hommes, avec 26 pièces d'artillerie. Le corps est stationné en grande partie sur la route de Como.

» Une lettre de ce matin de Lugano, en date du 6 septembre, contient ce qui suit :

« Le canton est alarmé et indigné de la conduite des gouvernements cantonal et fédéral, qui ne font rien. Tous les employés civils et militaires parlent sans pudeur de la prochaine entrée des Autrichiens. Les journaux du canton ont reçu le mot d'ordre de n'en souffler que de petits mots. Un général autrichien, hier soir, disait publiquement à Varese que l'Autriche, d'accord avec les autres puissances, et pour son propre compte, occuperait le canton. Je crois tout ceci très probable. Lorsque l'ennemi aura occupé militairement le Saint-Gothard, adieu Suisse ! Le gouvernement fédéral est tout à faire des révérences. »

HONGRIE.

Malgré tous les bruits répandus de la reddition de Peterwardein et de Komorn, ces deux forteresses tiennent toujours et tiendront à ce qu'il paraît longtemps encore, du moins la dernière, si l'on en croit certain rapport. On prétend que la garnison de Komorn, qui nage dans l'abondance par suite du riche butin en provisions de bouche et munitions faites par les insurgés lors de leur dernière sortie entre Acs et Raab, passe joyeusement les jours et les nuits à boire et manger, jouer et chanter, et qu'elle ne croit pas le moins du monde à tous les changements à vue qui se sont si rapidement succédé sur le théâtre de la guerre.

Le bruit répandu qu'une partie de cette garnison (on disait 14 000 hommes) aurait quitté la forteresse et mis bas les armes, ne se confirme pas. On assure, au contraire, qu'elle compte encore 20 à 24 000 hommes, résolus à une résistance désespérée.

D'un autre côté, le *Lloyd* se fait écrire de Pesth que Klapka et la plupart de ses officiers sont arrivés à Dosis, où ils ont fait leur soumission, tandis que le fameux Chary, un Madgyar acharné, s'est jeté dans la forteresse.

Les abords de la forteresse sont au pouvoir des insurgés ; et pendant qu'un grand nombre d'assiégés, las de la guerre et de la résistance, sortent de la forteresse, il y entre, par contre, des petits détachements de volontaires jusqu'alors dispersés sur différents points, et, qui plus est, les enrôlements continuent pour le compte des insurgés renfermés dans la place.

Les journaux autrichiens parlent, d'après des lettres de Hermanstadt, de la soumission d'un corps hongrois de 15 000 hommes qui aurait déposé les armes devant le général russe Grotenhjelm. Le corps se trouvait sous le commandement des généraux Gall, Sandor et Krassintzvi : c'est sans doute le même corps dont nous avons annoncé la soumission il y a deux jours d'après le *Courier de Varsovie*. Le bulletin russe donnait au chef le nom de *Kosnisky*.

Malgré tous les projets d'amnistie, les condamnations et les exécutions continuent, non-seulement en Hongrie, où on vient de condamner plusieurs citoyens de Pesth aux peines les plus graves, sous les prétextes les plus futiles, mais encore en Bohême, où l'état de siége fleurit aussi. Le gouvernement paternel, qui, non content de fusiller les hommes, incarcère les femmes. Ainsi, dernièrement, la comtesse Amode, les baronnes de Splenyi et de Liptey, et plusieurs autres, ont été emprisonnées à Presbourg. A Araad aussi, les prisons regorgent de femmes.

Le 14 août, dit le *Messager de la Transylvanie*, Dembinski, Messaros et le beau-frère de Kossuth sont arrivés à Turnel-Szeverins, par Orsova. Ils ont été suivis, le 16, de Maurica et de Nicolas Jerezel, avec le vice-Gœspan Makay ; le 18, de Kossuth, du ministre Vukovich et du secrétaire de Kossuth ; le 19, du chef de garde nationale Fischer et du major comte Dembinski avec son épouse. A l'exception de Maurice et de Nicolas Terezel, ils se sont tous donné de faux noms, mais ils ont été reconnus d'après leurs signalements ou trahis par leurs domestiques. Soixante-douze insurgés d'un rang moins élevé sont arrivés aussi à Termel-Szeverins.

Suivant une lettre adressée de Berlin à la *Ideal deutsche Zeitung*, le bruit était répandu à la bourse du 8 que le roi de Wurtemberg avait abdiqué en faveur de son fils, pour sortir de l'impasse où il s'était engagé en disant que jamais il ne se soumettrait à la maison de Hohenzollern.

— D'après la correspondance générale de Berlin, on disait à l'ambassade russe de cette ville que l'empereur Nicolas, qui avait défendu à ses sujets d'aller à Paris, vient de lever cette défense et accorde à tous ceux qui les demandent des passeports pour la France. Mais ces passeports ne sont valables que pour trois mois, passé lesquels l'ambassadeur de Russie à Paris est chargé de renvoyer ses compatriotes.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)

Francfort-sur-Mein, 9 septembre 1849.

La fin si subite de cette guerre si glorieusement soutenue pendant longtemps par les Hongrois, demeure énigmatique.

Cette guerre a été terminée facilement ; cependant l'empereur Nicolas la voyait si difficile, si dangereuse pour ses Etats, qu'en apprenant les succès du feld-maréchal Paskewitch, dans le délire de sa joie, il ne savait plus comment le récompenser dignement. Les grandes croix de Sainte-Anne, de Saint-André, de Saint-Alexandre-Newski ne suffisant pas à son enthousiasme, il a fait Paskewitch presque empereur, il l'a fait son Sosie : il a donc voulu que tous les honneurs dus à sa personne impériale fussent rendus à son feld-maréchal.

Ainsi donc Paskewitch, quand il ira à Moscou ou à Varsovie, pourra ordonner qu'on illumine, car Nicolas ordonne à ces villes d'illuminer quand il s'y transporte. C'est la naïveté de l'absolutisme. La femme de chambre de la princesse Paskewitch aura grade de capitaine, et comme telle recevra les honneurs du port d'armes des factionnaires, car c'est ainsi que l'on en agit envers les femmes de chambre de l'impératrice de Russie qui sont capitaines de la ligne. Enfin, toutes les prérogatives de l'empereur sont concédées au vainqueur de la Hongrie.

C'est que cette insurrection pouvait mettre en péril le trône du czar. Kossuth se posait comme le représentant, le chef de la race slave, et de cette manière il pouvait faire une dangereuse propagande dans la Russie centrale qui est toute slave. Nicolas est de race allemande par son aïeul Pierre III. La rancune des Boyards s'appuye sur cette qualité d'étranger de Nicolas. On sent alors quelles transes devait lui donner la propagande slave de Kossuth ; on conçoit l'empressement qu'il a mis à porter secours à l'empereur d'Autriche, attendu que cette affaire le regardait personnellement.

Par l'effet de cette propagande, la Russie centrale pouvait lui échapper ; dès lors la Russie méridionale, qui est presque toute musulmane, n'avait plus de liens avec Pétersbourg ; tout l'empire était disloqué.

Précisément ce qui faisait le danger de l'empire russe a fait le prompt succès de Paskewitch. Russes et Hongrois étant slaves, le feld-maréchal a profité des premières difficultés des Hongrois, des premières divisions entre les généraux polonais et les généraux hongrois, pour s'attirer ces derniers. Il leur a dit : Nous sommes tous slaves, nous sommes tous frères, venez à nous, vous serez accueillis comme tels.

Cela vous explique l'accueil fraternel fait aux soldats et aux officiers hongrois dans les camps russes, l'indignation des Autrichiens à l'aspect de ces banquets où ils ont cru de leur devoir de refuser de prendre part.

Somme toute, les Russes ont, par cette guerre, acquis une grande influence sur l'Europe de l'est. Les résultats plus tard en seront funestes à la France ; on verra alors des choses qu'il serait parfaitement inutile à présent de prédire à votre gouvernement.

Telles sont les explications que j'ai reçues de personnages assez haut placés, et qui viennent du théâtre des évènements. Vous savez que les eaux sont des espèces de congrès européens.

Le grand-duc Michel, frère du czar, vient de mourir à Varsovie. Ainsi, des quatre fils de Paul Ier, Alexandre, Constantin, Nicolas et Michel, il ne reste plus que l'empereur. Deux sont morts à Varsovie et un à Tanganrok. De ces quatre fils de Paul Ier, deux étaient très beaux et deux affreusement laids ; Constantin et Michel étaient hideux. Si Nicolas est, dit-on, le plus bel homme de son empire, Constantin [illegible] était, incontestablement, le plus laid. Sa [illegible] princesse de Danemarck, n'avait pu [illegible] avec un pareil orang-outang.

Nicolas a donné à ses quatre fils les [illegible] d'Alexandre, de Constantin, de Nicolas et de Michel.

Ici, à Francfort, la question allemande n'avance pas plus que la question romaine en Italie. Il y a une infinité de combinaisons, d'utopies proposées, mais l'Autriche ne peut entrer dans aucune.

Revue des départements.

Dans ce moment de calme solennel, lorsque les partis se taisent autant par fatigue que par incertitude, et que les discussions politiques se perdent dans des questions de détail ou des querelles personnelles, la presse démocratique des départements comprend comme celle de Paris qu'il est temps plus que jamais d'élucider les grandes questions de l'avenir. Aux luttes irritantes de la polémique quotidienne succède partout l'enseignement de la science nouvelle, les paroles d'espoir viennent relever les courages abattus ; et tandis que la réaction marche en trébuchant à chaque pas dans les ténèbres, incertaine de sa route, la presse démocratique et socialiste ouvre aux masses souffrantes, aux cœurs généreux et contristés, les splendides horizons de l'avenir, le nouveau monde découvert par les Colomb du socialisme.

Nous n'avons plus à citer quelque nouveau frère d'armes venant grossir notre phalange ; aujourd'hui cette tâche serait trop longue, car il faudrait citer tous les journaux démocrates de la province, et chaque jour en voit naître de nouveaux. Il n'est pas de petite ville où les questions sociales n'aient en ce moment leur apôtre ; où, bravant les persécutions, une voix généreuse ne crie aux démocrates que l'on traque, au peuple qui souffre et désespère à force d'attendre : Courage, frères, courage et espoir ! l'avenir est à nous !

VAR. — Encore un procès intenté à la presse démocratique. Notre confrère, le *Démocrate du Var*, est poursuivi en *diffamation* pour avoir signalé le fait suivant :

« Un gendarme, ayant demandé son passeport à un Génois qui retournait à pied dans son pays, le prit, le lut, le trouva en règle et ensuite demanda cinq francs au voyageur pour le lui rendre. De là résulta une altercation assez vive qui ne se termina que par l'intervention de plusieurs individus témoins de la scène, qui forcèrent le gendarme à rendre le passeport au malheureux voyageur. »

Le lieutenant de gendarmerie écrivit au *Démocrate* pour le prier de lui fournir tous les renseignements relatifs à ce fait de concussion, *et notamment le nom du Génois* qui avait failli en être victime ; ceci rappelle l'affaire de la *Réforme*. Les rédacteurs du *Démocrate* répondirent que c'était à la justice d'informer, que pour eux ils avaient rempli leur devoir de journalistes. Là-dessus, nouvelle lettre du lieutenant de gendarmerie, mais, cette fois, à l'adresse de la feuille réactionnaire de la localité, et émaillée de toutes les facéties en usage parmi les défenseurs de l'ordre : « La pauvre gendarmerie est habituée depuis longtemps à supporter presque en riant les gentillesses des feuilles écarlates, elle s'est fait un devoir de repousser du pied le reptile tant qu'elle ne l'a pas cru venimeux, etc. » Le lieutenant annonçait ensuite qu'il venait de déposer une plainte en diffamation. Le *Démocrate* est donc poursuivi.

Maintenant, notre confrère pose ce dilemme : «On le fait est vrai, et alors c'est à la justice d'en rechercher et d'en punir l'auteur ; ou il est faux, et alors notre devoir serait d'insérer une rectification. » Mais il ne s'agit pas de la vérité dont notre confrère a la preuve entre les mains ; le juge d'instruction n'a voulu lui dire qu'une seule parole, c'est qu'il est poursuivi, poursuivi pour avoir *diffamé*. Nous attendons avec intérêt la suite de cette affaire.

A propos de ce procès, le *Démocrate du Var* rappelle le fait suivant, que la presse parisienne a répété dans le temps :

« Dernièrement, un propriétaire de la commune de Toulon fut victime d'un vol nocturne, effectué avec la circonstance aggravante d'escalade dans l'intérieur d'un clos où se trouvait une maison habitée, fait qualifié crime par le code pénal et puni de peines infamantes. Le propriétaire adressa une plainte écrite au procureur de la république de Toulon, et demanda une descente de justice sur les lieux. Il ne reçut pas de réponse. Il s'adressa alors au procureur-général près la cour d'Appel d'Aix. On ne lui répondit pas davantage.

» L'affaire n'eut pas d'autre suite. »

BOUCHES-DU-RHÔNE. — Le choléra sévit fortement à Marseille. Le chiffre des décès, dans la journée du 7, y a été de 75, dont 53 cholériques.

Le clergé de la cathédrale est allé chercher processionnellement la statue de Notre-Dame de la Garde, qui sera exposée jusqu'à vendredi.

La panique est générale. Les gens aisés quittent la ville en si grand nombre qu'on trouverait difficilement des voitures à Marseille.

— Le fléau désole aussi la ville d'Aix. Le clergé est également allé chercher dans un couvent une statue de la vierge, qui est en grande réputation, et qu'on a promenée et exposée dans la cathédrale.

ALLIER. — Sept instituteurs du département de l'Allier viennent encore d'être révoqués. On sait que ce département a commis le crime énorme d'envoyer des démocrates à l'Assemblée législative.

VENDÉE. — Le choléra sévit à Fontenay.

BORDEAUX. — *Grève des Menuisiers.* — La grève n'est pas finie, parce que quelques patrons, les chefs des grands ateliers, se refusent obstinément à consentir au nouveau tarif ; et comme, malgré leur petit nombre, ils ont l'oreille de l'autorité, ils veulent imposer leur volonté à la majorité de leurs confrères. Au lieu de s'interposer pour concilier, l'autorité prend parti pour la minorité. Elle fait emprisonner les ouvriers.

L'autorité a fait plus encore. Un patron, M. V..., l'un des cent trente-sept signataires du tarif, a été attiré au palais-de-justice sous prétexte, lui a-t-on dit, de fournir des renseignements, et là, victime d'une ruse peu digne de la justice, il a été arrêté et enfermé dans la prison départementale.

Qu'a-t-il fait ? Il a engagé pacifiquement quelques-uns de ses collègues récalcitrans à imiter la majorité. Ce crime est-il prévu et punissable par la loi ?

P. S. Nous apprenons ce soir que M. V... vient d'être mis en liberté. (*Tribune de la Gironde.*)

DORDOGNE. — Les habitants de la ville de Cubas ont décerné une ovation à M. Bernis Reynaud-Lescure, en réjouissance de son acquittement en cour d'assises, dont nous avons parlé précédemment. Pendant quatre jours un cortège nombreux, précédé d'une musique et chantant des airs patriotiques, est allé l'attendre à plus de 6 kilomètres de la ville. Le jeune étudiant en droit qui, au dire de M. le procureur, *a déserté les bancs de l'école pour se créer docteur en République démocratique et sociale*, était resté à Périgueux, ignorant les fraternelles intentions de ses compatriotes ; il ne revint que le jeudi. Ce fut une vraie désertion à Cubas. La route était couverte de groupes animés pendant l'espace d'une lieue.

« Je n'ai jamais eu autant de foi en Dieu, dans le peuple et dans la démocratie, nous écrit notre correspondant, que le jour où j'ai été témoin de cet admirable spectacle. Croyez-le, citoyen, si la République pouvait périr, elle serait morte partout, que son drapeau flotterait encore ici ! »

Madelonnettes, septembre 1848.

Au citoyen rédacteur de la Démocratie pacifique.

Citoyen,

Seriez-vous assez bon pour accorder une place à ces quelques lignes dans votre estimable journal.

La calomnie répandue depuis longtemps contre moi et contre ma maison par certains individus et par divers journaux intéressés à me nuire, ne suffisait point, à ce qu'il paraît, à la haine des partis. Certaines personnes, non contentes de ma captivité, sont venues plusieurs jours de suite faire des scènes provocatrices, insultant ma femme et le petit nombre d'habitués restés fidèles à mon café. Ce scandale allait croissant jusque dans la rue. Voyant qu'ils ne réussissaient point à éloigner le petit nombre de mes véritables clients, ils parlaient de faire fermer mon établissement, et quelques-uns de mes voisins, sans doute influencés par ces vociférateurs, donnaient, je crois, de bonne foi dans le piége. Il y avait de quoi faire perdre la tête à une faible femme : la mienne dut recourir à la force armée ; mais, à son approche, les perturbateurs prirent tous la fuite. Poussé à bout jusqu'au fond de mon cachot par ces provocations incessantes, je me décidai à en instruire la presse démocratique, celle qui veut véritablement *l'ordre et la liberté*.

J'avais résolu d'abord de n'opposer à ces menées que du mépris ; je gardais le silence, pensant qu'après mon jugement tout cela finirait, mais la malveillance se reproduit dans les journaux. Le *Droit* et la *Gazette des tribunaux*, plus particulièrement, ont rendu un compte très inexact de mon procès devant la sixième chambre de la police correctionnelle (14 août dernier), à l'occasion de la fameuse razzia faite par la police, le 14 juin dernier, à mon domicile (café Noguez, rue des Moulins) sur mandat de M. Rébillot, portant ordre d'arrêter avec moi toutes les personnes qui se trouveraient dans mon café. Le coup de filet était bon : en ce moment j'avais là vingt consommateurs. Parmi eux, un seul figure au procès avec moi, c'est Quinel, les autres ont été mis en liberté, mais non sans avoir fait une longue détention préventive. Il est faux qu'on ait trouvé des hommes armés et cachés dans mes caves ; il est faux aussi

qu'on ait trouvé des papiers importants, à moins qu'on n'appelle papiers importants huit à neuf mille imprimés tels que bulletins de convocation électorale ou autres papiers du même genre qui devaient servir à allumer les pipes. Je ne possédais aucune arme de guerre, cependant les journaux monarchiens, le lendemain de mon arrestation, racontaient bien haut à leurs lecteurs tous ces faits calomnieux, et dernièrement encore, la *Gazette des tribunaux* les reproduisit.

Le dispositif de mon jugement porte uniquement : « Condamne Noguez pour détention de munitions de guerre à trois mois de prison. »

Voici maintenant en quoi consistaient mes munitions : dans ma giberne, sept cartouches qui m'ont été données pour mon service de garde national ; je l'ai prouvé par un certificat de mes chefs ; quatre cartouches saisies dans une blouse de billard et mises à mon insu pour me nuire.

On a saisi à Quinel, dans sa chambre, un fusil et des munitions qui lui avaient été donnés pour son service de garde national, ce que Me Malapert, mon ami et mon avocat, a parfaitement démontré.

Quinel était mon locataire et mon ami ; comme moi il a été condamné à trois mois.

Citoyen rédacteur, je livre tous ces faits à l'appréciation de vos lecteurs.

Salut et fraternité.

NOGUEZ,
Détenu politique.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 septembre sont priés de le renouveler immédiatement, s'ils ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Nous réitérons la même invitation pour les abonnements échus les 30 juin, 15 et 31 juillet, 15 et 31 août.

A NOS ABONNÉS DE HUITAINE.

Nous ne recevrons plus d'abonnements au numéro doublé du lundi, dont le service est supprimé. Nos abonnés de huitaine seront indemnisés de cette suppression par l'envoi du numéro quotidien, dans la proportion d'un mois pour chaque trimestre de leur abonnement restant à courir à partir du 1er juillet dernier.

FAITS DIVERS.

On nous assure que la garnison de Paris va être complètement changée. Tous les régiments qui la composent vont quitter la capitale et seront remplacés, à l'exception, toutefois, du 24e de ligne, qui sort de son casernement du Carrousel pour aller à la caserne de l'Oursine.

— La commission des vingt-cinq, dite de permanence, doit se réunir jeudi dans le local habituel de ses séances à l'Assemblée législative. On assure que la convocation immédiate de l'Assemblée y sera fortement appuyée.

M. le ministre de l'intérieur, M. le général Changarnier, M. le général Oudinot, assisteront à cette réunion.

— La distribution solennelle des récompenses nationales décernées à la suite de l'exposition de peinture et de sculpture de 1839 aura lieu aujourd'hui jeudi 13 septembre, à une heure, dans l'Orangerie des Tuileries consacrée à l'exposition spéciale des ouvrages qui ont été l'objet d'une récompense ou qui ont été acquis par le ministre de l'intérieur.

Le président de la République présidera cette cérémonie.

Des places seront réservées aux membres de l'Institut, de la commission des beaux-arts et des différentes sections du jury. Les artistes exposants seront admis sur la présentation de leur carte.

— Le bruit a couru aujourd'hui à la Bourse que des arrestations avaient été faites parmi les gardiens du palais de l'Assemblée législative, il n'en est rien. Mais ce qui a pu donner lieu à ce bruit, c'est sans doute une descente de police opérée hier soir sous la direction de deux commissaires, rue des Noyers, et dans laquelle onze personnes ont été arrêtées sous prévention de société secrète et de réunion clandestine. Les individus arrêtés ont déclaré que le motif de leur réunion était tout à fait en dehors des choses politiques, et qu'ils s'occupaient d'intérêts commerciaux; néanmoins ils ont été conduits et détenus à la Conciergerie.

— Un ex-lieutenant de la légion étrangère nommé Polino, bien connu à Marseille, vient d'être condamné par le tribunal correctionnel de Paris, à quinze jours de prison pour avoir excité un rassemblement près de l'Opéra, en témoignant son indignation contre l'expédition romaine et en résistant aux agents qui l'ont arrêté.

— Le général Randon, appelé au commandement de l'armée d'occupation à Rome, est âgé de 50 ans environ; il a été nommé colonel en avril 1838, général de brigade en septembre 1841, général de division en avril 1847 ; il appartient à l'arme de la cavalerie. En Afrique, où il commandait le 2e de chasseurs, il passait pour colonisateur; le campement de son régiment se faisait remarquer par les travaux et embellissements agricoles ou horticoles.

— Au dire de *la Presse*, le général Rostolan aurait écrit au gouvernement :

« En donnant ma démission, je ne fais que prévenir mon ordre de rappel, qu'il m'est aisé de prévoir, bien que je n'aie fait que me conformer strictement aux devoirs que m'imposaient la hiérarchie militaire, la responsabilité ministérielle, et surtout les termes de la Constitution. »

— Vendredi, à huit heures du soir, à l'Union des sciences, passage Jouffroy, 16, aura lieu la deuxième séance de la Société des Inventeurs. On y exposera la panification mécanique, par M. Roland; le nouvel éclairage, système Ador, la zielidine électrique, par M. Grimaud; enfin, M. P. Justus développera son projet de concours internationaux.

— Avant-hier, vers dix heures du soir, quelques promeneurs s'étaient arrêtés sur la place de l'Oratoire du Louvre ; leur attitude avait été excitée par des flammèches qui tombaient on ne savait d'où et qui venaient s'éteindre sur le pavé. On se livrait à mille conjectures, lorsque tout à coup une assez forte détonation se fit entendre ; le poste du Louvre prit les armes, le commissaire de police, dont le bureau est voisin, arriva sur les lieux, mais, malgré toutes les recherches, on ne put rien découvrir.

C'est le troisième fait de la même nature qui se produit depuis bien peu de temps. Les deux autres explosions, comme nous l'avons dit, ont eu lieu près de l'Odéon et à la Bourse.

— Un fait très curieux s'est produit cette semaine à l'Hippodrome, à l'occasion des courses de taureaux. Les directeurs ont reçu la visite d'un monsieur dont la mise et les manières annonçaient l'aisance et l'éducation. Ce monsieur, propriétaire dans les Landes et grand amateur du genre, demandait la faveur de se mêler *gratis* aux torréadors ; c'était, disait-il, le seul remède à la nostalgie dont il était atteint. La permission fut donnée et l'amateur enlevé à dix pieds de terre. Après la représentation, ses côtes souffraient un peu, mais son esprit paraissait tout-à-fait reposé. O amour des plaisirs du jeune âge!.... Nos Parisiens n'en sont pas encore là, mais ils pourront bien y venir.

— Les furieux coups de vent qui ont passé sur la capitale ont rendu les rues dangereuses non-seulement pour les piétons, qui couraient le risque de recevoir des tuiles et des tuyaux de poêle sur la tête, mais aussi pour ceux qui roulaient en voiture. En sortant de la place de la Concorde pour entrer dans la rue Saint-Florentin, le fiacre n° 1524 essuya une telle raffale, que son cocher faillit être renversé de son siége. Mais, dans le mouvement qu'il fit pour se retenir, il serra trop une des guides du cheval, et fit monter sur le trottoir un des côtés de la voiture ; si bien que, le vent aidant, le véhicule versa. Malgré la pluie, il se trouva de suite des personnes qui arrivèrent au secours; des cris sortirent de l'intérieur du fiacre, et on en retira par une des portières une jeune demoiselle toute tremblante, une bonne dame non moins effrayée et un vieux monsieur qui jurait bien fort après le cocher et la tempête. Heureusement tout le monde en fut quitte pour la peur.

— Nous trouvons dans un journal de Madrid, la *Nacion*, une lettre écrite par un légitimiste et noble allemand. Nous en copions les passages suivants :

« Hier même, j'ai lu une lettre d'un célèbre jésuite espagnol, le père G..., et mon attention fut appelée sur le paragraphe suivant :

» Suspends ton voyage à Buenos-Ayres, dit le révérend père à un autre père de sa compagnie.
» Je veux t'assurer que dans le commencement de la
» nouvelle année tu seras avec nos bien aimés prin-
» ces (Montemoulin et ses frères). Les difficultés qui
» existaient entre la famille de Napoléon et l'empe-
» reur de Russie sont maintenant aplanies, et, si les
» hérétiques Français viennent à bouger, 400 mille
» hommes envahiront la France, et elle n'en sera
» pas quitte comme en 1815.

» L'année 1850 sera la première qui rendra à l'Eu-
» rope son ancienne félicité et verra le rétablisse-
» ment sur le trône de tous les souverains légitimes,
» en détruisant tous les gouvernements révolution-
» naires. Notre général nous a fait rétablir dans tous
» les biens que nous possédions. Nos frères de Tries-
» te ont prospéré d'une manière impossible à dé-
» crire. Dieu a écouté les prières de ses fidèles ser-
» viteurs et a ouvert les yeux au pape sur toutes ses
» erreurs. »

— On lit dans l'*Impartial*, de Besançon :

Nous apprenons que notre honorable représentant, M. Bixio, est parti pour les eaux des Pyrénées. La grave blessure que M. Bixio a reçue au mois de juin 1848 s'étant rouverte, l'usage de ces eaux a été reconnu indispensable pour la guérison.

— Dimanche, 9 du courant, devait avoir lieu, à Bordeaux, un combat de taureaux. Le maire de cette ville a cru devoir refuser l'autorisation qui lui était demandée à cet effet.

UN ACQUITTEMENT. — La cour d'assises de la Seine vient d'acquitter le gérant du *Journal du Peuple*, feuille royaliste poursuivie pour la publication de ces lignes :

« Nous sommes de ceux qui protestent hautement contre l'avènement de la République, qui soutenons à la face du pays que ce n'est encore là qu'une *usurpation indigne, un escamotage infâme*. Le gouvernement provisoire avait promis de consulter la France, il n'a consulté que lui-même ; il s'était engagé à poser enfin la main sur le cœur de la nation, pour sonder ses sentiments réels, connaître sa véritable pensée, il l'a plongée *dans ses goussets*.... mais voilà tout ! Il a interprété à sa fantaisie le vœu d'un pays devenu indifférent à force de souffrir dans son orgueil.... à force de mépriser dans le fond de son âme les intrigants qui, depuis 18 ans, l'exploitaient sans pudeur sous prétexte de le gouverner.

» .... Vous avez peur de recevoir, sous un gouvernement de principe, le juste salaire de vos services, vous tous qui, depuis le 24 février, pratiquez si habilement le *vol à la République*. »

TROIS ÉCOLES. Il est remarquable que les trois généraux qui se sont succédés jusqu'à ce jour dans le gouvernement de Rome, ont commandé des écoles militaires. Le général Oudinot a commandé l'école de Saumur; le général Rostolan, l'école polytechnique; et le général Randon, l'école de Metz. On nous l'a du moins assuré.

Le Tabouret du grand Lama.

DRAME ORIENTAL.

(La scène se passe au temple de Lahsa dans le Thibet.)

Personnages : Le Grand Lama, un Thibétain, un Chinois, un Mogol, un Tartare

LE CHINOIS (au Grand Lama). Grand chef des prêtres du dieu Fô, nous sommes venus de pays lointains pour adorer dans son temple le dieu dont tu célèbre le culte, une foi commune nous anime tous. Nous avons, devant l'image de Fô, brûlé des rubans de papier doré et allumé des lanternes, maintenant notre pélerinage est accompli; voici des pièces de soie, des boîtes de laque, des porcelaines et des nids d'oiseaux que nous offrons à tes prêtres, mais avant de nous retirer, nous avons un vœu à t'exprimer.

LE GRAND LAMA. Quel est-il?

LE TARTARE. Notre foi n'est pas assez soutenue par l'idée que Fô nous protége du haut du ciel, nous voudrions posséder sa représentation sur la terre; les images de bois et de métal que nous entrevoyons dans le temple ne parlent pas assez vivement à notre cœur. Nous voudrions avoir du dieu Fô une représentation vivante.

LE CHINOIS, LE THIBETAIN ET LE MOGOL. Vivante! vivante!

LE GRAND LAMA. Où la prendrez-vous?

LE THIBÉTAIN. Sublime Lama, tu comblerais tous nos désirs en nous permettant de nous prosterner devant toi comme si tu étais le dieu Fô lui-même.

LE GRAND LAMA. Tant d'honneur!...

LE MOGOL. Est réservé à l'homme qui converse avec les hôtes du ciel, et qui nous transmet leur volonté. Place-toi sur ce trône aux dragons de feu.

LE GRAND LAMA. M'y voici.

LE TARTARE. Il faut y rester. Tu y recevras nos hommages. Toutes les fois que nous reviendrons à Lahsa, nous frapperons sept fois la terre du front, nous baiserons tes pantouffles, et nous brûlerons du papier doré sous ton nez respectable.

LE THIBÉTAIN. Pour que tu ressembles complètement aux images du dieu Fô, laisse-moi couvrir ton front de ce grand bonnet pointu.

LE MOGOL. Prends ce glaive dans la main droite.

LE CHINOIS. Et ce sceptre orné de fleurs dans la main gauche.

LE TARTARE. Ce n'est pas tout. Le dieu Fô nous est toujours dépeint foulant un homme sous ses pieds; il te faut un tabouret vivant pour que la ressemblance soit complète. Allons, qui de nous veut rester couché sous les pieds du Grand Lama?

LE CHINOIS. Ce ne sera pas moi.

LE MOGOL. Ni moi.

LE THIBÉTAIN. Tirons au sort!

LE MOGOL. Il n'y a pas besoin de tirer au sort; nous ne pouvons pas rester ici; nous retournons en Tartarie, en Mongolie ou en Chine. Mais le Thibétain est ici dans son pays; il doit y demeurer toujours. N'est-il pas naturel qu'il se couche sous les pieds du Grand Lama pour faire honneur à cet auguste personnage?

LE THIBÉTAIN. Mais je ne serai pas fort à mon aise.

LE CHINOIS, LE MOGOL ET LE TARTARE. Allons! allons! tu es bien lieureux; nous envions ton sort. Etre foulé sans cesse sous les pieds du Grand Lama, devenir son serviteur, son esclave, son tabouret : quelle gloire! quelle gloire!... Tu seras sanctifié par ce contact.

LE THIBÉTAIN. Mais, mais, mais...

LE CHINOIS, LE MOGOL ET LE TARTARE. Allons! allons! (Ils le couchent sous les pieds du Grand Lama et retournent dans leurs pays.)

LE THIBÉTAIN (sous les pieds du grand Lama). Après tout ils avaient peut-être raison; ma situation est honorable et sainte; nul ne touche d'aussi près que moi au représentant de Fô, sur la terre, ou du moins nul n'est touché de si près par lui. Je ne suis pas d'ailleurs sans distractions; je vois des pèlerins de tous les pays, je sens la fumée du papier doré, je suis ébloui par les lanternes... A la longue pourtant, cette posture est fatiguante; il faut décidément que je me retourne.

LE GRAND LAMA. Ne bouge pas, mécréant!

LE THIBÉTAIN. Sublime Lama, je voudrais bien aller un peu à mes affaires.

LE GRAND LAMA. Ton affaire est de contribuer, par ton immobilité et par ton silence, à la pompe qui m'entoure. Chacun de tes mouvements est une rébellion impie.

LE THIBÉTAIN. Décidément, c'est insupportable. Le Chinois, le Tartare et le Mogol m'ont joué là un beau tour! Je voudrais les voir à ma place, ils peuvent aller, venir, s'asseoir; moi je ne respire pas, je ne puis pas bouger, suis-je donc un tabouret véritable? Eh non vraiment, je suis un homme... et je vais me lever!

LE GRAND LAMA. Ne t'en avise pas, blasphémateur; tu ne t'appartiens plus, tu appartiens à tous les peuples adorateurs de Fô, qui t'ont consacré à mon service. Tiens, les voilà... Ils sauront de moi quelle est ta conduite.

LE CHINOIS, LE MOGOL ET LE TARTARE. Sublime Lama, vous représentez admirablement le dieu Fô : c'est à s'y méprendre. Il paraît que les offrandes et les pèlerinages n'ont pas chômé pendant notre absence. Avouez qu'en vous installant sur ce fauteuil, nous avons eu la plus excellente idée.

LE THIBÉTAIN. Vous avez eu la plus détestable idée en me mettant dessous.

LE GRAND LAMA. Je suis affligé de vous le dire, mais vous m'avez donné un tabouret qui raisonne et qui veut absolument se lever.

LE TARTARE. Oh! que nous y mettrons bon ordre! Nous allons retourner chez nous; mais si le Thibétain se plaint encore et vous importune, faites-nous venir, nous le remettrons tous à sa place dans l'intérêt du grand dieu Fô.

LE THIBÉTAIN. La divinité n'a rien à faire ici. Que le Grand Lama rentre dans son temple, qu'il devienne prêtre et ne se mêle plus d'être dieu, je ne troublerai pas son culte; je ne demande que ma liberté.

LE CHINOIS. Prends garde à toi, si tu nous fais revenir! (Ils s'en vont.)

LE THIBÉTAIN. Voyons, Grand Lama, soyez raisonnable, il faut que je me lève, passez-vous de tabouret vivant, ou bien dites au Chinois, au Tartare, au Mogol, qui sont si bien disposés pour vous, de se mettre à ma place pour quelque temps.

LE GRAND LAMA. Tu resteras là toujours.

LE THIBÉTAIN. Oh! mais non! oh, mais non! (Il ébranle le trône et finit par se relever.)

LE GRAND LAMA (courant à la porte). A moi le Tartare! à moi le Chinois! à moi le Mogol! à moi tous les sectateurs de Fô. Prenez vos lances, vos arcs, vos flèches, vos boucliers, vos fusils à mèche! Venez remettre mon tabouret à la raison!

(Le Chinois, le Mogol, le Tartare rentrent armés, bâillonnent le Thibétain et l'attachent sous les pieds du Grand Lama avec des chaînes de fer.) V. H.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nous prions ceux de nos amis, qui nous ont adressé des valeurs depuis le 1er juin dernier, et qui n'en ont pas reçu l'accusé de réception, de vouloir bien nous indiquer, *le plus tôt possible*, la nature et l'importance de leurs remises.

Boriguillaume. — M. P. C. D. — Reçu les 17.80. — D'accord. — Nous attend. La note annoncée et prenons note du surplus.

Dijon. — M. C. V. — Les 4 n. ont été versés en juin. — Vous devez recevoir le j. quot.

Vendôme. — M. A. L. — Veuillez nous indiq. les n. de 1848 qui v. manquent, afin que n. puiss. v. les adr — Reçu en temps les 18.50 pour R. B.

Reims. — M. G. — Reçu les 9. — Fait. — Merci. — A. B. se porte bien et attend le gr. pr.

Saint-Etienne. — M. T. — Reçu v. lettre du 6. — Adr nous la lettre du D. G.

Nîmes. — M. R. de G. — Pris note. — Votre ab. finira le 31 déc. proch.

Toulouse. — M. D. — Les 17e et 18e livr. ont été expéd. à M. G. — N. lui adr. égal. la 20. — Veuillez régler le tout avec M. G.

Grand-Change. — M. L. — On ne s'est présenté ni pour l'ab. ni pour les liv. — Nous v. inscrivons p. 3 m., du 15 sept. — Adr.-nous un mand. sur la poste, en y compr. le prix des livres.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 f.	11 f.	6 f.
DÉP. ET ÉTRANG.	22	17	9
PAYS à surtaxe	50	26	14

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à 9 » »	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus »	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Bourse du 12 septembre 1849.

Les cours de toutes les valeurs ont baissé jusqu'à 2 heures 1/2 ; elles ont repris à partir de ce moment. Les motifs de baisse sont les affaires de Rome, qu'on craint, surtout à raison de la réunion prochaine de la chambre, de voir se compliquer davantage. L'approche du procès de Versailles donne aussi des préoccupations, en sorte que les spéculateurs se tiennent sur une grande réserve.

Le 5 0/0 au comptant, qui a fait à l'ouverture 88 fr., a baissé jusqu'à 87-80, s'est relevé pour fermer à 88-30, avec 5 c. de hausse sur la clôture d'hier.

Le 3 0/0 au comptant a fait au plus haut 55-50, au plus bas 55-15, et a fermé à 55-50, avec 5 c. de baisse.

Les actions de la Banque ont fermé à 2345 fr. avec 15 fr. de baisse.

Les actions de la Ville (nouvelles) ont fermé en hausse à 1185 ; celles de la Seine ont également fermé en hausse à 1087-50.

Les chemins de fer sont restés stationnaires. Le Nord, après avoir baissé à 437-50, a fermé à 440 comme hier.

L'emprunt romain a fermé à 76 fr., avec 1 fr. 50 de baisse.

A la coulisse, le 5 0/0 avait un cours plus élevé qu'au parquet.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	55 60	55 60	55 [illegible]	[illegible]
Cinq 0/0 (Emp. [illegible] 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0	88 25	88 40	87 [illegible]	[illegible]

12 sept. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.	
5 0/0 j. du 22 juin	55 50
5 0/0 j. du 22 mars	88 30
VALEURS DIVERSES.	
Banque de France	2345 »»
Ob. de la Ville anc.	1255 »»
— nouv.	1185 »»
Oblig. de la Seine	1087 50
— St-Germ. 1842	850 »»
— Versailles	745 »
— Orléans, 4 0/0	960 »»
— Nouvelles	960 »»
— Rouen, 4 0/0	725 »»
— Nouvell., 1840	885 »»
— Havre j. mars	750 »»
— Nouvelles	840 »»
— Marseille	700 »»
— Orléans jouis.	465 »»
— Cert. de Lyon	87 80
Quatre-Canaux	1091 25
— Jouissance	73 »»
Bons du Trésor	5 1/2
Forges Aveyron	3000 »»
Monceau-s.-Sambre	1550 »»
Nord (hauts four.)	900 »»
Charbon belge	325 »»
Zinc V.-Montagne	2775 »»
— Stolberg	510 »»
Mines de la Loire	285 »»
FONDS ÉTRANGERS.	
Belg. 5 0/0 1840	93 5/8
— 5 0/0 1842	96 5/8
— 4 1/2	88 »/»
— 3 0/0	65 1/4
— 2 1/2 0/0	47 7/8
— Banque	685 »/»
— — 1841	1020 »/»

Espag. dette active	[illegible]
— — 3 0/0	[illegible]
— Dette intér.	27 [illegible]
Naples, récép. Roth.	87 [illegible]
Romain, emprunt	76 »/»
Haïti, emprunt	485 »»
Piémont, emprunt	905 »»
— Nouveau	[illegible]
Lots d'Autriche	[illegible] »»
2 1/2 hollandais	[illegible]
CHEMINS DE FER.	
Saint-Germain	430 »
Versailles, r. d.	210 »
Versailles, r. g.	170 »
Orléans à Paris	770 »
Rouen	530 »
Havre	267 50
Avignon-Marseille	225 »
Bâle	103 »
Centre	310 »
Boulogne	175 »
Bordeaux	406 25
Nord	440 »
Strasbourg	355 »
Nantes	302 50
Monter. à Troyes	120 »
Dieppe Fécamp	176 25

BOURSE DE LONDRES du 11 septembre.

3 0/0 consolidés	[illegible]
3 0/0 au 17 oct.	[illegible]

TAXE DU PAIN.

1re qualité le kilo	31 c.
2e —	24

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 13 septembre.

THÉATRE DE LA NATION.—
THÉATRE DE LA REPUBLIQUE.—La Chute de Sejan.
OPÉRA-COMIQUE.—Haydé.
ODÉON.—Le Trembleur, la Jeunesse du Cid.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Le chevalier d'Harmenthal.
VAUDEVILLE.—Sous le masque, Pas de Fumée sans feu, le Congrès de la paix, 3e numéro.
GYMNASE.—Les Sept Billets, La Belle-Mère.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 183. — Vendredi 14 septembre 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATH.) — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du capital, du travail et du talent.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au capital, au travail et au talent.

PARIS, 13 SEPTEMBRE.

Idéal démocratique.

La démocratie, aujourd'hui calomniée comme toutes les idées qui ont renouvelé la face du monde, n'aspire qu'à l'ordre, à l'ordre absolu. L'organisation définitive de l'Europe résulterait des évènements que voici, évènements providentiels, nécessaires, que Février faillit faire éclore, et que le génie du mal peut seulement ajourner.

Le pape est restreint à un pouvoir exclusivement spirituel; la Diète helvétique rappelle de Naples ses soldats. Le roi *Bomba*, le grand-duc de Toscane, le roi de Piémont quittent l'Italie, évacuée de gré ou de force par les Autrichiens. Une Constituante italienne se rassemble à Rome.

L'empereur d'Autriche, le roi de Prusse, le roi de Bavière, le roi de Saxe, tous les princes et principicules de la Germanie sont admis à faire valoir leurs droits a la retraite. Une Constituante organise enfin l'Unité allemande. Cette puissante confédération démocratique, dans laquelle on voit entrer la partie allemande de l'Autriche, s'étend de la Baltique et de la mer du Nord à Trieste. La Hongrie se constitue un gouvernement de son choix. Les Slaves méridionaux organisent aussi leur vie nationale indépendante : la Pologne renaît affranchie à la fois des usurpations russe, prussienne, autrichienne. Toutes ces nations émancipées envoient enfin leurs représentants au grand CONGRÈS EUROPÉEN, chargé de régler la vie internationale et la confédération des peuples.

En France, la Constitution est révisée dans les conditions légales et dans le sens progressif et populaire; les prérogatives présidentielles sont ébranchées, le pouvoir exécutif est mis sous la dépendance absolue de l'Assemblée nationale.

Le gouvernement ne reconnait comme curés, comme évêques, que les curés, les évêques promus par l'élection; il assure au clergé catholique inférieur l'inamovibilité, constitue un jury ecclésiastique chargé de le protéger dans chaque diocèse contre l'arbitraire, provoque un concile universel, et postule pour obtenir que les ministres de toutes les communions y soient appelés et entendus.

La liberté d'enseignement est largement réalisée; l'Etat perfectionne ses établissements d'éducation, afin qu'ils soutiennent la concurrence, il leur donne un caractère pratique, professionnel, rural, en beaucoup d'endroits; la condition des instituteurs est améliorée, ils sont garantis contre les destitutions arbitraires, une perspective d'avancement leur est ouverte.

Le gouvernement crée une école centrale d'administration; nul n'est admis dans les fonctions administratives sans examen et sans concours.

L'Etat cesse de faire cette folie de concéder ses mines gratis, tout en rétribuant un corps d'ingénieurs qui n'exploitent rien; il exploite les mines lui-même, met le sel en régie, reprend les chemins de fer et les canaux, entreprend le roulage, donne une publicité officielle à la statistique agricole, industrielle et commerciale.

Des agences communales sont fondées, elles ouvrent à toutes les denrées un entrepôt, prêtent sur ces gages et facilitent le placement des marchandises; se chargent d'approvisionner les communes en demandant les produits à la fabrique même, organisent des greniers de réserve.

Les agences se relient par de nombreuses succursales à la BANQUE D'ÉTAT qui alimente le crédit national.

Le gouvernement fait étudier avec soin le sol français et dresse le tableau des travaux les plus urgents en fait de reboisement, irrigation, dessèchement de marais, endiguement, culture de landes.

L'armée destructive est réduite à ses cadres, sauf obligation pour la troupe d'exercices, de revues, et noyaux conservés pour les armes spéciales. Une armée des travaux publics est constituée progressivement, après expériences sur une échelle réduite.

Les associations ouvrières se généralisent, elles deviennent la base d'un système unitaire et économique de placement pour les ouvriers.

Le MINISTÈRE DU PROGRÈS laissant aux autres départements ministériels le soin d'entretenir et de faire fonctionner la machine administrative, se voue à l'étude et à l'essai des améliorations relevant des sciences physiques et de la science sociale; il crée des types ou modèles de crèches, salles d'asile progressives, boulangeries et boucheries communales, maisons d'ouvriers, colonies agricoles, etc.

Enfin, en dehors de toutes ces innovations, le zèle des particuliers, secondé ou non par le concours de l'Etat, crée la COMMUNE SOCIÉTAIRE, la commune organisée intégralement d'après le principe de l'association. Cette fondation résout à la fois toutes les questions sociales, dont la solution était seulement ébauchée et préparée par les institutions dont nous venons de donner la liste.

La commission dite de permanence s'est réunie aujourd'hui dans le 7e bureau du palais de l'Assemblée, au nombre de vingt-trois. C'est à tort que l'on croit généralement que cette commission ne se compose que de vingt-cinq membres, elle est de trente-neuf, ainsi répartis : le bureau de l'Assemblée, formé d'un président, quatre vice-présidents, trois questeurs et six secrétaires; c'est ce bureau qui doit être en permanence, et sous l'œil des vingt-cinq membres délégués par l'Assemblée.

La séance, ouverte à midi un quart, était close à une heure. Rien n'y a été traité à fond, aucun vote n'a eu lieu et aucune décision n'a été prise. Les fameuses pièces que le général Oudinot devait, disait-on, communiquer, ne l'ont point été. Les plaisirs de la chasse ne seront donc pas interrompus, et l'Assemblée ne sera point convoquée avant le 1er octobre.

Nous lisons ce soir dans l'*Estafette* :

Le bruit s'est accrédité depuis hier qu'il existe une nouvelle lettre fort importante du président Louis-Napoléon. Elle serait adressée en forme de circulaire à tous les cabinets européens, et elle aurait pour but d'expliquer ou même d'atténuer la portée de la lettre du 18 août.

On croyait, d'après les renseignements recueillis sur les divers ministères et l'Elysée, et ce que semblait d'ailleurs prouver la lettre de Rome publiée par le *Constitutionnel*, que l'on médite une *reculade* dans la question romaine.

Les Accusés du 13 juin.

A l'exception d'un petit parti fanatique qui a suggéré l'idée de l'expédition romaine, et qui depuis l'origine a poussé cette triste affaire à outrance, on peut certifier que l'opinion publique en France a vu cette guerre avec déplaisir.

Parmi les mécontents, une ardente minorité n'a pas craint de se compromettre, dans l'espoir d'arrêter une expédition dont elle n'attendait que des malheurs pour la patrie. Une manifestation de gardes nationaux a été organisée, suivant la recette donnée la veille des journées de février par M. Odilon Barrot, qui disait alors : *Ce sont les mœurs de la liberté.*

Cette manifestation a été traitée comme une sédition armée, et la majorité de la population parisienne ne l'a pas soutenue, parce qu'elle eût craint, en le faisant, de déterminer une perturbation politique dont elle ne voyait pas les conséquences.

Mais parmi ceux qui n'ont pas appuyé la manifestation du 13 juin, qui même l'ont combattue, beaucoup n'ont pas entendu par là donner leur adhésion à l'expédition romaine. Chaque incident nouveau de cette affaire augmente au contraire les mécontentements et les aigrit.

En de telles circonstances, et quand les hommes du 13 juin, simples accusés, ne sont à redouter pour personne, il est impossible d'obtenir contre eux des rigueurs judiciaires qui soient approuvées par l'opinion; on doit penser au contraire que l'opinion la plus timide, ne les craignant plus, n'écoutera pas sans intérêt leur défense.

Aujourd'hui que la lettre du président au colonel Ney est considérée, à l'Elysée et à Gaëte, comme ne devant être suivie d'aucun effet sérieux quant aux affaires de Rome, on songe peut-être encore à s'en servir pour affaiblir la situation morale des accusés du 13 juin, en soutenant qu'ils ont pris à tort fait et cause pour *la liberté* des Romains, puisque le gouvernement français est entré à Rome pour gratifier cette ville *d'amnistie, gouvernement libéral, code Napoléon*, etc.

Les débuts fulminants de notre politique à Rome et les évènements qui s'y compliquent chaque jour ne permettront pas de faire revivre, à l'appui de l'accusation comme acte judiciaire, cette lettre à M. Ney, abandonnée déjà comme acte diplomatique; mais on pourrait tenter cette résurrection, et la *Presse* prévient à cet égard l'opinion publique dans les lignes suivantes :

Dans un mois, le 10 octobre, la haute cour de Versailles doit s'assembler pour juger les prévenus qui, se fondant sur l'article 110 de la Constitution, ont cru devoir et pouvoir faire, le 13 juin 1849, ce que M. Odilon Barrot avait légalement cru devoir et pouvoir prescrire le 22 février 1848. A tort ou à raison, eux aussi ont cru que la Constitution avait été violée dans son article 5, ainsi conçu : « Elle « respecte les nationalités étrangères, comme elle « entend faire respecter la sienne..., et n'emploie « *jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple.* »

A tort ou à raison, eux aussi ont cru que le ministère avait ouvertement violé la Constitution en ne se retirant pas le 8 mai, après le vote qui avait blâmé et flétri sa conduite :

« L'Assemblée nationale invite le gouvernement à prendre, sans délai, les mesures nécessaires pour que l'expédition d'Italie ne SOIT PAS PLUS LONGTEMPS DÉTOURNÉE du but qui lui était assigné. »

A tort ou à raison, eux aussi ont cru que le ministère aurait dû se retirer devant la majorité de 87 voix (338 contre 241) qui s'était prononcée contre lui.

A tort ou à raison, enfin, eux aussi ont cru que la majorité de l'Assemblée législative n'avait pas le pouvoir de réduire à néant un résultat légalement acquis à la majorité de l'Assemblée constituante.

A raison, selon nous, car il est évident que si le ministère se fût retiré le 9 mai, comme il le devait, la politique de la France à Rome eût pris et suivi un tout autre cours. Cela est incontestable. Aussi, pour empêcher que les accusés n'aient le droit de se transformer en accusateurs devant la haute cour de Versailles, fallait-il à tout prix qu'un acte quelconque, la lettre du 18 août ou toute autre démonstration, vînt protester contre les prédictions de M. Ledru-Rollin, et permît de soutenir devant le jury que la République française « *n'avait pas employé ses forces* » *contre la liberté du peuple romain.* »

Il le fallait absolument, il le fallait, car la suppression de la liberté à Rome, c'était la condamnation du ministère à Versailles, c'était l'acquittement des accusés du 13 juin, c'était peut-être même la mise en accusation des accusateurs.

Les Insensés.

La *Presse*, qui fait au pouvoir exécutif une guerre vive et persévérante, semble éprouver le besoin de recourir de temps en temps à un système de bascule, et de compenser une partie de ses attaques contre le pouvoir par des boutades justes ou non contre les *rouges*.

C'est ainsi que tout récemment la *Presse*, après

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI, 14 SEPTEMBRE 1849.

FORTUNADA

VOYAGE INVRAISEMBLABLE.(1)

PREMIÈRE PARTIE.

VI.

BEAUX PROJETS EN PLEINE MER.

Nos vénérables, disions-nous, faisaient tout haut leur plan de conduite future.

— Moi, dit la duchesse, je fonderai un monastère de l'ordre du Carmel. Les joies de ce monde sont si peu vraies, la beauté passe si vite que je n'aurai même pas de mérite à sacrifier à Dieu ce dont je connais si bien la fausseté.

Le capitaine secouait la tête et sifflait un air gaillard entre ses dents.

— Moi, dit dom Juan, grand-maître d'Avis, je donnerai une partie de mon temps à la science de l'astronomie, et désormais je soignerai les blessés au lieu de mettre ma gloire à faire des blessures.

— Je resterai libre et chaste, bégaya le comte de Lamégo, et passerai mon temps dans mes terres à faire le bonheur de mes vassaux.

— Quant à moi! s'écria dom Louis de Beja, avec chaleur, je gagnerai l'amour des belles en mettant à leurs pieds des oreilles et des richesses, que j'irai prendre aux mécréans d'Afrique.

Ici Vasco regarda Sidi-Mohammed; heureusement celui-ci ne semblait pas avoir entendu.

— Je me marierai, affirma Thésilla, la courtisane.

— Moi, dit Daniel Lévi, j'amasserai de grandes richesses, et j'essaierai d'en jouir sans les diminuer.

— Pour moi, fit le Dominiquain, je livrerai à la presse polyglotte d'Alcala, tous les manuscrits de mon couvent, traduits dans tous les idiômes connus.

Un vieux savant qui avait connu Copernic et Colomb, dont la vie entière avait été consacrée aux excursions dans le noble domaine de l'intelligence, et qui avait sur l'âme et sur Dieu des idées très originales pour ce temps-là, affirma qu'il recommencerait à vivre absolument comme il avait vécu. Ayant été longtemps enfoui dans les méditations de la science, caché à tous les yeux, isolé de la foule qu'il redoutait et méprisait, le nom véritable de cet homme avait été oublié. En rentrant dans la vie active il avait choisi le nom de Sergius. C'était alors la mode parmi les savants de latiniser ainsi leurs noms. Au surplus, nous le retrouverons, souvent lui et ses opinions, dans le courant de notre voyage.

Enfin, les deux musulmans Sidi-Mohammed-Ben-Allhamar et Abd'el-Makri dirent en même temps d'une voix calme et grave :

— Qui sait ce que Dieu nous réserve? Tout ce qui doit arriver est écrit, car Dieu est grand!

— Voilà peut-être ce qui a été dit de plus sensé; s'écria Vasco. Quant à vous autres, mesdames et messieurs, vos projets sont assurément fort sages; mais je vous attends à l'exécution.

Le repas se termina par un toast à l'avenir, et des groupes séparés se formèrent, où chacun, selon l'habitude de l'âge très mûr, raconta dans les mêmes termes les mêmes aventures qu'il avait cent fois racontées.

En entendant ces récits fidèles et candides, refaits sans cesse avec une scrupuleuse opiniâtreté, l'esprit le plus incrédule eût été forcé de comprendre que, pour nous transmettre les grands évènements de la Genèse, Moïse put se contenter des traditions des patriarches. Ils avaient en effet bien moins de choses à dire et dix fois plus de temps pour les raconter.

VII.

UNE HALTE AU PAYS DES PERRUCHES.

C'est une triste chose que le calme plat, mais surtout le calme en pleine mer, lorsque toutes les voiles, tendues pour recueillir le moindre souffle de l'atmosphère, pendent lâchement le long des mâts. Un soleil toujours splendide semble narguer au lieu de réjouir, et le spleen naît de cette étincelante monotonie, aussi navrant que sous les lourds brouillards de la Tamise, surtout lorsqu'on n'a pour unique compagnie, dans l'un et l'autre cas, que des vieillards ou des Anglais.

C'est ce qui arriva à notre flottille à la hauteur du golfe de Guinée.

Tout était triste à bord. Les matelots dormaient ou rêvaient de la patrie absente, tristement allongés sur le pont. Chacun bâillait d'ennui, depuis le mousse espiègle jusqu'aux passagers, habitués depuis longtemps à la stagnation de la vie sédentaire.

Il est vrai que ces braves vieillards n'avaient pas encore la distraction merveilleuse de la tabatière, non plus que les matelots la ressource du tabac à fumer.

Sur le soir d'un jour semblable à ceux que nous avons dépeint, s'éleva cependant un vent allègre, venant du large et poussant vers la terre. Les voiles déplissèrent aussitôt leurs vastes draperies, et Vasco, en inclinant au sud, laissa le vent d'ouest porter ses trois navires sur la côte du Congo.

Ils abordèrent à quinze lieues environ, au nord de l'endroit occupé maintenant par la ville de Loango, dans un enfoncement de la plage où s'ouvrait un port naturel. Là se trouvait fort à point l'embouchure d'une petite rivière, dont l'eau vive et fraîche, encadrée de végétaux vigoureux, contrastait d'une façon pittoresque avec l'espèce d'affaissement qu'une chaleur torride produisait sur la nature des environs.

Les palmiers géants, les accacias gommiers, les figuiers-nopal aux innombrables rejetons, les mimosas à feuilles élégamment dentelées, les immenses bac-

(1) Voir les numéros des 11, 12, 13 septembre 1849.

avoir énuméré toutes les *fautes*, pour ne pas dire plus, commises par le gouvernement dans l'affaire de Rome, en arrive au 13 juin, et traite les hommes mis en accusation à la suite de cette journée « d'*insensés* qui n'ont pas eu la patience d'attendre que la raison publique, armée de la liberté » de la presse et du suffrage universel, vengeât » la majorité outragée dans la séance du 8 mai.»

L'expression d'*insensés* est dure ; il est vrai que les hommes du 13 juin n'ont pas eu, comme la *Presse*, l'habileté de s'arrêter juste au bord des démarches compromettantes, mais les sentiments qui les ont entraînés ne peuvent pas être qualifiés de folie par un journal qui semblait les partager et qui hier encore accusait le gouvernement « d'avoir étouffé, le 13 juin, la voix de la conscience » publique. »

La *Presse* nous a fourni dernièrement un autre exemple des petites compensations qu'elle accorde à son ancien public conservateur. Elle a inséré une lettre dirigée contre les lois de compression et contre la persécution dont le socialisme est victime. L'auteur disait avec raison au gouvernement que cette conduite hâtait et assurait le succès du socialisme ; mais il prétendait en même temps que les systèmes socialistes n'étaient qu'un ensemble d'idées fausses.

Oui, la persécution nous sert ; mais c'est parce que nos idées sont vraies ; jamais la persécution ne fera le succès d'une idée qui ne serait pas forte et féconde ; la persécution met la vérité en saillie, passionne pour elle, mais ne la crée pas. Les idées et les partis qui sont arrivés au triomphe à la suite d'une persécution, représentaient des intérêts sérieux, des principes féconds, nécessaires, providentiels ; c'étaient le christianisme, le luthéranisme, la philosophie moderne et l'esprit révolutionnaire, le libéralisme sous la restauration, le républicanisme sous Louis-Philippe. En persécutant chacune de ces idées, on les a servies ; mais c'est qu'elles marquaient l'heure d'un progrès dans l'humanité ; c'est qu'elles avaient une mission à remplir dans le monde. Vous aurez beau persécuter une idée fausse, une idée sans valeur, vous ne pourrez rien en tirer, pas plus que si vous mettiez sous le pressoir des pierres au lieu d'olives. Au surplus, cette expérience n'a pas été faite. Jamais les gouvernements n'ont persécuté une idée fausse, une idée sans valeur par elle-même. On ne cherche à tuer que ce qui vit ; les vieilles doctrines, les vieux intérêts ne s'alarment et ne se coalisent que contre les éléments nouveaux dont ils comprennent la puissance.

EXPOSITION DE PEINTURE, DE SCULPTURE

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES.

La distribution des récompenses décernées à la suite de l'exposition de 1849, a eu lieu aujourd'hui, à une heure, aux Tuileries, salle de l'Orangerie.

La salle était ornée des principaux tableaux qui ont figuré au salon de cette année. Dans l'enceinte réservée, on avait placé la statue de *Pénélope*, par M. Jules Cavelier ; la statue du *Printemps*, par M. Pradier ; la *Douleur* et un *Masque funéraire*, par M. Préault ; un *buste de Géricault*, par M. Calmels, et le *buste de Mme R...*, par M. Jules Cavelier.

M. le président de la République a pris place au fauteuil. Il avait à sa droite M. le ministre de l'intérieur et M. Charles Blanc, directeur des Beaux-Arts, et à sa gauche, M. Boulay, vice-président de la République. M. le ministre de l'agriculture et du commerce assistait aussi à cette solennité.

M. le président de la République s'est levé et a prononcé le discours suivant :

« Messieurs,

» Je n'ai voulu céder à personne le droit de vous remettre les récompenses qui vous sont dues. La plus douce prérogative du pouvoir, c'est d'encourager le mérite partout où il se rencontre.

» J'ai admiré les chefs-d'œuvre que vous avez offerts au public, cette année, dans l'exposition de peinture et de sculpture, et je suis heureux de constater les beaux résultats obtenus par les artistes français, malgré l'agitation politique qui a dû les préoccuper et prendre leurs loisirs.

» J'espère que l'Exposition de l'année prochaine sera plus belle encore que celle-ci. L'empereur disait à ses soldats qu'ils n'avaient rien fait tant qu'il restait quelque chose à faire. Redoublez donc aussi d'efforts pour contribuer pour votre part à rehausser encore la gloire du nom français. Encourageons, honorons les beaux-arts, car ce sont eux qui adoucissent les mœurs, élèvent l'âme, consolent dans les mauvais jours et embellissent les jours prospères.

» Soyez assurés, Messieurs, que je suivrai toujours vos progrès avec la plus vive sollicitude, et comptez sur l'intérêt que m'inspire vos nobles travaux. »

La distribution des récompenses a commencé aussitôt après ce discours.

M. le président de la République a remis la croix de chevalier de la Légion-d'Honneur aux artistes dont les noms suivent : MM. Charles-Louis Muller, Jules Dupré, Camille Flers, Constant Troyon, Raffet, Aubry Lecomte et Charles Séchan.

Voici maintenant les noms des artistes qui ont obtenu des médailles :

Le prix d'honneur, qui était en même temps la première médaille en sculpture, a été accordé à M. Jules Cavelier, pour sa statue de Pénélope.

PEINTURE.

Médaille de première classe. — MM. Charles Fortin, Th. Rousseau, Oct. Tassaert.

Médaille de 2e classe. — MM. Courbet, Fromentin, Guesmann-Bonh, Montessuy, Vidal, Gendron.

Médaille de 3e classe. — Maison, F. Bonvin, Colas, Devers, Haffner, Eug. Lavieille, H. Pron, V. Dupré, Mussini, Roche, Zac, Mlle Thevenin.

SCULPTURE.

Médaille de 2e classe. — MM. Ch. Muller, Aug. Préault.

Médaille de 3e classe. — MM. Th. Devaux, Bernard L'Homme, E. Fremiet, Hébert, V. Harivel, E. Montaguy.

ARCHITECTURE.

Médaille de 2e classe.—MM. E. Boesvilpad, J. Bouchet, Denuelle.

Médaille de 3e classe. — MM. Renaud, E. Lacroix.

GRAVURE.

Médaille de 1re classe. — M. V. Pollet.

Médaille de 2e classe. — MM. Paul Girardet, Ad. Mouilleron.

Médaille de 3e classe. — MM. Lavieille, Butavand, P. Lepry, Tony Goutière.

La cérémonie a été terminée à 2 heures 1/4.

Revue de la presse parisienne.

D'après les lignes suivantes du *Dix Décembre*, la Révolution de Février aurait eu pour objet de rendre les prérogatives du pouvoir exécutif, sous la République, plus étendues qu'elles ne l'étaient sous la monarchie constitutionnelle : Le gouvernement de la France ne serait plus principalement dans l'Assemblée législative et dans le ministère, mais bien dans les boutades personnelles de M. Louis Bonaparte :

La lettre adressée au lieutenant-colonel Edgar Ney, par le président de la République, a donné lieu dans plusieurs journaux à de vives récriminations « contre les empiétements du pouvoir exécutif. » A les en croire, la publication de cette lettre est une violation flagrante de la Constitution.

C'est faire, en vérité, une étrange confusion de mots et de principes, que de chercher dans la publication de ce document une violation quelconque, nous ne dirons pas des termes, mais même de l'esprit de la Constitution. — On oublie que nous ne sommes plus sous l'empire de la Charte de 1830, dont l'esprit se résumait par ces mots célèbres : *Le roi règne et ne gouverne pas*. Aujourd'hui, au contraire, LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE NE RÈGNE PAS, MAIS IL GOUVERNE.

Il est responsable des actes de son gouvernement, et cette responsabilité implique des droits et des prérogatives tout différents de ceux d'un roi constitutionnel.

Il paraît que les légitimistes ne veulent de la centralisation qu'au profit des départements et des communes, où ils pensent avoir la majorité. L'*Union* l'avoue naïvement dans les lignes suivantes.

Plus nous adhérons aux vœux des conseils généraux, en ce qui concerne la décentralisation, plus nous avons droit de demander à la loi des garanties contre l'abus qui serait fait de la liberté.

On nous cite des communes qui, composées en grande partie d'hommes illettrés, ont cru cette année faire preuve de supériorité intellectuelle en votant des dépenses exagérées pour des fondations d'écoles, c'est-à-dire pour des établissements de petits palais *à l'usage d'instituteurs à peu près socialistes*.

Un chef de bureau de Paris n'oserait faire ce que feraient des conseils de philosophes de village, imbus de l'idée que tout est possible au scrutin municipal, surtout quand il se propose de faire pièce au propriétaire, au bourgeois, au *riche* en un mot.

La décentralisation est utile, est nécessaire, et nous ne cesserons de la poursuivre comme un moyen de réforme et de liberté ; mais pour cela même nous veillerons à ce que les propagandistes n'en fassent pas *un instrument de socialisme* et d'arbitraire.

Ainsi, là où un conseil municipal peut émettre des votes favorables à l'université ou à l'enseignement démocratique d'un instituteur, l'*Union* ne veut plus de la liberté, ni de la décentralisation administrative.

Nous félicitons l'*Union* de ce mouvement de franchise.

C'est honorable et édifiant.

La *Presse* montre le doigt de M. Thiers dans le gâchis politique dont on attribuait tout l'honneur à M. de Falloux et au président :

Nous persistons à maintenir la stricte exactitude de nos renseignements.

En effet, M. de Falloux s'est hâté de se rendre, dimanche soir, à l'Elysée, où il a demandé à parler au président de la République, à son retour de Sens.

Le président de la République lui a fait dire qu'il ne pouvait pas le recevoir.

M. de Falloux a insisté.

A force d'insister et d'attendre, il a fini par être reçu.

Une très vive explication a eu lieu ; c'est dans cette explication que M. le président la République est allé jusqu'à reprocher très durement à M. de Falloux d'être l'auteur des graves complications de la situation.

M. de Falloux a quitté l'Elysée en annonçant hautement sa résolution de donner sa démission.

C'est ce même soir, dimanche 9 septembre, qu'il s'est empressé d'envoyer au *Moniteur* la fameuse note démentant celle de la *Patrie*, où il était dit que M. de Falloux avait donné à la lettre du 18 août « *la plus entière approbation.* »

Informé des dissentiments qui venaient d'éclater, M. Thiers a aussitôt dépêché à M. de Falloux M. Merruau, dont la négociation a été couronnée du plus brillant succès, puisque M. Merruau, l'intrépide universitaire, a obtenu de M. de Falloux que celui-ci consentirait à rester ministre de l'instruction publique.

Tels sont les faits, et si nous les rapportons dans toute leur précision, c'est afin d'établir dans toute sa vérité l'active participation de M. Thiers dans cette politique qui menace de replacer la France dans la même situation qu'en 1840, entre une *faiblesse* et une *folie !*

L'*Univers* rend son estime à M. de Falloux, et le considère comme ayant glorieusement vaincu M. Louis Bonaparte dans la lutte qui vient d'avoir lieu entre ces deux hauts personnages. La lettre de M. le président à M. Edgar Ney n'est qu'un coup de tête qu'on veut bien oublier, à la condition qu'il restera sans effet et qu'il ne se renouvellera plus :

Cette histoire est glorieuse pour M. de Falloux. Il a voulu très honorablement se retirer du cabinet, il y reste très honorablement. Son dernier discours demeure l'expression de la politique de la France dans la question romaine, et la trop fameuse lettre du 18 août n'est plus, comme dit l'*Ami de la Religion*, « qu'un incident profondément regrettable, mais auquel il n'y a pas lieu d'attacher l'idée d'un changement quelconque dans la marche des négociations. » En d'autres termes, la lettre du 18 août, quel que soit le sentiment ou l'irréflexion qui l'a fait écrire et publier, *est purement et simplement retirée*.

De la lettre du président, de la polémique qui s'en est suivie, de la crise qu'elle a provoquée, de la solution intervenue, il résulte que tous les coups de tête ne sont pas heureux, et que c'est une ressource dont il ne faut user qu'avec mesure, en faveur de la justice, du bon ordre et de la paix.

. . . .

Installer le pape au Vatican avec une administration séculière, une charte imposée, *une presse libre*, ce serait exactement la même chose que de l'installer à Avignon ou à Fontainebleau.

Enfin, puisque la *lettre est retirée*, *Univers religieux*, soyons indulgent et n'en parlons plus.

N'en parlons plus, dit aussi l'*Opinion publique* en tête de son premier-Paris : et ce journal consacre encore trois colonnes à en parler :

C'est une lettre inopportune, malencontreuse ; comme nous l'avons dit dès le premier jour, c'est une faute.

Les esprits les plus favorables au président, il s'agit ici des esprits raisonnables, commencent toutes leurs conversations à ce sujet en disant : « N'en parlons plus. » C'est là en effet le souhait le plus bienveillant qu'on puisse faire, et il est probable que la destinée de cette lettre sera de finir comme ces fanfares qui font dresser l'oreille à tout le monde, et qui ne laissent rien après elles quand le son de leur dernière note s'est évanoui dans les airs.

Au dehors, elle aura appris à ne pas tenir grand compte de dépêches pour lesquelles on est obligé de demander le bénéfice de l'oubli. Elle aura escompté d'avance les *ultimatum* diplomatiques, et ces espèces de charges de cavalerie légère sitôt suivies de retraites. Au dedans, elle aura ébranlé le ministère par le bruit de démissions offertes quoique non acceptées. Enfin, elle laissera dans les esprits une espèce de réserve prudente, et une prévoyance d'autant plus légitime qu'elle s'appuie sur le souvenir.

M. le président de la République, dit le *National*, s'il s'accommode de ce langage plus que péremptoire, s'il accepte ces leçons, ces châtiments publics, ces nasardes à lui données, en place publique, par une poignée de sacristains, est doué d'un meilleur naturel que la plupart des hommes : son esprit conciliateur est au-dessus de tout éloge, et il ne manque à tant de vertus qu'un seul mérite, celui de la vraisemblance.

On lit dans le *Crédit* :

D'après les *Débats*, il serait de notoriété publique que la note publiée par la *Patrie* n'émanait d'aucun des collègues de M. de Falloux, et venait directement d'*une autre source*. Si cela est vrai, et nous sommes tout disposés à le croire, la rectification faite à cette note par M. de Falloux n'est point une inconvenance à l'égard de ses collègues ; mais c'est plus qu'une inconvenance à l'égard d'*une autre personne* : c'est ce qu'en langage monarchique on aurait appelé une félonie, et c'est ce qui se nomme, même en République, une trahison envers le pouvoir dont on a consenti à être l'agent, le ministre, et auquel on doit concours, obéissance et respect, en échange de l'autorité qu'il vous a confiée.

On lit dans le *Siècle* :

Les journaux modérés, ceux qui réclament sans cesse l'ordre et la stabilité, recommencent à donner des nouvelles plus ou moins imaginaires, dans le but de raviver, au profit de leur polémique irritante, les inquiétudes, les alarmes qui commençaient à faire place au calme et à la confiance. C'est ainsi qu'ils cherchent à accréditer la fable d'une machine démocratique et sociale qui, lors du voyage du président à Sens, devait faire sauter son wagon et une bonne partie de son cortège ; c'est ainsi que, ce matin, la feuille la plus active à propager ces faux bruits parle de grandes réunions socialistes qui se prépareraient pour décider quelque nouvelle prise d'armes. Nous signalons cette déplorable manœuvre d'un parti, en espérant bien que le bon sens public en fera justice.

L'expédition de Rome donne et promet de tels résultats que personne aujourd'hui ne veut en accepter la responsabilité. La *Gazette de France* débute aujourd'hui par cette phrase :

Nous n'avons jamais approuvé l'expédition romaine, non que le but de cette expédition ne fût louable à nos yeux, mais parce qu'il était trop beau pour être à la portée d'une république révolutionnaire.

---

babs, dont les branches étincellent d'oiseaux, semblables à autant de rubis, d'émeraudes ou de topazes animés, s'offraient aux regards dans toute la splendeur d'une création encore immaculée.

Dans les replis du fleuve, de graves pélicans méditaient des choses inconnues. L'oiseau sacré, l'ibis, avec son manteau de pourpre, et le héron blanc, dont l'aigrette de neige semble prête à s'évanouir au moindre souffle du vent, apparaissaient de temps en temps dans les fleurs majestueuses du lotus et les étoiles du nénuphar bleu.

La magnificence primitive de cette baie excita l'enthousiasme de nos bons vieillards, et tous voulurent descendre dans cet oasis d'ombre et de fraîcheur.

Rien n'indiquait que ce lieu fût habité. S'il l'était d'ailleurs, la tranquillité des légions emplumées qui y fourmillaient était une garantie de la douceur des indigènes. Il n'y avait pas à craindre d'alerte, terrible affaire pour des invalides qui ne pouvaient ni fuir ni combattre.

Le plaisir qu'ils se promettaient à sentir enfin la terre sous leurs pieds, après tant de jours de navigation, fut si grand, que presque tous descendirent aux chaloupes sans le secours des poulies. Une heure au plus après qu'ils eurent jeté l'ancre, les perruches, les nicols et les sénégalis purent donc s'étonner à leur aise de la couleur et de l'âge de ces nouveaux venus, que l'habitude des balancements du vaisseau avait rendus encore plus chancelants.

Qui n'a remarqué déjà l'espèce de sympathie existant entre les animaux timides, les vieillards, les femmes et les enfants ? On croirait qu'un sentiment supérieur à l'instinct les avertisse qu'ils trouveront près d'eux douceur ou faiblesse. Aussi, voyant les matelots occupés à descendre les barriques pour s'approvisionner d'eau douce, les naïves tribus ailées demeurèrent dans un ébahissement paisible, sans s'effrayer du tout des suites de leur curiosité.

Après la provision d'eau, les chefs durent penser à des choses plus solides. Les longues journées de calme avaient consommé les vivres frais : fruits, légumes, moutons, porcs et volailles embarqués aux îles du Cap-Vert, et les passagers étant tous d'un âge où les privations ne se supportent plus sans danger, on ne pouvait absolument s'en passer.

On songea donc à pousser une reconnaissance dans l'intérieur pour se procurer des vivres, de force ou de bon gré.

En attendant, comme c'était l'époque de la ponte des tortues, les vieillards, sur l'indication des matelots, fouillaient le sable pour en tirer les œufs qu'elles ont l'habitude d'y déposer en grand nombre, quant tout à coup des chants bizarres vinrent frapper leurs oreilles.

Au bruit de cette musique étrange qui annonçait l'approche des indigènes, l'équipage des trois navires prépara ses armes pour les recevoir l'épée à la main, selon la louable habitude des peuples civilisés.

Mais le capitaine-amiral recommanda, sous les peines les plus sévères, qu'on n'employât pas la violence en cette occasion ; il donna, au contraire, l'ordre aux gens robustes de s'abriter derrière les invalides, de peur que leur mine trop guerrière n'intimidât ceux dont il voulait se faire des amis.

Une telle conduite étonnera sans doute de la part des européens du seizième siècle ; mais Laurent Vasco avait, nous l'avons vu, un grain de folie humanitaire ; et puis il ne voulait compromettre en aucune façon le salut de ces pauvres octogénaires, dont chacun, en moyenne, représentait à ses yeux une valeur d'au moins cent mille francs de notre monnaie.

Il savait d'ailleurs que l'homme, à l'état de primitive nature, est ordinairement bon et hospitalier, qu'il ne devient cruel que par crainte ou par vengeance, et que la ligne de conduite suivie par ses devanciers et peut-être par lui-même dans d'autres occasions, n'était pas la meilleure ni surtout la plus honorable.

A peine avait-il pris ses dernières dispositions que l'on vit apparaître deux pirogues d'écorce dont la proue imitait grossièrement la tête d'un caïman. Ces deux pirogues contenaient des nègres, hommes et femmes, du plus beau noir, aux formes parfaitement développées. Une ceinture de feuilles de cocotier était tout leur vêtement, à moins qu'on ne veuille y ajouter la riche teinte d'ébène dont la nature les avait voilés.

A la vue des Européens, les chants cessèrent aussitôt ; un étonnement mêlé de crainte fit suspendre le mouvement des rames. C'était la première fois que les nègres de cette contrée voyaient des hommes à peau blanche. Cependant l'air pacifique de ceux qu'ils contemplaient les rassura peu à peu ; les femmes se levèrent en faisant des signes d'amitié, et les rameurs se remirent à avancer lentement pour contempler de plus près les objets de leur curiosité.

Il était dès lors facile de voir que si l'on pouvait parvenir à se comprendre mutuellement, on serait bientôt en bonne intelligence, mais il était douteux qu'on pût en arriver là.

ANTONY MÉRAY.

(*La suite à demain.*)

Louis Lacombe vient de partir pour l'Alsace, où il va donner quelques concerts. Il fera entendre à Mulhouse, à Colmar, à Strasbourg, etc., etc., ses nouvelles compositions pour piano qui furent tant applaudies à Paris l'hiver dernier. A cette nouvelle, qui ne s'adresse guère qu'aux dilettantes du Haut et du Bas-Rhin, nous en ajouterons une qui ne peut manquer d'intéresser vivement tous les amis de l'art lyrique. Lacombe vient de mettre la dernière main à une grande symphonie dramatique en quatre parties qu'il fera exécuter en novembre prochain, et dont le sujet est une charmante légende de Bohême. Ce que nous avons entendu de cette riche partition nous porte à croire que *Arva* sera la digne sœur de *Manfred*, qui obtint, il y a deux ans, un si brillant succès au Conservatoire.

Hier matin a eu lieu au palais des Beaux-Arts l'exposition des travaux des huit élèves de l'école entrés en loges le 10 mai pour disputer les grands prix d'architecture de 1849. Ces huit élèves sont : MM. Triquet, Lebouteux, Hue, Ginain, Jourdain, Daviond, Louvet et Sabatier. La sortie de loges a eu lieu le 1 septembre, après 103 jours de claustration.

Nous ne dirons pas avec le proverbe : *Quiconque est loup agisse en loup*, parce que nous ne voulons pas conseiller le mal, même aux loups ; mais nous dirons qu'il y a telle situation où le seul bien qu'on puisse faire C'EST DE S'ABSTENIR.

La *Gazette* fait plus loin ce rapprochement très-juste :

Quand il s'agit, en 1832, de délivrer Ferdinand VII, prisonnier à Cadix, Louis XVIII dit aux chambres : « *Cent mille Français, guidés par mon fils adoptif, vont franchir les Pyrénées en invoquant le Dieu de saint Louis...* » Voilà qui était grand, simple, beau, royal, parce que Louis XVIII était dans la logique de son principe.

En 1849, quand on a voulu aller à Rome rétablir l'autorité pontificale, on a reculé devant l'aveu de son dessein, on s'est avancé nuitamment, on a fait *une expédition de lanternes sourdes*, tout a été louche, faux, inconséquent, et tout restera stérile dans cette campagne sans nom, parce qu'on l'a faite en dehors à la fois des deux principes qui, seuls, et chacun dans un but différent, pouvaient l'autoriser : le principe de la stabilité traditionnelle ou le principe démocratique.

Le Congrès de la paix.

Il y a sans doute à louer dans le congrès de la paix : son titre d'abord. Afficher, proclamer bien haut une idée humaine, progressive, un principe large et vrai, c'est rendre service et féconder l'avenir, alors même que les moyens de réaliser le principe ne seraient pas tous immédiatement signalés. Utile au développement de l'opinion publique par la pensée générale qu'il exprimait, le congrès de la paix a présenté plusieurs incidents significatifs et qui doivent donner des espérances aux apôtres de la conciliation universelle.

Parmi ces incidents, l'un des plus beaux, des plus expressifs a été la poignée de main échangée entre MM. Deguerry et Coquerel, un prêtre et un ministre.

On sait que l'*Univers* a dénoncé comme un scandale cet acte de fraternité. Malheureusement pour le haut clergé, plusieurs de ses membres ont vu, du même œil que l'*Univers*, ce symptôme de rapprochement entre les représentants de différents cultes, ainsi que les paroles largement religieuses qui tendaient à constater un accord entre la raison et l'Evangile.

Voici la lettre que M. l'archevêque de Toulouse adresse au journal l'*Ami de la Religion* :

Toulouse, le 2 septembre.

Monsieur le directeur,

Ce qui s'est passé à Paris dans les séances du Congrès de la Paix, et la part que les membres du clergé y ont prise, tout cela m'a extrêmement affligé. Je pense que mes collègues dans l'épiscopat ont éprouvé le même sentiment. Mais faut-il que nous nous contentions de gémir? Pouvons-nous laisser passer sans réclamations ce qui s'est fait et ce qui s'est dit dans ces circonstances? Pouvons-nous surtout ne pas blâmer cette assertion émise par un des premiers curés de la capitale, savoir que l'*Evangile n'est autre chose que la raison humaine restaurée et étendue?* Que deviennent alors les faits révélés positifs?

J'en appelle, s'il le faut, à tous les prêtres instruits, à tout l'épiscopat, surtout au chef suprême de l'Eglise catholique, successeur de celui à qui Jésus-Christ a dit *Et tu aliquando conversus confirma fratres tuos.*

Je vous prie, monsieur le directeur, de faire insérer cette lettre dans le prochain numéro de l'*Ami de la Religion*. Je n'aurai de repos qu'après que ma protestation aura paru, et c'est dans votre journal qu'elle doit être naturellement insérée.

Agréez, monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée,

P. T. D., *archevêque de Toulouse.*

Mgr de Toulouse blâmera-t-il également M. de Jolly, archevêque de Sens, qui a fait entendre ces nobles paroles au président de la République, en lui montrant le chemin de fer :

Un jour viendra, grâce à ces conquêtes de l'intelligence, où les peuples ne feront plus qu'une seule société occupée à se distribuer les biens du monde entier.

Nous trouvons à louer dans le congrès de la paix, nous y louons ce que blâment l'*Univers* et M. l'archevêque de Toulouse ; mais nous sommes obligés de répéter que ce congrès a été d'une faiblesse extrême quant aux moyens de réaliser la paix universelle. Les orateurs ont manqué, sous ce rapport, de hardiesse comme de science ; ils n'ont pas vu ou n'ont pas voulu dire qu'il n'y a point de paix réalisable aujourd'hui sans un affranchissement préalable de l'Italie, de la Pologne, de la Hongrie, de l'Allemagne entière ; point de paix sans une grande et dernière liquidation par les armes ; et même en supposant cette immense difficulté tournée ou vaincue, le congrès s'est défié des orateurs prévenus de socialisme, qui auraient pu émettre des idées neuves, complètes et suffisamment creusées sur l'organisation définitive des rapports internationaux.

L'un des orateurs qui ont vainement sollicité la parole sur ce sujet, M. Paul Justus, vient de publier sous ce titre : *Congrès universel*, les propositions qu'il aurait voulu développer de vive voix. Elles méritent attention, et sont trop conformes à nos vues pour que nous ne leur prêtions pas notre publicité. L'auteur formule ainsi ses demandes :

L'organisation prochaine d'un congrès international de tous les cultes issus du sang du Christ, afin que tous nous fassions un premier pas vers l'unité religieuse chrétienne.

S'il n'y a qu'un Dieu, mes frères, laissez-moi donc croire qu'un jour prochain il n'y aura, comme conséquence, qu'une seule forme de culte. Vienne le jour où les cultes se seront entendus pour n'être qu'*un*, comme Dieu est *un* ; et le lendemain, j'en atteste vos cœurs, les hommes, pour bénir Dieu et pour s'aimer entre eux, deviendront *un*, comme la terre qu'ils habitent est une, elle aussi.

Donc, congrès international des divers cultes chrétiens, et par extension, si la chose est possible plus tard, j'ajouterai : même de tous les autres cultes.

Je demande en second lieu l'organisation, à partir de 1850, de congrès annuels avec expositions, concours et prix internationaux pour l'industrie, les sciences et les beaux-arts.

Ces congrès, concours et prix internationaux, établis à tour de rôle dans toutes les nations adhérentes à cette œuvre sainte, seraient tous les ans tantôt en France, en Angleterre, en Belgique, en Amérique, en Allemagne, une précieuse occasion de constater les progrès accomplis dans les sciences, les beaux-arts et l'industrie, et de provoquer, de solliciter, par des efforts unitaires, les progrès que chaque branche des travaux humains auraient à accomplir encore. Des expositions internationales auraient lieu pour l'industrie et les beaux arts ; les producteurs de toutes les contrées y seraient conviés.

Dans ce congrès, des commissions seraient élues pour l'industrie, les sciences et les beaux-arts ; ces commissions seraient chargées de prononcer sur les meilleures œuvres d'art, sur les plus utiles inventions et les questions les plus habilement résolues, sur les diverses branches des sciences exactes et morales.

Ces expositions, concours et prix, seraient l'occasion de grandes et solennelle fêtes internationales, pendant lesquelles, dans les théâtres, seraient lues et exécutées les œuvres d'art, et proclamés les noms des lauréats dans les beaux-arts, les sciences et l'industrie.

Le congrès ne se séparerait pas sans avoir mis au concours des sujets de tableaux, de sculpture, architecture, poésie, musique, littérature, ainsi que des questions nouvelles à résoudre pour le prochain concours international dans les diverses branches des sciences morales, économiques ou autres.

Cette fête serait l'occasion d'un concours pratique où se présenteraient, pour fonctionner publiquement, les machines nouvellement inventées et les instruments aratoires.

Messieurs, dit l'auteur en terminant, la France vient de faire des dépenses considérables pour le palais de l'industrie française ; que ce palais ne soit pas détruit, mais qu'au contraire, agrandi et approprié aux besoins d'une exposition de l'industrie internationale, il serve, dès l'an prochain, à ce premier des concours internationaux, dont la série commencerait ainsi en France avec le demi-siècle dans lequel nous allons entrer, c'est-à-dire en 1850.

Nous ne voulons pas reproduire les paroles de M. Deguerry, sur l'Evangile, sans faire connaître en même temps la lettre suivante, publiée par l'*Ami de la religion* :

Paris, ce 8 septembre 1849.

A Monseigneur l'Archevêque de Paris.

Monseigneur,

.... Mes paroles au Congrès de la Paix, l'*Evangile*, qui est la *raison humaine restaurée* et *étendue*, paroles que je n'ai dites que transitoirement, dans un sens large et pas du tout comme une définition précise du Livre divin, continuant à soulever des réclamations, le moyen le plus simple de les faire cesser est de vous renouveler par écrit, monseigneur, la déclaration que j'avais eu le bonheur de vous faire de vive voix, le lendemain même du jour où elles avaient été prononcées.

Le sens que quelques personnes s'obstinent à donner aux paroles en question, n'a jamais pu être le mien : car je crois et professe que la religion chrétienne est essentiellement surnaturelle et révélée dans ses livres, ses dogmes, ses préceptes, ses mystères, ses sacrements, son autorité visible et permanente, et qu'elle est l'œuvre, non de la raison humaine, mais de la raison divine, du Verbe éternel fait chair, de Jésus-Christ notre Seigneur, Dieu et homme tout ensemble. *Omnia instaurare in Christo.*

Je crois et je professe humblement, et sans restriction aucune, tout ce qu'enseigne la sainte Eglise catholique, apostolique, romaine ; et je serai toujours heureux de rétracter et de condamner ce que je pourrais jamais dire, écrire ou faire qui ne serait pas entièrement conforme à la présente déclaration.....

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, Monseigneur, de Votre Grandeur, le très humble et très obéissant serviteur.

H. DEGUERRY, curé de la Madeleine.

LE PAPE SOUS LA PROTECTION DE L'AUTRICHE.

Le *Journal des Débats* et le *Constitutionnel* contiennent ce matin chacun une correspondance de Rome. Suivant le mielleux et diplomatique correspondant du *Constitutionnel*, le pape, en recevant communication de la lettre au colonel Ney, se serait contenté de lever les yeux au ciel ; et, comme le cardinal Antonelli semblait désirer une réponse plus précise, un conseil de cardinaux avait été convoqué, qui aurait décidé que cette lettre, n'ayant pas de caractère officiel, devait être considérée comme non avenue.

Les cardinaux auraient ainsi adopté de leur côté le thème que développent depuis deux jours les journaux légitimistes et catholiques de Paris.

Le correspondant du *Journal des Débats* est beaucoup plus précis. Suivant lui, une rupture serait imminente, le pape rappellerait les triumvirs rouges de Rome, abandonnant la cité pontificale aux mains des infidèles, c'est-à-dire des soldats français qui sont venus le restaurer, un peu malgré eux, il est vrai ; le pape aurait annoncé positivement qu'il irait se mettre sous la protection des troupes autrichiennes, et que de là il invoquerait un congrès des puissances européennes, pour obtenir d'elles sa réintégration. Nous reproduisons les passages les plus importants de cette lettre :

» Quand je vous signalais, il y a deux mois, les premières difficultés que la pensée de la France rencontrerait à Gaëte, il me répugnait de constater déjà dans l'entourage du saint-père un mauvais vouloir, qui prenait alors plus que jamais le caractère d'une ingratitude criante ; j'étais loin de m'attendre que la commission des trois cardinaux à Rome arrivât si tôt à jeter le voile et à provoquer *une rupture scandaleuse*. Le doute n'est plus possible aujourd'hui ; les choses en sont à ce point que *demain, après-demain, Rome peut être privée de la présence des triumvirs rouges*, comme disent certaines affiches placardées la nuit sur les murs de la ville, et que cette retraite, non-seulement *autorisée*, mais *ordonnée par la cour de Gaëte*, jette sur les bras de la France le poids énorme de l'administration d'une partie des Etats de l'Eglise, jusqu'au règlement définitif de la question pendante. *Il n'y a donc plus lieu d'espérer un rapprochement que tout le monde regarde comme impossible* en ce moment *entre Paris et Gaëte* sur la question des réformes, et d'attendre du temps et des efforts combinés de quelque autre puissance le rétablissement de cette entente un moment interrompue.

» La gravité de cette situation frappe tous les yeux. Certains esprits, dans leur impatience de voir se produire un résultat, avaient accusé de lenteur les démarches faites depuis deux mois à Gaëte par les agents français ; mais ils reconnaissent eux-mêmes aujourd'hui que des concessions de toute nature qui n'attaquaient pas cependant le principe libéral de son intervention, que des tentatives de toute espèce ont été faites par la France, sans qu'elle ait trouvé de la part du gouvernement pontifical aucune réciprocité. *L'esprit de conciliation se heurtant sans cesse contre le mauvais vouloir et les tendances les plus follement rétrogrades* : à entendre ce qui se disait à Gaëte, il semble que la France stipulait pour elle-même, qu'elle traitait une question d'intérêt et non de sympathie. Ce qui paraît hors de doute à l'heure qu'il est, c'est que son épée a été acceptée avec moins d'empressement qu'elle n'avait été offerte, et que, *dès le premier jour, on avait l'intention*, si l'on ne repoussait pas ses services et son dévouement, *de ne tenir aucun compte de ses conseils*, et de renouveler l'histoire du mois de novembre, alors que la France offrait au saint-père une hospitalité qu'il acceptait, et que le saint-père prenait immédiatement la route de Gaëte. Aujourd'hui *en quittant Gaëte et Portici, où il ne restera que peu de temps, on assure que c'est vers Bologne ou Lorette, et non pas vers Rome, qu'il porterait ses pas.*

« Cette assertion n'est pas sans vraisemblance : il n'est pas impossible que S. S., *après la retraite de ses cardinaux et la cessation de son autorité dans Rome, n'aille chercher* (elle vient d'annoncer formellement cette intention) *un asile sous le pavillon autrichien dans une des Légations*. Ce projet, disons-le en passant, s'il est neuf, dans l'esprit du pape, a mûri dans celui de certaines personnes de son entourage, dans le temps même où nos soldats se faisaient tuer sous les murs de Rome pour la cause pontificale... »

« L'impression produite à Gaëte, dit plus loin le correspondant des *Débats*, par la lettre, *non publiée* encore officiellement ici, du président de la République, a été plus vive encore qu'on ne l'avait prévu. Le Saint-Père a exprimé de l'étonnement et de l'*irritation* ; il ne s'est naturellement trouvé autour de lui personne pour adoucir ce premier sentiment et faire observer à S. S. que le gouvernement français avait pleinement le droit de parler après avoir agi. On assure que les membres du corps diplomatique présents à Gaëte se sont réunis et n'ont pas hésité à déclarer que si cette lettre avait été rendue publique et officielle, ils en auraient fait l'objet d'une protestation collective au nom de leurs gouvernements respectifs... »

Le départ des triumvirs rouges est imminent, puisque le correspondant des *Débats* ajoute :

« Si la commission des cardinaux quitte le Quirinal et Rome, il faut que le gouvernement français prenne sans tarder les mesures nécessaires pour faire administrer cette portion importante des Etats romains, en attendant qu'il plaise à S. S. d'y établir son autorité et d'accepter les conditions raisonnables qui lui sont faites. On ne sait pas en France dans quel état se trouvent les rouages de cette grande machine ; il faut, pour en régler les mouvements, des hommes de talent, d'activité, de dévouement incontestables ; c'est pour la France une école d'administration à laquelle on était loin sans doute d'avoir songé...

» .... Le bruit court que la Russie se chargera de l'emprunt romain, que déjà même il existe quelques arrangements directs entre Saint-Pétersbourg et Gaëte ; il est certain que les réponses évasives faites par la commission et les divers agents pontificaux, en ce qui touche cette question capitale, donnent à ce bruit quelque confirmation. »

Les *Débats* discutent ce qui arrivera dans le cas possible où le pape se retirerait à Bologne, sous la protection du drapeau autrichien.

« Une fois à Bologne, et sous la protection des aigles impériales, que peut faire le pape? Chercher dans l'intervention autrichienne entre son peuple et lui des alliés moins exigeants? provoquer la réunion d'un congrès européen? »

Le correspondant des *Débats* voit là un danger pour l'influence française ; mais il croit que les Romains n'y perdraient rien, attendu que l'Autriche imposera à Pie IX ce que lui demande la lettre du président de la République!!

Pie IX est arrivé à Naples le 4 septembre au soir.

« Toute la soirée, dit une correspondance, la rade a retenti des saluts des navires et des feux d'artifice tirés sur le rivage par la population, qui ne manque jamais une occasion, fût-ce la fête de la plus modeste madone, pour tirer des fusées et illuminer de haut en bas. Les navires français l'*Ariel* et le *Tancrède* se sont pavoisés. »

Les correspondances de Rome sont rares aujourd'hui dans les journaux italiens. On écrit au *Nazionale* en date du 4 :

« Le bruit court qu'à la lettre de Bonaparte le Saint-Père a répondu qu'ayant à son service deux millions de baïonnettes qui ne lui font pas de conditions, il s'en servira; qu'il remercie la France, et que, pour le moment, il ne lui demande qu'une chose, c'est de se retirer de ses domaines. »

La municipalité de Rome voulait vendre le bois qui a servi aux barricades, pour couvrir quelques-unes de ses dépenses, le général Rostolan s'y est opposé, disant que ce bois sert aux Français.

L'agitation est au comble. Comment tout cela finira-t-il? On dit que le pape va se rendre à Lorette et que là, ayant autour de lui un rayon de trente milles libres de troupes étrangères, après trois jours de jeûne et d'invocation à la Sainte-Maison et à la madone, il adressera une proclamation à ses très fidèles sujets et accordera ce que la très bienheureuse Vierge de ce miraculeux Sanctuaire daignera lui inspirer.

Le journal officiel contient une ordonnance inquisitoriale du préfet de police romain, monsignor Savalli, contre les imprimeurs qui se permettraient d'imprimer quelque chose sans l'autorisation du très saint triumvirat.

Le dernier jour d'août, dit un correspondant du *Statuto*, deux officiers français sont allés, par ordre du général Morris de Civita-Castellana, à Narni, et se sont informés auprès du maire du nombre de soldats d'infanterie et de cavalerie qu'on aurait pu caserner dans la ville. Ils ont demandé aussi à prendre le commandement de la place, ce qui leur a été refusé par le colonel espagnol. On ne sait pas comment l'affaire s'est terminée.

Garibaldi est bien dans le Piémont. La *Gazette de Gênes*, journal officiel, contenait le 6 la note suivante :

« Le gouvernement ne croit pas devoir donner à Garibaldi la permission d'habiter dans les Etats sardes. Il est cependant disposé à avoir pour lui des égards, et à lui faciliter par tous les moyens possibles son départ pour le pays étranger qu'il choisira. »

On parle, à Turin, d'un changement de ministère, ou au moins d'une modification ministérielle.

Le *Nazionale* de Florence dit que M. Henri V revêt, pour parader, le même habit de socialiste que M. Louis Bonaparte a envoyé au frippier, après l'avoir porté quelque temps avec grand succès.

AUTRICHE. — HONGRIE.

L'entrevue des souverains allemands à Tœplitz a été très courte.

Les garnisons de Komorn et de Peterwardein tiennent toujours. Voici ce que nous trouvons dans la *Correspondance générale* concernant la première de ces forteresses.

Les différents corps de l'armée du siège de Komorn se sont mis en mouvement le 6 pour resserrer la ligne de blocus; mais ils ont fait halte lorsque, à la prière des insurgés, un nouveau délai de deux jours leur a été accordé. Après l'expiration de ce délai, toute négociation sera rompue, et les insurgés devront s'imputer à eux-mêmes les conséquences du siège. Le blocus de la forteresse aurait alors lieu comme au mois d'avril. Les villages d'O-Szony, de de Rasseg, de Vorfoldre sont en partie occupés par les troupes autrichiennes. Les premières batteries sont érigées sur le Sandberg et au dessus d'Uj-Szony, afin qu'elles dominent les lignes palatinales. Une batterie de mortiers de 60 est placée près de Nemes-Oers. Deux cent-cinquante canons de divers calibres se trouvent dans la forteresse et le camp retranché. La garnison se compose toujours de 12 à 14 000 hommes, la plupart honweds et landsturm.

La *Gazette de Pesth* publie un avis officiel du général Haynau, en date du 1er septembre, sommant tous ceux qui ont pris part à la révolution hongroise, soit dans l'armée, l'administration civile ou judiciaire, la chambre des députés ou la table des magnats, le comité de défense du pays, ou comme commissaires des insurgés, etc., etc., de se présenter dans le délai de trois mois à l'autorité militaire de leur district pour répondre de leur conduite sous peine d'encourir toute la rigueur des lois.

Le même journal annonce comme certaine l'exécution, à Arad, des généraux hongrois Schatzberg, Kisset et Wetter. Que sont devenus les projets d'amnistie!

On affirme que le grand-duché de Bade sera occupé pendant trois ans par un corps prussien de six régiments d'infanterie, quatre de cavalerie et d'un parc d'artillerie de six batteries.

Le Parti de l'Ordre.

Nous lisons dans le *Républicain du Gard* :

IL FAUT BRULER PARIS! — Cet horrible blasphème a été prononcé hier soir, au conseil général, et le président n'a pas coupé la parole à celui qui le proférait, et le procès-verbal, à côté de cet acte incroyable de délire, ne contiendra pas un mot de blâme contre son auteur!

M. le *duc* d'Uzès racontait que, l'année passée, il avait vu arriver, dans les journées de juin, des gardes nationaux disant : *Il faut brûler Paris!* et il a ajouté : ILS AVAIENT RAISON!

De temps à autre un de ces enfants terribles du grand parti de l'*ordre* laisse échapper un bout de la vérité. Celui-ci est horrible.

Au reste, les séances du conseil général du Gard sont émaillées de ces aménités *honnêtes et modérées*; nous y trouvons les expressions d'*ignoble gouvernement provisoire de Carnot et de son infâme clique.*

NÉCROLOGIE.

Une lettre de Cherbourg, du 11 septembre, nous annonce une perte douloureuse pour notre école.

M. Burgade, professeur d'hydrographie, en cette ville, a été enlevé, il y a quinze jours, par le choléra.

Burgade était un des plus dévoués adhérents à la théorie de Fourier. Il s'est jusqu'au dernier moment associé noblement à tous nos efforts de propagation.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 septembre sont priés de le renouveler immédiatement, s'ils ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Nous réitérons la même invitation pour les abonnements échus les 30 juin, 15 et 31 juillet, 15 et 31 août, en rappelant que nous indemnisons de la suspension du journal par des prorogations d'échéances ceux de nos abonnés qui nous en font la demande en renouvelant leur abonnement.

FAITS DIVERS.

M. Odilon Barrot, complétement remis de son indisposition, a quitté Bougival pour s'installer de nouveau à l'hôtel du ministère de la justice.

— Nous ne trouvons dans la partie officielle du *Moniteur* que des promotions et des nominations dans l'ordre national de la Légion-d'Honneur. Pour peu que ce régime se perpétue, Saint-Etienne ne pourra plus fabriquer assez de rubans, et pour désigner un homme remarquable, on dira : *Il n'est pas décoré.* (*Réforme.*)

— Monsieur le comte de Chambord, annonce l'*Union*, est arrivé à Vienne, le 7 septembre, venant de Prague.

Qu'y va-t-il faire?

— On parle de la retraite prochaine de M. Rébillot, le préfet de police. Il serait remplacé par M. Peauger, ancien préfet des Bouches-du-Rhône. (*La Liberté.*)

— Un vieux soldat de la démocratie, le citoyen Hennequin, ex-chef de bataillon de la 12e légion, vient de mourir dans le dénuement. Les démocrates du 12e arrondissement prient leurs amis politiques d'assister au convoi qui se fera le vendredi 14 du courant, à deux heures précises, à l'hospice de la Pitié.

On se réunira à deux heures à l'hospice de la Pitié.

— Un meurtre est venu jeter tiler la consternation dans le quartier du marché Saint-Laurent. Vers six heures de l'après-midi, un monsieur et une dame vinrent prendre place à une table du café du chemin de fer de Strasbourg, en face de l'embarcadère.

Au bout de quelques instants, une discussion assez animée s'engagea entre eux. Tout à coup l'homme, qui paraissait arrivé au paroxysme de la colère, se lève, tire un pistolet de sa poche et ajuste la femme; celle-ci, par un mouvement rapide détourne l'arme, et la balle va frapper un garde national qui faisait sa partie de dominos à une table voisine. La femme s'enfuie et se réfugie chez un pâtissier qui habite la maison voisine; le meurtrier la suit, et lui tire à bout portant un second coup de pistolet, qui heureusement fait long feu, ce qui évite un second crime.

Le garde national si fatalement atteint, et qui venait d'accompagner un de ses camarades à sa dernière demeure, est mort sur-le-champ sans pouvoir proférer une parole. La balle, entrée par le dos, était allée se loger dans la région du cœur. Il était père de quatre enfants, et exerçait la profession d'ébéniste. Quant au meurtrier, il a été arrêté ainsi que sa compagne.

— Nous lisons dans le *Progrès*, de Tours :

« Le *Journal d'Indre-et-Loire*, selon son habitude, s'attaquait ces jours derniers aux proscrits de Londres, victimes de nos luttes politiques. Il est une presse à laquelle on ne doit pas demander le respect qui a été accordé, dans tous les temps, à des exilés; mais elle devrait, au moins, ne pas se faire l'écho de nouvelles controuvées, dans le but d'atteindre des hommes qui ne sont pas là pour se défendre.

» Un de nos amis qui arrive de Londres, dément toutes ces allégations comme fausses en tout point. *Il a vu, de ses propres yeux*, ces exilés vivre ensemble unis par la plus cordiale fraternité. Chaque soir, ils sont réunis à la même table, sauf ceux qui sont mariés, par exemple Ledru-Rollin, ce qui n'empêche pas ce dernier d'avoir avec ses amis des rapports *quotidiens*.

» Tous ceux des proscrits qui ont un état, ont trouvé immédiatement de l'ouvrage.

» Ils ont été reçus avec beaucoup d'empressement par les Anglais, quelles qu'aient été les dénonciations des *journaux honnêtes* et quoi qu'ils en disent aujourd'hui.

» Il parait que la vengeance de ces *modérés* n'est pas assouvie; ils ont besoin de poursuivre sur la terre de l'exil les hommes qui pendant trois mois de pouvoir exercé en temps de révolution, n'ont pas eu à se reprocher *une seule poursuite, une seule arrestation, une seule persécution*. MM. les *modérés* pourraient-ils en dire autant? »

— On écrit de Limoges qu'un duel a eu lieu entre M. Bourzat, représentant du peuple, et M. de Jouvenel, ancien député, à l'occasion de quelques paroles injurieuses prononcées par ce dernier dans le conseil général. Après un coup de pistolet, tiré heureusement sans résultat, le combat a cessé.

D'un autre côté, on lit dans le *Censeur de Lyon* :

« M. Sauteyra, représentant du peuple pour le département de la Drôme, s'étant cru provoqué par une lettre de M. Charre, maire de Montélimart, publiée dans le *Courrier de la Drôme*, est parti immédiatement de Paris pour se rendre à Valence et en demander satisfaction. M. Charre ayant refusé de se rendre à l'invitation de M. Sauteyra, celui-ci a publié dans le *Courrier de la Drôme* la correspondance échangée entre ces messieurs. »

Qu'il nous soit permis de déplorer ces provocations ou ces rencontres. Qu'a jamais prouvé un duel, quelque dénoûment qu'il ait eu?

Notons en passant que dans ces deux affaires encore, c'est des hommes de la réaction qu'est partie la provocation, et que les deux honorables représentants démocrates, MM. Bourzat et Sauteyra, se sont conduits avec une grande dignité.

— On sait que l'Angleterre est parvenue à faire signer à l'iman de Mascate et de Zanzibar un traité pour la prohibition de la vente des esclaves dans ses Etats. On assure que le gouvernement anglais, prétendant que l'iman n'avait pas exécuté dans son entier les clauses de ce traité, vient d'envoyer deux bâtiments de guerre à Zanzibar.

— Un accident grave, dont on ne connait pas encore bien la cause, a eu lieu jeudi dernier dans la prison centrale de Beaulieu, près Caen, où se trouvent en ce moment quarante-sept condamnés dans l'affaire de Rouen. La plupart d'entre eux ont été, après leur repas du soir, saisis de vomissements et de violentes coliques. On leur avait servi un morceau de bœuf qu'ils avaient renvoyé, lui trouvant un mauvais goût. On pensait d'abord qu'il y avait eu empoisonnement par le cuivre; mais le bœuf renvoyé avait été cuit dans un vase de terre.

On ne sait encore à quelle cause attribuer l'accident que nous mentionnons. L'autorité fera sans doute à cet égard toutes les investigations nécessaires. (*Journal du Havre.*)

2e ACQUITTEMENT DU NATIONAL DE L'OUEST. — Nous avons dit que le *National de l'Ouest* avait un second procès pour hier, mercredi. Il était prévenu : 1° d'attaque contre le respect dû aux lois; 2° d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement de la République, dans les numéros des 16 et 17 juillet. Le jury vient de prononcer un second verdict d'acquittement. A demain les détails.

Les membres de la commission chargée d'organiser le banquet typographique du 16 septembre préviennent leurs confrères qui n'auraient pas encore souscrits, qu'ils pourront trouver des billets chez Mignot, rue de la Harpe, 75, jusqu'au samedi soir, 15 du courant.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nous prions ceux de nos amis, qui nous ont adressé des valeurs depuis le 1er juin dernier, et qui n'en ont pas reçu l'accusé de réception, de vouloir bien nous indiquer, *le plus tôt possible*, la nature et l'importance de leurs remises.

Saint-Léonard.—M. H. — Nous aurons égard et attend. votre visite.—L'une des br. sera adr. à C.

Constantine.—M. C.—Reçu les 100.— Votre symp. n. est plus préc. que jam.

Cherbourg.—M. C.—Reçu les 100.—Nous allons exam. et vous répondrons. — L'ab. *Estaf.* 3 m. 1/2 a coûté 12, l'autre 8.—Reste à imputer à la R. 7 70.

Châtellerault.—M. B. — Nous av. bien reçu les 9 du 1er de juin.

Ambert.—M. X.—Reçu vot. lettre. —Nous suiv. v. inst. M. D. L. est à Hyères.—Nous attend. de ses nouv.

Persan.—M. D.—Reçu.—Votre ab. finira 30 nov.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	30 f.	11 f.	6 f
DÉP. ET ETRANG.	32	17	9
PAYS à surtaxe	50	26	14

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à 9	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires reçoivent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Bourse du 13 septembre 1849.

Ce matin, au passage de l'Opéra, la rente faisait 88-15; au parquet, elle a ouvert à 88 fr., mais elle s'est relevée immédiatement. On se montre toujours effrayé de la tournure que prennent les affaires de Rome; le départ du pape pour Portici indiquerait assez clairement que son intention n'est pas de rentrer dans Rome tant que nos troupes y resteront. Quoiqu'il en soit, le 5 0/0 au comptant a conservé la hausse sur le cours d'ouverture.

On disait de nouveau que la Banque de France était décidée, pour écouler sa masse de numéraire, de faire au Trésor une assez forte avance, qui dispenserait de faire l'emprunt. Ce bruit a fait baisser les actions de 25 fr. Les spéculateurs ne paraissent pas avoi une grande confiance dans ce mode de placement; ils préféreraient que la Banque fit des escomptes.

Le 5 0/0, au comptant, ouvert à 88, a fait ce chiffre au plus bas; au plus haut, il a fait 88-50, et a fermé à 88-40.

Le 3 0/0, ouvert à 55-55, a fait, au plus bas, 55-45; au plus haut, 55-75, et a fermé à 55-75.

Les obligations de la ville (nouvelles) ont fermé avec une hausse de 5 fr. à 1 190 fr. Celles de la Seine ont perdu 2-50.

Les chemins de fer ont peu varié; le Nord, après avoir fait 437-50, a fermé comme hier à 440 fr.

L'emprunt romain continue de braisser, il a encore perdu aujourd'hui 50 c. On dit que le pape ne veut pas payer le semestre en retard, depuis le 1er juin; il se fonde sur ce que le pays était alors en République.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt du j
Trois 0/0	55 60	55 65	55 45	55 75
Cinq 0/0 (Empr. 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0	88 20	88 65	88 »»	88 35

13 sept. – AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.			
3 0/0 j. du 22 juin	55 75	Espag. dette active	21 3/4
5 0/0 j. du 22 mars	88 40	— — 3 0/0	34 3/4
VALEURS DIVERSES.		— Dette intér.	27 3/8
Banque de France	2325 »»	Naples, récép. Roth.	87 75
Ob. de la Ville anc.	1255 »»	Romain, emprunt	75 1/2
— — nouv.	1190 »»	Haïti, emprunt	185 »»
Oblig. de la Seine	1085 »»	Piémont, emprunt	925 »»
— St-Germ. 1842	855 »»	— Nouveau	895 »»
— Versailles	745 »	Lots d'Autriche	364 »»
— Orléans. 4 0/0	980 »	2 1/2 hollandais	53 »»
— Nouvelles	960 »»	CHEMINS DE FER.	
— Rouen, 4 0/0	725 »»	Saint-Germain	420 »»
— Nouvell., 1849	845 »	Versailles, r. d.	210 »»
— Havre j. mars	780 »»	Versailles, r. g.	170 »»
— Nouvelles	840 »»	Orléans à Paris	760 »»
— Marseille	700 »»	Rouen	530 »»
— Orléans jouis.	465 »»	Havre	270 »»
— Cert. de Lyon	81 25	Avignon-Marseille	225 »»
Quatre-Canaux	1091 25	Bâle	105 »»
— Jouissance	75 »»	Centre	312 50
		Boulogne	170 »»

Bons du Trésor	5 1/2	Bordeaux	442 50
Forges Aveyron	3000 »»	Nord	440 »»
Monceau-s.-Sambre	1550 »»	Strasbourg	335 25
Nord (hauts four.)	900 »»	Nantes	303 75
Charbon belge	325 »»	Monter. à Troyes	120 »»
Zinc V.-Montagne	2750 »»	Dieppe Fécamp	175 »»
— Stolberg	510 »»		
Mines de la Loire	265 »»		

FONDS ÉTRANGERS.

Belg.	5 0/0 1840	96 3/4	3 0/0 consolidés	92 1/2
—	5 0/0 1842	96 3/4	3 0/0 au 17 oct.	92 3/4
—	4 1/2	86 »/»		
—	3 0/0	65 1/4		
—	2 1/2 0/0	47 7/8		
—	Banque	685 »/»		
—	— 1841	1020 »/»		

BOURSE DE LONDRES du 12 septembre. (3 0/0 consolidés ... 92 1/2; 3 0/0 au 17 oct. ... 92 3/4)

TAXE DU PAIN.

1re qualité le kilo	31 c
2e — —	24

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 14 septembre.

THÉATRE DE LA NATION.—La Juive.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Passe-temps, la Ligue des amans.
OPÉRA-COMIQUE.—Fra-Diavolo, la Dame blanche.
ODÉON.—Le Trembleur, la Jeunesse du Cid.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Le chevalier d'Harmental.
VAUDEVILLE.—Sous le masque, Pas de Fumée sans feu, le Congrès de la paix, 3e numéro.
GYMNASE.—Les Sept Billets, La Belle-Mère.
THÉATRE MONTANSIER.—Le Groom, l'Oiseau, le Code, ... Les Caméléons, Eva, les Parents de ma Femme.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Tête-Noire, Etoile du marin.
AMBIGU-COMIQUE.—Le Juif errant

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 184. Samedi 15 septembre 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.).

PARIS. Trois mois. . . . . 6 f. Six mois. . . . . 11 f. Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS. Trois mois. . . . . 9 f. Six mois. . . . . 17 f. Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

PARIS, 14 SEPTEMBRE.

Notre devise.

Depuis dix-huit années que sous des titres divers l'École sociétaire publie un journal, il a pris invariablement pour devise : *Association libre et volontaire du* CAPITAL, *du* TRAVAIL *et du* TALENT.

La présence du mot *capital* dans cette devise a longtemps excité à notre égard du mécontentement et des défiances de la part de socialistes qui ne sont pas phalanstériens. Depuis le 13 juin, depuis les persécutions qui ont suivi et qui ne permettent pas de mettre en doute notre dévouement à la démocratie, ce n'est plus de la défiance, mais c'est de l'étonnement qui s'est manifesté chez quelques-uns en voyant reparaître notre devise éternelle.

Avant d'examiner les raisons qui nous portent à maintenir cette formule et à soutenir invariablement que le capital a sa part dans une association régulière, chacun doit mettre de côté toute prévention hostile et considérer combien notre conviction à cet égard est sincère et désintéressée.

Près de la démocratie la plus radicale, nous ne gagnons rien à soutenir notre thèse, nous y perdons au contraire en influence immédiate et en popularité.

Le capital se fait dans la société actuelle une part abusive, il usurpe la direction des travaux, il exploite les bras et l'intelligence au lieu d'en être l'instrument ; les rôles sont renversés. A chaque instant l'ouvrier se sent froissé par les détenteurs du capital ; il sent que le travail n'obtient pas dans la répartition des avantages sociaux sa part légitime ; un besoin de protestation contre les abus du capital, un vif désir de s'en affranchir fermentent sans cesse au sein des masses laborieuses, et sont beaucoup plus faciles à développer dans ces masses que la connaissance des idées organiques et précises qui pourraient améliorer l'ordre social.

Il est donc parfaitement aisé de nous mettre en suspicion, de détourner les ouvriers de l'adoption et même de l'examen de nos théories, en leur disant : « Ces hommes défendent le capital et tous ses abus ; ce sont les conservateurs des privilèges de l'or ; ils veulent que l'oisif prélève éternellement sa dîme sur vos sueurs, etc., etc. »

Comme nous avons depuis plus longtemps, avec plus de continuité qu'aucun autre organe de la presse actuelle, émis dans le monde des idées socialistes ; comme les idées répandues par nous sur la réforme industrielle, les excès de la concurrence anarchique, le *droit au travail*, l'organisation du travail et beaucoup d'autres thèses, n'ont pas été inutiles, de l'aveu de tous, à l'émancipation des intelligences, nous aurions quelque chance d'occuper un bon rang parmi les socialistes populaires, si, infidèles à nos antécédents, nous déclarions le capital exclu de toute répartition ; si nous dénoncions toute espèce de rente, d'intérêt, de revenu, de participation du capital à des bénéfices, comme un vol fait au travailleur.

Nous ne faisons pourtant pas cette déclaration aussi profitable que facile.

Cette constance dans nos opinions, qui peut nous desservir auprès des masses, nous assure-t-elle au moins quelque faveur de la part du bourgeois, du propriétaire? achetons-nous la bienveillance ou tout au moins la tolérance de cette classe en sacrifiant une part de popularité près des autres?

Les faits répondront. De toutes les écoles socialistes, il n'en existe point qui cause plus d'horreur aux immobilistes que l'école phalanstérienne. La modération même de nos thèses irrite tous les hommes qui ne veulent aucun changement dans la société. Des propositions de subversion radicale les inquiètent beaucoup moins qu'ils ne le disent; ils savent très bien quelle masse d'intérêts on peut coaliser en France contre une théorie négative de la propriété; mais l'association volontaire du capital, du travail et du talent, c'est raisonnable, c'est acceptable; beaucoup, même parmi les propriétaires, s'y laisseraient prendre si la chose était mise loyalement en discussion. Les meneurs de la réaction ne le veulent pas, et quand leurs journaux font mention de notre doctrine, c'est pour mettre en scène la mer de limonade, les géniteurs, les bacchantes et autres excentricités puisées dans Fourier avec plus ou moins d'exactitude, jamais pour apprendre à leurs lecteurs que nous formons une école dans le but unique d'expérimenter, dans les limites de la commune, l'association *du capital, du travail et du talent.*

S'il était vrai que nous réservassions une part au capital uniquement pour flatter et pour endormir la bourgeoisie, nous aurions dû nous apercevoir depuis longtemps que la tactique était fort mauvaise; le paysan encore abusé par le grand propriétaire, le garde national grisé par la lecture du *Constitutionnel* et autres journaux qui le modèrent et l'instruisent avec une honnêteté bien connue, ne font aucune distinction, dans leur haine, entre un phalanstérien et un communiste. On aurait pu s'en douter le 13 juin au soir en voyant dans notre atelier d'imprimerie les lampes cassées, les casiers par terre, un assortiment de caractères neufs mis hors d'usage, et une chatte (le détail est caractéristique) tuée à coups de baïonnettes comme socialiste.

Notre attitude à l'égard du capital n'est donc intéressée à aucun titre. Elle peut refroidir la démocratie envers nous, elle ne désarmera pas la réaction. C'est un acte de dévouement à la Vérité.

Oui, le capital est pour nous un des éléments producteurs ; oui, le capital, d'après nous, doit participer aux bénéfices, attendu qu'il n'y a pas de milieu entre le rétribuer ou le confisquer, et que nous ne confisquons pas ; mais il serait ridicule et déloyal de nous rendre solidaires des iniquités qui se commettent au nom et dans l'intérêt du capital, dans la société actuelle, nous qui avons signalé, flétri ces iniquités autant que personne, et qui ne cessons de réclamer la constitution d'un ordre social tout nouveau.

Avant de blâmer le rang que nous accordons au capital, rang qui n'est pas le premier, malgré l'ordre matériel des mots dans notre devise, il faudrait étudier un peu notre société idéale, en connaître les conditions, voir enfin si dans une association fondée sur les bases que nous proposons, la rétribution du capital serait utile ou nuisible aux travailleurs.

En se renfermant dans ces termes, les seuls qui puissent donner à la discussion une portée sérieuse, on comprendrait que toute industrie a besoin d'avances, d'épargnes, de réserves ; que l'abondance de ces épargnes, de ces réserves fait d'autant mieux fructifier le travail ; que l'intérêt de celui-ci ne consiste nullement à supprimer le capital, ce qui serait sa propre mort, mais à l'obtenir moyennant un prix équitable, moyennant une prime suffisante pour encourager la création de réserves, sans être pour le travail une charge écrasante, sans l'entraver, comme aujourd'hui, dans sa liberté d'action, dans sa pleine propriété de lui-même.

Tant que l'irritation fébrile, causée par les excès du capital, empêchera les victimes de ces abus de réfléchir froidement sur ces matières, les conditions de l'association pratique et féconde seront méconnues. Les associations ouvrières qui se multiplient autour de nous, et dont beaucoup, malheureusement, végètent plutôt qu'elles ne vivent, pourraient prospérer, devenir le germe d'une organisation sociale supérieure, si des préventions excessives contre toute part faite au capital ne privaient un grand nombre d'entre elles des ressources matérielles nécessaires à leur existence, et n'en faisaient une âme sans corps.

Le *Moniteur* publie ce matin l'ordonnance de convocation de la haute cour pour le 10 octobre prochain. Les accusés attendent toujours que l'acte d'accusation et les pièces leur soient communiqués. Il leur est impossible de rien préparer en l'absence de ces documents, pour les explications qu'ils ont à fournir au pays. L'arrêt de mise en accusation est un tissu de faits inexacts et d'imputations vagues, sur lequel on ne peut rien asseoir. C'est un devoir impérieux pour le ministère public de ne pas retarder davantage la communication des pièces. Quelque désir qu'on ait d'arriver à une condamnation, encore faut-il du moins garder à peu près les apparences de la justice, et un plus long retard équivaudrait à une annulation de la défense.

MM. Théodore Bac et Lagrange ont rédigé et déposé aujourd'hui entre les mains d'un des vice-présidents de l'Assemblée législative la proposition suivante :

Vu la lettre adressée le 18 août dernier par le président de la République à M. Edgar Ney ;

Vu la note insérée au *Moniteur*, et de laquelle semble résulter qu'un des membres du cabinet n'approuve pas la ligne politique indiquée par cette lettre dont il blâme la publication ;

Considérant qu'il importe à la discipline de l'armée, à la dignité de la France et à la sécurité du pays qu'il ne reste pas plus longtemps de doute sur l'accord des grands pouvoirs de l'État et sur la politique qu'ils entendent suivre dans les affaires d'Italie ;

Les soussignés demandent que l'Assemblée législative soit convoquée dans le plus bref délai possible, afin de se prononcer souverainement sur la ligne suivie et à suivre dans la politique intérieure et extérieure.

Paris, le 13 septembre 1849.

Signés : CH. LAGRANGE et TH. BAC, représentants du peuple.

On assure que la commission des 25 se réunira après-demain pour s'occuper de cette proposition.

EXPÉDITION CONTRE LE MAROC.

On lit dans le *Toulonnais* :

La plus grande activité règne dans notre port. Nous avons parlé dans notre dernier numéro d'une expédition projetée contre le Maroc. Cette expédition est définitivement résolue, et des ordres en conséquence sont arrivés à l'autorité maritime.

Le commandement de l'escadre est confié à M. le

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE, SAMEDI, 15 SEPTEMBRE 1849.

FORTUNADA

VOYAGE INVRAISEMBLABLE.(1)

PREMIÈRE PARTIE.

VIII.

DE LA MORALE A PROPOS DES DEUX PIROGUES A TÊTES DE CAIMANS.

Vasco pria donc le R. P. Perès Mascarenhas, qui était allé autrefois prêcher l'évangile dans le Congo, d'essayer si la langue que parlaient ses anciens catéchumènes serait comprise des gens qu'ils avaient devant eux. Le grand-prieur flatté de cette occasion d'être utile à ses compagnons, s'avança aussitôt vers les noirs, et les saluant des deux mains il leur dit :

— Mes frères, que le grand esprit vous accorde l'abondance et la santé !

A ces paroles de paix les nègres n'hésitèrent plus. Tous sautèrent gaiement de leurs nacelles et entourèrent en riant de plaisir le vénérable dominicain qu'ils nommaient affectueusement leur père.

Pendant que les hommes apprenaient de lui quelle était la société qui les entourait, ce qu'elle désirait obtenir d'eux et ce qu'elle voulait leur offrir en échange, les femmes jetaient leurs regards émerveillés sur le capitaine armateur, jeune et robuste, et sur le reste de son équipage dont les yeux expressifs leur lançaient à leur tour des saluts tout particuliers.

Vraiment la nature est une bonne mère ! Elle a mis au fond de nos cœurs un besoin irrésistible d'aimer, lien éternel des peuples, mobile de fusion des races, élément d'harmonieuse unité ; si l'intérêt et les préjugés n'ont pas étouffé sa voix en nous, elle nous prépare ainsi sur quelque côte que le sort nous jette, une famille et une patrie.

Au seizième siècle, les races chaque jour découvertes n'étaient pas encore aigries par les massacres et les terreurs de la servitude ; il eût été facile alors d'amener à ces enfants naïfs et hospitaliers, des colonies de leurs frères aînés de l'Europe, pour les instruire peu à peu dans nos arts et nos sciences, sans les contraindre pour cela à changer les conditions toutes fraternelles de leurs sociétés.

Aujourd'hui les trois siècles qui se sont écoulés auraient porté des fruits. L'intérieur de l'Afrique et des autres contrées nouvelles serait couvert de nations florissantes qui apporteraient à la grande association leur part de productions et de lumières. Les terres vierges de la moitié de notre monde auraient équilibré les populations qui s'étouffent entassés sous les zônes les plus durs à habiter. Des contrées empestées par l'incurie des hommes n'effraieraient plus les voyageurs, et des vaisseaux aussi nombreux sur l'Océan que les villes sur la terre ferme, transporteraient partout les éléments d'un luxe dont la variété sans cesse renaissante n'effaroucherait plus des moralistes affamés.

Mais, à cette époque, la folie furieuse qui commence à peine à se guérir avait troublé toutes les têtes. La religion et l'autorité temporelle, les prêtres et les rois, les pauvres et les riches avaient choisi pour unique raison le fer et le feu.

En Amérique, des races charmantes bégayaient déjà quelques paroles de peuples adultes et s'essayaient à jeter les fondements d'une société nouvelle. Ils reçurent les Européens à leur venue des paroles de paix à la bouche, des fleurs et des fruits à la main. A ces affectueuses démonstrations, on répondit par le meurtre et le travail des mines, et presque tous ces infortunés disparurent.

Croirait-on que des peuples capables de tels crimes aient eu des lois et se soient occupés gravement du juste et de l'injuste?

Ces races éteintes, on alla chercher en Afrique de malheureux esclaves noirs pour les remplacer. Quelques cris généreux avaient protesté en faveur des Indiens d'Amérique, la couleur rendit chacun sans pitié. Le vénérable Las Cases lui-même, l'ami des Indiens, indiqua cet horrible moyen pour sauver le reste de ceux dont sa charité partiale avait accepté le protectorat.

Alors on vit des innocents arrachés de leurs familles, et condamnés, sans avoir même été pris à la guerre comme les esclaves antiques, aux travaux forcés sur une terre étrangère.

Ce que l'Afrique perdit ainsi de ses habitants est incalculable.

Bien plus, ses peuples paisibles, qui vivaient en frères avant notre arrivée, se ruèrent affreusement les uns sur les autres. Nous leur avions inoculé notre venin de lucre et de haine ; dans les familles même ils n'eurent plus de sécurité : les pères, les frères, les fils cherchèrent à se surprendre pour approvisionner nos comptoirs.

Certes, la vraie parole du Christ n'a jamais retenti parmi nous !

Pardonne-moi cette digression, lecteur, ou plutôt oublie-la, comme je vais le faire moi-même, afin de pouvoir nous occuper sans honte de la cordiale réception que fit à la flottille la noire tribu du Baobab.

UN SÉNAT NÈGRE DANS UN BAOBAB.

Les indigènes offrirent au Dominicain et à Vasco de les accompagner jusqu'aux habitations situées à une demi-lieue dans l'intérieur.

Sur leur consentement, l'une des pirogues se détacha en courrier pour aller annoncer l'arrivée des pacifiques étrangers à peau blanche ; l'autre reçut Vasco, le R. P. Mascarenhas, le savant Sergius, qui voulut être de la partie, et deux matelots munis à tout hasard, de bonnes lames effilées par dessous leurs vêtements.

Les femmes s'étaient déjà familiarisées au point de laisser ces derniers passer leurs mains rudes sur leur peau douce, ferme et brillante comme un noir satin ; elles s'amusaient de l'admiration qu'excitaient en eux leurs formes harmonieuses et robustes, et les hommes tranquillement occupés à pagayer n'en prenaient aucune jalousie. Quel exemple de tolérance pour les maris européens !

Le dominicain semblait préparer pour ces braves gens une des homélies qu'il adressait jadis à leurs frères du Congo, et le savant Sergius réfléchissait en admirant la profusion et la variété des richesses répandues sur les rives.

Ils en étaient là de leurs occupations, quand, à l'un des détours du fleuve, ils virent se dresser les huttes de la tribu. A peine eurent-ils été aperçus, qu'une troupe d'environ trois cents personnes des deux sexes, vint à leur rencontre avec de grandes marques de joie, et les conduisirent vers un baobab gigantesque, dans l'intérieur duquel les anciens de ce petit peuple se trouvaient rassemblés.

Que cette réunion dans l'intérieur d'un tronc d'arbre ne nous étonne pas. Le baobab, ce léviathan des végétaux, nommé *Adansonia* par les naturalistes, est, dans le règne végétal, le représentant de ces

(1) Voir les numéros des 11, 12, 13, 14 septembre 1849.

vice-amiral Parseval-Deschênes; elle est composée des vaisseaux le Friedland, qui porte pavillon amiral, *l'Iéna*, *l'Hercule* et *l'Inflexible*, des frégates à vapeur *le Descartes*, *le Christophe Colomb*, *le Cacique*, *le Montézuma*, et de l'aviso à vapeur...

Six compagnies du 3e régiment d'infanterie de marine, sous le commandement de M. Ch...nes, chef de bataillon, et une compagnie d'artillerie de marine formant ensemble un effectif de 700 hommes, ont été réparties à bord des navires faisant partie de l'expédition.

Il s'agit d'abord, à ce qu'il paraît, de faire une démonstration armée devant Tanger et de prendre position sur un point du littoral marocain, dans le cas où le gouvernement d'Abdherraman persisterait dans son refus de donner satisfaction aux justes griefs de la République française.

L'expédition mettra à la voile, dit-on, demain ou après-demain.

Les vaisseaux *le Jemmapes*, sur lequel est arboré le pavillon de M. le contre-amiral Vaillant, et *le Jupiter*, restent en rade. On a été obligé de prendre une partie des équipages de ces deux vaisseaux pour compléter les autres.

On présume que l'Espagne, qui a beaucoup à se plaindre, elle aussi, des procédés du gouvernement marocain à son égard, profitera de la circonstance pour obtenir les réparations qu'elle est en droit d'exiger. Il est bien à désirer que l'on parvienne enfin à mettre à la raison le seul état barbaresque qui donne encore des inquiétudes aux nations civilisées.

Solidarité papale.

Le correspondant bien renseigné du *Journal des Débats* écrivait hier, et les journaux ministériels répètent aujourd'hui sans commentaire, que le czar est disposé à se charger de l'emprunt romain. Nicolas n'ayant pu prêter ses soldats à Pie IX, lui prêterait son argent, et contribuerait ainsi pour une part à la restauration papale. Le curieux de ceci, c'est que Nicolas n'est pas seulement souverain absolu, comme Pie IX a la prétention de l'être, c'est qu'il est pape aussi, et pape d'une église hérétique. Mais il paraît que les intérêts monarchiques passent avant les intérêts religieux. Cette solidarité entre les chefs de deux cultes, qui se damnent l'un l'autre, serait vraiment touchante si les peuples n'étaient condamnés à en payer les frais.

Mais que vont dire l'*Univers* et l'archevêque de Toulouse, qui ont jeté les hauts cris en voyant un prêtre catholique et un pasteur protestant se serrer publiquement la main au Congrès de la paix?

DE LA RICHESSE

ET DES IMPOTS EN FRANCE (1).

(6e article.)

LES BÉNÉFICES PRODUITS PAR LES CAPITAUX OU LE CRÉDIT, ENGAGÉS DANS LES ENTREPRISES DES BANQUES ET DANS CELLES DE LA GRANDE INDUSTRIE, DOIVENT ÊTRE IMPOSÉS *au moins* A L'ÉGAL DES REVENUS DES BIENS IMMOBILIERS.

Jusqu'à présent, le capital monétaire et le crédit n'ont point été imposés par les gouvernements, parce que les gouvernements, entraînés dans de folles dépenses, ont été forcés de contracter des dettes, et, par conséquent, de se livrer à la merci des hommes d'argent. Les Etats civilisés d'Europe se sont ainsi endettés d'environ 43 milliards, tant en dettes *consolidées* qu'en dettes *flottantes*.

Une partie des impôts a été affectée soit au remboursement, soit au paiement des intérêts de cette masse énorme de valeurs émises en papier.

C'est ainsi, par exemple, que les contribuables de France payaient, dans les dernières années du règne de Louis-Philippe, pour la seule dette consolidée, un intérêt de 217 millions, représentant un capital de plus de 5 milliards.

Mais comme, parmi les contribuables, les entrepreneurs des banques et de la grande industrie ne sont soumis à aucun impôt *spécial*, proportionnel aux bénéfices de leur industrie, il s'ensuit qu'ils ne concourent réellement pas à payer l'intérêt de la dette ni à payer les autres dépenses de l'Etat. Tout le poids de l'impôt retombe sur les grands et petits propriétaires terriens et sur les propriétaires urbains.

Il est temps que cette anomalie, que cette injustice cessent.

Banques de France.

Par exemple, en 1844, les banques de France ont escompté la somme colossale de 1 milliard 922 millions en effets de commerce.

809 millions par la banque de France en province;
319 — par ses dix-neuf comptoirs à Paris;
594 — par les banques départementales constituées en sociétés anonymes, indépendantes de la banque de France.

Eh bien! si nous ouvrons le rapport des censeurs de la Banque de France, rédigé par M. Odier, nous trouvons parmi les frais généraux de cette administration, qu'elle n'a payé qu'un droit de patente de 12 500 francs. DOUZE MILLE CINQ CENTS francs pour exploiter une masse d'effets de 809 millions; est-ce là de la justice distributive en matière d'impôts? Si toutes les exploitations agricoles et autres étaient taxées à ce taux, le budget des recettes courrait grand risque de ne pas atteindre 200 000 à 300 000 francs, et il monte pourtant à un milliard et demi.

Aussi, la valeur des actions des principales banques de France, en 1846, était montée aux taux suivants :

Banques.	Valeur de création des actions.	Valeur en 1846.
de France,	1 000 fr.	3 346 fr.
Lyon,	1 000	3 260
Rouen,	1 000	2 600
Bordeaux,	1 000	2 285
Marseille,	1 000	1 750
Lille,	1 000	1 660
Orléans,	1 000	1 550
Havre,	1 000	1 250
Toulouse.	500	1 150

Industries métallurgiques.

Autre exemple : Parmi les entreprises de la grande industrie, celle des mines figure au premier rang. Voici le relevé de cette production, évaluée en argent, pour 1842 :

Houille.	33 497 779 f.
Tourbe.	5 326 184
Cuivre et minerai.	257 560
Plomb, litharge, alquifoux, argent fin.	844 583
Antimoine et préparations.	100 645
Manganèse.	116 150
Bitume.	459 413
Alun et sulfate de fer.	1 413 268
Sel marin.	14 889 451
Fer, fonte, acier et minerai en fer (1).	148 074 900
Carrières de matériaux de constructions de pierres à chaux, d'argiles communes	41 047 519
Industries d'origines minérales, telles que verreries, poteries, porcelaines, briques, produits chimiques, etc.	151 690 008
Produits divers en cuivre, zinc, plomb, etc.	6 689 269
Total général.	404 496 704 fr.

On connaît les bénéfices énormes que l'industrie des mines procure à une grande partie de leurs propriétaires; on connaît l'abondance, par exemple, de la production des fers de Saint-Dizier et l'étendue de leurs débouchés; celle des houilles dans le riche bassin de la Loire, etc., etc.

Eh bien! toutes ces riches industries ne participent à l'impôt que pour des sommes insignifiantes. Il y a plus, et quoique nous reconnaissions que jusqu'à un certain point les tarifs protecteurs ont fait tripler, depuis 1819, la quantité totale de fonte produite par les hauts-fourneaux, et fait quadrupler celle du fer (1), il faut pourtant convenir que ces tarifs protecteurs correspondent pour la consommation de l'Etat et pour celle des citoyens à de nouvelles charges.

L'anomalie est frappante : d'une part l'Etat dépense en plus millions sur millions pour l'achat de tous ses matériaux de constructions terrestres et navales, de l'autre il perd des millions en ne faisant pas participer à l'impôt les financiers, les agioteurs, les grands industriels. C'est là une iniquité patente, une grave faute financière. Il est grandement temps qu'on y porte remède.

LES ENTREPRENEURS DES BANQUES ET CEUX DE LA GRANDE INDUSTRIE, EN MONOPOLISANT ENTRE LEURS MAINS LES CAPITAUX ET LE CRÉDIT, ONT DIMINUÉ D'AUTANT LA RICHESSE ET LE CRÉDIT DE L'ÉTAT.

C'est là un fait incontestable. Considérée au point de vue agricole, commercial et industriel, la France représente un immense atelier, dont les produits constituent la richesse et le crédit de la nation.

Or, il est évident que si une minorité minime de citoyens s'empare audacieusement ou par des moyens détournés de la majeure partie des bénéfices de l'atelier national, en même temps qu'ils ont l'habileté de se soustraire aux charges de l'Etat, il s'ensuit nécessairement qu'ils absorbent à leur seul profit les capitaux et le crédit dont jouirait l'Etat dans le cas contraire.

La caste de ces hardis industriels s'impose alors, par la force brutale du numéraire, à l'Etat et à la société entière. La richesse et le crédit national deviennent leur monopole. L'Etat se fait leur humble serviteur. Ses revenus ne correspondent plus à ses dépenses. Obligé d'emprunter, n'ayant pas assez de crédit pour *exciter la confiance de la généralité des citoyens*, l'Etat se trouve dans la dure nécessité d'avoir recours à ce même petit nombre d'hommes auxquels il a impolitiquement permis d'empiéter sur les droits de tous, — sur le capital et le crédit publics. De là les emprunts usuraires que l'Etat contracte envers les hommes d'argent et de crédit; de là la sujétion et le vasselage de l'Etat; de là le triomphe de cette caste qui dit à l'Etat : « Tu n'iras pas plus loin; nous voulons le maintien de nos monopoles. »

Mais là ne s'arrêtent pas les conséquences désastreuses de la tyrannie des hommes d'argent. Les ouvriers de l'atelier national, les véritables producteurs des richesses, ne participent en aucune façon aux bénéfices du travail commun. Il y a plus : ils n'ont ni un *minimum* assuré contre la faim, ni —existence cruelle—l'espoir d'être recueillis dans leurs vieux jours, d'être nourris lorsqu'ils tombent, martyrs de l'industrie, brisés dans leurs membres.

Il est vrai que la charité sociale intervient alors. Mais comment l'Etat pourra-t-il secourir tant d'infortunes si, frustré lui-même dans ses droits, il ne prélève rien sur les bénéfices des hommes d'argent? Aussi ces misères sont bien loin d'être secourues, et la France, ce pays qui pourrait être si riche, voit ses enfants végéter, s'étioler et mourir dans les privations de toute sorte.

Insistons par un exemple.

Nous avons analysé plus haut les richesses produites par l'industrie minérale. Le nombre des ouvriers occupés par ses diverses industries est d'environ 500 000.

Quel est le sort de ces ouvriers? Allez, demandez-le aux catacombes des carrières et des mines, aux forges, aux fonderies brûlantes du fer, des verreries, etc.; visitez les hôpitaux et les chenils de ces misérables travailleurs, vous les verrez mourir avant l'âge, et souvent, hélas! expirer sous les tortures d'affreuses maladies produites par les émanations de substances délétères. Voilà le hideux spectacle qui se présentera à vos yeux.

Aussi des rumeurs sinistres et des cris de vengeance sortent de temps en temps de ces profondeurs; c'est le rugissement d'Encelade qui se sent écrasé sous le poids de l'Etna; c'est la voix des esclaves d'un industrialisme sans entrailles qui luttent contre le poids non moins lourd d'un capital égoïste.

Aux noms sacrés de l'ordre et de la tranquillité publique, que les monopoleurs d'argent exploitent à leur profit, l'Etat intervient alors, et la force des armes rétablit l'ordre et la tranquillité.

Mais c'est là un rôle de dupe que joue l'Etat, puisqu'il se place aux ordres de ces mêmes hommes d'argent qui ont su habilement soustraire leur richesse aux impôts et diminuer le crédit de l'Etat. Faudra-t-il encore rappeler cet adage : « Point d'argent, point de Suisses? »

Après avoir rétabli l'ordre matériel parmi ces ouvriers, — loi suprême de toute société, — l'Etat devrait donc intervenir à son tour dans les affaires des maîtres, au nom de l'ordre moral, de la justice, prélever une partie de leurs bénéfices, pour payer ses armées et pour subvenir aux besoins des familles des 500 000 ouvriers qui renoncent, pour gagner un morceau de pain, à la lumière bienfaisante du soleil, et vont s'enterrer là où les législateurs de l'antiquité, plus charitables que les législateurs modernes, n'envoyaient que les malfaiteurs et les ennemis. Est-ce là de la charité sociale selon l'Evangile et la parole de Dieu?

(1) Voir nos numéros des 7, 9, 10, 11 et 12 septembre 1849.

(1) Le prix du combustible entre pour les deux cinquièmes (0,409) dans cette somme.

(1) En 1819, la fonte produite était de 1 125 000 quintaux métriques; — en 1842, elle a été de 3 994 557 quintaux métriques. — La production de fer, de 742 000 quintaux métriques, est montée à 2 848 238 quintaux métriques.

Procès de Versailles.

Le *Moniteur* de ce matin contient l'ordonnance suivante :

Nous, président de la haute cour de justice.

Vu le décret de l'Assemblée nationale du 10 août dernier, promulgué le lendemain 11, portant que les auteurs et complices du complot et de l'attentat du 13 juin, mis en accusation par l'arrêt de la cour d'appel de Paris du 9 août, sont renvoyés devant la haute cour de justice; que cette cour se réunira à Versailles dans les deux mois qui suivront la promulgation de la loi, et qu'elle jugera en même temps les auteurs et complices de l'attentat du 15 mai 1848; condamnés par contumace, qui seraient en état de détention ou qui se représenteraient avant sa réunion.

Ordonnons que l'ouverture des débats de la haute cour aura lieu à Versailles, au palais de justice, le mercredi, 10 octobre, à dix heures précises du matin.

Fait à Paris, le 18 septembre 1849.

BÉRENGER.

L'énoncé de cette ordonnance dissipe tous les doutes sur le maintien de M. de Bérenger (de la Drôme) à la présidence de la haute cour.

Comme aucun organe ministériel n'a répondu à nos révélations d'il y a trois jours, touchant certaines tentatives qui auraient eu pour objet de faire restreindre les limites de la défense sur la question de savoir si la Constitution a été violée, nous devons supposer que ces tentatives ont été infructueuses, et que le maintien de M. de Bérenger à la présidence implique le maintien des libertés légales de la défense.

Un journal fait seulement remarquer que le ministère paraît en ce moment se servir de l'annonce du procès de Versailles pour détourner l'attention publique de la grave préoccupation du moment : la lettre du président.

En effet, les organes ministériels répandent le bruit de la découverte de nouvelles charges contre les accusés du 13 juin. Hier, ils annonçaient l'arrestation de deux gardiens de l'Assemblée. On disait même que de nombreuses visites domiciliaires avaient été opérées, et que plusieurs représentants avaient vu leur domicile soumis à ces perquisitions judiciaires.

---

créations immenses essayées dans la première vigueur de notre globe. Son tronc atteint ordinairement un embonpoint de 30 et même 40 mètres de tour, et le développement de son feuillage trace sur le sol une masse d'ombre dont la circonférence mesure jusqu'à 60 mètres, plus de 320 pieds. L'intérieur du tronc se creuse comme celui de notre saule, à mesure que l'âge augmente le volume de ses rameaux; et, comme il vit des milliers d'années, on concevra sans peine qu'au bout de quelques dixaines de siècles, la cavité de sa base puisse contenir les vingt-cinq vieillards nègres que nos voyageurs y ont trouvé.

Presque tous les villages de l'Afrique ont l'habitude de choisir parmi ces splendides monuments tout créés l'un des plus vastes pour y placer leurs chambres des Etats.

Au moment d'entrer au lieu de l'assemblée, de grands chiens à peau nue, à tête allongée, irrités de la présence d'inconnus de race aussi excentrique, se jetèrent sur eux pour les traiter comme auraient dû faire peut-être leurs pauvres maîtres. Ils prévoyaient bien que ces gens équivoques apporteraient tôt ou tard le trouble dans leur patrie.

Heureusement pour Vasco et ses compagnons, les nègres les éloignèrent à coups de pied, et la petite troupe entra sans encombre dans l'intérieur du sénat.

Après un mutuel échange de saluts, l'un des vingt-cinq vénérables à laine grise dit au grand-prieur :

— Mon frère! on nous a appris que les vieillards de ta tribu s'étaient embarqués dans des maisons flottantes, pour aller mourir loin des os de leurs pères. Quel motif violent leur a inspiré cette triste pensée?

— Nous n'allons pas mourir loin de nos familles, répondit le révérend père; nous allons, au contraire, recouvrer notre jeunesse dans l'eau merveilleuse de la lagune de l'île Fortunada.

— Les vieillards de ta tribu ne sont pas sages. Votre grand esprit ne vous a-t-il pas, comme le nôtre, promis une vie plus belle encore que celle-ci? A quoi bon la recommencer?

— Notre grand esprit, bon nègre, nous a promis une vie heureuse, si nos œuvres nous l'ont méritée; mais qui ne recommencerait l'épreuve sur cette terre, quand on songe que nos fautes pourraient, au contraire, nous valoir les peines de l'enfer?

— L'enfer! s'écria le vieux nègre étonné, qu'est-ce que l'enfer et ses peines? Je n'en ai jamais entendu parler.

— L'enfer, reprit le dominicain qui se rappelait les terreurs de toute sa vie, l'enfer, c'est un lieu sombre et infect, où, plongé dans un feu toujours ardent, on souffre des maux infinis et éternels, lorsqu'on a par ses offenses encouru la vengeance du grand Esprit.

L'Africain sourit en regardant ses compagnons, qui semblaient partager sa bienveillante ironie.

— Dis-moi, reprit-il, que veulent dire ces deux mots éternels et infinis?

— *Infinis* signifie que tous les maux que tu connais ou pourrais imaginer seraient faibles et bornés, ne seraient rien comparés aux supplices qu'inventera la vengeance de Dieu, pour ceux qui l'auront offensé ou seulement ne l'auront pas connu. *Eternels* veut dire que les pieds de la gazelle useraient cent fois la terre qu'elle foule, avant que sa colère soit apaisée; car elle ne s'apaisera jamais.

A ces mots il y eut un murmure de terreur dans l'assemblée. L'orateur se mit à réfléchir et à sonder ces abîmes effrayants des superstitions humaines, sur lesquels son âme naïve se penchait pour la première fois.

Le savant ami de Copernic et de Colomb les écoutait attentivement; il prenait grand intérêt à cette lutte d'un sage sauvage et d'un sage civilisé.

Vasco, au contraire, paraissait fort contrarié de la tournure qu'avait pris l'entrevue. Il saisit ce moment de méditation pour demander à l'un des vingt-cinq sénateurs si l'on avait pourvu à l'approvisionnement de ses trois maisons flottantes. Celui-ci s'empressa de le guider vers le fleuve, où il lui montra toutes les pirogues de la tribu occupées à recevoir ce qu'on croyait pouvoir lui offrir de plus agréable.

Comme il était arrivé pendant la discussion un des canots chargé de quelques verroteries, toiles communes, quincailleries grossières, etc., il s'occupa activement de l'affaire importante. Nous le laisserons donc au rivage et retournerons, si vous le permettez, entendre la réponse de notre théologien de nouvelle espèce.

En sortant de sa méditation, le vieux nègre reprit un air bienveillant; il invita les étrangers à s'asseoir au milieu d'eux sur des solives de palmiers recouvertes d'une couche de joncs, puis il appela de jeunes garçons bien bâtis qui regardaient curieusement à l'entrée du baobab, et leur dit quelques mots tout bas.

Ces jeunes noirs sortirent et revinrent quelques instants après, conduisant le chien le plus hargneux de la meute qui avait attaqué les voyageurs; ils étaient munis de branches épineuses de mimosa. Sur un signe du chef, ils se mirent en devoir de meurtrir cruellement l'épiderme du pauvre animal, qui poussa des cris lamentables.

— Qu'a donc fait ce pauvre chien, demanda alors le dominicain, pour se voir traiter avec tant de barbarie?

N'est-ce pas un de ceux qui ont voulu maltraiter mes frères blancs? reprit gravement le vieux nègre. Je suis juste, et ne veux pas que mes frères restent sans vengeance d'une offense reçue dans ma tribu.

— S'il en est ainsi, reprit le révérend père en se levant pour arrêter les bras impitoyables des exécuteurs; la punition est trop rude. Ce pauvre animal ne savait pas ce qu'il faisait en nous traitant ainsi.

— Eh quoi! reprit le chef, votre colère est déjà satisfaite, quelques cris de douleur vous attendrissent?

— Assurément! et je pardonne de grand cœur à cette pauvre bête.

— Eh bien! vous valez mieux que votre grand Esprit dont la vengeance, dites-vous, ne sera jamais désarmée par les cris éternels de ses propres enfants. Comment, mon frère! vous ne voulez pas qu'on frappe pendant un instant ce chien qui a voulu vous dévorer, parce que cet animal vous est trop inférieur en intelligence; et votre Dieu, dont l'esprit l'emporte sur le vôtre beaucoup plus que le vôtre ne l'emporte sur celui de ce chien, vous menace de tourments infinis et éternels pour des fautes commises pendant un temps très court et avec des moyens faibles et bornés.

Distinguo, allait répondre le révérend, lorsque le savant Sergius, le tirant par la manche, l'entraîna en lui disant :

— Allons-nous-en d'ici, mon père! ces gens-là ne sont pas casuistes, et à parler franchement je les crois dans leur simplicité beaucoup plus forts que nous.

— Mais cependant...

— A moins, ajouta Sergius, que vous ne désiriez leur enseigner qu'il existe chez nous des chefs et des castes qui oppriment et se vengent, et ont grand besoin d'un Dieu façonné à leur image, duquel ils puissent s'autoriser.

ANTONY MÉRAY.

(*La suite prochainement.*)

Il nous a été impossible par nos informations de reconnaître le fondement de ces bruits.

Cependant, le *Moniteur du soir* revient aujourd'hui à la charge sur la grosse caisse, pour attirer l'attention de la foule sur les grrrrrands débats qui vont s'ouvrir à l'occasion du grrrrrand attentat et du grrrrrand complot.

Il s'écrie d'abord :

On assure que la police vient de découvrir de graves documents qui jetteront un grand jour sur la journée du 13 juin.

Il ajoute, après un premier roulement :

Instruits de cette nouvelle, les accusés qui ne sont pas sous la main de la justice ont, dit-on, le projet de ne pas se présenter devant la haute cour, comme ils en avaient manifesté l'attention.

Puis, pour plus d'effet encore :

Il y aura, dans cette affaire, un grand nombre de témoins, entre autres des gardes nationaux du parti de l'ordre qui ont été désarmés en se rendant au lieu de réunion des compagnies. Le nombre des gardes nationaux désarmés s'élève, dit-on, à plus de 200; la plupart l'ont été non loin des Arts-et-Métiers.

On pense que plusieurs accusés seront renvoyés de toute plainte. D'autres, et notamment trois ou quatre, sont compromis de manière à ne pas faire douter que la protestation était révolutionnaire et non pacifique, comme on cherche à le faire croire.

Et enfin, sur la mise en scène du drame judiciaire :

Les principaux membres de la Montagne assisteront les accusés. On cite, entre autres, MM. Bac, Coralli, Michel (de Bourges), Grévy, Dupont (de Bussac), Jules Favre et Joly, père. Plusieurs accusés présenteront eux-mêmes leur défense.

Dix mille hommes de troupes de toutes armes seront concentrés à Versailles pendant toute la durée des débats.

Indépendamment de ces forces militaires, plusieurs escouades de sergents de ville veilleront à la police de la ville.

Une foule d'étrangers de distinction, et plusieurs familles françaises, ont retenu déjà des appartements pour assister aux débats, qui seront du plus haut intérêt.

Le *Siècle* lui-même considère cet article comme une *habile réclame*.

Garibaldi.

La *Concordia* nous apprend aujourd'hui une étrange nouvelle. Garibaldi, rentré dans sa patrie, a été immédiatement jeté en prison par les mêmes ministres qui, il y a quelques mois encore, lui offraient un commandement important dans l'armée piémontaise!

La *Concordia* publie à ce sujet des observations pleines d'un juste sentiment d'indignation. Nous extrayons de cet article le récit des vicissitudes à la suite desquelles le courageux Italien est parvenu à toucher le sol peu hospitalier de sa patrie :

Au moment où nous nous préparions, dit le journal piémontais, le cœur dans la joie, à crier à l'Italie : Garibaldi est en sûreté! il a atteint ce coin de l'Italie où il y a encore des lois à la place de la force brutale! un fait inattendu exécrable nous arrache la plume des mains pour pousser un cri d'indignation. Infamie! Garibaldi est en prison!

Rappelons brièvement son histoire. Poursuivi comme une bête féroce lui et les siens, par les troupes françaises, croates, espagnoles, bourbonnaises et papales, désespérant de tenir plus longtemps en face de forces si infiniment supérieures, il livra, comme on sait, ses armes à la république de Saint-Marin, ne voulant pas les remettre aux étrangers. Avec le petit nombre de ceux qui voulaient l'accompagner, il se dirigea vers les rives de l'Adriatique, cherchant à gagner Venise, qui luttait encore. Soit hasard, prévoyance ou volonté divine, il trouva sur la plage quelques barques prêtes à gagner le large ; il y monta avec sa femme et ses compagnons d'exil. Il reprenait courage; mais la flotte autrichienne qui se trouvait dans ces parages se prit à vomir sur ces frêles barques le feu de son artillerie. Garibaldi voulait pousser en avant et tenter le passage à travers les boulets; les marins s'y opposèrent et gagnèrent la côte.

Mais là de nouveaux dangers attendaient le courageux défenseur de la liberté italienne. Sa femme, qui avait intrépidement partagé tous ses périls, brisée par toutes ces fatigues et ces inquiétudes, ne pouvait plus faire un pas. On courut en toute hâte chercher un médecin à Ravennes; mais il arriva trop tard; la courageuse femme expira avant même d'avoir pu être portée dans une cabane voisine, où un refuge lui était préparé, abandonnant cette terre où la vertu et le sacrifice subissent le traitement qui devrait être gardé pour le crime. Elle était enceinte de cinq mois.

Après une si grande infortune, disait dernièrement Garibaldi à un de ses amis, j'aurais dû perdre le sens; mais la Providence voulait me sauver : errant de montagne en montagne, assisté partout par les amis de la sainte cause, j'arrivai jusqu'au rivage où la bonté d'un pêcheur m'accueillit dans son bateau, et me conduisit sain et sauf à cette *terre de sûreté*. »

Tantôt enveloppé d'habits de paysans, tantôt sous les haillons du mendiant, l'illustre fugitif erra trente-cinq jours dans les âpres gorges de l'Apennin, se cachant le jour dans la profondeur des bois, et marchant toute la nuit, puisque la nuit seule lui laissait quelque sécurité. Pourchassé par le malheur, il s'assit plus d'une fois, hôte inconnu, à la table du Croate, dont il partagea le pain; plus d'une fois il passa, sans être remarqué, à travers les rangs de ceux qui brûlaient de le rejoindre pour le faire prisonnier. C'est ainsi qu'il parvint à traverser la maremme toscane, et se retrouva en face de la mer, qui cette fois ne le repoussa pas sur le rivage.

Enfin le 5 au matin il débarquait à Porto-Venere. Se croyant en *terre de sûreté*, il goûtait un moment de repos, c'était la première fois depuis qu'il avait quitté Rome.

Aux pêcheurs dévoués qui lui sauvèrent la vie il laissa pour toute récompense, une attestation écrite de l'amitié avec laquelle ils l'avaient accueilli et protégé, parce que le grand homme était riche d'affection et pauvre de fortune, nous écrit notre correspondant, et après avoir embrassé leurs joues basanées, il prenait congé de ses sauveurs qui s'éloignaient de lui en pleurant et en le bénissant. — Cœurs généreux, conservez bien l'attestation laissée entre vos mains; un jour viendra où elle sera un titre privilégié à la reconnaissance et à l'amour de toute l'Italie; aujourd'hui on y trouverait la preuve d'un crime!

De Porto-Venere, Garibaldi partit le même jour pour Chiavai où il arriva à neuf heures du soir en habit de batelier. Le peuple, en apprenant l'arrivée du citoyen le plus aimé, le plus honoré de l'Italie, le salua de ses cris d'enthousiasme, et lui modeste comme il est, il priait la foule de le laisser passer inaperçu, et les cœurs généreux réprimaient bien malgré eux et pour ne pas le rendre suspect, les éclats de leur bonheur et de leur admiration.

Mais si le peuple était ivre de joie en apprenant la délivrance du courageux citoyen, il en était d'autres que ce nom faisait pâlir; il est des ministres à qui ce nom inspirait des peurs importunes et de lâches desseins.

A 10 heures 1/2 du soir, pendant que Garibaldi se reposait à table, l'intendant du lieu se présenta et lui demanda un passeport *visé par le consul sarde*! A cette question impertinente de l'intendant, Garibaldi répondit en présentant un passeport qu'il avoua ingénument lui avoir été donné par un ami et sous un faux nom. Il ajouta que dans les forêts et les gorges de l'Apennin qui lui avaient donné asyle pendant trente-cinq jours, il n'avait pas trouvé de consul sarde pour le faire viser.

L'intendant se retira en disant au général de ne pas s'éloigner, qu'il allait prendre les ordres du gouvernement à son sujet. La généreuse population de Chiavai s'était alarmée de cette intervention de l'autorité. On parlait de placer auprès du noble guerrier une garde d'honneur pour le protéger. Le syndic se rendit chez l'intendant pour savoir ce que l'on voulait faire de Garibaldi. L'intendant répondit qu'il n'avait pas d'ordre encore, mais qu'aussitôt qu'il en aurait reçu il les ferait exécuter à tout prix. La foule se retira sur la prière du syndic, et un petit nombre de jeunes gens restèrent seuls à entourer la maison.

Le lendemain soir, 6 septembre, un courrier arriva chez l'intendant, qui fit appeler Garibaldi et l'invita à se rendre à Gênes où le commissaire royal lui apprendrait les vues du gouvernement sur son compte; il ajouta qu'une voiture l'attendait à la porte; Garibaldi y monta. Une foule immense et sympathique suivit la voiture qui s'avança jusqu'à Gênes escorté de deux carabiniers à cheval. C'est ainsi qu'il arriva à Gênes le lendemain, à 5 heures du matin. Sur la route les agens de la force publique étaient partout sous les armes.

Garibaldi, descendu dans la cour du palais ducal, fut conduit dans la salle du questeur, d'où, après une longue attente, il a été transféré dans une chambre qui donne sur la cour. Le capitaine Leggero, natif de Sardaigne, qui l'a suivi partout dans sa fuite, après avoir servi honorablement à ses côtés en Amérique, n'a pas voulu se séparer de lui dans la prison.

Ainsi voilà, dit la *Concordia*, le sort qui attendait *dans sa patrie* le noble et courageux citoyen, celui à qui l'an dernier le ministère offrait un commandement élevé dans l'armée piémontaise, le dernier défenseur de la nationalité italienne! Garibaldi est en prison!

ITALIE.

Sous ce titre : *Dernière nouvelle*, le *Nazionale* publie les lignes suivantes :

« Des lettres arrivées de Rome à Florence, par voie extraordinaire, nous assurent que le commandant militaire français de Rome a concentré tous les pouvoirs, après en avoir dépouillé le triumvirat de cardinaux. Nous donnons cette nouvelle sous toute réserve. »

On écrit de Rome, 5 septembre, au *Costituzionale* :

« La dissension a éclaté parmi nos ennemis. Le triumvirat des cardinaux est bien loin d'être d'accord. Altieri et della Genga se trouvent en opposition avec Vanicelli. Vanicelli menace de se retirer à Albano, et c'est le général Rostolan qui le pousse en secret.

» On attend de Gaëte la nomination d'un seul commissaire pontifical. On parle d'Altieri ou de Massino. On dit aussi que le nouveau commissaire aura deux consulteurs, et on désigne comme tels MM. Morichini et Criboli Bussi.

» La France se serait déclarée pour le *statuto*, l'Autriche pour le *statuto*, sans sécularisation de l'administration; Naples et l'Espagne pour la consulte gouvernementale. »

Si nous en croyons une correspondance du *Repubblicano*, la fièvre fait des ravages effrayants sur nos soldats en garnison à Rome. Une fois atteints, beaucoup meurent en moins de trois jours.

La *Gazette piémontaise* nous apprend que le général, baron Eusèbe Bava, inspecteur général de l'armée, est nommé ministre secrétaire d'Etat de la guerre et de la marine, en remplacement du général chevalier Morozzo della Roca, dont la démission est acceptée.

AUTRICHE. — HONGRIE.

On a reçu à Vienne, le 9 septembre, la nouvelle de la reddition de Peterwardein. Cette forteresse s'est soumise le 5 de ce mois. Komorn, au contraire, paraît vouloir engager une lutte meurtrière. La garnison, d'après diverses correspondances, est très diversement évaluée : selon les uns elle compte 20 000 hommes, selon les autres plus de 30 000. L'empereur devait être de retour à Vienne le 11 et repartir le 15 pour Laibach et Trieste. On parle toujours d'un emprunt, et le *Lloyd* engage le gouvernement à l'effectuer immédiatement.

Le roi de Bavière a ouvert le 10 la session des chambres par un discours où il s'engage à poursuivre la réalisation de l'unité allemande, sans reconnaître la prédominance de la Prusse, et promet une prochaine amnistie.

On écrit de Francfort à la *Gazette d'Augsbourg*, « que sur la demande de la Prusse, l'Autriche a fait marcher 4 000 hommes de troupes rassemblées dans le Vorarlberg, pour aller tenir garnison à Rasdadt, en commun avec les Prussiens. De son côté, l'Autriche a proposé de faire avancer 6 000 hommes dans l'Oberland badois. Les corps autrichiens, à Francfort et à Mayence, vont aussi être renforcés. »

On écrit de Berlin, le 10 septembre, à la *Gazette de Cologne* :

« L'entrevue du roi avec l'empereur d'Autriche n'a pas eu d'autre signification qu'une visite, et l'empereur l'a rendue au roi après le retour de celui-ci à Pilnitz. Néanmoins la conversation a porté aussi sur les affaires d'Allemagne : le roi a exprimé des opinions à cet égard au jeune monarque, et celui-ci y a répondu en peu de mots.

» On prétendait hier que les négociations entre la Prusse et l'Autriche, touchant la commission du pouvoir central provisoire, avaient à peu près abouti à passer outre aux temporisations de la Bavière, et à nommer une commission de deux membres dans laquelle M. de Radowitz représenterait la Prusse. L'archiduc déposerait ses pouvoirs entre les mains de cette commission prusso-autrichienne, et son ministère se retirerait. »

Revue de la Presse parisienne.

Le *Moniteur* publiait hier la note suivante :

Le ministre de la justice vient d'ordonner une enquête sur les faits qui se rapportent à la translation des prévenus Ch. Collet et Bonnefonds, et que quelques journaux ont signalés. Déjà une semblable mesure avait été prescrite relativement à la translation du sieur Furet. (*Communiqué*.)

La *Presse*, après avoir protesté, par de remarquables articles, contre les scandaleuses et périlleuses atteintes qui sont portées, sous notre République de 1849, à la liberté individuelle, apostrophe ainsi M. Dufaure au sujet de la note ci-dessus :

Nous demanderons à M. Dufaure s'il veut que nous le prenions pour un ministre sérieux?

S'il nous répond *oui*, nous le prierons d'user de réciprocité, et de nous considérer à son tour comme des écrivains sérieux.

Or, c'est ce qui n'aurait pas lieu s'il s'imaginait que nous nous contenterons de pareilles notes insérées au *Moniteur*.

Non.

Nous savons ce que valent ces notes, nous savons ce qu'on en pense et ce qu'on en dit dans les bureaux des ministères. On dit : « Annoncez qu'une » enquête a été ordonnée, faites insérer cet avis dans » les journaux; cela leur fermera la bouche, et le » lendemain ils ne penseront plus au fait contre lequel ils ont protesté la veille; il en est toujours » ainsi... »

Nous savons ce que deviennent toutes ces enquêtes ordonnées qui n'aboutissent jamais.

Nous prévenons donc M. Dufaure qu'un de nos amis, avocat et représentant du peuple, siégeant sur les bancs de la majorité, portera à la tribune tous les faits d'arrestation arbitraire que l'indifférence publique se reprochera cruellement un jour d'avoir encouragés.

Nous réunissons, à cet effet, tous les renseignements nécessaires pour ne rien avancer qui ne soit prouvé par des pièces à l'appui.

En vérité, il serait trop commode d'en être quitte pour dire : « *Une enquête a été ordonnée*. »

Non, monsieur le ministre, non; ce n'est pas ainsi que vous réconcilierez l'autorité avec la liberté, que vous ferez aimer et respecter la loi, en France, comme on la respecte et comme on l'aime en Angleterre.

Nous engageons, dit plus loin la *Presse*, MM. Barrot et Dufaure à lire le chapitre que M. Louis-Napoléon Bonaparte a consacré à la LIBERTÉ INDIVIDUELLE (1). Chaque jour se comble la mesure des abus et des iniquités. Il faut être aveugle pour ne pas voir qu'elle est prête à déborder.

L'*Univers religieux* tance vertement le *Journal des Débats* pour son matérialisme ou son scepticisme, et lui fait savoir que, s'il ne veut pas l'aider à défendre l'Eglise contre tous ses ennemis, lui, l'*Univers*, cessera d'aider le parti des *Débats* à défendre son écuelle :

Le monde est dans un tel état qu'aucun chrétien, aucun homme de cœur ne peut se soucier beaucoup aujourd'hui de défendre purement et simplement les intérêts matériels. Les uns ne jugent pas possible de les sauver, les autres n'estiment pas qu'ils en valent la peine. Les événements ont mis les âmes fortes à l'école du sacrifice, et la France tout entière n'est pas tombée à ce point de se lever pour combattre autour d'une écuelle. C'est une écuelle, et rien de plus, que le *Journal des Débats* appelle la civilisation. Nous appelons de ce nom et nous croyons défendre sous ce nom autre chose. C'est cette autre chose que le *Journal des Débats* attaque et que la lettre du président menace. Que la guerre soit déclarée, nous laisserons là l'écuelle et nous défendrons l'Eglise contre tous ses ennemis.

Nous pouvons le dire sans jactance et sans crainte de trop nous avancer : les catholiques, ne le voulussent-ils pas, le jour où la politique du parti modéré abandonnera la cause du pape, ce jour-là ils seront contraints ou d'apostasier ou d'abandonner le parti modéré.

Ils y seront contraints de différentes manières : par la conscience d'abord, et si leur conscience pouvait s'endormir dans de telles conjonctures, par la persécution.

Toutes les têtes ne se plieront point. Il y aura des protestations et des résistances généreuses; il y aura des ordres de ce pontife proscrit, exilé, dépouillé, auxquels il faudra obéir comme s'il était sur son trône, auxquels on obéira. Pour vaincre ces résistances, il faudra des rigueurs...

Le *Journal des Débats* croit-il le parti modéré de taille à s'épurer sans péril par une persécution religieuse?

Croit-il qu'il pourra sans péril réclamer pour cette opération le secours des bras-nus du socialisme, de ces autres rouges dont le *Journal des Débats* préfère la pourpre à celle des cardinaux?

Croit-il sincèrement que parmi ces entreprises, les quelques centaines d'avocats, de médecins et de piliers-cafés qui forment le juste-milieu romain, feront sans péril et sans embarras pour la France leur république honnête, modérée et voltairienne?

Tout cela vaut bien la peine que le *Journal des Débats* y réfléchisse un peu. Nous lui conseillons d'y réfléchir. Ce n'est pas tout de haïr le catholicisme, il faut tâcher ne ne point renverser l'écuelle.

(1) Œuvres de Louis-Napoléon Bonaparte, t. III, p. 259.

L'*Assemblée nationale* essaie perfidement de torturer une phrase de notre article intitulé : CONCURRENCE DES RÉFORMES, pour nous mettre en guerre avec la *Mutualité fraternelle* et le journal le *Temps*.

Nous nous bornons pour toute réponse à donner place dans nos colonnes à l'apostrophe suivante, que le journal le *Temps* adresse à l'*Assemblée nationale* :

Nous lisons dans l'*Assemblée nationale* une dénonciation en règle contre le *Temps* et contre l'œuvre philanthropique qu'il vient d'entreprendre.

Il y a longtemps déjà que l'*Assemblée nationale* nous était connue comme une officine de calomnies. A parler tout net, c'était à nos yeux un des plus détestables organes de la réaction.

Mais notre dédain s'arrêtait pourtant à une certaine limite. Nous regardions les rédacteurs de ce journal comme des ennemis politiques; jamais nous n'eussions osé croire qu'ils s'efforceraient de devenir les pourvoyeurs de M. Carlier.

Mardi soir, une réunion de dix-huit personnes a eu lieu dans les bureaux du *Temps*, réunion tellement inoffensive, tellement étrangère aux affaires gouvernementales, qu'il a pu s'y glisser un rédacteur de l'*Assemblée nationale*, lequel joint probablement à ce titre celui d'agent de police.

Or, qu'est-il arrivé? C'est que l'agent de police, rédacteur de l'*Assemblée nationale*, à peine sorti de nos bureaux, est allé trouver ses co-rédacteurs; qu'il a présenté ce qu'il avait vu et entendu sous les couleurs les plus fausses, et que ces messieurs, d'un commun accord, sont convenus de dénoncer nominalement cinq hommes de la presse, qui s'étaient réunis purement et simplement pour conférer entre eux des moyens de pourvoir aux besoins des ouvriers malheureux pendant les rigueurs de l'hiver.

Honte à celui qui, au mépris de toutes les règles de l'honneur, après avoir pris part à une réunion de famille, n'a pas craint de dénoncer des hommes qui l'avaient reçu en ami!

Honte aux journalistes qui se sont fait l'écho de cette infamie!

Nous n'en dirons pas davantage, Dieu merci! Il suffit que de pareilles choses soient indiquées, dans un pays comme la France, pour qu'elles soient jugées, et jugées en dernier ressort.

Revue des Départements.

CONSEILS GÉNÉRAUX.

La session de 1849 est à peu près close; la plupart des conseils généraux se sont déjà séparés; nous pourrons donc très prochainement apprécier leurs travaux.

Ce qui frappe d'abord, après tout le bruit fait autour des conseils départementaux par les organes de la réaction, après les excitations perfides des ennemis de la République, c'est que la conquête de Février est solidement assise, c'est que la France entière est fermement attachée au gouvernement républicain. Cela est si vrai que, à part trois ou quatre départements, les conseils généraux, élus comme on sait aux plus mauvais jours de la République, ont en général abandonné les coryphées de la réaction et les ont laissés s'aventurer seuls dans les propositions les plus audacieuses. L'excès de zèle a compromis le succès.

Aussi M. Estancelin n'a-t-il pu retenir un cri de douleur, et est-il allé jusqu'à dire au conseil général de la Seine-Inférieure qu'il voyait avec plaisir arriver la fin de la session, parce que le conseil devenait socialiste.

En somme, si quelques conseils ont demandé la révision de la Constitution, ils ne l'ont demandée pour la plupart qu'au terme légal, ce qui ajourne toutes les espérances des monarchiens.

Les vœux peu nombreux en faveur du rétablissement des impôts indirects sont tempérés par l'espoir de voir le gouvernement détruire les formes vexatoires de l'exercice. Ils ont d'ailleurs été formulés moins dans un esprit d'opposition, que sous la pression de l'inquiétude qu'inspire le déficit de nos finances.

M. de Falloux n'a pas à se féliciter des efforts tentés par ses amis pour donner l'appui des départements à son projet de loi sur, ou plutôt *contre* l'instruction publique. Aux calomnies dont les instituteurs primaires sont l'objet, on a opposé le dévouement de ces humbles fonctionnaires, que la misère et la persécution ne découragent pas, et qui n'ont fait, après tout, qu'user de leurs droits de citoyens et suivre les instructions ministérielles. Or, ces instructions leur ont été transmises par les autorités académiques et par les inspecteurs départementaux, qui les encourageaient alors, et dont le zèle les dénonce aujourd'hui comme des anarchistes.

Enfin, cette grande question de la décentralisation qui semblait renfermer tant de tempêtes pour le ministère, s'est réduite au vœu très légitime, exprimé par un petit nombre de conseils généraux, de voir le gouvernement présenter une loi qui laisse aux départements, aux cantons et aux communes la liberté d'action qui leur manque pour la gestion des intérêts locaux. Mais partout on a compris qu'il fallait prendre garde d'attenter à l'unité nationale qui fait la force de la France.

La résolution prise par deux ou trois conseils généraux de s'assembler spontanément dans le cas où une révolution à Paris mettrait le gouvernement en péril, résolution inspirée par les feuilles qui parlent avec tant de mépris aujourd'hui de ce coup de main, de cette *surprise de Février* qu'ils ont saluée naguère de leurs acclamations et appelée l'*œuvre de la Providence*; cette résolution, disons-nous, est un fait isolé et d'ailleurs d'une exécution impossible. Que quelques gentilshommes, du fond de leurs manoirs, se révoltent au mot de République et s'indignent de subir la suprématie de Paris, nous le comprenons. Mais que pourraient, contre la volonté nationale, contre une seconde Révolution du Mépris, les décrets de deux ou trois conseils généraux?

Que signifie, d'ailleurs, cette jalousie qu'on essaie de faire naître dans les départements contre la capitale?

Paris est moins une ville qu'un congrès permanent de la province. C'est l'élite des départements qui vient mettre en commun talents et lumières dans cette capitale du monde intellectuel. Paris n'est donc que la tête de la province.

Quant aux résultats pratiques, aux renseignements utiles que M. le ministre de l'intérieur avait demandés aux assemblées départementales, il n'en aura rien retiré d'utile. La réaction a trop agité le pays en transformant des études sérieuses et pacifiques en des luttes de parti, pour qu'on en pût rien attendre. La session des conseils généraux a présenté le même aspect d'antagonisme, d'oppositions tranchées que l'Assemblée législative. Le résultat a été analogue ; la lutte a remplacé la discussion. L'étude du projet de loi sur l'organisation départementale reste donc tout entière ou à peu près au conseil d'Etat.

Oui, la France veut rester républicaine; c'est ce qui ressort le mieux de cette nouvelle session des conseils généraux. Elle veut rester républicaine, parce que hors de la République, les égoïstes eux-mêmes, trop longtemps aveugles, ne voient plus que secousses et révolutions continuelles; parce que le peuple s'est instruit à la longue, et que chaque expérience qu'il fait du suffrage universel est un nouvel et puissant enseignement pour lui; parce qu'enfin la République, c'est la Justice, c'est le Droit, et que la victoire doit, après tout, rester au Droit et à la Justice.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — Par acte passé le 8 septembre, une société en commandite, au capital de 50 000 fr., a été formée pour l'exploitation du journal la *Voix du peuple*. La durée de cette société est de cinq ans.

En reconnaissance des services rendus au journal et à la cause démocratique par Laponneraye, ex-rédacteur en chef de la *Voix du peuple*, décédé le 1er septembre, ne laissant à une nombreuse famille d'autre patrimoine que le souvenir d'une vie pure et pleine de dévouement, la société s'oblige à servir à sa veuve une pension alimentaire de cent francs par mois, pendant toute la durée de ladite société, et à consacrer le tiers des bénéfices qu'elle réalisera à créer une dot à sa fille mineure.

— Le choléra continue ses ravages à Marseille. Le nombre des décès constatés le 10, à trois heures après midi, est de 61 cholériques et de 24 par maladies diverses.

Dans sa séance du 10, le conseil municipal s'est déclaré en permanence pour organiser les secours ; les membres présents ont immédiatement souscrit pour une somme de 3 600 fr.

GIRONDE. — Après trois mois de détention préventive, les 23 jeunes gens accusés de participation à l'émeute du 14 juin, à Bordeaux, ont été acquittés par le jury de la Gironde sans débats, l'avocat-général ayant lui-même abandonné l'accusation. Aucune charge, aucun doute ne pesait sur eux. Pourquoi alors leur avoir infligé ces trois long mois de prison préventive? Ce sont toujours les victimes de la justice qui paient ses erreurs. Est-ce qu'il n'est pas temps de faire disparaître de nos lois cette odieuse coutume. Notons en terminant qu'on a refusé la liberté provisoire aux prévenus, lorsque la peine encourue, d'après le titre même de l'accusation, pouvait se réduire à 16 fr. d'amende !

Des applaudissements nombreux et le cri de *vive la République!* ont accueilli l'arrêt d'acquittement.

HÉRAULT. — Rien de nouveau sur l'instruction de l'affaire de Lodève.

L'accusation prend ses vacances pendant qu'une ville entière est placée sous le poids de l'intimidation et de la terreur.

Dix citoyens, hommes de bien, pères de famille et gens établis, sont au secret le plus rigoureux et détenus sous une accusation capitale; leurs familles pleurent, souffrent, et on ne se presse pas.

Il est donc bien dur d'avouer que l'accusation a fait encore *fausse route*, et qu'une culpabilité si hautement annoncée devient plus que problématique.

(*Indépendant de Montpellier.*)

EURE-ET-LOIRE. — Le choléra décroît à Chartres. Depuis huit jours on n'a compté que 18 décès par l'épidémie.

LA POLICE ET LES ASSOCIATIONS.

Au citoyen rédacteur de la Démocratie pacifique.

Paris, 11 septembre 1849.

Citoyen,

Les soussignés, sortant de Sainte-Pélagie, vous prient de donner de la publicité au fait suivant :

L'association des cuisiniers de la barrière des Amandiers fut envahie par la police le lundi 27 août. Une force militaire imposante, ligne et garde républicaine, cerna la maison, qui était remplie de citoyens attablés avec leurs femmes et leurs enfants. Le calme le plus parfait régnait ; à divers étages, plusieurs citoyens avaient chanté, et le citoyen Lachambeaudie récitait quelques-unes de ses admirables fables qui ont provoqué les plus vifs applaudissements. Il était huit heures et demi, et le citoyen Lachambeaudie se retirait dans le plus grand silence, lorsqu'il fut appréhendé au corps ainsi que quatre citoyens qui sortaient, par les agents de M. Rébillot, qui faillirent les étrangler, se ruant sur eux et mettant leurs vêtements en lambeaux.

Au même instant le commissaire de police de Charonne entra, suivi d'une nuée d'alguazils, et déclara que personne ne pouvait sortir ; que nous étions tous ses prisonniers, car, dit-il, c'est une société secrète. En effet, il forma aussitôt un tribunal, où furent successivement amenés tous les citoyens, et l'on procéda à leur interrogatoire et à la plus minutieuse perquisition sur leurs personnes. Entre autres questions adressées par le commissaire aux citoyens, on leur demanda : « Que venez-vous faire ici ? » et sur la réponse qu'ils venaient boire et manger, le commissaire répondait brutalement: « Il y a d'autres maisons pour boire et manger; pourquoi venez-vous ici? vous devez savoir que ces sortes de maisons sont signalées. » Puis, suivant le bon plaisir des membres de ce tribunal improvisé, l'on était élargi ou jeté dans une salle convertie en violon. Soixante-trois individus furent donc arrêtés et conduits sous une formidable escorte à la Conciergerie, où nous fûmes entassés pour passer la nuit dans une salle basse pouvant contenir trente personnes au plus. Le lendemain, cinquante-deux de ces citoyens furent élargis, onze furent transférés au dépôt de la Préfecture : parmi eux était Lachambeaudie.

Le jeudi 30, l'instruction avait éclairé la police sur cette ténébreuse affaire; quatre citoyens furent encore élargis ; le poète populaire était de ce nombre ; et le vendredi matin les sept grands criminels qui avaient provoqué un si grand déploiement de force furent transférés, six à Sainte-Pélagie et une citoyenne à Saint-Lazare. Voici leurs noms : Adrien Laisné, cuisinier, Auguste Guérin, courtier, Jules Verner, tourneur en poterie, Louis Budan, sculpteur, Chassagnot, lithographe, Gervais Sire, forgeron, et la citoyenne Louise Derny, rentière. Quatre jours durant, nous fûmes assimilés aux voleurs, et plusieurs parmi nous furent dépouillés par les indigènes de Sainte-Pélagie.

Après maintes protestations, nous avons obtenu d'être transférés dans la cour des détenus politiques. Et les plus minutieuses perquisitions ayant été faites à nos domiciles, la police, convaincue de sa méprise en cherchant si loin d'elle ceux qui conspirent contre la République, vient enfin de nous mettre tous les sept en liberté, le dimanche 9 septembre, après 13 jours de la plus arbitraire détention ! Voilà donc à quoi aboutissent les hauts faits de M. Rébillot ; on n'a pas trouvé de raison pour conserver en prison les 63 farouches républicains qu'il fallait arrêter avec une si grande mise en scène. Pas moyen de nous faire passer en jugement ! Nous laissons au public le soin de qualifier un acte qui viole tout à la fois la liberté individuelle et le droit de propriété.

Salut et fraternité.

(Suivent les signatures.)

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 septembre sont priés de le renouveler immédiatement, s'ils ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Nous réitérons la même invitation pour les abonnements échus les 30 juin, 15 et 31 juillet, 15 et 31 août, en rappelant que nous indemnisons de la suspension du journal par des prorogations d'échéances ceux de nos abonnés qui nous en font la demande en renouvelant leur abonnement.

FAITS DIVERS.

M. Fialin, de Persigny, qui est le confident des pensées intimes de M. Louis Napoléon, est arrivé le 9 septembre à Vienne venant de Berlin, où il a eu de fréquentes conférences avec le roi et le premier ministre.

— C'est à tort que quelques journaux désignent M. Peauger, préfet des Bouches-du-Rhône, comme devant succéder à M. Rébillot, à la préfecture de police. Il n'est pas question de la retraite de M. Rébillot. (*Patrie.*)

— L'association pour la réforme parlementaire et financière a tenu mardi soir un grand meeting à Londres.

— Par décret du président de la République, les conseils généraux des départements de la Moselle et de la Somme sont convoqués ; le premier pour le 24 et le second pour le 25 septembre, à l'effet de délibérer sur les diverses questions d'intérêt général qui leur ont été proposées par le gouvernement, et sur les autres affaires urgentes que les préfets croiront devoir leur soumettre.

— On assure qu'une difficulté nouvelle s'oppose au départ pour Rome du général Randon. L'honorable général aurait fait connaître au conseil des ministres que sa qualité de protestant le rendait impropre, dans les circonstances actuelles, à la mission politique et militaire qu'il avait d'abord acceptée.

(*L'Opinion publique.*)

— Malgré le mauvais temps, les mutations annoncées pour la garnison de Paris ont commencé à se faire. Nous avons entendu quelques-unes des *bénédictions* que donnent à M. Thiers, l'illustre fondateur des fortifications de Paris, les troupes de l'esplanade des Invalides, qui vont prendre leurs quartiers d'hiver dans les forts détachés. Comprenez-vous le plaisir de passer quatre mois de mauvais temps dans un fort, à 20 minutes de toute habitation?

Dans le fort de Romainville, on alloue aux officiers de deux bataillons et demi du 42e de ligne, le même logement qui jusqu'ici n'avait été habité que par les officiers de quatre compagnies, et qui, en effet, n'est pas apte à en recevoir davantage.

— La place de Saint-Ferréol, à Marseille, offre en ce moment un phénomène végétal qui mérite une mention. Plusieurs marronniers de cette place se sont couverts de feuilles vertes et de nouveaux panaches de fleurs.

Nous ne savons s'il faut attribuer aux quatre mois de sécheresse absolue cette végétation printanière. Hier soir enfin, les nuages se sont amoncelés sur Marseille, et le ciel a ouvert ses cataractes. Espérons que ce ne sera pas cette fois une de ces pluies fugitives qui réchauffent l'atmosphère et ne servent qu'à soulever la fange des rues et à dégager des miasmes pestilentiels.

— Nous lisons dans le *Courrier de Marseille* :

« Le journal anglais le *Sun* annonce que le gouvernement français vient d'acquérir, au prix de 750 000 fr. les deux beaux et rapides steamers anglais, le *Dieppe* et le *New-Haven*, qui avaient été construits pour le compte d'une compagnie aujourd'hui en liquidation, et qui ont desservi pendant quelques mois, en 1847, la ligne de New-Haven, le Havre et Dieppe. Ces bateaux seront mis sur la ligne de Marseille à Gênes.

» Cette nouvelle paraîtra au moins extraordinaire à nos lecteurs, car au moment où le gouvernement est, dit-on, prêt à céder les divers services de ses bateaux à vapeur de la Méditerranée à des compagnies particulières, avec tout le matériel dont il dispose, on s'expliquera difficilement qu'il emploie une somme considérable à augmenter un matériel qui va ne plus lui appartenir. »

— L'aéronaute Arban, parti du Château-des-Fleurs de Marseille, le 2 septembre, en ballon, descendait dans la nuit suivante, vers 2 heures, à Stupini, près Turin.

— M. Rébard, acteur du théâtre des Variétés, a succombé à une attaque de choléra.

TENTATIVE DE SUICIDE. — On lit dans la *Gazette des tribunaux* :

« Un jeune homme, dont le père occupe une position importante dans une administration publique, entretenait depuis trois mois des relations d'intimité avec une jeune veuve qui, restée sans fortune à la mort de son mari, trouvait dans son travail le moyen de subvenir à sa modeste existence. Il y a quelques jours, ce jeune homme signifia à sa maîtresse que leur liaison ne pouvait durer plus longtemps.

» La jeune femme écouta, sans proférer une plainte, ces paroles qu'elle considérait comme son arrêt ; la nuit qui suivit, elle ne dormit pas, et le lendemain matin, après avoir écrit une lettre qu'elle chargea un commissionnaire de porter, ainsi qu'une petite boîte cachetée, mais le soir seulement, au domicile de son amant, elle s'enferma chez elle.

» Mais le hasard voulut que le commissionnaire n'exécutât pas à la lettre ses injonctions; ayant une course à faire rue de la Chaussée-d'Antin, il remit en même temps la lettre et la boîte à l'adresse de M. M.... Celui-ci, à la réception de la triste missive où l'infortunée qu'il abandonnait lui annonçait qu'elle venait de mettre fin à ses douleurs par un suicide, courut chez le commissaire de police du faubourg Montmartre, le suppliant de se rendre au domicile de cette infortunée, situé rue Rochechouart, et de la sauver s'il en était encore temps.

» Lorsque le commissaire de police arriva, elle respirait encore; le docteur Aussandon, appelé en toute hâte, ayant reconnu en elle les symptômes d'un empoisonnement par le laudanum, eut recours aux moyens les plus énergiques pour la secourir.

» Pendant ce temps, le commissaire consignait en son procès-verbal la lettre de la jeune femme. « Charles, tu ne viens pas, écrivait-elle ; tu ne sais donc pas combien je souffre, et que mon unique vœu est de te voir une dernière fois. Ne me méprise pas en apprenant que j'ai mis volontairement fin à mes jours; tu me connais, je n'étais pas assez forte pour lutter contre le malheur de te perdre; quand tu recevras ce mot, j'aurai cessé d'exister. Ce que je t'écris, ce n'est pas pour t'effrayer, c'est pour te dire encore que mon dernier soupir est pour toi, que je t'aime et que j'implore ton pardon pour ma résolution désespérée. Avec ma lettre tu recevras une bague tressée de mes cheveux, porte-la en signe de pardon et de souvenir.... »

» La dernière partie de la lettre est relative aux soins de sa sépulture, à laquelle elle veut qu'on consacre le peu qu'elle possède.

» Au moment où nous écrivons, on ne désespère pas complètement de rappeler cette malheureuse à la vie. »

UN DÉPARTEMENT BLANC. — Quand on voit dans un département les cultivateurs accepter aveuglément les listes légitimistes, et voter pour les conservateurs de l'ignorance et de la misère, on peut être certain que dans cette région la propagation des lumières n'est avancée sous aucun rapport, et qu'à côté de la confiance, donnée par le peuple à ses adversaires politiques, se placent les préjugés les plus étranges, les coutumes les plus arriérées. Cette présomption paraît confirmée quant aux Bouches-du-Rhône, par les faits suivants :

« On nous écrit de Marseille :

» Le choléra a jeté les Marseillais dans une véritable épouvante. Plus d'un tiers des habitants ont déjà abandonné la ville, quoique le chiffre des décès n'ait point encore été, proportionnellement, aussi élevé qu'à Paris. On émigre de toutes parts; les riches vont se réfugier dans leurs campagnes, les pauvres vont camper sur la grève. Un émigrant fuyant le choléra, s'était rendu dans un village de nos environs; on a eu grand'peine à le soustraire à la fureur des paysans qui voulaient l'assommer, parce qu'en arrivant, ce malheureux avait eu une attaque de choléra.

» Un autre malheureux, épuisé de fatigue et peut-être de besoin, était tombé sur une route; un paysan moins effrayé que les autres, le mit charitablement dans sa charrette, et voulait le recueillir chez lui ; à l'entrée de son village il fut lui-même assailli par une quarantaine de fous-furieux, armés de bâtons, de pioches et de faulx, qui, après l'avoir fort maltraité, l'accusant de vouloir pestiférer le pays, s'emparèrent du pauvre malade et l'allèrent jeter dans un marais voisin..... »

ASSOCIATION LAÏQUE POUR L'ENSEIGNEMENT. — Les instituteurs, institutrices, maîtres et maîtresses de pension qui ont le désir d'en faire partie, sont priés de se trouver à la réunion des premiers adhérents, qui aura lieu samedi prochain, à sept heures du soir, rue du 24 Février, n° 21.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nous prions ceux de nos amis, qui nous ont adressé des valeurs depuis le 1er juin dernier, et qui n'en ont pas reçu l'accusé de réception, de vouloir bien nous indiquer, *le plus tôt possible*, la nature et l'importance des valeurs remises.

Marseille.—M. F. S.—Reçu les 148.35.—Merci.—Compl. affect. de H. et T.—Ce dernier n. quitte le 19 pour la destin. que vous savez.

Scaër.—M. L. B.—Reçu les 10.80 et antér. les 9. D'accord.

Briey.—M. F.—Reçu les 17.—Pris note.

Cadenet.—M. M.—Reçu les 9.—Prorogé jusqu'au 15 février.

Saint-Etienne.—M. T.—Reçu v. lettre du 12.—Fait les 2 ab.—Remis le surplus à la réd.—La B. vient de nous payer les 341.20.

Le Muy.—M. G.—Prorog. d'accord.—Nous v. expéd. les livres.

Barbezieux.—M. G.—Reçu les 32.—Merci de vos off. de dév.—Nous en us. à l'occ.

Bori-Guillaume.—M. F. C. D.—Reçu la note.—On va l'exam et expéd. les ouvr. qui v. manquent avec les aff.—Nous indiq. sur le j. le nom de M. H.—Les 17 livr. complém. de l'harm. vont être facturées.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS	Un an 20 f.,	Six mois 11 f.,	Trois mois 6 f
DÉP. ET ÉTRANG.	» 32	» 17	» 9
PAYS à surtaxe.	» 50	» 26	» 14

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	60 c.
Cinq à 9 »	30	Réclames-notices	60
Dix fois et plus. »	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Bourse du 14 septembre 1849.

On annonçait qu'une expédition était partie de Toulon pour Tanger; il s'agit de demander réparation à l'empereur du Maroc de l'insulte faite au représentant de la France. Cette nouvelle, considérée comme surcroît de dépenses pour le pays, arrêtait le cours des valeurs.

La question romaine est toujours l'objet des conversations. Les nouvelles reçues de l'Italie sont contradictoires. Si d'un côté on dit que le pape a fait des concessions, d'un autre côté on se demande comment concilier cette nouvelle avec celle de l'envoi à Rome d'un renfort de 10,000 hommes. Ce qui dans cette question préoccupe le plus les spéculateurs, c'est le débat qui va s'ouvrir aussitôt la réunion de la Chambre. On se demande qui du président ou de son ministre de l'instruction publique, aura raison? On craint que ce ne soit M. de Falloux.

Toujours est-il qu'après avoir fait de la hausse au passage de l'Opéra, le 5 0/0 a commencé au parquet par de la baisse; il s'est un peu relevé, et les opérations sont restées entre 88.30 et 88.45.

Le 5 0/0 au comptant, ouvert à 88.35, a fait au plus bas 88.30, au plus haut 88.40, et a fermé à 88.35.

Le 3 0/0, ouvert à 55.60, a fermé à 55.95 avec une hausse de 35 c.

Les actions de la Banque ont fermé à 2335, avec 10 fr. de hausse sur la clôture d'hier.

Celles de la Ville et du département ont également fermé en hausse.

Les chemins de fer n'ont pas varié.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	55 75	56 »	55 70	[illegible]
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	» »	» »	» »	» »
Cinq 0/0	88 35	88 55	88 25	[illegible]

[illegible] AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

[illegible]	[illegible]	Espag. dette active.	21 3/4
[illegible]	55 95	— — 3 0/0	34 3/4
[illegible]	88 35	— Dette intér.	27 3/8
[illegible]	[illegible]	Naples, récép. Roth.	87 75
[illegible] DIVERSES.		Romain, emprunt	76 1/8
Banque de France.	2335 »	Haïti, emprunt	190 »
Ob. de la Ville anc.	1265 »	Piémont, emprunt.	937 50
— — nouv.	1192 50	— Nouveau.	[illegible] »
Oblig. de la Seine.	1090 »	Lots d'Autriche	360 »
— St-Germ. 1842.	855 »	2 1/2 hollandais	55 »
— Versailles	745 »		
— Orléans. 4 0/0.	970 »	CHEMINS DE FER.	
— Nouvelles.	960 »	Saint-Germain	420 »
— Rouen, 4 0/0	723 »	Versailles, r. d.	210 »
— Nouvell., 1849.	885 »	Versailles, r. g.	170 »
— Havre j. mars.	730 »	Orléans à Paris	735 »
— Nouvelles.	840 »	Rouen	530 »
— Marseille	700 »	Havre	273 »
— Orléans jouis.	465 »	Avignon-Marseille	225 »
— Cert. de Lyon.	84 (5	Bâle	103 75
Quatre-Canaux	1092 50	Centre	312 50
— Jouissance.	75 »	Boulogne	170 »
Bons du Trésor	5 1/2	Bordeaux	407 50
Forges Aveyron	3000 »	Nord	440 »
Monceau-s.-Sambre	1550 »	Strasbourg	356 25
Nord (hauts four.).	900 »	Nantes	303 75
Charbon belge	325 »	Montere. à Troyes	120 »
Zinc V.-Montagne.	2750 »	Dieppe Fécamp	175 »
— Stolberg.	510 »		
Mines de la Loire	265 »		

FONDS ÉTRANGERS.	
Belg. 5 0/0 1840	97 1/4
— 5 0/0 1842	97 1/4
— 4 1/2	88 »/»
— 3 0/0	65 1/4
— 2 1/2 0/0	47 7/8
— Banque	685 »/»
— — 1841.	1020 »/»

BOURSE DE LONDRES du 13 septembre.

3 0/0 consolidés	92 1/2
3 0/0 au 17 oct.	92 1/4

TAXE DU PAIN.

1re qualité le kilo.	30 c.
2e — —	24

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Toutes les associations sont invitées à envoyer des délégués, pourvus d'un mandat spécial, à la quatrième réunion des délégués des associations, qui aura lieu mardi, 18 septembre courant, à sept heures du soir, impasse de la Grosse-Tête, 8, rue Saint-Spire.

En conséquence du vote émis par la majorité des délégués dans la cinquième réunion du 6 septembre, cette réunion aura pour but de recevoir les adhésions des associations qui auront adopté en assemblée générale les bases du projet, qui sont : L'union des associations au moyen d'une constitution unique, sauf les règlements particuliers à chaque profession;

La mutualité du travail au moyen du prêt sans intérêt et de l'échange réciproque des produits;

L'assistance fraternelle et solidaire pour les enfants, les vieillards et les malades.

Dix associations de professions différentes ayant adhéré et nommé leurs délégués, l'union des associations sera constituée immédiatement.

Les statuts se trouvent rue du Cadran, 25, à l'association fraternelle des cordonniers.

Spectacles du 14 septembre.

THÉATRE DE LA REPUBLIQUE. — Andromaque, les Plaideurs.

OPÉRA-COMIQUE. — Haydé.

ODÉON. — Le Trembleur, la Jeunesse du Cid.

THÉATRE-HISTORIQUE. — Le chevalier d'Harmenthal.

VAUDEVILLE. — Sous le masque, Pas de Fumée sans feu, le Congrès de la paix, les Grands écoliers en vacances.

GYMNASE. — Les Sept Billets, La Belle-Mère, 1re Représentants en vacances.

THÉATRE MONTANSIER. — Le Garçon, l'Oiseau, le Code.

VARIÉTÉS. — Les Caméléons, Eva, les Paysans de ma Femme.

Imprimerie LANGE-LEVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 185. Dimanche 16 septembre 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOAN.).

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du capital, du travail et du talent.

REPARTITION
PROPORTIONNELLE
au capital, au travail et au talent.

PARIS, 15 SEPTEMBRE.

Le Monde.

Ayez confiance, *j'ai vaincu* LE MONDE.
(Jésus-Christ.)

Jésus exhortait ses contemporains à devenir comme de petits enfants, « à renaître *libres, égaux* et *frères.* » Pourquoi ces paroles et ces exhortations ; quel spectacle présentait donc le MONDE dans lequel il vivait ?

L'amour de l'humanité, l'amour social, la charité universelle (*charitas humani generis*), étaient relégués dans la sphère des utopies les plus hasardées.

Deux ou trois voix éloquentes s'étaient seules élevées dans l'antiquité pour protester contre l'esclavage, source de toute iniquité sociale.

Depuis longtemps la société romaine, le MONDE dans lequel apparut Jésus-Christ, présentait le plus odieux spectacle.

Citons quelques historiens.

« La cupidité détruit la bonne foi : on trafique » de tout. » (Polybe.)

« La cupidité réunie à la puissance, ne gardant » ni frein ni mesure, envahissait, outrageait tout » autour d'elle ; RIEN ne fut épargné, ne fut res» pecté. » (Salluste.)

Cicéron s'adressait ainsi à son frère Quintus, gouverneur en Asie :

« Maintenant que le relâchement et l'intérêt » ont pénétré partout, je vous désapprouverai » d'*approfondir* tous les caractères, de *dévoiler* » toutes les turpitudes. »

On sait qu'en sa qualité d'homme nouveau, Cicéron avait rendu des services éminents aux fermiers des terres du domaine public ; il était l'ami « de tous ceux qui étaient chargés des recettes publiques et de presque tout l'ordre des chevaliers (1), » c'est-à-dire des traitants, des anoblis, des parvenus de l'époque ; on sait enfin que Cicéron, en étouffant la conspiration de Catilina, crut sauver la fortune des riches. Et pourtant Cicéron écrivait à son frère : « Il vous sera difficile de ré» primer la *mauvaise foi* d'un marchand et la » *cupidité* d'un fermier. »

Et, parlant plus particulièrement de l'ordre des chevaliers, des anoblis par la fortune, des banquiers du temps, il ajoutait naïvement : « Si nous » contrarions cet ordre, qui nous a bien servis et » que nous avons attaché à la république (*bien* » *entendu autant que s'attachent des hommes* » *d'argent à une forme de gouvernement quelcon*» *que*), cet ordre rompra avec elle et avec nous ; » et, si nous faisons tout ce qu'ils veulent, nous » laissons périr des sujets dont le bien-être nous » est confié autant que le salut. »

(1) Lettre de Quintus à Cicéron.

Et, faisant allusion aux fonctionnaires prévaricateurs qui comprenaient, trop souvent, *à demi mot*, Cicéron ajoute : « Qu'on sache que votre » oreille n'entend qu'à la *lettre*, et que vaine» ment on y glisserait les détours de la cupidité. »

Enfin et pour tout dire en un mot, les partis politiques ne se désignaient plus que par le nom de *riches* et de *pauvres*. D'un côté se tenaient les débris des anciennes familles patriciennes décimées par les guerres sociales et les guerres serviles, et la nouvelle noblesse d'argent qui sortait des rangs du peuple ; de l'autre, les masses populaires.

Aussi, pour les apôtres, le MONDE ne présentait qu'une sentine où grouillaient pêle-mêle « les im» puretés, la luxure, les empoisonnements, les » dissensions, les inimitiés, les jalousies, les que» relles, les divisions, les meurtres, les débau» ches, les crimes, l'ivrognerie. »

Aussi Jésus-Christ dut-il confier ses doctrines à des hommes choisis.

« Seigneur, lui dit un jour l'apôtre Jules, pour» quoi vous manifestez-vous à nous et non au » MONDE ? » Jésus répondit : « Celui qui ne m'aime » point ne garde point ma parole. » (Saint-Jean.)

Aussi, pour les apôtres, tout était-il à refaire, et le MONDE devait être complètement transformé dans ses lois, ses mœurs et ses institutions.

Malheureusement le MONDE présenta une résistance aveugle ; il crut pouvoir s'opposer à l'idée nouvelle par la force et il fut englouti dans l'abîme.

Qu'est-il resté de ce MONDE ROMAIN OFFICIEL, recouvert de pourpre et d'or ; ayant à sa solde des légions nombreuses, bruissantes d'armes et de fer ? — Un immense suaire.

Le riche MONDE ROMAIN ne voulut pas transiger. Tombé dans l'émiettement et la pourriture, sa transformation s'opéra sur des ruines au lieu de s'opérer par les anciens éléments de vie qu'il renfermait.

C'est dans ce sens, en effet, qu'il faut entendre la parole du Christ, lorsqu'il dit : « Je suis venu » pour séparer le fils de son père, la fille de sa » mère et la belle-fille de sa belle-mère. » En effet, si le fils veut embrasser l'IDÉE NOUVELLE ou la justice, et le père s'obstiner à suivre le MONDE ou l'égoïsme, il faut nécessairement, pour assurer le triomphe de la vérité, que Dieu permette la division dans la famille ; car il est dit que « le ciel » et la terre passeront plutôt qu'un *seul mot* de la » loi soit sans effet. » (Saint-Luc.)

La justice règnera donc un jour sur la terre : Ayez confiance ; J'AI VAINCU LE MONDE, a dit le Rédempteur.

Certes, l'humanité depuis dix-neuf siècles marche d'un pas plus ferme dans la voie de la justice ; mais, si nous voulons être vrais, nous devons reconnaître que la loi politique, la loi civile et la loi économique, c'est-à-dire les rapports officiels du citoyen avec l'Etat, les rapports légaux des citoyens entre eux, les rapports d'intérêts entre les travailleurs et les capitalistes, n'ont point sensiblement changé ; la loi égoïste du MONDE ROMAIN pèse encore sur nous. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, après vingt siècles, Cicéron n'aurait rien à changer aux remarques que nous avons citées. En un mot, les partis *politiques* de nos jours offrent les mêmes contrastes qu'aux anciens temps, d'un côté les *riches*, de l'autre les *pauvres*.

Le *monde* a le plus grand intérêt à sortir de cette impasse. Profitons des leçons du passé si nous voulons éviter les guerres sociales. L'égoïsme n'a que trop régné sur la terre, nous en connaissons l'amertume. D'ailleurs n'a-t-il pas été dit : « Celui qui voudra se sauver *seul se perdra.* » (Saint-Luc.)

Plaçons-nous donc sous l'égide de la fraternité, de la vérité, de la justice, de l'association, de la charité sociale ; aidons-nous les uns les autres, et le vieux monde périra sans retour.

L'*Estafette* et l'*Evènement* publient ce soir la nouvelle suivante :

On parle beaucoup d'une note diplomatique qui aurait été adressée par l'Angleterre à tous les cabinets européens. Cette note demande, à ce qu'on dit, que le peuple romain soit consulté sur le genre de gouvernement qu'il désire adopter.

Une note semblable a été adressée au gouvernement autrichien relativement à la Hongrie. L'Angleterre propose que la Hongrie jouisse dès à présent du *statu quo ante bellum*.

On assure, dit l'*Evènement*, que le gouvernement a reçu ce matin des dépêches de M. Rayneval, notre représentant à Rome, dans lesquelles il transmet au ministère ses vives craintes pour l'issue des négociations pendantes entre la France et la cour de Gaëte.

Nous avions rapporté, comme chose difficile à croire, le bruit que le ministère prétendait s'opposer à ce que la question de violation de la Constitution fût discutée au procès de Versailles. L'*Estafette* de ce soir déclare cependant que ce bruit est très fondé. On lit dans ce journal :

On sait que la manifestation du 13 juin dernier avait pour objet de protester contre la violation de la Constitution. Nous donnons comme certain que le ministère public s'opposera à ce que cette question soit agitée devant la haute cour de justice, ce qui pourrait bien donner lieu, de la part des accusés, à un refus d'accepter une défense dans cette limite.

L'empereur Nicolas a quitté Varsovie le 9 septembre pour retourner à Saint-Pétersbourg.

Le *Constitutionnel* annonce qu'au moment où tout se disposait à Toulon pour une nouvelle expédition contre le Maroc, des satisfactions de nature à empêcher de recourir à ces extrémités nous ont été données.

Le *Constitutionnel* est le seul journal qui parle de ces satisfactions.

La *Patrie* dit seulement ce soir :

Nous croyons la nouvelle du *Constitutionnel* prématurée, quoique nous pensions que des satisfactions honorables ne peuvent manquer d'être offertes au gouvernement français.

Amendement à la Constitution.

Quand la Constitution sera révisée, dans les formes légales bien entendu, nous aurons un amendement à proposer. A la suite de cet article 5 ainsi conçu :

La République française respecte les nationalités étrangères comme elle entend faire respecter la sienne, et n'emploie jamais ses forces contre la *liberté* d'aucun *peuple*,

nous demanderons qu'on ajoute :

Art. 6. Il est entendu que dans l'article précédent le mot *liberté* ne signifie pas *République*, mais seulement monarchie constitutionnelle, et que le mot *peuple* ne s'applique pas aux *Romains*.

Si jamais les Romains se constituaient en République par l'usage du suffrage universel, la République française aurait le droit de renverser cette République à coups de canon.

Nous savons parfaitement que cet article additionnel est inutile pour les personnes qui savent bien interpréter ; elles comprennent à première vue que notre amendement est sous-entendu dans le texte actuel de la Constitution ; mais tout le monde n'ayant pas la même clairvoyance, et un certain nombre d'exaltés parmi lesquels on compte des représentants s'étant gravement compromis l...

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE, 16 SEPTEMBRE 1849.

LES LIVRES NOUVEAUX.

Le rôle des démocrates sous le règne de la réaction. — La propagande socialiste par l'histoire. — Comment l'invasion du choléra accuse l'imprévoyance des gouvernements. — Plan de croisade. — Comme quoi les *amis de l'ordre* sont d'épouvantables anarchistes.

Un nombre prodigieux de livres, journaux, brochures, a été mis au jour depuis dix-huit mois ; nous en avons rarement entretenu nos lecteurs. On était dans la fièvre de l'action, et les journaux avaient assez à faire de raconter les évènements du jour et les projets du lendemain. On ne lisait pas, d'ailleurs, on parcourait, on dévorait au jour le jour des livres écrits de même. Nous assistons à une époque plus calme. La réaction, en prenant la haute main dans les affaires de l'Europe, a créé des loisirs au socialisme. La démocratie n'a pas à agir aujourd'hui : elle n'a qu'à laisser faire ; le grand parti de l'ordre se désorganisera bien tout seul. La débâcle a déjà commencé. Cette halte, elle doit l'employer à s'instruire des moyens de réalisation et à propager des idées, afin qu'au jour de son triomphe elle n'hésite pas sur ce qu'elle devra faire. Nous en sommes à la période d'étude. C'est à ce point de vue surtout que nous nous proposons d'apprécier les publications nouvelles.

La Restauration a produit une série de résumés historiques à l'usage de la bourgeoisie voltairienne. Voici qu'un homme du peuple, un de ces ouvriers que les prolétaires ont envoyés à l'Assemblée nationale, M. Agricol Perdiguier, vient d'écrire l'histoire de l'antiquité à l'usage des prolétaires (1).

C'est une entreprise digne d'être encouragée sous tous les rapports. Si les peuples savaient l'histoire, ils ne se laisseraient pas abuser par les représentants du passé. En mesurant de l'œil la route parcourue par l'humanité depuis ses premiers pas, ils apprendraient à ne pas désespérer de l'avenir, en voyant à quels prix les progrès se sont accomplis ; ils sentiraient redoubler leur courage à vaincre des obstacles toujours les mêmes. Ils sauraient que l'organisation sociale actuelle, qu'on leur dit vieille de cinq ou six mille ans, date d'hier seulement, et que la société n'a pas cessé un moment d'aller se transformant, depuis l'époque où le faible était fatalement à la discrétion du fort, la femme à la discrétion de l'homme, l'enfant à la discrétion absolue du père, où la liberté de quelques-uns reposait forcément, ainsi l'avaient décidé les Montalembert d'alors, — sur l'esclavage du grand nombre, — jusqu'à nos jours où la société n'admet plus l'esclavage matériel, et fournit au faible, en principe du moins, des garanties qu'il ne s'agit plus que de rendre efficaces et sérieuses. Les peuples apprendraient, en lisant l'histoire, que les mêmes arguments ont été constamment invoqués par les oppresseurs contre les réformateurs, et que l'idée nouvelle est méprisée, raillée, conspuée impitoyablement par les puissants, jusqu'au jour où elle les renverse pour se mettre à leur place et devenir la reine du monde.

L'histoire ancienne a surtout cet avantage, que plus près du commencement des sociétés, elle montre comment s'acquièrent les priviléges et les richesses, d'où procèdent les royautés. Les partisans du privilége le savent bien ; aussi voyons-nous les *fils des croisés* ne perdre aucune occasion de déclamer contre l'enseignement de ces faits à la jeunesse.

De l'Histoire Démocratique des peuples anciens et modernes, trois volumes seulement sont en vente. Ils contiennent l'histoire simultanée des Hébreux, des Assyriens, des Ethiopiens, des Egyptiens, des Chinois, des Indiens, des Perses, etc., l'histoire des Grecs jusqu'à la fin des guerres médiques.

Qu'on n'aille pas juger de ce livre par cette multitude d'abrégés historiques où les auteurs se copient en défigurant de plus en plus les événements, et où ils les habillent à la moderne, tout en leur laissant l'interprétation antique, et en les jugeant comme les jugeaient les contemporains. M. Agricol Perdiguier a senti que c'est précisément le contraire qui doit avoir lieu. Il a laissé la parole aux contemporains sur les faits ; son histoire se compose principalement d'extraits des historiens, des poètes, des législateurs ; mais ses appréciations sont celles d'un homme qui connaît la loi des développements de l'humanité que les anciens ne pouvaient même apercevoir. Dans son livre, ce sont les anciens qui racontent, c'est le démocrate socialiste du dix-neuvième siècle qui juge.

Ce qui fait le charme et l'originalité de cet ouvrage, c'est la candeur, la foi de l'historien ; c'est que l'écrivain menuisier n'a pas cru devoir se parer d'un habit d'emprunt et qu'il est resté menuisier. Si les volumes à paraître sont dignes des premiers, nous ne doutons pas que l'*Histoire démocratique* n'obtienne un rapide succès non-seulement parmi les ouvriers auxquels elle est surtout destinée, mais dans toutes les classes de la société.

M. Edouard Ferraud garde contre le choléra les anathèmes que M. Perdiguier fulmine contre Lycurgue et ses lois. M. Ferraud, dans la remarquable brochure que nous avons sous les yeux (1), prouve clair comme le jour que ce fléau terrible, qui commença ses promenades meurtrières immédiatement après le rétablissement de la monarchie, de l'ordre et de la légitimité par la grâce des Cosaques, est un enfant de la réaction, et qu'il disparaîtra forcément du globe le jour où l'humanité, ou même seulement l'Europe aura proclamé la République démocratique et sociale.

Le choléra est-il, une maladie du cerveau et de la moelle épinière ? un affaiblissement des contractions du cœur, une lésion intestinale, une milliaire intérieure, une affection psorique du tube digestif, une soustraction subite de l'électricité humaine ? *Medici certant*. M. Ferraud, pour sa part, le regarde comme le résultat d'une fermentation putride qui se développe dans l'individu, et compare son invasion à celle de la gangrène.

« Des malades, dit-il (quelquefois un seul a suffi), atteints de plaies suppurantes, sont renfermés dans un lieu peu spacieux, l'air s'y renouvelle avec peine, les soins de propreté font défaut, le thermomètre marque les jours caniculaires. Sous l'influence de ces causes réunies, aidées ou non d'un écart de régime des malades, une tache grisâtre, accompagnée d'une douleur vive, envahit promptement les plaies ; bientôt elle s'étend à toute leur surface ; les bords se durcissent et se renversent, le mal fait de rapides progrès, la destruction commence, et la vie des malades est dans le plus grand danger. *La pourriture* ou *gangrène d'hôpital* s'est déclarée. Cet accident, qui se montre ordinairement sous la forme épidémique, est un des plus graves qui puissent compliquer les blessures.

» Mais les mêmes causes persistent, et d'autres malades, quelquefois placés à une extrémité opposée de la salle, ne tardent pas à éprouver de semblables désordres, la pourriture d'hôpital les a gagnés. Enfin un nouveau malade est introduit, et bientôt les mêmes symptômes chez lui se manifestent. Et cette contagion pourra se propager aux salles voisines et s'étendre à tout un hôpital. »

Les malades que dévore la gangrène étaient pré-

(1) *Histoire démocratique des peuples anciens et modernes*, par Agricol Perdiguier, représentant du peuple. — Temps anciens. — *Marcel*, rue du Faubourg-Saint-Antoine, 123, cour de la Bonne-Graine, au 1er. — *J. Bry* aîné, rue Guénégaud, 29. — Au bureau de la propagande démocratique et sociale, rue des Bons-Enfants, 1.

(1) Le choléra devant l'humanité, par Edouard Ferraud ; in-8. Marseille, et Paris, quai Voltaire, 25.

13 juin, faute de comprendre et d'accepter l'interprétation de l'article 5, telle qu'elle a été décrétée par l'Assemblée législative, l'article additionnel que nous proposons ne serait pas inutile pour prévenir à l'avenir pareille méprise.

On pourrait ajouter à notre amendement, pour satisfaire l'esprit libéral, qui est un des caractères et peut-être un des défauts de la France :

Art. 7. Lorsque Rome aura été saccagée, que sa République sera détruite et son Assemblée dispersée, le gouvernement français déclarera qu'il est intervenu pour obtenir une amnistie, la sécularisation des fonctions publiques, le code Napoléon et un gouvernement libéral.

Art. 8. Il n'est pas rigoureusement nécessaire que cette déclaration soit suivie d'effet.

Absurdités contemporaines.

LES ARMÉES OISIVES.

L'Ecole phalanstérienne réclame depuis longtemps l'utilisation de l'armée, en temps de paix, dans de grands travaux d'utilité publique.

Voilà une de ces idées simples et fécondes qui ont tout d'abord le privilège de faire rire aux éclats les badauds, les sots et les journaux satisfaits.

— Comprenez-vous une armée qui bâtisse, qui creuse, qui plante, qui mine, qui défriche, au lieu de nos soldats dont la jeunesse est si utilement, si noblement employée, en temps de paix et de garnison, à blanchir et reblanchir leurs buffleteries, à répéter chaque jour les exercices du pas gymnastique et de la charge en douze temps, et à bâiller aux corneilles dans les rues de nos villes ? — Une armée qui travaille, qui produise ! En vérité, ces phalanstériens mériteraient d'être logés aux Petites-Maisons.

Hélas ! qu'il faut de temps à une idée pour percer la couche de mauvais vouloir, de préjugés, d'habitudes, de niaiserie et d'indifférence que tout progrès rencontre à la surface du monde !

Ils ont sur pied, comme ils disent, une multitude de cinq cent mille hommes, cinq cent mille jeunes gens, la fleur, la sève, la force de la France, enlevés pour sept années à la culture, à l'industrie, et dont le moindre, grâce encore aux économies de l'association domestique appliquée dans les casernes, coûte au pays environ 335 francs par année pour sa solde, sa nourriture, son entretien, sans produire la valeur d'une obole.

Et cela sur un sol dont un tiers est encore en friche, et dont le produit, même en temps d'abondance, ne suffit pas pour nourrir sa population.

Si on leur représente que cela est souverainement anti-économique, ridicule, absurde, que, tout en maintenant ces jeunes gens dans les habitudes militaires, tout en les tenant prêts à voler aux frontières en cas de besoin, on pourrait employer leur oisiveté à des travaux d'un rapport immédiat ou qui préparent pour l'avenir du pays de nouvelles sources de richesses, nos hommes d'Etat haussent les épaules ou sourient d'un air de pitié, et bon nombre de généraux et d'officiers de tous grades imitent l'exemple des hommes d'Etat.

Et pourtant, qu'ont-ils fait en Afrique tout en poursuivant les Arabes, en domptant les tribus, en protégeant le sol conquis ?

Ils ont construit des villages et des routes, arraché des palmiers, défriché des terres, comblé des marais, creusé des puits, bâti des ports avec les bras de l'armée.

Ce qui est impossible en France, dans un pays habité où les soldats ne se battent pas, a pu se faire en Afrique, dans les déserts, au milieu des combats...

Admirez la logique, et que l'Etat qui déborde de richesses, comme chacun sait, continue de prélever quatre cents millions sur son budget pour vêtir, nourrir et solder cinq cent mille vigoureux gaillards qui ne demanderaient certes pas mieux que de manier l'outil ou la bêche au lieu de s'étendre au soleil ou de flâner désœuvrés devant les boutiques, ne fût-ce que pour ne pas perdre l'habitude du travail et ne pas rentrer au bout de sept ans dans leur famille, incapables et les bras cassés, comme cela arrive à la plupart !

Les organes légitimistes ou religieux n'auront peut-être pas le dernier mot sur la lettre du président. Après la question de savoir si cette lettre était officielle ou officieuse, s'élève cette autre question : Est-elle officiellement ou officieusement retirée ? Le *Moniteur* de ce matin prétend, dans les lignes suivantes, qu'il est faux que le président ait ôté à cette lettre son caractère officiel :

La lettre du président de la République à M. Edgar Ney sert de prétexte à certains journaux pour inventer ou pour répandre des bruits de toute espèce. Ainsi, l'*Assemblée nationale*, dans son numéro d'aujourd'hui, donne comme certain que « le président » de la République a déclaré, en conseil des ministres, qu'il ne prétendait pas subordonner la politique du cabinet à ses sentiments personnels, et » que, puisque la publication de sa lettre avait eu de » telles conséquences, il n'hésitait point à lui ôter » tout caractère officiel. »

Un autre journal, l'*Estafette*, prétend « qu'il » existe une nouvelle lettre fort importante du président, laquelle serait adressée, en forme de circulaire, à tous les cabinets européens, et aurait » pour but d'expliquer, ou même d'atténuer la portée » de la lettre du 18 août. »

Nous sommes autorisés à déclarer que ces nouvelles n'ont aucune espèce de fondement.

Cette note dément donc le triomphe de M. de Falloux. Cependant les amis de ce dernier peuvent encore se prévaloir de ce qu'elle n'a été insérée que dans la partie *non officielle* du *Moniteur*.

Nous parlions au peuple.

Lorsque nous avons publié un article intitulé *Idéal démocratique* et résumant nos vues sur la politique intérieure et extérieure, nous n'adressions pas cet article au parti des satisfaits, nous ne songions pas le moins du monde à convertir cette aristocratie financière qui cherche à réunir les débris de sa puissance renversée aux journées de Février ; quand nous parlions affranchissement de l'Europe, nous ne pensions pas à gagner les oppresseurs des plus généreux peuples, ni les complices que leur tyrannie peut trouver en France : quand nous réclamions au nom de la Nation la banque, les chemins de fer, les moyens de circulation et de crédit, nous n'avions aucun espoir de plaire aux agioteurs à qui la faiblesse et la corruption de la monarchie constitutionnelle ont livré le domaine de l'Etat. Non, Messieurs, nous ne discutons pas avec vous ni avec les journaux qui vous défendent ; l'égoïsme a mis sur vos yeux le bandeau fatal que portaient la noblesse et le clergé de l'ancien régime, les conseillers *ultras* de la restauration, les conservateurs de 1847 ; vous ne représentez pas des idées, mais des intérêts ; vous ne représentez pas la masse, mais une minorité qui s'isole chaque jour davantage : nous vous savons parfaitement incurables. Nous parlions au peuple, et nous cherchions à rallier tous ses désirs d'amélioration, d'émancipation dans un programme ; nous voulons que ses aspirations se formulent et se précisent, car le peuple armé du suffrage universel fera triompher quand il le voudra le programme qui vous paraît à vous le plus impraticable et le plus absurde.

Les journaux l'*Assemblée nationale*, l'*Ordre* et le *Pays* ont paru croire que notre *idéal démocratique* était un texte de discussions offert par nous à la presse honnête, à la presse qui a endossé la loi sur l'état de siège et l'expédition romaine. Ces journaux nous répondent comme si nous avions à tenir compte de leur avis. Voici ce que nous réplique le *Pays* :

Mais si par hasard les victimes de ces réformes sociales refusaient d'accepter ce repos si généreusement concédé ; qu'arriverait-il ?

Les compagnies des mines, des salines, des chemins de fer, de roulage, auraient peut-être le mauvais goût de préférer leur exploitation libre au monopole de l'Etat, et si la France était assez *civilisée* pour appuyer leurs prétentions, qu'arriverait-il ?

Est-ce pour assurer l'ordre, en prévenant toute résistance, que la *Démocratie*, qui se dit *pacifique*, rêve la réduction de l'armée destructive (des complots) et la création de l'armée des travaux publics (autrement dite ateliers nationaux) ?

La banque d'Etat et le ministère du progrès seraient-ils des amorces assez fraîches pour « piquer le goujon, » suivant l'expression du vaudevilliste, dans le 3e numéro de la *Foire aux idées* ?

Il resterait bien encore à la *Démocratie* toujours *pacifique* la ressource de célébrer *sa commune sociétaire* ; mais le même vaudevilliste s'informerait si, au lieu de demander la forêt de Bondy, pour ses expériences, elle se contenterait de suivre l'exemple du castor, qui fonde sa république modèle sans rien demander au gouvernement.

Telles sont les piquantes observations du *Pays*. Quant à l'*Ordre*, il nous somme de proposer enfin des idées pratiques, bien résolu qu'il est à ne trouver pratique absolument rien de ce qui changerait l'état actuel des choses :

A quoi bon cet éternel programme ? A quoi bon ces insaisissables châteaux en Icarie, auxquels personne ne croit plus ? Pourquoi, au lieu de répéter sans cesse ce qu'elle désire, ce qu'elle espère, ce qui *sera* aux temps *écrits*, pourquoi la *Démocratie pacifique* ne discuterait-elle pas d'une manière positive et pratique les débats d'amélioration dont elle prétend trouver les germes féconds dans les idées phalanstériennes ? Mais cela dérangerait l'harmonie de ses plans, et elle laisse à d'autres le soin de faire un peu de bien réel, tâche si difficile après tant de cruelles déceptions et d'extravagantes utopies !

L'*Assemblée nationale* assure que nous voulons tuer *quiconque se laissera prendre*, créer le désordre le plus monstrueux et le plus abominable, exercé au nom du communisme et de la dégradation humaine et au bénéfice de la barbarie contre tout ce qui constitue la civilisation : suivent les expressions d'utopies odieuses, ridicules, burlesques et bouffonnes.

Tout condamné ayant le droit de maudire ses juges, l'*Ordre*, le *Pays*, l'*Assemblée nationale* et autres défenseurs de privilèges condamnés par la conscience publique, ont parfaitement le droit d'accueillir par des malédictions les idées de Vérité, de Liberté et de Justice ; mais déjà, messieurs, les ouvriers des villes ont sur l'organisation sociale une opinion différente de la vôtre ; demain ou après demain les paysans seront avec nous. Déblatérez donc tant que vous voudrez. Notre programme se réalisera ; ce n'est qu'une affaire de temps et de patience. Quand la confiance des masses et la majorité électorale nous seront acquises, vous tirerez peu de profit d'avoir prolongé les illusions et l'endurcissement de vos lecteurs.

L'esclavage et la liberté de la presse.

En parcourant les actes du gouvernement provisoire, on y rencontre peu de mesures organiques capables de fonder sans retour le régime démocratique.

Mais, à défaut de dispositions énergiques et habilement calculées, on y trouve presque toujours un sentiment large, élevé, un amour du juste et du vrai, noble héritage de la première révolution française.

Le décret du 2 mai 1848, qui abolit la censure aux colonies, se motive ainsi :

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE,

Considérant que la liberté de la presse est le premier besoin d'un peuple libre ;

Que les colonies sont appelées désormais à jouir de tous les droits publics de la nation ;

Que si les sociétés coloniales, en présence de l'esclavage, redoutaient la libre discussion, elles doivent être affranchies de toute oppression de la pensée comme de toute servitude de l'homme ;

DÉCRÈTE, etc.

Ces paroles contiennent un grave enseignement.

Avant la révolution de février, la presse végétait aux colonies sous le bon plaisir des gouverneurs. Aucun journal, aucun écrit ne paraissait sans leur autorisation, toujours révocable. Droit de suspension et de suppression sur le journal, droit de censure sur les articles, telles étaient les attributions des gouverneurs, complétées par le droit d'interdire l'entrée des colonies à tous journaux et autres imprimés qui leur paraissaient dangereux.

Ce régime de compression révoltante était motivé par un abus encore plus grand, par l'esclavage, que le gouvernement voulait maintenir, et qui ne pouvait supporter la discussion.

Cette situation n'est point spéciale aux colonies. Partout où vous trouvez encore aujourd'hui la presse opprimée, soyez certain que l'esclavage existe à quelque degré, esclavage du prolétaire victime de la faim, esclavage de la nation dépouillée de son indépendance.

L'Autriche et la Russie, par exemple, ne peuvent supporter la liberté de la presse, qui donnerait une voix plaintive et cependant puissante à la Pologne, à la Lombardie.

Le gouvernement français, en intervenant contre les Romains, en se faisant instrument de la servitude à laquelle la catholicité prétend condamner éternellement ce malheureux peuple, a fait aussi des esclaves, et dès lors il a eu besoin de lois exceptionnelles contre les manifestations de l'opinion publique.

Tout pouvoir qui se montre violent contre la presse est infailliblement solidaire de quelque injustice dont il veut éviter la discussion. Les ministères ne sont pas composés d'anges infaillibles ; ils devraient examiner, quand la presse les attaque avec énergie, quelle faute grave ils ont pu commettre et la réparer si faire se peut, au lieu de recourir à des actes d'intimidation et de violence qui ne les servent un instant que pour aggraver ensuite leur responsabilité.

LA MONARCHIE NE VIENT PAS.

Sous ce titre, la *Liberté* publie un remarquable article dont voici les dernières lignes :

Regardez autour de vous en remontant le cours des quelques mois que nous venons de traverser. Si une chose vous étonne, c'est qu'au milieu de ces intérêts ameutés, de ces influences en mouvement, de ces dissolvants perpétuels, la République soit encore debout ! Jamais symptômes de destruction furent-ils en apparence plus éclatants ? Et pourtant la République vit ; elle vit peut-être uniquement dans son nom ; mais c'est surtout le nom qui tourmente ses ennemis, parce qu'ils savent bien que ce nom oblige et que le jour n'est pas éloigné où les droits qu'il implique recevront enfin leur légitime satisfaction.

Eh bien, ce nom, qui est l'arrêt de mort de leurs privilèges, ce nom qui leur apparaît comme une autre sentence écrite par la main de Dieu, ils sont forcés de le respecter ; bien plus, ce sont eux-mêmes qui sont chargés de le reproduire sans cesse à nos yeux et à nos oreilles, de le transmettre à leurs successeurs avec tout ce qu'il renferme de fécondes espérances, avec tout ce qu'il promet de réalisations prochaines.

Laissons donc s'agiter dans leur vanité tous ces

---

isposés à la contracter ; les fluides, les tissus, se trouvaient chez eux en situation à être décomposés ; ils ne l'auraient pas été cependant, si des molécules répandues dans l'air ne fussent venues déposer dans la plaie une goutte de levain, qui déterminant de proche en proche un mouvement de décomposition semblable à celui qui l'animait, a produit l'effrayante maladie. Telle est aussi, suivant M. Ferraud, l'invasion du choléra.

Si telle était en effet la cause du mal, il faudrait en conclure que toutes les substances qui tendent à neutraliser la décomposition des corps, acides, huiles essentielles et empyreumatiques, la fumée, le souffre, les gaz chlorhydrique, acide carbonique, etc., seraient des préservatifs et des remèdes contre le choléra. M. Ferrand rapporte, en effet, que dans les trois apparitions que cette maladie a faites à Marseille, les ouvriers employés aux raffineries de souffre ont été complètement respectés par le fléau, et que les ouvriers tanneurs, les ouvriers occupés à la fabrication des cigares en ont très peu souffert.

Quelle que soit la valeur de cette théorie sur laquelle nous laisserons de plus compétents se prononcer, le fait certain, c'est que le choléra a eu pour berceau les marais qui infectent l'embouchure du Gange, comme la peste est originaire du Delta du Nil, la fièvre jaune des embouchures d'un fleuve de l'Afrique, d'où elle est allée s'établir sur d'autres plages également insalubres de l'Amérique. Jusqu'en 1817, le choléra s'était contenté, comme ce propriétaire dont parle M. Thiers, « de créer autour de lui un arrondissement de destruction, » mais depuis cette époque il n'a pas cessé de parcourir le monde, voyageur terrible, laissant derrière lui une longue traînée de cadavres, et l'on peut être sûr que désormais, comme toutes les autres maladies de ce genre, il ne cessera de le parcourir tant qu'on ne l'aura pas étouffé dans son berceau, tant que les embouchures du Gange, tant que le Delta du Nil, tant que les autres foyers d'épidémies pernicieuses continueront d'étaler au soleil leurs ulcères saturés de matière animale en fermentation.

C'est là qu'il faut aller attaquer le choléra. « Dieu a donné la terre à l'homme, dit M. Ferraud ; mais en lui confiant ce riche domaine, en lui donnant le sceptre de l'animalité terrestre, il n'a pas entendu installer un roi fainéant, indigne de cette royauté ; il lui a imposé la loi du travail, non pas comme une loi stérile, comme une coupe vide aux mains d'un homme qui a soif. Partout, à côté du labeur, elle a placé la récompense. Les marais desséchés, les rivières endiguées, les fièvres paludéennes disparaissent. La culture rendue à la terre ne produit pas seulement des moissons, mais équilibre les températures ; le reboisement des montagnes prévient l'effritement des sommets, l'inondation des pentes, tempère les vents et féconde les sources. Il pleut en Egypte depuis que des plantations considérables ont été faites... »

Il dépend des sociétés de tarir dans leur source le choléra et toutes les épidémies grandes et petites qui dépeuplent notre terre :

« Avec la millième partie des bras que le choléra, dans une période de vingt ans, a enlevés à l'humanité, dit encore M. Ferraud ; avec la millième partie des richesses qu'il a englouties ou empêché d'être produites ; avec la millième partie de ce qu'il est actuellement en train de dévorer et ce qu'il dévorera peut-être encore dans dix, dans vingt ans, on aurait et au delà de quoi assainir les contrées cholérisées qui le produisent. Si les gouvernements, à qui incombe l'initiative de cette grande entreprise, voulaient y dépenser seulement le quart de ce que leur coûtent, pendant un an, leurs armées improductives ; si la science avec ses mille forces, ses mille leviers s'unissait à eux, dans une sainte croisade, pour fournir aux populations voisines des embouchures du Gange la direction et l'or qui leur manquent, nul obstacle ne résisterait à leurs efforts. Une *armée sanitaire* et quelques centaines de millions, voilà ce qui manque à l'humanité pour s'affranchir du tribut de cadavres qu'elle paie au choléra.

» On a proposé des armées industrielles pour exécuter les grands travaux d'utilité publique. Les armées sanitaires auraient pour mission d'aller partout détruire les causes premières des maladies générales. Elles devraient être recrutées parmi les condamnés de tous les pays. Il serait juste que, s'il y a un danger à courir, la société exposât en première ligne ceux de ses membres qui ont démérité, et qui trouveraient, dans l'accomplissement de cette œuvre sociale, une occasion de se réhabiliter.... »

Ainsi quand le peuple rend ceux qui le gouvernent responsables des disettes, des inondations, du choléra, de tous les fléaux qui le désolent, son instinct ne le trompe pas ; il n'exige de ses gouvernants, il ne demande à la société que ce qu'elle peut et ce qu'elle doit lui donner.

Mais les gouvernements et les sauveurs de la société qui les entourent ont bien autre chose à faire que d'empêcher les peuples de mourir de faim ou du choléra. Et les trônes à restaurer, et les privilèges à raffermir, et les peuples à tromper !

Il en faut prendre son parti : tant que le monde sera gouverné par les intrigants qui se le partagent, tant que les peuples n'auront pas chassé tous leurs souverains et proclamé la République universelle, ils devront courber la tête et s'incliner devant le knout qui les flagelle, devant la misère qui les torture, devant la peste et le choléra qui les tuent.

Aujourd'hui nous subissons la loi du plus fort, M. Jules Tribout nous le prouve très-bien (1). M. Tribout place tour à tour l'ouvrier en face du chef d'industrie, le chef d'industrie en face de ses concurrents, le producteur en face du consommateur, le pauvre en face de la société, le gouvernement en face des citoyens, et réciproquement, et il montre partout la guerre organisée, les droits méconnus, les garanties illusoires, le faible écrasé par le fort.

Les produits abondent ou pourraient abonder si on le voulait, et cependant des hommes meurent chaque jour de faim faute d'aliments convenables, de froid faute d'habits et de logements ; des hommes périssent faute de pouvoir se procurer des produits qui sont gaspillés et perdus, etc.

Le tableau est effrayant, mais il est vrai ; il est semé de récits attachants et il est impartial. L'auteur termine par une comparaison entre l'oppression par la force physique et l'oppression par l'argent.

« Si la loi n'y mettait bon ordre, dit M. Tribout, l'hercule pourrait dire à l'enfant, l'homme armé d'un pistolet pourrait dire au passant : Tu vas me servir d'esclave ou je te tue. Aujourd'hui, l'homme armé de cent mille francs peut dire au prolétaire qui n'a rien : Tu fileras mon coton ou tu mourras de faim.

» Dans les deux cas, l'homme attaqué est libre, — le premier de se laisser assommer, — le second de mourir de faim.

» Mais l'homme armé de cent mille francs n'est pas libre non plus ; celui qui est armé d'un million peut lui imposer aussi ses volontés.

» Il est donc de la dernière évidence que nous sommes sous l'empire de la loi du plus fort, et qu'il y a dans la société une force qui n'est pas celle de la loi.

» Ce n'est ni plus ni moins qu'une anarchie des mieux caractérisées. »

Et cependant ceux qui soutiennent que cette guerre sociale organisée est la meilleure des sociétés du monde, s'intitulent les amis de l'ordre ! les partisans de cette anarchie n'ont pas assez d'anathèmes contre les *anarchistes* qui réclament des garanties en faveur de l'opprimé !

J. F.

(*La suite prochainement.*)

(1) *Anarchie sociale* ou *Loi du plus fort*, par Jules Tribout, ancien rédacteur du *Peuple constituant*, brochure in-8. A la *Propagande démocratique et sociale*, rue des Bons-Enfants, 1.

aveugles essayeurs de résurrections impossibles. Ce qui est mort est bien mort, et jamais on ne parviendra à trouver les éléments de la vie dans les tressaillements factices d'un cadavre. Ce que vous voulez, ô royalistes, c'est faire revivre le cadavre.

Continuez cette tâche surhumaine. Pour nous, qui vous voyons à l'œuvre, nous ne pouvons que vous crier encore : La monarchie ne vient pas, elle ne viendra pas !

L'expédition de Rome a usé depuis six mois :
Deux généraux en chef : MM. Oudinot et Rostolan.
Un ambassadeur : M. d'Harcourt.
Trois chargés d'affaires : MM. de Rayneval, de Corcelles et Lesseps.
Deux ministres : MM. Drouyn de Lhuys et de Tocqueville.
Elle est en train d'user M. de Falloux, si ce n'est déjà fait, et le reste...

Quant au général Randon, qui est protestant, malgré sa finesse diplomatique et l'habileté de sa tenue, il est à moitié usé avant que de partir même.

C'est que n'intervient pas qui veut. Pour sortir de chez lui, un gouvernement a besoin d'un principe, bon ou mauvais, mais d'un principe. Louis-Philippe, qui le comprenait, n'a pas osé intervenir en Espagne. Et bien lui en a pris; il serait mort sous M. Thiers en 1836. (*Gazette de France.*)

La *République* fait observer, avec raison, que le gouvernement accorde au haut clergé, sous forme de concile provincial, une liberté de réunion et d'association politique qu'il interdit aux républicains :

C'est lundi prochain que se réunit, au séminaire Saint-Sulpice, le concile provincial que nous avons récemment signalé à l'attention de nos lecteurs. Ce concile, convoqué par M. l'archevêque de Paris, est une violation manifeste de l'article 4 de la convention du 26 messidor an IX, qui dispose :

« Aucun concile national ou métropolitain, *aucun synode diocésain*, aucune assemblée délibérante n'aura lieu sans la permission expresse du gouvernement. »

Si nous rappelons ce texte formel, ce n'est pas, Dieu nous en garde, pour disputer au clergé le droit de se réunir et de discuter, qui devrait appartenir à tout le monde; notre intention est seulement de faire remarquer la singulière logique du gouvernement. Le droit de réunion, qui est de droit commun que la constitution stipule expressément, nous est refusé, et le clergé, auquel ce droit est expressément refusé par la loi spéciale qui détermine ses rapports avec l'Etat, le clergé va se réunir en dépit de la loi, sous les yeux de l'Etat qui le laisse faire. Cela s'appelle de l'égalité !

Du reste, nous serions très fâchés que cette remarque incidente, qui est tout entière à l'adresse de la partialité du gouvernement, fût interprétée dans un sens restrictif des libertés du clergé. Nous demandons la liberté pour nous, mais nullement l'oppression pour lui. Nous voudrions que le clergé fût libre, persuadés que la liberté lui profiterait comme elle profite à tout homme, à tout corps, à toute nation.

Le clergé, aujourd'hui, est bien loin d'être libre, et nous espérons que la liberté de se réunir, que le gouvernement lui laisse, deviendra pour lui le point de départ d'une régénération dont le besoin se fait vivement sentir dans sa discipline intérieure.

ITALIE.

LE PAPE ET LES ROMAINS.

Les nouvelles qui nous arrivent de Gaëte sont contradictoires. Les unes disent que le pape continue à ne vouloir rien céder, et que la Russie met ses armées à son service. D'autres prétendent, au contraire, qu'il est disposé à faire quelques apparences de concessions qui, en définitive, tourneraient au bénéfice de son pouvoir temporel.

La correspondance du *Statuto* ajoute :

« En attendant, le gouvernement va ici droit à son but, sans s'inquiéter des criailleries des journaux, du mécontentement général, des notes diplomatiques et des lettres présidentielles. Ni les cardinaux ni les Français n'ont encore répondu aux réclamations des employés de la garde civique restés sans place. Les lois sur les étrangers sont mises en activité avec beaucoup de sévérité, surtout contre les ex-représentants du peuple. La commission chargée des poursuites pour affaires politiques avance dans ses opérations; celle de censure des fonctionnaires publics a commencé aussi ses inquisitions; elle va juger non-seulement les républicains, mais ceux aussi qui, n'ayant pas adhéré à la République, se sont cependant déclarés amis de l'indépendance et de la liberté de leur pays.

Il se répand le bruit que le ministre des finances, Galli, va être destitué. »

Le *Nazionale* dément la nouvelle donnée hier par lui, sous toutes réserves, que le général Rostolan avait pris les rênes de l'administration romaine.

Nous lisons ce qui suit dans la correspondance du *National* :

« Le pape lut le premier la lettre du président de la République, et immédiatement fit appeler le cardinal Antonelli et quelques autres. Le pape était visiblement déconcerté. Le cardinal Antonelli, secrétaire d'Etat, après avoir lu la lettre, le sourire sur les lèvres, dit : « *Ce n'est rien, saint-père : cette lettre, d'abord, n'a aucune authenticité; dans tous les cas, elle n'est qu'une lettre particulière, ce n'est pas un acte qui émane du gouvernement français; nous verrons ce qu'on nous en dira de Paris.* » Ce sont les paroles du cardinal Antonelli.

» Deux jours après arrivèrent des députés de monsignor Formari ou d'autres de Paris. On prévenait « qu'une lettre avait été écrite par le président à un « de ses aides-de-camp; qu'il ne fallait pas s'en « tourmenter; qu'elle n'était pas destinée à la publicité; qu'elle ne devait être connue que de quelques officiers supérieurs, pour calmer certaines susceptibilités dans l'armée, et qu'elle ne devait aucunement gêner l'action du saint-père : sa liberté restait entière après comme avant la lettre, etc., etc. »

Cela rassura un peu les esprits; mais voilà qu'arrivèrent les nouvelles de Rome, la publicité donnée à la lettre en question, l'effet qu'elle avait produit, etc. La confusion fut au comble. On réunit trois fois le conseil en un jour. Un courrier fut expédié sur-le-champ à Naples (le roi est à la tête du cabinet du pape); le corps diplomatique fut consulté. Les plus furieux criaient « *à la trahison!* » et parlaient d'excommunication, de retirer titres et faveurs au général Oudinot, de rompre toute intelligence avec la France, etc., etc. Mais la réflexion prit bientôt le dessus, et, après beaucoup de conciliabules, on se décida à tenir bon, à ne faire aucune concession, à ne donner à cette lettre aucune importance, et à *attendre les événements* : c'est le grand mot de ces gens. »

Le *Morning-Herald* fait des réflexions très sévères sur la conduite du gouvernement français dans l'expédition romaine. Nous en extrayons quelques passages :

« En dépit de toutes les intrigues carlistes, philippistes, orléanistes, joinvillistes, bonapartistes ou impérialistes, un fait est clair, c'est que la nation française ne tolérera point une politique réactionnaire à l'égard de Rome ou une politique impériale en France. L'une et l'autre se tiennent étroitement. Quoi que puissent dire certains journaux de Londres à propos de la Hongrie, c'est à Rome que sera livrée la bataille de la liberté continentale et italienne.

» Avec Mazzini, la France a commis un acte atroce et injuste, une violation non-seulement de la justice vulgaire, mais de la loi des nations, en entreprenant l'expédition romaine. Dans les affaires d'Italie, la France a joué un rôle beaucoup moins fondé en raison, en prétextes, que celui de la Russie en Hongrie, de l'Autriche à Milan et à Venise, de l'Autriche à Bologne, à Ancône, à Ferrare.

» Non, la liberté n'est pas encore morte à Rome, elle n'est qu'endormie; et, confiants dans l'omnipotence de la vérité, nous sommes assurés que, avant la fin de l'année 1850, l'ère des pontifes et des inquisiteurs sera anéantie à jamais dans l'éternelle cité. »

On écrit de Florence, 3 septembre, à la *Legge* :

« L'occupation autrichienne est devenue une domination qui bientôt n'aura pas même besoin de subterfuges pour se faire accepter. Après la conclusion des affaires de Rome, le masque sera tout-à-fait levé. On a déjà préparé un ministère austro-jésuitique, mais les vrais gouverneurs seront l'Autriche et le roi de Naples, par l'intermédiaire des deux grandes duchesses. »

On écrit de Milan, 9 septembre, au même journal :

« On dit que le comte d'Artig sera nommé gouverneur de Milan avec pleins pouvoirs, en remplacement du maréchal Radetzki. Cela n'améliorera pas notre condition, car c'est toujours l'étranger parmi nous.

» Après le fait de la bastonnade, les demandes d'émigration sont devenues beaucoup plus nombreuses : on assure qu'elles dépassent déjà le chiffre de 7 000. Les événements de la Hongrie ont rendu plus insolents les officiers autrichiens, mais cependant plusieurs parmi eux entrevoient que le secours des Russes est un de ces remèdes héroïques qui guérissent le malade en l'envoyant dans l'autre monde. »

GARIBALDI.

La Chambre des députés du Piémont s'est émue de l'arrestation de Garibaldi. Une protestation de la municipalité de Chiavai à ce sujet a été mise d'urgence à l'ordre du jour du 10 septembre. La discussion a été fort vive; les ministres prétendaient que Garibaldi, en acceptant un commandement de la République romaine, avait perdu la qualité de citoyen piémontais. L'immense majorité de l'Assemblée a protesté contre cette doctrine qui mettait hors la loi dans l'Italie le dernier défenseur de la nationalité italienne, et l'ordre du jour suivant a été voté à la presque unanimité :

« La Chambre, considérant que l'arrestation du général Garibaldi et l'expulsion du Piémont dont il est menacé constituent une lésion des droits consacrés par la Constitution et des sentiments de la nationalité et de la gloire italienne, passe à l'ordre du jour. »

HONGRIE, AUTRICHE

La correspondance générale nous fournit les détails suivants sur Komorn :

Le feldzugmestre Haynau a repoussé la dernière proposition de soumission des chefs d'insurgés à Komorn. Le comte Nugent a pris le commandement du corps de blocus. Beaucoup de mouvement règne au camp, où l'on amène chaque jour des tentes, des couvertures d'hivers et autres objets. L'artillerie de siége est du plus gros calibre. Les transfuges rapportent que les commissaires chargés du commandement à Komorn sont en désaccord entre eux. Le corps russe du général Grabbe ne prendra pas de part active au siége.

La garnison s'est décidée à miner les casemates au moyen de 300 quintaux de poudre, et à se fortifier le plus possible. La ville est déserte; tout le monde se retire dans les casemates, ou les villages avoisinants. 5 à 600 des bœufs enlevés près de Raab, paissent encore dans les prairies de Komorn. Le vin est en abondance et à très bon compte.

D'après la *Gazette de Breslau*, la reddition de Péterswardein aurait eu lieu à des conditions qui doivent diminuer beaucoup l'orgueil du triomphe chez les Autrichiens.

Ce journal annonçait hier, que le gouvernement turc allait livrer à l'Autriche les réfugiés hongrois. Cette triste nouvelle est confirmée par le *Lloyd*, la correspondance lithographiée et la correspondance constitutionnelle de Berlin. On lit dans le premier de ces journaux :

« On écrit de Semlin, le 5 septembre : suivant des nouvelles dignes de foi, un général russe est parti avant-hier avec un firman du sultan, de Belgrade, pour la Turquie, afin d'y prendre livraison des chefs madgyars : Kossuth, Dembinsky, Bem, Guyon et 190 autres personnes désignées.

Les 650 hussards, amenés ici prisonniers, excitent la compassion par leur misère. Les prisonniers ont été examinés par les médecins militaires, et, par suite de la bonté de leur organisation pour la guerre, ils ont été envoyés à Petton pour renforcer le régiment Dom Miguel, considérablement réduit.

— Voici ce que nous lisons dans la correspondance constitutionnelle de Berlin :

« Toutes les troupes russes de la Hongrie vont rentrer en Russie, et même celles qui occupent la Gallicie et la Transylvanie, le gouvernement autrichien n'en ayant plus besoin.

» Cette nouvelle, donnée par l'organe intime du ministère prussien, est en contradiction complète avec toutes celles qui nous arrivent de Vienne, et encore plus avec les renseignements qui nous parviennent de la Gallicie. »

— Les étudiants d'Upsal (Suède) ont célébré une cérémonie funèbre en l'honneur de la nation hongroise.

Le cap de Bonne-Espérance a été déclaré dernièrement colonie pénitentiaire par le gouvernement anglais. Les habitants du cap, en apprenant cette nouvelle, se sont réunis sur la grande place pendant trois ou quatre heures; divers discours ont été prononcés, malgré une pluie battante, et une série de résolutions énergiquement formulées, ont été adoptées unanimement, avec des tonnerres d'applaudissements. Il a été décidé que ces résolutions, qui protestent résolument contre le décret du gouvernement, seraient réunies sous forme de pétition unique, pour être adressées à la reine et au parlement de la Grande-Bretagne.

ESPRIT DE L'ALLEMAGNE.

Un de nos collaborateurs qui voyage en ce moment en Allemagne nous écrit de Giessen, 12 septembre 1849 :

Mes amis,

Pour qui veut être au courant de ce qui se passe actuellement en Allemagne, il n'est qu'un moyen, celui que nous employons, et qui consiste à visiter pédestrement, le sac sur le dos et le bâton à la main, les villes et surtout les campagnes. La lecture des journaux allemands est d'assez peu d'utilité en France, d'abord parce que les journaux ne peuvent pas tout dire, et ensuite parce que ceux de ces journaux qui soutiennent le plus hardiment la cause démocratique pénètrent peu ou même pas du tout dans notre pays, où l'on ne reçoit guère que la *vieille prostituée d'Augsbourg* et *l'épicière de Cologne*. Quant aux journaux démocrates qui paraissent le plus souvent dans les villes de second et même de troisième ordre, ceux-là disent crûment ce qu'ils pensent. Ils *appellent un chat un chat et Rollet un fripon*. Je crois même qu'ils ont déjà jugé d'avance le procès de Versailles. Ils ont beaucoup ri aussi des gasconnades socialistes débitées à Ems par le jeune homme de Frohsdorf, s'étonnant avec raison que le futur *pacificateur* de la France se soit fait apporter une paire de pistolets par les prétendus envoyés des ouvriers de Paris.

Nous sommes arrivés à Ems trop tard pour être témoins des fêtes données par les légitimistes à leur idole, mais assez à temps pour reconnaître que l'impression laissée par le passage du prétendant devait être de peu de durée.

Les deux ou trois mille légitimistes qui ont fait le pèlerinage d'Ems, auront pu se convaincre, comme moi, que si les Allemands ignorent la chanson d'Henri IV, en revanche ils savent aussi bien que nous la *Marseillaise* et le *Chant des Girondins*, et qu'ils se gênent fort peu, même en plein convoi de chemin de fer, pour pousser le cri bientôt européen de *Vive la République! (Es liebe die Republick)*. Que de progrès nos excellents voisins ont faits en moins de deux ans. Naguère le nom de Français était synonyme d'ennemi, aujourd'hui il n'a plus d'autre signification dans toute l'Allemagne que celle de frère, et pour tout démocrate allemand, crier : Vive la République, c'est adhérer d'avance au pacte fraternel avec nous, c'est vouloir la confédération de l'Allemagne avec la France. La *Démocratie pacifique* a droit d'être fière d'avoir été la première à propager depuis 15 ans cette idée aujourd'hui populaire sur les deux rives du Rhin. Au reste, les Allemands savent qu'une république ne peut s'allier franchement qu'avec une république. Pour eux, la république en France, c'est déjà presque la république en Allemagne. Trop large pour être franchi par des rois, le Rhin ne l'est pas assez pour servir de barrière à deux peuples qui brûlent de se donner la main. « Que la France reste seulement républicaine, disent les Allemands, et l'Allemagne sera bientôt délivrée de ses rois, et la tyrannie ne tardera pas à expirer en Europe. » Espérons que ce *pium desiderium* sera bien vite exaucé!

L'Allemagne chante et boit à la République, mais on ne s'aperçoit nulle part qu'elle conspire. A la surface tout est calme et paisible; il y a plus, le peuple, misérable dans les grandes villes et les cantons industriels, paraît heureux dans les pays agricoles, au moins dans la Prusse rhénane, la Hesse et le Nassau, que nous venons d'explorer dans tous les sens. Il est vrai que les récoltes nous ont semblé magnifiques, et que les habitants ont été peu foulés par les soldats. On ne dirait guère, en contemplant la bonhomie de ces gens-là, qu'ils sont peut-être à la veille d'une nouvelle guerre des paysans; mais on ne dirait pas davantage qu'ils sont au lendemain d'une révolution. Cependant l'agitation continue sous cette quiétude apparente; le parti démocratique s'organise de plus en plus, il est même le seul organisé, notamment à Giessen, où le professeur Vogt, l'un des chefs de la Montagne allemande, va être élu à la seconde chambre de Hesse-Darmstadt. Dans ce grand-duché, le suffrage universel existe pour la deuxième chambre, tandis que pour la première les électeurs doivent payer un cens de 20 florins (42 fr.). Dans l'une et dans l'autre chambre, tout citoyen peut être élu, pourvu qu'il soit âgé de trente ans.

Adieu! Je ferme ma lettre ici; les étudiants qui habitent la même maison que moi chantent en chœur des hymnes démocratiques : il n'y a plus moyen d'écrire.

Plaidoyer de M. Odilon-Barrot

POUR LES ACCUSÉS DU 13 JUIN.

Si, dans notre pays, il ne peut y avoir de grandes réunions et de grandes manifestations que celles qui auront été préalablement réglées, organisées, réglementées par les autorités officielles, à la bonne heure : mais dans un pays libre, il faut bien s'accoutumer à ce que de pareilles manifestations se règlent elles-mêmes; que l'ordre s'y maintienne par les bonnes habitudes, par une sorte de discipline libre, officieuse, qui s'établit; *ce sont là* LES MŒURS DE LA LIBERTÉ

Eh bien! dans la pratique de ce devoir, les hommes qui avaient pris la responsabilité de cet acte qui causait dans la population une émotion qui lui donnait le désir de s'associer, même de loin, même indirectement, à cette protestation en faveur du droit; que ces hommes aient désiré sans doute que le plus grand nombre de citoyens vêtus d'uniformes de la garde nationale, sans armes, fussent présents pour imposer à tous ceux qui pourraient avoir quelque pensée de trouble et de désordre... *ils ont obéi d'une pensée d'ordre et de sécurité.*

Vous nous parlez d'usurpation, des droits de l'autorité; vous nous dites que la garde nationale a été convoquée, qu'elle se trouvera en armes... qu'elle se trouvera en état de garde nationale. Il n'en est rien. Vous avez poursuivi une chimère. Le fait est que le débat une fois engagé, nous avons été soutenus par les sympathies toutes naturelles qui rattachent à nos débats une grande partie de la population de notre pays, le débat sur le droit de réunion, droit que vous avez professé et pratiqué vous-mêmes. Ce débat ne pouvait laisser indifférente cette partie de la population, *la garde nationale elle-même, à qui le dépôt de toutes nos libertés a été confié*. Tout ce qu'on pouvait demander, c'est qu'il n'y eût rien d'officiel, c'est qu'elle se réunît officieusement, individuellement, SANS ARMES, *paisiblement*, comme garantie de tranquillité, et non comme moyen de force publique.

Voilà ce qui se passait, voilà ce qu'il y avait au fond de la situation. Eh bien! je vous le répète, grâce aux progrès de nos mœurs politiques, grâce à l'intelligence de notre pays, grâce à cet accord universel, grâce à cette conscience instinctive de ce peuple, le plus intelligent du monde, que ce serait même contrarier la lutte légale que nous soutenons, si on y mêlait le moindre désordre et le moindre trouble... *je vous aurais donné l'assurance et je vous aurais garanti sur l'honneur qu'il n'y aurait eu aucun trouble*.... aucune perturbation. Mais la compression que vous établissez, ne vous le dissimulez pas, et je le dis avec douleur, tend une position déjà trop tendue, ajoute à des sentiments exaspérés un nouveau degré d'exaspération.

Maintenant, messieurs, c'est à vous, c'est à vous qu'est la responsabilité de cette situation.

... Vous n'avez pas voulu de L'ORDRE AVEC ET PAR LA LIBERTÉ, subissez donc les conséquences de la situation que vous avez faite.

ODILON BARROT.

(*Moniteur* du 22 février 1848, p. 481.)

RÉFORME DES IMPOTS.

La pétition suivante, dont le comité central des commerçants-boutiquiers et petits propriétaires, établi à Paris, rue Marie-Stuart, 16, a pris l'initiative, se signe activement dans les départements :

Citoyens représentants,

Les soussignés, considérant :

Que depuis le 24 février 1848, le commerce est anéanti;

Que les hauts financiers ont resserré leurs capitaux;

Que les commerçants-boutiquiers et petits propriétaires se trouvent dans l'impossibilité de payer leurs impositions et leurs loyers;

Pour améliorer un tel état de choses et rétablir l'équilibre des recettes et dépenses de l'Etat, il faut, citoyens représentants, à partir du 1er janvier 1850, imposer :

1° La rente hypothécaire, la rente sur l'Etat et les achats d'actions de 1 p. 100;

2° Une patente aux notaires, avoués, huissiers, etc.;

3° Et tous les citoyens salariés par l'Etat, dont le traitement s'élève à 2 000 fr. par an, d'une réduction de 5 p. 100 et progressivement.

Ces nouveaux impôts et la réduction proposée produiront *un revenu annuel de plus de* SEPT CENTS MILLIONS.

Avec un tel revenu, le gouvernement pourra rembourser l'impôt extraordinaire des 45 centimes, remplacer l'impôt du sel, celui des boissons et abolir les droits de régie sur les voitures publiques. Il pourra faire face à toutes ses charges et venir en aide au commerce et à la propriété foncière. Il pourra prêter en première hypothèque, en numéraire ou en billets de banque, avec intérêt de 3 p. 100, à tous les propriétaires d'immeubles, qui en feront la demande, une somme d'un tiers de la valeur de leur immeuble. (Le prêt pourra être effectué par l'intermédiaire du maire, de l'architecte et du notaire de chaque localité ou du chef-lieu de canton.)

Tels sont, citoyens représentants, les seuls moyens de rendre les capitaux aussi abondants que la production et de conjurer le plus cruel ennemi de la société : *la misère!* Or, pour arriver à ce but humanitaire, il ne faut reculer devant aucun moyen de salut; *il faut* que les capitalistes, dont les revenus sont à l'abri des mauvais temps, du feu et même des crises que produisent les révolutions, contribuent aux charges de l'Etat, afin d'arriver au dégrèvement de l'*impôt* foncier et mobilier; il faut enfin que tous les bons citoyens s'unissent, sans distinction d'opinions, et sans autre passion que celle d'assurer une existence honorable à tous les *vrais travailleurs*. Le bien-être d'un peuple est le premier devoir politique d'un gouvernement.

Les soussignés ont l'honneur d'être,

Citoyens représentants,

Vos très dévoués concitoyens.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 septembre sont priés de le renouveler immédiatement, s'ils ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Nous réitérons la même invitation pour les abonnements échus les 30 juin, 15 et 31 juillet, 15 et 31 août, en rappelant que nous indemnisons de la suspension du journal par des prorogations d'échéances ceux de nos abonnés qui nous en font la demande en renouvelant leur abonnement.

FAITS DIVERS.

Les membres de l'intendance sanitaire de Marseille ont, le 7, donné leur démission en masse. Cette résolution a été, dit-on, motivée par le décret du 10 août dernier, qui modifie le régime des quarantaines pour les provenances du Levant.

— La *Gazette de Breslau* publie une lettre de M. de Lamoricière, par laquelle l'honorable général dément quelques nouvelles reproduites par la *Gazette* d'après un journal français, et notamment le fait des présents qu'on avait dit lui avoir été faits par l'empereur de Russie.

— On prépare un travail pour organiser sur de nouvelles bases le corps des aumôniers de la marine.

— Hier au train parti de Chartres, à 10 h. 30 minutes du matin, un voyageur qui, malgré les avertissements de ses compagnons de voiture, persistait à se tenir le corps penché en dehors de la voiture, a été atteint à la tête par l'un des piliers du pont de Chaville (rive gauche). Il est mort sur le coup.

— Dans sa séance d'hier, le conseil général de la Banque a voté la reprise des prêts sur effets publics français, à échéance déterminée et indéterminée, conformément à la loi du 17 mai 1834 et à l'ordonnance du 15 juin, même année.

— M. de Falloux est, dit-on, très sérieusement indisposé. Il a été saigné ce matin, et ne reçoit personne depuis deux jours. Sa santé ne donne cependant pas d'inquiétude, surtout depuis ce matin. On a fait néanmoins tout ce qu'il fallait pour faire croire à une maladie dangereuse. De la paille a été répandue dans la rue de Grenelle. Les abords de son cabinet ont été interdits à tout le monde, à l'exception toutefois de M. Rébillot, qui a pu lui rendre visite ce matin. Quoi qu'il en soit de la gravité de sa maladie, nous n'en sommes pas moins dans une crise ministérielle, et M. de Falloux ne signe plus; M. de Lanjuinais a été chargé de l'intérim. (*National.*)

— Le grand hôpital de la République, sur les terrains Saint-Lazare, va avoir son gros œuvre terminé avant l'hiver. Huit des dix corps de bâtiments qui composent ce bel hôpital sont terminés; quant aux deux derniers, les murs sont déjà montés à la hauteur d'un premier étage. Les dix corps de bâtiments sont isolés et placés, cinq d'un côté et cinq de l'autre, d'une belle et large cour qui les sépare. L'hôpital de la République sera le plus beau, le plus monumental et le mieux distribué de tous les hôpitaux de France.

— La cour de cassation vient de rendre une décision importante que nous croyons devoir mentionner. Elle a décidé que le certificat de moralité délivré à un instituteur primaire conservait sa force et ses effets, même après révocation prononcée par le conseil d'arrondissement, des fonctions d'instituteur communal, quelle que fût d'ailleurs la qualification donnée dans l'acte de révocation aux faits qui l'avaient motivée. En conséquence, cet instituteur peut donc avoir une école privée, sans besoin d'un nouveau certificat; seulement il est tenu de faire au maire sa déclaration de son intention d'ouvrir cette école.

— Edme Vilain, équarisseur à Piney, dit le *Propagateur de l'Aube*, était sur la route lorsqu'il fut abordé par des gendarmes qui lui demandèrent son passeport. N'en ayant probablement pas, il leva son pied chaussé d'un soulier bien garni de clous et leur dit que c'était là son passeport. La force publique, à qui l'on n'a pas appris à déchiffrer ce genre d'écriture, lui a déclaré procès-verbal.

Ce mot de bohémien rappelle celui du personnage de la *Main droite et de la Main gauche*: « Ma patrie, c'est la semelle de mes bottes, et bientôt je n'aurai plus de patrie, » ajoute-t-il en regardant mélancoliquement ses bottes. Mais nous préférons encore le mot d'Edme Vilain.

— Un propriétaire des environs de Dinan, M. D..., a expédié la semaine dernière pour Paris une demi-douzaine de pommes de terre qui, réunies, formaient un poids de 5 kilogrammes et demi. Deux de ces beaux tubercules ne pesaient pas moins de 900 grammes. (*Progrès de Rennes.*)

— Il existe dans une ville du comté de Cumberland, en Angleterre, un établissement où les ouvriers viennent tous les samedis au soir se procurer une chemise propre pour le dimanche. Ils doivent commencer par acheter dans la maison une première chemise; le samedi suivant, ils la changent contre une autre, et ainsi de suite. Chaque mutation coûte 15 centimes, cinq centimes de moins que le blanchissage ordinaire.

— On lit dans le *Bien du Peuple* de la Nièvre, du 12 septembre:

« Mardi matin, vers six heures, des habitants de Fleury-sur-Loire aperçurent, renversée dans le canal latéral, une voiture à laquelle un cheval était encore attelé; ils remarquèrent en même temps des chapeaux d'hommes et de femmes flottant à la surface de l'eau; on s'empressa aussitôt d'avertir M. le maire qui, montant à la hâte dans une barque, se dirigea avec plusieurs personnes à l'endroit du sinistre. On se mit aussitôt en devoir de procéder au sauvetage de la voiture; mais, quel triste spectacle! cette voiture renfermait quatre cadavres qui avaient trouvé la mort dans les flots.

» On suppose que les malheureuses victimes, surprises par l'orage au retour de la foire de Decize, n'auront pu diriger le cheval au milieu de l'obscurité, ou que l'animal, effrayé par les éclairs, aura entraîné les voyageurs dans l'abîme. »

— Nous lisons dans le *Propagateur de l'Aube*, du 11:

« La société musicale des *Enfants de Paris*, composée, comme on sait, de travailleurs de tous les états, avait été conviée à assister à la cérémonie d'inauguration du chemin de fer de Lyon. Elle devait faire entendre quelques-uns de nos chants populaires patriotiques dans les villes où devait s'arrêter le convoi officiel. Mais contre-ordre a été donné: les quatre cents places accordées aux *Enfants de Paris* leur ont été retirées sans qu'on ait cru devoir expliquer d'une manière plausible ce revirement de décisions.

» Nous croyons savoir que le refus d'accepter le concours des *Enfants de Paris* vient de ce que l'on a craint sur les populations l'effet des sentiments patriotiques surexcités par nos hymnes révolutionnaires. Il y a là des souvenirs que l'on croit dangereux de rappeler. »

— Nous lisons dans le *Courrier républicain de la Côte-d'Or*:

Le dépôt du 67e de ligne a quitté Dijon hier, pour se rapprocher, dit-on, de Paris.

Il paraît que le gouvernement veut concentrer sur ce point des forces imposantes à l'occasion du procès du 13 juin, car les journaux de l'Aisne et du Nord parlent du déplacement des régiments qui tiennent garnison de ce côté, et qu'on dirige sur Paris ou les environs.

UNE JOURNÉE ROYALE. — La *Nation*, journal de Bruxelles, fait part à ses lecteurs des occupations de la reine d'Espagne. Pendant que la plupart des souverains tremblent pour leur couronne, la reine Isabelle passe joyeusement son temps. Voici ce qu'écrit de la Granja un des familiers de la cour:

« Depuis qu'elle est ici, la reine n'a pas varié un seul jour dans sa manière de vivre. S. M. se lève *à midi*, passe à son cabinet de toilette, s'occupe de sa correspondance, joue de la harpe, s'amuse pendant quelques instants *au volant* ou à la balle, s'habille, et gagne ainsi l'heure du dîner. Après le dîner, elle descend dans les jardins, où elle *danse* jusqu'à neuf heures. Alors elle change de toilette et se rend au théâtre. Après le spectacle, elle fait de la musique dans ses appartements, avec ses professeurs, jusqu'à deux heures du matin. »

SUICIDE D'AMOUR. — Un suicide d'amour vient de se dénouer d'une manière lugubre dans l'arrondissement de Montargis.

Le 16 du courant, deux cadavres, l'un du sexe masculin, l'autre du sexe féminin, ont été découverts dans la rivière du Loing, territoire de la commune de Milly. Les bras de ces deux cadavres étaient entrelacés, et leurs corps étaient liés ensemble au moyen d'une cravate et d'un mouchoir.

Un morceau de papier a été trouvé sur le bord de la rivière. On y lisait ces mots:

« Mes chers amis! ici la grande réunion est réunie! Ici reposent les corps de Pierre Certain et de Catherine Delaveau. — Priez Dieu pour leur grande fidélité. »

Cet écrit, en forme d'épitaphe, a fait connaître que ces deux cadavres étaient ceux d'un jeune ouvrier, âgé de vingt-deux ans, et d'une ouvrière de deux ans plus jeune, qui depuis quelque temps voulaient se marier. Par suite de l'obstination du nommé Claude Certain, manœuvre à Conflans, père du jeune homme, qui s'opposait à l'union de ces deux enfants, ceux-ci, n'écoutant que leur désespoir, avaient résolu de se suicider et avaient mis aussitôt à exécution leur fatal projet.

M. Clément Pellé est sur le point de livrer à la publicité l'HISTOIRE D'ANGLETERRE, D'ÉCOSSE ET D'IRLANDE, à laquelle il travaille depuis plusieurs années.

La même histoire a déjà été écrite par M. Pellé dans l'*Univers pittoresque*. Son œuvre actuelle est complètement neuve et embrasse dans un parcours de dix-huit siècles les guerres que l'Angleterre a soutenues et provoquées pour son aggrandissement sur tous les points du globe.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nos amis vont recevoir le Bull. — Nous leur recommandons de nouveau de nous adresser sans retard la note et le montant des renouvellements d'abonnement au journal.

Selongey. — M. D. — Reçu les 5. — Prorogé d'accord fin décembre.

Roanne. — M. F. B. — Reçu les 15.05 p. solde.

Velluire. — M. M. — Nous avons encaissé les 17. — On a pris note chez M. F. pour les 83.

Niort. — M. H. P. Reçu les 20. — Inscrit votre ab. au journ. jusqu'au 15 avril. — Votre ab. à la Phal. est expiré en déc. 48. — Faut-il v. inscr. p. 49 et vous adr. la collect.? — D. L. est à Hyères. Aff. compl.

Aubagne. — M. P. — Reçu les 26. — Inscrit les 2 ab. — Nous avisons. — Nous allons prendre les renseign. dem. et v. répondr.

Toulon. — M. P. — Reçu les 300. — Merci. — Pris note. — Inscrit les 5 ab.

Houdan. — M. L. — Le No du 12 v. acc. récépt. des 32.

Isles sur Suippe. — M. U. — Reçu les 9.

Pointe Pescade. — M. H. B. — Reçu les 9. — Pror. jusqu'au 15 février 50.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN:

PARIS	Un an 20 f.,	Six mois 11 f.,	Trois mois 6 f.
DÉP. ET ÉTRANG.	» 30	» 17	» 9
PAYS à surtaxe.	» 50	» 26	» 14

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS:

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois:	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à 9 »	30	Réclames-notices	50
Dix fois et plus.	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Bourse du 15 septembre 1849.

La Bourse d'aujourd'hui n'était qu'une affaire de spéculation. La coulisse faisait sa liquidation. Comme elle avait besoin du cours moyen de 88-50, le 5 0/0 à terme a fait 88-70, puis 88-30, ce qui a produit le cours moyen nécessaire pour faire la liquidation.

On donnait comme arrangée l'affaire avec le Maroc, et on ajoutait que des ordres avaient été donnés à Toulon pour que l'expédition ne quittât pas le port.

Le 5 0/0 ouvert à 88-55, a fait au plus bas 88-45, au plus haut 88-55 et a fermé à 88-45.

Le 3 0/0 ouvert à 56, a fermé au même chiffre.

Les actions de la Banque ont fermé à 2335.

Les chemins de fer ont peu varié.

Les obligations du Piémont montent à toutes les bourses; elles ont fermé: les anciennes à 945 fr. et les nouvelles à 900 fr.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	55 93	56 15	55 95	55 05
Cinq 0/0 (Empr. 1848)	» »	» »	» »	» »
Cinq 0/0	88 40	88 70	88 30	88 50

15 sept. AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.	
3 0/0 j. du 22 juin	56 »
5 0/0 j. du 22 mars.	88 45
VALEURS DIVERSES.	
Banque de France.	2335 »
Ob. de la Ville anc.	1265 »
— — nouv.	1190 »
Oblig. de la Seine.	1090 »
— St-Germ. 1842.	855 »
— Versailles	745 »
— Orléans. 4 0/0.	970 »
— Nouvelles.	965 »
— Rouen, 4 0/0	723 »
— Nouvell., 1849.	845 »
— Havre j. mars.	750 »
— Nouvelles.	840 »
— Marseille	700 »
— Orléans jouis.	465 »
— Cert. de Lyon.	83 75
Quatre-Canaux	1085 »
Jouissance.	71 »
Bons du Trésor	5 1/2
Forges Aveyron	3000 »
Monceau-s.-Sambre	1550 »
Nord (hauts four.).	900 »
Charbon belge	325 »
Zinc V.-Montagne.	2750 »
— Stolberg.	510 »
Mines de la Loire	965 »
FONDS ÉTRANGERS.	
Belg. 5 0/0 1840	97 1/4
— 5 0/0 1842	97 1/4
— 4 1/2	88 »
— 3 0/0	65 1/4
— 2 1/2 0/0	47 7/8
— Banque	655 »
— — 1841.	1020 »

Espag. dette active.	21 3/4
— — 3 0/0	35 »
— Dette intér.	27 3/8
Naples, récép. Roth.	82 75
Romain, emprunt	77 1/2
Haïti, emprunt	490 »
Piémont, emprunt.	945 »
— Nouveau.	900 »
Lots d'Autriche	375 »
2 1/2 hollandais	53 »
CHEMINS DE FER.	
Saint-Germain	420 »
Versailles, r. d.	212 50
Versailles, r. g.	172 50
Orléans à Paris	755 »
Rouen	530 »
Havre	287 50
Avignon-Marseille	225 »
Bâle	105 75
Centre	312 50
Boulogne	170 »
Bordeaux	406 25
Nord	438 75
Strasbourg	355 »
Nantes	302 75
Monter. à Troyes.	120 »
Dieppe Fécamp	175 »
BOURSE DE LONDRES du 14 septembre.	
3 0/0 consolidés	92 1/2
3 0/0 au 17 oct.	92 3/4
TAXE DU PAIN.	
1re qualité le kilo.	31 c.
2e — —	24

L'un des gérants: VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 16 septembre.

THEATRE DE LA NATION. —

THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — La Chûte de Sejan.

OPÉRA-COMIQUE. — Haydé.

ODÉON. — Les Trois sultanes, la Jeunesse du Cid, l'École des Vieillards.

THÉATRE-HISTORIQUE. — Le chevalier d'Harmental, Lazare.

VAUDEVILLE. — Sous le masque, Pas de Fumée sans feu, le Congrès de la paix, 1re Grands écoliers en vacances.

GYMNASE. — Les Sept Billets, La Belle-Mère, 1re Représentants en vacances.

THÉATRE MONTANSIER. — Le Groom, l'Oiseau, le Code.

VARIETES. — Les Caméléons, Eva, les Parents de ma Femme.

PORTE-SAINT-MARTIN. — Tête-Noire, Etoile du marin.

AMBIGU-COMIQUE. — Le Juif errant.

GAITÉ. — Samedi, réouverture par la Sonnette du Diable, le Moulin joli.

THEATRE DU LUXEMBOURG. — Les Deux enfants de la République.

THÉATRE BEAUMARCHAIS (Opéra bouffe). — La Saint-André, le Vieux prix de Rome, le Marin, le Cousin.

DELASSEMENTS-COMIQUES. — Paris l'été.

THEATRE CHOISEUL. — Les Talismans du Diable.

CIRQUE DES CHAMPS-ELYSEES (carré Marigny). — Tous les soirs, Exercices équestres.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 186. **Lundi 17 septembre 1849**

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.) — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du Capital, du Travail et du Talent.

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
au Capital, au Travail et au Talent.

PARIS, 16 SEPTEMBRE.

La République et le Socialisme.

Quoi que vous fassiez, réactionnaires de toutes nuances, légitimistes, orléanistes, impérialistes, vous ne tuerez pas plus la République que vous n'étoufferez le Socialisme.

Vous qui parlez de droit divin, il n'y a qu'un gouvernement de droit divin : la République.

La République démocratique régie par le suffrage universel, c'est la voix du peuple ; la voix du peuple, c'est la voix de Dieu.

Cela est si vrai, que vous ne voulez obéir à cette voix qu'autant qu'elle flatte vos passions, qu'elle caresse vos préjugés, qu'elle confirme vos privilèges. Après l'avoir exaltée, encensée, adulée dans ces premiers temps de confusion et d'apprentissage politique des masses où les troupeaux d'électeurs se laissaient conduire par vous, voilà que vous en arrivez déjà à vouloir *diriger*, *régler* le suffrage universel.

Il vous fait peur, après deux années d'exercice. Que sera-ce donc plus tard ?

Vous, monarchiens constitutionnels, qui parlez de charte, il n'y a, sachez-le bien, qu'une charte juste, légitime, absolue : la constitution d'un peuple libre qui confère le gouvernement aux plus dignes, aux plus intelligents, aux plus loyaux, et leur maintient le pouvoir jusqu'à ce qu'ils aient démérité ou qu'ils soient au-dessous de leur tâche.

Vous, partisans de l'absolutisme impérial, tenez-vous pour dit que les Napoléon peuvent se suivre, mais ne se ressemblent pas, et que Dieu eût-il même donné à quelque neveu la force, l'énergie, les talents et la volonté puissante de l'oncle, le règne du sabre et des épaulettes est à tout jamais fini en France.

Vous l'avez tous si bien compris, que, malgré les facilités qui vous semblaient offertes par les déplorables événements qui ont désolé ces deux premières années d'épreuves, nul de vous n'a tenté de porter une main sacrilége sur la forme de gouvernement choisie en Février par la volonté populaire.

A la faveur du trouble, du désordre, des misères, du découragement du peuple, le succès d'un coup de main était assuré peut-être ; mais vous avez eu peur du lendemain, et vous avez eu raison.

Ne venez donc pas déblatérer sans cesse contre la République, lui montrer le poing, et crier après elle comme ces roquets qui aboient à la lune. C'est puéril, mesquin et ridicule, voilà tout.

La République est bien assise ; la République est impérissable.

Vos dissensions, vos haines de parti la consolident encore.

Elle n'a pas même besoin que les Républicains veillent pour la défendre.

Les bonapartistes la gardent contre le parti de la branche aînée, contre celui de la branche cadette, et chacune de ces factions la protège en même temps contre les deux autres.

Du reste, vous vous uniriez un jour pour la renverser, que le peuple est là.

Quant au Socialisme, combien de fois déjà n'avez-vous pas proclamé sa mort définitive et sans remise, impuissantes coteries... S'en porte-t-il plus mal pour cela ? Vos attaques furieuses, vos sottes frayeurs, votre maladroite colère répondent à cette question, à défaut de votre franchise.

Oh ! certes, ce n'est pas votre faute s'il n'est pas mort : vous l'avez assez poursuivi, calomnié, traqué, persécuté, emprisonné, décimé. Mais pareil au phénix, il renait sans cesse de ses cendres.

Comme Antée, qui puisait des forces nouvelles en touchant la terre, le Socialisme se relève plus fort, plus intrépide, plus patient, plus dévoué, après chaque défaite qui semble l'avoir un moment terrassé.

Et, tandis que vous chantez victoire, l'opiniâtre adversaire reparait devant vous debout, le front serein, avec ses éternels principes, son indestructible logique.

C'est que l'avenir est à lui, et qu'en dépit de vos efforts, le présent déjà vous échappe.

C'est qu'on ne tue pas les idées vraies, les doctrines fécondes ; c'est que l'erreur, l'injustice, l'impiété se ruinent même par leurs victoires ; c'est que la persécution enfante le dévouement et l'héroïsme, et que les martyrs multiplient les prosélytes.

Le paganisme a massacré les chrétiens, et le paganisme est tombé ; la réaction persécute les socialistes, la réaction tombera.

Et quand l'idée nouvelle aura rayonné sur le monde, on cherchera les vestiges de cette société égoïste, corrompue, barbare et impie, comme on cherche aujourd'hui les restes du monde païen et les traces du culte de Teutatès.

Ne croyez donc pas qu'il vous soit possible d'étouffer, même pour un jour, le Socialisme, honnêtes gens du parti de l'ordre !

Vous pouvez jeter en prison, confiner sur les pontons, déporter au delà des mers ses principaux apôtres ; mais après ceux-là d'autres viendront prendre leur place.

Vous pouvez faire taire un instant, par la confiscation, la suppression, la violence, ses voix officielles ; mais vous n'imposerez pas silence à cette voix universelle qui crie sourdement dans le sein des masses : « Améliorations, réformes, progrès, justice, droit, liberté, bonheur ! »

Le Socialisme s'élèvera contre vous, jusqu'à ce que vous vous fassiez socialistes vous-mêmes ; jusqu'à ce que vous preniez en main la noble et sainte tâche imposée à notre siècle ; jusqu'à ce que vous deveniez les initiateurs du progrès voulu par les hommes et par Dieu.

Etudiez les maux de l'humanité et les remèdes qu'on leur oppose ; essayez d'abord les réformes les plus simples, les moins coûteuses, les plus faciles ; marchez avec prudence, avec lenteur même. Les peuples sont patients, et ne demandent pas l'impossible à la faiblesse de leurs gouvernants.

Mais, pour Dieu, commencez enfin à gouverner pour tous, et non plus seulement pour vous-mêmes ! Entrez dans la voix des saines réformes, et, une fois entrés, poursuivez bravement la route.

Vous n'avez pas d'autre moyen pour vous débarrasser du Socialisme.

Hier le conseil des ministres s'est réuni deux fois, à dix heures du matin et à trois heures de l'après-midi.

Il parait que l'inextricable affaire de Rome est toujours l'objet de délibérations.

Une nouvelle lettre a été écrite par M. le président de la République.

Cette lettre est adressée au général Rostolan, et le prie de conserver le commandement en chef.

Reste à savoir si le général déférera à ce vœu après avoir envoyé sa démission.

On a dit que le commandement en chef de l'armée expéditionnaire a été retiré à M. Randon, déjà rappelé à Paris par suite de la tardive découverte qu'il est protestant. S'il faut en croire les lignes suivantes, écrites de Paris à l'*Indépendance belge*, cette découverte ne serait qu'un prétexte honnête :

Le général Randon n'ira pas à Rome, parce que le général Changarnier ne le veut pas. Le général Changarnier est l'ennemi personnel du général Randon. Sitôt qu'il eut appris sa nomination comme gouverneur de Rome et général en chef de l'armée expéditionnaire, le général Changarnier s'est rendu à l'Elysée, où il a impérieusement exigé qu'on fît un autre choix. Vainement lui fut-il répondu que c'était un fait accompli, que le général Randon avait déjà reçu avis de sa nomination, et qu'il était impossible de la révoquer : M. Changarnier n'a pas voulu céder. C'est alors qu'on a fait la bienheureuse découverte que M. Randon était protestant, et c'est depuis lors que les journaux ministériels annoncent que cette circonstance pourrait bien empêcher le gouvernement d'employer ses services dans le cas actuel.

Les lignes suivantes, du *Démocrate du Var*, paraissent confirmer le bruit d'un contre-ordre donné à l'expédition contre le Maroc :

L'escadre de la Méditerranée qui se préparait à mettre sous voile pour l'expédition contre le Maroc, et avait embarqué, dans la matinée d'hier, des troupes d'infanterie et d'artillerie de marine, ainsi qu'une cargaison complète de projectiles, est toujours sur notre rade.

L'ordre est, dit-on, arrivé de Paris de suspendre son départ. Il est certain que, dans la soirée d'hier, on n'a pas continué avec la même activité ce qu'on avait commencé le matin.

C'est à l'arrivée du *Vauban*, que nous avons annoncée dans notre dernier numéro, que l'on attribue généralement ce contre-ordre. Effectivement, le télégraphe n'a cessé de jouer depuis l'arrivée de cette frégate à vapeur, venant de Gaëte ; et l'on comprendra sans peine que les nouvelles qu'elle a pu apporter soient de nature à faire hésiter le gouvernement sur l'opportunité d'envoyer notre escadre hors de la Méditerranée, au moment où la question romaine se complique de plus en plus.

Le Travail organisé.

Et d'abord qu'est-ce que le travail ?

Dieu, dit la Genèse, a condamné l'homme à labourer la terre à la sueur de son front.

Le travail est donc une condamnation, un châtiment. C'est la punition de la désobéissance du premier homme, le résultat de la chute qui poursuit de génération en génération la descendance d'Adam chassé de l'Eden par l'ange à l'épée flamboyante.

Voilà la lettre. Quel symbole se cache sous ce mythe profond qui se retrouve dans presque toutes les religions connues, mystérieuse tradition de l'humanité que les sauvages de l'Amérique eux-mêmes ont mêlée à leurs grossières croyances ?...

Il y eut donc un moment, dans les premiers âges du monde, où l'*homme* jouissait de l'insouciance et du bonheur. Ce bonheur, il l'a perdu par sa faute, mais il doit le recouvrer par l'expiation. A côté de la chute se trouve la promesse de la rédemption.

Oromaze doit vaincre Arimane : le génie du bien doit étouffer le génie du mal. La femme écrasera la tête du serpent ; l'amour triomphera de l'ignorance.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
LUNDI, 17 SEPTEMBRE 1849.

NÉCESSITÉ D'UNE SCIENCE NOUVELLE

VI.*

J'ai cité au début quelques-uns de ceux qui expriment pareille plainte sur les ténèbres de la politique sociale. On a vu les Montesquieu, les Rousseau, les Bâcon, etc., tous d'accord sur l'égarement de la raison ; mais nul n'a, ce me semble, aussi bien défini le mal que Condillac, dont il est à propos de transcrire l'accusation, bien humiliante pour les prétentions des modernes. Voyons à quelle valeur il réduit les trophées de cette raison et son prétendu perfectionnement. Je copie littéralement son opinion ; j'y intercale quelques parenthèses.

« Au lieu d'observer, dit Condillac, les choses que » nous voulions connaître (entre autres la distribu» tion, la tendance et le but des passions), nous » avons voulu les imaginer ; de supposition en sup» position fausse, nous nous sommes égarés parmi » une multitude d'erreurs, *et ces erreurs étant deve» nues des préjugés, nous les avons prises pour des » principes.* » (Notamment l'erreur qui, envisageant la Civilisation comme terme de la destinée dont elle n'était que cinquième échelon, qu'échelon subversif, veut subordonner les passions aux convenances de cette société, les mutiler et les dénaturer, au lieu de chercher une société adaptée au jeu des passions, qui, toutes sans exception, tendent à l'association industrielle par séries de groupes contrastés et gradués).

» Nous nous sommes donc égarés de plus en plus ; » alors nous n'avons su raisonner que d'après les mau» vaises habitudes (entre autres l'habitude du régi» me civilisé, barbare, patriarcal et sauvage qui n'est » pas notre destinée). L'art d'abuser des mots, sans » bien les entendre, a été pour nous l'art de raison» ner. » (Témoins les mots bonheur, liberté, vertu, morale, destinée, nature, équilibre, saines doctrines et autres verbiages sur lesquels nos théories, toujours contradictoires entre elles, nous conduisent tout à l'opposé du but qu'elles se proposent.)

« Quand les choses en sont parvenues à ce point, » quand les erreurs se sont ainsi accumulées, il n'y » a qu'un moyen de remettre l'ordre dans la faculté » de penser, c'est *d'oublier tout ce que nous avons » appris, de reprendre nos idées à leur origine*, et de » refaire, dit Bâcon, l'entendement humain. Ce » moyen est d'autant plus difficile, qu'on se croit » plus instruit ; aussi des ouvrages où les sciences » seraient traitées avec une grande netteté, une » grande précision, ne seraient-ils pas à la portée de » tout le monde ; ceux qui n'auraient rien étudié les » entendraient mieux que ceux qui ont fait de gran» des études, et surtout que ceux qui ont beaucoup » écrit. »

Voilà les philosophes et leurs jactances de perfectionnement condamnés par un homme dont ils vantent le discernement, la rectitude. Je suis satisfait qu'un des aigles de la science ait si bien défini son faux jugement, ses préjugés, le vice de nos méthodes, la nécessité de les oublier et de se défaire des impressions philosophiques, pour procéder à l'étude de la nature, et surtout à celle de l'homme, de l'attraction passionnée qui compose les ressorts de notre âme, et de l'association industrielle qui en est le but.

Ces accusations sembleraient des impertinences dans la bouche d'un intrus tel que moi ; les philosophes ne manqueraient pas d'y répondre en termes dédaigneux. Je vais donc m'étayer de leurs propres arrêts. Voilà leur condamnation portée par l'oracle de l'entendement humain. Il semble avoir composé ce paragraphe pour confondre les détracteurs qui repoussent le calcul de l'association, parce qu'il ne s'accorde pas avec « les préjugés qu'ils ont pris pour des principes, » et parce que sa théorie satisfait au précepte de Condillac « en reprenant les idées à leur origine, » en négligeant, oubliant tout ce qui a été enseigné sur les passions, sur l'homme, dont on est réduit à dire, après trois mille ans de vaines théories :

> Montrez l'homme à mes yeux ; honteux de m'ignorer,
> Dans mon être, dans moi, je cherche à pénétrer, etc.
>
> VOLTAIRE.

Ce mystère dont Voltaire confessait l'obscurité est-il mieux connu aujourd'hui ? Que nous a-t-on appris sur l'homme et sur ses destinées sociales ? Quatre sciences prétendent nous expliquer l'énigme. L'une, appelée idéologie, ne s'occupe que de la superficie du problème : elle néglige l'essentiel, l'étude des impulsions naturelles ou attractions passionnées, dont elle n'a tenté ni analyse ni synthèse ; elle se perd dans des accessoires, des subtilités sur l'analyse de la pensée, puis elle oublie d'étudier les ressorts de nos idées, les attractions passionnées. Ces prétendus analystes de l'homme n'ont pas encore su faire le premier pas dans la carrière en décrivant les *douze* passions radicales et leurs trois buts ou foyers d'attraction. Faut-il s'étonner d'après cela qu'ils n'aient rien découvert sur les destins des passions ?

VII.

Trois autres sciences, la politique, l'économisme et le moralisme, prétendent nous expliquer nos destinées. Les deux premières, la politique et l'économisme, sont des théories subversives de la destinée, parce qu'elles nous excitent à croupir apathiquement dans l'état civilisé, barbare et sauvage, sans faire aucun effort pour atteindre à notre sort ultérieur, qui est l'association universelle. La politique enseigne l'apathie sur les recherches ; l'économisme enseigne l'apologie du morcellement. Une quatrième science philosophique, le moralisme, qui se vante d'étudier l'homme, a fait tout le contraire ; elle n'a étudié que l'art de dénaturer l'homme, d'étouffer les ressorts de l'âme, les attractions passionnées, sous prétexte qu'elles ne conviennent pas à l'ordre civilisé et barbare. C'était donc l'ordre civilisé et barbare qu'il fallait changer comme antipathique avec la destinée ; car cet ordre vient des hommes, tandis que l'attraction passionnée vient de Dieu et ne pourra pas être vicieuse dans un ordre sociétaire conforme aux vues de Dieu. Il fallait rechercher le but de l'attraction passionnée. Ce but est l'association industrielle et domestique, dont le produit effectif est triple de celui que donne l'ordre anti-sociétaire nommé civilisé et barbare, qui, même dans les années de fertilité, ne produit pas de quoi fournir à la subsistance des peuples, et les rend malheureux même par l'abondance, qui est un véritable fléau pour le cultivateur.

Cependant, les quatre sciences, métaphysique, morale, politique et économisme, vantent l'état barbare et civilisé pour se dispenser de trouver mieux, d'inventer des échelons sociaux supérieurs aux quatre déjà connus, qui sont :

2. Sauvagerie. — 3. Patriarchat. — 4. Barbarie.— 5. Civilisation. (Le 1er est l'Eden ou paradis terrestre.)

Ces quatre classes de sophistes étaient bien loin de penser que la destinée humaine, qu'ils ont cru bornée aux échelons que je viens de nommer, en a beaucoup d'autres à parcourir. Il était facile de déterminer par des études régulières le système des diverses périodes sociales, et de s'élever de suite à celles dont l'accès nous est possible dans l'état actuel du genre humain.

Ses progrès en industrie nous offrent les moyens de passer subitement de la cinquième société dite Civilisation à la huitième, que je nommerai *association composée divergente.*

(*La suite prochainement.*)

FOURIER.

* Voir les numéros des 6 et 7 septembre.

Cette expiation, l'humanité l'a longuement et rudement subie. De nombreuses générations ont trempé le sol de leurs sueurs et de leur sang. L'oppression, les guerres, le carnage, toutes les injustices, toutes les violences, tous les fléaux que la fureur des hommes a déchaînés sur la terre n'ont pas d'autre cause que les conditions répugnantes et pénibles du travail, dont les forts voulaient s'affranchir, en s'emparant des produits amassés par les faibles ou en les contraignant à produire pour eux.

De là les invasions et les conquêtes, de là l'esclavage sous tous ses noms, sous toutes ses formes.

De là encore, de nos jours, l'exploitation des masses laborieuses par les privilégiés de la finance; de là ce mot brutal et barbare tombé naguère des lèvres d'un homme qui représentait alors la classe aisée et instruite : — Le travail est un frein.

En d'autres termes : si la misère ne courbe pas incessamment le producteur salarié sur la bêche ou sur l'outil ; si on lui fait une part au dessus du strict nécessaire, de façon qu'il puisse soustraire parfois son esprit à l'abrutissement de son travail monotone, son corps à la fatigue du labeur quotidien, la société est menacée.

La faim est un moyen de gouvernement.

Le travail n'est plus un châtiment de Dieu pour les philosophes sceptiques qui régentent le dix-neuvième siècle ; c'est une entrave matérielle qui empêche les peuples de lever la tête et de regarder comment leurs gouvernants les dirigent.

Dangereuse maxime qui a abouti pour son auteur à la chute de février.... Un pareil résultat dispense de toute autre réfutation.

Si le travail a été, jusqu'à notre époque, le châtiment de l'homme, il deviendra sa récompense dans l'organisation de l'avenir, quand ses douleurs, ses efforts, ses recherches, son dévouement auront découvert et vulgarisé la science nouvelle qui doit établir le règne de Dieu sur la terre, rachetée par le sang du juste.

L'homme ne peut vivre oisif ; nous ne croyons pas plus à son oisiveté avant la chute qu'après la rédemption. Un être, même immatériel, qui n'agit pas, n'est pas un être ; agir, c'est produire un résultat ; produire, c'est travailler ; Dieu travaille : il crée et gouverne.

L'homme ne serait pas incité au travail par l'instinct de sa conservation, qu'il le serait encore par cette activité innée qui est en lui ; par le besoin impérieux, irrésistible d'exercer, de développer les facultés dont le Créateur l'a pourvu.

Donc le travail, dans sa plus complète, sa plus véritable acception, c'est l'exercice normal des facultés naturelles d'un être.

Rechercher ces facultés naturelles dont est doué tout être humain, en faciliter l'éclosion, en aider le développement, en trouver l'emploi, tel est le devoir de la société future.

Pour l'humanité réconciliée avec Dieu, le travail ne doit plus être une peine, mais un plaisir. Toutes les conditions en doivent donc être radicalement changées.

En prenant le contre-pied rigoureux des lois du travail actuel, travail pénible, ingrat, rebutant, qui n'engendre que misères, discordes, déchirements et catastrophes, on arrivera forcément à produire la richesse générale, l'accord, le bonheur et l'harmonie.

Du reste, ce changement peut et doit s'accomplir sans perturbation, sans secousse violente.

L'expérimentation du système nouveau se fera dans le rayon d'une simple commune, et le vieux monde continuera de fonctionner tant bien que mal sur ses rouages vermoulus et grinçants, jusqu'à ce que l'épreuve parcellaire ait frappé les yeux des plus aveugles, ouvert l'esprit des plus récalcitrants.

Alors on reconnaîtra que nous n'avançons pas un paradoxe, en prétendant que le monde d'aujourd'hui est le monde à rebours ; car s'il est vrai, comme nous le démontrerons, que tous les désastreux résultats du régime actuel auquel est soumise l'activité humaine proviennent *de la contrainte, de l'isolement, de la répugnance, du mépris attaché aux fonctions les plus pénibles, du défaut d'émulation et de variété, de la multiplicité des fonctions attachées à un seul métier, du hasard qui détermine presque toujours le choix d'un état, de l'insuffisance du gain et de l'absence de toute récompense honorifique, de tout avancement possible*, il est vrai aussi que tous ces déplorables effets disparaîtront par *la liberté dans le choix des fonctions, la réunion des travailleurs en groupes sympathiques, l'attrait qui poussera chacun vers telle ou telle branche de travail, l'honneur et la rémunération supérieure accordés pour les tâches répugnantes, la rivalité des producteurs, l'alternance et la division parcellaire des travaux, l'éducation professionnelle intégrale, la rétribution proportionnelle, les titres, les distinctions et les grades hiérarchiques décernés au concours.*

Hors de ces conditions, il n'y a que confusion, déperdition de forces, malaise et souffrance.

Le Ministère du progrès.

Depuis plus de dix ans, l'école phalanstérienne, par ses journaux et autres publications, s'est efforcée de répandre et de populariser l'idée d'un MINISTÈRE DU PROGRÈS spécialement chargé de régulariser les *études* des améliorations sociales, et de faciliter l'*expérience locale* de toutes les propositions qui, après une mise en discussion régulière, auraient trouvé sérieuse créance dans le pays.

Immédiatement après la révolution de Février, M. Louis Blanc a reproduit devant l'Assemblée constituante notre formule, jugeant avec raison qu'il serait prudent d'en laisser ignorer l'origine phalanstérienne.

Malheureusement, cette idée, présentée trop tôt, sans justification suffisante de son utilité, à une Assemblée peu préparée aux points de vue socialistes, a été repoussée et compromise pour un temps dans l'opinion.

Mais nous ne la croyons pas plus enterrée que le *droit au travail* et l'*organisation du travail*, dont elle est, à nos yeux, un élément ; aussi la soumettrons-nous encore une fois au public, en prenant pour la développer les termes mêmes dont M. Victor Considerant s'est servi dans le *Manifeste de l'Ecole sociétaire*, édition de 1842 :

La réalisation politique des conditions de la Stabilité et du Progrès consiste dans la création d'un nouveau département ministériel qui, sous la dénomination de ministère du Progrès industriel et des améliorations sociales (ou toute autre équivalente), a pour fonctions de donner à la société la garantie du progrès, en le régularisant.

Ce Ministère comporte deux Divisions. La première Division est chargée de l'examen, de l'expérimentation et de la publication des découvertes, inventions et perfectionnements faits dans le domaine des procédés techniques de l'industrie.

L'autre Division est chargée d'examiner toute proposition relative à l'amélioration du régime social, d'en provoquer la discussion par les rapports insérés dans le Journal officiel du Ministère du Progrès, et d'en faciliter ou d'en ordonner au besoin elle-même l'expérimentation.

On pourrait craindre que la Division des Améliorations sociales eût beaucoup de besogne sur les bras et beaucoup d'argent à dépenser en expériences. On se tromperait.

Une fois bien établi que toute Théorie de Réforme sociale, pour avoir une base réelle, doit présenter un Pl n d'organisation communale et pouvoir être essayée sur une lieue carrée de terrain, il est évident qu'on ne saurait s'adresser au Ministère du Progrès qu'à la condition de lui soumettre des Plans étudiés, des travaux sérieux sur l'Organisation des Eléments sociaux d'une Commune.— Or, il ne faut pas croire que le Ministère du Progrès aurait beaucoup de Plans déterminés et essentiellement différents à examiner, et surtout que beaucoup de Plans seraient capables de soutenir avec avantage la critique de la Presse, de l'opinion publique et des commissions.

Le Ministère ne serait tenu d'essayer, aux frais du Gouvernement, que les Plans qui paraîtraient, à des Commissions et à l'Opinion publique, mériter l'Expérience. Quant aux autres, il déclarerait seulement que leurs partisans sont libres de les essayer à leurs frais ; que le Gouvernement, loin d'y mettre obstacle, leur accordera temporairement l'immunité d'impôts et les privilèges propres à faciliter l'essai.

Il y a plus, c'est que, pour les Projets jugés dignes de l'expérience, le Gouvernement pourrait à la rigueur se dispenser d'intervenir pécuniairement lui-même. Les jugements favorables portés par le Ministère du Progrès sur ces Plans, comme les jugements favorables que l'Académie des Sciences porte sur une invention nouvelle suffiraient pour déterminer la mise à exécution par des compagnies de capitalistes ou de Partisans du Projet favorablement jugé... Le Ministère du Progrès pourrait donc, à la rigueur, garantir absolument la Stabilité, en ne jouant quant aux progrès de Réforme ou d'Amélioration sociale, qu'un rôle semblable à celui que joue l'Académie des Sciences dans l'ordre des améliorations industrielles ou des découvertes scientifiques.

Nous n'avons voulu donner ici que l'idée générale d'une institution dont l'établissement est aussi facile que l'action en serait salutaire. Ce que nous avons dit suffit pour prouver aux hommes d'intelligence qu'il n'y a plus de Factions sérieuses ni de Partis révolutionnaires possibles dans un Etat aussitôt que le Ministère du Progrès industriel et des Améliorations sociales y existe et y fonctionne.

Le *Temps* fait les réflexions suivantes, au sujet de la diplomatie personnelle de M. Louis Bonaparte .

Il y a décidément deux diplomaties : l'une *officielle*, l'autre *présidentielle*. C'est dans cette dernière classe qu'il faut ranger MM. Fialin (de Persigny), Edgar Ney, Cavel et Daru.

M. Daru, ex-comte, ex-pair de France, et actuellement représentant du peuple, vient de partir chargé d'une mission diplomatique. M. Daru va à Genève.

M. L. Bonaparte, qui a trouvé asile autrefois en Suisse, ne veut pas, dit-on, permettre au conseil fédéral de la République helvétique d'user de la même tolérance envers les réfugiés politiques français. M. Daru est chargé de parler *énergiquement*, et on espère que, par ce moyen, il sera plus heureux que nos ministres en Suisse, dont les réclamations n'ont eu, jusqu'à présent, aucun succès.

M. Daru, nous assure-t-on, est chargé d'indiquer l'un des plus illustres citoyens de la République helvétique, M. James Fazy, comme l'agent le plus actif des prétendus complots formés sur nos frontières.

Enfin, il doit, dit-on, menacer le gouvernement suisse de l'abandonner aux réclamations bien autrement énergiques des puissances du nord, si cette satisfaction n'est pas accordée à la France.

Nous espérons que le gouvernement de la République helvétique ne faillira pas à ses devoirs, et qu'il défendra les *républicains* exilés aussi énergiquement qu'il a défendu en d'autres temps M. le *prince* L. Bonaparte.

Les Calomnies politiques.

Lorsque nous entendons répéter que les démocrates socialistes sont des bandits, qu'ils prennent pour devise : *vol, assassinat, brigandage* ; que dans leurs infâmes réunions on crie : *Vive la guillotine !* et *vive l'enfer !* le sentiment qui nous domine est une pitié fort calme pour les hommes que la passion politique entraîne à lancer de telles calomnies, et pour les pauvres dupes qui les propagent. Comment pourrait-on prendre au sérieux ces rumeurs absurdes, et craindre que leur effet soit durable, quand on se rappelle que tous les partis politiques, sans exception, tous les partis politiques maintenant tombés, ont tenu le même langage à l'égard de leurs adversaires.

Les légitimistes, qui paraissent aujourd'hui réconciliés pour quelque temps avec les bonapartistes, les traitaient, sous la Restauration, exactement comme on traite aujourd'hui les socialistes.

Voici comment le retour de Napoléon à Paris, le 20 mars 1815, est raconté dans l'*Ogre de Corse*, pamphlet royaliste qui eut beaucoup de succès dans son temps :

Cependant l'odeur cadavéreuse et celle des violettes envenimées dont l'ogre et tous ses gens étaient empuantis, se rapprochaient tellement de la capitale, qu'on était déjà obligé de se boucher les narines, ce qui fit juger que le mangeur d'hommes n'était pas si loin que le disaient les tricolores et les hommes à deux physionomies.

... Le matin du vingtième jour du mois que les anciens avaient consacré au dieu de la boucherie humaine (mars), les habitants de la capitale des lanternes (Paris) coururent, comme à l'ordinaire, vers le château du bon roi DÉSIRÉ, pour lui offrir leur vie et lui témoigner leur amour. Mais de quel effroi ne furent-ils pas saisis en arrivant lorsque, au lieu de la couleur chérie qu'ils aimaient à voir flotter sur le pavillon du milieu, ils aperçurent le drap mortuaire des tricolores, sur lequel chacun pouvait lire en gros caractères : *Mort, carnage, assassinats, vols, brigandages, soupçon, vengeance*, etc.

Voici le récit de la même journée, emprunté à un ouvrage qui se pique de plus de tenue ; c'est une *Histoire de France* qui se donnait en prix, sous la Restauration, dans les collèges royaux. On l'attribue au père Loriquet. Elle ne porte pour signature que ces lettres jésuitiques : A. M. D. G. (*Ad majorem Dei gloriam*).

Le roi, trahi par les uns, abandonné par les autres, se vit contraint de quitter Paris et de prendre le chemin de la Flandre. Le lendemain 20 mai, l'usurpateur se présenta aux portes de la capitale. Les lieux publics étaient abandonnés, les rues désertes, la plupart des magasins fermés. Le silence ne fut interrompu que par la joie féroce des rebelles, qui, parés de violettes et ivres de vin ou d'eau-de-vie, arrivaient faisant trophée de leur trahison. Ce fut alors que l'on entendit avec horreur les hommes du jour mêler au cri de *vive l'empereur !* un autre cri qui semblait ne pouvoir sortir que de la bouche des démons, le cri de *vive l'enfer ! à bas le paradis !* Tel était l'esprit des partisans de Bonaparte, tels étaient les témoignages de leur allégresse. Cependant il n'osa arriver en plein jour ; il attendit la nuit pour entrer dans Paris, et se glissa dans les Tuileries à la faveur des ténèbres.

Maintenant que les faits sont éloignés, les passions amorties, quel effet ces diatribes, jadis applaudies avec ardeur, produisent-elles sur les hommes de tous les partis ? Elles leur font lever les épaules, n'est-il pas vrai ? Jugez par là ce qu'on pensera un jour de toutes les clameurs aujourd'hui poussées contre les socialistes.

DE LA RICHESSE

ET DES IMPOTS EN FRANCE (1).

(7e article.)

Tous les privilèges ont été abolis en France ; le PRIVILÉGE que donne la concentration des capitaux et du crédit subsiste *seul* ; — ce privilège doit disparaître.

On le sait, le mot privilège est synonyme d'abus. Lorsque dans une nation il existe plusieurs castes privilégiées vivant de ces abus, il naît entre elles nécessairement une espèce de concurrence ; elles s'observent, mesurant leur puissance respective, et se tiennent sur le qui vive, toujours prêtes à arrêter la prépondérance de celle qui voudrait exclusivement dominer.

Voilà pourquoi, en Angleterre, l'influence du capital et du crédit chez les grands entrepreneurs de banques et d'industrie, tout en exploitant le labeur de l'homme, est moins tyrannique que chez nous.

Vis-à-vis de la force du capital industriel, on trouve dans ce pays un riche clergé dominant, une aristocratie puissante par son nom, ses attributions politiques et sa grande propriété.

Chez nous, au contraire, les corporations ont été emportées par la tourmente révolutionnaire. Le niveau démocratique les a ployées pour toujours sous sa toute puissante pression.

Les priviléges du capital et du crédit privé sont seuls restés debout. L'Etat a eu la faiblesse de les laisser empiéter sur ses propres droits et sur ceux des citoyens.

Ces nouveaux privilégiés, enhardis par l'impunité, menacent de tout envahir.

Aveuglés par la cupidité qui les dévorent, ils ignorent où ils vont, car Dieu abandonne l'homme qui se livre au culte du veau d'or, repousse la loi de solidarité, s'isole de ses frères et tombe en adoration devant le MOI égoïste et brutal.

C'est qu'en effet ces privilégiés croient être dans leurs droits lorsqu'ils exercent leurs monopoles.

Non, vous n'êtes pas dans votre droit. Ne voyez-vous pas que votre main profane touche à l'arche sainte du travail et des produits du travail, à la source même de la vie de vos concitoyens ?

Le capital et le crédit ne sont autre chose que le résultat d'un travail déjà accompli ou d'un travail à faire, mais *assuré*. Ce sont donc deux choses qui appartiennent nécessairement à tous les producteurs dont le labeur augmente les richesses d'un pays.

Que deviendraient, dites-nous, les rentes sur l'Etat, si les intérêts de ces capitaux n'étaient pas représentés par le crédit ou par les fruits d'un travail *assuré* que produit aujourd'hui et que produira nécessairement demain le travail national.—Absolument rien, des chiffons de papier.

Il y a donc de la démence à croire que l'on a le droit de monopoliser et que l'on peut monopoliser pour longtemps le capital, le crédit d'une nation forte de 35 millions de travailleurs ; — d'une nation aux sentiments démocratiques, qui sait que le crédit est une création à elle, création du travail, et qui doit retourner aux producteurs.

L'oligarchie de l'argent se trouve entre un double écueil : d'un côté elle peut être anéantie par la main du peuple qui a déjà fait disparaître tous les autres privilèges, de l'autre elle peut succomber aux applaudissements de tous, par la volonté ferme et hardie d'un gouvernement. La royauté ancienne a brisé la féodalité, pourquoi la République ne décréterait-elle pas l'abolition de tous les privilèges ?

Ces conséquences sont dans la force des choses, elles sont aussi logiques que possibles.

Certes, l'on peut, pour un temps plus ou moins long, exercer le monopole de l'argent et du crédit ; on peut soustraire, à son profit, de la circulation générale toute la richesse du travail national ; mais cette extorsion ne peut durer longtemps.

Il y a plus, le monopole des écus et du crédit, substitué à l'ancien ascendant de la propriété territoriale, a pris chez nous un si rapide accroissement, qu'il marche à grands pas vers son apogée, c'est-à-dire qu'il est à la veille de tomber à son déclin. Chez nous, tout va vite : la force brutale des écus est appelée à une mort prochaine. Qui pourrait supposer qu'en France, le pays de la spontanéité, de la liberté, de la générosité, les populations se laisseraient garotter et deviendraient les humbles vassales du numéraire, du crédit financier et industriel. Cela est impossible. Pourtant, si on en venait là, si les privilégiés du capital et du crédit continuaient à dominer, tout serait envahi par l'immensité de quelques entreprises industrielles. Alors la France présenterait le tableau suivant que, dès 1800, un des membres les plus éminents de l'Assemblée législative dessinait à grands traits.

Ce tableau le voici :

« Les manufactures ordinaires ne peuvent atteindre à ces colosses industriels, que des procédés économiques mettent hors de toute concurrence ; et ceux-ci exigeant d'énormes avances, ne peuvent appartenir qu'à l'extrême richesse. Le mécanisme des entreprises par compagnies n'est favorable qu'à l'oisif capitaliste et froisse encore plus la foule industrieuse. Ainsi, la classe moyenne se voit déshéritée des spéculations premières et productives ; une nécessité implacable la repousse dans un trafic subalterne, sorte de cabotage, qui ne se trouve plus en proportion avec les besoins du commerce et la commodité des consommateurs, école de mauvaise foi qui tourmente les produits de l'industrie sans jamais y rien ajouter. De ce seul déplacement doit naître, avec le temps, une monstrueuse inégalité dans la distribution des richesses et dans celle des lumières, une confusion choquante, des nuances douces et graduées dont se forme l'harmonie sociale, une altération funeste dans le caractère moral et l'esprit de la nation. Chez un peuple ainsi déformé, un égoïsme mercantile envahirait le droit des gens et la morale privée. Un homme y serait évalué pour ce qu'il possède. Les vertus seraient tarifées dans l'opinion comme les crimes dans les codes barbares. Les impôts des peuples seraient aliénés à des marchands. Des guerres civiles se feraient par souscription. Des souverainetés éloignées seraient morcelées en coupons et vendues à la Bourse. C'est là que le commerçant deviendrait, non pas l'objet, mais l'arbitre des honneurs, et que, par ce contre-sens politique, au lieu de rendre le commerce glorieux, c'est la gloire qui deviendrait commerciale. Si l'imagination s'avisait de pousser jusqu'aux derniers termes cette déviation des principes, on trouverait à la fin une nation où toute la science se renfermerait dans vingt têtes, et tous les capitaux dans cent comptoirs. »

L'ÉTAT DE SIÉGE A SAINT-ÉTIENNE.

M. Duché, représentant de la Loire, adresse au *Censeur de Lyon* la lettre suivante. Nous ne l'accompagnerons d'aucune réflexion, dit ce journal ; les faits parlent d'eux-mêmes et assez haut ; s'ils n'étaient certifiés par M. Duché et par de nombreuses familles, ils ne paraîtraient pas croyables. Que veulent donc les dépositaires de l'autorité au milieu du calme qui règne partout ?

Saint-Étienne, le 11 septembre 1849.

Citoyen rédacteur,

Hier, 10 du mois courant, les passementiers de Saint-Etienne célébraient leur fête ; quelques chefs d'ateliers m'avaient invité à venir avec ma femme prendre part à un dîner de famille dans le restaurant Heurtier, commune de Valbenoite.

Je ne pouvais supposer que ma présence compromettrait la sécurité de mes braves amis. Hommes et femmes, nous nous trouvions réunis au nombre de quarante-cinq environ ; la cordialité la plus franche imprimait la joie à ce banquet amical. On avait servi le dessert, et chacun se préparait à se retirer ensuite dans le calme qui n'abandonne jamais le vrai travailleur, le bon père de famille.

Tout à coup, vers les cinq heures et demie, apparaissent le maréchal-des-logis Graffe, le commissaire de police de Valbenoite et le commissaire en chef de la police de Saint-Etienne, laissant en dehors la ceinture obligée de gendarmes. Après quelques questions banales, les commissaires se placèrent en dehors de la salle, d'où ils surveillèrent la fin du dîner.

Vers les six heures, je voulus sortir avec ma femme pour me rendre dans mon domicile, où j'étais

(1) Voir nos numéros des 7, 9, 10, 11, 12 et 15 septembre 1849.

attendu ; le maréchal-des-logis Graffe nous arrêta à la porte qu'il gardait avec plusieurs gendarmes et M. le commissaire en chef de la police de Saint-Etienne.

— Pourquoi nous arrêtez-vous? dis-je à M. Graffe.

— C'est par ordre de l'autorité supérieure.

— Où est cet ordre?

— Je n'en ai pas besoin, vous êtes en état de siége.

— Que me reprochez-vous et aux personnes qui sont ici?

— Rien. Tout est parfaitement calme et convenable; je viens de le faire savoir à l'autorité supérieure; j'attends sa décision, veuillez prendre patience un instant.

— Il faut que je sois chez moi à six heures : je veux m'en aller d'ici.

— Vous ne pouvez pas.

— Mais vous savez qui je suis?

— Oui, je sais que vous êtes M. Duché, que vous êtes représentant du peuple.

— Le représentant du peuple n'est donc plus inviolable?

— En état de siége il n'y a rien d'inviolable.

— Ce que vous faites là est de l'arbitraire, vous en subirez la conséquence.

Je rentrai dans la salle avec ma femme. A sept heures moins un quart je fis une nouvelle invitation à M. Graffe de me laisser en liberté. Il persista dans son refus et par les mêmes motifs.

— Mais enfin, lui dis-je, combien de temps encore voulez-vous ainsi nous tenir en charte privée?

— Jusqu'à un nouvel ordre de l'autorité.

— Nous ne sommes qu'à un quart d'heure de St-Etienne, et voilà plus d'une heure et demie que nous l'attendons. Aurait-on l'intention de nous séquestrer jusqu'à une heure avancée de la nuit pour faire croire à un complot nocturne et jeter de l'inquiétude dans la ville?

Nous fûmes encore tous séquestrés jusqu'à huit heures et demie. A cette heure-là nous étions enveloppés par un escadron de dragons et une compagnie d'infanterie. Les gendarmes nous firent alors sortir, et nous placèrent, hommes, femmes et enfants, entre deux haies de fantassins et de cavaliers.

Avant d'entrer en ville, ordre fut donné de séparer *de force* les femmes d'avec leurs maris. Celles-ci s'y opposèrent avec une énergie bien naturelle. Nos conducteurs, n'osant point employer la violence, nous emmenèrent tous à l'Hôtel-de-Ville, où nous n'arrivâmes qu'à dix heures du soir, tant avait été lente la marche qui nous était imposée. Là se trouvaient M. Quentin, premier adjoint au maire de Saint-Etienne, et M. Brunon-Chaleyer, conseiller municipal; avec ces messieurs était M. Durand-Fornas, procureur de la République. Ce dernier me déclara que je pouvais me retirer, ce à quoi je ne consentis qu'après avoir fait constater l'acte de séquestration arbitraire dont le représentant du peuple avait été victime.

Toutes les personnes arrêtées avec moi furent mises en liberté après avoir été interrogées, moins M. Heurtier, préparateur de notre dîner, que la police ne devait tenir quitte qu'après une nouvelle descente dans son domicile, au milieu de la nuit, et une perquisition aussi vexatoire qu'infructueuse.

Puisque la loi avait été violée dans la personne d'un représentant de la Montagne, pourquoi l'autorité ne s'est-elle pas contentée de cette rigueur? Pourquoi a-t-elle fait arrêter des hommes inoffensifs, des femmes et des enfants? Quelle peut être la cause de ce besoin d'agitation factice? Comment ose-t-on employer nos braves soldats à des expéditions aussi burlesques?

Pendant que nos collègues royalistes banquettent joyeusement dans les châteaux et les presbytères, ne puis-je donc pas, moi, représentant républicain, entrer dans un café ou dans un restaurant, sans me voir aussitôt enveloppé avec mes amis par les justiciers de la République? Et cependant jamais la carte de notre dîner n'a été soldée par la caisse municipale de Saint-Etienne.

Avant de porter à la tribune nationale ma protestation contre l'outrage fait à la dignité du représentant du peuple, j'ai dû la déposer devant le tribunal de l'opinion publique.

Salut et fraternité.

DUCHÉ, *représentant du peuple.*

Accord du grand parti de l'ordre.

Voici dans quels termes affables et véritablement religieux l'*Univers* apostrophe la *Gazette de France* :

Quant à la *Gazette*, c'est autre chose. Il n'y a pas dans son fait la moindre parcelle d'innocence et d'ignorance. Vingt fois et cent fois elle s'est permis contre nous ces ineptes et abjectes accusations, tantôt directement, tantôt par la voie de ses correspondants de province.

Dans les premiers temps, nous avons eu la simplicité de croire qu'elle se trompait; nous le lui avons dit de façon à la réduire au silence. Elle sait maintenant parfaitement qui nous sommes, et c'est avec un parti pris de déloyauté, qui n'a point d'égal dans toute la presse, qu'elle poursuit sa honteuse tactique.

Voilà bien des années que nous sommes soumis aux dures conditions de la polémique; nous avons trouvé partout des adversaires; nous avons eu affaire à toutes les espèces de grossièreté, d'inintelligence, de méchanceté et de mauvaise foi: nous n'avons rencontré nulle part rien de plus effronté, de plus subtil et de plus tenace dans la mauvaise foi et dans la calomnie que la *Gazette de France*.

Il n'est sorti des *égoûts de février* aucun journal qui ait, toute proportion gardée, pratiqué d'une façon plus méprisable ce méprisable système. On aurait vu plus de justice du citoyen Vermasse, dit Mitraille, que des directeurs de la feuille monarchiste.

La *Gazette* répond :

Nous sommes forcés, par le défi que nous adresse l'*Univers*, de rendre plus précises les allusions qui le jettent hors de la modération due à notre égard.

L'*Univers* niera-t-il :

1° Que Mme Adélaïde n'eût pris, sous son nom ou autrement, une part à la propriété de ce journal?

2° Qu'un de ses rédacteurs principaux n'ait joui, sous le dernier ministère de M. Guizot, d'une pension sur les fonds dont la source et l'emploi ont été révélés par la *Revue rétrospective* de M. Taschereau?

3° Qu'un autre de ses collaborateurs n'ait reçu du même gouvernement une inspection générale archéologique et religieuse à la fois?

4° Que des écrivains *catholiques* n'aient été nommés depuis février, par M. de Falloux, à des fonctions de bibliothécaires dans d'importants établissements littéraires de Paris?

ITALIE.

Rien d'important de Rome. L'*Osservatore romano*, journal du parti clérical pur, traite fort dédaigneusement la lettre du président de la République.

Les correspondances italiennes nous racontent fort longuement un fait dont nous n'avions pas voulu parler d'abord, à cause du rôle que l'on fait jouer à notre armée. Au théâtre Argentina, une cantatrice, la Rebussimi, était fort applaudie chaque soir après le rondeau de Faliero, surtout par les Français, et chaque soir un officier français lui jetait un bouquet qu'elle se refusait de ramasser. Après la chute du rideau on la rappelait; mais elle ne portait pas le bouquet, qu'elle avait fait prendre par un garçon du théâtre. La chose se passa ainsi plusieurs soirs; le quatrième, enfin, les Français, disent la Correspondance, s'étaient donné en grande majorité rendez-vous dans la salle; il n'y avait guère qu'une centaine de citoyens romains au parterre. Le bouquet est jeté après le rondeau, la Rebussini quitte la scène sans le ramasser. Les Français crient qu'elle doit prendre le bouquet, les Romains applaudissent en criant brava! brava! montrent leur sympathie. A la fin, les Romains voyant que les Français étaient plus nombreux, vidèrent la place. Les officiers français forcèrent alors la Rebussini à paraître; elle reparut en pleurant et tenant le bouquet à la main. Les Français battirent des mains; les Italiens restés dans la salle y répondirent par des sifflets. A la suite de cette scène, le théâtre a été fermé pendant deux jours.

ESPAGNOLS ET ROMAINS. — On nous écrit de Zagarolo, près de Velletri, 1er septembre :

« Nous venons de recevoir la visite d'un détachement espagnol qui a marqué avec du sang son passage dans nos murs.

» Voici dans quelles circonstances : Un grenadier se présenta dans la boutique d'un marchand de vin, il se fit servir à boire et à manger; à la fin du repas le marchand exigea le paiement que le soldat refusait, en prétendant que les défenseurs du pape et de la religion devaient être hébergés gratuitement par les habitants qui devraient s'estimer comme très heureux lorsqu'un soldat de la vaillante armée espagnole leur ferait honneur de se faire servir chez eux. Mais au moment où les justes réclamations du marchand devenaient de plus en plus pressantes, le soldat tira son couteau et frappa le premier l'infortuné marchand qui, se sentant blessé, saisit un couteau de cuisine et se mit en garde. Une lutte acharnée s'en suivit dans laquelle le soldat succomba. Mais au même moment une foule de soldats se précipita dans la taverne, où, après le plus indigne traitement, le malheureux tavernier fut garotté et jeté en prison. Quelques heures plus tard on le fusillait. Mais la rage de ces défenseurs des droits divins ne s'en tint pas là. Il leur fallait d'autres victimes; aussi, sur la dénonciation d'un misérable, cinq personnes accusées de républicanisme furent arrêtées, dont l'une, qui a servi en qualité d'officier dans l'armée de Rome, fut passée par les armes et quatre autres furent condamnées à dix ans de travaux forcés.

« La ville ou plutôt le village a été en outre obligé de payer une contribution que le général espagnol Zabalo a fixée à 10 000 réaux, et, pour pousser l'odieux et l'infamie jusque dans ses plus extrêmes limites, on a forcé les habitants, à coups de baïonnettes, à aller à l'église où ce même général fit célébrer un magnifique service funèbre.

» Voici les faits dans toute leur nudité, nous nous dispensons de les accompagner d'aucun commentaire. Que le monde juge! »

Le *Morning-Post* fait sur la question romaine des réflexions dont nous extrayons les lignes suivantes :

« Une République succède à un pape. Une République sœur, plus âgée de quelques semaines à peine, établie par les mêmes moyens et proclamant des principes identiques de gouvernement, se prononce en faveur d'une restauration du pape. Par la forte pression des armes et après une lutte meurtrière, elle finit par convaincre sa rivale de faiblesse, sinon d'erreur. Sous la bannière de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, les portes de l'éternelle cité sont rouvertes à un despotisme de fer, et la France libérale rétablit l'inquisition.

» Tels sont les faits; mais ils révèlent un état de choses qui ne peut durer. »

La *Gazette officielle* de Naples raconte avec une grande prolixité l'arrivée du pape à Portici, et de toutes les particularités du trajet parmi lesquelles on n'a pas oublié les nombreux baisers déposés sur la sainte pantoufle, le *Journal de Rome* fait remarquer cette circonstance, que c'était pour la première fois qu'un pape se trouvait à bord d'un bateau à vapeur.

On trouve dans le même journal la description de la solennité de la présentation de la *Rose d'or* à la reine de Naples, de la part du pape.

Garibaldi, écrit-on de Gênes, 10 septembre, a reçu une quantité considérable de visites d'amis, militaires et personnages de distinction de toutes les couleurs. Garibaldi, qui pourrait posséder une fortune, est dépourvu de tout. Il est arrivé à Chiavari avec 3 francs dans sa poche, et encore il se les avait fait prêter par quelqu'un à Porto-Venere.

Il a été transporté à bord de la frégate *Saint-Michel*. Le commandant de vaisseau, M. Persano, est allé le chercher dans la salle de la questure à 3 heures du matin et l'a accompagné jusqu'à bord. Le gouvernement fait disposer un bateau à vapeur qui doit conduire l'illustre général à Nice.

La *Gazette de l'armée* publie un décret du souverain portant que les écoles supérieures servant à répandre des lumières inopportunes et contraires à la fidélité due aux légitimes souverains, les écoles supérieures de Parme et de Plaisance sont supprimées.

— Une commission composée de personnes probes et éclairées est chargée de scruter minutieusement la conduite religieuse, morale et spécialement politique, ainsi que la capacité des professeurs et des autres employés.

LES BASTONNADES DE MILAN. — On écrit à ce sujet à l'*Opinione* :

« Parmi les malheureux qui avaient été condamnés à la bastonnade, se trouvait Ermenigildo Rossi. Tout souffrant et pouvant à peine se soutenir, il fut conduit aux frontières par les Autrichiens. Il se trouve aujourd'hui à Lugano avec une énorme plaie sur le dos. Vignorelli, condamné à 50 coups, est mort à l'hôpital par suite de la gangrène, et il en est de même d'un jeune clerc de notaire nommé Gandini.

» Le *Lloyd*, journal autrichien, avoue que la dame Olivari comptait au nombre de ses courtisans tous les officiers de la garnison. Il dit en outre que Mlle Conti était renommée à Milan pour sa beauté, à quoi nous ajoutons que Mlle Conti, comme Mlle Galli, joignaient au prestige de leur beauté une grande pureté de conduite, qu'elles avaient toujours repoussé les hommages des officiers autrichiens et leurs grossières galanteries.

» Les officiers autrichiens, par un motif de vengeance digne de ces lâches, les arrêtèrent eux-mêmes; eux-mêmes les traînèrent au château, et lorsque le moment arriva d'appliquer les verges à ces jeunes filles, ils exigèrent qu'on les mit toutes nues, et assistèrent à leur supplice afin de repaître leurs obscènes regards de la vue de leurs charmes et du spectacle de leur humiliation et de leurs douleurs.

» Après avoir subi leur supplice, on les fit habiller et on les chassa brutalement, endolories, à demi mortes, pouvant à peine se soutenir et le corps tout ensanglanté, sans même vouloir leur permettre de prendre une voiture.

» Que le journal autrichien sache encore que le guet-apens du 18 août a été préparé par la courtisane Olivari et les officiers, et provoqué par eux.

» Il y a quelques jours encore, une voiture dans laquelle se trouvait M. Vigoni ayant été accrochée par une autre voiture dans laquelle se trouvaient des officiers autrichiens, ceux-ci s'élancèrent de leur voiture, assaillirent M. Vigoni et le maltraitèrent d'une manière horrible. M. Vigoni est le gendre de M. Mylin, l'un des plus riches banquiers de Milan. »

On écrit de Berlin, le 14, à la *Gazette de Cologne* :

« L'Autriche a enfin fait des propositions officielles touchant la question de la constitution allemande, et il paraît que la Prusse ne les a plus repoussées dans leurs formes actuelles. Pour la création d'un organe provisoire, pour la confédération tout entière, les deux parties contractantes sont, d'une part, la Prusse et ses alliés, lesquels nommeront deux commissaires, et, d'un autre côté, l'Autriche et les Etats qui n'ont pas accédé au traité des trois rois, qui nommeront également deux commissaires. Le rôle médiateur que la Bavière avait voulu prendre n'a pas été accepté.

» Il est toujours question de M. de Radowitz pour occuper dans la commission une des places à la nomination de la Prusse. »

Le siége de Komorn, dit un journal allemand, pourrait bien durer une grande partie de l'hiver, la garnison s'étant approvisionnée pendant l'amnistie. Et tant que cette forteresse tiendra, ni la réorganisation de la Hongrie, ni le rétablissement des communications entre elle et l'Autriche ne seront possibles.

Revue des Départements.

La presse départementale s'est justement indignée des calomnies réactionnaires lancées par M. de Lamartine contre les instituteurs du peuple. Après avoir recherché quel a pu être le mobile de l'auteur du *Conseiller du peuple* dans ce revirement subit, le *Progrès*, de Rennes, en exprimant une profonde pitié pour une chute si profonde, ne veut l'attribuer qu'à la versatilité de l'imagination du poète; et, à ce propos, il rappelle ce mot du père de M. de Lamartine : « *Mon fils Alphonse est une girouette qui tourne sans vent.* »

La *Constitution*, journal des Pyrénées, publie une série d'articles sur l'*Ordre et la stabilité dans la République*, signés Marcel Barthe; elle y définit ainsi le Socialisme : « Une exagération du gouvernement; la substitution de la prévoyance sociale à la prévoyance individuelle. » Cette extension de l'action de l'Etat effraie la *Constitution*, qui y voit un empiétement sur la liberté individuelle.

Il y a là une confusion facile à détruire. La prévoyance sociale, unitaire, substituée à la prévoyance individuelle, incohérente et à courte vue, ne peut poser d'autres bornes à la liberté de chacun que l'exercice de la liberté de tous. Or, n'est-ce pas là la définition essentielle de la liberté sociale. Et si la prévoyance de l'Etat s'applique à épargner aux citoyens le plus de maux possible et à leur faciliter en même temps, par l'économie de ressorts d'un système unitaire, la plus grande somme de bonheur possible : la liberté, l'activité individuelles n'en seront-elles pas augmentées? D'ailleurs, sous le régime du suffrage universel, chacun n'a-t-il pas sa part d'action dans le gouvernement?

La liberté que vous préconisez ici, n'est que cette liberté du sauvage, liberté égoïste qui crée autour d'elle *un arrondissement de destruction*; et non cette liberté sociale dans laquelle les efforts de tous doivent tendre au même but : le bonheur de chacun; merveilleux accord des volontés universelles, convergeant en un seul centre, pour, de là, rayonner sur tous les membres de la société.

La république que vous préconisez comme l'opposé du socialisme, n'est pas la Vraie République dans le sens admirable du mot lui-même : RES PUBLICA, *intérêt commun*; c'est une restauration hypocrite de cette honteuse devise : *chacun pour soi, chacun chez soi*, intronisée déjà en 1830 sous le nom menteur de « la meilleure des républiques ».

Quant au socialisme phalanstérien, qui est nommément attaqué dans l'article auquel nous répondons, il doit être, plus que toute autre théorie, à l'abri d'une semblable accusation. Notre devise n'est-elle pas : *Association* LIBRE ET VOLONTAIRE *du capital, du travail et du talent?* ne demandons-nous pas l'expansion de toutes les facultés humaines par la liberté la plus absolue qu'on puisse désirer; l'établissement de l'autorité à tous les degrés, par l'élection; et l'ordre, par l'attrait? Nous accuser de vouloir le despotisme gouvernemental, c'est donc dire tout bonnement une absurdité. Assez de gens nous ont fait le reproche de prêcher la licence pour que nous ne nous étonnions pas de celui-ci.

D'après une statistique faite sur les journaux de province et les correspondances particulières des départements, *cinquante* conseils généraux, au moins, demanderaient l'abolition définitive de l'impôt des boissons, quelques-uns, le maintien pour l'année 1850 *seulement*, et un *très petit nombre* se montreront favorables au rapport du décret de la Constituante.

Le projet de rétablissement de l'impôt des boissons soulève des réclamations unanimes dans les campagnes. La vente des vins de la récolte prochaine, qui paraissait devoir être avantageuse, est arrêtée. Partout on signe des pétitions à l'Assemblée législative; les maires et les conseillers municipaux sont presque toujours en tête des signataires.

Un membre du conseil général de la Gironde a démontré, dans la séance de nuit du 12, la nécessité pour le gouvernement d'avoir des agents de police secrets qui aient l'œil ouvert sur les préfets, les maires et conseillers municipaux. O défenseurs de la morale! est-ce là ce que vous appelez *une république honnête?*

SARTHE. — A la suite des deux procès intentés à la presse démocratique de la Sarthe, les démocrates du Mans ont offert un banquet au représentant montagnard, M. Joly, qui a défendu si énergiquement le *Courrier de la Sarthe* et le *Bonhomme manceau*.

GARD. — Dimanche dernier a eu lieu à Aigues-Mortes l'inauguration de la statue de saint Louis. Les légitimistes du Gard et de l'Hérault s'étaient donné rendez-vous à cette fête *patriotique*. On dit qu'à plusieurs reprises ils ont manifesté leur saint enthousiasme en criant : vive Henri V! sous les yeux des autorités et des hauts fonctionnaires, fort embarrassés de ces vivats inconstitutionnels. Par le temps qui court, on peut crier impunément : vive l'empereur! ou vive le roi! le cri du socialisme seul est considéré comme factieux; qu'on dise après cela que la République n'est pas un gouvernement de tolérance.

(*Indépendant du Midi.*)

MEUSE. — A propos du 23e léger, nous lisons dans le *Franc-Parleur* de Verdun :

« La réaction a la plus grande peur que les soldats ne se *gâtent*, non-seulement dans les garnisons, mais encore dans les lieux qu'ils ne font que traverser. On a lu à l'ordre, aux deux bataillons du 23e léger, de passage à Verdun, qu'il leur était défendu d'aller dans des cafés républicains, et notamment dans l'auberge qui porte pour enseigne : *Au vrai républicain*. Les soldats ne se gênaient pas pour exprimer ce qu'ils pensaient de cette ridicule défense. Nous en avons entendu plusieurs qui disaient, après la lecture de l'ordre de la place : — Il n'est donc pas permis d'être républicain ici? Va-t-en voir s'ils viennent. »

FINISTÈRE. — Le choléra a fait des ravages assez grands à Lorient et dans l'arrondissement. Il a enlevé 417 personnes. La prison de cette ville, fait assez remarquable, est le seul lieu où il n'ait pas pénétré.

BAS-RHIN. — *Strasbourg*. — Nouveaux cas de choléra du 12 au 13 septembre à midi 18, décès 8. Total depuis l'invasion : 97 cas, dont 57 décès.

Mulhouse, 12 septembre. — MM. de Heeckeren et Prud'homme, quoique tous deux membres de la commission dite des vingt-cinq, nommée pour la surveillance du pouvoir exécutif pendant la prorogation de l'assemblée législative, en vertu de la constitution, se trouvaient hier ici en visite chez leur ancien collègue à la Constituante. (*Rhin.*)

HAUT-RHIN. — *Colmar*. — Le décret par lequel l'Assemblée constituante a limité les heures de travail, n'est pas exécuté dans tous les établissements de notre ville.

On nous indique quelques filatures où les ouvriers sont forcés de travailler quinze heures consécutives sans repos; et encore n'ont-ils que dix minutes pour le repas.

Ce sont principalement des enfants et des vieillards qui font ce long et pénible travail.

Nous espérons qu'il nous aura suffi de signaler cet abus contraire à la loi et à la nature pour le faire cesser.

CÔTE-D'OR. — Le journal le *Citoyen*, de Dijon, écrasé par de nombreuses condamnations, a cessé de paraître.

Les démocrates de la Côte-d'Or ont fondé un nouveau journal, le *Travail*, dont le premier numéro a dû paraître mercredi.

Nous lisons dans le *Courrier de la Côte-d'Or* :

« Un décret du président de la République proroge la session du conseil général de la Côte-d'Or au mois de novembre prochain. »

Tous les renseignements qui nous parviennent sur les prochaines vendanges, dit le même journal, s'accordent à nous promettre : peu pour la quantité, beaucoup pour la qualité.

Mais ce qui surtout donnerait à nos vignerons une bonne récolte, ce serait le maintien du décret de la Constituante, l'abolition de l'impôt qui les ruine.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — Le citoyen Alphonse Esquiros, l'auteur de l'*Evangile du Peuple*, remplacera Albert Lapomeraye à la rédaction de la *Voix du peuple*, de Marseille. Le drapeau de la démocratie continuera donc d'être tenu haut et ferme dans les Bouches-du-Rhône.

Nous prévenons nos confrères de la province que nous ne pouvons accepter l'échange qu'avec les journaux qui paraissent au moins deux fois par semaine.

LA LIBERTÉ DU TRAVAIL.

Sous ce titre, nous lisons dans le *Paysan* de l'Aisne :

Depuis plusieurs années, M. Debrotonne agite une proposition tendant à soumettre au LIVRET les ouvriers de l'agriculture. Il y revient cette année. Le cultivateur, dit-il, tiendrait un registre sur lequel il écrirait ses conventions avec chaque ouvrier. Nous ne nous épuiserons point en raisonnements pour démontrer les inconvénients de cette ruse de police. Un modèle de traité fera mieux ressortir la portée de l'IDÉE de M. Debrotonne :

« Entre les soussignés,

» 1° M. de B... propriétaire-cultivateur au *château* de M...

» 2° Et Charles Duclos, âgé de 39 ans, demeurant

à l'Espérance, hameau de.....

» Est convenu de ce qui suit :

» M. De B....... *veut bien* admettre, dans sa maison, le *sieur* Charles Duclos pour y conduire les chevaux, selon les règles de l'art, et faire, au besoin, tous les autres travaux qui lui seraient recommandés soit par monsieur, soit par madame, soit par messieurs les fils, soit par les parents ou les amis de la famille, lorsqu'ils seront à M......., et ce moyennant la nourriture, le coucher dans l'écurie et 200 francs par an.

» De son côté, ledit sieur Duclos s'oblige, sous peine d'une retenue proportionnée à l'infraction, à se conformer aux conditions suivantes :

» 1° En se levant, il viendra à la cuisine de la basse-cour, y prendra de l'eau bénite et se signera avant de commencer la journée. — Aux autres heures, il exécutera les autres pratiques d'habitude. — Il dira le *benedicite* à son tour avant le dîner et le souper, et l'action de grâces après.

» 2° Il s'arrangera de manière à pouvoir assister à la messe et aux vêpres le dimanche, et se confesser *au moins une* fois l'an.

» 3° Il lui est défendu de faire des *jurons*.

» 4° En allant à la forge, il lui est défendu de s'arrêter à la fenêtre de Stouple, qui est un *rouge*.

» 5° Défendu de parler à Louis Tourneux et son fils, attendu que ces individus sont des *communistes-partageux*.

» 6° Défendu de parler à M. Prosper, parce qu'il a un cousin à Paris qui est dans les démocrates-socialistes, et qu'on prétend que ce M. Prosper fabrique de la poudre et fond des balles pour une insurrection, d'accord avec le cousin de Paris;

» 7° Défendu d'aller chez Onézime Dubois, le tailleur, qui a dans sa boutique un portrait de Ledru-Rollin et toute la bande des montagnards;

» 8° Défendu de mettre les pieds dans le cabaret de Victor Pillet, où il est écrit sur la cheminée : Vive la République démocratique et sociale !

» 9° Défendu de lire le journal *le Paysan*, ainsi que le *Nouveau Testament*, parce que ces écrits contiennent des passages contraires à l'ordre, à ce que disent MM. Barrot, Falloux et autres hommes d'Etat des plus républicains, ainsi que mon frère, dont le dévouement leur est acquis d'ancienne date, envers et contre tous.

» 10° En temps d'élections, ledit Duclos se gardera bien d'assister à aucune réunion, dans la crainte d'y apprendre de mauvaises choses contre l'ordre, la famille et la propriété. — Pour ce motif, il veillera aussi à ce que ses enfants n'y aillent jamais non plus, parce que les jeunes gens d'aujourd'hui sont endiablés pour le mouvement démocratique, — qu'il faut étouffer à tout prix.

» Notre dit sieur Duclos ne pourra voter qu'avec le bulletin que lui remettra son MAÎTRE, et sur lequel sera placé un numéro destiné à le faire reconnaître lors du dépouillement..... »

Supposer que de telles conventions pourraient être écrites et accompagnées de naïvetés plus grosses encore, n'est nullement une exagération, puisque, depuis les élections de la Constituante, les ouvriers sont, en général, comme chacun le sait, en but à de telles suggestions. La formule qui précède n'en est que le spécimen considérablement adouci. — Que serait-ce si elles avaient acquis de la *force* par une forme *légale?* — L'on comprend, à la première vue, que les moyens de persécution ne feraient qu'augmenter.

Nous conseillerons donc à ce bon M. Debrotonne de renoncer à sa marotte.

FAITS DIVERS.

Le *Moniteur* annonce que M. Lanjuinais, ministre du commerce, a repris l'intérim du ministère de l'instruction publique.

— On annonce que M. Edgard Ney, lieutenant-colonel d'état-major, est promu au grade de colonel.

— Le quinzième congrès archéologique de France s'ouvrira cette année à Bourges (Cher), le 1er octobre. La session durera six jours. Une excursion aura lieu dans le département.

— On parle d'une fête monstre qui sera donnée au profit des pauvres dans les grandes galeries de l'Exposition avant leur démolition : 50 0000 personnes y prendraient part.

— Les petits loyers ont augmenté d'un tiers dans les arrondissements où la garde nationale est licenciée.

— Nous lisons dans le *Galignani's Messenger* :

« M. de Persigny, aide-de-camp de Louis Napoléon, a dîné avec le roi de Prusse, à Charlottembourg, le 11. »

— Le *Droit* annonce que le président de la République, sur la proposition du ministre de l'intérieur et de l'avis de la commission des mises en liberté présidée par M. Victor Foucher, a ordonné la mise en liberté de 225 insurgés de juin 1848, détenus sur les pontons de Brest, Cherbourg et Lorient.

Par suite de cette libération, il n'y aura plus de détenus de cette catégorie dans les établissements de la marine à Lorient. On assure que la citadelle de Port-Louis est destinée à recevoir les condamnés politiques à la détention.

— Le Conservatoire de musique vient, par une requête adressée au ministre de l'intérieur, de demander qu'un de ses professeurs soit chargé de faire, toutes les années, une tournée d'inspection en province, d'y recruter des voix et des talents qui offrent des dispositions pour l'avenir.

— Le gouvernement turc, en organisant un service médical gratuit et permanent pour les classes pauvres, n'a fait qu'exécuter le plan proposé par le docteur Kuntzli, médecin de Paris, dans son curieux ouvrage intitulé : *De l'organisation médicale*, qui a paru en 1846. On assure que le médecin ordinaire du sultan a puisé dans cet ouvrage, non seulement l'idée, mais encore les moyens d'application du système philanthropique qui vient d'être établi à Constantinople. Ici, comme ailleurs, la France propose et l'étranger dispose. Nous sommes toujours les derniers à profiter des travaux et des découvertes de nos savants. (*Le Siècle.*)

— M. Béranger (de la Drôme), président de la haute cour de justice, s'est rendu à Versailles afin de visiter les lieux à occuper par la haute cour et désigner en même temps les localités destinées aux logements des magistrats faisant partie de la haute cour. Il a été décidé, avec le préfet de Seine-et-Oise, que les appartements du palais désignés sous le nom d'Appartements des ministres, seraient affectés aux logements des magistrats. Cette disposition a été prise dans l'intérêt des débats, qui doivent être très longs, et pour obvier à ce que l'absence ou le retard d'un membre de la cour ne puisse interrompre les audiences. (*L'Ordre.*)

— Après de nombreuses observations faites sur une large échelle, un chirurgien militaire de Landrecies a publié le fait suivant :

L'émétique est un moyen aussi simple que prompt et infaillible contre les symptômes du choléra. Pris au moindre dérangement, à la moindre envie de vomir, qu'il y ait vomissements, coliques, avec ou sans diarrhée, qu'il y ait froid, cyanose, crampes, céphalalgie, etc., l'émétique pris dès l'apparition de l'un ou de l'autre de ces symptômes réunis, à la dose de cinq ou dix centigrammes, les fera entièrement disparaître en moins de trois heures ou de la journée au plus tard.

Ce fait est tellement démontré par l'évidence, que si aujourd'hui tout individu habitant un lieu infecté par le choléra portait sur lui un grain ou deux d'émétique, et qu'il s'en servît, ainsi que je l'ai dit plus haut, qu'il fût aux champs ou à la ville, le choléra n'arriverait jamais à l'apogée de sa gravité, et un mort, oui, un seul mort, ne se compterait pas, ou à peine, sur mille cas. (*Patrie.*)

— Marie-Anne Lecart est une vieille fille disgraciée de la nature autant au moral qu'au physique. Depuis longtemps condamnée et placée sous la surveillance de la police, elle a rompu son ban et est revenue à Paris, où elle [illegible] de vols. Sa coupable industrie, elle ne [illegible] sur les plus pauvres, les plus nécessiteux [illegible] croisière dans les environs de l'administration centrale du Mont-de-Piété ; là elle [illegible] le passage d'enfants envoyés par leurs parents pour déposer les dernières ressources de la famille et rapporter bien vite à la maison le prix d'un peu de pain.

Quand elle en a remarqué un bien naïf, bien confiant, elle l'aborde, et s'adressant à son bon cœur, tantôt elle le prie de porter un sou à un pauvre qui s'éloigne, tantôt d'aller lui chercher du tabac pour elle, pauvre boîteuse ; si l'enfant a consenti, elle le rappelle, l'engage à lui confier son paquet pour être plus leste et revenir plus vite ; mais si l'enfant a résisté, elle a d'autres moyens de le déterminer ; elle s'attaque à sa gourmandise, le promène de boutique en boutique, lui achetant tantôt une friandise, tantôt une autre, et obtient le même résultat.

A cette spécialité du vol au Mont-de-Piété, dont l'invention revient à la fille Lecart, elle ajoute, dans ses moments perdus, l'industrie plus connue du vol des boucles d'oreille. Une petite fille de six ans vient déposer que pour la déterminer à lui laisser détacher ses boucles d'oreille, elle lui avait donné deux sous qu'elle lui a repris après que les boucles étaient en sa possession.

Tous les faits reprochés à la prévenue ayant été établis par les débats, elle a été condamnée à cinq ans de prison et cinq ans de surveillance.

— Le gouvernement portugais a soumis à l'adjudication publique la construction d'un chemin de fer depuis Lisbonne jusqu'à la frontière d'Espagne. Les propositions seront admises jusqu'au 31 décembre inclusivement.

— Les journaux de Londres annoncent que le choléra est définitivement entré dans sa période de décroissance.

— Le 7 de ce mois, la grêle est tombée à Châtillon-sur-Loing, arrondissement de Montargis, et a ravagé environ 140 hectares de vignes répartis sur vingt-cinq climats de l'arrondissement de Châtillon, et appartenant à 350 propriétaires. La perte en argent est évaluée à 25 000 fr.

Le même jour, la grêle est tombée à Sainte-Geneviève-des-Bois, dans le même arrondissement, et a ravagé environ 30 hectares de vignes appartenant à 25 propriétaires. La perte approximative est évaluée à 6 000 fr.

— On écrit d'Honfleur au *Journal de Granville* :

« La semaine dernière, un enfant de douze à quatorze ans qui se baignait en face de la pointe de l'hôpital, disparut tout à coup sous les flots. A quelques mètres de cet endroit, un second bambin de dix à douze ans, qui se baignait également, s'aperçoit de la disparition de son camarade et s'élance immédiatement à son secours. Mais le premier, ayant perdu la tête, se cramponne si fortement à son sauveur qu'il l'entraîne avec lui dans l'abîme. Un troisième enfant, témoin de ce double sinistre, se dévoue à son tour, et l'imprudent allait périr sans l'arrivée de M. Isabelle, maître à la garniture, qui, après de courageux efforts, réussit à déposer le noyé et ses deux sauveurs sur la terre ferme. »

— On écrit de Londres, 12 septembre :

« Mme Lola-Montès, comtesse de Landsfeld, et son mari avaient sans doute été mal conseillés lorsqu'ils sont revenus à Londres, afin de mettre la première en mesure de se défendre contre l'accusation de bigamie. Des jurisconsultes plus habiles leur ont tracé la seule marche qu'ils devaient suivre, et qui consistait à faire le sacrifice des sommes par lesquelles les cautions de Mme la comtesse se sont engagées. Les deux époux sont partis incognito pour le continent, et doivent être déjà en route pour Paris.

» La comtesse ayant fait défaut au tribunal de police de Southwark, M. Clarkson, avoué de la partie poursuivante, a obtenu la confiscation du cautionnement de 2 000 liv. sterl. (50 000 fr.) ; il a annoncé en même temps que la partie poursuivante était fermement résolue à poursuivre, par toutes les voies de droit, l'accusation de bigamie contre Mme Lola-Montès, et la nullité de son second mariage avec le lieutenant Heald. »

AMÉNITÉS MODÉRÉES. — M. Veyret, membre du conseil-général de la Charente, la session close, avait pris la voiture publique pour s'en retourner chez lui, à quelques lieues d'Angoulême. Il ne fut pas peu étonné d'entendre sur la route deux gendarmes lui demander son passeport ; M. Veyret n'en avait pas ; il leur fit observer qu'il était du pays, fort connu, et qu'un passeport lui était inutile. M. Veyret est un *rouge* ; on le conduisit donc devant l'adjoint de Larochefoucault, M. Boisjoly du Tartre, notaire du canton, qui n'est pas rouge et fit semblant de ne pas le connaître.

— Cet homme n'a pas de papiers, dit-il, conduisez-le en prison.

Puis, après avoir fatigué M. Veyret, qui n'a eu qu'un tort, celui de ne pas se laisser mettre en prison, feignant de revenir d'une erreur : « Ah ! c'est vous, monsieur Veyret ! Comment vous portez-vous ? »

Excellent M. Boisjoly du Tartre !

Aux gendarmes : Laissez aller monsieur.

Gendarmes, et vous, monsieur Boisjoly du Tartre, vous avez bien mérité de la patrie.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9, le lundi 17, à 7 h. 1/2 du soir.

GRAND CONCERT POPULAIRE donné par les Associations ouvrières pour la liquidation de la salle. — Chœurs des Enfants de Paris, romances, duos, chansonnettes comiques, solos d'instruments, etc.

Le piano est offert par l'Association des Facteurs, 32, rue de Chabrol.

Prix des places, 30 c. ; tribunes, 50.

Les bureaux ouvriront à 7 h. 1/2.

LE FOU.

FABLE.

Bicêtre, comme on sait, renferme dans son sein
De ces infortunés dont la raison est morte.
Cédant à mes désirs, un jour un médecin
Des cabanons me fit ouvrir la porte.
Courant à nous, un de ces malheureux
Me dit : « Je suis un riche, un docte gentilhomme ! »
Puis, montrant le docteur : « Ne suivez pas cet homme :
Il ne sait ce qu'il dit ; c'est un fou dangereux. »

Chez nous, chose plus triste, il est aussi d'usage
Que les traits des méchants atteignent les grands cœurs,
Que pour les plus savants soient les sifflets moqueurs,
Que le fou méprise le sage.

PIERRE LACHAMBEAUDIE.

Nous prions instamment les souscripteurs à l'HARMONIE UNIVERSELLE de retirer leurs livraisons avant la fin du mois de septembre.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nos amis vont recevoir le Bull. — Nous leur recommandons de nouveau de nous adresser sans retard la note et le montant des renouvellements d'abonnement au journal.

Grenoble.—M. G.—Prière de recl. 11-50, de livrer exped. à M. C., rue des Vieux-Jésuites, 2.

Bordeaux —M. E. T.—Prière de nous adr. le plus tôt poss. la note d'appl. des 240 de juillet.

Toulon.—M. P.—Prière de nous indiquer par quelle voie il nous a renv. des livres en décembre 48.—Prière aussi de nous env. les talons des 133 de R. d'avril dern. et des 177.50 de R. de ce mois.—Les ab. pour v. cotele, faits en mai dernier, montent à 23 à v. débit.—Celui du S. n'a pas été fait.

Sig.—M. J. D.—Reçu les 20.—Compl. affect.—Nous v. adr. le bull.

Marseille.—M. G.—Reçu les 9.—Pris note.

Turin.—M. J. C.—Reçu les 41 pour solde.—Nous allons v. adr. nos dern. public.

Vauconcourt.—M. G.—Reçu les 17.—Pris note.

Bordeaux.—Me de V.—Reçu vot. dern. fact.—V. Ha bien reçu v. lettre.

Gontaron.—La S. des P. R.—Votre ab. va jusqu'au 31 octobre.

Villefranche.—M. A. M.—Nous pren. et vous réab. p. 3 m. en prorog. jusqu'au 31 janv. 50. Veuillez adr. les 9 à M. F. ou à nous direct.

Chaux-de-Fonds.—M. J. M. F.—Merci des détails.—Nous n'avons reçu qu'un seul ab.

Le Buis.—M. F. V.—Reçu les 9. Nous v. réab. p. 3 m. en prorog. au 15 fév. 50.—La réd. examin. votre p.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 f.	11 f.	6 f.
DÉP. ET ÉTRANG.	32	17	9
PAYS à surtaxe	50	26	14

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme ; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr. ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	60 c.
Cinq à 9	30	Réclames-notices	60
Dix fois et plus	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Spectacles du 17 septembre.

THÉATRE DE LA NATION.—La Juive.
THÉATRE DE LA REPUBLIQUE.—La Chûte de Sejan.
OPÉRA-COMIQUE.—Le Toréador.
ODÉON.—Les Trois sultanes, la Jeunesse du Cid, l'Ecole des Vieillards.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Le chevalier d'Harmenthal, Lazare.
VAUDEVILLE.—Sous le masque, Pas de Fumée sans feu, le Congrès de la paix, les Grands écoliers en vacances.
GYMNASE.—Les Sept Billets, La Belle-Mère, les Représentants en vacances.
THÉATRE MONTANSIER.—Le Groom, l'Oiseau, le Code.
VARIETES.—Les Caméléons, Eva, les Parents de ma Femme.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Tête-Noire, Etoile du marin.
AMBIGU-COMIQUE.—Le Juif errant.
GAITÉ.—Mardi, réouverture par la Sonnette du Diable, le Moulin joli.

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 187. Mardi 18 septembre 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 17 SEPTEMBRE.

Les armées industrielles et les ateliers nationaux.

Lorsque nous parlons d'armées industrielles, les journaux honnêtes nous répondent *ateliers nationaux*.

Quelle que soit l'ignorance obstinée dans laquelle se complaisent nos modérés confrères à l'égard de nos idées, de nos principes, de nos doctrines, nous avons trop souvent parlé, avec des détails parfaitement intelligibles, de ce que nous entendons par ces deux mots : *armées industrielles*, pour qu'il nous soit possible de ne pas suspecter leur bonne foi plutôt que leur défaut de lumières.

Nous sommes convaincus, du reste, que si nous répétions tous les jours le même article, ces messieurs nous répondraient tous les jours par les mêmes niaiseries.

Il est bien plus honnête de dénigrer que de discuter, c'est surtout beaucoup plus facile.

Les armées industrielles dont nous demandons l'organisation ne ressemblent pas plus aux ateliers nationaux de Me Marie qu'un régiment de l'armée française ne ressemble à une horde d'Arabes, que l'ordre ne ressemble à l'anarchie, qu'un monde organisé ne ressemble au chaos.

Nous avons été les premiers à combattre cette déplorable institution qui a coûté tant de larmes et de sang à la France. Nous avons crié sur tous *les tons* au gouvernement provisoire qu'il ne faisait que de la ruine et du gâchis avec cette agglomération d'hommes occupés à creuser le sable et à remuer la terre pour des résultats stériles et ridicules. Nous avions indiqué comment on pouvait réellement employer tous ces bras dans des travaux utiles, comment on pouvait faire sortir de cette déplorable et coûteuse confusion une institution féconde.

N'importe ! on nous accuse de vouloir reconstruire ces prétendus ateliers de stupide et odieuse mémoire. Nos adversaires n'y regardent pas de si près pour détourner du socialisme l'esprit de leurs bénins lecteurs. La fin justifie les moyens, comme dit saint Ignace.

Encore une fois, nous renonçons à éclairer de tels contradicteurs.

Quand on se donnera la peine de nous poser des objections sérieuses, nous prendrons celle d'y répondre; jusque-là nous nous adressons au bon sens, à la raison, à la logique des esprits indépendants que n'aveuglent pas les fureurs de la politique modérée. Nous écrivons pour le peuple qui souffre, qui cherche, qui espère.

Oui, un gouvernement intelligent se hâterait d'organiser des bataillons de travailleurs agricoles et industriels,

Pour prévenir les effets du chômage ;

Pour empêcher l'encombrement des ouvriers dans les villes ;

Pour régénérer l'agriculture et augmenter les produits de notre sol, en propageant dans toutes nos provinces les méthodes nouvelles que rejette la routine obstinée des paysans ;

Pour exécuter à bon marché tous les grands travaux d'utilité publique qui doubleraient, dans un temps donné, les richesses de la France, soit en empêchant les désastres qui ruinent périodiquement nos campagnes, par l'endiguement des rivières et le reboisement des montagnes, soit en augmentant l'étendue des terres productives par le défrichement des landes et des marais, soit en ouvrant des débouchés nouveaux aux productions par la construction de routes et de canaux, travaux que l'Etat seul peut entreprendre, parce que les produits n'en sont pas sur-le-champ réalisables, et que l'industrie privée ne court jamais qu'après les bénéfices du lendemain;

Pour doter la France d'une pépinière de travailleurs intelligens et habiles ;

Pour organiser facilement et à bon compte l'éducation professionnelle sur toute l'étendue du territoire ;

Pour ouvrir à l'émulation, au talent, à toutes les forces, à toutes les capacités industrielles une carrière certaine et féconde où chacun serait sûr d'obtenir protection et justice ;

Pour organiser, sans autre dépense qu'une modique retenue facile à percevoir, un vaste système de secours et d'assistance aux malades, aux infirmes, aux vieillards, à tous les invalides du travail ;

Pour avoir au besoin toute levée, toute prête à voler à la défense de la patrie, une formidable armée de réserve, composée de jeunes gens vigoureux, habiles, exercés, industrieux et bien décidés à défendre jusqu'à la mort le territoire que leurs travaux paient et enrichissent, que leurs sueurs fertilisent :

Pour donner enfin aux autres nations de l'Europe l'exemple de la vraie, de la saine politique, et entreprendre plus tard, avec le concours des peuples unis, les immenses travaux qui doivent un jour assainir, féconder et embellir la grande patrie de l'humanité.

Voilà ce que ferait, voilà ce que commencerait du moins un gouvernement éclairé.

Mais les gouvernements d'aujourd'hui ont bien d'autres choses en tête.

Menacés de tomber *parce qu'ils ne font rien*, ils passent leurs jours à se défendre par la ruse, par l'intrigue, par la violence, au lieu de prévenir toute attaque possible *en faisant quelque chose*.

Ce serait si facile pourtant, et cela coûterait si peu !

L'organisation et les services de quelques bataillons agricoles-industriels démontreraient bientôt les innombrables avantages de ce système, et nous ne doutons pas que, peu de temps après la formation de ces corps d'essai, l'Etat se déciderait à opérer sur une grande échelle.

Mais le tout est de commencer, et nos ministres ne commencent rien ; ils ne s'occupent guère, dans les loisirs que leur laissent les lettres présidentielles, les tergiversations du pape et les menaces de Nicolas, qu'à changer et rechanger les fonctionnaires de leur département, à remplacer le rouge par du bleu et le bleu par du blanc...

Quant au reste, peu leur importe ! D'ailleurs ne sont-ce pas les révolutionnaires, les anarchistes, les démagogues, les socialistes qui demandent des changements, des améliorations, des institutions nouvelles ? Est-ce que les honnêtes gens réclament quelque chose ?

Du moment que les modérés sont satisfaits, tous ceux qui ne sont pas contents sont des factieux.

En prison, les insurgés !

Au besoin, les défenseurs de la propriété sont encore là pour briser leurs presses.

Il faudra bien pourtant que cela finisse un jour, et qu'on se décide à faire quelque chose.

Alors pourquoi ne pas commencer tout de suite ? Ce serait plus facile et plus court.

M. Mercier, secrétaire de légation, qui a plusieurs fois été envoyé à Rome, est parti pour cette capitale, chargé de nouvelles instructions pour le général Rostolan. On dit M. Mercier fort attaché à la cause pontificale.

D'autre part, l'*Opinion publique* assure que, dans le conseil des ministres qui s'est prolongé avant-hier pendant plusieurs heures, la majorité s'est ralliée ou résignée à la pensée d'adopter et de soutenir la lettre du président de la République à M. Edgar Ney.

Pendant ces débats M. de Falloux est malade. Il se retire de la politique et décline toute responsabilité, en attendant la réunion de l'Assemblée nationale qui, d'après ses amis, doit lui rendre le pouvoir. L'à-propos de cette maladie, jointe à l'opinion généralement accréditée sur le caractère de M. de Falloux, empêche beaucoup de personnes de le croire sérieusement malade, malgré la quantité de paille répandue autour de sa demeure, et les rapports de médecins envoyés de préférence aux journaux catholiques et royalistes.

Les Jésuites.

> Il ne faudrait point, par crainte du socialisme, tomber dans le jésuitisme.
> DISCOURS D'UN REPRÉSENTANT.

Au-dessus des conciliabules réactionnaires et des comités anti-socialistes, en dehors du clergé ordinaire qui renferme des éléments démocratiques, il existe une association puissante, animant de son esprit et protégeant de son influence, partout présente, les efforts du vieux monde contre le progrès, la liberté, le véritable évangile. Cette association, chassée de tous les lieux où elle s'est dévoilée sous son vrai jour, reconstruit ses réseaux brisés avec une persévérance d'araignée; aucune révolution ne la décourage, elle sait plier dans l'orage, comme le roseau, pour redresser bientôt sa tête ; c'est la Compagnie de Jésus.

Indépendamment de sa milice organisée, portant uniforme, elle est ardemment servie par des laïques, libraires, colporteurs, marchands d'images, publicistes, hommes d'Etat. Souvent, dans les plus hautes régions de la politique, la clameur publique signale un membre de la Compagnie de Jésus, membre non séparé du monde, jésuite de robe courte, d'autant plus utile à la compagnie que son costume n'alarme pas. Après la révolution de 1848, qui semblait être la ruine de leurs dernières espérances, on a vu paraître dans les conseils de l'aristocratie européenne plus d'un fidèle champion de Loyola qui venait relever la bannière de son Ordre et soutenir un dernier combat contre la science, le progrès, la liberté, la justice, en un mot, contre l'émancipation du monde.

La sincérité ne figure pas dans les qualités que la notoriété publique attribue aux auxiliaires de la Compagnie de Jésus. On leur accorde généralement beaucoup de persévérance et d'obstination cachées sous les dehors les plus agréables et les plus souples, beaucoup d'habileté, de ténacité dans la pratique et les procédés de détail, beaucoup d'étroitesse et de stérilité dans les vues d'ensemble, un admirable talent, enfin, pour marcher à reculons, obliquement, les yeux en coulisse, posant le pied avec mille précautions, jusqu'à ce qu'ils fassent en arrière une chute affreuse dans un précipice.

Quand nous disons que des jésuites haut placés influent aujourd'hui sur la politique de l'Europe, cela ne veut pas dire seulement, dans notre pensée, que certains hommes d'Etat reproduisent toutes les allures de cet ordre et qu'ils en servent indirectement les intérêts ; la Compagnie de Jésus est pour nous autre chose qu'une métaphore, c'est une organisation parfaitement réelle, la dernière force dont la démocratie ait à triompher.

Où tend la politique de l'*Univers* et autres journaux de même couleur ? C'est au monopole de l'enseignement pour les jésuites et les *Frères* leurs alliés. Qu'est-ce que la liberté d'enseignement, non pour nous qui la voulons sincèrement,

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
MARDI, 18 SEPTEMBRE 1849.

THÉATRES.

LA COMÉDIE DE LA PEUR.

On a tellement effrayé ce pauvre Paris, qu'il a beaucoup de peine à se remettre de ses terreurs. Il se regarde et ne se reconnaît plus, il se cherche et ne se retrouve pas. Cependant il se sent vivre et commence à se demander timidement et tout bas s'il n'a pas été dupe d'une mystification. Quelques symptômes semblent même indiquer qu'il ne tardera pas à se réveiller, et déjà il s'apprête à siffler certains acteurs qui ont rempli depuis quelque temps de fort vilains rôles. On se lasse de tout, même du mensonge et de l'hypocrisie.

Entre tant d'autres comédies, dont la plupart ont passé sans bruit et sans éclat, il s'en est joué une qui a eu un immense succès auprès des badauds. Ceux-là sont nombreux, ne vous déplaise. Cette comédie s'appelle la comédie de la peur.

La peur est devenue une industrie par le temps qui court; la plus honnête, la plus modérée des exploitations, — s'il y a des gens qui en meurent d'autres en vivent.

— Monsieur, prêtez-moi vingt francs...

— Je n'ai pas l'honneur de vous connaître...

— Je suis un défenseur de la société et j'ai besoin de vingt francs, — parole d'honneur. En échange, je vous ferai peur, — je vous raconterai quelque chose de terrible, d'horrible, d'affreux, je vous parlerai des rouges.

— Des rouges !... vous me parlerez des rouges ?... Voici un louis, mon cher... baissez la voix, je vous écoute............ Oh ! oh ! ah ! hélas ! grand Dieu, prenez pitié de nous... Merci, merci... Voici encore un louis... Au revoir, je cours cacher mes capitaux... Mille fois merci.

— Abonnez-vous à mon journal, Monsieur, c'est le journal de l'ordre, de la probité, de la stabilité, de la religion, de la vertu, de la famille...

— Et combien coûte-t-il ?

— Presque rien... grand format, vous le voyez, et je vous garantis une peur chaque matin.

— Ça me va... parfait. — Inscrivez-moi pour six mois. — A propos, abonnez aussi mon gendre.

Madame, voici un charmant ouvrage tout confit de sainteté et de fiel, patronné par M. de M** et plusieurs ex-membres de l'ex-comité de l'ex-rue de Poitiers. — Il ne coûte que cinquante centimes ; c'est un miracle de style, de goût et d'érudition ; — en le parcourant, vous éprouverez des terreurs bienfaisantes... et, de plus, vous ferez une bonne œuvre ; il se vend au profit des pauvres. *La mort en ce monde et l'enfer dans l'autre* ; 50 centimes.

—Donnez-m'en dix exemplaires...

—Que Dieu vous bénisse, noble dame.

—Monsieur, vous êtes propriétaire; j'ai édité de petits livres moraux destinés à combattre l'hydre de l'anarchie... Si vous avez quelque envie de trembler du matin au soir, je vous engage à vous procurer ces bijoux... les titres seuls ont un charme inexprimable... voyez plutôt : — *les Partageux*, — *les Gueux*, — *les Rouges*, — *les Bandits*, — *les Coquins*, — *les Phalanstériens*, — *les Pillards*, — *les Brigands*, — *les Communistes*, — *les Socialistes*, — *les Assassins*, — *les Républicains*, — *les Voleurs*, — *les Galériens*, — *les Réformateurs*, etc., etc.... C'est la fine fleur de la littérature honnête et modérée.... ça fait frémir...

—Oh ! mon brave homme d'éditeur... bien vite un exemplaire de chacun.... je lirai cela le soir en famille.... Mais vous me jurez que c'est épouvantable ?...

—Comme la vérité, monsieur.

—Chers compatriotes, honorables électeurs, vous êtes tous de braves gens...

—Oui, oui, oui.

—Vous avez horreur de la guillotine.

—Oui, oui, oui.

—De la révolution.

—Oui, oui, oui.

—Du socialisme.

—Oui, oui, oui.

—De la République.

—Oui, oui, oui.

—Vous ne voulez pas être gouvernés par des rouges, par des hommes de sang.

—Non, non, non.

—Par des crasseux.

—Non, non, non.

—Eh bien ! nommez-moi député, je veux dire représentant... Si non... on prendra vos femmes, vos enfants, vos poules, vos vaches, vos moutons, vos cochons, vos maisons, vos sabots, vos chemises, vos habits...

—Nous n'en avons pas, d'habits...

[illegible] vous prendra vos vestes, vos blouses...

—On [illegible] oui ! on nous prendra tout...

—Oui, oui, [illegible]

—Electeurs, pour éviter tant de calamités, il n'est qu'un moyen.

—Lequel, lequel ?

—Si vous tenez à vos familles, si vous n'êtes pas curieux de voir incendier vos foins et vos gerbes, si vous suez de terreur à cette cruelle pensée qu'on va empoisonner vos puits et vos fontaines; si vous voulez vous préserver de tous ces fléaux et de mille autres encore, nommez-moi représentant.

— Bravo ! nommons-le représentant ! Vive, vive notre bon seigneur !

—Au feu ! à la garde ! au feu ! à la garde !

—Qu'y a-t-il ?

—Au feu ! à la garde !.. Voilà les rouges... tout est perdu... Ils sont en train de détruire la famille... je viens de les voir à l'œuvre... ils ont mis le feu à la colonne Vendôme... A la garde ! fermez vos boutiques !...

—Fermons nos boutiques... dépêchons-nous... Il paraît que les rouges ont tué 25 000 femmes et massacré 25 000 enfants... Ce Monsieur l'a vu... On dit que la colonne Vendôme est réduite en cendre.... ce Monsieur l'a vu...

—Oui, je l'ai vu... A la garde ! c'est la fin du monde qui commence... Je cours prévenir le gouvernement... C'est bien le diable si je n'accroche pas la croix et une place... Au feu !.. à la garde !.. fermez vos magasins !..

Cette comédie de la peur s'est jouée partout, en un acte ou en plusieurs actes, avec accompagnement d'injures, de déclamations furibondes, de mensonges et de sottises. Mise en scène, décorations nouvelles, changements à vue, fantasmagorie, elle a tout employé et a parfaitement réussi... Mais le public commence à s'en lasser... Il est bien temps ; attendons.

mais pour le *parti catholique*? C'est la ruine de l'Université, des instituteurs primaires, et la multiplication des jésuitières. Que veut M. de Montalembert? la domination des jésuites. Ne se souvient-on pas des colères de cet orateur et de son parti quand MM. Quinet et Michelet dévoilèrent en chaire les maximes de l'Ordre, ou quand M. Thiers, toujours avide de jouer un rôle quelconque, réclama l'expulsion des jésuites pour aboutir à leur déménagement d'un quartier de Paris dans l'autre? Qu'était-ce que Mont-Rouge? qu'était-ce que Saint-Acheul? N'avons-nous pas entre les mains les livres du père Loriquet? les congrégations, les missions étaient-elles des mythes? qu'était-ce à Lyon que la maison de la rue Sala? quel élément promoteur de discorde a-t-on trouvé au fond du Sonderbund? Les jésuites.

Quelle influence dominait, en 1847, les gouvernants laïques de Fribourg et les transformait en bedeaux? C'étaient les jésuites. Qui a propagé l'histoire miraculeuse du soldat Vecarnoz et de la balle amortie par une médaille de la Vierge? les jésuites. Qui a combattu par tous les moyens, à Turin, à Gênes, à Naples, la cause de l'émancipation italienne, en provoquant la colère du peuple? les jésuites. Qui inspire monsignor Cocle, confesseur du roi *Bomba*? les jésuites. Qui a séparé Pie IX du peuple romain, pour lui faire embrasser la cause autrichienne? toujours les jésuites. Ils ont tendu sur l'Europe entière un filet dans lequel la démocratie trébuche à tous les pas.

Une de leurs grandes habiletés consiste à dire : nous n'existons pas. Y a-t-il des jésuites? Eh non vraiment! personne n'en a vu, excepté le *Constitutionnel* avant sa conversion, et M. Eugène Sue, qui tous deux les prenaient dans leur imagination. Le *Constitutionnel*, pendant longues années, a vu partout des jésuites, mais c'est qu'il était alors un grand pécheur, et le ciel pour le punir l'avait affligé de ces visions noires; mais depuis qu'il est converti, depuis qu'il a fait pénitence et pèlerinage aux eaux d'Ems, la Providence lui a fait grâce de cette épreuve. Il ne voit plus de jésuites nulle part, il vous dira lui-même qu'il n'y en a jamais eu, pas même au collège de Clermont, sous Henri IV, ni aux alentours du ministère de l'instruction publique, en 1849.

Voilà ce que vous répètent les jésuites, c'est leur moyen de parer les coups. Ils tâchent de tourner en ridicule ceux qui éclairent leurs intrigues fatales; et quand on va frapper à leur porte, ils viennent eux-mêmes dire au visiteur avec beaucoup d'aplomb : *je n'y suis pas!*

Les jésuites n'en sont pas moins, à nos yeux, l'âme et la quintessence de la réaction. Depuis Février, la grande peur du socialisme, inspirée aux niais par les intrigants, a rendu aux jésuites une puissance nouvelle, inattendue; cette corporation est devenue le centre de ralliement et le noyau de tous les ennemis de l'humanité, malgré la diversité de leurs origines; la constitution intérieure et le plan des jésuites ont aujourd'hui plus que jamais un intérêt d'actualité pour tous les champions de la cause démocratique.

A ce titre, nous recommandons la lecture de l'ouvrage intitulé : CONJURATION DES JÉSUITES, *publication authentique du plan secret de l'ordre, par l'abbé Leone* (1). On aurait tort de considérer cet ouvrage, publié au commencement de 1848, comme ayant une valeur purement historique. Depuis un an, tous les progrès que la réaction a faits en France, en Europe, ont été faits au profit des jésuites, et parmi les évènements accomplis sous nos yeux, il en est un, le renversement *temporaire* de la République romaine, où son influence apparaît plus dominatrice qu'elle ne l'a jamais été.

La publication de M. l'abbé Leone est précédée par un avertissement de l'éditeur, M. Victor Considerant. Nous y lisons cette phrase qui résume la Compagnie de Jésus et ses tendances :

Une ambition sans bornes, une organisation pleine de puissance, une persévérance inébranlable, un dévouement absolu, tout cela au service d'un objet impossible; une absurde chimère poursuivie par un système transcendant de moyens aussi immoraux que puérils.... tels sont en résumé les traits de cette incarnation moderne de la Théocratie qui s'appelle le Jésuitisme.

L'éditeur est interrompu dans la rédaction de son avertissement par la révolution de Février. Il reprend la plume et il ajoute :

Retour sincère à l'esprit démocratique de l'Evangile, rupture de cette alliance simoniaque qui faussait odieusement une religion de liberté et de fraternité pour en faire un joug d'oppression au service de tous les exploiteurs des peuples; répudiation formelle de l'esprit féodal théocratique, observantiste et jésuitique; *le salut de l'institution catholique est à ce prix.*

L'ultimatum est parfaitement motivé. Depuis est intervenu l'appel fait par le pape Pie IX à toutes les mitrailles de l'Europe contre l'Italie démocratique. L'expédition des Français à Rome et le gouvernement follement jésuitique des triumvirs cardinaux ont fortement compromis le salut de l'institution catholique.

Dans son introduction, M. l'abbé Leone retrace les circonstances qui l'ont mis en possession du plan secret des jésuites et qui l'ont déterminé à le publier; il signale la main des jésuites dans la question des mariages mixtes, soulevée avant 1840 par l'archevêque ultramontain de Cologne; dénonce cette influence dans tous les actes qui d'un bout à l'autre de l'Europe se produisent avec un caractère de fanatisme décidé, et cite cette phrase de M. Henri Martin.

Le clergé n'est presque, dans son action collective, qu'une machine à quarante mille bras, que ses chefs lancent contre qui ils veulent; et ces chefs eux-mêmes sont poussés par les congrégations jésuitiques et néocatholiques.

En Suisse, les jésuites, soutenus par l'évêque Marilley, ont mieux aimé provoquer la guerre civile que d'abandonner *une de leurs positions*. La révolution de Février seule a empêché les puissances absolutistes de venir à leur aide par les armes, en conséquence de la solidarité subversive qui unit tous les adversaires du progrès social et de l'émancipation des peuples.

Après avoir résumé ces événements, et rappelé l'opinion de Napoléon : « Toute action, tout crime, quelque atroce qu'il soit, est une œuvre méritoire s'il est commis dans l'intérêt de la Société de Jésus ou par ordre du général des jésuites, » l'abbé Leone conclut que cet ordre, s'il n'est pas radicalement aboli, entraînera la ruine morale de l'Eglise.

L'auteur a été novice chez les jésuites de Chieri, et c'est dans leur maison qu'une circonstance racontée dans son livre lui a fait connaître le but et les moyens de l'Ordre; il les a dévoilés comme on crie *au feu*, comme on signale un péril public.

Il a vu soigneusement transcrites et enregistrées par ordre alphabétique les *confessions des novices* et les *confessions des étrangers*. Malgré lui et par un enchaînement d'incidents dont on trouvera le détail dans son écrit, l'abbé Leone s'est trouvé auditeur d'une conférence entre les principaux membres de l'ordre. Nous n'analyserons pas cette conférence, reproduite avec fidélité dans son livre. Il nous suffira de dire qu'elle vient confirmer des faits notoires, tels que les efforts persévérants des jésuites pour s'assurer la domination universelle, en ne considérant les souverainetés temporelles, la papauté même, que comme des instruments, l'exploitation systématique des pompes du culte et de la morale complaisante, l'enregistrement des confessions, l'espionnage universel, le manque de foi chez les chefs, l'horreur de la Bible et du christianisme primitif contraires aux nouvelles inventions de l'Ordre, le parti pris d'étouffer la science sérieuse, féconde et l'extension de l'enseignement démocratique, la résolution invincible de maintenir, dans l'intérêt du confessionnal, principal moyen d'investigation et d'influence, le célibat des prêtres, sauf à étouffer savamment les scandales que cette institution peut faire naître. Ces principes du jésuitisme sont connus, acquis à l'histoire; mais ils se présentent dans la publication de M. Leone sous une face nouvelle, avec un ensemble, une logique et une richesse d'aperçus qui font de cette œuvre une révélation très importante.

Tout lecteur impartial et de bonne foi résoudra pour sa conviction personnelle la question de savoir si la forme donnée par M. Leone à son ouvrage n'a eu pour objet que de dramatiser, de mettre en scène des vérités d'ailleurs incontestables. Pour notre part, après avoir vu M. Leone, et lu attentivement son livre, nous ne mettons nullement en doute la véracité absolue des détails qu'il a retracés.

(1) Librairie sociétaire, quai Voltaire, 25.

Revue de la presse parisienne.

Le *Pays* a l'étrange aplomb de soutenir que l'Italie a eu tort de prendre les armes en 1848, et que la *démagogie l'a perdue*, attendu que, sans les insurrections démocratiques, l'Autriche qui vole, tue et bâtonne actuellement hommes et femmes avec tant d'infamie, était sur le point d'octroyer une constitution libérale à la Lombardie.

Aux Autrichiens porteurs de constitutions l'Italie n'a qu'une chose à répondre : allez-vous-en! allez-vous-en, bourreaux et pillards! Est-ce que la France accepterait une constitution des Cosaques?

Le même *Pays* fait cet étrange aveu :

... Le souverain pontife que personne n'attaque, que chacun vénère, et pour le rétablissement duquel la France vient de donner ses trésors et le sang de ses enfants.

Vraiment, la France a donné ses trésors et ses enfants pour le rétablissement du pape! Pourquoi ne l'avoir pas dit à l'Assemblée constituante, escamoteurs?

Vous savez bien ce qu'elle vous aurait répondu.

L'*Assemblée nationale* continue à menacer la France des Cosaques, et dit avec ironie aux républicains :

Est-on revenu sur la nouvelle que l'armée russe retourne sur ses pas dans la Russie centrale?

Si l'on a lu depuis quelques jours les nouvelles stratégiques de la Hongrie et de la Pologne, on doit remarquer que l'armée austro-russe occupe un grand rideau, dont l'extrémité au midi sera la Valachie et la Moldavie, et l'extrémité nord le grand-duché de Posen.

C'est sur cette vaste ligne qu'elle prendra ses quartiers d'hiver et qu'elle recevra des renforts.

Les deux gardes impériales russe et autrichienne formeront le centre et la réserve.

C'est dans ce vaste campement que l'Europe armée attendra le printemps, *à moins que quelques événements sérieux ne demandent la concentration sur un point.*

Pas un seul homme ne rentrera dans la Russie centrale.

Nous devons ajouter que le journal de Hambourg annonce que l'empereur de Russie a ordonné une levée de 18 hommes sur 1 000 habitants.

La correspondance du journal des *Débats* continue à outrager le bon sens et la justice, en appelant *étrangers* dans Rome les patriotes italiens qui, sous l'héroïque Garibaldi, ont défendu la cause de leur nationalité contre les Français, Autrichiens et Espagnols, tous probablement plus Italiens qu'eux.

On lit dans la *Gazette de France*, un peu incrédule à l'endroit de la maladie qui tire en ce moment M. le ministre de l'instruction publique d'une situation embarrassée :

L'*Opinion publique* annonçait hier, dans un article qui nous semble avoir tous les caractères d'une communication officieuse, que M. de Falloux allait quitter prochainement le ministère *à raison de sa santé*. Aujourd'hui on nous dit qu'il est hors de danger. Si mauvaise que puisse être la santé de M. le ministre de l'instruction publique, elle ne l'a encore que trop bien servi; car si elle lui eût fait subitement défaut le 19 août, aussitôt après la lettre du président, M. de Falloux serait sorti par la grande porte de l'Eglise, au lieu qu'il en va sortir par la porte de côté pour avoir voulu se maintenir au pouvoir quelques semaines de plus. C'est qu'il est rare, très rare qu'on veuille et surtout qu'on sache finir à propos. Pour un Caton qui se donna la mort trop tôt, combien ne se résolvent à mourir que trop tard! Le pouvoir est un tapis vert qu'aucun ponte ne quitte avant d'y avoir jeté son dernier écu de crédit, d'influence, de popularité. M. de Falloux et son parti, dans cette circonstance, se sont encore plus compromis qu'ils n'ont compromis la France. Certes, c'est beaucoup dire.

Le Concile provincial.

En annonçant la prochaine réunion d'un concile à Paris, plusieurs journaux démocratiques, et notamment la *République*, citée par nous, ont exprimé des doutes sur la légalité de cette réunion, d'après l'ancien droit, non pas certainement pour qu'elle fût entravée, mais en déclarant, au contraire, que tout usage des droits de réunion et d'association leur semblait respectable, et que les lois invoquées longtemps contre les réunions d'ecclésiastiques devaient être considérées comme abrogées par la Constitution de 1848.

Ces journaux, dans un langage qui ne laissait place à aucune équivoque involontaire, au lieu de demander qu'on restreignît les droits de réunion et d'association, en ont réclamé, au contraire, l'application la plus large. Ils ont demandé que la liberté fût de droit commun pour tous, et qu'au moment où les ministres d'un culte se réunissent pour opiner sur des questions plus théologiques que religieuses, on ne vît pas le droit d'association mis en interdit, soit par la ruse, soit par la violence, toutes les fois qu'il s'agit de traiter et d'approfondir les questions sociales qui intéressent le peuple de si près, et qui se rattachent aux principes évangéliques, non par la forme, mais par le fond.

Nous considérons comme des pièces acquises à l'histoire du droit de réunion et comme un argument dont les congrès socialistes qui se réuniront à Paris auront à se prévaloir, le rapport suivant publié dans le *Moniteur* de ce matin, et le décret présidentiel qui le termine :

RAPPORT

AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

Monsieur le président,

Plusieurs prélats ont manifesté le désir, qu'ils avaient souvent et inutilement exprimé sous les précédents régimes, de se réunir en conciles métropolitains pour s'occuper de diverses questions qui, dans l'ordre spirituel, touchent à l'exercice du culte et à la discipline intérieure du clergé.

Ce désir trouve une justification naturelle dans la nouvelle situation de la France. Après les commotions qu'a éprouvées l'ordre social, après la consécration de droits et de devoirs nouveaux écrits dans la constitution, on comprend que les archevêques aient senti le besoin d'appeler à eux leurs suffragants, afin d'arrêter en commun les mesures que pouvaient exiger la bonne direction de leur clergé et les soins de leur administration spirituelle.

L'autorité publique ne pouvait que s'associer à cette pensée : elle devait voir sans ombrage des assemblées qui sont une des institutions du culte catholique, et qui, au fond, n'ont rien que de conforme à l'esprit libéral de notre constitution. Un entier assentiment a donc été donné.

Mais, en prenant l'intérim de l'administration des cultes, j'ai dû me demander si, au point de vue des formes conservatrices de notre droit public, cet assentiment ne devait pas être plus explicitement exprimé.

ODÉON. *La Jeunesse du Cid*, drame en prose, traduit de l'espagnol de Guilhem de Castro, par M. Hyppolite Lucas. *Le Trembleur*, par Mme Anaïs Segalas. — THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. Mlle Rachel, Mlle Fix. — VAUDEVILLE. *Pas de fumée sans feu*, par M. Bayard. *Les grands Ecoliers en vacances*, par MM. Cogniard et Bourgeois. *Le Congrès de la paix*, par M. Charles Desnoyers. — THÉATRE MONTANSIER. *Un Tigre du Bengale*, par MM. Brisebarre et Marc Michel. — GYMNASE. *Les Représentants en vacances*, par MM. Clairville et Jules Cordier. — VARIÉTÉS. *Le Congrès de la paix*, par MM. Clairville et Saint-Yves.

L'Odéon est ouvert, l'Odéon est fermé, l'Odéon ouvre, l'Odéon ferme, clôture de l'Odéon, réouverture de l'Odéon.... Que de fois nous avons entendu ces mots! Quoi qu'il en soit, l'Odéon est positivement ouvert dans ce moment-ci, et la rive gauche de la Seine est en pleine possession de son théâtre. — On y joue le drame en vers et en prose, la tragédie, la comédie; on y chante et l'on y danse. — Que voulez-vous de plus? Avec tant de ressources, un habile directeur, de bons comédiens, ce serait folie de ne pas croire à une vie éternelle. Pour l'inauguration, nous avons eu *la Jeunesse du Cid*, drame en 3 actes de Guilhem de Castro, arrangé par M. Hyppolite Lucas. C'est une étude littéraire fort intéressante et fort curieuse, très dignement représentée d'ailleurs. Cette pièce était précédée du *Trembleur*, 2 petits actes pleins de finesse et d'esprit par Mme Anaïs Segalas.

Mlle Rachel a fait sa rentrée au théâtre de la République et repris les principaux rôles de son répertoire. Chaque soir c'est un nouveau triomphe pour notre grande tragédienne; mais voilà qu'on parle déjà de sa retraite, de son départ pour la Russie; on va même jusqu'à fixer la date.... Qu'y a-t-il de vrai dans tout cela?

Mlle Fix est très jeune et très jolie, ravissante de grâce et de distinction. Elle vient de débuter avec un succès complet dans une comédie de Molière et dans Abigaïl du *Verre d'eau*. Un rôle, s'il vous plaît, monsieur Scribe, pour cette charmante comédienne.

Au Vaudeville, M. Bayard a fait représenter une petite pièce fort lestement troussée : *Pas de fumée sans feu*. Timoléon, employé dans une maison de banque, modèle d'exactitude et de ponctualité, vient d'épouser une femme charmante qu'il aime à l'adoration... Mais déjà le démon de la jalousie le travaille... Tout à l'heure il a cru apercevoir sa chère Suzanne, rue Chabannais, en chapeau rose et en châle blanc... Suzanne rentre... C'était bien elle... D'où viens-tu? — de la rue Chabannais; — et qu'allais-tu y faire? — acheter des aiguilles... Questions sur questions, réponses sur réponses, quiproquos, équivoques... Suzanne ne peut se défendre d'un demi-aveu. — Mon ami, je t'en supplie, ne me gronde pas, c'est plus fort que moi... et puis, pourquoi ne pas nous permettre, à nous autres femmes, ce que vous vous permettez tous, messieurs... On n'est pas plus naïve... Malheureux Timoléon... plus de doute... Mais il faut qu'il aille à son bureau; il sort, oubliant à dessein son parapluie. Il revient... la porte est fermée aux verroux... Elle n'était évidemment pas seule! rage concentrée... Où est son rival? car il a un rival. Nouvelle sortie... cette fois l'infortuné rentre par la fenêtre, et il surprend sa femme en tête-à-tête... avec un cigare... Suzanne se jette à genoux et implore son pardon... Timoléon tombe à genoux aussi... Tu fumais donc? — oui, mon ami. — Comment! c'était un cigare? — Oui vraiment! en veux-tu un? — Allons, soit; — et toute cette jalousie s'évapore en fumée. Félix joue son rôle avec sa verve habituelle. M. Bayard doit des remercîments à Mme Paul-Ernest, dont la finesse et l'esprit ont sauvé quelques situations un peu hasardées, et certains mots qui suffisaient à eux seuls pour faire tomber le vaudeville à plat.

Voici un autre jaloux... Celui-là c'est M. Pont-aux-Choux, ou plutôt Sainville. Quels emportements! quelle férocité! c'est un véritable tigre... et un tigre du Bengale, encore... Voyez comme l'animal se roule et se replie dans ses fureurs... il cherche, il bondit, il court, monte et descend, il s'acharne sur sa victime... c'est du grotesque qui va jusqu'au sublime, et comme l'on rit!!! Le théâtre Montansier renoncerait-il à la politique? je l'en féliciterais de bien grand cœur.

Mais que me voulez-vous, messieurs les Représentants, vous avez pris des vacances, de grâce laissez-moi tranquille... Vous avez voulu aller à la chasse et à la pêche, vos électeurs avaient le plus grand désir de vous voir, disiez-vous, de vous serrer contre leurs cœurs, disiez-vous encore; les conseils généraux vous préparaient des couronnes, et voilà que vous vous plaignez... Vous n'avez pas été reçus comme vous vous y attendiez; on n'est pas content, on jase sur votre compte, on se permet des criques et des plaisanteries... Ceux-ci vous trouvent trop blancs, ceux-là trop *modérés*, ceux-là trop rouges... Si vous prenez le fusil pour effrayer les lapins, on vient vous parler politique; si vous apprêtez vos lignes, on vient vous faire des reproches sur le discours que vous n'avez pas prononcé... on vous menace même de charivaris.

Eh, mon Dieu, que voulez-vous que j'y fasse... tout n'est pas rose dans le métier, et je ne puis guère compatir à vos tribulations. Seulement je vous donnerai un conseil... Dans quelques jours vous allez vous réunir; eh bien, pour vous délasser de vos travaux législatifs, adressez-vous à MM. Cogniard et Bourgeois, ou encore à MM. Clairville et Jules Cordier, priez-les de vous écrire quelque joli vaudeville tout pétillant d'esprit, ils sont capables de vous prendre au mot... et pour peu qu'ils distribuent leurs rôles à Tisserand, à Geoffroy et à Mme Doche, je vous promets d'agréables soirées qui vous dédommageront de vos malencontreuses vacances.

Aux Variétés, le *Congrès de la Paix* a été une occasion pour MM. Clairville et Saint-Yves de mettre en saillie l'esprit d'observation et d'imitation qui distingue Hoffmann. Cet artiste excelle à traduire sur la scène les caractères les plus divers... Tour à tour, prote, général autrichien, garde républicain ou quaker, habile à saisir les nuances et à reproduire les individualités typiques, l'étude de la nature en a fait décidément un de nos meilleurs comédiens.

Quant à M. Charles Desnoyers, sous prétexte de parodier le congrès de la paix, ce qui est parfaitement dans son droit, il a jugé à propos de faire figurer sur la scène du Vaudeville deux personnages contemporains, un illustre poète et le rédacteur en chef d'un journal, auxquels il prête le langage le plus burlesque et les plus absurdes platitudes du monde.

Je suis partisan de la liberté illimitée et complètement ennemi de toute censure ministérielle; je laisse de côté les questions de personne et de parti; mais il est triste et affligeant de voir un écrivain assez peu soucieux du respect qu'il doit à l'art et qu'il se doit à lui-même pour s'abaisser à de pareilles inconvenances. Cela ressemble presque à une mauvaise action. Il appartient au public de faire bonne et prompte justice.

CHARLES BRUNIER.

A cet égard, il m'a semblé que l'art. 4 de la loi du 18 germinal an 10, en statuant « qu'aucun concile national ou métropolitain, aucun synode diocésain, aucune assemblée délibérante n'aura lieu sans la permission *expresse* du gouvernement, » exigeait que les réunions dont il s'agit, pour avoir un caractère suffisant de légalité, fussent l'objet d'une autorisation formulée dans un décret du président de la République.

C'est le but, monsieur le président, du projet que j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux.

Le temps n'est sans doute pas éloigné où le gouvernement pourra, dans cet esprit de vraie liberté qui est au fond de ses sentiments comme dans les principes de la constitution, soumettre à un examen sérieux l'ensemble de notre législation religieuse, et réviser, en particulier, les dispositions de la loi organique du 18 germinal an 10. Aujourd'hui il se borne à en assurer l'exécution.

Si vous me faites l'honneur, monsieur le président, d'approuver le présent rapport, je vous prierai de vouloir bien signer le projet de décret ci-joint.

Le ministre de l'agriculture et du commerce, chargé par intérim du portefeuille de l'instruction publique et des cultes,

J. LANJUINAIS.

Paris, le 16 septembre 1849.

DÉCRET.

Au nom du peuple français,

Le président de la République,

Vu les articles 1 et 16 du concordat du 26 messidor an 9;

Vu l'art. 4 de la loi organique du 18 germinal an 10;

Sur le rapport du ministre de l'agriculture et du commerce, chargé par intérim du portefeuille de l'instruction publique et des cultes, et après en avoir délibéré en conseil des ministres,

Décrète :

Art. 1er. Sont et demeurent autorisés, pendant l'année 1849, les conciles métropolitains et les synodes diocésains que les archevêques et évêques jugeront utile de tenir en leur métropole ou diocèse pour le règlement des affaires qui, dans l'ordre spirituel, touchent à l'exercice du culte et à la discipline intérieure du clergé.

Art. 2. Le ministre de l'instruction publique et des cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à l'Elysée, le 16 septembre 1849.

L.-N. BONAPARTE.

Que l'usage des conciles se généralise, nous applaudirons. La pratique seule apprendra si les prêtres choisis et privilégiés admis à composer ces réunions auront l'esprit assez droit et le cœur assez large pour servir en effet la cause de la religion. La religion véritable, celle de l'Evangile, grandit chaque jour ; elle compte ses progrès par ceux du socialisme. Quant à l'Eglise catholique, il dépend encore d'elle de trouver une arche avant le déluge ; elle est menacée bien sérieusement dans son avenir par ses amis plus encore que par ses adversaires. Tous les boulets du général Oudinot ont porté contre ses fondations. Que les conciles reviennent à cet esprit démocratique de l'Evangile dont le clergé se souvient le lendemain de chaque révolution ; qu'ils se rallient à la cause du progrès social et protestent contre toute violence faite à la nationalité des peuples, ils rendront à la cause du catholicisme et à celle de l'humanité surtout plus de services qu'on n'en peut attendre des discussions abstraites et stériles, nous le craignons, annoncées dans leur premier programme.

ITALIE.

NAPLES.

On se souvient qu'il y a deux ans, à l'époque où M. Guizot disait à la chambre des députés qu'il ne pourrait être question avant dix ans d'une constitution en Italie, le roi de Naples octroya tout à coup une charte à ses peuples. Le *Journal des Débats* fit ressortir alors la magnanimité de Ferdinand qui, obéissant à l'élan de son cœur, accordait à ses sujets des garanties qu'ils ne lui demandaient pas les armes à la main. Quant au peuple de Naples, il fut saisi d'un tel enthousiasme qu'il détela la voiture du roi et la traîna lui-même jusqu'au palais, ce qui n'empêchait pas ledit roi de faire pleuvoir quelque temps après les boulets sur ce même peuple.

Aujourd'hui le journal semi-ministériel le *Tempo* annonce à peu près ostensiblement que cette constitution, tant louée et tant fêtée, on va la laisser tomber en désuétude, et que les chambres ne seront pas convoquées cette année.

ROME.

On écrit de Rome, 8 septembre, au *Nazzionale* :

« L'ultimatum français s'est restreint à trois points seulement : consulte d'Etat avec voix délibérative pour les affaires intérieures, amnistie partielle, retrait du papier-monnaie, après paiement de toutes les dettes du passé, et par conséquent reconnaissance en ce point des actes du gouvernement provisoire.

» Mais Pie IX et le cardinal Antonelli tiennent bon, et répondent qu'ils ne recevront de conditions de personne ; que les Français doivent tenir à leurs proclamations annonçant qu'ils venaient garantir l'indépendance du pape ; qu'il entend accorder, concéder et faire ce qu'il faudra, et ne souffrira pas qu'on dise qu'il a cédé aux insinuations ou aux influences de qui que ce soit.

» En mettant ces paroles en regard des actes de Gaëte et de ceux de la commission gouvernative de Rome, et en les regardant comme conséquentes avec les proclamations, allocutions, ordres, etc., de la triade cardinalesque, que devons-nous espérer ? »

L'*Observateur romain*, journal du parti clérical, dit que probablement après la fête du 8 septembre, dite *Pié di Grotta*, le pape se rendra à Bénévent.

Le théâtre argentin, fermé après la scène que nous avons racontée, devait être rouvert le 8 au soir.

— Voici comment le journal de Gênes, le *Censore*, rapporte le fait de Zagarolo que nous avons donné hier : « A Zagarolo un mari tua sa femme plutôt que de la voir livrée à la brutalité des soldats espagnols ! Une lutte s'engagea entre les soldats et des paysans qui étaient accourus, et trois de ces derniers ont été pris et fusillés. Le village a été abandonné par les habitants. Voilà la protection que nous accordent les soldats catholiques. »

La *Riforma*, journal de Madrid, fait les réflexions suivantes :

« Suivant la dernière correspondance des Etats romains, il paraît que dans un village que traversait notre troupe, il y avait des projets hostiles contre elles, et que même un de nos soldats y a trouvé la mort. Pour ce motif, il y a eu des arrestations, des fusillades, d'autres abus de la force, et une contribution de 10 000 réaux imposée à la population.

» Les correspondances ministérielles même assurent que ce fait isolé ne devait être imputé qu'à quelques hommes perdus ; et cependant on a infligé un châtiment à la population toute entière !...

« Pour notre propre honneur, il faut que nos soldats quittent ce sol où ils se voient maudits et exposés personnellement à périr sans gloire par les mains d'obscurs assassins, et où ils ne peuvent se maintenir qu'à force de terreurs et d'exactions.

« Laissons, ajoute ce même journal, aux Autrichiens et aux Français l'odieux de cette mission, et puisque, malheureusement, nous nous sommes déjà rendus complices de l'oppression d'un peuple qui voulait être libre, ne poussons pas l'indignité jusqu'à nous faire, comme les autres, son bourreau. »

— On lit dans la *Legge* :

« Un de nos amis des Etats-Romains nous rapporte un fait qui mieux que tout autre sert à prouver l'inconcevable confusion qui règne dans cette malheureuse et noble partie de l'Italie. Parmi les conseillers de Bologne, condamnés, par le général autrichien Strassoldo, à une amende pour avoir voté en faveur de la conservation du *Statuto*, était compris M. Zucchini. Or, il s'est trouvé que dans le même temps ce même M. Zucchini recevait de Gaëte sa nomination à la place de prolégat de la province de Bologne, place qui à la même époque était donnée par les trois cardinaux à monseigneur Bedini, commissaire extraordinaire dans les légations. Voici trois volontés qui, au nom de Pie IX, ont agi en sens opposé dans la même affaire. »

— La *Presse* de Vienne publie la lettre du président de la République au colonel Ney, en l'accompagnant de quelques réflexions : « Nous commençons, dit-elle, par déclarer que les principes émis dans la lettre du président ne nous étonnent pas. Pour parler autrement, la France devrait renier toute son histoire. Aussi peu que le *Journal des Débats*, nous croyons que les armées françaises aient toujours apporté la liberté avec elles ; mais d'un autre côté, il est certain que le rôle d'opprimer la liberté dans ses manifestations raisonnables n'est pas celui de la France... Si la lettre du président assure sa position et lui donne de la force contre les ultras, elle aura exercé une bienfaisante influence. Dans ce cas, l'intérêt de la France est celui de toute l'Europe, et particulièrement de l'Autriche. »

MILAN.

La congrégation provinciale de Milan a été destituée par l'autorité autrichienne, afin qu'elle fût châtiée de *sa punissable obstination* de ne vouloir envoyer aucune adresse de congratulation à l'empereur. Les Autrichiens veulent obtenir des compliments par la force ! La délégation exercera provisoirement les fonctions de la congrégation destituée.

Les émigrations continuent à être très nombreuses à Milan. L'autorité autrichienne cherche à s'en venger en infligeant de lourdes taxes aux émigrants. L'expédient n'est pas nouveau, mais il reste sans effet.

L'obligation pour les amnistiés de rentrer en Lombardie est prorogée jusqu'au mois de novembre.

AUTRICHE, HONGRIE.

La *feuille constitutionnelle de la Bohême* donne quelques détails sur la reddition de Peterwardein :

« Après que les parlementaires des deux côtés eurent conféré le 4, près de Mariaschnée, les députés de Peterwardein rentrèrent dans la forteresse. Les officiers, connaissant qu'ils méritaient un châtiment rigoureux pour leur trahison, s'efforçaient d'engager la garnison à se prononcer contre la reddition. Il se forma deux partis qui, le 6, en vinrent à des voies de fait. Il y eut des blessés et des tués. Le parti de la reddition resta vainqueur, et la reddition formelle eut lieu le 7 au matin. Le colonel Puffer y entra du côté de la Baska, le colonel Mamula venant de Kamenitz, et le général Karthieb de Carlowitz. L'entrée fut accueillie par les vivats de la population. La garnison fut désarmée et envoyée à Esseg, où se trouvait aussi le commandant des rebelles, Kiss, sous forte escorte. Beaucoup d'officiers partaient pour Titel par le vapeur *Thissa*. La plupart des honveds furent mis en liberté. »

Le *Lloyd* contient sur le même sujet les lignes suivantes :

« Les conditions qu'a demandées Klapka pour la reddition de Komorn sont les suivantes : Amnistie générale pour les militaires et les bourgeois, passeports pour les émigrants, acceptation des billets de Kossuth pour leur valeur, et paiement de la solde à la garnison de la forteresse, aux officiers pour un mois, aux soldats pour dix jours. »

Le même journal publie les deux correspondances qui suivent :

« Plus de 1 000 officiers de honveds ont pris à Arad l'habit de simples soldats autrichiens ; plusieurs médecins restés avec ces officiers partagent le même sort. Outre la contribution de guerre imposée aux juifs du Banat, ceux d'Arad sont chargés encore d'une contribution spéciale. »

Suivant la correspondance de Vienne, Bem, gardé par les soldats turcs, se serait échappé de connivence avec eux et aurait été repris par un des détachements russes qui traversent incessamment le pays.

On écrit de Presbourg, 9 septembre :

« L'ex-président du ministère hongrois, comte Louis Bathyany, est arrivé aujourd'hui d'Olmütz par le chemin de fer du Nord, avec vingt autres prisonniers d'Etat. Ils ont été dirigés ensuite en bateau à vapeur, en descendant le Danube. Vingt voitures les attendaient à la station ; le convoi est arrivé à midi sonnant ; les prisonniers sont montés dans les voitures, et ont été conduits au rivage du Danube par un détour, sans toucher la ville. C'est là qu'ils furent embarqués immédiatement pour être transportés plus loin. »

A en croire la *Gazette de Prague*, la Hongrie recevrait, comme la Bohême, une nouvelle division en cercles, où l'on aurait le plus d'égards possibles à la question des nationalités.

— Un manifeste russe, publié par le *Courrier de Varsovie*, ordonne un recrutement général dans l'empire, pour suppléer aux pertes que les *maladies* ont fait subir à l'armée russe en Hongrie.

Nous donnons comme curiosité l'article suivant de la correspondance lithographiée de Berlin :

« L'accueil fait à notre cour à M. de Persigny, aide-de-camp du président de la République française, fait sensation. L'ami de Louis-Napoléon a été traité avec tous les égards ; M. de Persigny a généralement plu, et l'amabilité de cet ambassadeur, qu'on sait apprécier à Postdam, ne pourra que contribuer à consolider l'amitié entre la France et la Prusse. On s'occupe beaucoup dans le public des paroles suivantes qu'on dit avoir été adressées par un très haut personnage à M. de Persigny : « Nous n'oublierons jamais que, lorsque la Prusse était abandonnée de tous, c'est la France qui lui a tendu la main. »

L'article 107 de la constitution octroyée par le roi de Prusse est ainsi conçu : Les membres des deux chambres et tous les fonctionnaires de l'Etat prêteront serment de fidélité et d'obéissance au roi et à la constitution.

La commission de constitution y ajoute comme amendement : L'armée ne prêtera point serment à la constitution. Cet amendement a été, dit-on, demandé par le roi, qui veut garder son article 14.

Revue des Départements.

MAYENNE. — Le Bas-Maine lui-même fournit sa part de manifestations démocratiques. Une distribution de drapeaux a eu lieu à Châteaugontier il y a quelques semaines.

La garde nationale de cette ville était sous les armes, un assez grand nombre de gardes nationaux de Craon étaient venus se joindre à elle. Le sous-préfet a fait un discours comme tous les discours de sous-préfets ; il a parlé d'ordre, de famille, de propriété, c'était son droit. Mais les gardes nationaux ont aussi usé du leur, et les cris fortement accentués de : *Vive la République ! vive la Montagne !* ont suivi le discours officiel.

Du reste, tout s'est cordialement passé. La joie la plus franche n'a cessé de présider à cette fête, et il était tard déjà que les échos de la petite ville retentissaient encore des accents de la *Marseillaise* et de nos beaux hymnes patriotiques.

LOIR-ET-CHER. — On nous écrit de Blois :

« Le tribunal de police correctionnelle a rendu, le 14, un jugement qui met tous les travailleurs de notre ville en émoi.

» Le citoyen Chalèpe, imprimeur-lithographe, père de trois enfants et sans fortune, a été condamné par les juges d'une république démocratique à *trois mille francs* d'amende.

» Trois mille francs d'amende ! parce que le citoyen Chalèpe avait imprimé, sans la signer, une petite circulaire de dix lignes, annonçant aux habitants décimés par le choléra, qu'un dépôt du remède Raspail contre ce terrible fléau avait été fait chez un pharmacien de la ville. En vain a-t-il argué de l'article 30 du code sur la presse, en vain a-t-il montré que cette circulaire n'était ni dans le fond ni dans la forme autrement construite que toutes les autres de ce genre qui s'impriment partout journellement, et qui ne sont jamais signées, les juges ont été aveugles et sourds. Ils n'ont pas pu comprendre l'esprit de la loi. En effet, l'esprit aurait vivifié, tandis que la lettre tuait un homme qui rend depuis la Révolution des services inappréciables à la cause démocratique.

»Le citoyen Chalèpe en a appelé à la cour d'Orléans, qui cassera, nous n'en doutons pas, ce jugement incompréhensible.

GERS. — Le conseil général de Gers n'a pas trompé nos espérances. Il a émis le vœu suivant au sujet de l'impôt des boissons :

« Considérant que l'impôt des boissons est la cause première de la situation déplorable d'un département où la culture de la vigne ne peut être suppléée par aucune autre ;

» Considérant que cet impôt enlève au propriétaire la libre disposition de son travail et de son industrie ; que les résultats se résument dans ce peu de mots : Ruine pour le producteur, charge énorme pour le consommateur le plus pauvre ; et qu'il est d'ailleurs le plus important de tous les impôts ;

» Le conseil général de Gers, fidèle à son mandat, demande, dans l'intérêt matériel du département comme dans l'intérêt d'une bonne politique, que l'abolition de l'impôt, proclamée par l'Assemblée constituante le 19 mars dernier, soit maintenue. »

Ce vœu a été émis à l'unanimité.

CALVADOS. — L'épidémie qui désole Ouistreham a perdu quelque peu de son intensité. Le chiffre des décès était avant-hier de 69. Le fléau a causé des malheurs et produit bien des misères. Dans deux maisons seulement il reste quatorze orphelins.

NORD. — Nous lisons dans l'*Ami du Peuple*, d'Hazebrouck :

« La ville d'Armentières (6,500 âmes) est en proie au choléra ; depuis le 1er septembre il y meurt plus de 40 personnes par jour. Au milieu des ravages de ce fléau nous avons à signaler des faits qui brisent le cœur de tout homme de bonne foi.

» Un grand nombre d'ouvriers sont morts ces jours derniers sans recevoir aucune espèce de secours. Ainsi, un médecin, qui a visité la rue des Agneaux, rue où dans chaque maison presque il a un cholérique, a vu un ouvrier pleurant à chaudes larmes; il y avait d'un côté sa femme qui se mourait, de l'autre deux enfants qui expiraient aussi au milieu des convulsions. Eh bien ! aucun secours n'était donné à cette famille malheureuse, il n'y avait pas un morceau de pain dans la maison.

» Une femme restée veuve avec sept enfants est aussi restée plusieurs jours sans recevoir de secours. On ne saurait se faire une idée des misères et des souffrances que recèle la ville d'Armentières. Les choses vont si loin qu'un honorable négociant, — dont les opinions politiques sont diamétralement opposées aux nôtres — ayant porté toute espèce de secours aux cholériques, argent, pain, paillasses, consolations, etc., s'étant ému des souffrances des malades et s'étant plaint avec quelque vivacité du peu de soin qu'on prenait des indigents, a été menacé d'être dénoncé judiciairement s'il continuait de visiter les cholériques. Pour l'honneur de celui qui a fait cette menace, nous éviterons de dire son nom et sa position.

» Voilà la situation de la ville d'Armentières. »

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 septembre sont priés de le renouveler immédiatement, s'ils ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Nous réitérons la même invitation pour les abonnements échus les 30 juin, 15 et 31 juillet, 15 et 31 août, en rappelant que nous indemnisons de la suspension du journal par des prorogations d'échéances ceux de nos abonnés qui nous en font la demande en renouvelant leur abonnement.

FAITS DIVERS.

Le voyage du président sur le chemin de fer de Lyon n'a pas été aussi brillant qu'on le raconte. M. L. Bonaparte semble être revenu très mécontent. Les cris de vive la République ! ont été assez nombreux pour ne point le satisfaire. — Un incident qui, à Sens, a marqué le commencement de la fête, n'a pas été oublié. Un vieux campagnard, porteur d'un drapeau de 92, embelli des ornements de l'époque et qu'on voulait lui faire échanger pour un drapeau neuf, a dit : « Passez celui-là à mon petit-fils ; moi, je ne » connais que le mien, il m'a conduit à la victoire. » C'était un souvenir de l'armée républicaine de Sambre-et-Meuse. La population entière applaudit.

— Le procureur de la République a fait saisir aujourd'hui l'*Almanach du peuple pour 1850*, publié par le sieur Michel, éditeur, rue Sainte-Marguerite-Saint-Germain, 21, et imprimé chez le sieur Gratiot, imprimeur, rue de la Monnaie, 11. Cet écrit est poursuivi sous l'inculpation des délits d'attaque contre la propriété et d'excitation à la haine et au mépris des citoyens les uns contre les autres.

— Le portrait de Garibaldi, qui vient d'être exposé sur les boulevards, attire toute l'attention des promeneurs. De sympathiques paroles s'échappent de la foule et montrent combien la population parisienne sait apprécier le noble caractère du général républicain. Nous avons entendu plusieurs dames, pendant que leurs maris admiraient la noble et mâle figure du défenseur de Rome, exprimer tout haut l'intérêt que leur inspirait la fin malheureuse de son héroïque compagne, morte de fatigue en voulant partager les dangers sans nombre dont la fuite de son mari était entourée.

— Voici le résultat du jugement prononcé par l'Académie des Beaux-Arts de l'Institut, dans le concours pour le grand prix d'architecture.

Premier grand prix à M. Denis Lebouteux, de St-Denis (Seine), âgé de trente ans, élève de MM. Huyot et Lebas ;

Deuxième grand prix à M. Gabriel-Jean-Antoine Daviond, de Paris, âgé de vingt-cinq ans, élève de M. Léon Vaudoyer;

Mention honorable à M. Paul-René-Léon Ginain, de Paris, âgé de vingt-quatre ans, élève de M. Lebas.

UN AMI DE LA PROPRIÉTÉ. — On lit dans le *Démocrate du Var* :

« Hier, dans la matinée, un monsieur, bien vêtu, entre dans le magasin d'un bouchonnier de Toulon ; il demande un cent de bouchons. La marchande s'empresse de les lui compter. Pendant cette opération, l'acheteur, apercevant sur le comptoir un *Démocrate du Var*, pousse un cri d'effroi. « Comment, ajoute-t-il aussitôt, vous lisez une pareille feuille, qui ne sait qu'attaquer la propriété, provoquer au désordre et prêcher l'anarchie et le pillage ! »

« Mais je ne vois pas que cette accusation soit fondée, répond l'honnête commerçante ; nous n'avons jamais vu de semblables choses dans ce journal, qui ne cesse, au contraire, de défendre la cause de la propriété, du travail, de l'industrie et du commerce, en un mot du peuple tout entier, dont il est l'ami. D'ailleurs, nous recevons des journaux de plusieurs nuances, comme vous voyez, ajouta-t-elle en lui montrant une étagère où étaient rangées plusieurs feuilles, au nombre desquelles se trouvaient le *Temps*, la *Presse*, la *Gazette de France* et même l'*Ordre*.

» Pendant cette conversation, l'intelligente marchande, que nous remercions sincèrement de l'intérêt qu'elle nous porte et de sa juste appréciation de nos intentions, se retournait pour vaquer à quelques affaires dans son magasin, lorsqu'elle aperçut *notre ami de la propriété* portant, à plusieurs reprises, la main sur les bouchons du magasin et s'amusant à en faire passer quelques-uns sur le tas qui venait de lui être vendu.

» Elle le guetta, sans avoir l'air de le regarder, et le vit ensuite prenant sur l'étagère un des journaux qui y reposaient. Elle ne jugea pas à propos de pousser plus loin la preuve de l'*amour de la propriété* dont était animé son interlocuteur, et, s'avançant près du comptoir, elle se disposa à livrer les bouchons vendus. Mais, avant de faire cette livraison, elle les compta de nouveau, malgré l'opposition de l'acheteur, qui préférait s'en rapporter, et pour cause, au premier dénombrement. Elle trouva un excédant de près d'une douzaine, qu'elle remit en leur place. »

MONTFRIN (Gard). — Le 6 septembre courant et dans l'après-midi, deux messieurs étrangers à la localité flânaient dans une rue avoisinant la chapelle et semblaient admirer cet édifice dont l'architecture est fort modeste. Une jeune femme, convaincue que ces messieurs étaient égarés, leur demanda le nom de la personne qu'ils cherchaient, à qui le plus grand des deux touristes répondit : « Nous cherchons la maison de Joseph Geynet, fils de Mame. — Je suis sa femme, » répondit-elle.

Sur ce, le *grand monsieur* invita la femme Geynet à rentrer dans sa maison. Là, il exhiba une écharpe, se nomma grrrrrand commissaire central du département, *prétendit être envoyé par l'administration*

de la mairie de Montfrin, et demanda enfin à la maîtresse du logis si un arbre de liberté n'était pas dans sa maison. La pauvre femme, toute tremblante, nia d'abord, et, sur l'assurance qu'*il ne lui serait rien fait*, avoua qu'un petit arbre de liberté était dans sa chambre à coucher. Le grand et le petit touristes étaient plus radieux qu'Oudinot à son entrée à Rome; ils escaladent l'escalier.

Quel spectacle se présente à leurs yeux républicains!

Horreur!...

Un arbre de liberté tricolore, haut de 1 mètre 50 centimètres, coiffé du bonnet phrygien; à son oriflamme un petit sabot est suspendu; sur la couleur blanche de l'arbre sont les inscriptions suivantes:

« Honneur aux travailleurs!
» Liberté, Egalité, Fraternité. »

M. le grand touriste met le bonnet phrygien et le sabot dans sa poche, efface les susdites impressions, *rassure encore la pauvre femme* tout en pleurs, et se retire en bon prince, en estimant qu'Hercule avec ses douze travaux était un polisson.

Le citoyen Geynet, rentré chez lui le soir, a porté plainte de cette violation de domicile au citoyen maire de Montfrin. (*Républicain du Gard.*)

ORTHOGRAPHE.—Notre ami et collaborateur Julien Blanc doit ouvrir très prochainement un cours d'orthographe et de grammaire pratique. Nous, qui avons assisté aux leçons données par notre ami, et qui avons pu constater les rapides progrès de ses élèves, nous pouvons, en toute sûreté de conscience, recommander le cours de Julien Blanc à toutes les personnes qui ont besoin de combler une lacune dans leur éducation première. Le professeur appelle sa méthode une méthode *expéditive* et *attrayante*. Nous pouvons affirmer que cette double qualification est pleinement justifiée par les faits. Le jour où l'on s'occupera sérieusement de l'éducation primaire, il est certain que la méthode de Julien Blanc remplacera, dans toutes les écoles primaires, la vieille et ennuyeuse méthode universitaire qui produit partout de si pitoyables résultats.

Toutes les associations sont invitées à envoyer des délégués, pourvus d'un mandat spécial, à la quatrième réunion des délégués des associations qui aura lieu mardi, 18 septembre courant, à sept heures du soir, impasse de la Grosse-Tête, 8, rue Saint-Spire.

ASSOCIATIONS OUVRIÈRES.—L'Association des ouvrières couturières en robes, réunie à l'Association des ouvrières chemisières, rue de la Corderie Saint-Honoré, 7, par économie de loyer, nous prie d'annoncer que les dames trouveront dans l'Association des ouvrières capables de faire des robes de bal et de ville dans le goût des meilleures maisons de Paris, attendu que les quatre fondatrices de l'Association sortent de chez Palmyre et Camille.

Le prix des façons est très-modéré.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nos amis vont recevoir le Bull. — Nous leur recommandons de nouveau de nous adresser sans retard la note et le montant des renouvellements d'abonnement au journal.
Dijon.—M. C.—Reçu les 9. Votre ab. ira jusqu'à fin déc.
Boulogne. — M. A. L. — Reçu 36 en juillet. — Remerc.
Nantes. — M. G. — Reçu les 111.—Nous n. conform. au contenu de v. lettre. — Vous n. réglerez à vot. conv. —L'ab. M. n'est pas enc. fait.
Carpentras. — M. E. A. — Reçu les 48.—Merci.—Compl. de G. T.
Pont-l'Abbé. — M. P. —Reçu les 32.
Château-Gonthier. — M. A. J. — Reçu. — Nous v. adr. par la Poste l'ouvr. dem.
Selongey. — M. D. — Nous adr. votre incluse à un ami de Châlons-s.-S. qui v. répondra.
Précy-sous-Thil. — M. D. — Reçu. — Votre ab. ira jusqu'à fin févr. pr.
Landernau. — M. C. —Reçu et réab. p. 6 m. du 1er sept. —Nous pren. note.—Nos am. v. bien.—Merci.
Angers. — M. G. — Reçu et appl. à 6 m. d'ab. du 1er sept.
Toulouse. — M. C. — Nous avions déjà reconnu l'erreur. —Vous pouv. distr. les num. expéd. en trop.
Saint-Etienne. —M. T.—Reçu vot. lettre et son contenu. — A. G.
Blois. — M. G. — Reçu et fait le réab. — Veuillez n. remettre les 38.
Saumur. — M. C. — Sur les 300 que vous n. avez remis fin août, 100 ont été appl. à la R. et 24 à votre ab. jusqu'à fin d'année.
Vienne. — M. H. C. — Reçu v. lett. du 31 août.—Merci des renseign.—Mme B. a reçu vot. lett. et ce qu'elle cont. et vous en remercie.
Tours. — M. C. D. — Nous pren. note. — Faites distrib. comme ess. les nos env. en trop. — M. J. n. redoit pour env. de nos jusqu'au 12 juin, 62.75.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN:

PARIS	Un an 20 f.,	Six mois 11 f.,	Trois mois 6 f.
DÉP. ET ÉTRANG.	» 32	» 17	» 9
PAYS à surtaxe	» 50	» 26	» 14

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS:

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à 9 »	» 30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus.	» 20	Faits de publicité	1 fr. 50

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Bourse du 17 septembre 1849.

La rente s'est tenue ferme. On était en hausse à la coulisse, et le parquet a ouvert en hausse sur la clôture de samedi. La facilité que les spéculateurs trouvent dans la décision prise par la banque, de prêter sur dépôt d'effets publics *une partie du numéraire qui lui est donné en garde*, les encourage à entrer au vif dans la spéculation. On le comprendra facilement, car il arrivera encore que des spéculateurs chargés de rentes, et ayant plus de titres que d'argent, iront porter leurs titres à la Banque qui leur avancera les sommes nécessaires pour escompter les rentes qu'ils auront achetées à terme. Par ce moyen, revendant les rentes en détail, on peut établir une hausse factice et en profiter seul.

On parle toujours des négociations entamées par le Trésor avec la Banque, qui lui prêterait une forte partie, peut-être la totalité, des 200 millions. La Banque, consentant à ce prêt, recevrait en nantissement, après y avoir été autorisée par l'Assemblée nationale, les inscriptions du nouvel emprunt. L'avance faite par la Banque serait renouvelée jusqu'au moment où il serait facile de négocier ce nouvel emprunt.

Aucune nouvelle politique de nature à influencer sur les cours ne circulait en Bourse.

La spéculation se porte plus sur le 3 0/0 que sur le 5 0/0.

Le 5 0/0 au comptant, ouvert à 88-40, a fait ce chiffre au plus bas; au plus haut, il a fait 88-70, et il a fermé à 88-65.

Le 3 0/0 au comptant a ouvert à 56 fr., a fait au plus haut 56-45, et a fermé à 56-20.

Les actions de la Banque ont fait 2340 et elles ont fermé à 2335.

Les autres valeurs n'ont rien fait.

Les chemins de fer ont peu varié; il y a eu une légère baisse.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	55 05	56 50	56 25	56 40
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0	88 50	88 80	88 50	88 65

17 sept.—AU COMPTANT.—COURS DE CLOTURE.

RENTES.	
3 0/0 j. du 22 juin	56 20
5 0/0 j. du 22 mars.	88 65
VALEURS DIVERSES.	
Banque de France.	2335 »»
Ob. de la Ville, anc.	1265 »»
— — nouv.	1187 50
Oblig. de la Seine.	1090 »»
— St-Germ. 1842.	855 »»
— Versailles	745 »
— Orléans. 4 0/0.	973 »»
— Nouvelles.	970 »»
— Rouen, 4 0/0	725 »»
— Nouvell., 1849.	825 »»
— Havre j. mars.	750 »»
— Nouvelles.	840 »»
— Marseille	825 »»
— Orléans. jouis.	465 »»
— Cert. de Lyon.	88 45
Quatre-Canaux	1095 »»
— Jouissance.	75 »»
Bons du Trésor	5 1/2
Forges Aveyron	3000 »»
Monceau-s.-Sambre	1550 »»
Nord (hauts four.).	900 »»
Charbon belge	325 »»
Zinc V.-Montagne.	2750 »»
— Stolberg.	510 »»
Espag. dette active.	21 3/4
— — 3 0/0	35 »/»
— Dette intér.	27 5/8
Naples, récép. Roth.	87 75
Romain, emprunt	77 3/4
Haïti, emprunt	490 »»
Piémont, emprunt.	935 »»
— Nouveau.	960 »»
Lots d'Autriche	280 »»
3 1/2 hollandais	55 »»
CHEMINS DE FER.	
Saint-Germain	420 »»
Versaill. r. d.	210 50
Versailles, r. g.	172 50
Orléans à Paris	752 50
Rouen	530 »»
Havre	265 »»
Avignon-Marseille	225 »»
Bâle	103 75
Centre	310 »»
Boulogne	170 »»
Bordeaux	403 75
Nord	440 »»
Strasbourg	355 »»
Nantes	303 75
Monter. à Troyes.	117 50
Dieppe Fécamp	175 »»
Mines de la Loire	295 »»
FONDS ÉTRANGERS.	
Belg. 5 0/0 1840	97 1/4
— 5 0/0 1842	97 1/4
— 4 1/2	88 »/»
— 3 0/0	65 1/4
— 2 1/2 0/0	47 7/8
— Banque	685 »/»
— — 1841.	1020 »/»

BOURSE DE LONDRES du 15 septembre.

3 0/0 consolidés	92 1/4
3 0/0 au 17 oct.	92 3/8

TAXE DU PAIN.

1re qualité le kilo.	30 c.
2e — —	24

L'un des gérants: VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 18 septembre.

THEATRE DE LA NATION.—
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Cinna (Rachel).
OPÉRA-COMIQUE.—Le Val d'Andorre.
ODÉON. — Le Trembleur, la Jeunesse du Cid, le Colin-Maillard.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Le chevalier d'Harmental, Lazare.
VAUDEVILLE.—Sous le masque, Pas de Fumée sans feu, le Congrès de la paix, Grands écoliers en vacances.
GYMNASE.—Les Sept Billets, La Belle-Mère, 1re Représentants en vacances.
THÉATRE MONTANSIER.—Le Groom, l'Oiseau, le Code.
VARIETES.—Les Caméléons, Eva, les Parents de ma Femme.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Relâche pour la répétition générale de *Rome*, drame à grand spectacle.
AMBIGU-COMIQUE.—Le Juif errant
GAITÉ. — Mardi, réouverture par la Sonnette du Diable, le Moulin joli.
THEATRE DU LUXEMBOURG.—Les Deux enfants de la République.
THÉATRE BEAUMARCHAIS (Opéra-bouffe).—La Saint-André, le Vieux prix de Rome, le Marin, le Cousin.
DELASSEMENTS-COMIQUES.—Paris l'été.
THEATRE CHOISEUL. — Les Talismans du Diable.
CIRQUE DES CHAMPS-ELYSEES (carré Marigny).—Tous les soirs, Exercices équestres.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 188. Mercredi 19 septembre 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.).

PARIS. Trois mois. . . . 6 f. Six mois. . . . 11 f. Un an. . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

DÉPARTEMENTS. Trois mois. . . . 9 f. Six mois. . . . 17 f. Un an. . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

PARIS, 18 SEPTEMBRE.

Misère.

Il arrive assez souvent que les journaux des départements s'élèvent contre les *largesses* de l'Etat en faveur de Paris et de sa nombreuse population.

Nous sommes bien loin de blâmer cette susceptibilité de nos concitoyens des départements : elle part d'un sentiment de justice qui mérite toujours l'approbation de l'homme de bien.

L'Etat devrait, en effet, ne jamais avoir deux poids et deux mesures : il est assez haut placé pour se rendre compte de la position de la population de la France entière.

Malheureusement les préoccupations politiques font presque toujours dévier l'Etat des grands principes administratifs dans lesquels il puiserait facilement force et puissance; s'il savait les faire converger vers le but suprême d'un bon système gouvernemental : *le bonheur du Peuple*.

Vivant dans une fluctuation perpétuelle, constamment ballotté à droite et à gauche par une foule d'intrigants, avides de places et d'honneurs, l'Etat voit ses forces paralysées par d'infinis frottements et perd toute espèce d'initiative.

Cependant, le mal rongeur qui dévore la France, la misère, s'accroît de plus en plus dans les masses; elle projette ses sombres couleurs sur tous les points du territoire, et menace la société tout entière.

Paris, le grand centre de l'activité de la France, où tout afflue et se précipite avec force et entraînement, Paris voit constamment arriver dans ses murs une nombreuse population ouvrière qui ne vit et ne peut vivre que de son travail.

La marée montante de la population parisienne, contrairement aux lois du flux et du reflux, n'éprouve jamais un mouvement contraire, un mouvement de retraite. Les hôpitaux sont les seules issues par où s'échappe le trop plein de la population. La mort vient trancher l'existence de bien des malheureux qui avaient rêvé un *Eldorado* parisien.

Mais, comme les immigrations dans Paris sont formées de populations jeunes et vigoureuses, la mort a moins de prise sur elles; et bien des années se passent souvent avant que le dernier paroxisme de misère les pousse dans le tombeau.

Elles n'en sont pas moins vouées à la fatale hécatombe, car — le cœur saigne à y penser — sur *trois* personnes qui décèdent à Paris, UNE meurt à l'hôpital.

On comprend combien les infinies misères qui pèsent sur Paris doivent agir d'une manière puissante sur le cœur ulcéré de tant de malheureux.

Aux époques du plus grand dénuement, l'Etat et la Ville interviennent et répandent quelques soulagements sur les populations affamées; mais, hélas! ces distributions de vivres, en prolongeant l'agonie, ne détruisent pas la misère.

Or, les nécessiteux de Paris se comptent par *centaines de mille*; le moindre soulagement dévore des sommes énormes.

Certes, les nécessiteux des départements n'ont pas moins de droit à l'assistance de l'Etat; mais leur dissémination et leur éparpillement ne donnent pas à l'Etat des craintes assez vives pour qu'il s'occupe de leur sort avec la même sollicitude qu'il apporte souvent au soulagement des populations parisiennes.

Mais si la crainte est un stimulant énergique lorsqu'il s'agit de sortir d'une mauvaise position, son action n'est pas d'une longue durée.

On oublie facilement les mauvais jours et l'on retombe dans la position première.

Quand donc la justice et son action régénératrice guideront-elles l'Etat? Quand donc saura-t-on substituer à l'assistance et à l'aumône une organisation prévoyante qui attire aux travaux des champs la population des grandes villes?

Que les Italiens nous pardonnent!

Un correspondant de la *Patrie* cherche à démontrer que la sécularisation des fonctions publiques est impossible à Rome. Il s'appuie des citations les plus malheureuses. Le lecteur en jugera :

A Rome, où donc les laïques pourraient-ils apprendre les affaires politiques? Hélas! nulle part. Aussi ne les savent-ils pas; et si vous les y mêlez, ils y apporteront, comme l'abbé Siéyès ou le père Ventura, des théories chimériques, des rêves, des utopies.

Ainsi, la preuve que les *laïques* ne peuvent pas gouverner à Rome, c'est que deux *prêtres*, dont un est Français, l'*abbé* Siéyès et le *père* Ventura auraient mis en circulation des utopies.

L'auteur cite encore l'*abbé* Gioberti comme un exemple à l'appui de la même thèse.

Toute la correspondance est de cette force. Elle se termine ainsi :

Nous expliquerons, à titre de renseignement, ce que le gouvernement de Louis-Philippe se proposait, de concert avec l'Autriche; car aucune personne bien informée ne peut ignorer, à Paris, qu'une intervention armée en Italie était résolue, en principe, dès le mois de janvier 1848.

On se rappelle, en effet, l'audace avec laquelle les journaux conservateurs niaient en 1847 l'alliance étroite des gouvernements français et autrichiens dans la question italienne. On la confesse aujourd'hui. Les satisfaits sont-ils allés jusqu'à la résolution d'une expédition armée de complicité avec l'Autriche, nous l'ignorons encore.

Cet honneur était réservé à la République démocratique.

Nous aurions voulu en rester là au sujet de la malencontreuse correspondance, mais elle est écrite avec un ton d'insulte et d'arrogance à l'égard des Romains et de leurs libertés qui mérite d'être caractérisé par des citations. Voici comment les journalistes modérés traitent un malheureux peuple à qui nous devrions au moins faire grâce des injures après avoir versé son sang. Comme journalistes nous avons besoin de protester contre de pareils écrits et d'en dégager notre responsabilité, ainsi que nous avons dû comme Français dégager notre responsabilité de l'expédition romaine.

Le peuple, à Rome, ne s'est jamais mêlé de politique, ne la comprend pas, ne la comprendrait pas; il ne sait pas lire et ne se soucie guère d'apprendre; il ne s'est jamais montré désireux de pouvoir, mais de liberté et de tranquillité. Libre, il l'a toujours été sous les papes plus qu'en aucune république possible; tranquille, il l'est et le sera probablement toujours, jusqu'à l'apathie; donc, ce peuple ne vous querellera jamais, parce que vous ne lui donnerez pas des élections à faire, ou parce que vous ne le déclarerez pas souverain dans une charte. Sa vraie et pleine souveraineté, il en jouit, et elle consiste à vivre à sa guise, *en travaillant peu et en dormant beaucoup*.

La bourgeoisie et les classes élevées n'ont pas d'opinion; *elles ont des besoins*. Comme le peuple, elles désirent foncièrement la tranquillité. Une petite place dont on vivrait, *et qu'on remplirait le plus mal qu'il serait possible*, voilà, *in petto*, la politique des nobles et des bourgeois romains. Quant à ces prétendues aspirations vers un gouvernement libre, voici à quoi elles se réduisent. Comme on s'est, du premier au dernier, plus ou moins compromis avec la République de Mazzini, on craint d'être mal vu par le nouveau gouvernement du pape, et d'avoir une part moins large aux petites grâces, pensions, secours, places, etc. Garantissez à ces honnêtes citoyens, dont la fermeté d'âme n'est pas le principal caractère, un oubli suffisant des peccadilles républicaines, et leur enthousiasme libéral tombera à l'instant même.

Donc, ce serait une erreur profonde de croire que l'Etat de Rome exige impérieusement ce que nous appelons un gouvernement libre.

Un mot seulement : si les nobles et bourgeois romains se sont compromis *du premier au dernier* avec la République de Mazzini, ils ont donc *des opinions*. Un mot encore : si les nobles et bourgeois romains se sont compromis du premier au dernier avec la République de Mazzini, cette République avait donc à Rome d'autres soutiens que *les étrangers*.

Les choses étant ainsi, que faut-il penser de la *liberté de la presse* à établir à Rome? Le voici.

Y a-t-il à Rome de grandes questions à débattre? Non, *à moins qu'on n'y en crée très inutilement*.

Eh bien! la presse n'ayant évidemment de raison d'être que la nécessité de donner un organe aux idées ou aux travaux d'un peuple, quelle urgence y a-t-il *à lâcher des journaux* dans une ville où il n'y a ni littérature, ni commerce, ni nouvelles, ni questions d'aucun genre? De quoi vivra cette presse? On le devine très aisément. D'un autre côté, qui lira ces journaux? Personne, ou à peu près, et ils se tireront à cent cinquante ou à deux cents exemplaires, comme les journaux actuels. La population romaine est trop paisible pour rechercher les émotions du journalisme, et elle est trop pauvre pour faire vivre de grands et sérieux journaux. D'un autre côté, calcule-t-on bien la conséquence de journaux irréligieux, *ou seulement dissidents*, établis à Rome, et attaquant le catholicisme dans son foyer? — Il est probable qu'on n'y a pas pensé.

Nous oublions encore un trait! Le correspondant de la *Patrie* assure que les Romains n'ont pas besoin de journal, attendu que la conversation vit à Rome pendant quinze jours sur *un coup de couteau donné par derrière*.

Que nos frères d'Italie n'accusent pas la France entière de ces outrages survenant après l'abus de la force!!

Une ingratitude.

L'*Univers* a reproduit récemment une lettre de M. Louis-Napoléon Bonaparte, adressée au Nonce le 8 décembre, et qui fut alors publiée sur la demande de M. Louis Bonaparte lui-même. La voici :

Monseigneur,

Je ne peux laisser accréditer auprès de vous les bruits qui tendent à me rendre complice de la conduite que tient à Rome le prince de Canino.

Depuis longtemps je n'ai aucune espèce de relation avec le fils aîné de Lucien Bonaparte, et je déplore de toute mon âme qu'il n'ait point senti que le maintien de la souveraineté temporelle du chef vénérable de l'Eglise était intimement lié à l'éclat du catholicisme comme à la liberté et à l'indépendance de l'Italie.

Recevez, monseigneur, l'assurance de mes sentiments de haute estime.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Nous ne trouvons pas, comme les journaux ultra-catholiques, cette lettre piquante, et nous ne voyons pas sous quel point de vue elle met le président en contradiction avec lui-même. Il dit qu'il n'a pas de relations avec le prince de Canino, qu'il ne sympathise pas avec son cousin. M. Louis Bonaparte n'a-t-il pas surabondamment prouvé son dire en envoyant des dragons disperser l'Assemblée constituante dont son cousin était membre, et en faisant conduire hors de France par des gendarmes le fils de Lucien, dont on aurait pu faire un président de la République française, attendu qu'il ressemble beaucoup à l'empereur Napoléon?

Le président prend parti dans sa lettre pour la souveraineté temporelle du pape; il ajoute que cette cause est *intimement liée* à la liberté et à l'indépendance de l'Italie. Cela revient à dire que le pouvoir temporel des papes, ce pouvoir qui donne

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE, MERCREDI, 19 SEPTEMBRE 1849.

FORTUNADA

VOYAGE INVRAISEMBLABLE.(1)

PREMIÈRE PARTIE.

X.

OPINION DE L'AMI DE COPERNIC SUR DIEU.

Quel majestueuse scène qu'une soirée des tropiques, au moment où notre rapide planète replonge dans l'ombre l'un de ses hémisphères! La nuit vient là sans l'annonce du crépuscule, et la voûte du ciel se couvre en un instant de sa riche broderie d'étoiles pittoresquement groupées.

C'est là qu'il faut aller rêver de l'immensité : point de brume entre l'œil de l'homme et les profondeurs de l'espace; l'âme transfigurée par la sublimité du spectacle, s'agrandit et s'exalte jusqu'à l'extase, en entrevoyant devant sa pensée une parcelle incommensurable de la création infinie.

Ce soir-là, une brise vivifiante rafraîchissait l'air, et la flottille continuait rapidement à s'avancer au sud. Les matelots chantaient en chœur quelques strophes d'une légende portugaise, et les vieillards, ranimés par la halte de terre, échangeaient gaiement leurs impressions de la journée avant de s'endormir.

Mais à l'avant du vaisseau, la conversation avait pris une tournure solennelle. L'heure, la mer, le ciel, les souvenirs du Baobab faisaient sur l'un des trois interlocuteurs une impression grandiose, et les deux autres s'y laissaient entraîner.

Le premier était Sergius, tête noble et calme, empreinte de cette sérénité imposante que donne l'étude de la nature. Malgré son âge, ses yeux brillaient parfois d'un éclat extraordinaire, et sa voix savait encore trouver des accents d'une grande majesté.

Le second était le P. Perès Mascarenhas, que l'âge avait rendu meilleur et plus tolérant. Son grand tort était de n'avoir jamais étudié la religion que dans les livres, et de commencer ce soir seulement à permettre qu'on discutât devant lui les idées de son temps.

Le troisième, que l'habitude des entreprises hasardeuses et la solitude du bord avait habitué aux pensées profondes, était Laurent Vasco. Debout, et les yeux vaguement fixés sur l'horizon, il écoutait. Sa personne offrait le type hardi des armateurs portugais de cette époque; son visage, fier et bronzé par le hâle de la mer et du soleil des Indes, portait une longue moustache brune, dont le poids semblait avoir tracé deux sillons dans ses joues. Il avait environ quarante-cinq ans.

— Quarante-cinq ans, ah! le maladroit! Ne pouvait-il se baigner dans le lac de vie, lui qui savait si bien y conduire les autres?

— Oui, certes, lecteur, il l'aurait pu; mais, s'il l'eût fait le premier, nous ne le verrions pas maintenant y conduire ses vieux passagers. On ne confiait pas alors sa vie à un capitaine qui eût semblé trop jeune pour porter une dose suffisante d'expérience et de réflexion. Ne savait-il pas d'ailleurs, lui et lui seul, comme nous le verrons plus tard, la latitude et la longitude précises où se trouvait Fortunada? Qui pouvait l'empêcher, par la suite, de prendre sa retraite en se rajeunissant?

— Non, mon révérend père, disait Sergius au grand-prieur, il n'y a pas de place dans l'espace infini qui nous entoure pour y placer la vengeance éternelle.

— Ce sont là des idées bien téméraires et bien dangereuses à Lisbonne et à Goa, grommelait Perès Mascarenhas en secouant la tête.

— Non, continua le savant, Dieu, qui a formé nos membres si fragiles et si délicats, que la moindre parcelle de fer ou de bois suffit à les blesser gravement, ne peut s'amuser, dans un intérêt de vengeance, à nous donner un jour des muscles inaltérables aux douleurs les plus atroces, des membres d'une flexibilité et d'une souplesse sans bornes pour qu'ils puissent se ployer et se tordre dans des souffrances sans fin, des nerfs d'une sensibilité exquise et d'une vigueur miraculeuse, afin de les voir se contracter et vibrer convulsivement sans s'user ni se blaser jamais dans les étreintes des plus épouvantables supplices.

— Sang du Christ! interrompit avec feu le capitaine, faire de notre corps un pareil chef-d'œuvre de puissance et d'inaltérabilité, pour se donner le plaisir de le torturer plus rudement et mieux à son aise!... Quelle horreur! Allons donc, maître, je suis de votre avis, il ne se peut pas que Dieu ait fait cela.

— Ce sont là des idées bien dangereuses à Lisbonne et à Goa! disait toujours le grand-prieur, qui paraissait cependant chercher à secouer ce cauchemar.

— Eh! mon père, nous ne sommes plus à Lisbonne, reprit Sergius.

— Bien, bien, je le sais.

Et le révérend jeta derrière lui un regard inquiet, par un reste d'habitude, puis il ajouta :

— La justice suprême ne peut mettre le temps et la faiblesse dans l'un des plateaux de sa balance, la toute-puissance et l'éternité dans l'autre; cette proposition est bien hérétique et bien dangereuse; cependant c'est votre avis, et si j'en ai jamais le temps, j'y réfléchirai. Mais plaignez avec moi ces infortunés de l'idée infime qu'ils ont de la grandeur de Dieu. Faire de celui qui a créé la terre le gouverneur exclusif d'une horde de sauvages!

— Hélas! oui, mon père, dit Sergius, le grand esprit de cette tribu n'est à leurs yeux que le dieu de ce qui les entoure, parce que ces bonnes gens ne connaissent que ce coin du monde; mais croyez-vous avoir de Dieu une idée beaucoup plus grande, vous qui, avant Colomb, ne lui donniez qu'une face de la terre à gouverner, et qui, maintenant, bornez sa puissance aux quelques peuples de notre misérable globe?

Vasco, qui revenait de faire diminuer les voiles à cause de la vivacité de la brise, entendit ces derniers mots.

— Le grand Albuquerque y suffirait assurément, s'écria-t-il avec un élan d'orgueil national.

— Avec des anges ou des lieutenants, je le crois, dit Sergius.

— Comptez-vous pour rien, dit le dominicain, l'ordre et la richesse des êtres créés qui couvrent ce globe que vous nommez misérable.

— Oh! pour cela, interrompit Vasco, j'ai beaucoup voyagé et j'ai toujours remarqué le désordre et les causes de destruction à côté des splendeurs de la création. Et tenez, tout à l'heure, n'avez-vous pas vu fuir devant vous, dans les touffes de fleurs, au pied

(1) Voir les numéros des 11, 12, 13, 14 et 15 septembre 1849.

un prétexte permanent aux Autrichiens, aux Français et autres étrangers pour intervenir à Rome et détruire les libertés de l'Italie ; ce pouvoir immuable, qui garotte les Romains et qui rompt l'unité de la Péninsule, est conservateur de l'indépendance de l'Italie. Nous laissons à M. le président la responsabilité de cet étrange point de vue.

Avant d'être président, et lorsqu'il pointait son canon de Forli contre les défenseurs de Grégoire XVI, M. Louis Bonaparte pensait tout simplement, comme nous, que l'abolition du pouvoir temporel du pape est le préliminaire obligé de l'émancipation italienne; mais, s'il s'est contredit une fois sur ce chapitre, il a cessé de se contredire depuis sa lettre du 8 décembre, et les gages par lui donnés à la cause du pontificat temporel ont été payés assez chèrement par la France pour qu'elle ne les oublie pas.

Faire marcher contre une République amie des troupes qu'on n'a pas obtenues de l'Assemblée constituante, mais surprises en faisant jouer à ses ministres un rôle qui les compromet pour toujours; employer le canon et le mortier contre les défenseurs d'une nationalité à qui la France avait promis assistance, aider ainsi l'Autriche et la Russie à terrasser la Hongrie; s'aliéner la démocratie à tel point que jamais, quoi qu'on fasse, on n'obtiendra d'elle un appui, dût-on se jeter jusqu'au cou dans le socialisme; tous ces sacrifices ne sont-ils rien pour le parti religieux ? Veut-on faire du président un ennemi de la papauté temporelle, parce qu'en la restaurant malgré nous, quoiqu'à nos frais, il a fait un timide effort pour obtenir de ce pouvoir des concessions qui le rendraient à demi raisonnable et lui assureraient quelque chance de durée ?

Le parti catholique est bien ingrat de se tant courroucer pour une lettre qui ne rallie pas au président un seul républicain sérieux, et nous plaignons M. Louis Bonaparte s'il voit tous ses sacrifices méconnus par les seules personnes qui puissent lui en tenir compte.

Le Banquet de Saint-Étienne.

Le représentant Duché doit à son caractère et aux intérêts de la liberté de porter à la tribune ses plaintes contre ces autorités partiales qui prêtent des salles de palais de justice et des musiques de garde nationale aux représentants d'un côté de l'Assemblée, banquetant avec des hommes du même parti et qui envoient des gendarmes attenter à la liberté d'un représentant démocrate socialiste quand il ose s'asseoir à table avec quelques-uns de ses électeurs.

Les gendarmes de Saint-Etienne sont venus sommer M. Duché de présenter son autorisation. UNE AUTORISATION POUR UN BANQUET ! (qu'en pensez-vous, Odilon Barrot ?) Ils ont attenté arbitrairement à la liberté d'un représentant, provoqué le désordre sans aucune apparence de prétexte. Quand donc finira le 1815 de la réaction ? Sommes-nous en France ou à Moscou?

L'*Avenir républicain*, journal honnête et modéré, de Saint-Etienne, n'a rien changé, malgré les efforts de sa rédaction, au caractère de cet acte arbitraire et provocateur. La police est intervenue dans le banquet, non qu'il s'y passât aucun désordre, mais parce que l'opinion des convives ne lui convenait pas. Voici le récit du journal honnête :

« A deux heures, *les affiliés* commençaient à se réunir au pré Pélissier, dans le *cabaret* du sieur Heurtier; mais ce n'est guère que vers le soir que le banquet prit son caractère véritable. Chants, discours politiques, quête au profit des prisonniers politiques, cris en faveur de la République démocratique et sociale; tout ce qui constitue enfin l'assaisonnement des banquets socialistes, ne laissait aucun doute à cet égard aux agents placés en surveillance autour de la maison. C'est alors que la force publique intervint.

Sur l'ordre du général, le commandant de place pénétra dans la salle du banquet et demanda *que l'autorisation de la réunion lui fût présentée*. A défaut de cette autorisation, le commandant de place déclara aux convives *qu'ils allaient être conduits à Saint-Etienne*, où leur identité serait constatée. Quant aux femmes, ON LES INVITA à se retirer en liberté. Sur leur refus de se séparer de leurs maris ou de leurs parents, toute la réunion fut conduite *avec beaucoup d'ordre* à l'Hôtel-de-Ville de Saint-Etienne, au milieu d'une double haie d'infanterie et de cavalerie. »

M. Duché protestera ; la majorité se moquera de lui, mais le pays entendra.

Cette prétention, toujours affichée par l'opposition de parler au pays, faisait beaucoup rire les satisfaits à la fin du ministère Guizot.

Une Observation.

On a publié, il y a quelques jours, un relevé officiel du nombre des ouvriers logés en garni, d'après un recensement fait le 20 août 1849. Il résulte de ce document que, sur 26 252 ouvriers qui habitent des garnis, 19 742 sont occupés et 6 510 se trouvent sans travail. Ces ouvriers sont ainsi répartis :

Arrondissements.	Occupés.	Sans travail.
1er	1 130	463
2e	660	196
3e	799	259
4e	1 357	456
5e	1 808	800
6e	2 816	586
7e	2 642	1 023
8e	2 520	1 090
9e	2 433	573
10e	1 049	466
11e	806	136
12e	1 725	452
	19 742	6 510

Les statisticiens officiels, optimistes par position, prétendent déduire de ce fait que la reprise des travaux et des affaires est déjà très considérable, et que la population ouvrière se trouve dans une position assez heureuse.

Or, n'en déplaise à ces administrateurs, l'argument qu'ils produisent, loin d'avoir une valeur générale, n'a qu'une portée purement particulière.

On compte à Paris 740 000 personnes (hommes, femmes et enfants) appartenant aux classes dites *mécaniques et salariées*, c'est-à-dire vivant exclusivement de leur travail journalier, sans y comprendre le nombre considérable de personnes vivant également de salaires, mais qui rentrent dans les deux autres classes de personnes désignées sous le nom de classes *libérales* et *commerciales*, dont l'ensemble atteint le chiffre de 260 mille personnes.

Ces chiffres prouvent de la manière la plus évidente, que l'on ne saurait, sans témérité, poser en principe la reprise des travaux, par le seul fait de l'occupation des ouvriers en garni.

La misère de la population, vivant du salaire, est malheureusement toujours très grande : la Ville de Paris secourait encore naguère plus de 300 mille personnes, en raison de 12 à 15 centimes par jour.

On ne change pas, d'un instant à l'autre, une si terrible position. D'ailleurs, les observateurs, qui vont au fond des choses, savent que la misère parisienne est à l'état chronique. Les dernières années du règne de Louis-Philippe, que l'on considérait comme les plus prospères, depuis 1830, ne comptaient pas moins d'indigents que les années précédentes.

La disette de 1846 et 1847 prouve de la manière la plus évidente combien la misère était profonde, car l'augmentation de quelques centimes dans le prix du pain, força la Ville à distribuer des *bons de pain* à plus de 400 mille personnes.

Pour tirer le peuple de Paris et des départements de la misère qui l'opprime et le tue, il faut entrer dans de nouvelles voies économiques : le travail tel qu'il existait avant et après le 24 février 1848 ne suffit pas à l'œuvre colossale. Pour extirper la misère il faut viser plus haut.

Les députés piémontais et Garibaldi.

Certains journaux de Paris, le *Constitutionnel* et les *Débats*, font *chorus* avec la feuille *codine* du Piémont pour se récrier contre l'ordre du jour par lequel la chambre des députés piémontais a protesté contre l'indigne accueil fait par le ministère au dernier soldat de la cause italienne et de la démocratie par delà les Alpes. Ils craignent, disent-ils, que cette éclatante protestation en faveur de l'un des énergiques soutiens de la république romaine n'attire les foudres de l'Autriche sur le Piémont comme sur le reste de l'Italie.

Si cette tactique de s'effacer pour se faire pardonner par les puissants a réussi, il est vrai, après la Révolution de Février au parti du *Constitutionnel* et des *Débats*, c'est que ce parti n'avait pas affaire à une monarchie, mais à une République. Les royautés sont implacables par principe, et l'Autriche pour sa part a prouvé qu'elle cède quelquefois quand elle a peur, jamais quand on s'agenouille devant elle. La politique que l'on conseille aux députés du Piémont, la Toscane l'a suivie il y a six mois; elle a exécuté elle-même sa République, et rappelé son grand-duc. L'Autriche s'est-elle laissée toucher par cette obséquieuse conduite ? Nullement, elle a envoyé ses soldats rétablir *l'ordre* dans la Toscane, comme dans la Lombardie ; aujourd'hui le grand-duc rappelé n'est qu'un mannequin dont l'Autriche veut bien se servir pour promulguer ses ordres ; et cette occupation n'est pas près de finir; le *Journal des Débats* lui-même nous apprend qu'il est question de dissoudre à jamais l'armée toscane, à un régiment près, et de prendre à solde six mille soldats autrichiens, non nationalisés, qui composeraient toute la force militaire du pays.

Le Piémont est aujourd'hui le seul Etat de l'Italie où subsiste encore quelque liberté. La chambre des députés a fait un acte non-seulement de justice, mais de sagesse, en protestant contre le rôle que son ministère voulait lui imposer, de peur de porter ombrage à l'Autriche. Les réclamations qu'elle a fait entendre en faveur de l'illustre proscrit à qui l'on donnait une prison ne sont que l'accomplissement d'un devoir. Garder le silence en présence d'une telle énormité, c'eût été pour elle se déclarer indigne du mandat qu'elle a reçu de représenter la pensée italienne; c'eût été abdiquer entre les mains de la réaction et déclarer le Piémont indigne de conserver cette constitution qui fait tant peur à l'Autriche.

ITALIE.

Le vote de la chambre des députés piémontais, au sujet de Garibaldi, a profondément irrité les *codini*. Ils ont représenté au roi ce vote comme un acte de républicanisme menaçant pour son pouvoir. Le président de la chambre, M. Pareto, a cru devoir protester contre cette interprétation, en rendant à Victor Emmanuel une visite, à la suite de laquelle le président et le roi se sont séparés, dit-on, fort satisfaits l'un de l'autre.

LA COUR DE GAETE.

Nous lisons dans le *Démocrate du Var* :

« Le 13 septembre, la corvette à vapeur le *Lavoisier*, commandée par M. de Brignac, capitaine de frégate, est arrivée venant de Civita-Vecchia avec la correspondance de l'armée d'Italie et des dépêches pour le gouvernement.

» La question romaine s'embrouillait toujours davantage. »

Une correspondance du *Statuto*, journal libéral, mais anti-républicain, de Florence, confirme cette dernière nouvelle. Nous y lisons :

« Le pape n'a pas trouvé à Naples ces marques de joie et d'effusion qui éclataient il y a deux ans parmi les populations de l'Italie au seul nom de Pie IX. La diplomatie, réduite au rôle misérable de donner de l'importance aux accidents qui le méritent le moins, suit là-dessus de grandes inductions. La partie réactionnaire n'est pas contente du *peu de garanties* que le pape a données à la cause des trônes, pour se concilier les absolutistes. La partie libérale, au contraire, en tire comme conséquence, la nécessité de donner des concessions, afin que la restauration puisse s'appuyer sur l'amour des peuples.

» Il arrive toujours de Paris des ordres engageant à tenir bon. On y croit qu'on arrivera facilement, par l'audace des demandes et par la force de la volonté, à couper le nœud gordien. Cela prouve bien que l'on a des intentions excellentes, mais qu'on ne connaît pas la nature des obstacles à surmonter. On cherche à éviter une rupture éclatante, on se borne à entraver l'action du gouvernement et des cardinaux. Mais à qui jusqu'ici a profité cette politique ?

Dans les Etats-Romains, après la restauration, on n'a appelé aux affaires aucun des hommes qui auparavant avaient fait partie soit de la consulte d'Etat, soit de la chambre des députés, soit des pairs, soit des ex-ministres laïques. Cette exclusion de deux cents personnes, qui doivent être regardées comme honnêtes et éclairées, ne prouve-t-elle pas d'elle-même la tendance à une restauration aveugle et à un gouvernement de caste ? Si les ordres du triumvirat rouge sont exécutés, il y aura encore trois cents proscrits qu'on doit ajouter aux deux cents individus éloignés des affaires.

Tous ceux qui ont servi la République, dans quelque fonction que ce soit, ont été soumis au jugement de la commission de censure. Voilà encore quatre mille individus qui ont été frappés. Additionnez toutes ces exclusions, et vous verrez que ceux qui nous gouvernent ne veulent accepter comme élément précis de restauration que les abbés et leurs clients.

» On met à la direction des bureaux de police des hommes qui, même sous le pontificat grégorien, avaient été destitués pour des causes déshonorantes; mais laissons de côté les hommes et parlons des institutions. Le *statuto* a été annulé, le conseil d'Etat a été aboli, la garde nationale dissoute, la presse anéantie, si ce n'est pour les rétrogrades; le nom même du ministère de l'instruction publique a disparu, le *motu proprio* de 1847, sur le conseil des ministres, annulé aussi par le fait. »

L'*Osservatore romano* annonce que sept mille Napolitains vont être envoyés dans les provinces romaines d'Anagni.

L'avocat Lazzarini vient de mourir à Nice du choléra. Il était ministre de grâce et de justice sous la république romaine ; c'est une véritable perte pour le parti démocratique italien. C'est à lui que l'état de la république romaine devait la nouvelle organisation des tribunaux selon le code français, et plusieurs autres réformes dans l'ordre judiciaire. Il était né dans les Etats romains, et âgé de 35 ans.

Les arrestations continuent à Naples. Tout ce qu'il y avait de libéraux est en prison ; on a arrêté jusqu'à un enfant de douze ans.

AUTRICHE. — HONGRIE.

Radetzky a fait, le 15, à midi, son entrée à Vienne. Reçu au débarcadère du Sud par le ban Jellachich, qui est venu à sa rencontre, ainsi que par le prince de Schwarzenberg, le ministre de la guerre comte Giulay, le ministre du commerce chevalier de Bruck, le baron Welden, gouverneur civil et militaire, et des autorités de la ville.

— Hier, nous avons donné, d'après les journaux autrichiens, la nouvelle de la prise de Bem par les Russes. Une autre nouvelle, que le journal polonais de Posen nous apporte, nous ferait croire que le bruit de l'arrestation de Bem pourrait bien avoir été répandu par les impériaux pour décourager les Polonais. Voici la lettre que le journal polonais reçoit de Cracovie, à la date du 8 septembre : « Il s'est répandu ici le bruit que Bem a réussi à réunir un certain nombre de soldats provenant des diverses fractions de l'armée insurrectionnelle, et qu'il est parvenu à se frayer un passage en Wolhynie. Dans les circonstances actuelles, il nous est difficile d'ajouter grande foi à cette nouvelle, quoiqu'on ne puisse pas douter que, dans les cas extrêmes, les hommes de génie ne soient capables d'accomplir de grandes choses. »

— Une correspondance adressée de Vienne à la

---

des pittoresques végétaux où nous nous reposions, l'énorme tinnié, ce boa du Congo, le terrible Siniacki, dont le venin tue sur-le-champ, et mille autres reptiles nuisibles ou même mortels. Retournez-y maintenant, mon père, vous entendrez dans ce fleuve limpide qui vous charmait, les plaintes des caïmans, les rauquements des hyppopotames; tandis que ses rives trembleront aux rugissements fréquents, coupés, sourds et formidables de vingt espèces de bêtes fauves ennemies acharnées de l'homme. Ajoutez à cela les moustiques, les maringouins, tous les insectes qui volent et ceux qui ne volent pas, et vous me direz si une création aussi étrangement mêlée de bon et de mauvais est digne d'occuper à elle seule la pensée du Tout-Puissant.

— Assurément non ! fit le savant, charmé de voir le capitaine, ordinairement taciturne, parler aussi bien en ce moment.

— En réfléchissant à cela pendant mes longues nuits de mer, continua Vasco, j'ai souvent pensé que Dieu avait livré à quelque esprit, génie ou ange, ce morceau de matière tout créé, avec pouvoir de le modifier et gouverner à sa guise ; mais, vu l'insouciance ou la fantaisie de son délégué, la terre ressemble à la propriété d'un pauvre.

— C'est à l'atelier d'un artiste qu'il faut dire, interrompit Sergius; les chefs-d'œuvre parfaits y heurtent les chefs-d'œuvre en germe ; il y a des beautés sublimes, mais le désordre, cet élément de destruction y règne avec sécurité. Je suis de votre avis, Vasco...

Le capitaine se redressa, fier d'une telle adhésion.

— Je suis de votre avis : Dieu a livré à un esprit ce morceau de matière tout créé, avec pouvoir de le gouverner à sa guise et de le modifier profondément; et cet esprit, c'est l'esprit de l'homme, c'est le Verbe, c'est l'intelligence successive de l'humanité. C'est notre insouciance qui le rend discordant, comme vous l'avez remarqué. Or ce désordre s'augmentera d'animaux féroces, de reptiles, d'insectes nuisibles, de plantes vénéneuses, de déserts, de marais, de maladies contagieuses, jusqu'à ce que nous sortions de notre insouciance, jusqu'à ce que nous employions notre intelligence associée et complète à nettoyer, assainir, améliorer et embellir ce globe où Dieu a déposé pour nous tant de germes d'harmonie et de beauté.

— Vous ouvrez là au pouvoir et à l'intelligence de l'homme un vaste champ, reprit le dominicain ; ce serait un emploi de son génie qui le rendrait vraiment l'image de Dieu. Mais vous me reprochiez tout à l'heure d'amoindrir la puissance de Dieu en ne lui donnant que la terre à gouverner ; comment se fait-il que vous arriviez maintenant à lui enlever même la direction des choses d'ici-bas ?

Levez la tête, mon père ! répondit Sergius d'un ton grave et inspiré. Levez la tête et sondez la profondeur de l'espace qui nous environne. Laissons aux peuples enfants la croyance à une voûte bleue d'azur, ornée pour nos pauvres yeux humains, de paillettes lumineuses. Voyez-y l'aire sans bornes de la demeure de Dieu. Ces étoiles sont autant de globes géants que son souffle enflamme et fait resplendir pour placer autour de chacun d'eux, immense foyer, des parcelles de matières semblables à celles que nous habitons. Sur chacune de ces parcelles, n'en doutons pas, il n'a rien fait en vain : Dieu a placé, à tous les degrés d'intelligence, des créatures à son image pour la gouverner et en diriger l'essor jusqu'à la perfection proportionnelle où il leur a donné d'atteindre. Les soleils de tous ces mondes nous semblent immobiles ; mais de même que leurs planètes accomplissent autour d'eux, dans un temps harmonieusement réglé, des orbes majestueux, de même leur troupe sans nombre accomplit dans l'espace un orbe infini autour d'un centre trinitaire de force, d'intelligence et d'amour. Ce centre c'est Dieu, et cette revue sublime sous l'œil du maître a pour carrière l'infini et pour durée l'éternité.

Il se fit ici un long silence ; les paroles ne pouvaient que détruire l'impression profonde que ce peu de mots avaient produite dans les âmes du capitaine et du dominicain.

Galilée n'avait pas encore été à cette époque le martyr du système sur lequel s'appuyait Sergins ; mais celui-ci avait déjà expliqué à ses deux compagnons, pendant l'extase d'une nuit pareille, la merveilleuse découverte de Copernic. Ils savaient déjà que le soleil ne cherche pas à faire le tour de chacune de ses planètes, que ce sont ces dernières, et la terre entre autres, qui vont renouveler leurs jours et leurs saisons en tournant autour de sa chaleur et de sa lumière.

Après quelques instants Sergius reprit :

— Croyez-vous maintenant, mon révérend père, que j'ai exalté l'esprit de l'homme aux dépens de la puissance de Dieu ? Ne vous semble-t-il pas, au contraire, que c'est le rapetisser singulièrement que de le faire intervenir directement dans nos minces débats de chaque jour ; c'est de cette manière qu'on l'a fait l'aide naturel du meurtre, du despotisme et de l'erreur. C'est ainsi qu'on l'a doué de nos mesquines passions d'espionnage, de rancune, de cruauté et de vengeance.

— Mais enfin, dit le vieux moine, qui commençait à s'embrouiller dans des idées aussi nouvelles pour son crâne endurci ; mais enfin je n'entrevois pas bien quelle sanction vous donnez à cette grande responsabilité de l'être humain ?

— La faim, la soif, la misère, les souffrances physiques et morales, l'ennui, les maladies héréditaires, la guerre, les pestes et les fléaux de tout genre, je vous l'ai déjà dit, voilà un code pénal, une sanction divine bien suffisante, je l'espère ; et pourtant la sévérité de ces lois répressives ira en augmentant jusqu'à ce que notre pauvre humanité écoute son cœur et y retrouve ce qu'il faut pour rentrer dans les voies qui mènent à la perfection et au bonheur.

Pour nous distraire de ces graves idées, transportons-nous un moment dans le quartier de la ville de Lisbonne, habité exclusivement par le peuple juif.

ANTONY MÉRAY.

(*La suite à demain.*)

Le directeur des Beaux-Arts a l'honneur de prévenir MM. les artistes que les ouvrages déposés par eux au palais des Tuileries leur seront rendus sur la présentation de leurs reçus.

Le personnel de l'exposition de peinture cessant ses fonctions à la fin de septembre, il est indispensable que tous les ouvrages soient retirés avant cette époque.

Le théâtre de la Porte Saint-Martin donne aujourd'hui une représentation des plus brillantes, au bénéfice de l'association des artistes dramatiques. Les principaux théâtres de Paris ont voulu concourir à cette soirée, dont voici le programme : *Un Caprice*, par Brindeau, Mme Allan et Denain ; *La Sœur de Jocrisse*, par Alcide Touzet ; *la Famille Riquebourg*, par M. Tisserant et Mlle Melcy ; *Intermède* de chant dans lequel on entendra M. Ponchard et divers artistes distingués. Le spectacle sera terminé par le charmant ballet *l'Etoile du matin*.

Gazette de Voss prétend que l'extradition de tous les réfugiés hongrois en Turquie n'a pas été et ne sera pas demandée par les gouvernements russe et autrichien.

— La *Gazette de Presbourg* enregistre trois exécutions militaires qui ont eu lieu à Arad et à Temeswar le 20, le 22 et le 25 août. Des trois officiers hongrois, l'un a été pendu, les deux autres fusillés, ceux-ci avec confiscation de leurs biens.

— On écrit d'Acs à la *Réforme allemande* : « Les hostilités contre Komorn ont été reprises le 3, et les impériaux se sont avancés sans rencontrer de résistance dans la position de Doth, de Puszta-Czem et de Herkali, puis dans la grande Schutt jusqu'à Saint-Pal et Uyfalu; la brigade Pott a marché sur Pojzegsalva. Le général russe Grabbe est près de la Waag.

— Voici d'intéressants détails que nous trouvons dans la correspondance constitutionnelle de Berlin : Toute l'armée de Hongrie va être réformée. Les soldats et les officiers hongrois, jusqu'aux colonels, seront incorporés dans l'armée impériale, comme simples soldats. Il n'y aura plus désormais de régiments hongrois, et l'armée autrichienne se composera de toutes les nationalités, avec des officiers allemands autant que possible. L'organisation d'une armée unitaire, sans égard aux nationalités, paraît une conséquence indispensable de la constitution de Kremsier.

L'état de siége de Posen est levé.

D'une lettre adressée de Stuttgard à la *Réforme allemande*, nous extrayons ce qui suit :

« 30 000 Autrichiens se mettent en marche du Vorarlberg pour occuper, de concert avec la Bavière et le Wurtemberg, les cercles du lac et du Haut-Rhin, dans le duché de Bade. Les puissances méridionales de l'Allemagne, voulant empêcher que la Prusse, dont l'influence en Allemagne, est déjà devenue trop grande à leur gré, ne prenne aussi un point d'appui dans le sud.

Il s'agit de nouveau de la cession d'une partie de la Gallicie à la Russie. Ce qui semble confirmer cette nouvelle, c'est que le corps du général Tcheodayef prendra ses quartiers d'hiver à Lemberg.

Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.

Nice, septembre 1849.

Garibaldi est arrivé à Nice avant-hier, accompagné soigneusement par un gendarme, bien qu'il eût donné sa parole de retourner à Gênes. Il venait visiter sa famille.

Hier donc, j'ai trouvé quatre à cinq cents personnes rassemblées sur le port. Garibaldi est arrivé en voiture. Il a embrassé avec effusion son frère (je crois) et ses enfants. La foule se pressait autour de lui pour le voir.

Garibaldi était vêtu très-simplement, presque pauvrement. Son attitude, sa démarche, ses gestes, ses paroles étaient d'une simplicité, d'une sobriété extrêmes. Il ne *pose pas* du tout, chose rare chez nos hommes célèbres. Il ne ressemble pas au portrait publié par l'*Illustration*. C'est un homme de quarante à quarante-cinq ans, de taille moyenne, bien pris de taille, leste et vigoureux; le teint bronzé, la barbe d'un brun roux; quelque chose du lion; tous les caractères d'un homme d'action, aimant le combat, propre à la guerre de partisans. Sous toutes les apparences de la rudesse et de la suprême énergie, on pressent beaucoup de bonté et de loyauté chevaleresque.

Revue de la presse parisienne.

L'*Union* prend indirectement la défense de tous les clubs et banquets démocratiques-socialistes, en protestant contre l'autorisation donnée par le président au concile du cul-de-sac-Férou. Suivant l'*Union*, qui a raison, au surplus, il n'y a pas besoin d'autorisation pour l'exercice d'un droit constitutionnel, tel que ceux de réunion et d'association.

Il est cependant curieux de voir l'*Union*, journal satisfait de l'expédition romaine, appuyer sa protestation sur la Constitution de 1848.

Le même journal fait charitablement tout ce qu'il peut pour pousser M. Xavier-Durrieu, rédacteur du *Temps*, à se battre avec M. Lavalette, rédacteur de l'*Assemblée nationale*. Nous comptons bien qu'il en sera pour ses frais.

Le *Moniteur* publie une lettre du général Oudinot de Reggio de Saint-Pancrace, qui adresse au musée de Bar-le-Duc le buste d'un empereur romain, en se félicitant d'avoir rendu à Rome *sa liberté* et sa puissance. Le général ajoute que son nom est gravé sur le Capitole, et qu'il est écrasé de tant d'honneurs.

La *Réforme* s'indigne des violations de la liberté individuelle qui se multiplient tous les jours.

Le 15 juillet, un citoyen, Ch. Collet, est arrêté à Yerres, département de Seine-et-Oise, et amené à Paris; il est, huit jours après, traîné de cachot en cachot jusqu'à Dijon, où sa mise en liberté a eu lieu le 4 septembre seulement, après *cinquante jours de détention*. « Allez-vous en, » se borne-t-on à lui dire, *sans qu'il ait été interrogé*.

Le fait annoncé, publié par tous les journaux, n'a pas été démenti.

A peu près dans le même temps, 63 personnes sont arrêtées à Paris dans un établissement voisin de *la barrière des Amandiers*.—Elles sont aussitôt dirigées sur la Conciergerie.

Le lendemain, parmi ces personnes arrêtées, 52 sont élargies après avoir été ainsi *appréhendées au corps, détenues sans motif*, SANS NÉCESSITÉ, SANS DROIT.

Les onze qui restent sont transférées au dépôt de la préfecture;—le 30 août, 4 sont mis en liberté.

Enfin, le 9 septembre, après TREIZE JOURS DE DÉTENTION, les 7 autres restées en prison sont définitivement élargies.

Ce qu'ont fait toutes ces personnes pour être ainsi privées *de leur liberté*, séquestrées, nul ne pourrait le *dire à cette heure*. — Arrêtées sans nécessité, sans DROIT, rien ne s'opposait sous ce régime à ce que leur captivité se prolongeât trente ou quarante jours de plus, suivant que cela est arrivé au citoyen Dollet.

Voilà cependant ce qui a eu lieu sous l'empire d'une Constitution qui déclare placer sous SA PROTECTION la personne de chaque citoyen.

L'*Univers* répond aux accusations formulées par la *Gazette de France* que Mme Adélaïde n'a jamais eu de part dans la propriété du journal religieux, que son rédacteur en chef n'a pas joui d'une *pension* sur les fonds secrets, mais d'un *traitement* pour fonctions d'attaché au cabinet de M. Duchâtel, fonctions antérieures à la participation de cet écrivain à la direction du journal; que l'archéologue de l'*Univers*, chargé d'une mission, était véritablement archéologue, étranger à la partie politique de cette feuille; enfin, que les bibliothécaires nommés par M. de Falloux n'écrivaient pas dans l'*Univers*. Nous savons en effet que M. Aurélien de Courson écrivait dans le *Correspondant*.

Monsieur le rédacteur en chef,

Je vous prie d'accorder une place, dans vos colonnes, à la lettre suivante, que j'adresse à l'*Assemblée nationale* et au *Courrier français*.

Salut et fraternité !

COMMISSAIRE,
Représentant du peuple.

Conciergerie, le 16 septembre 1849.

Monsieur le rédacteur,

Vous reproduisez dans votre numéro du 15 septembre, comme l'empruntant au *Times* du 14, un entrefilet qui me concerne.

Il s'agit d'une lettre faisant partie de nombreux papiers saisis par le gouvernement prussien, aux mains de ceux que la réaction appelle les conspirateurs du pays de Bade, et transmis par lui aux autorités françaises.

Cette lettre, que j'aurais écrite à un M. Georges, de Sarrelouis, peu de jours avant le 13 juin, se rapporterait aux moyens de révolutionner la Prusse, et serait un modèle de style grotesque, en même temps qu'un curieux mélange de *présomption, d'ignorance et de férocité*.

Je commence par démentir, complètement et absolument, le fait sur lequel s'appuie l'article reproduit. Je n'ai écrit, ni à M. Georges, de Sarrelouis, ni à qui que ce soit, de lettre relative soit au pays de Bade, soit à la Prusse. — La lettre qu'on me prête est donc une pure invention du correspondant du *Times*.

Quant aux réflexions si favorablement accueillies, par vous, sur mon ignorance, en particulier, et celle des socialistes, en général, je ne crois pas devoir les relever. — Je suis habitué déjà aux aménités de la République honnête et modérée.

J'ajouterai que si, enfant du peuple, je n'ai pas reçu la superficielle instruction de l'esprit dont se parent, comme d'un trophée, les gentilshommes qui rédigent vos colonnes, les faits au milieu desquels j'ai vécu, de la vie du prolétaire et du soldat, ont détourné mon esprit de la présomption et m'ont appris ce qu'il y a de lâche et de féroce à frapper un adversaire politique, qui ne peut pas se défendre, et à préparer l'opinion publique contre un homme accusé, dont la personne devrait être sacrée pour tout écrivain qui se respecte.

Je vous prie, et au besoin je vous requiers d'insérer cette rectification dans votre plus prochain numéro.

Agréez, etc.

COMMISSAIRE,
Représentant du peuple.

ANGLAIS et ROMAINS.

Bientôt le rôle de protectrice des puissances, de gardienne des libertés européennes, abandonné par la France, sera repris, à notre grande humiliation, par l'Angleterre. Voici comment le *Times* juge cette guerre contre Rome, qui a rendu le nom français si lourd à porter.

Ce n'est pas pour remettre simplement le pouvoir absolu entre les mains des cardinaux que le peuple français a envoyé 30 000 hommes contre Mazzini, c'est pour donner aux Romains un gouvernement constitutionnel, une liberté sans licence, des lois sans despotisme; c'est pour leur garantir, au moins, le germe de ces institutions représentatives dont jouissent les plus florissantes nations du monde; c'est pour leur assurer une égale répartition de la justice; c'est pour les garantir de cette jalouse tyrannie qui énervait le courage, pervertissait l'honnêteté, corrompait les mœurs de ses misérables victimes, et transformait les habitants d'un pays admirable et les héritiers d'un nom célèbre en une troupe de musiciens, de chanteurs et de danseurs.

La flotte française était animée de ces intentions lorsqu'elle sortit du port de Marseille; l'armée française, en entrant à Rome, les a confirmées par ses proclamations. Si ces espérances qu'elle a fait naître ne se réalisaient pas, si Rome devait retomber encore dans la prostration léthargique où elle croupissait naguères, sans espoir et sans courage, si le joug de fer des cardinaux et des prêtres pesait encore sur cette malheureuse ville, la France se rendrait coupable aux yeux de l'Europe d'un double crime : indifférence pour la paix du monde, qu'elle aurait inutilement compromise, et indifférence pour la cause de la liberté qu'elle aurait volontairement abandonnée.

Tout en approuvant les paroles du *Times*, nous reprocherons à l'Angleterre de n'avoir absolument rien fait pour dissuader ni même pour avertir la France au moment où l'expédition romaine se préparait. Le cabinet anglais a vu que la France allait engloutir ses trésors, son armée, son influence surtout, dans un véritable gouffre; il s'est bien gardé de crier *gare !*

MORALITÉ DE L'IMPOT SUR LES BOISSONS.

La *Gazette de France* vient de publier sous ce titre un article que nous signerions des deux mains. On y remarquera notamment cette thèse phalanstérienne que l'abondance est le préservatif des excès :

Le *Constitutionnel* prêche la moralité de l'impôt sur les boissons. L'idée est toute nouvelle. L'impôt est le frein de l'ivrognerie, dit le journal de M. Thiers; il arrête les excès. S'il y a tant d'ivrognes sous l'empire des droits réunis, que serait-ce donc si les droits étaient abolis? etc.

La thèse du *Constitutionnel* est diamétralement contraire à la vérité. Les cultivateurs des pays vignobles qui ont chez eux des vins et des eaux-de-vie en abondance, ne s'enivrent pas, par une raison toute simple, c'est parce que leurs habitudes sont réglées, et *qu'on n'abuse ordinairement pas de ce qu'on a en abondance et facilement*.

Ce qui fait la multiplicité et la vogue des cabarets, c'est la difficulté pour l'ouvrier d'approvisionner son ménage d'une certaine quantité de vin pour laquelle il faut faire l'avance d'une somme qu'il n'a pas en sa possession. L'impôt le pousse donc au cabaret, où il consomme en détail le vin dont il sent le besoin. Là il ne fait à la fois qu'une petite dépense, quoiqu'au bout de l'année il se trouve qu'il ait payé sa consommation deux fois et même trois fois ce qu'elle lui eût coûté à domicile en faisant une provision. Cela est très moral apparemment !

L'ivrognerie pernicieuse de l'eau-de-vie, qui fait tant de ravages dans les provinces où l'on ne cultive pas de vignes, tient aux mêmes causes. L'eau-de-vie est *relativement* meilleur marché que le vin. Elle coûte moins de frais de transport, et un volume donné de cette boisson représente un volume de vin huit ou dix fois plus grand. Les boissons alcooliques sont devenues le fléau de plusieurs de nos provinces, au rapport des administrateurs, parce que le vin y est presque prohibé pour la classe laborieuse, en raison de son prix.

Le cabaret n'est en définitive que le collecteur du fisc, qui lui délivre patente et licence. Si le vin était à bon marché, si l'ouvrier pouvait en faire son approvisionnement, il y aurait moitié moins de cabarets, et la consommation de l'eau-de-vie serait considérablement réduite.

La proposition du *Constitutionnel* est donc une contre-vérité, et lorsque ce journal ajoute que le vin n'est pas absolument nécessaire au peuple, et que quand bien même il ne boirait que de l'eau, il ne s'en porterait que mieux, il nous semble entendre M. Thiers disant que le peuple n'a de droits que ceux qu'on veut bien lui donner.

Entre autres caractères moralisateurs de l'impôt sur les boissons, nous citerons la fraude que provoquent les droits excessifs. L'infraction des lois de l'État et le préjudice causé au Trésor sont des actes condamnables assurément; mais sont-ils sans reproches les législateurs et les gouvernements qui font naître cette tentation en s'adressant à des consommations aussi générales et en les soumettant à des taxes exorbitantes?

LES COLONS D'AFRIQUE.

Sous ce titre, le *Démocrate du Var* publie de tristes renseignements sur la situation de nos colons en Algérie :

En arrivant à leur destination, les colons furent logés dans des baraques insalubres, où ils restèrent 7 à 8 mois en attendant que les maisons qui leur étaient destinées fussent construites.

Chaque colon reçoit une livre et demie de pain de munition par jour, un quart de livre de viande, quinze grammes de riz et six grammes de sel, avec demi-ration pour chacun de ses enfants au-dessus de deux ans.

Cette nourriture est très insuffisante, surtout en Afrique, et le colon est souvent obligé, tout en bien travaillant, de *se serrer le ventre*.

Il trouve à la vérité une *compensation* à cette pénurie de vivres et surtout de vin, dans *les conseils hygiéniques* qu'on lui *donne gratuitement*. On lui recommande, entre autres choses, en lui remettant son quart de litre de vin, de s'abstenir d'eau.

Il faut cependant avouer que ces enfants de Paris pourraient trouver dans un travail rude, mais bien dirigé par des directeurs grassement rétribués, des moyens propres à améliorer leur sort et à mettre ainsi fin à leurs privations.

Mais malheureusement ils sont encore sur ce point complètement *désappointés*, car le directeur ne dirige rien que l'emploi de ses appointements, et borne ses conseils aux colons à ceux d'hygiène dont nous venons de parler tout-à-l'heure.

Quant aux moyens qu'on leur fournit pour exécuter leurs travaux, ils sont à l'avenant, du reste.

On leur fournit des outils de bien mauvaise qualité et impropres aux opérations de défrichement et autres travaux auxquels ils doivent se livrer; et s'ils viennent à casser un de ces outils, ce qui arrive souvent vu leur qualité inférieure, ils sont obligés de le remplacer à leurs frais, et à des prix excessifs. Un manche de fourche, par exemple, qui coûte en France de 20 à 30 centimes, leur est passé 60 centimes en Afrique. Tous les autres outils à remplacer sont payés dans la même proportion.

Ajoutons à cela que chaque colon est taxé pour son travail, et doit fournir chaque semaine une tâche très difficile à remplir, surtout avec de mauvais instruments.

Eh bien! placé dans de telles conditions le pauvre colon qui n'a pas fourni le travail auquel il est imposé, est condamné à la privation non seulement de la nourriture déjà insuffisante à laquelle il a droit, mais encore de celle allouée à sa famille, pendant huit jours entiers. Et si, dans le délai de huit jours il n'a pas mis la tâche journalière qu'il doit fournir, à son courant, il est inhumainement éliminé de la colonie et renvoyé sans secours aucun, comme sans indemnités, même de route!

Avec un régime pareil est-il étonnant que tant de colons demandent à rentrer en France? Quant à nous, si une chose nous étonne, c'est qu'il en reste un seul sur cette terre africaine.

Tout n'est pas de rose, il est vrai, pour ceux qui reviennent dans leur patrie.

Il leur est interdit de se rendre à Paris, ou dans une ville distante de la capitale de moins de 25 lieues, alors même qu'ils l'habitaient avant leur émigration et que leur famille y réside encore. De telle sorte que nos gouvernants ont raffiné leur système de tracasseries au point d'inventer un exil dans le sein même de la patrie.

Encore, s'ils veulent toucher l'indemnité de route, lorsqu'elle leur est accordée, sont-ils obligés de parcourir le trajet étape par étape, ce qui les oblige à faire la route à pied, eux et leur famille, alors même qu'ils sont malades.

Revue des Départements.

CONSEILS GÉNÉRAUX.

GIRONDE. — Le *Courrier de la Gironde* est dans la joie; il entonne un chant de victoire, il reprend le ton de l'insulte. — Qu'a donc le *Courrier?* Laissons-le répondre lui-même :

« Le conseil général de la Gironde a dignement répondu à nos espérances, nous pourrions dire aux espérances de la France entière. Sans se laisser arrêter par les jésuitiques intimidations des feuilles officielles, et par les hypocrites jérémiades des anarchistes du 15 mai, du 24 juin, du 29 janvier et du 13 juin, il a franchement demandé la révision de la Constitution.

» Un amendement qui avait pour but de faire déclarer au conseil qu'il n'entendait pas que cette révision pût avoir lieu en dehors de l'époque assignée par la Constitution elle-même, a été rejeté. Ce rejet donne au vœu de révision émis le caractère que nous lui souhaitions.

» Nous aimons les positions nettes....

» Le conseil général de la Gironde n'a pas dégénéré. Il fut un des premiers à demander l'année dernière la dissolution de l'Assemblée constituante....

» Le conseil général de la Gironde est le seul qui ait cette année indiqué la nécessité de réviser la Constitution immédiatement. Qu'il ne s'effraie pas de cet isolement : son vœu n'a pour cela ni moins d'autorité, ni moins de puissance. La nécessité d'une prompte révision est dans l'esprit de tous les hommes intelligents; elle est dans l'esprit des masses, que leur instinct trompe rarement. »

Le *Courrier* prédit ensuite au conseil de la Gironde que son vote va servir de point de départ à une grande manifestation de l'esprit public en France. Nous croyons aussi à cette grande manifestation de l'esprit public : elle se produit déjà, mais dans un sens diamétralement opposé aux espérances du *Courrier*. Encore quelques jours et nous le verrons désabusé. *Six conseils généraux, au plus, ont demandé la révision de la Constitution*; ce n'est qu'une infime minorité. Et encore, derrière ces conseils généraux qui représentent mal aujourd'hui l'opinion des masses, il y a le peuple qui veut le maintien de la Constitution, et qui, s'il en demandait la révision, ne la demanderait certes pas pour les mêmes raisons que ces messieurs.

LOIRE-INFÉRIEURE. — Le conseil, avant de se séparer, renouvelle le vœu exprimé par lui lors de sa dernière session, de se réunir en session extraordinaire dans le cas où l'état de la capitale l'exigerait.

De l'émancipation des noirs. — Le conseil général de la Loire-Inférieure émet le vœu :

1° Que l'organisation du travail dans nos colonies soit, le plus tôt possible, l'objet d'une règle sage et exécutable;

2° Que la question des sucres, question vitale pour notre commerce maritime et nos colonies françaises, obtienne enfin une prompte solution;

3° Qu'à défaut du rachat de la sucrerie indigène, mesure que le conseil persiste à regarder comme désirable, on réduise les droits sur les sucres exotiques, en réservant un juste privilége au sucre des colonies françaises.

LOIR-ET-CHER. — Nous recevons, aujourd'hui seulement, le numéro de septembre de la *Solidarité démocratique* de Loir-et-Cher. Son rédacteur, le citoyen Laforie, est en prison par suite du dernier des trois procès de presse dont nous avons rendu compte. La *Solidarité*, journal mensuel, le seul organe socialiste dans le Loir-et-Cher, continuera de paraître malgré cet obstacle qui n'est pas le seul qu'on lui suscite. En effet, M. Laforie est obligé de faire imprimer son journal à Tours, aucun des imprimeurs de Blois n'osant ou ne voulant s'en charger. Il faut dire aussi que chacun de ces messieurs a son journal plus ou moins modéré, dont il est à la fois imprimeur et gérant.

— Les assises du mois d'août, dit la *Solidarité démocratique de Loir-et-Cher*, laisseront de profonds souvenirs dans les annales politiques du département. Dix procès en dix jours, quelle riche propagande! Voyez, disait le citoyen Germain Sarrut dans la dernière affaire, l'affaire Bazin qu'il défendait, « voyez, disait-il, en terminant sa brillante et chaleureuse improvisation, vous arrêtez le tonnelier de Montrichard, Bellanger, vous lui faites faire 45 jours de prévention, et tous les tonneliers de la Côte-d'Or répondent à un appel fraternel de leur camarade, et ils sanctifient un dimanche en travaillant tous, sur la place publique, pour le compte du prisonnier, se donnant cœur à l'ouvrage par des chants patriotiques!

» Vous arrêtez Cochet! l'agriculteur, et les agriculteurs de Marchenoir fauchent ses foins, font ses blés, mettent sa terre en état!

» Vous arrêtez Bazin! l'artisan, et les artisans de Salbris lui viennent en aide; sa femme, ses enfants sont à l'abri du besoin, ils peuvent puiser à la caisse commune des malheureux! Poursuivez, messieurs, poursuivez, arrêtez les prolétaires, faites de la compression; ainsi se développera l'esprit de fraternité, de solidarité, la pensée du *socialisme*. »

Bazin a été condamné à deux mois de prison, la déclaration de culpabilité par le jury ayant été réduite à un seul délit d'injures.

— Nous lisons dans le *Républicain* :

« Il paraît décidé que les jésuites auront, à la rentrée prochaine, la direction du grand séminaire de Blois.

» Nous ne pouvons que blâmer énergiquement la décision prise par Mgr l'évêque. Nous ne sommes point ennemis du clergé; on le sait, rarement nous nous occupons de lui et nous lui rendons justice à l'occasion. De plus, nous comprenons fort bien que l'administration ecclésiastique n'est pas de notre compétence; mais l'arrivée des jésuites dans notre ville n'est pas seulement un fait d'administration ecclésiastique, c'est un événement qui doit avec raison éveiller les craintes de tous les amis de la liberté. Les jésuites nous sont antipathiques, à cause de leur dévouement à l'absolutisme et de leur éducation anti-nationale. Nous pensons que notre département si tranquille jusqu'ici, se ressentira bientôt de l'influence secrète et hypocrite des *révérends pères*.

» Si nous sommes bien informés, les ecclésiastiques les plus distingués de notre ville de Blois et du département regardent comme déplorable la mesure prise par M. l'évêque, et la crainte seule les a empêchés de protester publiquement. »

LYON. — Nous lisons dans le *Censeur* :

« On ne se contente pas de priver les républicains

de leur liberté, on les martyrise. Tout le monde sait comment nos amis sont traités à la Force et à Sainte-Pélagie. Ce n'est pas tout. Nous recevons du fort de Homme une lettre où plusieurs prisonniers nous racontent les vexations qui leur sont prodiguées par l'administration. La nourriture est tellement dégoûtante que les repas sont devenus de véritables supplices; et, comme il leur arrive parfois de se plaindre, le capitaine commandant le fort ne cesse de répéter avec un sang-froid barbare qu'*il les fera manger à la baïonnette.*

» Ces gens-là ont vraiment beaucoup de cœur; ils massacreraient les démocrates sans éprouver même un sentiment de pitié.

» Cela nous rappelle que le *Corsaire*, le lendemain du 13 juin, racontant la mort d'un malheureux transpercé d'un coup de baïonnette, disait avec une joie féroce : « Bien joué ! »

» Et ces messieurs osent parler de 93 ! »

CHARENTE-INFÉRIEURE.—Nous lisons dans l'*Union républicaine* de Saintes :

« Lundi dernier, sur le champ de foire de Saintes, au milieu d'une foule de charlatans, nous avons remarqué un saltimbanque couvert d'un chapeau orné d'une énorme cocarde tricolore ; il portait en sautoir une écharpe aux trois couleurs ; sa poitrine était décorée d'une grande médaille en cuivre blanchi. Ce bateleur s'est annoncé comme sociétaire d'une société (*sic*), seule autorisée à annoncer aux habitants de la campagne une grande nouvelle, dont aucun journal n'avait parlé.

» C'était un complot formé par soixante-quinze républicains, d'une couleur plus ou moins *rouge*, dont le but était de poignarder ou de tuer le président de la République. Ce complot a été déjoué par *la haute intelligence et par le sang-froid de celui auquel les glorieuses destinées de la France sont confiées.*

« Au milieu de la belle revue de trois cent mille » hommes, tant soldats que gardes nationaux, disait » à la foule ébahie *le sociétaire de la société*, qui seul » a l'autorisation d'annoncer cette grande nouvelle, » un des conjurés va dire deux mots à l'oreille du » président, *qui pique des deux*, et met si peu de » temps à traverser le Champ-de-Mars, que ses ai- » des-de-camp n'ont pas le temps de s'apercevoir de » son absence, et que les individus qui se trouvent » sur son passage éprouvent une sensation dont ils » ne pouvaient se rendre compte ; ils aperçoivent » quelque chose qui court avec la rapidité d'un éclair, » *qui cependant n'en est pas un* (sic) ; ils ne peuvent » distinguer ni sa forme, ni sa couleur, tant est gran- » de sa vitesse. Le président était allé tout simplement » à l'Elysée, pour y établir une souricière dans la- » quelle devaient se jeter les conjurés. C'est ce qui » arrive. »

» Les détails de cette arrestation de soixante-quinze conjurés, fascinés par le regard d'aigle et la parole puissante du président, aidé de quelques amis, sont rapportés avec beaucoup de soin.

» Nous devons dire que le dégoût que nous a inspiré ce récit, nous a empêchés de l'écouter jusqu'au bout.

» Nous nous sommes demandé, en nous retirant, si la police n'avait rien à faire en semblable occurrence. Aucun charlatan politique ou autre n'a le droit de débiter ses sornettes et sa marchandise, sans autorisation ou dépôt préalable.

» Pourquoi souffre-t-on donc la vente d'écrits qui renferment de semblables impostures, de telles absurdités ?

» Nous ne savons si nous sommes dans l'erreur ; mais si un de ceux qu'on appelle *rouges* ou simplement démocrates, se permettait en pleine foire de débiter des nouvelles fausses dans le sens de ses idées, il n'y aurait pas, ce nous semble, assez d'agents de police et de gendarmes pour lui mettre la main au collet. »

VAUCLUSE. — Le *Républicain* continue son enseignement sur les réformes sociales. Notre courageux confrère traite en ce moment la question de l'*Abolition de la conscription*.

CÔTES-DU-NORD. — Nous lisons dans le journal les *Côtes-du-Nord*:

L'adjoint au maire de Lannion, M. Toussaint, le véritable maire, en l'absence du titulaire, est un de ces hommes rares, et, en quelque sorte, nés pour l'administration en temps de république : réflexion et résolution, telles sont ses deux qualités bien connues de la part de ses administrés.

Or, la réflexion lui ayant montré le salut de la France attaché à la Constitution républicaine, sa loyauté n'entend pas qu'on en fasse en public un objet de raillerie.

Ami de l'ordre, l'ordre, pour lui, c'est le respect pour les lois, et, particulièrement, la première des lois, la Constitution, pour la forme républicaine qui nous régit.

De là son embargo courageusement, patriotiquement mis sur une méchante parade intitulée la *Foire aux idées*. De là aussi les plaintes du journal la *Foi bretonne* et de son correspondant, ces chers amis de l'ordre... monarchique.

Voyez-vous les défenseurs de la foi, de la religion, de la morale, etc., réclamer la représentation d'un scandaleux vaudeville, regretter les couplets plus que grivois de la *Foire aux idées*; tout cela en faveur de quelques mauvaises plaisanteries anti-républicaines ! O moralistes !

JURA. — Le citoyen Paget Lupicin, rédacteur-gérant de la *Démocratie Jurassienne*, condamné le 7 courant par la cour d'assises du Jura, à 4 mois de prison et 500 francs d'amende, vient de recevoir l'ordre du procureur de la République, de se rendre en prison pour le 16 septembre. Quel empressement!

— Un incendie a éclaté, le 5 du courant, dans la commune du Valdahon. Onze maisons, renfermant quatorze ménages, ont été détruites. La perte totale est d'environ 97 200 fr. Les incendiés n'ont retiré que peu de chose. Une malheureuse fille, âgée de 34 ans, n'a pas reparu depuis. On a la certitude qu'elle est restée dans les flammes.

Huit personnes, autres que les habitants des maisons incendiées, avaient déposé leurs récoltes dans ces maisons. Elles n'en ont rien retiré. Dix de ces maisons étaient assurées pour 31 000 fr.

M. DENJOY, VICTIME DE LA MONARCHIE.

Dans l'une des dernières séances du conseil général de la Gironde, le très honorable M. Denjoy, qui, ainsi que nous l'avons établi, n'a pas le droit de siéger et de parler dans ce conseil, s'enorgueillissait d'être tombé avec le pouvoir qui lui avait ouvert la carrière politique. Mais ce que M. Denjoy n'a pas dit, c'est que, peu de jours après cette chute, l'ex-sous-préfet de Lesparre, sollicitant les suffrages des électeurs de la Gironde, reniait sans vergogne le pouvoir corrupteur qui avait trop longtemps pesé sur la France, et se présentait comme sa victime.

Nous comprenons que M. Denjoy n'attache pas à ses paroles et à ses déclarations les plus solennelles plus d'importance que ne lui en donne aujourd'hui la partie intelligente et éclairée de la population de la Gironde; mais il nous semble cependant que, par égard pour ceux qui lui ont donné leurs suffrages, M. Denjoy devrait avoir la pudeur de ne pas appeler l'attention publique sur certaines de ses palinodies trop éclatantes et trop brusques pour qu'il soit facile de les expliquer honorablement.

(*Tribune de la Gironde.*)

FAITS DIVERS.

Le banquet annuel des typographes a eu lieu avant-hier dimanche au Châlet, 500 personnes assistaient à cette réunion. Après plusieurs toasts portés à la *Liberté de la presse*, à l'*Emancipation de la pensée*, M. Pierre Leroux s'est fait souvent applaudir dans une chaleureuse improvisation sur l'origine de l'imprimerie. Il a terminé en formant des vœux pour la liberté illimitée de la presse. Pendant la durée du banquet, un orchestre nombreux a exécuté des airs patriotiques. Des chants nouveaux, composés par des ouvriers compositeurs, ont été couverts de bravos. Le banquet s'est terminé au milieu du plus grand calme et aux cris de : *Vive la République! Vive la liberté de la presse!*

— Il y a deux jours, une femme d'Autretot (Seine-Inférieure), âgée de 23 ans et prête d'accoucher, eut l'imprudence de sauter un fossé assez élevé. En sautant elle tomba, et se blessa à tel point qu'elle expira peu de temps après sa chute. Cette malheureuse jeune femme était enceinte de deux enfants, qui n'ont vécu que le temps nécessaire pour être ondoyés.

— On remarque en ce moment, à l'entrée de la rue Barbecanne, à Périgueux, et adossé à l'ancien rempart de cette ville, un marronnier tout en fleurs qui produit un singulier effet dans cette saison. Cette singularité botanique n'est pas la seule qu'on puisse signaler dans nos environs. Il y a 8 jours à peine que deux cerisiers de l'espèce hâtive, qui n'avaient rien donné au printemps, se sont couverts de fruits magnifiques et abondants qui excitaient l'admiration des passants. (*Républicain de la Dordogne.*)

— Pour la première fois depuis le commencement du siècle, il n'y aura pas cette année d'exposition des envois de Rome. Les révolutions d'Italie ont forcé les élèves de l'académie de Rome d'interrompre leurs travaux, même de fuir Rome et de se réfugier à Florence. Ce n'était certes pas le moment de composer des tableaux, d'exécuter des statues, de dessiner des palais.

LA CONCURRENCE. — Un vieux proverbe latin dit qu'*il n'y a pas de pire envie que celle des médecins*. Une scène récente entre deux disciples d'Hyppocrate, qui se dénouait, lundi dernier, en police correctionnelle, prouve que ce proverbe n'a rien perdu de sa vérité. Le docteur C... exerce la médecine dans le village de Caux, mais il ne souffre pas de concurrent: Il prit fantaisie un jour au docteur T... de s'établir dans ce village, il fut traqué, souffleté même en place publique, et force lui fut de lever sa tente. Ce premier succès enhardit le docteur C... qui ne voulut plus même qu'un confrère de la banlieue vînt visiter un malade dans Caux. Une famille s'insurgea contre cette tyrannique prétention, et appela M. L..., médecin à Pézenas. Celui-ci fut à son tour insulté publiquement d'abord en plein marché, puis dans un bureau de tabac, enfin poursuivi avec fureur par son rival. Le 4 août dernier, deux cabriolets se croisent sur la route de Pézenas à Caux. Le docteur C... barre le chemin à son confrère L... qu'il vient de reconnaître, puis il descend, va droit à l'ennemi, escalade le cabriolet et est atteint, mais très légèrement, d'un coup de pistolet chargé à plomb. Le docteur L... comparaissait à raison de ce coup de pistolet devant le tribunal correctionnel sous la prévention de coups et blessures. Son excuse était dans les provocations dont il avait été l'objet. Une chaleureuse défense présentée par M. Fabregat l'a fait admettre par le tribunal qui ne l'a condamné qu'à un emprisonnement de huit jours. (*Journal de Beziers.*)

LES MINISTRES DU CHRIST.—Le Christ releva avec bonté la femme adultère et dit à ses accusateurs : « Que celui de vous qui est sans péché lui jette la première pierre.

Nous lisons dans le *Courrier de la Sarthe* :

Une femme, que nous n'avons ni le droit ni la mission de juger, est morte subitement dans la nuit de mardi à mercredi. Le clergé a refusé de lui donner la sépulture religieuse, par le motif que, pendant sa vie, ses mœurs auraient été un objet de scandale, et qu'avant de mourir elle n'aurait pas reçu les derniers sacrements.

Nous ne savons si, dans cette circonstance, le clergé a agi conformément aux règlements et canons de l'Eglise, mais nous savons que Jésus ne condamna point la femme pécheresse, et nous nous étonnons que ceux qui se prétendent ses disciples soient plus sévères que le maître, et qu'ils refusent leurs prières à ceux qui en ont le plus besoin.

Les voisins de la malheureuse femme ont été moins intolérants ; ils l'ont accompagnée jusqu'à sa dernière demeure. Des femmes ont porté le corps.

La cérémonie s'accomplissait avec décence, lorsque les porteurs *patentés* se sont présentés pour réclamer leur triste prérogative et disputer le cadavre aux femmes qui le portaient. Un débat déplorable s'est engagé ; des désordres en auraient pu être la suite, si la police n'était intervenue et n'avait, en forçant les porteurs officiels à la retraite, mis fin à cette scène scandaleuse.

MÉDAILLE D'OR. — Les dames de Toulouse (on devrait dire quelques dames) viennent d'offrir une médaille d'or à M. Denjoy en mémoire du courage qu'il déploya, dit le journal *le Midi*, *contre les fureurs brutales de la Montagne*.

M. Denjoy a eu le courage, en effet, de provoquer la destitution des fonctionnaires les plus honorables, et ce qu'on appelle les fureurs brutales de la Montagne n'a été que l'indignation produite chez des hommes de cœur par l'accusation de vouloir *rétablir la guillotine* lorsqu'ils avaient, la veille, voté pour l'abolition absolue de la peine de mort.

MALADIES MINISTÉRIELLES. — On a beaucoup parlé d'une récente indisposition de M. Barrot. En voici la cause : au voyage du président à Epernay M. le ministre a voulu monter à cheval et briller avec l'état-major. On n'a pu lui procurer qu'un cheval de dragon dont l'allure très dure a compromis pour quelque temps l'assiette ministérielle.

Quant à M. de Falloux, il y a de la réalité dans sa maladie, quoique la cause en soit politique. M. le ministre de l'instruction publique est très nerveux, la lettre du président et les démêlés qui ont suivi ont déterminé l'irritation dont il souffre encore.

« Le caractère de la maladie qui, dit l'*Univers*, » heureusement s'est nettement dessiné, présente » tous les symptômes d'une fièvre nerveuse intermit- » tente. Nous pouvons ajouter en ce qui concerne les » bruits de dislocation ministérielle, que M. de Falloux » *ne songe nullement à abandonner son portefeuille*; » il attend au contraire la rentrée de l'Assemblée » pour PRENDRE LA PAROLE et soutenir la discus- » sion sur les affaires de Rome. »

M. Robertson, au moment de préparer la sixième édition de son *Cours de Langue anglaise*, se propose d'y faire une mention détaillée des propagateurs de son enseignement. Il invite les professeurs qui ont adopté sa méthode, en quelque pays que ce soit, à vouloir bien faire parvenir leurs renseignements à la librairie Derache, rue du Bouloy, 7, à Paris. Les lettres affranchies seront seules reçues.

L'*Almanach des Opprimés*, par M. Hippolyte Magen, paraîtra du 1er au 10 octobre; en voici le sommaire : Veillées de Simon-le-Pauvre. Prologue : le Mendiant. 1re veillée : les Malthusiens ; — 2e veillée : les Rois ; — 3e veillée : les Papes ; — 4e veillée : la République et le Socialisme ; — 5e veillée : la Propriété, saint Ambroise et Proudhon, l'Usure, le Travail, le Crédit, l'Association, l'Instruction ; — 6e veillée : l'Agriculture, le Paysan, le Crédit foncier, l'Instituteur, la Propriété accessible à tous ; —7e veillée : les Ateliers nationaux, la Vérité, une Page d'histoire, les Bourreaux des Peuples et la Révolution ; — 8e veillée : Adieux de Simon-le-Pauvre, la Vocation forcée, la Contrainte par corps, la Prostitution, l'Espérance.

La deuxième partie de l'*Almanach des Opprimés* renferme : une Lettre de Charles Lagrange, représentant du peuple, sur les transportés de Juin ; — *Est-ce qu'on meurt de faim à Paris?* nouvelle par Alphonse Esquiros ; — *De la souveraineté du Peuple*, par Xavier-Durrieu ; — Minette, par Mme Adèle Esquiros ; — Le Singe et les Animaux, fable, par Lachambeaudie ; — Souvenir de la Conciergerie, par Mme Germaine Blandy ; — Cosmos, par Claude Genoux, ouvrier margeur ; — La Fauvette de Rosine, fable, par Jules Clédat ; — Le Bon de Travail, chanson, par Charles Gille ; — Ah ! si Jésus revenait, chanson (avec musique), par Jules Jeannin, soldat, musicien au 18e de ligne ; — une Chanson de Pierre Dupont ; — La Nouvelle Montagne, liste des associations, etc., etc.

Cet almanach est illustré de nombreuses gravures reproduisant les principales scènes du texte. — Prix : 50 centimes, chez Bernelm, éditeur, rue Thibeautaux-Dés, n° 7 ; chez tous les libraires et dans les associations ouvrières.

L'ASSOCIATION FRATERNELLE des Instituteurs, Institutrices et Professeurs, socialistes, prie les associations ouvrières et tous les démocrates de s'adresser à elle pour les leçons et cours particuliers et publics qu'ils voudraient suivre eux-mêmes ou faire suivre à leurs enfants. Les beaux-arts et les langues étrangères font partie de l'enseignement. Les leçons et cours sont rétribués ou gratuits, selon les ressources de ceux qui les réclament.

Toutes les demandes doivent être adressées soit de vive voix, soit par lettre (franco), au siége provisoire de l'association, rue Bréda, 21, où l'on peut prendre connaissance du programme et des actes constitutifs de la société.

RÉUNION GÉNÉRALE

DES COMMERÇANTS-BOUTIQUIERS ET PETITS PROPRIÉTAIRES, le mercredi 3 octobre 1849, à 11 heures du matin, salle et rue Montesquieu, à Paris.

Le but de la réunion est :

1° D'*appuyer*, par le vote d'une adresse à l'Assemblée nationale et au président de la République, la PROPOSITION déposée le 9 août par M. Passy, ministre des finances, tendant à IMPOSER *le revenu d'un impôt de* 1 p. 100.

2° Celle de M. Mauguin et des représentants du Comité vinicole, tendant à *imposer les marchés de bourse et autres* ;

3° Celle de MM. Grélier Dufougeroux, de l'Espinay, etc., tendant *à la révision de la loi sur les patentes*.

Ces propositions intéressent au plus haut point tous les commerçants et petits propriétaires, car elles tendent à *détruire une concurrence ruineuse et à imposer les capitalistes, jusqu'ici privilégiés, les usuriers et tous les tripoteurs d'argent*, qui n'ont jamais été atteints par *aucun impôt*.

Nous espérons que tous les citoyens, désireux de voir disparaître LES ABUS, une plus juste répartition d'impôt s'établir, et chacun rentrer dans la spécialité de son commerce, se rendront à notre invitation. Il ne suffit pas, en effet, de signer des pétitions, *il faut les aider, en faisant acte de présence, au moment opportun, au moment décisif, si l'on veut arriver à un résultat réel.*

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que toutes les villes et les principales communes de France seront représentées à cette réunion, qui sera présidée par le citoyen Joly, représentant du peuple.

Pour les membres du bureau du comité central des commerçants-boutiquiers et petits propriétaires :

Président, L. FIGUET ; *vice-président*, GALLAND ; *secrétaire*, EUGÈNE BRETON.

Nota. Des exemplaires de la pétition des commerçants-boutiquiers et petits propriétaires sont déposés au siége du comité, rue Marie-Stuart, 16, et aux bureaux des journaux : la *Réforme*, le *National*, le *Temps*, la *Démocratie pacifique*.

Les citoyens qui désireraient la signer peuvent se présenter de 9 heures du matin à 7 heures du soir.

Le troisième dépôt de ladite pétition sera fait sur le bureau du président de l'Assemblée nationale, le 3 octobre, par les représentants qui ont promis d'assister à la réunion projetée.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nos amis vont recevoir le Bull. — Nous leur recommandons de nouveau de nous adresser sans retard la note et le montant des renouvellements d'abonnement au journal.

Nancy. — M. Ch. M. — Le n° quot. vous est adr. depuis le 11 sept.—Aucune feuille ne n. est revenue.—Veuillez récl. à la Poste.— Le J. quot. vous sera adr. jusqu'au 15 déc.

La Chapelle-Gaugain. — M. S. — Nous av. bien reçu en juillet les 100, plus 25.75 p. ab. et livres. — Nous attend. les 400 ex.

Muttersholtz. — M. H. S. — Reçu les 30. — Ab. 6 m. du 1er oct.—Nous v. adr. les liv.

Chambray.—M. D.—Reçu les 9.—Votre ab. est payé jusqu'au 31 janv. 50.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT
AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 f.	11 f.	6 f.
DÉP. ET ÉTRANG.	22	12	6
PAYS à surtaxe	30	15	8

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme ; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr. ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 4.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à 9 »	30	Réclames-notices	60
Dix fois et plus.	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administration du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et des principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Bourse du 18 septembre 1849.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	56 45	56 40	56 25	56 25
Cinq 0/0 (Emp. 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Cinq 0/0	88 60	88 75	88 70	88 70

18 sept. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE

RENTES.	
3 0/0 j. du 22 juin	56 25
5 0/0 j. du 22 mars	88 65
VALEURS DIVERSES.	
Banque de France	2333 ..
Do de la Ville anc.	1265 ..
— — nouv.	1185 50
Oblig. de la Seine	1090 ..
— St-Germ. 1842	855 ..
— Versailles	745 ..
— Orléans. 4 0/0	975 ..
— Nouvelles	970 ..
— Rouen, 4 0/0	725 ..
— Nouvell., 1849	885 ..
— Havre j. mars	750 ..
— Nouvelles	840 ..
— Marseille	875 ..
— Orléans jouis.	465 ..
— Cert. de Lyon	88 45
Quatre-Canaux	1095 ..
Jouissance	75 ..
Bons du Trésor	5 1/2
Forges Aveyron	2000 ..
Monceaux-Sambre	1530 ..
Nord (hauts four.)	900 ..
Charbon belg.	325 ..
Zinc V.-Montagne	2750 ..
— Stol erg.	810 ..
Mines de la Loire	285 ..
FONDS ÉTRANGERS.	
Belg. 5 0/0 1840	97 1/4
— 5 0/0 1843	97 [illegible]
— 4 1/2	88 ..
— 3 0/0	65 4/5
— 2 1/2 0/0	47 7/8
— Banque	685 ..
— — 1841	1020 ..

Espag. dette active	21 3/4
— — 3 0/0	35 ..
— Dette intér.	27 3/4
Naples, récép. Roth.	87 75
Romain, emprunt	78 1/2
Haïti, emprunt	490 ..
Piémont, emprunt	935 ..
— Nouveau	900 ..
Lots d'Autriche	380 ..
2 1/2 hollandais	55 ..
CHEMINS DE FER.	
Saint-Germain	490 ..
Versailles, r. d.	240 ..
Versailles, r. g.	172 50
Orléans à Paris	772 50
Rouen	580 ..
Havre	265 ..
Avignon-Marseille	225 ..
Bâle	403 75
Centre	310 ..
Boulogne	470 ..
Bordeaux	403 75
Nord	440 ..
Strasbourg	355 ..
Nantes	302 75
Montér. à Troyes	117 50
Dieppe Fécamp	173 ..

BOURSE DE LONDRES
du 15 septembre.

3 0/0 consolidés	92 1/4
3 0/0 au 17 oct.	92 3/4

TAXE DU PAIN.

1re qualité le kilo.	30 c.
2e — —	24

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 19 septembre.

THÉATRE DE LA NATION.—Giselle, La Bouquetière.

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Le Mariage de Figaro.

OPÉRA-COMIQUE.—Haydée.

ODÉON. — Le Trembleur, la Jeunesse du Cid, le Colin-Maillard.

THÉATRE-HISTORIQUE. —Le chevalier d'Harmenthal, Lazare.

VAUDEVILLE.—Fais de fumée, Une Semaine à Londres, le Congrès de la paix, Grands écoliers en vacances.

GYMNASE.—Les Sept Billets, La Belle-Mère, 1re Représentation, Enfants en vacances.

THÉATRE-MONTANSIER.—Le Groom, l'Oiseau, le Code.

VARIÉTÉS.—Les Caméléons, Eva, les Parents de ma Femme.

PORTE-SAINT-MARTIN.—Représentation extraordinaire. *Un Caprice* (Comédie-Française).—*L'Etoile du Marin* (Porte-Saint-Martin). — M. PONCHARD chantera deux romances.—*La Famille Riquebourg* (Gymnase). —*Le Sapeur Troubadour* (M. Hoffmann).—*Grand Intermède musical*.—*La Sœur de Jocrisse* (Montansier).

AMBIGU-COMIQUE. Le Juif errant.

GAITÉ. — Mandrin, réouverture par la Sonnette du Diable, le Moulin joli.

THÉATRE DU LUXEMBOURG.— Les Deux enfants de la République.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 189. Jeudi 20 septembre 1849.

PARIS.
Trois mois . . . . . . [illegible]
Six mois . . . . . . [illegible]
Un an . . . . . . [illegible]

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉPARTEMENTS.
Trois mois . . . . . . [illegible]
Six mois . . . . . . [illegible]
Un an . . . . . . [illegible]

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
DU CAPITAL, DU TRAVAIL et DU TALENT.

PARIS, 19 SEPTEMBRE.

Solidarité.

« Le choléra-morbus arrive d'Orient; il marchera à pas de géant sous la tutèle de nos aimables alliés les Ottomans, qui, par fatalisme et malpropreté, auront bientôt croisé cette peste indienne avec l'égyptienne, et toutes deux, réunies à la fièvre jaune et au typhus, formeront des mariages de perfectibilité. Entre temps, l'Europe chante le perfectionnement.

» FOURIER, *Grand Traité*, 1822.»

L'homme est incessamment sollicité par les souffrances à entrer enfin dans la voie de ses destinées.

Les douleurs qui nous désolent, les misères qui nous assiègent, les fléaux qui nous déciment, fruits de notre incurie, de notre ignorance, de notre imbécille égoïsme, devraient être pour les hommes et pour les peuples autant d'avertissements terribles qui les excitent à chercher une prompte issue à l'incohérence, à l'anarchie dans lesquelles, depuis tant de siècles, se débat l'humanité.

Mais les hommes et les peuples restent sourds à ces leçons, insensibles à ces châtiments de leurs folies.

Les nations sont égoïstes comme les individus. Parquées dans leurs frontières, comme ceux-ci dans leur famille ou dans leur boutique, uniquement occupées de leurs intérêts toujours hostiles aux intérêts des autres, elles assistent impassibles aux désastres de leurs voisins, jusqu'à ce que ces désastres les atteignent, et alors même elles ne s'appliquent qu'à chasser de leur sein le mal qui les a envahies, sans songer à en prévenir le retour.

Les habitants de l'Europe civilisée méconnaissent encore cette grande loi de la solidarité universelle que tant de souffrances communes révèlent aux enfants de la terre. Ils font plus que de la méconnaître, ils la nient.

Pour la seconde fois, depuis vingt ans, un fléau terrible ravage les deux hémisphères. Sa marche est la même, ses étapes sont marquées à l'avance.

Il s'élance des rivières empestées du Gange, et couvre peu à peu les deux continents de ses miasmes mortels, en réveillant sur sa route les impures recrues que lui fournissent en si grand nombre, hélas! la misère, la malpropreté, l'incurie des populations.

Heureux de ce monde, vos vastes habitations, ouvertes à l'air et au soleil, votre nourriture succulente, votre vie paisible et prudente, les mille précautions dont vous vous entourez préserveront-elles vos jours?

Non; car autour de vous la misère appelle et installe l'affreuse maladie dans ses sombres réduits, dans ses humides retraites, et votre oasis est bientôt envahie par les émanations meurtrières qui s'échappent de ces tristes demeures.

Effrayante solidarité qui rattache les palais à la mansarde, le château à la chaumière, dans l'égalité de la mort!

Terrible avertissement de la justice divine, qui fait retomber sur les puissants, sur les riches, les conséquences, la responsabilité des souffrances qu'ils doivent prévenir!

La solidarité, c'est la loi universelle, invariable.

Comme les individus dans la cité, comme les cités dans la province, comme les provinces dans le royaume, les nations sont solidaires dans l'humanité.

Oui, tandis que les gouvernements se menacent, que les frontières se hérissent de baïonnettes, que le système égoïste du chacun chez soi domine plus que jamais dans les conseils des nations, la Russie, l'Autriche, l'Allemagne, la France, l'Angleterre, l'Italie, et jusqu'aux État-Unis d'Amérique, se trouvent reliés avec l'Inde dans une sinistre communauté de dangers, de désastres et de destruction.

Est-ce que les peuples ne comprendront pas enfin cette rude leçon de la Providence qui les châtie?

Est-ce qu'ils ne reconnaîtront pas bientôt que ces fléaux périodiques qui désolent toutes les contrées de la terre leur prescrivent la paix, l'accord, l'association?

Oui, l'association des hommes, l'association des nations et des races...

Hors de là, point de salut!

Que font-ils, que pensent-ils faire ces peuples, ces gouvernements, ces empires divisés d'opinions, de préjugés, d'intérêts: que peuvent-ils, séparés, contre le sinistre visiteur qui, tour à tour, les menace et les frappe?

Ils organisent à la hâte quelques services publics, quelques hospices provisoires; ils font laver les rues, nettoyer les égouts, creuser des fosses, et ils attendent que l'épidémie ait assouvi sa rage.

Après quoi on se console, on se repose, on se rassure, on oublie, jusqu'à ce que les gazettes de l'Asie annoncent à l'Europe une nouvelle invasion de la mort.

Que faudrait-il pour empêcher à jamais le retour de ces affreux ravages? Une croisade des nations menacées, allant attaquer et détruire l'implacable ennemi dans son foyer d'infection.

La moitié des victimes qu'a immolées et qu'immole encore le choléra asiatique dans cette triste année, sur toute la surface de la terre, eût suffi pour assainir ces marais empoisonnés d'où il s'exhale, pour féconder ce sol funeste où l'humanité ne récolte que la mort.

Les peuples associés entreprendront bien d'autres travaux, préviendront bien d'autres désastres, créeront bien d'autres prodiges.

Qu'ils se hâtent donc de s'entendre et de s'unir, et qu'à défaut du sentiment de la fraternité, le sentiment du danger commun les inspire!

L'UNIVERS et le Travail attrayant.

L'*Univers* lit les premières lignes de notre article intitulé: le *Travail organisé*, et en conclut que, d'après nous, l'homme, dans l'Eden, au premier âge du monde, était inactif, hérésie que ce journal cherche à combattre.

Nous avons dit que l'homme primitif était *heureux et insouciant*, nous n'avons pas dit qu'il fût inactif. S'arrêter dans un écrit aux premières paroles, c'est le moyen de se tromper, comme le fait très bien observer l'*Univers* lui-même. Notre article contient en effet la déclaration que voici:

L'homme ne peut vivre oisif; *nous ne croyons pas plus à son oisiveté avant la chûte qu'après la rédemption.* Un être même immatériel qui n'agit pas n'est pas un être; agir c'est produire un résultat; produire c'est travailler. Dieu travaille, il crée, il gouverne.

Il était donc superflu de nous démontrer par des citations que l'homme d'après la Genèse avait le paradis terrestre à cultiver, et que le travail est conciliable avec le bonheur. Toutefois, il est assez curieux de trouver dans l'*Univers* des arguments à l'appui de la thèse du *travail attrayant*.

Aussi transcrivons-nous ce passage:

Une autre parole se lit au chapitre 2, qui mérite une attention particulière. « Et Jehova (Dieu) prit l'homme (innocent), et le plaça dans le jardin d'Eden *pour le cultiver et le garder.* »

Pour le cultiver: le travail, l'action est *dans la vocation première de l'homme.* Sans doute, dans l'état de justice et de sainteté originelles, ce travail *n'était point pénible*; mais toujours est-il que l'homme a été créé pour agir, pour opérer des œuvres. *Dieu lui en donne l'exemple*: le Père, est-il dit, ne cesse d'opérer, de faire, de produire, ni le Fils d'opérer, de faire, de produire avec le Père. L'homme, Fils par adoption, doit imiter le Fils par nature. Dieu plante lui-même *le jardin de volupté*, mais il veut que l'homme le cultive; il donne à l'homme la terre, l'eau, le grain, avec promesse d'y ajouter l'accroissement, mais il veut que l'homme laboure, ensemence, arrose; il dépose dans notre esprit et dans notre cœur les germes des vérités et des vertus naturelles, mais il veut que nous les développions par l'étude et par l'action; il nous communique par la grâce les vérités et les vertus divines, mais il veut que nous leur fassions produire des œuvres méritoires du ciel, des fruits de vie éternelle.

Rien de pareil n'est exigé des animaux: Dieu les a fait, sans eux, tout ce qu'ils doivent être. Mais pour l'homme, créé à son image, il veut, et que pour la vie présente et que pour la vie future *il partage avec lui* L'ŒUVRE DE LA CRÉATION ET DE LA PROVIDENCE.

Suivant la Genèse, Dieu plaça l'homme dans le Paradis terrestre *pour le cultiver et le garder*. L'écrivain de la *Démocratie pacifique* se trompe donc en supposant que, suivant la Genèse, le premier homme jouissait de l'*insouciance* et du bonheur définitif. Il a donc tort de dire que, pour l'homme, le travail est une condamnation, un châtiment; c'est la vocation originelle. Ce qui est un châtiment, c'est la peine, c'est la difficulté surajoutée du travail.

C'est parler d'or. Vous dites que l'homme est né pour travailler, produire, imiter Dieu, collaborer à son œuvre. Nous le disons aussi. Vous ajoutez que l'homme peut être heureux en travaillant, qu'il était heureux ainsi au premier âge du monde. De mieux en mieux! D'après vous, ce n'est pas le travail notre vocation naturelle qui est pour l'homme un châtiment; c'est la difficulté, l'angoisse avec lesquelles ce travail s'exécute aujourd'hui. — Vous êtes donc des nôtres!

Ici seulement nous nous divisons. Les phalanstériens croient que l'angoisse n'est pas une condition inévitable du travail; d'après nous, les circonstances qui le rendent pénible et qui lui furent surajoutées peuvent disparaître. L'*Univers*, au contraire, ne veut pas le croire, et considère le travail comme devant être à jamais accompagné de souffrances. Et pourquoi cela?

Parce que la terre produit des épines, des épidémies, et que les hommes meurent.

La terre produit des ronces et des épines, sans qu'on ait besoin de les semer; le choléra, la fièvre, la mort même surviennent pour vous réduire en poussière, lors même que vous n'y pensez pas. *Les citoyens* de la *Démocratie pacifique* assurent que l'expiation étant terminée, il n'en sera plus ainsi désormais. Pour nous le faire croire, ils n'ont qu'à supprimer la fièvre, le choléra, ou simplement la mort.

Nous avons l'entière conviction qu'on peut améliorer immensément la condition des travailleurs, et leur faire trouver le plaisir dans leurs créations, sans avoir besoin de réaliser les prodiges ici demandés. Au surplus, nous croyons que l'humanité peut, en effet, par des efforts collectifs, se délivrer du choléra, de la fièvre. Quant à la mort, elle joue dans l'harmonie universelle un rôle beaucoup trop essentiel pour qu'on la supprime. Si l'*Univers* croit que ce serait une amélioration, nous ne sommes pas de son avis. Nous devons désirer que les existences se prolongent, que les carrières s'épuisent, mais non pas que les sphères supérieures soient fermées.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

JEUDI, 20 SEPTEMBRE 1849.

FORTUNADA

VOYAGE INVRAISEMBLABLE. (1)

PREMIÈRE PARTIE.

XI.

UN QUARTIER JUIF AU SEIZIÈME SIÈCLE.

La race d'Isaac, avec laquelle le terrible Jéhovah, selon la chronique, fit alliance, à l'exclusion et au détriment des autres descendants de Noé, s'était, chacun le sait, multipliée au delà des espérances les plus présomptueuses d'Abraham et en dépit des doutes de la judicieuse Sara. Mais sa puissance et sa considération avaient diminué en proportion de sa fécondité.

Ses nombreux enfants étaient, à cette époque, parqués comme une troupe de lépreux dans le quartier le plus infect des cités où ils s'étaient répandus. Il y avait dans ce procédé inhospitalier des nations du moyen-âge à leur égard, justice et injustice à la fois.

Les descendants de Jacob étaient avares à l'excès, et quel que fût le taux de leur fortune, leur malpropreté extrême faisait tache même au milieu des classes les plus infimes des peuples qu'ils exploitaient; de plus, ils manifestaient un esprit d'exclusion et d'hostilité qu'un peu de puissance eût rendu insolent et dangereux. D'un autre côté, ils remplissaient dans cette société insouciante un rôle nécessaire, dont, au dix-neuvième siècle, ils ont encore conservé quelques prérogatives.

Le voyageur qui se hasarde de nos jours dans le cloaque des villes turques est étonné d'y voir les vautours, presque à l'état d'oiseaux domestiques, s'abattre sur les rues, sans s'effrayer du voisinage des habitants. Il ne tarde pas à comprendre qu'ils font là l'office de balayeurs, et pourvoient tant bien que mal, dans leur propre intérêt, à la salubrité publique.

Eh bien! les juifs faisaient à Lisbonne et partout ailleurs le rôle de ces vautours. Ils étaient presque nécessaires dans toutes les cités où il n'y avait ni balayeurs ni égoûts.

Leur quartier était l'asile de toute sorte de reliques; l'intérieur de chacune de leurs maisons semblait avoir recueilli les dépouilles d'une bataille à laquelle aurait pris part des peuples de toute espèce et grand nombre de générations.

C'étaient eux qui nettoyaient la ville des vieilles chaussures jetées au coin des bornes, des résilles, des toques, des sombreros, des chaperons et des turbans souillés de graisse et de poussière, des chausses, des pourpoints, des souquenilles en lambeaux et des vieux linges en loques. C'étaient eux qui achetaient pour quelques réis les meubles brisés, les débris de métaux de toute valeur, les armures faussées et les lames rouillées; eux aussi qui mettaient un prix quelconque aux gains équivoques des laquais et des caméristes, eux qui ramassaient les débris d'épées et de guitarres après les duels sous les balcons, eux enfin qui retiraient les frocs des orties, sans craindre les piqûres, et rattrapaient adroitement les bonnets lancés par dessus les moulins.

Tout trouvait grâce à leurs yeux.

Ce qui ébahissait surtout leurs contemporains soupçonneux, c'est qu'ils transmettaient à la longue ces ordures en métaux précieux. Aussi chacun pensait-il que ces mécréants maudits avaient trouvé la pierre philosophale, et il eût été dangereux de chercher à persuader au menu peuple qu'il y avait parmi eux, comme parmi les chrétiens, de pauvres diables à peu près honnêtes, qui n'étaient rien moins que millionnaires.

Souvent, après le coucher du soleil, lorsque le ciel s'était suffisamment noirci, on voyait se diriger secrètement vers ce pactole aux eaux bourbeuses des cavaliers emmantelés jusqu'aux yeux par surcroît de prudence. Ces cavaliers à pied étaient des fils de famille qui venaient chercher dans ce lieu de quoi se remonter en escomptant leurs espérances à de fabuleux intérêts.

Ce soir-là, trois mois après le départ de Vasco, Joab Lévi, fils légitime de Daniel Lévi, était assis devant une large table de chêne massive et recouverte d'un vieux cuir de Cordoue arraché à quelque tapisserie. Ce lambeau avait été placé là non pour raison de luxe ou de confortable, mais afin d'amortir le bruit de certaines occupations trop sonores, et d'en détourner l'attention des passants.

Joab tenait de la main gauche une petite balance de cuivre avec laquelle il éprouvait attentivement la valeur intrinsèque de quelques centaines de sequins de Venise qu'il venait de recevoir en paiement. A l'épreuve successive de chacune de ces belles pièces d'or, sa figure témoignait qu'il avait trouvé son compte.

Or, après s'être assuré qu'elles avaient bien le poids, Joab se prépara à commencer une autre opération à laquelle son père l'avait habitué pour augmenter ses bénéfices; elle consistait à rogner, le plus adroitement possible, toutes les pièces neuves et intactes.

Joab ne manquait jamais de prendre cette précaution délicate, et cela pour trois motifs:

Le premier, c'est qu'on frappait très grossièrement à cette époque, et Joab, qui avait appris à aimer la régularité, tenait beaucoup à arrondir les monnaies de tous les pays sans exiger rien pour prix de ses services, pas même l'honneur d'être connu. Le second était que cet or devant probablement être prêté, c'était autant d'enlevé aux chances de non-remboursement. Le troisième motif enfin, et celui-ci était particulier à cette occasion, était d'honorer, par cet acte commémoratif, le souvenir d'un père qu'il ne reverrait peut-être plus.

Joab Lévi avait quarante ans sonnés; il était déjà fort riche par lui-même, outre la succession colossale de son père qu'il attendait, et pourtant il ne connaissait encore des joies de la vie que ce qui sert à se les procurer. Il vivait dans une misère volontaire qui eût fait croire à quelque grand crime à expier. L'appel des passions était en lui comme non-avenu, jamais il n'avait cédé à leurs tentations.

Oh! bienheureux trois fois les pères de la tribu de Juda! Ils peuvent entreprendre tranquillement le tour du monde, certains de ne pas voir à leur retour la dilapidation et la ruine assises dans leurs foyers.

(1) Voir les numéros des 11, 12, 13, 14, 15 et 19 septembre 1849.

Le Pape et les Bombes.

Nous lisons dans la *Vérité*, un des journaux qui approuvent le plus vivement l'expédition romaine :

« La lettre suivante, écrite de Frascati et datée du 17 août, est nécessairement un récit rétrospectif sur les affaires de Rome; mais elle émane de haut, et puis il est *des choses qu'on aime à entendre raconter plusieurs fois*. »

Quels sont donc ces récits tellement agréables à l'oreille évangélique des pieux rédacteurs? les voici :

« Le soir du 22 juin, les 150 bombes de faible calibre qui vinrent chasser de leur lit les habitants d'un ou deux quartiers de Rome, eussent produit une insurrection contre les triumvirs, mais Oudinot voulait épargner la ville. Non seulement il ne fit pas de véritable bombardement, mais il cessa bientôt d'effrayer par ces projectiles d'effet très médiocre. »

Menteurs honnêtes et modérés, venez donc nous soutenir encore que Rome n'a pas été bombardée! Venez donner un démenti aux consuls qui ont protesté contre la dégradation des édifices et le meurtre inutile des femmes et des enfants! Voici un journal, votre ami pourtant, qui n'observe pas votre consigne; il y a eu des bombes, il le confesse, mais 150 seulement; elles étaient très petites et d'un *effet très médiocre*. Quelques familles inutilement décimées, le feu mis en quelques endroits, voilà tout ce qu'elles ont pu produire : c'était une pure plaisanterie; on voulait seulement faire peur aux habitants, *les chasser de leur lit*. Si la surprise n'a pas été de leur goût, qu'ils s'en prennent à eux-mêmes; pourquoi vivent-ils en République? Est-ce que la République française n'a pas été créée, mise au monde pour exterminer toutes les autres?

Les pauvres bombardés diront peut-être qu'ils n'avaient point chassé Pie IX, que Pie IX les avait abandonnés plutôt que de déclarer la guerre à l'Autriche et de soutenir l'indépendance italienne; ils diront qu'ils avaient été trahis; mais le devoir d'un bon peuple est de se laisser trahir et de rester tranquille s'il ne veut pas faire connaissance avec les bombes françaises du petit calibre. En cas de récidive, on lui en enverrait de plus grosses.

« Voici encore un de ces détails qui charment la *Voix de la Vérité*, une de ces choses dont le récit ne lasse jamais :

« On avait défendu aux soldats (français) de tirer un seul coup de fusil dans l'attaque; ils s'étaient promis entre eux de ne faire quartier à personne. L'un et l'autre fut exécuté avec une ardeur de lion. Quatre cents ennemis, morts au dessus de la brèche, remplissaient au matin l'espace resserré du bastion qui domine la porte. »

Quatre cents cadavres! quel édifiant spectacle! Des hommes qui s'étaient permis de défendre une République, organisée après la désertion des autorités constituées; des hommes qui n'avaient jamais eu contre la France une pensée hostile, et qui s'étaient contentés de repousser l'invasion à main armée du territoire romain. Qu'on a bien fait de les massacrer à la baïonnette, *sans faire de quartier*, et quel dommage qu'on n'ait pas conservé leurs ossements pour en construire un arc de triomphe, un ossuaire sous lequel passerait Pie IX le jour de sa rentrée dans Rome, et qui serait orné de cette légende :

« *Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis.* »

Liberté pour tous!

Non, vraiment, nous ne protesterons point contre la liberté de réunion dont jouissent en ce moment les prélats assemblés au séminaire Saint-Sulpice; mais l'existence même de cette réunion proteste contre l'intolérance du pouvoir, qui a deux poids et deux mesures. En ce moment, les prisons sont remplies d'hommes incarcérés pour avoir commis le crime de se réunir, et probablement, à cause des vacances, ils se consument dans la captivité en demandant vainement des juges.

Voici une lettre qui nous est communiquée :

A Monsieur le procureur général.

A l'approche des élections du mois de mai, M. Faucher, cet agent de la réélection chassé du ministère par un vote de l'Assemblée, avait besoin d'épouvanter le pays. A cet effet, il ordonna un grand nombre d'arrestations, pour faire croire à des complots redoutables par leur étendue et leur organisation; nous fûmes au nombre de ses victimes.

Incarcérés DEPUIS CINQ MOIS, en butte de la part de journaux sans pudeur à d'infâmes calomnies, nous avons attendu patiemment et inutilement que justice fût faite. Lassés de voir qu'on n'appelle pas un tribunal à connaître de notre affaire, nous venons aujourd'hui hautement réclamer des juges.

Réunis pour examiner les candidats proposés à l'élection, nous venons demander à ceux qui ont violé le droit de réunion de nous rendre à notre travail et à nos familles qui souffrent.

Des juges donc! des juges! qu'on mette un terme à la persécution.

Si justice n'est point faite, nous en appellerons à l'opinion publique.

Nous vous saluons.

CASTANIÉ; CH. THÉRIEZ; FRICHAT; DOCMINY; GOBERT; LOUCHET; DUTEIL; JEAN-JAUGUET; WALTER; SALGUE; VARCIN; FROMENT; GEORGE; LEVAVEZ; DELARUE.

A ce sujet, le *Moniteur du soir* contient une note qui ne prouve en aucune façon que les prisonniers aient été jugés ou soient près de l'être, mais seulement que leur affaire a été renvoyée de la chambre du conseil à la chambre d'accusation. Voici la note :

Le journal la *République* a cru devoir, dans son numéro d'hier, appeler l'attention des ministres et du parquet sur une réclamation des sieurs Walter, Galtien, Gobert et Froment, détenus à Sainte-Pélagie, à l'égard desquels la justice aurait jusqu'à ce jour négligé de statuer. Cette réclamation est encore le résultat d'une erreur qu'il est difficile de croire involontaire. Les prévenus susnommés ont en effet, dès le 29 août, été renvoyés par ordre de la chambre du conseil devant la chambre d'accusation, sous l'inculpation d'affiliation à la société secrète dite des *Vengeurs*. Cette ordonnance leur a été notifiée le 31 août.

Les démocrates ont tout accepté, tout subi du suffrage universel, bien que jusqu'à présent, et notamment le 10 décembre, il ait donné des résultats directement contraires à leurs vœux. Les erreurs inséparables d'un apprentissage ne les ont pas rendus hostiles au principe lui-même. Maintenant qu'ils sont près de recueillir le fruit de leur patience, maintenant que les campagnes s'éclairent et que les progrès du socialisme y sont évidents, les partis qui ont profité jusqu'à ce jour du suffrage universel, et qui n'en trouvaient pas l'organisation si mauvaise, cherchent à le dénaturer. L'*Univers* et l'*Assemblée nationale* demandent que le père de famille vote pour tous ses enfants, sans consulter leurs opinions, bien entendu. On espère ainsi absorber toutes les idées d'avenir, les enterrer sous les préjugés du passé. L'idée est impraticable, mais elle peint les partis à qui nous avons affaire.

Accès de folie.

Le *Pays* répond à notre article sur les armées industrielles par une foule de turlupinades et d'injures. Il ne s'agit pourtant pas ici de propositions touchant de près ou de loin à la morale, à la famille, à la société, à la propriété, etc., il s'agit de créer, sur une petite échelle d'abord, des bataillons mobiles d'agriculteurs. Une foule d'ingénieurs, agronomes, militaires même, qui ne sont pas socialistes, sont ralliés depuis longtemps à cette idée inoffensive. N'importe, une idée quelconque formulée par nous doit être insultée et repoussée sans discussion. Telle est la tactique du parti honnête. Il ne veut rien faire, ni rien écouter.

Et l'on s'étonnerait de le voir aller aux abîmes!

Voici l'article du *Pays* :

La *Démocratie*, qui s'intitule *pacifique*, regrette les beaux jours où le ridicule soutenait son existence, et cherche à les retrouver par des élucubrations nouvelles.

Il ne s'agit plus de mer de limonade, de nénuphar marié, de couples phanastériens : le rire universel et la morale publique ont fait justice de ces aberrations. Les temps ne sont plus d'ailleurs assez calmes, assez prospères, pour que les farces de la foire attirent le public. Le carnaval rouge n'a laissé dans les esprits que lassitude et dégoût. Les questions sont plus graves : la *Démocratie pacifique* veut s'élever à leur hauteur; elle a « proposé la formation des armées industrielles, et s'indigne qu'on lui réponde *ateliers nationaux*. »

Laissons de côté toutes les périphrases dans lesquelles elle cherche à égarer l'opinion; on sait qu'elle poursuit l'*idéal*, et nous préférons la *réalité*. La trouverions nous, par hasard, dans cet alinéa, qui résume, avec indignation, ses attaques contre la société civilisée?

En prison, les insurgés!!!

En prison, les insurgés! mais, n'en déplaise à la *Démocratie*, il nous semble que leur emprisonnement est le droit des sociétés, jusqu'à ce qu'on ait prononcé sur leur sort. Il n'y a que les disciples du phalanstère et du communisme, ou les apôtres du nouveau 1793, qui puissent s'en étonner.

Il est bon, d'ailleurs, de remarquer l'enchaînement d'idées qui mène successivement la pensée des armées industrielles aux ateliers nationaux, à l'insurrection et à la prison.

ITALIE.

PIE IX ET LE ROI BOMBA.

Les journaux napolitains nous apportent aujourd'hui des nouvelles du pape. Il faut que l'accueil fait à Pie IX par la population de Naples ait été prodigieusement froid et réservé, car le *Journal constitutionnel des deux Siciles*, qui, en sa qualité d'organe officiel, n'a pas pour habitude de reculer devant un mensonge qu'il juge devoir être agréable en haut lieu, le journal officiel lui-même cherche à consoler Pie IX de cette froideur :

« Le passage du saint-père, dit-il, ne présenta pas le spectacle de ces *applaudissements bruyants et orageux qui ne font que troubler la manifestation de la joie*. Le peuple, *profondément ému*, recevait avec une religieuse reconnaissance les bénédictions du vicaire du Christ sur la terre. »

Le même journal nous raconte que le pape est allé visiter la cathédrale de Naples, où il a dit une messe et en a entendu deux, après quoi Pie IX a prononcé en présence du clergé une allocution qu'il a terminée en disant que l'hospitalité reçue par lui dans le royaume de Naples rendrait désormais inséparables dans l'histoire les noms de Pie IX et du roi... Bomba.

— Un autre journal de Naples, qui s'intitule la *Science et la Foi*, probablement par antiphrase, nie aux souverains le droit d'accorder une amnistie quelconque, quand il s'agit, comme dans les affaires de Rome, d'attaques contre la société, l'autel et le trône. Ce journal est rédigé par ces jésuites que le roi Bomba vient de rétablir dans ses Etats, sur la proposition de l'archevêque de Naples.

A propos de jésuites, la *Legge* de Turin contient un fait assez curieux, relatifs à la condamnation du livre de Gioberti, le *Jésuite moderne* :

« Quand le *Jésuite moderne* fut envoyé à Rome, la congrégation de l'Index eut ordre de l'examiner, et le résultat de son examen fut que le livre ne renfermait *rien de contraire à la foi de nos pères, aux dogmes de notre auguste religion*, et que par conséquent la circulation pouvait en être autorisée dans les Etats pontificaux. La formule sacramentelle, en pareil cas, est : *autorise l'introduction de cent exemplaires*, ce qui veut dire : le livre est autorisé, la publication en est entièrement libre.

» Voilà donc les censeurs romains en contradiction avec le cardinal Gizzi, avec S. S. Pie IX, avec eux-mêmes; voilà ceux qui affichent l'arrogante prétention de défendre les intérêts de la religion et de la papauté. »

ROME.

La correspondance du *Nazzionale* rapporte que les autorités supérieures françaises se sont réunies en conseil le 9 au soir. On disait que la question d'une retraite de la part des Français avait été débattue, mais que, finalement, on s'était arrêté au parti d'envoyer de nouvelles députations, l'une auprès de Pie IX, l'autre auprès du gouvernement français.

Une correspondance du *Censeur de Lyon* donne quelques détails sur le général Rostolan :

« M. Rostolan est, je vous l'ai dit, le type le plus parfait de l'obéissance passive; mais il est, on doit l'avouer, d'une inflexibilité, d'une rigueur remarquable envers le parti des prêtres, dont ses idées et son passé le rapprochent cependant plus que M. Oudinot. Aussitôt ce dernier parti pour Gaëte, M. Rostolan a supprimé la Presse et a parlé aux cardinaux en termes moins doux. M. Oudinot ne nous avait pas habitués à tant d'orgueil, ce qui prouve peut-être qu'il n'en coûte guère à M. Rostolan pour se créer la réputation d'homme indépendant.

» Réaction pour réaction, mieux vaut celle qui se fait à ciel ouvert, dans des limites connues, définies, que celle qui s'enveloppe du manteau de l'intérêt public et du patriotisme.

» Quand M. Rostolan n'aurait d'ailleurs d'autre mérite que celui de se retirer devant l'opposition qu'on fait ici à l'armée française, ce serait déjà une preuve de valeur personnelle dont il faudrait lui tenir compte. »

Une correspondance du *Times* prétend, contrairement à toutes les autres, que la solution de la question romaine est beaucoup plus voisine qu'on ne le pense, le gouvernement autrichien étant disposé à appuyer la France auprès du pape. Cette lettre, datée de Paris, nous a rappelé les correspondances que dans son temps M. Guizot faisait expédier aux journaux anglais pour qu'elles rentrassent en France avec l'étiquette britannique.

Les correspondances nous entretiennent encore de cette malencontreuse querelle du théâtre Argentin.

Le théâtre a été rouvert le 8 sous la protection de deux bataillons français. La prima donna avait fait retirer du programme l'air de *Marino* pour lequel elle avait été applaudie et avait reçu le bouquet. Un billet fut jeté sur la scène, et l'air de Marino fut demandé.

Mme Rebussini dut s'exécuter, mais elle le fit de la plus mauvaise grâce, et se vengea en chantant le plus mal possible un morceau qu'elle dit habituellement d'une manière ravissante. Les Français applaudirent et les Italiens sifflèrent; mais il n'y a pas eu de nouveaux désordres.

Rien ne se prépare à Rome ni pour la rentrée de Pie IX, ni pour celle des cardinaux; les palais sont déserts, et on enlève ce qui y reste de meubles.

Quel méfait ont commis les Barnabites de Parme à l'endroit des Autrichiens en général, et du Bourbon souverain nominal de ce duché en particulier? Nous l'ignorons; mais hier, le journal officiel du susdit prince nous est parvenu avec un décret portant que l'ordre religieux des Bénédictins ne sera plus toléré dans les duchés de Parme et de Plaisance. Les biens de cet ordre sont réunis au domaine de l'état. Il est assigné aux abbés du monastère de Saint-Jean-l'Evangéliste de Parme une pension annuelle de 700 fr., et une de 500 à chacun des moines.

Pour toute explication sur les causes de cette expulsion, le dernier article du décret dit qu'il en sera immédiatement donné avis au saint-siége, avec le rapport détaillé des motifs qui ont rendu cette mesure indispensable. Un autre décret supprime et ferme le collége tenu par les religieux barnabites.

On ajoute que le couvent des Bénédictins de Parme et le collége des Barnabites ont été entourés nuitamment par des dragons chargés de l'exécution du décret.

Une correspondance particulière de Milan, 10 septembre, contient ce qui suit :

« Le général Radetzki a proposé que le siége du gouvernement fût transporté à Vérone. Il paraît même que c'est pour appuyer cette proposition qu'on a provoqué, le 18 août, la manifestation contre le drapeau impérial exposé devant les fenêtres d'une femme perdue. Ce n'est qu'une répétition d'autres provocations et brutalités semblables du 8 septembre 1847 et du 3 janvier 1848. Dieu veuille que les mêmes causes produisent tôt ou tard les mêmes effets! En attendant, les militaires sont intéressés à ce que le pays soit dans un état d'agitation pour pouvoir continuer à y exercer un pouvoir illimité et arbitraire. Mais, dans le même temps et avec les mêmes moyens, il détruit toute possibilité du gouvernement qu'il voudrait établir. »

Au contraire, ils courent la chance de trouver leurs pistoles changées en doublons.

Joab allait donc procéder à l'arrondissement parfait des sequins de Venise, lorsque dom Alonzo de Soares frappa à la porte extérieure avec le pommeau de son épée.

XII.

DEUX FILS UNIQUES.

— Il me faut cinq mille pistoles, Joab, dit en entrant le jeune seigneur, et j'ai compté sur toi pour m'avancer cette somme.

— Par Jérémie! s'écria Joab, il n'y a pas trois mois que je vous les ai prêtées.

— Il n'est pas question de ce premier prêt, mon ami; il me faut cinq autres mille pistoles, cela fera dix mille, et, d'ici à de nouveaux besoins, les choses, je l'espère, se seront éclaircies.

— Ou troublées, seigneur comte.

— Quatre mois se sont passés sans nouvelles. Quelque temps encore et nos regrets ne sauraient empêcher que les plus tristes suppositions ne se soient réalisées. Alors j'hérite comme toi d'une fortune royale; de plus, je suis sur le point d'épouser la double héritière de dom Luis de Beja et de la duchesse d'Aguilar.

— Je sais tout aussi bien que vous ce que valent les souliers des morts, monseigneur, surtout quand ces morts portent les noms que vous m'indiquez; mais j'ai mille fois entendu dire qu'il n'y fallait pas compter, non plus que sur leurs veuves.

— Dans tous les cas, Joab, je puis suffisamment te garantir ces cinq mille pistoles. Craindrais-tu de déposer entre mes mains une somme aussi minime en proportion de tes grands biens.

— De mes grands biens! de mes grands biens! reprit celui-ci d'un ton alarmé; si je vous prêtais ce que vous me demandez, monseigneur, tous ces grands biens seraient entre vos mains, et encore la plus grande part aurait-elle été empruntée pour vous obliger. Croyez bien, seigneur comte, que mes ennemis seuls ont pu me faire passer pour riche, et pour mon malheur cette calomnie a tellement réussi que depuis ces quatre derniers mois je me suis vu assailli de demandes semblables à la vôtre. Vous êtes le seul que j'ai pu satisfaire une première fois; mais une seconde serait vraiment hors de mon pouvoir.

En disant ces mots, Joab se mit à tracer rapidement des chiffres et des lignes d'écriture sur un fragment de parchemin.

—Tu refuses, Joab? A ton aise! Je n'ai pas le temps de te supplier; seulement je t'avertis de ne plus compter sur moi en cas d'irruption du peuple dans ton quartier maudit.

—Vraiment, monseigneur, il me fâche bien de vous laisser partir ainsi; si vous pouviez attendre encore quelque temps, peut-être alors...

— Il me faut cet argent ce soir ou demain.

— C'est impossible.

— Alors, je pars.

Ici le juif cessa d'écrire.

— Eh bien, dit-il en soulevant le sac de sequins qu'il avait caché sous son escabeau, à l'abri des plis de sa robe, quand il avait entendu heurter à la porte de son logis; eh bien! monseigneur, j'ai ici cinq cents sequins de Venise, non à moi, mais en dépôt. C'est tout ce qu'il y a dans ma maison de la cave au grenier.

— Ah! enfin, tu te décides.

— Mais, monseigneur, ces sequins m'ont été confiés.

— Gratis peut-être, reprit Alonzo, et tu désires me les confier à moi pour de bons intérêts.

En disant cela, le comte allongeait la main pour s'emparer du sac.

— Mais, monseigneur, ils sont tout neufs! ajouta Joab en les retenant par un dernier scrupule.

— Eh bien, tant mieux! ce sera une compensation pour ceux que tu m'as prêtés rognés et hors de poids.

— Mais, monseigneur, ils valent plus que leur valeur habituelle.

— J'entends, eh bien! rogne-les en intention. Que te faut-il d'intérêts pour la limaille que tu n'as pas encore eu le temps d'en tirer?

— Vous dites donc qu'il vous faut cinq mille pistoles?

— Sans doute.

—Voici un à-compte. Le reste, j'essaierai de vous le trouver; en attendant, monseigneur, faisons nos conditions.

— Mais, malheureux, c'est ce que je demande.

— Eh bien, monseigneur, daignez apposer votre signature ou le sceau de votre épée sur ce parchemin.

— Tu es prévoyant, Joab. Diable! tu écris les conditions avant de les débattre; mais voyons ce que contient cet écrit.

— Le voici, seigneur comte :

« Pour aller guerroyer contre les maures du royaume de Fez et me procurer un équipage digne de ma race et du nom chrétien, j'ai emprunté à Joab Lévi, en juillet 1506, la somme de cinq mille pistoles, avec promesse de reconnaître ce service, en tenant compte chaque année à Joab Lévi lui-même du dixième de cette somme, soit : *cinq cents pistoles*, qui s'adjoindront aux cinq mille du principal, et porteront intérêt avec le premier capital; jusqu'à remboursement complet du tout. A cela j'ai engagé mon honneur de gentilhomme et ma foi de chrétien. »

— Par saint Jacques! s'écria dom Alonzo, nous sommes en 1516, la somme se trouve aujourd'hui doublée, et je n'en ai encore rien reçu.

— C'est vrai, mais remarquez bien, monseigneur...

— Que tu ne te contenteras plus cette fois du gain énorme de deux mille pistoles sur cinq mille.

—Voyez, monseigneur, si ces conditions vous conviennent, les sequins sont à vous. La dernière fois je prêtais mon argent, cette fois je suis réduit moi-même à l'emprunter. D'ailleurs les intérêts n'auront pas longtemps à courir, car les successions ne tarderont guère à être ouvertes.

— Qui me garantit que tu me donneras le reste?

— Ma parole.

— Et tu veux que je me contente de ta parole de juif, quand la mienne ne te suffit pas!

— Voyez, monseigneur, j'agis honnêtement, chacun connaît Joab Lévi; il n'a jamais forcé personne à recevoir son argent contre un mauvais morceau de parchemin. Si vous acceptez, voici cinq cents sequins et tout le reste dans l'espace de huit jours.

— Maudit mécréant! vilain juif! exécrable usurier! cria dom Alonzo sur tous les tons?

Malgré cela il apposa son sceau sur le ruineux contrat et s'empara du bienheureux sac d'or.

Joab, qui s'était levé, ne répondit à ces boutades de dépit que par des salutations profondes, en reconduisant jusqu'au seuil et avec un respect ironique la victime qu'il venait d'engraisser.

ANTONY MÉRAY.

(*La suite à demain.*)

Une correspondance de Corfou donne quelques détails sur les projets des défenseurs de Venise, aujourd'hui proscrits, qui se trouvent dans cette île :

« Il paraît que Manin, Tommaseo et quelques autres ont l'intention de se rendre à Londres. Le général Pepe ira probablement à Paris; les quelques autres se rendront à Constantinople ou à Alexandrie, mais la plus grande partie ira en Grèce. On dit qu'ils sont tous suffisamment fournis de moyens de subsistance.

Garibaldi n'est resté à Nice qu'une demi journée; il est reparti immédiatement pour Gênes.

AUTRICHE. — HONGRIE.

Le congrès des généraux autrichiens a été réuni à Vienne le 14. Radetzki, Jellachich, Haynau et Windisgraetz délibèrent avec les ministres sur le sort futur de la Hongrie et de la monarchie autrichienne en général. Rien de nouveau de Komorn. On assure que Radetzki insiste pour qu'on offre à la garnison de cette forteresse les mêmes conditions qu'à Venise. La *Gazette de Breslau* assure qu'outre la garnison de Komorn, les Hongrois ont encore dans l'intérieur du pays plusieurs corps armés, et qu'en tout leurs forces s'élèvent à 80 000 hommes.

Le nom de Georgey est maudit dans toute la Hongrie. « Il n'a pas même assuré le sort de ses officiers, dit le même journal. Les Russes les recevraient, il est vrai, à leur service avec le rang qu'ils ont, mais ceux-ci n'en veulent pas. Ils sont arrêtés par les Autrichiens et incorporés dans l'armée comme simples soldats. L'ex-ministre des finances de la Hongrie, Duschek, se promène à Pesth parfaitement libre. On dit qu'il a servi d'entremetteur entre les Russes et Georgey.

» Ce ne sont pas seulement les Hongrois armés qui entretiennent l'agitation dans le pays, mais encore les honveds désarmés qu'on renvoie dans leurs foyers. Ils prêchent partout la résistance, et comme dans leurs idées de nationalité et d'après l'antique loi hongroise, aucun étranger ne peut exercer de fonction publique dans le pays sans être regardé comme coupable de haute trahison, partout où ils trouvent des employés allemands, ils les fusillent ou les pendent après les avoir jugés à leur manière. »

Le gouvernement autrichien a fait grâce à Georgey, mais le bruit court à Pesth que quelques membres de la famille Zichy ont conçu le projet d'intenter un procès criminel à Georgey, qui a fait exécuter le comte Odéon Zichy dans l'île Cœpel.

Les officiers russes apprennent le hongrois avec beaucoup d'ardeur. Ce fait n'annonce guère que l'occupation du pays doive cesser de si tôt.

La Croatie insiste pour une administration séparée. Jellachich est, dit-on, fort soucieux.

L'UNION ALLEMANDE.

On n'est pas arrivé encore à s'entendre sur la question du pouvoir central, et, en attendant, l'archiduc Jean s'efforce, par tous les moyens, d'empêcher l'accession de Francfort à l'alliance des trois rois. On lit dans un journal allemand :

« Les nouvelles d'un accord déjà intervenu entre la Prusse et l'Autriche au sujet de la création d'un nouveau pouvoir central, se réduisent, jusqu'ici, à la simple probabilité de cet accord. Il y aura encore plus d'une difficulté à surmonter. Le point le plus difficile de la proposition de l'Autriche, c'est celui d'un arbitre éventuel à nommer par les gouvernements. Dès que les quatre membres ordinaires de la commission se partageraient en deux camps égaux, un arbitre serait nommé par les gouvernements des royaumes allemands. La Bavière et le Hanôvre prendraient chaque fois part à cette élection, et la Saxe et le Wurtemberg alternativement. Le ministère ne pourra guère adopter cette proposition, telle qu'elle est faite, car elle établit évidemment une prépondérance hostile à la constitution des trois rois.

La *Gazette de Voss* dit sur le même sujet :

« Une note diplomatique arrivée récemment de Pétersbourg a notre ministère demande que la question allemande soit réglée par un congrès de toutes les puissances qui, ayant pris part au congrès de Vienne, ont signé et garanti l'acte de confédération. »

L'insurrection dans l'île de Céphalonie a gagné d'étendue depuis les dernières nouvelles. Les troupes que l'on y avait d'abord envoyées s'étaient trouvées insuffisantes pour l'attaquer avec succès, le lord haut-commissaire s'y est rendu en personne, et il a failli être tué, un soldat qui se trouvait à ses côtés ayant été atteint mortellement d'un coup de fusil. La loi martiale est en pleine vigueur : sept condamnés à mort ont déjà été exécutés. Une partie de la flotte anglaise, de la station de Malte, est en route pour Céphalonie.

Le gouvernement anglais vient d'expédier au cap de Bonne-Espérance un bateau à vapeur chargé, dit-on, d'annoncer que le Cap ne deviendra pas colonie pénitentiaire.

AMÉRIQUE.

Le Canada est toujours dans la plus grande agitation.

Aux Etats-Unis on s'occupe toujours de l'expédition contre Cuba. Un journal anglais publie à ce sujet les renseignements suivants :

L'expédition se compose, dit-on, de 1 500 hommes qui doivent débarquer à Cuba, où il n'y a pas de troupes pour s'opposer à leur débarquement, dont l'exécution sera facile, car le chiffre des forces espagnoles ne s'élève pas à 10 000 hommes, et leur service est indispensable à la Havane et dans les autres villes.

Une fois débarqués, les Américains proclameront un gouvernement provisoire, et la portion des habitants et des troupes qui leur est favorable, se réunira à eux. Avec ce renfort, les Américains iront en avant, et enfin, si tout marche au gré de leurs espérances, ils chasseront le gouverneur de l'île, qu'ils proclameront un Etat libre et indépendant ; puis ils prendront les mesures nécessaires pour établir une constitution et un gouvernement républicains.

Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.

Rastadt, 18 septembre 1849.

Monsieur,

Je prends la liberté de vous charger de vouloir bien porter à la connaissance des citoyens du Haut-Rhin, et même de toute la France, les détails de la mort que viennent de subir quatre prisonniers d'ici, dont deux Français et deux Polonais. Ces hommes étaient forcés à travailler aux fortifications lorsqu'ils conçurent le plan de s'évader, idée qui occupe tout prisonnier maltraité. Hier matin, leur plan arrêté, ils s'évadèrent du fort, et, le désespoir au cœur, ils prirent la fuite à travers champs, fuite qui leur coûta la vie.

Les deux Français sont :

1° Un jeune homme de Mulhouse dont j'ignore le nom. Après avoir été repris par les soldats qui le poursuivaient, il reçut un coup de baïonnette sous la hanche qui l'étendit mourant à terre ; mais les Prussiens, au lieu de le porter à l'hôpital pour le soigner, ont eu la cruauté de l'assommer comme une bête à coups de crosse de fusil, *par pitié*.

Le deuxième est un nommé Petit-Jean, artilleur de la garde nationale de Belfort. Son père était venu le voir il y a à peu près cinq semaines, et avait obtenu la promesse que son fils lui serait rendu ; mais, comme de pareilles promesses n'ont eu jusqu'à présent aucun résultat, Petit-Jean céda au désespoir d'être privé de sa liberté avec la perspective d'être condamné à mort ou à dix ans de travaux forcés, *mode usitée dans le duché de Bade*. Depuis le commencement des procès, vingt-sept condamnations à mort ont eu lieu ; dix-neuf condamnés ont été exécutés et huit envoyés aux travaux forcés pour dix ans.

Petit-Jean fut rattrapé par un piquet de hussards : il reçut plusieurs blessures de coups de sabre, et en outre, un soldat, pour essayer si son sabre coupait bien, lui a d'un seul coup abattu le bras. Cet homme fut porté à l'hôpital, où il mourut quelques heures après.

Les deux autres ont été tués à coups de fusil à bout portant. Comme cette manière de tuer sans jugement des prisonniers évadés n'est pas suffisamment connue en France, je vous prie, monsieur, d'avoir la bonté de faire insérer ces quelques détails dans les journaux, autant pour les porter à la connaissance des familles, trop justement inquiètes, que pour flétrir l'inhumanité avec laquelle sont traités ici les prisonniers républicains de toutes nations. Leur nombre s'élève encore à 4000, dont 1100 malades dans les hôpitaux.

P. S. Par suite de l'insalubrité des casemates où sont enfermés les prisonniers, neuf sont morts dans une seule nuit et dans le même local.

La Résurrection des peuples.

La réaction européenne n'a été ni modérée ni honnête. Nous savions bien que les peuples auraient toujours le dernier mot, que l'écrasement des nationalités et des Républiques, soit développées, soit en germe, ne pouvait être que temporaire, mais par suite des excès auxquels s'est partout livré le despotisme triomphant, la résurrection des peuples sera plus prochaine que nous ne l'avions cru d'abord. A l'appui de nos prévisions nous citerons la *Patrie*. Voici ce qu'elle pense de la crise romaine :

A Rome, par exemple, quels sont les mécontents d'aujourd'hui? Quels sont ceux qui se plaignent du gouvernement, tout prêts, s'ils n'obtiennent de légitimes satisfactions, à former demain une opposition redoutable ?

... Les nouveaux mécontents, il faut bien le dire, c'est la bourgeoisie, c'est une partie même de la noblesse; ce sont tous ceux qui sont restés fidèles à Pie IX, alors même qu'un parti, hélas! incorrigible, cherche à rendre Pie IX infidèle à lui-même.

A qui donc faudrait-il s'en prendre si, ce que nous ne voulons pas prévoir, de nouveaux troubles éclataient; si l'*immense majorité de la population* se mettait elle-même à la tête d'un mouvement dont les suites pourraient être incalculables, à qui faudrait-il, disons-nous, jeter le reproche?—A la démagogie? Elle est terrassée.—A la France? Elle a sacrifié, pour la papauté et pour la liberté romaine le sang de ses soldats et les millions de son épargne républicaine ; elle a, par son intervention au dehors, par son dévouement extérieur à l'ordre, jeté dans son propre sein un ferment de plus de discorde, et fourni, le 13 juin, un prétexte redoutable aux factions, toujours à la piste des difficultés et en quête d'occasion de révolte; elle s'est, tranchons le mot, *mise dans l'embarras* pour sauver l'ordre et la religion dans la ville papale. Tous les hommes de bon sens sont d'accord là-dessus : il ne faudrait accuser des nouveaux malheurs qu'une réaction *ingrate envers nous et empressée de reprendre le chemin de l'abîme*.

Il n'est pas moins clair qu'en Autriche un mouvement analogue tend fortement à se produire, et que quelques symptômes fort menaçants en ont déjà éclaté. Dans un certain parti, la victoire sur la Hongrie a produit une véritable ivresse. Oubliant à quel prix et par quel secours cette victoire a pu être remportée, ce parti qui se serre autour de la charte d'Ollmütz, et qui se montre tout prêt à en tirer les dernières conséquences, croit pouvoir, dans son zèle pour l'unité de l'empire, tenir peu de compte des franchises nationales, des différences de races, de pays et de langue. Les tristes effets de cette politique à outrance n'ont pas tardé à se révéler. Le conseil national des Croates à Agram tend à rompre ouvertement avec le ban Jellachich qui veut lui faire accepter la constitution autrichienne.

On ne parle plus que d'état de siége, et il ne serait pas impossible, si l'unité excessive, si l'oppressive centralisation imposée par la charte d'Ollmütz ne consent à faire quelques sacrifices, qu'une Hongrie nouvelle ne donnât encore, avec quelques apparences de plus en faveur de son droit, le spectacle de la résistance du principe de race, de nationalité, de diversité, en un mot, à l'unité factice de l'administration impériale. C'est à l'Autriche à voir si elle est d'humeur à immiscer encore les Russes dans ses affaires.

La *Patrie* signale un autre danger qui est très réel : l'Autriche et la Prusse, à l'imitation du bon roi de Naples, aspirent à se débarrasser du régime constitutionnel ; une Prusse piétiste et féodale au-dessus d'une Allemagne esclave, tel serait l'idéal rêvé à Berlin.

Toutes ces rumeurs se confirmeraient, dit la *Patrie*, si la proverbiale prudence de l'Autriche, si la sagesse du parlement prussien n'écartaient de tels sujets de crise; alors, qu'on y songe bien, la question aurait été terriblement engagée par les gouvernements au service d'un parti ; car elle ne serait plus entre les libertés constitutionnelles et la démagogie, mais entre l'absolutisme ligué contre les libertés constitutionnelles et la démagogie. Nos yeux se détournent avec effroi des complications nouvelles et des calamités qu'une question posée en de tels termes jetterait sur le monde et en particulier sur notre pays.

CONCILE PROVINCIAL.

L'ouverture du concile s'est faite, lundi dernier, par le saint sacrifice de la messe, célébrée par Mgr l'archevêque de Paris. Assistent en personne au concile NN. SS. l'archevêque de Paris, l'évêque de Meaux, l'évêque de Versailles, l'évêque de Blois, Mgr l'évêque de Chartres est représenté par un procureur, M. le supérieur du grand-séminaire, vicaire-général. M. l'abbé Dupanloup, évêque désigné d'Orléans, est également présent. Chaque chapitre est représenté par ses délégués ; le chapitre métropolitain a choisi MM. Tresvaux, doyen, et Surat, archiprêtre de Notre-Dame. Les chapitres cathédraux ont un seul représentant. Parmi les théologiens du concile, on remarque : MM. de Courson, supérieur-général de la Compagnie de Saint-Sulpice ; le R. P. de Ravignan, de la Compagnie de Jésus ; le R. P. Rubillon, MM. Carrière et Icard, directeurs et professeurs au séminaire de Saint-Sulpice; M. l'abbé Langlois, supérieur des Missions-Etrangères; MM. Annat, curé de Saint-Méry; Hanicle, curé de Saint-Séverin; Corbière, curé de Passy; M. l'abbé Gerbet, M. l'abbé Bautain, et plusieurs autres ecclésiastiques distingués par leur science. Les Pères du concile et les théologiens habitent le grand-séminaire : ils se sont astreints à la vie commune et au règlement dont voici le détail : A cinq heures, lever, oraison et récitation du bréviaire ; à sept heures et demie, messe du concile, à laquelle assistent tous les évêques en vêtements pontificaux ; à huit heures et demie, congrégation particulière des évêques ; à une heure, bréviaire; à trois heures, congrégation générale ; à six heures, bréviaire ; à huit heures trois quarts, prière et coucher. Les deux repas du jour ont lieu à onze heures et six heures et demie; pendant les repas la lecture est faite dans les saintes Ecritures et la vie de saint Charles Borromée.

Le concile est divisé en cinq commissions, présidées chacune par un évêque. Ces commissions sont : 1° Commission des décrets; 2° commission de la doctrine ; 3° commission des études ecclésiastiques ; 4° commission de la discipline; 5° commission du droit canonique. (La *Vérité*.)

Revue des Départements.

La discorde est toujours au camp monarchique. Le *Courrier de la Gironde*, répondant à la *Guienne*, feuille henriquinquiste, fait cette profession de foi :

« Si la monarchie doit revenir en France, non par un coup de main, mais par la conviction générale, il n'y a, dans notre pensée, qu'une dynastie possible pour être durable, c'est celle de la famille d'Orléans. »

Puis, après avoir gourmandé la *Guienne* de son intolérance à l'égard des orléanistes, le *Courrier* lui rappelle la devise de M. de Villèle et de Henri Fonfrède : « Tout vient à point à qui sait attendre. » Conseil fort sage, en vérité, mais auquel le *Courrier de la Gironde* ferait bien d'ajouter l'exemple.

La *Tribune de la Gironde*, elle, joint l'exemple au précepte :

« Les jours de pouvoir, dit-elle, doivent être des jours d'exécution.

» Les jours d'opposition doivent être des jours de discussion et de préparation.

» Pourquoi la Révolution de Février n'a-t-elle pas tenu toutes ses promesses? Pourquoi sommes-nous retombés dans la politique des Bourbons et des d'Orléans ?

» C'est que précipitée *aveuglément* par M. Barrot, la Révolution surprit la démocratie sans formules communes, sans solutions acceptées, sans plans discutés.

» Les révolutions sans programme avortent toujours...

» Ces réformes urgentes et d'une application facile, la démocratie les a énumérées dans son programme, aux dernières élections...

» Parce que la France est livrée pour trois ans aux impuissances et aux mauvais vouloirs des monarchistes, nous ne croyons pas l'avenir sérieusement compromis.

» Que pendant ces trois années de compression, de folles colères, d'imprévoyances, les représentants de l'idée démocratique et sociale fassent leur devoir à l'Assemblée et dans la presse, et la révolution de février portera ses fruits, et nous entrerons définitivement dans la voie des réformes pacifiques et attendues depuis si longtemps. »

La *Tribune* encourage ensuite les prolétaires à la propagande pacifique et légale, mais surtout à la patience et au courage dans la souffrance, pour ne fournir aucune occasion aux ennemis de la liberté.

AUBE. — *Incendies.* — On écrit des Riceys, 14 septembre, au *Progrès de l'Aube* :

« L'arrondissement de Bar-sur-Seine occupe déjà une large place dans la chronique des incendies ; aujourd'hui il faut enregistrer un nouveau malheur.

» Dimanche dernier, le feu éclatait dans l'habitation du sieur Coqueret, et, s'étendant de proche en proche, gagnait six maisons voisines.

» L'intensité de la flamme amena bientôt sur les lieux les pompiers de tous les environs et ceux de quelques communes de la Côte-d'Or, limitrophes du département. L'action de quatorze pompes réunies parvint à paralyser le développement du feu. Mais il n'a pas fallu moins de toute une après-dînée de travail. Sept habitations, leurs dépendances et le mobilier qu'elles renfermaient ont été la proie des flammes. Heureusement des assurances avaient été souscrites par tous les incendiés, la plupart à la compagnie du *Soleil*, jusqu'à la concurrence d'une vingtaine de mille francs.

» La perte totale s'élève, d'après l'estimation approximative qui en a été faite, à plus de 41 000 fr.

» Quant à la cause de ce désastre, elle n'est pas encore connue. Mais ce qui console, c'est que toute idée de crime est généralement écartée. »

Marnay vient d'être aussi éprouvé par le feu. La maison du sieur LerouxVergeot a été réduite en cendres ; c'est une perte d'environ 3 000 francs.

Vandeuvre. — La ferme des Bés a été, le 11, en partie détruite par un incendie accidentel. Toutes les dépendances ont été anéanties ; seul le bâtiment d'habitation a été préservé. C'est un coup de tonnerre qui a mis le feu. La perte n'excède pas 2 000 francs.

Pont-sur-Seine. — Un corps de bâtiment et deux écuries couverts en chaume viennent d'être brûlés à Pont.

La perte monte à 2 500 francs. (*Progrès*.)

LOIRET. — Le *Journal du Loiret* nous apporte aussi la nouvelle de nombreux incendies.

Dans plusieurs départements ces sinistres se multiplient d'une manière effrayante.

FINISTÈRE. — Nous lisons dans l'*Armoricain*, de Brest :

« Le célèbre publiciste et économiste, M. Blanqui aîné, est en ce moment dans nos murs, chargé par le gouvernement de faire une enquête sur la situation des populations rurales de la France.

— Les 52 insurgés de juin qui restaient détenus à la citadelle de Port-Louis ont reçu avis de leur mise en liberté. La moitié de ces détenus est partie aujourd'hui 13, la seconde moitié se mettra en route demain.

MULHOUSE. — L'administration de la nouvelle synagogue de Mulhouse a fait vendre aux enchères publiques environ deux cents places de ce temple. Le prix recueilli s'élève à la somme fabuleuse de près de 190 000 fr. (dont le tiers est payable comptant en espèces).

L'édifice tout entier ne revient qu'à environ 150 000 fr. La nouvelle synagogue a donc reçu le baptême d'argent avant sa consécration religieuse, l'inauguration n'ayant lieu que dans quelques semaines. (*Démocrate du Rhin*.)

COLMAR. — Jeudi, M. Heunisch, ministre des finances du gouvernement provisoire badois, a été mis en liberté par un ordre du ministre de la justice. Il était depuis près de trois mois en prison. Il a fallu tout ce temps à notre gouvernement pour prendre une décision à l'égard de ce réfugié. (Le *Rhin*.)

NARBONNE. — Les œuvres honnêtes de la République modérée portent leurs fruits. Il y a quelques jours le citoyen Cathala, à qui la réaction avait arraché le pain en le privant de l'humble emploi de garde de nuit, mourait au fonds d'un puits infect.

Aujourd'hui, nous venons d'apprendre avec douleur la mort du citoyen François Verdier, architecte de la ville, illégalement révoqué par arrêté de l'excellent M. Ducros-Saint-Germain.

François Verdier était sans fortune: obligé d'aller chercher sur la terre étrangère ses moyens d'existence, il n'a pu survivre à la douleur de s'expatrier.

MARNE. — *Associations ouvrières*. — Les idées sociales fructifient à Reims. Nous trouvons dans l'*Association rémoise, journal fondé par les corporations*, les détails suivants sur l'association des ouvriers tailleurs :

« Les sociétaires se sont engagés à prendre pour devise : *solidarité sociale*.

» Chaque sociétaire a contracté l'engagement suivant qui sera obligatoire pour tous les adhérents ;

» Je reconnais être membre de la corporation des » ouvriers tailleurs, et j'en accepte toutes les consé- » quences sociales.

» A dater de ce jour, je ferai tout mon possible » pour faire prospérer l'établissement que la société fra- » ternelle a créé, *ainsi que tous les établissements* qui » se formeront à l'avenir pour *toutes les corporations* » qui seront solidaires avec nous d'intérêts et d'ac- » tions. »

ALGÉRIE. — Le 10 septembre a eu lieu à Alger, dans la grande cour du Lycée, la distribution des primes accordées par le gouvernement aux exposants des meilleurs produits agricoles.

Koléah. — Les incendies se multiplient dans l'arrondissement. L'audace des incendiaires arabes s'accroît de l'incurie de l'administration. Dans la nuit du 30 au 31 août, des meules de grain, contenant la récolte de 10 hectares, ont été détruites.

El-Arrouch. — L'incendie qui s'est déclaré dans la nuit du 3 au 4 septembre doit être attribué, dit-on, à l'imprudence d'un voyageur qui s'est endormi sans avoir éteint sa bougie. L'hôtel Fardeux qui était très important est entièrement dévoré; une maison voisine a considérablement souffert ; une troisième est à peu près détruite par le canon qu'on a dû employer à défaut d'autres moyens pour arrêter les progrès de l'incendie. On espère que le gouvernement viendra au secours des malheureuses familles ruinées par ce sinistre. (*Atlas*.)

FAITS DIVERS.

On lit dans l'*Océan*, de Brest :

« On annonce qu'un travail mixte vient d'être fait sur l'artillerie de marine, et que ce travail a pour but de provoquer une disposition législative qui, en supprimant comme corps spécial l'artillerie de marine, prononcerait son incorporation dans l'artillerie de l'armée de terre. Cette dernière serait chargée du service des ports et des colonies. Les officiers et sous-officiers de l'artillerie de marine conserveraient dans l'armée de terre leurs grades et leurs avantages. »

— On écrit du département de l'Orne, à l'*Intérêt public*, de Caen :

« Un affreux événement vient de plonger dans le deuil une des plus honorables familles de notre pays. Vendredi dernier, le jeune fils de M. de Sancy, propriétaire au Merlerault, a été assassiné. Voici comment on raconte les circonstances de sa mort. La veille, il avait tué plusieurs pièces de gibier. Vendredi matin, son frère l'engagea à en offrir quelques-unes aux enfants du nommé Gadel, jardinier, dont l'habitation est voisine de celle de Mr de Sancy. Ce jeune homme alla donc porter son offrande ; mais n'ayant trouvé personne dans la maison, dont la porte était ouverte, il s'assit en attendant que les pro-

...taires, qu'il supposait dans le voisinage, fussent rentrés. Gastel, qui travaillait dans sa cour, le vit entrer. Il s'en fut alors dans son fournil, s'arma d'un fusil et le déchargea précipitamment sur M. de Saucy, qu'il tua raide, et avant que ce dernier pût faire un mouvement pour éviter la mort, puisqu'on l'a trouvé assis sur la chaise.

» Ce meurtre accompli, Gastel retourna dans son fournil et se tira un coup de fusil, mais qui ne fit que le défigurer horriblement en lui emportant la moitié de la figure. Cependant, il eut encore la force de recharger son arme et de s'achever. Tout ce terrible drame a dû s'accomplir avec une grande précipitation, car il paraît que la femme, qui était dans son jardin, n'a pu arriver qu'après l'entière perpétration. Les conjectures que l'on fait sur la cause de ce double crime sont trop vagues pour ne pas être accueillies avec beaucoup de réserve ; aussi nous nous croyons dispensés de les reproduire. M. le juge de paix a été immédiatement appelé sur les lieux ; mais toute l'enquête s'est bornée à constater l'identité des deux cadavres. »

— Un navire arrivé de Bombay a apporté vingt tonnes pesant d'antiquités de Ninive, destinées au Muséum britannique.

— On lit dans le *Courrier du Bas-Rhin* :

« Dans notre numéro du 24 août dernier nous avons parlé de cures miraculeuses qui s'opéraient à Saint-Ludan, par suite d'une découverte précieuse qu'on a faite dans l'église de cette commune. Des renseignements exacts nous permettent aujourd'hui d'affirmer que cette histoire n'est qu'une mystification calculée dans une vue d'intérêt.

» Nous apprenons, en effet, qu'une commission nommée par l'évêché à la date du 4 septembre dernier, à l'effet d'examiner si les ossements que l'on exposait à la curiosité publique pouvaient être ceux de saint Ludan, mort en 1292, a constaté au contraire qu'ils remontaient tout au plus à cent cinquante ans, et qu'il a été en conséquence enjoint à M. le desservant d'ensevelir *ses précieuses reliques* avec recommandation de laisser dorénavant les morts dormir en paix du sommeil éternel.

» Ainsi tous ceux qui ont cru de bonne foi à de prétendus miracles que l'on attribuait à l'infaillibilité du spécifique qui se trouvait à l'église de Saint-Ludan, n'ont été dupes que d'une habile mystification. Il est heureux que ces manœuvres fallacieuses n'aient point occasionné d'accidents aux gens qui, dans la persuasion d'une guérison instantanée, avalaient la terre infecte dont beaucoup de fidèles avaient déjà fait d'amples provisions. »

COMME MARI ET FEMME. — Une affaire de double adultère, appelée aujourd'hui devant le tribunal correctionnel, présidé par M. Jourdain, se présentait dans les mêmes circonstances que celle de M. et Mme Roger de Beauvoir.

Un sieur Bigot, cordonnier aux Thernes, avait porté plainte en adultère contre sa femme, dont il vivait séparé depuis plusieurs années.

La dame Bigot à son tour accuse son mari d'entretenir une concubine, ou plutôt d'avoir entretenu plusieurs concubines dans le domicile conjugal.

Le tribunal a joint les deux affaires et décidé qu'il entendrait d'abord les témoins de la dame Bigot contre son mari, attendu que dans le cas où le délit imputé au mari serait prouvé, il ne pourrait plus, aux termes des art. 336 et 339 du code pénal, poursuivre sa femme pour délit d'adultère.

Les témoins ont été entendus. L'un d'eux, une dame à qui M. le président demande si Bigot et la femme que l'on prétend avoir été sa dernière concubine, vivaient maritalement, répond oui d'une voix très assurée.

M. le président : Quelles sont les circonstances qui vous le font croire ?

Le témoin : Ils se tutoyaient.

M. le président : Est-ce tout ?

Le témoin : *Ils se disaient des choses très désagréables.*

M. le président : Et vous en concluez qu'ils vivaient *comme mari et femme ?*

Le témoin : Dam ! oui.

Les autres témoins donnent des raisons plus positives. Une dame a pris la fille Marie, la dernière commensale de Bigot, presque en flagrant délit.

M. Delaie donne des détails qu'il tient de M. Bigot lui-même.

Le tribunal, après avoir entendu Me F. M. Sellier, pour la dame Bigot, Me Maréchal, pour le mari, et sur les conclusions de M. Saillard, substitut de M. le procureur de la République, condamne Bigot à 100 fr. d'amende, et statuant sur la question préjudicielle, déclare, en vertu de l'art 336, Bigot non recevable dans sa plainte, et ordonne que la femme Bigot sera mise en liberté. (*Droit.*)

JUSTICE DISTRIBUTIVE. — On lit dans le *Messager du Nord* :

« Dernièrement, avant l'ouverture de la chasse dans le département du Nord, un pauvre diable d'une des communes qui avoisinent Somain s'amusait à tendre des lacets pour prendre du gibier. Malgré toutes les précautions imaginables il fut deviné, suivi et pris sur le fait par le garde du village !

Un procès-verbal de la contravention fut donc dressé à l'instant même, malgré les prières du malheureux paysan, qui s'en revint tout triste en compagnie du garde inflexible.

Chemin faisant, notre villageois entend deux coups de feu. Il se retourne et voit à quelque distance M. le maire du lieu, armé de pied en cap, et se permettant la chasse avant l'ouverture. *Dites donc, not' garde, éjouque vos n'intindez point chés coups d' fusil ?* dit le paysan. — *Nonfait*, répondit le garde, *j' n'intinds rin du monde.* — *Mais*, reprend son compagnon, *rewêtiez là, drot là, v'là mosieu l' maire avecque sin quien ; y cachent insimble !* — *Nonfait*, répond le garde, *j' n'vos rin du monde* — *Alors*, dit le paysan stupéfait, *si vos n'intindez point et si vos n'veyez point, ché q'vos êtes sourd et avule ?* — *Asseure !* dit le garde, *j' n'vos rin du monde.*

Ne serait-il pas juste et même moral de faire aux gardes communaux une position qui les rendît plus indépendants des petits tyrans municipaux dont ils sont forcés d'être souvent les valets complaisants.

PETITE CORRESPONDANCE.

Saint-Etienne. — M. T. — Reçu v. lettre du 16.

Saint-Pierre-du-Vauvray. — M. F. — La journ. a été exact. adr. à M. A. depuis le 1er sept. par Nonancourt. — Nous lui adr. les nos demandés.

Boisguillaume. — M. F. C. D. — Il suffit que n. recev. les renseign. avant fin courant. — Nous prenons bonne note du surplus.

Médéah. — M. R. — Nous rens votre ab. — Nous prorog. jusqu'au 31 janv. 50.

Auch. — M. E. S. — Reçu les 50. — Nous v. av. écrit le 15 en v. rem. votre compte. — Compl. affect. sans oubl. M. P.

Fongrave. — M. C. — Reçu les 17 et fait.

Ch. — M. G. — Reçu 17. — Fait le renouv. — Nous all. v. écrire pour le surplus.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 f.	11 f.	6 f
DÉP. ET ÉTRANG.	32	17	9
PAYS à surtaxe.	50	26	14

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme ; Marseille, Mme Michelet-Peyron ; Rouen, M. Baulard, libr ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à 9 »	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus. »	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 19 septembre 1849.

Les spéculateurs ne s'arrangent pas d'une bourse aussi nulle que celle d'hier. A la coulisse le 5 0/0 s'est tenu en hausse, et au parquet il a débuté en hausse sur la précédente clôture ; il a continué jusqu'à 89.15, taux qu'on avait pas atteint depuis longtemps. Diverses nouvelles qui circulaient ont contribué à maintenir les cours ; on disait que le Trésor avait encore diminué l'intérêt des bons, ce qui indiquerait que l'argent arrive au ministère des finances. On disait encore que le gouvernement avait décidé de ne point appeler sous les drapeaux les soldats de la classe de 1848, ce qui indiquerait un parfait accord entre le gouvernement français et les puissances étrangères.

Il paraîtrait que la maison de Rothschild se serait chargée de l'emprunt que le gouvernement napolitain se propose de contracter. Les titres de cet emprunt seraient émis sur la place de Paris.

On assurait que le pape avait consenti, sur les représentations de quelques financiers émérites, à reconnaître la dette du dernier coupon de l'emprunt romain. On ne dit pas à quelle époque ni avec quelles ressources il sera payé. On craint généralement que ce coupon ne soit capitalisé.

Le 5 0/0 au comptant, ouvert à 88-80, a fait au plus bas ce chiffre, au plus haut 89-15 ; il a fermé à 89-05.

Le 3 0/0 au comptant, ouvert à 56-40, a fermé à 56-45.

Les actions de la Banque ont fermé avec 10 fr. de hausse à 2345 fr.

Les chemins de fer ont également subi la hausse.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	56 25	56 40	56 25	56 45
Cinq 0/0 (Emp. 1848)	» »	» »	» »	» »
Cinq 0/0	88 70	88 75	88 70	88 60

19 sept. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.	
3 0/0 j. du 22 juin	56 45
5 0/0 j. du 22 mars	89 05
VALEURS DIVERSES.	
Banque de France	2345 »
Ob. de la Ville anc.	1265 »
— nouv.	1175 50
Oblig. de la Seine	1090 »
— St-Germ. 1842	940 »
— Versailles	745 »
— Orléans, 4 0/0	975 »
— Nouvelles	975 »
— Rouen, 4 0/0	725 »
— Nouvell., 1849	900 »
— Havre j. mars	750 »
— Nouvelles	840 »
— Marseille	825 »
— Orléans jouis.	465 »
— Cert. de Lyon	89 45
Quatre-Canaux	1095 »
— Jouissance	73 »
Bons du Trésor	5 1/2
Forges Aveyron	3000 »
Monceau-s.-Sambre	1550 »
Nord (hauts four.)	900 »
Charbon belge	325 »
Zinc V.-Montagne	2750 »
— Stolberg	510 »
Mines de la Loire	265 »
FONDS ÉTRANGERS.	
Belg. 5 0/0 1840	97 3/4
— 5 0/0 1842	97 3/4
— 4 1/2	88 »/»
— 3 0/0	65 1/4
— 2 1/2 0/0	49 3/4
— Banque	685 »/»
— — 1841	1020 »/»

Espag. dette active	21 3/4
— — 3 0/0	35 »/»
— Dette intér.	27 3/4
Naples, récép. Roth.	87 75
Romain, emprunt	78 »/»
Haïti, emprunt	190 »
Piémont, emprunt	935 »
— Nouveau	905 »
Lots d'Autriche	280 »
2 1/2 hollandais	53 »
CHEMINS DE FER.	
Saint-Germain	425 »
Versailles, r. d.	212 50
Versailles, r. g.	175 »
Orléans à Paris	755 »
Rouen	532 50
Havre	262 00
Avignon-Marseille	225 »
Bâle	104 50
Centre	310 »
Boulogne	170 »
Bordeaux	405 »
Nord	441 25
Strasbourg	353 »
Nantes	305 »
Monter. à Troyes	113 75
Dieppe Fécamp	175 »

BOURSE DE LONDRES du 18 septembre.

3 0/0 consolidés	92 3/8
3 0/0 au 17 oct.	92 1/2

TAXE DU PAIN.

1re qualité le kilo	30 c
2e — —	24

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 20 septembre.

THEATRE DE LA NATION. —

THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Mahomet.

OPÉRA-COMIQUE. — Haydée.

ODÉON. — Le Trembleur, la Jeunesse du Cid, le Colin-Maillard.

THÉATRE-HISTORIQUE. — Le chevalier d'Harmenthal, Lazare.

VAUDEVILLE. — Pas de fumée, Une Semaine à Londres, le Congrès de la paix, Grands écoliers en vacances.

GYMNASE. — Les Sept Billets, La Belle-Mère, 1re Représentants en vacances.

THÉATRE MONTANSIER. — Le Groom, l'Oiseau, le Coq, 1re Chevalier muscadin.

VARIETES. — Les Caméléons, Eva, les Parents de ma Femme.

PORTE-SAINT-MARTIN. — Relâche pour la répétition de Rome, à grand spectacle.

AMBIGU-COMIQUE. — Le Juif errant.

GAITÉ. — Mardi, réouverture par la Sonnette du Diable, le Moulin joli.

THEATRE DU LUXEMBOURG. — Les Deux enfants de la République.

THÉATRE BEAUMARCHAIS (Opéra bouffe). — La Saint-André, le Vieux prix de Rome, le Marin, le Cousin.

DELASSEMENTS-COMIQUES. — Paris l'été.

THEATRE CHOISEUL. — Le Talisman du Diable.

CIRQUE DES CHAMPS-ELYSÉES (carré Marigny). — Tous les soirs, Exercices équestres.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 190. Vendredi 21 septembre 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS. Trois mois. . . . . 6 f. Six mois. . . . . 11 f. Un an. . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS. Trois mois. . . . . 9 f. Six mois. . . . . 17 f. Un an. . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au capital, au travail et au talent.

PARIS, 20 SEPTEMBRE.

AU PEUPLE!

FRÈRES ET AMIS,

Il y a cinquante-sept ans, le 22 septembre, nos glorieux pères proclamèrent la République; nul anniversaire ne rayonne plus brillant dans l'histoire du monde.

Les événements qui accablent les démocrates en Italie, en Allemagne, en Hongrie, attristent nos cœurs, sans faire faiblir notre courage et nos espérances : la République universelle sortira triomphante de tant de malheurs, si la France soutient et défend, par son attitude calme et digne, le drapeau de la liberté des Peuples que la Providence a mis dans ses mains.

De graves devoirs nous sont imposés : en présence de la Constitution qui proclame le droit de réunion, s'assembler est un crime, s'asseoir au banquet fraternel pour célébrer la République est un délit contre la République. Telle est la situation qu'on nous a faite. Après avoir protesté contre des lois attentatoires aux droits imprescriptibles de l'homme, faut-il les braver, ou bien, en les acceptant, rétrograder au-delà du 22 février ? Non!

L'amour de la République, la fraternité des peuples, la haine des tyrans, sont gravés dans nos âmes en caractères impérissables; la démocratie française n'a pas besoin de faire ses preuves de dévouement et de donner du retentissement aux pensées généreuses qui l'animent.

La misère du peuple est toujours effrayante; les maux dont il souffre, nos ennemis les attribuent faussement aux démonstrations républicaines. La manifestation populaire la plus légitime, la plus pacifique, serait un prétexte nouveau d'accuser les républicains et d'absoudre le pouvoir de son impuissance.

L'Assemblée nationale va reprendre ses travaux : attendons les remèdes que la majorité aura trouvés dans ses loisirs pour rétablir le crédit, fermer le gouffre du déficit, éteindre les souffrances et relever le drapeau de la République aux yeux des peuples. Placée au milieu des impossibilités inhérentes à sa politique, la majorité, nous en sommes convaincus, ne peut rien pour la révolution, rien pour la République; qu'on ne puisse pas dire que notre impatience et notre agitation ont fait avorter ses plans de rénovation financière et sociale; il faut que l'impuissance du pouvoir se montre à nu, sans excuses ni prétextes.

La haute cour qui va juger doit être libre de toute préoccupation, même frivole et mensongère, qu'on s'efforcerait de faire naître par suite de notre réunion patriotique. Nos amis, accusés du complot imaginaire du 13 juin, n'en défendront la Constitution outragée qu'avec plus d'autorité. Abstenons-nous, et laissons à nos adversaires tout le poids d'une situation qui les écrase; qu'encore une fois la France puisse juger entre eux et nous. Frères, abstenons-nous!

Soyons calmes et graves comme un peuple libre, qui sait souffrir et attendre!

Concentrons au sein de la famille, au foyer domestique les fêtes de ce glorieux anniversaire, et, quoique nous ne soyons pas assis tous à la même table fraternelle, le même jour et à la même heure, écrions-nous, d'un même élan, d'un même cœur :

VIVE LA RÉPUBLIQUE!

Au nom de la Montagne, la commission de permanence :

ARNAUD (Var), BAUNE (Loire), COMBIER (Ardèche), DUPUTZ (Gers), ENNERY (Bas-Rhin), GILLAND (Seine-et-Marne), GINDRIEZ (Saône-et-Loire), JOIGNEAUX (Côte-d'Or), LAFON (Lot), MATHIEU (de la Drôme), SAVOYE (Haut-Rhin), SCHŒLCHER (Guadeloupe).

Pour être conséquents.

Puisque vous ne voulez plus entendre parler de socialisme, c'est-à-dire d'association, de solidarité, de fraternité, d'unité universelle, d'organisation du travail, de destinée heureuse, etc., il faut bravement renier toutes les révélations religieuses, toutes les traditions morales, qui parlent de ces choses.

Il faut avoir le courage de déclarer que les diverses religions en ont menti dans leurs prophéties; qu'il n'y a pas de loi préétablie, de code divin pour les sociétés humaines; que le régime de Dieu ne descendra jamais sur la terre; que les hommes ne sont pas frères, que leur destinée n'est pas la gestion du monde terrestre; qu'enfin toute promesse de justice et de bonheur faite à l'humanité est un leurre.

Il faut effacer de tous nos livres d'histoire, du fronton de tous nos monuments religieux et politiques, les mots de solidarité, de fraternité, de charité et d'unité, et les remplacer par les devises du *laissez-faire, laissez-passer*, du *chacun chez soi*, du privilége des écus et du morcellement de l'individualisme.

Et cela ne suffira pas.

Pour être conséquents, pour sauver entièrement la propriété et la famille des atteintes du socialisme, il ne suffit pas d'empêcher les novateurs d'opérer des réformes nouvelles, il faut détruire toutes les institutions qui sont déjà imprégnées, gâtées, corrompues par l'esprit socialiste.

Il faut rendre à la propriété, à la famille toutes les prérogatives dont elles jouissaient autrefois et dont elles ont été successivement dépouillées par l'Eglise, par les communes, par l'Etat.

En effet, pourquoi a-t-on dépouillé les familles du droit qu'elles avaient de se faire justice, de pourvoir à leur sûreté, de se suffire à elles-mêmes en tout et pour tout ? En vertu de quel principe l'Etat a-t-il usurpé sur le père de famille l'autorité, la justice, la police, la défense extérieure, l'administration, le culte, l'instruction, les arts, etc. ? Est-ce que ces usurpations ne sont pas des atteintes profondes portées à la première base de l'ordre social? De quel droit empêcher aujourd'hui les socialistes qui prétendent soulager également la famille, de lui enlever le poids et la responsabilité des entreprises d'agriculture, d'industrie, de commerce, de ménage et d'éducation qui pèsent uniquement sur elle.

Les familles isolées, direz-vous, étaient trop faibles pour se garantir contre les attaques de l'ennemi, contre les exigences de la féodalité, contre le vol et l'assassinat; trop faibles pour se faire bonne justice, pour se donner de bonnes lois, pour s'ouvrir des routes, des moyens de communication, etc. : c'est pourquoi elles se sont confédérées entre elles pour former des communes, et que les communes ont formé des provinces, et les provinces l'Etat, afin de tirer les bienfaits les plus larges de cette *association défensive*.

Eh! malheureux inconséquents! ne voyez-vous pas que les socialistes vous opposent le même argument, les mêmes raisons pour justifier *l'association productive ou économique* qu'ils vous proposent?...

Les familles isolées, disent les socialistes, sont également trop faibles pour se garantir contre l'ennemi actuel : l'ignorance et la misère, contre la féodalité des usuriers, des agioteurs, contre les mille chances de pertes, de ruine, de banqueroute que recèle leur morcellement; elles sont trop faibles pour s'assurer du crédit, pour profiter des bonnes méthodes, du progrès des sciences, etc.; — et c'est précisément pourquoi nous leur proposons de se confédérer, d'associer leurs ressources, leurs lumières, leurs instruments, afin qu'elles puissent s'éclairer et se soutenir contre les difficultés de la vie réelle, afin qu'elles puissent produire, consommer ou échanger avec facilité, économie, justice et sécurité.

Que répondre à cela ?

Découvrez-vous dans quelle position fausse l'Etat s'est placé contre les socialistes en prélevant sur les familles un budget de quinze cent millions pour leur rendre lui-même des services socialistes sous forme de grandes routes, de moyens de correspondance, de tribunaux, de police, de gendarmerie, d'armée défensive, de douanes, etc. ?

Avez-vous lu dans les écrits de Fourier, de Proudhon ou de Cabet, quelque chose d'aussi monstrueusement vexatoire que les contributions prélevées sur les familles par l'association de l'Etat, quelque chose d'aussi évidemment communiste que ce budget de quinze cent millions!...

Et prenez garde! pour être conséquents contre le socialisme, il ne vous suffira pas encore de réduire à néant l'action de l'Etat, et de faire rendre gorge au budget. Si vous laissez en place de l'Etat, comme autrefois, une vaste association religieuse se former, s'ingérer dans les familles et soulager leurs misères au moyen d'établissement de secours, d'institutions de charité, d'instruction, etc., vous retombez dans le socialisme. Le progrès du christianisme, sachez-le bien, n'est pas autre chose que le progrès de l'association humaine sur l'esprit de famille. Le Dieu de tous a détrôné les pénates de chacun. Si vous laissez l'association des prêtres se mêler des misères de la famille, vous n'avez plus de raison pour empêcher l'association des laïques, des socialistes d'intervenir de leur côté et de travailler à améliorer, comme ils l'entendent, les conditions du travail des familles, à associer leurs intérêts, à garantir l'avenir professionnel des enfants.

Avec ses préceptes de solidarité, de charité et de fraternité, l'Eglise est au fond plus socialiste encore que l'Etat!

Et qu'avez-vous fait déjà, imprudents, en permettant à des boulangeries *communes*, à des restaurants *sociétaires*, à des halles, des marchés, à des manufactures et à des comptoirs immenses de remplacer le four banal, le métier à bras, le rouet, le troc primitif et l'hospitalité antique! — Vous avez voulu remédier au vice d'isolement des ménages, et vous avez fait de la solidarité, de l'association, du socialisme!...

Que faites-vous encore, ô mon Dieu! en encourageant la fondation de crèches, de salles d'asile, d'écoles primaires, de colléges, d'ouvroirs et même de cités ouvrières? Vous dépouillez la famille d'une partie de ses prérogatives, du droit qu'elle a d'être dévorée d'ennuis et de misères; vous faites de l'usurpation, du socialisme, du communisme enfin!...

Et la propriété, insensés! qui donc jusqu'ici lui a porté les plus graves atteintes, si ce n'est vous, quand vous avez enlevé à l'ancien propriétaire le droit de mort, le droit d'user et d'abuser qu'il avait sur ses esclaves et sur ses enfants? Qui donc pulvérise la propriété aujourd'hui même, si ce n'est vous, par vos lois d'expropriation et d'héritage, par votre législation commerciale en vertu de laquelle la propriété a pris cette forme actionnaire, sociétaire, collective, mobile, qui n'est que

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI, 21 SEPTEMBRE 1849.

FORTUNADA

VOYAGE INVRAISEMBLABLE.(1)

PREMIÈRE PARTIE.

XIII.

BEAUX PROJETS A LISBONNE.

Lorsque le comte de Soarès se fut éloigné, Joab, qui était resté un instant à écouter le bruit de ses pas, revint en se frottant joyeusement les mains.

— Voilà, dit-il, un voyage aux Indes qui me rendra plus riche que tous ceux qui y sont jamais allé chercher fortune. Que cela continue, je pourrai rebâtir le temple de Salomon, s'il m'en prend la fantaisie.

Il alla voir encore si la porte était bien close, écouta attentivement s'il n'entendait plus rien autour de lui, puis il ouvrit une sorte de coffre en fer scellé dans la muraille, en tira un paquet de parchemins contenant des obligations dans le genre de celles qu'il venait d'arracher à dom Alonzo, et les passa en revue.

— Celle-ci est de dom Alvar de Noronha. Ah! celui-là vaut mieux que le seigneur comte; il est vrai qu'il n'a que vingt-un ans et l'autre trente-trois. Par Jéhovah! c'est un bien lourd fardeau que la bonne foi; aussi les hommes l'allègent-ils à mesure qu'ils se chargent de celui des années. Mais dom Alvar aime briller, il a voulu des pierres des Indes sur son épée, des chevaux d'Egypte dans son écurie, des musiciens toujours prêts pour la sérénade, des équipages de terre et de mer; que sais-je encore? Et tout cela pour plaire à [illegible] que la belle Luiza, à [illegible] quelle prétend aussi le seigneur comte Alonzo. Dieu veuille qu'elle ne les rebute ni l'un ni l'autre!

On le voit, Joab Lévi s'égayait, lui aussi, en faisant son inventaire.

O pauvre vieux dom Luis, reprit-il, que de gens comptent sur tes piastres! En voici encore un; mais celui-ci, il est vrai, y a des droits : dom Pedro de Beja, son fils, dont les regrets semblaient si violents, commence déjà à s'en consoler. L'amour est donc une bien belle chose aux yeux des chrétiens, puisque l'or même lui est ainsi sacrifié! A celui-ci dix mille doublons pour construire un château sur les bords du golfe de Sétubal, dans un lieu qui a eu l'avantage de plaire à dona Carmen de Lamégo...

Encore un projet de mariage : là, une femme qui compte sur la chance d'un riche veuvage; ici une orpheline qui ne serait pas trop malheureuse de ne plus revoir le vieux duc de Lamégo, son grand-père et son dernier parent.

Puis, le fils de Daniel se remit à son dépouillement, dont nous ne donnons au lecteur que la partie qui a rapport aux parents de nos vieux aventuriers.

— En voici un, reprit-il en continuant à discuter à demi-voix avec lui-même, qui en veut à la charmante Aurora Andradès. Est-ce pour le bon ou le mauvais motif? Certes, elle est nièce de la riche courtisane Thésilla, et j'ai vu l'acte qui la fait elle seule, héritière des trésors de sa tante. Ah! cette dernière était bien décidée à en faire une matrone vertueuse; c'était, je pense, une sorte d'expiation qu'elle s'était imposée. Que dirait-elle, la pauvre femme, si l'arrière-petit-cousin de la duchesse d'Aguilar allait lui débaucher la belle orpheline dont elle s'est chargée!... ce Pablo d'Acunha, qui est devenu fou d'elle à l'entendre chanter, qui est parvenu à s'introduire dans le couvent où sa tante l'avait mise à l'abri de la tentation, ce Pablo d'Acunha ne ferait pas une si mauvaise affaire en passant sur la naissance obscure de cette jeune fille pour l'épouser... Hé! hé! c'est peut-être, de tous, le plus adroit; il décuplerait ainsi autour de son maigre château, ces terres qu'il m'a presque toutes engagées pour gagner le cœur d'Aurora... Ce serait un calcul bien habile pour un fou de chrétien comme lui... Après tout, peu m'importe, je suis parfaitement garanti de son côté.

Ici l'honnête financier se leva dans un moment d'enthousiasme, et, frappant dans ses mains :

— Allons, allons, philistins maudits! s'écria-t-il avec un rire d'ironie et de dédain, rêvez d'amour, moi, je rêve de biens plus vrais et plus solides. Fasse Jéhovah que vous soyez aussi heureux que moi! Si mon père ne revient pas, ainsi que des vôtres, je suis le plus riche héritier du royaume. S'il revient... oh! ce n'est guère probable... Cependant en y pensant bien, il ne me semble pas possible que mon père ait terminé par une mauvaise affaire.... Enfin, nous verrons, nous verrons! Dans tous les cas, ajouta-t-il en passant d'autres créances en revue, je ne perdrai toujours pas ce que je tiens ici, et tous les beaux projets amoureux seront au moins ajournés.

Après être resté fort longtemps en contemplation devant ces parchemins :

Tout cela est fort bien, dit-il tout à coup, mais je perds mon temps à cet amusement; il faut me remettre à travailler.

Puis il retourna à son armoire murale et en tira un à un des objets de grand prix que l'on avait déposés en ses mains pour obtenir de l'or monnayé.

— Voici, dit-il, des diamants que la duchesse de Las Urracas ne pourra plus retirer... Ah! ceci est la couronne d'un marquis basque des Pyrénées; il faut en rogner soigneusement les fleurons... Bon! voici la crosse d'or d'un prélat sans évêché; elle est encore intacte, et j'allais l'oublier, aussi bien que ces quadruples que je destine au seigneur comte qui sort d'ici. Ah! que d'ouvrage! que d'ouvrage!... Si ces muguets savaient ce que l'or coûte!

En disant cela, il vint se rasseoir devant sa large table de chêne, et plaça devant lui les diverses valeurs sur lesquelles il allait travailler. Comme nous avons vu chez lui tout ce qui peut se rapporter à notre histoire, nous le quitterons, si vous le voulez bien. Continuer à l'examiner ainsi, serait maintenant pure indiscrétion.

XIV.

SINGULIERS AUTOCHTONES D'UN PAYS SINGULIER.

La flottille, dont le voyage avait commencé sous de si heureux auspices, avait continué à avoir le vent

(1) Voir les numéros des 11, 12, 13, 14, 15, 19 et 20 septembre 1849.

du socialisme pur? Pourquoi avez-vous déjà permis l'association des capitaux, les institutions de crédit, les garanties hypothécaires, les sociétés d'assurances, les tontines et toutes ces institutions socialistes qui n'ont qu'à s'étendre, qu'à dérouler leurs conséquences pour empester la terre entière.

Vous avez, dites-vous, imaginé l'association des capitaux pour suppléer à l'insuffisance des ressources de la famille, pour soutenir la concurrence, pour substituer les machines aux bras, pour créer de grandes manufactures, de grands comptoirs, de grands bazars, pour couvrir l'Europe de chemins de fer, les fleuves et les mers de bateaux à vapeur, pour mettre à la portée d'un plus grand nombre le luxe et les bienfaits de la civilisation,...

Œuvres de démon que vos associations de capitaux, vos machines et vos chemins de fer; car les socialistes s'en targuent pour étendre les bénéfices économiques de l'association aux bras et aux intelligences, pour solidariser toutes les opérations agricoles, industrielles et commerciales des communes, pour décupler, disent-ils, les richesses de la production et rendre la répartition dix fois plus équitable.

Honte à vous, législateurs et industriels qui leur aviez ouvert cette voie fatale; qui leur avez fourni l'autorité de l'expérience en matière d'association !...

Oh! hâtez-vous, s'il en est temps encore, de retirer toutes les maladroites concessions faites par vous aux tendances socialistes du siècle. Rendez à la famille et à la propriété ce que vous leur avez pris depuis deux mille ans. Ne permettez plus l'association, sous quelque forme que ce soit. Supprimez l'Etat, supprimez l'Eglise, qui ne sont que des associations déguisées. Abolissez les colléges, les budgets, les armées, les tribunaux, les temples même, qui ne sont que des monuments de *communautés*. Empêchez les cafés, les marchés, les théâtres, les musées, les voyages, les plaisirs publics, qui propagent la promiscuité et l'immoralité; qui arrachent le fils à l'autorité du père, l'épouse à la surveillance de l'époux, et la famille à son culte intérieur.

Revenons à la tente du patriarchat, à la hutte de la sauvagerie, s'il faut reculer jusque-là, pour ne pas découvrir un germe de socialisme; car tant que ce germe existera parmi les hommes, nous aurons tout à craindre pour l'avenir de l'humanité, rien ne pourra empêcher ce fleuve d'association et de solidarité de couler à pleins bords et d'envahir la terre entière.

Revue de la presse parisienne.

Le rétablissement de l'impôt des boissons tuera nécessairement la réaction, si elle ne meurt pas d'autre chose. Il y a là de quoi convertir à la République sociale jusqu'aux commerçants de Bordeaux. Le *Crédit* raconte ainsi l'effet produit sur eux par la nouvelle que l'impôt des boissons serait bientôt ressuscité :

Voici que les députés triomphants viennent annoncer cette bonne nouvelle à M. Dufour-Dubergier et à la société vinicole. Ces messieurs ouvrent de grands yeux; on lève les bras, on pousse les hauts cris. L'alarme est donnée; des députations arrivent de tous les cantons. On interpelle les nouveaux Girondins; on les adjure, on les menace. Bref, les moins parlementaires en viennent aux gros mots, et l'infortuné M. Denjoy tombe de son haut en entendant sortir d'une bouche gasconne, moins caressante que celle des dames de Toulouse, cette prophétie furibonde : « Si vous rétablissez l'impôt des boissons, dans trois ans nous nommons des rouges! »

Cette maladie n'est pas la seule qui mette la réaction en danger. Chaque jour elle s'embourbe à Rome davantage. On parle d'invoquer entre le pape et la France *la médiation des Autrichiens*, ce qui suggère les réflexions suivantes à l'*Assemblée nationale* :

Ce n'est plus nous qui négocions directement avec le saint-père, mais c'est l'Autriche qui, par ses bons offices, prend en main les négociations, et qui, après la conquête matérielle de l'Italie, faite par nous, en accomplit à son profit la conquête morale.

Maintenant qu'elle est maîtresse de la négociation, que va-t-il en résulter? quel rôle allons-nous jouer à Rome? Attendrons-nous, pour suivre une ligne, le bon plaisir du cabinet de Vienne? Est-ce là une politique nationale, une conduite en rapport avec l'honneur de la France?

Nos soldats étaient allés à Rome sans les Autrichiens, et pour éviter qu'ils ne s'emparassent de Rome : eh bien! sans coup férir, sans dépenses, et par le fait, les Autrichiens se sont emparés de quelque chose de plus grand que la cité, de plus puissant que la ville des monuments et des vieilles ruines : ils ont conquis la haute main sur la destinée des Etats pontificaux.

Ainsi, grâce à cette politique bâtarde et voltairienne du tiers-parti, nos soldats, par leurs vaillants exploits, ont servi les Autrichiens; ils ont mis la cité morale dans leurs mains; ils ont aidé à grandir la suprématie du cabinet de Vienne en Italie. Est-ce là le but qu'on s'était proposé?

Sainte-Pélagie, 19 septembre 1849.

Citoyen rédacteur,

J'apprends seulement aujourd'hui, et par une note insérée au *Moniteur*, que je viens d'être mis à la disposition de l'autorité militaire pour être traduit devant un conseil de guerre comme ayant exercé un commandement pendant l'insurrection de juin 1848. Quoique les journaux nous soient sévèrement interdits dans la prison, je veux bien me regarder comme averti; je néglige un défaut de forme pour appeler votre attention et celle du public sur des faits d'une haute gravité contre lesquels il est temps de réagir.

Il n'y a plus à en douter, les hommes de l'ordre ont contre nous un système dont ils ne se départiront plus. De hautes cours de justice, des commissions extraordinaires, des conseils de guerre, voilà ce qui nous attend. Aux modérés, aux voleurs, aux assassins, les tribunaux ordinaires; à nous des lois draconiennes, des déportations en masse sur de simples vu de pièces.

Et voilà pourtant les hommes qui, chaque jour, vous jettent l'accusation d'anarchistes! Mais, insensés que vous êtes, à qui croyez-vous donc encore en imposer? Nous savons tous aujourd'hui qu'il n'y a plus d'anarchie que chez vous; elle est dans vos mœurs, dans vos habitudes, dans vos croyances, car vous ne croyez plus à rien, pas même à vous-mêmes.

Quoi! vous disposez d'un pouvoir sans limite, vous avez sous la main une armée nombreuse, disciplinée; tous vos hommes sont au pouvoir, vos lois nous ferment la bouche, vos journaux déversent la calomnie, vos pamphlets et vos diatribes ont seuls cours dans le monde, et vous trouvez que ce n'est pas assez! Mais nous sommes donc bien forts et bien terribles! Il y a là, si je ne me trompe, un aveu si patent de votre faiblesse qu'il ne peut échapper à personne.

Allez, hommes iniques, rénégats de vos propres principes, convoquez des cours prévôtales, revêtez vos robes rouges et vos grands sabres, prenez vos airs les plus graves, et je vous défie, quand vous serez assemblés, de vous regarder sans terreur.

Car vous sentez trembler sous vos chaises curules l'échafaudage qui les soutient; car, sur le front des accusés que vous traduisez à votre barre, vous voyez briller cette foi que vous n'avez plus; car vous êtes forcés chaque jour de courber vos têtes superbes sous les accusations foudroyantes qu'ils vous lancent à la face.

Je ne suis qu'un simple soldat de la démocratie, et il est peu probable que ma voix soit écoutée de vous; je vous avertirai pourtant que cette justice exceptionnelle qui fait aujourd'hui votre puissance, doit aussi causer votre ruine. La coupe est pleine, elle va déborder.

Je sais bien que vous ferez tous vos efforts pour étouffer ma voix; mais, à moins de me faire comparaître bâillonné devant vos grands sabres, vous ne m'empêcherez pas de dénoncer à l'indignation publique des actes, que je pourrais prouver, d'une cruauté si révoltante qu'ils feront frémir jusqu'aux hommes de votre parti.

D. PERREY,
Ancien élève de l'Ecole polytechnique,
détenu politique à Sainte-Pélagie.

ITALIE.

Pas de nouvelles directes de Rome. Les correspondances du *Globe* anglais et le *Nazionale* de Florence, et du *National* annoncent de nouveau que le pape serait disposé à faire quelques concessions insignifiantes :

« Ces concessions consisteraient en une amnistie que le pape accorderait à son retour à Rome, retour qu'on dit fixé aux premiers jours de novembre. De cette amnistie cependant seraient exclus : *tous les députés de l'Assemblée constituante, les triumvirs, les ministres sous la République, les chefs des cercles populaires et de la garde nationale*; en sorte que cette amnistie ne comprendrait, en réalité, que ceux qui n'en ont nul besoin.

» Quant à la sécularisation, elle ne portait, en grande partie, que sur quelques fonctions auxquelles les prêtres n'attachent aucune importance. Le code Napoléon ne serait appliqué, dans la réforme des tribunaux, qu'aux choses qui ne portent en quoi que ce soit atteinte à leur puissance.

» La loi municipale, approuvée par Pie IX, et qui devait être mise en vigueur à partir du commencement de cette année, serait finalement convertie en une consulte d'Etat élue par les conseils municipaux, n'ayant voix délibérative que dans les seules questions financières. »

Le correspondant du *Globe* ajoute que l'Autriche est toute disposée à faire agir sa diplomatie dans le même sens que la nôtre, dans l'affaire de la restauration papale.

Elle accepte, nous dit-on, les *quatre points* de la lettre du président à M. Ney; elle demandera au pape de les accepter aussi, *avec telles modifications* que les circonstances pourraient réclamer.

— Nous reproduisons encore une correspondance adressée à un journal belge. Suivant cette correspondance, trois moyens seraient proposés pour résoudre la question romaine :

« 1° Réunir un congrès des puissances à Bologne, congrès auquel assisterait le saint-père; les cardinaux y poussent, mais il est peu probable que cette éventualité se réalise;

» 2° S'en rapporter à l'arbitrage de l'Autriche, dont on vante outre mesure les intentions libérales quant à la question romaine; mais la France accepterait difficilement cette singulière situation d'avoir payé du sang de ses soldats et de ses trésors le droit de s'incliner devant l'Autriche;

» 3° Enfin continuer les négociations directes entre le saint-père et le cabinet de Paris, et c'est là le parti dans lequel on persistera très probablement, bien que le résultat, sans doute, soit loin d'être aussi prochainement favorable qu'on paraît se le figurer. Ce serait sur la question du code Napoléon que se rencontreraient les plus sérieux obstacles.

» De plus, on assure que le saint-père, s'il était rétabli à Rome, se soucierait peu de voir réorganiser pour lui une armée : il se rappelle trop à quoi a servi la première; il se contenterait d'un régiment de carabiniers choisis avec soin, et de deux régiments suisses, conservant encore pendant quelques années une garnison espagnole, et laissant la France occuper Civita-Vecchia. »

Enfin on écrit de Naples, 10 septembre, au *Censore* :

« On parlait dernièrement d'une amnistie. Des personnes bien informées prétendent que cette mesure était déjà arrêtée dans les conseils de la couronne, et qu'on y avait déjà rédigé le décret qui devait être publié après la fête de *Pié di Grotta*. Cela n'étant pas arrivé, on se perd en mille conjectures sur la cause de ce changement d'opinion. Il paraît que la lettre du président de la République française au colonel Ney est venue déconcerter toutes les combinaisons relatives à l'amnistie. Le ministère napolitain prétend que le triomphe des principes libéraux à Rome, étant dû aux Français, ne peut qu'augmenter les exigences des peuples, et les porter à juger l'amnistie plutôt comme une *transaction* que comme une concession. Le trouble qui s'est emparé de nos gouvernants, nous a repoussés dans l'état ordinaire d'incertitude et d'indécision. On disait ce matin que le gouvernement avait décidé de faire arrêter même les notabilités libérales épargnées jusqu'ici, et qu'après avoir épuré de cette manière la nation de tout élément démocratique, on allait procéder à l'élection des nouveaux députés. On compterait de cette manière sur une chambre ministérielle à tout prix, et on conserverait le pouvoir absolu sous des apparences constitutionnelles. En tout cas, des améliorations dans la condition politique de l'Italie centrale pourraient seules donner une impulsion efficace à nos populations.

Quoi qu'il en soit du projet, en attendant l'amnistie, on arrête et l'on fusille.

— On lit ce qui suit dans la correspondance du *National* :

« Le représentant du peuple Gabussi, au moment de quitter Rome, a été brusquement arrêté, malgré les assurances formelles qui lui avaient été données qu'il ne serait pas inquiété.

» On vient également d'arrêter le comte Trevisani, de Fermo et Jean-Baptiste Niccolini. Ce dernier était à peine convalescent d'une blessure reçue le 3 juin sous les murs de Rome. On a intimé à tous les députés qui se trouvent encore à Rome, d'en partir sous trois ou quatre jours. Ceux qui pourront obtenir un sauf-conduit pour leurs provinces respectives, pourront regagner leurs pénates; quant aux autres, ils devront s'exiler à l'étranger.

Nous lisons encore dans la *Gazette de Bologne*, en date du 12 septembre :

« L'autorité militaire a condamné Joseph Cappelli à trois ans de travaux forcés pour détention d'un poignard, Louis Rossi à trois mois de prison pour détention d'une arme (la sentence ne spécifie pas), mais ayant du reste une *bonne conduite*. Un troisième individu, qui a été trouvé en possession d'un petit couteau, a aussi été condamné à trois mois de prison, seulement on a eu égard à son jeune âge (17 ans) et à sa *conduite antérieure irréprochable*.

AUTRICHE, HONGRIE.

Voici le résumé des nouvelles données par la *Réforme allemande* :

« Il circule encore en Hongrie 62 millions de billets de la banque de Kossuth.

» Les Hongrois qui ont passé dans la Moldavie campent près de Widdin au nombre de 3 ou 4 000. Bem et Kossuth se trouvent parmi eux, ce qui dément la nouvelle que Bem aurait été fait prisonnier par les Russes. L'Autriche a demandé au pacha de Widdin de les lui livrer, le pacha a refusé jusqu'à nouvel ordre de Constantinople. »

— Dans la correspondance générale de Vienne, nous trouvons les détails suivants sur Komorn :

« La garnison de Komorn est commandée par le général Assermann. Elle est approvisionnée pour plus d'une année, et met en circulation du papier-monnaie. Elle possède 500 canons, dont huit batteries chacune de huit pièces de campagne avec leurs attelages, ainsi que 1 400 chevaux. Thally est directeur des fortifications; les colonels Maurice Kosztolany, comte Paul Esterhazy, Rakowsky et Jonick commandent des divisions.

» La tête du pont sur la rive droite du Danube est munie de casemates à l'abri de la bombe, où 2 000 hommes peuvent tenir. Ce n'est qu'après la prise de ce fort que l'armée impériale pourrait se porter sur la rive gauche pour attaquer l'ouvrage avancé, dit *ligne palatinale*, qui a 3 000 toises de long et fait le tour de la ville et des magasins extérieurs. La construction de batteries de siége devant cette ligne est rendue difficile par les inondations continuelles auxquelles sont exposés les bas-fonds qui l'entourent.

— Les chefs fugitifs de la révolution hongroise n'ont pas de grâce à espérer; des mandats d'arrêt sont déjà expédiés contre 69 d'entre eux, en tête desquels figurent Bem, Kossuth et sa femme, Petœfy et Maurice Perczel. Le signalement de ces insurgés a été envoyé à toutes les autorités, avec les mandats d'arrêt.

D'après la *Gazette d'Augsbourg*, le ministre des finances autrichien se propose, non seulement d'émettre un emprunt, mais encore d'introduire un impôt sur les revenus. Les deux mesures trouvent de l'approbation à la bourse de Vienne.

Le même journal annonce que le gouvernement autrichien a pris des mesures pour que ses créanciers qui jusqu'ici ne pouvaient toucher les intérêts de leurs créances qu'à la caisse centrale de Vienne ou dans celles des provinces autrichiennes, puissent é-

---

en poupe jusqu'au cap de Bonne-Espérance, nommé alors le cap des *Tourmentes*.

Ici la scène inondée d'azur et de lumière vint à changer d'aspect; un vent violent du sud-ouest commença à traverser l'aventureuse expédition et à s'infiltrer violent et glacial dans ces pauvres poitrines déjà si délabrées par le temps. Ce n'était plus à bord que plaintes et toux opiniâtres. Vasco eut même la douleur de perdre dans ces parages quelques-uns de ceux à qui il s'était engagé, sans la permission de celui *qui dispose*, à rendre la jeunesse et la santé.

Malgré l'habileté des matelots, les navires n'avançaient au nord qu'en déviant effroyablement à l'ouest, vers une mer tout-à-fait inconnue. D'énormes lames venaient se livrer à des ébats peu rassurants sur la tête des voyageurs; les pompes étaient constamment en activité; les vivres et les forces s'épuisaient.

Cependant aucune des îles qui sèment la route des Indes, ni les immenses côtes de Madagascar, ni les Marcareignes, ni les Séchelles, ni aucun autre de ces fragments de terre ferme, bornes milliaires providentiellement placées sur cette immense route liquide, pour guider le voyageur, ne se montraient à l'horizon.

La grande hirondelle de mer ne planait plus au-dessus d'eux, le vagabond et élégant paille-en-queue ne venait plus se reposer sur les mâts; l'albatros lui-même, ce géant des alcyons qui dort paisiblement sur les mers, ne se montrait plus qu'à de longs intervalles. Tous ces indices qui rassurent le navigateur et le font espérer, avaient disparu complètement.

L'inquiétude à bord était à son comble. On commençait à croire que le capitaine-armateur les avait poussés à cette incroyable entreprise, gagné par les offres d'héritiers qui riaient maintenant à Lisbonne de leur imbécile crédulité.

De là, des récriminations, des murmures, puis des menaces qui eussent pu devenir dangereuses à la longue; enfin, une exaspération qui croissait en progression géométrique, et entourait Vasco d'un cercle toujours plus resserré de poings tendus et d'yeux flamboyants.

Certes, celui-ci ne s'en intimidait guère. Cependant, son intérêt et sa gloire étaient trop engagés à la réussite de cette entreprise de rajeunissement, pour qu'il ne partageât pas un peu les inquiétudes de ses passagers; d'autant plus que son équipage commençait à ramer; les matelots commençaient à croire que le retour de la jeunesse était ajourné pour ces braves vieillards, à l'heure où la trompette de l'ange sonnerait la grande résurrection. Quelques-uns d'entre eux pensaient même, et le disaient tout bas, que la prudence commandait d'en jeter, dès à présent, un bon tiers à l'Océan, pour augmenter les rations de vivres à distribuer aux travailleurs éreintés.

Au moment où nous retrouvons notre société flottante, il y avait déjà plus d'un grand mois qu'ils étaient les jouets infortunés de cet abominable vent d'ouest, réduits à se contenter par jour d'une demi-ration d'eau douce et de quelques onces de bœuf salé, contre lequel luttaient avec désavantage les restes de leurs dernières dents.

Un matin le matelot de vigie vit le soleil se lever derrière d'énormes masses sombres qu'un bourgeois du Marais eût pris pour de simples nuages. Aussitôt il réveilla tout le monde endormi la veille dans le désespoir, par le cri toujours joyeux : Terre! terre! Ce fut alors un vrai branlebas; on monta sur le pont à moitié nu, on s'embrassa, on pleura, on chanta. Abd-el-Makri et Sidi-Mohammed-ben-Allahamar restèrent seuls impassibles et couchés. Ils ne s'étaient pas plaints, ils ne manifestèrent aucune joie. Ces deux Maures n'étaient pas seulement Musulmans, c'étaient à coup sûr deux quakers musulmans; car il est douteux que des quakers anglais ou américains eussent pu retenir, à l'annonce d'une aussi bonne nouvelle, quelques marques ostensibles de jubilation.

Le lendemain on jeta l'ancre devant une terre inconnue, qui pouvait aussi bien être une île immense qu'un continent. Je laisse aux géographes à déterminer ce qui pouvait arrêter l'extravagante course *au clocher*, que faisait notre escadrille dans la direction de l'Est, en partant du cap de Bonne-Espérance; pour moi je dois à la vérité de déclarer que Vasco ne lui a pas donné de nom. Cette terre était appuyée de roches basses et presqu'à fleur d'eau; la couleur rougeâtre de ce rempart de granit indiquait que ce pays pouvait bien appartenir à la famille des îles de corail de la mer du Sud. Cela, du reste, ne l'empêchait pas d'être le pays le plus sablonneux, le plus effroyablement calciné, le plus désert que l'imagination d'un malade ait jamais pu rêver.

Lorsque les canots abordèrent, on fut terrifié du peu de ressources offertes par cette vilaine contrée; à part quelques maigres cocotiers et quelques espèces de joncs et de paletuviers qui baignaient leurs pieds dans la mer, il était impossible de trouver en cet endroit, même de l'ombre et de la fraîcheur.

Pas une source, pas un ravin qui ne fût à sec. On dut forcément se contenter de prendre quelques centaines d'œufs de tortue, quelques corbeilles de moules, de tuer quelques mauvais oiseaux d'eau effarés. On dépouilla les cocotiers de leurs feuilles et de leurs fruits, et l'on se décida à se remettre à la garde de Dieu, n'étant guère plus avancés qu'auparavant.

Vasco fit lever l'ancre et résolut de côtoyer quelque temps cette sorte de désert. Ce fut une bonne résolution. Le lendemain, en effet, une large trace de verdure qui s'enfonçait dans l'intérieur, fraîche et miraculeuse auprès de la désolation des environs, fit résoudre à prendre terre de nouveau.

Cette fois on fut plus heureux. Cette trace verte était produite par la présence d'un cours d'eau, et si rien n'annonçait que l'on dût trouver ici des chèvres, des moutons ou des volailles, du moins était-on assuré d'y remplir d'eau limpide les barriques vides ou corrompues, et d'y trouver en abondance bananes, choux palmistes, fruits de l'arbre à pain, cocos, moëlle de sagou, toutes choses bien précieuses pour ces pauvres estomacs irrités par les viandes salées.

Le pays n'était pas tout à fait inhabité. Le second du San-Lucar y avait tué d'un coup de fronde un kangourou, animal singulier qui paraissait le résultat d'une mauvaise plaisanterie de la nature. De plus, un matelot, qui s'était aventuré à la découverte, assurait avoir rencontré plusieurs grands singes de la race des orangs-outangs, lesquels avaient fui à son approche.

A sa description, le capitaine se prit à douter très fort de la nature de ces derniers animaux; cela pouvait, selon lui, fort bien être un échelon inférieur de la race humaine, une transition de la bête à l'homme, dont les produits habitaient ces tristes contrées.

— Il faut aller, dit-il, vérifier la nature de ces singes-là.

ANTONY MÉRAY.

(*La suite à demain.*)

...leurs coupons contre des bons portant 5 0/0 d'intérêt.

PRUSSE.

La chambre des députés de la Prusse continue à discuter la constitution octroyée. L'art. 3 était ainsi conçu :

« La force armée est composée de l'armée, de la landwehr et de la garde nationale. »

Après une vive discussion, dans laquelle les ministres ont demandé le rejet de ces mots *la garde nationale*, qu'ils avaient cependant proposés, ces mots ont été supprimés, et la garde nationale est déclarée une institution dangereuse.

Sur la proposition d'un député absolutiste, appuyée par le ministère, la chambre a encore voté l'amendement suivant, qui a pour but de retirer à l'autorité civile le droit de veiller à la tranquillité publique :

« Outre les combats contre l'ennemi extérieur, la force armée peut être appliquée à la répression des troubles intérieurs, et pour faire exécuter les lois, dans les cas et selon les formes que ces mêmes lois détermineront. »

La chambre des députés de Bavière discute en ce moment une adresse en réponse au discours royal. La chambre adhère complètement à la politique de son roi sur la question allemande.

Le programme de la gauche, rédigé par le prince de Wallerstein, ci-devant ambassadeur de Bavière à Paris, débute ainsi : « Le sombre aspect que les événements ont pris en Bavière et en Allemagne nous fait un devoir de maintenir plus que jamais les vérités et les droits compris dans l'idée de la *souveraineté du peuple*. » Le reste du programme ne dément point l'énergie du début, dit la *Gazette d'Augsbourg*.

La réaction continue ses exécutions sanglantes. On écrit de Rastadt (Bade), 15 septembre, à la *Gazette des Postes de Francfort* :

« Aujourd'hui le conseil de guerre a condamné à la peine de mort Bernard de Corvin Wirzbitzki, âgé de 39 ans, sujet prussien de naissance, fils d'un major pensionné, élève de l'école des cadets de Berlin, d'où il avait été envoyé à Mayence en qualité de lieutenant en 1830. En 1835, il avait abandonné la carrière militaire. Corvin était chef de l'état-major général de l'insurrection badoise. »

Le gouvernement français vient, dit le *Temps*, de recevoir une notification du cabinet d'Athènes, pour qu'à l'avenir il ne soit plus délivré de passeports aux réfugiés politiques qui désirent se rendre en Grèce. Cette détermination est prise par suite des exigences de la cour de Saint-Pétersbourg et de celle de Vienne.

Ceux des réfugiés à qui la Grèce avait offert l'hospitalité seront obligés de quitter son territoire et de se rendre soit en Egypte, soit à Tripoli.

A propos de la concentration des troupes autrichiennes dans la Lombardie, le conseil fédéral du Tessin a adressé des observations au conseil fédéral de la Suisse, qui a répondu en ces termes :

« En vous remerciant du rapport que vous nous avez fait par votre lettre du 8 de ce mois, nous sommes en mesure de vous rassurer touchant les mouvements de troupes autrichiennes qui ont eu lieu sur votre frontière, et de vous mettre en position de démentir les bruits qui circulent dans votre canton quant au but de cette concentration de troupes, que l'on croit préparées pour l'envahir.

» Nous avons appris par des communications qui nous sont parvenues d'un côté et d'autre, que ce mouvement de troupes et l'établissement des postes militaires autrichiens à l'extrême frontière de la Suisse, ont lieu sans la moindre intention hostile. Ces mesures ont pour but d'empêcher l'éloignement des individus qui voudraient se soustraire à la conscription qui vient d'être prescrite en Lombardie, et de réprimer énergiquement la contrebande très active, dit-on, qui se fait à votre frontière. Ajoutons à cela que les marches et la dislocation des troupes sont motivées par des considérations sanitaires, dont, en effet, on ne saurait contester l'opportunité. »

Nous lisons dans une correspondance de New-York, à la date du 28 août :

« La journée d'hier a été une grande journée pour New-York. La ville entière assistait à un meeting public, en témoignage de sympathie pour la cause de la Hongrie. Une foule immense, composée de tous les éléments divers qui forment la population, était rassemblée au Park. On y voyait un grand nombre de plates-formes, et sur chacune d'elles des discours étaient prononcés en français, en italien, en allemand, en hongrois, et dans tous les dialectes de l'Allemagne, de l'Italie, de l'Angleterre et de l'Irlande. L'ensemble de cette scène rappelait assez l'idée de ce que devait être la base de Babel, lorsque tous les ouvriers en descendirent et renoncèrent à construire la tour. Des exilés de la rive du Tibre et du Pô, réunis à ceux des rives de la Vistule, se serraient les mains les uns les autres. Les durs accens du nord de l'Europe se mêlaient aux notes harmonieuses du sud de l'Italie, dans un chant de délivrance en l'honneur de la Hongrie. On ne saurait imaginer un spectacle plus enivrant, plus enthousiaste. »

COLONIE D'ÉMIGRÉS DANS L'ILE DE SARDAIGNE.

Turin, 12 septembre.

Le ministre de l'intérieur, M. Pinelli, a annoncé à la chambre des députés, dans la séance du 30 août, qu'il s'occupait d'un plan de colonisation de l'île de la Sardaigne en faveur des nombreux émigrés italiens. Les journaux des différentes couleurs sont unanimes pour solliciter du gouvernement une réalisation prompte et sérieuse de ce projet.

La Sardaigne peut nourrir 4 millions d'habitants, et n'en a que 500 000 environ. C'est une espèce de Californie que nous avons dans la Méditerranée.

On parle d'une association de petits capitaux, par exemple de 30 000 actions de 200 fr. chaque, à qui le gouvernement garantirait un intérêt. Ces colonies diminueraient considérablement les frais de subvention pour les réfugiés, dont le plus grand nombre, ayant une profession, préféreraient gagner leur pain par le travail. Cette nouvelle petite famille italienne, réunie par les malheurs et les espérances, se répandra de proche en proche dans cette île très fertile; elle y croîtra comme symbole et comme exemple de la grande famille italienne, qui formera bientôt une belle unité.

Revue des Départements.

Dans son numéro du 18, le *Courrier de la Gironde* prend la harpe d'airain de Jérémie pour prédire la décadence de Paris. Prédire, n'est pas le mot; la décadence est déjà consommée :

« *Cette ville orgueilleuse*, dit le Courier, *qui commandait en souveraine absolue, qui soumettait à ses moindres caprices une population de trente-quatre millions d'âmes, essaie de retenir ce pouvoir monstrueux qui lui glisse des mains et dont elle a fait un si déplorable usage. Mais, vains efforts! Elle ne parviendra pas, nous l'en prévenons, à rajuster les morceaux de son sceptre brisé.* »

S'il en est ainsi, ô journal honnête autant que modéré, pourquoi n'épargnez-vous pas l'insulte à cette capitale infortunée : frapper un ennemi tombé, vaincu, cela n'est guère magnanime? Pourquoi ces lignes?

« Jamais la *lâcheté* et la *sottise* n'ont été portées » aussi loin. Cette ville, si jalouse de ses libertés et » de sa dignité, a subi pendant quatre mois sans » sourciller, les *violences les plus déshonorantes*. Les » coquins les plus abjects lui ont imposé leur loi. »

Hélas! il se glisse des coquins partout, et le *Courrier de la Gironde* doit le savoir aussi bien que nous. Pourtant les démocrates ne s'en sont plus servis aussitôt qu'ils les ont connus; leurs ennemis pourraient-ils en dire autant?

Quant aux *violences déshonorantes*, il y a bien plus de quatre mois que Paris les subit, et le *Courrier* est trop modéré sur ce point.

Tout ceci n'est guère rassurant pour Paris; heureusement qu'il lui reste une planche de salut : c'est de demander son annexion au royaume d'Aquitaine, de reconnaître Bordeaux pour sa capitale et le *Courrier de la Gironde* pour le *Moniteur officiel de la république... honnête.*

La *Province*, de Limoges, emprunte au *Chronicle* un document statistique tendant à démontrer l'accroissement des crimes et délits pendant les mois de mai et juin 1849, comparés à ceux de 1847.

Les journaux réactionnaires se gardent bien, et pour cause, de faire entrer en comparaison les premiers mois qui ont suivi la révolution de février, période pendant laquelle la justice n'a pas eu à sévir.

Voici les chiffres produits par ces feuilles :

Arrestations faites à Paris en mai et juin :

	1847	1849
Hommes majeurs	2 468	6 605
— mineurs	434	893
Femmes majeures	341	707
— mineures	28	40

« Les arrestations pour coups et blessures et pour outrage à la morale ont à peu près triplé en deux ans. Le vol a pris une extension et une activité jusqu'ici sans exemple.

» Il est impossible à tout homme de bonne foi de ne pas reconnaître que le développement de la criminalité est la conséquence inévitable de la prédication des doctrines monstrueuses de l'école révolutionnaire. Les docteurs de cette école nient tout principe religieux et exaltent tout ce que frappe le code pénal. »

Nous répondrons par une double question. Les *doctrines monstrueuses de l'école révolutionnaire* n'étaient-elles pas à leur apogée, en mars et avril 1848; comment expliquer alors l'absence de crimes, délits, attentats contre la propriété ou la morale, pendant leur règne?

2° Les principaux socialistes et révolutionnaires sont en prison ou dans l'exil; le pouvoir est aux mains des hommes qui ont pris le monopole de *l'honnêteté et de la morale*; comment expliquez-vous cette anomalie?

En d'autres termes :

Qui gouvernait quand les prisons étaient vides et la police inutile?

Qui gouverne aujourd'hui?

ALGÉRIE. — Bulletin des hôpitaux militaires d'Alger : Du 6 au 12 septembre : 76 cholériques, 17 décès; du 12 au 13 : 27 cholériques, 5 décès.

D'autre part, on nous écrit d'Alger, du 14, que le choléra s'est déclaré dans cette ville. Dans la population arabe, les cas sont jusqu'à ce jour rares et disséminés. C'est surtout dans la population militaire que le fléau sévit. Les condamnés du fort Babazoun sont décimés assez vigoureusement. Il y a eu aussi plusieurs cas à l'hôpital du Dey.

Tenès. — Les travaux agricoles du district sont nuls en cette saison; on attend les pluies sans lesquelles on ne peut commencer à travailler la terre.

Les affaires commerciales ne reprennent pas vite.

Le manque presque absolu de récolte dans la plaine du Chélif fait que le blé et l'orge sont très rares sur les marchés du cercle.

Le blé se vend 18 à 19 fr. le quintal métrique; l'orge, 11 fr. 50 à 12 fr. 50.

Les Maltais et les Espagnols en font le commerce.

Les affaires industrielles sont presque nulles aussi.

Montenotte. — La colonie de Montenotte est presque entièrement bâtie. Les colons ont récolté cette année, par les mains des Arabes, de l'orge et du blé ensemencés et moissonnés par eux.

En blé, la récolte s'élèvera à 1 130 quintaux, dont 500 ont été vendus à l'administration. La récolte en orge est moins bonne.

Des hommes expérimentés en agriculture eussent pu réaliser de grands bénéfices à Montenotte; malheureusement presque tous les hommes qui composent cette colonie sont des ouvriers d'art, très peu d'entre eux ont travaillé la terre. Un jour, bientôt nous l'espérons, l'intelligence de ces nouveaux cultivateurs produira tous les résultats possibles.

Philippeville. — Il n'y a pas moins de 1 100 malades à l'hôpital de Philippeville; ils proviennent tous des colonies agricoles et des villages voisins.

— Tous les voituriers sont occupés pour une quinzaine de jours à transporter les matériaux destinés à la construction des colonies d'Aïoun-Sad et d'Aïoun-Boumel, dont les travaux marchent avec assez d'activité. On se hâte afin d'avoir terminé, au moins tous les transports, avant la saison des pluies.

FAITS DIVERS.

La commission du budget s'est réunie dans la matinée en séance générale, puis la sous-commission des boissons lui a succédé. S'il faut en croire les bruits qui ont circulé dans les couloirs du palais de l'Assemblée, ces réunions successives ont pour but de remettre définitivement l'impôt sur les boissons. Les puissants raisonnements du *Constitutionnel* auraient gagné les membres du comité.

La commission de permanence a tenu, dans le 7e bureau, sa 5e séance. Aucun ministre n'y assistait. M. Baroche présidait la réunion, qui n'était pas des plus nombreuses; toutefois nous avons remarqué MM. Changarnier, Leflo, Piscatory, Lucien Murat, Gasc, de Kermarec, Béchard.

Réunis à midi, ces messieurs se sont séparés à une heure, se donnant rendez-vous pour une séance nouvelle mardi prochain.

Aucune décision n'a été prise, et la note des représentants de la gauche, au sujet des affaires de Rome, est considérée comme non avenue. Les vacances auront été complètes.

— Le choléra décroît enfin d'une manière sensible, et le froid sec que nous avons depuis quelques jours va, nous l'espérons, en délivrer définitivement la capitale.

Parmi les victimes que ce fléau a emportées, il est un centenaire, qui vient de mourir dans le 12e arrondissement, âgé de 119 ans. Ce vieillard jouissait d'une bonne santé, et, comme il le disait lui-même quelques jours avant sa fin, il avait encore bon pied, bon œil. Ce brave homme tenait une école de petits enfants; il était sans contestation le plus ancien instituteur de Paris.

— On vient de recevoir au Lloyd, à Londres, la nouvelle de la perte totale du navire anglais *la Minerva*, capitaine Hovenden. Ce navire quitta Sidney (Nouvelles-Galles-du-Sud) le 6 février dernier, se rendant à Portland-Bay, et ayant à bord un certain nombre de passagers, 200 barils de poudre à canon et une grande quantité de rhum, d'eau-de-vie et de soufre. Forcée de relâcher à Gervis-Bay pour y réparer des avaries, *la Minerva* reprit la mer le 20 mars; mais le jour suivant, vers quatre heures du matin, le feu se déclara dans la cale.

L'équipage, connaissant le danger auquel l'exposait la nature du chargement, s'empressa aussitôt de mettre les embarcations à la mer et de prendre le large en toute hâte avec le capitaine et les passagers. Il était temps, car à peine un quart d'heure s'était-il écoulé qu'une terrible explosion se fit entendre, et que le pont du bâtiment sauta à une hauteur de près de 500 pieds. Les liqueurs spiritueuses s'enflammèrent aussitôt, et le navire, après avoir brûlé jusqu'au ras de la flottaison, coula sous les yeux des naufragés.

Les embarcations firent route pour Port-Fairy, et après avoir été battues six jours par la tempête, sans autre provision qu'une petite barrique d'eau et quelques *baracootos* (légumes) reconnus vénéneux, et qu'il fallut jeter, elles réussirent à gagner la plage de Fort-Philip-Leads. La perte du navire est évaluée à plusieurs milliers de livres sterling.

— Avant-hier, à dix heures, s'est ouverte, au palais des Petits-Augustins, l'exposition des ouvrages remis par les élèves de l'Ecole des Beaux-Arts, au nombre de 8, entrés en loges pour concourir aux grands prix de paysage historique. Voici les noms des concurrents dans l'ordre du placement des tableaux : MM. Anastasi Grenet, Curson, Lecointe, Thiollet, Chaigneau, Leret, Anoteau.

Le sujet donné par l'Académie était ainsi indiqué : « Milon de Crotone, un des plus célèbres athlètes de l'antiquité, était d'une force de corps extraordinaire, et il en avait donné des preuves prodigieuses. Un jour qu'il se trouvait près de Crotone, dans une forêt, il voulut fendre avec ses mains un vieux tronc de chêne qui avait été entr'ouvert par des coins enfoncés avec force. Par ses efforts il les fit tomber, et ses mains se trouvèrent prises entre les deux parties de l'arbre qui se rejoignirent. Ne pouvant se dégager, il fut dévoré par les loups. »

L'exposition durera trois jours. Samedi l'Académie prononcera son jugement.

— Une jeune fille nommée Sophie, mais plus célèbre dans le quartier latin et à la Grande-Chaumière sous un surnom emprunté à un des plus fameux romans de nos jours, vient de tenter de se donner la mort volontairement.

Depuis quelques mois, Sophie avait conçu une vive passion pour M. Auguste, étudiant en médecine, et tous deux habitaient, sur le boulevard du Mont-Parnasse, un charmant petit logement meublé avec élégance; une domestique était chargée des soins du ménage, et Sophie, heureuse du présent, faisait pour l'avenir des rêves dorés; elle espérait qu'un mariage viendrait récompenser ses soins et son amour. Mais Auguste, depuis peu à Paris, ne tarda pas à se lasser de cette liaison, il prit la résolution de se séparer de Sophie. Il feignit donc d'être appelé chez ses parents pour affaires de famille, et, avant-hier, après avoir fait ses malles, il quitta le petit logement du boulevard Mont-Parnasse.

Le lendemain, Sophie reçut une lettre dans laquelle l'étudiant l'informait de sa résolution bien arrêtée de rompre avec elle; il lui laissait les meubles garnissant le logement, et lui envoyait l'argent nécessaire pour payer le loyer.

Hier, vers midi, les locataires de la maison entendirent des gémissements chez Sophie; ils frappèrent, et aucune réponse ne leur parvenant, ils allèrent chercher un serrurier qui ouvrit la porte. Ils trouvèrent Sophie en proie à d'horribles souffrances; elle était sur son lit, vêtue de sa plus belle robe.

Sur un meuble voisin on trouva dans un verre le reste d'une liqueur rougeâtre et un écrit, en gros caractères, portant ces mots : « Je me suis empoisonnée volontairement; » puis une lettre qu'elle adressait à son infidèle et dont voici le contenu :

« En partant tu m'as oubliée, la belladone, je l'ai bue, » je meurs. Je conçois que tu sois du haut parage, » tu ne pouvais pas épouser une grisette; j'ai pu » faiblir dans le passé, mais j'étais sage pour toi et » je l'aurais été toujours. Tu seras ma dernière pensée, etc., etc. »

Un médecin fut aussitôt appelé, et il reconnut qu'en effet, c'était avec de la *belladone* que Sophie s'était empoisonnée. L'étudiant, qui s'occupait d'homœopathie, système médical dans lequel cette substance est mise fréquemment en usage, en avait fait connaître les terribles propriétés à Sophie, à laquelle de prompts et intelligents secours ont été donnés, et qui, on l'espère, ne succombera pas, quoique dangereusement malade en ce moment.

— On lit dans la *Constitution des Pyrénées* :

« Ce n'est pas sans étonnement que nous avons lu dans quelques feuilles de la frontière un avis important que les émigrés espagnols, qui n'ont pas voulu profiter de l'amnistie, ne pourront résider dans nos départements limitrophes, *à moins d'un ordre exprès de S. M. C.*

Il y a longtemps déjà que nous sommes fixés sur les prétentions étranges du gouvernement espagnol en ce qui concerne la police de nos frontières; mais nous étions accoutumés à voir les choses un peu plus habilement dissimulées, et les ordres de S. M. C. passer chez nous sous le couvert de l'autorité française. Il paraît que la République est plus accommodante sur ce point que ne l'était la monarchie. »

— Nous trouvons dans l'*Emancipation de l'enseignement* une réponse de M. Marle, aîné, et Chamartin, au pamphlet de M. Lamartine contre les instituteurs. Cette réponse se termine ainsi :

« L'un des deux signataires de ces lignes a été le » collègue de M. de Lamartine au conseil municipal » de Mâcon, et le collègue de M. de Lamartine au co» mité d'arrondissement siégeant dans cette ville. Or, » à une séance de ce comité, où il invoquait pour » une interprétation de la loi Guizot, les lumières du » poète législateur et alors député, celui-ci répon» dit : *J'ai voté cette loi, mais je ne l'ai pas lue; je » ne la connais pas.*

» Aujourd'hui, si M. de Lamartine veut avoir la » même franchise, il dira : *Je viens de calomnier les » instituteurs laïcs, mais je ne les connais pas.* »

— Le tribunal correctionnel de Lille vient de condamner à la prison trois enfants qui avaient pris part à l'émeute dont nous avons parlé il y a quelque temps. Les peines ont été minimes, et nous comprenons cette indulgence du tribunal en présence des débats.

Le *Journal de l'arrondissement du Hâvre* annonce qu'il existe à Graville et dans les environs une vaste association légitimiste, qui enrégimente son monde à tout événement, et distribue dès à présent des grades. Ceux qui ont mis tant de rigueur à poursuivre la *Solidarité républicaine*, fermeront-ils les yeux en cette occasion?

TÉLÉGRAPHES ÉLECTRIQUES. — On lit dans le *Moniteur prussien* :

« Depuis moins d'un an l'Etat a dépensé environ 400 000 thalers à la construction de télégraphes électriques, dont les lignes ont déjà une longueur de 243 milles, et relient Berlin avec Francfort, Aix-la-Chapelle, Hambourg et Stettin. Avant la fin de cette année, les lignes seront étendues jusqu'à 317 milles, et les communications seront entièrement établies entre Berlin et Oderberg, ce qui, par le moyen des télégraphes autrichiens, mettra Berlin en relation avec Vienne et la mer Adriatique.

— Incessamment un télégraphe électrique sera établie vers Konisberg et Dantzig et mettra par là les provinces orientales en rapport avec les provinces occidentales de la capitale.

Toutes les lignes télégraphiques prussiennes ne serviront pas seulement pour le service de l'Etat; elles seront à la disposition du public. Cette mesure sera mise à exécution dans le courant même de ce mois entre Berlin et Aix-la-Chapelle et entre Berlin et Hambourg. Les règlements et les tarifs seront soumis à l'approbation de S. M.

Il y a réunion de la société fraternelle des Bijoutiers, dimanche prochain, 23 septembre, à 1 heure précise, rue Vendôme, n° 1.

ASSOCIATIONS RÉUNIES. — L'Association fraternelle des Bottiers, Cordonniers et Corroyeurs réunis, dont le siége est rue du Cadran, 15, ci-devant 23, même rue, et l'Association fraternelle et égalitaire des Bottiers-Cordonniers du Faubourg-Saint-Denis, 15, viennent annoncer à la démocratie tout entière qu'ils ont compris leur devoir en faisant une fusion ensemble, sous le titre d'Association réunie fraternelle et égalitaire des Bottiers-Cordonniers, dont le siége central est rue du Cadran, 15, et les ateliers rue Dudeauville, 50, à La Chappelle-Saint-Denis. A partir du lundi, 24 septembre, le siége de la rue du Faubourg-Saint-Denis sera transféré rue du Cadran, 15. Les Sociétaires ont cru aller au devant des désirs des démocrates-socialistes en posant ce grand principe de l'Association générale.

LE NOUVEAU MONDE.

PAR LOUIS BLANC.

Le 3e numéro de ce recueil vient de paraître. Jamais l'auteur n'a montré plus de talent comme écrivain; son œuvre est attrayante à lire, et les idées substantielles qu'elle propage faciliteront certainement le ralliement des socialistes à un programme collectif.

Ce ralliement est la grande tâche du moment: il faut que la démocratie s'éclaire; qu'elle s'organise non pour le combat, mais pour l'étude; qu'elle se prépare à la solution pratique des questions sociales, et ne coure pas la chance d'être prise au dépourvu par le succès, comme le Gouvernement provisoire. Mettons le temps à profit; la décomposition des vieux partis va bien vite, ils pourraient finir plus tôt qu'on ne pense, atteints qu'ils sont par deux maladies mortelles, sans compter les autres, la question romaine et l'impôt des boissons.

La coalition de ces partis a gardé depuis le 13 juin l'apparence de la victoire, mais l'apparence seulement. Sûr de l'avenir, le socialiste ne voit pas sans quelque pitié les réactionnaires de toutes les couleurs se grouper autour de Rome et de la restauration pontificale comme autour d'une bombe dont la mèche est allumée.

Laissons-les se perdre et ne les attaquons pas; des ferments de dissolution irrésistible sont déposés au milieu d'eux et se développeront d'autant plus sûrement que la démocratie n'interviendra pas; son rôle est de préciser et de populariser le programme social de l'avenir.

Dans le troisième numéro du *Nouveau Monde* M. Louis Blanc débute par un article sur *la situation;* il la résume fort justement ainsi :

Deux faits caractérisent la situation : d'une part, l'établissement d'un système de compression à outrance ; d'autre part, la marche conquérante du socialisme.

M. Louis Blanc démontre cette vérité pleine d'évidence que la compression ne peut absolument rien contre les idées, vérité déjà mise en lumière lors de l'établissement du christianisme, lors du réveil de l'esprit philosophique, lors des enseignements démocratiques répandus par Rousseau et ses contemporains.

Qui ne sent combien il est nécessaire à un gouvernement, pour diriger son action, de se faire une idée juste de la diversité des éléments dont la société se compose, de la nature des préoccupations qui la tourmentent, et de la légitimité des passions qui l'agitent ! Or, que font les prôneurs du système de compression ? De peur de s'égarer, ils appellent la nuit à leur secours, les insensés ! et, en attendant la lueur des éclairs, ils crient : Cachez les flambeaux !

Tout l'article de la Situation est plein de nerf et d'éloquence.

Sous ce titre : *Le Socialisme en projet de loi*, M. Louis Blanc publie ensuite la formule en 7 articles, présentée par le Luxembourg. Nous ne repousserons certainement pas cette formule qui débute par la création d'un *ministère du progrès*, qui propose la centralisation dans les mains de l'Etat des chemins de fer, canaux, assurances, de la Banque, des mines, et renferme le comptoir communal, toutes idées que nous partageons depuis assez longtemps pour ne pas les renier aujourd'hui. L'adoption de ces idées par l'auteur du *Nouveau-Monde* prouve assez qu'il existe un fond commun dans le socialisme, un symbole généralement accepté, et que, malgré la diversité des écoles, un gouvernement socialiste ne tâtonnerait pas, et ne se diviserait point dans l'exécution des mesures urgentes.

Toutefois un champ reste encore ouvert à la discussion. En Février, en mars, en avril 1848, lorsque M. Louis Blanc avait l'honneur historique d'être le seul représentant actif et décidé du socialisme au gouvernement provisoire, nous lui reprochions d'exagérer les attributions industrielles de l'Etat, de ne pas laisser assez de place à l'association libre, et de chercher dans l'égalité des salaires une règle de répartition que la nature n'accepte pas.

Notre dissentiment sur ces points n'est pas un obstacle à la fécondité du socialisme; la discussion sincère et bienveillante peut le faire disparaître, en attendant l'expérimention contradictoire et sur échelle restreinte. Un jour viendra où la nation, procédant en matière de science sociale, comme elle procède au perfectionnement des autres sciences, ne croira pas faire un mauvais emploi de ses ressources en les appliquant à des essais comparés d'association d'après diverses théories.

M. Louis Blanc consacre quelques pages au récit de la *journée du 16 avril* 1848, cette journée où la garde nationale, excitée contre des ennemis imaginaires, s'enivra de ce cri *à bas les communistes!* journée qui mit les ouvriers et les bourgeois en antagonisme, renversa par son contre-coup dans les départements, la plupart des candidatures socialistes, dénatura la composition de l'Assemblée constituante, en un mot, prépara les journées de juin et les autres victoires de la réaction. Les souvenirs précis de M. Louis Blanc, et ses graves dissidences avec M. de Lamartine, quant à l'appréciation des faits, donnent beaucoup d'intérêt à cet épisode.

Après le sérieux voici le plaisant. Un article est intitulé : *Budget de la calomnie*. M. Louis Blanc demande compte au comité de la rue de Poitiers, des 199,554 francs qu'il a dû employer à sauver le vieux monde et à couper les ailes au socialisme.

Cet argent a produit trente-et-une brochures qui renferment, au lieu de discussions, de réfutations, de propositions organiques supérieures à celles des socialistes, un stérile amas d'injures et de calomnies. M. Louis Blanc le démontre par un choix de citations vraiment curieux, « anarchis- » tes, bandits, qui veulent voler, piller tout le » monde et qu'il faut chasser à coup de trique, » étrangler. » Tel est le portrait tracé à tant la ligne, de tous les socialistes, de tous les hommes voués à l'amélioration du sort général ; un des pamphlétaires espère bien que M. Cabet « prati- » que aujourd'hui dans l'estomach d'un crocodile » icarien ses charmantes théories...

« Les Socialistes et les Communistes sont des » Montagnards renforcés..... c'est un ramassis » d'aventuriers, d'hommes ruinés, criblés de det- » tes, échappés de galères ; une foule de vau- » riens, de libertins, de fainéants qui veulent vi- » vre à leur aise aux dépens d'autrui. »

(*Petit Manuel du Paysan électeur*, page 2.)

Telle est la manière de discuter du parti honnête. Elle ne saurait le mener bien loin, mais elle doit être constatée par l'histoire, afin que la postérité sache à quel point l'égoïsme et l'ignorance aveuglaient les privilégiés de 1849. M. Louis Blanc s'indigne contre ce débordement de publications follement et stérilement injurieuses. Nous avouons que nous restons calmes, et que nous regardons avec beaucoup de philosophie ce ruisseau qui s'en va droit à l'égout, suivant le théorème des attractions proportionnelles aux destinées.

Nous comprenons cependant que l'insouciance du dédain ne suffise pas à l'égard d'un ennemi persévérant et d'un transfuge affiché de la démocratie, tels que MM. de Montalembert et Lamartine. M. Louis Blanc adresse à chacun d'eux une leçon bien verte et bien méritée. Heureux seraient-ils d'en faire leur profit !

Puisque le nom de M. de Lamartine vient sous notre plume, citons les lignes pleines de justesse et de vraie modération par lesquelles M. Louis Blanc, dans la partie historique du *Nouveau Monde*, signale l'attitude de son poétique et majestueux collègue au Gouvernement provisoire.

Pour ce qui est de M. de Lamartine, il avait plus particulièrement à reprocher, au 17 mars, d'avoir été l'œuvre des délégués du Luxembourg, et d'avoir fait passer en revue par le gouvernement la grande, pacifique et puissante armée des corporations ouvrières. Car lui qui était si prodigue envers tous de ses avances et de ses caresses, lui qui recherchait avec tant d'empressement l'approbation des clubs pour en fortifier sa popularité des salons, lui qui entretenait des rapports suivis avec Sobrier, lui qui se hasardait jusqu'à Blanqui, il s'était toujours montré aveuglément, opiniâtrement hostile au Luxembourg. Est-il vrai que le socialisme officiellement discuté lui ait déplu comme divisant l'attention publique ? Est-il vrai que, s'étant réservé la partie théâtrale de la révolution, il se soit inquiété de ce qui en était le côté sérieux ? Est-il vrai que ses familiers l'aient poussé à combattre une popularité qui importunait la sienne ? Pour moi, j'ai toujours pensé que la haine dont M. de Lamartine m'honora était parfaitement désintéressée, loyale et sincère. Etranger à la science de l'économie politique, il prit, de très bonne foi, en aversion des doctrines qu'il n'avait pas étudiées, et que la nature de son esprit était, d'ailleurs, peu propre à approfondir. Entouré d'égoïstes qui abhorraient les idées sociales pour les avoir trop bien comprises, il ne les jugea dangereuses, lui, que faute de les comprendre. A l'en plaindre, il y aura plus de justice qu'à l'en blamer.

Que M. Louis Blanc continue à donner au *Nouveau Monde* un caractère aussi élevé, aussi substantiel, qu'il continue à populariser du sein de l'exil les principes de la nouvelle organisation sociale, et sans avoir recours, comme les éditeurs de M. de Lamartine, à un tapage de réclames qui rappellent le *Bazar provençal*, et qui font de M. de Lamartine un rival de M. Aymès, M. Louis Blanc aura publié le vrai *Conseiller du peuple*.

L'autre ne s'écrit point pour les ouvriers, mais pour les gens de finances ; il ne les éclaire pas, il les endort et les perd.

V. H.

PETITE CORRESPONDANCE.

Brery.—M. W. G.—Reçu v. lettre et fait l'ab. en attend. l'autre que v. n. annonces.—Nous attend. v. tr. — Compl. affect.
Montbouton.—Mlle A.—Votre ab. a été fait le 17.—Nous v. avons adr. les nos depuis le 15.
Aix.—M. J. B. M.—Reçu les 9.—Fait le renouv.—Merci.
Claudon.—M. V.—Reçu les 9.—Ab. jusqu'au 31 décemb.
Privas.—M. J. C.—Reçu v. lettre.—Remerc.
Dôle.—M. E. S.—Reçu les 177.95.—Merci.—Nous att. v. rép.
Besançon.—M. T.—Reçu les 150.—Remerc.—Nous attend. le détail d'appl.
Marlet.—M. M.—Reçu les 20.—Fait le réab.—Merci.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS.	Un an 20 f.,	Six mois 11 f.,	Trois mois 6 f
DÉP. ET ÉTRANG.	» 32	» 17	» 9
PAYS à surtaxe.	» 50	» 26	» 14

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois :	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à 9 » »	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus. »	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Bourse du 20 septembre 1849.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j
Trois 0/0	56 45	56 50	56 20	56 45
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0	88 60	89 65	89 15	89 37

20 sept. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.	
3 0/0 j. du 22 juin...	56 45
5 0/0 j. du 22 mars.	89 30
VALEURS DIVERSES.	
Banque de France.	2355 »»
Ob. de la Ville anc.	1265 »»
— — nouv.	1175 50
Oblig. de la Seine..	1090 »»
— St-Germ. 1842.	940 »»
— Versailles	745 »
— Orléans. 4 0/0.	975 »»
— Nouvelles.	975 »»
— Rouen. 4 0/0...	725 »»
— Nouvell., 1849.	900 »»
— Havre j. mars.	750 »»
— Nouvelles.	840 »»
— Marseille......	825 »»
— Orléans jouis.	465 »»
— Cert. de Lyon.	84 45
Quatre-Canaux......	1095 »»
— Jouissance.	73 »»
Bons du Trésor......	5 1/2
Forges Aveyron....	3000 »»
Monceau-s.-Sambre	1550 »»
Nord (hauts four.).	900 »»
Charbon belge......	325 »»
Zinc V.-Montagne.	2750 »»
— Stol. erg.	510 »»
Mines de la Loire...	285 »»
FONDS ÉTRANGERS.	
Belg. 5 0/0 1840...	97 3/4
— 5 0/0 1842...	97 3/4
— 4 1/2.........	88 »/»
— 3 0/0.........	65 1/4
— 2 1/2 0/0.......	49 3/4
— Banque......	685 »/»
— — 1841.	1020 »/»

Espag. dette active.	21 3/4
— — 3 0/0...	35 »/»
— Dette intér. ..	27 3/4
Naples, récép. Roth.	87 75
Romain, emprunt...	78 »/»
Haïti, emprunt.......	190 »»
Piémont, emprunt.	935 »»
— Nouveau.	905 »»
Lots d'Autriche.....	380 »»
2 1/2 hollandais...	55 »»
CHEMINS DE FER.	
Saint-Germain	425 »»
Versailles, r. d.....	212 50
Versailles, r. g.....	180 »»
Orléans à Paris....	738 »»
Rouen...............	535 »»
Havre...............	265 »»
Avignon-Marseille	225 »»
Bâle..................	101 50
Centre...............	312 50
Boulogne............	170 »»
Bordeaux............	405 »»
Nord..................	441 25
Strasbourg.........	355 »»
Nantes...............	302 50
Monter. à Troyes..	115 »»
Dieppe Fécamp....	180 »»

BOURSE DE LONDRES du 18 septembre.

3 0/0 consolidés...	92 3/8
3 0/0 au 17 oct....	92 1/2

TAXE DU PAIN.

1re qualité le kilo..	30 c
2e — —	21

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 21 septembre.

THEATRE DE LA NATION.—La Favorite.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—La Chûte de Sejan.
OPÉRA-COMIQUE.—Haydée.
ODÉON. — Le Trembleur, la Jeunesse du Cid, le Colin Maillard.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Le chevalier d'Harmenthal Lazare.
VAUDEVILLE.—Pas de fumée, Une Semaine à Londres, le Congrès de la paix, Grands écoliers en vacances.
GYMNASE.—Les Sept Billets, La Belle-Mère, 1re Représentants en vacances.
THÉATRE MONTANSIER.—Le Groom, l'Oiseau, le Cod. 1re Chevalier muscadin.
VARIETES.—Les Caméléons, Eva, les Parents de ma Femme.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Relâche pour la répétition de Rome, à grand spectacle.
AMBIGU-COMIQUE.—Le Juif errant.
GAITÉ. — La Sonnette du Diable, le Moulin joli.
THEATRE DU LUXEMBOURG.—Les Deux enfants de la République.
THÉATRE BEAUMARCHAIS (Opéra bouffe).—La Saint André, le Vieux prix de Rome, le Marin, le Cousin.
DELASSEMENTS-COMIQUES.—Paris l'été.
THEATRE CHOISEUL. — Les Talismans du Diable.
CIRQUE DES CHAMPS-ELYSEES (carré Marigny).—Tous les soirs, Exercices équestres.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 191. Samedi 22 septembre 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS. Trois mois . . . . . 6 f. Six mois . . . . . 11 f. Un an . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS. Trois mois . . . . . 9 f. Six mois . . . . . 17 f. Un an . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

PARIS, 21 SEPTEMBRE.

Une erreur contemporaine DEVANT LE CONCILE.

On nous assure que, parmi les *erreurs contemporaines* que doit *examiner* et *condamner* le concile provincial de Paris, figure en première ligne cette opinion *monstrueuse* répandue par le Socialisme moderne, que le bonheur n'est pas seulement de l'autre monde, mais bien encore de celui-ci, où son organisation dépend uniquement de la bonne volonté et de l'intelligence des hommes.

Nous ne nous appesantirons pas sur la naïveté du style ecclésiastique, qui annonce d'avance la condamnation en même temps que l'examen. Voilà certes de grandes garanties d'impartialité et de lumières, et cette juridiction épiscopale nous paraît ressembler singulièrement à certaines juridictions laïques de nos jours.

Soit, condamnez, messieurs! Depuis Galilée jusqu'à notre époque vous en avez condamné bien d'autres, et cependant la terre tourne.

Condamnez les doctrines qui ont l'impiété de prétendre que Dieu est meilleur que vous ne le faites;

Rangez-vous du côté des oppresseurs en prêchant aux opprimés la résignation éternelle dans la souffrance;

Placez-vous sans hésiter au dessous des tendances, des progrès, des aspirations, des espérances de l'humanité que vous, ministres et représentants du Dieu rédempteur, vous devriez être les premiers à encourager dans ses recherches, à diriger dans la voie nouvelle où la pousse le souffle irrésistible de la Providence!

L'humanité ira en avant et vous laissera derrière elle; elle répondra à votre abandon par l'indifférence... En vous tournant contre elle vous ne nuisez qu'à vous.

Nous savons bien que vous la condamnez, cette maxime vraiment religieuse et à jamais féconde qui fera revivre dans le cœur de l'homme l'amour divin que vos froides homélies finissaient par étouffer.

Nous savons qu'au nom du Dieu de bonté vous annoncez aux hommes la perpétuité de la souffrance et du malheur;

Qu'au nom du Dieu d'amour vous apprenez à ses créatures que leur auteur, que leur père commun les a vouées pour la plupart à la misère dans cette vie, aux tourments de l'enfer dans l'autre.

Mais l'instinct, mais la raison, mais le sentiment des hommes se révoltent enfin et protestent contre ces calomnies par lesquelles on a fait si longtemps à leurs yeux un ennemi, un tyran, un monstrueux épouvantail de ce Dieu qu'ils aspirent à connaître et à aimer.

Nier que l'homme peut et doit chercher et trouver le bonheur en ce monde, c'est nier tous les progrès accomplis; c'est condamner tous les travaux, toutes les découvertes, toutes les conquêtes de la science; c'est formuler une terrible accusation contre Dieu, qui ne nous aurait mis au cœur cet irrésistible besoin d'être heureux que pour tromper nos espérances, pour se jouer de nos désirs, pour nous entraîner dans l'abîme; c'est enfin consacrer par l'autorité de l'Église la tyrannie, l'oppression, et toutes les calamités, toutes les injustices, toutes les vengeances, toutes les exécutions, tous les massacres qui en découlent.

Ces nations conquises par la force, ces races asservies par la violence, ces masses écrasées par l'exploitation, par la misère, que cherchent-elles? que demandent-elles? La liberté, l'émancipation, la délivrance, le bonheur!

Et vous venez, vous, prêtres du Christ qui aimait tant les faibles et les pauvres, vous venez à l'aide des tyrans, des conquérants, des oppresseurs, en disant à cette foule plaintive qui demande justice : « Vos cris sont des impiétés, vos protestations sont des blasphèmes : Dieu vous condamne à souffrir : le bonheur n'est pas de ce monde. »

Pitié sur vous, si vous croyez cela! Mais, si vous ne le croyez pas... honte, honte éternelle!

Entassez [illegible] textes et multipliez les citations; amoncelez [illegible]nces; fouillez dans vos paperasses théologiques, pour montrer aux hommes qu'ils doivent désespérer d'eux, de vous et de Dieu.

Nous n'aurons pas même besoin, pour vous confondre, de ramasser vos propres armes, et de retourner contre vous ces paroles sacrées qui renferment la vie et d'où vous extrayez la mort.

Il nous suffira de dire à nos frères :

— Vous qui pleurez, vous qui souffrez, vous qui désespérez, faites comme nous : Regardez le ciel et ouvrez votre âme!

La religion n'est pas une science; c'est un sentiment.

Dieu n'est pas un tyran; c'est un père.

L'homme n'est pas la victime de son caprice; c'est l'enfant de son amour.

Ceux qui vous disent le contraire, quels que soient le nom qu'ils portent et l'autorité qu'ils s'arrogent, sont des blasphémateurs et des impies.

Ils ne sont pas faits à l'image de Dieu; ils ont fait Dieu à leur image.

Fuyez-les, car ils vous égarent; plaignez-les surtout, parce qu'ils se perdent eux-mêmes.

Un jour bientôt l'humanité, délivrée, les réconciliera avec ce Dieu qu'ils méconnaissent et qu'ils outragent :

Car l'humanité sera heureuse;

Car le bonheur est de ce monde.

C'est Dieu lui-même qui vous l'annonce et vous le promet, en vous en mettant le désir au cœur.

S'il ne vous avait pas créés pour être heureux, il ne vous aurait pas placé dans l'âme cette aspiration incessante vers le bonheur.

Ou il serait impuissant, et il peut tout:

Ou il serait méchant, et il est bon;

Ou enfin il n'y aurait pas de Dieu, et l'athéisme est une folie.

Le *Moniteur* publie ce matin la convocation des colléges électoraux des départements de la Gironde, de la Seine-Inférieure et de l'Yonne pour le 16 octobre prochain, à l'effet de procéder à l'élection d'un représentant du peuple dans chacun de ces départements, en remplacement de MM. Ravez, Grandin et Robert, décédés.

Il n'y a pas jusqu'au gouvernement turc, au gouvernement *protégé* par le concert européen, qui ne donne en ce moment à la France des leçons d'humanité et de fermeté politique.

Les dernières nouvelles de Constantinople annoncent positivement que le gouvernement ottoman a répondu par un refus péremptoire à la demande d'extradition des réfugiés hongrois, réfugiés en Turquie, demande qui lui était faite à la fois par les ministres d'Autriche et de Russie.

Le sultan aurait répondu aux injonctions menaçantes des envoyés de Vienne et de Saint-Pétersbourg, que tout ce qui cherchait l'hospitalité à l'ombre de son trône était sacré, et que le refus exprimé par ses ministres était conforme à l'honneur et irrévocable.

Le bruit courait à Constantinople que cette courageuse résistance de la Porte était conseillée et appuyée par lord Stratfort Canning, ambassadeur d'Angleterre.

Ainsi, le divan ne craint pas autant que la République française, de déplaire à la coalition du Nord, et c'est l'Angleterre plutôt que la France qui lui inspire cette fermeté!...

1849—1793.

Les impôts seront supprimés, le gouvernement vivra avec le produit des services qu'il rendra.

Lors de la première République, quelles promesses faisait-on au peuple? Des promesses d'émancipation politique, de liberté, d'égalité, de fraternité, biens inappréciables sans doute pour des hommes d'intelligence; mais, à cette époque du moins, d'une valeur fort problématique pour les habitants des campagnes et même pour une grande partie de ceux des villes.

Ces promesses ne pouvaient exercer que peu d'influence sur une population jetée momentanément dans la plus affreuse misère par la perturbation des affaires, les intrigues des prêtres et des nobles, la rareté du numéraire, le déficit du trésor public, et les réquisitions de toutes sortes sans cesse renouvelées.

Il était, en effet, difficile que le peuple pût entrevoir les améliorations qu'il doit retirer du gouvernement républicain, alors que les anciennes sources des revenus publics étaient taries et que les nouvelles n'avaient pas encore surgi des terrains récemment défrichés; alors que tous les services publics étaient en souffrance et que les armées ennemies, encouragées par les émigrés, menaçaient l'indépendance nationale.

Le peuple est méfiant envers ses gouvernements, car tous l'ont trompé, spolié, tyrannisé; il ne s'attache qu'aux améliorations immédiatement réalisables. Ne pouvant pas distinguer à travers ses misères et la complication des affaires publiques le bien que devait produire son émancipation, il regrettait la domination de ces hommes puissants qui, pendant des siècles, avaient si bien façonné son esprit à l'obéissance, en lui procurant une certaine tranquillité matérielle, la seule que son intelligence pouvait concevoir et désirer.

Les royalistes modernes voudraient bien, comme leurs devanciers, lasser le peuple par la misère, effrayer les petits propriétaires par la crainte des partageux, et faire croire enfin à tous les esprits faibles et honnêtes que la République démocratique c'est le socialisme, et que le socialisme c'est la ruine de la famille, de la propriété, de la religion. Mais combien les temps sont changés!

D'abord les populations sont peu disposées à croire ceux qui, entourés de toutes les jouissances de la vie, prêchent la résignation.

Et puis, nous n'en sommes plus réduits à défendre le sol de la patrie contre les despotes étrangers, et à développer, pour éclairer le peuple, les théories de Platon et de Rousseau; nous avons des doctrines plus positives à enseigner à ceux qui souffrent; nous pouvons promettre et donner autre chose que le droit de voter.

Quand nous parlons au peuple de la possibilité de diminuer ses labeurs, d'abréger le travail pénible, nous n'avons qu'à lui montrer ces ingénieuses machines que Dieu a inspirées à l'homme pour le bonheur de tous, et qui cependant ne fonctionnent jamais aujourd'hui sans plonger dans la misère des milliers d'ouvriers.

Quand nous promettons le bien-être et même la richesse pour tous, nous n'avons qu'à montrer ces vastes plaines arides, ces courants d'eau, ces torrents qui portent si souvent la dévastation dans les terres qu'ils devraient féconder; nous n'avons qu'à rappeler l'existence de ces richesses minérales qui restent enfouies dans le sol; nous n'avons qu'à démontrer ce qui s'oppose à l'utilisation de ces forces naturelles, de ces produits sor-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI, 22 SEPTEMBRE 1849.

FORTUNADA

VOYAGE INVRAISEMBLABLE. (1)

PREMIÈRE PARTIE.

XV.

CE QU'ÉTAIENT AU JUSTE CES ORANGS-OUTANGS.

On conçoit l'intérêt qu'avait Vasco à s'assurer de la vérité de ses suppositions; aussi, dès que le jour fut tombé, il s'embarqua dans un des canots avec des hommes bien armés, afin d'aller cerner à l'improviste les cônes de branchages où le matelot avait vu le matin disparaître ces singuliers animaux.

Le savant Sergius, Juan de Soarès, dom Luis et le P. Perès Mascarenhas l'accompagnèrent, les uns pour se distraire, les autres pour continuer leurs études de mœurs comparées.

La lune brillait splendidement à l'horizon, de sorte que leurs regards pouvaient embrasser derrière la végétation des rives un espace assez étendu. La campagne déserte, argentée par la lumière pâle de la nuit, semblait alors moins désolée.

Sur les deux heures du matin environ, au moment où l'on commençait à traiter de visions les récits du matelot, Vasco aperçut sur le rivage des masses noires étendues sans mouvement. Il ordonna alors aux rameurs de cesser leur bruyant travail et de conduire lentement au rivage en manœuvrant sans bruit.

Chacun retint son haleine et s'efforça scrupuleusement d'imiter la céleste immobilité du dieu Brama, tant on craignait d'effaroucher trop tôt ces singuliers animaux. Cependant, Sergius s'étonnait que leur sommeil n'eût pas déjà été interrompu. Il savait combien les natures sauvages, hommes et bêtes, sont facilement sur le qui-vive, à quel point leurs oreilles sont susceptibles et exercées. Il tremblait de voir au premier mouvement de ses compagnons, au moindre clapottement de l'eau contre les barques, s'évanouir cette vilaine mais intéressante apparition.

Le capitaine prit sa longue-vue, instrument fort commode, nouvellement inventé en Hollande, et se mit, avec son aide, à prendre par avance quelques renseignements.

— Voilà, pensa-t-il en approchant, des débris et des ossements fraîchement dépouillés qui nous annoncent un approvisionnement plus substantiel que celui des cocotiers. A coup sûr ces singes-là sont carnivores.

Quand chacun fut à terre, on entoura sans bruit l'étrange société. L'aspect de leurs membres grêles et leur nudité complète éloignaient assurément tout sentiment de crainte : on tenait seulement à se mettre en rapport avec ces animaux peut-être craintifs, avant qu'ils n'aient eu le temps de se reconnaître et d'échapper à leurs visiteurs importuns.

Comme on exécutait cette manœuvre, arriva un accident qui faillit tout perdre. Le vieux dom Luis avait voulu, malgré son âge, se trouver au premier rang, comme il y était habitué jadis; son ardeur ne tenait aucun compte de la pesanteur de sa démarche et de la faiblesse de sa vue; il se heurta violemment contre une de ces masses noirâtres dont on venait constater l'espèce. Ce choc lui eût vraisemblablement fait perdre l'équilibre, si un mouvement d'effroi instinctif ne l'eût rejeté en arrière.

La masse noire ainsi atteinte se releva aussitôt en poussant des cris aigus. En un clin d'œil toute la bande fut debout. Les plus agiles purent s'échapper; mais le cercle s'étant rétréci, ces malheureux, appesantis du reste, par l'énorme quantité d'aliments qu'ils avaient absorbée, durent céder à la force et se résoudre, demi-morts de frayeur, à se laisser garotter.

Après s'être assuré que cette race chétive était bien un sous-genre de la grande famille humaine, Vasco défendit de les maltraiter. On leur dégagea les bras, puis, afin de les rassurer, on leur montra des miroirs dont ils eurent d'abord grande frayeur; on les para d'étoffes rouges et bleues, et, ce qui leur plut surtout et leur délia tout-à-fait la langue, on leur fit goûter du vin et des liqueurs fortes dont ils n'avaient aucune connaissance.

La difficulté était d'établir une communication directe, un échange de paroles et d'idées avec ces malheureux sauvages. Les singes eussent suffi sans doute pour les renseignements culinaires; mais le curieux Mascarenhas, alléché par sa discussion théologique avec la noire tribu du baobab, désirait éprouver le bon sens de ces nouveaux trouvés.

Chacun prêta l'oreille à leur idiome pour tâcher d'y découvrir quelques rapports avec les patois primitifs qu'il savait déjà. Il y avait des gens de toutes les nations dans l'équipage portugais. On y voyait des Indiens de la Terre-Ferme, des habitants de Ceylan, des mousses engagés aux Moluques, à Java et à Bornéo; il y avait des Maures et même des nègres pris aux comptoirs portugais des côtes d'Afrique; il s'y trouvait des Lascars et jusqu'à un matelot malais qui avait consenti par curiosité à vendre quelque temps de cette indépendance dont les gens de sa nation sont si jaloux.

Comme ce pays n'était sur aucune des cartes dressées par les navigateurs et n'avoisinait à aucune distance raisonnable aucun peuple connu, la fantaisie du grand prieur courait grand risque de n'être jamais satisfaite.

A la fin, le matelot malais, gaillard fort intelligent, crut cependant reconnaître dans leurs cris quelques sons gutturaux en usage dans une des îles lointaines où les légers *pros* de sa nation allaient vendre souvent des étoffes et des *criss*, ces longs poignards flamboyants si bien trempés et si recherchés des nations de la mer des Indes en échange de coquillages précieux, de perles, d'ambre et de parfums. Il essaya s'il parviendrait à son tour à être entendu. L'épreuve ayant à peu près réussi, il put servir d'interprète à la satisfaction des deux partis.

(1) Voir les numéros des 11, 12, 13, 14, 15, 19, 20 et 21 septembre 1849.

tis tout formés des mains du Créateur, et à exposer comment nous pouvons nous les approprier par l'association.

Et, en présence de si féconds éléments de richesse, on voudrait persuader au peuple qui renferme de si belles intelligences et des bras si nerveux inoccupés, on voudrait lui persuader que la misère est son unique partage? Vains efforts!...

Témoin des prodiges qu'il a déjà réalisés, le peuple sait que c'est vous, capitalistes, qui limitez la production, qui empêchez l'industrie comme l'agriculture *de produire trop*; il sait que si la France ne crée annuellement que pour 7 à 8 milliards de produits, que si chaque individu n'a à consommer en moyenne que pour 40 ou 50 centimes de produits par jour, c'est votre faute; il comprend qu'il suffit de donner à chacun la faculté de consommer davantage, par une répartition équitable des charges publiques, pour voir vider les caves, les greniers, les magasins, et faire augmenter la production en proportion de nos besoins.

Beaucoup d'hommes parmi ceux qui sont directement intéressés à la conservation de la République sont peu disposés, nous le savons, à appuyer les réformes qui se rapportent aux moyens de production; ils ne croient pas à la possibilité de réaliser ces réformes, ou craignent qu'elles nuisent à la liberté; mais ils sont entraînés vers les institutions nouvelles par des intérêts que la République démocratique peut seule satisfaire.

La République peut aujourd'hui promettre, avec la garantie des institutions civiles et politiques qui assurent à l'homme la jouissance de tous ses droits, des améliorations matérielles immédiatement réalisables; elle peut promettre au petit propriétaire et au petit commerçant l'abolition complète de tous les impôts qui ne sont pas la rémunération d'un service direct rendu par l'Etat; elle peut assurer aux prolétaires un budget de 200 000 000 pour activer les travaux publics et commanditer les entreprises industrielles.

Ces améliorations peuvent être réalisées demain, par l'adoption de mesures dont il est difficile de contester la justice, et dont les hommes les plus étrangers à la science financière et administrative reconnaîtront la possibilité.

Par l'émission de bons hypothécaires qui commenceraient à soustraire les propriétaires à la tyrannie des usuriers et feraient rentrer quelques centaines de millions dans les caisses de l'Etat;

Par l'exploitation des assurances, qui serait pour l'Etat une source de revenus, permettrait de diminuer les primes payées par les assurés et d'accorder après tous les sinistres, inondations, grêle, épizooties, des indemnités réelles à la place des indemnités illusoires si arbitrairement distribuées aujourd'hui.

Par l'exploitation des canaux et des chemins de fer, l'Etat occuperait des armées d'ouvriers et faciliterait le bien-être de tous en donnant aux échanges des produits du sol entre les diverses régions du pays une activité dont on n'a pas une idée.

Par l'emploi de l'administration des postes à faire les recouvrements, l'Etat rendrait à bon marché des services que les banquiers font payer si cher et n'exécutent pas toujours avec fidélité.

Par la diminution qu'il sera possible de faire sur le budget de la guerre quand le gouvernement entrant dans la voie des réformes, n'aura plus de motifs de conserver ces garnisons qui encombrent nos villes.

Par la diminution des gros traitements et la suppression des sinécures, des cumuls si scandaleusement accrus depuis trente ans.

Ces mesures — nous pourrions en énumérer d'autres — permettront de supprimer immédiatement :

Les droits réunis;
L'impôt du sel;
L'impôt des portes et fenêtres;
L'impôt des patentes.

Elles permettront de diminuer l'impôt foncier, et même de le supprimer pour les petits propriétaires, lorsque, la Constitution révisée selon les formes qu'elle prescrit, permettra d'établir l'impôt progressif.

Et, malgré la suppression de tous ces impôts, le budget, quand nous aurons rayé les dépenses inutiles, aura un excédant de recettes de deux ou trois cents millions.

Ces réformes peuvent être réalisées immédiatement, sans qu'on puisse leur opposer ces arguments spécieux que, pour effrayer les timides et flatter les égoïstes, les économistes honnêtes et modérés sont si habiles à opposer aux réformes qui portent une teinte de socialisme.

Et c'est la possibilité de les réaliser immédiatement, de mettre en pratique ce principe : *Les impôts sont supprimés, le gouvernement vivra avec le produit des services qu'il rendra*, qui distingue 1849 de 1793, qui, malgré les fautes ou les trahisons des uns, et l'habileté des autres, fera aimer les institutions nouvelles par le laboureur comme par le tisserand, assurera le triomphe de la République démocratique.

C'est aujourd'hui le 21 septembre, et les accusés du grand complot du 13 juin n'ont pas encore reçu notification de l'acte d'accusation qui les charge; ils n'ont pas connaissance des pièces, des documents qui doivent servir de bases à un débat contradictoire.

Et cependant les feuilles judiciaires annonceat que les débats de cette affaire se prolongeront au delà du mois d'octobre; que le nombre des témoins à entendre sera considérable; qu'il y en aura deux cents au moins cités à la requête du ministère public.

Pour peu qu'on tarde encore à communiquer les dossiers aux avocats, comment veut-on qu'ils aient le temps d'en conférer avec les accusés, de rassembler tous les documents justificatifs, de s'assurer eux-mêmes des témoins à décharge?

Nous lisons ce soir dans la *Patrie* :

Le ministre des travaux publics, accompagné de M. Bérenger, président de la haute cour de justice, et de l'architecte de la ville de Versailles, a visité la prison destinée aux accusés du 13 juin.

La prison, élevée sur la place des tribunaux, est construite depuis peu de temps et d'après le système cellulaire; elle se divise en 56 cellules, qui ont deux mètres environ de largeur sur 3 de longueur. Le mobilier se compose d'un hamac, d'une cuvette fixée à la muraille, d'une table et d'un banc adhérents au mur.

D'après les ordres de M. Dufaure, le hamac doit être remplacé par un lit de fer garni de deux matelas.

Les travaux de la salle de la cour d'assises sont à peu près achevés.

M. Bérenger, et tous les membres de la haute-cour, habiteront les appartements occupés jadis par le duc de Nemours dans le palais de Versailles.

RESPONSABILITÉ DU GÉNÉRAL CAVAIGNAC.

Le *Daily-News* continue la publication des pièces diplomatiques relatives aux négociations de 1848 concernant l'indépendance de la Lombardie. La lettre suivante de l'ambassadeur anglais, adressée à Londres, montre clairement à quel point l'Autriche avait pris son parti de renoncer aux provinces qui témoignaient si énergiquement leur volonté de se séparer d'elle. Le moindre effort de la France aurait donc suffi en juin et juillet 1848 pour l'affranchissement de l'Italie. La situation indiquée par ces pièces met le général Cavaignac et M. Bastide, qui n'ont pas voulu en profiter, sous le poids d'une responsabilité redoutable. Ces messieurs ne pourraient plaider que leur incapacité comme circonstance atténuante :

Le vicomte Ponsomby au vicomte Palmerston.

Inspruck, 9 juin 1848.

J'ai eu l'honneur de converser cet après-midi avec son altesse impériale l'archiduc Jean; l'heure étant avancée, j'aurai seulement le temps de rapporter quelques mots de notre entretien à votre seigneurie.

Après avoir examiné la situation actuelle de l'empire, la question de la Lombardie a été résolue par la déclaration de son altesse royale, qui s'est prononcée pour la paix. Son altesse a dit que les Lombards pouvaient disposer entièrement de leur propre destinée; qu'ils pouvaient choisir pour leur roi Charles-Albert ou toute autre personne, ou bien se gouverner comme ils l'entendraient. Alors je lui dis : « Votre altesse impériale accepte donc la paix *quand même!* » L'archiduc répondit : « Oui, quant à la Lombardie, mais nous devons conserver Vérone et la ligne de l'Adige; cela est nécessaire pour protéger Trieste, qui est la clé de nos provinces illyriennes. »

Il m'est impossible d'avoir un entretien avec le baron Wesenberg assez à temps pour envoyer mes dépêches; mais j'ai tout lieu de croire qu'aucun ministre ne pourra trouver à redire aux propositions de l'archiduc relativement à la paix.

L'archiduc m'a autorisé à informer votre seigneurie de ses opinions et de ses vues concernant la paix, *et je présume que ces détails peuvent fournir un point de départ* si votre seigneurie désire encourager la pacification. Sans vouloir en quoi que ce soit faire prévaloir mon opinion personnelle, je dirai cependant que, selon moi, l'archiduc a raison de laisser les Lombards s'arranger comme ils l'entendent; il a raison de vouloir conserver le territoire en deçà de la ligne de l'Adige, car je pense que la cession de ce territoire produirait un nouveau conflit dans cette partie de l'Italie, tandis qu'il est à désirer que la paix soit établie sur des bases solides. Ainsi, les Lombards, libres de toute intervention autrichienne, pourraient opérer la réunion des duchés de Parme et de Modène au Milanais, et tout prétexte de soupçon contre l'Autriche disparaîtrait, car l'Autriche n'aurait aucun prétexte d'envahissement. Quant à la Vénétie, je suis porté à croire qu'il ne s'y élèvera aucune forte opposition contre les arrangements en question.

Les conservateurs de la République.

Voici les stériles combinaisons prêtées à M. Thiers par la *Gazette de France* :

O sait qu'en 1814 M. de Lafayette et les autres représentants qui avaient travaillé si activement au renversement de Napoléon allèrent demander, dans le camp des alliés, un souverain quel qu'il fût, et ils acceptèrent tous, hormis le souverain légitime.

Après trente-cinq ans d'épreuve, les hommes du *mauvais principe* révolutionnaire, comme disait hier l'*Assemblée nationale*, se retrouvent avec les mêmes haines, les mêmes répulsions, les mêmes égarements; ils n'ont rien oublié, rien appris.

M. Thiers et ses amis poursuivent encore de leurs implacables résistances le retour aux principes de la stabilité héréditaire. Depuis dix-huit mois ils ont déjà essayé, sinon épuisé, toutes les combinaisons pour faire repousser par la France ce moyen unique de salut, et malheureusement ils y sont parvenus jusqu'à présent.

M. Thiers a d'abord nourri l'idée inconcevable de marier le président avec la duchesse d'Orléans, afin d'assurer ainsi la couronne au comte de Paris, sans intermédiaire, après M. Louis Bonaparte, qui aurait régné jusqu'à l'avènement de son beau-fils. Cette combinaison inqualifiable est tombée devant cette simple et naïve objection : Si M. Louis Bonaparte avait un fils, lui, lequel régnerait, de ce fils ou du comte de Paris?

Puis on a voulu susciter une candidature électorale dans la famille d'Orléans, laquelle candidature, à l'instar de celle de M. Louis Bonaparte, serait devenue, à un moment donné, une candidature présidentielle, en attendant mieux : c'est dans ce but qu'aux dernières élections générales on a porté M. le prince de Joinville dans la Haute-Marne où il a recueilli quatorze mille suffrages. Aujourd'hui encore, au nombre des en-cas politiques réservés contre la légitimité, on fait entrer une présidence républicaine pour ce prince ou pour son frère M. le duc d'Aumale.

Tout dernièrement, quand Mme la duchesse d'Orléans fut mandée en Angleterre par son beau-père, et qu'un rapprochement allait être accompli aux yeux de toute l'Europe, entre les exilés de Claremont et le chef de la maison de Bourbon, M. Thiers est parvenu, par ses instantes et habiles démarches auprès de Mme la duchesse d'Orléans, à retarder ce résultat, appelé par tant de vœux, gage de tant de biens, et qui aurait pour l'applaudir l'immense majorité de la France.

Le *Courrier des Etats-Unis* du 30 avril publie, sans autres détails, la grave nouvelle suivante, que nous voulons croire fausse ou exagérée :

Le brick *Cygnet*, arrivé hier à New-York, nous a apporté de tristes nouvelles de la Guadeloupe. Lorsqu'il a quitté la Pointe-à-Pître, le 12 août, noirs et blancs se battaient dans les rues de la ville. La population blanche se préparait à émigrer en masse, pour échapper aux dangers qui la menacent chaque jour.

On lit dans l'*Evènement* :

L'impôt sur le revenu proposé par M. Passy est l'objet de toutes les discussions. De part et d'autre il est vivement attaqué et vivement défendu; le *Constitutionnel* l'attaque, le *National* le défend. Aussi attend-on avec impatience la publication dans la *Presse* d'un important travail que M. Girardin achève et qui changerait, dit-on, toutes les bases actuelles de l'impôt. Plus d'impôt foncier; plus d'impôt personnel et mobilier; plus d'impôt des portes et fenêtres; plus d'impôt des boissons; plus d'octroi... Ce travail, dont il est fort question dans le monde économique et financier, est l'évènement du jour.

Nous lisons dans l'*Indépendance belge* :

M. Cantagrel, l'un des représentants du peuple, poursuivi par suite de la manifestation du 13 juin, et rédacteur-gérant de la *Démocratie pacifique*, vient, à l'exemple de M. V. Considerant, de faire paraître en Belgique, où il s'est réfugié, un manifeste à ses amis et à ses commettants, pour leur expliquer sa conduite dans les évènements qui ont motivé sa mise en accusation. M. Cantagrel soutient dans cet écrit que le manifeste du 12 juin qu'il a signé, et pour lequel il est poursuivi, bien loin d'être une attaque à la constitution, en était la défense nécessaire.

ITALIE.

Nous lisons dans le *Sémaphore* de Marseille, un des journaux qui ont approuvé l'expédition romaine :

« La corvette à vapeur le *Lavoisier*, arrivé de Civita-Vecchia, avait à bord huit passagers militaires, la correspondance et 1 000 bombes.

» Nous avons reçu peu de nouvelles par ce steamer, qui a quitté Civita Vecchia dans la journée du 11.

» On disait que le pape était à Naples et que les négociations au sujet de la question romaine n'avaient pas fait un pas. La camarilla de Gaëte montre une persistance déplorable dans la voie fatale où elle s'est engagée, et il est à craindre que le gouvernement français ne soit obligé d'employer les grands moyens pour établir un ordre de choses stable dans les Etats-Romains. *Il faudra probablement consulter la nation, qui s'est déjà prononcée une fois pour la République, et nous serons là alors pour défendre, au besoin, le vœu librement exprimé du peuple romain.*

» La position de nos troupes, à Rome, s'améliore de jour en jour. L'armée sera sous peu installée convenablement; elle est déjà dans de meilleures conditions que par le passé. »

Les correspondances de Rome, adressées aux journaux d'Italie, ne contiennent rien de bien nouveau. Nous croyons cependant devoir en reproduire une que nous trouvons à la fois dans la *Gazette de Bologne* et dans la *Gazette de Milan*, journaux publiés sous la protection de l'autorité autrichienne.

Après avoir parlé d'une *prétendue* lettre du président de la République française, le correspondant de ces journaux ajoute :

« Le saint-père s'occupe sérieusement de donner à ses sujets les réformes qu'il croit propres à leur procurer un bien-être sensible et utile. Aucune puissance ne lui a imposé là-dessus des conditions, et il veut tâcher d'obtenir un but si important sans *sortir des devoirs de sa conscience*. D'ailleurs il est dans l'intérêt de toutes les puissances et de la *paix européenne* de garantir la liberté et l'indépendance du saint-père. »

L'*Ordre* prétend que le *Concile provincial* du cul-de-sac Férou a pour but de donner un avis au pape sur la question romaine. Nous lisons dans ce journal :

« Le pape, avant de prendre la décision qui lui est demandée par son peuple, par le gouvernement de France, et aussi, dans de certaines limites, par ce

---

XVI.

DE L'AVENIR DU MONDE A PROPOS DE TIBIAS.

Pendant que ceci se passait, l'aurore commençait à se glisser entre les palmiers qui bordaient le fleuve, et Sergius se livrait à des observations dont l'effet était de remplir son cœur de commisération pour les malheureux autochtones de ce triste pays. Il avait ramassé un des débris du festin; c'était un os très long et très dur, auquel étaient encore attachés des lambeaux de chair calcinée; il l'examina tranquillement, et dit en lui-même :

— Certes, voici un tibia qui n'a jamais appartenu à une bête fauve, ni même à un ruminant. Il ne manque plus à ces pauvres diables que de se servir mutuellement de gibier.

Sergius était un savant dans toute l'acception de ce beau titre; il n'ignorait rien des secrets de la nature, révélés par les génies patiens et forts qui avaient illustré son siècle. A cette époque où les sciences n'étaient encore qu'en germe, leurs attributions diverses n'étaient pas nettement tracées; un homme véritablement instruit devait les posséder toutes. La vie humaine pouvait alors suffire à cette noble tâche. Le connu était très restreint; on peut même affirmer que presque tout se réduisait à des aspirations vers la vérité, tant en étaient peu nombreuses les parcelles éparses dont l'humanité pensante était alors en possession.

Que de vastes intelligences cependant s'étaient déjà livrées avec zèle à sa recherche : les prêtres égyptiens, Pythagore, les philosophes grecs et les savants arabes de la Péninsule avaient été loin dans cette voie.

Mais les uns, les prêtres de la vieille Egypte, type éternel des théocraties, s'étaient efforcés, par d'égoïstes motifs de domination, de mettre *la lumière sous le boisseau*; et ils y avaient si bien réussi, qu'à côté de ces intelligences agrandies par trois mille ans de méditations transmises et d'expérience amassée, régnait dans la masse du peuple l'ignorance la plus profonde, la superstition la plus stupide et les préjugés les plus monstrueux.

Aux autres, aux philosophes grecs et aux savants arabes, il leur avait manqué l'auxiliaire puissant de la presse, pour mettre, par la reproduction rapide et nombreuse, le résultat de leurs veilles à l'abri du vandalisme des premiers califs et des premiers guerriers chrétiens. Il faut ajouter à cela l'écrasement systématique et permanent du génie humain, et l'effroi jadis naïvement avoué du résultat de ses efforts, dans l'âme de ceux que servaient si bien l'erreur et l'ignorance.

Il semble qu'à toutes les époques l'intérêt des puissants et des dominateurs ait été de dévorer en germes les fruits précieux de l'arbre de la science.

Quand donc viendra le temps où la plus grande partie de l'humanité ne sera plus courbée par la faim vers un travail exclusivement manuel? Quand l'homme pourra-t-il sortir de cette éternelle monotonie de fonction qui annule en nous la parcelle divine, le foyer sacré de l'intelligence? Quand verrons-nous les hommes affranchis par les machines, ces esclaves insensibles des sociétés futures, s'essayer à agrandir de concert le domaine de la vérité, le règne de Dieu sur la terre?

Oh! quand nous en serons arrivés là, les merveilles de l'industrie, produites aujourd'hui chez quelques peuples par quelques hommes isolés, contrariés, découragés, seront surpassées dans des proportions sans bornes. Alors le cerveau universel des peuples trouvera chaque seconde, dans quelque coin du monde, une merveille capable de stupéfier cent ans les chercheurs isolés d'autrefois. Qui donnera au poète le bonheur de vivre sur ce globe régénéré, lorsque la presse, la vapeur, les aérostats et l'électricité rompant forcément le *chacun pour soi* des nations, pourront multiplier à l'envi les liens magnétiques de la science et de la pensée!

Certes, cela arrivera! n'en doutons pas; et bientôt peut-être : car les vieux errements sont bien usés, les digues et les empêchements dressés contre le progrès par les siècles passés bien vermoulus.

Ce désir immense, cette espérance inextinguible dans un avenir de bonheur que nous sentons en nous, nous en est un sûr garant. Oui, un jour viendra où la fraternité ne sera plus un vain mot, où l'homme respirera largement dans une ère nouvelle de force et de liberté.

Revenons à Sergius.

Sergius était donc un savant, un de ces hommes du seizième siècle, dont les veilles avaient tout embrassé. Il avait connu, avons-nous dit, Colomb et Copernic dans ses nombreux voyages; il avait vu et apprécié Fallope à Pise, et Andréa Vessalius à Paris. Ces deux coryphées de l'anatomie et de la médecine, à sa renaissance, n'avaient point encore en ce temps-là l'immense réputation qui allait consacrer le jugement que lui-même avait déjà porté sur eux; il avait traduit Averroès et les plus célèbres médecins arabes dont les œuvres avaient échappé au vandalisme de la superstition espagnole. C'était lui-même un médecin consommé.

Aussi n'aurait-il pas confondu facilement un tibia humain avec un os crural de kangourou.

Or, nous avons laissé notre grand philosophe en méditation devant les restes du banquet de ces sauvages, qui pendant ce temps prenaient à l'européenne la liqueur après dîner.

Dom Luis de Beja, remis de son émoi, s'était approché de lui depuis un moment :

— Avez-vous faim, maître Sergius? lui dit-il; vous paraissez considérer avec convoitise les restes de ces monstres taïnes.

— Ces gens-là sont des mangeurs d'hommes, répondit, en suivant tout haut le cours de ses observations, l'ami de Fallope et d'Andréa Vessalius.

ANTONY MÉRAY.

(*La suite à demain.*)

La première représentation de *Rome*, le grand ouvrage de la Porte-Saint-Martin, est renvoyée à mardi. Les complications d'une mise en scène vraiment gigantesque, la nécessité, pour l'administration, d'équiper à ses frais les nombreux soldats qui doivent figurer à l'attaque de *Rome*, les soins exceptionnels qu'exigent les mille détails de cette grande œuvre, expliquent le retard en redoublant l'impatience et la curiosité du public.

Aujourd'hui : *le Livre Noir* et *l'Etoile du Marin*.

ui de l'Autriche, a dû sans doute consulter les cardinaux qui sont ses conseillers habituels; mais comme il a reconnu que les vœux de ces derniers ne s'accordent ni avec ceux du gouvernement français, ni probablement avec ses inspirations personnelles, il a songé à porter ses regards au delà de son entourage ordinaire; il a voulu étendre le cercle de ses conseillers, et y faire entrer les évêques des Gaules, que leur position exceptionnelle dans cette circonstance et la supériorité reconnue de leurs lumières lui désignaient comme plus propres que d'autres à l'éclairer.

» Que le but véritable de la convocation des évêques de France n'ait pas été néanmoins proclamé hautement, et que la question romaine ne soit pas de celles qui se lisent sur le programme des travaux de nos prélats, nous le concevons encore; la mission qu'ils ont à remplir auprès du saint-père ne peut être, en cette occurrence, qu'officieuse, pour rester convenable et avoir du succès. »

Les représentations théâtrales, à Rome, continuent d'être interrompues par des manifestations contre les Français. Toutes les allusions sont saisies de part et d'autres, et saluées par des sifflets, des applaudissements ou des apostrophes dans lesquelles revient souvent l'épithète de sacristain.

Si nous en devons croire le correspondant du *Morning-Post*, chacun des soldats de l'expédition aurait à recevoir de Pie IX une récompense qui leur permettrait d'établir, une fois rentrés en France, qu'ils ont été les soldats du pape. On écrit à ce journal :

« M. Mercier est chargé par son gouvernement d'accepter les offres du pape, qu'il avait repoussées d'abord. Le gouvernement français consent à la proposition faite par sa sainteté, d'offrir 300 décorations à l'armée française, 100 aux officiers de marine, et 23 000 médailles aux soldats et matelots qui ont pris part à l'expédition; de sorte que chaque soldat, en rentrant en France, pourra prouver qu'il a servi, soit dans l'armée de terre, soit dans la marine de la République, pendant la campagne d'Italie. »

LES JOURNAUX OFFICIELS. — On lisait, il y quelques jours, dans le journal officiel du gouvernement napolitain :

« Le passage du saint-père ne présenta pas le spectacle de ces *applaudissements bruyants et orageux qui ne font que troubler la manifestation de la joie*. Le peuple, profondément ému, recevait avec une religieuse reconnaissance les bénédictions du vicaire du Christ sur la terre. »

Il est évident que l'accueil a été très froid. Or, voici, d'un autre côté, ce qu'on écrit à l'*Osservatore romano*, journal semi-officiel des triumvirs rouges de Rome :

« Il est impossible de décrire les fêtes, les acclamations, la joie du peuple napolitain à l'approche du souverain pontife. Cela dépasse l'imagination. Je vous dirai seulement que l'explosion des cris de joie et d'amour fut telle qu'elle couvrait le bruit de l'artillerie. Chaque quartier semblait s'efforcer, par une religieuse émulation, de surpasser les autres. Nous ne vîmes jamais un si beau jour. »

L'organe des cardinaux est pris en flagrant délit de *mensonge*. Il est vrai que les susdits prélats ont pris leurs précautions pour n'être pas démentis à Rome : ils ont interdit les autres journaux.

Le sénat de Turin a rejeté les considérants dont la chambre des députés avait fait précéder la loi par laquelle elle avait autorisé le gouvernement à aliéner 1 800 000 fr. de rente, reste des 2 500 000 fr. En posant ces considérants, la chambre avait entendu établir et sauvegarder les principes consacrés par le statut et infliger un blâme au ministère.

Garibaldi est parti pour Tunis, le 16 septembre. Malgré le vote de la chambre des députés, le ministère lui a donné l'ordre de quitter le Piémont. Il n'avait pas cessé d'être gardé à vue à bord du *Saint-Michel*.

Le commissaire royal, écrit-on à la *Concordia*, lui a fait entendre que c'était là une mesure provisoire, et que, dans ces trois mois, si la tranquillité continuait, on lui permettrait de rentrer dans sa patrie. Il s'est résigné à obéir aux ordres du ministère, et il va à Tunis, où il espère, dit-il, être traité plus chrétiennement par les musulmans.

SUISSE.

Le conseil fédéral a décidé que les réfugiés français et sardes qui se trouvent à Genève seront internés. Plusieurs autres réfugiés ont été expulsés pour cause d'inconduite et d'abus du droit d'asile.

(*Suisse*.)

— Informé par le gouvernement de Berne qu'un bureau d'enrôlements pour les régiments suisses à Naples s'est formé à Côme, frontière du Tessin, le conseil fédéral a ordonné aux cantons capitulés de défendre aux conseils administrateurs des régiments suisses, et, sous leur responsabilité, d'enrôler des Suisses dans quelque lieu que ce soit.

ALLEMAGNE.

Après le vote que nous avons rapporté hier au sujet de la garde bourgeoise, la seconde chambre de Prusse s'est senti quelques remords, et elle a voté l'article suivant :

« Outre l'armée permanente et la landwher, il sera organisé une garde bourgeoise, afin de protéger l'ordre légal, les personnes et la propriété. La loi règlera les détails. »

Il résulte de cet article comparé à celui que nous avons rapporté hier, qu'il y aura la garde nationale en Prusse, mais qu'elle ne fera pas partie de la force armée.

La *Gazette nationale de Berlin*, dont les renseignements dans les affaires de Hongrie sont toujours excellents, assure que la résistance prolongée de Komorn est suscitée par les Russes, qui veulent en arriver à faire entrer leurs troupes dans cette forteresse, pour pouvoir ainsi, s'appuyant de la possession d'un des points les plus importants de la Hongrie, dicter la politique qu'ils veulent faire suivre par l'Autriche. Cette politique, qui tendrait à rétablir la Hongrie dans son indépendance nationale, trouve beaucoup d'opposition dans le cabinet de Vienne. Le jeune empereur et M. Rach, ministre de l'intérieur, poursuivent l'idée de la centralisation, telle qu'elle a été projetée par la charte octroyée le 4 mars.

— On mande de Rastadt que la peine de mort prononcée contre Corvin a été commuée en dix années de détention.

La Hongrie, vaincue par les armes, va être ruinée par les mesures que les autorités militaires prennent contre le papier de Kossuth. Soixante-deux millions de ces valeurs sont encore en circulation. Partout où l'on peut les saisir, on les brûle. Les paysans cachent leur papier, espérant bien qu'un jour il reprendra sa valeur.

Nicolas continue à s'enivrer de son triomphe. Il vient d'adresser à son ministre des affaires étrangères une lettre dont nous extrayons les quelques passages suivants :

« Votre nom, qui se rattache aux évènements les plus marquants de l'histoire contemporaine, passera à la postérité, avec le souvenir de l'influence salutaire que la puissance de la Russie a exercée sur les destinées de l'Europe. Vous avez été le collaborateur actif de mon frère bien-aimé l'empereur Alexandre, de glorieuse mémoire, dans les transactions mémorables qui ont procuré à l'Europe, affranchie du joug d'un conquérant ambitieux, trente-trois années de paix et de repos. En présence de l'effervescence des esprits, des excès anarchiques, des troubles qui viennent d'agiter l'Occident et qui menaçaient d'y renverser les bases de tout ordre légal, vous avez su, au milieu de ce naufrage général, remplissant fidèlement mes intentions, diriger la politique de la Russie vers le but salutaire qui lui est assigné par la Providence divine. La coopération des forces militaires de la Russie accordée à l'Autriche a dompté l'insurrection hongroise, et a porté un coup mortel aux projets subversifs de l'ordre social. C'est ainsi que, par la grâce de Dieu, il a été donné encore une fois à la Russie de préserver l'Europe des calamités incalculables dont elle était menacée. »

Les attaques contre les troupes anglaises recommencent en Irlande. On lit dans l'*Evening-Packer* du 18 :

« Le 16 septembre, vers 10 heures du matin, 200 personnes environ, armées de fusils et de piques, ont attaqué la caserne de police à Cappoquin, dans laquelle se trouvaient 9 policemen, dont deux étaient de service. Heureusement, le constable Power reçut avis de l'attaque projetée, quelques minutes avant qu'elle fût commencée. Les policemen firent une vaillante résistance, et tirèrent dix-huit coups de fusil. Un des assaillants, nommé Donoughoe, tomba mort. Les insurgés prirent alors la fuite, et laissèrent 44 piques sur le champ de bataille. Quatre arrestations ont été opérées depuis.

» Une enquête a été commencée. Les deux policemen qui se trouvaient de service au moment du conflit ont été grièvement blessés par les hommes armés de piques, et l'un d'eux a reçu 17 blessures.

» La force armée a été mise en réquisition, de manière à couper la retraite aux insurgés. »

Revue des Départements.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — *Marseille*. Décès du 15 septembre : 79, dont 62 cholériques, sur lesquels on compte 20 enfants.

Décès cholériques du 16 septembre jusqu'à 3 heures après-midi, 47, dont 22 enfants.

Du 17, 55 décès cholériques, dont 12 enfants.

LOIRE-INFÉRIEURE. — Une association vient de se former à Clisson entre M. Lenoir et ses ouvriers, pour une filature de laine et de coton. Cette société est fondée pour vingt-cinq ans.

Nous applaudissons de grand cœur à l'honorable initiative qu'a prise M. Lenoir. C'est là un noble et salutaire exemple pour tous les chefs d'usines et de manufactures.

BAS-RHIN. — Voici les chiffres publiés par les feuilles de Strasbourg sur les victimes du choléra, depuis son apparition dans cette ville :

Jusqu'au 18 décembre, 143 cas ; 88 décès.

Pas de cholériques dans la garnison.

Villé. — Le terrible fléau continue à sévir dans notre canton, et c'est sur des renseignements inexacts que quelques journaux ont annoncé que la maladie avait cessé. Il y a eu jusqu'au dimanche, 9 septembre, 52 décès à Saint-Pierre-Bois et à Thanvillé, 11 à Villé, 1 à Saint-Martin et quelques-uns dans les autres localités du canton.

— Nous lisons dans le *Républicain de la Moselle* :

« Les assises s'ouvriront le 15 octobre prochain, sous la présidence de M. Grand, conseiller. Les accusés de Strasbourg qui doivent passer à ces assises sont les citoyens :

» Küss, membre du conseil général, capitaine de la garde nationale ;

» Toulgoët, ancien officier, capitaine de la garde nationale ;

» Thannbach, imprimeur ;

» Laboulaie, professeur ;

» Erckmann, négociant, officier de la garde nationale ;

» Schnepp ;

» Silberling.

» Plusieurs des accusés seront défendus par des avocats étrangers au barreau de Metz qui ont déjà fait leurs preuves dans les luttes politiques.

» Le second accusé, M. Toulgoët, vient de faire une perte bien cruelle, par la mort de son fils unique. »

— Dans l'Indre et dans le Puy-de-Dôme, un fléau inattendu sévit en ce moment sur les campagnes. Nous voulons parler du nombre extraordinaire de chenilles qui couvrent cette année les arbres et les plantes. De mémoire d'homme on n'avait vu une pareille quantité de ces insectes malfaisants. Les feuilles sont dévorées et les arbres dénudés comme à la fin de l'automne.

CALVADOS. — Le 18, un incendie a dévoré une partie du village de Saint-Mauvieux. Le feu a pris chez un boulanger ; il a été communiqué par de la braise mal éteinte.

Le *Haro*, de Caen, réclame de nouveau, en cette occasion, l'établissement d'un système d'assurances obligatoires par l'Etat.

EURE. — Le *Courrier* signale aussi plusieurs incendies, dont l'un, assez considérable, a eu lieu dimanche à Dangu. La perte est évaluée à 13 500 fr.

SAÔNE-ET-LOIRE. — Nous lisons dans le *Patriote* :

« Nous avons assisté dimanche dernier à un banquet improvisé offert par les démocrates de St-Gengoux-le-National au représentant Amédée Bruys. La plus franche cordialité n'a cessé de régner dans cette réunion fraternelle qui se composait de près de 80 citoyens de toutes les professions. Le citoyen Bruys a prononcé des paroles chaleureuses qui ont été accueillies avec la sympathie la plus vive. Des chants socialistes de Pierre Dupont, entre autres le chant *des Soldats*, celui *des Ouvriers* et celui *du Pain*, ont dignement clos cette petite fête démocratique. »

ARDENNES. — Vendredi, à dix heures du matin, un violent incendie éclatait à Rethel dans les vastes granges de M. Mercier ; samedi le feu n'était pas encore éteint. Bâtiments et récoltes ont été la proie des flammes. La perte est évaluée à 29 000 francs.

» La ferme Mercier semble marquée du sceau de la fatalité, dit l'*Espoir*. Tout le personnel de cette ferme, mère, mari, femme, enfant et domestiques, a succombé sous les atteintes du choléra ; ce n'était pas encore assez : il fallait que les bâtiments eux-mêmes disparussent ! »

— Une interminable polémique s'est engagée entre l'archevêque de Rheims et M. Lallemand, maire de Tailly. Il s'agit d'une clef de clocher que le maire veut garder pour pouvoir faire régler l'horloge de la commune, et que le curé veut avoir parce que le clocher est dans ses dépendances. Sur ce, l'archevêque est intervenu; il a écrit au maire, au sous-préfet, au préfet; finalement, il menace le maire, d'excommunication; mais celui-ci s'en rit, et répond à l'archevêque les lettres les plus voltairiennes. Il s'ensuit une correspondance très active et des plus curieuses, que publient les journaux de la localité. Et le public de dire : « Il l'aura, il ne l'aura pas, etc. » L'archevêque ne veut pas céder.

Qu'on vienne donc encore accuser les démocrates de saper la religion ; hélas ! ses défenseurs s'en acquittent trop bien eux-mêmes.

RHÔNE. — Les vendanges sont déjà commencées aux environs de Lyon. La récolte est inférieure à celle de l'an passé ; pourtant les vignerons sont généralement satisfaits.

AISNE. — Le *Courrier de Soissons* annonce trois incendies dans la seule commune d'Œuilly, et dans trois jours. Ces sinistres sont attribués à la malveillance.

MONTPELLIER. — Nous lisons dans l'*Indépendant* :

« Notre conseil municipal vient de changer le nom de la rue *Municipale*. Ce sera désormais la rue *St-Roch*. Loin de nous la pensée de faire à qui que ce soit le moindre reproche sur ce changement de nom, car la mémoire de notre saint compatriote ne saurait être trop vénérée.

» Saint Roch était un dévoué *socialiste*, qui, quoique né parmi les nobles et les puissants, ne *bâtonnait* pas les *manants*, donnait son bien aux pauvres et vivait en vrai roturier de son travail. En temps d'épidémie, il soignait les malades et prêchait, en tout temps, l'égalité et la fraternité. Un sien parent, comte de Montpellier et grand partisan de l'*ordre*, le fit même emprisonner et mourir en prison à cause de ses *anarchiques* prédications.

» Si notre population doit subir les atteintes du choléra, nous espérons que nos conseillers municipaux imiteront le saint patron de notre ville, et qu'au lieu de fuir, à la première panique, ils paieront bravement de leur personne. Si quelques-uns de nos fonctionnaires et de nos magistrats dédaignant cet illustre et vénéré modèle, fuyaient comme on le dit au premier danger, nous prenons, *de par saint Roch*, l'engagement formel de dénoncer les *fuyards*, et de livrer leurs noms au mépris de nos concitoyens.

MEUSE. — Nous lisons dans le *Franc-Parleur*, du 20 :

« MM. Isidore et Charles Buvignier sont partis hier pour Bar, où ils vont répondre à l'incroyable accusation de *tapage nocturne* dirigée contre eux. Nous apprenons que plus de deux mille citoyens sont allés à la rencontre de nos deux compatriotes, et qu'ils ont fait leur entrée à Bar aux cris mille fois répétés de Vive Buvignier ! Vive la République ! Vive la Montagne !

Nous félicitons la réaction d'avoir, par un excès de zèle bien maladroit, ménagé une nouvelle ovation populaire à notre ancien représentant.

» L'autorité du chef-lieu feint de craindre une émeute pour aujourd'hui. La loi contre les attroupements a été publiée et affichée. Toutes les brigades de gendarmerie de l'arrondissement ont été appelées à Bar, et on annonce même qu'il a été question au conseil municipal de faire venir de la cavalerie de Saint-Mihiel.

» Ces précautions seront inutiles, nous en avons la certitude. Les démocrates de Bar usent d'un droit incontestable en manifestant, par leur concours et leurs acclamations, les vives sympathies qu'ils éprouvent pour l'ancien représentant de la Montagne. Mais ils éviteront avec soin tout ce qui pourrait paraître sortir de la légalité, et fournir à la réaction l'occasion de satisfaire les rancunes qu'elle nourrit, depuis le 13 mai, contre la population ouvrière et démocratique de Bar. »

Paris, 20 septembre 1849.

Au citoyen rédacteur en chef de la Démocratie pacifique.

Citoyen rédacteur,

Vous avez rendu compte, au mois de juin dernier, du procès intenté contre le citoyen Cabet et contre moi devant la police correctionnelle. Ce procès reviendra jeudi prochain 27. Le citoyen Cabet, dont la présence est indispensable dans la colonie icarienne de Nauvoo (Etats-Unis d'Amérique), ne pourra pas comparaître, à moins que le tribunal ne consente à renvoyer son jugement au mois d'avril ; mais je me défendrai de toute manière. Notre cause est commune ; et l'on a tant calomnié les Icariens et le citoyen Cabet en particulier, en l'accusant tantôt de proposer une entreprise chimérique, tantôt d'abandonner ses frères après les avoir poussés à l'émigration, que je crois nécessaire à notre défense de publier la protestation unanime des Icariens établis à Nauvoo, qui sera produite devant les juges.

A ce titre j'espère, citoyen rédacteur, que vous voudrez bien insérer cette pièce dans un de vos plus prochains numéros.

Salut et fraternité. LOUIS KROLIKOWSKI.

PROTESTATION

DE LA COLONIE ICARIENNE A NAUVOO.

Une de ces grandes iniquités, qui suffirait pour deshonorer un siècle, va peut-être s'accomplir en France. D'ignobles calomnies veulent flétrir le nom de Cabet, du philosophe chrétien qui a consacré toute une longue vie à l'éducation morale des peuples ; du régénérateur, de l'intrépide apôtre qui, abandonnant patrie, famille et fortune, prépare, en de lointains climats, au milieu des dangers et des privations, le bonheur de l'humanité.

Nous, témoins et objets de son amour et de son dévouement, nous, jouissant déjà du fruit et de ses sacrifices et de notre persévérance, nous protestons contre des accusations aussi absurdes qu'infâmes, dont le triomphe serait une nouvelle honte pour notre infortunée Patrie.

Nauvoo, 9 août 1849.

Ancerne et sa femme. — Barrié et sa femme. — Bauer et sa femme. — Belguise. — Biey. — Birat. — Biston. Biton. — Blaise et sa femme. — Blanc et sa femme. — Blondeau et sa femme. — Boccasi. — Bonet (François Joseph). — Bourdel. — Bourg et sa femme. — Brancia et sa mère. — Brosse (Antoine.) — Bussac et sa femme. — Busque. — Caillé et sa femme. — Camus. — Caudron aîné — Champeaux, sa femme et deux fils. — Chanson. — Chartre et sa femme. — Chavant et sa femme. — Chevillon et sa femme. — Chicard aîné et sa femme. — Chopin et sa femme. — Coëffé et sa femme. — Colandre. — Conefray et sa femme. — Cotteron et sa femme. — Couloy (Isidore). — Debever. — Drouot (Emile). — Dubrouillet et sa femme. — Esnault. — Etienne et sa femme. — Fagris et sa femme. — Favard. — Ferrandon. — Flachat. — Folenfant et son fils. — Fouché. — Gérard. — Gmünder (Frédéric) et sa femme. — Gobel. — Grillas. — Grubert et sa femme. — Guillot et sa femme. — Hatrel et sa femme. — Hélix et sa femme. — Henry (L.). — Veuve Henry. — Henry (Virginie). — Herbst. — Herzog. — Hutin. — Jacquin et sa femme. — Jonvray. — Jonvaux et sa femme. — Juppier et sa femme. — Labbé et sa femme. — Labrunerie. — Lafaix. — Lambrun et sa femme. — Langlois. — Larbalestier. — Lecouteux. — Legros. — Leydecker et sa femme. — Lintilhac (Edouard). — Loire. — Veuve Lorieul. — Maby-Ede. — Marchand (Alexis). — Marcof. — Marinelli et sa femme. — Martinet et sa femme. — Mathieu et sa femme. — Mathon. — Mayol et son fils. — Mazet et sa femme. — Mazarin père, sa femme et sa demoiselle. — Meindre. — Michel. — Montaldo. Morel. — Moureux et sa femme. — Muet. — Nimet. Nombalais et sa femme. — Pageot et sa femme. — Pavaux. — Pech et sa femme. — Petit (Victorine). — Pfund. — Pigny (Célina). — Piquenard. — Potocki. — Prudent et sa femme. — Puggé. — Ratineaud (M.). — Ratineaud (Hélène). — Renaud (J.). — Renaud et sa femme. — Réville et sa demoiselle. — Roux et sa femme. — Roy. — Saugé (François). — Sauger. — Savariau fils. — Senez et sa femme. — Serreau et son frère. — Soliveau et sa femme. — Sterck. — Surbled. — Tabouteau. — Tartas et sa femme. — Taxil. — Therme. — Thibault. — Trécourt. — Trouslot et sa femme. — Uttenweiler et sa femme. — Witzig aîné et sa femme. — Witzig frère. — Wacquefen. — Zeiss. — Zollner.

L'ANTI-CONSEILLER DU PEUPLE.

Une vigoureuse réponse vient d'être adressée au dernier pamphlet de M. de Lamartine, qui a produit une si pénible surprise dans le parti démocratique. Un petit opuscule intitulé l'*Anti-Conseiller*, et qui promet de se renouveler chaque mois, à chaque attaque nouvelle, vient de prendre la cause du socialisme outragé. Ce travail doit être encouragé. Nous aimons à en extraire la page suivante :

Quoi ! les instituteurs sont devenus des fomentateurs de haine, de discorde, d'exécrables passions, de stupides doctrines entre les diverses classes de citoyens ? Mais ces instituteurs où sont-ils, quels sont-ils ? Que fait le ministre de l'instruction publique ? Que font les inspecteurs des écoles ? Que font les comités d'arrondissement ? Que font les procureurs qu'arme la foudre de la loi pour frapper les attentats à l'ordre, à la morale et à la pudeur publiques ?

Où sont les procès qu'on a intentés à ces instituteurs ? Quels arrêts ont été rendus contre eux par les cours d'assises ? Encore une fois, il y a des lois qui punissent l'excitation à la haine entre les diverses classes de citoyens ! Pas de phrases, monsieur, *assez de chansons*, des faits, des preuves, voilà ce qu'il nous faut. Vous dénoncez des criminels; mais d'abord où sont les crimes ? Si vos procureurs font leur devoir, si vos comités ne sont point complices des forfaits que vous proclamez, si vos inspecteurs ne sont pas de compte à demi dans tous ces empoisonnements, si M. de Falloux n'est pas un ministre impuissant ou stupide, les geôles des communes et des cantons doivent être pleines d'instituteurs, et il faut envoyer M. Cornemuse (1) mettre en état de siège et juger, le sabre à la main, les trois quarts de nos départements. Mais nous cherchons en vain dans la presse, dans les journaux officiels une trace, un indice d'une pareille situation.

Où donc a-t-on mis en pratique ces doctrines de spoliation, de vol, de pillage, dont il semble, à entendre M. de Lamartine, que la France soit gangrenée ? Où, dans quelle commune, dans quel canton, au coin de quel bois l'instigation d'un instituteur a-t-elle fait tomber un cheveu d'une tête, déplacer la borne d'une vigne, couler une goutte de sang ?

Soyons justes toutefois. Il est vrai que chaque jour fait éclater des attentats qui épouvantent les populations, des crimes, des sacrilèges à faire rougir la face de Dieu lui-même. Si votre plume se plaît à l'analyse des plus immondes infamies qui puissent déshonorer l'humanité, voici de quoi alimenter vos inspirations :

Un homme, un instituteur de la jeunesse, revêtu du sacerdoce sacré de l'enseignement, comparaissait hier devant un tribunal. La plume se refuse à retracer les horreurs révélées. Cet homme, sous sa robe noire, violait la pudeur des enfants ; il en avait sous

---

(1) Président des conseils de guerre de Paris.

la main par centaines, et qui sait combien en sont sortis flétris dans la plus pure fleur de leur jeunesse, de leur innocence, de leur santé?... Il faisait ce métier depuis trois ans en priant Dieu, recevant chaque jour l'hostie consacrée, et vivant, dans l'estime des dévots. Il n'était ni rouge, ni socialiste, n'allait point dans les clubs, mais à l'église, à la sacristie, au sermon, portait un scapulaire au cou avec l'image de la Vierge...... Il s'appelle le frère N., frère chrétien, membre de plusieurs congrégations, et récemment envoyé aux galères par la cour d'assises du Rhône. Je vous le donne, celui-là, Monsieur, pour en faire une leçon dans votre prochain numéro. Je vous le donne avec la longue histoire de ses prédécesseurs et de ses maîtres dans le crime......

Il ne suffit pas de broder de lyriques anathèmes contre les prétendus destructeurs de l'ordre social, et d'accoupler l'un à l'autre des mots sonores au nom de Dieu, de la famille, de la justice, de l'harmonie, de la morale, de l'humanité, de la religion, que sais-je enfin? il faut nous dire soi-même ce qu'on veut, ce qu'on demande, comment on comprend cet ordre public dont on parle, cette famille qu'on défend, cette justice qu'on exalte, cette harmonie qu'on vante, cette morale qu'on adore, cette humanité à laquelle on chante de si belles chansons.

FAITS DIVERS.

M. le président de la République a présidé aujourd'hui à l'Elysée un conseil des ministres qui s'est prolongé de onze à trois heures. Les dernières dépêches arrivées de Rome par *l'Antilope*, qui a touché à Toulon le 18, ont été, dit-on, le sujet de ses délibérations.

Après le conseil, un courrier, porteur de nouvelles instructions pour M. de Corcelles, est parti pour Marseille.

— M. Molé aurait, dit-on, manifesté à ses amis son intention d'accepter la présidence d'un cabinet nouveau, si les membres des diverses fractions modérées voulaient prendre l'engagement de provoquer la dissolution du ministère actuel. (*Evenement.*)

— On assure que c'est à Paris même que doit être arrangée l'affaire du Maroc, et que l'empereur Abder-Rhaman a fait partir pour cette ville un de ses principaux conseillers chargé de ses pleins pouvoirs.

— On restaure en ce moment l'hôtel de l'ambassade de Russie, rue du Faubourg-Saint-Honoré. Un diplomate russe, du même rang que M. de Lamoricière, doit, dit-on, arriver bientôt à Paris.

— On annonce plusieurs mutations importantes dans le personnel supérieur du corps diplomatique. M. Lucien Murat, représentant du peuple, colonel d'une légion de la banlieue, serait nommé ministre plénipotentiaire à Turin, en remplacement de M. Bois-le-Comte; M. Gustave de Beaumont, représentant du peuple, serait nommé ministre plénipotentiaire à Vienne. M. Bois-le-Comte passerait à l'ambassade de Madrid.

— On parle, dit le *Siècle*, d'offres faites à M. de Montalembert pour le portefeuille de l'instruction publique et des cultes.

— On nous affirme, dit le *National*, que dans certaines divisions territoriales les officiers d'administration des subsistances militaires n'ont pas touché leurs appointements depuis cinq mois. L'administration centrale de la guerre reste, dit-on, sur ce point, sourde aux réclamations réitérées des intendants militaires. M. Rullière ne pourrait-il s'arracher aux nombreuses préoccupations qui l'assiégent et donner des ordres pour que ces abus ne soient point tolérés. Le gouvernement provisoire, malgré les embarras de toute espèce qui l'ont assailli, n'a pas laissé un pareil précédent à M. le ministre de la guerre, et si M. Rullière n'est pas aussi actif que ses prédécesseurs, il pourrait du moins imiter leur régularité administrative!

— M. de Persigny, écrit-on de Berlin, est parti pour Saint-Pétersbourg, où l'on dit qu'il est chargé d'une mission.

M. de Ségur, premier secrétaire de M. de Lurde, envoyé Français, est attendu à Berlin.

— Le major de Senneville, aide-de-camp du général de Lamoricière, et le capitaine d'artillerie Bentomann sont partis pour Saint-Pétersbourg. La légation française est toujours à Varsovie.

SUICIDE. — Il y a deux jours, le sieur Bruat, garde portier du bois de Boulogne, découvrit dans un massif près de la route des Sablons, le cadavre d'un individu d'une apparence assez jeune, et dont la tête avait été horriblement fracassée par un coup de feu.

Cet individu avait une mise simple et décente; on ne trouva sur lui aucun papier qui pût le faire reconnaître, et le commissaire de police de Neuilly le fit transporter à la Morgue.

Le lendemain, deux jeunes gens entraient avec anxiété dans cet endroit funèbre; l'un d'eux s'approche du vitrage derrière lequel gisent les cadavres exposés, et aussitôt il jette un cri douloureux et rejoint son camarade, puis tous deux fondent en larmes et manifestent un violent chagrin.

Ces jeunes gens étaient des proscrits polonais; ils pleuraient un de leurs compatriotes, proscrit comme eux, dont ils venaient de reconnaître le cadavre étendu sur les dalles. Celui-ci, nommé Wagniewiez, demeurait avec eux, rue Mouffetard, 34. Wagniewiez n'était âgé que de vingt-deux ans; il appartenait à une famille honorable de Varsovie, et c'était pour avoir pris part, en 1848, à l'insurrection qui éclata dans le duché de Posen, qu'il s'était vu forcé de fuir son pays.

Peu de temps après son arrivée en France, ce malheureux jeune homme tomba dans une profonde mélancolie; il regrettait la patrie absente, les douces affections du foyer paternel; cet état de nostalgie dégénéra bientôt en un profond désespoir. On le voyait en proie par moment à des accès de rage et de douleur; il s'arrachait les cheveux, se frappait la tête contre les murs; et ses amis, presque aussi désolés que lui, ne parvenaient qu'avec peine à le calmer. C'est dimanche dernier, à la suite d'un de ces accès de désespoir, que le malheureux jeune homme les quitta, et mit fin à ses jours, à l'aide d'un pistolet d'arçon qu'il avait acheté exprès pour cet usage. (*Droit.*)

ENCORE UN REFUS DE SÉPULTURE. — Mercredi, dans la matinée, à Troyes, une vive émotion se remarquait au milieu des groupes nombreux qui s'échelonnaient sur le passage d'un convoi que l'on conduisait au cimetière. C'était le corps d'une pauvre femme que le désespoir avait conduite au suicide. Soit misère ou chagrin, Jeanne Vaisse, fileuse, employée au moulin de Jaillard, s'était noyée en face de l'hospice.

Sur le refus de l'aumônier intérimaire, de prêter son ministère à la victime, les parents allèrent prier M. le pasteur Recordon de conduire le convoi au cimetière. Comprenant toute l'étendue de ses devoirs de prêtre, M. Recordon accepta cette mission et accompagna les restes de la suicidée. Au pied de la fosse, le ministre protestant prononça une simple et touchante allocution, qui n'était que le développement de cette pensée chrétienne: « L'évangile glorifie ceux que le monde abaisse, et pardonne à ceux qu'il condamne. Les hommes ne sont pas juges de leurs semblables qui ne relèvent que du tribunal de Dieu. »

La foule silencieuse et attentive écoutait avec une émotion sympathique les indulgentes paroles du pasteur, et quand il eut fini, un murmure d'assentiment mêlé de quelques applaudissements qu'il fallut réprimer, éclata de toutes parts.

(*Progrès de l'Aube.*)

LES DOUCEURS DE L'EXERCICE. — Le 8 du courant, le citoyen Joigny, maître maçon à Nancy, s'en va avec son cheval et sa voiture à Liverdun, pour y prendre un chargement de 6 à 7 hectolitres de vin. A six heures du soir, le buraliste du lieu lui délivre une expédition bonne pour une durée de cinq heures. Ayant tout ce temps devant lui, le citoyen Joigny accepte une invitation à souper chez un de ses amis; il fallait bien se restaurer quelque part et laisser reposer son cheval. Il se met en route après souper et arrive à dix heures et quelques minutes à la hauteur de St-Sébastien. En ce moment, il voit fondre sur lui cinq messieurs, armés de sabres et de pistolets. Au premier abord, et l'on pouvait s'y tromper, il les prend pour des brigands et demande ce qu'on lui veut. Ces messieurs se font connaître pour employés de la régie, lui déclarent procès-verbal, malgré son congé de cinq heures, et le conduisent avec sa voiture au bureau central. Notez que la répétition de dix heures sonnait au moment où le cortége passait devant l'octroi.

Arrivé au bureau central, on campe en fourrière voiture et cheval, et on refuse au propriétaire de lui rendre sa bête, dont il avait besoin le lendemain, malgré l'offre d'une caution. Enfin la transgression de l'heure de rentrée, au-delà de quelques minutes, valut au citoyen Joigny une légère amende de 180 fr.

(*Travailleur.*)

LA SALLE SAINTE-CÉCILE (Chaussée-d'Antin) va ouvrir ses portes mercredi prochain, 26 septembre. Les bals auront lieu pendant la saison d'hiver: les dimanches, mercredi, vendredi et jours de fêtes sous la direction de M. Désiré et M. Dufort, un des premiers glaciers-limonadiers de Paris.

L'orchestre sera conduit par Robner, du Ranelagh.

L'ASSOCIATION FRATERNELLE DES INSTITUTEURS, INSTITUTRICES ET PROFESSEURS SOCIALISTES ayant une communication importante à faire aux associations ouvrières, les prie *instamment* d'envoyer leurs délégués (munis de pouvoirs), à une réunion qui aura lieu le mercredi 26 septembre 1849, à sept heures du soir, rue Saint-Spire, impasse de la Grosse-Tête, 8.

PETITE CORRESPONDANCE.

Laloupe. — M. H. — Reçu les 15 et fait l'applic. indiq. — Remerc.

Grignols. — M. C. — Nous n'avons pas reçu les 9 que vous n. adr. le 13 juin. — Nous réclamons et v. mettons en attendant au service à partir du 1er septembre.

Barr. — M. E. H. — M. B. nous remet 30 de v. part pour l'appl. desquels nous attend, l'extr. du livr. à souch.

La Chatelette. — M. E. R. — Reçu les 17 et fait le réab. — Le T. A. ne rep. pas encore.

Chatelus. — M. de B. — Reçu v. lettre. — Nous conf. nos écrits à son contenu. — Merci de cette nouv. pr. de dév.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT
AU NUMÉRO QUOTIDIEN:

PARIS	Un an 30 f.,	Six mois 16 f.,	Trois mois 6 f.
DÉP. ET ÉTRANG.	34	17	9
PAYS à surtaxe	40	20	11

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS:

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à 9	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus	30	Faits de publicité	1 fr. 50

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Bourse du 21 septembre 1849.

Ce matin tous les spéculateurs étaient à la hausse; le bulletin favorable de la santé de M. de Falloux contribuait à maintenir cette hausse. Le parquet, pendant sa première demi-heure, a fait de la hausse, mais les réalisations de bénéfices ont bien vite fait faiblir les cours. Le 5 0/0 a été au comptant jusqu'à 89-30, et à terme jusqu'à 89-50. Comme hier, les acquisitions se portaient sur le terme, afin de couvrir la perte qu'on éprouvait sur les primes par suite de la hausse subite.

On n'était peu d'accord sur le mieux ou le moins bien de M. de Falloux; son état de santé avait été exploité hier et ne pouvait plus produire d'effet aujourd'hui.

On a aussi déjà bien exploité l'affaire de Rome; on en parlait cependant encore aujourd'hui et on la donnait comme définitivement arrangée. On ajoutait que la dépêche arriverait au ministère des affaires étrangères avant la réouverture de l'Assemblée législative.

Par ce moyen, la question romaine n'ayant plus d'intérêt, on ne pourrait établir aucune discussion sérieuse sur cette affaire, où, si elle était portée à la tribune, elle serait immédiatement écoulée, par la déclaration ministérielle si connue: *C'est un fait accompli.*

Le 5 0/0 au comptant a ouvert à 89-30 et a fermé à 89-15, après avoir fait 89-05.

Le 3 0/0, ouvert à 56-50, a fermé à 56-20.

Les actions de la banque ont perdu 20 fr.; elles ont fermé à 2 235.

Il y a un peu d'opérations sur les chemins de fer.

RENTES EN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	56 45	56 65	56 15	56 20
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Cinq 0/0	89 37	89 50	89 05	89 15

21 sept. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.			
5 0/0 j. du 22 juin	56 20	Espag. dette active.	21 1/4
5 0/0 j. du 22 mars	89 15	— — 3 0/0	36 »/»
VALEURS DIVERSES.		— Dette intér.	27 3/8
Banque de France.	2235 »»	Naples, récép. Roth.	88 50
Ob. de la Ville anc.	1265 »»	Romain, emprunt	78 »/»
— nouv.	1175 »»	Haïti, emprunt	490 »»
Oblig. de la Seine.	1098 50	Piémont, emprunt,	935 »»
— St-Germ. 1842.	940 »»	— Nouveau.	900 »»
— Versailles	785 »	Lots d'Autriche	380 »»
— Orléans. 4 0/0.	975 »»	3 1/2 hollandais	55 »»
— Nouvelles.	970 »»	CHEMINS DE FER.	
— Rouen, 4 0/0	723 »»	Saint-Germain	425 »»
— Nouvell., 1849.	897 50	Versaill. r. d.	212 50
— Havre j. mars.	720 »»	Versailles, r. g.	178 75
— Nouvelles.	840 »»	Orléans à Paris	785 »»
— Marseille	825 »»	Rouen	535 »»
— Orléans jouis.	465 »»	Havre	263 »»
— Cert. de Lyon.	83 45	Avignon-Marseille	225 »»
Quatre-Canaux	1095 »»	Bâle	102 50
— Jouissance.	73 »»	Centre	312 50
Bons du Trésor	5 1/2	Boulogne	170 »»
Forges Aveyron	3080 »»	Bordeaux	405 »»
Monceau-s.-Sambre	1550 »»	Nord	440 »»
Nord (hauts four.).	900 »»	Strasbourg	352 50
Charbon belge	825 »»	Nantes	296 25
Zinc V.-Montagne.	2750 »»	Montér. à Troyes	115 »»
— Stolberg.	510 »»	Dieppe Fécamp	180 »»
Mines de la Loire	385 »»		

FONDS ÉTRANGERS.		BOURSE DE LONDRES du 20 septembre.	
Belg. 5 0/0 1840	97 3/4	3 0/0 consolidés	92 3/8
— 5 0/0 1842	97 1/4	3 0/0 au 17 oct.	92 3/4
— 4 1/2	88 »/»	TAXE DU PAIN.	
— 3 0/0	65 1/4	1re qualité le kilo.	30 c.
— 2 1/2 0/0	49 5/8	2e — —	21
— Banque	685 »/»		
— — 1841.	1020 »/»		

L'un des gérants: VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 22 septembre.

THÉATRE DE LA NATION. —
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — La Chûte de Séjan.
OPÉRA-COMIQUE. — Haydée.
ODÉON. — Le Trembleur, la Jeunesse du Cid, le Colin-Maillard.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Le chevalier d'Harmental.
VAUDEVILLE. — Pas de fumée, Une Semaine à Londres, le Congrès de la paix, Grands écoliers en vacances.
GYMNASE. — Les Sept Billets, La Belle-Mère, 1er Représentants en vacances.
THÉATRE MONTANSIER. — Le Groom, l'Oiseau, le Code, Chevalier muscadin.
VARIÉTÉS. — Les Caméléons, Eve, les Parents de la Fethine.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Livre noir, l'Etoile du marin.
AMBIGU-COMIQUE. — Le Juif errant.
GAITÉ. — La Sonnette du Diable, le Moulin joli.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Les Deux enfants de la République.
THÉATRE BEAUMARCHAIS (Opéra bouffe). — La Saint-André, le Vieux prix de Rome, le Marin, le Cousin.
DÉLASSEMENTS-COMIQUES. — Paris l'été.
THÉATRE CHOISEUL. — Les Talismans du Diable.
CIRQUE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (carré Marigny). — Tous les soirs, Exercices équestres.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 192. Dimanche 23 septembre 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois . . . . . 6 f.
Six mois . . . . . 11 f.
Un an . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois . . . . . 9 f.
Six mois . . . . . 17 f.
Un an . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du capital, du travail et du talent.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au capital, au travail et au talent.

PARIS, 22 SEPTEMBRE.

Aveu dépouillé d'artifice.

» L'erreur de notre expédition à Rome a été de
» compter sur un parti modéré qui n'a jamais
» existé, qui n'existe pas, et que nous ne par-
» viendrons pas à créer, quelques efforts que
» nous fassions..... »

Journal des Débats du 21 septembre 1849, première colonne, correspondance de Rome.

On lit dans le *Statuto*, journal conservateur de Florence :

« Le général Rostolan dit qu'il aimerait mieux
» diriger un siège ou prendre une ville d'assaut,
» que de se trouver dans des escarmouches mi-
» sérables contre des abbés. »

M. Blanqui et le Constitutionnel.

Le *Constitutionnel* n'aime pas qu'on parle de la misère ; cela l'inquiète, cela le tourmente, cela l'irrite, cela trouble ses digestions.

La misère, d'ailleurs, où est-elle? où se cache-t-elle ? Illusions, chimères, fantôme ! Lisez plutôt M. Thiers !

Donc le *Constitutionnel* a pris au collet M. Blanqui, l'économiste, qui s'est permis de publier un petit livre sur le dénuement et les souffrances des classes ouvrières; et il a fustigé d'importance l'infortuné statisticien.

On sait que M. Blanqui est l'un des principaux apôtres du libre-échange, cette panacée universelle qui doit guérir tous les maux de l'humanité, en réduisant par la concurrence étrangère le taux des salaires trop peu réduit, apparemment, par la concurrence intérieure, sans autre compensation à cette réduction générale que l'abaissement du prix de quelques produits.

M. Blanqui, qui a le remède sous la main, ne voit pas la nécessité de dissimuler la gravité du mal.

Le *Constitutionnel*, qui ne croit pas au remède de M. Blanqui, reproche au libre échangiste de se faire l'auxiliaire du socialisme, en étalant sans précaution, aux regards du public, la nudité des plaies qu'il a observées et *exagérées*.

Cachez, cachez *ces maux* que je ne saurais voir !

Ce reproche a été droit au cœur de l'honorable économiste.

Aussi il a répondu, et de la bonne encre, au journal de M. Véron.

—Ah ! vous nous assimilez aux socialistes, nous qui les avons combattus avec le plus d'énergie ; vous ne nous traitiez pas ainsi, feuille dénaturée, quand nous cherchions à ramener au bercail les moutons de l'industrie, égarés par des prédications funestes...

Allez, vous êtes une ingrate,
Ne tombez jamais sous ma *plume* !

—Ah ! vous prétendez que mes statistiques sont exagérées. Apprenez donc, imprudents, que je n'ai dit encore que la moitié de la vérité, pour ne pas troubler votre repos et ne pas fournir d'argument aux perturbateurs de l'ordre social. L'autre moitié est dans ma main ; cette main est fermée encore ; prenez garde que je ne l'ouvre.

— Ah ! monsieur le rédacteur, s'écrie enfin M. Blanqui, en terminant par cette interrogation à la fois précieuse et naïve : « *Quand donc serons-nous justes, et traiterons-nous, en dehors de toute coterie, les plus grands intérêts du temps où nous vivons ?* »

Le *Constitutionnel*, comme on le pense bien, n'a garde de répondre à une question aussi compromettante. Il craindrait d'engager l'avenir du parti de l'ordre en assignant un terme aux injustices, aux roueries, aux mesquines ambitions de la cohue des honnêtes gens dont il est l'un des plus recommandables organes.

Il se contente de plaisanter fort agréablement M. Blanqui sur son *dada* du libre échange ; lui déclare que l'*utopie socialiste* a été parfaitement bien *vaincue* sans son aide ; que son livre est mal digéré ; qu'il n'a découvert ni la ville de Lille, ni celle de Rouen, ni celle de Mulhouse, qui sont de véritables Eldorados pour les populations ouvrières, et, en manière de coup de pied final, lui jette à la tête le livre de M. Thiers sur la *Propriété*.

Ah ! c'est mourir deux fois que souffrir ces atteintes !

Pauvre M. Blanqui, il ne s'en relèvera pas !

Les preuves du complot.

Les patrons du *Constitutionnel* ont sans doute quelque raison de craindre que les quatre-ving-six jurés de la haute cour n'arrivent pas à Versailles avec l'intime conviction que les accusés du 13 juin sont de grands coupables, car le journal de MM. Thiers et Véron prend déjà les devants pour dénoncer ces accusés à leur colère, pour les armer des foudres de la vindicte publique.

Voici comment le grand journal s'y prend pour démontrer qu'il y a eu complot contre la République, le 13 juin, et que ce complot avait ses ramifications en province et à l'étranger :

Le procès de Versailles va s'ouvrir dans quelques jours. Il ne manque pas de gens pourtant qui entreprennent de prouver que la haute cour de justice n'a aucun besoin de se réunir, et qu'il n'y avait pas dans le complot du 13 juin matière à procès. Il n'est défendu à personne de se faire l'avocat officieux d'autrui ; mais il n'est pas permis de se *moquer du public et du bon sens*.

A qui espère-t-on faire prendre le change sur des faits qui ont eu Paris tout entier pour témoin ?

Lorsque les triumvirs romains annonçaient que tel jour une révolution démocratique et sociale avait éclaté à Paris, par quelle rencontre inexplicable ce jour-là même l'idée de porter à l'Assemblée nationale l'expression verbale de leurs vœux *naissait-elle spontanément dans la tête de dix mille Parisiens ?*

Par *quelle coïncidence* plus singulière encore les dictateurs de l'insurrection badoise annonçaient-ils pour ce même jour le renversement du président et l'arrivée violente au pouvoir des chefs de la Montagne ?

Qu'on veuille bien expliquer encore comment le 14 juin au soir on criait dans Lyon une fausse dépêche télégraphique, qui annonçait le soulèvement de Paris, la formation de la Montagne en Convention, et l'envoi à Vincennes du président et de ses ministres ; comment le 15 juin, les démocrates lyonnais, au lieu d'aller, eux aussi, porter au préfet l'expression verbale de leurs vœux, ont hérissé la Croix-Rousse de barricades, et pétitionné à coups de fusil.

Comment se fait-il que les 14, 15 et 16 juin, dans un certain nombre de localités très distantes les unes des autres, des administrations municipales provisoires aient essayé de se constituer, toujours au nom d'une révolution arrivée à Paris?

N'est-ce pas que l'argumentation est irrésistible?

Comment, en effet, comprendre que sans mot d'ordre parti de Paris, sans affiliation secrète, à la simple lecture des articles de la Constitution, des décrets et des discours de l'Assemblée constituante et des bulletins militaires de l'attaque de Rome, des hommes de cœur et de jugement aient pu, à Rome, à Lyon et ailleurs, pressentir un mouvement à Paris ; annoncer d'avance que le bombardement de Rome et le renversement de la République romaine ne s'accompliraient pas, sans émotion profonde et sans protestation énergique dans la capitale de la République française ?

Comment comprendre que cette *coïncidence* de pressentimens et de prévisions aient eu lieu *spontanément*, sans préméditation et sans conspiration?

Evidemment le *Constitutionnel* a raison : il y a eu complot, et ce complot s'étendait à toute l'Europe éclairée.

Avec de telles preuves, la condamnation des accusés du 13 juin est certaine, infaillible.

Que les patrons du *Constitutionnel* se rassurent donc!...

Les blancs sont blancs.

Nous extrayons d'une lettre de notre ami Considerant le passage suivant :

La lettre de M. Bonaparte à M. Ney a causé en France plus d'étonnement que nous n'en avons éprouvé. Peut-être étions-nous mieux placés, à distance, pour avoir vite le mot de l'énigme.

Voici, quant à moi, comment je me suis expliqué la chose dès le premier jour.

Il est certain que l'armée française, honteuse du rôle qu'on lui a fait jouer, sympathise fort peu, à Rome, avec les *triumvirs rouges* et la séquelle des cardinaux, prélats, monsignors, etc., occupés *à rendre*, après elle, *la liberté aux Romains*.

Il est certain, d'autre part, que MM. les légitimistes, dont M. Bonaparte a pu se croire capable de conquérir l'amour, ont montré à Ems et ailleurs qu'il en serait pour ses frais et avances.

Enfin le procès de juin approche, ce procès, dans lequel les accusés tiendront d'une main la Constitution, art. 5 et 54, avec les décrets et les ordres du jour de la Constituante, et de l'autre les récits officiels de l'expédition de Rome et de ses conséquences. Or, on a beau avoir la force et être le Pouvoir ; on a beau posséder un ministère public, un jury et des juges bien pensants, il y a des morceaux trop gros pour les faire avaler. Avoir *rendu la liberté* aux Romains en leur ramenant par les armes le pouvoir papal, l'inquisition, la dictature des triumvirs rouges, le gouvernement exécré des prêtres, c'est un de ces morceaux. On ferait plutôt entrer un riche dans le royaume des cieux ; quoique ce soit plus difficile, dit l'Evangile, que de faire passer un chameau, etc.

Donc on aura compris, dans les régions supérieures du Pouvoir honnête, qu'il fallait un expédient.

Donner une apparence de base aux apparences de raisons du ministère public à Versailles ; donner une apparence de satisfaction à l'armée de Rome; tâcher, par une apparence de libéralisme, de rattraper quelque chose du côté de la révolution pour compenser l'abandon des amis d'Henri V, voilà ce que l'on aura eu en vue.

Je ne comprendrais pas que personne s'y laissât ou eût seulement l'air de s'y laisser prendre. Cela passerait la permission d'être dupe, quand bien même il devrait y avoir au bout quelque jonglerie diplomatique où l'Autriche — avec laquelle nous sommes bien et pour cause — jouerait sa partie; quand bien même encore il s'en suivrait quelque brouille entre les nuances de la réaction.

Nous ne sommes plus aux temps où l'on pouvait encore, par un excès de bonne volonté, espérer ou paraître espérer quelques résipiscences chez les ennemis de la Démocratie et du Socialisme. Quoi qu'ils écrivent sur leurs chapeaux, les loups sont loups. Qu'ils s'entendent ou qu'ils se dévorent entre eux, ils ne cesseront pas d'être loups pour nous. J'aime bien, d'ailleurs, ces gens qui commandent impérieusement au pape une *amnistie générale* pour « ces brigands italiens et étrangers, ces échappés de tous » les bagnes de l'Europe » qui défendaient la République romaine, et qui emprisonnent, ou traquent chez nous, comme des bêtes fauves, les meilleurs et même les plus paisibles citoyens. Vous ne vous laissez pas prendre à ces piéges grossiers; vous avez raison.

Un grand personnage, ignorant comme un grand personnage, racontait un jour, devant Laplace un phénomène absurde. Laplace souriait d'un air poliment incrédule!

—Mais, M. de Laplace, fit le personnage, ce que je vous raconte, je l'ai vu!

— Puisque vous l'avez vu, monseigneur, répondit Laplace, je ne puis me dispenser d'y croire ; mais si c'était moi qui eusses vu la chose, je n'y croirais pas.

Il n'y a pas de phénomène absurde, impossible, qui ne soit plus possible et moins absurde qu'un retour quelconque de ces gens-là vers l'esprit de la révo-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE, 23 SEPTEMBRE 1849.

FORTUNADA

VOYAGE INVRAISEMBLABLE.(1)

PREMIÈRE PARTIE.

XVII.

VRAI RAISON DE LA GUERRE DANS UN REPAS D'ANTHROPOPHAGES.

— Ces gens-là sont des mangeurs d'hommes, pensa tout haut le savant.

— Des mangeurs d'hommes ! répéta dom Luis avec horreur. Quelle abomination ! En êtes-vous bien sûr, maître Sergius?

— Rien de plus sûr, seigneur. Ces débris n'ont jamais appartenu qu'à un animal humain ; et tenez, voici une main à demi dévorée.

En disant ces mots, le savant ramassa en effet une main parfaitement rôtie dont il fit tranquillement remarquer les jointures à dom Luis, muet d'indignation et de dégoût.

— Quelle chose épouvantable ! s'écria enfin ce dernier, quelle atrocité inouie ! Il faut détruire sur la place de leur repas affreux jusqu'au dernier de ces scélérats.

— Il faudrait peut-être attendre un peu et leur faire subir un petit interrogatoire avant cette exécution, reprit Sergius, dont la barbe blanche cacha un sourire suffisamment narquois.

Et tous les deux allèrent écouter ce que ces pauvres misérables répondaient au Malais et à Vasco.

Ce dernier s'enquérait à son ordinaire des vivres que ces sauvages pourraient lui procurer. La confiance était tout-à-fait entrée dans leur cœur, grâce aux présens et aux libations. On les avait déliés ; ils étaient entièrement libres et parlaient gaîment sans s'intimider.

— Les guerriers blancs n'ont plus de vivres? dit celui qui semblait le plus considérable d'entre eux et le plus abominablement couvert des cicatrices bizarres du tatouage.

— Surtout plus d'animaux frais, dit Vasco, et nous comptons, en échange de présents en eau-de-feu et autres choses agréables, trouver un ravitaillement complet dans vos troupeaux et vos volailles.

L'Océanien ne comprit nullement le sens de ces deux mots : *troupeaux et volailles* ; mais il n'en témoigna rien, et reprit :

— Puisque les forts guerriers blancs veulent de la chair vivante, qu'ils nous accompagnent à deux journées d'ici. Derrière ces dunes arides il y a un pays de fleurs et d'ombre où demeurent nos ennemis les plus puissants ; ils ont soixante cabanes et sont très nombreux.

— Et quel genre de provisions en tirerons-nous ?

— Les guerriers blancs prendront leurs armes, et, à la seconde nuit, nos ennemis seront tués ou prisonniers.

— Sont-ils riches en troupeaux ?

— Ils n'ont, comme nous, que leurs massues, leurs haches de pierre et leurs flèches.

— Que veut dire cet homme, dit Vasco au Malais; n'a-t-il pas compris ma demande de provisions? Répète-la lui plus lentement.

Le Malais y employa toute son adresse ; il ajouta même la mimique à la parole, en portant sa main dans sa bouche à plusieurs reprises et en faisant semblant de jouer de la mâchoire, langage primitif compris chez toutes les nations.

— Bien ! oh ! bien ! cria le chef tatoué; oui, oui, je sais bien, de la chair vivante pour manger.

— C'est cela.

— Oui ; eh bien ! nos ennemis noirs sont bons, très bons; c'est bien ce qu'il faut aux guerriers forts.

— Ah ! ça, dit Vasco perdant patience, l'eau-de-vie aurait-elle déjà tourné la tête à cet orang-humain ? Que me fait, à moi, que ses ennemis noirs soient bons, très bons ?

— A manger, peut-être, hasarda le Malais.

— En effet, dit Sergius, qui avait entendu ces derniers mots, pas plus loin qu'hier, ils s'en sont rassasiés, et il en reste; et en voici, ajouta-t-il en présentant au capitaine une main où se voyaient à l'œil nu, des traces de canines parfaitement aiguisées.

Tous les yeux se portèrent sur le chef sauvage qui se mit à rire et à agiter ses longs bras, d'une maigreur repoussante.

— Oui ! oui ! s'écria-t-il, oui, trois ! nous en avons pris trois hier et nous les avons mangés. Oui, nos ennemis noirs sont très bons, très bons; c'est de la bonne chère vivante pour nos amis les guerriers blancs. Allons ensemble, les guerriers noirs vous conduiront.

Puis il se mit à pousser son cri de guerre aigu, strident, effroyable, qui fut à l'instant répété par une vingtaine de sauvages à moitié ivres que l'on était parvenu à conserver.

Si les hommes de Vasco n'eussent point eu confiance dans la supériorité de leurs armes, vis-à-vis de ces malheureux entièrement nus, de pareils cris eussent été capables de les remplir d'épouvante. Quand cette effroyable manifestation du génie hideux de la destruction fut un peu calmée, dom Luis, le grand capitaine, s'écria en s'adressant aux hurleurs :

— Qui vous a inspiré, ô hommes abrutis, une aussi abominable férocité ? Qui vous a poussé à dévorer ainsi vos semblables ? Ne voyez-vous donc pas, malheureux, que ces festins odieux ont attiré sur vous la malédiction de Dieu et la désolation sur votre pays ?

Le lecteur va penser que ce langage est un peu *premier-Paris* pour être compris sans effort par ce pauvre diable tatoué auquel il s'adressait. Le lecteur aura raison ; mais le Malais, toujours très concis dans sa traduction, dit simplement au chef sauvage :

— Ce vieux-là te demande pourquoi tu manges de l'homme ; il trouve que c'est mal.

(1) Voir les numéros des 11, 12, 13, 14, 15, 19, 20, 21 et 22 septembre 1849.

lution. Vous le verriez, n'y croyez pas. Ce serait vrai, ne leur en tenez pas compte. De misérables calculs, une intrigue, une combinaison leur pourraient faire jouer un coup dans notre couleur, leur partie en serait-elle moins contre nous?

Le Christ ne s'est jamais laissé prendre aux hypocrisies des Pharisiens; n'ayons plus la prétention d'être plus chrétiens que lui. Les *blancs sont blancs*, disait l'oncle; jamais le mot n'a été plus vrai, et jamais les blancs n'ont été plus blancs. Les blancs d'aujourd'hui nous les connaissons; la question est posée et l'affaire engagée. Il y a d'un côté la démocratie universelle, avec les vérités de l'Evangile et du Socialisme et les droits des peuples; de l'autre, les Pharisiens, les aristocrates, les Préteurs et les Césars : c'est la lutte, il en faut prendre son parti. Continuons-la raisonnablement, mais résolument. Notre arme invincible, c'est l'édification du Peuple. Enseignons-le, mais sans vain espoir du côté des autres.

Voici, d'après la *Gazette des tribunaux*, la liste des accusés dans l'affaire du 13 juin qui comparaîtront devant la haute cour de Versailles, le 10 octobre prochain. Après le nom de chaque accusé, ce journal donne le nom du défenseur dont cet accusé a fait choix ou qui a été nommé d'office :

Chipron. — Défenseur, Me Armand, du barreau de Paris, nommé d'office;

Dufélix. — Me Th. Bac, du barreau de Limoges, choisi par l'accusé;

Napoléon Lebon. — Me Villaumé, du barreau de Nancy, choisi par l'accusé;

Baune. — Défenseur, Me Madier de Montjau, du barreau de Paris, choisi par l'accusé;

Langlois. — Défenseur, Me Moussoir, du barreau de Versailles, nommé d'office.

Paya. — Défenseur, Me Detours, du barreau de Moissac, choisi par l'accusé;

Bureau. — Défenseur, Me Dain, du barreau de Paris, choisi par l'accusé;

Commissaire. — Défenseur, Me Combiez, du barreau de Nîmes, choisi par l'accusé;

Suchet. — Défenseur, Me Edm. Baume, du barreau de Paris, choisi par l'accusé;

Maigne. — Défenseur, Me Decoux-Lapeyrière, du barreau de Paris, nommé d'office;

Fargin-Fayolle. — Défenseur, Me Deschamps, du barreau de Rouen, choisi par l'accusé;

Pilhes. — Défenseur, Me Jules Favre du barreau de Paris, choisi par l'accusé;

Daniel Lamazière.—Défenseur, Me Michel de Bourges, du barreau de Bourges, choisi par l'accusé;

Boch. — Défenseur, Me Victor Chauffour, du barreau de Strasbourg, choisi par l'accusé;

Vauthier. — Défenseur, Me Nogent Saint-Laurens, du barreau de Paris, nommé d'office;

Deville. — Défenseur, Me Ducros, du barreau de Paris, nommé d'office;

Gambon. — Défenseur, Me Félix Payen, du barreau de Versailles, nommé d'office;

Guinard. — Défenseur, Me Jules Favre, du barreau de Paris, choisi par l'accusé;

Achintre. — Défenseur, Me Ernest Picard, du barreau de Paris, nommé d'office;

Delahaye. — Défenseur, Me Culler, du barreau de Paris, choisi par l'accusé;

Merliot dit Mérillo. — Défenseur, Me Laissac, du barreau de Paris, choisi par l'accusé;

Fraboulet de Chalandar. — Défenseur, Me Coralli, du barreau de Paris, choisi par l'accusé;

Vernon. — Défenseur, Me Culler, du barreau de Paris, choisi par l'accusé;

Angelot. — Défenseur, Me Desmarets, du barreau de Paris, choisi par l'accusé;

Lemaître. — Défenseur, Me Ernest Boinvilliers, du barreau de Paris, nommé d'office;

Forestier. — Défenseur, Me Senard, du barreau de Paris, choisi par l'accusé;

Schmitz. — Défenseur, Me Boulloche, du barreau de Paris, nommé d'office;

André. — Défenseur, Me Paul Varin, du barreau de Caen, choisi par l'accusé.

Les Suites d'un procès.

Quand un gouvernement veut entamer un procès politique contre des hommes revêtus d'un caractère public, il est nécessaire qu'il s'appuie sur un droit triplement évident, car un procès injuste, entrepris avec éclat contre des chefs de parti, pourrait déterminer la chûte, soit immédiate soit prochaine du pouvoir qui s'engagerait aveuglément dans cette voie. L'histoire d'Angleterre fournit à cet égard un exemple instructif.

Le roi Jacques II, qui devait être bientôt renversé du trône, se crut la force d'intenter un procès à sept évêques anglicans qui avaient pétitionné contre les empiétements du catholicisme, et protesté contre un acte inconstitutionnel du roi qui suspendait l'exercice des lois portées contre les catholiques. Laissons parler M. de Roujoux :

Jacques en fut indigné et résolut de faire poursuivre les évêques pétitionnaires; ils furent sommés de paraître devant le conseil privé. A cette nouvelle, la plus grande agitation régna dans Londres, et le roi reconnut alors, mais trop tard, le tort qu'il avait eu d'entreprendre cette poursuite. Lorsque les évêques allèrent au conseil, tous les travaux furent suspendus. L'immense population de Londres, sortie des maisons, se tint dans les rues voisines du palais, attendant la décision des conseillers, et lorsqu'on apprit que les prélats allaient être conduits à la Tour par la Tamise, la foule se précipita sur les quais pour se trouver sur leur passage; les cris les plus menaçants étaient proférés; mais quand cette multitude exaspérée vit paraître les évêques, et que ceux-ci étendant la main pour réclamer du calme, lui donnèrent la bénédiction, elle s'agenouilla, se recueillit, puis se dispersa consternée et silencieuse.

... Six jours après cet évènement, les évêques furent conduits de la Tour à la cour du banc du roi, au milieu d'un concours immense de l'élite de la population. Leurs avocats demandèrent à prouver que l'arrestation avait été illégale, ce qui leur fut refusé; mais les juges consentirent à ce que les prélats fussent mis en liberté, en s'engageant sur caution à reparaître dans quinze jours. Le 8 juillet, jour de la seconde audience, ils traversèrent la ville, accueillis par des transports plus vifs encore que ceux qui avaient éclaté jusque-là. L'accusation leur reprochait de s'être rendus coupables à la fois de désobéissance et de rébellion, comme ayant adressé au roi, fait imprimer et répandu une requête dans laquelle, sous prétexte de motiver leur refus, ils attaquaient l'autorité royale et excitaient au mépris de cette autorité. Les avocats de la couronne ne purent empêcher ceux des évêques de mettre en question le pouvoir dispensatif du roi, et ce fut sur la constitutionnalité de ce pouvoir que le tribunal eut à prononcer. Si le roi, avançaient les défenseurs, n'a pas le pouvoir de dispenser des lois, les évêques ont donc pu résister à un ordre émané de ce pouvoir; ils ont pu supplier le roi de ne pas exiger d'eux ce qu'en conscience ils ne croyaient pas pouvoir accorder; ils ont enfin pu permettre que leur requête, respectueuse et loyale comme elle l'est, fût imprimée et répandue. Et les avocats prouvèrent que le pouvoir de dispenser des lois pénales n'était autre chose que le pouvoir absolu sous une appellation différente, pouvoir contesté par le parlement sous le dernier règne, dans l'affaire de la déclaration d'indulgence, et, plus tard, dans celle du ministre Danby. La réplique des avocats de la couronne excita à plusieurs reprises l'indignation de l'auditoire. L'issue du procès ne pouvait cependant être douteuse. Sur quatre juges qui composaient la cour, deux approuvaient la requête des évêques, et le jury, quelque soin qu'on eût pris de le bien composer, n'était pas à la dévotion des catholiques. Les accusés furent acquittés.

Pendant que le procès se jugeait, le roi, effrayé des manifestations populaires, avait cru prudent de se retirer au camp de Hounslow-Heath; il passa la nuit sous la tente, attendant la décision du jury, qui fut connue le lendemain, 9 juillet, de grand matin. Aussitôt que le mot d'*acquittement* eut été prononcé, la foule qui entourait le palais se dispersa, portant de tous côtés la nouvelle, qui arriva ainsi jusque dans le camp, où les soldats firent éclater leur joie. Leurs cris instruisirent Jacques de l'échec qu'il venait d'essuyer. Il abandonna Hounslow-Heath avec précipitation, et il rentra dans Londres, qu'il trouva illuminée et retentissante d'allégresse : démonstration d'autant plus blessante pour lui que la ville était restée froide et silencieuse pendant les fêtes de la naissance du prince de Galles.

Ceci se passait en 1688. Jacques II fut détrôné la même année.

CHARLATANISME DE LIBERTÉ.

Lorsque M. de Montalembert nous dit : *La liberté est mon idole!* lorsque M. de Falloux se donne comme *libéral*; lorsque les journaux du parti catholique s'écrient : *Vive la liberté d'enseignement, vive la liberté de la presse, vive la liberté de conscience!* il faut leur répondre : Condamnez-vous et flétrissez-vous la mémoire du pape Grégoire XVI, comme ayant émis dans ses encycliques les maximes les plus illibérales, les plus oppressives, comme ayant commis le crime de faire appuyer ces maximes odieuses par les baïonnettes autrichiennes et par les bourreaux? Si vous ne repoussez pas avec indignation ce pape dont Pie IX au surplus s'est tant rapproché, nous tenons vos professions de foi libérales pour duperies, hâbleries, piperies, charlatanisme impudent. Car voici une encyclique de Grégoire XVI :

Encyclique, ou Circulaire pontificale de Grégoire XVI.

15 août 1832.

L'obéissance due aux évêques est enfreinte, et leurs droits sont foulés aux pieds. Les académies et les gymnases retentissent horriblement d'opinions nouvelles et monstrueuses qui ne sapent plus la foi catholique en secret et par détours, mais qui lui font publiquement une guerre publique et criminelle. — Nous arrivons à vous entretenir de cette opinion perverse, d'après laquelle on pourrait acquérir le salut éternel par quelque profession de foi que ce soit, pourvu que les mœurs soient droites et honnêtes; il est hors de doute, au contraire, qu'on périrait éternellement, si l'on ne tenait la foi catholique et si on ne la gardait entière et inviolable.

D'une source infecte découle cette maxime absurde et erronée, ou plutôt ce délire qu'il faut assurer et garantir à qui que ce soit, *la liberté de conscience*. On prépare la voie à cette pernicieuse erreur, par la liberté d'opinion pleine et entière qui se répand au loin pour le malheur de la société religieuse et civile, quelques-uns répétant avec une extrême impudence qu'il en résulte quelque avantage pour la religion.

La se rapporte cette liberté funeste et dont on ne peut avoir assez d'horreur, *la liberté de la librairie*, pour publier quelque écrit que ce soit, liberté que quelques-uns osent solliciter et étendre avec tant de bruit et d'ardeur.

Nous sommes épouvantés en considérant de quelles doctrines, ou plutôt de quelles erreurs monstrueuses nous sommes accablés, et en voyant qu'elles se propagent au loin et partout par une multitude de livres et par des écrits de toute sorte qui sont peu de chose pour le volume, mais qui sont remplis de malice.

On assurait, dans les couloirs de l'Assemblée, que des dépêches de la plus haute importance étaient arrivées hier au soir de Rome, et que le gouvernement n'en donnerait connaissance que lundi prochain, dans le cas où un nouveau courrier apporterait quelque modification aux nouvelles d'hier.

Plusieurs représentants assuraient, comme les *Débats* de ce matin, que ces nouvelles n'étaient pas très favorables. (*Evènement*.)

Le *Moniteur* contient ce matin une circulaire de M. Dufaure, ministre de l'intérieur, aux préfets, relativement au transfèrement des détenus.

Cette circulaire rappelle que la conduite à pied qui, dans le principe, avait été la règle pour le transfèrement des prisonniers, était devenue, même sous l'ancien gouvernement, l'exception, et que les efforts de l'administration ont sans cesse tendu à rendre cette exception de plus en plus rare.

Il importe, dit le ministre, de poursuivre sans relâche le complément de l'organisation des transports cellulaires. Le réseau de nos chemins de fer s'étend chaque jour : le service du transfèrement des détenus ne peut manquer d'y trouver de nouveaux moyens d'exécution.

Je vous invite, monsieur le préfet, à m'adresser sans retard un rapport dans lequel vous me ferez connaître de quelle manière s'exécute dans votre département le service du transport des détenus, quelle suite a été donnée aux instructions de mes prédécesseurs sur cette matière, quelles voitures vous avez actuellement à votre disposition, quels inconvénients elles peuvent offrir, comment il serait possible d'y remédier, quelles lacunes il reste à combler, quelles ressources vous pourriez trouver dans les voies de fer qui traversent votre territoire. Vous comprendrez à quel point les questions que je vous signale méritent votre sollicitude : certaines réclamations se sont élevées dans ces derniers temps; sans les admettre dans leurs exagérations, il est impossible de ne pas reconnaître que le gouvernement a encore quelques progrès à faire dans la voie où il est depuis longtemps engagé.

Nous tenons compte de cette espèce de satisfaction morale donnée par M. Dufaure aux plaintes qui ont ému le public dans ces derniers temps, et nous faisons des vœux pour qu'elle ne soit pas aussi stérile en résultats que la plupart des circulaires du même genre.

Nous lisons dans la *Tribune des peuples* :

Le gouvernement américain a désapprouvé la conduite de ses envoyés à Rome et à Naples, pour avoir appelé à Gaëte la frégate américaine la *Constitution*, afin de rendre les honneurs au pape. Les deux ministres ont été destitués, et le capitaine a été blâmé énergiquement.

Calme complet en rade et dans le port, écrit-on de Toulon; il n'est nullement question aujourd'hui de renforts à l'armée d'Italie, et l'expédition du Maroc paraît indéfiniment ajournée, sinon abandonnée.

L'escadre de la Méditerranée sous les ordres du vice-amiral Parceval-Deschênes, qui, avant même qu'il fût question des préparatifs dont nous avons été témoins ces jours derniers, se disposait à prendre la mer pour aller évoluer au large, n'a fait aucun mouvement. Elle attend sans doute de nouveaux ordres en rade.

Une lettre de Cholet, en date du 19, adressée à l'*Union bretonne*, de Nantes, mande les nouvelles suivantes, qui ont une grande gravité :

Les tisserands font grève; aujourd'hui, à deux heures, une discussion doit avoir lieu entre les délégués des ouvriers et les fabricants, en présence du conseil des prudhommes, siégeant à la mairie. Les grands fabricants se refusent à accorder aux ouvriers une augmentation de salaire.

On craint que les campagnes n'interviennent dans la question.

P. S. Les campagnes arrivent à l'instant même; quelques coups de fusil ont été tirés. La lutte est engagée et paraît devoir être sérieuse. Il y a à Cholet quatre compagnies du 71e régiment de ligne.

Aucun des autres journaux de Nantes ni ceux d'Angers ne parlent de ce fait.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 30 septembre sont priés de le renouveler immédiatement, s'ils ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Nous réitérons la même invitation pour les abonnements échus les 30 juin, 15 et 31 juillet, 15 et 31 août et 15 septembre, en rappelant que nous indemnisons de la suspension du journal par des prorogations d'échéances ceux de nos abonnés qui nous en font la demande en renouvelant leur abonnement.

Tout abonnement échu et non renouvelé sera définitivement supprimé à partir du 1er octobre.

ITALIE.

La correspondance la plus précise qui nous arrive aujourd'hui de Rome est celle du *Journal des Débats*, dont nous publions plus haut un extrait. Cette correspondance ajoute qu'au point extrême où les relations journalières entre l'autorité française et l'au-

---

— Comment! répondit le sauvage d'un air profondément étonné; vous ne mangez donc pas vos ennemis?

— Quelle horreur! s'écrièrent à la fois les Portugais.

— Et vous me demandez de la chair vivante pour vos repas! De quelle chair vivante voulez-vous donc parler, ô guerriers blancs, à moins que ce ne soit de la chair de rat ou de kangourou?

—Eh quoi! ne connaîtriez-vous donc que ces deux sortes d'animaux à quatre pattes? dit Sergius.

— A peu près, reprit le cannibale, et ils sont difficiles à attraper.

— Vous n'avez donc pas, continua le savant, d'animaux habitués à rester près de vous, tous prêts à rassasier votre faim?

— Non; cela est-il ainsi chez les hommes blancs?

— Dans nos contrées, reprit Sergius en allant lentement, pour donner au Malais tout le temps de traduire, nous avons des tribus d'animaux habitués à suivre nos demeures. Ces animaux sont variés et de toutes les grosseurs, depuis la taille du kangourou jusqu'à une taille dix fois plus considérable. Ces tribus s'accroissent autour de nous, y prennent leur nourriture, nous donnent leurs poils et leurs peaux pour nos habits, et leur chair pour nos repas. Nous avons encore des oiseaux de plusieurs espèces, depuis la grosseur de la mouette jusqu'à celle de l'albatros, qui nous donnent leurs œufs ou s'engraissent près de nos huttes en attendant notre appétit.

Tous les sauvages avaient écouté cette description élémentaire de nos richesses gastronomiques avec une attention très grande, en l'interrompant de temps en temps par des cris d'admiration.

— Oh! l'heureux pays! s'écrièrent-ils quand ils eurent tout entendu.

— Vous avez chez vous, ajouta le chef, l'abondance et la tranquillité; vous êtes heureux, ô hommes blancs! puisque rien ne vous manque; vous vivez en paix et ne connaissez pas la guerre, qui est notre seule ressource pour manger de la chair, à nous autres, pauvres misérables..

— Que dit ce monstre tatoué? s'écria vivement dom Luis, nous ne connaissons pas la guerre! Par saint Jacques! j'ai passé cinquante ans de ma vie dans cette noble profession; j'y ai reçu vingt-trois blessures, et ce bras a enlevé dix-sept drapeaux aux nations ennemies.

Cette réponse, transmise par le Malais, excita l'étonnement de ces pauvres gens dont le chef répondit :

— Comment, ô hommes blancs! vous avez chez vous une vie tranquille et assurée; vous avez de nombreuses tribus d'animaux à quatre et à deux pattes pour vous nourrir et vous habiller; vous n'avez pas besoin de la chair de vos voisins, et vous vous égorgez, ô hommes blancs! vous êtes beaucoup plus fous et plus méchants que nous!

A ces mots, dom Luis sembla avoir retrouvé sa jeunesse. Il se jeta sur les armes du Malais pour punir l'insolence de ce vilain nègre. Chacun et Vasco lui-même partageait son indignation, d'autant plus que son intérêt ne l'engageait plus à ménager ces malheureux.

Un nouveau massacre allait donc ensanglanter le nom européen, si ces pauvres diables dont les liqueurs avaient facilité la digestion et que le geste du vieux dom Luis avait avertis n'eussent pris la fuite avec une merveilleuse célérité.

— Il faut les poursuivre, les atteindre, dit dom Luis, oubliant dans sa fureur la pesanteur de l'âge, et massacrer sans pitié ces mangeurs d'hommes et leur race jusqu'à leurs derniers-nés!

— Seigneur, fit observer Sergius avec son calme ordinaire, ils sont plus agiles que nous dans les sables de leur désert. Retournons à bord, si vous m'en croyez; puis, à un autre voyage, si, comme aujourd'hui, nous parvenons à les surprendre, apportons-leur d'Europe des bœufs, des chèvres, des moutons et des volailles.

XVIII.

DEUX MOTS SUR LA MÉTEMPSYCOSE.

Vasco avait retrouvé sa route; il était enfin parvenu à s'orienter et à trouver les riches archipels de la mer des Indes. Une relâche à Timor l'avait abondamment pourvu de tout ce qu'il avait inutilement cherché dans l'île stérile qui, pour bien des raisons, nous semble avoir été la grande terre océanienne, nommée aujourd'hui *Nouvelle-Hollande*.

Avec l'abondance, la joie était revenue dans les cœurs; l'espérance, devenue presque une certitude, donnait à nos barbons un avant-goût de cette précieuse jeunesse qu'ils allaient bientôt recouvrer.

Enfin, un soir, au moment où le soleil disparaissait, la vigie annonça qu'une terre nouvelle était en vue. Alors Vasco consulta ses cartes marines, prit son télescope, et après avoir considéré la forme des côtes, il déclara à Sergius, qui se trouvait auprès de lui sur le pont, que le but du voyage était atteint; puis, accompagné du savant, il alla porter dans toutes les cabines l'heureuse nouvelle du débarquement du lendemain.

Or ils trouvèrent quelques-uns de leurs compagnons dans de singulières occupations.

ANTONY MÉRAY.

(*La suite prochainement.*)

DIRECTION DES BEAUX-ARTS.

AVIS. — Le directeur des Beaux-Arts a l'honneur de prévenir MM. les artistes que les ouvrages déposés par eux au palais des Tuileries, leur seront rendus sur la présentation de leurs reçus.

Le personnel de l'exposition de peinture cessant ses fonctions à la fin de septembre, il est indispensable que tous les ouvrages soient retirés avant cette époque.

La Porte-Saint-Martin donne aujourd'hui, dimanche, le *Livre Noir*, ce beau drame de Léon Gozlan, et l'*Etoile du Marin*, le charmant ballet; puis, mardi, le magnifique et gigantesque ouvrage intitulé *Rome*, fera son apparition. Tout se prépare pour que ce drame soit digne, par sa splendeur, de l'intérêt si vif qu'il excite dans le public.

torité gouvernementale de Rome en sont arrivées, la rupture semble fatalement nécessaire. Il y a plus : quelques-uns des hauts membres de l'administration pontificale paraissent y tendre de parti pris. On cite entre autres le ministre de l'intérieur, monsignor Savelli.

Le plus singulier de ceci, c'est que la commission de gouvernement subit, sans l'approuver en tout, cette conduite *ab irato* du ministre. Serait-il, plus que la commission elle-même, la personnification de la pensée de Gaëte et de Portici ? La chose n'aurait rien d'impossible.

Les populations de l'Etat romain se partagent en deux factions bien tranchées : les rouges et les noirs. Il y a incontestablement des nuances, des degrés différents dans le rouge des uns et dans le noir des autres ; mais le parti intermédiaire, je le répète, n'existe pas ; on ne connaît que deux drapeaux : sur l'un est écrit, *tout détruire*, sur le second, *tout relever*. La France cherche à les réunir. La tâche me paraît bien difficile.

— On écrit au *Statuto* :

« Je sais positivement que les notes adressées par le ministère français à la cour et aux ambassadeurs près du pape sont très mal accueillies par les abbés. Je sais aussi que les abbés s'en moquent, et ils parlent et ils agissent comme s'ils étaient les maîtres absolus de la direction des affaires. L'armée française n'est bonne à autre chose qu'à empêcher quelques désordres, et à dominer la police pour que la soi-disant réaction ne puisse pas avoir la main tout à fait libre contre les individus. »

Le grand-duc de Toscane a quitté Florence pour se rendre à Trieste, où se rend l'empereur d'Autriche.

Les gérants des différents journaux toscans ont été appelés par la délégation de la police pour leur ordonner de s'abstenir de toute polémique sur Venise et sur la Hongrie, et en général sur tout ce qui pourrait être désagréable aux Autrichiens.

La chambre des députés de Turin vient d'adopter un ordre du jour qui blâme le ministère pour sa conduite envers les officiers lombards.

La *Concordia* publie une correspondance française sur le séjour de Garibaldi à Nice. Nous en extrayons ces quelques lignes :

« Au moment où Garibaldi est descendu de voiture pour traverser le quai, où l'attendait le canot qui devait le transporter à bord du *Saint-Georges*, des cris retentissants de vive Garibaldi ont salué le héros de l'Italie moderne. Le port, le quai, le môle étaient pleins de monde ; le peuple, les soldats, tous se pressaient, se heurtaient pour l'entrevoir, tous agitaient leurs mouchoirs en l'air, en répétant mille fois le nom de l'Italie et de son illustre défenseur. Tant que le paquebot est demeuré en vue, ces bruyantes acclamations se sont mêlées au bruit des vagues. Lui, debout, nu-tête, semblait contempler tristement cette terre où il laissait tout ce qui lui est cher, et que, peut-être, il ne lui sera plus permis de revoir ! »

Le *Morning-Herald* publie une réponse de M. Charles Bonaparte, président de l'Assemblée nationale de Rome, à une députation de l'association britannique de Birmingham, qui l'avait invité à une soirée. En terminant, il fait l'éloge de l'Angleterre, malgré l'imperfection de sa constitution, *tandis que des constitutions mieux élaborées, sans la vigilance d'un peuple éclairé, ne font que des pseudo-monarchies, ou — ce qui est pire — des républiques pour rire.*

ALLEMAGNE.

Les journaux allemands rapportent que la Russie insiste auprès de la Porte pour obtenir l'extradition des chefs hongrois.

— La correspondance constitutionnelle de Berlin, qui reçoit comme on sait les communications du gouvernement, contient un article où elle assure que le parti démocratique en Prusse travaille depuis quelques temps à propager ses doctrines dans l'armée en s'adressant principalement aux sous-officiers et en particulier aux sous-officiers de l'artillerie. Ce qu'il peut y avoir de vrai dans cet article, c'est que l'armée n'est pas trop contente de la position extra-constitutionnelle qu'on veut lui faire.

— Nous lisons dans la correspondance lithographiée de la même ville :

« M. de Strota, ministre de la guerre en Prusse, s'occupe d'un plan d'organisation de l'armée prussienne réunie aux armées des petits Etats du Nord qui se sont entendus avec la Prusse à cet égard. M. de Strota semble attacher beaucoup de prix à son plan, auquel le roi n'a pas encore donné sa sanction. »

Le ministère hollandais a donné sa démission en masse lundi dernier.

On écrit de Corfou, 7 septembre, au *Globe* :

« Un engagement a eu lieu hier soir, à 9 heures et demie, entre les troupes royales et la bande entière des rebelles, commandés par Theodoro Vlacco et le prêtre Nodara, qui ont tenté de traverser sur deux lignes le détachement du capitaine Cook. La troupe de Vlacco a été poursuivie de si près, que 9 prisonniers ont été faits, au nombre desquels se trouvaient Spira Vlacco, son cousin, et Michaele Cucotroi. »

VARIÉTÉS.

Les trois questions posées par la Révolution de Février.

S'il est quelque chose de visible, au milieu des événements qui agitent la civilisation européenne, c'est que le mouvement providentiel qui nous entraîne s'élève fort au-dessus des hommes. Autant les choses sont grandes, autant les hommes sont petits. Il semblerait que personne n'a conscience de son rôle. Le doigt de Dieu marque les étapes, les hommes suivent haletants et troublés. Ainsi, arrive-t-il dans ces tourmentes impétueuses des équinoxes, alors que les vents, déchaînés des quatre points cardinaux, font rouler dans les orbes puissants de leurs tourbillons, grains de poussières et myriades de feuilles sèches.

A l'époque de Février, les temps étaient venus. Le pape et le Turc, ces deux pôles opposés des antiques formes religieuses, secouaient d'un commun accord leur immobilisme traditionnel et séculaire. Ils donnaient le branle à leurs populations endormies, entravées dans les durs liens de l'esclavage. Cependant la France, *ce vrai soldat de Dieu*, selon l'expression de Shakespeare, supportait un joug humiliant et démoralisateur. Pour qui l'observait superficiellement, on aurait pu croire qu'elle tendait à revêtir les langes de la chrisalide. *Mens agitat molem*, l'esprit de Dieu s'agitait dans ses entrailles maternelles.

Un jour, l'homme, qui avait personnifié en lui cette période d'incubation commencée en juillet 1830, alors qu'il était à l'apogée de sa puissance, qu'il se sentait plus maître que jamais de ses moyens, plus sûr de ses ruses accoutumées, de sa majorité servilement satisfaite, alors qu'il se regardait comme la clef de voûte de l'ancien ordre européen ; un jour, cet homme, frappé comme Balthazar au milieu du festin, s'arrête, surpris par l'orage, devant la main vengeresse du peuple. Il avait vu, il avait bravé de plus sérieuses, de plus mortelles séditions. Mais, l'heure avait sonné, il se condamna lui-même. Il fut vaincu sans appel par l'insurrection de sa conscience, que traduisait vivante sous ses yeux l'agitation de la place publique. A cette apparition du spectre souverain, il se jugea un homme fini. Son passé tout entier se dressait pour l'écraser. La révolution du mépris s'emparait invinciblement de son âme qu'il croyait invulnérable aux feux intérieurs de la conscience humaine.

La France était vengée de dix-sept années d'un gouvernement immoral, aveugle, antipathique au génie de la grande nation. La civilisation européenne reprenait ostensiblement sa marche.

Voici de cela dix-huit mois à peine. Ce qui s'est passé dans cet intervalle séculaire peut être jugé bien diversement et généralement condamné. Nous ne nous en plaindrons pas. Les événements n'ont éclaté si immenses, dans une arène aussi gigantesque, que pour mieux démontrer l'impuissance et la petitesse des hommes. C'est là ce qui nous donne confiance et nous arme d'une foi invincible.

La France, comme à bout de déceptions, fatiguée de la tempête, paraît n'aspirer qu'au repos, laissant le gouvernail de l'Etat aux mains de ces sages du passé, qui ne connaissent qu'une route, celle de l'abîme. La noble Italie râle de nouveau sous l'oppression de l'Autriche et de Naples. La Hongrie, héroïquement tombée sous les serres de l'aigle russe, reste à la merci du vautour autrichien. L'Allemagne, divisée, inquiète, contenue, travaillée par les diplomaties du Nord, l'Allemagne attend. Le moment de son réveil n'a pas sonné.

Telle apparaît aujourd'hui la situation de l'Europe.

Eh bien ! l'équilibre de l'ancien monde européen est-il retrouvé ? Le viel ordre, qui régnait avant février, à la surface des empires, va-t-il peser encore sur la civilisation ? Parmi ceux qui l'espèrent, qui l'oserait affirmer ?

Le pape, comme au moyen-âge, et nouveau Grégoire VII, peut-il s'imposer infailliblement à la conscience humaine, aux nationalités les plus diverses, au moyen du dogme de la chute, de l'expiation et de l'enfer, de par une révélation fondée sur l'antropomorphisme divin ?

Le César moderne peut-il aujourd'hui, en plein forum européen, asservir des nations, sceller par le fer leur ilotisme, et plier sous une volonté despotique les multiples et naturelles diversités de races, de langues, de climats, de traditions ?

Enfin, le propriétaire, le riche, celui qui fait travailler, peut-il continuer à prélever sur les fruits du travail la part du lion, que lui ont toujours garantie les institutions économiques ? L'esclave du paganisme, transformé en serf au moyen-âge, devenu le prolétaire moderne, doit-il abdiquer tout espoir d'un changement meilleur ? Est-il nécessaire, serait-ce un devoir de lui crier ces paroles d'enfer : *Lasciate ogni speranza*, laisse toute espérance, voici les colonnes d'Hercule de ton bonheur terrestre ?

A ces questions, que nous posons d'une manière générale, nous croyons que le plus entêté, le plus aveugle, le plus anté-diluvien des souteneurs du passé, s'il se recueillait quelque peu pour y réfléchir, nous croyons qu'il n'oserait répondre affirmativement.

Quelque faible que soit encore le crépuscule intellectuel de notre monde sublunaire, on y voit assez cependant pour distinguer la terre des eaux, les montagnes des plaines, les forêts des moissons.

Oui, la révolution de Février a posé la question religieuse, la question politique de l'indépendance des peuples et de leur solidarité mutuelle, enfin la question des rapports du maître et de l'ouvrier, du capital et du travail. Et, chose digne de remarque, c'est que tout ce qu'on a fait pour étouffer ces questions n'a eu pour résultat que de les élargir, de leur donner de plus vastes proportions, de les rendre plus palpitantes. Comme si ces questions étant mûres, selon les desseins de Dieu, tout devait conduire fatalement à accélérer leur solution.

En effet, supposons que Pie IX, au lieu de devenir l'allié et l'hôte du roi Bomba, le protégé de Radetski, eût continué à seconder avec modération le mouvement libérateur de l'Italie ; supposons que le chef de l'Eglise catholique eût embrassé la cause sainte de la liberté des peuples, que fût-il advenu ? Nécessairement, sa conduite recouvrait, pour un temps encore, d'un voile favorable l'antique dogme de la chute et de l'expiation, l'infaillibilité du pape, l'antropomorphisme divin, l'éternité du mal, etc. On aurait beaucoup pardonné aux choses par grâce pour leur représentant. Les populations de l'Italie, bercées de longue main dans les pompes extérieures du culte, vouées d'une façon fétichiste à ses pratiques séculaires, les populations de l'Italie n'auraient pas su distinguer le pape libérateur du représentant du dogme du mal et de l'oppression.

Mais, voyez ici le doigt de Dieu. Loin de continuer dans la voie de lumière d'abord choisie par lui, le successeur de Grégoire XVI retourne sur ses pas, et, par la fatalité des événements, il devient mille fois plus odieux et plus coupable qu'aucun des vieillards, qui se soient traditionnellement assis sur le trône de saint Pierre. Aujourd'hui, les Italiens et les Romains eux-mêmes comprennent, à la lueur de l'incendie allumée par la question de l'indépendance nationale, que la question religieuse n'est plus dans le maintien d'un pape, infaillible, souverain des consciences, ouvrant d'une main le ciel et l'enfer. Le souverain temporel tue le souverain spirituel. La chute du Louis XVI de la papauté ne sera pas seulement la chute d'un pape, ce sera la mort de l'institution, la ruine de l'édifice.

L'Europe avait déjà frémi d'angoisse et de douleur à l'égorgement de la Pologne ; elle s'était soulevée d'indignation lors des massacres de Metternich en Gallicie. Nous venons d'assister, nous assistons encore, le cœur saignant, à cet héroïque et sublime drame de la Hongrie et de l'Italie, debout pour leur indépendance, écrasées momentanément, s'instruisant à la rude école de l'adversité, et pouvant se promettre un triomphe prochain, préparé par leur glorieux martyr. Nous connaissons les frémissemens de l'Allemagne, entravée par les derniers efforts d'une oligarchie mourante. Cette lutte pour l'affranchissement des peuples s'étend aujourd'hui d'un bout de l'Europe à l'autre ; elle est si grave, si fondamentale, que tous y prennent part, les plus forts et les plus éloignés. L'absolutisme a convoqué le ban et l'arrière-ban de ses forces. Il a compromis sa réserve. Sans le concours du roi des steppes glacées du nord et des cosaques nomades, c'en était fait des oppresseurs de l'Italie, de l'Allemagne et de la Hongrie. Il était fatal que le czar fût amené à prendre part à ce duel des peuples contre les rois, tant est intime aujourd'hui la solidarité des nations et des principes. La Russie elle-même ne peut échapper au mouvement libérateur qui entraîne la civilisation.

Plus les rois et les despotes auront été violents, perfides, hypocrites et cruels, plus ils auront fait de martyrs en Italie, en Hongrie, en Allemagne, plus ils auront ensemencé les champs de la liberté, plus ils auront développé les sources des grandes eaux, qui doivent engloutir à jamais l'absolutisme et le faire disparaître de la face du globe.

Les gigantesques développements de l'industrie moderne, les découvertes de la science appliquée à la production des richesses, à leur transport, à la magique multiplication des relations sociales, la naissance d'une nouvelle aristocratie, celle de la féodalité du capital, follement favorisée en France par la monarchie de juillet, toutes ces causes ont jeté une nouvelle et vive lumière sur la question du travail, sur les rapports existant entre les capitalistes et les ouvriers. La révolution de Février a achevé de déchirer le voile et de montrer le tableau dans toute sa nudité. C'est en vain qu'on s'est moqué de l'organisation du travail, du droit au travail, des séances du Luxembourg, des ateliers nationaux de l'avocat Marie, tout le monde y voit clair et un peu davantage chaque jour.

Le droit de vivre en travaillant est sacré ; il prime, sans conteste, le droit de propriété. Le droit de propriété n'est que secondaire ; il ne tire sa raison d'être que du premier des droits : le droit à la vie par le travail. Quand l'exercice du droit de propriété est hostile au droit de vivre, cet exercice doit être modifié sous peine de mort pour la propriété. Toujours il en a été ainsi. La disparition successive de l'esclavage et du servage en est la preuve, si de preuves il était besoin. Aujourd'hui l'exercice tel quel de la propriété nuit manifestement au droit de vivre du prolétaire, cette dernière transformation de l'esclave. Il faut donc nécessairement que l'exercice du droit de propriété soit modifié profondément. Le travailleur doit, au moyen de nouvelles institutions économiques, obtenir une part plus équitable dans les produits du travail. Il faut que le prolétaire trouve dans son travail, de même que le propriétaire par ses capitaux, sécurité, bien-être, instruction et possibilité d'arriver lui-même à la propriété, fruit naturel du travail.

Toutes les terreurs vraies et feintes des réactionnaires, toutes les publications de la rue de Poitiers, toutes les calomnies des journaux impérialistes, légitimistes, et catholiques, tous les discours de M. Thiers, toutes les machinations mystérieuses des hommes d'Etat ou soi-disant tels, tout cela ne prévaudra point contre la réalité des faits, contre le souffle providentiel.

La Révolution de Février a ouvert à la civilisation européenne une ère nouvelle. Et l'on pourrait trouver que c'était un prologue aussi faible qu'inattendu de l'immense drame, qui grandit sous nos yeux d'heure en heure. Le lendemain de février, on jugea facilement que la question sociale, les rapports du capital et du travail, était pour la France la véritable question à résoudre. Mais en vertu de la solidarité des nations, le retentissement de février a fait surgir aux deux bouts de l'horizon la question de l'indépendance des peuples, et, plus tard, la question religieuse elle-même, la plus considérable, car elle résume le caractère de toutes les autres.

Nul doute que les politiques à courte vue, les gens de bourse et les hommes pratiques ne seront pas de notre avis. Ils nous accuseront lestement d'être songe-creux et utopistes, pour aller à leurs petites affaires ou par achever leur somme. Grand bien leur fasse.

C'est pour eux qu'a été écrite cette parole : LES HOMMES S'AGITENT ET DIEU LES MÈNE. Puissent-ils la méditer et en tirer profit !

E. DE POMPERY.

Revue des Départements.

Les numéros du *Courrier de la Gironde* se suivent et ne se ressemblent pas. Il y a deux jours nous redisions son enthousiasme et ses imprécations lyriques et prophétiques contre Paris, détrôné par les départements, surtout par celui de la Gironde. Aujourd'hui le *Courrier* a retourné sa lunette : il voit tout en noir. Les conseils généraux, *sauf trois ou quatre*, c'est lui qui l'avoue, n'ont pas exprimé le désir que la constitution fût immédiatement révisée ; mais la faute en est à M. Dufaure. Le *Courrier* est donc furieux, et il laisse échapper des phrases dans le genre de celle-ci :

« NOUS MAINTENONS QUE LA CONSTITUTION EST » UN ACTE ABSURDE D'UN BOUT A L'AUTRE ; qu'il » est impraticable ; qu'il est un foyer permanent d'a» gitations et d'alarmes ; et pour ces causes, nous » demandons avec plus d'instances que jamais qu'il » soit révisé dans le plus bref délai possible. »

Comment trouvez-vous ces défenseurs de l'ordre et de la légalité ?...

Le *Courrier de la Gironde* prétend que si les 86 conseils généraux n'ont pas été unanimement de son avis, c'est qu'ils *n'ont pas été libres*. Cela rappelle parfaitement les allégations des feuilles honnêtes pour justifier le bombardement de Rome. Pourquoi aussi n'a-t-on pas mis tous les départements en état de siége pendant la session des conseils généraux ?

La presse ultra-réactionnaire de la province commence à attaquer le suffrage universel avec assez d'ensemble. Il y a bien une loi sur la presse qui défend ces attaques ; mais la loi du 27 juillet n'a pas été faite contre les *journaux honnêtes*.

Le *Courrier de la Gironde* insinue au choléra le conseil de modifier le ministère :

« Quant au ministère, à moins que le choléra ne s'en mêle, il se présentera entier devant la législature.

» Mais, qu'arrivera-t-il alors ?... Cette question agite bien les esprits, et chacun, suivant l'usage, veut la résoudre à sa manière, d'après ses espérances et ses instincts.

» Pour moi, je vois un grave danger dans la composition actuelle du ministère, en présence des éléments qui ont fait, depuis le 10 mai, la majorité parlementaire : ce danger, c'est la dislocation de la majorité. »

Le *Démocrate du Var* fait remarquer que lors de l'élection des conseils généraux, une foule de candidats monarchiens s'y sont introduits en faisant entendre aux électeurs que les assemblées départementales ne *faisaient point de politique* et n'étaient que des *conseils de famille* ; aujourd'hui, la presse réactionnaire veut qu'elles étendent leur mandat au point de primer même l'Assemblée nationale Constituante. Et c'est là ce qu'on appelle le *parti honnête*.

La *Constitution*, journal des Pyrénées, dont nous relevions, il y a quelques jours, des allégations contre le socialisme entachées d'injustice ou plutôt d'ignorance, publie aujourd'hui un remarquable article du même auteur, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire en entier. Cet article a pour titre : *La réaction devant le pays*. En voici quelques passages :

« En face des besoins, des souffrances générales de la France, la réaction ne sait que pousser ces deux cris :

» Révision de la Constitution !

» Changement de certains fonctionnaires !...

» Quoi ! grands hommes d'Etat, anciens ou futurs ministres, glorieuses illustrations mises en réserve pour les graves événements, pour les jours mémorables, c'est là tout votre bagage de sauveurs ? C'est là votre panacée universelle ?

» Qu'avez-vous dans la tête ? Rien. Dans le cœur ? Rien. Quoi ! vous n'avez ni intelligence ni volonté pour soulager le peuple, et vous voulez ressaisir le gouvernail de la France ?...

» ... Cherchez, avec nous, les moyens pratiques d'améliorer le sort du peuple, et vous aurez certainement plus fait pour l'*ordre* et pour la *stabilité*, qu'en agitant les populations sous prétexte qu'elles manquent d'*ordre* ! — qu'en excitant les citoyens et les corps électifs à faire des pétitions pour demander, avant le terme légal, la révision de la Constitution, sous prétexte que nous manquons de *stabilité*. »

TOULON. — Malgré l'évacuation faite par Marseille sur Toulon de tous les militaires malades, dit le *Démocrate du Var*, la santé de notre ville continue d'être satisfaisante. Nous n'avons à signaler encore qu'un petit nombre de décès cholériques. Les personnes frappées jusqu'à présent sont étrangères.

ARDÈCHE. — On écrit de Privas, 16 septembre, au *Censeur de Lyon* :

« Je vous ai annoncé l'arrestation de trois colporteurs amenés d'Aubenas à Privas le 28 août dernier, *la chaîne au cou*. Ils étaient coupables d'avoir dans leurs cartons les portraits des citoyens Ledru-Rollin, Rattier, Boichot et Commissaire. On avait saisi en outre d'autres gravures, notamment celle intitulée : LA GUERRE !... DIEU LE VEUT !

« Le 15, ces colporteurs ont passé en police correctionnelle. Ils avaient été arrêtés bien qu'ils fussent porteurs d'une permission délivrée par le préfet de ce département sur l'autorisation du commissaire de police. Ce dernier leur avait donné son visa ; seulement il avait défendu la vente des portraits des quatre représentants de la Montagne, mais n'avait pas cru devoir les saisir.

» Cette permission a singulièrement troublé l'accusation. Le tribunal a mandé le commissaire de police à sa barre et l'a vertement tancé de n'avoir pas saisi

les portraits des représentants Ledru-Rollin et autres ; il a ensuite condamné les colporteurs à 5 fr. d'amende et aux dépens ; il a maintenu la saisie sur les portraits des citoyens Ledru-Rollin et autres, et sur la gravure intitulée : *La Montagne de* 1848, contenant quarante-deux têtes.

» On a rendu, il est vrai, à ces colporteurs la gravure intitulée : *La guerre !... Dieu le veut !* Celle-là, en effet, n'est qu'un appel aux amis de l'ordre de courir sus aux socialistes et de les massacrer... »

Lot-et-Garonne. — Le *Républicain* annonce que le maire et l'adjoint de Villeneuve-d'Agen viennent de donner leur démission, à cause d'un blâme exprimé par les conseillers municipaux contre l'administration municipale de cette ville, au sujet des persécutions dirigées contre les signataires de la déclaration du refus de l'impôt, blâme, dit-il, qui devait nécessairement remonter plus haut. « Hier, ajoute ce journal, le blâme venait de la décision du jury ; aujourd'hui il vient du conseil municipal tout entier. Le pouvoir comprendra-t-il cette grande leçon ? »

Sarthe. — Le *Courrier* signale la révocation du citoyen Macé, instituteur à Vivoin, par le comité supérieur de Mamers.

Au reproche de négligence qu'on lui faisait, l'instituteur a répondu par un certificat du comité local et du conseil municipal de la commune, dans lequel il est déclaré *que le citoyen Macé s'est toujours bien acquitté de ses fonctions, qu'il n'est coupable d'aucune inexactitude dans la tenue de sa classe, et qu'enfin on ne peut lui adresser aucun blâme pour sa conduite publique ou privée.*

Mais le citoyen Macé est républicain : c'est là son crime. Il a assisté à un banquet offert à Ledru-Rollin par les patriotes du Mans : voilà la véritable cause de sa destitution.

Le conseil municipal et les habitants de Vivoin signent une protestation.

FAITS DIVERS.

M. de Reyneval, notre ambassadeur près la cour de Gaëte, désire, dit-on, quitter l'Italie. Il aurait parlé de sa démission dans ses dernières dépêches.

Ainsi, tous ceux qui ont pris part à l'affaire de Rome s'empressent de s'en dépêtrer par une démission, s'ils ne sont désavoués.

— Chaque jour amène à Paris un certain nombre de représentants qui viennent aussitôt respirer l'air des couloirs et de la salle des conférences. Tout fait croire que l'assemblée sera à peu près complète au 1er octobre.

— La préfecture de police a fait étudier une question importante qu'elle va, dit-on, tenter de résoudre prochainement. Il s'agit de la suppression des bureaux de placement soldés par les intéressés, et de la création, pour les remplacer, de bureaux établis sous la protection de l'autorité dont le personnel serait rétribué par elle, et qui n'exigeraient aucune dépense de la part de l'ouvrier, ajoute-t-on. Si l'on donne suite à ce projet, il y aurait six bureaux établis sur la rive droite de la Seine, et quatre sur la gauche.

Est-ce là un mouvement d'humanité ou un nouveau moyen de police ?

— On assure que le ministère posera la question de cabinet sur les projets de lois relatifs aux impôts qu'il propose d'établir, et qu'il se retirera s'ils lui sont refusés. Il ne veut pas tomber sous une question politique. (*Tribune des Peuples.*)

— Des concours vont s'ouvrir pour les places de professeurs à l'Institut national agronomique dont l'organisation a été récemment décrétée. Le *Moniteur* publiait hier le programme de la chaire de botanique et de physiologie végétale appliquées à l'agriculture, programme arrêté par MM. Ad. Brongniart, J. Decaisne, Seringe et Adrien de Jussieu ; et celui de la chaire de chimie appliquée à l'agriculture, rédigé par MM. J. Girardin, Payen et Dumas. Le premier de ces concours s'ouvrira le 7 octobre prochain, le second le 24 novembre.

— Comment se fait-il que nous en soyons encore réduits, en France, à voir interrompre par la nuit la transmission des dépêches télégraphiques, tandis que la Russie, la Prusse, la Hollande ont établi, depuis plusieurs années, des télégraphes *à lanternes* fonctionnant parfaitement dans la plus profonde obscurité ?

On assure que ce retard apporté à une amélioration si nécessaire aux intérêts du pays, n'est dû qu'à des causes insignifiantes dont le gouvernement triompherait aisément s'il avait plus de soin de ses intérêts. (*République.*)

— On écrit de Cette à l'*Indépendant du Midi* :

« Les prisonniers arabes détenus au fort Saint-Pierre et au fort Saint-Louis, sont partis pour l'Afrique après avoir été graciés. »

— Voici un fait qui mérite d'être noté dans les annales matrimoniales.

Quatre demoiselles d'Etampes, filles d'un ancien meunier, vont se marier le même jour. Ce mariage doit être célébré à Etampes au commencement du mois prochain.

— On vient d'adapter à plusieurs bâtiments à vapeur de l'Etat un nouveau système de chauffage qu'on remarquait à l'exposition, et que nous signalons à l'attention des chefs d'établissements industriels comme présentant de grands avantages.

M. Taffer, mécanicien à Paris, a inventé un appareil qui, tout en faisant disparaître complètement la fumée de la houille, produit une économie considérable de combustible. C'est une grille qui, sans nécessiter aucun changement aux tubes bouilleurs des machines à vapeur, se charge d'elle-même et fait passer graduellement le charbon dans le foyer en tournant comme une chaîne sans fin. Le mouvement de cette grille, qui est d'environ deux mètres par heure, est dû à une courroie correspondant à la machine, et demande 1/20e de la force d'un cheval au plus. Le feu se trouvant toujours égal d'un bout à l'autre du fourneau, et l'air arrivant constamment à travers les barres, on obtient la combustion du charbon jusqu'à la dernière parcelle.

Des expériences faites dans l'arsenal de Cherbourg, en présence d'une commission du gouvernement, ont constaté « une économie de 18 0/0, outre l'absence de fumée, la conservation des chaudières, la diminution dans le travail des chauffeurs, l'annulation de la chaleur devant les foyers, la faculté de brûler de la houille même de qualité médiocre, la régularité de la production de vapeur, etc. » Les mêmes observations ont été reproduites à l'usine nationale d'Indret, par une commission supérieure de la marine. Aussi le comité des arts mécaniques a-t-il voulu patroner une découverte aussi importante au point de vue de l'intérêt privé qu'au point de vue de l'intérêt public.

— Plusieurs lettres de Condé-sur-Noireau annoncent que le président de la République doit se rendre prochainement dans l'arrondissement de Vire, chez M. de Caulaincourt. Nous donnons cette nouvelle telle quelle. (*Haro de Caen.*)

— M. Tannegny Duchâtel, ancien ministre de l'intérieur de Louis-Philippe, vient d'arriver avec sa famille au château de Mirambeau. Plus heureux que M. Guizot, M. Duchâtel n'a été l'objet d'aucune démonstration hostile ou bienveillante.

(*Phare de la Rochelle.*)

— On écrit de Montmédy au *Franc-Parleur de la Meuse* :

« Un phénomène des plus rares pour notre pays attire en ce moment la curiosité de tous les habitants de la ville. M. Adam, propriétaire, possède dans sa vigne un pied portant une grappe de raisin pesant au moins quatre livres. Les grains qui sont parfaitement mûres, sont d'un bleu azuré et de la grosseur de la prune connue sous le nom de mirabelle.

C'est aux essais nombreux de cet infatigable vigneron que l'on doit ce beau produit ; l'engrais qu'il compose et qui est si renommé dans les environs, n'a pas peu contribué à cette production inattendue. Aussi, pour le récompenser de ses efforts, la société d'agriculture de l'arrondissement vient de demander au ministre une médaille qui doit lui être décernée le jour de l'ouverture des vendanges.

— C'est à tort que certains journaux portent à cinq cents francs la valeur de la médaille d'or offerte par les dames de Toulouse à M. Denjoy. C'est à quatre-vingt-cinq francs quarante-cinq centimes qu'il faut évaluer *« la vivacité particulière de la mémoire du cœur de ces dames. »*

— Le docteur Küchling, de Kehl, détenu à la prison de Strasbourg au compte de la police prussienne, s'est évadé dans la soirée du 17. Notre gouvernement doit être désolé de ne pouvoir livrer cette victime à la réaction prussienne, sa complice.

(*Démocrate du Rhin.*)

— On allait procéder l'autre jour à l'enterrement d'un habitant de Clermont, lorsqu'on a entendu : Toc, toc. C'était le mort qui frappait bien à temps à la porte de son étroit domicile. On s'est empressé de lui ouvrir et de le rendre à la lumière.

— Mardi dernier, dans une auberge du Temple, canton de Sainte-Livrade, on se livrait à la plus franche comme à la plus folle des gaietés ; on y célébrait les fiançailles de la fille de la maison. Le parrain de la future, venu tout exprès d'Agen pour assister à cette fête de famille, dont il fut toujours le boute-en-train, était un homme d'un certain âge, bon vivant et des plus gais. Le soir, après le souper, reprenant son rôle de boute-en-train, il organise un bal, se promettant bien de jouir largement des plaisirs de la danse. En effet, à peine l'orchestre avait-il joué le prélude du premier quadrille ou de la première ronde, que notre homme, prenant la maîtresse du logis par la main, alla se mettre en place. — Le signal est donné, la contredanse ou la ronde commence, l'intrépide danseur s'élance avec sa dame ; mais à peine ont-ils fait deux pas, que cette dernière s'aperçoit que son cavalier pâlit et chancelle ; elle veut le soutenir, ses forces sont insuffisantes ; effrayée, elle appelle au secours ; on s'empresse autour du danseur qu'on ne croit qu'indisposé : on lui prodigue des soins désormais inutiles. C'est un cadavre. (*Courrier de la Gironde.*)

— Le 15, à six heures du soir, le nommé Gidel (Louis), âgé de quarante-huit ans, ex-entrepreneur, natif de Dijon, y demeurant, rue des Godrans, n° 98, a été trouvé noyé dans la rivière d'Ouche, lieu dit le *Creux-du-Parc*. Cette mort a été volontaire et est attribuée à des chagrins de famille.

Près de lui, et sur le bord de l'eau, a été trouvé son chapeau, dans lequel était un carnet ; sur l'un des feuillets était écrit de sa main et au crayon :

« Ce que mon père a demandé, et mon frère, je » satisfais à leur désir ; car mon frère, quand je suis » allé le voir, a défendu que j'aille lui dire bonjour.

» Je vous embrasse tous.

» Priez pour moi. »

PETITE CORRESPONDANCE.

Guise. — M. G. L. — Reçu. — Nous pass. écrit de conformité. — Nous v. remerc. et prenons bonne note de v. exc. avis. — Nous all. v. adr. l'ext. des 2 comptes. — Fait les deux réab.

Poitiers. — M. P. — Nous suppr. le double envoi. — M. St. nous remet à l'instant v. renouvel. et les impr.

Dijon. — M. J. B. — Nous n'avons pas reçu les 24 de juin dernier. — Nous passons les 14 25 de conf. — Merci pour le surplus.

Saint-Chamas. — M. J. S. — Reçu les 17 et fait l'ab. jusqu'au 30 avril.

Dijon. — M. F. G. — Reçu les 32 et fait l'ab. — Vous devez avoir reçu le Bull. — Compl. affect. à tous.

Erstein. — M. G. — Reçu le man. — Nous all. v. répondre.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 f.	11 f.	6 f
DÉP. ET ÉTRANG.	32	17	9
PAYS à surtaxe	50	26	14
BELGIQUE	36	19	10

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme ; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr. ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à 9 »	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Bourse du 22 septembre 1849.

L'ordonnance qui baisse le taux de l'intérêt des bons du Trésor est enfin parue ; elle n'a pas produit tout l'effet qu'on en attendait. Cependant les cours se sont tenus fermes. Le commencement de la Bourse a été lourd, mais vers deux heures la hausse s'est déclarée et s'est bien maintenue jusqu'à la clôture.

Depuis quelques temps les opérations sur les chemins de fer sont presque nulles ; cependant les recettes publiées chaque semaine indiquent une augmentation continue. Le Nord, sur lequel la spéculation s'était un instant portée, est resté stationnaire comme les autres ; on avait annoncé que les actions demeureraient libérées à 400 fr. et qu'un dividende de 10 fr. serait réparti à la fin de l'année ; cette annonce n'a pu enlever le cours.

On s'entretient depuis deux jours d'une fusion entre les deux compagnies de Rouen et du Havre. Cette fusion n'est guère possible, attendu qu'il faudrait, pour la réaliser, le concours et le consentement de tous les actionnaires. Les actions des deux lignes sont entièrement libérées, mais le cours n'est pas coté de même puisque la ligne de Rouen est à 535 et que celle du Havre n'est qu'à 265 ; il existe donc une différence de 270 entre ces deux valeurs ; cette différence est trop grande pour que la fusion puisse avoir lieu.

On s'est aussi entretenu de la concession de la ligne jusqu'à Rennes et de la soumission de la compagnie qui pense pouvoir, après avoir fusionné avec la rive gauche, exécuter les travaux avec 30 millions. On pense que ce capital est trop faible et qu'il faudra au moins 100 millions.

Le 5 0/0 au comptant, a ouvert à 89-15, n'est pas descendu au dessous de ce chiffre, a fait au plus haut 89-30 et a fermé à 89-25.

Le 3 0/0, ouvert à 56-20, a fermé à 56-35.

Les actions de la Banque ont fermé à 2330 fr., avec 5 fr. de baisse.

Les anciennes obligations de la Ville ont monté de 5 fr., les nouvelles de 3-75, et celles de la Seine ont perdu 1 fr. 25.

Les fonds étrangers se maintiennent toujours dans des cours plus élevés que les fonds français. Le 2 1/2 0/0 belge fait 49 5/8 ; les emprunts du Piémont font, le nouveau, 897-50, et l'ancien 975 ; les fonds espagnols montent légèrement ; l'emprunt romain se maintient à 78.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	56 20	56 45	56 20	56 35
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	» »	» »	» »	» »
Cinq 0/0	89 15	89 35	89 05	89 25

22 sept. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.	
3 0/0 j. du 22 juin	56 35
5 0/0 j. du 22 mars	89 25
VALEURS DIVERSES.	
Banque de France	2330 » »
Ob. de la Ville anc.	1270 » »
— — nouv.	1178 75
Oblig. de la Seine	1094 25
— St-Germ. 1842	940 » »
— Versailles	745 »
— Orléans. 4 0/0	975 » »
— Nouvelles	970 » »
— Rouen, 4 0/0	790 » »
— Nouvell., 1849	900 » »
— Havre j. mars	725 » »
— Nouvelles	560 » »
— Marseille	825 » »
— Orléans jouis.	465 » »
— Cert. de Lyon	88 45
Quatre-Canaux	1095 » »
— Jouissance	75 » »
Bons du Trésor	5 1/2
Forges Aveyron	3000 » »
Monceau-s.-Sambre	1260 » »
Nord (hauts four.)	900 » »
Charbon belge	325 » »
Zinc V.-Montagne	2725 » »
— Stol erg.	540 » »
Mines de la Loire	295 » »
FONDS ÉTRANGERS.	
Belg. 5 0/0 1840	97 1/2
— 5 0/0 1842	97 1/4
— 4 1/2	88 » / »
— 3 0/0	63 1/4
— 2 1/2 0/0	49 5/8
— Banque	685 » / »
— — 1841	1020 » / »

Espag. dette active	21 1/4
— — 3 0/0	35 1/2
— Dette intér.	27 7/8
Naples, récép. Roth.	88 50
Romain, emprunt	78 » / »
Haïti, emprunt	400 » »
Piémont, emprunt	975 » »
— Nouveau	897 50
Lots d'Autriche	380 » »
2 1/2 hollandais	55 » »
CHEMINS DE FER.	
Saint-Germain	415 » »
Versailles, r. d.	250 » »
Versailles, r. g.	178 75
Orléans à Paris	760 » »
Rouen	535 » »
Havre	270 » »
Avignon-Marseille	205 » »
Bâle	101 50
Centre	312 50
Boulogne	170 » »
Bordeaux	410 » »
Nord	441 25
Strasbourg	333 50
Nantes	292 50
Montér. à Troyes	115 » »
Dieppe Fécamp	160 » »
BOURSE DE LONDRES du 20 septembre.	
3 0/0 consolidés	92 5/8
3 0/0 au 17 oct.	92 1/4
TAXE DU PAIN.	
1re qualité le kilo	30 c.
2e — —	24

L'un des gérants : Victor HENNEQUIN.

Spectacles du 23 septembre.

THEATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — La Chûte de Sejan.

OPÉRA-COMIQUE. — Le Toreador, les Rendez-vous bourgeois.

ODÉON. — Le Trembleur, la Jeunesse du Cid, les Trois Sultannes.

THÉATRE-HISTORIQUE. — Le chevalier d'Harmenthal, Lazare.

VAUDEVILLE. — Pas de fumée, Sous le Masque, un Intérieur comme il y en a, Grands écoliers en vacances.

GYMNASE. — Les Sept Billets, La Demoiselle, les M... 1re repr. : l'Epouvantail.

THÉATRE MONTANSIER. — Le Groom, l'Oiseau, le Code, 1re Chevalier muscadin.

Imprimerie Lange-Lévy, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 198. Lundi 24 septembre 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DEMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

REPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

PARIS, 23 SEPTEMBRE.

Le Terrain de la Conciliation.

Depuis février, il s'est formé des débris des anciens partis, une coalition qui a pris le nom de *parti de la conciliation.*

C'était un beau titre, et l'œuvre n'eût pas manqué d'à-propos, si elle avait été sérieuse. Après la ruine, en France, de toutes les formes monarchiques, il eût été noble aux défenseurs des anciens gouvernements d'accepter enfin le jugement de la Providence, de renoncer à leurs prétentions contradictoires et de prendre l'initiative d'une solennelle réconciliation entre tous les éléments de l'opinion publique en France.

Mais il fallait tenir compte de tous ces éléments pour les concilier.

Il fallait tenir compte des éléments républicains, démocratiques et même socialistes.

Il fallait constituer un programme neutre, un terrain de conciliation, sur lequel tous les partis pussent se rencontrer, quelles que fussent d'ailleurs leurs dissidences.

En politique, ce terrain était la Constitution de 1848.

La Constitution n'est pas un programme socialiste; on y chercherait en vain la reconnaissance du droit au travail, l'engagement d'organiser le travail; il s'y est glissé, sous le titre de *présidence*, un fantôme de monarchie, dont la pratique a mis en lumière l'influence pernicieuse.

Eh bien! les démocrates socialistes, comprenant qu'on ne fait pas de conciliation sans sacrifices mutuels, ne demandaient pas mieux que d'accepter la Constitution comme base de leur politique; ils se seraient engagés, bien qu'elle les froissât en plus d'un article, à ne jamais l'attaquer, à la défendre; c'est même la conduite qu'ils ont tenue, quoique les partis monarchiques ne se crussent obligés à aucune réciprocité, et fissent de la Constitution un sujet de raillerie.

Pour établir une conciliation véritable, et pour fonder en France la paix publique, il eût fallu que les vieux partis acceptassent, de leur côté, la Constitution, bien qu'elle les obligeât à respecter sincèrement la République, non seulement en France, mais en Europe, à laisser tomber les rois et les papes dont les nations ne voudraient plus, à n'employer les armes de la France contre la liberté d'aucun peuple.

Voilà ce que le faux parti de la conciliation n'a pas voulu comprendre. Il ne s'est pas formé pour créer des germes d'accord entre tous les éléments de l'opinion publique en France, mais pour écraser, pour anéantir la démocratie et le socialisme. Aucun des principes inaugurés par la révolution de février ne lui a paru digne d'entraver un instant ses passions violentes, fanatiques, exclusives. Nos soldats sont lancés contre la République romaine, il applaudit. Le président répond à un vote qui défend au gouvernement d'attaquer la République romaine par des ordres d'assaut, de guerre à outrance; le parti de la conciliation est enchanté! Si l'on murmure, il ne raisonne pas avec les mécontents : ses arguments sont la prison, la suspension des journaux, les lois contre la presse et l'état de siège. — Non, vous n'êtes pas le parti de la conciliation, mais celui de la discorde et de la haine. Ardents à satisfaire vos passions politiques, vous poursuivez l'accomplissement de vos volontés avec une fureur si intense, qu'un désappointement politique vous jette malades dans votre lit.

Au lieu d'accepter la Constitution comme le terrain de la conciliation politique offert à tous les partis, la réaction attaque cette Constitution dans ses journaux, l'interprète par ses votes, réprimande les fonctionnaires qui en font l'éloge, met en arrestation les hommes qui l'acclament dans les rues, enfin elle en demande la révision, c'est-à-dire la destruction la plus prompte possible.

Dans les questions sociales un terrain neutre, un terrain de conciliation s'offrait également, les vieux partis l'ont également dédaigné.

Y a-t-il des socialistes voulant abolir la propriété? voulant attribuer à l'Etat par voie de confiscation toutes les valeurs existantes? Y a-t-il des socialistes aspirant à changer du jour au lendemain par voie de contrainte et par décret l'organisation industrielle de la France? Nous croyons qu'il existe fort peu de pareils socialistes, mais il doit y en avoir quelques-uns, et la réaction ne saurait le contester, car c'est d'après ce modèle qu'elle fait chaque jour le portrait du socialisme tout entier.

Eh bien! entre les hommes qui voudraient abolir la propriété individuelle, opérer par voie de décret sur la France entière et ceux qui veulent conserver indéfiniment, intégralement la forme sociale actuelle avec les mendiants, les prostituées, les galériens, dont elle est si gracieusement émaillée,

Il existait une opinion intermédiaire, celle qui tendait, tout en maintenant les institutions existantes, à faire, sur échelle restreinte, des expériences d'organisation du travail d'après des plans nouveaux; opinion conciliatrice, pacifique, modérée, qui ne prendrait pas la France pour champ d'épreuve, mais une lieue carrée, qui ne procéderait point par des lois, mais par des expériences; qui ne tendrait pas à l'abolition de la propriété, mais à l'association des propriétaires.

Comment ce projet d'expériences réduites, ce moyen infaillible d'extraire du socialisme ses principes utiles ou de le détruire s'il est infécond, fut-il accueilli de la réaction? Par des injures, par des huées.

Non, vous n'êtes pas le parti de la conciliation, mais celui de l'intolérance, aveugle, incurable; il était naturel que vous eussiez pour chef un avocat de la très sainte inquisition!

Depuis quelque temps, le *Journal des Débats* reprend avec persévérance l'apologie et la glorification du règne de Louis-Philippe, ce qui n'est autre chose que l'apologie et la glorification des écrivains de ce journal, dont l'action s'était si fortement identifiée avec la *pensée du règne*. En poursuivant la République de leurs sarcasmes amers, ils ne vengent pas seulement leurs intérêts froissés, leur vanité de cour éclipsée, ils vengent surtout leur amour-propre politique confondu par la chute rapide de ce trône que le *Journal des Débats* avait presque la prétention de garder tout seul.

Son numéro du 22 contient une longue homélie d'un des anciens familiers du château, dans laquelle nous rencontrons l'appréciation suivante que nous trouvons caractéristique : « — .... Le » roi avait admirablement *joué cette partie* savante et légale du gouvernement représentatif; » il l'avait jouée longtemps, avec loyauté et bon» heur. La violence l'avait à la fin interrompue : » une bande d'émeutiers s'était jetée sur les » joueurs et avait saisi les enjeux. Le roi avait » perdu la couronne, non la partie... »

Et voilà précisément pourquoi Louis-Philippe a perdu sa couronne, c'est qu'il jouait; et ceci n'est pas une métaphore, mais une réalité. Son règne n'a été qu'un jeu continuel, une longue intrigue filée entre lui, Thiers et Guizot, et quelques autres subalternes. Jouer n'est pas régner, et elle a eu raison, cette *bande d'émeutiers* qui a dispersé les joueurs au nom de la dignité de la nation, au nom des destinées assignées à la France.

Est-ce la faute du peuple si la bande des joueurs s'est reformée et recrutée, si l'intrigue régit encore notre pauvre pays? Non, dans cet état incohérent où nous vivons, dans cette société mal faite qu'admirent les égoïstes et les trembleurs, le règne de la fausseté et du mensonge a plus de chances que celui de la vérité. Aussi faut-il reprendre la société à sa base et la refaire tout entière. Ce n'est point l'affaire d'un jour, ni celle du hasard, ni celle d'un jeu, loyal ou déloyal; il y faut de la persévérance, il y faut une science sociale vraie.

La Commune et le problème social.

> Chaque commune représente en France mille habitants. Travailler à la prospérité des trente-six mille communautés, c'est travailler au bonheur des trente-six millions d'habitans, en simplifiant la question, en diminuant la difficulté de tout ce qu'établit la différence du rapport de trente-six mille à trente-six millions.
>
> NAPOLÉON.

La commune est l'atelier alvéolaire de l'exploitation générale.

Le problème d'un grand accroissement de la richesse sociale ne saurait donc être résolu que par une bonne organisation économique et industrielle de la Commune.

La répartition équitable des valeurs sociales est une question qui se ramène aussi à la même base; elle se réduit généralement à la question d'une juste répartition des revenus dans la Commune.

On le voit donc : ces conditions fondamentales de l'harmonie qui eussent été tout à fait utopiques si l'on eût émis la prétention de les appliquer d'emblée à l'ensemble d'une nation par voie législative, par procédé gouvernemental, se présentent au contraire avec un caractère des plus pratiques lorsque, remontant à la source réelle des choses, on se propose de les introduire par la Commune dans la grande société. La question de la transformation sociale se réduit rigoureusement à l'organisation d'une ou plusieurs COMMUNES MODÈLES, dont l'influence pratique déterminera plus ou moins rapidement *l'Evolution* qui remplacera les sociétés subversives par la société harmonique...

Etait-il donc si difficile d'observer que les changements heureux qui s'opèrent dans une nation ne peuvent se mesurer que par la somme de ceux qui s'opèrent dans les Communes? Que serviraient à une nation les découvertes scientifiques, si elles n'allaient se localiser dans les intelligences personnelles? Les méthodes agricoles et industrielles ne sont utiles et fécondes qu'à mesure qu'elles se propagent dans les groupes de population dont la collection fait un peuple. Si vous voulez qu'une nation s'enrichisse, il faut savoir augmenter la richesse de ses Communes; si vous voulez qu'elle s'instruise, il faut porter l'instruction dans ses communes; si vous voulez que le salaire y soit remplacé par la part proportionnelle

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LUNDI, 24 SEPTEMBRE 1849.

FRANCŒUR ET GIROFLET

Conversations sur le Socialisme

ET SUR BIEN D'AUTRES CHOSES.

Sous ce titre, un de nos amis va publier une collection de dialogues dans lesquels il présente sur un ton familier et sympathique les questions les plus sérieuses du socialisme. Le fragment que nous donnons aujourd'hui est extrait de sa cinquième conversation, et donne à nos yeux une idée aussi favorable qu'exacte de ce petit ouvrage, inspiré par l'amour du peuple.

LA CORDE SENSIBLE D'UN JEUNE ÉPICIER.

FRANCŒUR......... Nous n'en sommes pas encore là, malheureusement; ce n'est qu'une simple hypothèse.

GIROFLET. *Hypothèse!*... qu'est-ce que cette bête-là? V'là un mot bien savant.

FRANCŒUR. Tu as raison, je n'y pensais pas. Il faut que je me méfie de moi sous ce rapport; on m'accuse déjà quelquefois d'avoir l'air un peu pédant, et...

GIROFLET. C'est vrai, du moins, qu'on t'en accuse. Aussi, voilà ce que c'est que d'avoir si souvent le nez dans les livres. — Mais qu'est-ce que ça veut dire une hypothèse?

FRANCŒUR. Cela veut dire une supposition. Mais ne sais-tu pas le grec? Il me semble que tu as fait tes classes?

GIROFLET. Non; j'ai seulement été jusqu'en cinquième. Quand il a fallu apprendre ce baragouin-là (c'était déjà trop du latin), j'ai dit à mon père que j'aimais encore mieux apprendre le commerce, — malgré mon peu d'enthousiasme pour la partie; — c'est alors qu'il m'a mis à faire des cornets à tabac.— Et toi, où as-tu étudié?

FRANCŒUR. Oh! quant à moi, ma mère restée veuve et obligée de broder pour pouvoir vivre à nous deux, n'avait pas de quoi me mettre au collège. Le peu que je sais, je l'ai appris tout seul.

GIROFLET. Tu as donc appris le dictionnaire de l'Académie par cœur, pour savoir tant de mots baroques?

FRANCŒUR. Non, mais je l'ai consulté bien souvent. J'ai beaucoup lu, beaucoup copié, tant pour apprendre des choses que pour apprendre des mots. D'abord, j'aime l'étude; et puis, — l'année avant mon mariage, — voyant que la gravure n'allait pas, je me suis exercé à l'orthographe et à la grammaire, afin d'être à même de travailler dans l'imprimerie si je venais à y trouver une place.

GIROFLET. Voilà. On devrait toujours faire apprendre au moins deux états aux enfants, pour qu'ils puissent en changer tout de suite en cas de chômage.

FRANCŒUR. Mon brave, à qui le dis-tu; mais est-ce possible dans l'état social actuel? Réfléchis donc combien il y a de millions d'individus en France qui ont déjà eu bien de la peine de trouver à faire l'apprentissage d'un seul métier; combien y en a-t-il qui ne peuvent pas s'en procurer d'autre que celui de portefaix ou de manœuvre.

GIROFLET. Ah! ben, en voilà du moins qui ne sont pas difficiles à apprendre; tout le monde peut les faire, ceux-là.

FRANCŒUR. Oui? — encore faut-il en avoir la force; — et l'aurais-tu toi-même, mon pauvre Gringalet? — Tiens, j'avais connu à Paris un jeune ouvrier horloger, un brave jeune homme, qui est maintenant à Besançon; il y est depuis trois ans passés. Il est à peu près de ton calibre : — quatre pieds dix pouces, fluet comme toi, — seulement il n'a ni ta santé ni la mienne, malheureusement; il est faible, — comme c'est le lot assez ordinaire des hommes qui sont enfermés dix ou douze heures par jour, depuis leur enfance, dans un petit atelier, sans bouger, le corps plié sur un ouvrage appliquant. — Arrive la révolution de février, voilà l'horlogerie qui tombe; cela a duré plus de six mois. Pendant ce temps-là il serait mort de faim, s'il n'avait pas trouvé à travailler comme terrassier sur des chemins vicinaux au compte de la ville. Encore, c'est par protection qu'il y était admis, car il n'y avait pas place pour tout le monde. Eh bien! qu'arriva-t-il? — Après avoir pioché et cassé des pierres tant qu'il avait de force, — parce qu'il est plein de cœur et qu'il ne voulait pas qu'on pût l'accuser de ne pas gagner les vingt sous qu'il touchait par jour, — après s'être épuisé à en être malade, il s'est trouvé avoir les mains si abîmées, qu'il lui aurait été impossible de manier ses petits outils d'horloger avant trois mois, quand même l'ouvrage serait revenu. Et s'il n'avait pas pu, — par une autre protection, — passer tout ce temps-là à l'hôpital, le pauvre diable ne serait bien certainement plus de ce monde.

GIROFLET. Enfin, il s'en est tiré, toujours.

FRANCŒUR. Bon, tu crois que c'est fini? — Ah! bien, tu comptes encore sans deux ou trois autres gentillesses de notre beau régime industriel. — Le voilà guéri et sorti de l'hôpital; il commence à pouvoir reprendre ses outils, et l'horlogerie se relève un petit peu; vas te promener! Un Suisse apporte une machine de son invention, qui fait un certain rouage, un certain morceau du mouvement des montres (je ne sais plus lequel) en vingt fois moins de temps qu'un ouvrier n'en met pour le faire à la main. C'était précisément le genre de pièce que mon malheureux camarade faisait le mieux; pour bien dire, c'était la seule qu'il sût faire comme il faut. Voilà donc une machine qui lui casse encore les bras, ou du moins qui l'oblige à s'ingénier pour travailler à d'autres espèces de pièces, qu'une masse d'autres ouvriers font beaucoup plus habilement que lui, et que personne ne veut l'aider à bien apprendre. — Aujourd'hui, après avoir essayé, comme cela, de plusieurs parties de son état, il travaille à être monteur : avec son intelligence, il réussirait très bien; mais toutes ces traverses-là l'ont tourmenté, lui ont fait du mauvais sang, il est retombé malade encore une fois; et c'est décidément une santé toute détraquée. — Le pauvre Urbain!... encore, dans son malheur, heureusement qu'il est garçon.

GIROFLET. Mais je ne comprends pas. Est-ce que tous les horlogers ne doivent pas savoir faire toutes les parties d'une montre?

FRANCŒUR. Ah! c'est qu'il est bon de te dire que dans un grand nombre d'industries modernes, — surtout dans celles *perfectionnées* par les lumières de l'économie politique anglaise, — le même ouvrier ou le même groupe d'ouvriers se trouve continuellement chargé d'exécuter le même détail de la même parcelle de produit ou de l'objet à fabriquer, et qu'il ne fait presque jamais autre chose. — Prenons pour exemple la célèbre fabrication des épingles : eh bien, une épingle, avant d'être complètement achevée, passe par les mains de dix ouvriers différents. — C'est le même groupe d'ouvriers qui coupe toutes les tiges de longueur, et il ne fait que cela; — c'est un autre groupe d'ouvriers qui fait tel détail de la tête de toutes les épingles, et il ne fait que [illegible]; — c'est un même groupe d'ouvriers qui ébauche toutes les pointes de toutes les épingles, et qui ne fait que cela; — ainsi de suite, jusqu'à dix. De telle sorte qu'une créature humaine du bon Dieu, après vingt ans de travail, peut n'avoir jamais su faire que *la même dixième partie d'une épingle!...*

GIROFLET. — Aie!... si ça arrive ainsi, il faut convenir que c'est une pauvre existence.

FRANCŒUR. Les économistes anglais, et leurs disciples de chez nous, appellent cela avec orgueil la *division du travail*; et ils s'extasiaient encore, il y

dans les bénéfices, c'est pour la Commune, dans laquelle les travaux s'exécutent, que vous devez chercher les combinaisons capables de résoudre le problème. Si vous voulez l'ordre dans l'Etat, il faut intéresser à l'ordre le citoyen dans la Commune qu'il habite ; si vous voulez qu'il jouisse de la liberté, il faut que l'organisation sociale de la Commune où il vit la lui garantisse. Quelle que soit enfin l'amélioration que vous désirez, vous ne l'obtiendrez qu'à la condition de l'incarner d'abord dans cet élément alvéolaire de la société. La Commune, c'est le premier atelier de la Production, de la Distribution et de la Consommation ; c'est le premier théâtre de la répartition, c'est la base de l'édifice, c'est ce que l'on doit songer à réorganiser d'abord, si l'on veut réorganiser la société.

Ce principe sépare radicalement la politique positive de la politique illusoire et utopique qui court les rues, colportée par les feuilles de toutes les couleurs; de cette politique qui prétend régénérer les nations par de purs changements de formes gouvernementales ou administratives.

Aujourd'hui il s'agit d'abolir la misère, d'augmenter la production, d'organiser le travail et d'en répartir les produits à chacun suivant son droit ; d'universaliser les avantages sociaux et de les répandre sur toutes les têtes ; d'étendre à tous les individus, et pour le plus grand bien de tous, les bienfaits de l'éducation ; de faire converger les travaux industriels et les intérêts individuels ; de créer des mœurs loyales ; de prévenir la fraude et l'oppression ; d'établir enfin l'harmonie entre les hommes. Or, tous ces bons fruits ne se récolteront pas dans le champ de l'administration civilisée, fût-il cultivé par Pierre le roi ou par Paul le consul : car l'administration ne crée pas les richesses, n'harmonise pas les intérêts, ne répartit pas les produits. Tout cela est en dehors de son ressort ; et nos hommes politiques feraient un beau tapage et crieraient d'une étrange façon si elle manifestait la volonté d'intervenir dans toutes ces choses.

Et toutes ces choses dont ne s'occupent ni l'administration ni les hommes politiques, ce sont pourtant les choses capitales, les choses qui importent en première ligne à la prospérité des nations, à la liberté, au développement intellectuel et au bonheur des peuples.

Proclamons-le donc à si haute voix que tout le monde l'entende : Il faut semer sur le sol de la nation, dans la Commune ; la force brutale et révolutionnaire n'a rien à faire en pareille œuvre. Une Révolution peut bien superposer un intérêt à un autre intérêt, écraser un parti sous un autre parti, une dynastie sous une dynastie, une monarchie sous une république, et réciproquement, mais non pas asseoir et combiner les forces divergentes ; ceci est la tâche de la Science. C'est une découverte sociale seule qui peut donner des moyens nouveaux pour obtenir un résultat nouveau. Et cette science, il faut qu'elle débute par produire une bonne organisation de tous les travaux qui s'exécutent dans l'atelier social élémentaire, dans la Commune.

Remarquez, au reste, ce que l'on gagne à poser les questions comme elles doivent l'être. Du jour où ce principe de raison, cette vérité limpide pour toute intelligence non obscurcie par l'esprit de parti et les vieux préjugés, sera admise comme point de départ, dès ce jour-là même la société se verra à l'abri des commotions politiques ; l'atmosphère se débrouillera bien vite, et la philosophie sociale, jusqu'ici vague et arbitraire, accomplira la révolution que les sciences naturelles ont subie en passant des domaines de l'imagination sur ceux de l'observation ; les temps de l'alchimie politique seront clos, et l'ère de la politique positive et expérimentale s'ouvrira enfin. — On conçoit en effet qu'une théorie d'organisation communale quelconque ne demande qu'une lieue carrée de terrain au plus pour être mise à l'essai. On peut dès lors *expérimenter des procédés de réforme sociale* avec la plus grande facilité sans compromettre l'Etat, sans bouleverser le monde, comme l'ont fait si vainement les expériences arbitraires de la politique et de la philosophie sur les empires.

Ces funestes expériences qui ont ébranlé l'Europe ont créé par contrecoup, dans certaines régions, un esprit d'immobilisme et même de rétrogradation qui n'est propre qu'à provoquer des révolutions nouvelles.

On sent bien pourtant que la société est mal à l'aise ; on confesse qu'elle aurait besoin d'une réorganisation ; l'état de choses actuel enfante désordre sur désordre, perturbation sur perturbation. Tout cela ne peut évidemment cesser que par une innovation sociale. On reconnaît qu'il y a quelque chose à faire.

Eh bien, les tentatives faites par la philosophie sur les nations ont été si terribles, l'épouvantement a été si grand, qu'on frissonne aujourd'hui au seul mot d'innovation. Pour une foule d'hommes, le nom de novateur est un nom maudit, — et ce n'est pas sans quelque semblant de raison. — Il n'en serait certes pas de même si, en place de ces régénérations trempées dans le sang, on eût tenté des essais localisés sur quelques petites circonscriptions territoriales. Et croyez-vous que si l'on eût consacré à ces essais la millième partie des forces détruites, depuis quarante ans seulement, dans les expériences politiques, on ne fût pas arrivé, même par voie de tâtonnement, à un état de choses autre que celui où tout est encore en question, où pas une pierre de la société nouvelle n'est posée, où bien des préoccupations sont encore à la destruction ? — Chose étrange ! ce sont tout justement les amis du progrès et du mouvement qui sont les pères naturels et légitimes de l'esprit de rétrogradation et d'effarouchement ! Avant 89, la noblesse elle-même était portée de désir vers les améliorations sociales.— Aujourd'hui les fils corrompus des grands tribuns de la Convention, les révolutionnaires repus, la haute bourgeoisie gorgée, voudraient voir à la bastille tous ceux qui agitent les questions sociales ! — Mais laissons ces libéraux dégénérés, et résumons-nous.

Nous tenons pour démontré que la réforme sociale doit être cherchée avant tout dans la réforme économique de la Commune, et que cette voie scientifique et expérimentale est aussi sûre que les voies politiques sont dangereuses. Aucun homme, aucun gouvernement ne se fût effarouché de tentatives de cette nature, — et c'est là pourtant que la question sociale gît tout entière.

Quand Fourier n'eût fait que découvrir cette vérité, quand il n'eût fait que mettre sur la voie de la politique positive et expérimentale, il eût déjà rendu à l'humanité un service immense. Cette seule thèse dont l'énoncé peut se formuler ainsi : « Au lieu de s'absorber dans des querelles de constitutionalisme » politique, on doit songer enfin à déterminer le » plan d'une bonne organisation communale, » cette thèse seule le placerait au-dessus de Bâcon, de toute la hauteur dont la science sociale domine la science physique.—Que messieurs de la philosophie et de la politique veuillent donc bien cesser de donner leur qualité d'utopiste à celui qui marche seul dans la voie réelle ; ces songeurs incorrigibles, égarés dans les plus étranges aberrations, croient imaginaire tout ce qui sort de la sphère de leur rêve.

Napoléon, dont le sens droit et positif faisait si bien justice des bavarderies et des abstractions politiques des avocats et des idéologues, et qui se plaisait à répéter : « Que tout ce qui n'est pas fondé sur » des bases physiquement et mathématiquement » exactes, doit être proscrit par la raison, » Napoléon, la chose vaut la peine qu'on en prenne acte, avait parfaitement entrevu que la réforme sociale doit reposer sur la reconstruction de la Commune. Il dicta en 1800 à son frère Lucien, alors ministre de l'intérieur, une note d'où est extraite l'épigraphe de ce chapitre, et où il exprimait positivement que « s'il n'était distrait par la guerre, il commencerait » la prospérité de la France par les Communes. » C'est ainsi, ajoutait-il, que Henri IV entendait » faire, lorsqu'il parlait de sa *poule au pot* ; autre» ment, il n'eût dit qu'une sottise. » Et après avoir signalé plusieurs effets vicieux de l'organisation actuelle de la commune, il ajoutait :

» La commune doit être attractive de la population ; elle en serait répulsive.

» Le premier devoir d'un ministre de l'intérieur » est d'arrêter un mal qui porterait la gangrène dans » ces trente-six mille membres du grand corps so» cial. »

Oui, Napoléon disait mieux que les abstracteurs de quintessences, — oui, *la commune doit être attractive*, et c'est uniquement de la bonne organisation des travaux de la commune et de la convenable répartition de leurs produits qu'on peut attendre la réalisation de ce vœu. Et ce sera toujours une mauvaise plaisanterie de parler de richesse nationale et de prospérité publique, tant que la MISÈRE et l'IGNORANCE habiteront l'immense majorité, la totalité de nos communes.

Victor CONSIDERANT, *Destinée sociale.*

Les journaux anglais renferment des fragments d'une lettre de Mazzini à MM. de Falloux et de Tocqueville, traduits de l'italien et du français. Nous sommes en mesure de la donner entière dans le texte original français.

Lettre de Mazzini

A MM. TOCQUEVILLE ET FALLOUX.

Messieurs,

Si, dans vos discours, prononcés le 6 et le 7 août à l'Assemblée, vous vous étiez bornés à me calomnier, je me tairais : je n'ai eu pendant toute ma vie qu'indifférence pour la calomnie et mépris pour les calomniateurs. Mais vous avez calomnié toute une révolution sainte en son droit, pure d'excès dans sa marche, tout un peuple bon, brave, remarquable par son amour de l'ordre et par un esprit de discipline qu'il a emprunté à ses ancêtres. Vous avez, pour arriver à vos fins, vous, homme d'étude et de calme philosophique, répété à la tribune ces lieux communs d'*anarchie, de factions, d'étrangers, de terreur*, que des journalistes gagés pour préparer la voie à une expédition unique, ont systématiquement jetés en pâture, pendant trois mois, au public. Vous avez froidement, le sourire de l'ironie à la bouche, lancé la boue de la réaction sur ceux qui sont morts pour la patrie renaissante.

Il faut que, pour l'honneur de la race humaine, quelqu'un proteste. Il faut que, non pour vous, non pour une majorité parlementaire, du sein de laquelle tout sens moral paraît avoir disparu sous l'égoïsme et la peur, mais pour ceux qui souffrent chez vous, comme nous souffrons de leur liberté perdue pour la France de l'avenir, une voix d'honnête homme s'élève et vous crie, Messieurs, que votre éloquence est de l'artifice, votre foi de l'hypocrisie ; qu'à travers toute la série de vos affirmations vous n'avez fait que mentir à la France et à l'Europe ; que, s'il y a quelque chose de plus vil que le bourreau, c'est celui qui insulte au cadavre : c'est le soufflet donné par son valet, au pâle visage de Charlotte Corday. Je viens donc protester au nom de Rome. Je sais des hommes qui, pour l'honneur de la France, devraient faire ce que je fais : ce sont les employés de votre chancellerie à Rome (1), qui rougissaient devant moi de la conduite de leur gouvernement, et me remerçiaient de nos soins protecteurs et de la conduite admirable du peuple romain ; mais ils craignent la perte de leurs emplois. J'en sais d'autres, — ceux-là sont à nous, — qui de Rome même, en face des vengeances sacerdotales, protesteraient contre vos calomnies ; mais votre administration prévoyante leur a fermé, en supprimant tous les journaux, le vôtre excepté, toute voie de publicité.

Il n'y avait plus à Rome de souverain : le pape avait déserté ; il était à Gaëte entouré des plus fougueux réactionnaires. Une commission gouvernementale, qu'il avait instituée, avait refusé. Deux députations, parties l'une après l'autre de Rome pour prier Pie IX de revenir, avaient été repoussées. Il fallait mettre un terme à un état de choses qui menait droit à l'anarchie et à la guerre civile.

Ce fut le 9 février, à une heure du matin, que la déchéance du pouvoir temporel, et par suite la république romaine furent proclamées. Par qui ? Par l'assemblée constituante des Etats romains. Comment cette assemblée avait-elle été élue ! Par le suffrage universel. Y eut-il, je ne dirai pas terreur, mais agitation, influence illégalement exercée sur les électeurs ? Non, tout se passa avec calme, pacifiquement, sans corruption, sans menace. La minorité fut-elle imposante ? Sur *cent quarante-quatre* membres présents, *onze* voix se prononcèrent, par des motifs d'opportunité, contre la proclamation de la république, *cinq* contre l'abolition du pouvoir temporel. Combien d'entre ceux que vous appelez aujourd'hui dédaigneusement *étrangers*, combien d'Italiens nés en dehors des Etats romains, combien y en avait-il siégeant sur les bancs de l'assemblée ? *Deux* peut-être : Garibaldi et le général Ferrari ; je me trompe, Garibaldi était parti pour Rieti. Nous ne fûmes élus, Saliceti, Cernuschi, Dall'Ongaro, Cannonieri et moi que plus tard.

Maintenant, comment la double proclamation fut-elle accueillie par les populations ? Y eut-il, sur toute l'étendue du territoire romain, une seule tentative de résistance, une seule marque de dissentiment, une seule protestation en faveur du pouvoir déchu ? Non, pas une. *Quelques carabiniers* placés vers la frontière napolitaine désertèrent ; peut-être se croyaient-ils à tort compromis par les arrestations qu'ils avaient dû opérer sous Grégoire. Et ce fut tout. Villes et campagnes saluèrent d'un cri de joie la République. Les vieilles municipalités, élues sous le régime papal, envoyèrent leur adhésion, renouvelée depuis par celles que le suffrage universel élut le 11 mars. Pie IX avait encore quelques amis personnels : le gouvernement papal pas un seul.

Après la journée du 30, lorsque le gouvernement républicain, sous le coup de la quadruple invasion, qui était imminente, avait concentré dans Rome toutes les troupes disponibles, et ne conservait sur les provinces qu'une influence purement morale, au milieu des embarras de la crise financière et des efforts de quelques rétrogrades, l'élément conservateur de l'Etat a renouvelé spontanément l'adhésion à la forme républicaine. Bologne, Ancône, Pérouse, Civita-Vecchia, Ferrare, Ascoli, Cesena, Fano, Faenza, Forli, Foligno, Macerata, Narni, Feraro, Orvieto, Ravenne, Rieti, Viterbe, Spolète, Urbino, Terni, deux cent soixante-treize municipalités envoyèrent leurs adresses à Rome, par lesquelles elles déclaraient au nom de leurs peuples que l'abolition du pouvoir temporel et la conservation de la République étaient deux conditions essentielles à l'existence de l'Etat.

L'Assemblée constituante, forte de 150 membres, l'élite du pays, par les instincts du cœur, sinon par l'éclat de l'intelligence, et dont six seulement n'appartenaient pas aux Etats-Romains siégea, sans interruption, jusqu'au moment où la force brutale, en violant les devoirs et les promesses de la France, vint la dissoudre. Elle dicta ou sanctionna tout ce qui se fit depuis le 9 février jusqu'au 2 juillet.

Et par qui gouverna-t-elle ? dut-elle, par suite de je ne sais quel étrange isolement au milieu du pays, chercher au dehors des instruments dociles à la conception républicaine ?

Elle gouverna d'abord par un comité exécutif : deux Romains, Armellini et Montecchi, et un Napolitain, Saliceti ; ensuite, par le triumvirat ; même proportion d'éléments. Mais, en dessous du pouvoir, tout ce qui applique et divise sa pensée, tous les hommes attachés à l'administration ou chargés de l'expédition, furent Romains. Le président du conseil pour le comité exécutif, Muzzarelli, le ministre de grâce et de justice, Lazzarini, celui des affaires étrangères, Rusconi, les ministres de l'intérieur, Saffi et Mayr : ceux des finances, Guiccioli et Manzoni ; ceux des travaux publics, Sterbini et Montecchi, ceux de la guerre, Campello et Calandrelli, appartiennent tous aux Etats-Romains.

La police (*sicurezza pubblica*) fut tenue successivement par Mariani, Meucci, Meloni, Galvagni, tous du pays. C'est à un Romain, Sturbinetti, depuis général de la garde nationale, que fut confiée l'instruction publique, à des Romains qu'échurent la direction de la dette publique, celle des travaux statistiques, la

(1) Le *Giornale di Roma*.

---

a peu d'années, devant ses merveilleux résultats. — A ne considérer que le côté mécanique de la chose, tu comprendras bien, effectivement, qu'un arrangement semblable peut fournir le moyen de fabriquer beaucoup plus vite, c'est-à-dire à beaucoup meilleur marché qu'on ne pourrait le faire en confiant à un même groupe l'exécution de la totalité ou d'une grande partie de l'objet fabriqué. Ainsi, un même groupe d'ouvriers, qui devrait faire successivement tous les mouvements et tous les différents détails nécessaires à l'exécution des épingles, n'arriverait certainement jamais à pouvoir livrer, comme on le fait, 50 ou 60 belles épingles pour un sou. Cela tient à plusieurs raisons, principalement à des considérations d'emploi de machines et aux pertes de temps qu'entraîneraient les changements de main-d'œuvre. — Voilà pourquoi les économistes qui, dans leurs calculs, ont assez l'habitude de ne considérer l'homme que comme une mécanique, trouvaient la chose superbe.

Ils ne s'apercevaient pas, les faux savants, ou plutôt ils ne faisaient pas semblant de s'apercevoir qu'une pareille méthode,—tout en faisant de belles épingles, de beaux produits fabriqués de toute espèce,—fait en même temps... des brutes. Aujourd'hui même, ils ne veulent pas encore convenir tous que la *division du travail*, — laquelle deviendra en effet une merveille, du jour où l'on saura en combiner le principe avec celui de *la variété des fonctions* pour le travailleur, — n'est, le plus souvent, qu'un vrai fléau en l'absence de ce correctif-là, un régime véritablement homicide du corps et de l'âme.

Les ouvriers dont l'intelligence est assez forte pour résister aux effets abrutissants d'un pareil régime, manquent rarement d'y gagner au moins quelque difformité physique, quelque infirmité plus ou moins chronique ou mortelle, et, dans tous les cas, une désolante maladresse à faire tout autre métier que celui auquel le sort les a attelés dès l'enfance.

GIROFLET. Oh ! pour ces choses-là, je crois que ç'a été un peu, dans tous les temps, l'inconvénient d'un certain nombre de métiers.

FRANCŒUR. Au fait, ce que tu dis là est juste ; si l'exemple des Anglais et les calculs de l'industrie moderne portent souvent cet horrible défaut à son comble, il existe depuis l'origine des sociétés connues. C'est lui qui, depuis tant de siècles, rend tant d'ouvriers et de cultivateurs bossus, à force de se plier pendant toute leur vie sur le même travail. C'est par lui que nous voyons tant de pauvres créatures toutes déjetées et souffreteuses, parce qu'elles fatiguent toujours les mêmes membres, — quelquefois UN seul et même membre, qui devient alors d'un volume monstrueux aux dépens des autres,— sans jamais pouvoir donner assez de bon exercice au reste de leur corps.

C'est par ce même désordre fatal et absurde que nous voyons des populations entières se condamner elles-mêmes, de naissance, à des métiers dangereux ou malsains ; se résignant en masse à mourir, de père en fils, avant l'âge de vieillesse. Pauvres gens, qui ont encore à se désoler lorsque, par hasard, quelque inventeur philanthrope réussit à faire opérer par des machines cette besogne qui cependant les *fait vivre*, disent-ils, tout en les tuant petit à petit !... C'est encore comme cela que les forgerons perdent la vue avant cinquante ans ; c'est encore comme cela que, parmi les tailleurs de certaines pierres et les aiguiseurs ou polisseurs à la meule, les trois quarts meurent phthisiques..., c'est comme cela que des milliers de mineurs vivent, ou plutôt végètent, des 20 ans, sans, pour ainsi dire, voir le soleil, et travaillent de longues journées sans pouvoir se tenir un instant debout.... Eh ! mon Dieu, c'est aussi par là que tant d'hommes de bureau perdent leurs jambes, meurent de gastrites ou d'apoplexie, à force de rester assis, immobiles et courbés sur leurs papiers. Car enfin, en vertu d'une loi de justice éternelle, les classes privilégiées de la fortune et même les savants paient aussi leur tribut à ce désordre stupide. En haut comme en bas de l'échelle, chez le riche comme chez le pauvre, dans les travaux de l'esprit comme dans ceux du corps, dans les plaisirs comme dans les travaux,— dans l'oisiveté elle-même, — on ne rencontre que des douleurs, des vices ou des ennuis causés par l'absence de variété, d'alternance, d'équilibre entre toutes les fonctions de la vie !... Et vous appelez ça une société organisée, vous autres ! !...

Tiens, tu vas dire que je rabâche, voisin ; mais, en vérité, ce n'est pas de ma faute si, à chaque pas que je fais, je rencontre une plaie que l'association peut guérir, et qu'elle peut SEULE guérir. Ce n'est pourtant pas de ma faute si elle me montre, clair comme le jour, un remède pour nos misères de tout genre ; pour TOUTES ! quoi.....

Il n'y a que l'association qui puisse faire que l'invention de chaque machine, au lieu de rogner leur pain à tant de travailleurs, soit bénie de tous parce qu'elle sera immédiatement profitable à tous. — Il n'y a que l'association prenant pour base les travaux de l'agriculture, — la commune associée, combinant et engrenant les travaux agricoles de toute nature avec ceux d'une foule d'industries, — il n'y a qu'elle qui puisse développer chez les enfants du moindre citoyen deux, trois, dix aptitudes diverses ; — mettre en jeu, au grand profit de leur corps, toutes leurs petites facultés physiques, — offrir, chaque jour, à chacun de ses associés de tout âge, dix genres d'occupations variées, lucratives, salutaires..... Elle seule peut produire assez, et répartir tout avec assez d'économie et de justice, pour laisser à chacun les petits loisirs nécessaires à la culture de son âme, et pour être à même d'y pourvoir habilement..... Elle seule peut rendre possible l'immense bienfait de l'emploi des machines en agriculture ! elle seule peut faire que la mécanique, ce don de la Providence, par qui l'homme peut et doit transformer en autant de serviteurs fidèles tous les éléments les plus indisciplinés de la nature, — *le tonnerre lui-même*, — vienne accomplir pour lui tous les travaux pénibles, et le placer enfin dans toute la dignité de son rôle de roi de la terre ! !..... Elle seule....

GIROFLET (*à demi voix*). Al...lez donc... S'en donne-t-il, mais s'en donne-t-il ?

FRANCŒUR. Ha, ha, ha !.. ma foi oui ; c'est mon grand dada, comme tu sais ; et je lâchais un peu la bride, mon petit Giroflet. — Ris de moi si tu veux, tiens, ça m'est égal !

GIROFLET. Oh ! non ; je n'ose presque plus... Et puis, les critiques que tu faisais tout à l'heure sont bien aux trois quarts justes ; je suis obligé d'en convenir. Reste à savoir seulement si...

FRANCŒUR. Tiens, — encore un des plus pitoyables résultats de notre absurde désordre industriel ; oh ! celui-ci est le plus colossal de tous ! — Voyons, est-ce que tu ne trouves pas monstrueux de voir l'industrie manufacturière entasser dans nos villes des milliers d'ouvriers, les condamner à y vivre tous les jours de leur pauvre vie dans des quartiers tristes, sales, physiquement et quelquefois moralement infects, comme les petites rues que nous avons là, derrière, à vingt pas de chez nous ?

GIROFLET. Oh! ça, c'est vrai. C'est surtout à Lyon que ça m'a frappé, quand mon père m'y a envoyé, il y a trois ans, pour voir ma tante la religieuse. Quelle pitié ; de vivre dans ces grandes cages à 6 ou 7 étages qui n'en finissent pas, dans ces quartiers pleins de brouillard à couper au couteau ! Quelle odeur de houille et de vilaines choses de toute espèce, pouah!... — Mais que veux-tu y faire, après tout?

FRANCŒUR. Eh, mon Dieu! je voudrais voir vivre toutes ces populations-là plus au large, dix fois plus sainement et plus dignement casées, au grand air, bien réparties dans les riches vallées de notre beau pays de France.

GIROFLET. Ha, ha!... Je comprends ; tu es de l'avis de ce gascon, qui aimait si fort la promenade qu'il regrettait que nos ancêtres n'eussent pas bâti toutes les villes à la campagne?

FRANCŒUR, C'est bien quelque chose comme cela, beau plaisant. — Ah! voilà ta petite humeur railleuse qui se réveille? Bon, bon ; je ne m'en fâche pas, va. — Je ne veux ni transporter ni supprimer les villes ; mais je dis que ça été une sottise calamiteuse de les bourrer de populations ouvrières comme elles le sont, certaines grandes villes surtout. Je dis que les économistes, je dis que les gouvernemens, les hommes d'état, ont été des aveugles d'encourager à qui mieux

présidence du tribunal suprême, le secrétariat du gouvernement, la direction des hôpitaux, la monnaie. Ce fut sous une commission composée de sept membres, Sturbinetti, Piacentini, Salvati, Meucci, Allocatelli, Spada, Castellani, tous Romains, que fut placée la haute surveillance sur toutes les demandes d'emplois. Pas un seul *preside*, pas un seul employé dans les provinces qui ne fût né sujet de l'État. Dans toute la série des emplois supérieurs, je ne trouve, depuis le premier jusqu'au dernier jour de la République, que deux hommes nés en dehors, Avezzana, ministre de la guerre, et Brambilla, membre de la commission des finances : les deux collègues de ce dernier, Valentini et Costabili, appartenaient à l'Etat.

Et l'armée ?

La petite armée républicaine, concentrée, lors du siége, à Rome, comptait le 1[er] de ligne, colonel de Pasqualis; le 2[e] de ligne, colonel Gaucci-Molara: le 3[e], colonel Marchetti, tous les trois nationaux romains, officiers et soldats. Elle comptait deux régiments légers, le 1[er] commandé par Masi, celui-là même que M. de Corcelles, dans sa dépêche du 12 juin, voudrait faire passer pour *étranger*, romain dans sa totalité; le 2[e] commandé par Pasi, de même. Elle comptait la légion romaine, commandée par Galetti ; les tirailleurs, commandés par Mellara, mort par suite de ses blessures, tous Romains; le petit corps de Reducci, Romains; le bataillon Bignami, Romains; le régiment de l'union, Romains; le corps des carabiniers, général Galetti, Romains; les dragons, Romains; le corps du génie, Romains; l'artillerie, Romains.

Tout cela, tous les chefs que je viens de nommer, les colonels Pinna, Amedei, Berti, Pichat, le général en chef Rosselli, les chefs de l'intendance, Guggiotti, d'abord, puis Salvatti, les principaux employés au ministère de la guerre, tous sortant des entrailles du pays, représentant l'élément indigène.

Où étaient donc les *étrangers?*

Garibaldi et sa légion, 800 hommes ;

Arcioni et sa légion d'émigrés, 300 hommes;

Manara, mort pour la liberté, et ses tirailleurs lombards, 500 hommes.

200 Polonais.

La légion étrangère, 100 hommes.

La poignée de braves qui défendit le *Vascello*, sous les ordres de Médici.

Sept à huit officiers d'état-major.

Voilà tout; deux mille hommes, au plus: moins que cela, car le corps d'Arcioni contenait un tiers au moins de soldats tirés des provinces romaines, car le noyau de cavalerie faisant partie de la légion Garibaldi, et commandée par le Bolonais Masina, mort en combattant, se composait, dans sa presque totalité d'indigènes; car plus de la moitié de l'infanterie Garibaldi appartenait au pays.

De 1 400 à 1 500 hommes, c'est là le nombre des *étrangers* qui concoururent à la défense de Rome; de 1 400 à 1 500 hommes sur un ensemble de 1 400 mille hommes, jeune armée sans expérience, sans tradition, improvisée sous le feu, qui tinrent, pendant deux mois, en échec, 30 000 soldats de France.

Tout cela vous était connu, du moins il pouvait vous être connu, donc il devait l'être, messieurs, et cependant vous avez jeté impudemment à la face de l'Assemblée le chiffre de 20 000 étrangers, comme preuve que l'idée par vous, pour très peu de temps, suffoquée dans le sang, n'était point l'idée de Rome, et de ces mots, de ces chiffres inventés découle la moitié de votre argumentation : *Etrangers!*

Je demande pardon à ma patrie d'avoir, en suivant vos traces, consigné dans ces pages ce mot exécré. Comment, *étrangers* dans Rome les Lombards, les Toscans, des hommes nés en Italie! Et une telle accusation nous est lancée par vous, par vous, *Français*, par vous qui, pour rétablir l'ancien trône du pape, vous appuyez sur les baïonnettes des Autrichiens et des Espagnols!

La jeunesse de toutes nos provinces envoyait, une année auparavant, l'élite de ses membres comme à un rendez-vous d'honneur sur les champs de bataille de la Lombardie, et je ne sache pas que Radetzki les jamais appelés dans ses proclamations du nom d'étrangers.

La négation absolue de la nationalité italienne était réservée au gouvernement du neveu de l'homme qui, à Sainte-Hélène, proférait ces mots : *De par l'unité de littérature, de mœurs, de langue, l'Italie est destinée à former une seule nation.*

(*La suite à demain.*)

L'autorité a empêché les détenus politiques de Sainte-Pélagie de célébrer, dans un banquet fraternel, l'anniversaire de la première république.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à demain l'insertion d'une lettre que les détenus nous adressent à ce sujet.

L'Adorateur de Guy Coquille.

M. Dupin aîné, tandis qu'on le croyait à Paris pour y présider la commission des vingt-cinq, prononçait le 16 septembre, au comice agricole de Clamecy, un petit discours tout rempli de citations variées, de bouts rimés, de vers empruntés au catéchisme et aux tragédies classiques. Voici quelques extraits de cette macédoine :

Enfants du Morvand, laboureurs, vous qui avez conservé vos principes religieux, qui vous agenouillez encore soir et matin pour prier le Créateur, et redites en commun ces préceptes de la sagesse éternelle :

Un seul Dieu tu adoreras,
Tes père et mère honoreras,
Bien d'autrui tu ne prendras,

soyez-en bien certains, quelles que soient les révolutions, il y aura toujours en ce monde deux sortes de gens : — les gens honnêtes et ceux qui ne le sont pas ; — les gens laborieux et les fainéants, — les gens économes et les *mange-tout*.

Voici maintenant le portrait des socialistes :

Un tas d'hommes perdus de dettes et de crimes,
Que pressent de nos lois les ordres légitimes;
Et qui, désespérant de les plus éviter,
Si tout n'est renversé, ne sauraient subsister.

M. Dupin tire de sa poche sa dernière brochure, il en lit un fragment, puis il lit d'autres fragments du *Conseiller du Peuple :*

J'emprunterai le langage d'un orateur qui a joui parmi les masses du plus haut degré de popularité, *et qui ne cesse de les haranguer*, dans son journal, intitulé : *le Conseiller du Peuple.*

Si nous étions plus près du jour de l'an, M. Dupin aurait lu infailliblement aussi quelques fragments d'almanach, mais seulement de l'Almanach liégeois qui n'est pas socialiste et qui donne au peuple de sages avis. Il a terminé cette enfilade de citations par le cri de *vive la Nation!* Le seul effet de cette pauvre et maladroite protestation contre la République sera probablement d'empêcher la réélection de M. Dupin, et de le rendre à la fin de cette législature à la fabrication de ses petits livres, à l'adoration de Guy Coquille et de lui-même.

ITALIE.

Les correspondances de Rome ne nous apprennent rien de positif. On lit dans le *Concordia* de Turin :

» Les journaux français voudraient savoir ce qu'on pense en Italie de la fameuse lettre du président. Ce qu'on en pense à Rome il est impossible de le savoir puisque le gouvernement français, qui y a porté l'*ordre* et la *liberté*, ne laisse pas aux Romains la liberté d'exprimer leur opinion. En Toscane, on ne peut presque pas en parler, et, en général, elle inspire *peu* de confiance. Quant à nous, nous n'hésitons pas à déclarer que, après les autres déceptions, et après les démentis donnés par les faits au vote de l'Assemblée et aux promesses de M. Odilon Barrot, nous ne voyons pas quelle importance peut avoir une lettre du président écrite à *son cher Ney*. Le gouvernement français nous a tous habitués à lire des mensonges. On finit par ne jamais croire les menteurs. En attendant, comme les emprisonnements et toutes les mesures vexatoires ne discontinuent pas à Rome, nous sommes autorisés à croire que la lettre n'a d'autre but que de faire un peu d'effet en France pour une semaine.

» Voilà notre pensée après l'avoir lue et méditée. Nous sommes persuadés qu'elle n'empêchera pas le triomphe complet du parti réactionnaire de Gaëte... au moins pour quelques mois. »

— Sous le titre de NOUVELLES IMPORTANTES, le journal ministériel de Madrid, l'*Heraldo*, public, dans son numéro du 17 septembre, ce qui suit :

« D'après une dépêche télégraphique, datée de Paris, 12 septembre, et reçue en cette cour le 15, le conseil des ministres de la République voisine avait décidé le 11 :

» 1° Que l'armée expéditionnaire de Rome accepterait les décorations que lui avait accordées le souverain pontife ;

» 2° Que l'on demanderait à sa sainteté de retourner à Rome, ne fût-ce que passagèrement, et que si elle refusait de s'arrêter dans cette ville, elle n'allât pas au moins se fixer dans des lieux occupés par les Autrichiens ;

» 3° Que l'on *chercherait enfin à neutraliser les effets produits par la lettre du président de la République.* »

— On écrit de Milan à l'*Opinione* :

« D'après les instructions données par le général Radetzki, le système de la bastonnade continue à être à l'ordre du jour. On vient de l'appliquer à des individus qu'on a trouvés en possession de foulards tricolores ou de chaînes de montre en acier, etc. On s'attend bientôt à un ordre de s'habiller avec du drap de Bohême, sous peine de vingt-huit coups de bâton aux récalcitrants.

ALLEMAGNE.

Chaque jour une espérance s'évanouit relativement à la question allemande. Notre correspondant de Berlin nous écrit aujourd'hui encore que le découragement est complet parmi les partisans de l'unité, aussi modeste qu'elle soit. On paraît en être venu à discuter à Berlin le mode d'abandon de l'Etat fédératif. C'est le commencement de la fin.

Pourtant la Prusse a encore transmis, en réponse au projet de l'Autriche, qu'elle n'accepte pas un contre-projet que l'Autriche ne peut manquer de rejeter à son tour.

La 1[re] chambre, à Berlin, a ajouté des restrictions au droit d'association et de réunion consacré par la charte.

— On écrit de Cracovie, 18 septembre : « Il est de plus en plus question de la cession à la Russie, du cercle de Cracovie et de la Gallicie.

Komorn tient et tiendra longtemps. On dit que dans sa dernière sortie la garnison a fait une razzia extraordinaire ; elle a enlevé dix-sept bateaux remorqueurs, chargés de vins, d'huile, d'eau-de-vie, d'objets d'équipement et de munition, ainsi que quarante-deux canons de gros calibre. La forteresse ne manque de rien, mais la ville paie les vivres fort cher.

Des correspondances parlent de nouveau de l'arrestation de Bem et de quelques autres chefs hongrois réfugiés en Turquie. Nous ne savons ce qu'il peut y avoir de vrai dans ces bruits.

LE CZAR ET LES POLONAIS.

Une correspondance adressée de Russie à la *Patrie* contient le récit suivant :

« C'était dans les derniers jours d'août, le czar assistait à de grandes manœuvres à Varsovie. Une masse considérable de peuple était présente. A plusieurs reprises et sur des points différents, on avait entendu sortir du sein de la foule, juste au moment où l'empereur passait, des cris vigoureux de : « Vive la République polonaise ! » La revue semblait terminée, lorsque l'empereur, après avoir appelé d'un signe le général en chef, lui donna l'ordre de faire exécuter une dernière manœuvre, qu'il lui expliqua longuement et à voix basse. Le général exécuta ce qui lui avait été ordonné. A sa voix, les troupes semblèrent se débander, car les unes allaient à droite, les autres à gauche, les unes en avant, les autres en arrière.

» Le peuple se vit bientôt enveloppé de tous les côtés par un immense réseau d'hommes, de chevaux et de baïonnettes. Les armes furent chargées; puis les officiers s'en vinrent annoncer, sur les points principaux du terrain de manœuvres, que l'empereur voulait qu'on livrât ceux qui avaient crié : « Vive la République polonaise ! » Ils dirent que trois sommations seraient faites, et que si elles restaient sans résultat, on ferait feu. A la seconde sommation, la foule s'agenouilla criant grâce et désignant ceux qui avaient crié. C'étaient onze Polonais, tous jeunes, tous appartenant à de bonnes familles. Ils furent arrêtés.

» L'empereur s'est exprimé, depuis ce jour, avec une grande irritation sur le compte des Polonais. « Ce sont, a-t-il dit, les éternels perturbateurs du repos de l'Europe. Ce serait folie de croire qu'à force de concessions on puisse les faire renoncer à leurs projets révolutionnaires. »

» Quelques officiers polonais ayant demandé, les jours suivants, à prendre du service, on les a dirigés sur l'armée du Caucase. »

La session du jury de Leipzig s'est terminée le 12 septembre. Les arrêts qu'il a rendus sont diversement jugés par les partis.

Les conservateurs en sont fort mécontents, et les radicaux, au contraire, se félicitent du résultat obtenu; car sur 12 accusés de trahison ou d'excitation à la révolte, 11 ont été acquittés.

Un juge-de-paix socialiste.

Sous ce titre, M. Houdin, ex-juge-de-paix au canton de Machenoir, vient de publier un appel à la conscience publique. Victime de ses opinions comme tant d'autres fonctionnaires, M. Houdin a été révoqué comme coupable d'aimer la République et de la croire nécessairement féconde en conséquences sociales.

Ce qu'il y a de remarquable dans la position de M. Houdin, c'est qu'étranger aux agitations politiques, attaché avant tout à l'étude des problèmes économiques, phalanstérien longtemps avant la Révolution de Février, il fut dénoncé, en mars 1848, *comme socialiste*, et même suspendu par les républicains sans idées qui avaient alors tant d'influence, avant d'être destitué *comme démocrate* par la réaction qui trône aujourd'hui.

Nous plaiderons la cause de tous les fonctionnaires honorables victimes de leurs opinions, comme M. Houdin, en extrayant le passage suivant de sa brochure :

J'exposerai plus loin ma profession de foi socialiste, et dès à présent ai-je besoin d'affirmer que je désire autant que qui ce soit le maintien de l'ordre, et c'est pour cela que je suis socialiste ; car je désirerais voir ajouter aux mesures de force et de compression des mesures de prévoyance sociale ; je désire le maintien de la société, en la perfectionnant et l'améliorant graduellement et pacifiquement par des institutions fraternelles, et c'est pour cela que je suis socialiste ; je professe le respect de toutes les diverses croyances, soit religieuses, soit philosophiques, et je désire pour toutes la tolérance et la liberté d'examen et de bienveillante discussion ; enfin j'ai le respect de la propriété et l'amour de la famille que, loin de détruire, je voudrais voir accessibles à tous les enfants de Dieu.

Voici les griefs qui ont motivé cette destitution.

M. Houdin était abonné de la *Démocratie pacifique* et du *Crédit*. (Avoir peur du *Crédit !* le mettre à l'index, quel gouvernement de conciliation !)

En août et septembre 1848, M. Houdin présida une enquête, officiellement ordonnée, sur le travail agricole et industriel; il a émis cet avis qu'on devait prendre en grande considération les aperçus des socialistes.

M. Houdin a reçu chez lui à déjeuner M. Cantagrel, alors candidat démocratique. C'est là le crime principal ! Laissons-le continuer lui-même sa confession.

J'ai fait en 1849 ce que j'avais fait en 1848, avant, pendant et après ma suspension, au banquet communal de mars 1848, à la plantation de l'arbre de la liberté, aux réunions électorales de 1848, à la lecture de la Constitution, etc., etc. J'AI DÉFENDU LA RÉPUBLIQUE, j'ai exposé les raisons d'ordre, de

---

mieux certaines industries manufacturière de luxe, par exemple, sans songer en même temps et toujours à *l'industrie-mère*, celle qui peut et doit occuper le plus de bras et de capitaux, et la seule qui en manque pendant que les autres en ont plus qu'elles n'en peuvent utiliser véritablement.

Il faut que je te l'avoue, je m'intéresse assez médiocrement à ce que nous fassions des châles mieux que l'Inde; des soies mieux que la Chine; des porcelaines mieux que le Japon; des cristaux aussi bien que l'Allemagne, voire même du sucre de betteraves un peu moins bon que le sucre de cannes de nos colonies...

GIROFLET. Oh ! ne dis pas de mal du sucre de betteraves, nous en avons chez nous qui est excellent.

FRANCŒUR. Soit. C'est une question à part, passons. Mais enfin, est-il bien pressant de faire tant de belles choses, et d'en encombrer les magasins de nos villes, quand la terre ne produit pas tout le grain nécessaire pour faire le pain à bon marché et en *tout temps* pour tout le monde? — quand l'agriculture qui, en définitive, nous fournit tout ce qui fait vivre, ne produit pas assez? — et enfin, — note bien ceci, — quand nous voyons encore augmenter chaque jour cette malheureuse tendance des habitants de la campagne à quitter les champs pour la ville !...

Mon Dieu ! mais il n'aurait fallu qu'étudier et consulter un peu la nature ; elle leur aurait bien montré qu'il y avait à suivre une marche précisément toute contraire, pour arriver à un équilibre heureux des populations travailleuses.

Que nous dit-elle, cette bonne nature? comment nous apprend-elle que l'industrie qui doit nourrir toutes les autres a besoin du plus grand nombre de soins, du plus grand nombre de travailleurs? — Elle nous dit cela par tous les sens; ce n'est pas seulement par le besoin, par la famine, qu'elle nous l'apprend ; c'est par *l'attrait*. Sur dix personnes, il y en a sept ou huit qui auraient naturellement le goût de la campagne. Il n'y a pas un enfant qui naisse sans avoir la manie de remuer la terre dès qu'il peut se servir de ses petits bras, la passion de courir les champs dès qu'il est un peu solide sur ses jambes... mais ce sont autant de révélations, cela ! Combien nous a-t-il fallu de siècles de sophismes pour nous rendre sourds et aveugles devant des enseignements si simples, si naturels !...

Voyons, qu'est-ce qui n'aimerait pas à aller, après deux ou trois heures de travail à la chambre, s'occuper un peu de quelque détail de culture ou de jardinage; soigner une récolte, un troupeau, des volailles, des arbres, des fruits, des fleurs? — N'y a-t-il pas là pour tous les âges, pour tous les goûts, pour toutes les fortunes? — Sans compter une foule d'industries, accessoires naturels d'une exploitation agricole, — sans compter encore la chasse, la pêche, etc., etc., mille choses, enfin....

GIROFLET. Oh ! quant à moi, je n'aimerais pas infiniment tout ça. — Ah ! si, pourtant : le jardinage, c'est-à-dire, les fleurs ; j'en suis, par exemple. Mais il n'y a pas besoin d'aller à la campagne pour jardiner ; moi, je m'amuse un peu tous les jours dans le petit parterre qui est au fond de notre cour.

FRANCŒUR. Oui, il est grand comme deux fois mon mouchoir de poche ; tu te contentes de çà, toi, petit rat de fromage, c'est possible. Et puis, cela t'est bien facile à dire : combien de maisons, combien de milliers de familles n'ont pas même une cour !

Mon Dieu, tu ne sais donc pas comme c'est bon d'avoir du soleil et de l'air? — Ce n'est pas pour moi seul que je parle ; mais je serais si heureux de pouvoir faire vivre tout ce que j'aime ailleurs que dans nos petites mansardes de six pieds carrées ! Comme je souffre, quelquefois, de voir ma pauvre Sophie passer le meilleur de ses journées à pâlir sur son métier à dentelles, ou à griller devant sa marmite, — elle qui déteste de faire la cuisine... Dame, le bon Dieu n'a pas fait toutes les femmes pour ce métier-là, c'est évident.

GIROFLET (*un peu ému*). Tu crois?

FRANCŒUR. Tiens, Giroflet, on m'avait bien dit — et je l'aurais bien deviné tout seul — que tu avais une passion, jusqu'ici un peu malheureuse, pour Jenny Morel, cette jolie petite lingère qui travaille là haut, au coin du pont, de l'autre côté de la rivière. — Tu vois d'ici que sa fenêtre, qu'elle garnit de fleurs tant qu'elle peut, s'ouvre tout juste au-dessus de la tannerie de son frère. Elle a choisi cette chambrette, malgré l'odeur qui l'incommode, parce qu'elle donne sur la campagne. — Voyons, crois-tu que la pauvre enfant n'aimerait pas, — là, mais de toute son âme, — un mari qui la sortirait d'un pareil perchoir ?

GIROFLET (*poussant un gros soupir*). Oh ! oui...

FRANCŒUR. Eh bien, pauvre amoureux, — ce n'est pourtant pas ton physique qui lui déplaît ?

GIROFLET. Hum... mais je ne crois pas, qu'en penses-tu ?

FRANCŒUR. Certainement non ; tu n'es pas un bel homme, tu es un peu court, mais bien pris dans ta taille; tu n'es pas mal, en somme ; vous feriez, ma foi, un joli petit couple. — Ce n'est pas ton caractère : tu es devenu un bon enfant et tu ferais un bon mari.

GIROFLET. Oh ! pour ça, oui...

FRANCŒUR. Ce ne sont pas les quinze ou vingt mille francs que tu as de la succession de ta mère ; je crois qu'elle n'en a pas autant de son côté, et elle n'a plus d'autre parent que son frère le tanneur. — Eh bien ?

GIROFLET (*tristement*). Eh bien...

FRANCŒUR. Eh bien ! veux-tu parier que, ce qui l'effraie, c'est la perspective de passer sa vie dans ton bocal d'épicier ?

GIROFLET. Hélas ! tu y es... Elle m'a fait répondre que ce n'était pas la peine de changer le parfum du cuir contre celui du tabac et de la morue...

FRANCŒUR. Mon pauvre Giroflet, — j'aurais deviné cela dans les yeux de cette petite colombe, à la manière dont elle regarde le lever du soleil chaque matin. — Ah ! écoute, c'est que, décidément, Dieu n'a pas fait les femmes, les jolies femmes surtout, pour passer leur vie dans le mauvais air de nos vilaines rues...

Ma bonne Sophie, comme j'aimerais à t'en faire sortir ! — Et ma mère, — elle qui m'a répété vingt fois qu'elle n'avait jamais envié qu'une seule chose aux riches, c'était de pouvoir aller, tous les ans, passer six mois à la campagne. — Et mon enfant, — oh ! ma petite biche, comme j'aimerais à te voir grandir, te fortifier et prendre de belles couleurs à l'air des champs, courir, sauter comme un cabri dans les vergers, dans les prairies ! — comme je travaillerais de bon cœur là-bas, au milieu de mon petit monde ! Nous serions heureux ; nous nous aimons tous bien, mais je gage que nous nous aimerions encore mieux :

Le bonheur rend l'âme si bonne!

comme dit notre Béranger... Comprends-tu cela, Giroflet ?

GIROFLET (*ému*). Oh ! oui...

FRANCŒUR. Vas, quand tu auras femme et enfants, tu le comprendras encore mieux.

GIROFLET. Oh !... ou... oui !...

FRANCŒUR. Mais qu'as-tu donc ?

GIROFLET (*se secouant et cachant une larme*). Eh ! mais... eh ! mais... je suis tout chose... Tu as donc le diable au corps pour me secouer comme ça... C'est drôle... je n'ai jamais... — Ah ! mon Dieu ! voilà le père Ventru qui tourne le coin.. Il vient souper ce soir chez nous ; je me sauve, je me sauve... S'il me voyait si souvent avec toi, il dirait encore à mon père que tu finiras par me pervertir !... (*Il court à toutes jambes.*)

FRANCŒUR (*seul*). Pauvre petiot... Il y a quelque chose dans ce garçon-là. Il ne manquerait ni de cœur ni d'esprit, si on s'était donné la peine de les lui ouvrir un peu. — Voilà pourtant un homme qui risquait de vivre et de mourir comme une huître, parce qu'on n'a su lui donner à choisir qu'entre l'étude du grec et la vente des cigarres... Mais, c'est bien ; j'ai trouvé une corde sensible, il y a de la ressource ; nous y reviendrons.

F. B.

liberté et de justice qui militaient en faveur de la forme républicaine, et le danger de rêver un retour à la forme monarchique.

Nous plaignons sincèrement les hommes privés de leur position sociale, quelquefois même de leur pain, pour avoir accepté franchement la république et pour lui être demeurés fidèles, tandis que les partis aujourd'hui vainqueurs apostasiaient et démentaient par leurs actes les acclamations républicaines que la crainte seule leur avait arrachées en février. Mais le découragement conviendrait mal aux représentants du bon droit, aux confesseurs de la vérité sociale. Une Providence protège le monde; cette épreuve ne durera pas toujours. La république est administrée aujourd'hui par des hommes qui l'ont en aversion. Ne pouvant la supprimer, ils évitent de prononcer son nom, la dépouillent de ses attributs jusque sur les pièces de monnaie, guerre puérile, impuissante, qui prouve en même temps la haine et la faiblesse. Livrée sans défense à ses ennemis, la république n'est pas morte : ils n'ont pu la tuer; jamais elle ne recevra de consécration comparable à cette expérience. Ses amis, d'ailleurs, viendront à son aide. La majorité parlementaire actuelle ne représente pas l'état définitif des esprits en France ni peut-être même l'état présent. Une élection générale pendant laquelle le télégraphe ne jouerait pas changerait probablement la face des choses. Que les victimes de la réaction soient courageuses, le jour des réparations viendra.

FAITS DIVERS.

L'administration des postes fait en ce moment une enquête sur la question de savoir s'il serait possible d'appliquer un système de timbres-poste à l'affranchissement des journaux et écrits périodiques.

— Les prisonniers arabes détenus aux forts Saint-Pierre et Saint-Louis, à Cette, ont été graciés et renvoyés en Afrique.

— Une vingtaine de soldats de l'armée expéditionnaire d'Italie, amputés à la suite de leurs blessures graves, sont arrivés avant-hier à Paris, et ont été installés immédiatement à l'hôtel des Invalides.

— L'Académie des beaux-arts de l'Institut a jugé, dans sa séance du 22 septembre, le concours des grands prix de paysage historique. Les lauréats sont :

Premier grand prix, à M. Charles-Joseph Lecointe, de Paris, âgé de 26 ans, élève de MM. Aligny et Picot.

Deuxième grand prix, à M. Marie-Alfred de Curzon, de Migné (Vienne), âgé de 29 ans, élève de M. Drolling.

L'exposition publique du concours des grands prix de peinture d'histoire, dont le sujet à traiter par les concurrents est *Ulysse reconnu par Euryclée*, aura lieu à l'Ecole nationale des Beaux-Arts, les mercredi 26, jeudi 27 et vendredi 28 septembre, de dix heures du matin à quatre heures du soir.

— On annonce que le bâtiment à vapeur *le 24 Février* va quitter ce nom pour s'appeler désormais *le Président*. Ce vapeur, qui est de la force de 960 chevaux, sera un des plus beaux vaisseaux de notre marine militaire. Ses machines se construisent à Indret et sa coque à Lorient.

— C'est bien décidément à partir du 1er octobre que la convention postale récemment conclue entre la Belgique et la France sera mise à exécution. Le *Moniteur universel* nous apporte ce matin un décret du président de la République. Ce décret confirme que l'affranchissement des lettres pourra avoir lieu par l'apposition des timbres; l'article qui s'y rapporte est ainsi conçu :

« Le port des lettres ordinaires de la France et de l'Algérie pour la Belgique pourra être acquitté par les envoyeurs, au moyen des timbres d'affranchissement que l'administration des postes est autorisée à faire vendre.

» Lorsque les timbres d'affranchissement apposés sur une lettre à destination de la Belgique ne suffiront pas pour acquitter la totalité du port dont cette lettre demeurera passible; en vertu des dispositions des art. 2, 5 et 6 précédents, la valeur de ces timbres sera perdue pour l'envoyeur et la lettre considérée comme non affranchie. »

Il n'est pas douteux que des dispositions pareilles seront prises en Belgique, et qu'on pourra de même affranchir ici les lettres à destination de la France et de l'Algérie, par l'apposition des timbres belges d'affranchissement. (*Indépendance belge.*)

— Les maires de Paris viennent d'être convoqués à l'Hôtel-de-Ville de Paris en commission centrale, afin de s'entendre entre eux sur l'organisation des secours extraordinaires à donner aux pauvres pendant l'hiver prochain.

— On lit dans un journal du Puy-de-Dôme :

« Hier, à la garde montante, sur la place de Jaude, à Clermont, un soldat condamné au boulet pour insultes ou voies de fait envers ses supérieurs, a été amené devant le front des troupes pour entendre la lecture de son jugement. Il refusait de se mettre à genoux, et il a fallu employer la force pour l'y contraindre. Après le défilé, on s'est opposé à ce qu'il tendît son bonnet à la générosité du public. La foule émue s'est mise alors à lancer des pierres aux soldats de l'escorte, dont plusieurs ont été atteints. Un sergent qui avait toléré que le condamné s'arrêtât en route pour boire de l'eau-de-vie, a été puni disciplinairement de 15 jours de prison. »

— M. le contre-amiral Romain-Desfossés vient d'être désigné pour remplacer M. Le Prédour, dans le commandement de la Plata. M. Desfossés doit partir très prochainement pour Brest, où il arborera son pavillon à bord de la frégate la *Pandore*, à laquelle on ajoute une dunette pour le recevoir. La vapeur le *Prony* accompagnera la *Pandore* dans la Plata. La mission de M. l'amiral Desfossés paraît ne devoir pas être purement maritime, il a eu de fréquentes conférences avec le ministre des affaires étrangères. (*Océan.*)

— On écrit de Cette à l'*Emancipation de Toulouse* :

« Le ministère public a relevé appel du jugement rendu par le tribunal correctionnel dans l'affaire du comité démocratique. Par suite de cette décision, un des condamnés, qui allait sortir de prison après avoir fait sa peine, a été retenu par ordre du parquet. Ce malheureux, condamné à quinze jours de prison, après deux mois de prison préventive, aura encore à subir deux autres mois du régime cellulaire, la cour d'appel étant en vacances jusqu'au 1er novembre.

» Cet acharnement ne nous surprend point. Pleins de douceurs pour les monarchiens qui conspirent ouvertement contre la République, nos hommes de la réaction sont sans pitié pour les républicains. La justice, quelque sévère, quelque impitoyable qu'elle soit, ne frappe pas à leur gré. Qu'on établisse donc des tribunaux exceptionnels. »

— On lit dans l'*Union bretonne* les détails d'une scène qui semble empruntée à la vie des peuplades sauvages, et qui se serait passée dans le département de la Loire-Inférieure :

« Deux individus, après avoir passé la matinée entière au café, se sont retirés dans un jardin appartenant à l'un d'eux. Par suite de nous ne savons quelle altercation, un duel avait été décidé entre les deux champions, mais un duel sans témoins et en dehors des règles habituellement observées en pareille matière.

» Arrivés sur le terrain, les adversaires se mirent donc en devoir de se battre, et après avoir échangé des coups de pied et de poing, ils se prirent à bras le corps et finirent par se renverser.

» Alors des cris de douleur se firent entendre, les voisins s'en émurent, on accourut sur le lieu du combat, et l'on trouva les deux ennemis étendus l'un sur l'autre, mais semblant ne plus lutter.

» Obligés de se relever, ils montrèrent aux personnes qui les entouraient deux visages ensanglantés et horriblement mutilés. Un frémissement d'horreur parcourut la foule : les malheureux s'étaient littéralement mangé, l'un l'oreille droite, l'autre la lèvre inférieure.

» La justice s'est saisie de l'affaire, qu'elle instruit en ce moment. »

— On écrit de Lyon, 15 septembre :

« Les diligences de Marseille et les bateaux à vapeur apportent à Lyon, tous les jours, une grande quantité d'émigrés de cette ville qui fuient le choléra. »

— On écrit de Fourques, Lot-et-Garonne, 15 septembre :

« Dans la nuit de samedi à dimanche, 16 septembre, un incendie qu'on ne peut, dit-on, attribuer qu'à la malveillance, éclatait vers une heure, dans une grange appartenant au nommé Lagahuzère, tailleur, près le bourg de Fourques. Dans cette grange, heureusement séparée de la maison d'habitation, étaient des futailles pleines et vides et du bois de chauffage.

» Malgré les prompts secours qui ont été donnés par tous les habitants accourus du voisinage, bien peu d'objets ont pu être sauvés; car le défaut d'eau sur ce point rendait presque inutile le nombreux concours qui s'était opéré. Vers deux heures, on était maître du feu, et chacun se retirait, cherchant à s'expliquer la cause d'un sinistre qui venait d'alarmer la population et mettait dans la gêne une honnête famille, lorsque, à quelques pas du presbytère, des cris confus se font entendre, à travers lesquels on distingue les mots de *voleur* et de *mort*, des appels *au secours !*

» Aussitôt quelques voisins, attirés par ces nouvelles clameurs, accourent. Et quel spectacle s'offre à leurs yeux?... Deux femmes, dont la vie s'écoulait inoffensive et marquée par de nombreux actes de charité, étaient relevées victimes d'un horrible assassinat. L'une, Mlle Clamens, institutrice, âgée de soixante-dix ans, avait reçu un coup de *pèle-verse* sur la tête, et ce coup, qui lui avait fendu le crâne, l'avait jetée sans connaissance sur le carreau.

» L'autre, sa servante et sa compagne habituelle, fille d'une quarantaine d'années, fut aussi frappée au front dans son lit. L'assassin voulut réitérer son attaque : mais, guidée par l'instinct de la conservation, cette pauvre fille saisit le manche de la pèle-verse, et le coup ne fait que l'effleurer. Elle se sent alors saisir à la gorge; aussitôt elle cherche de ses mains et de ses ongles le visage du meurtrier. Celui-ci l'entraîne hors du lit, l'étend par terre et cherche à l'étrangler : l'infortunée se débat en criant. Enfin l'assassin, craignant sans doute que les cris de sa victime ne soient entendus, s'enfuit en laissant son chapeau tombé dans la lutte.

On a des craintes pour les jours de Mlle Clamens. Pour s'introduire, le meurtrier avait profité de la charité connue de cette dame, dont la porte s'ouvrait à toute heure pour les malades nécessiteux. Il avait frappé à la porte en disant qu'il venait de travailler à l'incendie et priait qu'on lui donnât à boire.

La justice informe. (*Echo de Vésone.*)

—Nous lisons dans la *Voix du Peuple* de Marseille :

Une dépêche télégraphique, arrivée hier à Marseille, prescrit de libérer dès à présent tous les hommes qui ne devaient être renvoyés dans leurs foyers qu'au 31 décembre de cette année.

La plupart des journaux des départements nous apportent une semblable nouvelle.

LA MÉDECINE RASPAIL ET LE CHOLÉRA. — Nous lisons dans la *Voix du peuple*, de Marseille :

« Les membres du bureau de secours du boulevard du Musée (non désigné par la municipalité), nous prient d'insérer la note suivante :

» Dans cette fâcheuse période des calamités publiques, où la calomnie et la malveillance se donnent rendez-vous pour jeter leur venin empesté sur les dévouements les plus purs et les plus désintéressés, il est bon de faire connaître au public un peu du bien, résultat des soins empressés distribués à temps et avec discernement.

» Voici le fait : Nous publierons plus tard un compte-rendu de nos procès-verbaux constatant de fort belles cures, avec l'assistance de plusieurs médecins.

» Le fusilier Bezeau, de la 4e compagnie, 1er bataillon du 44e de ligne, pris d'un mal subit, tombe sur le boulevard Dugommier; heureusement pour lui il est transporté au bureau de secours du cercle Noailles par quatre de ses camarades, les fusiliers Lefort, au 35e, 3e bataillon. Andrieu, de la 4e compagnie, 1er bataillon du 44e; Crupolet et Carvin, même compagnie.

» Des soins immédiats lui sont prodigués.

» Le docteur Fabre était là; en sa présence et avec son consentement, on a administré de suite à cet homme un petit verre de l'élixir Raspail. Dix minutes après, ce soldat s'est levé parfaitement rétabli. Une heure après, se sentant assez fort pour se rendre lui-même au quartier, deux membres du cercle l'ont accompagné pour recommander à son chef, d'ordre du docteur, de laisser quelques jours de repos à ce soldat.

» Depuis lors, l'état de ce malade n'a pas discontinué de s'améliorer. »

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

AU NUMÉRO QUOTIDIEN :

PARIS.	Un an 20 f.,	Six mois 11 f.,	Trois mois 6 f.
DÉP. ET ÉTRANG.	» 32	» 17	» 9
PAYS à surtaxe.	» 50	» 26	» 14
BELGIQUE.	» 36	» 19	» 10

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois :	40 c.	Annonces anglaises....	40 c.
Cinq à 9 » »	30	Réclames-notices....	50
Dix fois et plus. » »	20	Faits de publicité...	1 fr. 50

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 24 septembre.

OPÉRA. — La Favorite.

THÉATRE DE LA REPUBLIQUE. — Les Rivaux d'eux-mêmes, Il ne faut jurer de rien, les Fourberies.

OPÉRA-COMIQUE. — Le Toreador, les Rendez-vous bourgeois.

ODÉON. — Le Vert-Galant, Trois sultanes, Jeunesse.

THÉATRE-HISTORIQUE. — Le chevalier d'Harmenthal.

VAUDEVILLE. — Sous le Masque, Pas de fumée, un Intérieur comme il y en a, Grands écoliers en vacances.

GYMNASE. — Les Mémoires, l'Epouvantail, les Représentants, Sept Billets.

THÉATRE MONTANSIER. — Le Chevalier, la Chaîne, le Tigre du Bengale. 1er Chevalier muscadin.

THÉATRE DE LA NATION. —

VARIETES. — Les Caméléons, Eva, les Parents de ma Femme.

PORTE-SAINT-MARTIN. — Livre noir, l'Etoile du marin

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 194. Mardi 25 septembre 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . 11 f.
Un an. . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . 17 f.
Un an. . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 30 septembre sont priés de le renouveler immédiatement, s'ils ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Nous réitérons la même invitation pour les abonnements échus les 30 juin, 15 et 31 juillet, 15 et 31 août et 15 septembre, en rappelant que nous indemnisons de la suspension du journal par des prorogations d'échéances ceux de nos abonnés qui nous en font la demande en renouvelant leur abonnement.

Tout abonnement échu et non renouvelé sera définitivement supprimé à partir du 1er octobre. Toute demande de réabonnement, toute réclamation doivent être accompagnées de la dernière bande imprimée.

PARIS, 24 SEPTEMBRE.

Le parti honnête et l'absolutisme.

Le parti honnête, c'est-à-dire le parti des privilégiés et de l'aristocratie financière, est nécessairement absolutiste au fond. Un roi, c'est-à-dire un privilégié par excellence, intéressé à la conservation de toutes les exploitations, de tous les abus : *tel est son idéal politique.* Il est désirable que ce *roi soit absolu*, et que les intérêts des classes opprimées n'obtiennent dans le gouvernement aucune représentation, aucun organe. Point de représentation nationale, ou si la force des choses nous oblige à subir ce principe, que la représentation soit au moins divisée en plusieurs assemblées, qu'elle s'use et se neutralise par ses luttes. Ayons une chambre haute, gardienne des institutions aristocratiques; ayons une chambre des communes, mais ouverte seulement aux censitaires, aux hommes qui se sont enrichis et sont devenus par intérêt immobilistes. Afin de réserver plus sûrement encore les sièges du parlement à la richesse, n'accordons aucune indemnité aux représentants, ou chicanons-les sur le chiffre, et déconsidérons de notre mieux la représentation payée.

Dans le cas où malgré toutes ces précautions, l'élément démocratique ferait irruption dans l'assemblée nationale, dans le cas où il obtiendrait légalement la majorité, plutôt que de lui permettre un remaniement des institutions sociales, insurgeons-nous, protestons contre cette majorité, servons-nous contre elle du pouvoir exécutif, à qui nous rendrons le pouvoir absolu au nom du péril public, c'est-à-dire au nom des dangers dont seront menacés nos privilèges.

Telle est la politique du parti *honnête*, ainsi appelé ironiquement parce qu'il amnistie tous les scandales et gaspillages des cours, et parce qu'il ne peut se consoler d'avoir vu le plus corrompu des gouvernements anéanti en février par une explosion du mépris public.

Le parti honnête sait plier pendant l'orage, comme le roseau. Après la révolution de février, il se disait républicain, acclamait à pleine voix au suffrage universel, pour lequel il demandait même un brevet d'invention. L'ignorance des campagnes, les influences rétrogrades qui s'y maintenaient, le rideau étendu entre l'intelligence des paysans et les faits qui s'accomplissaient à Paris, faisaient alors du vote universel un excellent instrument d'obscurantisme, bien que la République n'eût pas consenti à épaissir encore le rideau dont nous parlons par la merveilleuse institution du *suffrage à deux degrés.*

Mais aujourd'hui que la campagne s'éclaire, aujourd'hui que le suffrage universel a produit tout ce qu'il pouvait produire, au début, d'erreurs grossières et de suicide politique des masses laborieuses, le parti honnête revient à ses tendances fondamentales et remet au jour son véritable programme.

Nous avons dit qu'il ne voulait pas de représentation nationale, pas d'assemblée. Lisez la *Patrie* :

Une observation assez curieuse à faire, et que nous nous bornons à consigner sans lui donner d'autre importance que celle d'un simple fait, c'est la coïncidence de la reprise du mouvement commercial *avec les vacances* de l'Assemblée législative.

De cette observation, répétée sous diverses formes par plusieurs journaux honnêtes, il résulte que les affaires iraient mieux si l'Assemblée législative était en vacances perpétuelles.

Nous avons dit que, forcé de subir une représentation nationale, le parti honnête limiterait le droit de suffrage autant que possible, et tendrait à le concentrer dans une classe privilégiée.

Hier l'*Assemblée nationale,* appuyée chaudement par l'*Univers*, proposait d'attribuer au père de famille un nombre de votes égal à celui de ses enfants, dont le droit électoral serait ainsi absorbé. L'*Ordre*, aujourd'hui, cherche à rétablir l'équivalent de l'ancien vote par ordres, en formant, des différentes catégories bourgeoises, autant de pouvoirs électoraux.

Le système électoral qui fut adopté par la République cisalpine, en 1802, partageait la nation en trois parties, les propriétaires, les commerçants et les gens instruits, auxquels on attribuait la nomination directe de leurs représentants spéciaux. Les *rôles* des contributions, les *patentes*, les *diplômes* servaient à la formation des trois catégories.

Dans ce système il serait indispensable d'en composer une quatrième avec les ouvriers, dont on inscrirait les *livrets*, et qui, devant la loi électorale comme devant toute autre loi, doivent être les égaux des autres citoyens.

Voyez-vous la belle combinaison ! Le privilège représenté trois fois : 1° par les propriétaires, 2° par les commerçants, 3° par les hommes instruits, c'est-à-dire les hommes à qui leur famille a pu donner une éducation coûteuse.

Enfin, on a trouvé le moyen d'introduire le privilège jusque dans la quatrième classe, celle des ouvriers, en leur imposant le *livret*, instrument d'humiliation et de servitude contre lequel la population ouvrière a toujours protesté avec une extrême énergie.

Ce mode d'élection, dit naïvement l'*Ordre*, qui en propose encore quelques autres, aurait « l'avantage de fractionner *le péril*, de *diviser la force* dont on craint l'explosion, de diminuer » au moins les chances et l'étendue de ravages » politiques qu'on ne peut empêcher ni toujours, » ni entièrement. »

Nous avons dit que le parti honnête, c'est-à-dire aristocratique et monarchique, voyant apparaître dans les assemblées, malgré toutes ses *précautions*, une majorité démocratique, s'insurgerait contre elle, en conjurant le pouvoir exécutif de se ressaisir du pouvoir absolu.

En effet, l'*Union* cite ce matin sur sa première page, sans blâme ni protestation, cet extrait du *Globe* :

Diviser la majorité serait assurer le succès des anarchistes, ou mettre le premier magistrat de l'état dans la nécessité absolue de prévenir ce résultat *en résistant au parlement.*

Car le jour pourrait arriver où Louis-Napoléon aurait à se décider entre la soumission aux ordres d'une convention, et les véritables intérêts de son pays. Dans une telle crise, il n'est pas homme à hésiter sur la route à suivre, il n'est pas homme à accepter une tyrannie opposée au bien-être du peuple, *fût-elle même investie du caractère de l'autorité constitutionnelle.* Mais nous espérons que la majorité de l'Assemblée nationale ne se laissera ni cajoler ni intimider par la Montagne pour entrer dans une ligue qui discréditerait le gouvernement législatif et engagerait tout ce qui est sage et bon en France *à demander au pouvoir exécutif protection contre une deuxième convention.*

Cette citation, au surplus, est suffisamment commentée par l'appui que le parti honnête a donné au président, lorsqu'il résolut de braver les votes de l'Assemblée constituante dans la question romaine.

Que conclure de la franchise avec laquelle se démasque la tendresse persévérante du parti honnête pour le pouvoir absolu?

Il faut en conclure que le jour n'est pas loin où la démocratie aura dans ses mains la puissance constitutionnelle.

Il paraît que la loi qui donne une base démocratique à l'institution du jury est aussi loyalement appliquée que les articles de la Constitution qui reconnaissent aux citoyens les droits de réunion et d'association.

Une circulaire récente du préfet de la Seine aux maires des arrondissements, leur enjoint de rayer des listes du jury, d'après leur libre arbitre, tous les citoyens qui, par leur position précaire, leurs emplois publics ou leur âge, ont droit à réclamer l'exemption prévue par la loi.

Par cette circulaire, le droit de demande en exemption de la part des citoyens est transformé en droit de radiation d'office de la part de l'autorité.

En conséquence, on a rayé d'office dans les mairies beaucoup de personnes qui étaient portées sur les listes précédentes et qui n'avaient nullement sollicité la faveur d'être exemptées des fonctions du jury.

Quand ces personnes se présentent pour vérifier leur inscription et qu'elles réclament contre la radiation, on les invite à formuler leur demande par écrit sans leur expliquer le motif de la rature de leurs noms.

D'ailleurs, le choix des noms à rayer est laissé à l'arbitraire des employés de bureaux. Les maires ne s'en mêlent même pas.

En signalant ces faits, sans autres commentaires, nous engageons tous les démocrates à s'assurer de leur inscription et à dénoncer à la presse toutes les réclamations qu'ils seraient en droit d'adresser à l'autorité.

Nous les prévenons que c'est demain, mardi 25 au soir, que se trouvent closes dans les mairies les réclamations à ce sujet.

Notre ami Tandon, gérant de la *Démocratie pacifique*, s'est constitué prisonnier aujourd'hui. Nos lecteurs n'ont pas oublié, sans doute, que M. Tandon a été condamné à un an de prison par la cour d'assises de la Seine, comme responsable d'un article dans lequel l'attaque à main armée de la République romaine, à la suite d'engagements contraires pris par les ministres, était qualifiée très énergiquement, et l'Assemblée constituante était conjurée de prendre des mesures pour arrêter le plus tôt possible l'effusion du sang français et romain.

Un apologue.

Il y avait une fois un monsieur qui avait gagné un éléphant dans une loterie.

Cet éléphant était superbe, et peu cher, au prix qu'il avait coûté au gagnant.

Mais le monsieur n'avait aucun endroit pour le mettre.

Personne ne voulait l'en débarrasser.

Il l'aurait bien lâché dans les rues, mais il avait peur de la loi.

Il était trop humain pour le laisser mourir de faim.

Il n'osait pas le tuer.

Bref, le monsieur se trouvait dans un état de perplexité bien naturel chez un homme ayant une très mince fortune, une petite maison, des sentiments d'humanité, — et un éléphant.

La France a gagné son éléphant à Rome.

Mais elle ne sait que faire de lui.

Elle ne peut soutenir le pape et les cardinaux, parce qu'elle est intervenue en faveur de la liberté.

Elle ne peut soutenir les républicains, parce qu'elle est intervenue dans la cause du pape et des cardinaux.

Elle ne peut agir contre l'Autriche, parce que la France est conservatrice et pacifique.

Elle ne peut continuer de maintenir son armée à Rome, parce que cette armée n'y est pas traitée avec respect.

Elle ne peut retirer son armée de Rome, parce que ce serait se rendre ridicule.

Elle ne peut aller en avant, parce qu'elle a insisté pour que le peuple romain allât en arrière.

Elle ne peut aller en arrière, parce que le peuple français insiste pour qu'elle aille en avant.

Elle ne peut choisir la mauvaise voie, parce que l'opinion publique la contraint à entrer dans la bonne.

Elle ne peut choisir la bonne voie, parce que son manque d'honnêteté l'a forcée de choisir la mauvaise.

En un mot, elle est prise entre les cornes d'un dilemme, et plus elle se trémousse, plus elle sent les pointes desdites cornes, qui ont fini par la clouer, à l'instar d'un scarabée, dans une collection exposée aux regards des curieux, comme un échantillon de l'espèce légère et papillonnante de l'entomologie politique.

Pauvre France! personne ne voudra donc la débarrasser de son précieux lot!

(*Punch*, ou *Charivari* de Londres.)

L'*Union monarchique* avoue en ces termes que le personnel des juges de paix est en ce moment l'objet d'une destitution en masse, conformément au désir de ses amis :

Le personnel des juges de paix, si déplorablement changé par le gouvernement provisoire et les pouvoirs qui lui ont succédé, subit en ce moment une épuration suivie, *conformément au désir de tous les amis de l'ordre.*

Lettre de Mazzini

A MM. TOCQUEVILLE ET FALLOUX.

Suite. (Voir notre numéro d'hier.)

II.

L'accusation de violence, de la terreur érigée en système, lancée contre le gouvernement républicain, est aujourd'hui démentie solennellement par les faits de la défense. On ne commande point, par la terreur, l'enthousiasme à tout un peuple armé (1), et vous êtes, messieurs, dans l'alternative de calomnier la valeur des soldats français ou de vous réfuter vous-mêmes : de déclarer que quelques factieux, contraints de comprimer une population de 160 mille âmes, ont suffi pour combattre pendant deux mois, souvent pour vaincre, votre armée ; ou bien, pour vous sauver du reproche d'imbécilité ou de lâcheté ; d'avouer que le gouvernement, le peuple, la garde nationale et l'armée étaient réunis dans Rome dans une seule pensée de liberté et de guerre contre les ennemis de la république. Pourtant il faut en parler de cette accusation, assez du moins pour que vous ne puissiez point répéter cette stupide calomnie sans que d'autres puissent vous dire : *Votre mensonge a été prémédité.*

Laissez de côté l'assassinat de Rossi tant de fois hypocritement rappelé. La République décrétée le 9 janvier 1849, ne doit point se défendre contre l'imputation d'un fait arrivé le 16 novembre 1848, lorsque le parti des princes, le parti des *modérés* sectaires de Charles-Albert, occupait le pouvoir et exilait ou condamnait au silence absolu les hommes de la foi républicaine. Personne en Italie ne songe à accuser vos révolutions de provenir de l'assassinat, parce que le duc de Berry est tombé sous le poignard, ou parce que cinq à six tentatives de régicides se sont succédées à Paris dans le laps de deux années. Tenez-vous aux faits généraux, qui signalent dans tous les temps, dans tous les lieux, les systèmes qui s'appuient sur la violence. Pouvez-vous, messieurs, citer pendant les cinq mois de gouvernement républicain, *une seule* condamnation à mort pour crime politique? *un seul* tribunal exceptionnel institué dans Rome pour juger les crimes politiques? *un seul* décret contre la liberté de la presse, qui soit antérieur au siége? Citez donc, citez les lois qui organisent la terreur, citez les *bandes féroces*, citez les victimes, ou bien résignez-vous à porter éternellement la marque des imposteurs.

» Le drapeau républicain, hissé dans Rome par les » représentants du peuple, » disions-nous dans une » de nos déclarations, « ne représente point le triomphe d'une fraction de citoyens sur une autre, » il représente un triomphe commun, une victoire » remportée par une quantité de citoyens, consentie » par l'immense majorité, du principe du bien sur » celui du mal, du droit commun sur celui de l'arbitraire de quelques personnes, de la sainte égalité » que Dieu imposait à tous les hommes, sur les privilèges et sur le despotisme. Nous ne pouvons être » républicains, sans être et sans nous montrer meilleurs que les pouvoirs renversés !... Nous ne sommes point le gouvernement d'un parti, mais le » gouvernement de la nation... Ni intolérance, ni » faiblesse, la République est énergique et conciliante. Le gouvernement de la République est fort, » donc il ne craint rien. »

Dans ces lignes était contenu le programme républicain, et il n'a jamais été violé, comme les vôtres, ministres de France, par les hommes qui parmi nous ont administré la République.

Nous étions forts, forts de l'affection des honnêtes gens, et les hommes du mal sont très rares parmi nous ; forts de l'adhésion de nos concitoyens, bien autrement que vous ne l'êtes, messieurs. Nous n'avions pas besoin, pour nous soutenir, d'imposer à la capitale l'état de siége, de dissoudre les gardes nationales, de remplir les prisons, d'y jeter pêle-mêle avec les autres les représentants du peuple, de condamner à la déportation des centaines d'ouvriers, de nous entourer de canons et de soldats pour comprimer le reste de la population. Notre capitale était contente, joyeuse, malgré le poids des sacrifices qu'impose tout changement dans l'Etat, tranquille, calme, lorsque la présence de votre armée sous nos murs aurait provoqué à un coup de main les mécontents, s'il y eût eu des mécontents dans Rome.

Notre garde nationale fournissait plus de sept mille hommes au service actif dans la ville et sur les murs. Nos prisons étaient presque vides d'accusés politiques. Deux ou trois individus, suspects à bon droit d'avoir entretenu des relations avec votre camp;

---

(1) La garde nationale comptait environ 12 000 hommes ; par suite de son organisation antérieure au gouvernement républicain, elle représentait à Rome la classe moyenne, la classe la plus pauvre étant exclue du service actif.

deux ou trois cardinaux saisis en flagrant délit de conspiration, et un officier, le sieur Zamboni, coupable de désertion, étaient seuls sous procès lorsque M. de Corcelles fut visiter les prisons ; cinq ou six détenus, les nommés Freddi, Alai et autres pareils, par lui trouvés au château Saint-Ange, y étaient par ordre de Pie IX, et pour avoir conspiré contre son gouvernement. Les hommes les plus contraires à la République, un Mamiani, un Pantaleoni, se promenaient librement dans les rues de Rome. Nous rappelions au peuple à qui ils étaient suspects, que la République, meilleure que la monarchie, regardait les opinions comme inviolables, lorsqu'elles ne se traduisaient point en faits dangereux, et le peuple, généreux par nature et par la conscience de sa force, nous écoutait et les respectait ; les dangers n'ont commencé pour quelques-uns de ces hommes, que lorsque nous ne pouvions plus interposer notre parole, et que le spectacle de votre force brutale irritait la multitude et la poussait à la réaction.

Plusieurs de nos canons, vu l'impossibilité de les garder sur toute l'enceinte de la ville, sont souvent restés accessibles à tout venant, sans un seul soldat qui les gardât. Il y eut même un jour, le 16 mai, lorsque nos troupes se rendirent du côté de Villetri contre l'armée du roi de Naples, où depuis cinq heures jusqu'à minuit la ville est restée dépourvue de toute milice et confiée uniquement au peuple. Les troupes françaises étaient à peu de distance de nos murs.

Nous avons renvoyé les quelques gardes qui se trouvaient aux portes du gouvernement pour les placer là où elles étaient nécessaires. L'amour du peuple nous sauvegardait.

Ni alors ni dans aucun temps, au milieu des privations matérielles inséparables du demi blocus que vos forces avaient établi autour de nous, sous la pluie de vos bombes comme sous l'influence corruptrice que vos agents et ceux de Gaëte s'efforçaient d'exercer, pas une tentative d'insurrection n'a été essayée par ceux que M. Drouyn de Lhuys appelle effrontément les *honnêtes* ; pas un voix ne s'est élevée du milieu du peuple pour nous dire : *Descendez* !

Faction ! terreur ! ah ! si votre conscience, ministres de la France, conservait une ombre de pudeur, vous, regardant autour de vous, et songeant à l'intimidation et aux violences au moyen desquelles vous vous soutenez dans Paris, vous auriez évité soigneusement d'employer ces mots, de crainte que d'autres n'y eussent pu lire *votre* condamnation.

Que si l'Assemblée devant laquelle vous avez parlé n'eût point été gâtée sans retour et inaccessible à tout amour de la vérité ; si au lieu de se traîner servilement sur les traces du pouvoir, quel qu'il soit, les membres qui, par leurs votes, soutiennent votre politique extérieure, eussent eu un système dans leur tête, une croyance dans le cœur, fût-elle contraire à la nôtre, cent voix se seraient élevées tumultueusement à vos paroles et se seraient écriées : « Taisez-vous, ne déshonorez point notre politique par un mensonge flagrant. Quoi ! le premier décret que vous avez publié dans Rome établit les tribunaux militaires pour les faits politiques, dissout les cercles, le gouvernement, l'Assemblée. Le 5 juillet, vous défendez tout rassemblement, même pacifique, vous proclamez des châtiments exemplaires pour protéger les personnes ayant des relations amicales avec vos troupes. Le 6, vous dissolvez la garde civique. Le 7, vous ordonnez le désarmement complet des citoyens. Le 16, vous supprimez tous les journaux. Le 18, vous lancez des menaces contre toute réunion de plus de cinq personnes.

» Tous vos actes au milieu d'une population que » vous affirmez vous être favorable, et qui nous sont » apportés officiellement par votre journal, sont pré» cisément les mêmes qui devaient, d'après votre » parole, avoir répandu la terreur dans Rome, au » temps du gouvernement républicain, et dont nous » ne trouvons pas de trace dans ses décrets; et vous » persistez imprudemment à lui lancer une accusa» tion qui retombe sur vous, et à vous glorifier d'être » les restaurateurs de la liberté, de la paix et de » l'ordre ! »

Ces dispositions durent toujours; elles continuent deux mois après votre triomphe. Les prisons regorgent d'hommes dont, la plupart, ne sont coupables que d'avoir obéi à qui gouvernait, n'ont d'autre tort que d'avoir été désignés par quelques espions aux vengeances sacerdotales. Plus de cinquante prêtres sont enfermés dans le château Saint-Ange, coupables d'avoir prêté leurs services aux ambulances républicaines. A Rome, de terribles condamnations aux travaux forcés à perpétuité frappent lâchement les officiers *subalternes* de la sûreté publique (1). A Terni, à Bologne, à Ancône, à Rimini, on fusille des jeunes gens pour être détenteurs d'une arme. Il n'y a peut-être pas aujourd'hui, dans les Etats romains, une famille sur cinq qui n'ait un de ses membres en fuite ou en prison. Les hommes du parti qui s'appelait *modéré*, les hommes auxquels vous affirmez que vous vous êtes adressés en entrant dans Rome, sont exilés par votre fait. Mamiani, Galetti, le P. Ventura, sont en exil. Votre ouvrage, c'est un travail de destruction, ouvrage égal à celui que la monarchie accomplissait en Espagne en 1823. Si vous aviez eu du moins le courage brutal de la monarchie! mais, représentants infidèles d'une idée qui n'est pas la vôtre, hostiles, dans le secret de votre cœur, au drapeau auquel vous avez juré publiquement foi, conspirateurs plutôt que ministres, vous êtes condamnés à vous envelopper hypocritement, sciemment dans le mensonge.

III.

Vous mentez dans vos affirmations fondamentales : vous mentez dans les détails, tout est mensonge en vous et dans vos agents; le mensonge, j'en rougis pour la France que vous avez traînée si bas, a été poussé jusqu'au point de faire oublier les traditions de l'honneur aux chefs de votre armée. Vous avez vaincu par le mensonge, vous essayez de vous justifier par le mensonge. Il mentait, le général Oudinot, lorsque pour tromper les populations, et s'aplanir, en exploitant notre amour pour la France, le chemin de Rome, il conservait entrelacés jusqu'au 15 juillet, dans Civita-Vecchia, le drapeau français et notre drapeau tricolore qu'il savait avoir bientôt à renverser. Il mentait impudemment, lorsqu'il affirmait dans une de ses proclamations, que la plus grande partie de l'armée romaine avait fraternisé avec l'armée française, tandis que l'état-major avait donné, en protestant, sa démission, et tandis que huit cents hommes seulement, eux-mêmes aujourd'hui dissous, avaient accepté les conditions de service que vous leur aviez proposées. Il mentait lâchement, lorsqu'après avoir promis par écrit de ne pas attaquer la ville avant le *lundi* (1) 4 juin, il l'a attaquée dans la nuit du samedi au dimanche. Trompé par vous et entraîné par une faiblesse qui ne peut être excusée que par l'espoir de remédier au mal, il mentait vis-à-vis de nous votre envoyé, M. Lesseps, lorsqu'il nous rassurait par de continuelles promesses d'un accord prochain, et qu'il nous conjurait de ne point donner d'importance aux mouvements des troupes françaises, dictés, ainsi qu'il le disait, par le seul besoin de faire diversion à l'impatience des soldats. Cependant vos chefs profitaient bassement de notre bonne foi pour étudier à leur aise le terrain, pour prendre position, pour se fortifier et pour occuper subitement, pendant un armistice, le point stratégique de Monte-Mario. Il mentait, M. de Corcelles, lorsque, contre la déclaration de la municipalité romaine, celle des consuls étrangers et les témoignages de toute une ville, il affirmait que Rome n'avait jamais été bombardée : les bombes tombèrent très nombreuses et causant de grands dégâts, pendant plusieurs nuits, et notamment du 23 au 24, du 29 au 30, sur le Corse, sur la place d'Espagne, au *Babbuino*, sur le palais Colonna, sur l'hôpital du Saint-Esprit, sur celui des Pellegrini, partout.

Vous mentiez, monsieur Tocqueville, lorsque vous fiant sur l'ignorance de votre majorité, vous vous targuiez, comme d'un fait unique dans l'histoire, d'avoir choisi le côté de la porte Saint-Pancrace pour attaquer la ville, sous le prétexte, dites-vous, de sauver la population et les habitations. Rome, qui présente à la porte Saint-Paul et à la porte Saint-Jean une campagne ouverte, voit précisément s'accumuler à la porte Saint-Pancrace peuple et habitations. La porte Saint-Pancrace a été choisie, afin qu'on pût maintenir avec moins de danger les communications entre votre camp et Civita-Vecchia, et parce que, alors qu'il eût fallu, des deux autres côtés, accepter (ce que vous redoutiez) un combat avec le peuple embusqué dans les barricades, du côté de la porte Saint-Pancrace, le Janicule commandant Rome offrait le moyen de vaincre, non par une lutte d'homme à homme, mais par une guerre de bombes et de canons. Vous avez menti tous, messieurs, depuis le premier d'entre vous jusqu'au dernier de vos agents ; vous avez menti à l'Italie, à l'Assemblée, à la France, à l'Europe, lorsque, a plusieurs reprises, depuis le premier jour de votre coupable expédition, vous avez prodigué des promesses de protection, de fraternité et de liberté que vous aviez dans l'âme la ferme intention de trahir.

IV.

D'accord avec Gaëte, l'Espagne et l'Autriche, décidés à renverser tout signe de liberté républicaine à Rome, et après en être venus, dans vos conciliabules, jusqu'à croire que la réaction rétrograde aurait secondé vos vues parmi nous, vous avez mendié des subsides à l'Assemblée en la trompant sur le but de l'expédition, comme il résulte des discussions postérieures. Et vous avez trompé la commission chargée de vous interroger ; les soldats auxquels vous avez persuadé, à Toulon, que vous les conduisiez contre les Autrichiens ; les habitants de Civita-Vecchia, au milieu desquels vous avez débarqué, comme des voleurs masqués, avec deux proclamations, dont l'une détruisait l'autre. Ensuite, lorsque la journée du 30 avril eut provoqué une indignation générale, vous avez de nouveau trompé l'Assemblée, en envoyant M. de Lesseps exécuter le décret du 7 mai, tandis que vous écriviez le même jour, au général Oudinot, de tenir ferme jusqu'à l'arrivée des renforts. Vous avez trompé votre envoyé lui-même, en lui donnant des instructions qui l'autorisaient à agir suivant l'intention de l'Assemblée, et en lui enjoignant néanmoins de se maintenir d'accord avec M. Rayneval qui avait des instructions précisément contraires : vous nous avez trompés nous-mêmes; enfin, vous avez trompé tout le monde : peut-être maintenant trompez-vous le pape lui-même, auquel vous avez promis de rendre sans conditions son autorité, et qu'aujourd'hui ne sachant comment vous faire pardonner par la France de l'avoir déshonorée, vous voudriez réduire au rôle d'un proconsul constitutionnel dépendant de votre politique. Cependant vous n'avez pas si bien su édifier vos mensonges, qu'il ne ressorte de vos paroles un droit constant de révolte pour nous, et une condamnation complète de tout ce que vous avez fait et pourrez faire encore sans consulter légalement la volonté du peuple que vous opprimez.

Le préambule de votre Constitution, art 5, vous crie : *La France respecte les nationalités étrangères... elle n'emploie ses forces contre la liberté d'aucun peuple.*

Et pressés par cet article que vous voudriez, mais que vous n'avez pas encore pu déchirer, car vous n'avez ni la conscience de la force qui se puise dans la vertu, ni l'énergie des grands coupables, vous avez balbutié des paroles que l'Europe a recueillies et qui sont aujourd'hui la torture de votre âme.

M. Odilon Barrot, l'homme qui le 31 janvier 1848 avait proclamé le droit absolu de chaque état italien à la liberté et à l'indépendance (2), déclarait en avril 1849, à la commission de l'Assemblée, « *qu'il n'entrait pas dans la pensée du gouvernement de faire concourir la France à la destruction de la République romaine... et qu'il agirait en dehors de toute solidarité avec les autres puissances.* »

Plus tard, lorsque le rapporteur de la commission communiqua à l'Assemblée ces déclarations, le président du conseil monta à la tribune pour renouveler ces protestations: « Je ne rénie aucune des paroles que j'ai *prononcées devant la commission et qui ont été rapportées à cette Assemblée.* » Il ajouta même: « *nous n'irons pas en Italie pour imposer un gouvernement, ni celui de la République, ni un autre... nous ne voulons pas employer les forces de la France pour défendre à Rome telle ou telle forme de gouvernement ; non! notre but est de nous trouver présent aux événements qui peuvent s'accomplir dans le double intérêt de notre influence et de la liberté qui pourrait courir des dangers.* »

La déclaration du corps expéditionnaire français au préfet de Civita-Vecchia, du 24 avril, proclamait : *Que la France voulait respecter le vœu de la majorité des populations romaines, et n'imposerait à ces populations aucune forme de gouvernement qui ne fût pas choisie par elles.*

Le 26, le général Oudinot répétait que *son but n'était pas d'exercer une influence oppressive, ni d'imposer aux Romains un gouvernement qui serait opposé à leurs vœux.*

Le 7 mai, le président du conseil déclarait à l'Assemblée, que *ces proclamations, travail du ministre des affaires étrangères, exprimaient dans son entier l'esprit de l'expédition.*

Nous ne devions marcher sur Rome — disait le rapporteur de la commission — *que pour la protéger contre une intervention étrangère et contre les excès d'une contre-révolution... comme des protecteurs* ; et il citait l'expression employée par le président du conseil dans le sein de la commission, — *ou comme des arbitres qu'on appelle.*

L'Assemblée ne veut pas — répétait le même jour M. Odilon Barrot — *que sous la pression directe de l'Autriche l'influence contre-révolutionnaire s'empare de Rome.*

Et le ministre des affaires étrangères ajoutait : *Le but de l'expédition était de garantir aux populations romaines les conditions d'un bon gouvernement et d'une bonne liberté qui auraient été compromises par la réaction ou par l'intervention étrangère.* Et il niait qu'ordre eût été donné au général Oudinot d'attaquer la République romaine ; il niait que le général eût intimé au Gouvernement romain d'abandonner le pouvoir.

Alors intervenait le vote solennel de l'Assemblée : « L'Assemblée nationale invite le gouvernement à prendre sans délai les mesures nécessaires pour que l'expédition d'Italie ne soit pas plus longtemps détournée du but qui lui était assigné. »

Et depuis lors, ministres de France, à chaque instant, à travers la marche tortueuse de votre pensée secrète, dans les instructions données à votre envoyé, dont le choix devait être pour l'Assemblée une preuve de vos intentions libérales dans toutes les conférences que vos agents eurent avec nous, dans les projets élaborés d'accord par M. de Lesseps et le général Oudinot, et approuvés par M. d'Harcourt (1), le 10 et le 18 mai, dans le langage tenu par M. de Corcelles : « La France n'a qu'un but : la liberté du pontife, la liberté des Etats-Romains et la paix du monde. » (Lettre du 13 juin.) Votre gouvernement, explicitement ou implicitement, a toujours reconnu que la volonté de nos populations était la source de tout droit, et que leur libre vote serait interrogé.

A vous seul, monsieur de Falloux, revient le triste honneur d'avoir le premier, dans votre discours du 7 août, déclaré à l'Europe que la France avait menti jusqu'à ce jour !... La victime était alors étendue à terre, le poignard sur la gorge !

Cependant vos tardives déclarations sur le *véritable* but de l'expédition n'effacent pas les promesses répétées de votre gouvernement. Le peuple de Rome a le droit de vous crier : *Tenez-les donc, vos promesses* : et nous qui vous connaissons depuis longtemps, nous qui devinons vos desseins, nous qui voulons qu'ils soient manifestes pour tous, afin que vous ne recrutiez plus de dupes parmi les patriotes sincères, nous avons le devoir de crier et nous crierons tous les jours, quelque chose que vous fassiez : *Tenez-les vos promesses*. Quel prétexte peut-il vous rester pour ne pas les tenir ? Rome est aujourd'hui *purgée* de tout *étranger* et de tout *factieux* ; les uns sont morts au champ d'honneur, sous les balles de vos chasseurs de Vincennes ; les autres errent en exil ; les *honnêtes* gens sont ralliés et rassurés ; ils savent que tous les cabinets, même le cabinet républicain de France, sont prêts à agir pour leur défense ; et le peuple sait par expérience ce que lui coûterait, une autre fois, l'expression de son vote intime. Osez donc maintenant, faites un nouvel essai, rendez au peuple le droit de voter librement ; retirez-vous, faites que vos alliés se retirent aussi, après avoir accompli dans les provinces la mission que vous avez vous-mêmes accomplie dans la capitale, et qu'un gouvernement provisoire appelle les citoyens à se prononcer définitivement sur le pouvoir temporel du pape et sur les institutions qui doivent régir la nation. Nous qui sommes éloignés de l'Etat romain, nous, exilés par votre fait, nous acceptons l'épreuve ; acceptez-la donc vous-mêmes, ou résignez-vous encore une fois à la flétrissure des imposteurs.

V.

Vous ne le ferez pas, vous ne pourrez pas le faire : vous savez que de ces essais sortiraient encore aujourd'hui votre condamnation et la ruine de vos projets. Tendant à renverser la République en France, et désireux d'enseigner à vos soldats à faire feu sur son drapeau, vous ne pouvez vous soumettre au danger de le voir relever parmi nous par le vœu du peuple. Faibles jusqu'à la bassesse dans votre diplomatie, et cependant honteux du rôle que vous jouez en Europe, inquiets sur l'opinion de vos concitoyens, vous avez cru concilier la peur dont vous êtes assaillis, le but que vous poursuivez et l'apparence de la force à laquelle vous aspirez, en vous décidant à frapper une petite république naissante, et aujourd'hui vous vous bercez d'une vaine illusion en croyant que quelques ordres du jour datés de Rome viendront caresser l'orgueil et les tendances guerrières de votre nation. Votre président a besoin des suffrages du parti catholique, et il importe à vos projets que le principe de l'*autorité* puisse être un jour invoqué en votre faveur comme s'il était consacré par une institution religieuse. C'est pourquoi vous resterez à Rome, vous resterez autant que vous pourrez, car vous savez bien que la force étrangère peut seule empêcher une seconde révolution. Vous resterez, odieux aux uns et aux autres, vous traînant d'intrigue en intrigue, de protocole en protocole, impuissants à réprimer la réaction cléricale d'un côté et le mécontentement populaire de l'autre, envenimant et ne modifiant pas la situation, compliquant de plus en plus la question diplomatique, et, sans avancer d'un pas la question politique, soulevant la question religieuse. L'Europe saura que vous êtes non-seulement déloyaux, mais incapables ; elle saura que vous avez traîné le beau nom de la France et l'honneur de vos armes dans la fange ; que vous avez manqué en même temps à votre programme public et secret ; que vous vous êtes attiré les malédictions des peuples sans obtenir la reconnaissance et la confiance de leurs oppresseurs.

Pourquoi l'honneur et le nom de la France sont-ils tombés dans la fange ? non-seulement en raison de l'iniquité du but poursuivi, mais aussi en raison du mode d'exécution adopté, non-seulement par la violation effrontée du programme de non intervention et d'indépendance internationale, écrit sur le drapeau de la nation et répété par tous les ministres de son gouvernement ; non-seulement par la lâche oppression exercée par les armes françaises, unies aux armes napolitaines, autrichiennes, espagnoles, au préjudice d'un Etat presque désarmé, d'une population tout à fait inférieure au plus faible des quatre Etats envahisseurs ; non-seulement par toutes les promesses de liberté, de paix, d'ordre, trahies toutes ensemble, mais par les plus petits détails de l'entreprise ! Je ne sais aucune phase de l'histoire moderne, si j'en excepte peut-être le partage de la Pologne, dans laquelle on ait accumulé en si peu de temps tant de turpitudes sur le nom d'une nation qui a toujours à la bouche le nom de liberté. Comme si la conscience de la faute faisait perdre à celui qui la commet tout sentiment de dignité, et comme si la corruption des chefs s'inculquait fatalement aux subordonnés, l'immoralité a marqué presque tous les actes de l'occupation française, depuis le premier jour jusqu'au jour où j'écris. Et pendant qu'à Paris un ministre s'abaissait à interpoler, dans la copie des instructions données à M. de Lesseps, communiquée récemment au conseil d'Etat, une expression qui en change le sens, moi, à Rome, je me voyais forcé de faire arrêter deux officiers, venus en qualité de parlementaires, et qui, abusant de notre confiance, levaient le plan de nos ouvrages dans la ville, pendant que le général Oudinot désarmait et constituait prisonniers, à Civita-Vecchia, les chasseurs de Mellara, sans qu'aucune hostilité eût eu lieu, et quand les deux drapeaux flottaient ensemble par le fait des Français sur l'arbre de la liberté ; un officier supérieur français s'avilissait plus tard jusqu'à arracher de ses propres mains, dans l'église, au milieu même des funérailles, la cocarde italienne placée sur la poitrine du cadavre de leur colonel.

Ah ! nous pourrions vous pardonner, ministres de France, le mal incalculable que vous nous avez fait sans que nous l'ayions provoqué ; nous pourrions vous pardonner nos douleurs, nos frères morts ou dispersés, le retard même apporté à notre future émancipation; mais il est une chose que nous ne pourrons jamais vous pardonner, c'est d'avoir pour longtemps déshonoré la nation vers laquelle nous tournions tous les yeux comme vers la nation libératrice ; c'est d'avoir, par le mensonge, par l'appât de l'avancement et par l'exemple des chefs, corrompu les soldats de la France au point d'en faire les bourreaux de leurs frères, au nom du pape qu'ils méprisent, et côte à côte avec l'Autriche qu'ils détestent; c'est d'avoir réduit par eux, à un symbole sans signification, à une idole matérielle que l'on doit suivre aveuglément partout où il lui plaît de vous conduire, un drapeau qui porte les signes d'une idée et d'une foi; c'est d'avoir semé une haine profonde et difficile à éteindre, entre deux peuples que tout engageait à s'aimer, entre les fils de pères qui reçurent ensemble, sur tous les champs de bataille de l'Europe, le baptême de la gloire et de la souffrance; c'est d'avoir donné un démenti brutal au saint pressentiment de la fraternité des peuples, et inspiré aux ennemis du progrès et de l'humanité la joie féroce de voir la France descendue au rôle de sbire et d'exécuteur de leur volonté, frapper la nationalité italienne au front et la Hongrie par derrière, pour le bon plaisir de l'Autriche et du czar.

VI.

Hommes sans cœur et sans croyance, derniers élèves d'une école qui, partie de la doctrine athée de l'*art pour l'art*, a conclu par la formule du *pouvoir pour le pouvoir*, vous avez, depuis longtemps, perdu toute intelligence de l'histoire, tout pressentiment de l'avenir. Votre esprit est misérablement tourmenté par l'égoïsme et par la terreur d'un mouvement européen qu'aucune puissance humaine ne peut arrêter; qui, accepté et dirigé, pouvait se développer pacifiquement, et que votre coupable résistance ne changera peut-être que trop tôt en une guerre implacable. Vous étiez désormais incapables de comprendre toute la grandeur de la résurrection italienne dont l'aurore apparaissait à Rome, dans la Rome du peuple. Mais quelles étaient vos espérances, lorsque vous avez décrété la guerre fratricide, étouffé, en la frappant au cœur, la révolution nationale? Ne deviez-vous pas vous apercevoir que toute résistance opposée par Rome à vos armes, et le seul fait de votre coalition avec trois gouvernements pour comprimer ses élans, donnerait une consécration ineffaçable au dogme de notre *unité*, et ferait de ce mot de *Rome* une religion pour l'Italie tout entière? Refaire un trône au pape? un trône au pape avec des baïonnettes! Refaire au pape un trône *constitutionnel?* On peut, pour un temps, relever tous les trônes à l'aide des baïonnettes ; tous, excepté celui du chef de l'Eglise ; et la plus simple logique vous enseignait que le pape ne peut être que monarque absolu. Deux mois encore, et vous aurez appris que votre but est complètement avorté.

Vous vouliez, vous le dites du moins, empêcher que les anciens abus ne fussent rétablis dans les Etats-Romains, et les anciens abus renaîtront inévitablement, l'un après l'autre, d'autant plus violents qu'ils auront été plus comprimés pendant cinq mois par le gouvernement républicain, et qu'ils se sentiront menacés dans l'avenir. Vous ne pouvez pas changer les habitudes, les tendances, les besoins de l'aristocratie du clergé ; vous ne pouvez pas étouffer la haine que le peuple nourrit contre elle, et vous ne pouvez pas vous appuyer sur un parti *modéré*, intermédiaire qui n'existe point à Rome. Vous pourrez promulguer des décrets, mais l'inexécution des lois a été, est et sera toujours la plaie mortelle des Etats-Romains ; et cette inexécution dépendant de la nature du pouvoir qui, par ses principes constitutifs, échappe à toute sévère responsabilité, deviendra d'autant plus flagrante que, par votre œuvre, se substituera de nouveau à l'agitation légale et publique la guerre extra-légale des sociétés secrètes, et, ce qu'à Dieu ne plaise, à l'action de la loi, le poignard de

(1) Campanna, Petraglia.

(1) Lettre du 1er juin au général Roselli : « Seulement... je diffère l'attaque de la place jusqu'à lundi matin au moins.

(2) Après le droit absolu qu'ont tous les Etats italiens de choisir la forme de gouvernement qu'ils jugent la plus convenable dans toute la plénitude de leur indépendance, et après la déclaration formelle de la France, qu'elle veut soutenir cette indépendance, il existe une autre question... le besoin de l'indépendance de l'Italie.

(1) « Le pouvoir exécutif actuel sera remplacé par un » gouvernement provisoire, composé de citoyens romains » et désigné par l'Assemblée nationale romaine, jusqu'au » moment *où les populations appelées à faire connaître » leurs vœux se seront prononcées sur la forme de gou» vernement qui devra les régir*, et sur les garanties à » consacrer en faveur du catholicisme et de la papauté. » (Art. 3 du projet du 16 mai.) — « *Les populations ro» maines ont le droit de se prononcer librement sur la » forme de leur gouvernement.* » — Art. 2 du projet du 18 mai.

l'homme du peuple irrité, faisant à lui-même une justice désespérée. La misère, la ruine fatale des finances et l'anarchie inséparable du mépris qu'inspirent les gouvernants envenimèrent la lutte entre les divers éléments de l'Etat. En attendant, vous avez rétabli le vieux gouvernement sans conditions ; vous avez rétabli les commissions d'inquisition rétrospective sur les faits politiques ; vous avez rappelé les hommes, non de Pie IX, mais de Grégoire XVI, et vous les avez faits maîtres de Rome et des provinces.

Vous vouliez maintenir, augmenter l'influence française en Italie, et vous l'avez perdue ; perdue vis-à-vis des peuples auxquels vous avez injustement et avec ingratitude enlevé la liberté et l'indépendance ; perdue vis-à-vis des oppresseurs des peuples, par cela même qu'en vous liguant avec eux vous les avez délivrés de la crainte que vous leur inspiriez ; perdue vis-à-vis des satellites de la papauté, parce que votre situation en face de la France vous force à les importuner par des demandes de concessions qu'ils n'admettent point et ne peuvent point admettre sans renier le principe qui les soutient et sans creuser leur propre tombeau. Votre influence en Italie consistait dans les espérances que les peuples s'obstinaient à nourrir sur votre compte, et dans l'épée de Damoclès que vous teniez suspendue sur la tête des princes. Maintenant vous êtes méprisés par les uns et détestés par les autres comme d'éternels trompeurs ; vous avez rendu le nom de Français un objet de dédain d'un bout à l'autre de l'Italie ; et ce nom restera dédaigné jusqu'à ce que des faits décisifs, irrécusables, disent enfin au monde que la France est remontée à la conscience de sa mission.

Vous vouliez enfin relever un trône et rendre son éclat à la papauté, et je vais vous dire à quoi vous arrivez. Vous avez éveillé la question religieuse, et donné le dernier coup à une institution qui tombe ; vous avez voulu sauver le prince, et vous avez tué le pape, en détruisant le prestige moral qui l'entourait, en lui prêtant l'aide de vos armes, en l'avilissant devant l'Italie, arbitre en dernier ressort de la question religieuse, par l'intervention étrangère, et en creusant entre lui et son peuple un sillon plein de sang où la papauté ira se noyer. Le seul moyen de la sauver pour quelque temps encore, le seul moyen de la soustraire à la pression étrangère qui la perd, c'était de l'arracher à la sphère des influences politiques, pour la laisser planer dans la région pure et indépendante des âmes. Vous avez, maintenant, fermé pour toujours cette dernière voie de salut : la papauté est morte ; Rome et l'Italie ne pardonneront jamais au pape d'avoir, comme dans le moyen-âge, appelé les armes étrangères pour percer des cœurs italiens.

Vous commencez aujourd'hui, messieurs, à comprendre ces choses ; votre cabinet cache des mystères de découragement, d'illusions évanouies, de politique oscillante entre Paris et Gaëte qu'un prochain avenir révélera : vous éprouvez déjà la vengeance de Rome !

La République romaine est tombée ; mais son droit vit immortel, fantôme qui se relèvera souvent pour troubler votre sommeil, et nous saurons bien l'évoquer.

La question politique est intacte ; l'Assemblée constituante romaine, en déclarant qu'elle n'entendait céder qu'à la force, sans concessions ni transactions coupables, vous a enlevé pour l'avenir toute base d'action légale. Nous n'avons pas capitulé : le droit de Rome existe puissant comme au jour dans lequel fut décrétée la forme républicaine. La défaite ne l'a point changé. Le vœu des populations, légalement et librement exprimé, reste la condition de vie normale à laquelle personne ne peut se soustraire désormais. Vous n'avez pas osé nier ce droit, vous avez seulement mendié des prétextes pour l'atténuer et jeter des doutes sur la sincérité de son expression dans le passé. La défaite de ce que vous appelez impudemment une *faction*, en faisant disparaître, même aux yeux de ceux qui vous accordent leur confiance, tout obstacle à la libre manifestation du vœu des populations, a rendu le droit du suffrage universel plus sacré et plus pressant.

Pour nous, pour ceux qui sentent comme nous, le droit de Rome a bien d'autres racines, bien d'autres espérances que celles qui sont concentrées dans Rome. Les racines sur lesquelles est enté le droit de Rome embrassent dans leurs ramifications l'Italie toute entière. Les espérances de Rome sont les espérances de la nation italienne qu'il n'était au pouvoir ni de vous, ni de personne d'étouffer. Dieu décréta l'avènement de ces espérances le jour même où toutes les illusions monarchiques ayant été détruites, où les erreurs des ligues et des confédérations qu'une doctrine bâtarde cherchait à implanter parmi nous, ayant été expiées par le martyre, l'instinct italien arbora, sur le Capitole, le drapeau de l'unité, et déclara que *Dieu et le peuple* seraient désormais les seuls maîtres en Italie ! Rome est le centre, le cœur de l'Italie, le palladium de la mission italienne. Et la ville qui couve, peut-être, dans ses murs, le secret de la vie religieuse à venir, peut patiemment supporter le court retard inopinément apporté par vos armes au développement de ses destinées.

VII.

Vous êtes ministres de France, messieurs, et moi je ne suis qu'un exilé. Vous avez de la puissance, de l'or, des armées et une multitude d'hommes comme suspendus à un signe de votre tête ; toutes mes consolations, à moi, ce sont quelques affections dévouées et ce souffle du vent qui me parle de la patrie en passant sur les Alpes, et que vous, peut-être inexorables dans la persécution comme celui qui tremble, vous vous efforcerez de me ravir. Cependant je ne voudrais pas changer mon sort contre le vôtre. Je porte avec moi, dans l'exil, le calme, la sérénité d'une conscience pure ; je puis fixer tranquillement mes regards sur le visage d'autrui, sans crainte d'en rencontrer qui me dise : *Tu as sciemment menti*. J'ai combattu, et, partout où je serai, sans relâche et sans peur, je combattrai les odieux oppresseurs de ma patrie, le mensonge, quel que soit le masque qu'il prenne, et les pouvoirs qui, comme le vôtre, s'appliquent à maintenir ou à rétablir le règne du privilége sur la corruption, sur la force aveugle et sur la négation du progrès des peuples. Mais j'ai combattu avec des armes loyales ; je ne me suis jamais traîné dans la fange de la calomnie ; jamais je ne me suis avili jusqu'à flétrir du nom d'assassin un homme qui m'était inconnu, et qui peut-être était meilleur que moi.

Que Dieu vous gard , messieurs, de mourir dans l'exil, car vous ne trouveriez pas un pareil soutien dans votre conscience.

Septembre 1849.

Joseph MAZZINI.

ITALIE.

La solution de la question romaine est aussi éloignée que jamais. On écrit de Rome, 15 septembre, au *Statuto* de Florence :

« Le général Rostolan, sur un ordre reçu de Paris, a imposé aux trois cardinaux la publication de la fameuse lettre du président de la République. Les éminentissimes ont résisté tant qu'ils ont pu ; à la fin cependant ils ont dû promettre que la lettre serait publiée dans le journal l'*Osservatore romano*.

» C'était le moyen de gagner un peu de temps ; mais le général Rostolan, n'ayant pas vu la lettre dans ce journal, est revenu à la charge ce matin, et on lui a promis que la lettre serait imprimée dans la journée. Mais les cardinaux ont encore l'espoir de se tirer d'embarras, et ils comptent sur M. de Corcelles. »

En effet, ni le *Journal de Rome* ni l'*Osservatore romano* du 14 ne publient la lettre du président de la République.

Une autre correspondance annonce que l'administration cléricale abandonnera le *Giornale romano* plutôt que d'y insérer la lettre, et que ce sont les autorités françaises qui feront désormais publier ce journal.

Le correspondant du *Statuto* ajoute :

« L'hostilité entre les autorités française et pontificale dure toujours.

» A Frascati, le gouverneur, un certain Bati, qui, par ordre du ministre vice-camerlingue, Savelli, traitait les habitants avec une sévérité excessive, a été chassé par les Français.

» La nuit dernière, neuf prêtres se sont échappés des prisons du Saint-Office. Ils ont été, dit-on, favorisés dans leur fuite.

» Galli, ministre des finances, est parti aujourd'hui pour Naples. Il va exposer le misérable état des affaires et demander conseil.

» Il est certain que le général Rostolan rentre en France.

» M. de Corcelles, que l'on attendait aujourd'hui, n'est pas encore arrivé ; mais on n'espère rien de son retour.

» Les députés de la Constituante sont, à ce qu'il paraît, proscrits en masse, sans qu'il soit fait aucune différence entre eux. Il n'y a pas même d'exception pour le petit nombre de ceux qui ont voté contre la République.

» Cette rigueur de la commission est un acte peu prudent et dangereux. Chacun s'étonne que le général Rostolan et le préfet de police français se fassent les exécuteurs de cette proscription immodérée et injuste ; on se demande comment il se fait que le président et les ministres de la République française s'élèvent contre la proscription, et que leurs représentants à Rome se fassent les instruments d'une pareille vengeance. S'ils ne peuvent l'empêcher, au moins devraient-ils s'abstenir d'y prendre part.

» Les conseillers de censure continuent à exercer leurs rigueurs. En vain leur dit-on que les Français ne veulent pas de procès politiques, en vain représente-t-on que, par ce système rétrograde et oppressif, on compromet l'autorité du saint-père, que les Français peuvent être demain leurs ennemis ; ils en rient et répondent que les Russes sont là pour leur prêter main-forte et rétablir l'ordre, *même à Paris*. »

Une correspondance du *Nazionale* annonce qu'il y a eu à Valmontone une rencontre entre les sentinelles françaises et espagnoles, et que l'on cherche à cacher le fait.

Le cardinal Antonelli, pour empêcher Pie IX de conserver le statut, donne trois raisons principales : 1° Le pape n'était pas libre quand il l'a accordé ; 2° le parti modéré s'est rendu indigne de la faveur du souverain par sa faiblesse et son inertie ; 3° enfin, le statut est impraticable.

Les Français font de grandes provisions de munitions de guerre, ajoute la correspondance du *Nazionale*. On doit, d'ici à peu de jours, ouvrir un enrôlement général, ce qui donne lieu aux plus graves suppositions. Le vagabondage prend des proportions menaçantes : la misère est telle, qu'il est impossible de penser à l'hiver sans effroi.

La chambre des députés du Piémont, dans sa séance du 19, a commencé la discussion de la loi sur l'abolition des majorats. Les 8 premiers articles ont été adoptés après un débat très court et qui n'a offert aucun intérêt.

Les évêques piémontais viennent de publier une protestation contre la pensée de reprise par l'Etat des biens du clergé, qui serait indemnisé par un traitement prélevé sur l'Etat, comme en France.

On se rappelle que c'est à l'occasion de l'absence prolongée de l'archevêque de Turin et de l'évêque d'Aoste que cette question a été soulevée. Une proposition fut faite alors dans la chambre des députés du Piémont, pour aviser, par des moyens *pécuniaires et économiques*, à l'égard de ces deux prélats.

ALLEMAGNE.

AUTRICHE. — HONGRIE.

Les correspondances de Hongrie s'accordent à dire que ni Bem ni Kossuth ne sont au pouvoir des Autrichiens. La couronne de Hongrie n'a pas été retrouvée. La sortie faite par la garnison de Komorn a été très meurtrière pour les assiégeants.

On écrit de Vienne à la *Gazette de Cologne* :

La révolution est abattue par la puissance des armes et par la main du bourreau ; mais l'opposition contre le gouvernement, qui agite tous les esprits, n'a pu être réduite ni diminuée.

Toutes les mesures que le ministère prend deviennent inexécutables par le mauvais vouloir des bureaux. Le ban Jellachich a trompé les populations slaves en laissant anéantir leurs droits traditionnels ; le mécontentement, dans ces provinces, est général, et bientôt peut-être on sera forcé de mettre tout le pays en état de siége, parce que les cris de : *Elyen Kossuth* s'y font souvent entendre.

On avait persuadé aux soldats des régiments frontières qu'ils se battaient pour le maintien de leurs droits nationaux, et, une fois la guerre finie, on leur ôte tous leurs priviléges.

Dans la Transylvanie, le gouvernement local a été dissous ; les membres du comité national serbe ont été aussi renvoyés.

Le ministère arrive de plus en plus à la conviction que la charte octroyée est un non-sens, et que, quand même son application serait possible, elle mettrait l'empire et le trône dans la plus dangereuse des positions. Une chambre haute, élue par les diètes provinciales, n'apporterait aucun élément conservateur. Les Italiens, les Polonais, les Hongrois et les Slaves formeraient la majorité de la seconde chambre, et ce n'est pas d'eux assurément que le prince de Schwarzenberg peut espérer l'approbation de sa politique. Donc, si jamais la diète de l'empire était rassemblée, elle devrait être dissoute, et puis dissoute encore, jusqu'à ce qu'il n'en restât plus qu'un extrait ministériel. Les conférences qui viennent d'être ouvertes entre les généraux, indiquent qu'on ne souffrira plus que ce qu'il plaira à MM. les militaires d'accorder.

Le bruit de la retraite des troupes russes ne se confirme pas. L'Autriche fait de grandes levées de soldats.

PRUSSE.

Il est question d'une modification du cabinet prussien dans le sens absolutiste. Dans une réunion de hauts personnages, tenue à Wittemberg, la constitution du 5 décembre, au dire de la *Gazette de Cologne*, a été déclarée anti-chrétienne, la plupart des promesses de 1848 à 1849, des péchés qu'on doit se hâter d'expier. On voudrait que le roi, en sa qualité de chef de l'armée, ordonnât à l'armée de déposer les couleurs allemandes, etc.

Mais pendant que la cour recule vers le passé, un mouvement inverse se fait dans l'opinion.

Nous lisons dans une correspondance particulière de Berlin, 21 septembre :

MM. Waldeck et Temme, les chefs du parti radical, tous les deux en état d'arrestation préventive, ont été élus à Cœsfelden en Westphalie comme membres de la première chambre. On sait que cette chambre est composée de grands propriétaires élus par des électeurs privilégiés. C'est donc un grave symptôme quand on voit que, sur dix-sept électeurs votant dans le cercle de Cœsfelden, quatorze donnent leurs voix aux radicaux. Les démocrates n'entendent pas s'abstenir aux prochaines élections, et, comme la majorité leur appartient incontestablement, aussi bien parmi les plus imposés que parmi les prolétaires, il est évident que la diète générale de l'Allemagne referait en avant tous les pas que les chambres prussiennes ont faits en arrière.

Le *Moniteur prussien* contient une ordonnance du roi concernant une nouvelle organisation de l'administration postale. Le télégraphe électrique allemand de Berlin à Vienne sera mis à la disposition du public depuis le 1er octobre, au prix d'un pfenning par mille et par mot.

La chambre des députés de Bavière s'est occupée le 19 septembre de la discussion relative à ceux de ses membres qui ont été arrêtés. La gauche a proposé de les appeler à la chambre ; pendant le cours d'une longue discussion, MM. Prell, Wallerstein ont parlé pour ; MM. Passaux, Rulland, Schelton, Leschenfeld contre la proposition, qui a été rejetée par quatre-vingts voix contre 54 ; mais la chambre a exprimé le désir, à l'unanimité, de voir l'instruction activée.

LES RÉFUGIÉS FRANÇAIS EN SUISSE.

On lit dans la *Revue de Genève* :

« Quelques journaux prétendent de nouveau que les *réfugiés français* qui se trouvent à Genève doivent être internés, en exécution d'arrêtés qui, d'ailleurs, ne s'appliquent qu'aux réfugiés allemands sur la frontière allemande.

» Il y a évidemment erreur dans la manière de poser la question. Dès le premier jour de l'arrivée de réfugiés français à Genève, la plus grande partie, sur les conseils du gouvernement de ce canton, s'est rendue sur différents points de la Suisse, beaucoup même ont été en Savoie, quelques-uns sont rentrés en France ; il en est resté très peu à Genève : ainsi l'internement a réellement eu lieu, mais sans bruit.

» Quant à ceux qui s'y trouvent encore, ils peuvent légitimer leur séjour à Genève par des raisons qui, loin de porter ombrage au gouvernement français, sont, au contraire, un gage de tranquillité, puisqu'ils y ont pris des occupations sérieuses.

» Ils sont en tout encore une trentaine, et nous doutons que, d'après le tableau qui en a été envoyé au département de justice et police de la confédération, il soit demandé qu'un seul d'entre eux soit interné. Il n'y a eu aucune plainte à leur sujet, et nous croyons être sûrs que le gouvernement français n'a point réclamé ; il a pu avoir de l'humeur à propos de quelques personnes que l'on croyait à Genève, mais comme elles n'y étaient et n'y sont pas, il n'existe aucun sujet de plainte. »

Mort de Dominique Papety.

Dominique Papety vient de mourir !

Ce coup nous frappe au moment où nous souffrons tant dans nos affections, lorsque l'exil et les verrous nous séparent de nos amis les plus chers, Victor Considerant, Cantagrel, Bureau ; à l'instant même où notre brave et digne Tandon nous serre la main en nous quittant pour la prison.

C'est trop d'afflictions, trop de douleurs!!!

Nous qui avons connu Papety dans l'intimité à Rome et à Paris, nous qui avons vécu de sa vie, nous savons quelle immense perte fait notre pays.

Nous pleurons le peintre éminent, le savant, le poète ; nous pleurons une belle âme, un noble cœur ouvert à toutes les grandes aspirations, à tous les sentiments élevés et généreux.

Jeune, et déjà célèbre, Papety avait trouvé dans l'étude de la théorie de Fourier un aliment à sa vaste intelligence... Depuis longtemps il appartenait par ses convictions à l'Ecole phalanstérienne, dont il était un des apôtres les plus dévoués.

Il meurt aimé, béni, glorieux.

Le souvenir de l'homme de bien ne s'efface s.

Adieu, ami, adieu !.. Nous nous retrouverons dans un monde supérieur.

Aujourd'hui, c'est le jour des larmes.

CHARLES BRUNIER.

Le *Courrier de Marseille* du 21 septembre publie la lettre suivante :

A M. le rédacteur du *Courrier de Marseille*.

Marseille, 20 septembre.

Monsieur et ami,

Je viens, le cœur navré, vous annoncer une douloureuse nouvelle. Marseille fait aujourd'hui une perte qu'elle ressentira profondément, — même au milieu des douleurs si nombreuses qui la désolent chaque jour depuis plusieurs semaines calamiteuses. Dominique Papety est mort ce matin à quatre heures dans sa ville natale. Il a succombé à des fièvres cruelles dont les premières atteintes avaient ébranlé cette jeune et brillante existence il y a plusieurs années.

Ai-je besoin de vous redire ce qu'était Papety? Est-il un Marseillais qui ne sache que notre ville était fière d'avoir donné le jour à ce jeune artiste dont les premiers essais dans l'art de Raphaël furent de vrais triomphes? On se souvient de ces débuts, de cette palme remportée au grand concours, quatre jours après son admission dans un atelier parisien! Que d'applaudissements! quel sincère enthousiasme même parmi les émules qui lui avaient disputé la victoire! Et nous, de combien de riants présages, de combien d'espérances ne le suivions-nous pas, à son départ pour Rome, alors qu'il s'embarquait avec tant de joie pour la cité de Léon X! Il en rapporterait la gloire et la fortune, disions-nous en suivant des yeux son navire. Hélas! nous serions-nous douté qu'il en rapporterait aussi le germe de la mort qui nous l'enlève!

Il passa cinq années à Rome, cinq années de recueillement, de patientes recherches, de laborieuses études, d'intelligente admiration pour les chefs-d'œuvre des maîtres, de méditation sévère devant les vestiges de l'antiquité. Rarement les ruines, les temples, les basiliques, les galeries de la grande métropole des arts avaient vu s'approcher d'eux un visiteur plus fervent et plus digne de les interroger.

A cette époque de sa vie je passai quelques journées auprès de lui, sous les ombrages de la villa Médicis. Ses confrères d'académie s'inclinaient tous devant sa supériorité. M. Ingres, son illustre maître, disait en le désignant : *Voilà un des grands peintres de l'avenir!* Si nous écrivons une ligne sur sa tombe, ne choisissons pas d'autre épitaphe : *Voilà un des grands peintres de l'avenir!* La destinée donne-t-elle des démentis assez dérisoires aux horoscopes qui nous semblaient les plus infaillibles?

Après ces années de fécond exil, il revint à Paris et il suspendit aux murailles du Louvre un tableau devant lequel tout Paris accourut et applaudit. La presse ne fut pas moins unanime à signaler les beautés de cette peinture dans laquelle Dominique Papety avait représenté *un rêve de bonheur!* Etait-ce par pressentiment qu'il donnait un pareil titre à son chef-d'œuvre? Et sa vie a-t-elle été autre chose qu'un *rêve de bonheur?*

Il meurt dans la fleur de l'âge, à trente-quatre ans à peine ; il meurt dans cette saison des années où l'artiste, mûri au soleil de la vie, touche aux plus belles et aux plus riches floraisons.

Quelques-uns — ceux qui ne demandent pas mieux que de douter des grands talents — prétendaient, espéraient peut-être qu'il avait dit son dernier mot. C'est à peine s'il avait dit le premier ! Ceux qui ont vécu dans son intimité savent bien tout ce que l'on était encore en droit d'attendre de lui ! Deux hommes étaient en lui : il y avait l'artiste, et il y avait le savant ; il unissait les facultés du poète à celles de l'érudit. Il appartenait au petit nombre de ces peintres qui savent que la peinture doit être autre chose qu'une combinaison plus ou moins correcte de lignes et de couleurs, et que l'art n'existe pas sans la pensée, sans l'inspiration, sans l'idéal ! Entre autres ambitions, il avait celle de doter son pays d'une histoire de l'art chrétien, pris à son origine et poursuivi jusqu'à nos jours, à travers ses transformations successives.

Il y a dix grandes années qu'il travaillait à cette œuvre, courant de pays en pays, consultant tous les vestiges du passé, feuilletant toutes les archives, époussetant toutes les mosaïques, copiant tous les documents authentiques, épelant et devinant, avec une sagacité sans pareille, toutes les énigmes de la science, celles qui sont écrites sur la pierre, comme celles qui sont représentées sur la toile, celle que la médaille à demi-rongée offre au numismate, comme celle qui reste enfouie dans les in-folios poudreux de nos bibliothèques. Telle était l'œuvre à laquelle il travaillait encore avec ardeur il y a deux mois à peine. Cette œuvre, qui la terminera? *Pendent opera interrupta*... a dit Virgile.

Comme les grands artistes, il meurt victime de son art : l'*aria cattiva* des campagnes romaines l'avait atteint durant son séjour à la villa Medicis. Depuis, dans un voyage au Mont-Athos, il fut pris de nouveau de fièvres homicides, aggravées par un régime d'anachorète, qu'il acceptait joyeusement, par amour de son art, dans un pays où il ne trouvait pour subsistance que l'eau du torrent et le pain du pâtre. Enfin, dans ces derniers temps, une tournée dans les plaines marécageuses de la Camargue a réveillé en lui le principe de cette mort qui l'a frappé ce matin, à Marseille, dans les bras de sa mère !

Je n'ajouterai rien à ces quelques lignes. Quand le cœur est brisé, la plume tremble dans la main. J'ai cru que l'amitié qui m'unissait à Papety m'imposait le devoir d'apporter à son cercueil un tribut de souvenirs et de regrets. Ce devoir, j'ai essayé de le remplir. A ses nombreux amis, maintenant, d'accomplir le leur, en venant s'agenouiller et prier sur sa tombe!

Recevez, etc. J. AUTRAN.

FAITS DIVERS.

Un conseil des ministres a été tenu ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Louis Bonaparte. Il paraît qu'on s'y est fort occupé du procès du 13 juin.

— M. Royer, avocat-général, vient de terminer la rédaction de l'acte d'accusation des accusés de l'attentat du 13 juin. Cet important document ne doit être signifié aux accusés que vers le milieu de la semaine prochaine. (*Estafette*.)

— La commission nommée par le conseil d'Etat pour donner son avis sur la question de savoir si l'on

devait laisser aux théâtres la liberté absolue dont ils jouissaient, vient, assure-t-on, de se prononcer contre la *liberté théâtrale*. (*Gazette de France.*)

— M. le général Changarnier est allé hier à Amiens et à Abbeville. Dans cette dernière localité, il a passé en revue les gardes nationales du canton. A Amiens et à Abbeville, on a fait à M. le général Changarnier une réception *présidentielle*. (*Evénement.*)

— L'ordre a été envoyé au général Gemeau, qui commande la 6e division militaire à Lyon, de diriger sur la frontière suisse les gendarmes du détachement de la force publique de l'armée des Alpes, qui faisaient momentanément le service dans le département de l'Ain.

— Le palais de l'Assemblée nationale commence à se ranimer, les garçons de bureaux préparent activement les salles de réunion, on secoue la poussière qui s'était abattue sur les urnes de vote, on taille les plumes, on remplit les encriers ; enfin tout s'apprête pour les luttes parlementaires.

Les gardiens du Palais, connus sous le nom de collets bleus, ont reçu un nouvel uniforme. La tunique à passe-poil bleu est remplacée par une capote à col et paréments rouges ; ils ont un aspect plus militaire. C'est le général Leflo qui est l'auteur de ce changement ; le nombre de ces gardiens est augmenté, ils sont spécialement chargés des consignes des portes, des cours et de la salle des pas perdus ; un chef leur est donné sous le titre de brigadier.

— Vers deux heures, la voiture n° 7, faisant le service entre Paris et Passy, et dont l'administration est située en face les Tuileries, a éprouvé un accident dans la rue de Rivoli. Cette voiture revenait de Passy, assez chargée, lorsque la roue de derrière, côté droit, se déboita et alla tomber contre le trottoir du côté du jardin des Tuileries ; la voiture se trouva forcément renversée, et la porte du fond ne pouvant plus s'ouvrir, on fut obligé de retirer les voyageurs par les vasistas. Les voyageurs ont éprouvé quelques contusions, mais heureusement aucune blessure sérieuse.

— Depuis deux jours, Paris est traversé par des troupes nombreuses d'émigrants suisses et bavarois qui se rendent au Havre et doivent s'embarquer pour l'Amérique du Sud. Des familles entières, souvent même des villages entiers quittent ainsi leurs montagnes, et après avoir réalisé tout leur avoir, vont fonder dans les prairies de l'Amérique des colonies agricoles. Femmes, enfants, vieillards, tous partent, et personne ne les traite de fous ni de *partageux*.

— Un journal prétend qu'indépendamment du renvoi de la classe de 1842, il est encore question de renvoyer la classe de 1843.

— Nous avons cité M. Senard au nombre des défenseurs du 13 juin. Il paraît, d'après le *Journal des Débats*, que M. Senard, absent de Paris, ne plaidera pour aucun des accusés.

— Le général Changarnier a refusé au directeur de la Porte-Saint-Martin les soldats de la garnison de Paris que ce dernier lui demandait pour figurer dans la pièce de *Rome*, à l'assaut qui termine le drame.

— De stupides Vandales ont scié, cette nuit, le vigoureux arbre de liberté qui fleurissait devant le théâtre Montmartre. La clôture qui le gardait n'a pas été brisée, mais on l'a escaladée.

Si les écrivains honnêtes et modérés qui proposaient, il y a quelques jours, l'enlèvement de ces arbres s'étaient trouvés ce matin sur le lieu du délit, il est probable qu'ils renonceraient à leur beau projet.

Du reste, les démocrates de Montmartre se proposent de remplacer sans retard l'arbre qui a été si bêtement détruit. (*Le Temps.*)

— Si tous les partis avaient un peu de bon sens, il y aurait bien plus de chance de les voir se réunir un jour sur le terrain du sens commun. Comme on croit volontiers à ce qu'on désire, nous n'accueillons pas facilement les bruits qui se répandent, par ordre ou sans ordre, sur les intentions de tel ou tel prétendant, de telle ou telle secte ; mais nous devons en parler. On dit que le projet de M. le comte de Chambord, ex-duc de Bordeaux, serait de débarquer sur les côtes d'Aquitaine. A quel jour? Il y a dans toutes les familles un modérateur. Le comte de Chambord aurait auprès de lui une femme éprouvée par de si grandes infortunes qu'il nous en coûterait de mêler son nom à des rumeurs sans consistance.

En attendant le débarquement du comte de Chambord, un des serviteurs les plus dévoués de la monarchie légitime à venir, demeurant passage Choiseul, comme M. Valérius demeurait autrefois rue du Coq, édite de petits passeports au portrait de Henri V et portant pour légende :

« L'orphelin est puissant dans la main de Dieu. »

Ces cartes se multiplient ; si elles se vendent, le papetier fait un beau bénéfice ; si elles se donnent, il fait un grand sacrifice. (*Siècle.*)

— On parle dans quelques réunions intimes, d'un bien singulier pari, ouvert et tenu par un célèbre journaliste. Il soutenait avec assurance, et il ne demandait qu'un mois pour gagner son pari, que les accusés du 13 juin seraient remplacés sur la sellette d'accusé par les ministres ou tout au moins l'un des principaux membres du cabinet actuel. Tout habitué qu'on est aux tours de polémique du spirituel rédacteur, il ne trouvait pas beaucoup de croyants disposés à le soutenir ; puis, effet inouï du paradoxe, on a entendu les jours suivants des commentateurs du pari relever des circonstances, parler de pièces compromettantes à l'égard d'un pouvoir précédent... Conclusion : un ministre aurait bien et dûment conspiré par pensée, par parole et par action. — Nous ne sommes pas des moins impatients à attendre la preuve. (*Estafette.*)

— La police paraîtrait déjà être sur la trace des auteurs du vol de cent mille francs, commis hier au préjudice du Comptoir national d'escompte.

D'après les premiers renseignements recueillis par l'enquête à laquelle procède la justice, la vigilance des garçons de la Banque avait été éveillée depuis plusieurs jours par les démarches suspectes de plusieurs individus que l'on avait vus venir à intervalles dans les salles d'attente et les bureaux de paiement, comme pour en étudier le personnel ordinaire et le mécanisme.

Hier, dans la matinée, trois de ces individus étant revenus au moment où commençaient les paiements, un garçon de la banque, après en avoir référé à ses collègues, prit le parti d'aller prévenir le commissaire de police, en le priant d'envoyer des agents pour surveiller les démarches de ces individus que l'on avait lieu de supposer être des voleurs.

C'est pendant le temps qu'exigeait cette démarche et les explications auxquelles elle donnait lieu, que le paiement des cent mille francs fut fait entre les mains du brigadier de recette Nuzillard.

A son retour du commissariat, le garçon de la Banque ne retrouva plus dans la salle les trois hommes qu'il venait de signaler et pensa qu'ils s'étaient retirés en se promettant de revenir le lendemain.

Selon toute probabilité, ces trois individus avaient suivi Nuzillard, après l'avoir vu recevoir les 100 billets ; il y a lieu de croire qu'ils seront entrés sur ses pas au Trésor, et que, par des moyens qui jusqu'à ce moment semblent inexplicables, ils auront réussi à lui enlever son portefeuille.

Le malheureux Nuzillard, que cet évènement plonge dans le désespoir, avait d'abord été l'objet de soupçons qui se sont complètement évanouis, mais dont on n'avait pu se défendre en se rappelant qu'en 1845 un garçon de recette avait feint d'avoir été volé d'une somme de 80 000 fr. qui, bientôt, sur les déclarations d'une femme avec laquelle il avait des relations, furent retrouvés enfouis au pied d'un arbre du bois de Vincennes.

— Par suite des instructions de M. Dufaure, le travail a repris aujourd'hui dans toutes les prisons de la Seine ; on sait qu'il n'avait été que très peu de temps interrompu dans les maisons centrales. Ainsi se trouve abrogé en fait, sinon en droit, le décret du gouvernement provisoire qui avait supprimé le travail des prisonniers. On confectionne en ce moment dans la prison de Saint-Lazare des chemises pour l'armée, qui y sont payées à raison de 65 c. de façon, tandis que les ouvrières libres ne font payer la même façon que 55 c. (*Le Siècle.*)

ASSOCIATION DES TAPISSIERS. — Dimanche 30 septembre, de midi à six heures, au Châlet, Champs-Elysées, fête des Vendanges, organisée par l'association des ouvriers tapissiers au bénéfice des ouvriers sans ouvrage. Bal, chants populaires et tombola. Des buffets de raisin seront dressés dans le jardin. Prix de la souscription : 1 fr. par personne. On trouve des billets dans toutes les associations ouvrières, aux journaux démocratiques et aux bureaux de publications. A 1 000 souscripteurs les dix premiers numéros sortants gagneront, savoir : Le 1er une montre en argent fournie par les associations ; le 2e un bon pour un pantalon ; le 3e six chemises ; le 4e un portefeuille ; le 5e un bon sur les cordonniers ; le 6e un fauteuil Voltaire fourni par les associations ; le 7e un bon sur les cuisiniers ; le 8e un abonnement d'un an à un journal démocratique ; le 9e un couvert en argent ; le 10e une chaise-chauffeuse. Les artistes qui désireraient apporter leur concours afin d'embellir cette fête sont priés de prévenir le gérant des associés tapissiers, rue de Charonne, 7, faubourg Saint-Antoine.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.

Avis. — Par délibération de conseil d'Administration, en date du 18 septembre courant, le taux de l'intérêt bonifié sur les comptes de dépot a été réduit à trois pour cent l'an, à compter du 1er octobre prochain.

Le sous-directeur, A. PINARD. — *Le directeur*, H. BIESTA.

PETITE CORRESPONDANCE.

Lavelanet.—M. L.—Reçu v. lettre.—Nous n. conf. à s. contenu et prorog. l'ab. d'accord au 15 novembre.

Montmirail.—M. E. C.—Reçu les 16.50.—Nous v. exp. les livres. Fait le réab.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 f.	11 f.	6 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe	32	17	9
PAYS A SURTAXE :			
Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	46	24	10
Colonies et pays d'outre-mer	50	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	51	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	66	35	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme ; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr. ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à 9 » »	30	Réclames-polices	40
Dix fois et plus. »	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Bourse du 24 septembre 1849.

Depuis la clôture de samedi, la coulisse a été constamment en hausse ; ce matin on faisait encore 89.40 sur le 5 0/0. Mais à l'ouverture du parquet, cette valeur a ouvert en baisse sur la clôture de samedi, à 89.10. Les efforts des haussiers l'ont maintenue un instant, leurs efforts n'ont rien fait pour arrêter la baisse qui s'est franchement prononcée. La place était encombrée de titres. La rente à terme s'est tenue plus ferme que le comptant.

Aucune nouvelle de nature à influencer ne circulait en bourse.

Le 5 0/0 au comptant, ouvert à 89.10, a fait au plus haut ce chiffre et au plus bas 88.75, chiffre de clôture.

Le 3 0/0 au comptant, ouvert à 56.20, a fermé à 55.90.

Les nouvelles Obligations de la Ville ont fermé à 1,170 avec une baisse de 5 fr. Cette baisse est produite par l'affluence de titres sur la place ; on ne veut pas courir la chance du tirage qui se fait le 1er octobre.

Tous les chemins de fer ont aussi baissé. Il y a eu beaucoup d'affaires sur la ligne de Bordeaux ; elle a fermé à 408.75 avec 1,25 de baisse.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	56 25	56 25	55 90	55 90
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	» »	» »	» »	» »
Cinq 0/0	89 25	89 20	88 80	[illegible]

24 sept. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.	
3 0/0 j. du 22 juin	55 90
5 0/0 j. du 22 mars	88 75
VALEURS DIVERSES.	
Banque de France	2330 »
Ob. de la Ville, anc.	1270 »
— — nouv.	1170 »
Oblig. de la Seine	1090 »
— St-Germ. 1842	940 »
— Versailles	745 »
— Orléans. 4 0/0	975 »
— Nouvelles	970 »
— Rouen, 4 0/0	780 »
— Nouvell., 1849	897 50
— Havre j. mars	725 »
— Nouvelles	530 »
— Marseille	828 »
— Orléans jouis.	465 »
— Cert. de Lyon	88 45
Quatre-Canaux	1092 50
— Jouissance	75 »
Bons du Trésor	5 1/2
Forges Aveyron	2000 »
Monceau-s.-Sambre	1550 »
Nord (hauts four.)	900 »
Charbon belge	325 »
Zinc V.-Montagne	2725 »
— Stolberg	510 »
Mines de la Loire	285 »
FONDS ÉTRANGERS.	
Belg. 5 0/0 1840	97 1/2
— 5 0/0 1842	97 3/4
— 4 1/2	88 »/»
— 3 0/0	65 1/4
— 2 1/2 0/0	49 1/2
— Banque	685 »/»
— — 1841	1020 »/»
Espag. dette active	21 [illegible]
— — 3 0/0	35 1/2
— Detto intér.	27 [illegible]
Naples, récép. Roth.	[illegible]
Romain, emprunt	78 »
Haïti, emprunt	490 »
Piémont, emprunt	975 »
— Nouveau	907 50
Lots d'Autriche	380 »
2 1/2 hollandais	55 »
CHEMINS DE FER.	
Saint-Germain	460 »
Versailles, r. d.	312 50
Versailles, r. g.	175 »
Orléans à Paris	785 »
Rouen	535 »
Havre	307 50
Avignon-Marseille	225 »
Bâle	102 50
Centre	340 »
Boulogne	170 »
Bordeaux	408 75
Nord	430 75
Strasbourg	[illegible]
Nantes	[illegible]
Monter. à Troyes	115 »
Dieppe Fécamp	177 50

BOURSE DE LONDRES du 22 septembre.

3 0/0 consolidés	[illegible]
3 0/0 au 17 oct.	[illegible]

TAXE DU PAIN.

1re qualité le kilo	[illegible]
2e — —	[illegible]

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 25 septembre.

THÉATRE DE LA REPUBLIQUE. — La Chûte de Sejan.
OPÉRA-COMIQUE. — Haydé.
ODÉON. — Le Vert-Galant, Trois sultanes, Jeunesse.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Le chevalier d'Harmental.
VAUDEVILLE. — Sous le Masque, Pas de fumée, un Intérieur comme il y en a, Grands écoliers en vacances.
GYMNASE. — Les Mémoires, l'Epouvantail, les Représentants, Sept Billets.
THÉATRE MONTANSIER. — Le Chevalier, la Chaîne, le Tigre du Bengale, Chevalier muscadin.
VARIÉTÉS. — Les Caméléons, Eva, les Parents de ma Femme.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Livre noir, l'Etoile du marin.
AMBIGU-COMIQUE. — Le Juif errant.
GAITÉ. — La Sonnette du Diable, le Moulin joli.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 195. Mercredi 26 septembre 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois . . . . . 6 f.
Six mois . . . . . 11 f.
Un an . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois . . . . . 9 f.
Six mois . . . . . 17 f.
Un an . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE DU CAPITAL, DU TRAVAIL ET DU TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE AU CAPITAL, AU TRAVAIL ET AU TALENT.

PARIS, 25 SEPTEMBRE.

Irons-nous à Versailles ?

Malmédy, 10 septembre 1849.

Mes chers collègues en haute prévention criminelle,

Le mois d'octobre approche. Le procès de juin va s'ouvrir. Il est temps d'arrêter notre conduite.

Mais nous sommes dispersés. A l'exception de la Force et de la Conciergerie, nous n'avons généralement pas nos adresses. Ceux d'entre nous qui sont restés libres n'ont guère qu'une manière d'arriver à s'entendre, c'est de communiquer par la presse. Aussi bien la délibération à ciel ouvert ne fût-elle pas la seule possible, je l'estimerais encore la meilleure. Laissons l'obscurité aux oiseaux de nuit et aux intrigants : nous sommes du parti de la ligne droite et du grand jour.

J'ouvre donc la discussion, et j'entre en matière sans plus de préambule.

La première question à résoudre (nous en aurons d'autres) est celle-ci :

Nous rendrons-nous au procès de Versailles, nous les ACCUSÉS DU 13 JUIN NON DÉTENUS ?

Mon opinion est, sur ce point, faite. J'en dédais les motifs.

PRINCIPE.

Nous sommes, n'est-il pas vrai, des *instruments au service d'une cause ?*

Ce que l'intérêt de cette cause commande, c'est notre loi.

C'est donc des exigences de cet intérêt, les considérations personnelles écartées, que nous déduirons notre devoir, et, conséquemment, notre conduite.

Notre parti est celui de la générosité et du dévouement. Chez nous, en outre, on ne grandit sérieusement que par des actes témoignant de la virilité et de la vertu du parti, ou par de sérieux services.

L'entraînement de nos âmes aussi bien que les conseils d'une ambition dont nous n'avons rien à déguiser, — elle nous honore, — nous inclinent donc naturellement aux résolutions qui sont des témoignages et des preuves.

Dans les circonstances graves et quand on a le temps de délibérer, cet entraînement doit être réfléchi. Nous sommes dans une de ces circonstances.

L'ÉTAT DES CHOSES.

La Démocratie, hier triomphante, est aujourd'hui partout momentanément abattue.

Le premier essor, essor confus du Socialisme européen, vient d'être comprimé par les forces organisées des aristocraties.

Pour n'avoir pas été assez *sociale*, assez *catholique* dans le sens étymologique et vrai du mot, qui veut dire *universel*, pour n'avoir pas assez compris la *solidarité des peuples*, la belle Révolution de février, faite par le peuple socialiste de Paris, tombée aux mains des bourgeois bleus, des républicains doctrinaires, ignorants et purement formalistes de l'ancien *National*, a manqué l'affranchissement général des nations, l'émancipation des prolétaires, l'établissement du crédit démocratique, la constitution libre et fédérale de l'Unité européenne, la fondation de la paix, du travail, de la prospérité et de l'harmonie universelle. C'est partie remise.

Elle n'a conquis qu'une forme politique, démocratique en principe, mais qui, en fait et momentanément, sert assez bien les ennemis de la Démocratie pour leur donner plus de pouvoir qu'ils n'en avaient sous leurs monarchies, et l'espoir d'y bientôt revenir. S'ils y tiennent, et pour le temps que cela durerait, je le veux bien.

En somme, le Peuple universel et le Socialisme européen ont fait en 1848 leur 89. Ils sont retombés sous le despotisme du sabre. Le Napoléon actuel, c'est le Moscovite Nicolas. Tous les chefs de gouvernement, rois et président de république sur le continent, ne sont, d'un peu plus près, d'un peu plus loin, que ses lieutenants, ses frères, ses cousins, et gouvernent dans sa politique.

Le Peuple et le Socialisme ont donc à faire leur 1830 (1).

Que ce 1830 européen se doive produire par une nouvelle explosion, qui purgerait d'abord le continent de toutes les dominations aristocratiques, ou sortir plus pacifiquement d'une grande victoire électorale, il faut qu'il soit préparé par un mouvement considérable et un travail sérieux de l'esprit des masses.

Telle est la situation présente de la démocratie sociale et sa condition d'avènement.

Certes, je sais que cet avènement est irrésistible. A ce sujet j'ai de la foi à revendre à qui voudra, sans m'appauvrir. Je sais même que nous, les serviteurs et les soldats actuels de la démocratie, fissions-nous fautes sur fautes, sottises sur sottises, l'humanité qui marche à sa destinée de liberté, de bonheur et de gloire, non moins invinciblement que la terre tourne autour du soleil, arriverait toujours au but.

Mais s'il est vrai que l'humanité a, comme tout être, sa loi de développement, il est vrai aussi que les individus sont les agents spontanés, les forces libres de ce développement, et que la bonne ou la mauvaise influence de ces énergies partielles aide ou trouble, avance ou retarde les formations nécessaires.

L'humanité, qui est le peuple de Dieu, arrivera sans doute à la terre promise. Cependant elle est depuis 40 ans et plus dans le désert, et notre mission comme notre gloire est de concourir à l'en tirer le plus tôt possible.

Telle est bien notre tâche.

La question est donc de savoir si nous, journalistes, membres des comités démocratiques, représentants du peuple, chefs de partis ou d'écoles, qui avons évité la prison préventive, nous servirons mieux la cause sociale en nous présentant devant la haute cour, qu'en gardant notre liberté et notre action dans l'exil ?

Nous savons une chose : c'est que, à Versailles, nous ne serons pas jugés. Il n'y a jamais eu de jugements politiques. En politique les amis et les indifférents acquittent ; les adversaires condamnent ; c'est la loi. Cette loi n'a jamais souffert d'exception. L'expérience, l'exemple de la justice judiciaire sont réservés à la Démocratie triomphante et bien assise.

La peine de mort ayant été supprimée par la générosité du sentiment démocratique qui a fondé la République, ce qui nous attend c'est la détention ou la déportation.

On connaît le genre de détention que les vertueux réacteurs font aux démocrates. Leurs victimes politiques demeurent privées de toute communication intellectuelle avec le monde extérieur; on ne leur laisse pas même parvenir le *Moniteur* et suivre de l'œil de l'esprit le mouvement des affaires. On fait la nuit autour des captifs. Ils sont morts à leur vraie vie, à la vie politique et sociale. C'est leur enterrement.

Si cette détention se prolonge, les cinq sixièmes d'entre eux s'aigrissent ou s'abrutissent, se consument lentement, assistant au spectacle du délabrement successif de leurs propres facultés, ou bien, ce qui est pire encore, faiblissent, se repentent, et, de fiers soldats d'une sainte cause qu'ils étaient, tombent dans la sacristie.

Pour les hommes de la démocratie sociale, les prisons honnêtes et modérées sont des sépulcres.

Si nous servons notre cause en y descendant, dussions-nous ne pas ressusciter, il y faut descendre.

Examinons.

Aller volontairement à une condamnation certaine, c'est faire acte de dévouement, de courage, d'abnégation.

Un acte de cette nature, s'il a un but utile, agit sur l'esprit des masses, honore la Cause pour lequelle on l'accomplit. Un sacrifice libre, réfléchi, qui sert une Cause, porte toujours avec lui son bénéfice.

Ce n'est pas tout. Les grands procès politiques ont été souvent des tribunes pour les doctrines. Il est vrai que nous vivons dans un moment où les précédents de liberté ne pèsent pas un milligramme. La liberté la plus sacrée de toutes, ou, pour dire un mot plus fort peut-être, la plus élémentaire, la liberté de la défense sera-t-elle respectée ?

Je ne le crois pas.

Les apostats ne s'arrêtent jamais. Ils ont insatiablement, dans le plaisant espoir de rester *possibles*, des gages à donner aux autres.

Les traîtres de la liberté sont toujours les instruments les plus outrés des restaurations du despotisme.

On nous interdira de prouver que la Constitution a été doublement violée par l'égorgement de la République romaine. Cette preuve est cependant la base réelle et nécessaire de notre défense. Nous serons donc réduits à protester et à nous taire; il faut rayer, au compte des bénéfices probables, celui de notre parole.

J'ai dit que la condamnation des accusés du 13 juin est certaine. Durant la Restauration et la Corruption philippiste, la question démocratique et sociale n'était pas posée dans la sphère officielle. La lutte n'était qu'une dispute d'ambition entre fractions oligarchiques, bourgeoises ou nobiliaires; les hasards du jury donnaient des acquittements.

Aujourd'hui, c'est autre chose. Il s'agit d'une de ces rénovations profondes qui constituent les grandes époques sociales palyngénésiques. Les socialistes à la haute cour, ce sont des chrétiens aux prétoires de Rome païenne, des libres penseurs au tribunal de l'inquisition ; je n'impute point cela à messieurs les hauts jurés; c'est la loi de leur temps.

Dans l'espèce, d'ailleurs, ne faut-il pas à la vieille société et à ses chefs une conspiration, un affreux complot, un attentat ? Ne leur faut-il pas la justification de leur politique d'état de siége, l'absolution de leurs violences passées, et une assiette pour les projets ultérieurs ?

Un verdict de justice et de vérité les tuerait net. S'ils avaient le moindre doute du résultat, ils feraient plutôt dix amnisties. On ne peut pas leur demander un suicide. Ils tiennent à la vie avec l'âpreté de ces vieillards qui regimbent à la destinée, qui meurent et qui ne veulent pas mourir.

Donc, Versailles, c'est le mont Saint-Michel, Doullens ou Mayotte. Tout ce qui, dans la phalange des accusés, paraîtra pouvoir servir avec quelque efficacité la cause démocratique et sociale, tout ce qui ne pliera pas, tout ce qui persistera fièrement à soutenir que la Constitution a été violée, demeure violée, tout cela sera confisqué, enseveli sous la pierre de la prison politique.

La question est de savoir si un grand parti militant, à l'époque où nous vivons, a intérêt à fabriquer des cercueils pour une partie de ses meilleurs soldats et de ses chefs ? — Pour moi, je trouve l'affirmative tout simplement absurde, et le déclare net.

S'il devait y avoir des têtes coupées, du noble sang répandu, je ne dis pas. Affronter le couteau d'acier, cela aurait déjà en soi son effet et sa valeur. D'ailleurs, une semence aussi vigoureuse que l'est aujourd'hui celle du Socialisme, pousserait miraculeusement en France sous une rosée du sang de ses apôtres. L'enjeu serait à considérer.

Mais la prison honnête et modérée a cela de fâcheux, que, mort vivante des hommes politiques, pire pour eux que la mort morte, elle n'a rien de cette glorieuse et religieuse poésie qui rayonne, illuminant et embrâsant les masses, du sang des sacrifiés volontaires.

Le martyre sanglant devient un fanal sacré qui guide les peuples et ne s'éteint pas. L'effet de la prison est obscur et dure huit jours. Il y a encore tant de malheureux dans les masses, réduits souvent à envier un sort de prisonnier politique, sort dont ils ne peuvent d'ailleurs guère juger ! Dans cette société, l'échafaud seul ne s'envie pas !

Les organes de la réaction ont, maladroitement peut-être, travaillé déjà à effacer le mérite de la prison pour ceux qu'ils appellent les ennemis éternels de la société. Après la condamnation, ils ne tarderaient pas à représenter agréablement ceux-ci comme « fort heureux, après tout, d'en être quittes à si bon marché. »

Quoique peu d'accord entre eux, depuis le hobereau enrichi jusqu'à l'ex-duc et pair, tous les éléments aristocratiques, sont aujourd'hui réunis et compactes contre nous. Ils ont encore, par position, sur les populations qui leur sont spécialement subordonnées, des influences dont nous ne débarrasserons celle-ci que par le développement des idées. Heureux de nous tenir, d'avoir enchaîné nos forces, d'avoir tari, à leur source même, les effets de notre activité ; ils détruiraient facilement, sur bien des points, l'effet même de notre captivité. Ils nous montreraient tout à la fois, comme des criminels justement punis, des bêtes féroces en cage et des imbéciles. Sacrifier pour cela sa liberté, son concours actif à la cause, c'est un marché de dupe. Conclue ce marché qui voudra ; moi, je n'en veux pas, je me plais à le dire, et je prends très délibérément l'initiative d'engager mes collègues en crime à ne pas l'accepter.

Oh ! je sais parfaitement qu'à ce refus de *leur haute justice* ils chanteront que nous manquons de courage. Eh bien ! chantez syrènes, chantez tant qu'il vous plaira. Nous resterons à distance de vos mélodieux parages, jusqu'à ce que le moment vienne où vos chants cesseront, et nous comptons bien aider un peu à le faire venir. Cette calomnie-là ne mordra pas. On sait, et ils savent eux-mêmes, que les rangs de la démocratie sont ceux des hommes de cœur. Que n'ont-ils pas dit de nous déjà ? tous ces misérables qui se cachaient dans des trous de souris en Février, qui rampaient comme des couleuvres devant la démocratie triomphante, qui venaient nous cajoler bassement nous-mêmes dans les bureaux et le jardin de la rue de Beaune; ne pouvant se faufiler à l'Hôtel-de-Ville, n'ont-ils pas été nos insulteurs et nos mouchards dès la première heure de leur victoire sans combat ?

Ne nous ont-ils pas traités nous-mêmes de fuyards et de misérables, nous qui couchés en joue à bout portant au Conservatoire, avions tranquillement fait face aux fusils armés, les bras croisés sur nos poitrines ? Les lâches, mes maîtres, ce sont ceux qui flattent les vainqueurs et insultent les vaincus ; ceux qui font des expéditions du 13 juin à domicile ; qui massacrent les imprimeries ; qui brandissent leurs sabres et leurs fusils devant les femmes et les mères de leurs adversaires absents ; qui tuent un chat et poursuivent à coups de baïonnettes mes poules dans le jardin de la *Démocratie pacifique*, et qui arrêtent victorieusement et jettent dans des caves infectes jusqu'à des employés, et des commissionnaires inoffensifs. Que ces vainqueurs et tous les héros de leur parti me traitent comme ils méritent d'être traités, je m'abonne.

Le peuple nous voyant plus que jamais à l'œuvre de son affranchissement, ne se laissera pas tromper. On parle beaucoup de l'ingratitude du peuple. Ce n'est pas vrai, l'ingratitude du peuple.

Le peuple, quand il les a une fois compris, ne se trompe guère sur ceux qui servent véritablement sa cause. Le grand exemple qu'on cite aujourd'hui de son ingratitude, c'est l'abandon de M. de Lamartine. Cet abandon prouve la perspicacité du peuple et non son ingratitude; il a vu clair plus vite que nous, qui avions sur les yeux un bandeau d'affection trop épais.

Le peuple est impersonnel comme la Nature. Il n'a pas de sensiblerie. Dévoué jusqu'à la mort aux agents efficaces de son développement providentiel, il jette son mépris aux traîtres ou écrase d'une indifférence et d'un oubli soudains les ambitions, les faiblesses ou les vanités qui l'abandonnent. Le peuple n'est pas une précieuse politique. Il a le sens commun et le sens de son intérêt. Il ne fait pas de Donquichottisme. Il ne va pas en prison quand il s'en peut dispenser. Il se fait tuer quand il le croit utile. Il se sauve sans fausse honte, quand le sacrifice de sa liberté ou de sa vie ne sert plus à rien. S'il voyait les soldats de son droit se livrer de gaîté de cœur avec armes et bagages, ou, comme il dirait, s'aller faire *bêtement coffrer et confisquer* par l'ennemi, il serait très près de les trouver ridicules. Après y avoir réfléchi, je dis qu'il aurait raison.

J'inclinais pour me rendre au procès. C'était un sentiment. Ensuite je me suis dit : Cela ne me regarde pas, je ferai ce qui, en France, leur paraîtra utile, et j'ai demandé l'opinion des nôtres à Paris et dans les provinces. Ne recevant que des avis contradictoires, j'ai fini par où j'aurais dû commencer : j'ai examiné la question par moi-même. Mon opinion a été faite bien vite.

Nous livrer à nos adversaires, c'est leur ménager satisfaction. Je ne tiens pas à travailler pour le compte de leurs menus plaisirs.

Aller à Versailles, c'est proclamer que nous croyons à leur justice politique, et rendre à leur cour un très bel hommage. Je ne crois pas précisément à cette justice, et ne suis point disposé à cet hommage ;

Ou bien, c'est braver une condamnation volontaire et se faire enterrer vivant par pure ostentation, sans but sérieux, sans profit. Agir ainsi avec réflexion, c'est une vanité ou une bêtise, ou plutôt tous les deux.

Serait-ce pour sauver nos collègues détenus que nous irions là-bas ? Est-il besoin de dire que je me suis préoccupé de ce côté de la question ? — Ce qui est certain, c'est que, nous ne les sauverions pas du tout. Tout ce qui conservera au procès une attitude et du caractère, sera condamné. D'ailleurs, — je ferais, en le taisant, injure à nos frères détenus, — il ne s'agit pas plus, dans la question, de leur intérêt que du nôtre : il s'agit de l'intérêt d'une cause. Or, une armée militante ne se livre pas à l'ennemi dans l'espoir, fût-il fondé, de sauver ses prisonniers ou d'adoucir leur sort.

J'ai dit mon opinion et ses motifs. Quelles que soient les résolutions personnelles de mes coaccusés en exil, mon siége est fait. Quand la saine raison et le vrai devoir m'ont montré la ligne, les autres vont où ils veulent, je la suis. En l'état, je garde ma liberté.

(1) 1830 est l'époque historique de l'avènement de la bourgeoisie en France.

J'ai l'air d'avoir fini, j'ai cependant un dernier mot à dire. J'irai au procès si l'on veut. Je subordonne ma résolution à une détermination collective et sérieuse du parti. C'est une détermination qui peut être prise. Ce serait un grand jeu. J'avoue cependant tenir pour peu probable qu'elle soit adoptée. Ecoutez-moi encore un instant.

S'il y a un fait constant, c'est que les partis, depuis soixante ans en France, ont toujours dû leurs succès aux fautes de leurs adversaires. Il en sera ainsi tant que le grand problème de la Révolution, l'énigme sociale moderne ne sera pas résolue. C'est Louis XVI et les nobles qui ont tué l'ancienne Monarchie. C'est la Convention qui a tué la première République. C'est l'empereur qui a tué l'Empire. Ce sont les émigrés de Charles X qui ont tué la Restauration. Ce sont les bornes bourgeoises et satisfaites de Louis-Philippe qui ont tué la monarchie bourgeoise. Enfin ce sont les républicains de l'ancien *National* qui ont tué la révolution européenne et démocratique tombée entre leurs mains après le jour glorieux de Février.

On ne gagne donc pas les parties politiques; c'est l'adversaire qui les perd. Dès qu'on a le pouvoir en main, on commence à dégringoler. Je répète que ceci est une loi de l'époque critique officiellement ouverte en 89. Cette loi a sa raison fatale dans l'irrésistible tension des besoins, des espirations, des nécessités modernes, et dans l'inanité des moyens employés par l'ignorance des partis pour les satisfaire. Nous vivons dans un temps où tout changement politique ouvre un immense espoir, suivi bientôt d'une immense déception, qui amène la réaction proportionnelle. Tout POUVOIR qui n'a pas, avec la bonne volonté, le SAVOIR; tout Gouvernement qui ne veut pas ou qui ne sait pas résoudre la question sociale, la grande question du *bien-être* DE TOUS *et de l'Ordre par la liberté*, est fatalement dévoré par l'ESPRIT CRITIQUE qui caractérise aujourd'hui les Civilisations mûres pour leur transformation. Le peuple français, en sa qualité de peuple initiateur, se distingue entre tous par sa prompte et invincible *destructivité* de tout gouvernement qui ne résout pas l'énigme du temps. Aucun autre ne sait, comme lui, son métier de Sphinx.

Or, la contre-révolution triomphe partout pour le quart-d'heure. Par le fer et par le plomb, par l'état de siége, par les prisons et les pontons, par la surexcitation de l'égoïsme et de la peur chez les égoïstes, elle tente d'asseoir sa domination universelle. Mais toutes les forces vives de la démocratie, toutes les aspirations, tous les besoins, tous les intérêts de l'Ordre en puissance d'être, sont déjà braqués contre elle et ont commencé la brèche définitive. Février n'a été qu'un prologue; 1848 une signification d'huissier à la vieille société de vider les lieux, et le Socialisme a seul le mot de la grande énigme.

En l'état, nul doute qu'on ne hâtât l'heure inévitable, l'heure du déguerpissement général des réactions et des vieux pouvoirs en leur donnant pleine carrière.

J'estime donc que ce pourrait être un acte sérieusement politique que l'exécution de la proposition suivante. Cette proposition, je la fais.

Il y a encore à la Législative 140 à 150 membres qui siégent pour la Démocratie et le Socialisme. Leur présence maintient une certaine compacité dans les rangs bigarrés de la Réaction. Or, les noms d'un assez grand nombre d'entre eux figurent au bas de notre proclamation du 12 juin, imprimée dans les feuilles démocratiques du 13. Quelle que soit, physiquement, la question de signature, ils ont moralement adhéré, ils adhèrent moralement encore à notre protestation, et ils ont tous communié, pour le moins en esprit, avec la manifestation, constitutionnelle à notre sens et au leur, qui l'a suivie.

Je propose que ces Représentants, que les anciens Constituants, les membres de la Société des amis de la Constitution, les hommes politiques qui ont joué un rôle actif le 11, le 12 et le 13 juin 1849, et professé hautement avec nous, que le Pouvoir exécutif et la Majorité de l'Assemblée ont violé la Constitution au premier chef. Je propose que tous ces hommes déposent au parquet de la République une déclaration judiciaire, en conséquence de laquelle force sera à MM. les magistrats de les joindre au procès.

Il n'y a entre eux et nous d'autre différence que celle d'avoir échappé, nous à la prison, eux à l'accusation. Ils ont, au même titre que nous, le droit d'être accusés et de se faire condamner. Qu'ils revendiquent leur droit. On peut d'ailleurs, en faisant courir des listes de déclaration judiciaire convenablement formulées, donner à la mesure une extension magnifique. On recruterait des masses de volontaires. S'il importe au parti démocratique que les protestants du 13 se rendent à Versailles, soit! alors que tous les protestants se déclarent et marchent ensemble.

Ah! ceci, je le comprends : la masse des représentants de la Démocratie et du Socialisme dans les prisons honnêtes et modérées! l'Assemblée radicalement purgée de tous les républicains sérieux! la Réaction seule, toute seule, pour représenter le peuple démocratique et socialiste de France! Ceci, c'est à la fois un grand acte et une grande situation. C'est précisément la situation que je voulais créer, quand je proposais le 11 et le 12 juin, à mes collègues, de décréter, à l'Assemblée, la déchéance du Pouvoir exécutif et de sa Majorité, et de nous faire jeter 150 à 200, toute la Représentation démocratique et sociale, en prison.

Si nous suivons ce plan (mais il faut le bien suivre et se faire carrément arrêter), ces messieurs de la réaction, qui se mordent déjà à si belles dents, se seront bientôt entre-dévorés. Cet acte collectif, ce dévouement de toutes les têtes de colonne d'un parti ; cet exemple nouveau, sous le soleil, produirait sur le peuple une impression profonde, irrésistible. Ne fussions-nous, au procès, que 400 à 500, nous y serions au nom des intérêts et des droits des Peuples, et nous y représenterions les suffrages exprimés de près de la moitié des électeurs de France ! Quelle figure ferait devant cette Représentation nationale d'un nouveau genre, leur trentaine de hauts jurés !

— Ceci est beau, ceci est grand, ceci est puissant ; c'est un coup de partie. Si cela va, j'en suis. Que chacun en dise autant, et la chose est faite. Il y a, au bout de ceci, un immense effet de sympathie pour la Cause démocratique, une conversion rapide de tout ce qui garde dans le cœur quelque sentiment généreux, une révolution de l'opinon partout où cette révolution peut être faite. C'est un parti qui, par une explosion réfléchie de son dévouement, par une condensation de sa force morale collective, en écrase un autre et le réduit en poussière. — Faites cela ! j'en suis.

Je me résume.

Si l'on veut accomplir quelque chose de grand, frapper un coup décisif, rendre à la Cause un service sérieux, bien que ma mission spéciale soit plutôt de faire des idées et de préparer les solutions organiques, je n'y résiste pas : j'offre ma liberté.

S'il ne s'agit que d'actes individuels, sans portée, sans effet général ; s'il ne s'agit que d'un petit et faux calcul d'ambition, que de se grandir dans l'opinion démocratique, comme disent ceux de mes amis qui penchent pour que j'aille à Versailles; s'il ne s'agit que de cela, je n'en veux pas. Eh, bon Dieu ! je ne refuse pas de grandir. Mais j'estime que l'on ne grandit sérieusement que par des services sérieux, non par des artifices.

Résumant en deux mots mon résumé, je dis :
Ou toutes les têtes engagées du parti ;
Ou, de ceux que l'ennemi ne tient pas, personne.

V. CONSIDERANT,
Représentant du peuple.

En nous envoyant la lettre ci-dessus, qui a déjà plusieurs jours de date, Considerant nous dit :

« Ceci est mon opinion dans l'état actuel des choses. Si la situation changeait, les mêmes principes qui m'ont déterminé dans un sens pourraient exiger une détermination différente. Je reste parfaitement libre vis-à-vis les faits qui surviendraient. »

Revue de la presse parisienne.

L'*Assemblée nationale* constate avec regret que les paysans ne seront pas toujours dupes des hommes qui les exploitent, et que bientôt ils apporteront à la démocratie socialiste un contingent décisif.

L'élément qui nous préserva surtout, ce fut la campagne, le paysan que n'avaient pas corrompu les fausses idées et les mauvaises doctrines.

Oui, qu'on y prenne garde, le salut de la France a été dans l'opinion de la campagne, dans l'action salutaire des *curés*, des *propriétaires*, et dans le bon sens des cultivateurs.

Cette source de salut, on nous la corrompt, et dans plus d'une localité il y a complicité de l'autorité locale.

Puis l'*Assemblée nationale* réclame des destitutions au lieu de proposer au parti honnête, vaincu d'avance et dont les fortifications sont déjà ruinées, une capitulation avant l'assaut.

Faites vous-mêmes du socialisme, messieurs, faites-en vite et franchement, telle est votre dernière ressource. Le socialisme est-il donc si effrayant quand on le conçoit comme la *Presse* d'aujourd'hui, dont nous acceptons la définition pour notre part :

Pris dans sa bonne acception, le mot socialisme signifie : la société idéalisée: la science appliquée au gouvernement; l'administration élevée à la hauteur du premier des arts; la recherche constante, à la suite d'Henri IV et de Napoléon, de Sully et de Turgot, de tous les moyens propres à améliorer le sort du peuple, à élever le niveau de son intelligence et de sa moralité; l'*accord du travail et du capital*; l'abolition de l'ignorance qui entretient l'antagonisme; la suppression des causes qui perpétuent le paupérisme; la constitution du crédit; la réforme de l'impôt; *la multiplication de la propriété*; la réalité de la famille ; l'*organisation de la commune*; l'épuration de la démocratie; la consolidation de la paix; la tendance à l'unité; la force désarmée par la raison; la concurrence remplacée par l'émulation; l'avènement de la publicité; le triomphe de la vérité; la chute de l'erreur; le culte du génie; le progrès continu; l'inviolabilité de la justice; le régime enfin, s'approchant le plus près de l'idée que se fait l'homme du règne de Dieu sur la terre.

Presque tous les journaux honnêtes reproduisent l'article du *Globe*, qui engage le président à ne pas tenir compte d'une majorité démocratique, *fût-elle investie de l'autorité constitutionnelle*. Après la marche imprimée aux affaires de Rome, ce n'est pas là une idée bien neuve.

LA LETTRE DE MAZZINI.

Ecrasés par la lettre historique de Mazzini, et dans l'impossibilité d'en reproduire une ligne sans se couvrir de honte, les journaux *satisfaits* de l'expédition romaine n'en citent pas même un fragment, et se tirent d'affaires par quelques vieilles injures adressées à la République romaine. Telle est notamment l'attitude de la *Vérité*, de l'*Union*.

On lit dans le *National*, au sujet de cette sublime protestation de la nationalité italienne :

Nous ne croyons pas qu'on puisse lire, sans une douloureuse émotion, la foudroyante réplique de Giuseppe Mazzini à nos ministres, réplique dont la fin paraît dans notre numéro d'aujourd'hui.

Energie de diction, puissance de logique, impitoyable mémoire, — et aussi clarté parfaite, ordre des preuves, enchaînement des idées, telles sont les moindres qualités de ce manifeste solennel, qui est le cri suprême de la République romaine, misérablement assassinée par la République française.

ITALIE.

Nous continuons à reproduire les instructives correspondances publiées par le *Statuto*, journal réactionnaire de Florence. La suivante est du 16 août :

« Je n'ai aucun acte nouveau à vous annoncer de la part de la diplomatie française. Rostolan, après avoir menacé de placarder les lettres du président, s'en est tenu là, soit qu'il eût des ordres là-dessus, soit qu'il n'eût pas osé faire davantage. Dans le premier cas, il aurait fait très mal d'exciter l'attente du pays à propos de rien; dans le second, il aurait manqué à son devoir, ce que nous ne croyons pas probable, puisque nous le tenons pour un homme ferme et honorable. Ce but est incontestable, c'est que même ce nouvel incident ne peut que contribuer à compromettre la dignité de la France. Une nation grande et forte ne devrait jamais demander que ce qu'elle est sûre d'obtenir. Si vous saviez à quel point les abbés se réjouissent du moindre échec éprouvé par les Français! Avant-hier, on avait donné ordre au directeur du journal officiel de faire fermer l'imprimerie, plutôt que de profaner les presses par la lettre du président. Le bruit court ici que les Français reprendront la direction de l'administration du pays. Peu de monde y croit ; car il en est peu qui aient confiance dans la politique de la France. Qui est-ce qui peut sérieusement croire qu'on ait l'intention de faire triompher une politique libérale, quand on voit tous les jours qu'on laisse la main libre à la réaction.

» Le bannissement des députés est inexorablement mis en activité. On est allé jusqu'à l'appliquer au professeur Rossi, né à Rome. C'est un homme distingué qui a tenu le portefeuille de la justice pendant les ministères Mamiani et Fabbri. Il avait même renoncé à la représentation nationale après que la déchéance du pape avait été prononcée. Plus tard, il refusa d'y donner son adhésion comme professeur. La manière avec laquelle on exécute ces bannissements rappelle les temps déplorables de l'administration grégorienne. A un député qui avait obtenu son passeport, on voulait faire signer une déclaration qu'il ne reviendrait jamais dans les Etats-Romains, sous peine d'emprisonnement et de travaux forcés pendant je ne sais pas combien d'années.

« Peut-on imaginer de pareilles horreurs? Le député, comme c'était naturel, refusa de signer.

» Calandrelli, colonel d'artillerie, auquel aussi on a signifié l'ordre de bannissement, a répondu « qu'il était Romain et militaire, et qu'il avait le droit d'être fusillé à Rome. »

» Et croyez-vous que la police et les gouvernants respectent Pie IX? Je vous citerai à ce propos un seul fait au milieu de tant d'autres. Un fonctionnaire ayant eu recours aux trois cardinaux pour obtenir la conservation d'une place qui lui venait d'un *décret de Pie IX*, un de ces messieurs lui répondit : « *Pie IX avait une trop grande facilité à faire des décrets, on serait très embarrassé si on voulait les respecter tous.* »

» Des personnes bien informées assurent que les persécutions remonteront jusqu'aux membres de la chambre des *députés constitutionnels*. »

La correspondance du *Nazzionale* dit que, le 16, après l'arrivée du courrier de France, tous les commandants et officiers français ont été convoqués chez le général Rostolan pour y tenir conseil de guerre.

Le décret qui chasse de Rome les députés à la constituante, les présides et commissaires de la République, est rendu. Ont été exilés : Amadei, les deux Calandrelli, l'avocat de Rossi, et, dit-on, l'avocat Lunati.

Dix-neuf canons ont été envoyés dernièrement à Castellana. Les Français semblent très pressés de voir les fortifications remises en état. Plusieurs milliers d'ouvriers y travaillent sans relâche. On charge nuit et jour des pouzzolanes pour faire des terrepleins à Civita-Vecchia. On dit que les Français vont occuper Spolette, Fermo, Foligno, etc., et que les Espagnols doivent se retirer.

Le général Rostolan a demandé les noms de tous les officiers dissous ; il a demandé qu'on imprime en français les matricules et les registres pour les enrôlements et pour une levée en masse.

On dit qu'on a renvoyé tous les domestiques du pape, par suite d'un ordre venu de Gaëte, et que sa sainteté ira à Vienne. Un détachement français a occupé Città-di-Castello. Le bruit court qu'ils occuperent aussi Perugia et même Ancône.

Les Français et les Espagnols continuent à vivre en hostilité.

On écrit de la Toscane :

« La honte est ici partout. Inquiétudes, soupçons, vexations, mécontentement général, voilà le tableau que présente la Toscane sous le gouvernement paternel si vanté. L'ivresse de la victoire a fait tomber bien des masques. On a arrêté l'ex-ministre Romanelli. On ignore par le moyen de quelle loi on pourrait déclarer coupables les personnes pour avoir fait partie d'un gouvernement nommé légalement par le conseil des députés et par le sénat après la fuite de Léopold, abandonnant le pays à l'anarchie. Il est vrai que c'est inutile de parler justice là où règne le général d'Aspre. Dans la seule province d'Arezzo, 240 personnes environ ont été arrêtées pour cause de leurs opinions politiques. On peut en dire autant dans les autres provinces. Partout on fait des inquisitions secrètes qui n'ont, le plus souvent, aucun résultat que de rendre générales la défiance et les angoisses. Quelques évêques toscans ont envoyé aux exercices spirituels les prêtres qui ont voté pour la constituante toscane. Les modérés veulent faire croire que le grand-duc est un prince constitutionnel. A ce propos, on raconte que, à l'époque de son retour, la municipalité florentine lui témoigna l'espoir que la constitution serait conservée; mais le grand-duc aurait dit à quelqu'un : « Ils sont bien bons de croire cela : *stanno freschi*. Il est passé le temps où je les écoutais. On ignore quel est le motif de son voyage à Trieste et en Allemagne.

— Dans la séance du 20 septembre, de la Chambre des députés de Turin, on a continué la discussion sur la loi pour l'abolition des majorats et fidéicommis.

LES RÉFUGIÉS ITALIENS.

Nous lisons dans l'*Helvétie*, de Berne :

« On prétend que les réfugiés italiens qui ont pris part aux affaires de Venise, de Toscane et de Rome ne pourront pas séjourner longtemps parmi nous. On va même jusqu'à dire qu'une sentence d'expulsion pèse déjà sur leur tête, et qu'aux premiers jours il leur en sera donné connaissance. M. Mazzini qui a paru un instant dans l'un de nos cantons, est, assure-t-on, le premier sur la liste fatale. Ce grand citoyen que l'Italie idolâtre et que l'Angleterre honore de son estime et de sa protection, recevrait bientôt l'ordre de quitter le sol helvétique. Quel honneur pour la confédération ! quel respect pour les droits sacrés de l'hospitalité !

Francfort va être occupé par cinq bataillons, un régiment de cuirassiers et une batterie de troupes prussiennes. Cette invasion prussienne a soulevé un vif mécontentement dans la ville.

AUTRICHE, HONGRIE.

Suivant une lettre d'Acs, dit la *correspondance générale*, les négociations avec la garnison de Komorn sont complètement rompues, et les troupes impériales se préparent à un assaut de la forteresse. Le véritable siége commencera cette semaine. 80 000 hommes et les meilleurs matériaux de guerre aux mains d'hommes qui s'y entendent, sont à la disposition du commandant du siége. Le maréchal Gérard écrivait d'Anvers, que cette forteresse serait prise d'assaut après un siége régulier de 29 jours. Le feldmaréchal Nugent, ayant à vaincre de plus grandes difficultés, pourrait avoir besoin de 40 à 46 jours pour prendre Komorn.

— La *Gazette slave* méridionale, en annonçant que la charte octroyée a été promulguée au milieu du silence des populations, ajoute que la déclaration des droits qui l'accompagne n'a pas été publiée en même temps, sous prétexte que ces droits n'ont été accordés que pour les populations représentées à la Diète de Kremsier. Les conséquences de cette non publication sont trop graves, dit le journal slave, pour que nous n'insistions pas, maintenant que la Constitution a été promulguée, sur la promulgation des droits fondamentaux. Sans cela nous n'aurions donc ni la liberté de religion, ni la liberté individuelle, ni celle de la presse, et il se trouverait certainement des personnes qui exploiteraient dans leur intérêt une telle position.

Nous recevons en épreuve, de M. Pierre Leroux, la communication d'un Mémoire adressé *aux membres du barreau*, et qui révèle les actes les plus criants d'arbitraire et de persécution politique. Cet écrit nous parvient trop tard pour que nous puissions en publier dès aujourd'hui des extraits; nous le ferons demain.

La *Démocratie pacifique* reprendra jeudi prochain 27 la publication de son édition du soir.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 30 septembre sont priés de le renouveler immédiatement, s'ils ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Nous réitérons la même invitation pour les abonnements échus les 30 juin, 15 et 31 juillet, 15 et 31 août et 15 septembre, en rappelant que nous indemnisons de la suspension du journal par des prorogations d'échéances ceux de nos abonnés qui nous en font la demande en renouvelant leur abonnement.

Tout abonnement échu et non renouvelé sera définitivement supprimé à partir du 1er octobre.

Toute demande de réabonnement, toute réclamation doivent être accompagnées de la dernière bande imprimée.

TROUBLES DE CHOLET.

Après avoir gardé le silence pendant deux jours, les journaux des départements de l'Ouest nous apportent ce soir quelques renseignements sur les troubles qui ont éclaté à Cholet (Maine-et-Loire). Ces renseignements sont assez peu explicites; il paraît cependant que l'*Union bretonne*, en sa qualité d'*amie de l'ordre*, avait exagéré les faits.

Le *Précurseur*, journal d'Angers, dit :

Des troubles d'une certaine gravité ont éclaté la semaine dernière à Cholet. C'est comme toujours une question de salaire qui leur a donné naissance. Nous ne savons au juste quelle importance a eue cette agitation, et nous craindrions, en rapportant toutes les rumeurs qui circulent, d'alarmer les esprits. Hier, une assez vive inquiétude régnait à Angers; à midi tous les postes de la garnison ont été relevés par la garde nationale, et la troupe a été dirigée à marche forcée pour Cholet. Un voyageur, arrivé ce matin, affirme que le déploiement de force a été sans utilité, et que tout était tranquille hier à Cholet.

D'un autre côté le *National de l'Ouest*, après avoir démenti la gravité attribuée aux troubles de Cholet par la feuille légitimiste de Nantes, ajoute :

Quatre compagnies sont parties hier pour Cholet : le calme étant rétabli, leur présence deviendra heureusement inutile. »

Le *Courrier de Nantes* nous apporte aujourd'hui la confirmation des troubles qui ont éclaté à Cholet (Maine-et-Loire) le 19, et dont nous avons parlé; mais ce journal ne donne pas de nouveaux détails.

Le *Courrier de la Gironde* est de plus en plus triste. Nous lisons dans son numéro du 22, à propos de l'imbroglio romain, les lignes suivantes, qui jettent leur part de lumière sur cette triste question que le procès du 10 octobre doit dévoiler complètement :

« Le ministère est bien coupable ! C'est à son inhabileté, à son imprévoyance que nous devons attribuer les embarras de la situation. Il a fait l'expédition romaine sans rien prévoir, sans arrêter à l'avance un plan de conduite, sans s'être mis d'accord avec la cour de Gaëte. Il a commencé cette opération dans le but de faire illusion à la France, qui se serait effrayée de voir l'Autriche occuper Rome et restaurer le pape dans son autorité temporelle par la puissance de ses armes. *Je dis qu'il voulait faire illusion à la France, car, au fond, il ne voulait pas autre chose que le cabinet de Vienne; mais il tenait à faire supposer que sa politique était tout autre.* C'est ainsi qu'il s'est efforcé de déclarer qu'il allait à Rome, non pas pour combattre la République romaine, mais pour empêcher une réaction absolutiste qui s'accomplirait sous l'influence d'une autre puissance, s'il ne la devançait pas. Alors il a parlé bien haut d'institutions libérales, de garanties à donner aux sujets du saint-père; il s'est fait le garant d'un système de constitutionnalité qui serait substitué aux anciennes institutions du gouvernement pontifical. A force de vouloir donner une physionomie distincte à son intervention, notre cabinet s'est séparé profondément et de l'Autriche et des autres cours catholiques, alors que son intérêt était de faire cause commune avec elles, pour imprimer à la restauration du pape le seul caractère qui lui convînt, celui d'un intérêt universel, ou, pour mieux dire, catholique.

» Il est impossible, dit-il en terminant, de pousser plus loin la présomption ! Je me sers d'un mot bien peu sévère en parlant de présomption, quand une pareille conduite est celle du gouvernement *le plus incapable et le plus impuissant qui ait jamais régné sur la France !* »

Revue des Départements.

L'échange de bons procédés qu'on remarque dans la Presse parisienne, entre les différents organes du parti *honnête et modéré*, se reproduit fidèlement dans la presse des départements. Chaque feuille réactionnaire commence régulièrement sa première colonne par une variation sur ce thème : *Unissons-nous !* et continue par des aménités dans le genre de celle-ci, que nous trouvons dans le *Courrier de la Gironde*, du 24 :

« Voici un petit échantillon de la politesse et de la mansuétude de la presse légitimiste qui suit la bannière de la *Gazette de France*; nous le mettons sous les yeux de nos lecteurs pour leur servir d'enseignement et d'édification. On lit dans la *Gazette de Provence* :

Le *Courrier de la Gironde*, cet ex-journal de M. Solar, le célèbre fondateur de l'ex-*Epoque*, publie une prétendue correspondance d'Ems qui n'est qu'une longue calomnie dirigée contre le parti royaliste.

Ainsi, les hommes de la droite recrutent les socialistes pour les envoyer au prince, et en faire les instruments d'une nouvelle restauration. Ce sont les royalistes qui sont les artisans de nos agitations et de nos discordes, etc., etc.

Nous voudrions bien savoir au nom de qui parle le *Courrier de la Gironde*. En attendant que la feuille bordelaise nous réponde, nous lui demanderons si ce sont les royalistes de Bordeaux qui ont sollicité du maréchal Bugeaud, quelque temps après février, une tentative à main armée en faveur de M. le prince de Joinville.

C'est vraiment pitié de voir ces jacobins et ces conspirateurs de 1830 jeter aussi effrontément la calomnie et l'insulte à la face du parti royaliste !

Le *Nouvelliste* reprend aujourd'hui l'air touchant qu'il joue depuis l'invasion du choléra à Marseille : « *Donnez, donnez aux pauvres !* » Il ne s'interrompt que pour dénoncer « *les associations ouvrières* qui forment une association dangereuse à beaucoup d'égards sous une enseigne socialiste, et recommencent à s'agiter et à former des réunions. » Ces abominables perturbateurs qui veulent vivre de travail et non d'aumônes.

Il en compte 56 à Paris, et il les dénonce par leurs noms. Il dénonce aussi M. Dufaure, ce communiste de M. Dufaure, qui ose encore laisser quelques vestiges de résultats de la *catastrophe de Février* !

« Plus de doute, s'écrie le journal honnête, c'est l'association des délégués du Luxembourg, c'est ce grand jury socialiste qui tient dans ses mains le faisceau de toutes les associations établies à Paris et dans les départements. Comment lui laisse-t-on exercer cette suprématie et concentrer ce pouvoir ? Il y a là une incroyable incurie de la part du ministre de l'intérieur, à moins que M. Dufaure, dans son respect pour les choses révolutionnaires, ne croie encore à l'existence des trop mémorables conférences du Luxembourg et ne reconnaisse leur royauté ! »

Haro donc sur M. Dufaure ! ce *démoc-soc* de M. Dufaure ! ! !

Toute la presse démocratique de la province fait éclater l'indignation que lui inspire la calomnieuse diatribe de M. de Lamartine contre les instituteurs. Chacun rapproche le Lamartine de 1849 des *différents Lamartine antérieurs*. Nous ne nous amuserons pas à répéter toutes les inconséquences du poète, la tâche serait trop longue et... trop triste. Nous rappellerons seulement cette phrase de M. de Lamartine père, que nous citions l'autre jour : « *Mon fils Alphonse est une girouette qui tourne sans vent.* »

Les vignobles du Languedoc viennent d'être ravagés par des orages terribles et successifs. Des grêlons énormes ont haché les vignes des coteaux, tandis que celles des plaines ont été submergées par des trombes.

Tous ces sinistres ont eu lieu dans le courant de la semaine dernière.

Voici les noms des principales communes ravagées : Saint-Geniez, Mèze, Moubasin.

Depuis le Pas-du-Loup, près de Narbonne, jusque près Vias, sur une étendue de 6 ou 7 lieues, tous les vignobles ont été ravagés par des grêlons d'une grosseur énorme, au point de ne laisser que la souche; dans beaucoup d'endroits, feuilles, raisins, sarments, tout jonchait le sol, brisé, haché.

Le département de l'Aude a également souffert : on compte une perte de 30 à 40 000 fr. sur un seul domaine.

Dans la nuit du 10 au 11 septembre, de grands orages, suivis de pluies diluviennes, ont éclaté sur toute la côte méridionale, depuis Toulon jusqu'à Bordeaux.

Nous devons ajouter que, dans tout le Midi, on signale déjà des pertes considérables par la pourriture.

SARTHE. — *Le Mans.* — Le *Courrier de la Sarthe* publie la lettre suivante, adressée au maire de Pontlieue, banlieue du Mans :

Monsieur le maire,

Je suis informé qu'un bal, pour lequel des invitations sont faites au nom des amis du *Bonhomme Manceau*, doit avoir lieu dimanche prochain, dans votre commune, chez le sieur Poirier.

Cette réunion publique étant de nature à troubler la tranquillité, je vous requiers, en vertu de la loi du 19 juin 1849, et aux termes de l'alinéa III de l'article 3, du titre II du décret du 24 août 1791, d'interdire cette manifestation, dont le but est évidemment politique, et de la dissoudre si elle a lieu.

Vous prendrez, en conséquence, toutes les mesures convenables, et vous m'en référerez au besoin.

Recevez, etc.

Le préfet, signé : B. PANCE.

P. S. Il est bon que le sieur Poirier soit averti des conséquences qui résulteraient pour lui de sa résistance au présent ordre, que je vous autorise à lui faire connaître.

Le *Courrier*, après avoir apprécié la défense, ajoute :

On nous communique à l'instant même l'avis suivant :

Un habitant de Pontlieue vient de mettre sa maison à la disposition des souscripteurs du bal du *Bonhomme Manceau*. — Ce bal aura donc lieu; — mais, pour éviter tout désagrément, il commencera à quatre heures du soir.

Ainsi le bal aura lieu malgré le mauvais vouloir de l'autorité. Nous en donnerons des nouvelles.

STRASBOURG. — Le choléra est entré dans sa période de décroissance : la commission sanitaire a décidé qu'elle ne publierait plus de bulletin que tous les huit jours.

— L'épidémie décroît également dans les départements de l'Aisne, du Nord et de Loir-et-Cher.

LOIRET. — Le préfet vient d'adresser une instruction aux officiers de gendarmerie et commissaires de police pour leur prescrire un redoublement de surveillance à l'occasion des nombreux incendies qui désolent ce département, et dont la plupart sont attribués à la malveillance. Il réclame le concours de la garde nationale pour ce service.

— Le *Loing*, journal de Montargis, et l'un de nos plus courageux confrères de la province, du reste, commence aujourd'hui la publication annoncée de la *Constitution de 1848 mise en rimes*.

INDRE-ET-LOIRE. — On lit dans le *Progrès*, de Tours :

« Un honorable citoyen de notre ville, M. D...., nous signale un fait tellement extraordinaire, que nous croyons devoir provoquer à ce sujet des explications.

» Appelé, à l'occasion de l'affaire du 13 juin, devant M. le juge d'instruction Moulnier, M. D... aurait été interpellé à propos d'une lettre que ce magistrat lui aurait présentée décachetée. M. D... affirme que cette lettre à lui adressée, et portant le timbre de Paris, 16 juin, ainsi que celui de Tours, ne lui a jamais été remise.

» Comment cette lettre se trouve-t-elle entre les mains de la justice ? par qui a-t-elle été décachetée ? Aurions-nous donc encore un *cabinet noir* ? »

TOULON, 17 septembre. — La frégate à hélice *la Pomone*, qui a gagné le large dans la soirée d'hier, fait route pour Tanger (Maroc), où elle est envoyée en mission.

— Les derniers vapeurs arrivés du nord de l'Afrique ont encore apporté des familles de colons rentrant en France. Quelques-unes des petites colonies agricoles fondées l'année dernière en Algérie doivent être presque entièrement dépeuplées en ce moment.

— On a annoncé dernièrement l'arrivée du bâtiment à vapeur *le Brasier*, qui faisait partie de la station navale française de l'Adriatique. Nous avons encore devant Venise la frégate à vapeur *le Panama* et la corvette à vapeur *le Solon*, mais on pense que ces deux steamers rentreront incessamment dans notre port. Il paraît que *le Panama* et *le Solon* n'ont reçu à leur bord qu'un petit nombre de réfugiés.

MEUSE. — Les citoyens Isidore et Charles Buvignier, dont nous avons annoncé le procès en police correctionnelle, sous la prévention singulière de *tapage nocturne*, ont été acquittés. Plus de *quatre mille personnes* se sont portées au devant des citoyens Buvignier, et les ont accompagnés jusqu'à leur hôtel.

— Le bruit courait à Bar, il y a quelques jours, que le préfet du département avait reçu l'ordre de se rendre immédiatement à Verdun pour y examiner la situation, afin de prendre des mesures pour y rétablir la tranquillité gravement compromise, disait-on.

Le *Franc-Parleur de la Meuse* n'avait pas voulu croire ces bruits, qui lui semblaient ridicules; et cependant le préfet de la Meuse est arrivé 20, à Verdun.

» Que se passe-t-il donc ? pourquoi, depuis dix jours, dit ce journal, ces postes doublés, ces réserves de cavalerie prêtes, à toute heure du jour ou de la nuit, à monter à cheval ? Pourquoi ces troupes arrivées aujourd'hui si précipitamment de Metz ? Est-ce parce que, dernièrement, un grand nombre de citoyens, assemblés pour protester de leur indignation à l'occasion de la destitution injuste et brutale du citoyen Jonveaux, se sont rendus chez ce magistrat et lui ont témoigné leurs regrets et leurs sympathies ?

» Non, répond le *Franc-Parleur*, on a voulu faire d'une démarche, tout-à-fait accidentelle, surtout toute personnelle à l'honorable citoyen Jonveaux, une quasi-conspiration, une occasion de gagner ses éperons...? »

BASSES-PYRÉNÉES. — Le 9 septembre était le jour indiqué pour l'élection des membres des divers tribunaux de commerce du département. A Pau personne ne s'est présenté, et le maire, après deux heures d'attente, a dû se retirer, ne pouvant pas même constituer un bureau.

Comme par une sorte de concert entre les citoyens des deux extrémités du département, à Bayonne ainsi qu'à Pau, M. le maire s'est trouvé seul à son poste, et, après deux longues heures de solitude absolue, il a dû, lui aussi, constater l'abdication de MM. les électeurs.

NARBONNE. — On écrit de cette ville à l'*Emancipation de Toulouse* :

« Le conseil municipal de Narbonne, qu'un arrêt du conseil d'Etat avait dernièrement dissous, vient d'être réélu par le peuple.

» Toute la liste *rouge*, sans exception, est sortie victorieuse de l'urne au premier tour de scrutin.

» Cette même liste, qui avait obtenu 1 300 suffrages lors de la première élection, vient d'en obtenir aujourd'hui 1 600. Solennelle protestation qui venge noblement notre municipalité provisoire de l'outrage qu'on avait voulu lui faire subir en prononçant sa dissolution. »

MARSEILLE. — Décès du 20 septembre : 56, dont 32 cholériques, sur lesquels on compte 4 enfants.

Comme on le voit, le choléra diminue à Marseille.

— Les obsèques du général de Beaupoil et celles du président du tribunal de commerce ont eu lieu le 21 à Marseille.

VOSGES. — Un incendie considérable a éclaté ces jours derniers à Hallainville; cinq maisons ont été la proie des flammes. Le feu se voyait en plein jour à une distance d'au moins vingt kilomètres. On ignore jusqu'à présent la cause de ce sinistre.

Le choléra sévit toujours à Damas-aux-Bois, commune voisine.

NORD. — Nous lisons dans le *Messager* :

Bouchain. — D'après ce qu'on nous raconte, le citoyen D. Margerin, que nous avons l'honneur de connaître, a été frappé et blessé par un officier du 18ᵉ léger, sans avoir provoqué en aucune façon cet indigne traitement. Le citoyen Margerin se promenait avec deux sergents et un soldat du 18ᵉ, lorsque cet officier, après quelques reproches adressés aux militaires sur leurs rapports avec un républicain, se rua sur lui et le frappa violemment à la tête à plusieurs reprises.

Cette conduite a causé une vive indignation dans la population de Bouchain. Une plainte a été déposée au procureur de la République de Valenciennes; l'affaire s'instruit.

Un des trois militaires *coupables* d'avoir fréquenté un républicain, a subi huit jours de salle de police pour ce crime. On croit rêver lorsqu'on apprend de pareils faits sous une république !

FAITS DIVERS.

La commission de permanence s'est réunie aujourd'hui dans le 7ᵉ bureau du palais de l'Assemblée nationale. M. Baroche présidait. MM. Daru et Benoît d'Azy, vice-présidents; Arnault (de l'Arriège), Heckeren, Lacase, secrétaires; le général Leflô, questeur, y représentaient le bureau de l'Assemblée. Nous avons remarqué en outre MM. Jules de Lasteyrie, Victor Lefranc et Béchard. La réunion du reste était peu nombreuse.

La commission, qui s'était réunie à midi, s'est séparée à une heure, sans avoir pris de résolution importante. Elle a toutefois décidé qu'elle ne se réunirait plus avant la reprise des séances de l'Assemblée, à moins qu'un évènement imprévu ne rendît nécessaire une nouvelle convocation.

— Le général Changarnier doit aller dimanche prochain passer en revue la garde nationale d'Abbeville. Après avoir fait remarquer les allures présidentielles que prend le général, le *Messager du Nord* fait les réflexions suivantes :

« Nous nous demanderons seulement si cette revue sera passée par M. le général Changarnier, commandant les troupes de la 1ʳᵉ division militaire, ou par M. Changarnier, commandant supérieur, à titre provisoire, des gardes nationales du département de la Seine.

» Si c'est M. le général commandant la 1ʳᵉ division militaire, nous nous demanderons quel droit il a pour aller passer en revue la garde nationale d'Abbeville; si c'est M. le commandant supérieur des gardes nationales de la Seine, nous lui dirons que son commandement ne va pas jusqu'à Abbeville, département de la Somme.

» Il nous semble qu'il y a en France des lois et des règles constitutionnelles; M. le général Changarnier devrait bien les respecter comme tout le monde. »

— Trente-un cavaliers belges ont déserté, il y a quelques jours, avec armes et bagages, leur brigadier en tête, et sous la conduite de leurs sous-officiers; ils sont allé vendre leurs effets militaires et leurs chevaux dans différentes villes du département du Nord. Voici la version que donnait un capitaine envoyé à la recherche de ses concitoyens :

Il paraît qu'à Tournai, un officier, très rigoureux sur l'article de la discipline, avait jeté à terre d'un coup de main le shako d'un brigadier de chasseurs qui ne s'était pas assez vivement découvert en sa présence. Le brigadier avait riposté par un vigoureux soufflet, puis, prévoyant le sort qui l'attendait, avait, à l'aide de quelques amis, garotté l'officier, et l'avait enfermé sous clef; il était ensuite monté à cheval, avait ameuté à lui ses camarades du régiment, et tous ensemble avaient franchi au galop les portes de Tournai. Reçus à coups de fusil par la douane belge, ils s'étaient formés en bataille, et avaient, le sabre à la main, passé la frontière. Un seul cheval avait reçu deux balles.

Le gouvernement belge avait envoyé à leur poursuite d'abord, puis à leur recherche un officier chargé de leur promettre que, s'ils voulaient rentrer dans les rangs, ils en seraient quittes pour quinze jours de salle de police. Mais les déserteurs belges n'ont pas jugé à propos, en présence des dispositions très formelles du code militaire, de faire l'expérience de la clémence ou de la tolérance de leur gouvernement, ni de se fier à la parole d'un officier que ses supérieurs désavoueraient. Ils ont commencé par faire argent de tout ce qu'ils avaient à leur disposition, et se proposent d'aller en Afrique joindre la légion étrangère. (*Echo du Nord.*)

— M. Peauger est remplacé dans les fonctions de préfet des Bouches-du-Rhône, qu'il remplissait depuis quatorze mois. Cette mesure serait faussement interprétée si elle était considérée comme une disgrâce pour M. Peauger, dont le gouvernement apprécie la capacité et les bons services, et qu'il se réserve d'appeler prochainement à des fonctions nouvelles et d'un ordre élevé. (*Moniteur.*)

— Les obsèques de Dominique Papety ont eu lieu à Marseille, le 21 septembre, à 11 heures, dans l'église de Saint-Victor. Il était douloureux de voir la dépouille du jeune peintre, déposée durant le service non loin d'un des premiers tableaux sortis de sa palette.

Nous apprenons que les artistes marseillais n'attendent que la cessation de l'épidémie pour organiser une grande solennité funèbre, consacrée au souvenir du jeune artiste, frappé d'une mort si soudaine.

— Veut-on avoir, dit un journal, la mesure de l'impopularité dans laquelle était tombée l'expédition de Rome, lorsqu'elle était dominée par l'influence des cardinaux ?

On sait qu'il est de tradition à l'école de Saint-Cyr que chaque promotion prenne le nom du fait d'armes glorieux, de l'évènement important qui a marqué l'année de l'admission des élèves. C'est ainsi qu'il y a eu la promotion d'Isly, celle d'Alger, celle de Mogador; c'est ainsi que la promotion de 1847 prit le nom de de *promotion de la République*.

Cette année, il s'agissait de baptiser la promotion de 1848, et quelques officiers parrains ont proposé *Rome*; mais l'immense majorité des élèves a fait prévaloir le titre de promotion de *Hongrie*.

— Un violent incendie vient d'exercer d'immenses ravages dans les magasins et ateliers de MM. Penaud frères, imprimeurs-libraires, rue du Faubourg-Montmartre, 10, éditeurs des *Mémoires d'Outre-Tombe* de Châteaubriand.

Les dégâts produits par ce sinistre sont considérables. Une grande quantité de caractères, de clichés, de volumes en livraisons et brochés ont été détruits. Plusieurs magasins de cet important établissement ne sont aujourd'hui qu'un amas de décombres. A l'exception d'une somme de 4 000 fr. en billets de banque et en espèces, renfermée dans le bureau des souscriptions, la caisse et la comptabilité ont été sauvées; mais le casier des cartes des souscripteurs a été dévoré par les flammes.

La destruction de ces cartes de service va forcer MM. Penaud à faire procéder au recensement de leurs abonnés par leurs facteurs. Ce travail présente quelques difficultés et exige un certain temps. Donc, les abonnés aux différents ouvrages publiés par la maison Penaud frères, qui ne voudraient éprouver aucun retard dans la réception de leurs livraisons, sont priés de faire parvenir dans le plus bref délai à MM. Penaud : — le titre de l'ouvrage auquel ils ont souscrit; — le numéro de la dernière série qu'ils ont reçue; — et l'adresse de leur domicile.

Au moyen de ces renseignements, MM. Penaud pourront immédiatement faire servir leurs abonnés de Paris et de la banlieue, avec les réserves considérables de marchandises qu'ils possèdent dans des magasins situés dans un autre quartier de Paris.

La maison Penaud frères est un des établissements de librairie les plus importants de la capitale. Loin de ralentir ses affaires après Février, elle sut, grâce à l'intelligence de ses chefs, en augmenter l'activité. Ce sont MM. Penaud qui eurent les premiers l'heureuse idée de donner en primes des objets de première nécessité aux souscripteurs à leurs ouvrages. Ces ingénieuses combinaisons eurent un plein succès, et, depuis la Révolution, cet établissement n'a pas cessé d'occuper 1 000 à 1 200 personnes.

Les louables efforts des propriétaires de cet établissement au milieu des crises commerciales et industrielles si préjudiciables aux classes laborieuses, leur constante sollicitude pour les nombreux ouvriers qu'ils emploient, sont des titres à l'estime de tous, et nous sommes heureux d'apprendre que MM. Penaud n'auront pas à souffrir dans leur fortune du sinistre qui les a frappés : — marchandises, matériel et bâtiments étaient assurés.

DANGER DES INHUMATIONS PRÉCIPITÉES. — Nous lisons dans l'*Emancipateur de Cambrai* :

« Nous nous sommes élevés déjà plusieurs fois contre la barbare précipitation des inhumations. Une personne de la campagne nous a encore affirmé aujourd'hui que, dans une commune voisine, une nouvelle preuve du danger de ces inhumations avait failli se produire.

» Treize victimes du choléra devaient être enterrées. Il ne se trouva que douze cercueils prêts; il fallut remettre le treizième au lendemain. Or, durant la nuit, une pieuse fille restée pour veiller le mort, crut l'entendre respirer. Elle alla réveiller les voisins qui, à leur grand étonnement, virent le défunt se lever sur son séant et demander à boire.

» Qui ne frémit en songeant à ce qui a pu se passer dans les douze autres cercueils si promptement enfouis ?

» Nous ne voulons pas citer le nom de la commune, avant d'avoir vérifié ce renseignement. »

UN VOISIN QUI A DU VIN VIEUX. — M. Fresneau, bijoutier du passage Véro-Dodat, était allé dimanche en famille à la fête de Saint-Cloud. Cette promenade faillit le ruiner, car, pendant ce temps, d'audacieux voleurs s'efforçaient de pénétrer dans son magasin. Mais, heureusement pour M. Fresneau, son voisin, ayant du vin vieux dans sa cave, donnait à dîner à un ami et voulut le régaler. A cet effet, la bonne descendit à la cave. Elle ne trouva plus le cadenas à la porte, et ce fut en vain qu'elle voulut entrer; un obstacle intérieur retenait la porte. La peur la saisit, et elle remonta vers son maître. Après une mûre délibération, trois des convives descendirent pour vérifier le dire de la domestique. Le cadenas était à la porte, qui ne fit aucune résistance.

On se moqua de la panique de la bonne, et on entra. Mais les premiers objets qui frappèrent la vue furent deux longs couteaux de bouchers, deux pistolets chargés et deux fortes pinces en fer, des sacs vides destinés à être remplis; puis une échelle qui du sol s'élevait à la voûte; cependant personne n'était dans la cave. Evidemment, surpris par l'arrivée de la domestique, les voleurs s'étaient enfuis dans l'intervalle du temps qu'elle avait mis à prévenir son maître. Cette cave se trouvait placée sous le magasin du bijoutier, et le point auquel l'échelle s'appuyait était une espèce de trappe en bois, qui jadis avait servi de communication entre la bouti-

que et la cave. Toutes ces circonstances dénotaient de la part des voleurs une parfaite connaissance des lieux et une hardiesse bien grande. Ils avaient pu s'introduire par un des escaliers qui du passage communiquent directement aux caves; ils ont dû fuir par la même voie. Jusqu'ici, les poursuites exercées sont sans résultat. La police, sans empêcher les vols, nous a prévenus au moins qu'il y avait des escrocs d'Amérique et d'Angleterre venus à Paris pour tenter fortune.

La commission nommée par les associations ouvrières pour élaborer le projet d'acte de *solidarisation*, ayant terminé son travail, la réunion pour le rapport de la commission et la lecture de ce projet, aura lieu jeudi soir, 27 septembre, à sept heures précises, rue Saint-Spire, impasse de la Grosse-Tête, 8. Les associations sont *instamment* priées d'y envoyer leurs délégués.

— La *Voix du Peuple*. Sous ce titre, il vient de paraître un nouveau journal démocratique dont nous avons vu le spécimen.

— M. Pradier-Fodaré ouvrira le dimanche, 1er octobre, à onze heures très précises du matin, son cours de droit populaire, dans la salle de l'Athénée du 12e arrondissement, quartier St-Marcel, rue d'Austerlitz, 2.

— Une réunion générale de l'association des ouvriers menuisiers pour secours mutuels du département de la Seine aura lieu le dimanche 30 septembre, à dix heures du matin, salle de la Fraternité, rue Martel, 9, sous la présidence du citoyen Agricol Perdiguier, représentant du peuple. Dernier appel pour l'admission comme fondateur.

BANQUET DE SAINTE-PÉLAGIE.

Voici la lettre que nous avons reçu avant-hier des détenus de Sainte-Pélagie :

Citoyen,

A l'approche du 22 septembre, jour anniversaire de l'abolition de la royauté et de la proclamation de la République, de ce pas décisif fait dans la voie de l'affranchissement de l'humanité, les détenus politiques de Sainte-Pélagie avaient résolu de s'asseoir à un banquet fraternel pour célébrer cette date à jamais consacrée dans le culte de la démocratie.

Après avoir décimé nos soldats par les fusillades, les conseils de guerre, la transportation, les condamnations et les arrestations préventives, les réactionnaires se flattaient déjà d'avoir réduit à l'atonie les défenseurs de la République; aussi, grande a été leur stupéfaction, lorsqu'ils ont vu que la religion des idées généreuses existait aussi fervente que jamais dans nos âmes, et rien ne saurait décrire les inquiétudes auxquelles ils sont en proie dans ce moment : que le public en juge; voici les faits :

Aussitôt que la résolution des prisonniers a été connue, nos geôliers ont paru terrifiés; dès cet instant, les membres de la commission nommée par les détenus ont été constamment en pourparlers avec le directeur, et nous ne saurions, en vérité, vous rendre un compte détaillé des négociations *diplomatiques* qui ont eu lieu. Prières ou menaces plus ou moins déguisées, tous les moyens ont été employés pour nous faire renoncer à notre projet; mais notre résolution était prise, et à moins de nous renfermer isolément dans un cachot, il y avait impossibilité matérielle d'empêcher une communion politique. Devant notre volonté fermement arrêtée, soutenue, ne cédant à aucune observation, et, comme nous venons de le dire, à aucune prière, à aucune menace, le directeur était aux abois; force lui a été d'accorder ce qu'il ne pouvait empêcher.

Les prisonniers républicains se sont donc réunis (car sous la République il n'y a ni royalistes ni impérialistes sous les verroux), et, à des tables dressées au milieu de la cour, tous sont venus prendre place pour solenniser le grand acte de la Convention. Divers toasts ont été portés à cette fête; une tribune avait été dressée, mais lorsque l'ordre dans lequel les orateurs devaient se faire entendre venait d'être arrêté, nous avons appris que l'autorité s'opposait à ce qu'aucun de nous portât la parole.

Les principes et les sentiments des républicains ont donc bien de la force, qu'on ne veuille pas permettre qu'on les expose, même en prison; ils sont donc bien puissants, qu'on craigne de leur voir traverser les murs pour porter au loin leurs semences! Insensés! nos ennemis ne comprennent pas que c'est là la plus terrible condamnation de leurs systèmes et de leurs doctrines!

Quoi qu'il en soit, n'ayant pas à faire de prosélytes, car nous sommes tous dévoués depuis longtemps, corps et âme, au triomphe de la démocratie, nous avons voulu imiter la prudence et la sagesse de nos amis du dehors, et chacun, pour éviter une collision sans doute inévitable avec la force qui était toute prête, a consenti à rester bouche close. Le banquet a donc eu lieu malgré les empêchements de toutes sortes qu'on a voulu y apporter.

Nous n'avons pas besoin de vous dire que tout s'y est passé avec un calme et une décence dont nos ennemis n'ont qu'à rougir. Nous avons entendu les gardiens eux-mêmes en manifester leur étonnement et leur admiration.

Nous terminerions ici notre lettre, car nous sommes las de faire des plaintes et des récriminations, si nous n'avions à relater un fait incroyable.

Quatre hommes, les nommés Salgues, Desprouvers, Percheval et Séguin, sont depuis longtemps dangereusement malades à l'infirmerie. Malgré l'état de souffrance et de faiblesse dans lequel ils se trouvent, ils ont voulu apparaître au milieu de leurs frères; ils sont donc venus un instant parmi nous pour serrer la main à quelques-uns, et se sont retirés aussitôt. Ce crime ne pouvait leur être pardonné, et nous devons faire connaître la manière barbare dont on les en a punis. Quand ces quatre malades voulurent regagner péniblement leur lit, le médecin, *furieux* comme un *modéré*, les en chassa, et nous avons été obligés de les accueillir dans nos cellules. Ils sont peut-être condamnés à mort, parce que les derniers battements de leur cœur étaient pour le triomphe de nos principes.

De tels faits parlent assez d'eux-mêmes pour qu'il suffise de les rappeler. Nous comptons que vous leur donnerez la publicité qui leur est due.

N'ayant pu prononcer ces toasts, nous en donnons les titres avec les noms de ceux qui devaient les prononcer.

Barnabé Chauvelot. — A Kossuth!

Bocquet. — Au peuple français! Nous voulons que la France devienne le modèle des nations, l'effroi des oppresseurs, la consolation des opprimés.

Barbecanne. — A Barbès et à tous ses compagnons de captivité!

Barbaste. — A la réforme des abus!

Bisgambiglia. — Au prochain triomphe du peuple, et à toutes les mesures qui doivent en assurer le succès définitif!

Copreaux. — A la Turquie! Elle maintient les droits de l'hospitalité quand le gouvernement de la France les méconnaît!

Castaguié. — Au citoyen Blanqui, victime de son dévouement et objet de tant de calomnies!

Déjacques. — Aux révolutionnaires de 92 et 93!

Dedoubet (J.). — A l'infinie souffrance! au Christ!

Destéract. — A Garibaldi, personnification des hommes qui savent affronter la mort pour défendre leurs principes!

Delente. — A l'ordre! Le désordre, c'est prendre plus qu'on apporte!

Frichot. — A la République universelle, et la solidarité qui en sera l'heureux résultat!

Geniller. — Au dévouement à la cause du peuple!

Guyardet. — A ses frères de Belle-Ile!

Huppe. — Aux glorieux proscrits de la démocratie hongroise! à la Turquie, qui leur a donné l'hospitalité!

Jouy. — Aux hommes encore inconnus qui doivent un jour délivrer le peuple de toutes les tyrannies qui pèsent sur lui!

Martin, ex-capitaine des Montagnards. — Aux Montagnards!

Marie fils. — Aux martyrs de l'égalité et de la liberté!

Negrino. — A l'instruction publique, gratuite et obligatoire!

Perrey. — Aux mânes des citoyens morts pour la République démocratique et sociale en juin 1848!

Polino. — Aux temps qui sont proches!

Rogé. — A nos frères des pontons!

Saint-Firmin. — A nos frères les travailleurs des villes et des campagnes!

Simon. — A la mémoire des martyrs qui ont souffert pour la démocratie!

Théodore Bonas. — Au droit le plus sacré de l'homme, celui d'exprimer sa pensée!

Kirsch. — Pour tous! — Aux révolutionnaires!

Thériez. — A tous les martyrs qui ont voulu réaliser le bonheur commun.

Vive la République universelle!

Les membres de la commission,

A. DESTÉRACT, THÉODORE BONAS, ROGÉ, PHILIPPE, CASTAGNIE, FRICHOT, GENILLER.

PETITE CORRESPONDANCE.

Beuvrages. — M. H. B. — C'est par err. que l'ab. de votre f. av. été supp. — Nous le remett. au serv. p. un an du 1er sept. — Nous faisons le réab. M. C. qui finira, prorog. compr., le 15 mars 50. — Nous all. v. ad. v. compte.

Constantine. — M. E. S. — Reçu les 16. — Remerc. — Nous v. adr. le Bulletin.

Toulouse. — M. D. — Reçu les 25.50 et fait.

Tressaudans. — M. M. — Reçu les 12 et fait en attend. le compl. — Remerc.

Saumur. — M. R. — Les 17 nous sont exact. parvenus. Le renouv. a été fait d'accord.

Ars. — M. Z. X. — Oui. — Merci.

Marseille. — M. F. S. — L'ab. de huitaine de M. F. expir. le 30 juin. — Nous lui adr. quelques numéros en compens. — Pris note du surplus.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS.............. Un an 20 f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.

DÉP. ET ÉTRANG.	Un an	Six mois	Trois mois
sans surtaxe.....	» 32	» 17	» 9
PAYS A SURTAXE :			
Belgique..........	» 36	» 19	» 10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce..........	» 46	» 24	» 10
Colonies et pays d'outre-mer....	» 50	» 26	» 14
Espagne, Portugal, Gibraltar........	» 54	» 26	» 15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre....	» 66	» 35	» 18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois...	40 c.	Annonces anglaises....	40 c.
Cinq à 9 » »	30	Réclames-notices........	40
Dix fois et plus. »	20	Faits de publicité...	1 fr. 50

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Bourse du 25 septembre 1849.

Toujours la guerre entre les *haussiers* et les *baissiers*. Avant la bourse, au passage de l'Opéra, on était à la hausse. Mais à l'ouverture, au parquet, le 5 0/0 au comptant a fait 88.75, comme il avait fermé hier. Les baissiers l'avaient emporté, et cette valeur était descendue à 88.60; mais vers deux heures les haussiers ont pris leur revanche, se sont mis à acheter, et le cours du 5 0/0 s'est élevé à 89.05. Un peu avant la clôture il s'est mis à baisser de nouveau, et il a fermé à 88.90, soit avec 15 c. de hausse sur la précédente clôture; les haussiers l'ont donc emporté sur leurs adversaires.

Le 3 0/0, ouvert au comptant à 55.80, n'est pas descendu au-dessous du chiffre, il a fait au plus haut 56.15 et a fermé à 56.

Les actions de la Banque, de la Ville et de la Seine ont fermé comme hier; les actions de la Ville ont fait 1,175 fr.

Les valeurs diverses n'ont pas eu de cours.

Le chemin de fer de Saint-Germain a fermé à 415 fr. avec une hausse de 15 fr. Ceux de Nantes et de Strasbourg ont subi une légère augmentation; quant aux autres lignes, elles ont presque toutes été en baisse, excepté Bordeaux et le Nord, qui ont fermé comme hier.

Les fonds étrangers n'ont point varié.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0........	55 90	[illegible] 15	55 85	56 05
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)........	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0........	[illegible]	[illegible]	88 60	[illegible]

---

25 sept. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.	
3 0/0 j. du 22 juin...	56 »»
5 0/0 j. du 22 mars.	88 90
VALEURS DIVERSES.	
Banque de France.	2330 »»
Ob. de la Ville anc.	1270 »»
— — nouv.	1170 »»
Oblig. de la Seine..	1090 »»
— St-Germ. 1842.	940 »»
— Versailles.....	745 »»
— Orléans, 4 0/0.	975 »»
— Nouvelles.	970 »»
— Rouen, 4 0/0...	730 »»
— Nouvell., 1849.	897 50
— Havre j. mars.	725 »»
— Nouvelles.	830 »»
— Marseille......	825 »»
— Orléans jouis.	465 »»
— Cert. de Lyon.	86 45
Quatre-Canaux......	1022 50
— Jouissance.	75 »»
Bons du Trésor.....	5 1/2
Forges Aveyron.....	3000 »»
Monceau-s.-Sambre	1350 »»
Nord (hauts four.).	900 »»
Charbon belge......	825 »»
Zinc V.-Montagne.	2725 »»
— Stolberg.	340 »»
Mines de la Loire...	365 »»
FONDS ÉTRANGERS.	
Belg. 5 0/0 1840...	97 1/2
— 5 0/0 1842...	97 3/4
— 4 1/2.........	88 »/»
— 3 0/0.........	65 1/4
— 2 1/2 0/0.......	49 1/2
— Banque.......	645 »/»
— — 1841.	1020 »/»

Espag. dette active.	21 3/8
— — 3 0/0...	35 1/2
— Dette intér...	27 7/8
Naples, récép. Roth.	88 50
Romain, emprunt...	77 3/4
Haïti, emprunt......	190 »»
Piémont, emprunt.	975 »»
— Nouveau.	835 50
Lots d'Autriche.....	380 »»
2 1/2 hollandais...	55 »»
CHEMINS DE FER.	
Saint-Germain......	415 »»
Versailles, r. d.....	214 25
Versailles, r. g.....	175 »»
Orléans à Paris....	758 75
Rouen..............	530 »»
Havre..............	266 25
Avignon-Marseille	220 »»
Bâle...............	102 50
Centre.............	305 »»
Boulogne..........	270 »»
Bordeaux.........	406 75
Nord...............	438 75
Strasbourg.........	352 50
Nantes.............	293 75
Monter. à Troyes..	116 25
Dieppe Fécamp....	177 50

BOURSE DE LONDRES du 22 septembre.

3 0/0 consolidés...	92 1/4
3 0/0 au 17 oct....	92 7/8

TAXE DU PAIN.

1re qualité le kilo..	30 c.
2e — —	23

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 26 septembre.

THEATRE DE LA NATION. — La Muette.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — La Chûte de Sejan.
OPÉRA-COMIQUE. — Le Toréador.
ODÉON. — Le Vert-Galant, Trois sultanes, Jeunesse.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Relâche.
VAUDEVILLE. — Sous le Masque, Pas de fumée, un Intérieur comme il y en a, Grands écoliers en vacances.
GYMNASE. — Les Mémoires, l'Epouvantail, les Représentants, Sept Billets.
THÉATRE MONTANSIER. — Le Chevalier, la Chaîne, le Tigre du Bengale, Chevalier muscadin.
VARIETES. — Les Caméléons, Eva, les Parents de ma Femme.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Relache.
AMBIGU-COMIQUE. — Le Juif errant.
GAITÉ. — La Sonnette du Diable, le Moulin joli.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — Les Deux enfants de la République.
THÉATRE BEAUMARCHAIS (Opéra bouffe). — La Saint-André, le Vieux prix de Rome, le Marin, le Cousin.
DELASSEMENTS-COMIQUES. — Paris l'été.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 196. Jeudi 27 septembre 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS. Trois mois. . . . . 6 f. Six mois. . . . . . 11 f. Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS. Trois mois. . . . . 9 f. Six mois. . . . . . 17 f. Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 30 septembre sont priés de le renouveler immédiatement, s'ils ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Nous réitérons la même invitation pour les abonnements échus les 30 juin, 15 et 31 juillet, 15 et 31 août et 15 septembre, en rappelant que nous indemnisons de la suspension du journal par des prorogations d'échéances ceux de nos abonnés qui nous en font la demande en renouvelant leur abonnement.

Tout abonnement échu et non renouvelé sera définitivement supprimé à partir du 1er octobre.

Toute demande de réabonnement, toute réclamation doivent être accompagnées de la dernière bande imprimée.

PARIS, 26 SEPTEMBRE.

La Lettre de Mazzini.

L'admirable protestation sortie du tombeau de la République romaine est une condamnation foudroyante et sans appel du cabinet qui a su, par une série de fourberies et de mensonges publics, conduire la France à cette guerre contre Rome, désormais inscrite à la page la plus douloureuse et la plus humiliante de notre histoire. A la lettre de *Mazzini* pas un mot sérieux ne peut être répondu. Pas un journal *honnête* n'en a reproduit jusqu'à ce jour une seule ligne. Lorsque tous leurs mensonges sont démasqués, quand il est clair que le pape constitutionnel n'avait point de parti dans Rome, et que nous avons renversé une république appuyée par l'immense majorité de la population; lorsque l'oppression exercée par la France est démontrée par la dispersion de l'Assemblée constituante, le licenciement de l'armée romaine, l'interdiction du droit de réunion, la suppression des journaux, le désarmement de la garde civique, les bannissements, les arrestations; lorsque nous seuls avons introduits à Rome la *terreur* et les *étrangers*, il n'est plus possible de calomnier cette république naissante, si admirable de courage et d'accord, dont Mazzini, Garibaldi furent les représentants héroïques, dont la France devait être la première alliée.

Mazzini a rendu impuissante et désormais ridicule la continuation des calomnies déversées contre la Rome démocratique. Beaucoup de journaux *honnêtes* le comprennent et gardent sur la protestation du triumvir le silence le plus absolu. Quelques-uns, *sans la citer ni en totalité ni en partie*, reproduisent, pour des lecteurs tenus dans l'ignorance des réfutations, les vieilles attaques formulées contre la *Rome du peuple* depuis le commencement de notre *croisade*.

Vous savez bien que vous calomniez! Au fond, pourquoi l'avez-vous attaquée, la République romaine? Pourquoi cette guerre à outrance débutant par une surprise, par des proclamations insidieuses, et contraire depuis son début jusqu'à ce jour aux principes les plus élémentaires du droit des gens? C'est que la République romaine était UNE RÉPUBLIQUE, c'est que pour certaines gens AUCUNE RÉPUBLIQUE ne peut être considérée comme un gouvernement régulier; c'est qu'on a déchargé sur la République romaine toute la colère impuissante dont on était animé contre la révolution de Février.

Ce n'est pas nous qui jugeons ainsi, c'est le *Constitutionnel* répondant en ces termes à Mazzini (qu'il ne cite pas):

Nous disons, nous, que c'est de l'histoire falsifiée. Ces choses-là sont bonnes à dire à de nouveaux venus en matière de révolutions; mais nous avons le malheur de nous y connaître beaucoup. Nous avons passé par ces épreuves; nous savons ce que vaut l'assentiment consterné de tout un peuple surpris par un grand cataclysme social. Nous avons vu l'anarchie au pouvoir organiser l'enthousiasme de l'anarchie dans la rue. Nous avons vu comment on se passe d'une force régulière, comment on substitue aux troupes la puissance intimidante des attroupements, comment on fait de *l'ordre avec du désordre*, comment on supporte la liberté de la presse sans lois répressives, quel régime cela constitue; nous avons vu comment s'élaborent l'expression spontanée du suffrage universel par le moyen de commissaires, et les manifestations spontanées de l'adhésion et de la joie publiques.

Nous avons vu tout cela et beaucoup d'autres choses. Et les démagogues qui avaient alors le haut du pavé, étaient en droit de dire, puisque le pays n'empêchait pas que ces choses se fissent: Le pays les accepte, le pays les veut. Nous savons ce que cela prouve.

Oui, la Révolution de Février et la République romaine sont solidaires. Le *Constitutionnel* a raison de le dire; les amis de l'une sont les amis de l'autre, et réciproquement. Mais cette solidarité, c'est l'union dans la gloire et non dans la honte. La Révolution de Février a commandé l'admiration de tous les journaux honnêtes; ont-ils oublié par quelles acclamations ils saluèrent cette révolution et le gouvernement provisoire? Nous comptons les en faire souvenir bientôt par des citations nombreuses. En attendant, que le *Constitutionnel* se garde bien de reprocher aux hommes de Février, comme il le fait aujourd'hui encore, *la souveraineté du but*. Jamais la souveraineté du but, jamais la résolution d'arriver à un résultat préconçu par tous les moyens, sans tenir compte des principes les plus respectables, des engagements les plus réitérés, les plus formels, ne se sont manifestés aussi crûment que dans la restauration du pape par les troupes françaises abusées.

En fait de dévouement à *la souveraineté du but*, M. de Falloux laisse bien loin derrière lui Barbès et tous les révolutionnaires du monde.

Nous croyons savoir, dit la *Patrie*, que la Porte, se fondant sur des traités existants, refuse positivement d'obtempérer à la demande d'extradition que lui a faite la Russie des insurgés hongrois réfugiés sur le territoire turc.

Ce refus pourrait amener des complications assez graves; des courriers ont été expédiés de Paris aux différentes cours intéressées dans cette question.

Nous lisons dans le *Démocrate du Rhin*:

Dimanche dernier, l'état-major et deux bataillons du 9e léger ont passé à Mulhouse, se rendant à Versailles. — Hier, deux compagnies du 11e léger ont traversé Mulhouse, se rendant à Huningue.

On prétend que tous les mouvements de troupes ont lieu par rapport au procès qui va commencer devant la Haute-Cour. On dégarnit la frontière pour des éventualités ou des suppositions gratuites de troubles à l'intérieur. Cependant il y a déjà au moins 130 000 hommes campés dans le département de la Seine et dans celui de Seine-et-Oise.

Christianisme et Socialisme.

(Premier article.)

Une des accusations les plus banales contre le Socialisme est celle-ci: qu'il tend à la destruction de la religion chrétienne, et qu'il veut édifier une nouvelle religion sur les ruines du Christianisme.

Cette accusation ne peut avoir pour cause que la mauvaise foi ou l'ignorance de l'esprit et des tendances du Socialisme, d'une part, et du caractère fondamental des doctrines évangéliques, d'autre part.

Notre but n'étant point de récriminer, mais d'éclairer et de dissiper les préjugés, nous nous contenterons de répondre à la seconde catégorie de nos adversaires. La question, pour ceux-ci, se pose en ces termes: « Le socialisme a-t-il des tendances opposées à celles du christianisme? »

Nous croyons que la meilleure manière de répondre à cette question, c'est d'établir le parallèle entre les tendances respectives du christianisme et du socialisme: cette comparaison fera voir d'une manière évidente que les tendances fondamentales du socialisme sont identiques avec celles du christianisme, et que loin d'en être l'ennemi, il en est l'enfant de prédilection.

Que nous enseignent, en effet, les traditions religieuses?

Elles nous enseignent, d'un côté, que par l'effet de la chute primitive la vie humaine a perdu sa pureté première, son harmonie, son *intégralité*, que l'homme sortit des voies de sa destinée; que le péché, c'est-à-dire le mal, s'étendit comme un voile entre lui, Dieu et l'univers; que les rapports de société entre les hommes s'altérèrent et se corrompirent; que les hommes ont été divisés entre eux: 1° par les intérêts, c'est-à-dire par la divergence des fins qu'ils se proposent; 2° par la différence des doctrines; 3° enfin par le choc des passions.

Elles nous enseignent, d'un autre côté, que la bonté de Dieu a voulu que les rapports de la destinée soient rétablis, que la vie humaine reconquière sa pureté, son harmonie, son *intégralité*; que l'homme retourne dans la voie de sa destinée, soit régénéré, soit *réintégré* dans la plénitude de son existence; qu'il retourne successivement vers l'état normal, par un resserrement progressif des limites de l'état anormal, de l'état de péché, du mal; enfin que la grande unité humaine, rompue par le péché originel, se constitue sur sa triple base matérielle, spirituelle et morale. C'est pourquoi il lui a envoyé le *Messie*, le *Rédempteur* qui doit la racheter du péché et la réintégrer dans son unité avec Dieu et avec l'univers.

Une loi nouvelle est annoncée par le Christ aux hommes, loi ayant pour but de transformer les vieilles institutions, les vieilles sociétés, le vieux monde en des institutions nouvelles, en une société nouvelle, en un monde nouveau, d'une manière conforme à l'intention primordiale de la création, altérée par la chute originelle.

A dater de l'Évangile, a commencé une série d'évolutions palingénésiques, dont le but est de reconstituer un peuple nouveau, ramassé de tous les peuples du monde, la *nouvelle Jérusalem*, l'humanité nouvelle; en un mot, d'instaurer partout le royaume de Dieu sur la base éternelle de la justice divine.

Le mouvement nouveau imprimé à l'humanité par le christianisme, est diamétralement opposé à celui des sociétés du passé. Les sociétés païennes reposaient sur la violence, sur la ruse, sur l'exploitation de l'homme par l'homme, sur la contrainte, sur l'oppression, sur les priviléges restrictifs. Les sociétés à édifier suivant la justice de Dieu doivent reposer sur la liberté, sur l'égalité, sur la fraternité, sur l'amour, sur la solidarité, sur le dévouement, sur la vérité et sur la justice.

Voici le résumé des doctrines que le christianisme inspirait au docte apôtre saint Paul:

« La terre est habitée par une grande famille » de frères, enfants du même Dieu, et régis par » la même loi morale; depuis Jérusalem jusqu'aux confins de l'Espagne, les murs de séparation sont rompus; le christianisme ne fait » acception ni de Grecs, ni de Barbares, ni de » savants, ni de simples, ni de juifs, ni de gentils. Cette loi nouvelle qui vient rajeunir l'humanité, reconnaît aux faibles et aux opprimés » des droits que les grands doivent respecter. » Mais le joug dont elle affranchit les hommes » sans retard, c'est celui de la matière et des » sens, afin de rendre au spiritualisme sa supériorité divine. Quels sont les fruits de l'esprit? » La charité, la paix, la patience, l'humanité, » l'abnégation, la bonté; que l'esprit ne s'éteigne donc pas; qu'il se substitue à la chair; » qu'il se substitue aussi à la lettre de la loi; car » la loi nouvelle est spirituelle, elle est par la vérité et non par les formes; ce n'est plus cette loi » chargée de tant de préceptes et d'ordonnances, » dans laquelle l'esprit est en guerre avec la lettre. » La loi nouvelle recommande aux hommes d'être » unis par la communauté d'affection, d'avoir » entre eux une tendresse fraternelle, de se regarder comme les membres les uns des autres, » de s'aider par une charité sincère, de ne pas » rendre le mal pour le mal, mais d'aimer le » prochain comme soi-même et de savoir que » quand un homme souffre, tous souffrent avec » lui. Devant Dieu, tous les hommes sont égaux, » tous ne forment qu'un même corps avec diversité de fonctions et d'attributions; tous doivent travailler; car celui qui ne travaille pas » ne doit pas manger; celui qui laboure le » grain doit labourer dans l'espérance de recueillir, et celui qui foule le grain doit le fouler dans l'espérance d'y avoir part, que celui » qui achète soit comme ne possédant point, et » celui qui use des biens de ce monde comme » n'en usant point. La terre appartient à Dieu avec tout ce qu'elle contient. » Voyez saint Paul, épît. aux Corinth., chap. 4, n° 7; chap. 6, n° 26; chap. 1-20; chap. 2-6-8-12; chap. 3-19; aux Ephés., chap. 2-6; aux Corinth., 1-9-6-12; chap. 10-26.

« Le christianisme, dit M. Troplong, à qui » nous avons emprunté cette analyse des doctrines de saint Paul, avait donc de prime-abord et » sans tâtonnement, atteint le but et proclamé » la fraternité et la solidarité universelles, dernier terme de *l'esprit socialiste*, source intarissable d'amour, d'où découlent l'égalité, la » liberté, la charité, le sacrifice de soi-même, » l'assistance désintéressée d'autrui. »

Quelles sont, d'un autre côté, les tendances du socialisme moderne qui ne soient la déduction logique des principes du christianisme, qui ne soient la reproduction identique des doctrines évangéliques sur une plus large échelle, il est vrai, avec un développement plus puissant, à raison des progrès accomplis, depuis l'Évangile, dans la science, dans l'industrie et dans les arts?

C'est ce que nous examinerons dans un prochain article.

L'Union des honnêtes gens.

— « Soyons unis, soyons unis! répètent chaque jour, sur tous les tons, les journaux du parti de l'ordre.

» Unissons-nous pour sauver la propriété, pour préserver la famille, pour terrasser l'hydre de l'anarchie, pour écraser la démagogie, pour étouffer le socialisme!

» L'ennemi est à nos portes; les mécréants relèvent la tête; les rouges promènent l'incendie dans les intelligences, en attendant qu'ils secouent leurs torches sur nos institutions!

» Que le danger commun nous rapproche! Union, union, union! Le triomphe des honnêtes gens n'est qu'à ce prix. »

Voilà le programme; ils n'en ont pas d'autre.

Mais aussi comme ils le suivent!

Comme ils sont d'accord; comme ils s'estiment; comme ils se chérissent; comme ils se caressent!

Les orléanistes, les légitimistes, les bonapartistes! les ultramontains, les gallicans, les philosophes! les conservateurs, les économistes! les bleus, les blancs, les tricolores, les incolores!

— Pif, paf, pan! à coups de pied, à coups de poing; c'est leur manière de s'adorer.

Rien n'est plus burlesque, depuis quelque temps, que la lecture des journaux honnêtes.

Voici à peu près le dialogue qui s'échange chaque matin, entre ces organes de la plus furieuse modération:

L'Assemblée nationale. — La modération est le plus bel apanage de la force; contre la révolution qui nous menace, contre ces gueux, ces voleurs, ces pillards, ces bandits qui s'intitulent socialistes, l'union des amis de l'ordre peut seul sauver la France, l'Europe, le monde. C'est pourquoi je vous déclare que M. Dufaure est un anarchiste, un traître, un homme à pendre, et que les journaux qui le soutiennent, tels par exemple, que l'*Ordre* et le *Pays*, sont des idiots, des crétins, des rien qui vaille...

L'Ordre. — Vous en êtes une autre.

Le Pays. — Je pourrais répondre aux injures, aux insolences, aux grossièretés de l'*Assemblée nationale*, par des grossièretés, des insolences, des injures au moins équivalentes; mes moyens me le permettent; mais au nom de l'ordre dont nous défendons ensemble les intérêts et les principes, je me contente de l'assurer de mon plus profond mépris.

L'Union. — Est-ce que le *Journal des Débats* va longtemps nous chanter les vertus de la branche cadette?

Le Dix-Décembre. — L'*Opinion publique* nous considère comme une brute: ce journal nous prend pour un autre. Nous ne sommes pas si simple que nous en avons l'air. Nous surveillons également les menées de la *Gazette de France*. L'union qui doit régner parmi les honnêtes gens nous empêche d'exprimer complètement notre façon de penser; mais si les blancs se mêlent de conspirer, gare à eux!

La Gazette de France. — L'*Univers* a pactisé pendant dix-huit ans avec l'usurpation de Louis-Philippe; il a divisé le parti légitimiste. Raca sur l'*Univers*!

L'Univers. — O mes frères! je vous le dis en vérité, la *Gazette de France* est une feuille perverse, hérissée de mauvaise foi, de grossièreté et d'effronterie; mais la charité nous ordonne de couvrir du pan de notre manteau la nudité de notre prochain; c'est pourquoi nous n'en dirons pas davantage.

TOUS EN CHŒUR. — Vive l'ordre! vive l'accord! vive l'union!

Voilà où en est cette cohue, véritable Babel de tous les égoïsmes, de toutes les ambitions, de toutes les cupidités, de toutes les fureurs, de toutes les sottises légués à notre siècle par les temps passés, et réunis en faisceau sous le titre pompeux et dérisoire de *parti de l'ordre*.

Tous ces gens-là se jalousent, se méprisent, se détestent.

Ils n'ont qu'un sentiment commun: la haine du progrès.

La peur les réunit, la sécurité les divise.

La France est entre leurs mains une proie qu'ils s'accordent à défendre; mais dès qu'il s'agit de se partager le butin, c'est-à-dire les places, les traitements, les honneurs, la puissance, ils s'injurient, se mordent, se déchirent.

Et les plus intelligents d'entre eux invoquent alors l'agitation populaire et l'émeute, qui seules

peuvent rétablir momentanément la paix dans les rangs de ces étranges amis de l'ordre.

Républicains, démocrates, socialistes, voulez-vous triompher de la réaction, maintenez soigneusement la paix des rues, et laissez à vos ennemis le soin de s'entre-détruire !

Ils se connaissent mieux que vous ne les connaissez vous-mêmes ; chaque coup qu'ils se portent fait une blessure certaine.

Laissez-les se discréditer, se déconsidérer, se traîner mutuellement dans la boue ; vous aurez les bénéfices de la victoire, sans vous être sali les mains.

Quant à la République, ne craignez pas qu'ils y touchent !

C'est un os succulent autour duquel la meute des factions se regarde, grogne et grince des dents.

Mais comme le morceau ne peut se partager, nul ne permet que son voisin s'en empare.

Tranquillisez-vous ! cela peut durer longtemps comme cela.

Aux membres du barreau.

Nous allons citer quelques extraits de la protestation publiée sous ce titre par M. Pierre Leroux. Voici d'abord des lignes empruntées à une lettre que l'honorable représentant adressa sans succès à M. Odilon Barrot :

Mon gendre, le citoyen Luc Desages, avocat et homme de lettres, a été arrêté, le 20 juillet dernier, à Boussac (Creuse), ville où réside une partie de ma famille, occupée de l'exploitation du brevet d'imprimeur dont je suis titulaire.

En même temps que lui fut arrêté M. Auguste Desmoulins, son ami et le mien, employé dans notre imprimerie et chargé à cette époque de la correspondance de notre librairie.

Pourquoi furent-ils arrêtés? je le dirai tout-à-l'heure. Mais permettez-moi de vous faire connaître le traitement dont ils ont été l'objet.

Au lieu d'être conduits dans une des maisons d'arrêt du département, ils ont été enlevés au ressort de leur cour d'appel et conduits à Lyon, c'est-à-dire à une distance telle, qu'il a fallu plus d'un mois pour les y mener de brigade en brigade.

Voici ce qu'une très honorable personne m'écrivait d'une ville d'Auvergne, le 2 août, c'est-à-dire près de *quinze jours* après leur arrestation ; et ils n'étaient encore qu'*à la moitié de leur route* : « Pressé par l'heure du courrier, je ne puis que vous indiquer très brièvement le passage de votre gendre et de son ami Auguste Desmoulins sous l'escorte de la gendarmerie. Jusqu'à Thiers, ils n'ont pas eu à se plaindre de la rigueur des gendarmes préposés à leur garde. Mais, à cette étape, les choses ont changé du tout au tout. *Aucun de leurs amis n'a été admis à les visiter* ; et dimanche on les a fait partir, à six heures du matin, LIÉS ET GARROTTÉS AVEC DES CHAÎNES DE FER. C'est dans cet appareil qu'*ils ont traversé la ville à pied*, pour rejoindre la charrette qui leur avait été accordée d'après le certificat du médecin. Je ne sais, mon cher ami, si tout cela est *autorisé par la loi* ; mais je ne crois pas que les braves gens, appartenant à n'importe quel parti, puissent approuver ce luxe de vexations. J'étais bien jeune quand MM. Magallon et Fontan furent renfermés dans la prison où se trouvaient des condamnés pour vol et autres délits. Je me souviens pourtant que cette mesure excita grandement l'indignation de messieurs les libéraux. Qu'est-ce que ce fait, en présence des persécutions dirigées *contre deux écrivains, inculpés au sujet d'une lettre non parvenue à son adresse*, écrivains auxquels on fait faire deux cents lieues *la chaîne au cou !* Je m'abstiens de qualifier ces procédés. »

Une circonstance, grave pour quiconque a un cœur d'homme, aurait dû, ce me semble, faire hésiter les magistrats chargés de l'instruction rogatoire à la suite de laquelle mon gendre a été arrêté ; cette circonstance, dis-je, aurait dû les faire hésiter à l'enlever ainsi à ses juges naturels, et à le faire conduire dans une ville MISE EN ÉTAT DE SIÉGE. Sa femme était toute prête d'accoucher. Le traitement qu'on allait faire subir à son mari pour le traîner à Lyon et le livrer apparemment à un *conseil de guerre*, en augmentant la douleur de la séparation, ne devait-il pas agir sur elle au point de causer la mort de son enfant ? Y a-t-il une justice qui ne doive avoir compassion et souci d'une femme innocente des torts imputés à son mari et près de devenir mère ! Quel intérêt de l'Etat exigeait qu'on frappât ainsi sur l'innocence, lorsque les charges alléguées contre ceux que l'on soupçonnait seulement d'être coupables étaient si légères? Les magistrats n'y ont pas songé : ils avaient cependant sous les yeux le spectacle le plus douloureux et le plus sacré. Qu'ils soient pardonnés comme je leur pardonne; je ne me suis pas même informé de leurs noms. Mais la triste vérité est qu'un mois, jour pour jour, après leur arrêt, l'enfant ainsi frappé ne voyait la lumière que pour la perdre en naissant.

Quel crime avaient donc commis les deux amis pour qu'au 20 juillet, c'est-à-dire un mois entier après les évènements de Lyon, en pleine paix et au milieu du repos public, sans instruction véritablement commencée, mais au moment d'en commencer une qu'on pouvait tout aussi bien faire à Guéret qu'à Lyon, on les *exportât* ainsi d'un ressort judiciaire dans un autre, de la Creuse dans le Rhône?

Tout leur crime consiste dans un *post-scriptum* de trois lignes à une lettre de commerce écrite à une personne *qui n'a jamais été poursuivie*, qui ne l'est pas en ce moment, et *qui n'a pas eu connaissance de cette lettre, saisie à la poste* à Lyon.

Voici le fait :

M. Auguste Desmoulins, chargé, comme je vous l'ai dit, de la rentrée des fonds de notre librairie, écrivait, *le 15 juin*, à deux de nos correspondants, M. Charavey et M. Grangy, pour leur demander le réglement d'une fourniture de livres ; mon gendre, M. Desages, comme me représentant plus spécialement, contresignait sa demande. C'est la coïncidence de cette date, 15 *juin*, avec les évènements de Lyon, *arrivés le jour même où la lettre partait de Boussac*, qui est la cause de l'accusation.

Les deux lettres étaient, comme cela se fait journellement dans le commerce, sous la même enveloppe, à l'adresse de M. Charavey, libraire à Lyon ; elles furent *saisies à la poste et décachetées*. La lettre de M. Grangy, restée entre les mains des magistrats après qu'on l'eut saisie, n'a jamais été lue par M. Grangy, auquel elle n'est point parvenue.

Le corps de cette dernière lettre n'est pas plus incriminable et incriminé que la lettre à M. Charavey. Seulement il se trouve à la fin quelques phrases dont M. Desmoulins a fourni l'explication, et qu'il n'est pas de mon intention de discuter ici.

Un fait certain, et sur lequel je dois insister, parce que, si je suis bien informé, une erreur se serait glissée dans un *Rapport* envoyé de Lyon au ministère de la justice, c'est que M. Grangy, auquel cette lettre est adressée, n'a jamais été inquiété et est toujours resté à Lyon. Si je suis bien informé, le *Rapport* en question le signalerait comme inculpé et en fuite. Il est si peu inculpé, qu'il a été interrogé comme *témoin* dans l'instruction commencée à Lyon sur cette affaire.

Après deux interrogatoires à Boussac et deux autres interrogatoires à Lyon, les magistrats, à ce que je crois, en ont référé au ministère sur la question de savoir s'il y avait lieu à poursuivre, et de quelle façon on pourrait fonder la poursuite.

Pour moi, monsieur, frappé dans des personnes qui me sont chères, je n'ai pas cru devoir faire entendre plus tôt une plainte que je crois légitime. Quand j'appris qu'on conduisait mon gendre à Lyon, sous de pareilles apparences et pour un si faible motif, je rangeai ce malheur avec tous ceux de notre temps, fertile en désastres pour tout le monde, et j'espérai que les magistrats rendraient bientôt ce jeune homme à la liberté. Je me contentai de dire deux mots du traitement qu'on lui faisait subir à votre collègue M. Dufaure, qui m'avait adressé la parole à l'Assemblée. Je n'ai fait depuis aucune démarche ; j'ai tremblé pour les jours de ma fille, heureux que le malheur qui a frappé son enfant l'ait épargnée. Je m'adresse à votre équité, à votre entente du pouvoir et de tout ce qui peut maintenir le respect de la justice entre les citoyens.

Recevez, je vous prie, l'assurance de ma considération.

PIERRE LEROUX.

M. Barrot a répondu par des phrases empreintes du même sentiment de probité politique et de franchise dont il a donné des preuves édifiantes dans la question romaine. Laissons parler M. Pierre Leroux :

Quand j'adressais ces observations, le 14 de ce mois, à M. Odilon Barrot, combien j'étais loin de penser que cet odieux *traitement préventif*, que cette *transportation*, qui me paraissait déjà une infraction à toutes les règles d'une bonne administration de la justice, finiraient par une violation bien autrement grave encore de toutes les notions de la jurisprudence !

C'est sur ce qui me reste à dire, principalement, citoyens, que j'appelle votre attention.

Je viens de recevoir la nouvelle que mon gendre et son ami vont être, à la fin de cette semaine ou au commencement de la semaine prochaine, livrés à un CONSEIL DE GUERRE !

Sur les bancs d'un *conseil de guerre* siégeant à Lyon se trouveraient donc deux citoyens non militaires, qui n'ont jamais habité Lyon, jusqu'au *voyage* (comme dit la lettre de M. le ministre) qu'on leur a fait faire, *la chaîne au cou*; deux citoyens résidant dans la Creuse, où ils ont leur famille et leur établissement, et devenus, par je ne sais quel miracle, justiciables *d'un conseil de guerre*, pour avoir écrit une lettre, au moment où ils ignoraient, à cent lieues de distance, les évènements sous la loi desquels on prétend les faire tomber !

Ils seront là, ~~dis-je, seuls,~~ sans Lyonnais pour complices, mais accusés d'être, *de sentiment*, complices des évènements de Lyon, sur lesquels ils n'ont eu aucune influence, et qu'ils ignoraient, comme le prouve la date de leur lettre.

Nous laisserons nos lecteurs apprécier eux-mêmes les faits dénoncés par M. Pierre Leroux. Ces faits sont en harmonie parfaite avec tout ce qui se passe aujourd'hui en France.

La DÉMOCRATIE PACIFIQUE reprend aujourd'hui la publication de son édition du soir.

Revue de la presse parisienne.

Un monsieur, qui signe prétentieusement l'*Ermite des Champs-Elysées*, écrit à l'*Univers* qu'il est bien l'auteur de cette falsification du suffrage universel consistant à faire voter le père de famille pour sa femme et ses enfants, sans consulter leur opinion ; en d'autres termes, « à rendre le droit de suffrage proportionnel pour chacun au nombre de ses obligations domestiques ; » excellent procédé dont le *pater familias* de Rome païenne se serait volontiers servi pour étouffer le développement du christianisme dans les nouvelles générations. L'*Ermite des Champs-Elysées* paraît craindre vivement que des plagiaires ne s'emparent de son idée. Le voleur serait fort à plaindre.

L'*Ordre* reproche à M. Dufaure d'avoir consenti à la destitution de M. Peauger, préfet bonapartiste de Marseille, pour le remplacer par M. de Suleau, blanc parmi les blancs, fonctionnaire du ministère Polignac.

Nous lui reprochons, et très sérieusement, parce qu'il était aussi bien instruit que nous, d'avoir envoyé comme préfet, dans le Midi, à Marseille, c'est-à-dire dans un pays où l'on parle du prochain rétablissement de la légitimité comme on en parle dans la *Gazette*, un homme qui a été préfet à Avignon sous M. de Polignac, un homme qui était alors l'espoir et le centre des congréganistes et des ultra-légitimistes les plus prononcés ; un homme qui, eût-il modifié ses idées, ce que nous ne croyons pas, ne peut se détacher de ses antécédents, de sa renommée, et sera regardé, quoi qu'il dise et quoi qu'il fasse, dans les Bouches-du-Rhône et dans tous les départements voisins, comme le précurseur de Henri V. Allez à Marseille et aux environs, vous y entendrez partout répéter que le règne de Henri V approche, et que, le moment venu, c'est dans cette ville qu'il débarquera pour de là entraîner le Midi, et de proche en proche le reste de la France !

Interrogez tous les députés du Midi, les plus sages, les plus modérés, pourvu qu'ils ne soient pas légitimistes, et tous vous diront que, lorsque vous avez signé cette nomination, c'est comme si vous aviez livré cinq ou six départements à l'influence désormais irrésistible des partisans de Henri V.

L'*Ordre* a raison, à son point de vue, de blâmer cette nomination ; mais il s'abuse sur les conséquences qu'elle peut avoir ; les *rouges* de Marseille s'en félicitent. Ils comptent faire des recrues parmi les bleus et les tricolores quand on verra le drapeau de l'absolutisme aussi audacieusement arboré.

Le remplacement de M. Peauger a été réclamé, exigé par les *honnêtes* blancs avec persévérance, depuis que ce préfet, par un scrupule qui l'honore, a refusé d'afficher la scandaleuse dépêche télégraphique de Léon Faucher.

Nous maintenons ce que nous avons dit sur la radiation d'office, de certaines catégories de citoyens inscrits précédemment sur les listes du jury. Le fait est parfaitement exact et nous l'avons vérifié nous-mêmes dans plusieurs mairies. Oui, en vertu des instructions écrites de M. Berger, préfet de la Seine, on a rayé d'office et au choix un certain nombre de citoyens qui par leur âge, leur position de fortune et leur emploi, avaient la faculté de demander une dispense temporaire ou définitive ; on l'a fait sans même les en prévenir et sans s'informer s'ils voulaient ou non profiter du bénéfice de la loi ; en un mot, d'un droit de dispense en faveur des citoyens, l'administration municipale a fait une exclusion, dont l'application a été faite d'après le caprice des employés chargés du travail, qui, sans le vouloir sans doute, mais pour se dérober aux reproches qui leur étaient adressés par les citoyens, nous ont livré le secret de ces tripotages.

Nous ne voulons pas ici discuter les mauvaises raisons données pour colorer cette étrange interprétation de la loi et le triage qui a été fait, et nous demandons simplement à M. le procureur de la République s'il fera une enquête sur ces faits, et si, les faits étant prouvés, il ne trouvera pas dans le code pénal un article contre la forfaiture des fonctionnaires publics; et enfin, si les citoyens ainsi rayés abitrairement ne seront pas rétablis d'office sur les listes ?

POST-SCRIPTUM A LA LETTRE DE MAZZINI.

Ecrit après la publication de la lettre du président à Edgar Ney.

L'écrit que j'ai fait paraître était composé et déjà sous presse lorsque la lettre de M. L.-N. Bonaparte à M. Ney est venue agiter les esprits en Italie et dans toute l'Europe. Je ne changerai pas un mot à ce que j'ai dit, et je ne vois vraiment pas pourquoi je le ferais. Cette lettre, en effet, n'efface pas le passé, ne détruit pas l'injustice des violences exercées contre la République romaine, n'atténue pas les mensonges sur lesquels on s'est appuyé pour légitimer ces attaques.

Pour le présent, elle prouve seulement la vérité de mes affirmations : la discorde qui existe déjà entre le protecteur et le protégé, entre le ministère français et l'administration cléricale, l'impossibilité d'entente pour un gouvernement qui n'est pas despotique avec le pouvoir restauré et reconstitué du pape. Les phrases pleines d'irritation du président justifient — et cette nouvelle justification ne sera pas la dernière — les votes de notre assemblée.

Quant à l'avenir, la même lettre n'a d'autre portée que d'augmenter, en Italie, les défiances et la haine mal déguisée de la cour de Rome pour la nation française, et d'avoir détruit l'unité de ce parti catholico-bonapartiste qui s'était formé pour consommer notre ruine. Peut-être aussi n'est-elle qu'une nouvelle ruse pour calmer, par l'appât d'illusions nouvelles, le mécontentement qui allait toujours grandissant au sein de Rome même, et pour conjurer les orages qui se formaient contre le cabinet français au sein de l'Assemblée législative prête à se réunir. Peut-être encore est-ce l'effet d'une irritation soudaine qu'avait provoquée dans une âme faible, dépourvue de conceptions politiques, les attaques incessantes de la *bonne presse* et l'imprudence des cardinaux? Mais, à notre égard, elle ne change pas efficacement la politique française. Logiquement, en effet, le pape devra repousser tout projet de transaction *réelle*, qui aurait la moindre importance, entre ses sujets et lui ; et, de leur côté, l'Autriche et les autres puissances ouvertement rétrogrades, toutes les fois qu'il sera question d'exercer la moindre contrainte, devront soutenir l'inviolabilité du *droit* papal. Pour maintenir son nouveau programme, le gouvernement de France aurait à courir les hasards de la guerre ; mais le gouvernement de la France ne le voudra pas. Nous ne dirons pas pourquoi.

Toutefois, quand même le pape viendrait à céder ; — quand même il accorderait en partie les réformes qui lui sont indiquées, — qu'en résulterait-il? Ces réformes lui avaient été demandées jadis par différentes puissances qu'effrayait l'insurrection de 1841. Quelques-unes furent accordées alors, presque aussitôt retirées. Aujourd'hui les conditions de durée seraient pires encore ; car le gouvernement papal voudrait se venger de la contrainte qu'il aurait subie. L'anarchie est la plaie fatale de ce gouvernement. L'inexécution des lois, en effet, est la loi suprême d'un pouvoir composé d'éléments divers dont la prétention est de limiter des droits supérieurs à toute volonté humaine. Et d'ailleurs, ou bien il aurait en main l'application de toutes ces réformes, et les mettrait à exécution, et, dans ce cas, elles aboutiraient, comme toujours, à néant ; ou bien une assemblée populaire serait appelée à réaliser ces améliorations. Mais quel est l'homme politique dont la vue serait assez courte pour ne pas apercevoir l'incompatibilité de ces deux principes : souveraineté nationale et puissance papale, accolés l'un à l'autre et toujours opposés entre eux ? Trois mois après, à la première collision, — inévitable sans aucun doute, — une révolution républicaine aurait éclaté.

Est-ce là ce que voudrait le président de la République française ? A quoi aurait alors servi l'entreprise elle-même, le sang qu'elle aura coûté, le déshonneur qu'elle a encouru, l'atteinte portée aux principes, et la violation de la foi française?

Mais non. Le *prince* ne parle ni d'assemblée nationale, ni de constitution, ni d'aucunes mesures, enfin, qui pourraient assurer l'efficacité et le maintien des réformes. L'expression de *gouvernement libéral* signifie tout et rien dans sa bouche, et le mot *excès*, qui se trouve au commencement de sa lettre, semble d'ailleurs s'appliquer aux institutions *républicaines*. Ceci, du reste, regarde plus spécialement les Français.

Quant à nous, Italiens, ce qui doit le plus nous frapper dans la note du président, c'est son style arrogant et protecteur à la fois, digne d'un conquérant, — véritable parodie napoléonienne ; — ce sont encore ces airs de dictateur avec lesquels il dit aux hommes d'une terre libre, foulée et trahie par lui : « Ne craignez rien, et glorifiez la France : nous, nous vivons en république ; vous, vous aurez les libertés que nous vous procurerons ; chez nous, le vote universel est la loi de l'état ; quant à vous, nous tâcherons que votre souverain vous fasse la largesse de quelques améliorations de fait. » Mais il ne saurait en être ainsi. Nous nous gouvernions par la loi du suffrage populaire, et notre République, émanation directe de ce suffrage, marchait en paix dans ses voies, pure de tout désordre et de tout excès, autant que la République française, quand vos armes sont venues la détruire sans y avoir été provoquées par aucun outrage, sans avoir été appelées par aucun de nos citoyens.

Epargnez-nous donc l'injure et l'aumône de votre liberté. Rome n'est pas un fief de la France. Notre droit est sacré, inviolable, autant que le droit de toute autre nation. Peuple indépendant, nous n'invoquons pas les secours de votre tutelle protectrice ni les bienfaits de vos enseignements politiques, et nous ne vous devrons aucune reconnaissance parce qu'il vous aura plu de nous concéder ou de nous promettre l'obole que le puissant jette à l'opprimé. Rendez-nous nos droits de suffrage ; rendez-nous notre liberté, nos troupes, nos armes et notre drapeau, — ou soyez sans hypocrisie nos tyrans. Toute autre politique ne peut vous faire recueillir que l'indignation et le mépris ; l'indignation de nos maîtres, notre mépris à nous.

18 septembre. JOSEPH MAZZINI.

La Charte de Pie IX.

Le *Journal de Rome* nous apporte aujourd'hui la réponse de Pie IX à la fameuse lettre du 18 août. Dans cette lettre, le président de la République réclame du pape, en échange de tout ce que le gouvernement français a fait pour lui : *amnistie générale, sécularisation de l'administration, code Napoléon et gouvernement libéral*. Le pape répond : *Pas d'amnistie !* ou du moins amnistie tellement restreinte, qu'elle ne pourra profiter qu'à ceux que les lois inquisitoriales ne pourront atteindre. — *Pas d'administration séculière* ; le gouvernement des prêtres comme sous Grégoire XVI. — *Pas de réforme législative, pas de représentation nationale* ; mais gouvernement absolutiste, avec une espèce de conseil d'Etat choisi par le pape sur des notes qui lui seront fournies par des conseils provinciaux, lesquels sont également à la nomination du pape sur une liste présentée par des électeurs censitaires, — et ayant pour fonctions de donner sur les finances seulement un *avis*, dont rien n'oblige le souverain à tenir compte. Quelque restreintes que soient les attributions de ce conseil, et quelques précautions qu'on ait prises pour que la pensée du peuple ne puisse s'y faire jour, Pie IX se réserve encore un moyen d'y avoir toujours la majorité, à l'aide de fournées de consulteurs à sa nomination, sans contrôle.

Ainsi, refus complet sur tous les points.

La charte octroyée replace les Romains dans une condition inférieure à celle où ils se trouvaient avant la retraite de Pie IX dans les Etats du roi Bomba. Voici ce document, dont nous soulignons quelques passages :

PIUS PP. IX A SES BIEN AIMÉS SUJETS.

A peine les valeureuses armées des puissances catholiques, qui, avec une véritable dévotion filiale, ont concouru au rétablissement de notre pleine liberté et indépendance dans le gouvernement des domaines temporels du saint-siége, vous ont délivrés de cette tyrannie qui vous opprimait en mille façons, non seulement nous avons adressé au Seigneur des hymnes de reconnaissance, mais nous nous sommes empressé d'envoyer à Rome une commission de gouvernement, dans la personne de trois honorables cardinaux (*porporati*), pour reprendre en notre nom les rênes de l'administration civile, et, avec l'aide d'un ministère, prendre, autant que les circonstances le comportaient, toutes les déterminations immédiatement réclamées par le besoin de l'ordre, de la sécurité et de la tranquillité publiques.

Nous nous sommes occupé avec une égale sollicitude à établir les bases de ces institutions qui pussent en même temps, bien aimés sujets, vous garantir de convenables largesses, tout en conservant entière une indépendance que nous devons conserver intacte à la face de l'univers.

En conséquence, autant pour encourager les bons qui ont si bien mérité notre bienveillance spéciale et notre considération, que pour détromper les méchants et les égarés qui ont profité de nos concessions pour *renverser l'ordre social* ; pour témoigner, en même temps, que nous n'avons rien tant à cœur que votre véritable et solide prospérité, *de notre propre mouvement, science certaine et avec la plénitude de notre autorité*, nous avons résolu ce qui suit :

Art. 1er. Il est établi à Rome un conseil d'Etat. Il donnera son avis sur tous les projets de loi, avant qu'ils soient soumis à notre *sanction souveraine* ; il examinera les questions les plus importantes d'administration publique, sur lesquelles il *sera consulté par nous* et nos ministres.

Une loi postérieure établira la qualité, le nombre des conseillers, leurs devoirs et prérogatives, les formes des discussions et tout ce qui peut concerner la

marche régulière de cette grande institution.

Art. 2. Il est établi *une consulte d'Etat pour les finances*. Elle aura à s'occuper de ce qui sera utile à l'Etat pour l'avenir, elle examinera les dépenses, et prononcera sur elles des avis syndicatoires ; elle donnera son avis sur l'établissement de nouveaux impôts ou la diminution de ceux qui existent, sur leur meilleur mode de répartition, sur les moyens les plus efficaces pour faire refleurir le commerce, et *en général sur tout ce qui regarde les intérêts du Trésor public.*

Les membres de cette *consulte* seront *choisis par nous* sur des listes qui nous seront présentées par les conseils provinciaux. Le nombre de ces membres sera proportionnel aux provinces de l'Etat ; mais *il pourra être accru par une adjonction determinée de membres que nous nous réservons de nommer.*

Une loi déterminera le mode de présentation des *consulteurs*, leurs qualités, la forme de discussion des affaires, et tout ce qui peut efficacement et promptement contribuer au rétablissement de cette branche si importante de l'administration publique.

Art. 3. L'institution des conseils provinciaux est confirmée. Les conseillers seront *choisis par nous* sur des listes de noms proposés par les conseils communaux.

Ils s'occuperont des intérêts locaux de la province, des dépenses qui devront être à sa charge, et faites avec son concours ; et des comptes des dépenses faites ou à faire par l'administration intérieure. Cette administration sera ensuite exercée par une commission administrative choisie par chacun des conseils provinciaux sous sa responsabilité.

Quelques membres de chaque conseil provincial seront délégués pour entrer dans le conseil du chef-lieu de la province pour l'aider dans le service de la surveillance qu'il doit exercer sur les municipalités.

Une loi à intervenir déterminera le mode de présentation, la qualité et le nombre des conseillers pour chaque province, les rapports qui doivent se conserver entre les administrations provinciales et les grands intérêts de l'Etat ; elle règlera ces rapports et déterminera comment et jusqu'où s'étendra sur ces institutions la tutelle supérieure.

Art. 4. Les représentations et les administrations municipales seront réglées sur la base des plus larges franchises compatibles avec les intérêts locaux des communes.

L'élection des conseillers aura pour base un nombre d'électeurs établi principalement sur la base de la propriété. Les éligibles, outre les qualités nécessaires pour être électeurs, devront payer un cens qui sera déterminé par la loi.

Les chefs des *magistratures* seront choisis par nous, et les Anciens par les chefs des provinces, sur une présentation triple, faite par les conseils communaux.

Une loi déterminera les qualités et le nombre des conseillers communaux, le mode d'élection, le nombre des membres composant les magistratures, et règlera la marche de l'administration en la coordonnant avec les intérêts des provinces.

Art. 5. Les réformes et les améliorations s'étendront aussi à l'ordre judiciaire et à la législation civile, criminelle et administrative. Une commission sera nommée pour s'occuper de ce travail.

Art. 6. Enfin, toujours dirigé par l'inclination *de notre cœur paternel à l'indulgence et au pardon*, nous voulons faire encore cette fois un acte *de clémence* envers ces égarés qui ont été entraînés à la félonie et à la révolte par la séduction, l'incertitude, et peut-être même par l'inertie d'autrui. Mais, d'un autre côté, nous devons égard à ce que réclament la justice, fondement des royaumes, le droit d'autrui, méprisés et foulés aux pieds ; notre devoir est de vous protéger contre le renouvellement des maux qui ont pesé sur vous. Dans l'*obligation de vous soustraire aux pernicieuses influences de corrupteurs immoraux et ennemis de la religion catholique*, qui, source perpétuelle de tout bien et de toute prospérité sociale, deviendra notre gloire et fera de *vous la famille élue et préférée que Dieu comble de ses dons particuliers*, nous avons ordonné qu'il soit publié en notre nom une amnistie de la peine encourue par tous *ceux qui ne seront pas exclus de ce bienfait par les catégories qui seront posées.*

Telles sont les dispositions que, pour votre bien-être, nous avons cru devoir publier en présence de Dieu, et qui, en restant compatibles avec notre pouvoir, peuvent, nous en sommes pleinement convaincus, produire ce bon résultat qui est l'honnête désir de tous les hommes sages. Le droit sens de chacun de vous qui aspire après le bien en proportion des souffrances endurées, nous en fournit une ample garantie ; mais nous plaçons surtout notre confiance en Dieu, qui, même dans sa juste colère, n'oublie jamais sa miséricorde.

Donné à Naples, faubourg de Portici, le 12 septembre 1849, l'an 4e de notre pontificat.

PIUS PP. IX.

NOUVELLES D'ITALIE.

ROME. — Le pro-ministre des finances, avec l'autorisation de la commission gouvernementale de l'Etat, a ordonné ce qui suit :

Une nouvelle monnaie en cuivre pur, de la valeur de cinq bajoques, sera frappée à Rome et à Bologne. Le coin sera le même que celui des autres pièces actuellement en circulation, c'est-à-dire l'armoirie du pape régnant, avec la légende analogue d'un côté, et la couronne de lauriers, au milieu de laquelle on lira : 5 *bajoques*, l'année et l'initiale de l'hôtel de la monnaie où elle aura été frappée; de l'autre côté, le pourtour sera uni; le diamètre sera de 40 millimètres.

— Le journal de Rome, à propos de la *rose d'or* offerte par le pape à la reine de Naples, en donne une description détaillée. Cette fleur sort d'un vase placé sur un piédestal en argent doré, de forme octogone, ayant 22 centimètres de hauteur, et 10 de largeur.

PORTICI, 13 septembre (Correspondance du journal le *Statuto*). — « Je vous transmets quelques passages d'une lettre écrite par un ministre français à un diplomate qui s'efforce inutilement de vaincre l'obstination des hommes de Gaëte : « Ne sait-on » pas à Portici tout le mal qu'ont fait, pendant les » trois dernières semaines, les hésitations et les con- » tradictions d'une politique si déplorable ? Mais, » mon Dieu, le cardinal Antonelli ne peut pas igno- » rer quel sera le fruit de son obstination. Comment » donc peut-on croire à sa sagesse et à sa bonne foi? » Il devrait donc plutôt mille fois se retirer que de » se charger de la terrible responsabilité de faire » maudire l'Eglise et le pape par tant d'hommes po- » litiques éminents qui commençaient, avec une » componction toute catholique, à regarder l'Eglise » et Pie IX comme un refuge contre les misères et les » désordres des fausses doctrines.

» Aujourd'hui ces mêmes hommes commencent à » se reprocher leur faiblesse. Pour moi, quand j'au- » rai perdu la dernière espérance, qui, hélas! ne tient » plus qu'à un fil, je me retirerai devant ces intri- » gues de cour, dont je prévois les funestes consé- » quences. »

Tous ceux qui aspirent à Rome à des emplois municipaux doivent fournir des preuves d'un papisme sans tache. Même des médecins communaux, on exige la preuve de n'avoir pris aucune part aux derniers évènements politiques et de n'avoir pas servi la République, même en qualité d'officier de santé dans l'armée.

On ne tiendra pas compte des grades militaires donnés par les généraux Durando, Ferrari, Pepe, et on va de cette manière licencier 120 officiers qui avaient déjà donné leur adhésion au général Oudinot et à la restauration papale. On assure que le corps des carabiniers va être dissous. On dit qu'on a le projet d'organiser des compagnies détachées de soldats de police (*sbires*), qui seront sous la dépendance immédiate des chefs des provinces.

GÊNES, 20 septembre. — On assure que le bateau à vapeur qui transporte les restes mortels de Charles-Albert est déjà arrivé dans le port de Villafranca

Confidences.

Un représentant honnête et modéré publie, sans la signer, une lettre fort curieuse dans le *Nouvelliste*, de Marseille; nous la reproduisons. Le lecteur n'y trouvera pas sans édification quelques détails sur les embarras financiers où paraît se trouver l'Elysée, malgré une allocation double du chiffre indiqué par la Constitution. L'alliance intime avec les Cosaques, indiquée par le dernier paragraphe de la lettre, mérite aussi considération, bien que les démocrates soient fixés à cet égard depuis longtemps.

Des bords de l'Océan, 17 septembre 1849.

L'incident de la lettre est toujours mal connu; voici le vrai absolu :

Un jour après le conseil des ministres tenu à l'Elysée, dans la salle même du conseil et en présence du président, M. de Tocqueville tendit à M. de Falloux une feuille de papier raturée qu'il venait de recevoir de la main de M. Louis Bonaparte, et il dit à son collègue : Lisez, et dites-m'en votre avis. Le papier était raturé et griffonné; M. de Falloux lut et répondit :

— Mais il y aurait quelques observations à faire.

— C'est inutile, dit M. de Tocqueville, la lettre est partie.

— Oh ! alors ! fit M. de Falloux avec un geste qui voulait dire tant pis, mais puisque c'est fait, il n'y a plus à y revenir. Cependant, ajouta-t-il, il est bien entendu que la lettre est confidentielle et particulière ?

— Oh ! certainement !

Le président de la République s'était rassis dans son fauteuil. M. de Falloux se leva, et, s'appuyant sur le dos du fauteuil, il lui dit :

— M. le président, il est bien convenu que votre lettre est particulière pour M. Ney, et tout à fait confidentielle.

M. le président ne parla pas, mais il fit un geste qui pouvait signifier oui.

Le conseil fut levé.

M. de Tocqueville connaissait la lettre avant M. de Falloux, mais celui-ci, ordinairement très perspicace, n'eût pas cette intuition qui aurait dû montrer à un homme aussi intelligent et à un esprit aussi politique, le mirage lointain de tous les mauvais effets que cette lettre devait produire. C'est une grande faute, car sa publicité ne peut être arrêtée en ce moment.

Quant à M. Louis Bonaparte, il a écrit sa lettre sans consulter ses conseillers ordinaires du parti modéré, qui malheureusement n'étaient plus à Paris : il l'a écrite et envoyée sous l'impression de son caractère, de ses idées napoléoniennes, de la croyance qu'il a dans la puissance de son nom, et comme il a fait en beaucoup d'actes dans sa vie, par un coup de tête de sang-froid.

La publicité *officielle* de la lettre, autre faute inqualifiable, n'était dans la pensée d'aucun des ministres. Elle est partie du cabinet de la présidence. Leur tort est de ne pas avoir su la prévoir.

M. Berryer, comme tout le parti légitimiste modéré, a été vivement peiné de cet incident, il s'en est exprimé dans ce sens à plusieurs de ses amis qui me l'ont répété. Mais il a dit, en même temps, que cet acte, extra-politique, n'était pas un motif, pour le parti qu'il représente avec tant d'éclat, de se retirer de l'union et de s'éloigner du président, le seul homme et la seule institution, dit-il, qui puissent garantir en ce moment la conservation de l'ordre dans le pays. Il n'en est pas de même de quelques esprits exagérés de ce parti, qui vont en tirailleurs politiques, sans obéir même à la sage consigne donnée à Ems par M. le comte de Chambord.

Ceux-ci ne parlent pas moins que de faire un banc de dissidents, de voter contre le président, *de refuser la présidence décennale*, et de n'accorder aucun accroissement du budget personnel du président de la République, qui a pourtant le plus grand besoin de voir augmenter sa liste civile, *car les embarras financiers de l'Elysée sont au comble*. A quelque opinion qu'on appartienne, on rougirait vraiment pour la France qui laisse son premier magistrat dans une situation aussi déplorable, si l'on disait tout ce que ces embarras ont de poignant.

J'ai appris pendant mon séjour à Paris des choses profondément pénibles sur ce sujet. Les dispositions de la fraction de la majorité dont je vous parle, dispositions auxquelles la lettre du président a donné plus d'aigreur, sont menaçantes, mais cette fraction est si faible, numériquement parlant, que ses hostilités sont peu redoutables. Puis les violences que les montagnards nous préparent auront pour effet de resserrer les liens qui unissent ses membres au grand parti de l'ordre; nous sommes à peu près certains qu'ils voteront avec nous et comme nous sur les grandes questions d'ordre. M. Berryer et plusieurs de ses amis le pensent avec moi.

M. Thiers a vu le président plusieurs fois, depuis la publication du document qui a excité tant de bruit, et il ne lui a pas caché combien il en était chagrin. L'honorable représentant est dans une position à part qui lui donne tout droit de franchise ; il défend, il soutient, il conseille le gouvernement, sans vouloir y entrer. La décision de M. Thiers est bien arrêtée sur ce point, il ne veut pas être ministre ; il repousse ce pouvoir qui s'offre à lui, qui vient à lui tout seul et naturellement ; il a donc tout droit de dire la vérité avec la franchise du désintéressement, et il en a usé. J'étais allé à Champlâtreux vendredi dernier pour y voir M. Molé, haute et puissante capacité, aussi grande que son illustration, et qui ne refuse pas, elle, de donner le concours de son expérience si intelligente aux destinées du pouvoir actuel. Je trouvais M. Thiers se promenant avec M. Molé dans le parc de ce château, qui, comme vous l'avez dit, mon cher monsieur Vidal, ne réunit pas le congrès que les journaux avaient rêvé, mais seulement un congrès de beaux souvenirs et de grandes espérances. Vous redire tout ce que cette conversation de quatre heures à l'ombre de ces chênes séculaires, sur tous les sujets de notre politique, avait d'étincelant, de profond, de pratique, de bon sens et de grandeur, serait impossible, vous devez le pressentir. Seulement je vous analyserai ces conversations à la Plutarque, en vous disant que l'avenir de la session est rassurant par l'union de toutes les forces du parti de l'ordre qui se résument dans ces trois grandes individualités : M. Molé, M. Thiers, M. Berryer.

Les lettres que je reçois de mes collègues et tout ce que j'ai entendu à Paris, m'apprennent que les députés seront exacts au rendez-vous parlementaire. Le dimanche 30, tous nos amis seront à Paris; invitez vous-même les retardataires à se hâter. Nous tiendrons très probablement une réunion préparatoire au conseil d'Etat pour nous entendre sur la marche à suivre dans les débats qui s'ouvriront de bonne heure sur les affaires de Rome.

On espère, sans en être malheureusement trop certain, que M. de Falloux pourra parler et donner la suite de son magnifique discours du 7 août ; je dis malheureusement, car j'ai vu M. de Falloux avant de partir de Paris, et je crains que sa maladie ne soit plus grave qu'on ne le pense, et qu'elle ne tienne aux bases même de l'organisme. Il est à souhaiter pour la France qu'il n'en soit pas ainsi et que cet homme lui soit conservé.

Il y a des gens qui disent, à propos de cette affaire de Rome, que le président va se *gauchir*. C'est un mensonge intéressé. Je puis vous affirmer, par ma propre expérience, que cela n'est pas ; il sait que son sort est lié au parti modéré. Si la gauche le caresse un peu du bout de sa griffe, c'est pour mieux l'étouffer au profit de M. Cavaignac, de M. Ledru-Rollin et même de Blanqui.

Rassurez tous vos amis sur ce point.

En ce moment, les regards de notre politique se tournent vers l'étranger. Il résulte de communications diplomatiques qui me sont transmises, que nous sommes au point de voir reprendre le grand œuvre de l'union de Paul Ier de Russie avec le grand Napoléon : Ce serait immense pour l'avenir de l'Europe.

Je vous parlerai de ces tendances qui se matérialisent par des faits diplomatiques récents, dans une prochaine lettre.

Recevez, etc.

PAS UNE SEMAINE !

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique.*)

Marseille, 23 septembre 1849.

Marseille étant la troisième et peut-être la seconde ville de France, vos lecteurs seront bien aises d'avoir une idée de la statistique de la démocratie marseillaise. Je ne vous promets pas des chiffres à la Charles Dupin ; mais il est bon de constater les faits suivants, qui ont la rigueur inexorable des chiffres.

Des trois candidats à l'élection présidentielle, il est à noter que M. Louis-Napoléon Bonaparte a eu la minorité. Les votes qui lui furent donnés ne dépassèrent pas 18 000. Les votes se portèrent sur le général Cavaignac, au nombre de 60 000, parce que les démocrates, craignant de faire un effort inutile en votant pour Ledru-Rollin, portèrent leur choix sur le général. Malgré ce calcul, Ledru-Rollin eut encore plus de 20 000 votes.

Mais depuis que les élections ont montré le citoyen Ledru-Rollin élu dans beaucoup de départements, les démocrates marseillais se sont ravisés, et vous pouvez être certain, très certain, qu'à la prochaine élection présidentielle (1), la seconde ville de la République portera ses voix presque unanimes sur le membre du gouvernement provisoire dont le peuple a gardé le plus profond souvenir.

La *Voix du Peuple*, journal démocratique, vient de perdre son rédacteur en chef, le citoyen Laponneraye. Ses obsèques ont été l'occasion d'une manifestation paisible, mais très significative : il y avait 18 000 personnes à son convoi. Observons que c'était en temps de choléra, dans des jours où la ville n'a pas le tiers de ses habitants. Plus de la moitié des boutiques sont fermées ; les cafés sont déserts ; les rues ne présentent que des habitants clairsemés, même les rues jadis les plus populeuses, comme le Cours, la Cannebière, les rues Saint-Ferréol, Paradis, Noailles, etc.

Vous savez que l'esprit de fraternité produit ses manifestations les plus touchantes dans la classe démocratique. La société qui publie la *Voix du Peuple* a voté une pension mensuelle de 100 fr. à la veuve Laponneraye. De plus, une souscription a été ouverte pour la famille de l'écrivain démocrate. Des troncs ont été placés, pour que la rétribution conservât pleinement son caractère démocratique, dans des lieux fréquentés par le peuple, comme le bureau du journal, la boutique d'un coiffeur, etc.

Je ne puis me dispenser, étant ici sur la route des relations de la France avec Rome, de vous parler de cette dernière ville. On fait circuler une lettre que l'on attribue au général Rostolan. Le ton d'impatience qui y règne est, suivant moi, la plus véridique signature. Voici ce que voudrait le général Rostolan :

Se replier sur Civita-Vecchia avec toute l'armée, en ne laissant que 1 500 hommes dans le château de Saint-Ange ; et puis, inviter le pape à rentrer dans sa capitale, avec ses prêtres et son système théocratique, et à y régner comme il l'entendrait. Il faudrait que, d'un commun accord ou bien par la force de la diplomatie française, ni Espagnols ni Autrichiens n'intervinssent ; les Français qui ont conquis Rome ne l'évacuant qu'à la condition que nul autre peuple n'irait recueillir le fruit du sang versé par les Français. Une fois le pape rétabli à Rome, à sa guise, il essayerait de son système gouvernemental. *Le général Rostolan certifie que le parti prêtre ne resterait pas à Rome* UNE SEMAINE.

(1) S'il y en a. (*Note de la rédaction.*)

NATIONALITÉ ITALIENNE.

MM. Manin, le général Pepe, Tommaseo, avec d'autres nobles et glorieuses victimes de la dernière catastrophe de Venise, sont actuellement en Grèce, à Corfou.

La *Patria*, journal de cette île, nous transmet les adieux qu'ils ont adressés à leurs compagnons d'armes. Comme celle de Rome, la défense de Venise a été sublime de patriotisme, d'accord entre les différents chefs. L'adresse du général Pepe aux Napolitains qui ont défendu Venise montre assez que les Italiens, animés déjà par le sentiment de la nationalité collective, dévoués à l'Italie unitaire, croiraient blasphémer s'ils appelaient un Napolitain *étranger* à Venise, un Lombard *étranger* à Rome.

« En passant le Pô, pour suivre votre général, dit Pepe aux Napolitains, vous avez montré, comme soldats, un cœur voué à la discipline, et *comme citoyens* vous avez donné la preuve que vous aviez une *âme italienne*, ayant en horreur *la domination étrangère.* »

CRIMES DE L'AUTRICHE.

BOLOGNE, 18 septembre. — Cinq hommes du peuple ont été condamnés à mort et fusillés pour avoir possédé des armes à feu. Trois autres ont été condamnés à plusieurs mois de prison pour *injures* contre les troupes impériales et pour possession d'armes dangereuses.

MILAN, 21 septembre. — L'infamie commise par les Autrichiens en appliquant le supplice barbare de la bastonnade, le 22 août dernier, a soulevé une indignation générale, même dans l'Allemagne. Mais les autorités autrichiennes, pour faire voir qu'elles se moquent de l'opinion publique, viennent d'ordonner à la municipalité milanaise de payer un florin à chacun des soldats qui ont exécuté la sentence, en autorisant les soldats à se faire payer par les personnes auxquelles on a donné des coups de bâton.

VENISE, 16 septembre. — « Ayant été informé, dit le commandant autrichien, qu'on s'est permis d'exciter l'aversion et le mépris contre l'état actuel des choses par des inscriptions, chiffres, etc., sur les murs, et en répandant de fausses nouvelles, je me vois forcé de rappeler que ces actions seront jugées et punies par un conseil de guerre ; les propriétaires et les gardiens des édifices devront effacer immédiatement ces inscriptions, etc., sous peine d'être arrêtées et d'être punies militairement. J'espère que la sagesse des habitants m'évitera la nécessité de mettre à exécution ces mesures de rigueur.

» GOSZKOWSKI. »

NOUVELLES DE KOMORN.

Voici ce qu'on écrit de Presbourg, le 19 septembre :

Aujourd'hui est arrivé de Komorn un bateau à vapeur chargé de blessés qui s'étaient trouvés jusqu'ici à l'hôpital militaire de Komorn. Suivant leurs dires, le nombre des troupes formant la garnison de cette forteresse s'élève à 22 000 hommes, et les ouvrages avancés et les retranchements, auxquels les prisonniers autrichiens continuent de travailler, sont fortement occupés par les Madgyars. Malgré des approvisionnements si considérables que plusieurs articles, tels que la farine, se gâtent, la garnison éprouve de grandes privations sous certains rapports. Un œuf coûte 16 kreutzers, une pomme 12, une oie entre 30 et 40 florins, une petite portion de fruits, 5 florins. Les habitants de la ville sont dans une grande inquiétude d'une attaque qui peut arriver à tout moment. Malgré l'autorisation de se retirer dans la forteresse en cas de danger, et la promesse qu'ils y seraient en parfaite sûreté, ils ont préféré élever des tentes et des petites maisons dans des champs et des prairies à quelque distance de la ville. La nouvelle répandue par quelques journaux qu'on aurait sapé la forteresse, les casemates, etc., est dénuée de fondement. Klapka est privé de sa liberté et soumis à la surveillance la plus sévère, à cause de son attachement à la dynastie autrichienne. Le comte Louis Karoly, objet d'une haine si profonde de la part des Hongrois, est parmi les prisonniers de Komorn, tandis que ses employés sont en prison ici pour avoir pris part à l'insurrection. Dans une sortie, les Hongrois ont enlevé à la propriété de Surany, appartenant au comte Karoly, 5 000 boisseaux de seigle et 3 000 d'avoine.

Les Madgyars sont à peine vaincus en Hongrie, que les Valaques et les Serbes, fidèles alliés de l'Autriche, commencent à s'agiter.

L'état de siège a dû être proclamé à Theresianopel, et la tranquillité est loin de renaître en Transylvanie.

Le *Wanderer* annonce que la ville de Lemberg va recevoir pendant l'hiver une garnison russe sous les ordres du général Tscheodajeff.

Nous recevons de Vienne le premier résultat de la conférence des généraux. Un corps d'observation, fort, dit-on, de 60 000 hommes, va être réuni en Bohême sous les ordres de l'archiduc Albert.

AGITATION IRLANDAISE.

Chaque jour révèle des circonstances qui prouvent la formidable extension de l'organisation secrète établie parmi les paysans et la population de quelques villes. Le paragraphe suivant, du *Southern Reporter*, peut donner une idée de ce qui se passe :

« La nuit dernière, cinq cents personnes environ, avec des armes de toute espèce, se sont réunies entre Tipperary et Kilfeacle. Deux personnes bien vêtues se trouvèrent à cette réunion et l'organisèrent : leurs noms ne sont pas connus. Un grand nombre d'étrangers parcourent les campagnes et cherchent à embaucher les paysans. Voici les détails qui m'ont été fournis sur le plan adopté par les agitateurs pour n'être pas découverts, lorsqu'ils administrent le serment. Ils choisissent une chambre retirée, obscure ; là, placés derrière une sorte de vaste écran, ils administrent le serment, sans être vus par le nouvel adepte. »

Dans la ville de Cork, l'avis suivant a été affiché dans les rues :

« Un grand meeting du rappel aura lieu au Parc, dimanche prochain 23 septembre, à 2 heures, pour sympathiser avec ceux de nos compatriotes qui souffrent, et particulièrement avec ceux de Limerick, de Waterford et du comté de Kilkenny, où, par milliers, ils ont été chassés de leurs foyers et spoliés de leurs moissons, fruit de leurs travaux et de leur industrie, par des *landlors* tyranniques. Ces malheureux sont traités en parias avec l'autorisation du gouvernement anglais, et n'ont plus d'autres consolations, dans leur affreuse agonie, que la pensée de la Providence, témoin solennel de tout ce qui se fait ici-bas, et qui peut, quand il lui plaît, mettre un terme au pouvoir des tyrans.

» Tous les amis de la liberté sont instamment priés de se rendre à ce meeting.

» Cork, 19 septembre 1849. »

(*Morning-Chronicle.*)

FAITS DIVERS.

Aujourd'hui a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville le premier tirage des obligations de la Ville, émises en 1849. Comme on sait, les huit premiers tirages ne donnent lieu qu'au remboursement des titres ayant droit à des lots. Voici les numéros des obligations ayant droit aux plus gros lots comme étant sortis les premiers :

Le numéro 423 gagne une prime de 30 000 fr.; le numéro 14 053 gagne 15 000 fr.; le numéro 348 gagne 10 000 fr.; le numéro 8 392 gagne 7 000 fr.; les numéros 8 944, 9 808, 3 060 gagnent chacun 3 000 fr.

— La *République* de 1848, journal de Bourges, annonce qu'à la suite de la déclaration de faillite de la caisse départementale du Cher, dont le passif dépasse 2 millions 300 000 fr., une instruction criminelle se suit en ce moment contre M. B..., ancien fondé de pouvoirs de cette caisse, sous une double prévention. Le parquet est en instance pour obtenir du gouvernement belge son extradition. Déjà M. B... a été arrêté et est retenu à la prison d'Anvers (Belgique.)

— M. le colonel belge Delannoy, gouverneur des jeunes princes fils du roi Léopold, vient d'être congédié, pour avoir dit, en assistant avec ses élèves à une revue de la garde civique des environs de Bruxelles : « Ce sont les soldats du dimanche. »

Un journal démocratique de Bruxelles, en annonçant le fait, raconte que M. Allard, prédécesseur de M. de Lannoy, avait été forcé, autrefois, de renoncer à ses fonctions de gouverneur des princes, pour avoir répondu à l'un d'eux qui, en parlant de l'armée, disait : « *Mes* soldats ! — Monseigneur, dites : Les soldats de la nation. »

— Un affreux assassinat a été commis à Vienne dans la nuit de jeudi à vendredi. M. Huck, maître tailleur, Grande-Rue, ayant entendu vers minuit du bruit dans son magasin, se leva précipitamment, s'arma d'un sabre et entra dans son magasin, où il trouva des voleurs qui le dévalisaient après avoir fracturé la porte au moyen d'un *monseigneur*.

Les voleurs s'enfuient, M. Huck les poursuit jusqu'à la place du Jeu-de-Paume ; mais là les misérables lui assénèrent sur la tête un coup de leur lourd presson de fer, lui prirent son sabre qu'il lui passèrent au travers du corps. Ce malheureux a pu se traîner à son domicile où il a expiré

(*Courrier de Lyon.*)

— Un accident fort grave, arrivé lundi à 4 heures du soir, a impressionné douloureusement la population de Valenciennes. M. Gaddeblé, procureur de la République, de retour d'un voyage fait à Saint-Omer au sein de sa famille, s'occupait à défaire sa malle, un pistolet chargé était sur le couvercle. Tout à coup l'arme partit, et M. Gaddeblé fut renversé ; il était blessé dans la région du cœur. La balle avait traversé les côtes et s'était logée près de la colonne vertébrale. Bien que le cas soit fort grave, on a l'espoir de le conserver à la vie.

(*Impartial du Nord.*)

— On lit dans l'*Echo du Nord* :

« Depuis qu'Odry se repose, M. Dupin le remplace. C'est le comice agricole de l'arrondissement de Clamecy qui a, dans ce moment, le bonheur incomparable de recevoir la primeur des calembourgs et des coqs-à-l'âne de M. le président de l'Assemblée nationale. Le journal du cru nous rapporte, assaisonnées en style nivernais, les grosses injures de M. Dupin à l'endroit de tous les pauvres diables qui n'ont pas un minimum de 10 000 livres de rente, et qui sont classés comme tels parmi les socialistes.

— La question de compétence, soulevée récemment par une décision du conseil de révision, séant à Rennes, et portant que les gardes nationaux mobiles n'étaient pas justiciables des conseils de guerre, vient d'être résolue en sens contraire par deux arrêts de cassation, qui renvoient devant la juridiction militaire plusieurs gardes mobiles condamnés, il y a quelques mois, par le tribunal correctionnel de Saint-Brieuc.

(*Progrès de Rennes.*)

— Il y a quelques jours, on enterrait à Bar, un célibataire âgé de 90 ans, qui, chaque jour, depuis la Révolution, allait chez tous les ouvriers de son quartier, disant qu'il était le plus malheureux des hommes, qu'il était sans argent...

A l'inventaire de ses biens, on a trouvé chez lui plus de 50 000 fr. en argent monnayé, et il laisse pour plusieurs centaines de mille francs de propriété à un parent très éloigné.

(*J. de la Meuse.*)

LE BUREAU DE M. CARLIER. — Nous lisons dans la correspondance parisienne de l'*Indépendance belge* :

« Vous savez que le comptoir d'escompte vient d'être atteint par un vol de 100 000 fr., commis sur la personne du malheureux et honnête Nuzillard. Le directeur s'en est allé voir le chef de police municipale, dans l'espoir de le mettre sur la voie des habiles coquins qui ont si prestement dévalisé Nuzillard. M. Carlier exprimait une opinion avantageuse pour l'infortuné garçon de caisse ; mais le directeur du comptoir s'étonnait que ce dernier eût pu, sans s'en apercevoir, se laisser enlever un paquet de 100 000 fr, enfermé dans son estomac. — Eh bien ! répondit M. Carlier, c'est quelque chose de très simple. Tenez, par exemple, voici un grand journal ployé ; enfermez-le dans la poche de votre habit, sur votre poitrine. Eh bien ! je ne réponds pas qu'on ne vous l'escamote avant même que vous ayez quitté la préfecture ; et je vous réponds à l'avance que vous ne sentirez pas la main de l'adroit compère qui fera le tour.

» — Ah ! je réponds du contraire, réplique le directeur du comptoir national, en glissant le susdit journal à la place même et à côté de son portefeuille. Ceci fait, notre directeur reste encore quelque temps dans le cabinet de M. Carlier qui, tout en causant avec lui, écrivait des ordres et recevait du monde. — Enfin, le directeur se lève pour partir ; il me tait la main sur le bouton de la porte quand M. Carlier lui dit :

» Et votre journal ? l'avez-vous encore ?

» Le banquier se fouille... Il était déjà volé... volé dans le bureau même du chef de la police ; non-seulement le journal, mais son portefeuille était absent de sa poche. Jugez de la stupéfaction !

» M. Carlier sonna, et aussitôt un huissier rapporta au banquier incrédule le portefeuille et le journal, qu'un individu prestement averti par une note de M. Carlier, et n'ayant fait cependant qu'apparaître et que disparaître, avait eu le temps et l'adresse *de soulever*.

» On est, comme vous voyez, très habile dans la rue de Jérusalem.

» Voilà un tour qui a eu du moins cet avantage d'attester la bonne foi d'un honnête garçon de caisse, réduit en ce moment au plus profond désespoir. Nuzillard était complètement justifié. »

Les Associations ouvrières sont prévenues que l'Assemblée des Délégués qui devait avoir lieu jeudi soir, est remise à vendredi 28 courant, à sept heures précises du soir, impasse de la Grosse-Tête, 8.

Les Délégués qui n'ont pas encore présenté leurs pouvoirs, devront les présenter pour être admis à cette séance.

ASSOCIATION FRATERNELLE DES CUISINIERS. — Une succursale vient de s'établir rue Saint-Jacques, 160, près la place du Panthéon.

PETITE CORRESPONDANCE.

Pontarlier. — Mlle S. T. — Votre ab. est expiré depuis le 31 août.

Saint-Louis. — M. J. T. — Reçu le 3.

Nantes. — M. A. C. — Reçu les 9. — Fait le réab. d'accord. Nous aur. égard.

Paris. — M. E. A. — Nous prorog. votre ab. jusqu'au 15 nov. — Nous regret. de ne pouv. accueillir v. demande.

Nantes. — M. G. — Reçu les 10. — Nous env. les 10 j. en plus. — L'ab. en question a été dem. et fait. — Nous vous écrir. p. le surplus.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS	Un an 20 f.,	Six mois 11 f.,	Trois mois 6 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe	» 32	» 17	» 9
PAYS A SURTAXE :			
Belgique	» 36	» 19	» 10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	» 46	» 24	» 10
Colonies et pays d'outre-mer	» 50	» 26	» 14
Espagne, Portugal, Gibraltar	» 54	» 28	» 15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	» 68	» 35	» 18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme ; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr. ; Bruxelles, Michel, libr. ; Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois :	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à 9 » »	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus. »	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 26 septembre 1849.

La Bourse d'aujourd'hui a été complètement nulle ; on a fait quelques cours sur le 5 0/0 au comptant ; il a ouvert à 88 95 et a fermé à 88 85, soit 5 fr. de baisse sur la clôture d'hier. On a fait un peu plus d'affaires sur le 3 0/0 ; il a peu varié et a fermé comme hier.

Les chemins de fer ont légèrement baissé.

Les actions de la Banque ont fermé à 2 325 fr. avec 5 de baisse.

On se préoccupe un peu de la rentrée de l'Assemblée ; on pense à la question romaine qui, malgré tous les efforts qu'on a faits, pour l'arranger avant la réunion, va se présenter plus hérissée de difficultés, que lorsqu'elle s'est ajournée.

On parle vaguement d'un message du président à l'Assemblée législative.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	56 05	56 05	55 90	56 »»
Cinq 0/0 (Empr. 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0	88 95	89 »»	88 80	88 95

26 sept. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.			
3 0/0 j. du 22 juin	56 »»	Espag. dette active	21 3/4
5 0/0 j. du 22 mars	88 85	— — 3 0/0	35 »»
VALEURS DIVERSES.		— Dette intér.	27 7/8
Banque de France	2325 »»	Naples, récép. Roth.	88 50
O. de la Ville anc.	1270 »»	Romain, emprunt	77 3/4
— — nouv.	1145 »»	Haïti, emprunt	490 »»
Oblig. de la Seine	1092 50	Piémont, emprunt	977 50
— St-Germ. 1842	940 »»	— Nouveau	890 »»
— Versailles	745 »	Lots d'Autriche	280 »»
— Orléans 4 0/0	975 »»	2 1/2 hollandais	55 »»
— Nouvelles	970 »»	CHEMINS DE FER.	
— Rouen, 4 0/0	730 »»	Saint-Germain	415 »»
		Versailles, r. d.	212 50

— Nouvell., 1842	965 »»	Versailles, r. g.	172 75
— Havre j. mars	725 »»	Orléans à Paris	797 50
— Nouvelles	880 »»	Rouen	595 »»
— Marseille	850 »»	Havre	265 »»
— Orléans jouis.	465 »»	Avignon-Marseille	220 »»
— Cert. de Lyon	88 45	Bâle	108 75
Quatre-Canaux	1092 50	Centre	303 75
— Jouissance	75 »»	Boulogne	170 »»
Bons du Trésor	5 1/2	Bordeaux	408 75
Forges Aveyron	3000 »»	Nord	438 75
Monceau-s.-Sambre	1350 »»	Strasbourg	352 50
Nord (hauts four.)	900 »»	Nantes	293 »»
Charbon belge	325 »»	Monter. à Troyes	116 25
Zinc V.-Montagne	2725 »»	Dieppe Fécamp	177 50
— Stolberg	510 »»		
Mines de la Loire	285 »»		

FONDS ÉTRANGERS.

Belg. 5 0/0 1840	97 1/2
— 5 0/0 1842	97 3/4
— 4 1/2	88 »/»
— 3 0/0	65 1/4
— 2 1/2 0/0	49 1/2
— Banque	685 »/»
— — 1841	1020 »/»

BOURSE DE LONDRES du 25 septembre.

3 0/0 consolidés	92 1/2
3 0/0 au 17 oct.	92 3/4

TAXE DU PAIN.

1re qualité le kilo.	30 c
2e — —	24

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 27 septembre.

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — La Chûte de Sejan.
OPÉRA-COMIQUE. — Le Tauréador.
ODÉON. — Le Vert-Galant, Trois sultanes, Jeunesse.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Relâche.
VAUDEVILLE. — Sous le Masque, Pas de fumée, un Intérieur comme il y en a, Grands écoliers en vacances.
GYMNASE. — Les Mémoires, l'Epouvantail, les Représentants, Sept Billets.
THÉATRE MONTANSIER. — Le Chevalier, la Chaîne, le Tigre du Bengale, Chevalier muscadin.
VARIÉTÉS. — Les Caméléons, Eva, les Parents de ma Femme.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Relâche.
AMBIGU-COMIQUE. — Le Juif errant.
GAITÉ. — La Sonnette du Diable, le Moulin joli.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Les Deux enfants de la République.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

Imprimerie de LANGE-LÉVI, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 197. ÉDITION DU MATIN. Vendredi 28 septembre 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . 11 f.
Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du capital, du travail et du talent.

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

REPARTITION
PROPORTIONNELLE
au capital, au travail et au talent.

PARIS, 27 SEPTEMBRE.

La République romaine.

La République, à nos yeux, est le seul gouvernement légitime, non-seulement en France, mais en Europe. A Rome, le gouvernement du droit a été en même temps celui du fait. La République est maintenant consacrée à Rome, et par les suffrages populaires et par les souvenirs d'une domination paisible, équitable, et par une glorieuse résistance contre l'invasion. L'étranger perd, aux yeux de toutes les nations, le pouvoir qu'il vient protéger, sanctifie et popularise à jamais celui qu'il immole. Entre Louis XVIII ramené par les Tartares et Napoléon captif des Anglais à Sainte-Hélène, la sympathie de la nation française n'hésite pas.

La République est le seul gouvernement possible à Rome aussitôt que la pression des baïonnettes aura cessé. Son astre est éclipsé, non pas éteint, déjà même il laisse percer quelques rayons à travers les nuages.

Il est avéré d'abord que tout en faisant une distinction nécessaire entre le soldat français et le soldat autrichien, les Romains conservent à l'égard de nos troupes la froideur et la dignité du sentiment national offensé. Le *Constitutionnel* en convient lui-même.

Cette froideur s'adresse plutôt à la politique dont nos soldats sont les malheureux instruments, qu'à ces soldats mêmes chez qui l'esprit démocratique et véritablement français se réveille tous les jours à la vue des abus sacerdotaux.

En vous écrivant dernièrement de Florence, dit un correspondant de l'*Univers*, je vous parlais de l'*indiscipline politique* que les derniers incidents, et *surtout* la lettre du président de votre République, ont développée dans l'armée française. Ce qui se passe depuis lors n'a fait qu'augmenter ces tendances que je crois regrettables, car il en résulte que cette armée, qui a si vaillamment combattu pour rétablir le pape sur son trône spirituel et temporel, est maintenant travaillée d'un esprit tout à fait hostile au pouvoir pontifical.

Quelques prêtres étaient détenus pour des délits de discipline ecclésiastique; neuf d'entre eux se sont évadés hier. On dit que les Français ont favorisé leur fuite. Sans doute, je n'aime ni n'approuve l'inquisition du moyen-âge, mais je crois que les hommes revêtus du caractère ecclésiastique doivent être soumis à une législation spéciale, dans un pays gouverné par un pape, et je n'aime pas à voir des soldats intervenir dans une procédure exceptionnelle. Ainsi la lutte surgit et se révèle par tous les détails de la vie politique, et l'incompatibilité d'humeur se fait sentir surtout entre les Français et les autorités romaines.

La charte octroyée par le pape ne sera pas le dénouement de cette situation. Cette pièce dérisoire ne satisfera personne. Le *Constitutionnel* lui-même fait des objections; c'est tout dire.

L'édit d'amnistie contient trop de catégories, d'exceptions. Il est impossible, par exemple, que le saint-père entende condamner les membres de l'Assemblée constituante qui ont pris part aux délibérations et qui ont voté contre sa déchéance! Quand de telles exceptions ne sont pas nominales, il est fort à craindre que l'étendue ne soit excessive dans l'application. Les exceptions déterminées, même à Naples et à Milan, dans les décrets d'amnistie, sont nominales. Que le saint-père consulte son cœur, la clémence de son caractère, et il donnera à son décret d'amnistie toute la portée qu'il peut avoir.

Les *Débats*, qui sont loin d'être rouges, témoignent un mécontentement beaucoup plus vif. On en jugera :

La proclamation tant annoncée du pape vient d'être affichée dans la ville. Comme beaucoup de choses longtemps désirées et longtemps attendues, cette manifestation a été une déception.

Nous sommes partagés entre un sentiment de mécontentement pour nous-mêmes et d'affliction pour la papauté. Si, d'un côté, c'est là tout ce que nous devons obtenir, c'est peu satisfaisant pour notre dignité; si, de l'autre, c'est là tout ce que peut donner la papauté sans craindre de se suicider, ce n'est pas une bien grande preuve de force ou de vitalité.

Nous publions plus loin les deux proclamations envoyées à Rome par le pape. Nous aurons occasion d'y revenir avec plus de détail. Le tout est enveloppé d'un réseau de restrictions et de réserves qui n'en facilitera ni l'intelligence ni la pratique.

Nous ne saurions cependant garder le silence sur le décret relatif à l'amnistie. Le premier article semble accorder une amnistie générale; les articles suivants font des exceptions qui détruisent entièrement le premier. S'il nous était permis de mêler à un sujet aussi grave un souvenir qui l'est moins, nous dirions que ce décret nous rappelle une pièce célèbre dans laquelle la liberté de la presse permettait de parler de tout, excepté de politique, excepté de religion, excepté enfin de tout ce dont on parle.

Nous ne savons quelle impression pourront avoir produite sur le gouvernement français les nouvelles reçues aujourd'hui. Quant à l'effet produit à Rome, il s'est exprimé par un redoublement d'irritation. Nous savons que beaucoup des proclamations affichées dans la ville ont été lacérées par le peuple et couvertes de boue.

Nous répétons bien sincèrement que cette solution, si c'en est une, nous cause une affliction profonde pour la papauté elle-même; car en présence de la difficulté inouïe qu'on a rencontrée à obtenir d'elle ces semblants de réforme, nous nous demandons si réellement il lui est possible d'en accorder davantage, et si, après tout, elle ne comprend pas mieux le soin de sa conservation que ne le font ceux qui voudraient la rendre plus libérale. Si elle ne peut pas supporter plus de liberté, qu'y pouvons-nous faire? Nous engageons notre gouvernement à y réfléchir.

Et nous terminerons, nous, en criant : *Vive la République romaine!*

Christianisme et Socialisme.

Deuxième article.

Après avoir fait voir quels sont les tendances fondamentales et l'esprit du christianisme, il nous reste à démontrer d'un autre côté que les tendances du Socialisme moderne sont la déduction logique des principes du Christianisme, et la reproduction identique des doctrines évangéliques, quoique sur une plus large échelle que dans le passé, eu égard aux progrès accomplis depuis l'Evangile, dans la science, dans les arts et dans l'industrie.

En effet,

Où reparaît avec plus de plénitude et avec un plus vif éclat que dans le Socialisme moderne, le dogme fondamental du Christianisme, le dogme de la *réintégration* de l'humanité, si rapetissé, si altéré par les exagérations d'un ascétisme hypocrite et d'un mysticisme vain et trompeur?

Où respire la foi la plus vive et la plus active en la *Rédemption* du genre humain, en son affranchissement graduel de l'empire du mal et en l'avènement futur du royaume de Dieu sur la terre et au ciel? Est-ce dans les livres et dans les prédications des jésuites et de la plupart des théologiens modernes qui relèguent dans l'autre monde les effets réels de la Rédemption du Christ; qui, tronquant les textes sacrés et forçant leur interprétation, soutiennent cette doctrine désespérante, que le mal devra toujours exister sur cette terre, que cette terre sera toujours une vallée de misères; qu'il y aura toujours des pauvres, et que le royaume de Dieu ne sera pas de ce monde, d'ici-bas?

Ou bien n'est-ce pas dans les doctrines, unanimes sur ce point, des socialistes modernes, qui, pleins de foi en l'universalité de la Providence, croient que la rédemption du Christ doit se *réaliser* dans ce monde comme dans l'autre, pourvu que nous méritions les efforts de la grâce par notre concours actif; — qui pleins de foi en la bonté infinie de Dieu, croient qu'il n'a pas pu nous vouer à un mal ou à une misère perpétuels sur cette terre, pas plus que dans l'autre monde, sans quoi il ne nous aurait pas envoyé le Christ pour nous racheter du mal et nous aider à nous replacer dans la voie du bien; — qui, pleins de foi en la suprême sagesse de Dieu, croient qu'il n'a pas voulu mettre en contradiction les vérités par lui révélées avec notre raison par lui créée, et qui, en combinant les divers textes de l'Evangile et les rétablissant dans leur harmonie et dans leur intégralité, s'attachent à leur trouver le sens le plus raisonnable et le plus conforme à l'idée d'une sagesse éternelle, et s'efforcent, selon le conseil de saint Paul, de faire prévaloir l'esprit de l'Evangile sur la lettre morte? Or, il répugne à l'idée de l'universalité de la Providence, de la bonté infinie de Dieu, de la sagesse éternelle, que l'auteur de toutes choses ait voué l'espèce humaine à une misère perpétuelle même sur cette terre, qu'il ait entendu autrement que dans un sens relatif à l'époque où elles étaient prononcées par le Christ, ces paroles : *Il y aura toujours des pauvres parmi vous, mais maintenant* (nunc) *mon royaume n'est pas de ce monde*, et qu'il nous ait prescrit, comme une vaine demande et une formule stérile, cette prière journalière : *Que votre règne arrive, que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel; donnez-nous notre pain quotidien; délivrez-nous du mal*, — sans nous faire croire à la possibilité d'obtenir l'avènement réel du règne de Dieu sur cette terre, et la disparition réelle de la misère, de l'indigence et du mal.

Ainsi n'est-ce pas le socialisme qui offre l'interprétation la plus large et la plus rationnelle de la doctrine évangélique, et qui est le plus profondément pénétré de l'esprit du Christianisme, tandis que nos pharisiens modernes s'efforcent de perpétuer le règne de la lettre morte et des formes stériles, proscrites par saint Paul?

N'est-ce pas encore le Socialisme qui tourne ses efforts constants vers l'édification de cette *Nouvelle Jérusalem* prédite par le saint apôtre, où doivent régner la liberté, l'égalité, la fraternité, l'amour et la solidarité, en cherchant à édifier préalablement la commune modèle, la cité modèle, où chacun trouvera la place que lui assignent ses facultés, où toutes les vocations seront convenablement développées par l'éducation et le travail attrayant, où tous les intérêts seront unis par la solidarité de l'association, et les individus groupés selon les affinités naturelles du cœur, et l'accord des opinions et des esprits; où, en un mot, convergeront vers un but commun les intérêts, les doctrines et les sentiments?

N'est-ce pas lui qui veut faire de l'humanité une famille de frères, régis par une même loi morale; faire tomber les murs de séparation entre les races et les peuples, et réaliser la solidarité universelle, but constant du Christianisme, en proclamant l'association universelle des familles dans la commune, des communes dans l'Etat, des nations dans l'humanité, et en enseignant les voies et moyens de réaliser cette association universelle?

N'est-ce pas lui qui reconnaît aux faibles et aux opprimés des droits que les grands doivent respecter, en proclamant le droit pour tous de vivre en travaillant, le droit au travail, et en déclarant que toutes les institutions doivent avoir pour but l'amélioration physique et morale de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre?

N'est-ce pas lui qui, d'après saint Paul, considère les hommes comme tous égaux et ne formant qu'un même corps avec diversité de fonctions et d'attributions, qui les invite *tous* au travail; qui veut que celui qui laboure le grain, laboure dans l'espérance de pouvoir recueillir; que celui qui possède soit comme ne possédant point; qui enseigne enfin d'une manière unanime, que la terre appartient à Dieu, avec tout ce qu'elle contient?

N'est-ce pas lui qui veut faire cesser toutes les formes de l'exploitation de l'homme par l'homme, y compris le salariat et l'usure; qui tend à fonder la hiérarchie et la division des fonctions entre les membres d'un même corps, non

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI, 28 SEPTEMBRE 1849.

FORTUNADA

VOYAGE INVRAISEMBLABLE.(1)

PREMIÈRE PARTIE.

DEUX MOTS SUR LA MÉTEMPSYCOSE.

(*Suite.*)

Vasco et Sergius trouvèrent, avons-nous dit, nos deux passagers dans de singulières occupations.

Le duc de Lamégo était à table, tout seul et sérieusement en train de se donner une indigestion. C'était à peu près son unique occupation depuis fort longtemps, et il tâchait de la conserver en pleine mer comme à Lisbonne. « Si l'abondance avait toujours régné à bord, dit Vasco dans ses mémoires, je doute fort que sa très gourmande seigneurie Tristan de Lamégo eût pu jamais atteindre l'île de Fortunada. Chaque semaine le vénérable duc faillait de mourir pour avoir trop mangé. » Lorsqu'il montait sur le pont, ce vieillard de bon appétit ne parlait guère que de ses festins d'autrefois, dont il regrettait amèrement l'abondance et la variété; il se plaignait, à faire fondre en larmes un buste de Caton, des privations qu'il éprouvait depuis le jour où l'on avait quitté Lisbonne.

Quand il apprit que Fortunada était en vue :

— Ah! tant mieux! s'écria-t-il, nous allons enfin manger de meilleures choses et de plus abondantes, avec un bon estomac et de jeunes dents! pourvu, surtout, que l'on y sache faire la cuisine.

— Soyez-en sûr, lui dit le capitaine en riant; ils font le mieux du monde la cuisine... de leur pays.

Puis se tournant vers son compagnon :

— De toutes les facultés qui animaient cette illustration d'autrefois, il n'est plus resté que la gourmandise poussée jusqu'à la goinfrerie.

— Oui, dit Sergius, mais le pourquoi?

— Ah! le pourquoi, dit Vasco, nous le demanderons au grand-prieur.

Plus loin ils trouvèrent le juif Daniel Lévy occupé à remuer du parchemin et à faire le compte de sa fortune pour la centième fois depuis le cap de Bonne-Espérance.

— Celui-ci est un coffre à 36 serrures, observa le capitaine; il avait peut-être reçu de nombreuses forces intellectuelles; mais il a tout concentré sur l'avarice, et l'avarice, sans autre but que celui d'entasser.

— Et le pourquoi? dit Sergius.

— Il faudra chercher cela tout à l'heure.

Arrivés à la cabine de dom Luis, ils trouvèrent le guerrier de 78 ans en conversation galante avec Thérilla la courtisane. Celle-ci fit la moue et prit une attitude pudique qui charma les survenants. Dom Luis se mit en colère, et il ne fallait rien moins que l'annonce de l'île merveilleuse pour l'apaiser.

— Ah! dit-il enfin, nous allons être jeunes et nous pourrons aimer.

— On ne croirait pas cela à leurs âges, dit Vasco bas au savant, si on ne le voyait pas soi-même.

— Ne venait-il pas de se marier? observa Sergius.

— Si vraiment, à une toute jeune femme; c'est chez lui une idée fixe.

En continuant leur excursion, ils trouvèrent des joueurs acharnés occupés à remuer des dés depuis leur départ, des ivrognes en train d'avaler à petits ou grands coups des vins goudronnés et des liqueurs fortes; d'autres qui, pendant le temps de leur visite, les surveillaient avec une attention inquiète, dominés par une crainte incessante d'être volés. Ils virent enfin quantité de monomanes chez lesquels une passion outrée, après avoir plus ou moins dominé pendant leur vie active, avait fini par absorber toutes les autres, par annuler toutes les facultés.

— Tenez, maître, dit Vasco au savant, je ne sais si vous vous moquerez de moi, mais je suis tout à fait de l'avis de Pythagore : je crois à la métempsychose; et ce que nous venons de voir me confirme encore davantage dans mon opinion.

— Voyons cela, dit Sergius.

— Eh bien, maître, entre nous, qu'est-ce qu'il reste de leur âme à la plupart de ceux que nous venons de visiter? Ces gens-là, au lieu de faire fructifier ce que Dieu leur avait distribué, ont tout perdu le long de leur route, et maintenant ils n'ont plus conservé, les uns que l'instinct nécessaire pour meubler convenablement un corps de singe, les autres que les appétits suffisants pour animer un corps d'âne ou de chien.

— Ce capitaine a une tournure d'idées fort originale, pensa le vieux savant.

— Je crois donc que la nature s'emparera de ce qui reste de chacun d'eux, et le fera servir au seul usage possible, dans l'état de conservation de l'existence; car, selon moi, ils ne peuvent continuer, démembrés, ébranchés, découronnés comme ils sont, à monter dans l'échelle des êtres, comme vous le ferez, vous, par exemple, maître, qui avez passé votre vie entière à agrandir votre intelligence et votre cœur.

Sergius souriait, écoutait attentivement et ne répondait rien. Il semblait craindre d'influencer Laurent Vasco, et de perdre ainsi quelque chose de la singularité de ses opinions.

Celui-ci continuait :

— Selon moi, beaucoup de créatures humaines, beaucoup d'entre nous retournent en arrière au lieu d'avancer, ce qui serait bien triste pour eux, s'ils en avaient la conscience avant leur malheureuse transformation. Certes, quand on est arrivé à ce degré de perfection, après avoir vécu comme la planète, senti comme la bête, de vivre, sentir et penser comme l'homme; lorsqu'on a déjà pris de tels points, ne pas s'efforcer d'en prendre d'autres et renoncer à la partie, en s'en retournant vers la matière brute, c'est être bien peu curieux.

— Assurément, dit l'ami de Colomb.

— Ce retour en arrière, reprit le capitaine, cette chute, si vous voulez, me paraît l'effet de la responsabilité la plus naturelle, de la justice la plus impartiale, et je m'y tiens.

Cette fois, Sergius rompit le silence.

— Vous raisonnez serré, capitaine, à ce que je vois; vous prenez au mot les grotesques résultats de ces existences à leur terme. Mais dans votre jugement sévère, vous ne tenez aucun compte des obstacles qui se sont opposés au développement de toutes les passions et de toutes les facultés intellectuelles qu'ont reçues nos compagnons de route.

— Je n'y ai jamais songé, fit Vasco.

— L'un d'eux, par exemple, reprit le savant, a été forcé par les préjugés de la caste où il est né, à lais-

(1) Voir les numéros des 11, 12, 13, 14, 15, 19, 20, 21, et 23 septembre 1849.

sur les priviléges de la naissance, mais sur la différence des capacités et des œuvres ; qui veut rétablir la justice distributive dans les rapports du travail, du talent et du capital ; qui présente les moyens de rendre le travail attrayant pour tous ; qui met chacun à même de jouir directement des fruits de son travail, et qui, par des procédés d'association dont le produit sera la multiplication des richesses et leur distribution convenable, tend à les rendre accessibles au grand nombre, et à leur faire perdre, par leur diffusion, leur trop grande importance relative ; enfin qui s'élève contre l'accaparement et le morcellement de la terre, que proscrivent l'Ancien et le Nouveau Testament, et enseigne que l'espèce humaine n'a qu'un droit d'usufruit et d'action sur la terre, dont aucun être humain ne doit être exclu ?

Non seulement le socialisme moderne n'est pas la destruction de la propriété consacrée par la religion, mais encore il apporte avec lui les moyens de lui imprimer un développement plus large, plus solide et plus universel que par le passé. Grâce à la théorie de l'association volontaire, selon le capital, le travail et le talent, dont la découverte est due au génie de Fourier, *tous* seront appelés à prendre leur place au banquet universel de la nature. La propriété ne sera plus le privilége exclusif de quelques familles ; elle se multipliera par la facilité de la circulation et s'étendra à tous les membres de la famille humaine, indistinctement, sans confusion, tout en sachant respecter les droits légitimes du travail, du talent et du capital.

Alors la richesse sera l'attribut de tous les hommes, comme le soleil luit pour tous. Alors seulement l'Evangile sera appliqué intégralement dans les relations humaines, et l'organisation sociale n'en sera plus la contre-partie ; car on aura beau torturer les textes, l'Evangile est là avec ses inflexibles anathèmes, ordonnant, non pas l'emploi quelconque de la fortune, mais la meilleure distribution des richesses dans l'intérêt de tous. Une société, où il y a des membres qui souffrent de la faim, de la soif et du froid, n'est pas une société chrétienne ; car Jésus-Christ a voulu que *tous* participassent à l'abondance et à la plénitude de sa vie, *est vitam habeant et abundantiam habeant*. Il a montré le signe précurseur de cette abondance et de cette richesse générale, produit de l'association dans le miracle de la conversion de l'eau en vin, aux noces de Cana, et dans celui de la multiplication des pains et des poissons au désert.

Chaque chose arrive en son temps, ni plus tôt, ni plus tard. *Omnia in tempore suo* (Ecclésiaste, III, v. 1). Les doctrines du Socialisme moderne ne devaient pas naître plus tôt ni plus tard.

Elles ne devaient pas naître plus tôt, car il fallait que le système païen de la propriété égoïste, privilégiée et de droit strict passât d'abord par les rigueurs et les purifications de l'ascétisme chrétien, favorable à la communauté des biens et à la restriction des priviléges iniques, pour être mitigé, épuré et se plier davantage aux préceptes de la justice, de l'égalité et de la fraternité chrétiennes.

C'est une histoire intéressante à faire que celle des communautés chrétiennes qui s'établirent sous l'inspiration des doctrines évangéliques, depuis les communautés des premiers chrétiens et les communautés monastiques qui couvrirent d'un vaste réseau le monde chrétien compris entre les quatrième et dix-huitième siècles, jusqu'aux communautés des sectes chrétiennes qui se succédèrent depuis le premier siècle de l'Eglise jusqu'à nos jours, telles que celles des Gnostiques, des Manichéens, des Carpocratiens, des Pauliciens, des Cathareens, des Vaudois, des Albigeois, des Anabaptistes et des frères Moraves. La communauté semblait aux apôtres, aux pères de l'Eglise, aux ascètes du moyen âge et aux principaux hérésiarques, l'application la plus rigoureuse des préceptes de renoncement, d'égalité, de fraternité et de charité de l'Evangile. Le caractère vague et confus du communisme, sa simplicité même convenaient bien au caractère vague, confus et simpliste des premières sociétés chrétiennes, et les apôtres, comme les ascètes et les sectaires du moyen âge, ne voyaient pas encore la possibilité de concilier les préceptes de l'Evangile avec le sentiment du *tien* et du *mien*, avec le besoin de la propriété privée, sans altérer la pureté de la morale évangélique.

La possibilité de cette conciliation ne pouvait apparaître que plus tard, lorsque, grâce à l'influence du Christianisme, les institutions païennes, notamment celles sur la propriété, eurent perdu leur caractère de droit strict et privilégié, que lorsqu'elles furent épurées et spiritualisées, enfin lorsque les progrès de la science sociale et une meilleure entente des principes du Christianisme firent voir la nécessité d'une organisation plus complète et plus intégrale que celle réalisée par la communauté fraternitaire.

D'un autre côté, l'étude des pères de l'Eglise, depuis saint Paul jusqu'à Bossuet, des canons, des conciles, depuis celui d'Elvire jusqu'à celui de Vienne, des bulles des papes jusques et y compris Boniface VIII, offre aux investigations du socialiste une mine inépuisable ; c'est un arsenal où il trouve des armes invincibles contre ses adversaires ; c'est un bouclier d'airain qui le protége contre les attaques de tous les pharisiens modernes ; car tous les plus fougueux socialistes, jusques et y compris Proudhon, sont dépassés dans l'énergie de leurs attaques contre les abus et les priviléges iniques de la propriété telle que l'a faite le paganisme, comme esclavage, servage, salariat, usure, prêt à intérêt, etc.

Or, à moins de renier les traditions constantes de l'Eglise, à moins de vouloir se faire un Christianisme en dehors de l'Evangile, des apôtres, des pères de l'Eglise, des conciles et des papes, on ne peut accuser d'hérésie le Socialisme moderne, qui n'a fait que reprendre l'œuvre commencée par les apôtres, continuée par les principaux représentants de l'Eglise jusqu'au dix-huitième siècle, et abandonnée ou conduite avec tiédeur par les théologiens casuistes et la plupart des représentants modernes de l'Eglise, — qui ne fait que résumer et présenter sous une forme synthétique les doctrines sociales de l'Eglise, et qui n'a fait qu'offrir les moyens que lui fournissent les progrès de la science et de l'industrie moderne, de les appliquer d'une manière plus complète et plus intégrale que par le passé.

Les doctrines du Socialisme moderne ne devaient pas non plus arriver plus tard ; car malgré dix-huit cents ans de purification chrétienne, le matérialisme païen semble rassembler une dernière fois toutes ses forces pour tenter un suprême effort contre son adversaire le Socialisme chrétien ; et, pour être plus puissant, il s'allie avec tous les pharisiens affublés du masque de chrétiens. Avant de pousser son dernier râle, le système anti-chrétien se redresse menaçant, et prêche une croisade fanatique contre le Socialisme chrétien. D'un autre côté, par une réaction naturelle, les doctrines négatives de la propriété deviennent de plus en plus envahissantes parmi le peuple et tous les déshérités de la fortune. Une lutte pourrait éclater entre ces terribles adversaires, lutte épouvantable qui bouleverserait la société jusque dans ses fondements.

Mais la Providence n'abandonne jamais l'humanité au génie du mal. Au moment critique même s'étaient déjà produites et développées les doctrines socialistes qui donnent satisfaction aux besoins impérieux de notre époque, par la théorie de l'organisation du droit au travail, et aux droits légitimes et anciens de la propriété par la théorie de l'association volontaire du capital, du travail et du talent dans des proportions librement déterminées.

Dans le moment même où les besoins moraux de l'industrie et de l'agriculture nécessitent une nouvelle évolution dans la forme de la propriété, qui la rende plus mobile, plus générale, plus spirituelle, s'est manifestée la science sociale, susceptible de réaliser ces conditions.

Et, chose digne de remarque, c'est au moment où la science une et vivante est sur le point d'être constituée, où l'industrie a trouvé les secrets du ciel et les moyens de décupler les richesses, où l'art va s'épanouir en productions merveilleuses, que s'est manifestée la doctrine qui doit présenter le mode d'unir en faisceau toutes les forces vives de l'humanité, d'organiser les rapports entre les hommes, selon les lois de Dieu et de la nature, et de faire de l'Evangile une vérité pratique !

L'heure de l'avènement du Socialisme est donc marquée du doigt de la Providence. A. G.

Deux bataillons de chasseurs à pied ont été aujourd'hui passés en revue par un général dans la cour du Carrousel. Est-ce un déploiement d'*arguments* à la veille de la discussion qui va s'engager à Versailles et à l'Assemblée nationale sur la question romaine ? Nous espérons bien que les républicains n'accepteront pas ce genre de discussion ; ils ont trop d'avantages sur le terrain de la logique. C'est aux avocats, aux accusés du 13 juin, à la presse, aux représentants démocrates, que la cause de la liberté doit être aujourd'hui confiée. Une manifestation quelconque dans les rues, offrant le prétexte d'un nouvel état de siége, serait un acte de trahison envers la démocratie. Depuis longtemps nous prêchons le calme des rues. L'attaque de Rome, évènement inouï, imprévu, dont on pouvait se croire garanti par les votes souverains de l'Assemblée constituante, a pu faire oublier à la démocratie les règles de prudence qu'elle s'était imposées. Il y a des impressions exceptionnelles comme les évènements qui les motivent. Mais aujourd'hui que le premier effet de la surprise et de la douleur a été produit, la tranquillité absolue des rues est une nécessité de premier ordre.

Nouvelles confidences.

Nous allons faire encore un emprunt à la correspondance honnête et modérée du *Nouvelliste de Marseille*. Nous reproduisons une lettre émanée, dit-on, d'un représentant de la majorité. Elle montre à quel point le pouvoir s'est joué sciemment dans la question romaine de tous les principes républicains, à quel point on a sacrifié dans cette affaire à la *souveraineté du but*, et le peu d'importance qu'il faut attacher à la politique nouvelle inaugurée en apparence, et pour la forme par la lettre à M. Edgar Ney.

Tout s'explique par la peur ; la peur des puissances du Nord a suggéré l'expédition romaine, la peur des républicains de l'intérieur a suggéré la lettre peu sérieuse destinée à M. Edgar Ney. En fin de compte on n'aura satisfait personne, mais on se sera suicidé moralement aux yeux de tous.

Notre correspondant de Paris nous transmet la note suivante, qui lui a été communiquée comme exprimant l'opinion de la diplomatie :

« La paix de l'Europe est assurée ; elle eût pu être mise en danger par le gouvernement français, s'il avait suivi les inspirations révolutionnaires dans les affaires d'Allemagne, de Hongrie et d'Italie ; il a eu la sagesse, même dans le temps où il paraissait le plus abandonné aux folies, de ne pas s'y livrer. Avant le 20 décembre, par peur de l'Europe et par le désir de s'établir dans le pouvoir qu'ils avaient conquis, les républicains de février n'osèrent pas s'aventurer au delà des expéditions de Risquons-Tout, de Chambéry et de Bade. Mais, voyant que ces expéditions étaient malheureuses, le gouvernement rentra tout à fait dans la politique de l'ordre suivie dans toute l'Europe, tout en conservant une attitude particulière que son origine, la situation où il se trouvait et la force de certaines opinions dans le pays, lui imposaient. C'était l'ordre matériel, pas tout à fait l'ordre moral *avec un débris d'étiquette révolutionnaire*. L'expédition romaine, concertée avec les puissances, était tout à fait dans ces conditions.

» Toute cette situation était dans ces mots : le président de la République française ENVOYAIT DÉTRUIRE LA RÉPUBLIQUE ROMAINE, qui n'était pas un gouvernement, mais un incident anarchique. Rome était le seul pays *où la France pût aller renverser une République*, parce qu'elle avait POUR EXCUSE de cette œuvre la nécessité de l'indépendance du pape, chef de la religion catholique. Jusque-là tout était conforme à la pensée des puissances, quoique la position du gouvernement français ne fût *pas tout à fait d'accord avec la logique de son principe révolutionnaire*. Mais la politique NE CONSIDERAIT QUE LE FAIT. Mais une fois la partie active, le travail de la destruction terminés, les embarras de la reconstruction sont arrivés. Le gouvernement français, pour être logique et aussi pour ménager une certaine opinion, mauvaise au fond, mais avec laquelle il ne peut rompre sans un grand danger, dut exiger des conditions antipathiques aux gouvernements et surtout au saint-père.

» Tant que la diplomatie régulière traita cette affaire difficile, elle resta dans le calme mystérieux des négociations, et les dangers ne pouvaient surgir au dehors. Mais on ne consentait à rien. Alors survint l'incident regrettable de la lettre du président avec ses exigences, dont la forme était si opposée à l'esprit qui avait dicté à l'Assemblée législative son ordre du jour du 7 août. C'eût été en ce moment un péril presque imminent pour la paix de l'Europe, si les puissances n'avaient pris en grande considération ce qui vient d'être dit sur la position exceptionnelle du gouvernement français et sur le *besoin de satisfaire, dans l'intérêt de son existence*, la partie, même LA MOINS ÉCLAIRÉE, la moins sage et LA PLUS AVANCÉE de l'opinion publique. De son côté, le gouvernement français *prévient les cabinets étrangers* que cette lettre brûlante, qui tombait comme la foudre au milieu des froides négociations de la diplomatie, *n'était qu'un acte personnel du président*, en dehors de son ministère et ne pouvant pas engager la responsabilité de son gouvernement à l'égard des puissances de l'Europe. Elle était l'expression d'une position spéciale, D'UN BESOIN INTÉRIEUR, et n'avait rien de ce qui prend place dans les actes de la politique internationale.

» Les dépêches de lord Palmerston et du cabinet de Vienne, qui approuvent en ce sens cette lettre, n'ont pas d'autre signification. Ainsi, dès ce moment, tout a été fini ; les gouvernements étrangers, qui désirent voir le pape accorder à ses peuples, dans sa complète indépendance, des institutions en harmonie avec leur état moral, et qui, par conséquent, pouvaient voir avec quelque sympathie la pensée sinon la forme et les détails de la lettre, n'avaient plus à s'en occuper officiellement.

» C'est qu'en fait la diplomatie, tout en adoptant à Londres, à Vienne et même à Saint Pétersbourg l'idée principale qui l'avait dictée, l'a considérée *comme non avenue* pour les chancelleries. Ainsi tous les nuages qui avaient pu un instant s'élever ont disparu. La meilleure intelligence règne entre tous les gouvernements de l'Europe et le gouvernement français. Les relations sont parfaites, et rien n'annonce qu'elles s'assombrissent prochainement.

» Ces observations ont une certaine importance en ce moment, car il est essentiel que la France sache qu'elle ne trouve que des amitiés et des bienveillances au delà de ses frontières tant qu'elle mettra dans sa politique internationale cette sagesse de conduite de laquelle la révolution de février, elle-même, ne l'a pas fait dévier, et qui a pris une allure plus ferme, plus consistante et plus sûre depuis l'établissement du président actuel de la République.

Troubles de Cholet.

Nous publions de nouveaux détails que nous apporte le *National de l'Ouest* et que le manque d'espace nous a empêché de reproduire hier soir. Ces détails sont donnés par un témoin oculaire. Nous rappellerons auparavant que la feuille légitimiste de Nantes, l'*Union bretonne*, avait donné des nouvelles très effrayantes :

On parle, disait la feuille de l'ordre et de la conciliation, de plusieurs manufactures livrées aux flammes.

Huit cents ou mille paysans des communes voisines de Cholet sont venus prêter leur concours aux ouvriers.

---

ser toutes autres préoccupations pour se livrer à la carrière des armes. Un autre, écrasé sous le mépris de sa naissance, a voulu reconquérir sa part d'influence en amassant de l'or ; un autre encore s'est trouvé condamné à l'oisiveté par cette insolente opinion de notre temps, que le travail est un déshonneur, et le travailleur un paria. Alors gêné dans l'expansion de son être, chacun d'eux a développé outre mesure une passion, un appétit, un membre de l'âme qui a fini par prendre, après un temps très long d'un usage presqu'exclusif, un aspect ridicule et souvent repoussant. Il en serait de même d'un bras sur lequel aurait porté pendant une vie laborieuse le travail de tout le corps. La cause en est là. L'épreuve est mauvaise, c'est vrai ; mais je la crois tout bonnement à recommencer.

Je ne sais pas bien si le capitaine comprenait, mais il écoutait attentivement. Je souhaite à mon cher lecteur d'en faire autant.

— Si pour le moment, ajoutait Sergius, la question de responsabilité n'était pas réservée, il n'y aurait pas un de nos semblables sur mille qui gardât son rang de créature humaine. Il faudra donc, selon moi, d'autres expériences faites dans des conditions de liberté complète, pour que les hommes d'aujourd'hui puissent être équitablement classés, en haut ou en bas de l'échelle qui lie le ciel à la terre, la matière inerte à l'intelligence la plus éthérée.

Pendant cette discussion ils étaient arrivés à la cabine du révérend père Mascarenhas ; ils le trouvèrent en train de réciter à demi-voix son *Miserere*.

Quand il eut fini, Vasco lui apprit que Fortunada était en vue. Le grand-prieur, à cette nouvelle, fit un profond soupir.

— Ah ! Dieu soit loué ! dit-il, l'heure suprême va donc être retardée de toute la longueur d'une nouvelle vie !

Les deux survenants se regardèrent en souriant, et le capitaine, prenant la parole, lui conta le résultat de leurs visites.

Le vieux moine fit entendre un nouveau soupir.

— Hélas ! reprit-il d'un ton de conviction profonde, le diable est bien fort et bien rusé !

— Vous croyez donc toujours au diable, mon révérend, fit Sergius ?

— Le moyen de n'y pas croire, dit le prieur, après ce que vous venez de me conter ?

— Tenez, mon père, un autre jour quand nous nous ennuierons encore en pleine-mer, nous parlerons des causes de tous ces travers ; mais, dès ce soir, je ne veux pas vous laisser endormir avec cette idée du diable.

— Ah ! mes amis, reprit l'abbé, il est bien puissant, et j'ai grand peur que ce ne soit lui-même qui suscite encore cette conversation.

— Oui, certes ! dit Sergius, il est bien puissant, puisqu'aussi bien que Dieu, son créateur, il est partout à la fois, il sait et il entend tout, il sonde les cœurs et les reins.

— Ce n'est que trop vrai ! murmurait le R. P. Mascarenhas.

— Oh ! oui, reprit le savant, il est bien fort, il est trop fort même ; puisqu'il lutte ouvertement avec son maître et l'emporte presque constamment dans le cœur de l'homme. Dieu doit être bien affligé, n'est-ce pas, mon père, de se voir ainsi contrarié à outrance par une de ses créatures qui se plaît à lui gâter constamment toute sa création ?

— N'en doutez pas ! dit le prieur.

— Très bien ! reprit l'*anti-diaboliste*, c'est votre avis aussi ; convenez donc avec moi, mon père, qu'il est au moins bizarre de voir le Tout-Puissant dépouillé d'une partie de son pouvoir et empêché d'arriver au bien général par un être qui sort de lui ; c'est même plus que de la bizarrerie, c'est de la faiblesse.

— Par la sainte Trinité ! s'écrié Vasco, c'est de la sottise, c'est de la niaiserie.

— Grand Dieu ! dit Pérès-Mascarenhas en se levant pâle et tremblant, ne blasphémez pas ainsi ; la mer peut encore s'ouvrir pour nous abîmer, avant que nous ne soyons au port.

— Ne craignez rien, mon père, termina Sergius d'un air fort calme ; les paroles du capitaine ne sont pas des blasphèmes, car un être qui se laisserait dominer par un génie du mal qu'il aurait eu lui-même l'imprudence de créer, n'aurait assurément rien de commun avec l'Etre suprême

Le dominicain se défendit par des textes ; mais il ne brilla pas avec ses adversaires, car il n'en trouvait que dans certains livres, et les autres les prenaient partout.

Le lendemain, au point du jour, l'ancre avait à peine mordu le sable de la mer, que des canots et des pirogues d'une coupe également élégante et de toute dimension, se pressaient autour des trois navires.

ANTONY MÉRAY.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

(La suite à demain.)

La commission de l'*Union des associations ouvrières* a adressé la lettre suivante au journal l'*Assemblée nationale :*

Monsieur le rédacteur,

Dans votre journal du 21 septembre, vous avez fait le compte-rendu d'une réunion des délégués des associations ouvrières, dans lequel vous attaquez la probité de la citoyenne Jeanne Deroin.

Nous ne réfuterons que quelques-unes des nombreuses erreurs de votre compte-rendu ; il nous suffit de protester et d'affirmer qu'il est complètement inexact.

Selon vous, la citoyenne Jeanne Deroin a vendu 1 fr. chaque exemplaire du projet des statuts. Le fait est faux ; cette dame a été complètement étrangère à la distribution de ces exemplaires.

Dans une séance précédente, une cinquantaine d'associations avaient décidé que le projet serait imprimé à leurs frais moyennant une souscription d'un franc pour chacune. Ce qui fut fait.

Les frais d'impression montèrent à 40 fr. ; il a été versé 48 fr. ; restent donc 8 fr., qui ont servi à payer une partie des frais des séances. Du reste, nous le répétons, Mme Jeanne Deroin ne s'est pas occupée de ces détails.

Vous ajoutez que les associations ont refusé de se solidariser, que la citoyenne Jeanne Deroin a été obligée de donner sa démission.

Nous répondrons : les associations ont décidé *à l'unanimité*, qu'une commission serait nommée pour présenter dans la quinzaine un projet de solidarisation.

Madame Jeanne Deroin a été nommée membre de la nouvelle commission par 63 voix sur 72 votants.

Nous vous invitons à insérer cette lettre dans votre plus prochain numéro.

Salut et fraternité.

Les membres de la commission.

BLAISON, cuisinier ; SOLON, cordonnier
DESCHENAUX, docteur-médecin
DELBROUCK, architecte.

qui, dit-on, se trouvaient armés au nombre de plusieurs mille.

Voici ce que nous extrayons du *National de l'Ouest* :

Depuis le commencement de la semaine, les fabricants et les ouvriers tisserands étaient en pourparlers pour l'augmentation du tarif. Les ouvriers demandaient *cinq* centimes par mètre d'augmentation; les maîtres accordaient *deux* centimes. On en était là samedi, et tout se passait très pacifiquement, lorsque le soir les ouvriers, poussés par des meneurs, envahirent les domiciles de quatre fabricants, qu'ils forcèrent de signer leur tarif. La garde nationale, la gendarmerie et un détachement de troupe de ligne, qui était heureusement de passage à Cholet, ayant les autorités en tête, intervinrent pendant qu'ils cherchaient à enfoncer la porte d'un cinquième.

On leur fit des exhortations, puis des sommations aux termes de la loi, appuyées par un peloton de dix gendarmes à cheval, qui en firent plus que toute l'infanterie, et le rassemblement fut dissipé, sans qu'il y ait eu *un seul coup* donné de part et d'autre, *une seule égratignure* faite, quoi qu'en puisse dire la malveillance. On a arrêté vingt-quatre de ces malheureux, qui pleuraient en dépeignant leur extrême misère; quatre seulement ont été retenus et conduits à Beaupréau; on a relâché les autres.

Ils disaient tous qu'ils ne voulaient que *gagner leur vie en travaillant*, et non faire du mal, et répondaient aux menaces de prison : « *Eh bien! tant mieux! au moins on nous y donnera le pain que nous ne pouvons gagner au tarif actuel!* »

Cette population malheureuse ne se fût point portée à des désordres, si on ne l'y avait point poussée. Encore, au résultat, personne n'a-t-il eu le plus léger mal et aucun dommage n'a-t-il été causé, si ce n'est quelques égratignures à une porte qu'on refusait d'ouvrir.

Le rassemblement, autant qu'on en pouvait juger la nuit, peut être évalué à 12 000 individus. Les ouvriers des environs y sont restés étrangers, à l'exception de 60 des petits bourgs voisins.

Le sous-préfet est arrivé après les troubles apaisés; la journée et la nuit d'hier ont été du plus grand calme; tout est fini.

Le correspondant du *National de l'Ouest* ajoute les réflexions suivantes, auxquelles nous nous associons :

Il résulte de tout ceci pour les ouvriers, que, non-seulement ils n'auront pas le nouveau tarif qu'ils demandaient, mais, qu'encore l'ancien a été *annulé*; qu'il n'y en aura plus, et que les maîtres paieront le prix qu'il leur conviendra de donner, sauf aux ouvriers à aller chercher de l'ouvrage ailleurs si le prix ne leur convient pas.

Il faut espérer que les maîtres n'abuseront pas de cette position, qui n'est pas égale entre les deux parties. D'un autre côté, un tarif est une chose défectueuse, en ce que les mauvais ouvriers sont payés aussi cher que les bons, et qu'avec les mêmes matières données à deux ouvriers, l'un apportera de la perte par sa mauvaise main-d'œuvre, tandis que l'autre donnera du bénéfice. Il n'est donc pas juste qu'ils soient également rétribués.

Il ressort de tout cela que l'*organisation du travail* est un besoin impérieux et urgent, et qu'on ferait beaucoup mieux d'*étudier la question* que de la traiter d'UTOPIE, car ce n'en est point une, mais seulement un problème d'une solution *difficile* et non *impossible*. On a dit longtemps qu'il était IMPOSSIBLE de trouver sa route en mer sans voir l'étoile polaire, d'appliquer la vapeur comme moteur, de guérir la petite vérole, etc., etc., et cependant on y est arrivé, parce qu'on a cherché. *Cherchons donc*, et nous trouverons le remède au mal qui déchire la société, et nous y ramènerons l'harmonie si vivement désirée de tous. Il ne faut que du bon vouloir, et l'*étude* surtout.

Le *National de l'Ouest* dit encore :

Il n'est pas à la fois une population plus misérable, et qui supporte en même temps plus patiemment sa misère, que celle des fabriques de Cholet. Un fabricant de Nantes nous disait, en parlant des travailleurs de cette petite cité qui est moins une ville qu'une grande manufacture : « Ils gagnent trop pour mourir de faim et pas assez pour vivre. » Nous ne croyons pas qu'on puisse peindre l'état de cette multitude avec des mots plus saisissants.

ITALIE.

LE PAPE ET SES BIEN-AIMÉS SUJETS.

Les *Débats*, le *Constitutionnel* et le *Pays* sont les seuls journaux qui publient ce matin la charte octroyée par Pie IX à ses bien-aimés sujets. Le *Pays* n'émet pas d'avis sur cette pièce. Le *Constitutionnel* se bat les flancs pour tâcher d'être à demi-content. Le *Journal des Débats* y voit une grande déception, et son correspondant proclame cet acte déplorable.

La charte octroyée était accompagnée, sur les murs de Rome, de la notification suivante de la commission gouvernementale, qui pose les catégories des citoyens auxquels l'amnistie pourra s'étendre. Nous la reproduisons :

NOTIFICATION.

Commission gouvernementale d'Etat.

La sainteté de notre seigneur, émue à l'aspect des circonstances qui atténuent chez plusieurs de ses sujets bien-aimés le crime d'avoir participé aux troubles politiques qui récemment ont désolé les Etats pontificaux, et désirant montrer la bonté toujours inépuisable de son âme vraiment paternelle, usant de son plein pouvoir en faveur de tant d'égarés, peut-être plutôt entraînés que coupables, nous a ordonné de publier en son Auguste nom ce qu'elle a daigné décréter en conséquence de l'article 6 de son souverain *motu proprio*, daté de Naples, le 12 du courant.

En exécution des commandements vénérés de Sa Sainteté, nous nous empressons de publier, dans les termes exprès de la pensée souveraine, les dispositions suivantes :

A tous ceux qui ont pris part à la révolution qui vient de cesser dans les Etats pontificaux, la bonté souveraine accorde le pardon de toute peine qui leur serait applicable à cause des délits politiques dont ils se sont rendus coupables;

Sont exclus de cette grâce :

Les membres du gouvernement provisoire;

Les membres de l'Assemblée constituante qui ont pris part aux délibérations de cette même Assemblée;

Les membres du triumvirat et du gouvernement de la République;

Les chefs de corps militaires;

Tous ceux qui, ayant joui du bienfait de l'amnistie autrefois accordée par Sa Sainteté, manquant à leur parole d'honneur, ont participé aux derniers bouleversements des Etats du Saint-Siége;

Tous ceux qui, outre les délits politiques, se sont rendus coupables de délits communs prévus par les lois pénales en vigueur.

Par le présent pardon, on n'entend pas assurer la permanence dans les emplois des administrations centrales, provinciales et municipales de tous ceux qui, par leur conduite dans les événements que nous venons de traverser, s'en seraient rendus indignes. Cette réserve est applicable aux employés et militaires de toutes armes.

De notre résidence du Quirinal, le 18 sept. 1849.

Signé : G. cardinal GENGA SERMATTEI;
Le cardinal VANNICELLI CASONI;
Le cardinal ALTIERI.

Ainsi le pape fait grâce uniquement à ceux qu'il ne pourrait condamner sans dépeupler ses Etats.

Pie IX disait dernièrement que, dans l'histoire, deux noms apparaîtraient indissolublement unis : ceux de Pie IX et du roi Ferdinand de Naples. Les faits prouvent que Pie IX ne faisait pas là un compliment banal. Il travaille de plus en plus à se montrer le digne ami du roi Bomba.

Le correspondant des *Débats* ajoute :

« M. de Corcelles est rentré à Rome le 19 au soir. Le 10 s'était tenue à Portici une congrégation de cardinaux, dans laquelle on a passé en revue les diverses questions pendantes en ce moment. Celles des concessions à accorder, formulées dans le *motu proprio* et la *notification*, ont soulevé peu de débats; il en a été autrement de celles relatives au séjour du pape dans les Etats du roi de Naples et à la ville où, en cas de départ, le pontife irait s'établir. On n'a pu réunir de majorité ni sur l'un, ni sur l'autre point. Cependant il paraît à peu près décidé que Pie IX reviendra dans ses Etats vers les premiers jours d'octobre, après une halte plus ou moins longue à Bénévent, d'où il s'acheminerait vers Loretto. Ce projet est déjà vieux dans la pensée de l'entourage du pape. Les membres du Sacré-Collége, opposés à cet itinéraire, proposaient Velletri pour lieu de résidence. Velletri est rapprochée de Rome, au centre d'une population affectionnée au Saint-Siége, occupée par les Espagnols « *auxquels on doit bien quelques égards*, » enfin plus libre que ne le sera Bénévent enclavé dans le royaume de Naples. Ces motifs ont été écartés. On n'a pas parlé de Rome, ou plutôt l'on n'en a parlé que comme d'un point déjà réglé négativement. »

Ainsi Pie IX, « rappelé par les vœux de tous les honnêtes gens de Rome, » suivant le dire des journaux modérés, avant l'expédition, Pie IX n'ose pas rentrer dans sa capitale, tant il a conscience de son impopularité :

« L'aspect de Rome est toujours assez calme à l'extérieur, poursuit la correspondance des *Débats*, et pourtant il y a bien de l'irritation dans les esprits. La dissolution du corps des carabiniers (gendarmes) a été affichée. La force publique se réorganisera sous le nom de vélites pontificaux. Le cours de la monnaie d'alliage (*moneta erosa*) est prorogé jusqu'à la fin d'octobre. Le monde financier se préoccupe toujours de l'emprunt. Au dire de certaines gens, il serait déjà conclu avec la cour de Russie. On en porte le chiffre à 6 millions de piastres. »

Les correspondances de Rome, publiées par les journaux italiens, sont antérieures à la publication de la charte. Nous extrayons ce qui suit de celle du *Nazionale*; elle est en date du 18 :

« Le 14, 75 prêtres qui avaient été enfermés au saint office pour être mis en jugement, sont parvenus à s'évader. Beaucoup se sont réfugiés à l'Académie de France et placés sous la protection française. Trois d'entre eux ont été nommés chapelains dans le régiment français, parmi lesquels M. Staderini, chapelain du corps dissous des pontonniers. Le café des Beaux-Arts (café républicain) est fermé, et l'on dit que le propriétaire va faire construire sur l'emplacement, pour expier les péchés qui y ont été commis.

On attend le général qui doit remplacer Rostolan. Sa démission a été suivie de la démission en masse de *deux cents* officiers français.

« Chaque jour il y a au Transtever des rixes entre les habitants et les Français; mais ces malentendus sont la faute du gouvernement français, et ils cesseraient pour peu que celui-ci le voulût.

Dans une lettre adressée de Naples aux *Débats*, il est dit que le pape est effrayé à l'idée de remettre la question romaine au jugement d'un congrès européen, et que son entourage a renoncé à la pensée de soulever les puissances absolutistes contre la France. La lettre se termine ainsi :

« Dimanche dernier, l'armée napolitaine avait solennellement reçu la bénédiction du saint-père; hier Pie IX a béni du balcon du palais le peuple napolitain tout entier. On aurait pu souhaiter une plus grande affluence, et surtout plus de recueillement. Il y avait réellement beaucoup plus de curiosité que d'enthousiasme. Cependant, à l'apparition du pape, l'air a retenti de *vivat!* mais ils étaient peu nourris et suspects de déférence pour les inspirations de la police napolitaine. Ce qu'assurent ici les gens bien informés, c'est que le pape a été surpris et froissé du peu d'effet qu'ont produit jusqu'à ce jour ses différentes courses dans Naples et aux environs. En revanche, le roi de Naples est toujours fort applaudi lorsqu'il paraît en public. Les hommes élevés persistent à croire que pour reconquérir la popularité qui lui était si précieuse, le saint-père n'a rien de mieux à faire que de revenir à la véritable politique de l'Evangile. »

Une correspondance d'Italie, publiée par l'*Heraldo*, de Madrid, dit que des troupes espagnoles doivent occuper une des trois principales villes des Etats romains, Rome, Bologne ou Ancône; mais probablement Ancône.

L'archevêque de Florence a déposé chez le procureur-général une plainte en impiété contre le *Statuto*, journal conservateur, pour les correspondances de Rome qu'il a publiées.

ALLEMAGNE.

La *Gazette d'Augsbourg* publie une correspondance diplomatique entre les cabinets de Prusse et d'Autriche. Le ministre autrichien exprime le regret de n'avoir pu faire agir les troupes autrichiennes contre les républicains de Bade. Il ajoute :

« Les chefs du soulèvement ont presque tous échappé au bras vengeur de la justice, et ont trouvé asile sur le territoire suisse où ils préparent pour la patrie allemande de nouveaux malheurs, et sèment des germes de discorde entre la confédération suisse et l'Allemagne. Le gouvernement prussien a reconnu lui-même combien sont grands les dangers qui nous menacent de ce côté en nous faisant inviter par le comte de Bernstorff à prévenir ces dangers en prenant des mesures énergiques contre la Suisse, et le président du conseil des ministres de Prusse a cru même devoir exprimer le vif désir de nous voir occuper immédiatement la frontière suisse. Tous ces malheurs auraient pu être prévenus si le corps autrichien, bien armé et bien exercé, était entré dans le pays de Bade, depuis le 3 juillet, avait occupé la frontière suisse et coupé ainsi la retraite à l'ennemi. »

Le gouvernement poursuit le cours de ses vengeances. Malgré l'espoir qu'on avait conçu depuis la commutation de peine accordée en faveur de Corvin, les exécutions sanglantes continuent. Güntard et Fœger ont été fusillés ce matin.

D'un autre côté, le grand-duc, dit un journal allemand, vient de distribuer des décorations à tous ceux qui l'ont aidé à comprimer la révolution républicaine, tels que le prince de Prusse, le général de Peucker, etc. Parmi tous ces personnages on voit figurer aussi les commandants français et les maires de Lauterbourg et de Haguenau.

AUTRICHE.

Les journaux autrichiens annoncent que des négociations sont entamées avec la garnison de Komorn. Suivant la feuille constitutionnelle de Bohême, la citadelle se serait même rendue.

Mais, la Hongrie vaincue, voici que les autres pays recommencent l'agitation. On lit dans une correspondance autrichienne :

« Le baron de Wohlgemuth, gouverneur de la Transylvanie, a publié une ordonnance enjoignant aux commandants militaires sous ses ordres de fusiller immédiatement quiconque se rendrait coupable de vols, de brigandages et de trouble de la tranquillité publique, soit par haine nationale, soit par vengeance privée.

Cette ordonnance, expliquée par le mécontentement général qui règne en Transylvanie, parmi la population roumaine, qui demande avec plus d'énergie que jamais à être constituée comme nationalité particulière, indépendante.

» Le journal la *Bukowina* publie une correspondance échangée à ce sujet entre le ministre de l'intérieur et la députation roumaine. Le ministre assure la députation que les Roumans ont dû trouver dans la constitution du 4 mars la satisfaction complète de tous leurs désirs. La députation répond que la charte octroyée ne la conteste nullement, et que la nation roumaine, forte de 3,000,000 d'hommes et ayant fait tant de sacrifices pour le maintien de la monarchie, n'est même pas nommée dans ce document. Elle demande la réalisation des promesses faites à la Diète de Presbourg en 1848, et la constitution de tous les Roumans, habitants de l'empire d'Autriche en nationalité indépendante et autonome.

Les conférences entre les généraux continuent à Vienne, sous la présidence du jeune empereur. Il paraît que Radetzki va être nommé ministre sans portefeuille.

AGITATION DANS LE CANADA.

Le Canada est à la veille d'une insurrection. On lit dans une correspondance anglaise :

« Le Canada est devenu une seconde Irlande, et l'horizon se rembrunit de plus en plus. On remarque dans les provinces des symptômes évidents de troubles pour l'hiver prochain, et dans les basses provinces les choses ont pris la tournure d'une guerre civile. La condition des frontières de l'ouest et des grands lacs n'est pas plus rassurante. Les Indiens désirent la restitution de leurs terres et parlent hautement de guerre en cas de refus.

L'article suivant d'un journal français de Montréal, le *Moniteur*, peut donner une idée de l'état des esprits :

« Ne sortons pas de chez nous, surtout le soir, sans être bien armés et en mesure de nous faire respecter les armes à la main, puisque nous ne pouvons compter que sur nous-mêmes pour protéger notre existence et notre propriété. Nous le répétons, les Canadiens, surtout ceux des faubourgs, doivent se procurer des armes s'ils n'en ont pas. Ce n'est pas avec des bâtons que nous pouvons nous défendre : il nous faut de bonnes armes à feu. Il est temps de montrer à ceux qui ont juré l'extermination de notre race, que nous ne nous laisserons pas égorger impunément. »

La Démocratie en Espagne.

Il s'organise en Espagne, dans ce moment, un nouveau parti politique sous le nom de *parti démocratique*, à la tête duquel se trouve M. Ordax Avecilla, jeune député qui a brillé dans les chambres espagnoles par son talent oratoire, ainsi que par ses grandes connaissances économiques et administratives. Nous avons lu le programme que publie le comité organisateur de ce nouveau parti, et nous sommes heureux de constater que les principes qui s'y trouvent consignés sont tout-à-fait d'accord avec les idées de la démocratie moderne, idées hors desquelles l'Espagne, pas plus que la France et que tous les autres pays qui gémissent aujourd'hui sous l'étreinte de la réaction, ne pourra pas être gouvernée longtemps. Nous ne saurions moins faire que d'applaudir et d'encourager ce nouveau champion de la démocratie à travailler avec l'ardeur qu'il a su déployer dès le début de sa carrière publique, et nous n'hésitons pas à lui augurer un grand succès dans sa noble entreprise. L'Espagne, bien que monarchique, est cependant un peuple essentiellement démocratique. Elle ne manquera pas de répondre à l'appel qui lui est fait dans le but de la relever de l'abjection et de la détresse où l'absolutisme politique et monacal l'ont plongée. Le moment du réveil de toutes les nationalités est arrivé. Nous avons un grand intérêt à ce qu'il soit établi en Espagne un gouvernement démocratique, même sous la monarchie, afin que la France puisse compter sur l'alliance et l'amitié de la Péninsule dans le cas où l'avenir nous réserverait l'épreuve d'une lutte avec l'Europe absolutiste. M. Ordax Avecilla et ses amis peuvent donc être sûrs que la démocratie française sympathise complètement avec leur œuvre, et qu'elle leur donnera tout l'appui dont elle se sentira capable.

Voici un fragment du manifeste publié par le comité organisateur du parti démocratique en Espagne, qui donnera l'idée exacte de la position prise par ce parti en face de tous ceux qui existaient jusqu'ici dans la Péninsule :

Une différence capitale sépare le parti démocratique de tous les autres : c'est que tous les autres partis sont exclusivistes et défendent des intérêts exclusifs.

Le parti absolutiste exclue de la vie publique et du gouvernement toutes les classes populaires;

Le parti modéré exclue une grande portion de la classe moyenne et tout ce qui est au-dessous;

Le parti progressiste exclue la classe qui souffre le plus, celle des non-propriétaires ou prolétaires;

Le parti démocratique est le seul qui reçoive dans son large sein toutes les classes sans aucune distinction.

De plus, les vieux partis protégent le *fonctionarisme* et vivent par lui et pour lui. Le parti démocratique se conjure contre cette espèce de prolétariat espagnol.

Etre démocrate, c'est être le représentant naturel de toutes les personnalités, de tous les intérêts, de toutes les aspirations nobles, généreuses et justes; c'est professer le principe de l'égalité, c'est pratiquer le respect et l'amour de son prochain; c'est travailler pour le bien de tous, riches et pauvres, nobles et plébéiens; c'est, finalement, organiser la vie sociale et condamner l'égoïsme.

Suffrage universel;

Garde nationale;

Abolition du recrutement;

Réduction de l'armée permanente;

Simplification du mécanisme administratif, et diminution du nombre des employés;

Education primaire universelle et gratuite;

Liberté de la presse;

Liberté du commerce;

Protection de toutes les industries et particulièrement de l'agriculture, qui est la véritable industrie de l'Espagne.

Telles sont les principales réformes proclamées par le parti démocratique, et que n'accepte pas le *parti progressiste*.

Les démocrates fixent un but au développement des principes; les *progressistes* marchent sans but : scientifiquement ils ne sont point un parti; car *principe, progression et but déterminé*, sont les caractères essentiels de la doctrine d'un parti.

Revue des Départements.

LES JOURNAUX DE L'ORDRE ET DE LA CONCILIATION.

(Extrait de la *Gazette de Provence*.)

Il ne suffit pas, pour avoir le droit de se dire légitimiste, d'avoir des sympathies particulières pour la famille des Bourbons aînés, il faut défendre tous les droits de la France; et par conséquent le véritable légitimiste ne peut pas plus accepter le fait de février 1848 que celui de juillet 1830.

S'il est permis à M. de Falloux d'admettre *deux* formes de gouvernement, pourquoi ne serait-il pas permis à d'autres légitimistes d'en admettre *trois, quatre*, etc.?

M. de Falloux est d'autant moins légitimiste dans le sens que nous donnons à ce mot, que nous savons positivement qu'il repousse l'appel au peuple dont la sanction pourrait seule justifier et autoriser la position que M. le ministre de l'instruction publique a prise. D'ailleurs, comme nous l'avons dit hier, les hommes de la droite vraiment dévoués à la France, et qui comprennent ses besoins et ses intérêts, n'ont pas besoin d'être ministres, ambassadeurs ou préfets pour *travailler à son bonheur*.

Est-ce que la France nous était moins chère sous Louis-Philippe? et cependant nous avons dû refuser de nous mettre au service de son usurpation.

(Extrait du *Courrier de la Somme*.)

Que reste-t-il donc aujourd'hui, en fait de républiques, dans cette Europe qu'on disait condamnée, par l'arrêt souverain de nos républicains de février, à la République à perpétuité?

Sans compter la Confédération helvétique, qui est République par la volonté des monarchies, il reste :

La *République de Saint-Marin* : 3 500 âmes;

La *République d'Andorre* : — 12 000 âmes;

Et la *République française*.

Avons-nous eu raison de dire : *Les Républiques s'en vont*?

Avons-nous raison de dire aujourd'hui : LES RÉPUBLIQUES S'EN SONT ALLÉES?

(Extrait du *Courrier de la Gironde*.)

La République de 1848 n'existe, vous le savez, messieurs, qu'en raison même de l'existence, en France, de trois partis monarchiques, issus d'un demi-siècle de bouleversements politiques, et le désordre révélé par ce fait déplorable démontre combien est funeste aux nations toute révolution qui porte atteinte à ses lois fondamentales et brise violemment la chaîne de ses traditions! Si la France, pour échapper à l'affaiblissement et à la ruine dont elle se sent menacée par l'instabilité du principe républicain, redemande, un jour, à la stabilité du principe monarchique, de meilleures conditions d'ordre, de force et de prospérité, la légitimité sera donc, à nos yeux, du côté du gouvernement monarchique, QUEL QU'IL SOIT, qui recevra enfin, une libre et solennelle consécration de la volonté nationale!

« On se résigne difficilement, dit le *Courrier de la* » *Gironde*, à aller représenter la République à l'extérieur, quand elle se conduit comme elle le fait de» puis dix-huit mois. A l'intérieur, il est moins pé» nible de se mêler des affaires publiques; on n'a » pas à rougir de son gouvernement devant l'étran» ger; la honte, si honte il y a, se dévore en fa» mille. »

Cette fois, nous sommes complétement de l'avis du *Courrier de la Gironde*.

LOIRET. — Les incendies continuent à désoler ce département. Le *Journal du Loiret* annonce encore trois nouveaux sinistres, pour l'un desquels la perte s'élève à 15 mille francs.

Dans le département de l'Eure il y a aussi des incendies. De part et d'autre l'on pense que la malveillance n'est pas étrangère à ces sinistres.

SOMME. — *Frucourt*. — Un violent incendie, attribué à la négligence, a éclaté le 23 du présent, en la commune de Frucourt, vers trois heures et demie du matin; en moins d'une heure de temps neuf maisons ont été la proie des flammes; la perte totale, en mobilier et bâtiments, s'élève à 35 000 fr.

Le *Pilote de la Somme* signale encore un autre incendie, mais moins considérable, à Licourt.

NORD. — On lit dans le *Réformiste* de Douai :

« Des personnes pensent que le conseil-général du

Nord va être de nouveau convoqué pour terminer ses travaux si brusquement interrompus par sa séance tumultueuse du 9 septembre ; d'autres disent que ce conseil va être dissous. Nous comprenons fort bien que le pouvoir ne peut pas laisser établir, par son silence, un précédent qui place la majorité à la discrétion de la minorité, mais nous pensons qu'en semblable circonstance la dissolution est le meilleur moyen de donner pleine satisfaction à tout le monde. Quand une dissidence aussi profonde et si aggravée par la publicité, s'établit par un corps délibérant, le gouvernement doit demander au pays ce qu'il veut ; le pays est souverain, qu'on l'interroge, il prononcera souverainement. »

MEUSE. — Les citoyens poursuivis à l'occasion de la manifestation du 1er septembre ont comparu le 19 pardevant M. le juge de paix. Les abords de la salle d'audience étaient envahis de bonne heure par une foule nombreuse et empressée. Des cris unanimes de *vive la République ! vive la Montagne !* se sont fait entendre au moment où le citoyen Isidore Buvignier et ses amis sont entrés dans la salle.

Après la lecture du procès-verbal, M. le commissaire de police a pris ses conclusions. Toute la défense des prévenus a consisté à établir que le fait pour lequel ils étaient poursuivis ne constituait pas le tapage nocturne, mais bien la contravention de rassemblement, prévue par l'article 156 du règlement de police. Ce système a prévalu complètement devant M. le juge de paix, qui a condamné 21 prévenus en 3 fr. d'amende pour rassemblement accompagné de chants et de cris patriotiques ; cinq autres ont été admis à prouver qu'ils n'avaient pas pris part à cette manifestation, à laquelle ils regrettaient de n'avoir pu se joindre, et enfin les citoyens Isidore et Charles Buvignier ont été acquittés.

Le jugement de M. le juge de paix a été accueilli par des bravos et les cris plusieurs fois répétés de : *Vive la République ! vive Buvignier !*

Ainsi sont tombées les espérances qu'avaient conçues certaines gens de ravaler la magnifique ovation du 1er septembre aux proportions d'un simple tapage nocturne. C'était là tout ce que voulait la démocratie parisienne. (*Franc-Parleur.*)

ALGÉRIE. — On lit dans l'*Echo d'Oran* :

« Plusieurs journaux ont annoncé que 6 000 nouveaux colons doivent être envoyés en Algérie vers la fin de l'été. Les allocations accordées naguère par l'Assemblée législative semblent en effet autoriser cette nouvelle. Nous croyons savoir cependant que les nouveaux départs n'auront pas lieu. On attend, avant toute décision, le rapport de la commission des colonies agricoles, qui doit être de retour à Paris dans les premiers jours d'octobre.

» Nous concevons aisément que le gouvernement hésite à envoyer encore des malheureux en Algérie, dans les conditions désastreuses où l'on a placé les premiers émigrants ! Il y a là une question de haute humanité, dont on saisira l'occasion pour suspendre les départs. Ne serait-il pas plus simple et plus loyal de reconnaître qu'on s'est trompé, d'essayer un autre système, d'entrer franchement dans le régime de la colonisation civile sur les bases que nous avons si souvent indiquées ? »

FAITS DIVERS.

Nous apprenons à l'instant qu'un commissaire de police, escorté d'une escouade d'agents, a saisi aujourd'hui la *Feuille du Peuple* à la poste et dans ses bureaux. L'article incriminé est une lettre adressée à *Claude Gobert*, cultivateur aux Amognes. Nous cherchons vainement dans cet article, écrit d'ailleurs avec une verve remarquable, la trace d'un délit.

— M. l'évêque de Moulins vient de mourir.

— Il paraît, dit la *Gazette*, que l'emploi supérieur réservé par le *Moniteur* à M. Beauger, ancien préfet de Marseille, ne serait autre que l'emploi de M. Rébillot, la préfecture de police.

— Il est de nouveau question d'introduire le chant dans les musiques militaires. On fait en ce moment des études dans ce sens au Gymnase militaire de la rue Blanche.

— Parmi les innovations faites au palais de l'Assemblée nationale, pendant l'absence des représentants, il en est une qui concerne les entrées dans l'intérieur du palais. C'est un arrêté pris par les questeurs et affiché par ordre du général Leflo, qui enjoint de refuser le passage à toute personne qui, en dehors de la représentation nationale, ne serait pas munie de sa carte d'entrée. En même temps que cette consigne officielle était affichée, le questeur donnait la consigne verbale aux hommes de garde, de ne pas laisser entrer les personnes munies de cartes de passe anciennes. La consigne est observée militairement, et le soir même, un employé supérieur, habitant le palais, ne put rentrer chez lui, qu'après avoir été conduit au corps-de-garde et réclamé par le concierge, réveillé pour venir le reconnaître. Le lendemain un autre employé ne put même obtenir d'être conduit au corps-de-garde, et serait resté dehors, sans l'officier du poste qui prit sur lui de lever la consigne.

En annulant les cartes anciennes, le questeur n'avait pas pensé à en donner de nouvelles, et il mettait ainsi tout le personnel du palais en danger de coucher dehors.

— Arrivé hier à Paris, dans la journée, M. Dupin, président de l'Assemblée nationale, a fait, vers quatre heures, une courte apparition au palais de la présidence, qu'il a quitté aussitôt pour se rendre à Saint-Cloud, chez M. le président de la République, où il y avait grand dîner. Plusieurs personnages importants y assistaient. Si nous sommes bien informés, la nouvelle combinaison ministérielle y aurait été fortement agitée et même arrêtée définitivement.

— A l'exemple de l'Union des Mécaniciens constructeurs de la Seine, l'association des *Inventeurs et Artistes industriels*, présidée par M. Taylor, de l'Institut, vient de créer un *conseil de famille* ou syndicat chargé de concilier les contestations *en contrefaçon*. On sait combien ces procès sont ruineux pour ceux qui s'y engagent. Grâce au nouveau conseil de famille de l'association, qui compte parmi ses membres MM. Taylor, Armand Séguier, de l'Institut, de Douhet, de Melun, de Chazelles, représentants, Pecqueur, Sorel, etc., etc., les différends relatifs à la *contrefaçon* seront à l'avenir conciliés sans dépense de temps et d'argent.

Les intéressés peuvent s'adresser à M. Cadiat aîné, ingénieur constructeur, président du conseil de famille, 5, rue Voltaire, près de l'Odéon.

— On nous annonce l'apparition d'un nouvel organe de la démocratie socialiste ; le *Tribun du Peuple, journal des réformes sociales*, fondé et dirigé par les ouvriers représentants du peuple. Ce journal sera hebdomadaire ; le premier numéro paraîtra au commencement du mois prochain. Le comité de rédaction se compose des citoyens Greppo, tisseur, représentant du Rhône ; Faure, coutelier, *id.* ; Fond, cultivateur, *id.* ; Nadaud, maçon, représentant de la Creuse ; Gilland, serrurier, représentant de Seine-et-Marne ; Malardier, instituteur, représentant de la Nièvre ; Chovelon, cultivateur, représentant de la Haute-Loire ; Perdiguier, menuisier, représentant de la Seine ; etc.

— Nous lisons dans le *Démocrate de l'Ouest* du 25, journal d'Angers :

Demain, à dix heures du matin, viendra devant notre Cour d'appel une affaire importante et qui, à plus d'un titre, intéresse la presse toute entière.

Le rédacteur du *Moniteur de la Mayenne* a été condamné à la requête du tribunal de Commerce de Mayenne à un mois de prison et 1 000 fr. d'amende pour compte-rendu infidèle des audiences de ce tribunal.

Nous ne connaissons l'affaire en aucune façon, nous ne pouvons donc pas aujourd'hui discuter le délit, mais ce qui nous a paru incroyable, c'est que, dans cette affaire, le tribunal consulaire de Mayenne se soit constitué juge et partie et qu'il ait traduit devant lui-même le rédacteur assigné à sa requête.

ANTILLES. — On lit dans le *Journal du Havre* :

« Nous recevons enfin, par *le Trent*, arrivé dimanche à Southampton, avec les malles des Antilles et du Mexique, des nouvelles impatiemment attendues de nos colonies pendant la dernière quinzaine d'août.

Les appréhensions qu'avait fait naître la substance des derniers avis reçus par voie des Etats-Unis, n'étaient, heureusement, pas fondées. Il régnait toujours, à la vérité, une grande agitation dans les esprits, et cette agitation tendait plutôt à se développer encore qu'à se calmer ; le travail était abandonné de plus en plus, mais au moins l'ordre matériel n'avait pas été troublé, et aucune collision du genre de celle qui a été signalée par le rapport du capitaine du *Cygnet* n'avait eu lieu dans les rues de la Pointe-à-Pitre.

» Dans les deux colonies, en revanche, les provocations et les duels étaient à l'ordre du jour ; dans un ou deux cas, les rencontres avaient eu un dénouement fatal.

» Le conseil municipal de Saint-Pierre (Martinique), dissous par un arrêté du gouverneur-général, en date du 11 août, venait d'être reconstitué. Les élections ont eu lieu le 19 et le 20 août, dans le sens du parti de l'ordre et de la conciliation.

» Les journaux et correspondances ne signalent, d'ailleurs, aucun autre fait digne de remarque. »

LE PRÉFET DE M. BERRYER. — Voici ce que dit le *Crédit* de la nomination de M. de Suleau à la préfecture de Marseille :

« Lorsque M. de Falloux est assis au conseil à côté de M. Dufaure, et que M. Chambolle a été porté sur la liste de l'Union électorale en compagnie de M. Berryer, l'*Ordre* devrait-il être choqué que le ministère ait cédé au désir de M. Berryer d'avoir *son préfet* dans le département dont il est le représentant depuis dix-neuf ans consécutifs ? »

LES ÉCREVISSES DE M. DE FALLOUX. — D'après le *Bien du Peuple*, journal de la Nièvre, un procès des plus curieux est aujourd'hui pendant devant le tribunal de Château-Chinon.

Les honnêtes et modérés de Château-Chinon y ont fait venir, il y a quelque temps déjà, des frères de l'école chrétienne, avec la *restriction mentale* qu'on finirait par ruiner l'école mutuelle communale, l'un des établissements les plus florissants de toute la Nièvre.

Or, l'école laïque est encore vivante, bien vivante. Les bons frères ont donc dû changer de batteries. Ils ont résolu de toucher le cœur de M. de Falloux, et lui ont adressé... quoi ? — *une bourriche d'écrevisses*, avec un poulet d'envoi des mieux calligraphiés. Des écrevisses ! On trouvera le choix maladroit ; aussi le ciel n'a-t-il pas permis qu'une telle offrande arrivât jusqu'au ministre, qui n'en peut déjà mais.

Remises à la diligence, les écrevisses ont pourri en chemin, et cette chair si délicate, qui devait parfumer le palais du ministre, a tellement infecté les voyageurs qui faisaient route avec elles, que, sur leur plainte, elles ont été impitoyablement jetées à la voirie, comme un dangereux moyen de corruption.

Maintenant les très chers frères de Château-Chinon ont assigné en dommages-intérêts l'administration des messageries.

SOCIÉTÉ DE PLACEMENT et de secours mutuels des cuisiniers, dont le siège est situé rue des Prouvaires, 8. — Une réunion générale aura lieu le vendredi 28 septembre, à 8 heures 1|2 du soir, rue Saint-Honoré, 219, dans le but de voter un placement de fonds. Ne seront admis à cette réunion que les sociétaires munis de leur carte de numéro d'ordre de 1849.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nous prions nos amis d'adresser *toutes* leurs lettres à M. Victor Hennequin, gérant du journal, ou à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Ton. — M. X. — Reçu les 300. — Nous appl. 250 à une act. de la s. 43. — Nous passons de conform. les autres articles. — Votre réab. à la Phal. part du 1er juillet. — Nous v. adr. le no de juill. et août. — Remerc. affect.

Briançon. — M. B. C. — Reçu les 20. — Inscrit votre ab. du 15 novemb. au 15 juin 1850. — Remerc.

Niort. — M. S. — Reçu les 32.

Libourne. — M. L. B. — Reçu les 20. — Nous v. expéd. les alm. aussitôt parus.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS............ Un an 20 f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe..... » 32 » 17 » 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme ; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr. ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois :	40 c.	Annonces anglaises....	40 c.
Cinq à 9 »	» 30	Réclames-notices.......	40
Dix fois et plus.	» 20	Faits de publicité...	1 fr. 50

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Bourse du 27 septembre 1849.

On s'occupe toujours plus de report, fin courant et primes que de politique. Cependant, on est un peu inquiet de l'avenir, et surtout des embarras financiers du gouvernement.

La question de l'emprunt revient encore ; tantôt on dit qu'il se fera avant la fin de l'année. On ajoute qu'on émettrait pour 100 millions de titres, et qu'on emprunterait par voie de soumission. Un autre jour, on annonce comme chose sûre que la Banque fera les avances nécessaires pour que cet emprunt soit reporté à l'année prochaine.

On implique de toutes ces contradictions que le Trésor est embarrassé et qu'il ne sait à quelle porte frapper pour avoir de l'argent.

Les cours étaient et se sont tenus constamment en baisse. Cependant le 5 0|0 a fermé comme hier. Du reste, il y aura peu de variations d'ici à samedi, dernière bourse du mois, et époque de la liquidation.

Le 5 0|0 au comptant a ouvert à 88-60 ; il a fait au plus bas 88-60 et au plus haut 88-85, clôture.

Le 3 0|0, ouvert à 55-85, a fermé à 55.

Les actions de la Banque ont fermé à 2 327-50, avec 2 fr. 50 c. de hausse.

La spéculation s'est portée sur les nouvelles actions de la ville et sur celles de la Seine ; elles n'ont pas varié sur la clôture d'hier.

Quatre heures. — Le 5 0|0 faisait à la coulisse 88-85, demandés.

La Charte octroyée par Pie IX à ses sujets n'a pas produit beaucoup d'effet ; on s'y attendait.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	56 »»	56 05	55 85	56 05
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0	88 95	88 90	88 70	88 95

27 sept. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.			
3 0/0 j. du 22 juin...	56 »»	Espag. dette active.	21 3/4
5 0/0 j. du 22 mars.	88 85	— — 3 0/0...	35 »
VALEURS DIVERSES.		— Dette intér...	27 3/
		Naples, récép. Roth.	88 50
		Romain, emprunt...	77 7/8
Banque de France.	2327 50	Haïti, emprunt......	490 »»

Ob. de la Ville, anc.	1270 »»	Piémont, emprunt.	977 50
— — nouv.	1145 »»	— Nouveau.	885 »»
Oblig. de la Seine..	1092 50	Lots d'Autriche.....	380 »»
— St-Germ. 1842.	940 »»	2 1/2 hollandais...	55 »»
— Versailles......	745 »	CHEMINS DE FER.	
— Orléans. 4 0/0.	975 »»	Saint-Germain......	415 »»
— Nouvelles.	970 »»	Versailles, r. d.....	211 25
— Rouen, 4 0/0...	730 »»	Versailles, r. g.....	172 50
— Nouvell., 1849.	895 »»	Orléans à Paris....	755 »»
— Havre j. mars.	785 »»	Rouen.............	530 »»
— Nouvelles.	830 »»	Havre..............	265 »»
— Marseille.......	850 »»	Avignon-Marseille	218 75
— Orléans, jouis.	465 »»	Bâle...............	103 75
— Cert. de Lyon.	88 45	Centre.............	303 75
Quatre-Canaux.....	1090 »»	Boulogne..........	170 »»
— Jouissance.	75 »»	Bordeaux..........	406 75
Bons du Trésor......	5 1/2	Nord..............	437 50
Forges Aveyron.....	3000 »»	Strasbourg.........	351 25
Monceau-s.-Sambre	1530 »»	Nantes............	292 50
Nord (hauts four.).	900 »»	Monter. à Troyes..	116 25
Charbon belge......	325 »»	Dieppe Fécamp....	180 »»
Zinc V.-Montagne.	2750 »»		
— Stolberg.	510 »»		
Mines de la Loire...	285 »»		

FONDS ÉTRANGERS.		BOURSE DE LONDRES du 26 septembre.	
Belg. 5 0/0 1840....	97 1/2	3 0/0 consolidés...	92 3/8
— 5 0/0 1842....	97 1/4	3 0/0 au 17 oct....	92 7/8
— 4 1/2.........	98 1/2	TAXE DU PAIN.	
— 3 0/0..........	65 1/4	1re qualité le kilo..	30 c
— 2 1/2 0/0.......	49 1/2	2e — —	24
— Banque.......	685 »/»		
— — 1841.	1020 »/»		

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 28 septembre.

THÉATRE DE LA NATION. — La Muette.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Adrienne Lecouvreur.
OPÉRA-COMIQUE. — Le Toréador.
ODÉON. — Le Vert-Galant, Trois sultanes, Jeunesse.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Relâche.
VAUDEVILLE. — Sous le Masque, Pas de fumée, un Intérieur comme il y en a, Grands écoliers en vacances.
GYMNASE. — Les Mémoires, l'Epouvantail, les Représentants, Sept Billets.
THÉATRE MONTANSIER. — Le Chevalier, la Chaîne, le Tigre du Bengale, Chevalier muscadin.
VARIÉTÉS. — Les Caméléons, Eva, les Parents de ma Femme.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Relâche.
AMBIGU-COMIQUE. — Le Juif errant.
GAITÉ. — La Sonnette du Diable, le Moulin joli.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Les Deux enfants de la République.
THÉATRE BEAUMARCHAIS (Opéra bouffe). — La Saint-André, le Vieux prix de Rome, le Marin, le Cousin.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 198. ÉDITION DU MATIN. **Samedi 29 septembre 1849.**

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 3, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 30 septembre sont priés de le renouveler immédiatement, s'ils ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Nous réitérons la même invitation pour les abonnements échus les 30 juin, 15 et 31 juillet, 15 et 31 août et 15 septembre, en rappelant que nous indemnisons de la suspension du journal par des prorogations d'échéances ceux de nos abonnés qui nous en font la demande en renouvelant leur abonnement.

Tout abonnement échu et non renouvelé sera définitivement supprimé à partir du 1er octobre. Toute demande de réabonnement, toute réclamation doivent être accompagnées de la dernière bande imprimée.

PARIS, 28 SEPTEMBRE.

Hongrie et France.

Une circonstance favorable s'offre au gouvernement de se montrer le juste interprète du sentiment de la France vis-à-vis la nationalité hongroise.

La Porte, harcelée par les impérieuses exigeances de la maison d'Autriche, relatives à l'extradition des nobles débris des défenseurs de la Hongrie, aurait, dit-on, demandé l'appui de la France pour résister contre les prétentions inhumaines du cabinet de Vienne.

Certes, si le ministère actuel, à défaut des grands souvenirs de notre histoire, en faveur de la nationalité hongroise que Henri II, Richelieu et Louis XIV, défendirent constamment, se rappelait au moins la politique napoléonienne en faveur de la Hongrie, le ministère actuel, disons-nous, appuierait le divan pour sauver Kossuth et ses brillants compagnons d'armes des serres sanglantes de la maison d'Autriche.

En mai 1809, Napoléon adressait les paroles suivantes, brûlantes d'enthousiasme, de patriotisme et de liberté aux héros du Danube :

« Hongrois!

» ...... Le Dieu qui donne la victoire et qui » punit l'ingrat et le parjure a été favorable à » mes armes : je suis entré dans la capitale de » l'Autriche et je me trouve sur vos frontières. » C'est l'empereur d'Autriche, et non le roi de » Hongrie, qui m'a déclaré la guerre. Par vos » institutions, il n'aurait pu le faire sans votre » consentement.

» ..... Hongrois ! le moment est venu de recouvrer votre indépendance. Je vous offre la » paix, l'intégrité de votre territoire, de votre liberté et de vos institutions, soit telles qu'elles » ont existé, soit modifiées par vous-mêmes, si » vous jugez que l'esprit du temps et les intérêts » de vos concitoyens l'exigent. Je ne veux rien » de vous, je ne désire que vous voir nation libre et indépendante. Votre union avec l'Autriche a fait votre malheur ; votre sang a coulé » pour elle dans des régions éloignées, et vos intérêts les plus chers ont été constamment sacrifiés à ceux de ses Etats héréditaires. Vous » formiez la plus belle partie de son empire, et » n'étiez qu'une province toujours asservie à des » passions qui vous étaient étrangères. Vous avez » des mœurs nationales, une langue nationale ; » vous vous vantez d'une illustre et ancienne » origine : reprenez donc votre existence comme » nation !

« ... Une paix éternelle, des relations de commerce, une indépendance assurée, tel est le » prix qui vous attend si vous voulez être dignes » de vos ancêtres, dignes de vous-mêmes.

» Réunissez-vous en diète nationale dans les » champs de Rakos, à la manière de vos aïeux, » et faites-moi connaître vos résolutions.

» NAPOLÉON. »

Malheureusement la voix de Napoléon ne fut pas entendue ; l'exemple de la Pologne parlait trop haut, au caractère hongrois, dévoué avant tout, il répugnait d'abandonner l'Autriche plongée dans le malheur.

Mais que dire de la maison d'Autriche, constamment parjure envers la Hongrie, au dévouement de laquelle elle a dû son existence impériale *deux* fois en un siècle, et qui oublie tout pour se vautrer dans le sang des patriotes hongrois !

Ah ! lorsqu'il ne restait plus à Marie-Thérèse une seule ville pour y faire ses couches, et qu'elle vint, son enfant dans les bras, devant la Diète pour la conjurer de la sauver du naufrage, les Hongrois jurèrent de mourir pour leur *roi* Marie-Thérèse ; ils soutinrent pendant sept ans une guerre acharnée, et parvinrent à replacer sur sa tête une couronne tombée.

Voilà des faits qu'il n'est pas permis, même à une impériale famille, d'oublier, et aujourd'hui les descendants de Marie-Thérèse traînent en prison la vieille et vénérable mère de Kossuth !

Honte et sacrilège !

La France a un cœur dans sa large poitrine : il bat pour tout ce qui est grand et noble ; rien n'est plus grand et sacré que l'indépendance d'un peuple : la guerre de Hongrie est une lutte de nationalité. Les héroïques débris de mille combats gigantesques ont tous notre sympathie.

Hommes sublimes de dévouement et de courage, nous vous aimons ; la France vous a adoptés depuis longtemps, vous et votre drapeau.

Si des jours de deuil sont encore venus fondre sur notre patrie, ne l'en accusez pas : la France reprendra un jour les traditions de la politique glorieuse, l'indépendance de tous les peuples sera assurée.

Et vous, ministres de l'Elysée, n'allez pas jusqu'à oublier les lois de l'humanité ; tendez une main au Sultan et l'autre à Kossuth et à ses compagnons d'infortune ; ouvrez-leur au moins les portes de l'exil, si vous n'avez pas eu le courage d'assurer leur triomphe, en proclamant comme Napoléon, « HONGROIS, REPRENEZ VOTRE EXISTENCE COMME NATION. »

Où sont les bons Français ?

Le *Dix Décembre* appelle mauvais Français tous les hommes qui ont applaudi à la protestation de Mazzini et flétri avec lui la politique suivie à Rome de par l'Elysée.

Nous croyons, nous, qu'on se montre excellent Français en protestant aussi énergiquement que possible contre une politique que l'on juge déshonorante pour son pays.

Un gouvernement, ou plutôt un élément gouvernemental (car le pouvoir souverain n'est pas à l'Elysée, Dieu merci) n'est pas la France tout entière ; un élément du pouvoir peut méconnaître la mission, les sympathies, les devoirs de la France ; et la presse, au lieu d'applaudir servilement en pareil cas, a pour devoir impérieux de protester.

C'étaient de bons Anglais, comprenant les intérêts et l'honneur de l'Angleterre, ceux qui protestèrent au dix-huitième siècle contre les exactions de la compagnie britannique dans l'Inde et contre les mesures oppressives prises contre les Etats de l'Amérique du Nord.

Ce serait un bon Allemand celui qui flétrirait, au nom de la dignité germanique, les actes de barbarie et de vandalisme commis par les Autrichiens en Italie.

Ce serait un bon Russe celui qui protesterait contre l'écrasement de la Pologne par sa patrie.

C'étaient de bons Français ceux qui se récriaient, en 1823, contre l'intervention du duc d'Angoulême en Espagne, et contre la destruction d'une Constitution par la France.

Ce sont de bons Français, les seuls bons Français aujourd'hui, ceux qui se voilent la face et qui versent des larmes de honte en songeant à notre intervention dans les Etats-Romains !

Nous sommes au 18, et l'acte d'accusation qui, d'après les promesses de M. Bérenger (de la Drôme), devait être remis aux accusés du 13 juin le 20 de ce mois, ne leur a pas encore été signifié. On dit aujourd'hui que la remise en sera faite le 1er octobre. La défense aura donc dix jours à peine pour préparer ses moyens, quand il a fallu trois mois et demi à l'accusation pour réunir les siens et accumuler les 5 000 pièces dont elle a bourré ses dossiers.

Ces lenteurs inqualifiables ont pour but évident d'amener les accusés à demander un sursis ; mais ils ne donneront pas cette satisfaction au ministère. Ils ont hâte d'éclairer enfin le pays sur la journée du 13 juin.

Sociétés de secours mutuels.

Si l'on organise le travail, et il faudra bien qu'on l'organise tôt ou tard, on reconnaîtra que cette tâche n'appartient pas tout entière à l'intervention de l'État et à l'initiative de la loi. L'organisation du travail, c'est l'association universelle ; l'idée d'association est inséparable de la spontanéité, de la liberté. Nous voulons que le gouvernement mette un terme à l'agiotage et à la dilapidation de la fortune publique, à l'exploitation de l'industrie nationale par les marchands d'argent, les spéculateurs ; nous voulons qu'il devance la centralisation future de toutes les associations, en créant immédiatement l'unité là où elle est indispensable, dans le roulage et les voies de communication, dans la Banque, les assurances, la statistique générale de l'industrie.

Ce noyau central d'organisation, destiné à entretenir la vie et la circulation dans toutes les parties du corps social, ne peut être aujourd'hui constitué que par l'Etat ; mais le rôle de l'Association libre est encore immense. Sauf la fonction générale de circulation, c'est elle qui doit créer tous les membres, tous les organes de la société régénérée. Les associations ouvrières sont l'auxiliaire indispensable de l'action gouvernementale ; un gouvernement sincèrement ami du progrès comprendrait combien le concours de cet élément lui est précieux et favoriserait, par tous

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI, 29 SEPTEMBRE 1849.

FORTUNADA

VOYAGE INVRAISEMBLABLE. (1)

DEUXIÈME PARTIE.

XIX.

EFFET PRODUIT PAR DES BÉQUILLES.

Les insulaires avaient aperçu les maisons flottantes, et ils accouraient, pleins de confiance, saluer les arrivants et leur apporter en présents de bien-venue des fleurs, des fruits et des visages joyeux.

Ils n'attendirent pas que les chaloupes fussent descendues, pour voir les Européens; ils montèrent agilement à bord avec l'aide des matelots, heureux de voir enfin des êtres humains, frais et en bonne santé.

Les habitants de Fortunada étaient à peine vêtus ; ce qu'ils portaient ressemblait plutôt à des ornements qu'à des habits. Comme il faisait chaud dans leur pays, et qu'ils étaient tous beaux et bien faits, l'idée de se cacher sous des nippes ne leur était pas encore venue.

(1) Voir les numéros des 11, 12, 13, 14, 15, 19, 20, 21, 22, 26 et 28 septembre 1849.

Les hommes avaient la tête nue et se drapaient le corps dans une grande pièce d'étoffe de couleur gris-perle, très fine, assez semblable à la vue au papier de Chine et fabriquée avec les filaments de l'écorce intérieure de certains arbres. Ils avaient une ceinture de plumes variées, entremêlées de coquillages.

Les femmes, élégamment drapées et ceintes par le milieu du corps, portaient un petit chapeau de canne garni de fleurs, qui défendait leur joli visage des ardeurs du soleil. Elles avaient aux bras et au cou des bracelets et des colliers de perles, des carcans de plumes brillantes aux jambes et des fleurs fraîches dans le cartilage des oreilles.

Tous souriaient, chantaient, dansaient et donnaient des marques naïves de joie et d'amitié en s'approchant des vaisseaux. Leurs traits arrondis, comme ceux des enfants ou des gens heureux, étaient épanouis de contentement et de curiosité ; leurs yeux brillants, bien ouverts, et leurs dents blanches, qu'ils montraient en riant, semblaient annoncer qu'ils apportaient aux passagers, attristés par une si longue navigation, une véritable provision de baisers.

Cependant nos octogéno-centenaires sortaient ou montaient sur le pont du navire dans un négligé assez laid : les uns frottaient leurs yeux et rajustaient leurs derniers cheveux, les autres toussant, hoquetant, étirant leurs pauvres membres ridés, contournés ou desséchés, s'efforçant de manifester leur joie par des trépignements de béquilles, des rires stridents, des cris de gaîté aigres, discordants et enroués. Quelques-uns traînaient de vieilles valises, ou portaient des paquets dans des attitudes grotesques.

Tous grimaçaient d'émotion, trébuchaient d'impatience ou grognaient de plaisir, courbés, tordus, cassés, taillés par l'âge de mille manières saugrenues ; vrais copeaux de race humaine, après ce long travail de dégradation de tout genre que s'imposaient déjà les Européens de leur temps. Il était difficile à d'autres qu'à des gens de leurs contrées, de reconnaître au premier coup-d'œil à quel règne de la nature appartenaient ces débris vermoulus.

A leur aspect, la bande joyeuse, qui venait d'envahir le pont, fit un mouvement de recul ; les chants cessèrent, les visages devinrent inquiets ; puis, en un clin-d'œil, la plus grande partie des insulaires eut disparu. Ils avaient plongé sans s'inquiéter de la hauteur des vaisseaux, et regagné à la nage les embarcations qui les avaient amenés. Toutes les femmes furent de ce nombre.

Quelques hommes moins craintifs ou plus curieux étaient restés adossés au bordage, d'où ils contemplaient sans remuer ce spectacle nouveau pour eux.

Tout cela amusait beaucoup Vasco et son équipage. La première frayeur avait été si naturelle et si bien sentie, qu'il était à croire que les Fortunadiens avaient pris les pauvres vieux pour une troupe de ces grands singes malfaisants, dont la grande île de Bornéo est infectée.

Du reste, il faut l'avouer, dans aucun pays du monde la vieillesse n'a autant de laideur et d'infirmités que dans les pays chrétiens. Sans aller chercher l'effet que ces pauvres gens produisirent à Fortunada, cette île de la jeunesse éternelle, pensons-nous franchement qu'ils aient obtenu un plus brillant résultat chez le premier-venu des peuples orientaux ? — Non, n'est-ce pas. — Et pourquoi cela ? — Hélas ! pourquoi y a-t-il aussi chez nous plus de vieillards monomanes et à intelligence dégradée !

Nous en avons déjà dit un mot au chapitre précédent ; nous tâcherons d'y revenir quand nous aurons restauré ces pauvres vieux Portugais, qui, faits comme les voilà devant nous, obtiennent un si médiocre succès d'estime à l'étranger.

Le premier moment d'émoi dissipé, les deux ou trois Fortunadiens qui avaient eu le courage de rester à bord se rassurèrent ; après avoir bien considéré les objets de leur frayeur, ils en vinrent à supposer qu'ils avaient devant eux des individus d'une race fort laide, qui tous avaient souffert de grandes privations dans un interminable voyage sur le lac salé.

Un instant après, Vasco, qui venait de donner des ordres pour le débarquement, fut bien étonné et très joyeux de les voir en conversation suivie avec Sergius, Thesilla la courtisane et dom Luis, les plus présentables de ses passagers.

J'ai besoin ici de prévenir le lecteur qu'avant de quitter Lisbonne le capitaine avait composé, dans la langue de Fortunada, un guide de la conversation et un dictionnaire très complet des mots employés dans le pays ; il avait distribué un exemplaire de ces deux ouvrages utiles à chacun de ses passagers, en leur recommandant bien de s'en meubler ce qu'il leur restait encore d'esprit et de mémoire. Il pensait avec raison que la possibilité de s'entendre mutuellement faciliterait beaucoup les premières connaissances et ferait vite cesser les premiers étonnements. En cela il montrait une certaine sagacité.

En arrivant à terre, on fut bien surpris de ne plus voir aucun de ces charmants empressés de tout à l'heure ; personne ne se trouvait là pour recevoir les arrivants.

— Décidément, dit Vasco, nous les avons effrayés ; ils n'avaient jamais vu personne d'aussi âgé que la plupart d'entre nous.

— Je crains bien, dit le grand-prieur, que ces gens-là ne poussent un peu loin le culte de la beauté périssable. J'essaierai de les convertir.

— Ah ! grâces pour eux, mon père ! dit en riant Sergius. N'allez pas importer à Fortunada l'amour du

les moyens, l'extension des associations populaires.

Loin d'être favorisées, elles sont rarement tolérées en ce moment. Il n'est pas une association ouvrière à l'abri des interventions inopinées de la police et des arrestations arbitraires.

L'association ouvrière n'en continue pas moins son œuvre commencée bien avant février, au moment où les habiles de la monarchie refusaient de voir et la propagation rapide des idées socialistes et les racines que la pratique leur donnait déjà au milieu des populations laborieuses.

Parmi les associations dignes d'être étudiées, nous remarquons la *Société générale de Secours mutuels* entre ouvriers de toutes professions, dont les imprimeurs de la ville du Mans ont pris l'initiative en septembre 1835.

Cette association a été, dès son origine, encouragée par la municipalité, qui ne lui a fourni, comme argent, que *onze francs* à la vérité, mais qui lui a prêté un local et l'a préservée de bien des tracasseries.

Le but de la société est de secourir ses membres en cas de maladie ou d'accidents graves.

Elle admet dans son sein les ouvriers de tous les corps d'état;

Elle est administrée par un président, un vice-président, un commissaire vérificateur et son adjoint, un secrétaire et son adjoint, tous élus pour un an en assemblée générale.

Dans les cinq jours qui suivent la déclaration d'une maladie, le visiteur doit rendre compte de l'état du malade au vérificateur, et continuer ses visites une fois par semaine, à des heures variées. Les receveurs sont nommés aussi à tour de rôle.

La cotisation mensuelle est fixée à 1 fr. 25 c. par mois.

L'exécution du règlement est maintenue par des amendes, et en cas de non-paiement de ces amendes, par la radiation.

Tout aspirant au titre de sociétaire doit être présenté par deux membres. Il existe un jury d'admission statuant au scrutin secret.

Le droit d'admission, fixé à 20 francs, est réduit de moitié pour les fils des sociétaires.

Les maladies chroniques et périodiques, les plaies incurables, la folie ou la démence, sont des causes de non-admission.

Pourra aussi être exclu tout sociétaire trop enclin à l'ivrognerie, ou ayant des habitudes de désordre, qui porteraient atteinte à la juste considération dont la société jouit et qu'elle tient à conserver pure.

Le candidat a droit, en cas de maladie, à la moitié du secours fourni par la société, six mois après avoir acquitté son admission; au bout d'un an, il aura droit à 1 fr. 25 c. par jour, ce qui est le taux régulier et définitif des secours.

Les *pensions* ou *traitements* sont des subventions pécuniaires subordonnées à l'état de la caisse, et que la société promet à ceux de ses membres qui deviendraient incapables de gagner leur vie par l'industrie ou le commerce.

Ces traitements sont pris sur les rentes de la caisse, sans que le capital puisse jamais être attaqué pour suppléer à l'insuffisance des revenus.

La société pourvoit encore aux frais d'enterrement de ses membres, et alloue quelques secours aux familles des sociétaires décédés.

Telles sont les dispositions principales du règlement (1). Il n'a rien de pompeux, mais il est pratique, et l'expérience en a démontré la sagesse. S'il limite étroitement les cas de subventions fournies par l'association, c'est que nous vivons dans une société pauvre, et qu'avec l'épargne de l'ouvrier surtout, il est impossible de faire grandes largesses; si le règlement indique des précautions multipliées contre l'abus et la fraude, c'est que nous ne vivons pas dans une société très loyale. Indigence, fourberie, tels sont les deux obstacles qu'il faut prévoir toutes les fois qu'on veut introduire en ce monde civilisé un commencement de solidarité, de justice.

L'expérience a démontré que la Société de Secours mutuels fondée au Mans pouvait rendre des services très réels. Nous signalons cet exemple à tous les amis de la classe laborieuse. Si le règlement de cette association peut être amélioré, du moins doit-il être consulté par les personnes qui fonderaient des associations semblables.

Il devrait en naître partout, en attendant qu'elles constituassent, par leur union, la *solidarité ouvrière* par toute la France.

(1) Publié au Mans, chez Bondu, libraire, place Saint-Nicolas.

Le *Times* du 27 septembre publie la correspondance suivante de Naples, du 17 septembre :

« Le roi ou le pape, ou peut-être tous deux, ont failli être les victimes d'une tentative d'assassinat. Au moment où le pape allait donner sa bénédiction du haut du grand balcon du palais, sur la Place San-Francisco, on entendit un coup de pistolet qui sembla être parti du milieu d'un groupe faisant face aux places occupées par le roi et le souverain pontife.

» Deux hommes sont arrêtés immédiatement : sur l'un d'eux, on trouve un pistolet fraîchement déchargé, et sur l'autre une grenade ou petite bombe à la main.

» Un pistolet, dit-on, était parti par accident, l'homme qui le portait ayant été serré par la foule. Personne n'ayant été blessé, et la balle ne se retrouvant pas, il pourrait se faire que le pistolet n'eût pas été chargé et que ce fût là une affaire de police. Cependant l'arrestation des hommes, avec les circonstances citées, est exacte. Pendant la nuit, près du palais, avaient été affichés des écrits violents contre le roi, non contre le pape. On a trouvé sur les deux hommes arrêtés des fragments de ces mêmes placards. »

Les Légitimistes du lendemain.

Nous savions que la *Voix de la Vérité* était un journal catholique des plus fanatiques et des plus étroits, mais nous ne le savions pas résolument henriquinquiste. Ce mystère est dévoilé par les éloges que la *Voix de la Vérité* donne à une citation de la *Revue des Deux-Mondes*, citation révélatrice elle-même et que nous allons reproduire :

La révolution de février a fait nombre de légitimistes du lendemain. Les révolutions sont comme les persécutions, elles ne convertissent aux idées qu'elles font triompher que des esprits impotents et des cœurs abjects. Les hommes de quelque valeur intellectuelle, qui ont toujours éprouvé pour les doctrines radicales une aversion mêlée de dégoût, ne pouvaient naturellement adorer l'idole sur son autel des barricades, couronnée du drapeau rouge. Les hommes qui connaissaient les meneurs du parti révolutionnaire et qui les méprisaient, ne pouvaient raisonnablement accepter un Evangile prêché par de pareils apôtres. Les évènements qui allument dans l'histoire les dates glorieuses à la lueur desquelles marche l'humanité, ne s'accomplissent point par des mains comme celles qui ont trempé dans la révolution de février. Voir la France de saint Louis, de Henri IV et de Louis XIV, de Bossuet, de Pascal, de Corneille, de Richelieu, de Colbert, de Turenne, de Napoléon, épouser le personnel du gouvernement provisoire! A ce seul signe, il était impossible de se méprendre. Dès le premier moment, toute âme française a dû pressentir la révolution de février non-seulement comme un incalculable malheur, mais encore une humiliation sans mesure pour notre patrie. Alors un changement étrange s'est opéré dans bien des esprits; les perspectives de l'histoire de ce dernier demi-siècle se sont soudainement déplacées.

Nous avions été élevés à célébrer les bienfaits et la gloire de la révolution française, et nous avions espéré qu'elle avait conduit la France dans un port de salut et de repos; ces idées nous paraissaient établies au dessus de toute discussion; elles étaient devenues en nous comme des préjugés de naissance, lorsque la révolution de février les a brutalement fauchées, ne laissant à la place qu'une déception honteuse et un doute plein d'effroi. Le procès de la révolution s'est rouvert aussitôt dans les consciences éclairées et honnêtes.

L'impitoyable logique des faits a remis en question les principes que nous avions regardés jusqu'à ce jour comme incontestables. Nous avons cherché le point où la révolution a dévié. Nous avons vu qu'elle avait blessé au cœur ses œuvres légitimes et le génie de la France du même coup dont elle avait frappé le principe d'autorité et les permanentes garanties. La révolution de février était un châtiment; tout châtiment contient une leçon; toute leçon une espérance. Pour ne pas désespérer de la France, nous nous sommes plus à la rêver telle qu'elle aurait pu être sans les fatalités révolutionnaires. Et voilà comme beaucoup de gens sont devenus légitimistes du lendemain.

Nous avons été préparés quelque peu à cette profession de foi de la *Revue des Deux-Mondes* par ses articles contre les blessés de février et par ses apologies de M. de Falloux, légitimiste de la veille. Oui vraiment, les égoïstes de la classe moyenne qui avaient applaudi au mouvement de '89, le croyant terminé en 1830 par l'établissement à leur profit d'une aristocratie bourgeoise, commencent à blasphémer ce mouvement émancipateur, en le voyant achever son évolution, tendre invinciblement, à partir de 1848, à l'avènement du peuple, à l'émancipation sociale des classes laborieuses. L'absolutisme plutôt que l'émancipation des paysans et des ouvriers, plutôt que l'égalité, la liberté, la fraternité véritables! Tel est le cri de leur apostasie, cri désespéré, mais impuissant, et qui ne les sauvera pas. Allons, écrivains de la *Revue des Deux-Mondes*, doctrinaires, hommes de théorie, vous qui jusqu'à ce jour avez si heureusement cultivé la philosophie de l'histoire, vous nous avez prêché bien des fois qu'on n'étouffe pas les idées; que les révolutions intellectuelles sont invincibles, que les pouvoirs et les principes vieillis doivent savoir mourir, exécutez-vous maintenant! Faites votre profit de ces belles maximes, car les temps de la rénovation sociale sont venus, le règne du peuple arrive, et son avènement providentiel ne sera pas retardé d'une heure, quand même vous et tous vos pareils, anciens satisfaits de Louis-Philippe, iriez vous enrôler dans les cuirassiers de M. Chambord!

La Charte de Pie IX

JUGÉE EN ITALIE ET EN FRANCE.

Décidément, il n'y a qu'un avis sur la charte octroyée par Pie IX. Les journaux mêmes qui, par esprit de parti, n'osent l'attaquer ouvertement, font des réserves qui laissent entrevoir le fonds de leur pensée.

Les correspondances de Rome, postérieures à la publication de la charte octroyée, sont peu nombreuses encore, mais significatives. Nous avons reproduit celle des *Débats*; voici maintenant celle du *Siècle* :

« L'apparition du *motu proprio* et de la notification d'amnistie a produit à Rome un effet déplorable. Le parti exalté a repris une assurance et des espérances qu'avait fait évanouir la lettre du président, considérée aujourd'hui par les Romains comme un document sans valeur, M. de Corcelles ayant osé en faire ajourner la publication, *ordonnée*, disent les uns, *désirée*, disent les autres, par le ministère. C'est le 19 au soir que M. de Corcelles a pris cette résolution injustifiable : Si la lettre ne paraît pas, le gouvernement tombera dans une inévitable déconsidération; si elle paraît après les documents, elle portera leur condamnation explicite; il fallait profiter du moment où la camarilla s'était résignée à lire la lettre présidentielle dans le journal de Rome et, dans cette prévision, avait ordonné à la commission pontificale de ne pas s'éloigner. Le pape aurait eu l'air de faire, par égard pour la France, certaines concessions sur lesquelles une discussion ultérieure eût pu s'établir. Maintenant qu'il a agi *proprio motu*, toute modification paraîtra une insulte ou une violence contre la papauté. L'opinion des hommes les plus modérés est que le sacré collége a joué encore une fois notre diplomatie, et l'on dit sur la place du Peuple comme sur la place Vendôme : La question romaine ne peut plus être résolue qu'à coups de canon. »

— On écrit de Rome au *Nazzionale*, de Florence, en lui envoyant les documents pontificaux :

« Si c'est la lettre du président qui nous a valu cette fine fleur du gouvernement libéral et cette joyeuse amnistie, nous prions du profond du cœur tous les saints du ciel d'inspirer au président de ne plus écrire de ces lettres, qui valent aux Etats romains l'heureuse concession d'un bâton et d'une potence. »

Voici le jugement sommaire de la *Riforma*, journal très anti-républicain de Lucques :

« Les correspondances de Rome décrivent d'une manière énergique le mécontentement qu'ont soulevé ces publications. »

Voici l'avis du *Statuto*, de Florence, journal tout aussi anti-républicain que la *Riforma* :

« L'histoire du memorandum de 1831 nous ramène malgré nous à faire observer qu'alors aussi le manque d'accords préliminaires explicites a rendu l'œuvre de la diplomatie nulle et inutile. Comment a-t-on tenu les promesses qu'on avait faites? Quelle forme de gouvernement a-t-on introduite après les négociations diplomatiques? Comment ont-elles été conservées ces institutions que le cardinal Bernetti avait même octroyées au nom du pape? L'histoire des faits accomplis depuis 1831 jusqu'en 1846 est là, inflexible, pour dire la vérité à ceux qui voudraient la contester, aussi bien qu'à ceux qui essaieraient de la dissimuler.

» Et, après tout, nous ne pouvons pas nous dispenser d'observer que la diplomatie et les hommes de bon sens doivent voir dans quel anachronisme on tombe en voulant comparer la situation actuelle à l'état des choses en 1831.

Nous ne pouvons imaginer comment, après la transformation que l'opinion publique européenne a reçue de tant d'évènements, on puisse se faire illusion au point de croire pourvoir à la tranquillité des Etats romains et à celle aussi de l'Italie, en se bornant à des concessions qui auraient pu suffire il y a dix-huit ans. »

— On lit dans le *National* :

« Si nous sommes bien informés, après s'être opiniâtrément opposé à l'insertion dans le *Moniteur romain*, tout-à-coup le triumvirat rouge lâche la main et autorise la publication de la lettre dans le numéro du 18. Cette concession cachait une nouvelle injure, une nouvelle perfidie à l'adresse du gouvernement français. Les cardinaux voulaient tout bonnement se donner le plaisir de faire suivre *l'ultimatum* du président du manifeste du pape, afin de constater officiellement le refus de Pie IX d'accéder aux demandes de M. Bonaparte. Le soufflet eût eu ainsi tout l'éclat possible. Averties à temps, les autorités françaises ont épargné à notre gouvernement cette dernière mystification. »

LE JOURNAL DES DÉBATS persiste dans sa première appréciation, bien qu'il semble regretter d'avoir été trop loin d'abord, au moins dans ses termes :

« Dans le *motu proprio* du saint-père, il y a à distinguer deux parts : celle qui concerne les institutions, et celle qui concerne l'amnistie. Sur le premier point, nous pouvons regretter que les réformes promises ne présentent pas un caractère plus immédiatement réalisable; qu'elles soient entourées de restrictions et de réserves qui semblent en ajourner indéfiniment l'exécution...

» Mais en ce qui concerne l'amnistie, nous le disons avec un respect dont nous ne voulons pas nous départir, mais avec une douleur que nous ne pouvons dissimuler, le prétendu décret d'amnistie *a toutes les apparences d'une dérision*. L'exception y est beaucoup plus générale que la règle; avec les catégories qui y sont introduites, nous ne voyons pas trop qui resterait exempt des exemptions; tout le monde est amnistié, excepté... presque tout le monde...

» Nous ne sommes pas allés à Rome pour nous y faire des pourvoyeurs de tribunaux; et le gouvernement français a le droit de demander qu'on ne fasse pas de lui un instrument de vengeance. »

---

drap noir, des chants nasillards et des mines renfrognées.

Les oiseaux seuls vinrent examiner curieusement les étrangers blafards qui mettaient pour la première fois le pied sur leur verdoyant terrain.

Cependant, lorsqu'on vit descendre avec eux ceux des Fortunadiens qui étaient devenus leurs amis; quand on put les voir revenus tout-à-fait à leur affabilité naturelle, donner le bras à quelques-uns de ces bons vieux, pour les aider à descendre et à marcher; lorsqu'en un mot il fut bien constaté que ces apparitions étranges étaient tout simplement des créatures humaines plus faibles et plus endommagées que d'autres, oh! alors on vit pleuvoir des jeunes garçons de tous les arbres, des femmes et des enfants sortir de toutes les touffes de verdure dont la baie était ornée.

XX.

A CHEVAL SUR DES ANTILOPES.

Le soleil était déjà au tiers de sa course, c'est-à-dire assez fort sous l'équateur pour aveugler et rôtir même les chiens et les Français, les deux espèces d'animaux qui passent pour le craindre le moins. La caravane de Vasco ne s'en aperçut nullement.

Lorsque les chaloupes eurent été amarrées aux glauques palétuviers de la rive et les canots mis à sec derrière des remparts de joncs, les Fortunadiens, prenant à l'envi nos invalides sous les bras, les firent entrer dans une avenue de multipliants merveilleuse d'ombre et de fraîcheur. Cette masse de verdure impénétrable, chauffée à son sommet par un soleil d'aplomb, laissait échapper de ses larges feuilles, dont la couleur tendre venait caresser l'œil, une légère vapeur humide qui embaumait l'air et le rendait voluptueux à respirer. Des lianes s'enroulant hardiment aux branches les plus élevées, laissaient retomber à droite et à gauche leurs guirlandes fleuries. De tous les côtés on était salué par des perroquets de mille tailles et de mille couleurs, depuis le grand aras jusqu'à la perruche d'Ombay, et les pieds foulaient une mousse à aigrettes aussi fine qu'un tapis de plumes de colibris.

On avançait lentement et l'on causait beaucoup. Les Fortunadiens ne tarissaient pas de questions, et les vieillards, réjouis à chaque pas par de nouvelles féeries, se faisaient expliquer tous ces sujets d'étonnement.

Les premiers demandaient aux nouveaux venus qui ils étaient? d'où ils venaient? pourquoi le soleil ne les avait pas dorés comme eux? (Ils n'avaient jamais vu que Vasco de ce teint-là.) Ils demandaient encore qui les avait brisés ainsi, s'ils avaient faim, s'ils avaient soif, s'ils voulaient des fleurs de lianes, des perruches ou des bengalis?

Les Portugais à leur tour s'étonnaient de l'agréable fraîcheur des avenues qui se croisaient autour d'eux, des élégants pavillons de bambou semés à profusion entre les arbres. Ils demandaient s'il n'y avait rien à craindre des reptiles et des carnassiers. A quoi on leur répondait qu'il n'y en avait plus depuis longtemps, les habitants de l'île ayant fait autrefois d'heureuses croisades contre les races nuisibles.

Ils s'enquéraient si le bohou-upas, le terrible arbre à poison de Bornéo, existait à Fortunada. On leur dit que toutes les plantes vénéneuses avaient été extirpées depuis des lunes innombrables.

Pourquoi les cerfs si sauvages en Europe et au Malabar, pourquoi les antilopes et les daims venaient caresser les habitants? pourquoi les colombes vertes descendaient sur leurs épaules? pourquoi les perroquets prononçaient tous des paroles gracieuses?

C'est, leur répondait-on, parce que les Fortunadiens n'avaient jamais fait de mal aux animaux paisibles, qu'ils les caressaient au contraire, les appelaient en imitant leurs voix; c'est qu'ils vivaient et causaient fraternellement avec toute la création.

Toutes ces choses étaient autant de miracles pour nos pauvres Européens.

L'idée qu'avaient eu ces petits peuples de se réunir pour purger leur île des bêtes féroces et des reptiles, au lieu de passer leur temps à s'entretuer; cette occupation de faire un choix dans une végétation si vigoureuse, et d'en détruire à la longue, et par un travail persévérant, toutes les espèces vénéneuses, étaient déjà pour nos vieillards de rudes choses à digérer. Ils venaient d'un pays où les forces humaines sont presque toujours employées à augmenter les causes de malheur. Cependant ils comprenaient tant bien que mal de pareilles améliorations.

Mais ce qui leur parut le plus surprenant, ce qui dépassait de beaucoup à leurs yeux les bornes de la puissance de l'homme, c'était la domestication complète des quadrupèdes et des oiseaux de la contrée. Il ne leur était pourtant pas permis de douter que ce résultat fût obtenu. Les animaux de toute espèce semblaient n'avoir là de meilleur ami que l'homme; ils venaient à la voix, absolument comme au temps où Adam les appelait pour leur donner des noms.

Vasco ne lui avait pas encore appris que, dans les pays vierges, partout où l'homme n'est pas venu manifester son bruyant instinct de destruction, on retrouve la même confiance naïve dans les races paisibles de la création. Qu'y avait-il donc d'étonnant qu'une race d'hommes, douce et paisible comme elle, eût justifié et conservé cette confiance par d'affectueux procédés? Nous en verrons bien d'autres, lorsque le temps des miracles sera revenu par toute la terre.

Nous avons oublié de dire qu'à mesure qu'ils avançaient ils recueillaient à droite et à gauche de grandes antilopes à robes brûlées, à cornes droites, rayées en forme de vis, à figures placides, à barbes blanches, lesquelles prêtaient complaisamment leurs larges dos à ceux des vieillards qui étaient le plus fatigués.

— Si nous avions prévu votre arrivée, dit une belle jeune fille qu'on appelait Sinia, j'aurais réuni ce matin toute une troupe de ces beaux brouteurs.

— Comment cela? dit quelqu'un.

— En chantant, dit-elle; vous allez voir.

Puis elle se mit à chanter une phrase courte, bien accentuée et d'une grande douceur, et fit accourir en effet, du fond des avenues toutes les antilopes qui se trouvaient à la portée de son chant. Le dominicain reconnut dans ces charmantes montures l'animal que les nègres du Congo nomment *kob*; seulement celles qui se trouvaient devant lui étaient mieux nourries, plus robustes et n'avaient pas l'humeur farouche de leurs sœurs du vieux continent.

Il y avait un peu plus d'une demi-heure qu'on était en marche lorsque les maisonnettes qui s'éparpillaient depuis quelque temps dans les arbres, devinrent nombreuses et serrées, afin de former la cité de cette ville de feuillage, dont les longues avenues couvertes formaient les rues et les faubourgs.

Ici le multipliant qui depuis le rivage plantait sans interruptions ses branches en terre pour former les vertes arcades qui avaient abrité nos voyageurs, cessa de se multiplier et céda la place à une multitude d'arbres à fruits et à parfums, dont les grands parasols s'agitaient au-dessus des demeures des Fortunadiens.

ANTONY MÉRAY.

(La suite à demain.)

LE PAYS, journal légitimiste, partage le sentiment des *Débats* : Il respecte, dit-il, l'œuvre du pape, et se réserve sur ce point ; mais il s'exprime catégoriquement sur l'acte d'amnistie :

» Les cardinaux ont-ils bien réfléchi à la portée de cet acte ? Ils ont été obligés de l'appeler une amnistie, et ils en ont *exclu tout le monde* ! N'ont-ils pas perdu de vue les nécessités de la situation, les préceptes d'une juste indulgence, les droits de l'humanité, le souvenir de ce qu'ils doivent à la France ?

» Ce pouvoir clérical dont Pie IX a reconnu les abus, qu'il a réformé en 1847, se trompe étrangement s'il croit que la France a pu consentir à donner ses trésors et le sang de ses enfants pour livrer à sa merci les meilleurs sujets du saint-siége, et pour asseoir à nouveau son existence.

» De cette amnistie proclamée par le saint-père, ils ont exclu quiconque leur déplairait....

» L'Europe entière s'associera à nous pour protester ; l'Autriche elle-même, sur laquelle on a compté à tort, l'Autriche qui, instruite par l'expérience, reconnaît la nécessité des concessions libérales, s'associera aux pensées généreuses de la France, pour en appeler au cœur généreux de Pie IX. »

L'UNION, autre journal légitimiste. — On trouve l'amnistie généralement trop restrictive. Nous n'avons aucun penchant pour la sévérité, et nous nous associerons volontiers à toutes les pensées de clémence qui s'adresseront au cœur du saint-père. Nous n'aurons donc garde de défendre l'œuvre de la commission des cardinaux.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, journal absolutiste, dit elle-même :

Il est évident que c'est un autre système qui a prévalu, car il n'est question ni du code Napoléon, ni de la chambre représentative dans l'acte émané du saint-père.

Nous ne pouvons dire si la somme de liberté concédée par le pape Pie IX est suffisante.

LE CONSTITUTIONNEL. — Nous ne tenons certes pas l'édit qui vient d'être publié à Rome pour satisfaisant dans toutes ses parties.

L'amnistie proclamée dans la notification pontificale est trop incomplète; elle fait les exceptions par un mauvais moyen, par le moyen des catégories; elle les étend outre mesure; elle est moins libérale que celles qui ont été accordées depuis plusieurs années par les princes absolutistes eux-mêmes.

LA PATRIE. — Le saint-père vient d'entrer, d'un pas timide à la vérité, dans la voie des concessions libérales.

Quant à l'amnistie, cette généreuse inspiration du cœur paternel du saint-père se trouve malheureusement restreinte aussi dans l'application. On décrète l'amnistie, mais l'exception emporte la règle.

« Certes, on aurait pu désirer que l'institution des conseils d'Etat et de la Consulte eût été plus libérale et l'amnistie moins restrictive. »

LE DIX DÉCEMBRE, journal de l'Elysée, est beaucoup plus explicite. — « Pie IX a parlé, et nous constatons avec une douleur profonde que cette voix, jadis si décisive, toujours si vénérée, ne sera pas écoutée avec le respect qu'elle attendait, obéie avec la foi qu'elle provoquait sans cesse. Tout un monde de difficultés va surgir, et la prochaine réunion de l'Assemblée pourra bien, nous le craignons, compliquer davantage la situation de l'Italie et de l'Europe. »

LE SIÈCLE. Nous penserions faire offense à l'intelligence de nos lecteurs si nous insistions sur la portée de ces documents.

« On remarquera que l'amnistie libellée par le triumvirat rouge aurait pu être formulée en ces termes : Nous faisons grâce à tous ceux qu'il nous est matériellement et moralement impossible de punir.

» Si les municipalités sont assez fortes pour faire invasion dans la politique, elles briseront, avant six mois, l'œuvre du 12 septembre ; si elles n'ont pour appui ni la liberté de la presse ni une assemblée élue, elles seront asservies et par conséquent révolutionnaires, nul ne consentant à porter la servitude après avoir joui de la liberté. Au moyen-âge, les municipalités pouvaient se mouvoir dans le cercle de certaines franchises locales ; aujourd'hui, sous le régime de l'unité gouvernementale et en l'absence d'un grand corps délibérant chargé de résoudre les questions de politique générale, encore une fois, des municipalités ne seront rien ou seront des foyers insurrectionnels.

» La question de souveraineté temporelle a été posée entre le saint-siége et le peuple. Elle reviendra toujours, et si ce n'est par une force étrangère, elle sera toujours résolue contre le pape. L'esprit humain est ainsi fait. Il peut ne pas aller jusqu'à tel ou tel point, mais s'il y est allé, soyez assurés qu'il y reviendra. »

LA PRESSE. « Une amnistie qui n'amnistie personne, est-ce donc une amnistie ? Pour le caractère du saint-père, nous eussions préféré qu'il eût refusé toute amnistie, plutôt que d'en accorder une que, par respect pour le chef de la chrétienté, nous ne voulons pas qualifier...

» ... Nous ne saurions même voir l'ombre d'une garantie sérieuse dans la formation d'un conseil d'Etat « *appelé seulement à donner son avis sur les projets de loi avant qu'ils soient soumis à la sanction souveraine.* »

» L'autorité qui aura donné la vie à ce conseil d'Etat, conservant pleinement la liberté de le renverser et de le modifier à son gré, que sera-t-elle ? Que sera également la consulte d'Etat ?

Nous croyons inutile de reproduire les appréciations des journaux démocratiques, la *Réforme*, le *National*, la *République*, le *Temps*, la *Tribune des Peuples*, la *Liberté*. Le sentiment de ces journaux est le même que celui que nous avons exprimé le premier jour.

Deux journaux approuvent la charte et la notification, la *Voix de la Vérité* et l'*Univers*, qui se charge de justifier les catégories d'amnistiés. L'approbation de ces journaux est encore une condamnation.

L'*Ordre*, qui passe pour l'ami de M. Odilon Barrot, enregistre purement et simplement les documents, sans se permettre une observation. C'est le seul journal dans ce cas.

ITALIE.

On écrit de Rome, 18 septembre, à la *Legge* :

« M. Gazola est le fondateur du *Contemporaneo*, ce journal qui fit tant pour la popularité de Pie IX lors de son élection; il est en ce moment enfermé au château Saint-Ange pour ses opinions libérales.

Dans sa séance du 24, la chambre des députés de Turin a entendu le rapport de la commission chargée d'examiner le traité de paix avec l'Autriche.

La commission a résumé sa proposition dans les termes suivants :

« Attendu la dure et inexorable nécessité qui dans » ces temps nous poursuit et nous presse, la com» mission propose à la chambre de vouloir déclarer » que, précisément par la force de cette irrésistible » et fatale nécessité, elle ne s'oppose pas à ce que le » traité soit mis à exécution. »

AMNISTIE ROYALE ET BOURBONIENNE.

On se rappelle que, pour obtenir l'entrée des troupes napolitaines à Palerme, le général Filangieri proclama une amnistie pour tous les Siciliens, 43 personnes exceptées. Les journaux de la réaction firent sonner bien haut cette amnistie, due, assurait-on, à l'intervention de la France.

Mais le gouvernement napolitain a trouvé un moyen pour ne pas l'appliquer. Un nombre très considérable de Siciliens plus ou moins compromis étaient parvenus à quitter la Sicile. Le gouvernement napolitain a donné ordre à tous ses consuls de ne pas viser les passeports des Siciliens qui demandent à rentrer dans leur patrie. Ainsi, pour ceux-là, la prétendue amnistie c'est l'exil.

Mais cette vengeance n'a pas encore paru suffisante à l'âme royale et bourbonienne de Ferdinand. Le gouvernement napolitain s'est entendu avec les principicules qui oppriment l'Italie sous la protection de l'Autriche, pour que le séjour soit interdit dans leurs états aux Siciliens non munis de passeports réguliers. La royale amnistie poursuit ceux qu'elle gràcie sur toute la terre italique.

PRUSSE.

LE DROIT D'ACCORDER L'IMPÔT.

Il s'agissait, dans la dernière séance de la seconde chambre de Prusse, de savoir si la Constitution, qui donnait au parlement le *droit d'accorder* l'impôt, lui donnerait aussi le droit de le refuser. Cette dernière proposition a été combattue avec acharnement par les ministres et leurs amis ; elle est cependant fixée pour être adoptée. Nous laissons parler une correspondance particulière :

« La grande agitation que les complications de l'affaire allemande avait excitée se calme, et le peuple de Berlin qui, en fait d'esprit, est un digne émule de celui de Paris, n'est pas resté longtemps sans s'apercevoir que son roi se moquait de lui. En effet, celui-ci avait mis en avant la question allemande, était allé jusqu'à simuler une brouille avec le ministère de son choix, jusqu'à faire entrevoir la possibilité d'une guerre avec l'Autriche. Tout cela n'était qu'une comédie à laquelle les correspondants de la *Gazette de Cologne* et de l'*Indépendance belge* se sont laissé prendre.

Les chambres, dans la révision de la charte, étaient arrivées à trois grandes questions : la garde nationale, l'abolition des fiefs et fidéi-commis et le droit de refuser l'impôt. Il fallait escamoter ces questions. Frédéric-Guillaume et le comte de Brandebourg, son oncle, se mirent en campagne; ils ameutèrent le patriotisme des badauds autour de la question allemande, en leur faisant croire à toutes sortes de complications qui n'ont jamais existé, et pendant ce temps on faisait entrevoir aux députés la possibilité d'une guerre. On a réussi à faire supprimer, de fait, la garde nationale, dont l'organisation devait modifier le système militaire existant, et par conséquent affaiblir les ressources militaires de la Prusse.

Mais le peuple s'aperçut bientôt qu'il était joué, et même nos députés bourgeois. La première chambre votait hier l'abolition des fiefs, la seconde vient aujourd'hui de reconnaître au pouvoir législatif le droit de refuser l'impôt. Tous les illustres de la réaction, tous les chefs du parti des *junkers* (gentillâtres), MM. de Kleit-Reetzow, de Bismark-Schœnhausen, de Kluctrow, de Fock, etc., ont vaillamment défendu les prérogatives de leur roi ; mais les amis personnels de celui-ci n'ont pas donné, parce qu'il s'agissait encore d'une de ces promesses de mars, qu'on lui reproche à présent comme des péchés, et qu'ils n'osent pas trop venir désavouer sa parole royale.

Les junkers se sont livrés à toutes les excentricités imaginables. M. de Kleist-Reetzow s'est particulièrement distingué : « Je prévois, a-t-il dit, que la chambre va retentir aujourd'hui de discussions sur le vrai et sur le faux constitutionalisme, sur les droits du peuple et autres balivernes. Moi je ne connais aucune liberté sans la liberté du roi. Avec le droit de rejeter les impôts, aucune monarchie n'est possible ; ce n'est plus alors qu'une république déguisée où le roi n'est qu'un *point* sur un *i*. Où en aurions-nous été en avril, en novembre, sans la puissance du roi ? »

M. d'Auerswald, l'ancien ministre, tout en prenant parti pour le projet de la commission, qui accordait le droit de refuser l'impôt, a enveloppé son adhésion dans toutes sortes de restrictions ultra-monarchiques. Mais ce qui a surpassé tout le reste, c'est le discours de M. Manteuffel, le ministre de l'intérieur. Cet ingénieux homme d'Etat s'est efforcé de prouver que tout en accordant aux chambres le droit de refuser l'impôt, il ne fallait point donner aux contribuables celui de ne point le payer.

Pour arriver à cette preuve difficile, il s'est engagé dans une série de métaphores, comparant la Prusse à une maison, puis à un château, composé de batisses élevées dans des siècles différents, puis à une forteresse, compliquant tout cela de détails, sur les murs, les voûtes, les toits, et finissant par dire que quant au droit des chambres il réservait son opinion, bien que la question fût posée en termes peu clairs.

La chambre a voté dans la séance du jour la proposition de la commission à la majorité de 212 voix contre 93. Le discours qui a eu le plus d'influence est sans contredit celui du comte de Schwerin, le président de la chambre.

— Voici les nouvelles de Komorn que nous trouvons dans la *Correspondance générale* :

« Deux parlementaires de Komorn se trouvent depuis quelques jours au quartier-général d'Acs, pour conclure un arrangement ou la reddition de la place. Si cela ne réussit pas, une attaque sera dirigée contre le Sandberg et la tête du pont. Les bruits répandus hier de la reddition de la place n'étaient donc pas fondés. »

HOLLANDE.

On écrit de La Haye :

« Le nouveau cabinet n'est pas encore formé, mais il y a de fréquentes entrevues entre MM. Douker, Curtuis, Thorbecke, Sturm et Van Hall, qui sont, dit-on, chargés de composer le cabinet ; M. Van Kamperaer, le ministre actuel de l'intérieur, n'est pas compris dans cette combinaison. On assure que ce portefeuille a été offert à M. Thorbecke, le chef de l'opposition dans la seconde chambre, et même le chef connu du parti républicain en Hollande.

Clamecy, 25 septembre.

Monsieur le rédacteur,

Vous annoncez dans votre numéro du 23 courant que M. Dupin a prononcé un discours au Comité agricole de Clamecy ; nous vous prions de rectifier cette erreur.

Il est heureux, pour M. Dupin, que son discours ait été entendu à Lormes ; car s'il l'avait prononcé à Clamecy, soyez persuadé qu'au cri de Vive la Nation ! poussé par le président de l'Assemblée législative, les Clamyçais l'auraient reconduit triomphalement aux cris mille fois répétés de Vive la République démocratique...... !

Recevez, M. le rédacteur, nos salutations.

(*Suivent les signatures.*)

REVUE DES DÉPARTEMENTS.

PREMIÈRES ASSISES DU ROYAUME D'AQUITAINE.

Décidément la Gironde est un département comme on en voit peu; le *Courrier*, un journal comme on n'en voit guère, et M. Denjoy, un représentant comme on n'en voit pas.

Sur les bords de la Garonne, les chefs-lieux de canton sont des capitales, les séances de comices agricoles, des révolutions, et M. Denjoy, un O'Connell. Ecoutez plutôt le *Courrier de la Gironde* :

« La petite *capitale* du Médoc vient d'être le théâtre d'une *manifestation* qui laissera après elle de *longs souvenirs*. Les fêtes rurales de la Gironde ont *rompu les barrières* restreintes qu'on leur avait assignées jusqu'à ce jour. *Les dangers qui menacent encore plus que jamais la patrie* commune, le réveil des *provinces lasses d'un joug* qui les a depuis longtemps déshéritées au profit de la centralisation, ont élargi le cercle des attributions des comices agricoles. — C'est une conquête qui a déjà porté ses fruits. — La réunion qui a eu lieu hier à Lesparre aura, dans nos contrées, un heureux retentissement. *Le nouvel exemple que la Gironde vient de donner à la France départementale ne sera pas perdu.*

» ... Les questions de politique et d'émancipation provinciales qui y ont été agitées n'étaient pas sans ressemblance avec celles qui passionnaient si admirablement les meetings où le défenseur de l'Irlande, le regrettable O'Connell, plaidait avec tant d'éloquence la cause du *repeal*. »

En somme, voici ce dont il s'agit, afin que nos lecteurs parisiens ne soient pas trop effrayés. Il y a eu dimanche dernier une fête agricole à Lesparre. Les héros ordinaires du *Courrier de la Gironde* en ont voulu profiter pour faire une manifestation. Le préfet, et plusieurs membres du conseil général, s'y sont rendus *escortés par la gendarmerie* ; la tradition monarchique veut qu'il n'y ait point de bonnes fêtes sans gendarmes. Il y a eu une messe avant la distribution des prix, et un banquet après.

Une estrade, recouverte de tapisserie, s'élevait au fond de la salle. Des guirlandes de laurier, déployées en feston, ornaient les parois ; au-dessus de l'estrade se lisait, à une grande élévation, écrit en lettres noires, le nom de M. DENJOY. Sur les côtés, douze panneaux portaient les noms de MM. Molé, Ravez, Hovyn-Tranchère, Richier, Desèze, Hubert Deliste, de Lagrange, Collas, Laîné, Grouchy, Lopès-Dubec et Journu.

M. Denjoy a ouvert la séance par un discours où il a montré que le paysan est le nourricier de la France et son sauveur dans les jours de calamité. M. Denjoy nous semble bien ici avoir plagié notre ami Félix Pyat; mais Félix Pyat est un rouge, il n'y a rien à dire. Seulement, nous trouvons le rapprochement de la délivrance du pays par Jeanne d'Arc et de l'élection du 10 décembre un peu... gascon.

Il nous faut cependant citer quelques paroles assez significatives de M. Denjoy :

« Aujourd'hui, la France est en paix ; — notre patrie, déchirée par les révolutions, se rassure, et renaît à l'espoir d'un meilleur avenir ; — les sources du travail et de la richesse, sur le point de se tarir à jamais, se sont rouvertes insensiblement ; je dois, mes amis, vous demander un témoignage de reconnaissance pour l'homme à qui nous devons tous ces bienfaits ; — c'est vous, cultivateurs, qui l'avez élevé au pouvoir ; — c'est vous qui, à l'époque à jamais mémorable du dix décembre, avez, guidés par votre seul bon sens, osé ce que les plus sages auraient craint d'entreprendre ; — c'est vous qui, ce jour-là, avez COURONNÉ l'élu de la nation. »

NOTA. Le mot *couronné* est écrit en grosses capitales dans le *Courrier de la Gironde*.

Au banquet, qui se tenait autour d'une « *immense table de quatre-vingts couverts*, » douze toasts ont été portés. Le premier au président de la République. « A ce toast, dit le *Courrier de la Gironde*, un cri unanime s'est fait entendre : *Vive Louis-Napoléon Bonaparte !* Plusieurs voix, parties tant de la salle que du dehors, ont ajouté : *Vive l'empereur !* Ce cri, qui a la propriété de surexciter la rage des feuilles rouges, *n'a pas été trouvé trop inconstitutionnel par l'assemblée* : elle a applaudi vivement sans s'inquiéter des commentaires que la démocratie ne manquera pas d'en tirer. »

Il est bon de se rappeler que M. le préfet était présent.

Un autre toast a été porté aux représentants de la Gironde, avec mention particulière de M. Ravez, le président de la *chambre introuvable*. Il est un autre toast que nous devons citer en entier ; le voici :

« Cinquième toast. — M. Augustin Coiffard, maire de Saint-Trélody.

» *A M. le préfet de la Gironde !* Si jamais le drapeau sanglant de l'anarchie flotte victorieux sur les murs de la capitale, la Gironde devient la dernière ressource de la France. Elle est par position, par caractère, par principe, le boulevard de la société attaquée. C'est autour d'elle que viendront se grouper les forces résistantes du pays. Il appartient à notre département de se montrer digne d'un aussi grand honneur. Du jour où les insignes révolutionnaires seront arborés à Paris, *la Gironde s'appartiendra à elle seule* ; *M. le préfet, de par la volonté souveraine des Girondins, deviendra préfet inamovible !*

» Il verra se réunir autour de lui tous les hommes de bien, tous les gens de cœur, décidés à périr avec la liberté ou à livrer à la barbarie son dernier combat. »

Le préfet *accepte* et remercie. Alors M. Denjoy se lève : « Messieurs, vos applaudissements en disent plus que toutes vos paroles. M. le préfet nous a compris comme nous le comprenions déjà. J'embrasse M. le préfet au nom de l'arrondissement de Lesparre. »

Puis vient un toast à la presse girondine *honnête* et *modérée*. Dans la réponse à ce discours, il est parlé de *conscience*, de *détachement des intérêts matériels*..... Passons.

Enfin, des toasts ont été portés à M. Denjoy et à la galanterie française. L'honorable représentant de la droite y a répondu avec les grâces de tribune qu'on lui connaît.

Ensuite on est allé danser.

Et le *Courrier de la Gironde* termine son récit en s'écriant : *Quelle belle journée pour la cause de l'ordre !*

La mésintelligence continue entre le *Courrier de la Gironde* et la *Gazette de Provence* ; pure querelle de mots, mais de très gros mots. La *Gazette de Provence* dont le légitimisme renie jusqu'à M. de Falloux, tient à conserver intact son vieux cri : *Montjoie et Saint-Denis* ! tandis que le *Courrier-Solar* s'obstine à crier : *Denjoy et Saint-Denis !* Vous comprenez qu'il n'y a pas moyen de s'entendre, malgré le refrain connu : *Unissons-nous, unissons-nous !*

MÉFIANCE CHINOISE.

Nous avons reçu des nouvelles de la Chine, en date du 28 juillet. Les merveilles de la Californie commencent à être connues des Chinois, et la ville de Canton a déjà fourni un assez grand nombre d'émigrants pour le nouvel Eldorado. L'opinion s'en est émue, et, entre autres preuves, nous pouvons citer la proclamation suivante qui a été affichée sur les murs de Canton :

LES MINES.

« Je viens dire que nous avons appris récemment que les Barbares répandaient le faux bruit de la découverte d'un pays situé au delà des mers extérieures, où l'or serait très abondant, leur but étant de persuader à nos Chinois de se lancer sur les mers extérieures pour aller à la recherche de la poudre d'or. Nous nous sommes dit que si l'or est aussi abondant dans ce pays qu'on le prétend, il doit s'y trouver déjà bon nombre de Barbares riches et pauvres, et alors pourquoi inviteraient-ils nos Chinois à y aller travailler avec eux ? Il est évident qu'il doit y avoir quelque piége là-dessous. Et penser que ces Barbares, dans les dernières années, sous prétexte d'aller cultiver la muscade, ont séduit quelques myriades de nos gens, dont pas un seul n'est revenu, dont on ne sait pas même s'ils sont morts ou vivants, c'est déjà bien assez triste.

» Le fait est que, quand les Barbares vont faire la guerre dans divers pays, ils mettent nos hommes à l'avant-garde pour les faire tuer ou blesser ; cette fois ils ont inventé cette abominable fable pour nous tromper ; ils parlent d'aller chercher de l'or, tandis que la vérité est qu'ils veulent avoir des Chinois pour les mettre au premier rang dans leurs batailles. Nous tous, qui avons des parents, des femmes, des enfants, nous ne nous laisserons pas tenter ; mais, s'il en est d'assez peu sages pour ne pas profiter de ce conseil et se laisser séduire, je le leur prédis, il sera trop tard quand ils se repentiront. Que chacun en délibère.

» C'est, après mûre réflexion, l'avis que donne à ses concitoyens un homme des montagnes, qui a de l'expérience et connaît les voies de ce monde. »

FAITS DIVERS.

Un triste accident est arrivé dans l'établissement à l'usage de la blanchisserie de fils et cotons, situé à Bernay et appartenant à Mme veuve Lefèvre, de Rouen.

Un ouvrier de cet établissement, le nommé Touzeau, jeune homme âgé de dix-neuf ans, s'étant placé debout entre les orifices de deux chaudières contenant de la lessive en ébullition, afin de mettre un tuyau de conduite sous un robinet amenant de l'eau froide quand on en a besoin, fit probablement un faux mouvement et tomba dans une de ces chaudières, d'où il fut retiré immédiatement par un de ses compagnons d'atelier, mais dans un état si pitoyable que ce malheureux, malgré tous les secours et les soins qui lui ont été portés, sur-le-champ, est mort hier matin, après de cruelles souffrances et une longue agonie de dix-huit heures.

(*Mémorial de Rouen.*)

— L'*Emancipation de Toulouse* reçoit, sur les prisonniers de Doullens, les renseignements qui suivent :

« La plupart des détenus de Doullens ont obtenu l'autorisation de recevoir librement leur famille. Deux prisonniers ont été exceptés de cette mesure, ce sont MM. Raspail et Blanqui. Le prétexte de ces rigueurs déployées contre ces chefs du parti démocratique, est entièrement chimérique. La police des prisons s'est autorisée d'un projet de journal auquel Raspail et Blanqui étaient étrangers, pour leur supprimer toutes communications avec le dehors.

» Blanqui, dont la santé donnait, il y a quelques jours, de vives inquiétudes, n'a pu voir sa sœur et son fils que sous la surveillance d'un gardien. Le di-

recteur de la prison a cru montrer du zèle en traitant avec une inconvenance révoltante Mlle Blanqui. La permission du ministre de l'intérieur portait que le prisonnier recevrait sa sœur et son fils *sans gardien*. Le directeur de la prison, aussi mauvais grammairien que geôlier impoli, soutint que Mlle Blanqui avait altéré le texte de la permission, et que le ministre devait avoir écrit : *sous gardien*.

La santé de Blanqui, qui semblait s'être améliorée, n'a pu résister aux impressions violentes que lui causait cette manière d'agir inhumaine et intolérable. Une lettre de Mme Raspail annonce que Blanqui a été pris dernièrement, pendant la nuit, d'une crise nerveuse qui a mis en émoi tout son pavillon. Raspail a été jusqu'ici le seul médecin de Blanqui, encore lui refuse-t-on de veiller au chevet du malade. Quel nom donner à un système pénitentiaire qui viole à ce point les lois de la nature et de la famille ? Jamais, sous le dernier règne, on n'avait eu recours à ces tortures morales qui agravent, sans aucun profit pour l'ordre public, la situation d'hommes frappés, dans des circonstances exceptionnelles, par des partis vainqueurs. »

LES INSTITUTEURS PRIMAIRES. — *Dédié à M. de Lamartine.* — On lit dans l'*Echo de la Marne* :

« Le sieur Nicolas Godard, instituteur primaire à Fresnes-en-Saulnois (Meurthe), vient de mourir du choléra, à l'âge de quarante-et-un ans, laissant une veuve avec cinq jeunes enfants sans aucune ressource. Cet instituteur, qui s'était toujours fait remarquer par son zèle à remplir ses devoirs et par son excellente conduite, a édifié, dans ces derniers temps, toute la commune par son dévouement sans exemple. Sur pied nuit et jour, courant, à toute heure, chercher des médecins ou des remèdes, frictionnant lui-même les malades, consolant leurs familles, ranimant les âmes glacées par la stupeur, prodiguant tous ses soins, quand la frayeur éloignait l'assistance même des plus proches, aidant le curé dans l'administration des sacrements, ensevelissant les morts, les accompagnant et souvent les portant jusqu'au cimetière, où il aidait encore à creuser les fosses, telle a été pendant plusieurs semaines, la courageuse, l'héroïque existence de Godard.

» Il y a eu, dans cette malheureuse commune, 48 morts et 220 malades, dont plusieurs doivent leur conservation au dévouement de l'instituteur. C'était l'homme de charité dans le sens le plus absolu.

» Les dépenses imprévues occasionnées par le choléra ayant épuisé la caisse municipale, la commune de Fresnes-en-Saulnois n'a pu venir au secours de la veuve et des enfants de Godard. Le conseil général de la Meurthe, sur la proposition de M. le préfet, a voté 200 francs pour cette infortunée famille. M. le ministre intérimaire de l'instruction publique et des cultes, instruit de ces faits, vient d'allouer à Mme veuve Godard un secours de 400 francs. »

ENCORE CE COMMUNISTE DE M. DUFAURE ! — On lit dans la correspondance parisienne du *Mémorial*, journal *honnête et modéré* de Rouen :

« Le banquet des détenus politiques de Sainte-Pélagie a produit un grand scandale à Paris. On ne concevrait pas que des prisonniers sous le coup de la plus grave accusation pussent se réunir ainsi et faire une parodie démagogique du banquet des Girondins en face de l'autorité chargée de les garder, si on ne savait que les prisons sont dans la juridiction et sous l'administration du ministre de l'intérieur, M. Dufaure. »

ASSOCIATIONS OUVRIÈRES. — Nous annonçons pour le 2 octobre, à huit heures du soir, salle Montesquieu, rue Montesquieu, 6, l'ouverture des concersts parisiens. Le prix d'entrée est fixé à 30 cent. ; les loges et places réservées, 50 cent. Nous devons prévenir nos amis que le 5 pour 100 de la recette de ce concert sera versé pour la fondation de la caisse des associations ouvrières. La composition du programme, le choix des artistes et la fraîche décoration de la salle, nous font espérer un plein succès.

UN DUEL A LA FOURCHETTE. — Les journaux du Kentucky (Etats-Unis) racontent au long les détails d'un nouveau genre de duel. Un jeune homme nommé Tracy, mécontent des assiduidés d'un M. Spright auprès de sa sœur, et ayant cherché plusieurs fois à l'éloigner, prit le parti de lui envoyer un cartel. M. Spright se souciait médiocrement de se couper la gorge avec le frère de celle qu'il aimait ; vainqueur ou vaincu, l'affaire devait avoir pour lui un triste dénouement. Réfléchissant cependant qu'il aurait le choix des armes, il se décida à accepter le cartel, et le jour du combat venu, il alla au rendez-vous avec ses armes. Son adversaire y était déjà avec deux témoins qui tenaient, l'un une boîte de pistolets, l'autre de solides épées.

Le choléra sévissait alors avec vigueur dans la ville d'Owensburg, M. Spright jeta un regard dédaigneux sur les rapières, et découvrant une sorte de petit coffre, il exposa à la vue des spectateurs une magnifique salade de concombres, dont il avait fait deux parts égales, et une douzaine de pommes vertes. « Voilà mes armes, s'écria-t-il triomphalement ; le choléra sévit, l'un de nous mourra sûrement après avoir fait ce déjeuner. Asseyez-vous là, Monsieur, et croisez la fourchette : en garde ! »

Mais son adversaire, si brave lorsqu'il ne s'agissait que d'épées et de pistolets, se prit à trembler de tous ses membres. Les témoins s'abouchèrent, et ils convinrent d'un commun accord qu'un duel aussi meurtrier n'aurait pas lieu. L'affaire fut donc arrangée à l'amiable ; les partis allèrent déjeuner fraternellement, et eurent soin de ne point faire comprendre dans le menu ni la salade de concombres, ni les pommes, ni même les pistolets et les épées. L'intrépide Spright continue ses visites à la sœur de Tracy.

ALIÉNATION MENTALE. — A Castelnau de Montmirail, après une heureuse chasse, cinq jeunes gens se réunirent pour manger leur gibier, et entonnèrent après souper les *Girondins*, *Charles VI* et la *Marseillaise*. Deux d'entre eux, qui ne sont pas neveux du maire, sont poursuivis par la police municipale pour avoir « chanté des chansons en faveur de Ledru-Rollin, » dit le procès-verbal. Voici mot à mot le dire du maire : « Après minuit, étant couché dans » mon lit, j'ai cru entendre, et j'ai positivement en- » tendu, dans l'auberge M..., une colonne infernale » traînant à ses trousses Ledru-Rollin couronné en » dictateur. Malheureusement, ajoute le magistrat, » je n'y puis pas mettre le phalanstère. »

Le juge de paix qui présidait le tribunal de simple police n'a pas pu faire expliquer mieux le premier magistrat de son endroit, et la déposition est consignée au jugement. Les prévenus soutiendront que cette déposition est un cas évident d'aliénation mentale.

COMMENT FINISSENT LES PAUVRES. — Nous lisons dans le *Courrier de l'Aisne* :

« Il y a quelques jours, une odeur infecte appelait l'attention de plusieurs habitants de Pithon sur une meule de colza placée à peu de distance d'une maison isolée de la commune. En cherchant d'où pouvait provenir cette odeur, on découvrit, caché dans la meule, le cadavre d'une femme âgée. La putréfaction était si avancée qu'il a été impossible de s'assurer si la mort de cette femme avait pour cause un crime ou un suicide, et l'on a appris que cette femme, qui a été reconnue à ses vêtements, a été renvoyée depuis quelques jours par son mari qui refusait de la recevoir dans le domicile conjugal. On présume que, n'ayant d'autre ressource que le pain de l'aumône, elle sera morte d'inanition au milieu de la meule de colza qui lui servait de gîte pendant la nuit.

DUEL DE M. BOICHOT. — Le *Moniteur du soir* donne, d'après le *Courrier de Lyon*, la nouvelle suivante dont nous ne pouvons garantir l'exactitude :

« Un duel vient d'avoir lieu, en Suisse, entre M. Boichot et un officier supérieur du Royal-Isabelle (Espagne).

» Cet officier, qui est comte, avait demandé raison au représentant socialiste de propos qui auraient porté atteinte à la considération d'Isabelle, reine d'Espagne.

« Un rendez-vous fut pris pour le soir à six heures sur les bords du lac de Genève, dans le petit bois de Gréni.

» M. le comte était accompagné d'un ami, officier de dragons, et d'un colonel mecklembourgeois.

« M. Boichot était suivi par M. Félix Pyat et M. Perrin, docteur de Montluel.

On se battit à vingt pas : le premier coup n'a atteint personne ; on rechargea les armes. M. Boichot tira le premier ; la balle déchira l'épaule droite du comte et lui fit une profonde blessure au cou. Au même instant il fit feu. M. Boichot a reçu dans le flanc gauche une balle qui a frappé sur une côte ; il paraît que la blessure est excessivement grave, car on a été obligé d'aller chercher une voiture et un matelas pour le ramener à Lausanne. On est convenu de dire ici qu'il s'est blessé en se promenant dans les montagnes. »

Le 5 octobre, il doit paraître au bureau du Nouveau-Monde, 102, rue Richelieu, deux almanachs démocratiques. L'un est l'almanach du Nouveau-Monde, où se trouvera le *Catéchisme des socialistes*, par Louis Blanc ; l'autre, l'Almanach des Proscrits. Ces deux publications renferment des travaux inédits par les citoyens BARBÈS, ALBERT, LOUIS BLANC, LEDRU-ROLLIN, MARTIN BERNARD, ETIENNE ARAGO, CAUSSIDIÈRE, PIERRE LEROUX, LANDOLPHE, LECLANCHÉ, ALLYRE BUREAU, PIERRE DUPONT, LACHAMBAUDIE, GODEFROY CAVAIGNAC, RATTIER, LOUIS MEYNARD, WATRIPON, BERJAUD, FIÉRET, ETEX, HORN, etc.

L'almanach du Nouveau-Monde et celui des Proscrits formeront chacun un petit volume, à 50 cent., et ils serviront de manuels à tous les démocrates socialistes. Une partie du produit des deux almanachs est destinée aux proscrits.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nous prions nos amis d'adresser *toutes* leurs lettres à M. Victor Hennequin, gérant du journal, ou à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Orléans. — M. E. C. — N. avons envoy. la lett. — Donn.-n une nouv. not.

Paris. — M. L. F. — Nous pren. not. et v. inscriv. p. 150, soit 6 coup. d'act., 2e sér. S. 43.

Jouaville. — M. P. — Reçu v. préc. lettre. — Nous pren. note de l'applic. des 111. — Remerc.

Orléans. — M. H. D. — Votre renouv. de juin nous est bien parv. et a été fait jusqu'au 15 décemb.

Yssengeaux. — M. R. — Reçu et fait. — Merci des détails.

Tari-le-Bas. — M. F. — Prorog. d'accord au 15 nov.

Arles. — M. G. O. — Reçu votre renouv. le 8 septemb.

Ostheim. — M. J. F. — Reçu les 20. — Fait votre réab. — Remerc. p. le surplus.

Méru. — M. D. L. — Prorogé les deux ab. d'accord au 15 novemb. — Fait le changement.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 f.	11 f.	6 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe	32	17	9
PAYS A SURTAXE :			
Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	46	24	10
Colonies et pays d'outre-mer	50	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	68	35	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme ; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr. ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à 9 »	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus.	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Bourse du 28 septembre 1849.

On disait que la commission des finances avait décidé que l'emprunt aurait lieu en 5 0/0. On ne fixait pas le chiffre, mais on disait que le projet de loi serait présenté aussitôt la réunion de l'Assemblée.

Il paraîtrait qu'un remaniement ministériel aurait lieu dans les premiers jours du mois prochain. On aurait arrêté la liste des sortants et des entrants dans un dîner au château de Saint-Cloud. M. Molé aurait, dit-on, le ministère des affaires étrangères.

Le mécontentement, quant à notre politique extérieure, commence à se manifester ; on appréciait d'une manière désavantageuse pour la France, la charte-Pie IX ; on avait pensé que le gouvernement français obtiendrait quelque chose ; mais rien, c'est trop peu pour l'honneur de la France.

Quoi qu'il en soit, et à raison des besoins de la liquidation, les cours de toutes les valeurs étaient à la hausse ; ces cours se sont bien soutenus.

Le 5 0/0 au comptant, ouvert à 88-80, a fait au plus bas 88-80, au plus haut 89-10 et a fermé à 89-10.

Le 3 0/0 a ouvert à 56, et a fermé à 56 05.

Les actions de la Banque ont fermé à 2335 avec 2 50 de baisse.

Les nouvelles obligations de la ville ont fermé à 1150, avec 5 de hausse.

Les chemins de fer ont peu varié.

A 4 heures on faisait 85-10, demande en coulisse.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt du j.
Trois 0/0	56 05	56 15	55 95	56 15
Cinq 0/0 (Emp. 1848)	•• ••	•• ••	•• ••	•• ••
Cinq 0/0	88 90	89 15	88 80	89 10

28 sept. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE

RENTES.	
3 0/0 j. du 22 juin	56 05
5 0/0 j. du 22 mars	89 10
VALEURS DIVERSES.	
Banque de France	2335 ••
Ob. de la Ville anc.	1270 ••
— — nouv.	1150 ••
Oblig. de la Seine	1090 ••
— St-Germ. 1842	940 ••
— Versailles	810 •
— Orléans, 4 0/0	975 ••
Nouvelles	970 ••
— Rouen, 4 0/0	730 ••
— Nouvell., 1849	892 50
— Havre j. mars	740 ••
— Nouvelles	840 ••
— Marseille	850 ••
— Orléans jouis.	450 ••
— Cert. de Lyon	88 45
Quatre-Canaux	1100 ••
— Jouissance	75 ••
Bons du Trésor	4 0/0 2 m.
Forges Aveyron	3000 ••
Monceau-s.-Sambre	1550 ••
Nord (hauts four.)	900 ••
Charbon belge	325 ••
Zinc V.-Montagne	2775 ••
— Stolberg	510 ••

Espag. dette active	21 3/4
— — 3 0/0	35 ••
— Dette intér.	27 3/4
Naples, récép. Roth.	88 ••
Romain, emprunt	77 3/4
Haïti, emprunt	190 ••
Piémont, emprunt	977 50
— Nouveau	885 ••
Lots d'Autriche	[illegible] ••
2 1/2 hollandais	55 ••
CHEMINS DE FER.	
Saint-Germain	413 ••
Versailles, r. d.	211 25
Versailles, r. g.	172 50
Orléans à Paris	745 ••
Rouen	530 ••
Havre	265 ••
Avignon-Marseille	220 ••
Bâle	103 75
Centre	304 75
Boulogne	170 ••
Bordeaux	410 ••
Nord	438 75
Strasbourg	351 25
Nantes	291 50
Monter. à Troyes	115 ••
Dieppe Fécamp	180 ••
Mines de la Loire	205 ••
FONDS ÉTRANGERS.	
Belg. 5 0/0 1840	97 1/8
— 5 0/0 1842	97 1/4
— 4 1/2	88 1/2
— 3 0/0	65 1/4
— 2 1/2 0/0	49 1/2
— Banque	685 •/•
— 1841	1020 •/•

BOURSE DE LONDRES du 27 septembre.

3 0/0 consolidés	92 1/8
3 0/0 au 17 oct.	92 1/4

TAXE DU PAIN.

1re qualité le kilo	30 c.
2e —	24

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 29 septembre.

THEATRE DE LA NATION. —

THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Adrienne Lecouvreur.

OPÉRA-COMIQUE. — Le Toréador.

ODÉON. — Le Vert-Galant, Trois sultanes, Jeunesse.

THÉATRE-HISTORIQUE. Relâche.

VAUDEVILLE. — Sous le Masque, Pas de fumée, un Intérieur comme il y en a, Grands écoliers en vacances.

GYMNASE. — Les Mémoires, l'Epouvantail, les Représentants, Sept Billets.

THÉATRE MONTANSIER. — Le Chevalier, la Chaîne, le Tigre du Bengale, Chevalier muscadin.

VARIÉTÉS. — Les Caméléons, Eva, les Parents de ma Femme.

PORTE-SAINT-MARTIN. — 1re de Rome.

AMBIGU-COMIQUE. — Le Juif errant

GAITÉ. — La Sonnette du Diable, le Moulin joli.

THEATRE DU LUXEMBOURG. — Les Deux enfants de la République.

THÉATRE BEAUMARCHAIS (Opéra bouffe). — La Saint-André, le Vieux prix de Rome, le Marin, le Cousin.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 199. ÉDITION DU MATIN. Dimanche 30 septembre 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.).

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 30 septembre sont priés de le renouveler immédiatement, s'ils ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Nous réitérons la même invitation pour les abonnements échus les 30 juin, 15 et 31 juillet, 15 et 31 août et 15 septembre, en rappelant que nous indemnisons de la suspension du journal par des prorogations d'échéances ceux de nos abonnés qui nous en font la demande en renouvelant leur abonnement.

Tout abonnement échu et non renouvelé sera définitivement supprimé à partir du 1er octobre. Toute demande de réabonnement, toute réclamation doivent être accompagnées de la dernière bande imprimée.

PARIS, 29 SEPTEMBRE.

Les classes salariées.

Les personnes qui cherchent à se rendre compte de la position matérielle ou sociale de la population de la France, arrivent fatalement à la constatation de la misère presque générale.

Les économistes optimistes ont beau faire briller à leurs yeux le prisme fallacieux des cotes de l'impôt foncier, le nombre considérable des patentés et des porteurs de livrets des caisses d'épargne, les faits et les chiffres qu'ils produisent déposent contre les raisonnements *invincibles* qu'ils cherchent à faire prévaloir.

Les cotes de l'impôt foncier? que prouvent-elles, si sur onze millions et demi on en compte

8 000 000 de 1 fr. à 20 fr.
600 000 de 21 fr. à 30 fr.
600 000 de 31 fr. à 50 fr.

N'est-ce pas une dérision que de décorer du nom de propriétaire, qui dans le langage ordinaire signifie *riche* ou *aisé*, des citoyens payant de faibles cotes d'impôt foncier?

N'est-ce pas une dérision que de s'extasier sur le nombre de 1 300 000 patentés, lorsque les moindres *petits états* sont taxés?

N'est-ce pas une dérision que de battre la grosse caisse en annonçant qu'il existe en France 600 000 porteurs de livrets des caisses d'épargne, lorsque le revenu *moyen des sommes déposées* équivaut à une rente de *cinq centimes* par jour? Dérision, dérision, dérision que tout cela!

La France n'offre malheureusement aux regards de l'observateur attentif que le navrant tableau de la misère.

Les millions de citoyens inscrits sur le rôle de la contribution foncière, pour de faibles cotes, les petits patentés, tombent presque tous dans le rang des salariés, c'est-à-dire dans le rang des personnes qui ne vivent, plus ou moins mal, que de salaire.

M. de Morogues voyait juste lorsqu'il divisait, il y a une quinzaine d'années, la population de la France de la manière suivante :

Classes *non salariées* (riches, aisés).	850 000 h.
Classes *à la charge* de l'Etat.	750 000
Classes *salariées* (pauvres).	30 900 000
Total.	32 500 000

M. de Morogues subdivisait de la manière suivante les 30 900 000 personnes (hommes, femmes et enfants) appartenant aux classes salariées :

Classe.	Nombre d'individus hommes, femmes et enfants	Salaire annuel par an.	Salaire par jour et par tête.	Total de salaires par classe.
		f. c.	f. c.	fr.
1re	400,000	400 »	1 10	160,000,000
2e	1,000,000	350 »	» 96	350,000,000
3e	2,000,000	300 »	» 82	600,000,000
4e	2,000,000	250 »	» 69	500,000,000
5e	3,000,000	200 »	» 50	600,000,000
6e	7,500,000	150 »	» 41	1,125,000,000
7e	7,500,000	120 »	» 33	900,000,000
8e	7,500,000	91 »	» 25	685,000,000
	30,900,000	moy. 232 »	moy. » 63	4,920,000,000

On le voit, sur les 30 900 000 personnes vivant de salaires, M. de Morogues en comptait 30 500 000 recevant un salaire journalier *au-dessous* de 96 centimes.

Or, qu'est-ce que cela veut dire, si ce fait ne constate pas la misère générale des classes salariées?

Nous lisons dans la première page du *Journal des Débats* le bruit de bourse suivant, qui dans ses colonnes acquiert bien quelque consistance :

Le bruit a couru aujourd'hui à la Bourse que l'affaire de Rome touchait à une solution prochaine.

L'armée française se retirerait de Rome, qui serait occupée par le corps d'armée espagnol en ce moment en Italie, et l'on s'efforcerait, par voie diplomatique, d'obtenir du pape une plus large amnistie.

L'espionnage et les délations des journaux honnêtes ont porté leur fruit.

La police a fait irruption hier soir à huit heures dans l'assemblée des délégués des associations industrielles, rue Saint-Spire.

Il s'agissait, comme on sait, dans cette réunion de la discussion d'un acte de société commerciale entre les associations.

Un grand nombre de personnes, dit-on, ont été arrêtées.

Où donc la politique de provocation s'arrêtera-t-elle?...

Nous lisons dans la *Gazette de France* :

Un conseil des ministres a été tenu ce matin à l'Elysée sous la présidence de M. Louis Napoléon. On y a discuté et arrêté la marche que le gouvernement a le projet de suivre dans l'Assemblée.

On assure que le cabinet accepte le *motu proprio* du saint-père, et que les modifications que M. de Tocqueville avait demandé qu'on y apportât, relativement à l'amnistie, avaient été accordées sans difficultés par la cour de Gaëte.

Les Enfants du pauvre.

L'enfance du pauvre est abandonnée comme sa vieillesse.

Nos pieux défenseurs de la famille sont-ils entrés jamais dans les chaumières de nos paysans, dans les mansardes de nos ouvriers, dans les ateliers de nos fabricants?

S'ils ont vu les misères, l'abandon et les fatigues dont sont partout victimes les enfants des malheureux producteurs, de quel front osent-ils demander le maintien d'un pareil état de choses, au nom des droits sacrés de la famille?

La famille n'existe que pour les heureux de ce monde.

Les pauvres en ont les charges, les tribulations, les soucis, les douleurs, sans goûter une seule de ses joies.

Les malheureux qui ont des enfants sont doublement malheureux; la famille pour eux n'est qu'un accroissement de peine, et de cette peine ce sont les enfants qui souffrent le plus, car elle rejaillit sur toute leur carrière.

Toutes les démoralisations, tous les crimes qui peuplent nos prisons et nos bagnes, ont pour cause principale et presque unique la misère qui produit l'ignorance, la mauvaise éducation et les malheurs des enfants du peuple.

La misère va jusqu'à détruire le plus puissant instinct de la nature humaine : l'amour maternel.

Proclamez-vous donc les soutiens de la famille, ô vous qui prétendez que la misère est le lot des hommes ici-bas!

Depuis quelque temps, les législateurs se sont émus du sort déplorable des enfants du pauvre. Ils ont cherché des remèdes à ce mal, qui s'étend chaque jour et menace la société toute entière par l'accroissement des vagabonds, des voleurs, des criminels.

Mais ces remèdes ont été et seront longtemps vains et stériles; car ce sont les conditions mêmes du travail, la position des familles qu'il faut changer.

On a cherché à propager l'instruction dans les campagnes; mais dans nos villages, les enfants des cultivateurs aisés peuvent [illegible] profiter du bénéfice des écoles publiques.

Les enfants des journaliers, [illegible] prolétaires, ceux surtout qu'il importe le plus d'arracher aux funestes résultats de l'ignorance, ne vont pas à l'école, ne peuvent y aller.

Dans ces pauvres familles, il faut que tout le monde travaille, pour que tout le monde mange, père, mère, enfants.

A peine savent-ils demander du pain, que ce pain il faut qu'ils le gagnent. Il faut arracher les herbes, ramasser le bois mort, recueillir le fumier sur les routes, paître les oies ou les vaches des voisins, ou bien, dans la froide saison, ou quand le père est malade, aller mendier, un bissac sur le dos, dans les villages environnants. Triste apprentissage de la vie!

Injuriés, battus, exténués de privations, élevés dans l'ignorance, dans la pauvreté, souvent même dans le vice, voilà le sort des enfants pauvres de nos campagnes.

Toutes les lois possibles sur l'instruction primaire ne le changeront pas, tant qu'on n'aura pas réformé d'abord le travail, l'organisation même de la commune agricole.

Il en est de même pour les enfants employés dans nos ateliers.

Nos fabricants de lois, effrayés de voir la race humaine s'étioler et s'appauvrir de jour en jour dans nos grands centres industriels, au point que bientôt les populations ouvrières de certaines contrées ne pourront plus fournir leur contingent d'hommes valides à la conscription, dirigés aussi, sans doute, par un sentiment d'humanité moins égoïste, ont voté une ordonnance pour empêcher l'exploitation exagérée de l'enfance dans les manufactures.

L'effet de cette loi est encore complètement nul, ou peu s'en faut.

Les hommes qui exercent l'autorité municipale dans les villes industrielles ont presque tous des relations de famille, d'amitié ou d'intérêts avec les fabricants quand ils ne sont pas fabricants eux-mêmes. Leurs sympathies sont donc acquises aux maîtres bien plutôt qu'aux ouvriers, abstraction faite de l'indifférence habituelle des classes aisées pour les classes pauvres.

D'un autre côté, les inspecteurs envoyés par le gouvernement pour observer l'exécution de la loi, sont d'autant plus facilement trompés, que l'intérêt des ouvriers est d'accord avec celui des maîtres pour cacher la vérité aux yeux du pouvoir.

En effet, l'ouvrier qui a besoin de l'aide d'un enfant, serait obligé de cesser son travail, si l'enfant interrompait le sien; s'il travaille à la journée, c'est une perte réelle pour le maître; s'il est payé à la tâche, c'est une perte encore plus sensible pour le malheureux travailleur, dont le la-

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE, 30 SEPTEMBRE 1849.

FORTUNADA

VOYAGE INVRAISEMBLABLE.(1)

DEUXIÈME PARTIE.

XXI.

UN BANQUET SOUS LES PALMIERS.

Au milieu de cette cité de nouvelle espèce, perdue dans les girofliers, les santals et les palmiers, se trouvait une place couverte hermétiquement, de même que les avenues, par des cimes de verdures, dont les branches s'entrecroisaient à une hauteur énorme; cette place était entourée de bancs de bois de cèdre blanc, garnis d'une sorte de liége naturellement moelleux et élastique, ou rendu tel par la préparation.

Au centre venait aboutir un aqueduc à arcades, qui, comme tout le reste, était remarquable de goût et de simplicité; c'était à vrai dire un aqueduc vivant. Les troncs des palmiers dont il se composait se cachaient sous un épais vêtement de lianes, et s'appuyaient sur des arbustes épineux, qui empêchaient les animaux d'en attaquer les bases. Son eau limpide s'écoulait dans un vaste bassin, autour duquel des tables très basses, comme les siéges, avaient été dressées en un clin-d'œil, pour donner un banquet à Vasco et à ses compagnons.

Comme la marche avait été lente, on avait eu le temps de tout préparer, sur l'avis des plus agiles, venus à la hâte annoncer le débarquement des étrangers.

En arrivant, Vasco fut fêté par tous ceux qui l'avaient connu; chacun à son tour lui sauta au cou et lui fit quelque cadeau. C'était la mode à Fortunada d'embrasser beaucoup et de se faire sans cesse des présents.

A la grande surprise des vieux millionnaires portugais, les matelots furent infiniment mieux reçus qu'eux-mêmes; et sans la curiosité qu'inspirait leur laideur et la pitié pour leur délabrement, ajoutons aussi sans les recommandations expresses du capitaine, on n'aurait pas fait grande attention à l'aristocratie nobiliaire et financière du puissant royaume de Portugal.

On passa quelque temps encore à se questionner mutuellement, puis on se mit à table, à la grande satisfaction du comte de Lamégo.

Les fleurs étaient le grand luxe de l'île; aussi les avait-on prodiguées. Outre celles qui pendaient sur les têtes, on en avait placé sur toutes les tables d'immenses bouquets dont le pied se rafraîchissait dans des corbeilles de latanier, tressées si finement qu'elles conservaient l'eau sans en laisser filtrer la moindre goutte.

Le repas fut abondant et varié. On y servit sur de larges galets creusés et aplatis de jeunes porcs rôtis, des râbles de daim, des poissons grillés et des moules fraîches. On y apporta des tortues cuites dans leur carapace, et des choux palmistes servis dans leurs feuilles; le tout entremêlé des fruits de l'arbre-à-pain, d'ananas monstrueux, de melons des Moluques, de goyaves et de mangoustes placés sur d'élégants plateaux d'un bois très dur, parfaitement polis ou vernis avec des gommes précieuses, et souvent même recouverts de fleurs ou d'oiseaux peints avec un talent original et un goût exquis. Chacun avait devant soi de petites fourches d'ébène ou de bois de fer, avec lesquelles il dépeçait les morceaux qu'il avait choisis.

La gaîeté la plus franche fut de la partie; le vin de palme et les liqueurs de fruits fermentés, adoucies avec le jus de la canne à sucre, ne contribuèrent pas peu à l'augmenter.

Pendant que les convives se restauraient ainsi, des musiciens et des chanteuses, accompagnés par des oiseaux dressés à faire leur partie dans ces concerts, régalaient la compagnie de morceaux vifs et animés.

— Comment, dit Sergius à Sinnia, n'a-t-on pas invité à se mettre à table ces braves gens qui chantent et dansent autour de nous?

— S'ils l'avaient voulu, répondit la jeune fille, ils seraient venus tout bonnement s'y placer. Ils ne font en ce moment que ce qui leur plaît, comme nous-mêmes.

— Sont-ils bien payés, pour cela? observa Daniel Lévi.

Sinnia ne comprit pas d'abord ce que cela voulait dire, puis quand on le lui eut expliqué, elle se mit à rire.

— A quoi bon? dit-elle; depuis bien longtemps nous avons habitué la terre à fournir beaucoup plus qu'il ne nous faut.

Ce fut au tour de Daniel de ne pas comprendre, mais il avait faim, et sa curiosité s'en tint là.

Pour être plus maîtres de leurs mouvements les Fortunadiens avaient noué autour de leurs reins la pièce d'étoffe dont ils étaient drapés; leur buste dont les lignes étaient aussi nobles chez les hommes, aussi riches, aussi voluptueuses chez les femmes que Dieu les modela le jour de la création, se trouvait ainsi libre et dégagé, sans qu'aucun des indigènes parut s'en occuper.

Cependant la duchesse d'Aguilar qui n'avait pas parlé beaucoup depuis Lisbonne, en fit à voix basse l'observation à l'une de ses belles voisines. Celle-ci se méprenant sur la portée de la remarque, lui montra le collier de perles qui retombait sur son sein, et les bracelets qui ornaient ses poignets. Voyant cela, Vasco qui était en train de rire, dit à la naïve Océanienne.

— La duchesse demande s'il n'y a pas ici des endroits très frais où les femmes sentent le besoin de se couvrir entièrement le corps, comme il y a chez nous des endroits très chauds que l'on nomme bals, soirées de fête et cirques de combats, où les nôtres sentent la nécessité de se découvrir à peu près comme vous voilà maintenant.

La duchesse et l'Océanienne parlaient déjà d'autre chose; Vasco en fut pour sa mauvaise plaisanterie.

Le dominicain mangeait au moins autant que les autres. Au commencement, sa logique d'Européen, doublée d'un bon jugement d'inquisiteur, lui avait fait suspecter toutes les délicatesses qui faisaient de ce séjour de créatures humaines un lieu de délices. Il avait rêvé de sorcellerie en voyant ces merveilles

(1) Voir les numéros des 11, 12, 13, 14, 15, 19, 20, 21, 22, 23, 28 et 29 septembre 1849.

beur d'une longue journée fournit à peine la somme indispensable pour soutenir sa misérable existence.

Dans les filatures, par exemple, les machines occupées par les enfants sont mues à la vapeur, comme celles desservies par les adultes. Si quelques-unes de ces machines sont arrêtées pendant que les autres fonctionnent, il en résulte un préjudice pour le chef de l'atelier, qui ne tire pas partie de tous ses instruments.

Le fabricant a donc intérêt, un intérêt bien puissant, il faut l'avouer, en face de la concurrence formidable qui le menace de tous côtés, à éluder les prescriptions de la loi et à mépriser les déclamations des philanthropes.

Quant aux parents, la crainte de voir leurs enfants, de se voir eux-mêmes chassés de la filature, s'ils réclamaient la protection de la loi, ne suffit-elle pas pour excuser leur tolérance, leur complicité même ?

Ils n'ont après tout pour leurs enfants que le choix entre deux sortes de morts : la mort par la faim et la mort par la fatigue. Ils choisissent la plus lente, la moins brutale ; nous n'osons dire la moins [illegible].

Voilà le sort d'un grand nombre des enfants du peuple. Voilà le régime familial que les socialistes veulent changer, et que les amis de l'ordre prétendent maintenir.

De quel côté sont les ennemis de la famille et de l'humanité ?

On lit dans la *Gazette de Gênes* :

Quelques passagers arrivés ce matin de Naples par le bateau à vapeur assurent que la flotte anglaise, qui s'était concentrée à Malte, a reçu l'ordre d'aller dans le détroit des Dardanelles pour s'opposer, même par la force, à une flotte russe qui voudrait tenter d'entrer dans la Méditerranée.

L'union du grand parti de l'ordre est toujours aussi édifiante. Voici comment le portrait du parti catholique est tracé par la *Gazette de France* :

Le parti catholique est l'ennemi du parti légitimiste, ennemi par ses principes, ennemi par son esprit, ennemi par ses pratiques ; par conséquent, nous ne pouvons ni ne voulons être enveloppés, en quoi que ce soit, dans la responsabilité des actes de ce parti.

C'est une prétention inouïe de la part du parti catholique de vouloir nous forcer à le subir, de parler de nos affaires comme si elles étaient les siennes ; de nous juger et de nous condamner au point de vue de ses intérêts qui sont contraires aux nôtres ; de rester malgré nous dans notre sein pour nous déchirer et nous calomnier, et de s'offenser comme d'une injustice des efforts que nous faisons pour expulser *ce poison hétérogène* qui nous donnerait la mort si nos principes n'étaient pas la vie.

Que le parti catholique se conduise comme il le voudra avec la République ; qu'il continue, si cela lui plaît, à égarer le bon sens national sur les questions vitales de l'enseignement et des rapports des citoyens avec l'Eglise et avec l'Etat ; l'Eglise de France, nous en sommes sûrs, se délivrera de ces pernicieux auxiliaires. L'épiscopat n'aura besoin que de reprendre son unité par les conciles, pour faire évanouir cette source d'anarchie, cette usurpation qui est née d'un régime d'usurpation. Que les hommes du parti catholique le sachent bien, nous ne voulons pas d'eux dans nos rangs, tant qu'ils n'accepteront pas notre symbole politique, tant qu'ils ne dépouilleront pas *cet esprit d'absolutisme qui est au fond de leurs invocations en faveur de la liberté*, tant qu'ils voudront conduire les peuples à transporter à la royauté spirituelle ce qui est dû à la royauté temporelle, tant qu'ils voudront dénaturer et détruire les devoirs du citoyen, et faire de notre France une province comme la Belgique.

D'après les correspondances de Paris, adressées aux journaux anglais, la dernière dépêche télégraphique arrivée de Constantinople annonce que les ambassadeurs autrichien et russe ont brisé toutes relations diplomatiques avec la Sublime-Porte, par suite du refus formel que fait le sultan de livrer Kossuth et ses collègues.

Un journal de l'Elysée, le *Dix Décembre*, révoque en doute la nouvelle de cette rupture diplomatique.

Le correspondant du *Constitutionnel* à Constantinople leur écrit à ce sujet :

Constantinople.

Il n'est question ici que de l'affaire des réfugiés hongrois, qui préoccupe profondément le sultan et son ministère, et qui met en émoi toute la diplomatie.

Le ministre de France et sir Stratford Canning ont entretenu le ministre des affaires étrangères et le grand-visir de cette grave affaire de l'extradition ; et ont plaidé, comme vous pouvez penser, dans le sens de l'humanité. On m'assure que le général Aupick a tenu au grand-visir le langage le plus mesuré, mais aussi le plus honorable.

Il aurait fait appel aux sentiments d'honneur du grand-visir, lui représentant qu'il avait intérêt à ne pas laisser entacher le règne du sultan par un acte que l'opinion de l'Europe occidentale taxerait à la fois de honte et de faiblesse. Il aurait insisté sur la distinction entre les réfugiés politiques et les criminels, distinction ayant force de loi parmi les nations civilisées, et qui exige en quelque sorte une législation spéciale en ce qui concerne l'extradition pour cause de délits politiques. Il aurait ajouté que des puissances civilisées qui, après avoir encouragé le gouvernement turc à marcher dans les voies du progrès et de la civilisation, exigeraient de lui un acte de faiblesse et d'inhumanité, encourraient vis-à-vis de la Turquie et vis-à-vis du monde une grave responsabilité.

On m'assure que le ministre de France a trouvé le grand-visir et le ministre des affaires étrangères dans une disposition d'esprit qui fait honneur à leur caractère.

Voici maintenant le côté pénible de mes renseignements, si on ne m'a pas surfait sur ce qui s'est passé.

Dans son audience au palais, M. de Surmer a demandé l'extradition des réfugiés. Le sultan a répondu que, tout en blâmant ce qu'ils avaient fait, il ne pouvait plus voir en eux que des malheureux cherchant à échapper à la mort ; que c'était une question d'humanité ; qu'il les ferait interner et les mettrait dans l'impossibilité de causer de nouveaux troubles. Il parlait ainsi hier. L'envoyé russe serait à la fois pressant et menaçant. Si on laissait échapper quelques-uns de ces hommes, aurait-il dit, ce pourrait être un *casus belli*. »

On assure, dit l'*Estafette*, qu'une longue conférence a eu lieu hier entre MM. Baroche et Bérenger, relativement au procès du 13 juin. On disait que ces deux magistrats n'étaient pas d'accord entre eux sur la question de savoir s'il serait permis aux accusés de se retrancher derrière la violation de la constitution, et de discuter complètement ce point important du procès. On ajoutait que M. Bérenger (de la Drôme) était résolu à laisser toute latitude à la défense, tandis que le ministère public croyait devoir la limiter quant à la discussion de la violation de la constitution.

On éprouve en certains lieux, dit le *National*, le besoin de resserrer les nœuds de l'union mal assortie des trois partis qui composent la majorité de l'Assemblée législative. Le moyen qu'on emploie pour arriver à ce résultat est connu ; mais on le croit toujours bon, et l'on s'en sert. Il s'agit tout simplement de semer l'inquiétude et de forcer les trembleurs à se serrer pour se défendre contre un danger imaginaire. C'est ainsi qu'un journal représente encore ce matin l'état de la capitale comme inquiétant. « Il existe, dit cette feuille alarmiste, une certaine agitation dans les *bas-fonds* de Paris... On annonce une réunion d'éléments démagogiques... On parle d'une convocation de sociétés secrètes dans quelques faubourgs..., etc., etc. » Il faut vraiment, pour affirmer de telles billevesées, avoir une faible opinion du mérite de M. Rébillot et une grande confiance dans la crédulité de la majorité de l'Assemblée : nous ne parlons pas de celle des lecteurs.

On lit dans l'*Impartial de Smyrne*, 14 septembre :

Des événements graves ont éclaté à Samos. Une partie de la population s'est soulevée, poussée, dit-on, par des instigations du dehors, et demande des changements dans l'administration, dont nous ne connaissons pas encore la nature ni l'étendue, faute de détails. Nous ne tarderons pas, du reste, à apprendre le véritable état des choses dans cette île, par un exprès qui y a été expédié, et qui est attendu d'un moment à l'autre.

C'est par erreur que dans notre dernière revue des journaux nous avons qualifié le *Pays* de journal *légitimiste*. Au surplus cette erreur est excusable ; il est facile de comprendre que les journaux honnêtes ne veulent pas de la République ; mais il est à peu près impossible de savoir ce qu'ils entendent mettre à sa place.

Assemblée nationale législative.

Ordre du jour du lundi 1er octobre.

A deux heures, séance publique.
Appel nominal.
Communication du gouvernement.

M. DENJOY, MONTAGNARD.

Nous savons depuis longtemps que les démocrates seuls ont une conviction dans ce temps-ci. Leurs adversaires n'ont que des opinions de circonstance ; en voici une preuve nouvelle : M. Denjoy proclamant, le lendemain des journées de février, la République, le droit au travail et l'affranchissement de tous les peuples :

CIRCULAIRE DU CITOYEN DENJOY AUX CITOYENS ÉLECTEURS DE LA GIRONDE.

Lesparre, 4 avril 1848.

Citoyens électeurs de la Gironde !

« La voix du peuple est la voix de Dieu ! »

Cette voix, dans la séance d'hier du comité électoral de Lesparre, par une acclamation énergique et plusieurs fois répétée, et avec un élan que je pourrais dire unanime et que tous ici savent être spontané, a fait surgir inopinément ma candidature.

Il ne me fallait pas moins que cette volonté et cette acclamation populaires, citoyens, pour me mettre sur les rangs. Le mandat dont vous allez investir vos élus exige d'eux un courage qui puisse aller, s'il le fallait, jusqu'au sacrifice de sa vie. Pour une aussi sublime mission, ce n'est pas trop, croyez-moi, que ce sacre de la volonté populaire qui va prendre un citoyen dans la foule et lui dit :

Marche, le Peuple te désigne au Peuple, la voix du Peuple est la voix de Dieu !

Voici ce que je suis et quels sont mes principes.

L'arrondissement de Lesparre me connaît : je parle aux citoyens des cinq autres arrondissements de la Gironde.

La République m'a trouvé sous-préfet de Lesparre, après l'avoir été de Loudéac. Ancien inspecteur primaire, ancien avocat, fils de mes œuvres, ne demandant mes titres qu'à mon travail, *mais sacrifié plus d'une fois aux enfants privilégiés de certains hommes et de certaines familles*, j'aurais pu, pour mon compte, battre des mains à la République.

J'ai fait taire mes griefs pour ne me souvenir que de mon serment. Je me suis démis, le 29 février, en recevant le décret qui déliait tous les fonctionnaires de leurs serments à la monarchie ; délier mon honneur ne pouvait appartenir qu'à moi-même, jamais à nul autre, ni homme ni gouvernement.

J'ai été fidèle à la monarchie, je le serai à la République.

Je ne l'attendais pas, parce que je ne la croyais pas mûre encore. Mais je connais mon pays, mon temps, notre histoire. *La République, depuis longtemps, m'était apparue aux extrémités de l'horizon. La grandeur de son avènement est le présage de ses destinées.*

Elle a fait tressaillir le vieux monde ; elle a ouvert à la France une carrière de pacifiques conquêtes, et, après quarante ans, la France, aux applaudissements enthousiastes des peuples, vient de rentrer glorieusement à Vienne, à Milan, à Parme, à Venise, à Berlin. Honneur aux enfants de la France ! La sainte alliance des peuples commence, la France est bien la reine du monde ! Poëte du peuple, vous l'aviez prédit.

Oui, tout ce que Dieu m'a donné d'intelligence, de courage, d'amour passionné et sans bornes pour cette grande patrie, je le lui prodiguerai avec transport.

La liberté, l'égalité, la fraternité, qu'il légua au monde pour s'y développer dans le cours des siècles, je travaillerai, pour ma faible part, à les réaliser de jour en jour...

Association équitable et progressive des ouvriers et des maîtres ; honneur, protection à l'agriculture autant qu'à l'industrie ;

Gratuité de l'instruction à tous ses degrés, depuis l'asile jusqu'à l'école professionnelle ; LE TRAVAIL *la rétribution, la retraite* ASSURÉS A TOUS PAR L'ÉTAT, *et devenant un dogme que suive immédiatement l'application......*

Diminution immédiate aux 575 *millions du budget de la guerre* pour enrichir d'année en année le budget de la paix ;

Respect à tous les peuples ; sympathie publique, avouée, aux nationalités opprimées ; intervention pacifique AUTANT QUE POSSIBLE, *mais opiniâtre, en leur faveur ;*

Etc., etc.

Voilà ce que je veux, voilà ce que je vous promets de pratiquer.

Dieu ne m'a pas donné, Girondins, la grandiose éloquence de Vergniaud ; mais je sens en moi la flamme patriotique de Guadet, l'abnégation de Grangeneuve, l'ardeur de Ducos et de Boyer-Fonfrède, ces jumeaux de la liberté...

Que Dieu éclaire et protège toujours la France *républicaine !*

Salut et fraternité, DENJOY.

(Bordeaux. — Ragot, imprimeur.)

La Charte de Pie IX,

JUGÉE EN ITALIE.

Le *Moniteur du soir* nous disait hier, à propos de la charte octroyée par Pie IX :

Quant aux réformes et garanties que concède l'édit pontifical, nous nous bornerons à une seule observation. Au point de vue français, elles sont évidemment insuffisantes ; mais c'est au point de vue romain surtout qu'il faut les apprécier. Il faut savoir quelle impression le *motu proprio* aura produite dans les Etats du saint-siége.

Si donc la question est portée devant l'Assemblée, comme on doit s'y attendre, le premier et le plus important élément du débat, ce sera précisément ce renseignement qui manque aux discussions de la presse, à savoir comment les hommes intelligents et modérés de Rome jugent l'édit pontifical.

Il nous semble que la preuve ne se fera pas longtemps attendre. On a lu les correspondances de Rome adressées aux *Débats*, qui probablement n'est pas un journal rouge, celles qu'ont publiées les journaux toscans le *Nazionale*, la *Riforma*, le *Statuto*, qui sont tout aussi peu rouges que les *Débats*.

Voici une nouvelle correspondance romaine du *Nazionale* :

L'amnistie datée de Naples a reçu à Rome le même accueil qu'à Naples l'amnistie datée de Rome : elle a été lacérée et souillée avec les marques du plus profond mépris. — Non pas tant, je crois, pour l'amnistie en elle-même, que pour l'abolition du *Statut* (Constitution), auquel le pape lui-même avait déclaré qu'il ne devait jamais être apporté, par aucun pontife, la plus minime exception. Les partis se redressent fièrement sur leurs ergots ; d'autre part on voit à Rome certaines figures qui ont l'air de poules plumées. Mais il y a une grande agitation au fond ; on dirait la tranquillité de la mer qui précède une bourrasque.

Le bas peuple de Rome est persévérant ; les dernières excommunications ont excité une profonde antipathie ; cette situation nous fait entrevoir une période sinistre pour le clergé, s'il n'est pas soutenu par les puissances catholiques. Il faut entendre dans les cafés les railleries et les récriminations des officiers supérieurs français contre notre gouvernement. Hier soir, dans la via della Croce, peu s'en est fallu qu'un prêtre ne fût souffleté par des officiers français, parce qu'il avait eu la politesse de les remercier pour la restauration du pouvoir temporel. Je ne sais s'ils crurent qu'on se moquait d'eux, mais ils trait-

---

e la nature perfectionnées ainsi par l'esprit de l'homme. C'était trop beau pour avoir été prévu par Dieu, qui, selon l'Eglise, n'aimait guère à voir l'homme travailler ainsi à raffiner ses jouissances terrestres. Mais voyant que rien ne s'évanouissait malgré ses oraisons mentales et ses signes de croix faits à la dérobée, il finit par croire à une exception à la loi du sacrifice consentie par l'Être suprême en faveur de ce beau pays.

Le vin de palme n'était peut-être pas étranger à cet excès de tolérance ; aussi commençait-il à sourire et à perdre peu à peu les affreux souvenirs de San-Benitos et des bûchers de Lisbonne et de Goa.

Une chose attira son attention. Lorsqu'on apportait les mets et les fruits, il voyait les enfants en prendre une petite part et y goûter avant qu'ils ne fussent servis.

— Voyez-vous ces petits gourmands ? dit-il à Sinnia ; ils mordent à tout. Pourquoi ne les corrigez-vous pas de ce vilain défaut ?

— Comment donc, fit la charmante fille, ils nous rendent un grand service en goûtant à tout : c'est à cette fantaisie de mordre aux friandises que nous devons de ne rien manger qui ne soit parfait. Ces bambins-là ont le goût très exercé et très fin ; ils choisissent adroitement et savent fort bien jeter aux bêtes tout ce qui est mal cuit ou n'est pas cueilli à maturité. Ce sont eux qui indiquent les meilleurs arbres à fruits, ceux qu'il faut reproduire et ceux qu'il faut arracher.

— Ah ! très bien ! s'écria Sergius en frappant dans ses mains, voilà déjà une passion qui ne m'embarrasse plus ; elle sert ici à perfectionner les produits de l'agriculture. Les autres passions doivent également avoir leur but. Dieu soit loué ! les enfants m'enseignent un secret du Créateur aussi grand que celui du mouvement de la terre autour du soleil.

Quant au révérend père, il regarda la réponse de l'Océanienne comme une simple boutade de fantaisie.

XII.

ANALYSE CHIMIQUE DE L'EAU DU LAC.

Malgré toutes ces distractions, nos vieillards étaient impatiens de se voir si laids et si usés à côté de tant de jeunesse, de beauté et de force. Il leur fallait leur part de vie et de puissance pour se mêler à cette activité qui vivait si largement autour d'eux.

Tantale, on peut le dire, ne fut jamais si abominablement supplicié par la raillerie de l'abondance intangible que le furent à Fortunada les passagers de Laurent Vasco. Les désirs s'étaient ranimés en eux, et tout leur manquait pour les satisfaire. Les yeux, les oreilles, les dents, toutes les parties du corps ne fonctionnant plus chez eux qu'à regret, s'opposaient inflexiblement à ce qu'ils pussent entrer en communication suffisante avec les belles choses qui s'offraient sans cesse à eux.

Une chose surtout chequait vivement leur amour-propre : c'était de voir les matelots regardés par les habitants comme appartenant à une race supérieure à la leur, eux les riches et les brillants du siècle qui s'en allait.

Dom Luis de Béja voulait aimer, la duchesse d'Aguilar voulait plaire ; le comte de Lamégo demandait un bon estomac ; Sergius aspirait à retrouver la passion qui centuple l'enthousiasme de l'idée ; Sidiben-Allhamar et Abd-el-Makri, qui se croyaient déjà au céleste jardin du prophète, voulaient pouvoir en cueillir les fruits ; le dominicain lui-même n'aurait pas été fâché de se sentir stimuler de nouveau par l'éperon de la concupiscence. Tous comprenaient plus énergiquement que jamais le besoin de réexister.

Si, après les avoir conduits dans cet asile du bonheur sur terre, Vasco leur eût déclaré qu'il n'y avait là aucun lac capable de leur rendre la santé, ils seraient morts de regrets en devenus fous.

Mais heureusement ce n'était point une fable. Le lac de vie existait bien, avec sa merveilleuse propriété ; il était à une journée et demie du lieu où ils avaient été si bien reçus, et il fut résolu que l'on partirait le troisième jour pour y aller prendre les eaux.

Lecteur, afin qu'il ne vous reste aucun doute sur la véracité de ce récit, je vais essayer de vous donner une idée nette et scientifique de cette eau si regrettée. Or, consultons sur cela les mémoires de Vasco.

« Ce lac contient, dit-il, un dire général et traditionnel des Fortunadiens, de l'essence de l'âme. Chaque fois, en effet, qu'il m'est arrivé d'en boire, j'ai senti en moi un redoublement de force et de joie, une chaleur vivifiante, un trop plein d'enthousiasme et d'activité. L'accroissement momentané d'esprit que donnent les vins vieux et les liqueurs n'en saurait offrir qu'une faible idée ; il faudrait y joindre l'effet produit par une conversation généreuse, par un concert, par le baiser d'une femme aimée. »

Cette phrase assez vague suffit pour nous mettre sur la voie. Cette eau contenait de l'essence de l'âme, comme les eaux d'Allemagne ou des Pyrénées contiennent des dissolutions de fer, de soufre ou d'autres minéraux ; c'est-à-dire qu'elle recélait à forte dose les impondérables, les arômes qui font la vie à tous les degrés de l'échelle des êtres, la stimulent et la réveillent lorsqu'elle se trouve engourdie. Elle était, diraient les chimistes de nos jours, saturée de chaleur, de lumière, de fluide magnétique et d'électricité, sans compter ceux des éléments de l'âme que nous ignorons encore aujourd'hui.

Son effet avait quelqu'analogie avec les résultats produits par tout ce qui peut développer un instant en nous ces arômes essentiels : le vin, les liqueurs, le café et le haschich (si ces deux dernières choses eussent été inventées à cette époque). Ces diverses substances contiendraient donc aussi de l'essence de l'âme ? Vasco le fait supposer. Pour moi, je m'en étais déjà douté, puisque par leur moyen, l'âme la plus nulle, la plus inerte tressaille, s'agrandit et rayonne momentanément d'un éclat inattendu.

Or, si nous voulions retrouver la composition de cette eau qui rend et conserve la vie, il faudrait y faire entrer de tout cela, puis y donner (et c'est là le difficile) un stimulant électrique analogue à celui que produisent en nous les idées généreuses, les jouissances artistiques et la passion vraie.

En ce cas ces derniers éléments sont si rares parmi nous, qu'il ne faut plus s'étonner de la brièveté de notre existence d'aujourd'hui.

Cependant l'aurore du troisième jour fixé pour la grande excursion commençait à rougir entre les éventails des lataniers. Les jeunes filles et les jeunes garçons avaient réuni en chantant les buffles noirs et les grandes antilopes bronzées ; la caravane se rassembla, et l'on partit enfin à la recherche de la jeunesse et de la santé.

ANTONY MÉRAY.

(*La suite prochainement.*)

ent le prêtre de [illegible], de b... de Bélouin. Je l'ai entendu de mes oreilles.

On dit qu'avant-hier on a attenté à la vie du cardinal della Genga. Le coup a manqué, mais si on lui a juré mort, il y passera. On dit encore, mais je ne garantis pas le fait, que l'on a trouvé l'autre jour de l'arsenic sur du parmesan et des anchois destinés à monsignor Savelli.

Somme toute, nous sommes à Babylone, et nous, pauvres Babyloniens, nous sommes sans argent et sans crédit; avant peu nous en serons réduits à mourir comme le comte Ugolin.

Ces correspondances partent précisément de ces hommes intelligents et modérés de Rome dont parle le petit *Moniteur*; les journaux qui les publient sont les organes de ce tiers-parti bourgeois qu'une partie de notre ministère voudrait favoriser.

Voici encore d'autres témoignages tout aussi peu suspects. Les journaux italiens que nous allons citer, quoique libéraux, ont combattu avec acharnement l'établissement de la République en Italie.

On lit dans l'*Opinione*, journal de Turin:

Enfin l'oracle de Gaëte a parlé. Après avoir consulté la madone de Portici et accompli la fête de la rose d'or à Naples, le pape s'est décidé à ouvrir son cœur à ses bien-aimés fils, et à jeter les bases de ces institutions, etc., etc.

Ces largesses que le pontife répand sur eux, nos lecteurs ont pu les mesurer. Nous ne les croyons pas d'assez peu de jugement pour qu'il leur faille beaucoup d'explications pour en comprendre la portée. Un conseil d'Etat comme il s'en trouve près de tous les gouvernements absolus, une consulta limitée à donner son avis exclusivement sur les choses de finances et choisie par la *science certaine* du pape, des conseils provinciaux élus par lui, des conseils communaux auxquels on accordera les franchises *compatibles* avec la pleine autorité du pape, une amnistie qui exclut jusqu'à ceux qui, dans le sein de l'Assemblée, ont protesté en faveur de l'autorité papale, jusqu'à ceux qui, pour la seule défense de leur famille et de leur terre natale, peuvent avoir combattu contre une armée assassine! Et toutes ces concessions, le saint père affirme les avoir faites de *son propre mouvement, science certaine*, et dans toute *la plénitude de son autorité!*

En présence d'un tel langage, on ne sait ce qui doit étonner le plus, de l'absence de sens politique ou de la rage de vengeance qui éclatent dans ces documents; l'esprit est bouleversé; un cri de malédiction s'échappe de l'âme, et l'on n'est guère en état de calculer froidement les conséquences qui doivent surgir de ce nouvel ordre des choses. Nous essayerons cependant...

Le pape a prononcé lui-même sa sentence... Le pape aura porté un coup terrible aux croyances religieuses par ses actes de Gaëte, et surtout par ce dernier, qui nous semble le plus horrible blasphème contre le Dieu de charité; il renie l'église en prouvant par les faits que le pouvoir temporel de l'église est la plus triste des tyrannies.

Et au point de vue politique, croyez-vous que cette réclamation puisse être solide et durable?

... Les baïonnettes françaises se retireront sans doute... Les baïonnettes autrichiennes viendront soutenir le pontife, pendant que les provinces orientales seront flanquées de troupes napolitaines.

On aura ainsi un gouvernement militaro-sacerdotal. — Combien durera-t-il? La soumission à la force n'est pas une condition normale, et le temps de la justice viendra pour tous.

Ecoutons maintenant la *Concordia*:

Après trois mois de la plus violente réaction, après avoir aboli la Constitution, la liberté de la presse, la milice citoyenne; après avoir rétabli le saint-office, mis à l'index les livres de Romini, Gioberti et Ventura, emprisonné ou proscrit les meilleurs citoyens, soumis à un conseil de censure tous les employés qui avaient adhéré à la République; après avoir repoussé les laïques de tous les ministères, de toutes les légations, de tous les emplois publics tous ceux qui avaient fait partie de l'ancienne consulte et des antiques chambres des pairs et des députés; après avoir enfin confié la police à des hommes que Grégoire XVI lui-même avait destitués comme trop violents ou trop perdus de mœurs et de réputation, le pouvoir temporel a enfin prononcé sa dernière parole.

Elle répond complètement aux précédents, et n'a pas démenti l'attente des hommes qui connaissent l'incorrigible opiniâtreté des cardinaux. C'est le rétablissement pur et simple du vieil absolutisme, avec quelques concessions illusoires destinées à donner un semblant de satisfaction aux impuissantes réclamations de la diplomatie française.

Après avoir discuté une à une les prétendues concessions du pape, et montré que la charte nouvelle laisse les Romains sans garantie aucune contre l'oppression et les vengeances sacerdotales, la *Concordia* poursuit ainsi:

Quelle sera l'attitude de la France en présence de la proclamation pontificale, qui, terminant la lutte diplomatique, la place dans l'obligation ou de se déclarer honteusement satisfaite, ou de témoigner son mécontentement de cette restauration du despotisme clérical?

M. Barrot y trouvera-t-il cette *réforme des vieux abus*, cette *liberté sérieuse* et ces GARANTIES d'un bon gouvernement qu'il a dit à la tribune et dans ses dépêches vouloir obtenir à tout prix pour les Romains?

Et le président de la République y trouvera-t-il son *Code Napoléon*, *l'amnistie générale*, la *sécularisation administrative* et le *gouvernement libéral* qu'il présentait naguère comme conditions indispensables du pouvoir temporel? Ne trouvera-t-il pas plutôt que ces *influences hostiles* dont il s'est plaint dans la lettre au colonel Ney, se sont traduites dans cette proclamation qui affiche de ne tenir aucun compte de sa lettre ni de la parole de la France?

Nous attendons avec anxiété les dernières résolutions de ce gouvernement, pour voir si, entraîné par la logique de son crime, il aura l'audace de couronner par cette infamie, la longue série de ses iniquités contre Rome; ou bien si, s'apercevant enfin de l'abîme que, sans le savoir, il s'est creusé lui-même, il se relèvera enfin pour protester par les paroles et par les actes, contre la restauration du pouvoir temporel dans les conditions indiquées par la proclamation pontificale.

Mais quelle que soit sa résolution, il est dans la nécessité intolérable — ou de mettre sa parole en complet discrédit en adhérant au rétablissement du despotisme papal, — ou de combattre le prince de Rome, qu'il a soutenu par toutes sortes de moyens...

... Quoi qu'il arrive, nous ne pouvons croire que la France, la France de Février veuille supporter longtemps cette honte indicible, d'avoir jeté ses millions et son sang, compromis son nom et son honneur pour assassiner un peuple généreux et restaurer le despotisme des prêtres.

N'oublions pas que ces journaux ont violemment attaqué la République romaine, et surtout Mazzini.

Voici maintenant le jugement de la *Legge*, journal *codino*:

Il nous est impossible de cacher l'impression fâcheuse que nous avons ressentie à la lecture du manifeste de Pie IX.

Il ramène la situation politique des Etats-Romains, non pas au 16 novembre 1848 ni au 17 juillet 1846, comme quelques-uns le craignaient, mais il ne nous reconduit rien moins qu'à l'époque de la présentation du fameux *memorandum* de 1831, à Grégoire XVI.

Le *Statuto*, autre journal réactionnaire de Florence, s'exprime ainsi:

Le *motu proprio* du pape, que nous avons donné hier, lancé au milieu des discussions diplomatiques de Gaëte et de Portici, ne peut être regardé par nous comme une parole définitive qui puisse mettre fin à toute dispute et porter une solution aux affaires politiques des Romains.

Sans prétendre affaiblir son importance politique, et sans entrer pour le moment dans la question de savoir s'il est ou non conçu dans un esprit plus libéral que le *memorandum* de 1832 et la lettre du président de la République française, nous déclarons que nous sommes bien loin de croire qu'on en puisse attendre la solution de la question romaine.

Le même journal contient encore les lignes suivantes.

Notre correspondance de Rome nous apprend que la publication du manifeste y avait produit la plus fâcheuse impression. Les exemplaires en avaient été lacérés et couverts d'ordures. On compare les phrases de la lettre du président avec celles du manifeste, et la comparaison donne lieu à de bien tristes réflexions. La manière dont on a rempli la promesse d'amnistie est trouvée surtout complètement dérisoire. Le fait détruit tout à fait le principe. On regarde cela comme un prélude déplorable à tout le reste. On rapproche l'amnistie actuelle de celle de Grégoire XVI et de celle de l'Autriche dans les provinces lombardo-vénitiennes. Enfin notre correspondance est si désolante, que nous n'avons pas même le courage de la reproduire.

On dit que quelques diplomates vont conseiller aux Français de se retirer à Civita-Vecchia. Le correspondant dit qu'en même temps il se dispense de juger un tel conseil au point de vue de la dignité et des intérêts de la France; son imagination est effrayée à l'image des horreurs auxquelles on pourrait s'attendre à Rome, si elle était abandonnée par la garnison française.

Il nous semble qu'après ces récits et ces appréciations publiés par les organes de la bourgeoisie réactionnaire et modérée de l'Italie, le doute n'est plus possible. La charte de Pie IX est condamnée par tous.

On écrit de Rome au *Censeur* de Lyon:

Les Romains savent si bien à quoi s'en tenir sur l'amnistie de Pie IX qu'ils l'ont baptisée *l'amnistie de l'armée française*.

Je ne pense pas que le *proprio motu* de Pie IX soit arraché cette nuit. Il a reçu la nuit dernière, partout où il avait été affiché, des décorations qui le garantissent suffisamment de nouvelles attaques.

Les journaux anglais sont de l'avis des journaux italiens. On écrit au *Standard*:

Le manifeste du pape a excité une grande attention; il est universellement condamné et ridiculisé.

On lit dans la correspondance parisienne du *Times*:

J'ai le regret de vous annoncer que le manifeste du pape n'a rien moins que satisfait le gouvernement; et le fait est que ce manifeste ne semble pas avoir été dicté par un sentiment chrétien. On pourrait s'attendre, même dans le parti le plus libéral, à ce que des hommes tels que Mazzini et ses collègues, qui étaient la personnification de la révolution romaine, fussent exclus du bénéfice de l'amnistie annoncé dans le manifeste en question, mais nous étions peu préparés à des exceptions aussi étendues que celles de l'*acte de grâce* qui vient d'émaner du conseil pontifical.

Il m'a été assuré que, non-seulement les chefs du gouvernement romain, les ministres de la république sont exclus de l'amnistie, mais que tous les membres de l'Assemblée constituante et les chefs militaires ont également été jugés indignes de pardon par le chef de l'Eglise catholique.

Quant aux concessions mentionnées dans le manifeste, nous y retrouvons ce même esprit étroit que vous savez, et les faveurs accordées par le saint père à ses sujets révèlent en vérité une étrange parcimonie.

Le *National* des Etats sardes, journal français de Turin, fait précéder la traduction de la charte papale de ces lignes:

Il est écrit que la France doit boire jusqu'à la lie le calice d'amertume et d'ignominie.

C'est une chose triste à dire, mais la haute intelligence de Pie IX est morte. Celui qui fut grand et qui aurait toujours pu l'être n'est plus, aux yeux des hommes qui pensent, qu'un prêtre vulgaire, docile aux influences les plus misérables, et que l'esprit d'en haut a délaissé.

NOUVELLES D'ITALIE.

Le journal officiel de Rome, du 20 septembre, contient le manifeste du pape et le décret relatif à l'amnistie.

— On écrit de Bologne à la *Réforme*:

« On vient de nommer commandant du nouveau corps de vélites le capitaine Sampieri qui a fait partie, en qualité de juge, des fameuses commissions extraordinaires de Grégoire XVI. »

Le 25 septembre, la chambre des députés de Turin s'est occupée du traité de paix avec l'Autriche.

Le député Balbo avait fait la proposition de voter le traité sans discussion.

Cette motion, acceptée par le ministère, a été vivement combattue par l'opposition, qui l'a qualifiée d'inconstitutionnelle et de contraire à l'art. 5 de la Charte. Sur la proposition du député Mellana, la chambre a décidé que la motion Balbo serait renvoyée avec le caractère de question préalable, à la séance où l'on s'occupera de la discussion sur le traité de paix.

ALLEMAGNE.

AUTRICHE, HONGRIE.

Voici ce que nous rapporte aujourd'hui de Vienne la *Correspondance générale*:

« L'empereur se propose de se rendre à Presbourg. L'archiduchesse Sophie ne vient pas à Vienne comme on l'avait annoncé; mais voyage de Salzbourg à Tegernsée et de Tegernsée à Ischl.

» Les voyageurs qui arrivent de la Hongrie rapportent qu'on est toujours très sévère pour les passeports, surtout aux avant-postes russes. Les Cosaques bivouaquent dans l'île de la Schult. On se loue de l'humanité et des bonnes manières des officiers russes. Le choléra est en pleine décroissance. On raconte que dans une réunion d'officiers supérieurs on évaluait à 30 000 le nombre de soldats qu'il y faudrait sacrifier pour prendre Komorn.

» Le maréchal Radetzki intervint en disant qu'il se chargeait d'en faire la conquête avec trois hommes: un parlementaire et deux trompettes qui porteraient l'armistice à la garnison. Beaucoup d'officiers de housards prennent du service dans les rangs des Russes. On leur conserve leurs rangs, tandis que les Autrichiens les incorporent dans leurs régiments comme simples soldats. »

— On écrit de Pesth, le 21 septembre, au *Lloyd*:

« D'après des nouvelles positives, les Russes ont évacué Debreczin mardi, et cette ville est maintenant occupée par des troupes autrichiennes.

» Il est un fait certain, c'est que l'esprit révolutionnaire s'est bien plus emparé des campagnes et y a jeté des racines bien plus profondes qu'ici. »

— La *Gazette d'Augsbourg*, en parlant de la députation slovaque, qui s'est présentée à l'empereur, pour demander la constitution de la Slovaquie en province indépendante, assure que cette députation sera suivie de plusieurs autres apportant des exigences du même genre.

POLOGNE. — RUSSIE.

On écrit de Posen, 25 septembre:

« C'est hier que le jury a fonctionné pour la première fois.

» Nous sommes heureux d'annoncer que cette inauguration a eu pour effet l'acquittement à l'*unanimité* de M. l'abbé Prusinowski, rédacteur en chef du journal *Wielkopolanin*, accusé du crime d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement.

» Aujourd'hui le ministère public n'a pas été plus heureux qu'hier. Deux affaires analogues à la première, où le libraire Preizner et M. l'abbé Bulizipiski, comparaissaient comme accusés, se sont terminées par un acquittement. »

— Une correspondance de la frontière de Pologne, publiée par la *Gazette de Voss*, dit que la nouvelle organisation des écoles est tout ce que l'on peut imaginer de plus oppressif. Il n'y a dans tout le royaume qu'une seule université et seulement quatre gymnases (lycées). Ceux qui veulent se livrer aux études supérieures doivent aller à Dorpat, Pétersbourg ou Moscou. Ce ne sont que les riches qui le peuvent. Les nobles ne paient dans les écoles que 50 florins (30 francs); pour les autres classes, le prix est de 300 florins (150 francs).

PRUSSE.

On écrit de Berlin, 26 septembre, à la *Gazette nationale*:

« Le parti démocratique déploie beaucoup d'activité à Berlin. Le 25, plusieurs réunions ont eu lieu. L'une d'elles, présidée par le docteur Waldeck (ne pas confondre avec M. Waldeck, qui vient d'être choisi pour député à la première chambre et se trouve en état d'arrestation préventive), a été dissoute par l'autorité, au moment même où un orateur expliquait la position actuelle du parti démocratique vis-à-vis de la police. Une autre réunion a eu lieu sous la présidence de Meyer et n'a pas été troublée.

» On a proposé de voter des remercîments aux électeurs de Coesfeld qui viennent d'envoyer à la première chambre Waldeck et Temm. Le vote a été renvoyé à la séance prochaine. Meyer a fait un rapport sur les associations qui sont en train de se former pour assurer aux prolétaires la défense devant les tribunaux et les soins dans les cas de maladie. Billert fait un autre rapport sur la caisse des invalides de l'industrie. A la fin de la séance, plusieurs poésies patriotiques ont été lues, et la soirée s'est terminée par un cantique.

» On dit que l'ambassadeur prussien à la cour de Bavière va être rappelé par suite de nouvelles complications dans la question allemande. »

Revue des Départements.

SARTHE. — Le nouveau maire du Mans, M. Surmont, a refusé la Halle-aux-Toiles pour une réunion où l'on devait rédiger et signer une pétition contre le rétablissement de l'impôt sur les boissons. Les motifs allégués par ce magistrat sont, comme toujours, *la confiance, mère du crédit, et le crédit, père de la confiance*.

— Nous avons parlé, dans un de nos précédents numéros, du bal que devaient donner les patriotes du Mans, à l'occasion de l'acquittement du journal le *Bonhomme Manceau*, après l'éloquente plaidoirie du citoyen Joly. On sait donc que le préfet avait envoyé au maire de Pontlieue l'ordre d'empêcher à tout prix ce bal d'avoir lieu. Mais un citoyen de cette commune se dit en lui-même que le *Bonhomme Manceau* étant de ses amis, les amis du *Bonhomme* étaient na- [illegible] turellement les siens, et qu'il lui était bien permis de les inviter à passer la soirée chez lui. Il envoie donc ses invitations, avec le *post-scriptum* d'usage: *On dansera.*

M. le préfet eut avis de la chose; elle était parfaitement légale, et la loi de 1791, pas plus que celle de 1849, n'avait rien à faire là; mais M. le préfet ne voulait point renoncer à son idée, et il donna ordre au maire de Pontlieue d'empêcher le bal à tout prix. Pour cela, il fallait trouver un moyen de reconnaître les invités, et les suivre à la trace jusqu'à la maison suspecte. Pour y parvenir, voici ce qu'imagine M. le préfet: il envoie au citoyen Poirier une consigne qui, au premier abord, semblerait le comble de la niaiserie, mais qui, au fond, était un chef-d'œuvre de machiavélisme et de diplomatie. Il lui permet de recevoir chez lui les amis du *Bonhomme Manceau*, de leur donner à boire et à manger, avec faculté pour eux de chanter même si bon leur semble. Or, voici ce qui devait arriver et ce qui arriva en effet: les amis du *Bonhomme Manceau* vinrent sans défiance, se mirent à table et chantèrent la *Marseillaise*. C'était là qu'on les attendait.

Le complot était dévoilé, les conspirateurs étaient connus. M. le maire, qui était embusqué à deux pas de là avec ses hommes, accourt, fait fermer les portes de la maison, et place des gendarmes à toutes les issues. De ce moment, personne ne put entrer, mais il fut permis de sortir, et cette permission était une nouvelle perfidie. En sortant de l'auberge, les *conjurés* ne manquaient pas de se diriger vers le bal, et la police les suivait. Lorsque tout le monde fut arrivé au lieu de la réunion, que le bal fut commencé et qu'il y eut ainsi flagrant délit, le magistrat municipal se montra de nouveau et fit sommation aux invités d'avoir à se disperser.

Le maître de la maison demande exhibition de la loi qui lui interdit de recevoir ses amis et de donner un bal. Le magistrat, un peu déconcerté, fait mine d'aller chercher la loi, mais il revient quelques instants après, avec un détachement de cuirassiers. Il fallut bien céder à cet argument. Nous ne dirons pas que force est restée à la loi, mais victoire est restée, sans combat, à la violence et à l'arbitraire.

Le département de la Sarthe n'est pourtant pas en état de siége. Mais, après tout, est-ce qu'il y a une loi, des garanties pour les citoyens aujourd'hui? Ne savons-nous pas que le domicile n'est plus sacré depuis que les défenseurs *de la propriété, de la famille*, etc., sont au pouvoir. Ces gens-là veulent l'*ordre*, mais l'ordre comme à Varsovie. Le *Courrier de la Sarthe* a donc raison de dire:

« Quand un pouvoir en est arrivé là, que tout l'inquiète et l'épouvante; quand il croit voir des conspirations partout, quand il est obligé d'être violent pour paraître fort et de cacher sa peur sous la colère, on peut dire avec assurance que ce pouvoir est mort dans sa racine et qu'il tombera bientôt. »

VOIX DE LA CAPTIVITÉ.

Sainte-Pélagie, 26 septembre.

Au rédacteur en chef de la Démocratie pacifique.

Citoyen,

Les détenus politiques de Sainte-Pélagie ont déjà ressenti les effets de la publicité que vous avez bien voulu donner au compte-rendu de leur banquet commémoratif du 22 septembre.

Pour mettre à profit, autant que possible, les jours précieux qu'on fait perdre à des hommes jeunes, à des pères laborieux; pour ne pas laisser se dégrader ou s'éteindre dans le désœuvrement et l'inertie des intelligences actives, les prisonniers se sont créé des occupations analogues à leurs diverses aptitudes. Les savants, professeurs de mathématiques, de chimie, d'astronomie, etc... donnent des connaissances élémentaires de leurs sciences; les artistes, peintres ou musiciens, font des élèves parmi ceux à qui la nature a donné des dispositions que notre organisation sociale ne leur a pas permis de développer.

Aurait-on jamais pu penser qu'une administration oserait mettre obstacle à ce que des prisonniers employassent, d'une manière utile et morale, le temps qu'ils perdent si misérablement? C'est ce qui vient pourtant d'arriver. Hier, pour se venger, sans doute, de la lettre qu'on vous avait écrite, pendant que les choristes étaient réunis autour de leur maître qui leur enseignait le chant de *La Marche républicaine*, d'Adolphe Adam, un gardien est venu *insolemment et brutalement* leur enjoindre de se taire.

Le médecin, loin de réparer l'acte d'inhumanité sans exemple et sans nom que nous avons fait connaître, applique avec encore plus de rigueur son système cruel envers nos malades. Lundi, lorsque plusieurs détenus se sont présentés à la visite, il leur a refusé l'exiguë ration de vin qu'il avait auparavant jugée nécessaire pour soutenir leur débilité, ainsi que bien d'autres choses indispensables. *Allez*, leur a-t-il dit, *si j'en étais le maître, je vous mettrais tous au pain et à l'eau.*

Selon notre habitude, nous nous abstiendrons de toute réflexion; nous rapportons des faits vrais, et qui, par leur nature, n'en ont aucun besoin.

Nous vous prions de vouloir donner place à notre lettre dans vos colonnes, et d'y joindre les suivantes qui nous ont été adressées à cet effet.

Aux membres de la Commission des Détenus politiques de Sainte-Pélagie.

Citoyens,

Comme mes compagnons de captivité l'ont fait, il y a quelques jours, je viens, de toute la force de ma voix, crier au pays: *des juges! des juges!*

Signalé aux *modérés* comme un ardent républicain, prêt à défendre ce qu'ils veulent renverser, je fus, un beau jour, saisi par la police, pour avoir donné asile à un condamné contumace de juin.

Ne pouvant me tenir incarcéré pour ce fait, on essaie de me faire entrer, je ne sais de quelle manière, dans un *prétendu* complot, dit *des Petits-Pères*. Depuis lors, je suis affilié à une conspiration imaginaire dont je n'avais jamais vu les auteurs supposés avant d'entrer à Sainte-Pélagie.

Voilà six mois bientôt, citoyen, que dure ma prévention, et voici quels en sont les résultats: Enlevé tout à coup à mes affaires, qui jamais n'avaient réclamé tant de soins, je suis *complètement* ruiné aujourd'hui; le régime de la prison, qui tue, ou, au moins, altère profondément la santé, m'a rendu malade, au point de me retenir trois mois sur un lit de l'infirmerie. Quand serai-je rétabli? jamais peut-être!

Malade et ruiné! leur haine n'est-elle pas assouvie? Qu'on me juge donc; ce jour-là, je serai rendu à la

liberté, et l'air moins vicié du dehors et les soins de ma famille, s'il en est temps encore, arrêteront les progrès du mal que j'endure.

Veuillez, je vous prie, faire connaître ma réclamation.

Salut et fraternité. HUET.

A la commission des détenus politiques de Ste-Pélagie.

Citoyens,

Voilà six mois que je suis en prévention, sous l'inculpation de détention d'armes.

On a trouvé chez moi une paire de pistolets de tir.

J'ai été interrogé une seule fois, le jour de mon arrestation, et, depuis, j'ai vainement demandé ce que l'on veut faire de ma personne.

Six mois de prévention ! Lorsque, reconnu coupable du délit dont on m'accuse, ma condamnation n'excédera probablement pas quelques jours ! voilà comme, sous la République *honnête* et son digne ministre, monseigneur Odilon Barrot, procède la justice de France. Je vous saurai gré, citoyens, de joindre ma lettre à vos réclamations aux journaux.

Salut et fraternité, VAN-LENS.

(*La suite prochainement.*)

FAITS DIVERS.

M. le préfet de police, accompagné de membres de la commission de salubrité de la ville et de celle des monuments publics et du colonel de la garde républicaine, s'est rendu ce matin, à onze heures, au palais de l'Assemblée nationale, où, assisté de M. You, il a procédé à une visite minutieuse (au point de vue de la salubrité) de la salle des séances publiques, des caveaux du palais et de ses dépendances.

Tout a été trouvé en bon état et capable de recevoir les représentants pour leur rentrée en fonctions.

— Le concile de la province de Tours s'assemblera le 1er novembre prochain, à Rennes. Le nombre des assistants sera d'environ 80, dont 11 évêques honoraires ou en exercice, et 5 abbés mitrés.

Nantes eût été choisie comme point plus central pour la tenue du concile, si l'évêché de cette ville eût renfermé une vaste salle ; à son défaut, on a dû se décider pour Rennes.

— La participation de l'empereur Nicolas au nouvel emprunt autrichien se confirme. Cette participation a eu lieu par l'entremise de la maison Hope, d'Amsterdam, qui a souscrit pour vingt millions de florins. A Vienne même, on a souscrit pour plus de quatre millions, selon le *Wanderer*, et six millions selon la *Gazette de Breslau*. La commune de Prague a souscrit pour quatre millions.

— La *Gazette de Breslau* annonce que M. de Hubner, qui était resté jusqu'ici à Paris en qualité d'agent officieux du gouvernement autrichien, sera nommé envoyé officiel de l'Autriche, près la République française, en même temps que M. Beaumont recevra sa nomination comme ambassadeur de France à Vienne.

M. de Hubner est le beau-fils de M. de Pilet, qui s'est élevé de la position de valet de chambre au rang de conseiller du gouvernement, et qui a été longtemps le rédacteur du fameux *Observateur autrichien*. M. de Hubner a commencé sa carrière diplomatique sous Metternich, en qualité de consul général à Leipsig, où il avait aussi pour mission de surveiller les émigrés autrichiens. — A Paris, il a obtenu un grand succès dans les salons de M. de Falloux.

— La réunion du 28 octobre, annoncée par les journaux pour la solidarisation des associations, n'a pu avoir lieu ; le commissaire de police s'y est opposé, parce que le bureau, s'appuyant sur des précédents, croyait qu'il suffisait d'une simple déclaration.

Une nouvelle convocation aura lieu aussitôt que l'on aura obtenu l'autorisation.

— Le concile de Paris a tenu hier sa dernière séance.

— M. le chef de bataillon Saint-Germain, commandant de la place de Biskara, vient d'être tué en Afrique, au retour d'une expédition heureusement accomplie contre des tribus insoumises de la province de Constantine.

— Une scène déplorable s'est passée hier soir dans un café près du Luxembourg. Un sieur X..., homme de lettres, capitaine de la onzième légion, en revenant de la barrière, où il avait copieusement dîné, entra dans le café, où se trouvait déjà un autre officier de la garde nationale. Une discussion politique s'est engagée, à laquelle prirent part les deux officiers, qui soutenaient chacun une opinion contraire. Ce débat prit bientôt un caractère passionné ; quelques épithètes injurieuses furent lancées, puis des injures on en vint aux coups, et M. X..., exaspéré par la colère, saisit une canne à épée qu'il portait, et, tirant la lame, il voulut en frapper son adversaire.

Les assistants se sont interposés, et, grâce à leurs efforts, cette scène déplorable n'a pas eu de résultat fâcheux.

M. X... a été arrêté. (*Droit.*)

— On écrit d'une commune du canton de Forbach qu'une jeune veuve vient d'y succomber en donnant le jour à un enfant qui expire quelques minutes avant elle. Sentant pour elle-même les approches de la mort, la malheureuse femme exprime le vœu qu'elle et son enfant soient reçus dans le même cercueil. Les parents avaient religieusement accompli ce dernier vœu de la mourante ; mais, lors des obsèques, au moment où la terre allait recouvrir le cercueil, le curé demanda si l'enfant a été baptisé. Sur la réponse négative des assistants, il fit ouvrir le cercueil, arracha le cadavre de l'enfant des bras du cadavre de la mère, et le fit enfouir dans le coin réservé aux damnés.

Nous venons d'abréger et d'adoucir considérablement les circonstances odieuses et douloureuses que contient le récit de notre correspondant, tout en lui en laissant la responsabilité. Mais dans le cas où ces faits seraient inexacts, nous demanderons comment l'autorité municipale du lieu n'a pas empêché ce scandale. A cette autorité appartient exclusivement la police du cimetière. Nous attendons le silence ou les rectifications des parties intéressées.

— On lit dans le *Courrier républicain de la Côte-d'Or* :

« Nous sommes heureux de pouvoir annoncer à nos lecteurs que le débat si regrettable qui s'était élevé au sujet de l'inhumation du cœur de M. James Demontry, vient de recevoir enfin la solution si longtemps désirée.

» Avant-hier, à huit heures du matin, il a été permis à la piété populaire de rendre les derniers honneurs aux précieux restes du représentant de la Côte-d'Or.

» Une messe basse a été célébrée à Notre-Dame. Après quoi, le cœur de James Demontry, déposé dans une urne, sur un brancard recouvert d'une draperie blanche, a été porté au cimetière par quatre ouvriers, au milieu d'un imposant cortége.

» Des discours ont été prononcés sur la tombe, l'un par un représentant du peuple, M. Signard, l'autre par un membre du conseil général, M. Grapin.

» Une émotion visible s'est manifestée dans l'assistance à l'expression de ces derniers adieux ; et quoique la nouvelle des obsèques ne fût connue que de la veille au soir, cette assistance était de plusieurs milliers de personnes.

» Mais le nombre n'a pas un instant troublé l'ordre admirable de cette solennité religieuse et populaire ; et l'on peut dire que ce vaste concours, ce calme, ce recueillement, ce deuil sincère étaient, en même temps qu'une haute leçon pour le pouvoir, le plus digne hommage qui se pût offrir à la mémoire de James Demontry.

— On a reçu hier, dit-on, de Londres, des lettres annonçant que les réfugiés compromis dans l'affaire du 13 juin ont résolu de ne pas se présenter devant la Haute-Cour de justice.

— La princesse Belgiojoso, dit un journal, a quitté Malte avec sa famille le 16 septembre, sur un vapeur français, se rendant en Grèce. Plusieurs autres réfugiés riches ont pris ou sont sur le point de prendre le même parti.

— Tous les régiments de l'armée de Paris, sous la direction de leurs généraux de division et de brigade, sont occupés aujourd'hui à faire le tiercement pour la formation des trois bataillons de guerre.

— Un journal croit pouvoir affirmer que M. de Falloux sera en état d'assister aux premières réunions de l'Assemblée législative, et de prendre part aux débats sur les affaires de Rome.

— Outrebon, ex-notaire, condamné à deux ans de prison pour abus de confiance, et Lassalle, ex-employé du ministère de la guerre, condamné à quatre ans de la même peine dans l'affaire dite de l'Algérie, ont été extraits hier de la Conciergerie, où ils étaient détenus, et transférés à la maison centrale de Poissy, où ils ont été écroués pour y subir leur peine.

— Nous lisons dans la *Voix de la Vérité* :

« Une triste nouvelle circulait aujourd'hui dans les groupes de représentants au palais de l'Assemblée législative. On disait qu'un des membres les plus considérables de l'Assemblée était frappé de folie, et qu'une consultation de médecins avait eu lieu aujourd'hui pour le traitement. Les aberrations de l'illustre publiciste s'expliqueraient par l'insanité de son état mental.

— On s'occupe en ce moment d'une question grave et que nous ne croyons pas près d'être résolue. Il s'agit de l'extension à donner aux limites de Paris en reculant la ligne de l'octroi jusqu'aux fortifications. A ce propos, on a calculé que la ville pourrait vendre, sur les chemins de ronde et les boulevards extérieurs, une superficie de terrain qui dépasserait 1 million 250 mille mètres. En évaluant ces terrains au prix moyen de 20 fr. le mètre, on obtiendrait une somme de 23 millions, suffisante pour achever la construction du Louvre. Les frais d'installation des nouvelles barrières, en eux-mêmes peu élevés, seraient facilement couverts par le produit des matériaux du mur d'enceinte actuel. (*Siècle.*)

— La goëlette grenadine *Coqueta* est entrée le 29 août dans le port de New-York, commandée par le capitaine espagnol Busguest, et venant de Savanilla. Ce navire avait à son bord l'équipage du trois-mâts français *Stéphanie-et-Gabrielle*, perdu dans la nuit du 27 juillet sur les récifs des Cayes-Plates, en allant de Vera-Cruz à Marseille. La lettre que le consul-général de France a adressée au capitaine Busguest, et que publient les journaux américains, rend pleine justice à la belle conduite du capitaine espagnol en cette circonstance.

— On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* :

« Le 4 de ce mois a été lancé, des chantiers de Kensington, à Philadelphie, le steamer monstre *Philadelphia*, destiné à une des lignes transatlantiques américaines. Le *Philadelphia* mesure 220 pieds de long, de l'étrave à l'étambot, sur 34 pieds de ban, entre les roues. Lorsqu'il sera terminé, il aura trois ponts, et offrira aux passagers une promenade de 300 pieds. A l'exception du vaisseau de ligne *Pensylvania*, c'est le plus grand navire qui ait jamais été construit à Philadelphie. Ce steamer offre, d'ailleurs, une innovation remarquable : la partie supérieure de ses tambours est disposée en bateaux de sauvetage, pouvant contenir environ 150 personnes, et dont la mise à flot n'exigerait que quelques instants, en cas de sinistre. »

— Il existe dans Paris une bande de voleurs qui exploite des spécialités qui, jusqu'ici avaient été délaissées par leurs confrères. Pendant une quinzaine de jours les pommes de cuivre qui se trouvent dans la plupart des maisons, aux rampes des escaliers, disparurent dans plusieurs quartiers ; la publication de ces faits et la surveillance plus active des concierges ont dû faire abandonner pour quelque temps au moins cette espèce de vol.

Les lanternes sont aussi devenues pendant assez longtemps la proie des rôdeurs de nuit. Ces jours derniers les boutons de cuivre des portes cochères, des sonnettes placées sur la voie publique ont été enlevés dans plusieurs rues de la Chaussée-d'Antin.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nous avons adressé des Bulletins à nos correspondants par les messageries générales Caillard et Ce. Ceux qui n'auraient pas reçu le paquet à eux destiné sont priés de le réclamer et d'en faire la distribution à nos amis le plus tôt possible.

Bellac.—M. M.—Reçu les 100. Merci.—Affect. compl.

Mulhouse.—M. S.—Nous vous env. les Alm. aussitôt parus.—Un paquet de Bull. vous a été adr. le 23 par les messag. gén.—Veuillez le réclamer.

Beuvrages.—M. H. B.—Reçu v. lettre.—Nous n. conf. à s. contenu p. les 1,000.—Merci.—Le dév. de nos amis n. donne plus que jamais esp. et courage. Votre f. vous a été exact. adr.—Veuill. réclam. à la poste.

Strasbourg.—M. S.—Nous v. expéd. les alm. aussitôt parus et y joindrons les aut. liv. demandés.—Fait le réab.—Nous v. av. adr. le 24, par l'interm. de M. Pr. un paquet de Bull.—Veuillez le récl.—Merci pour les renseig.

Entraygues.—Mme Ve C.—Reçu les 17.—Nous renouv. et prorog. au 15 juin 1850.

Barr.—M. Z.—Reçu le 17—Nous v. remerc. de votre conc. et v. prions de n. le contin.

Marais.—M. Ch.—Reçu.—Renouv. et prorogé au 31 janv.

Lyon.—M. F. L.—Reçu les 14.—Fait les 2 ab.

Grenoble.—M. C. J.—Reçu les 9 et fait l'ab.

Laon.—M. D.—Fait le réab.—Nous pren. note. Remerc.

Marckolsheim.—M. C. K.—Reçu v. lettre.—Nous pren. note et v. inscriv. p. 2 coup. d'act. S. 48.—Fait le réab. à l'ad. indiq.—Vos observ. ser. soum. au cons. de dir.—Remerc. affect.

Turin.—M. P.—Reçu les 119 et fait les 14 ab.

Pont-l'Abbé.—M. M.—Nous all. tâcher de v. satisf. Votre dév. n. est bien connu.—A. B. attend avec cour. et conf.—Nous aur. égard.

La Chapelle-Gaugain.—M. S.—Nous sav. depuis longtemps que v. n'êtes jamais des dern. sur la br. N. attend. les 350 ex. annoncés.

Blois.—M. G.—Fait le réab. Nous fourn. sur vous f. 55 de conformité. Nous v. av. exp. le 21 par les messag. gén. un paquet de Bull.—Veuillez le récl.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 f.	11 f.	6 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe	32	17	9
PAYS A SURTAXE :			
Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	40	21	10
Colonies et pays d'outre-mer	50	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	68	35	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme ; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr. ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 4.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois :	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à 9 »	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus. »	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Bourse du 29 septembre 1849.

A raison de la fin du mois, la bourse d'aujourd'hui a été plus animée que celle des jours passés. Jusqu'à deux heures, moment de la réponse des primes, le 5 0/0 s'est tenu en hausse, et a fait 89-20, et il est resté pendant une heure entre 89-10 et 89-20 ; mais, après la réponse des primes, il a baissé et fait 88-90 : ce qui prouve, comme nous le disions ces jours passés, que la rente 5 0/0 ne se maintenait au-dessus de 89 fr. que pour les besoins de la liquidation. Cette opération terminée, le cours s'est détendu ; comme il y avait des ordres de vente au comptant, le terme s'est trouvé entraîné par cette valeur, malgré les efforts qu'on tentait pour le soutenir.

Le 5 0/0 au comptant, a fait à l'ouverture 89-25, il a fait au plus haut 89-25, au plus bas 88-50, et il a fermé à 88-60.

Le 3 0/0, au comptant a subi la baisse ; ouvert à 56-25, il a fermé à 55-80, avec 25 c. de baisse sur la clôture d'hier.

Les actions de la Banque ont fermé, comme hier, à 2 335.

Toutes les autres valeurs n'ont point été entraînées par la baisse, qui n'a eu lieu que sur la rente.

Les nouvelles obligations de la Ville ont fermé à 1160, avec 10 fr. de hausse ; celles de la Seine ont fermé à 1092-50, avec 2 fr. 50 c. de hausse.

Les chemins de fer ont peu varié ; ils se sont tous tenus ferme ; ceux sur lesquels il y a eu des affaires ont haussé, excepté le Nord qui a perdu 1-25.

Outre la spéculation, on motivait la baisse sur ce qu'il serait arrivé ce matin de Rome des nouvelles défavorables pour notre politique.

A 4 heures en coulisse, le 5 0/0 faisait 88-45 offert.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	56 15	56 25	55 75	55 75
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0	89 10	89 20	88 40	88 65

29 sept. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.			
3 0/0 j. du 22 juin	55 80	Espag. dette active	21 3/4
5 0/0 j. du 22 mars	88 60	— — 3 0/0	35 »»
VALEURS DIVERSES.		— Dette intér.	27 1/2
Banque de France	2335 »»	Naples, récép. Roth.	88 »»
Oo de la Ville anc.	1270 »»	Romain, emprunt	78 »»
— — nouv.	1160 »»	Haïti, emprunt	490 »»
Oblig. de la Seine	1092 50	Piémont, emprunt	890 »»
— St-Germ. 1842	940 »»	— Nouveau	885 »»
— Versailles	810 »	Lots d'Autriche	380 »»
— Orléans 4 0/0	975 »»	2 1/2 hollandais	55 »»
— Nouvelles	970 »»	CHEMINS DE FER.	
— Rouen, 4 0/0	730 »»	Saint-Germain	445 »»
— Nouvell., 1849	890 »»	Versailles, r. d.	212 50
— Havre j. mars	740 »»	Versailles, r. g.	172 50
— Nouvelles	840 »»	Orléans à Paris	745 »»
— Marseille	850 »»	Rouen	530 »»
— Orléans jouis.	450 »»	Havre	265 »»
— Cert. de Lyon	84 15	Avignon-Marseille	292 50
Quatre-Canaux	1106 »»	Vierzon	402 50
— Jouissance	75 »»	Centre	363 75
Bons du Trésor	4 0/0 3 m.	Boulogne	170 »»
Forges Aveyron	3000 »»	Bordeaux	408 75
Monceau-s.-Sambre	1550 »»	Nord	437 50
Nord (hauts four.)	600 »»	Strasbourg	351 25
Charbon belge	325 »»	Nantes	291 25
Zinc V.-Montagne	2775 »»	Montér. à Troyes	115 »»
— Stolberg	510 »»	Dieppe Fécamp	155 »»
Mines de la Loire	395 »»		

FONDS ÉTRANGERS.

Belg. 5 0/0 1840	97 1/4
— 5 0/0 1842	97 1/4
— 4 1/2	88 1/2
— 3 0/0	65 1/4
— 2 1/2 0/0	49 1/2
— Banque	685 »/»
— — 1841	1020 »/»

BOURSE DE LONDRES du 27 septembre.

3 0/0 consolidés	92 1/4
3 0/0 au 17 oct.	92 1/4

TAXE DU PAIN.

1re qualité le kilo.	30 c.
2e — —	24

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 30 septembre.

THEATRE DE LA NATION.—Lundi la Favorite.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Adrienne Lecouvreur.
OPÉRA-COMIQUE.—Le Toréador.
ODÉON. — Le Vert-Galant, Trois sultanes, Jeunesse.
THÉATRE-HISTORIQUE. — La Guerre des Femmes.
VAUDEVILLE.—Sous le Masque, Pas de fumée, un Intérieur comme il y en a, Grands écoliers en vacances.
GYMNASE. — Les Mémoires, l'Epouvantail, les Représentants, Sept Billets.
THÉATRE MONTANSIER.—Le Chevalier, la Chaîne, le Tigre du Bengale, Chevalier muscadin.
VARIETES.—Les Caméléons, Eva, les Parents de ma Femme.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Rome.
AMBIGU-COMIQUE.—Le Juif errant.
GAITE. — La Sonnette du Diable, le Moulin joli.
THEATRE DU LUXEMBOURG.—Madeleine, l'Aumônier, République.
THÉATRE BEAUMARCHAIS (Opéra bouffe).—La Saint-André, le Vieux prix de Rome, le Marin, le Cousin.
DELASSEMENTS-COMIQUES.—Paris l'été.
THEATRE CHOISEUL.—Les Talismans du Diable.
CIRQUE DES CHAMPS-ELYSÉES (carré Marigny).—Tous les soirs, Exercices équestres.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 200. ÉDITION DU MATIN. Lundi 1er octobre 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au capital, au travail et au talent.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 30 septembre sont priés de le renouveler immédiatement, s'ils ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

PARIS, 30 SEPTEMBRE.

La Révolution de Février

ACCLAMÉE PAR TOUS LES PARTIS.

La presse parisienne accueillit la Révolution de Février par des acclamations à peu près unanimes. Le gouvernement de Louis-Philippe pesait à tous : la mémoire des scandales de 1847 était aussi vivante qu'odieuse. On sentait forcément et profondément alors qu'un parlement corrompu s'étant déclaré *satisfait* des scandales les plus éclatants, une explosion de la colère du peuple avait été nécessaire pour sauver l'honneur du pays. On n'eût pas alors imaginé que la conscience et l'*honnêteté* fussent du côté des hommes balayés en février, et chacun partagea ces sentiments exprimés le 29 février par le *National* :

Un des grands griefs contre le gouvernement qui vient de tomber a été l'improbité flagrante de tant d'agents, improbité révélée par des hasards, des circonstances fortuites, des procès, des querelles particulières. De même que, dans un vaisseau dont la cale brûle, on voit sortir par toutes les fissures du pont, ici de la fumée, là de la flamme, signes d'un incendie profond, de même les soupiraux de la société rejetaient par moments au dehors, des exhalaisons, signes de la corruption cachée. Puis le mal déjà grand s'aggravait encore par la connivence du gouvernement. A chaque fait nouveau sa colère se faisait sentir, non pas contre le coupable, mais d'abord contre ceux qui dévoilaient le coupable ; il laissait inéclaircis des scandales qui éveillaient toutes les curiosités, et il semblait prendre à tâche de défendre l'improbité comme un de ses soutiens, une de ses forces naturelles.

Le commerce de Paris, à la vérité, exprimait quelques inquiétudes, mais le journal la *Presse* s'attachait à les calmer en rappelant que la suspension des affaires était antérieure à la crise révolutionnaire, et que la prospérité renaîtrait bientôt si chacun se ralliait sans réserve à la République. Citons la *Presse* du 1er mars :

De toutes les boutiques nous entendons sortir ce gémissement : *le commerce n'ira plus.*

Et pourquoi donc le commerce n'irait-il plus ? Pourquoi donc serait-ce la République qui l'empêcherait d'aller ?

Parce que la France a de moins un roi, et va avoir de plus une multitude d'électeurs, cela diminuera-t-il le nombre des contribuables, celui des consommateurs ?

Le commerce souffrait depuis longtemps ; il souffrira trop longtemps encore, ne fût-ce qu'une semaine ; mais il se relèvera ; c'est nous qui vous le disons, c'est nous qui vous l'affirmons ; mais pour qu'il se relève savez-vous ce qu'il faut faire ?

Il faut se rallier tous fermement, nettement à l'idée de la République ; il faut en répéter le nom tant de fois dans la journée que l'oreille cesse de s'en étonner, que l'esprit ne s'en effarouche plus.

Le ton général était celui de l'enthousiasme lyrique. M. Chambolle (qui depuis.... mais alors il était démocrate) s'écriait dans le *Siècle* du 27 février :

Nous le disons avec orgueil, il n'y aura pas dans l'histoire de gloire qui efface celle des vainqueurs de Février.

Le même journal exprimait ainsi, le 1er mars, toute sa sympathie pour les vainqueurs :

Le peuple de Paris a montré ce qu'est aujourd'hui la France. Intelligent, intrépide, dévoué, sachant se modérer lui-même, prêt à contenir ou à réprimer toutes les mauvaises passions, ce peuple a bien grandi depuis un demi-siècle. Si ses gouvernants avaient pu s'élever à sa hauteur morale, nous exercerions aujourd'hui sur l'Europe une influence sans rivale, et la France jouirait d'une profonde paix, d'une incontestable prospérité. Le crime et la folie du pouvoir, la bassesse d'un grand nombre de ceux qui y furent associés, l'égoïsme des privilégiés, les habitudes vénales, les débordements de la corruption, voilà les causes réelles et profondes de la révolution qui vient encore une fois de raser le sol ; les événements des derniers mois, des derniers jours, n'en ont été que l'accident. Qu'il soit donc désormais entendu pour tous que la nation française ne peut se gouverner que par la persuasion, que par l'honneur, que par la droiture.

Telle était la puissance des évènements, que l'*Univers* lui-même ne marchandait pas son hommage. Aujourd'hui que la Démocratie est chassée des positions officielles et qu'elle est terrassée pour un temps, l'*Univers* n'a pas assez de mépris pour la Révolution de Février, ou plutôt pour les *égoûts de février*, c'est l'expression dont il s'est servi naguère. Son coryphée, M. de Montalembert, déclare que *nous avons versé en février*. Toutefois, on commença par envisager l'abîme d'un coup-d'œil assez sympathique. Le lendemain des évènements, l'*Univers* publiait un manifeste de M. de Montalembert, constatant l'accord des libertés qui venaient d'être conquises avec l'Evangile. L'*Univers* ajoutait le 1er mars :

Aujourd'hui, au prix de moins de sang qu'il n'en coule dans une bataille, la République est proclamée dans toute la France, de façon à être reconnue avec respect dans toute l'Europe ! Qui attendait cela ? qui redoutait une chute si prompte ? qui espérait un si facile succès ?

Il n'est pas possible d'énumérer les mille causes, les mille circonstances extérieures et inconnues qui nous ont amenés là. C'est un livre à faire. Il suffit de dire que si c'est un parti qui a tiré la République des flancs de sa mère, cette mère est bien la France et reconnaît hautement le fruit de ses entrailles. Personne ne peut se tromper au caractère de cet avénement éclatant. Il n'est point feint, il n'est point irréfléchi, il n'est point dicté par la peur. Chacun sent que la monarchie a définitivement perdu sa cause, que la France est entrée définitivement dans une voie nouvelle, qu'elle est définitivement républicaine. Ce sentiment est la solide base sur laquelle se rétablit la sûreté publique, dont le prompt retour n'est pas la moindre des merveilles que nous contemplons.

Dans l'*Univers* du 3 mars, nous trouvons une lettre de M. de Falloux, précieuse à plus d'un titre. En voici les passages essentiels :

LETTRE DE M. DE FALLOUX.

..... Le gouvernement provisoire installé à Paris est lui-même le meilleur emblème de ce devoir social qui sera, je l'espère, compris par tous nos compatriotes. Beaucoup de ses membres me sont personnellement connus, et *je m'honorerai toujours* des relations qui m'ont rapproché d'eux depuis mon entrée à la chambre. Ils consacrent en ce moment de grands efforts à rendre au pays la sécurité, le calme dont il a besoin pour vaquer aux grandes questions qui vont se soulever : la Constitution d'abord, la liberté des cultes, la paix ou la guerre.

M. de Falloux voit avec plaisir que la révolution va s'étendre à toute l'Europe.

...... Dites-vous bien que l'Europe va prendre feu d'un bout à l'autre à la nouvelle des évènements de Paris. Cela, *grâce à Dieu*, nous dispense en France de songer à l'étranger. Les puissances étrangères, comme on disait jadis, sont aujourd'hui les *impuissances étrangères*. Tout ce que leur attaque a entraîné de violences, de passions, en 92 et en 93, ne peut plus se reproduire. Le mouvement actuel, d'ici à six mois, enveloppera 60 millions d'hommes. Nous sommes séparés de toute agression possible par un boulevart de 300 lieues, par un rempart de peuples qui tournent vers nous leurs cœurs et non leurs armes.

Enfin, M. de Falloux termine par ces éloges passionnés du peuple de Février, qui étaient alors dans toutes les bouches.

..... Je ne puis, du reste, terminer ce griffonnage sans consigner ici, ce qui n'étonnera que ceux de nos amis éloignés du théâtre des évènements, c'est mon *admiration*, je souligne le mot, pour le peuple de Paris. Sa bravoure a été quelque chose d'héroïque, ses instincts d'une générosité, d'une délicatesse qui surpasse celle de beaucoup des corps politiques qui ont dominé la France depuis soixante ans. On peut dire que les combattants les armes à la main, dans la double ivresse du danger et du triomphe, ont donné tous les exemples sur lesquels n'ont plus qu'à se régler aujourd'hui les hommes de sang-froid. Ils ont donné à leur victoire UN CARACTÈRE SACRÉ : unissons-nous à eux pour que rien désormais ne le dénature ou ne l'égare.

Votre dévoué serviteur, A. DE FALLOUX.

Vers la même époque, l'*Univers* publia encore cet article chaudement républicain :

Dieu parle par la voix des évènements. La Révolution de 1848 est une notification de la Providence : à la facilité avec laquelle ces grandes choses s'accomplissent, et lorsque l'on considère combien au fond la volonté des hommes y a peu contribué, il faut reconnaître que les temps étaient venus ; ce ne sont pas les conspirations qui peuvent de la sorte bouleverser de fond en comble et en si peu de temps les sociétés humaines. Une conspiration qui réussit allume instantanément la guerre civile. Le principe politique, attaqué et renversé par surprise, cherche immédiatement à se défendre. *Qui songe aujourd'hui, en France, à défendre la monarchie ? Qui peut y songer ? La France croyait encore être monarchique, et elle était déjà républicaine.* Elle s'en étonnait hier ; elle n'en est point surprise aujourd'hui. Revenue, d'un premier mouvement de trouble, elle s'appliquera sagement, courageusement, invinciblement *à se donner des institutions* en rapport avec les doctrines qu'elle a depuis longtemps définitivement adoptées.

La monarchie succombe sous le poids de ses fautes. Personne n'a autant qu'elle-même travaillé à sa ruine. Immorale avec Louis XIV, scandaleuse avec Louis XV, despotique avec Napoléon, inintelligente jusqu'à 1830, astucieuse, pour ne rien dire de plus, jusqu'en 1848, elle a vu successivement décroître le nombre et l'énergie de ceux qui la croyaient nécessaire. *Elle n'a plus aujourd'hui de partisans.* Charles X avait encore des amis personnels et des serviteurs dévoués.

De nobles cœurs ont porté son deuil, son héritier a pu, pendant un temps, trouver des soldats. Louis-Philippe n'a été reconduit que jusqu'à la porte de sa demeure ; on a protégé sa vie, mais pas sa couronne, et on l'a laissé se sauver sans lui faire l'honneur de le croire dangereux. Jamais trône n'a croulé d'une façon plus humiliante. C'est que ce trône n'était plus un trône.

Il n'y aura pas de meilleurs et de plus sincères républicains que les catholiques français.

Parmi les principes sociaux *qui viennent de triompher* et qui vont se formuler en institutions, *quels sont ceux que l'église réprouve ?* quels sont ceux que sa voix n'a pas fait retentir depuis dix-huit siècles à l'oreille des peuples et des rois ? Nous n'en voyons aucun !

Il faut être juste, si beaucoup de journaux applaudirent à la Révolution de Février, au gouvernement provisoire, à la République, pour se démentir tristement ensuite, l'*Assemblée nationale*, dès son origine, fit une guerre sourde au gouvernement républicain ; mais avec combien de souplesse et de réticences, mais avec quels égards, justes d'ailleurs, pour ce gouvernement provisoire que l'*Assemblée nationale* a tant injurié depuis sa chute !

Voici comment ce journal parlait le 2 mars :

La dénomination de *journal d'opposition* qui a déjà été donnée à notre feuille ne saurait être acceptée ou repoussée par nous sans quelques explications.

Pour toute réponse il nous suffirait peut-être de renvoyer à notre profession de foi formulée hier ; mais en ce moment de curiosité et d'attente, les faits dévorent les faits, et les réflexions qui les escortent passent inaperçues, et dans tous les cas elles sont oubliées avant la fin du jour qui les a vu naître.

Nous ne devons pas craindre de proclamer une seconde fois *notre adhésion franche au gouvernement provisoire* comme drapeau de l'ordre public, et aussi nous pouvons redire *notre reconnaissance pour le courage qu'il déploie* au milieu des difficultés qui l'assiègent. Chacun de ses membres, nous le savons, dépense chaque jour au service du pays tout ce que l'activité a de puissance, tout ce que la santé a de forces. Ainsi donc, loin de nous la pensée de faire de l'opposition au gouvernement provisoire dans l'accomplissement de la mission qu'il a reçue, dans l'examen de pouvoirs que personne ne doit et ne veut contester. Mais, pour le triomphe même de la liberté et des institutions progressives, nous déplorons vivement les entraînements, les décisions qui agitent le présent et qui engagent l'avenir.

La grandeur et la générosité du peuple de Février avaient été si éclatantes, que le *Journal des Débats*, principal organe du pouvoir tombé, publiait le 3 mars le passage suivant :

Il faut le dire, la dernière révolution est du moins la preuve éclatante de l'immense amélioration qui s'est opérée dans nos mœurs. Un trône est tombé, tout un gouvernement a été dissous, et *pas un acte de barbarie contre les personnes, pas une violence n'a pu être signalée.* C'est à l'usage de la liberté, nous n'en doutons pas, qu'il faut attribuer ce merveilleux adoucissement des mœurs. En discorde sur la politique, il y a huit jours à peine, on s'est trouvé d'accord pour sauver de la ruine des institutions les conquêtes de la civilisation et de la liberté. *L'ordre est resté debout sur les décombres.* Bien insensés seraient ceux qui hésiteraient à sacrifier leurs regrets ou leurs rancunes aux exigences de l'intérêt général.

Le journal l'*Union*, qui venait d'effacer son épithète de *monarchique*, n'était pas moins frappé de cet ordre renaissant tout à coup par la seule modération du peuple armé. Ce journal imprimait le 3 mai :

Il y a huit jours aujourd'hui que le peuple de Paris, en armes, expulsait la famille d'Orléans et abattait du même coup toutes les conceptions intermédiaires qui avaient tenté d'arrêter l'insurrection. Cette révolution fut un miracle. Un autre miracle se montra dans le rétablissement de l'ordre et dans le concours de toutes les opinions consciencieuses, indépendantes, pour arriver sans nouvelles secousses à la convocation de la grande assemblée constituante qui doit exprimer et proclamer le vœu de la nation.

Les huit journées que nous venons de traverser ont été fécondes pour la France, laborieuses pour le gouvernement provisoire. Parmi les mesures qui ont été prises, quelques-unes n'étaient pas nécessaires ; on ne peut y voir que des satisfactions données à quelques-unes des opinions qui ont triomphé, et, sous ce rapport, elles dépassent la mesure de ce qui est permis à un pouvoir temporaire qui doit faire face aux choses urgentes, mais qui ne doit pas aller au delà. N'importe, il faut reconnaître que dans l'ensemble de ses actes *le gouvernement provisoire n'a manqué ni de sagesse, ni de fermeté, ni de justice.*

L'*Union*, depuis, a manqué de justice envers le Gouvernement provisoire, et plus d'une fois. Elle en a manqué, notamment le jour où elle a reproché en termes furieux à ce Gouvernement, d'avoir voulu la banqueroute, sauf à garder un silence religieux, aussitôt que le nom de M. Fould eut été prononcé dans cette affaire.

Citerons-nous aussi le *Corsaire ?* ce sera déroger à nos habitudes, mais on reconnaîtra bientôt qu'un des côtés les plus piquants du tableau serait sacrifié, si nous ne faisions pas une exception pour cette revue rétrospective.

Dans le *Corsaire* du 29 février, notre ex-ami, M. A. W. déclare qu'il ne s'effraie pas du communisme, et que le devoir de la République est de soumettre toutes les théories à l'épreuve de l'expérience. Ecoutez :

LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE NE RECULERA DEVANT AUCUNE IDÉE.

Dans ce moment, quel que soit le parti auquel on appartient, — si tant est qu'il y ait encore des partis, — chacun doit se rallier autour du gouvernement franchement, loyalement et sans aucune arrière-pensée.

Il est des hommes qui craignent les communistes ; nous leur dirons qu'aucune idée n'est à craindre. Si les communistes ont des idées, qu'ils les discutent en face de tout le monde. La liberté existe pour tous, sans aucune exception, pour les communistes, pour les jésuites mêmes. On en prendra le bon, et on en laissera le mauvais.

Ce n'est, au fond, qu'une question d'opportunité.

Bien plus : la République, nous en sommes sûrs, loin de craindre les idées, si avancées qu'elles soient, les provoquera, les étudiera et leur donnera toute l'application possible.

La monarchie seule, basée sur un parti, quelquefois sur un individu, craint les idées des autres et les condamne sans les approfondir, sans les soumettre même à la discussion. La République, gouvernement de tous, n'est pas un parti, mais le foyer central de toutes les idées, de tous les intérêts.

Au lieu de défendre, elle donnera plus tard à tout homme qui croit une idée les moyens d'en faire l'application ; tant pis pour l'inventeur si son invention est mauvaise, tant mieux pour tous si elle est bonne.

Soyons sans préjugés, c'est le seul moyen d'être vraiment libres. La justice seule représente la Liberté. Au commencement fut le Verbe ; il régnera jusqu'à la fin. Le Verbe, c'est Dieu révélé par la raison et la vérité, qui à leur tour ne jaillissent que par le choc bienfaisant de la discussion pacifique des idées. A. W.

Voici quelques passages républicains extraits du même numéro :

..... Il y a une débâcle auguste : les rois fondent comme les glaces.

..... Aujourd'hui, toute la jeunesse aristocratique du faubourg Saint-Germain, toute l'élite de la vieille noblesse, comtes, vicomtes et marquis se prononcent pour la République et arborent les trois couleurs.

— Notre collaborateur J. L. rencontra dimanche l'illustre maëstro Meyerbeer, qui lui dit avec enthousiasme :

« Non, depuis que le monde existe, il ne s'est rien vu de semblable ! Le peuple français est le premier peuple de la terre ! ... Désormais, c'en est fait ! la France entraînera toute l'Europe ! »

— Bravo ! répondit J. L., cette fois nous tenons le *Prophète !!!*

On vendait aujourd'hui, au quai aux Fleurs, des petits bouquets composés de violettes bleues, de violettes blanches et de roses pompons. Ces charmantes cocardes républicaines ont un succès d'enthousiasme aujourd'hui.

Un arc-en-ciel s'est formé hier, vers 4 heures, sur Paris.

Bravo ! s'est écrié un ouvrier du faubourg Saint-Antoine ; voilà le bon Dieu qui reconnaît aussi la République française ; il arbore le drapeau tricolore.

JOCO-SERIA. Trois grandes révolutions, trois nobles couleurs, trois journées, trois hymnes, ou fait tout par trois dans la nation française, qui est composée de cœurs généreux et diables à quatre.

Voici un très beau mot d'un phalanstérien :

On a brûlé le trône au pied de la colonne de Juillet ;

La République naissante y brûle aussi l'échafaud

ALBUM D'UN DÉMOCRATE. — On parle de planter l'arbre de la liberté ; — les racines en sont depuis longtemps dans tous les cœurs.

La société française était gangrenée; un désolant scepticisme avait envahi les masses. Le progrès des lumières, la parole des esprits élevés se trouvaient impuissants à régénérer le corps social. Il fallait une force galvanique pour épurer les âmes. Ce miracle s'est accompli.

N'est-ce pas quelque chose de providentiel que ce *faisceau d'harmonieux éléments placés à la tête du* pays au milieu de la crise?

Lamartine, *l'art et la poésie*; Dupont (de l'Eure), *la probité*; Garnier-Pagès, *les franc[illegible] du [illegible]*; Marrast, *la presse*; Louis Blanc, [illegible]; Ma[illegible] et Ledru-Rollin, *la liberté de la [illegible]*; Cré[illegible] (israélite), *l'égalité des cultes*; Albert, ouvrier, *les droits du peuple!*

Nous n'avons jamais fait un pareil éloge du gouvernement provisoire.

Dans son numéro du 3 mars, après une apologie de Marc Caussidière, un récit complaisant de la part prise par lui à l'insurrection de Lyon, le *Corsaire* procède ainsi à la glorification de Barbès :

Mercredi soir, au moment où Armand Barbès descendait de la voiture de Clermont, il était reconnu de suite par trois hommes du peuple qui lui ont spontanément sauté au cou.

L'ex-captif du Mont-Saint-Michel ne pouvait maîtriser son émotion et pleurait de joie.

« Mes amis, disait-il en même temps aux trois ouvriers, ce n'est pas assez d'avoir été grands pendant le combat, il faut être généreux après la victoire. Pour moi, je mourrais de chagrin si je savais faire endurer à mes ennemis vaincus le quart de ce qu'ils m'ont fait souffrir depuis neuf ans. »

Ce mouvement magnifique de générosité n'étonner aucun de ceux qui connaissent Armand Barbès.

A la vérité le *Corsaire* ne permet pas aux républicains de mauvaise foi de se mêler à ses acclamations :

Un homme d'esprit, M. Ch. de Rémusat, qui a toujours eu des sentiments libéraux, quoique dynastiques, n'a pu voir sans dégoût mille braillards, sans cœur s'égosiller à crier : *Vive la République!*

Singulier spectacle, a-t-il dit. Tous ces conservateurs qui se disent républicains devraient nécessiter un tirage à un million d'exemplaires de la fable de Lafontaine : *Le loup devenu berger*.

ALBUM D'UN DÉMOCRATE. — On va établir un club dans les salles de la Sorbonne. Voilà le vieil édifice universitaire près de se purifier.

Ainsi, pour le *Corsaire* du 3 mars 1848, le *club* avait une vertu sanctifiante.

Au milieu de ce concert approbateur, de ce désarmement apparent des vieux partis, quelques républicains sérieux n'étaient pas exempts d'inquiétude. Le peuple était désintéressé, dévoué, mais les débris des anciennes administrations s'agitaient. On montait à l'assaut des places : généraux suspects, préfets *infirmes*, satisfaits désarçonnés, assiégeaient l'Hôtel-de-Ville.

Il est urgent, dit le *Commerce* du 29 février, de signaler un fait gravement honteux.

Nos devoirs de presse nous ont appelés à plusieurs reprises au siége du nouveau gouvernement, dans les bureaux de quelques ministères. Qu'avons-nous aperçu, rencontré, constaté? — La chose est trop réelle : c'est une affluence, à tous égards extraordinaire, de solliciteurs. Oui, déjà des prières, des recommandations, des intrigues, autour de nos braves et honnêtes citoyens du gouvernement provisoire.

Allons, messieurs, un peu de pudeur! songez que Paris est tout entier abnégation, dévouement pour la sainte cause de l'ordre et de la liberté. Songez que ce peuple au milieu duquel vous demandez à devenir des personnages, vient de vous donner, par ceux de ses enfants hier les plus humbles, aujourd'hui les plus glorieux, l'exemple de toutes les vertus, du patriotisme, du désintéressement, de l'oubli de soi-même.

Le *Courrier français*, livré aux mêmes inquiétudes, s'exprimait ainsi le 1er mars :

Ce n'est point par le peuple que nous craignons de voir le gouvernement débordé : c'est bien plutôt par les fonctionnaires. Craignons les entreprises de la contre-révolution! Que le gouvernement provisoire veuille faire de la conciliation, c'est son devoir; mais ce devoir ne va pas jusqu'à choisir pour des places qui ont une importance politique, des hommes notoirement compromis dans l'ancienne administration ou du moins fort tièdes dans leur adhésion républicaine. Qui pensez-vous qui ait osé se présenter aujourd'hui au ministère de l'intérieur? Vous ne le devineriez jamais! M. Napoléon Duchâtel, le préfet et le frère que vous savez! Qu'allait faire là M. Napoléon Duchâtel? Présenter son adhésion républicaine! C'était parfaitement inutile; nous y comptions! Mais il a pensé sans doute que sa présence pourrait compromettre le gouvernement provisoire.

Enfin, le *National* qui veillait sur les places de la République avec toute la vigilance du propriétaire et la perspicacité de l'œil du maître, publiait le 2 mars cet article spirituel :

Jérusalem renaît plus brillante et plus belle! La République est proclamée : la curée des places a commencé; immense, ardente, haletante, insatiable; c'est pis qu'en 1830! Que de satisfaits! que de confiants! que de dévoués! Sous Louis-Philippe, lorsque les républicains étaient injuriés, honnis, persécutés au point de ne pouvoir même porter leur nom, qui jamais eût soupçonné que la République comptât un peuple de partisans si chauds dans le fond? Elle ressemble à la Jérusalem de la prophétie :

D'où lui viennent de tous côtés
Ces enfants qu'en son sein elle n'a point portés?

O Louis-Philippe! ô M. Guizot! que ne pouvez-vous entendre les beaux hymnes à votre louange et gloire chantés aujourd'hui par vos anciens admirateurs! Combien vous seriez touchés, ravis de ce concert! Les ténors et les basses-tailles ministérielles qui retentissaient naguère à la chambre se sont transportés dans l'antichambre du gouvernement provisoire : Vive la République! Fi de la monarchie! Plus de Bourbons! un gouvernement corrompu, corrupteur, hypocrite, violent, odieux à tous les gens de bien!.. — Et l'on disait cet homme-là habile! — Habile, monsieur! il n'était que fourbe, cupide et artificieux! toujours prêt à sacrifier la France à son intérêt personnel ou dynastique! — Et ce Guizot, monsieur! en voilà un misérable! Servant son Louis-Philippe contre ses propres convictions, contre sa conscience! — Sa conscience, dites-vous! Allons donc! est-ce que Guizot avait une conscience? — Ces gens-là nous perdaient, nous menaient à l'abîme! — Oui; mais la sagesse et le courage du peuple nous ont sauvés! Vive la République!

La situation fut parfaitement résumée le 3 mars par cet article du *Commerce* :

Un seul danger, dans la situation actuelle, c'est l'adhésion soudaine, générale, à la République de tous ceux qui naguère étaient les ennemis de toutes les libertés, les partisans de tous les abus. De là les rangs des vrais républicains qui se remplissent d'auxiliaires duement suspects; de là surtout une confiance trompeuse qui s'empare des esprits et qui désarme toutes les précautions.

La cause de la République serait grandement compromise si le gouvernement provisoire cessait un seul moment de délibérer, de décréter et d'agir dans une supposition autre que la suivante :

On se prépare à faire à la République, sous les apparences d'un républicanisme tour à tour modéré et exagéré, une guerre de trahison et de violence. On retiendra d'abord la révolution pour l'empêcher de prendre toutes les mesures nécessaires à l'établissement de la République; puis si l'on y parvient, quand on aura affaibli la Révolution en l'arrêtant dans son cours, on aura le courage de se lever ouvertement contre elle et de la combattre en face.

Dans cette revue des journaux, nous n'avons pas besoin de rappeler le rôle de la *Démocratie pacifique*. Nos lecteurs n'ont pas oublié que nous avons accueilli la révolution de février avec enthousiasme, et que le cri de *vive la République!* se lisait le 25 février au matin en tête de nos colonnes. Ces démonstrations ne distinguaient personne alors, et les journaux qui dénigrent aujourd'hui la République, insultent la révolution, calomnient le gouvernement provisoire, montraient autant et plus que nous d'ardeur démocratique.

La différence entre eux et nous s'est dessinée depuis. Nous pensons et disons aujourd'hui ce que nous pensions et disions alors. Les hommes qui ont changé de drapeau nous accusent maintenant d'être *rouges*, et nous demandent avec une sorte de compassion : Mais pourquoi donc êtes-vous devenus si révolutionnaires?

Un courrier de cabinet est parti hier pour Rome porteur de nouvelles instructions pour le général français commandant l'armée d'occupation.

On assure que ce courrier porte aux troupes françaises l'ordre de quitter Rome et de se diriger vers Civita-Vecchia, où elles s'embarqueront pour la France.

Ainsi se dénouerait la grande affaire de Rome.

Le gouvernement se serait déclaré satisfait du manifeste du pape, sauf quelques modifications relatives à l'amnistie qui auraient été accordées par Pie IX.

S'il en est ainsi, il n'y a rien à dire : la fin de l'œuvre est digne de son commencement et des moyens mis en usage.

La lettre de M. Louis-Napoléon à son cher Ney n'était qu'une boutade.

L'Assemblée législative commencera demain sa séance publique par l'appel nominal et le tirage au sort des bureaux. Des demandes d'interpellations et des propositions émanées de l'initiative parlementaire seront soumises aussi ce jour-là à l'Assemblée.

Avant de commencer les débats, l'Assemblée aura à renouveler son bureau. Les pouvoirs du président actuel, M. Dupin, qui ont été, d'après le dernier règlement, fixés à trois mois, expirent dans le cours de la semaine prochaine.

La commission des finances qui, depuis la prorogation, a tenu plusieurs séances dans le mois d'août, avait suspendu ses travaux pendant la durée des conseils généraux, dont presque tous ses membres font partie. Son président, M. Gouin, l'a convoquée pour le 17 de ce mois, et, depuis cette époque, la commission se réunit tous les jours en séance et continue avec activité ses travaux.

Quelques journaux ont fait connaître des résolutions qui auraient été prises par la commission sur les questions financières. Nous croyons que ces détails sont inexacts. La commission a décidé qu'avant de s'occuper de l'assiette de nouveaux impôts, il était nécessaire de connaître exactement jusqu'où peuvent aller les économies dans les diverses branches de l'administration publique. En conséquence, elle se livre, en séance générale, à l'examen des budgets spéciaux, en renvoyant seulement aux sous-commissions les questions contestées sur lesquelles elle se prononcera en dernier lieu.

En ce moment, la commission a terminé ses délibérations sur les budgets de la justice, de l'instruction publique, des affaires étrangères, des travaux publics, de l'intérieur et du commerce, et ce n'est que dans le mois prochain qu'elle pourra prendre une résolution quelconque sur le nouvel impôt du revenu, le rétablissement de l'impôt des boissons et les autres questions financières du projet ministériel.

Le journal thuriféraire de l'Elysée, le *Dix Décembre*, fait aujourd'hui un éloge mirobolant de l'expédition romaine. Cependant cet éloge n'a rien de flatteur pour le pape :

Avons-nous mis, dit-il, le souverain pontife à même d'être généreux et grand, et est-ce bien sa faute s'il se laisse dominer par les étroites ambitions de son clergé, encore barbare et intolérant comme les moines du moyen-âge?

En somme, pouvions-nous donner au pape quelque chose de plus que le pouvoir de faire pour le bien tout ce qu'il voudrait, et pouvons-nous empêcher les gens de se *déshonorer*? A qui s'en prendre si, lorsqu'il avait à choisir entre tous les moyens de se faire bénir par son peuple et de se montrer digne de son passé, il n'a trouvé que celui-là : *La sainte inquisition!*

On lit dans une correspondance de Constantinople, adressée au journal la *Presse* :

Je peux vous donner comme certain que Georgey a reçu de l'empereur Nicolas un château et deux millions de roubles, dont la moitié doit être partagée entre les hommes qui ont le mieux aidé dans ce qu'il est désormais impossible de ne point appeler la trahison.

Ce que nous avons prévu est sur le point de s'accomplir. On nous écrit de Marseille que le choix de M. de Suleau a vivement mécontenté une partie notable du parti conservateur. Les anciens orléanistes, qui avaient accordé leur appui, à l'administration de M. Peauger, le refuseront à son successeur.

Ainsi, en faisant acte de condescendance à l'égard du parti légitimiste, le ministère s'est aliéné les hommes qui lui étaient le plus sympathiques, et a donné au parti rouge des auxiliaires qui pourraient, à un moment donné, le rendre maître de la situation. (*Le Crédit.*)

Le courrier du Levant, arrivé hier, apporte la nouvelle d'un scandale énorme qui a éclaté à Athènes. Les journaux ont exhumé et publié une lettre de M. Coletti, dans laquelle les faits les plus graves sont articulés contre M. Christénidès, le ministre actuel de l'intérieur. Il s'agit d'une condamnation pour faux et d'une accusation de meurtre.

Le sénat avait mis à l'ordre du jour une proposition conçue dans les termes les plus énergiques, pour que toutes relations cessassent de la part de cette assemblée avec un ministre placé dans la position de M. Christénidès.

Nous lisons dans la *Liberté* :

Une lettre datée de Malte, et arrivée ce matin à Paris, apporte une nouvelle d'une grande importance.

Suivant cette lettre, les ambassadeurs russe et autrichien près le gouvernement turc ont, à la suite du refus fait par ce dernier de livrer les réfugiés hongrois, amené leurs pavillons et quitté Constantinople en annonçant qu'une flotte austro-russe viendrait bloquer immédiatement les Dardanelles.

Le ministre anglais aurait, en conséquence, envoyé de suite à Malte l'ordre de diriger sur Constantinople, les forces maritimes réunies de l'Angleterre et de la France.

La lettre qui apporte cette grave nouvelle nous a été communiquée, et nous pouvons en garantir l'authenticité.

On nous écrit d'Alger, 22 septembre :

Le choléra fait une moisson effrayante à l'hôpital du Dey. C'est un foyer d'infection : 30 infirmiers ont succombé. Nous avons aujourd'hui une mortalité de 250 individus.

Une ambulance de premiers secours a été créée hier au commissariat. Des sœurs de charité sont appelées à prodiguer leurs soins à ces pauvres victimes cholériques.

On lit dans le *Temps* :

« M. Gustave de Beaumont, avant son départ pour Vienne, où il a été envoyé en qualité d'ambassadeur, a eu une très longue conférence avec M. le président de la République. M. de Beaumont aurait mis, dit-on, une condition à l'acceptation de la mission qui lui est confiée : c'est que le ministère actuel ne serait pas changé et remplacé par un cabinet dont la composition serait confiée à M. Molé.

D'après les explications qui lui ont été données par M. le président de la République, sur les résultats de la crise ministérielle, M. de Beaumont a emporté l'assurance que MM. Dufaure et Barrot seraient maintenus, quelques modifications que pût subir le cabinet.

Le bon billet qu'a La Châtre! s'écrie la *Gazette de France*.

Haute Cour de Justice.

Voici la liste exacte et complète des membres des conseils généraux qui ont été désignés par le sort pour faire partie du jury de la haute Cour de justice chargée de prononcer sur l'attentat du 13 juin :

AIN. — M. Chevrier-Corcelles, ancien magistrat.
AISNE. — M. Gaudron, négociant et propriétaire.
ALLIER. — M. Choisy, propriétaire, docteur-médecin.
ALPES (Basses). — M. Amene, propriétaire.
ALPES (Hautes-). — M. Prat, propriétaire.
ARDÈCHE. — M. Casimir Faure, notaire.
ARDENNES. — M. Bechet de Léocourt, notaire.
ARRIÉGE. — M. de Mortimort, propriétaire.
AUBE. — M. Bourbonne, ancien notaire.
AUDE. — M. Bonnel, propriétaire.
AVEYRON. — M. Cortal, propriétaire.
BOUCHES-DU-RHÔNE. — M. Benet de la Ciotat, propriétaire.
CALVADOS. — M. Delacour, ancien député.
CANTAL. — M. Raynaud, avocat.
CHARENTE. — M. Georges Salignac, propriétaire.
CHARENTE-INFÉRIEURE. — M. Ballangé, notaire et propriétaire.
CHER. — M. Barrière, juge de paix à Henrichemont (incompatibilité de fonctions).
CORRÈZE. — M. Lachand, notaire à Maynac.
CÔTE-D'OR. — M. Coust, propriétaire de Précy-sous-Thil.
CÔTES-DU-NORD. — M. Pasquiou, propriétaire à Pontrieux.
CREUZE. — M. Martin, avocat.
DORDOGNE. — M. Bugnet, avocat à Bergerac.
DOUBS. — M. [illegible] de Vezet, propriétaire.
DRÔME. — M. P[illegible]in de Bellegarde, propriétaire.
EURE. — M. Le[illegible]re, ancien représentant.
EURE-ET-LOIR. — M. Goupil, maître de forges.
FINISTÈRE. — M. A. de Kerhorre, propriétaire, maire de [illegible]-Pol-de-Léon.
GARD. — M. Pe[illegible] Barbet, propriétaire, maire de Pont-Saint-Esprit.
GARONNE (Haute). — M. Martial Lamoureux, propriétaire.
GERS. — M. [illegible] de Barreau, maire de Caster.
GIRONDE. — M. Durand des Granges, propriétaire.
HÉRAULT. — M. Blanc, colonel d'artillerie.
ILLE-ET-VILAINE. — M. Geoffroy de Châteaubriand, propriétaire.
INDRE. — M. Lecoigneux de [illegible], propriétaire.
INDRE-ET-LOIRE. — M. Hervé, notaire et maire à Bourgueil.
ISÈRE. — M. Jean Pion, docteur-médecin à la côte Saint-André.
JURA. — M. Pavam de Ceccaty, avocat à Orléans.
LANDES. — M. Armand-Victor Marrast, du canton de Minizan, propriétaire.
LOIR-ET-CHER. — M. Crosnier, propriétaire, ancien directeur du théâtre de l'Opéra-Comique.
LOIRE. — M. Lesfranc, propriétaire.
LOIRE (Haute). — M. Pellet, propriétaire.
LOIRE (Inférieure). — M. Bignon, ancien député propriétaire.
LOIRET. — M. Souesme, propriétaire.
LOT. — M. Sirieys de Fijeac, propriétaire.
LOT-ET-GARONNE. — M. Laroche, propriétaire et maire.
MAINE-ET-LOIRE. — M. Zacharie du Beau, propriétaire.
MANCHE. — M. Roudet, propriétaire.
MARNE (Haute). — M. Des Etangs, docteur-médecin.
MAYENNE. — M. Jean-Romain Legentil, propriétaire.
MEURTE. — M. Gusse, propriétaire.
MEUSE. — M. Brichart, greffier du tribunal de Bar.
MORBIHAN. — M. Calmon de Pontivy, propriétaire.
MOSELLE. — M. Franck, propriétaire.
NIÈVRE. — M. Girard, avocat.
NORD. — M. Beauvais, propriétaire.
OISE. — M. de Laon, propriétaire.
ORNE. — M. Renoud, maire de Theil.
PAS-DE-CALAIS. — M. Lointaine-Harduin, ancien représentant du peuple.
PUY-DE-DÔME. — M. André Monteil, propriétaire.
PYRÉNÉES (Basses). — M. Châteauneuf, avocat à Bayonne.
PYRÉNÉES (Hautes). — M. Achille Fould, représentant du peuple. (Incompatibilité de fonctions.)
Second tirage, M. Vagué Domla, propriétaire.
PYRÉNÉES ORIENTALES. — M. Clément Ducros, propriétaire.
RHIN (Bas). — M. North, notaire à Vasselane.
RHIN (Haut). — M. Emile Dolfus, ancien représentant du peuple.
RHÔNE. — M. Magnin, avocat à Villefranche.
SAÔNE (Haute). — M. Nottez, notaire à Gy.
SAÔNE-ET-LOIRE. — M. Elie Bruys, propriétaire et notaire.
SARTHE. — M. Rigault-Beauvais, propriétaire.
SEINE-INFÉRIEURE. — M. Jules Reiset, propiétaire.
SEINE-ET-MARNE. — M. Grafeilhe, propriétaire.
SEINE-ET-OISE. — M. Bouchon, propriétaire.
SÈVRES (DEUX-). — M. Laraminot-Jormal, propriétaire.
SOMME. — M. Dupuis, propriétaire.
TARN. — M. Pauthe, propriétaire.
TARN-ET-GARONNE. — M. Delpech, professeur.
VAR. — M. Philibert, propriétaire.
VAUCLUSE. — M. Jourdan de Sault, propriétaire.
VENDÉE. — M. de l'Espinay, propriétaire.
VIENNE. — M. Rousseau-Lapois, propriétaire.
VIENNE (HAUTE-). — M. Descubes-Duchâtenet, propriétaire.
VOSGES. — M, Victor Noël, docteur en médecine.
YONNE. — M. de Tanlay, propriétaire.

A cette liste, il faut ajouter celle des membres du conseil général de Seine-et-Oise, qui, aux termes de l'article 94 de la Constitution de 1848, peuvent être désignés par le sort pour faire partie du haut-jury, dans le cas où, au jour indiqué par le jugement, il y aurait moins de soixante jurés présents.

L'article 95 de la même loi porte que les jurés absents au jour du jugement, qui n'auront pas produit d'excuses valables, seront condamnés à une amende de mille à dix mille francs, et à la privation des droits politiques pendant cinq ans au plus.

ITALIE.

LE PAPE ET SES BIEN-AIMÉS SUJETS.

Nous jugeons inutiles de mentionner les journaux qui attaquent le manifeste de Pie IX. Le pape n'a encore trouvé d'approbateurs que le *Constitutionnel*.

En Italie, il n'est pas jusqu'au *Risorgimento*, journal honnête et modéré s'il en fut, et approbateur au début de l'expédition romaine, qui ne crie à la déception et ne somme la France de tenir sa parole solennellement engagée. Le *Risorgimento* croit que le pape a travaillé pour la république. — Le *Patriote savoisien* est d'avis que le pontife a immolé la religion à la conservation de son domaine temporel, et que le roi a tué le pape. Les feuilles belges, même cléricales, sont du même avis. Le *Courrier de Marseille*, journal conservateur même sous la monarchie, croit que le *motu proprio* de Pie IX, qui retire les concessions de 1848 et rétablit à peu près l'ancien arbitraire cléricale, satisfera plus ses ennemis que ses amis.

On lit dans les *Débats* :

Quelques lignes de l'*Osservatore romano*, du 20 septembre, contre les hommes qui cherchent à ranimer les passions turbulentes, donnent à penser qu'une certaine agitation fermente dans les esprits, et que la présence d'une garnison forte et disciplinée sera longtemps encore indispensable dans cette grande ville. Le bruit courait cependant à Rome que

les troupes françaises allaient se replier sur Civita-Vecchia. Mais en rapprochant ce bruit de celui qui courait hier à Paris sur le remplacement des Français par les Espagnols, on voit que Rome ne resterait pas dépourvue de garnison.

On écrit de Rome au *Siècle*, 21 septembre :

Ici la tranquillité n'est plus qu'à la surface. Les termes du manifeste et de la notification d'amnistie sont comparés publiquement avec ceux de la lettre du président, et l'on tire de leur comparaison des conséquences peu flatteuses pour l'honneur des deux gouvernements. M. de Corcelles est arrivé accompagné de M. de Mofras, attaché au ministère des affaires étrangères. Ils se montrent tous deux stupéfaits de l'impression produite par le manifeste pontifical. On prétend que M. de Corcelles a exprimé l'opinion que l'armée française devrait se retirer à Civita-Vecchia, afin de prouver aux cardinaux qu'ils sont parfaitement impuissants à gouverner Rome dans les conditions où ils prétendent rétablir le pouvoir du pape.

De près, la vérité nous frappe peut-être d'une lumière trop vive pour que nous voyions bien nettement la situation. Au risque donc d'écrire quelque chose qui semble une sottise aux yeux de ceux qui sont placés à un point de vue plus général que le nôtre, je vous dirai que l'expédition de Rome a perdu la papauté, au moins en tant que puissance temporelle, en prouvant que même avec l'aide de la France, fille aînée de l'Eglise, la papauté est incapable de formuler un gouvernement raisonnable.

Les lignes suivantes sont extraites de la correspondance du *Nazionale*, même date :

Nos malheureux condamnés à l'exil se disposent à partir. Privés d'une fortune suffisante pour la plupart, on ne sait ni où ils iront ni ce qu'ils feront. L'amnistie a jeté la douleur dans le peuple, parce que ce beau présent est conçu de telle façon que personne n'est sûr de garder son emploi à couvert des vengeances privées qu'il est si facile d'exercer au moyen de la commission, de l'inquisition.

Les Français cherchent toujours à tromper le peuple ; ils s'emportent contre l'amnistie et disent que *le 26 tout sera fini*. Il nous semble que tout a été fini au moment où les Français ont mis le pied dans les Etats-Romains.

Le commandement des villes va être confié aux hommes les plus compromis dans la politique grégorienne.

Le *Corriere mercantile* signale aux hommes de bonne foi les incroyables assertions mensongères, et fausses accusations, que presque chaque jour les deux journaux semi-ministériels, le *Constitutionnel* et la *Patrie*, lancent contre les Italiens, et spécialement contre les Romains. Le *Journal de Gênes* dit qu'il faut accuser le gouvernement clérical, si l'agriculture, l'industrie, l'instruction, etc., sont dans un mauvais état, et il finit son article ainsi : « Que la *Patrie* conseille à son gouvernement de soumettre la France, pendant dix ans seulement, à un gouvernement concentré dans les mains des cardinaux, des prêtres et des moines : Paris deviendrait en peu de temps une agglomération d'Eglises, de couvents, d'hôpitaux, avec une populace nourrie par l'argent du public, sans industrie et sans culture. »

LE PIÉMONT ET L'AUTRICHE.

Quelques journaux *modérés* de Paris, en racontant ce qui s'est passé le 24 à la chambre des députés de Turin, s'emportent fort contre l'opposition, qui voulait que le projet de traité entre le Piémont et l'Autriche fût voté sans discussion ; ils vont même jusqu'à qualifier cette proposition d'*absurde*. Les honnêtes et modérés ne se sont pas aperçus qu'ils tiraient sur l'un des leurs. Le comte Balbo, qui proposait ce vote, avait l'appui du ministère, et ce sont les codini qui ont voté avec lui. L'opposition, au contraire, ou plutôt la majorité, — car à Turin, le ministère, contrairement à toutes les règles constitutionnelles, s'obstine à conserver le pouvoir, bien qu'il ne s'appuie que sur la minorité de la chambre, — la majorité a voté pour que le traité fut l'objet d'une solennelle discussion qui éclairât le pays sur les calomnies des *codini*, à l'endroit de la guerre de l'indépendance.

Dans la séance du 25, elle a voté les subsides nécessaires pour le paiement d'une partie de l'indemnité ; mais, après avoir voté un ordre du jour, déclarant que les chambres n'entendaient nullement se lier au sujet des articles des traités, qui deviendront l'objet d'une discussion ultérieure.

ALLEMAGNE.—PRUSSE.

ENCORE LE VOTE DE L'IMPÔT.

L'absolutisme vient de regagner par un escamotage, pratiqué à la seconde chambre de Prusse, le terrain qu'il avait perdu dans une dernière séance. On lit à ce sujet dans une correspondance particulière :

Après le vote qui donnait aux chambres le droit de refuser l'impôt, le gouvernement perdait celui de ses privilèges auquel il tient le plus. Il semblait qu'on ne pouvait plus revenir là-dessus à moins que de faire voter, comme le proposait M. de Manteuffel, qu'après le refus des chambres les contribuables n'en continueraient pas moins à payer l'impôt refusé.

Cela n'était pas acceptable; il fallait trouver un moyen détourné. La plupart des membres de l'Assemblée n'entendent rien aux questions de finances. On les a fatigués par une foule d'amendements et de sous-amendements, et quand ils ont été bien lassés de la discussion, on a glissé un petit article sans que l'on y prît bien garde. Il est ainsi conçu :

« En cas de conflit entre les deux chambres, les impôts existants continueront à être perçus jusqu'à ce que les chambres parviennent à s'entendre. Et puis les impôts sont perçus d'après le budget de l'année précédente pendant les quatre premiers mois d'une nouvelle année financière. » Cet amendement perfide appartient à M. de Bodelschwing et met dans les mains du gouvernement une redoutable puissance en lui donnant le moyen de retarder la convocatio des chambres sans sortir de la légalité vis-à-vis des contribuables. C'est l'abandon à peu près complet du principe constitutionnel.

AUTRICHE. — HONGRIE.

La *Gazette nationale* rapporte que les négociations avec Komorn ont été rompues par suite d'une délibération qui a eu lieu à Vienne dans la conférence des ministres et des généraux. Radetzki est resté en minorité avec sa proposition d'amnistie. Le vieux maréchal a depuis lors refusé d'assiter aux délibérations tant qu'on y agiterait les affaires de la Hongrie.

On lit dans la *Correspondance générale* :

« Lorsque le comte Sturmer est allé auprès du sultan pour tâcher de faire rapporter la résolution du divan de refuser la livraison des réfugiés hongrois, le sultan a ratifié cette résolution, et l'on croit que le prince Radziwill ne sera pas plus heureux. Les réfugiés seront transférés à Candie. On dit que sir Stratford Canning, l'ambassadeur anglais, a beaucoup contribué à faire prendre cette résolution, tandis que l'envoyé français, M. Aupick, se tient à l'écart.

Revue des Départements.

SAÔNE-ET-LOIRE. — Le 14 du courant, un incendie accidentel a éclaté à l'établissement de Montceau, commune de Blauzy : deux corps de bâtiments, comprenant l'ajustage, l'alésage, la chaudronnerie, les foyers et greniers, ont été la proie des flammes. La perte est évaluée à 30,000 francs. Ces bâtiments étaient assurés, mais on ignore pour quelle valeur.

Le *Patriote* signale encore deux autres sinistres à la Chapelle-Saint-Sauveur et à Antully.

— Une épidémie affreuse, la dyssenterie, ou flux de sang, ravage depuis quelque temps la commune de Roussillon, arrondissement d'Autun. Le chiffre des morts s'élève déjà à 27, sur une population de 1 600 habitants.

VAUCLUSE. — Le conseil d'Etat vient d'annuler les élections municipales de Cavaillon, sur la demande des *amis de l'ordre*.

VAR. — Le choléra a décidément fait invasion à Toulon.

AISNE. — *Chauny*. — On lit dans le *Courrier de Soissons* :

« Un incendie terrible a éclaté mardi soir, vers sept heures, à la soudière de la fabrique de glace de Chauny. Le feu a pris aux chambres à plomb. Grâce aux prompts secours qui ont été portés, les ravages n'ont pas été aussi considérables qu'on aurait pu le craindre. Mais que de dangers courus ! Il paraît que le plomb coulait bouillant encore dans la rue. Les acides, les sels renfermés dans cette partie du bâtiment redoublaient l'intensité du feu et par leurs éclats brûlaient les citoyens qui s'étaient rendus sur les lieux pour porter secours.

» Un danger plus grand encore était à craindre. Une énorme quantité de salpêtre était dans le rez-de-chaussée de l'établissement Le feu s'y communiquant une explosion épouvantable eût fait sauter et le bâtiment et ceux qui étaient accourus. Heureusement, l'incendie avait commencé dans la partie supérieure de la maison et on a pu submerger le salpêtre qui s'est ainsi trouvé sans force ! Néanmoins de temps à autre des explosions se faisaient entendre, et — comme dit notre correspondant — on eût cru que l'on tirait le canon.

Les mairies environnantes avaient de suite envoyé leurs pompes : les secours étaient arrivés de tout côté avec un zèle digne d'éloges : on comptait de 10 à 12 pompes et de 4 à 5 mille personnes.

La perte est évaluée à 400 mille francs environ. On ne connaît pas encore la cause de cet incendie qui, par la manière étrange dont il a pris, pourrait bien être l'effet de la malveillance ou d'une négligence coupable.

Nous attendons de nouveaux et plus amples détails.

EURE-ET-LOIRE. — Depuis quelques semaines les incendies sont extrêmement fréquents dans la Beauce. Presque tous ces incendies sont attribués à la malveillance.

Les communes du Loiret, limitrophes de ce département, sont aussi victimes du fléau.

On dirait qu'une bande d'incendiaires est établie dans ces contrées.

LOIRET. — Les incendies continuent à désoler ce département. Le *Journal du Loiret* en signale cinq, dont deux fort considérables, à Saint-Denis-en-Val et à Chaingy.

MARSEILLE. — Le choléra continue à décroître à Marseille. Le nombre des décès cholériques enregistrés le 25 n'est plus que de 30, dont 11 enfants.

ARDENNES. — Le *Républicain* publie les statuts de la *Boulangerie sociétaire* établie à Sédan.

— L'archevêque de Reims continue toujours ses *lettres édifiantes*. Hier il s'agissait d'une clef de clocher ; aujourd'hui, c'est un pauvre curé que monseigneur révoque et insulte ensuite.

CHER. — A l'occasion du congrès, deux expositions simultanées des arts et de l'industrie auront lieu à Bourges pendant le mois d'octobre.

HAUTE-SAÔNE. — Cinq ou six instituteurs de l'arrondissement de Gray viennent d'être révoqués par décision du comité supérieur d'instruction primaire de cet arrondissement, à cause, assure-t-on, de la propagande qu'ils ont faite en faveur des candidats socialistes lors des dernières élections générales.

Les Cités ouvrières.

PREMIER ARTICLE.

> En souscrivant pour 20 000 fr., entièrement versés, à la fondation des cités ouvrières, le rédacteur en chef de la *Presse* a donné l'exemple de la manière dont il comprenait que l'on devait combattre le socialisme.
>
> La *Presse*, n° du 24 septembre.

Nous prenons ces lignes de la *Presse* pour épigraphe d'un article en faveur des cités ouvrières, afin de prouver que nous acceptons comme parfaitement loyales et intelligentes les armes que M. Emile de Girardin propose d'employer contre le socialisme.

En effet, nous avons souvent déclaré nous-mêmes, que le seul moyen pour le gouvernement et pour la bourgeoisie d'éviter les dangers du socialisme, c'est de faire eux-mêmes du socialisme tant qu'ils pourront.

Il n'est même pas absolument nécessaire qu'on appelle ici les choses par leur nom. Pourvu qu'on améliore réellement, dignement et constamment, par des œuvres utiles, le sort des masses, nous tenons pour certain que les dangers du socialisme se dissiperont.

Nos lecteurs, que nous avons déjà plusieurs fois entretenus du projet de cités ouvrières, apprendront donc, avec plaisir, que l'ère d'ordre et de modération que nous venons de traverser, n'a pas été complètement fatale à ce projet. Les plans de M. Chabert sont en voie d'exécution. Ceux que leurs plaisirs ou leurs affaires conduisent sur le boulevart Montmartre, peuvent, en poussant jusqu'à la rue Rochechouart, voir disposés autour d'une vaste cour quatre grands corps de bâtiments qui ont déjà atteint la hauteur du troisième étage. S'ils recourent à l'obligeance du directeur des travaux, M. Veugny leur dira que la première cité ouvière construite en France sera terminée vers la fin du mois.

Complètement étrangers à l'entreprise qui s'exécute à Paris, nous nous trouvons parfaitement à l'aise pour en parler. Dans une circulaire publiée pendant cette suspension qui nous a largement donné le loisir de réparer les dévastations commises dans nos ateliers par les défenseurs de l'ordre, M. Chabert a présenté lui-même son plan d'habitation comme l'un des détails de la sainte croisade entreprise contre le socialisme. Voilà qui prouve que M. Chabert n'est pas des nôtres. Cependant un adversaire qui tient la truelle en main nous agréera toujours mieux que le commandant Vieyra. Nous ne pourrions jurer, sans doute, qu'il ne se trouve pas parmi les souscripteurs un certain nombre de socialistes; mais heureusement l'argent ne porte pas de nom. Quand la première cité ouvrière, achevée et habitée, pourra être appréciée dans ses résultats par les journaux de toutes nuances, nous nous permettrons de demander aux bonnes gens qu'on ameute contre nous ce qu'ils pensent de cette promiscuité qui, au dire des journaux véridiques, doit résulter de l'adoption de l'architecture socialiste.

Mais, à part toute préoccupation de système, il suffit d'avoir un cœur dans la poitrine pour suivre avec intérêt et pour encourager dans la limite de ses moyens une œuvre du genre de celle-ci. Une des réformes les plus urgentes en ce siècle où il y en a tant qu'on ne saurait différer sans cruauté ou sans imprudence, c'est la réforme des logements d'ouvriers. C'est une grande honte pour la civilisation que des centaines de milliers d'hommes, et non point des ouvriers paresseux ou dépravés, mais des travailleurs de bonne volonté, soient relégués par la fatalité de leur industrie dans des repaires où un propriétaire humain ne voudrait pas loger ses chiens. Certainement les gens qui nient la misère (ceux-là même qui à l'occasion en proclament la nécessité) vont nous accuser d'exagération. N'ont-ils donc pas lu le *Rapport de M. Blanqui sur la condition des classes ouvrières ?* L'auteur est un homme auquel on peut se fier ; ce n'est pas un socialiste celui-là! Lisez, et vous verrez qu'en cette matière l'exagération est impossible ; la réalité atteint l'idéal de l'horrible, l'imagination est dépassée par les faits.

Avant de pénétrer dans les quartiers infâmes où les ouvriers de Rouen viennent s'engloutir, leur journée faite, M. Blanqui s'écrie :

Je me suis résolu à signaler le mal dans toute son horreur, et à faire un appel parti du fond de l'âme à tous les hommes d'honneur, à toutes les mères de famille, pour conjurer ce fléau trop peu connu aujourd'hui. (Page 70.)

Et comment ne pas s'émouvoir, en effet ? lisez ceci :

Oui, il existe à Rouen des repaires, mal à propos honorés du nom d'habitation, où l'espèce humaine respire un air vicié qui tue au lieu de faire vivre, qui attaque les enfants sur le sein de leur mère, et qui les conduit à une décrépitude précoce, au travers des maladies les plus tristes, les scrofules, les rhumathismes, la phthisie pulmonaire. Les pauvres enfants qui échappent au vice, dans ces mortelles demeures, finissent par tomber dans l'imbécillité. Quand ils arrivent à vingt ans, on en trouve pas dix, sur cent, capables de devenir soldats : la misère, les privations, le froid, le mauvais air, le mauvais exemple, les ont amaigris, atrophiés, corrompus, démoralisés.

Et plus loin :

On n'entre dans ces maisons que par des allées basses, étroites et obscures, où souvent un homme ne peut se tenir debout. Les allées servent de lit à un ruisseau fétide chargé des eaux grasses et des immondices de toute espèce qui pleuvent de tous les étages, et qui séjournent dans de petites cours mal pavées, en flaques pestilentielles. On y monte par des escaliers en spirale, sans garde-fou, sans lumière, hérissées d'aspérités produites par des ordures pétrifiées; et on aborde ainsi de sinistres réduits, bas, mal fermés, mal ouverts, presque toujours dépourvus de meubles et d'ustensiles de ménage. Le foyer domestique des malheureux habitants de ces réduits se compose d'une litière de paille effondrée, sans draps ni couvertures; et leur vaisselle consiste en un pot de bois ou de grès écorné, qui sert à tous les usages. Les enfants plus jeunes couchent sur un sac de cendres; le reste de la famille se plonge pêle-mêle, père et enfants, frères et sœurs, dans cette litière indescriptible, comme les mystères qu'elle recouvre. Il faut que personne en France n'ignore qu'il existe des milliers d'hommes parmi nous dans une situation pire que l'état sauvage; car les sauvages ont de l'air, et les habitants du quartier Saint-Vivien n'en ont pas ! » (p. 70 à 72.)

N'oublions pas que c'est un économiste qui parle, un homme qui vient rétablir la vérité des faits dénaturés, lui-même le déclare, « par des écrivains passionnés qui ont exagéré la peinture de nos infirmités sociales.

Mais on va dire que la situation des ouvriers de Rouen est une exception déplorable, sans doute, unique toutefois dans « cette société épanouie comme une fleur aux yeux charmés qui la contemplent, » ainsi que M. Thiers l'écrit du fond de ce cabinet somptueux dont l'*Illustration* a donné naguère une fort belle gravure.

Après avoir conduit ses lecteurs à Rouen, M. Blanqui les mène à Lille, et, arrivé dans cette industrieuse cité, il leur montre (je cite) « une portion considérable de la population manufacturière qui semble vouée à des misères inconnues de l'état sauvage. » (98)

Cela ressemble beaucoup, dira-t-on, à ce que nous avons déjà vu à Rouen. Vous vous trompez, Rouen est dépassé. Cette « population de parias, » ainsi que l'appelle M. Blanqui, habite des caves situées à deux ou trois mètres au-dessous du sol, et qui ne reçoivent d'air et de jour que par la porte de l'escalier qui y conduit et qui donne sur la rue. Leur étendue est rarement de deux mètres à deux mètres et demi de hauteur, sur cinq mètres de côté, et il y en a une infinité qui ont des proportions beaucoup moindres. Mais écoutons M. Blanqui :

C'est, dit-il, un spectacle vraiment effrayant que celui de ces ombres humaines, dont la tête arrive à peine à la hauteur de nos pieds, quand le demi-jour qui les éclaire permet de les apercevoir du haut de la rue. Mais nulle plume ne saurait décrire avec une exacte vérité, pour qui s'est hasardé à y descendre, l'épouvantable aspect de ces asiles, capables de faire envier aux hommes les repaires des bêtes de nos forêts.....

Nous ne pouvons transcrire en entier ce livre effrayant. Quelques lignes plus loin, nous lisons ce qui suit :

Le plus souvent ils couchent tous sur la terre nue, sur des débris de paille de colza, sur des fanes de pommes de terre desséchées, sur du sable, sur les débris péniblement recueillis dans le travail du jour. Le gouffre où ils végètent est entièrement dépourvu de meubles ; et ce n'est qu'aux plus fortunés qu'il est donné de posséder un poêle flamand, une chaise de bois et quelques ustensiles de ménage. « *Je ne suis pas riche, moi*, nous disait une vieille femme en nous montrant sa voisine étendue sur l'aire humide de sa cave ; mais j'ai ma botte de paille, Dieu merci ! » (Pag. 99 et 100.)

A l'heure où nous parlons, plus de 3 000 de nos concitoyens vivent de cette horrible existence dans les caves de la ville de Lille, si justement renommée par l'esprit charitable et chrétien de ses habitants. Oui, il y a des femmes qui ne mangent pour toute nourriture que deux kilogrammes de pain noir par semaine, et si maigres que leur corps est presque diaphane ; il y a des milliers d'enfants qui naissent seulement pour mourir d'une longue agonie. Le docteur Gosselet, médecin distingué de Lille, qui a publié le chiffre des victimes de ce martyrologe, s'écrie en finissant : « Il y a donc chez nous autre chose que la misère, pour causer de telles pertes au début de la vie ! A ce fléau il faut une barrière ; il faut qu'en France on ne puisse pas dire un jour que sur 21 000 ENFANTS IL EN EST MORT AVANT L'AGE DE CINQ ANS 20 700 ! » (P. 101 et 102.)

M. Villermé a visité, il y a quelques années, les centres manufacturiers qui sont l'objet du rapport de M. Blanqui. Le livre de M. Villermé (*Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*), bien qu'antérieur de huit années au travail de son confrère, confirme de tout point les observations que nous venons de lire ; ce qui, soit dit en passant, indique à quoi se réduit pour les classes laborieuses le progrès de la civilisation.

Après avoir décrit l'intérieur des caves où nous venons de pénétrer, M. Villermé dit :

Je voudrais ne rien ajouter à ce détail de choses hideuses qui révèlent au premier coup-d'œil la profonde misère des malheureux habitants ; mais je dois dire que, dans plusieurs des lits dont je viens de parler, j'ai vu reposer ensemble des individus des deux sexes et d'âges très différents, la plupart sans chemise et d'une saleté repoussante. Père, mère, vieillards, enfants, adultes s'y pressent, s'y entassent. Je m'arrête... le lecteur achèvera le tableau ; mais je le préviens que, s'il tient à l'avoir fidèle, son imagination ne doit reculer devant aucun des mystères dégoûtants qui s'accomplissent sur ces couches impures au sein de l'obscurité et de l'ivresse. (T. I, p. 83.)

Et en note M. Villermé ajoute :

Deux médecins et un commissaire de police m'ont dit savoir d'une manière certaine que des incestes sont quelquefois commis, et d'autres personnes m'ont affirmé avoir entendu des ouvriers se les reprocher dans leurs disputes. (*Ibid.*)

Dans une autre note, M. Villermé dit, à l'occasion des caves :

Je ne donnerais pas une idée complète des logements dont il s'agit, si je n'ajoutais que, pour tous ceux qui habitent plusieurs des cours dont j'ai parlé, c'est-à-dire pour des centaines d'individus quelquefois, il n'y a qu'un ou deux de ces cabinets indispensables à la propreté des villes. Aussi le soir, quand les ouvriers viennent de rentrer chez eux, voit-on communément les femmes sortir des allées, s'arrêter au-dessus du ruisseau de la rue, et là, devant les passants et coudoyées par eux, faire sans honte ce qu'ailleurs elles ne feraient jamais en public. (P. 84.)

Encore quelques lignes, et nous quitterons cette industrieuse et riche cité de Lille.

Ces lignes nous les empruntons à un *Rapport à la municipalité, sur les moyens à prendre immédiatement contre le choléra-morbus*. Ce rapport, écrit par le conseil de salubrité des départements

...; date du 1er avril 1832. De 1832 à 1849 rien n'a changé pour l'ouvrier de Lille.

Et le pauvre lui-même (demande le Rapport), comment est-il au milieu d'un pareil taudis?

Le Rapport vient de dire :

On est fatigué dans ces réduits d'une odeur fade, nauséabonde, quoique un peu piquante, odeur de suint, odeur d'ordure, odeur d'homme, etc...

Revenons au pauvre.

Ses vêtements sont en lambeaux, sans consistance, consommés, recouverts, aussi bien que ses cheveux, qui ne connaissent pas le peigne, des matières de l'atelier. Et sa peau? Sa peau, bien que sale, on la reconnaît sur sa face; mais sur le corps, elle est peinte, elle est cachée, si vous le voulez, par les insensibles dépôts d'exsudations diverses. Rien n'est plus horriblement sale que ces pauvres démoralisés Quant à leurs enfants, ils sont décolorés, ils sont maigres, chétifs, vieux, oui vieux et ridés, leur ventre est gros et leurs membres émincés; leur colonne vertébrale est courbée, ou leur jambes torses; leur cou est couturé ou garni de glandes; leurs doigts sont ulcérés et leurs os gonflés et ramollis; enfin, ces petits malheureux sont tourmentés, dévorés par les insectes.

Où voulez-vous que je vous conduise, lecteur? et vous sentez-vous la force de continuer ce funèbre voyage à travers nos centres manufacturiers? Voulez-vous que nous prenions pour type une de ces cités qui forment un terme moyen entre les villes de grande industrie et les places de troisième ordre? Nantes est dans ce cas. Voici en abrégé ce que le docteur Guépin raconte des ouvriers du chef-lieu de la Loire-Inférieure :

Si vous voulez savoir comment il se loge, entrez dans une de ces rues où il se trouve parqué par la misère.... entrez en baissant la tête dans un de ces cloaques ouverts sur la rue, et situés au dessous de son niveau; l'air y est froid et humide comme dans une cave; les pieds glissent sur le sol malpropre, et l'on craint de tomber dans la fange. De chaque côté de l'allée, qui est en pente.... il y a une chambre sombre, grande, glacée, dont les murs suintent une eau sale, et qui ne reçoit l'air que par une méchante fenêtre, trop petite pour donner passage à la lumière, et trop mauvaise pour bien clore. Poussez la porte et entrez, si l'air fétide ne vous fait pas reculer... Ici deux ou trois lits raccommodés avec de la ficelle qui n'a pas bien résisté; ils sont vermoulus et penchés sur leurs supports; une paillasse, une couverture formée de lambeaux frangés, rarement lavée, parce qu'elle est seule; quelquefois des draps et un oreiller : voilà le dedans du lit. Quant aux armoires, on n'en a pas besoin dans ces maisons....

Aux autres étages, les chambres, plus sèches, un peu plus éclairées, sont également sales et misérables. C'est là, souvent sans feu l'hiver, à la clarté d'une chandelle de résine, que des hommes travaillent 14 heures par jour pour un salaire de 15 à 20 sous.

Les enfants passent leur vie dans la boue des ruisseaux; pâles, bouffis, étiolés, les yeux rouges et chassieux, rongés par des ophthalmies scrofuleuses, ils font peine à voir; on les dirait d'une autre nature que les enfants des riches. Entre les hommes des faubourgs et ceux des quartiers riches, la différence n'est pas si grande; mais il s'est fait une terrible épuration : les fruits les plus vivaces se sont développés, mais beaucoup sont tombés de l'arbre. APRÈS VINGT ANS, ON EST VIGOUREUX OU ON EST MORT.

Voulez-vous enfin que, sans sortir de Paris, je fasse passer devant vos yeux des tableaux dont le navrant intérêt ne le céderait en rien à ce qui précède (1)? Mais je ne ferai à personne cette injure de le croire à ce point rebelle à la pitié, d'exiger de nouveaux témoignages. Il est trop évident que nous sommes en présence, non point d'une exception, mais d'une calamité publique, d'une grande iniquité, d'un grand péril!

Heureusement toute médaille a deux faces. Nous venons d'en voir le revers, sans doute en voici le beau côté.

Le jour même où M. Blanqui finissait la visite des « fosses à hommes, » il lui fut donné de contempler un spectacle tout différent, et placé à proximité de Lille comme dans le but de reposer la vue attristée. M. Blanqui visita une maison magnifique habitée par 18 à 1 900 locataires. Laissons-le parler, ou plutôt s'écrier :

Quel contraste! quel air d'aisance respiraient ces beaux lieux! On se serait cru dans un palais. Une propreté exquise régnait dans tous les corridors. Les lits étaient rangés en ordre dans les dortoirs, pourvus de bonnes couvertures, bien aérés; les salles de réunion bien éclairées, bien chauffées. Les détenus...

Hélas! il faut bien le dire; il y a détenus...

Les détenus étaient vêtus d'uniformes tout neufs, chaussés d'excellents sabots doublés de bas de laine; et sans la garde armée qui veillait à leur porte, on aurait pu les prendre pour un couvent de moines. (T. I, p. 103 et 104.)

Oui, ces bonnes gens, vêtus à neuf, étaient des repris de justice, et ces beaux lieux qu'on eût pris pour un palais, c'était la prison centrale de Loos, étalant ses magnificences aux portes de Lille, afin que ce filier, dont M. Blanqui donne le budget, qui gagne 2 francs par jour, et dont la femme, qui est dentellière, gagne 10 à 15 cent., le tout devant suffire à six personnes (pag. 91 et 92); afin que ces parias, accroupis dans les fosses de Lille, se tiennent pour avertis que par ce temps de concurrence effrénée et d'usinocratie, la route du travail n'est point celle où l'on trouve des lits pourvus de bonnes couvertures, des salles bien éclairées et bien chauffées, des habits tout neufs et d'excellents sabots.

Quel contraste, en effet, entre ces beaux lieux, ces palais et ces repaires, ces caves! entre cette aire humide et ces lits pourvus de bonnes couvertures; entre ces ombres humaines si maigres que leur corps est presque diaphane, et ces hommes qu'on aurait pu prendre pour un couvent de moines! Quel contraste entre l'ouvrier et le malfaiteur!

Quel scandale! non pas que nous trouvions à reprendre dans les mesures d'humanité dont la philanthropie se montre si prodigue envers ceux qui ont failli; mais n'a-t-on pas droit de s'étonner que les hommes qui ont jusqu'ici gouverné la France, qui se décernent eux-mêmes le titre d'honnêtes gens, n'aient de tendresse que pour les coupables?

Ce grand scandale, ce péril et cette injustice, les cités ouvrières ont pour objet de les faire cesser.

V. M.

(1) Il nous suffirait de donner des extraits du *rapport* fait lors de la première invasion du choléra, sur les ouvriers qui logent en garni.

Nous avons reçu la lettre suivante avec un morceau de pain indigeste, mal cuit :

Sainte-Pélagie, 29 septembre 1849.

Au citoyen rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique*.

Citoyen,

On ne se contente pas d'incarcérer les hommes dévoués à la République, les ruiner en les enlevant à leurs affaires ou à leur travail, de réduire leurs familles au désespoir et à la misère; il faut encore que le prisonnier se consume par l'inanition. La nourriture qu'on lui donne est non seulement insuffisante, mais les substances dont elle se compose sont plus propres à détruire qu'à alimenter des hommes.

Nous vous envoyons un échantillon du pain qu'on nous distribue.

Le pain et l'eau ne devraient-ils pas être de première qualité, surtout lorsqu'il est impossible de manger autre chose?

Salut et fraternité,

Les membres de la commission des détenus politiques,

THÉODORE BOUAS, CASTANIÉ, DESTÉRACT, ROGÉ, FRICHOT, GENILLER, DELENTE.

FAITS DIVERS.

On annonce le retour à Paris des deux envoyés, à titres divers, de la République française auprès des cours du Nord, MM. de Lamoricière et de Persigny.

M. de Lamoricière paraît avoir échoué dans ses tentatives d'alliance avec la Russie.

M. Fialin aura-t-il été plus heureux en Prusse?

— On pratique en Belgique ce qui n'est encore qu'en projet chez nous, relativement à l'interdiction des logements insalubres; deux maisons de Tournai viennent d'être mises *sous le scellé* par l'autorité.

— On lit dans l'*Emancipation* de Toulouse :

« On nous assure qu'à la suite d'une dépêche télégraphique arrivée avant-hier à Toulouse, une estafette aurait été expédiée par la préfecture à M. Armand Marrast, à Saint-Gaudens. »

—Il est question d'ouvrir un concile général de tous les diocèses français aussitôt que les conciles provinciaux auront terminé leurs travaux. Ce concile général serait destiné à coordonner entre elles toutes les décisions prises par les diverses réunions partielles. Les évêques y assisteraient, soit par eux-mêmes, soit par un délégué spécial. Des espèces de députés seraient également pris parmi les membres des divers clergés diocésains. Le lieu de ce concile général n'est pas encore déterminé; il sera, autant que possible, fixé dans l'une de nos villes centrales.

— La garde nationale d'Autun (Saône-et-Loire) vient d'être dissoute. On parle de la prochaine dissolution de celle de Mâcon.

— Nous lisons dans le *Rhin* :

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que les citoyens du Haut-Rhin, inculpés dans l'affaire du 14 juin et réfugiés à Bâle, viennent de recevoir l'ordre de quitter cette résidence et de se retirer à huit lieues de la frontière. — On leur a accordé un délai qui expire vendredi soir.

— La rentrée des vacances, dans tous les lycées de la République française, est fixée au 8 octobre.

— On organise en ce moment, à l'administration des postes, le nouveau service pour Strasbourg. Très prochainement les dépêches seront transportées par la voie de fer jusqu'à Epernay.

— Les associations démocratiques devaient donner aujourd'hui un grand concert au Châlet. Un nombre très considérable de billets avait été distribué. Cette réunion a paru dangereuse à M. le préfet de police, qui vient de donner des ordres pour qu'elle n'ait pas lieu.

Ainsi les réunions musicales sont elles-mêmes considérées comme des dangers pour la République honnête et modérée.

— L'Académie des Beaux-Arts de l'Institut a jugé, dans sa séance du 29 septembre, le concours des grands prix de peinture. Les prix obtenus sont;

1er grand prix, à M. Adolphe-Clarancé Boulanger, de Paris, âgé de vingt-cinq ans, élève de MM. P. Delaroche et Jollivet;

2e grand prix, à M. Charles-Camille Chazal, de Paris, âgé de vingt-quatre ans, élève de M. Drolling.

L'exposition publique des prix décernés en peinture, sculpture, paysage et architecture, aura lieu à l'Ecole nationale des Beaux-Arts, du dimanche 30 septembre au dimanche 7 octobre inclusivement, de 10 heures du matin à 4 heures du soir.

— Depuis que le palais de l'Assemblée nationale a été lavé, gratté et nettoyé, une grande mesure vient d'être prise. On remarque dans la salle des Pas-Perdus un soldat que l'on remplace toutes les deux heures, lequel monte la garde non pas comme on le fait ordinairement, avec le fusil, mais seulement une baïonnette à la main. Si ce changement de mode dans la faction paraît extraordinaire, la consigne donnée au militaire ne l'est pas moins. En effet, elle consiste à empêcher de cracher dans la salle susdite.

Comme les séances vont reprendre lundi, nous prévenons MM. les représentants du nouvel ordre donné par la questure.

On se demande comment le soldat pourra exécuter sa consigne vis-à-vis des représentants. Sera-t-il obligé, en cas d'infraction, de demander à l'Assemblée l'autorisation de poursuites? Le cas de rhume ne sera-t-il pas une excuse?

DÉTENTIONS PRÉVENTIVES. — On lit dans le *Censeur de Lyon* :

La dame Bablot, dont nous avons annoncé l'arrestation et l'inqualifiable détention, a été mise en liberté hier au soir. Si, conformément aux prescriptions formelles de la loi, la dame Babiot avait été interrogée dans les trois jours de son arrestation, elle n'aurait pas passé dix jours dans la cave infecte de l'Hôtel-de-Ville et deux jours dans la prison de Roanne; elle n'aurait pas été pendant douze jours éloignée de ses affaires et séparée de ses enfants. Nous ne pensons pas que l'ordre et la société en eussent beaucoup souffert.

INCENDIE DU NAVIRE HENRY-CLAY. — On lit dans le *New-Yorck Herald* :

« Un des plus magnifiques navires de la ligne établie entre Liverpool et New-York, par MM. Grinnell Minturn et Ce, a pris feu, le 6 de ce mois, au quai où il était amarré. L'incendie s'est déclaré au point du jour, au centre du bâtiment où il couvait depuis longtemps, car, à peine le feu s'est-il fait jour, que tout le pont était en combustion.

» *Le Henry-Clay* était en chargement, et avait dans sa cale, outre 200 balles de coton, 1000 baris de farine, 800 de résine, 30 boucauts de tabac, une quantité considérable de souliers de caoutchouc, et de 30 à 40 tonnes de charbon.

» Toutes ces matières offraient au feu un aliment facile, et l'intérieur du navire s'est trouvé bientôt converti en une vaste fournaise. Toutefois, grâce à la rapidité des secours qui sont arrivés sur le lieu du sinistre, le feu a été concentré dans l'intérieur, et, en quelques heures, on était devenu maître de l'incendie. Le navire est, toutefois, cruellement avarié, et ce désastre est un des plus considérables qui soient arrivés depuis longtemps dans notre port. La cargaison seule constitue une perte de 30 000 dollars; le navire, évalué à 85 000 dollars, assuré pour 66 500 dollars, est entièrement perdu. L'intérieur n'offre plus qu'une masse de charbons; le côté de babord et l'avant, soulevés hors de l'eau par la chute de la mâture, sont presque totalement consumés.

» *Le Henry-Clay* était un navire de 1 4000 tonneaux, lancé au mois de mars 1845. Sa mise à l'eau fut un véritable évènement, car aucun bâtiment d'un port aussi considérable n'avait encore été construit à New-York. En 1846, au retour d'un voyage d'Europe, il échoua sur le Squan-Beach, et fut, pendant deux jours, dans un péril imminent de se perdre corps et biens. Relevé avec de graves avaries, il reprit bientôt sa carrière, depuis lors exempte de tout accident, et que rien ne présageait devoir finir par une semblable catastrophe. »

» *P. S.* On a relevé l'épave du *Henry-Clay*, et sa coque n'est point, comme on le croyait, irréparablement endommagée. Le navire a été visité par des inspecteurs, qui ont déclaré pouvoir la réparer et la remettre à neuf. »

PETITE CORRESPONDANCE.

Nous avons adressé des Bulletins à nos correspondants par les messageries générales Caillard et Ce. Ceux qui n'auraient pas reçu le paquet à eux destiné sont priés de le réclamer et d'en faire la distribution à nos amis le plus tôt possible.

Château-Renau.—M. P. J.—Reçu les 21.35.—Remerc. pour tous.—Nous prorog. v. ab. au 15 novemb.—Nous v. adr. 11 Bull. par la poste.

Château-Thierry.—M. Ch. T.—Reçu les 20.—Fait l'abon. et appl. 11 à la R. Merci.

Cherchell.—M. G.—Reçu les 100.—Fait le réab. et appl. 83 à la R.—Nous v. av. adr. le dernier Bull.—Remerc. affect.

Targots.—M. L. W.—Nous faisons le réab. en attend. l'envoi annoncé.—Vous dev. av. reçu le Bull.

Coullons.—M. B.—Reçu les 100.—Vous êtes de ceux qu'on retr. touj. dans les mom. diff.

Orléansville.—M. E. G.—Reçu les 80.—Fait l'ab.—Nous appl. à la R. 30 p. M. G., 15 p. M. M., et 3 p. vous.—Compl. affect. à tous.

Noviant.—M. L.—Reçu les 12.85.—Remerc.

Montpellier.—M. V.—Reçu les 11.45.—Fait compl à tous.

Montpellier.—M. B. D.—Nous attend. de v. nouv..—A-t-on retrouvé? Avez-vous reçu le bull.

Orléansville.—M. R.—Reçu le man.—Faites cop. si c'est poss. sur du pap. pl. fin et écrit d'un seul côté. Nous allons v. écrire.

Mers-el-Kébir.—M. B.—Reçu les 16 et fait.

Médéah.—M. S.—Reçu les 17 et fait.

Serigny.—M. D.—Reçu les 15.—Fait l'ab. Nous v. env. les alm. aussitôt parus.

Nantes.—M. B.—Reçu les 10.—Nous all. faire la comm.

Oyrières.—M. B.—Reçu les 17 et fait.

Saumur.—M. B.—Reçu les 75.—Fait le renouv. à la Ph.—Appl. les 66 de conform.—Remerc. et compl. affec. à tous.—Reçu de plus les 200.

Vor.—M. G.—Reçu.—Votre lettre si sympath. nous a profond. émus.—Nous désir. vivement faire v. connaiss.—Nous all. v. expéd. les liv. et journ. demand.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 f.	11 f.	6 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe	32	17	9
PAYS A SURTAXE :			
Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	46	24	10
Colonies et pays d'outre-mer	50	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	68	35	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à 9 »	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 1er octobre.

THEATRE DE LA NATION.—La Favorite.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Le Verre d'Eau.
OPÉRA-COMIQUE.—La Fée aux Roses.
ODÉON. — Le Vert-Galant, Trois sultanes, l'Eclat de rire.
THÉATRE-HISTORIQUE.—La Guerre des Femmes.
VAUDEVILLE.—Sous le Masque, Pas de fumée, un Intérieur comme il y en a, Grands écoliers en vacances.
GYMNASE.— Les Mémoires, l'Epouvantail, les Représentants, Sept Billets.
THÉATRE MONTANSIER.—Le Chevalier, la Chaise, le Tigre du Bengale, Chevalier muscadin.
VARIETES.—Les Caméléons, Eva, les Parents de ma Femme.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Rome.
AMBIGU-COMIQUE.—Le Juif errant.
GAITÉ.—La Sonnette du Diable, le Moulin joli.
THEATRE DU LUXEMBOURG.—Madeleine, l'Aumônier, République.
THÉATRE BEAUMARCHAIS (Opéra bouffe).—La Saint-André, le Vieux prix de Rome, le Marin, le Cousin.
DELASSEMENTS-COMIQUES.—Paris l'été.
THEATRE CHOISEUL.—Les Talismans du Diable.
CIRQUE DES CHAMPS-ELYSEES (carré Marigny).—Tous les soirs, Exercices équestres.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 201. ÉDITION DU MATIN. Mardi 2 octobre 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
au capital, au travail et au talent.

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

PARIS, 1er OCTOBRE.

Assemblée nationale.

La première séance de l'Assemblée nationale a été employée, pour la plus grande partie, à un appel nominal qui a constaté la présence d'un peu plus de 450 honorables. Puis sont venus les ministres des affaires étrangères, de la guerre et de la marine, pour demander 12 millions environ, afin de solder la folie de Rome. L'Assemblée a su trouver ce chiffre un peu faible : est-il complètement exact ?

Le ministre des finances a présenté un projet de loi pour reconnaître une rente annuelle de 300 000 fr. à la duchesse d'Orléans.

Puis, après quelques mots de M. Malardier en faveur d'un détenu politique de Château-Chinon, accueillis par les rires dédaigneux de la droite, cette séance incolore a été levée.

Les Représentants sont réunis.

Les voilà donc revenus !

Après tant de veilles et de fatigues, tant d'études et de travaux, après avoir tout fait pour la prospérité, pour l'honneur de la France, un peu de repos leur était bien dû.

Une seule chose nous effraie.

Six semaines de loisir ont-elles pu suffire pour raviver leurs forces, pour ranimer leur esprit, pour retremper leur âme !

Songez donc à tout ce qu'ils ont dépensé d'intelligence et d'énergie, à tout ce qu'ils ont fait déjà pendant la session dernière !

Ils ont assisté à la prise de la porte Saint-Pancrace et à l'occupation par les troupes françaises de la capitale des Etats romains ;

Ils ont applaudi à cet exploit, qui rehaussait d'une façon si singulière la probité, l'honneur, la gloire de la République française ;

Ils ont soutenu, contre une opposition trop exigeante, le ministère, accusé d'avoir menti au pays, quand il assurait qu'il ne songeait pas le moins du monde à renverser la République romaine, dissimulation bien pardonnable lorsqu'il s'agit de servir la cause de Dieu en restaurant son vicaire, qui tient du reste toutes les indulgences possibles à la disposition de ses amis ;

Ils nous ont appris à comprendre la Constitution, que nous interprétions à notre manière.

Désormais, les journalistes démocrates sauront ce qu'il en coûte pour prendre grossièrement les textes à la lettre, et ne pas descendre au fond des choses cachées sous le symbole de nos chartes.

Ils ont voté l'état de siége dans pas mal de départements.

Ils ont fait la loi que vous savez pour réglementer la liberté de la presse, si bien réglementée maintenant, qu'on ne sait absolument plus ce qu'il est permis de dire, et ce qu'il est enjoint de ne dire pas.

Enfin ils ont voté la mise en accusation d'une trentaine de leurs collègues, pénible et douloureuse opération, qui a dû coûter gros à leur cœur, mais qu'exigeait le salut de la République.

Voilà ce qu'ils ont fait :

Puis ils se sont reposés.

Mais enfin les voilà de nouveau réunis, et nous allons les voir à l'œuvre.

Nous espérons bien qu'ils achèveront la besogne, si heureusement, si hardiment commencée.

Et d'abord, malgré le zèle des restaurateurs de bons principes, il reste encore de la catastrophe de Février des traces déplaisantes et funestes qu'il importe de faire disparaître au plus vite.

En première ligne vient le suffrage universel.

Le suffrage universel, pour peu qu'on le laisse fonctionner quelque temps encore, finira évidemment par envoyer à l'Assemblée des républicains, des démocrates, des réformateurs.

Oh ! des réformateurs, des socialistes, le ciel nous garde de ces cannibales.

Il s'agit donc de réformer, de transformer le plus tôt possible le suffrage universel, sous prétexte de le réglementer, comme on a réglementé le droit de réunion et la liberté de la presse, de telle façon enfin qu'il n'en reste plus rien du tout.

Viennent ensuite les associations ouvrières.

— Prenez-y garde, citoyens.... pardon, c'est messieurs que nous voulions dire ; prenez-y garde, si les travailleurs s'émancipent on n'en viendra plus à bout. Pour peu que les associations se réconcilient avec le capital, qui bientôt ne demandera pas mieux que d'aller à elles, les ouvriers gagneront autant que les maîtres, le peuple finira par conquérir indépendance, dignité, lumières. Il n'y aura plus de gouvernement, de société possibles.

Hâtez-vous d'étouffer ce serpent qui se glisse dans votre sein, avant qu'il ne soit assez grand pour vous entourer de ses replis !

Puis il restera à rétablir le timbre des journaux, la taxe des lettres, l'impôt du sel emportés par le souffle empoisonné de la Révolution ;

A délivrer le pays de l'enseignement universitaire, ce foyer de toutes les perturbations sociales, à remplacer les instituteurs par les ignorantins, les colléges par des séminaires.

Si même on pouvait emprunter à sa sainteté Pie IX un peu de sainte inquisition, ce ne serait pas mal vu.

Enfin, ce n'est pas tout que d'avoir détruit la république romaine, il reste encore à dépecer la république helvétique et à se partager amiablement les cantons avec la Russie et l'Autriche. C'est Nicolas qui fera les portions.

Si vous avez un peu de courage, représentants de la France, si vous voulez vous maintenir à la hauteur de la tâche que vous avez commencée, voilà ce qu'il vous reste à faire, avec l'aide du Dieu des triumvirs rouges et celle de M. de Falloux.

Après quoi, il ne nous restera plus qu'à illuminer nos fenêtre, et à crier à notre choix : Vive l'empereur ! vive la régence ! ou vive Henri V !

On fait courir le bruit que le gouvernement a reçu une dépêche annonçant que l'ambassadeur russe n'a pas quitté Constantinople.

Le représentant Napoléon Bonaparte (ne pas confondre avec M. le président de la République) vient de déposer sur la tribune de l'Assemblée législative une proposition d'amnistie. Elle est ainsi conçue :

Considérant que la générosité, la grandeur et la justice, sont les meilleurs auxiliaires pour fonder et fortifier la République ;

Considérant que l'on ne saurait plus aujourd'hui invoquer la raison d'Etat ;

Considérant que les lois de proscription et de violence n'ont jamais sauvé les gouvernements ;

Le soussigné propose le décret suivant :

1° Sont abrogées les lois du 10 avril 1832 et du 26 mai 1848, qui exilent la famille des Bourbons ;

2° Le décret rendu par l'Assemblée constituante le 27 juin 1848 est rapporté.

Les insurgés de juin, déportés sans jugement, seront mis en liberté.

NAPOLÉON BONAPARTE.

(Ne pas confondre avec M. le président de la République.)

Un moyen de se relever.

Les menaces de la Russie et de l'Autriche n'ont point intimidé le sultan.

Abdul-Medjid, les ministres et les principaux de l'empire, appelés dans le sein du conseil, ont unanimement conclu au refus formel de remettre les réfugiés hongrois dans les mains impériales de Nicolas et de son protégé François-Joseph.

Les hommes d'Etat de la Turquie ont eu la fermeté et le courage de faire d'une question d'humanité une question nationale.

Cet exemple est digne des plus grands éloges. Mais si les impériales familles ne reculent pas devant l'odieux de leurs exigences et de leurs menaces, si, aveuglées par le facile triomphe qu'elles viennent de remporter en Hongrie, elles entendaient faire racheter à la Porte son généreux dévouement par une guerre, quelle conduite devra tenir la France vis-à-vis d'un acte aussi exorbitant de brutale sauvagerie ?

La conduite de la France est toute tracée par ses traditions séculaires. En s'alliant à la Turquie pour défendre l'humanité outragée, la France ressaisirait l'occasion perdue de témoigner de son amour pour la cause de l'indépendance des peuples ; elle rachèterait peut-être l'attentat commis à Rome ; elle pourrait, par un grand acte d'énergie morale, effacer les hontes et les faiblesses de sa politique des derniers mois de 1848 et des premiers mois de 1849.

Milan, Venise, Pesth et Varsovie ont succombé sous le nombre, mais le feu sacré de la liberté brûle toujours dans ces ardents foyers de l'indépendance.

La Turquie connaît la route de Vienne ; le tzar, attaqué dans ses provinces du midi, est un empereur détrôné.

Constantinople et Paris, dans les circonstances actuelles d'ébranlement européen, en défendant une cause d'humanité, auraient bientôt fait disparaître la maison d'Autriche et refoulé dans le Nord de la Russie l'orgueilleuse famille des Holstein-Gotorpp.

L'indépendance de l'Italie, de la Hongrie, de la Pologne et des peuples de la Russie méridionale, serait le résultat de la guerre inique déclarée à la Porte par les deux empereurs.

La paix définitive de l'Europe serait enfin établie, car les deux grands ennemis de la paix générale sont à Vienne et à Saint-Pétersbourg.

Un gouvernement français, quel qu'il soit, ne devrait pas reculer devant la haute responsabilité qui pèse sur lui dans une circonstance aussi grave. Au besoin, le *Journal des Débats* lui indiquerait la voie de l'honneur.

« L'Europe civilisée, dit ce journal, n'aura,
» dans cette occasion, que des éloges à donner à
» la conduite du sultan et de ses ministres, et
» nous espérons qu'elle ne les laissera pas *tout*
» *seuls à défendre en ce monde la cause de l'hon-*
» *neur et de l'humanité, et les principes sacrés du*
» *droit des gens.* »

Eh bien ! nous gagerions volontiers que la diplomatie française perdra cette occasion de se réhabiliter, et trouvera quelque honteux moyen de tourner la difficulté plutôt que de la résoudre dignement.

Déjà l'*Assemblée nationale* nous fait pressentir l'ingénieux expédient de M. Thiers ou de M. Molé dans les lignes suivantes :

Un homme d'Etat qui a la réputation de voir loin et juste, nous disait aujourd'hui, à propos de la question turco-russe :

« La réponse du divan fait honneur au courage du sultan. Mais vous verrez que les réfugiés Bem, Dembinski et Kossuth refuseront d'exposer la Turquie aux conséquences de la généreuse hospitalité qu'elle leur accorde ; vous verrez qu'ils ne tarderont pas à chercher une nouvelle retraite. Seulement il peut bien arriver que cette demi-satisfaction ne contente pas les deux cabinets demandeurs ; il peut arriver que la Turquie paie les frais des préparatifs de guerre par des sacrifices sur les frontières. »

Ainsi, notre politique réactionnaire se déclare...

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
MARDI 2 OCTOBRE 1849.

LES
LIVRES NOUVEAUX.

CHRÉTIENS ET SOCIALISTES.

Les honnêtes et modérés de la Rome impériale. — Où la rue de Poitiers a pris son vocabulaire. — Les ennemis de la famille et de la propriété à Rome et en France. — Les poètes latins de la décadence.

A une époque où s'agitait toute chaude encore la question du classique et du romantique en littérature, M. D. Nisard publia deux volumes d'*Etudes sur les Poètes latins de la décadence* (1). Cette critique rétrospective était une œuvre d'érudition sans doute, mais l'érudition ne se faisait pas faute d'épigrammes contre les poètes contemporains. Aussi le livre fit-il quelque bruit, moins pour le talent et la science incontestables de l'auteur, que pour la part de polémique que renfermaient ses Etudes. M. Nisard a compris, en rééditant son livre, combien cette vieille querelle des conservateurs et des novateurs en fait d'art, se trouve maintenant loin de nous ; il a élagué son ouvrage, et remplacé ses épigrammes contre Victor Hugo, par des jugements sur les quatre principaux historiens latins.

L'époque où nous transporte M. Nisard a plus d'un rapport avec la nôtre. Alors aussi, le monde après avoir accompli sa révolution politique, marchait à une révolution sociale.

La constitution oligarchique de Rome avait péri, comme toutes les aristocraties, victime de son égoïsme. Les hommes de valeur et de talent ne lui manquaient pas ; des généraux, des orateurs, des philosophes la défendirent jusqu'à sa dernière heure, et les historiens qui nous ont raconté sa chute, lui ont écrit une oraison funèbre qui a trompé de longues générations. Elle a péri parce que sa constitution aristocratique, bonne un temps pour activer le progrès de la civilisation, était devenue trop étroite lorsque la conquête eut placé tout le monde connu sous la domination romaine. Rome, maîtresse du monde et recevant dans son sein tous les peuples, ne pouvait plus conserver son étroit gouvernement municipal et son assemblée de notables recrutée seulement parmi les descendants des vieux Céthégus. Les Gracques et Marius avaient porté la sape dans ce vieil édifice oppressif ; mais, tant qu'il restait debout en apparence, l'oppression durait encore. C'était la royauté restreinte de Louis XVI, mais c'était encore la royauté. César se chargea de l'exécuter ; il avait pour lui le peuple de Rome et les nations vaincues ; il réussit. L'ambition personnelle du vainqueur ne fait rien à l'œuvre ; il donna un maître à l'empire romain, mais il émancipa les classes inférieures et les nations conquises.

La puissance ne passait pas au peuple, il est vrai ; mais le peuple ne la réclamait pas pour le moment ; il lui suffisait qu'on eût rompu les barrières, que le commandement ne fût plus l'apanage d'une race et pût échoir au plus habile ou au plus heureux, à l'homme du peuple, à l'affranchi, aussi bien qu'au descendant de Cincinnatus. Il laisse les hommes d'argent entourer le trône et faire leur cour au pouvoir nouveau ; il laisse le sénat de satisfaits s'avilir, la tourbe des concessionnaires, des assassins, des parasites, se précipiter dans l'orgie et flagorner César, qui leur jette les dépouilles de la vieille aristocratie en attendant qu'il jette à d'autres leurs propres dépouilles. Le peuple laisse les vénérables débris de l'aristocratie nobiliaire bouder les empereurs ou conspirer contre eux ; les proscriptions de César ne l'atteignent pas ; la lutte est entre ses maîtres d'hier et ses maîtres d'aujourd'hui. Placé au bas de la scène, il s'applaudit d'une guerre qui, occupant ses ennemis entre eux, lui garantit la paix, et il acclame chaque nouvel élu de l'armée qui lui assure du pain et des jeux.

La vieille religion de Rome avait disparu avec l'ancien régime dont elle était fille. Les poètes avaient bien essayé de ressusciter les dieux d'Homère, mais c'était une machine poétique, et les plus pieux, Virgile lui-même, n'y croyaient que par instants ; Ovide et Horace les raillent. Les philosophes en parlent bien quelquefois, mais c'est affaire de décorum. On promène encore les simulacres des dieux par les villes, mais c'est comme les statues de la Vierge qu'on porte aujourd'hui dans les rues de certaines cités pour se préserver du choléra. Ceux qui les suivent n'y croyaient pas hier, et demain ils n'y croiront plus.

Mais une société ne peut pas vivre longtemps ainsi, sans foi, sans idéal. L'idéal apparut ; on apprit à Rome qu'un homme exécuté pour délit politique au fond de la Judée avait prêché une religion qui relevait le faible et tendait la main à l'opprimé. On ajoutait que ses premiers disciples avaient mis leurs biens et leur travail en commun, de manière à assurer le nécessaire à chacun des membres de la grande communauté. De larges aspirations vers l'avenir, des idées élevées et consolantes sur la divinité complétaient cette doctrine. Le monde officiel n'y daigna pas prendre garde. Mais les pauvres, les vaincus, les femmes, tous les malheureux se jetèrent avec ardeur vers ce culte de rédemption et d'amour universel. Cinquante ans après la mort du condamné politique de Jérusalem, on constatait avec effroi que la société était minée profondément par les adeptes de sa doctrine, et que les classes inférieures étaient partout imbues de ses idées subversives. « Ce mal contagieux, s'écriait Pline le jeune, comme un autre Montalembert, n'a pas infecté seulement la ville, il a gagné les villages et les campagnes ! »

Rome s'était montrée tolérante pour tous les cultes. Elle n'en excluait aucun. Après un sacrifice à Jupiter, on pouvait adorer Siva-Bacchus, le hurlant Anubis, ou se faire initier aux mystères du Soleil-Mithra. Le même pontife, au besoin, aurait desservi tous ces cultes. Le manichéisme oriental, le naturalisme grec avaient reçu droit de cité. Le Panthéon romain s'ouvrait pour tous les dieux ; mais il ne s'ouvrit pas pour Jésus. Le monde officiel flaira d'instinct la ruine de ses priviléges et de son oppression dans la religion de la fraternité, et il se sentit saisi d'une incroyable rage à l'encontre du christianisme.

Sauf les détails qui tiennent aux circonstances et au degré moins avancé de civilisation, ne croirait-on pas lire notre histoire ? La France aussi a accompli sa révolution politique ; l'Europe accomplit la sienne

(1) *Etudes de mœurs et de critique sur les poètes latins de la décadence*, par D. NISARD, professeur d'éloquence latine au Collége de France ; 2e édition, suivie de jugements sur les quatre grands historiens latins. — Deux volumes in-8°. HACHETTE, rue Pierre-Sarrazin, 12.

rera très satisfaite, si elle obtient le pardon des deux empereurs pour le sultan, au prix de la retraite *volontaire* des malheureux réfugiés hongrois qui chercheront un refuge ailleurs, et d'une perte de territoire pour la Turquie !..

Le sentiment français.

A la première représentation de ROME à la *Porte-Saint-Martin*, le peuple des faubourgs, le généreux peuple de Février, à qui tous les réactionnaires d'aujourd'hui faisaient, il y a dix-neuf mois, de si profondes révérences, a prouvé que le sentiment national vivait toujours au fond de son cœur. Le sentiment national ne consiste pas à s'agenouiller en toute occasion devant le drapeau français, devant l'uniforme français comme devant autant de fétiches. Ces objets sacrés peuvent être prostitués à un indigne usage. Le catholique ne se prosternerait pas devant la croix et la mitre figurant dans une mascarade. Le vrai Français, quand il voit le gouvernement de son pays engagé dans une voie compromettante pour la renommée de la nation, l'avertit par la manifestation du patriotisme indigné. C'est ce qui est arrivé à la première représentation de *Rome*. L'apparition de l'armée sacerdotale française, venant écraser la République romaine sous la bannière du cardinal Oudinot, a été accueillie par des sifflets, par des huées.

Si la réprobation la plus énergique de cette expédition austro-papale n'était pas sortie en cette circonstance de la conscience du peuple, il faudrait dire adieu à l'avenir de la France, il ne faudrait plus espérer d'elle aucun réveil ; il faudrait s'écrier avec désespoir : Elle ne pourra plus se réhabiliter devant l'Italie, devant l'humanité ! Grâce à Dieu, le sentiment patriotique vit encore. Le peuple des faubourgs n'a pas sifflé le drapeau français, mais la profanation de ce drapeau, comme un chrétien réprouverait la profanation du crucifix. Le peuple veut pour la France des entreprises honorables, la continuation de la mission commencée en 89, en 1830, en 1848. L'expédition romaine l'a fait descendre assez bas dans l'estime des nations, pour l'obliger désormais à des miracles : il les fera, s'il avait pu voir de sangfroid la représentation de l'armée française entrant en conquérante dans Rome bombardée, notre décadence irréparable aurait commencé ; il faudrait dès à présent préparer à Paris les logements des Russes.

Nous remercions l'*Indépendant du Midi* de l'hommage qu'il rend, dans les lignes suivantes, au caractère de notre ami Tandon, détenu pour un an à Sainte-Pélagie :

Notre ami et compatriote, Gustave Tandon, ancien gérant de la *Démocratie pacifique*, s'est constitué prisonnier le 25 de ce mois.

Tous ceux qui, comme nous, et le nombre en est grand à Montpellier, ont justement apprécié les qualités de cœur, les croyances humanitaires et surtout la probité proverbiale de cette nouvelle victime de la réaction, feront, en songeant aux promesses de février, de bien tristes réflexions.

Ce que coûte une restauration.

Une correspondance du duché de Bade, publiée ce matin par l'*Univers*, raconte très naïvement ce que coûte en ce moment aux habitants du duché de Bade le bonheur d'être les sujets très opprimés d'un grand-duc, au lieu d'être les citoyens libres d'une République :

La restauration du grand-duc a été uniquement l'œuvre de l'armée prussienne. Or, le gouvernement prussien n'entend pas — et la chose est assez naturelle — rétablir l'*ordre* à ses frais. Alors sont venues les contributions régulières destinées à pourvoir aux besoins de l'armée *libératrice*. Ces contributions sont lourdes et menacent de peser longtemps sur nous. Pendant deux mois nous avons eu environ soixante-dix mille hommes à nourrir ; et c'était une charge d'autant plus forte que, bien que la campagne eût été courte et facile, les soldats prussiens, éprouvant sans doute le besoin de se refaire, avaient adopté pour régime de prendre cinq repas par jour.

A huit heures du matin, café au lait avec du pain léger ou quelques gâteaux ; à midi, soupe, viande, légumes, dessert, une chope (demi-litre) de vin ; à cinq heures, pain, fromage, quelques fruits ; à huit heures du soir, viande, légumes et [illegible] chope. Ce régime a dernièrement été modifié ; on a supprimé le [illegible] repas qui se faisait à cinq heures et le souper a été réduit à un plat de légumes au [illegible] avec du fromage ou des fruits, et le demi-litre de vin. Vous voyez que c'est encore là une nourriture assez solide, et que l'habitant qui a tous les jours quatre ou cinq de ses libérateurs à nourrir (beaucoup en ont dix ou douze, et quelques-uns en ont jusqu'à trente) est grevé d'un impôt formidable.

Combien de temps durera cet état de choses ? Sur ce point, rien n'est décidé. Mais il est déjà arrêté en principe, entre notre gouvernement et la Prusse, qu'une armée d'occupation restera dans le pays pendant *trois ans*. Le chiffre de cette armée n'est pas définitivement déterminé, mais j'ai tout lieu de croire qu'il sera, au minimum, de *dix-huit mille hommes*. Aujourd'hui, nous avons encore environ 40 000 Prussiens dans le grand-duché. Vous pouvez juger des charges qu'une telle situation fera peser sur nous.

L'honorable M. de Lamennais vient de prendre la rédaction en chef du journal la *Réforme*. Nous extrayons du premier article qu'il signe aujourd'hui les lignes suivantes :

Nous voulons la démocratie ; nous la voulons sérieuse, avec ses conséquences politiques et économiques, seul fondement, aujourd'hui, d'un ordre réel et d'une paix durable. En vain lutte-t-on contre ces conséquences ; elles se produiront forcément, et, jusqu'à ce qu'elles aient passé de la conscience publique dans les institutions et les lois, la société, inquiète et souffrante, tantôt affaissée d'épuisement, tantôt agitée de convulsions violentes, ne trouvera aucun point de repos, car elles sont désormais des conditions de sa vie. Hors du droit, hors de la justice telle que la comprennent les nations modernes, telle qu'elles en ont en elles le sentiment impérissable, on ne peut attendre que les maux, les désordres, les calamités inséparables d'une guerre *intestine, permanente*. Combattre ce qui s'oppose à la pleine réalisation de la justice et du droit, travailler à les introduire dans l'ordre effectif et pratique, à constituer, pour ainsi dire, ce centre éternel d'unité, à satisfaire ainsi au besoin le plus impérieux des peuples, c'est donc travailler à clore l'ère terrible des révolutions.

Embauchage légitimiste.

Monsieur le rédacteur,

Dimanche dernier, 23 du courant, passant rue d'Enfer, et à la hauteur de la grille du Luxembourg portant ce nom, je fus accosté par un individu de bonne mine et paraissant appartenir à la classe aisée de la société ; il m'aborda d'abord d'un air assez embarrassé, puis, s'étant remis, il me tint à peu près ce langage :

LE MONSIEUR. Pardon, monsieur, n'êtes-vous pas lithographe ?

MOI. Non, lui répondis-je, je suis ouvrier menuisier, et en ce moment même je cherche de l'ouvrage.

LE MONSIEUR. Ah ! vous êtes sans ouvrage, et depuis longtemps sans doute, car, avec cette maudite *République*, l'ouvrier est et sera toujours malheureux, et tant que ce gouvernement *durera*, il restera sans occupation, car ce n'est et ne peut être un gouvernement stable. Puis il reprit : Vous avez servi, sans doute ?

MOI. Oui, monsieur, dans le 22e léger, comme sous-officier.

LE MONSIEUR. Ah ! tant mieux ; nous aimons beaucoup les anciens militaires, et vous ne sauriez croire tout le bien que nous cherchons à leur faire.

MOI. Vous n'êtes donc pas le seul qui leur voulez du bien, puisque vous dites *nous*.

LE MONSIEUR. Non, je fais partie d'une société où chaque membre a pour devoir de chercher à connaître la position dans laquelle se trouvent les ouvriers, et principalement les anciens militaires ; s'ils daignent suivre la ligne de conduite que nous leur traçons, nous les aidons, et par les ressources que la société leur donne, ils se trouvent à l'abri de la misère ; et, appuyant sur ces mots, il me dit : Voilà l'hiver qui vient à grand pas. (*Puis vivement*) Je ne puis vous en dire davantage aujourd'hui ; mais si vous daignez faire connaissance avec moi, veuillez passer de temps en temps à l'endroit où je vous rencontrai tout à l'heure, et dans la crainte d'une méprise, soit de votre part, soit de la mienne, prenez cette carte (c'est celle que vous trouverez ci-jointe) ; vous la prendrez, la retournerez dans vos mains, ce signe suffira. Monsieur, j'ai bien l'honneur de vous saluer.

Quand il m'eut quitté, je regardai cette carte que je croyais être la sienne, et je ne fus pas médiocrement surpris d'y voir en relief et dans une espèce de médaillon le portrait ou du moins l'image de Sa Majesté très chrétienne H. V., avec cette exergue *Henri de France*.

Je laisse à votre appréciation, monsieur le rédacteur, et aussi à celle de vos nombreux lecteurs, le soin de juger messieurs de la réaction qui n'excluent aucun moyen pour se faire des prosélytes ; mais nous nous tenons sur nos gardes et ne craignons pas la corruption. Les ouvriers savent trop bien maintenant à qui ils auraient à faire ; ils voudraient, nous le voyons, arriver à ce but, de nous faire détester la république ; mais quoi qu'ils fassent et désirent, nous ne cesserons, au risque d'en attraper une extinction de voix, de crier :

VIVE LA RÉPUBLIQUE !

J'ai l'honneur d'être, etc.

MORPAIN,
Ouvrier menuisier.

ITALIE.

ROME DEPUIS L'AMNISTIE.

Les journaux italiens continuent à discuter ou plutôt à condamner à l'unanimité le manifeste de Pie IX. Toutes les correspondances de Rome publiées par eux constatent le déplorable effet produit par cette charte dérisoire. La plupart expriment l'espoir que le gouvernement français, après avoir détruit la liberté à Rome sous prétexte de la sauvegarder, ne permettra pas du moins qu'on intronise le despotisme clérical sur les ruines de la République romaine. Naïfs Italiens ! comme ils connaissent peu les hommes de la République honnête et modérée !

Un correspondant de la *Concordia*, journal libéral et anti-républicain, trace le tableau suivant de la ville de Rome depuis le *décret d'amnistie* :

L'amnistie a semblé une excommunication. La population de Rome émigre en masse ; l'*acte de clémence*, au lieu de rappeler les exilés, bannit la plupart des Romains. Nous voyons émigrer entre les plus connus Masi, Morelli, Gaucis, de Pasqualis, Calderari, et enfin, *mirabile dictu*, le général Zamboni, coupable de s'être trouvé sur la place du Quirinal le 16 novembre. Jusqu'où ne va pas la vengeance cléricale ! La plainte est universelle, mais elle a les accents d'une rage concentrée, effrayante. La ville est triste, muette et déserte. Mais un frémissement sourd et profond annonce la tempête qui couve dans cet immense sépulcre. Dans les maisons la douleur et le silence ; l'herbe croît dans les rues, beaucoup de boutiques se ferment, les cafés sont vides ; les promenades sont désertes. Les Français vont presque seuls au théâtre, on ne se réunit plus dans les maisons ; si un ami vous rencontre dans la journée, il vous salue du regard et ne s'arrête pas ; le soir on ne rencontre que des sbires. La *police* est terrible et soupçonneuse ; elle vous arrête de nuit, elle vous poursuit de jour ; des visites domiciliaires quotidiennes, répétées, brutales, des arrestations injustes, continuelles. Il n'y a presque pas de famille dans la bourgeoisie qui n'ait à réclamer quelques victimes de la clémence pontificale... maintenant on peut dire que l'*ordre règne chez nous !*

Un journal anti-républicain de Lucques, qui n'a repris sa publication que depuis la restauration du grand-duc, la *Riforma*, publie une correspondance de Rome dont nous traduisons une partie.

.... La population, persuadée que la domination absurde des trois hommes rouges n'était qu'une crise passagère, s'était soumise ; mais elle attendait avec impatience le résultat des mesures diplomatiques, ne doutant pas qu'il n'en sortit un gouvernement stable et libéral, lorsque tout à coup on a vu apparaître le *motu proprio* de Naples et la notification du triumvirat cardinalesque.

Je ne pourrais rendre par des paroles la profonde indignation qu'ont soulevée dans les esprits ces actes incroyables. Dans les institutions décrétées par le pontife, l'hôte de Ferdinand de Naples, on a vu surtout le retrait de toutes les réformes libérales concédées dans les premières années du glorieux pontificat de Pie IX ; on s'est senti reporté jusqu'en 1831 aux malheureux jours de Grégoire XVI ; la constitution donnée par Pie IX est retirée, sans que l'on accorde en échange une ombre de satisfaction, de garantie, aux besoins légitimes de liberté et d'indépendance.

D'après le manifeste, le pape régit en maître absolu, sans être entouré d'aucune sorte de représentation ; il est absolu, et trois millions d'hommes se trouvent pieds et poings liés, abandonnés au bon plaisir de la caste cléricale. Personne n'en voulait croire ses yeux, surtout après la lettre du président, et l'on disait que cette triste et inexplicable décision était un défi jeté à la France. Mais l'indignation n'avait plus de limites devant la prétendue amnistie des cardinaux. Ce n'est pas amnistie qu'on eût dû appeler cet acte, mais décret de proscription, parce que c'est une épée de Damoclès suspendue sur la tête de tout citoyen... Aussi ces manifestes à peine affichés ont-ils été déchirés et couverts d'ordures.

L'irritation n'a pas été moins vive parmi les officiers français. « Assister à de tels actes, disent-ils, » défendre un tel gouvernement et le protéger de » notre bannière, pendant qu'il se raille ainsi de » nous, c'est souiller notre honneur, c'est trahir les » intérêts les plus chers de notre patrie. Il est temps » d'en finir, et l'on en finira. » Telles sont les exclamations des officiers de tout grade.

Le commandant français attend les ordres qui viendront de Paris, mais il témoigne hautement sa désapprobation par les faits, et couvre de sa garantie ceux qui, en dehors des délits communs, sont atteints par le décret de proscription. Pendant que les cardinaux craignent depuis leur arrivée de sortir de leur palais pour ne pas rencontrer le mépris ou la fureur populaire, les victimes désignées par leurs décrets inquisitoriaux se promènent librement dans Rome, protégées par les autorités françaises, et ceux des proscrits de l'amnistie à qui un permis de séjour est refusé par la police des cardinaux en reçoivent de la police française.

La conclusion de tous les discours est celle-ci : que fera la France ? se couvrira-t-elle de honte en se faisant la protectrice armée de telles énormités ? Les mazziniens et le parti clérical répondent avec un admirable accord : « La France cédera, le triumvirat rouge l'emportera également sur l'opposition française et sur la bonté de Pie IX. La restauration de l'absolutisme brutal sera pleine et entière. » — Pour moi, j'ai foi dans la France, etc., etc.

La *Concordia* aussi espère en la France :

Le gouvernement français, dit-elle, qui a pu jusqu'à ce moment défendre son expédition en prétextant de résultat libéral à obtenir, va se trouver à bout de prétextes, et il succombera sous le poids de son infamie, ou ce sera la France qui y succombera... Mais nous espérons, nous croyons que la France, qui a eu la faiblesse de commettre la faute, aura le courage de la réparer.

Le correspondant du *Nazionale* s'exprime ainsi :

Quelqu'un voyant un jour dans la congrégation du saint-office dix ou quinze énormes volumes contenant la liste des ouvrages qu'il était défendu de lire, se permit de dire à un révérend père qu'il se trouvait là qu'il aurait été beaucoup plus simple et plus commode de faire un tout petit volume portatif, dans lequel on inscrirait le nom des livres qu'il est permis de lire. On fait à Rome la même réflexion au sujet de l'amnistie. On reconnaît qu'il eût été beaucoup plus court et plus rassurant de nommer les amnistiés que ceux qui ne le sont pas.

On écrit au *Risorgimento*, journal réactionnaire de Turin :

Le gouvernement a fait de nouveau afficher le *motu proprio* et le décret d'amnistie. On l'a souillé de nouveau, et une partie des affiches ont été barbouillées de sang, acte qui a une signification terrible. On a affiché près du quartier français des vers satiriques contre la France ; les officiers en ont ri. M. de Corcelles a dit à des proscrits qui se sont adressés à lui qu'ils pouvaient être tranquilles.

---

des intermittences de succès et de revers ; la loi de l'avenir est formulée, et le socialisme se trouve en présence des partisans du passé, absolument dans le cas où se trouvait le christianisme. Même corruption, même absence de foi, même dissolution sociale et même haine aveugle contre les idées nouvelles. Aujourd'hui aussi, chez nous, toutes les doctrines peuvent être émises, hors une seule. On peut prêcher tous les systèmes politiques condamnés par la Constitution : légitimistes, orléanistes, impérialistes, royalistes jouissent du droit de se réunir et de conspirer la perte de la République, mais les amis de la République n'ont pas le droit de s'entendre pour la soutenir.

Au monde officiel de Rome tout moyen semble légitime contre le christianisme, comme à nos modérés contre la démocratie. Un crime épouvante-t-il la société ? Pas n'est besoin de rechercher le coupable. C'est un chrétien. Néron met le feu à Rome ; on fait dévorer des chrétiens par des chiens, ou bien on les enduit de résine et on les place en guise de candélabres pour éclairer les fêtes nocturnes de l'empereur.

Et les écrivains honnêtes et modérés trouvent que c'est bien fait. Les grands philosophes du jour, les Thiers, les Cousin, les Dupin de l'époque, Celse, Plotin, Porphyre écrasent l'idée nouvelle du poids de leurs arguments ; les vaudevillistes comme Lucien attachent le grelot. Qui dit chrétien, dit homme perdu de réputation, de crimes et de débauches, misérable, ignorant, voleur. — C'est ce monde officiel dont Tacite et Juvénal nous racontent les mœurs, qui invente les épithètes. — On épuise contre les chrétiens tout le vocabulaire de la rue de Poitiers à l'endroit des socialistes. Bullet, dans une *Histoire de l'établissement du christianisme, tirée de seuls auteurs juifs et païens*, a recueilli une partie de ces aménités ; nous renvoyons à son livre pour ne pas fatiguer le lecteur par des indications de textes. Les reproches sont les mêmes. On accuse les disciples du Christ de haïr le genre humain (vive la guillotine !), de renier Dieu (vive l'enfer !), de reconnaître pour chef un homme pendu pour ses crimes et condamné par la haute cour de son temps. On leur reproche surtout d'égarer le peuple par de fallacieuses promesses d'un bonheur impossible, de vouloir la communauté des biens et des femmes ; en un mot, et ce mot résume tout, d'être des ennemis de la famille et de la propriété. La fameuse queue des phalanstériens a son analogue ; le Dieu des chrétiens est tantôt un âne et tantôt un poisson. Leurs agapes fraternelles sont transformées en affreuses orgies. On débute par tuer un enfant dont chaque convive suce le sang et mange la chair, et l'on finit, — les libertins de Rome le répètent en baissant les yeux, — par éteindre les lumières quand les têtes sont bien échauffées par le vin, et l'on n'ose vous dire ce qui se passe au milieu de cette obscurité !

Mais quand on traîne le chrétien devant les tribunaux, on se garde bien de lui permettre de se défendre, de confondre ses juges et ses accusateurs. — Etes-vous chrétien ? demande le préteur. — Si vous répondez : oui, vous êtes condamné. Votre crime est là, et s'il n'existe pas dans la législation de supplice assez cruel, on en inventera tout exprès pour vous.

Ces buveurs de sang de Chrétiens s'assemblent-ils en cachette pour prêcher la fraternité et prier pour leurs bourreaux, survient la nuée des agents de police qui les traque, les emprisonne, femmes, enfants, vieillards, riches ou pauvres, et ils n'en sortent que pour être jetés aux bêtes. Les plus honnêtes gens parmi les modérés, Tacite, Pline, jugent cela tout simple. Le premier se plaint seulement qu'on n'y mette pas toutes les formes. Quant au second, il va jusqu'à croire qu'il pourrait être pardonné à ceux qui abjureront cette détestable doctrine. Encore n'en est-il pas bien sûr et s'en rapporte-t-il là-dessus au vertueux Trajan, qui lui répond de sévir contre ceux-là seulement qui confesseront leur crime, sans trop rechercher les autres.

Voilà où en était le monde officiel, aveugle, dédaigneux et impitoyable. Il sentait instinctivement que ses abus de la force, ses exactions, ses iniquités étaient menacés par le Christianisme. Mais aucun de ces écrivains, de ces philosophes, de ces empereurs, ne supposait que quelques années plus tard, ce criminel « pendu pour ses crimes » serait adoré comme Dieu et prophète par tout le monde civilisé, et qu'un jour son vicaire en terre, oublieux du passé, présiderait à son tour à de semblables persécutions contre les représentants de l'idée nouvelle, — qu'il s'obstinerait à ne pas reconnaître, non plus que Rome païenne n'avait reconnu le Christianisme.

La marche du Socialisme moderne est analogue à celle de son aîné le Christianisme. Le monde officiel, les hommes arrivés sans lui à la réputation le dédaignent et l'insultent pour la plupart. Les Saint Paul, les Saint Justin, recrutés par lui dans les rangs de la bourgeoisie instruite, sont comparativement peu nombreux ; mais les déshérités le comprennent et l'embrassent avec ardeur, et grâce à la presse et à la facilité infiniment plus grande de communication pour les idées, le progrès qui a coûté des siècles au Christianisme, ne coûtera au Socialisme que des mois. Voyez plutôt la route parcourue depuis un an par l'idée nouvelle !

Rome n'a accompli seule ni sa révolution politique ni sa révolution sociale ; pour la révolution politique, il a fallu l'intervention de ces hommes de tous les pays que les généraux victorieux ramenaient à la suite de leurs victoires à travers le monde. Pour la révolution sociale, il a fallu beaucoup plus encore, la chute de l'empire romain et les sanglantes invasions des barbares. Les révolutions modernes coûtent moins de sang et de douleur. Les proscriptions de notre première révolution ne sont rien comparativement à celles que les dictateurs et les empereurs ordonnèrent tour à tour dans la ville éternelle ; les persécutions infligées aux socialistes sont aussi raffinées, mais moins barbares que celles dont furent frappés les premiers chrétiens, et la révolution sociale s'accomplira, nous l'espérons, sans qu'il soit besoin pour notre société en décadence de se retremper au sang des Sarmates et des Scythes dont les journaux modérés nous menacent quelquefois. Peu importe du reste à l'idée socialiste ; elle n'en fera pas moins son chemin, quoi qu'il arrive ; les barbares convertis reçurent la foi des vaincus et devinrent les plus ardents disciples du Christ.

Mais ces considérations nous ont rejetés bien loin du livre de M. Nisard. C'est moins au monde romain que le savant critique fait le procès, qu'à Stace, à Sénèque, à Lucain, à Martial, à Juvénal, à Perse, à Phèdre même, qu'il charge du rôle de la transition entre l'âge d'or de la littérature latine et son âge de fer ; mais en analysant les poètes, M. Nisard analyse la société, et, sous ce point de vue, son livre mérite fort d'être étudié. Pour notre part, nous l'avons lu avec le plus grand intérêt. Ce n'est pas, si nous en avions le temps, qu'au point de vue littéraire nous ne pussions lui reprocher une sévérité trop grande et un puritanisme exagéré à l'endroit des saines doctrines ; nous désirerions dans un ouvrage de ce genre plus d'élévation et de philosophie, mais somme toute, les qualités sérieuses et attrayantes l'emportent de beaucoup dans cet ouvrage sur les petits défauts et la part de vérité solide sur la part d'exagération prosaïque.

J. FLEURY.

On écrit de Portici au *Statuto* :

On dit que le roi a obtenu que le pape resterait à Portici.

La camarilla ne se cache pas pour dire qu'il n'ira pas à Rome tant que les Français y resteront. Ces jours derniers, monsignor F.... et monsignor S...., ont envoyé de longues correspondances, à l'*Univers*. Vous verrez bientôt toute la presse jésuitique de l'Europe faire une croisade contre Louis-Napoléon.

LES CONSPIRATIONS DANS LES ÉTATS ROMAINS.

Le journal la *Concordia* publie la statistique suivante qui donne une idée complète des bienfaits de l'intervention française et de la charité chrétienne de Pie IX :

Situation approximative des Etats Romains, par suite de l'exécution du décret du 12 septembre.

Exceptés de l'amnistie :	
Membres du gouvernement provisoire.	9
Membres de l'Assemblée constituante.	200
Triumvirat et ministres, excepté Mazzini, non Romain.	12
Chefs des corps militaires.	14
Amnistiés de 1846	6 000
Fonctionnaires mis en jugement.	4 000
Corps des carabiniers dissous.	3 000
Total.	13 233
En admettant que chaque individu ait quatre personnes au moins qui lui appartiennent par des liens de famille, on trouve un total des conspirateurs dans les Etats-Romains de	52 940
Si on ajoute tous ceux qui faisaient partie de la troupe à Rome, et qui ont été licenciés, et qui se trouvent sans moyens de subsistance.	14 000
On a pour résultat final un total de.	66 940

Et les ennemis non compris dans les catégories ci-dessus mentionnées ? Combien de monde à surveiller ! La police n'aura pas certainement le temps de s'occuper des voleurs. A Bologne seulement il y a 6 000 individus sous la surveillance de la police, auxquels il sera permis de voler impunément, grâce au décret du 12 septembre 1849.

Les Défenseurs de l'ordre européen

Une correspondance particulière de Cracovie, 22 septembre, donne quelques détails édifiants sur la manière dont les armées russes et autrichiennes ont rétabli l'ordre en Hongrie :

Avant-hier a commencé enfin le passage des troupes revenant de la Hongrie. Suivant l'avis publié par les autorités, il doit passer ici 29,000 hommes d'infanterie et 4,000 de cavalerie, qui seront hébergés aux frais de la ville, conformément aux ordres de ces mêmes autorités.

Les Russes amènent avec eux une grande quantité de bœufs de la race hongroise qu'ils ont acquis par *le droit du plus fort*. Les cosaques doivent avoir profité le plus de ce droit en Hongrie, comme c'est d'ailleurs leur habitude d'en user partout où le malheur les amène ; car on peut voir sur chacun de ces soldats des ceintures bien garnies de ducats et des porte-manteaux bourrés d'effets ayant pour la plupart appartenu à des femmes. La majeure partie des officiers russes conduisent des voitures hongroises qu'ils n'ont eu soin de ne pas laisser vides.

Les habitants de la Hongrie souffrent cependant bien plus encore de la capacité des Autrichiens, puisque, d'après les récits des officiers russes eux-mêmes, ils s'y livrent à de tels excès de pillage et d'assassinats qu'il y a de nombreuses familles qu'ils ont réduites à la mendicité.

Nous ne voulons d'autres preuves pour être convaincus de l'infâme rapacité des Autrichiens, puisque nous en avons été nous-mêmes victimes, en plus d'une circonstance. Et nous croyons d'autant plus aux affirmations des Russes, puisqu'ils ne cachent point les violences auxquelles se livrait leur propre armée en Hongrie. Entre autres, ils nous racontent comment dans la ville de Waitzen, on a permis aux soldats de piller pendant deux heures, ce qui a été fait avec une violence tellement éhontée, avec un tel mépris de toutes les lois de l'humanité, qu'on en peut pas s'empêcher de se sentir pénétré d'un profond découragement en songeant à ces actes de barbarie accomplis en plein dix-neuvième siècle par des armées chrétiennes.

Après ce pillage, on a fusillé dix soldats pour avoir dépassé de quelques minutes le terme fixé par le général civilisé du czar pour commettre des crimes. Ce fait prouve que les sicaires de l'autocrate doivent conserver toujours leur sang-froid et avoir une montre à la main lorsqu'ils se livrent avec permission aux actes les plus révoltants. Vraiment, on est forcé d'admirer cet édifiant système du czar.

L'abondance accidentelle produites par les pillages n'avait pas pu cependant compenser les privations de toutes sortes et les maladies que l'armée russe avait à supporter. Nous en voyons les traces, surtout sur les soldats d'infanterie, qui reviennent ici avec des figures amaigries et leurs uniformes en lambeaux.

Ils traînent après eux une grande quantité de malades, dont la vue inspire vraiment de la pitié.

Nous recevons de Mieroslawski la lettre suivante :

Je m'adresse à votre obligeance pour obtenir l'insertion, dans votre journal, de quelques lignes en réponse aux assertions de certaines feuilles réactionnaires de l'Allemagne.

Ces feuilles ont bien voulu élever le prix de mes services, dans les rangs de la démocratie allemande, au taux auquel elles font de l'obscurantisme et de la calomnie, en prétendant que je me suis fait payer d'avance et très cher l'acceptation du commandement de l'armée révolutionnaire du Rhin. Je m'abstiendrais de toute réflexion sur *ces canards*, s'ils n'avaient qu'une portée de diffamation personnelle ; mais il s'agit de toute autre chose. Ces honnêtes feuilles voudraient persuader aux peuples vaincus dans la dernière lutte, qu'il leur en a coûté plus cher pour solder leurs chefs que pour solder leurs bourreaux, et c'est ce préjugé que je tiens à écarter. Comptons :

Je pourrais affirmer, à la rigueur, que je me suis battu gratis, car je n'ai jamais demandé ni obtenu, ni même connu les émoluments de mon grade ; comme j'ai cependant voyagé et mangé aux frais de la révolution, il ne sera peut-être pas sans intérêt de faire connaître au public la moyenne de ces sortes de dépenses.

Etant venu de la Sicile avec le reste de la moitié des 50 onces (600 francs de France) avec lesquels on a payé sur le bateau l'*Independenza* mes services et ceux de mon frère dans ce pays, je n'avais plus de quoi faire mon voyage en Allemagne. J'ai donc demandé pour faire ce voyage, *avec six autres officiers, et nous équiper tous*, la somme de 6 000 francs de France. Vous savez, Monsieur le rédacteur, que ce n'est pas tout à fait la valeur de l'entrée en campagne de sept sous-lieutenants de cavalerie. Les frais de change, d'envoi et autres, ont réduit cette somme à celle de 5 000 francs, lesquels nous ont été remis par MM. Schutz et Blind, envoyés du gouvernement de Bade, dans les premiers jours de juin, à Paris, rue de Savoie, hôtel du Havre, au troisième étage, sur le devant. J'avoue qu'ayant, en ma qualité de général en chef, quelques frais de plus à faire que mes six compagnons, je me suis attribué la part du lion, 1 100 francs pour moi tout seul ; mais le pays de qui je les tenais n'y a rien perdu, car vous pouvez croire que j'y ai consciencieusement dépensé cette somme jusqu'au dernier kreutzer. Si bien que lorsque je donnai ma démission à Offenbourg, faute d'armée, le 1er juillet, je n'aurais su comment en sortir, si M. le ministre de la guerre n'avait eu la délicatesse d'allouer de sa propre autorité, pour tous les officiers démissionnaires, une somme dont il me revint 300 florins.

Récapitulons : 1 100 francs pour commencer ;
600 francs pour finir.

Total. . . 1 700 francs.

Enfin, pour ne rien omettre, ajoutez une quinzaine de repas payés sur la caisse de l'état-major à Calsruhe, Mannheim, Heidelberg et Rastadt, plus un vieux cheval et une vieille cariole dont le ministre de la guerre m'a permis de disposer à mon départ.

Les assassins de Trietschler et les correspondances des gazettes royalistes sont mieux rétribuées que cela.

Assemblée législative,

Séance du 1er octobre. — Présidence de M. DUPIN.

La séance a lieu dans la salle de la Constituante rétrécie et restaurée. L'Assemblée est nombreuse et assez agitée. Le général Oudinot est à son banc. Aucun ministre n'est présent.

A deux heures et un quart le président monte au fauteuil.

M. CHAPOT, l'un des secrétaires, lit le procès-verbal de la dernière séance.

M. LE PRÉSIDENT lit une liste de 33 membres qui demandent des congés. Nous entendons les noms de MM. Pierre Bonaparte, Arrighi, Gustave de Beaumont, Delagrange, etc.

On procède ensuite à la constatation des membres présents, au moyen du vote à la tribune.

Il y a peu de monde dans les tribunes publiques.

Les ministres, MM. Dufaure, Lanjuinais, de Tocqueville, O. Barrot, de Tracy, arrivent successivement.

M. de Falloux est absent.

Le scrutin constate la présence de 486 membres sur 750.

M. le président donne lecture d'une lettre annonçant la mort de M. Ravez ; il ajoute qu'il ne doute pas que l'Assemblée ne s'associe aux regrets qu'inspire la perte de cette notabilité parlementaire. (Approbation à droite.)

La parole est à M. de Tocqueville, ministre des affaires étrangères. (Mouvement d'attention.)

M. DE TOCQUEVILLE. Messieurs, l'expédition de Rome a donné lieu à certaines dépenses, qui n'avaient pu être prévues par la loi des finances du 19 mai 1849 et qui nécessitent la demande de crédits supplémentaires.

Des projets de loi vont vous être présentés à cet effet par les ministres de la guerre et de la marine. Le projet que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen a le même objet ; il porte allocation d'un crédit de 140 000 fr. pour dépenses diplomatiques.

Nous devons faire remarquer à l'Assemblée que cette somme est destinée à couvrir, non-seulement les dépenses faites jusqu'à ce jour, mais les dépenses faites jusqu'au 31 décembre prochain.

Le gouvernement de la République, vous le voyez, ne croit pas que le moment soit venu de rappeler des Etats-Romains l'armée que la France y a envoyée. L'examen approfondi des motifs pour lesquels l'expédition a été entreprise, des résultats obtenus et de l'état actuel des négociations, vous conduira, nous le pensons, à partager notre opinion.

En réclamant des crédits pour les trois derniers mois de l'année, nous cherchons à prévoir toutes les éventualités ; nous vous demandons les moyens d'y pourvoir, sans renoncer cependant à l'espérance de terminer plus tôt une occupation qui a été glorieuse pour notre armée, mais dont nous devons abréger la durée autant que les intérêts politiques et l'honneur de la France nous le permettront.

Le gouvernement désirant que toutes les questions qui se rattachent à l'affaire de Rome puissent être embrassées dans leur ensemble et vous être présentées sous leur vrai jour, vous prie de renvoyer à une commission spéciale et unique l'examen des trois projets de lois qui vont vous être présentés, et qui se rapportent à l'expédition d'Italie.

M. le ministre donne ensuite lecture du texte du projet qui, en conséquence de l'exposé des motifs qu'on vient de lire, lui ouvre un crédit de 140 000 f. pour les dépenses diplomatiques relatives à l'expédition d'Italie jusqu'au 31 décembre 1849.

M. LE GÉNÉRAL RULHIÈRE, ministre de la guerre, donne lecture des états de dépenses nécessitées dans son département par l'expédition romaine, et présente ensuite un projet de loi par lequel il lui est ouvert ; outre le crédit de 1 million 200 000 fr. précédemment voté, un nouveau crédit de 6 607 920 fr.

M. le ministre présente en outre un projet de loi relatif à la formation de deux nouveaux bataillons dans la légion étrangère.

M. DE TRACY, ministre de la marine, après quelques détails sur les dépenses occasionnées dans son département par l'expédition romaine, présente ce projet de loi par lequel il lui est ouvert, pour ces dépenses un crédit de 1 945 200 francs.

M. PASSY, ministre des finances, dépose divers projets de loi relatif :

1° Au paiement à la duchesse d'Orléans du douaire qui lui a été attribué par la loi de 1847 ;

2° Au timbre des effets de commerce ;

3° A la révision quinquennale et obligatoire de la loi sur les patentes.

4° A des crédits supplémentaires pour le ministre des finances.

M. LE PRÉSIDENT. M. Malardier demande à adresser des interpellations à M. le ministre de l'intérieur, relativement au régime des prisons.

M. DUFAURE, ministre de l'intérieur. Je suis prêt à répondre aux interpellations. Cependant la demande est tellement vague, qu'il n'est pas sûr que je puisse répondre catégoriquement sur tous les faits.

M. MALARDIER se plaint que le sous-préfet de Château-Chinon ait interdit toute communication avec ses amis, à un journaliste condamné pour délit de presse à un mois de prison et deux cents francs d'amende.

Il demande si cette mesure est conforme à la loi et à l'humanité. Ce citoyen méritait d'autant moins cette rigueur exceptionnelle, que lorsqu'il était entré en prison, une partie de la population l'avait accompagné jusqu'à la prison pour lui témoigner sa sympathie. (On rit à droite.)

M. DUFAURE. On sent qu'une certaine latitude doit être accordée aux autorités locales à l'égard des condamnés. Si le citoyen dont M. Malardier vient de parler a été conduit à la prison comme en triomphe, on comprend que le préfet de Château-Chinon n'ait pas voulu permettre que ce triomphe se prolongeât jusque dans la prison. (On rit à droite.)

M. MALARDIER. L'expression de : conduit en triomphe est exagérée ; j'ai voulu dire que l'ami dont j'ai parlé avait été entouré des sympathies d'un grand nombre de citoyens.

C'est un triste triomphe que celui qu'on obtient en allant en prison !

M. LE PRÉSIDENT lit l'ordre du jour de demain.

La séance est levée à 4 heures.

La proposition suivante concernant les impôts a été faite par plusieurs représentants de la Montagne et doit être déposée aujourd'hui sur le bureau du président :

Tous les impôts qui sont maintenant en vigueur seront abolis à partir du 1er janvier 1850;

A la diligence du ministre des finances, il sera immédiatement établi *le bilan de la fortune publique*, par compte ouvert pour chaque imposable;

Un droit proportionnel sera perçu sur les bénéfices et revenus, suivant leur nature ;

Les transmissions à titre gratuit seront soumises au droit proportionnel suivant la nature des biens transmis et le degré de parenté;

Le passif sera déduit ;

Les impôts ne sont que le prix d'un service rendu par l'Etat aux citoyens ; ils seront révisés, et le droit perçu n'excédera jamais le remboursement des frais.

Pour ceux qui sont le prix d'un objet fourni par l'Etat, le monopole pourra lui en être réservé.

Une somme de..... est allouée au ministère des finances pour la confection des rôles.

TRAVAUX DU CONCILE PROVINCIAL DE PARIS.

Nous empruntons à la *Voix du Peuple* les renseignements suivants sur quelques-unes des discussions du concile métropolitain de Paris.

Condamnation du panthéisme sans aucune désignation de personnes, mais qui semble atteindre presque tous les doctrinaires : MM. Cousin, Jouffroy, Damiron, Lherminier, Guizot, etc.

Condamnation de certaines doctrines sur la grâce, telles que celle-ci : « La grâce n'est qu'un fait moral naturel. » (GUIZOT, *Histoire de la Civilisation.*) Cette condamnation paraît atteindre aussi Strauss, Ampère et M. de Sainte-Beuve. (*Histoire de Port-Royal.*)

Condamnation des soi-disant miracles et prophéties qui ont inondé les diocèses de France.

Décret contre les médailles miraculeuses, les images (qui n'ont aucune vertu, dit le concile), et le commerce que l'on en fait dans les églises. Le concile a renouvelé les condamnations contre le vol, les atteintes à la propriété et les principes subversifs de la justice et de la charité.

Décret ayant pour but d'établir que l'Eglise veut adoucir les maux des pauvres et en diminuer la somme ; opérer le triomphe du bien sur le mal, et encourager ceux qui cherchent l'amélioration du sort des classes laborieuses.

Etablissement des officialités dans les diocèses, c'est-à-dire des tribunaux chargés de déterminer les peines encourues par les ecclésiastiques. C'est une condamnation du régime du bon plaisir épiscopal. Le concile ne s'est pas prononcé sur l'inamovibilité des juges.

Décret sur la résidence des évêques, des curés, de tous ceux qui ont charge d'âmes.

Le concile s'est occupé de l'enseignement de l'enfance, de la jeunesse, des ouvriers, des pauvres ; des exercices du culte public, afin d'y établir la plus parfaite unité, et de tendre à les approprier, non point aux loisirs des riches, mais aux besoins des pauvres et des ouvriers ; — il s'est occupé de la visite et des soins à donner aux pauvres, aux infirmes et aux malades ; il ne suffit pas de leur administrer des sacrements, dit le décret, mais il faut les visiter, les consoler, les secourir ; — il s'est occupé des devoirs des pasteurs, dans les jours de calamités, de choléra, de guerre ; — des fondations pieuses, afin que toutes les œuvres de charité qu'elles consacrent soient religieusement remplies ; — des offrandes faites à l'église, et il a rappelé les usages vénérables de l'Eglise primitive et des premiers siècles du christianisme ; — il a proscrit plusieurs abus établis par les fabriques ; ces fabriques ont fait casser, par le conseil d'Etat les deux dernières ordonnances de M. Affre, réglant le casuel et adoucissant le tarif des chaises.

Désormais le pauvre pourra, sans rétribution, se placer dans telle partie de l'église qu'il lui conviendra ; mais le concile n'a pas su compléter ce léger sacrifice fait au principe d'égalité, et nous ne savons comment qualifier ce singulier amendement : Pourvu qu'il soit muni d'une carte prise à la sacristie.

Le concile déplore la pompe déployée pour certains mariages et aux convois des riches, tandis que le corps du pauvre franchit à peine le seuil de l'église et n'obtient qu'un semblant de grâces. Il s'est occupé de la conduite à tenir par les ecclésiastiques dans les choses politiques. Nous n'avons saisi qu'un seul mot de ces articles, mais il est d'un bon augure ; c'est celui de tolérance. L'article qui concerne les écrivains ecclésiastiques nous paraît la critique de ce qui se passe dans les bureaux de l'*Univers*.

Décret qui va améliorer le sort des professeurs dans les séminaires ; on prescrit des examens solennels et publics ; on exige qu'il y ait dans les séminaires, toutes les chaires qui sont dans les facultés de théologie. Les élèves doivent y passer quatre ans, à moins de succès extraordinaires. Enfin, on a institué une école pour toute la province ecclésiastique de Paris, soit afin d'y préparer des professeurs pour les petits séminaires et leur faire subir les épreuves universitaires, soit pour d'autres études théologiques.

HAUTE COUR DE JUSTICE.

PROCÈS DU 13 JUIN.

MM. les sténographes devant rendre compte du procès du 13 juin pour les divers journaux, sont invités à se trouver, le mercredi 3 octobre, à onze heures précises, dans les bureaux de la *Patrie*, rue du Croissant, 12, pour constituer un syndicat et s'entendre sur diverses mesures à prendre.

VOIX DE LA CAPTIVITÉ

(Suite.)

A la commission des détenus politiques de Sainte-Pélagie

Citoyens,

Ayant dit quelquefois que je répondrais au cri séditieux de *Vive l'empereur !* par celui de *Vive la République démocratique et sociale !* mes paroles furent recueillies et rapportées, selon toute apparence, à l'officine de la rue de Jérusalem. Dimanche, 16 du courant, vers 11 heures du matin, je traversais paisiblement la rue des Marais, lorsqu'un homme en blouse me cria vigoureusement aux oreilles : *Vive l'empereur !*

J'avais peu fait attention à la stupidité de cet individu et continuais tranquillement mon chemin, lorsque le même cri se renouvela, si souvent et d'une manière si aggressive, que j'y répondis par le mien. Bien m'en eût valu de ne pas céder à cette provocation : à peine avais-je ouvert la bouche, que les limiers de la police, qui guettaient leur proie, me tombèrent dessus et me conduisirent dans un poste voisin, avec toute l'aménité qu'on leur connaît, c'est-à-dire avec force injures, accompagnées de bourrades. Après être resté dans ce poste vingt-neuf heures, sans boire ni manger, lorsque je demandais quelque chose, on me répondait : *Fais dire à Ledru-Rollin qu'on te l'apporte.*

On me conduisit enfin à la préfecture de police. Durant le trajet, les sergents de ville qui m'escortaient me dirent que : *s'il y avait beaucoup de gens comme eux, dans une heure, on ne laisserait pas un seul* ROUGE *vivant*. Remercions Dieu de ce que les gens de leur espèce sont loin d'être en majorité.

Le lendemain, un juge d'instruction, après m'avoir interrogé, me demanda si je voulais retourner dans mon pays, me promettant que je ne passerais pas en jugement si j'y consentais. Sur mon refus, il me menaça de m'y faire reconduire lorsque j'aurais subi la peine que j'avais encourue. « Vous ne le pouvez pas, lui répondis-je ; et, comme citoyen français jouissant de tous mes droits, je suis libre de résider sur tel point de la République qu'il me conviendra. »

« Comment, ajouta le juge, se fait-il qu'un ouvrier soit aussi savant et opiniâtre ! qui vous a inculqué les doctrines pernicieuses dont vous êtes imbu ? dites-le, et nous aurons des égards pour votre franchise : nous n'en voulons pas à ceux qui comme vous sont égarés par des suggestions dangereuses. »

Je n'ai pas besoin de dire comment je répondis à une pareille instigation. Voyant que je ne voulais compromettre personne pour me tirer d'embarras, je fus envoyé à Sainte-Pélagie, où je suis en prison pour avoir crié : *Vive la République démocratique et sociale !*

J'allais oublier de vous dire que le commissaire de police, en faisant une perquisition chez moi, s'est permis de lacérer et détruire entièrement un volume qui n'était autre chose qu'un *Recueil des discours de Ledru-Rollin.*

Je voudrais que les membres de la commission fissent connaître comment les *défenseurs de l'ordre* respectent la liberté des citoyens et leur *propriété*.

Salut et fraternité.

MALEZIEU, ouvrier serrurier.

A mes frères, membres de la Commission des détenus politiques de Sainte-Pélagie.

Camarades,

Le temps de ma peine étant expiré, sans doute vous me croyez libre au moment où je vous écris. Il n'en est rien.

A l'heure où je pensais qu'on allait m'ouvrir les portes de Sainte-Pélagie, on m'a présenté un ordre de me retenir pour qu'on s'assure si je ne suis pas étranger, et s'il n'y a pas lieu de me faire reconduire à la frontière de brigade en brigade par la gendarmerie.

Voici ce que j'ai à apprendre aux gens de justice qui prolongent ma détention : 1° Mon père est Français, électeur du deuxième arrondissement, passage Saulnier, 23, habitant Paris depuis cinquante ans ;

2° J'ai fait un congé de 7 ans au 1er léger, comme engagé volontaire, au troisième arrondissement de Paris ; sous-officier de juillet 1830, par récompense nationale, je suis sorti de mon régiment avec le grade de sergent-major ;

3° Si j'ai servi dans les troupes du shah de Perse comme officier-instructeur, le citoyen de Cercey, ambassadeur de France, a établi et m'a remis lui-même le contrat qui me liait avec le gouvernement persan, en 1840 ;

4° Une ordonnance du 17 avril 1843, contresignée du maréchal Pérard, m'a autorisé à accepter et porter la décoration du Lion et du Soleil de Perse, et à recevoir le grade de lieutenant-colonel de 1re classe;

5° Je suis électeur du 2e arrondissement; j'y ai déjà exercé trois fois mon droit;

6° Le président de la 7e chambre de police correctionnelle a constaté ma qualité de Français, lors de mon jugement, le 11 septembre;

7° Enfin, si la police a été trompée par ses agents, elle devait au moins me faire conduire, hier-soir, à la Préfecture; là, mon père serait venu lui-même me réclamer ce matin, et il y aurait à présent un républicain de moins sous les verroux; mon Dieu! que messieurs les réactionnaires ont de la peine à lâcher un démocrate lorsqu'ils le tiennent!

Jugez-vous à propos de joindre ma lettre à celles que vous avez déjà?

Salut et fraternité, POLINO,
ex-lieutenant-colonel d'infanterie.

La commission des détenus politiques, compte, citoyen rédacteur, sur le vif intérêt que vous lui avez déjà témoigné, et vous prie d'agréer son salut fraternel.

THÉODORE BOUAS, CASTANIÉ, DESTÉRACT, ROGÉ, FRICHOT, GENILLER, DELENTE.

NÉCROLOGIE.

Un de nos amis d'Orléans nous écrit :

Amis!

Ouvrez vos tablettes nécrologiques, écrivez auprès du nom de Gobin le nom de Louis Bailleul jeune; il a quitté la terre vendredi 13 septembre, à 46 ans, exténué déjà d'un travail incessant, et enfin abattu par la perte de son frère aîné, son dernier parent et son meilleur ami.

Maintenant que l'âme de Louis Bailleul plane au-dessus des faiblesses humaines, nous pouvons dire un mot des services qu'il a rendus à la cause démocratique et sociale et de ses qualités privées.

Il avait dans ses travaux de comptabilité une supériorité et une assiduité incontestées par tous ses camarades de l'Association des Employés dont il est un des principaux fondateurs.

Son dévouement pour son frère infirme n'a eu d'autres limites que ses forces et sa vie.

Parcimonieux dans l'usage personnel des fruits d'un travail pénible, ses amis intimes savaient seuls le nombre et l'importance de ses dons à la cause démocratique et sociale.

Les vérités phalanstériennes avaient fait sur lui une impression profonde : il est mort ayant encore sur son lit le livre de Fourier ouvert aux belles pages des preuves de l'immortalité de l'âme. Propagateur zélé, persévérant, il était devenu centre d'un groupe et son œuvre sera continuée.

150 personnes de toutes conditions assistaient à son convoi : démocrates, socialistes et membres de l'Association des Employés. Les funérailles d'un humble de la civilisation ont donc été nombreuses et belles de l'expression des sentiments les plus précieux et les plus élevés. E. Ch.

FAITS DIVERS.

La réouverture des débats parlementaires, après les faits si graves qui se sont passés en Hongrie, à Venise et à Rome, pendant les vacances de l'Assemblée législative, avait excité une telle curiosité, qu'hier soir, entre onze heures et minuit, une douzaine de personnes s'étaient déjà établies pour faire queue à la porte du palais de l'Assemblée. La sentinelle de faction ayant l'ordre d'empêcher qu'aucun groupe ne se forme pour l'entrée aux tribunes publiques avant huit heures du matin, a prévenu ces curieux que leur peine serait inutile. C'est avec grand regret qu'ils ont quitté leur place.

Il est bon de dire que c'est M. de Falloux qui pique ainsi la curiosité publique; chacun désire le voir expliquer et la lettre du président et la bonne entente de notre armée libératrice avec les trois hommes rouges du pape.

— Le rapport de M. Thiers sur le projet de loi concernant l'assistance publique est, dit-on, à peu près terminé, et sera soumis à la commission dans les premiers jours de cette semaine. On sait que dans les séances préparatoires qui ont eu lieu, M. Thiers s'est également trouvé en dissidence avec M. Emmanuel Arago et M. de Montalembert.

— Nous lisons dans le *Journal du Havre* :

« Le conseil municipal du Havre a cru devoir, à une majorité plutôt apparente que réelle, blâmer le discours de M. Bertin au président de la République, et désavoner, au nom de la ville, les réflexions consignées dans ce document, qui a eu un si grand retentissement.

« Un nombre imposant d'électeurs du Havre, appartenant à toutes les classes de la population, vient de désavouer et de blâmer, à son tour, le vote de blâme du conseil municipal.

« Des adresses de félicitation, déjà couvertes de plus de 1 500 signatures, vont être remises à M. Bertin. »

— La prudence est la mère de la sûreté; ce vieil adage est connu de M. le président Dupin. Aussi le palais de l'Assemblée nationale a-t-il été bourré de troupes pour le jour de la reprise des séances. — Que craignait-on? — Les uns disent les rouges, — les autres un empereur. — Un représentant dont nous ignorons le nom, à qui, dans la salle des Pas-Perdus, on faisait part de ces craintes *modérées*, répondit à son interlocuteur : *Je crains tout, cher Abner*... Avec une pareille *crainte* ce représentant ne peut manquer de devenir ministre.

— La nouvelle salle du Musée agricole, récemment établie au Conservatoire des Arts et Métiers, vient de s'enrichir de plusieurs objets d'art qui se trouvaient à l'exposition de l'industrie, et dont le gouvernement a fait l'acquisition.

— La démocratie vient de perdre l'un de ses défenseurs. Le citoyen Garnier, représentant du peuple, est mort d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

— On cite, entre autres lois préparées par le ministère pendant les vacances, un projet sur l'organisation des prisons, un autre sur les caisses de retraite et les institutions de prévoyance dans l'intérêt des travailleurs, et un troisième relatif à l'application en France de télégraphes électriques, aux besoins du service public. C'est le lot du ministre de l'intérieur. Celui de l'instruction publique apporte, pour son contingent, une loi sur l'enseignement supérieur; celui de la justice soumettra à l'Assemblée une loi sur la déportation; enfin celui de la guerre lui donnera occasion de régulariser la position des condamnés politiques transportés ou à transporter en Algérie. (*Courrier français.*)

— On parle de la prochaine apparition d'une nouvelle brochure de M. Guizot, dont le but serait de modérer la réaction qui se ferait trop sentir et manquerait ainsi son but... Pends-toi, Rodin! (*Tribune des Peuples.*)

— Un journal d'Alger, l'*Akhbar*, raconte un lâche guet-apens dont un officier de gendarmerie en tournée, le lieutenant Ducoudray, a été victime de la part des rôdeurs marocains, qui ne cessent d'infester cette lisière du pays, devenue presque déserte par leurs brigandages. Cet officier se rendait de Lalla-Maghrnia à Nemours avec deux gendarmes. Ayant laissé prendre trop d'avance au détachement d'infanterie sous la protection duquel il devait voyager, le lieutenant a été attaqué par une vingtaine de bandits à cheval, embusqués dans le lit de l'Oued-Mouïlah. Un gendarme a été tué. M. Ducoudray, blessé de deux coups de feu, n'a dû son salut qu'à la prompte arrivée du détachement, averti par la fusillade. Mais un numéro postérieur de l'*Echo d'Oran* annonce qu'il a succombé à sa double blessure.

— Le *Courrier de Lyon* a publié sous la rubrique de Genève, à la date du 24 septembre, le récit d'un duel qui aurait eu lieu entre le représentant du peuple Boichot et un sieur comte D. Josepha de Morena, colonel espagnol, à l'occasion de propos tenus sur les reines Isabelle et Dona Maria de Portugal. D'après ce récit, le citoyen Boichot serait grièvement blessé.

Un de nos amis nous communique à l'instant une lettre du citoyen Boichot, datée du 25 septembre, timbrée à Genève le 25 du même mois, qui nous donne la certitude que la nouvelle publiée par le journal de Lyon, et répétée par tous les journaux réactionnaires de Paris, est complètement fausse. (*La Réforme.*)

— Le shériff arabe qui commandait l'insurrection dirigée contre Biskara, où le brave commandant Saint-Germain a si glorieusement succombé, avait entraîné à sa suite un nombreux parti de montagnards indigènes à l'aide d'un mensonge très commun parmi les Arabes. Ce shériff avait fait le pèlerinage de la Mecque, et, arrivé sur le tombeau du prophète, il avait été assez heureux pour appuyer sa main dans l'intérieur du turban qui décore ce tombeau et qui a été porté par Mahomet. Cet homme était revenu enthousiaste, et il avait teint en vert la main qui avait reçu tant d'honneur, le vert étant, comme on sait la couleur du prophète. Cette main verte devait opérer des prodiges; le shériff n'aurait, disait-il, qu'à se présenter devant les *Roumi* (Français), et les rayons qui s'échapperaient de sa main bénie les éblouiraient et les forceraient à prendre la fuite. Les Français, en effet, n'eurent pas plutôt aperçu la *main verte* qu'ils chargèrent avec impétuosité les Arabes, qu'elle dirigeait, et 175 hommes mirent en fuite quatre mille Arabes, après en avoir tué et blessé plus de 300. C'est là en effet un miracle auquel la *main verte* ne s'attendait guère.

LA LIBERTÉ DU TRAVAIL. — Le journal *Populus* de Narbonne cite un nouvel exemple de modération des honnêtes et modérés

Le citoyen C..., ancien courtier de libéralisme, aujourd'hui un des coryphées de la coalition des honnêtes gens, a renvoyé son serrurier parce qu'il avait voté pour la liste rouge.

M. V... a renvoyé, le lendemain des élections, son charretier, cinq femmes et deux pauvres cordonniers qui, depuis plus de vingt ans, avaient établi leur échoppe volante dans le coin d'une remise.

M. J. F... a renvoyé ses faucheurs qu'il accusait d'être rouges.

L'entrepreneur d'une propriété de la ville a renvoyé un homme de peine qui s'était estropié à son service, parce qu'il avait mal voté.

Enfin, un maître d'hôtel a renvoyé son garçon d'écurie qui avait voté pour la liste rouge, en lui disant : « Tu m'as mis dedans; aujourd'hui, je te mets dehors. »

PETITE CORRESPONDANCE.

Nous avons adressé des Bulletins à nos correspondants par les messageries générales Caillard et Cᵉ. Ceux qui n'auraient pas reçu le paquet à eux destiné sont priés de le réclamer et d'en faire la distribution à nos amis le plus tôt possible.

Bessines.—M. S. — Fait votre renouv. et prorogé au 31 janvier.

Lorient.—M. P. — Nous av. bien reçu les s. dont v. nous donnez note. — Un paq. Bull. v. a été ad. le 23 par les messag. gén.—Veuillez le réclamer. — L'Alman. va paraître.—Nous v. adr. le tout ens.

Rochebelle.—M. B.—Nous fais. vot. renouv. et prorog. au 28 fév. 50.—Nous all. v. adr. l'Alm. — Vous n. dev. en tout 35 50.—Veuillez n. rem. un mandat de poste.

Grignols.—M. C. — C'est par err. qu'on av. cessé de v. servir.—Nous récl. p. les 9.

Orbigny-au-Mont. — M. R. — Votre réclam. est juste.— Votre ab. fini le 15 nov.

Langres.—M. H.—Reçu les 17.—Fait le réab.

Rouen.—M. G.—Reçu les 50.—Fait le réab. — Appl. le surpl. à la R.—Remerc.

Varennes-sur-Allier.—M. B. — Reçu et fait. Affect. souv. de F. G. et A. G.

Arles.—M. H. S.—Reçu les 17.—Fait le réab.

Couture. — M. D.— Reçu les 50 et fait les deux réab. — Remerc.

Nesle.— M. G.— Reçu et fait.— Merci.

Pontarlier.— Mlle S. T.— Reçu les 17.— Fait v. réab.

Grenoble.— M. D.— Fait et pris note. M. G. a-t-il reçu un paq. de Bull. par les messag. gén.?

Privas.— M. F. M.—Reçu les 9.—Votre renouv. n'av. pas encore été fait.

Saint-Quentin. — M. M. — Reçu et fait votre réab. en prorog. jusqu'au 31 mars.

Arinthod. — M. J. H.— Reçu et fait votre renouv. en prorog. au 31 janvier.

Brest.— M. F.— Reçu v. lettre.— N. aur. égard.— Nous all. récl. au moyen de la lettre de M. R.

Saint-Etienne. — M. T.— Reçu v. lettre. — Nous espér. pouv. vous désign. un ami.—Nous v. écrir. sous peu de jours.

Dijon. — M. E. B. — L'irrég. du serv. ne vient pas de nous.—Veuill. récl. à la poste.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS. . . . . Un an 20 f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.
DEP. ET ÉTRANG. sans surtaxe. . . . 32 . 17 . 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 5 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à 9	30	Réclames-notices	1 f.
Dix fois et plus	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 1ᵉʳ octobre 1849.

On s'est beaucoup occupé de l'affaire des réfugiés hongrois. Si, comme on l'affirmait, le sultan refusait l'extradition, et s'il était vrai que les envoyés russe et autrichien eussent quitté Constantinople, on pensait que la France ne pourrait, sans compromettre sa dignité et son honneur, laisser écraser la Porte par les armées austro-russes.

Ces nouvelles étaient de nature à influencer le cours de toutes les valeurs; aussi hier, au passage de l'Opéra, le 5 0/0 a fait 87-50, et ce matin il faisait 87-80.

Au parquet, la baisse était moins forte; le 5 0/0 au comptant a ouvert à 88; il s'est relevé et a fait 88-20, puis il est tombé de nouveau et a fermé à 87-80, soit 80 c. de baisse sur la clôture précédente.

La liquidation s'opère difficilement par suite de cette baisse subite.

Le 3 0/0 au comptant a ouvert à 55 et a fermé à 55-25, après avoir fait au plus haut 55-30 et au plus bas 55.

Les actions de la Banque ont fermé à 2325, avec 10 de baisse.

Les obligations de la ville ont fait 1 135, soit 25 fr. de baisse; celles de la Seine ont fermé comme samedi.

Les chemins ont également été entraînés par la baisse.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clot. du j.
Trois 0/0	55 75	55 45	55 25	55 25
Cinq 0/0 (Empr. 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Cinq 0/0	88 65	88 35	87 90	87 90

1ᵉʳ oct. AU COMPTANT.—COURS DE CLOTURE.

RENTES.			
3 0/0 j. du 22 juin	55 25	Espag. dette active.	21 3/4
5 0/0 j. du 22 mars.	88 60	— — 3 0/0	35 ..
VALEURS DIVERSES.		— Dette intér.	27 1/2
Banque de France.	2325 ..	Naples, récép. Roth.	88 ..
Ob. de la Ville anc.	1270 ..	Romain, emprunt	77 3/4
— — nouv.	1135 ..	Haïti, emprunt	150 ..
Oblig. de la Seine	1092 50	Piémont, emprunt.	890 ..
— St-Germ. 1842.	940 ..	— Nouveau.	870 ..
— Versailles	810 .	Lots d'Autriche	380 ..
— Orléans. 4 0/0.	975 ..	2 1/2 hollandais	55 ..
— Nouvelles.	970 ..	CHEMINS DE FER.	
— Rouen, 4 0/0	730 ..	Saint-Germain	415 ..
— Nouvell., 1849.	885 ..	Versailles, r. d.	210 ..
— Havre j. mars.	740 ..	Versailles, r. g.	172 50
— Nouvelles.	840 ..	Orléans à Paris	743 ..
— Marseille	850 ..	Rouen	525 ..
— Orléans jouis.	450 ..	Havre	265 ..
— Cert. de Lyon.	88 45	Avignon-Marseille	222 50
Quatre-Canaux	1089 ..	Bâle	101 25
— Jouissance.	75 ..	Centre	360 ..
Bons du Trésor	4 0/0 2 m.	Boulogne	470 ..
Forges Aveyron	3000 ..	Bordeaux	406 25
Monceau-s.-Sambre	1550 ..	Nord	431 25
Nord (hauts four.).	900 ..	Strasbourg	352 50
Charbon belge	325 ..	Nantes	291 25
Zinc V.-Montagne.	2775 ..	Monter. à Troyes.	115 ..
— Stolberg.	510 ..	Dieppe Fécamp	180 ..
Mines de la Loire	285 ..		
FONDS ÉTRANGERS.		BOURSE DE LONDRES du 29 septembre.	
Belg. 5 0/0 1840	97 1/4		
— 5 0/0 1842	97 1/4	3 0/0 consolidés	92 3/4
— 4 1/2	88 1/2	3 0/0 au 17 oct.	92 7/8
— 3 0/0	65 1/4	TAXE DU PAIN.	
— 2 1/2 0/0	49 1/2		
— Banque	685 »/»	1ʳᵉ qualité le kilo.	29 c
— — 1841.	1020 »/»	2ᵉ — —	22

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 2 octobre.

THEATRE DE LA NATION.—

THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Adrienne Lecouvreur.

OPÉRA-COMIQUE.—Le Trompette de M. le prince, la Fiancée, les Rendez-Vous bourgeois.

ODÉON.—Le Trembleur, Phèdre, l'Eclat de rire.

THÉATRE-HISTORIQUE.—La Guerre des Femmes.

VAUDEVILLE.—Riche d'amour, J'attends un omnibus. rieur comme il y en a, Grands écoliers en vacances.

GYMNASE.— Les Mémoires, l'Epouvantail, les Représentants, Sept Billets.

THÉATRE MONTANSIER.—Le Chevalier, la Chaîne, le Tigre du Bengale, Chevalier muscadin.

VARIETES.—Les Caméléons, Eva, les Parents de ma Femme.

PORTE-SAINT-MARTIN.—Rome.

AMBIGU-COMIQUE.—Piquillo Alliaga.

GAITÉ.— La Sonnette du Diable, le Moulin joli.

THÉATRE-NATIONAL.—Murat.

THEATRE DU LUXEMBOURG.—Madeleine, l'Aumônier.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 202. ÉDITION DU MATIN. Mercredi 3 octobre 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATH.) — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . 11 f.
Un an. . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du capital, du travail et du talent.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au capital, au travail et au talent.

PARIS, 2 OCTOBRE.

Ce qui nous attend sous Henri V

En ce moment les idées qui déplaisent au gouvernement sont persécutées à outrance. Les fonctionnaires les plus honorables sont destitués s'ils croient à l'anéantissement de la misère et à l'amélioration du sort des masses; on interdit les banquets, excepté ceux de MM. Faucher et Montalembert, qui prêchent la destruction de la Constitution; la police intervient dans les associations ouvrières et jette en prison les hommes de travail qui veulent préparer l'émancipation industrielle de leurs frères; des pères de famille pourrissent dans les cachots pendant des mois en demandant vainement des juges; le secret des lettres n'existe plus. Des publicistes voyagent à pied, les menottes aux mains, entre deux gendarmes. Les *amis de la propriété* qui sont venus, le 13 juin, saccager les imprimeries se promènent avec une parfaite sécurité, malgré les anathèmes officiels de M. Dufaure.

Que pensent de tout cela les légitimistes?

Ils ne protestent pas, bien au contraire. Leurs amis de l'Assemblée ont voté avec empressement la dernière loi contre la presse, la dernière loi sur l'état de siège, sans compter l'ordre du jour approbatif de l'expédition romaine, ordre du jour qui est la source de tout le reste. Les légitimistes de l'Assemblée haussent les épaules quand M. Malardier, M. Raspail ou tout autre viennent protester contre les rigueurs exercées envers les détenus politiques. Enfin, un fait tout récent nous a permis de comprendre que si M. Henri V pouvait jamais revenir, la terreur blanche contre les républicains, démocrates, socialistes nous reporterait pour le moins aux beaux jours de 1815 !

Le gendre de M. Pierre Leroux écrit à Lyon pour affaire de commerce; il ajoute à sa lettre quelques phrases républicaines ; la lette est décachetée, et loin de dissimuler l'acte honteux qu'elle vient de commettre, l'autorité fait arrêter à Boussac l'auteur de la lettre, avec un de ses amis ; on les charge de fers, on leur fait faire en un mois, de brigade en brigade, la route de Boussac à Lyon; en alarmant ainsi la femme enceinte de l'un des captifs, on tue un enfant dans le sein de sa mère; finalement, les *coupables* sont traduits à Lyon devant un conseil de guerre, pour une lettre indignement ouverte et non parvenue à son adresse.

En présence de cet immense scandale, quelle a été l'attitude des journaux légitimistes? Ils ont reconnu les allures de la bénigne restauration, et ils ont souri. L'un d'eux, l'*Union*, cite, au lieu du mémoire accusateur de M. Pierre Leroux, la lettre insignifiante de M. Barrot, qui répond à la réclamation la plus précise par des phrases aussi sincères que celles de M. Dufaure, promettant de rechercher et de *découvrir* les vandales du 13 juin.

Un autre journal légitimiste, l'*Opinion publique*, consacre à la même affaire cinq à six lignes qui laissent les lecteurs dans l'ignorance la plus complète des faits, et n'y exprime pas la plus légère indignation. Très bien ! messieurs, nous savons à quoi nous en tenir !

Nous savons ce que seraient pour vous et le secret des lettres, et la liberté individuelle, et les égards dus au sentiment de famille, et les garanties des accusés, si jamais nous avions le malheur de voir aux Tuileries ce jeune homme que vous affublez d'une cuirasse comme représentant la paix, l'industrie, l'association, à qui vous envoyez des pistolets comme symbole de conciliation universelle.

Quant à la liberté de la presse, voici comment elle serait traitée. Il n'a pas suffi qu'on s'arrogeât le droit de brutaliser à domicile et de mettre en arrestation le 13 juin des écrivains coupables d'avoir fait tous leurs efforts pour arrêter la guerre fratricide des Français et des Romains, guerre dont nous voyons aujourd'hui les beaux résultats; il n'a pas suffi qu'on ruinât des journaux, qu'on les suspendît sans jugement, sans autre limite que le bon plaisir; le scandale, pour messieurs les légitimistes, c'est que ces journaux aient pu reparaître. M. de Montalembert, cet *adorateur de la liberté*, s'en était déjà plaint au banquet judiciaire de Besançon. La *Gazette* exprime aujourd'hui des regrets analogues :

> Qu'a-t-on fait avec cette prétendue réunion des partis de l'ordre? On a fait de la confusion dans la confusion, pour finir par de la division.
>
> Quelle pensée de salut est sortie de cette coalition? Quelle direction vers le bien a-t-elle imprimée à l'opinion? Elle a porté atteinte aux principes de liberté *sans avoir même pu empêcher la presse socialiste de renaître.*

Qu'on se le dise ! Voulez-vous les associations ouvrières tracassées, les lettres ouvertes à la poste et les valeurs commerciales saisies, les écrivains plus maltraités que les malfaiteurs, les journaux anéantis quand ils déplairont au pouvoir; en un mot, veut-on posséder une édition nouvelle, revue et considérablement augmentée du régime Falloux, vous n'avez qu'une chose à faire, nommez Henri V roi de France, criez vive le cuirassier du miracle ! vive le roi des privilégiés ! vive l'auguste ami de M. Véron ! vive le héros de l'*Union*, de la *Gazette de France* et de l'*Opinion publique !*

La séance d'aujourd'hui s'est passée en scrutins.

M. Dupin, comme on le pense bien, a été réélu président. Il a obtenu 339 voix contre 107 données à M. Michel (de Bourges) et 21 à M. Napoléon Daru.

Les vice-présidents sont : MM. Baroche, Daru, Benoist d'Azy et le général Bedeau. Les candidats de la gauche étaient MM. Arago, Grevy, Baune et Mathieu (de la Drôme).

Ont été nommés secrétaires : MM. Arnaud (de l'Arriège), Chapot, Lacaze, Peupin, Heeckeren et Bérard.

M. Dufaure, au commencement de la séance, a présenté différents projets de décrets. Le seul important est celui qui concerne la transportation en Algérie des insurgés de juin détenus à Belle-Isle-en-Mer. Nous donnons, au compte-rendu de la séance, le texte complet de ce projet de loi, qui répond dignement, comme on le voit, aux demandes et aux espérances d'amnistie.

Des bruits de changement de ministère ont circulé aujourd'hui dans l'Assemblée.

M. Molé serait le président né de ce conseil, qui compterait MM. de Maleville, de Montalembert, Fould, Daru et Baroche.

Cette nouvelle combinaison ministérielle a paru prendre peu de consistance, surtout en présence de la question romaine, qui doit fortifier ou disloquer le cabinet, selon que sera plus ou moins favorable le vote de l'Assemblée.

(*Evènement.*)

La quatrième représentation de *Rome*, à la Porte-Saint-Martin, a été défendue cet après-midi, par mesure d'ordre public.

Hier, la troisième représentation avait eu lieu, et, moyennant de nombreuses coupures, on avait obtenu une représentation à peu près tranquille. On assure qu'aujourd'hui les Ecoles parlaient de faire irruption au parterre et dans les amphithéâtres de la Porte-Saint-Martin.

On assure, dit l'*Evènement*, que c'est le général Changarnier qui a surtout insisté pour la suppression de cet ouvrage.

ENCORE !

M. L. Frémy, représentant du peuple, et M. Boulatignier, conseiller d'Etat, sont partis, à ce qu'on nous assure, pour Rome, chargés d'une mission du gouvernement (*Patrie.*)

On lit dans la *Gazette de France :*

Tout est en mouvement à Versailles pour le grand procès qui doit s'ouvrir le 10 octobre. Le général Neumayer, commandant la 1re division militaire, a passé dimanche la revue de la nombreuse garnison. Tous les logemens disponibles sont retenus, ainsi que les approvisionnements de toute espèce dans les environs. Les juges, les jurés, les témoins, les avocats, les journalistes, les parents et amis des accusés, les agents de la police, les curieux et les étrangers, formeront un personnel considérable qui doublera presque la population de cette ville. Versailles ressemblera à ce qu'il était lorsque la cour venait s'y établir. Il y en aura bien une ; mais, hélas ! ce ne sera qu'une cour de justice politique !

Déclaration

DES PRÉVENUS DU 13 JUIN, RÉUNIS A LONDRES.

Nous recevons de Londres la pièce suivante, qu'on nous prie de reproduire dans nos colonnes :

Les débats sur l'affaire du 13 juin vont bientôt s'ouvrir à Versailles, et le ministère public nous fait sommation d'avoir à comparaître devant sa haute cour.

Ne voulant pas entrer prématurément dans une discussion qui n'appartient pas à nous seuls, voici notre réponse en quelques mots, et le résumé sans phrases de nos motifs.

Nous ne voulons pas, nous ne devons pas nous constituer au procès du 10 octobre ;

1° Parce que nous ne pouvons accepter comme accusateurs ceux ou les serviteurs de ceux que nous avons dénoncés au pays comme atteints et convaincus d'avoir violé la Constitution. . . . .

. . . . .

2° Parce que nous ne pouvons accepter pour juges légitimes des magistrats d'exception et de circonstance, investis d'un pouvoir judiciaire souverain, en vertu d'une Constitution violée, et par mandat, sur appel et convocation des violateurs eux-mêmes.

3° Parce que nous sommes profondément convaincus qu'en nous constituant entre les mains de nos ennemis, et cela contre la logique de la situation, nous tomberions dans un guet-apens judiciaire. — Le gouvernement, en effet, ne laissera pas plaider et prouver qu'il a violé la Constitution ....; ainsi, notre défense ne serait possible que sur les faits matériels du 13 juin, faits accomplis par nous dans la mesure de nos droits, dans l'ordre de nos devoirs, et sur lesquels nous ne saurions consentir à nous justifier non plus qu'à nous défendre.

4° Parce qu'enfin il nous paraît contraire aux intérêts de notre parti, qui est celui de l'Europe républicaine, de livrer nos armes, d'ensevelir nos efforts, notre propagande, dans les citadelles de la contre-révolution, ou de les stériliser en les exilant au delà des mers, et cela quand la République française, —

FEUILLETON DE LA DEMOCRATIE PACIFIQUE

MERCREDI 3 OCTOBRE 1849.

THÉATRES.

LA GUERRE DES FEMMES. — LA SONNETTE DU DIABLE. — ROME. — LA FÉE AUX ROSES.

THÉATRE HISTORIQUE. — M. Alexandre Dumas continue ses pérégrinations à travers l'histoire avec le sans façon que vous lui connaissez. Toujours en verve, toujours dispos, il chemine sans s'inquiéter des ornières, remuant du bout de sa plume toute sorte d'aventures, d'anecdotes, d'évènements invraisemblables ou possibles, vrais ou faux; ramassant d'ici et de là les personnages plus ou moins historiques qu'il rencontre sur son passage : rois, reines, ducs, marquises, princes, comtesses, soldats et capitaines, gentilshommes, bandits, coquins, héros, belles dames, courtisanes et bourreaux. Son havresac s'emplit incessamment de merveilleuses intrigues, qui s'échappent en dialogues, en coups d'épée et de poignard, en amoureuses causeries, en passions tumultueuses, pour se répandre dans les quatre parties du monde sous la forme de feuilleton.

Alexandre Dumas est le plus intrépide et le plus habile faiseur qu'il y ait sous le ciel. S'il est un peu las ou s'il croit l'être, il se repose en compagnie de son ami Auguste Maquet, à l'ombre de quelque souvenir, et s'amuse par manière de délassement à tailler un drame en cinq actes, avec ou sans prologue. Dix, quinze tableaux, une bagatelle.

La chose se fait en un tour de main, et pendant que les feuilletons se dramatisent et s'ajustent à la suite les uns des autres, les toiles se peignent, les décorations se dressent, les acteurs s'habillent, le public arrive, s'assied, regarde, écoute, applaudit... et l'on va se coucher en disant : ce n'est qu'un succès de plus.

Le dernier drame de MM. Dumas et Maquet, joué l'autre soir au Théâtre-Historique, s'appelle *la Guerre des Femmes.*

Nous sommes à l'époque de la fronde, charmante époque où l'on s'amusait tellement à se battre et à guerroyer, que les plus jolies femmes s'en mêlaient. Pourquoi se battait-on ? Eh ! mon Dieu, pourquoi tire-t-on des coups de canon encore aujourd'hui ? pour tuer le temps—il y a des gens qui ont si peu de ressources dans l'esprit.

La guerre ! la guerre ! sublime bêtise ? Massacrer, détruire, saccager, brûler, piller, couper, tailler, voilà encore, à l'heure qu'il est, le beau idéal des hommes réputés les plus sensés, les plus sérieux, les plus sages !!!

Essayez un peu de persuader à sa majesté Nicolas, empereur de toutes les Russies, qu'il n'a pas à lui seul plus de bon sens que tout le monde ! N'a-t-il pas l'insigne avantage d'avoir à sa disposition des masses d'automates habillés en soldats toujours prêts à répandre du sang pour la plus grande gloire de l'ordre et des bons principes ? Avec cela, on ne raisonne pas.... on a raison.

Ah ! messieurs les utopistes, vous voulez supprimer les tueries d'hommes. Vous êtes des barbares et des fous ; on vous mettra la camisole de force, et on vous *supprimera* jusqu'au dernier. Hourra !! hourra !!

Mais revenons à la Fronde.... Etes-vous pour la cour, êtes-vous pour le parlement ?... Pif, paf... Tenez-vous pour Mazarin, pour les princes, pour le coadjuteur ?... Pif, paf... Allons, madame la régente, on dresse des barricades, on réclame les prisonniers, retirez-vous à Saint-Germain et faites assiéger Paris ; plus tard, vous sacrifierez Mazarin, et puis vous le rappellerez, et puis... et puis Condé sera proscrit et ira insurger la Guienne et le Poitou.

Courage, mademoiselle de Montpensier ! bravo, madame de Montbazon ! honneur à vous, madame de Longueville ! Mêlez-vous à toute cette politique de ruelles, de gens d'église et de gens d'épée.... Que pouvez-vous faire de mieux... Tenez des conciliabules dans vos alcôves, conspirez sur l'oreiller, courez à travers champs, battez la campagne... faites seller vos chevaux...

Et voyez avec quelles charmantes terreurs la jolie vicomtesse de Cambes se fait poursuivre par le baron de Canolles... Pauvre Canolles ! lui si aimé de Nanon. Que va-t-il devenir entre ces deux amours?... Il sera pris avec la place qu'il commandait, c'est ravissant ! Il sera retenu prisonnier à Bordeaux avec sa bravoure, sa gaîté et son insouciance, c'est amusant ! Il sera condamné à être pendu, sous prétexte de représailles, c'est intéressant ! Canolles, en noble gentilhomme, s'indignera à la vue de la potence ; il réclamera en faveur de sa noblesse. Pendu ! pendu ! Non, non ! jamais pareille infamie ! et il recevra fort à propos une balle dans la poitrine, service impayable, arrivant par dessus la tête du bourreau, de la main d'un aventurier, homme de sac et de corde, mais qui se charge, pour terminer convenablement un drame, de faire de la morale à coup de mousquet.

Il y a dans cette pièce beaucoup de vivacité et d'entrain, des conversations interminables, des entrées et des sorties à désorienter le spectateur le plus attentif.

L'intérêt commence au dernier tableau : c'est un peu tard. Mais on s'en va ému et impressionné !! cela suffit...

Quand j'ai vu apparaître Mélingue sous le costume du baron de Canolles, j'ai espéré beaucoup... Le baron n'a pas tenu toutes ses promesses... Ses aventures sont délayées dans une action décousue qui déraille à chaque instant.

Mélingue est néanmoins admirable de franchise, de verve et de passion ; il est impossible de mieux vivre et de mieux mourir.

Mmes Rey et Person sont bien placées dans les rôles de Nanon et de la vicomtesse. Il ne faut pas oublier Castorin, le valet de Canolles ; Colbrun est décidément un des acteurs les plus spirituels et les plus originaux de Paris.

GAITÉ. — *La Sonnette du Diable*, drame en 5 actes, de MM. Anicet Bourgeois et de Guerville.

Je m'étais imaginé que nous en avions fini avec le diable... je croyais que c'en était fait de ses cornes, de ses ailes de chauve-souris, de ses pieds fourchus... Mais voilà que le théâtre de la Gaîté ressuscite, rajeuni, coquet et pimpant ; à peine a-t-il eu le temps de se reconnaître sous sa nouvelle parure, que le diable s'abat sur lui et confisque ses planches, ses décors, ses loges, son lustre, ses banquettes de velours, ses acteurs et son public. Le tour est bon.... Toutefois l'on prétend qu'il remplit la caisse et en laisse la jouissance au propriétaire, attention délicate qui ne m'étonne d'ailleurs pas beaucoup, car M. Satan s'avise cette fois de mêler à ses ricanements, à ses sarcasmes et à ses ironies sulfureuses des leçons de morale et des tartines philosophiques.

Infernal bavard, on l'écoute... impitoyable railleur,

tous les peuples étant sous le joug,—aura bientôt à livrer sa dernière bataille contre les traîtres du dedans et les Cosaques du dehors. Est-ce que Mazzini, Bem, Kossuth et Garibaldi seraient plus redoutables à l'Autriche, au fond de ses cachots, que sur la terre étrangère, où leur liberté prépare l'avenir?

Tels sont les motifs qui nous commandent de ne pas nous constituer, de ne pas nous offrir en trophée de victimes à nos ennemis. Ne seraient-ils pas trop heureux, après nous avoir bâillonnés, d'écumer de nouveau la révolution, comme ils disent, et de passer contrat sur nos corps, avec la vieille Europe qui peuvent troubler nos cris vengeurs, et qui ne sait dormir qu'au bruit des chaînes!

On nous a dit que notre résolution serait calomniée, qu'on l'interpréterait à mal. Si cela vient de nos ennemis, peu nous importe; si ce sont nos amis, qu'ils réfléchissent avant de blâmer.

Nous leur dirons à tous, en finissant, que s'il leur arrive jamais d'être jetés à l'exil, après un grand devoir accompli, leur liberté ne nous paraîtra pas un privilége, et nous ne les accuserons pas de bonheur.

LEDRU-ROLLIN, ETIENNE ARAGO, MARTIN BERNARD, LANDOLPHE, RATTIER, CH. RIBEYROLLES, ED. MADIER DE MONJAU jeune.

Ayez donc peur!

Le *Constitutionnel* craint évidemment que ses amis les modérés de toutes les nuances n'aient plus assez peur des socialistes, des montagnards, des ennemis de la famille et de la propriété, et il s'empresse d'évoquer ces fantômes pour rallier son troupeau :

L'ennemi social se réorganise; il n'avait pas cessé sa propagande souterraine; il recommence sa prédication publique; ses organes, un moment disparus, renaissent, ceux-ci sous leur ancien nom, ceux-là sous un nom nouveau. Il a recruté des alliés dans quelques-uns de ses adversaires, et il compte sur l'appui de ceux qui l'envoyaient sur les pontons. L'esprit de vertige et de désorganisation se montre avec sa première audace dans les publications les plus étranges, et s'efforce à jeter le désordre dans toutes les têtes. Par la confusion morale on prépare l'agitation matérielle, et qui sera complétée, on l'espère bien, au moment où l'Assemblée se rouvre, par les tempêtes de la Montagne.

Et puis la sainte feuille de M. Véron reproche amèrement aux modérés de manquer déjà de zèle, de ne plus admirer et de ne plus défendre avec enthousiasme les bienfaits de l'expédition romaine :

Prenons pour exemple cette affaire de Rome. Les démagogues appliquent à l'édit du pape, à la politique de la France les qualifications les plus injurieuses. Et vous, modérés, quand les circonstances, quand les intentions, quand les moyens, quand les résultats justifient votre politique, vous ne vous défendez vous-mêmes qu'à demi. Vous dites, de la politique de votre propre parti : c'était une politique libérale, mais nous aurions désiré qu'elle eût plus complètement atteint son but. Pour l'amour-propre de la France, il aurait fallu obtenir davantage. C'est ainsi que certains modérés défendent le gouvernement...

En effet, si les modérés cessaient un instant d'admirer le résultat de l'expédition à Rome et d'avoir peur des socialistes, la situation du *Constitutionnel* deviendrait affreuse, intolérable. Aussi s'écrie-t-il avec colère en terminant:

Pas de lâches concessions, pas de condescendances de la part du parti modéré à toutes les hérésies du jour. Que la lumière soit quelque part. Que le drapeau du bon sens et de la vérité soit tenu d'une main ferme. Avec ces complaisances des opinions les moins extrêmes envers celles qui le sont le plus, la France serait véritablement jetée dans des ténèbres morales. Chaque organe de la démagogie apporte le tribut d'une idée fausse à cette confusion intellectuelle. Tous les faits qui se sont passés à la lumière du jour sont effrontément falsifiés, dénaturés. Les provocateurs du plus grand attentat des temps modernes en sont présentés comme les glorieux martyrs; les conspirations faites en pleine rue sont des manifestations pacifiques; et au moment même où les spéculations icariennes vont se liquider en police correctionnelle, on semble vouloir nous ramener aux innovations insensées sous laquelle a failli succomber la France industrielle et commerciale! Que le parti modéré dans l'Assemblée et dans la presse soit un inexpugnable rempart à cette nouvelle invasion des idées insensées et malfaisantes.

On lit dans l'*Opinion publique* :

Un assez grand nombre de députés se plaignaient amèrement des progrès que le communisme a fait dans les campagnes. Ils attribuaient ces progrès à l'influence funeste d'un grand nombre de fonctionnaires que l'on a maintenus dans leurs emplois malgré leurs opinions socialistes. Quelques-uns annonçaient hautement l'intention de poser la question de confiance devant l'Assemblée.

Dans la prévision d'une complication qui, relativement aux affaires de Rome, pouvait donner lieu à un cas de guerre, le gouvernement français vient, dit-on, de donner l'ordre, par dépêche télégraphique, à une des divisions qui formaient l'armée des Alpes, de se tenir prête à se diriger sur Marseille, pour aller renforcer l'armée expéditionnaire. (*Temps*.)

On lit dans le *Moniteur* :

En annonçant récemment l'invasion du choléra à Alger, plusieurs journaux ont donné, sur le nombre des victimes qu'il y fait chaque jour, des renseignements de nature à jeter l'alarme dans un grand nombre de familles, et qu'il importe de rectifier.

Il est vrai qu'à Alger, de même que partout où il s'est précédemment manifesté, le choléra, en se déclarant, dès le début, dans les hôpitaux, y a présenté, pendant les premiers jours, d'assez graves caractères d'intensité; mais une amélioration très sensible est bientôt survenue, et, par un rapport en date du 25 septembre, M. le gouverneur général fait connaître ce qui suit :

Le nombre des entrées à l'hôpital et celui des décès diminue de jour en jour : hier nous avons eu seulement dix-sept cholériques admis et dix-neuf morts. L'abaissement de la température, causé par des pluies légères, a dû contribuer à ce résultat. Cette nuit, la pluie a tombé avec abondance, ce qui porte à croire que les grandes chaleurs sont terminées et que l'épidémie touche à son terme.

Le gouvernement s'empresse de publier ces rassurantes nouvelles.

L'ASSOCIATION DES TAPISSIERS.

Ce n'est pas sans un pénible sentiment que nous publions la lettre suivante, dont nos lecteurs apprécieront le ton simple et loyal.

Monsieur,

Plusieurs journaux ont annoncé que la fête organisée par les associations démocratiques a été défendue par le préfet de police. Le fait est vrai, quant à la défense; mais pour l'organisation il y a erreur. La fête était organisée par l'association des ouvriers tapissiers seulement; leur genre d'industrie les place naturellement dans la catégorie des organisateurs de fêtes.

Les associés tapissiers sont persuadés que la bonne foi de M. le préfet de police a été surprise.

La fête était toute philanthropique, et nous défions qui que ce soit d'y trouver un but politique, puisque nous avions décidé que toute décoration de noms et emblèmes serait rigoureusement interdite.

La décoration devait être faite rien qu'en produits de la nature, en raisins.

Nous espérions qu'avec le concours de tous, quelle que fût la nuance de leur opinion, nous pourrions soulager quelques misères. Nous nous souvenons tous qu'un des nôtres, il y a quelques semaines, est tombé d'inanition rue Hauteville, qu'un autre est mort de faim rue Saint-Roch.

N'est-ce pas assez d'une victime?

Nous pensons qu'après quelques explications, M. le préfet de police nous accordera l'autorisation pour dimanche.

Pour l'Association des Tapissiers,

A. LEVIEUX.

ITALIE.

Les journaux d'Italie offrent aujourd'hui peu d'intérêt. Ils continuent à s'occuper du manifeste papal et du décret de proscription rendu par les cardinaux, sous prétexte d'amnistie. La *Riforma*, dans un article très bien raisonné, prouve que le rétablissement de l'absolutisme clérical est impossible dans les Etats Romains, et qu'un gouvernement fondé sur cette institution ne saurait être durable. Ce langage est celui de tous les organes du parti *modéré* en Italie. Le correspondant du dévot *Constitutionnel* est seul à prétendre le contraire.

Le *Démocrate du Var* dit que les forces autrichiennes se concentrent dans les Etats pontificaux.

« Nous recevons, dit-il, par nos correspondances particulières, la continuation des nouvelles que nous avons données au sujet de la concentration de l'armée autrichienne dans les Etats romains. Sous le pretexte de changement de garnison, le gouvernement autrichien fait venir les troupes de la haute Italie, en même temps qu'il procède à des levées d'hommes dans le Tyrol et les autres provinces autrichiennes. Il est évident que la coalition se tient prête à appuyer au besoin par la force des armes le manifeste du pape, c'est-à-dire le rétablissement du pouvoir absolu des prêtres. On pense que notre armée expéditionnaire, réduite par les maladies à 26 mille hommes, lutterait difficilement contre les troupes coalisées dont le nombre, s'élevant déjà à près de 60 mille hommes, reçoit chaque jour de nouveaux renforts. Nous croyons qu'on se trompe ou cela. Mais il n'en est pas moins vrai que la position de notre armée en Italie est assez critique pour appeler sur elle l'attention sérieuse du gouvernement.

» Les jésuites qui dominent aujourd'hui la situation à l'intérieur et à l'extérieur sont près de passer le Rubicon. Ils ne se cachent plus pour annoncer hautement que l'absolutisme ultramontain va fleurir bientôt en France comme autrefois à Rome, grâce aux baïonnettes étrangères. »

On écrit de Rome au *Siècle* :

« Je me trompe fort, ou la France se ferait aisément pardonner son expédition, si en définitive elle tournait contre le gouvernement clérical. Ce gouvernement ne reprendra jamais racine à Rome. Autrefois, lorsque Pie IX était aimé, parce qu'on espérait de lui la réforme de ce gouvernement, les Romains auraient accepté bien des choses qu'ils n'accepteront plus aujourd'hui que le pape a donné la mesure de ses faiblesses de caractère. »

— On écrit de Parme au *Nazionale*, qu'il ne se passe pas un jour sans qu'il s'administre des bastonnades pour les plus petites peccadilles.

— Un imprimeur de Bologne, Joseph Tocki, vient d'être fusillé par les Autrichiens pour avoir imprimé il y a quelque temps une feuille libérale.

On lit dans la correspondance du *Times* :

Le bruit s'est répandu dans certains cercles politiques de Paris, mais je ne puis nullement en garantir l'exactitude, que le pape songe à publier une adresse aux gouvernements d'Europe qui ont prêté leur concours à la restauration. Cette adresse aurait pour objet de fournir des explications plus étendues sur les raisons qui ont déterminé Sa Sainteté à se renfermer dans des limites si étroites relativement aux concessions faites à ses sujets. On dit aussi que les dispositions de l'amnistie seront commentées; mais on a peine à comprendre comment on pourrait justifier un acte d'un caractère si exclusif.

L'EXTRADITION DES CHEFS HONGROIS.

Le *Sun* fait à ce sujet les réflexions suivantes :

Une guerre européenne générale semble être en ce moment imminente entre l'Autriche et la Russie, d'une part, et de l'autre la Turquie soutenue par la France et l'Angleterre.

La réaction a révélé une ambition qui a dépassé le but dans la circonstance actuelle; car l'Empereur d'Autriche se montre altéré d'une vengeance par trop diabolique, et l'empereur de Russie laisse éclater d'une manière un peu trop violente son désir de dominer Constantinople. Grâces au Dieu de justice, le masque est tombé à temps. L'absolutisme, enivré d'un succès qu'il doit à la trahison de Georgey, a été si loin transporté par le soudain délire de sa joie, qu'il a, sans réflexion, dévoilé les plus secrètes infamies de son caractère.

Heureusement pour le gouvernement du sultan, qu'il est admirablement soutenu par les ambassadeurs de France et d'Angleterre.

On dit même que les deux ambassadeurs, pour donner au sultan un témoignage de leur entier concours, ont demandé à leurs gouvernements l'envoi immédiat d'une flotte dans les Dardanelles. Sir Stratford Canning, à part même les rapports d'amitié personnelle qui existent entre le sultan et lui, peut être en quelque sorte considéré en ce moment comme le ministre de la guerre en Turquie.

Lord Palmerston n'a plus aucun prétexte pour temporiser. Il ne lui reste plus qu'un simple et impérieux devoir : le devoir d'agir, et d'agir avec promptitude S'il n'agit pas, c'en est fait de sa réputation.

S'il reste fidèle aux vrais principes qui sont identifiés avec son nom, nous verrons peut-être encore la consolidation de la liberté et de l'indépendance en Turquie, en Hongrie, en Pologne; nous verrons le démembrement de l'Autriche, l'incorporation de la Savoie à la France, l'acquisition de Trieste par l'Angleterre, l'union de la Lombardie avec le Piémont et Venise, l'établissement d'une nationalité allemande sous un gouvernement central, et l'anéantissement de tous les rêves de l'autocrate quant à la conquête de l'Europe orientale et à la destruction de la démocratie.

On lit dans le *Morning Herald* :

Bem et Kossuth sont à Widdin. Nous apprenons qu'un *steamer* a été préparé pour les recevoir et les conduire en Angleterre.

On écrit de Vienne à la *Gazette de Cologne* :

Le sultan turc est donc le souverain le plus chrétien. Aux demandes des envoyés russes et autrichiens de livrer les réfugiés hongrois, demandes qu'ils ne se sont pas contentés de voir repousser par le ministère, et qu'ils ont adressées directement au sultan, celui-ci a répondu qu'il ne violerait pas les droits de l'hospitalité. Dans le même temps, la Saxe livre les réfugiés autrichiens, et les gouvernements de l'Allemagne se préparent à intimider la Suisse par des notes menaçantes, pour l'empêcher d'accueillir les fugitifs. En Autriche, le gouvernement regrette beaucoup que Kossuth et les autres fugitifs lui échappent.

D'après le système de terreur qu'il exerce, on aurait peut-être inventé de nouvelles tortures pour ces rebelles. Pour satisfaire la vengeance, on a répandu des torrents de sang, et c'est à cela qu'il faut attribuer que Georgey n'ait pas pensé plus tôt à renoncer à la lutte. Qui se rendrait à Haynau, cette hyène! C'est pourquoi Komorn continue de résister, et Haynau, qui part aujourd'hui ou demain pour le corps de siége, n'est plus l'homme de la conciliation et de la paix. Le gouvernement a éprouvé plusieurs fois, depuis l'année dernière, que le glaive et l'échafaud ne conduisent pas toujours au but; mais il ne peut se détourner de l'idée que la verge est le meilleur sceptre.

Assemblée législative,

Séance du 2 octobre.—Présidence de M. BAROCHE.

La séance est ouverte à 2 heures.

Le procès-verbal est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour appelle les scrutins pour la nomination du président et des six vice-présidents. Je propose à l'Assemblée de procéder à la fois à cette double nomination. (Oui! oui!)

Deux urnes sont placées sur la tribune, et il est procédé au double scrutin.

Des demandes de congés, présentées par divers membres, sont renvoyées à la commission.

M. DUFAURE, ministre de l'intérieur, dépose des projets de loi relatifs

1° A un crédit supplémentaire de 10 717 fr.;

---

on le croit; cynique révélateur, on l'applaudit.

Postillon fantastique, il nous emporte à travers des routes fangeuses, au risque de nous précipiter dans les abîmes, et l'on crie : « Fouette, cocher! » en lui payant un bon pour-boire.

Il revêt toutes sortes de costumes, afin de nous introduire plus facilement dans l'intérieur des familles. — Curieux, indiscrets, impatients, nous le suivons partout, dans les replis des cœurs et dans les ténèbres des consciences... A chaque masque qui tombe nous battons des mains, à chaque voile déchiré nous ouvrons de grands yeux, à chaque plaie étalée nous essuyons notre lorgnette... et s'il lui prend fantaisie de nous regarder en face et de nous apostropher en nous traitant de menteurs, de fourbes, d'hypocrites, d'intrigants, chacun regarde son voisin et se dit à part soi : « Ceci n'est point mon fait. »

L'on proteste d'une épaule, et l'on prend le parti de rire pour faire bonne contenance.

Toujours est-il que le théâtre de la Gaîté vient de nous lancer à la tête un drame fantastique fort intéressant.... c'est un coup de massue si vous voulez, mais reconnaissons qu'il est rudement appliqué.

M. Armand de Luizzi a fait un héritage. Son père lui a légué un désir insatiable de SAVOIR, pauvre jeune homme! et de plus une sonnette comme on en voit guère, talisman précieux pour qui ne craint pas de se damner. La manière de s'en servir est bien simple... S'agit-il d'un secret à pénétrer, d'un renseignement à avoir, din, din, din, vous agitez la sonnette, et aussitôt par la porte, par la fenêtre, par la cheminée ou par une fissure du sol arrive un inconnu en blouse, en habit de laquais, en robe de chambre, ou en juge qui se fait un plaisir de vous instruire. Par exemple, chaque question coûtera une pièce d'or, mais la bourse de M. Armand de Luizzi est bien garnie, et, ma foi! quand elle sera vide, il arrivera ce qui pourra. Din, din, din... me voici, mon maître. Cette jeune dame est fort jolie, d'une distinction parfaite; sa physionomie est empreinte de bonté, son langage et ses manières ont un charme inexprimable...

Cette femme, monsieur Armand, a eu une certaine aventure de diligence en quatre relais que le diable peut seul raconter... Cette femme! elle a tué son amant...—Ah! mon Dieu! est-ce possible?...—C'est comme j'ai l'honneur de vous le dire...

Din, din, Satan? c'est un bien honnête homme que ce M. de Cerny... Il veut absolument me rendre 20 000 francs que je ne lui réclame pas.

M. Armand!!! cet homme est une franche canaille; il sauve l'honneur de sa famille en tenant depuis douze ans prisonnière dans une chambre, sa sœur et son enfant. Cerny est de plus marié avec la fille de sa maîtresse. Horreur, horreur!!!

Conduis-moi au couvent de ma sœur...—Ta sœur, elle aime un chevalier d'industrie, un escroc, un faussaire. Il faut te battre avec lui.

Je me battrai; etc., etc...

La sonnette de la Gaîté tinte pendant cinq heures toute sorte de vices, de hontes, de crimes cachés hypocritement sous des habits honnêtes... C'est triste et pas du tout consolant., c'est à faire mourir de chagrin un pauvre innocent comme ce brave Armand de Luizzi. Aussi meurt-il fatigué, harrassé, désillusionné.

Le diable réclame son âme, mais le marché est rompu par deux anges, Léonie et Henriette, chargées de personnifier la vertu dans ce mélodrame peu édifiant, mais parfaitement joué par Lacressonnière, Raucourt, Surville, Mmes Fernand, Roger et Klein.

PORTE SAINT-MARTIN. — *Rome*, drame en cinq actes, de MM. Ferdinand Laloue et Fabrice Labrousse.

Etes-vous allé à la Porte Saint-Martin? cela veut dire, depuis samedi, êtes-vous allé à Rome.

ROME, c'est la vie de Pie IX, sa jeunesse, ses amours et ses premières armes. Cela doit peu vous intéresser. ROME, c'est une vue de Naples, avec son ciel bleu, ses costumes, ses saltarelles, ses tarantelles. ROME, c'est Mazzini et la République. ROME, c'est l'armée française venant tambour battant, mèche allumée, restaurer la *vraie* liberté et le pouvoir des cardinaux, deux choses qui vont parfaitement bien ensemble. ROME, c'est une occasion pour ceux qui ont du cœur de protester contre une expédition désastreuse, déloyale, hypocrite et ridicule. — ROME, c'est une pièce du Cirque toute brûlante d'actualités, malgré la neutralité prudente et la froideur préméditée des auteurs. — Ah ça! que dira la cour de Gaëte, ou de Portici plutôt?

Je m'attends à quelque note énergique : *casus belli*. Et si le triumvirat rouge, avec le secours d'une puissance surnaturelle, s'emparait d'un de nos ports quelconque de la Méditerranée, sous prétexte qu'il ne nous déclare pas la guerre, —qu'aurions-nous à dire?—S'il lui prenait fantaisie de donner congé à l'Assemblée nationale législative, de par son bon plaisir; s'il proclamait la République française... détruite de fait? — Qu'aurions-nous à répondre? — S'il s'avisait d'écrire au gouvernement de Louis-Philippe, de Henri V ou de tout autre roi de France qu'il ait à adopter le code grégorien, et s'il lui intimait le désir de voir accorder une amnistie pleine et entière à tous les Français qui, depuis 40 ans, ne se sont pas mêlés de politique?... qu'aurions-nous à faire? — Mais, grâce au ciel, nous avons des hommes d'Etat.... tant que la France aura pour directeurs et confesseurs MM. Falloux, Thiers, Montalembert, Véron, Molé et Estancelin, — nous n'avons rien à craindre pour l'honneur national. En attendant, on a pu voir à la Porte-Saint-Martin ce que le peuple de Paris pense de la porte Saint-Pancrace.

OPÉRA-COMIQUE. — Je me borne aujourd'hui à constater l'immense succès qu'a obtenu hier la *Fée aux Roses* à ce théâtre. Le nouvel opéra, de MM. Halévy, Scribe et Saint-Georges, est digne des auteurs des *Mousquetaires* et du *Val d'Andorre*. Mme Ugalde s'est révélée dans tout l'éclat de son prodigieux talent. Jamais je n'ai vu tomber autant de fleurs, jamais je n'ai entendu d'applaudissements plus enthousiastes.

C'était une fête, une joie, un bonheur indicibles, une frénésie de bravos.

Le libretto de la *Fée aux Roses* est amusant et fournit plusieurs scènes d'une grande nouveauté. Rien de plus original, de plus imprévu, de plus charmant que le ballet du premier acte. Les costumes, les décors, la mise en scène sont d'une grande magnificence et d'un goût exquis. Tous les acteurs ont été rappelés, et M. Halévy a dû reparaître sur la scène, rappelé à grands cris par ceux qui ont été assez heureux pour assister à cette délicieuse représentation.

CHARLES BRUNIER.

P. S. Par ordre de M. le ministre de l'intérieur, la pièce qui avait pour titre : ROME, vient d'être interdite.

2° A des intérêts départementaux ;
3° A la transportation en Algérie des insurgés détenus dans les prisons de Belle-Ile. (Chuchottements.)

Voici le texte de ce projet :

Art. 1er. Tous les individus dont la transportation a été ordonnée en vertu du décret du 27 juin 1848, par suite des décisions des commissions instituées par le pouvoir exécutif, seront transférés en Algérie, quelle qu'ait été l'époque de leur arrestation.

Art. 2. Les individus transportés seront réunis sur les terres du domaine de l'Etat, et y formeront des établissements agricoles spéciaux.

Ces établissements devront être entièrement séparés des colonies agricoles créées en vertu du décret du 19 septembre 1848, et des établissements fondés par les colons volontaires.

Art. 3. Les transportés seront assujétis au travail sur l'établissement.

L'exercice de leurs droits politiques restera suspendu.

Ils seront soumis à la juridiction militaire.

Les lois militaires leur seront applicables.

Toutefois, en cas d'évasion de l'établissement, les transportés seront condamnés à un emprisonnement dont la durée ne pourra excéder le temps pendant lequel ils auront encore à subir la transportation.

Ils seront soumis à la discipline et à la subordination militaire envers leurs chefs et surveillants civils ou militaires.

Art. 4. Dix années après la promulgation de la présente loi, la transportation cessera de plein droit.

Art. 5. Trois années après le débarquement des transportés en Algérie, ceux qui justifieront de leur bonne conduite pourront obtenir, à titre provisoire, la concession d'une habitation et d'un lot de terre sur l'établissement.

Art. 6. Après une nouvelle période de trois ans, si le concessionnaire provisoire déclare vouloir s'établir en Algérie, et s'il a continué à tenir une bonne conduite, la concession deviendra définitive.

Toutefois, jusqu'à l'expiration des dix années, il ne pourra, sans autorisation, ni aliéner ni hypothéquer les immeubles qui lui auront été concédés.

A l'expiration du délai de dix ans, ces immeubles seront soumis au régime du territoire dans lequel ils seront situés.

Art. 7. Dans le cas de désertion ou d'évasion, les condamnés pourront être déclarés déchus de tout droit aux concessions qu'ils auraient précédemment obtenues.

Art. 8. Des règlements d'administration publique détermineront l'étendue, la nature et les conditions des concessions à faire en vertu de la présente loi, soit à titre provisoire, soit à titre définitif, et le mode suivant lequel ces concessions seront accordées aux révoqués.

Art. 9. Des décrets du président de la République régleront l'organisation militaire des établissements de transportés.

Art. 10. Des arrêtés du ministre de la guerre détermineront :

1° La répartition des transportés entre les divers établissements ;

2° Le mode de justification de la bonne conduite des transportés qui demanderont à jouir du bénéfice des art. 5 et 6 ;

3° Les formes de la comptabilité et tous les autres détails relatifs au service et à la gestion de ces établissements.

Art. 11. Les femmes et les enfants des transportés qui voudront les suivre en Algérie adresseront leurs demandes au ministre de la guerre.

Il sera pourvu par l'Etat aux dépenses de leur voyage.

Ils seront soumis au régime du territoire sur lequel ils seront établis. Ils pourront être admis à prendre part aux travaux de l'établissement.

Art. 12. En cas de décès du transporté, les droits de sa femme et de ses enfants seront réglés comme il suit :

Si le transporté avait obtenu une concession provisoire, cette concession pourra être conservée à la femme et aux enfants.

Si le transporté avait obtenu une concession définitive, elle sera transmise à ses héritiers suivant le droit commun.

Si le transporté n'avait encore obtenu aucune concession, sa femme et ses enfants pourront se pourvoir auprès de l'autorité compétente pour obtenir la concession d'une habitation et d'un terrain.

Art. 13. Il est ouvert au ministre de la guerre (budget de l'Algérie), sur l'exercice 1849, un crédit de 3 millions pour l'exécution de la présente loi.

Les sommes restées sans emploi sur le crédit de 3 millions de francs accordé pour l'exercice 1849 seront réparties sur l'exercice 1850.

M. PRUDHOMME propose à l'Assemblée de prononcer la validité des opérations électorales du département de la Côte-d'Or, et d'admettre M. Lemullier, nommé en remplacement de M. James Demontry.

L'Assemblée prononce l'admission de M. Lemullier.

M. DE VATIMESNIL dépose le rapport de la commission chargée d'examiner la proposition relative à l'abrogation des articles 114, 115 et 116 du code pénal.

Divers autres rapports sont déposés.

Tous ces rapports seront imprimés et distribués.

On ouvre le scrutin pour la nomination des secrétaires.

A trois heures et demie, le scrutin pour les secrétaires est fermé. MM. les scrutateurs se retirent dans un bureau pour procéder au dépouillement.

A quatre heures trois quarts, M. le président proclame le résultat des scrutins pour la présidence et les vice-présidents.

Voici le résultat du premier :

	Nombre des votans,	479
	Majorité absolue,	240
MM.	Dupin aîné,	339
	Michel (de Bourges),	107
	Daru,	21

En conséquence, M. Dupin aîné est proclamé président de l'Assemblée pour le trimestre d'octobre à janvier.

Voici le résultat du scrutin pour la nomination des vice-présidents :

	Nombre des votants,	479
	Majorité absolue,	240
MM.	Baroche,	339
	Daru,	338
	Benoît d'Azy,	312
	le général Bedeau,	271
	Emmanuel Arago,	105
	Grevy,	104
	Baune,	102
	Mathieu (de la Drôme),	101
	Léon Faucher,	84
	de Sèze,	20

En conséquence, MM. Baroche, Daru, Benoît d'Azy et le général Bedeau sont proclamés vice-présidents pour la même période.

Voici maintenant le résultat du scrutin pour la nomination des secrétaires.

	Nombre des votants,	429
	Majorité absolue,	215
MM.	Arnaud (de l'Arriège),	359
	Chapot,	320
	Lacaze,	318
	Peupin,	315
	Heckeren,	313
	Bérard,	307
	Lasteyras,	91
	Saint-Ferréol,	91
	Marc-Dufraisse,	90
	Bancel,	90
	Joigneaux,	79

En conséquence, MM. Arnaud (de l'Arriège), Chapot, Lacaze, Peupin, Heckeren et Bérard sont proclamés secrétaires pour le trimestre d'octobre à janvier.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre dans laquelle M. le ministre de l'intérieur demande qu'une commission spéciale soit nommée pour examiner et approuver définitivement l'emploi des fonds affectés aux dépenses de sûreté générale du 2 juin dernier au 30 septembre.

La nomination de cette commission aura lieu demain dans les bureaux, et il n'y aura pas de séance publique.

La séance est levée à cinq heures.

ORGANISATION DES BUREAUX.

		Présidents. MM.	Secrétaires. MM.
1er	Bureau.	Fauché (Léon).	Grimault.
2e	—	Général Grouchy.	De Pioger.
3e	—	Baroche.	De Plancy.
4e	—	Général Oudinot.	De Kerdrel.
5e	—	Beugnot.	de Talhouet.
6e	—	Buffet.	de Laborde (Léo).
7e	—	Thiers.	de Montigny.
8e	—	Abbatucci.	Ducos (Th.)
9e	—	Mimerel.	Delagrange (Gers).
10e	—	de Lasteyrie (J.)	Rouher.
11e	—	Berryer.	de Parrieu.
12e	—	Bauchard (Quentin).	Cordier.
13e	—	de Crouseilhes.	Arbey.
14e	—	de Pascal (questeur).	de Bryas.
15e	—	de Broglie.	Bérard.

La commission de trente membres pour l'examen des propositions émanant de l'initiative parlementaire, et chargée de donner son avis sur la prise en considération, est ainsi composée :

1er bureau : MM. de Lausson — Dupré. — 2e Prudhomme — de Flavigny. — 3e Chadenet — Huber (de Lille). — 4e De Kerdrel (Ile-et-Vilaine) — Porion. — 5e Piscatory — Aucel. — 6e Chégaray — d'Avrincourt. — 7e De Larcy — Bochet. — 8e Sainte-Beuve — Gain. — 9e Garnon — de Balsac. — 10e Desjobert — Mossiat. — 11e Levavasseur — de Lasteyrie (Ferdinand). — 12e Casabianca — Cordier. — 13e Lemaire — Desèze. — 14e Barrot (Ferdinand) — Etienne. — 15e Gasc — de Mortemar.

La commission de 15 membres pour l'examen des projets de loi relatifs à des intérêts communaux et départementaux, est ainsi composée :

1er bureau, M. David. — 2e M. Goulhot de Saint-Germain. — 3e M. Manescau. — 4e M. Bigrel. — 5e M. Vallette. — 6e M. Thieulin. — 7e M. Gaslonde. — 8e M. de Caulincourt. — 9e M. Ferret de Ferris. — 10e M. Favre (Ferdinand). — 11e M. Barre. — 12e M. Michaud. — 13e n'a pas nommé. — 14e M. Bourboussson. — 15e M. Simonot.

La commission de quinze membres pour l'examen des demandes de congés est ainsi composée :

1er bureau, M. de Lescours. — 2e M. Leverryer. — 3e M. Jeauret. — 4e M. Bouvattier. — 5e M. Bhaghel. — 6e M. Aubry (Vosges). — 7e M. Pascal (Frédéric). — 8e M. Eckereu. — 9e M. Clappier. — 10e M. Delagrenée. — 11e M. Bravard-Verrière. — 12e M. Auberger. — 13e M. Allangry. — 14e M. Lebeuf. — 15e Lecomte.

La commission de quinze membres pour l'examen des pétitions est ainsi composée : 1er bureau, M. Laurenceau. — 2e M. de Tanguy. — 3e M. Grion. — 4e M. de Dampierre. — 5e M. Dambray. — 6e M. Lecrome. — 7e M. Favreau. — 8e M. Bething de Lancastel. — 9e M. Faultrier. — 10e M. Dubois (Amable). — 11e M. le général Grammont. — 12e M. Martel. — 13e M. le général de Bar. — 14e M. Goyer-Dubignon. — 15e M. Kaulb-Bernard.

Les Cités ouvrières (1).

(2e article.)

Les plans de M. Chabert sont connus des lecteurs de la *Démocratie*. Disons seulement, pour raviver les souvenirs, qu'une cité ouvrière se compose de plusieurs corps de bâtiment séparés les uns des autres par des cours et des jardins, et dont chacun peut contenir de 40 à 50 familles. Ces bâtiments, élevés de trois ou quatre étages, sont divisés en logements composés soit d'une seule chambre, soit de deux chambres à coucher et d'une petite cuisine. Le tout éclairé au gaz et chauffé au moyen de calorifères, qui, en été, serviront de ventilateurs ; de sorte que les locataires des cités auront chaud en hiver sans acheter de combustible, et jouiront de cet agrément inconnu de beaucoup de bourgeois de respirer une atmosphère fraîche à l'époque des plus grandes chaleurs.

Au rez-de-chaussée sont des magasins, des ateliers, où les ouvriers qui travaillent en chambre se livreront à leurs occupations, sans que la propreté de leur logement ait à en souffrir ; enfin des boutiques où les ménagères pourront, sans sortir de leur maison, faire emplette de toute les choses nécessaires à la vie. Et nous n'avons rien dit si nous n'ajoutons qu'elles seront les premières à jouir du précieux avantage de n'être jamais trompé ni sur le poids, ni sur la qualité, ni sur le prix. Et comment ? Grâce à l'intelligente sollicitude du fondateur ; une clause spéciale des baux de location fait de toute fourberie commerciale un motif de résiliation et d'expulsion immédiate.

L'une de ces boutiques sera occupée par un pharmacien. M. Chabert a pu, moyennant le sacrifice du prix de location, obtenir que les médicaments seront fournis gratis à ses locataires.

Et ce n'est pas tout ; des médecins, et ceci les honore mais ne nous surprend pas, ont offert leurs soins gratuitement, et voilà les locataires de la cité, de vrais citoyens, ceux-là assurés contre la maladie, le froid, le chaud, les falsifications et abonnés à l'air, à la lumière et à la propriété.

Et pensez-vous que j'aie fini ? Chaque cité approvisionne ses habitants d'eau froide et d'eau chaude, le tout au même prix que les médicaments. Que dis-je ? il y a des bains, et c'est toujours le loyer qui paye ! Il y a aussi une crèche. Et encore ? Une salle d'asile. Et puis ? Un lavoir. Et puis ? Enfin, un chauffoir public destiné selon toute apparence à devenir un salon de conversation, et qui doit servir de lieu de réunion aux ouvriers de l'arrondissement qui voudront se faire embaucher. — Voilà déjà les bienfaits de la cité qui se répandent au dehors de son enceinte.

Hélas ! « c'est trop beau pour être possible ! » Bien des gens qui jouissent d'une honnête aisance n'en ont pas autant, et tout en voulant venir en aide aux travailleurs, on a ouvert une retraite, si non un lieu de plaisance aux petits rentiers.

Voici un fait qui vous donnera une idée du prix du loyer. Je cite le prospectus :

Il y aura des chambres meublées dans les prix de 6, 8 et 10 francs par mois, pour les ouvriers et les ouvrières qui n'auraient pas le moyen d'acheter un mobilier ; une partie du prix sera affectée à la location de la chambre, et l'autre au remboursement des meubles, qui appartiendront aux locataires après parfait paiement.

Nous ne pouvons nous défendre d'une vive émotion à la pensée que l'impulsion est maintenant donnée, et qu'il suffira qu'il y ait en France des âmes compatissantes envers les souffrances non méritées et des hommes assez intelligents pour comprendre les véritables conditions de l'ordre, pour que cette belle institution se répande sur tout le territoire, et que les damnés de nos géhennes industrielles soient appelés à en goûter les bienfaits. Se figure-t-on les hôtes étiques et demi-nus de la rue de la *Bassesse*, de l'impasse du *Cloaque* et de la cour du *Sauvage*, — noms bien dignes des lieux qu'ils désignent ! — extraits de ces repaires et installés dans une cité ouvrière, dans une de ces petites chambres à 6 fr. par mois, et payant ses meubles en même temps que son loyer, et avec son loyer payant encore... que ne paye-t-il pas ? le luminaire par exemple. A vrai dire, il ne fera pas d'économie sur cet article : il savait gagner à tâtons sa couche souterraine de sable ou de paille comme font les animaux fouisseurs. Mais quel luxe ! une lumière pour aller et venir, pour lire, pour se déshabiller, comme un homme enfin ! Et encore, dans le prix du loyer, de l'eau qui vient d'elle-même à la maison au lieu qu'on ait à la puiser à une fontaine éloignée, et de l'eau chaude ! qui s'est chauffée toute seule ; des bains, gratis aussi, ou du moins compris dans le loyer. Mais ce loyer est si faible ! On payait davantage dans le quartier Martainville !

Un bain ! où son corps se dépouillera pour la première fois de son vêtement d'ordures. Comprenez-vous l'étonnement de ces pauvres gens ! — « Comment cela se prend-il, un bain, monsieur ? » — Et puis pour ces malheureux enfants qui s'étiolaient dans les caves et se dépravaient dans les rues, une cour plantée d'arbres, une salle spacieuse, un asile où ils sont gardés avec ceux de leur âge, où ils reçoivent les premières notions. « Pourquoi ne suis-je pas venu trente ans plus tard ? » pensera le père ; mais la bonne fortune de son fils lui sera une consolation. Et, dans cette éventualité si terrible d'une maladie, un médecin à domicile ! un pharmacien dans la maison. — « Entrez, ma brave femme, et donnez-moi votre ordonnance, on va vous servir. » — Adversaires ou non des doctrines socialistes, l'homme qui donne l'exemple de cette grande œuvre de réparation aura mérité de prendre place parmi les bienfaiteurs des classes opprimées.

Et quel triomphe pour les doctrines d'association ! — Allez, démantelez ces belles demeures, coupez ces vastes bâtiments par tranches, et dispersez-en les lambeaux dans tous les quartiers. Voilà des maisons comme il y en a partout. Voilà une architecture morale et modérée ! Mais où est l'éclairage gratuit, et le chauffage ; et le médecin, et le pharmacien, et le commerce véridique, et le lavoir, et les bains, et la crèche, et la salle d'asile ? En même temps que toute cette aisance et ce luxe s'en vont, je vois le prix du loyer qui augmente ; tant de plus pour le chauffage de moins, etc.., Le loyer monte et les commodités descendent au point où ils sont actuellement. Retournez à vos terriers, hôtes déguenillés du quartier Saint-Sauveur, de par les journaux honnêtes et religieux, votre dignité et la morale y sont intéressées.

Dans l'état d'ignorance où l'oppression et la misère ont tenu jusqu'ici la portion laborieuse de l'humanité, l'écueil des innovations philanthropiques est de faire prendre à ceux qui en goûtent les bienfaits, la station qui leur est offerte pour le terme même de leur destinée. Une très légère amélioration satisfait amplement l'ambition de l'homme habitué à souffrir et à regarder la douleur comme une condition de son existence. Ce mieux obtenu, il ne désire plus rien au delà. C'est un mal. Nous ne sommes partisans que de ce qui grandit l'ambition des hommes. Les rendre exigeants, c'est leur faire mieux comprendre leurs droits, leur dignité, la grandeur de l'espèce ; et on peut le faire sans péril, si on a soin de leur préparer une demeure assez convenable, pour que de là ils puissent contempler sans trop d'impatience les horizons splendides de l'avenir. Or, ces conditions, d'un socialisme effréné, la Cité de la rue Rochechouart les réunit à un degré éminent.

Oui, quand ces ouvriers habitués à loger dans des chambres incommodes, salés, insalubres, où l'air et l'espace manquent, glaciales en hiver, et en été rendues inhabitables par l'excès de la température, quand ils auront goûté les douceurs de la Cité, il est sûr qu'ils s'y plairont comme dans une oasis ; certainement les premiers arrivés vont se dire : « Nous avons eu de la chance, et il faut que nous soyons nés coiffés. » Mais croit-on qu'ils vont pour autant mettre leur bâton de voyage derrière la porte et se dire : nous voici arrivés ? Ah ! bien oui ! Que les maisons construites ou projetées à Londres et à Bruxelles produisent cet effet éthérisant sur leurs locataires, à la bonne heure ! parce qu'en améliorant (fort peu, du reste) leur condition, elles ne changent rien à leurs idées. Mais dans la Cité qu'on exécute à Paris, c'est une autre affaire ! M. Chabert, et son habile architecte M. Veugny, ont tout bonnement construit une serre-chaude pour l'éclosion des germes socialistes.

Ainsi par exemple :

On a eu soin de munir chaque logement d'une petite cuisine ; mais pour ceux qui ne peuvent ou ne veulent faire leur cuisine eux-mêmes, il y aura un restaurant où ils pourront s'approvisionner. Et alors, que de fourneaux, grand Dieu ! à démonter. Est-ce que vous croyez que les locataires vont être assez honnêtes et modérés pour faire leur cuisine ? Comment, voilà une multitude de braves gens qui ont devant les yeux, sous la main, sous les pieds une démonstration en grand des bénéfices de l'association, et ils auraient la modération de s'arrêter en chemin ! Les vertueux écrivains de la rue de Poitiers auront incessamment un terrible petit livre à écrire sur la promiscuité culinaire. Quoi ! ils feraient eux-mêmes (je reviens ici aux locataires) une cuisine qu'ils pourront se procurer à meilleur marché, plus succulente, plus variée ! Ils iraient perdre à cela un temps qu'ils peuvent consacrer à un travail productif et se donner un tracas qu'il leur est si facile et qu'il leur serait si doux de s'épargner : le tout pour servir de pièces à l'appui des doctrines du grand parti de l'ordre... dans les imprimeries démocratiques ! Autant vaudrait dire : il y a une crèche dans la maison, mais les mères qui préféreront entendre leurs enfants crier tout le jour et perdre leur temps à les soigner moins bien qu'ils le sont à la crèche, pourront les garder chez elles ; la maison est éclairée, mais ceux qui préfèrent avoir un luminaire à eux et à leurs frais en ont la liberté ; les bains sont gratuits, mais on peut aller en prendre au dehors et les payer, etc...

Une semaine de séjour dans la Cité ouvrière, — est-ce assez pour revenir de l'éblouissement que ce changement à vue produira sur chacun des habitants, et les assurer qu'ils n'ont pas perdu leur identité ? — du moins, il ne faudra pas plus longtemps pour faire de chacun d'eux des enthousiastes d'association. « Eh quoi ! pour une somme moindre que celle que nous coûtaient nos bouges, tant de commodité, tant de bien-être, tant de luxe ! » Mais comment dire ce qui se passera dans la tête de ce jeune ouvrier qui, en ce moment, loge en *garni*, n'étant pas encore assez haut dans ses affaires pour acheter à tempérament, c'est-à-dire plusieurs fois au-dessus de sa valeur un mobilier boiteux ; et de cette pauvre jeune fille, qui ne gagnera peut-être jamais assez pour jouir de ce ruineux avantage, et qui vont, moyennant 6, 8 ou 10 fr. par mois, s'installer dans une chambre meublée, et cumuler avec tous les privilèges déjà énumérés celui de devenir propriétaires des meubles qui garnissent leur petit logement ? Oui, pour 6 fr. — je ne me lasse pas d'admirer — on a médecin, médicaments, logement et mobilier, et de l'eau froide ou chaude, et du feu en hiver, et de la fraîcheur en été, en tout temps de la propreté, de l'air et de la lumière. — Quoi ! de l'air et de la lumière pour 8 fr. par mois ? — Oui, monsieur ! — Voilà ce qui ne s'était jamais vu. Comprenez-vous bien tout ce qu'il y a de vraie moralité dans cette œuvre, et que c'est un procédé un peu plus sûr pour attacher à la vertu que ces mensongères homélies écrites sur la vallée de larmes par les gras cumulards de tous les régimes ? Qu'ensuite il tombe sous la main de ces privilégiés un de ces livres abominables où un avenir de gloire, d'honneur et de puissance est promis au genre humain, et dites s'il est aucune des vertus que nous attribuons à l'association qui rencontre des incrédules parmi ces hommes qui en auront cueilli les prémisses.

Et ceux qui au dehors attendront de nouvelles récoltes pour avoir leur part de la vendange, ceux qui suivront d'un œil avide les progrès des nouveaux germes confiés au sol ; j'entends les fondements de cités nouvelles ? — Et les bonnes gens qui apprendront qu'en dépit de la communauté (j'ai dit communauté, grand Dieu !) d'éclairage et de chauffage, il y a rue Rochechouart des maris et des femmes qui s'aiment et qui aiment leurs enfants, et que leurs enfants aiment ? — Est-il possible, monsieur le journaliste, et ne vous jouez-vous point de nous ? — Et les faux dévots, et les voltairiens passés aux jésuites, et l'*Univers*, et le

(1) Voir le numéro du 1er octobre.

Constructions ? Autant il entre de moellons dans une cité, autant nous allons avoir d'arguments à jeter à la tête de nos adversaires.

Les honnêtes gens, eux, se réjouiront du résultat Amélioration de la condition matérielle de nos frères souffrants, moralisation, élargissement de l'esprit, resserrement des liens d'affection ! Qui n'applaudirait ? Eh ! oui, la famille se fortifiera loin de se dissoudre. Est-ce que vous ne comprenez pas que ce brave ouvrier qui a travaillé dur tout le jour rentrera chez lui d'un pas plus rapide quand il aura un chez lui propre ? et que la femme accueillera son retour avec plus de joie quand elle aura fait tranquillement sa petite journée, exonérée d'une partie des soins qui absorbaient son temps en pure perte, et qu'ils s'aimeront davantage à mesure qu'ils verront jour à mettre les deux bouts ensemble, et qu'il entrera du calme dans cette maison d'où tant d'inquiétudes seront chassées, comme celle-ci par exemple : « Femme, que deviendrions-nous si l'un de nous tombait malade ? » — Le père de famille habite rarement ces tristes demeures ; il se hâte de les fuir au lever du jour, et n'y revient que fort tard dans la nuit. » Qui dit cela ? M. Blanqui (t. Ier, p. 100). Et de qui parle-t-il ? De l'hôte des caves ! Moralistes qui avez écrit après boire tant de livres contre le cabaret, il vous faut céder le pas aux Limousins qui en ce moment gâchent du plâtre dans la haute de la rue Rochechouart.

Je ne sais si la cité aura sa petite bibliothèque, C'est un détail important. Elle serait facile et peu dispendieuse à monter. Qu'un appel soit fait et les dons vont affluer. Tout ce qui tend à anoblir la demeure doit être recherché. Je voudrais que le chauffoir public fût utilisé en vue de l'enseignement. Des leçons sur les sciences seraient accueillies avec joie par les ouvriers. Les ouvriers ont le goût des études sérieuses ; ils ne lisent guère les romans-feuilletons, toutes les bibliothèques populaires se composent d'ouvrages scientifiques. Les frais d'un tel enseignement seraient bien peu élevés, et même ils ne entraîneraient aucun ; car, quant aux matières premières, aux échantillons et aux instruments fort peu nombreux qui seraient nécessaires, on peut compter sur des donateurs, et pour les professeurs une multitude de jeunes gens instruits se dévoueraient avec empressement à cette noble fonction.

Ceci est pour la dignité intellectuelle de la cité. Au point de vue industriel, M. Chabert n'aurait point fait assez si les locataires des ateliers ne pouvaient s'approvisionner de force motrice dans l'établissement. Une machine à vapeur, dont le travail serait loué en détail, nous semble indispensable. Cela se fait en Angleterre, on ne peut faire moins en France.

Autre proposition : Les médecins ont agi d'une manière digne d'eux et de leur profession en offrant leurs services gratuitement ; mais c'est bien bon marché ! Il faudra en venir à rétribuer des soins si précieux. Nous voudrions que le médecin, rétribué à l'année, reçût des honoraires variables entre un maximum et un minimum fixes. Le maximum d'appointements correspondant au plus petit nombre possible de malades et le minimum au chiffre le plus haut que la maladie puisse atteindre. Dans ce système, la première fonction du médecin est de garder ses clients en bonne santé. Mais cela sent terriblement le socialisme. Cependant nous réconcilierons sans doute les honnêtes gens avec cette idée, quand nous leur aurons dit que l'empereur de Chine ou le shah de Perse (à moins que ce ne soit un autre souverain d'Asie) n'en use pas autrement avec son Esculape. — On voit donc que c'est une idée à prendre en considération.

Un mot que je tiens à ne pas omettre : le titre de *Cités ouvrières* doit faire supposer que ces établissements ne sont ouverts qu'aux artisans, il n'en est rien ; les employés y ont leur place, et c'était justice.

Dans une de ses circulaires, M. Chabert dit que l'un des résultats de son entreprise serait de *désarmer pacifiquement l'émeute*. C'est incontestable, et nous sommes avec lui. Désarmer l'émeute nous plaît, et la désarmer pacifiquement comble tous nos vœux. Nous préférons de beaucoup comme mode d'ordre public une cité ouvrière à une barricade mobile, et le procédé qui consiste à bâtir de belles maisons nous semble mille fois plus intelligent et plus humain que celui qui consiste à les démolir à coup de canon. Les soi-disant honnêtes gens désarment l'émeute en jetant les émeutiers à la morgue, et M. Chabert en leur donnant un palais. Ce dernier procédé n'est pas seulement le plus humain, il est aussi le plus sûr. Il n'y a d'émeutiers que là où il y a des malheureux, et il n'y a de misérables que parce que les gouvernements sont au-dessous de leur tâche, sinon traîtres à leur fonction. Si le gouvernement provisoire s'était mis, au lendemain de Février, à faire construire des cités, on n'aurait eu ni les ateliers nationaux ni les journées de juin. Avec les trente millions qu'ont coûté ces journées néfastes, on eût construit 60 cités, assaini autant de quartiers, logé 30 mille ouvriers qui eussent trouvé dans les économies de tout genre inhérentes à la cité l'équivalent d'une augmentation immédiate de salaire. On eût pacifié les cœurs, rasséréné les esprits, rassuré les intérêts. Et que n'eût-on fait avec ce qu'ont coûté les ateliers nationaux ! Je ne parle point des économies de sang humain. Se fait-on une idée de la physionomie qu'eût revêtu Paris si tous les ouvriers du bâtiment avaient trouvé à s'occuper ? « Quand le bâtiment va, tout va, » dit un proverbe. On n'eût pas vu des ouvriers brodetter la terre au Champ-de-Mars. Les arts de luxe eux-mêmes eussent repris ; le travail allant, pas de rassemblements, pas d'émeute, pas de sang non plus, la confiance partout ; jamais le commerce n'eût été plus actif, l'industrie plus florissante. Construire des habitations pour les ouvriers, c'était une des mille idées développées depuis vingt ans par les socialistes. Les honnêtes gens ont préféré engloutir des millions dans les ateliers nationaux ; — et plût à Dieu qu'il n'y eût eu que de l'argent jeté au vent ! Ils ont préféré prendre sur les fonds secrets pour solder cette armée destinée par eux à combattre l'influence du Luxembourg, c'est-à-dire du Socialisme ! O honnêtes gens !

Il est de règle en France que les meilleures choses se fassent sans le gouvernement et souvent malgré lui. C'est à l'initiative individuelle qu'on doit les crèches et les salles d'asile ; la grande œuvre des cités ouvrières aura subi la loi commune.

Cependant, grâce aux circonstances nouvelles, le projet de cités ouvrières a été de suite presque universellement compris. Les ouvriers sont venus par milliers lui porter leurs actions ; il est vrai que ces actions sont d'un prix bien modeste, 25 francs ; encore les paie-t-on par dixièmes : 2 francs 50 centimes par mois ! Il est vrai que porter son action, c'est retenir sa place dans la cité, ou, si on appartient au bâtiment, s'assurer de l'ouvrage ; et alors l'action se paye en travail. M. Chabert a reconnu cet empressement, en concédant aux associations ouvrières la construction de la cité Rochechouart. Pour être juste envers tout le monde, il faut dire qu'il n'a eu qu'à se louer de cette détermination.

Les propriétaires aussi sont venus, et rien de plus naturel. Quiconque possède un coin de terre bâti dans ces quartiers sombres, humides, malsains, si nombreux encore dans Paris, est intéressé au succès des cités, puisque leur extension ne pouvant avoir lieu qu'aux dépens de ces îlots fétides, aura pour résultat d'accroître la valeur des terrains et de fournir un acquéreur à des propriétés qui ne peuvent en rencontrer qu'à condition de se vendre toutes ensemble pour disparaître en bloc. Le chiffre des souscriptions recueillies est considérable. L'œuvre, nous l'avons dit, a suscité des apôtres dans plusieurs villes de France. Lille, dont le nom n'a pas encore été prononcé, ne restera sans doute pas longtemps en arrière. Il faut que cette œuvre de civisme et d'humanité trouve partout des appuis. Le rendez-vous de tous les gens de cœur est marqué là. Il ne suffit plus de donner : la charité est impuissante à fermer les plaies faites par l'industie. Voyez Lille, « ville si justement renommée, dit M. Blanqui, par l'esprit charitable et chrétien de ses habitants, » et non moins fameuse cependant pour le nombre et la dégradation de ses pauvres. M. Chabert, dans son impatience d'amélioration, a fait appel aux gens de cœur, aux âmes compatissantes : à côté de ses listes d'actionnaires, il a ouvert une liste de dons volontaires. M. Blanqui appelait la sympathie des hommes d'honneur et des mères de familles sur des souffrances inexprimables ; M. Chabert dit aux gens d'honneur et aux mères de famille comment ces souffrances peuvent être adoucies. Le leur dira-t-il en vain ?

Pour nous autres socialistes, nous avons plus de motifs que qui que ce soit de nous intéresser à cette entreprise. Cependant, si, en terminant, nous adressions, en qualité de socialistes, nos félicitations à M. Chabert, on pourrait nous soupçonner d'une intention ironique qui est bien loin de nous quand nous pensons au quartier Martainville et au quartier Saint-Sauveur. Nous ne remercierons donc pas M. Chabert pour avoir accompli une œuvre qui prêtera quelque secours à nos théories, mais parce qu'il aura donné un bon exemple aux gens de cœur, et montré la voie de l'ordre véritable à ceux qui président en ce moment aux destinées de la France.

V. M.

FAITS DIVERS.

On annonce la nomination de M. Peauger, comme directeur général de la police au ministère de l'intérieur.

— On dit que Garibaldi n'a pu être reçu à Tunis et qu'il s'est réfugié à l'île de la Madeleine, en Sardaigne.

— Depuis dimanche, dix heures du matin, l'établissement de l'association des cuisiniers, situé rue Saint-Victor, est l'objet d'une surveillance toute particulière de la part de la police. Trois sergents de ville et un brigadier ne quittent pas le seuil de la porte, ou les vitrages qui donnent sur la rue. Pourquoi cette surveillance ? Voilà l'énigme que cherche à savoir beaucoup de passants, et pour cela ils entrent dans l'établissement, où après avoir consommé quelque chose, pain ou vin, ils demandent : pourquoi les agents de M. Carlier sont-ils à la porte ? Nous n'en savons rien, répondent les cuisiniers, mais nous ne nous en plaignons pas, car la curiosité nous amène des pratiques.

— Une pétition se signe par les marchands de vins pour demander des sergents de ville de surveillance à leur porte.

— La grève des ouvriers ébénistes du faubourg Saint-Antoine continue. Jusqu'ici l'augmentation de salaire demandée par eux n'a été accordée que par quelques patrons, les ateliers de ceux-ci sont en pleine activité, tandis que les autres sont abandonnés.

L'industrie du meuble est très considérable à Paris et elle emploie une quantité bien grande d'ouvriers.

On se demande quelle intervention amiable fera cesser ce conflit d'intérêts entre les ouvriers et les maîtres ?

— Une surveillance très active est exercée par la police sur tous les cabarets, établissements de traiteurs, etc., etc., que les ouvriers ont l'habitude de fréquenter. Là se borne, quant à présent, la sollicitude du gouvernement.

— Le *Moniteur* dément le bruit de la rentrée en France de M. le général de Lamoricière, ambassadeur à Saint-Pétersbourg.

— M. le vice-président de la République a refusé, comme on le sait, l'indemnité de 48 000 fr. qui lui fut accordée par un décret du 19 janvier 1849.

Hier, on a distribué aux représentants une nouvelle proposition tendant à l'ouverture d'un crédit annuel de 52 000 fr. pour frais de logement à titre d'abonnement annuel.

On assure que les auteurs de cette proposition vont également demander que le traitement du président de la République soit porté à deux millions.

— Une commission ayant pour but de venir en aide aux citoyens que le sort aura désignés pour faire partie du jury, vient de se former dans le 12e arrondissement.

— On dit qu'une nouvelle délimitation du territoire civil va être faite en Algérie. On y tracera aussitôt des routes, et on obligera en même temps les propriétaires à mettre en culture leurs terrains, à y fonder des habitations, et à y faire des dépenses proportionnées à l'étendue de leurs professions. La nouvelle de cette mesure a été accueillie à Bone avec une vive satisfaction.

— Le général Rostolan vient d'envoyer au Musée d'artillerie de Paris un choix d'armes romaines.

— M. de Vatry, représentant de la Meurthe, a déposé sur le bureau du président une proposition ainsi conçue : « A l'avenir, il sera inséré dans les cahiers des charges de tous les chemins de fer une clause contenant l'obligation d'établir une passerelle destinée au passage gratuit des piétons sur tous les ponts ou viaducs de ces nouvelles voies. »

— M. Lamartine ne siégera pas de l'hiver à la législative. Son indisposition cérébrale nécessitera, dit-on, un traitement d'une longue durée.

(*Tribune des Peuples.*)

— M. Pierre Bonaparte va, dit-on, prendre un commandement en Algérie, dans la légion étrangère. On craint sans doute de voir se renouveler le scandale qui agita les derniers jours de l'Assemblée dans sa première session.

— La cause des accusés de Strasbourg, dans l'affaire du 14 juin, se plaidera le 17 à Metz. M. Jules Favre, bien que chargé déjà de la défense du colonel Guinard, plaidera pour M. Kuss, principal accusé, rédacteur en chef du *Démocrate du Bas-Rhin*, professeur de physiologie à la faculté de Strasbourg et membre du conseil général.

M. Louis, du barreau de Nancy, présentera la défense de M. Tulgoet, ancien élève de l'Ecole polytechnique et aussi rédacteur du *Démocrate*.

Pendant la détention préventive de M. Tulgoet, son fils unique étant tombé gravement malade, M. Cari, procureur de la République, refusa à M. Tulgoet le douloureux bonheur d'aller embrasser une dernière fois son enfant, qui mourut deux jours après cet inexplicable refus.

On se souvient que M. Woirhaye était procureur de la République à Metz. Nous sommes curieux de savoir si cet ex-républicain de la veille portera la parole dans cette affaire.

— Un bien déplorable accident est arrivé avant-hier rue Neuve d'Antin. Mme D..., qui tient dans cette rue une maison meublée, était occupée à préparer une grande lampe à gaz portatif. Les deux filles de Mme D..., âgées de 15 et 18 ans, étaient à ses côtés. Tout à coup le gaz fait explosion ; l'appareil se brise et inonde de flammes Mme D... et ses demoiselles. Eperdues, hors d'elles-mêmes, en proie à d'horribles souffrances, elles s'élancent dans la rue où des voisins attirés par leurs cris accourent et parviennent à arrêter les ravages de l'incendie. Ils n'étaient déjà que trop graves : Mme D... et sa fille aînée sont couvertes d'horribles brûlures. L'état de la jeune demoiselle paraît plus alarmant encore.

UNE PETITE RÉVOLUTION A L'ACADÉMIE. — Les journaux ont annoncé que l'Académie française, en renouvelant son bureau, a nommé M. Alfred de Vigny, directeur, et M. Patin, chancelier. On se rappelle que M. de Vigny n'avait pas voulu, à la suite de sa nomination, se laisser présenter à Louis-Philippe par M. Molé. On était convenu à l'Académie de le punir de cet acte d'insubordination, en l'excluant à tout jamais des fonctions du bureau. Il en a été longtemps ainsi, et la réaction qui se croyait sûre de la majorité à l'Académie comme à l'Assemblée, avait proposé d'appeler à le présider un des derniers ministres de Louis-Philippe, M. de Salvandy. C'était affaire arrangée dans le parti grand seigneur. Mais la majorité s'est retournée, et pour faire pièce à M. Molé, elle a donné ses voix à M. Alfred de Vigny.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nantes.—M. A. B.—Reçu les 10.—Fait.—Compl. affect. à tous.
Laudeda.—M. C. de T.—Fait les deux réab.—M. F. doit v. avoir adr. le Bull.
Pont-de-Beauvoisin.—M. R.—Reçu et fait votre renouv. jusqu'à fin nov.
Liège.—M. M.—Reçu les 10 et fait.—Merci pour v. lignes sympat.
Coutras.—M. Ch.—Reçu les 24 et fait les deux ab.—Nous sommes en mesure de rendre un compte exact et complet du procès de Versailles.
Largentière.—M. J.—Reçu les 32.—Fait le réab. et pror. au 15 déc. 1850.
Orbec.—M. V.—Reçu.—Fait le réab. et pror. au 15 fév.
Les Bosses.—M. E. C.—L'ami B. nous a remis le 11 sept. le montant du renouv. de M. L.
Rennes.—M. R.—Reçu.—Nous faisons droit à votre réclam.
Laon.—M. G.—Reçu les 53.—Fait l'applic. de conform.—Nous tâch. de nous placer le plus poss. aux deux points de vue.—L'ami dont v. nous parlez ne nous a pas encore écrit.—Compl. affect. et remerc.
Rio Janeiro.—M. D.—Nous recev. seulement aujourd'hui v. lettre du 26 mai avec 291.—Nous all. v. écrire.
Constantine.—M. B.—Nous recev. auj. v. lettre du 22 juin avec 9.
Grignols.—M. G.—Votre lettre du 11 juin n. parv. auj. avec les 9.
Bonlou.—M. D.—Nous renv. auj. votre lettre du 12 juin avec 9.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS. . . . . . Un an 20 f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.
DÉP. ET ETRANG. sans surtaxe . . . 32 . . . 17 . . . 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme ; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr. ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

Bourse du 2 octobre 1849.

Hier soir et ce matin, au passage de l'Opéra, la rente a repris faveur : le 5 0/0 faisait 88-05. Ce mouvement à la hausse provenait de ce qu'un journal du soir disait que l'ambassadeur russe n'avait pas quitté Constantinople.

On disait que l'Angleterre et la France avaient d'un commun accord envoyé une note par laquelle elles engageaient leurs représentants à soutenir la Porte et à l'aider à faire évacuer les Hongrois sur l'Angleterre et les Etats-Unis ; ce qui faisait regarder l'affaire comme facile à arranger, et donnait confiance aux spéculateurs.

La hausse s'est plus franchement prononcée à l'ouverture de la Bourse ; le 5 0/0, ouvert à 88-20, a fait au plus haut 88-30, au plus bas 88-15, et il a fermé à 88-30.

Le 3 0/0, ouvert à 55-30, a fermé à 55-60, en hausse de 35 c. sur la clôture d'hier.

Les actions de la Banque ont fermé à 2327-50 avec 2-50 de hausse.

4 heures en coulisse, le 5 p. 0/0 faisait 88-25 demandé.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	55 25	55 75	55 60	55 75
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	» »	» »	» »	» »
Cinq 0/0	87 95	88 45	88 25	88 40

2 oct. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.	
3 0/0 j. du 22 juin	55 60
5 0/0 j. du 22 mars	88 30
VALEURS DIVERSES.	
Banque de France	2327 50
Ob. de la Ville, anc.	1270 »
— nouv.	1140 »
Oblig. de la Seine	1080 »
— St-Germ. 1842	940 »
— Versailles	840 »
— Orléans, 4 0/0	975 »
— Nouvelles	970 »
— Rouen, 4 0/0	727 50
— Nouvell., 1840	885 »
— Havre j. mars	740 »
— Nouvelles	840 »
— Marseille	[illegible] »
— Orléans, jouis.	450 »
— Cert. de Lyon	88 45
Quatre-Canaux	1080 »
— Jouissance	75 »
Bons du Trésor	4 0/0 2 m.
Forges Aveyron	[illegible] »
Monceau-s.-Sambre	1050 »
Nord (hauts four.)	800 »
Charbon belge	325 »
Zinc V.-Montagne	2775 »
— Stolberg	510 »
Mines de la Loire	265 »
FONDS ÉTRANGERS.	
Belg. 5 0/0 1840	97 1/8
— 5 0/0 1842	97 1/4
— 4 1/2	88 1/2
— 3 0/0	65 1/4
— 2 1/2 0/0	50 1/2
— Banque	665 »
— 1844	1080 »
Espag. dette active	21 1/4
— 3 0/0	33 »
— Dette intér.	27 3/4
Naples, récép. Roth.	86 »
Romain, emprunt	77 3/4
Haïti, emprunt	405 »
Piémont, emprunt	970 »
— Nouveau	870 »
Lots d'Autriche	380 »
2 1/2 hollandais	55 »
CHEMINS DE FER.	
Saint-Germain	415 »
Versailles, r. d.	210 »
Versailles, r. g.	170 »
Orléans à Paris	782 50
Rouen	[illegible]
Havre	[illegible] 75
Avignon-Marseille	[illegible]
Bâle	101 25
Centre	300 »
Boulogne	170 »
Bordeaux	407 50
Nord	433 75
Strasbourg	[illegible] 25
Nantes	[illegible]
Montér. à Troyes	115 »
Dieppe Fécamp	180 »

BOURSE DE LONDRES du 29 septembre.

3 0/0 consolidés	[illegible] 3/4
3 0/0 au 17 oct.	[illegible] 7/8

TAXE DU PAIN.

1re qualité le kilo	29 c.
2e [illegible]	22

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 3 octobre.

THÉATRE DE LA NATION. — La Favorite.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Les Demoiselles de Saint-Cyr, Passe-Temps de Duchesse.
OPÉRA-COMIQUE. — La Fée aux Roses.
ODÉON. — Relâche.
THÉATRE-HISTORIQUE. — La Guerre des Femmes.
VAUDEVILLE. — Pas de fumée sans feu, les Grands Ecoliers, Riche d'amour.
GYMNASE. — Les Représentants en vacance, Brutus, l'Epouvantail, Quitte pour la peur.
THÉATRE MONTANSIER. — Le Chevalier, le Groom, Tigre du Bengale, Jeune homme pressé.
VARIÉTÉS. — Les Parents de ma Femme, rue de l'Homme-Armé, Variétés et Aristos, Famille improvisée.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Relâche.
AMBIGU-COMIQUE. — Piquillo Alliaga.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 203. ÉDITION DU MATIN. Jeudi 4 octobre 1849.

[illegible] (MATT.) — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

PARIS, 3 OCTOBRE.

Invasion du Socialisme.

Ils sont ébahis, abasourdis, consternés.

Leurs bras tombent, leurs oreilles tintent, leurs yeux se troublent.

Le Socialisme n'est pas mort! il vit encore! toujours il vit!

Le flot monte, monte sans cesse.

— L'ennemi est à nos portes! s'écrie le *Constitutionnel*.

— Les représentants effrayés se communiquent à voix basse le développement inouï du communisme dans les campagnes, dit l'*Opinion publique*.

— Serrons nos rangs; destituons les autorités; propageons les bonnes doctrines; appelons à notre aide les ignorantins, les baïonnettes, le confessionnal et la chaire.

Trop tard, bonnes gens, il est trop tard!

On n'arrête pas les inondations, on les prévient.

Et quand on a été trop imprévoyant, trop entêté, trop bêtement égoïste pour les prévenir, on les subit.

Oui, le flot monte, aveugle, brutal, menaçant.

Le flot des malheureux dont vous n'avez pas su soulager la misère!

Le flot des ignorants à qui vous avez dû refuser la lumière que vous n'aviez pas, ignorants vous-mêmes, que vous dédaignez de recevoir, opiniâtres routiniers!

A qui la faute? Voilà vingt ans que nous vous prévenons, vingt ans que nous vous crions sur tous les tons possibles: Prenez garde! Si vous refusez les réformes pacifiques, vous préparez les réformes violentes; si vous n'organisez pas l'association, vous aurez le communisme.

Vous nous avez méconnus et raillés sous Louis-Philippe, insultés et persécutés sous la République.

Encore une fois, à qui la faute?

Eh bien! voyons, que ferez-vous, maintenant enfin que vous avez peur?

Ce que vous ferez, nous ne le prévoyons que trop, par malheur.

Cette peur, qui devrait vous inspirer une salutaire prévoyance, ne vous inspirera qu'une stupide colère.

Vous deviendrez d'autant plus fanatiques et violents, que vous serez plus épouvantés.

Vous proscrirez, vous emprisonnerez, vous condamnerez de plus belle.

Quand, d'aventure, à l'aide de l'état de siége, des prisons, des pontons et du sabre, vous obtiendrez un moment de répit, quelques jours d'étouffement et de silence, vous vous direz encore en vous frottant les mains:

— Cette fois le Socialisme est mort et enterré.

Et vous vous endormirez dans cette douce pensée, et, comme aujourd'hui, plus qu'aujourd'hui même, vous vous réveillerez stupéfaits, saisis d'effroi....

Car il se trouvera que le flot aura monté encore!

Oui, il faut que vous en preniez votre parti: le Socialisme est invincible. Rien au monde n'arrêtera son invasion.

Commencez donc à le reconnaître, et, au lieu d'opposer des digues impuissantes au fleuve envahissant de l'idée nouvelle, tâchez d'en diriger le cours.

Que la peur du moins vous serve à quelque chose:

Qu'elle vous élargisse le cœur et vous ouvre l'esprit!

COMMISSIONS.

Une commission de quinze membres est chargée de l'examen des trois projets suivants:

Le premier, portant allocation au ministère des affaires étrangères d'un crédit supplémentaire de 140 000 francs au chapitre 11, missions extraordinaires (exercice 1849, n° 296).

Le second, portant allocation au ministère de la marine d'un crédit extraordinaire de 1 945 200 fr. pour solde et entretien des états-majors et équipages de onze bâtiments armés extraordinairement (exercice 1849, n° 298).

Le troisième, tendant à ouvrir au ministère de la guerre un crédit extraordinaire de 1 817 920 francs pour complément des dépenses sur le pied de guerre expéditionnaire de la Méditerranée (n° 2979).

Cette commission est ainsi composée:

1er bureau, M. de Larosière; 2e, M. Montalembert; 3e, M. Huber de Lisle; 4e, M. le général Oudinot; 5e, M. Beugnot; 6e, M. Janvier; 7e, M. Thiers; 8e, M. Victor Hugo; 9e, M. Chaper; 10e, M. de Lagrenée; 11e, M. Ney de la Moskowa; 12e, M. Casa-Bianca; 13e, M. le général d'Hautpoul; 14e, M. Molé; 15e, M. de Broglie.

La commission de 15 membres, chargée de recevoir et d'assurer définitivement le compte de l'emploi de crédit que M. le ministre de l'intérieur a affecté aux dépenses de sûreté générale du 2 juin au 30 septembre dernier, est composée ainsi: 1er bureau, MM. de Moustier; 2e, Lelut; 3e, Paulin-Gillon; 4e, Legros-Devot; 5e, Noël, de Cherbourg; 6e, Aubry (Vosges); 7e, général Baraguay-d'Hilliers; 8e, de Mérode; 9e, Journu; 10e, Barillon; 11e, Payer; 12e, Rodat; 13e, Moreau (Seine); 14e, de Surville; 15e, de Fontenay.

Salubrité publique.

DES LOGEMENTS DES PAUVRES ET DES MALAISÉS A PARIS.

En 1846 on comptait à Paris 30 221 maisons construites et 355 en construction.

La population *fixe*, ou recensée individuellement, occupait 29 525 maisons, en y comprenant 813 maisons d'établissements publics.

La population fixe de Paris, à l'exception de celle qui se trouvait dans les établissements publics, était logée dans 28 712 maisons; elle comprenait 945 721 personnes, réparties en 356 906 ménages ou locations.

La moyenne d'un ménage se composait de 2 à 3 personnes (2 personnes et 64 centièmes.)

Chaque maison contenait en moyenne 12 à 13 ménages ou locations.

Les maisons contenaient en moyenne 35 à 36 personnes.

Voilà les chiffres en bloc; ils renferment dans leur totalité et le nombre des logements des pauvres ou malaisés, et le nombre des riches ou personnes aisées.

Séparons ces éléments hétérogènes; dégageons l'inconnu qu'ils renferment, c'est-à-dire le nombre des logements du pauvre à Paris, partant le nombre de leurs habitants.

Or, pour que nos calculs ne soient pas taxés d'illusion, appuyons-les sur un *criterium* incontestable, le rôle des contributions mobilières et personnelles.

On sait que le fisc se trompe rarement à son désavantage, et qu'il adore le fameux précepte de M. Humann: *Il faut faire rendre à l'impôt tout ce qu'il peut rendre.*

Le fisc est donc une autorité classique. Consultons-le.

D'après les rôles des contributions mobilières et personnelles, les locations ou les locataires de Paris se divisent en deux catégories bien distinctes.

Il y a des locataires payant l'impôt mobilier et personnel;

Il y a des locataires dont le faible loyer devient un *motif d'exemption d'impôt*.

Ce n'est pas que le fisc accorde cette faveur; le fisc est inflexible comme le destin. Mais la ville de Paris, plus paternelle, intervient en faveur des petits locataires: elle solde au fisc la contribution mobilière et personnelle de TOUS les habitants qui ont un loyer *au dessous* de 200 fr.

Voilà une base solide pour nos déductions, nous allons nous y appuyer.

En 1846, le nombre des locations ou des ménages *imposés* à la contribution mobilière, c'est-à-dire le nombre des locations AU DESSUS de 200 francs, a été de 98 849.

Nous avons vu que les maisons de Paris renfermaient 356 906 ménages.

Donc 258 057 ménages étaient exempts de la contribution mobilière comme habitant des logements AU DESSOUS de 200 francs.

Or, ces 258 057 ménages, affranchis de l'impôt mobilier, représentent à deux ou trois personnes par ménage, une population de 674 000 citoyens.

Donc, il existe à Paris 674 000 personnes vivant dans des taudis.

Personne n'ignore, en effet, l'état misérable ou insalubre des logements *au-dessous* de 200 fr.

D'ailleurs la Ville reconnaît implicitement la position malheureuse des locataires de ces logements, puisqu'elle croit faire une bonne œuvre en soldant, pour eux, au fisc, l'impôt mobilier.

Et pourtant la totalité de l'impôt mobilier dont se charge la Ville, ne monte qu'à 2 670 000 fr., c'est-à-dire à 4 fr. par personne.

C'est là certes un signe de malaise bien constaté pour les 674 000 personnes (hommes, femmes et enfants) qui habitent des logements *au dessous* de 200 fr.

Le tableau suivant *du prix de loyers des ménages indigents en 1844*, donnera une idée plus exacte des espèces de bouges dans lesquels est condamnée à vivre une grande partie de la population parisienne, car les logements au-dessous de 100 fr. consistent en quelques pieds carrés d'espace, où les seules positions permises sont celles de rester couché ou assis. Voici ce tableau:

Logements de 50 fr. *et au dessous*,	occupés par	5 354	ménages.
— 51 à 100 fr.	—	13 237	—
— 101 à 200	—	5 698	—
— 201 à 300	—	222	—
— 301 à 400	—	12	—
Au dessus de 400	—	0	—
A titre gratuit,	—	2 851	—
A titre de portiers,	—	2 302	—
Total des ménages indigents en 1844		29 676	ménages.

Ajoutons que Paris renferme encore, — qui le croirait? — des maisons à une, deux ou trois ouvertures. En voici le relevé pour l'année 1845:

108	maisons	à	*une*	ouverture	(sans fenêtre).
131	»	»	*deux*	»	(porte et fenêtre).
174	»	»	*trois*	»	
191	»	»	*quatre*	»	
182	»	»	*cinq*	»	

Voilà des chiffres officiels constatant que la plus grande partie de la population parisienne loge dans de véritables taudis, manquant d'espace, d'air et de lumière.

Mais dans une question sociale d'un si haut intérêt pour la salubrité publique, on ne saurait trop faire ressortir l'état de dégradation dans lequel se trouve les logements du pauvre ou du malaisé. La description des maisons et des quartiers pauvres de Paris attirera donc encore notre attention.

Nous lisons ce matin dans l'*Evènement*:

Tous les journaux organes de la droite applaudissent ce matin à la défense faite par M. Dufaure de laisser représenter la pièce intitulée *Rome*, à la Porte-Saint-Martin.

Nous n'avons pas l'intention de défendre la pièce nouvelle, qui a, selon nous, pour premier tort de montrer sur la scène des personnages vivants, et pour second tort de servir de prétexte possible au rétablissement de la censure.

S'il est permis toutefois de trouver une excuse à la faute des auteurs, ce sera, n'en déplaise aux journaux en question, un des hommes les plus considérables de la droite qui la leur aura fournie. D'après des bruits qui paraissent fondés, M. le ministre de l'instruction publique aurait eu entre les mains, avant la représentation, le *scenario* de la pièce de

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
JEUDI 4 OCTOBRE 1849.

FORTUNADA

VOYAGE INVRAISEMBLABLE.(1)

DEUXIÈME PARTIE.

XXIII.

L'ÉCOLE DES VIEILLARDS.

L'île était traversée en tous sens par de doubles avenues ombreuses, comme celles qu'avaient suivies nos Portugais, à leur arrivée sur cette terre de joie. Des deux côtés de ces somptueuses routes la vue s'égarait sur des paysages qui rappelaient les jardins d'Armide par leur plantureuse végétation et leur infinie variété.

On voyait là des plantations d'arbres portant sur leurs branches le printemps et l'automne, aurait dit Delille; on y voyait des rizières et des champs de cannes à sucre à tous les degrés de maturité. Partout aussi se montraient à l'œil charmé du passant, des troupes de Fortunadiens des deux sexes, qui semblaient s'être réunis sur chacun de ces points du sol, dans un but de fête; tant ils paraissaient passionés et heureux d'être là.

Une tente immense, plus vaste encore peut-être que le *velum* des amphithéâtres antiques, était étendue au-dessus de leurs têtes, par larges bandes accrochées à des solives mouvantes qui roulaient sur leurs bases, en suivant tous les mouvements de ceux que la tente abritait.

— Par la splendeur de Dieu! s'écria Sergius, après avoir longtemps examiné ces joyeuses colonnes, je crois que ces gens-là travaillent.

— Enormément! dit Vasco.

— L'homme est né pour gagner à la sueur de son front un pain trempé de larmes, psalmodia de mémoire le révérend grand-prieur des dominicains.

— Fi donc! fi donc, mon père! fit le capitaine bas au père Mascarenhas; vous allez nous faire prendre pour des sauvages avec vos horreurs; vous savez bien, d'ailleurs, que le pain ne vous a jamais coûté grand'peine à vous et à tous ceux qui propagent ces vilains propos.

— Au fait, dit dom Luis, ces gens-là n'ont pas l'air d'être tristes ni de se fatiguer beaucoup. Voyez donc, il y en a continuellement qui passent d'une troupe à une autre, d'une rizière à un champ de cannes ou à une plantation de cocotiers, et chaque fois qu'ils s'abordent ils s'embrassent fort tendrement.

Ici l'œil du viel amant de Thésilla s'alluma d'un éclair libertin.

Un des Océaniens, qui s'amusait beaucoup des étonnements continuels de ces nouveaux venus, leur dit avec simplicité:

— Comment serait-on triste, quand on suit à mesure qu'ils naissent tous ses goûts, tous ses instincts d'activité, quand on fait tout ce qui plaît et peut rendre la vie agréable à nous et aux autres, lorsqu'on se trouve sans cesse avec ses amis, avec ceux qui ont les mêmes ardeurs et les mêmes penchants que nous?

— Vasco fut obligé d'expliquer ces nouveautés à ces vieux bornés dont l'expérience se trouvait complètement en défaut, et qui paraissaient venus ici pour refaire leur éducation. Sergius seul comprenait merveilleusement; ce fut à lui qu'il s'adressa.

— A Fortunada, dit-il, travailler, c'est faire ce qui amuse, ce qui passionne; dès qu'un amusement devient un ennui, on le quitte pour un autre; chacun y cultive ses désirs de mouvement et d'action tels qu'il les a reçus. Dieu qui, au dire du révérend père inquisiteur, nous a donné à nous des désirs et des passions pour les combattre, les leur a donnés à eux pour s'en servir. Il a agi plus adroitement à Fortunada qu'en Portugal.

— Il est vrai que chez nous on n'a jamais consenti à laisser l'homme se développer ainsi, dit Sergius.

— C'est pourquoi, reprit Vasco, le travail est ici un plaisir. Tenez, voyez à droite près de cette hauteur boisée, voici des gens qui jouent avec des couaggas, des zèbres et des antilopes; ils s'en font suivre, ils les caressent, sautent sur leur dos et en descendent en luttant entre eux d'agilité. Tout cela est fort gai et semble un pur divertissement. Eh bien! en faisant cela, ils préparent des montures dociles et bien dressées comme celles qui nous portent en ce moment; ils instruisent des enfants curieux et imitateurs aux exercices d'équitation; enfin ils cueillent, en se haussant sur ces animaux, des fruits mûrs dont ils vont charger bientôt les buffles aux cornes noires qui montrent leurs têtes brunes et leurs larges épaules à fleur d'eau sur cet étang.

— C'est charmant! s'écria dom Luis; si j'étais plus agile je voudrais être avec eux.

— Voyez plus près de nous, voici d'autres indigènes qui coupent en chantant les moissons de ces rizières jaunes, abrités par des tentes mouvantes. Ils rient et s'excitent; c'est à qui aura rejoint le premier cette troupe agaçante qui tisse des manteaux d'écorce, ou peint des plateaux d'ébène sous ces massifs de talipots. Jamais ces heureux fantaisistes ne restent une demi journée dans la même occupation; le changement les récrée et leur est utile.

— De cette manière, fit observer Sergius, ils sont toujours dans le premier feu du plaisir actif qu'ils ont choisi.

— Il n'y a pas d'autre manière d'expliquer la passion qu'ils y mettent et l'habileté vraiment prodigieuse avec laquelle ils l'exécutent. Leur grand but est de plaire et de se distinguer, et c'est à qui trouvera les moyens les plus expéditifs et les plus agréables pour y arriver.

— Ah vraiment, s'écria le savant, ils sont bien heureux! Si l'on pouvait transplanter ces habitudes de travail varié, cette variété des penchants et cette liberté de les développer en Europe, combien de pauvres riches qui passent leur temps à s'ennuyer, combien de malheureux ouvriers qui usent leur vie à travailler uniformément, isolément et sans trêve, profiteraient de cette importation!

— C'est bien vrai! affirma le capitaine; mais ce ne sera pas moi qui essaierai d'y cultiver de pareilles nouveautés.

(1) Voir les numéros des 11, 12, 13, 14, 15, 19, 20, 21, 22, 23, 28, 29 et 30 septembre 1849.

Rome, et, après l'avoir lu, aurait adressé au directeur de la Porte-Saint-Martin de vives félicitations, presque des remercîments.

M. de Falloux aura donc *collaboré* de tous ses vœux à la pièce qui vient d'être défendue.

C'est à l'issue du conseil des ministres, tenu hier à l'Elysée, que M. le ministre de l'intérieur a adressé à MM. les directeurs de la porte Saint-Martin une lettre par laquelle il interdisait la pièce intitulée *Rome*.

On disait dans les couloirs de l'Assemblée que M. Fournier, le directeur, allait intenter une action en dommages et intérêts contre M. le ministre de l'intérieur, à qui la pièce avait été soumise et qui en avait autorisé la publication.

ITALIE.

ROME DEPUIS L'AMNISTIE.

On écrit de Rome, 24 septembre, au *Nazionale* :

« Les Français vont partout disant que la France a protesté ou protestera en face de l'Europe contre l'amnistie et les prétendues concessions du pape. Inutile de dire que personne ne croit plus à ces bavardages. Nous sommes tous convaincus que la France ne protestera pas, ou que si elle proteste, ce sera comme si elle n'avait rien fait.

Quoi qu'il en soit, nous n'en sommes pas moins persuadés que le gouvernement clérical est mort, tout à fait mort, parce que nous n'en voulons plus. On attend donc ici, avec une grande indifférence, les sages décisions de nos puissants et profonds arbitres, persuadés qu'il leur faudra bien changer d'avis, quand ils verront que Rome, à aucun prix, ne veut du gouvernement des prêtres.

On a mis le feu aux foins de Cicernacchio. Il serait stupide de se fier à l'apparence de calme qui règne ici. »

LE PARLEMENT SARDE.

On lit dans le *National*, journal français de Turin :

Il est fortement question, dans les hautes régions du conseil, de tenter une quatrième fois le coup d'Etat qui a réussi jusqu'à ce jour, la dissolution de la Chambre. Ce fait nous est révélé par des indiscrétions venues de haut. Ainsi, la dissolution du parlement deviendrait, dans la pensée ministérielle, une sorte d'état normal, ou plutôt une soupape de dégagement qu'on ferait jouer toutes les fois qu'on aurait à redouter la compression parlementaire. La restauration a dissous ainsi les Chambres vouées à la liberté. Prenez garde, messieurs les Polignac du ministère sutrichien ! vous jouez gros jeu. La chambre dissoute, on vous la renverra plus opposante. Détruirez-vous le Statut ? Oh ! alors puissiez-vous être perdus seuls !...

GARIBALDI ET LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS.

On écrit de Gênes, 28 septembre, à l'*Opinione* :

Garibaldi sera peut-être l'objet des nouvelles interpellations à la chambre. Il se trouve dans la petite île de la Maddalena ; je ne sais s'il entend y rester. On m'assure que le refus fait à Tunis de le recevoir, doit être attribué à la France, qui a prétendu que Garibaldi aurait tenté une guerre de bandes contre les possessions de l'Algérie. C'est là une fable ridicule. Et cependant la *Patrie* disait l'autre jour, que le gouvernement français n'en veut nullement à Garibaldi. Croyez donc aux feuilles officielles !

La *Concordia* est plus positive :

« Le *Tripoli* qui portait Garibaldi repoussé de sa patrie, se présenta le 19 devant Tunis ; la terre africaine refusa d'accueillir notre compatriote. Mais il faut que le monde sache que cet acte de barbarie n'était pas l'œuvre des barbares. C'est au défenseur de Rome que le bey de Tunis refusait l'hospitalité, c'est sur le commandement, sur l'*ordre* du gouvernement français qui poursuit avec une brutale persistance le héros de l'Italie ; et même en cédant à la pression qui lui était imposée, le gouvernement barbaresque a protesté énergiquement contre l'iniquité qu'on lui faisait commettre. Il a offert à notre compatriote un bateau à vapeur pour le conduire à Malte, si cela pouvait lui convenir.

» Garibaldi faillit accepter, mais en songeant à l'accueil fait par le gouverneur O'Ferral à d'autres exilés italiens, il s'est déterminé à rester sur le *Tripoli* et à frapper encore une fois à la porte de sa patrie. Le 22, il abordait à Cagliari, d'où l'illustre exilé a été conduit dans la petite île de la Maddalena où il attend sous la garde du colonel Falchi les nouvelles déterminations du gouvernement. 60 hommes de troupe auraient été ajoutés à l'équipage du *Tripoli*. Le général a reçu la permission de se promener dans l'île, après avoir donné sa parole de ne pas chercher à s'évader.

» L'arrivée de Garibaldi à Cagliari fut une fête; moines, prêtres, employés, bourgeois, femmes, gens du peuple, enfants, toute la ville était sur le port, dit une relation que nous avons sous les yeux ; oui, c'étaient des paroles d'admiration, des larmes de joie et d'attendrissement, des cris d'enthousiasme.

» Cet enthousiasme que soulève partout la présence de notre ami, nous avertit que l'avenir de l'Italie n'est pas perdu.

» Le parlement a exprimé sa volonté; nous espérons que le ministère comprendra qu'il ne peut pas plus longtemps retenir loin de sa patrie un citoyen qui en fait l'honneur. »

Une lettre de Berlin annonce qu'on y avait reçu le 30 au soir la nouvelle positive de la reddition de Komorn ; mais elle ne donne aucun détail sur ce grave événement.

LES CHEFS HONGROIS.

On écrit de Pesth, le 26, au *Lloyd* :

« Je viens d'apprendre que les chefs hongrois Kiss et Aulich ont été fusillés à Arad. »

— Le même correspondant rapporte qu'on avait vu Kossuth et Dembinski, le 14, à Widdin ; tandis que la *Gazette de Silésie*, d'après sa correspondance de Vienne, assure que Kossuth et Bem se sont embarqués, le 16, à Constantinople pour Malte.

— On écrit de Vienne, le 27, à la *Gazette de Cologne* :

« La plus grande nouveauté du jour est que Kossuth et ses partisans se sont embarqués à Constantinople sur des navires anglais. C'est au sultan que le christianisme doit de ne pas voir le dix-neuvième siècle souillé de nouvelles cruautés contre ces fugitifs. [Le] monde peut attendre de Kossuth des éclaircissements sur le passé, car il est écrivain et sait écrire en langue allemande. Il publiera des mémoires qui feront rougir profondément plus d'un homme qui traverse orgueilleusement ses salons. Il est considéré en Hongrie comme un saint, et ses portraits étant confisqués, on les cache souvent, encadrés et mis sous verre, sous les images du Christ. On lui reproche d'avoir ruiné et envoyé à l'étranger des millions de Hongrois ; bientôt cette accusation tombera.

» Kossuth n'était ni ambitieux ni avide de richesses, et le seul trésor qu'il ait ravi est la sainte couronne de Hongrie. La valeur matérielle en est minime; elle est très importante comme symbole. Le peuple de Hongrie ne reconnaît pas de roi qui ne ceigne sa tête de la couronne de saint Etienne, et l'on se rappelle les discussions de Joseph à ce sujet. Kossuth savait quelles conséquences aurait la disparition de la couronne. On n'a pas un indice sur l'endroit où elle pourrait se trouver. Si ces insignes sont portés en Angleterre, l'Autriche en réclamera la livraison, et peut-être l'obtiendra-t-elle plus facilement que celle des insurgés.

On nous écrit de Francfort, 30 septembre :

De nouvelles rixes sanglantes viennent d'avoir lieu entre les soldats de la garnison mixte, prussiens et autrichiens.

Dimanche dernier, et avant-hier, la mêlée a été si acharnée que les habitants en ont été consternés.

A huit heures du soir le cri de *herans!* (aux armes !) s'est fait entendre au grand corps-de-garde, et aussitôt une masse de soldats prussiens, bavarois et autrichiens se sont distribués des coups de sabre.

Au bruit de cette rixe, les magasins se sont fermés avec précipitation, et en quelques minutes, infanterie et cavalerie sont arrivés pour arrêter les combattants. Le terrain était déjà à demi couvert de sang.

Deux soldats, l'un Prussien, l'autre Bavarois, sont restés morts sur la place ; cinq sont mourants à l'hôpital. Plus de vingt autres sont très grièvement blessés. Un Hongrois qui a eu l'imprudence de traverser la place pour s'assurer si sa famille était en sûreté, a été massacré à coups de sabre par les combattants.

Voilà comment les Prussiens et les Autrichiens garantissent l'ordre dans les villes qu'ils occupent.

LA SAINT-IGNACE ET L'ARMÉE FRANÇAISE.

Sont-ce vraiment les amis de l'armée française ceux qui mêlent ses drapeaux à la bannière de Loyola, et qui donnent à la *Voix de la Vérité* le droit de publier ces lignes :

On écrit de Rome, en date du 25 août : Les amis de la religion apprendront avec une vive satisfaction que les *illustres exilés de Jésus* ont repris possession de la maison du noviciat, le 12 courant. Le 13, ils sont rentrés à Saint-André, à Saint-Eusèbe et aux Caravites. Les premiers soins de ces zélés religieux ont été de recommencer immédiatement les fonctions du saint ministère ; leurs voix retentissent déjà dans les églises que je viens de vous nommer. Un grand nombre se sont déjà assis dans leurs confessionnaux. L'administration de leurs biens leur a été rendue.

Je dois cependant vous dire, comme un fait important qui caractérise l'époque, que les bons Pères ne portent point encore à l'extérieur l'habit de jésuite, mais seulement l'habit d'ecclésiastique séculier.

On assure que le souverain pontife *tenait personnellement* à leur rentrée dans Rome. Il est probable qu'au mois de novembre prochain, ils prendront la direction du collège romain et de leurs autres établissements d'instruction publique. Plusieurs prêtres romains appartenant au clergé séculier, pleins de zèle pour l'œuvre de Dieu, s'étaient dévoués, dans les jours mauvais, pour ne pas laisser péricliter l'héritage spirituel des pères jésuites ; ces prédications n'ont été interrompues aux jésuites que pendant un court espace de temps. Je pourrais citer ici le nom de plusieurs ecclésiastiques : je me contente de signaler celui qui continua la prédication quadragésimale la première année de l'exil. La fête de Saint-Ignace a été célébrée cette année avec un éclat *que rehaussait la présence des troupes françaises.*

Les troupes françaises sont en vérité bien honorées.

Revue de la presse parisienne.

Est-ce bien sous une république démocratique que l'*Union*, journal légitimiste, *Moniteur* de M. Henri V, a pu écrire ces lignes :

Les premières opérations de l'Assemblée *sont bonnes*. L'organisation des bureaux montre l'esprit de la majorité ; *nos amis* ont obtenu le plus grand nombre des nominations.

De pareilles félicitations, justifiées d'ailleurs par les faits, indiquent-elles, après tant de révolutions dirigées contre la royauté, une situation politique bien durable ?

L'*Union* nous trouve parfaitement ridicules de proposer une alliance offensive et défensive de la France, de l'Angleterre et de la Turquie contre les empereurs de Russie et d'Autriche. Laissez faire les Russes, telle est, depuis 1814 au moins, la devise du parti bourbonien.

L'*Opinion publique* constate avec douleur qu'aujourd'hui la *bonne place* est dans l'opposition, la *mauvaise* dans le gouvernement.

Elle reproche naïvement à cette opposition calomniée, injuriée, emprisonnée, transportée, objet d'une guerre à outrance, *d'user et abuser* de la mauvaise situation du pouvoir, c'est-à-dire de profiter de toutes les fautes que commettent des adversaires implacables. N'est-ce pas là un grand crime ! Nous devrions, en vérité, nous constituer nous-mêmes à l'état d'ilotes politiques et nous prosterner humblement devant les bévues du parti honnête !

Allons donc ! est-ce que ces Messieurs n'ont pas mérité leur chute prochaine par assez de fraudes et de violences ; est-ce que la Démocratie n'a pas mérité le succès à venir par des épreuves assez rudes et assez prolongées !

Il est étrangement difficile de mettre dans la tête de certains publicistes honnêtes qu'ils ne tueront pas le Socialisme ; plus difficile encore de leur faire comprendre que les formules du *droit de vivre*, du *droit au travail*, de l'*organisation du travail*, de l'*association universelle*, continueront à se propager dans les masses électorales, jusqu'à ce que vienne une Assemblée qui les réalise. La *Patrie* dit avec surprise aujourd'hui :

Nous pensions que le droit au travail avait été enterré dans la mémorable discussion de l'Assemblée constituante. Nous étions dans l'erreur. Le droit au travail est plus florissant que jamais.

Nous remercions l'*Assemblée nationale* d'avoir bien voulu constater que nous avons chaudement appuyé la manifestation dirigée à la Porte-Saint-Martin, non contre la France, mais contre la profanation du drapeau républicain français et contre l'oppression de la nationalité italienne par le gouvernement de l'Elysée. Le *National* s'exprime ainsi sur la même question :

Peu soucieux, on le sait, de voir conserver aux théâtres l'habitude, selon nous fort mauvaise, de traduire sur la scène le hommes vivants et les événements du jour, nous ne défendons point ici la mise en scène de Pie IX et du Siège de Rome.

Seulement, et puisque cet usage s'est établi, nous ne trouvons nullement justifiée l'indignation à froid de nos chers confrères, moins encore leur appel aux lois, qu'il eût mieux valu imaginer, — et ils n'y songeaient guère, — lorsqu'on insultait l'Assemblée constituante, la France républicaine ou même les vaincus de juin. — La volonté populaire, la patrie et le malheur, voilà trois choses que nous estimons aussi respectables que le pape, le sacré collège et le *motu proprio*.

On lit dans la *Voix du Peuple* :

Il est temps de faire enfin justice de cette accusation dérisoire d'insulte à notre armée, d'outrage à notre drapeau. Est-ce qu'il suffirait par hasard d'affubler d'un uniforme et d'un lambeau tricolore toutes les iniquités politiques pour les rendre saintes et leur acquérir le privilége de l'inviolabilité? Est-ce que l'oppression, l'atteinte à la liberté, à la souveraineté d'un peuple, changent de caractère et de nom parce qu'elles s'accomplissent sous les couleurs françaises, au lieu de s'accomplir sous les couleurs autrichiennes ou napolitaines? Toute guerre est-elle de droit sacro-sainte, parce qu'on s'est servi des soldats français pour la faire?

La gloire de notre uniforme, la splendeur de notre drapeau, c'est d'être, depuis quinze siècles, l'avant-garde de la liberté du monde et la bannière de la civilisation. Vouloir leur conserver cet éclat national, c'est avoir à cœur l'honneur de notre armée et le soin de sa gloire. La manifestation de la Porte-Saint-Martin n'a pas d'autre caractère ni d'autre signification.

Très bien dit ! Qu'on représente les soldats de Charles IX tirant sur les protestants, la cavalerie de Louis XIV exécutant les dragonnades, le massacre de la rue Transnonain, et nous sifflerons, en faisant preuve d'autant plus de patriotisme que nous sifflerons plus fort. Vive l'armée de la France ! mais quand elle seconde la mission émancipatrice de notre pays.

Sous la forme d'une lettre reçue de Rome, le *Constitutionnel* remplit sa première page d'invectives et d'odieuses imputations contre Mazzini et les hommes qui ont proclamé et défendu la République romaine.

Nous pensons qu'il est inutile de relever ces nouvelles inventions du mieux breveté de nos

---

— Pourquoi cela? fit Mélo l'Océanien.

— Parce qu'on s'empresserait de me brûler.

— Quels étranges barbares est-ce là ! dirent entre eux les Fortunadiens, il ne faut plus s'étonner s'ils sont si laids.

Et ils prenaient leurs hôtes en grande pitié.

Le lecteur a oublié peut-être que nous avons dans la caravane un rejeton bâtard de la maison royale d'Avis. L'âge avait rendu ce personnage maussade et taciturne, au point qu'il desserrait à peine les dents pendant la traversée. En ce moment il se trouvait placé entre Mélo et la belle Sinnia. Dom Juan de Soarès avait plusieurs fois murmuré de tout ce que sa dignité de grand-maître de l'ordre d'Avis et de prince du sang avait eu à souffrir depuis Lisbonne. L'idée de son sang méconnu avait augmenté encore son habituelle taciturnité.

Depuis l'arrivée à Fortunada, il se flattait de rencontrer enfin des chefs qui sauraient l'apprécier à sa valeur, et crut devoir rompre le silence pour se renseigner à ce sujet.

— Où sont, dit-il à Mélo, les hommes puissants pour qui travaillent tous ces gens-là?

Le mot travailler n'a point d'analogue dans la langue de Fortunada. Dans ce pays, plus on désire et plus on est actif : travailler, pour ses habitants, c'est vivre, c'est sentir, c'est aimer, c'est apprendre, c'est se passionner. Le lecteur ne doit donc pas prendre le change, si je suis obligé, pour me faire comprendre, de mettre le mot européen dans la bouche d'un Fortunadien.

— Chacun, répondit Mélo, travaille pour soi et pour tous : pour soi, parce que son activité augmente ses amis, ses honneurs et ses plaisirs; pour tous, parce qu'elle agrandit le bien-être et les richesses de la contrée.

— Vous n'avez donc pas de chefs?

— Si vraiment! dit à son tour Sinnia, d'une voix argentine; et tenez, justement en voici un : c'est Tamahama que tout le monde aime.

Elle mit à ces derniers mots une expression si tendre que dom Luis y ajouta pour elle : Et moi surtout.

— Vous le voyez, continua-t-elle, occupé près d'ici à perfectionner un indicateur du jour dont il est l'inventeur.

Dom Juan de Soarès regarda dans la direction indiquée, et vit un homme robuste à tête intelligente, occupé à disposer sur un terrain circulaire des fleurs de différentes espèces, que des femmes lui apportaient avec leurs racines.

— Comment diable ce jardinier-là s'occupe-t-il à mesurer le jour ?

— Venez, approchons-nous de lui, et vous verrez.

Tamahama leur montra une fleur qui se fermait en ce moment.

— Celle-ci, leur dit-il, est la fleur alapa, qui s'ouvre à la première lueur du soleil, et se ferme au quart de sa course. Je l'avais mal placée : elle occupe le rang de la fleur elhéni qui s'ouvre à l'instant où sa voisine se ferme.

— Voilà une merveilleuse horloge, dit Sergius. Et chacune de ces fleurs s'ouvre ainsi successivement et à point nommé?

— Sans y manquer jamais, répondit l'étrange horloger ; dès demain je vais faire placer auprès de nos habitations des indicateurs du jour pareils à celui que je viens d'achever.

Puis il se joignit à la caravane avec plusieurs de ses compagnes.

— Mais, dit le bâtard royal, si c'est un chef, pourquoi ne prend-il pas le commandement de notre troupe?

A quoi Mélo, impatienté de tant de pesanteur d'esprit, répondit avec quelque vivacité :

— Mais, il ne sait pas tout, ne fait pas tout, n'est pas supérieur en tout, et par conséquent il ne dirige pas tout. S'il est chef, c'est parce qu'on l'élit naturellement en venant travailler sous ses yeux aux choses qu'il fait plus habilement et plus agréablement que les autres. Mais il n'est pas chef ni ne désire l'être dans les fonctions qu'il remplit moins bien que l'un de nous.

— Bien ! bien ! dit dom Juan de Soarès qui ne tenait plus du tout à voir les chefs, du moment où il les voyait travailler comme tout le monde.

Ce bien, bien ! signifiait : je n'y comprends rien et ne veux plus m'en casser la tête. Sergius et dom Luis écoutaient attentivement Mélo qui continuait ainsi :

— Quand il prend à Tamahama la fantaisie d'aider à perfectionner les colibris, les loris, les moucherolles ou les oiseaux du paradis, il cède le pas à l'enfant que vous voyez causer avec les oiseaux dans les branches de cet ébénier. Quand il s'amuse à dresser les bufles et les antilopes, il reconnait Mehalo pour chef. Il obéit à Sinnia pour la peinture des vases, à Dehri pour l'entretien et l'ornementation des avenues, à un autre pour la construction des avenues et des fontaines, etc.

— Eh quoi ! dit Sergius, fait-il tant de choses?

— Sans doute, comme chacun de nous, quand la fantaisie lui en prend, et son rang lui est assigné tout naturellement par l'utilité plus ou moins grande qu'on retire de ses œuvres.

Pendant ce temps, l'œil libertin du vieux dom Luis de Béja regardait Tamahama embrasser gaiement Sinnia, de même que les Océaniens de la caravane embrassaient les nouveaux venus.

Au chapitre suivant, nous verrons ce qu'il en pensait.

ANTONY MÉRAY.

(*La suite prochainement.*)

MACHINE A VOTER.

M. Pichet, serrurier-mécanicien, bien connu par ses inventions en mécanique, vient de faire une machine destinée à remplacer le mode de voter actuellement en vigueur à l'Assemblée nationale. — Cette machine a été apportée par lui ce matin dans le couloir qui communique de la salle des séances à la salle Casimir-Perrier. Un grand nombre de représentants ont essayé cette nouvelle mécanique qui paraît réunir toutes les conditions voulues, et ont adressé des félicitations à M. Pichet sur son ingénieuse découverte.

Chaque représentant voterait de sa place, au moyen d'un petit bouton blanc ou noir qu'il ne s'agit que de pousser, et aussitôt le nom du représentant paraît sur un tableau accompagné d'une boule noire ou blanche. De plus, un cadran marque, au moyen d'une aiguille, le nombre des votes. Chaque bouton poussé ajoute un chiffre, et à la fin du vote on obtient un résultat instantané. Il est impossible de faire marcher deux boutons à la fois ; si le blanc est poussé, le noir ne peut agir qu'après l'épreuve terminée.

Tous les modes de votes sont prévus par l'inventeur, qui fait don de son invention au gouvernement et ne demande pour poser sa machine en grand d'autre rénumération que la matière première et le solde de ses ouvriers.

ournaux honnêtes, pour la confection de l'article calomnie.

Le *Constitutionnel* continue à suivre ce glorieux système.

Il n'y a qu'une manière de répondre à ces choses-là, c'est le silence du mépris.

L'*Union* soutient ce matin que la voix du pape, soit qu'elle se fasse entendre de Rome ou de l'exil, de Florence ou de Gaëte, a toujours la même autorité, la même puissance sur le monde chrétien. Entendons-nous. Si le pape est tout aussi puissant au point de vue spirituel, sans posséder le pouvoir temporel ni même la liberté matérielle, pourquoi toutes ces prisons, ces cachots, ces proscriptions? pourquoi tout ce sang versé? pourquoi cette inique et déplorable expédition de Rome? pourquoi tant de crimes pour reconquérir un pouvoir que l'on proclame inutile à l'autorité morale de la papauté?

L'*Union*, au reste, ne nie pas que le pouvoir temporel du pape ne soit fort impopulaire à Rome; elle convient que retirer aujourd'hui l'armée française de la Romagne, ce serait sacrifier le pape *à la révolution*. — C'est donc pour la conservation d'un joyau superflu, ajouté par des princes temporels à la puissance évangélique, qu'on s'obstine à retenir dans un esclavage abhorré 18 millions de citoyens, protestant par la parole et par les armes contre la sujétion qu'on veut leur imposer, et dont les droits sont identiques à ceux de tous les autres hommes.

Le journal des *Débats*, dans un article sur l'Allemagne, fait remarquer qu'en ce moment les discussions des Assemblées législatives, par toute l'Europe, préoccupent beaucoup moins les esprits qu'il y a six mois ou un an, et il en conclut que les peuples sont devenus indifférents aux questions politiques et sociales. Les *Débats* se trompent. Si les députés sont distraits et ennuyés, si le public est peu curieux d'entendre leurs discours, c'est que par toute l'Europe la réaction domine et annule les assemblées délibérantes, et que les masses sentent fort bien que rien de solide ne peut être fondé par ces chambres d'où l'esprit de vie s'est retiré !...

Partout la réaction est à l'œuvre; le peuple la laisse passer et se désorganiser, afin que les aveugles de bonne foi aient le temps de rouvrir les yeux, de comprendre que le temps des monarchies constitutionnelles est passé partout, que partout *république* et *liberté* sont maintenant synonymes. Le monde officiel s'est placé en dehors du progrès et des voies de l'avenir; le peuple leur a retiré son attention. Mais cette indifférence n'est pas un symptôme de lassitude ou de découragement, c'est un symptôme de foi. Son idéal est ailleurs.

A QUOI SERVIRA L'IMPOT DES BOISSONS.

Le ministre de la guerre demande un crédit de 12 millions pour les frais de l'expédition romaine, sans préjudice du reste.

Le ministre de l'intérieur demande 3 millions pour transporter en Afrique et soumettre au régime du sabre les malheureux détenus politiques de Belle-Isle-en-Mer.

Enfin, on va demander à l'Assemblée de porter à *deux millions* le traitement du président, ses douze cent mille francs ne pouvant lui suffire dans l'état prospère du pays; de plus, on porterait à *cent mille francs* le traitement du vice-président, en ajoutant 52 000 fr. aux 48 000 qu'il refusa noblement comme une misère indigne d'un homme qui a déjà 200 000 livres de rente. Les journaux modérés trouvent (et nous sommes de leur avis) que *cette somme est bien loin encore de répondre à l'importance des fonctions du vice-président de la République*. On y reviendra plus tard comme pour le président.

Mais le trésor public est déjà en déficit, et M. Passy cherche en vain à créer de nouvelles ressources.

Vous voyez bien qu'il est indispensable de rétablir l'impôt sur les boissons, qui rapporte, bon an mal an, 70 millions.

Donc, pour ajouter 800 000 fr. aux 1 200 000 formant le traitement de M. Louis Bonaparte, qui n'était d'abord que de 600 000 d'après la Constitution;

Pour donner au vice-président un traitement de 100 000 francs;

Pour payer le meurtre de notre sœur la République romaine;

Il faut absolument rétablir l'impôt sur les boissons.

Electeurs des villes et des campagnes, songez-y bien!

On s'entretient beaucoup dans les couloirs de l'Assemblée de la proposition de M. Napoléon Bonaparte, concernant le rappel d'exil de la famille des Bourbons. On prétend que les légitimistes de la droite regardent de mauvais œil cette proposition, parce que, disent-ils, la France est trop coupable envers la famille de ses rois pour que cette famille consente à revenir dans le pays, avec une simple permission; C'était bon pour la famille du général Bonaparte, mais pour les Bourbons il faut une réparation plus éclatante.

D'autres disent que les légitimistes n'appuieront pas la proposition pour un autre motif: c'est que M. de Chambord, par l'éloignement, fait plus d'effet de l'autre côté du Rhin que s'il était en France.

PROCÈS DU 13 JUIN.

La Propagande démocratique publiera un compte-rendu complet; chaque jour paraîtra une livraison. Les débats seront rendus avec une exactitude rigoureuse. Un rédacteur spécial et deux sténographes sont chargés de la rédaction. Les livraisons seront distribuées chaque jour et à domicile aux citoyens qui souscriront d'avance pour 15 livraisons.

S'adresser à la Propagande, rue des Bons-Enfants, 1. (*Voir aux annonces.*)

Revue des Départements.

LA PRESSE HONNÊTE ET MODÉRÉE.

Voici une nouvelle variation sur le motif connu : *Unissons-nous!* On lit dans le *Nouvelliste* du 28 :

Toutes les fractions qui composent la majorité ont le même intérêt et le même sentiment. Elles veulent l'ordre à l'intérieur et partout la grandeur et la gloire de la France. Elles peuvent donc s'entendre pour examiner les actes du ministère, pour décider s'ils ont été irréprochables dans les affaires de Rome, si les menaces officielles, si un respect posthume et parfaitement inutile pour les intentions de l'Assemblée constituante étaient dans les conditions d'une bonne politique.

Ce point réglé, la majorité devra sonder les forces du socialisme, pénétrer ses desseins, réprimer ses attentats et les réduire à l'impuissance.

Les adeptes crieront au despotisme, à la tyrannie; ils diront encore que la Constitution est violée et qu'on étouffe la liberté. La liberté! Ils ont bonne grâce de se plaindre qu'on l'opprime! Qu'en ont-ils fait pendant les jours sinistres de leur domination?

... Nous demandons à l'Assemblée législative de nous doter de ce bienfait, et pour cela, nous invoquons sa puissance et son énergie.

Le parti qui nous menace sans cesse ne réserve aucun ménagement! Dans sa victoire, il nous traiterait sans pitié. Aussi, nous le disons avec certitude, les mesures qui les poursuivront dans leurs derniers repaires, qui en purgeront notre sol, et nous rendront la tranquillité, auront l'assentiment de tous les bons Français, et seront accueillis avec reconnaissance par le pays légal.

La *Constitution des Pyrénées* du 28 publie un long article sur le *droit individuel*, dont l'intention est de répondre aux observations que nous avions opposées à ses critiques anti-socialistes. Nous remercions le rédacteur de la *Constitution* du ton de bienveillance qui règne dans son article, et nous lui disons pour toute réponse : « Etudiez la Théorie phalanstérienne et vous n'aurez pas pour longtemps à vous convaincre qu'aucune forme gouvernementale, aucune organisation sociale ne fait la part aussi large à la liberté individuelle. Connaissez d'abord nos idées, et ne nous en attribuez pas qui nous sont étrangères. Ne nous demandez pas si nous voulons organiser par la contrainte, quand vous lisez chaque jour en tête de la *Démocratie* : ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE; quand nous avons repoussé mille fois avec énergie l'accusation de vouloir faire décréter par l'Etat cette association libre et volontaire.

Le *Courrier de la Gironde* est de plus en plus triste et inquiet. Son numéro de dimanche contient les sinistres révélations qui suivent :

« *A l'extérieur, nous en sommes à ce point que notre influence ne peut plus perdre, elle est nulle*; audedans, les apparences cachent la marche des sociétés secrètes, l'organisation la plus redoutable des corporations ouvrières, la propagande la plus immorale et la plus effrénée dans les campagnes, la complicité d'un grand nombre de fonctionnaires, tous les apprêts d'une révolution nouvelle.

» Ces graves symptômes s'effacent, pour les esprits vulgaires, devant la sécurité présente; mais chaque jour les faits les plus irrécusables les révèlent, et notre devoir est de les signaler.

» C'est donc le renversement immédiat du ministère que nous demandons. »

Nous sommes cette fois encore de l'avis du *Courrier* quant à la triste figure que fait notre gouvernement à l'extérieur; mais nous avons lieu d'être surpris que le *journal honnête* de Bordeaux s'en aperçoive, accoutumé qu'il est depuis dix-huit ans à encenser une pareille honte.

Voici pourtant quelque chose de plus incompréhensible. Le *Courrier de la Gironde* demande :

« Le président de la république est-il resté l'élu du 10 décembre?

» Cette question résume nettement l'état des choses. »

Comprenez-vous ???...

LYON. — L'autorité avait eu, comme on le sait, l'heureuse idée d'annexer à la ville de Lyon les communes environnantes : la Croix-Rousse, la Guillotière, etc., en ne leur donnant dans le conseil municipal qu'une représentation fort restreinte. Par ce moyen on espérait neutraliser l'esprit démocratique qui anime ces populations. Le conseil général du Rhône avait déjà émis un vote favorable; mais le conseil municipal de Lyon a repoussé ce projet à la presque unanimité, par une décision énergiquement motivée. D'un autre côté, le conseil municipal de la Guillotière a repoussé, dans sa séance du jeudi, à l'unanimité moins deux voix, l'annexion de cette commune à la ville de Lyon.

— Le 1er conseil de guerre de Lyon a eu à juger ces jours-ci vingt prévenus, dont quatre contumaces, à la suite des troubles dont Vienne avait été le théâtre au mois de juin dernier. Cinq accusés ont été acquittés; les autres ont été condamnés à un an, dix-huit mois et deux ans de prison, et les contumaces, l'un à dix ans, et les trois autres à vingt ans de détention.

VAR. — Le nombre des décès à Toulon, dans la journée du 27, a été de 36, dont 26 cholériques; le 28, il a été de 42, dont 29 cholériques.

Les rédacteurs du *Démocrate du Var* ont ouvert une ambulance qui est desservie par les républicains, au dévouement desquels notre digne confrère a fait appel. Cette ambulance est la seule qu'il y ait à Toulon; la municipalité a répondu à ceux qui sont allés lui demander des secours qu'elle ne pouvait rien faire.

Nous félicitons notre confrère de la généreuse initiative qu'il a eu soin de prendre avant l'apparition du fléau. C'est une noble manière de répondre aux calomnies et aux persécutions *honnêtes et modérées*.

— La *Sentinelle de la Marine*, feuille ultra-réactionnaire, se fait elle-même l'écho des plaintes qui s'élèvent de toutes parts contre l'apathie de la municipalité qui n'a su rien prévoir, et reste inactive devant le choléra. Aucune mesure n'a été prise qui indique cette intelligente sollicitude qu'on est en droit d'attendre des administrateurs d'une grande cité.

« M. le préfet du Var est arrivé mercredi matin, mais il est reparti dans les vingt-quatre heures, avec une précipitation qui ne lui a permis ni de s'assurer de la marche des services publics, ni de l'organisation de ceux qu'exigeraient les circonstances. »

— Nous lisons dans le *Démocrate du Var* :

« Pendant que M. de Falloux fait le mort à Paris, des troupes d'hommes nous sortent de dessous terre, parcourent les campagnes, et annoncent hautement la destruction prochaine de la République. Ils ajoutent que le choléra qui ravage les nations européennes est une punition du ciel, un signe providentiel, une marque de la colère de Dieu contre les démocrates.

» ... Nous en sommes à nous demander ici au nom de qui la France est gouvernée. Est-ce au nom du pape et des révérends pères, ou au nom du peuple représenté par l'Assemblée nationale et le président de la République?

» Un avenir prochain nous expliquera cette situation étrange. »

STRASBOURG. — Le tribunal de police correctionnelle de Strasbourg vient de prononcer sur les poursuites pour faits d'escroquerie et d'abus de confiance dirigées par le ministère public contre M. Edouard Silberling, l'un des accusés renvoyés devant la cour d'assises de la Moselle, à raison des évènements politiques qui ont eu lieu à Strasbourg le 14 juin dernier.

Les faits reprochés au sieur Silberling se rattachaient à la direction d'une caisse de libération des dettes hypothécaires établies par lui à Paris il y a plusieurs années.

Quatre audiences ont été consacrées à l'audition de nombreux témoins et à l'examen de nombreux documents. Dans son audience du 29 septembre, le tribunal a rendu un jugement qui décharge non-seulement Silberling des poursuites dirigées contre lui, mais rend hommage à ses habitudes de probité.

GIRONDE. — La Réole est l'une des villes rouges de l'Aquitaine (ci-devant département de la Gironde); aussi la réaction y met-elle les fonctionnaires en coupe réglée. Nous trouvons dans la *Tribune de la Gironde* une adresse du Comité démocratique de La Réole au citoyen Bazin, ex-procureur de la République, qui vient, de guerre lasse, de donner sa démission. Les signataires de cette adresse sont presque tous d'anciens fonctionnaires républicains : l'*ex-sous-préfet*, l'*ex-maire*, l'*ex-adjoint*, etc. Il n'y a que le commandant de la garde nationale qui soit resté; il est vrai qu'il tient son épaulette de ses concitoyens et non du pouvoir.

AISNE. — Le 2 octobre a eu lieu dans l'église cathédrale de Soissons l'ouverture du synode des évêques de la province de Reims.

HÉRAULT. — *Montpellier*. — Le temps où nous vivons ressemble sous plus d'un rapport aux dernières années de la restauration. Partout on prodigue l'insulte à la milice citoyenne. Dans beaucoup de départements on l'a dissoute. Vendredi soir, à Montpellier, les gardes nationaux, de garde à la mairie, ont été relevés par une escouade de *sergents de ville*, et *par ordre* de M. le maire ils ont dû livrer leur poste *à des agents de police*.

FAITS DIVERS.

Les légitimistes continuent leur tactique ordinaire. On se rappelle ce journal carliste qui, pour s'affubler de la peau du lion, imagina de s'appeler! le *Journal du Peuple*, et de se faire passer pour une feuille démocratique.

Le même escamotage va être tenté par une autre feuille blanche qui paraîtra sous le titre passablement apocryphe d'*Etendard du Peuple*.

Par le soin qu'ils prennent de prendre les couleurs et la bannière du peuple, messieurs les blancs rendent à la démocratie un hommage involontaire dont elle prend bonne note; mais quoi qu'ils fassent, le peuple averti les connaît trop pour aller se ranger sous leur *Etendard*. (*La Liberté.*)

— On annonce que M. Victor Schœlcher, représentant du peuple au Sénégal et à la Guadeloupe, est décidé à opter pour le Sénégal.

— On n'est pas d'accord, à Bordeaux, dans les rangs du parti conservateur, sur le choix du successeur de M. Ravez à l'Assemblée législative.

Les légitimistes veulent nommer soit M. Ravez fils, soit M. James Mary : quelques-uns même proposent l'ancien procureur-général, M. Lesmirail.

Les dynastiques portent leurs voix sur M. Duchâtel, qui se trouve en ce moment à Bordeaux.

— Hier, au sortir du palais de l'Assemblée nationale, l'essieu de la voiture de M. Molé s'est brisé sur le pont de la Concorde. Un témoin de l'accident a prétendu que c'était un signe néfaste pour le futur président du conseil des ministres, et que sous sa direction le char de l'état courait le risque d'éprouver un sort funeste.

— Le journal dont l'apparition doit marquer la rentrée de M. Marrast dans la presse, et qui était annoncé sous le titre du *Constituant*, paraît devoir prendre définitivement celui de la *Loi*. — Il sera l'organe de la fraction *gouvernementale* de l'opinion républicaine, ou du moins de celle qui affiche cette prétention. Il serait pour son parti ce que les *Débats* sont pour le parti conservateur : *journal du pouvoir constitué*. — Il paraît que les fonds sont tout prêts; la discussion sur la ligne politique dans son exécution journalière est le seul motif du retard. (*Voix du Peuple.*)

— A propos de la colonisation de la Sardaigne, proposée par le ministère piémontais, la *Revue de Genève* contient les réflexions suivantes :

« La Sardaigne peut nourrir quatre millions d'habitants, et n'en a que cinq cent mille environ. C'est une espèce de Californie dans la Méditerranée.

» On parle d'une association de petits capitaux : par exemple, de 30 000 actions de 200 francs chacune, à qui le gouvernement garantirait un intérêt. Les colonies diminueraient considérablement les frais de subvention pour les réfugiés, dont le plus grand nombre ayant une profession préféreraient gagner leur pain par le travail. Cette nouvelle petite famille italienne, réunie par les malheurs et les espérances, se répandra de proche en proche dans cette île très fertile; elle y croîtra comme symbole et comme exemple de la grande famille italienne qui formera bientôt une belle unité. »

— M. Clésinger est auteur d'une statue représentant une femme piquée par un serpent, qui a été exposée au Louvre en 1847. Informé, récemment, que des marchands de statuettes et mouleurs de Paris avaient reproduit sa statue, avec plus ou moins de fidélité et la vendaient pour leur propre compte, M. Clésinger alla trouver le commissaire de police du quartier de la place Vendôme, et des saisies furent opérées chez un grand nombre de contrefacteurs. Quelques-uns d'entre eux avaient même ajouté au groupe une figure d'enfant, dont l'action changerait complètement l'expression de la statue originale.

Le commissaire, après avoir constaté ces faits, a saisi une grande quantité d'épreuves et les moules qui avaient servi à les couler. (*Droit.*)

— La *Gazette des hôpitaux* publie le bulletin suivant du choléra : Nous voilà arrivés à la fin du mois de septembre; c'est le terme que la science se plaisait à fixer à la durée de l'épidémie. L'évènement n'a pas tout à fait réalisé ses espérances, mais peu s'en faut. Le chiffre auquel l'épidémie se maintient depuis huit jours équivaut à peu près à une absence d'épidémie; une moyenne de 7 entrées et de 5 décès par jour dans tous les hôpitaux civils réunis, ce n'est vraiment qu'un soupçon d'épidémie, et cette moyenne est celle des trois derniers jours. Les hôpitaux militaires n'ont eu que 2 cholériques en trois jours, et la ville une moyenne de 6 cholériques par jour. Ces nombres sont assez rassurants pour qu'il soit inutile de les commenter plus longuement.

— On lit dans la *Constitution du Loiret* :

Divers représentants des départements du centre, Creuse, Corrèze et Dordogne, sont passés hier à Orléans. Nous en avons entendu plusieurs parler du profond mécontentement excité par le rétablissement de l'impôt des boissons. Cette question et celle de Rome continuent à agir puissamment sur l'opinion dans les départements.

— La grêle qui est tombée dernièrement sur Saint-Pourçain et diverses communes situées au bord de l'Allier, n'a pas seulement ravagé les vignes et dévasté les jardins, mais elle a presque complètement détruit le gibier qui y abondait. Le lendemain du terrible orage, les champs étaient jonchés de perdreaux et de lièvres auxquels des grêlons d'une grosseur énorme avaient donné la mort.

Les paysans des environs les ramassaient par centaines. Jamais les marchés n'avaient été approvisionnés d'une si grande quantité de gibier. Dans un de ces marchés, on montrait même par curiosité un jeune chevreuil pesant près de 40 livres, littéralement criblé par la grêle, et qui avait été trouvé près d'un fossé au bord duquel il s'était réfugié.

(*Constitution du Loiret.*)

— La foudre produit quelquefois des phénomènes électriques assez bizarres.

Lundi dernier un orage est venu éclater près de Poperinghe. Le fluide, après avoir rasé quelque temps le sol, est allé renverser une vache dans la pâture de M. Bousquet Benoît, sans lui faire le moindre mal. Il a passé ensuite entre les jambes d'un ouvrier, est entré dans un manne à houblon dont il a fait plusieurs fois le tour, est allé décoiffer une jeune ouvrière de son chapeau de cueilleuse, et a fini par reprendre son élan vers le nuage qui l'avait produit, ne laissant, pour trace de son passage, que l'épouvante sans la moindre contusion.

(*Courrier du Nord.*)

PÊCHE DE LA BALEINE. — Nous trouvons dans le *Journal du Havre*, 18 septembre, l'annonce d'une découverte importante pour notre marine et notre commerce. Son application aurait pour effet immédiat de relever en France l'industrie de la pêche de la baleine, tombée aujourd'hui plus que jamais, nonobstant les fortes primes offertes par le gouvernement. L'idée de foudroyer, par une seule blessure mortelle, l'éléphant des mers, nous paraît tellement simple, qu'il y a lieu de s'étonner qu'on n'ait pas songé plus tôt au harpon inoculateur. Nous avons eu le feu grégeois, nous avons eu le boulet Paixhans; en un mot, nous avons mille engins de destruction aussi ingénieux que puissants, quand il s'agit de la destruction de l'homme. Mais lorsqu'il faut un moyen d'épargner sa vie, dans l'une des conquêtes les plus industrielles, les plus périlleuses, les choses ne se passent pas ainsi. Encore si la découverte était utilisée... Mais nous ne pouvons guère avoir bonne opinion de l'initiative de notre gouvernement.

« Le harpon-inoculateur que M. Ackermann, chirurgien de marine, a exposé ces jours derniers au Lloyd, a excité un vif intérêt chez nos armateurs et capitaines baleiniers, qui se sont prononcés, dans les termes les plus favorables, sur le mérite et l'efficacité de cet ingénieux appareil.

» Le mécanisme de l'appareil est des plus simples, et l'agencement des pièces qui le composent est combiné avec une telle précision, que leur jeu ne nuit en rien à la solidité de l'ensemble. Un ressort puissant, disposé dans l'intérieur de l'instrument, brise par sa détente un tube de verre dans lequel est contenu la matière vénéneuse, avec une force qui résout d'une façon complètement satisfaisante le problème d'inoculation.

» MM. Les capitaines baleiniers, qui ont assisté aux expériences faites, ont reconnu, après un minutieux examen de l'instrument et des questions de tous genres relatives à son mode d'action :

» 1° Qu'il n'introduit aucun changement dans le mode actuel de harponner la baleine;

» 2° Qu'il diminuera notablement les dangers auxquels l'usage des anciennes lances exposait les harponneurs;

» 3° Que la solidité de l'appareil est à toute épreuve;

» 4° Que la simplicité du mécanisme en rend l'emploi et le maniement très faciles.

» Les avantages suivants paraîtraient donc devoir

résulter de l'application générale de cet instrument,

» Plus de blessures graves, ni surtout de pertes d'hommes, dans les terribles luttes qui s'engagent entre nos marins et les baleines, car l'effet du toxique inoculé est rapide et foudroyant ;

» Une sécurité plus grande chez les harponneurs et les hommes qui montent les pirogues ;

» Certitude plus complète de capture de la baleine piquée, qui, avec l'emploi des anciens engins, était si souvent perdue ; c'est-à-dire, diminution notable de la durée de la campagne et des frais d'armement.

» Il serait à désirer que de nombreuses expériences pratiques vinssent donner une consécration définitive au mérite de cette invention, et qu'on ne vit point, ainsi que cela arrive trop souvent, la France n'accueillir et n'encourager une découverte utile, que lorsque déjà nos voisins et nos rivaux, nous distançant dans la voie du progrès, en ont fait leur profit, à nos dépens... »

ABANDON D'UNE MÈRE. — Il y a quelques jours, le colonel d'un des régiments casernés dans un fort assistait au mariage de l'un des musiciens de son régiment. Il portait un vif intérêt au jeune M..., dont la conduite avait été jusqu'alors irréprochable. De son côté, la femme du colonel avait pris en affection la fiancée de M..., jeune fille d'un village voisin du fort. Le matin même, elle avait présidé à sa toilette, dont elle s'était plu à faire les frais.

La bénédiction nuptiale donnée, le colonel, retiré un moment chez lui, reçut une lettre que le porteur lui dit être pressée. Cette lettre était d'une jeune femme, qui annonçait qu'à l'heure où le colonel la recevrait, elle aurait cessé de vivre. Le colonel se hâta d'envoyer un soldat à la demeure de cette femme ; la lettre n'était que trop vraie ; au moment où le soldat arrivait, la jeune femme expirait dans d'atroces convulsions.

La lettre était longue et contenait toute l'histoire de cette malheureuse. Il y'a dix-huit mois, elle avait connu le musicien M... ; elle avait eu de lui un premier enfant qui était mort, et au moment où elle avait appris qu'il allait se marier, elle était enceinte de quatre mois. Folle de douleur, à l'instant elle avait pris une résolution terrible ; elle avait été trouver la fiancée de M..., lui avait raconté sa position, la conjurant de renoncer à son mariage, de ne pas lui ravir l'homme qui l'avait rendue deux fois mère.

La jeune fille avait été attendrie, mais elle ne pouvait consentir au sacrifice qu'on lui demandait. « Mariez-vous donc, avait répondu l'infortunée Virginie, mais ce mariage causera une mort. » Pour être certaine de son malheur, Virginie avait attendu le jour même du mariage, et c'est alors que, n'en pouvant plus douter, elle a accompli son funeste projet. *(Gazette des Tribunaux.)*

UNE ÉVASION. — A midi, un gardien de la prison militaire, rue du Cherche-Midi, est allé au deuxième étage apporter au détenu Cagniac sa ration, et s'est retiré après avoir fermé le guichet de la cellule.

Il était à peine midi et demi, lorsque quelques jeunes écoliers aperçurent un homme marchant sur la crête du toit du pensionnat Chastagnié ; le concierge regarde, voit cet homme sans veste, et dit : « C'est un ouvrier couvreur qui visite la toiture. » Le temps qu'il a fallu pour aller demander à l'économe si on avait commandé cette visite, est mis à profit par Cagniac, car c'était lui ; lui qui, vingt minutes auparavant, recevait la soupe dans sa cellule. Cagniac se voyant découvert, se glisse dans la première lucarne qui se présente à lui, tombe dans une chambre de maître d'études, casse dans sa chûte une carafe et quelques statuettes de plâtre, force la serrure de la porte de cette chambre et gagne l'escalier.

Le vieux concierge, après avoir rempli son devoir de surveillant, rentre dans sa loge ; mais au même instant, l'homme qu'il a vu sur la crête du toit, traverse rapidement la cour, et, comme un habitué de la maison, ouvre la double porte donnant sur la rue d'Assas et prend la fuite dans la direction du Luxembourg.

Cagniac était déjà fort loin, lorsque le concierge du pensionnat s'est imaginé que, puisqu'il n'y avait pas d'ouvrier commandé, ce devait être un prisonnier évadé. Il est allé prévenir le directeur de la prison, et l'on a trouvé la cellule vide. Il était alors une heure moins un quart. On voit avec quelle rapidité cette fuite s'est opérée.

Cagniac avait démonté un côté de son lit de fer, et avec cet instrument avait percé sans bruit le plafond, en recevant dans son lit les débris de l'ouverture, puis, dressant le reste du lit contre la muraille, il avait grimpé jusqu'au trou de l'étage supérieur et gagné les toits du voisinage.

C'est aujourd'hui, 3 octobre, que Cagniac devait être jugé par le conseil de guerre. Le conseil, qui commence ses audiences à onze heures et demie, était déjà en séance, lorsque Cagniac s'est arrêté un instant sur le toit pour jeter un coup d'œil sur le tribunal militaire. Il a été aperçu par plusieurs membres du conseil, qui ne se doutaient guère que ce fût là un de leurs justiciables du lendemain.

Des ordres ont été immédiatement transmis à la préfecture de police pour faire rechercher le fugitif. *(Gazette des Tribunaux.)*

LES IMPÔTS INDIRECTS. — On lit dans l'*Emancipation de Toulouse* :

« Un homme et une femme, porteurs chacun d'une corbeille de raisins, se présentent à la porte Saint-Cyprien, mercredi 26, par conséquent après la publication du ban des vendanges. L'homme qui, à la vigne, avait évalué à peu près le poids de sa charge à 15 kilos, taux fixé par l'arrêté municipal, dépassa ce poids d'un ou de deux kilos, sans intention.

On pèse sa corbeille. — Vous êtes en contravention, lui dit le préposé de l'octroi. Vous paierez le droit d'entrée pour la charge entière, c'est 70 c. — Mais cela ne s'est jamais vu, répond avec surprise le délinquant ; pour quelques livres de raisin en sus des 15 kilos falloir payer 14 sous ! — Sans tant de raisons, payez. — Mais je n'ai pas un sou sur moi ! — Laissez votre corbeille et allez chercher votre argent. — Ce pauvre diable, obligé d'aller jusqu'à St-Etienne, revient avec ses 14 sous. — Oh ! maintenant il faut 21 sous, riposte l'employé.

Pendant son absence, voici ce qui s'était passé :

La femme qui l'accompagnait et à qui on avait dit : Vous ne portez pas la quantité permise ; vous pouvez passer, s'était hâtée de répliquer naïvement : Eh bien ! le poids en plus de la charge de mon compagnon compensera le poids en moins de la mienne ; *c'est pour le même maître.* — Ah ! c'est pour le même maître, réplique vivement l'employé ; en ce cas double délit, double amende ; au lieu de 14 c'est 21 sous que vous devez, chaque propriétaire n'ayant droit qu'à 15 kilos par jour.

M. Robertson ouvre un nouveau cours d'anglais, lundi 8 octobre, à 7 heures et demie du soir, rue et place Louvois, 8.

L'association fraternelle des ouvriers coiffeurs, dont le siége central est rue des Gravilliers, 18, et la première succursale, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, 6, fondée le 27 août 1848 par des délégués du Luxembourg et sous les auspices de la commission, nous prie d'annoncer qu'elle n'a aucun rapport avec d'autres associations régies par l'individualisme, et qu'elle n'accepte aucune responsabilite de leurs actes.

Résumé des statuts : Egalité des salaires et bénéfices pour tous les sociétaires.

Incessamment l'ouverture de nouvelles succursales.

— Les Associations ouvrières sont instamment priées de déléguer trois de leurs membres pour assister à la réunion qui se tiendra salle Saint-Spire, impasse de la Grosse-Tête, 8, vendredi 5 octobre, à 7 heures précises du soir, à l'effet d'entendre la lecture et de discuter le projet d'acte de solidarisation des Associations.

Les Délégués qui n'ont pas encore présenté leur pouvoir, devront le faire pour être admis.

Nota. La réunion est autorisée.

Certains journaux réactionnaires ont accusé Savinien Lapointe d'avoir abandonné son état de cordonnier. Nous recevons du poète la pièce de vers suivante, qui réfute éloquemment cette calomnie :

MON ALÈNE CASSÉE.

Au désespoir je suis peu vulnérable ;
Un rien pourtant me met l'âme à l'envers.
Je suis ainsi : nature misérable,
Au moindre heurt, je marche de travers ;
Un moucheron me met tout hors d'haleine.
Donc, aujourd'hui, comme un payen grossier,
Je tonne, hélas ! j'ai cassé mon alène,
Un instrument de pur et fin acier.
Habiles à l'ouvrage,
Retournant l'escarpin,
Tous deux nous faisions rage :
Il est cassé mon pauvre gagne-pain !

Nous avons fait bien des bottines bleues,
Charmants objets ! lesquels sont au printemps
Pour les amours les bottes de sept lieues
Parmi les fleurs et la poudre des champs.
Grâces à nous, élégantes semelles,
Comme aux oiseaux, pain du Petit-Poucet,
Aux rêves d'or faisaient battre les ailes
Sur les chemins où la beauté passait.
Habiles à l'ouvrage,
Retournant l'escarpin,
Tous deux nous faisions rage :
Il est cassé mon pauvre gagne-pain !

Un financier m'a dit : « Devenez maître,
» Crédit, argent, pratiques, magasin,
» Vous sont offerts ; avec eux le bien-être :
» Gueux aujourd'hui, soyez riche demain. »
— « Quoi ! tu suivrais cet aimant qui t'attire ?
» Reprit l'outil avec quelque hauteur ;
» Dans ta détresse honore le martyre
» Des artisans livrés à l'exploiteur. »
Habiles à l'ouvrage,
Retournant l'escarpin,
Tous deux nous faisions rage :
Il est cassé mon pauvre gagne-pain !

On doit aimer l'outil qui nous fait vivre,
Ce noble ami, fils de la probité,
Qui nous apprend beaucoup mieux qu'en un livre
Que du travail naquit la liberté.
Quand j'enviais l'éclat d'un nom illustre,
L'outil chantait : « Briller t'est-il permis ?
» Le ver luisant fuit le clinquant du lustre,
» Reste l'égal de tes pauvres amis. »
Habiles à l'ouvrage,
Retournant l'escarpin,
Tous deux nous faisions rage :
Il est cassé mon pauvre gagne-pain !

« Tout aussi bien, triste temps où nous sommes !
» Nous avons vu, du moins chez la plupart,
» De grands talents, de médiocres hommes,
» Ayant perdu tout respect de leur art.
» Lorsque toujours l'art s'aristocratise,
» Qu'il peint la joie ou chante les tyrans,
» Bons ouvriers que le malheur baptise,
» De vos métiers ne quittez pas les rangs. »
Habiles à l'ouvrage,
Retournant l'escarpin,
Tous deux nous faisions rage :
Il est cassé mon pauvre gagne-pain !

Causant ainsi, dans le cuir coriace
Elle frayait un passage au gros fil.
La main tremblait, mais l'instrument vorace
Multipliait les points et son babil.
Moi, comme un Y ramassé sur ma chaise,
Blême, souffrant et la sueur au front,
Je murmurais : Elle en parle à son aise !
Quand tout à coup elle crie et se rompt.
Habiles à l'ouvrage,
Retournant l'escarpin,
Tous deux nous faisions rage :
Il est cassé mon pauvre gagne-pain !

Et la voilà (Dieu, suspends tes lumières !)
Gisant en deux sur mon grand tablier !
Elle a fini comme les âmes fières,
Dans son chemin, ne voulant pas plier.
C'était pour moi la mère des alènes.
Pourtant, le monde ignorait ses labeurs ;
Ainsi chez nous se terminent nos peines ;
Souvent ainsi finissent les grands cœurs.
Habiles à l'ouvrage,
Retournant l'escarpin,
Tous deux nous faisions rage :
Il est cassé mon pauvre gagne-pain !

SAVINIEN LAPOINTE,
Ouvrier cordonnier.

Septembre 1849.

PETITE CORRESPONDANCE.

Angers. — M. J. G. — Les Bull. ont été adr. par les mess. gén. à M. L. — Veuill. les récl. en son nom, si c'est poss.

La Savonnière. — M. C. — Reçu les 40. — Veuill. nous en indiquer l'applic.

Clermont. — M. L. M. — Reçu votre renouv. — Votre ab. va jusqu'au 30 nov. — Nous chang. l'adresse.

Etaves. — M. H. P. — Reçu. — Fait votre réab. et prorogé au 15 mars 1850.

Château-Gontier. — M. R. — Reçu. — Prorogé au 15 février.

Dieulefit. — M. D. — Reçu et fait le réab. — Nous rép. avec vous : Esp. et cour.

Bordeaux. — M. J. D. — Reçu les 10. — Fait les prorog. d'accord.

Bulgnéville. — M. H. P. — Reçu les 15. — Remerc. à tous. — Nous vous répondrons.

Mamers. — M. F. M. — Reçu les 200 70. — Remerc. affect. — Le dév. de nos amis double de prix en raison des circonst. — C. S. v. serre cord. la main.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 f.	11 f.	6 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe	32	17	9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme ; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr. ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à 9	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 3 octobre 1849.

Les cours des valeurs sont retombés aujourd'hui de tout l'avantage qu'ils avaient eu hier ; la Bourse a été constamment lourde. Les spéculateurs n'osent point s'aventurer avant de savoir ce que va faire l'Assemblée, ou, si de plus hardis entrent dans la spéculation, ce n'est qu'avec une grande prudence.

On s'occupait un peu du projet de décret de M. Napoléon Bonaparte ; il ne rencontrait pas beaucoup de partisans parmi les habitués de la Bourse.

On se préoccupait des questions de politique extérieure. L'affaire des Hongrois réfugiés en Turquie ne se terminera pas, disait-on, comme on le pensait hier.

L'emprunt revient toujours. Bien que le ministre des finances ne laisse rien transpirer à cet égard, on paraît certain qu'il se fera prochainement. On ne pense pas que le gouvernement puisse gagner la fin de l'année sans le contracter.

Le 5 0/0 au comptant, ouvert à 88-20, en baisse de 10 c. sur la clôture d'hier, n'a pu dépasser ce chiffre ; il a fait au plus bas 87-90, et a fermé à 87-90.

Le 3 0/0 au comptant, ouvert à 55-50, a fermé à 55-40.

Les actions de la Banque ont fermé à 2310, avec une baisse de 17-50.

Les nouvelles actions de la Ville ont fléchi de 2 f. 50, et celles de la Seine ont gagné 5 fr.

Les chemins de fer ont légèrement baissé ; du reste il y a peu d'affaires sur cette valeur.

— 4 heures, en coulisse, le 5 0/0 faisait 87-85 offert.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	55 75	55 70	55 25	55 40
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	» »	» »	» »	» »
Cinq 0/0	88 30	88 30	88 95	88 »

3 oct. AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.	
3 0/0 j. du 22 juin	55 40
5 0/0 j. du 22 mars	87 90
VALEURS DIVERSES.	
Banque de France	2310 »»
Ob. de la Ville anc.	1270 »»
— — nouv.	1127 50
Oblig. de la Seine	1095 »»
— St-Germ. 1842	940 »»
— Versailles	810 »
— Orléans. 4 0/0	975 »»
— Nouvelles	970 »»
— Rouen, 4 0/0	727 50
— Nouvell., 1849	863 »»
— Havre j. mars	740 »»
— Nouvelles	840 »»
— Marseille	[illegible] »»
— Orléans jouis.	450 »»
— Cert. de Lyon	88 45
Quatre-Canaux	1060 »»
Jouissance	75 »»
Bons du Trésor	4 0/0 2 m.
Forges Aveyron	3000 »»
Monceau-s-Sambre	1250 »»
Nord (hauts four.)	900 »»
Charbon belge	325 »»
Zinc V.-Montagne	2775 »»
— Stolberg	475 »»
Mines de la Loire	265 »»
FONDS ÉTRANGERS.	
Belg. 5 0/0 1840	97 1/8
— 5 0/0 1842	97 1/4
— 4 1/2	88 1/2
— 3 0/0	65 1/2
— 2 1/2 0/0	49 1/2
— Banque	685 »/»
— — 1841	1020 »/»

Espag. dette active	21 3/4
— — 3 0/0	35 »»
— Dette intér.	27 3/4
Naples, récép. Roth.	88 »»
Romain, emprunt	77 1/2
Haïti, emprunt	395 »»
Piémont, emprunt	970 »»
— Nouveau	870 »»
Lots d'Autriche	380 »»
2 1/2 hollandais	53 »»
CHEMINS DE FER.	
Saint-Germain	415 »»
Versailles, r. d.	210 »»
Versailles, r. g.	170 »»
Orléans à Paris	740 »»
Rouen	525 »»
Havre	260 »»
Avignon-Marseille	218 75
Bâle	100 »»
Centre	293 »»
Boulogne	170 »»
Bordeaux	408 25
Nord	[illegible]
Strasbourg	350 »»
Nantes	290 »»
Montér. à Troyes	118 »»
Dieppe Fécamp	180 »»
BOURSE DE LONDRES du 29 septembre.	
3 0/0 consolidés	92 3/8
3 0/0 au 17 oct.	92 7/8
TAXE DU PAIN.	
1re qualité le kilo	30 c.
2e — —	22

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 4 octobre.

THEATRE DE LA NATION. —
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Le Dissipateur.
OPÉRA-COMIQUE. — Les Montenégrins.
THÉATRE-HISTORIQUE. — La Guerre des Femmes.
VAUDEVILLE. — Pas de fumée sans feu, les Grands Ecoliers, Riche d'amour
GYMNASE. — Les Représentants en vacance, Brutus, l'Epouventail, Quitte pour la peur.
THÉATRE MONTANSIER. — Le Chevalier, le Groom, Tigre du Bengale, Jeune homme pressé.
VARIÉTÉS. — Les Parents de ma Femme, rue de l'Homme-Armé, Lorettes et Aristos, Famille improvisée.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Livre noir, l'Etoile du marin.
AMBIGU-COMIQUE. — Piquillo Alliaga.
GAITÉ. — La Sonnette du Diable, le Moulin joli.
THÉATRE-NATIONAL. — Murat.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Madeleine, l'Aumônier
DELASSEMENS-COMIQUES. — L'Oiseau sur la branche, Robert-Macaire, le Congrès de la Paix.
THEATRE CHOISEUL. — Le Talismans du Diable.
CIRQUE DES CHAMPS-ELYSÉES (carré Marigny). — Tous les soirs, Exercices équestres.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 204. ÉDITION DU MATIN. Vendredi 5 octobre 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du capital, du travail et du talent.

REPARTITION
PROPORTIONNELLE
au capital, au travail et au talent.

PARIS, 4 OCTOBRE.

LE PROCÈS DE JUIN ET LA QUESTION ROMAINE.

A mesure que se déroulent les déplorables conséquences de cette fatale expédition de Rome, le procès de Versailles nous semble de plus en plus invraisemblable.

Si, comme nous l'espérerons jusqu'à preuve contraire, pour l'honneur de la France, les membres de la haute cour savent se maintenir, en dehors de toute passion politique, à la hauteur de leur mission, il est évident que ce procès tournera à la confusion de ceux qui en attendent une nouvelle consécration de leur politique.

Que les hauts jurés y songent! ils sont appelés à représenter le pays, souverain juge des majorités et des ministères; le pays jaloux de sa dignité, de sa considération, de sa gloire; le pays dont l'approbation ou le blâme prononcera en dernier ressort sur l'arrêt qu'ils auront rendu.

La manifestation de juin était une protestation contre l'expédition romaine.

Quel homme de cœur pourrait approuver l'inqualifiable conduite de nos ministres protestant à la tribune devant la France et devant l'Europe, avec toute l'indignation apparente de la bonne foi mise en doute, de la probité injustement soupçonnée, contre la pensée qu'on leur attribuait de vouloir attenter aux droits, à la liberté d'une nation amie, lui imposer un gouvernement repoussé par *elle*; et qui, quelques mois plus tard, quand les faits sont accomplis, viennent, le front haut, déclarer à cette même tribune qu'ils n'ont jamais eu d'autre projet que de renverser la République romaine et de relever le pouvoir temporel du pape?

Quel homme d'honneur ne flétrit pas au fond de sa conscience l'odieux subterfuge employé à Civita-Vecchia?

Mais ce qui arrive aujourd'hui à Rome justifie, bien plus que le passé, la protestation des accusés de juin; et la *fin* que le ministère a obtenue l'accuse plus énergiquement, s'il est possible, que les *moyens* qu'il a employés.

Il prétendait n'aller à Rome que pour maintenir notre influence en Italie, et voilà que de tous les points de la Péninsule s'élève un sentiment unanime de réprobation et de mépris contre la France.

Les peuples nous haïssent, les gouvernements absolus nous dédaignent, et le ministère constitutionnel piémontais lui-même est contraint à maudire le nom français jusque dans ses organes officiels, pour obtenir un peu de popularité.

L'influence française en Italie est anéantie pour longtemps.

Qui avait raison, du ministère ou de ses accusateurs?

A Rome même l'énergie de nos généraux, le prestige de nos armes s'émoussent contre l'entêtement et l'insolence de trois prêtres.

Les chefs de l'armée française s'exercent à des luttes impuissantes, à des taquineries ridicules avec trois vieillards affublés d'une robe rouge.

Les soldats de l'*armée libératrice*, honteux et frémissant du rôle étrange qu'ils jouent, maintiennent d'une main la population indigène sous le joug des cardinaux, et de l'autre font évader en cachette les malheureux entassés par la vengeance des hommes rouges dans les cachots du saint-siége.

Voilà la glorieuse position faite à l'armée française par les auteurs de l'expédition romaine.

Qui avait raison, des partisans ou des adversaires de cette expédition?

Enfin, par quelle issue la France peut-elle sortir de ce dédale ridicule et honteux où l'a engagée l'impéritie — pour ne pas dire davantage — de ses hommes d'Etat?

Il n'y en a que deux possibles.

Ou accepter cette charte dérisoire par laquelle le pape vient de bafouer la France à l'instigation de Naples et de l'Autriche, et quitter Rome l'oreille basse et la joue rouge du soufflet reçu.

Cela, c'est le comble du déshonneur; il n'y a plus rien au-delà; subir ce dénouement, ce serait écrire le nom de la France sur un pilori et la livrer à la risée de tous les peuples de la terre.

Ou l'expulsion des cardinaux, le rétablissement de la République romaine, et... la guerre, la guerre européenne... après avoir fait cette expédition pour l'empêcher.

Voilà ce que prévoyaient, ce qu'annonçaient à l'avance ceux qui protestaient le 13 juin.

C'est pour éviter à la France les embarras, le ridicule, la honte de cette position qu'ils voulaient renverser le ministère ou le forcer, par l'expression du sentiment populaire, à changer de système.

Les évènements les justifient; le passé, le présent, l'avenir leur donnent raison.

Le pays attend de l'intelligence, de l'impartialité du haut jury qu'il leur rende justice. La cour de Versailles peut relever et sauver la France.

Le voudra-t-elle, l'osera-t-elle?

Assemblée nationale.

Enfin les cloaques qui entourent le Louvre vont disparaître. Malgré quelques oppositions dynastiques des diverses nuances, l'Assemblée a adopté les articles d'un projet de loi qui autorise l'Etat, d'accord avec la Ville de Paris, à acheter les maisons et terrains qui séparent les Tuileries du Louvre.

La rue de Rivoli sera prolongée jusqu'à la rue de la Bibliothèque. On n'élèvera aucun bâtiment nouveau; on se contentera de faire une grande place plantée d'arbres.

Par la même loi a été autorisée la vente de divers immeubles appartenant à l'ancienne liste civile, notamment des vastes terrains et bâtiments composant le garde-meuble, et situés rue du Faubourg-Poissonnière.

Il ne s'est manifesté dans la discussion qu'un triste sentiment de jalousie des provinces contre Paris, fomenté par les royalistes.

Ce que nous avons aussi remarqué, c'est la disposition constante de l'honorable assemblée à rire et se moquer hautement des divers orateurs qui se hasardent à la tribune; le président, un peu trop enclin lui-même à lancer des lazzis quand il en trouve occasion, a grand'peine à réprimer l'humeur railleuse et, s'il nous est permis de le dire, peu polie d'un grand nombre de ses collègues.

Une affaire sérieuse est survenue entre les gouvernements français et américain. Il paraît que le ministre français à Washington a envoyé une lettre fort vive au cabinet américain, au sujet de l'indemnité demandée par son gouvernement pour pertes dans la guerre du Mexique, s'élevant à un ou deux millions de dollars. On sait comment le gouvernement français, si souple avec le czar, parle aux républiques italiennes ou autres. Le gouvernement américain s'est plaint au cabinet de Paris de l'esprit de cette lettre, et la réponse a été l'approbation par le gouvernement français de la lettre du ministre français. Alors le cabinet de Washington a offert ses passeports au ministre français. Cet incident a fait une grande sensation en Amérique et en Angleterre.

Le Socialisme de l'Etat.

(1er article.)

M. de Girardin vient de publier dans la *Presse* des études remarquables sur la réforme du budget et des impôts.

Ce travail conclut à la suppression de l'*impôt du temps, de l'esclavage militaire*, du *tirage au sort*, de l'*inscription maritime*, de l'*impôt foncier*, de l'*impôt personnel et mobilier*, de l'*impôt des portes et fenêtres*, de l'*impôt des patentes*, de l'*impôt des boissons*, des *octrois*, des *visites à la douane sur la personne et le bagage des voyageurs*, des *passeports*, etc., et à la transformation de ces impôts iniques ou vexatoires en un impôt unique prélevé sur le capital foncier, mobilier, agricole, industriel, commercial ou financier, sorte de prime d'assurance que chaque citoyen paierait pour jouir des avantages sociaux qu'offre l'Etat et être garanti contre certains risques.

Dans ce système, tout impôt devient la garantie contre un risque, le prix d'une marchandise ou l'équivalent d'un service.

Nos amis doivent reconnaître dans cette formule celle que Charles Fourier indique comme nouvelle base de l'impôt dans la société transitoire, qu'il appelle GARANTISME, laquelle achemine à L'ASSOCIATION INTÉGRALE OU À L'HARMONIE.

L'Ecole phalanstérienne a elle-même publié depuis vingt ans, sur la transformation du budget et des impôts, un grand nombre d'études qui contiennent à peu près la même critique et la même idée organique que le travail de M. de Girardin. Nous pouvons citer, entre autres: PLUS DE DROITS RÉUNIS; PLUS DE CONSCRIPTION, par Allyre Bureau; ORGANISATION UNITAIRE DES ASSURANCES, par Raoul Bourdon; RÉFORME DU CRÉDIT ET DU COMMERCE, par François Coignet, etc.

La critique de M. Emile de Girardin est cependant étayée d'un bout à l'autre par d'innombrables citations des reproches adressés aux impôts par des philosophes, des financiers, des hommes d'Etat que leurs neveux croyaient certainement à l'abri de l'épithète injurieuse de *socialiste*.

Mais pour prouver qu'il ne recule ni devant la parentée compromettante des idées, ni devant des mots ou des fantômes, M. de Girardin, dès la première ligne de son travail, reconnaît que le Socialisme a deux acceptions, et il les définit ainsi:

> Pris dans sa mauvaise acception, le mot socialisme signifie: la guerre des pauvres contre les riches; la lutte du travail contre le capital; l'égal partage des terres, ou bien le retour exclusif du sol à l'Etat par voie d'expropriation violente ou d'appropriation fiscale; le pillage organisé; le relâchement des liens de la famille; le despotisme du nombre; le régime de la terreur; le bannissement de la confiance; l'anéantissement du crédit; la désorganisation du travail; l'aggravation de la misère.
>
> Pris dans sa bonne acception, le mot socialisme signifie: la société idéalisée; la science appliquée au gouvernement; l'administration élevée à la hauteur du premier des arts; la recherche constante à la suite d'Henri IV et de Napoléon, de Sully et de Turgot, de tous les moyens propres à améliorer le sort du peuple, à élever le niveau de son intelligence et de sa moralité; l'*accord du travail et du capital*; l'abolition de l'ignorance qui entretient l'antagonisme; la suppression des causes qui perpétuent le

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE
VENDREDI 5 OCTOBRE 1849.

FORTUNADA

VOYAGE INVRAISEMBLABLE.[1]

DEUXIÈME PARTIE.

XXIV.

MYSTÈRE D'AMOUR.

Le vieux dom Luis n'avait pas tort; c'était en effet un délicieux tableau que celui de ces jeunes femmes dans toute la plénitude arrondie de la fraîcheur et de la beauté, se laissant embrasser simplement, bonnement, avec une naïveté enfantine, par leurs heureux compatriotes.

Faites descendre de son cadre une des trois Grâces du divin Sanzio, mettez-la pour un instant dans les bras de l'Antinoüs animé, non pas de cet Antinoüs boudeur du musée du Louvre, mais du bel adolescent franc, ouvert, plus fier de la beauté de sa compagne que de son propre mérite, et vous comprendrez une partie du charme de ce gracieux baiser donné à Sinnia par Tamahama, son ami.

— Quelle singulière chose! fit dom Luis, que l'on puisse sans se gêner prendre ici de pareilles libertés avec de belles femmes presque nues!

Cette remarque et cette expression brutale *presque nues*, sont bien d'un Européen, n'est-ce pas, lecteur?

— Tout vous étonne, dit alors Mélo; même les choses les plus simples. Est-ce qu'il n'en est pas ainsi dans votre pays?

— Chez nous, répondit dom Luis, les femmes ne vont jamais ainsi sans leur mère ou leur mari; elles sont ordinairement surveillées et vivent le plus possible isolées des hommes.

— Vraiment! reprit l'Océanien confondu; eh bien! chez nous elles sont la joie de tous les instants, l'encouragement de tous les travaux auxquels elles se mêlent dans toute la liberté de leurs caprices, et où elles nous surpassent bien souvent. Et tenez, par exemple, c'est à l'amour de Tamahama pour Sinnia que nous devons l'invention de l'indicateur du jour. Il se sentait irrésistiblement poussé à imaginer quelque chose de nouveau, d'agréable et d'utile à tous pour se distinguer particulièrement aux yeux de la belle jeune fille, qui peint si bien les fleurs et les oiseaux. C'est toujours ainsi que l'amour se manifeste à Fortunada; n'en est-il pas de même dans le pays où vous êtes né?

— En Europe, dit Sergius, l'amour des femmes se demande à leurs parents, et l'on s'occupe assez peu de savoir si elles consentent à l'accorder.

— Cette passion-là n'y sert à rien, dit Vasco, car presque toujours d'un côté on l'achète et de l'autre on la vend.

L'Océanien fit un geste de dégoût et d'horreur, bien qu'il eût infiniment de peines à s'imaginer un peuple assez barbare pour ne pas comprendre la plus sainte de toutes les libertés, la liberté de disposer de sa personne et de son cœur.

— Mais, dites-moi, reprit dom Luis, Tamahama a-t-il réussi à obtenir l'amour de la jeune fille?

— Peut-être, dit Mélo.

— Comment, peut-être! Vous ne savez donc pas si elle est devenue sa femme?

— Chez nous, dit Vasco, quand on a obtenu ou acheté une femme, on réunit de cent lieues à la ronde tous ses amis et connaissances pour les rendre témoins que de gré ou de force celle que l'on a choisie consent à nous rendre heureux à jour fixe et à heure convenue.

— A ce que je vois, reprit l'Océanien, on choisit étrangement ses sujets de réunion parmi vous; ici, au contraire, le dernier terme de la passion est un mystère qui ne se dévoile jamais. L'amour est chez nous un des plus puissants mobiles, une des sources les plus fécondes de nos merveilles; aussi le désir de plaire se montre-t-il au grand jour. On cherche devant la nature et devant tous à se faire aimer et préférer, en travaillant activement au perfectionnement général et au sien propre; mais la récompense de cet effort incessant, de cet amour vrai qui s'étale avec gloire, mais l'union intime restent secrets.

— Certes! s'écria Sergius, je rougis d'être Européen. Comme ces gens-là sont plus puissamment organisés! C'est là comprendre noblement et complètement la grande passion. Pour eux, aimer c'est produire, et produire pour donner: l'amour de chacun se répand en bienfaits sur tous, et la récompense privée, l'union intime reste un mystère que l'œil seul de Dieu voit s'accomplir. Voilà une sorte de pudeur qui vaut assurément mieux que celle du vêtement.

Comme il achevait ces mots, on arriva à une nouvelle ville de verdure tout autrement disposée que la première, mais au moins aussi merveilleuse, où la caravane devait se reposer.

XXV.

SUPÉRIORITÉ DE LA NATURE VIVANTE SUR LE MOELLON.

La première bourgade où l'on avait reçu les étrangers était plantée en avenues; celle où ils se reposaient maintenant était disposée en massifs et en bosquets.

Cet étrange peuple avait la monotonie en horreur: tout était splendide sur son coin de terre, et rien n'y ressemblait aux choses déjà vues. Le coup d'œil variait à chaque instant, de manière à surprendre vivement et à laisser l'âme dans l'indécision du choix. Tout semble préparé chez nous pour forcer la stagnation; chez eux tout était disposé pour solliciter l'amour du changement.

Le parti que les Fortunadiens savaient tirer de la matière confiée à leurs mains par le Créateur, était prodigieux; et cependant ils n'avaient pas comme nous la science qui centuple la puissance, et ramenerait dès aujourd'hui le temps des miracles, si l'Europe le voulait. Le grand secret de leur supériorité sur nous était dans l'union complète de leurs forces, dans la passion qu'ils mettaient à tous les actes de leur vie.

C'est pour cela que leurs villes étaient infiniment supérieures aux nôtres.

Vraiment, cela n'est pas difficile; car, je vous le demande, à quelle perversion du goût, à quel mépris du bien-être, à quelle inintelligence de la nature avons-nous dû arriver pour construire ces affreux massifs de maçonnerie, d'où l'on ne voit le ciel que par rubans déchiquetés, où l'on n'est en rapport avec la création que par la pierre sous forme de moellon

(1) Voir les numéros des 11, 12, 13, 14, 15, 19, 20, 21, 22, 23, 28, 29, 30 septembre et 4 octobre 1849.

paupérisme; la constitution du crédit, la réforme de l'impôt; *la multiplication de la propriété*; la réalité de la famille; *l'organisation de la commune*; l'épuration de la démocratie; la consolidation de la paix; la tendance à l'unité; la force désarmée par la raison; la concurrence remplacée par l'émulation; l'avènement de la publicité; le triomphe de la vérité; la chute de l'erreur; le culte du génie; le progrès continu; l'inviolabilité de la justice; le régime enfin, s'approchant le plus près de l'idée que se fait l'homme du règne de Dieu sur la terre.

C'est l'ivraie et le blé.

Nous avons déjà dit que nous acceptions cette définition pour notre part, et nous voulons prouver qu'elle est exacte.

Evidemment, en parlant ainsi du mauvais socialisme, M. de Girardin a fait allusion aux tendances subversives de quelques-unes des aspirations révolutionnaires de notre époque. Nous ne pouvons nier que ces craintes de subversion ne soient jusqu'à un certain point fondées. Nous répétons nous-mêmes tous les jours que si le gouvernement et les citoyens en possession de leur libre arbitre ne s'empressent pas de faire du bon socialisme, ils ne tarderont pas à voir un socialisme outré, spoliateur, prévaloir pour un temps sur des ruines et sur du sang. Mais ce qu'il nous importe surtout de faire remarquer, avec l'appui de M. de Girardin, c'est que ce socialisme détestable existe déjà et se pratique depuis des siècles; c'est que la définition qu'il en donne s'applique à merveille aux moyens qu'emploie encore l'Etat dans la société actuelle pour administrer et gouverner.

En effet, nous le demandons de bonne foi à nos adversaires :

Y a-t-il, dans les rêves ou les écrits des plus fougueux révolutionnaires socialistes quelque chose d'aussi *attentatoire à la liberté humaine* et au repos des familles que cet impôt du sang et du temps prélevé par un tirage au sort sur la jeunesse, et que cette *obéissance passive* qui assimile l'homme à la brute, et l'oblige à tuer ou à se faire tuer sans savoir pourquoi?

Y a-t-il dans toutes les propositions du socialisme moderne quelque chose d'aussi bien imaginé pour *entretenir la guerre entre les pauvres et les riches*, la *lutte du travail avec le capital*, que cette inégalité des impôts qui grève la nourriture la plus simple du travailleur, et qui ne touche pas à la fortune de l'agioteur, de l'usurier, aux rentes des capitalistes?

Où donc se trouve l'*expropriation violente* et l'*appropriation fiscale*, si ce n'est dans cet impôt foncier prélevé directement sur la propriété, sans égard aux dettes, aux charges, aux misères qui pèsent sur elle; dans cet impôt qui prélève sur l'industrie nourricière, sur le revenu du sol, deux fois plus que sur les autres revenus, et qui pèse de presque tout son poids sur les fermiers ou locataires?

Qu'est-ce qui est mieux conçu pour aggraver la misère que cet impôt personnel et mobilier qui, en se basant sur le prix du loyer, rançonne beaucoup plus le père d'une famille nombreuse que le célibataire; — que cet impôt des portes et fenêtres prélevé sur la pureté de l'air et la clarté du jour, indispensables à la vie, à la santé et au travail de l'homme; — que cet impôt des patentes, qui prend l'exercice de l'industrie pour son bénéfice même, et pèse par conséquent plus sur le consommateur que sur le commerçant; — que l'impôt des boissons, qui viole le domicile et soulève une réprobation universelle; qui, avec sa litanie de droits, élève de 15 centimes à 40 centimes le prix du litre de vin sans mélange que le peuple de Paris pourrait boire; qui pèse autant sur la piquette de l'ouvrier que sur le vin de Bordeaux du riche, et entraîne, par des falsifications forcées, l'empoisonnement des masses; — enfin, que ces droits de douanes et d'octrois qui enchérissent le prix de tout objet nécessaire à la subsistance du pauvre, qui ont fait tripler en moins de cinquante années le prix d'entrée d'une tête de bœuf; qui prohibent ainsi l'alimentation par la viande, la plus nutritive de toutes les subsistances; qui encouragent l'esprit de fraude, entravent la circulation, nécessitent des investigations outrageantes, et ruinent, au surplus, notre industrie maritime?

Qui donc *organise le pillage, le despotisme du nombre, et relâche les liens de famille*, si ce n'est ce régime d'administration qui exige un budget de 1 500 millions et une armée de cinq cent mille hommes pour assurer la répression des crimes et non pour les prévenir, pour garantir par la force la sécurité du privilège et le silence du besoin pour faire surveiller et garder par des masses d'agents improductifs la masse des producteurs?

Quoi donc enfin est plus de nature à *bannir la confiance, à nuire au crédit et au travail*, que cet *ordre de choses* qui entraîne une révolution tous les quinze ans, qui repose sur la division des classes et l'antagonisme des intérêts, qui refuse au crédit et au travail les garanties de justice, de solidarité et de facilité qu'ils réclament; qui abandonne aux hazards de la fortune, de l'agiotage ou de la force la question vitale de la production, de la circulation et de la répartition des richesses?

Voilà où est déjà le mauvais socialisme, le socialisme paresseux, partageux, oppresseur et spoliateur, le socialisme qui dépouille les familles, et partage entre les riches les fruits de la sueur des pauvres.

Il est tout naturel que par réaction, par revanche contre ce socialisme des riches ou des puissants, les masses qui souffrent en imaginent un autre non moins odieux, un autre qui aurait recours aux mêmes moyens de force et de violence pour dépouiller les riches en faveur des pauvres, et pour faire peser sur la société entière un joug nivellateur.

Ces deux iniquités se touchent par le contact des extrêmes.

Mais le vrai socialisme n'est pas là.

Le vrai socialisme, qui puise sa lumière dans la science, dans le génie et non aux torches des révolutions, tend à élever, comme le dit M. de Girardin, le niveau de la richesse et de l'intelligence publique au lieu de l'abaisser.

Le bon socialisme se pose pour problème d'enrichir le pauvre sans appauvrir le riche, et de réaliser par la liberté, par l'intérêt, par l'attrait même la fusion des classes, l'accord du travail et du capital.

Le vrai socialisme donne à la famille, à l'individu la plus grande liberté de ses mouvements, de ses attractions, sans enlever à l'Etat aucune garantie d'ordre et d'unité.

Le vrai socialisme, comme nous le verrons dans un second article, rend la tâche de l'Etat aussi aisée qu'elle est aujourd'hui compliquée et difficile, et apporte comme solution complète, définitive à la question du budget et des impôts des moyens encore plus simples et plus faciles que ceux indiqués par M. Emile de Girardin.

Nous recevons de M. Félix Pyat la lettre suivante :

Citoyen rédacteur,

Un journal de Lyon qui a beaucoup d'imagination, à propos des français réfugiés en Suisse, annonce aujourd'hui que le citoyen Boichot s'est battu en duel à Genève et que je lui ai servi de témoin.

Je ne sais si le citoyen Boichot s'est battu en duel, car je n'habite pas le même canton que lui; mais ce que je puis affirmer, c'est que je n'ai pas eu l'honneur d'être son témoin.

Lausanne, 30 septembre 1849. FÉLIX PYAT.

Si M. de Falloux, dit l'*Evénement*, a pris dans la représentation de la pièce de *Rome* une part morale de responsabilité en approuvant la production sur la scène du personnage de Pie IX, il paraît qu'il en a été tout autrement de M. le ministre de l'intérieur. Lorsqu'on lui présenta le manuscrit de la pièce, M. Dufaure déclara qu'il ne se reconnaissait pas le droit, comme ministre de l'intérieur, de lire le manuscrit, mais qu'il ne souffrirait pas qu'on mît le pape sur la scène.

Cependant, après des pourparlers avec le chef du cabinet, il fut permis au directeur de représenter la personne de Mastaï Ferreti sur la scène, mais seulement jusqu'au moment de sa vie où il devient pape, — exclusivement.

On voit que quand la presse catholico-légitimiste s'est montrée si aigre envers M. Dufaure, à propos de l'autorisation de la pièce, elle ignorait complètement quel était le ministre coupable.

On n'est jamais trahi que par les siens.

La *Patrie* nous apprend que M. Saint-Bois-le-Comte, qui représentait la France à Turin, vient d'être nommé ministre plénipotentiaire à Washington.

COMMISSIONS.

Le projet d'amnistie fort peu démocratique de M. Napoléon Bonaparte, ce projet qui laisserait en prison ou en exil tous les représentants et publicistes républicains poursuivis ou condamnés pour délits politiques, a été examiné par une commission, qui s'est récriée vivement contre l'inconvenance de comprendre dans un même décret les insurgés de juin et les rejetons des familles princières.

M. Napoléon Bonaparte, appelé dans le sein de la commission, a protesté contre toute pensée d'assimilation entre les Bourbons et les insurgés de juin. — Egalement proscrits, a-t-il dit, j'ai dû les comprendre les uns et les autres dans un même vœu, tout d'humanité et de clémence; mais je n'oublierai pas que les premiers ont gouverné mon pays, qu'ils ont jeté sur lui *plus ou moins d'éclat*, tandis que les seconds sont des hommes coupables et même criminels.

Arrivant à la famille d'Orléans, l'orateur cite une lettre des princes de Joinville et d'Aumale, qui expriment le désir de rentrer en France. Le prince de Joinville bornerait son rôle à reprendre son grade d'amiral dans la marine. « *C'est une preuve d'abnégation.* »

Et M. de Montpensier, si rapidement élevé contre tous les droits et usages reçus au grade de général dans une arme spéciale, se contenterait-il d'être général d'artillerie? Suffirait-il à M. de Nemours d'être général aussi? Peut-être pousserait-il bien l'abnégation jusque-là. Vous verrez qu'en pressant un peu Louis-Philippe, en faisant appel à sa générosité, il se contenterait d'être *roi des Français*, sans aspirer au titre de roi de France.

Après avoir entendu ces explications, la commission a pensé qu'ayant une publicité fort restreinte, elle ne saurait détruire l'impression fâcheuse causée par la proposition; qu'aux yeux du public, celle-ci contiendrait toujours, sinon en intention, du moins en fait, une assimilation *monstrueuse, profondément blessante pour la dignité nationale*, et, qu'en conséquence, il y avait lieu à ne pas prendre en considération cette proposition.

M. Desjobert, qui n'a pas pris la parole dans la discussion, a été nommé rapporteur.

Nous savions bien que M. de Chambord ne désire pas qu'on le regarde à Paris de trop près; mais pourquoi ne pas amnistier les détenus de Belle-Ile QUI N'ONT PAS ÉTÉ JUGÉS?

Conciergerie, ce 3 octobre 1849.

Citoyen rédacteur,

Ce n'est pas une faveur que je sollicite, c'est un droit que je réclame. Vous avez reproduit fidèlement, pendant mon exil, la diffamation dont j'ai été l'objet à la haute cour de Bourges; permettez-moi de croire que vous reproduirez aujourd'hui, avec la même exactitude, une défense à la haute cour de Versailles. Si je ne l'attends pas de votre sympathie, je l'espère de votre loyauté. Quand un homme qui a déjà subi quinze années de captivité et de prescription, renonce de nouveau et pour toujours à sa liberté dans l'unique but de répondre à une question d'honneur, il mérite au moins les égards dus à un pareil sacrifice. Je ne demande à personne de me défendre, mais je prie chacun de m'écouter.

Agréez, citoyen rédacteur, mes salutations empressées,

A. HUBER.

On lit dans le *Standard* du 3 octobre.

On ne saurait se dissimuler que de très fortes appréhensions d'une guerre européenne imminente règnent en Angleterre et en France. Les puissances occidentales n'auront dans tous les cas rien fait pour la provoquer, et sir Strafford Canning (ambassadeur anglais à Constantinople) ne saurait encourir à ce sujet aucun blâme. Si une guerre nous est imposée, elle trouvera la nation anglaise unanime, comme elle devra trouver une alliance unanime entre tous les Etats libres de l'Europe. Les nations libres n'ont qu'à parler haut et ferme, et le czar s'empressera de retirer sa demande insolente.

Bloqués dans la Baltique et l'Euxin, menacés du côté de la Pologne et de la Circassie, les Russes pourront bien souffrir eux-mêmes de ces désordres intérieurs que depuis trente ans ils n'ont pas cessé de fomenter dans les Etats occidentaux. Sir Strafford Canning sait parfaitement comment il faut agir du côté du cabinet russe. L'affaire est en bonnes mains. La dépêche de sir Strafford Canning a sans doute fait le sujet des délibérations du conseil de cabinet; et il est bon de faire savoir à nos gouvernants et aux étrangers que les personnes en Angleterre les plus opposées aux changements révolutionnaires ne seront pas en arrière de leurs concitoyens pour résister partout aux aggressions du despotisme.

ROME DEPUIS L'AMNISTIE.

LA MESSE PAR ORDRE.

Le *Censeur*, de Lyon, nous apporte aujourd'hui une correspondance de Rome dont nous reproduisons quelques passages :

A la vue du décret d'amnistie ou plutôt de proscription, dit cette correspondance, ce n'a été partout qu'un immense cri d'étonnement et de douleur. Des groupes nombreux, mais silencieux et mornes, ont stationné tout le jour sur la place Colonna et sur le Corso. Aux gestes animés, à l'air expressif et irrité de quelques orateurs improvisés, assez hardis pour dire tout bas leur colère sur cette place où chaque pavé porte un mouchard, il était facile de voir qu'un vent sinistre avait passé sur cette foule, imprimant sur chaque visage une irritation contenue mais profonde, mêlée de consternation et de désespoir.

C'est le souffle d'inquisition, arrivé de Naples dans la nuit, qui venait de s'abattre là, fléau sans remède, sans pitié et sans fin, plus implacable et plus redouté que celui qui désole la France.

On dit maintenant que Rostolan reste; le général, qui ne s'occupait plus de rien avant l'arrivée du courrier du 18, a repris depuis lors toute son activité et son exactitude.

Il vient de publier un ordre du jour par lequel il prescrit aux troupes de l'armée trois jours d'exercices par semaine; les écoles réglementaires de tir vont être organisées comme en France, et toutes les parties de l'instruction poussées avec la plus grande activité.

La messe est revenue comme aux plus beaux jours de M. Oudinot. Hier, deux officiers par grade, dans chaque régiment, ont été commandés *pour ce service*.

Qu'on ait fait aller les troupes à la messe sous la Restauration, tout le monde sait cela; mais ce que l'on ne savait pas, c'est qu'il n'existe *nulle part* un règlement qui permît de les y faire aller, et que le gouvernement de la Restauration lui-même, ne croyant pas que l'idée pût venir aux soldats de réclamer contre la messe, apparemment, a négligé de l'établir. Les adjudants-majors commandent le service de la messe au tour des *corvées*.

On a affiché sur les murs de Rome des vers dont voici la traduction :

« Sa Sainteté pardonne à tous ceux qui depuis le » 16 novembre jusqu'à l'entrée des Français dans

---

Moellon à droite, moellon à gauche, moellon sous les pieds et presque sur la tête. Certes, entourée et égayée ainsi, l'âme en vient peu à peu à ressembler à cette dure matière et à nourrir des pensées de compression et d'écrasement; l'idée de Dieu lui échappe en ne voyant plus ses œuvres. Les saisons passent sur ces prisons emmantelées de fortifications barbares, sans y laisser d'autres traces que leurs inconvénients et leurs fléaux.

L'hiver, c'est le froid sans les arbres poudrés de givre, sans les longues files d'oiseaux du nord qui égaient les nues de leurs gracieuses évolutions. Le printemps, c'est la pluie et la boue sans l'odeur balsamique de la sève qui éclate, sans les joyeuses chansons des oiseaux qui aiment, ni les fleurs qui s'ouvrent aux baisers des premiers rayons. L'été, c'est la chaleur répercutée et décuplée par l'éclat des murailles, sans l'ombre verte du feuillage, sans le spectacle des blés qui mûrissent et des fruits qui forcent les branches à se pencher vers la main.

Enfin, l'automne ne ramène dans nos tristes cités que les boues et les brouillards, tandis qu'en dehors les forêts se nuancent, avant d'abandonner leurs feuilles, de tons chauds et brillants; tandis que les grands bœufs entr'ouvrent la terre où tombe l'espoir de la prochaine récolte.

Oh! n'est-ce pas, lectrice, les villes de verdure de Fortunada vous plairaient mieux que ces immenses châteaux-forts qui chassent la nature et éteignent l'âme humaine sur des millions de mètres carrés?

Le soleil se trouvait alors perpendiculaire; ses rayons, tombant du zénith, semblaient devoir tout épuiser, tout dessécher. A ce moment, les visiteurs se sentirent enveloppés d'une brume fraîche et impalpable, aussi fine qu'une vapeur d'été.

Ils ne comprirent d'abord rien à cette agréable surprise, sinon que l'air était à la fois rafraîchi et parfumé de senteurs de vanille, de tubéreuse et d'encens. Une souplesse inaccoutumée venait égayer leurs membres, et la fatigue de la route se changeait en volupté.

Ils étaient étendus ou assis sur des nattes épaisses recouvertes de tapis faits avec des plumes de loris et de manucodes; mais les plus dispos d'entre eux et les plus curieux, désirant avoir le mot de cette nouvelle féerie, se levèrent de leurs lits de repos et se promenèrent en flâneurs dans les quartiers en quinconce de la cité.

Mais ils avaient beau regarder à droite et à gauche, sur leurs têtes ou à leurs pieds, ils ne découvraient pas les sources de cette vapeur fine et odorante. Tout à coup des rires enfantins se firent entendre, et ils aperçurent entre les branches touffues des dômes, de jeunes drôles qui se réjouissaient de voir les vieux Européens surpris et irrités ainsi.

Tamahama expliqua alors aux étrangers que c'étaient ces bambins si riants et si réjouis qui faisaient descendre sur eux cette vivifiante rosée.

— Les enfants travaillent donc ici? dit Sergius.

— Beaucoup, fit Tamahama.

— Et comment obtenez-vous cela d'eux?

— Oh! facilement. Ce sont de vrais singes; ils imitent tout ce qu'ils voient faire et sont très heureux quand ils parviennent à y réussir à leur tour; c'est entre eux une affaire d'amour-propre : ils s'excitent à qui arrivera le plus promptement à savoir ce qui est beau et utile. C'est là tout le mystère de leur éducation, qu'ils font à leur aise et comme ils l'entendent.

— Les nôtres sont faits de même, pensa Sergius; ils seraient bien heureux si on les laissait se développer ainsi.

— De plus, continuait l'amant de Sinnia, comme ils sont très remuants et n'aiment pas à s'ennuyer, il faut toujours qu'ils agissent. Ils grimpent aux arbres pour en cueillir les fruits, ils les épluchent et les préparent, ils creusent des fontaines, ils causent avec les oiseaux et apprennent à imiter leurs cris; ils pavent de mousses choisies et variées les routes et les bourgades; en un mot, ils font tout ce qui leur plaît et le font de manière à mériter des distinctions et des éloges dont ils sont très friands.

— Très bien! dit dom Luis, mais quand ils gaspillent ou qu'ils font mal.

— Oh! alors ils se raillent entre eux, et nous ne les louons plus. Cela leur est assez sensible pour qu'ils comprennent que leur intérêt ni leur plaisir n'est pas à continuer ainsi.

— Voilà un mode d'éducation bien naturel et bien merveilleux en même temps, fit Sergius; toujours et partout ce qui plaît, à toutes les époques de la vie. C'est admirable et c'est vrai!

— Ce qu'ils aiment surtout, reprit Tamahama, c'est de toucher à l'eau, et, vous le voyez, ils sont ici dans leur fonction préférée.

Puis il écarta le feuillage des lianes qui entouraient des canaux d'écorce enduits de gommes précieuses et dont l'extrémité allait chercher l'eau sous terre et la conduisait jusqu'à la dernière cime des arbres.

— Voyez, leur dit-il, ces tuyaux s'adaptent à l'orifice de puits très étroits creusés au moyen d'une pierre dure, aiguisée en pointe à son extrémité, que laisse retomber à coup réguliers un simple câble d'écorce. Ce sont encore nos enfants qui font cette besogne et impriment le mouvement à cette machine, en s'amusant à se balancer à l'extrémité du soliveau auquel est attachée la pierre à creuser. Tenez! justement en voici occupés à ce joyeux exercice à quelques pas de nous.

— Je m'explique maintenant, dit le savant, la prodigieuse fécondité et la fraîcheur toute printanière de cette contrée si âprement exposée aux efforts du soleil.

— Elle est semée et comme criblée de ses puits salutaires, répondit l'océanien.

— Mais comment peuvent-ils, au moyen de ces conduits, nous envoyer cette rosée aux mille parfums?

— Rien de plus simple : ils ferment à moitié cette ouverture qui se trouve à rase-terre, l'eau monte en jet jusqu'aux plus hautes branches; elle y est reçue dans une toile d'aloès qu'ils ont étendue à l'avance. Cette toile percée de trous imperceptibles, faits avec de fins piquants d'opuntias, est couverte de fleurs odorantes, de gommes fraîches d'encens, d'aromates pulvérisés et d'écorces parfumées. Comme l'eau qui retombe sur cette vaste cassolette ne filtre que lentement, elle s'imprègne, avant de redescendre sur nos têtes, de toutes les senteurs balzamiques dont elle est entourée.

Sergius était ébloui de tant de richesses créées et de recherches sensuelles inventées. Il admirait surtout comment tout cela s'alliait avec le naturel le plus vrai et la plus candide simplicité. Il voyait dans la science de ce petit peuple un exemple pour les autres, qui touchait à la révélation.

Ces hommes naïfs lui semblaient plus vraiment fils de Dieu que les autres hommes, puisqu'ils lui indiquaient aussi clairement les germes de bonheur sans bornes que Dieu a préparés ici-bas à l'humanité entière, à la seule condition de s'unir et de s'aimer.

ANTONY MÉRAY.

(La suite à demain.)

Malgré l'interdiction de *Rome*, la Porte-Saint-Martin ne s'est point laissée abattre. Elle prépare une grande nouveauté, et, en attendant, le beau drame de Léon Gozlan. Le *Livre noir* fait de l'argent, en compagnie de l'*Etoile du Marin*.

» Rome ne sont jamais sortis de leur maison. »

On dit qu'un corps de l'armée napolitaine s'est porté à Spoleto, entre les Espagnols de Narni et les Autrichiens de Ferrare. Il y a évidemment de la menace dans cette attitude des trois puissances catholiques, et il est visible que Pie IX est décidé à soutenir par tous les moyens son *proprio motu* et ses proscriptions.

Un bruit bien autrement sinistre, s'il n'était absurde et impossible, et auquel personne ici n'ose ni ne veut encore croire, circule dans Rome depuis ce matin. On dit que, dans le cas où Pie IX soutiendrait jusqu'au bout ses prétentions, le gouvernement de l'Elysée serait décidé, *pour le punir*, à faire évacuer Rome par les troupes françaises.

Si cela avait lieu, voici ce qui arriverait.

Le lendemain du jour où nous serions partis, ce n'est plus avec les Espagnols et les Napolitains que sa sainteté bénigne ferait attaquer Rome; notre arrière-garde ne serait pas encore à Civita-Vecchia qu'un corps autrichien serait sur le Janicule.

Est-ce là ce que nous voulons?

Nous avons une lettre de Rome en date du 24, dit la *Riforma;* elle constate que le mécontentement va croissant, et que la réaction cléricale poursuit son œuvre.

Le *National* relève vertement ce matin les calomnies que le *Constitutionnel* se fait écrire de Rome. Nous extrayons quelques passages de cet article :

Et d'abord, que le *Constitutionnel* ne se méfie-t-il un peu davantage de son correspondant, aux dépens duquel la presse italienne s'égaie depuis huit jours : — de ce grand géographe, qui, naviguant en vue des côtes de Gênes, décrit la Savoie : « .... La Savoie, avec ses villes disposées en amphithéâtre le long des rivages de la mer. » — De ce chroniqueur exact, qui, passant à Gênes, décrit en détail une cérémonie funèbre en l'honneur de Charles-Albert. A la vérité, la cérémonie n'avait pas eu lieu ; mais qu'importe? elle faisait si bien dans le récit d'un voyage honnête et modéré !

Comment, après le solennel défi de Mazzini, a-t-on osé reprendre en sous-œuvre cet abominable, cet infâme mensonge des massacres de Saint-Calixte, misérable invention sortie l'on ne sait d'où, couvée dans les bureaux de l'*Univers*, et à l'éclosion de laquelle se consacre le journal de M. Véron.

Quand ils parurent pour la première fois à l'horizon, ces sinistres massacres, il s'agissait de 80 prêtres égorgés de nuit, dans un antre, par ordre des triumvirs. On avait retrouvé leurs cadavres oubliés dans cet antre. L'auteur de la dénonciation les avait vus, les avait comptés. Il allait y avoir une enquête, enquête solennelle, et les noms seraient publiés. En attendant, il y eut un service funèbre, messe, procession, pour qui?... pour *deux prêtres* tués les armes à la main pendant le combat.

Nous parlons avec assurance de ces choses de Rome. Un de nos amis, cœur loyal et chaud, était sur les lieux dans le temps même où on reporte ces ténébreuses séances d'un vehm fantastique, ces arrêts de morts prononcés par des chefs *invisibles*.

L'histoire de la fausse monnaie émise par le triumvirat vaut justement l'histoire des massacres de Saint-Calixte. Elle accuse la même ignorance dont a fait preuve le digne correspondant du *Constitutionnel* en longeant, sur la Méditerranée, les beaux rivages de la Savoie. L'histoire de la monnaie *erosa* peut se dire en deux mots, et la voici :

Le petit commerce, ne pouvant user des billets de la République, admis dans toutes les transactions importantes, réclamait un moyen de circulation. On fit appel aux possesseurs de matières métalliques, qui portèrent au Trésor ce qu'ils pouvaient avoir de disponible en or, argent, cuivre, etc. Chaque déposant recevait un récépissé régulier, et, en billets de banque, une valeur nominale de 20 0/0 supérieure à la valeur réelle qu'il plaçait entre les mains de l'Etat.

Cette opération se faisait à ciel ouvert, à des conditions connues de tous, et par l'entremise des hommes les plus honorables de Rome.

L'effet produit en Angleterre par la nouvelle des évènements diplomatiques qui viennent de s'accomplir à Constantinople, dit le *Journal des Débats*, n'a été ni moins vif ni moins profond qu'en France. La presse anglaise est dès le premier jour unanime pour flétrir comme elles le méritent les cruelles exigences du czar. Depuis le *Morning-Chronicle*, qui se dit presque absolutiste quand il s'agit de la politique continentale, jusqu'au radical *Daily-News*; depuis le *Morning-Post*, qui, en toute occasion, s'était fait le défenseur de la politique russe, jusqu'au *Sun*, organe du parti libéral avancé, toute la presse conservatrice comme le *Times*, protectioniste comme le *Morning-Herald*, ministériel comme le *Globe*, se prononce avec une énergie qui fait honneur à la moralité de l'opinion publique en Angleterre contre l'impitoyable cruauté qui voudrait aller jusqu'en dehors de ses frontières, jusque sur le sol étranger violer les droits sacrés de l'hospitalité, de cette vertu qu'honorent et que pratiquent les tribus les plus barbares du désert. Toutes les questions de parti, comme en France d'ailleurs, ont disparu devant la question de l'honneur et de la morale.

Nous lisons dans le *Courrier de Marseille*, sous la date du 1er octobre :

NOUVELLE IMPORTANTE.

Les nouvelles d'Alexandrie ont été apportées à Marseille par la *Medina*. D'après l'ordre du service, ce navire devait s'arrêter à Malte où il aurait donné les dépêches au *Merlin*. Mais ce dernier bateau avait été expédié à Corfou, à l'amiral William Parker, pour lui transmettre des dépêches très importantes sur les affaires de Constantinople. Toute la flotte anglaise allait se porter dans les Dardanelles.

Pie IX et le Sang de saint Janvier.

Le concile parisien a condamné, il y a quelques jours, les miracles contemporains; mais cette décision n'est valable qu'en deçà des Alpes, et les miracles se poursuivent par delà. Le journal officiel de Naples nous racente comme quoi la jonglerie sacerdotale, connue sous le nom de liquéfaction du sang de saint Janvier, vient de s'accomplir à Naples *sous les yeux de Pie IX et des cardinaux ses conseillers.*

Ce récit mérite d'être reproduit :

21 septembre. — Avant-hier, la ville de Naples a célébré la fête de son patron principal, saint Janvier, le glorieux martyr. Le miracle suffisamment connu du monde entier, celui qui depuis plusieurs siècles atteste à ce peuple la miséricorde spéciale avec laquelle le Très-Haut daigne le regarder, *ce fait constant et indéniable qui confirme les croyants dans la foi catholique, humilie et confond l'incrédule impiété, en rendant visible l'œuvre de la toute-puissance divine*, s'est renouvelé dans le dôme, la matinée de la fête, à l'immense joie des fidèles présents, non moins que de ceux qui, étant éloignés, en ont appris la nouvelle.

Cette joie augmenta singulièrement hier matin par une seconde visite que le souverain pontife fit à l'archevêché, pour vénérer, le premier jour de l'octave de cette grande fête, le saint en qui resplendit si admirablement la gloire de Dieu.

Et le *prodige surhumain* se reproduisait sous les yeux de *huit cardinaux*; c'est la première fois que, par le hasard des circonstances, pareille chose arrivait; et il se reproduisit vers les 9 heures, presqu'au moment où le souverain chef de l'Eglise arrivait de Portici à l'église avec sa suite accoutumée.

Reçu comme nous l'avons déjà décrit, il se dirigea, précédé de la croix, vers la chapelle du Trésor, où se conservent les reliques du saint, etc.

Suit une longue description qu'il est inutile de reproduire.

On se rappelle que le *prodige surhumain* dont parle le journal de Naples s'est accompli, un jour, sur l'ordre passablement impie d'un général français. C'était à l'époque où Naples était occupée par les Français. Le clergé avait déclaré que le saint bouderait à cause de la présence des étrangers. En effet, la journée était presque finie, et les Napolitains n'avaient pas eu leur miracle ; le général Championnet, qui vit les têtes se monter contre les Français, menaça les prêtres de les faire fusiller si le miracle ne s'accomplissait pas immédiatement. Une demi-heure après, les dévôts Napolitains s'agenouillaient devant le sang liquéfié du *glorieux martyr*, comme dit le *journal constitutionnel*.

EXEMPLE A ÉVITER.—Voici la vérité sur la transformation de la république haïtienne en empire : Des nouvelles de Port-au-Prince, du 3, sont arrivées à New-York avant le 19 septembre, jour du départ du steamer *Niagara*. La république d'Haïti a été transformée en empire. Le président noir Soulouque a été décoré du titre de Faustin Ier, empereur, etc. Il y a eu parmi les Haïtiens des réjouissances très extravagantes.

— La feuille de *Commerce* annonce que le 26, immédiatement après l'adoption par le sénat de la proposition tendant à offrir la dignité impériale au président de la République, le sénat, accompagné par les autorités civiles et militaires, s'est rendu au palais pour offrir ses hommages au nouvel empereur qui, assisté de l'impératrice, les a reçus immédiatement. Le président du sénat, M. Larochel, a placé la couronne impériale sur la tête du président Soulouque, et placé à la boutonnière de son habit une étoile d'or; en même temps il passait au cou de l'impératrice une magnifique et précieuse chaîne d'or. Après cette cérémonie on a crié : Vive l'empereur! La liste des membres de la noblesse, des princes, ducs, devait être publiée sous peu de jours.

HONGRIE.

Un Anglais, qui servait dans l'armée hongroise, vient d'adresser au *Daily-News* un récit intéressant des derniers évènements sous Temeswar. Il assure que Georgey a plusieurs fois refusé de faire jonction avec Dembinski, afin d'avoir le prétexte de mettre bas les armes. La bataille de Temeswar aurait pourtant rétabli les affaires, mais les munitions manquèrent à l'artillerie, les fourgons ayant été envoyés à Arad, on ne sait pourquoi. Il a fallu battre en retraite ; l'armée se dispersa pendant la nuit. Bem et Guyon essayèrent d'attaquer les Russes en Transylvanie, leurs officiers refusèrent de les suivre.

Bem et Guyon, suivis seulement de 500 hommes, se frayèrent un passage vers la Turquie. Arrivés à Morel, les insurgés Valaques, soudoyés par l'Autriche, les prirent pour des Autrichiens et leur annoncèrent l'arrestation du général Kmetthey. Quand les Valaques virent qu'ils s'étaient trompés, ils mirent le feu au moulin où étaient garottés Kmetthey et ses compagnons, qui ne s'échappèrent qu'à grand'peine. Bem ne tira aucune vengeance de ce crime. Ce récit est ainsi terminé :

« Pendant notre court séjour à Ruseberg, nous fûmes accueillis de la façon la plus hospitalière par la famille Maderburch. Le maître et la maîtresse de la maison, quoique Allemands, ne cherchaient pas à déguiser leurs sentiments, entièrement favorables à l'indépendance de la Hongrie.

» Quelques jours après notre départ, le général Haynau arriva à Ruseberg, et furieux d'avoir manqué Bem et Guyon, il s'en prit à ceux qui les avaient traités avec honnêteté et courtoisie. *Il ordonna que la maîtresse de la maison fût fouettée, et cette malheureuse fut prise par les soldats qui la traînèrent nu pieds jusqu'à Hatzy. Le mari, rendu fou par cet outrage, se brûla la cervelle d'un coup de pistolet.* »

(*Messager du Nord.*)

(Correspondance particulière de la *Démocratie Pacifique.*)

Offenbach.

Monsieur,

Les craintes qu'on avait eues hier à Francfort, au moment où l'on réunissait les troupes, n'ont pas eu, heureusement, de suites fâcheuses. L'effusion du sang n'a pas été considérable, il n'y a eu en tout que 5 à 6 blessés.

Vous ne sauriez croire, monsieur, toute l'indignation des habitants pour tous ces hôtes importuns. Les protestations réitérées du sénat auprès des cabinets prussien, autrichien et bavarois, pour les engager à retirer leurs troupes, ont été complètement inutiles ; on n'a même pas daigné y répondre.

La ville de Francfort, n'ayant pour toute armée qu'un seul bataillon d'environ 700 hommes, une caserne qui peut contenir au dela de deux mille hommes, était plus que suffisante pour loger son contingent de troupes; mais comment peut-on loger avec ce local plus de dix mille hommes de troupes étrangères? Il faut donc que près de neuf mille hommes soient logés dans les maisons particulières, et cet éparpillement de troupes est la cause continuelle de toutes les rixes qui ont eu lieu jusqu'à présent, et qui peut-être se renouvelleront d'un moment à l'autre.

Maintenant je vous donnerai un échantillon des beaux procédés de messieurs les Prussiens en particulier : il y a trois semaines au plus, le 2e bataillon du 36e de ligne quitte tout-à-coup Manheim par le chemin de fer, et 3 heures et demie après il se trouvait à Francfort. Il me semble que l'autorité militaire prussienne ne devait certainement pas ignorer le départ de ce bataillon, conséquemment elle devait en prévenir le sénat pour qu'il eût le temps de donner les ordres nécessaires. Pas du tout ; voilà le bataillon arrivé de but en blanc, s'installant bruyamment sur la grande place de la Parade, et se fâchant par dessus le marché de ce qu'on ne lui avait pas préparé de logements. Tout officier autrichien, bavarois ou prussien, du sous-lieutenant au lieutenant, a le droit d'avoir 2 chambres, le capitaine 3, les chefs de bataillon et lieutenants-colonels 4, le colonel 5, etc. Les particuliers qui n'ont que le nécessaire pour leur famille, et c'est le plus grand nombre, sont souvent très gênés quand il s'agit d'en céder une seule. MM. les officiers sont très accommodants là-dessus, mais le maître de la maison est forcé de payer en argent la chambre ou les chambres qu'il ne peut leur donner. Ce n'est pas encore tout : du sous-lieutenant au capitaine, chacun de ces officiers a un domestique en propre, et qui ne compte même pas dans les rôles de la compagnie; pour ce domestique il faut en plus un cabinet ou une chambre quelconque; ajoutez à cela la somme de 36 creutzers ou 28 sous de France par jour pour sa nourriture; les officiers supérieurs ont le droit d'avoir deux ou trois domestiques. Mais ce n'est pas encore fini. Tout habitant qui loge un soldat reçoit de la ville neuf creutzers par jour ou bien 35 centimes de France ; mais il est bon de savoir que dans cette petite somme de 35 c. il faut non seulement compter le logement, mais la nourriture du soldat, moins le pain qu'il reçoit à part. N'allez pas croire que ces magnifiques soldats se contenteront d'une soupe avec un peu de viande... ils exigent deux repas par jour.

Maintenant vous pouvez vous faire une idée assez exacte de la situation des Francfortois. En résumé, une ville qui se serait rendue à la merci de son ennemi, pourrait-elle être plus mal traitée? Mais qu'avons-nous à y trouver à redire? Tout se fait pour le plus grand avantage de la famille et de la propriété.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Revue des Départements.

ARDENNES. — *Boulangerie sociétaire de Sedan.* — Le conseil de famille de la boulangerie sociétaire a tenu sa première séance lundi dernier. Il s'est d'abord occupé de constituer son bureau. Le conseil a ensuite décidé de faire un appel aux amis de l'humanité, à tous ceux qui désirent apporter un remède à la terrible misère qui fond sur l'ouvrier en temps de chômage ou de maladie, pour leur demander de prendre des actions dans l'entreprise. Suivant les statuts, ces actions de 5 fr. sont remboursables et portent intérêt pour l'actionnaire qui en prend au moins dix à la fois. Le versement n'est exigible qu'à la réception de la souche de l'action.

(*Républicain.*)

— Le choléra a entièrement disparu à Givet. Le nombre total des personnes atteintes depuis l'invasion est de 86, dont 18 habitans et 68 militaires. Il y a eu 47 décès, dont 16 dans la population civile et 31 parmi les militaires.

HAUTE-LOIRE. — Les feuilles honnêtes et modérées; effrayées du calme actuel qui permet à la vérité de se faire jour jusqu'au fond des campagnes, se mettent à spéculer sur la peur. Il n'est sorte de récits mensongers et menaçants qu'elles n'inventent. Ici ce sont des émeutes qui s'organisent, mais si secrètement que personne n'y pense, excepté la réaction qui les désire. Dans la Haute-Loire, on imagine d'envoyer la nuit arpenter les champs, et l'on dit aux cultivateurs, qu'on a soin d'en avertir, que ce sont *les partageux, les communistes* qui organisent à l'avance le partage des terres. Cela nous remet en mémoire un dilemme aussi simple que juste :

Si nous sommes des communistes, nous ne sommes pas *partageux* ;
Si nous sommes des partageux, nous ne sommes pas *communistes*.

SEINE-INFÉRIEURE. — On lit dans le *Progressif cauchois* :

« La semaine dernière, les instituteurs de notre arrondissement étaient convoqués à l'effet de concourir pour la place d'instituteur communal à Bolbec. On nous écrit du Havre que le candidat reconnu le plus capable, celui qui l'a emporté sur tous ses collègues par son aptitude et ses connaissances, A. Hautot de la Remuée, s'est vu refuser la place par les juges du concours, à cause de ses opinions *républicaines*. »

— Un professeur du collége du Havre, dans son discours à la distribution des prix, avait prononcé de nobles et chaleureuses paroles. L'histoire à la main il avait osé dire que toujours les grands hommes ont eu à lutter contre l'ignorance. Nous apprenons qu'il vient d'être destitué. M. de Falloux tenait sans doute à lui prouver que le temps de la lutte n'est pas encore passé.

TOULON. — Un de nos amis nous écrit de cette ville, 29 septembre :

« Le choléra va vite à Toulon. On commence à avoir réellement peur; les magasins se ferment et chacun se sauve à la campagne. L'escadre doit partir aujourd'hui ou demain pour la rade d'Hyères.

» La seule ambulance établie en ville l'a été par la rédaction du *Démocrate du Var*. Hier le maire recommandait à la population de se nourrir de viande le plus possible, *et le même jour la livre de bœuf renchérissait de cinq centimes.*

» Par décret de la mairie, on va faire une procession pour conjurer le fléau. La prière collective semble plus efficace à ces Messieurs ; pourquoi n'en serait-il pas de même du travail collectif ? »

Assemblée législative.

Séance du 4 octobre.—Présidence de M. DUPIN.

M. ANTONY THOURET dépose une pétition de trois communes du département du Nord, demandant l'enseignement gratuit et obligatoire.

M. NOEL PARFAIT dépose sur le bureau un grand nombre de pétitions du département d'Eure-et-Loir, reclamant énergiquement le maintien du décret de l'Assemblée constituante relative à l'abolition de l'impôt des boissons.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi relatif à l'achèvement du Louvre.

Personne ne demandant la parole sur la discussion générale, on passe aux articles :

« Art. 1er. Les propriétés appartenant à l'Etat, situées dans le périmètre compris entre le Louvre et les Tuileries, seront démolies.

» Les propriétés particulières, situées dans le même périmètre, seront acquises, au compte de l'Etat, pour être également démolies.

» La rue de Rivoli sera prolongée, de la rue de Rohan à la rue de la Bibliothèque. Les propriétés particulières, situées sur l'emplacement destiné au prolongement de ladite rue, seront acquises au compte de la ville de Paris. »

M. RAUDOT combat cet article. Il ne comprend pas l'expropriation pour cause d'utilité publique, quand il ne s'agit que de créer une promenade.

On invoque aussi la crainte de l'émeute. On dit que les petites rues qui avoisinent le Louvre facilitent la construction des barricades. C'était bon quand le souverain était au Louvre, mais aujourd'hui il est à l'Assemblée nationale ; c'est à l'Assemblée que l'émeute s'attaquera.

M. FOULD appuie le projet. Il importe de créer du travail avant l'hiver. Si l'on n'exécute pas les travaux du Louvre, la somme à dépenser sera dépensée en secours ; c'est à l'Assemblée à voir si elle veut faire exécuter un travail utile, sans dépenser plus qu'elle n'aurait à dépenser autrement. L'achèvement du Louvre donnera du travail aux ouvriers en bâtiments qui sont déjà à Paris, et qu'il faudra secourir si on ne les occupe pas. Toute la question est là.

M. VASSEUR revient sur les observations présentées par M. Raudot.

M. LAGRANGE. Je professe le plus grand respect pour les motifs invoqués par l'orateur qui descend de cette tribune.

UNE VOIX A DROITE. Qu'est-ce que cela nous fait? (Bruit.)

M. LAGRANGE. Mais je ne saurais être de son avis. Je n'ai pas plus de sympathie que lui pour un château royal; mais le Louvre n'est pas un château royal; le gouvernement provisoire l'a nommé et déclaré le Palais-du-Peuple. Je crois, pour ma part, qu'il faut agrandir et achever le Louvre.

Je crois qu'il faut l'achever au plus tôt, parce que la plupart des maisons qui avoisinent le Louvre et qu'il faudrait détruire, sont mal bâties, malsaines, et que dans l'intérêt des pauvres qui les habitent il est à désirer qu'elles soient remplacées par des habitations plus saines.

L'émeute ! on nous parle partout de l'émeute quand nous voulons être graves et nous occuper d'affaires ! Je n'ai pas à en discuter le motif. L'achèvement du Louvre donnera du travail aux ouvriers ; donnez-leur du travail ; organisez mieux la société, et vous n'aurez plus à craindre les émeutes. (Très bien à gauche.)

L'émeute ne se produira pas si nous restons fidèles à la Constitution et à la République. (Vive approbation à gauche.)

On se plaint des dépenses faites pour embellir Paris; mais Paris n'est-il pas la tête de la France? Mais Paris n'est-il pas le centre, la réunion, l'élite de tout ce que la France produit? Mais les embellissements de Paris sont-ce les Parisiens seuls qui en profitent? N'est-ce pas tout le monde? Les assemblées, les académies, ne sont-elles pas remplies de citoyens venus des provinces? Quand on demande des fonds pour l'embellissement de Paris, on les demande pour la France. (Très bien ! très bien !)

M. RAUDOT combat de nouveau le projet.

Est-ce que nous n'avons pas aussi dans nos provinces des monuments dignes d'intérêt et qui auraient aussi le droit d'être achevés? (C'est vrai ! c'est vrai !) Je proteste contre cette prétention de faire toujours payer aux provinces les embellissements de Paris. (Très bien ! très bien ! sur les bancs de droite.)

M. FERDINAND DE LASTEYRIE s'étonne que l'on soulève encore cette question irritante entre Paris et les départements en présence du projet de la commission. Le projet du gouvernement proposait d'aliéner pour 32 millions de valeurs appartenant soit à l'Etat, soit à l'ancienne liste civile. La commission propose de restreindre cette aliénation à des immeubles existant seulement à Paris ; ainsi on vend des immeubles situés à Paris, pour embellir Paris.

La discussion est fermée.

L'article donné plus haut est celui de la commission. Voici celui du gouvernement :

« Les palais du Louvre et des Tuileries seront réunis par des constructions destinées à recevoir la bibliothèque nationale, l'exposition de peinture, et l'exposition des produits de l'industrie.

» La rue de Rivoli sera prolongée jusqu'à la place de l'Oratoire du Louvre ; le tout conformément aux plans et devis annexés à la présente loi.

» L'exécution des travaux ci-dessus énoncés est déclarée d'utilité publique. »

L'article de la commission est mis aux voix.

La première épreuve est déclarée douteuse.

On procède à une seconde, qui semble également douteuse. M. le président annonce que l'article est adopté. Cette décision est suivie de vives protestations et d'une longue agitation.

« Art. 2. Le traité passé entre le ministre des travaux publics et le préfet de la Seine, en date du 2 août et annexé à la présente loi, est approuvé. » — Adopté.

Art. 3. Une somme de 6 400 000 fr. est affectée au paiement de la part des dépenses mise à la charge de l'Etat par le susdit traité. »

M. LACROSSE, ministre des travaux publics. Le gouvernement a eu principalement en vue d'assurer aux ouvriers un salaire péniblement gagné. (Mouvements divers.)

C'est pour cela que nous avions demandé 31 613 950 francs, la commission a singulièrement réduit ce chiffre ; nous avouons que les circonstances qui nous avaient fait demander un crédit aussi considérable ont été modifiées. Le travail a repris dans quelques

industries, et nous acceptons les modifications proposées par la commission.

M. DARBLAY. Nous savons gré au gouvernement de s'éclairer par les lumières de la discussion. Mais ici, en paraissant céder, il ne cède pas en effet; il ajourne la construction de son palais, il prépare tout pour l'élever plus tard.

Et c'est dans un moment où le trésor est si obéré que l'on vient concevoir de tels projets, que l'on vient réclamer l'argent des contribuables! (Approbation et rires à gauche.) Pour ma part, je repousse l'allocation du crédit demandé.

Vous nous dites que vous n'appellerez pas des ouvriers de la province; mais à Paris il y a des maîtres; il n'y a pas d'ouvriers à Paris. Les ouvriers, vous allez les rappeler de la campagne, où ils commençaient à prendre goût aux travaux agricoles. (Très bien! très bien!)

Et ne croyez pas qu'ils soient inutiles à l'agriculture. L'agriculture manque de bras; les plus intelligents quittent la campagne! il n'y reste que les moins intelligents. (On rit à gauche.) Il y a assez de dépenses indispensables.....

UNE VOIX, à gauche. La guerre de Rome par exemple. (Rires et rumeurs.)

M. DARBLAY. .... sans qu'on en fasse d'inutiles. Je vote contre le projet.

M. VITET. La commission ne vous demande nullement de construire un palais. Le Louvre est un monument du passé; il doit rester ce qu'il est sous peine de n'avoir plus de signification. Nous ne disons pas: Construisez un palais; mais ne déshonorez pas celui qui existe par les ignobles barraques qui l'entourent; et ce n'était guère le lieu de venir évoquer l'antagonisme de Paris et des départements.

M. VICTOR LEFRANC. J'ai toujours été frappé de l'abandon et du mauvais état dans lequel on laissait la cour du Louvre et une partie de la cour des Tuileries; j'ai toujours cru qu'on ne faisait ainsi que pour obtenir la reconstruction du Louvre. Ce que je demande, c'est que l'on assainisse ces places, qui déshonorent Paris.

L'orateur rappelle que les hommes qui réclament aujourd'hui des économies, s'indignaient contre la majorité de l'Assemblée constituante qui réduisait les dépenses. Pour moi, je ne comprends rien à cela.

M. PÉAN. Il y a bien d'autres choses que nous ne comprenons pas.

M. VICTOR LEFRANC. Je crois que le principe de l'économie quand même est aussi mauvais que celui de la dépense quand même. Il s'agit d'assainir Paris, de le faire sans trop de frais; je voterai pour le projet.

M. DARBLAY revient sur ses précédentes observations. Il dit que les hommes qui l'année dernière étaient favorables à la classe ouvrière, n'ont pas changé d'avis, au moins par son organe. (On rit.) Mais beaucoup d'ouvriers sont allés faire de l'agriculture, il faut les y laisser.

M. GOUIN soutient qu'il est d'urgence, surtout après le décret du gouvernement provisoire, de prendre une décision sur le Louvre, sur les constructions de la Bibliothèque, dont la question est pendante depuis vingt ans. Malgré cela, la commission a protesté contre toute construction nouvelle pour le Louvre; elle se borne à demander la destruction des maisons qui avoisinent le Louvre et le masquent ignoblement. Il s'agit d'une propriété nationale, et les départements applaudiront à cette dépense.

AU CENTRE. Non! non! consultez les départements.

M. DUFAURE soutient que l'Assemblée s'est liée par le vote des deux premiers articles.

Je voudrais bien voir écarter l'antagonisme qu'on a voulu élever entre Paris et les départements.

Demain vous aurez l'antagonisme entre le nord et le midi, et après-demain entre l'est et l'ouest. (Non! non! Bruit). Nous arriverions ainsi à morceler le pays. (Bruit.) Et quand nous demanderons du crédit pour la construction des chemins de fer dans les départements, si Paris refusait de voter des crédits. (Vive interruption.)

La commission vous demande simplement de faire dans un quartier de Paris pour six millions de travaux en 1850. On nous dit que ces travaux attireront à Paris une population des départements; il n'en est rien, il ne faut pas appeler à Paris une population flottante.

Mais il ne faut pas en rejeter la population sédentaire qui s'y est fixée. Les ateliers se remplissent en ce moment. (Interruption.) Il n'y a qu'une industrie qui languisse, celle du bâtiment; c'est à celle-là que nous voulons venir en aide (Nouvelle interruption.)

La population de Paris ayant diminué, on ne fait plus de constructions nouvelles. Or, il existe à Paris de nombreux ouvriers du bâtiment qui n'iront pas travailler aux champs; je voudrais qu'ils le fissent; mais ils ne le feront pas, et si vous ne les nourrissez pas en leur donnant du travail, vous les nourrirez sans leur en donner. (Bruit prolongé à droite.)

La question est là.

Ainsi, il y a double et triple avantage dans le projet. On dégage un de nos plus beaux monuments; on donne du travail aux ouvriers au lieu de leur donner une aumône; on les empêche d'aller chercher une consolation dans les mauvaises passions. (Agitations.)

M. NADAUD. Outre les ouvriers que le gouvernement pourra occuper aux travaux proposés par la commission, il en est 25 000 autres auxquels il faudra qu'il donne du pain cet hiver: ainsi, au lieu de voter pour le projet de la commission, je vote pour celui du gouvernement. (Vive et longue agitation.)

M. MAUGUIN combat le projet. Le travail que l'on propose est improductif, tandis qu'il y a beaucoup de travaux très productifs que vous pourriez faire exécuter.

Une foule d'entrepreneurs ont besoin de travailler, beaucoup d'ouvriers ont besoin de travail; il y a dans Paris beaucoup de quartiers à assainir. Encouragez les entrepreneurs, prêtez-leur de l'argent; ils vous le rendront avec intérêt, et vous aurez gagné doublement, parce que les constructions élevées par eux vous rapporteront des impôts.

M. PISCATORY. Je viens appuyer le projet comme représentant du département. (Bruit.) Refuser les fonds qui vous sont demandés, c'est refuser votre confiance; vous associer au gouvernement, c'est dire: Nous voulons que le travail reprenne. (Bruit.)

Je suis sûr que les départements seront reconnaissants de ce vote. (Nouveau bruit.) Rassurons la confiance publique et encourageons une industrie que nous avons tous intérêt à voir reprendre.

L'article est mis aux voix et adopté.

Les autres articles sont également adoptés. En voici le texte:

« Art. 4. Sur l'allocation de 6 millions 400 000 fr. mentionnée en l'article précédent, il est ouvert au ministre des travaux publics un crédit de 1 600 000 fr. sur l'exercice 1850.

» Ce crédit sera l'objet d'un chapitre spécial dans le compte de 1850. » — Adopté.

« Art. 5. Il sera procédé, dans les formes prescrites pour la vente des domaines de l'Etat, à l'aliénation de tout ou partie des immeubles portés au tableau annexé à la présente loi, et provenant du domaine abandonné par l'ancienne liste civile. » — Adopté.

« Art. 6. Les ministres des travaux publics et des finances présenteront à l'Assemblée nationale un compte spécial et détaillé des opérations autorisées par les articles précédents. » — Adopté.

« Art. 7. Une somme de 630 000 fr. est affectée aux travaux à exécuter dans le palais du Louvre, pour l'établissement des grilles d'enceinte du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois, et pour l'achèvement de la grande cour et de ses quatre portiques.

» Sur ladite allocation de 630 000 fr., il est ouvert au ministère des travaux publics un crédit de 1 600 000 fr. sur l'exercice 1850. » —Adopté.

« Art. 8. Il sera pourvu à la dépense autorisée par la présente loi au moyen des ressources affectées aux besoins de l'exercice 1850. » — Adopté.

« Art. 9. Le ministre des travaux publics fera dresser, dans un bref délai, les plans et devis des travaux de réparation et de construction nécessaires pour maintenir la bibliothèque nationale dans son emplacement actuel, et pourvoir à son accroissement au fur et à mesure de ses besoins. » — Adopté.

« Art. 10. Le ministre des travaux publics fera préparer un projet d'appropriation du deuxième étage du Louvre aux expositions de peinture. » — Adopté.

« Art. 11. Les deux décrets en date du 24 mars et celui du 3 mai 1848 sont abrogés. » — Adopté.

Il est procédé au scrutin sur l'ensemble du projet.

Les voix se répartissent ainsi:

Votants,	549
Majorité,	275
Pour,	310
Contre,	239

L'Assemblée a adopté.

M. le président fait connaître à l'Assemblée que le procureur général de la cour d'appel d'Aix demande à être autorisé à poursuivre M. Léo de Laborde, à raison de son duel avec M. Gent.

M. LÉO DE LABORDE s'étonne que cette question vienne encore occuper l'Assemblée; si on avait suivi le droit commun, elle serait terminée depuis longtemps.

L'Assemblée, consultée, ne renvoie pas la demande dans les bureaux et n'autorise pas les poursuites.

M. DE MONTEBELLO présente un rapport sur une proposition relative à l'indépendance de la Hongrie.

La séance est levée à 4 1/2 heures.

Demain, à midi, réunion dans les bureaux.

A 2 heures, séance publique.

FAITS DIVERS.

La plupart des journaux ont annoncé que les Haïtiens ont proclamé un empire, et que leur président, Soulouque, a été appelé au trône impérial. On dit qu'il sera couronné sous le titre de *Garibaldi-Robespierre-Napoléon* Soulouque, empereur d'Haïti.

— M. Berjeau, gérant de la *Vraie République*, condamné le 31 août dernier pour un article publié dans son numéro du 29 mai dernier sous ce titre: *La liberté des pauvres*, à deux ans de prison et 4 000 fr. d'amende, a formé opposition à cet arrêt, et il comparaissait aujourd'hui devant la cour d'assises de la Seine.

M. Berjeau, se trouvant sous le coup d'un mandat d'amener, a demandé, par l'organe de M. Henri Celliez, à constituer un chargé d'affaires qui le représenterait aux débats. M. Celliez invoquait la loi de 1819 qui permet ces substitutions, et il soutenait que l'article de la loi de 1819 n'avait pas été abrogé par la loi de juin 1849.

Le procureur-général a combattu ces conclusions, qui ont été rejetées par la cour.

M. Berjeau a fait défaut, et la cour a confirmé son premier jugement; mais elle a réduit la peine à l'emprisonnement de deux ans à un an, et l'amende de 4 000 fr. à 2 000 fr.

— On n'est pas d'accord, à Bordeaux, dans les rangs du parti conservateur, sur le choix du successeur de M. Ravez à l'Assemblée législative.

Les légitimistes veulent nommer soit M. Ravez fils, soit M. James Mary: quelques-uns même proposent l'ancien procureur-général, M. Lesmirail.

Les dynastiques portent leurs voix sur M. Duchâtel, qui se trouve en ce moment à Bordeaux.

UNE BONNE NOUVELLE.— Un administrateur d'un département important disait, il y a quelques jours, à un représentant du peuple, ennemi déclaré du socialisme: « On m'a demandé des renseignements sur les instituteurs primaires; j'ai dû dire qu'ils étaient tous socialistes, et je tiens d'une personne haut placée qu'il en est ainsi dans toute la France. »

C'est une vérité qu'il faut reconnaître, répondit le représentant consterné.

ÉVASION DU DÉTENU CAGNAT. — NOUVEAUX DÉTAILS. — Voici les nouveaux renseignements que nous avons recueillis sur les circonstances de l'évasion du détenu Cagnat:

Cet homme, depuis son incarcération à la maison de justice militaire, avait fait au parloir la connaissance d'une femme, qui étant la maîtresse d'un sapeur-pompier de la garnison, venait assidûment voir son amant, les jours affectés aux visites.

Pendant les conversations qui s'établirent entre cette femme et le détenu Cagnat, le sapeur-pompier crut s'apercevoir que sa maîtresse prenait avec le jeune soldat des airs de familiarité; il soupçonna celle-ci de lui avoir fait la promesse d'un rendez-vous aussitôt qu'il aurait été jugé, et qu'il aurait pu être mis en liberté.

Préoccupé de ces idées de jalousie, dès que le bruit de l'évasion de Cagnat se répandit dans la prison, le sapeur-pompier s'écria au milieu du préau: « Je suis sûr qu'il se sera sauvé pour avoir ma maîtresse, pendant que je suis en prison. »

Le concierge, instruit de ce fait, s'empressa d'envoyer au domicile de la maîtresse du sapeur-pompier, pour s'assurer si le fugitif n'y avait pas trouvé asile. Un surveillant de la prison, appartenant à la gendarmerie mobile, et détaché dans cet établissement pour y faire un service de sûreté à l'intérieur, revêtit son uniforme, et se rendit accompagné du greffier de la prison au lieu indiqué; leur expédition fut infructueuse, mais ils apprirent que Cagnat s'était rendu en effet au domicile de la maîtresse du sapeur-pompier, et que tous deux s'étaient ensuite enfuis, sans qu'on ait pu jusqu'à présent savoir quelle direction ils ont prise. (*Droit.*)

LE FABRICANT DE CUIRASSIERS.—Avant-hier soir, vers dix heures, une rixe qui pouvait avoir un caractère sérieux s'est élevée dans le passage Choiseul. Deux individus stationnaient depuis quelques instants devant le magasin du papetier Jeanne, et critiquaient tout haut les emblèmes légitimistes qui y sont exposés en vente, lorsque l'un d'eux entrant dans la boutique reprocha vivement au maître de l'établissement ces excitations à la guerre civile. Aussitôt M. Jeanne s'avança vers lui et il s'engagea entre eux une lutte qui se prolongea au milieu du passage; alors plusieurs individus prenant parti contre le sieur oeanne, se jetèrent au milieu des combattants; d'autres personnes intervinrent en sa faveur; des coups furent échangés de part et d'autre, et la mêlée menaçait de devenir générale, quand l'agresseur profitant du tumulte qu'il avait soulevé, parvint à s'échapper avant que les gardiens du passage fussent arrivés sur le champ de bataille.

Nous empruntons ce fait à la *Gazette des Tribunaux*. La responsabilité première du désordre appartient à l'autorité, toujours partiale pour les royalistes et hostile aux républicains; à l'autorité, qui permet une exhibition provocatrice d'emblèmes légitimistes, et qui traduit en justice des colporteurs nantis des portraits des représentants montagnards; à l'autorité, qui poursuit les hommes coupables de crier *vive la République démocratique et sociale!* jamais ceux qui crient *vive l'empereur!* à l'autorité enfin, qui laisse afficher aux vitres du passage Choiseul une chanson sur le retour de M. Crédit, et qui nous défend d'afficher la *Démocratie pacifique* aux nôtres.

Les ouvriers menuisiers sans distinction des 10e, 11e et 12e arrondissements, jusqu'aux fortifications, qui voudront entrer comme fondateurs dans la Société de secours mutuels, sont invités à se trouver dimanche 7, à onze heures du matin, rue de la Harpe, 9. Dernier appel.

PETITE CORRESPONDANCE.

Cette. — M. A. H. — Nous inscr. les cinq noms. — Acc. frat. aux nouv.—Nous v. adr. 5 Bull. par la poste. La cot. est pay. par trim. ou par mois, à v. conven. — Rem. affect. — L'ab. de M. L. finit 15 nov.

Tonnerre.—M. B.—Reçu les 10.—Merci.—Nous v. répondrons.

Sainte-Geneviève.—M. H.—Reçu les 30.—Nous appl. 17 à v. ab. du 1er sept. à fin février.—Compl. affect.

Faub.***.—Reçu les 500.—Votre incl. parv. à son adr. — Remerc. et compl. affect.

Mulhouse. — M. S. — Reçu les 500. — Merci au nom de tous et pour tous. — Nous all. vous écrire.

Erstein. — M. G. — Reçu le man. — Affect. compl. — Nous vous répondrons.

Houdan. — M. L. — Reçu les 118.70 — Fait l'applic. de conform. — Remerc.

Saint-Amant.—M. F. M.—Reçu les 17 et fait.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS. . . . . Un an 20 f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe. . . . » 32 » 17 » 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Vieuxelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1

TARIF DES INSERTIONS:

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois:	40 c.	Annonces anglaises. . . .	40 c.
Cinq à 9 » »	30	Réclames-notices.	40
Dix fois et plus »	20	Faits de publicité. . .	1 fr. 50.

Bourse du 4 octobre 1849.

Hier soir et ce matin, au passage de l'Opéra, la coulisse n'a rien fait; elle avait été atterée par l'exécution de deux des siens, *grands meneurs en hausse*, qui étaient acheteurs de très fortes parties dans les cours de 88-60 et même 88-80. Sous cette impression, elle tendait à la baisse, et le 5 0/0 était resté, comme hier, à 87-85.

On faisait circuler le bruit d'un changement de ministère. On disait, pour motiver ce changement, que M. Odilon Barrot n'aurait pas la majorité lorsque l'Assemblée traiterait les questions de politique extérieure.

A l'ouverture du parquet, le 5 0/0 a fait au comptant 88-10; la hausse était de 20 c. sur la clôture précédente; il est monté légèrement, puis il a fléchi à 88-05, et il a fermé comme il avait ouvert à 88-10.

Le 3 0/0 au comptant a ouvert à 55-50, et il a fermé à 55-55.

Les actions de la Banque ont fermé à 2 315 avec 5 fr. de hausse.

Les anciennes obligations de la Ville ne varient pas; les nouvelles sont celles sur lesquelles se porte la spéculation; elles ont fermé à 1 135, avec 2 50 de baisse. Celles de la Seine ont fermé à 1 090, avec 55 fr. de baisse.

Les chemins ne varient presque pas.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt du j.
Trois 0/0.	55 40	55 65	55 45	55 60
Cinq 0/0 (Emprunt 1848).	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0.	88 »»	88 30	88 »»	88 15

4 oct.—AU COMPTANT.—COURS DE CLOTURE.

RENTES.	
3 0/0 j. du 22 juin...	55 55
5 0/0 j. du 22 mars.	88 10
VALEURS DIVERSES.	
Banque de France.	2315 »»
Ob de la Ville, anc.	1270 »»
— nouv.	1133 »»
Oblig. de la Seine..	1090 »»
— St-Germ. 1842.	940 »»
— Versailles......	810 »
— Orléans. 4 0/0.	975 »»
— Nouvelles.	970 »»
— Rouen, 4 0/0...	727 50
— Nouvell., 1849.	885 »»
— Havre j. mars.	740 »»
— Nouvelles.	840 »»
— Marseille.......	850 »»
— Orléans, jouis.	450 »»
— Cert. de Lyon.	88 45

Espag. dette active.	21 3/4
— — 3 0/0...	34 3/4
— Dette intér. ..	27 3/4
Naples, récép. Roth.	88 »»
Romain, emprunt...	78 »/»
Haïti, emprunt......	195 »»
Piémont, emprunt.	972 »»
— Nouveau.	870 »»
Lots d'Autriche.....	380 »»
2 1/2 hollandais...	55 »»
CHEMINS DE FER.	
Saint-Germain	415 »»
Versailles, r. d.....	2?0 »»
Versailles, r. g.....	171 25
Orléans à Paris....	740 »»
Rouen..............	525 »»
Havre..............	250 »»
Avignon-Marseille	215 »»
Bâle................	102 50

Quatre-Canaux.......	1080 »»	Centre..............	395 »»
— Jouissance.	75 »»	Boulogne...........	170 »»
Bons du Trésor......	6 0/0.	Bordeaux...........	305 »»
Forges Aveyron.....	3000 »»	Nord...............	427 50
Monceau-s.-Sambre	1550 »»	Strasbourg.........	350 »»
Nord (hauts four.).	900 »»	Nantes.............	208 75
Charbon belge......	325 »»	Monter. à Troyes..	115 »»
Zinc V.-Montagne.	2775 »»	Dieppe Fécamp....	185 »»
— Stol erg.	475 »»		
Mines de la Loire...	285 »»		

FONDS ÉTRANGERS.	
Belg. 5 0/0 1840...	97 1/8
— 5 0/0 1842...	97 1/4
— 4 1/2.........	88 1/2
— 3 0/0.........	65 1/4
— 2 1/2 0/0.......	49 1/2
— Banque.......	685 »/»
— — 1841.	1020 »/»

BOURSE DE LONDRES du 2 octobre.

3 0/0 consolidés...	92 1/8
3 0/0 au 17 oct....	92 1/8

TAXE DU PAIN.

1re qualité le kilo..	29 c.
2e — —	22

L'un des gérants: VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 5 octobre.

THEATRE DE LA NATION.—La Favorite.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Adrienne Lecouvreur.
OPÉRA-COMIQUE.—La Fée aux Roses..
THÉATRE-HISTORIQUE. La Guerre des Femmes.
VAUDEVILLE.—Pas de fumée sans feu, les Grands Ecoliers, Riche d'amour.
GYMNASE. — Les Représentants en vacance, Brutus l'Epouventail, Quitte pour la peur.
THÉATRE MONTANSIER. — Le Chevalier, le Groom Tigre du Bengale, Jeune homme pressé.
VARIETES.—Les Parents de ma Femme, rue de l'Homme-Armé, Larottes et Aristos, Famille improvisée.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Livre noir, l'Etoile du marin.
AMBIGU-COMIQUE.—Piquillo Alliaga.
GAITÉ. — La Sonnette du Diable, le Moulin joli.
THEATRE-NATIONAL.—Murat.
THEATRE DU LUXEMBOURG.—Madeleine, l'Aumônier
DELASSEMENTS-COMIQUES.—L'Oiseau sur la branche. Robert-Macaire, le Congrès de la Paix.
THEATRE CHOISEUL.— Les Talismans du Diable.
CIRQUE DES CHAMPS-ELYSEES (carré Marigny).—Tous les soirs, Exercices équestres.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 205. ÉDITION DU MATIN. Samedi 6 octobre 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . 11 f.
Un an. . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . 17 f.
Un an. . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 5 OCTOBRE.

Assemblée nationale.

Il y a certaines gens à l'Assemblée qui se piquent de faire du royalisme hors de propos: M. Desjobert est du nombre.

Chargé de présenter un rapport sur la proposition de M. Napoléon Bonaparte, qui tendait à amnistier par un même décret les deux branches des Bourbons et les transportés de juin 1848, il a cru devoir se récrier contre l'ODIEUSE assimilation qui semblait faite par la proposition entre ces gens du peuple et les illustres familles que la France a chassées.

En quoi donc les insurgés de juin sont-ils plus criminels et plus odieux que les Bourbons? Charles X ne s'est-il pas révolté contre la charte qu'il avait juré d'observer? Louis-Philippe n'a-t-il pas constamment dévié de son programme de 1830, qui était sa loi jurée et promise, qui était la condition absolue de son avènement au trône?

Quel est donc le crime des insurgés de juin qui permette de parler d'une *odieuse* assimilation? C'est celui de n'être pas issus d'une noble extraction. Mettre ensemble côte à côte, dans la même loi, des familles princières et des gens si obscurs qu'on n'a pas même fait attention aux meurtres commis sur gens de même sorte après la bataille de juin dans les rues, les caves et les greniers, voilà qui est odieux... pour M. Desjobert!

Mais en même temps rien n'est-il plus distingué et de meilleur ton que d'accorder 300 000 fr. de douaire à la veuve d'un prince, et c'est sans doute ce que fera notre Assemblée en faveur de la duchesse d'Orléans.

Une loi de 1837 lui avait accordé une rente viagère de 300 000 fr., dans le cas où elle survivrait à son mari. Cette stipulation avait été toute gratuite, puisque cette princesse n'apportait rien en France; elle n'avait eu lieu qu'en vue de la stabilité du trône et seulement pour la future *veuve du roi*.

Or, aujourd'hui qu'il n'y a plus de roi, il n'y a plus par conséquent de mère du roi; il n'y a donc plus de cause sérieuse à cette stipulation, qui devait tomber d'elle-même avec l'établissement de juillet.

Les grands politiques qui veulent ramener en France la branche cadette, ont cependant jugé à propos de raviver cette stipulation et de demander au peuple français, c'est-à-dire à l'Assemblée nationale, de payer 300 000 fr. par an à la veuve du duc d'Orléans, à la mère d'un prétendant au trône, pour payer une partie des intrigants de haut et bas étages qui agitent la République dans les intérêts de la dynastie déchue.

Ce serait si ridicule, qu'il n'est pas impossible que le coup réussisse, et pour commencer, la majorité de l'Assemblée a refusé aujourd'hui à la minorité la connaissance du contrat de mariage des duc et duchesse d'Orléans, afin que le vote fût entouré d'une plus grande obscurité. Le tour est bon!

LES TROIS PAPES.

Le *Lloyd*, journal anglais, fait observer qu'il n'y a plus en Europe, généralement constitutionnelle, que trois Etats absolus: l'Empire Ottoman, la Russie et les Etats pontificaux; les chefs de ces trois oasis du despotisme sont en même temps chefs de trois religions, preuve manifeste du tort que fait au développement politique des peuples l'alliance adultère d'un pouvoir spirituel et d'un pouvoir temporel.

Le *Moniteur prussien* fait observer, à son tour, que tous les Etats catholiques d'Europe et d'Amérique sont constitutionnels, à l'exception des Etats du pape, où l'on devrait trouver le modèle de la liberté, et où se conserve un despotisme teint de sang.

On a distribué à l'Assemblée les rapports sur une proposition de MM. Morellet, Nadaud et Bertholon, tendant à faire accorder de préférence les concessions de travaux publics à des associations ouvrières, maîtres et patrons, ou ouvriers seulement, pour tous les travaux qui ne dépasseront pas 30 000 fr.

On se doute bien que la commission, émanée de la majorité de l'Assemblée, propose de ne pas prendre la proposition en considération.

Un Abîme.

D'après les renseignements qui ont transpiré sur les discussions des bureaux de l'Assemblée nationale, relatives à la question romaine, il existe un véritable abîme entre les opinions, les sentiments de la France et ceux de ses représentants.

La France démocratique, la France de 89, de 1830 et de 1848, celle qui a commencé, qui terminera la transformation politique et sociale de l'Europe, s'endort quelquefois, mais elle se réveille toujours. Bien imprudents sont les pouvoirs qui la dédaignent et qui prennent son assoupissement pour la mort.

Il est parfaitement établi pour la France démocratique que le suffrage des peuples est la seule base légitime des gouvernements.

Qu'il est souverainement criminel d'imposer par la force, à une nationalité étrangère, un gouvernement quelconque.

Que le crime s'aggraverait encore si l'emploi de la force était précédé de mensonge, et si l'on s'engageait à respecter la volonté de la nation dont on va changer le gouvernement sans la consulter.

Il est encore un dogme pour la France démocratique, c'est que si tous les gouvernements sortis de la volonté nationale, exprimée *par une révolution* ou par des votes, ont droit à ses respects, une *république* naissant dans les mêmes conditions, a des titres spéciaux à sa sympathie.

Il est de plus établi pour l'opinion démocratique, que l'Etat romain n'est pas en dehors de ces conditions générales, que le pouvoir temporel du pape n'est pas nécessaire à l'exercice de son pouvoir spirituel, puisque saint Pierre et saint Paul n'avaient pas d'Etats et qu'ils convertissaient le monde. Il est enfin démontré que nul principe humain ni divin ne peut obliger Rome, la capitale future de la République italienne, à sacrifier indéfiniment son existence politique au despotisme sacerdotal.

Ceux mêmes qui refuseraient d'accepter la légitimité de ces principes devraient au moins reconnaître un fait, c'est que les Romains ne veulent plus du pape temporel, et que l'armée française en viendra nécessairement à tolérer le rétablissement de la République romaine et à la défendre contre l'Autrichien, à moins de choisir une de ces alternatives absurdes:

Entretenir constamment une garnison de 20 ou 30 mille hommes dans Rome, où le pape ne rentrerait pas, en un mot, perpétuer le *statu quo* actuel;

Se retirer après avoir rétabli le pape, et l'abandonner à une révolution qui l'aurait promptement renversé;

Ou bien enfin, évacuer la ville éternelle en la livrant aux Autrichiens, Espagnols et Napolitains qui se feraient les auxiliaires de toutes les vengeances sacerdotales, comme l'ont fait les Autrichiens sous Grégoire XVI.

La République romaine est donc l'application des principes, comme elle sera, tôt ou tard, la conséquence inévitable des faits.

En présence de cette situation parfaitement comprise par le peuple intelligent et patriote de Paris, juge en dernier ressort des questions politiques un peu compliquées, voici ce que pensent et disent nos représentants dans leurs bureaux:

Premier bureau. — M. de la Rosière, dans un discours qui a duré trois heures, s'est prononcé pour l'indépendance absolue *du souverain pontife*. (C'est-à-dire, pour l'esclavage sans espoir du peuple romain.)

Deuxième bureau. — M. de Montalembert, dans une brillante improvisation, a exposé toutes les phases de la politique du gouvernement dans la question romaine, et montré les véritables conditions qui doivent constituer le gouvernement du souverain pontife.

Troisième bureau. — M. Achille Fould demande que nos troupes sortent des Etats romains le plus tôt possible, en sauvegardant toutefois la dignité et l'honneur de la France. (De quelle manière?)

M. Hubert de Lisle partage l'avis de M. Fould sur la retraite de l'armée, et il croit qu'on doit laisser au pape la plus grande latitude pour former son gouvernement.

Au *5e bureau*, M. Poujoulat développe sa faconde déclamatoire. D'après cet écho de M. de Falloux:

Rome n'est pas un pays comme un autre; elle ne vit pas de sa vie propre et dans un caractère particulier de nationalité. C'est le sanctuaire de la papauté, dont la souveraineté spirituelle s'étend sur plus de deux cents millions d'hommes épars sur le globe, et Rome ne perd rien à être ainsi traitée dans l'univers, car son empire religieux est immense, et la République de M. Mazzini ne lui aurait jamais donné l'importance et l'éclat dont elle jouit dans le monde catholique.

Consultez donc les Romains et proposez-leur le choix; on ne fait pas le bonheur et la gloire des peuples à coups de canon, en dépit d'eux-mêmes!

La France, continue M. Poujoulat, avait le droit de faire ce qu'elle a fait: elle a rétabli l'indépendance du chef du christianisme, elle a fait ce que d'autres nations auraient accompli sans elle, et *son seul tort est de n'avoir pas déclaré tout d'abord son intention* en mettant le pied sur le sol des Etats romains.

M. Poujoulat, vous répétez avec une exactitude méritoire les aveux de M. de Falloux: le seul tort du gouvernement français est d'avoir menti, menti à l'Assemblée constituante, menti aux Romains; son seul tort est d'avoir fait croire aux républicains de Civita-Vecchia qu'il venait en ami, son seul tort est de s'être insinué par trahison dans un pays où il n'apportait que des bombes. Oui, c'est là son seul tort, mais il est impossible qu'un gouvernement en ait jamais de plus grands à se reprocher, et qu'il assume jamais sur sa tête une responsabilité plus redoutable.

M. Poujoulat revient sur toutes ces histoires de poignards romains qui alimentent le *Constitutionnel* et l'*Univers*; il semble faire un crime aux Romains de n'avoir pas fraternellement accueilli les envahisseurs.

M. Poujoulat finit ainsi:

Nous avons fait une grande chose en rétablissant l'indépendance du chef de l'Eglise; restons les libérateurs du pape; *n'en soyons pas les oppresseurs*.

Non vraiment: n'imposons aucune règle de bon sens et de justice à ce vieillard qui autorise de sa présence le *miracle du sang de saint Janvier*, et qui excepte de son amnistie ses derniers défenseurs dans l'Assemblée constituante romaine; ne soyons pas *ses oppresseurs*, mais soyons ceux du peuple romain, à la bonne heure; soyons ceux de l'Italie qui a besoin de Rome pour capitale; faisons maudire le nom français d'un bout à l'autre de la Péninsule et par les ministres mêmes du roi piémontais: voilà de la haute, généreuse et intelligente politique. Ce que c'est que d'avoir voyagé en Orient! comme les pèlerinages éclairent les hommes!

M. Eugène Janvier, ex-philosophe, ajoute que la France doit conserver son influence morale à Rome, mais qu'elle doit se borner à donner des conseils et à laisser au saint-père une liberté parfaite d'action.

Huitième bureau. — M. d'Olivier pense que l'expédition de Rome n'a pu avoir qu'un but, c'est le rétablissement du pouvoir temporel *et absolu* du pape, c'est le rétablissement du principe religieux. Il a émis cette opinion, qu'à Rome il n'y a pas, il ne peut pas y avoir de souveraineté populaire en présence du pouvoir du saint-père.

Neuvième bureau. — M. Chaper reconnaît le bon effet de l'expédition de Rome; l'honneur national, les grands intérêts du catholicisme ne permettaient

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE
SAMEDI 6 OCTOBRE 1849.

FORTUNADA

VOYAGE INVRAISEMBLABLE.[1]

DEUXIÈME PARTIE.

XXVI.

FEMMES HEUREUSES ET FLEURS DOUBLES.

Les vieillards avaient repris leur place sur les nattes moelleuses et les brillants tapis de plume. A ce moment, des Océaniennes de la cité des Massifs, dont ils étaient ici les hôtes, leur apportèrent sur d'odorants plateaux de bois de sandal tout ce qu'il fallait pour les restaurer et les remettre complètement des fatigues du chemin.

Outre les mets du pays qu'ils connaissaient déjà depuis leur arrivée, on les régala de petits gâteaux de moelle de sagou, pétris avec des œufs de salangane; de pâtes de fruits fines et délicates, de bananes énormes cuites et remplies à l'intérieur de petites figues d'un goût exquis. Mais ce qui leur plut davantage, ces houris terrestres leur versèrent abondamment d'une liqueur faite d'un mélange de jus de canne et de fruits fermentés de l'arbre à pain, dans lequel on avait mis infuser des fleurs d'alapa, dont aucun autre parfum n'égale la suavité.

Tenez, lecteur, pour mieux apprécier cette dernière friandise, liez connaissance avec un marchand hollandais de la compagnie des Indes, et priez-le de vous rapporter à son premier retour des Moluques quelques pétales de la fleur alapa (en fortunadien: essence du soleil). Ils vous arriveront à coup sûr bien secs et bien fanés; c'est égal, ce sera pour vous un présent inestimable; et chaque fois que vous en respirerez l'odeur, vous sentirez votre cœur battre, vos nerfs s'épanouir, et vous remercierez Dieu de vous avoir donné la vie.

Ici Sergius, qui scrutait et examinait avec un scrupule de véritable savant, demanda pourquoi il n'avait pas vu cette fois de petits dégustateurs, comme au banquet des Avenues.

— Voyez, dit l'une de ces gracieuses Hébés, en étendant son beau bras nu à fossettes, ils sont occupés à faire la rosée et à creuser un puits.

— Mais n'y en a-t-il pas d'autres?

— Si, répondit-elle, vous avez dû en rencontrer quelques-uns, à cinq ou six cents pas d'ici, occupés à restaurer les dessins de mousse et de gazon de la route; et justement les voici qui reviennent avec leurs corbeilles vides qu'ils font porter à leurs bonnes amies.

Leurs bonnes amies étaient de charmantes gazelles à l'œil doux et humide qui les suivaient en leur léchant la figure et les mains.

— Ce sont là de gentils cantonniers, fit Sergius en apercevant le joli groupe de bambins.

Puis s'adressant à Mélo, avec lequel il s'entendait déjà à merveille:

— Je n'ai pas vu beaucoup d'enfants dans l'île, qui me paraît cependant fort peuplée; les envoyez-vous donc loin de vous, dans quelque autre partie de la contrée?

— Ils ne nous quittent que quand ils le veulent bien, dit Mélo; si vous n'en voyez guère, c'est qu'il n'en naît pas beaucoup parmi nous.

— Et pourquoi cela? demanda le savant tout étonné d'ignorer encore tant de choses.

— Je n'en sais rien, répondit simplement Mélo; Dieu seul en connaît la raison. Le chef des grandes pirogues qui vous ont amenés ici, m'a dit souvent que notre île était énormément peuplée en comparaison de celles où vous êtes nés; c'est peut-être pour cela que Dieu ne nous envoie que ce qu'il faut afin de remplacer ceux des nôtres qui partent pour ne plus revenir.

J'ai dit au cinquième chapitre, et je prie le lecteur de se le rappeler, qu'après un siècle ou deux de cette heureuse existence, après avoir habité successivement toutes les contrées de leur île, un besoin invincible de changement s'emparait de l'esprit des Fortunadiens, qui s'en allaient essaimer sur d'autres archipels de l'Océanie.

— Cependant, ajouta Mélo, bien que je ne comprenne pas le secret du Créateur, j'ai remarqué constamment que la fleur doublée et embellie par la bonne terre et les soins passionnés de celui qui la cultive, donne rarement de la graine; peut-être la même loi existe-t-elle pour nous.

Le savant fut frappé de la poésie naturelle et de la justesse de cette gracieuse comparaison.

— En effet, dit-il, les peuples misérables pullulent énormément, comme je l'ai remarqué dans mes nombreux voyages; l'homme propage doublement dans la misère et dans la souffrance; à ce point que nous autres Européens croyons devoir remédier par la guerre à la crainte de l'encombrement. Malheureux que nous sommes! la Providence infinie n'a-t-elle donc pas prévu le jour où ses enfants couvriront la surface de la terre? Certes, je le vois bien maintenant, à la place des massacres d'aujourd'hui elle nous fait une loi de trouver pour limites à une progression funeste, la santé, la beauté, l'abondance et la liberté.

Le lendemain la caravane quitta la ville des Massifs. Au départ, quelques habitants de la cité des Avenues abandonnèrent les étrangers pour aller se passionner avec leurs frères des Massifs, et lutter avec eux de goût et d'habileté. En revanche plusieurs de ceux-ci voulurent se joindre aux Portugais.

Partout sur leur route ils rencontrèrent encore des troupes de gens qui donnaient l'essor à leurs désirs d'activité, qui vivaient entre eux d'émotions fortes, énergiques et vivifiantes. Partout aussi ils virent de nouveaux et de plus merveilleux résultats de cette incessante émulation, de cette concurrence sans bornes de la fraternité.

Ils questionnèrent encore, ils questionnèrent toujours

(1) Voir les numéros des 11, 12, 13, 14, 15, 19, 20, 21, 22, 23, 28, 29, 30 septembre, 4, 5 octobre 1849.

pas de la négliger. L'honorable membre est nommé commissaire par 15 voix contre M. Chamiot, candidat de la Montagne.

Douzième bureau. — M. Pidoux a déclaré qu'il n'entendait point attaquer le ministère; que néanmoins il fallait maintenir avant tout au pape son entière indépendance, et que, sous ce rapport, il ne pouvait pas approuver pleinement la politique proclamée dans la lettre du président de la République.

M. Bouhier de l'Ecluse a soutenu que le pape devait dans tous les temps conserver une liberté entière d'action et *la puissance temporelle* à Rome, comme la puissance spirituelle; que, quels que fussent les services que notre armée lui ait rendus, nous ne pouvions avoir que le droit de conseils respectueux; que même par là seulement, nous pouvions justifier la marche de notre armée et conserver entière la gloire de nos armes et celle de la France.

Assurément ces opinions ont été contredites par quelques autres; mais enfin elles se sont produites en 1849 dans les bureaux d'une Assemblée nationale élue par le suffrage universel et chargée de représenter la France! Ceux qui les ont exprimées ont été nommés presque tous commissaires, chargés d'apprécier la question romaine!

N'est-ce pas une situation phénoménale, et l'histoire croira-t-elle qu'on ait dit ces choses, au lieu que nous indiquons, à l'époque que nous venons de fixer?

LA PIÈCE DE ROME.

On lit dans le *Moniteur universel* :

Plusieurs journaux assurent que M. de Falloux aurait eu entre les mains, avant la représentation, le *scenario* de la pièce de *Rome*, et qu'après l'avoir lu il aurait adressé au directeur de la Porte-Saint-Martin de vifs remerciments. L'*Evènement* ajoute même qu'ainsi M. de Falloux *a collaboré de tous ses vœux à la pièce qui vient d'être défendue.*

Ces faits sont inexacts; voici la vérité :

Dans le courant du mois de juillet, et sur la demande d'un membre de l'Assemblée nationale, M. de Falloux reçut M. le directeur de la Porte-Saint-Martin; cel i-ci lui remit le canevas à peine ébauché et sans dialogue d'une pièce destinée, disait-il, à exalter la politique de Pie IX et celle du gouvernement. M. de Falloux remercia en effet M. le directeur, et le chargea de remercier aussi les auteurs, non de la pièce, qu'il ne pouvait connaître encore, mais de leur bonne intention, et surtout de ce que, jouissant de la liberté illimitée du théâtre, ils avaient eu la pensée de demander des conseils. Ces remercîments, dans ces termes, M. de Falloux n'hésiterait pas à les renouveler aujourd'hui; mais il se hâta d'ajouter qu'il doutait qu'aucune habileté scénique pût parvenir à éviter le scandale; qu'il ne voulait assumer aucune responsabilité dans cette affaire; que, pour répondre cependant aux sentiments qui avaient dicté la démarche faite auprès de lui, il remettrait le manuscrit à une tierce personne parfaitement compétente, et ferait connaître fidèlement à M. le directeur l'impression produite par cette lecture.

Le tiers (membre de l'Assemblée nationale) auquel le canevas fut confié, rédigea une note où n'étaient consignées, à la suite d'un hommage aux bonnes intentions, que des objections et des critiques. Le chef du cabinet de M. de Falloux appela M. le directeur de la Porte-Saint-Martin, et fit valoir de nouveau, en lui restituant le manuscrit, l'impossibilité de traduire Pie IX sur la scène. Depuis cette entrevue, qui eut lieu aux derniers jours de juillet, le ministère de l'instruction publique, qui n'a aucun rapport à entretenir avec l'administration des théâtres, perdit absolument de vue cette affaire. Quelque temps seulement avant la représentation, M. le directeur de la Porte-Saint-Martin revint pour demander une intervention en sa faveur près de M. Dufaure. Le chef de cabinet, complétement au courant de ce qui s'était passé deux mois auparavant, exprima le regret de ne pouvoir accéder à cette demande, et ne consulta même pas le ministre, alors gravement malade.

Quant à M. de Falloux personnellement, non-seulement il n'a pas jugé, mais il n'a jamais lu l'ébauche déposée un instant entre ses mains.

L'*Evènement* répond au *Moniteur* :

« Les faits que nous avons avancés n'ont pas été avancés à la légère. Nous avons tenu entre les mains une lettre du directeur de la Porte-Saint-Martin, lettre dont nous extrayons le passage suivant :

Lorsque les auteurs me présentèrent leur pièce, je me rendis chez M. de Falloux pour lui présenter le manuscrit. Après l'avoir lu, M. le ministre me répondit ces paroles, que j'affirme *sur l'honneur* : « Monsieur, je ne suis pas ministre de l'intérieur, » mais, pour mon compte, JE VOUS REMERCIE DE » L'IDÉE QUE VOUS AVEZ EUE DE GLORIFIER SUR » LA SCÈNE LE SAINT PONTIFE; le théâtre est un » grand enseignement, et je ne vois pas l'inconvé- » nient de montrer la grande figure de Pie IX. »

Signé : Ch. FOURNIER,
Directeur du théâtre de la Porte-St-Martin.

Décidément M. de Falloux est confondu. Il n'a pas montré plus de véracité dans cette question que dans celle de la lettre au colonel Ney et dans toutes les circonstances où il est sorti de sa bouche, soit une affirmation, soit une négation.

Indépendamment de la véracité, il faut admirer cette connaissance de notre époque et de son esprit, qui a fait croire à M. de Falloux qu'on pouvait populariser la prise de Rome par la mise en scène, comme on a popularisé les victoires de Napoléon.

Les Hongrois réfugiés en Turquie sont-ils sujets de l'empereur de Russie? Non, sans doute.

La Porte peut donc répondre à Nicolas et à Radziwill : « La présence des réfugiés hongrois sur mon territoire est une chose qui ne vous regarde pas; vous n'avez aucun droit de vous immiscer dans cette affaire. »

Eh quoi! le czar s'est allié avec l'empereur d'Autriche, et lui a prêté ses troupes pour combattre les Hongrois, et il en résulterait que ceux-ci sont devenus sujets russes! Et il en résulterait que le souverain de la Russie aurait droit d'en demander l'extradition, c'est-à-dire, aurait sur eux droit de vie et de mort!

Mais, à ce compte, la république honnête et modérée, qui s'est alliée au pape pour combattre les Romains, aurait droit de réclamer l'extradition des réfugiés de Rome! Si Nicolas est fondé à demander la tête de Kossuth à la Turquie, l'élu du 10 décembre est fondé à demander à la Suisse ou à l'Angleterre la tête de Mazzini!

Une pareille prétention serait la subversion de tous les principes. Il n'y a que ceux qui ont le droit de juger qui peuvent demander l'extradition; or, le czar n'a pas le droit de juger des sujets autrichiens.

Que l'Autriche y prenne garde! En laissant le czar réclamer l'extradition des réfugiés hongrois, elle se laisse ravir même aux yeux des monarques, son droit de souveraineté par la Russie, qui a prétendu pourtant le lui rendre; aux yeux de la Porte et des puissances européennes, c'est la Russie qui devient souveraine de la Hongrie; l'empereur d'Autriche n'est plus que l'humble vassal de son allié.

Si l'Autriche sentait bien toute la portée de cette affaire, elle reculerait elle-même devant l'outrecuidance de Nicolas; elle ne souffrirait pas que ce protecteur superbe se posât en face de l'Europe comme le souverain de la Hongrie : elle ne voudrait pas se faire l'instrument de sa propre déchéance.

Le Sang de saint Janvier.

Les correspondances italiennes nous racontent que le pape a été fort sensible à l'honneur que lui a fait saint Janvier de liquéfier deux fois, une fois pour le commun des fidèles, et une fois pour le souverain pontife, le sang desséché que l'on expose dans sa chapelle à Naples. Une lettre publiée par le *Nazionale* dit que depuis ce moment Pie IX est tranquillisé sur son avenir; que toute la cour du roi de Naples s'est réjouie avec lui de ce double miracle, et qu'il y a eu le soir à cette occasion une espèce de réception dans le palais du pape.

De deux choses l'une, ou Pie IX est la dupe des jongleurs qui liquéfient le sang de saint Janvier, ou il est leur complice. Il joue un rôle odieux ou un rôle ridicule.

Ainsi, voilà l'homme pour lequel la France a sacrifié le sang de ses soldats, violé le droit des gens, détruit une république qui nous tendait une main fraternelle!

LE PAPE ET LES ROMAINS.

L'administration cardinalesque continue son œuvre inquisitoriale dans les Etats romains. Après les employés administratifs, c'est maintenant le tour des instituteurs. Une circulaire du cardinal Vizzarelli institue, pour examiner leur conduite, un conseil de censure composé uniquement de membres du clergé. Voici les principales dispositions de l'ordonnance pontificale :

I. Le conseil de censure devra être composé au moins de quatre personnes choisies parmi les respectables ordinaires qui jouissent de l'estime publique soit par leur science, soit par leur intégrité.

II. La présidence de ce conseil appartiendra, dans chaque diocèse, à l'Ordinaire respectif, ou à celui qu'il désignera pour le remplacer.

III. On devra faire connaître dans ce conseil la conduite de chacun des maîtres d'école du diocèse, soit qu'ils enseignent dans les écoles municipales, soit qu'ils tiennent des écoles privées, soit qu'ils soient obligés en vertu de bénéfices, de chapellenies ou d'autres légats dont ils jouissent, ou même de fondations privées, quand même ce serait par testament ou autre acte de dernière volonté.

IV. Sont exceptées de la censure les écoles épiscopales et celles des ordres religieux, pour lesquelles restent en vigueur les art. 291, 292 et 293 de la bulle. *Quod divina sapientia*, etc.

V. Le conseil de censure devra, après avoir examiné la conduite de chaque maître d'école, exposer s'il convient de l'approuver, de le suspendre ou de le renvoyer.

Le *Nazionale*, de Florence, publie des lettres de Rome du 25 et du 26 septembre. Nous en traduisons les principaux passages :

Le triumvirat cardinalesque a écrit à Gaëte pour avoir des renseignements sur l'amnistie, tant cet acte leur a paru à eux-mêmes obscur et sujet à difficultés, entre autres, en ce qui a trait aux chefs de corps. Samedi la note des proscrits sera publiée. Les députés partent. Le ministre des finances Galli est allé à Naples demander de l'argent à-compte sur celui que la Russie doit, dit-on, fournir, mais il n'a rien obtenu, et les consolidés ne se paient pas.

On a publié un ordre du jour qui annulle toutes les nominations faites par Fenari, Durando, Pepe, Amat et Zucchi, c'est-à-dire qu'on a jeté sur le pavé 2 700 individus.

On disait que les Français ne le souffriraient pas, mais...

Les cardinaux gouvernants ont donné l'ordre de fondre les canons pour en faire des cloches. Aujourd'hui on a fusillé un de nos canonniers, parce que, insulté par des militaires français qui voulaient lui enlever une femme qu'il avait au bras, il résista avec ses armes, en blessa quatre et tua un sous-officier.

On a donné ordre de suspendre la confection des dix mille paillasses commandées pour l'armée française. On assure que la France *accorde* à Pie IX une garde spéciale de deux mille Espagnols.

Il paraît qu'il y a de graves débats entre les autorités françaises et nos hommes rouges. Rome fourmille de prêtres, mais on ne les met pas en besogne, et ils ne gagnent rien. Dans le Transtevere on n'en accosterait pas un pour tout l'or du monde.

Le cardinal della Genga disait, il y a quelques jours, à un banquier connu pour ses opinions républicaines : « Nous foulerons aux pieds jusqu'au dernier des rouges. — Nous vous donnerons la main éminentissime, pour cette destruction, lui répondit le banquier faisant allusion au costume du cardinal. »

Le cardinal Antonelli ne permet pas que personne parle seul au pape, et il assiste en tiers à toutes les conversations, tant il a peur de ce qu'il appelle la faiblesse de Pie IX. C'est ce même cardinal, à ce qu'on m'assure qui, riche propriétaire dans la Maremme, prêta à Grégoire XVI, moyennant un intérêt de 12 pour cent, 80 000 écus, pour que le pape dépensa à faire un voyage dans les Marches. Le cardinal n'avait pas paru dans cette affaire, dont la négociation avait été confiée à un tiers.

Nous extrayons encore d'une correspondance, la *Riforma*, les lignes suivantes :

Le ministre provisoire des finances revient de Portici. Il n'a pas pu obtenir l'autorisation de vendre les biens ecclésiastiques déjà hypothéqués et engagés par la parole du pontife lui-même. On ne trouve pas d'argent à aucune condition, même exceptionnelle, et le Trésor est épuisé. Le déficit s'élève à 600 000 écus par mois, et il y a environ 8 millions d'écus en papier-monnaie en circulation. La science du ministre provisoire se trouve bien embarrassée dans cet inextricable labyrinthe. En attendant, l'on justifie par la nécessité le non-paiement des intérêts de la dette publique et des obligations de l'Etat échus, et l'on croit, par ce système, pouvoir encourager un nouvel emprunt. L'esprit financier du ministre lui inspira comme remède à tant de misère la banqueroute, la taxe de barrière, l'augmentation du timbre et la diminution de 35 0/0 sur la valeur nominale des bons de la République.

Personne ne peut prévoir quelle perte pour l'Etat se cache dans l'abîme des finances; mais il est certain que si le gouvernement clérical continue à régir de cette manière le sort des Etats pontificaux, tout espoir de se relever est entièrement perdu pour ce malheureux pays.

LE PARLEMENT PIÉMONTAIS.

La chambre des députés du Piémont comprend noblement le rôle que lui impose sa situation de seule assemblée officielle de l'Italie (nous ne pouvons compter celle de Naples). Elle vient de décider que tous les Italiens bannis par les gouvernements absolutistes qui couvrent l'Italie, seront admis à tous les droits civils et politiques dans le Piémont, la seule terre libre de l'Italie, la seule de la Péninsule où l'amour de la patrie, le sentiment national, ne soit pas imputé à crime. C'est là une belle et noble détermination, qui prouve que l'Italie ne peut tarder à ressusciter.

La presse réactionnaire de tous les pays jette feu et flamme contre cet acte audacieux des députés de Turin au moment où la réaction enlace de nouveau l'Europe comme un immense serpent. Il est même des journaux qui, non contents d'encourager le ministère piémontais à garder le pouvoir en dehors de son concours, l'engagent encore à dissoudre la démocratique Assemblée; ils oublient que la chambre actuelle a été réélue postérieurement au désastre de Novarre, et que les électeurs, malgré toutes les intrigues ministérielles, ont réélu, en y renforçant encore l'élément démocratique et national, l'Assemblée qui avait protesté contre le traité et avait encouru pour cela une dissolution.

Deux dissolutions successives en quelques mois pourraient bien sembler un défi au pays. Charles X l'a osé chez nous, mais Charles X est mort dans l'exil.

Dans sa séance du 30 septembre, la chambre des députés a autorisé le gouvernement à émettre pour 600 000 livres de nouvelles rentes. Cette somme devra être employée à payer l'indemnité à l'Autriche. Le ministère demandait que l'on votât immédiatement les 15 millions; la chambre a refusé, parce qu'il aurait trouvé dans ce vote un moyen d'échapper au contrôle du budget, au moyen duquel la chambre espère bien le forcer à se retirer pour faire place à un cabinet qui donne satisfaction à la majorité du pays. La proposition des ministres a été rejetée à une très grande majorité.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)

Rome, 27 septembre 1849.

Tandis que le président de la République française envoie comme ambassadeur particulier M. de Persigny à Vienne, lequel reçoit un tout aussi bon accueil de François-Joseph que de Frédéric-Guillaume à Berlin, le sacré-collége de Portici ne perd pas son temps. Il sait que l'ambassadeur du président doit agir à Vienne d'après les inspirations de la fameuse lettre. Or, la camarilla cardinalesque ne veut pas être vaincue en Autriche, cette terre de l'absolutisme sur laquelle elle a toujours compté. En conséquence, Léopold de Toscane, qui est devenu archi-Autrichien, qui n'a pas d'autre drapeau que le drapeau jaune au

---

coup.

— Quel était cet immense figuier des banians dont les arcades élégantes étaient occupées par de si jolis pavillons?

— Quelle était cette bande joyeuse que suivait, en chantant et jasant comme elle, cette curieuse espèce de merles, ces tansombés au plumage couleur d'acier poli?

— D'où venaient ces éclats de voix qui semblaient sortir des flancs de la colline?

— Pourquoi ces gens étaient-ils occupés à préparer des abris aux buffles, aux gazelles et aux antilopes?

— Pourquoi ceux-ci portaient-ils à manger aux animaux en liberté?

— Pourquoi ceux-là prenaient-ils leur repas dans les hautes herbes de cette savanne?

Bien que tout ceci puisse encore donner lieu à découvrir d'autres jolis secrets, je commence à trouver que ces braves vieillards abusent de la permission d'interroger, et je suis bien décidé à ne plus nous retarder en continuant à les écouter.

Ils ont d'ailleurs mieux à faire, c'est de presser leurs lestes montures; car on voit déjà dans le lointain les bambous géants qui balancent leurs tiges élancées au-dessus du lac de Vie. Dans une heure au plus ils pourront déposer leurs chaussures au rivage, ils auront la joie de reposer leurs membres à l'ombre des tamarix roses et des grands lauriers à camphre et à fleurs de magnolias qui ombragent ses bords.

Si vous le voulez bien cependant, nous emploierons ce dernier bout de chemin à prendre sur les mœurs fortunadiennes un nouveau renseignement demandé à Mehalo, le chef des buffles, par le juif Daniel Lévi.

XXVII.

DANIEL A LA RECHERCHE DES JUIFS.

On voyait passer de temps en temps des convols de buffles qui partaient pour l'intérieur de l'île ou en venaient chargés de produits de toute nature.

Au moins, pensa Daniel Lévi, le commerce fleurit dans ce pays-là.

Puis, s'adressant à Méhalo, l'ami des buffles :

— A qui, lui dit-il, appartiennent ces animaux et ces marchandises?

— Les buffles, répondit Méhalo, servent tous ceux qui savent les appeler et les conduire; il y en a assez dans les bois prêts à rendre tous les services possibles à ceux qui savent s'en faire aimer.

Comment, dit le juif, ils ne sont à personne en particulier?

Personne, reprit le chef, n'est assez fou parmi nous pour se donner l'embarras de les nourrir, de les loger et de s'en occuper constamment. Ce serait d'ailleurs bien inutile, la nature s'en charge et s'en acquitte mieux que nous.

— C'est égal! pensa Daniel, si j'habitais ici, je me choisirais un beau troupeau et je le parquerais, fort bien.

Puis il reprit tout haut :

— C'est bon pour les buffles; mais les objets qu'ils transportent?

— Ce sont les produits des diverses parties de l'île, que nos populations échangent entre elles : des fruits récoltés qui réussissent mieux dans tel ou tel terrain, ou des objets que le goût s'est attaché à y perfectionner. Ainsi, vous avez vu hier des habitants de la cité des Avenues nous apporter des vases de latanier, des plateaux d'ébène et de sandal vernis ou peints sous l'habile direction de Sinnia. En revanche ils ont choisi chez nous des conduits d'écorce gommés pour diriger l'eau, plusieurs blocs de pierre pointue pour creuser des puits, et des tapis de plumes de loris et d'oiseaux de paradis. Tenez, ceux que nous voyons à présent portent des fruits de l'arbre à pain, plus succulents, des bananes et des ananas d'une prodigieuse grosseur et d'une plus grande délicatesse que les nôtres.

— Oui, mais à qui appartiennent tous ces produits?

— A ceux qui les ont créés ou perfectionnés, à la tribu qui s'est passionnée pour les obtenir

— Et vous échangez tout cela entre vous sans vous servir de marchands?

Ici Vasco intervint comme truchement. Il expliqua à Méhalo que les marchands étaient une classe d'hommes qui passaient leur temps à remplir leurs caises des produits des autres; et qui, sans les perfectionner, sans y rien ajouter, en les détériorant même et les dénaturant le plus souvent, recueillent à leur profit personnel une grosse part prise à la fois sur ceux qui les créent et sur ceux qui les consomment.

Méhalo se fit répéter et éclaircir cela à plusieurs reprises, et s'écria avec étonnement :

— Mais s'il y a chez vous beaucoup de ces gens-là, il doit y avoir bien peu de plaisir à travailler, et l'on a certainement beaucoup de peine à se procurer les joies de la vie.

— Bon! les joies de la vie! fit Vasco; il y a chez nous des gens qui n'ont pas même les choses de première nécessité.

Ceux des Fortunadiens qui entendaient cela levèrent les yeux au ciel, et eurent un serrement de cœur d'autant plus douloureux qu'ils n'y étaient guère habitués.

Sergius ne voulut pas ajouter à cette amertume inconnue dont Vasco venait de remplir l'âme de ces pauvres gens; il se contenta de songer en lui-même.

— Hélas! que diraient-ils s'ils savaient qu'en Europe travailler au bonheur de l'humanité, c'est s'exposer à être conspué, battu, pendu ou brûlé? Que diraient-ils s'ils apprenaient qu'il y a parmi nous des sycophantes vivant sur les douleurs d'autrui, qui prêchent que vouloir rendre chaque homme assuré de son nécessaire, c'est être impie, c'est contrarier les desseins de Dieu?

Quant à Daniel, il était confondu de voir des gens qui ne connaissaient pas les juifs. C'était, selon lui, un exemple bien dangereux; ceux qui le donnaient lui parurent, dans l'honnêteté de sa conscience, bons pour la geôle ou le bûcher.

Ceci fut interrompu par un cri d'enthousiasme solennel et grave : le lac de Vie scintillait aux yeux des vieillards entre les tamarix et les bambous. Cette eau merveilleuse, qu'ils étaient venus chercher avec tant d'ardeur, à travers tant d'incertitudes, de périls et de tempêtes, ils la voyaient enfin bleuir, étinceler et refléter le ciel devant eux. Quelques pas encore, et ils allaient la toucher.

ANTONY MÉRAY.

(*La suite à demain.*)

deux bandes rouges sur la citadelle de Livourne, sur le palais Pitti, à Florence et autres lieux, Léopold de Toscane est allé à Vienne comme chargé d'affaires de la cour de Portici. Le cardinal Lambruschini est son porte-notes et l'accompagne.

Quand vous recevrez la présente à Paris, peut-être l'affaire de la lettre du président sera passée de mode. Il n'en est pas de même ici. Le comte Esterhazy, ambassadeur de François-Joseph, sommé de s'expliquer, à Portici, sur la signification qu'il donnait à cette pièce, devenue officielle par son insertion dans le *Moniteur*, a biaisé; il a éludé la question, il a eu recours à une longue prise de tabac pour arranger sa réponse sur une question aussi épineuse.

Le cardinal Antonelli qui, en fait de pareilles ruses, en sait plus long que M. Esterhazy, a compris que l'Autriche pourrait bien avoir la main forcée dans cette affaire. C'est alors que l'on a songé à utiliser le voyage du grand-duc Léopold à Trieste et à Vienne.

Dans l'état des choses, il y a lutte à Vienne entre M. de Persigny et le grand-duc de Toscane. Si ce dernier l'emporte, si le sacré-collége a pour lui l'Autriche, le pape se retirera à Bologne sous la protection des baïonnettes autrichiennes : il en fera un autre Avignon. Il y demeurera jusqu'à ce que la France lui concède plénitude de pouvoirs temporel et spirituel.

La France tiendra garnison à Rome tant qu'elle voudra. La camarilla espère que la République française se lassera d'entretenir une armée de 35 000 hommes en Italie, et que, de guerre lasse, elle cédera.

Dans ce conflit, il y a un moyen bien simple pour la France de sortir d'embarras : elle n'a qu'à laisser les Romains se choisir un gouvernement par le vote universel ; soyez sûr que la République romaine ressuscitera du scrutin.

Soit que M. Edgar Ney ait trop parlé, soit que les Romains soient plus perspicaces, il me semble que l'on a mieux connu à Rome qu'à Paris le véritable motif de la lettre présidentielle.

Voici la version qui court :

Le duc de Bordeaux a reçu à Ems nombreuse cour, comme vous savez. Si ce n'avaient été que les vieux légitimistes, M. Louis-Napoléon en aurait ri comme d'une exhibition fossile ; mais il y avait des ouvriers. Le duc de Bordeaux a affecté une certaine propension au socialisme.

Le président, qui a ses petites idées, s'est effrayé, dit-on ici, du parti que son antagoniste pouvait se faire ; il a voulu regagner sa popularité ; il n'a pas trouvé de meilleur moyen pour s'a tirer l'armée et le peuple, que d'affecter une allure du bon vieux temps de la République et de l'Empire, et d'abandonner les lisières de M. de Falloux.

C'était bien, mais il n'eût pas fallu reculer.

Voilà l'explication que, dans le palais Rospigliosi, j'ai entendu donner à cette pièce historique. Je le répète, M. Edgar Ney a-t-il trop parlé?

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)

Naples, 26 septembre 1849.

Le roi Ferdinand est vivement agité de ses démêlés avec le conseil fédéral de Berne pour l'affaire des enrôlements militaires. M. le comte de Ludolf, qu'il avait envoyé, est reparti sans avoir pu vaincre ce qu'il appelle l'obstination helvétique. Le conseil fédéral ne veut plus que la Suisse vende argent comptant le sang de ses enfants. Ferdinand de Bourbon a menacé de faire saisir les propriétés de tous les Suisses situées dans les Deux-Siciles, si la Suisse ne lui fournit plus de soldats.

Le roi de Naple est si aimé de ses sujets, qu'il se regarde comme perdu, comme détrôné, s'il n'a plus des étrangers à sa solde. L'irritation de Ferdinand ne nous paraît pas un bon certificat pour lui, car on pourrait se demander pourquoi il ne compose pas de Napolitains ses régiments.

Ces capitulations militaires sont le dernier vestige de la barbarie féodale. Les enfants de Guillaume Tell ne veulent plus être les soutiens des despotes qui les paient ; ils y sont tellement résolus, qu'ayant appris que les administrations des trois régiments suisses de Naples, lesquelles résident dans la Suisse, faisaient des engagements, le conseil fédéral leur a enjoint de cesser. M. de Ludolf a perdu ses peines ; il est, de guerre lasse, retourné à Turin, où il occupe l'ambassade napolitaine.

AMNISTIE EN ANGLETERRE.

Une réunion a eu lieu à South-London-Hall, Blackfriars-Road, afin d'adopter une pétition pour demander à la reine de faire mettre en liberté les détenus politiques. — La réunion était présidée par M. E. Miles. Voici le texte de la résolution proposée : Lorsque les circonstances rendent nécessaire la punition des délinquants politiques, une large distinction doit être faite dans la manière de les traiter et la manière de traiter les individus condamnés pour crimes contre les personnes et la propriété.

Considérant que, dans la maison de correction de Westminster et dans diverses autres prisons, cette distinction n'a pas été faite, l'assemblée pense que la sévérité du traitement infligé aux détenus politiques et la durée de leur emprisonnement déjà subi, satisfait complètement à la loi, et l'assemblée se proclame favorable à la mise en liberté de toute personne subissant l'emprisonnement pour délits politiques.

Cette résolution est adoptée.

D'autres personnes proposent l'adoption d'un mémoire à la reine, rédigé dans ce sens.— Adopté.

Il est donné lecture de lettres de Richard Cobden, Joseph Hume, qui sont d'avis qu'une amnistie générale devrait être accordée pour délits politiques à l'intérieur et à l'étranger. M. Cobden, M. William et d'autres personnes ont eu une conférence avec le ministre de l'intérieur. Le résultat n'a pas transpiré.

AMÉRIQUE ET FRANCE.

Voici, d'après le *New-York Herald*, quelques détails sur le différend survenu entre les deux Républiques américaine et française. Lorsque M. Poussin est arrivé de France, il a exprimé le désir d'ouvrir une correspondance diplomatique avec le secrétaire d'État (alors M. Buchanan) sur deux points très importants : 1° Un traité de commerce plus intime et plus avantageux entre la France et les Etats-Unis, sur la base d'une réciprocité générale qui pourrait augmenter considérablement le commerce entre les deux Républiques ; 2° une réclamation de certains Français à la Vera-Cruz, dont la propriété, pendant le bombardement par le général Scott, avait subi des dommages évalués d'une part à 860 000 dollars, et d'autre part à 2 150 000 dollars.

L'ancienne administration avait accueilli ces ouvertures avec courtoisie, mais elle avait renvoyé M. Poussin à la nouvelle administration, sous la présidence du général Taylor. Lors de l'avénement du général Taylor, M. Poussin a renouvelé ses ouvertures à M. Clayton. Rien d'important n'a eu lieu au sujet du traité de commerce, mais une correspondance très aigre et sarcastique a été le résultat des notes sur la créance du résident français de la Vera-Cruz. M. Clayton, au nom du gouvernement américain, a refusé de reconnaître la créance ; M. Poussin a insisté, et il a fait quelques allusions très mordantes en parlant de l'honneur et de l'honnêteté du gouvernement français, qui avait payé les créances américaines contre la France il y a quelques années. M. Clayton a pris feu, et il a adressé une dépêche directe au gouvernement français pour demander à Louis-Napoléon de rappeler M. Poussin, sinon le gouvernement américain lui tiendrait prêts ses passeports. A cette demande, à cette intimidation, le président français a pris feu à son tour ; il a répondu par un refus.

Quelle que puisse être l'origine du démêlé entre la France et l'Amérique, dit le *Bulletin américain*, nous ne pensons pas qu'elle doive amener une guerre avec la France. Deux gouvernements éclairés ne peuvent pas faire la guerre pour une question d'étiquette, et la France, assurément, ne persistera pas dans une conduite de nature à troubler l'harmonie entre les deux plus puissantes républiques du monde.

L'EMPEREUR FAUSTIN SOULOUQUE.

La cérémonie du couronnement a eu lieu dans l'église catholique. Lorsque l'empereur et l'impératrice sont partis pour s'y rendre, des salves d'artillerie ont été tirées. Elles ont continué pendant toute la cérémonie religieuse. Dans l'église, Soulouque a pris place sur un fauteuil préparé pour lui, au-dessus duquel était suspendue une petite couronne. La couronne impériale lui a été présentée par un de ses ministres. Soulouque s'est levé ; il l'a posée sur sa tête ; l'impératrice et sa fille étaient agenouillées à ses côtés. L'empereur avait, comme d'habitude, un habit bleu ; mais, pour la première fois, il avait à la boutonnière une grosse étoile d'or. L'impératrice et sa fille étaient en robes de soie richement brodées et couvertes de bijoux. L'impératrice avait sur la tête une couronne de branches de verts cyprès.

Un jésuite bien connu et peu recommandable, créé évêque pour la circonstance, a fait la cérémonie de la consécration, après quoi leurs majestés impériales ont reçu les hommages de tous les assistants. Après cette cérémonie, une députation du sénat a paru sur la place du palais, où les troupes étaient rassemblées. Elle a ordonné deux salves d'applaudissements pour l'empereur. Les troupes ont faiblement répondu Tous les soldats semblaient fort surpris. Nul ne sait quelle sera l'issue de cette représentation. Il n'y a de satisfait que la famille impériale, et ceux qui en attendent des titres et des dignités. Le peuple a peur du nom d'empereur depuis les jours cruels de l'empereur Dessaline. Cette ridicule parade est une vérité ; elle peut avoir de très sérieuses conséquences pour cette malheureuse île.

Dans une proclamation adressée au peuple, le nouvel empereur déclare qu'il est de son devoir d'accepter sans hésitation, mais avec le plus profond sentiment de dévouement, *le nouveau fardeau* qui lui est imposé.

FORTUNE BIENTOT FAITE.

Les divisions russes qui reviennent de Hongrie se succèdent sans interruption à Tarnow. Il doit passer, dit-on, 150 000 hommes. Ces troupes ne prennent point la grande route impériale par Cracovie, mais le chemin plus court d'Uscie-Jeznickie. Les soldats font de nombreux achats à Tarnow. Le butin qu'ils apportent est immense. Outre la monnaie d'or et d'argent qu'ils ont en abondance, ils amènent de Hongrie des troupeaux entiers de bœufs, ainsi que des vaches laitières, des taureaux, des veaux, des chevaux de toute espèce.

AUTRICHE ET PRUSSE.

La subite concentration de grandes masses de troupes en Bohême et en Moravie, a éveillé ici, dans toutes les classes de la société, des appréhensions diverses. L'attitude ferme du cabinet prussien, devant laquelle s'est manifestée trop clairement la faiblesse du ministère autrichien, fait penser à une guerre prussienne, et l'on en parle partout comme d'une chose déjà décidée. Mais en même temps on la considère comme la ruine finale de l'Autriche, dans les circonstances désespérées où déjà se trouve une partie de la monarchie. — On croit en partie, il est vrai, que ces rassemblements de troupes en Bohême et en Moravie ne doivent être qu'une menace ; mais la question est de savoir si la Prusse voudra, sans y répondre, subir cette menace qui dans tous les cas est fort inopportune. Quoi qu'il en soit, le ministère autrichien vient, par ce fait, de révéler complétement son incapacité diplomatique et son manque de tact, car les plus simples notions de la politique prescrivaient à l'Autriche, pour son propre salut, de garder son épée au fourreau, et surtout de ne pas l'en sortir contre l'Allemagne. La guerre ne paraît, du reste, pas terminée encore dans le sud de la Hongrie. Les *fidèles* Serbes ne viennent-ils pas de chasser le commissaire de l'Empire, et ne paraissent-ils pas songer à maintenir d'une manière fort peu pacifique leur droit de former dans l'Empire, un Etat avec des institutions particulières?

Le bruit vient de se répandre qu'un attentat a été commis à Klagenfurt contre Georgey, par une personne qui touche de très près au comte de Kichy, condamné à mort en Hongrie par un conseil de guerre madgyar.

— La nouvelle de la prise de Komorn n'est pas révoquée en doute. La guerre de Hongrie se trouverait ainsi terminée. Il s'agit seulement de savoir si la forteresse s'est rendue après un bombardement de huit heures, ou si elle a fait sa soumission avant que le canon eût retenti.

L'empereur d'Autriche a ratifié toutes les conditions de la capitulation accordée par le feld-maréchal-lieutenant Haynau à la garnison de Komorn.

ANTILLES.

Nous avons, dit le *journal du Havre*, des nouvelles de nos Antilles jusqu'au 11 septembre.

Les correspondances signalent la situation des esprits comme toujours très tendue ; l'ordre néanmoins n'avait pas été troublé de nouveau à la Guadeloupe, qui jouissait, à la surface, d'une tranquillité apparente et précaire. Il n'en a pas été de même à la Martinique ; Saint-Pierre a été, dans la soirée du 8 septembre, le théâtre d'une scène déplorable et que l'on ne saurait trop flétrir. M. le procureur-général Meynier, comme on sait, est mal vu par le parti conservateur ou Bissettiste, qui a demandé instamment et à diverses reprises le rappel de ce magistrat. Depuis quelques jours il était retiré dans une petite campagne aux environs de Saint-Pierre, pour y passer les vacances judiciaires, lorsque le 8, entre onze heures et minuit, une bande d'environ quatre cents personnes, armées de piques et de bâtons, et parmi lesquelles se trouvaient, nous regrettons de le dire, plusieurs blancs occupant une position sociale assez élevée, s'est réunie sur la savanne du fort, et de là s'est dirigée en masse sur l'habitation de M. Meynier avec l'intention bien arrêtée de lui faire un mauvais parti.

Le portail, ainsi que la grille de clôture, ont été brisés ; les cris : « A bas Perrinon et Schœlcher! Mort à Meynier ! » ont été proférés ; il a été question ensuite de mettre le feu à la maison, mais les avis se sont partagés à cet égard, et heureusement les moins forcenés ont réussi à faire repousser ce projet. M. Meynier n'a dû son salut qu'à une prompte fuite, heureusement favorisée par l'obscurité.

Au départ du packet, une instruction judiciaire était commencée ; plus de soixante témoins avaient été entendus ; on disait que de nombreuses arrestations allaient être faites. Des personnes haut placées sont compromises dans cette grave affaire ; elles auraient été reconnues malgré leur déguisement ; on cite même des membres du parquet connus par l'exaltation de leurs opinions.

Revue de la Presse parisienne.

Le *Constitutionnel* se plaint du malheur advenu à plusieurs sous-préfets, que le ministère actuel a eu la cruauté, non pas de destituer, mais de changer de résidence.

Ces sous-préfets sont trop dans le sens de la majorité. Ils sont du choix de M. Léon Faucher. Tels sont les sous-préfets d'Oloron, de Prade, d'Orange, de Montluçon ; on les transplante, on les exile.

Ainsi, les opinions de la majorité seraient représentées par M. Léon Faucher. Glorieuse personnification ! Oublie-t-on que M. Léon Faucher, renvoyé du ministère pour avoir abusé du télégraphe, n'a eu que *cinq voix* à l'Assemblée constituante en sa faveur? M. de Larochejaquelein, l'un des coryphées légitimistes, ne s'est pas borné à voter contre lui, il a parlé pour le flétrir *au nom de la probité politique*. La majorité voudrait-elle relever cet étendart tombé dans la poussière ? Ce serait fort maladroit de sa part. On accusait précisément M. Faucher d'avoir faussé les élections et créé la majorité actuelle par ses signaux télégraphiques. Protéger trop ouvertement M. Faucher, ce serait donner à penser qu'on se croit obligé envers lui à une certaine reconnaissance électorale.

Le *Siècle*, en publiant plusieurs réclamations contre les compagnies de chemins de fer, les fait précéder des lignes suivantes :

Au moment même où l'on parle de livrer aux compagnies la ligne de France la plus importante peut-être, les plaintes sur la façon dont elles administrent les chemins de fer dont l'Etat leur a déjà confié l'exécution se renouvellent plus nombreuses, plus vives et, disons-le, plus fondées que jamais. Chaque jour la presse est requis, par des voyageurs lésés, d'ouvrir ses colonnes à des réclamations motivées par des violations plus ou moins flagrantes, plus ou moins fâcheuses, des règlements qu'elles sont tenues d'observer.

Le *Pays* demande quand nous cesserons de demander chaque matin l'avènement de nos *théories subversives*.

Nos théories n'ont absolument rien de subversif, et nous cesserons d'en demander l'avènement le jour où elles seront *réalisées*.

Le *National*, après avoir constaté que les légitimistes ne veulent pas du titre vulgaire de citoyen français pour leur *prince*, répond à une autre objection qu'ils formulent contre l'amnistie présentée par M. Napoléon Bonaparte.

Mais il y a encore, dans toute cette affaire, quelque chose qui chiffonne singulièrement messieurs de la légitimité. Ils se signent à la seule pensée que la maison de Bourbon soit comprise dans une même mesure de clémence avec les insurgés de juin, et ils s'écrient fièrement que les Bourbons n'ont pas besoin d'amnistie. C'est avoir la mémoire courte. La nation ne nous paraît pas avoir eu cette opinion lorsqu'elle a chassé Charles X pour son imbécille attentat contre le droit et les idées des temps modernes.

On nous répondra que le comte de Chambord n'est pas coupable des actes de son aïeul. Nous l'admettons ; mais tout prouve qu'il n'a pas renoncé aux idées qui ont perdu sa race. En effet, a-t-il eu le bon sens, a-t-il eu le courage de reconnaître que le prétendu droit sur lequel on base sa candidature au trône n'est que la plus niaise des impostures ? S'est-il noblement découronné de ce diadème imaginaire dont les métaphores monarchiques de ses partisans ceignent son front? A-t-il renversé d'un pied dédaigneux ce piédestal de sots préjugés sur lequel on s'efforce de le hisser pour l'exposer à l'adoration des fétichistes du droit divin? Enfin, par un haut exemple donné aux rois, et portant en sa personne un dernier coup à une erreur funeste, a-t-il sollicité de son pays l'honneur d'être simple citoyen? Non. Jusque-là donc, on est fondé à penser qu'il n'a rien répudié des stupides dogmes qui n'ont pu défendre son aïeul ; jusque-là, on l'enveloppe légitimement dans la solidarité des fautes qui ont amené l'exil de toute sa famille.

La *Presse* pose en ces termes la candidature du prince de Joinville à la présidence de la République :

Quel sera, en 1852, le candidat sur lequel la France porterait le plus volontiers ses voix ?

Le nom incontestablement le plus populaire est celui du jeune amiral *qui est allé chercher à Sainte-Helène* les restes mortels du glorieux vaincu de Waterloo, du glorieux vainqueur d'Austerlitz !

Nous ne proclamons pas une préférence ; nous constatons un fait.

C'est trop tôt, entendons-nous dire autour de nous.

Nous repondons : Il est souvent trop tard pour regarder devant soi ; il n'est jamais trop tôt.

Pauvre empereur ! combien d'ambitions viendront exploiter ses restes ! On a déjà fait un président avec son nom, les orléanistes voudraient maintenant en faire un autre avec ses cendres !

Assemblée législative.

Séance du 5 octobre.—Présidence de M. DUPIN.

L'Assemblée accorde des congés à deux représentants ; elle refuse dix-sept demandes et en ajourne une.

Pétition.

M. MATHIEU (de la Drôme). Je dépose une pétition signée par un grand nombre de citoyens de la Marne. Je veux dire habitants de la Marne, car depuis ce matin le mot de citoyen a disparu du *Moniteur*.

(Rumeurs à gauche... Oui, oui, c'est vrai !)

Les pétitionnaires réclament l'enseignement obligatoire et surtout donné par des laïcs.

Vérification des pouvoirs.

UN REPRÉSENTANT rend compte de l'élection de M. Joly, nommé par le département de Saône-et-Loire, en remplacement de M. de Lamartine.

Après quelques explications échangées entre le rapporteur et M. Joly, l'élection est validée.

Pétition.

M. PASCAL DUPRAT dépose une pétition de nombreux citoyens du Doubs, demandant l'enseignement gratuit et obligatoire.

Rapport.

M. DESJOBERT. Je dépose le rapport de la commission chargée d'examiner la proposition présentée par M. Napoléon Bonaparte.

VOIX DIVERSES. Lisez ! lisez !

M. DESJOBERT donne lecture de son rapport.

La proposition de M. Napoléon Bonaparte est ainsi conçue :

« Considérant que la générosité, la grandeur et la justice sont les meilleurs auxiliaires pour fonder et fortifier la République ;

» Considérant que l'on ne saurait plus aujourd'hui invoquer la raison d'État ;

» Considérant que les lois de proscription et de violence n'ont jamais sauvé les gouvernements,

» Le soussigné propose le décret suivant :

» 1° Sont abrogées les lois du 10 avril 1832 et du 26 mai 1848, qui exilent la famille des Bourbons.

» 2° Le décret rendu par l'Assemblée constituante le 27 juin 1848 est rapporté.

» Les insurgés de juin, déportés sans jugement, seront mis en liberté. »

L'auteur de cette proposition, appelé dans le sein de la commission, s'est défendu contre la pensée d'assimiler, avec les hommes frappés par les lois de 1832 et de 1848, d'autres citoyens qu'il a lui-même reconnus coupables. (Vive interruption.)

A GAUCHE. Ils n'ont pas été jugés.

M. DESJOBERT continue sa lecture. M. Napoléon Bonaparte, dit-il, s'est défendu contre la pensée de cette assimilation qui a été faite au dehors; il s'est empressé de reconnaître qu'il n'y a rien de commun entre les Bourbons et les membres de la famille Bonaparte, bannis par une loi, et des hommes qualifiés coupables et criminels contre les lois de leur pays. (Violentes rumeurs à gauche.) La commission, considérant qu'une odieuse assimilation... (Nouvelle interruption.)

A GAUCHE. Ceux qui étaient coupables parmi les insurgés ont été jugés et condamnés; les autres sont réputés innocents.

UNE AUTRE VOIX. Il n'en est pas de même des Bourbons.

M. DESJOBERT. La commission, pour empêcher une assimilation qu'elle ne doit pas permettre, sans entrer dans le fond de la question, croit qu'il n'y a pas lieu à prendre la proposition en considération.

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ. Je ne viens pas discuter le rapport, mais je ferai remarquer que le seul motif invoqué contre la proposition est celui qu'une assimilation pourrait être faite; mais il n'est rien de plus facile que de séparer les diverses parties de cette proposition. (Murmures et rires.)

M. LE PRÉSIDENT. La division dont il s'agit pourra être demandée lors du vote, mais elle ne peut l'être aujourd'hui, parce que le rapport n'est pas même en discussion.

Projet sur le timbre des effets de commerce.

Une discussion s'élève ensuite pour savoir si le projet de loi relatif au timbre des effets de commerce devra être laissé à l'examen de la commission du budget, ou renvoyé dans les bureaux et examiné par une commission spéciale. MM. Chegaray, Desmousseaux de Givré, Berryer sont successivement entendus.

L'Assemblée décide que le projet sera renvoyé à une commission spéciale.

La dotation de la duchesse d'Orléans.

M. DARU. Je dépose le rapport de la commission du budget sur un crédit supplémentaire demandé par M. le ministre des finances.

M. LAURENT (de l'Ardèche). Si, comme j'ai lieu de le croire, le rapport a trait au projet de dotation de la duchesse d'Orléans, je demande que ce rapport soit considéré comme non avenu. (Bruit), La com-

mission du budget n'ayant pas reçu de l'Assemblée le mandat de s'occuper de cette question.

M. GOUIN soutient que la commission du budget, aux termes du règlement, avait le droit d'être saisie du projet, comme des autres projets relatifs à des crédits supplémentaires.

M. DARIEU, appuie les observations de M. Laurent (de l'Ardèche). Ce n'est pas là un crédit supplémentaire ordinaire, mais un crédit nouveau que l'Assemblée devrait être appelée à examiner dans les bureaux.

M. DARU. Dans la séance du 2 octobre, j'ai reçu à ma place un pli cacheté de M. le président de l'Assemblée, qui m'annonçait que le projet de crédits supplémentaires, déposé par M. le ministre des finances dans la séance du 1er octobre, était renvoyé à la commission dont j'étais président. J'ai convoqué immédiatement la commission ; le projet dont elle avait été saisie régulièrement.....

A GAUCHE. Irrégulièrement.

M. DARU. Elle m'a chargé de présenter un rapport, ce que je viens de faire tout à l'heure.

(Ces explications sont suivies d'une longue agitation ; la gauche somme le président de mettre la question aux voix, M. Dupin s'y refuse deux fois.)

M. LE PRÉSIDENT met aux voix la motion de savoir si le rapport de M. Daru sera considéré comme non avenu, et le projet renvoyé aux bureaux.

L'épreuve est douteuse.

VOIX DIVERSES. Le scrutin ! le scrutin ! non ! non ! si ! non ! (Long tumulte.)

Une liste de représentants qui demandent le scrutin est ensuite présentée, et le scrutin a lieu au milieu d'une vive agitation.

Les voix se répartissent ainsi :

Votants	531
Majorité absolue	266
Billets blancs (sensation)	269
Billets bleus (contre)	262

Le rapport fait par M. Daru, au nom de la commission des crédits supplémentaires, n'est pas maintenu, et par cela même la proposition de renvoyer la loi sur les douaires aux bureaux se trouve adoptée. (Vive approbation.)

M. MATHIEU (de la Drôme). Je viens demander le dépôt entre les mains de la commission du contrat de mariage de Mme la duchesse d'Orléans. Cette pièce, assure-t-on, est de nature à jeter une vive lumière sur le projet. (Agitation prolongée.) Je demande positivement que le contrat de mariage de la duchesse d'Orléans soit déposé aux archives de l'Assemblée, pour que chacun de nous puisse en prendre connaissance.

M. CRÉMIEUX. Il s'agit du douaire ; il est de toute nécessité de recourir au contrat de mariage.

M. LE PRÉSIDENT. C'est entendu, la commission en demandera la communication. (Murmures nombreux.)

PLUSIEURS VOIX. Nous exigeons que ce dépôt soit fait. (Interruption.)

M. LE PRÉSIDENT. Alors, que M. le ministre dise s'il le déposera. (Bruit.) Je ne l'ai pas, moi, ce contrat de mariage. (Murmures.)

M. PASSY, ministre des finances. Je n'ai aucune opposition à faire quand l'Assemblée demande la communication de quelque pièce. Le contrat de mariage dont il s'agit doit se trouver dans les archives de la cour des pairs. Le président est libre, si l'Assemblée en manifeste le désir, de s'adresser à ce dépôt. Quant à moi, je le répète, je n'ai point le contrat entre les mains.

M. LE PRÉSIDENT. M. le ministre déplace les pouvoirs. Je n'ai pas le droit d'aller chercher des pièces dans les archives nationales. (Exclamations diverses.)

M. PASSY. Toutes les fois que l'Assemblée a manifesté la volonté de consulter une pièce déposée dans les archives, on s'est empressé de la satisfaire. Quant à moi, je serai toujours prêt, sur une demande officielle de l'Assemblée, à lui communiquer ce qu'elle demandera. Je le répète, si cette demande m'est faite, je ferai chercher le contrat de mariage de Mme la duchesse d'Orléans.

M. LE PRÉSIDENT. Et ce contrat sera à la disposition de la commission. (Murmures à gauche.) Qu'est-ce que vous demandez ?

VOIX A GAUCHE. On a demandé le dépôt aux archives de l'Assemblée.

M. LESTIBOUDOIS. Je ne crois pas que l'Assemblée demande l'impression de la pièce. (Non! non!) Elle se contentera du dépôt.

Messieurs, ce qu'une commission a le droit de demander, l'Assemblée entière, à plus forte raison, doit l'obtenir. Il est donc nécessaire qu'après une délibération expresse l'Assemblée manifeste son intention à ce sujet. (Approbation.)

M. LE PRÉSIDENT. Quand l'Assemblée veut des communications, elle les demande aux ministres ; ce sont les ministres qui les lui fournissent ; mais jusqu'à présent jamais le président n'a eu le droit d'aller puiser dans les archives et d'y chercher ce dont on a besoin pour une discussion. Il faut que chacun reste dans les limites de ses prérogatives. (Nouvelle et plus vive interruption.)

M. LE PRÉSIDENT consulte l'Assemblée sur la proposition de M. Mathieu (de la Drôme).

L'Assemblée, consultée, décide que le contrat *ne sera pas déposé* aux archives de l'Assemblée.

M. DE LASTEYRIE. Les stipulations du contrat se trouvaient dans le rapport de M. Daru. La nouvelle commission saura, comme la première, trouver cette pièce, qui lui sera communiquée.

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition faite par M. Gillon sur les modifications à apporter à la loi du 21 mai 1836, relative aux chemins vicinaux.

La commission conclut à la prise en considération et au renvoi de la proposition à la commission nommée sur la question de la prestation en nature. La proposition du rapporteur est adoptée, et le renvoi prononcé.

L'Assemblée est ensuite consultée sur la proposition relative à l'établissement de médecins cantonaux. La commission chargée de donner son avis à cet égard, opine pour la prise en considération de la proposition ; mais elle demande que l'examen en soit renvoyé à la commission chargée d'examiner la loi sur l'assistance publique.

Un représentant de la gauche convient que la proposition de MM. Morellet, Bertholon, Doutre, etc., fait partie de la loi sur l'assistance publique ; mais il pense que devant la nécessité des indigents, il serait bien de faire une loi spéciale pour cet objet de l'assistance publique, et il demande le renvoi de la proposition à une commission spéciale.

Cette motion n'est pas adoptée par l'Assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures et 1[2.

Demain, à 2 heures, séance publique.

FAITS DIVERS.

On dit que M. Dufaure, dans un sentiment très louable, a offert au théâtre de la Porte-Saint-Martin une indemnité de 10 000 fr., pour le dédommager de la suspension de *Rome*. Mais cette indemnité, malheureusement insuffisante, puisque les frais de cette pièce se montent à 80,000 fr., a été repoussée. L'affaire va, dit-on, être portée devant le conseil d'Etat.

— Les sténographes du *Moniteur* ont reçu de M. Dupin l'ordre de substituer l'appellation *monsieur* à celle de citoyen devant le nom des orateurs.

Cet ordre a été exécuté pour le compte-rendu de la séance d'hier.

L'*Argus soissonnais* du 2 octobre donne les détails suivants sur l'ouverture du Concile provincial de Soissons :

« Dimanche dernier, la présence des évêques de la province de Reims avait attiré à la messe, dans notre église cathédrale, une affluence considérable de fidèles. Mgr de Prilly, évêque de Châlons, et Mgr de Salinis, évêque d'Amiens, étaient placés chacun dans une des stalles du chœur. Mgr Gignoux, évêque de Beauvais, n'est arrivé que le soir. Mgr Gousset, archevêque de Reims, occupait le trône épiscopal en sa qualité de métropolitain.

» Après les vêpres, Mgr l'archevêque est monté en chaire, et a prononcé, à l'occasion du Concile qui allait s'ouvrir, une allocution remplie d'intérêt et d'à-propos.

» Aujourd'hui, à dix heures, les cloches se sont ébranlées, annonçant la première session du Concile. Tous les membres du Concile, accompagnés du chapitre de la cathédrale, qui s'était porté à leur rencontre, sont sortis du grand séminaire et se sont rendu processionnellement à la cathédrale, au milieu d'une foule immense de fidèles accourus sur leur passage. La messe basse a été dite par Mgr Gousset, et tous les évêques et les autres membres du Concile ont reçu la communion de ses mains. »

— Un charron de Cournon avait été mis par sa femme à la porte du domicile conjugal, et ses instances pour y rentrer avaient été infructueuses. A bout d'arguments pour fléchir la rigueur de sa compagne, il l'avait menacée d'aller se noyer de désespoir. — Eh bien, va ! C'est tout ce qu'il avait pu obtenir.

Depuis le jour de la foire de Chignon, il avait disparu. Samedi son cadavre a été retrouvé dans l'Allier. Son intraitable moitié n'a pas plus voulu le recevoir mort que vif, et il a fallu le porter directement au cimetière sans honneurs funèbres.

COMPAGNIE DES LUNETIERS. — Le lord-maire de Londres a eu l'honneur de recevoir à un banquet de 250 couverts, dans Egyptian-Hall, la compagnie des lunetiers, l'amiral Dundas et d'autres personnes. Le lord-maire a porté un toast à la marine et à l'armée.

L'amiral Dundas a remercié ; il a dit que le corps (de la marine royale) auquel il a l'honneur d'appartenir n'a jamais brillé par plus de discipline qu'aujourd'hui. Je ne suis pas membre du congrès de la paix, a-t-il ajouté, et je n'en suis pas du tout l'ami ; mais personne plus que moi n'aime la paix, et je suis convaincu que si mon ami Bright était ici, il conviendrait que le meilleur moyen de conserver la paix, c'est de se tenir prêt à la guerre.

Le lord maire a porté ensuite un toast à la compagnie distinguée des lunetiers, dont il a été trois fois élu maître et avec laquelle il est charmé d'entretenir d'agréables rapports. Quoiqu'elle ait moins de privilèges que la compagnie des orfèvres et des marchands tailleurs de la cité, elle possède dans son sein d'éminents personnages, et notamment Rotschild, Bering, Stone, Mitred, Wilson, Tite, Cubitt, lord Jasborough et M. Fox Meaule. Après quelques autres toasts, l'assemblée s'est séparée.

LE DIMANCHE ET LES OUVRIERS. — Il doit se tenir dans la Cité de Londres un grand meeting, à l'effet de protester contre le plan de M. Rowland-Hill, qui tendrait à faire célébrer nos dimanches comme ils sont célébrés à Paris ou à Vienne, et à faire travailler les employés des postes les jours du repos. Lundi prochain, un autre meeting pour le même objet sera tenu à Freemason's-Hall, sous la présidence de lord Ashley. Des milliers d'hommes des diverses classes de Londres perdraient, par suite de cette innovation, le seul jour de repos qu'ils aient par semaine.

Les facteurs faisant le service intérieur ont adressé déjà un humble mémoire au très noble marquis de Clauricarde, directeur général des postes. — « Les facteurs au désespoir, est-il dit dans ce mémoire, représentent à votre seigneurie que le travailleur sera sacrifié complètement, lorsqu'il sera assujetti à un système de labeur perpétuel, et quand il ne jouira plus qu'en souvenir de toutes les consolations qu'il devait à la libre jouissance du journée du dimanche.

» Pour eux, cette innovation est une véritable calamité. Ils supplient votre seigneurie de leur épargner cette souffrance physique et morale ; ils prient le Tout-Puissant de disposer le cœur de votre seigneurie à la pitié pour eux, et ils espèrent dans l'humanité de votre seigneurie. »

MONNAIES BELGES. — Nous avons exposé, dit l'*Indépendance belge*, les difficultés inattendues soulevées par la Banque de France, qui se propose, assure-t-on, de ne plus admettre les pièces de cinq francs au type belge. Nous avons fait ressortir ce qu'il y aurait de peu obligeant pour la Belgique dans un pareil procédé que rien ne motive, puisque titre, poids, procédés de fabrication, tout est identique entre les pièces belges et les pièces françaises. Nous pensions qu'il n'y aurait qu'une voix dans le pays pour appuyer nos observations. Nous nous trompions; il s'est trouvé un journal qui, sans hésiter, a pris parti pour la Banque de France contre l'administration belge, et qui déclare que si le premier de ces établissements financiers repousse les pièces fabriquées chez nous, c'est lui qui a raison, et c'est nous qui avons tort de réclamer.

S'il est un journal, cependant, qui devait au moins s'abstenir dans cette question, à qui la pudeur, les convenances commandaient pour le moins le silence, c'est sans contredit celui qui se porte ainsi défenseur du mauvais procédé dont la Banque de France veut, dit-on, user envers nous. Son rédacteur en chef, en effet, est un candidat évincé pour la place de directeur de la monnaie belge. Ce fait donne la mesure de ce qu'il y a de convenable, nous ajouterons de ce qu'il peut y avoir de sincère dans les attaques auxquelles ce journal se livre aujourd'hui envers l'administration des monnaies.

Nous informons nos amis que le concert donné mardi dernier, salle Montesquieu, a produit une somme de 10 francs pour la caisse des associations ouvrières. C'est mardi, 9 octobre, que le second concert parisien aura lieu pour la caisse des associations ouvrières. Il sera versé le 5 0[0. Prix d'entrée, 30 c.; loges et places réservées, 50 cent.

— La maison Michel Lévy frères vient de faire l'acquisition du manuscrit de *Rome*, pièce en 12 tableaux, défendue par ordre de l'autorité; la brochure sera en vente lundi prochain.

PETITE CORRESPONDANCE.

Besançon. — M. L. — Reçu v. lettre du 26 sept. et votre dernière du 3 courant. — Nous faisons la suppression et mettons au service les 42 nouv. — Nous v. av. écrit le 26 sept. — N'avez-vous pas reçu n. lettre?

Boulogne-sur-Mer. — M. C. — Reçu les 7. — Pris note. — Nous v. adr. 3 exempl. de plus à partir du 1er cour.

Toulon. — M. P. — Nous pren. note d'expéd. les 50 ex. à l'adr. indiquée.

Châlons-s.-Marne. — M. T. — Votre récl. est juste. — Veuillez nous indiquer les num. qui vous manquent.

Arles. — M. Ol. — Votre récl. est parfait. juste. Il y a eu confus. de nom avec un homon. — Notre petite corresp. du 29 se t. v. accuse récept. des 17. — Indiq.-nous les num. qui v. manquent. — Votre ab. de six m. partira du 1er sept.

Tonneins. — M. D. P. — Reçu 17 p. v. renouv. du 1er oct.

Bone. — M. E. B. — La récl. de M. D. de Ghelma est juste. — Son ab. de 6 m. partira du 1er oct.

Ria. — M. M. — Reçu les 9. — Renouv. et pror. au 31 janv.

Nevers. — M. F. W. — Reçu les 9. — Renouv. et pror. au 31 janv.

Lac ou Villers. — M. A. V. — Rectif. la bande. — Nous avons prorogé au 15 mai 1850 et attend. les 17.

Mulhouse. — M. P. J. — Reçu les 250. — Nous pren. note. — Compl. aff. et renver.

Sainte-Hermine. — M. E. B. — Reçu et pris note. — Remerc.

Nous recevons aujourd'hui seulement les lettres suivantes :

Toulon, 29 août. — M. B. — Avec 17 p. renouv. d'ab. — Fait.

Sombernon, 27 août. — M. P. M. — Chang. d'adr. — Fait.

Le Mans, 18 et 21 août. — M. B. — Dem. de livr. — Faut-il touj. vous expéd.? — Les 50. 85 n. sont parv. le 27 septembre. — Nous vous répond. p. le surplus.

Montbéliard, 6 août. — M. R. M. — Faut-il rep. les 3 incl. à leurs adr.?

Chalon-s.-S., 29 août. — M. E. B. — Pris note.

Sainte-Gemmes-le-Robert, 11 sept. — M. B. — Nous all. v. adr. le catal. demandé.

Montpellier, 7 sept. — M. V. — Fait les deux renouv. — Pris note du surplus.

Genève, 4 sept. — M. B. — Faut-il touj. vous expéd. les liv. demandés?

Saint-Louis, 10 mai. — M. P. B. — Nous all. v. écrire.

Beuvrages, 26 août. — M. B. — Faut-il touj. v. adr. les livr. demandés?

Verdun, 26 août. — M. B. — N. communiq. à la rédaction.

Colmar, 12 sept. — M. H. B. — Faut-il touj. vous expéd. les liv. demandés?

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS. . . . . Un an 20 f., Six mois 6 f., Trois mois 6 f.

DÉP. ET ÉTRANG.

sans surtaxe. . . . . 32 . . . . 17 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Cô... ; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr. ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, ...

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à 9 » »	30	Réclames-notices	60
Dix fois et plus »	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 5 octobre 1849.

La bourse d'aujourd'hui a été complètement nulle; cependant, ce matin, la coulisse tendait à la hausse; malgré tous les efforts des haussiers, on n'a pu enlever les cours.

On s'occupait des affaires de la Turquie, mais on avait la conviction que c'était une question arrangée.

On s'occupait également des démêlés avec les Etats-Unis ; on paraît craindre une rupture qui, du reste, serait mal accueillie à la Bourse. On tiendrait à rester dans de bons rapports avec les Etats-Unis.

L'emprunt autrichien ne se souscrit pas; les lettres de Vienne annoncent que les souscriptions ne s'élèvent pas à plus de 18 millions. Ce fait est d'un mauvais augure pour M. Passy, qui voudrait aussi emprunter par la voie de souscription.

Les autres valeurs n'ont pas été cotées.

Sur les chemins de fer, on n'a pas fait d'affaires, et le peu qui s'est fait était en baisse. Orléans a fermé à 730, avec 10 de baisse. Nantes baisse légèrement tous les jours. Le Nord ne varie pas.

Le 5 0[0 au comptant a ouvert à 88-15, cours qu'il n'a pas dépassé, et a fermé à 88, chiffre le plus bas qu'il ait fait.

Le 3 0[0 a fermé comme hier, après avoir fait 55-60.

4 heures, en coulisse, le 5 0[0 faisait 87-95 offert.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	55 60	55 60	[illegible]	[illegible]
Cinq 0/0 (Empr. 1848)	» »	» »	» »	» »
Cinq 0/0	88 15	88 25	» »	[illegible]

5 oct. AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.	
3 0/0 j. du 22 juin	55 55
5 0/0 j. du 22 mars	88 »
VALEURS DIVERSES.	
Banque de France	2315 »
Ob de la Ville anc.	1270 »
— — nouv.	[illegible] 25
Oblig. de la Seine	1090 »
— St-Germ. 1842	940 »
— Versailles	940 »
— Orléans, 4 0/0	[illegible] »
Nouvelles	970 »
— Rouen, 4 0/0	787 50
— Nouvell., 1849	678 »
— Havre j. mars	740 »
— Nouvelles	640 »
— Marseille	[illegible] »
— Orléans jouis.	430 »
— Cert. de Lyon	[illegible] 45
Quatre-Canaux	1080 »
Jouissance	75 »
Bons du Trésor	6 c/o
Forges Aveyron	3000 »
Monceau-s.-Sambre	1550 »
Nord (hauts four.)	900 »
Charbon belge	325 »
Zinc V.-Montagne	2775 »
Stol erg.	475 »
Mines de la Loire	365 »
FONDS ÉTRANGERS.	
Belg. 5 0/0 1840	97 »
— 5 0/0 1842	97 »
— 4 1/2	88 1/2
— 3 0/0	65 1/4
— 2 1/2 0/0	49 1/2
— Banque	655 »
— — 1841	1020 »

Espag. dette active	[illegible]
— — 3 0/0	[illegible]
— Dette intér.	27 1/2
Naples, récép. Roth.	[illegible]
Romain, emprunt	77 3/4
Haïti, emprunt	[illegible]
Piémont, emprunt	972 »
— Nouveau	870 »
Lots d'Autriche	[illegible]
2 1/2 hollandais	[illegible]
CHEMINS DE FER.	
Saint-Germain	[illegible]
Versailles, r. d.	[illegible]
Versailles, r. g.	[illegible]
Orléans à Paris	730 »
Rouen	[illegible]
Havre	[illegible]
Avignon-Marseille	[illegible] 75
Bâle	[illegible]
Centre	[illegible]
Boulogne	470 »
Bordeaux	[illegible]
Nord	[illegible]
Strasbourg	[illegible]
Nantes	[illegible]
Montier. à Troyes	[illegible]
Dieppe Fécamp	[illegible]

BOURSE DE LONDRES du 4 octobre.

3 0/0 consolidés	[illegible]
3 0/0 au 17 oct.	[illegible]

TAXE DU PAIN.

1re qualité le kilo.	[illegible]
2e	[illegible]

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 6 octobre.

THÉATRE DE LA NATION. —

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Adrienne Lecouvreur.

OPÉRA-COMIQUE. — La Fée aux Roses.

ODÉON. — Evelyne, Francine.

THÉATRE-HISTORIQUE. — La Guerre des Femmes.

VAUDEVILLE. — Pas de fumée sans feu, les Grands Écoliers, Riche d'amour.

GYMNASE. — Les Représentants en vacance, Brutus, l'Ep... Quitte pour la peur.

THÉATRE MONTANSIER. — Le Chevalier, le Groom, Tigre du Bengale, Jeune homme pressé.

VARIÉTÉS. — Les Parents de ma Femme, rue de l'Homme-Armé, Fayettes à l'Asie, Famille improvisée.

PORTE-SAINT-MARTIN. — Livre noir, l'Etoile du marin.

AMBIGU-COMIQUE. — Pique-Lo Alliaga.

GAITÉ. — La Sonnette du Diable, le Moulin joli.

THÉATRE-NATIONAL. — Murat.

THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Madeleine, l'Aumônier.

DÉLASSEMENTS-COMIQUES. — L'Oiseau sur la branche, Robert-Macaire, le Congrès de la paix.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 206. ÉDITION DU MATIN. **Dimanche 7 octobre 1849.**

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

PARIS. Trois mois 6 f. Six mois 11 f. Un an 20 f. Les manuscrits ne seront pas rendus. Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS. Trois mois 9 f. Six mois 17 f. Un an 32 f. Les lettres non affranchies ne seront pas reçues. Voir les détails à la 4e page.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

REPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

PARIS, 6 OCTOBRE.

Assemblée nationale.

RESTERONS-NOUS CITOYENS?

La question semble singulière sous une République; mais aussi vivons-nous dans une singulière République, République où tous les républicains sont destitués, poursuivis, emprisonnés, et où les places les plus importantes, les fonctions gouvernementales de premier ordre sont occupées par des hommes qui ne rêvent que le renversement de la forme gouvernementale au nom de laquelle ils administrent.

La majorité de l'Assemblée vient de décider que le mot citoyen serait effacé dans les comptes-rendus du *Moniteur*.

Le président Dupin a dit, pour justifier ce retour aux anciens usages, qu'aucune loi, aucun règlement ne faisaient une obligation de l'appellation de citoyen. Il n'a pas fait ou n'a pas voulu faire attention que ce n'était pas seulement une vaine appellation facile à négliger dans les usages ordinaires de la vie, mais bien une qualification tout à fait à sa place dans les actes publics de l'Assemblée qui représente la souveraineté populaire, et que cette qualification résultait du principe même du gouvernement nouveau établi depuis Février.

Jean-Jacques Rousseau disait avec sagacité dans son *Contrat social*: « Le vrai sens de ce mot (Cité) » s'est presque effacé chez les modernes; la plupart prennent une ville pour une cité et un » bourgeois pour un citoyen. Ils ne savent pas » que les maisons font la ville, mais que les citoyens font la cité... Je n'ai pas lu que le titre » *de cives* ait jamais été donné aux sujets d'aucun prince... Les seuls Français prennent très » familièrement ce nom de *citoyens*, parce qu'ils » n'en ont aucune véritable idée, comme on peut » le voir dans leurs dictionnaires, *sans quoi ils* » *tomberaient, en l'usurpant, dans le crime de* » *lèse-majesté*: ce nom exprime chez eux une » vertu et non un *droit*... »

J.-J. Rousseau avait raison: le mot citoyen exprime un *droit*, le droit de la souveraineté populaire. Sous une république, il n'y a que des *citoyens*; sous une monarchie, il n'y a que des *sujets*.

Donc, quand une assemblée nationale, expression et représentante de la souveraineté populaire, efface de ses archives le mot citoyen, elle condamne indirectement le dogme de la souveraineté du peuple et le suffrage universel dont elle-même est issue; elle tend à reconnaitre implicitement que ce mot citoyen est une usurpation, un crime de lèse-majesté envers un roi... absent qui, seul, est et a le droit d'être souverain.

Le vote rendu aujourd'hui par la grande majorité de l'Assemblée nationale est un vote essentiellement et logiquement royaliste et légitimiste.

Vote inutile! car, après comme avant, nous sommes citoyens; après comme avant, le droit populaire est entier, et la souveraineté nationale plane au-dessus de toutes ces velléités rétrogrades, qui veulent abriter derrière un trône les vanités et les privilèges de quelques hommes.

Les paroles, empreintes d'un vrai sentiment républicain, de MM. Antony Thouret, Pierre Leroux et Mathieu (de la Drôme), ont échoué contre le sentiment légitimiste de la majorité.

Le même sentiment aristocratique a également fait rejeter des modifications proposées à l'égard des lois sur la chasse. Nous avons remarqué à cette occasion le développement donné par M. Dufournel à cette idée que le droit de chasse appartenait et devait appartenir à la Commune, qui l'affermerait à son profit. Cette idée est, suivant nous, juste et vraie dans son principe, et nous en avons autrefois développé les applications dans ce journal par un projet tout entier.

Mais ce ne sont pas là des idées à réussir du premier coup; il y faut du temps et de la patience. Courage, citoyens, l'avenir est au peuple, à condition qu'il travaille et étudie et qu'il entretienne en son cœur une sainte foi en l'Humanité et en Dieu!

AFFAIRES DE TURQUIE.

On assure que le gouvernement a reçu la nouvelle officielle que le cabinet de Vienne aurait remis les passeports au ministre turc à la cour d'Autriche; d'un autre côté, un courrier extraordinaire, arrivé de Constantinople à Vienne le 1er octobre, y a apporté la nouvelle officielle que les ministres de Russie et d'Autriche auprès de la Porte avaient demandé leurs passeports. La rupture serait ainsi complète.

Le Socialisme de l'Etat.

(2e article.)

L'ÉTAT.

Qu'est-ce que l'Etat dans l'origine de son droit, dans la légitimité de son principe?

L'Etat est une association politique, administrative, qui s'est formée du consentement des individus et des familles, pour leur assurer successivement des avantages sociaux, tels que la justice, l'ordre intérieur, la défense extérieure, l'exercice du culte, l'instruction, les secours publics, les facilités de communication, etc.; et pour les garantir contre des risques, tels que le vol, le pillage, le meurtre, etc.

L'institution de l'Etat a été fondée ainsi en vertu des principes d'association, de solidarité et d'unité, qui sont le fond du socialisme.

Mais cette association de l'Etat n'a pu se former et grandir jusqu'à nos jours sans conserver des caractères de barbarie, de violence, d'oppression, de privilége et de monopole; sans froisser, sans entraver le droit individuel, la liberté humaine.

C'est pourquoi la liberté humaine a protesté [illegible] des siècles contre les exigeances ou les exactions de l'Etat, et proteste encore de nos jours par des révolutions périodiques.

Pour que la constitution de l'Etat soit normale et légitime, il faut qu'il présente dans son ensemble et dans toutes ses parties une ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE, il faut que toutes ses institutions reposent sur le concours libre et volontaire des individus et des familles.

Déjà le monopole du pouvoir qui s'était incarné dans un prince, dans une dynastie, dans une caste, puis dans une classe, arrive en France, par le suffrage universel, à se transformer en droit commun, en association libre et volontaire.

Déjà le monopole de la justice qui des mains du père de famille avait passé au seigneur, au monarque, aux parlements, et aux jurés censitaires, tend à devenir, par l'extension démocratique du jury, la justice du pays lui-même.

Cette participation de tous les citoyens à l'élection politique et au jury concilie déjà, dans ces deux institutions, l'autorité et la liberté, le droit individuel et le droit social.

Eh bien! ces réformes à peu près réalisées peuvent donner une idée de toutes les réformes que l'Etat doit encore accomplir pour rentrer dans la légitimité de son principe, pour se dépouiller des derniers vestiges d'iniquités, d'oppression et de barbarie.

L'IMPOT.

Qu'est-ce que l'impôt en principe?

L'impôt est la cotisation, la prime d'assurance générale et mensuelle que l'association de l'Etat prélève sur tous ses membres pour défrayer les services qu'elle leur rend, pour payer les avantages sociaux qu'elle leur procure.

Lorsque cette somme exigée n'est plus par son exagération en rapport avec ces services rendus, avec ces avantages offerts, il y a vol, gaspillage ou mauvaise gestion de la part de l'Etat.

Lorsque cet impôt est inégalement réparti, et pèse davantage sur les travailleurs qui n'ont rien que sur les oisifs qui possèdent, il y a iniquité, arbitraire et oppression de la part de l'Etat.

Or, l'impôt se ressent encore de ce qu'il était sous le régime du servage, de la féodalité et du droit de conquêtes. Il ressemble encore, en bien des points, au tribut payé par les vaincus aux vainqueurs, par les populations au suzerain, à la taxe frappée par l'oisiveté sur le travail, au prix du rachat des serfs, des vilains et des libertés communales. Il est bien écrit dans nos chartes, dans nos constitutions, que tous les citoyens concourent à l'impôt en raison de leur fortune; mais de l'aveu des hommes d'Etat eux-mêmes, ce principe attend son application sincère, véritable. Parce qu'un objet de consommation nécessaire au pauvre est d'usage général, il est préférablement imposé à l'objet de luxe dont se sert le riche. Si ce n'est plus une race qui en opprime une autre après l'avoir soumise par les armes, c'est une classe qui dépouille les autres après les avoir réduites à merci par la force de l'argent. « Ainsi, par exemple, le laboureur paie l'impôt de la terre, le manufacturier paie l'impôt de son usine, le marchand paie sa patente, etc., etc. L'usurier, qui exploite le marchand, le manufacturier et le laboureur, l'usurier ne paie aucun impôt pour ce capital mobile dont il dispose, et à l'aide duquel il soutire tous les fruits du travail des autres, qu'il ruine en se donnant l'air de les obliger. (1) »

Pour que l'impôt soit d'accord avec nos institutions républicaines, avec le suffrage universel et le jury démocratique, il faut qu'il devienne en réalité cette prime d'assurance générale et mutuelle que le citoyen trouve juste de payer pour se prémunir contre les risques de toute nature qui peuvent l'atteindre dans sa personne et dans sa fortune, et pour se procurer tous les bienfaits de la société. Il faut qu'il soit la rémunération raisonnable d'un service rendu par l'Etat; il faut que chacun y concoure en raison de sa fortune, et en proportion des avantages qu'il retire des différents organismes créés dans l'intérêt public.

Par le bénéfice de quels nouveaux services l'Etat peut-il remplacer les ressources provenant des impôts iniques, vexatoires, contre lesquels la conscience publique se révolte?

Par des services qui entrent dans ses prérogatives de gestion centrale et générale, par des organismes de circulation et de vie commune, comme le crédit, les assurances, les chemins de fer, les canaux, le roulage, les postes, l'industrie générale des transports; par l'exploitation des mines, des houillères, etc.

La Banque d'Etat, avec ses nombreux comptoirs, en mettant le crédit à la portée de toutes les valeurs meubles et immeubles, en réduisant de beaucoup le taux de l'intérêt, les droits de change et de commission, donnerait un bénéfice annuel au budget de plus d'un demi-milliard, et suffirait peut-être même à son alimentation.

L'organisation unitaire des assurances par l'Etat, comprenant les risques de tous genres et présentant aux assurés la sécurité la plus entière, pourrait, comme le propose M. de Girardin, devenir la seule base de l'impôt et avec une prime de 1 pour cent sur un capital national *net*, de 106 milliards produire 1 milliard 60 millions. Envisagée comme ressource partielle, avec une prime inférieure aux primes d'assurances actuelles, elle donnerait près de 100 millions au Trésor.

Enfin, le revenu des chemins de fer, des canaux, des postes, des transports, des mines, etc., donnerait pour complément plus de ressources à l'Etat que tous ses besoins n'en réclament.

Voilà, en matière d'impôts, ce que le simple

(1) *Plus de droits réunis*, par Allyre Bureau, Librairie phalanstérienne, quai Voltaire, 25.

FEUILLETON DE LA DEMOCRATIE PACIFIQUE. DIMANCHE 7 OCTOBRE 1849.

FORTUNADA

VOYAGE INVRAISEMBLABLE.(1)

DEUXIÈME PARTIE.

XXVIII.

LE CANCER DE LA VIE.

A l'aspect du bienheureux lac, ceux qui le purent descendirent spontanément pour remercier Dieu. Toutes ces physionomies, naguères si insignifiantes et si atones, parurent transfigurées; tous ces cœurs si froids aux émotions battirent fortement.

Ils allaient retrouver la jeunesse avec toutes ses richesses, ses grandeurs et ses passions. Aucune langue humaine n'a préparé d'assez joyeux hozannahs, des paroles de triomphe assez énergiques pour rendre l'ivresse incommensurable d'un pareil moment.

Après quelques minutes d'un recueillement solennel, qui releva de beaucoup leurs hôtes dans l'esprit des Fortunadiens, on se remit silencieusement en marche; et, chose inouïe, personne ne se pressait d'arriver au but. On l'avait là sous les yeux, mais sa vue semblait avoir produit dans les cœurs un sentiment de stupeur, presque d'effroi.

Chacun de ces pauvres vieillards qui avaient si longtemps vécu avec les infirmités, sentait le besoin de s'habituer à un bonheur aussi étrange et presque inespéré. Cette fois ce n'était plus pour eux une vague et fabuleuse promesse, une illusion plus ou moins prochaine, c'était une belle et splendide réalité.

Enfin on toucha la rive. En arrivant à ce but si ardemment désiré, soit qu'on eût eu déjà le temps de se faire à cette grande idée, soit que la fixité fatiguât ces cerveaux caduques, la gravité avait disparu. La gaieté avait repris son cours, et chacun choisit, en babillant comme un enfant, le laurier ou le bambou auquel il allait suspendre ses vêtements.

Au moment de procéder devant vous à la restauration de ces pauvres débris humains, il est peut-être à propos, lecteur, de vous expliquer ici les raisons qui m'ont fait choisir ce point d'histoire à développer.

Il y avait tant de sujets gracieux où j'aurais pu vous offrir des natures jeunes et belles, vivant et aimant comme la plupart d'entre nous; au lieu de traîner devant vous des héros infirmes, de faire ramper pendant une trentaine de chapitres ces lémures du vieux continent.

C'est bien vrai. Mais en acceptant de pareils personnages, j'allais avoir affaire au cauchemar des peuples civilisés, à cet éternel sujet de terreur pour les jolies femmes, à ce cancer de la vie qui travaille avec notre aide à dénaturer dès l'enfance l'homme né dans notre triste société, à lui tronquer de bonne heure l'âme et le corps; au point, qu'il ne nous a pas encore été donné en Europe de savoir ce que peut devenir une créature humaine développée dans toute la liberté de ses facultés naturelles et de ses passions vraies.

Or, il est temps de l'avouer, je regarde comme anormal et monstrueux cet état de laideur auquel l'homme seul parvient à arriver.

Je regarde comme irréguliers et déplorables cet endurcissement de l'âme, cette cristallisation du cœur et de l'intelligence, cette habitude de monomanie qui caractérisent les Européens à un certain degré de leur existence.

La vieillesse ne doit être, selon nous, que l'affaiblissement graduel de nos forces, l'allanguissement de nos désirs, la diminution d'activité, l'engourdissement insensible qui mène peu à peu notre être à l'abandon de son enveloppe terrestre. La souffrance, la difformité, la dégradation sont de trop. Ce sont nos mœurs et nos habitudes qui nous en ont dotés. C'est l'oubli et le mépris des attractions que Dieu a mises en nous, c'est la *chute* qui nous a soumis à ce découronnement précoce et complet, à cette caducité douloureuse d'aujourd'hui.

Et comment, s'il vous plaît, en serait-il autrement avec notre diabolique coutume d'employer sans cesse la compression au lieu de la fraternité, le sacrifice au lieu de l'attrait, de mettre partout l'exclusion à la place de la liberté?

Nous avons constamment le front plissé et les muscles de la face contractés par les chagrins, l'inquiétude, par les difficultés de vivre, par les terreurs et les angoisses de tout genre dont est saturée l'atmosphère que nous respirons; et nous demandons d'où viennent les rides!

Nous imaginons à chaque printemps de nous ruer les uns sur les autres pour nous estropier et nous ébrancher dans les combats, et nous nous étonnons de voir tant de boîteux, de borgnes et de manchots!

Nous contraignons, par un stupide point d'honneur, certaines classes à l'oisiveté physique, à l'énervement des membres, aux excès de l'ennui; nous forçons le grand nombre à se courber sans relâche sur un travail matériel et monotone qui déforme le corps et l'épuise, et nous sommes surpris de voir fleurir de plus en plus dans nos villes la difformité, la maigreur et l'obésité!

Nous habitons des cités boueuses et malsaines, et nous ne comprenons pas qu'on y perde les dents et les cheveux!

Nous conservons autour de nos demeures des marais aux miasmes impurs, et nous nous plaignons d'y voir germer des langueurs et des affections morbides qui se transmettent avec le sang!

Chaque jour d'honnêtes commerçants, forcés à l'homicide déguisé, par les nécessités d'une concurrence hostile, nous vendent des produits dénaturés et empoisonnés, et nous nous étonnons de voir tant de teints flétris et d'estomacs chétifs!

Nous traînons à notre suite les maladies contractées par les incuries, les sottises et les souffrances des générations depuis des milliers d'années, et nous demandons comment il se fait que chaque jour de la vie nous enlève un lambeau de fraîcheur, de force et de santé!

Ajoutons, pour terminer cette énumération bien tronquée, la faim, ce complément terrible, la faim non rassasiée, qui fait périr lentement une partie de nos populations, et nous aurons acquis le droit de nous demander comment il se fait, non pas que les races se dégradent, mais bien qu'il se trouve encore parmi nous quelques gens bien faits, sains et entiers.

(1) Voir les numéros des 11, 12, 13, 14, 15, 19, 20, 21, 22, 23, 28, 29, 30 septembre, 4, 5 et 6 octobre 1849.

Garantisme, l'A B C du Socialisme organisateur et créateur, propose de substituer au socialisme spoliateur et oppresseur de l'Etat actuel.

Mais examinons, le budget en main, et un à un, les prétendus *services publics* que l'Etat offre aux contribuables en échange des quinze cents millions qu'il prélève sur eux.

En tête des plus coûteux de ces services publics nous voyons l'armée.

L'ARMÉE.

Qu'est-ce que l'armée?

L'armée est une institution qui a uniquement pour objet de garantir le pays des attaques de l'extérieur.

Ce service public (armée de terre et marine) ne fait pas seulement payer aux contribuables, aux membres de l'association de l'Etat, de 450 à 500 millions par an pour les prémunir contre une invasion de l'ennemi; il arrache encore forcément, violemment aux familles 80 000 jeunes hommes par an, qu'il retient pendant les sept plus belles années de leur vie, qu'il dépouille de tout libre arbitre, dont il brise la carrière, dont il viole les vocations, qu'il soumet à un régime barbare d'obéissance passive, qu'il force à frapper, à tuer ou à se faire tuer sans avoir conscience de ce qu'ils font.

De même que l'impôt, cette constitution de l'armée pouvait avoir sa raison d'être dans les temps d'oppression monarchique, de domination des castes ou des classes, dans les temps où la force brutale était la raison des gouvernements, où chaque Etat de la société européenne pouvait, du jour au lendemain, se trouver envahi par des conquérants et des hordes étrangères.

Mais comment se fait-il que, dans ces temps modernes où la force morale de l'opinion domine les instincts de brutalité et de conquête, où la paix est maintenue autant par l'intérêt des gouvernements que par les sympathies réciproques des peuples, comment se fait-il que cette charge criante de l'armée subisse d'année en année une aggravation au lieu d'une diminution?

Comment expliquer cet anachronisme monstrueux autrement que par les efforts perfides, odieux que font les gouvernants et les classes privilégiées pour tourner contre les aspirations libérales, généreuses ou émancipatrices de leurs propres peuples, ces armées composées d'enfants du peuple, et ces centaines de millions, fruit des sueurs du peuple, qui n'avaient pour destination que de garantir le peuple lui-même contre les attaques de l'étranger!

Une telle constitution de l'armée avait sa raison d'être avant que l'institution de la garde nationale n'eût été conquise, avant que tout citoyen n'eût acquis le droit de s'armer en même temps que de participer, par son vote, à la chose publique: la garde nationale est à l'armée ce que le suffrage universel est au monopole électoral et politique. Lorsque tout citoyen a, comme garde national, le droit et le devoir de concourir au maintien de l'ordre, à l'exécution des lois, à la force publique, une armée permanente et oisive de trois, de quatre ou de cinq cent mille hommes, est une superfluité exorbitante, une anomalie scandaleuse.

Pour se mettre en harmonie avec l'esprit nouveau et les institutions nouvelles de la société, l'armée a donc à subir, comme l'impôt, une transformation profonde. Elle doit réduire considérablement le nombre d'hommes sous les drapeaux en temps de paix, et néanmoins maintenir pour le pays les cadres et l'enseignement d'une vaste école militaire. Elle doit supprimer la brutale loterie du tirage au sort pour se recruter désormais par enrôlements *volontaires*. Elle doit réduire la durée des engagements, offrir une prime aux réengagements, assurer une meilleure retraite pour favoriser les véritables vocations et constituer une véritable carrière. Elle doit substituer l'obéissance raisonnée, consentie, à la soumission servile, dégradante, et faire une application progressive du principe électoral pour le choix de ses chefs, de manière à ne plus être un instrument aveugle et dangereux dans les mains du despotisme. Enfin, par son application aux travaux d'utilité publique, par sa transformation graduelle en armée industrielle et productive chargée de féconder le sol, de vaincre la nature, de doter le pays d'irrigations, de reboisements, de défrichements, de canaux, etc.; l'armée peut rendre à la société, qui la bénira, autant de services réels qu'elle lui coûte aujourd'hui d'argent, de sang ou de larmes.

Nous verrons, dans un troisième article, les autres *services publics* qui participent aux quinze cents millions du budget, et que l'Etat est censé rendre.

On a distribué aujourd'hui à l'Assemblée le rapport de la commission chargée de donner son avis sur la proposition présentée le 8 août dernier par dix-huit membres de cette Assemblée, tendant à reconnaître la république de Hongrie. La commission, au mois d'août, était d'avis de repousser cette proposition, à plus forte raison propose-t-elle maintenant de ne pas la prendre en considération.

— M. Darblay a présenté une proposition ainsi conçue:

« Art. 1er. M. le ministre des finances fera dresser un tableau de tous les crédits votés sur les ressources de l'exercice 1849. Ce tableau sera affiché dans la partie la plus apparente et la plus facilement abordable de la salle des séances.

» Art. 2. Il aura pour premier article le montant du total général du budget primitif, et successivement, et par ordre de dates, tous les crédits spéciaux votés par l'Assemblée.

» Art. 3. Ce tableau devra être constamment tenu à jour, et faire ressortir le montant de tous les crédits votés. »

— On a également distribué le rapport de M. de Vatimesnil, sur la proposition des citoyens Doutre, Benoist (Rhône), Pelletier, etc., relative à l'abrogation des articles 414, 415 et 416 du code pénal sur les coalitions.

Les auteurs de la proposition demandaient que les coalitions de maîtres fussent punies d'un emprisonnement de six jours à un mois, et d'une amende de 200 fr. à 3 000 fr., et la coalition des ouvriers de un à trois mois. L'emprisonnement prononcé contre les chefs aurait pu être porté de deux à cinq ans.

La commission se prononce en faveur de la proposition, mais elle modifie la peine. La commission propose également, pour les maîtres et les ouvriers, la peine de 6 jours à 3 mois de prison, avec une amende de 16 à 3 000 fr.

La commission chargée d'examiner le projet de loi sur la transportation des *insurgés* de juin en Algérie, n'est complète que d'aujourd'hui; elle est ainsi composée:

1er bureau, MM. Léon Faucher; — 2e Prudhomme; — 3e Baroche; — 4e Ladevèze; — 5e Poujoulat; — 6e Lacave; — 7e Thomine Desmazures; — 8e Donesne; — 9e de Rancé; — 10e Dubois (Amable); — 11e Baze; — 12e Salmon (Meuse); — 13e de Crouzeilles; — 14e Toupet des Vignes; — 15e Lacaze.

ITALIE.

ROME DEPUIS L'AMNISTIE.

On écrit de Rome au *Statuto*:

Pas de nouvelles. M. de Corcelles donne des espérances sans trop en avoir. M. Mercier voudrait que la France se tirât d'embarras coûte que coûte. On parle beaucoup du projet qu'auraient formé les Français d'abandonner Rome et de se retirer à Civita-Vecchia, pour garder une simple position militaire. Mais après? Les Autrichiens quitteront-ils aussi les Légations? — Des idées de ce genre ne sont que des expédients qui aggravent la situation et livrent l'avenir au hasard.

On dit que l'état de siége va être levé, et que par conséquent les Français n'auront plus à s'occuper de la police.

En attendant, ajoute une correspondance de la *Réforme*, le préfet de la police française et M. de Corcelles, ont averti officieusement les députés que des mandats d'arrêt ont été lancés contre eux par la police pontificale; que jusqu'ici ils avaient fait tout leur possible pour en suspendre l'exécution, mais que, passé le 30, le gouvernement français ne garantissait plus rien, et qu'elle ne pouvait qu'offrir des passeports et le passage sur un bateau à vapeur qui les mènerait en France.

Voilà donc l'exécution du programme de la lettre du président.

Nous reproduisons encore la correspondance du *Nazionale*, Rome, 29 septembre:

Le bruit courait ces jours-ci que les Français allaient se retirer, et que les Espagnols entreraient à Rome pour garder S. S., qui reviendrait à Rome avec plus de peur que de confiance, je crois. Je vous engage à ne rien croire de ces bruits, car nous, qui sommes à Rome, nous ne voyons aucune probabilité dans tout cela. Si 30 000 Français ne peuvent presque pas parvenir à se faire respecter, songez ce qu'il arriverait de 3 ou 4 000 Espagnols, qui sont ici l'objet de la haine universelle. Il est même passé en proverbe, depuis quelque temps chez nous, de dire: « Tu m'es plus antipathique qu'un Espagnol! » Les Français, du moins, ont une conduite et une discipline exemplaires, tandis que l'on raconte des horreurs des Espagnols. Après la lettre du président, le peuple romain eut une velléité d'espoir dans la France, et parut accorder un peu plus de confiance aux Français. J'ai entendu raconter hier, par un homme du peuple, qu'il avait fait le sacrifice de porter un toast avec un Français à la santé du président, auteur de cette lettre consolatrice. Mais si les Français se retiraient aussi lâchement et nous abandonnaient après la lettre de Louis Bonaparte, je ne voudrais pas garantir qu'il ne se fît pas alors contre les Espagnols de nouvelles vêpres siciliennes et une Saint-Barthélemy.

Le bas peuple a la plus grande aversion pour le clergé qui insulte aux calamités publiques par son arrogance. Notre véritable fléau, c'est le papier-monnaie. On a vérifié qu'il circule pour plusieurs millions de faux billets ce qui a discrédité les vrais, car tout le monde n'est pas à même de juger de la véracité d'un papier écrit, comme on peut le faire d'une pièce d'argent. Enfin Rome et l'Etat, plongés dans une dissolution complète, menacent d'entraîner dans leur ruine notre auguste religion, qui est déjà suffisamment compromise par l'imprudente et atroce conduite de nos gouvernans actuels.

Les trois cardinaux n'ont pas beaucoup de soucis de tout cela. Ils emploient plus d'une heure pour célébrer leur messe; ils vont visiter plusieurs fois par jour, soit le très saint sacrement, soit la sainte Vierge ou quelque autre image miraculeuse. La plus grande partie de leur journée se passe de cette manière. En y ajoutant le déjeûner, le dîner, la promenade, le souper, le repas et tout ce qui entre dans les besoins d'un cardinal; il ne reste plus beaucoup de temps à donner aux affaires de l'Etat. Le cardinal Gonsalvi, d'honorable mémoire, donnait audience surtout pendant son repas. Les cardinaux actuels reçoivent à peine à certaines heures fixes, et avec plus de précautions qu'on n'en use dans les lazarets. *Ils ont peur de tous et de tout; ils se soupçonnent même entre eux. Deux prêtres éprouvés président à la fabrication des hosties pour la messe, et ils sont eux-mêmes surveillés.* Hier, on lisait sur les murs de Rome: « Priez pour les âmes des triumvirs rouges. »

Pauvres cardinaux! ils n'en sont plus au temps où ils pouvaient impunément emprisonner les maris des femmes dont ils étaient amoureux, comme ils le faisaient sous Grégoire XVI. Ils auront beau proscrire, emprisonner, déporter, guillotiner les démocrates, leur règne est fini pour jamais.

A Naples, des prêtres sont chargés de faire la police douanière en fait de livres et publications, et Dieu sait comme ils proscrivent!

Des livres imprimés à Milan sous le gouvernement autrichien ne sont pas tolérés à Naples. Non seulement on ne laisse pas entrer à Naples les journaux français ou les ouvrages démocratiques, mais on arrête à la frontière les œuvres d'Alfieri, de Botta, de Guicciardini, de Macchiavel, de Foscolo, de Filangieri, et même des vieux écrivains italiens, Boccace et l'Arioste. Quant aux livres français, les ouvrages de MM. Thiers, Guizot et Lamartine sont réputés livres abominables, et soigneusement prohibés.

Dernièrement, les susdits censeurs ont interdit un livre sur le *galvanisme*, croyant avoir affaire à un traité sur le *calvinisme*. Ils n'ont pas encore prohibé la lecture de l'Evangile, mais cela ne peut manquer d'arriver bientôt. Déjà les Bénédictins du mont Cassin sont suspects comme s'occupant trop de science. L'historien bénédictin Tosti a été mandé par la police napolitaine, et va, dit-on, recevoir un ordre d'exil.

Voilà le pays où Pie IX est allé chercher des inspirations!

La chambre des députés de Turin a pris en considération, dans sa séance du 1er octobre, une proposition de M. Martinet, tendant à déclarer que les fonctionnaires appelés à siéger à la chambre, ne toucheront pas leur traitement pendant la durée des sessions. Le ministère a combattu énergiquement cette décision, qui a été prise à une très grande majorité.

Le bateau à vapeur *Mozambano*, porteur des dépouilles mortelles du roi Charles-Albert, a passé devant Gênes se dirigeant vers la rade de la Spezia, pour y attendre l'ordre de faire son entrée dans le port de Gênes.

ALLEMAGNE. — AUTRICHE. — HONGRIE.

Les journaux de Vienne annoncent que l'ambassadeur autrichien à Constantinople a demandé ses passeports après le refus du sultan de livrer les réfugiés polonais, hongrois et italiens. Un chargé d'affaires a été envoyé pour expédier les affaires courantes. Il aurait porté en même temps à Trieste l'ordre d'armer la flotte autrichienne, qui serait envoyée dans les Dardanelles.

On écrit de Vienne à la *Gazette de Cologne*:

Il n'y a qu'une partie de la garnison de Komorn qui a envoyé au quartier général d'Acs la déclaration qu'elle voulait se soumettre. Il en est résulté un différend avec le reste de la garnison, et l'on en est même venu à échanger des coups de fusil. Il paraît que Georgey a été assassiné d'un coup d'arme à feu, dans un café de Klagenfurt, par un parent du comte Zichy, condamné à la peine capitale par un conseil de guerre présidé par Georgey. — Au reste, on ne saurait dire jusqu'à présent ce qu'il y a de vrai dans les différentes versions qui circulent au sujet du duel de Georgey ou d'un attentat sur sa personne.

Le *Lloyd* autrichien annonce que l'armée du Vorarlberg, placée sous les ordres du prince de Schwartzenberg, sera portée effectivement, comme on l'avait dit, à 20 ou 22 000 hommes, pour être prête à tout événement. Sous peu de jours le corps d'armée tout entier sera réuni dans le Vorarlberg, le Lechthal, l'Oberinnthal et la Vintschgau. Il y aura deux divisions de quatre divisions chacune, plus une brigade de cavalerie avec l'artillerie et les corps spéciaux.

LES RESTAURATEURS DE L'ORDRE.

On écrit de Transylvanie au *Moniteur prussien*:

On raconte d'horribles choses du nommé Janko, un ancien fiscal et aujourd'hui chef du landsturm valaque. Les traitements barbares que lui et sa bande sauvage font subir à tout ce qui est Hongrois sont dignes tout au plus de cannibales. Ces prétendus défenseurs de la patrie auxquels le gouvernement a mis les armes à la main, ne sont plus que de véritables brigands et des assassins. Des centaines de prisonniers furent ou noyés ou égorgés, après avoir éprouvé toutefois les tortures les plus raffinées. Ce qui ne peut être tué, violé, pillé ou emporté par ces misérables, est livré aux flammes. Cependant l'espoir nous revient, et nous pensons que les efforts énergiques de nos nouvelles et anciennes autorités mettront fin bientôt à ces cruautés.

On écrit de Berlin, 2 octobre, à la *Gazette de Cologne*:

On dit que l'ambassadeur de Russie, en remettant au ministre des affaires étrangères de Prusse, une note concernant les affaires de la Suisse, lui a laissé

Certes si un pareil état de misère continue à exister, l'âge viril, qui n'est déjà pas trop parfait, la jeunesse elle-même partageront bientôt les agréments de la vieillesse d'aujourd'hui.

Or, lecteur, pour en revenir au choix de mon sujet, il m'a semblé utile et moral de faire honte à notre vieux monde, en lui offrant ici le symbole vrai, le daguerréotype nu et peu flatté de sa malsaine et fausse civilisation. Il m'a plu de faire bégayer à ces tristes héros leurs gothiques principes d'hostilité et de compression; il m'a plu de faire bafouer leur sagesse par la simplicité de quelques sauvages, et de rendre leurs infirmités internes et externes un objet d'effroi pour les gracieuses populations de l'Océanie.

Je n'ai excepté de cette laide mascarade que le savant, celui qui sauve au moins son âme de ce grand déluge de force et de beauté. J'ai respecté la science, cette gloire de notre hémisphère, ce sauveur du monde que l'on étouffait alors et que l'on étouffe encore à présent; la science, dont on brûlait les prophètes, que l'on raille, que l'on chasse ou que l'on emprisonne encore aujourd'hui.

Et maintenant, que j'ai accompli une partie de ma tâche, je vais rouvrir les mémoires de Laurent Vasco, et vous raconter comme je pense le jour de la résurrection.

Ce sera un avant-goût de cette résurrection générale à laquelle touche en ce moment l'humanité; car soyez assurés que la science se prépare à nous enrichir à son tour du merveilleux talisman relégué autrefois au fond du lac de Fortunada. Elle s'apprête à doter tous les peuples du secret de conserver la beauté, de prolonger l'existence, et d'obtenir comme les Fortunadiens la faculté inestimable de ne quitter la terre, cette île de l'archipel du soleil, qu'au moment où le désir s'y éteindra, où la curiosité n'aura plus rien de grand à y apprendre, où la science d'ici-bas n'aura plus de merveilles à nous révéler.

XXIX.

LE PLUS BEAU JOUR DE LA VIE A 80 ANS.

Vasco avait fait ranger ces vieillards dans le même ordre, ou plutôt dans la même confusion de rangs qu'ils occupaient sur les navires. C'était une dernière fantaisie, mais une fantaisie impérieuse, et malgré l'impatience de ses passagers il ne leur permit pas de se mettre à l'eau avant de s'être groupés ainsi. Il est donc important de se rappeler ici le classement saugrenu indiqué au troisième chapitre.

Les rangs une fois formés, selon le désir du capitaine, ils s'échelonnèrent sur la plage, et commencèrent à se dévêtir aux yeux des beaux Océaniens qui les avaient accompagnés.

On comprendra sans peine tout ce que la pudeur de ces restes de Portugais eut à souffrir en ce moment; les femmes surtout étaient désolées, elles qui avaient souvent redouté le regard scrutateur quand elles étaient encore dans toute la plénitude de leur beauté. Thesilla et la duchesse d'Aguilar pleuraient comme des enfants, et retardèrent autant que possible l'instant de ce terrible sacrifice.

Bien leur en prit, car à la vue des hommes qui s'étaient beaucoup moins fait prier, les Fortunadiens reprirent leur panique ou leur dégoût, et s'enfuirent; les Antilopes eux-mêmes se mirent à les suivre en bondissant d'effroi. La toilette préalable se fit donc en famille; c'était moins dur, surtout moins humiliant, chacun d'eux étant plus ou moins avarié; aussi les femmes s'y résignèrent-elles plus facilement.

Cependant Vasco avait compté sur le secours des indigènes pour conduire au bain les plus faibles; car il avait laissé à la cité des Avenues tout son équipage, avec ordre de veiller à tour de rôle à la garde des navires. Pour remédier à cet abandon, il dut se contenter d'engager les plus valides à aider les autres, et tous à se traîner à l'eau comme ils pourraient; il les assura qu'après avoir trempé leurs jambes pendant quelques minutes, ils se remueraient facilement; ce qui arriva en effet comme il l'avait prédit.

Peu à peu nos fortunés baigneurs sentirent leur sang plus subtil circuler plus activement dans leurs veines.

Leur peau, ridée comme un parchemin, exposée longtemps au soleil et à l'eau de pluie, se déplissa, se rafraîchit, s'étendit sur les membres, auxquels les fluides généreux qui reprenaient leur cours rendaient la forme, la grâce et la rondeur. Leurs articulations s'assouplirent. Les nerfs, cachés depuis des années dans les sillons et les gerçures de la peau, s'épanouirent de nouveau à fleur de tissu cellulaire, en retrouvant insensiblement leur première susceptibilité de tact et la finesse de leur sensibilité.

Les sens redevenaient actifs; ils reprenaient leur première fraîcheur de perception et leur véritable activité: la prunelle de l'œil s'éclaircit, s'arrondit et s'anima; ils purent voir et admirer les richesses répandues avec tant de prodigalité sur les rives du lac. Le tympan de l'oreille, redevenu mobile, put écouter les chants des oiseaux qui étincelaient dans la feuillée.

Chaque flot qui passait sur eux venait leur rendre un don de Dieu; chaque baiser des vagues rieuses qui frisaient sous le vent leur apportait une joie et une passion. Au bout de la première heure, une partie de leurs forces leur fut rendue. De vieillards ils étaient devenus adultes en pleine maturité.

A mesure que la vie rentrait dans leurs êtres, nos baigneurs tressaillaient d'allégresse. Leur enivrement avait ressemblé d'abord à de la stupeur; ils se recueillaient pour savourer l'ineffable jouissance de leur régénération; plus tard, ils se hasardèrent à remuer leurs membres; ils changèrent de position; ils se dressèrent en avançant un peu plus loin dans le lac. Ils semblaient pressés d'essayer un à un le fragment de force, l'alluvion de jeunesse qui leur étaient rendus.

Cependant Vasco resté au rivage, s'était contenté pour sa part de boire plusieurs bonnes gorgées de l'eau du lac, afin de se fortifier et de se réjouir; puis s'étant assis à l'ombre, il considérait avec attention le plus émouvant spectacle qu'il ait jamais été donné à un Européen de contempler.

Il ne perdait pas un détail de cette scène inouïe. Si l'intérêt était puissant pour tout le monde, il l'était triplement pour lui. Toute cette santé qui revenait, il l'avait vendue un grand prix; il allait, par la réussite de l'expérience, devenir plus riche que le grand Mogol. A quoi emploierait-il ses trésors? Nous le saurons peut-être un jour, ce n'est pas notre affaire en ce moment.

Vasco regardait donc avec la curiosité la plus légitime qu'il se puisse jamais rencontrer; mais, outre ce sentiment, on voyait sur sa physionomie passer de temps à autre un sourire ironique dont il était difficile de découvrir le sujet. Attendait-il donc encore quelque chose de stupide ou d'humiliant de la part de ses régénérés? Toujours est-il qu'il murmurait en se parlant à lui-même:

— Pourvu qu'ils ne quittent pas encore l'ordre dans lequel je les ai fait entrer au bain!... Pourvu qu'ils n'aillent pas se mettre à la nage avant de s'être reconnus!

(*La suite prochainement.*) ANTONY MÉRAY.

une dépêche confidentielle de M. le comte de Nesselrode, dans laquelle le ministre a trouvé ce passage fort extraordinaire : *La position et l'importance de la Prusse dépendent de sa bonne intelligence avec l'Autriche.* M. Scheintz renvoya la dépêche en protestant contre un passage, et en déclarant que la position et l'importance de la Prusse en Europe ne dépendaient point de sa bonne intelligence avec l'Autriche ni avec aucune autre puissance, mais uniquement de sa force matérielle et de son bon droit.

Revue de la Presse parisienne.

Voici l'opinion des *Débats* sur nos différends avec l'Amérique :

Le différend survenu entre le gouvernement de l'Union américaine et le représentant de la France à Washington n'aura pas, selon toute vraisemblance, de conséquences fâcheuses.

En effet, si nous sommes bien informés, voici la vérité sur cette affaire. Il y a quelque temps déjà qu'à propos d'une négociation à suivre avec le gouvernement des Etats-Unis, M. Guillaume Tell Poussin, ministre plénipotentiaire nommé par le gouvernement provisoire, aurait remis aux ministres des affaires étrangères de l'Union, MM. Buchanan et Clayton, plusieurs notes rédigées par lui et conçues en termes très peu diplomatiques. Le général Taylor n'aurait pas été le seul à les blâmer, et le gouvernement français lui-même, à qui M. Poussin en aurait naturellement envoyé copie, les aurait trouvées assez peu convenables, pour avoir pris spontanément le parti non seulement de désavouer, mais de rappeler son ministre à Washington. M. Sain de Bois-le-Comte était déjà nommé, et l'ordre de rappel était déjà parti avant même que le gouvernement américain eût songé à se plaindre des procédés et de la correspondance de M. Poussin.

L'*Opinion publique*, journal henriquinquiste, combat la candidature de M. Antoine Bonaparte dans le département de l'Yonne, et déclare qu'il ne suffit pas de porter le nom de Bonaparte pour avoir droit, sans examen, à tous les suffrages. Pourquoi donc les légitimistes ont-ils patroné le président actuel de la république ?

L'*Union* publie cette épître en style breton, émanée d'un représentant généralement considéré comme légitimiste.

AU RÉDACTEUR.

Monsieur,

Le vote par lequel l'Assemblée a renvoyé à ses bureaux la proposition relative au douaire de Mme la duchesse d'Orléans, est l'objet de commentaires qui en dénaturent complètement le sens. A en croire certaines personnes, ce vote serait un symptôme de division dans la majorité. Je proteste pour mon propre compte, et je pourrais le faire pour celui d'un *grand nombre* de mes amis, contre toute interprétation *de* ce genre. Je n'ai vu, puisqu'il faut le déclarer, dans le point en litige qu'une pure question de forme et de règlement. Mon vote, au fond, sur la question du douaire, *le démontrera à suffire.*

Agréez, etc. AUDREN DE KERDREL,
représentant d'Ille-et-Vilaine.

Toutes les fois que nous développons dans nos colonnes une idée organique, une théorie d'amélioration sociale ; toutes les fois que nous décrivons la banque d'Etat, les assurances nationales, les agences communales ; toutes les fois que nous insistons sur la nécessité de régénérer d'abord la commune si l'on veut régénérer la société tout entière ; toutes les fois que nous défendons la propriété avec plus de désintéressement, et, par conséquent, d'autorité que les journaux honnêtes, jamais nous ne les voyons intervenir sérieusement dans cette discussion : ils se taisent. La *Patrie* suit religieusement cette tactique à l'égard des idées générales émises dans le travail que nous publions sous ce titre : *Socialisme de l'Etat* ; mais elle en cite une phrase dont elle croit tirer un grand parti pour diviser les socialistes. Nous lisons dans cette feuille :

La *Démocratie pacifique* avoue l'existence d'un socialisme violent et sanguinaire. « Nous répétons tous » les jours, dit-elle, que si le gouvernement et les » citoyens en possession de leur libre arbitre ne » s'empressent pas de faire du bon socialisme, ils ne » tarderont pas à voir un socialisme outré, spoliateur, prévaloir pour un temps sur des ruines et » sur du sang. »

Nous tenons note de cet aveu. Mais quel est donc ce bon socialisme auquel il faut recourir ? Le socialisme de la *Démocratie pacifique*, sans doute ! C'est au spécifique de Fourier qu'il faut avoir recours pour se débarrasser du mauvais socialisme.

Qu'en pensent les *mauvais socialistes* du *Nouveau-Monde*, de l'*Atelier*, du *Temps*, de la *République* et de la *Voix du peuple* ?

La *Démocratie pacifique* qui a lancé dans le monde l'idée largement impartiale du *ministère du progrès*, a répété cent fois qu'elle ne regardait comme dangereuse aucune idée, même fausse, qui fait appel à l'expérience sur une échelle réduite. Toute idée socialiste qui a recours aux procédés scientifiques, et qui sans s'imposer au monde, par la violence, la terreur, la contrainte, ne tend qu'à se propager par l'enseignement pour aboutir à la prudente et pacifique épreuve d'un essai, reste à nos yeux inoffensive et respectable. Nous nous sommes toujours montrés partisans de l'essai, toléré, protégé même par le pouvoir, non pas seulement pour les idées phalanstériennes, mais pour celles de M. Louis Blanc, de M. Proudhon, pour toutes les idées socialistes qui rallient de nombreux partisans et qui se formulent dans un programme déterminé

Le socialisme que nous repoussons, que nous considérons comme un péril, n'est pas celui de telle ou telle école scientifique, c'est celui qui se passe de science, de théorie, qui est l'enfant aveugle de la passion, de la souffrance, de la misère exaspérée, et qui bouleversera du jour au lendemain le monde actuel, quand les classes malheureuses auront perdu toute confiance dans les gouvernants.

Nous ajoutons que nous avons beau réprouver ce socialisme destructeur, il fera inévitablement table rase de toutes les institutions actuelles, si le parti qui règne aujourd'hui ne sait pas employer un instant de calme à des expériences et à des réalisations de socialisme scientifique. Ce n'est pas nous qui faisons cette situation. Elle existe.

Nous n'aimons certainement pas M. Dufaure, l'un des responsables de l'expédition romaine, mais nous ne pouvons nous empêcher de rire de l'acharnement qui porte la *Gazette de France* à l'attaquer en ces termes .

M. Dufaure est sur le point d'accomplir un des plus grands attentats contre la liberté qui puisse être commis par un gouvernement : il veut transporter la préfecture de Montbrison à Saint-Etienne !

Il paraît que la préfecture siége à Montbrison, de droit divin.

Assemblée législative.

Séance du 5 octobre. — Présidence de M. DUPIN.

La séance est ouverte à 2 heures et demie.

LE CITOYEN ANTONY THOURET a la parole sur le procès-verbal.

L'honorable M. Mathieu (de la Drôme), dit-il, a fait hier à cette tribune, en déposant une pétition, une protestation que je crois nécessaire de renouveler aujourd'hui. Il s'est étonné que le mot citoyen, qui depuis 18 mois figurait au *Moniteur* avant le nom des orateurs, ait disparu subitement et subrepticement pour faire place au mot de *Monsieur*. Je monte à la tribune pour poser le dilemme suivant :

Ou cette suppression n'a pas de signification, ou elle en a une.

Si elle est insignifiante, pourquoi l'avoir faite ? Si elle a un sens, pourquoi s'arrêter en si beau chemin ? pourquoi laisser subsister sur nos murs les mots *Liberté, Égalité, Fraternité*, ces stygmates de la Révolution de Février ? Pourquoi aussi ne pas substituer au mot de république celui de royauté ? et au drapeau tricolore le drapeau blanc. (Bravos à gauche.) Je demanderai que notre honorable président veuille bien nous donner une explication sur ce point. (Vive approbation à gauche.)

M. DUPIN. Il n'y a pas eu, depuis la révolution de Février, de décret, soit du gouvernement provisoire soit de l'Assemblée constituante, qui ait proscrit telle ou telle qualification individuelle. A cette tribune, les orateurs se sont servis comme il leur a plu du titre de monsieur et du titre de citoyen. En faisant précéder le nom propre de l'orateur, dans le *Moniteur*, de la lettre M., j'ai cru satisfaire à un sentiment à peu près général en mettant en harmonie le texte officiel avec l'usage et les mœurs. Car, je le demanderai à mes honorables collègues, sur quelque banc qu'ils siégent, lorsque nous nous rencontrons dans les couloirs, nous disons-nous *monsieur* ou *citoyen* ? (Très bien ! à droite.) En prenant la mesure contre laquelle on proteste, je n'en reconnais pas moins le droit de l'Assemblée, dont la liberté reste entière et qui peut d'autant plus facilement manifester sa volonté qu'une proposition a été présentée et sur laquelle vous pouvez voter à l'instant même.

LE CITOYEN A. THOURET revient sur ses observations. En parlant des sténographes, il emploie le mot : *Messieurs.* (Hilarité à droite.)

LE CITOYEN PRÉSIDENT. Appelons-nous *Monsieur* et restons citoyens. (Bravos prolongés à droite.)

Le président donne lecture d'une proposition tendant à décréter que le mot *citoyen* sera conservé au *Moniteur*.

LE CITOYEN PIERRE LEROUX. Je ne comprends pas cette haine pour le mot de *citoyen*. (Réclamation à droite. Il n'y a pas de haine. — Rumeurs à gauche. — Si ! si !)

Vous ne voulez pas vous appeler citoyen. Il en est beaucoup d'entre vous qui ne veulent pas s'appeler citoyens et qui s'appelleraient volontiers sujets, et qui s'en applaudiraient. (Approbation à gauche. — Rumeurs à droite.)

UNE VOIX A DROITE. Comment le savez-vous ?

LE CITOYEN P. LEROUX. Par votre haine du mot citoyen.

Voici la Constitution : elle consacre le nom de citoyen à tous ses articles. Voulez-vous effacer les traditions de la République ? voulez-vous faire revivre les titres ? (Bruit à droite.) Voulez-vous faire revivre les titres de duc, de marquis et de roi ?

Ne nous dites pas qu'il est indifférent de prendre un titre ou un autre. Il s'agit d'une chose établie ; il s'agit de la tradition de la Révolution de Février. (Violente interruption. — Cris.) Allez plutôt chercher les gendarmes. (Mouvement.)

Je dis que dans cette substitution du mot *monsieur* au mot citoyen, il y a un fait grave, vous voulez que votre République devienne une monarchie. (Cris à droite. — Vive approbation à gauche.)

M. MATHIEU (de la Drôme). Je me rends parfaitement compte du fait qui nous est signalé On s'attaque aux mots avant que l'on puisse s'attaquer aux choses. (Très bien ! très bien !)

Un jour un membre de cette assemblée a donné au ministre de la justice le titre de garde-des-sceaux, M. le président fit observer facétieusement que c'était son titre, chez le président. (Ah ah ! à droite.)

Je ne puis donner à notre président un titre qu'il repousse, lui qui dans les banquets, au mot Vive la République ! substitue celui de Vive la nation ! (Tonnerre de bravos à gauche.) On nous dit que le fond passe avant la forme ; mais l'existence de la nation n'est pas en question. Si la nation pouvait mourir, il y a longtemps que ceux qui la gouvernent l'auraient tuée. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

Je n'attache pas pour mon compte une grande importance à ces velléités anti-républicaines, mais nous avons dû venir protester, parce qu'il y a là un enseignement pour le pays, et le pays, j'en suis convaincu, en saura profiter. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

LE CITOYEN PRÉSIDENT. Je mets la proposition aux voix.

A DROITE. La question préalable !

A GAUCHE. Le scrutin de division. (Longue agitation.)

Il est procédé au scrutin de division sur la question préalable.

Les voix se répartissent ainsi :

Votants,	439
Majorité,	230
Pour,	304
Contre,	135

L'Assemblée a adopté la question préalable.

LE CIT. NAPOLÉON BONAPARTE. Citoyens représentants, (On rit à droite.) c'est à dessein que je me sers de ce mot. (Nouvelle hilarité.) La commission chargée d'examiner ma proposition sur l'amnistie, a déposé son rapport dans la séance d'hier. La commission n'a pas voulu se prononcer sur le fond de la question par le motif qu'il semblait résulter de ma proposition une assimilation fâcheuse. (Bruit.)

Eh bien ? comme je désire que la forme de ma proposition n'emporte pas le fond, je dépose sur le bureau de l'Assemblée la même proposition, divisée en trois propositions distinctes. (Approbation sur quelques bancs.) La première a trait au bannissement de la branche aînée des Bourbons, la seconde au bannissement de la branche cadette, et la troisième aux transportés de juin.

Je dois ajouter à ce sujet que si, dans le sein de la commission, je me suis servi à leur égard du mot *coupables*, j'ai entendu appliquer ce mot à ceux-là seulement qui seraient reconnus coupables, s'ils étaient traduits devant les tribunaux.

Plusieurs représentants déposent des faisceaux de pétitions d'habitants de Paris et des départements qui réclament contre tout rétablissement de l'impôt sur les boissons.

LE CIT. BEUGNOT dépose le rapport de la commission qui a examiné le projet de loi sur l'instruction secondaire.

LE CIT. LHERBETTE. Je demande si le projet sur lequel un rapport vient d'être déposé a été soumis au conseil d'Etat ? (Bruit.) L'Assemblée a décidé qu'un rapport spécial serait fait sur la question de savoir si ce projet serait ou non soumis au conseil d'Etat. C'est éluder la question que de déposer aujourd'hui un rapport sur le projet en lui-même.

LE CIT. BEUGNOT. Je me suis conformé au vœu de l'Assemblée, et je viens de déposer deux rapports, l'un sur la question préalable et l'autre sur le projet.

M. LHERBETTE. Il est évident que dans la pensée de l'Assemblée, le rapport sur la question préalable devait précéder l'autre, afin que le conseil d'Etat soit appelé à émettre son avis avant que l'Assemblée ait à s'occuper du fonds de la question.

LE CIT. PRÉSIDENT. L'Assemblée sera appelée à se prononcer sur le premier rapport avant de passer à la discussion du second.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de M. Nadaud relative à une modification ou addition à apporter aux lois d'expropriation pour cause d'utilité publique.

La proposition de M. Nadaud ne serait applicable qu'à Paris. Il voudrait que lorsque des travaux ont été reconnus être d'utilité publique pour l'établissement de rues, places, passages ou galeries, la ville fut autorisée à acquérir en plus des terrains nécessaires à ces voies nouvelles, un espace variable sur chaque côté de ces voies, pour y construire des bâtiments.

Il voudrait même que la ville de Paris pût se mettre en possession de la totalité des propriétés atteintes. Les concessionnaires de la Ville auraient les mêmes droits. Le but de l'auteur de la proposition est d'encourager les percements de rue qui auraient pour effet d'assainir la ville.

LE CIT. NADAUD a la parole pour développer sa proposition. Il combat les conclusions de la commission, qui juge sa proposition inutile.

LE CIT. CHADENET, rapporteur, combat la prise en considération, et soutient que la législation actuelle est suffisante.

L'Assemblée consultée ne prend pas la proposition en considération.

LE CIT PRÉSIDENT. M. Pierre Leroux a demandé à adresser des interpellations à M. le ministre de la justice sur l'arrestation arbitraire de deux citoyens.

S'il n'y a pas d'objection, ces interpellations pourront avoir lieu mercredi. — Adopté.

LE CIT. O. BARROT, ministre de la justice. Je demande à M. Pierre Leroux sur quel point porteront ses interpellations, afin que je puisse y répondre.

A GAUCHE. Vous le savez bien !

LE CIT. PIERRE LEROUX paraît à la tribune.

LE CIT. PRÉSIDENT. Le règlement porte que lorsque l'autorisation d'adresser des interpellations est demandée, l'Assemblée, après avoir entendu le ministère, se prononce sans discussion.

L'Assemblée s'est prononcée, il ne peut y avoir lieu de donner ici des explications qui anticiperaient sur la discussion de mercredi. (Bruit.)

LE CIT. PIERRE LEROUX quitte la tribune.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition du citoyen Chavoix, concernant la chasse.

M. CHAVOIX. L'un des auteurs de cette proposition en soutient la nécessité. Il rappelle les changemens introduits sur les lois de la chasse par la révolution de 1789 ; il cite les lois romaines et les commentaires de Merlin. Il croit que la loi de 1844 n'est plus dans nos mœurs, et qu'elle doit être mise en harmonie avec les institutions nouvelles.

M. SAINTE BEUVE, rapporteur. La proposition de M. Chavoix, dans le plus grand nombre des articles dont elle se compose, reproduit littéralement les dispositions de la loi du 3 mai 1844. Elle ne nous a paru renfermer que deux innovations importantes. L'art. 1er accorde le droit de chasse au propriétaire, à l'usufruitier, au fermier et au colon partiaire, et résout dans un sens contraire à la jurisprudence une question que n'avait pas voulu trancher la loi de 1844, qui n'avait accordé le droit de chasse qu'au propriétaire ; et s'était borné à régler la police de la chasse, en abandonnant aux tribunaux les difficultés qui se rattachent à l'exercice de ce droit.

Il faut, messieurs, prendre garde de toucher à une législation qui date à peine de quatre ans ; le respect à la justice s'en ressentirait.

L'article 4 supprime l'impôt du permis de chasse ; il le remplace par une taxe annuelle sur les chiens, laquelle sera de quinze francs par chaque chien, et dont le tiers sera attribué à la commune habitée par le contribuable.

Nous croyons que cet impôt sera plus difficile à percevoir, plus vexatoire pour les contribuables, et rendra moins au Trésor et aux communes que le droit actuel.

A GAUCHE. Pourquoi ? pourquoi ?

M. SAINTE-BEUVE. Enfin, la proposition exempte du droit le nombre très considérable de chasseurs qui, surtout dans le voisinage des villes, chassent pendant quelques jours soit sans aucun chien, soit sans chien qui leur appartienne. En résumé, la substitution d'un impôt ancien qui est accepté, est toujours chanceuse. Il vaut mieux attendre et ne pas prendre la proposition en considération.

M. BAC. Il est certain que de toutes parts on a exprimé le vœu que l'impôt sur la chasse fût modifié. Personne ne pourra nier que le mode de constater les contraventions est plein d'inconvénients. Tous les jours, surtout dans le Midi, des luttes déplorables ont lieu par suite de procès-verbaux mauvais, faits souvent contre des non délinquants. Il ne s'agit pas aujourd'hui de supprimer l'impôt, mais de le rendre plus équitable, de le mettre en harmonie avec la Constitution, de le rendre plus proportionnel.

Ainsi, une élévation d'impôt sur la poudre ne frapperait réellement que les chasseurs dans la proportion de la fréquence de leurs excursions de chasse, et l'on pourrait en même temps réduire l'impôt proprement dit sur la chasse. Vous reconnaissez que la loi de 1848 a besoin d'être modifiée. Pourquoi alors ne pas prendre en considération le principe de cette modification quand on vous demande un simple examen ; il semble qu'on a droit de l'obtenir d'une Assemblée sérieuse.

M. DUFOURNEL. Je ne suis pas avocat, et par là même je ne suis pas habitué à tous les artifices du langage ; mais ce que je puis dire, parce que cela est vrai, c'est que souvent les projets, en apparence les plus démocratiques, sont ceux qui, en réalité, le sont le moins. D'abord, sont-ce les habitants des campagnes qui demandent l'abaissement des 25 fr. de droit sur la chasse. Nullement ; les habitants des campagnes ne sont pas ceux qui se livrent à la chasse. (Réclamations nombreuses.) Je le sais aussi bien que vous. Je suis habitant de la campagne, moi ; je suis cultivateur, et ce que je puis affirmer, c'est que la classe des chasseurs ne se recrute guères parmi les habitants des campagnes.

On dit qu'au droit de chasse on substituera un impôt sur les chiens de chasse est impossible.

A GAUCHE. Pourquoi ? pourquoi ?

M. DUFOURNEL. Je vais vous le dire : parce qu'en France il n'y a plus guère de chiens de chasse proprement dits. (Exclamations.)

On a imposé les chiens de chasse en Angleterre : c'est que l'Angleterre est un pays d'aristocratie. En France, les races de chiens d'arrêt sont perdues ; le plus souvent le chien qui garde la ferme sert aussi à son maître pour chasser. Vous n'aurez donc qu'un impôt dérisoire. Est-ce bien nécessaire d'ailleurs en ce moment d'ôter, au profit d'un petit nombre d'individus, un impôt assis sur le plaisir, et qui n'est que de 1 800 000 fr. ?

On ajoute qu'on frappe à la poudre d'un droit plus élevé ; mais alors la poudre industrielle se trouvera atteinte. (Réclamations.) La loi est actuellement mauvaise ; dans le temps j'ai voté contre. Mais il vaudrait mieux y substituer une autre forme que celle qui est proposée par M. Chavoix. On pourrait, par exemple, donner le droit de chasse par amodiation à des communes, à des associations, et ainsi ceux qui voudraient user du droit de chasse pourraient le faire dans les limites raisonnables.

Maintenant, si la loi de M. Chavoix contenait quelques-uns de ces principes démocratiques qui ont triomphé, je pourrais m'y arrêter. (Ah ! ah ! à gauche.) Je me crois tout aussi démocrate que vous, quoique je ne siége pas de ce côté, sachez-le bien, et ce ne serait pas la première fois qu'au nom de ces prétentions démocratiques l'on soulèverait ici des questions qui n'ont rien de vraiment démocratique. (Approbation à droite.)

Je me résume : je dis que la loi qui vous est proposée perpétuerait le fâcheux état que la loi qui régit la chasse a introduit dans nos campagnes. Tout le monde s'est bien trompé à la suite de l'élévation du prix du port d'armes ; l'on croyait ainsi diminuer le nombre des chasseurs ; le contraire est arrivé. J'ai parlé du droit de chasse réuni par amodiation au profit d'une commune, et je préférerais ce système à tout ce qui s'est fait et à tout ce qui se propose au sujet de la chasse.

UNE VOIX A DROITE. Et celui qui n'a rien aurait-il le droit de chasser ?

M. DUFOURNEL. Vous croyez qu'on perdrait le titre de démocrate (Interruption) le jour où l'on déciderait que ceux qui font de la chasse un métier ou un plaisir paieraient pour en avoir le droit ? Parmi ces associations que je préconise, il y aurait de ces hommes qui ont besoin d'un exercice violent pour se distraire des travaux sédentaires ; il y aurait aussi des oisifs..... Je ne veux pas empêcher qu'il y ait des oisifs, ma démocratie ne va pas jusque-là. (Murmures à gauche.) Eh bien ! ces associations, ces coalitions, si vous voulez, je ne veux pas les empêcher... J'aime les coalitions.

UNE VOIX A GAUCHE. Etrangères.... (Rires. — Interruption.)

M. DUFOURNEL. Vous m'interrompez pour faire un bon mot, et vous savez bien cependant que ce sentiment-là m'est tout-à-fait étranger.

LA MÊME VOIX. Vous ne m'avez pas compris.... (Assez ! assez !)

La discussion est fermée. On demande le scrutin de division.

Le scrutin donne le résultat suivant :

Nombre de votants	474
Majorité absolue	238
Pour	266
Contre	208

La chambre a adopté les conclusions de la commission tendant à ce que la proposition ne soit pas prise en considération.

MM. Moreau (Creuse), Jules Leroux, Nadaud, Martin et de Lavallade ont demandé que la chasse ne fût ouverte qu'après la récolte de toutes les céréales, par conséquent pas avant le 15 octobre.

La commission a proposé de ne pas prendre la proposition en considération.

M. MOREAU combat les conclusions de la commission.

L'Assemblée les adopte.

La séance est levée à cinq heures.

Lundi, à midi, réunion dans les bureaux pour divers projets de lois. — A deux heures, séance publique.

Le *Censeur de Lyon* publie la lettre suivante du représentant Boichot :

Lausanne, le 2 octobre.

Citoyen rédacteur,

Les calomnies et les sottes histoires contenues dans les journaux royalistes ont porté leurs fruits. Plusieurs d'entre nous qui vivaient paisiblement à Genève en attendant des jours plus calmes, sont mis dans l'obligation de quitter cette cité hospitalière : c'était là le but des mensonges dont ils ornaient leurs colonnes. Permettez-moi, en passant, de donner le plus formel démenti au récit contenu dans le *Courrier de Lyon*, relativement à un duel que j'aurais eu avec un officier espagnol. Ces gens, qui font métier de leur plume et étalage de calomnie, ont, en vérité, bien peu de respect pour leurs lecteurs.

Je compte sur votre obligeance pour faire insérer ma lettre.

Recevez, etc.

BOICHOT,
Sergent-major au 7e léger,
Représentant du peuple.

Convocation d'Assemblée générale.

SOCIÉTÉ DU 15 JUIN 1840.

Les actionnaires de la Société Considerant, Paget et compagnie, sont convoqués en Assemblée générale, pour le dimanche 28 octobre 1849, à midi, au domicile de la Société, 2, rue de Beaune, à Paris, à l'effet d'entendre le rapport de la gérance, d'arrêter les comptes, d'agréer les nouveaux gérants de la Société, et de faire aux statuts les changements qui seront proposés par la gérance.

SOCIÉTÉ DU 10 JUIN 1843.

Les actionnaires de la société Considerant et compagnie sont convoqués en assemblée générale, pour le dimanche 28 octobre 1849, à deux heures, au domicile de la Société, 2, rue de Beaune, à Paris, pour entendre le rapport de la gérance, arrêter les comptes, et faire aux statuts les changements qui seront proposés par la gérance.

Dans le cas où il ne se trouverait pas à ces deux réunions un nombre suffisant d'actionnaires, il ne sera pris aucune décision définitive. Cependant les propositions sur lesquelles il s'agit de délibérer leur seront soumises, et si elles sont adoptées par la moitié des voix des membres présents, ces propositions seront regardées comme prises en considération. Une nouvelle assemblée sera convoquée dans les trente jours, au moyen d'insertions dans la *Démocratie pacifique*, énonciatives du résultat de la première assemblée. Ces insertions seront faites quinze jours à l'avance. Dans cette seconde assemblée les décisions seront valablement prises à la majorité des deux tiers des voix présentes, quel que soit le nombre des actions représentées. (Article 28 de la Société de 1840, et 33 de la Société de 1843.)

REVUE DES DÉPARTEMENTS.

RÉÉLECTIONS POUR L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

YONNE. — Le candidat désigné par le comité démocratique électoral est le citoyen RIVIERRE, avocat.

GIRONDE. — Le candidat désigné par le comité général démocratique est le citoyen B. LAGARDE, ancien représentant du peuple à l'Assemblée constituante.

CE QUE C'EST AU JUSTE QUE LA RÉPUBLIQUE HONNÊTE ET MODÉRÉE.

Depuis tantôt dix-huit mois la presse réactionnaire combat notre République, la République du peuple, celle de février enfin, et chaque fois que nous lui avons demandé ce qu'elle veut, elle nous a répondu avec un aplomb imperturbable : *Nous voulons* UNE RÉPUBLIQUE HONNÊTE ET MODÉRÉE.

Or, depuis ce temps la réaction est arrivée aux affaires, et cependant elle n'est pas contente encore. Que lui faut-il? Interrogeons les organes les plus saillants, les moins discrets du parti de l'*union* et de l'*ordre*.

On lit dans l'*Hermine* de Nantes :

DE L'APPEL AU PEUPLE ET DE LA RÉVISION DE LA CONSTITUTION.

» Il y a deux questions à l'ordre du jour, sur lesquelles bon nombre d'esprits solides se méprennent encore :

» *L'appel au peuple.*

» *La révision de la constitution.*

» Sur quatre-vingt-six conseils généraux, il ne s'en est trouvé que trois pour demander *la révision de la Constitution.* Et cependant il est permis d'admettre que la très grande majorité de ces assemblées n'eût pas hésité, probablement, à donner son vote approbatif à la pensée d'un *changement essentiel* dans le principe fondamental de la Constitution républicaine.

» Il y a plus : ceux des conseils généraux qui sont notoirement les plus sympathiques aux doctrines de la *transmission héréditaire du pouvoir exécutif*, ont évité surtout de formuler aucun vœu, de soulever même une discussion en faveur de *la révision* du pacte constitutif de 1848....

La raison, la voici :

« *La révision de la constitution* avait été un piège tendu aux hommes de la droite par les partisans du régime orléaniste ou de l'empire, réunis pour la circonstance. Le plan de cette coalition n'est plus un mystère pour personne : elle veut *à la faveur de la présidence décennale, arriver à la majorité du comte de Paris* (âgé maintenant de onze ans), et tourner ainsi la *monarchie traditionnelle*, la seule vraie, logique, *solide*.

» Dans cette pensée, *M. Louis Bonaparte serait la préface*, en dix années, de *l'orléanisme rajeuni* ; il garderait le pouvoir, *sede vacante*, pour le rendre, en temps convenu, au petit-fils de Louis-Philippe ; il serait le Monck complaisant engagé et prévu d'une restauration bâtarde. Tel est le but de M. Thiers. Cet homme d'Etat ne s'en cache même plus, et, dans les éclats de la colère que ses confidents et lui éprouvent en ce moment d'avoir été sitôt devinés, ils s'en glorifient presque ; encore un peu de temps, ils l'avoueront hautement.

» Pour sa réussite, l'intrigue avait trois moyens :

» Une insurrection vivement combattue et réprimée dans les rues de Paris, à la suite de laquelle quelques régiments dévoués et une partie de la garde nationale abusée (ne l'est-elle pas toujours?) auraient acclamé le consulat décennal et entraîné l'Assemblée ;

» Un vote spontané de la majorité, sous l'impression d'un grand évènement quelconque ;

» L'acclamation des conseils généraux.

» Au 13 juin, le premier expédient n'a pas pu recevoir son application. L'Assemblée ne paraît pas, fractionnée comme elle l'est, devoir prendre l'initiative du second ; restait le troisième...

» C'est vers celui-là qu'on s'est tourné aussitôt après la victoire du 13 juin, devenue un échec au point de vue de l'intrigue, par sa rapidité même.

» Depuis lors, le mot d'ordre était : *Révision de la Constitution*; et le mot de passe, qui retentit en toute occasion dans le langage officiel : *Stabilité.* »

FAITS DIVERS.

Dans la question du *douaire* de Mme la duchesse d'Orléans, on ne devait s'attendre à l'opposition d'aucune nuance monarchique. On se trompait. Une certaine fraction légitimiste a voté avec la Montagne dans une question préjudicielle. — On prétend que ce mauvais vouloir n'est qu'une démonstration pour obtenir de l'exilée *ce qu'elle n'a pas voulu encore accorder*, et qu'on croit pouvoir obtenir par de semblables moyens comminatoires. (*Estafette.*)

— La discussion commencée hier dans les bureaux au sujet du projet de loi de transportation des insurgés de juin en Algérie, se continue dans les couloirs de l'Assemblée. On parle d'un amendement qui serait présenté, portant que seraient seuls passibles de la transportation les individus qui auraient subi la condamnation des conseils de guerre. Il en est beaucoup, qui, comme chacun sait, n'ont pas obtenu cette faveur. Mais les messieurs de la droite ne veulent rien entendre de cette distinction et encore moins de l'amnistie.

En revanche, on s'inquiète beaucoup du succès de la rente de 300 000 fr. à payer à Mme la duchesse d'Orléans. Plusieurs représentants sont allés aux archives demander à voir le contrat de mariage ; il n'était pas encore déposé. On croit généralement que cette proposition sera repoussée, et ce qui le prouve, c'est l'agitation inquiète des représentants connus pour leur dévouement à la maison d'Orléans.

— Nous trouvons la lettre suivante dans le *Patriote de Saône-et-Loire* :

« Genève, 27 septembre 1849.

» Du fond de mon exil, je viens déférer au tribunal de l'opinion publique un fait odieux.

» Nous avons eu la douleur de perdre, il y a quelques mois, mon beau-père, le citoyen Duvault-Pichard, ex-sous préfet d'Autun, destitué par la réaction. Ses dernières recommandations ont été de faire inscrire sur sa tombe ces simples mots : *Ci gît le citoyen Duvault-Pichard, républicain socialiste.*

» On me mande que le maire d'Autun va faire ôter cette inscription.

» Ces honnêtes modérés ne respecteront donc pas seulement les tombeaux !

» Au nom de notre famille, je livre ce fait à l'indignation des véritables honnêtes gens.

» LETOREY-DUVAULT,
» républicain-socialiste. »

— Tandis que le pouvoir poursuit plus ou moins ouvertement la destruction des arbres de la liberté, un jeune peuplier pousse sur le piédestal vacant de la statue équestre du duc d'Orléans, dans la cour du Louvre, et couronne de vertes palmes ce monument qu'une inscription républicaine consacre à la mémoire des citoyens morts en combattant pour la liberté, dans les journées des 23 et 24 février.

PERSÉCUTIONS CONTRE LA PRESSE DÉMOCRATIQUE. — Nous lisons dans l'*Homme gris*, journal charivarique de Bordeaux, qui en est à ses 10e et 11e procès :

« Samedi dernier, sans qu'il ait reçu aucun avis,
« notre pauvre rédacteur en chef, M. Sévène, a été
« extrait de sa cellule par Messieurs les gendarmes,
« pour être conduit devant la cour d'appel; — mais
« lorsqu'il a vu qu'*ils voulaient l'enchaîner avec un*
« *malfaiteur*, il s'est refusé à les suivre, quelque in-
« convenance qu'ait été leur persistance à cet égard.
« Quelques instants après, sur l'ordre de M. le
« président, M. Sévène se présentait devant la Cour,
« accompagné seulement par un huissier d'au-
« dience.

» A l'appel des deux jugements qui nous avaient frappés en police correctionnelle le 3 août, et dont avions interjeté appel le même jour, la cour a décidé que :

« Vu les trois arrêts de relaxance en notre faveur,
» prononcés par elle le 2 août ;
» Vu le pourvoi en cassation contre ces deux ar-
» rêts par M. le procureur-général ;
» Elle renvoyait à juger nos deux appels jusqu'à la
» décision de la cour de cassation. »

» En vain avons-nous persisté pour être jugé séance tenante, bien persuadé que la cour — ainsi qu'elle le faisait pressentir — ne pourrait s'empêcher de nous acquitter, comme au 2 août, puisqu'elle reconnaissait la parfaite identité des causes ;

» Messieurs les juges, pour n'avoir pas à casser deux jugements du tribunal de police correctionnelle, qui condamnaient en principe la jurisprudence de la cour, ont refusé de nous accorder le bénéfice d'un double acquittement, jusqu'au jour où la cour suprême aurait prononcé.

» Pour la satisfaction de quelque convenance, voici donc notre gérant forcé de rester indéfiniment sous la pression morale de deux condamnations, dont il devait être dégagé depuis samedi.

» Etait-ce le droit de la justice?

» Nous ne le pensons pas. »

SOMNAMBULISME. — Le *Manchester Guardian* publie la consultation d'une somnambule, qui prétend savoir que sir John Francklin, capitaine baleinier, engagé dans les glaces, est encore vivant, et qu'il se porte bien; il a bon espoir de rentrer en Angleterre dans 9 mois et demi, pourvu qu'il ne survienne aucun accident imprévu. La somnambule a indiqué du doigt la baie de Hudson, comme étant le point vers lequel devait se trouver l'expédition. La somnambule a dit qu'elle ne voyait que trois personnes vivantes avec sir John Francklin (ce qui s'explique parce qu'il pouvait être momentanément séparé de ses compagnons de voyage) : elle a dit qu'elle distinguait parfaitement sous la neige le corps de plusieurs hommes de l'équipage qui ont été gelés.

Elle a très bien vu aussi une panthère ou chat sauvage rôder dans ces parages. Un des bâtiments est sous l'eau; l'autre est au-dessus. Elle a vu ensuite sir J. Ross qui s'ennuie beaucoup d'être retenu par la glace sans pouvoir faire tourner son bâtiment. Sir James Ross se porte mieux que sir John Francklin ; il est moins maigre.

MANŒUVRES HONNÊTES ET MODÉRÉES. — Il n'est d'autre bruit répandu dans ce moment, à Faulquemont, que le général Cavaignac et Ledru-Rollin, pour se venger de ce qu'ils n'ont pas été nommés l'un et l'autre président, se sont entendus pour envoyer des émissaires dans tous les villages, afin de jeter des sacs de poison dans tous les puits, poison destiné à donner et à propager le choléra.

Aussitôt cette nouvelle découverte répandue avec une grande rapidité dans les villages de Thicourt, Chémery, Arriance, Mainvillers, Herny, etc., etc., voilà tous nos campagnards à l'œuvre vidant l'eau de tous leurs puits en prononçant des vociférations contre la République, cause, à ce qu'on leur a dit, du choléra et de tous les empoisonnements qui ont lieu journellement.

En présence de ces faits, l'autorité supérieure ne devrait-elle pas faire une enquête et punir de la manière la plus rigoureuse les infâmes qui abusent de la simplicité et de l'ignorance de nos paysans pour en faire des jouets conformes à leurs criminels desseins ? (*Républicain de la Moselle.*)

On nous annonce la très prochaine publication d'un journal hebdomadaire exclusivement destiné aux populations des campagnes. Il aura pour titre : *La Feuille du Village*, et pour rédacteur en chef M. Joigneaux, représentant du peuple.

— L'association des ouvriers tapissiers prévient les personnes qui ont pris des billets de la fête des vendanges et qui en désirent le remboursement, que le remboursement se fera au siège de la société, rue Charonne, 7, de dix heures à cinq heures, à partir de jeudi 11 octobre et jours suivants.

— L'interdiction de *Rome* ne privera pas le public des décors qui encadraient ce drame, nous retrouverons bientôt cette brillante mise en scène dans une grande pièce que la direction de la Porte-St-Martin prépare activement.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Demain dimanche, à huit heures du soir, GRAND CONCERT populaire, dans lequel on entendra Mmes Cellini et Petit-Brière, MM. Samary, Denault, Bady, Joanni et BRASSEUR. Prix d'entrée : 30 centimes.

COURSES.

Voici le programme des courses de la Société d'encouragement, qui auront lieu demain dimanche, 7, au Champ-de-Mars :

1re course. — *Prix du ministère de l'agriculture et du commerce*, 1 500 fr. 9 chevaux engagés; distance, un tour.

2e course. — *Prix des haras nationaux*, 4 900 fr. 5 chevaux engagés; distance, deux tours.

3e course. — *L'Omnium* (Handicap), 4 000 fr. 21 chevaux engagés; 8 ont déclaré forfait. Distance, 2 400 mètres.

4e course. — *Prix de l'automne*, 1 000 fr. (1re épreuve), 8 chevaux engagés; distance, un tour.

5e course. — Le *Saint-Léger*, 17 chevaux engagés, 8 retirés ; distance, un tour et demi.

6e course. — *Prix de l'automne* (2e épreuve).

Les courses commenceront à deux heures.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nous prions ceux de nos souscripteurs à l'*Unité universelle*, qui n'auraient pas encore retiré le complément de leurs livraisons, de le faire dans le plus bref délai.

Vienne. — M. C. — Nous recev. avec plaisir de temps en temps les curieux extraits dont vous nous adr. l'échant.

Colmar. — M. C. D. — Reçu les 47. — Nous appl. 17 au réab. et 30 au dern. sem. de la R. — Remerc.

Saint-Just. — M. N. — Reçu. — Fait le réab. et prorog. au 31 janvier.

Mont-Louis. — MM. M. et C. — Fait le chang. — Merci pour vos lignes si symp.

Chartres. — M. P. d'O. — Vous êtes bien au serv. — Nous v. adr. les nos manq. — Nous rép. t. avec vous : Il suffit, mais il faut que l'éc. soc. vive.

Dangé. — M. H. D. — Votre réel. est juste, nous v. adr. les num. depuis le 1er oct. — Votre ab. ne finira que le 15 nov.

Bône. — M. L. A. V. — Vous êtes inscrit au j. quot. jusqu'à fin oct. — Notre ami B est touj. dét.

Villefranche. — M. M. — Reçu les 9 et les 6. — Rem. nous nous communiq. v. lettre à l'ami P. — Nous v. adr. le bull. — M. F. nous a fait compte des 12.

Puttelange. — M. A. — Reçu v. lettre et tenu compte pour la public.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 f.	11 f.	6 f
DEP. ET ETRANG. sans surtaxe	32	17	9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à 9 »	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus. »	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 6 octobre 1849.

Ce matin, au passage de l'Opéra, le 5 0/0 était à la hausse ; il a fait 88-15, mais au parquet il a ouvert, au comptant, à 88, cours de clôture d'hier. Une lutte très grande s'est engagée entre les haussiers et les baissiers ; pendant plus d'une heure on n'a presque rien fait.

Les tendances étaient à la baisse, aussi à partir de 2 heures 1/2, les baissiers l'ont emporté sur leurs concurrents, et la baisse s'est franchement prononcée. Le 5 0/0 a fait au plus haut, 88.10, au plus bas 87.60, et il a fermé à 87.60 avec 40 c. de baisse.

Le 3 0/0 a aussi subi la baisse; après avoir fait 55-55 ; il a fermé à 55-25.

On est peu content des comptes-rendus par la Banque ; on voit qu'elle ne fait pas d'opérations d'escomptes, et on se demande à quoi lui sert son énorme encaisse. L'impression est généralement mauvaise et affecte le cours des actions ; aujourd'hui elles ont fermé à 2 310, avec une baisse de 5 fr.

Les chemins de fer sont en ne peut plus lourds, tous étaient en baisse et ils ont fermé : Versailles rive droite, baisse 2-50. Versailles, rive gauche, baisse, 1-25. Avignon-Marseille, baisse, 3-75. Bâle, baisse, 1-25. Nord, baisse, 2-50. Strasbourg, baisse, 1-25. Nantes, baisse, 1-25 ; les autres chemins n'ont pas encore eu de cours.

Les nouvelles obligations de la ville ont perdu 1-25 et celles de la Seine ont gagné 1-25.

Les fonds étrangers ne varient pas. Le 5 0/0 belge fait toujours 97.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Cours du jour.
Trois 0/0	55 55	55 55	55 20	55 20
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Cinq 0/0	88 05	88 10	87 55	87 60

6 oct. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.			
3 0/0 j. du 22 juin	55 25	Espag. dette active	21 3/4
5 0/0 j. du 22 mars	87 60	— — 3 0/0	34 1/2
VALEURS DIVERSES.		— Dette intér.	27 1/2
Banque de France	2315 ..	Naples, récép. Roth.	88 ..
Ob. de la Ville anc.	1270 ..	Romain, emprunt	78 ..
— — nouv.	1125 ..	Haïti, emprunt	193 ..
Oblig. de la Seine	1091 25	Piémont, emprunt	975 ..
— St-Germ. 1842	940 ..	— Nouveau	870 ..
— Versailles	810 ..	Lots d'Autriche	380 ..
— Orléans 4 0/0	975 ..	2 1/2 hollandais	55 ..
— Nouvelles	970 ..	CHEMINS DE FER.	
— Rouen, 4 0/0	727 50	Saint-Germain	415 ..
— Nouvelles, 1849	675 ..	Versailles, r. d.	207 50
— Havre j. mars	740 ..	Versailles, r. g.	170 ..
— Nouvelles	835 ..	Orléans à Paris	730 ..
— Marseille	850 ..	Rouen	525 ..
— Orléans jouis.	480 ..	Havre	250 ..
— Cert. de Lyon	88 45	Avignon-Marseille	210 ..
Quatre-Canaux	1080 ..	Bâle	100 ..
Jouissance	75 ..	Centre	290 ..
Bons du Trésor	5 0/0	Boulogne	170 ..
Forges Aveyron	3000 ..	Bordeaux	402 50
Monceau-s.-Sambre	1550 ..	Nord	425 ..
Nord (haute four.)	900 ..	Strasbourg	347 50
Charbon belge	325 ..	Nantes	296 25
Zinc V.-Montagne	2775 ..	Monter. à Troyes	115 ..
— Stol. erg.	475 ..	Dieppe Fécamp	185 ..
Mines de la Loire	255 ..		
FONDS ÉTRANGERS.		BOURSE DE LONDRES du 5 octobre	
Belg. 5 0/0 1840	97 ./.	3 0/0 consolidés	92 1/2
— 5 0/0 1842	97 ..	3 0/0 au 17 oct.	92 5/8
— 4 1/2	88 1/2	TAXE DU PAIN.	
— 3 0/0	65 1/4	1re qualité le kilo.	29 c.
— 2 1/2 0/0	49 1/8	2e — —	22
— Banque	685 ./.		
— — 1841	1020 ./.		

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 7 octobre.

THÉATRE DE LA NATION. —
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Adrienne Lecouvreur.
OPÉRA-COMIQUE. — La Fée aux Roses.
ODÉON. — Evelyne, Fornézina.
THÉATRE-HISTORIQUE. — La Guerre des Femmes.
VAUDEVILLE. — Pas de fumée sans feu, les Grands Écoliers, Riche d'amour.
GYMNASE. — Les Représentants en vacance, Brutus, l'Épouvantail, Quitte pour la peur.
THÉATRE MONTANSIER. — Le Chevalier, le Groom, Tigre du Bengale, Jeune homme pressé.
VARIÉTÉS. — Les Parents de ma Femme, rue de l'Homme-Armé, Lorettes et Aristos, Famille improvisée.
PORTE SAINT-MARTIN. — Livre noir, l'Étoile du marin.
AMBIGU-COMIQUE. — Piquillo Alliaga.
GAITÉ. — La Sonnette du Diable, le Moulin joli.
THÉATRE-NATIONAL. — Murat.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Madeleine, l'Aumônier.
DÉLASSEMENTS-COMIQUES. — L'Oiseau sur la branche, Robert-Macaire, le Congrès de la paix.
THÉATRE CHOISEUL. — Le Talisman du Diable.
CIRQUE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (carré Marigny). — Tous les soirs, Exercices équestres.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 207.

ÉDITION DU MATIN.

Lundi 8 octobre 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.)

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE.

DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois . . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du capital, du travail et du talent.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au capital, au travail et au talent.

PARIS, 7 OCTOBRE.

La Situation européenne.

D'après d'anciennes traditions, le cabinet de Saint-James avait toujours compté sur l'Autriche dans les questions de politique générale ; l'Autriche était comme un poids dont il se servait pour faire équilibre à toute puissance qui aspirait à la domination, ou qui portait ombrage à ses intérêts commerciaux.

Pendant longtemps ce fut l'Autriche, unie à l'Angeterre, qui tint en échec la Russie dans les provinces danubiennes et à Constantinople. On se rappelle que ce fut surtout de l'Autriche que se servit lord Palmerston pour résoudre la question d'Orient contre Méhémet-Ali.

L'aristocratie britannique aurait donc vu avec peine l'anéantissement de l'empire d'Autriche, qui est lui-même une sorte d'aristocratie européenne.

Aussi, lord Palmerston a-t-il laissé le czar faire alliance avec l'Empereur d'Autriche, et venir à son aide contre les Madgyars.

Mais aujourd'hui l'Angleterre s'aperçoit que, par cette alliance, le czar n'a conservé l'Autriche que pour l'absorber à son profit, pour lui ôter toute indépendance et toute spontanéité. Lord Palmerston voit bien que l'Autriche n'a plus qu'une existence nominale, qu'elle est devenue *une province* de l'empire russe.

Cette situation inquiète nos voisins d'outre-Manche ; ils semblent se dire avec effroi : « Il n'y a plus d'Autriche ! Comment maintenir l'équilibre du monde ? Quel poids mettre dans la balance contre le czar s'acheminant vers Constantinople, ou contre la propagande révolutionnaire menaçant de soulever l'Irlande et de nous ôter la garde des principaux points maritimes du globe ? »

Les journaux anglais de toutes les nuances n'ont qu'une voix pour signaler la gravité de la situation. Ils demandent que l'on ne recule pas, même devant une guerre universelle, pour sauver la Turquie. Ils font appel à la France, et voudraient l'entraîner dans une croisade contre Nicolas. L'organe le plus considérable de l'aristocratie anglaise, le *Times*, s'exprime en ces termes :

Après avoir dit quelle était la meilleure conduite à suivre, nous bornerons-nous à de niaises protestations et à des jérémiades pacifiques ? De notre décision et de nos actes dépendent la destinée immédiate de la Turquie, peut-être *l'avenir des Indes et de l'Angleterre elle-même*

Le *Times* a dit le mot : il s'agit de la puissance britannique dans l'Inde, et, par conséquent, de l'existence de la vieille Angleterre. Les nababs de la cité de Londres se voient déjà dépossédés de leurs riches revenus ; ils voient déjà les Grandes-Indes, sous l'influence de la Russie, se déclarer indépendantes, et se constituer fédérativement comme les Etats-Unis d'Amérique ; les armateurs et les commerçants anglais voient déjà les flottes russes à Malte et à Alexandrie, et le drapeau du czar flottant sur l'isthme de Suez.

Quand de pareils intérêts sont en jeu, quand l'opinion est ainsi unanime en Angleterre, le gouvernement ne manque jamais d'agir. Il faut donc s'attendre à ce que la France soit vivement sollicitée d'unir ses forces maritimes à celles de l'Angletere pour faire une démonstration en faveur de la Turquie. Les journaux de Marseille annoncent même déjà le départ de la flotte de Malte pour les Dardanelles.

Il est évident que l'omnipotence de Nicolas n'a plus de bornes, et qu'une répression est devenue indispensable. Il est évident que l'affaire des réfugiés hongrois est une excellente occasion pour faire cesser le joug que les czars appesantissent de plus en plus sur la Turquie.

Mais, à qui appartient l'initiative dans cette question d'indépendance nationale et d'humanité, dans cette question de justice et d'ordre universel ? Est-ce à l'aristocratie britannique, qui envisage surtout la question par le côté qui touche à ses intérêts de conquête et de mercantilisme ? N'est-ce pas plutôt à la République française, qui se trouve placée naturellement dans une sphère supérieure à l'égoïsme, et qui représente par conséquent les véritables principes de justice internationale ?

N'est-ce pas la République française qui, depuis Février, aurait dû faire une alliance offensive et défensive avec la Porte, afin de tenir en respect Nicolas ? Et si, au lieu de cette fatale expédition de Rome, la République française eût envoyé trente mille hommes au sultan pour occuper les provinces danubiennes, les choses en seraient-elles au point où elles en sont aujourd'hui ? et serait-on réduit à appuyer, par des notes diplomatiques et des démonstrations maritimes, le noble refus de la Porte de livrer les réfugiés hongrois ?

En prenant l'initiative de cet appui donné à la Porte, l'Angleterre a un triple avantage : elle paraît défendre les principes de justice internationale et d'humanité : elle fait au fond ses propres affaires contre la Russie qui menace l'Inde ; enfin elle rejette la République française au second rang, et la fait déchoir dans l'esprit des peuples.

Verrons-nous donc recommencer cette ridicule politique qui consistait à laisser traîner la France à la remorque de l'aristocratie britannique, afin que celle-ci pût faire ses affaires en Orient et partout ? Verrons-nous MM. Tocqueville et Barrot continuer cette politique qu'ils ont tant décriée ?

Il est bon sans doute de s'allier avec l'Angleterre pour réfréner l'omnipotence du czar, pour lui barrer le chemin de Constantinople, pour l'empêcher de peser sur la Turquie, de l'intimider, d'exiger d'elle des choses injustes et contraires à l'humanité ; mais il ne faut pas oublier aussi que l'intérêt britannique n'est pas pur de toute iniquité, et il faut savoir faire la part de ce qu'il y a de légitime et d'illégitime dans cet intérêt.

L'oppression que les nababs de la cité de Londres exercent sur les malheureux Indous ; la spoliation séculaire dont ces peuples patients et laborieux sont victimes ; les récentes conquêtes du Penjâb, où les armées anglaises ont pratiqué le vol en grand ; l'empoisonnement des Chinois, soutenu par les canons de la reine Victoria, tout cela n'est guère conforme à la justice et à l'humanité.

Si la France républicaine doit corriger ce qu'il y a de mauvais dans la politique de l'autocrate russe, elle doit corriger aussi ce qu'il y a de mauvais dans la politique de l'aristocratie britannique. La France républicaine ne peut donc se mettre à la remorque de l'une ni de l'autre de ces politiques, mais elle devrait garder une position supérieure qui lui permet de développer le bien et de redresser le mal dans l'une et dans l'autre.

En un mot, c'est l'Angleterre qui devrait suivre la République française, quand la République française croit devoir remettre la Russie dans la voie de la justice et de l'humanité ; de même que c'est la Russie qui devrait suivre la République française, quand la République française croit devoir amender l'égoïsme anglais.

Un arrêté du ministre de l'instruction publique, en date du 30 septembre, prononce la mise en disponibilité de quinze professeurs de l'Université. Pour s'en convaincre, qu'on jette les yeux sur le journal officiel de l'instruction publique du 3 octobre. Tout ce qu'on reproche à ces fonctionnaires (avons-nous besoin de le dire?), c'est d'avoir des opinions républicaines et socialistes. Sur ce nombre, plus de la moitié appartiennent à l'Académie de Dijon. De méchantes langues cependant prétendent que le directeur de cette Académie, qui a provoqué ces destitutions, doit son avancement au ministre Carnot.

Si la même proportion existe pour les autres Académies, et il n'y a pas de raison pour qu'il en soit autrement, nous aurons un total de fonctionnaires destitués qui dépassera la centaine. Dans ce nombre ne sont pas compris, bien entendu, les maîtres d'études et les instituteurs ; *de minimis non curat prætor*.

Bravo, citoyen ministre de l'instruction publique ! vous avez bien mérité aux yeux du P. Roothan, votre général.

Que vos collègues fassent une semblable *opération* dans leurs départements respectifs, et la France est sauvée !

L'*Univers* soutenait, il y a quelques jours, que plus l'instruction est répandue, plus le nombre des crimes et délits augmente, le tout dans le but de faire pièce aux instituteurs et de réclamer le monopole de l'enseignement pour le clergé.

Quand le fait rapporté par l'*Univers* serait exact, ce n'est pas l'instruction qu'il faudrait accuser, mais la société qui, ne sachant pas utiliser les facultés de ses membres, les pousse à chercher dans le crime et le vice les avantages matériels que la vertu ne saurait leur procurer. Mais le fait même n'est nullement exact.

Nous extrayons d'un livre publié par un catholique les renseignements suivants sur la proportion de criminalité :

Plus de la moitié des accusés, 52 sur 100, ne savaient ni lire ni écrire ; un tiers ne savait lire qu'imparfaitement, et 3 sur 100 avaient reçu de l'instruction.

Si des accusés on passe aux condamnés, sur 7 309 forçats, 4 331 ne savent ni lire ni écrire, 2 139 ne savent lire et écrire qu'imparfaitement, 719 savent lire et écrire, 120 sont instruits ; 1 1/2 seulement sur 100 ont reçu une éducation.

UN PRÉCÉDENT.

A propos du procès de Versailles, le *Travailleur*, journal de Nancy, rappelle qu'il a été traduit aux assises de la Meurthe, et acquitté, le 7 août, sur l'accusation d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement, accusation basée sur le passage suivant, publié le 16 juin :

Quant à nous, républicains de la Meurthe, déclarons, à notre tour, que Louis Bonaparte et ses ministres ont violé la Constitution, compromis l'honneur national, trahi la République, et qu'ils se sont alliés avec les souverains contre les peuples ; qu'ils ont sciemment aidé la contre-révolution, voulu l'a-

---

FEUILLETON DE LA DEMOCRATIE PACIFIQUE,
LUNDI 8 OCTOBRE 1849.

FRANCŒUR ET GIROFLET

Conversations sur le Socialisme

ET SUR BIEN D'AUTRES CHOSES. *

UN ABUS DE MOTS.

Inconvénient de parler français à certains Juifs. — Pourquoi *compagnie* et *association* sont deux choses très diverses. — Un grand pouvoir de l'Etat qui ne figure pas dans les chartes. — Un autre *Nouveau Seigneur du Village*, mauvais opéra qu'il faut siffler. — Quelques topiques bienfaisants, toujours en attendant mieux.

FRANCŒUR. (*Il porte un livre sous le bras.*) Oui, c'est cela, Giroflet, meuble-toi un peu l'esprit, mon garçon, puisque tu en as le temps ; fais des lectures instructives. C'est dommage que le peu de livres que j'ai chez moi soient si sérieux, je t'en offrirais avec plaisir.

GIROFLET. Qu'est-ce que c'est donc que celui-là que tu tiens sous ton bras ?

FRANCŒUR. Oh ! tu ne le trouverais pas fort amusant : c'est un [illegible] qu'on vient de me prêter, sur une so[illegible]cours mutuels et de caisse de retraites, éta[illegible] entre les ouvriers et employés de la compagnie Van-Becken, — une compagnie qui a de grandes usines en Belgique.

GIROFLET. Ah ! merci, j'ai oublié de te dire que tu m'avais fait avoir un fameux succès, avec tes compagnies de chemins de fer et d'assurances par l'Etat. — Ce que tu m'avais reconté là-dessus m'avait paru assez raisonnable. L'autre jour, j'étais chez M. Isaac le banquier, pour une commission ; il y avait plusieurs personnes de ma connaissance avec lui, dans son cabinet. Au milieu de différentes affaires de finance, on est venu à parler de ces choses-là ; moi, je me suis tout bêtement mêlé à la conversation, et je me suis avisé de dire que le gouvernement ferait bien de reprendre les chemins de fer et les assurances à son compte, parce que, indépendamment de plusieurs motifs d'utilité publique, il en pourrait tirer un bon revenu. Je me gardai bien de parler aussi de ta banque d'Etat, comme tu penses ; mais c'est égal, si tu avais vu la grimace de M. Isaac !... Il s'est retourné de mon côté, en me disant tout net, que je ne savais pas ce que je disais, que c'était un propos de communiste...

FRANCŒUR. Ha ! ha ! ha ! ha !

GIROFLET. Et que, si je voulais réussir dans le commerce, il fallait bien me garder d'en lâcher de pareils. Ma foi, je suis resté tout...

FRANCŒUR. Ha ! ha ! ha ! ha !... c'est excellent ! Ha ! ha ! ha ! communiste ! Oh ! c'est bien cela !

GIROFLET. Oui, tu peux rire ; mais, en attendant, qu'est-ce que tu aurais répondu, comme cela, à brûle-pourpoint ?

FRANCŒUR. Moi ? oh ! peu de choses ; je lui aurais répondu : « Vous êtes orfèvre, M. Josse ! »

Communisme, socialisme ; ha ! ha ! mes beaux messieurs, voilà des mots fort heureusement trouvés pour tuer des projets qui vous déplaisent ; mais ils n'en meurent pas, je vous avertis.

GIROFLET. Enfin, voyons. Puisque nous y voilà revenus, explique-moi donc, comme tu me l'offrais il y a quelque temps, pourquoi les compagnies de chemin de fer ne sont pas des associations véritables ?

FRANCŒUR. Allons, si tu veux ; je suis tout prêt.

Pour qu'une association mérite de s'appeler ainsi, et ne risque pas d'engendrer beaucoup de désordres et d'injustices, il faut qu'elle intéresse au succès de ses opérations tous ceux qui y prennent part, — non seulement ceux qui y placent leur argent, mais aussi ceux qui n'ont à y mettre que le travail de leurs bras et de leur intelligence, et qui souvent sont ceux qui contribuent le plus à les faire réussir. — Il faut, en outre, que tous les individus qui contribuent, sous quelque titre que ce soit, à l'entreprise soient appelés, autant que possible, et chacun dans les limites de sa spécialité, à prendre part aussi à la direction des affaires par la discussion et l'élection.

GIROFLET. Bon. Tu veux encore flanquer des élections dans toutes ces choses-là ? Il me semble que c'était déjà bien assez d'en mettre dans la politique, et je me figure que ça ferait un beau gâchis dans les affaires d'industrie.

FRANCŒUR. Comment ! mon ami, mais la liberté — je veux dire la liberté véritable — ne peut pas vivre sans l'élection, en quoi que ce soit ; et l'association ne peut pas vivre sans véritable liberté.

Quelles sont les conditions nécessaires et suffisantes pour que le principe de l'élection soit bienfaisant ? Il faut — de la part de l'élu, des garanties de moralité et de capacité ; — de la part des électeurs : 1° qu'ils soient compétents, c'est-à-dire directement intéressés dans les affaires auxquelles l'élection doit pourvoir ; 2° qu'ils soient suffisamment éclairés dans leur choix. — Tu me diras que ces conditions-là sont loin d'être satisfaites, jusqu'ici, dans toutes nos opérations d'élections politiques ; — nous sommes d'accord là-dessus. Mais c'est grâce à l'état de confusion et d'ignorance trop générale où nous sommes encore aujourd'hui, et non point par la faute du principe électif en lui-même. Son application dans les autres domaines de la vie publique devra être ménagée, successive, lente si tu veux ; mais, avec le temps, elle n'en est pas moins destinée à devenir pour ainsi dire universelle.

GIROFLET. Allons, j'admets donc cela, — en perspective. Passons.

FRANCŒUR. Je te disais donc qu'une association vraie doit intéresser à ses accroissements de prospérité TOUS ceux qui contribuent à les produire, et les appeler autant que possible à contribuer par l'élection, — chacun dans sa sphère d'activité propre, — au gouvernement ou tout au moins au contrôle des affaires qui les intéressent directement.

Eh bien ! est-ce que tout cela a lieu dans les compagnies de chemins de fer ? — Non seulement elles n'associent pas leurs employés et ouvriers à leurs bénéfices, mais les bons bourgeois eux-mêmes, qui y ont pris des actions avec l'intention sérieuse de s'y associer par leur argent, ne sont pas consultés le moins du monde sur le choix et la conduite de leurs administrateurs. Tout se décide par deux ou trois gros seigneurs, actionnaires millionnaires ou directeurs magnifiquement payés ; et ce sont ceux-là, je t'en réponds, qui trouveraient fort mauvais que l'Etat rachetât les chemins de fer ou autres entreprises semblables.

GIROFLET. Sans doute ; les farceurs, ils ne veulent pas lâcher leurs belles positions. — Mais, M. Isaac, lui, il n'est administrateur d'aucune compagnie.

FRANCŒUR. Non, mais il est toujours de la famille. — Après cela, figure-toi bien que je suis tout disposé à le croire le plus honnête homme de tous les banquiers et le banquier de la meilleure foi du monde. — Mais il y a des positions où il est fort difficile de ne pas s'aveugler un peu sur des questions pareilles.

Tout à l'heure, je te donnais à entendre que les braves et modestes bourgeois, actionnaires sérieux dans les chemins de fer, n'avaient pas plus de goût que les ouvriers eux-mêmes pour le gouvernement despotique et sans contrôle de ces gros bonnets de

* Voir le numéro du 24 septembre.

narchie, et appelé à leur secours les baïonnettes étrangères, qui, bientôt, brilleront à nos frontières.

Le Socialisme de l'Etat.

3e article (1).

LA JUSTICE.

L'Etat réclame dans son budget, pour le *service général* du ministère de la justice et pour la détention des condamnés, trente-quatre millions à peu près.

Ce n'est certes pas le plus onéreux des services de l'Etat.

Les magistrats sont peu payés, et les prisonniers n'ont pas une alimentation de nature à faire envie aux pauvres.

Cependant, qui ne voit qu'une justice sociale, se bornant à réprimer le désordre et le crime sans chercher à les prévenir, est une justice boiteuse et barbare ?

Qui ne comprend que par le système de garanties sociales, par les institutions de solidarité; d'assurances mutuelles, par l'organisation de la prévoyance et de l'assistance publiques, le nombre des malheureux que l'isolement, l'ignorance et la misère conduisent au vol et à l'assassinat, décroîtrait incessamment ?

Qui n'est d'avis que la justice, pour être un véritable service public, doit simplifier ses rouages, ses formalités, et devenir véritablement gratuite ?

Qui ne reconnaît que l'emploi régulier, général, de l'activité des prisonniers dans des colonies agricoles, dans des entreprises de colonisation ou de grands travaux publics, pourrait, en améliorant leur sort et leur moralité, profiter au pays et l'indemniser de ses charges ?

Qui ne conclut, dès lors, que les trente-quatre millions inscrits au compte de la justice sont trop chers pour le service qu'ils rémunèrent ?

DIPLOMATIE.

Pour faire représenter la France au dehors par des agents politiques et consulaires, pour défrayer les voyages et les missions diplomatiques, le budget de l'État réclame près de huit millions.

Certes, la France est mieux représentée au dehors par les idées libres qu'elle y envoie, par la double voix de la presse et de la tribune, par son histoire, ses traditions et son action vivante sur le monde que par la figure de ses diplomates.

Quand la politique était un art d'espionnage et de tactiques ténébreuses entre souverains jaloux et ambitieux, la diplomatie n'était pas un luxe ; — mais aujourd'hui que les gouvernements doivent, bon gré malgré, agir dans l'intérêt des peuples ; aujourd'hui que c'est à ciel ouvert, devant la souveraineté morale de l'opinion que se manifestent et se débattent les pensées, les desseins et les intérêts des nations, la diplomatie, en tant que police extérieure, perd beaucoup de son importance. Son seul rôle utile est tout entier dans la protection qu'elle accorde aux nationaux, et pour laquelle l'institution de simples agents consulaires est suffisante.

Si, sous nos yeux encore, en pleine République, nous voyons la diplomatie s'agiter et fonctionner dans des voies souterraines, c'est que, comme l'armée, elle est détournée de son but et sert d'instrument aveugle aux gouvernements renégats pour contrecarrer les vœux des peuples et démentir sourdement les arrêts des assemblées souveraines.

Par la fondation d'entrepôts à l'étranger et de correspondances régulières, la fonction d'agents consulaires peut rendre, dans le système des garanties sociales, des services immenses à l'industrie nationale, à la marine et aux relations des peuples.

(1) Voir les numéros des 5 et 7 octobre.

Jusque-là les huit millions payés à la diplomatie veulent qu'on les discute.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Le budget du ministère de l'instruction publique et des cultes ne contient que 20 millions pour tous les genres d'enseignements patronnés par l'État, et 40 millions pour les dépenses des cultes.

Sur cette dotation de 20 millions, accordée à l'instruction publique, 8 millions seulement sont affectés à l'instruction primaire, à l'instruction du peuple souverain, et la moitié de cette dépense est imputable sur les fonds départementaux.

La relation de chiffre entre les 20 millions que coûte le service de l'instruction publique et les 500 millions que dépensent les armées de terre et de mer, indique dans quelle proportion la Barbarie se combine avec la Civilisation au budget, et l'emporte sur elle.

L'art de détruire les hommes paraît exiger, aux yeux des gérants actuels de l'Etat, vingt-cinq fois plus d'argent que l'art de les instruire.

Voilà une nation de 35 millions d'âmes, qui jouit du suffrage universel, qui a par excellence l'industrie des idées, qui est chargée par la Providence d'initier les autres peuples au progrès politique et social, qui a fait dix révolutions pour ne pas être contrariée dans cette tâche, qui paie quinze cents millions par an à son gouvernement pour améliorer son sort, — et qui cependant n'a pas su garantir encore aux enfants de son peuple l'instruction gratuite, qui consacre à peine huit millions à dissiper les ténèbres de l'ignorance, qui donne à peine quinze sous par jour aux malheureux instituteurs de ses trente-sept mille communes !...

Le service de l'instruction publique, comme tous les autres services de l'Etat, est resté en harmonie avec l'esprit de domination d'une classe sur les autres. Aux enfans de la classe qui peut payer parce qu'elle possède, parce qu'elle détient l'instrument de travail et exploite les sueurs du peuple, l'Etat offre des facultés, des académies, des écoles professionnelles, des bibliothèques somptueuses; mais ce n'est qu'à regret, par force révolutionnaire, qu'il se laisse arracher quelque subvention dérisoire à l'émancipation intellectuelle des masses.

Pour se mettre en rapport avec la mission légitime de l'Etat, avec le suffrage universel et les institutions républicaines, le service de l'instruction doit être au contraire le plus important et le plus démocratique de tous les ministères. Il doit garantir la liberté d'enseignement sous la surveillance de l'Etat, sans privilége pour personne. Il doit offrir gratuitement à tous les Français un fonds commun d'instruction élémentaire. Il doit rétribuer convenablement et rehausser, aux yeux des populations, la noble fonction de l'instituteur. Il doit donner à son enseignement tout entier, un caractère professionnel et pratique, sans préjudice d'un bon système d'études littéraires. Il doit mêler aux travaux de l'intelligence la gymnastique, le jardinage, l'agriculture. Il doit accorder des subventions pour élever gratuitement, selon leurs *vocations*, les enfans des familles pauvres montrant des dispositions exceptionnelles, pour leur ouvrir les carrieres publiques par des écoles spéciales, des examens et des concours. Il doit établir enfin dans tous les services publics des conditions légales d'admission et d'avancement.

Dans le régime des garanties sociales, c'est sur le ministère de l'instruction publique que doit principalement reposer la responsabilité de la moralité des masses.

LA POLICE INTÉRIEURE.

Quoique les quatre ou cinq cent mille hommes que l'Etat conserve sous les armes et paie avec le budget de la guerre, n'aient, depuis trente années, d'autre utilité qu'une fonction d'intimidation et de compression intérieure, les administrateurs de l'Etat sont assez peu confiants dans les résultats de leur gérance pour se voir dans l'obligation d'entretenir sous leur main une autre petite armée policière qui ne leur coûte pas moins de 13 *à 14 millions*, près du double de ce qu'ils accordent aux instituteurs des campagnes.

Cette somme comprend, il est vrai, dans le budget du ministère de l'intérieur, pour 1849, les dépenses de la garde nationale mobile, dont la plupart des bataillons ont été licenciés pour cause de péché originel démocratique et populaire ; mais on sait qu'en revanche il a été formé, avec les hommes de l'ancienne garde municipale de la monarchie, des bataillons de gendarmerie mobile qui remplissent mieux la destination du crédit. On sait aussi que jamais les escouades d'agents de police n'ont été à Paris et en France aussi nombreuses.

Est-il besoin de faire remarquer que sur ce chapitre encore du budget une meilleure gestion de l'Etat, une bonne politique de prévoyance et de garanties sociales entraîneraient une suppression de dépenses, ou d'immenses économies.

AGRICULTURE ET COMMERCE. — TRAVAUX PUBLICS.

Il y a dans l'Etat un ministère dit de l'agriculture et du commerce et un ministère dit des travaux publics.

Ces deux services de l'Etat sont essentiellement socialistes, car ils ont pour objet d'employer une partie des ressources de l'impôt à protéger, à améliorer l'agriculture, le commerce, l'industrie ; à doter le pays de travaux d'utilité générale, tels que grandes routes, ponts, chemins de fer, canaux, ports maritimes, phares, irrigations, desséchements, etc.

Ils possèdent, à cet effet, un personnel instruit d'ingénieurs, d'inspecteurs, de directeurs de professeurs.

Tous les crédits dont disposent ces deux services publics ont une destination utile à l'association nationale, et lui rendent un avantage positif en échange d'une contribution.

Avec l'administration de l'instruction publique ce sont les trois seuls ministères qui puissent être considérés comme productifs.

La pensée hardie qui les a fondés n'a pas eu peur de passer pour criminelle en se permettant d'intervenir dans le domaine de l'industrie et du commerce, dans le sanctuaire de la propriété, dans la ligue des intérêts particuliers, pour y faire prévaloir l'intérêt général et prononcer même souvent des arrêts d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Eh bien ! veut-on savoir combien le ministère de l'agriculture, du commerce et de l'industrie perçoit dans la caisse des quinze cents millions d'impôt pour remplir sa mission et justifier son titre ?

Il reçoit au total, pour tout le service ministériel, *administration centrale, personnel, agriculture, haras, manufactures, commerce intérieur et extérieur, établissements thermaux, services sanitaires, services pour pertes matérielles et événements malheureux :* — 17 928 948 fr.

Deux millions de moins que le service de l'instruction publique !...

Quant au ministère des travaux publics, s'il participe au budget de 1849 pour 193 millions, on sait que c'est par des circonstances forcées et non sans rognures ni conteste.

Ces ministères, pour ne pas se compromettre comme novateurs et pour ne pas toucher à la part léonine de la Guerre, se contentent de surveiller quelques professeurs d'agriculture dans les villes, quelques dépôts d'étalons, quelques écoles d'arts-et-métiers, de donner quelques encouragements aux pêches maritimes, et de n'entreprendre, en fait de grands travaux publics, que ceux que le hasard leur accorde ou que la spéculation dédaigne.

Cependant, ce sont les services d'Etat par lesquels la régénération sociale aura lieu.

C'est par une protection plus réelle, plus active de l'agriculture, du commerce, de l'industrie, des sciences et des arts, et par de grandes entreprises d'utilité publique, que l'Etat pourra reconquérir la confiance de ses mandataires et la paix véritable.

C'est en intervenant dans l'anarchie industrielle (source de toutes les anarchies) par des mesures propres à empêcher l'usure, l'agiotage, l'accaparement, la banqueroute, la misère, l'écrasement des faibles par les forts, l'élévation abusive du prix de toutes les denrées par la spéculation et la dépréciation plus funeste encore des salaires, qu'il pourra s'élever à la hauteur de sa mission nouvelle, et résoudre toutes les difficultés intérieures.

L'État peut atteindre ce but sans absorber les forces vives du pays, sans intervention oppressive des libertés publiques, sans maximations ni fixations légales et obligatoires du salaire et du prix des denrées, mais seulement en fournissant au public des types de bonne organisation industrielle et de commerce véridique; en exerçant lui-même localement, partiellement, temporairement, la branche de commerce ou d'industrie qui aura donné lieu à des abus; en se chargeant des expériences économiques; en encourageant les associations des travailleurs et des capitalistes; en formant un corps d'ingénieurs agricoles; en généralisant, par des colonies agricoles, le véritable enseignement pratique de l'agriculture; en prenant l'initiative de comptoirs communaux, d'entrepôts, de bazars nationaux, de bureaux de placement pour les travailleurs de toute espèce, de statistiques commerciales, industrielles, agricoles, pour mettre le public au courant du mouvement industriel, des offres et des demandes; en encourageant dans les villages la fondation de crèches, de salles d'asile, de boucheries et de boulangeries communales; enfin, en se mettant en possession de tous les agents de circulation générale, tels que chemins de fer, canaux, roulage; en entreprenant tous les grands travaux agricoles qui dépassent les forces de la propriété morcelée, tels que reboisements, irrigations, desséchements de marais, attaque des landes, etc.

FINANCES. — FRAIS DE PERCEPTIONS.

Ce qui doit achever le tableau des erreurs, des fautes que commettent les gérants de l'Etat, et des pertes qu'ils font subir à l'association nationale en tournant l'institution contre son but, c'est le relevé de ce que coûte la perception de l'impôt, l'administration des finances.

Les *frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics* s'élèvent à 156 522 509 fr.: en y ajoutant, comme de juste, les 16 637 778 fr. affectés au service général du ministère des finances, on a pour total des frais de perception de l'impôt : CENT SOIXANTE ET TREIZE MILLIONS, CENT SOIXANTE MILLE FRANCS.

L'assiette, la répartition d'un impôt et l'administration d'un pays, sont condamnées par cela seul que la perception de cet impôt est aussi onéreuse.

Si l'impôt frappait juste et constituait une juste rémunération d'un service rendu par l'Etat, il n'exigerait certainement pas une armée fiscale d'employés improductifs prélevant cent soixante et treize millions pour sa perception, indépendamment de l'armée de quatre cent mille soldats, qui coûte quatre cents autres millions au pays pour houspiller le contribuable et le menacer de garnison collective.

Quand le socialisme grugeur et oppresseur de

---

l'aristocratie d'écus. Je puis t'en lire un témoignage authentique, que j'ai retrouvé hier, par hasard, en feuilletant les petits lambeaux de journaux que j'ai l'habitude de conserver des années précédentes. Tiens, je l'ai ici. (*Il tire son calepin de sa poche.*) Je l'ai mis hier dans le petit portefeuille de mon calepin, pensant bien que tu ne tarderais pas à me fournir toi-même l'occasion de te le montrer. C'est une lettre adressée à la *Démocratie pacifique*, le 5 juin 1848, — au moment où il était question du rachat des chemins de fer à l'Assemblée constituante, — par un abonné qui avait probablement ses raisons pour se contenter de signer au bas, comme tu vois : « *Un actionnaire non agioteur.* » Voyons, elle est un peu longue ; mais, si tu le désires, je pourrai en sauter plus de la moitié.

GIROFLET. Non, non, lis tout ; par exemple !... je t'assure que çà m'intéresse, ami ; lis-là tout entière.

FRANCŒUR. Eh ! bien, donc : (*Il lit.*)

Monsieur le rédacteur...

(Voir le No de la *Démocratie pacifique*, juin 1848.

GIROFLET. Oh! mais c'est très drôle, ces *comtes de Strasbourg*, ces *ducs du Nord*, ces *marquis de Lyon*... ha, ha, ha, ha !... c'est très amusant. Ha, ha, ha !... Ah! par exemple, il y a un passage que je n'ai pas tout à fait compris : celui où il est question de certaines manœuvres de nouveaux *routiers*, pour exploiter les industries et les consommateurs du pays, — tu sais? Qu'est-ce que çà veut donc dire, au juste ?

FRANCŒUR. Bon, je vais t'expliquer cela en abrégé; et pour que tu saisisses bien, il n'est pas nécessaire de nous renfermer dans cette question des chemins de fer. Il vaut même mieux considérer en général les dangers que présentent toujours les grandes associations formées de capitalistes seulement, pour quelque entreprise que ce soit. C'est là le fond de la question sur laquelle il importe de s'éclairer.

Ces prétendues associations, naturellement dirigées avant tout, comme tu penses, dans le but de rapporter les plus gros intérêts possibles, tendent à la fois à absorber les petites industries et à rançonner les consommateurs.—En deux mots, elles tendent à arriver au *monopole* par la *coalition*; tu vas comprendre cela. — Ces entreprises-là, c'est comme les gros poissons qui mangent les petits poissons : les compagnies à grandes usines peuvent faire longtemps des sacrifices pour baisser leurs prix de vente; pour peu qu'elles s'entendent entre elles surtout, elles enfoncent les petites usines, qui ne peuvent pas ou ne savent pas en faire autant et finissent par capituler. Les bazars établis par des compagnies ruinent les petits magasins de commerce par une concurrence aussi inégale; les grandes messageries, en se coalisant, culbutent les petites diligences; les grandes entreprises de transport, avec ou sans le même moyen, culbutent impitoyablement les petites, etc., etc.; on voit de ces choses-là tous les jours. Et pour parler encore une fois, en passant, des compagnies de chemins de fer, rien ne leur est plus facile que de donner à ces espèces d'assassinats industriels et commerciaux des proportions colossales dans les pays qu'elles traversent, — en se coalisant avec l'un des partis, — comme l'indiquerait fort bien le fragment de rapport ministériel que je t'ai lu, lors de notre premier entretien sur ce sujet-là.

GIROFLET. Je comprends bien ; c'est très vexant pour les petites industries et les petites boutiques culbutées ; mais en quoi cela fâche-t-il les simples consommateurs ? Il me semble qu'ils n'ont pas à se plaindre de pareilles manœuvres, puisqu'elles ont précisément pour effet de baisser tous les prix.

FRANCŒUR. Ah! fort bien ; tu crois? Oui, c'est charmant, — surtout pour les petits industriels ou commerçants ruinés et pour les ouvriers en chômage ou en déménagement. — Mais, minute, ça ne dure pas, la baisse de prix, pour le consommateur naïf....

GIROFLET. Aie !.. J'y suis.

FRANCŒUR. Quand les gros sont maîtres de la place ; quand ils ne sont plus que deux ou trois matadors, arbitres souverains des marchés, est-ce qu'ils se font scrupule de s'entendre encore une fois ?

GIROFLET. Aie ! c'est juste.

FRANCŒUR. Ils relèvent leurs prix comme ils veulent, et ils veulent bien. — Tu en sais peut-être toi-même quelque chose ; — et le brave consommateur paie un peu cher le plaisir d'avoir un instant profité de la bataille.

En même temps, tu as déjà compris, d'un autre côté, que lorsque ces coalitions-là ont pu accaparer toute l'activité d'une branche d'industrie dans un pays, elles sont joliment libres aussi de faire aller les ouvriers et de leur régler la pitance.

— Si bien que le travailleur, encore plus que le consommateur, devient de fait le vassal de ces nouveaux barons dont parle si bien la lettre que je viens de te lire.

GIROFLET. Saprelotte !... Mais c'est un peu effrayant, dis donc. Oh ! allons, s'il y a du vrai là-dedans, il y a un peu d'exagération aussi, bien sûr.

FRANCŒUR. Pas du tout, cher ami, c'est la vérité toute nue. Je ne prétends pas, remarque bien, que cela se réalise toujours ainsi pour les compagnies formées sur un pied semblable ; mais le courant les y entraîne ; et l'on en voit qui arrivent au résultat que je viens de te dire, dans toute sa dangereuse réalité. Cela vient de ce que la législation, qui devrait protéger le faible en tout pays, a été malheureusement un peu faite, chez nous, sous cette préoccupation de *laissez-faire* dont je t'ai déjà signalé tant d'abus. D'où il résulte qu'elle se trouve souvent aussi impuissante pour empêcher le mal que pour faire le bien.

Tiens, parbleu ! veux-tu que je t'en cite un exemple qui a ému, il y a trois ou quatre ans, plusieurs départements gravement intéressés dans une affaire colossale de ce genre ?

GIROFLET. Voyons, voyons.

FRANCŒUR. Je veux parler des compagnies houillères du bassin de la Loire...

(Suit un court exposé de cette question, emprunté à FÉODALITÉ OU ASSOCIATION, de Victor Hennequin.)

FRANCŒUR... Au reste, si je ne te détaille pas les clauses diverses que l'Etat aurait dû exiger des compagnies houillères, soit comme garanties pour les consommateurs, soit comme garanties pour les ouvriers, c'est qu'elles ne peuvent encore être considérées que comme des palliatifs. — Le grand, l'éternel principe à invoquer ici, celui auquel on arrivera certainement tôt ou tard, c'est que les houillères, les mines de métaux, les salines, enfin les mines quelconques, sont ou devraient être toujours des propriétés vraiment nationales, régies exclusivement par l'Etat, au même titre que les différentes autres exploitations d'intérêt public dont je t'ai déjà longuement parlé. — Voilà encore un article de mon catéchisme financier qui ne plairait guère plus que les autres, je suppose, à ton M. Isaac ?

GIROFLET. Oh ! je crois bien, parbleu ! le gaillard, tu me rappelles justement qu'un de ses gendres a une place superbe dans la compagnie des mines de sel de Franche-Comté. Décidément, je suis comme toi, je crois qu'il penche fort pour les nouveaux barons.

Ah ! mais, à propos... il faut que je t'achève l'histoire de ma conversation avec lui ! — C'est curieux, vas ; te douterais-tu qu'il est aussi un peu socialiste lui ? — à sa manière, s'entend.

FRANCŒUR. Bah ! co[illegible] cela, ce doit être curieux, en effet...

(*La suite à demain.*) P. B.

l'Etat deviendra du bon socialisme producteur et régénérateur; l'Etat pourra économiser les quatre-vingt dix-neuf centièmes des frais actuels de perception d'impôts, et du nombre des agents fiscaux et garnisaires.

On lui portera alors son argent avec empressement et reconnaissance!

Il nous reste à démontrer que le socialisme de l'Etat n'est que la première branche du socialisme scientifique, et que le socialisme des citoyens, de la spontanéité individuelle, de l'association libre et volontaire dans la Commune peut, en venant au secours de l'Etat pour la transformation sociale, lui abréger beaucoup la besogne et lui fournir des solutions beaucoup plus simples, plus complètes et plus bienfaisantes encore.

Les devoirs de la Démocratie.

Le parti honnête et modéré, le parti de l'ordre et de la conciliation, n'a pas d'avenir devant lui. En présence de la misère, en présence des aspirations des peuples qui s'agitent pour s'émanciper et constituer l'unité démocratique européenne, le parti honnête comprend, lui-même son insuffisance et son incapacité. Une seule chose lui donne l'apparence de la vie, la peur des violences démocratiques: cette peur, habilement entretenue, lui rallie encore un assez grand nombre de dupes. Pour dissoudre à jamais cette coalition, la démocratie n'a qu'une chose à faire, rester calme, ferme et logique, mais contenant ses indignations à l'Assemblée nationale, les contenant avec plus de résolution encore dans les rues. L'émeute ranime la réaction, la tranquillité la tue. Situation parfaitement bien rendue dans un article d'un journal ultra-conservateur et catholique, le *Journal de Bruxelles*, véritable *Univers* de la Belgique. Le 2 octobre il appréciait ainsi l'état de la France :

S'il y a quelque chose de certain, c'est que personne, à proprement parler, n'a de politique : ni le ministère, ni l'Assemblée, ni les partis. On attend d'être réunis afin de se tâter et d'essayer des combinaisons, et on portera à la tribune ce qu'on trouvera dans les couloirs.

Ce qui fait la difficulté de la situation, *c'est l'espèce de calme qui règne dans le pays* ; le péril du moment consiste dans l'absence même du péril. Quand le parti révolutionnaire ne donne rien à faire au parti de l'ordre, le parti de l'ordre ne sait que faire, et, pour s'occuper, il se défait. Voilà le spectacle qu'il va nous donner probablement, à moins d'un malheur imprévu. Dans la situation où est la France, il n'y a jamais lieu de désespérer de cet imprévu-là.

La commission des crédits supplémentaires relatifs aux affaires d'Italie n'a pris encore aucune résolution. Elle a tenu hier une séance importante, et s'est ajournée à lundi prochain pour entendre M. le ministre des affaires étrangères et M. le ministre de la guerre.

MM. Thiers, Molé et Victor Hugo ont présenté, dans la séance d'hier, des observations diverses qui indiquent deux camps bien tranchés au sein de la commission. D'après M. Thiers, assure-t-on, le *motu proprio* du souverain pontife contiendrait tout ce qu'il est possible d'accorder dans la situation présente des choses. D'après M. Victor Hugo, au contraire, la politique gouvernementale devrait se conformer à la lettre du président de la République.

On pense que M. Thiers sera nommé rapporteur. M. Molé remplissant déjà les fonctions de président. La commission ne compte que trois membres en opposition avec les idées exprimées par l'ancien ministre : ce sont MM. Victor Hugo, Casabianca et Ney de la Moskowa. (*L'Union.*)

Une nouvelle propagande.

Sous ce titre, le *Crédit* publie un remarquable article auquel nous empruntons les lignes suivantes :

Nous avons déjà une propagande socialiste et une propagande anti-socialiste, une propagande faite par des ouvriers au nom des intérêts de la classe ouvrière, et une propagande faite par des bourgeois au nom des intérêts de la bourgeoisie. Nous nous demandons s'il ne serait pas temps que le Pouvoir entreprît aussi sa propagande, propagande gouvernementale et civilisatrice; également éloignée du délire des utopies et du radotage de la rue de Poitiers, qui ne fit sur l'estomac et le cerveau du peuple ni l'effet du piment, ni l'effet de l'opium, mais qui ramenât, au contraire, par des mesures fécondes, par une nourriture saine et vivifiante, la force dans ses muscles, l'espoir dans son cœur, le calme dans son esprit?

La marée monte et la tempête arrive avec elle. Les petits livres patronés par MM. Thiers et Molé sont vaincus dans les cabarets de village par l'apostolat des gardes champêtres et des marchands forains.

On peut emprisonner, exiler les chefs de secte et fausser leurs plumes d'acier sous le marteau du fisc; mais les doctrines ont des ailes. La révolution qui a chassé d'Autriche le prince de Metternich, n'a-t-elle pas été faite par les 30 000 ouvriers que les fabriques de Vienne, multipliées par ce même prince de Metternich, avaient attirés des villages où les paysans se convertissaient les uns les autres au communisme, *sans aucun imprimé?* C'est par les communications orales que toutes les religions et toutes les hérésies se sont répandues. Si d'ici à trois ans le pouvoir n'a pas rattaché à la société telle qu'elle existe, par des bienfaits positifs, la reconnaissance des millions d'électeurs du suffrage universel, nous sommes menacés d'inévitables bouleversements.

On estime un succès de salon plus que les respects de la foule ou les témoignages de la conscience. Le premier enfant du peuple venu se jette à l'eau pour sauver un indifférent qui se noie! Et parmi les gouvernements de ce peuple il n'y en a pas un qui ne haussât les épaules à la supposition qu'il pût aspirer à mériter un jour, par une création utile quelconque, le nom de *bienfaiteur du peuple!* Ce qui ne veut pas dire qu'il renonce à l'immortalité. Tous les hommes d'Etat sont immortels ou ambitionnent de le devenir en qualité *d'académiciens!*

TRIBUNAUX.

AFFAIRE DU PASSAGE MOLIÈRE. — ACQUITTEMENT.

Les citoyens Joseph Girard et Jean-Charles Mack comparaissaient avant-hier, 3, devant la cour d'assises de la Seine, sous la prévention de complicité d'assassinat sur des gardes nationaux (nuit du 15 au 16 mai 1848, affaire du passage Molière).

Après la lecture de l'acte d'accusation, l'interrogatoire des accusés, qui nient énergiquement avoir tiré sur les gardes nationaux, et l'audition des témoins, les présomptions de culpabilité pesant sur Mack et Girard s'affaiblissent beaucoup.

Les débats se sont continués hier. On a procédé à l'audition définitive de tous les témoins. Il est résulté des dépositions des témoins à décharge qu'au moment du conflit l'obscurité était telle, la confusion était si grande, que les gardes nationaux ont pu tirer les uns sur les autres sans qu'ils s'en aperçussent.

M. l'avocat-général de Gaujal a soutenu l'accusation à l'égard des deux accusés.

Me Ernest Picard a discuté, dans l'intérêt des deux accusés, les faits généraux de l'accusation. Il présente plus spécialement ensuite la défense de Mack.

Me Norbert plaide pour Girard.

Après le résumé de Mr le président, le jury entre dans la salle des délibérations, d'où il sort bientôt rapportant un verdict de non culpabilité en faveur des deux accusés.

En conséquence, la Cour a prononcé leur acquittement.

ITALIE.

LE PARLEMENT SARDE.

Les journaux de Turin, en date du 3, ne contiennent rien qui fasse présager la dissolution de la chambre des députés, dont la nouvelle serait, dit-on, arrivée hier à Paris par dépêche télégraphique. La *Gazetta* n'a pas de partie officielle; la *Legge* et le *Risorgimento* contiennent force injures à l'égard de la chambre, qui tient à conserver sa dignité en face de l'Autriche, et proteste au nom de l'Italie enchaînée ; mais ce langage est habituel aux feuilles *codine* de Turin ; la *Concordia* et l'*Opinione*, les deux journaux les plus répandus du Piémont, rendent au contraire à la Députation la justice qui lui est due.

Quant à l'Assemblée, dans la séance de la veille, elle avait adopté un projet de loi sur l'inamovibilité des juges. Aux propositions du ministère, la chambre, sur l'avis de sa commission, avait substitué un article unique portant que l'inamovibilité triennale des juges commençait, non à la promulgation de la loi, mais à la promulgation du *Statut* qui mentionne cette inamovibilité.

Le *Constitutionnel* s'emporte fort ce matin contre la chambre piémontaise. Son principal grief c'est que cette chambre est nommée par des électeurs payant au moins 25 francs de contribution. Le reproche est curieux dans les colonnes du *Constitutionnel*, qui se montrait autrefois si satisfait et si entêté du cens électoral de 200 francs.

L'ORDRE A ROME.

Depuis le rétablissement de l'ordre dans les Etats romains par les baïonnettes françaises, autrichiennes, etc., et les édits des trois cardinaux, les campagnes sont ravagées par des bandes de brigands, au point que le gouvernement s'est vu obligé de donner l'ordre aux possesseurs de vignes de vendanger au plus vite, parce qu'il craint de ne pouvoir les garantir contre les invasions des brigands.

C'est là un des résultats du rétablissement de l'ordre. La proclamation de la République avait relevé les âmes ; les brigands avaient disparu de la Romagne, comme les crimes, de Paris, dans les premiers mois qui ont suivi la révolution de février.

Il y avait encore quelques bandes de pillards vers les frontières du royaume de Naples, mais celles-là s'étaient placées sous la bannière de Pie IX et vivaient sous la protection du roi Bomba.

Toute oppression violente a pour effet de soulever des protestations exagérées dans le sens opposé. Le brigandage et l'assassinat, si fréquents autrefois en Italie, sont la conséquence du despotisme qui a pesé si lourdement et si longtemps sur ce pays. Le gouvernement clérical s'installant de nouveau dans Rome, les brigands ont compris que leurs beaux jours étaient revenus.

Le saint-office romain vient d'évoquer des lois de Paul IV contre les blasphémateurs. Tout individu coupable de blasphème hérétique sera passible d'une amende de 20 ducats; on paiera 10 ducats pour un blasphème simple, et des sommes moindres pour les paroles irréligieuses non-qualifiées blasphèmes, laissées à l'appréciation des autorités ecclésiastiques. A défaut de paiement le délinquant, dit la loi de Paul IV, devra subir l'exposition dans l'église à l'heure des offices divins avec un voile sur la bouche, puis à avoir les lèvres coupées et à subir la peine du feu.

Le feu et la rescision des lèvres ont été abolis depuis longtemps, mais l'exposition au carcan dans l'église est une des peines qui étaient en usage pour les blasphémateurs, sous les prédécesseurs de Pie IX.

On écrit de Rome, 27 septembre, à la *Legge*, journal réactionnaire de Turin :

Nous sommes plongés dans la plus grande tristesse. L'espoir d'un avenir meilleur nous paraît perdu maintenant. L'illustre Rosmini est à Albano, résigné et studieux suivant son habitude. La censure qui l'a frappé et à laquelle il s'est chrétiennement soumis, n'a nullement altéré la sérénité impassible de son âme. Les hommes politiques dans lesquels le pays avait mis sa confiance sont très dispersés et soupçonnés. La réaction des cardinaux déteste les courageux adversaires de Mazzini bien plus que les républicains et ne les perd pas de vue. Pantaleoni est à Maurata; Recchi est en Piémont; Pasolini et Lovatelli sont à Florence; Minghetti et Montanara sont à Bologne.

L'ARMÉE FRANÇAISE A ROME.

On nous écrit de Rome, 29 septembre :

Les journaux du gouvernement publient que l'état sanitaire de notre armée s'améliore. Jusqu'à présent n'en croyez rien, il y a aujourd'hui à Rome, tant dans les cinq hôpitaux que dans les infirmeries régimentaires, 4 000 malades au moins; et les pauvres fiévreux font queue pour attendre chaque jour les places vacantes par les sorties du mois. Les vénériens pullulent et ne trouvent point place, car tout est absorbé par les fiévreux et les blessés.

Les soldats sont fort mal ; ils n'ont qu'une mauvaise paillasse et pas de draps. Les hôpitaux ont été organisés sans mobilier, sans ustensiles, etc.

ALLEMAGNE.

L'AUTOCRATE ET LA TURQUIE.

La *Gazette nationale* publie les lignes suivantes, sous la date de Vienne, 2 octobre :

Le bruit s'est répandu aujourd'hui à la Bourse que les différends survenus avec la Porte ottomane étaient arrangés, attendu que l'empereur d'Autriche, cédant aux conseils de la France et de l'Angleterre, aurait consenti à n'exiger du sultan que l'éloignement des réfugiés hongrois, polonais et italiens, qui se rendraient en Angleterre ou aux Etats-Unis, ce que S. H. aurait accordé. On ajoutait qu'une rupture avec la Russie était à craindre et qu'elle s'annonçait déjà par une scission dans le cabinet, attendu que les deux ministres centralistes, le prince Schwartzemberg et M. Bach, qui ont, contre le vœu du comte Stadion, invoqué le secours de la Russie contre la Hongrie, resteraient ou tomberaient avec la politique russe de l'Autriche.

On écrit de Constantinople, 19 septembre, au *Times* :

« Depuis la rupture des relations diplomatiques entre la sublime Porte et les ambassadeurs d'Autriche et de Russie, les affaires de leurs ambassades ont été expédiées par la légation prussienne. Comme les agents du czar ont employé systématiquement le ton de la menace envers la Porte ottomane, on craint que S. M. I. n'adopte des mesures violentes, si même déjà elle n'en a pas adopté. Le sultan et ses ministres paraissent appréhender quelqu'événement grave, et la plus grande activité continue à régner dans le ministère de la guerre : une flotte considérable de navires à vapeur s'est réunie dans les eaux du Bosphore et dans le port de la Corne-d'Or; et entre la mer Noire et la mer de Marmara, il y a douze vaisseaux de ligne à l'ancre, parfaitement équipés et abondamment pourvus d'armes et de munitions. »

On reconnaît généralement qu'aucune nation européenne ne possède en ce moment une plus belle flotte, et les hommes les plus compétents affirment qu'officiers et matelots entendent parfaitement leur métier. L'armée réunie autour de Constantinople est forte de 100 000 hommes. Les soldats font l'exercice du matin au soir, et sont fréquemment passés en revue par le séraskier.

LES SLOVAQUES. — On lit dans la *Gazette allemande* :

Nous apprenons que les Slovaques ont organisé, dans le nord de la Hongrie, une agitation qui menace de devenir chaque jour plus dangereuse. Vêtus d'habits jaune et noir, les Slovaques ont chassé de Schemnitz toutes les autorités, tous les Hongrois et grands propriétaires. Ils ont installé de nouveaux magistrats, et ils sont sur le point de proclamer la ville de Krennitz capitale du nouvel état slovaque.

On écrit de Vienne, 1er octobre, à la *Réforme allemande* :

La division qui, depuis longtemps déjà, régnait sourdement dans le ministère, vient enfin d'éclater. La scission a été provoquée aussi bien par la question hongroise que par la question allemande. Le prince de Schwartzemberg et M. Bach ont parlé de leur retraite éventuelle. Par suite de cette déclaration, un courrier a été expédié aujourd'hui au comte Colloredo-Wallsée, ambassadeur autrichien à Londres. On assure en même temps que M. de Schmerling se chargera de la formation d'un nouveau cabinet dont il aura la présidence. Cela serait d'une grande importance pour la future politique allemande de l'Autriche : on pourrait en conclure un abandon partiel de la charte du 4 mai et le programme du nouveau cabinet dans le sens de la Grande-Allemagne.

Le *Lloyd* dément la nouvelle de la mort de Georgey.

LA CLÉMENCE MONARCHIQUE.

On écrit de Fribourg (Bade), 3 octobre, à la *Gazette de Cologne* :

Pierre Dorl, de Cologne, avait servi dans le corps des Vengeurs de Blum, puis dans la légion polonaise-allemande. Il fut arrêté dans sa fuite au village de Wehre, et cruellement maltraité par les paysans. Charles Schroot, de Kevelaer, était officier de cavalerie dans l'armée insurrectionnelle et adjudant de Mieroslawski. Il fut fait prisonnier par les dragons, presqu'en même temps que Dorl. Tous les deux, traduits devant le conseil de Guerre de Fribourg, furent condamnés à mort le 23 août.

Pendant quatre semaines, les malheureux purent nourrir l'espoir de conserver la vie. Car non seulement, par l'intercession active d'un prêtre catholique, M. Kremer de Trèves, l'exécution fut suspendue, mais encore on citait ces paroles du lieutenant-général de Hirschfeld : « Ma conscience ne me permet plus de confirmer une sentence de mort, depuis la grâce obtenue par Kinkel. » Bien plus, les paysans qui avaient arrêté Dorl, convaincus qu'ils s'étaient trompés à son égard, venaient maintenant lui apporter à manger dans sa prison et faisaient des démarches en sa faveur. On pensait donc généralement que la grâce était accordée, lorsque tout à coup, dans la matinée du 26 septembre, la sentence de mort fut publiée. On prévint ces deux infortunés, qui souffraient ainsi pour la deuxième fois les angoisses de la mort, après s'être bercés si longtemps d'un vain espoir, qu'ils n'avaient que vingt-quatre heures devant eux, et qu'ils eussent à ne pas perdre une minute pour adresser une demande en grâce. Huit jours se sont écoulés depuis, et l'exécution n'a pas eu lieu.

REVUE DES DÉPARTEMENTS.

RÉÉLECTIONS POUR L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

YONNE. — Le candidat désigné par le comité démocratique électoral est le citoyen RIVIERRE, avocat, qui a obtenu 29,000 suffrages aux dernières élections.

SUITE DE L'AIR : *Unissons-nous.*

On lit dans l'*Hermine de Nantes* :

« Il est bien vrai, très vrai, qu'une partie notable de la droite, qui s'augmentera de plus en plus, ne veut épouser, en aucune façon, la solidarité des violences de l'*Assemblée nationale* et de tout le parti Faucher-Thiers, dit le parti *honnête* et MODÉRÉ. »

On lit dans le *Courrier de la Gironde* :

« C'est à l'ignoble Couthon, à ce sanguinaire cul-de-jatte, que la *Gazette de Provence* va demander des arguments à l'appui de son dogme de l'appel au peuple. »

Le choléra n'a pas reparu à Tours ni dans le département d'Indre-et-Loire depuis le 15 septembre, époque du dernier décès cholérique. L'état sanitaire de ce département est généralement satisfaisant.

Les nouvelles des départements voisins annoncent aussi la cessation complète du fléau. On sait, quant au Loiret, qu'il n'y a pas eu de cas depuis plusieurs jours; il en est de même de Blois et du département de Loir-et-Cher.

Depuis longtemps, la Sarthe n'a plus un seul cholérique. Quelques cas fort rares se montrent encore çà et là dans Maine-et-Loire et dans la Loire-Inférieure. Malheureusement, les nouvelles sont plus mauvaises dans la Vienne, dans les Deux-Sèvres, et dans la Charente. Le choléra y sévit avec violence. Aux environs de Niort, la petite commune de Sansais a vu décimer sa population.

HAUT-RHIN. — On lit dans le *Rhin de Colmar* :

« M. Brentano, membre du gouvernement provisoire de Bade, a traversé Colmar ces jours derniers pour se rendre, par le Havre, en Amérique. Il se propose de passer l'hiver à Belleville ou à Saint-Louis et de s'établir ensuite définitivement sur les bords de l'Ohio, à proximité des propriétés de son ami M. Hecker. Plusieurs de ses compagnons d'infortune l'accompagnent : nous distinguons dans leur nombre MM. Thiebaut, Merci et Ziegler.

Beaucoup de ses partisans dans le pays de Bade lui ont, dit-on, promis de le venir rejoindre, dès qu'ils auront vendu leurs possessions. L'émigration badoise pour l'Amérique sera, selon toutes les probabilités, très nombreuse au printemps prochain, car les démocrates les plus modérés commencent à désespérer aujourd'hui de la situation qu'on a faite au pays.

— Le général Mieroslawski, dont le nom a acquis une grande célébrité dans le mouvement révolutionnaire qui agite l'Europe, vient de passer à Colmar. — Toutes ses démarches étaient surveillées par la police. — Il est pénible de voir la gent policière mise ainsi sur les traces de tous les démocrates qui traversent le sol de notre patrie. Mieroslawski se rend, dit-on, à Londres.

VOIX DE LA CAPTIVITÉ.

Ste-Pélagie, 4 octobre 1849.

Au rédacteur en chef de *la Démocratie*,

Citoyen,

Nous déposons dans la conscience de nos concitoyens, qui ne sont pas *honnêtes et modérés*, le fait suivant :

Le 29 septembre, à 7 h. 1/2 du matin, un de nos co-détenus, le citoyen Leclerc, fut averti par son frère qu'ils avaient perdu leur mère dans la nuit. Aussitôt notre camarade adressa une demande au préfet de police, pour être autorisé à rendre à sa mère défunte les derniers devoirs. Cette demande lui a été impitoyablement refusée.

Et voilà les soutiens de la famille!

Salut et fraternité!

Membres du conseil de famille,
GENILLER, CHOUAS, CASTANIÉ, DESTÉRACT, ROGÉ, DELENTE, J.-B. BOCQUET, MERLET.

A mes amis les membres du conseil de famille de Sainte-Pélagie.

J'ai été transféré de Ste-Pélagie aux Madelonnettes; pourquoi? je ne le sais pas, et ce n'est point pour cela que je vous écris.

Mais je veux signaler le moyen *honnête et modéré* employé à l'égard d'un détenu qu'on veut changer de prison.

Le 29 septembre, à 7 heures du soir, on m'appelle : « Forget, en liberté! » Je m'étonne, moi, condamné à un mois de prison pour délit de club; je n'y puis croire, mais on me répète deux fois le mot *liberté*, et l'on me presse de partir. Force est de me rendre; mes amis me félicitent; je ne reviens pas de ma surprise; mais enfin je fais mon paquet et je suis le gardien.

Et tout augmente mon étonnement; le gardien qui me mène au greffe paraît inquiet de savoir, — la bonne âme! — si j'ai, à cette heure avancée, un domicile prêt à me recevoir pour y passer la nuit. Au greffe, la comédie continue; on hésite à me reconnaître sur mon signalement. A l'étonnement que je manifeste, on me répond : « Vous n'y comprenez rien non plus, mais c'est bien vous; par conséquent, sortez. » La porte s'ouvre effectivement, mais dehors était béante celle de la voiture cellulaire.

Salut et fraternité.

FORGET.

Sainte-Pélagie, 4 octobre 1849.

Citoyen rédacteur,

Pensant que votre feuille peut accélérer notre dé-

tention préventive, nous vous prions de renouveler au peuple, qui est notre véritable juge, que depuis le 20 avril nous sommes toujours dans le même état, n'ayant pas plus connaissance aujourd'hui qu'il y a six mois des motifs qui nous retiennent en prison.

Nous comptons sur vous, citoyen rédacteur, pour insérer nos réclamations.

Salut et fraternité.

Ch. THÉRIER, WALTER, GALTIER, détenus à Sainte-Pélagie.

Sainte-Pélagie, le 5 octobre 1849.

Citoyen rédacteur,

Pense-t-on enrichir le sol en gardant les laboureurs enfouis depuis six mois dans un lieu insalubre où l'homme, entré à l'âge viril, devient caduc? sommes-nous retombés aux époques les plus odieuses de la barbarie, pour qu'aucun sentiment d'humanité ne s'éveille aux plaintes de la mère qui réclame son fils injustement jeté dans les cachots; de la femme qui réclame son mari arbitrairement mis en prison; des enfants qui, d'une voix lamentable, réclament celui qui les fait vivre, ignominieusement traîné, la chaîne au cou ou aux mains, pour le seul crime de républicanisme?

Citoyen rédacteur, qu'est devenu le préambule de la constitution qui dit que la République protégera le citoyen dans sa personne, sa famille, sa religion, sa propriété, son travail? a-t-on voulu l'interprêter d'une manière pour les riches, d'une autre pour les pauvres?

Pense-t-on qu'en dédaignant nos réclamations, on rendra le calme pour toujours à la vieille cité? Non! il faut prier pour que la justice se réveille, il faut prier pour que la vie et la liberté du prolétaire ne soient plus un vain mot.

Je m'adresse à vous, citoyen rédacteur, pour faire entendre mon refrain quotidien: *des juges!* Depuis le 20 avril je suis en prévention, sans autre motif que d'être électeur démocrate socialiste.

Salut et fraternité.

CH. THÉRIER.

Citoyen rédacteur,

Je viens vous prier de vouloir signaler, par la voie de votre journal, un déni de justice dont je suis victime. Voici le fait.

En ma qualité de condamné politique dans le complot républicain de Marseille, en 1841, je fus condamné à cinq ans de prison et conduit à la citadelle de Doullens; à ce titre, j'ai droit aux récompenses nationales votées par l'Assemblée constituante, et suis compris dans le nombre des condamnés politiques en faveur desquels il a été décrété une distribution de secours.

Mais il n'y a pas de difficultés qu'on ne me fasse, pas d'obstacles que je ne rencontre dans l'accomplissement des formalités à remplir pour mon admission au bénéfice de la répartition qui doit être faite, et que depuis six mois on ajourne de jour en jour.

Ainsi, lorsque je m'adresse au président de la cour d'appel d'Aix, celui-là trouve plus commode de ne pas répondre; et quand j'ai recours au directeur de la prison de Doullens pour avoir une expédition de mon écrou, celui-ci me renvoie au ministre de l'intérieur qui me répond que cela ne le regarde pas.

Il résulte de ce ballottage dont je suis l'objet de la part des fonctionnaires de la république, que moi qui ai payé de cinq ans de prison mon amour pour cette république, je me vois exposé à mourir de faim par suite du mauvais vouloir du ministre et de ses subordonnés.

La publicité donnée à ce fait servira un grand nombre de malheureux républicains. Si elle ne produit rien de favorable à ma juste et bien légitime réclamation, elle aura du moins pour effet de constater une fois de plus, que la république est tombée aux mains de ses ennemis.

Agréez, citoyen rédacteur, l'expression de mes sentimens fraternels.

AUGUSTE JEAN.

41, rue des Lavandières-Sainte-Opportune.

Paris, ce 5 octobre 1849.

PROTESTATION

CONTRE LES ACCUSATIONS D'ESCROQUERIE ATTRIBUÉE AU CITOYEN CABET.

A nos yeux la théorie de M. Cabet est insuffisante, et nous croyons qu'il a tenté de la réaliser avec beaucoup de légèreté, d'imprévoyance; mais son honneur, sa probité sont pour nous au-dessus du soupçon, et nous croyons, comme les auteurs de la protestation qu'on va lire que l'esprit de parti, l'intolérance politique ont été la source des persécutions judiciaires qu'il a endurées.

Par ces motifs, nous insérons volontiers la pièce suivante:

Le gérant d'Icarie est condamné pour escroquerie: on n'y saurait penser sans se rappeler la condamnation inique de Socrate et de Jésus-Christ!...

Si Jésus venait encore aujourd'hui avec ses disciples renouveler au milieu de nous son divin apostolat, les Pharisiens modernes ne pouvant plus le crucifier, le dénonceraient comme un rouge, un communiste, un rebelle ou un escroc.

La vie des chrétiens primitifs se renouvelle. Comme du temps des apôtres, chacun vend ce qu'il possède, et en apporte le prix pour en faire un fonds commun, afin qu'il n'y ait plus de pauvres, — qu'il n'y ait qu'une seule propriété commune, à jamais indivise, celle de la société ou de l'Eglise, — et que chacun, en vrai co-héritier et co-propriétaire, puisse en jouir selon ses besoins.

Les païens d'aujourd'hui, furieux contre cette tentative de régénération sociale, déchaînent la persécution. Les vrais chrétiens cherchent une nouvelle Thébaïde pour se retirer dans un désert.

Mais les pharisiens, les publicains et leurs valets s'effraient de la puissance d'un tel exemple, et tremblent pour leurs positions acquises par tant de servilité, tant de lâcheté, tant d'injustice et tant d'iniquité.

Ils poursuivent donc avec rage ces rénovateurs, et cherchent, avant tout, à se défaire de leur chef Cabet. Ils y attachent le salut de leurs priviléges et de leur infamie.

Pour atteindre leur but homicide, ces persécuteurs reconnaissent la nécessité de tuer d'abord moralement leur victime, afin de pouvoir impunément et facilement consommer leur crime.

Jésus-Christ fut accusé et condamné comme rebelle; il faut donc représenter Cabet comme un révolutionnaire qui ne médite que des coups de fusils.

Jésus-Christ fut accusé et condamné comme un ambitieux qui voulait devenir *Roi des Juifs*; il faut donc faire passer Cabet comme un intrigant, qui fait tout pour arriver au pouvoir, et qui veut au moins être dictateur dans un désert, quand il ne peut devenir ministre en France.

Jésus-Christ fut vendu et livré par son disciple; on le jugea et condamna en vertu des dépositions de faux témoins; il faut donc séduire et ameuter quelques disciples de Cabet; chercher dans leur nombre de faux témoins, et *se débarrasser ainsi de la canaille par la canaille*. (Historique.)

Jésus-Christ fut pendu entre deux voleurs; il faut donc attacher au front de Cabet le stigmate flétrissant d'escroc et de voleur.

Nous dévoilons et dénonçons ces manœuvres à tous les hommes de bien. Nous connaissons Cabet par sa vie politique et sociale de quarante ans, et son persévérant dévouement à la cause des prolétaires. Ses actes ne lui sont nullement individuels. Il n'a rien fait, il n'a rien entrepris pour la réalisation d'Icarie, sans préalablement demander avis, au moins à plusieurs d'entre nous, sans se concerter avec nous, et sans être sûr de l'assentiment, au moins de la grande majorité de ses associés. Telle a toujours été, et telle est encore sa règle de conduite au milieu des Icariens.

Nous nous déclarons donc solidaires avec lui, et s'il faut que nous soyons flétris avec lui comme escrocs, à l'exemple des Chrétiens primitifs qui se marquaient de la croix, nous acceptons cette glorieuse flétrissure, et nous serons mille fois plus fiers de nous trouver flétris avec Cabet, que si nous étions décorés, honorés et glorifiés avec tous les princes du monde qui ne cessent de spolier les peuples, — de leur escroquer ce qu'ils ont de plus cher, — de voler les nations, — et de les assassiner pendant des générations entières.

Paris, le 30 septembre 1849.

(*Suivent dix signatures.*)

FAITS DIVERS.

M. le ministre de l'agriculture et du commerce vient de charger le comité supérieur d'hygiène de préparer un projet de loi sur l'exercice et la police de la médecine.

— L'ancien envoyé des triumvirs romains près du gouvernement français, M. Frapolli, l'un des auteurs de l'appel au peuple français en faveur de la République romaine, recherché par la justice à l'occasion de l'attentat du 13 juin dernier, a été arrêté ce matin à son domicile, rue de l'Est, 19. M. Frapolli n'est pas compris parmi les prévenus qui doivent comparaître devant la haute cour de justice.

(*Gazette des Tribunaux.*)

— La pièce, jouée hier au théâtre du Vaudeville, sous le titre de *Suzanne au bain*, a disparu ce soir de l'affiche, sur une invitation officieuse de M. le procureur de la République. (*Evénement.*)

— La race des importuns et des questionneurs impertinents ne s'éteindra jamais. Parmi les moyens à employer pour se débarrasser de ces curieux modèles, nous en connaissons un excellent mis en usage il y a quelque temps par un homme d'esprit.

Un magistrat du département de la Haute-Marne se trouvait dernièrement dans une voiture, à côté d'un commis-voyageur. Celui-ci commença par faire l'inventaire de la figure, de la tournure et du costume de son voisin.

L'inspection passée, le voyageur adressa au magistrat une foule de questions auxquelles ce dernier répondit brièvement, mais poliment. Cependant, dans la crainte que cet interrogatoire ne durât trop longtemps, le magistrat regarda en face son interlocuteur et lui dit: — Monsieur, je suis de C.....; j'ai 58 ans; je suis procureur de la république à...; je suis marié, monsieur, depuis vingt-cinq ans; ma femme n'est ni belle ni laide, mais elle est bonne épouse et bonne mère; j'ai trois enfants, deux garçons et une fille; un de mes fils est à Metz; je vais le voir et passer chez lui quelques jours. Maintenant que vous savez qui je suis, ce que je suis, d'où je viens et où je vais, vous devez être satisfait.

Ainsi, je pense que vous n'avez plus rien à me demander, et cela me fera plaisir, parce que j'ai à m'occuper dans la voiture même de quelques affaires qui ne vous intéresseraient nullement.

Cela dit, le magistrat se mit à consulter tranquillement quelques papiers, et le voyageur, un peu confus, se promit bien de profiter de la leçon et d'être plus circonspect à l'avenir.

— On écrit d'Allevard au *Censeur de Lyon*:

« Magistrat éclairé, intègre et impartial, M. Dantard avait acquis l'estime de tous ses justiciables.

» A la nouvelle de sa destitution, le conseil municipal d'Allevard s'empressa d'aller lui faire visite et de lui témoigner ses sympathies et ses regrets. Dans la nuit, une main inconnue attacha un crêpe à l'arbre de la liberté en signe de deuil.

» Une pétition au ministre de la justice, pour demander la réintégration de M. Dantard, a été immédiatement couverte de 900 signatures, au nombre desquelles celles de trois maires, de leurs adjoints, de presque tous les conseillers municipaux du canton et d'un grand nombre d'officiers de la garde nationale. Si l'on songe que le canton d'Allevard ne compte que 2,100 électeurs, qu'un tiers d'entre eux ne savent pas signer, que d'autres sont absents, que beaucoup enfin n'ont pas été prévenus, la pétition n'ayant pas été portée à domicile, on restera convaincu que cette pétition exprime le vœu de la presque unanimité du canton.

» Pour dernier témoignage de nos sympathies, nous avons offert à M. Dantard un banquet où assistaient les personnes notables du pays, maires, conseillers municipaux et officiers de la garde nationale. »

— M. Fialin de Persigny n'a plus le temps de se débotter. — A peine arrivé de Prusse, il repart, dit-on, pour l'Angleterre.

Le métier de favori devient fatigant par le temps et les ambassades qui courent.

Que serait-ce si les chemins de fer n'étaient pas inventés! (*Temps.*)

— Une réclamation nous est adressée au sujet de l'élection qui vient d'avoir lieu pour le renouvellement du conseil des prud'hommes. Les ouvriers sur papier peint n'ont pu prendre part au vote, leurs noms ayant été rayés de la liste électorale. Cependant, en se présentant pour voter, ils justifiaient de leur inscription sur la liste antérieure, par la carte dont ils étaient porteurs. La lettre que quelques-uns d'entre eux nous adressent, signale de graves irrégularités dans l'envoi des lettres de convocation. Nos correspondants protestent donc contre une élection ainsi faite. (*République.*)

— La défense du citoyen Raspail devant la haute cour de Bourges paraîtra demain lundi. Des circonstances indépendantes de la volonté de l'éditeur ont retardé la publication de ce procès, dont beaucoup d'incidents sont restés ignorés à cause du peu d'espace qu'un journal peut accorder à de longues audiences. Cette publication est aussi un mémoire à constituer en réhabilitation du condamné. Puisse, à la veille des nouveaux débats qui vont s'ouvrir, la lecture de ce compte-rendu rendre le haut jury moins enclin à condamner et le mettre un peu plus en garde contre les tendances inexorables de l'accusation.

— Mazzini a quitté Genève pour se rendre en Angleterre. Il paraît que des réceptions brillantes, de véritables ovations l'attendent à Londres Les longues habitudes de liberté de la nation anglaise, ses antipathies religieuses contre le régime de la papauté, expliquent cette noble sympathie. On sait d'ailleurs que M. Mazzini, qui a séjourné de longues années à Londres, est personnellement connu et apprécié d'un grand nombre de notabilités anglaises.

L'illustre réfugié a vécu dans le plus grand isolement depuis qu'il est en Suisse. (*Temps.*)

UN ENFANT TROUVÉ DANS UN NID DE DENTELLES. — Hier, vers minuit, deux habitués de l'orchestre de l'Opéra-Comique sortaient de voir la représentation de la *Fée aux roses*; ils regagnaient leur domicile. Arrivés rue Vivienne, à la hauteur du nº 28, l'un d'eux heurta un paquet assez volumineux qui se trouvait sur le trottoir, il le ramassa aussitôt, et quelle fut leur surprise en apercevant un jeune enfant couché au milieu de flots de tulle et de dentelles qui semblaient lui former un véritable nid.

Les deux bourgeois se trouvaient assez embarrassés de leur trouvaille, mais apercevant en face d'eux un élégant magasin de nouveautés qui était encore ouvert, ils y entrèrent. Toutes les demoiselles du magasin s'empressèrent bientôt auprès du chérubin qu'on leur apportait, et leur accueil fut si véhément qu'elles finirent par le réveiller. L'enfant, au lieu de pleurer, se mit à sourire, et les caresses redoublèrent.

Nous l'adoptons, n'est-ce pas, mesdemoiselles, s'écria tout-à-coup une des jeunes personnes? Un *oui* formidable et unanime répondit à cette proposition, et le cher petit ange, ainsi qu'elles l'appelaient, passa tour à tour dans les bras de ses nouvelles mères, dont chacune lui donna un baiser comme gage de sa promesse.

C'est très bien, mesdemoiselles, dit un des propriétaires, mais il faut un nom à cet enfant, et je demande qu'on l'appelle la Fée-aux-Roses, en souvenir de la pièce que nous venons de voir jouer.

Les jeunes demoiselles se récrièrent; ce nom leur paraissait trop romantique, et cette question soulevée, chacune voulait donner un nom à l'enfant. Restons d'accord, s'écria l'une d'elles, nous l'avons déjà baptisé, et il s'appellera: Petit-Ange!

Cette opinion fut adoptée unanimement, et il fut convenu que Petit-Ange serait le lendemain présenté, et inscrit sous ce nom, à la mairie du deuxième arrondissement. (*Le Droit.*)

LE CAMARADE DE LIT. — Sorg, du 64e régiment de ligne, en revenant à la caserne, rencontra sur son chemin un de ces chiens qui vont errant à l'aventure à travers les rues: il n'eut pas de peine à l'amener au quartier. La pauvre bête, qui n'avait pas mangé depuis longtemps, se jeta avec avidité sur la gamelle que son nouveau maître lui présenta. Les caresses de l'animal ne se firent pas attendre, et toute la chambrée se récréait des manifestations de reconnaissance de son hôte à quatre pattes. Chacun à son tour rendait au quadrupède les amabilités que son instinct lui avait suggérées. C'était à qui lui passerait la main sur la tête, c'était à qui lui attraperait la queue.

Ces jeux suscitèrent quelques aboiements, et le caporal, averti par le bruit, ordonna de mettre à la porte l'auteur de ce désordre.

Ah! caporal, lui dit Sorg, comment! vous renverriez mon camarade de lit; je veux qu'il couche avec moi. Soyez tranquille, il sera bien sage.

Les prières de Sorg furent vaines; le supérieur insistait pour qu'une séparation eût lieu entre les deux amis, et il s'apprêtait à pourchasser le chien, quand le fusilier, s'emparant du caniche, alla le porter dans son lit. Tenez, caporal, le voilà qui va dormir, il ne bougera pas de son petit coin. Le caporal ne tint pas compte de cette promesse d'une conduite exemplaire, et, mettant à son tour la main sur l'animal, il le mit à la porte. Le fusilier voulut le faire rentrer et le remettre à la place qu'il occupait; mais la garde, appelée par le supérieur, mit fin à cette discussion.

La force armée avait deux missions à remplir, exclure le caniche de la caserne, et mener le fusilier Sorg à la salle de police, pour s'être opposé à la volonté du caporal.

Aujourd'hui, ce militaire comparaissait devant le premier conseil de guerre, présidé par M. le colonel Lenoir, du 2e régiment de ligne, sous l'inculpation de désobéissance aux ordres de ses supérieurs, relatifs au service.

M. le président: Vous avez amené à la caserne un chien que vous aviez rencontré dans la rue; le caporal, chef de la chambrée, n'a pas voulu tolérer sa présence; il remplissait son devoir, vous avez résisté à ses ordres!

Le prévenu: J'ai dit au caporal qu'il avait souffert des chiens à d'autres, et qu'il pouvait bien me laisser garder le mien.

M. le président: Une caserne ne peut pas être transformée en ménagerie; l'un voudrait avoir un chien, un autre un chat, un troisième un oiseau; ce serait un tapage à n'y pas tenir; et, en outre, des raisons de salubrité s'y opposent; la santé du soldat en souffrirait.

M. le commandant Albert, substitut du commissaire du gouvernement, soutient la prévention, qui est combattue par Me Robert Dumesnil, avocat.

Le conseil a prononcé la peine D'UNE ANNÉE D'EMPRISONNEMENT contre le fusilier Sorg, et l'a déclaré INCAPABLE DE SERVIR DANS LES ARMÉES DE LA RÉPUBLIQUE, conformément à l'article 10, section 4, de la loi du 12 mai 1793. (*Le Droit.*)

BULLETIN THÉATRAL.

OPÉRA-COMIQUE. — La *Fée aux roses*, dont trois représentations ont assuré l'immense succès, sera représenté ce soir pour la quatrième fois. Mme Ugalde, dans le rôle de Nérilha, déploie un admirable talent qui suffirait à faire courir tout Paris quand même tous les attraits qu'on peut offrir au public ne s'y trouveraient pas réunis dans le nouvel opéra de M. Halévy.

VAUDEVILLE. — Spectacle monstre. La reprise du *Poltron* sera donnée avec *J'attends un omnibus*, par Arnal; intermèdes de scènes comiques, de musique et de danse, les *Tribulations d'un Pantalon anglais* et *Roger Bontemps*.

GYMNASE DRAMATIQUE. — Ce soir, excellent spectacle: les *Représentants en vacances*, le *Bouquet de Violettes*, par Mme Rose Chéri; les *Sept billets*. On commencera par l'*Epouvantail*, par M. Ferville et Mme Garique.

VARIÉTÉS. — 3e représentation de: *le Petit Pierre*, drame-vaudeville en un acte, joué par Ch. Perrey et Mlle Thuillier; la *Rue de l'Homme Armé*, *la Suite de la Chambre à deux lits*, par Neuville; *Lorettes et aristos*.

THÉATRE MONTANSIER. — Attirés par le *Tigre du Bengale*, les habitués étaient venus en foule hier. On leur a donné *Une fièvre brûlante*, et ils ont ri plus fort.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nous prions ceux de nos souscripteurs à l'*Unité universelle*, qui n'auraient pas encore retiré le complément de leurs livraisons, de le faire dans le plus bref délai.

Pont-d'Ain. — M. R. — Reçu les 21. — Fait le réab. et appl. 12 à la R. — Remerc.

Marseille. — M. A. G. — Votre récl. est juste. — Nous faisons la suppr.

Metz. — M. G. — Reçu les 2 Bull. de mess. — Votre lettre du 29 sept. nous est bien parv. — Nous aur. ég. à v. recomm.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS	Un an 20 f.	Six mois 11 f.	Trois mois 6 f.
DEP. ET ETRANG. sans surtaxe	» 32	» 17	» 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1

TARIF DES INSERTIONS:

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à 9 »	» 30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus	» 20	Faits de publicité	1 fr. 50

L'un des gérants: VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 8 octobre.

THEATRE DE LA NATION. — La Favorite.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Adrienne Lecouvreur.
OPÉRA-COMIQUE. — La Fée aux Roses.
ODÉON. — Evelyne, Farnézina.
THÉATRE-HISTORIQUE. La Guerre des Femmes.
VAUDEVILLE. — Pas de fumée sans feu, les Grands Ecoliers, Riche d'amour
GYMNASE. — Les Représentants en vacances, Brutus, l'Epouventail, Quitte pour la peur.
THÉATRE MONTANSIER. — Le Chevalier, le Groom, Tigre du Bengale, Jeune homme pressé.
VARIETES. — Les Parents de ma Femme, rue de l'Homme-Armé, Lorettes et Aristos, Famille improvisée.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Livre noir, l'Etoile du marin.
AMBIGU-COMIQUE. — Piquillo Alliaga.
GAITÉ. — La Sonnette du Diable, le Moulin joli.
THEATRE-NATIONAL. — Murat.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — Madeleine, l'Aumônier
DELASSEMENTS-COMIQUES. — L'Oiseau sur la branche, Robert-Macaire, le Congrès de la Paix.
THEATRE CHOISEUL. — Les Talismans du Diable.

Imprimerie LANGE-LEVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 208. ÉDITION DU MATIN. Mardi 9 octobre 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 3, rue de Beaune.

DEMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du capital, du travail et du talent.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au capital, au travail et au talent.

PARIS, 8 OCTOBRE.

Violation du Secret des Lettres

SOUSTRACTION DE LETTRES ET VALEURS ADRESSÉES A UNE SOCIÉTÉ COMMERCIALE.

> Toute suppression, *toute ouverture de lettres confiées à la poste*, commise ou facilitée par un fonctionnaire ou un agent du gouvernement ou de l'administration des postes, sera punie d'une amende de seize francs à cinq cents francs, et d'un emprisonnement *de trois mois à cinq ans*. Le coupable sera, de plus, interdit de toute *fonction ou emploi public* PENDANT CINQ ANS AU MOINS ET DIX ANS AU PLUS.
> (Code pénal, art. 187.)

Plusieurs journaux ont signalé, ces jours derniers, à l'indignation publique divers actes flagrants de violation du secret des lettres.

Plus que personne peut-être nous nous sommes ressentis, pendant et après l'instruction du procès du 13 juin, de la vive sollicitude du parquet pour la *sûreté publique* et le *salut de la société*.

En présence de ces hautes nécessités morales, l'accusation pouvait-elle s'arrêter devant les dispositions si formelles et si explicites de l'article 187 du Code pénal, en ce qui touche la violation du secret des lettres?

Non évidemment.

Il fallait, avant tout et quand même, remplir les dossiers du procès de Versailles....

Il fallait peut-être aussi aider l'inquisition Falloux et consorts à épurer les diverses administrations, l'armée, le clergé, l'instruction publique.

Il fallait entraver par tous les moyens possibles la réapparition de notre feuille.

Nécessité fait loi, diront les honnêtes défenseurs de la morale et de la société.

Si nous avons gardé le silence jusqu'à ce jour sur les faits qui nous concernent, c'est que nous voulions, avant de les faire connaître, épuiser tous les moyens possibles d'information et de modération.

Peut-être aussi voulions-nous, au milieu des fureurs de la réaction, épargner à nos amis l'effroi d'un nouveau scandale.

Aujourd'hui que la lumière se fait de toutes parts sur le prétendu complot du 13 juin, elle doit se faire également complète et inflexible sur les mystères de l'accusation.

Non seulement le secret de nos lettres a été violé, mais, au mépris des intérêts et de la sûreté des transactions commerciales, au mépris de tout droit public et privé, DES VALEURS ENDOSSÉES ET ADRESSÉES A UNE SOCIÉTÉ COMMERCIALE ont été saisies et gardées *sciemment* au parquet pendant deux ou trois mois avec les lettres qui les renfermaient.

Une faible partie de ces valeurs nous a été restituée ces jours derniers *sur nos réclamations*. Les plus importantes sont encore entre les mains ou du parquet, qui ne les retrouve pas, ou du directeur des postes, qui les garde à sa disposition *sans daigner nous répondre*.

Le règne de Louis-Philippe ne nous a pas donné d'exemple, du moins connu, de semblables moyens d'instruction judiciaire.

Il appartenait à la République honnête et modérée de 1849 de ressusciter, sous le nom de POSTE RESTANTE POLITIQUE, les cabinets noirs de l'administration des postes du ministère Polignac.

Aujourd'hui, comme alors, il appartient à la presse et à la conscience publique de flétrir de pareils actes comme ils le méritent.

Voici la lettre que nous adressons à M. le directeur général des postes. Nos lecteurs jugeront.

Monsieur le directeur général,

Nous vous avons adressé le 7 septembre dernier une réclamation relative à la soustraction, dans les bureaux de votre administration, de diverses lettres renfermant des valeurs adressées à MM. Considerant et compagnie, raison commerciale de notre société. Vous avez laissé notre lettre sans réponse.

Ignorant complètement le sort des valeurs à nous adressées, nous avons dû faire signifier des actes d'opposition à leur paiement entre les mains des tirés.

Le 14 septembre M. Tiblier aîné, négociant à Saint-Etienne, nous a adressé votre lettre du 7, par laquelle vous l'informez que : « La lettre *chargée*, adressée par lui en juillet dernier à M. Victor Considerant, rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique*, a été retirée par M. le commissaire de police, en vertu d'une commission rogatoire de M. le juge d'instruction près le tribunal civil de première instance. »

M. Tiblier nous affirme que cette lettre *chargée*, renfermant un mandat sur la banque de France, de 341 fr. 20 c., était adressée par lui à *MM. Considerant et compagnie*, et non, comme vous le prétendez, à M. Victor Considerant, personnellement.

Ce mandat nous a été restitué ces jours derniers seulement, sans la lettre d'envoi, par un de MM. les juges d'instruction.

Par suite de nos réclamations au parquet, cinq autres lettres renfermant 368 fr. 85 c., en diverses valeurs, pour abonnements et livres, et adressées la plupart à Considerant et compagnie, nous ont été remises, *ouvertes*, à condition de les restituer après en avoir retiré les valeurs.

Une de ces lettres, renfermant 291 fr., venait de Rio-Janeiro.

Enfin, M. le juge d'instruction nous a restitué, le 3 du courant, après les avoir ouvertes, 18 autres lettres adressées comme suit :

1 à M. Victor Considerant, représentant du peuple,
3 à M. Considerant,
1 à M. et Mme Considerant,
1 à M. le rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique*,
1 à M. l'administrateur, *id.*
1 à M. le directeur, *id.*
3 à MM. Considerant, Paget et compagnie,
7 à MM Considerant et compagnie.

Sur ces 18 lettres, cinq à six au plus pouvaient être considérées comme étant adressées personnellement à M. Victor Considerant, prévenu politique, et interceptées comme telles, en vertu des droits que s'arroge le parquet dans l'intérêt de l'accusation. Il ne pouvait en être de même des lettres adressées au nom *collectif et fictif* désignant une société purement commerciale.

De plus, la saisie illégale des valeurs renfermées dans plusieurs des lettres interceptées nous ayant porté un préjudice grave et ayant fait encourir aux tiers endosseurs la perte de leurs garanties réciproques, motiverait, de leur part et de la nôtre, une action en dommages et intérêts, à laquelle les tribunaux feraient certainement droit contre les auteurs ou complices de la soustraction opérée.

L'employé de vos bureaux chargé de mettre de côté les lettres destinées à la saisie, a mis au dos ces mots : POSTE RESTANTE.

Nous ne craignons pas d'affirmer, monsieur le directeur-général, que ces actes inqualifiables sont sans précédents dans votre administration.

Le but de la présente, que nous livrons à la publicité, afin d'obtenir de vous une réponse, est de vous faire savoir que les cinq lettres qui nous ont été communiquées au parquet, et les dix-huit autres qui nous ont été restituées, ne complètent pas celles qui nous manquent.

Ainsi que nous vous l'avons dit dans notre lettre du 7 septembre, une lettre de Montpellier du 22 août, renfermant 5 885 fr. de valeurs, a été soustraite à la poste et ne nous a pas été rendue.

Il en est de même d'une lettre d'Issoudun, du 15 septembre, renfermant un mandat de 100 fr.

Ces deux lettres étaient adressées à *MM. Considerant et compagnie*. On nous affirme au parquet qu'elles ne s'y trouvent pas; elles doivent donc être restées dans vos bureaux de *poste restante politique*, avec d'autres sans doute dont nous ignorons l'existence.

Nous comptons qu'au reçu de la présente vous donnerez des ordres pour que ces lettres et valeurs nous soient immédiatement restituées, ou que *vous justifierez des motifs* qui, s'opposant à cette restitution, dégagent votre responsabilité de l'application de l'article 187 du Code pénal.

Nous avons l'honneur de vous saluer.

LES GÉRANTS ET ADMINISTRATEURS DE LA *Démocratie pacifique*.

Assemblée nationale.

UN SOCIALISTE.

Oui, il existe encore des socialistes, et au sein même de la représentation nationale. La chose est vraiment peu croyable, après toutes les affirmations des journaux réactionnaires, et surtout après leurs victorieuses démonstrations! Il faut pourtant se résigner à le croire, puisque M. Pelletier, de Lyon, s'est déclaré socialiste à la tribune, et qu'il a exposé un plan complet de crédit et de comptoirs agricoles et communaux devant l'Assemblée, qui a eu la condescendance de l'écouter. *Parlez! parlez!* lui disaient quelques membres de la droite avec cet air de noble protection, de libéralisme sincère par lequel brille ce côté.

Mais aussi ont-ils bien pris leur revanche par leurs rires et leurs lazzis. Quel être singulier qu'un socialiste! M. Pelletier entretenait l'Assemblée d'un plan d'assurances contre les inondations, la grêle et la *gelée*. — Ah! la gelée, comme c'est drôle, — et de rire. Il parlait aussi de 3 000 bazars à fonder dans les 3 000 communes principales de France. — Ah! trois mille bazars, voilà quelque chose d'un ridicule achevé, — et de rire. En effet, cette France est bien sotte d'avoir trois mille communes où on peut dès à présent établir trois mille marchés mieux approvisionnés et mieux entretenus que ceux existants. Heureusement pour M. Pelletier qu'il n'a pas osé proposer d'en établir dans les quarante mille communes que comprend notre territoire. Il ne se fût pas trouvé assez de sifflets et de sarcasmes à la droite pour anathématiser cette idée odieuse, ridicule, subversive de la propriété et de la famille. Concevez-vous 40 000 marchés dans les 40 000 communes? Mais ce serait à mourir de honte et de douleur!....

La nouvelle épreuve tentée par M. Pelletier démontre de nouveau qu'il n'appartient pas aux Assemblées constituées d'étudier et de s'approprier aucune idée nouvelle. Ces Assemblées, sauf exceptions infiniment rares, ne représentent que le présent et le passé, mais pour l'avenir, pour pénétrer dans l'avenir, pour marcher en avant, il faut avant tout avoir une foi, un idéal; c'est ce

---

FEUILLETON DE LA DEMOCRATIE PACIFIQUE, MARDI 9 OCTOBRE 1849.

FRANCŒUR ET GIROFLET

Conversations sur le Socialisme

ET SUR BIEN D'AUTRES CHOSES. *

UN ABUS DE MOTS.

GIROFLET. Je te dis que mon banquier Isaac est socialiste à sa manière; tu vas voir. — Après avoir traité de communiste, ainsi que je te l'ai narré, ma malheureuse phrase sur le rachat des chemins de fer et la concentration des assurances par l'Etat, il s'est bien vite un peu radouci. Il nous a dit que les républicains, que les *démagogues*, comme il les appelle, avaient bien perfidement égaré l'opinion publique sur le compte des grands chefs d'industrie. Il nous a assuré que si on laissait faire... Attends donc que je retrouve ses propres paroles: « Si on laissait faire tranquillement tous ces hommes recommandables, dit-il, — tous ces hommes de haute capacité, — ils résolveraient, bien plus vite et bien mieux que les *prétendus* socialistes, ce fameux problème de l'organisation du travail et de l'assistance publique dans lequel on va se noyer avant peu... Eh! mon Dieu, (dit-il), avant février, ils le résolvaient déjà pour les populations qu'ils emploient et *qu'ils font vivre*... Oui (dit-il en se tournant vers moi), je pourrais vous citer des exemples admirables d'organisation et d'assistance, conçus et exécutés en partie aux frais de ces grandes compagnies qu'on calomnie à la journée... »

FRANCŒUR. Oh! connu!...

GIROFLET. Attends donc: « Et chez les compagnies propriétaires de grandes usines, dit-il, j'ai vu de mes propres yeux des administrateurs s'occuper, avec une sollicitude admirable, de procurer la vie à bon marché à toutes leurs familles d'ouvriers,... leur donner chaque année vingt preuves d'une générosité touchante... »

FRANCŒUR. Très bien! mais,... connu, connu!...

GIROFLET (continuant). « J'ai vu des chefs d'industrie doter chaque année, de leur propre bourse, plusieurs filles de leurs ouvriers.... »

FRANCŒUR. Magnifique! — Oh! pardieu, ils seraient bien capables de se mettre aussi, à leur tour, à couronner des rosières!...

GIROFLET. « J'ai vu enfin, dit-il, les femmes et les filles de ces messieurs, — des personnes charmantes — passer une partie de leur hiver à s'occuper d'organiser toutes sortes de loteries, pour une crèche, pour une salle d'asile d'enfants de leurs ouvriers, pour mille choses.... »

Enfin, vois-tu, il ne tarissait pas sur les vertus de ce que tu appelles la féodalité financière. Et il a terminé en disant qu'il connaissait beaucoup de ces prétendus aristocrates d'écus qui étaient plus réellement socialistes, plus capables d'éteindre réellement la misère, que tous les apôtres d'égalité et de fraternité.

FRANCŒUR. Bon, bon. — Oh! me voilà tout à fait au courant du numéro de ton M. Isaac. Il y a longtemps que je connais cette variété-là: c'est tout bonnement une des petites queues posthumes du saint-simonisme de 1830, dont les hauts philanthropes de nos grandes compagnies, sous Louis-Philippe, commençaient à faire un usage très habile. Mais maintenant, ça ne peut plus prendre, j'espère.

Il va sans dire que je rends un sincère hommage aux belles qualités individuelles de ces messieurs, — quand ils en ont d'aussi louables que cela, ce qui ne se voit pas toujours, — et que j'estime de toute mon âme les chefs d'industrie qui prennent tant de soin de leurs ouvriers. Mais comme doctrine, comme système social, le langage de ton banquier a besoin d'être réduit à sa juste valeur; et je dirai même que — comme plaidoyer tendant à légitimer à perpétuité une aristocratie telle que celle qu'il vante ainsi — on ne saurait trop le flétrir.

GIROFLET. Oh! allons, voisin, tu es trop sévère, pourtant.

FRANCŒUR. Non, je te l'assure, et je puis te le prouver. D'ailleurs, je me hâte de te le répéter encore, ce n'est pas à M. Isaac personnellement que ce mot-là s'adresse. S'il est honnête homme, ainsi que tu le crois et que je m'empresse de l'admettre, je demeure bien convaincu qu'il ne se rend pas compte à lui-même de toute la signification d'une semblable doctrine.

Mon Dieu! je sais parfaitement qu'un certain nombre de ces nouveaux seigneurs seraient bons princes, comme cela se voyait aussi parmi les seigneurs d'autrefois. J'en ai précisément une preuve ici, sous mon bras, — puisque c'est la compagnie Van-Becken qui a provoqué elle-même et facilité par quelques avances, pour ses ouvriers et employés, la société mutuelle dont ce livre-ci est une description, — puisqu'elle a même fait des dons gratuits en matériel d'infirmerie, médicaments pour le fond d'une petite pharmacie, etc. — Je sais bien aussi, et surtout, que les nouvelles dames châtelaines seraient en général fort disposées, suivant le gracieux exemple des châtelaines du moyen-âge, à procurer à leurs vassaux et vassales, malades ou affligés, toutes les petites douceurs que savent si bien inventer les aimables caprices ou l'esprit de charité des femmes...

Je sais bien tout cela; mais tout cela ferait-il avancer la question sociale d'un seul millimètre? — Non, cela la ferait reculer, au contraire. Tous ces petits cataplasmes philantropiques seraient impuissants à guérir la grande plaie du salariat, et ne feraient que l'étendre. Tous les dangers que je t'ai signalés, et bien d'autres encore, subsisteraient et prendraient bientôt un caractère envahisseur dont tu ne te doutes pas. Le pouvoir absorbant de ce système de compagnies, si on le laissait faire, est de nature à tout envahir. Figure-toi donc que l'agriculture, à son tour, y passerait. Nous n'avions encore, avant février, que quelques grandes compagnies industrielles et commerciales, en mesure d'absorber peu à peu les petites industries et le petit commerce; nous ne tarderions pas beaucoup à voir venir, par le simple courant des choses, d'autres compagnies financières exploitant en grand l'agriculture, et capables d'absorber peu à peu la petite propriété.

GIROFLET. Bah! est-ce bien possible?

FRANCŒUR. Eh! sans le moindre doute. Cette application si facile, si féconde, du mode de propriété actionnaire à la propriété agricole, tous ces avantages d'unité de direction, l'emploi des machines, etc., — toutes ces idées puissantes dont nous invoquons le témoignage, nous, pour inviter à l'association vraie, heureuse et libre, — tout cela servirait avec une rapidité diabolique à édifier une seigneurie ru-

* Voir les numéros des 24 septembre et 7 octobre.

qui manque à ces Assemblées qui, si elles ont un idéal, n'ont que celui du passé.

Il y a quelque temps, les rétrogrades demandaient sans cesse aux socialistes des *moyens*. Cette demande n'était pas sincère, ou du moins n'était qu'une manière honnête de repousser le socialisme; car les moyens proposés, eussent-ils été parfaits, les rétrogrades étaient condamnés à ne pas les concevoir, et partant, à ne pas les adopter.

Certes, aucune science n'est plus exacte que les mathématiques. Leur suffit-il de cette qualité pour être comprises par tous? Non; pour les comprendre, il faut les étudier, il faut *vouloir* et bien vouloir les étudier. Le vrai mathématicien, pourrions-nous dire, est celui qui a foi aux mathématiques et à qui cette foi, ce désir, cette volonté persévérante (ces deux mots ici sont pour nous synonymes de *foi*) donnent la force d'attacher une attention intelligente aux vérités qu'une étude laborieuse déroule devant lui.

Il en est de même du socialisme et de ses moyens. Pour le comprendre, pour l'appliquer, il faut avant tout la foi, c'est-à-dire le désir et la volonté. Or nos assemblées ont-elles le désir, la volonté de transformer cet ordre social inique et malheureux dans lequel nous vivons, en un monde meilleur? Non, cette foi leur manque. Sans foi, elles sont forcément gouvernées par l'égoïsme, l'ignorance, la peur.

Nous ne jugerons pas le plan proposé par M. Pelletier. Nous avouons qu'au milieu du brouhaha nous n'avons pu saisir fort imparfaitement son projet, qui nous a paru se baser sur une banque d'Etat, établissant sur toute la France des comptoirs et des bazars commerciaux et agricoles.

Nos lecteurs sont familiarisés avec ces idées, sur lesquelles nous n'avons pas à revenir en ce moment. Le projet de M. Pelletier diffère-t-il beaucoup de celui présenté par notre ami Coignet? Nous le répétons, nous ne pouvons le dire; mais peu importe, ce qui doit intéresser c'est moins la conformité de vue dans l'ensemble et les détails, que la même tendance. Or, nous croyons la tendance du projet de M. Pelletier très bonne; et qu'est-ce qu'il demandait à l'Assemblée? Non pas d'adopter, mais d'étudier ses plans. Il a échoué, parce que, ainsi que nous venons de le dire, pour étudier, il faut désirer, il faut vouloir; il faut avoir une foi.

Mais tout cela est impossible! — Tout est impossible pour qui ne veut rien faire. M. Morellet l'a encore bien éprouvé dans cette même séance. Il proposait d'améliorer le sort des personnes détenues préventivement. Un membre de la droite a prouvé très doctement que c'était impossible, et la majorité de l'Assemblée a décrété que c'était impossible.

Et en sortant :

Ces socialistes qui veulent empêcher que des accusés puissent être retenus en prison pendant des mois entiers; qui veulent établir trois mille bazars en France, et autre chose encore! Décidément nous n'avons pas perdu notre journée. Ces pauvres gens nous ont fait bien rire, et que nous avons montré d'esprit dans nos interruptions! Ah! toujours charmants, toujours Français! La France n'est pas encore perdue..... Où soupons-nous ce soir?

On lit dans la *Gazette de France* :

Les nouvelles que nous recevons de Rome confirment celles que nous avons données avant-hier. L'amnistie accordée par sa sainteté est de beaucoup élargie. Tous les députés qui n'ont pas voté la déchéance du pape y sont compris.

Voilà donc la récompense accordée par le pape aux hommes qui ont eu le courage de voter le maintien de son pouvoir temporel en présence de cette constituante *si démagogique* et de ces *étrangers italiens* qu'on nous peint si terribles. Le pape daigne AMNISTIER ses derniers défenseurs.

Jamais on ne poussa plus loin la dureté, l'obstination, l'inintelligence et la dérision de tout un peuple, que ne le font aujourd'hui les tristes conseillers de Pie IX.

La *Patrie* a découvert que nous préférons nos idées à celles des autres, et que nous, phalanstériens, nous avons plus de confiance dans la théorie phalanstérienne que dans toute autre variété du socialisme. Il est en vérité bien remarquable que nos opinions soient nos opinions, et qu'elles soient, à notre avis, les meilleures. Nous félicitons la *Patrie* de sa perspicacité.

Mais la *Patrie* a tort de persister à soutenir que nous sommes intolérants, exclusifs à l'égard des idées que nous ne partageons pas entièrement, et qu'en parlant d'un socialisme destructeur qui peut amonceler les ruines, nous avons voulu désigner soit les idées de M. Louis Blanc, soit celles de M. Pierre Leroux.

Encore une fois aucune idée qui se soumet aux conditions *d'un essai*, d'une expérience limitée, n'est une idée dangereuse. Il existe dans le socialisme contemporain plusieurs programmes qui rallient des partisans nombreux. Eh bien! le gouvernement aurait tout à gagner s'il favorisait, sur échelle réduite, l'essai comparé de ces théories, afin d'en tirer ce qu'elles renferment de bon, ou de les réfuter d'une manière péremptoire par la pratique. Le gouvernement actuel n'hésiterait pas à entrer dans cette voie s'il n'était pas un gouvernement de parti, absolument dépourvu d'initiative, soutenu seulement par la peur du socialisme, ayant tout intérêt à l'entretenir et à refuser par conséquent tout appui au socialisme expérimental qui ne pourrait effrayer personne.

« Qu'on demande à M. Proudhon, dit la *Patrie*, ce qu'il pense des assurances nationales, etc. » Il est défendu à la presse honnête et modérée d'invoquer l'autorité de M. Proudhon et de demander à M. Proudhon *ce qu'il pense*, attendu qu'il pense tout le mal possible de la presse honnête et modérée. Si M. Proudhon a démoli, comme le déclare la *Patrie*, les inventions fouriéristes, etc., il a démoli de la même façon, c'est-à-dire attaqué avec beaucoup de verve, la rente du capital, et toutes les institutions de la vieille société, défendue par la *Patrie*. Si l'on renvoie M. Proudhon à Charenton, quand il attaque le vieux monde, on n'a pas le droit de scinder son témoignage et d'en faire un oracle infaillible, quand il attaque le socialisme dont la réaction voudrait bien se débarrasser.

Enfin la *Patrie* nous cite, contre l'idée d'une *banque d'Etat*, l'autorité du général Jackson, qui a combattu la banque des Etats-Unis, au nom de la démocratie. Nous comprenons parfaitement que la *Patrie*, journal de la féodalité financière, lutte contre l'idée d'une banque unitaire et démocratique; mais elle s'appuie sur un exemple sans valeur. Si la presse honnête avait daigné faire quelque attention aux travaux publiés dans nos colonnes, par M. Coignet, de Lyon, sur la *Réforme du crédit*, au lieu de demander spirituellement si M. Coignet *avait une queue*, elle aurait vu que nous proposons des institutions dont l'Amérique n'a jamais eu l'analogue. La banque des Etats-Unis était devenue un instrument politique au service de l'aristocratie d'argent. C'est ce qui a été développé dans notre journal, par un homme compétent, l'Américain Brisbane, dont le nom devrait faire rougir les réactionnaires; car jamais voyageur plus inoffensif et plus dévoué au bien des hommes n'a été victime d'une expulsion plus brutale de la part d'un gouvernement soi-disant libre.

Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 octobre sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans le service du journal.

ITALIE.

Les journaux de Turin sont aussi muets qu'hier sur le prétendu coup d'Etat qu'aurait frappé le parlement piémontais. Ils sont au calme plat, et la *Presse* prétend qu'une dépêche de M. d'Azeglio, arrivée avant-hier à Paris, porte au contraire « que le gouvernement est en mesure de faire face à toutes les difficultés, qu'il éprouve personnellement une répugnance invincible à recourir à des mesures extra-légales, et qu'il ne consentira jamais, à moins d'événements extraordinaires, et alors encore à la dernière extrémité, à jeter dans de nouvelles agitations un pays déjà si rudement secoué. »

Le *Journal des Débats* persiste cependant à croire que la chambre a été dissoute le 4. Nous saurons demain positivement à quoi nous en tenir. Il serait cependant fort étonnant qu'une pareille détermination eût été prise en l'absence de M. Pinelli, qui était allé à Gênes recevoir le corps de Charles-Albert.

Les correspondances de Rome ne nous apprennent rien de bien nouveau. On écrit à la *Riforma* :

Les choses empirent grandement chaque jour; la réaction qui nous afflige devient de jour en jour plus implacable. Tout ce qui rappelle ou les réformes de Pie IX ou ses premières tendances doit disparaître insensiblement par l'ordre des trois hommes rouges. Pie IX doit devenir un autre Grégoire XVI. La France proteste et fait ses réserves, mais les cardinaux agissent révolutionnairement.

Les hommes modérés espéraient encore en une réconciliation entre le prince et ses sujets, et ils comptaient pour cela sur la France; mais l'entêtement des cardinaux a fait évanouir leurs espérances.

La *Patrie* nous apprend que M. Mercier, qui est arrivé à Rome le 27, était chargé d'annoncer officiellement que le gouvernement français accepte le *motu proprio*, et que le ministère sera unanime pour le défendre en présence de l'Assemblée législative.

Nous extrayons encore quelques passages curieux de la correspondance de la *Patrie* :

Les cardinaux s'entendent toujours très peu avec les autorités françaises. Vous savez qu'à aucun prix le général Rostolan ne veut demeurer parmi nous. Il lui faut absolument un successeur. Ici on lui en désigne deux : le général Magnan et le général d'Hautpoul.

Quel que soit le successeur du général Rostolan, il pourrait se faire que ce ne fût pas à Rome qu'il exerçât son commandement. Le bruit court ici que le gouvernement français, fatigué peut-être de lutter contre des difficultés sans cesse renaissantes, serait disposé à faire évacuer Rome en se contentant d'occuper Civita-Vecchia. Dans ce cas, le pape aurait une garde particulière de 2 000 Espagnols (les soldats favoris de nos cardinaux). On formerait deux régiments de gendarmerie, un à pied et l'autre à cheval; et avec ceux des Suisses qui voudraient reprendre du service, on organiserait deux compagnies qui seraient aussi nombreuses que possible.

En outre, et ceci est le plus curieux, on voudrait qu'un régiment français restât en garnison dans le château Saint-Ange. Tel serait du moins le vœu exprimé à M. de Corcelles par le saint-père.

Je ne sais comment le gouvernement français accueillera cette demande, qu'il est permis de trouver un peu étrange; mais je peux vous affirmer que s'il est donné suite à cette idée, il n'y aura pas lutte entre les régiments pour obtenir la faveur de ne pas quitter Rome. Vos braves soldats, si admirables de discipline et de réserve, ne dissimulent pas que le séjour de la ville éternelle est loin de leur plaire. Mal regardés par les partisans de l'émeute, ils sont traités avec indifférence, pour ne pas dire plus, par les gens pacifiques.

Plus loin, le journal, ami de M. de Falloux, ajoute que la tranquillité n'existe à Rome qu'à la surface, et que le pape et les cardinaux ne se doutent pas de la position où ils vont se trouver devant leurs biens-aimés sujets.

Les journaux de Toulon annoncent que la majeure partie du matériel de l'armée d'occupation a été rapporté en France.

La *Concordia* se moque des correspondances prétendues romaines du *Constitutionnel*, correspondances qui, dit-elle, n'ont pu être fabriquées qu'à Paris.

Le duc de Parme a enfin donné des explications sur l'ordre donné aux religieux Bénédictins de quitter ses Etats.

Les Bénédictins sont accusés d'avoir rêvé eux aussi l'indépendance italienne. On lit, à ce sujet, dans la *Gazette de Milan* :

On a beaucoup parlé de la mesure rigoureuse adoptée par un Bourbon, un descendant de saint Louis, contre les Bénédictins, et l'on a cherché à en deviner les motifs. Veut-on savoir quelle a été la conduite des Bénédictins à Parme pendant la dernière révolution. A peine cette révolution avait-elle éclaté, qu'une moine bénédictin organisait une légion de jeunes gens, dite légion de l'Espérance; commandant de cette légion, il inculquait à ses jeunes soldats les doctrines les plus subversives qui eussent jamais été prêchées dans les clubs de Paris ou de Lyon. Les autres Bénédictins toléraient ces actes, s'ils ne s'y associaient pas. Plusieurs étaient en relations amicales avec les chefs des anarchistes, ils les recevaient dans leurs cellules; enfin des attentats sérieux étaient portés à la morale par la conduite des religieux de l'ordre. L'autorité légitime étant rétablie, ces indignes religieux ont conservé toute l'impudence qu'ils avaient aux temps des orgies révolutionnaires. Dans leur monastère se tenaient de nuit des clubs où l'on discutait politique. Un abbé expulsé d'un Etat limitrophe était reçu à bras ouverts chez ces religieux. Un prince qui prétend protéger l'ordre et la religion devait donc, dans ces circonstances, faire ce qu'a fait Charles III. La promptitude de sa mesure rigoureuse était commandée par les circonstances.

AUTRICHE ET TURQUIE.

Un journal semi-officiel de Vienne, la *Presse*, fait sur le différend austro-turc des réflexions qui permettent de supposer que ce différend se résoudra pacifiquement :

Nous n'examinerons pas si le gouvernement turc est obligé, d'après les traités, de livrer les réfugiés hongrois, car on pourrait nous opposer des précédents tirés des révoltes grecques, bosniaques et serbes. Pour nous, la question est de savoir si l'extradition était assez importante pour amener les choses à une rupture presque complète avec un de nos alliés les plus naturels, et même presqu'à ébranler la paix européenne, ou bien si le cabinet aurait-il cédé à l'influence de la Russie? Nous ne le pensons pas, bien que la *Gazette de Vienne* annonce que l'internonce ait agi dans un accord parfait avec M. de Titoff.

Quelles que soient les vues de la Russie, l'intégrité, l'indépendance, la considération politique de l'empire ottoman sont des points sur lesquels la politique traditionnelle de l'Autriche, malheureusement interrompue une fois par Joseph II, doit se séparer nettement de celle de la Russie. Il suffit d'avoir une connaissance, même superficielle, de la politique européenne, pour comprendre qu'une guerre avec la Turquie déterminerait en Europe un incendie général dont les passions démagogiques et socialistes augmenteraient encore la violence.

L'Autriche ayant la Russie à ses côtés dans cette lutte si peu naturelle, aurait contre elle l'opinion de

---

rale de nouvelle espèce!... Oh! cela irait vite, va. Le petit cultivateur, écrasé par une concurrence que tu peux déjà te figurer en partie, n'ayant bientôt plus qu'à choisir entre la ruine et la position de fermier ou d'employé des compagnies agricoles, leur vendrait son pauvre petit bien. L'œuvre de 89 s'en irait par la plus vilaine métamorphose; nous rentrerions dans une autre espèce d'ancien régime par une porte nouvelle... ou du moins, l'opinion, égarée trop longtemps, ne s'éclairerait que par l'excès du danger; et Dieu sait quelle phase de nouveau servage ou de révolutions nouvelles notre brave pays aurait encore à subir, avant de naître tout à fait à la liberté véritable!...

GIROFLET. Fichtre!... heureusement que ce n'est pas possible.

FRANCŒUR. Oui, tu as raison, parbleu! tout cela est devenu impossible; — grâce à Dieu, grâce aussi à la Démocratie qui y voit clair, qui veillait déjà bien avant Février, et qui, depuis lors, grandit à vue d'œil.

Il n'y a plus moyen de nous chanter des bucoliques de cette espèce-là. Il faut absolument à chaque enfant du peuple sa dose de bonne liberté, sa vraie dignité de citoyen. Et d'ailleurs, la charité chrétienne elle-même, mieux éclairée, réprouve complètement cette doctrine philantropique des compagnies.

Car, après tout, à quoi revient une pareille morale, au bout du compte? — Elle revient à adresser, aux masses d'individus qui n'ont que leur travail pour vivre, le petit sermon que voici : « Mes amis, travaillez ferme et longtemps, faites des économies sur le salaire et sur les petites gratifications que nous voulons bien vous donner; cela vous procurera de bons petits secours en cas de maladie et des petites retraites dans votre vieillesse. Nous y veillerons, mais soyez bien sages; laissez-nous tranquillement nous enrichir — par votre travail, — et surtout, avisez-vous le moins possible d'en vouloir faire autant. »

GIROFLET. Ha, ha, ha!... le beau petit sermon; il est court, mais il est bon, comme dit M. le curé. — Hé, hé!... le fait est que c'est assez ça.

FRANCŒUR. Positivement. C'est toujours, d'une part, le privilége de bienfaisance perpétuellement conservé à une minorité de familles fortunées, et, d'autre part, le devoir de reconnaissance, ou tout au moins de patience, perpétuellement imposé à une majorité de familles pauvres. — Cela ressemble comme deux gouttes d'eau à la théorie de ces dévots qui prétendent que Dieu maintiendra toujours la misère en ce monde, afin de fournir toujours l'occasion de gagner le ciel, — aux riches par l'aumône, — aux pauvres par la résignation.

GIROFLET. Ha, ha, ha!... ma foi, oui; mais dis donc, comme, d'après les mêmes dévots, il doit y avoir beaucoup d'appelés et peu d'élus, — il s'ensuit que si tous les riches étaient bienfaisants et tous les pauvres résignés, comme on le leur prêche chaque jour, — la plus grande partie des uns et des autres n'iraient pas moins, quoi qu'ils fassent, se casser le nez à la porte du Paradis. Ha, ha, ha!...

FRANCŒUR. Peste! mon petit farceur, tu scandaliserais joliment le père Ventru et le sacristain, avec des arguments pareils. — C'est égal, celui-là a du bon; et il aurait droit de fournir matière à réflexion aux catholiques sincèrement religieux.

Mais enfin, voyons, — pour en finir une bonne fois avec ton israélite et ses vertueuses compagnies, — est-ce que vous n'avez rien répondu, ni toi ni les autres assistants, à son bel éloge de la féodalité financière?

GIROFLET. Ma foi, non. Pour mon compte, je t'avoue que j'étais un peu désarçonné par l'apostrophe que j'avais reçue en débutant. Et puis, au fait, qu'est-ce que j'aurais pu lui répondre? Je ne savais pas, moi, ce que tu viens de m'apprendre sur ce fameux chapitre-là.

FRANCŒUR. Non, je conçois; mais sans entrer le moins du monde sur ce terrain, il y a une chose, par exemple, que tu aurais pu lui répliquer avec avantage : c'est que les ouvriers, employés et patrons de petites industries, peuvent très bien se procurer, sans la protection un peu envahissante de ces hauts et puissants messieurs, toutes les petites douceurs dont il parlait avec tant de complaisance.

GIROFLET. Bah?

FRANCŒUR. Mais sans doute. Les sociétés de secours mutuels, les crèches, salles d'asile, ouvroirs, boulangeries sociétaires, boucheries sociétaires, restaurants économiques, cités ouvrières, etc.; en un mot, toutes ces ébauches détachées d'association, — toutes ces bonnes choses, en attendant qu'on sache les réunir ensemble quelque part, ce qui sera une bien autre affaire, — tout cela existe déjà, dispersé dans cinquante villes de France et ailleurs. Il y en a de tous côtés. Partout, les familles qui vivent de leur travail, quand elles savent s'entendre et avec le concours de quelques bourgeois plus riches, — concours qui ne leur fait jamais défaut, après tout, — peuvent établir de ces bonnes institutions-là pour se rendre la vie moins onéreuse ou plus facile, — en attendant mieux. Il y a de tout cela en plus de cinquante endroits, te dis-je; et cela, sans le secours obligé des grands financiers. Il y a un peu de tout cela à Paris, à Brest, au Havre, à Bruxelles, à Genève...... que sais-je, moi? de tous côtés.

GIROFLET. Pour des sociétés de secours mutuels, on dit qu'il y en a de bien établies à Nancy et à Metz.

FRANCŒUR. Eh bien! c'est juste, je ne songeais pas à te les citer; elles sont assez bien entendues. Si j'ai emprunté ce livre-ci pour en étudier une autre, c'est parce qu'on m'a dit qu'elle renfermait, de plus que celle de Metz et dans le même corps de statuts, une boulangerie et une boucherie sociétaires, et encore quelques autres détails utiles. — Tiens, sais-tu pourquoi je vais étudier cela? C'est précisément pour proposer d'organiser quelque institution semblable ici même, dans cette ville, à l'aide de tous les hommes de bonne volonté. — C'est demain dimanche, je vais passer ma journée à piocher ce bouquin-là.

GIROFLET. Miséricorde! quel courage, mon brave ami, de passer tes dimanches à te casser la tête sur des histoires comme ça. Je t'admire, mais que le diable m'emporte si je pourrais t'imiter.

FRANCŒUR. Eh! pourquoi pas? — Mon Dieu, cela ne me coûte pas grand'chose. Il fait mauvais temps, selon toute apparence il pleuvra; nous ne pourrons pas faire notre promenade de famille; après avoir causé un peu chez nous, lu mon journal et joué pendant une demi-heure avec ma petite fille, je ne saurais plus que faire; ma foi, j'aime encore bien essayer de pousser à cette bonne œuvre. — Toujours en attendant mieux, bien entendu; car enfin, vois-tu, je ne me dissimule pas que toutes ces choses-là ne sont encore que des calmants, en attendant le grand remède. Mais c'est égal, c'est toujours ça; je m'entretiens l'esprit, l'espoir, le courage, et je n'en dors que mieux.

Au revoir, petit; tu pourras en faire l'expérience quand tu voudras, puisque tu as beaucoup plus de loisirs que moi. — Eh! ma foi, tu y gagnerais quelques bonnes idées, quelques bons sentiments; avec ça, et puis le reste... tu m'entends, — je parie que tes amours n'en iraient pas plus mal...

P. R.

toute l'Europe, et sur son propre territoire la révolution à peine calmée; et, dans le cas le plus heureux, elle ne ferait qu'augmenter encore la puissance énorme de son ennemi. Si nos ministres comprennent ces principes, que signifient donc les démarches extrêmes de l'internonce dans une question secondaire? Le véritable intérêt de notre pays est d'étouffer toutes les tendances révolutionnaires et non de satisfaire un sentiment de vengeance contre des individus, en blessant les sentiments et les usages des peuples; nous devons aussi maintenir notre dignité vis-à-vis du gouvernement turc, et exiger une observation rigoureuse des traités. Pour atteindre ce but, notre gouvernement pourrait, en répondant à la Porte-Ottomane qui s'est adressée à lui, se borner à demander l'éloignement immédiat des réfugiés hongrois. Cet exemple de modération forcera la Russie de modifier ses prétentions et de se contenter de l'expulsion des Polonais de la Turquie, d'autant plus que le cabinet de Saint-Pétersbourg, après avoir étouffé la révolution de Pologne en 1831, n'a jamais songé à exiger de l'Autriche ou de la Prusse l'extradition des chefs polonais réfugiés.

On écrit de Smyrne, 24 septembre, au même journal :

Le bateau à vapeur arrivé de Constantinople a apporté la nouvelle que cette capitale était en proie à une vive agitation : des placards incendiaires avaient été affichés; le gouvernement a été forcé de rappeler une partie des troupes envoyées dans la Valachie; 2 500 hommes de cavalerie étaient déjà arrivés dans la capitale.

D'après une correspondance de Toulon, la flotte qui manœuvrait devant Hyères a reçu l'ordre de partir pour Smyrne.

On écrit de Pesth, le 1er octobre, au *Lloyd*, que les principales conditions de la capitulation de Komorn sont les suivantes :

« La libre évacuation de la forteresse est permise à toute la garnison; les soldats livrent leurs armes, les officiers conservent leur épée; le paiement de la solde est remis pour les soldats à 20 jours, pour les officiers à un mois; des billets de Kossuth, pour une valeur de 800 000 florins, seront changés à la ville de Komorn contre du papier-monnaie autrichien.

ASSOCIATIONS.

L'assemblée des délégués des Associations, dans sa dernière séance du 5 oct. courant, salle S.-Spire, a nommé la commission centrale de l'Union des Associations fraternelles. Cette commission se compose : des citoyens Billot, de l'Association des cordonniers; Dechenaux, médicale, Fortin, des lunetiers; Chesnel, des peintres; Blaison, des cuisiniers; Ternay, des chapeliers; Tachon, des pharmaciens; Jeanne, des tailleurs; Niclos, des boulangers; Roche, des orfèvres; Poirier, des mécaniciens; Lionne, des coiffeurs; Girard, des imprimeurs-lithographes. Les citoyennes Pauline Roland, des instituteurs et institutrices, et Jeanne Deroin, des lingères.

Cette commission s'est réunie dimanche; elle a constitué son bureau et a formé trois sous-commissions :

La première, chargée d'établir les règlements organiques de l'union.

La deuxième, chargée de la vérification des statuts des Associations adhérentes.

La troisième, de l'administration et des finances.

Les Associations sont invitées à envoyer provisoirement leurs statuts boulevart Saint-Denis, à l'Association des chapeliers.

Assemblée législative.

Séance du 8 octobre. — Présidence du cit. DUPIN.

Après la lecture du procès-verbal, M. Valette présente quelques observations sur la manière dont il a été voté, dans la dernière séance, sur la proposition relative à la chasse; il a voté contrairement à sa pensée parce que la question a été mal posée.

M. A. THOURET dépose des pétitions couvertes de nombreuses signatures pour protester contre le rétablissement de l'impôt sur les boissons.

M. MATHIEU (de la Drôme) dépose 54 pétitions demandant l'enseignement gratuit et obligatoire et donné par des laïcs. (Murmures à droite.)

M. VERSIGNY demande à adresser des interpellations au ministre de l'intérieur sur la politique intérieure et spécialement sur les destitutions administratives.

M. DUFAURE, ministre de l'intérieur, demande que ces interpellations aient lieu mercredi après celles de M. Pierre Leroux.

M. PASCAL DUPRAT dépose une liasse de pétitions venant de divers départements pour demander l'enseignement gratuit et obligatoire (Bravo! à gauche.)

M. LATRADE dépose des pétitions de nombreux habitants de la Dordogne, demandant le maintien du décret de l'Assemblée constituante, relatif à la suppression de l'impôt des boissons. (Même mouvement.)

M. PASCAL DUPRAT dépose des pétitions dans le même sens.

M. PASSY, ministre des finances, dépose deux projets de loi relatifs à des crédits supplémentaires, l'un de 48 000 fr., l'autre de 142 fr.—Renvoyés à la commission des crédits supplémentaires.

M. Passy demande que le projet relatif à l'ouverture d'un crédit pour le sieur Paret soit renvoyé à une commission spéciale. Il s'agit de faits antérieurs à l'occupation de l'Algérie par la France.

Le renvoi aux bureaux est prononcé.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération d'une proposition de M. Mortimer-Ternaux, ainsi conçue :

« L'art. 360 du code pénal est ainsi modifié :

» Sera puni d'un emprisonnement de 6 mois à 5 ans et de 50 fr. à 3 000 fr. d'amende, quiconque se sera rendu coupable de violation de tombeaux et de sépultures. La peine sera celle de la réclusion si la violation de tombeaux ou de sépultures a été accompagnée de la mutilation d'un ou de plusieurs cadavres.

» Le tout sans préjudice des peines contre les crimes ou délits qui seraient joints à ceux-ci. »

M. MORTIMER-TERNAUX développe sa proposition et combat le rapport de la commission de l'initiative parlementaire, qui est d'avis que sa proposition ne doit pas être prise en considération. Il soutient que la législation actuelle n'est pas assez sévère.

L'orateur soulève à diverses reprises l'hilarité de l'Assemblée.

Sa proposition n'est pas prise en considération.

On passe à celle de M. Collas, relative à une modification de l'article 16 du titre 2 du code des vaisseaux portant que tout matelot ou officier de marine coupable d'avoir levé la main contre un officier pour le frapper, sera condamné à trois ans de fer.

M. Collas propose de remplacer cette peine de trois ans de fer par celle de trois années de détention. Il demande aussi que la peine de mort ne puisse jamais être commuée en celle des travaux forcés.

Enfin il demande qu'à partir du jour où sa proposition serait convertie en loi, les condamnés qui se trouveraient dans les bagnes par application des dispositions qui seraient ainsi abrogées, en soient extraits pour finir leur temps dans les prisons militaires des préfectures maritimes.

M. COLLAS développe sa proposition.

M. DE MONTÉBELLO la combat au nom de la commission d'initiative parlementaire.

Les modifications réclamées par M. Collas existent déjà de fait. Mais il y aurait inconvénient à en faire un article de loi, parce que les codes militaires et maritimes sont d'une inextricable confusion, et cette modification ne ferait que la rendre plus grande encore; et, d'un autre côté, l'abolition des peines personnelles par la révolution de février a déjà relâché la discipline; il ne serait peut-être pas à propos de la relâcher par une nouvelle modification législative dans le même sens.

M. DE TRACY, ministre de la marine, appuie les observations du rapporteur.

M. COLLAS. Je n'ai pas dit que le code maritime fût trop sévère; je crois même qu'il ne l'est pas assez dans beaucoup de cas; mais je demande que cette sévérité soit justement appliquée

M. EMMANUEL ARAGO appuie la proposition. Les juges qui condamnent un marin aux travaux forcés pour indiscipline à bord d'un vaisseau protestent contre cette peine, et ne l'appliquent que le moins possible, preuve que la peine est exorbitante et exagérée. Si la peine n'est presque jamais appliquée, je ne sais pourquoi on la conserve dans le code.

M. DE TRACY. Personne ne conteste la convenance ni même ni la nécessité de réviser le code maritime; mais il ne faut pas méconnaître que la modification que l'on réclame affaiblirait considérablement la discipline.

M. CÉCILE croit qu'il est fort difficile d'établir un bon code maritime. Les peines corporelles, la prison, la suppression du vin, ont tour à tour été employées sans beaucoup de succès, et chacune a des inconvénients. Il n'existe aujourd'hui à bord des navires que deux peines, le retranchement du vin et les fers. La peine des travaux forcés pèse comme une épée de Damoclès sur le marin; elle est rarement, ou plutôt elle n'est jamais appliquée; mais elle ne laisse pas de produire son effet moral. Laissez-nous cette peine. (Approbation.)

La proposition n'est pas prise en considération.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération d'une proposition de MM. Morellet, Duché, Chanay, Denayrouse, Combier, Benjamin Raspail, Benoit (Rhône) et Bac, relative à la détention préventive.

Cette proposition est ainsi conçue :

« Art. 1er. Aucun citoyen arrêté préventivement ne pourra être renfermé, ni confondu pêle-mêle avec des condamnés ou des repris de justice. Il devra être traité avec humanité, pourvu d'un lit et d'une nourriture convenables; il lui sera loisible de recevoir ensemble ou séparément, dans sa chambre ou dans une chambre disposée à cet effet, ses père et mère, sa femme ou son mari, ses enfants.

« Art. 2. Les prévenus ne seront, sous aucun prétexte, même pendant l'état de siège, mis au secret et privés temporairement de la visite des membres de leur famille, de leurs défenseurs, que sur une décision motivée de la chambre du conseil du tribunal, à qui l'instruction devra être déférée, à peine de forfaiture contre l'agent de la force publique ou judiciaire.

» Art. 3. Tous décrets, lois, arrêtés, règlements, contraires aux présentes prescriptions sont rapportés. »

La commission d'initiative parlementaire est d'avis que cette proposition ne doit pas être prise en considération.

M. MORELLET combat les conclusions du rapport.

Deux raisons seulement, dit-il, sont invoquées contre ma proposition. On invoque le secret de la procédure; on ajoute que des règlements particuliers suffiront pour donner aux personnes arrêtées les garanties que réclame la proposition.

On convient qu'il y a quelque chose à faire, comme les satisfaits de la monarchie, mais on ne veut rien faire.

Le secret de la procédure! il faut bien en prendre son parti; la procédure secrète est un reste de la barbarie. Les autres restes de la barbarie disparaîtront, celui-ci devra bien aussi disparaître. On me dit que la détention préventive n'est pas une peine. Je voudrais bien voir ceux qui m'adressent cette observation détenus préventivement quinze jours, trois semaines, sans être mêmes interrogés.

A DROITE. Dites un mois. (Agitation.)

M. MORELLET. Je dis que ces interrupteurs ne trouveraient pas que la détention préventive n'est pas une peine. (Très bien! très bien! à gauche.)

La détention préventive est une peine que l'on s'attache à aggraver encore. Les personnes détenues préventivement sont enfermées la plupart du temps dans des cachots, sans communication aucune avec l'extérieur. On emprisonne ainsi tous ceux qui offusquent à quelque titre : des commerçants dénoncent leurs concurrents, afin que leurs affaires s'arrêtent, et vous ne voulez pas apporter un remède à cette iniquité!

L'orateur continue à soutenir sa proposition, en s'appuyant principalement sur la ligne de démarcation qui doit être faite entre les prévenus et les condamnés. Il lit plusieurs lettres de détenus politiques qui se plaignent du régime des prisons, et qui, disent-ils, ne font par jour qu'un repas à midi.

M. MORELLET ajoute que des détenus politiques ne font qu'une dépense de 20 c. en viande.

M. LABORDÈRE, rapporteur, combat la proposition de M. Morellet.

M. BAC. Messieurs, nous n'avons pas la prétention de soutenir que notre proposition soit parfaite; nous croyons au contraire qu'elle peut recevoir de grandes améliorations de la discussion; nous espérons donc que vous voudrez bien la prendre en considération.

Il est impossible que l'Assemblée ne soit pas vivement pénétrée des inconvénients graves qui résultent de la détention préventive, et ici je ne fais aucune distinction entre les prévenus politiques et les prévenus de crimes ou délits, tous à mes yeux ont droit aux mêmes égards, puisqu'ils sont présumés innocents jusqu'après jugement.

Rappelez-vous, Messieurs, ce qui arrive journellement lorsqu'un homme est arrêté préventivement et oublié souvent quelques mois au fond d'un cachot! Si son innocence est reconnue, que trouve-t-il chez lui au bout de ces quelques mois? sa famille désolée, sa femme morte quelquefois, et avec cela la misère.

En Angleterre, où la société est aussi bien défendue que chez nous, la liberté individuelle est bien autrement protégée qu'en France. Pourquoi sur ce point ne chercherions-nous pas à l'imiter?

Tout le monde convient qu'il y a des abus graves qu'il faut réformer; ils vous ont été plusieurs fois signalés. Nous venons vous conjurer de les faire disparaître.

M. LE PRÉSIDENT met aux voix la prise en considération de la proposition.

Le scrutin de division donne le résultat suivant :

Nombre des votants	534
Majorité absolue	268
Pour	212
Contre	322

La prise en considération est rejetée.

Vient ensuite la discussion de la proposition de divers représentants, relative à l'ouverture d'un crédit de 3 millions sur l'exercice 1849 pour travaux publics. Voici cette proposition :

« Art. 1er. Un crédit extraordinaire de trois millions de francs est ouvert au ministère des travaux publics, sur l'exercice 1849.

» Art. 2. Cette somme sera répartie sur les travaux en cours d'exécution qui sont de nature à occuper le plus de bras et à assurer le secours le plus efficace aux ouvriers sans ouvrage pendant l'hiver. »

M. DE THIEULEN, l'un des auteurs de cette proposition, la développe d'une voix trop faible pour que nous puissions entendre les paroles prononcées par l'honorable orateur.

M. PASSY, ministre des finances. Je reconnais le droit d'initiative des membres de cette Assemblée, et je crois pourtant qu'il est une matière que ce droit ne peut atteindre : je veux parler des dépenses. Il s'agit d'une dépense de trois millions, et les mêmes demandes, je n'en doute pas, se reproduiraient si l'on donnait accès à celle-ci. Je prie l'Assemblée de ne pas entrer dans cette voie; s'il en était autrement, je ne sais vraiment pas comment la commission du budget et le gouvernement lui-même parviendraient à rétablir un équilibre indispensable dans nos finances. (Très bien!)

L'Assemblée ne prend pas la proposition en considération.

M. LE PRÉSIDENT. Les auteurs d'une proposition sur les ingénieurs des ponts-et-chaussées l'ayant retirée, il n'y a pas lieu de s'en occuper. (Marque de satisfaction.) Enfin, voici une dernière proposition : Extinction de la misère et abolition du prolétariat. (Rires et bruits divers.)

La commission, par l'organe de M. Charles Dupin, conclut au rejet de la proposition.

M. PELLETIER, auteur de la proposition, combat ces conclusions. Messieurs, dit-il, je saisis avec empressement l'occasion de répondre aux injures, aux calomnies dont on abreuve les socialistes depuis dix-huit mois. (Rires et bruit.) Je le dirai tout de suite, malgré ces cris, le socialisme est le berceau où reposent toutes les améliorations qui peuvent servir moralement et physiquement les progrès de l'humanité. (Oh! oh!) Le socialisme rencontre aujourd'hui la même opposition que la philosophie a rencontrée dans son temps; la philosophie a trouvé sur ses pas les mêmes objections, les mêmes calomnies.

Comme ses adversaires, les nôtres ont la rage de l'impuissance, et cela vous explique la fureur de leurs critiques. On nous dit aussi : « Vous ne vous entendez pas! » On faisait le même reproche aux philosophes, et je réponds que les opinions diverses du socialisme mènent au même but et servent la même cause. (Nous le savons bien!) Cette diversité de systèmes est nécessaire pour satisfaire aux différents besoins de l'humanité. Le socialisme passera dans nos codes; et en vérité, en présence de ses doctrines, je ne crois pas que cette peur du socialisme soit bien réelle. (Si! si!)

Quoi que vous en disiez, je crois qu'une idée formulée n'est pas dangereuse, parce que, si elle est mauvaise, elle ne trouvera pas trois hommes pour l'appuyer. (Dénégations.) Oui, le socialisme peut se résumer tout entier dans cet axiome... (Écoutez!) « Une société bien organisée doit donner à tous les citoyens la possibilité d'assurer leur existence, et doit permettre à chacun d'eux de raffiner son intelligence par un surcroît de science et de labeur.

M. Charles Dupin, l'honorable rapporteur, m'a accusé d'avoir commis dans ma proposition une sorte d'hérésie anti-sociale; il m'accuse d'avoir voulu dépouiller les caisses d'épargne, de favoriser les paresseux, les oisifs; il m'accuse de m'être montré confiant dans la vertu de petits employés de 1 200 fr.

Ce qui veut dire, si je ne me trompe, que, selon M. Charles Dupin, les pauvres n'ont ni intelligence ni probité. M. Dupin m'accuse, en outre, de violer la Constitution, les lois, et d'outrager la famille, la propriété, etc., etc. Je dois répondre à toutes les accusations. (Non! non! — A demain!) Permettez-moi, avant de commencer, de vous relire les articles de ma proposition. (Vive rumeur d'impatience.)

M. PELLETIER donne lecture de sa proposition.

L'orateur entre ensuite dans la réfutation des objections de M. Charles Dupin à sa proposition. Puis il vient aux attaques que lui a adressées le rapporteur en l'accusant de détruire la propriété, la famille, la religion.

La propriété, la famille, la religion, personne ne les respecte plus que moi; seulement nous reconnaissons que depuis dix-huit siècles la société est dans une voie de transformation; nous ne restons pas dans l'oisiveté de l'indifférence et de l'égoïsme, nous travaillons dans le mouvement des idées humanitaires, c'est-à-dire des idées divines, et nous croyons que nous sommes arrivés au moment de la moisson; que le temps est proche où, malgré tous les efforts de nos adversaires, la société viendra à sa transformation, et nous remercions Dieu de nous trouver les ouvriers de cette transformation.

Nous reconnaissons hautement que la religion, que la famille, que la propriété sont des choses saintes et sacrées; ce n'est pas nous qui les repoussons, qui voulons les détruire, ce sont nos adversaires; l'abus des choses saintes, n'est-ce pas trop souvent la destruction des choses elles-mêmes?

La religion! est-ce nous qui la conspuons! Ne sont-ce pas plutôt ces cardinaux, ministres d'un Dieu ordonnant de pardonner les offenses, et qui cependant refusent de proclamer l'amnistie! La famille! est-ce nous qui émettons ces maximes où l'on excuse l'inconduite conjugale? N'est-ce pas dans vos journaux qu'on lit ces feuilletons qui pervertissent la foi et la morale publique? Est-ce nous qui surprenons les secrets confiés aux lettres? est-ce nous qui, comme le roi tombé dans la révolution du mépris, faisons renfermer notre nièce pour la flétrir aux yeux du monde. (Très-bien! à gauche.) La propriété! Les bourgeois, défenseurs de l'ordre, portent bien en paroles le respect de la propriété, et nous les verrons entrer comme des furieux dans les ateliers pour y briser les instruments de travail! (Vive agitation.)

La propriété! Mais nous la respectons plus que vous, parce que nous savons mieux que vous en honorer le principe véritable. Croyez-vous que ce soit par vos doctrines que vous la rendrez chère aux classes déshéritées? Mais c'est par ces doctrines funestes de l'opulente oisiveté qu'à le pauvre venant à suspecter l'origine de la propriété des riches, peut ensuite commettre des excès déplorables. (Agitation prolongée.)

M. LE PRÉSIDENT invite l'orateur à modérer ses expressions.

VOIX A DROITE. C'est le programme des Arts-et-Métiers. (Bruit incessant.)

M. PELLETIER. Le pauvre venant à suspecter l'origine de la propriété des riches, ne tardera pas à la revendiquer comme il a revendiqué la liberté alors qu'il était esclave!

L'ordre! est-ce nous qui voulons le détruire quand nous appelons tous les esprits honnêtes à le constituer sur les bases solides de l'égalité et de la fraternité, du travail et du crédit, accordés pour ne plus se désunir.

L'ordre! mais où sont donc vos idées primordiales pour le constituer? Croyez-vous que vous l'établissez sur une base assurée, quand les uns criant que la constitution est violée, les autres que leurs ennemis, au contraire, veulent la déchirer? Croyez-vous que ce soit encore un excellent moyen de fixer cet ordre, que ces pétitions signées par toute la France pour provoquer avant le temps la révision d'une constitution qui est votre seule raison d'être? (Vive agitation.)

Vous le voyez, ce n'est pas nous qui attaquons la société. (Rires et bruit.) Vous nous faites passer aux yeux du pays pour des hommes de désordre.

UNE VOIX FORMIDABLE, au centre. Oui! (On rit.)

M. PELLETIER. Nous qui répétons que tant qu'il y aura anarchie dans les idées, il n'y aura pas de terme aux révolutions; nous qui voulons les organiser pour prévenir les révolutions. (C'est vrai! à gauche.) Organisez le crédit et le travail, cela vaut mieux que d'employer le canon et les baïonnettes. Le canon et les baïonnettes ne font que des veuves et des orphelins. (Applaudissements à gauche.) Jusqu'à ce jour le capital a opprimé le travail. (Interruption bruyante.)

L'usure est la ressource des propriétaires gênés, des commerçants à bout de voie; c'est l'anarchie du crédit que M. le rapporteur a défendue. Avec mon système le crédit doit s'étendre à tous, aussi bien à celui qui possède qu'à celui qui n'a rien; les banques cantonales préviendront ces remboursements exigés à l'improviste, cette cause des catastrophes qui mettent sur le pavé tant d'ouvriers inoccupés; avec les banques cantonales, il ne peut plus y avoir de crise financière.

Messieurs, je vous prie de prendre en considération mon projet. (Ah! par exemple.) Selon lui les impôts ne doivent être perçus que pour être distribués avec intelligence; le gouvernement ne doit y voir qu'un moyen de réaliser cette vérité : la République est le gouvernement du peuple, le peuple surtout doit en profiter.

Messieurs, devant les misères du peuple, je ne comprends pas de partis. Faites comme moi, et réalisez mes espérances. Vous êtes les maîtres de repousser ma demande, mais rappelez-vous bien que si dans deux ans et demi, qui sont la durée de votre mandat, vous n'avez pas soulagé la misère et dissipé l'ignorance, vous vous avouez incapables et indignes de la confiance du peuple. (Aux voix!)

M. CH. DUPIN se présente à la tribune. On lui crie de tous côtés : Ne répondez pas!

D'autres voix demandent le renvoi à demain. (Agitation extrême.)

M. CH. DUPIN. Dans une chose aussi grave, quand on attaque la société entière et ses intérêts, ne pas répondre ce serait reculer devant ses agresseurs. C'est ainsi que les meilleures causes se perdent. (Très bien!) Je demande donc à répondre demain à l'auteur de la proposition. (Oui! oui! à demain!)

La séance est levée à six heures.

COMMISSIONS.

La commission de quinze membres pour l'examen de la proposition tendant à punir d'une amende quiconque aura fait usage d'un timbre-poste ayant déjà servi à l'affranchissement d'une lettre, est ainsi composée : 1er bureau, MM. Lemercier; 2e, Lelut; 3e, Rémilly; 4e, Paulmier; 5e, Lemulier; 6e, Chazaud; 7e, Fourgaule-Vidal; 8e, Corne; 9e, Ferré de Ferris; 10e, Dampierre; 11e, Viard; 12e, Manuel; 13e, Lemaire; 14e, Barrot (Ferd.); 15e Failly.

—La commission de quinze membres chargée de l'examen de la proposition tendant à augmenter le nombre des circonscriptions électorales, est ainsi composée : 1er bureau, MM. Leroy-Beaulieu; 2e, de la Rochette; 3e, Plancy (Aube); 4e, Moulin; 5e de Chazelle; 6e, Fouquier d'Hérouel; 7e, Gaslonde; 8e, Bouzique; 9e, Defontaine; 10e, Aubertin; 11e, Lasteyrie (Ferd.); 12e, Michaut; 13e, De Mouchy; 14e, Lestiboudois; 15e, Dahirel.

— La commission de quinze membres pour l'examen du projet de loi portant ouverture d'un crédit de 685 665 francs affecté à l'établissement de trois lignes de télégraphie électrique, est ainsi composée : 1er bureau, MM. Léon Faucher; 2e, Leverrier; 3e, de Staplande; 4e, Aymé; 5e, Ancel; 6e Testelin; 7e, Favreau; 8e, Douesnel; 9e, Wolowski; 10e, Delessert (Benjamin); 11e, Dupetit-Thouars; 12e, de Vatry;

13e, de [illegible]; 14e, Hervé de Saint-Germain ; 15e, [illegible].

— La commission de quinze membres pour l'examen de la proposition relative à la naturalisation et au séjour des étrangers en France, est ainsi composée : 1er bureau, MM. de Baveux ; 2e de Flavigny ; 3e, Goujon ; 4e, de Vatimesnil ; 5e, Riché ; 6e, Godelle ; 7e, Montigny ; 8e Didier ; 9e Raulin ; 10e, de Kératry ; 11e Benoît-Champy ; 12e, de la Devansaye ; 13e, Chapot ; 14e, de Melun (Nord) ; 15e, Perreau.

Les bureaux n'ont pu se mettre d'accord pour nommer la commission pour l'examen de la proposition concernant le douaire de la duchesse d'Orléans.

— La commission d'initiative parlementaire a chargé M. de Flavigny de faire le rapport sur la proposition de M. de Vatry, tendant à insérer dans tous les cahiers des charges des chemins de fer l'obligation d'établir des passerelles gratuites pour les piétons. Dans le rapport, la commission s'associe à la pensée de la proposition, et en recommande l'étude attentive à l'administration des ponts-et-chaussées ; mais il lui a paru impossible qu'elle devînt le texte d'une loi générale. Tout en concluant qu'il n'y a pas lieu pour l'Assemblée de prendre cette proposition en considération et de la résoudre législativement d'une manière générale, la commission la regarde comme utile et appartenant plutôt au domaine de l'administration qu'elle n'est du ressort de la loi.

— La même commission a chargé M. Desjobert du rapport sur la prise en considération de la proposition de M. Napoléon Bonaparte, et tout en reconnaissant que, d'après les explications fournies par l'auteur de la proposition, ses intentions auraient été mal interprétées, on n'en conclut pas moins à l'unanimité au rejet de la prise en considération, et on déclare que les termes dans lesquels la proposition a été faite et livrée à la publicité restant les mêmes, une [illegible] *assimilation* peut en être la conséquence.

On a distribué aujourd'hui à l'Assemblée une proposition de M. Collas, tendant à ordonner, en 1850, une exposition maritime, qui aurait lieu au Havre.

Cette exposition devrait embrasser la marine à vapeur commerciale et militaire, les navires marchands de long cours, les navires de cabotage, les bateaux pêcheurs et leurs divers systèmes de pêche, les embarcations, les plans de constructions navales de guerre et du commerce.

Cette exposition réclamerait de tous les constructeurs français, ingénieurs militaires ou civils, officiers de la marine de l'État et du commerce, un concours pour les plans nouveaux de vaisseaux, frégates, vapeurs, bâtiments légers, navires du commerce et constructions à hélice, etc.

FAITS DIVERS.

Le *Journal des Débats*, en annonçant aujourd'hui l'arrestation de M. Frapolli, ancien envoyé de la République romaine auprès du gouvernement français, ajoute que M. Frapolli était depuis longtemps recherché à l'occasion de l'attentat du 13 juin.

Le style de la police nous est peu familier, et nous ne savons quel est le sens précis du mot *recherché*. En tout cas, si on veut insinuer par là que le colonel Frapolli se cachait, nous donnons à cette assertion un démenti formel, et le juge d'instruction qui a interrogé M. Frapolli il y a quelque temps, pourra nous servir de témoin. (*Réforme.*)

— On a soustrait, il y a deux nuits, une quantité assez considérable de tuyaux que l'administration du gaz français fait poser depuis quelques jours à Lugouville. On n'a pu encore arriver à découvrir les voleurs ; mais, il est vrai d'ajouter, que la police a répondu aux victimes du larcin *qu'aussitôt qu'elle pourrait lui désigner le malfaiteur, elle s'empresserait de le faire arrêter.*

A Paris, on aurait beau désigner les malfaiteurs qui ont saccagé les imprimeries le 13 juin, il est probable que l'autorité ne les arrêterait pas.

— Nos amis sont prévenus qu'un service sera célébré à la mémoire de Dominique Papety, mercredi à 10 heures très précises, dans l'église Saint-Vincent-de-Paule.

— On écrit de Pamiers, le 3, au même journal :

« Je vous écris à la hâte ces deux mots pour vous annoncer la disparition de M. G....., receveur particulier des finances. Cet honnête fonctionnaire, nommé par le ministère Guizot, était un ardent ami de l'ordre, un défenseur de la propriété. — Que ne diraient pas nos royalistes s'il eût été nommé par Ledru-Rollin ? »

Je viens de passer quelques jours aux bains. Nos montagnards sont bien revenus de leur engouement pour le président de la République, ils attendaient de lui la suppression de tous les impôts, — sans cela ils ne l'auraient pas élu.

— Beaucoup de gens ignorent l'imprudence qu'il y a à ne pas acquitter promptement les amendes prononcées par les tribunaux, ces amendes subissant, en cas de retard prolongé, une progression presque fabuleuse.

Une pauvre femme, la veuve Duranty, demeurant dans une cave de la rue Neuve à Lille, avait été condamnée, il y a neuf ans, à un franc d'amende pour avoir laissé une brouette sur la voie publique ; maintes fois, on s'était présenté pour recevoir ; mais la malheureuse ajournait toujours, attendant des temps meilleurs ; car, avec les frais, le tout se montait bien à 4 fr. Un jour de la semaine dernière, que la veuve ne pensait plus à cette vieille dette, elle voit descendre dans sa cave un gigantesque gendarme porteur d'une gigantesque pancarte sur laquelle était inscrite l'amende en question terriblement enflée des frais de jugement, signification, commandement, exécution, frais de capture, etc., etc. Bref, le tout montant à 34 francs ! Et il fallait payer ou aller en prison. La pauvre veuve pleura d'abord, puis ensuite elle alla dénicher dans un coin une petite somme, fruit de longues économies, amassée liard par liard, et montant à 19 fr. 25 cent. ; elle offrit cet à-compte au gendarme qui, tout ému, sous sa moustache grise, consentit à la prendre et à attendre quelques jours après ce qui manquait. Depuis ce jour, la pauvre veuve est désolée, l'inflexible mémoire du fisc l'a atterrée. On nous assure qu'en désespoir de cause, elle vient d'écrire à M. le préfet, et de lui exposer sa triste situation. Elle compte beaucoup sur cette démarche, car, dit-elle, dans son langage naïf : « Vaut mieux s'adresser à Dieu qu'à ses saints. » (*Liberté.*)

— Une foire a été ces jours derniers le théâtre d'un vol hardiment exécuté et que nous appellerons *vol au maquignon*.

Un individu ayant toute l'encolure d'un marchand de chevaux, s'approche d'un cultivateur, et après avoir jeté un coup d'œil sur l'animal que celui-ci mettait en vente :

— Combien votre cheval ? lui dit-il.

— *Tant*, répond le cultivateur.

— C'est bien ; mais il faut que je l'essaie, répond le prétendu maquignon. Tenez-moi un peu ma bourse, et je vais monter la bête.

Il l'enfourche en effet, et, après quelques allées et venues, pique droit devant lui et galoppe, galoppe tant et si bien, qu'il disparaît au bout de la route...

Le cultivateur attendit quelque temps le cavalier et sa monture ; ni l'un ni l'autre ne revint.

Il ouvrit alors la bourse laissée entre ses mains.

Elle contenait.... un franc. (*Abeille Cauchoise.*)

— Le doyen d'âge peut-être de toute la France, le nommé Jean-Baptiste Robillard, habitant la commune de Fontenay, près Paris, s'est éteint lundi dernier 1er octobre, à l'âge de 113 ans, 4 mois et 2 jours. Il a joui jusqu'au dernier moment de toutes ses facultés. Il était né en juin 1736.

— Les habitants de la rue Sainte-Placide ont été mis en émoi hier par un grave et douloureux événement ; au moment où ils s'y attendaient le moins, un craquement épouvantable se fit entendre dans la maison n° 17, et fut suivi au même instant d'un bruit semblable à celui d'une forte détonation, qui ébranla la maison tout entière. Les locataires, effrayés, sortirent en toute hâte pour reconnaître la cause de ce bruit, et s'aperçurent que le plafond du premier étage, détaché, venait de s'abîmer et tomber sur le plancher inférieur, en entraînant dans sa chute et les ensevelissant sous les décombres les quatre locataires qui étaient au-dessus, M. et Mme Robin et leurs deux enfants. On s'empressa d'organiser un service de sauvetage pour leur venir en aide ; chacun redoubla de zèle et de courage, et, après de louables et persistants efforts, on parvint à les délivrer de cette espèce de tombeau.

Ils avaient reçu tous quatre, dans la chute, des blessures fort graves, et de prompts secours leur ont été prodigués. Malgré la gravité de ces blessures, on n'a pas perdu tout espoir de pouvoir les conserver à la vie. Cet événement a causé dans le quartier une douloureuse impression.

BLANCS ET BLEUS. — « Une déplorable division, dit l'*Union*, vient d'éclater à Bordeaux, au sujet du candidat à porter, le 14 octobre, en remplacement de l'illustre M. Ravez. Le *Comité de la rue Esprit-des-Lois*, qui représente les idées d'une fraction du parti conservateur, a résolu de donner ses suffrages à M. Gautier, tandis que le *Comité de l'Union*, composé d'hommes de la droite, a choisi M. Auguste Ravez pour son candidat. M. Auguste Ravez est le digne fils du chef vénérable que nous avons perdu. »

Le M. Ravez dont l'*Union* déplore la perte, était célèbre pour avoir refusé d'assister comme avocat les jumeaux de la Réole, fusillés en 1815, sous le règne de la terreur blanche.

FAUTE D'UN VERRE DE VIN. — Un pauvre et courageux ouvrier traversait la forêt de *** ; il marchait lentement et paraissait extrêmement fatigué ; ses pieds étaient nus ; il tenait d'une main ses sabots, et de l'autre une hache et une scie. Deux enfans se donnant la main semblaient venir à sa rencontre. En effet, d'aussi loin qu'ils l'aperçurent, ils se mirent à crier joyeusement : « V'là papa ! v'là papa ! Ils sautèrent à son cou et l'embrassèrent. Après cela, ils marchèrent devant lui pendant quelques minutes, puis ils accoururent auprès de leur mère, en criant de nouveau : V'là papa ! v'là papa !

— Te voilà, Honoré, lui dit sa femme. N'as-tu pas été malade par-là ?

— Non, lui répondit l'ouvrier, si ce n'est que depuis quatre heures j'ai des tranchées et un grand mal de tête. Le médecin de C... m'a dit de prendre de bon bouillon, de manger un peu de viande avec mon pain et de boire un peu de bon vin. Vous avez trop bu d'eau et mangé trop de pommes de terre, m'a-t-il dit.

— As-tu reçu de l'argent, lui demanda sa femme ?

— Tu sais bien, répondit-il, que ce n'est pas aujourd'hui le jour, que la *quinzaine* n'est pas finie, que ce n'est que pour samedi prochain.

— Avec *quatre sous* qui nous restent, repartit la femme, comment m'y prendrai-je pour te procurer du bouillon et du vin, dis, Honoré ? Tu le sais bien, une livre de bœuf ça coûte onze sous, et un litre de vin ça coûte huit sous. Après ça, si je t'achète un demi-litre de vin, nous mangerions toute la semaine de la soupe sans beurre et sans sel. Comment ferai-je ?

— C'est vrai, fit l'ouvrier. Il vaut encore mieux que je me passe de vin et de bouillon plutôt que nos enfants se passent de beurre et de sel dans leur soupe. C'est un grand malheur d'être pauvre. Enfin, à la miséricorde de Dieu ! Il n'en mourra que les plus malades.

Honoré a passé le lendemain à rentrer des pommes de terre avec sa femme et ses enfants. Il est reparti le lundi pour son chantier. Il est mort le jeudi à l'Hôtel-Dieu de C.

Ce père de famille est mort, faute de bouillon, faute d'un verre de vin. (*Le Paysan.*)

Les délégués du Luxembourg invitent les personnes qui leur écrivent à affranchir leurs lettres. Ils préviennent celles qui désirent leur faire de vive voix des communications, qu'elles doivent s'adresser à leur bureau, rue de Bondy, 88, de huit à dix heures du soir, le mardi et le jeudi.

PETITE CORRESPONDANCE.

Mont d'Origny. — M. J. C. — Reçu les 32. — Fait l'ab. à partir du 1er oct.
Angers. — M. J. G. — Reçu les 9. — Fait le réab.
Cadenet. — M. C. — Reçu et fait votre réab.
La Rochefoucault. — M. P. B. — Reçu les 17. — Fait l'ab.
Auxerre. — M. B. — Reçu les 9. — Fait l'ab.
Lyon. — M. C. — Nous v. remettrons au service. — Nous n. entend. avec Me P. B.
Pont-de-Vaux. — M. B. — Reçu et fait votre réab.
Boulogne-s.-Mer. — M. P. — Nous v. adr. les liv. par la poste. — La *Phal.* d'août 48 vous a été adr. hier par la même voie. — Vos ab. à la *Dem.* et à la *Phal.* vont à fin déc.
Munster. — M. F. B. — Reçu les 20. — Remerc. à tous deux. — Votre ab. est bien inscrit jusqu'au 15 déc.
Hameau Saint-Clément. — M. M. — Répondez aux 3 lettres. — Avez-v. reçu les colis expéd. le 12 sept.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS.......... Un an 20 f., Six mois 11 f., Trois mois 6
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe.......... 32 17 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme ; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr. ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à 9 »	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus. »	20	Faits de publicité	1 fr. 20

Bourse du 8 octobre 1849.

On se préoccupait des questions extérieures ; on regardait comme pouvant s'arranger les affaires relatives aux insurgés hongrois ; mais on a des doutes ; on n'est pas sans inquiétudes sur les intentions ultérieures de Nicolas ; on ne voit pas non plus avec plaisir, dans cette question, la France se traîner à la remorque de l'Angleterre.

L'affaire de Rome préoccupait également ; les discussions qui se passent à la commission n'indiquent pas que ce soit chose finie.

L'emprunt occupe toujours les esprits ; on n'entrevoit pas qu'il puisse s'effectuer facilement. On juge par analogie, et à raison, des difficultés que les autres puissances éprouvent à réaliser les capitaux dont elles ont besoin.

Toutes ces préoccupations ont eu une influence fâcheuse sur les rentes, et dès samedi soir la coulisse a fait du 5 0/0 à 87-45. Hier, dimanche, elle est restée dans ce cours, mais elle tendait à la hausse.

Aujourd'hui, à l'ouverture du parquet, le 5 0/0 faisait 87-70, il a baissé ensuite et a fait, au plus bas, 87-15, puis il s'est un peu relevé et a fermé à 87-40.

Le 3 0/0, ouvert à 55-40, a fermé à 55-15.

Les actions de la Banque n'ont point varié. Celles de la Ville n'ont pas non plus varié.

Les chemins de fer ont baissé, savoir : Orléans 2,50 ; Hâvre, 5 ; Rouen, 5 ; centre, 2 50 ; Strasbourg, 2,50 ; Nantes, 3,75 ; Dieppe-Fécamp, 5. Les autres n'ont pas eu de cours.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	55 20	55 [illegible]	55 20	55 25
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	» »	» »	» »	» »
Cinq 0/0	87 50	87 40	87 85	88 05

8 oct. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.			
3 0/0 j. du 22 juin	55 15	Espag. dette active	21 3/8
5 0/0 j. du 22 mars	87 40	— — 3 0/0	34 »/»
VALEURS DIVERSES.		— Dette intér.	27 1/2
Banque de France	2340 »	Naples, récép. Roth.	88 »
		Romain, emprunt	78 »
		Haïti, emprunt	405 »

Ob. de la Ville, anc.	1275 »	[illegible], emprunt	975 »
— — nouv.	1125 »	— Nouveau	975 »
Oblig. de la Seine	1080 »	Lots d'Autriche	330 »
— St-Germ. 1842	900 »	2 1/2 hollandais	55 »
— Versailles	640 »	CHEMINS DE FER.	
— Orléans, 4 0/0	975 »	Saint-Germain	410 »
— Nouvelles	970 »	Versaill., r. d.	207 50
— Rouen, 4 0/0	727 50	Versailles, r. g.	170 »
— Nouvell., 1845	675 »	Orléans à Paris	727 50
— Havre j. mars	740 »	Rouen	520 »
— Nouvelles	510 »	Havre	255 »
— Marseille	480 »	Avignon-Marseille	211 25
— Orléans jouis.	450 »	Bâle	100 »
— Cert. de Lyon	87 50	Centre	187 50
Quatre-Canaux	1050 »	Boulogne	170 »
— Jouissance	73 »	Bordeaux	402 50
Bons du Trésor	5 0/0	Nord	425 »
Forges Aveyron	3000 »	Strasbourg	345 »
Monceau-s.-Sambre	1550 »	Nantes	283 50
Nord (hauts fourn.)	900 »	Monter. à Troyes	115 »
Charbon belge	325 »	Dieppe Fécamp	175 »
Zinc V.-Montagne	2775 »		
— Stolberg	475 »		
Mines de la Loire	265 »		

FONDS ÉTRANGERS.

Belg. 5 0/0 1840	97 »/»
— 5 0/0 1842	97 »/»
— 4 1/2	88 1/2
— 3 0/0	65 1/4
— 2 1/2 0/0	49 1/4
— Banque	655 »/»
— — 1841	1020 »/»

BOURSE DE LONDRES du 6 octobre.

3 0/0 consolidés	92 1/2
3 0/0 au 17 oct.	92 1/2

TAXE DU PAIN.

1re qualité le kilo	29 c.
2e — —	22

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 9 octobre.

THÉATRE DE LA NATION. —
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Adrienne Lecouvreur.
OPÉRA-COMIQUE. — La Fée aux Roses.
ODÉON. — Evelyne, Farnézina.
THÉATRE-HISTORIQUE. La Guerre des Femmes.
VAUDEVILLE. — Pas de fumée sans feu, les Grands Écoliers, Riche d'amour.
GYMNASE. — Les Représentants en vacances, Brutus, l'Éventail, Quitte pour la peur.
THÉATRE MONTANSIER. — Le Chevalier, le Grand Tigre du Bengale, Jeune homme pressé.
VARIÉTÉS. — Les Parents de ma Femme, rue de l'Homme-Armé, Farottes et Aristos, Famille improvisée.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Livre noir, l'Étoile du marin.
AMBIGU-COMIQUE. Piquillo Alliaga.
GAITÉ. — La Sonnette du Diable, le Moulin joli.
THÉATRE-NATIONAL. — Murat.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 209. ÉDITION DU MATIN. Mercredi 10 octobre 1849.

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . 11 f.
Un an. . . . . 20 f.
Les manuscrits ne seront pas rendus.
Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.
Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.
Voir les détails à la 4e page.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 octobre sont priés de le renouveler s'ils ne veulent pas éprouver d'interruption dans le service du journal.

PARIS, 9 OCTOBRE.

Assemblée nationale.

UN CALOMNIATEUR.

Nous n'avons pu, aujourd'hui, entendre sans un juste sentiment d'indignation la calomnie proférée à la tribune par M. Charles Dupin.

Venu pour combattre la proposition de M. Pelletier, contre laquelle il avait été chargé de dresser un rapport par la commission de l'initiative parlementaire, M. Charles Dupin a jugé à propos d'injurier le socialisme, et de déclarer que tous les socialismes, de quelque nuance qu'ils fussent, *avaient tou pour base la spoliation.*

Que la majorité ait applaudi cet aphorisme, nous ne nous en plaindrons guère; mais nous demanderons à M. Charles Dupin de quel droit il ose ainsi parler des doctrines phalanstériennes, qui sont comprises dans le socialisme sans doute? S'il a étudié nos doctrines, il a menti sciemment; s'il ne les a pas étudiées, de quel front ose-t-il incriminer ce qu'il ne connaît pas?

Entièrement préoccupé des bienfaits que l'harmonie sociale doit apporter à la terre, et sachant que l'organisation scientifique du travail nous doterait d'immenses richesses, Fourier a toujours négligé de demander compte aux possesseurs actuels de l'origine de leur fortune, et n'a pas exigé leur concours forcé dans l'œuvre sociale. Nous l'avons toujours imité, et pas un seul instant nous n'avons cessé d'inscrire sur notre drapeau : Association libre et volontaire.

Que d'autres socialistes, ayant moins de foi que nous dans la puissance de l'association, aient cru devoir demander aux propriétaires de montrer leurs titres de possession, aient cru devoir les contester souvent, nous pourrions peut-être appeler à juste titre ces examens rétrospectifs des restitutions plutôt que des spoliations; mais encore une fois, c'est pour nous la moindre des questions. Dans l'harmonie sociale telle que nous la concevons, l'humanité sera assez riche pour payer tout le monde, et elle ne s'inquiétera pas des biens mal acquis aux époques de guerre, de misère et d'oppression.

Donc, encore une fois, M. Charles Dupin le savant, l'académicien, le représentant, nous a calomniés.

Il en a reçu la récompense immédiatement. Son discours a été applaudi par toute la droite, et lui-même, au pied de la tribune, a été félicité, embrassé, presque porté en triomphe, et c'était justice. Il venait de faire l'éloge de cette *civilisation perfectionnée* où nous avons le bonheur de vivre; elle l'en remerciait par les caresses et les flatteries de ses plus heureux enfants.

O civilisation perfectionnée! que ce mot était à sa place dans une enceinte où les partis se dévorent tous les jours, où les prétendus partisans de l'ordre conspirent à ciel ouvert le renversement du gouvernement existant; devant un ministre des finances qu'un budget constamment en déficit pose sans cesse à côté de l'abîme de la banqueroute; dans un pays où l'ordre matériel doit être toujours maintenu par une armée de quatre cent mille hommes, et où le désordre intellectuel et moral en est venu à ce point que tous les quinze ans une révolution nouvelle est nécessaire pour déblayer le terrain de la fange qu'y apporte sans relâche la dépravation gouvernementale.

O civilisation perfectionnée! que tu es conséquente avec toi-même lorsque tu donnes toujours le succès aux intrigants, et que chez toi le mensonge est assuré de trouver des prôneurs et une couronne!...

Non, non, Civilisation, tu ne te perfectionnes pas, mais tu vieillis; et lorsque tes sophistes te flattent, ils font comme celui qui dirait à une femme dont les cheveux blanchiraient, dont les rides se creuseraient : Oh! madame! comme vous vous perfectionnez!

Encore quelques pas dans l'abîme où nous marchons tous à l'aveugle, et cette civilisation se meurt, ou par ses discordes intestines, ou par la conquête des barbares du Nord... Et le jour de sa mort nous entendrons encore des académiciens crier à la perfectibilité de la civilisation.

Mais laissons de côté les mensonges académiques de M. Dupin, et disons quelques mots de la réfutation par lui tentée de la proposition de M. Pelletier.

Cette réfutation n'était pas sérieuse et n'avait pas besoin d'être sérieuse, puisqu'elle était prononcée devant une majorité prévenue. Ainsi, pourquoi ne peut-il pas y avoir en France 3 000 comptoirs ou petites banques? Parce que, dit M. Dupin, pour être banquier il faut avoir un *esprit droit*, un coup d'œil sûr et une foule d'autres qualités que nous n'énumérerons pas : en France, vous ne trouverez jamais assez d'hommes assez complets pour un si grand nombre de banques.

A cela, il est une réponse bien facile. C'est que les banques ou petits comptoirs proposés par M. Pelletier n'exigent pas les vastes capacités des grands agioteurs des capitales; que dès à présent on trouverait en France une multitude de gens capables d'occuper les fonctions assez restreintes dont parlait M. Pelletier, et qu'une éducation plus large et plus généralisée les aurait bientôt multipliés.

Autre objection de M. Dupin. Dans les crédits à accorder par les petites banques, il faut une prudence extrême. Comment l'obtenir des petites banques?—Cette prudence sera au contraire d'autant plus facile, que la banque n'exercerait que sur un territoire restreint, dont les habitants pourraient être facilement connus de chaque directeur de banque; les crédits seront toujours ouverts ou fermés en connaissance de cause.

M. Pelletier proposait de faire faire les assurances par l'Etat. — Vous spoliez les compagnies existantes, a dit M. Dupin, aux applaudissements de la majorité.— Mais les compagnies existantes ont-elles un monopole? Non. Et quand même elles auraient un monopole, sera-ce leur enlever leur propriété que de leur enlever par la loi ce que la loi leur a donné par privilége.

Nous n'entrerons pas dans de plus grands détails; disons seulement que M. Dupin n'a pas abordé une seule fois la discussion des principes, et s'est misérablement attaqué à quelques détails sans importance. Et pourtant son parti lui a fait un grand triomphe! Qu'est-ce que cela prouve? Que les partis aiment à se faire illusion, et que plus d'un homme ressemble à je ne sais plus quel oiseau qui, quand il s'est caché la tête derrière un arbre, croit n'être pas vu du chasseur. De même nos trembleurs, lorsqu'ils en viennent à se monter la tête et à crier : « La société est parfaite, elle ne peut pas périr, » s'imaginent pendant quelque temps avoir échappé à tout péril et n'avoir plus rien à faire... Fatale quiétude!

Après quelques paroles dites par M. Pierre Leroux avec cette verve qui lui est familière, la majorité a rejeté la proposition sans qu'elle ait été sérieusement discutée, et à une immense majorité... O civilisation française! continue de courir vers une perfection toujours croissante, un budget de deux milliards, une armée de six cent mille hommes et un paupérisme plus grand que celui de l'Angleterre; encore quelques années, et tu pourras te vanter d'avoir fait ce pas décisif dans la perfectibilisation perfectible!.

Anniversaire de la mort de Fourier.

Nous rappelons à nos amis, aux hommes de cœur à qui le socialisme a rendu la foi et l'espérance, que c'est demain, 10 octobre, le douzième anniversaire de la mort de Charles Fourier.

Ce jour-là, ceux qui connaissent la vie et les ouvrages de Fourier vont visiter son humble tombe au cimetière Montmartre.

Cette année, les préventions et les persécutions dont les socialistes sont l'objet donnent à ce pèlerinage un caractère plus triste, mais plus religieux encore.

Ce soir, à huit heures, les accusés du 13 juin, détenus à la Conciergerie, sont partis pour Versailles.

Leur transfèrement a eu lieu dans des voitures-gondoles, escortées par un escadron de dragons.

Sur les quais, des cris de vive la République! ont salué leur passage.

L'*Estafette* et le *Temps* publient ce soir la nouvelle suivante :

Il circule au palais de l'Assemblée une liste du nouveau cabinet, qui est assez curieuse : nous la livrons sans commentaires à nos lecteurs, en ajoutant que ce serait M. Molé qui se chargerait d'apporter au président de la République l'adhésion à un certain programme des futurs ministres.

MM. Molé, président, affaires étrangères;
Léon de Maleville, intérieur;
Baroche, justice;
Achille Fould, finances;
Daru, travaux publics;
Montalembert, instruction publique;
Amiral Cécille ou Ducos, à la marine;
Général Oudinot, à la guerre;
Ducos ou Buffet, au commerce.

Léon Faucher, ministre de la police.

Une procédure matérialiste.

D'après les préliminaires du procès qui va s'engager à Versailles, il est permis de croire que l'accusation voudra se restreindre et tentera de restreindre aussi la défense à une constatation de faits matériels. Un tel a-t-il signé telle pièce? a-t-il fait partie de telle manifestation? est-il vrai qu'on l'ait vu à telle réunion de comité? tel sera le terrain offert par le ministère public.

Mais la défense ne saurait y rester; au-dessus de la question de savoir si les accusés ont participé matériellement à des signatures, à des manifestations, à des réunions, plane la question de savoir si ces signatures, manifestations, réunions, étaient ou non coupables, si le but que l'on poursuivait par ces moyens était ou non légitime. Ce problème ne peut être considéré comme résolu par la force matérielle, et le déploiement de baïonnettes qui a eu lieu le 13 juin ne saurait avoir autorité en justice.

Il est important que l'opinion publique élève d'avance le débat à cette hauteur. Ce qu'on doit juger à Versailles n'est pas une chicane de palais; les jurés vont statuer sur la compétence des assemblées législatives et sur la limite infranchissable qui les sépare des assemblées constituantes.

Si la Constitution avait été violée par la marche que le pouvoir exécutif a suivie dans la question romaine, si l'Assemblée nationale législative, en approuvant cette marche, n'avait fait qu'aggraver la violation en y participant, il est clair que les accusés du 13 juin, en prenant à la lettre l'article qui confie la défense de la Constitution à tous les Français, auraient mérité non pas des condamnations, mais des couronnes civiques. La Constitution avait-elle été violée à Rome ou loyalement appliquée? Tout le procès est là.

Pour certaines personnes, la position même de cette question n'est pas admissible. Elles avouent bien qu'un article 5 défend à la France d'employer ses forces *contre la liberté d'aucun peuple*, elles confessent encore qu'une expédition se terminant par la dispersion d'une Assemblée constituante sortie du suffrage universel et par la restauration d'un gouvernement déchu, *sans aucun appel aux suffrages de la nation*, ne paraît pas conforme à cet article; mais elles soutiennent que, dans les cas douteux, c'est à la majorité de l'Assemblée nationale qu'il appartient d'*interpréter* en dernier ressort les dispositions constitutionnelles. La majorité de l'Assemblée législative a prononcé sur la question : tout est dit.

Nous accepterions volontiers cette jurisprudence *pour les cas douteux*, mais quel parti prendre pour ceux qui ne le seraient pas. La puissance d'une *Assemblée législative* composée d'un moins grand nombre de membres que l'*Assemblée constituante*, et moins imprégnée de l'esprit des révolutions qui sont la voix de la Providence, comme tous les partis le reconnaissaient après Février, la mission d'une assemblée secondaire chargée d'appliquer scrupuleusement la Constitution, non de la faire, peuvent-elles s'étendre jusqu'au droit de mettre les opinions, les goûts, en un mot, la volonté arbitraire de cette assemblée à la place d'un texte formel et non susceptible d'équivoque, sauf à dire pour toute justification : *J'interprète?*

Un pareil mot deviendrait un merveilleux talisman pour changer à vue d'œil toute Assemblée législative en Assemblée constituante.

Si le droit d'interpréter les textes clairs et de leur donner un sens différent de celui qu'ils offrent à tous les esprits peut être attribué aux Assemblées législatives, l'Assemblée législative ne pourrait-elle pas dire : la Constitution veut que la présidence dure quatre ans, je la rends décennale, c'est mon interprétation; la Constitution se prononce pour le suffrage universel et direct, j'établis le suffrage à deux degrés, j'interprète, etc.

Si de pareilles décisions étaient prises par voie d'interprétation, qu'y aurait-il à faire? Et si la marche résultat de ces interprétations et des manifestations contraires qu'elles pourraient amener, sur qui retomberait la responsabilité première?

La défense des accusés du 13 juin a donc à traiter deux questions : La Constitution permettait-elle l'expédition contre Rome?

Et dans le cas où la Constitution aurait prohibé cette expédition, appartenait-il à une assemblée législative d'annuler par voie d'interprétation un principe posé par une assemblée constituante?

Nous sommes invincibles.

Le monde a compris que de la levée de l'état de siége la Démocratie française daterait une nouvelle campagne. La réunion de la Législative et l'ouverture des débats de Versailles marquent solennellement l'heure des grandes opérations. Soldats du premier corps, au moment de nous remettre en marche, répétons-nous que nous servons une cause invincible.

Qui sommes-nous? Sommes-nous une secte, une association, un parti formés en vue d'un but personnel? La persécution, en dispersant nos membres, ferait de nous une vaine poussière. Si nous ambitionnions ou la fortune, ou le pouvoir, ou une satisfaction égoïste quelconque, nous aurions raison de craindre; les plus habiles y ont échoué.

Mais, nous ne sommes pas une chose qui tombe sous la puissance humaine. Nous avons fait depuis Février des pertes douloureuses; beaucoup de nos frères manquent à l'appel, parmi lesquels s'en trouvent des plus expérimentés, des plus éloquents, des plus érudits, des plus sûrs au conseil, des plus ardents à l'action. Si donc nous avions été ce qu'on appelle un parti, nous serions à cette heure les débris d'un parti. Combien de fois ont-ils chanté sur un air de vaudeville notre *de profundis!* Mais au lendemain de journées que nos adversaires enregistraient comme des victoires, on nous a vus plus croyants, plus nombreux. S'il en est parmi nous dont la foi dans le triomphe soit sujette à défaillance, ce sont de jeunes recrues qui ont beaucoup à apprendre.

La persécution qui a frappé tant de nos compagnons pourra s'étendre jusqu'à nous. Nous pourrons aller grossir le nombre des pionniers d'avenir que le vent de la réaction disperse sur les continents pour qu'ils y fassent souche. Nouveau gage de victoire pour notre cause cosmopolite! Preuve bien certaine que notre force ne réside pas en nous-mêmes, et que nous ne portons pas, mais que nous sommes portés.

Là est la différence entre eux et nous, le signe de leur défaite et de notre victoire. Leur force réside en eux-mêmes, dans des moyens matériels d'action. Bien fol qui s'y fie! La poudre à canon est certainement un agent redoutable, un peu d'eau en fait de la boue. Leur force étant en eux, s'éteint avec eux. La perte de l'un des leurs est proclamée par eux-mêmes une perte irréparable. Caduques, porte-queues du passé, ils ne se reproduisent plus. Chacun d'eux emporte dans son suaire une loque prise à leur drapeau. Eux partis il ne restera plus rien de leur cause.

Pour nous détruire, il faudrait, non point exiler, emprisonner ou tuer des milliers d'hommes, à supposer qu'on supprime jusqu'au dernier des socialistes, il resterait à supprimer le Socialisme. Or, le Socialisme n'étant point une œuvre de fantaisie, une création qui eût pu rester dans le néant aussi bien qu'elle s'est produite, mais le fruit légitime et nécessaire de tout le travail antérieur de l'humanité, le produit de nos conditions sociales, la doctrine adéquate à la forme présente de l'esprit humain, on ne détruirait pas le Socialisme par cela seul qu'on livrerait aux flammes tous les livres socialistes. Il faudrait encore transformer la nature actuelle des esprits, changer du tout au tout la forme de notre société, abolir les sciences, l'industrie, faire rebrousser plusieurs siècles à la civilisation, en un mot, ramener les intelligences et les faits au point où le moyen-âge les a vus. Si on fait moins, on ne fait rien.

C'est qu'en effet, tandis qu'ils sont le *caput mortuum* du passé, nous sommes la semence de l'avenir; tandis qu'ils ont en vue leur affaire personnelle et ne servent qu'eux-mêmes, il y a entre nous tous le lien commun de la foi dans une idée et du sacrifice à la cause de cette idée.

Cette idée, quelle est-elle? C'est l'idée de la société heureuse. Idée que nous n'avons pas créée, mais qui résulte de l'histoire entière, que les siècles ont élaborée, dont l'humanité antérieure a fourni les éléments à l'humanité vivante. Nous n'en avons pas fait choix; elle nous est imposée par le temps où nous vivons, et par notre nature actuelle en harmonie avec ce temps. C'est l'ali-

ment unique de nos esprits et de nos cœurs. C'est d'elle que nous tirons notre force et notre unité. Sans elle nous ne sommes plus. Sans nous elle demeurerait toujours le fait unique de ce temps, le résumé vivant du passé, la puissance organisatrice de l'avenir. Elle réside en nous comme dans des êtres vivant dans l'espace intellectuel qu'elle remplit. Elle est en nous de la même façon que les forces qui mettent en mouvement l'organisme physiologique du globe sont en chacun des êtres qui vivent à sa surface. Nous vivons en elle comme nous vivons dans la lumière solaire. Elle fait de nous un seul corps, et, pour ainsi dire, un seul être, de même que dans l'empire de la physique les forces universelles font de tous les êtres individuels une grande unité.

Que ces êtres meurent et que d'autres les remplacent, l'harmonie universelle n'est pas pour cela troublée. Qui dira par quelles modifications dans les agents généraux de la vie du globe ont été préparées les créations successives qui marquent les étapes du progrès physiologique? Des créations ont disparu, ne pouvant se faire aux conditions nouvelles d'existence; d'autres leur ont succédé, incarnant une forme supérieure de l'idée vitale. Cette grande histoire est comme un symbole de l'histoire des hommes. Un nouveau milieu intellectuel s'organise; nos adversaires vont entrer dans le domaine de la Paléontologie. Quelle puissance eût pu mettre obstacle à la succession progressive des milieux géologiques? Celle-là seule saurait poser une limite au progrès du socialisme. Le socialisme est dans l'histoire de l'homme ce que l'homme lui-même est dans l'histoire des êtres vivants.

VICTOR MEUNIER.

Messieurs les légitimistes ont le tort de manifester un peu trop crûment leur goût incorrigible pour l'oppression et l'arbitraire. Voici comment l'*Union* apprécie la proposition de M. Morellet en faveur des prévenus :

Nous ne parlerons pas d'une troisième proposition dérogatoire au Code d'instruction criminelle et tendant à régler l'emprisonnement préventif de telle sorte que le détenu, n'étant plus mis au secret, pourrait librement vaquer à ses affaires. L'Assemblée *en a fait justice* par le rejet pur et simple.

Qu'on serait donc heureux et libre sous M. Henri V!

La même *Union* croit nous faire pièce en exhumant la *Revue sociale* de M. Pierre Leroux, et en nous engageant à relire toutes les condamnations fulminantes formulées dans cette revue, contre l'immoralité de Fourier. Ce genre d'attaques n'a jamais eu la moindre influence sur les hommes qui ont étudié loyalement la Théorie phalanstérienne et qui la comprennent un peu. L'*Union* peut continuer tant qu'elle voudra; nous ne mourrons pas de pareilles blessures.

ITALIE.

ROME DEPUIS L'AMNISTIE.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)

Du Transtevere de Rome, 30 septembre 1849.

Le retour du pape paraît plus éloigné que jamais, et ce faubourg que l'on croyait plus béat, plus bigot que les lazzaroni de Naples, s'en soucie fort peu. Soit que l'on n'eût jamais bien connu les Transteverins, soit qu'il se soit opéré une grande transformation dans leurs pensées, ils me paraissent à la hauteur du siècle.

Ces faubouriens se regardent comme les descendants par sang des anciens Romains. Il est de fait que séparés de la ville éternelle par le Tibre, relégués dans un recoin pauvre, ils n'ont pas été mêlés aux nombreuses immigrations de tous les peuples de l'Europe qui depuis 18 siècles ont afflué à Rome. C'est, vis-à-vis, au pied du Capitole, que toutes les convoitises se sont dirigées, que toutes les conquêtes se sont fixées. Le Transtevere pauvre et sans palais a été oublié et il est demeuré romain.

Il y a une prodigieuse énergie dans ce peuple. Le gouvernement sacerdotal ne l'a jamais utilisée, ne l'a même jamais comprise. Les armées des papes auraient pu se recruter ici de bons soldats; mais les papes aimaient mieux les stipendiaires suisses. Les Transteverins ont donc tourné leur énergie, leur adresse vers la seule arme qu'on leur permît, ou plutôt qu'on ne pouvait leur ôter, le couteau, et ils s'en servent avec une grande supériorité.

Le nouveau régime qui s'établit néglige encore ces enfants des vrais Romains. Le triumvirat cardinalesque organise une garde pour le pape, sous le nom de *veliti pontificaux*; mais il n'y admet que les Suisses qui, après la fuite du pape, émigrèrent dans les Etats de Naples, ou qui se retirèrent à Bologne. Le corps des carabiniers a été dissous. On choisit parmi eux ceux qui ont bien mérité de Gaëte en servant mal la République. Mais ces admissions sont rares, surtout parmi les officiers dont les actes passés, les sentiments, ne résistent pas aux scrutations secrètes de l'inquisition de Monte-Citorio, appelée *consiglio di censura*.

Vous serez étonné que dans une ville occupée militairement par les Français, et surtout dans les termes plus que froids où l'on en est depuis la publication de la lettre du président, vous serez étonné, dis-je, de voir les trois cardinaux se mêler ainsi des choses militaires. Ils ont bien fait pis hier. Le fort Saint-Ange est une place forte française, puisqu'il n'y a pas d'autre drapeau que celui de la République française, et que le général Oudinot, de béate mémoire, en avait fait l'entrepôt de toutes les munitions de guerre de l'armée. Malgré cela la commission pontificale a couvert hier matin de feu et de fumée cette forteresse.

Elle a fait tirer cent coups de canon pour la fête de Saint-Michel-Archange. Cet archange paraît être le patron de la citadelle, puisqu'il lui a fait donner le nom de château Saint-Ange. Il n'y avait pas de quoi fêter ce général des milices célestes; mais il eût fallu prévenir le peuple qui, en entendant tant de coups de canon, a cru que Cordova, au lieu de s'embarquer à Nettuno et à Porto-d'Anzo, avait fait une contre-marche et était venu mettre le siége devant Rome avec ses Espagnols.

Par ordre de Narvaez, les corps les plus avancés dans l'intérieur se sont repliés vers la côte. Le général [illegible] est parti de Viterbe avec des troupes rappelées d'Orvieto, d'Acquapendente, pour aller occuper Perugia et Spoleto, déjà abandonnées par les Espagnols.

Vous apprendrez une assez merveilleuse expédition militaire combinée avec le secours de la franc-maçonnerie, qui a pour but d'enlever l'île de Cuba à l'Espagne. Narvaez y envoie donc les troupes parfaitement inutiles de son armée d'Italie. Cependant il est incontestable que M. Martinez de la Rosa a tenu à avoir au moins 1,500 hommes pour toute éventualité possible. En effet, il restera 1,500 Espagnols à Albano. La municipalité de cette ville a fait afficher sur les murs de Rome un appel aux enchères pour la fourniture de 1,500 couvertures de laine nécessaires pour l'hiver à la garnison espagnole.

On répare ici, sur le mont Janicule, les dégâts du siége, tant les excavations faites par les assiégés pour la défense à San-Pietro de Montorio que celles opérées par le général Oudinot, qui n'est pas autrement appelé que le duc de Saint-Pancrace. Les maçons travaillent à grand'force aux villas de Vascello, des Quatre-Vents et autres si endommagées par cette guerre insensée que la France se trouve sur le point de désavouer, depuis qu'elle voit la réalité de tout ce que lui prédisait le journalisme, l'ingratitude de la camarilla dirigeante de Gaëte. On a profité de l'occasion pour faire des réparations à la magnifique fontaine de l'Aqua-Paolo qui est, avec celles de Trévi et de la place Navone, l'ornement de Rome. Mais la fontaine transtévérine est remarquable en ce que c'est du sommet du Janicule que descendent tant d'abondantes eaux.

Nous extrayons encore quelques passages de la correspondance du *Censeur* de Lyon :

Rome n'est pas encore revenue de la stupeur causée par le *proprio motu* et le manifeste d'amnistie, que la commission pontificale s'est déjà remise à l'œuvre. Les pachas en robe rouge qui siégent au Quirinal haussent les épaules de dédain de nos velléités libérales.

L'hospice des orphelins, établissement fondé par des aumônes, et sur lequel aucune congrégation n'a de droits d'aucune sorte, vient d'être supprimé. Les pauvres enfants qui y trouvaient un asile ont été jetés sur le pavé sans pain et sans ressources; ils vont augmenter la foule innombrable et sans cesse croissante des mendiants qui assiégent les passants dans les rues. Quelques-uns de ces petits orphelins, les plus âgés, ont eu le malheur de crier : *Vive la République!* en présence des frères, sous le gouvernement républicain. C'est là tout leur crime.

Voici un fait que je garantis :

Au commencement de l'occupation française, quelques jours après la reddition de Rome, les premières correspondances que les autorités françaises reçurent de Gaëte contenaient d'interminables listes de proscription. Le pontife ou ceux qui écrivaient en son nom, croyant avoir affaire à Radetzki, avaient joint à ces listes, dont le nombre augmentait à chaque courrier, l'invitation formelle de *fusiller* sur-le-champ....

Je n'ai pas besoin de dire le dégoût profond qu'une pareille invitation inspira à tous les généraux français.

Pie IX a envoyé ici un manifeste, il y a quelques jours; il y rappelle longuement à ses sujets qu'ils ne doivent d'obéissance qu'à leur souverain légitime, à lui-même, et que tout ce qui émane d'ailleurs sera non avenu.

Le général Rostolan n'a pas laissé publier cette insulte à notre intervention, à lui-même; elle eût excité l'indignation de l'armée.

Ce matin 3 000 Espagnols, partis hier de Velletri, sont passés près de la porte Salara, se rendant à Monte-Rotondo, sur le Teverone; ils se dirigent sur Narni, où ils vont rejoindre le gros de leur corps d'armée, prêts, comme je vous l'ai dit, à se joindre aux Autrichiens, dans le cas où nous persisterions à nous opposer aux prétentions papales.

Je ne reviens pas sur les infamies qu'ils commettent sur leur passage. Les voitures qui arrivent ici ce matin sont toutes à vide; elles ont été pillées par eux le long des chemins.

Quelques correspondances annoncent que le pape a l'intention d'étendre l'amnistie aux préfets qui n'ont pas refusé leur concours à la République. Il daignerait aussi amnistier ceux qui ont voté en sa faveur dans la Constituante; ils sont jusqu'à cinq, si nous savons compter. Il semble que ce n'est guère le cas de dire que l'amnistie a été *considérablement étendue*, comme l'impriment ce matin les journaux modérés.

A propos de la *clémence* pontificale, on lit dans le *Démocrate du Var* :

Le vapeur *le Ténare* a amené à Toulon 22 Romains. Ces réfugiés, qui se sont empressés de *se dérober* aux effets de la clémence ecclésiastique, appartiennent aux familles les plus honorables de Rome. Plusieurs d'entre eux sont partis sur l'invitation même de M. de Corcelles, notre ambassadeur auprès de la cour de Gaëte, qui a dit à l'un d'eux : « Si vous ne partez pas aujourd'hui, vous serez arrêté demain. »

Ainsi, notre armée, qui n'était envoyée, selon les paroles solennelles de M. Odilon Barrot, que pour protéger la liberté en Italie, va au contraire assister au dernier soupir de cette liberté expirant sous les coups répétés de la réaction jésuitique.

CE QUE COUTENT LES RESTAURATIONS.

La *Gazette de Milan* du 3 octobre publie un décret financier du comte de Montecuccoli, commissaire impérial pour le gouvernement du royaume lombardo-vénitien, portant que l'impôt foncier sera augmenté de 50 pour 100 pendant trois années, à partir de 1850, et qu'en outre il sera établi sur les revenus une taxe qui n'est pas encore déterminée. Ces contributions extraordinaires, destinées à relever les finances de l'Autriche, sont établies, dit le décret, pour le soulagement des provinces autrichiennes qui ont supporté seules toutes les dépenses causées par la révolte et la guerre.

Cette surcharge d'impôts ne frappe que les propriétaires, les bourgeois et les commerçants. Il est à remarquer que le décret supprime en même temps la contribution personnelle, ou capitation, payables, comme on sait, par tous les habitants.

Rien, absolument rien ne confirme le bruit répandu par la *Patrie*, accueilli et augmenté par les *Débats*, que le ministère piémontais aurait dissous la chambre des députés. Les journaux qui nous arrivent aujourd'hui sont du 5 et n'en parlent nullement.

Les journaux de Constantinople et de Smyrne, arrivés aujourd'hui, sont du 21 et du 24. On lit dans le *Journal de Constantinople* :

La mission du prince Radzivill, envoyé extraordinaire de Russie auprès de la S. Porte pour la question des réfugiés politiques, étant terminée, le prince a quitté Constantinople dans la soirée de dimanche dernier, à bord du bateau à vapeur *Chersonese*, pour se rendre à Odessa, d'où il continuera sa route pour Varsovie.

Fuad effendi vient d'être chargé de la mission de faire connaître au gouvernement russe la décision du gouvernement impérial.

Les choses resteront en l'état jusqu'au retour de Fuad effendi. On espère que la sagesse des gouvernements intéressés dans cette question parviendra à rendre à leur entente ses conditions de durée sans porter atteinte à la dignité et aux droits d'aucun d'eux.

La tranquillité était complètement rétablie à Samos, le 17 septembre.

AUTRICHE ET TURQUIE.

La *Presse* (de Vienne) du 4 octobre fait les réflexions suivantes sur l'extradition des réfugiés hongrois :

On dit que notre cabinet se borne en ce moment à exiger du divan l'expulsion des réfugiés hongrois de la Turquie. On ajoute même que le prince Radziwill est revenu à Constantinople sur l'invitation du divan. Bien que ces nouvelles méritent confirmation, nous sommes convaincu qu'une solution de la question ne se fera pas attendre. L'homme d'Etat qui dirige en ce moment la politique extérieure de l'Autriche est trop prudent pour se laisser entraîner à des résolutions téméraires, et Reschid-Pacha de son côté comprend très bien quels égards il doit à un allié aussi fidèle que l'Autriche; la conduite du gouvernement turc, dans les questions les plus importantes, pendant la guerre de Hongrie, a prouvé que le divan considère le maintien de la puissance de l'Autriche comme une condition fondamentale du maintien de l'empire Ottoman. Cependant quelques journaux, embouchant la trompette guerrière, ont frappé de terreur quelques esprits pusillanimes, par leurs articles belliqueux.

Un journal va jusqu'à dire que la guerre est inévitable, que la Turquie va périr et l'Angleterre perdre tout à coup le fruit de ses efforts si bien soutenus pendant une longue série d'années. Une guerre de la Russie et de l'Autriche avec la Turquie, et le morcellement qui en résulterait seraient non-seulement préjudiciables à l'Angleterre par les dangers dont le conquérant de Constantinople menacerait l'Asie, mais aussi pour la France, qui a des prétentions sur la Méditerranée, pour l'Autriche, qui serait cernée par la Russie, et pour l'Europe, dont l'équilibre serait troublé par une pareille guerre. Aucun homme réfléchi ne croira qu'elle soit possible.

— Le consul britannique, dit la *Gazette prussienne*, a communiqué, le 21 septembre, une liste des chefs hongrois réfugiés à Widden qui ont embrassé l'islamisme. On remarque dans le nombre beaucoup de notabilités, députés, commissaires, etc.; de peur d'être livrés au gouvernement autrichien, ils se sont faits musulmans, et en conséquence le sultan, qui est le chef de l'islamisme, est obligé de les protéger.

CAPITULATION DE KOMORN.

Voici le texte de la capitulation de Komorn :

La garnison sortira librement, sans armes; les sabres des officiers resteront leur propriété. Des passeports pour l'étranger seront délivrés aux officiers qui ont antérieurement servi dans l'armée impériale; ceux qui ne voudront pas sortir du pays pourront librement retourner dans leurs foyers.

Les officiers des honveds, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas servi antérieurement, pourront librement séjourner dans leur pays. Les simples soldats des régiments impériaux sont amnistiés, ainsi que ceux qui, dans l'intervalle, ont passé officiers; ils sont à l'abri de toute poursuite judiciaire.

2. Des passeports pour l'étranger seront accordés à tous ceux qui en réclameront dans l'espace de trente jours.

3. Les soldats recevront dix jours et les officiers un mois de solde en banknotes autrichiennes.

4. Une somme de 30 000 florins est allouée pour faire face aux engagements pris par la caisse de guerre de la garnison.

6. Les soldats blessés ou malades dans les hôpitaux de la forteresse seront soignés.

7. La propriété mobilière et immobilière sera respectée en général.

7. La remise des armes aura lieu à l'époque et de la manière à désigner ultérieurement.

8. Les hostilités cessent à l'instant.

9. La reddition de la forteresse a lieu d'après les usages de la guerre, après ratification des deux parts.

Fait à Puszta-Herkaly, 27 septembre 1849.

Signé : Haynau, Takats, Gasparelz, Mednyanszky, Pragay, Osso Zichy, Paul Esterhazy, Janik, Szabo, Kassonyi, Assermann, George Klapka, commandant en chef.

Komorn, 29 septembre 1849.

Signé Szillany, chef de l'état-major.

M. PERSIGNY A BERLIN.

On écrit de Berlin, 5 octobre :

On est frappé, à Berlin, des marques d'amitié et des prévenances peu ordinaires dont on comble M. de Persigny, le nouvel ambassadeur français. A la cour et au ministère, on le reçoit encore mieux que son prédécesseur, M. de Ludre, et cet accueil forme un contraste frappant avec celui qui était fait à M. Arago il y a un an. M. de Persigny est l'un des principaux habitués des cercles intimes chez le comte de Brandebourg, et très souvent à la promenade on le voit accompagner le président du conseil. Plus particulièrement que tout autre diplomate, il a aussi accès dans les appartements plus calmes du Babelsberg, séjour de la princesse de Prusse.

La bienveillance des personnages élevés et même augustes aurait été jusqu'à mettre à la disposition de l'ami du président républicain les chevaux du haras royal. D'où peut donc venir, se demande-t-on avec surprise, cette amitié si vive, après la froideur qu'on avait témoignée antérieurement d'une façon si ouverte? Le gouvernement commencerait-il à avoir des sympathies pour les institutions démocratiques qui lui paraîtraient avoir atteint leur but en France, ou bien songerait-il à s'assurer un allié en vue des dangers, sinon de la ruine entière, qui menacent l'état fédératif restreint? En ce cas on ne serait guère difficile sur les garanties de solidité que devra offrir cet allié, car le président de la république française n'est pas mieux en selle que l'Etat fédératif restreint. Au sein de la république il n'y a pas moins d'éléments d'opposition contre le gouvernement du moment, qu'en Allemagne où tant de cœurs, même dans les trois royaumes alliés, sont prêts à donner leur bien et à verser leur sang pour la cause de l'Allemagne militaire.

La *Gazette allemande*, du 6, annonce que la convention entre la Prusse et l'Autriche, relativement à un nouvel organe fédéral intérimaire, a été signé le 30 septembre à Vienne par le comte de Bernstorf et le prince de Schwartzenberg. Un délai de dix jours a été réservé pour la ratification des deux gouvernements intéressés. — La convention est basée sur le plan prussien dans ses points fondamentaux, en sorte que la compétence bien précisée de la commission fédérale centrale rendra impossible toute usurpation des pouvoirs de l'ancienne diète. Le projet d'un Etat fédératif allemand sur les bases de l'alliance des trois rois, paraît avoir été complètement abandonné.

Bruxelles, 6 octobre.

Citoyen rédacteur,

La question de Constantinople est si importante, que je vous demanderai la permission d'en dire deux mots dans vos colonnes.

Vous savez que les généraux russes, Yermoloff et Gortchakoff en tête, ont opiné contre la guerre en Hongrie. Aujourd'hui que Nicolas l'a emporté, il ne voudra entendre aucune représentation; il fera voir ce que peut sa flotte. Il y a une circonstance qui oblige de tenir compte de la flotte russe, c'est qu'elle est toujours prête à prendre la mer, tandis qu'il faut du temps à l'Angleterre pour rassembler ses vaisseaux épars sur toutes les mers.

L'Angleterre ne peut accepter aucun dédommagement pour Constantinople; car quiconque a les Dardanelles et l'Asie-Mineure, quiconque possède l'Asie-Mineure commande en Syrie, et la Syrie est la clé de l'Egypte. Le plus beau port du monde appartenant à la Russie, l'Angleterre serait obligée d'entretenir trois cents vaisseaux dans la Méditerranée pour tenir la flotte russe en échec.

L'Autriche est aux pieds de S. M. le tzar. Soixante mille Autrichiens prenant l'armée turque en flanc seront d'un grand secours. La politique de Metternich, qui consistait à soutenir la Turquie pour l'opposer à la Russie, a disparu avec lui. Le partage de la Pologne, la soumission de la Hongrie, sont deux crimes communs à la Russie et à l'Autriche; solidaires l'une de l'autre, elles marcheront désormais ensemble.

Je dis que la soumission de la Hongrie a été un crime; car, entre celui qui achète et celui qui se vend, entre le corrupteur et le corrompu, je ne sais lequel est le plus méprisable. Celui, sans doute, qui, au lieu de cacher sa honte, en fait parade, s'écrie que Dieu est avec lui et traite en triomphateurs ses généraux incapables.

Le tzar, qui s'entend si bien à écraser les faibles, osera-t-il se mesurer avec ses égaux? relèvera-t-il le gant que lui jette l'Angleterre? Quant au gouvernement français, qui se met à la remorque du gouvernement anglais, il ne récoltera que de justes déceptions; le principe n'est pour rien dans son attitude, et les têtes des réfugiés hongrois ne lui sont nullement chères. Il y a deux mois, ne demandait-il pas à Genève l'extradition de dix-sept réfugiés français? Que faisait-il pendant que la Hongrie avait sur pied une armée formidable? il faisait des vœux pour la Russie! Il lui a fallu relever l'Autriche pour recommencer cette diplomatie de routine et de misérables expédiens. Le délaissement de la Pologne, l'abandon de la Hongrie et l'écrasement de Rome, tels sont ses titres de gloire. Il ne lui manque plus, après avoir tué la république romaine, que de s'attaquer à celle des Etats-Unis.

« Nous sommes dans la boue, et nous nous y enfonçons de plus en plus, » disait dernièrement Napoléon Bonaparte. C'est là une vérité à laquelle tout homme de cœur doit souscrire.

Agréez, etc., IVAN GOLOVINE.

Assemblée législative.

Séance du 9 octobre. — Présidence du cit. DUPIN.

La séance est ouverte à 2 heures et demie.

M. LAGRANGE dépose 1° une pétition des habitants d'Arras contre le rétablissement de l'impôt des boissons; 2° une pétition signée par 4103 habitants de Paris, commerçants, ouvriers et petits propriétaires, demandant que, pour rembourser l'impôt des 45 c., l'impôt du sel et des boissons, la taxe sur les voitures publiques, il soit frappé un impôt de 1 0/0 sur les rentes hypothécaires, les rentes sur l'Etat et les achats d'actions; qu'une patente soit imposée aux huissiers, notaires et autres; qu'il soit établi une retenue de 5 0/0 sur les traitements dépassant 3 000 fr.

M. DUFAURE présente divers projets d'intérêt local.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de M. Pelletier. Cette proposition est ainsi conçue :

PROPOSITION DE M. PELLETIER.

Art. 1er. Dans tous les chefs-lieux de canton de la République française, il sera fondé, en l'année 1849, aux frais des cantons et des départements, des maisons dont

l'administration aura pour but l'extinction de la misère et l'abolition graduelle et pacifique du prolétariat, en favorisant le travail, en créant des écoles élémentaires et professionnelles, des institutions de prévoyance et de crédit, des associations volontaires agricoles et industrielles, des invalides civils pour les vieillards et les infirmes hors d'état de travailler, conformément à l'article 13 de la Constitution.

Art. 2. Ces établissements seront chargés de procurer du travail chez les patrons ou ailleurs à tous les citoyens inoccupés, ou, à défaut de travail, des moyens d'existence.

Pour assurer à tous les ouvriers des moyens d'existence, ces établissements seront autorisés à prélever cinq centimes par franc sur le salaire de tous les travailleurs.

Tout travailleur qui sera nourri aux frais de l'administration qui l'emploiera sera considéré comme gagnant 1 franc par jour au delà de son salaire.

Les travailleurs sont libres de ne point payer les 5 centimes par franc sur leurs salaires; mais alors, en cas de chômage, ils n'auront droit à aucune rétribution; ils seront placés *gratis* seulement.

Les travailleurs qui auront consenti au prélèvement des 5 centimes par franc sur leurs salaires ne recevront des moyens d'existence que huit jours après leur adhésion au règlement spécial de la maison établie dans la localité.

De même ils devront prévenir huit jours à l'avance lorsqu'ils ne voudront plus continuer leur versement.

Art. 3. Placés sous la surveillance de M. le ministre de l'intérieur, l'administration de ces établissements, une fois fondées, est une pour toute la France.

Le siége principal est à Paris.

Art. 4. Pour alléger ses dépenses et employer le plus grand nombre de citoyens inoccupés qui viennent demander du travail, elle les associe entre eux, et organise à cet effet des centres agricoles et industriels, solidaires les uns des autres, où les travailleurs de chaque industrie, employés électivement à telle ou telle fonction, participent aux bénéfices en raison de leur travail et de leur talent.

Art. 5. L'administration prend et réalise toutes les mesures autorisées par la loi qu'elle croit utiles à la réussite de ses projets.

Pour les établir au profit de tous, elle achète, moyennant une juste indemnité, toutes les inventions, les découvertes utiles au développement et à la perfection de l'agriculture et de l'industrie.

Art. 6. Elle favorise le commerce, l'agriculture et l'industrie, en ouvrant dans tous les chefs-lieux de canton des halles ou entrepôts pour les denrées agricoles, des bazars ou magasins pour les produits industriels; elle leur assure des débouchés en faisant consommer aux associations qu'elle patronne leurs produits et leurs denrées.

Art. 7. Ultérieurement, elle fondera des invalides civils, des maisons de repos dans les maisons appartenant à l'Etat, et, dans les pays qu'elle jugera convenables, des écoles élémentaires et professionnelles dans toutes les communes.

Auront droit aux invalides civils tous les septuagénaires ou les citoyens infirmes qui, n'ayant pas atteint cet âge, seront hors d'état de travailler.

Auront droit à l'éducation élémentaire et professionnelle, les enfants de tous les citoyens indistinctement.

Chaque établissement cantonal devra posséder une bibliothèque publique, et chaque bibliothèque devra renfermer les ouvrages concernant l'industrie et la culture du pays.

Art. 8. La caisse centrale de l'administration est à Paris.

Elle organise le crédit.

Elle a dans chaque département une succursale, et dans chaque chef-lieu de canton le caissier de l'établissement pour correspondant.

Elle est commanditée, pour les immeubles, des propriétés appartenant aux départements et aux communes, et, pour le numéraire, des fonds appartenant aux caisses d'épargne, aux comités de bienfaisance, et versés par des prêteurs.

Elle accepte tous les dons, les héritages autorisés par la loi.

Toutes les successions des hommes qui meurent sans héritier rentrent sans frais dans son domaine.

Elle perçoit 5 centimes par franc sur les salaires des travailleurs adhérents.

Elle prélève 3 0/0 d'intérêt sur la vente des denrées et produits industriels qu'elle a en dépôt dans ses halles et magasins.

Elle avance de l'argent à 3 0/0 d'intérêt aux agriculteurs et industriels, sur les denrées et les produits qu'elle a en magasin ou en entrepôt, jusqu'à moitié de leur valeur vénale.

Elle crédite à 3 0/0 d'intérêt toutes les associations agricoles et industrielles qu'elle fonde ou dont elle approuve le règlement.

Elle prête à 4 p. 0/0 d'intérêt, sur première hypothèque, aux propriétaires ruraux jusqu'au tiers de la valeur vénale de leur propriété.

Le taux de l'intérêt du prêt est fixé pour un temps indéterminé, et ne peut être élevé que par l'Assemblée législative, sur la demande des comités départementaux, qui néanmoins ont toujours le droit de le baisser.

Elle escompte à un cinquième pour cent le papier de commerce à deux signatures de trois à six mois, et à demi pour cent de six mois à un an.

Elle fait gratuitement les payements et les recouvrements de toutes les associations solidaires, et à un huitième pour cent ceux des particuliers.

Elle acquitte les bons délivrés à tous les citoyens inoccupés par les commis chargés de leur procurer, à défaut de travail, des moyens d'existence.

Elle crée des billets hypothécaires sur les immeubles communaux pour trois fois la valeur de son numéraire.

La circulation de ces billets est facultative comme la lettre de change.

Les associés seuls s'engagent à recevoir ces billets de banque comme numéraire.

Elle assure contre l'incendie, la grêle, la gelée et autres sinistres, les meubles et immeubles de tous les citoyens.

Elle comble les déficits de toutes les associations qu'elle a créées et dont elle a approuvé les règlements spéciaux, moyennant un cinquième qu'elle prélève à chaque inventaire sur les bénéfices nets.

La perception des 5 centimes par franc sur les salaires se réduira à mesure que, les associations devenant plus nombreuses, le nombre des citoyens inoccupés diminuera.

Il en sera de même du capital avancé aux associations et du prélèvement sur les bénéfices nets.

Art. 9. L'Etat est tenu de fournir les sommes nécessaires à la fondation de ces établissements.

Art. 10. L'administration générale, placée sous la surveillance du citoyen ministre de l'intérieur, serait commanditée par l'Etat; pour les immeubles, des propriétés appartenant aux communes et aux départements, évaluées au prix de 1 milliard 50 millions; pour le numéraire, de 850 millions appartenant aux comités de secours et de bienfaisance, empruntés à 3 0/0 d'intérêt aux caisses d'épargne, et le reste versé par des actionnaires.

L'administration se composerait de la manière suivante:

Pour la France entière, d'un comité supérieur composé de dix membres touchant une indemnité de 5 000 fr. par an, chargé de l'administration générale et de la surveillance spéciale de l'organisation des départements et des communes.

Pour chaque département, d'un comité directeur composé de vingt membres touchant une indemnité de 3 000 fr. par an, chargé d'organiser le travail, de régulariser le crédit, d'associer les ouvriers ou de les faire travailler à leur compte particulier, de fixer le prix de vente des objets fabriqués par les associations d'après le prix de revient, mais de façon à assurer leur prospérité, sans faire, pour cela, une concurrence désastreuse à l'industrie privée; de répartir équitablement les richesses sociales et de surveiller toutes les opérations dans leurs départements, etc.

Pour chaque canton, d'un comité surveillant non rétribué, et d'un ou plusieurs établissements cantonaux chargés de la distribution du travail, du crédit et de la vente des produits industriels et agricoles.

Chaque établissement cantonal aurait sa bibliothèque, sa banque, ses bureaux chargés de procurer du travail, son bazar et son entrepôt, en attendant que plus tard on y établit des salles de bains, de concerts et de spectacle.

Son personnel se composerait de la manière suivante:

Pour la bibliothèque, d'un surveillant *ad hoc*.

Pour la banque, d'un caissier et d'un teneur de livres;

Pour les bureaux, d'un ou plusieurs commis chargés de distribuer le travail, et d'un ou plusieurs garçons de bureau;

Pour le bazar ou magasin, d'un commis chargé de la surveillance et de la vente des produits, et d'un garçon de peine;

Pour l'entrepôt ou la halle, d'un commis chargé de la surveillance et de la vente des denrées agricoles, et d'un garçon de peine;

Pour chaque association, d'un conseil de famille non rétribué.

M. CHARLES DUPIN. La commission avait d'abord pensé qu'il suffirait de faire justice de cette proposition par un rejet pur et simple; mais elle fut d'un autre avis en remarquant que les termes dans lesquels cette proposition était présentée nous imposaient la loi de la discuter solennellement.

Je ferai deux parts du discours que vous avez entendu hier; l'une, des injures à ma personne, celle-là elle est déjà oubliée (Murmures à gauche), et je n'y reviendrai pas. (Très bien! à droite.) L'autre a trait au fond même de la proposition, c'est celle-là que je discuterai.

Tous les gouvernements qui se sont succédé ont fait tout ce qui était en eux pour soulager la misère de ceux qui souffrent. On voudrait aujourd'hui recommencer une tactique qui a déjà fait une révolution et renversé un trône (A gauche: On a bien fait.) et avec laquelle on voudrait vous renverser vous-même.

Cette tactique consiste à dire chaque jour au peuple que sa misère augmente, tandis que c'est son bien-être. (Rumeurs à gauche.)

M. ÉMILE BARRAULT. Je demande la parole.

M. CHARLES DUPIN. Vous avez ensuite entendu ce qu'on vous disait hier: « Si vous ne détruisez pas l'ignorance et la misère, c'est que vous êtes incapables et indignes de la confiance de la nation. »

A GAUCHE. Très bien! très bien! Bravo!

M. DUPIN. Je n'ai pas, à ce que je vois, changé le sens des paroles prononcées hier. Cette approbation en est la preuve.

A GAUCHE. C'est bien cela!

M. CH. DUPIN. On nous somme de supprimer l'ignorance et la misère. (Très bien! très bien! à gauche.)

Et pour cela on nous donne deux ans, jusqu'aux élections prochaines, pour accomplir l'impossible.

A GAUCHE. Impossible pour vous.

L'orateur entre dans la critique de la proposition. Il soutient que la banque établie sur le plan proposé par M. Pelletier n'est pas dans des conditions à pouvoir réussir. Comment la banque nationale de France réussit-elle? C'est parce qu'elle s'entoure de mille précautions (A gauche: c'est là son tort) avant de prêter ses capitaux.

Vous savez ce qui est arrivé de la banque de M. Ganneron. Et l'on vous propose la création de 3 000 banques qui prêteront de l'argent à quiconque voudra en profiter. (Hilarité à droite.) C'est le principe, c'est la vertu de ces banques. Le crédit doit s'étendre à tous. (Nouveaux rires.)

M. Pelletier, du reste, place sa banque sous la protection de l'Etat. C'est l'Etat qui répondra des faillites des banques.

Cette proposition, qui ne saurait être sérieuse, eh bien! cependant, les journaux de ce matin ne vous en ont pas moins voués au mépris si vous la rejetez. (Bruit.) Si vous saviez comme on travaille en ce moment les campagnes. (Interruption à gauche.)

On veut hypothéquer les banques sur les biens communaux, comme si tous les biens communaux du royaume (Longue et bruyante hilarité.)...

LE CITOYEN PRÉSIDENT. Semblable parole est échappée à M. Louis Blanc à la commune.

M. CH. DUPIN. Vous assoyez votre banque sur les biens communaux; mais les biens communaux sont la propriété du pauvre. Avez-vous demandé au 38 000 communes de France si elles vous autorisent à aliéner leurs biens communaux? (Applaudissement à droite.)

Vous voulez assurer contre tous les fléaux, contre tous les malheurs au moyen d'une cotisation volontaire; mais il existe des compagnies d'assurances, vous savez comme elles vivent difficilement.

Quant à celles qui vivent et prospèrent, est-ce que l'on a le droit de les déposséder ainsi d'un mot de leur industrie?

Mais admettons que vos banques puissent marcher, quand le projet serait excellent, l'organisation que vous leur imposez les ferait périr. Les affaires financières, le stimulant le plus actif, le censeur le plus vigilant, c'est l'intérêt personnel. (Interruption en sens divers.)

Dans votre administration, les employés n'ont aucun intérêt au succès, et votre administration est infiniment trop nombreuse. On ne demande pas moins de 36 000 et quelques cents employés. (On rit.)

Ainsi, avant de soulager la misère sur un point, il faudra débourser 52 millions sur le fonds commun pour nourrir l'armée chargée de poursuivre la misère.

Autre chose. Votre banque emprunte à 5 et elle prête à 3. Je serais curieux de savoir comment on pourrait prouver qu'une telle banque fera ses affaires.

M. Proudhon, qui a porté au socialisme les coups les plus terribles, et dont il ne se relèvera pas (Approbation à droite; rumeurs à gauche) a présenté aussi à l'Assemblée une proposition: cette proposition était un prodige de raison comparée à celle-ci, et cependant, après la puissante réfutation de M. Thiers, (On rit à gauche.) elle a été repoussée à l'unanimité moins une voix.

Eh bien, il y a progrès, car la proposition de M. Pelletier a été approuvée hier par toute une partie de cette Assemblée; et cependant ceux de nos honorables collègues qui l'approuvent disent que l'avenir est à eux, et que nous sommes en arrière.

Moi je dis qu'il est des époques où les opinions les plus extravagantes peuvent obtenir faveur, mais cette faveur n'est jamais durable. (Applaudissements à gauche.)

Hier, comme moyen d'intimidation, on a demandé le scrutin nominal.

M. LE PRÉSIDENT. On l'a demandé des deux côtés. (Hilarité prolongée.)

M. DUPIN. M. Pelletier dit qu'on établira 3 000 bazars et halles, où l'on vendra pour 8 milliards de produits.

L'orateur s'étonne qu'on se propose de voter au scrutin sur une proposition aussi monstrueuse.

On nous a fait un magnifique éloge du socialisme. On nous dit qu'il y en a un bon et un mauvais; soit; mais il y a un point sur lequel tous les socialismes se ressemblent.

Ils reposent tous sur un genre quelconque de spoliation (Interruption en sens divers.), et la proposition actuelle ne me paraît avoir réuni une aussi grande somme d'assentiment que parce qu'elle réunit tous les genres de spoliation. (Bruyante approbation à droite.)

Elle dépouille les communes de leurs biens communaux; elle spolie des industries établies; elle prend les fonds des caisses d'épargnes sans consulter les parties intéressées; c'est du plus parfait socialisme. (Vive interruption en sens divers.)

En 1813, l'Etat a pris aussi l'argent des communes, il a eu tort, mais il l'a pris pour défendre le pays contre l'étranger, et non pour édifier vos fantasmagories socialistes. (Bravos à droite.)

Ceux qui s'intitulent socialistes n'ont pas la moindre idée de ce qu'est la société. Pour eux, tout ce qui est mal est précisément le bien.

On veut changer un état social qui, depuis dix-huit siècles, s'est perfectionné par les travaux de tant de grands génies. On veut reconstruire un monde nouveau; c'est le titre d'un journal qu'on fait paraître pour préparer à cette transformation.

Notre état social permet à tous la liberté la plus complète; la liberté de ses œuvres; elle dit à chacun: Travaille et tu parviendras aussi haut que tes facultés pourront te le permettre.

La preuve c'est que nous avons des représentants de toutes les industries qui sont arrivés à la fortune, à la considération. La plupart des lauréats de l'exposition de l'industrie ont commencé par être de simples ouvriers, et aujourd'hui brille à leur boutonnière la croix de la Légion-d'Honneur. (Ah! ah!)

M. LE PRÉSIDENT. Ce n'est pas avec ces exclamations dérisoires que vous les mériterez (Nouvelle et plus bruyante hilarité à gauche.)

M. CHARLES DUPIN. Même chose se passe dans l'armée, qui compte tant de simples soldats devenus généraux.

On vous appelle prolétaires; mais savez-vous ce qu'était le prolétariat à Rome, dans la république romaine?

A GAUCHE. République aristocratique.

M. CH. DUPIN. Il faisait la guerre à ses frais, et, quand il ne pouvait payer ses dettes, on l'attachait à un poteau et on le frappait de verges.

L'orateur termine en disant que la société française est à la tête de la civilisation de l'Europe, et que c'est un crime de vouloir la renverser. (Applaudissements à droite.)

L'orateur est félicité par un grand nombre de ses collègues; M. Dupin aîné l'embrasse. La séance est un moment suspendue.

A la reprise de la séance, des congés sont demandés et accordés.

M. SAVOYE soutient la proposition de M. Pelletier et combat les conclusions de la commission. Toutes les fois, dit-il, qu'il est question de socialisme, il se manifeste un phénomène étrange.

On n'a que des cris de dérision et des rires de dédain quand nous autres républicains socialistes nous vous soumettons nos idées. Est-ce une preuve du sentiment de confiance que vous avez dans votre force? est-ce épouvante du danger que vous courez et que vous prétendez vous dissimuler ainsi? (Bruit à droite.)

La question préalable ne saurait être adoptée pour une proposition de ce genre, sans vous déshonorer. (Bruit.) Permettez-moi de comparer la situation que vous vous faites à celle d'un roi scandinave (On rit.) qui se couchait sur le bord de la mer pendant qu'elle montait, et disait: elle ne viendra pas! Elle vient pourtant; le flot du socialisme monte, pendant que vous vous endormez... Il est plus fort que vous, il vous engloutira. (Bravos à gauche.)

Quand nous vous apportons des idées, vous refusez de nous entendre. Oubliez-vous donc que M. Thiers nous a mis au défi! qu'il nous a sommé de formuler nos idées à la tribune, et quand nous les apportons, quand nous répondons au défi qui nous a été adressé, vous refusez de nous entendre.

Cette minorité que vous avez sommée de produire ses idées, vous avez commencé par la décimer, l'emprisonner, la proscrire. (Violentes exclamations à droite. A l'Ordre! à l'ordre! — Bravos à gauche!)

M. LE PRÉSIDENT. Je vous retirerai la parole si vous prenez la défense de ceux que l'Assemblée a justement flétris. (Tonnerre de cris à gauche: Vous n'avez pas le droit de parler ainsi, le jugement n'est pas rendu!)

M. LE PRÉSIDENT. Mon droit est de maintenir les décisions de l'Assemblée. (Tumulte prolongé.)

A GAUCHE. Vous ne devez pas flétrir les prévenus; ils ne sont que prévenus; ils ne sont pas condamnés, ils ne sont pas flétris. (Interruption prolongée.— A droite: Très bien!) A gauche: A l'ordre la droite!

UNE VOIX. Le président n'a pas le droit d'anticiper sur un jugement!

M. LE PRÉSIDENT. Je défends les actes de l'Assemblée.

M. SAVOIE. Je ne voulais pas exciter ces tempêtes. Je dis qu'à l'état d'oppression où vous nous avez réduits en repoussant systématiquement tout ce que nous proposons, le défi de M. Thiers n'était qu'une inutile bravade.

Ce n'est pas à nous à faire des propositions, puisque nous sommes impuissants à les faire accepter; c'est à vous à montrer ce que vous savez faire, vous qui êtes les maîtres de la position; faites donc... Voyons! vous ne nous aurez pas pour adversaires; quelque petite amélioration que vous proposiez, vous aurez toutes nos voix. (Applaudissements à gauche.) Nous n'avons jamais écarté, par la question préalable, vos propositions qui pouvaient concourir à l'amélioration du sort des travailleurs; nous vous appuierons si vous marchez vers le progrès; mais si vous ne faites rien dans ce sens, le jour viendra où on vous demandera compte de l'emploi de votre temps.

En attendant, il est de votre devoir, quand des propositions, tout imparfaites qu'elles soient, vous sont présentées, de les écouter avec patience, avec bienveillance.

On parlait tout à l'heure des menaces de nos journaux contre la majorité: voulez-vous savoir comment on nous caractérise dans les publications de la rue de Poitiers, publications commandées et payées par une partie des membres de cette Assemblée?

L'orateur donne lecture de quelques passages d'une brochure de la rue de Poitiers, où les socialistes sont qualifiés de ramassis d'aventuriers.

A DROITE. C'est vrai.

M. SAVOIE. Des individus ruinés, criblés de dettes (C'est vrai!), des échappés de galères. (Approbation sur quelques bancs de la droite.—Violentes exclamations à gauche.)

UNE VOIX. C'est ignoble!

M. SAVOIE. Oui, vous l'avez dit, c'est ignoble! Et un parti est jugé quand il patronne et paie d'aussi ignobles insultes! (Applaudissements à gauche. — Violentes réclamations à droite.)

D'ignobles folliculaires des départements nous ont appelés aussi des vampires affamés d'or et de sang; vos journaux disent tous les jours: Les montagnards, il faut les supprimer. (C'est vrai! c'est vrai! à droite.) Voici un journal publié sous un haut patronage, un journal appelé dérisoirement *l'Ordre*, et qui, à propos d'une proposition de notre collègue [illegible], nous insultait de la manière la plus infâme.

On ne vous verrait pas marcher à la frontière, nous disait-on, mais vous resteriez pour organiser la terreur.

A DROITE. C'est vrai. (Violents murmures à gauche.)

M. SAVOYE. Je continue la citation. Vous établiriez alors le maximum de la terreur et de la [illegible].

A DROITE. C'est vrai. (Murmures à gauche.)

M. SAVOYE. Et à la suite de ce discours, le journal que je cite vante la royauté. Il dit que la monarchie a dans l'avenir un rôle superbe à jouer, et que [illegible] à elle la France n'aura plus à subir la honte du gouvernement provisoire, composé de saltimbanques et de va-nu-pieds. (Cris d'indignation à gauche. — Murmures à droite.)

Savez-vous ce que prouvent toutes ces injures et tous ces aveux? c'est qu'on ne calomnie et qu'on ne fait calomnier les républicains que pour tendre la main à la monarchie.

Est-ce qu'un membre qui siége à droite n'a pas dit, dans un discours en province, que les socialistes étaient des bêtes féroces et des tigres?

A DROITE. Oui, des tigres!...

M. LE PRÉSIDENT. Tout ce que vous dites là est un hors-d'œuvre.

A GAUCHE. On n'a plus la liberté de la tribune.

Le tumulte est à son comble. M. le président agite sa sonnette pendant quelques instants.

L'orateur invoque, à l'appui de la proposition, des faits tirés de notre première révolution et de la législation des peuples étrangers. Ses divers [illegible] se retrouvent dans les lois du grand-duché de [illegible] dans les institutions de la Prusse. ([illegible] d'impatience.)

L'impôt progressif, contre lequel vous vous élevez avec tant de vivacité, cet impôt est établi en Prusse. (Violentes exclamations à droite.)

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE. Puisque l'orateur est interrompu, je lui demanderai la permission de lui demander un éclaircissement sur une citation qu'il a faite tout à l'heure. Il a cité un journal intitulé *l'Ordre*, je lui demande si ce journal est celui que dirige un de nos collègues de Paris et qui porte le même titre?

M. SAVOYE. Le journal que j'ai cité est *l'Ordre de la Sarthe* (Bruyantes et nombreuses exclamations.), cité par le *Bonhomme manceau*. Ces citations se trouvant dans le compte-rendu d'un procès politique à côté de citations de *l'Ordre* de Paris, j'y ai été trompé moi-même, et ce n'est qu'en ce moment que je m'aperçois de l'erreur. (Bruyantes exclamations à droite.)

VOIX A GAUCHE. C'est toujours un journal du parti de l'ordre.

M. SAVOYE. Je reviens à la question. On parlait tout-à-l'heure d'ouvriers arrivés à des positions éminentes: je vous demande si, par son travail, par son seul salaire, un ouvrier peut devenir [illegible]?

A DROITE. Certainement, certainement.

M. SAVOYE. Qu'un ouvrier, dans des circonstances exceptionnelles ait pu arriver à la fortune, il n'y est jamais arrivé par des [illegible] de son salaire. (Exclamations à droite.)

Je prie M. le président de me maintenir la parole.

M. LE PRÉSIDENT. Vous provoquez l'[illegible] de l'Assemblée. L'Assemblée vous a répondu à l'unanimité. (Cris d'indignation à gauche.)

A GAUCHE. A l'ordre! à l'ordre, le président!

M. SAVOYE. Je prie M. le président de me maintenir la parole; mais je ne lui demande pas d'intervenir dans la discussion. Jamais le président ne doit discuter. Quant à moi, je n'ai jamais vu [illegible] une assemblée délibérante [illegible], peut-être, mais jamais aussi avec [illegible]. (Très bien! très bien! Applaudissements [illegible].)

M. LE PRÉSIDENT. Je suis [illegible] ce que vient de dire M. Savoye.

A GAUCHE. A la tribune! à la tribune, le président.

M. LE PRÉSIDENT.—C'est à moi qu'il appartient d'assurer l'exécution du règlement. Je vous rappelle au silence.

A GAUCHE. A la tribune! C'est à la tribune qu'on se justifie.

M. LE PRÉSIDENT. Rien n'est moins capable de m'émouvoir que les invectives qui me sont personnelles. (Mouvement.) Je vous rappelle au silence. Est-ce que j'ai exprimé l'opinion que la proposition fût bonne ou mauvaise? Non, j'ai seulement fait observer à l'orateur que puisqu'il avait posé une question, il était naturel qu'on y répondît. ([illegible] à gauche.)

Ce système de violentes interruptions...

UNE VOIX. Il vient de la droite.

M. SAVOYE. Je n'ai point posé une question, comme le dit M. le président; j'ai dit que, sauf une minime exception, l'ouvrier ne peut jamais, par son travail, devenir grand manufacturier. S'il est l'auteur d'une invention utile, n'est-il pas obligé de la vendre au capital? Nous voulons qu'il trouve les moyens de l'employer lui-même.

L'agriculteur ne trouve à emprunter qu'à 10, à 12, à 18 0/0.

UNE VOIX. Et 20.

M. SAVOYE. Nous voulons l'affranchir de l'usure; nous voulons qu'il trouve, sans être forcé à [illegible]

me ... qu'il paie aujourd'hui, le capital dont il a besoin.

L'orateur continue, au milieu du bruit des conversations systématiques de la droite et des murmures qui l'interrompent à chaque instant. Rentrant dans la question politique, il reproche au gouvernement de n'avoir rien fait pour le peuple, d'avoir relevé l'échafaud politique. (Vives réclamations.) Ce n'est pas ainsi que ses amis et lui comprennent la noble devise de la République : Liberté, égalité, fraternité. (Applaudissements à gauche. — Aux voix ! aux voix ! à droite.)

M. DUFAURE, ministre de l'intérieur. Je n'aurais pas demandé la parole si dans le discours que vous venez d'entendre il ne s'était pas glissé certaines expressions qui sont des calomnies contre cette Assemblée, et auxquelles il est nécessaire de répondre.

Qu'a fait cette Assemblée ? a demandé l'orateur qui descend de cette tribune. Elle a relevé la guillotine.

A GAUCHE. On n'a pas dit cela.

M. DUFAURE. Elle a relevé la guillotine ; elle s'est décimée elle-même ; elle a proscrit ses propres membres ; ... ses travaux.

A GAUCHE. C'est vrai.

M. DUFAURE. Voilà ce que vous venez d'entendre, ce qui sera répété demain par cent organes de la publicité, et ce qui ne peut pas rester sans réponse.

Vous dites que nous avons relevé la guillotine. Cette assemblée a consacré l'admirable principe écrit dans notre constitution qui a supprimé l'échafaud en matière politique.

Mais je sais ce que vous voulez dire. D'exécrables assassins ont subi la peine à laquelle ils avaient été condamnés. Et voilà ce que vous appelez relever l'échafaud politique ! (A droite : Très bien !)

Vous parlez de proscription ! l'Assemblée n'a fait que ... les recherches de la justice en renonçant à son inviolabilité.

On nous dit : Vous ne faites rien, vous ne proposez rien... Nous sommes obligés de nous jeter en avant, et vous repoussez toutes nos propositions.

Pourquoi ?... Nous allons vous le dire... Parce que nous voulons des choses pratiques, morales, qui ne répugnent pas à la conscience de la société. (Applaudissements à droite.) Nous ne voulons pas de propositions qui créeraient des souffrances pires que celles qu'on veut apaiser. (Réclamations.)

Et vous vous étonnez qu'on repousse de telles propositions ! Je n'en dirai pas plus ; je voulais seulement prouver que cette Assemblée n'est pas cruelle, qu'elle n'a pas fait un 18 fructidor contre ses membres, qu'elle ne repousse pas les propositions acceptables.

Du reste, tous ces reproches tiennent à un système qui est exploité en ce moment dans toute la France. On va dire partout : Ceux qui vous gouvernent ne se préoccupent pas de votre sort ! ils ne diminuent pas les impôts ! Si le pouvoir nous revient, il n'y aura plus d'impôts ; vous serez tous propriétaires et grands manufacturiers.

A GAUCHE. C'est stupide !

M. DUFAURE. Je parle très sérieusement. Et je demanderai à M. Bourzat, qui m'interrompt, si dans la Corrèze notamment on n'a pas fait de telles promesses aux populations ? (Bruit.) Ce qui agite le plus les esprits et constitue le danger, ce n'est ni la triade de M. P. Leroux, ni le phalanstère de M. Considerant. Ce sont les promesses et les assurances dont je vous parle. (Bruit.)

Ce sont ces attaques contre une partie de la société pour flatter les mauvaises passions de l'autre. Voilà ce qu'il faut combattre ; et toutes les fois qu'une ombre de ce système se produira à la tribune, il ne faut pas souffrir qu'il y reparaisse. (Très bien ! très bien ! à droite.)

M. SAVOYE. Je n'ai point dit que l'Assemblée avait relevé l'échafaud politique, j'ai dit que l'échafaud politique avait été relevé par le pouvoir exécutif.

L'orateur ajoute quelques paroles au milieu des cris de la droite.

M. BOURZAT. M. Dufaure vient de parler de promesses fallacieuses faites dans la Corrèze. Des promesses de ce genre ont été faites en effet, mais ce n'est pas lors de l'élection qui nous a envoyés à la chambre ; c'est lors de l'élection du 10 décembre. Ainsi, le président de la République, qui à cette époque a recueilli dans la Corrèze 30 000 voix sur 55 000 votants, n'en trouverait pas aujourd'hui 8 000 s'il était encore à élire. (Applaudissements à gauche.) Les habitants des campagnes de la Corrèze sont aujourd'hui fort irrités contre ceux qui les ont trompés ; mais il est par trop impudent de venir nous en faire un crime. (Vive approbation à gauche.)

Les socialistes n'attaquent pas la société ; ils veulent la sauver. (Ah ! ah ! à droite.) C'est vous qui la perdrez par votre optimisme insensé. (Nouveaux rires à droite. — Approbation à gauche.)

M. PIERRE LEROUX. Je demande à répondre à M. le ministre de l'intérieur, et surtout à l'honorable rapporteur. (Bruit.)

VOIX NOMBREUSES. Non ! non ! la clôture !

M. PIERRE LEROUX. Nos séances finissent ordinairement à 6 heures, il n'est que 5 heures 1/2. Si l'Assemblée consent à m'entendre, je prends l'engagement de ne parler qu'une demi-heure. (Rires prolongés. — Parlez ! parlez !)

Comment voulez-vous que nous fassions de bonnes lois si nous portons un jugement si précipité ; si au lieu d'être une Assemblée délibérante nous sommes une Assemblée belligérante ? (La clôture !)

Je demande à répondre à M. Dupin ; il me sera facile de vous démontrer que son optimisme est dangereux ; qu'il serait dangereux de vous le laisser partager.

Toute l'argumentation de M. Dupin repose sur une erreur... que j'appellerais grossière s'il ne s'agissait d'un savant aussi distingué. (On rit.) Il prétend que la moyenne durée de la vie a augmenté depuis 60 ans.

M. Pierre Leroux discute les objections de M. Charles Dupin. Le bruit que fait systématiquement la droite devient tel que l'orateur quitte la tribune.

M. PELLETIER paraît à la tribune.

A DROITE. La clôture !

A GAUCHE. Parlez ! parlez !

M. PELLETIER, se tournant vers M. le président : Monsieur le président, faites faire silence.

M. LE PRÉSIDENT. L'Assemblée veut-elle renvoyer la discussion à demain ?

VOIX NOMBREUSES. Non ! non ! La clôture ! la clôture !

M. LE PRÉSIDENT. M. Pelletier demande que l'Assemblée renvoie la discussion à demain.

A DROITE. Non ! non ! La clôture est prononcée.

M. PELLETIER. Eh bien ! je retire ma proposition ; je la représenterai sous une autre forme. (Tumulte prolongé.)

M. DEFONTAINE monte à la tribune ; il déclare qu'il considère comme important que la question soit l'objet d'un vote spécial, et que, pour arriver à ce résultat, il reprend la proposition. (Non ! non !)

L'Assemblée passe au résultat du scrutin. La gauche ne vote pas.

Nombre de votants	438
Majorité absolue	270
Pour	5
Contre	433

L'Assemblée n'a pas pris la proposition en considération.

La séance est levée à six heures et demie.

La commission chargée d'examiner la demande en autorisation de paiement de 300 000 fr., comme douaire de Mme la duchesse d'Orléans, est ainsi composée : 1er bureau, MM. Cunin-Gridaine ; 2e Germonière ; 3e Bixio ; 4e Moulin ; 5e Fourtanier ; 6e de Montebello ; 7e Daru ; 8e Ducos ; 9e ; 10e Jules de Lasteyrie ; 11e Baze ; 12e Lherbette ; 13e Desèze ; 14e de Mornay ; 15e Ternaux-Mortimer.

FAITS DIVERS.

D'après l'opinion de quelques jurisconsultes, le procès qui va se dérouler devant la Haute-Cour de justice de Versailles ne durera pas moins de six semaines. L'acte d'accusation seul contient plus de vingt colonnes d'un journal à grand format.

— On écrit d'Afrique, province d'Alger :

« La chasse s'annonce cette année sous les plus magnifiques auspices. Les cailles sont rentrées plus tôt qu'à l'ordinaire. Un chasseur en a abattu, il y a quelques jours, 67 en deux heures. La fin de ses munitions a seule arrêté son carnage.

— Les derniers avis de Cuba, reçus aux Etats-Unis, font pressentir une crise prochaine, et des événements graves et décisifs. Les feuilles havanaises gardent le silence sur les affaires intérieures, mais les correspondances particulières y suppléent. Ce qui paraît certain, c'est qu'un régiment s'est soulevé à Puerto-Principe, s'est prononcé en faveur du général Narciso Lopez, réfugié aux Etats-Unis, a tué son colonel, et a commis divers attentats du même genre, ce qui a donné lieu aux mouvements de troupes ordonnées par le capitaine-général, et que nous avons mentionnés lors de l'arrivée du précédent steamer. Depuis, les bateaux à vapeur du commerce ont encore été mis en réquisition, pour diriger des troupes sur la Trinité. La milice a été appelée sous les armes.

Suivant quelques-uns, il ne faut voir dans le mouvement de Puerto-Principe que l'acte de mutinerie de quelques soldats mécontents ; d'autres, rapprochant ce fait des circonstances politiques actuelles, le considèrent comme la préface d'une insurrection générale de l'île.

—La foudre est tombée sur la flèche de la belle tour de Leuze (Nord), dans la nuit de mercredi à jeudi, vers trois heures du matin ; en moins de deux heures le clocher était consumé ; le feu s'est communiqué aux toitures des nefs qui ont été la proie des flammes.

Les pompiers de Tournai, Peruwelz et Ath, accourus sur le lieu du sinistre, ont rivalisé de zèle et de dévouement ; ils sont parvenus à préserver le magnifique orgue de l'église. On évalue la perte à cent mille francs.

Toute la tour, qui était d'une belle architecture, est détruite, ainsi que l'horloge ; les cloches ont été brisées en tombant, et toute la toiture de l'église est également devenue la proie des flammes. Heureusement, la voûte de l'église a résisté, et l'on a pu sauver le matériel, les ornements et la belle chair de vérité qui la décoraient.

Il y a quelques mois encore, c'est-à-dire à la fin de juin dernier, ce monument était assuré contre les risques d'incendie pour une somme de 80 000 fr. ; c'est par une résolution récente que le conseil de fabrique a imprudemment renoncé à cette garantie.

—L'article 81 de la Constitution est ainsi conçu : *«La justice est rendue gratuitement au nom du peuple français*, etc. » Huber, prévenu du 15 mai 1849, vient d'être forcé de déposer 23 francs pour avoir des témoins à décharge. Cette justice n'est donc pas gratuite, et la Constitution n'est qu'une lettre morte.

(La Voix du Peuple.)

—La proposition de M. Napoléon Bonaparte est un brandon de discorde pour le parti orléaniste. Les plus entêtés, parmi lesquels se distingue en première ligne M. Thiers, intriguent pour faire rejeter la proposition, qui détruit, selon eux, toutes les chances d'une restauration philippiste.

Les plus sages, à la tête desquels se place, dit-on, M. de Montalivet, dépositaire intime de la pensée de l'ex reine Amélie et de ses plus jeunes fils, considèrent comme un bienfait suffisant le rappel en France et travaillent à rallier tous les fidèles à cette opinion.

(La Liberté.)

—L'Académie des Sciences a chargé trois de ses membres de visiter les fabriques de céruse de Lille, sur la demande des fabricans eux-mêmes, et de lui adresser un rapport sur les conditions de salubrité de ces établissements. On annonce le prochain départ de la commission.

— Par suite de l'ouverture des nouvelles voies de fer, divers changements vont avoir lieu dans le service des malles-postes.

Ainsi on donne comme certain que la malle-poste de Troyes à Paris cessera de marcher à dater du 16 octobre. Le service de la poste se ferait alors soir et matin par le chemin de fer. Pour cela, on doit établir un service de nuit.

A partir de la même date, la malle-poste de Paris à Besançon ira par le chemin de fer jusqu'à Tonnerre, et de Tonnerre à Besançon par Dijon.

La malle-poste de Paris à Brest sera transportée à la fin de ce mois, par le chemin de fer de Chartres.

— On nous communique ce soir une nouvelle que nous nous plaisons à croire inexacte, et dont nous ne parlerions pas si le même bruit n'avait dû déjà parvenir ailleurs.

On assure que M. Pierre Bonaparte, qui est parti tout récemment pour rejoindre son régiment en Afrique, aurait eu, avec un employé d'une station de chemin de fer, une altercation assez vive au sujet d'un billet de banque qu'il aurait voulu faire changer, altercation qui aurait fini, comme celle de la chambre, par des soufflets.

Nous serions heureux d'avoir prochainement à annoncer que ces récits, qui nous sont donnés ce soir comme très certains, ont été inventés par la malveillance. *(L'Ordre.)*

— On lit dans l'*Union républicaine* de l'Yonne :

» M. le curé de Pimelles (canton de Crusy), se promenant il y a quelques jours, sur un des grands chemins qui traversent sa commune, voyant quelques ouvriers qui travaillaient, s'approcha et se mit à causer avec eux.

» Dans la conversation, il leur dit :

» Mes amis, quand vous voyez passer près de vous de ces hommes portant des moustaches, une grande barbe, rappelez-vous le bien, ce sont des rouges, des socialistes, etc.

» Un des ouvriers lui répondit : Mais, M. le curé, Jésus-Christ et les saints qui sont dans votre église, étaient donc des rouges et des socialistes, car tous ont les marques distinctives que vous nous indiquez ?

» M. l'abbé, embarrassé, reprit alors : Mon garçon, si Jésus-Christ et les saints sont barbus, c'est que c'était la mode dans ce temps-là.

» L'ouvrier riant, dit aussitôt : M. le curé, nous pensons qu'il en est de même aujourd'hui ? »

— D'après le nouveau recensement, la population du département du Haut-Rhin est de 487 208 habitants. Sa superficie est de 406 032 kilomètres carrés, c'est-à-dire que l'on y compte 120 habitants par kilomètre carré, soit presque le double de la moyenne pour la France entière, qui est de 67.

L'ORGANISTE DE SAINT-CALAIS. — L'église de cette petite ville possède un des orgues les plus remarquables qui soient en province. Et il y a quelques années qu'un artiste allemand en voyage, après en avoir touché, fut passionné pour ce magnifique instrument, et fixa sa demeure à Saint-Calais. Cet homme était épris, et pour nous servir de l'expression du curé de l'église, *il se maria avec l'orgue*. En effet, toute la vie de cet artiste passa dans son instrument, et bientôt il ne fut plus question dans tous les environs que de l'organiste de Saint-Calais. Les jours de solennité religieuse, il faisait vibrer les voûtes de l'église aux accords de ses inspirations, et c'était lui alors qui réellement était le maître des fidèles qu'il tenait suspendus dans l'admiration.

Cet homme s'était, dit-on, présenté quelquefois à l'église un peu ivre ; on s'en était aperçu à sa marche seulement, car ces jours-là il avait au contraire été sublime ; une fois surtout, il avait interprété avec tant de poésie ces paroles du Magnificat : *deposuit potentes de sede, et exaltavit humiles*, que tout l'auditoire était resté en extase.

Dimanche, 30 septembre, l'organiste fut aperçu, peu avant la messe, par le curé, qui crut remarquer un peu d'indécision dans sa marche. Sur ce, le prêtre fait défense au souffleur de monter servir l'orgue. — L'office commence, l'organiste est à son buffet, et pour la première fois le clavier ne répond pas à son maître.—Etonné, l'artiste cherche le souffleur, qui se sauve devant lui en lui communiquant la défense qu'il a reçue. L'organiste se renferme dans son buffet et pleure sur son instrument muet. Le lendemain le curé lui fit des reproches amers.—C'était trop ! L'artiste, de retour chez lui, ne sortit plus de sa chambre, et le mercredi il dit à sa femme de ménage qu'il allait se couper la gorge ; celle-ci n'y voulut pas croire.

Cette pauvre femme, dans tout cela, ne voyait qu'une messe dite sans musique, et, par conséquent, moins de fatigue pour son maître, qui toujours rentrait de l'église épuisé comme un homme qui a donné beaucoup de sa vie. Elle sortit donc sans inquiétude faire le marché ; mais, à son retour, elle trouva l'organiste couché sur le carreau et baigné dans son sang ; un rasoir était à terre, et une plaie énorme s'ouvrait béante à son cou.

Le curé est au désespoir, mais il est trop tard ! L'organiste a été tué par un reproche, injuste peut-être mais au moins trop sévère ; car qui sait si ses pas chancelants n'étaient pas le résultat d'une longue veille et d'une exaltation de sens artistique ?

PETITE CORRESPONDANCE.

Vars.—M. P.—Reçu les 9 le 1er sept. et fait le réab.

Angécourt.—M. M.—Reçu les 56.—Fait l'applic. de conformité.—Nous v. adr. les livres et alm. aussitôt ces derniers parus.—Fait le réab.—Reçu aussi les Bull. de mess.—Remerc.

Orléansville.—M. R.—Reçu la 2e partie du man.—Nous sommes forcés de retarder de quelques jours encore l'insertion.—Compl. affect. à tous.—Avez-vous reçu le Bull. ?

Brery.—M. W. G.—Reçu les 9 et fait l'ab.—Nous n'av. pas enc. reçu les feuilles ann. de votre ouvr.

Saumur.—M. E. R.—Reçu et fait.—Nous aurons égard.

Chaillé-les-Marais.—M. Z.—Reçu et fait.

Mont-Vendre.—M. L. B.—Reçu et fait.

Equilles.—M. G.—Reçu et fait

Liege.—M. de P.—Les Bull. ont été adr. le 26 sept à M. B. par les messag. gén.—Veuillez le prier de les récl.—Nous recevr. avec plaisir les env. annoncés.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS	Un an 20 f.	Six mois 11 f.	Trois mois 6
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe	23	17	9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme ; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr. ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à 9	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus	20	Faits de publicité	1 fr. 50

PAYS A SURTAXE.			
Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	46	24	10
Colonies et pays d'outre-mer	50	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	66	35	18

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Bourse du 9 octobre 1849.

On a fait de la hausse pendant toute la bourse d'aujourd'hui. La hausse ne provient que de ce qu'il y a eu des reprises dans les beaux cours de ces jours passés. On est convaincu que cette hausse ne se maintiendra pas longtemps et qu'elle est factice, et si l'emprunt était présenté à la chambre, on pourrait éprouver dans une bourse une baisse de 4 fr.

Il ne circulait aucune nouvelle politique de nature à influencer les cours. La hausse n'est due qu'à la spéculation.

Le 5 0/0, au comptant, a ouvert à 87-70 ; il a fait, au plus bas, 87-60, et, au plus haut, 88, et il a fermé à 88 fr., avec une hausse de 60 c. sur la clôture d'hier.

Le 3 0/0, au comptant, ouvert à 55-45, a fermé à 55-85, avec une hausse de 70 c.

Les actions de la banque ont fermé à 2 317-50, en hausse de 3-50. Celles de la Seine ont fermé à 1 097-50, en hausse, 2-50.

Les chemins de fer ont fermé en hausse, savoir : Versailles, rive gauche, 3-75 ; Orléans, 7-50 ; Rouen, 5 ; Avignon, 3-75 ; Centre, 2-50 ; Nord, 5 ; Strasbourg, 2-50 ; Nantes, 2-50 ; Montereau, 2-50. Les autres lignes n'ont pas varié.

Les fonds étrangers ne subissent pas de variations ; cependant l'emprunt du Piémont a baissé de 15 fr.

4 heures, en coulisse. — Le 5 0/0 faisait 87-95, offert.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clô. du j.
Trois 0/0	55 35	55 85	55 15	[illegible]
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Cinq 0/0	87 [illegible]	88 10	87 [illegible]	88 05

9 oct. AU COMPTANT.—COURS DE CLOTURE

RENTES.			
3 0/0 j. du 22 juin	55 85	Espag. dette active.	[illegible]
5 0/0 j. du 22 mars.	88 ..	— — 3 0/0	[illegible]
VALEURS DIVERSES.		— Dette intér.	[illegible]
Banque de France.	2317 50	Naples, récép. Roth.	[illegible]
Oo de la Ville anc.	[illegible]	Romain, emprunt	79 ..
— — nouv.	1135 ..	Haïti, emprunt	[illegible]
Oblig. de la Seine.	1097 50	Piémont, emprunt.	[illegible]
— St-Germ. 1842.	900 ..	— Nouveau.	[illegible]
— Versailles	240 ..	Lots d'Autriche	320 ..
— Orléans, 4 0/0.	975 ..	2 1/2 hollandais	55 ..
— Nouvelles.	970 ..	CHEMINS DE FER.	
— Rouen, 4 0/0	787 50	Saint-Germain	[illegible]
— Nouvell., 1849.	800 ..	Versailles r. d.	[illegible]
— Havre j. mars.	740 ..	Versailles, r. g.	[illegible]
— Nouvelles.	[illegible]	Orléans à Paris	725 ..
— Marseille	[illegible]	Rouen	[illegible]
— Orléans jouis.	450 ..	Havre	[illegible]
— Cert. de Lyon.	[illegible]	Avignon-Marseille	[illegible]
Quatre-Canaux	[illegible]	Bâle	[illegible]
— Jouissance.	73 ..	Centre	[illegible]
Bons du Trésor	[illegible]	Boulogne	[illegible]
Forges Aveyron	[illegible]	Bordeaux	[illegible]
Monceau-s.-Sambre	[illegible]	Nord	420 ..
Nord (hauts four.).	[illegible]	Strasbourg	347 50
Charbon belge	225 ..	Nantes	[illegible]
Zinc V.-Montagne.	2775 ..	Monter. à Troyes.	[illegible]
— Stol. erg.	475 ..	Dieppe Fécamp	175 ..
Mines de la Loire	265 ..		
FONDS ÉTRANGERS.		BOURSE DE LONDRES du 6 octobre.	
Belg. 5 0/0 1840	97 ..	3 0/0 consolidés	[illegible]
— 5 0/0 1842	97 ..	3 0/0 au 17 oct.	[illegible]
— 4 1/2	[illegible]	TAXE DU PAIN.	
— 3 0/0	65 1/4	1re qualité le kilo	29 c.
— 2 1/2 0/0	49 1/4	2e — —	[illegible]
— Banque	[illegible]		
— — 1841.	1020 ..		

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 10 octobre.

THEATRE DE LA NATION.—La Filleule des Fées.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Les Demoiselles de Saint-Cyr, la Fausse Agnès.
OPÉRA-COMIQUE.—Les Monténégrins.
ODÉON.—Evelyne, Farnézina, l'Heureuse erreur.
THÉATRE-HISTORIQUE. — La Guerre des Femmes.
VAUDEVILLE.—Pas de fumée sans feu, les Grands Ecoliers, Riche d'amour.
GYMNASE. — Les Représentants en vacances, Brelan, Quitte pour la peur, Diplomate en famille, Trumeau.
THÉATRE MONTANSIER. — Le Chevalier, le Groom, Tigre du Bengale, Jeune homme pressé.
VARIÉTÉS.—Les Parents de ma Femme, rue de l'Homme-Armé, Lorettes et Aristos, Famille improvisée.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Livre noir, l'Etoile du marin.
AMBIGU-COMIQUE. — Piquillo Alliaga.
GAITÉ. — La Sonnette du Diable, le Moulin joli.
THEATRE-NATIONAL.—Murat.
FOLIES.—L'Ouvrier grand seigneur, Marquis de Flouvac.
THEATRE DU LUXEMBOURG.—Madeleine, l'Aumônier.
DÉLASSEMENTS-COMIQUES.—L'Oiseau sur la branche, Lobert-Macaire, le Congrès de la Paix.
THÉATRE CHOISEUL. — Les Talismans du Diable.
CIRQUE DES CHAMPS-ELYSÉES (carré Marigny). — Tous les soirs, Exercices équestres.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 210. ÉDITION DU MATIN. Jeudi 11 octobre 1849.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS.
Trois mois..... 6 f.
Six mois..... 11 f.
Un an..... 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

DÉPARTEMENTS
Trois mois..... 9 f.
Six mois..... 17 f.
Un an..... 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 octobre sont priés de le renouveler s'ils ne veulent pas éprouver d'interruption dans le service du journal.

PARIS, 10 OCTOBRE.

Assemblée nationale.

L'Assemblée a commencé par prendre en considération une proposition tendant à accorder 52 000 francs par an au Vice-président de la République pour frais de logement. Notez que M. Boulay de la Meurthe, qui, en ce moment porte le titre de vice-président, ne voulait pas de cette somme. « Non, non, lui a-t-on dit, il faut que vous la preniez ; ce serait du plus mauvais exemple de la refuser. Un traitement inutile engendre et motive d'autres traitements inutiles ; demain nous allons concéder 300 000 francs de rente à la veuve du duc d'Orléans ; votre refus pourrait être mal envisagé. Si nous économisions sur les traitements superflus, nous serions par trop républicains ; fi ! l'horreur ! Vivent les gros traitements ! Rien n'est monarchique comme cela. » L'Assemblée force M. Boulay de la Meurthe à mettre en poche 52 000 francs pour son logement ; il les dépensera comme il pourra, ce n'est pas l'affaire de l'Assemblée.

Ah ! mais pour avoir un exemple des bonnes manières, nous sommes obligé d'en convenir, il faut aller à cette Assemblée. M. Juéry, représentant de la Montagne, exposait une proposition tendant à faire accorder plus de place dans la salle aux spectateurs sans billets. On se ferait difficilement une idée du tapage, des quolibets, des éclats de rire affectés, auxquels la droite s'est livrée pendant que M. Juéry était à la tribune. Mais la meilleure farce a eu lieu lors du vote. Une cinquantaine de membres de la Montagne s'étaient levés pour appuyer la proposition. Pendant qu'ils étaient debout, la droite s'est mise à les huer : *Ouah-ouah-ououah !* — C'était bien gentil !

La gauche à son tour a riposté par les mêmes cris lorsque la droite s'est levée, et alors le président annonçant que M. Morellet allait développer une proposition en faveur des associations ouvrières, une grande partie des membres de la droite s'en est allée, et M. Morellet a pu parler sans être interrompu.

M. Morellet est aussi de la montagne : de concert avec M. Nadaud, il proposait de faciliter aux associations ouvrières l'accès des entreprises à soumissionner pour le compte des administrations publiques. Il a exposé avec lucidité son projet qui nous a paru très praticable. Mais telle n'a pas été l'avis de la commission d'initiative parlementaire qui paraît destinée à étouffer toute bonne pensée.

Le rapporteur de cette commission est venu exposer une série interminable de difficultés et d'impossibilités. En effet, rien n'est possible quand on ne veut rien faire.

La droite applaudissait quand M. Nadaud est monté à la tribune. M. Nadaud est ouvrier : on s'en est aperçu tout d'abord à l'incorrection de son langage ; mais peu à peu il s'est animé et son langage a tout à coup pris une élévation très remarquable. Il a atteint à la véritable éloquence, lorsque se mettant en face de ces hommes d'argent dont le rapporteur avait fait l'éloge, il s'est comparé avec ces entrepreneurs qui ne devaient leur position qu'à leurs écus, lorsqu'il s'est dépeint lui simple ouvrier, lui simple chef d'atelier, recherché, consulté, honoré par les vrais travailleurs, ouvriers, fabricants, architectes, parce que lui seul conduisait le travail, tandis que son patron ne faisait rien.

Cet éloge vivant du travail a produit une telle impression, que la droite n'a trouvé aucune impertinence à débiter, et que M. le ministre des travaux publics, en assez mauvais langage, il est vrai, a cru devoir appuyer la prise en considération. Et, chose comique ! la droite, qui tout à l'heure avait applaudi le rapporteur plaidant contre cette prise en considération, s'est alors levée tout entière pour l'adopter. O sincérité !...

Quelques personnes avaient jusqu'ici mis en doute qu'il fût bon que les travailleurs envoyassent à l'Assemblée un des leurs. M. Nadaud a résolu la question en faveur des ouvriers ; ses paroles valent un long discours. Le tout pour les ouvriers est de bien choisir leurs représentants.

M. Thiers et l'expédition de Rome.

M. Thiers, en sa qualité de nymphe Egérie de l'Elysée, devait nécessairement glorifier l'expédition de Rome au sein de la commission chargée d'examiner les crédits demandés pour cette expédition ; mais les termes de cette glorification dépassent toutes les prévisions humaines.

Voici comment le *Journal des Débats* résume l'opinion émise à ce sujet par le grand homme d'État, dans les bureaux :

M. Thiers a développé l'opinion qu'il avait déjà émise dans son bureau. Il a pris pour base de la politique que nous devons suivre à Rome le *motu proprio*, dont il s'est *déclaré pleinement satisfait*. Il a *fait le plus grand éloge de l'expédition romaine*. La prise du bastion n° 8 est à ses yeux *un fait d'armes comparable aux batailles d'Arcole et de Lodi*, et aux *plus beaux faits d'armes de la République et de l'Empire* ; et le résultat obtenu par nos négociations peut *être comparé*, a-t-il dit, au *succès obtenu par les traités de Campo-Formio et de Tilsitt !*

Est-il besoin d'ajouter que M. Thiers a été nommé rapporteur de la commission ?

Le *Démocrate du Var*, arrivé hier à Paris, annonçait que le bateau à vapeur *le Tartare* avait apporté à Toulon la nouvelle d'une insurrection formidable qui aurait éclaté à Naples, et dans laquelle le roi Ferdinand aurait été tué par son peuple, rendu furieux par sa cruauté et les barbares vengeances de la réaction.

Cette grave nouvelle n'était confirmée par aucune autre voie.

Cependant le *Démocrate du Var* arrivé ce matin y revient en ces termes :

La nouvelle que nous avons donnée hier au sujet de la révolution de Naples n'a pas été démentie. Elle semblerait prendre de la consistance par l'arrivée soudaine du vapeur le *Ténare*, venu vingt-quatre heures après le *Tartare*, en courrier extraordinaire, de Civita-Vecchia. Les dépêches qu'il apportait, immédiatement transmises à Paris, ont nécessité le départ précipité de deux frégates à vapeur.

On a donné en même temps l'ordre à un autre vapeur d'être prêt à partir. On attend une réponse de Paris aux dernières dépêches apportées par le *Ténare*.

D'après une correspondance du *Démocrate du Var*, on est persuadé à Tanger que la France, déjà assez embarrassée par sa position en Italie, n'est guère disposée à pousser rigoureusement l'affaire du Maroc. De là de nouvelles hésitations de la part des Marocains, encouragés par le consul de Naples ; ils seraient revenus de la première émotion causée par l'arrivée de nos deux bateaux à vapeur, et chercheraient à gagner du temps.

Si, au lieu d'envoyer devant Tanger deux vapeurs, on avait expédié l'escadre à voiles, il n'est pas douteux que les satisfactions eussent été immédiatement et solennellement obtenues.

M. Frapolli, ex-envoyé de la République romaine, arrêté le 6 octobre, à Paris, a été reconduit par la gendarmerie à Boulogne-sur-Mer.

On assure qu'une souscription est ouverte à l'Assemblée pour répandre à cent mille exemplaires le discours de M. Charles Dupin, en réponse à celui de M. Pelletier. Ce discours sera distribué dans tous les départements. Ceci est une galanterie à l'adresse du président de la législative que l'on flatte dans la personne de son frère.

ITALIE.

NOUVEAU DÉSARMEMENT A ROME.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)

Du Transtevere de Rome, 2 octobre 1849.

Rassurez-vous si par les soins et menées du général Rostolan vous croyez à des *Vêpres siciliennes* contre les Français, ici à Rome.

Le général en chef cherche à fournir des arguments à M. de Falloux. Il a si bien calculé qu'il a la certitude que lorsque la question s'engagera à l'Assemblée législative sur la lettre du président, sa proclamation contre les assassinats, reproduite à grande fanfare par la presse légitimiste et modérée, produira tout l'effet qu'il désire contre les tendances constitutionnelles de l'Assemblée en faveur des Romains.

Si je viens d'écrire le mot d'*assassinat*, c'est pour abonder dans le sens du général Rostolan ; mais il n'y a eu rien de semblable, tout au plus une rixe ; moins que cela, une querelle de cabaret entre quelques gens du peuple et un soldat français. C'est ce qui arrive partout en France, aux barrières de Paris, à l'île Barbe de Lyon, au Prado de Marseille, sans que pour cela les généraux qui commandent les divisions territoriales croient devoir sonner le tocsin à grand renfort de proclamations.

Mais je vous l'ai dit, il faut fournir des armes à ce bon M. de Falloux qui pourrait manquer d'argument contre la démocratie romaine à la tribune. L'Assemblée législative est arrivée à Paris impatiente de s'enquérir des motifs de la lettre du président ; l'Assemblée législative pourrait prendre une direction favorable à la cause romaine ; M. le général Rostolan a vu qu'il était urgent d'empêcher tout cela ; il s'est empressé de faire une proclamation comme si l'on avait commencé ici des *Vêpres siciliennes* contre les Français.

Mais d'où provient le mécontentement de M. le général Rostolan contre l'ombre de faveur démocratique qui se déclare pour Rome ?

Veut-il donner des gages de sa foi réactionnaire au sacré collège de Portici, et se faire nommer, lui aussi, commandeur de l'ordre piano ?

Plein d'une noble émulation à l'aspect du général Oudinot, acclamé duc de Saint-Pancrace par les gens de sacristie, ambitionne-t-il le surnom de comte des Quatre-Vents ?

Non, rien de pareil à de l'ambition ne travaille le général. Le général boude, voilà tout.

Le président adressa sa lettre à un aide-de-camp. C'était manquer de procédé. Le général Oudinot était bien digne, le 13 août, de se voir adresser l'épître personnellement, et lui, général Rostolan, se croyait tout aussi digne de cette marque d'honneur.

Sa fâcherie se déclara, éclata après le départ du général en chef. Voici comment :

M. de Rayneval avait subi les dédains, éprouvé les hauteurs du premier secrétaire d'État, le cardinal Antonelli à Gaëte. Les Espagnols alors s'avançaient de Velletri vers Rieti ; ils atteignaient Spoleto, Urbino, et déjà ils commandaient leurs rations à Perugia, de sorte que l'invincible armée de sa majesté catholique occupait plus de terrain dans les États de l'Église que l'Autriche, maîtresse des seules Légations, et surtout plus que la France qui ne possédait que la simple province appelée *Patrimoine de saint Pierre*.

La camarilla, composée de cardinaux fort peu militaires, se croyait maîtresse de faire ce qu'elle voudrait après les grandes conquêtes du général Cordova et de son lieutenant le général Zabola.

La France fut traitée avec assez de dédain en la personne de M. de Rayneval.

M. de Rayneval vint à Rome ; il voulut publier la lettre du président. Le général Rostolan commandait alors avec les pleins pouvoirs de l'état de siége ; mais le général Rostolan n'avait jamais professé un grand amour pour la lettre présidentielle, à cause du défaut de forme. Elle avait été adressée à un aide-de-camp au lieu de l'être au généralissime.

M. de Rayneval lui fit observer que ce n'était pas la première fois, dans cette courte guerre de deux mois, que l'on voyait un aide-de-camp jouer un premier rôle. Il lui rappela l'aide-de-camp Espivent, qui, lors du débarquement du corps expéditionnaire à Civita-Vecchia, avait fait aux Romains une proclamation en son propre et privé nom.

Mais le général Rostolan étant dictateur par le droit de l'état de siége, empêcha la publication de la lettre.

M. de Rayneval en fit faire des milliers de copies et les lança sur l'Europe.

Le général Rostolan rongea son frein en voyant le succès de l'épître. Les Romains voulaient faire une manifestation en faveur des Français ; il s'y opposa.

A présent, l'Assemblée législative va parler des affaires de Rome. Le moment a été jugé favorable par le général Rostolan pour essayer de faire faire fiasco à la lettre. Il a rédigé une proclamation qui, des murs de Rome où elle est affichée, va faire le tour du journalisme de Paris et de l'Europe. Dans cette proclamation, il crie sus à la démocratie romaine, comme s'il ne s'agissait de rien moins que de *vêpres siciliennes* contre les Français ; et, en conséquence, pour se rassurer, il croit devoir ordonner un désarmement plus complet que celui fait par le général Oudinot.

Sans doute le couteau a joué ? Sans doute il y a eu des assassinats nocturnes ? Rien de tout cela : il y a eu une dispute entre un soldat français et quelques Romains, comme il y en a dans toutes les guinguettes de France et de Navarre.

Le fait passerait inaperçu, la police de M. Le Rousseau empoignerait les délinquants et les mettrait au violon, si nous étions dans des temps ordinaires. Mais l'Assemblée législative a fini ses vendanges, elle est arrivée à Paris ; il faut l'influencer, l'effrayer, l'exciter contre la démocratie romaine.

Les persécutions continuent à Rome. Un ordre d'exil a été intimé à un citoyen qui avait passé à Venise tout le temps qu'a duré la République romaine. On lui a dit que se battre contre les Autrichiens à Venise ou à Milan, c'était la même chose que d'avoir pris part à la révolution romaine.

On fait signer à ceux que l'édit d'amnistie exile, l'engagement qu'ils partiront immédiatement et qu'ils ne rentreront *jamais* dans les États romains.

Ces gens-là s'imaginent naïvement que leur règne va durer.

LES RESTAURATEURS DE LA PAPAUTÉ.

Les restaurateurs de l'ordre sont partout les mêmes. Voici ce qu'on écrit de Rome au *Censeur* de Lyon :

« Dimanche dernier, 23 septembre, à Nettuno, petit village situé sur le bord de la mer, à un mille de Porto-Denzo, des soldats espagnols entrèrent dans une auberge et se firent servir à manger. Il va sans dire que, selon leur habitude, ils voulurent partir sans payer. En revanche, ils tombèrent sur l'aubergiste comme des forcenés, parce qu'il ne voulait pas les laisser partir ainsi, et le mirent dans un état épouvantable.

» Un Français se trouvait là ; c'était un ouvrier employé dans une fabrique de fer de Porto-Denzo. Indigné des mauvais traitements que les Espagnols faisaient souffrir à l'aubergiste, il prit de suite sa défense. Comme c'était un solide et robuste garçon, il allait dégager l'aubergiste, non sans avoir distribué force horions et sans en avoir reçu, quand un Espagnol resté jusqu'alors étranger au combat s'approche de l'ouvrier par derrière et lui plonge son sabre dans le côté.

» L'aubergiste finit par s'arracher de leurs mains et va appeler au secours. Révoltés de tant de lâcheté, les voisins accourent armés de faux et de bâtons, car on les a aussi désarmés ; une lutte s'engage, et deux Espagnols restent sur le carreau.

» Les habitants de Velletri, de Frosinone et de tous les postes occupés par l'armée espagnole ont été obligés de cueillir leurs raisins à moitié mûrs ; s'ils avaient attendu leur maturité pour faire les vendanges, il ne leur serait rien resté : les soldats espagnols volaient tout.

» On ne trouve plus une poule ni un canard dans les environs des points qu'ils occupent ; les femmes ne peuvent plus s'éloigner, pas même pour aller à l'eau, sans être outragées publiquement.

» Tous les voyageurs de ces pays qui arrivent à Rome n'ont qu'une voix pour confirmer ces faits. »

LETTRE DE KOSSUTH A LORD PALMERSTON.

Le *Daily-News* du 9 octobre publie cette lettre, datée de Widdin (Turquie), 20 septembre :

Votre excellence connaît déjà sans doute la chute de ma patrie, la malheureuse Hongrie, digne assurément d'un meilleur sort.

Abandonnés de toutes parts, ma malheureuse patrie a succombé, non sous la puissance écrasante de deux grands empires, mais par les fautes, et je puis dire par les trahisons de ses enfants.

Puisse la Hongrie être l'unique victime, et puissent les véritables intérêts de la paix, de la liberté et de la civilisation du monde, n'être pas compris dans notre sort funeste !

M. Francis Pulsky, notre agent diplomatique à Londres, a reçu d'amples détails sur la cause de ce brusque et imprévu changement survenu dans les affaires de Hongrie ; il vous les communiquera, s'il vous plaît. L'Autriche, par suite de sa victoire, tombe de sa position de puissance de premier ordre, a perdu son existence indépendante ; elle est devenue l'instrument obéissant de l'ambition et des ordres de la Russie.

La Russie seule a gagné à ce jeu sanglant ; elle a étendu et fortifié son influence dans l'est de l'Europe, et déjà elle menace d'une manière effrayante, non seulement l'intégrité, mais encore la base morale de l'empire turc.

Plusieurs de mes frères en infortune s'étaient retirés en Turquie : je les ai suivis dans l'espoir qu'on me laisserait passer en Angleterre, et que là, sous la protection du peuple anglais, toujours acquise aux hommes persécutés, je pourrais y reposer ma tête.

Mais, ne voulant pas créer d'embarras au gouvernement turc, dont je connaissais la position délicate, je m'étais informé d'avance si la protection du sultan nous serait accordée. On nous donna l'assurance que nous serions les bienvenus, et que nous jouirions de la protection de S. M. le padischa, qui sacrifierait plutôt 50 000 de ses sujets que de nous laisser arracher un cheveu.

En effet, nous fûmes reçus à Widdin comme les hôtes du sultan et, pendant un mois, traités d'une manière hospitalière, en attendant de Constantinople des ordres pour continuer notre triste voyage vers des rives lointaines ; même les ambassadeurs d'Angleterre et de France, à qui je m'étais hasardé, au nom de l'humanité, à faire un appel, furent assez bons pour m'assurer de leur complète sympathie.

Le sultan fut assez gracieux pour répondre par un refus décidé aux inhumaines prétentions à notre extradition, articulées par l'Autriche et la Russie. Mais une nouvelle lettre de S. M. le czar arriva à Constantinople, et, en conséquence, on nous faisait suggérer par un courrier spécial du gouvernement turc, que les Polonais et les Hongrois, et en particulier moi, le comte Bathiani, ministre des affaires étrangères sous mon gouvernement, et les généraux Meszaros et Perczel (tous ici), nous eussions à nous rendre, à moins d'abjurer la religion de nos pères et de nous faire musulmans.

Ainsi 5 000 chrétiens se trouvent dans la triste alternative de racheter la vie en abjurant leur religion. La Turquie, autrefois puissante, est-elle donc tombée si bas qu'elle n'ait pas d'autre moyen d'échapper aux exigences de la Russie ?

» On ne devait pas s'attendre, au dix-neuvième siècle, à de pareilles suggestions. La volonté de Dieu soit faite ! mon choix n'a pas été long, plutôt mourir que de me faire renégat ! Toutefois, voulant tâcher d'épargner à mes compatriotes une alternative dégradante, j'ai répondu au grand-visir dans des termes

conciliants, et j'ai pris la liberté de m'adresser à sir Stratford Canning et à M. Aupick, sollicitant leur généreuse assistance contre cet acte tyrannique. Je vous envoie copie de cette lettre.

J'apprends que toute cette affaire est une cabale contre le ministère de Reschid-Pacha. Ses ennemis voudraient le contraindre à notre extradition pour le perdre dans l'opinion publique. Il est certain que dans le grand conseil des 9 et 10 septembre, après des débats orageux, la majorité du conseil s'est prononcée pour notre extradition; la majorité du ministère contre. Aucune décision n'a été prise à cause de l'altercation; néanmoins le ministère a cru nous devoir faire l'humiliante proposition dont je viens de parler.

Ce mode de résoudre la difficulté ne sauverait pas le ministère. Une protection ainsi donnée, contrairement aux sentiments généreux du sultan, au prix de l'abjuration de 5 000 chrétiens, révolterait le monde chrétien, et serait loin de gagner des sympathies à la Turquie en cas d'une guerre avec la Russie, qui, de l'avis des hommes d'Etat turcs les plus expérimentés, approche vite. Ce serait un mauvais moyen de se concilier la sympathie hongroise que de me faire monter sur l'échafaud autrichien, et de forcer mes malheureux camarades d'abjurer leur religion ou de monter à l'échafaud comme moi. Mon sang ainsi versé enfanterait des milliers d'ennemis mortels contre la Turquie. Mylords, je mets mon sort et celui de mes compagnons dans vos mains, et, au nom de l'humanité, je me place sous la protection de l'Angleterre.

Le temps presse: notre condamnation peut être portée d'ici à peu de jours. Milord, je suis époux, fils et père; ma femme, mes enfants, ma mère, le cœur brisé, errent fugitifs dans la Hongrie. Bientôt, sans doute, ils tomberont aux mains des Autrichiens, qui se plaisent à torturer même de faibles femmes, et vis-à-vis de qui l'innocence des enfants n'est pas une protection contre la persécution. Je conjure votre excellence, au nom du Très-Haut, de mettre un terme à ces cruautés par votre puissante médiation, et surtout d'accorder à ma femme et à mes enfants un asile sur le sol du généreux peuple anglais.

Quant à ma pauvre aimée et noble patrie, faudra-t-il qu'elle périsse à jamais? Sera-t-elle condamnée à l'anéantissement? L'Angleterre, qui fut son espérance, ne sera-t-elle pas sa consolation? Les intérêts politiques de l'Europe civilisée, tant de considérations puissantes vis-à-vis de l'Angleterre elle-même, et surtout le maintien de l'empire Ottoman, sont trop intimement liés à l'existence de la Hongrie pour que je renonce à tout espoir. Mylord, Dieu vous garde longue vie, afin que vous puissiez protéger longtemps les malheureux et être le défenseur des droits de la liberté et de l'humanité. Je me dis avec le plus profond respect, etc.

L. KOSSUTH.

COMMENT L'ORDRE RÈGNE EN HONGRIE.

Nous trouvons dans la *Gazette de Cologne* une lettre qui dénonce à l'Europe civilisée des horreurs inouies. Ecrite par la malheureuse victime elle-même, elle ne nous apprend peut-être pas tout!

« Rusby en Transylvanie, 18 septembre.

» Je vous raconterai avec calme le sort de ma maison, car mon cœur est devenu de pierre. Une armée hongroise, forte de 40 000 hommes et de 40 canons, a fait sa soumission dans les environs de notre ville. Des troupes impériales, une division de chevau-légers du régiment Lichtenstein, commandée par un capitaine, sont entrés dans Rusby deux jours plus tard.

» Mon immense bonheur domestique, bien digne d'envie peut seul m'avoir suscité à Rusby des ennemis qui s'étaient proposé de le détruire, car ma conscience ne me reproche aucune autre faute. Deux familles, ignorantes et de basse classe, se sont jointes au capitaine pour me perdre.

Bref, arrachée aux bras de mon époux, aux caresses de mes enfants, aux saintes murailles de mon foyer domestique inviolable et sacré, sans qu'il y ait eu plainte, interrogatoire ou juge, j'ai été placée dans un carré de soldats, dans ma propre ville, en présence de la population, habituée à me respecter, non pas parce que j'étais la femme de son seigneur, mais parce que je méritais son estime par ma conduite. Là, j'ai été frappée de verges! J'écris ces mots sans mourir. Mon mari s'est tué. Privé d'armes, il s'est donné la mort avec un mortier. Un cri d'horreur est monté au ciel. J'ai été trainée à Karansebes. Le peuple voulait massacrer les instigateurs de ces forfaits; ils n'ont dû la vie qu'à la protection de la force armée.

» Mon fils aîné, fait prisonnier avec l'armée de Georgey, a été envoyé comme simple soldat en Italie. Ma misère est au comble. Pouvez-vous comprendre l'état de mon âme? Vous n'avez pas connu mon mari. Il n'y a pas, il n'y aura jamais de caractère aussi noble, aussi élevé, aussi digne d'être adoré que le sien. Ses œuvres intellectuelles sont connues, il est l'inventeur des ponts en fer à voûte. Le monde a perdu en le perdant. Mon infortune ne connait pas de bornes. Les souffrances que j'ai endurées sont sans exemple. Ma douleur sera éternelle. Vous devez comprendre que je ne puis songer qu'à mon malheur. Un seul désir me fait vivre, c'est de délivrer mon fils. Il a été transporté à Graetz. Si vous avez des connaissances dans cette ville, pensez à mon enfant. Il n'a que 18 ans.

« F.-V. MADERSPRACH. »

Le bruit a couru, le 5 octobre, à la Bourse de Vienne, que les Turcs se préparaient formellement à la guerre. Kossuth serait avec 9 000 Hongrois à Widden. On a envoyé de Vienne 72 canons au corps d'observation de la Bohême.

On lit dans la *Gazette de Cologne* :

Pourquoi le reste des troupes hongroises, et surtout les officiers, sont-ils plus coupables que la garnison de Komorn? Et cependant ces officiers sont condamnés à mort ou à de dures détentions, et ceux qui ont défendu le plus longtemps la cause révolutionnaire obtiennent une amnistie complète. Dans toute la Hongrie on détruit les billets de Kossuth comme instruments de révolution. A Komorn, principal siége de l'insurrection, on les reconnait comme valables. On voit que, pour le cabinet de Vienne, la justice n'est autre que la force, et qu'il considère toujours la Hongrie comme un ennemi renversé plutôt que comme un membre souffrant de l'empire. »

La simultanéité des débats de Versailles et des débats de l'Assemblée, nous force à renvoyer à quelques jours la suite de FORTUNADA, feuilleton de notre ami Antony Merray.

Assemblée législative.

Séance du 10 octobre. — Présidence du citoyen DUPIN.

La séance est ouverte à deux heures et un quart.

M. LATRADE dépose de nombreuses pétitions pour réclamer contre tout rétablissement de l'impôt des boissons.

L'ordre du jour appelle les interpellations de M. Versigny, sur la politique intérieure.

M. VERSIGNY. Les destitutions de fonctionnaires publics ont pris depuis quelque temps des proportions tellement grandes que j'avais cru devoir provoquer à ce sujet des explications de M. le ministre de l'intérieur.

Il y a là, en effet, non pas seulement une question de politique, mais une question de haute morale. Mais des hommes plus expérimentés que moi dans l'usage de la tribune, m'ont fait comprendre que le moment était peu opportun, et que les interpellations que je pourrais adresser au ministre pourraient compromettre la cause que je voulais défendre; je me vois donc obligé, quoiqu'à mon grand regret, de rendre l'Assemblée à ses travaux. (Longue agitation.)

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de M. de Vatry, relative à l'établissement de passerelles pour le passage gratuit des piétons sur les ponts et viaducs des chemins de fer.

M. VATRY. La commission d'initiative parlementaire a conclu contre la prise en considération de ma proposition.

Je serais disposé à ne pas insister si M. le ministre des travaux publics voulait s'engager à se préoccuper lui-même de la question, et à tenir compte de ma proposition dans les conventions à intervenir avec les compagnies de chemin de fer.

M. LACROSSE, ministre des travaux publics, dit que la pensée qui a inspiré M. Vatry est excellente, mais qu'elle n'est pas toujours applicable. Le gouvernement, du reste, s'engage à en tenir compte dans les conventions à intervenir avec les compagnies.

M. VATRY. Sous le bénéfice de ces explications, je retire ma proposition, en recommandant à M. le ministre, comme commencement d'exécution de ses bonnes intentions, les travaux du chemin de fer de Strasbourg.

M. EMMANUEL ARAGO retire sa proposition, tendant à modifier l'article 80 du règlement de l'Assemblée, relatif aux interpellations.

On passe à la proposition de MM. de la Moskowa et autres, tendant à accorder au vice-président de la République un crédit annuel de 52 000 fr. pour frais de logement.

M. LE PRÉSIDENT. Je mets la proposition aux voix.

M. CHARRAS. Je demande la parole. (Ah! ah! ah! à droite.)

L'année dernière, la demande d'un crédit annuel pour le vice-président de la République fut présentée à l'Assemblée constituante; elle fut rejetée par l'Assemblée; mais la commission avait demandé une somme de 40 000 fr. Je demande pourquoi ces 40 000 fr., qui semblaient suffisants l'année dernière, ne le sont plus cette année.

M. GASC, rapporteur. L'Assemblée a décidé que le vice-président de la République sera logé aux frais de l'Etat. Pour le logement, on ne peut pas avoir entendu seulement un local pour l'habitation; on a nécessairement entendu les accessoires du logement. C'est pour ces accessoires que nous vous demandons une somme annuelle de 52 000 fr. Remarquez bien que nous ne demandons plus de frais de représentation, dont M. le vice-président de la République ne veut pas, mais le complément du logement qu'on lui donne.

M. LE PRÉSIDENT. Le scrutin de division ayant été demandé sur la prise en considération de la proposition, il va y être procédé.

Cette opération donne le résultat suivant :

Votants,	503
Majorité absolue,	257
Pour,	314
Contre,	189

L'Assemblée prend la proposition en considération.

M. LACROSSE dépose un projet relatif à un crédit extraordinaire de 60 000 fr. pour entretien et réparations du Palais-National.

On passe à la discussion sur la proposition de M. Juéry, ainsi conçue :

« Les billets d'entrée de faveur aux séances publiques de l'Assemblée nationale sont supprimés.

» Toutes les tribunes, à l'exception de celles rigoureusement nécessaires pour les hauts fonctionnaires qu'il convient d'admettre aux séances et pour les journalistes, seront livrées au public sans billets, et l'entrée en sera complètement libre. »

La commission d'initiative parlementaire conclut au rejet.

M. JUÉRY développe sa proposition. L'entrée aux séances de l'Assemblée est un privilége dont un petit nombre de personnes sont appelés à profiter. Je demande que ce privilége ait un terme, et que l'on laisse l'entrée à nos séances libre au public, au vrai public, le peuple. (Réclamations à droite.)

M. LE PRÉSIDENT. La Constitution ne permet pas qu'on donne le nom de peuple à une fraction quelconque de la nation. Le peuple, ce sont tous les citoyens.

A GAUCHE. Justement, c'est ce que dit l'orateur.

M. GUÉRY. Dans l'état actuel des choses, il n'y a que trente places données au peuple par séance. (Nouvelles réclamations à droite.), le reste des places est donné à la faveur. (Nouveau tumulte.) Les billets de faveurs sont réservés exclusivement à une certaine classe de personnes, et la masse du public n'en profite pas. La publicité des séances était plus grande sous la monarchie.

Cet état de choses n'est pas tolérable sous une république démocratique.

A DROITE, ironiquement. Et sociale...

M. DUCHÉ. Démocratique, sans distinction ni privilège. (Oui! oui!)

A DROITE. Et sociale.

A GAUCHE. Oui! oui!

M. JUÉRY. Ce n'est pas seulement parce que la Constitution le dit que le peuple a droit d'entrer ici (Bruit à droite): c'est parce que c'est en son nom et par sa volonté que nous sommes ici. (Très bien! à gauche.) Il est absurde que le mandant ne puisse pas surveiller ses mandataires. (Explosion de rires à droite.)

Les billets de faveur sont contraires au principe de l'égalité démocratique. (Exclamations à droite.)

Au reste, je consens à réduire l'extension de ma proposition, et à demander seulement qu'une moitié des places accordées aujourd'hui à la faveur soit livrée au public sans billets.

M. LE PRÉSIDENT met aux voix la prise en considération de la proposition.

(La gauche se lève pour.)

A DROITE, ironiquement. Ah!

(La droite se lève contre.)

A GAUCHE. Oh!

La proposition n'est pas prise en considération.

On passe à la proposition de MM. Morellet et Nadaud. Cette proposition est ainsi conçue :

« Art. 1er. L'Etat, les administrations départementales, municipales, les hospices et les établissements charitables sont autorisés à traiter de gré à gré avec les associations de patrons et d'ouvriers, ou d'ouvriers seulement, pour tous les travaux qui ne dépasseront pas trente mille francs.

» Art. 2. Les cahiers des charges dressés pour les adjudications publiques de tout ordre, fixeront un minimum limitatif de rabais pour chaque nature et lot de travail; ils contiendront l'obligation pour les entrepreneurs adjudicataires d'exécuter eux-mêmes les travaux; ils détermineront en minimum les prix à la tâche.

» Art. 3. En cas de soumissions égales, la préférence sera donnée aux associations. En cas de concurrence d'associations, les travaux seront adjugés par portions proportionnelles au nombre des associés.

» Art. 4. Les associations d'ouvriers, ou de patrons et d'ouvriers qui consentiront, lors de leurs soumissions, à la saisie dans les caisses de l'Etat, comme garantie de leurs engagements, le vingtième du prix intégral de l'adjudication, au fur et à mesure de la reconnaissance et du paiement des travaux exécutés, et cinq centimes par jour sur le prix du salaire de chaque ouvrier, associé ou non, seront dispensés du cautionnement.

» Art. 5. Les sommes ainsi versées porteront intérêt et formeront un fonds de réserve ou de retraite, suivant la volonté exprimée par les ayans-droit au moment de la soumission.

» Art. 6. Les sommes dues aux ouvriers pour les travaux qu'ils auront exécutés à la tâche ou à la journée devront être payés directement, en premier ordre, par les administrations ou établissements pour le compte desquels s'exécuteront les travaux, nonobstant toutes conventions ou privilèges contraires qui pourraient résulter du fait ou de la position de l'adjudicataire.

» Art. 7. Aucun privilége, aucune saisie-arrêt ne pourront être exercés sur les sommes dues par les administrations aux adjudicataires, jusqu'à l'entier paiement du salaire de tous les ouvriers, et l'achèvement complet et la réception des travaux adjugés.

M. MORELLET combat les conclusions de la commission.

M. BLAVOYER, rapporteur de la commission. Le principe de l'admission des associations ouvrières à l'adjudication des travaux publics n'est pas nouveau, il a été mis en pratique par le décret de l'Assemblée constituante du 15 juillet 1848. Les honorables auteurs de la proposition semblent indiquer que les travaux manquent aux associations; nous soutenons, nous, au contraire, que ce sont les associations qui manquent aux travaux. Toutes les associations sérieuses qui se sont présentées pour soumissionner des travaux ont été accueillies. En résumé, les conditions qui sont faites aujourd'hui aux associations ouvrières qui se présentent, sont assez avantageuses pour leur assurer la suprématie sur les entrepreneurs.

Nous croyons qu'il serait imprudent de modifier le décret du 15 juillet 1848, avant de connaître les résultats qu'il a produits, avant de savoir si les associations ont réussi, si les travaux qu'elles ont entrepris ont été heureusement terminés.

M. NADAUD. Citoyens représentants, je vous prierai d'avoir quelque indulgence en ma faveur; je n'ai jamais parlé en public, et je ne m'attendais pas à prendre la parole aujourd'hui. Mais les assertions du rapporteur me portent à dire sinon qu'il a de la mauvaise volonté, ce que je ne pense pas, du moins qu'il n'a pu vivre avec la classe ouvrière, pour soutenir que les associations ne se présentent pas aux adjudications.

On vous a dit même qu'il y avait très peu d'associations parmi nous. On s'est trompé, car nous faisons au contraire tous nos efforts pour centraliser toutes les associations dont les métiers ont ensemble quelque rapport. C'est ainsi que nous agissons dans le bâtiment. Mais qu'arrive-t-il? C'est ce que je dirai, sans crainte d'être démenti par l'administration. Nous avons d'abord les plus grandes difficultés pour approcher de l'administration, afin de lui demander de l'argent et des conseils, en nous conformant ainsi au décret du 15 juillet 1848. Mais toutes les fois qu'il *sa agi*.... (Rires sur quelques bancs.)

Ma foi, messieurs, je vous demande bien pardon des mauvaises expressions qui peuvent m'échapper; je vous l'ai déjà dit, je n'ai pas l'habitude de bien dire; je parle comme je sais. (Très bien!)

L'association des tailleurs de pierre et celle des charpentiers s'étaient réunies et s'étaient présentées au ministre; mais l'administration prétendit qu'il fallait avant tout qu'on éloignât de son sein ou de son conseil des hommes qu'elle considérait comme des ouvriers peu moraux.

Et savez-vous quel était ce mauvais ouvrier, ou plutôt ce républicain qui faisait ombrage? C'était moi, citoyens, moi, mauvais ouvrier, ouvrier immoral! Je livre à tous ceux qui veulent les scruter, et ma vie publique et ma vie privée. Je ne crains rien des révélations qu'on peut faire demain. (Très bien! très bien!)

En effet, s'il m'est permis de me citer en exemple, je vous dirai que depuis l'âge de vingt-deux ans je suis chef d'atelier, que j'ai eu en mes mains le maniement d'affaires se montant à plus d'un million, et que jamais on n'a eu à se repentir de la confiance que l'on m'avait témoignée. Et cela ne m'est pas particulier; il en est de même de la plupart des chefs d'atelier; c'est à eux que s'adressent les ingénieurs, les architectes, les entrepreneurs, qui demandent aussitôt à leur parler, qui leur ouvrent les bras, qui leur donnent des poignées de main. Car souvent les entrepreneurs donnent seulement l'argent; le chef d'atelier est le conducteur réel de l'entreprise. Aussi nous traite-t-on en amis; les entrepreneurs nous regardent, pour ainsi dire, comme leurs enfants. Ne craignez donc pas d'agir avec les ouvriers comme les entrepreneurs agissent avec eux, je vous le répète. Croyez donc bien que les associations d'ouvriers sont très recommandables et peuvent offrir toutes garanties.

Je voudrais que nous nommions une commission dont les membres iraient, à l'improviste, sans se faire connaître, dans les ateliers, le jour de nos réunions, le lundi, le jour où l'on fait la noce, si vous voulez; cela existe de temps immémorial. Là, qu'ils interrogent, et ils apprendront à connaître qu'on peut avoir toute confiance.

Ils verront que nos associations ont un conseil qui les domine, tout en étant soumis à la surveillance de tous. Les plus habiles, ceux qui savent écrire, ceux qui connaissent le mieux les choses, sont appelés à former le conseil qui nomme un gérant chargé de nous représenter, mais essentiellement révocable, et que l'on change aussitôt qu'on le reconnait indigne ou incapable. En un mot, voyez les ouvriers, examinez les associations; je n'ai rien de mieux à vous dire que de conseiller d'aller les voir. (Très bien! très bien!)

M. LACROSSE, ministre des travaux publics. Les auteurs de la proposition ne sauraient prétendre que le décret de juillet 1848 et les règlements qui en ont été la suite, n'ont pas été exécutés. Les travaux ont été toujours concédés aux associations réelles, sérieuses, et qui présentaient des garanties, dans les termes de ces décrets. Mais très souvent les associations étaient fictives; des ouvriers ne rougissaient pas de gagner ainsi un profit illicite en prêtant leurs noms à des entrepreneurs qui étaient les véritables adjudicataires.

Le gouvernement reconnait, du reste, que la question soulevée par les auteurs de la proposition mérite la plus sérieuse attention, car elle touche aux intérêts les plus graves de la classe ouvrière. Je ne crois pas que toutes ces dispositions soient bonnes; mais il faut bien avouer que quelques-unes d'entre elles sont dignes d'un examen consciencieux et plus approfondi de la part de tous. Je demande donc que la proposition soit prise en considération. (Mouvement.)

Une nouvelle étude ne peut que porter des fruits utiles, et j'espère que la commission voudra bien se joindre à moi et revenir ainsi sur son premier sentiment.

M. LE PRÉSIDENT, avec hâte. Je mets aux voix la prise en considération de la proposition.

L'Assemblée, à la presque unanimité, vote en faveur de la prise en considération.

M. LE PRÉSIDENT. Il y a une autre proposition.

VOIX DIVERSES. A demain!

M. LE PRÉSIDENT. Je mets aux voix le renvoi à demain.

Le renvoi à demain est adopté.

La séance est levée à cinq heures moins dix minutes.

HAUTE COUR DE JUSTICE

SÉANT A VERSAILLES.

Présidence de M. BÉRENGER (de la Drôme).

Audience du 10 octobre 1849.

PROCÈS DU CIT. HUBER. — AFFAIRE DU 15 MAI 1848.

Les abords du palais de justice sont encombrés par la troupe; on ne peut faire un pas sans rencontrer le tricorne d'un sergent de ville; du reste, il y a peu d'animation dans la ville; la curiosité se réserve pour les débats de l'affaire du 13 juin.

L'enceinte de la cour d'assises, grâce aux dispositions prises par M. Blondel, architecte, a été appropriée aux exigences des débats actuels. La salle d'audience est un vaste carré long éclairé par six fenêtres parallèles et par deux caissons à vitreaux établis aux deux extrémités du parallélogramme.

A droite de la cour on a établi trois rangs de banquettes pour les jurés; en face trois autres rangs de banquettes, disposés en stalles, recevront les accusés et les gendarmes.

Dans le fond de la salle, à la hauteur du premier étage, une tribune a été réservée pour les journalistes; derrière eux et un peu plus élevée se trouve une deuxième tribune où il n'est admis que les personnes munies de billets.

A 10 heures et demie, la haute cour entre en séance. Les jurés sont à leur place.

MM. Baroche, procureur-général, Suin et de Boyer, avocats-généraux, assistés de M. Levesque, substitut, occupent le parquet.

M. le greffier de la cour d'assises de Seine-et-Oise, assisté d'un substitut, remplit les fonctions de greffier.

A onze heures un quart, la haute cour entre dans la salle; la parole est à M. le procureur-général.

M. BAROCHE. Vu le décret de l'Assemblée nationale, en date du 10 août, qui renvoie les prévenus du complot du 15 juin devant la haute cour de justice, et fixe l'ouverture des débats au 10 octobre, nous requérons qu'il plaise à la haute cour de se déclarer constituée.

M. BÉRENGER, président. Messieurs les hauts jurés, messieurs les conseillers généraux de la France, vous êtes appelés à constituer ce grand jury national que la Constitution a institué pour prendre connaissance des crimes et attentats ou complots qu'elle a définis; son vœu a été que lorsqu'une atteinte grave et menaçante avait été portée à la sécurité du pays, ce fût le pays tout entier qui, par des mandataires déjà en possession de sa confiance, concourût au jugement des actes qui l'avaient mis en péril.

Grande et solennelle mission qui vous associe à ce qu'il y a de plus respecté dans le monde, à l'œuvre sainte de la justice, de cette justice froide, calme, impartiale, qui pour être toute puissante, n'en est pas moins humaine, qui puise sa force moins dans l'irrévocabilité de ses décisions que dans la circonspection et la mesure avec lesquelles, soit qu'elle absolve, soit qu'elle condamne, elle sait unir à la part d'indulgence que réclament de simples égarements, la sévérité inflexible commandée par la perversité des faits et des intentions.

C'est, messieurs les conseillers généraux, un grand dévouement que la Constitution attend de vous, comme un grand devoir qu'elle vous impose.

Venus de toutes les parties de la France sans autre lien entre vous que celui de votre attachement commun à notre commune patrie, vous avez su, lorsque le sort vous a désignés, que cette suprême justice à laquelle vous allez prendre part serait la plus sérieuse des attributions inhérentes à votre mandat, et l'acte le plus important de votre vie publique. Vous vous montrerez, messieurs, dignes de cette désignation de la loi. Isolés des partis, affranchis des influences extérieures que rendrait si redoutable à d'autres hommes que vous le voisinage du centre des agitations politiques, vous ne vous inspirerez que des graves intérêts confiés à votre garde; vous n'obéirez qu'à vos serments. Votre verdict sera la voix de vos consciences.

La haute cour est constituée. Huissiers, faites l'appel de MM. les jurés. L'huissier fait l'appel de MM. les hauts jurés. MM. Reynaud (Cantal), Laroche (Lot-et-Garonne), Brichart (Meuse), Ballandier (Charente-Inférieure), seuls ne répondent pas à l'appel de leur nom. Deux autres jurés qui avaient présenté des excuses, sont présents, ce sont MM. Pelet et Rondel.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. l'avocat général de Royer.

M. DE ROYER. M. Reynaud (du Cantal) est affecté de la goutte sereine; cette infirmité est constatée par un certificat de plusieurs médecins que j'ai entre les mains. D'après un certificat de médecin, M. Laroche serait atteint d'une infirmité tellement grave, qu'il ne pourrait siéger sans péril pour ses jours. MM. Brichard et Ballandier ont dépassé l'âge de 70 ans.

M. LE PRÉSIDENT. Avant que la cour statue sur les excuses présentées par les absents, MM. les hauts jurés présents sont invités à donner eux-mêmes les explications sur les excuses qu'ils ont alléguées.

M. PELET. Messieurs, mon père est gravement malade; à chaque instant nous craignons pour ses jours; je vous prie donc de vouloir bien me permettre de me retirer.

M. DE ROYER. L'excuse présentée par M. Pelet est de la plus haute gravité. Ses motifs sont d'ailleurs constatés par des certificats de médecins qui m'ont été adressés.

M. BLONDEL. Messieurs, je suis commis à la liquidation de plusieurs maisons importantes. Toutes ces liquidations ont été fixées pour le mois d'octobre; des intérêts importants seraient lésés par mon absence. Il faudrait rendre de nouveaux jugements, commettre d'autres notaires.

D'un autre côté, je suis 1er suppléant du juge-de-paix de mon canton. Or, je le remplace depuis près d'un mois; il est dans un tel état de santé, qu'il lui est impossible de remplir ses fonctions. En conséquence, je prie la cour de vouloir bien m'excuser.

La cour délibère pendant quelques minutes. Vu les observations présentées par l'avocat-général, la cour admet les excuses présentées par MM. Reynaud, Laroche, Brichart et Ballandier, et les dispense de siéger. Elle admet les excuses présentées par M. Pelet; mais elle repousse celles de M. Rondel. En conséquence, ce dernier sera obligé de siéger.

Sur la réquisition de M. le procureur-général :

MM. les jurés se retirent à 11 heures et demie dans leur salle de délibérations, pour procéder au tirage au sort des 36 jurés qui siégeront dans la première affaire.

Plus de 60 jurés ayant répondu à l'appel de leur nom, la présence des membres du conseil-général de Seine-et-Oise devient inutile; ils sont autorisés à se retirer.

A 11 heures et demie la cour rentre en séance, et M. de Royer, avocat-général, prend la parole pour annoncer que M. Bonnel aîné, juré, vient de se trouver subitement indisposé.

Sur l'ordre de M. le président, le médecin qui a donné des soins à M. Bonnel est entendu. De sa déclaration il résulte que ce juré depuis longtemps est malade, et que ce n'est que par dévouement qu'il s'est rendu à l'appel qui lui a été fait. En conséquence, M. Bonnel est dispensé du service de juré pour toute la session.

La cour se retire de nouveau.

A midi un quart la cour rentre en séance.

L'accusé Huber est introduit.

Plusieurs jurés ayant fait partie de l'Assemblée nationale constituante, qui a ordonné les poursuites contre les

[illegible] le 15 mai, font observer, par l'organe de l'un d'eux, M. Girerd, qu'aux termes de l'article 92 de la Constitution, les représentants du peuple ne peuvent faire partie du haut jury.

M. LE PRÉSIDENT. Pardon, messieurs, j'ai une observation à faire avant tout à l'accusé. — Accusé, vous n'avez point d'avocat?

HUBER. Non, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. Je vous en ai proposé un cependant.

HUBER. Oui, monsieur le président, mais je lui ai écrit pour le prier de ne pas venir.

M. LE PRÉSIDENT. Vous pourrez toujours faire taire votre défenseur, mais mon devoir est de vous en désigner un. En conséquence, je désigne M. Hansmann, du barreau de Versailles, comme votre défenseur.

LE CIT. HUBER. Permettez, M. le président, la situation morale qui m'a été faite lors des débats du procès de Bourges est trop grave pour que j'y associe quelqu'un, même à titre de défenseur.

Je le sais, ma position est excessivement difficile, mais quand un homme est attaqué dans son honneur, comme je l'ai été par de lâches calomnies, ce qu'il lui faut avant tout, ce qu'il lui faut seulement, c'est la manifestation de la vérité. Pour remplir cette tâche, seul, je suffis, et comme il me faut une réparation éclatante, comme seul je crois être capable de provoquer la manifestation de la justice, je puis me passer d'un défenseur, et je déclare ici ne pas accepter son concours. J'ai été accusé, je me défendrai, et personne ne peut mieux le faire que moi. J'ai été flétri, je me défends et ne veux laisser à personne le soin de ma défense et je ne veux même pas que personne partage avec moi l'accusation ou même le soupçon de l'accusation portée contre moi.

Après cette observation il en est une autre : c'est que si j'avais voulu, même après le procès de Bourges, j'aurais pu garder ma liberté; et cette liberté, quoique dans l'exil, m'eût été bien chère encore, car en France j'ai toujours été captif. Lorsque j'ai été calomnié, j'aurais pu m'adresser à un avocat, intenter à mes calomniateurs un procès en diffamation. Mais si je viens encore m'exposer à une peine perpétuelle, c'est que je veux une réparation éclatante à mon honneur; c'est que j'ai une famille honorable, nombreuse (avec émotion), que je tiens à faire respecter dans quelque position que je me trouve. Mon nom ne m'appartient pas à moi seul. Il appartient aussi à cette famille.

M. LE PRÉSIDENT. Accusé, le jury n'est pas encore constitué ; vous direz tout ce que vous dites là dans votre défense.

HUBER. Pardon, monsieur le président, je tiens bien à faire comprendre à MM. les jurés le motif qui m'a conduit ici.

M. LE PRÉSIDENT. Il ne s'agit pas de cela pour le moment. La loi m'oblige à vous donner un avocat. M. Os[illegible] est invité à prendre place à vos côtés.

M. GIRERD continuant. Je faisais observer à la haute cour que nous faisions partie, mes collègues et moi, de l'Assemblée constituante, lorsqu'elle a renvoyé l'affaire du 15 mai devant le haut jury. Ce n'est pas une exception que nous présentons, c'est une incompatibilité que nous soumettons à la haute cour, prêts à accepter sa décision.

M. LE PRÉSIDENT. Quels sont MM. les hauts jurés qui ont fait partie de la Constituante?

Se lèvent successivement MM. Girerd, Dolfus, Lantoire-Ardouin, Jean Philibert et Legendre.

M. Baroche répète les cinq noms à la haute cour.

La parole est à M. de Royer, avocat général.

M. DE ROYER, avocat-général. Lorsque l'affaire d'Huber a été renvoyée devant la haute-cour, elle l'a été par un décret du 22 janvier 1849. Lors des débats qui ont eu lieu à Bourges, ces messieurs, faisant partie de l'Assemblée nationale, ne pouvaient, aux termes de l'art. 92 de la Constitution, faire partie du jury chargé de juger le procès du 15 mai.

Les cinq jurés qui viennent de soumettre leurs doutes à la haute cour ont parlé sous l'inspiration d'un sentiment honorable; nous le comprenons, et nous ne pouvons nous empêcher de nous y associer, bien que le scrupule qui les fait agir nous paraisse exagéré. En conséquence, nous ne voyons aucun inconvénient à l'extraction de l'urne des cinq noms désignés.

M. LE PRÉSIDENT. Huber, accepteriez-vous les jurés qui viennent de prendre la parole?

HUBER. Oui, M. le président; d'ailleurs, mon intention est de ne récuser personne.

Après quelques instants de délibération, M. le président prononce la décision suivante :

« Oui, monsieur le procureur général, vu l'art. 92 de la Constitution ainsi conçu : Les représentants du peuple ne pourront en faire partie. Attendu que MM. Girerd, Dolfus, Lantoire-Ardouin, Legendre et Philibert faisaient partie de l'Assemblée constituante, la cour ordonne que pour cette affaire les noms des cinq haut jurés seront extraits de l'urne lors du tirage du jury.

« MM. les hauts jurés sont invités à se retirer dans leur salle pour procéder au tirage. »

A deux heures la séance est reprise.

M. LE PRÉSIDENT. Accusé, quels sont vos noms et prénoms ?

LE CIT. HUBER. Louis Huber; je suis âgé de 35 ans et né à Wasselonne, département du Bas-Rhin. Quant à ma demeure, depuis bien longtemps, plus de quinze ans, je n'en ai plus ; souvent, presque toujours, devrais-je dire, je n'ai eu pour asile que la prison ; en liberté, l'exil et toutes ses rigueurs, quelquefois pour seul abri, le ciel et son inclémence. Voilà quelles ont été mes seules demeures, et en vérité je ne puis en désigner d'autres.

M. le président, ne puis-je dire maintenant ce que je voulais dire au commencement de l'audience?

M. LE PRÉSIDENT. Pas encore; plusieurs formalités sont encore à remplir. Avocat, je vous rappelle que votre ministère vous impose de grands devoirs ; vous le savez, le Code d'instruction criminelle porte des peines contre les avocats qui s'écartent de leurs devoirs ; je suis, du reste, bien persuadé que je n'aurai pas à user contre vous de la sévérité de la loi.

Greffier, faites l'appel de MM. les jurés, qui, à l'appel de leurs noms, prêteront le serment prescrit par la loi.

Ce serment prêté, M. le président rappelle en quelques mots les faits bien connus du 15 mai, puis il ordonne au greffier de donner lecture de l'arrêt de renvoi du 16 janvier dernier, des procès-verbaux, des pièces et de l'acte d'accusation en ce qui concerne le citoyen Huber.

Nous donnons ci-dessous le texte de l'acte d'accusation.

FAITS PARTICULIERS A L'ACCUSÉ HUBER.

Huber, corroyeur, condamné, en 1838, à la déportation, pour crime politique, a recouvré sa liberté lors de la Révolution de Février. Il venait, peu de jours avant le 14 mai, d'être nommé gouverneur du château du Raincy. Il était membre du comité central de la Société des Droits de l'Homme et président du comité centralisateur, qui avait remplacé le Club des Clubs ; à ce titre, il a dû présider, le 14 mai, la réunion chez Dourlans, à laquelle il assistait. Il a, dans tous les cas, présidé, le 14 mai, la réunion de l'Orangerie des Tuileries. On sait qu'il y fut décidé que tous les clubs adhérant au manifeste rédigé par Huber, se rendraient à l'Assemblée et prendraient part à la manifestation pour la Pologne.

La participation d'Huber à tous ces actes est avouée par lui dans une lettre insérée dans le numéro du 2 août du journal la *Réforme*, et adressée aux membres de la commission chargée, par l'Assemblée nationale de faire une enquête sur les événements de mai et de juin: On lit dans cette lettre, écrite de la retraite où se cache l'accusé : « C'est moi seul qui, sur la demande formelle, pressante et souvent réitérée d'un grand nombre de délégués de Paris et des départements m'a, aussi de plusieurs démocrates irlandais, italiens, polonais et allemands, ai convoqué les clubs et les corporations ouvrières en vue d'une manifestation solennelle pour la Pologne.

C'est encore moi qui, pour imprimer à la manifestation un caractère d'ensemble et une direction uniforme, en ai fixé le jour et l'heure, et indiqué le jour de réunion en même temps que je donnais des instructions pour l'ordre de la marche.

« J'ai fait cette convocation publiquement, par la voie de la presse, journaux et affiches, par des délégations directes et officielles, en mon nom particulier, comme président du Club des clubs et du comité centralisateur. Je l'ai fait à cette condition expresse que la manifestation aurait lieu pacifiquement, sans armes, et dans l'unique but de réclamer pour nos frères les Polonais, la reconstitution de leur patrie et de leur indépendance nationale; je ne l'ai faite définitivement qu'après l'avoir ajournée plusieurs fois, sur la demande de mon noble ami le citoyen Barbès, qui voulait avant tout connaître, à l'égard de la Pologne, l'opinion et la volonté de l'Assemblée nationale.

» J'ajouterai que, le dimanche 14 mai, lorsque je faisais d'actives démarches pour que le lendemain tout se passât selon les conditions prescrites, c'est-à-dire pacifiquement et sans armes, le citoyen Barbès, par des raisons que j'ai malheureusement connues trop tard, fit des démarches non moins actives, me chercha partout pour me déterminer à un nouvel ajournement... »

L'accusé Huber fait ici allusion à une lettre qu'il a écrite, le 14 mai, à Barbès, et qui a été saisie sur le nommé Landolque. Cette lettre exprime, il est vrai, le désir que la manifestation projetée ait lieu sans armes; mais tout en déclarant que l'heure n'est pas encore venue, qu'il faut craindre de tomber dans un piége; elle décèle la pensée de prendre les armes à la première occasion favorable. Huber avait d'ailleurs fait décider lui-même, le 13 au soir, que, si on était attaqué, on se défendrait et qu'on irait chercher ses armes.

Le 15 mai, Huber partit de la place de la Bastille à la tête de la manifestation, au milieu des délégués des clubs et des bannières. Il se détacha du cortège sur la place de la Concorde, et, une demi-heure avant l'ouverture de la séance, il pénétra dans la salle de l'Assemblée. Le secrétaire général de la questure le fit sortir, mais il rentra bientôt après, au moment où la séance venait de commencer. Invité de nouveau à se retirer, il dit que, si on laissait lire la pétition par lui, ou par des délégués, tout se passerait bien; mais que si on s'y refusait, il y aurait du désordre.

Le *Moniteur* constate qu'après l'envahissement de l'Assemblée, la lecture de la pétition et le discours de Blanqui, Huber monta à la tribune. Il paraît qu'à cet instant il annonça au président Buchez l'intention d'inviter la foule à se retirer ; mais on voit bientôt à quelles conditions et dans quels termes : « On m'a donné parole, s'écrie-t-il, de laisser défiler le peuple devant la tribune; je me ferai tuer sur la place si on ne tient pas cette promesse. J'engage le peuple à se retirer, et nous défilerons tous, deux à deux. Il faut que l'Assemblée sache que 300 000 citoyens veillent sur elle. » Au plus fort du tumulte, Huber demande de nouveau qu'on fasse de la place pour que le peuple puisse défiler devant l'Assemblée. Epuisé d'efforts, il est pris d'un évanouissement qui dure une demi-heure. Revenu à lui, il s'élance à la tribune; avant de parler, il se tourne vers le président, qu'il insulte du geste et du regard, puis il s'écrie : « On ne veut pas prendre de décision ! eh bien ! moi, au nom du peuple trompé par ses représentants, je déclare que l'Assemblée nationale est dissoute ! »

Au milieu des cris et des vociférations, pendant l'inexprimable confusion qui suivent ces paroles, Huber, dans un couloir, se concerte avec cinq ou six personnes, et écrit sur un papier quelques mots au crayon en disant : « Nous n'avons pas de temps à perdre. » Il rentre et montre à Barbès, qui est à la tribune, ce morceau de papier qui contient une liste de noms, en lui demandant : « Connais-tu cela? » Sur la réponse négative de Barbès, il ajoute : « On ne t'a donc rien dit? »

Une feuille de papier au bout d'une pique est portée à la tribune. Huber l'arrache, et d'une voix qui perce à travers les clameurs de tous, il s'écrie encore une fois : « L'Assemblée est dissoute! » Puis, se tournant vers le président, il le saisit au collet, le secoue violemment, et lui dit : « Vous n'êtes plus rien, allez-vous-en ! »

Après la sortie du président, après la lecture du décret des factieux, une troisième fois Huber prononce la dissolution de l'Assemblée. Plus tard, quand on vient de lire les noms proposés pour le nouveau gouvernement, on entend Huber crier : « Allons tous à l'Hôtel-de-Ville! » Il dit au général Tempoure, commandant en chef de la garde mobile : « Général, faites attention à ce que vous allez faire; votre avenir en dépend ! Il n'y a plus d'Assemblée nationale; je vous somme de me suivre à l'Hôtel-de-Ville. » Enfin il s'éloigne, et montant sur la grille qui entoure le palais, il annonce à la foule que l'Assemblée est dissoute.

Au moment où il traverse les rangs de la garde nationale pour aller vers le pont, le témoin Pouillande, capitaine de la 10e légion, lui demande par quelle autorité l'Assemblée est dissoute : « Par l'autorité du peuple, » répond Huber. « Le peuple, c'est nous, et nous ne voulons pas la dissolution de l'Assemblée, » dit le capitaine en arrêtant Huber. Mais la foule se précipite et délivre le prisonnier, qu'elle entraîne au delà du pont.

Vers six heures du soir, Huber a été une seconde fois arrêté rue Coquillère, au coin de la rue Jean-Jacques Rousseau, par le témoin Sée, garde national, qui venait de la Chambre et qui l'avait reconnu. Conduit à la mairie du 4e arrondissement par le docteur Sée lui-même, il fut relâché par ordre du maire.

Rentré le soir, rue du Faubourg-Montmartre, 78, chez le sieur Moulin, avec lequel il demeurait; il dit à ce dernier qu'il ne savait ce qui lui avait passé par la tête quand il avait déclaré l'Assemblée dissoute. Il sortit pour aller faire couper sa barbe et ne reparut plus.

A l'audience du 23 mars, le citoyen Monnier, ancien secrétaire-général de la préfecture de police, fit la déposition suivante :

Pendant l'exercice de mes fonctions, j'ai découvert, dans les archives de la préfecture de police, un dossier se rapportant au nommé Huber, celui-là même qui a prononcé la dissolution de l'Assemblée.

RASPAIL. Si Huber était présent, j'insisterais pour que le témoin s'expliquât ; mais Huber étant absent, je n'insisterai pas.

M. LE PRÉSIDENT. La cour devant statuer sur le sort du contumace Huber, a besoin de savoir ces détails.

LE TÉMOIN. Dans le dossier se trouvaient deux lettres d'Huber, dont l'une datée de 1838, desquelles il résultait que c'était Huber qui avait organisé le complot Grouvelle. J'ai remis mon rapport à M. Ducoux, alors préfet de police, et j'ai l'honneur de vous en présenter une copie.

M. le greffier, sur l'ordre de M. le président, donne lecture de ce rapport et des copies des deux lettres qui y sont mentionnées. Voici les textes de ces pièces :

Résumé d'un rapport mentionné dans la lettre datée de Beaulieu, 10 avril 1838, et adressé sous la signature de Huber au préfet de police.

« Après avoir antérieurement obtenu du roi une remise de cinq années de prison, Huber part pour Londres, et pour rendre, dit-il, service au roi, s'engage dans le complot Steuble, Grouvelle et autres. A la fin d'août 1837, au moment où les plans de la machine étaient terminés, le complot allait prendre une certaine consistance, Huber, sans en donner avis à la demoiselle Grouvelle, et malgré les sollicitations de Steuble, qui le prie de ne pas le quitter, part pour la France.

» Le préfet averti n'avait pas agi, voulant le laisser aller jusqu'au moment de l'exécution pour le prendre en flagrant délit. L'arrestation aurait donné l'éveil à Steuble, qui était encore à Londres avec les plans.

» Un mois plus tard, Huber, rappelé par Steuble, repart pour Londres et en informe le préfet par une lettre.

» Cette fois encore il ne fut pas arrêté et il s'en plaint au préfet (on a vu pourquoi le préfet différait); la police devait attendre pour saisir le principal coupable avec les plans de la machine.

» Quelque temps après, Steuble part pour Amsterdam; Huber revient à Paris, laissant les plans qu'il avait enlevés à Steuble, sans donner avis cette fois de son retour au préfet, pensant, dit-il, que le complot était anéanti.

» Steuble ne revint pas à Paris. Huber, sur l'invitation de la demoiselle Grouvelle, retourne à Londres pour en rapporter les plans. Arrivé à Londres, il écrit, en date du 2 décembre, au maréchal Sébastiani, une lettre signée *Vallet*, par laquelle il le prévient que le nommé Huber part le lendemain pour Boulogne. Arrivé à Boulogne, il s'étonne de ne point être arrêté.

» Il laisse alors tomber son portefeuille, qui contenait une lettre à Lepreux, laissée exprès pour éveiller les soupçons de l'autorité.

» Il est enfin arrêté, et c'est de la prison qu'il adresse au préfet de police les explications qui précèdent. »

Le rapport se termine ainsi :

« Je n'ai pas oublié un seul instant ce que je devais au roi, et la preuve, c'est que depuis l'amnistie je lui ai sauvé deux fois la vie; je n'ai fait que remplir un devoir, il est vrai, mais je l'ai fait par gratitude quand d'autres l'auraient fait par calcul; maintenant je pense que le roi n'oubliera pas ce que j'ai fait *pour lui*. »

PREMIÈRE LETTRE.

(Signée Huber, et adressée au préfet de police.)

« Monsieur le préfet,

» Avant mon départ de Paris, je vous prie de m'accorder une audience particulière, mais surtout que mes communications avec vous aient (*sic*) lieu dans une autre prison que celle de mes co-accusés, afin qu'ils ignorent complétement nos relations. »

DEUXIÈME LETTRE.

« Beaulieu, 10 août 1838.

» Monsieur le préfet,

» Grâce à la réponse du ministre, qui m'accorde l'autorisation d'écrire, j'ai terminé le travail que je vous avais promis; il n'y a plus que la preuve de ce que je vous ai avancé et de ce que vous m'avez demandé à votre dernier entretien; je n'ose les confier à la poste; veuillez donc avoir la bonté de m'enseigner un autre expédient plus sûr, afin que je puisse vous l'envoyer de suite. »

M. LE PRÉSIDENT. Accusé, vous venez d'entendre les charges articulées contre vous; on va faire l'appel des témoins, puis je procéderai à votre interrogatoire.

LE CIT. HUBER. M. le président, ne puis-je pas expliquer à messieurs les jurés quelle est ma position; j'ai peu de paroles à dire.

M. LE PRÉSIDENT. Tout à l'heure, tout à l'heure; on va d'abord procéder à l'appel des témoins.

Cet appel terminé, le citoyen Huber demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. Quelques formalités sont encore à remplir, tout à l'heure je vous interrogerai.

LE CIT. HUBER. Permettez M. le président, mais ce que j'ai à dire doit précéder le débat, puisque j'avoue tous les faits, et que je ne suis ici que pour répondre à la calomnie dont on a voulu me flétrir.

M. LE PRÉSIDENT. Parlez donc.

HUBER. J'ai déclaré à MM. les jurés que je refusais le concours d'un défenseur, parce qu'il s'agit pour moi d'une question morale, et que seul je dois et je puis répondre. J'aurais pu, sans doute, profiter des garanties de la loi, et quoique sur la terre d'exil je pouvais charger un avocat d'attaquer et de poursuivre en mon nom, devant les tribunaux français, comme calomniateurs ceux qui m'ont diffamé d'une manière aussi lâche et aussi cruelle. Je ne l'ai pas voulu ; j'ai à répondre moi-même à ces calomniateurs et à les démasquer.

Et d'ailleurs ma position n'est-elle pas unique : Je suis accusé; on me frappe lorsque je suis absent, moi, vieux soldat de la démocratie, on me frappe, au seul endroit sensible, et lorsque je veux me défendre, de quelque côté que je me tourne, je ne trouve que des ennemis ou tout au moins que des défiances. Quel pourrait donc être le rôle d'un avocat dans une pareille cause ? elle est pour lui impossible. S'il est républicain comme je le suis, il a entendu l'accusation, il y a cru, car elle a été portée par un homme grand par le nom et par le talent parmi la démocratie. Pourra-t-il me défendre ? Non, vous le comprenez, il parlerait contre sa conscience; s'il est royaliste, il peut encore bien moins me défendre, il parlerait contre ses principes. Non, non, messieurs, il faut que la lutte ait lieu entre moi et moi seul, et les amis politiques qui, après m'avoir abusé et s'être servis de moi pendant 18 ans, n'ont pas craint de me traîner dans la boue et de me déshonorer pendant mon absence.

Je sais bien que la lutte que je veux, que je dois engager, est une de ces luttes qui déconsidèrent un parti, et j'aurais voulu, je le dis hautement, au prix de tout mon sang, pouvoir l'éviter; mais il ne s'agit pas seulement de moi, de mon existence, de mon seul honneur, il s'agit encore de l'honneur de toute ma famille, et je ne dois pas garder le silence.

Oh! bien souvent, Messieurs, je peux le dire, dans mes longues heures d'insomnies, sur la terre d'exil, je me suis demandé si je ne ferais pas mieux de baisser la tête devant l'accusation, de me voiler la face, et de souffrir impassible, les outrages et les infamies de mes amis; mais... peut-être est-ce une faiblesse.... une telle force d'âme est trop grande pour moi; j'ai fait depuis longtems le sacrifice de mon bonheur, j'ai abandonné sans regret toutes les jouissances de la vie ; mais je recule et ne puis me résigner, je le confesse, à sacrifier aussi mon honneur.

Si je poursuis la lutte que j'entreprends ici, ce n'est pas ma faute, ce n'est point moi qui ai commencé.

J'ai dû me placer sur le terrain où mes adversaires m'ont entraîné. N'ayant jamais rien demandé à ce parti que j'ai si longtemps servi, j'avais droit peut-être à quelque respect, à quelque reconnaissance. Eh bien! j'ai été payé par la plus noire des accusations; mon honneur a été flétri; on m'a frappé par derrière. Je devais au parti que j'ai si longtemps servi, de confondre mes calomniateurs. Voilà pourquoi je me suis rendu à Bourges. Mais malheureusement il ne m'a pas été donné d'être mis en présence de mes adversaires. S'il y a quelqu'émotion dans ma voie, ce n'est ni de la colère ni de la haine. J'ai d'ailleurs trop souffert pour pouvoir haïr. Je n'en ai plus la force. On est heureux, messieurs, quand on espère. Et maintenant toutes mes illusions sont détruites. Quand je me trouve en présence d'un homme que j'estime, je n'ose lui tendre la main, croyant lui faire injure; s'il prend lui-même l'initiative, j'attribue son mouvement à un sentiment de compassion.

Encore un mot : je ne vous demande qu'une faveur, monsieur le président; j'espère que vous ne me la refuserez pas: j'espère que vous me permettrez de me défendre sur la question d'honneur; sur tout le reste je ne me défendrai pas; mais sur la question d'honneur, il faut qu'un accusé se justifie ou qu'il meurt (Sensation.)

Huber se rassied; puis il se lève de nouveau et dit : Je vous demande, monsieur le président, de faire assigner ici comme témoins à charge Raspail, Blanqui, mes deux principaux calomniateurs avec Monnier. Il faut que je les confonde ici; il faut que je confonde ces hommes qui accusent les autres en t'abaissant eux-mêmes

Je vous demande cette faveur, monsieur le procureur-général, vous ne me la refuserez pas; si je n'étais pas si pauvre, je paierais leur voyage, monsieur le procureur général. Il faut que mes calomniateurs viennent me faire réparation ici; ils ont eu la parole libre à Bourges; ils ont pu dire contre moi toutes les horreurs, porter les plus basses accusations; je n'avais pas d'autre but, en me présentant à Bourges, que de les confondre. J'espère que vous voudrez bien m'accorder la faveur que je vous demandé, et qui est la seule que je vous demanderai.

M. BAROCHE. Ainsi l'accusé Huber demande que nous fassions assigner Blanqui et Raspail. Il s'agit ici d'un procès où Blanqui et Raspail n'ont rien à faire. C'est l'accusé Huber seul que poursuit le ministère public. Nous ne ferons donc pas assigner les témoins Blanqui et Raspail.

LE CIT. HUBER. Eh bien! ma situation est tout à fait changée. Oh ! cette situation que vous me faites est une situation terrible. Serai-je donc obligé de tenir la conduite indigne de mes adversaires ? Faudra-t-il qu'à mon tour je devienne accusateur ? Quoi! n'est-ce pas la plus odieuse des trahisons? On m'accuse et je ne saurais me défendre? Je pourrais me défendre contre Taschereau, contre Monnier, et je ne pourrais me défendre contre Blanqui, contre Raspail? J'avais cru mériter quelque respect; et voilà qu'ils sont venus donner un coup de poignard à mon honneur! On parle de divisions de parti ! Est-ce moi qui suscite ces divisions, ou bien ceux qui ont tenté de me fusiller par derrière, au moment même où la réaction se relevait toute puissante? Ah! je regretterais à jamais ce parti s'il ne savait défendre l'honneur du dernier soldat comme celui du premier chef. Les jésuites politiques me poursuivent, il faut que je les démasque.

Espèrent-ils me broyer entre deux planches? Oh! ils se tromperont, car une de ces planches au moins éclatera et frappera mes accusateurs! Mais qu'ils se rassurent, je ne rendrai pas calomnies pour calomnies! Je me contenterai d'exposer toute la vérité, et ce sera assez pour démentir le mensonge.

Malgré le refus de M. le procureur-général, il me reste encore le moyen de répondre, je l'emploierai, et croyez-le, la vérité sera assez forte, et je m'attacherai à la rendre tellement évidente que l'on ne pourra se refuser à la croire.

Messieurs les jurés, en me présentant devant vous, en acceptant le débat, ne croyez pas que mon intention soit d'implorer votre indulgence... l'indulgence! elle n'est pas pour moi, elle n'est pas possible avec moi; les faits sont prouvés, je les accepte tous, et je sais ce qui m'attend : une peine perpétuelle ! D'ailleurs, dans la position où je suis, ai-je le droit de récuser votre compétence ? Non, non ; je suis maintenant dans la position du soldat hors de combat, je ne puis récuser aucun juge.

Dans le parti de la démocratie, dans les rangs des républicains, le soupçon ne doit pas se glisser... et l'on doit pouvoir dire de chacun de nous ce que l'on disait de la femme de César : « Que non seulement elle ne devait pas être accusée, mais qu'elle ne devait même pas être soupçonnée. » Et lorsque le soupçon commence, lorsque la défiance existe contre l'un de nous, soldats de la République, il doit accepter et se soumettre au jugement de tous, même à celui de ses ennemis.

Je n'ai donc à défendre ici que mon honneur, je fais bon marché du reste, et je saurai me défendre et prouver à tous que je n'ai démérité de l'estime de personne.

En terminant, je le déclare ici (se tournant vers l'auditoire) que c'est surtout depuis l'accusation portée contre moi, que je me suis senti plus que jamais digne de lever la tête, car je crois avoir moins démérité de mon parti que ceux qui ont profité de mon absence pour me flétrir !

M. LE PRÉSIDENT. Accusé, je vais vous interroger sur les faits relatifs à l'accusation. Vous étiez membre du club central de la société des Droits de l'Homme?

LE CIT. HUBER. Je désire même, monsieur le président, que vous remontiez un peu plus haut. J'étais membre du Club de clubs. Comme j'avais été obligé de faire une absence de trois semaines, j'avais donné ma démission, pensant que je devais être remplacé. Vers la fin d'avril, à mon retour, un Polonais vint nous apporter une adresse des Posnaniens. Il fut question de faire une manifestation. Je m'y opposai. L'Assemblée allait être constituée. Je demandai qu'une commission de cinq membres fût nommée et envoyée à M. Lamartine, qui était alors ministre des affaires étrangères.

Les instances se renouvelèrent; ma résistance fut continue pendant une quinzaine de jours au club de la rue Albouy, que je présidais; j'espérais toujours que l'Assemblée prendrait l'initiative en faveur de la Pologne. Le mercredi 10, je présidais le club centralisateur, lorsque tout à coup un citoyen m'apporta une pétition imprimée et adressée à l'Assemblée nationale, en faveur de la Pologne. Je n'y fis nulle attention, car tous les jours il m'en arrivait de pareilles. Mais ce citoyen me dit : elle est du citoyen Raspail; il faut la porter à l'Assemblée. Je lus cette pétition. Elle traitait deux questions : la question polonaise et la question rouennaise, qui avaient vivement préoccupé l'attention publique. Le bureau trouva la pétition très bien et pour la forme et pour le fond. Je pris la parole :

Je fis observer que traiter la question rouennaise dans ce moment, ce serait s'exposer à faire crier au communisme et à renouveler le 16 avril; j'ajoutai : Dites au citoyen Raspail que je consentirai à convoquer les clubs, à la condition qu'il scinde sa pétition, qu'il sépare sa pétition pour la question rouennaise de la pétition pour la question polonaise. Raspail suivit mon conseil. Mais Raspail était une autorité; il pressait toujours la convocation des clubs. Je résistai, attendant toujours le résultat des délibérations de l'Assemblée. Je restai jusqu'au vendredi, 12 mai, sans rien déterminer, sans vouloir fixer la réunion.

Je vous prie de bien remarquer cette date. C'était l'anniversaire de l'insurrection de 1839. Nous devions nous rendre au cimetière du Père-Lachaise, en commémoration des victimes de l'insurrection. Notre rendez-vous était au Louvre. J'y arrivai trop tard avec un de mes amis. Je lui dis : La colonne est partie. Comme il faisait très chaud et que nous étions très fatigués, nous nous reposâmes un moment aux Champs-Elysées. Une affiche attira nos regards : elle indiquait une réunion des clubs chez Dourlans. Je fus très surpris et indigné de ce qu'une convocation eût été faite sans ma participation. Je me rendis chez Dourlans, assez irrité. On me pria de présider la réunion. Je refusai. On insista, en me faisant remarquer qu'il s'agissait de la Pologne. Je cédai enfin.

M. LE PRÉSIDENT. Ceci se passait le 12 ?

LE CIT. HUBER. Le 12, monsieur le président. Je pris donc la présidence.

Je donne la parole à l'un d'eux ; il demande une manifestation pour le lendemain. Un autre parle ensuite dans le même sens ; il ajoute qu'il faut qu'elle soit armée, parce qu'on ne sait ce qui peut arriver. Alors je déclare que je consens, comme président, à convoquer les clubs, mais que je m'oppose formellement à toute manifestation pour le lendemain, qu'il fallait le temps de préparer l'esprit public; que je m'oppose également à toute démonstration armée. Les orateurs insistent; mais je fis observer que le dimanche, 14, il devait y avoir une fête, que la garde nationale serait convoquée, qu'il était plus que probable que l'initiative pour la Pologne serait prise par elle, et que si elle ne prenait pas cette tentative, je m'engageais à convoquer le peuple pour le lundi 15 ; mais que, dans tous les cas, je m'opposais à toute initiative armée; que si la réunion ne voulait pas convenir de ces faits, prendre l'engagement que je sollicitais, je quitterais le bureau et me retirerais sur-le-champ, parce que je ne voulais pas présider plus longtemps une réunion d'énergumènes.

Je ramenai à mon opinion une certaine partie du club ; alors j'autorisai le bureau, lorsque je vis les têtes un peu calmées, à faire insérer dans les journaux une note pour annoncer que le 15 la manifestation en faveur de la Pologne aurait lieu ; que celle du lendemain était contremandée, et que, surtout, il fallait s'abstenir d'y paraître en armes.

Le 13, je présidai une nouvelle réunion à l'Orangerie. Il fut encore question de faire une manifestation armée; je combattis cette opinion avec énergie, et me mis même à cette occasion dans une si violente colère que je brisai ma canne.

Malgré notre décision du 12 et la note qui parut dans les journaux, un commencement de manifestation eut lieu le 13 ; mais elle avorta, et j'espérais toujours en la fête du lendemain pour nous éviter une démonstration que je redoutais. Quel fut mon étonnement lorsque le soir, dans la *Patrie*, je lus que la fête du lendemain était

remise au dimanche suivant : La convocation était faite : il n'y avait plus à reculer ; je devais borner tous mes efforts à éviter tout ce qui pouvait donner des suites funestes à notre démarche. Un de mes amis m'apprit alors que l'on répandait le bruit que le maire de Paris, M. Marrast, voulait faire battre le rappel. Je lui écrivis le dimanche matin pour le prier de ne pas donner suite à cette résolution.

On m'a reproché à Bourges mes relations avec Marrast, il faut que cela s'éclaircisse. Je n'ai jamais eu de relations avec Marrast. Malgré ma répugnance à écrire à Marrast, je lui écrivis le 14, de mon lit, en présence de sept ou huit de mes amis. J'étais fort préoccupé du danger du lendemain. Vous pourrez juger de mon émotion au style. Cette lettre doit être à l'Hôtel-de-Ville, comme au ministère de l'intérieur. A l'Hôtel-de-Ville, cette lettre, et je tiens beaucoup à ce qu'on la retrouve, n'est pas de mon écriture ; je l'ai fait copier par un de mes amis, Lelong ; je n'ai fait que la signer.

Voici cette lettre, qu'on n'a pas lue à Bourges :

« Pour Dieu, citoyen Marrast, pour le salut de la République, ne donnez pas une fausse interprétation à la démarche des citoyens qui doivent se réunir demain à la Bastille. Ne donnez pas l'alarme, ne faites pas battre le rappel, il y aurait une collision terrible ; la République serait compromise, ou du moins son triomphe ajourné. Par la prudence vous éviterez ce danger ; si, par une proclamation, vous rassurez la bourgeoisie, si vous l'assurez, comme cela doit être, que notre manifestation sera toute pacifique, les pétitionnaires iront avec calme et avec dignité porter leur pétition à l'Assemblée nationale ; si, au contraire, une manifestation armée de la garde nationale vient nous contester ce droit sacré, tout est à craindre ; il y aura peut-être une sanglante boucherie. Nous ne pensons pas que le gouvernement puisse nous contester un droit que vous avez vu vous-même si librement exercé par les Anglais, qui ne jouissent pas encore des institutions républicaines. » La lettre se termine par un appel aux sympathies de M. Marrast pour la Pologne.

LE CIT. HUBER. Voici cette lettre, qu'on s'est bien gardé de lire à Bourges. (M. le procureur-général sourit.) Oh ! monsieur le procureur-général, il faut que je lise tout ce qui peut me justifier ; il faut que je lise ce factum (Huber montre une brochure) qu'on m'a remis hier. Raspail a pris l'avance, je n'ai qu'à lire ses accusations. Ce sera là ma meilleure défense.

Huber paraît très fatigué.

M. LE PRÉSIDENT. Accusé, si vous voulez vous reposer un instant ? Messieurs les hauts jurés, la séance va être suspendue pendant quelques instants.

Il est trois heures. A trois heures trois quarts, la haute cour rentre en séance.

M. LE PRÉSIDENT. Huber, je vous donne la parole, mais je vous engage à vous renfermer le plus possible dans de strictes limites.

LE CIT. HUBER. Monsieur le président, je vais continuer, mais, je l'avoue, j'éprouve quelques remords à continuer en l'absence de Raspail et de Blanqui ; je vous supplie de vouloir bien ordonner leur comparution, car enfin il y a des faits à discuter, et j'ai besoin de les avoir en face de moi pour les rétablir sous leur véritable jour.

M. LE PRÉSIDENT. Les faits pour lesquels vous comparaissez devant la haute cour ne concernent plus Raspail et Blanqui. Dites tout ce que vous voudrez pour rétablir votre réputation, nous vous écouterons avec la plus grande attention ; mais, comme il ne s'agit que de votre part d'action dans le fait du 15 mai, vous devez comprendre que le transfèrement de deux condamnés est chose trop grave pour l'ordonner inutilement.

LE CIT. HUBER. Mais M. le président, l'accusation la plus grave pour moi est celle qui est portée contre mon honneur.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Il ne s'agit ici que du fait du 15 mai, nous ne pouvons consentir à la demande de l'accusé. Il a été attaqué à Bourges, qu'il se défende, nous ne nous y opposons pas ; nous avons même, sur sa demande, assigné le principal témoin, celui qui a porté l'accusation, M. Monnier. Nous ne pouvons faire plus.

LE CIT. HUBER. Pour vous faire bien comprendre jusqu'à quel point la rage des insinuations a été portée, je vais vous lire un passage d'un factum publié, il y a quelques jours, par Raspail.

Ici Huber lit l'accusation portée contre lui par le citoyen Raspail lors du procès de Bourges, telle qu'elle est rapportée par Raspail lui-même, dans la publication qu'il vient de faire de sa défense, et accompagnée d'une note de l'éditeur, appuyant d'un témoignage du général Courtais le fait allégué par Raspail, qu'il aurait prié Huber d'user de son autorité pour faire retirer le peuple le 15 mai ; mais qu'Huber lui aurait répondu, en montrant une grande pancarte sur laquelle étaient écrits ces mots : « L'Assemblée nationale est dissoute ; » les relations d'Huber avec Marrast, le fait qu'il aurait eu dans sa poche sa nomination de directeur du château de Raincy.

Après cette lecture, Huber reprend : Eh bien ! en présence d'une accusation aussi grave, en présence d'une telle flétrissure, comment voulez-vous que je me défende en l'absence de Raspail et de Blanqui. Je n'aurai que ma parole ; mais cela ne suffit pas ; il faut que ces hommes viennent ici pour être confondus comme des imposteurs.

M. BAROCHE. Il ne s'agit que de l'attentat du 15 mai. Il ne s'agit point ici de votre moralité. Vous avez pu faire assigner, sous ce rapport, autant de témoins que vous avez voulu. Vous auriez voulu faire assigner deux témoins de Bourges pour déposer sur cette querelle que vous voudriez vider ici. Nous n'avons pu y consentir.

LE CIT. HUBER. Mais, monsieur le procureur-général...

M. LE PRÉSIDENT. Accusé !... accusé !...

LE CIT. HUBER. L'affaire du 15 mai est pour moi secondaire ; si je la considérais comme la plus importante, si je paraissais seulement devant vous pour cette affaire, sachez donc bien que je n'accepterais pas votre compétence, vous savez bien pour quel motif ; ce motif a été exposé plus d'une fois, et a donné lieu à des débats animés à Bourges ; mais si je me suis constitué prisonnier, c'est pour saisir l'occasion qui m'est offerte de mettre à néant les calomnies lancées contre moi...

M. LE PRÉSIDENT. Je vous le répète, il est impossible que nous vous suivions sur le terrain où vous voulez nous entraîner ; reprenez le récit des faits, dites tout ce que vous jugerez convenable pour vous justifier, nous vous écouterons, mais il ne nous est pas possible de faire plus.

LE CIT. HUBER. Et bien, je continuerai. Le 14, préoccupé de l'idée de cette manifestation, craignant que ce ne fût un prétexte offert par la réaction pour nous entraîner dans quelque piège, j'écrivis une lettre à Barbès ; je n'en ai pas conservé le double, mais elle a été saisie et doit se trouver au dossier.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. En effet, on peut en faire faire la lecture.

Sur l'ordre de M. le président, le greffier fait cette lecture. Dans cette lettre, Huber avertissait Barbès qu'il redoutait la manifestation du lendemain, que cependant il n'avait pu s'y opposer, car toutes ses sympathies étaient acquises à la cause polonaise ; mais que, craignant quelques mauvaises têtes et certains hommes de la réaction, qui ne manqueraient pas de se glisser dans les rangs du peuple pour le pousser à des excès et les tourner ensuite contre la révolution, il le priait d'employer toute son influence pour conserver à la journée du 15 mai un caractère pacifique et régulier.

Je ne me bornai pas à cette lettre ; je passai dans les bureaux de la *Réforme*, et écrivis une lettre au citoyen Ribeyrolles, qui contenait les mêmes déclarations ; je le priai de vouloir bien l'insérer, et c'est ce qu'il fit.

Huber donne lecture de la lettre qu'il a fait insérer dans la *Réforme*, et par laquelle il assigne, le 14 mai, à la manifestation projetée pour le lendemain, son véritable caractère, caractère pacifique, puisqu'il ne s'agissait que de l'expression des sympathies en faveur de la Pologne.

Le 15, reprend Huber, quoique souffrant, pouvant à peine marcher en m'appuyant sur un bâton, j'ai fait de courses nombreuses : je suis allé rue de Rivoli, 16, pour obtenir de nouveau l'assurance que la manifestation serait pacifique. Voilà l'agent provocateur que vous signale Raspail, et qui, pour la récompense de la dissolution de l'Assemblée, devait obtenir le gouvernement du Raincy. Ah ! il faut que tout ceci s'explique. Notez bien que c'est Raspail qui m'a engagé, qui m'a poussé à convoquer les clubs. Sans lui, je n'y aurais jamais songé.

M. LE PRÉSIDENT. Nous voici au 15. C'est tout ce que vous avez à dire sur le 14 ?

LE CIT. HUBER. Oui, M. le président. Maintenant je n'ai plus à accuser. Je vis les colonnes descendre du faubourg du Temple. En passant devant le club Blanqui, un de mes amis m'invita à y entrer. Je refusai, disant : Pourquoi y irais-je ? Blanqui doit être fort mécontent ; je ne l'ai pas convoqué. Allons à la place de la Bastille. Je n'accuse pas, je le répète ; je fais de l'histoire. Je n'ai à compromettre personne. Nous partîmes donc de la Bastille. Près du boulevart du Temple, nous rencontrons le club Blanqui. Blanqui et les membres de son club veulent prendre la tête de la colonne. Je savais pourquoi, je m'y oppose. « Vous êtes venus les derniers, leur dis-je, il y a de la place à la suite. » Je consentis seulement à prendre leur drapeau. Quelque temps après, j'aperçus le club Blanqui marchant à la tête de la colonne. Il y avait à craindre du désordre ; mais j'étais bien sûr de l'empêcher par mon attitude. Nous voulions une grande manifestation ; nous voulions gagner une grande journée, comme celle du 17 mars.

Arrivé près de la Madeleine, je m'aperçus que la personne qui devait me remettre la pétition ne s'y trouvait pas. Il était trop tard pour aller au club centralisateur. « Eh bien ! dis-je, puisque nous n'avons pas de pétition, prenez celle de Raspail, et s'il veut la lire, eh bien ! qu'il la lise et prenne la tête de la colonne s'il le juge convenable. » On prévint alors Raspail, mais sans lui dire de changer sa place. S'il vint dans les premiers rangs, ce fut de son propre mouvement, et ce n'est pas moi qui l'y ai poussé, comme il m'en a accusé à Bourges. Sur la place de la Révolution, la tête de la colonne fut arrêtée par la troupe. Un bataillon se trouvait là et ce fut un grand malheur. Je m'adressai alors à un officier, et lui demandai le passage pour les délégués ; il nous le permit pour une quinzaine d'entre nous. Blanqui se dirigea vers la grille sur la place, et moi, avec une dizaine de personnes, je pris par la rue de Bourgogne, sur la place du même nom ; je demandai à entrer, lorsque, tout à coup, je ne sais comment cela se fait, un flot immense de peuple parût, il nous pousse, nous précipite sur la place et nous cloue, pour ainsi dire, sur les baïonnettes de la garde mobile.

M. LE PRÉSIDENT. Vous êtes donc entré par la place Bourgogne ?

LE CIT. HUBER. Oui, mais je dois dire, avant de continuer, que je ne sais comment cette foule de peuple s'est précipitée vers le palais de l'Assemblée ; car, sur la place, j'avais expressément recommandé de ne franchir le pont sous aucun prétexte. Toujours poussé, j'entre dans le palais par une petite porte ; là, je m'arrêtai et résistai énergiquement à ceux qui me pressaient : « Attendez-moi, leur dis-je, je vais porter la pétition, je vous l'assure ; mais promettez-moi sur l'honneur de ne pas envahir l'Assemblée. — Nous te le promettons, me répondit un de ceux qui m'entouraient ; mais si dans un quart d'heure tu n'es pas de retour, nous irons nous-mêmes consacrer le droit de pétition. » Je me dirigeai vers la salle des séances par celle des Pas-Perdus. Je rencontrai le cit. Ledru-Rollin, je m'approchai vivement de lui et lui dis avec la plus grande vivacité : Faites-moi entrer sur-le-champ pour remettre cette pétition ; hâtez-vous, je n'ai qu'un quart d'heure, et il importe beaucoup de ne pas perdre un seul instant, si l'on veut empêcher l'envahissement de l'Assemblée ; votre parole est plus puissante que la mienne, tâchez d'obtenir de la foule un plus long délai.

Je quitte le citoyen Ledru-Rollin. Je me présente à l'entrée de la salle des séances. Après quelque résistance, on m'ouvre. Je me trouve nez à nez avec Marrast. C'est là que je l'ai vu. Je lui dis : « Voilà la pétition qu'on m'a chargé de présenter. On ne me donne qu'un quart d'heure. Si elle n'est pas lue, l'Assemblée sera envahie. » — « Mais, me dit-il, il y a un décret. — Mais, lui répondis-je, le peuple ne le connaît pas, ni moi non plus. » Marrast, avec lequel Raspail m'accuse d'avoir été de connivence, ordonna aux huissiers de m'expulser. Je résistai, leur disant : « Mais vous ne savez pas à quel danger vous exposez l'Assemblée ! » Il y a un témoin à charge, je ne sais lequel, qui a déposé du fait. L'Assemblée a été envahie par le quai. Quand la pétition a été lue, je suis retourné à la petite porte du côté de la place Bourgogne, et j'y trouvai la foule aussi calme, aussi digne, je puis le dire, que je l'y avais laissée.

Je rentrai, j'engageai le peuple à se retirer ; j'y revins à plusieurs reprises. Je renouvelais mes instances, lorsque des cris s'élevèrent : Il faut que Blanqui parle, il faut que Blanqui parle. A partir de ce moment, la manifestation perdit son caractère primitif ; il s'organisa une véritable cohue, d'où devait résulter entre le peuple et l'Assemblée une haine, et peut-être pour le droit de pétition une perte irréparable. Or, nous étions là avec des intentions révolutionnaires ; et, en révolution, on ne menace pas son ennemi, on le frappe. Je vis que la guerre était déclarée entre l'Assemblée et le peuple. C'était la révolution et la contre-révolution qui étaient mises en présence ; il fallait que ce jour-là nous fussions ou vaincus ou vainqueurs. Je ne dis pas cela pour attirer vos sympathies ; je sais que vous êtes mes ennemis politiques.

M. LE PRÉSIDENT. Nous n'admettons pas cela.

LE CIT. HUBER. C'est vrai, M. le président ; je continue. Je n'avais pas encore dans la tête l'idée de la dissolution de l'Assemblée ; je savais qu'il y avait beaucoup de nos ennemis sur ses bancs, mais elle n'en était pas moins le produit du suffrage universel ; je voulais seulement, par l'intimidation l'empêcher de rendre des décrets réactionnaires, et pour parvenir à ce résultat, je me décidai à demander le défilé. Je savais que lorsque 100 mille hommes passeraient ainsi deux par deux devant le bureau, que lorsque les représentants verraient Barbès, Raspail et Blanqui ainsi accompagnés, ils réfléchiraient, et que plus d'une fois ils s'arrêteraient alors dans la voie de la réaction. Le malheur voulut que dans l'hémycicle il y avait un groupe d'hommes sur lequel nous n'avions aucune influence, moi et Barbès ; de ces hommes vint la résistance, et quels étaient-ils ?

C'était 100 ou 150 hommes qui ne suivaient que les inspirations de Blanqui ! Je ne veux pas dire que Blanqui ait trahi, mais il craignait de perdre son influence et d'être primé par Barbès, et dès lors il ne voulait pas appuyer la demande du défilé faite par moi, qui étais ami de Barbès.

Je m'épuisais donc en efforts inutiles ; je n'avais pas encore déjeuné, et mon épuisement était tel que je tombai évanoui et restai une demi heure dans cet état ; et tandis que la nature me faisait défaut, que faisait donc Raspail qui se porte mon accusateur ? Il faisait la sieste dans le jardin. Mais je reprends mon récit. Lorsque je revins à moi, le tumulte était à son comble, de grands malheurs pouvaient arriver, il fallait faire son possible pour les éviter. Je tremblais que le rappel fût battu. Je me dirigeai vers la tribune. J'exprimai mes craintes à Laviron. « Sois tranquille, me dit-il, les baïonnettes ne viendront pas. Voici encore un contre-ordre. »

M. LE PRÉSIDENT. De qui était ce contre-ordre ?

LE CIT. HUBER. Je ne l'ai pas remarqué. Je fus très étonné, lorsque j'appris que le rappel avait été battu dans tous les arrondissements. On présentait des listes de gouvernement provisoire. On m'en présenta une pour la proclamer, je m'y refusai. Pourquoi ? me demanda le citoyen qui me la présentait. Parce qu'il y a, répondis-je, deux noms qui ne me conviennent pas : celui-ci et le mien. La situation devenait difficile : les chefs du parti populaire étaient l'un couché sur l'herbe, l'autre retiré au fond de l'hémycicle.

Barbès seul se donnait du mouvement ; mais il réclamait en vain la retraite du peuple. Plusieurs amis me conseillèrent de prononcer la dissolution de l'Assemblée pour la sauver.

Ce n'était pas dans ma pensée, mais je savais que Barbès, Raspail, Blanqui, devaient être compromis. Je résolus d'assumer sur moi toute la responsabilité ; elle me venait d'ailleurs, puisque j'avais convoqué les clubs. Lorsque j'ai prononcé la dissolution de l'Assemblée, je savais ce que je faisais, je savais tout ce qui devait m'arriver. Je savais que je m'attirerais la haine de mes amis politiques, comme la haine de la réaction. J'étais fatalement obligé de me mettre en contradiction avec toute ma vie, moi qui avais combattu dix-huit ans pour le suffrage universel.

Je portais une atteinte au suffrage universel ; et voilà pourquoi je vous disais tout à l'heure : *Vous ne pouvez pas m'acquitter !* car si vous m'acquittiez, vous condamneriez le suffrage universel ! (Sensation.) Ah ! il fallait un courage civil comme le mien pour affronter une pareille situation. Voulez-vous que je vous dise ce que je pense ? je parlerai de moi comme s'il s'agissait d'un autre. J'ai bien fait, et ce serait à refaire, que je le ferais encore. Je ne suis pas coupable. Savez-vous de quoi je suis coupable ? C'est de ne pas m'être brûlé la cervelle au moment même, pour avoir violé un principe sacré dans l'intérêt de ce principe même. Mais quant à ce que j'ai fait, ni les Blanqui ni les Raspail n'eussent eu le courage de l'accomplir.

M. LE PRÉSIDENT. Que fîtes-vous ensuite ; comment êtes-vous sorti de l'Assemblée ?

LE CIT. HUBER. Je dois protester contre la violence qu'on m'a attribuée à l'égard de M. Buchez ; j'en étais incapable : elle n'était d'ailleurs pas possible.

M. LE PRÉSIDENT. Comment êtes-vous sorti ?

LE CIT. HUBER. Je sortis par le quai. Je dis aux gardes nationaux : l'Assemblée est dissoute ! vive le nouveau gouvernement provisoire ! J'allai à l'état-major, j'y rencontrai un général et je lui dis : Nous sommes en révolution, il faut être pour ou contre nous ; il n'y a plus de juste-milieu.

Je vais à la tête du pont et je dis à la garde mobile : « Au nom du gouvernement provisoire, ouvrez-nous les rangs. » C'est ce que firent les soldats, et je passai. Pendant ce temps, Barbès se rendait à l'Hôtel-de-Ville. Voyant cette docilité à accepter le fait accompli, je l'avoue, je crus la journée gagnée et que la victoire restait au parti populaire.

M. LE PRÉSIDENT. Alliez-vous à l'Hôtel-de-Ville ?

LE CIT. HUBER. Oui, mais comme je tombais de besoin et que je voyais partout une espèce de consentement universel, n'ayant point d'inquiétude sur le succès, j'entrai dans un endroit et je profitai même de cet instant de repos pour écrire une liste de gouvernement provisoire, que j'envoyai à une imprimerie par un de mes amis qui se trouvait là. Je sortis et continuai ma route ; mais, rue Jean-Jacques Rousseau, je fus arrêté par trois gardes nationaux qui me conduisirent à la mairie du 4e arrondissement.

Le maire me connaissait, il savait que j'avais quelque influence, aussi tomba-t-il de son haut en me voyant entre les mains des gardes nationaux : « Pourquoi vous arrête-t-on, me dit-il. — Parce que dans une journée comme celle-ci on arrête tout le monde. » Il me fit alors relâcher, pensant que mon arrestation n'était que le résultat d'un malentendu.

J'aurai beaucoup d'observations à faire demain, mais comme vous m'avez refusé la comparution de Raspail et de Blanqui, et comme je sais peu parler, j'ai besoin d'un avocat ; sans mettre en doute le talent de celui que vous m'avez désigné, je préfère en choisir un moi-même ; je demanderai au citoyen Buvignier s'il veut se charger de ma cause.

M. LE PRÉSIDENT. M. Buvignier est-il avocat ?

LE CIT. HUBER. Oui.

M. LE PRÉSIDENT. Eh bien ! écrivez-lui ; et, s'il accepte, nous ne mettrons aucun obstacle à votre demande.

L'audience est levée à six heures dix minutes, et renvoyée à demain, dix heures du matin.

Convocation d'Assemblée générale.

SOCIÉTÉ DU 15 JUIN 1840.

Les actionnaires de la Société Considerant, Paget et compagnie, sont convoqués en Assemblée générale, pour le dimanche 28 octobre 1849, à midi, au domicile de la Société, 2, rue de Beaune, à Paris, à l'effet d'entendre le rapport de la gérance, d'arrêter les comptes, d'agréer les nouveaux gérants de la Société, et de faire aux statuts les changements qui seront proposés par la gérance.

SOCIÉTÉ DU 10 JUIN 1843.

Les actionnaires de la société Considerant et compagnie sont convoqués en assemblée générale pour le dimanche 28 octobre 1849, à deux heures, au domicile de la Société, 2, rue de Beaune, à Paris, pour entendre le rapport de la gérance, arrêter les comptes, et faire aux statuts les changements qui seront proposés par la gérance.

Dans le cas où il ne se trouverait pas à ces deux réunions un nombre suffisant d'actionnaires, il ne sera pris aucune décision définitive. Cependant les propositions sur lesquelles il s'agit de délibérer leur seront soumises, et si elles sont adoptées par la moitié des voix des membres présents, ces propositions seront regardées comme prises en considération. Une nouvelle assemblée sera convoquée dans les trente jours, au moyen d'insertions dans la *Démocratie pacifique*, énonciatives du résultat de la première assemblée. Ces insertions seront faites quinze jours à l'avance. Dans cette seconde assemblée les décisions seront valablement prises à la majorité des deux tiers des voix présentes, quel que soit le nombre des actions représentées. (Article 28 de la Société de 1840, et 33 de la Société de 1843.)

Les membres du comité supérieur de rédaction, institué par l'acte de société du 10 juin 1843, sont en outre convoqués pour le samedi 27 octobre, à onze heures, rue de Beaune, à l'effet d'y procéder, dans la forme prévue par l'acte de société, à l'élection dont il est parlé dans l'article qui a constitué ledit comité.

PETITE CORRESPONDANCE.

Beaugency. — M. M. — Reçu les 63. — Fait l'ab. — Les alm. partiront aussitôt parus avec les autres livres. — Nous all. v. env. votre compte. — Compl. affect.

Blois. — M. G. — Les 55 n. ont été payés par M. d'E. — Nous all. vous expéd. les liv. — L'ami S. va v. répondre.

Dijon. — M. V. — Reçu les 10 et fait l'applic. de conformité. — Remerc. — Votre ab. finit le 15 oct.

Tours. — M. Ch. R. — D. vous prie de ne pas vous presser d'envoyer les ballots. — L'app. ne sera prêt que lundi. — Aff. compl.

Chevillon. — M. Th. — Nous v. adr. les numéros qui vous manquent et qui ont été sans doute ég. à la poste.

Gaille-Fontaine. — M. B. — Nous pren. note. — Votre lettre du 3 ne nous est pas parvenue. — Nous n'av. pas le tablat.

Clermont F. — M. P. B. — Reçu les 111. — Fait l'appl. de conform. — Nous verrons avec plaisir le libr. — Nous inscriv. votre ab. d'un an à partir du 15 oct. — Cour. et conf.

Boulogne-s.-Mer. — M. P. — Reçu les 17. — Vous dev. av. reçu les liv. à temps.

Beaufort. — Mlle J. C. — Reçu. — Nous ferons le nécessaire. — Remerc. sinc. — Votre renouv. de six m. a été fait le 4 sept.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT :

PARIS........ Un an 20 f., Six mois 11 f., Trois mois 6
DÉP. ET ÉTRANG.
sans surtaxe..... » 32 » 17 » 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 6, rue Saint-Côme ; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. [illegible], libr. ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

Bourse du 10 octobre 1849.

Après avoir fait de la hausse, on fait de la baisse. On avait ouvert en hausse sur la clôture d'hier ; cette hausse n'a pu se soutenir, ouvert à 88-05, le 5 0/0 au comptant a fait au plus bas 87-75, et il a fermé à 87-75.

La baisse se serait prononcée sur ce qu'on disait que les métalliques d'Autriche étaient arrivés en baisse de 1 fr.

Les bruits de changement de ministère s'accréditent de nouveau, et M. Molé serait le président du nouveau conseil.

L'emprunt revient et occupe toujours ; mais on disait qu'il ne serait souscrit qu'après la discussion des affaires de Rome, et aussitôt le changement de ministère ; ce serait le début du nouveau ministre des finances.

Le 3 0/0, ouvert à 55-90, a fermé à 55-60, avec 25 c. de baisse.

Les actions de la Banque ont ouvert à 23-25. Il y a eu des opérations sur cette valeur, qui a fermé à 2 340, avec 22 50 de hausse sur la clôture d'hier. Celles de la Ville n'ont pas eu de cours ; et celles de la Seine ont baissé de 1-25.

Il y a eu peu d'opérations sur les chemins de fer. 4 heures à la coulisse. Le 5 0/0 faisait 87-70 offert.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Cl. du j.
Trois 0/0	[illegible]	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0	[illegible]	»» »»	»» »»	»» »»

10 oct. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.	
3 0/0 j. du 22 juin	55 60
5 0/0 j. du 22 mars	87 75
VALEURS DIVERSES.	
Banque de France	2340 »»
Obl. de la Ville anc.	1270 »»
— — nouv.	1125 »»
Oblig. de la Seine	1080 [illegible]
— St-Germ. 1842	[illegible] »»
— Versailles	[illegible] »»
— Orléans 4 0/0	975 »»
— Nouvelles	960 »»
— Rouen, 4 0/0	[illegible] »»
— Nouvell., 1849	[illegible] »»
— Havre j. mars	[illegible] »»
— Nouvelles	[illegible] »»
— Marseille	[illegible] »»
— Orléans jouis.	[illegible] »»
— Cert. de Lyon	85 45
Quatre-Canaux	[illegible] »»
— Jouissance	75 »»
Bons du Trésor	[illegible]
Forges Aveyron	2000 »»
Monceau-s.-Sambre	[illegible] »»
Nord (hauts four.)	900 »»
Charbon belge	325 »»
Zinc V.-Montagne	2775 »»
— Stol. erg.	475 »»
Mines de la Loire	[illegible] »»
FONDS ÉTRANGERS.	
Belg. 5 0/0 1840	97 »/»
— 5 0/0 1842	97 »/»
— 4 1/2	[illegible]
— 3 0/0	65 1/4
— 2 1/2 0/0	[illegible] 1/4
— Banque	[illegible] »/»
— 1841	[illegible] »/»

Espag. dette active	[illegible]
— 3 0/0	[illegible]
— Dette intér.	[illegible]
Naples, récép. Roth.	[illegible]
Romain, emprunt	[illegible]
Haïti, emprunt	[illegible]
Piémont, emprunt	[illegible]
— Nouveau	[illegible]
Lots d'Autriche	[illegible]
2 1/2 Hollandais	[illegible]
CHEMINS DE FER.	
Saint-Germain	[illegible]
Versailles, r. d.	[illegible]
Versailles, r. g.	[illegible]
Orléans à Paris	[illegible]
Rouen	[illegible]
Havre	[illegible]
Avignon-Marseille	[illegible]
Bâle	[illegible]
Centre	[illegible]
Boulogne	[illegible]
Bordeaux	[illegible]
Nord	[illegible]
Strasbourg	[illegible]
Nantes	[illegible]
Montereau à Troyes	[illegible]
Dieppe Fécamp	[illegible]
BOURSE DE LONDRES du 8 octobre.	
3 0/0 consolidés	[illegible]
3 0/0 au 27 oct.	[illegible]
TAXE DU PAIN.	
1re qualité le kilo.	[illegible]
2e — —	[illegible]

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 11 octobre.

THÉATRE DE LA REPUBLIQUE. — Adrienne Lecouvreur.

OPÉRA-COMIQUE. — La Fée aux Roses.

ODÉON. — Evelyne, Farnézina, l'Heureuse erreur.

THÉATRE-HISTORIQUE. La Guerre des Femmes.

VAUDEVILLE. — Pas de fumée sans feu, les Grands Écoliers, Riche d'amour

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 211. ÉDITION DU MATIN. Vendredi 12 octobre 1849.

VOS CUNCTI FRATRES ESTIS (MATT.) — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois . . . . 6 f.
Six mois . . . . 11 f.
Un an . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

DÉPARTEMENTS
Trois mois . . . . 9 f.
Six mois . . . . 17 f.
Un an . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

PARIS, 11 OCTOBRE.

Assemblée nationale.

LES COALITIONS.

La Politique et l'Économie politique sont sœurs, dit-on, mais rarement elles s'entendent.

La Politique sait que le monde social est mal fait; elle sait que la force seule maintient un ordre factice : à certaines époques elle l'emploie sans détour; à d'autres époques, elle la déguise sous un grand appareil de lois et de tribunaux; mais elle ne se fait pas illusion à elle-même, et elle reconnaît toujours le bourreau pour son roi.

L'Économie politique est au contraire pleine d'illusions; elle veut établir une liberté absolue dans une forme sociale qui ne la comporte pas. Elle ferme les yeux à l'évidence, ou les détournant pour ne pas voir ce qui gêne ses systèmes, elle querelle sans cesse la Politique sur les mesures que celle-ci prend pour tempérer le mal, pour produire le plus d'ordre possible avec le grand désordre dans lequel nous vivons constamment.

Ainsi, dans la question des salaires, l'économie politique prône la liberté la plus absolue, l'individualisme le plus effréné! A ses yeux, l'homme n'est pas un homme, mais une machine. A ce titre, elle classe ses bras et son intelligence au même rang que toutes les choses matérielles. Pour elle le travail devient une marchandise. Comme marchandise, il a un prix variable, qui dépend de l'offre et de la demande, et du nombre de bras à fournir; pour que ce prix se débatte sans entrave, il faut toute liberté au marché, et par conséquent les patrons et les ouvriers doivent pouvoir se coaliser les uns contre les autres tant qu'ils peuvent.

Non pas! dit à ce moment la Politique, s'ils se coalisent, et surtout si les ouvriers se coalisent, leur coalition, d'abord pacifique, dégénérera bientôt en émeute, et je ne veux pas d'émeute; or, moi, je préviendrai l'émeute en défendant la coalition. Et si vous prétendez que je porte atteinte à la liberté, au fond cela m'est assez égal, pourvu que je maintienne l'ordre; mais, au besoin, je saurais bien trouver des arguments pour prouver que c'est la coalition seule qui détruit la liberté, et je dirai avec M. de Vatisménil, que « les coalitions ont pour effet manifeste de détourner et de modifier la concurrence et la proportion entre les offres et les demandes; donc elles sont contraires à la liberté du commerce et du travail, etc., etc. »

A notre sens, à nous socialistes phalanstériens, il y a là une querelle interminable, parce qu'elle tourne constamment dans un cercle vicieux.

Avec le monde tel qu'il est actuellement bâti, il est évident que l'égalité cherchée entre le patron ou maître et l'ouvrier, est une chimère; il est évident que si l'ouvrier veut résister au maître et débattre librement avec lui son salaire, il ne le peut pas, dans bien des cas, s'il agit seul; il est évident qu'il n'a de chances, dans ces mêmes cas, d'arriver à une augmentation de salaire ou d'en empêcher l'abaissement, qu'en se coalisant avec les autres ouvriers.

Il est non moins évident que les coalitions entraînent les chômages, les pertes de temps, le gaspillage des épargnes accumulées par les ouvriers, et finissent, le plus souvent, par des violences, des coups, des batailles, des pertes très fâcheuses pour les ouvriers eux-mêmes.

C'est ce que tour à tour ont parfaitement démontré aujourd'hui, à l'occasion d'une proposition de M. Doutre, Benoist et autres sur les coalitions, les politiques de l'Assemblée, représentés par M. de Vatimesnil, rapporteur, et les économistes, représentés par MM. Benoist, Morin et Boisset (les économistes officiels n'ayant pas cru devoir se fourvoyer dans le débat.)

De guerre lasse l'Assemblée a décidé qu'elle passerait à une seconde délibération. Nous sommes certains que dans cette délibération ultérieure elle donnera gain de cause aux politiques en prohibant absolument les coalitions, et en se donnant ainsi un moyen plus assuré de comprimer davantage les classes ouvrières.

Pour sortir du cercle vicieux que nous signalions plus haut, il faudrait inaugurer un système d'organisation de garantie en faveur du travail, qu'en laissant toute liberté aux travailleurs, leur assurerait plus de bien-être et une part plus constante et plus équitable dans les produits. Mais ce serait faire là de l'utopie. Dieu nous en garde! La Politique et l'Économie politique nous guident si bien dans le gouffre où le monde social est plongé, qu'il faut s'accrocher fortement à elles et ne pas quitter un [illegible] tant leur bras; si nous périssons, au moins [illegible]rons-nous avec deux grandes sciences!

Courrier de Versailles.

10 octobre 1849.

L'accusation portée contre le citoyen Huber s'évanouit complètement. M. Monnier, ancien secrétaire de la préfecture de police sous Caussidière, a été entendu aujourd'hui, et, de sa déposition, il n'est ressorti aucune affirmation. Mais le fait le plus grave est celui-ci : Si Huber était un agent secret, il devait avoir son dossier à la préfecture de police.

Ces dossiers se conservent, nous le savons tous; ils renferment des renseignements, des armes trop précieuses pour qu'ils soient détruits. Eh bien! M. le préfet de police, auquel on a fait la demande du dossier d'Huber, demande faite au nom de la *haute cour*, remarquez bien, a répondu qu'il n'existait pas dans les archives, ou que, s'il avait existé, *il avait été brûlé*.

Il ne reste donc aucun moyen pour savoir si les lettres d'Huber à l'ancienne police royale sont vraies ou supposées, puisque aucune confrontation n'est possible.

Et, chose plus remarquable, M. le président de la haute cour, à la demande de Me Buvignier, de faire faire de nouvelles recherches, a répondu « *qu'il ne voulait pas s'exposer à voir son pouvoir méconnu.* » Quelle est donc cette puissance occulte capable de résister à M. Bérenger, armé de tous les pouvoirs de la loi?

Il est évident que, par un calcul fort *habile* sans doute, on veut laisser planer le soupçon sur le cit. Huber,... c'est encore un moyen de semer la division.

Demain l'affaire d'Huber sera terminée. A samedi le procès du 13 juin.

On lit dans la *Liberté* :

Les bruits d'une crise ministérielle ont pris plus de consistance.

Il paraît certain que c'est sur le *motu proprio* du pape que s'engagera la question de cabinet.

La majorité étant acquise d'avance à toutes les concessions qui seront faites au parti prêtre ou à la sainte alliance, c'est M. Molé qui recueillera la succession de M. Odilon Barrot, et la fameuse lettre au cher Edgar ne sera plus qu'une lettre morte que son auteur désavouera sans doute dans son prochain voyage à Ham.

Au moment où l'on va juger à Versailles les hommes qui le 13 juin ont saccagé plusieurs imprimeries..., nous nous trompons..., les hommes qui le 13 juin ont protesté en faveur de la liberté italienne, notre journal, absorbé par le compte-rendu des débats, ne peut accorder qu'une place restreinte aux questions sociales. Nous ne pouvons toutefois nous dispenser de faire observer que depuis l'ouverture de l'Assemblée législative des propositions socialistes, inspirées par les sentiments les plus généreux, ont éprouvé des échecs multipliés, et que ces échecs, au lieu de décourager les représentants démocrates, doivent les décider à des études socialistes de plus en plus approfondies. La gauche de l'Assemblée possède seule un sincère amour du peuple et du progrès social; il est essentiel qu'elle mette sa science gouvernementale à la hauteur de ces nobles sentiments qui la distinguent de la majorité. Aucune proposition de la Montagne ne devrait offrir un caractère individuel ni improvisé. Zélés partisans de l'association, les démocrates doivent la mettre en œuvre dans leurs propres travaux. Espérons qu'à l'avenir tous les projets venus de la gauche seront soumis à une élaboration préalable et collective; espérons que la Montagne se tracera un programme d'améliorations sociales, et que, pour remplir ce cadre, elle fera un appel non-seulement aux lumières et aux méditations de ses propres membres, mais à celles de tous les hommes spéciaux que renferme la démocratie. Bien ou mal digéré, un projet socialiste et venant de la gauche sera toujours accueilli par les huées de la majorité actuelle, mais il faut qu'il reste au moins de ces projets un enseignement sérieux pour les masses.

Les légitimistes sont bien maladroits; croyez donc à leur sympathie pour les ouvriers! — Les parades intéressées des eaux d'Ems, ces scènes ridicules où des ouvriers vrais ou faux ont obtenu quelques paroles *bienveillantes du prince* en échange d'une motte de terre et d'une paire de pistolets, n'empêchent pas l'*Union* d'insulter ce matin le représentant Nadaud, coupable d'avoir rendu un sérieux service à ses compagnons de travail. Voici comment l'*Union*, après d'autres facéties, répond au discours du laborieux représentant :

Soyez plutôt maçon si c'est votre métier.

Avis aux ouvriers qui croiraient à la sympathie et à la fraternité des henriquinquistes.

Les organes démocratiques ont scrupuleusement observé jusqu'à ce jour, au sujet de l'affaire du 13 juin, la loi qui interdit la publication dans les journaux des actes d'accusation avant l'ouverture des débats. Les feuilles réactionnaires n'ont pas montré la même circonspection. Ces feuilles sont impatientes d'influer sur l'esprit des hauts jurés et de les indisposer contre les prévenus, en rééditant toutes les calomnies qu'elles ont débitées, sans contradiction, pendant l'état de siège.

Voici en quels termes le *Dix Décembre* poursuit ce matin cette œuvre méritoire :

Nous venons de lire en entier l'acte d'accusation des prévenus du 13 juin. Ce document, très long, très détaillé et parfaitement clair, présente toutes les charges qui pèsent sur les individus, et en même temps les faits d'ensemble qu'établissent le complot et l'attentat. Les journaux ne pourront publier cet acte d'accusation qu'après l'ouverture des débats; mais nous pouvons dire d'avance que de tous les faits exposés dans l'acte d'accusation, il résulte clairement que les Montagnards avaient organisé à Paris et dans toute la France une vaste conspiration, qui devait aboutir à une insurrection générale des anarchistes sur tous les points du territoire, si les meneurs de Paris avaient pu engager sérieusement la lutte.

Nous croyons que ce fait sera complètement démontré par les débats du procès. C'est celui qui intéresse le plus les départements, et qui doit leur servir de leçon et d'avertissement pour l'avenir.

Nous, républicains socialistes, amis des accusés, nous attendrons le moment légal pour faire connaître l'impression qu'a laissée en nous la lecture de l'acte d'accusation; mais nous n'hésitons pas à protester avec indignation contre l'enseignement qu'en tire le journal de l'Elysée.

Les débats de Versailles éclaireront mieux les départements sur le prétendu complot du 13 juin que les haineuses interprétations du *Dix Décembre*.

M. Manin, ancien président de la République de Venise, est arrivé samedi à Marseille, venant de Corfou et se rendant à Londres.

Il paraît positif que le gouvernement a reçu de nouveau des dépêches du général Rostolan. Le commandant en chef réclamerait son rappel, en se fondant sur la difficulté de sa position, difficulté qui aurait été augmentée par suite des instructions nouvelles données par M. Mercier.

(*Estafette.*)

On attendait aujourd'hui, au ministère des affaires étrangères, le courrier extraordinaire de Saint-Pétersbourg, qui doit apporter à notre gouvernement la réponse à la note de l'Angleterre et de la France, touchant les affaires de Turquie.

A trois heures ce courrier impatiemment attendu n'était pas arrivé.

On assurait cependant à l'Assemblée que, d'après des dépêches reçues ce matin par l'ambassade russe, la réponse de l'empereur Nicolas ne serait pas de nature à soulever un *casus belli*.

L'emprunt autrichien.

Il y a quelques jours à peine, on ne présumait pas que l'emprunt autrichien pût être couvert par des souscriptions directes. C'était d'un mauvais augure pour l'emprunt des 200 millions de francs dont la République de MM. Barrot et Falloux a besoin pour payer ses mouchards et ses geôliers. L'*Union* (monarchique) ne pouvait se consoler de ce contre-temps. Voici comment s'exprimait cet organe de la coalition *honnête* et *modérée* :

L'Autriche a ouvert un emprunt de 71 millions de florins; elle a voulu adopter un nouveau mode. Au lieu de traiter par adjudication avec des banquiers, elle a fait appel à tout le monde, et tout le monde n'avait apporté encore, au 29 septembre que 19 millions de florins. Cependant la souscription doit être fermée le 1er octobre; c'est donc une opération manquée. Il faudra forcément revenir à l'ancien mode, s'adresser aux banquiers de toute l'Europe; ce qui, au moment où la France a besoin de contracter aussi un emprunt de 200 millions, rendra l'emprunt difficile. Si les grands capitaux vont à Vienne, ils ne viendront à Paris qu'à des conditions onéreuses; la rareté les rendra chers. C'est pourtant l'emprunt par souscriptions qui échoue en Autriche, comme il a déjà échoué pl[illegible] que *certains journaux* propo[illegible]périence n'est rien pour eux [illegible] la raison des âges. Étou[illegible] d'avoir dédaignée, ils [illegible]

Aujou[illegible] trichien, fermé le 4 octobre à Vienne, atteign[illegible] déjà 62 millions de florins sur 71 demandés, sans y comprendre les souscriptions à l'étranger, qu'on évalue approximativement à 30 millions.

Il suffirait donc de ce fait pour repousser les insinuations aggressives de l'*Union*, et pour justifier la théorie de l'emprunt direct; mais nous croyons pourtant devoir répondre par quelques considérations générales.

Nous sommes de ceux qui ont proposé l'emprunt direct; nous avons démontré que ce mode était le seul économique, le seul raisonnable, et que les Etats avaient, pour placer leurs obligations, un mécanisme bien plus puissant qu'aucune maison de banque ou de commerce.

Il est évident, en effet, que si les gouvernements n'ont plus besoin, comme autrefois, d'intermédiaires pour *percevoir* l'impôt, ils peuvent à plus forte raison s'en passer pour *recevoir* l'emprunt; car l'emprunt est un moyen financier essentiellement libre et volontaire, et il suffit que le gouvernement emprunteur inspire confiance pour que les capitalistes répondent à son appel.

Maintenant, d'où vient que les gouvernements ne peuvent pas toujours, par le mode d'emprunt direct, trouver les sommes qu'ils demandent?

C'est qu'apparemment les prêteurs jugent leur situation mauvaise, qu'ils regardent leur existence comme précaire; c'est qu'apparemment ces gouvernements n'inspirent pas de confiance, parce qu'ils ne répondent pas au double besoin de stabilité et de progrès.

Mais cela prouve-t-il quelque chose contre le mode d'emprunt direct? Non, certes; et si les souscripteurs ne se présentent pas, il est évident que c'est la faute des mauvais gouvernements, et non la faute du mode d'emprunt par souscriptions.

Cela prouve, au contraire, en faveur de ce mode; car il devient le thermomètre du crédit des Etats, et il donne ainsi la misère de leur valeur politique. De là, un double avantage : d'abord, les mauvais gouvernements reçoivent une leçon, et sont avertis d'entrer dans une meilleure voie; ensuite, les petits capitalistes ne sont point induits en erreur par le crédit factice qui résulte du système des adjudications.

Oui, l'entremise des banquiers n'a pour objet que de dissimuler le véritable état des choses, d'empêcher la libre appréciation des prêteurs, d'engager les petits capitalistes dans des placements qu'ils ne peuvent suffisamment juger. C'est un abus de confiance en grand.

Mais, quand les gouvernements, après avoir échoué dans l'emprunt direct, ont recours au système des adjudications, ne se rendent-ils pas complices de cet abus de confiance? N'est-ce pas comme s'ils employaient les banquiers à faire naître des espérances chimériques, et à tromper le public qui n'a pas voulu de l'emprunt direct? N'est-ce pas comme s'ils tentaient de se procurer clandestinement ce qu'ils n'ont pu obtenir ouvertement et loyalement?

Assurément, *l'expérience est la raison des âges*; mais les gouvernements n'en profitent pas. Ils continuent à s'étayer sur la ruse et la violence; ils trompent pour emprunter; ils perçoivent les impôts à la pointe de la baïonnette. L'expérience prouve pourtant que la ruse et la violence n'aboutissent qu'aux révolutions. En marchant ainsi aux abîmes, comment les gouvernements inspireraient-ils de la confiance?

Jusqu'à présent l'impôt n'a pas été le prix d'un service rendu par l'administrateur à l'administré, mais le tribut arraché par le vainqueur au vaincu. Jusqu'à présent, l'emprunt n'a été qu'une mine à agiotage pour les spéculateurs, et les capitaux prêtés ont disparu dans le gouffre des dépenses militaires et des dépenses de cour.

Les gouvernements empruntent pour payer le système de contrainte qui sert à percevoir l'impôt; ils augmentent l'impôt pour payer l'intérêt de l'emprunt. C'est un cercle vicieux de ruine et d'oppression.

Or, il en est des gouvernements comme des particuliers : leur crédit dépend de la bonne gestion de leurs affaires, et surtout de leur sagacité productive.

Que les gouvernements ne contractent d'emprunt que pour faire des travaux utiles, qui deviendront le gage des prêteurs; qu'ils ne perçoivent d'impôts que comme prix de services rendus, tels qu'assurances, agences commerciales, banques, chemins de fer, etc.; et l'on verra alors si

Le mode d'emprunt direct ne réussit pas au delà de toute espérance !

La Banque d'Etat.

La *Patrie* persiste à soutenir qu'elle a le droit d'invoquer l'autorité de M. Proudhon contre l'école phalanstérienne, tout en dédaignant ses attaques contre la PROPRIÉTÉ, attendu, dit-elle, que les attaques de M. Proudhon « contre la propriété ont été parfaitement réfutées, » tandis que « les fouriéristes n'ont pas riposté à la grêle de traits que leur a lancés M. Proudhon. »

C'est-à-dire que la *Patrie*, se faisant juge dans sa propre cause, déclare *parfaitement réfutés* les arguments dirigés contre la thèse qu'elle soutient elle-[illegible] tandis qu'elle proclame invincibles ceux [illegible]essent à ses adversaires. Quelle est la vale[illegible] pareille affirmation dépourvue de toutes pr[illegible] La discussion serait-elle plus avancée si [illegible] à notre tour parfaitement réfutées [illegible] Proudhon contre les phalansté[illegible] qu'il a porté à la vie[illegible] terribles ? [illegible] er qu'on [illegible] Aussi défions-nous la *Patrie* de citer une seule objection de M. Proudhon contre la théorie phalanstérienne dont il soit resté des traces sérieuses. M. Proudhon, sans doute, est fertile en paroles incisives et mordantes; mais nous ne croyons pas qu'on ait démontré quelque chose contre la théorie de Fourier en disant à M. Considerant : *Je ferai dire une messe pour le repos de ton âme*, ou bien encore : « Il n'y eut jamais l'ombre d'une idée sous le crâne éburné de Fourier, » tout en déclarant ailleurs que la conception de la SÉRIE était l'œuvre d'un génie supérieur, et que Fourier, par cette seule idée, s'était élevé d'un bond à la notion de l'harmonie universelle.

La *Patrie* nous parle encore de l'abus que ferait de la Banque d'Etat un gouvernement *rouge*, et du crédit qui serait refusé aux négociants blancs ou bleus par une *aristocratie socialiste*. Nous répondrons par deux citations de M. Coignet, qui a développé toutes nos idées sur la Banque Nationale :

C'est une profonde et funeste erreur de confondre l'Etat avec le Gouvernement...

Il faut que la Banque soit une institution en dehors du gouvernement et hors de son atteinte.

Une administration indépendante doit exister sous la surveillance directe de l'Assemblée nationale, mais l'intervention directe du gouvernement dans la Banque doit être complètement interdite.

C'est à ces conditions que la Banque d'Etat offrirait toute garantie.

Et ailleurs (page 70 de la *Réforme du crédit*) :

Nous croyons que la Banque d'Etat ne devrait point être privilégiée, c'est-à-dire qu'on ne devrait point porter la main sur la Banque de France ; il faudrait laisser celle-ci fonctionner dans sa constitution actuelle, afin que si, par hasard, la Banque d'Etat venait à ne pas jouir de la confiance publique, on n'eût pas désorganisé l'ancien crédit sans l'avoir préalablement remplacé par une institution meilleure.

Nous voudrions établir la concurrence entre les deux systèmes, de telle sorte que le plus avantageux attirant la confiance générale, fît tomber l'autre en désuétude par la simple démonstration de son infériorité. La Banque d'Etat ne devrait absorber la Banque de France que lorsque cette dernière elle-même demanderait l'absorption, *sinon*, NON.

LES ACCUSATEURS DE FÉVRIER 1848 ET DE JUIN 1849.

On lit dans la *Presse* :

Tout le monde se souvenait que M. ODILON BARROT avait demandé, le 22 février 1848, la mise en accusation de M. Guizot, coupable « *d'avoir* FAUSSÉ » *les principes de la Constitution;* » mais personne ne se rappelait que M. LÉON FAUCHER eût été l'un des premiers à apposer son nom au bas de cet appel à la révolution, appel qui, celui-là, n'est pas resté vain, car il a produit la République du 24 février ! Le nom de M. LÉON FAUCHER est le sixième ; il est précédé par celui de M. BAROCHE. Cette réimpression de ces deux noms au bas de l'acte d'accusation du 22 février a eu aujourd'hui tout l'éclat et tout le retentissement d'une révélation.

M. Léon Faucher s'empressant de signer, le 22 février 1848, l'acte d'accusation qui a été le signal de la révolution du 24 février, et aujourd'hui se donnant les airs qu'il se donne, traitant M. Passy d'aveugle et M. Dufaure de suspect ; non, en effet, cela n'est pas croyable !

M. Baroche, procureur général, portant la parole devant la haute cour de Versailles, après avoir, lui aussi, signé l'acte d'accusation du 22 février 1848 ; non, cela n'est pas possible, car M. Baroche ne saurait prononcer un mot qui ne soit son propre arrêt puisqu'il s'est associé par ses votes à l'expédition de Rome, contrairement à l'article 5 de la Constitution et à la résolution si formelle du 8 mai, à la suspension pendant un an du droit de réunion, et enfin à l'adoption de toutes les lois et de toutes les mesures en opposition ouverte avec l'esprit et la lettre de la Constitution !

Nous recevons de M. Kopp, représentant du peuple, l'un des accusés du 13 juin, la lettre suivante :

Des bords du Rhin, le 3 octobre 1849.

A M. le rédacteur de la *Démocratie pacifique*.

M. Considerant, par sa lettre aux représentants de la Montagne, vient de les inviter à ouvrir publiquement devant le pays, devant l'Europe entière, une discussion sérieuse sur les intérêts les plus graves de la cause démocratique, et, en premier lieu, sur la question de savoir si les représentants inculpés, mais encore en liberté, iront se présenter devant la haute cour de Versailles.

Moi, représentant du peuple, j'accepte, pour ma part avec empressement cette invitation, et je crois de mon devoir d'exprimer à cet égard mon opinion et de motiver ma résolution.

Dans ma position actuelle, je devais me poser les questions suivantes :

Pen[illegible]-nous avoir confiance en la justice devant laquelle nous sommes [illegible]tés à nous présenter ?

Servons-nous la cause démocratique en nous présentant et en nous laissant condamner ?

Notre exil volontaire peut-il être plus utile que notre [illegible]sonnement ?

Nous ne pouvons nous faire illusion quant à la première question.

Le procès qu'on nous intente est un procès politique, et l'expérience le démontre : les parties adverses se condamnent et ne se jugent jamais.

La justice n'est plus égale pour tous. Par l'irruption des passions et des haines politiques, elle a perdu ses caractères les plus essentiels, le calme et l'impartialité.

Nous ne saurions accepter le jury de la haute cour comme l'expression véritable de l'opinion du pays.

Lors des élections des conseillers-généraux, la démocratie, ne sachant point qu'ils seraient appelés un jour à fonctionner comme juges politiques, les a choisis non en raison de leurs opinions, mais en raison de leurs capacités administratives et des services qu'ils avaient rendus antérieurement à la chose publique.

Cela est prouvé surabondamment par le nom des hommes élus dans les départements, les plus réputés par leurs tendances démocratiques.

Nous ne pouvons avoir confiance en la justice et l'équité d'un gouvernement dont nous-mêmes, en âme et conscience, avec une conviction sincère, nous avons cru devoir demander la mise en accusation :

Pour avoir faussé l'élément essentiel du gouvernement constitutionnel, en ne se retirant point devant un blâme formel de l'Assemblée constituante ;

Pour avoir trompé la nation française, en lui cachant le but véritable de l'expédition romaine ;

Pour avoir renié à la tribune les instructions données à ses agents diplomatiques ;

Pour avoir calomnié le gouvernement de la République romaine et ses défenseurs, en les présentant comme des étrangers imposant un joug odieux aux Romains, et en affirmant un guet-à-pens sous les murs de Rome, qu'il savait n'avoir jamais existé;

Pour avoir violé la Constitution, en trahissant et en attaquant une nation amie, une République basée sur le principe même de la souveraineté du peuple, sous le vain prétexte de maintenir l'influence française en Italie et de sauvegarder les libertés du peuple romain.

Nous ne pouvons avoir confiance dans l'équité du gouvernement, en voyant des écrivains démocrates traités comme des voleurs et des assassins, non-seulement après leur condamnation, mais même lorsqu'ils sont qu'inculpés, tandis que les attaques les plus violentes contre la République et la Constitution ne sont point poursuivies quand elles partent d'un certain parti.

Nous ne saurions nous constituer, lorsqu'on nous apprend que le pouvoir voudrait mettre obstacle à la liberté de la défense, cherchant à s'opposer à ce que la question capitale du procès du 13 juin, la question de la violation de la Constitution, ne pût être ni posée, ni discutée devant la haute cour de Versailles.

Nous savons enfin que le gouvernement a trop à redouter d'un acquittement, qui constaterait sa propre culpabilité, pour que lui et ses partisans n'usent de toute leur influence afin d'obtenir notre condamnation.

Par toutes ces raisons, et jusqu'à preuve du contraire, nous ne pouvons espérer que justice impartiale soit rendue.

Quant à la question de savoir si en nous constituant et nous laissant condamner et emprisonner, nous rendons service à la cause démocratique, je déclare partager les convictions de mon collègue Considerant, et j'adhère complètement aux considérations exposées avec tant de clarté et de vérité dans sa lettre adressée aux représentants de la Montagne.

Oui, je n'hésiterai pas à me présenter et à me laisser condamner, si tous ceux qui ont participé à la manifestation du 13 juin, qui ont adhéré soit matériellement, soit moralement, qui, comme nous, ont la conviction intime que la Constitution a été violée, si tous, réclamant la solidarité de l'accusation qui pèse sur nous, viennent hardiment exposer devant la haute cour, leurs convictions, leurs principes, leur ligne de conduite, et augmenter par leur présence la grandeur et l'importance du débat solennel qui va s'ouvrir devant le pays.

Je désire vivement que la réunion des représentants de la Montagne prenne en sérieuse considération la proposition de Considerant, en fasse l'objet d'une délibération, et communique au peuple entier sa décision motivée par la voie de la presse.

Si cette proposition n'était point adoptée, je crois qu'il est inutile d'augmenter le nombre des victimes et d'affaiblir les rangs des défenseurs de la démocratie.

En ne me présentant pas, je cède aux mobiles plus puissants de la résistance, plutôt qu'à ceux de la soumission et du découragement. Je veux vivre et combattre. On ne vit que lorsqu'on est libre. La captivité, telle que nous la prépare le gouvernement, tue l'esprit et le corps.

Je commettrais un suicide moral, inutile en me présentant.

Oui, je déclare avoir adhéré à la manifestation légale et pacifique du 13 juin, parce que je crois que l'on a commis un crime, que l'on a violé la Constitution, que l'on a agi contre les intérêts véritables de la France, en attaquant et en détruisant la République romaine.

Je subis l'exil et la proscription, pour n'avoir pas voulu que tel fût le sort de Mazzini, de Garibaldi, de Manin, des héroïques défenseurs de Rome et de Venise.

. . . .

La présence à l'étranger des représentants proscrits de la démocratie française sera une protestation vivante, contre la politique du pouvoir actuel ; elle prouvera aux peuples que la République française est innocente des crimes de lèze-nation et de trahison qui sont commis en son nom ; elle servira un jour à réhabiliter l'honneur de la nation française, méprisée et haïe par les peuples que son gouvernement a trahis et abandonnés.

Nous allons au dehors conserver une âme ferme, un dévouement utile et inaltérable à une cause juste, belle et sacrée. — Nous quittons cette France, où aujourd'hui la justice est un mot, la liberté une illusion, la République une dérision. — Nous la quittons jusqu'au jour où la vérité t[illegible]era, [illegible]servant à cette vérité d[illegible] défenseurs dévoués, prêts à sacrifier leur fortune et leur [illegible], lorsque ce sacrifice sera utile [illegible] cause sainte dont ils se sont déclarés les défenseurs et les représentants.

[illegible] me [illegible] hommes de cœur nous accompagneront dans l'exil. De loin nous soutiendrons par nos travaux, par nos efforts, par nos souffrances même, le zèle et le dévouement de ceux qui restent dans la patrie.

Ce ne sont point des victimes et des larmes qu'il faut à notre cause, ce sont des hommes et des défenseurs.

Je serais heureux de pouvoir contribuer, ne fût-ce que pour une part minime, au triomphe peut-être encore lointain, mais inévitable, de la Démocratie.

E. KOPP,
Représentant du peuple (Bas-Rhin).

A M. le rédacteur en ch[illegible] *Démocratie pacifique*.

Mon cher confr[illegible],

Compris dans le procès du 10 octobre, en ma qualité de rédacteur en chef de la *Révolution démocratique et sociale*, je m'empresse d'adhérer à la déclaration signée par les citoyens Ledru-Rollin, E. Arago, Martin-Bernard, Landolphe, Rattier, Ribeyrolles et Madier de Monjau jeune.

Avec eux, je pense que les prévenus du 13 juin qui ont pu échapper aux recherches de la police et aux dénonciations, ne doivent pas se constituer. Ne serait-ce pas, en effet, reconnaître implicitement le bien-fondé de l'accusation qu'on prétend faire peser sur nous et la compétence d'une juridiction inconstitutionnelle, démentir les protestations du 12 juin et amnistier en quelque sorte les violateurs de la Constitution, puisque nous accepterions volontairement leurs délégués pour accusateurs et pour juges ?

Je n'ai rien à ajouter aux considérations élevées que mes co-prévenus, réfugiés à Londres, ont renfermées dans leurs déclarations.

Salut et fraternité.

Ch. DELESCLUZE,
Condamné à quatre ans de prison pour prétendu délit de presse, et contumace.

Le chef de cabinet de M. le ministre de l'instruction publique nous adresse la note suivante qui rectifie un article emprunté par nous à un autre journal. En donnant place à cette rectification, nous devons faire remarquer que le fait n'est pas aussi *complètement faux* qu'on se plaît à le dire. Pour peu qu'on soit de bonne foi, on comprendra qu'un professeur, un *licencié*, envoyé du collège du Havre à celui de Séez, même avec avancement de classe, essuie une véritable disgrâce. Seulement, cette disgrâce est dissimulée sous une de ces formules doucereuses à l'usage ordinaire de M. le ministre de l'instruction publique :

Le journal la *Réforme* a publié dernièrement une note ainsi conçue, que le *National* et la *Démocratie pacifique* ont reproduite :

« HAVRE. — Un professeur du collège du Havre, » dans son discours à propos de la distribution des » prix, avait prononcé de nobles et chaleureuses paroles. L'histoire à la main, il avait osé dire que » toujours les grands hommes ont eu à lutter contre » l'ignorance. Nous apprenons qu'il vient d'être destitué. M. Falloux tenait sans doute à lui prouver » que le temps de la lutte n'est pas encore passé. »

Le fait allégué ci-dessus est complètement faux. Aucun professeur du Havre n'a été destitué. Un fonctionnaire du collège, M. Calbris, régent de 4e, a été nommé, sur la proposition du recteur, régent de rhétorique au collège de Séez, et cela, à titre d'avancement et comme récompense du grade de licencié que M. Calbris vient d'obtenir.

M. Pascal, lieutenant-colonel de la XIe légion, nous adresse la lettre suivante :

Paris, 11 octobre 1849.

Monsieur le rédacteur,

Après deux mois de prison préventive qu'avait suivi une ordonnance de non lieu, le conseil de préfecture me gratifia, le 24 août dernier, de deux mois de suspension des fonctions de lieutenant-colonel commandant la 11e légion, parce que, disait-il, *ma conduite avait laissé quelque chose à désirer* pendant la journée du 13 juin.

Aujourd'hui, par décret de M. le président de la République, je suis et je demeure suspendu de mes fonctions indéfiniment.

Je n'ai pas besoin de rappeler ici l'indigne comédie que l'on a jouée le 13 juin, pour écarter le chef élu d'une légion; chacun sait parfaitement que mon dévouement absolu à la Constitution me vaut seul les persécutions dont on m'honore. Je ferai seulement la remarque suivante :

La XIe légion, qui comptait 18 000 hommes environ, n'est plus composée aujourd'hui que de 6 à 7 000 hommes, grâce aux nombreuses éliminations dont elle est constamment l'objet.

Eh bien ! même dans cet état, le gouvernement ne veut pas l'appeler à se donner de nouveaux chefs, quoique depuis cinq mois le colonel de cette légion ait donné sa démission : il préfère lui en assigner un de son choix.

C'est la confiscation du droit de suffrage ; c'est, en fait, la violation du décret constitutif de la garde nationale, qui veut que les citoyens élisent leurs chefs.

On ne saurait assez mettre en relief de telles mesures, car elles trahissent la faiblesse ou les mauvais desseins de ceux qui s'en rendent coupables.

Recevez, monsieur le rédacteur, l'assurance de mon dévouement empressé.

PASCAL,
Lieutenant-colonel de la 11e légion.

ITALIE.

On écrit au *National* de Turin :

Rome, le 2. — Tous les ex-députés de la Constituante romaine ont quitté Rome. — Par décret de la commission gouvernementale, la batterie civique de Bologne est dissoute.

— On nous écrit de Florence, 4 octobre :

Notre grand-duc est attendu à Florence du 7 au 8, et on continue à parler d'une amnistie qui serait publiée à son retour. Il ne se passe pas ici de soirée, et [illegible] dimanche surtout, qu'il n'y ait dans les faubourgs [illegible] batailles entre des gens du peuple et des soldats [illegible]ichiens. Dimanche dernier, au faubourg Saint-[illegible], il y a eu deux Autrichiens morts et plusieurs [illegible]és ; les habitants dudit quartier, sans l'arrivée [illegible] troupe, se préparaient à se barricader. [illegible] cite parmi les individus qui seront exclus de l'amnistie, Montanelli, Mazzoni, Marmocchi. Guerrazzi serait compris parmi les amnistiés.

L'ORDRE REGNE EN HONGRIE.

Un journal allemand contient ce qui suit sur les derniers évènements de Hongrie :

« Des fusillades, des pendaisons, ces accompagnements naturels de toute restauration, voilà les résultats de la trahison de Georgey, l'Arnold hongrois. Où s'arrêteront ces atrocités ? N'y a-t-il pas lieu de craindre qu'un gouvernement qui, en 1846, commandait le meurtre en Gallicie et le récompensait, ne renouvelle à nos yeux le spectacle monstrueux des massacres d'Eperies, digne fondement de la domination autrichienne en Hongrie ? Le journal termine par une citation de Voltaire.

» Il n'y eut d'autre congrès entre les mécontents de Hongrie et l'empereur (Léopold Ier) qu'un échafaud ; on l'éleva sur la place publique d'Eperies, au mois de mars 1687, et il y resta jusqu'à la fin de l'année. Les bourreaux furent lassés à immoler les victimes qu'on leur abandonnait sans beaucoup de choix, si l'on en croit plusieurs historiens contemporains. Il n'y a point d'exemple, dans l'antiquité, d'un massacre si long et si terrible. L'humanité ne frémit pas du nombre d'hommes qui périssent dans tant de batailles ; on y est accoutumé ; ils meurent les armes à la main et vengés ; mais voir, pendant neuf mois, ses compatriotes traînés juridiquement à une boucherie toujours ouverte, c'était un spectacle qui soulevait la nature et dont l'atrocité remplit encore aujourd'hui les esprits d'horreur. Ce qu'il y a de plus affreux pour les peuples, c'est que quelquefois ces cruautés réussissent ; et le succès encourage à traiter les hommes comme des bêtes farouches. »

(Voltaire, *Annales de l'Empire*.)

PRUSSE.

De l'assemblée des paysans des Marches de Brandebourg, il est arrivé au gouvernement prussien une *pétition* demandant l'égalité des droits et des devoirs de tous les Prussiens et l'abolition des [illegible] plus loin aussi, l'égalité de l'impôt en général et la juste répartition de l'impôt foncier. Les [illegible]taires font observer qu'ils renoncent du [illegible] toute indemnité pour les charges qui jusqu'à présent pesaient sur eux exclusivement, tandis que les grands domaines seigneuriaux étaient exempts. Ils demandent, en outre, l'exécution de la loi sur la chasse, telle qu'elle fut adoptée par l'Assemblée nationale, et sanctionnée par le *bien-aimé père du peuple*.

Les journaux de Vienne, du 6, et ceux de Berlin, du 8, nous ont manqué aujourd'hui.

Le tableau trimestriel du revenu anglais présente une augmentation de cinq millions sur le trimestre correspondant de l'année dernière.

Le *Daily-News*, traitant la question de l'emprunt autrichien, rappelle l'attentat de Fieschi, qui, n'ayant pas assez d'argent pour construire la machine infernale, s'adressa à Pepin pour en obtenir des fonds.

Eh bien, dit-il, Haynau ou l'Autriche, c'est *Fieschi* ; le fournisseur de l'emprunt sera *Pepin*.

LETTRE AUTOGRAPHE DU CZAR AU SULTAN

Le prince Radziwill était chargé de remettre la lettre suivante :

L'élément révolutionnaire est supprimé ; la guerre de Hongrie est finie. Je vous envoie mon aide-de-camp qui vous soumettra différentes demandes qui ont pour but d'assurer le maintien de l'ordre.

La réponse du sultan à cette insolente épître ne s'est point fait attendre; elle a été remise par Fuat-Effendi ; elle n'est pas moins laconique :

Votre aide-de-camp me demande l'extradition des réfugiés hongrois ; cette demande est de nature à jeter de l'odieux sur votre caractère et le mien. Je prie Votre Majesté impériale de ne point insister sur ce point.

(*Globe* du 10 octobre.)

Assemblée législative.

Séance du 11 octobre. — Présidence du citoyen DUPIN.

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

Diverses pétitions sont déposées contre le rétablissement de l'impôt des boissons et pour que l'instruction soit gratuite et obligatoire.

M. LANJUINAIS, ministre du commerce, dépose un projet de loi relatif à des crédits supplémentaires.

L'Assemblée adopte divers projets de loi d'intérêt local.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de MM. Doutre, Benoît, Pelletier, etc. relative à l'abrogation de trois articles du Code pénal concernant les coalitions.

La commission se prononce contre la proposition; elle propose seulement de modifier les articles précités, en changeant les peines et en supprimant les mots qui exigeaient que pour être atteinte par la loi, la coalition des maîtres tendît à faire baisser *injustement et abusivement* les salaires.

M. BENOIT (du Rhône) combat ces conclusions, qui tendraient à perpétuer, en y apportant des modifications insignifiantes, le déplorable état de choses existant avec son oppression du faible et ses iniquités.

M. DOUTRE parle dans le même sens. On prétend placer le fabricant et l'ouvrier dans la même situation; il n'en est rien. Le fabricant a des capitaux ; il peut attendre, et l'ouvrier ne le peut pas sans s'exposer à mourir de faim. L'égalité ne saurait exister entre les deux classes de citoyens, quand même la loi ne viendrait pas en aide à la plus forte.

Sous l'empire de la loi actuelle, de la loi qu'on veut conserver, il est interdit aux ouvriers de s'entendre pour résister à d'injustes exigences. S'il le fait, il expie cette

gue contre l'oppression par de longues années de détention. Vous n'avez pas oublié que dernièrement un ouvrier, condamné pour fait de grève, a succombé dans sa prison aux souffrances de la détention.

Je persiste à demander la suppression des trois articles du code pénal.

M. SEVAISTRE proteste contre les accusations portées contre les maîtres. Savez-vous pourquoi la révolution de Février a été si terrible? (On rit à gauche.) C'est que des émissaires répandus dans toute la France ont prêché des maximes perverses aux ouvriers; c'est que cette orgie révolutionnaire (Réclamations à gauche.) voulait établir partout des ateliers nationaux (Hilarité à gauche.). Vous savez qu'à Paris on forçait les ouvriers à quitter leurs travaux. Nouveau bruit. — A la question!

Comme preuve de ce fait, je vais lire une lettre d'un de ces meneurs, qui m'a été adressée l'année dernière. Je ne nommerai pas ce meneur, c'est le rédacteur en chef du journal l'*Organisation du Travail*.

L'orateur donne lecture d'une lettre dans laquelle on proteste en termes très modérés contre les conditions léonines qu'impose le capital dans ses rapports avec le travail. (Cette lecture est suivie d'une hilarité générale. — Eh bien! eh bien! crie-t-on à gauche.)

L'orateur lit divers articles de journaux relatifs aux recherches faites contre l'auteur de cette lettre, jugé, dit-il, par contumace. Il lit les dépositions de divers témoins. Cette lecture, dont nous ne saisissons que quelques mots çà et là, est souvent interrompue par les rires et les *bis*, *bis*, de la gauche.

Lyon, continue-t-il, est à l'état de coalition permanente entre les *pâââtrons* d'un côté, et les ouvriers de l'autre. Est-ce cet état ne choses que vous voulez perpétuer. La suppression des articles du Code pénal aurait pour effet de tuer l'industrie au lieu de la protéger. (Le bruit des conversations nous empêche de saisir la suite du discours de l'honorable défenseur de l'ordre.)

M. MORIN combat le projet de la commission, parce qu'il désire voir se rétablir la concorde entre les patrons et les ouvriers. La concurrence que veut protéger le projet de la commission est celle qui écrase le faible et favorise le fort.

Le patron dit à l'ouvrier : Si vous n'acceptez pas mes conditions, quittez mon établissement, je trouverai facilement à vous remplacer; l'ouvrier n'en peut dire autant au maître. Il faut, pour que l'égalité existe réellement, il faut que les ouvriers puissent s'entendre et se présenter devant le patron, et lui dire : Voilà les conditions auxquelles nous pouvons travailler; ces conditions nous venons les débattre avec vous.

Sous l'empire de la loi actuelle ou de celle qu'on nous propose, rien de plus facile à constater que les coalitions d'ouvriers, rien de plus difficile à constater que les coalitions des maîtres; de là l'impunité à peu près assurée pour eux, tandis que la loi atteint impitoyablement l'ouvrier. C'est à cela que se réduit l'égalité dont parle la commission.

On a parlé du mal qu'ont fait à l'industrie les grèves qui ont suivi la révolution de février; mais ici il y avait un fait exceptionnel, il y avait des ateliers nationaux qui permettaient à l'ouvrier de vivre. Mais dans les circonstances ordinaires ces grèves n'auraient pu se prolonger qu'un temps fort court, et l'ouvrier fût retombé immédiatement pieds et poings liés devant les patrons.

L'orateur termine en demandant l'adoption de la proposition par intérêt pour les ouvriers et par crainte du socialisme.

M. RIGNOT. La question a été longtems agitée dans les discussions publiques et dans les comités de la Constituante; on n'a pu trouver de solution. La commission propose aujourd'hui un moyen mixte, qui n'est guère que la reproduction de la loi actuelle.

Ce moyen mixte, je m'y rallierais de grand cœur, si l'on me prouvait que la coalition des patrons est saisissable. (A gauche : C'est cela.)

Mais un patron qui occupe cinq à six cents ouvriers ne peut-il pas faire pour ainsi dire une coalition, à lui tout seul. (On rit à droite.) Un patron qui occupe cinq à six cents ouvriers est-il, oui ou non, le maître d'imposer le salaire qui lui convient à ses ouvriers?

Tandis que si les ouvriers se réunissent pour s'entendre, il y a délit, et les agents de police les empoignent. (C'est cela.) Je demande si les maîtres sont dans des conditions semblables?

M. DE VATIMESNIL, rapporteur :

Messieurs, la commission a voulu établir l'égalité entre les patrons et les ouvriers. Voilà son système. On trouve que nous n'avons pas fait assez.

On demande l'abrogation pure et simple des articles du code pénal qui répriment la coalition. Dans quel intérêt demande-t-on cela? Dans celui des patrons. Ils ne demandent pas cela du tout.

Est-ce dans l'intérêt des ouvriers? Mille fois non! Les coalitions ruinent les ouvriers. L'année dernière, à l'époque où toutes les autres industries manquaient de travail, les chapeliers se mirent en grève. Pourquoi? Parce qu'ils demandaient un salaire de 12 francs par jour. (Mouvement.)

Les patrons n'ont pas voulu céder à de pareilles exigences. Ils reçurent dans ces entrefaites une commande considérable de l'étranger. Savez-vous ce qui arriva? La commande a passé en Angleterre. (Sensation.) Ce n'est pas tout. Les chapeliers avaient une caisse commune qui contenait 150 000 fr., eh bien! ils ont dépensé jusqu'au dernier sou, et ils ont été obligés de travailler aux conditions normales. Voilà le résultat des coalitions pour les ouvriers. Je me demande dans quel intérêt on demande la suppression des articles du code pénal.

Il a été dit, dans le rapport, que le prix de toute chose était subordonné aux circonstances. En effet, je défie de trouver un autre moyen de fixation normale du prix de ce qu'on appelle le prix marchand.

Si le prix n'est pas le résultat des circonstances, il faudra sans doute qu'il soit déterminé par une autorité. Mais par quelle autorité?

Vous vous rappelez les évènements de Lyon en 1832; vous n'ignorez pas que cette épouvantable insurrection éclata parce que le préfet était intervenu entre les maîtres et les ouvriers, et avait fixé les salaires.

L'intervention de l'autorité pour la fixation des salaires est donc impossible.

Quand il y a beaucoup de commandes, les prix augmentent naturellement; quand il y en a peu, il faut bien que l'ouvrier supporte une diminution de salaire.

Il ne peut donc pas y avoir d'autre mode.

J'ai rappelé les malheureux évènements de Lyon de 1832; permettez-moi, messieurs, de citer un fait qui se présente actuellement. Dans le département du Nord, à Roubaix, sur 48 filatures 12 sont en chômage. Croyez-vous qu'il n'y ait pas là préjudice pour la France, pour tout le monde, pour les produits de l'impôt? (Très bien! à droite.)

Maintenant parlerai-je de la sécurité publique cruellement menacée par les coalitions?

On dit que nous ne connaissons pas les ouvriers; nous les connaissons, au contraire, et ils ont toutes nos sympathies. D'abord, les coalitions d'ouvriers n'ont point un caractère dangereux. Quelques ouvriers quittent leurs travaux; sans doute ils n'ont pas de mauvaises intentions; mais ils exercent déjà une pression sur les patrons et sur les ouvriers qui travaillent; il y a quelque chose de menaçant dans tous ces bras qui se refusent au travail.

Puisque la Constitution a dit : On pourra s'associer, vous en concluez donc qu'on pourra s'associer pour faire la contrebande, par exemple? (On rit.) On peut s'associer, mais pour les choses licites, mais jamais pour les choses illicites. (Très bien!)

D'ailleurs, la Constitution proclame la liberté du commerce et de l'industrie; elle pose pour limites à l'association le droit d'autrui et la sécurité publique.

Or, les coalitions sont contraires à la liberté du commerce et de l'industrie, au droit d'autrui, à la sécurité publique. Les coalitions doivent donc être réprimées. On nous dit : Vous ne parviendrez pas à établir l'égalité entre le patron et l'ouvrier.

D'abord, messieurs, l'ouvrier est libre de quitter l'atelier, de même que le patron est libre de le congédier.

Le délit de coalition qu'on attaque est-il donc si nouveau? La première Constituante, qui n'était pas hostile à la liberté du commerce, a proclamé que la coalition était un délit. La Convention, dont on fait si souvent l'éloge ici, qualifie la coalition de vol; c'était une injustice; ces coalitions doivent être réprimées et non pas flétries.

Le gouvernement impérial fit des codes, et deux gouvernements passèrent sans y toucher. Voilà l'expérience de soixante ans pour la coalition; ne touchez donc pas aux articles du code pénal. Les ouvriers sont exposés à des provocations de toute nature; tantôt on leur souffle l'envie, tantôt on leur présente des utopies irréalisables. Ces sortes de moyens, nous ne pouvons les empêcher. Mais enfin, à ces moyens de provocation ne joignez pas une prime d'impunité aux coalitions, c'est-à-dire une déclaration impolitique et immorale, suivant moi, que les coalitions sont licites. (Très bien! — Applaudissements à droite.)

M. BOYSSET appuie la proposition de MM. Doutre et Benoit au milieu du bruit des conversations particulières.

La discussion est close, et l'Assemblée décide qu'elle passera ultérieurement à une seconde délibération.

M. DARU donne lecture du rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur le douaire de Mme la duchesse d'Orléans. La commission pense que ce douaire est une dette incontestable de l'Etat, et à l'unanimité elle conclut à l'adoption du projet.

Ce rapport sera imprimé et distribué, et le jour de la discussion fixé ultérieurement.

Des congés sont accordés à MM. Arrighi, Padoue et Chauflour.

La séance est levée à cinq heures et demie.

HAUTE COUR DE JUSTICE

SÉANT A VERSAILLES.

Présidence de M. BÉRENGER (de la Drôme).

Audience du 11 octobre 1849.

PROCÈS DU CIT. HUBER. — AFFAIRE DU 15 MAI 1848.

A 10 heures 1/2 Huber est introduit. Au moment où la haute cour entre en séance, à 11 heures moins 1/4, Me Buvignier prend place, en robe d'avocat, à côté d'Huber.

M. LE PRÉSIDENT. L'audience est reprise. Nous allons procéder à l'audition des témoins.

LE CIT. HUBER. M. le président, si j'ai demandé à la haute cour de vouloir bien me permettre de faire appeler M. Buvignier, ce n'est pas que je doute du talent de l'honorable avocat que vous avez eu la bonté de m'imposer; mais j'ai cru que les raisons que j'ai fait valoir auprès de la cour et qu'a repoussées M. le procureur-général, présentées par un de mes amis politiques, et sous une autre forme que celle qui m'est propre et qui a si peu de succès, grâce à lui seraient mieux écoutées; j'ai prié Me Buvignier de vouloir bien demander à la haute cour la faveur que je n'ai pu obtenir hier de faire assigner deux témoins.

M. LE PRÉSIDENT. Me Buvignier, vous savez que vous êtes obligé, dans la défense que vous avez à présenter, de vous renfermer dans les termes prescrits par la modération.

Me BUVIGNIER. Messieurs de la haute cour, appelé par le citoyen Huber à venir lui prêter mon appui, j'ai eu ce matin avec lui un entretien dans lequel il m'a manifesté le désir de me voir réclamer de vous la faveur qu'il a sollicitée hier, de faire assigner devant vous comme témoins les détenus Raspail et Blanqui.

Je viens réclamer, messieurs, en vertu de l'article 269 du code d'instruction criminelle le droit pour l'accusé Huber de faire entendre ces deux témoins. Vous comprendrez parfaitement, messieurs, que MM. les hauts jurés, ayant à prononcer sur une accusation importante, sont dans l'obligation la plus stricte d'éclairer leur conscience sur la moralité même de l'accusé. Or, Huber a été accusé d'avoir fait partie de la police de l'ancienne dynastie et d'avoir trahi ses frères dans le parti qu'il servait.

Il est important que l'accusé prouve à MM. les jurés qu'il n'a jamais failli à l'honneur, et que cette imputation est de la dernière fausseté. Je sais bien qu'on me dira que l'accusé Huber a tardé beaucoup à faire assigner les deux témoins; mais à défaut de notification...

M. BAROCHE. Nous ne voulons pas nous en prévaloir.

Me BUVIGNIER. Je ne le savais pas, Monsieur le procureur-général; mais je voulais dire qu'Huber avait été poussé à cette demande par la publication récente d'un factum qui va bientôt être connu par toute la France. Il est important que les préventions suscitées par ce factum soient détruites dans l'esprit de MM. les jurés; cela est de la dernière nécessité pour Huber.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Messieurs, les conclusions prises par le défenseur, si elles étaient admises par la haute cour, nous entraîneraient loin des débats qui doivent avoir lieu. L'accusé Huber se plaint des attaques qui ont été dirigées contre lui, mais ces attaques ne viennent pas de nous, nous nous sommes même bien gardés de faire allusion à la déposition du témoin Monnier. Les accusés Raspail et Blanqui ont cru devoir relever cette déposition, mais le ministère public s'est tenu à l'écart, parce que la déposition de Monnier ne faisait en rien allusion au fait du 15 mai. Or, le fait pour lequel Huber comparaît devant vous est celui du 15 mai; le débat entre l'accusé Huber et les condamnés Raspail et Blanqui n'est qu'un débat particulier, nous ne pouvons admettre sa demande.

Du reste, nous nous en rapportons à la sagesse de M. le président; s'il le juge convenable, il usera de son pouvoir discrétionnaire et accédera à la demande qui lui est faite.

Me BUVIGNIER. Le factum publié par Raspail sera bientôt dans beaucoup de mains, MM. les jurés en auront sans doute connaissance; eh bien! ce factum, par ses allégations, change complètement la position de l'accusé; il s'agit d'un fait qui, d'après les explications de Huber, n'a été de sa part qu'un acte de dévouement pour empêcher de grands malheurs; tandis que d'après ceux qui l'accusent, ce fait serait le résultat d'une trahison; pour bien établir le débat, il est donc essentiel que Raspail et Blanqui soient mis en sa présence.

M. LE PRÉSIDENT. La présence des condamnés Blanqui et Raspail ne nous semble pas nécessaire; le fait est bien déterminé, l'accusé en convient; nous ne pouvons donc admettre la demande de l'accusé.

LE CIT. HUBER. Je n'accuse pas certains hommes, ceux qui se sont portés mes accusateurs, d'avoir fait partie de la police, non; mais j'affirme que leurs allégations n'ont eu pour but que de sauver une réputation et une influence qui étaient complètement perdues, si leur conduite n'avait pas été expliquée par l'intervention d'un ancien agent de police.

Cette seule raison a dicté la conduite de Raspail à Bourges; timide pour ainsi dire dans ses allégations, il s'est borné à profiter de la déposition de Monnier, probablement il l'a provoqué, mais enfin à Bourges il s'est borné à profiter des allégations de ce témoin. Lorsqu'il a su que mon procès allait avoir lieu, lorsque le jour des débats a été proche, la veille il a publié un factum dans lequel il a reproduit et amplifié toutes ses insinuations et accusations. A Bourges, il m'a mis seulement, si je puis parler ainsi, la corde au cou, il y a quelques jours; par un raffinement de perfidie, il a serré la corde.

Vous comprenez maintenant, messieurs, mon insistance; devant Raspail, en sa présence, je me justifierais, je saurais, par la force de la vérité, me faire rendre justice. Vous ne voulez pas accorder ma demande, que puis-je faire? — Rien.

Je ne puis que me fier à la bonté de ma cause; mais avant que le débat continue, comme je ne veux pas que le citoyen Buvignier accepte en rien la responsabilité de la grave accusation portée contre moi, je lui demande encore si, malgré l'absence de Raspail et de Blanqui, malgré l'impossibilité que cette absence apporte à ma défense, il veut bien continuer de me prêter son concours.

Me Buvignier fait un signe d'assentiment.

M. LE PRÉSIDENT. Nous allons procéder à l'audition des témoins.

M. DAGNEAUX déclare être restaurateur, rue de l'Ancienne-Comédie, à Paris. Mes souvenirs ne sont pas précis. Je m'en réfère à ma déposition écrite.

M. LE PRÉSIDENT. Je vais vous adresser quelques questions : Vous étiez à une réunion chez Dourlans, le 10 mai?

LE TÉMOIN. Oui, monsieur; il s'agissait d'une manifestation en faveur de la Pologne; on l'a fixée, je crois, au lundi. Le témoin ne dépose d'aucun fait à la charge d'Huber.

M. LE PRÉSIDENT. Reconnaissez-vous l'accusé?

LE TÉMOIN. Non, monsieur.

LE CIT. HUBER. Cependant, c'est moi qui présidais; et dans votre première déposition vous avez parlé de moi.

LE PRÉSIDENT. Cela est vrai.

LE TÉMOIN. Mon Dieu! lorsque je suis arrivé devant le juge, ma déposition était faite. J'ai signé; voilà pourquoi on m'a qualifié de... Il avait été question d'Huber à la réunion; voilà tout ce que j'ai dit.

LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Il n'y a pas autre chose dans votre déposition?

LE CIT. HUBER cherche en vain à rappeler les souvenirs de M. Dagneaux.

M. BAROCHE s'en étonne, et, s'adressant au témoin : Vous êtes en contradiction avec votre déposition; vous n'avez donc dit que ce que l'on vous a fait dire?

M. DAGNEAUX. Je n'ai dit que ce que j'ai entendu dire.

M. LE PRÉSIDENT. Appelez un autre témoin.

DANDURAN (Jean-Jacques) déclare reconnaître Huber comme président du club centralisateur; il croit que la décision de fixer la manifestation au 15 a été prise chez Sobrier, rue de Rivoli, 16. M. Danduran rapporte les faits relatifs à la manifestation du 15 mai, tels qu'Huber les a relatés hier.

M. LE PRÉSIDENT. Accusé, avez-vous quelques observations à faire.

LE CIT. HUBER. Aucune. Seulement je demande au témoin s'il se rappelle d'une séance du Club centralisateur, tenue le 10 mai. Dans cette séance, un orateur présenta une pétition en faveur de la Pologne. Elle émanait du club de Raspail. Se rappelle-t-il ce fait?

LE TÉMOIN. Oui.

LE CIT. HUBER. Se rappelle-t-il que je fis lire cette pétition, et que lorsque je vis qu'il s'agissait de la question rouennaise et de la question polonaise, je dis que je l'acceptais si on voulait ne s'occuper que de la Pologne.

LE TÉMOIN. Je n'étais plus dans la salle lorsque cette lecture a eu lieu.

LE CIT. HUBER. Je fais cette demande, parce que la première idée de cette manifestation vint de la lecture de la pétition. Raspail étant une autorité dans le parti, l'initiative qu'il prenait a été pour beaucoup dans la résolution du Club centralisateur de convoquer les clubs.

LE TÉMOIN. Le Comité centralisateur était indépendant, l'opinion de Raspail ne pouvait l'influencer comme le prétend Huber.

LE CIT. HUBER. Je me suis mal exprimé sans doute; je veux dire que, la détermination de Raspail, moralement, a hâté la manifestation pour la Pologne, si même elle ne l'a pas déterminée.

LE TÉMOIN. Nous sommes complètement d'accord.

UN DES JURÉS demande la suspension de la séance pendant quelques instants.

A midi la séance est suspendue quelques minutes.

A midi un quart elle est reprise.

M. LEMANSOIS-DUPRÉ, ex secrétaire-général de la questure de l'Assemblée nationale, rend compte des faits relatifs à la scène qui, le 15 mai, s'est passée à l'Assemblée nationale. Il ne croit pas que ce soit l'accusé Huber qui ait pris le président au collet. Il était très animé, mais il n'a entendu aucune des paroles qu'il a prononcées.

LE CIT. HUBER. N'ai-je pas dit au témoin, lorsque M. le président a refusé la lecture de la pétition : « Mais c'est une folie, c'est le seul moyen d'empêcher que dans un quart d'heure l'Assemblée soit envahie. »

LE TÉMOIN. Je me rappelle ces paroles.

LE CIT. HUBER. Ne m'avez-vous pas vu faire des efforts inouïs avant la lecture de la pétition de Raspail?

LE TÉMOIN. Je vous ai vu faire de grands efforts pour faire évacuer la salle; j'ai vu M. Raspail agir de même.

BUCHEZ, 54 ans, ancien représentant du peuple et président de l'Assemblée le 15 mai 1848. Un homme est monté sur le bureau; il tenait une grande pancarte, mais *il ne m'a pas touché*, comme on l'a avancé. Ce n'était pas Huber, je puis l'affirmer, le connaissant depuis longtemps; d'ailleurs Huber a été blessé à la jambe; sa démarche est assez remarquable pour que je n'aie pu faire erreur.

M. LE PRÉSIDENT. Savez-vous, avez-vous compris les motifs qui ont fait prononcer par Huber la dissolution de l'Assemblée?

LE TÉMOIN. Je l'ignore, et j'avoue encore ne pas comprendre l'intention qui a fait agir l'accusé. Ses paroles lui ont sans doute été inspirées par d'autres.

LE CIT. HUBER. Pardon, j'ai prononcé la dissolution de l'Assemblée de mon propre mouvement; j'ai expliqué hier les motifs qui m'ont fait agir.

M. LE PRÉSIDENT. M. Buchez, expliquez bien comment vous avez compris les paroles d'Huber lorsqu'il a prononcé la dissolution.

LE TÉMOIN. J'avoue que le tumulte était tellement épouvantable, le désordre tellement grand, j'étais d'une autre part tellement sûr de l'esprit public, de l'armée, de tous enfin, que je considérais alors comme une chose heureuse mon expulsion du fauteuil et celle de l'Assemblée. J'en parlai même à Huber; c'était un moyen de couper court; je crus que c'était cette intention qui avait fait agir Huber, et je ne l'attribuai pas à mal.

LE CIT. HUBER. J'ai prononcé la dissolution sérieusement. J'ai vu que la situation était tellement dessinée, que les partis étaient si bien en présence, que je crus qu'il ne fallait pas s'arrêter aux demi-mesures. J'ai pris sérieusement, je le répète, le parti de dissoudre l'Assemblée.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. J'ajoute qu'il n'y avait pas dans l'Assemblée un seul représentant qui ait jamais considéré l'expulsion du président et la dissolution de l'Assemblée comme un moyen de salut.

M. LE PRÉSIDENT. Témoin, vous n'avez pas dit cela devant la haute cour de Bourges; j'admets que vos souvenirs se sont effacés.

M. BUCHEZ. Je ne l'ai pas dit parce qu'Huber n'était pas là.

M. LE PRÉSIDENT. Retirez-vous.

LE CIT. HUBER. Permettez, monsieur le président, je proteste hautement et de toute mon énergie contre l'insinuation de M. Buchez. (S'adressant au témoin.) Vous n'avez jamais dit cela, et vous l'eussiez dit que c'eût été une fausseté et par conséquent une honte pour vous. Regarder pour vous comme un bonheur d'être expulsé; regarder cela comme un bonheur pour l'Assemblée, c'eût été une lâcheté. J'ai dit pourquoi j'avais prononcé la dissolution; j'en accepte toute la responsabilité; je l'ai fait pour me charger davantage, et vous n'avez que faire de vous rendre solidaire aujourd'hui de mes actes pour me disculper.

M. DE ROYER. Le récit du *Moniteur* est en opposition avec la nouvelle déclaration du témoin.

M. BUCHEZ (avec énergie). Je renouvelle formellement ma déclaration, car c'est moi qui suis en cause, et c'est le ministère public qui attaque aujourd'hui comme accusé un homme qui comparaît comme témoin. J'ai prêté serment devant Dieu, et j'y crois, en Dieu.

M. DE ROYER. Le ministère public comprend, comme M. le président, que les souvenirs d'un témoin puissent s'effacer; mais il ne cherchera jamais dans ce défaut de mémoire un motif d'accusation.

M. BAROCHE. J'ajouterai une observation, c'est que le *Moniteur* contredit les souvenirs du témoin.

M. BUCHEZ. Je n'ai pas vu le récit du *Moniteur*.

M. BAROCHE. Cependant, il a été rédigé par décision de l'Assemblée nationale, contrairement à la décision prise d'abord par le président.

M. BÉRENGER. M. Buchez, vous pouvez vous retirer.

M. Buchez demande la permission de retourner à Paris; Huber y consent, à condition que M. Buchez reste pendant l'audience, si ses affaires le lui permettent toutefois. (Hilarité parmi les jurés.)

M. PICARD (Eugène), 35 ans, tailleur, a vu Huber sur la tribune; il n'a pas entendu ses premières paroles; il l'a entendu prononcer la dissolution. Huber était très animé; mais le témoin ne savait pas qu'il eût menacé le président.

MM. LAGRANGE, avocat, et POUILLAUDE, peintre en bâtiments, font des dépositions insignifiantes.

M. SÉE (Germain), 39, docteur en médecine, revenait de l'Assemblée, il était six heures, lorsqu'il vit dans la rue Coquillère le citoyen Huber; comme ce dernier était soupçonné d'avoir prononcé la dissolution de la chambre, le témoin s'adressa à plusieurs gardes nationaux. Ils arrêtèrent Huber, qui ne fit aucune résistance, et le conduisirent à la mairie du 4e arrondissement. Le maire demanda si le citoyen Huber était armé, s'il avait essayé de se soustraire à son arrestation. — Non, répondîmes-nous. »

Eh bien! *comme sous la République on ne doit pas attenter à la liberté individuelle*, je rends la liberté à M. Huber, et comme réparation de votre erreur, je vous enjoins de le conduire en lieu de sûreté. » Je fis quelque résistance, mais enfin je cédai et descendis avec l'accusé qui partit avec M. Tordos, l'un des gardes nationaux qui m'accompagnaient; celui-ci accompagna Huber jusqu'à son domicile, je crois.

M. MOULIN (François), 42 ans, corroyeur, connaît Huber depuis 18 ans; se trouvait à la réunion, tenue le 12 chez Dourlans. Il confirme les explications données hier par le cit. Huber. Il n'a que du bien à en dire. Le témoin rend compte des persécutions endurées par l'accusé sous la monarchie. Il sait que toujours Huber s'est sacrifié pour ses amis, et que souvent il a souffert pour eux des punitions qu'il sollicitait lui-même, afin qu'ils fussent épargnés.

Le citoyen Moulin a eu connaissance des copies produites par le citoyen Monnier le 23 mars dernier à Bourges, copies de lettres écrites, a dépos M. Monnier, par Huber à la police de Louis-Philippe. Ce renseignement a été transmis par M. Laurent (de l'Ardèche) à Benjamin Raspail.

Le témoin avait fait partie de la commission des récompenses nationales, était souvent en rapport avec Monnier, secrétaire général de la préfecture de police sous l'administration de Caussidière.

Après le 15 mai, Monnier lui dit : « Je sais qu'il y a eu dans cette affaire un agent provocateur; c'est un ancien agent de la police royale; les copies des lettres qui prouvent ce qu'il est sont entre mes mains; je les ai eues lorsque Caussidière était préfet, et je les produirai aux débats afin de justifier les accusés.

Il me nomma Huber. « Mais comment se fait-il, lui fis-je observer, que vous ayez eu ces renseignements du temps de Caussidière, et que vous ne vous en soyez pas servi à cette époque? Vous deviez démasquer Huber, puisqu'il se portait alors candidat dans un département et fondait un club qui avait une grande influence. — Je me trompe, reprit-il alors; j'ai fait cette découverte lorsque M. Trouvé-Chauvel était préfet de police. »

LE PRÉSIDENT. Témoin, vous pouvez vous retirer.

LE CIT. HUBER. Pardon, j'ai à demander au témoin des détails très importants. Il faisait partie de la commission des récompenses nationales. Ai-je jamais porté mon dossier à cette commission? Ai-je jamais fait la moindre réclamation? Ai-je jamais touché de l'argent?

M. MOULIN. Non, jamais.

LE CIT. HUBER. Eh bien! voici la calomnie nouvelle que répand Raspail; il prétend que j'ai touché de l'argent, ce qui prouverait que depuis le 15 mai j'ai eu des relations avec l'Hôtel-de-Ville, avec Marrast et Buchez.

LE TÉMOIN. Au procès Ardouin, il a été parfaitement démontré que jamais Huber n'a rien reçu de la commission, et ce fait a été attesté par le président lui-même.

LE CIT. HUBER. Le témoin sait-il comment j'ai été nommé gouverneur du Raincy?

M. MOULIN. C'est moi qui ai fait, auprès de M. Marie, de M. Marrast, et de la commission, auprès de M. Recurt, des démarches, à l'insu d'Huber, pour obtenir à ce dernier un emploi. Huber ne voulut rien accepter, avant que tous les détenus eussent été placés.

LE CIT. HUBER. Ai-je sollicité ces démarches de la part du témoin?

LE TÉMOIN. Non, jamais.

M. DE ROYER. Quel jour Huber a-t-il été nommé?

LE TÉMOIN. C'est le 13 mai.

LE CIT. HUBER. Cette date est remarquable; car on a prétendu à Bourges que cette nomination avait été la récompense de la dissolution que je devais prononcer le 15. Comme si un pareil fait pouvait être ainsi récompensé! Le témoin sait combien j'ai souffert dans les prisons politiques!

M. MOULIN. Malheureusement oui. Huber a été plusieurs fois à l'article de la mort; il n'a rien moins fallu que la gravité de son état, les certificats des médecins, des instances réitérées, pour le faire transférer à Sainte-Pélagie, à la Pitié et à Tours.

HUBER. J'ai la preuve que les démarches des médecins, ont été, malgré la gravité de mon état, pendant plus d'un mois infructueuses.

LE TÉMOIN. Cela est vrai.

M. LE PRÉSIDENT. Vous pouvez vous retirer.

L'audience est suspendue à deux heures.

Pendant la suspension de l'audience, le public a été égayé par un incident qui heureusement n'a eu aucune gravité. Un garçon de salle, en cherchant à ouvrir les vasistas de l'une des fenêtres pratiquées dans le plafond, précisément la plus rapprochée de la haute cour, a brisé l'une des vitres. Quelques avocats et un officier de gendarmerie qui s'entretenaient au pied des gradins se sont retirés au plus vite. Le tricorne et les toques ont protégé les têtes.

A deux heures et demie, l'audience est reprise.

LE CIT. HUBER. Je prie M. Buchez de vouloir bien dire franchement, sans aucune acception de personne, si j'ai jamais eu la moindre relation avec l'Hôtel-de-Ville.

M. BUCHEZ. Je dois le dire; j'étais à cette époque chargé de la police de l'Hôtel-de-Ville. Je puis dire qu'Huber n'a jamais eu avec cette police la moindre relation.

M. Buchez a la permission de se retirer. On introduit le témoin Monnier. (Mouvement.) Monnier prête serment et déclare être homme de lettres, et habiter rue Laffitte, 27.

LE CIT. HUBER. Monsieur le président, je vous prie de vouloir bien demander à l'accusé son ancienne profession.

M. LE PRÉSIDENT. Tout à l'heure. Au témoin : Reconnaissez-vous l'accusé?

LE TÉMOIN. J'ai vu l'accusé hier pour la première fois. Avant la révolution de Février, je ne m'occupais que de choses sérieuses et nullement de politique. Ami de Caussidière, je l'ai vu le 26 février. Il m'attacha à lui. Caussidière avait fait des recherches dans les archives. Son dossier était énorme; il me dit : « Si j'étais insensé, je croirais que c'est moi qui ai écrit ces rapports. On a pénétré dans mon intérieur. C'est à en devenir fou! » Ce fut alors qu'il me chargea de rechercher les rapports qui étaient ordinairement indiqués par un pseudonyme ou simplement désignés par les numéros d'ordre qui représentaient les agents secrets.

Le témoin entre dans tous les détails de la découverte qu'il a faite de la trahison d'un homme qui était alors secrétaire général de la police, l'ancien ami de Caussidière, qui l'avait comblé de bienfaits. Ce malheureux, appelé, dit le témoin, devant d'anciens amis au Luxembourg, a nié sa signature, puis a demandé pardon en se roulant sur le parquet.

Pendant tous ces détails, l'attention de MM. les jurés est vivement préoccupée. A deux reprises Huber demande le nom de cet individu, sans que M. Monnier consente à le prononcer.

M. MONNIER continue. Après le 15 mai et la démission de Caussidière, je fus conservé dans mon poste; je confiai le soin d'examiner les rapports à l'archiviste. Il fit copier les pièces par un autre individu qui découvrit deux lettres signées *Huber*. Je ne dis pas que le signataire soit l'accusé ici présent. Les pièces auraient été communiquées à M. Trouvé-Chauvel et puis à M. Laurent de l'Ardèche. M. Laurent de l'Ardèche peut être appelé ici; il dira que ce n'est pas moi qui lui ai parlé le premier de ces pièces. Quoi qu'il en soit, M. Laurent de l'Ardèche, parent de M. Raspail, communiqua ces pièce à ce dernier, et voilà comment elles ont acquis au procès leur publicité. Je parle sans prévention aucune. Je ne change rien à ma déposition de Bourges. Je ne porte aucune accusation. Je ne fais que relater des faits.

LE PRÉSIDENT. Quel est l'archiviste qui a communiqué les pièces?

LE TÉMOIN. Non, c'est lui qui les a copiées par mon ordre; c'est M. Pégat. Avant de terminer ma déposition, je dois relever une allégation reproduite bien des fois contre l'administration de Caussidière. On a dit et redit que nous étions mal entourés. Nous savions, en effet, que les agents de l'ancienne monarchie étaient encore à la solde de la police de la République, mais il nous fallait le temps de dépouiller les dossiers de plus de 150 agents secrets, et, au fur et à mesure de nos découvertes, nous faisions des épurations.

HUBER. Puis-je parler?

LE PRÉSIDENT. Tout à l'heure; greffier, lisez les pièces en question.

Nous en avons donné le texte hier. Le témoin reconnaît que ce sont bien celles dont il a parlé à Bourges.

LE CIT. HUBER. Une seule question au témoin pour m'éclairer. Le témoin, dans un préambule très long, parle d'un agent qui signait ses rapports du nom de Pierre. Il semble insinuer que je suis cet agent.

M. LE PRÉSIDENT. Il est bien entendu que cet agent ne peut être confondu avec vous.

LE CIT. HUBER. Je sais que cet agent n'est autre chose que Delahode, mais messieurs les jurés ne le savent pas et pourraient faire confusion. De qui a-t-il voulu parler, de moi ou de Delahode, en indiquant ce Pierre.

LE TÉMOIN. Je parle de Delahode.

LE CIT. HUBER. Bien. Encore une question. Quand vous avez déposé, saviez-vous que j'étais à Londres?

LE TÉMOIN. Oui.

LE CIT. HUBER. N'est-ce pas mon absence qui l'a engagé à parler.

LE TÉMOIN. J'ai déjà dit que l'initiative de ma déposition ne vient pas de moi, mais de l'indiscrétion de M. Pégat.

LE CIT. HUBER. Bien! N'avez-vous pas reçu, depuis que Caussidière est à Londres, des lettres de lui?

LE TÉMOIN. Non.

LE CIT. HUBER. Bien. Mais ne lui avez-vous pas écrit pour l'engager à me retenir? Ne disiez-vous pas vous-même: « Ne lui donnez pas d'argent; la misère l'empêchera de venir en France? »

LE TÉMOIN. Je n'ai pas écrit à Caussidière depuis qu'il est à Londres.

LE CIT. HUBER. Mais vous avez reçu une de ses lettres?

LE TÉMOIN. Eh bien! oui, j'en ai reçu une. Il m'en coûte de parler de ce fait; Caussidière a été mon ami; il est absent, je ne dois pas parler de lui.

LE CIT. HUBER. Je connais cette lettre; la voici, ou tout au moins la copie... Mais nous reviendrons sur ce fait.

M. LE PRÉSIDENT. Permettez, accusé; n'entamez pas de colloque... Faites-moi vos questions, je les transmettrai au témoin.

LE CIT. HUBER. Volontiers... A présent voici ce que j'affirme, c'est que, lorsque le procès du 15 mai a été sur le point d'être jugé, Caussidière, par suite de lettres que vous lui avez adressées, m'engageait à dépenser mon argent, afin que lorsque l'accusation de Raspail vint à se produire, je ne puisse me rendre en France faute d'argent. Mais lorsque je connus la vérité, des amis se cotisèrent pour me faire les frais de mon voyage, afin que je puisse laver mon honneur. Mais le mauvais vouloir de Caussidière paralysa les premières démarches, et ce mauvais vouloir eut pour effet de m'empêcher d'arriver à temps à Bourges pour confondre mes accusateurs. Enfin, la lettre qu'il a écrite à Caussidière, les conseils qu'il lui donnait n'avaient-ils pas pour effet de disculper Caussidière?

MONNIER. Je n'ai pas pu imaginer cette accusation pour sauver Caussidière. Si je n'ai pas présenté la lettre de Caussidière à la haute cour, c'est qu'elle renferme pour la cour même des expressions mal sonnantes. C'est un sentiment de pudeur qui m'a retenu.

HUBER. Je demande au témoin s'il pense que j'aie été agent secret de la police de Louis-Philippe?

LE TÉMOIN. Je n'ai pas à m'expliquer à ce sujet. Tout ce que je sais, c'est que pendant que j'ai été à la préfecture, je ne vous ai pas employé.

LE CIT. HUBER. La raison en est que je ne me suis jamais offert à un citoyen tel que vous, ni à Caussidière, parce que je les connais. Maintenant, je demanderai au témoin s'il n'a pas été de connivence avec Raspail pour ce système de défense.

M. MONNIER. Je n'ai jamais eu la moindre relation avec lui.

LE CIT. HUBER. Je lui demanderai s'il n'a pas conseillé à Raspail de le faire assigner l'un des derniers, afin que je ne puisse pas arriver à Bourges avant la fin du procès.

M. MONNIER. Je n'ai pas eu, je le répète, de communication avec Raspail.

LE CIT. HUBER. Je ferai remarquer à MM. les jurés que depuis l'ouverture du procès de Bourges, le 8 mars, jusqu'au 24, Raspail n'a pas dit la moindre chose qui pût me concerner. Il a seulement, le 24, dit d'une manière générale, qu'il prouverait dans son plaidoyer que c'était un coup de police. Pourquoi n'a-t-il prononcé mon nom qu'au dernier moment? Comment se fait-il que le témoin n'ait pas, par patriotisme, révélé ces faits plus tôt?

LE TÉMOIN. Je n'en ai eu connaissance qu'au mois de décembre ou de janvier. La haute cour peut le voir.

LE CIT. HUBER. Le témoin n'est-il pas parent de Caussidière?

LE TÉMOIN. Je ne suis nullement parent de Caussidière. Dans un article comme il en fait souvent, le *Constitutionnel* (Hilarité.) a voulu me faire passer pour le beau-frère de Caussidière.

LE CIT. HUBER. Le témoin n'a-t-il pas fait une déposition au pouvoir exécutif contre Caussidière?

LE TÉMOIN. Allons donc; mais ceci est impossible. Il aurait fallu alors que je dépose contre moi. N'étais-je pas le secrétaire de la préfecture? est-ce que je ne sais pas parfaitement comment se sont passés les faits du 15 mai.

M. LE PRÉSIDENT. Accusé, défendez-vous, mais n'attaquez pas le témoin dans son honneur.

LE CIT. HUBER. Je ne puis cependant m'empêcher de reproduire ma question.

LE TÉMOIN. Je répète que cela est impossible à croire. Le *Constitutionnel*, il est vrai, a cru devoir, comme il fait bien souvent, insérer une plaisanterie, je me sers à dessein de ce mot; mais le fait est faux, je le répète.

HUBER. Cependant vous, ami et secrétaire de Caussidière, après le 15 mai, même lorsque la commission exécutive a été renversée, vous avez conservé votre place? N'avez-vous pas dû la conservation de cette place à des révélations faites contre les républicains, et à des complaisances assez singulières pour le parti légitimiste. (Rumeurs sur le banc des jurés.)

LE TÉMOIN. Ces faits sont complètement faux. J'ai toujours compris mes devoirs, et j'ai toujours su les remplir.

LE CIT. HUBER. Vous avez parlé de M. Pégat qui a, dites-vous, communiqué ses copies à M. Laurent (de l'Ardèche). N'y a-t-il pas de déclarations de M. Pégat.

M. LE PRÉSIDENT. Cette déclaration existe au dossier. Greffier, faites-en lecture, ainsi que de la lettre de Caussidière.

Le greffier lit une délaration de M. Pégat, datée de Lyon, du 6 octobre 1849. Cette déclaration porte qu'en effet M. Pégat a copié deux lettres et un rapport d'Huber au préfet de police, M. Delessert, à la date de 1839; se trouvant au mois de février dernier avec M. Laurent (de l'Ardèche), il lui a révélé l'existence de ces pièces. M. Laurent (de l'Ardèche) en demanda une copie qu'il lui donna.

Le greffier lit également une lettre de Caussidière, datée de Londres, 28 février 1849, lettre dans laquelle Caussidière informe son ami Monnier qu'Huber lui a avoué l'existence de ces lettres. Il les attribue à l'affaissement moral produit par la captivité. Huber voulait s'évader en route. Caussidière termine sa lettre en recommandant à Monnier de garder le silence.

HUBER. Je demanderai maintenant à M. le président de vouloir bien faire venir mon dossier de la préfecture de police.

M. LE PRÉSIDENT. Déjà, dans le procès de Bourges, cette demande a été faite.

M. BAROCHE. Prévoyant que cette demande nous serait adressée, nous avons écrit dernièrement à M. le préfet, et nous en avons reçu une réponse que le greffier peut lire si la haute cour y consent.

Le greffier donne lecture de cette lettre par laquelle le préfet déclare ne pouvoir présenter ce dossier, attendu qu'il a dû être brûlé comme tous les dossiers des agents secrets; et que, dans le cas où il existerait encore, il ne pourrait être retrouvé, parce qu'il appartient à une administration précédente.

LE CIT. HUBER, avec une vive émotion. Eh bien! voilà qui éclaircit l'horrible situation qui m'est faite depuis huit mois. C'est chez nos adversaires politiques qu'il faut aujourd'hui aller chercher la vérité. Croyez-vous que si j'eusse été un agent secret, le préfet vous le dirait? Non, c'est alors qu'il soutiendrait le contraire, afin que je pusse encore exercer cet emploi odieux; mais ici il laisse planer le soupçon sur ma tête, car il s'agit de me perdre. Ah! je savais bien qu'il y avait un coup de police là, un coup de la police des Caussidière, des Raspail, des Blanqui, des Monnier! Mais je les démasque! (Mouvement.)

Me BUVIGNIER. De la lettre de M. le préfet de police, il résulte évidemment qu'on doit retrouver le dossier, ou, dans le cas où on ne le retrouverait pas, le témoin a fait une fausse déposition. Je demande à M. le président de vouloir bien, en vertu de son pouvoir discrétionnaire, faire opérer toutes les recherches.

LE CIT. HUBER. Mon Dieu! ne peut-on faire venir M. Delessert, l'ancien préfet de police?

M. LE PRÉSIDENT. Le ministère public a fait tout ce qui dépendait de lui. Maintenant vous comprenez que mon pouvoir ne peut pas aller jusqu'à faire que ce qui n'existe pas existe.

LE CIT. HUBER. Vous comprendrez maintenant, messieurs les jurés, comment la police m'a témoigné sa reconnaissance par sept années de prison cellulaire. Si j'ai passé dans la police, j'ai dû y laisser des traces. Sept années de prison cellulaire! A quoi, je vous le demande, aurait servi ma surveillance?

Pourquoi avoir fait un résumé et n'avoir pas fait copier le rapport? Mais il y a plus: il y a dans cet extrait une contradiction absurde. Comment! j'aurais sauvé deux fois la vie au roi, et je postule pour me faire emprisonner! Comment! j'ai sauvé la vie de Louis-Philippe, et pour récompense je n'ai eu que la prison, et je suis assez insensé pour solliciter encore cette prison! Que le témoin me dise enfin ce qu'il y a de vraisemblable dans tout cela.

M. LE PRÉSIDENT. Vous reproduisez toujours la même demande.

LE CIT. HUBER. C'est que je me défends toujours contre le même fait.

M. LE PRÉSIDENT. Eh bien! croyez-moi, réservez ceci pour votre plaidoierie. Témoin, allez vous asseoir.

Témoins à décharge.

M. QUIGNOT, 34 ans, ouvrier tailleur, connaît Huber depuis 1834. Il était à la séance du club de la révolution, tenue le 10 mai. Huber a pris la parole; non-seulement il a combattu la manifestation pour le 15, mais il s'est même opposé à toute idée d'en faire une.

Je connais Huber depuis très longtemps. Détenu politique avec lui, je sais qu'en prison toutes les faveurs qu'il a eues, c'est d'avoir toujours porté les plus gros fers et d'avoir été mis dans le plus mauvais cachot. En février 1843, les fers qu'il portait étaient tellement pesants, que l'inspecteur des prisons, M. Lucas, en a fait un rapport spécial pour faire cesser ce régime. Je sais que lorsque Huber a été transféré à Doullens, il était mourant; moi et trois autres détenus, nous l'avons porté mourant dans une civière. Il crachait le sang.

LE CIT. HUBER. Et voilà le traitement de l'agent secret de la royauté... Maintenant n'est-il pas vrai que Blanqui, après avoir été condamné à une peine plus forte que moi, quoique moins malade que moi, a été gracié dix-huit mois avant moi... Je ne prétends tirer aucune induction de ce fait, mais le traitement que j'ai éprouvé, une longue captivité, tout cela ne dénote-t-il pas une singulière faveur auprès du gouvernement?

LE TÉMOIN. Ce que dit Huber est vrai. J'ajoute que jamais il n'a excité de tumulte dans la prison, et qu'il était le plus malheureux de nous tous.

M. DANIEL, 40 ans, voyageur. Le 13 mai au soir au club de l'Orangerie, on fit la proposition de faire une manifestation pour la Pologne, on parlait d'armes. Huber s'y opposa formellement et menaça même de lever la séance. Il n'a pas provoqué la réunion tenue chez Dourlans.

LE CIT. HUBER. Donc, en aucun façon je n'ai rempli le rôle d'agent provocateur.

M. STÉVENOT (Henri), 34 ans, plumassier. A la séance du 12 mai, Huber s'opposa à la manifestation, il ne céda qu'à regret. A une séance des anciens condamnés politiques, tenue rue Albouy, on parla de la nomination de Huber, comme gouverneur du Raincy. Huber déclara alors qu'il n'accepterait rien tant que le dévouement de ses amis ne serait pas récompensé. Il montra le plus grand désintéressement.

M. LE PRÉSIDENT. Est-ce le 12 que cette réunion a eu lieu?

LE TÉMOIN. Non, citoyen. J'ajoute que Huber était logé alors dans un véritable chenil, et qu'il vivait d'une manière très sobre, car il était pauvre. Huber, étant à Londres, m'écrivit plusieurs lettres, et toujours il me disait qu'il voulait se constituer afin de sauver les accusés; il m'écrivait cela même antérieurement à la déposition Monnier; il était seulement retenu par la misère.

VUISQUE, 43 ans, a copié la lettre adressée à M. Marrast le 14 mai, au matin.

LOISEAU (Alexandre), 23 ans, a porté, le 14, la lettre adressée par Huber à Barbès. N'ayant pas trouvé Barbès, il la remit à Landolphe, vice-président du club de la Révolution. Il était à la manifestation du 15; Huber le chargea d'aller chercher la pétition de Raspail, et lui dit d'engager les assistants, sur toute sa route, à ne pousser que le seul cri de: Vive la République. Il n'était pas chargé d'engager Raspail à prendre la tête de la colonne. Le témoin connaissait la retraite d'Huber après le 15 mai. Il n'est sorti que deux fois, le soir et toujours déguisé; le témoin l'accompagnait.

M. CHILMAN, 43 ans, ouvrier cordonnier, faisait partie de la commission des récompenses nationales. Huber n'a jamais reçu de secours. Ce bruit a été répandu, on en a parlé dans un procès récent. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'un citoyen ayant à recevoir une somme de 100 fr., a prié qu'elle fût adressée à Huber. Le témoin était à l'Hôtel-de-Ville; il n'a jamais eu connaissance qu'il y ait eu des relations entre M. Marrast et Huber. C'est lui qui a pris l'initiative de la demande du gouvernement du Raincy pour Huber. Celui-ci ne savait s'il devait l'accepter.

Le témoin rend compte des démarches que fit Huber pour que la manifestation fût pacifique. Il était à cette manifestation. Huber lui dit, lorsqu'ils furent précipités dans l'intérieur du palais: « Je suis exténué; reste quelque temps à cette porte et empêche d'entrer. Il faut prévenir de grands malheurs. Je vais entrer me reposer un peu. » Je restai en effet à cette porte.

FEMME MOULIN. Huber n'a jamais rien demandé lorsqu'il était détenu. Depuis 22 mois il était à Doullens, au système cellulaire, et sa situation était tellement grave, que le ministre sachant que je lui ai presque toujours servi de mère, me donna l'autorisation de le voir. Quand j'arrivai, il était mourant, par suite de privation de nourriture. L'isolement affreux dans lequel il vivait lui avait fait prendre la résolution de se laisser mourir. En 1837, je m'adressai à M. Delessert, préfet de police, pour lui obtenir le droit de rester à Paris.

M. Delessert me répondit: « Huber est un bon garçon, mais il a un caractère indomptable; il n'a rien voulu me promettre, je ne puis lui accorder sa demande. » J'ai procuré à Huber un logement après la journée du 15 mai, et je puis affirmer que jamais il ne s'est promené dans les rues impunément, comme on l'a dit et écrit.

M. MAURIN (Claude) était à la réunion Dourlans. Huber combattit le projet de se rendre en armes à la manifestation.

M. NOUGUÈS, typographe, a été détenu politique avec Huber. Il était toujours le plus maltraité et a toujours été connu pour un excellent camarade.

M. HANN, 40 ans, tailleur, rend compte de l'invasion de la salle des séances de l'Assemblée; son récit concorde avec celui d'Huber.

M. SANGET, 42 ans, imprimeur, même déposition.

M. DELBROUCK, 29 ans, a fait partie du Comité centralisateur comme délégué des clubs; le 13, chez Sobrier, il entendit Huber protester contre toute tentative contre l'Assemblée.

M. LEMOR, 63 ans, maire du 4e arrondissement. Huber fut conduit devant lui; les gardes nationaux qui l'amenaient lui dirent qu'ils l'avaient arrêté par mesure de sûreté. Comme il ignorait les événements du 15 mai, il le fit relâcher.

M. DRUY, employé à Bicêtre. Détenu à Doullens, il a su que M. Duchâtel, ministre de l'intérieur, engageait le directeur de la prison à pousser Huber à demander son exportation, moyennant une somme de 20,000 fr.

M. THOMAS, 40 ans, employé, dépose de faits déjà connus.

La liste des témoins est épuisée. L'audience est levée à six heures.

Convocation d'Assemblée générale.

SOCIÉTÉ DU 15 JUIN 1840.

Les actionnaires de la Société Considerant, Paget et compagnie, sont convoqués en Assemblée générale, pour le dimanche 28 octobre 1849, à midi, au domicile de la Société, 2, rue de Beaune, à Paris, à l'effet d'entendre le rapport de la gérance, d'arrêter les comptes, d'agréer les nouveaux gérants de la Société, et de faire aux statuts les changements qui seront proposés par la gérance.

SOCIÉTÉ DU 10 JUIN 1843.

Les actionnaires de la société Considerant et compagnie sont convoqués en assemblée générale pour le dimanche 28 octobre 1849, à deux heures, au domicile de la Société, 2, rue de Beaune, à Paris, pour entendre le rapport de la gérance, arrêter les comptes, et faire aux statuts les changements qui seront proposés par la gérance.

Dans le cas où il ne se trouverait pas à ces deux réunions un nombre suffisant d'actionnaires, il ne sera pris aucune décision définitive. Cependant les propositions sur lesquelles il s'agit de délibérer leur seront soumises, et si elles sont adoptées par la moitié des voix des membres présents, ces propositions seront regardées comme prises en considération. Une nouvelle assemblée sera convoquée dans les trente jours, au moyen d'insertions dans la *Démocratie pacifique*, énonciatives du résultat de la première assemblée. Ces insertions seront faites quinze jours à l'avance. Dans cette seconde assemblée les décisions seront valablement prises à la majorité des deux tiers des voix présentes, quel que soit le nombre des actions représentées. (Article 28 de la Société de 1840, et 33 de la Société de 1843.)

Les membres du comité supérieur de rédaction, institué par l'acte de société du 10 juin 1843, sont en outre convoqués pour le samedi 27 octobre, à onze heures, rue de Beaune, à l'effet d'y procéder, dans la forme prévue par l'acte de société, à l'élection dont il est parlé dans l'article qui a constitué ledit comité.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 octobre sont priés de le renouveler s'ils ne veulent pas éprouver d'interruption dans le service du journal.

FAITS DIVERS.

On pense que le rapport de M. Thiers, sur les crédits pour l'expédition de Rome, sera déposé samedi prochain en séance publique, et que la discussion s'ouvrira samedi.

— On lit dans le *Moniteur du soir*:

« Le *Constitutionnel* annonce, dans son numéro de ce jour, que l'on prépare au ministère de la guerre la libération de la classe de 1843.

» Ce journal a été mal informé; il n'a jamais été question d'opérer prochainement cette libération. »

— Le bruit du rappel de l'armée de Rome a pris aujourd'hui dans les couloirs une nouvelle consistance; l'armée française serait concentrée à Civita-Vecchia.

Le conseil des ministres, tenu aujourd'hui à l'Elysée, était, dit-on motivé par cette mesure. (*Presse*).

— M. Latour-Mézeray, ancien sous-préfet, est nommé préfet du département d'Alger, en remplacement de M. Lacroix, appelé, sur sa demande, à d'autres fonctions.

— Par décret du président de la République, en date du 4 de ce mois, la suspension de fonctions prononcées par le préfet de la Seine, en conseil de préfecture, à l'égard de M. Pascal, lieutenant-colonel de la 11e légion de la garde nationale de Paris, et de M. Theil, chef de bataillon dans la même légion, a été prolongée, par application de l'art. 61 de la loi du 22 mars 1831.

— M. d'Estremont de Maucroix, capitaine de frégate, qui a commandé cette année la station chargée de surveiller la pêche sur les côtes d'Irlande et d'Ecosse, écrit au ministre de la marine une lettre dans laquelle il se félicite d'avoir réussi à entretenir la bonne harmonie entre les pêcheurs des deux nations et à se concilier la bienveillance des autorités anglaises. La pêche, qui est actuellement finie, a été extrêmement abondante.

INSTITUT POLYTECHNIQUE, passage Jouffroy, n° 16. — Lundi, 13 octobre, à neuf heures du soir, M. Jacques de Salserres ouvrira son cours d'*économie agricole*. Il traitera de l'*organisation économique d'une ferme*. Ce cours aura lieu tous les lundis.

PETITE CORRESPONDANCE.

Romorantin.—M. J. G.—Reçu le bon de 8 fr.

Pauzes-de-Saint-André.—M. M.—Reçu les 35.—Fait le chang. — L'Alm. v. sera exp. les prem. jours de la sam. proch.

Bordeaux.—M. E. B.—Reçu les 560.—Merci. — Nous prenons bonne note de vos observ.

Metz.—M. T. G.—Reçu les 117-25. — Fait l'appl. de conform.—La note que v. nous adr. sera soum. au comité de dir.—Nous av. reçu toutes v. lettres.—Affect. remerc. à tous.

Nantes.—M. G.—Reçu les 49-80. — Fait l'appl. de conf. Nous all. faire l'abb. sans oubl. le b. de la lot. — Nous pren. note de la rectif.—Remerc. à tous.

Bourse du 11 octobre 1849.

La bourse d'aujourd'hui a été nulle; on a spéculé pendant les deux heures sur 20 c. Le 5 0/0, ouvert à 87-90, a fait au plus bas 87-70, et il a fermé à 87-75. La coulisse était aussi morte que le parquet.

L'état de stagnation de la bourse provient des nouvelles incertaines et contradictoires sur les évènements qui se seraient passés à Naples. On paraît ne pas croire à la gravité de ces évènements, et cependant l'incertitude a arrêté les cours et empêché les spéculateurs de s'engager.

On parlait aussi de la position de la Turquie vis-à-vis de l'Autriche et de la Russie; on craint des complications.

Le 3 0/0, ouvert à 55-70, a fermé à 55-65.

Les actions de la banque ont fermé à 2335, avec [illegible] de baisse sur la clôture d'hier.

Les nouvelles obligations de la Ville ont baissé de 2-50; celles de la Seine ont haussé de 1-25.

Les chemins de fer ont monté sur certaines lignes et baissé sur d'autres; ils ont haussé savoir: Versailles, rive droite, 1-25; Orléans, 5; centre, 2-50; Bordeaux, 1-25; Nord, 1-25; Nantes, 1-25; et ils ont baissé, savoir: Saint-Germain, 5; Versailles, rive gauche, 1-25; Rouen, 5; Avignon, 2-50; Strasbourg, 1-25.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Cl. du j.
Trois 0/0	55 55	55 80	55 65	55 [illegible]
Cinq 0/0 (Emp. 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0	87 75	87 90	»» »»	87 [illegible]

11 oct. AU COMPTANT.—COURS DE CLOTURE

RENTES.		Espag. dette active.	[illegible]
3 0/0 j. du 22 juin	55 65	— — 3 0/0	[illegible]
5 0/0 j. du 22 mars	87 75	— Dette intér.	[illegible]
VALEURS DIVERSES.		Naples, récép. Roth.	[illegible]
		Romain, emprunt	[illegible]
Banque de France	2335 »»	Haïti, emprunt	[illegible]
Ob. de la Ville anc.	1270 »»	Piémont, emprunt	[illegible]
— — nouv.	1132 50	— Nouveau	875 »
Oblig. de la Seine	1087 50	Lots d'Autriche	380 »
— St-Germ. 1842	[illegible]	2 1/2 hollandais	55 »
— Versailles	840 »»	CHEMINS DE FER.	
— Orléans 4 0/0	975 »»		
— Nouvelles	[illegible]	Saint-Germain	410 »
— Rouen 4 0/0	730 »»	Versailles, r. d.	[illegible]
— Nouvell., 1849	[illegible]	Versailles, r. g.	[illegible]
— Havre j. mars	730 »»	Orléans à Paris	740 »
— Nouvelles	[illegible]	Rouen	[illegible]
— Marseille	[illegible]	Havre	[illegible]
— Orléans jouis.	450 »»	Avignon-Marseille	[illegible]
— Cert. de Lyon	[illegible]	Bâle	[illegible]
Quatre-Canaux	1084 »»	Centre	[illegible]
— Jouissance	72 50	Boulogne	470 »
Bons du Trésor	6 0/0	Bordeaux	[illegible]
Forges Aveyron	3000 »»	Nord	[illegible]
Monceau-s.-Sambre	1550 »»	Strasbourg	347 [illegible]
Nord (hauts four.)	900 »»	Nantes	[illegible]
Charbon belge	325 »»	Monter. à Troyes	[illegible]
Zinc V.-Montagne	2775 »»	Dieppe Fécamp	175 »
— Stol. erg.	475 »»		
Mines de la Loire	255 »»	BOURSE DE LONDRES du 10 octobre.	
FONDS ÉTRANGERS.			
Belg. 5 0/0 1840	97 1/4	3 0/0 consolidés	92 [illegible]
— 5 0/0 1842	97 »/»	3 0/0 au 17 oct.	92 [illegible]
— 4 1/2	89 1/4		
— 3 0/0	65 1/4	TAXE DU PAIN.	
— 2 1/2 0/0	49 1/4	1re qualité le kilo	29 c.
— Banque	685 »/»	2e — —	22
— — 1841	1020 »/»		

L'un des gérants: VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 12 octobre.

THÉATRE DE LA NATION.—La Filleule des Fées.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Les Demoiselles de Saint-Cyr.
OPÉRA-COMIQUE.—La Fée aux Roses.
ODÉON.—Evelyne, Fornarina, l'Heureuse erreur.
THÉATRE-HISTORIQUE. La Guerre des Femmes.
VAUDEVILLE.—Pas de fumée sans feu, les Grands Ecoliers, Riche d'amour.
GYMNASE. — Babet, Trumeau, Marchand de Joujoux d'enfants, Sept Billets.
THÉATRE MONTANSIER. — Le Chevalier, le Groom, Tigre du Bengale, Jeune homme pressé.
VARIÉTÉS.—Les Parents de ma Femme, rue de l'Homme.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 212. — ÉDITION DU MATIN. — Samedi 13 octobre 1849.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — [illegible] (JEAN.)

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS. [illegible] Les manuscrits ne seront pas rendus. [illegible]

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE [illegible]

DÉPARTEMENTS. Trois mois . . . . . 9 f. Six mois . . . . . 17 f. Un an . . . . . . 32 f.

[illegible] Voir les détails à la 4e page.

REPARTITION PROPORTIONNELLE AU CAPITAL, AU TRAVAIL et AU TALENT.

PARIS, 12 OCTOBRE.

Un Conseil d'Adversaire.

L'*Union* conseille aux accusés de juin, dans leur intérêt, de ne pas soulever la question de la *Constitution violée*.

Il n'y a qu'une manière de profiter des conseils d'un ennemi, c'est d'en prendre le contre-pied. En abandonnant la thèse de la Constitution violée, les accusés ne renonceraient pas seulement à un droit, ils manqueraient à tous leurs devoirs envers la démocratie. Le terrain d'ailleurs est des plus avantageux. Il est impossible à nos adversaires d'y faire une figure qui ne soit pas humiliante. On lit dans l'*Union* :

Oui, les insurgés du 13 juin ont pu croire et présumer que la Constitution était violée ; c'était leur droit de minorité de penser, sur ce point, tout autrement que la majorité.

Nous répondons à l'*Union* que la majorité a voté ce qu'elle a voulu ; mais qu'en fait d'opinion elle a pensé sur ce point exactement comme la minorité. Les membres de la majorité peuvent soutenir que la Constitution, dont ils réclament sans cesse la révision, a pour eux peu de charmes, qu'elle est empreinte de l'esprit anarchique de Février, qu'elle favoriserait, si on la laissait faire, le renversement de toutes les monarchies et l'éclosion de toutes les républiques possibles ; que dans l'intérêt de l'ordre, de la religion, de la famille, etc., ils n'ont pas voulu attacher trop d'importance à la lettre constitutionnelle... Voilà ce que la majorité pourrait dire de bonne foi. Mais trouvez un membre de la majorité soutenant sérieusement, et en se croyant lui-même, qu'en renversant une république à coups de canon, qu'en dispersant une Assemblée constituante, élue par le suffrage universel, qu'en substituant à ce régime la papauté temporelle, sans faire appel aux suffrages de personne, on n'a pas violenté la liberté des Romains ! Trouvez un seul représentant qui soutienne de pareilles données gravement, sans rire au nez de son interlocuteur, et nous l'allons dire à Rome.

Si vous respectez la liberté des Romains, faites-les voter sur la forme de leur gouvernement ; si vous refusez cette épreuve, c'est que vous préférez à la liberté des Romains, et à la Constitution de 1848 vos inclinations de parti pour la papauté temporelle. Vous pouvez choisir à vos risques et périls, mais non pas concilier l'eau et le feu.

L'Assemblée nationale n'a tenu aujourd'hui qu'une très courte séance. Après avoir admis avec empressement la demande de M. Passy, ministre des finances, qui l'engageait à renvoyer au conseil d'Etat l'étude d'un projet de loi sur l'avancement dans les fonctions publiques, elle a passé à la première délibération sur un projet de loi tendant à maintenir désarmée la garde nationale de Lyon. Ce projet a été approuvé par une grande majorité.

M. Leblanc, colonel du génie, est arrivé ce matin de Rome, porteur de dépêches, que l'on assure être de la plus haute importance, de M. le général Rostolan, commandant en chef notre armée à Rome.

M. Leblanc a été reçu ce matin par M. le président de la République. On assurait dans les couloirs de l'Assemblée que ces dépêches annonçaient la résolution du pape de rentrer très-prochainement à Rome.

L'irritation est toujours la même, cependant, parmi la population romaine. (*Temps.*)

La *Patrie* nous apprend que le 3e bureau de l'Assemblée a consacré plusieurs séances à la vérification des pouvoirs de MM. Schœlcher et Perrinon, élus représentants à la Guadeloupe. Après un examen des faits qui ont motivé plusieurs protestations contre ces élections, le bureau a été d'avis d'en proposer l'annulation à l'Assemblée. M. Vernhettes a été nommé rapporteur.

L'Assemblée nationale, nous voulons du moins l'espérer, ne sanctionnera pas cette proposition, qui serait de nature à déterminer dans les colonies les collisions les plus funestes.

Courrier de Versailles.

12 octobre 1849.

Dans les premières années de la révolution de 89, un certain abbé, M. de Royou, fit paraître un journal intitulé : *l'Ami du roi*. Dans cette feuille, au nom des *honnêtes gens*, au nom de la *morale*, et surtout au nom de la *conciliation*, l'abbé Royou poussait tous les jours à la guerre civile, envenimait les haines. Comme les modérés de notre époque, il estimait que pour toutes raisons, aux patriotes, aux hommes du progrès, aux partisans de la révolution, — socialistes du temps, — on ne devait répondre qu'à coups de fusil ou tout au moins à coups de fourches. *La modération* de l'abbé fut même poussée à un tel point, que Danton l'appelait plaisamment « le Marat de la monarchie. » M. l'avocat-général a-t-il lu le pamphlet de Royou ? Cette question est le seul compte-rendu que nous puissions faire des réquisitoires politiques.

Un mot encore. On a prétendu, avant l'ouverture du procès, que les débats de l'affaire Huber précédaient ceux du procès du 13 juin, afin de créer un précédent, et de faire une assimilation entre les faits des deux époques. M. de Royer est convenu franchement de cette intention. A la bonne heure ; mais en vérité il faut que l'accusation soit bien à bout de ressources pour avoir recours à d'aussi pauvres moyens. Nous verrons...

Huber a présenté lui-même sa défense ; il ne s'est occupé que de son honneur. Nous renvoyons nos lecteurs à son discours, et nous sommes persuadé qu'il portera la conviction dans leur esprit.

Me Buvignier, en quelques paroles bien senties, a fait justice de la déposition du témoin Monnier ; il a fait ressortir les contradictions qui s'y trouvent, il a déclaré que le débat relatif à l'honneur de son client, ne pouvant se terminer devant la haute cour, continuerait dans une autre enceinte.

Nous nous associons pleinement à l'opinion qu'il a exprimée relativement au citoyen Raspail. Non, le débat n'est pas entre Raspail, Blanqui et Huber, mais bien entre Huber et Monnier. Me Buvignier a parfaitement eu raison de bien faire ressortir que les condamnés de Doullens, comme beaucoup de républicains, ont été trompés, et nous ne doutons pas que le citoyen Huber, lorsque l'animation produite par les débats sera calmée, lorsqu'il saura bien que de l'accusation portée contre son honneur il ne reste rien, nous ne doutons pas qu'il ne partage l'opinion de son défenseur.

Huber avouait tous les faits reprochés par l'accusation. Il a été condamné à la déportation ; il s'y attendait. Nous plaignons son sort, mais nous ne pouvons nous empêcher de le féliciter sincèrement d'avoir été chercher, dans l'intérêt de sa considération, une condamnation inévitable.

Il a été réellement acquitté par la Démocratie, et désormais il n'aura plus à craindre de serrer la main de ses amis politiques.

Huber a accueilli son arrêt par le cri de

VIVE LA RÉPUBLIQUE !....

Nous félicitons également M. Bérenger. Depuis le procès de Bourges, il a fait cette grande découverte : « Qu'une pensée de désordre a *présidé aux journées de février*. »

Nous croyons comme lui, que si Louis-Philippe et ses agents n'avaient pas introduit le désordre en tout et partout, la Révolution n'eût pas éclaté en Février. Un désordre — vraiment royal — a réellement présidé à la Révolution, et c'est pour le réprimer que les journées de Février ont eu lieu.

Nous croyons, du moins, avoir bien rendu la pensée de M. Bérenger.

Demain commenceront les débats de l'affaire du 13 juin.

Les citoyens Maubé et Louriou se sont constitués prisonniers.

Canton de Vaud (Suisse), 9 octobre 1849.

Citoyen rédacteur,

Nous étions d'une opinion contraire à celle de nos amis de Londres et de Paris sur la question de présence au procès du 10 octobre. Nous pensions qu'il importait à la cause républicaine que tous ceux qui avaient participé à la manifestation incriminée, vinssent protester encore contre un pouvoir qui, selon nous, n'existe plus de droit ; qu'ils vinssent redire eux-mêmes, le 10 octobre, à la face de la France, ce qu'ils avaient dit le 13 juin : que ce pouvoir a violé la Constitution.

Mais, en hommes de parti et par esprit de discipline, nous devons nous soumettre, nous minorité, à l'avis de la majorité ; nous ne paraîtrons donc pas au procès.

Salut et fraternité.

A. ROLLAND (de Saône-et-Loire), FÉLIX PYAT, BOICHOT, ERNEST COEURDEROY, L. AVRIL, JANNOT.

Le Socialisme de l'Etat.

L'ÉTAT ET LES COMMUNES.

Toutes les améliorations, toutes les réformes que nous avons indiquées comme devant faire rentrer l'Etat dans la légitimité de sa mission, comme devant mettre chacun de ses services publics en rapport avec le principe de la souveraineté du peuple et les besoins nouveaux du pays, — constituent seulement la tâche qui incombe à l'Etat dans l'œuvre de la transformation sociale.

C'est le Socialisme de l'Etat que nous nommons particulièrement GARANTISME ou ORGANISATION DES GARANTIES SOCIALES.

Mais le génie des améliorations sociales et la découverte des destinées humaines vont plus loin.

Charles Fourier, en dessinant en quelques traits les caractères de l'administration garantiste, en la présentant comme une transition lente, graduelle, entre le morcellement et l'association, entre la civilisation et une société meilleure, a dédaigné les détails, craignant lui-même de voir la société épuisée par ses convulsions, se contenter de ce socialisme gouvernemental, et négliger pour une amélioration intermédiaire la véritable solution du problème des destinées heureuses.

A nos yeux, cette solution véritable, complète, se trouve dans l'organisation sociale de la Commune, dans l'association libre, mais intégrale de ses forces vives, dans l'organisation attrayante de son atelier de production, de distribution et de consommation, et cette solution mérite le nom d'HARMONIE SOCIALE.

Or, cette harmonie sociale, ce but supérieur du socialisme ne peuvent être atteints et surtout généralisés que par les efforts libres, les adhésions spontanées des individus et des familles.

L'Etat, en organisant des garanties sociales, ne fait que faciliter et régulariser le mouvement du progrès.

Les individus, en organisant eux-mêmes le petit Etat et la petite société qu'on nomme la Commune, peuvent seuls opérer la véritable régénération sociale.

Ceux qui supposent donc que notre idéal consiste à faire absorber par l'Etat toutes les forces vives du pays, à concentrer dans ses mains toutes les initiatives d'améliorations et de progrès se trompent et nous calomnient.

A nos yeux, la fonction de l'Etat, au lieu d'être une tutelle oppressive, absorbante, doit, par le fait même du progrès social, dans une société libre, heureuse, bien organisée, se réduire aux proportions d'une simple gérance de l'association nationale, déléguée par les associations communales, départementales, provinciales du pays.

L'Etat, loin d'être l'unique moteur de la vie publique, doit en être simplement le rouage central.

L'Etat, en offrant des garanties sociales à ses administrés, en transformant ses services purement administratifs, défensifs, répressifs ou fiscaux, en services réels, productifs ; en s'efforçant de concilier dans toutes ses institutions l'autorité avec la liberté, le droit social avec le droit individuel, doit améliorer généralement la situation des individus, des familles, des communes, et se rapprocher du type d'une ASSOCIATION LIBRE ET HEUREUSE ; — mais, pour que ce type soit atteint et se généralise, il faut que les individus, les familles, les communes y concourent activement, directement eux-mêmes, et réalisent d'abord cette association libre et heureuse dans tous les groupes primaires et intermédiaires de la société.

Les améliorations garantistes qui constituent le vrai socialisme de l'Etat opéreront la réforme sociale par le sommet.

L'organisation de la Commune associée, qui constitue plus particulièrement le socialisme des individus, opérera la réforme sociale par sa base.

Le socialisme de l'Etat peut réformer, comme nous l'avons vu, l'administration, l'impôt, l'armée, la justice ; il peut, sans constituer des monopoles, garantir, généraliser l'instruction gratuite, le crédit, l'assurance, etc. ; il peut encore, par la fondation d'un ministère du progrès ou des expériences, par des modèles de bonne exploitation agricole, industrielle, commerciale, par des encouragements aux associations entre les capitalistes et les travailleurs, stimuler, déterminer l'élan des réformes économiques. Mais il ne saurait aller plus loin dans cette voie sans danger pour la liberté individuelle ; il ne saurait réformer les libres conditions du travail, les libres relations des intérêts ; il ne saurait extirper la misère et tous les vices du morcellement.

Le libre socialisme des individus au contraire, les réformes sociales réalisées par les familles elles-mêmes dans la base de l'édifice, les améliorations incarnées dans la Commune, unité simple, élément alvéolaire de la société, peuvent, en se répétant, en se propageant par l'autorité de l'expérience, par l'imitation du succès, extirper le mal social dans ses racines, réformer toutes les conditions de la prospérité publique, substituer la solidarité au morcellement, vaincre l'ignorance et la misère, et réduire, par conséquent, à très peu de chose la tâche socialiste de l'Etat.

En effet,

Qu'on suppose l'ordre et la liberté conciliés et garantis dans les communes par l'association libre des intérêts, par l'organisation attrayante des travaux, — et on comprend que l'Etat n'a presque plus rien à faire pour concilier et garantir la liberté et l'ordre dans le pays ; que tous ses arsenaux législatifs, judiciaires et militaires lui deviennent presque inutiles.

Qu'on suppose les citoyens, les familles, parvenant, comme membres de l'Association communale, à extirper de son sein, au moyen de l'industrie attrayante, la misère, l'ignorance et l'oisiveté, ces trois sources de tous les crimes, le morcellement et l'insolidarité, ces causes de tous les procès, — dès lors les citoyens et les familles, comme membres de la grande association nationale, ont moins de charges et de devoirs à remplir ; — dès lors l'Etat n'a plus besoin d'entretenir des services publics aussi coûteux pour rendre la justice, surveiller les vices, comprimer les besoins, réprimer les écarts.

Sous le régime du morcellement actuel, l'action sociale de l'Etat ne saurait garantir l'instruction à tous les enfants du peuple qu'à la condition de la rendre obligatoire, c'est-à-dire d'en faire un monopole, de froisser les goûts des pères de famille et de leur enlever des bras utiles ; l'Etat ne peut même instruire la jeunesse dans la plupart de ses institutions qu'en l'arrachant à l'affection des familles. — Tandis que l'action sociale des citoyens, l'association libre des intérêts de la Commune, l'organisation attrayante de ses travaux, peuvent garantir à tous le bienfait de l'enseignement, concilier la libre vocation de l'enfant avec celle du professeur, placer la crèche, la salle d'asile et l'école à la fois sous les yeux de la famille et sous la direction sociale des plus capables, combiner l'instruction industrielle, professionnelle avec l'instruction classique, théorique ; allier la variété avec l'unité, enfin harmoniser, dès le berceau, dans une éducation commune, dans les mêmes mœurs policées et fraternelles, les classes riches et les classes pauvres.

En matière d'instruction publique, le Socialisme libre des communes ne laisserait à l'Etat que la charge des facultés, des académies centrales, des hauts enseignements.

Dans le domaine de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, des sciences et des arts, l'action réformatrice de l'Etat est encore plus bornée ; l'Etat peut tout au plus combattre l'usure et l'agiotage par des institutions de crédit ; la routine et l'ignorance par quelques colonies agricoles, quelques comptoirs, quelques écoles d'arts-et-métiers. Il ne saurait lui-même, sans arbitraire monstrueux, sans péril pour la liberté, créer les richesses, accorder les intérêts, répartir les produits. — Au contraire, cette grande tâche est celle de la spontanéité individuelle, du socialisme des individus et des communes. L'association communale peut seule, en intéressant tous ses membres, en tant que producteurs, consommateurs et échangeurs ; en associant les capitaux, les bras et les idées ; en formant un seul atelier agricole, industriel, commercial, administratif, scientifique ; en combinant l'unité d'exploitation avec la division parcellaire du travail et de l'intérêt ; généraliser l'emploi des bonnes méthodes et des machines, économiser les efforts et les dépenses, garantir les propriétés et le travail contre les faillites, la ruine, le chômage, les spoliations, les fraudes et le parasitisme ; elle peut seule mettre le peuple en possession de sa dignité, de sa liberté, élever la production des richesses au-dessus des besoins, régler sa production, sa consommation et ses échanges d'après le génie propre de ses travailleurs et les ressources de son sol, initier les pauvres aux douceurs de la propriété et les riches aux joies du travail, garantir à chaque vocation son essor, à chaque fonction sa liberté, à chaque individu non-seulement son droit de vivre et de travailler, mais encore son droit à l'amour de ses semblables et au bonheur.

Donc, avec la réforme communale, avec l'association des intérêts dans la Commune, toute intervention de l'Etat dans l'industrie devient inutile ; le ministère, dit de l'agriculture et du commerce, peut économiser ses subventions et ses primes ; il n'a guères plus à centraliser qu'une œuvre de mercuriales et de statistiques.

Avec l'association communale, l'entreprise des grands travaux publics se généralise sans conflits et sans peine ; l'Etat recrute dans les communes

(1) Voir les numéros des 5, 7 et 8 octobre.

des essaims de volontaires enthousiastes pour former ses armées industrielles, il fait concourir les populations entières à l'embellissement du globe ; il dirige lui-même les victoires et les conquêtes du travail sur les difficultés de la nature.

Avec l'association communale, la police, la monstrueuse centralisation administrative et la coûteuse bureaucratie de l'Etat deviennent excessivement simples ou superflues ; car les communes, par la solidarité des intérêts et l'attrait du travail organisé, garantiront bien mieux l'ordre et la liberté que le gouvernement par ses armées et ses lois; car, sous ce régime de solidarité et d'association, les départements et les provinces peuvent administrer les intérêts de leurs circonscriptions sans le moindre danger pour l'unité des relations et la paix publique.

Avec l'association communale, le gouvernement peut désarmer à l'intérieur; comme avec l'association fédérale des peuples libres, il peut désarmer au dehors.

Avec l'association communale, l'individu est initié aux fonctions de l'autorité, aux devoirs de l'Etat, et la commune se charge, en lieu et place de l'Etat, de la protection de l'individu.

Avec l'association communale, enfin, la triple difficulté de l'assiette, de la répartition et de la perception des impôts, disparaît comme par enchantement. L'impôt devient la chose la plus simple, la plus facile, la moins gênante. Il est inutile de faire subir à la fortune de chacun des investigations gênantes ou inquisitoriales. C'est sur la caisse de la régence communale, sur les frais généraux des communes associées, avant toute répartition des bénéfices individuels, que se prélève la contribution fixée pour les simples besoins administratifs des services départementaux, provinciaux et nationaux. Pour tout ce qui est dépenses nationales extraordinaires, entreprises générales, grands travaux publics, les communes votent elles-mêmes leur contingent.

Ainsi, économie complète d'armée fiscale et de dépenses improductives.

Ainsi, simplification excessive de l'administration du pays et des rouages de l'Etat.

Ainsi, véritable émancipation des individus, des familles et des communes, sans préjudice de l'unité nationale et de l'ordre intérieur.

Ainsi, transformation complète, radicale de la société par des expériences toutes locales, toutes pacifiques, par des procédés d'union, de *religion* et de science, sans révolution contre l'Etat, sans décrets contre les individus.

Voilà le socialisme de la véritable régénération, le socialisme dont la spontanéité individuelle doit être l'âme comme l'Etat est l'âme du socialisme administratif, du régime des garanties sociales.

On comprend donc que si le socialisme de l'Etat, les améliorations garantistes peuvent offrir un soulagement immédiat aux souffrances générales du corps social, aux crises violentes des intérêts et des besoins; s'ils peuvent prévenir les horreurs de la guerre civile, —il n'y a que la Science de l'association intégrale, que la réforme économique de la Commune par la libre spontanéité des individus qui puissent extirper le mal social, asseoir la société sur ses véritables fondements, et faire cesser toutes les complications fatales du gouvernement, des partis, des intérêts et des passions humaines.

On peut donc conclure que l'Etat, tout en poursuivant sa tâche spéciale d'améliorations administratives et de garanties sociales, a tout intérêt à faciliter, à encourager, d'autre part, l'expérience de l'Association communale, l'essai de l'organisation attrayante du travail, et à lancer les individus et les familles dans cette seule voie du progrès normal, du salut social, des destinées heureuses.

LES CALCULS DE M. DUPIN.

Monsieur,

Si, comme on l'affirme, une souscription est ouverte pour répandre à 100 000 exemplaires le discours du banquacrate Charles Dupin, je prends la liberté de vous engager fortement à faire connaître en réponse, un fait qui donnera la mesure du degré de confiance que l'on doit ajouter à son opinion. A cet effet, il sera très utile de rappeler au public qu'à l'époque où il s'est agi, pour la première fois, des chemins de fer en France, cet *grand mathématicien* les a irrévocablement condamnés comme une *utopie*, en prouvant, par les plus savants calculs, que les roues des machines tourneraient sur place sans avancer ; c'est sans doute lui qui, pour remédier à cet *assez grave* inconvénient, a proposé l'emploi de rails à *engrenages*; mais je ne saurais l'affirmer. Je n'ai pas la facilité de faire aucune recherche positive à ce sujet. Si vous avez quelques souvenirs des faits, rappelez-les pour la plus grande gloire et en l'honneur de la haute perspicacité de l'*illustre baron*.

Agréez, monsieur, l'expression de ma vive sympathie.

UN DE VOS LECTEURS,
qui ne signe plus depuis que la *poste royale* intercepte les lettres.

12 octobre 1849.

ITALIE.

La nouvelle qu'une révolution a éclaté à Naples était prématurée. Les lettres arrivées directement de Naples, en date du 3 octobre, ne font aucune mention de cette nouvelle, apportée à Toulon par *le Ténare* parti de Civita-Vecchia le 3, c'est-à-dire le jour même où ces lettres partaient de Naples.

L'AMI DE PIE IX.

Une correspondance de Naples, publiée par le *Courrier de Marseille*, journal *honnête et modéré*, contient sur le roi Tibère-Bomba des détails instructifs.

Après avoir constaté que le peuple napolitain ne montre aujourd'hui rien de cet empressement, de cette vénération qu'il aurait témoignée en d'autres circonstances, le correspondant dit que cette froideur du peuple vient surtout de l'amitié que le pape et le roi Bomba se témoignent mutuellement.

A tort ou à raison, dit le correspondant modéré, Ferdinand II passe pour exercer sur son hôte illustre une influence machiavélique, une contrainte morale qui paralyse les bonnes intentions du saint-père, et le peu de sympathie qu'inspire le roi explique l'attitude indifférente prise vis-à-vis de celui qu'il entraîne dans son impopularité. On dit que l'accès auprès de Pie IX est extrêmement difficile, et il est certain que pendant son séjour à Gaëte les étrangers n'obtenaient la permission d'y accomplir leurs pieuses visites qu'après avoir subi les plus minutieux interrogatoires de la police de Naples : quant aux Napolitains, cette consolation leur était impitoyablement refusée. Toujours est-il que le pape ne passe pas ici pour jouir de la liberté de ses mouvements, ni pour avoir, dans son conseil, le choix de ses inspirations.

J'assiste ici à un étrange et douloureux spectacle. Vous savez comme moi les évènements qui ont désolé Naples le 15 mai de l'année dernière. Le roi, sorti victorieux d'une crise où sa couronne a été relevée dans le sang par des régiments suisses, avait promis l'oubli et le pardon à ses sujets; mais seize mois de réflexions, de haines amassées contre le libéralisme, de terreurs causées par les révolutions d'Italie, et enfin les lauriers des généraux Radetski et Haynau qui l'empêchent de dormir, ont fait de lui *un fanatique de vengeance et de réaction*. Il y a quelques semaines on espérait encore une amnistie raisonnable, lorsque tout à coup on a su que l'instruction du procès du 15 mai, suspendue par son ordre, allait être reprise.

Les arrestations, opérées d'abord timidement sur quelques individus obscurs, n'inspirèrent pas, dans le premier moment, une grande inquiétude, mais peu à peu elles ont accumulé dans les prisons les personnes connues par leurs opinions libérales, des journalistes, des députés de l'ancienne chambre. Enfin, il y a peu de jours, la bombe éclate, des mandats d'arrêt sont lancés contre les membres les plus influents de l'opposition, contre d'anciens ministres, contre celui-là même d'entre tous les hommes nouveaux qui avait surnagé dans le grand naufrage de la Constitution, l'avocat Ruggiero, accusé par tous les partis, par les libéraux surtout, d'avoir honteusement déserté son drapeau. M. Ruggiero était encore ministre des finances il y a trois mois ! On le dit hors de l'atteinte de ses juges, peut-être faudrait-il dire hors de la portée de la main de ses bourreaux.

En attendant, au milieu d'une paix profonde, Naples est menacée de l'état de siége, des lois martiales, et le roi doit, dit-on, se retirer à Gaëte pour ne pas peser sur les délibérations de ses ministres, et pour laisser à ses tribunaux épurés de tout alliage libéral leur liberté d'action. Je n'ose pas vous dire le nombre des inculpés et des détenus, il vous ferait mettre en doute la triste vérité des faits que je vous annonce. Naples est dans la consternation, et, pour ma part, je vais me hâter d'abandonner ce pays aimé de Dieu, mais qui est devenu, sous la main de fer du gouvernement actuel, une terre réprouvée et maudite.

ROME.

La situation est toujours la même. Les prêtres continuent à poursuivre leur œuvre de vengeance, à emprisonner, à proscrire. Mais il y a eu une réaction contre les Français depuis qu'on a reçu la lettre du président, restée une lettre-morte; il en résulte des rixes et même des meurtres. On dit que les Espagnols vont succéder aux Français à Rome ; il ne resterait auprès du pape, qui reviendrait alors, qu'une faible garnison de Français et d'Espagnols.

« Autrefois, dit un correspondant du *Nazionale*, journal libéral et modéré de Florence, il y avait dans le clergé romain des hommes de mérite ; maintenant il n'y a plus que de petits abbés (*abatucoli*), ignorants et ambitieux, et ce sont ceux-là qui, grâce au gouvernement français, vont devenir nos gouvernants. On dit positivement qu'il a été donné ordre de fabriquer deux élégantes guillotines sous la direction d'un Français (qui n'appartient pas à la garnison.) Ce Français, assez bon mécanicien, a promis de trouver le moyen de tuer vite et bien... Il paraît qu'on a rendu les pleins pouvoirs à l'inquisition du saint-office romain.

» Les troupes françaises figurent en grand uniforme à toutes nos processions. »

Après avoir été magnifiquement reçues à Gênes, les dépouilles mortelles du roi Charles-Albert en sont parties pour Pontedecimo. Elles arriveront à Turin le 11 octobre et feront leur entrée par la porte Carlo-Felice.

— Dans sa séance du 9, la deuxième chambre prussienne a pris une résolution importante : elle a adopté la disposition de la charte qui accorde au gouvernement la faculté de donner, en l'absence des chambres et en cas de circonstances extraordinaires, force de loi à ses arrêtés, en d'autres termes, de promulguer de véritables lois sans le concours des chambres, sauf à faire ratifier ces lois par ces dernières lors de leur plus prochaine réunion.

ESPAGNE.

La *Riforma*, excellent journal démocratique de Madrid, a été saisie dimanche dernier. Comme nous ne recevons pas les autres journaux démocratiques du même jour, il est probable que la saisie s'est appliquée aux autres organes du même parti.

Les cortès sont convoqués à Madrid pour le 30 octobre.

Corfou, 25 septembre. — Le gouvernement anglais, voyant que les fusillades n'épouvantaient pas les insurgés de Céphalonie, mais qu'ils allaient à la mort en criant : *Vive la Grèce!* a introduit la flagellation. Beaucoup d'insurgés ont été fouettés; plusieurs sont morts sous les coups. Des journaux qui se sont élevés contre cette barbarie ont été suspendus.

P. S. Une nouvelle révolution a éclaté dans 6 ou 7 localités de Céphalonie. Le lord, premier commissaire, est reparti pour cette île.

(*Nazionale de Florence*, cité par la *Concordia de Turin*, du 8 octobre.)

Tous les journaux publient la nouvelle suivante [illegible] lettres particulières, [illegible] membres de [illegible] hongrois seulement [illegible] l'islamisme, non trois mille [illegible] plus [illegible] journaux [illegible] annoncé. Presque tous [illegible] les campagnes de la Hongrie, [illegible] n'avaient [illegible] l'armée que le [illegible] de simples soldats [illegible] sous-officiers. [illegible] seront incorporés dans les [illegible] de la garde impériale turque ; les plus intelligents et les meilleurs cavaliers seront nommés instructeurs.

L'abjuration de ces infortunés s'est faite sans [illegible] aucune ; on s'est borné à leur lire quelques versets du Coran et à leur donner un fez ou calotte turque, en usage à Constantinople et dans toutes les provinces turques.

Une pareille exigence honore peu le gouvernement musulman, s'il est vrai qu'il ait mis ce prix à son hospitalité ; jamais la conscience ne doit être violentée ; mais au fond et pour les hommes qui réfléchissent, il n'y a qu'une seule vérité religieuse, et les différences de culte pour lesquelles les hommes se sont passionnés si longtemps n'ont pas l'importance que l'*Univers* ou la *Voix de la Vérité* leur attribuent aujourd'hui, comme si nous étions au temps des croisades.

Assemblée législative.

Séance du 11 octobre. — Présidence du cit. BEN. D'AZY.

La séance est ouverte à 2 heures et demie.

Diverses pétitions sont déposées pour protester contre le rétablissement de l'impôt des boissons, et demander l'enseignement laïque, gratuit et obligatoire.

M. NADAUD demande que la discussion sur la proposition qu'il a présentée sur l'expropriation forcée dans la ville de Paris (nous en avons donné le texte) soit ajournée.

Le conseil municipal de Paris s'est occupé de la même question, et la proposition viendra avec beaucoup plus d'autorité, quand elle aura pour elle l'approbation du conseil de la Seine.

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur les propositions de MM. Mortimer-Ternaux et Salmon, relatives à l'admission et à l'avancement dans les fonctions publiques.

L'article 1er de cette proposition est ainsi conçu :

« Des règlements d'administration publique, qui devront être promulgués avant le 1er juillet 1850, détermineront les conditions d'admission et d'avancement dans les administrations centrales et dans tous les services publics, dont les fonctionnaires ou employés sont rétribués directement sur les fonds de l'Etat et commissionnés par le gouvernement. »

M. RAUDOT combat cette proposition. Des fonctionnaires nommés dans ces conditions se croiraient le droit d'administrer la France comme on administre une propriété.

M. MORTIMER-TERNAUX défend sa proposition au milieu du bruit. Que l'on réduise si l'on veut le nombre des employés, toujours est-il qu'il faudrait régler le sort de ces citoyens. Ce qu'il demande d'ailleurs n'est que ce qui se pratique déjà pour une partie des fonctions publiques. L'Ecole polytechnique, l'Ecole navale, l'Ecole militaire sont des applications partielles du plan qu'il voudrait voir appliquer à toutes les carrières.

On dit que ma proposition gênerait la liberté des ministres. Les ministres appelés dans le sein de la commission ont été unanimes à déclarer qu'ils seraient heureux de voir la proposition adoptée.

M. FERDINAND DE LASTEYRIE dit qu'il vient combattre le projet au point de vue de la pratique.

Dans beaucoup d'Etats, le chef de l'Etat est seul juge des nominations des fonctionnaires. En France, l'Assemblée exerce par le budget un contrôle bien suffisant.

L'orateur critique une à une les diverses parties de la proposition.

M. BEDEAU s'étonne qu'on vienne remettre en question le principe même de la proposition, approuvé par l'Assemblée entière qui a déclaré qu'elle passerait à une seconde discussion, et par les ministres qui lui ont donné leur approbation sans conditions.

L'orateur appuie surtout la proposition en ce sens qu'elle mettrait un terme à des sollicitations importunes pour les ministres et humiliantes pour les fonctionnaires qui sont obligés de s'y soumettre. (Très bien! à gauche.)

Est-ce que l'armée valait moins qu'aujourd'hui quand la faveur ne pouvait rien à la distribution des emplois? On nous dit que l'armée sollicite tous les jours ; je réponds à cela que M. le ministre de la guerre est coupable au premier chef s'il cède à des sollicitations. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

Je terminerai en citant un fait. Il y avait en Algérie diverses catégories de fonctions civiles auxquelles on était admis d'abord sur des certificats plus ou moins satisfaisants. A ce mode de nomination on a substitué des examens. Je demande à M. le ministre de la guerre si depuis que ces examens existent il a reçu une seule plainte sur les jeunes administrateurs nommés sur examen?

Je vote pour le premier article de la proposition, me réservant de présenter des observations sur les autres.

M. PASSY, ministre des finances, a été appelé dans le sein de la commission, et il a déclaré que, pour sa part, il donnait sa pleine adhésion à la proposition, qui ne pouvait gêner en aucune façon la liberté du ministre, et qu'il désirait beaucoup que les règlements demandés fussent adoptés par tous les ministères.

Sans doute une certaine liberté doit être laissée aux ministres, mais il importe aussi qu'une limite soit posée aux sollicitations absurdes qui viennent les assaillir.

Le ministre ne croit pas cependant que la proposition telle qu'elle est formulée satisfasse à toutes les conditions désirables ; il demande en conséquence le renvoi au conseil d'Etat. (Vive approbation à droite.)

M. MORTIMER-TERNAUX accepte ce renvoi; il espère que sa proposition reviendra du conseil d'Etat avec plus d'autorité. (On rit à droite.)

La proposition est renvoyée au conseil d'Etat.

L'Assemblée déclare qu'elle passe à une troisième délibération sur le projet de loi autorisant l'échange d'immeubles entre l'Etat et MM. Lagard et Dertelle aîné (département des Ardennes).

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi tendant à proroger l'état de dissolution des gardes nationales de Lyon, de la Croix-Rousse, de Vaise et de la Guillotière (Rhône).

M. CHANET. M. le ministre de l'intérieur a proposé de proroger jusqu'au 31 décembre de cette année la dissolution des gardes nationales de Lyon, de la Croix-Rousse, de Vaise et de la Guillotière. Pourquoi cette mesure? La dissolution de ces gardes nationales ne date pas seulement d'un an, elle date de dix-huit mois en réalité. La garde nationale de Lyon est-elle donc dévouée au désordre? C'est le contraire. La garde nationale a toujours répondu à sa mission.

Que craignez-vous donc pour ne pas réorganiser la garde nationale? Craignez-vous le parti légitimiste? Nullement; vous savez bien qu'il n'a pas les moyens ni l'idée de faire une prise d'armes.

Craignez-vous le parti philippiste? Mais le parti philippiste est par-dessus tout le culte des intérêts matériels, et ces intérêts matériels il craindrait de les compromettre par une révolution nouvelle. Sont-ce les républicains que vous craignez? Comment les républicains pourraient-ils renverser la République? (Rires à droite.)

Il y a des républicains impatients, nous dit-on. Mais [illegible] partis [illegible] leurs impatiens? Il y a des [illegible] parmi les citoyens de Lyon ; croyez-vous donc que [illegible] divisions [illegible] ne [illegible] pas sous le drapeau, [illegible] des [illegible] en commun? En apprenant à se connaître [illegible] apprendront aussi à s'estimer. Je crois que [illegible] les divisions entre citoyens est le meilleur moyen de les [illegible]

M. DUFAURE, ministre de l'intérieur, répond que le gouvernement est [illegible] d'apporter dans un temps très rapproché un projet de loi relatif à l'organisation générale des gardes nationales, en exécution de l'art. 103 de la Constitution. Il a paru au gouvernement qu'en face de cette très prochaine présentation, il ne convenait pas de procéder à une réorganisation partielle. Le gouvernement [illegible] retarder cette réorganisation ; tout le monde ici le connaît.

Oui, ajoute M. Dufaure, à Lyon comme ailleurs, il existe deux espèces de républicains; les uns qui veulent qui soutiennent la République pure, honnête et modérée ; (Rires bruyants à gauche.) les autres, qui sont impatients et désirent autre chose, comme le disait l'honorable préopinant, impatients de quoi? Qui désirent autre chose... Quelle autre chose? Ce sont ces hommes que nous ne voulons pas armer. Mais ces hommes, dit-on, sont peu nombreux, et la police suffit à les contenir... Mesieurs, on oublie que le 13 juin il a fallu une armée pour cela. Eh bien! c'est aux mains d'une armée, mais de l'armée insurrectionnelle, que tomberaient les armes qu'on nous demande, et nous n'en donnerons pas à une population parmi laquelle se trouvent les impatients qui demandent autre chose que la République telle que nous l'avons constituée. (Approbation à droite.)

M. CHANET réplique quelques mots. Il pense que si la garde nationale eût existé à la Croix-Rousse au 13 juin dernier, cette garde nationale, loin de prêter des armes à cette échauffourée, l'aurait étouffée dans son germe. Le combat du 13 juin a été soutenu par des jeunes gens pour la plupart étrangers à la localité; c'est ce que l'instruction judiciaire constatera, quels que soient les signes de dénégation et d'impatience de M. le ministre de l'intérieur. (Aux voix! aux voix!)

L'Assemblée consultée décide qu'il y a lieu de passer à une seconde délibération sur le projet de loi en question.

Plusieurs demandes de congés sont accordées par la commission compétente, avec la sanction de l'Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT. Je lis l'ordre du jour de demain :

A deux heures, séance publique. — Projets d'intérêt local. — Première délibération sur la loi concernant le douaire de Mme la duchesse d'Orléans. (Réclamations à gauche.)

M. JOLY. La question du douaire de Mme la duchesse d'Orléans est grave ; c'est une question de droit politique et international. Le rapport n'a été déposé que dans la séance d'hier.

Il est nécessaire qu'il soit étudié, ainsi que le fond même de la question, pour que la discussion puisse être aussi sérieuse que le sujet le mérite. Je demande donc que la discussion de ce rapport soit renvoyée à lundi. S'il n'y a rien à mettre à l'ordre du jour de demain, on peut y inscrire les rapports des pétitions, qui n'ont pas eu lieu depuis le retour de l'Assemblée. (Oui, oui ! à gauche.)

M. NAPOLÉON DARU déclare, au nom de la commission, être aux ordres de l'Assemblée pour le jour où il lui plaira de fixer la discussion.

Le ministère ne s'oppose pas à la remise de cette discussion, et l'Assemblée se range à cet avis.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Demain séance publique à deux heures. — Projets d'intérêt local. — Rapport de pétitions.

MM. Lucien Bonaparte, d'Hautpoul, Ch. Dupin, etc., ont présenté la proposition suivante :

« A partir du 1er novembre 1849 jusqu'au 1er mai 1850, l'Assemblée nationale fournira, chaque mois, mille soupes et mille mesures de bois, pour être distribuées aux habitants les plus nécessiteux de Paris. »

LIBERTÉ DE LA PRESSE.

Nous recevons la lettre suivante ; elle prouvera que certaines autorités traitent les journaux encore plus mal que M. le directeur des postes ne traite les lettres d'affaires et les valeurs commerciales :

Depuis les trois lignes insérées dans la *Démocratie*, à propos des empêchements suscités aux porteurs de journaux, les autorités de Rueil font déchirer les journaux trouvés sur les porteurs. (La *Démocratie*, la *Voix du Peuple*, etc., etc.)

Les trois lignes que vous avez insérées sur mes renseignements ont produit beaucoup d'effet à Bougival ; lues aux autorités de l'endroit par des paysans rouges, elles ont excité la fureur de M. l'adjoint, qui du reste n'a pas la peine de détruire votre feuille. On en fait justice à Rueil, de sorte qu'elle n'arrive qu'avec la plus grande difficulté à Bougival.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 octobre sont priés de le renouveler s'ils ne veulent pas éprouver d'interruption dans le service du journal.

Revue des Départements.

Nous avons un arriéré à solder envers la presse des départements. Nous avons hâte de nous acquitter ; mais l'ouverture des débats du procès de Versailles nous empêchera peut-être de le faire aussitôt que nous le voudrions.

Un nouvel organe de la démocratie vient de se fonder à Poitiers, sous le titre : l'*Echo de l'ouest, journal démocratique*. Nous extrayons de son programme les lignes suivantes, en regrettant beaucoup de ne pouvoir le citer en entier :

« La République bien comprise est une sorte de religion qui, comme toute religion vivante, fait de l'homme un être nouveau, en l'approchant davantage de la perfection dont il trouve le modèle dans son âme. La République, dans ses aspirations les plus ardentes vers la plénitude de son développement, c'est le fond du christianisme venant à la surface, c'est la réalisation du principe : AIMER SON PROCHAIN COMME SOI-MÊME. »

…ous n'ajouterons qu'un mot pour nos amis, c'est que le rédacteur en chef de l'*Echo de l'Ouest* est nommé …

TOULON. — Le choléra commence à décroître dans cette ville. Sur 32 décès enregistrés le 8 octobre, 25 sont cholériques.

Le *Démocrate du Var* continue avec un généreux dévouement la mission qu'il s'est donnée, en présence de l'inaction de l'administration locale, pour l'organisation des secours aux cholériques. Notre confrère a conquis par là de nouveaux titres à la reconnaissance publique ; on s'en aperçoit à la rage de la réaction, « *qui ne fait rien et nuit à qui veut faire.* » La feuille *honnête* de Toulon a signalé au pouvoir les justes plaintes du *Démocrate* contre l'administration ; elle annonce en même temps qu'une plainte a été déposée par le sous-préfet. Bien que le *Démocrate* n'en ait pas encore reçu avis, il faut croire qu'il ne tardera pas à être poursuivi ; la *Sentinelle* doit être bien informée. Courage, messieurs, poursuivez, le peuple vous jugera.

— On lit dans le *Démocrate du Var* du 7 :

« Le choléra frappe principalement sur les condamnés aux travaux forcés. L'hôpital du bagne, si l'on n'y prend garde, va bientôt devenir un foyer d'infection pour la ville, car la mortalité des forçats augmente chaque jour dans des proportions effrayantes. »

ARDENNES. — *Associations ouvrières.* — L'établissement de la Boulangerie Sociétaire rencontre beaucoup de sympathies, tant dans les Ardennes que dans les départements voisins. Plusieurs journaux s'en occupent ; le *Franc-Parleur*, de Verdun, et le *Républicain*, de Metz, reproduisent en entier l'article de l'*Association rémoise* sur la première assemblée générale.

— Les tisseurs de Pontfaverger ont formé une corporation qui s'est réunie à celle de Reims, dont elle accepte le règlement, les statuts de fabrication et le mode d'administration.

— Une société de secours mutuels est ouverte avec le concours et sous les auspices de la municipalité de Charleville.

Cette société est composée d'associés libres, qui coopèrent par une souscription du minimum annuel de cinq francs, par leurs soins et par leurs conseils, et de sociétaires qui, moyennant un versement de soixante-quinze centimes par mois, profitent seuls des avantages de l'association.

— On écrit de Warcq au *Propagateur* de Mézières :

« Dimanche dernier, M. le curé de Warcq a procédé à la bénédiction du drapeau de la commune. Cette cérémonie a eu lieu dans l'église.

« A cette occasion, M. le curé a prononcé un discours pour engager les habitants à la concorde et à l'union, il les a conviés à se réunir autour du drapeau tricolore, et il a rappelé qu'à certaines époques de notre histoire, aux souvenirs sanglants, d'autres couleurs avaient été arborées par les partis. Après ce discours, M. le maire a pris la parole, il a aussi engagé ses administrés à se réunir autour du drapeau national et a terminé sa harangue par les cris de : *Vive la République ! vive le président !*

A peine M. le maire avait-il cessé de parler, que les jeunes gens, les femmes, les enfants, les vieillards, se mettent à crier : *Vive la Montagne ! vive Ledru-Rollin ! vive Raspail !* Après cette explosion de vivats, la garde nationale se met à crier : *Vive la République démocratique et sociale !* On sort ensuite paisiblement de l'église, et la foule se sépare aux chants de la *Marseillaise* et des *Girondins*.

EURE-ET-LOIR. — La *razzia* de juges de paix annoncée s'exécute partout, et partout elle soulève les protestations des citoyens ; partout des manifestations spontanées vont féliciter les magistrats républicains, destitués par un pouvoir qui devrait l'être.

A la Loupe (Eure-et-Loir), M. Deffaux, juge de paix de ce canton, a été élu chef de bataillon cantonnal, huit jours après sa destitution, à la majorité de 300 voix contre 140.

FAITS DIVERS.

La haine de la police contre les emblèmes égalitaires est poussée au dernier point : un commerçant du faubourg Saint-Antoine a reçu, nous écrit-il, l'ordre d'effacer de son enseigne les *emblèmes maçonniques*, le compas, l'*équerre* et les trois points orientaux !

Ce citoyen a refusé d'obtempérer à cet arbitraire d'un nouveau genre, et s'est plaint au Grand Orient.

Nous serions curieux de savoir si la police veut faire effacer ces emblèmes comme socialistes ou comme maçonniques. C'est peut-être la très sainte inquisition qui a dicté la notification de *monsieur* le commissaire. (*Voix du Peuple.*)

ÉDUCATION NOUVELLE. — MÉTHODE ALLIX. — M. Jules Allix commencera, aujourd'hui samedi, à huit heures du soir, dans la grande salle de l'*Institut polytechnique des sciences et des arts*, passage Jouffroy, 16, un cours public et gratuit de *langue française*, destiné aux gens du monde, et le continuera tous les samedis à la même heure.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Demain samedi, à huit heures du soir, grand concert populaire, donné par les associations ouvrières, avec le concours de Mmes Allard-Blin, Danterny ; MM. Junca, Gozora, Mayer, Ferdinand Ferret, et les enfants de Paris, sous la direction de M. Philippe. — Prix : 30 cent. ; tribunes, 50 cent.

HAUTE COUR DE JUSTICE

SÉANT A VERSAILLES.

Présidence de M. BÉRENGER (de la Drôme).

Audience du 12 octobre 1849.

PROCÈS DU CIT. HUBER. — AFFAIRE DU 15 MAI 1848.

A onze heures moins un quart les hauts jurés entrent dans la salle. A onze heures, Huber est introduit, et les membres de la haute cour prennent place.

M. LE PRÉSIDENT. Les témoins qui ont été assignés pour l'affaire qui sera entamée demain peuvent se retirer aujourd'hui, à condition d'être ici demain à dix heures.

L'audience est reprise. La parole est à M. le procureur général.

LE CIT. HUBER. Monsieur le président, avant que M. le procureur-général prenne la parole, je désire adresser encore quelques questions au témoin Monnier.

Le témoin Monnier est introduit.

LE CIT. HUBER. Je sais parfaitement quel a été le but du témoin Monnier en portant contre moi, à Bourges, son accusation. Il a voulu faire acquitter mes camarades. Je loue l'intention ; j'eusse voulu qu'il eût réussi, même aux dépens de ma liberté ; mais aux dépens de mon honneur, cela est impossible ; je ne peux pas le souffrir. Je demande au témoin si, oui ou non, il croit que j'aie été agent de la police de Louis-Philippe ?

LE TÉMOIN. Je me réfère complètement à mes dépositions antérieures. J'ai dit que j'avais vu des lettres signées *Huber* ; quant à dire qu'Huber ait été agent de la police de Louis-Philippe, ou de la police de Février, je n'en sais rien ; il m'est impossible de le dire.

LE CIT. HUBER. Le témoin ne s'est pas toujours tenu dans la même réserve. Il a dit positivement que j'avais été un agent de la police de Louis-Philippe.

M. MONNIER. Il est impossible de retrouver une pareille assertion dans mes dépositions antérieures.

HUBER. Je veux encore adresser une question au témoin.

M. LE PRÉSIDENT. Accusé, vous tournez toujours dans le même cercle ; si vous avez une question nouvelle à adresser au témoin, vous pouvez la faire.

HUBER. Monsieur le président, je désire rentrer dans ma prison avec mon honneur ; voilà pourquoi je me suis constitué. Le témoin a pu voir de mon écriture à la préfecture de police : j'ai écrit plusieurs lettres à Caussidière, pour lui recommander différents individus. Pourquoi n'a-t-il pas fait de comparaison ?

LE TÉMOIN. J'ai déjà dit à la cour que je n'avais trouvé les lettres qu'après le départ de Caussidière de la préfecture de police, au moins un mois après. Je n'ai fait qu'une déposition sur des faits ; je n'ai jamais prétendu en tirer une induction ni en faire ressortir la moindre accusation contre vous.

LE CIT. HUBER. J'avais préparé des conclusions ; mais, comme il ne s'agit pas d'une de mes lettres, mais d'une lettre que le témoin a copiée, j'accepte la déposition actuelle comme une rétractation des précédentes.

LE TÉMOIN. Ma déposition ne peut pas être une rétractation : car je ne puis pas revenir sur les faits que j'ai avancés, mais dont je n'ai prétendu rien tirer de défavorable à l'accusé.

M. LE PRÉSIDENT. Allons, ce débat est terminé.

LE CIT. HUBER. Mais cela ne suffit pas à mon honneur, Monsieur le président. Le témoin Moulin est-il encore ici ?

Un huissier appelle le témoin Moulin. Celui-ci est introduit et vient se placer à côté de Monnier, dans la demi-lune réservée aux témoins.

Le citoyen Moulin est appelé.

HUBER. Le citoyen Moulin n'a-t-il pas eu connaissance des lettres que l'on m'attribue avant le procès de Bourges ?

LE TÉMOIN. Oui, j'ai appris que le neveu de Raspail avait montré les copies en question à plusieurs représentants ; j'appris ce fait par un de mes amis, qui est employé au journal *le Crédit*, il me dit que ces copies avaient été communiquées d'abord à M. Laurent (de l'Ardèche) par M. Monnier. J'allai donc, cité Trévise, trouver M. Monnier qui me dit : « Oui, ces lettres existent, et je m'en servirai pour la défense de Caussidière, il les connaît. — Comment, vous ai-je répondu, si Caussidière connaît ces lettres, ne s'en est-il pas servi depuis longtemps pour démasquer Huber ? — C'est vrai, reprît-il-vous, je me rappelle que ces lettres ont été trouvées seulement sous l'administration de M. Trouvé-Chauvel.

M. MONNIER. Je n'ai pu vous dire que ces lettres aient été découvertes du temps de Caussidière.

LE CIT. HUBER. Témoin Moulin, M. Monnier ne vous a-t-il pas dit que j'étais un ancien agent secret de la royauté ?

M. MOULIN. M. Monnier m'a dit qu'il croyait Huber l'auteur des lettres.

M. MONNIER. J'avais vu les lettres, je faisais une appréciation.

Me BUVIGNIER. Le témoin, à l'audience d'hier et à celle d'aujourd'hui, a prononcé quelques paroles très graves : « N'insistez pas pour votre intérêt, a-t-il dit à Huber. » Qu'a-t-il voulu dire ? A-t-il confronté les lettres attribuées à Huber lors du complot Steuble avec le rapport ?

M. MONNIER. Les lettres et le rapport sont de la même écriture.

Me BUVIGNIER. Cependant il y a une note annexée au rapport qui explique qu'il est d'une écriture contrefaite ; les lettres sont cependant bien, dit-on, de l'écriture d'Huber ? Il y a là une contradiction.

LE TÉMOIN. Les rapports étaient ordinairement d'une écriture contrefaite ; du reste, ce n'est pas moi qui ai copié ces différentes pièces.

Me BUVIGNIER. Mais vous avez dicté, ou tout au moins vous avez vu. N'étiez-vous pas sociétaire de la préfecture et chargé par le préfet du dépouillement des dossiers ?

M. MONNIER. Je répète que les lettres et le rapport étaient de la même écriture.

Me BUVIGNIER. Et le *Moniteur* constate que celle du rapport était contrefaite.

Le témoin Loiseau est rappelé.

LE CIT. HUBER. Le témoin n'a-t-il pas offert à Raspail de déposer en sa faveur à Bourges ? Ce témoin a été chargé par moi d'aller chercher Raspail à la queue de la manifestation. Raspail n'a-t-il pas refusé ?

M. LOISEAU. C'est vrai.

HUBER. Monsieur le président, voici deux lettres qui ont rapport à la déposition de Monnier. Ce sont deux lettres que j'ai reçues de Londres avant-hier ; l'une est de moi et l'autre de Louis Blanc.

M. LE PRÉSIDENT. Il n'y a aucun inconvénient à ce que lecture soit faite de la lettre de Louis Blanc ; quant à la vôtre, elle n'est que la répétition de ce que vous avez déjà dit.

M. BAROCHE. Nous ferons observer que cette lettre n'est qu'un moyen d'introduire un témoignage qui ne pourrait pas être reçu, pour des raisons que la cour connaît. C'est une simple observation que j'adresse à la haute cour.

Le procureur-général prend connaissance des actes. Le président en autorise la lecture en vertu de son pouvoir discrétionnaire.

LE CIT. HUBER. Je vais d'abord lire la lettre de Louis Blanc, elle est contre moi, c'est pour cela que je vais en donner connaissance.

La lettre de Louis Blanc constate ce que Huber a dit de ses relations avec Caussidière à Londres. Elle ne rectifie que des détails de minime importance. La lettre adressée par Huber à Louis Blanc exposait tous les faits sur lesquels il demande la déclaration de Louis Blanc. Parmi ces faits il en est un des plus remarquables.

Caussidière aurait embrassé Huber à Londres, à son arrivée et en présence de Louis Blanc. Dans cette première entrevue, Caussidière aurait démenti tous les faits allégués par Monnier, protesté de son estime pour Huber ; l'aurait fortement engagé à ne se point constituer, et à ne pas faire attention à tous ces cancans ; ajoutant : Quand même il y aurait encore des calomnies contre toi, quand on verra ta signature entre celle de Louis Blanc et la mienne au bas du manifeste que nous allons publier, les plus malveillants seront bien obligés de se taire.

Ce fut Caussidière qui présenta la plume à Huber, en lui disant : « voilà qui répond à tout. »

Aucun de ces faits n'est contredit par Louis Blanc.

LE CIT. HUBER reprend. Maintenant, voici pourquoi j'ai lu ces lettres. Hier on a lu une lettre de Caussidière, dans laquelle se trouvait un prétendu aveu de ma part. Chaque fois que j'étais dans une prison, je protestais contre ma captivité ; j'ai écrit dans ce sens de Beaulieu, de Doullens, du Mont-Saint-Michel, de Tours ; Caussidière le savait ; il en est convenu devant Louis Blanc, vous venez de l'entendre, et dans sa lettre à Monnier il a eu la perfidie de mettre une phrase à double sens. Je me réserve de faire usage de cette phrase.

La parole est à M. de Royer, avocat-général.

M. DE ROYER. Il est temps de revenir aux faits du procès. Huber est accusé d'un attentat, voilà toute l'accusation ; il n'a pas à se disculper d'autres choses.

Déjà un procès a été jugé ; je sais que pour MM. les jurés l'arrêt qui a été rendu ne doit en rien influer sur leur décision. Quant à nous, notre devoir est de nous appuyer sur tous les précédents. Et d'abord, l'accusé Huber, qui a paru au seuil du procès de Bourges, a contre lui de graves antécédents. Il est du nombre de ces hommes qui ont, pour ainsi dire, une idée préconçue, celle d'une révolution qui cadre enfin avec l'anarchie de leur esprit ; aussi les voyons-nous, sous tous les gouvernements, faire une opposition violente au pouvoir établi. Jetons aussi un coup-d'œil, non-seulement sur les faits généraux, mais encore sur les journées des 17 mars et 16 avril.

A Bourges, vous auriez entendu M. de Lamartine, M. Marie vous dire qu'au 17 mars il a fallu que quelques hommes s'interposent pour protéger les membres du gouvernement provisoire contre les violences de quelques délégués qui agissaient sous l'influence des idées émises au Luxembourg. Au 17 avril, même esprit ; mais la garde nationale, par un élan spontané, a noyé la manifestation. D'où sortaient ces hommes qui venaient ainsi, à de courts intervalles, jeter l'effroi dans la société ? ils sortaient de quatre clubs, qui étaient les véritables foyers de l'insurrection et de l'anarchie : celui de la Société républicaine centrale présidé par Blanqui, Blanqui a été condamné, nous n'avons plus à en parler que pour faire remarquer la violence et les insinuations acerbes lancées au nom de son club dans la population.

M. l'avocat-général, tout en faisant observer qu'il ne veut pas parler de la Société républicaine centrale, lit le manifeste publié par cette société à l'occasion des événements de Rouen. M. de Royer accompagne cette lecture de réflexions ; il parle au nom de la concorde, dit-il ; il a parfaitement raison de prévenir d'avance ses auditeurs.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL examine ensuite l'esprit qui animait le club des *Amis du peuple*, présidé par le citoyen Raspail. Il lit encore une protestation émanée de ce club contre les faits qui se sont passés à Rouen. Toujours dans le même esprit de conciliation, il accompagne cette lecture de nouvelles réflexions.

Voilà, messieurs, ce qui se passait le 6 mai, et les protestations que l'on faisait contre ce que l'on appelait les *massacres* de Rouen. Deux autres clubs, également importants, agissaient sur l'esprit public, l'un qui se tenait dans la maison de Sobrier, rue de Rivoli, le club Centralisateur, présidé par l'accusé ; l'autre, celui de la *Société des droits de l'Homme*, Huber faisait partie de son comité.

Voici le manifeste de cette dernière société ; il est dans le même esprit que les protestations que je viens de vous lire.

Si nous passons aux faits du 15 mai, nous pouvons en apprécier l'esprit par les adresses aux clubs, par les convocations, et toujours, dans ces préliminaires d'un attentat inouï, nous retrouvons l'accusé Huber, déjà condamné antérieurement pour l'*attentat* du 12 mai 1839. Comme précédent, sans doute, on choisit d'abord pour la manifestation la date du 12 mai !…

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL donne lecture des affiches, proclamations et adresses qui fixent enfin au 15 mai le jour définitif.

Voilà, messieurs, l'esprit qui planait sur la manifestation, celui de subordonner l'Assemblée, issue du suffrage universel, à certains clubs qui ne rêvaient que désordre et anarchie.

Je ne méconnais pas les efforts faits par l'accusé pour ajourner cette manifestation ; je ne nie pas non plus qu'il se soit opposé à toute tentative armée ; mais il n'en est pas moins vrai que le véritable but de la journée du 15 mai est bien celui que je viens d'indiquer, et la preuve, c'est que chacun des clubs importants voulait faire lire sa pétition, et je vous ai donné lecture de quelques unes de ces pétitions. Celle de Raspail a été lue au club présidé par Huber, et probablement elle a été approuvée.

Huber connaît bien cet esprit ; la lettre qu'il écrit à M. Marrast pour le prier de ne pas faire battre le rappel, celle qu'il écrit à Barbès, dans laquelle il dit qu'il s'est opposé à une manifestation armée, parce que, disait-il, « on n'était pas prêt, » Huber, en s'associant à la démarche du 15, en connaissait donc parfaitement la tendance, et cependant il y prend une part active.

M. de Royer explique et commente les faits du 15 mai, antérieurs à l'envahissement ; toujours il y trouve la même idée de pousser les choses jusqu'au bout, et toujours il cherche à prouver le consentement d'Huber.

M. de Royer reprend. Voilà comment on est arrivé à la chambre. Et il ne faut pas faire naître cet événement de la provocation de la garde nationale. A peine, par une concession fatale, a-t-on permis l'entrée aux délégués des clubs, que la manifestation se précipite et envahit l'Assemblée par les quais et par la place de Bourgogne. Huber vous a dit qu'on ne gouvernait pas le peuple comme un régiment ; il vous a dit qu'il avait un quart d'heure pour obtenir la lecture de la pétition, et qu'il était entré le premier dans l'Assemblée.

Mais le jour où Huber avait adopté la pression des clubs sur la tribune nationale, il avait sinon tout prévu, du moins tout accepté. On débute, vous le savez, par la lecture de la pétition Raspail. C'était une violation flagrante d'un décret rendu la veille. De là cette scène dont le souvenir vous est encore présent, et qui a cependant cela de consolant, qu'elle a mis en relief tout ce que peut le sentiment de l'ordre, au milieu même du déchirement des révolutions. Dans cette scène, que s'est-il passé ?

Barbès, Blanqui montent successivement à la tribune. Blanqui parle de la Pologne, mais il finit par demander justice de ce qu'il appelle encore les victimes des assassins de Rouen. Barbès félicite le peuple d'avoir conquis le droit de pétition, et il demande sur les riches un impôt d'un milliard ; quant à Huber, il vous l'a dit lui-même, en prenant devant vous une attitude décidée, il fallait se placer à la hauteur de la situation. Il fallait être comme lui pour les moyens révolutionnaires. Il comprend que la lutte est engagée entre le peuple et ce qu'il appelle la réaction. Il monte à la tribune et s'écrie : On m'a donné parole de laisser défiler le peuple devant l'Assemblée, on me tuera plutôt que de manquer à cette promesse. » Huber, comme vous le voyez, veut la soumission et l'obéissance de l'Assemblée au peuple.

Ici Me Royer donne lecture des passages si connus du *Moniteur*, sur la séance du 15 mai. Il arrive à la dissolution de l'Assemblée. Au nom du peuple trompé, indignement trompé par ses représentants, s'écrie Huber, je proclame que l'Assemblée nationale est dissoute. M. Royer continue la lecture de cette relation, dont les inexactitudes, on le sait, ont déjà été signalées par plusieurs témoins, et particulièrement par M. Buchez.

M. ROYER reprend. Vous le voyez, Messieurs, la dissolution est prononcée à trois reprises par Huber, un gouvernement provisoire est formé. Huber vous raconte lui-même, avec la naïveté qui ne l'abandonne pas, sa marche vers l'Hôtel-de-Ville où il voulait arriver le premier, même avant Barbès. Le gouvernement provisoire est proclamé, la guerre est déclarée à la Russie. Vous le voyez, l'attentat a reçu le caractère d'exécution que la loi détermine. Ce qui est certain pour les hommes qui recherchent la vérité, pour vous, Messieurs, comme pour nous, il faut le proclamer hautement : Huber, dès le principe, s'est opposé à la manifestation.

Mais une fois la manifestation faite, Huber a voulu, lui aussi, avoir sa part du pouvoir. Il a voulu être, comme il le dit, le vrai représentant du peuple. Le vrai représentant du peuple ne sera jamais celui qui recherche le pouvoir dans la fièvre des révolutions ; le vrai représentant du peuple ne sera jamais celui qui le pousse dans la rue ; le vrai représentant du peuple est pour nous celui-là seul que désigne le suffrage universel. Vous avez entendu hier le président de l'Assemblée d'alors. Nous ne reviendrons pas sur ce témoin. Il n'a plus la haute position qu'il occupait : c'est pour cela même que nous garderons à son égard la plus grande réserve.

Cependant nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer que, témoin et témoin trop oublieux de sa déposition à Bourges, il s'est fait donner hier, par l'accusé lui-même, une leçon de dignité à laquelle il n'y a rien à ajouter (Sensation.) Maintenant, messieurs, pour ce qui concerne la déposition de Monnier, qui a été si longtemps discutée devant vous, Huber a été condamné, en 1836, pour le complot de Neuilly.

En 1837, il a été compris dans l'amnistie. En mai 1838, il a été condamné pour le complot Steuble-Grouvelle. Il n'a rien moins fallu qu'une révolution pour lui rendre la liberté au 24 février 1848. Je n'ai pas besoin d'entrer dans le détail des procès d'Huber. Je ne vous rappellerai pas le jugement de Mlle Grouvelle sur cet homme. « Il y a en lui, disait-elle, du Morey et de l'Alibaud. » Je ne vous parlerai que des lettres déposées par le témoin Monnier.

Les lettres attribuées à Huber n'ont été écrites que le 10 août 1848, après la condamnation, et la révélation ne serait arrivée qu'après le procès.

Vous pèserez cela dans votre conscience, messieurs les jurés ; vous vous rappellerez l'énergique protestation d'Huber, les dépositions de ceux qui ont partagé sa détention. Ils ont défilé devant vous et ils ont tous dit que celui de tous qu'ils eussent le moins soupçonné, c'était Huber. Et qu'importerait après tout aux condamnés de Bourges qu'Huber eût été un agent provocateur ? Il en résulterait cette grande leçon, que ces hommes qui se prétendaient mission de réformer le monde ne savent que se déchirer entre eux et s'avilir jusqu'à la délation. Mais vous avez entendu Huber vous dire lui-même : J'étais pauvre dans ma liberté. Vous savez ce qui s'est passé dans la réunion où il a brisé sa canne en s'opposant à la manifestation armée. Vous savez, par les témoins et par les aveux d'Huber lui-même, la part qu'il a prise à l'attentat du 15 mai. Cet attentat reste donc tel qu'il a été jugé par vos prédécesseurs. Nous attendons de vous un verdict solennel que votre loyauté et vos consciences ne peuvent s'empêcher de rendre contre la plus grave atteinte qui puisse être portée à la souveraineté nationale.

La séance est suspendue à une heure.

A la reprise, la parole est au défenseur de l'accusé.

Me BUVIGIER. Monsieur le président, Huber a manifesté le désir de se défendre lui-même. Je vous prie de vouloir bien lui accorder la parole.

M. LE PRÉSIDENT. Accusé, vous avez la parole.

LE CIT. HUBER. Monsieur le président, je n'ai demandé la parole que sur la question d'honneur. Dans une querelle entre moi et mes accusateurs, querelle toute personnelle, je n'admets pas que personne puisse intervenir entre moi et mes adversaires politiques ; je dois porter la responsabilité de ma situation. Brisé entre la réaction et le parti démocratique, je suis venu ici avec l'outrage qui m'a été infligé à Bourges, mais bien persuadé que je laisserais ici cet outrage. Oui, quand même toute la terre se soulèverait, je pourrais encore dire à la terre : Je vaux mieux que toi. Je ne dis pas cela par orgueil. Mais faut-il que je vous le dise : quand j'ai entendu M. le procureur-général me rendre justice, j'ai eu le cœur brisé ; ma poitrine s'est soulevée.

Oui, ce qui m'a le plus affligé, c'est qu'il faut aller chercher la loyauté parmi mes adversaires politiques ; car M. l'avocat général est en même temps et mon adversaire politique et mon adversaire judiciaire. Je sais bien qu'on dit qu'en soulevant cette question, je fais du tort au parti. Si vous voulez que je me taise, fusillez-moi sur ce banc, alors je me tairai ; sinon, si vous admettez que pour un honnête homme c'est un devoir de défendre son honneur, je parlerai. Je servirai encore la démocratie ; je donnerai du moins au peuple une grande leçon. Il apprendra que les partis se perdent par les questions de personnes. En ne s'attachant plus aux hommes, il s'attachera davantage aux principes. Il apprendra à se méfier des hommes qui, parlant toujours de lui, ne travaillent que pour eux.

Moi, parce que je suis ouvrier, je devrais me taire devant une accusation de Raspail ? Non, et je vais la détruire. Quoi ! c'est moi qui suis victime, et c'est moi qui suis mouchard ! Eux, ils cherchent à se sauver en me sacrifiant, et ils ont tout l'honneur. Je devrais me taire, parce que mes accusateurs s'appellent Blanqui, Monnier, Raspail. Ils savaient que j'étais éloigné de deux cents lieues. Ils ont cru que je ne viendrais pas. Ils ont du moins pensé que j'arriverais trop tard, et que je n'arriverais qu'après la flétrissure de la haute cour de Bourges. Voilà ce qui les a fait agir. Ils se sont dit, de cet air de diplomatie que je connais si bien : « C'est un homme qu'il faut sacrifier. » Et ils m'ont sacrifié.

Si encore ils avaient agi avec un peu de conviction, s'ils avaient agi avec un peu de bonne foi, s'ils m'avaient réellement cru un agent secret ; mais il n'en était rien, et c'est pour cela que je ne puis baisser lâchement la tête sous leurs accusations. Raspail, sous une apparence de modération, n'a-t-il pas agi avec une rare perfidie ? « Je regrette, disait-il, en commentant la déposition de Monnier, qu'Huber ne soit pas présent, on le confronterait avec le témoin, » et lorsque j'arrive, lorsque je sacrifie ma liberté, lorsque je viens me disculper, que dit-il ? Vous avez entendu le témoin Thomas, qui a paru sur les bancs de la haute cour, à Bourges. Lui et plusieurs de ses camarades se réjouissent de mon arrivée, ils veulent demander mon audition, mais Raspail… « Laissez, dit-il, laissez Huber, cette affaire ne vous regarde pas, ne vous mêlez pas de son affaire. » Quelle perfidie !… Il regrette que je ne sois pas là, j'arrive… Il s'oppose aux désirs de ses co-accusés, il ne veut pas que je paraisse… Ai-je besoin d'insister davantage.

Et Blanqui, qui dans sa défense a dit : « Lorsque j'entendis prononcer ces paroles fatales : *L'Assemblée est dissoute*, je regardai l'horloge et me dis : A telle heure, par une action inconcevable, le parti populaire a été anéanti, il a perdu sa dernière espérance. » Il me désignait ainsi comme agent provocateur… Voyons cette accusation. Au 15 mai, j'affirme que le parti populaire n'avait rien à perdre, mais tout à gagner en saisissant le pouvoir ; il évitait un massacre, et d'ailleurs, qui donc était compromis, n'était-ce pas moi ?… Raspail et Blanqui n'étaient-ils pas pour rien dans ma déclaration ? Ne connaissait-on pas la rivalité qui existait entre lui et Barbès, n'étais-je pas l'ami de Barbès ?

Et d'ailleurs, les partis n'étaient-ils pas en présence ? Si le parti populaire s'était retiré sans obtenir une seule concession, la journée n'était-elle pas perdue pour lui, les proscriptions ne devaient-elles pas commencer ?… N'avait-il pas tout à gagner au parti énergique que je prenais, puisque nous étions dans une situation sans issue ?… Nous étions entourés de tous les côtés, la garde nationale arrivait… Il fallait en vérité que la situation fût aussi perplexe pour que je prisse un parti aussi violent… Oh ! je l'avais bien envisagé, et, je le dis franchement, il m'a fallu un grand courage moral pour me faire violer ainsi le principe fondamental de la démocratie : le suffrage universel. Mais la révolution qui devait avoir pour but, vous le savez tous, des réformes sociales, se trouvait engagée de manière à ne plus reculer.

Qu'on traite mon action de folie, je le conçois, mais que l'on m'accuse de trahison, oh ! je ne le comprends pas ; car, en agissant comme je l'ai fait, je ne sacrifiais que ma personnalité. J'ai agi sciemment, et j'avais tellement conscience de la gravité de mon action, que lorsque je montai à la tribune, j'avais les larmes aux yeux. Je me sacrifiais ; j'avais à craindre amis et ennemis. Ah ! j'eusse préféré que l'un des assistants, lorsque je descendais

de la plupart, me faisait le conseiller... il avait raison un ... servir, et je m'y attendais ; car, vainqueur ou vaincu, je devais être sacrifié.

Et cependant, beaucoup pensaient comme moi, car le peuple qui était dans l'Assemblée applaudit à mes paroles ; Barbès seul me dit : « Tu as eu tort » ; mais il ignorait que je savais, moi, que la garde nationale arrivait pour nous cerner, que dans les couloirs le peuple parlait déjà de courir aux armes.

Oui, en agissant comme je l'ai fait, j'ai la conscience d'avoir rempli un grand devoir civique, et j'ai ainsi retardé de grands malheurs qui eussent été évités ; les événements de juin, les fusillades qui les ont suivis, la dictature de Cavaignac.

Blanqui m'a accusé... Oh ! je puis parler maintenant, mes paroles ne lui feront pas ... heures de plus de prison... Mais je savais qu'il avait amené 150 ou 200 hommes qui suivaient toutes ses inspirations. C'est lui ce qu'il avait ... rassemblé. Ces hommes étaient dans ... attendaient-ils ? Pourquoi Blanqui ne les a-t-il pas fait retirer ? Pourquoi n'est-il pas monté après moi à la tribune, et ne s'est-il pas écrié : « Non, l'Assemblée n'est pas dissoute ; » il eût été écouté. Mais il n'en fit rien... Attendait-il donc que nous fussions envahis, que nous fussions en présence de la garde nationale ? Voulait-il plutôt profiter des circonstances ? Mais non, il n'agit pas ainsi ; il attend... et lorsque je prononce la dissolution, il regarde l'heure à la pendule et se dit : Par la folie d'un homme, le parti populaire est anéanti. Puis il s'en va ! absolument comme s'il sortait de l'Opéra... Est-ce ainsi que se conduit un homme dévoué à la République ? Est-ce ainsi qu'un homme de parti se conduit ?... Non, non, dans une pareille circonstance, en présence d'un acte de folie, d'une faute irréparable, on agit, on se défend ou attaque, et il le faut ou mourir... Voilà ce qu'il fallait faire. Est-ce ainsi que Blanqui a agi ? Je vous fais juges de sa conduite.

Si Blanqui, après cette première faute à l'Assemblée nationale, n'en avait commis une seconde à Bourges, je ne dirais rien. Mais il faut, puisque je suis accusé, que j'obtienne justice, et c'est une justice morale que je demande. Ce n'est pas moi qui ai provoqué ces discussions, ce n'est pas sur moi qu'on doit rejeter le déshonneur ; c'est lui, plutôt, qui ... les a soulevées.

M. LE PRÉSIDENT. Accusé, resserrez votre défense, c'est dans votre intérêt.

LE CIT. HUBER. Eh ! Messieurs, voilà six mois que j'ai renfermé dans ma poitrine une profonde indignation ; laissez-moi l'épancher. Est-ce trop de vous demander trois heures ?

M. LE PRÉSIDENT. C'est dans votre intérêt, accusé ; il ne faut pas lasser l'attention.

LE CIT. HUBER. Oui, monsieur le président, je ferai mon possible. Si MM. les jurés veulent se reposer... je ne suis encore qu'au commencement.

M. LE PRÉSIDENT. Parlez.

HUBER. Raspail a dit à Bourges que l'on m'avait récompensé par une nomination au gouvernement du Raincy. Je ne savais pas ce que c'était que le Raincy, moi qui avais toujours été en prison. Comme on m'en félicitait, je demandai où était le Raincy. On me dit que c'était à quelques lieues de Paris, et que j'y pourrais rétablir ma santé. Mais, dis-je, je ne m'en félicite pas trop, c'est un exil qu'on m'impose. Marrast veut m'éloigner, il me trouve trop socialiste. (Sourires.) Effectivement Marrast n'avait pas d'autre but. Mais enfin, en prononçant la dissolution je perdais le gouvernement du Raincy. A ce moment même j'avais plus que personne chance d'être nommé membre de cette assemblée que j'allais dissoudre ; et je perdais mon gouvernement. Je ne connais pas le Raincy, moi. Cependant on dit que c'est superbe. (Sourires.) Si j'avais dans tout ceci songé à mes intérêts personnels, j'aurais commis la plus grande absurdité. Dans tous les cas c'eût été moins absurde encore que ce qu'a dit Raspail.

Huber demande à se reposer un instant. On lui apporte un verre d'eau.

M. LE PRÉSIDENT. Reposez-vous.

LE CIT. HUBER. Je ne veux pas abuser de la complaisance de la haute cour. Je sais que vous êtes pressés d'arriver à un autre procès. Vous voulez prononcer aujourd'hui votre arrêt ; mais je veux m'y opposer. (Le président et les jurés sourient.)

J'ai été condamné quatre fois un vendredi ; je ne veux pas encore être condamné cette fois-ci un vendredi. (On rit.)

M. LE PRÉSIDENT. Ce que je vous dis est très sérieux. Je vous engage à limiter votre défense. La haute cour ne tient pas à un jour plutôt qu'à un autre. Continuez.

LE CIT. HUBER. Raspail était à l'Assemblée le 15 mai. Je pourrais dire de lui la même chose que de Blanqui. Mais Raspail a porté contre moi une accusation.

Il a dit que j'étais un mouchard. Le mouchard, c'est la maladie de Raspail. Des mouchards, il en a tant inventés que si le gouvernement avait été obligé de les payer tous, le budget de la France n'aurait pu y suffire. (Hilarité.) Si la journée du 15 eût tourné autrement, savez-vous ce qui serait arrivé ? Blanqui et Raspail auraient pris pour eux l'honneur de la dissolution, et ils eussent prétendu me l'avoir conseillé. Mais lorsque le bruit qui précéda l'accusation de Raspail vint pour la première fois à mon oreille, je voulus remonter à la source. Je découvris bientôt que Monnier était en parfait accord avec Raspail. Pendant tout le procès de Bourges, Caussidière m'engagea à ne pas tenir compte de ces cancans.

Il me prodigua les témoignages de la plus vive amitié. Mais lorsque la nouvelle arriva à Londres de ce qui s'était passé à Bourges, la première fois que je rencontrai Caussidière, il vit en moi un accusateur, et il me dit : Tu m'en veux. — Non, lui dis-je, mais il faut que je parte, il faut que je me justifie. Puis, seul parmi les démocrates, il s'opposa à mon départ ; il chercha à réduire le secours qui m'était nécessaire. Mais avant mon départ il avait eu soin d'écrire cette lettre à Monnier, cette lettre qu'on vous a lue hier. Il dit à Monnier : Huber reconnaît ses lettres. Comment ! j'aurais reconnu ces lettres ! moi qui, pendant ma longue captivité n'ai jamais écrit qu'une lettre chaque fois qu'on me transférait, et toujours comme une protestation pour ma dignité et contre les abus. Huber reconnaît ses lettres ! oui, voilà où est la perfidie ! je croyais qu'il ne s'agissait que des lettres dont je viens de parler. Caussidière a fait tout son possible pour me retenir à Londres. Puis après avoir commis une mauvaise action, pour ne pas paraître m'avoir livré, ils m'accusent. Mais si un autre homme eût fait à Bourges la moitié des délations que Raspail a faites contre moi, de cette pluie de délations il eût mille fois passé pour mouchard. Mais Raspail, je connais sa pensée ; car j'ai vécu avec ces hommes. Raspail m'accuse, et il se dit : Les jurés me sauront gré dans tous les cas d'avoir flétri Huber.

Messieurs, je ne veux pas abuser de vos moments. Je dois vous entretenir un peu de mon passé, de ma vie.

M. LE PRÉSIDENT. Cela se rattache-t-il à votre défense ?

LE CIT. HUBER. Oui, Monsieur le président ; cela se rattache principalement à la déposition Monnier.

Me BUVIGNIER. Ce sont des faits et des idées qui établiront que, lors de ses captivités antérieures, il n'a jamais été l'objet d'aucune faveur ; que les mauvais traitements ont toujours été pour lui. Ces détails sont importants pour établir la position morale d'Huber.

M. LE PRÉSIDENT. Mais M. l'avocat-général a reconnu lui-même la vérité des détails que l'accusé veut porter à la connaissance du jury.

LE CIT. HUBER. C'est très-vrai ; mais j'ai écouté avec la plus grande patience M. l'avocat-général. Je demande la même faveur. Du reste, je serai très-court. J'abandonne ... réfuter.

LE CIT. HUBER donne lecture de la réponse qu'il a préparée. Il s'exprime ainsi : La révolution ne devait avoir pour but que des réformes sociales, elle ne devait pas se concentrer dans une question de personne. Malheureusement, sous le gouvernement provisoire, déjà la question de personne était dominante ; qu'importait à quelques hommes-liges dans leurs luttes de société, tombât dans la boue de l'anarchie, pourvu qu'ils pussent occuper une position plus élevée que les autres citoyens. Il ne s'agissait déjà, quelques jours après Février, que de luttes entre de nouveaux Marius et de nouveaux Sylla ; il fallait résister au torrent, et c'est pour cela que j'établis d'abord le Club des clubs. J'y exposai mes idées ; elles furent accueillies ; plusieurs écoles existaient, l'école communiste, les socialistes, les phalanstériens, d'autres encore... Nous ne pouvions assimiler entièrement la révolution à l'une d'elles ; il fallait entre elles toutes établir une synthèse, telle était notre mission.

Le Club des clubs, établi d'abord pour remplir un but déterminé, ayant rempli ce but, j'en prononçai la dissolution, et fondai le Comité centralisateur, qui devait agir seulement dans un intérêt de propagande, et travailler activement à faire passer dans les faits les réformes sociales qui n'étaient encore qu'en théorie. Nous publiâmes en commençant un manifeste qui renfermait les idées que je viens d'exposer.

Huber donne lecture de ce manifeste qui, en effet, est conforme aux principes qu'il vient d'énoncer, puis il reprend : « Voilà, messieurs, ce que je voulais bien établir ; mon but est rempli, je me tais. »

La parole est à Me Buvignier.

Me BUVIGNIER. Mon rôle, dans cette affaire, est fini même avant d'avoir commencé. Vous savez, messieurs, comment j'y suis intervenu. Cependant, je dois vous présenter quelques observations, et vous résumer brièvement ce qui a été dit dans ces trois dernières audiences. Quant au fait qu'Huber a appelé la question d'honneur, il tombe évidemment sous votre juridiction. Il doit passer dans votre conscience, et y être sûrement apprécié avant que vous prononciez votre verdict. Pour le fait matériel de l'attentat, Huber l'a avoué ; il reconnaît devant vous sa participation. Mais je dois suivre M. l'avocat-général dans son réquisitoire. Vous avez entendu Huber, messieurs, et vous aurez à apprécier, en raison de ses intentions, non pas s'il est coupable, mais bien s'il est aussi coupable que le prétend M. l'avocat-général. Examinons les faits.

Vous savez que la réunion Dourlans n'a pas été provoquée par Huber. Ce n'est que dans la rue de Rivoli qu'il en a eu connaissance. Il s'y rend. Un homme dont nous ne connaissons pas le nom la présidait. Vous avez entendu les témoins sur cette réunion. Vous savez qu'Huber s'y est énergiquement opposé à toute manifestation violente. De violence, il n'en est parlé par personne, et M. le procureur-général est obligé de faire valoir devant vous le témoignage d'un sieur Dagneaux, dont les souvenirs ont varié de Bourges à Versailles, d'un sieur Dagneaux, qui, comme il vous l'a dit lui-même, avait écrit sa déposition avant de la faire, et qui, par parenthèse, se trouve depuis 15 années, comme témoin à charge dans presque tous les procès politiques.

Je veux bien croire, M. l'avocat-général, cela importe peu dans la cause, mais je fais remarquer que même de cette déposition il ressort qu'Huber s'est opposé à la manifestation ; il ne voulait que provoquer une marque de sympathie en faveur de la Pologne. Il savait lui qui, pour me servir d'une expression populaire, depuis février battait le pavé de Paris, que dans toutes les manifestations populaires il peut se glisser des hommes qui facilement en changent le caractère primitif. « Attendons, dit-il alors, attendons, nous ne voulons qu'exciter les sympathies du pouvoir en faveur de la Pologne. Eh bien ! dimanche il y aura une revue de la garde nationale, elle prendra sans doute l'initiative ; si elle ne le fait pas, eh bien, il sera toujours temps d'aviser. »

Le lendemain, à l'Orangerie, il parle dans le même sens, il fait tous ses efforts pour que la manifestation, si elle doit avoir lieu, conserve son caractère pacifique. Le 14, toujours préoccupé de l'idée de prévenir toute espèce de désordre, il écrit à M. Marrast. Il connaît si bien ce qui pourrait arriver, qu'il supplie le maire de Paris de ne pas faire battre le rappel, afin de ne provoquer aucune excitation. M. l'avocat-général a tiré des conclusions tout opposées de cette lettre ; mais, je le demande à tous, l'explication que je donne n'est-elle pas la seule acceptable ?

Le 15, à l'Assemblée, M. Lemansois Duprey, alors secrétaire de la questure, vous a dit qu'Huber avait un air menaçant ; mais ne savez-vous pas qu'il n'avait qu'un quart d'heure pour prévenir un envahissement de la salle, et s'il paraissait agité, n'était-ce pas plutôt la crainte que la colère ? Ce fait qu'il n'avait qu'un quart d'heure pour rapporter une réponse, n'est-il pas établi ? dans la salle, il fait tous ses efforts pour conserver un peu d'ordre ; dans ce but, il demande le défilé. Sa conduite alors vous est connue, l'ancien président de l'Assemblée nationale, M. Buchez, vous l'a expliquée. Quant au fait de dissolution, il vous a expliqué ses motifs, je n'ai rien à ajouter à ses paroles. C'est à vous de peser dans votre conscience si les explications données par Huber vous paraissent plausibles. Mais à côté de l'accusation matérielle, il y a celle portée contre son honneur. Huber s'est déjà expliqué, et j'ajoute que je sais bien qu'un pareil débat est quelque chose de triste ; mais ne l'oublions pas, la discussion qui s'est établie n'est pas entre Raspail, Blanqui et Huber, non, Raspail et Blanqui ont pu être trompés, ils l'ont été par un homme longtemps inconnu ; cet homme vous le connaissez maintenant, c'est Monnier, et le débat est uniquement entre Monnier et Huber.

Raspail s'est servi de la déposition de ce témoin ; Raspail est un homme honorable, il a été trompé, et moi aussi, je l'ai bien été ; il n'y a que quelques jours que je suis désabusé... Mais si je veux examiner ce que Raspail aurait dû faire, si je veux examiner la déposition du témoin Monnier, j'y trouve, permettez-moi de le dire, la preuve que le témoin a menti. Oui, messieurs, il a menti. Il a trouvé, dit-il, le dossier, le prétendu dossier de Huber, quelques jours après les événements de juin ; eh bien ! nous prouverons, non pas ici, mais dans une autre enceinte, que ce prétendu dossier a été trouvé au mois de mars ; je viens à l'instant de recevoir ce renseignement.

Il y a plus, Monnier, chargé par le préfet de police de faire des recherches importantes, des recherches délicates, se reposa de ce soin sur un agent infime, sur un M. Pégat, homme excessivement officieux ; et remarquez bien, la pièce la plus importante, le rapport qui établirait le fait capital reproché à Huber, le rapport, qui au moins aurait dû être copié en entier, n'a été copié qu'en partie. On n'en a fait qu'un extrait. Est-ce croyable ?

Mais si Huber s'est vendu, il a dû être récompensé. En prison, que lui donna-t-on ? les plus gros fers ; il a été l'objet des plus mauvais traitements ; il est resté sept ans au régime cellulaire, et ce n'est que lorsqu'il est mourant que le gouvernement se décide à l'envoyer à Tours. Voilà ses belles récompenses. N'y a-t-il pas là, messieurs, la plus grande invraisemblance ? Et que devient dès lors cette attestation de M. Monnier ?

Eh bien, moi, messieurs, homme politique, appartenant au parti qu'Huber a si longtemps servi, ma conviction est faite ; et une fois qu'une conviction est faite, elle ne peut plus être ébranlée. Eh bien, j'en ai la persuasion ; en face des contradictions de Monnier, en face des protestations d'Huber, en face des faits, il ne vous reste, messieurs, qu'à prononcer sur un fait matériel. Quelle que soit votre sentence, Huber doit rester devant vous un homme honorable, et c'est ainsi que vous jugerez.

M. de Royer, avocat-général, renonce à répliquer.

M. LE PRÉSIDENT. Accusé, avez-vous quelque chose à ajouter à votre défense ?

HUBER. S'il pouvait, après la parole de Me Buvignier, rester encore quelque doute dans la pensée de quelqu'un, je n'aurais qu'à rappeler mon passé. J'ai subi quatorze ans de prison ; j'ai été plongé à 40 pieds sous terre. Cet homme qu'on vous représente comme un délateur est resté sept ans sans communiquer avec personne. Sa mère, sa pauvre mère qu'il aimait tant ! était morte depuis cinq ans, lorsqu'il en a appris la nouvelle. (Mouvement.) Qu'on consulte les registres des prisons ! j'ai dépensé l'un dans l'autre, pendant quatorze ans, trois sous par jour. Eh bien ! que mes adversaires prétendent après cela que j'ai trahi ma cause, que j'ai servi la royauté ! qu'ils parviennent à le faire accroire ! Que pensera-t-on de la royauté qui récompensait ainsi les services qu'on lui rend ? N'est-ce pas à la faire détester par ses plus chauds partisans ? Et n'y aurait-il pas de quoi dégoûter tous ceux qui seraient tentés de se faire encore ses agents ? (Mouvement d'approbation.) Victime, mon martyre profitera du moins encore à la démocratie. (Sensation.) Ah ! j'ai fait dix-huit années durant tous les genres de sacrifices à mes convictions. Je ne demandais pas de reconnaissance.

Mais j'avais droit du moins à quelque estime, et j'en suis récompensé par l'accusation la plus noire. Mais c'est un véritable assassinat moral ! (Sensation.) Mais que penseront donc ces jeunes républicains, lorsqu'ils verront que c'est là la récompense qui attend le dévouement. Ne voyez-vous pas que c'est là éteindre tout enthousiasme ? Ah ! puisse cette discussion prouver à jamais que les individus ne sont rien, et que les principes sont tout. Puisse la démocratie ne plus s'attacher aux individus ; à mes accusateurs du moins, parce qu'ils ne sont pas dignes d'elle. (Sensation.)

Huber se rassied ; puis il se relève et dit : Messieurs, encore un mot. Je ne suis pas venu ici pour me défendre. J'ai voulu me justifier d'une accusation odieuse portée contre mon honneur. Je remercie M. Buvignier des chaleureuses paroles qu'il a prononcées ; je l'en remercie surtout parce qu'il a mieux éclairé la question.

Ce n'est pas vous qui me bannirez, c'est moi qui me serai banni moi-même, non pas parce que j'ai prononcé la dissolution de l'Assemblée, mais parce que je n'aurais pu vivre dans un pays où dix-huit années de lutte, de combats, de sacrifices et de souffrance sont ainsi récompensées. Savez-vous le traitement que je mérite ? je vais vous le dire, moi ; je mérite le traitement que la philosophie fait subir aux poètes : il les reconduit couverts de fleurs, jusqu'aux confins de la République. Je ne demande pas à être couvert de fleurs, mais je veux être chassé sans être couvert de boue. Chassez-moi donc, car si dans mon pays même je ne puis jouir de l'estime, j'irai chercher l'estime ailleurs, parmi les sauvages !

M. LE PRÉSIDENT. Je déclare que les débats sont clos. Messieurs les hauts jurés, les débats qui viennent d'avoir lieu, me dispensent de revenir sur les faits de la cause. L'accusé, vous le savez, a subi, sous le gouvernement précédent, plusieurs condamnations, mais vous n'avez pas à vous occuper de ces précédents. Vous n'avez spécialement à vous occuper que du fait qui amène devant vous l'accusé Huber. L'accusation a clairement établi la filiation des événements du 15 mai. Les journées de Février ont été suivies de celles de mars et d'avril, la même pensée y a présidé : *une pensée de désordre*.

M. le président résume rapidement les faits de la cause et termine ainsi : La défense de l'accusé ne roule pas sur les faits, il les avoue, et il n'a pas attendu pour faire ces aveux l'ouverture des premiers débats. Après le 15 mai, d'après les avis qui lui furent donnés dans une réunion de *démocrates*, il les a publiés dans plusieurs journaux : ses intentions, il vous les a expliquées dans plusieurs lettres insérées depuis le 15 mai ; il les a expliquées, il a renouvelé devant vous ces explications. Il vous a dit qu'il n'avait eu pour but que d'épargner une collision imminente. C'est à vous qu'il appartient de peser dans votre conscience la valeur de ses déclarations.

Greffier, faites lecture des questions qui doivent être soumises à MM. les hauts jurés.

Le greffier donne lecture des questions suivantes :

Première question. — Louis Huber est-il coupable d'avoir, en mai 1848, commis un attentat ayant pour but de changer la forme du gouvernement établi ?

Deuxième question. — Louis Huber est-il coupable d'avoir, à la même époque, commis un attentat ayant pour but d'exciter la guerre civile en armant les citoyens les uns contre les autres ?

M. LE PRÉSIDENT avertit MM. les jurés que la simple majorité se compose des deux tiers des voix.

A quatre heures et un quart MM. les jurés se retirent dans la salle de leurs délibérations.

A cinq heures trois quarts, MM. les jurés rentrent en séance.

M. LE PRÉSIDENT. Monsieur le chef du haut jury, veuillez faire connaître à la haute cour le résultat de votre délibération.

M. LE CHEF DU JURY. Sur mon honneur et sur ma conscience, devant Dieu et devant les hommes, la réponse du haut jury est : Oui, à la majorité de plus de 23 voix, l'accusé est coupable sur la première et la deuxième question.

M. LE PRÉSIDENT. Faites entrer l'accusé.

Huber est introduit. Lecture lui est faite de la déclaration des jurés.

M. LE PRÉSIDENT. L'accusé ou son défenseur ont-ils quelques observations à faire. Je préviens l'accusé qu'aux termes de la loi, il ne peut plus qualifier de faux les faits sur lesquels MM. les jurés viennent de se prononcer.

LE CIT. HUBER. Je me borne à demander le maximum de la peine.

M. LE PRÉSIDENT. M. l'avocat-général a la parole.

M. L'AVOCAT GÉNÉRAL. Attendu qu'il résulte de la déclaration du haut jury que l'accusé Huber s'est rendu coupable d'avoir, en mai 1848, commis un attentat ayant pour but de changer la forme du gouvernement, et d'avoir, à la même époque, commis un attentat ayant pour but d'exciter les citoyens à la guerre civile ; nous requérons qu'il plaise à la haute cour lui faire application des art. 87 et 91 du code pénal, modifiés par l'art. 5 de la constitution du 4 novembre 1848.

M. LE PRÉSIDENT. La haute cour va en délibérer, faites retirer l'accusé.

La cour se retire. On fait sortir le cit. Huber. Vingt minutes après, la haute cour rentre en séance, et M. le président, au milieu d'un profond silence, rend l'arrêt suivant :

La haute cour, vu la déclaration du haut jury,

Attendu que Louis Huber a été reconnu coupable : 1° d'avoir en mai 1848, commis un attentat ayant pour but de changer la forme du gouvernement ; 2° D'avoir, à la même époque, commis un attentat ayant pour but d'exciter la guerre civile en poussant les citoyens à s'armer les uns contre les autres.

Attendu que les faits qui sont reprochés à Huber sont prévus et punis par les articles 87 et 91 du code pénal modifiés par l'article 5 de la Constitution du 4 novembre 1848.

Faisant application desdits articles, condamne Louis Huber à la peine de la déportation, et solidairement avec les individus condamnés en mai dernier, par la haute cour pour attentat, aux frais de la procédure, sans préjudice de ceux occasionnés par sa contumace.

LE CIT. HUBER. Vive la République.

L'audience est levée à six heures et demie.

PETITE CORRESPONDANCE.

Genève. — M. B. — Les liv. et alm. partiront lundi ou mardi. — Fait la suppr.
Fresnoy-le-Grand. — M. C. L. — Fait l'ab. au N. M.
Moulins. — M. J. S. — Reçu les 9 et fait l'ab.
Woerth. — M. M. — Reçu les 9 et fait.
V.-Cotterets. — M. G. — Reçu les 9 et fait.
Nans. — M. C. — Votre ancien ab. de 6 mois finissait le 31 août. — Nous v. remettons au service pour un nouv. semestre du 1er oct. au 31 mars, on attend. un mandat de poste.
Saint-Affrique. — M. J. B. — Reçu les 17. — Fait v. réab. Nous v. exp. les num. manqu. — Les 60 nous sont bien parv. en juillet. — Remerc. frat. à tous.
Saulxures. — M. C. — Reçu les 9 et pris note.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	30 f.	16 f.	8 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe	32	17	9
PAYS A SURTAXE :			
Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	36	24	10
Colonies et pays d'outre-mer	50	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	51	26	15
Pays et lieux desservis par voie d'Angleterre	66	35	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 2, rue Saint-Côme ; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr. ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 4.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à 9	30	Réclames-notices	80
Dix fois et plus	30	Faits de publicité	1 fr. 50

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Bourse du 12 octobre 1849.

Le mouvement à la baisse a continué aujourd'hui ; il est causé par les embarras de la place, par l'incertitude des affaires politiques et par la crainte de l'emprunt.

Les spéculateurs s'étaient rejetés sur les chemins de fer, qui semblaient abandonnés depuis quelque temps ; comme depuis les oscillations sur la rente ils avaient peu varié, on pensait qu'ils se tiendraient fermes, mais ils n'ont pu se soutenir et ils ont été entraînés par la baisse.

Le 5 0/0 au comptant a ouvert à 87-55 ; il a fait au plus bas 87-45, au plus haut 87-60, et il a fermé à 87-55, cours d'ouverture.

Le 3 0/0 au comptant, ouvert à 55-55, a fermé à 55-50.

Les actions de la Banque ont fermé à 2330 avec 5 fr. de baisse.

Les chemins de fer ont baissé, savoir : Versailles, rive droite, 1-25 ; Versailles, rive gauche, 2-50 ; Orléans à Paris, 15 ; Havre, 2-50 ; Avignon, 2-50 ; Centre, 2-50 ; Nord, 1-25 ; Strasbourg, 1-25.

Les valeurs étrangères se tiennent toujours mieux que les valeurs françaises. L'emprunt romain a fait aujourd'hui 79. Sur le bruit que le coupon allait être payé, le nouvel emprunt de Piémont a haussé de 30 fr. et il a fermé à 905.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Der. cours
Trois 0/0	55 70	[illegible]	55 40	55 60
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Cinq 0/0	87 70	87 65	87 60	87 55

12 oct. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.			
3 0/0 j. du 22 juin	55 50	Espag. dette active	21 1/2
5 0/0 j. du 22 mars	87 [illegible]	— — 3 0/0	34 1/8
		— Dette intér.	27 3/4
VALEURS DIVERSES.		Naples, récép. Roth.	88 ..
Banque de France	2330 ..	Romain, emprunt	79 1/2
Ob. de la Ville anc.	1270 ..	[illegible]	185 ..
— — nouv.	1130 ..	Piémont, emprunt	960 ..
Oblig. de la Seine	1060 ..	— Nouveau	905 ..
— St-Germ. 1842	870 ..	Lots d'Autriche	760 ..
— Versailles	900 ..	2 1/2 hollandais	53 ..
— Orléans à 4 0/0	975 ..	**CHEMINS DE FER.**	
— Nouvelles	907 50	St-Germain	410 ..
— Rouen, 4 0/0	[illegible]	Versaill. r. d.	205 ..
— Nouvell., 1848	[illegible]	Versailles, r. g.	170 ..
— Havre j. mars	730 ..	Orléans à Paris	795 ..
— Nouvelles	[illegible]	Rouen	505 75
— Marseille	[illegible]	Havre	212 50
— Orléans-Tours	[illegible]	Avignon-Marseille	212 50
— Cent. de Lyon	[illegible] 45	[illegible]	[illegible]
Quatre-Canaux	[illegible]	Centre	[illegible]
— Jouissance	72 50	Boulogne	170 ..
Bons du Trésor	[illegible]	Bordeaux	[illegible] 75
Forges Aveyron	[illegible]	Nord	437 50
Monceaux-Sambre	[illegible]	Strasbourg	[illegible]
Nord (hauts four.)	900 ..	Nantes	307 50
Charbon belge	825 ..	Montér. à Troyes	112 50
Zinc V.-Montagne	2725 ..	Dieppe Fécamp	175 ..
— Stolberg	475 ..		
Mines de la Loire	[illegible]	**BOURSE DE LONDRES du 10 octobre.**	
FONDS ÉTRANGERS.		3 0/0 consolidés	92 1/4
Belg. 5 0/0 1840	97 ..	3 0/0 au 17 oct.	92 3/8
— 5 0/0 1842	97 ..	**TAXE DU PAIN.**	
— 4 1/2	89 3/4	1re qualité le kilo	29 c.
— 3 0/0	65 1/4	2e	22
— 2 1/2 0/0	49 1/4		
— Banque	700 ..		
— — 1841	1020 ..		

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 13 octobre.

THEATRE DE LA NATION. — Dimanche, Robert.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Représentation extraordinaire.
OPÉRA-COMIQUE. — La Part du Diable.
ODÉON. — Evelyne, Facuézina, l'Esprit de contradiction.
THÉATRE-HISTORIQUE. — La Guerre des Femmes.
VAUDEVILLE. — Pas de fumée sans feu, les Grands Ecoliers, Riche d'amour.
GYMNASE. — Babet, Trumeau, Marchand de Jouets d'enfants, Sept Billets.
THÉATRE MONTANSIER. — Le Chevalier, le Groom, Tigre du Bengale, Jeune homme pressé.
VARIETES. — Les Parents de ma Femme, rue de l'Homme-Armé, Recettes, Famille improvisée.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Livre noir, l'Etoile du marin.
AMBIGU-COMIQUE. — Piquillo Alliaga.
GAITÉ. — La Sonnette du Diable, le Moulin joli.
THÉATRE-NATIONAL. — Murat.
FOLIES. — L'Ouvrier et le seigneur, Marquis de Flouvac.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — Céline.

Imprimerie L. BOH-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 218. ÉDITION DU MATIN. Dimanche 14 octobre 1849.

PARIS.
Trois mois . . . . . 8 f.
Six mois . . . . . [illegible]
Un an . . . . . 30 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION [illegible]

RÉPARTITION [illegible]

DÉPARTEMENTS
Trois mois . . . . . 9 f.
Six mois . . . . . 17 f.
Un an . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

PARIS, 13 OCTOBRE.

Les débats du procès de Versailles sont ouverts. Nous le disons avec joie et avec orgueil, les accusés se sont mis dès l'abord à la hauteur de la cause qu'ils représentent et qui est celle de la liberté des peuples. Nous appelons toute l'attention de nos lecteurs sur la protestation lue au nom des accusés par le citoyen Gambon. Il était impossible de prendre, dès l'origine des débats, une position plus nette et plus digne.

Assemblée nationale.

La séance de l'Assemblée nationale a été remplie par un rapport de M. Thiers sur l'expédition romaine. Les hontes de la France sont pour nous trop pénibles pour que nous insistions longuement sur ce rapport complètement approbatif de la *surprise*, pour ne rien dire de plus, opérée à Civita-Vecchia, du bombardement de Rome, de la dispersion de l'Assemblée constituante, etc.

Le rapport de M. Thiers donne complètement raison au *Journal des Débats* qui avait attribué à cet homme une apologie excessive et ridicule de l'expédition romaine, lors de la discussion au sein de la commission.

M. Thiers, complètement étranger aux sentiments généreux de notre époque, a commis cette phrase inqualifiable :

L'Autriche usant *du droit incontestable de la guerre*, a reconquis la Lombardie, envahi le Piémont, les duchés de Parme et de Modène, la Toscane, une partie des Etats-Romains.

Le droit incontestable de la guerre! Le DROIT de la guerre! Cela s'est dit le 13 octobre 1849! La guerre peut faire respecter des droits méconnus, mais jamais elle n'en crée. L'Autriche a droit à la Lombardie... comme M. Thiers au Panthéon.

M. Thiers, tout confit en dévotion, a déclaré les intérêts spirituels de l'église supérieurs à la souveraineté nationale des Romains, comme si saint Pierre avait été pape temporel, et comme si l'homme qui vient de présider au bouillonnement du sang de saint Janvier avait absolument besoin d'un trône.

Mais voici l'important. M. Thiers a confessé la violation de la Constitution autant que dans sa position on pouvait le faire. Il n'a pu justifier la guerre contre Rome sans accuser la Constitution, sans témoigner pour elle un mépris qui est commun à tous les souteneurs de la même cause.

Il est vrai qu'en envoyant une armée, la France avait à agir contre une république. Cette considération rendait-elle sacré le gouvernement institué au Capitole? Nous ne le croyons pas... NOTRE CONSTITUTION EST DÉFECTUEUSE EN PLUS D'UN POINT....

Nous l'avons toujours dit : l'expédition romaine n'a pu être commencée, continuée, défendue que par les adversaires de la Constitution. Le respect de la Constitution est inconciliable avec cette entreprise, vous l'avouez enfin! Et vous traitez en coupables ceux qui se sont déclarés pour la loi fondamentale du pays, qui ont tout risqué pour la sauver de vos mains suspectes! M. Thiers, votre hostilité naïve contre la Constitution est imprudente au moment où le procès de Versailles n'est pas jugé! Puissent les hauts jurés méditer sur votre rapport!

Courrier de Versailles.

13 octobre 1848.

La question constitutionnelle a été portée à l'audience. Au nom de presque tous ses collègues le citoyen Gambon a pris l'initiative et a protesté énergiquement *contre un pouvoir qui, ayant perdu toute sanction légitime, cherche à y suppléer par la force.*

Sa déclaration ferme, simple et digne a produit le plus grand effet. La question d'incompétence a ensuite été soulevée par Me Madier de Montjau aîné, qui a posé et développé ses conclusions avec talent. Mais de tous, celui qui a eu le plus de succès, sans contredit, c'est le citoyen Michel (de Bourges). Me Michel a prouvé jusqu'à l'évidence que la haute cour ne devait pas juger le procès du 13 juin. Ses efforts n'ont pas été couronnés de succès. Du reste, il ne s'agit pas de convertir les juges et les jurés ; c'est au peuple que parlent nos amis, et le peuple entendra leurs voix.

On a commencé la lecture de l'acte d'accusation. C'est une pièce très curieuse; elle s'appuie principalement sur des articles coupés à droite et à gauche dans tous les journaux socialistes.

Conspiration permanente.

Les légitimistes ne veulent entendre parler à aucun prix de la rentrée en France du comte de Chambord, comme citoyen, en vertu de la proposition déposée par M. Napoléon Bonaparte. Cette résistance est instructive, elle doit apprendre aux républicains comment on en finit, sans violence, avec les prétentions monarchiques. Supposez M. de Chambord en France, dépouillé de son prestige lointain, supposez qu'on puisse dire en le montrant dans la rue : Voyez-vous ce gros monsieur blond, engoncé, en habit noir et qui boite un peu; si vous supprimez la Constitution en sa faveur, si vous lui donnez la France à gouverner, le crédit va renaître, les questions sociales seront résolues, plus de paupérisme, plus de guerres civiles; vous aurez l'âge d'or avec ce gros monsieur blond.

Evidemment chacun rirait, fût-ce le plus crédule, de la proposition et de la panacée; on se dirait : c'est un citoyen comme un autre, nous l'emploierons à ce qu'il saura faire; mais il n'y a pas de raison pour lui faire cadeau de la France.

Toutes les illusions ainsi dissipées, il n'y aurait plus de parti légitimiste, plus d'*Union*, plus d'*Opinion publique*, plus de *Gazette de France*. Sur quoi parlerait M. Berryer? Que faire de toutes les ambitions, de toutes les prétentions, de toutes les spéculations hypothéquées sur la restauration future?

Le parti légitimiste ne veut pas mourir, et comme il vit d'illusions et d'erreurs, il entretient ces erreurs et ces illusions en gardant son candidat à distance; il le maintient dans une position qui est une conspiration permanente contre la concorde, contre la fusion des vieux partis, contre l'anéantissement des questions stériles qui nous déchirent; il nourrit soigneusement un germe d'agitation politique, un instrument au besoin pour l'étranger, et murmure à l'oreille de son prétendant :

« Montrez-vous peu, dans de bonnes conditions, favorables au prestige; ne venez pas en » France, ne soyez jamais citoyen, ce serait abdiquer. Vous jouissez d'une existence sensuelle » et privilégiée, des milliers de vos égaux, plus » laborieux que vous, envieraient vos miettes; » mais si vous restez à 2 ou 300 lieues, nous perdrons sans danger vos infortunes, votre œil » baigné de pleurs et vos soupirs incessants pour » cette France qu'il tiendrait à nous de vous » rouvrir.

» Posez à distance comme la statue du malheur; » si vous descendiez du piédestal, il nous faudrait accepter de bonne foi cette République » que nous avons acclamée pour la trahir et » pour la faire avorter. »

Et les souffleurs qui conseillent ce rôle, et l'acteur qui le joue se plaignent d'une *odieuse assimilation*, parce qu'on a rapproché le nom qui fait leur unique talisman du nom de malheureux ouvriers expiant sans jugement dans les prisons le crime d'une guerre civile enfantée par la misère et à laquelle beaucoup d'entre eux furent étrangers!

Les Ouvrières de Paris

A MADAME D'ORLÉANS.

Madame,

Permettez aux pauvres ouvrières de Paris de vous parler à cœur ouvert, de vous adresser quelques observations relatives aux 300 000 fr. que le gouvernement actuel veut vous obliger de toucher à titre de douaire pour l'année 1849.

Vos courtisans, Madame, — car vous en avez encore, à ce qu'il parait, — vos courtisans vous trompent en prétendant que le vote de l'Assemblée en votre faveur sera une preuve que la France regrette la dynastie à laquelle vous vous êtes alliée. Il est impossible que vous ignoriez combien les questions d'argent ont été fatales à la dynastie d'Orléans : eh bien! madame, les 300 000 fr. de rente que l'on vous accordera vous aliéneront probablement, et pour toujours, le cœur des populations.

Aujourd'hui,—et il serait temps que les grands personnages voulussent s'en convaincre, — aujourd'hui le peuple pense et réfléchit. Nous savons parfaitement que les 300 000 fr. demandés ne sont pas nécessaires à votre vie de duchesse ; cette somme pourrait peut-être servir à vous procurer des équipages plus somptueux, des mets plus exquis, des laquais plus galonnés, bref, à faire ostentation d'un luxe plus éblouissant que celui que vous pouvez ou que vous pourriez déjà avoir;—voilà tout.

Or, nous le demandons à votre cœur de femme et de mère, puisque vous avez vos regards tournés vers la France, concentrez-les un instant sur Paris, et voyez!

Nous sommes à Paris 500 mille filles, femmes mariées et veuves; sur ce nombre, madame, il y en a tout au plus 100 mille au-dessus du besoin : *les 400 mille* autres végètent dans le dénuement, la misère, la pauvreté, la gène, l'incertitude du lendemain.

Or, madame, la misère ou la gène aiguillonnent continuellement nos pauvres têtes accablées par les noirs soucis de jeunes enfants à nourrir, de grands parents à entretenir; nous avons beau travailler, la faible rétribution du travail des femmes nous laisse toujours dans la même affreuse position.

Vivant d'une vie aussi déplorable, comprenant parfaitement que le ministère ne fait rien pour nous, pensez-vous, Madame, que nous puissions voir de sangfroid la sollicitude partiale que le gouvernement prend pour une SEULE, parmi toutes les femmes de Paris.

Car le ministère déclare que « le gouvernement » a examiné la question de votre douaire. »

Il ajoute que « cette question est une de ces » questions de haute convenance qu'il suffit d'é» noncer pour qu'elles soient comprises et réso» lues. »

Et il conclut que « c'est le devoir des sociétés » d'écarter des infortunes occasionnées par les » changements (politiques) tout ce qui est en leur » pouvoir d'en ôter. Il y va de la dignité de ces » sociétés, dit-il, de ne pas aggraver ces infortu» nes par l'oubli d'engagements contractés. »

Ainsi, Madame, il est des ministres en France qui ont l'audace de vous déclarer que votre infortune SERA CALMÉE par une rente de 300 000 fr.; et la mère du comte de Paris n'aura pas la force d'âme de leur déclarer qu'ils sont des imposteurs!

Vous subiriez, madame, une pareille humiliation sans protester!

Il y a plus; vous n'élèveriez pas la voix contre ces mêmes hommes qui ont du temps pour examiner la question de votre douaire et qui n'en ont pas pour examiner notre question du travail!

Sachez, Madame, que ces mêmes hommes ont eu la lâcheté de licencier vingt-cinq mille d'entre nous, pauvres ouvrières, en juin 1848, sous un vain prétexte d'économie, lorsque en trois mois de travail l'Etat n'avait éprouvé avec nous qu'une perte de 13 francs par ouvrière ; ce qui faisait exactement la même subvention qu'ils veulent vous forcer d'accepter, Madame, et avec laquelle VINGT-CINQ MILLE d'entre nous avaient vécu pendant TROIS MOIS.

Ah! c'est qu'il parait que pour ces Messieurs, il n'y a pas de question de convenance engagée envers les pauvres femmes du peuple ; — il parait que pour ces sublimes législateurs, les sociétés justes ne doivent améliorer que le sort des hautes infortunes.

Etrange abus de mots, en vérité, comme si en face de Dieu et de la justice la plus grande des infortunes pour une mère n'est pas celle de voir son enfant mourir d'une faim lente, d'être forcée même à se vendre, pour conserver à sa progéniture le cœur d'une mère.

Madame, des hommes qui parlent un tel langage ne sont ni des serviteurs, ni des amis . ce sont des hypocrites qui vous tendent un piège odieux, pour attirer sur votre tête, l'inimitié du peuple.

Repoussez leurs avances trompeuses ; et si l'Assemblée, entrainée dans cette voie fatale, approuve la proposition ministérielle, refusez ces 300 mille francs, ou bien, en les acceptant, donnez-les à la ville de Paris, pour qu'ils servent à accroitre le nombre encore si faible des salles d'asile pour nos enfants, des ouvroirs pour nos jeunes filles, des bureaux gratuits de placement, des secours pour nos pauvres mères pendant l'hiver.

Agréez, madame, etc.

Les Royalistes et l'Italie.

L'*Union* publie, sur la situation de Rome, une lettre dont l'auteur, bien que dévoué au pape temporel, est obligé de faire l'aveu suivant :

Les carabiniers, que l'on vient de dissoudre, se sont particulièrement signalés par leur refus de concours dans leur service de gendarmerie; soit faiblesse, soit connivence, ils favorisaient secrètement les hommes dangereux qu'ils avaient mission de surveiller, et jamais la police française n'a pu rien faire avec de pareils auxiliaires; mais ceux qui les remplacent sont encore loin de pouvoir servir, en sorte qu'*il n'y a de force sérieusement organisée que les étrangers.*

IL N'Y A DE FORCE ORGANISÉE QUE LES ÉTRANGERS, et la réaction assurait qu'elle allait délivrer Rome du joug *des étrangers*. O mensonge! mensonge! mensonge! S'il n'y avait pas d'étrangers à Rome, le pape n'y rentrerait jamais, vous le savez bien : sa puissance temporelle durera tant qu'on fera pour lui les frais d'une occupation étrangère, *pas une semaine de plus!*

L'*Ordre* contient sur la question romaine un article signé *Bauchard*, qui, dès les premières lignes, soulèvera l'indignation des républicains, au point d'en rendre la lecture impossible. Tout ce que nous avons eu la patience de lire, c'est que la France avait eu le droit d'attaquer la république romaine, *attendu que les Autrichiens, Napolitains et Espagnols, auraient détruit cette république sans nous.* Quel raisonnement! Voici un innocent que trois personnes assassinent ; nous pouvons lui donner un coup de couteau dans la gorge, puisqu'on l'aurait bien tué sans nous!

La France, à l'égard de l'Italie, n'avait que deux rôles possibles : en chasser les Autrichiens, ou ne pas y mettre le pied. Si le courage vous manquait pour combattre les meurtriers de l'indépendance italienne, du moins ne fallait-il pas donner le coup de grâce à la victime!

ITALIE.

ROME ET SON PAPE.

On dit que le pape va retourner à Rome, maintenant que la multitude de ceux qu'il a proscrits a quitté le pays qu'ils avaient émancipé de l'inquisition cléricale.

« Le départ des représentants a donné lieu, dit le correspondant du *National*, à une scène bien touchante. Une masse de peuple s'est trouvée , au moment du départ, sur la place du Clementino, où sont les voitures pour Civita-Vecchia; elle a entouré les exilés, leur témoignant le regret le plus senti; et lorsque les voitures se sont mises en marche, des cris sont partis de tous les côtés : « Vivent nos dé» putés! nos bons députés! Le peuple romain ne vous oubliera pas! » Les parents, les amis les plus intimes pleuraient. Est-ce encore la *terreur* qui force le peuple à ces démonstrations? »

» Au moment du départ, dit une autre correspondance, une grande partie de la foule qui les accompagnait leur a crié : Au revoir! a bientôt!

» Les troupes françaises sont toujours aussi mal logées, continue cette correspondance; elles ont vainement demandé d'être logées dans les couvents. Il y a quelques jours, un officier du génie s'est présenté avec une troupe de soldats, et s'est fait faire place de force au couvent des dominicains de la Minerva.

» Les Français sont toujours aussi isolés que le premier jour : les officiers se présentent-ils dans les cafés, tout le monde s'en va à cause d'eux ; la plupart du temps ils n'insistent pas et se retirent en disant : vous avez raison, c'est à nous de partir.

» Il ne nous reste plus de la liberté que le souvenir et le regret. On a ressuscité toutes les vieilles lois du moyen-âge contre les hérétiques et contre les juifs. Ceux-ci, désormais ne pourront plus s'absenter de chez eux sans une autorisation de l'inquisition. Les juifs se sont adressés à l'Autriche. James Rotschild a écrit en leur faveur. Ils avaient songé d'abord à s'adresser à la France, mais ils se sont arrêtés, en voyant à quelle nullité était réduite l'influence de la France. »

NAPLES ET SON ROI.

Une des causes qui ont le plus contribué à faire croire à Civita-Vecchia qu'une révolution venait d'éclater à Naples, c'est la fuite, sur le vapeur français *l'Ariel*, de Paolo Ruggiero, ancien ministre de Ferdinand, et l'un des plus ardents exécuteurs des cruautés du maître. Ruggiero s'est sauvé déguisé en prêtre ; reconnu à Civita-Vecchia, il a été hué par la population, qui même lui eût fait un mauvais parti sans l'intervention de l'autorité française. De la fuite de Ruggiero on a conclu à la fuite ou à la mort du roi. Pourquoi Ruggiero est-il persécuté? Aurait-il éprouvé quelque tardif scrupule, et refusé de suivre son roi dans les vengeances qu'il prépare? Quoi qu'il en soit, Naples est livrée à la terreur royale. Le roi Bomba va se retirer dans la forteresse de Gaëte, d'où il expédiera ses ordres de proscriptions à Naples, comme autrefois Tibère et Caprée.

LES ILES IONIENNES ET LES ANGLAIS.

Les correspondances adressées des îles Ioniennes aux journaux italiens sont pleines de récits de cruautés commises par les soldats de la reine d'Angleterre.

« La loi martiale est proclamée par toute l'île de Céphalonie, dit un des correspondants. Les soldats anglais parcourent la campagne en commettant mille horreurs. Ce sont les troupes royales qui saccagent et incendient les maisons des paysans. Les exécutions capitales continuent.

» Un officier disait à un de ces condamnés, pendant que le bourreau lui attachait la corde : *Si tu veux dire où Vlacco s'est réfugié, on te donnera la vie et deux mille thalers.—Un Grec sait mourir*, répondit-il, *mais non trahir*, et il tendit le cou en s'écriant *Vive la Grèce!*

» Après de tels faits, qui osera soutenir que le mouvement de Céphalonie avait pour unique objet la rapine? »

LIBERTÉ DE LA PRESSE.

Nous publions sans commentaire les pièces suivantes, assez éloquentes par elles-mêmes :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Rennes, le 8 octobre 1849.

Exécution de la loi du 27 juillet 1849 sur la Presse.

Monsieur,

J'ai examiné le programme intitulé : *le Républicain breton aux Républicains*, que vous avez déposé aujourd'hui à la Préfecture, au nom de M. Lemaoût, imprimeur à Saint-Malo.

J'ai l'honneur de vous informer que je ne puis en autoriser le colportage et la distribution.

Si vous croyez devoir appeler de cette décision, vous pourrez former une réclamation auprès de M. le ministre de l'intérieur, auquel je me chargerai de la transmettre.

Agréez, etc.

Le préfet d'Ille-et-Vilaine.
CAFFARELLI.

M. Magloire Dorange, avocat, à Rennes.

A M. LE PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE.

Monsieur le préfet,

Je vous accuse réception de votre lettre en date de ce jour.

Vous n'avez pas jugé convenable de me faire connaître les motifs qui vous ont déterminé à me refuser l'autorisation de faire distribuer le prospectus, certes bien pacifique, dont j'ai effectué le dépôt entre vos mains.

Je comprends votre silence à ce sujet, car je suis profondément convaincu qu'il n'y a pas, même parmi nos adversaires politiques, un seul homme raisonnable qui puisse trouver dans le contenu de notre programme, une cause à votre rigueur.

Aussi, avec tout le respect que je dois à un fonctionnaire de la République, et sans rien préjuger de la loyauté de vos intentions, vous me permettrez de vous dire que votre décision me semble être en soi un acte arbitraire.

Il en sera fait appel.

Seulement, en attendant que le pouvoir dont vous relevez nous ait accordé meilleure justice, nous allons, dans les mesures que nous laisse la loi, mettre le pays à même d'apprécier votre refus et nos circulaires.

Demain elles seront mises à la poste par leurs signataires, et délivrées par eux en leurs domiciles, à quiconque voudra venir les demander.

Si vous avez l'espérance de nous faire condamner, remplissez jusqu'au bout votre devoir : nous sommes résolus à remplir le nôtre.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma parfaite considération.

MAGLOIRE DORANGE, avocat.

Voici maintenant la pièce mise en interdit comme dangereuse pour la sûreté publique :

LE *RÉPUBLICAIN BRETON* AUX RÉPUBLICAINS.

Dieu et le peuple,
Amour de la famille.
Respect de la propriété.

La démocratie bretonne n'a eu jusqu'à ce jour qu'un seul organe influent : le *National de l'Ouest*.

Depuis tantôt quarante années, notre frère Mangin lutte avec l'énergie d'un véritable apôtre contre toutes les aristocraties.

De nombreuses condamnations ont, coup sur coup, frappé ce vieux soldat de la sainte cause du peuple ; nous devons l'aider à porter le drapeau.

Les idées républicaines en Bretagne ont pris, depuis février, une extension de consolant augure : et pourtant la terre est à peine défrichée... Aux hommes qu'une foi robuste anime d'achever le sillon commencé.

Nos devanciers ont travaillé par le fer et par le feu à l'émancipation de ceux qui souffrent... Que la PRESSE soit désormais le seul instrument de régénération sociale, et que les sincères amis du prolétaire le guident, la plume en main, à la conquête d'un sort meilleur.

Développer par la *discussion pacifique* les idées de progrès : les *réaliser* par l'*association*, tel est le but que se propose d'atteindre le journal que nous venons de créer.

Nous convions donc à cette œuvre fraternelle les républicains de la Bretagne, sans exclusion d'aucune nuance du parti, sûrs que ce ne sera pas trop du concours de tous les hommes de bon vouloir pour dégager des limbes de l'avenir le véritable BIEN.

La position centrale qu'occupe en Bretagne notre département nous l'a fait choisir comme le foyer d'où rayonneront dans cette province les idées que nous voulons émettre.

Notre programme est bref, mais les hommes sympathiques à la démocratie verront, en lisant notre devise, ce que nous sommes, où nous voulons aller.

Quant aux moyens matériels de propager notre œuvre, voici ceux que nous avons cru devoir adopter :

Un comité organisateur s'est établi à Rennes le 30 septembre dernier.

Il a résolu de fonder une œuvre de dévouement à la cause républicaine, et de la défendre par tous les moyens légaux en son pouvoir.

Ayant calculé qu'il suffirait, pour l'existence matérielle d'un journal hebdomadaire, de joindre aux ressources dont il peut disposer mille abonnements de cinq francs par an, le comité a résolu de faire paraître le *Républicain breton* aussitôt que ce chiffre d'abonnements sera rempli.

En conséquence :

Les soussignés, membres du comité organisateur, et délégués par lui, prennent l'engagement de publier pendant une année le *Républicain breton*, aussitôt que l'abonnement 1 000e sera placé.

Ils se soumettent, au vis-à-vis des abonnés, à toutes les obligations qui découlent de cet engagement.

Délibéré à Rennes les 30 septembre 1849...

Les gérants responsables,

A. LE MAOUT, fondateur du *Publicateur de Saint-Malo*, rédacteur en chef ; Pierre CHESNARD, propriétaire laboureur ; MAGLOIRE DORANGE, l'un des rédacteurs, avocat à Rennes, conseil du comité.

M. MOLÉ SERA BIENTOT PREMIER MINISTRE.

Sous ce titre, on lit dans le *National de l'Ouest* du 9 :

Voici un signe certain de ce prochain avènement. Ce soir, à quatre heures, au moment où nous allions mettre sous presse, M. de La[illegible], commissaire en chef, accompagné de M. [illegible], commissaire de police et du chef des gardes-ville en bourgeois, se sont présentés à notre bureau porteurs d'un mandat du juge d'instruction pour saisir les originaux des lettres de M. Molé à Louis-Philippe, dont nous avons publié quelques-unes à l'article *Variétés*.

Notre réponse à ce mandat a été que les autographes de M. Molé ne nous avaient été confiés que comme dépôt ; qu'ils n'étaient plus entre nos mains ; que nous ignorions d'ailleurs l'origine de leur possession par la personne qui nous les avait remis pour en prendre copie et les livrer à la publicité à titre de documents historiques.

Sur cette réponse, les porteurs du mandat judiciaire ont procédé immédiatement dans nos ateliers, nos bureaux et aux domiciles privés de MM. Mangin père et fils, à une perquisition qui n'a produit et ne pouvait produire aucun résultat.

Mais nous le prédisons, avant peu M. Molé sera chef du cabinet.

LA GUERRE AU TRIANGLE.

Nous sommes priés d'insérer la note suivante :

La République a inscrit le mot Egalité dans sa devise, la Constitution l'a consacré ; le triangle en est le signe adopté par l'Etat, qui le grave sur ses monnaies.

Les associations fraternelles égalitaires ont cru devoir le mettre dans leurs écussons ; aujourd'hui on vient nous intimer officieusement l'ordre de le retirer.

Nous déclarons formellement à M. le préfet de police que le triangle ne sera effacé par nous de nos enseignes que lorsque les tribunaux auront tranché la question.

Au nom des associations fraternelles, les délégués nommés pour soutenir légalement la présente protestation :

BARDON, pharmacien, Association fraternelle médicale, 20, rue Montmartre ; — L. LEFEBVRE, Association des chapeliers, 4, boulevart Saint-Denis ; — SAINT-AIGNAN, Association des cuisiniers, 24, rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois.

La Commission centrale et l'union des Associations fraternelles adhèrent à la présente protestation.

Le délégué pour la commission,
BILLOT.

A M. le rédacteur de la Démocratie pacifique.

Monsieur,

L'*Univers*, et, après lui, plusieurs journaux de province et de Belgique, ont calomnié M. Lamennais en lui attribuant ma prose. Voici un échantillon des injures *honnêtes et modérées* que les auteurs de cette étrange bévue adressent à l'illustre écrivain, — injures dont le *Catholique* qui a écrit : *Plus de tiare!* revendique tout l'honneur.

L'abominable pamphlet : PLUS DE TIARE ! par le ci-devant abbé Lamennais, a paru dimanche, abominable dans son titre, dans son but, dans ses arguments et jusque dans son épigraphe, que le PRÊTRE RELAPS est allé chercher parmi les vers les plus brutaux de l'Enfer, que la liberté du langage italien, en 1300, peut à peine excuser dans le pandemonium poétique du Dante.

On peut juger de l'œuvre de M. de Lamennais par le passage suivant : « C'est parce que je suis catholique que vous avez entendu ce cri s'échapper de ma » poitrine indignée : PLUS DE TIARE ! Je suis catholi- » que, et c'est ce qui me donne le droit, à défaut » du talent de l'écrivain, de regarder mon siècle en » face et de lui dire : Garde-toi de prendre pour le » symbole du catholicisme ce triple bandeau roulé » dans la fange et dans le sang.

» Je suis catholique, et c'est pour cela que si je » représentais la France, je dirais au pape : Vieil- » lards, tu as trempé dans le sang de tes sujets la » vieille épée que te donna Charlemagne ; rends-moi » cette épée !... Qu'as-tu fait de la ville éternelle, de » la ville-monument où Brute a écrit : LIBERTÉ ! » où César a écrit : GÉNIE ! où Pierre et Paul, tes » prédécesseurs, ont écrit : FOI et AMOUR ! Qu'as- » tu fait de Rome? La dernière demeure de l'abru- » tissement féodal !... — Si un jour les peuples com- » prennent, la tiare sera déposée doucement et sans » bruit au musée historique de l'Europe. »

Ce serait prolonger le scandale que multiplier les citations de ce misérable pamphlet ; où on ne trouve que les erreurs de celui qui fut l'abbé de Lamennais, sans y voir les traces du talent de l'auteur de l'*Indifférence en matière de religion.* »

(*Journal de la Marne*, du 4 octobre.)

Salut et fraternité, L'auteur de PLUS DE TIARE

Au citoyen rédacteur en chef du journal la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Paris, 12 octobre 1849.

Citoyen rédacteur,

Au moment où commence le procès le plus extraordinaire qui fut jamais, veuillez donner de la publicité aux questions suivantes, dont la solution doit être de la plus grande utilité à la défense des accusés de la haute cour :

1° Le peuple est-il entièrement libre et souverain de droit et de fait dans les comices électoraux?

2° A-t-il le droit d'imposer des conditions à ses candidats? et ces conditions posées, ces derniers, les ayant acceptées, doivent-ils les remplir après l'élection?

3° En vue de l'article 110 de la Constitution, qui confie les droits qu'elle consacre à la garde et au patriotisme de tous les citoyens, n'avons-nous pas fait jurer à nos candidats qu'en cas de violation de l'un des articles de cette Constitution, ils s'engageaient à descendre à la tête du peuple pour la faire respecter?

4° Nos candidats nous ont-ils fait cette promesse?

5° Pouvaient-ils se parjurer?

6° La manifestation pacifique du 13 juin est-elle autre chose que la réalisation de cette promesse solennelle?

7° Si ceux qui ont tenu à leur serment sont pour ce seul fait traduits devant la haute cour de Versailles, les 140 000 électeurs qui ont nommé le citoyen Ledru-Rollin, en lui imposant cette condition, ne doivent-ils pas aussi être jugés par la haute cour de Versailles?

8° Ne sont-ils pas même les seuls vrais coupables du crime, s'il y en a?

9° Ils sont donc ceux qui ont commandé et préparé la journée pacifique du 13 juin, et les représentants ne sont plus que leurs complices et les exécuteurs de leur volonté souveraine ! ! !

La France républicaine attend la solution de ces graves questions.

Salut et fraternité. Auguste GUÉRIN.

Infirmerie de Ste-Pélagie, le 12 octobre 1849.

Citoyen rédacteur,

Puisque la publicité est la seule arme que nous puissions employer aujourd'hui contre nos geôliers, permettez-nous d'en faire usage encore une fois, en nous élevant contre un nouvel acte de cruauté dont nous sommes victimes.

L'infirmerie de Sainte-Pélagie se compose d'une grande salle exposée au nord, carrelée, donnant accès aux vents d'ouest, et n'ayant d'ouverture que sur une cour où le soleil ne luit jamais ; il y fait froid en plein été. Depuis huit jours on y gèle. Plusieurs malades, atteints d'affections de poitrine, voient leur mal empirer d'une manière effrayante. Plusieurs fois nous avons demandé du feu au directeur ; le médecin lui-même a fortement appuyé notre demande. Mais on nous remet de jour en jour, en nous disant que l'administration n'a pas encore eu le temps de se procurer du bois. Nous avons offert d'en acheter à nos frais, on nous a refusé.

Et cependant, citoyen rédacteur, il y a bon feu chez les gardiens et chez les moindres employés : un véritable brazier brille dans la cheminée du directeur. Quant aux malades, c'est autre chose : ce sont des détenus politiques ; on ne saurait employer contre eux trop de rigueur. S'ils meurent, n'est-ce pas un bon débarras?. ... Nous nous arrêtons, dans la crainte d'en trop dire, tant notre cœur est révolté.

Ed. PERREY, ancien élève de l'Ecole polytechnique, Alex. QUINEL, DUPENDANT, ARMANT, MATTREY, L. MARLE, SALGUES, abbé BLANC, COPREAU, HUPPÉ.

Assemblée législative.

Séance du 12 octobre. — Présidence du cit. DUPIN.

La séance est ouverte à deux heures trois quarts.

Un grand nombre de pétitions sont déposées pour protester contre le rétablissement de l'impôt des boissons.

L'ordre du jour appelle des rapports de pétitions.

M. AMABLE DUBOIS, rapporteur, rend compte de pétitions sur la gratuité de l'enseignement, sur la création d'une école des arts et métiers à Paris, sur l'abolition du droit de pêche dans le département de la Seine, et l'établissement d'un impôt sur les petites embarcations. — Ordre du jour.

Le citoyen Bingaud présente des considérations sur la situation matérielle et morale des ouvriers. — Ordre du jour.

M. LADOUCETTE, autre rapporteur. Des habitants de Paris demandent que l'effet rétroactif donné à la loi du 8 mai 1816 sur le divorce soit aboli par une loi. — Ordre du jour.

Le citoyen Hérard demande le rétablissement du divorce. — Ordre du jour.

Le citoyen Girard demande la révision du Code de procédure, en ce qui regarde les expropriations. — Renvoi au bureau des renseignements.

M. THIERS a la parole pour le dépôt d'un rapport. C'est le rapport sur l'expédition romaine ; si l'Assemblée le veut, je le déposerai. (Non ! lisez ! lisez !)

M. THIERS. L'intervention de la France dans les affaires de Rome a été l'objet de fréquentes discussions dans nos assemblées. Mais un nouveau fait s'est introduit.

Le gouvernement a pris l'initiative du débat qui devait s'ouvrir, en vous apportant lui-même des projets de loi qui pourront devenir un texte suffisant d'explications.

Votre commission a examiné la question sous le rapport politique et sous le rapport religieux, et elle m'a chargé de vous soumettre ses opinions.

Ce n'est pas sur les dépenses que le débat s'est engagé ; ces dépenses ont déjà été faites et faites avec économie.

La commission, sur ce point, s'est contentée de s'informer si les crédits sont suffisants, et l'examen qu'elle a faite de cette question m'autorise à répondre d'une manière affirmative.

Ce qui a occupé la commission, c'est la question politique et religieuse. Lorsqu'il y a trois ans, un sage pontife a pris l'initiative des réformes libérales en Italie, il n'y eut qu'une voix pour désirer que l'Italie se montrât digne de ces réformes, de manière à ce qu'à défaut de l'unité qu'elle ne pouvait se donner, elle possédât au moins une constitution forte, qui pût influer sur le Pô et sur l'Adige.

Ces vœux ont été formulés à cette tribune.

Une faction qui a mis ses passions à la place des sentiments libéraux, a précipité l'Italie dans l'abyme. (Vives réclamations à gauche.—Approbation à droite.)

Partout elle a excité les peuples à demander des institutions peu en rapport avec l'état des populations ; elle a provoqué la République chez des populations à peine mûres pour les institutions municipales et provinciales. (Bruit.)

Vous savez ce qui en est résulté. L'Autriche a reconquis une plus grande prépondérance en Italie ; elle a reconquis la Lombardie ; elle gouverne dans les Etats de Parme et de Modène, et l'indépendance de l'Italie a rétrogradé.

Sa liberté n'a pas moins reculé que son indépendance. Les souverains, si mal récompensés de leurs concessions, se sont irrités, et les masses, imprudemment déchaînées, ont appelé une foule de malheurs sur leur patrie. N'y a-t-il rien à sauver pour la liberté dans cette débâcle? La France ne l'a pas pensé, et tel a été le but de l'expédition romaine.

Après la bataille de Novare, les puissances se sont réunies à Gaëte pour rétablir l'autorité du souverain pontife, cette autorité indispensable au monde catholique, et sans lequel il se dissoudrait, au grand détriment de la société déjà si fortement ébranlée. (Agitation.)

L'unité catholique serait compromise si la papauté n'était complètement indépendante, si à côté d'elle s'élevait une autre autorité, peuple ou royauté. Devant cet intérêt si puissant, les droits des nations doivent s'incliner (Bruit.) comme les intérêts particuliers se taisent devant l'intérêt commun.

Les nations catholiques avaient décidé qu'elles rétabliraient Pie IX. La France, elle, dans ces circonstances, devait-elle se tenir à l'écart, et laisser faire l'Autriche? ou plutôt ne devait-elle pas occuper la ville de Rome? Laisser les Autrichiens, déjà puissants à Modène, à Parme, s'introniser encore dans les Etats romains, c'était renoncer à toute l'influence que nous devons exercer en Italie.

La cause de la liberté italienne était aussi intéressée dans cette expédition. L'influence autrichienne était plus [illegible] pour la liberté que l'intervention française, et d'ailleurs une contre-révolution pouvait s'accomplir ; il valait mieux que la France fût là pour sauvegarder la part de liberté que peut supporter l'Italie.

Si la France fût restée immobile, on n'aurait pas manqué d'attaquer hautement cette politique d'égoïsme. Entre ceux qui ne veulent jamais faire la guerre, et ceux qui voudraient voir la France se jeter à corps perdu dans les complications européennes, il y avait un milieu à tenir, c'est ce milieu qui a été tenu.

On a fait dans cette question intervenir une question constitutionnelle. Notre Constitution, défectueuse sous plusieurs points (Ah ! ah !), porte que la France ne portera les armes contre la liberté d'aucun peuple ; mais elle n'a pas stipulé la forme du gouvernement de ce peuple. La question est celle-ci : La France est-elle allée à Rome pour opprimer la liberté italienne? (Evidemment oui !)

Les faits qui se sont accomplis depuis ne rendent pas la réponse douteuse.

A GAUCHE. Non, certainement ; l'armée française a agi contre la liberté de l'Italie.

M. THIERS. On nous dit que nous n'avons pas obtenu assez. Mais s'il en est ainsi, nous ne sommes donc pas à Rome pour opprimer la liberté de l'Italie. (Allons donc !) La Constitution n'a donc pas été violée. (Ah ! ah ! rires et applaudissements ironiques à gauche. Vive agitation.)

La conduite de nos soldats a été une consolation pour nous.

DE TOUTES PARTS. C'est vrai.

M. THIERS. En circonstances ordinaires on ne peut pas dire à un souverain : Faites ceci, faites cela. Mais après les services qu'elle lui a rendus, la France a le droit de supplier le saint-père.... (Interruption.)

A GAUCHE. Supplier ! supplier !

M. THIERS. Les interrupteurs devraient comprendre de quelle réserve on doit user quand il s'agit d'une puissance qui n'a pas 25,000 hommes.

A GAUCHE. Pourquoi avez-vous attaqué la République romaine?

M. LE PRÉSIDENT fait une sortie contre les interrupteurs.

M. THIERS. Je dis donc que la France avait le droit de supplier le saint-père de faire des concessions à son peuple. (Bruit.)

La France n'a pas trouvé le saint Père moins libéral qu'en 1847 ; mais les circonstances étaient changées. La France a compris qu'il y avait danger de bouleversement à accorder trop comme à accorder trop peu.

Si l'on peut contester aux Romains le droit de renverser leur souverain dont le pouvoir est utile à l'Europe catholique, on ne peut leur contester le droit d'avoir un gouvernement en rapport avec les mœurs de l'époque. (Ah ! ah !)

Votre commission a examiné le *proprio motu*, non qu'elle se crût le droit d'intervenir dans les institutions d'un peuple étranger (Bruit.), mais à titre officieux. La grande majorité de votre commission a été d'avis que ce *motu proprio* est suffisant. Sans doute il ne crée pas des chambres comme en Angleterre ; mais il s'agit de savoir ce que les Romains peuvent supporter de libertés.

Sur ce point, le pape était le seul juge compétent. (Ah ! ah !) Il a cru qu'il suffisait de libertés provinciales et municipales. Il a d'ailleurs promis un ensemble de lois, et la parole de Pie IX suffit pour lever tous les doutes. (Ah ! ah !)

Il nous est donc impossible de regretter que la France ait fait ce qu'elle a fait. C'est à elle d'obtenir que le *proprio motu* reçoive son exécution.

Quant à la question du rappel de l'armée, voici ce que la commission a pensé : Une portion de la tâche de la France est accomplie ; nous désirons que notre occupation soit la plus courte possible.

Le gouvernement s'est borné à demander l'occupation pour le reste de l'année. Nous avons cru devoir renfermer les crédits dans les mêmes limites. Nous ne pouvons pas en assigner d'autres. (Appprobation à droite.)

Cette lecture est suivie d'une vive agitation. La séance est un moment suspendue.

A la reprise, l'Assemblée adopte divers projets d'intérêt local.

Ces projets autorisent les départements de Tarn-et-Garonne, Bas-Rhin, la Corse, l'Aisne, le Var, Pas-de-Calais, Loir-et-Cher, Côte-d'Or, Ardèche, Allier, Orne, Calvados, Hautes-Alpes, Bouches-du-Rhône, à s'imposer extraordinairement pour des dépenses de vicinalités, instruction primaire, etc., secours aux cholériques, etc.

M. BENOIST D'AZY dépose un rapport de la commission du budget sur des crédits demandés pour la marine.

La séance est levée à quatre heures un quart.

Monsieur le rédacteur,

La lettre de M. Mieroslawski, publiée le 2 octobre dans votre journal, contient une phrase renfermant à la fois une erreur de fait et offrant à la malveillance la possibilité d'une interprétation qui blesserait l'honneur de M. Blind et le mien.

M. Mieroslawski dit dans sa lettre : « *J'ai donc demandé pour faire ce voyage avec six autres officiers et nous équiper tous, la somme de six mille francs de France... Les frais de change, d'envoi et autres, ont réduit cette somme à celle de cinq mille francs, lesquels nous ont été remis par MM. Schutz et Blind, envoyés du gouvernement de Bade, dans les premiers jours de juin, à Paris, rue de Savoie, hôtel du Havre, au premier étage, sur le devant.* »

Votre loyauté bien connue, Monsieur le rédacteur, m'est garant que vous donnerez place dans votre journal aux quelques mots que j'ai à dire sur la part que j'ai prise à l'envoi des fonds demandés par M. Mieroslawski.

Lorsque, dans les derniers jours du mois de mai, le gouvernement provisoire de Bade me chargea d'une mission à Paris, il me communiqua en même temps que M. Mieroslawski, à qui on avait déjà envoyé une somme de mille francs, déclarait qu'il lui était nécessaire, avant de se mettre en route avec ses frères d'armes, de recevoir, à Paris, la somme entière demandée par lui. Sur un ordre du gouvernement provisoire, et contre ma quittance, l'administrateur de la caisse militaire me remit en monnaie allemande l'argent nécessaire pour compléter la somme demandée par M. Mieroslawski. Accompagné d'un fonctionnaire du gouvernement, je portai la somme reçue chez M. Klose, banquier à Karlsruhe, qui me remit contre les frais de change d'usage une lettre de change sur Paris, à vue et à l'ordre de M. Mieroslawski. A ma demande M. Klose répondit que cette négociation suffisait pour ma décharge personnelle, les livres des banquiers de Karlsruhe et de Paris faisant foi de l'emploi de la somme. Arrivé à Strasbourg et devant m'y arrêter, j'ai envoyé à M. Mieroslawski par une lettre chargée, remise le 30 mai à la poste et enregistrée sous le numéro 897, la lettre de change donnée par M. Klose de Karlsruhe.

En recueillant ses souvenirs, M. Mieroslawski re-

connaître le premier l'erreur dans laquelle il est tombé en disant que *la somme lui a été remise par M. Schutz et Blind*, rue de Savoie, hôtel du Havre, etc., etc.

L'argent que j'ai été chargé de lui faire parvenir, M. Mieroslawski a dû le toucher personnellement ou par une personne à laquelle il aurait endossé la lettre de change, et sans autre perte que celle bien minime résultant de la négociation faite à Karlsruhe et dont les livres du banquier constatent le montant. Quant à l'envoi antérieur de mille francs auquel je suis étranger ainsi que M. Blind, j'ignore si M. Mieroslawski a subi sur cette somme une perte pour frais de négociation.

Cette rectification authentique suffit, monsieur le rédacteur, pour sauvegarder l'honneur de M. Blind et le mien, et en lisant cette lettre que j'ai l'honneur de lui communiquer, M. Mieroslawski se rappellera aisément les faits secondaires que les évènements auxquels il a pris part lui ont fait oublier.

J'espère que les journaux qui ont reproduit la lettre de M. Mieroslawski voudront bien également insérer ma rectification.

Agréez, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération la plus distinguée,

FR. SCHUTZ.

Bruxelles, le 4 octobre 1849.

FAITS DIVERS.

Le Recueil des *Actes officiels de la République romaine* vient de paraître chez Amyot. Cette publication, d'une très haute importance et d'un grand intérêt d'à-propos, surtout à la veille de la discussion de l'Assemblée sur la question romaine, sera accueillie avec empressement et curiosité, à titre de document pour l'histoire contemporaine, par les hommes politiques de toutes les opinions.

—Un char de foin passait dans la rue de Bardon, à Moulins : un enfant qui se trouvait là aperçut par derrière quelque chose qui pendait et ne ressemblait pas mal à un fouet dont le manche était engagé dans une des bottes de foin. L'enfant tout naturellement de sauter après et de le saisir ; mais le fouet s'entortille autour de son bras et forme une spirale tenace. Ce fouet vivant n'était autre chose qu'une vipère qui, de la prairie, se trouvait faire un voyage en ville. L'enfant, heureusement, put s'en débarrasser sans morsure, et un coup de bêche d'un jardinier appelé par ses cris fit justice de l'imprudente voyageuse.

(*Tribune de la Côte-d'Or.*)

LA DÉLATION EN PROVINCE.—La police politique se fait à Saintes avec un luxe d'agens qui rappelle les plus beaux jours de 1815.

Le 1er de ce mois, un jeune homme de la commune de Chaniers, qui avait reçu comme marque de sympathie de l'un de ses amis de Saintes quelques brochures démocratiques, a été signalé à la police et arrêté brutalement en pleine foire par deux gendarmes. Quel était son crime ?

Il faisait part à ses camarades des brochures qu'il avait reçues et qui avaient pour titre : *La République et la commune*, par M. Feugueray ; *les Légitimistes, les Royalistes, les Chouans*, par Dupont (de Bussac.)

Mené devant le commissaire de police et le procureur de la République, le jeune homme a eu à subir un interrogatoire très serré, après lequel il a été mis en liberté, au grand dépit de ses dénonciateurs.

Le procureur de la République a, *par respect pour la propriété*, gardé les brochures non incriminées.

Quand donc s'arrêtera cette fièvre de délation ?

RIZIÈRES DU RHÔNE. — On écrit d'Arles au *Courrier de Marseille* :

« Les cultures de riz ont eu cette année, dans le *delta du Rhône*, un succès qui confirme d'une manière définitive les succès obtenus les années précédentes. Ces cultures constituent une conquête qui doit faire incessamment la richesse de notre territoire, si fertile et cependant si négligé jusqu'à ce jour. La récolte a dépassé les prévisions qui faisaient espérer 15 sacs de riz de 100 kilog. par hectare ; c'est, par conséquent, un rendement en plus de 25 pour 1.

» En outre, 400 hectares, dont la plupart étaient complètement improductifs il y a trois ans, avant l'introduction de la culture du riz, ont donné en blé, avoine, orge, luzerne, vesces et autres fourrages, de très belles récoltes, qui démontrent de la manière la plus positive qu'après le riz les terrains salés qui ont joui du bienfait de l'irrigation donnent toutes les autres productions en abondance. Ces terrains, avec les ressources qu'ils puisent dans le voisinage du Rhône pour l'irrigation, se prêtent surtout admirablement à l'exploitation de la prairie naturelle arrosée ; exploitation qui communique au sol, sur les bords de la Durance et dans les environs d'Arles, une valeur de 10 à 12 000 fr. par hectare et même davantage.

L'HOSPITALITÉ FRANÇAISE SOUS LA RÉPUBLIQUE HONNÊTE ET MODÉRÉE. — On écrit de Wissembourg au *Démocrate du Rhin* :

« Lundi dernier, nous avons assisté à une scène affligeante : un réfugié badois, horloger de profession, s'était arrêté auprès de son beau-frère à Kutzenhausen, où il menait une vie fort tranquille. Tout d'un coup, ordre de M. le sous-préfet, et le démocrate allemand est arrêté et conduit à la prison de notre ville. « Il faut que demain il se mette en route » pour l'Amérique, et me prouve qu'il a payé à l'a» vance les frais de voyage par terre et par eau, ou » bien je le livre à la gendarmerie badoise. »

» Ce fut là l'ultimatum inflexible de M. le sous-préfet. A grand'peine, et grâce seulement au concours d'un démocrate français, la somme nécessaire fut réunie dans ce bref délai, et le réfugié fut préservé des casemates de Rastadt, et qui sait, de la fusillade, sort peut-être moins affreux. M. le sous-préfet a-t-il encore fait un de ces sommes au sortir desquels il se trouve métamorphosé ? « Je me suis couché monarchiste, répétait-il après le 24 février, je me suis réveillé républicain. » Cette fois-ci il s'est endormi sous préfet français, il s'est levé gendarme badois. »

Voici les noms des hauts-jurés récusés par le ministère public, après la déclaration faite par les accusés de ne point user de leur droit de récusation.

Châteauneuf. — Philibert. — Lisfranc. — Maguin. — Franck. — Beauvais.

Supplémentaires :

Martin. — Talmant.

HAUTE COUR DE JUSTICE

SÉANT A VERSAILLES.

Présidence de M. BÉRENGER (de la Drôme).

Audience du 13 octobre 1849.

AFFAIRE DU 13 JUIN.

A onze heures moins dix minutes les accusés sont introduits dans la salle et passent dans la chambre des jurés pour assister au tirage du jury et y exercer les récusations. Les accusés arrivent dans l'ordre suivant : N. Lebon, — Baune (Aimé). — Langlois, — Paya, — Allyre Bureau, — Dufélix, — Commissaire, — Suchet, — Maigne, — Fargin-Fayolle, — Pilher, — Daniel Lamazières, — Boch, — Vauthier, — Deville, — Gambon, — Guinard, — Plusieurs officiers de l'artillerie de la garde nationale, — Fraboulet de Chalendar, — Montbé, — Lemaître, — Lourioux, — Forestier.

Les membres des familles des accusés sont placés sur deux banquettes, derrière les banquettes des sténographes. Il leur est pour ainsi dire impossible d'apercevoir dans la salle les personnes qui les intéressent, tandis que les personnes étrangères à l'accusation sont beaucoup plus favorisées et occupent la tribune réservée.

A onze heures et un quart les accusés sont introduits de nouveau; un officier de gendarmerie les appelle successivement et désigne à chacun d'eux la place qu'il doit occuper. Au banc de la défense, nous remarquons MM. Buvignier, Madier de Montjau aîné, et Baune, représentant du peuple.

Au banc de la défense sont assis : Me Armand, défenseur de Chipron ; Me Varin (de Caen), défenseur d'André ; Me Bac, défenseur de Dufélix ; Me Vuillaumé (de Nancy), défenseur de Napoléon Lebon ; Me Madier de Montjau aîné, défenseur de Baune ; Me Aug. Rivière, défenseur de Langlois ; Me Charles Dain, défenseur d'Allyre Bureau ; Me Detours, défenseur de Paya ; Me Combier, défenseur de Commissaire ; Me Tourret, défenseur de Suchet ; Me Decoux-Lapeyrière, défenseur de Maigne ; Me Bac, défenseur de Fargin-Fayolle ; Me Jules Favre, défenseur de Pilher ; Me Michel (de Bourges), défenseur de Daniel Lamazière ; Me Victor Chauffour, défenseur de Boch ; Me Nogent Saint-Laurent, défenseur de Vauthier ; Me Malapert, défenseur de Deville ; Me Félix Payen, défenseur de Gambon ; Me Jules Favre, défenseur de Guinard ; Me Aug. Rivière, défenseur d'Achaintre ; Me Cullière, défenseur de Delahaye ; Me Laissac, défenseur de Merliot ; Me Coraly, défenseur de Fraboulet de Chalandor ; Me Collin, défenseur de Lemaître ; Me Desmarest, défenseur de Forestier, et Me Crémieux, défenseur de Schmitz. Eugène Baune, représentant du peuple, assiste son frère Aimé Baune comme conseil ; M. Vauthier assiste en la même qualité son frère M. Vauthier, représentant du peuple. Me Bethmont, qui doit défendre M. Forestier, n'est pas encore arrivé.

A une heure et trois quarts la haute cour entre en séance.

M. LE PRÉSIDENT. L'audience est ouverte. Quelques-uns des accusés m'ont fait prévenir qu'ils voulaient soulever une question préjudicielle. Quelqu'un des défenseurs s'est-il chargé de poser ces conclusions ?

GAMBON. Citoyen président, j'ai l'intention de soulever...

M. LE PRÉSIDENT. Tout à l'heure ; il faut d'abord qu'il soit fait un appel des accusés.

GAMBON. Amené par la force sur ces bancs...

M. LE PRÉSIDENT. Tout à l'heure, tout à l'heure. Huissier, faites l'appel.

Un huissier fait l'appel des accusés.

Me MADIER DE MONTJAU. Citoyens magistrats, dans l'intérêt de mes clients, je dois avant tous débats poser les conclusions suivantes :

« Plaise à la cour, attendu qu'à l'époque où la Constitution a créé la haute cour, réglé ses attributions, organisé ses divers éléments, les membres des conseils généraux actuellement en fonctions avaient été déjà élus en vertu du décret provisoire en date du 11 juillet 1848, lequel a changé seulement le mode d'élection des membres desdits conseils et laissé en vigueur les lois qui les régissaient sous tous les autres rapports ;

» Attendu dès lors que ces fonctions judiciaires dont la Constitution investit lesdits conseils étaient aussi ignorées des électeurs lorsqu'ils leur ont accordé leurs suffrages, d'où il résulte que la constitution du suffrage universel, base essentielle nécessaire à nos institutions, manque aux membres des conseils généraux actuels, élus en vue de fonctions purement départementales et complètement étrangères au jugement souverain des crimes d'Etat ;

» Se déclarer incompétente. »

Le citoyen Gambon se lève, et au milieu du plus profond silence, lit la protestation suivante :

Amenés sur ces bancs par un pouvoir qui, ayant perdu toute sanction légitime, cherche à y suppléer par l'abus de la force, nous devons au respect de la souveraineté du Peuple et à notre dignité personnelle, de formuler avant tout acte de la cour la déclaration suivante : LA CONSTITUTION A ÉTÉ VIOLÉE.

Tout pouvoir violateur du pacte fondamental encourt déchéance. En dehors de ce principe, il n'y a qu'arbitraire et usurpation. La convocation de la haute cour n'a pu être ni régulièrement proposée par le pouvoir exécutif, ni régulièrement votée par l'Assemblée législative.

Au nom du droit, la haute cour ici présente n'a pas pour nous d'existence constitutionnelle. Les actes qui vont être accomplis par elle, quels qu'ils soient, et quelque loyauté qui y préside, n'ont à nos yeux pour base que la force, et non la justice.

Cela dit pour constater le droit, nous réservons pour ceux d'entre nous qui le jugent utile, la faculté de parler au pays qui nous écoute, afin d'éclairer l'opinion publique et de porter une seconde fois encore devant ce juge souverain, le grand débat soulevé en juin, et non encore vidé.

Ont signé tous les accusés présents, excepté les citoyens Louriou, Chipron et Suchet.

Me MADIER DE MONTJAU a la parole pour développer ces conclusions.

Citoyens magistrats, vous venez d'entendre la protestation de nos clients, de nos amis. Il n'en est ressorti aucune suspicion blessante ni pour les magistrats qui composent cette cour, ni pour les hauts jurés qui siègent sur ces bancs. Ils ont seulement voulu établir clairement leur situation de telle manière que, quel que soit le jugement de la haute cour, si toutefois la cour croit devoir encore juger, ils puissent appeler de ce jugement à l'opinion publique, qui prononcera en dernier ressort entre eux et l'accusation.

Vraiment il ne nous a pas paru que les conclusions qui viennent d'être posées devant vous eussent besoin de longs développements. Il nous semble que leur lecture même doit porter immédiatement la conviction dans les consciences. Cependant je ne peux m'empêcher de vous faire remarquer que l'institution ordinaire du jury est assurée comme garantie aux citoyens par l'art. 83 de la Constitution de 1848, comme cette garantie leur était accordée par les chartes de 1830 et de 1814, que certes on ne peut pas soupçonner de trop de libéralisme. Eh bien ! cette garantie nous est enlevée. Qu'est-ce que le jury en effet ? C'est vous, c'est nous, c'est tout le monde. Il suffit d'être électeur pour être juré, et le jury ne doit être composé que des membres désignés par le sort entre tous les citoyens.

En est-il de même ici ? non, certes. Les membres des conseils-généraux, et je ne veux pas à coup sûr le leur contester, sont les élus du suffrage universel ; mais, comme jurés, ils sont, pour ainsi dire, le produit d'une seconde élection que la loi attribue au sort. Ce ne sont plus des magistrats de la cour d'appel qui siègent sur ces bancs, ce sont des magistrats de la cour de cassation. Est-ce assez d'exception ainsi ? Non. Les conseillers-généraux ont été élus en vertu d'un décret provisoire au mois d'août 1848.

Et la Constitution qui leur défère l'appréciation des crimes d'Etat, n'a été votée que le 4 novembre, et promulguée le 8 novembre, c'est-à-dire seulement trois mois après l'élection des conseillers généraux à des fonctions purement départementales. Mais je veux bien admettre que si les électeurs eussent connu toute l'étendue du mandat qu'ils conféraient, ils l'eussent conféré aux mêmes hommes. Mais il ne nous est pas interdit de supposer, d'un autre côté, qu'il eût pu arriver que cette attribution, d'une juridiction si élevée, eût eu une grande influence, et que dans ce cas les électeurs eussent pu dire : Tel homme, à qui nous aurions confié nos intérêts départementaux, nous ne lui confierons pas le jugement des crimes d'Etat, et qu'ainsi ce citoyen n'ayant pas été élu ne siégera pas sur ces bancs.

Ainsi, il suffit de cette simple considération pour démontrer que vous violez le principe qui domine toute notre échelle gouvernementale, et devant lequel après tout, si haut ou si bas placé qu'on soit, il faut bien qu'on s'incline respectueusement : le principe du suffrage universel et de la souveraineté du peuple.

Enfin, une dernière observation. Il manque à la constitution du haut jury un élément essentiel. Vous n'avez pas de loi organique sur les conseils généraux. Dans le département de la Seine, nous avons une commission municipale, dont vous avez eu soin, et je vous en félicite, de n'appeler aucun membre devant vous, quoique cependant je leur reconnaisse le même droit de siéger ici qu'à MM. les membres des conseils généraux. Mais voilà par ce seul fait quatre ou cinq cent mille électeurs qui sont privés de tout représentant dans cette enceinte.

Avant de terminer, il faut que je prévoie quelques objections qu'on pourra nous adresser. On me dira que par l'art. 113 de la Constitution les autorités alors établies devaient conserver leur pouvoir jusqu'au vote des lois organiques. Mais les conseillers généraux ne devaient conserver que la mission qui leur était confiée, la mission de surveiller les intérêts départementaux. Ils ne pouvaient prétendre à une extension d'attributions. Il en était de même, et je le comprends, de la magistrature. Une loi organique était attendue ; mais il fallait que la justice continuât à être administrée ; mais je ne sache pas que les corps judiciaires aient prétendu étendre leur juridiction.

Ces lois organiques, et mon contradicteur le sait tout aussi bien que moi, ces lois organiques étaient la plus grande préoccupation de l'Assemblée constituante ; et ce n'est pas sans regret que cette Assemblée a été forcée de se séparer avant de les avoir votées. Aujourd'hui on fait des lois pour le rétablissement de l'impôt sur le sel et sur les boissons, mille autres lois très importantes sans doute ; mais des lois qui doivent être le commentaire et le corollaire de toutes nos libertés, on ne s'en inquiète pas.

Les conclusions que nous avons posées n'ont rien d'injurieux pour MM. les hauts jurés qui siègent sur ces bancs ; nous ne doutons pas que plusieurs d'entre eux ne partagent nos opinions et n'aient pour elles de vives sympathies ; mais nous savons aussi qu'il en est d'autres qui ne sont pas placés dans les mêmes conditions, et qui n'ont été désignés par les électeurs qu'après les déplorables journées de juin et sous l'influence de ces calomnies qu'on ne saurait jamais trop flétrir, parce qu'elles ne tendaient à rien moins qu'à partager le pays en deux moitiés, dont l'une n'eût été composée que de bandits, de pillards et d'assassins. (Sensation.) Telles sont, messieurs, les observations que nous avions à vous présenter en faveur de nos conclusions. Nous sommes convaincus que vous y ferez droit, car vous ne devez être préoccupés que des intérêts de la justice et de la vérité.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Messieurs, vous ne vous occuperez pas de la protestation qui a été lue devant vous par l'accusé Gambon. Il est des hommes qui croient qu'ils n'ont jamais à se soumettre aux lois, même quand ce sont eux qui les ont faites. Libre à eux : ces hommes en appellent au jugement du pays; le pays les jugera.

J'arrive immédiatement aux conclusions qui viennent d'être développées devant vous.

A Bourges, non-seulement on contestait la compétence des électeurs, mais encore celle de la haute cour. Ici, on ne peut contester la juridiction de la haute cour, on proteste contre le pouvoir des jurés, parce que, dit-on, ils ont été nommés à une époque antérieure aux faits sur lesquels ils ont à se prononcer.

Voilà la seule question : les citoyens appelés à siéger ont-ils le droit de le faire aux termes de la Constitution. Eh bien, aux termes de l'art. 92, tous les citoyens sont appelés à exercer leurs droits d'électeurs ; aux termes de l'art. 83, tous les crimes doivent être jugés par le jury ; par l'art. 91, la haute cour est créée ; par l'art. 92, enfin le droit des membres des conseils-généraux de siéger sur les bancs de la haute cour, est consacré ; voilà la constitution de la haute cour ; et, nous ne craignons pas de le dire, dans l'intérêt de la société, jamais tribunal n'a offert autant de garanties aux accusés.

Mais pour répondre aux derniers arguments du défenseur, examinons la mission et la manière dont les conseils généraux sont institués ; pour le savoir, nous n'avons qu'à rappeler les articles 77 et 78 de la Constitution. Mais, dit-on, il n'y a pas encore de loi organique sur les conseils généraux ; il faut qu'elle soit rendue et que le suffrage universel prononce de nouveau en vertu de cette loi. L'art. 115 dit formellement que cette loi doit être faite, mais on a pensé, il est vrai, à l'argument que me fournit l'article 78 : « Une loi organique déterminera le mode d'élection des conseils généraux, » et, pour compléter, pour expliquer cet article et détruire l'argumentation du défenseur, l'article 113 dit formellement : « Jusqu'à la promulgation des lois organiques, les autorités constituées continueront à fonctionner. » Que l'on ne vienne donc plus arguer de la loi de 1833, qui organisait les conseils.

Car il y a une loi devant laquelle sans doute, comme moi, vous vous inclinez, une loi supérieure à celle de 1833, c'est la Constitution, et j'y renvoie mon adversaire.

Mais, m'objecte-t-on encore, les électeurs, en nommant les conseillers généraux, n'ont pas entendu leur confier des fonctions criminelles, mais bien de simples fonctions départementales.

Nous avons déjà à Bourges formulé le même argument ; on a même dit, avec plus ou moins d'urbanité, que « l'on n'était pas traduit devant des jurés impartiaux, mais bien devant des ennemis politiques. » (Interruption.)

M. LE PRÉSIDENT. Huissier, faites faire silence.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Je suis heureux de cette interruption, elle me prouve que le sentiment professé à Bourges n'a pas de partisans dans cette enceinte.

Nous avons déjà expliqué les raisons qui doivent mettre hors de doute l'impartialité de MM. les hauts jurés ; nous avons démontré jusqu'à l'évidence que tout, dans la constitution du haut jury, présentait les plus grandes garanties aux accusés et à la société. Reste encore un argument, c'est celui que la constitution du jury actuel viole le suffrage universel, qui n'est pas représenté sur ces bancs, puisqu'il manque le représentant du conseil général de la Seine.

On n'a pas assez réfléchi que cet argument allait justement contre le but qu'il voulait atteindre, puisque la commission départementale de la Seine, n'émanant pas du suffrage universel, en appelant un de ses membres à siéger à Versailles, ce serait bien plus violer le suffrage universel, qu'en fesant comme l'on a fait une abstention.

Le pouvoir exécutif a empiété sur le pouvoir législatif en appelant la haute cour à juger les accusés ; mais on a donc oublié que le décret spécial qui a constitué cette suprême juridiction émane de l'Assemblée nationale législative elle-même; par toutes ces raisons, nous requérons qu'il plaise à la haute cour rejeter purement et simplement les conclusions présentées.

M. MICHEL (de Bourges). Le droit de juger appartient au peuple. Dans toute démocratie, il y a deux droits que le peuple ne doit pas, ne peut pas abdiquer : celui de faire les lois et celui de les exécuter. La délégation du pouvoir juger les crimes politiques a été consacrée par la Constitution ; juridiquement et historiquement, ce droit appartient au peuple, ne l'oublions pas ; vous faites un appel à l'impartialité des jurés présents.

Je partage votre sentiment, et nous verrons tout à l'heure, si lors des récusations vous vous en souviendrez. (Mouvement.) Mais le fait qui est à juger ici est-il régi par le droit judiciaire ? En aucune façon, il est régi par un droit plus haut, plus grand, c'est le droit de la bonne foi. Il s'agit ici de l'appréciation d'un fait historique, et rien, aucun précédent ne vous donne le droit de faire cette appréciation.

J'aurais le droit d'entamer une discussion politique, je ne le ferai pas. Dans le fait qu'il s'agit de juger, il n'y a pas d'analogie avec tout ce que nous avons déjà vu. En effet, lorsque le peuple vous a nommés, lorsqu'il vous a constitués il ne vous a pas attribué le droit de le juger.

N'oublions pas que vous avez été nommés en juillet 1848, et lorsque la constitution du 4 novembre vous a trouvé avec votre forme provisoire, et par cela même qu'elle devenait la loi définitive du pays, elle vous a frappé de dissolution. Elle voulait compléter son œuvre, elle voulait organiser entièrement le pays.

Cette prétention a soulevé une lutte ardente, vous le savez; les uns voulaient que la Constituante s'éternisât, ils avaient tort ; les autres voulaient qu'elle résignât sur-le-champ son mandat, ils avaient également tort ; les constituants qui ne partageaient aucune des opinions extrêmes, mais ils voulaient faire les lois organiques ; ce désir était une sage prévision, *vous le savez tous*...

Quelques applaudissements éclatent sur plusieurs bancs.

M. LE PRÉSIDENT. Les manifestations sont interdites ; je préviens tous ceux qui sont dans cette enceinte, afin de ne pas être forcé de faire usage des pouvoirs qui me sont confiés.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Si pareil fait se renouvelait, je serais obligé de requérir l'expulsion du perturbateur.

Me MICHEL. Mon intention n'est pas de passionner ce débat.

M. LE PRÉSIDENT. Aussi ne s'adresse-t-on pas au défenseur ; je l'engage à continuer.

Me MICHEL. N'oublions pas, citoyens, que le suffrage universel est la loi du pays, ce suffrage universel pour lequel j'ai combattu vingt ans. Oh ! ma joie et mon étonnement sont grands de voir maintenant mes anciens adversaires, ceux qui à toutes mes raisons me répondaient dédaigneusement ou avec effroi : « Allons donc, c'est impossible, vous voulez donc nous astreindre, nous courber sous une force brutale, sous une force aveugle; c'est une illusion, un mirage qui jamais ne deviendra une vérité. » Oui, voilà ce qu'on m'a répondu vingt ans durant; maintenant, je l'avoue, je suis surpris de voir mes anciens adversaires, pour me combattre et repousser ma demande, appeler à leur aide ce principe si longtemps dédaigné. (Mouvement sur les bancs du jury.)

Oh ! ce n'est pas pour vous que je parle ; je veux ignorer vos sentiments, je veux les croire conformes aux miens. Mais enfin, examinons un peu le droit du peuple, maître du suffrage universel après tout. Voyons si en invoquant un principe, vous lui donnez sa légitime interprétation.

Savez-vous que le peuple est toujours jugé et qu'il ne juge jamais ? Il ne juge jamais, parce qu'il ne sait pas condamner ; il est grand et magnanime, il pardonne. (Sensation.) Etes-vous un jury ? Mais non, le peuple ne vous a confié que le soin de faire ses affaires cantonales ; il ne vous a pas donné le pouvoir de juger les défenseurs de son idée.

Vous êtes un haut jury ! le jury philosophique (Sourires), il n'y a point de temps pour vous, point de passé, point d'actualité. Mais le jury, qu'est-ce que c'est ? c'est la justice du moment. Qui est-ce qui le constitue ? le peuple ! (Se tournant vers les jurés.) Montrez-moi donc la charte du peuple. Montrez-moi donc le droit qu'il vous a conféré à une heure du jour ou de la nuit de venir le juger. (Il indique les accusés.—Profonde sensation.) On vous a demandé une loi organique. Je ne suis pas si exigeant moi, je ne suis pas si ambitieux. Est-ce que j'ai la main sur le pouvoir. Tout ce que je vous demande, c'est le possible. Interrogez le suffrage universel. Faites nommer les conseillers généraux. Vous avez eu le temps nécessaire.

Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ? Mais enfin donnez-moi mes juges, (Aux jurés.) Si le peuple vous juge dignes de faire ses affaires, dignes jusqu'à un certain point de représenter ses idées et de juger, il vous nommera. Je ne suis pas exigeant, je suis modéré, modeste, comme il convient dans la circonstance. Ne nous en prenons pas aux lois; je n'interroge que la bonne foi. C'est ici une affaire de conscience, une affaire de foi intérieure ; mais ne jugez pas quand vous n'avez pas la puissance de juger. Vous pouvez me piler dans un mortier, mais vous n'aurez pas jugé, et je suis sûr que plus tard le peuple consacrera mon sang.

Montrez-vous donc chrétiens; aimez ce peuple; soyez-en les plus humbles serviteurs, et vous en serez les premiers gouverneurs. Votre force, si grande qu'elle soit, ne vaut pas celle que vous tireriez d'une boule déposée par ce peuple dans l'urne du scrutin.

Ce discours est suivi d'une profonde agitation. L'orateur est félicité par les membres du barreau, par Me Jules Favre, entre autres, qui est entré dans la salle pendant le développement des conclusions de Me Madier de Montjau.

M. LE PRÉSIDENT. La cour ordonne qu'il en sera par elle délibéré. Huissiers, maintenez le silence.

La cour se retire dans la chambre du conseil.

A deux heures vingt-cinq minutes, la haute cour rentre en séance.

Le président prononce l'arrêt suivant : « La haute cour vidant son délibéré ;

» Ouï Me Madier de Monjau et Me Michel (de Bourges) dans le développement de leurs conclusions tendant à décliner la compétence du haut jury et par suite celle de la haute cour ;

» Ouï M. le procureur-général dans ses conclusions ;

» Attendu, en ce qui concerne la juridiction, qu'elle n'est qu'un mode d'exercice de la puissance publique ;

» Que le législateur étant toujours le maître de modifier cet exercice suivant les besoins des temps, restreindre à des conditions qu'il n'a pas déterminées, l'effet des changements qu'il y apporte, ce serait entraver dans sa sphère d'action la souveraineté nationale qu'il représente, et arrêter le cours de la justice ;

» Attendu, quant à la capacité légale dudit jury, que l'Assemblée Constituante, appelée par le suffrage universel à organiser les pouvoirs publics, a saisi du droit de statuer sur les faits spéciaux par elle définis, les membres des conseils-généraux de France ;

» Que l'art. 113 de la Constitution a virtuellement maintenu l'existence et la composition de ces conseils ;

» Attendu qu'en vertu du mandat général et absolu dont

elle était investie il lui appartenait de ne subordonner l'exercice de l'attribution qu'elle leur conférait ni à une élection nouvelle, ni à une réorganisation ultérieure;

» Attendu qu'il n'est pas permis au juge de distinguer là où la loi fondamentale ne distingue pas, et de paralyser ainsi pendant un temps indéterminé l'action d'une juridiction légalement constituée;

» Par ces motifs, la haute cour rejette le déclinatoire proposé, et ordonne qu'il sera passé au tirage du haut jury. »

M. DEVILLE. Monsieur le président, nous ne voulons exercer aucune espèce de récusation; il est parfaitement inutile de nous déranger.

M. LE PRÉSIDENT. Eh bien! nous allons faire évacuer la salle, et le tirage du jury se fera ici.

A deux heures et demie, les gardiens font évacuer la salle. A trois heures et demie, l'audience est reprise.

M. LE PRÉSIDENT. Accusés, je vais vous demander vos noms et prénoms. Premier accusé, quels sont vos noms et prénoms?

CHIPRON. La force seule m'amène sur ces bancs; or, la force, ce n'est pas le droit, et je ne m'y soumettrai pas, autant que je le pourrai.

M. LE PRÉSIDENT. Vous refusez de répondre.

CHIPRON. Je refuse.

M. LE PRÉSIDENT. Second accusé!

ANDRÉ. André (Louis-Eugène), âgé de 28 ans, né à Caen, avocat, ayant demeuré quai Napoléon, 7.

M. LE PRÉSIDENT. Dufélix.

DUFÉLIX. Dufélix (Eléonor-Alphonse), 39 ans, né à Coutaisier, employé, cour des Petites-Ecuries, nº 5.

M. LE PRÉSIDENT. Et vous Lebon.

LEBON. Lebon, (Napoléon), 42 ans, né à Dieppe, rue de la Cité, 56.

M. LE PRÉSIDENT. Accusé Baune.

BAUNE. Baune (Aimé), 50 ans, né à Montbrison, homme de lettres, rue des Mathurins, 6.

M. LE PRÉSIDENT. Et vous Langlois.

LANGLOIS (Amédée-Jérôme), 30 ans, journaliste, né à Paris, rue de l'Ouest, 22.

M. LE PRÉSIDENT. Accusé Paya.

PAYA. Avant de répondre à votre question, permettez-moi de présenter quelques observations. Depuis quatre mois je suis détenu; la seule charge contre moi consiste dans une lettre saisie. Il me serait facile de faire disparaître les faits imaginaires qui me sont reprochés; mais, pour arriver à ce but, il me faudrait faire appeler quatre témoins qui déposeraient aussi des violences dont j'ai été l'objet, et les nombreux procès que j'ai subis sous la monarchie m'ont ruiné complètement. Je me suis adressé à M. le procureur-général pour obtenir l'audition de ces témoins; il n'a pas jugé à propos de me répondre. Tant que je ne saurai pas si ces témoins seront entendus, il m'est impossible de répondre et d'accepter le débat.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Si le témoin m'avait fait connaître et sa position de fortune et le but des dépositions qu'il sollicite, peut-être aurais-je accédé à sa demande, mais il ne m'a donné aucune explication; du reste, qu'il fasse connaître ces témoins, et si réellement sa position de fortune l'empêche de les faire citer, je ferai ce qui sera nécessaire.

PAYA. Alors je puis répondre aux questions qui me sont adressées. Je me nomme Paya, Jean-Baptiste-Charles, 40 ans, journaliste, né à Gimont (Gers), demeurant rue de Lille, nº 27.

M. LE PRÉSIDENT. L'accusé suivant.

ALLYRE BUREAU. Allyre Bureau, 39 ans, journaliste, demeurant rue de Beaune, nº 4 bis.

M. LE PRÉSIDENT. Accusé Commissaire.

COMMISSAIRE. Commissaire (Sébastien), 27 ans, né à Dôle, sergent au 2e chasseur, représentant du peuple, demeurant rue et hôtel Corneille.

M. LE PRÉSIDENT. Accusé...

SUCHET. Une seule observation avant de répondre. Au commencement de l'audience, mon collègue et ami Gambon a lu une protestation à laquelle je ne me suis point associé: il m'en a coûté beaucoup, je l'avoue, de me séparer ainsi de mes amis; mais, d'accord sur presque tous les points avec eux, je diffère complètement d'opinion sur un seul, et c'est ce désaccord seul qui m'a empêché de m'associer à leur protestation.

Je m'appelle Suchet (Fulcran), 37 ans, né à Toulon, représentant du peuple, demeurant rue St-Honoré, 378.

M. LE PRÉSIDENT. Accusé Maigne.

MAIGNE. Je ne puis accepter la dénomination d'accusé qui m'est ici donnée. Les évènements qui se sont accomplis le 13 juin se sont accomplis par la force seule, la justice n'a rien à y voir; aussi n'ai-je jamais voulu répondre à vos juges d'instruction. A Versailles, ici, si je ne savais que pour me faire venir à l'audience, vous emploieriez la force s'il le fallait, je n'aurais pas paru; mais j'ai voulu éviter des violences et un scandale inutile. Je ne reconnais pas la justice dans tout ce qui se passe à notre égard; je ne veux pas m'associer à une illégalité; je n'ai rien à dire.

M. LE PRÉSIDENT. Vous refusez de répondre.

MAIGNE. Oui.

M. LE PRÉSIDENT. Accusé Fargin-Fayolle...

FARGIN-FAYOLLE. Fargin-Fayolle, 38 ans, né à Zaunois (Allier), représentant du peuple, demeurant rue Notre-Dame-de-Lorette, nº 37.

M. LE PRÉSIDENT. Et vous Pilhes.

LE CIT. PILHES. Victor Pilhes, 31 ans, né à Tarascon, représentant du peuple, demeurant rue de Calais, 11.

M. LE PRÉSIDENT. Le suivant.

LE CIT. LAMAZIÈRE. Jean-Baptiste-Guillaume-Daniel Lamazière, 31 ans, né à Saint-Léonard, représentant du peuple, demeurant rue de Miromesnil, 7.

M. LE PRÉSIDENT. Accusé Boch.

BOCH. Signataire de la protestation lue à l'audience par mon ami Gambon, je proteste contre un pouvoir violateur de la constitution; je déclare, en conséquence, ne pas accepter la qualification d'accusé, et refuse de répondre aux questions qui me seront adressées.

M. LE PRÉSIDENT. Vauthier.

VAUTHIER. Louis-Léger Vauthier, 34 ans, né à Bergerac, représentant du peuple, demeurant rue Saint-Victor, 47.

LE CIT. DEVILLE. Avant de répondre, je fais observer que nous n'avons exercé aucune récusation. Maintenant, je déclare que je m'appelle Jean-Marie-Joseph Deville, né à Tarbes, représentant du peuple, demeurant rue de Laharpe, 89. Je suis né en 87, alors je dois avoir 62 ans. (Hilarité.)

M. LE PRÉSIDENT. Accusé Gambon...

GAMBON. Je crois devoir ne répondre à aucune des questions qui me seront faites; je n'ai aucun compte à rendre de ma conduite à une majorité violatrice de la Constitution. Pour seul juge, je reconnais le peuple; c'est au pays que je rendrai des comptes. (Sensation.)

M. LE PRÉSIDENT. Accusé Louriou!

LOURIOU. Jean-Félix-Auguste Louriou, 44 ans, représentant du peuple, né en Belgique, lorsqu'elle était française, demeurant à Paris, rue Croix-des-Petits-Champs.

M. LE PRÉSIDENT. Accusé Guinard.

GUINARD. Joseph-Auguste Guinard, 50 ans, né à Paris, propriétaire, ex-colonel de la légion d'artillerie, rue Neuve-Saint-Augustin, 59.

M. LE PRÉSIDENT. Accusé Achintre?

ACHINTRE. Armand-Louis Achintre, 36 ans, né à Versailles, artiste, demeurant rue Saint-Dominique, 27.

M. LE PRÉSIDENT. Delahaye?

DELAHAYE. Louis-Sosthène Delahaye, 37 ans, né à Paris, architecte, cloître Saint-Benoît, 7.

M. LE PRÉSIDENT. Et vous Merliot?

MERLIOT. Avant de décliner mes nom et prénoms, je dois protester contre la qualification d'ancien inspecteur de police que me donne l'acte d'accusation. Mon intention était de le faire par la voie de la presse le jour même où cet acte me fut signifié.

Mais j'ai craint qu'on ne m'accusât de vouloir occuper le public de ma personnalité, et j'ai préféré attendre le jour des débats.

Aujourd'hui je crois m'acquitter de ce que je dois à mes amis et à moi-même, en déclarant que je n'ai jamais été attaché de près ou de loin à la police.

J'ai été, il est vrai, en sortant du service militaire, employé dans le service de la salubrité et de l'éclairage de la ville de Paris en qualité d'inspecteur.

Mais chacun saura faire la différence qui existe entre la direction de la salubrité et de l'éclairage de Paris, et la police proprement dite.

Puis, par suite d'une permutation volontaire, je suis passé dans un service spécial, celui des hôtels et maisons garnis de Paris, que j'ai quitté en 1846, et qui consistait purement et simplement, je l'affirme sur l'honneur, à relever les mutations des voyageurs.

Depuis, je n'ai plus rempli de fonction publique d'aucune nature.

Je m'appelle Merliot (Jean-Baptiste), 38 ans, né à Cambrai, demeurant à Montmartre, cité Véron, 5.

MAUBÉ déclare demeurer rue Jacob, nº 5.

VERNON (Louis-Aristide), 39 ans, revendique la qualité de Français, qui lui est toujours contestée; il est né à Neuse (Prusse), lorsque cette ville faisait partie de la France.

Déclinent également leurs noms les citoyens Victor Angélot, Marie-Alexandre-Amable Lemaître, Henri-Joseph Forestier, colonel de la garde nationale, et Schmitz.

Après que les jurés ont prêté le serment exigé par la loi, M. le président, en quelques paroles, fait un résumé rapide des évènements du 13 juin, puis il donne la parole au greffier; celui-ci fait d'abord la lecture de l'arrêt de renvoi, puis il lit enfin l'acte d'accusation. Nous donnons la première partie de ce document, en supplément à la suite du journal.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 octobre sont priés de le renouveler s'ils ne veulent pas éprouver d'interruption dans le service du journal.

PETITE CORRESPONDANCE.

Morlaas.—M. D. — Reçu les 19-75. — N. v. adr. par la poste l'ouvr. demandé.

Cette.—M. F.—Reçu les 200.—Merci.—Votre dév. est à la hauteur de la cause.

Douai.—M. D.—Reçu les 25. — Vous n. redev. 87 pour solde de la fact. de nov. 48 et de vos deux ab. jusqu'à la fin de l'année.

Villasavary.—M. A. G.—Reçu les 9 et fait.—M. V. nous a remb. aujourd. le bon de 16. — Nous v. adr. un catal.

Saint-Quentin.—M. M.—Votr. récl. est juste; nous y faisons droit.

Noviant.—M. L. — Nous appl. les 12 85 à 4 m. d'ab. du 15 oct.

Dreuze.—M. B.—Reçu les 17 et fait.

Gallardon. — M. P. — Reçu les 17 et fait.

Boulogne-sur-mer. — M. A. L. — Reçu les 9. — Remerc. — Pris note.

Alais. — M. S. D. — Reçu les 17 et fait.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 f.	11 f.	6
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe	32	17	9
PAYS A SURTAXE :			
Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	46	24	10
Colonies et pays d'outre-mer	50	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	66	35	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à 9	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 12 octobre 1849.

La baisse continue tous les jours, malgré les efforts des spéculateurs à la hausse. On a tâché de maintenir le mouvement en baisse, parce que la liquidation de la coulisse du 15 doit se faire sur le cours moyen de la bourse d'aujourd'hui.

On disait d'un côté que le général Rostolan se repliait avec ses troupes sur Civita-Vecchia; d'un autre côté qu'il restait à Rome, parce qu'on y craignait un soulèvement de la population.

Le 5 0/0, ouvert comme il avait fermé hier à 87-55, n'a pu dépasser ce chiffre; il est tombé à 87-25, mais vers 2 heures il s'est relevé et a fermé à 87-40, avec 15 c. de baisse sur la précédente clôture.

Le 3 0/0, ouvert à 55-40 a fermé à 55-50, comme hier.

Les actions de la banque ont fermé à 2 315, avec 15 fr. de baisse; elles étaient remontées ces jours passés, mais le compte rendu d'hier n'est point de nature à maintenir la hausse sur ces actions.

Les chemins de fer ont encore légèrement baissé.

L'emprunt romain a fermé à 81, avec 2 fr. de hausse sur la clôture d'hier.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	55 60	55 55	55 35	55 50
Cinq 0/0 (Empr. 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0	87 55	87 50	87 20	87 25

12 oct.—AU COMPTANT.—COURS DE CLOTURE.

RENTES.	
3 0/0 j. du 22 juin	55 50
5 0/0 j. du 22 mars	87 40
VALEURS DIVERSES.	
Banque de France	2315 »»
Ob. de la Ville anc.	1270 »»
— — nouv.	1132 50
Oblig. de la Seine	1090 »»
— St-Germ. 1842	970 »»
— Versailles	810 »»
— Orléans. 4 0/0	975 »»
— Nouvelles	960 »»
— Rouen, 4 0/0	730 »»
— Nouvell., 1849	880 »»
— Havre j. mars	780 »»
— Nouvelles	840 »»
— Marseille	850 »»
— Orléans jouis.	450 »»
— Cert. de Lyon	85 45
Quatre-Canaux	1090 »»
— Jouissance	72 50
Bons du Trésor	6 0/0
Forges Aveyron	2000 »»
Monceau-s.-Sambre	1550 »»
Nord (hauts four.)	900 »»
Charbon belge	325 »»
Zinc V.-Montagne	2725 »»
— Stolberg	475 »»
Mines de la Loire	265 »»
FONDS ÉTRANGERS.	
Belg. 5 0/0 1840	97 1/2
— 5 0/0 1842	96 »/»
— 4 1/2	89 3/8
— 3 0/0	65 1/4
— 2 1/2 0/0	49 1/4
— Banque	700 »/»
— — 1841	1020 »/»
Espag. dette active	21 1/2
— — 3 0/0	34 1/4
— Dette intér.	27 1/2
Naples, récép. Roth.	87 50
Romain, emprunt	81 »/»
Haïti, emprunt	400 »»
Piémont, emprunt	970 »»
— Nouveau	900 »»
Lots d'Autriche	366 »»
2 1/2 hollandais	55 »»
CHEMINS DE FER.	
Saint-Germain	410 »»
Versaill. s, r. d.	203 75
Versailles, r. g.	172 50
Orléans à Paris	722 50
Rouen	520 »»
Havre	240 »»
Avignon-Marseille	212 50
Bâle	109 25
Centre	290 »»
Boulogne	170 »»
Bordeaux	400 »»
Nord	425 25
Strasbourg	345 »»
Nantes	286 25
Montar. à Troyes	112 50
Dieppe Fécamp	175 »»

BOURSE DE LONDRES du 10 octobre.

3 0/0 consolidés	92 1/2
3 0/0 au 17 oct.	92 3/8

TAXE DU PAIN.

1re qualité le kilo	30 c.
2e — —	22

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 14 octobre.

THEATRE DE LA NATION.—Robert.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Le Dissipateur.
OPÉRA-COMIQUE.—La Part du Diable.
ODÉON.—Evelyne, Farnézina, l'Esprit de contradiction.
THÉATRE-HISTORIQUE. - La Guerre des Femmes.
VAUDEVILLE.—Pas de fumée sans feu, les Grands Ecoliers, Riche d'amour
GYMNASE. — Babet, Trumeau, Marchand de Jouets d'enfants, Sept Billets.
THÉATRE MONTANSIER. — Le Chevalier, le Groom, Tigre du Bengale, Jeune homme pressé.
VARIÉTÉS.—Les Parents de ma Femme, rue de l'Homme-Armé, Larettes et Aristos, Famille improvisée.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Livre noir, l'Etoile du marin.
AMBIGU-COMIQUE.—Piquillo Alliaga.
GAITÉ. — La Sonnette du Diable, le Moulin joli.
THEATRE-NATIONAL.—Murat.
FOLIES.—L'Ouvrier grand seigneur, Marquis de Flouvac.
THEATRE DU LUXEMBOURG.—Céline.
DELASSEMENTS-COMIQUES.—L'Oiseau sur la branche. Robert-Macaire, le Congrès de la Paix.
THEATRE CHOISEUL.— Les Talismans du Diable.
CIRQUE DES CHAMPS-ELYSEES (carré Marigny. — Tous les soirs, Exercices équestres.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

SUPPLÉMENT.

Supplément à la DÉMOCRATIE du 14 octobre 1849.

HAUTE COUR DE JUSTICE SÉANT A VERSAILLES.

ACTE D'ACCUSATION.

Le procureur-général près la haute cour de justice expose que, par la loi du 10 août 1849, promulguée le 11, l'Assemblée nationale a renvoyé devant la haute cour de justice, qui se réunira à Versailles, les dénommés ci-après, mis en accusation par arrêt de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris, du 9 août 1849 :

Comité démocratique socialiste. — Commission des Vingt-cinq.

1° Servient (Jean-Pierre-Ferdinand), âgé de 26 ans, né à la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), professeur de mathématiques, ayant demeuré à Paris, rue du Geindre, 1. (Absent.)

2° Songeon (Jacques-Nestor-Lucien), âgé de 31 ans, né à Bourgoin (Isère), avocat, ayant demeuré à Paris, rue [illegible], 8. (Absent.)

3° Chipron (Victor-Emile), âgé de 32 ans, né à Lyon, [illegible], demeurant à Paris, rue d'Arras-Saint-Victor, 14. (Détenu.)

4° Monel (Hector, dit Victor), âgé de 29 ans, cordonnier, ayant demeuré à Paris, rue des Vieilles-Étuves-Saint-Honoré, 9, et rue de la Limace, 6. (Absent.)

5° Madier de Monjau jeune (Édouard), âgé de 31 ans, né à Nîmes, avocat, ayant demeuré à Paris, rue du Bon-[illegible], 22. (Absent.)

6° [illegible] Dumotay (Cyprien), âgé de 34 ans, né à Chollet (Maine-et-Loire), journaliste, ayant demeuré à Paris, rue de Labruyère, 12 (absent).

7° André (Louis-Eugène), âgé de 28 ans, né à Caen (Calvados), avocat, ayant demeuré à Paris, quai Napoléon, 7 (détenu). Arrêté le 14 septembre.

8° Dufélix (Éléonor-Alphonse), âgé de 39 ans, né à Coutances (Orne), employé, cour des Petites-Écuries, 5, demeurant à Montmartre, rue du Château, 3. (Détenu).

9° Lebon (Aimé-Napoléon), âgé de 42 ans, né à Dieppe, sans profession, demeurant à Paris, rue de la Cité, 16. (Détenu.)

10° Pardigon (François-Claude), né à Salon (Bouches-du-Rhône), étudiant en droit, rédacteur du journal la *Vraie République*, ayant demeuré à Paris, rue Royer-Collard, 14. (Absent.)

11° Bonnet-Duverdier (Edouard), âgé de 24 ans, né à Cadouin (Dordogne), étudiant en médecine, ayant demeuré à Paris, rue Saint-André-des-Arts, 5. (Absent.)

12° Maillard (Alexis), âgé de 30 ans, né à Etavigny (Oise), ayant demeuré à Paris, rue Beaurepaire, 10. (Absent.)

13° Cœur-de-Roy (Jean-Charles-Ernest), âgé de 24 ans, né à Avallon (Yonne), étudiant en médecine, ayant demeuré à Paris, à l'hôpital du Midi, place des Capucines, et rue Saint-Laurent, 29. (Absent.)

14° Baune (Aimé), âgé de 50 ans, né à Montbrison (Loire), homme de lettres, demeurant à Paris, rue de l'École-de-Médecine, 51. (Détenu.)

Comité de la presse.

15° Thoré (Théophile), âgé de 40 ans, né à la Flèche (Sarthe), rédacteur en chef du journal la *Vraie République*, ayant demeuré à Paris, rue des Saints-Pères, 3. (Absent.)

16° Langlois (Amédée-Jérôme), âgé de 30 ans, né à Paris, y demeurant, rue de l'Ouest, 62. (Détenu.)

17° Lechevalier (Jules), rédacteur du journal la *Tribune des peuples*, ayant demeuré à Paris, rue des Vieux-Augustins, 17. (Absent.)

18° Delescluze (Charles), âgé de 39 ans, né à Dreux (Eure-et-Loir), rédacteur en chef du journal la *Révolution démocratique et sociale*, ayant demeuré à Paris, rue [illegible], 1. (Absent.)

19° Paya (Jean-Baptiste-Charles), âgé de 40 ans, né à Gimont (Gers), journaliste, demeurant à Paris, rue de Lille, 67. (Détenu.)

20° Bureau (Allyre), âgé de 39 ans, né à Cherbourg, rédacteur du journal la *Démocratie pacifique*, demeurant rue de Beaune, 4 bis. (Détenu.)

21° Ribeyrolles (Charles), rédacteur en chef du journal la *Réforme*, ayant demeuré à Paris, rue Jean-Jacques Rousseau, hôtel Bullion. (Absent.)

Représentants du peuple.

22° Ledru-Rollin (Alexandre-Auguste), âgé de 40 ans, né à Paris, représentant du peuple (Seine), demeurant à Paris, rue de Tournon, 4. (Absent.)

23° Considerant (Victor), représentant du peuple (Seine), rédacteur gérant du journal la *Démocratie pacifique*, demeurant à Paris, rue de Beaune, 2. (Absent.)

24° Boichot, âgé de 27 ans, né à Villiers-sur-Suize (Haute-Marne), sergent-major au 7e léger, représentant du peuple (Seine), demeurant à Paris, rue de Babylone, 46. (Absent.)

25° Rattier (Edmond), âgé de 27 ans, né à Paris, sergent au 48e de ligne, représentant du peuple (Seine), demeurant à Paris, rue Vanneau, 29. (Absent.)

26° Commissaire (Sébastien), âgé de 27 ans, né à Dôle (Jura), sergent au 2e bataillon de chasseurs à pied, représentant du peuple (Bas-Rhin), demeurant à Paris, rue et hôtel Corneille. (Détenu.)

27° Beyer (Eugène), peintre, représentant du peuple (Bas-Rhin), demeurant à Paris, rue de Chabrol, 18. (Absent.)

28° Pflieger (Charles), âgé de 32 ans, né à Altkirch, représentant du peuple (Haut-Rhin), demeurant à Paris, rue Richelieu, 25. (Absent.)

29° Avril (Louis), représentant du peuple (Isère), demeurant à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 97. (Absent.)

30° Martin Bernard, âgé de 40 ans, né à Montbrison, représentant du peuple (Loire), demeurant à Paris, rue des Beaux-Arts, 12. (Absent.)

31° Kœnig (Charles), âgé de 52 ans, représentant du peuple (Haut-Rhin), demeurant à Paris, rue Saint-Honoré, 274. (Absent.)

32° Rougeot (Guillaume), représentant du peuple (Saône-et-Loire), demeurant à Paris, rue d'Argenteuil, 60. (Absent).

33° Ménand, représentant du peuple (Saône-et-Loire), demeurant à Paris, rue Haut-Moulin, 8. (Absent.)

34° Landolphe (François), âgé de 40 ans, ex-professeur, représentant du peuple (Haute-Saône), demeurant à Paris, rue des Quinze-Vingts, 2. (Absent.)

35° Hofer (Josué), âgé de 44 ans, représentant du peuple (Haut-Rhin), demeurant à Paris, rue de la Paix, 22. (Absent.)

36° Kopp (Emile), âgé de 32 ans, représentant du peuple (Bas-Rhin), demeurant à Paris, rue et hôtel Corneille, 2. (Absent.)

37° Anstett (Antoine), âgé de 39 ans, né à Schelestadt, représentant du peuple (Bas-Rhin), demeurant à Paris, rue et hôtel Corneille. (Absent.)

38° Rolland, représentant du peuple (Saône-et-Loire), demeurant à Paris, rue Croix-des-Petits-Champs, hôtel de la marine, 48, et aussi rue Jacob, 36. (Absent.)

39° Cantagrel (François-Jean), âgé de 39 ans, représentant du peuple (Loir-et-Cher), demeurant à Paris, rue Saint-Honoré, 297. (Absent.)

40° Heitzmann (Victor), âgé de 53 ans, né à Lyon (Rhône), représentant du peuple (Saône-et-Loire), demeurant à Paris, rue d'Argenteuil, 60. (Absent.)

41° Suchet (Fulcran), âgé de 37 ans, né à Toulon (Var), représentant du peuple (Var), demeurant à Paris, rue Saint-Honoré, 373. (Détenu.)

42° Maigne (Julien-Louis), âgé de 32 ans, né à Brioude (Haute-Loire), représentant du peuple (Haute-Loire), demeurant à Paris, rue de Monsigny, 1. (Détenu.)

43° Fargin-Fayolle (Sébastien), âgé de 38 ans, né à Zaintois (Allier), représentant du peuple (Allier), demeurant à Paris, rue Notre-Dame-de-Lorette, 37. (Détenu.)

44° Pilhes (Victor), âgé de 51 ans, né à Tarascon (Bouches-du-Rhône), représentant du peuple (Arriège), demeurant à Paris, rue de Calais, 11. (Détenu.)

45° Daniel-Lamazière (Jean-Baptiste-Guillaume), âgé de 31 ans, né à Saint-Léonard (Haute-Vienne), représentant du peuple (Haute-Vienne), demeurant à Paris, rue de Miromesnil, 7. (Détenu.)

46° Boch (Charles), âgé de 23 ans, né à Strasbourg, représentant du peuple (Bas-Rhin), demeurant à Paris, rue et hôtel Corneille. (Détenu.)

47° Vauthier (Louis-Léger), âgé de 34 ans, né à Bergerac (Dordogne), représentant du peuple (Cher), demeurant à Paris, rue Saint-Victor, 47. (Détenu.)

48° Deville (Jean-Marie-Joseph), âgé de 61 ans, né à Tarbes, représentant du peuple (Hautes-Pyrénées), demeurant à Paris, rue de la Harpe, 89. (Détenu.)

49° Gambon (Charles-Ferdinand), âgé de 29 ans, né à Bourges (Cher), représentant du peuple (Nièvre), demeurant rue Neuve-Saint-Augustin, 13. (Détenu.)

50° Jannot (Ferdinand), représentant du peuple (Saône-et-Loire), demeurant à Paris, rue de Rivoli, 10. (Absent.)

51° Louriou (Jean-Félix-Auguste), âgé de 44 ans, représentant du peuple (Cher), demeurant à Paris, rue Croix-des-Petits-Champs, hôtel du Levant. (Absent.)

52° Pyat (Félix), âgé de 38 ans, né à Vierzon, représentant du peuple (Cher), demeurant à Paris, rue des Barres-Saint-Paul, 9. (Absent.)

Artilleurs et autres.—Garde nationale.—Manifestation.

53° Guinard (Joseph-Auguste), âgé de 50 ans, né à Paris, propriétaire, ex-colonel de la légion d'artillerie de la garde nationale de la Seine, demeurant à Paris, rue Neuve-Saint-Augustin, 59. (Détenu.)

54° Achintre (Armand-Louis), âgé de 26 ans, né à Versailles, artiste peintre, ex-capitaine de la 10e batterie de la garde nationale, demeurant à Paris, rue Saint-Dominique, 127. (Détenu.)

55° Delahaye (Sosthènes), âgé de 47 ans, né à Paris, architecte, ex-capitaine de la 2e batterie d'artillerie de la garde nationale, demeurant à Paris, cloître Saint-Benoît, 7. (Détenu.)

56° Merliot dit Merillo (Jean-Baptiste), âgé de 38 ans, né à Cambrai, clerc de notaire, ex-capitaine de la 15e batterie d'artillerie de la garde nationale, demeurant à Montmartre, cité Véron, 5. (Détenu.)

57° Moinbé, ex-capitaine de la 9e batterie d'artillerie de la garde nationale, faisant fonctions de major de la légion, ayant demeuré à Paris, rue Jacob, 3. (Absent.)

58° Fraboulet de Chalendar (Armand-François-Marie), âgé de 48 ans, né à Hennebon (Morbihan), ex-capitaine de la 11e batterie d'artillerie de la garde nationale, demeurant aux Batignolles, cité Fontaine, 14. (Détenu.)

59° Vernon (Louis-Aristide), âgé de 39 ans, né en Prusse, ex-lieutenant de la 14e batterie d'artillerie de la garde nationale, demeurant à Clichy, rue du Landy, 7. (Détenu.)

60° Angelot (Victor), âgé de 27 ans, né à Dijon, horloger, ex-artilleur de la 14e batterie d'artillerie de la garde nationale, demeurant aux Batignolles, rue d'Orléans, 79. (Détenu.)

61° Kersausie (Théophile), âgé de 50 ans, né à Guingamp (Côtes-du-Nord), ancien officier de cavalerie, sans domicile reconnu.

62° Lemaitre (Marie-Alexandre-Amable), âgé de 38 ans, né à Paris, homme de lettres, demeurant à Paris, rue des Prouvaires, 9. (Détenu.)

63° Villain (Joseph-Léopold), âgé de 38 ans, président du comité central de la société des Droits de l'Homme, ayant demeuré à Paris, rue de Calais, 5. (Absent.)

64° Forestier (Henri-Joseph), âgé de 63 ans, né à Saint-Domingue, peintre d'histoire, colonel de la 6e légion de la garde nationale de Paris, demeurant à Paris, rue Meslay, 55 bis. (Détenu.)

65° Schmitz (Charles), âgé de 30 ans, né à Nancy, architecte, ex-capitaine de la 5e batterie d'artillerie de la garde nationale, demeurant à Paris, rue Saint-Nicolas, 22 bis. (Détenu.)

66° Arago (Etienne), âgé de 45 ans, né à Estagelles (Pyrénées-Orientales), chef de bataillon de la 3e légion de la garde nationale de Paris, ex-directeur de l'administration des postes, demeurant à Paris, rue Richelieu, 92. (Absent.)

67° Périer, lieutenant-colonel de la garde nationale de Belleville, rue de Beaune, 65. (Absent.)

Déclare le procureur-général que des pièces et de l'instruction résultent les faits suivants :

La République, fondée en 1848, n'a pas tardé à rencontrer comme adversaires ces prétendus démocrates qui, méconnaissant les règles éternelles de la vie sociale, se constituent partout et dans tous les temps les implacables ennemis de l'ordre et des lois. L'attentat du 15 mai 1848 et l'insurrection du 23 juin ont été, à deux reprises et dans la même année, l'audacieuse et violente expression de cet insatiable esprit de révolte et d'anarchie. La journée du 13 juin est venue de nouveau mettre en péril les pouvoirs issus du suffrage universel et la société qu'ils s'honorent de défendre. Exciter les citoyens à s'armer les uns contre les autres, renverser dans la lutte le gouvernement et la majorité de l'Assemblée législative, tel était le but de ce dernier attentat, surpris et vaincu à l'état de flagrant délit. Les moyens d'attaque avaient été longuement concertés, préparés avec une coupable habileté, et, cette fois, la justice a pu saisir les preuves d'un complot bien caractérisé.

Dans cet accord de toutes les mauvaises passions, dans ce centre commun d'insurrection et de révolte, figurent, à des titres divers, les doctrines socialistes, la partie de la presse périodique qui leur prête son concours, des membres de cette minorité de l'Assemblée législative qui se désigne elle-même sous le nom de la *Montagne*, des officiers et quelques soldats de la garde nationale, enfin, et sur toute la surface du pays, ces agitateurs de toute sorte dont les menées révolutionnaires n'attendaient qu'un signal parti de Paris.

Il faut remonter à quelques mois pour saisir l'origine des éléments du complot.

Le 4 novembre 1848, le jour du vote de la Constitution, l'association *de la Solidarité républicaine*, poursuivie depuis comme société secrète (1), arrêtait et signait ses statuts à Paris. Le préambule et l'art. 1er de ce programme, qui devait être rendus public, étaient ainsi conçus :

(1) Réquisitoire d'information du 31 janvier 1849.

« Considérant que les partis contre-révolutionnaires conspirent ouvertement et s'efforcent de ramener la monarchie;

» Que, dans presque tous les départements, en même temps que la République est systématiquement calomniée, les démocrates ne peuvent, le plus souvent, trouver dans les administrations locales la protection qui leur est due;

» Qu'en présence d'une position aussi périlleuse, il est du devoir et de l'intérêt de tous les républicains de former entre eux une alliance étroite pour se protéger mutuellement, et surtout pour opposer une action unitaire à des manœuvres qui, si elles réussissaient, auraient pour effet d'enlever à la France le bénéfice de la victoire de Février et de retarder l'émancipation générale des peuples :

ARTICLE PREMIER.

« Une association est formée entre les républicains des départements et des possessions françaises d'outre-mer, sous le titre de : *Solidarité républicaine*, pour assurer, par tous les moyens légaux, le maintien du gouvernement républicain et le développement pacifique et régulier des réformes sociales qui doivent être le but et la conséquence des institutions démocratiques. »

Quels que soient ici les termes et les restrictions apparentes, les faits ont prouvé que le but réel de l'association était d'organiser ce qu'on est convenu d'appeler le parti démocratique et social, et de lui préparer partout des moyens d'action et de triomphe pour le jour où la lutte deviendrait possible. Des comités de départements, d'arrondissement, de canton, étaient chargés de porter, à tous les degrés de la circonscription administrative, la direction et la surveillance du *Conseil central*, siégeant à Paris, rue Montmartre, 129. L'article 23 des statuts publics, moins prudent déjà que d'autres dispositions, laissait entrevoir, à propos de ces comités, la véritable pensée de l'association.

« Tous les mois, au moins, dit cet article, et le 25 au plus tard, les comités de département, après avoir recueilli les avis des comités d'arrondissement et de canton, adresseront au comité central un état de situation contenant des renseignements précis sur les besoins et les dispositions des populations, sur la conduite des fonctionnaires, sur les manœuvres des partis, sur tout enfin ce qui pourra éclairer l'action du comité central et intéresser la cause démocratique et sociale. »

Le conseil central, composé de soixante-quatre membres, avait pour président l'accusé Martin Bernard, représentant du peuple; pour secrétaire-général, l'accusé Charles Delescluze, rédacteur en chef de la *Révolution démocratique et sociale*.

Dans le conseil central figurait encore les accusés Ledru-Rollin, Fargin-Fayolle, Deville, Gambon, Félix Pyat, représentants du peuple; Servient, Napoléon Lebon et Ribeyrolles.

Les procès-verbaux des séances, la correspondance saisie ne permettent de doute sur le but essentiellement révolutionnaire de la *Solidarité républicaine*. Après l'élection du 10 décembre, en présence de l'imposante majorité donné au parti de l'ordre, ce caractère se dessina plus nettement encore.

Le 20 septembre, l'accusé Delescluze, secrétaire-général du conseil central, écrivait au sieur Léopold Deytier, à Monflanquin (Lot-et-Garonne), une lettre (1) dans laquelle on lit le passage suivant :

« Fondateur de la *Solidarité*, j'ai plus que personne le désir de faire produire à cette organisation tout ce qu'on peut attendre, et désormais je vais donner une bonne partie de mes journées à son développement.

» Il n'est que trop vrai, la bataille peut se présenter demain pour nous, et il est important que la victoire ne nous prenne pas au dépourvu. A mes yeux, *la Solidarité* doit nous mettre à même d'organiser, dès à présent, le gouvernement révolutionnaire. Tout cela, cependant, est soumis à une condition : c'est que l'union s'établisse parmi les nuances du parti démocratique à Paris : sans cela, qui sait ce qui sortirait de la victoire ? Il est donc de toute impossibilité de créer aujourd'hui même un gouvernement central. Quant aux départements, l'élection servira à nous faire connaître les citoyens auxquels il est permis d'avoir confiance, et, par *la Solidarité*, nous arriverons promptement à ce résultat. Il reste encore à savoir cependant si, pour l'administration supérieure des départements, il ne sera pas utile de choisir des étrangers, et de faire ainsi un échange entre les patriotes classés parmi les meilleurs, pour envoyer dans le Nord ceux du Midi, et réciproquement. Ce serait les enlever à des obsessions redoutables et les affranchir de ces rivalités qui poursuivent tout fonctionnaire quand il est nommé dans sa localité.

» Quant à l'organisation *légale*, nous serons en mesure. Le travail se fait en ce moment, et j'espère que bientôt il va être publié.

» Nous comptons sur l'insuffisance des ressources financières actuelles pour accélérer notre triomphe, et vous concevrez que notre première pensée a été de porter examen sur ce point.

» Je viens demander à Ledru-Rollin la communication des travaux statistique, de votre ami Ponge-Debat, et nous les utiliserons.

» Je crois que vous n'êtes pas juste envers le manifeste de la Montagne : avec les principes qu'il contient, toutes les améliorations sont possibles, et il est douteux pour moi que le tempérament de la société actuelle puisse supporter le complet développement de ce manifeste (1).

» Est-ce à dire que je le préfère à la déclaration des droits? Nullement; c'est l'arche sainte, et la Constitution de 93 n'a évidemment besoin que de quelques modifications rendues nécessaires par le progrès. Je suis donc comme vous très partisan de remplacer au sommet de notre République la déclaration des droits et la Constitution de 93; c'est, comme le disait la charte de Louis XVIII, le moyen de renouer la chaîne des temps, et le respect de la tradition a une valeur incontestable.

« Quant à présent, cependant, et comme base de discussion, il n'est pas inopportun d'accepter le programme de la Montagne et d'en faciliter toutes les conséquences.

» Voilà comment nous entendons opérer après une révolution nouvelle : Promulguer la déclaration des droits et la Constitution de 93 légèrement modifiée. Provisoirement une dictature révolutionnaire, résumée dans un comité de salut public, et s'appuyant sur un comité consultatif, composé d'un délégué de chaque département. Les listes de la *Solidarité* compléteraient l'organisation politique, et dix décrets suffiraient pour donner à la révolution toute la force dont elle aurait besoin. Tout cela se fait ou se prépare; ne craignez donc rien.

» Vous êtes sévère avec Ledru; je vous garantis qu'il n'y a pas d'existence plus occupée que la sienne. S'il ne répond pas toujours à tous, n'accusez ni son défaut de connaissances, ni son courage; il est à la hauteur des circonstances, j'en suis convaincu; seulement, ce n'est pas un homme de détails. Quant à sa tenue à la chambre, a-t-il sa liberté d'action pour se faire écouter. Il est révolutionnaire et dévoué autant que personne... »

(1) Registre de correspondance, nº 1402. Voir au volume *Pièces diverses*, nº II.

Le 29 décembre, l'accusé Martin Bernard, président du conseil central, écrivait de son côté, en ces termes, au sieur Dusurger, à Lyon (1) :

» ..... A l'œuvre donc, la position n'est pas mauvaise, la venue de Bonaparte nous procure deux avantages, le premier, c'est que Cavaignac soit mort et enterré; le second, c'est de nous mettre de suite en présence d'un danger qu'il nous fallait toujours subir tôt ou tard, et mieux valait que ce fût de suite, car le Bonaparte n'est pas un personnage sérieux, car avant peu, quand l'engouement du peuple pour le nom magique de Napoléon sera passé, la nullité de ce porteur de nom apparaîtra à tous, même à nos pauvres frères aveugles des campagnes; tandis que si notre candidat, par impossible, fût arrivé immédiatement, c'est la Montagne, c'est la démocratie tout entière que le peuple eût accusé peut-être des misères de la situation.

» Ne nous affligeons donc pas outre mesure de notre défaite, elle nous donnera le temps de nous ménager un triomphe définitif; si nous avons reculé au 22 février, ce sera pour revenir à un 24 février plus complet.

» Le résultat est certain, si nous savons nous unir, former faisceau, si nous savons comprendre que, pour notre parti, la question va devenir une question d'être ou de n'être pas. Dans ces graves conjonctures, il faut le dire, jamais pensée ne fut plus grande et plus féconde que celle de la *Solidarité*.

» Avec cette association, nous pouvons relier les tronçons épars de la démocratie, nous pouvons former une armée redoutable, d'autant plus redoutable qu'elle sera plus pacifique et plus légale, dans l'acception la plus stricte de leur Constitution. Il faut, en un mot, que notre *Solidarité* couvre la France, que pas une commune de la République ne soit privée de son action centralisatrice, pour qu'au jour prochain où la France, pour se sauver, sera obligée de se jeter dans les bras de la vraie démocratie, nous nous trouvions un personnel tout créé, pour qu'au moins nous ne manquions pas, sinon d'hommes, au moins de renseignements positifs sur les hommes, comme au 24 février... »

Voilà comment, dès la fin de 1848, s'organisaient, pour renverser la Constitution de la République, quelques-uns de ceux qui ont prétendu s'en porter les défenseurs dans la journée du 13 juin 1849.

De ce moment aussi, sous cette impulsion énergique et d'accord avec les résolutions que révèlent les deux lettres qu'on vient de citer, les discours tenus dans les clubs et le langage de certains journaux redoublèrent de violence. Tout fut mis en œuvre, tout fut exploité pour marcher au but et pour épier ou faire naître une occasion d'agir. Aucuns prétextes, aucunes causes d'agitation n'étaient négligés. Dans la séance du 26 janvier 1849, le gouvernement crut devoir soumettre à l'Assemblée législative un projet de loi portant interdiction des clubs, et le lendemain 27, la justice vint demander l'autorisation de poursuivre le représentant Proudhon, pour des articles publiés par lui dans le journal le *Peuple*, contre l'autorité et les droits du président de la République : ces articles, déclarés coupables par le jury, ont été l'objet de condamnation par l'arrêt de la cour d'assises de la Seine du 28 mars dernier.

Le mot d'ordre fut aussitôt donné ; on prétendit trouver la violation de la Constitution dans la seule présentation du projet de loi contre les clubs. Et tandis que les journaux *la République, le Peuple, la Révolution démocratique et sociale, la Réforme, le Travail affranchi* et une délégation des clubs demandaient, le 27 au matin, par une protestation collective et signée, la mise en accusation des ministres, le même jour, à la séance de l'Assemblée, le représentant Ledru-Rollin, chef de la Montagne, déposait sur la tribune la proposition formelle de cette mise en accusation; les journaux socialistes la reproduisaient le lendemain, revêtue de 49 signatures, parmi lesquelles se trouvent celles des représentants Ledru-Rollin, Martin Bernard, Félix Pyat, Gambon, Fargin-Fayolle, Deville, Menand, accusés dans le procès actuel.

L'Assemblée avait repoussé, le 27, l'urgence demandée par le gouvernement pour la loi sur les clubs; elle devait, le 29, délibérer sur la première lecture d'une proposition qui avait excité une vive agitation parlementaire, la proposition de M. Rateau, dont la commission provoquait le rejet. Ce fut pour ce jour là que, sous l'influence des faits maintenant connus, s'organisa le mouvement avorté du 29 janvier.

Les mesures étaient prises, l'émeute se tenait prête à éclater, et si une habile et heureuse prévoyance a devancé l'attaque, si l'excellente attitude de la garde nationale et des troupes l'a déconcertée et préservé le pays de cette nouvelle commotion sans effusion de sang, tout Paris se souvient encore et de la gravité du péril conjuré et des signes certains par lesquels il s'était manifesté.

Au surplus, dans une lettre écrite le 20 juin au sieur Hodé, chez lequel elle a été saisie (2), l'accusé Songeon, l'un des membres du *Comité démocratique socialiste*, qui a pris le plus de part aux faits du 13 juin, s'exprime ainsi à propos d'un fait relatif à M. de M. (l'accusé Madier de Montjau jeune) : « Pour moi, qui n'ai pas trouvé là la foi sincère qui engendre les œuvres, qui n'ai pas trouvé, le vingt-neuf janvier, ni les 10-13 juin, l'attitude ni les actes aussi révolutionnaires que les harangues, je suis très tourmenté de cela..... »

La dissolution de l'Assemblée constituante et la convocation de l'Assemblée législative furent décidées par la loi du 14 février 1849, et la loi électorale fut adoptée le 15 mars.

L'approche des élections générales devint pour le parti démocratique socialiste, non pas seulement une époque de discussion libre et légitime, mais un nouveau prétexte d'agitation violente et de propagande révolutionnaire.

L'instruction nous montre le point de départ de diverses organisations qui figureront plus tard parmi les instruments du complot.

Il existait alors simultanément à Paris un conseil central des républicains démocrates socialistes, dont l'accusé Pardigon était secrétaire, et un congrès national électoral. La fusion de ces deux associations avait déjà été tentée dans une réunion du 26 février, dont le procès-verbal, rédigé par Pardigon, a été saisi chez lui (3). On y voit intervenir l'accusé Langlois, délégué par le comité de la presse. Il annonce que « la presse démocratique s'est constituée en comité à l'effet de concourir à la réalisation d'une fusion immédiate et réelle entre le conseil et le congrès. »

L'union proposée fut adoptée. Dans le procès-verbal, la mention de ce résultat est précédée de ces lignes : « Le citoyen d'Alton-Shée : ainsi concluons ! Nous déclarons qu'il existe, dès ce moment, un comité fusionné révolutionnaire et jusqu'aux comices électoraux. »

Le conseil central ainsi formé institua une commission permanente établie passage Sourdis, rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, 31. Des circulaires autographiées,

(1) Registre de correspondance, nos 1508 et 1754. Voir au volume *Pièces diverses*, nº III.
(2) Volume des *Pièces diverses*, nº XXXI.
(3) C/ 109. — *Pièces diverses*, nº VI.

des instructions datées du mois d'avril, ont été saisies, notamment chez André et chez l'abbé H. Montlouis, elles sont le plus généralement signées ainsi : l'abbé de Montlouis, Aimé Baune, E. André. C'est cette commission qui paraît avoir présidé, en définitive, à la formation du *comité démocratique socialiste des élections*, dont les bureaux furent placés impasse des Bourdonnais, 6, et dans lequel le conseil central est venu lui-même s'absorber. Le comité démocratique socialiste fut composé de 180 délégués des douze arrondissements de Paris, de trente-deux délégués de la banlieue; en tout 212 membres. La liste complète et autographiée a été saisie chez l'accusé Pardigon (1). Le comité était en outre en rapport avec les délégués des départements.

Les circulaires et les instructions successives répandues au nom du comité témoignent toutes de l'activité du parti qu'il représentait et du véritable but qu'il entendait poursuivre. Dans l'une (2) on lit : « Formez des comités de département, d'arrondissement et de canton; profitons de la lutte électorale pour centraliser nos efforts. » Des instructions manuscrites, en date des 25 et 26 avril, émanées de l'accusé André, se référant à la nomination des délégués d'arrondissement, se terminent par cette formule : « Si vous ne mettez pas à exécution, dans le délai précité, cette instruction, *le parti ne sera jamais organisé*; » ou par celle-ci : « Songez qu'après le 13 mai, toute organisation deviendra impossible (3). »

C'était la commission qui désignait, par lettres spéciales, *en vertu des pouvoirs discrétionnaires qu'elle avait reçus de l'assemblée générale des délégués*, les orateurs qui devraient soutenir la cause socialiste dans les réunions électorales où ils avaient mission de se rendre (4).

Enfin, la commission convoquait directement ses membres pour les réunions de la Montagne, rue du Hasard, 6, avec cette mention : « *Présence obligatoire; cette lettre vous servira de carte d'entrée.* » C'est ce qui résulte de deux lettres, datées du 25 avril, saisies chez l'abbé de Montlouis, écrites par André, signées de lui et de l'accusé Baune (Aimé) (5).

On peut juger de l'esprit qui animait cette commission, formant alors le centre d'action du comité démocratique socialiste, par une lettre de l'abbé de Montlouis, à la date du 17 avril, le jour même où, la Montagne s'abstenant de voter, l'Assemblée constituante accordait un crédit de de 1 200 000 fr. pour l'entretien du corps expéditionnaire envoyé en Italie. Cette lettre a été saisie chez l'accusé Chipron, membre du *comité démocratique socialiste*, et, plus tard, de la *commission des vingt-cinq* (6).

Cette lette commence ainsi :

« RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

» LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

» COMITÉ DÉMOCRATIQUE SOCIALISTE

» DES ÉLECTIONS.

» Paris, le 17 avril 1849.

« Citoyens,

» Des ministres, traîtres à la sainte cause populaire, ont osé proposer à l'Assemblée nationale d'intervenir en Italie pour y renverser le principe républicain !.... »

Elle se termine ainsi :

» Si, malgré les vœux de la France républicaine, un gouvernement parjure voulait encore persister dans sa sacrilège conspiration contre la liberté des peuples et rétablir le pape sur un trône brisé par la seule vraie puissance, la puissance populaire, alors, au nom du peuple qui nous a envoyés ici, nous devrions dire à tous les représentants de la Montagne :

» Revêtez-vous de vos écharpes, descendez dans la rue, et dites au peuple que l'insurrection est le plus saint des devoirs.

» Soyez-en persuadés, citoyens, le peuple répondra à l'appel de ses représentants, et il fera justice de ces pygmées royalistes qui voudraient relever en France une monarchie à jamais renversée.

» L'abbé H. MONTLOUIS. »

On a encore saisi chez l'accusé Chipron (7) le manuscrit de l'engagement imposé, par le *comité démocratique socialiste*, à tous ceux qui se portaient devant lui candidats à la représentation nationale. Cet engagement a été inséré dans plusieurs journaux, et notamment, à deux reprises différentes, dans le *Peuple* des 19 et 21 avril. Les articles 1er et 2 de la déclaration exigée sont publiés en ces termes :

« Art. 1er. La République est au dessus des majorités.

» Art. 2. Si la Constitution est violée, les représentants du peuple doivent donner au peuple l'exemple de la résistance. »

Dans le manuscrit, après le mot *résistance* viennent les mots *à main armée* rayés au crayon.

Ces derniers mots avaient été votés par la commission; seulement, dans une pensée de prudence qui n'a pas besoin d'explication, l'accusé Madier de Montjau jeune raya de lui-même ce membre de phrase en vue de la publication qui devait avoir lieu. Quel qu'en fût le motif, le fait de la radiation parut assez grave à deux membres de la commission, le sieur Armand Lévy et l'accusé Cœur-de-Roy, pour qu'ils aient cru devoir donner leur démission le 21 avril. Leurs lettres ont été, comme la pièce dont il s'agit, saisies chez Chipron (8). Toutes deux expriment en termes formels la cause de cette retraite.

Quoi qu'il en soit du texte publié, l'engagement fut exigé d'une part et accepté de l'autre, tel qu'il avait été voté. On en aura bientôt la preuve en voyant comment, le 11 juin, les représentants du département de la Seine furent mis en demeure de tenir leur parole.

En guerre avec toutes les conditions de l'ordre et de l'autorité légale, marchant plus ou moins ouvertement à un but évidemment révolutionnaire, le *comité démocratique socialiste* avait voulu tenter d'affranchir les réunions électorales, organisées par lui, de la présence des délégués de l'autorité municipale. Là encore il vit le prétexte d'une lutte ardente, il la provoqua, la soutint, prêcha la résistance, et, quand l'arrêt de la cour de cassation du 20 avril 1849 eut proclamé d'incontestables principes dont la vraie liberté n'a jamais à souffrir, il publia le 30 avril dans les journaux devenus ses organes, un manifeste ainsi conçu :

COMITÉ DÉMOCRATIQUE SOCIALISTE DES ÉLECTIONS.

Au peuple!

« Il est des droits antérieurs et supérieurs aux lois positives, et indépendants de ces lois (article 3 de la Constitution).

» Le droit de réunion est un de ces droits : c'est en le revendiquant que le peuple souverain a fait la révolution de Février.

» Le droit de réunion électorale est la condition d'existence du suffrage universel est l'exercice de la souveraineté du peuple; qui frappe l'un frappe l'autre.

» La souveraineté du peuple, source de tout pouvoir, supérieure à toute autorité, ne souffre aucun contrôle, n'admet pas de surveillance.

» Le suffrage universel fait les gouvernements, les gouvernements sont les serviteurs; les serviteurs ne surveillent pas les maîtres.

» La présence des agents du pouvoir dans une réunion électorale est un attentat; en forçant l'entrée des conseils du peuple, la police a violé la Constitution.

» *Le peuple a le droit de se lever pour la défendre; mais il n'est pas obligé de châtier la provocation à l'heure du provocateur, il choisit son jour et ses armes.*

» Le jour n'est pas venu : le peuple se retirera et laissera au pouvoir le temps de réfléchir; il ne veut pas qu'on l'accuse de préférer la victoire du sang à celle du suffrage.

» Illégale, entachée d'un vice irrémissible, une Assemblée législative nommée dans le silence du peuple, ne serait pas l'assemblée d'une nation libre.

» Les réunions électorales démocratiques socialistes resteront suspendues.

» L'autorité est mise en demeure.

» Les royalistes et les faux républicains continuant de conspirer sous l'œil du commissaire de police, les citoyens libres ne veulent pas d'un droit mutilé.

» Tout homme qui subit volontairement un abus de pouvoir en est complice.

» Celui qui désobéit aux décisions des délégués du peuple est un agent de scission, un déserteur; il est un traître à la République, à la cause de la démocratie sociale. »

Ainsi la résistance est organisée et promise pour un cas de violation de la Constitution dont les partis se réservent d'être juges, *en dehors du droit des majorités*, et les efforts se multiplient et se concentrent de plus en plus pour créer, contre le pouvoir, l'apparence de ce grief. On en était là lorsque s'engagèrent dans l'Assemblée et dans la presse d'ardents débats sur la question d'Italie, qui devint, dès ce moment, le prétexte systématiquement choisi pour exciter les passions populaires. L'Assemblée constituante touchait aux termes de ses travaux. Dans la séance de nuit du 8 mai, après une longue et vive discussion sur les affaires d'Italie, et malgré la résistance du ministère, elle adoptait une résolution par laquelle elle « invitait le gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour que l'expédition d'Italie ne fût pas plus longtemps détournée du but qui lui était assigné. » Ce n'était pas assez pour le parti montagnard et socialiste. Après le vote, une proposition de mise en accusation du président de la République et des ministres, pour violation de la Constitution, est présentée par le représentant Considerant; elle est revêtue de cinquante-neuf signatures. Pour entretenir l'agitation, de nouvelles interpellations sont reproduites aux séances des 10 et 11 mai et suivies d'un ordre du jour pur et simple; le renvoi aux bureaux de la proposition de mise en accusation est rejeté.

En même temps, le *comité démocratique socialiste*, à la veille des élections, révèle encore par deux actes significatifs son attitude et ses résolutions.

C'est d'abord une déclaration des vingt-huit candidats proposés par lui qui est publiée dans les journaux, notamment dans la *Révolution démocratique et sociale* des 9 et 11 mai, et dans le *Peuple* du 14. Elle est ainsi conçue :

« AU PEUPLE DE PARIS.

» Citoyens,

» Proposés par vos délégués, comme candidats pour le département de la Seine, votre confiance nous impose des devoirs que nous saurons remplir.

» La République, c'est le renouvellement de la société mourante de corruption; c'est l'avènement du peuple; c'est la liberté, l'égalité, la fraternité; c'est l'avenir si longtemps attendu de l'humanité.

» La révolution politique et sociale, qui affranchira la France et l'Europe attaquée de toutes parts, appelle ses défenseurs. Il s'agit de la sauver, et nous la sauverons avec vous.

» Vive la République démocratique et sociale!

» Les vingt-huit candidats désignés. »

C'est ensuite dans le *Peuple* du 14, un dernier appel adressé au nom du comité aux électeurs démocrates, et qui se termine par les lignes suivantes :

» Un pouvoir insensé, dont les actes derniers ont été un insolent défi jeté à l'Assemblée nationale, à la souveraineté du peuple, saura que le jour où il tenterait de réaliser ses projets criminels, de porter une main sacrilège sur la République, la tempête populaire l'enverrait rejoindre ces générations de rois et de princes qui promènent sur la terre étrangère leur orgueilleuse nullité et leurs ténébreux complots.

» Démocrates! soyons unis; le jour de la justice est proche. Demain peut-être l'avènement de la République démocratique et sociale. »

Ainsi, au dedans et au dehors de l'Assemblée, rien n'était négligé pour produire et entretenir l'agitation.

Après le 13 mai, c'est-à-dire après les élections terminées, il se passa dans le *comité démocratique socialiste* un fait qui suffirait seul à prouver que la mission de ce comité ne se bornait pas à assurer, par l'élection, le succès de ses doctrines et de ses candidats.

On a saisi chez l'abbé de Montlouis, les procès-verbaux des séances des 12, 13 et 14 mai. Dans la séance du 12, présidée par l'accusé Duverdier, le comité décide qu'en se séparant il confiera ses pouvoirs à une commission intérimaire revocable par lui. Cette commission sera de vingt-cinq membres. Un des orateurs entendus sur la question, demande « qu'elle soit composée d'hommes révolutionnaires, dévoués corps et âme à la République, d'hommes qui marchent sur les traces de Barbès, Raspail et Blanqui (1). » Dans la séance du 13, la proposition de la veille est combattue au nom d'une commission *secrète* des trois qui prétend avoir seule le droit de continuer les pouvoirs du comité. Cette motion est rejetée, et, à la séance du 14, les membres de la commission des vingt-cinq sont nommés au scrutin. On voit par le dépouillement des votes que l'accusé Servient, qui est devenu le président de cette commission, a réuni l'unanimité des suffrages.

Telle est l'origine de cette commission des vingt-cinq qui représente, dans la procédure actuelle, le dernier état du comité démocratique socialiste, et qui a été l'un des éléments les plus actifs du complot et de l'attentat de juin. Les noms des membres de la commission sont, pour la première fois, publiés au bas d'un manifeste au peuple inséré dans les journaux socialistes du 26 mai, notamment dans *le Peuple* et *la Vraie République* (2).

A l'action du *comité démocratique socialiste* s'était jointe, pendant la période qui vient d'être parcourue, c'est-à-dire depuis le mois de décembre 1848 jusqu'aux élections de mai 1849, l'action du comité *de la Presse démocratique et sociale*. Dans ce comité figuraient principalement les journaux :

La *Vraie République*, représentée par son rédacteur en chef, l'accusé Thoré et par l'accusé Pardigon;

Le *Peuple*, représenté par l'accusé Langlois ou par le sieur Darimon;

La *Révolution démocratique et sociale*, représentée par son rédacteur en chef l'accusé Delescluze;

La *Réforme*, représentée par son rédacteur en chef l'accusé Ribeyrolles, ou par le sieur Coq;

La *Démocratie pacifique*, représentée par l'accusé Considerant, rédacteur gérant, par l'accusé Cantagrel ou par le sieur Brunier;

La *Tribune des peuples*, représentée par le sieur Julvécourt, et plus tard par l'accusé Jules Lechevallier;

La *République*, représentée par le sieur Bareste, rédacteur en chef, par le sieur Hervé ou par le sieur Chatard;

Le *Travail affranchi*, représenté par le sieur Vidal ou par le sieur Toussenel;

Enfin, quelques autres journaux non quotidiens, dont le concours avait moins d'importance.

Le procès-verbal déjà cité de la réunion dans laquelle fut arrêtée, le 26 février, la fusion du *conseil central* et du *congrès national*, détermine l'origine et le but de la création du *comité de la presse démocratique et socialiste*....... « La presse, dit l'accusé Langlois, délégué de ce comité, s'est donné pour mission de constituer l'unité au sein du parti, soit pour Paris, soit pour les départements, et de mettre à la disposition du comité, qui serait l'unité, toute son influence. »

L'existence de cette commission serait encore établie au besoin, par la publication faite en son nom, dans les journaux du 5 avril 1849, d'un programme électoral de la presse démocratique et sociale, et par les lettres de convocation faites également en son nom, le 10 juin suivant, pour la réunion dont il sera parlé plus tard.

Sans avoir une organisation fixe et périodique, dont il aurait redouté les conséquences légales, le comité de la presse se réunissait chaque fois que cela était jugé nécessaire. Les réunions avaient lieu quelquefois dans les bureaux du *Peuple* ou de la *République*, rue Coq-Héron, n° 5, le plus souvent dans ceux de la *Démocratie pacifique*. Il est constant que, s'il s'est parfois occupé de questions d'intérêt privé soulevées entre quelques-uns de ces membres, telles que la contestation survenue entre l'accusé Thoré et le sieur Bareste, relativement aux titres de leurs journaux, il avait avant tout un but politique et général.

Il avait des rapports suivis avec le *comité démocratique socialiste*, et se réunissait dès que ce dernier comité en faisait la demande; c'est ce qui résulte d'une lettre du 9 mai, signée Henri Delescluze et saisie chez l'accusé André.

Enfin il centralisait les communications que le comité socialiste destinait à la presse, et leur assurait, dans les journaux qu'il représentait, une publication uniforme et simultanée.

S'il y a eu, par intervalle, entre ces deux comités se prêtant ainsi un mutuel et formidable secours, d'inévitables tiraillements et quelques passagères dissidences, il ressort de tous les faits que ces nuages disparaissaient dès qu'il s'agissait des intérêts du parti, et que, dans les moments de crise, l'accord était complet.

La presse démocratique et sociale ne bornait pas son concours à ces insertions dirigées par elle, paraissant le même jour dans ses organes, et qui révèlent déjà un but commun et un concert positif. La polémique particulière de chacun de ces journaux mettait encore ses forces les plus vives au service du *comité démocratique socialiste*. Elle le précédait ou le suivait sur les questions où il appelait la lutte; elle s'associait aux griefs d'où il espérait faire sortir l'agitation du pays; elle repoussait avec lui, même après l'arrêt de la cour de cassation, la présence de l'autorité municipale dans les réunions électorales, et commandait la résistance. Elle reprenait, pour les répandre de plus haut et plus loin, les thèses factieuses soutenues dans les clubs; elle essayait de porter l'indiscipline dans l'armée; elle excitait et envenimait les orages parlementaires, à propos de la question d'Italie; elle dictait, en quelque sorte, dans ses feuilles du matin, l'accusation présentée, le 8 mai, contre le président de la République et le ministère. Sans égard pour le vote du 11 mai, elle déclarait la Constitution violée et posait audacieusement la question de déchéance du président.

Il ne peut pas entrer dans le cadre de l'accusation de reproduire ici les articles qui justifieraient une à une toutes les appréciations qui précèdent. Plusieurs d'entre eux ont encouru la juste sévérité du jury. Il suffira des citations suivantes pour faire connaître dans quelle mesure, au moment où allait se réunir l'Assemblée législative, le langage et l'attitude des journaux appartenant au *comité de la presse*, répondaient aux actes et à l'attitude du *comité démocratique socialiste* :

» Si l'Assemblée a quelque souci de la gloire et de l'honneur de la République, disait la *Révolution démocratique et sociale*, dans le numéro du 9 mai, elle fera justice. Qu'elle y prenne garde! en reculant devant une mesure légitime, impérieusement nécessaire, elle foulerait elle-même la Constitution à ses pieds et commanderait au peuple une révolution suprême. Si, aujourd'hui, *M. Bonaparte* et ses ministres ne sont pas décrétés d'accusation, demain peut-être il sera trop tard! »

» Légalement et moralement, disait la *Vraie République*, dans le numéro du 12 mai, le prince étranger qui, au 10 décembre, a surpris à la République un vote de fatigue et de désespoir, le président *Bonaparte* est déchu de la présidence.

» Le droit est acquis, le fait seul est à conquérir. Nous avons, comme disent nos amis des faubourgs, gagné la première manche en février, perdu la seconde en juin; enlevons la *belle* au printemps de mai. »

Le 19 mai, après les élections, le *Peuple* terminait ainsi un article dans lequel il formulait les conditions de son parti :

« Qu'on y réfléchisse, il y a un temps à tout, même à la patience. Le socialisme tient maintenant dans les plis de son drapeau la paix ou la guerre : veut-on la guerre? »

Le 20 mai, il imprimait ces lignes :

» Que les quatre cent cinquante blancs qui vont entrer à l'Assemblée législative se le tiennent pour dit : ce ne sera pas la majorité parlementaire qui gouvernera, ce sera la minorité, seule représentation possible de la majorité républicaine et socialiste. »

Le 21 mai, le journal la *Vraie République*, insistant sur la nécessité d'une enquête relative aux élections, ajoutait :

« Peut-être suffirait-il de cette enquête, compliquée de nouveaux évènements politiques, pour métamorphoser la Législative en Convention. »

Enfin, dans le numéro du 22 mai, il posait avec moins de détours encore le programme du parti en face de la nouvelle Assemblée.

» Pourquoi, dit l'auteur de l'article, l'élection du 13 mai ferait-elle sortir la République sociale de sa position révolutionnaire? Non, la République populaire ne fera pas la paix avec ceux qui l'ont escroquée, martyrisée et presque détruite. A quoi bon, de révolutionnaires comme nous l'avons été, nous faire opposition constitutionnelle et légale, c'est-à-dire bornée à la loi existante, au fait accompli? »

Telle était, au 28 mai, c'est-à-dire à l'époque de la réunion de l'Assemblée législative, l'organisation de la *commission des vingt-cinq* et du *comité de la presse démocratique et sociale*, ces deux centres d'action révolutionnaire, activement secondés encore par le bureau de propagande établi sous la direction du sieur Jean Macé, pour distribuer aux soldats de l'armée et aux habitants des campagnes les journaux et les écrits socialistes.

Pour compléter l'indication des divers foyers d'où va bientôt sortir le complot, il faut dire ici quelques mots des réunions particulières des membres de l'Assemblée législative qui prenaient eux-mêmes le titre de Montagnards.

Ces réunions avaient lieu rue du Hasard, 6, dans un local loué par l'accusé Gambon et sous son nom. Elles se tenaient le plus habituellement le soir. Dans une perquisition opérée, le 5 juillet, chez le sieur Martin Lauterie, secrétaire de cette réunion, on a trouvé les feuilles manuscrites du règlement adopté par ses membres. On y remarque l'obligation imposée à chacun d'eux de voter, dans toute question de principe, d'une manière conforme au *Programme de la Montagne* (Art. 6.) Il y est, en outre, énoncé que les membres de la réunion ne doivent pas seulement un concours moral à la cause que la réunion représente et défend, mais qu'il doivent payer de leur travail, de leur bourse, et au besoin de leur sang. (Art. 42.)

Il ne sera pas inutile plus tard de se souvenir que tous acceptaient, sous peine de se retirer, la solidarité des engagements et des décisions de la majorité de la réunion.

Les premières séances de l'Assemblée avaient dessiné la situation; les principes d'ordre et de modération y étaient défendus par une incontestable et ferme majorité.

Le parti démagogique, quel que fût son but, quels que fussent ses moyens d'action dès longtemps préparés, avait ajourné l'attaque tant qu'il avait cru pouvoir fonder quelques espérances sur le résultat des élections. Une fois la conviction acquise de son impuissance constitutionnelle, il reprit l'attitude révolutionnaire et chercha résolument l'occasion d'agir. Le secret du complot de juin est là tout entier. Pour ce parti, la violation prétendue de la Constitution n'a été dans cette circonstance qu'un prétexte de guerre civile sans sincérité, sans patriotisme. Comme dans toutes les tentatives insurrectionnelles, il fallait un mot d'ordre qui cachât le motif et le but des agitateurs.

La question romaine fut le prétexte choisi par les auteurs du complot de juin, le prétexte qui a été exploité avec une énergique et déplorable habileté. On voulait à tout prix engager une lutte à force ouverte contre un gouvernement qu'on n'avait pu renverser par les élections.

Dès le 31 mai, le journal de l'accusé Delescluze, la *Révolution démocratique et sociale*, publiait, à propos de l'anniversaire du 31 mai 1793, un article que le journal le *Peuple* a lui-même jugé et dont il a compris la pensée secrète; ce dernier journal, que, dans un dissentiment momentané, on gourmandait alors pour sa timidité, disait, dans son numéro du 1er juin : « Ce qu'il faut à la *Révolution démocratique et sociale*, c'est une perpétuelle et fatigante agitation, qui, éclatant tout à coup, se termine par la création d'un comité de salut public, où certains patriotes trouvent une occupation digne de leur génie.

» Voilà ce qu'entendent ces messieurs par *tradition de 93*.

» Eh bien! que la *Révolution démocratique et sociale* soit satisfaite : ce qu'elle veut, elle l'aura. Il n'est désormais au pouvoir de personne d'y faire obstacle. Certains signes nous avertissent que notre belle patrie doit bientôt recevoir une petite visite de la Providence, comme dit la Bible. Le peuple a soif d'expérience; la bourgeoisie veut qu'on lui force la main. Il faut à cette race blasée un mardi gras révolutionnaire de six mois! Que la volonté de Dieu s'accomplisse! »

Le 2 juin, l'accusé Aimé Baune, membre de la commission des vingt-cinq, président du club du salon Ragache, à Vaugirard, tenait ce langage à ses auditeurs : « Le peuple ne doit plus s'ébranler que comme un seul homme; les chefs sont dans le comité démocratique socialiste et parmi les hommes de la presse et de la Montagne; quand les mesures seront prises par eux, le peuple devra toujours les suivre. »

Le 5 juin, le journal la *Vraie République*, dans un article intitulé : *La déchéance et la guerre*, demande la reprise de la proposition de mise en accusation du président, présentée à l'Assemblée constituante par le citoyen Considerant. « Il faut, dit-il, en terminant, reprendre aujourd'hui la politique que suivaient au moment des élections les républicains démocrates socialistes. Il faut délivrer la France et l'Europe de la contre-révolution : la France par la mise en accusation du pouvoir exécutif, l'Europe par l'intervention de nos armées républicaines dans la guerre générale soutenue par les peuples contre leurs oppresseurs. »

Aussi la veille, le 4 juin, le chef de la Montagne, l'accusé Ledru-Rollin, avait-il annoncé à l'Assemblée des interpellations sur les affaires d'Italie. Ces interpellations furent fixées au 7, puis reportées au 11, sur la demande écrite de Ledru-Rollin, alléguant un état de maladie.

Dans cet intervalle, le message adressé par le président de la République à l'Assemblée, dans la séance du 6 juin, devient, dans la *Vraie République*, dans le *Peuple*, dans la *Révolution démocratique et sociale*, l'objet d'un redoublement d'attaques et de violences. « Bientôt, dit ce dernier journal dans son numéro du 7, la Montagne aura l'occasion de parler au peuple, au nom de la Constitution violée et méconnue; qu'à ce moment il n'y ait plus parmi tous les démocrates socialistes qu'une seule pensée; que tous s'apprêtent à payer leur dette à la patrie et à l'humanité. »

Le 9, au club de la salle Roisin, faubourg Saint-Antoine, 169, le sieur Armand Lévy, membre démissionnaire du comité démocratique socialiste, s'écrie : « Il y aura une lutte, elle sera terrible : si nous succombons, beaucoup des nôtres disparaîtront; mais si, comme je l'espère, nous sommes vainqueurs, nous conserverons ce que nous avons conquis! La trahison est consommée, on est allé assassiner la république romaine; nous avons le droit de dire à un fonctionnaire de la République qu'il a trahi la République, et Bonaparte est fonctionnaire..... Louis XVI a conspiré, et peu de temps s'écoula entre le retour de Varennes et l'expiation! »

Le 10, à l'association des cuisiniers, boulevard Monceaux, dans un banquet des démocrates socialistes du Bas-Rhin, auquel assistent six cents convives, celui-là même où un toast est porté *au choléra, qui a emporté le maréchal Bugeaud*, l'accusé Beyer, représentant, boit à l'union des démocrates socialistes et de tous les républicains, et il ajoute : « La patrie est en danger, tous les citoyens doivent être prêts à soutenir la démocratie et à mourir pour elle. Louis-Napoléon est un traître, ainsi que les ministres et les royalistes qui l'entourent. »

Ainsi, on se préparait à agir par la violence, et cette détermination était même connue à l'étranger, où les ennemis, contre lesquels combattait l'armée française, attendaient chaque jour qu'une diversion en leur faveur éclatât dans les rues de Paris.

L'instruction a établi qu'une active correspondance existait entre les agitateurs de France et ceux qui, sous le nom de République romaine, ne soutenaient à Rome que les violences et les excès de la démagogie. On a saisi plusieurs lettres d'Italie chez les accusés Ledru-Rollin et Landolphe (1); on a saisi le 13, dans les bureaux du journal le *Peuple*, et le 17, à la poste, deux lettres en français, adressées de Rome par un sieur Doda au sieur Darimon, rédacteur de ce journal (2).

On lit dans la première un *post-scriptum* ainsi conçu :

« *P. S.* Rome, 2 juin, quatre heures et demie.

» Vos soldats ont occupé Monte-Mario, une forte position près de Rome, hors de la porte del Popolo; de là ils tournent leurs artilleries vers Ponte-Molle, pour protéger les travaux d'un pont qu'ils jettent sur le Tibre. Qu'ils viennent! Hurrah! Les Cosaques sont aux portes de Rome, de la grande mere de l'humanité! Ils veulent étouffer un peuple dans un farouche embrassement d'amitié! Plus lâches des despotes, plus stolides des Cosaques, les soldats de la France esperent de nous poignarder, Judas des peuples, en nous donnant un baiser. Misérables! que le 13 avril leur réponde!

» Je rougis, mon ami, de la honte de votre patrie!... et vous, oh! ce serait bien l'instant d'en finir...

» Ici, l'enthousiasme est au comble : le sous-préfet du czar, le cardinal Oudinot, nous trouvera à notre place. Courage!

» Je reçois le *Peuple* chaque jour. Bien merci. Un adieu à M. Proudhon. Adieu. »

On lit dans la deuxième, datée du 3 juin :

« ..... Nous attendons, non sans angoisse, quelque nouveau fait de Paris; j'ai mal dit nouveau, quelque premier fait de Paris qui change d'un seul coup la tournure des affaires.

» J'espère bien que quand vous lirez cette lettre, Paris aura déjà jeté par la croisée tout ce tas de gredins qui ont étranglé l'honneur de votre nation et les droits des peuples mourant en vous maudissant.

(La suite à demain.)

---

(1) C. 879.
(2) Exemplaire saisie chez Pardigon. C. 896.
(3) Pièces saisies chez André. C. 825, 829.
(4) Pièces saisies chez André. C. 811, et chez l'abbé de Monlouis, 54 et 59.
(5) Pièces saisies chez l'abbé de Montlouis, nos 3 et 4 du scellé.
(6) Scellé 4, n° 660.
(7) Scellé 4, n° 668. V. volume *Pièces diverses*, n° VI.
(8) Scellé 4, n° 669, *Pièces diverses*, n° VII et 674. Vol. *Dépositions de témoins*, p. 430,

(1) Pièces saisies chez l'abbé de Montlouis, n° 5 du scellé. volume *pièces diverses*, n° IX.
(2) Cette pièce est ainsi signée : Pour le comité, les membres de la commission, Grandmesnil, Philippe, Faure, Morel, Tessier-Dumotay, Dufélix, Maillard, Caron, Delbrouck, Rouveau, Cœur-de-Roy, Floriot, Chipron, Larger, Fribourg, Dubois, Bertrand Espouy, Magnan, Chardon, Servient, Songeon, Pardigon, André, Madier de Montjau jeune, Baune, Duverdier.

(1) V. *Pièces diverses*, n° XII.
(2) C. 990 et 1 060. — *Pièces diverses*, nos X et XI.

13e Année. N° 214. — ÉDITION DU MATIN. — Lundi 15 octobre 1849.

[illegible] (MATT.) — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS. Trois mois [illegible] f. Six mois [illegible] f. Un an [illegible] f. [illegible]

DÉPARTEMENTS. Trois mois . . . 9 f. Six mois . . . 17 f. Un an . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION [illegible]

RÉPARTITION [illegible]

PARIS, 14 OCTOBRE.

L'Hérédité et la Stabilité.

Nous ne connaissons rien de plus burlesque que cette prétention affichée par les monarchistes de toutes couleurs, impérialistes, orléanistes, légitimistes :

— L'hérédité seule peut donner de la stabilité au pouvoir.

Pardieu ! messieurs, il faut que vous estimiez le peuple français un peuple de fiers nigauds pour lui débiter de pareilles sornettes.

Comment ? c'est le lendemain du jour où M. Odilon Barrot a renversé la dynastie de Louis-Philippe au moyen d'un simple banquet, que vous venez nous vanter la stabilité du pouvoir héréditaire ?

Il est vrai que, pour quelques-uns d'entre vous, Louis-Philippe était un usurpateur. A ce titre, la Providence devait venger sur sa personne et sur sa race le droit divin qu'il avait violé et volé.

Soit ; mais Charles X, il était légitime, celui-là ; c'était bien un roi dans toutes les formes voulues par la plus rigoureuse étiquette héréditaire : sacré, béni, huilé dans toutes les règles de l'art.

Il n'en a pas moins été détrôné, bousculé, chassé par MM. Thiers et compagnie, et révérencieusement reconduit jusqu'à la porte par ce même citoyen Odilon Barrot, qui semble prédestiné à la démolition des familles dites princières.

Voyez plutôt de quelle manière il se comporte aujourd'hui.

Quand à nous, si nous avions l'honneur ou le malheur d'appartenir à quelqu'une de ces branches-là, nous nous défierions de ce Monsieur Odilon Barrot.

Il a la main si malheureuse !

Nous nous défierions de bien autres gens et de bien autres choses ; mais ne touchons pas ces cordes-là !

Seulement, pour l'amour de Dieu, bonnes gens, tenez-vous et laissez-nous un peu tranquilles.

Vous, marquis de Carabas, coupez vos foins, rentrez vos moissons, et couronnez des rosières à l'instar de vos nobles aïeux.

Vous, conservateurs de la fortune publique, à condition de l'avoir dans vos poches, trafiquez à la bourse, faites la hausse et la baisse, la pluie et le beau temps ; banquiers, spéculateurs et traitants, rançonnez l'Etat et les particuliers, tant que l'Etat et les particuliers voudront bien se laisser tondre par vos ciseaux en partie double.

Vous, Chabert jeunes et vieux, jouez aux lieutenants-généraux et aux colonels d'ordonnance ; c'est un amusement inoffensif que l'on concède aux enfants, à condition qu'ils soient bien sages.

Mais ne nous rompez plus la tête de ce grand mot de stabilité à l'aide duquel vous voudriez duper la France, et nous ramener pour un temps plus ou moins long :

Ou ces fleurs de lys teintes du sang de 1815 et de 1830 ;

Ou ce coq prétendu Gaulois qui picotait si bien les revenus de la France ;

Ou cet aigle impérial qui, n'ayant plus la force de porter les foudres de Jupiter, les remplacerait par le goupillon du pape, et se contenterait pour vivre des restes de l'aigle noir de Nicolas.

La stabilité du pouvoir par la transmission héréditaire !

Quand depuis soixante années, Louis XVI est mort sur l'échafaud, Napoléon à Sainte-Hélène, Charles X à Göritz ; quand Louis-Philippe est à Claremond !

Voilà-t-il pas de belles garanties !

Quatre rois en soixante ans, quatre successions brisées, quatre familles proscrites !

Cela ne vous semble pas suffisant, dynastiques de toutes espèces ; vous êtes bien difficiles.

Prétendez-vous faire oublier au peuple le chemin des Tuileries ? vous n'y parviendrez pas.

Les Tuileries ne peuvent plus être maintenant le domicile des rois ; elles n'en seraient que l'hôtellerie.

Elles ne peuvent abriter désormais que des oiseaux de passage.

Vous leur voulez donc bien du mal, à ces pauvres princes, que vous faites tant d'efforts pour les pousser sur cette poudrière où brûle sans cesse une mèche allumée ?

Allez, vous êtes de grandes dupes ou de grands coupables !

Vous jouez avec la colère du peuple comme les enfants avec le feu.

Ce n'est pas pour eux que vous voulez ramener ces fétiches, c'est pour vous, qui en seriez les prêtres, et qui vous partageriez en leur nom la puissance, les honneurs, les victuailles et les dépouilles.

Et s'il arrive encore que l'indignation populaire renverse de leur trône vos idoles couronnées, et les rejette hors des frontières, eh bien ! que vous importe et que risquez-vous ?

La générosité du peuple vous est connue ; vous laissez fuir vos rois, et vous criez avec les vainqueurs, et plus haut qu'eux-mêmes : Vive la République !

En attendant l'occasion de recommencer.

C'est un vilain rôle, et la pièce commence à être si connue, que le public pourrait bien s'en lasser à la fin, et faire baisser la toile avant le dénouement.

A Mazzini.

La lettre suivante est empruntée au quatrième numéro du *Nouveau Monde*, qui sera publié demain.

Mon cher Mazzini,

Vous avez écrit à M. de Falloux une lettre admirable et terrible. Ah ! pour un Français, digne de ce nom, ce serait à en mourir de honte, si les nations étaient toujours solidaires des attentats de leurs gouvernements.

En est-il ainsi quant à l'intervention, éternellement déplorable, de la France en Italie ? Non, non ; et cette constatation solennelle, l'honneur de mon pays la demande.

Dans cette ville de Londres, d'où je vous écris, pourquoi tant de réfugiés français sont-ils venus, depuis peu, chercher asile ? Au moment même où je trace ces lignes, pourquoi fait-on, de l'autre côté du détroit, les sinistres apprêts de ce procès de Versailles, dans lequel les accusés sont les accusateurs ? C'est qu'à la nouvelle de la République romaine, périssant étouffée par des mains françaises, la France démocratique s'est sentie émue jusqu'au fond des entrailles.

Lorsque, au mois de juin dernier, les débats de la tribune éveillèrent, dans notre pays, tant d'échos tragiques ; lorsque, sacrifiant au devoir de PROTESTER leur position, leur fortune, leur liberté, leur vie, des représentants du peuple descendirent en écharpe sur la place publique ; lorsque Paris se leva, sans armes mais indigné ; lorsque, sans s'être concertées, et comme par l'effet d'une commotion électrique, Metz, Strasbourg, Limoges, Perpignan, Toulouse tressaillirent ; lorsque, au cri de vive l'Italie ! des milliers d'hommes coururent, dans Lyon, au-devant de la mort, est-ce que ce n'était pas pour Rome, profanée, hélas ! par des soldats français, que palpitait le cœur de la France ? Et si, depuis, nous avons vu, comme conséquence de ce grand élan de douleur, tant de républicains traqués ainsi que des bêtes fauves, les tables de proscriptions agrandies, de nouvelles prisons ouvertes, les journaux supprimés et leurs bureaux mis au pillage, des écrivains traînés le long des routes les fers aux mains, des officiers exilés ou condamnés à mort, des régiments entiers envoyés par delà les mers, est-ce que tout cela ne crie pas bien haut qu'il ne faut pas confondre ici la France entière avec le gouvernement français ?

Oh ! certes, elle nous a coûté cher, à nous autres démocrates, cette protestation en faveur de l'Italie ! Mais loin de nous plaindre des souffrances dont elle a, pour nous, comblé la mesure, nous en remercions le ciel.

Oui, bénies soient ces souffrances expiatoires qui, plus tard, plaideront pour la France, lorsque, réduite à rendre compte de Rome envahie, elle sera citée au tribunal des peuples libres !

Il est vrai que la protestation a été une défaite. Mais pourquoi ? Qu'on interroge le général Changarnier, il répondra en montrant des canons. Or, vous savez bien, mon cher Mazzini, vous qui avez si longtemps gémi du spectacle de l'Italie comprimée, ce que peut, à de certains moments donnés, l'appareil et l'emploi de la force.

Mais le suffrage universel existe en France ? C'est encore vrai, et ce n'est pas une de nos moindres tristesses que de voir à la suite de quelle politique et par quels ténébreux chemins on traîne ces deux grandes choses, le suffrage universel et la République. Toutefois, s'il eût été possible de consulter, sur cette question particulière de l'Italie, le suffrage universel, sa réponse aurait-elle condamné Rome ? Si à ces mêmes électeurs qui avaient nommé les membres de la majorité, parce qu'ils avaient cru servir ainsi, d'une manière générale, ce qu'on leur donnait comme la cause de l'ordre, si, à ces mêmes électeurs on eût dit : « Il s'agit pour nous d'aller attaquer un peuple qui, loin de nous provoquer, se déclare et s'est toujours déclaré notre ami ; il s'agit, pour la France républicaine, d'aller détruire à Rome la République : trouvez-vous cela juste, et le voulez-vous ? » Croit-on qu'ils eussent répondu : Oui ?

Encore est-il permis d'ajouter que le suffrage universel, en France, a son éducation à faire, que les campagnes sont d'une ignorance facile à abuser, que nous n'en avons pas fini avec le règne des grandes influences de position ou de fortune, et que, si par une convention absolument nécessaire, toute majorité issue du suffrage universel représente en effet la France, au point de vue des lois, du gouvernement, de l'administration, de la politique enfin, il n'en est pas de même au point de vue de la conscience, de la philosophie et de l'histoire.

Ce n'est pas, au surplus, que je me fasse illusion sur l'état de mon pays. Je sais trop ce que le passage des rois y a laissé de corruption ; je sais trop quel énervement des âmes, quel abaissement des caractères y sont devenus la suite de notre sujétion à une race carthaginoise. Mais les grandes nations ne disparaissent pas, pour avoir des éclipses comme le soleil.

Avez-vous appris, mon cher Mazzini, ce qui s'est passé dernièrement à Paris, sur un de nos théâtres ? On y représentait une pièce intitulée *Rome*. Or, qu'est-il arrivé ? A votre nom, à celui de Garibaldi, à celui de tous vos compagnons d'héroïsme, le peuple s'est levé dans un indescriptible transport. C'est par la France que, là, vous avez été vengés, oui par la France, resserrée en une étroite enceinte, mais ardente, exaltée, mais pleine d'admiration pour vous, et de douleur... pour elle-même. Une seule voix, composée de toutes les voix — c'était bien celle de la France, allez ! — a entonné le chant des nations, de Pierre Dupont : « Tous les peuples sont frères ! » et quand les spectateurs ont eu sous les yeux Rome envahie, des malédictions sont parties de tous les coins de la salle. C'était pourtant l'uniforme français qui passait sur la scène, et quel était le peuple qui, à cette vue, s'indignait ? C'était ce même peuple qui adore le drapeau, qui se passionne pour la gloire militaire, qui s'enivre des triomphes ; c'était ce peuple guerrier qui frémit au son du tambour et au bruit du clairon ; c'était ce peuple qui, aujourd'hui encore, et quoique Napoléon abhorrât les blouses, se découvre devant l'image du grand soldat. Est-il rien de plus caractéristique qu'un fait semblable, et quels raisonnements vaudraient une protestation de ce genre ?

Et pour qu'il en eût été autrement, il faudrait que la France fût tout à coup devenue bien oublieuse d'elle-même et de son génie. Quoi ! de gaîté de cœur, sans y être forcée, en souriant, elle s'en irait tuer la liberté des autres peuples, elle qui a toujours, même sous la monarchie, représenté le principe de la solidarité fraternelle dans l'histoire ; elle qui, plus tard, opposait aux envahissements de la papauté toute-puissante la digue de son clergé, le clergé *gallican* ; elle qui, aux derniers jours de l'ancienne monarchie, courait prêter à la République américaine, dans le Nouveau-Monde, l'appui de son enthousiasme et de son épée ; elle qui pendant la Révolution, poussa ce cri fameux : « Que les rois portent chez nous la guerre ; nous porterons chez eux la liberté, » et qui, menacée par tous les rois réunis, épuisa pour les combattre le plus pur de son sang !

Ici, ne pensez pas que je songe à répondre, ne fût-ce qu'indirectement, à cette noble parole de l'Italie : *L'Italia fara da se.* Non. Lorsque, d'une voix si haute et si fière, commentant la dernière lettre de Louis Bonaparte, vous avez refusé, pour votre pays, l'aumône d'une demi-liberté offerte par la même main qui venait d'ensanglanter votre généreuse république, personne ne vous a mieux compris et plus applaudi que moi. Quand un peuple est capable, quand il est digne de la liberté, il ne souffre pas qu'on la lui donne : il la prend.

Cependant, venir en aide à un peuple libre, opprimé par des tyrans qui se liguent, c'est un devoir où il n'y a point de place pour un affront, et ce devoir, la France, jusqu'à ces sombres jours où nous sommes, l'avait toujours religieusement rempli. C'est ce qui rend, après l'attentat contre Rome, la douleur des démocrates français plus poignante, plus prompte à chercher des consolations dans les souvenirs.

Heureusement l'avenir n'est pas non plus muré devant nous. La France, grâce au ciel, est une nation qui porte en elle la puissance de se renouveler, de se rajeunir, de remonter, du sein de l'abattement, et au moment où on s'y attend le moins, au niveau de ses destinées. Sa mission historique n'est pas achevée : elle est de force à la reprendre, et comment ne le ferait-elle pas, aujourd'hui qu'elle a à racheter, aux yeux du monde, un acte qui, jusqu'à ce qu'il soit entièrement expié, nous réduit à nous voiler la face ?

Voilà, mon cher Mazzini, ce que j'avais besoin de vous dire, et de vous dire publiquement, à vous, Italien, que la démocratie française compte au nombre de ses héros. Vous devinez bien, n'est-ce pas, ce qui m'a porté à vous écrire, vous qui aimez tant votre pays ?

Salut fraternel.

LOUIS BLANC.

HAUTE COUR DE JUSTICE

SÉANT A VERSAILLES.

Présidence de M. BÉRENGER (de la Drôme).

Audience du 14 octobre 1849.

AFFAIRE DU 13 JUIN.

A une heure, la haute cour entre dans la salle.

On suppose que l'audience sera entièrement consacrée à la lecture de l'acte d'accusation.

M. LE PRÉSIDENT. Greffier, vous pouvez continuer la lecture de l'acte d'accusation.

LOURIOU. M. le président, je vous demanderai la permission d'adresser à la haute-cour une simple observation. Dans le cours de l'instruction vous avez eu la bonté de me nommer d'office un défenseur, M. Hansmann, du barreau de Versailles. Je remercie M. Hansmann d'avoir accepté cette mission. Mais depuis que je me suis constitué prisonnier, je me suis choisi un défenseur. En attendant qu'il soit arrivé, mon collègue, M. Michel de Bourges, veut bien me prêter son appui.

M. LE PRÉSIDENT. La cour accepte votre déclaration. Greffier, vous pouvez continuer.

La lecture de l'acte d'accusation est terminée à trois heures. L'accusé Frabouley de Chalendar demande à adresser à la cour quelques observations sur une affaire d'honneur.

M. LE PRÉSIDENT. Accusé, nous suspendons la séance pendant quelques minutes. Vous pourrez parler ensuite.

La séance est suspendue ; à trois heures trois quarts elle est reprise.

FRABOULEY DE CHALENDAR. La manière dont vous avez jusqu'ici accueilli notre défense, me fait espérer que vous voudrez bien me permettre de vider une question d'honneur. Le parquet de la royauté avait pour habitude de salir les républicains la République, aujourd'hui n'a pas un autre système.

M. LE PRÉSIDENT. Accusé, soyez modéré dans vos expressions. Cette comparaison n'est pas acceptable.

FRABOULET entre dans de longs détails sur des condamnations qu'il aurait subies sous la royauté pour des faits dont il s'honore, et termine par ces mots : N'ayant pu se débarrasser de la République, on a voulu se débarrasser des républicains.

M. LE PRÉSIDENT. Greffier, faites l'appel des témoins.

L'appel étant terminé, les témoins sont invités à se rendre dans une salle particulière.

LOURIOU. Ne m'étant constitué qu'avant-hier, je demanderai à M. le procureur-général qu'il me soit permis de faire assigner les témoins que je jugerai convenable de faire assigner, mais que je n'ai pu encore faire assigner.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Il suffit que la notification ait lieu vingt-quatre heures avant l'assignation.

M. LE PRÉSIDENT. Nous allons procéder à l'interrogatoire des accusés. Accusé Chipron ?

CHIPRON refuse de répondre.

M. LE PRÉSIDENT. Accusé André ?

ANDRÉ présente quelques observations.

M. LE PRÉSIDENT. Ainsi, vous refusez de répondre.

ANDRÉ. Pour le moment, citoyen président ; quand je le jugerai convenable, je présenterai les explications que je croirai opportunes.

M. LE PRÉSIDENT, Accusé Dufélix ?

DUFÉLIX. Je m'en réfère entièrement à la protestation lue hier par mon ami Gambon, et que j'ai signée.

M. LE PRÉSIDENT. Accusé Lebon ?

LEBON. J'attendrai que les pièces sur lesquelles on me poursuit me soient présentées.

M. LE PRÉSIDENT. Accusé Baune ?

AIMÉ BAUNE. Je suis dans la même position que mes amis André et Lebon.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Il me semble que l'accusé est disposé à répondre. Il pourrait dès maintenant répondre à certaines questions, ainsi que les accusés André et Lebon. Ainsi, ces accusés pourraient dès maintenant nous répondre au sujet des pièces émanant de la commission des vingt-cinq.

ANDRÉ. Je suis disposé à répondre sur ces faits, et je vous assure que je ne les désavouerai pas ; mais j'attendrai qu'on me représente les pièces.

BAUNE. Je ne répondrai que quand on me représentera les pièces au bas desquelles j'aurais apposé ma signature. L'accusation ne m'a pas fait l'honneur de m'interroger sur ces pièces. J'attendrai qu'elle soit mieux disposée.

M. LE PRÉSIDENT. Accusé Langlais ?

LANGLOIS. Je me nomme Langlois, et non pas Langlais.

M. LE PRÉSIDENT. Accusé Langlois, vous faisiez partie du comité de la presse ?

LANGLOIS. Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit dans l'instruction.

M. LE PRÉSIDENT. Mais messieurs les jurés ne connaissent pas vos interrogatoires.

LANGLOIS. Je n'ai rien à ajouter ; j'ai dit toute la vérité en ce qui me concerne. Dans le cours des débats, je répondrai quand cela me paraîtra utile.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. L'accusé refuse donc absolument de répondre ?

M. LE PRÉSIDENT. Accusé Langlois vous refusez donc de répondre ?

LANGLOIS. Oui, pour ce moment.

M. LE PRÉSIDENT. L'accusé Bureau ?

ALLYRE BUREAU. Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit dans mes interrogatoires.

M. LE PRÉSIDENT. Mais vous étiez rédacteur de la *Démocratie* ?

ALLYRE BUREAU. Cela est connu par mes interrrogatoires. Quant à l'accusation de complot et d'attentat, je laisserai à l'accusation le soin de la détruire.

M. LE PRÉSIDENT. Accusé Paya ..

PAYA. Je n'ai rien à dire sur l'accusation ; les faits du débat me justifieront assez ; seulement, je veux faire une observation, et j'y tiens d'autant plus qu'on me poursuit avec plus d'acharnement, aujourd'hui que l'on fait un crime aux républicains de l'avoir été sous la monarchie.

Il y a des jurés qui habitent le pays où j'ai fondé l'*Emancipation* dont j'ai eu la rédaction en chef pendant sept ans. Ils savent que j'ai toujours été acquitté par le jury et que j'ai toujours été condamné par les magistrats ; ce qui prouve que dès-lors on me faisait des procès de tendance, et qu'aujourd'hui on les continue en me faisant un crime d'avoir subi, sous la monarchie, vingt-sept procès de presse, ce dont je m'honore plus que jamais.

M. LE PRÉSIDENT. Vous faisiez partie de la commission des vingt-cinq.

L'ACCUSÉ. J'ai déjà répondu à ce sujet ; mais je me réserve de répondre seulement dans le cours des débats.

M. LE PRÉSIDENT. Accusé Commissaire, vous étiez aux Arts-et-Métiers ?

COMMISSAIRE. J'ai déjà répondu dans l'instruction. On m'a attribué une lettre qui est dans l'acte d'accusation ; le dénonciateur a été malheureux, car il me fait écrire en allemand, et j'avoue franchement que je ne connais pas cette langue. (Rires.)

Les accusés Commissaire, Suchet déclarent ne vouloir répondre qu'après l'audition des témoins.

M. LE PRÉSIDENT. Accusé Fargin-Fayolle.

FARGIN-FAYOLLE. Je ne répondrai qu'après l'interrogatoire des témoins.

PILHES ET DANIEL LAMAZIÈRES font la même déclaration.

M. LE PRÉSIDENT. Accusé Boch.

BOCH. J'ai signé la protestation lue hier par mon ami

Gambon ; je reste dans la même position, et ne répondrai à aucune question.

M. LE PRÉSIDENT. Jacques Gambon.

GAMBON. Je suis dans la position la plus singulière qu'il se puisse voir : traîné sur des bancs par suite du procès le plus inique et le plus odieux, il me serait facile de prouver la futilité de l'accusation portée contre moi. Car, en effet, je ne suis ici que pour des paroles que j'ai prononcées à la tribune de l'Assem[illegible] acte d'accusation, et vous vous convaincrez [illegible] eu aucun autre motif pour me comprendre dans ce [illegible].

Dans cette position, et en présence [illegible] aussi [illegible]tante illégalité, je désire garder la si[illegible] qui [illegible] faite, et ne pas répondre.

Si dans le cours des débats je crois de[illegible] parler [illegible] pays, je le ferai mais aujourd'hui je g[illegible] le silence.

LE PRÉSIDENT. J'espère que dans le [illegible] de [illegible] vous reviendez sur votre détermination.

GAMBON. Dans l'acte d'accus[illegible] qu[illegible] d'é[illegible], mon parti a été injurié, calomnié avec la plus grande mauvaise foi; c'est bien le procès le plus inique et le plus odieux qui jamais ait été fait; je ne veux pas venir en aide à l'accusation, je me tairai.

LOURIOU nie sa présence au Conservatoire.

On passe à l'interrogatoire des accusés de la catégorie des artilleurs et gardes nationaux.

M. LE PRÉSIDENT. Accusé Guinard ?

GUINARD. Mon intention est de donner les plus franches explications sur ma conduite, mais je ne veux pas me séparer de mes amis. Ils ne répondent pas encore, ils attendent, ils sont dans leur droit, je ferai comme eux.

Le citoyen Achintre ne connaissant aucune accusation sérieuse contre lui, ne répondra qu'après l'audition des témoins.

DELAHAYE. Un seul témoin m'accuse, il s'enveloppe de mystères; lorsque je l'aurai entendu, je répondrai.

Le citoyen Merliot ajourne également sa réponse.

Fraboulet de Chalendar, Maubé, Vernon, Angelot font la même réponse.

LEMAITRE. M. le président, ceci est un procès de tendance; et c'est bien la vérité pour moi, on m'accuse parce que je suis républicain, parce que j'ai des amis socialistes et que je le suis aussi, parce qu'il est venu chez moi des hommes à longue barbe. Voilà tout ce que l'on a trouvé contre moi; je n'ai rien à dire tant que je n'aurai pas entendu les témoins.

M. LE PRÉSIDENT. Vous dites qu'il n'y a rien contre vous, et cependant voici une note qui vous accuse : « Il serait nécessaire que quelques-uns de vous parussent dans la rue avec leurs insignes. Lemaître et moi, nous pousserions quelques reconnaissances dans les environs... Signé Tibi. »

LEMAITRE. Alors on m'accuse parce que je suis accusé, parce que mon nom se trouve dans une note assez suspecte du reste. Vous ne pouvez me rendre responsable d'un fait que je n'ai connu qu'à l'instruction. J'ai donc raison quand je dis que c'est un procès de tendance que celui qui m'est imputé. Je ne répondrai, du reste, qu'après les dépositions des témoins.

FORESTIER et SCHMITZ font les mêmes déclarations.

A 5 heures et 1/2 l'audience est levée.

Discours de M. Bérenger.

Voici le texte des paroles adressées hier aux membres du haut jury par M. le président, de Bérenger, lesquelles paroles ont été accueillies par d'unanimes marques d'assentiment :

Je déclare le haut jury constitué.

Messieurs les hauts jurés, deux fois en moins d'une année l'Assemblée nationale a fait appel à votre suprême justice.

Cette seconde accusation, comme la première, est de celles qui affectent au plus haut degré l'ensemble des intérêts dont la conservation se lie au maintien de la sécurité publique et à l'inviolabilité des pouvoirs institués par la loi fondamentale du pays.

Elle se présente à votre examen avec un caractère à part qui ne peut être sainement apprécié que par des consciences droites, fermes, éclairées, à l'épreuve des suggestions de parti, inaccessibles aux passions du dehors, exemptes de tout entraînement comme de toute faiblesse.

Le mouvement qu'elle vous signale comme une criminelle atteinte portée à nos institutions, s'est produit sous l'invocation de la *Constitution violée!* C'est à ce cri que des masses de citoyens ont été enlevées à la paix de leurs foyers, à leur travail de chaque jour, et jetées tumultueusement sur la voie publique ; que des élus du peuple se sont, par des actes dont vous aurez à déterminer la nature, le but et la portée, séparés de l'Assemblée, en qui se résume la souveraineté nationale ; qu'un long ébranlement s'est communiqué de la capitale aux extrémités de la France ; que, sur plusieurs points, une nécessité douloureuse a amené l'effusion du sang français par des mains françaises.

Quel a été le véritable mobile de ceux qui ont : les uns préparé ou dirigé, les autres accompli ce mouvement?

Quelle était dans son rapport, soit avec les intentions soit avec les faits, la valeur du reproche d'inconstitutionnalité ainsi lancé à la face des pouvoirs publics? c'est, Messieurs, ce que vous aurez à examiner, non pour en demander compte à ces pouvoirs qui ne sont pas en cause, mais pour envisager sous tous ses aspects la moralité des faits que l'accusation vous défère.

Ces faits se rattachent à quatre catégories distinctes qu'il importe de ne pas confondre.

Cinq d'entre les accusés ont appartenu à une commission dite des *vingt-cinq*, dont l'organisation vous sera expliquée.

Trois ont fait partie du comité de la *presse.*

Onze sont membres de l'Assemblée législative.

Onze autres se trouvaient dans les rangs de la garde nationale, et spécialement dans la légion d'artillerie de cette garde.

Les faits rangés sous ces diverses qualifications se divisent eux-mêmes en faits généraux et en faits particuliers, les uns présentés par l'accusation comme caractérisant le point et la marche du mouvement qualifié par elle de complot et d'attentat ayant pour but, soit de détruire, soit de changer le gouvernement, soit d'exciter les citoyens à s'armer contre lui; les autres, relatifs à la part individuelle de chacun des accusés dans ce mouvement.

Nous ignorons, messieurs, quel sera le système de la défense ; il ne nous appartient ni de le pressentir, ni de le préjuger, Quel qu'il soit, nous avons la confiance qu'il se renfermera dans les limites que lui assignent à la fois le vœu de la loi et l'intérêt bien entendu des accusés.

L'intention de la haute-cour, et cette intention a déjà eu occasion de se manifester assez haut, est de laisser à ce droit sacré toute la latitude compatible avec le respect dû aux institutions du pays, aux au[illegible] sont l'expression viv[illegible] mora[illegible] de tous les temps.

La [illegible] cour n'a [illegible] d'oppre[illegible] personne ; [illegible] n'aura à se [illegible] d'av[illegible] devant [illegible] dans l'ex[illegible] légitime [illegible] garantie [illegible] la loi ; [illegible] l'usage e[illegible] une distinct[illegible] est à faire [illegible] nécessité e[illegible] pour tous [illegible] consci[illegible] du juge, [illegible] ne rait [illegible] avec [illegible] conscience p[illegible].

L'autorité de la justice ne se mesure pas seulement au degré d'énergie qu'elle met dans son action, mais encore et surtout à la [illegible] qu'elle emploie pour assurer le tr[illegible] de l'autorité.

Votre œuvre, mes[illegible] les hauts jurés, [illegible] une œuvre sainte : qu'elle soit accomplie avec le recueillement et l'impassibilité qu'elle nous impose à tous, et nous ne craindrons pas d'en répondre dans le présent comme dans l'avenir, devant Dieu et devant les hommes.

ITALIE.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique.*)

Du Transtevère de Rome, 5 octobre 1849.

Le cabinet des Champs-Elysées a fait un pas en avant vers celui de Portici pour arriver à une réconciliation. M. Mercier a apporté une lettre qui a été remise au pape par M. de Rayneval, et cette lettre présidentielle explique, atténue, commente sa fougueuse aînée adressée à M. Edgar Ney.

Le souverain pontife a été satisfait des explications, gloses et commentaires, car il a ordonné de reprendre un acte de son *proprio motu*, dont on avait suspendu l'exécution depuis la brouille.

Pie IX voulait décorer tous les soldats et marins du corps expéditionnaire. Un ami, le roi de Naples, lui fit entendre que les récompenses trop prodiguées perdaient de leur prix, qu'il serait donc à propos de donner les décorations avec une certaine réserve.

Survint la lettre du président, et l'on ne pensa plus aux décorations.

On a commencé à se réconcilier. L'affaire de la distribution de médailles est revenue en mémoire, et le pape, profitant de l'avis de Ferdinand de Bourbon, mettra quelque modération dans sa munificence; il sera distribué cinq décorations par compagnie. Il y en aura, en outre de celles-là, trois cents autres en or et émail pour les officiers.

Le général Rostolan a, hier, mis à l'ordre du jour cette générosité du pape, ordonnant que les compagnies, dans les casernes, désignassent les cinq qui seraient décorés.

Mais personne n'a voulu de la médaille papale; aucun soldat n'a consenti à se la laisser infliger.

Cependant il était dur d'aller annoncer aux trois furibonds cardinaux du Quirinal ce qui arrivait. Ce refus même eût été impoli de la part du soldat français, généralement civil et civilisé.

Le général Rostolan a alors ordonné de tirer au sort les infortunés qui seraient condamnés à la médaille. Ainsi l'on a fait, et comme si le hasard se plaisait lui aussi à tourner en dérision l'*ordre piano*, dans le tirage au sort que j'ai vu, il s'est trouvé que le hasard a désigné un sergent qui arrivait du dépôt de Draguignan, et qui n'avait pas pris part à l'expédition.

Le pape me paraît avoir la main malheureuse dans tout ce qu'il fait.

Ainsi, dernièrement, il a organisé l'administration de l'hôpital du Saint-Esprit *in sassia*. C'est l'établissement le plus riche d'Italie; il est destiné aux enfants trouvés qui sont élevés ; mais c'est au sexe féminin qu'il est affecté.

Par sa richesse, le *Spirito-Santo* est digne de l'administration des premiers prélats. Le pape a nommé monseigneur Charles-Louis Morichini au grade de visiteur apostolique, lui adjoignant l'évêque Joseph Ferrari, le chevalier don Charles Doria, et le docteur Pierre Carpi.

Ces choix ont dû être bien antipathiques aux recluses, car, une fois admises là-dedans, les jeunes filles y restent toujours; leur liberté est odieusement confisquée; elles passent à la vie monastique. Soit que les règlements des Eminences fussent trop durs, soit que les idées libérales aient pénétré dans l'enceinte du *Spirito-Santo*, les sept ou huit cents femmes qu'il contient se sont insurgées.

Il fallait bien que cette insurrection fût motivée, s'il faut en juger par les actes désespérés de ces révoltées, dont le sort est encore plus triste que celui des malheureuses enfermées dans les odieuses maisons de refuge. Les trois postes de nos soldats qui sont aux environs de la colonnade de Saint-Pierre, ayant été appelés au secours des éminences despotiques, les recluses se sont barricadées, et voyant l'impossibilité de soutenir l'assaut et de défendre leurs barricades, elles ont mis le feu au couvent pour s'ensevelir sous ses ruines.

L'incendie a eu d'assez grandes proportions pour nécessiter la présence du général Chaudeysson avec de nouvelles troupes et des pompiers. Il a fallu longtemps pour remettre l'ordre et éteindre le feu du couvent et celui de la révolte.

Sans doute, en apprenant cela, le Saint Père croira à la nécessité de changer les chefs qu'il a donnés à l'administration de l'hospice ; mais il est à craindre que l'esprit de parti ne gâte la chose à Portici ; il est à craindre que les rancuniers cardinaux, que le sombre Antonelli, que l'opiniâtre Lambruschini ne voient dans ce mouvement qu'un reste de l'esprit républicain des derniers temps. Il est probable qu'alors on ajoutera aux rigueurs déjà existantes au lieu d'y remédier.

Les arrestations continuent à Naples. Le prince de San-Giacomo, député conservateur, que la police faisait rechercher, est parvenu à s'évader. Ces poursuites, disent les correspondances, ont produit une grande irritation dans la noblesse napolitaine.

Milan va être punie de son patriotisme ; elle va céder à Vérone l'honneur d'être la capitale de la Lombardie, redevenue autrichienne.

« Milan, dit une correspondance modérée, Milan n'a pas voulu se résigner à la défaite. Maintenant encore la guerre contre l'Autriche y continue, non pas la guerre à coups de fusil, mais la guerre à coups d'épigrammes. Les Milanais portent des chapeaux d'une forme anti-autrichienne, des habits d'une couleur anti-autrichienne. Ils narguent les soldats de l'empereur, qui [illegible] par [illegible] on, [illegible] ou la [illegible]. »

[illegible] que [illegible] impô[illegible] doublés pour tr[illegible] les [illegible] ances [illegible].

[illegible]

[illegible] le gouverne[illegible] va notifier a[illegible] divers gouvernements [illegible] la convention signée avec l'Autriche, relativement au pouvoir central, afin de provoquer une déclaration à ce sujet de chacun de ces gouvernements. Aussitôt ces déclarations reçues, la commission (pouvoir central provisoire) entrera en fonctions. Ses pouvoirs sont actuellement limités au 1er mai prochain.

D'après cette convention, l'Autriche et la Prusse auront chacune une voix et les autres Etats une voix qu'ils confieront à un prince allemand. On pense, dit un journal allemand, que le prince de Prusse, l'archiduc Jean et le prince Léopold de Bavière seront placés à la tête du nouveau pouvoir central, qui durera jusqu'au 1er mai 1850.

Le conseil d'administration a d'ailleurs déclaré, à une grande majorité, que la formation de ce nouveau pouvoir central ne pouvait modifier et ne modifierait point l'alliance des trois rois.

On dit que le gouvernement prussien vient d'envoyer le général Bauch à Saint-Pétersbourg, pour remplir le rôle de conciliateur dans le différend de la Russie et de l'Autriche avec la Turquie.

AUTRICHE.

L'EXTRADITION.

La *Gazette de Voss* publie quelques détails sur les négociations suivies entre la Porte et la Russie, relativement à l'extradition :

« Fuad-Effendi doit être arrivé à Saint-Pétersbourg. C'est un homme d'esprit et d'énergie ; il était très estimé dans la Valachie. Il est chargé de remettre à l'empereur une lettre autographe du sultan et une note en réponse à celle de M. le comte de Nesselrode que le prince Radzivill a remise au divan. La lettre du sultan contient des félicitations sur les victoires remportées par les Russes sur la Hongrie. Comme le prince Radzivill a demandé personnellement et verbalement l'extradition de Kossuth, Fuad-Effendi répondra de même. La note est modérée, mais claire.

La Porte ottomane invoque, d'une part, le Coran qui lui impose le devoir de protéger les malheureux et d'exercer l'hospitalité, et d'autre part, les traités et l'interprétation que les deux puissances leur ont donnée dans des cas analogues. On nous assure que le prince Milosch Ypsilanti et d'autres qui se sont révoltés contre la Porte ottomane, ne sont pas nommés, mais qu'il y est fait allusion.

Le Divan promet de maintenir la bonne intelligence avec la Russie et l'Autriche, reconnaît les efforts que la Russie fait de son côté à cet égard, ainsi que la note de M. de Nesselrode en fait la remarque, et exprime l'espoir qu'elle ne sera pas troublée. Tel est le contenu de la note remise à Fuad-Effendi. L'ambassadeur a reçu en outre, pour instruction, de promettre au czar, dans une audience particulière, que la Porte ottomane exercera la plus grande vigilance sur les réfugiés polonais et qu'elle éloignera les chefs.

Le czar accueillera-t-il favorablement ces déclarations? Le ministre autrichien attendra pour se prononcer, que la réponse du czar lui soit parvenue.

ESPAGNE.

On lit dans le *Clamor publico*, du 7 : « Avant-hier soir, le ministre de la guerre a attendu au palais, et avec une impatience vivement manifestée, le retour de la reine, qui était au théâtre. A peine S. M. a-t-elle été de retour que, malgré l'heure avancée, le ministre s'est entretenu pendant quelques instants avec elle, et est remonté ensuite précipitamment dans sa voiture. Le ministre s'est rendu en toute hâte du palais chez le président du conseil, où le conseil était réuni. Les ministres ne se sont séparés que bien avant dans la nuit, après avoir traité, dit-on, une question extrêmement importante.

GRANDE-BRETAGNE.

L'Irlande est toujours en fermentation. Des barricades élevées à Dublin devant la chapelle de Nenagh, n'ont pas encore été enlevées. Dimanche dernier il a été impossible d'y entendre la messe. Tous les abords de la chapelle sont défendus, et le peuple ne paraît pas vouloir céder.

— On annonce que les orangistes ont résolu d'en venir aux mains le 5 novembre dans le district de Castle-Wellan. Le lord-lieutenant a résolu de publier la suspension de l'acte *habeas corpus* dans cette baronie.

— Plusieurs négociants et autres habitants de Bristol ont tenu un meeting dans lequel a été adopté un projet d'adresse au très honorable vicomte Palmerston, ministre des affaires étrangères, au sujet de la question turque. Il y est dit : « Le gouvernement et le peuple anglais ne peuvent pas voir tranquillement les droits d'une puissance neutre envahis impudemment, et l'hospitalité que l'amitié des nations et l'humanité universelle étendent aux malheureux, devenir l'occasion de menaces d'une guerre, et de la chute possible d'un état important de l'Europe, et d'un ancien allié de l'Angleterre.

»Nous sommes charmés de voir que votre seigneurie a pris l'initiative en cette affaire : la nation sera avec vous en présence d'événements étrangers, de propositions si surprenantes, de la combinaison odieuse de la cruauté et du blasphème ; votre seigneurie trouvera le peuple de la chrétienne Angleterre uni comme un seul cœur dans la détermination de soutenir puissamment tous les efforts de votre seigneurie, dictés par les droits sacrés de l'humanité et sanctionnés par votre haute responsabilité en qualité de conseiller d'une souveraine constitutionnelle et de ministre et représentant de cette grande, libre et renommée nation. »

Revue de la presse parisienne.

Nous trouvons les lignes suivantes dans l'*Opinion publique*, un des journaux de M. Chambord. Il s'agit des procès du 15 mai et du 13 juin :

Ces deux procès ont montré tout le parti des républicains [illegible] *conspirant contre la République* qu'ils [illegible] fai[illegible] s'efforçant de la renverser.

C'est [illegible] eu t[illegible] d'aplomb! La révolution de février [illegible] ne, elle a produit une Constitution [illegible] pro[illegible] la solidarité des peuples et [illegible] rend[illegible] pour [illegible] France les Républiques sa[illegible]es. Q[illegible] mé[illegible] ce pacte? qui a bombardé [illegible] révolu[illegible] de [illegible] vrier dans Rome? qui s'est [illegible] argé co[illegible] [illegible] tes souverains de l'Assemblée constituante? Sont-ce les démocrates, par hasard? Non, les républicains n'ont joué dans la question romaine aucun rôle agressif ; leur attitude, en cette affaire, a été purement défensive, les débats de Versailles le prouveront assez.

De ce que les républicains ont voulu plusieurs fois *renverser la république*, l'*Opinion*, qui ne veut pas la renverser du tout, conclut qu'il faut, pour la consolider sans doute, rappeler en France, à titre de roi, M. Chambord. On l'appelait jadis *M. Crédit*, l'*Opinion* le nomme aujourd'hui *la solution nationale.*

A la bonne heure ! Installez aux Tuileries la solution nationale, vous donnerez ainsi une bonne leçon aux républicains qui *conspiraient contre la république.*

Nous craignons que cette solution ne leur paraisse un peu boiteuse.

On sait que M. Thiers, dans son rapport sur la question romaine, n'a pas dit un seul mot de la lettre de M. Bonaparte à M. Ney. Le *Dix Décembre* soutient néanmoins que la lettre n'est pas enterrée, qu'on fera la guerre au besoin pour la soutenir.

Si l'on s'en rapportait, dit le *Dix Décembre*, à certains organes de la presse, on croirait naturellement que le président de la République a perdu tout souvenir de sa lettre à M. Edgar Ney.

Nous avons beau chercher les faits sur lesquels ils se fondent pour appuyer de telles idées, nous ne pouvons en découvrir le secret !...

Le président fera donc incontestablement tous ses efforts, pour ramener l'esprit aveugle de la camarilla romaine à de meilleurs sentiments; mais, après avoir tenté les voies de conciliation qu'on doit attendre d'un gouvernement sage et modéré, on peut se pénétrer de ceci : c'est que Louis-Napoléon ne changera pas sa politique pour complaire à quelques hommes rétrogrades; il suivra l'opinion publique, d'accord en cela avec sa conscience.

Ne vaudrait-il pas mieux cent fois *mourir en combattant pour la liberté* que de se déshonorer en pactisant avec le despotisme ?

Le président s'appelle Louis-Napoléon, ce nom seul est tout un programme politique...

Toutes ces fanfaronnades tomberont par terre, et M. Bonaparte n'ira pas mourir en combattant pour les beaux yeux de sa lettre. Dans tous les cas, et quoi qu'il fasse maintenant, ses torts envers la démocratie ne sont pas de ceux qui se réparent ou s'oublient.

Nous avons réussi à scandaliser l'*Univers* en affirmant que les différences dans le culte n'ont plus aujourd'hui la même importance qu'au temps des Croisades. Nous sommes, en effet, de ceux qui applaudissent à la poignée de main échangée entre le curé de la Madeleine et le pasteur protestant, de ceux qui voient le Turc et le juif sans répugnance, de ceux qui croient à la conciliation future et prochaine des différentes manifestations religieuses, à la prédominance de la pensée et du sentiment qui unissent, sur la forme et la matière qui divisent.

Et nous ajoutons qu'en pensant ainsi, nous nous croyons non-seulement chrétiens, c'est-à-dire d'accord avec l'esprit qui inspira l'Evangile, mais plus attachés que l'*Univers* à la religion catholique, c'est-à-dire véritablement universelle.

On lit dans le journal la *Liberté* :

Le journal légitimiste, l'*Opinion publique*, accorde aujourd'hui à M. Louis-Napoléon Bonaparte un témoignage qui doit lui être sensible : elle affirme qu'en cas de restauration l'on s'occupera de lui, et qu'il a jusqu'à présent rendu trop de services à la cause de l'ordre pour qu'on hésite à lui faire une position.

La mémoire de Fourier.

Notre ami Eugène Stourm, qui rédige actuellement un journal démocratique dans les départements, vient de nous adresser les lignes suivantes. Elles étaient destinées à être lues le 10 de ce mois sur la tombe de Fourier, de l'homme de génie qui a donné à la science sociale un caractère rigoureux et déterminé les bases du phalanstère, ce rendez-vous futur de tous les penseurs qui cherchent aujourd'hui par des voies diverses le bonheur de l'humanité.

10 OCTOBRE 1849.

Les événements poussent le monde dans la voie de ses destinées, il marche vers son but avec une vitesse toujours plus accélérée. A ne voir que l'apparence des choses, on serait parfois tenté de croire que l'humanité recule, qu'elle déraisonne, et que, sous l'influence d'une vieillesse précoce, elle retombe en enfance. Il n'en est rien. La réalité est que la vérité fait explosion sur tous les points du globe.

La guerre qu'on fait aux idées en dégagera toute la puissance, comme la guerre que les races se livraient autrefois entre elles, a eu cette mission de les mettre en présence et, finalement, de les concilier et de leur faire reconnaître leur solidarité fraternelle;

de même la guerre aux idées ne sera, sans doute, dans notre pauvre humanité en subversion, qui ne peut [illegible] directement, que la première phase de la propagande universelle.

La vérité qu'on persécute ou qu'on calomnie est plus près de son triomphe que celle qu'on dédaigne et pour laquelle on est indifférent; et le temps de l'indifférence pour la vérité est passé à tout jamais, Dieu merci!

Désormais, les idées nouvelles passionneront toutes les âmes, et combien de ces âmes, comme celle de saint Paul, n'arriveront à l'amour du vrai qu'après l'avoir combattu avec fureur; combien de persécuteurs des nouveaux chrétiens seront illuminés tout à coup de la lumière qui se dégagera des croyances mêmes qu'ils venaient anéantir!

L'homme dont nous célébrons le souvenir, impatient autrefois de réaliser son idée, parce qu'il eût voulu ne pas quitter la terre avant qu'elle ne fût sérieusement engagée dans la voie nouvelle tracée par son génie, l'homme dont ce coin de terre contient la dépouille, l'enveloppe périssable, doit maintenant, revenu au calme suprême des régions supérieures, envisager avec un sourire de béatitude ce monde qui s'agite et se dirige à son insu au point qu'il lui a fixé.

Oui, la pensée de Fourier est le but vers lequel tend le monde moderne; il y marche, croyant parfois s'en écarter, comme un navigateur sans boussole que Dieu protège et qui cingle vers la terre promise quand il se croit perdu dans le désert immense de l'Océan.

Il y a déjà bien des années, ô Fourier! que nous venons puiser sur ta tombe, en ce jour solennel, des idées de consolation et de raffermissement. Aujourd'hui notre âme est plus riche que jamais de foi et d'espérance. Comme les premiers chrétiens, nous disons : Le monde nous persécute et nous calomnie, il sera bientôt croyant!

Ste-Pélagie, le 14 octobre 1849.

Au rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique*.

Citoyen,

Arrêté d'abord sous l'inculpation de complot, j'ai vu s'évanouir ce chef d'accusation, et ne suis plus retenu que comme prévenu d'avoir proféré dans un club, le 11 juin, des discours ayant pour but d'exciter à la guerre civile.

Or, depuis la loi du 28 juillet 1848 sur les clubs jusqu'au 13 juin 1849, les citoyens inculpés de délits commis dans les réunions de cette nature, n'ont jamais fait de prison préventive.

De plus, d'autres citoyens, accusés du même délit que celui qu'on m'inculpe, ont été, il y a quelque temps, mis en liberté.

Pourquoi suis-je l'objet d'une exception à la règle générale?

Je signale ce fait parce qu'il me semble de mon devoir, dans l'intérêt de tous, de ne pas laisser s'établir un pareil précédent.

Salut et fraternité.

GENILLER.

M. Geniller demande pourquoi il est l'objet de rigueurs exceptionnelles : a-t-il oublié qu'il était candidat démocrate aux élections de Paris pour l'Assemblée législative?

FAITS DIVERS.

On écrit de Beauvoir au *National de l'Ouest*, qu'à trois lieues de ce port, sur la côte de Notre-Dame, un baleineau de 19 mètres de longueur est venu s'échouer. Les connaisseurs estiment qu'il est âgé de trois à quatre mois; sa circonférence est de 6 mètres. Sa présence sur la côte attire une masse de curieux. Il y a trente ans environ que la mer abandonna au même lieu un baleineau de même âge et de même dimension.

— La rue Saint-Jacques vient d'être le théâtre d'un horrible évènement. Un cordonnier, le nommé D... a eu le malheur de perdre sa femme il y a quelques jours. Il est père d'une petite fille âgée de 7 ans.

Dimanche dernier, son ouvrier étant absent, il fut obligé d'aller porter lui-même une commande pressée. L'enfant resta seule enfermée dans la boutique.

Le père, sans inquiétude, se hâtait pourtant de revenir, quand arrivé à quelques pas de sa demeure, il entendit des cris violents et crut reconnaître la voix de sa fille.

Il se précipite tout effaré, et au travers des vitres il aperçoit l'enfant qui courait comme une folle avec sa robe enflammée :

— Au secours! criait-elle, au secours! J'ai bien peur! Mon [illegible] que cela va me faire de mal. Au secours!

La petite [illegible] n'était pas encore atteinte, mais le feu faisait de rapides progrès. Le pauvre cordonnier ne perd pas un instant; il brise brusquement un grand carreau, se jette dans l'intérieur, et dans ses bras ensanglantés presse son enfant de toutes ses forces pour étouffer la flamme.

Il ressent d'horribles brûlures, mais en moins d'une seconde le feu était éteint.

Tout tremblant encore, mais bien heureux, il dépose doucement sur le lit l'enfant qui n'a pas poussé un cri et semble évanouie. Elle était morte, et pourtant, quand on la déshabilla, on ne put découvrir la moindre trace de brûlure; mais on vit autour de son corps, à la hauteur de la poitrine, un large anneau noirâtre de sang extravasé comme la meurtrissure d'un étau.

Le malheureux, dans son empressement pour sauver sa fille du feu à son propre péril, n'avait fait que changer le genre de mort qui devait la frapper : il l'avait étouffée.

Qu'on juge de son désespoir : il se frappait avec une extrême violence la tête contre les murs; les voisins accourus n'ont pu calmer cette fièvre de désespoir, et bientôt il a fallu le transporter à l'hôpital Cochin dans un état des plus alarmants.

GASPILLAGE. — Il y a bientôt deux mois qu'il est arrivé au ministère de l'agriculture et du commerce de nombreux échantillons des produits de la Chine. Il y avait des balles de cotons de plusieurs espèces, des graines, entre autres des baies de l'arbre à suif, des chanvres, des étoffes, des nattes de rotang, de l'ocre, des résines, des gommes, etc. Un vrai bazar.

Qu'a-t-on fait de tous ces échantillons recueillis à grands frais et qui peuvent être d'une grande utilité pour le commerce et l'agriculture? Par l'incurie de l'administration, toutes les balles et les caisses sont restées dans les cours, ouvertes à tous venants; si bien que nous connaissons des maisons où il se fait de petits musées avec ces produits. Les employés du ministère jouent aux chinois avec les vestes et les calottes des habitants du céleste empire.

Des experts sont venus un instant visiter cet envoi; il était déjà à demi gaspillé, ils ont ouvert les caisses qui étaient encore fermées; là s'est borné l'inspection. Et aujourd'hui il est des échantillons qui ont entièrement disparu.

Voilà trois semaines que nous connaissons ce fait, et dans l'espérance que M. le ministre donnerait une destination utile à ces produits exotiques nous nous étions abstenus.

Nos intérêts politiques et nos intérêts commerciaux seront-ils toujours entre des mains inhabiles?

LE PRÉFET DE SEINE-ET-OISE ET LES INSTITUTEURS. — Nous lisons dans l'*Écho des Instituteurs*, du mois d'octobre :

« Nous affirmons le fait suivant. Le préfet de Seine-et-Oise, M. Arrighi de Padoue, cousin de M. le président de la République, vient d'écrire à tous les comités locaux de son département une lettre par laquelle il les invite à se réunir en séance extraordinaire, et à lui transmettre, dans le plus bref délai possible, leurs réponses aux trois questions suivantes :

Quelle est la conduite de l'instituteur?

Exerce-t-il ses fonctions avec zèle?

FAIT-IL DE LA PROPAGANDE SOCIALISTE?

N'est-ce pas provoquer les comités locaux à dénoncer les instituteurs, qui tous, aux yeux de la réaction, sont plus ou moins coupables de propagande socialiste, par cela seul qu'ils instruisent les enfants du peuple et qu'ils sont républicains?

Au reste, M. Arrighi ne fait que poursuivre une pensée qu'il nourrit depuis longtemps. Il y a trois mois environ, ce digne ami de M. de Falloux, appela dans son cabinet l'inspecteur des écoles primaires, M. Ruck, et lui dit en lui montrant une liste d'une trentaine d'instituteurs : « Tous ces gens-là ont fait de la propagande au moment des élections; vous allez m'adresser un rapport sur chacun d'eux, afin que je les traduise devant les comités d'arrondissement. »

M. Ruck, après avoir jeté les yeux sur la liste, répondit qu'il ne pouvait en conscience faire de rapport *contre* aucun de ces instituteurs, qui tous étaient des hommes honorables, capables et dévoués à leurs fonctions. En ce cas, repartit le préfet, je vais faire connaître votre refus à M. le ministre, qui avisera. Peu de jours après, un avis officiel informait M. Ruck qu'il était transféré dans le département du Pas-de-Calais. Et qui est-ce qui le remplaçait dans celui de Seine-et-Oise? M. Loizellier, le plus fougueux réactionnaire de France et de Navarre.

Pourtant, ce dernier, malgré son zèle et sa bonne volonté, ne peut verbaliser sur des faits qui se sont passés deux mois avant son arrivée dans le pays, alors qu'il était occupé à traquer les instituteurs de l'Artois. De là nécessité, pour que besogne se fasse, de convoquer extraordinairement les comités locaux, comme vient de le faire M. Arrighi, cousin de M. le président de la République, et, qui plus est, intime ami de M. de Falloux.

HAUTE COUR DE JUSTICE SÉANT A VERSAILLES.

AFFAIRE DU 13 JUIN,

ACTE D'ACCUSATION.

(Suite.)

» Si, après les nouvelles du 3 juin, et tout le monde le répète ici, vous n'avez pas fait justice, une bonne fois pour toutes, de tant d'infamies, de malheurs qui vous ont courbé sous le joug Bonaparte et compagnie; si vous aurez entendu bombarder Rome, massacrer les patriotes italiens, fusiller nos prisonniers de guerre, et, pis que les fusiller, les tuer à coups de crosse de fusil, comme ils ont fait de deux pauvres tirailleurs de Malara, traînés dans un guet-apens, le matin du 3; si vous aurez entendu tout ça sans vous en émouvoir, sans vous soulever tous comme un seul homme,... oh! alors nous pourrons bien, nous pauvres câpres, émissaires de la défaite de la démocratie européenne, nous pourrons bien désespérer à tout jamais de la France, et nous mourrons en reniant cette fraternité qui a répondu à nos cris d'agonie suprême par des *premiers Paris* et des ordres du jour simples ou motivés!!! »

Et plus loin :

» Le canon gronde de nouveau pendant que j'achève cette lettre. Eh bien, tant mieux! nous invoquons l'attaque qu'on nous menace d'un instant à l'autre. Nos travaux intérieurs sont prêts, nos fusils toujours chargés, nos mèches allumées... Allez, généraux de la France, assassins, nous vous attendons à pied ferme. La victime est prête sur l'autel... seulement elle ne mourra pas seule! Venez!

» Démocrates de Paris, êtes-vous complices de l'assassinat qui va se commettre en Italie. C'est ce que nous saurons sous peu de jours. Nous vous attendons-là pour juger. Adieu, mon ami, votre F. DODA. »

Ainsi, par une tactique habile, tandis qu'à Paris on se fait un prétexte de l'expédition française en Italie, pour appeler dans la rue le peuple que l'on égare, à Rome, on ne prolonge, par la pression et la dictature, une résistance sans espoir et sans but, qu'en promettant au peuple le secours d'une révolution à Paris et en France.

Cette révolution, si ardemment désirée à Rome, on ne négligeait rien pour la faire éclore à Paris par les efforts réunis du comité démocratique socialiste, du comité de la presse, des sociétés secrètes et de quelques membres de la Montagne.

C'était le 11 juin que devaient avoir lieu à l'Assemblée les interpellations annoncées par le représentant Ledru-Rollin.

Le 10, le journal la *Révolution démocratique et sociale* dit, en parlant des membres de la majorité :

» Le peuple connaît l'art. 110 de la Constitution; il les mettra hors la loi avec les Bonaparte, les Barrot, et quand il rend des arrêts de cette sorte, il sait les exécuter; souvenez-vous du 10 août! la déchéance! tel doit être le cri de tous les bons citoyens. Nous avons à venger les vaillants soldats qui sont tombés devant Rome, et à réparer une de ces hontes qui restent comme un stygmate au front des nations; [illegible].

» Donc la déchéance du président, [illegible] sans tarder, ou le peuple rentrera dans la plénitude de ses droits contre le président et contre la majorité qui s'associeraient à ses crimes. Guerre aux traîtres! *Vive la République démocratique et sociale!* »

Une pièce saisie tout récemment chez un sieur Merlet, poursuivi pour détention d'armes et de munitions de guerre, donne, du 10 au 15 juin, le compte-rendu des actes de la commission de la Société des Droits de l'homme et de ses rapports avec les chefs de sections. On y voit que le 10, la commission réunie décide la permanence pour le lendemain 11, et qu'elle nomme une sous-commission de cinq membres chargés de se rendre le même jour chez divers représentants de la Montagne non désignés, « afin de savoir quelle sera leur conduite si le vote sur la mise en accusation n'obtient pas la majorité des suffrages. »

Le 10, partent des bureaux de la *Démocratie pacifique*, écrites et signées par le sieur Brunier, des lettres de convocation adressées au nom de la commission de la presse pour une réunion fixée au lendemain 11, à onze heures et demie, rue de Beaune, 2, au siège du journal. Brunier, qui ne dépose qu'avec réticence, avoue avoir expédié au moins huit ou dix de ces lettres. En dehors des membres déjà connus de la presse démocratique, il en a été envoyé à MM. Duras, du *National*; Perrée, du *Siècle*; Duveyrier, du *Crédit*; de Girardin, de la *Presse*. Il est non moins certain que la commission des vingt-cinq avait été appelée, car les membres les plus influents ont assisté à la réunion.

Le 11, on lit dans la *Vraie république*, journal de l'accusé Thoré, un article intitulé : *La Patrie est en danger!* et qui se termine ainsi :

« Plus de dissentiment; union parfaite entre tous pour vaincre les factieux qui ont attenté à la République.

» Demain, sans doute, la Montagne viendra à la tribune proclamer la déchéance.

» Il y a crime de haute trahison. La déchéance est de plein droit.

» S'y opposer serait déchirer la Constitution, violer la République et abdiquer par cela même le titre de représentant du peuple.

» Le nombre n'est rien sans la justice.

» La veille du 10 août, 406 voix contre 224 amnistiaient de nouveau le pouvoir exécutif. En février, quelques députés seulement eurent pour eux le droit, la nation, la victoire.

» Avec la Montagne sera la loi, l'Assemblée, la nation. »

Le 11 aussi, les organes de la presse démocratique et sociale, la *Vraie République*, le *Peuple*, la *Démocratie pacifique*, etc., publient l'adresse suivante, revêtue des signatures de 121 représentants, parmi lesquels figurent les 31 accusés de cette catégorie. La reproduction de ces signatures a ici quelque utilité relativement à l'une des pièces importantes du procès.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

La Montagne à la Démocratie allemande.

« Frères!

» Au signal donné par notre révolution sociale de février, l'Allemagne s'est ébranlée. Mûre pour les idées nouvelles, elle s'est levée contre les despotes; elle a revendiqué les droits si longtemps méconnus de la souveraineté populaire.

» Dans leur épouvante, les lois s'effacèrent hypocritement devant la résurrection de l'Allemagne. Vainement ils s'unissent pour l'étouffer sous un suprême effort. Vienne, Berlin, Dresde, cités héroïques, frémissent sous le joug. Ce n'est que pour un jour; et déjà sur le Rhin, au nom de la Constitution et de l'unité, vous relevez le drapeau de l'émancipation. Le suffrage universel a consacré votre droit. C'est la cause des peuples. Elle triomphera.

» A vous, frères! nos sympathies les plus vives, nos vœux les plus ardents! Ces vœux seront-ils longtemps stériles? Un pouvoir infidèle à son origine, traître à ses devoirs, enchaînera-t-il longtemps l'essor de la France? Non, elle ne peut faillir à ses nobles instincts, et pour la cause commune elle est prête à verser un sang dont elle ne fut jamais avare en faveur des nations opprimées.

» Le privilège et le droit, le despotisme et la liberté sont en présence. Républicains ou esclaves... telle est pour vous l'alternative. Pas d'hésitation! pas de moyen terme! Votre salut et le nôtre sont à ce prix.

» L'Allemagne et la France ont reçu du ciel une mission sacrée; en leurs mains sont les destinées du monde. Sous la bannière de la démocratie, elles forment entre l'Orient et l'Occident le rempart de la civilisation contre la barbarie. Unies par le bras et par l'idée, elles édifieront la société nouvelle.

» Frères! espoir et persévérance! et bientôt, dans une fraternelle étreinte, sur les ruines des trônes et des privilèges, deux grands peuples pourront s'écrier, pleins du saint enthousiasme de la victoire :

» Allemagne et France!... pour la paix et le bonheur de l'humanité!

» Avril (Isère). — Anstett (Bas-Rhin). — Arnaud (Var). — Bac (Haute-Vienne). — Baune (Loire). — Benoît (Rhône). — Bertholon (Isère). — Brives (Hérault). — Bruys (Saône-et-Loire). — Breymand (Haute-Loire). — Beyer (Bas-Rhin). — Bandsept (Bas-Rhin). — Boc (Bas-Rhin). — Baudin (Ain). — Bard (Saône-et-Loire). — Boysset (Saône-et-Loire). — Boichot (Seine). — Aristide Bouvet (Ain). — Burgard (Haut-Rhin). — Cholat (Isère). — Commissaire (Bas-Rhin). — Considerant (Seine). — Cantagrel (Loir-et-Cher). — Cassal (Haut-Rhin). — Crestin (Jura). — Chouvy (Haute-Loire). — Chovelon (Haute-Loire). — Combier (Ardèche). — Clément (Isère). — Delbetz (Dordogne). — Detours (Tarn-et-Garonne). — Deville (Hautes-Pyrénées). — James Demontry (Côte-d'Or). — Doutre (Rhône). — Dulac (Dordogne). — Duché (Loire). — Delavallade (Creuse). — Derriey (Jura). — Marc Dufraisse (Dordogne). — Dupuiz (Gers). — Dussoubs (Haute-Vienne). — Daniel Lamazière (Haute-Vienne). — Esnery (Bas-Rhin). Fargin-Fayolle (Allier). — Fond (Rhône). — Faure (Rhône). — Fawtier (Haut-Rhin). — Frémond (Ain). — Gambon (Nièvre). — Gastier (Nièvre). — Gilland (Seine-et-Marne). — Gendrier (Saône-et-Loire). — Greppo (Rhône). — Heitzmann (Saône-et-Loire). — Hofer (Haut-Rhin). — Jannot (Saône-et-Loire). — Jehl (Bas-Rhin). — Joigneaux (Côte-d'Or). — Jollivet (Dordogne). — Kœnig (Bas-Rhin). — Kopp (Bas-Rhin). — Labrousse (Lot). — Laclaudure (Haute-Vienne). — Lafon (Lot). — Lamarque (Dordogne). — Lamennais (Seine). — Landolphe (Saône-et-Loire). — Lasteyras (Puy-de-Dôme). — Lavergne (Tarn). — Ledru-Rollin (Seine). — Louriou (Cher). — Madet (Allier). — Maigne (Haute-Loire). — Malardier (Nièvre). — Martin Bernard (Loire). — F. Mathé (Allier). — Mathieu (Drôme). — Ménand (Saône-et-Loire). — Michel (de Bourges) (Cher). — Michot (Loiret). — Mie (Dordogne). — Miot (Nièvre). — Monnier (Haute-Loire). — Morellet (Rhône). — Mornaix ([illegible]). — Muhlenbeck (Haut-Rhin). — Nadaud (Creuse). — Pelletier (Rhône). — Perdiguier (Seine). — Pilleger (Haut-Rhin). — Pilhes (Arriège). — Pontande (Ariège). — Félix Pyat (Cher). — Racouchot (Saône-et-Loire). — Rantian (Allier). — Rattier (Seine). — Richard (Cantal). — Richardet (Jura). — Rigaudie (Dordogne). — Robert (Yonne). — Rochut (Nièvre). — Rolland (Saône-et-Loire). — Ronjat (Isère). — Roselli-Mollet (Ain). — [illegible] — Rougeot (Saône-et-Loire). — Roussel (Ain). — Saint-Ferréol (Haute-Loire). — Salmon (Meurthe). — [illegible] (Allier). — Savatier-Laroche (Yonne). — Savoye (Haut-Rhin). — Signard (Haute-Saône). — Sommier ([illegible]). — Suchet (Var). — Terrier ([illegible]). — Testelin ([illegible]). — Vauthier (Cher). — Vignes (Ariège). — Vignier (Cher).

Enfin, le même jour, dans les mêmes journaux, commencent les publications qui se rattachent plus directement, soit aux éléments constitutifs, soit aux actes d'exécution du complot. Le comité démocratique socialiste, par l'organe de la commission exécutive des vingt-cinq, prend l'initiative, il rappelle aux représentants, par le manifeste ci-après, inséré notamment dans les journaux le *Peuple* et la *Vraie République*, l'engagement qui les a liés et dont il a été question plus haut.

COMITÉ DÉMOCRATIQUE DES ÉLECTIONS

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

CONSTITUTION, ART. 5.

« La République française respecte les nationalités étrangères, comme elle entend faire respecter la sienne. Elle n'entreprend aucune guerre dans des vues de conquêtes, et n'emploie jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple. »

« Art. 54. Le président de la République veille à la défense de l'État, mais il ne peut entreprendre aucune guerre sans le consentement de l'Assemblée nationale.

» Oudinot, sur des instructions secrètes, a trahi la parole de la France. Les soldats de la République française, armés contre un peuple libre, sont condamnés à mitrailler leurs frères, les républicains de Rome.

» Le pouvoir exécutif aura-t-il impunément violé la Constitution!

» Membres de l'Assemblée nationale, souvenez-vous que vous êtes les mandataires du peuple souverain. »

« Art. 110. L'Assemblée nationale confie le dépôt de la Constitution et des droits qu'elle consacre à la garde et au patriotisme de tous les Français. »

« Élus du département de la Seine, entre le peuple et vous, il a été dit, le 13 mai, art. 2 :

» Si la Constitution est violée, les représentants du peuple doivent donner au peuple l'exemple de la résistance.

» André. — Aimé Baune. — Bertrand Espouy. — Caron. — V. Chipron. — Chardon. — Cœur-de-Roy. — Delbrouck. — Dubois. — Duféllix. — B. Duverdier. — Philippe Faure. — Fribourg. — Floriot. — Grandmesnil. — Larger. — Maillard. — Magnan. — Madier de Monjau jeune. — Morel. — F. Pardigon. — Rouveau. — Servient. — Songeon. — Tessier-Dumotay. »

Le manuscrit de cette déclaration a été saisi chez l'accusé Maillard. Il paraît être de la main de l'accusé Pardigon.

Viennent ensuite deux autres pièces :

1° Une note communiquée ainsi conçue :

DÉCLARATION.

« En face de la dépêche qui prouve jusqu'à l'évidence la violation audacieuse de la Constitution par M. Louis Bonaparte et ses ministres, et leur désobéissance à la délibération de l'Assemblée constituante en date du 7 mai dernier, la Montagne ne peut que protester énergiquement. Que le peuple reste calme, il peut compter que la Montagne se montrera digne de la confiance dont il l'honore. Elle fera son devoir! (*Communiqué.*) »

2° Une protestation de l'*Association démocratique des Amis de la Constitution*, qui se termine ainsi :

« Que la responsabilité de ce grand attentat retombe tout entière sur ceux qui l'ont consommé! Que chaque citoyen se rappelle que le dépôt de la Constitution et des droits qu'elle consacre est confié à la garde et au patriotisme de tous les Français (art. 110 de la Constitution).

» Délibéré et adopté en assemblée générale, le 9 juin 1849. » (*Suivent les signatures.*)

La réunion convoquée dans les bureaux de la *Démocratie pacifique* eut lieu le 11, entre onze heures et midi. Elle fut présidée d'abord par l'accusé Considerant, représentant et rédacteur-gérant de ce journal, puis, sur la fin, par M. de Girardin, rédacteur en chef de la *Presse*. Le sieur Toussenel, qui y assistait comme membre du comité de la presse, est certain d'y avoir vu, indépendamment d'un grand nombre de journalistes, les accusés Servient, Songeon, Chipron, Morel, Tessier-Dumotay, tous membres de la commission des vingt-cinq du comité socialiste. Les accusés Cantagrel et Vauthier sont les seuls représentants désignés comme ayant paru à cette réunion du matin. Suivant les sieurs Toussenel et Chotard, la discussion porta sur le parti que devaient prendre les représentants et la presse, dans les circonstances où l'on se trouvait, et particulièrement sur ce qui se ferait dans le cas où la majorité rejetterait la proposition de mise en accusation. Il fut décidé qu'il y aurait une protestation de la presse et une des représentants contre la violation de la Constitution.

On se donna un nouveau rendez-vous pour le soir, rue Coq-Héron, 5, dans les bureaux du *Peuple*. Quelle que soit la réserve avec laquelle s'expliquent les hommes qui ont pris eux-mêmes part à cette délibération du 11 au matin, on peut apprécier ce qui a été proposé par ce qui a été combattu. Or, il paraît certain que M. de Girardin et d'autres membres, tout en se prononçant pour une protestation énergique de la minorité, ont combattu l'idée d'une manifestation populaire comme pouvant aboutir au ridicule, l'insurrection comme inopportune et manquant d'éléments de succès. La question de faire retirer la Montagne dans un lieu autre que le siège de l'Assemblée nationale fut nécessairement aussi soulevée, car M. de Girardin s'attacha à démontrer les inconvénients d'une démarche de cette nature. D'un autre côté, l'accusé Considerant, qui avait provoqué et présidé la réunion, se rendant aussitôt après au 14e bureau de la chambre où s'était rassemblée la Montagne, y présenta déjà rédigées, c'est lui qui le déclare, des propositions qui étaient loin d'avoir un caractère pacifique (1). Elles tendaient notamment :

A faire déclarer, séance tenante, le pouvoir exécutif déchu;

A faire déclarer la majorité complice de la violation de la Constitution;

A constituer, en permanence, l'Assemblée réduite à ce qu'il appelait les représentants constitutionnels.

Il est difficile d'admettre que ces propositions ne soient pas le résultat de la Conférence que l'accusé Considerant venait de présider dans les bureaux de son journal.

D'un autre côté, la pièce saisie chez Merlet constate que la commission de la société des Droits de l'Homme était, ce jour-là, en permanence. La sous-commission qu'elle a déléguée auprès de quelques représentants a obtenu pour réponse : « Que la Montagne épuisera d'abord tous les moyens légaux, qu'ensuite elle prendra les armes. » Dans cette alternative, les chefs de section sont convoqués pour onze heures, et distribués en permanence sur quatre points différents. La commission se tient à portée de l'Assemblée. C'était de là enfin, que devait partir la provocation à l'appel aux armes.

Au début de la séance, le représentant Ledru-Rollin déclare les interpellations inutiles et la Constitution violée. Il dépose une proposition de mise en accusation du président de la République et des ministres. Plus tard, répondant au discours de M. le président du conseil, il s'écrie : « La Constitution est violée, nous la défendrons par tous les moyens possibles, même par les armes (2).

Ce n'est point là une parole échappée à un entraînement involontaire :

« J'ai dit et je répète, ajoute l'orateur au milieu de l'orage soulevé par ce cri de guerre : La Constitution violée sera défendue par nous, même les armes à la main. Le lendemain 12, tout en prétendant expliquer ces paroles, il les rappelle; il déclare n'en rien rétracter et y persévérer. C'était donc un programme convenu, concerté; c'était l'exécution de l'engagement contracté devant le comité démocratique socialiste, et si impérieusement rappelé dans les journaux du matin par la commission des vingt-cinq.

[illegible] même [illegible], et avait [illegible] dont [illegible] le concours [illegible] Paris.

Pendant le cours même de la séance, l'accusé Paya, qui tient à Paris, rue de l'Université, 108, ce qu'il appelle une correspondance à l'usage des journaux des départements, écrit, à la date du 11, aux feuilles abonnées à sa correspondance :

» La situation de Paris est la même qu'hier, si ce n'est que les esprits sont beaucoup plus agités. Tous les partis sont en éveil, tous les journaux sont à la résistance [illegible], les bras attendent, [illegible] beaucoup de conseils ont été tenus... »

Cette lettre, reproduite par un grand nombre de journaux de départements, notamment par le *Démocrate du [illegible]* du 15 [illegible], se termine ainsi :

---

(1) Le [illegible], journal de Bruxelles, 1er juillet 1849.

(2) *Moniteur* du 12 juin. Supplément.

« Après une suspension d'un quart d'heure, M. Ledru-Rollin monte à la tribune, mais d'autres devoirs que ceux de vous écrire m'appellent; je ne puis que vous dire que le chef de la Montagne commence son discours en déclarant que la Constitution était manifestement violée, aux termes de l'article 110, les citoyens ont le droit de la défendre les armes à la main.

» A demain donc, si le télégraphe ne vous instruit pas avant moi des évènements. »

Ainsi que tout le monde l'avait prévu, sur les interpellations de l'accusé Ledru-Rollin, l'ordre du jour pur et simple fut adopté par 361 voix contre 203.

Le soir, suivant la parole donnée à la réunion de la *Démocratie pacifique*, les membres de la commission des vingt-cinq et du comité de la presse se retrouvent dans les bureaux du journal le *Peuple*, rue Coq-Héron, 5. Toutefois, MM. Duras et Bareste, qui avaient répondu à l'appel du matin, ne reviennent pas. M. de Girardin se présente d'abord, mais, quand on décide, malgré son avis, qu'on ira conférer avec la Montagne, rue du Hasard, 6, il se retire. Une députation de quarante membres environ se rend rue du Hasard, à la réunion des membres de la Montagne, qui ne consent à admettre que dix délégués pris parmi les rédacteurs en chef et les membres de la commission des vingt-cinq. Le sieur Toussenel a vu entrer, à ce titre, l'accusé Tessier-Dumotay; les accusés Chipron et Aimé Baune avouent avoir fait partie des membres admis. L'accusé Langlois n'est pas introduit et se retire mécontent. Au sortir de cette conférence, les délégués reviennent à l'imprimerie du *Peuple*, où il se fait toute la nuit un grand mouvement.

Qu'avait-il été résolu dans cette conférence ? Les journaux du 12 vont le faire connaître.

Le *Peuple*, la *Révolution démocratique et sociale*, la *Réforme*, la *Démocratie pacifique* publient, avec le décret d'accusation proposé la veille à l'Assemblée, les quatre pièces suivantes :

PROCLAMATION DE LA MONTAGNE.

Au peuple, à la garde nationale, à l'armée !

« La majorité de l'Assemblée législative vient de passer dédaigneusement à l'ordre du jour sur les affaires d'Italie.

» Par ce vote, la majorité s'est alliée à une politique qui viole la Constitution.

» Nous avons déposé un acte d'accusation contre le pouvoir exécutif. Nous le soutiendrons demain. Nous voulons épuiser les moyens que la Constitution met entre nos mains.

» Que le peuple continue à avoir foi en ses représentants comme les représentants ont foi en lui.

» Paris, une heure du matin.

» Nous membres de la presse républicaine, nous membres du comité démocratique socialiste, nous disons au peuple de se tenir prêt à faire son devoir.

» La Montagne fera le sien jusqu'au bout.

» Nous avons sa parole.

» Cinq représentants ont été délégués par elle pour aviser.

» Tous les républicains se lèveront comme un seul homme.

» *Les membres de la presse républicaine,*

» *Les membres du comité démocratique socialiste.* »

PROCLAMATION DES ÉCOLES.

« Citoyens,

» La Constitution de la République française a été violée par le pouvoir exécutif.

» La majorité royaliste de l'Assemblée législative, par son ordre du jour, se rend complice de sa trahison. Elle se met elle-même hors la loi.

» La lutte est aujourd'hui entre la République et ses éternels ennemis.

» La minorité de l'Assemblée, la Montagne, soutient seule l'inviolabilité de nos droits.

» Tous les citoyens qui ont du cœur et une conscience républicaine doivent la soutenir dans l'accomplissement de ce devoir sacré.

» A vous, citoyens des Ecoles de Paris, qui avez pris l'initiative de la protestation vengeresse de février, de vous réunir les premiers autour du drapeau constitutionnel.

» Au signal de nos représentants, marchons tous en avant au cri unanime de :

» VIVE LA RÉPUBLIQUE !

» Le comité des étudiants républicains,

» BARUT, A. BLONDIN, CŒUR-DE-ROY, DUVIVIER, FONVIELLE, FAURIAS, HÉLIE, HUBBARD, LEBOTS, MESAIZET, JOUBERT, MOUTARD, WATRIPON (1). »

LE COMITÉ ÉLECTORAL TYPOGRAPHIQUE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

» La Constitution porte :

» Art. 5. La République française respecte les nationalités étrangères comme elle entend faire respecter la sienne ; elle n'entreprend aucune guerre dans des vues de conquêtes, et n'emploie jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple.

» Art. 54. Le président de la République veille à la défense de l'Etat; mais il ne peut entreprendre aucune guerre sans le consentement de l'Assemblée nationale. »

La violation de ces deux articles est manifeste par l'attaque impie de l'armée française contre la République romaine.

En face d'un pouvoir qui faillit à son devoir, c'est aux citoyens à faire le leur...

» Art. 110. L'Assemblée nationale confie le dépôt de la Constitution et des droits qu'elle consacre à la garde et au patriotisme de tous les Français. »

Elus du département de la Seine, vous savez quel engagement vous avez contracté dans le cas d'une violation de la Constitution.... Agissez.... Le peuple a les yeux fixés sur vous.

DEBOCK, compositeur ; MERCUET, imprimeur ; PETIT, imprimeur; FORGET, compositeur ; GUILLEMETTE, compositeur; ANTOINE, imprimeur.

Le projet manuscrit de la proclamation de la Montagne (la première des trois pièces ci-dessus) a été trouvé, le 12 au soir, dans les bureaux de la *Démocratie pacifique*. Il contient un passage qui a été supprimé.

---

(1) La *Démocratie pacifique* publie seule les noms des signataires.

Le journal la *Vraie République* publie les mêmes pièces, moins la deuxième (la Déclaration de la presse républicaine et du comité socialiste).

Il la remplace par l'article suivant, qui ouvre les colonnes de son journal :

« L'Assemblée nationale confie le dépôt de la présente Constitution et des droits qu'elle consacre à la garde et au patriotisme de tous les Français. »

(Article 110 de la Constitution.)

« La République a été trahie, la Constitution violée par le pouvoir exécutif.

» Le président et ses ministres ont usurpé l'autorité qui appartenait, par délégation du peuple, à l'Assemblée constituante.

» En vertu du droit républicain et du droit humain, en vertu de la Constitution jurée par le président en séance solennelle,

» M. Bonaparte est déchu de la présidence, et il doit être mis en accusation ainsi que ses ministres.

» Deux cent trois représentants du peuple souverain ont déclaré le fait de haute trahison, et proclamé le droit de résistance par les armes.

» Trois cent soixante autres mandataires infidèles ont voulu opposer le nombre à la justice et à la loi, et par ce coup de majorité, se constituant complices de la trahison, ils ont eux-mêmes violé le pacte légal de la République.

» La majorité d'une assemblée mandataire du peuple n'a aucun droit contre le droit du peuple souverain.

» C'est au peuple, c'est à la garde nationale, c'est à la presse, c'est à l'armée, c'est à tous les Français de juger le fait de haute trahison, de prononcer la déchéance du pouvoir exécutif, l'incompétence de la majorité de l'Assemblée législative, solidaire de l'attentat, et de prendre l'exercice de la souveraineté.

» La conduite du peuple est toute tracée : il n'a qu'à se serrer autour de la seule assemblée légitime, de celle qui reste fidèle à la République. »

La *Révolution démocratique et sociale* contient un premier article ainsi conçu :

Paris, 11 juin.

« Le sort en est jeté ! Paris tout entier répondra, comme en juillet, comme en Février, au cri poussé par Ledru-Rollin au nom de la Montagne et de toute la France. Les traîtres qui forment la majorité de l'Assemblée ont déchiré la Constitution, en sanctionnant par un vote infâme la trahison de M. Bonaparte et de ses ministres, et du même coup ils ont déchiré le mandat que le peuple avait eu la faiblesse de leur donner pour défendre la République et la Constitution.

» Que la Montagne ne perde pas un instant, qu'elle prononce la mise hors la loi de Bonaparte, de ses ministres et des représentants félons de la majorité royaliste ! C'est en ses mains que résident maintenant tous les pouvoirs de l'Assemblée nationale. Nous attendons avec confiance son énergique initiative; elle ne faiblira pas, elle a mesuré le danger et le devoir, et ce n'est pas le danger qui l'arrêtera, quand le devoir l'appelle.

» La garde nationale et l'armée entendront la voix de la Montagne, nous en avons l'assurance, car elle parlera au nom de la patrie et de la Constitution. Elle a courageusement brûlé ses vaisseaux et jeté au loin le fourreau ! Qu'elle marche dans sa généreuse audace ! Le peuple est avec elle, car le peuple est toujours du côté du droit.

» Il faut que l'odieux guet-apens de Rome soit payé par le châtiment des coupables, il faut que la République française se régénère par un sublime effort, et qu'elle gagne à Paris la dernière bataille de la liberté contre le despotisme.

» La Constitution est violée ! L'article 110 commande énergiquement de défendre, au péril de notre vie, les droits garantis par le pacte fondamental.

» Que d'un bout de la France à l'autre tous les bons citoyens se lèvent; le midi et l'Est, nos deux avant-gardes, n'attendent que le signal. Ils le recevront demain avec le manifeste de la Montagne.

» La justice de Dieu ne manquera pas au généreux peuple de Paris, qui défend le droit et la liberté ! »

Dans le corps du journal se trouve un autre article où l'on remarque ce passage :

« C'est sur les ruines et dans le sang du 10 août que nous prétendons, dites-vous, établir notre Constitution nouvelle ! Pourquoi nous forcer à combattre, pourquoi violer la Constitution ? Oui, nous ferons à la fois un 10 août et un 31 mai, rappelez-vous-le, si vos gentilshommes ont assez de cœur pour ne pas déserter leur complice, ce Bonaparte qu'ils n'ont élu le 10 décembre que pour le perdre et perdre la République avec lui. »

La *Démocratie pacifique* (édition du soir) publie un article signé V. Considerant et se terminant par ces mots :

« Fait-il jour en plein midi ?

» La Constitution est violée, ouvertement violée, violée en plein soleil. Voilà la réponse de la conscience publique.

» La majorité de l'Assemblée a commencé hier à s'associer à cette violation. Elle en est déjà complice.

» Si elle persévère aujourd'hui dans sa complicité en repoussant l'urgence pour l'acte d'accusation, le droit, la légitimité, l'autorité se seront retirés d'elle.

» Ce sera au peuple d'aviser. »

Enfin, à côté de ces publications qui donnent déjà le signal de la révolte, paraissent dans les journaux du 11 et du 12, au nom de quelques gardes nationaux de la 5e, de la 7e, de la 3e légion, des pétitions, non signées, demandant aux colonels de ces légions de provoquer, à titre de protestation, une manifestation de la garde nationale de Paris.

Dès ce moment, le complot est formé; il existe déjà à l'état légal. La résolution d'agir est prise, concertée, publiée. Le sort en est jeté, suivant l'expression de la *Révolution démocratique et sociale*. On tranche, au mépris des droits de l'Assemblée nationale, la question de la violation de la Constitution. On a proclamé à la tribune le droit et la volonté de recourir aux armes ; on dit au peuple de se tenir prêt à faire son devoir; on appelle à soi la garde nationale; déjà on a sous la main, attendant le signal, les permanences de la Société des Droits de l'Homme et des chefs de sections, et si l'exécution est encore ajournée jusqu'après le vote sur la mise en accusation, c'est parce que, dans un audacieux défi, on demande au gouvernement, qu'on a résolu de renverser, de se renverser lui-même, de se laisser mettre hors la loi et de déserter, devant la menace et la révolte de la minorité, les pouvoirs réguliers qu'il tient du pays.

Il résulte des déclarations des sieurs Toussenel et Chotard, que le comité de la presse tint en permanence quelques-uns de ses membres, pendant toute la journée du 12, rue de Beaune, à la *Démocratie pacifique*, et rue Coq-Héron, 5. C'est des bureaux de la *Démocratie* que l'accusé Langlois reconnaît avoir fait passer, ce jour-là, aux représentants de la Montagne réunis dans le 1er bureau de la Chambre, une note rédigée par lui pour les inviter de nouveau à ne pas agir en dehors du palais de l'Assemblée.

» Dans cette même journée, une commission de délégués de la 5e légion, présidée par l'accusé Schmitz, capitaine de la 5e batterie d'artillerie, organisait les préparatifs et les convocations de la manifestation du 13. Le 11, Schmitz avait loué pour le 12, sous le prétexte d'une réunion pour l'élection du colonel, la salle du manège Pellier, rue du Faubourg-Saint-Martin, 11.

Il y réunit, le 12 au soir, sous sa présidence, un assez grand nombre de gardes nationaux, et l'on ne s'occupa que de la manifestation. Vers dix heures et demie, on annonça des individus envoyés par la Montagne. Le sieur Pellier, inquiet du caractère que prenait cette réunion, pria Schmitz de chercher un autre local, et, pour éviter toute objection, fit éteindre le gaz. Les délégués et leur président allèrent reprendre leur séance rue Neuve-St-Nicolas, 28 bis, chez Edouard Schmitz, frère de l'accusé. « Ils attendirent là, dit le témoin Deblin, les ordres que devaient leur transmettre les représentans de la Montagne. »

Tandis que, pendant toute la journée du 12 juin, s'organisaient ainsi le complot et l'attentat ayant pour but de renverser les pouvoirs établis par la Constitution, l'Assemblée législative, à la fin d'une séance prolongée jusqu'à dix heures et demie du soir, votait, à la majorité de 377 voix contre 7, le rejet de la proposition de la mise en accusation. La Montagne s'abstenait de prendre part au vote. Pour elle, la condition de l'action venait de s'accomplir. Aussi, après la séance, loin de se séparer, se rendait-elle dans les bureaux de la *Démocratie pacifique*.

C'était le lieu destiné par avance aux dernières résolutions des conjurés. Une grande affluence y était réunie.

Les membres de la commission des vingt-cinq et du comité de la presse s'y trouvaient. Le sieur Toussenel y a vu arriver l'accusé Servient. L'accusé Chipron reconnaît avoir fourni, dans cette réunion, le texte de la déclaration des comités qui a paru le lendemain 13, dans les journaux démocratiques. Les accusés Langlois et Allyre Bureau, tout en convenant de leur présence, refusent de s'expliquer sur ce qui s'est passé.

Trois ou quatre personnes furent présentées et admises comme délégués du Luxembourg. Le sieur de Caudin fit passer à l'accusé Cantagrel le billet ainsi conçu, retrouvé depuis au Conservatoire :

« Mon cher Cantagrel, j'arrive de Versailles ; convoqué, soyez assez bon pour m'instruire.

» A vous. « Signé : J. DE CAUDIN. »

On mit à la disposition des membres de la Montagne une salle particulière.

Les accusés Ledru-Rollin, Considerant et Félix Pyat rédigèrent la proclamation de la Montagne. Le manuscrit, après quelques modifications, fut remis aux journalistes qui l'attendaient, et l'on convint d'y apposer les noms des signataires de l'adresse à la *Démocratie allemande*, insérée dans les journaux du 11. La réunion se sépara à trois heures du matin.

Le 13, les journaux *la Vraie République*, *la Tribune des Peuples*, *la Révolution démocratique et sociale*, *la Réforme*, *la Démocratie pacifique* publient d'abord et dans le même ordre les trois pièces ci-après. La *Démocratie pacifique*, dans l'édition du soir, les fait précéder de cette note : « Les trois pièces qui suivent, arrêtées cette nuit, ont été publiées déjà dans notre numéro de ce matin. »

« AU PEUPLE FRANÇAIS !

» Le peuple seul est souverain. Les délégués du peuple, quels qu'ils soient, le président de la République, les ministres, les représentans eux-mêmes ne reçoivent et ne conservent leur mandat qu'à la condition d'obéir à la Constitution.

» Quand ils la violent, leur mandat est brisé.

» La Constitution dispose :

» ART. 54.

» Le président de la République veille à la défense de l'Etat ; mais il ne peut entreprendre une guerre sans le consentement de l'Assemblée nationale.

» ART. 5 DU PRÉAMBULE.

» La République française respecte les nationalités étrangères comme elle entend faire respecter la sienne ; elle n'entreprend aucune guerre dans des vues de conquêtes, et n'emploie jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple.

» Or, le président de la République a déclaré la guerre à Rome sans le consentement de l'Assemblée nationale.

» Bien plus, au mépris du décret de l'Assemblée du 7 mai, il a continué de faire verser le sang français.

» Enfin, il a employé les forces de la France contre la liberté du peuple romain.

» Cette double violation de la Constitution est éclatante comme la lumière du soleil.

» Les représentants du peuple soussignés ont fait appel à la conscience de leurs collègues en leur proposant la mise en accusation du pouvoir exécutif.

» La majorité de l'Assemblée a rejeté l'acte d'accusation ; elle s'était déjà rendue complice du crime par son vote du 11 sur les affaires d'Italie.

» Dans cette conjecture, que doit faire la minorité ?

» Après avoir protesté à la tribune, elle n'a plus qu'à rappeler au peuple, à la garde nationale, à l'armée, que l'article 110 confie le dépôt de la Constitution et des droits qu'elle consacre à la garde et au patriotisme de tous les Français.

» PEUPLE, LE MOMENT EST SUPRÊME ! tous ces actes recèlent un grand système de conspiration monarchique contre la République. La haine de la démocratie, mal dissimulée sur les bords de la Seine, éclate en toute liberté sur les bords du Tibre.

» Dans cette lutte engagée entre les peuples et les rois, le pouvoir s'est rangé du côté des rois contre les peuples.

» Soldats ! vous comptiez arracher l'Italie aux Autrichiens; on vous condamne à seconder les Autrichiens dans l'asservissement de l'Italie.

» Au moment où la Prusse, la Russie et l'Autriche menacent nos frontières de l'Est, on veut faire de vous les auxiliaires des ennemis de la France.

» Gardes nationaux, vous êtes les défenseurs de l'ordre et de la liberté. La liberté et l'ordre, c'est la Constitution, c'est la République.

» Ralions-nous donc aux cris de :

» Vive la Constitution !

» Vive la République !

» Avril (Isère). — Anstett (Bas-Rhin). — Arnaud (Var). — Bac (Haute-Vienne). — Baune (Loire). — Benoît (Rhône). — Bertholon (Isère). — Brives (Hérault). — Bruys (Saône-et-Loire). — Breymand (Haute-Loire). — Beyer (Bas-Rhin). — Baudsept (Bas-Rhin). — Boch (Bas-Rhin). — Randin (Ain). — Bard (Saône-et-Loire). — Boysset (Saône-et-Loire). — Boichot (Seine). — Aristide Bouvet (Ain). — Bruckner (Haut-Rhin). — Burgard (Haut-Rhin). — Cholat (Isère). — Commissaire (Bas-Rhin). — Considerant (Seine). — Cantagrel (Loir-et-Cher). — Cassal (Haut-Rhin). — Crestin (Jura). — Chouvy (Haute-Loire). — Chovelon (Haute-Loire). — Combier (Ardèche). — Clément. — Delbetz (Dordogne). — Detours (Tarn-et-Garonne). — Deville (Hautes-Pyrénées). — James Demontry (Côte-d'Or). — Doutre (Rhône). — Dulac (Dordogne). — Duché (Loire). — Delavallade (Creuse). — Derriey (Jura). — Marc Dufraisse (Dordogne). — Duputs (Gers). — Dussoubs (Haute-Vienne). — Daniel Lamazière (Haute-Vienne). — Ennery (Bas-Rhin). — Fargin-Fayolle (Allier). — Fond (Rhône). — Faure (Rhône). — Fawtier (Haut-Rhin). — Frémond (Ain). — Gambon (Nièvre). — Gastier (Nièvre). — Gilland (Seine-et-Marne). — Gindriez (Saône-et-Loire). — Greppo (Rhône). — Heitzmann (Saône-et-Loire). — Hofer (Haut-Rhin). — Jannot (Saône-et-Loire). — Jehl (Bas-Rhin). — Joigneaux (Côte-d'Or). — Jollivet (Dordogne). — Kœnig (Bas-Rhin). — Kopp (Bas-Rhin). — Labrousse (Lot). — Lamarque (Dordogne). — Lamennais (Seine). — Landolphe (Saône-et-Loire). — Lasteyras (Puy-de-Dôme). — Lavergne (Tarn). — Ledru-Rollin (Seine). — Louriou (Cher). — Madet (Allier). — Malardier (Nièvre). — Martin Bernard (Loire). — Félix Mathé (Allier). — Mathieu (Drôme). — Ménand (Saône-et-Loire). — Michel de Bourges (Cher). — Michot (Loiret). — Mie (Dordogne). — Miot (Nièvre). — Monnier (Haute-Loire). — Morellet (Rhône). — Pierre Lefranc (Pyrénées-Orientales). — Mornaix. — Mulhenbeck (Haut-Rhin). — Nadaud (Creuse). — Pelletier (Rhône). — Perdiguier (Seine). — Pflieger (Haut-Rhin). — Pilhes (Arriège). — Ponstande (id.). — Félix Pyat (Cher). — Racouchot (Saône-et-Loire). — Rantian (Allier). — Rattier (Seine). — Richard (Cantal). — Richardet (Jura). — Rigaudie (Dordogne). — Robert (Yonne). — Rochut (Nièvre). — Rolland (Saône-et-Loire). — Ronjat (Isère). — Roselli Mollet (Ain). — Rouaix (Arriège). — Rouet (Nièvre). — Rougeot (Saône-et-Loire). — Salmon (Meurthe). — Sartin (Allier). — Savatier-Laroche (Yonne). — Savoye (Haut-Rhin). — Signard (Haute-Saône). — Sommier (Jura). — Suchet (Var). — Terrier (Allier). — Testelin (Nord). — Vauthier (Cher). — Vignes (Arriège). — Viguier (Cher). »

DÉCLARATION AU PEUPLE.

» Le président de la République et les ministres sont *hors la Constitution.*

» La partie de l'Assemblée qui s'est rendue hier leur complice par son vote s'est mise *hors la Constitution.*

» La garde nationale se lève ;

» Les ateliers se ferment ;

» Que nos frères de l'armée se souviennent qu'ils sont citoyens et que comme tels le premier de leur devoir est de défendre la Constitution.

» Que le peuple entier soit debout.

» *Vive la Constitution ! vive la République !*

» Le comité de la presse républicaine,

» Le comité démocratique et socialiste,

» Les délégués du Luxembourg,

» Le comité des écoles.

ASSOCIATION DÉMOCRATIQUE DES AMIS DE LA CONSTITUTION.

Art. 110.

« L'Assemblée nationale confie le dépôt de la présente Constitution et des droits qu'elle consacre à la garde et au patriotisme de tous les Français.

» Que tous les amis de la Constitution, que tous les vrais démocrates se rappellent les devoirs que leur impose la loi fondamentale ! Qu'une manifestation, grande et calme comme la justice, solennelle comme la sainte cause des nationalités, fasse éclater la protestation du peuple français contre les audacieuses entreprises du pouvoir, et qu'elle assure désormais le triomphe de la Constitution.

» La France entière s'associera au généreux élan du peuple de Paris.

» *Le bureau des Amis de la Constitution.* »

Les signatures imprimées au bas de la première de ces déclarations sont au nombre de cent vingt-deux. Trente des représentants accusés y figurent. Le nom de l'accusé Maigne est le seul qui ne s'y trouve pas (1).

De petits placards, sortis des ateliers de ce journal et contenant ces trois déclarations, ont été affichés dans Paris dès le matin du 13 juin; on en a saisi un, à six heures du matin, rue Coq-Héron ; un autre, à onze heures, Marché-des-Carmes, etc.

---

(1) Le *Peuple* ne donne pas le nom des signataires. Au bas de la pièce, il imprime cette mention : « Suivent cent quatre-vingt-quatre signatures. »

PETITE CORRESPONDANCE.

Tonnerre. — M. M. — Nous faisons droit à v. réel.
Brest. — M. F. — Reçu les 67.54. — Nous all. faire l'a. à l'éd. nouv. — Pris bonne note du surplus. — Re...
Ton. — M. X. — Reçu les 60. — Nous all. v. adresser l. liv. — La proc. est en règle. — Compl. affect.
Bône. — M. B. — Reçu les 100. — Remerc. affect. à tous. Nous all. exam. et vous rép. — Avez-vous reçu bull. ?
Millesimo n° 2. — M. V. — L'ami B. nous fait compte de 12, dont 2 pour v. ami C. — Remerc. à tous deux.

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 215. ÉDITION DU MATIN. Mardi 16 octobre 1849.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS. Trois mois... 6 f. Six mois... 11 f. Un an... 20 f.

DÉPARTEMENTS. Trois mois... 9 f. Six mois... 17 f. Un an... 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

PARIS, 15 OCTOBRE.

Assemblée nationale.

QUESTION D'ARGENT ; QUESTION D'ORLÉANS.

Lorsque les anciens rois de France arrivaient au trône, leur fortune privée entrait dans le domaine public, dont elle faisait désormais partie d'une manière irrévocable.

En 1830, Louis-Philippe, appelé à la couronne par l'élection de la Chambre des députés, voulut conserver ses biens dans sa famille, et, par un acte de donation à ses enfants, dressé le 6 août, deux jours avant l'acceptation de la couronne, qui n'eut lieu que le 8 août, il se dessaisit immédiatement de ses biens personnels, de sorte que le 8 août, ne possédant plus rien en toute propriété, il n'avait rien à apporter au domaine public.

Cet acte a été dans le temps très vivement critiqué.

Sans doute il faut l'imputer en partie à un sentiment d'étroite personnalité, qui était le caractère distinctif du roi; mais en même temps nous croyons y discerner un sentiment instinctif de la situation des choses qui était vrai, et qui permit qu'on fît un acte devant lequel autrefois tout roi de France aurait reculé.

Pourquoi les rois de France donnaient-ils forcément leurs biens au domaine public? Par une raison très simple et très vraie, qui touche aux origines de la propriété en France.

Aujourd'hui, tout propriétaire d'un lopin de terre plus ou moins considérable, s'imagine être maître absolu, et en quelque sorte par droit divin, de sa parcelle. Et, en effet, la législation actuelle consacre la propriété sous cette forme individuelle et absolue, par suite des altérations successives qu'a subies l'ancien droit.

Autrefois, la terre était le domaine commun de la tribu, du clan, de la nation. Cette propriété commune se personnifiait dans le chef ou roi qui, au nom de tous, la représentait et était le propriétaire universel. En cette qualité, il délivrait des terres à chacun, à charge de redevances, de quelque nature que ce fût. Les individus *tenaient* la terre du chef, à ces charges diverses; mais on ne l'achetait pas, on n'en devenait pas propriétaire absolu et individuel, dans le sens attaché aujourd'hui à ces mots. C'est seulement par suite d'une *tenue* longue et continue par le même individu ou la même famille, et par des circonstances historiques successives, dont l'énumération serait tout-à-fait hors de place, que la connaissance nette de cette origine de la *possession* se perdit, et que cette possession en vint peu à peu à devenir la *propriété*, telle qu'elle est entendue de nos jours.

Or, en ce temps-là il est évident que le Roi ne pouvait posséder la terre que d'une seule manière; il ne pouvait être en même temps seigneur et vassal de lui-même; il ne possédait la terre que comme suzerain, que comme roi. Plus tard, lorsque la propriété fut individualisée, la même tradition, perpétuée jusqu'en 1830, fut cause que le roi, en montant au trône et représentant ainsi l'universalité de la nation, rapportait au domaine commun, au domaine universel de la nation, la propriété particulière qui avait été détachée de cette propriété universelle.

La révolution de 1789 a brisé ces traditions, vainement restaurées de 1815 à 1830. En 1830, le roi de France, de la terre et des hommes de France (de propriétaire de la terre et des hommes, suivant le dogme légitimiste), n'était plus et ne pouvait plus être que le roi des hommes, que le roi des Français. — D'où il suit (pour revenir à notre point de départ) que Louis-Philippe avait raison, historiquement parlant, de ne pas vouloir confondre son domaine privé avec le domaine commun, que ne représentait plus la couronne de France.

Mais voici en quoi Louis-Philippe eut tort. Il était un peu trop homme d'affaires. N'ayant rien apporté à la nation, il voulut tirer d'elle, pour sa famille, des dotations, ce qui n'était pas juste.

Ainsi, sans citer d'autres exemples, lorsqu'il fit épouser, à son fils le duc d'Orléans, la princesse Hélène de Mecklembourg, il conclut avec la famille de cette princesse un singulier pacte.

Il fut convenu que la future épouse, dans le cas où son mari mourrait avant elle, aurait un *douaire* de 300 000 livres de rente. Mais qui paierait ce douaire? Louis-Philippe promit de le faire accorder par la chambre des députés de France, ce qui en effet fut voté par une loi de 1837.

Mais la chambre des députés pouvait refuser d'accéder à cette demande; d'un autre côté, la famille de la princesse n'avait pas pleine confiance dans la stabilité du trône de la famille d'Orléans. Il fut donc convenu, dans un article secret, que, « au cas de besoin, la rente viagère et annuelle de 300 000 fr. serait garantie par les biens personnels du duc d'Orléans et de la famille royale de France. »

Or, aujourd'hui, les partisans de la famille d'Orléans ont réclamé pour la Veuve, auprès du trésor, le paiement de cette rente viagère, et le ministre des finances demandait à l'Assemblée l'autorisation d'inscrire cette somme sur le budget.

L'Etat doit-il le paiement de cette rente de 300 000 francs? Telle est la question qui a ramené sur la scène la famille d'Orléans : elle a le malheur de toujours faire parler d'elle à propos d'argent.

MM. Joly et Huguenin ont soutenu avec force, et nous le croyons avec justice, que l'Etat ne devait rien. « Le douaire n'est pas un douaire en ce qui concerne l'Etat, puisque, selon le droit, le douaire ne se prend que sur les biens du mari. C'est donc une simple dotation politique faite en vue de l'éclat du trône et du rang que devait occuper sous la monarchie la duchesse d'Orléans, comme mère du roi. Mais du moment que la monarchie n'existe plus, la cause de la dotation disparaît, et par conséquent la dotation avec elle, comme toutes les autres dotations royales. »

Cette proposition a été faiblement combattue par MM. Passy et Lherbette. Leur argument principal a consisté à dire que l'honneur de la France était engagé dans cette question. Oui, si la France doit, elle doit payer; si elle ne doit pas, elle a tort de payer. Car, ceci est un point extrêmement important à remarquer, ce n'est point l'Etat qui devait seul sous la monarchie, c'était encore la famille d'Orléans.

Si les évènements ont délié la nation de ses engagements *politiques*, ils n'ont point délié la famille d'Orléans de ses engagements *civils*.

On s'apitoierait à tort sur le sort de la duchesse d'Orléans; elle est créancière, mais de la famille d'Orléans, et les biens de cette famille sont encore assez considérables pour lui assurer son douaire.

De sorte, qu'en vérité, le débat ne s'agitait pas aujourd'hui entre l'Etat et la duchesse d'Orléans (celle-ci était tout-à-fait hors de cause), mais entre l'Etat et la famille d'Orléans, l'ex-roi Louis-Philippe, beau-père de la duchesse d'Orléans, ne voulant pas payer à sa bru, les beaux-frères de cette princesse ne voulant pas payer à leur belle-sœur, ce que doit à celle-ci la famille d'Orléans, ou, ce qui revient au même, cherchant à le faire payer par l'Etat français.

La famille d'Orléans veut infliger à la France une dotation posthume. La France a le droit de repousser ce nouvel arrangement de famille.

La discussion se continuera demain.

Courrier de Versailles.

15 octobre 1849.

Après leur protestation si ferme et si digne, les accusés ont gardé le silence. Gambon a eu parfaitement raison lorsqu'il a déclaré qu'il ne voulait pas venir en aide à l'accusation en la discutant. Il faut, en effet, que celle-ci tombe d'elle-même, qu'elle se débatte contre l'évidence, que son impuissance soit bien avérée pour tous, et qu'enfin les hommes qui l'ont provoquée, s'épuisant en efforts ridicules, conspués et honnis dans le cours des débats, fassent eux-mêmes justice du dernier prestige qui peut s'attacher à la justice politique.

En Février, le peuple a fait la révolution du mépris; aujourd'hui, que la réaction veut prouver à tous, sous peine de la prison ou de l'exil, que le noir est blanc, et que le blanc est noir, il faut la laisser s'enferrer. — Ces messieurs préparent la révolution du ridicule. Laissez juger ce procès, et vous verrez ensuite quel cas les électeurs feront des *docteurs graves* de l'Assemblée législative, Denjoy, Falloux, Thiers et *tutti quanti*.

On peut maintenant juger l'acte d'accusation. A chaque page, à chaque ligne, les faits sont travestis. — Le 29 janvier, — Complot! — Et cependant la majorité a repoussé l'enquête demandée par la Montagne! — Qu'importe, ceux qui appellent la lumière sont les conspirateurs; — Les comités électoraux; — foyers de conspiration; — et toutes leurs déclarations ont été publiées! — Il n'y a que les anciens *Compagnons du Soleil*, que les *Saintes Milices* de la Compagnie de Jésus, enrégimentées en sociétés secrètes — *Société des amis de l'ordre, union électorale*, etc., — qui ne complottent pas; — Désir de l'exécution de l'article 5 de la Constitution, — complot; — réclamations et protestations des journaux en faveur de la légalité, — toujours complot.

En vérité, l'auteur de ce document, et ceux qui l'ont inspiré, se sont trompés d'époque! Il se sont crus au temps de l'inquisition, alors que le silence de la mort régnait partout et que la manifestation de la vérité était impossible. Mais en 1849, après 60 ans de révolution, vouloir en imposer ainsi aux populations!...

Le ministère public espérait bien, par l'interrogatoire des accusés, profiter de quelques phrases qu'il aurait ensuite *interprétées*. Son calcul a été trompé. Les accusés n'ont pas voulu tomber dans l'embuscade judiciaire dressée pour tous les accusés au commencement des débats. Ils ont eu raison; mais le parquet ne s'est pas tenu pour battu, il a fait lire les interrogatoires subis devant le juge d'instruction. Il croyait provoquer des protestations, des explications; il en a été pour ses frais; décidément les accusés ne veulent pas venir à son secours, tant mieux.

Allez, allez, messieurs, noyez-vous, nous n'avons rien à y voir, et surtout noyez-vous en public, au grand jour; que tous vous voient et que tous vous sifflent. Vous servez trop bien notre cause pour que nous vous entravions.

Le citoyen Maillard s'est constitué prisonnier. Il a accepté les débats, n'a fait aucune récusation, et, comme ses co-accusés il a déclaré ne vouloir répondre qu'après l'audition des témoins.

P.-S. Je rouvre ma lettre pour vous prier d'insérer quelques lignes. Les familles des accusés sont sur la première banquette de la tribune réservée; derrière elles, il y avait aujourd'hui plusieurs dames fort élégantes, appartenant sans doute à la haute aristocratie... de naissance ou d'argent, mais à coup sûr ne se doutant en aucune façon de l'aristocratie des sentiments. Devant les femmes, les enfants des accusés, ces dames traitaient nos amis de *canailles*.

Les femmes titrées qui, en 1815, montaient en croupe derrière les Cosaques; qui, à la même époque, dans le jardin des Tuileries, s'offraient aux officiers russes, autrichiens et anglais, traitaient aussi de *canailles* les héroïques défenseurs de la patrie.

Ne nous offensons pas de ces injures!...

Comment les Rois deviennent Bergers.

L'*Assemblée nationale*, toujours prête à dénoncer les conspirations, à les inventer au besoin, est le journal conspirateur par excellence; la sécurité publique lui est odieuse, la franche et sincère conciliation des partis au sein de la République serait pour elle le dernier des malheurs. Aussi repousse-t-elle de toutes ses forces la proposition qui rouvrirait à tous les prétendants les frontières de France comme à de simples mortels. Voici ce que l'*Assemblée nationale* dit crûment de cette proposition :

Elle est un *piège*, parce qu'elle a pour but de confondre LES PRINCES *avec les simples citoyens*, sous le niveau d'une égalité anti-gouvernementale et anti-européenne.

Et pour affranchir les ex-princes de cette égalité funeste, pour conserver à la guerre civile, aux invasions et aux restaurations monarchiques toutes leurs petites chances, l'*Assemblée nationale* conjure le grand parti de l'ordre de rejeter la proposition.

Ce conseil est tardif. Repoussée ou admise, la proposition de M. Napoléon Bonaparte aneantit également le prestige princier. Rentré en France, visible à Paris, le comte de Chambord n'est plus qu'un monsieur blond comme monsieur Bavoux ou monsieur Baroche, avec moins de talent peut-être que ces deux estimables orateurs.

Restant hors de France, par suite d'un vote de ses amis qui lui auraient fermé la frontière pour lui conserver la faculté de *poser* à distance, M. de Chambord est également démonétisé; les flambeaux sont éteints; il fait nuit autour de l'idole. Ecoutez plutôt la *Liberté*.

Ainsi tombent tous les masques, tous les déguisements, devant l'inexorable sommation qu'un membre intelligent de la famille Bonaparte vient de vous signifier.

Il faut opter entre le titre de citoyen français, et celui de conspirateur ou de rebelle à la loi commune.

Et vos palinodies, que deviennent-elles? *Tout pour la France et par la France*, disiez-vous avec un hypocrite amour pour cette patrie qu'on vous offre et dont vous ne voulez plus.

Au lieu de ces bijoux venus de France que de pieux pèlerins vont porter aux pieds du prince jusqu'à Ems, au lieu de cette motte de terre amoureusement enlevée au jardin des Tuileries, on vous offre la France tout entière.

Hier vous ne vouliez que la servir, vous ne parliez que de votre patriotisme, de votre dévouement à la mère commune; or, qu'importent les prérogatives du sang et de la naissance? Est-ce que toutes ces vanités ne doivent pas s'effacer devant le grand et respectable intérêt du pays à servir et à sauver, s'il est vrai, comme vous le dites tous les jours, qu'il soit en péril?

Eh bien! non, vous gémissez bien sur le sort de la France quand il s'agit de déclamer contre la République et contre les républicains, mais vous ne sacrifieriez pas à la France en danger un seul de vos privilèges une seule de vos vanités.

Qu'il soit et demeure bien entendu que le comte de Chambord, qui joue au patriotisme, hélas! comme tous les prétendants, et qui affecte de recevoir avec tendresse quelques ouvriers crédules, égarés par les promesses du nouveau Messie, ne soupire pas pour une patrie, mais pour un trône, pour une liste civile et pour les honneurs de la royauté.

Qu'il soit bien entendu que ce sont vos millions, ô pauvres Français! qu'on vous demandera toujours; mais l'honneur de vous diriger vers le bien ou vers la gloire, allons donc! les héritiers de nos races princières ne s'occupent plus de ces fadaises; il leur faut des listes civiles et des dotations. A ce compte, on daignera peut-être rentrer en France et se dévouer, moyennant douze millions par an, au bonheur de la patrie.

La cause des Bourbons est désormais jugée, et c'est à l'ingénieuse initiative de M. Napoléon Bonaparte que nous devrons d'en finir avec les prétendants et la monarchie.

Le Parti honnête et le Phalanstère.

Nous lisons dans la *Patrie* :

On a refusé à M. Considerant les nombreux millions qu'il a demandés à l'Etat pour la fondation d'un phalanstère *auquel ses adhérents n'auraient pas même souscrit*.

Rien de plus inexact. La propagation de la Théorie de Fourier repose tout entière et depuis longues années sur le dévouement des phalanstériens, sur leurs sacrifices pécuniaires. Si les efforts de cette Ecole, qui a donné plus que toute autre les preuves d'une abnégation persévérante, suffisaient pour réaliser le premier essai de phalanstère, M. Considerant l'a dit, l'expérience serait faite depuis longtemps. Mais comme nous avons la conviction de l'insuffisance actuelle des ressources phalanstériennes pour fonder une commune-modèle, habitée par 1 800 ou 2 000 personnes, et capable de produire les effets auxquels nous tendons, M. Considerant a demandé, dans la *Démocratie pacifique*, aux journaux honnêtes, s'il ne pourrait point, avec leur bienveillance ou tout au moins avec leur neutralité, réclamer de l'Etat son concours pour *parfaire*, indépendamment des sommes que les phalanstériens pourraient verser, les fonds nécessaires à un essai. Plusieurs journaux honnêtes, et tout spécialement la *Patrie*, ont promis d'accueillir sympathiquement pareille demande si elle était faite. Le 14 avril 1849, M. Considérant est monté à la tribune pour développer une proposition conforme à ces données générales. Il a été bien entendu, pour tous ceux qui ont voulu comprendre, que l'Etat comblerait seulement la différence qui existerait entre la somme jugée indispensable à l'essai et l'apport de l'Ecole phalanstérienne. Voici ce que nous lisons dans le projet soumis à l'Assemblée constituante :

Art. 3. M. Considerant devra, dans un délai de quatre mois, avoir constitué une société d'exploitation qui fournira tout ou partie du mobilier et du fonds de roulement nécessaires à l'exécution du premier degré de l'entreprise.

Que le parti honnête n'ait pas compris le sens de cette proposition, nous le concevons à merveille. M. Considerant a été interrompu, injurié d'un bout à l'autre de son discours. Quelques citations empruntées au *Moniteur* donneront une idée de la gravité, de la dignité avec lesquelles sa proposition fut accueillie.

LE CITOYEN TASCHEREAU (*dès les premières paroles*). C'est bien mal gagner l'argent que nous recevons!

LE CITOYEN TASCHEREAU. Monsieur le président, ce n'est pas là l'ordre du jour; ce ne sont pas des interpellations; nous faisons perdre au pays son argent; que l'on fasse si l'on veut des séances du soir: elles ne sont pas payées. Je demande l'ordre du jour.

LE CITOYEN TASCHEREAU. Monsieur le président, voulez-vous faire prévenir dans les couloirs? Il n'y a plus personne; l'Assemblée va être un désert.

LE CITOYEN FANAT (*au citoyen Considerant*). Epargnez-nous cela; ne parlez pas du royaume de Dieu; parlez du vôtre!

UN MEMBRE. Une queue avec un œil?

LE CITOYEN CONSIDERANT..... Enfin, la masse des imprévoyants, des hébétés...

UN MEMBRE. Des emboîtés, si vous parlez de ceux qui vous entendent!

LE CITOYEN CONSIDERANT.... Mangera, boira.....
UN MEMBRE. Et boira.

PLUSIEURS MEMBRES. C'est ingrat; il y a deux heures qu'on vous écoute.

LE CITOYEN CONSIDERANT... Une étendue de la forêt de Saint-Germain...

LE CITOYEN GRANDIN. De la forêt de Bondy! (On rit.)

Tel est le spectacle que donna, le [illegible] avril, le grand parti de l'ordre, de l'honnêteté, de la modération, de la conciliation, sur les bancs de l'Assemblée constituante.

Ce parti et encore beaucoup plus honnête, plus modéré, plus conciliant, plus [illegible], plus intelligent sur les bancs de l'Assemblée législative.

ITALIE.

L'ORDRE A ROME.

On écrit de Rome, 6 octobre, au *Nazionale* :

La fameuse lettre de Mazzini e été lue à haute voix au Café-Français, et, après la lecture, tous les Français qui se trouvaient présents se sont écriés : *« Il a raison ! il a raison ! Nous fûmes et nous sommes les... de la liberté italienne ! »*

On dit que le pape doit arriver le 8 ou le 15, non pas à Rome, mais à Velletri. — Les personnes bien informées prétendent qu'il ne viendra ni à Rome ni à Velletri.

Le canon a depuis trois nuits donné le signal de la retraite des citoyens à onze heures et demie. Ce trait de clémence est dû sans doute à la bonne conduite des Romains. Les Français ont enfin abandonné entièrement le théâtre italien; on n'en voit plus un seul, et les citoyens ne sont plus affligés par le bruit odieux des sabres traînant sur le parquet. On respire un peu plus librement; on est enfin parvenu à chasser l'étranger de quelque endroit au moins.

Il y a quelques jours, 13 employés de la poste ont été expulsés sans qu'on en ait publié le motif. Mais on sait aujourd'hui qu'ils sont accusés d'avoir fait insérer dans *D. Pirlone*, journal plaisant, une caricature représentant la fuite des princes directeurs des postes de Rome. Nous sommes toujours dans les transes. Les ouvriers viennent de se révolter. La commission de gouvernement a donné ordre de chasser tous les surveillants placés par le général Oudinot et qui étaient tous des officiers du corps du génie dissous et beaucoup d'autres malheureux ingénieurs.

Il paraît que le gouvernement a des soupçons sur cette jeunesse qui dirige 3 000 ouvriers. Aujourd'hui ils sont tous licenciés. Les ouvriers crient. Le capitaine Bonlilieu, chef de la commission leur répond : Allez chez les cardinaux. Les ouvriers ajoutent qu'ils n'entendent pas rester sans ouvrage. Nous verrons ce soir.

On prétend que le professeur Pieri est tombé en disgrâce, quoique généralement connu comme ultramodéré. Le gouvernement des prêtres en vient jusqu'à soupçonner ses amis.

Il est maintenant hors de doute que la police a été entièrement remise par les Français entre les mains de Mgr Savelli. Que Dieu nous soit en aide !

La misère, la mendicité et le vol sont ici à leur comble.

On lit dans la *Gazette piémontaise* :

Le bruit que le saint-Père songe à revenir bientôt a Rome se répand de nouveau, et quelques diplomates français en sont très flattés et en espérent un bon résultat. Mais si ce que des personnes fort bien informées sur les affaires de Portici assurent est vrai, il paraîtrait que la cour s'opposerait absolument au retour du pape, tant que les Français seront à Rome, ou du moins jusqu'à ce qu'ils aient abandonné entièrement le pouvoir au gouvernement pontifical, en lui laistant les mains totalement libres.

LES DAMES DU SPIRITO SANTO.

Une correspondance du *Censeur* de Lyon contient des détails curieux sur la révolte des religieuses du Saint-Esprit à Rome, dont notre correspondant parlait hier :

Cette maison était, avant la révolution de novembre, gouvernée par des sœurs d'une congrégation française. Des abus graves, commis ou tolérés par les sœurs, dans l'administration de cet établissement, les faits scandaleux constatés à leur charge et à celle de plusieurs prêtres romains, dans la direction morale de cette maison, donnaient lieu depuis longtemps à des révélations sur lesquelles le cardinal-vicaire s'obstinait à fermer les yeux. Après le départ de Pie IX, des réclamations étant parvenues au gouvernement provisoire, et ayant été reconnues fondées, les sœurs furent renvoyées et remplacées à la tête de la maison par des dames laïques.

Il va sans dire qu'à l'arrivée de la commission pontificale les dames romaines ont reçu leur congé, et que les sœurs ont été réinstallées au Saint-Esprit comme de plus belle.

Elles ont maintenant un tort de plus qu'il y a dix mois, ou du moins un tort qui alors n'en était pas un, c'est qu'elles sont françaises. De plus, les abus ont recommencé comme jadis depuis leur retour, embellis et augmentés par les taquineries que suggère l'orgueil blessé aux âmes dévotes de tous les pays et de tous les sexes.

Avant-hier, 2 octobre, une insurrection formidable s'éleva tout-à-coup dans les cours et dans les corridors, les jeunes filles s'emparent des sœurs à un signal convenu, et, sans leur faire précisément de mal, leur rendent une partie des corrections qu'elles en avaient reçues et que la décence ne me permet pas de vous indiquer.

Après quoi les pauvres sœurs sont mises en liberté, c'est-à-dire dehors, les portes de la maison fermées et barricadées.

Le général Sauran, ayant été informé, fit commander 200 hommes sans armes pour aller rétablir le bon ordre. Après plusieurs sommations inutiles, la place refusant de se rendre, il fallut livrer un assaut. C'était un genre d'ennemis trop nouveaux pour des soldats français, pour qu'ils ne fussent pas un peu embarrassés. Ils pénétrèrent bien dans les dortoirs par les croisées du premier étage, et on ne saurait trop dire l'issue des combats singuliers qu'ils s'empressèrent de livrer. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils ne se pressaient pas de descendre et qu'il fallut commander la retraite plus d'une fois pour les faire se retirer.

Il y avait eu des succès partiels, incontestablement, et comme après tous les duels, la réconciliation s'en était suivie, et on vit plusieurs jeunes filles tendre la main à leur ennemi pour l'aider à [illegible]. Mais le plus grand nombre des soldats déclarèrent la place imprenable, assertion [illegible] par les égratignures nombreuses qu'ils rapportèrent sur la [illegible].

Malgré les volontaires nombreux qui se présentent pour retourner à l'assaut, le général Sauran a jugé à propos de ne pas recommencer. [illegible] filles sont tranquilles chez elles, vidant le [illegible], faisant la nique aux passants.

Mais la place est investie. Un blocus étroit empêche toute communication avec le dehors. Les caves vont se vider et la cuisine aussi.

On espère les prendre par la faim.

Pas de nouvelles de Naples.

La *Gazette de Provence*, citée par l'*Estafette*, assure, d'après des lettres récentes de Naples, que le drapeau rouge a été élevé dans cette ville et que la fusillade y a duré plus d'une heure. Mais ce journal ne donne ni l'issue du combat ni la date de ce grave évènement, ce qui nous fait douter de son authenticité. Ce qu'annoncent les réfugiés napolitains, que le roi Ferdinand a supprimé la Constitution, paraît beaucoup plus probable.

La chambre des députés de Turin a discuté une loi sur la réforme du code civil.

AUTRICHE.

LA CLÉMENCE MONARCHIQUE. — EXÉCUTION DE BATHYANI.

La *Gazette officielle* de Pesth du 7 octobre contient l'arrêt prononcé contre l'infortuné comte Bathyani, condamné à la confiscation de toute sa fortune et à la mort par strangulation. L'arrêt n'ayant pu être exécuté, quant à sa dernière partie, la victime a été fusillée le soir du 6 octobre. C'est pour avoir outrepassé les rapports administratifs de la Hongrie, garantis par les lois du mois de mars, que Bathyani a été jugé et mis à mort par un conseil de guerre qui s'est cru compétent en pareille matière. Les journaux de Vienne se taisent; une sombre stupeur écrase les esprits. La mort de Bathyani n'est qu'un acte de vengeance. Une instruction a été entamée contre la personne qui a procuré au comte Bathyani le poignard avec lequel il s'est frappé à la gorge. C'est un abbé, commensal de sa maison; il a été arrêté.

La mort effrayante du comte Louis Bathyani, a produit une agitation extrême dans toute l'Autriche, dit la *Gazette de Voss*. A Vienne, l'indignation était poussée si loin que l'on craignait un 7 octobre, et que l'autorité militaire avait pris les mesures les plus sévères. Les spéculateurs même de la Bourse ne parlaient que du comte Bathyani, et avaient suspendu leurs opérations. La nouvelle arriva à Presbourg très tard dans la soirée, et traversa la ville avec la rapidité de l'éclair. Au milieu de la nuit, on voyait malgré l'état de siège, des groupes dans toutes les rues. Le lendemain, il fallu rappeler par des affiches aux habitants que la ville se trouvait en état de siège, A Prague, l'agitation était aussi très vive. A Pesth, la nouvelle de l'exécution a produit l'effet d'un coup de foudre. Les habitants se sont retirés en toute hâte à la campagne, pour ne pas être témoins plus longtemps de pareilles horreurs. Des patrouilles parcouraient la ville, canons en tête et mèches allumées, et il fallut chasser à coups de baïonnettes des rues, les femmes qui pleuraient et poussaient des cris.

— L'épouvante glace les lèvres de tous ceux qui prennent pour règle de leur conduite, humanité et civilisation, dit un autre journal autrichien.

Batthiany n'est plus ! il a rendu le dernier soupir sur l'échafaud, comme le plus vil des scélérats ! L'on a imaginé, pour l'un des premiers dignitaires de la Hongrie, le supplice le plus ignominieux, celui de la potence. Voilà comment l'Autriche entend la réconciliation des partis et des nationalités. L'effervescence des esprits était si grande, que l'autorité imgina de répandre le bruit que le comte avait attenté à ses jours, et lorque la foule eut disparu de la place de l'exécution, elle eut lieu dans la cour du nouveau bâtiment.

Les Journaux de Vienne eux-mêmes blâment l'exécution du comte Bathyani. La *Presse*, qui cependant n'est pas libérale, avoue que maintenant elle est obligée de renoncer à tout espoir de pacification de la Hongrie.

Voilà les œuvres du parti monarchiste ; emprisonnements, massacres, échafauds, assassinats juridiques. L'histoire des restaurations est partout la même. Et les monarchistes, après leurs incendies et leurs massacres en grand, ont l'audace de jeter au front de la République romaine une mort, celle de M. Rossi ! qui n'a pas été ordonnée par le gouvernement démocratique, comme les assassinats de Blum, Messenhauser, Bathyani, etc., l'ont été par la royauté.

On ose lancer contre les gouvernements républicains, qui se sont au contraire montrés partout, en 1848, d'une bénignité sans exemple, d'une bienveillance dont on a profité pour les perdre, l'accusation de rêver le sang répandu ! Du sang ! c'est vous qui en arrosez le sentier de la royauté. Partout où la cause de la monarchie l'emporte, une longue trace de sang et de feu signale sa victoire.

Le ministère bavarois vient de présenter une loi pour supprimer le droit d'association et de réunion, sous prétexte de le réglementer.

Un journal dit que les démocrates allemands ont l'intention de se réunir prochainement en un congrès à Londres.

De l'inamovibilité de la magistrature.

Il est aujourd'hui superflu d'énumérer les griefs de la démocratie contre la magistrature et réciproquement. Chacun des partis sait parfaitement à quoi s'en tenir.

On sait ce que fut la magistrature de la Restauration à l'égard des libéraux, ce que fut la magistrature de Louis-Philippe pour les républicains. On sait enfin que, jusqu'à la révolution de février, la magistrature, au lieu de se tenir en dehors et au-dessus de tous les partis, prêta, dans presque tous les procès rattachés à la politique, un concours passionné au parti qui possédait le pouvoir.

En 1848, le gouvernement provisoire, au lieu de profiter de sa position pour transformer complètement l'institution judiciaire dont il se défiait, a frappé de suspension, de destitution quelques individus replacés depuis. Ce gouvernement ne comprit pas assez que la République, alors objet d'acclamations hypocrites, serait bientôt attaquée par tous les vieux partis et qu'il ne fallait point leur laisser d'auxiliaires dans la magistrature pas plus que dans les emplois supérieurs de l'armée. Si le gouvernement provisoire, qui pressentait le danger, en avait compris toute l'étendue, il n'aurait pas plus renvoyé cette question à l'Assemblée nationale qu'il ne lui renvoya la proclamation de la République elle-même ; il eût engagé l'Assemblée par des actes. Les institutions judiciaire et militaire devaient être renouvelées.

En 1848, il fallait faire arriver par l'élection des hommes nouveaux, intéressés à défendre les institutions démocratiques, dont ils eussent été l'expression. Attendre de fonctionnaires promus sous la Restauration et le gouvernement de juillet, de fonctionnaires qui avaient gagné leurs chevrons sous ces régimes, autre chose qu'une adhésion temporaire et fort amovible à la République démocratique, c'était une folie. L'attitude du pouvoir judiciaire à l'égard des clubs, des banquets, des manifestations républicaines, des associations, de la presse socialiste, a complété l'éducation du parti démocratique, et, sans entrer dans les détails, sans nous égarer dans les récriminations, nous dirons ce que MM. les magistrats savent aussi bien que nous. En cas de victoire de la démocratie, ce ne seraient point des individus qui seraient suspendus ou révoqués parmi eux, c'est l'institution tout entière qui serait refondue.

Nous ne doutons point du retour de la démocratie aux affaires, et par conséquent, nous ne mettons nullement en doute la transformation de l'institution judiciaire.

Pour la préparer M. Périlhou, avocat à la cour d'appel, ancien avocat, ancien magistrat, vient de publier une brochure dont voici l'épigraphe :

Le principe de l'inamovibilité de la magistrature est incompatible avec le gouvernement républicain.
(*Décret du 20 avril* 1848.)

Cette formule est émanée du gouvernement provisoire, mais elle ne fut accompagnée d'aucun acte décisif, pas même d'un projet d'organisation judiciaire soigneusement élaboré, et ne fut défendue par aucun de ceux qui l'avait proclamée, devant l'Assemblée constituante où elle succomba.

Lorsque les royalistes auront obtenu ce qu'ils poursuivent avec tant de fracas, la *révision de la Constitution*, les républicains interviendront pour que cette révision, dont ils n'ont pas pris l'initiative, ait lieu dans le sens démocratique et pour que l'inamovibilité de la magistrature disparaisse de la nouvelle Constitution avec la présidence et autres vestiges de monarchie.

Le travail de M. Périlhou se fait remarquer par une grande érudition. Dans une histoire abrégée de la magistrature il rappelle, d'après Loyseau, comment l'inamovibilité judiciaire fut établie.

Le premier roi qui rendit en France les officiers perpétuels et non destituables fut Philippe-le-Bel, qui en l'an 1302, après une recherche et réformation générale, destitua ceux qui avait malversé, et confirma les autres en leurs offices, ordonnant qu'ils ne pourraient être destitués; mais à mon avis ce fut plutôt un privilège qu'il donna aux officiers de son temps, en récompense de leur intégrité, qu'une règle générale et perpétuelle pour l'avenir.

Louis XI regardait l'inamovibilité des officiers publics, dont il fit le premier une règle d'Etat, comme le soutien de sa couronne.

L'ordonnance de Louis XI a été de tout temps considérée, par la magistrature elle-même, comme le titre principal de son inamovibilité; cet acte a été confirmé par Louis XIV, qui en a ordonné l'exécution par l'article 15 de la déclaration du 22 octobre 1648, et par Louis XV, dans sa réponse aux remontrances du parlement de Paris, en date du 8 avril 1759.

Trois abus dominaient les institutions judiciaires de l'ancienne France : la vénalité des offices, les épices et l'inamovibilité.

La révolution française, qui ne transigeait pas, elle, avec les abus, qui comprenait à merveille que les institutions judiciaires d'un pays doivent être en harmonie avec ses institutions politiques, n'hésita pas à supprimer d'abord la vénalité des offices et les épices, puis enfin l'inamovibilité.

L'auteur s'attache à démontrer ces trois propositions :

1° Le principe de l'inamovibilité de la magistrature est incompatible avec le gouvernement républicain.

2° L'inamovibilité est contraire aux intérêts d'une bonne justice.

3° Le seul mode de nomination des juges, logique, légitime, efficace; c'est l'élection par le suffrage direct et universel.

Ses raisonnements sont pleins de force, appuyés sur des connaissances aussi solides que variées; il prouve nettement que l'inamovibilité ne rend pas le juge indépendant du pouvoir dont il espère de l'avancement et des places pour ses proches; l'inamovibilité ne donne pas à la magistrature la force de condamner le gouvernement quand le gouvernement s'éloigne du juste et du vrai, mais seulement le privilège de rester en place malgré le défaut d'études, la débilité sénile ou l'incapacité les plus notoires.

[illegible] dira [illegible], les procureurs généraux, les premiers présidents ne présentent pour les fonctions de juge que des hommes honnêtes et capables. Sans doute, je suis loin de suspecter leurs intentions, mais ils peuvent aisément se tromper; puis, l'intrigue est si puissante, qu'ils peuvent être induits en erreur sur le mérite ou la moralité des candidats. Ne sait-on pas que ce [illegible] digne qui réussit même sous la République démocratique, mais celui qui a le plus de protecteurs?

Des protecteurs !... Soyez capable, laborieux, honnête, et présentez-vous pour un emploi, on daignera peut-être s'occuper de vous si vous êtes fortement appuyé.

Les juges de commerce qui jugent aussi bien que les autres magistrats ne sont pourtant pas inamovibles.

Les partisans de l'inamovibilité pourront-ils nous donner le motif de cette étrange inconséquence? Les membres de la cour des comptes, qui ne sont pas des juges, sont inamovibles, tandis que les conseillers de préfecture et les membres du conseil d'Etat, qui sont de véritables juges, ne le sont pas.

Si l'inamovibilité est une garantie d'indépendance, pourquoi ne pas l'avoir donnée précisément à ces juges administratifs que la nature de leurs fonctions et les matières qui leur sont soumises, rapprochent bien plus du pouvoir que les juges civils, et pourquoi l'avoir donnée à de simples vérificateurs de comptabilité?

L'expérience qui a eu lieu pour les tribunaux civils depuis 1791 jusqu'à l'an VII a-t-elle été au détriment de la magistrature amovible? pas le moins du monde; cette magistrature a procédé à la satisfaction de tous, les partisans de l'inamovibilité le reconnaissent en quelque sorte par leur silence. Si la justice amovible eût été moins bonne que la justice inamovible, on n'eût pas maintenu pendant un si long espace de temps (neuf années) les juges temporaires.

L'inamovibilité ne garantit que l'intérêt personnel du juge; elle le dispense de mériter et d'obtenir l'assentiment des justiciables; elle oblige les révolutions les plus saintes à se faire juger par leurs adversaires.

Dans cette question nous concluons avec M. Périlhou à l'élection temporaire des magistrats par tous leurs justiciables, mais en faisant cette réserve, que les aspirants à la magistrature devront avoir fourni leurs preuves de capacité spéciale, la combinaison du concours et de l'élection est destinée à régénérer toutes les fonctions publiques.

Attendons la prochaine assemblée.

La commission de 15 membres chargée de l'examen de la proposition de MM. de la Moskowa et autres, tendant à accorder au vice-président de la République un crédit annuel de 52 000 fr. pour frais de logement, est ainsi composée : 1er bureau, MM. Leroy-Beaulieu ; — 2e Malbois ; — 3e de Villeneuve ; — 4e de Luppé ; — 5e Mase-Launay ; — 6e Ségur-d'Aguesseau ; — 7e Gavini ; — 8e Abatucci (Loiret) ; — 9e Taschereau ; — 10e Houel ; — 11e Baudin ; — 12e Raudot ; — 13e Flandin ; — 14e Lefranc (Victor) ; — 15e Arago (Emmanuel).

Assemblée législative.

Séance du 15 octobre. — Présidence du cit. DUPIN.

La séance est ouverte à 2 heures et demie.

Un grand nombre de pétitions sont déposées pour demander l'enseignement gratuit obligatoire, et protester contre le rétablissement de l'impôt sur les boissons.

M. GOURGAUD dépose une pétition de plus de cinquante citoyens demandant le rétablissement de la statue du duc d'Orléans sur son piédestal dans la cour du Louvre. (Exclamations à gauche.)

A GAUCHE. Pourquoi pas Louis-Philippe sur le trône!

M. DUFAURE, ministre de l'intérieur, présente un projet de loi portant demande de crédits extraordinaires pour son ministère.

L'assemblée adopte divers projets de lois ayant pour but d'autoriser les départements d'Eure-et-Loire, d'Indre-et-Loire, de l'Allier, de l'Eure, et les villes de Nantes et de Bordeaux à s'imposer extraordinairement pour racheter le péage d'un pont, réparer des routes et des rues, reconstruire un pont, etc.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant autorisation de payer à Mme la duchesse d'Orléans la somme de 300,000 fr. à titre de douaire pour l'année 1849, sans préjudice d'une même somme à payer chacune des années suivantes.

M. BOURZAT. L'Etat doit payer ses dettes, sans aucun doute; mais la République doit-elle le douaire de Mme d'Orléans? Je n'hésite pas à répondre non, il n'y a pas de lien civil. Les actes de l'état civil des princes ne sont pas les mêmes que ceux des autres citoyens. La succession royale était régie par un droit spécial et non par le droit commun. Un prince voulait-il se marier, majeur ou mineur, il lui fallait le consentement du roi. Les états-généraux intervenaient souvent dans ces stipulations. Lorsque Anne de Bretagne.. (Interruption et rires à droite. — Parlez! parlez! à gauche.)

L'orateur entre dans des détails historiques sur les coutumes qui ont réglé les mariages des princes, et montre que partout les mariages princiers ont été régis par la raison d'Etat.

Il rappelle le langage de M. Dupin, rapporteur de la loi de 1837, qui a parlé dans le même sens. On ne saurait donc invoquer le droit commun à l'égard des princes. M. Molé, alors président du conseil, faisait une déclaration portant que ce n'était ni à la personne de [illegible] d'Orléans, ni même à la femme du duc d'Orléans, mais à la mère du futur roi, qu'un douaire était reconnu. A cette époque on n'invoquait que la raison d'Etat. C'est à la personne politique que le douaire était accordé. La raison d'Etat qui l'a fait voter alors n'existe plus aujourd'hui, donc la France ne doit rien. (Très bien! très bien! à gauche.)

Invoquera-t-on le droit international? Mais on ne l'invoqua pas lors de la conclusion du contrat.

(Le bruit des conversations de la droite couvre la voix de l'orateur. Sur les réclamations de la gauche, M. Dupin recommande le silence.)

On invoque les convenances. La convenance c'est d'organiser l'instruction publique, c'est d'équilibrer le bud-

d'assurer la subsistance du peuple. (Très bien ! très bien ! à gauche.) Il ne faut pas que l'or des indigents devienne le subside des prétendants. (Vive approbation à gauche.)

Personne ne se présente pour parler en faveur du projet.

M. JOLY l'attaque de nouveau. Madame la duchesse d'Orléans était jusqu'ici le seul membre de la famille déchue qui eût montré de la dignité et du courage. (Très bien à gauche.) Madame la duchesse d'Orléans n'a pas demandé la rente qu'on demande pour elle à la France républicaine.

Elle s'est inclinée devant la Révolution, elle s'est retirée dans sa famille et n'a rien réclamé.

Mais a-t-on quelques motifs de réclamer cette somme pour elle ? D'abord la demande est maladroite, car le pays peut, car le pays doit refuser; et c'est la faire descendre que de l'exposer à cet échec.

Le moment est-il bien venu pour demander ce sacrifice à la France ? Voyez les misères qui se pressent autour de nous et demandent un soulagement. Mais la duchesse d'Orléans elle-même serait la première à dire : Donnez aux pauvres de France ce que vous voulez m'accorder royalement. (Très bien! très bien! à gauche.)

Pour nous, qui voulons la République, qui croyons en la souveraineté du peuple, nous ne comprenons pas qu'on ait proposé une telle loi.

M. le ministre de l'intérieur invoque la justice et la convenance. La justice, c'est de payer ce qui est dû, mais la convenance, c'est d'attendre au moins qu'on vous le demande. (Applaudissements à gauche. — Non! non! à droite.)

La commission nous parle de traités diplomatiques. Faut-il appliquer au contrat de mariage de Mme d'Orléans, les règles absolues du droit commun ?

Ici, il y a une distinction à établir. Dans les contrats de familles ordinaires, il n'est permis à personne de porter la main sur les conventions stipulées d'avance; mais l'intervention de l'Etat a pour effet de transformer le contrat civil en contrat politique.

On vous a cité tout à l'heure diverses autorités; les assemblées délibérantes sont intervenues à un grand nombre de reprises dans ces sortes de contrats. On vous a rappelé la stipulation du contrat d'Anne de Bretagne avec le duc d'Orléans d'alors.

L'orateur donne lecture de quelques fragments du discours que MM. Pasquier et Dupin adressaient au roi, au sujet du mariage du duc d'Orléans. M. Dupin entre autres disait : Le roi et le prince royal d'un mariage qui donne à la dynastie d'Orléans un nouveau gage de perpétuité (Hilarité à gauche.), et de stabilité. (Nouvelle hilarité.) L'un et l'autre constataient le caractère hautement politique et dynastique de cet acte.

Si la chambre n'était pas intervenue, si l'alliance n'était pas politique, les chambres auraient voté le douaire, on comprendrait la réclamation qui s'élève. Mais à quel titre les chambres ont-elles accordé un douaire quelconque à Mme la duchesse d'Orléans? Il est évident que c'est uniquement à titre politique; et comme gage de la perpétuité et de la stabilité de la dynastie d'Orléans. (Nouveaux rires.)

Louis-Philippe a marié successivement tous ses enfants... mâles (hilarité). Tous les princes de sa famille, si vous l'aimez mieux, et aucun autre engagement de ce genre n'a été demandé aux chambres ni voté par elles : c'était une situation particulière que l'on voulait faire au prince royal, prince héréditaire.

Si vous voulez vous en tenir au texte des lois. Est-ce que les lois ne stipulent pas aussi un autre douaire? Est-ce que la reine Marie-Amélie n'a pas aussi un douaire également reconnu par la loi? Est-ce qu'on ne lui a pas assigné pour demeure l'Elysée-Bourbon? (On rit.) Si Louis-Philippe mourait aujourd'hui, Marie-Amélie pourrait donc aussi réclamer son douaire et invoquer la loi de 1832. Elle pourrait dire: Moi non plus, je n'ai pas régné. Je ne dois pas être victime des vicissitudes de la politique.

Et si le prince d'Orléans vivait, ne serait-il pas fondé aussi, au même titre que vous invoquez, à réclamer la liste civile que les chambres lui ont votée? Ne pourrait-il pas dire aussi: On m'a voté une rente de deux millions, je la réclame aujourd'hui, payez-la moi. La loi que vous reconnaissez pour la duchesse, vous devez la reconnaître pour moi.

A-t-on donc oublié les circonstances de ce mariage? A-t-on oublié ce que le frère de la princesse lui disait : En épousant le prince royal de France, vous épousez l'échafaud ou l'exil. (Sensation.)

La princesse a couru la chance des révolutions, mais elle savait ce qui pouvait l'attendre.

L'auteur cite un passage d'une brochure de M. Pougeard, dans lequel il est dit que la France et l'Europe aristocratique n'ont jamais vu dans l'établissement de juillet qu'une halte entre deux principes et que la première devait emporter.

On voulait, en appelant la sanction des chambres, souder un sol ce qui ne pouvait pas y être soudé, et assurer, comme le disait M. Dupin, la perpétuité de la dynastie.

Ainsi donc, au point de vue du droit, Mme la duchesse d'Orléans, qui a reçu 100 000 fr., devrait les restituer. (Agitation.) La princesse a couru une chance, la chance a tourné contre elle, elle n'a qu'à se résigner.

On invoque les conventions diplomatiques. Mais le rapport avoue lui-même, que si la forme est diplomatique, le fond, ce n'est qu'un contrat de mariage. Le rapport détruit donc d'un côté le motif qu'il invoque de l'autre. Mais dût-on considérer ce contrat comme une convention d'Etat à Etat, elle serait nulle encore, bien des Etats entre lesquels la convention a eu lieu n'existant plus.

On invoque encore le décret rendu le 25 octobre 1848 par l'Assemblée constituante.

Ce décret porte, il est vrai, à l'article 4 :

Que le ministre des finances est autorisé à remettre aux divers membres de la famille d'Orléans les biens douaux, douaires et valeurs mobilières, ainsi que les objets à leur usage personnel. Mais ce décret, il faut le voir dans son ensemble. On reconnaîtra alors qu'il contient précisément le contraire de ce qu'on en veut tirer. Ce décret avait pour but de faire liquider les affaires financières de la famille d'Orléans.

Il s'agissait non pas des dettes à payer par l'Etat, mais des dettes à payer par la famille d'Orléans aux ayants-droit. Le décret autorise simplement le gouvernement à vendre les biens de la famille d'Orléans, afin de payer les dettes laissées par cette famille, et de leur en donner le surplus, afin qu'ils n'eussent plus d'affaires financières en France. (Très bien! très bien!) Cela résulte du texte du décret et du rapport tout à la fois.

Rien, absolument rien n'a rapport à ce qui serait dû par l'Etat à la famille d'Orléans, mais plutôt à ce que la famille d'Orléans devait à l'Etat.

Le douaire de madame la duchesse d'Orléans est une dette de famille dans laquelle l'Etat n'a rien à voir. Mais si l'on eût songé alors que la France devait payer le douaire de madame la duchesse d'Orléans, on l'eût inscrit dans le budget; mais personne alors n'y a songé; personne n'y pouvait songer.

On nous dit: l'Etat doit payer ses dettes; oui, l'Etat doit payer ses dettes, mais ce n'est pas envers la famille déchue qu'il est engagé; l'Etat doit payer, c'est sa dette envers les blessés de Février, envers ceux qui ont versé leur sang pour l'avènement de la République.

C'est en payant cette dette, c'est en repoussant par un ordre du jour le projet qui vous est présenté que vous prouverez que vous voulez une république honnête, sage et modérée, et que vous imposerez un terme à des regrets, à des espérances monarchiques qui se cachent sous le prétexte de loi qu'on vous demande. (Très bien ! — Applaudissements.)

M. PASSY, ministre des finances. La question qu'il y a à examiner est de savoir si l'Etat est ou n'est pas engagé. C'est là seulement ce qu'il importe de démontrer.

Le roi des Français stipulait, en cas de veuvage, un douaire de 300 000 fr. Cette stipulation a été approuvée par la chambre des députés et par la chambre des pairs, et par cela même par la nation. (Réclamations.)

Je connais votre système : vous dites que la révolution a détruit tout ce qui devait être à la famille royale. Je n'hésite pas à dire non ! tout n'a pas péri. La signature du pays est engagée. Les révolutions sont des épreuves que la Providence réserve aux nations. (Interruption à gauche.) Je le répète, les révolutions sont des épreuves réservées aux nations. (Nouvelle interruption.) Les révolutions sont légitimes, je le reconnais, toutes les fois que le peuple y rencontre les droits et les avantages qu'il ne pouvait trouver sous le régime déchu. (A gauche : Très bien ! très bien ! — Agitation.)

L'honorable préopinant vous a dit : Ne payez pas les 300 000 fr., employez-les d'une manière plus convenable, distribuez-les directement aux pauvres ; mais la générosité n'est permise que quand les dettes sont payées.

On a demandé si la somme avait été réclamée par Mme la duchesse d'Orléans. Voici ce qui s'est passé : J'ai su que Mme la duchesse d'Orléans avait écrit à un notaire chargé de ses affaires et lui avait dit ; Présentez-vous au Trésor ; réclamez les arrérages des rentes de mes enfants. Quant aux 300 000 fr., si l'Etat dans sa générosité croit devoir les payer en même temps, vous les distribuerez aux ouvriers malheureux. (Réclamations à gauche.)

M. MICHEL (de Bourges). N'oubliez pas ce que vous êtes!

AUTRES VOIX A GAUCHE. C'est une réclame orléaniste! c'est une comédie !

M. PASSY. Les 300 000 francs n'ont pas été payés; Mme la duchesse d'Orléans n'a fait aucune demande. Pour moi, l'engagement existe toujours. S'il n'était pas tenu, je crois que ce serait commettre une iniquité. (Réclamations.)

Si le projet de loi était repoussé, il ne me resterait que le regret de l'avoir présenté. (Rires.) Oui, le regret me resterait, parce que je croirais que la France commencerait à descendre du haut rang qu'elle occupe dans le monde.

M. LAGRANGE. Comme je vais voter contre le projet, j'ai besoin de m'expliquer sur une pensée qui vient de se produire. (On rit.) M. Passy, vous avez dit que si l'Assemblée repoussait le projet, elle ferait un acte d'iniquité. (Oui, oui! Non, non!) Je dis, moi ! Non ! Oui, je suis d'accord avec M. le ministre : la France a un grand renom de loyauté, elle n'attaque jamais un opprimé. (On rit.)

Ici l'opprimé est-il attaqué ? Non! (Aux voix! aux voix! Assez !)

Mme la duchesse d'Orléans a été mariée à un jeune homme... (Oh! assez!) Soyez tranquilles... les gens de mon parti ne frappent jamais sur les morts ni sur les blessés.... à un jeune homme d'une famille immensément riche ; et la famille qui a donné sa fille à ce jeune homme (Rires) a stipulé que le beau-père... (Assez! assez !)

A droite. — Respectez donc les blessés.

M. LAGRANGE. Que le beau-père paierait le douaire sur une somme placée en Angleterre. Je trouve cela dans un journal. J'y trouve même que le beau-père, d'après les faits, a donné garantie à la famille de sa bru sur une somme deux millions et demi, placée en Angleterre chez Goldsmith et C[e].

M. ESTANCELIN. Il n'y a pas un mot de vrai dans tout cela.

M. LAGRANGE. Montez à la tribune, monsieur.

A droite. — Aux voix ! aux voix !

M. LAGRANGE. Les 300 000 fr., que nos tribunaux condamnent le citoyen beau-père à les payer à sa bru ! (Assez ! — Rires.) Mais ne donnez pas cela sur la sueur des pauvres... Donnez plutôt à ceux qui vous ont conquis la révolution de Février.

M. GOURGAUD. Il n'y a pas eu de conquête.

A LA MONTAGNE. Assez ! assez !

A DROITE. Parlez, monsieur Lagrange !

M. LAGRANGE. Pourquoi nous a-t-on forcés à discuter une femme qui, aux yeux des républicains, n'est coupable que d'une seule chose... de sa fortune. (A gauche. Assez ! assez !) Il ne faut pas mette les riches au ban de l'humanité... (Assez !) Je dis coupable de sa fortune... politique. (Assez ! assez !)

M. LE PRÉSIDENT. On a demandé le scrutin sur l'article 1[er].

VOIX. Et l'amendement de M. Mauguin?

M. LE PRÉSIDENT. C'est un paragraphe additionnel à l'art. 1[er]; le voici :

« Néanmoins, le paiement ci-dessus autorisé ne pourra avoir lieu que sur la demande expresse de Mme la duchesse d'Orléans. Immédiatement après le paiement, le ministre des finances se pourvoira en remboursement sur les biens de l'ex-roi Louis-Philippe d'Orléans, débiteur réel du douaire. Le ministre des finances prendra, dès à présent, sur les mêmes biens, les inscriptions et autres mesures nécessaires pour la garantie des droits du trésor. »

M. MAUGUIN. Je comprends l'impatience de la chambre, car il est près de six heures. Cependant il faut que je soutienne mon amendement.

M. LE PRÉSIDENT consulte l'Assemblée, qui renvoie la discussion à demain.

La séance est levée à six heures.

FAITS DIVERS.

Le fameux rapport de M. Thiers vient d'être distribué aux représentants de l'Assemblée. M. Dompierre d'Hornoy, chargé du rapport sur la proposition de M. de Saint-Priest, tendant à punir d'une amende quiconque aura fait usage d'un timbre-poste ayant déjà servi à l'affranchissement d'une lettre, a fini son travail. Il y est dit que, *dans l'intérêt de la bonne harmonie de notre législation pénale*, il ne fallait pas abaisser d'une manière trop forte la peine édictée contre ce fait, et alors la commission propose : 1° de prononcer l'urgence; 2° d'adopter les dispositions suivantes :

Projet de loi. — Article unique.

» Quiconque aura sciemment fait usage d'un timbre-poste ayant déjà servi à l'affranchissement d'une lettre, sera puni d'une amende de 50 à 100 fr.

» En cas de récidive, la peine sera d'un emprisonnement de cinq jours à un mois, et l'amende sera doublé.

»Sera puni des mêmes peines, suivant les distinctions sus établies, la vente ou tentative de vente d'un timbre-poste ayant déjà servi.

» L'art. 433 du Code pénal sera applicable dans les divers cas prévus par le présent article de la loi. »

— A la grève des ouvriers ébénistes du faubourg Saint-Antoine, qui ont obtenu l'augmentation demandée, vient de succéder celle des ouvriers en pendules. Cette branche d'industrie fut frappée longtemps de chômage, après la révolution de février, et les quelques ateliers qui de temps à autres avaient accordé un peu d'ouvrage, avaient baissé les prix de fabrication sans que les ouvriers se fussent plaints ; ils avaient compris la position de leurs patrons. Aujourd'hui, les commandes sont nombreuses et la fabrique peut être regardée comme en pleine activité; mais on a voulu garder vis-à-vis de l'ouvrier les mêmes tarifs qu'en temps de chômage. C'est le motif qui fait faire grève. Il est à croire que les fabricants feront, comme leurs confrères du faubourg Saint-Antoine, la concession qui leur est demandée.

Du reste, il n'y a de la part des ouvriers aucune coalition, ni le moindre symptôme de violence.

— Demain, mercredi, à 7 heures et demie précises du soir, M. Emile Chevé ouvrira, chez lui, rue Saint-André-des-Arts, n° 60, un nouveau cours de musique vocale et d'harmonie.

— On lit dans le journal d'Indre-et-Loire :

« Notre colonie agricole et pénitentiaire de Mettray est depuis quelques temps l'objet de l'attention particulière des visiteurs français et étrangers.

» Ces jours derniers, entre autres, Mettray a été minutieusement examiné par M. Ducpetiaux, inspecteur-général des établissements de bienfaisance, en Belgique, et par M. Jules Delbrück, directeur de la *Revue de l'Education nouvelle*, connu par ses travaux sur les crèches d'enfants pauvres.

» Ces deux visites se rattachent, dit-on, à la fondation projetée de colonies nouvelles en Belgique et en France.

— MM. le général Leflô, de Panat et Baze, questeurs et représentants du peuple, ont fait une proposition relative au mode de votation, et demandent qu'une commission soit nommée pour l'examen des projets déposés à la questure, et destinés à la constatation plus prompte et plus facile des votes émis par l'Assemblée. La machine de M. Fichet, dont nous avons déjà parlé, est au premier rang et paraît devoir l'emporter sur les autres plans.

— M. Decroix de Clavezolles (Rhône), vient de mourir. Cet honorable citoyen, décédé à l'âge de quatre-vingt-quinze ans, laisse cent trois enfants ou petits-enfants. On voit que, s'il n'a pas été lui-même un exemple très rare de longévité, il a été, du moins, le chef d'une famille qui dépasse les proportions habituelles. Il faut remonter jusqu'aux patriarches de la Bible pour trouver des exemples pareils ; une telle famille est une tribu tout entière. (*Censeur*.)

— Chaque jour il devient plus évident que ces mots : *honnête*, *modéré*, sont dits par antiphrase ; il en est de même de la devise tant prônée : *union*, *conciliation*.

Deux hommes se rencontraient hier dans un salon ; l'un est légitimiste, l'autre démocrate. A propos de nouvelles, la conversation passa bientôt sur le terrain de la politique. On parla du douaire et des epérances des orléanistes. — Monsieur, dit le légitimiste avec feu, si le comte de Paris essaie de revenir je prendrai mon fusil.— Et moi aussi, répondit tranquillement le démocrate, que ce soit le comte de Paris ou le comte de Chambord. — En ce cas, répartit le premier, échangeons encore une poignée de main en attendant que nous échangions des balles.

— Nous lisons dans le *Courrier de Marseille*, du 11 :

« Lundi dernier *le Léonidas*, venant des côtes d'Italie, est entré dans notre port, ayant à son bord environ quarante réfugiés italiens. Dans ce nombre se trouvait M. Manin, ex-président de la République de Venise, accompagné de Mme Manin.

» *Le Léonidas* avait également parmi ses passagers le général Pepe et M. Ruggiero, qui avaient été embarqués à Naples avec des passeports français. Ces deux personnages ont été débarqués, le premier à Civita-Vecchia, et le second à Gênes.

» Une douloureuse épreuve attendait sur la terre d'exil l'ex-dictateur de la République de Venise, M. Manin. Sa femme a succombé presque subitement hier à une violente attaque de choléra. »

LE SALAIRE DES OUVRIERS, S'IL VOUS PLAIT ? — On lit dans le *Démocrate du Var* : « Depuis neuf jours les fonctionnaires de tous grades et de tous les corps de la marine ont reçu leurs appointements pour le mois de septembre ; les ouvriers seuls attendent encore le salaire de leurs journées de travail pendant ce mois. Ils sont au nombre de plusieurs mille, et beaucoup d'entre eux sont dans un état de misère profonde.

» Les fonctionnaires pouvaient attendre, les ouvriers ne peuvent pas ; car ils ne trouvent pas en général crédit chez le boulanger, chez le boucher, chez tous ceux en un mot qui leur fournissent les moyens de subsistance ; et ils le trouvent aujourd'hui moins que jamais.

» Pourquoi donc ne pas les payer? Si c'est par suite de difficultés administratives que nous ne connaissons pas, les circonstances ne sont-elles pas assez graves pour les trancher au besoin? C'est une question que nous soumettons à M. le préfet maritime. nous espérons qu'il s'empressera de la résoudre dans le sens qu'indiquent à la fois la raison et l'humanité

SCANDALE! SCANDALE! — Nous lisons dans la *Constitution du Loiret* :

« La perception de Vitrac devient vacante. M. Charles Curet, neveu de M. Darras, receveur-général, est présenté pour cet emploi ; il ne l'obtient pas.

» Peu de temps après, M. Nicolas Boreau-Lajanadie, percepteur à Brigueuil, est brutalement révoqué sans motif et à la grande consternation de toute la contrée.

» L'administration supérieure demande à M. Trichard, alors receveur particulier à Confolens, une liste de candidats pour la perception de Brigueuil. En tête de cette liste se trouve M. Duban, caissier de la recette. Ses longs services, son aptitude, sa moralité, sa solvabilité le recommandant à tous égards. Cependant il n'est pas nommé. Cette fois, M. Charles Suret, neveu de M. le receveur-général, l'emporte, et, malgré ses services, malgré le rapport d'inspection, malgré la présentation officielle, M. Duban voit tous ses droits méconnus.

» De là, deux questions.

» 1° M. Boreau-Lajanadie a-t-il été destitué pour faire place au neveu du receveur-général, candidat malheureux à la perception de Vitrac?

» 2° M. Duban n'a-t-il pas été nommé, parce que, comme caissier, il était indispensable à M. de Lacroix, receveur particulier réintégré?

» Maintenant, comme on le dit, la perception de Brigueuil ne serait-elle pour le neveu de M. le receveur-général, qu'un acheminement à la recette particulière de Confolens? »

INCOHÉRENCE CIVILISÉE.— On lit dans le *Franc-Parleur de la Meuse* :

« Un fait grave, attesté par plus d'un témoignage, vient en ce moment à l'appui des protestations devenues si générales contre le rétablissement de l'impôt sur les boissons. Dans l'Aube, l'abondance du vin et le haut prix des fûts ont déterminé un grand nombre de propriétaires à répandre sur le fumier de leurs cours ou sur la voie publique, le vin de l'année dernière qu'ils n'ont point vendu, afin de se procurer ainsi des tonneaux pour la récolte actuelle. Pendant ce temps, combien de malheureux travailleurs sont privés, sur beaucoup d'autres points du territoire, d'une boisson trop chère pour eux ! »

LES FONCTIONNAIRES DE LA RÉPUBLIQUE HONNÊTE. — La *Réforme* signalait l'autre jour la nomination de M. Lautour-Mézeray, ancien sous-préfet de Toulon, à la préfecture d'Alger. Elle faisait ressortir seulement la légèreté du choix d'un habitué des coulisses de l'Opéra pour l'importante administration de l'Algérie. Le *Progrès d'Arras*, du 12, ajoute aux détails de *la Réforme* le récit suivant, qui donne à la nomination de ce fonctionnaire un caractère bien autrement significatif.

« M. Lautour-Mézeray, sous-préfet de Toulon, a déserté honteusement son poste à la nouvelle de la proclamation de la République. Quelques gamins ayant, en passant, chanté la *Marseillaise* sous ses fenêtres, il disparut et se réfugia à bord d'un vapeur dans le port, les officiers de marine, indignés, refusèrent de le recevoir à leur table.

» A quelques jours de là, il débarquait clandestinement sur la côte du Var, à Hyères ou à Antibes, croyons-nous, et M. Tesseire, préfet du Var, de Louis-Philippe, lui défendit de rentrer à Toulon : « Un soldat ne reprend pas, lui écrivait-il, le poste » qu'il a déserté. »

» Il y rentra néanmoins, mais l'administration municipale le mit à la porte, dans son intérêt, car il est probable que sa désertion lui eût fait faire un mauvais parti par la population indignée de tant de couardise.

M. Suchet, représentant du peuple, accusé de juin, était alors maire de Toulon. Que le ministre de l'intérieur l'interroge.

HAUTE COUR DE JUSTICE

SÉANT A VERSAILLES.

Présidence de M. BÉRENGER (de la Drôme).

Audience du 15 octobre 1849.

AFFAIRE DU 13 JUIN.

A onze heures moins dix minutes les accusés sont introduits. A onze heures moins cinq minutes les membres de la haute cour prennent place.

M. LE PRÉSIDENT. L'audience est reprise. Les accusés ayant refusé hier de répondre aux questions que nous leur avons adressées, et s'étant d'ailleurs référés à leurs interrogatoires, nous nous voyons obligés, afin de fixer la position de chaque accusé et pour éclairer le jury, d'user de notre pouvoir discrétionnaire, et d'ordonner la lecture des interrogatoires. Greffier, veuillez lire les interrogatoires des accusés.

Le greffier donne lecture de l'interrogatoire de l'accusé Chipron. Le président résume ensuite cet interrogatoire dans les charges formulées contre l'accusé par le procureur-général.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. Je demanderai à M. le président la permission d'adresser à l'accusé Chipron quelques questions.

M. le procureur-général fait passer successivement sous les yeux de l'accusé Chipron toutes les pièces saisies à son domicile. Le citoyen Chipron déclare qu'il ne répondra pas, et refuse obstinément même de jeter les yeux sur les pièces qu'on lui présente. A la troisième ou quatrième, le président fait observer que la formalité devient inutile.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Dès ce moment on ne présentera plus les pièces à l'accusé ; mais il sera bien constaté que c'est sur son refus.

M. le procureur-général donne lecture de chacune de ces pièces, qui toutes ont été publiées par lui dans l'acte d'accusation.

Le greffier lit l'interrogatoire de l'accusé André ; le président le résume.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Parmi les nombreuses pièces saisies chez lui, je désire qu'on lui en représente deux.

Le greffier porte ces pièces à l'accusé André, qui ne veut pas même les regarder.

ANDRÉ. Lorsque j'ai écrit, le 5 juillet, à M. le juge d'instruction que je voulais me constituer devant la haute cour, ce n'était pas apparemment pour me taire; mais maintenant je me trouve dans une situation tout-à-fait exceptionnelle. Mes co-accusés, qui ont subi un interrogatoire, ont déjà présenté, en quelque sorte, au pays et à MM. les jurés, leur système de défense. Depuis, il a été arrêté entre tous les co-accusés que l'on ne répondrait qu'après l'audition de tous les témoins. Je ne veux pas m'écarter de cette marche; mais je puis, dès maintenant et par avance, vous déclarer que je reconnais la plupart des pièces signalées dans votre acte d'accusation, elles sont la plupart signées de moi. Mais je ne répondrai à vos demandes et je ne donnerai des explications complètes, catégoriques qu'après l'audition de tous les témoins.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Reconnaissez-vous les pièces qui vous sont présentées ?

ANDRÉ. Je vous ai dit quand et comment j'entends donner mes explications. Quant aux pièces, elles touchent à un système tout entier de philosophie et de politique; comment voulez-vous que dès maintenant, au début de ce procès de tendance, je puisse vous expliquer tout ce qui s'y rapporte?

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Nous demandons à la haute cour la permission de lire deux des pièces saisies chez l'accusé André.

Le procureur-général donne lecture d'une lettre signée André, Aimé Baune, abbé de Montlouis, et de la formule du serment, rapportées dans l'acte d'accusation; puis il fait lire par le greffier une pièce saisie chez l'abbé de Montlouis : c'est le procès-verbal de la séance du 13 mai 1849, du comité démocratique socialiste des élections.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Accusé, reconnaissez-vous que c'est là l'origine du comité des vingt-cinq ?

L'ACCUSÉ. Je vous ai déjà dit que je donnerai plus tard mes explications.

Le greffier donne lecture de l'interrogatoire de l'accusé Dufélix.

Dufélix a refusé absolument de répondre au juge d'instruction. On passe à la lecture de l'interrogatoire de l'accusé Lebon (Napoléon). Après le résumé du président, on passe à la lecture de l'interrogatoire de l'accusé Aymé Baune.

BAUNE. J'ai l'intention de ne manquer en rien au respect que je dois à la haute cour et aux jurés. Mais, parce que je crois que, depuis quatre mois que nous sommes en prévention, c'est-à-dire depuis le 13 juin, le pacte fondamental, la Constitution ayant été déchirée, tous les pouvoirs soient brisés, je ne m'écarterai pas de ce respect ; mais il m'est impossible, vous le comprenez tous, de répondre avant l'audition des témoins. Ce n'est pas sur des pièces isolées, sur des interrogatoires séparés que je veux m'expliquer.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Mais l'accusé Baune ne peut-il répondre dès à présent sur le plus ou moins d'authenticité des pièces qui viennent d'être lues.

Les interrogatoires du cit. Langlois (catégorie du comité de la presse) sont également lus.

Langlois refuse également de répondre.

M. LE PRÉSIDENT. Ainsi, messieurs, il résulterait de ces interrogatoires que l'accusé aurait assisté aux réunions du 10, à la *Démocratie pacifique*, du 11 au journal le

Peuple; qu'au bureau de ce dit journal on aurait trouvé deux lettres adressés par le nommée Doda, au sieur Darimon; enfin un placard contenant les trois proclamations du comité socialiste, de celui de la presse et des représentants de la Montagne.

M. Baroche donne lecture de ce placard, et fait remarquer à MM. les jurés, en faisant passer sous leurs yeux un fragment *identique* de ce placard, qu'il a été imprimé dans l'imprimerie du journal le *Peuple*.

LANGLOIS. J'ai déclaré hier que je répondrais dans l'ordre des dates; lorsque les témoins relatifs aux réunions du 11, du 12, etc., seront entendus, je donnerai des explications.

M. LE PRÉSIDENT. C'est parce que vous avez déclaré que vous répondriez lorsque les pièces vous passeraient sous les yeux; c'est pour cela que je les fais lire et qu'elles vous sont représentées.

LANGLOIS. Je croyais que je parlais français; j'ai déjà déclaré...

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL, interrompant. Dans tous les cas, si vous parlez français, vous ne parlez pas convenablement.

LANGLOIS. Je vous demande pardon, j'ai déclaré que je répondrais lorsque les témoins seraient entendus, il me semble que cela est clair.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Nous terminerons en faisant remarquer que ces placards ont été affichés dans la rue Coq-Héron, le 13 au matin, et que l'on en a trouvé un grand nombre d'exemplaires dans la pièce où se tenait habituellement le sieur Langlois, aux bureaux du journal le *Peuple*.

M. LE PRÉSIDENT, après la lecture des interrogatoires du citoyen Allyre Bureau, fait observer que l'on a trouvé un manuscrit des proclamations incriminées et une lettre d'un sieur Parisse adressée à l'accusé, dans les bureaux de la *Démocratie*. La lettre semble prévoir les évènements du 13 juin.

ALLYRE BUREAU. Cette lettre me servira à établir qu'il n'y a jamais eu complot; ne pourrait-elle m'être remise?

M. LE POCUREUR GÉNÉRAL. Elle sera communiquée à votre défenseur.

Les interrogatoires du citoyen Paya ayant été lus, le président résume les faits qui en ressortent. Il fait observer que ces faits sont principalement différents articles envoyés aux journaux des départements.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. L'accusé Paya a-t-il quelques observations à faire.

PAYA. Je n'aurais pas répondu au juge d'instruction, parce que je suis adversaire de l'instruction secrète, si je n'avais cru avoir à faire à un homme intelligent. Il n'en a rien été et je regrette maintenant les explications que j'ai données.

Comment, je suis ici pour des articles de journaux, et rien ne dénote et n'a pu dénoter que j'étais l'auteur de ces articles. Je suis à la tête d'une correspondance, je suis directeur, et l'on m'accuse comme rédacteur; on ne peut me montrer les originaux, on ne peut expliquer l'origine des pièces qui viennent d'être lues, et dès lors elles sont de moi! Une telle manière de procéder est-elle croyable?

Il y a plus, lorsque l'on m'a arrêté, on ne m'a produit aucune espèce de mandat.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. C'est une erreur; voici la copie de ce mandat.

PAYA. Je vous prouverai qu'il ne m'a jamais été remis, et que mon arrestation a été illégale.

Lorsque M. Boudrot, commissaire de police, est venu en perquisition chez moi, comme il ne m'exhibait aucune espèce de mandat, je ne voulus pas le laisser faire. Savez-vous ce qu'il me répondit? « Nous sommes sous l'état de siége, je n'ai pas besoin de mandat. » Permettez, lui répondis-je, l'état de siége peut changer la juridiction, mais il ne supprime aucune des garanties de la loi. Mais comme il avait avec lui sept à huit agents et qu'il aurait fallu engager une lutte, je cédai en protestant.

Ensuite, sous prétexte d'une confrontation, il m'attira chez lui, dans son bureau, et là, il me fit arrêter. Chez moi, il m'avait cependant déclar qu'il ne s'agissait pas d'arrestation.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Il n'en est pas moins vrai que l'arrestation a eu lieu en vertu d'ordres de M. le préfet de police.

PAYA. C'est possible; mais il n'en est pas moins vrai qu'on ne m'a pas présenté le mandat. Je sais bien qu'on m'a dit que ce mandat était chez le préfet de police, mais aussi comme on m'a menti une première fois, je puis bien supposer qu'on a menti une seconde. Si le commissaire de police avait eu le mandat entre les mains, à coup sûr il me l'eût présenté; il savait bien que j'avais un recours à exercer contre lui, contre le juge d'instruction, contre le préfet de police lui même. On avait trop d'intérêt à régulariser cette affaire, et certes, si on ne l'a pas régularisée, c'est qu'on ne le pouvait pas.

M. LE PRÉSIDENT. Le commissaire de police sera assigné; alors on discutera le fait. Nous passons maintenant à une nouvelle catégorie, celle des représentants du peuple.

Le greffier lit l'interrogatoire de l'accusé Commissaire.

Après le résumé du président, Me Combier, défenseur de l'accusé, demande au procureur-général si la lettre écrite en allemand, qu'on attribue au citoyen Commissaire, peut être présentée en original.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Nous n'avons jusqu'ici qu'une copie, certifiée conforme par le secrétaire des affaires étrangères, à Munich. Sitôt que l'original nous sera parvenu, nous nous empresserons de la communiquer à la défense.

Le greffier lit l'interrogatoire de l'accusé Suchet.

Le président résume brièvement et suspend l'audience pendant quelques minutes. Il est une heure et demie.

A deux heures et demie la séance n'est pas encore reprise. On ne sait à quoi attribuer la longueur de cette suspension. On parle d'une indisposition assez grave dont aurait été pris subitement un de messieurs les jurés. L'accusé Maillard, membre de la commission des vingt-cinq, vient de se constituer prisonnier. Il traverse la salle, accompagné d'un employé de la prison. En descendant l'estrade des accusés, il échange avec plusieurs d'entre eux et avec quelques défenseurs un serrement de main amical. A trois heures vingt-cinq minutes, l'accusé Maillard, qui vient d'être interrogé par un juge d'instruction, prend place à côté du citoyen Baune (Aimé).

M. LE PRÉSIDENT. L'audience est reprise. Un nouvel accusé s'étant constitué, nous allons procéder à son interrogatoire. Accusé Maillard, levez-vous; quels sont vos noms et prénoms?

MAILLARD. Alexis-François Maillard, employé, 32 ans, né à Flavigny (Oise), demeurant à Paris, r. Beaurepaire, 10.

M. LE PRÉSIDENT. Acceptez-vous le débat au point où il en est; vous ne voulez pas exercer de récusation?

MAILLARD. Non M. le président.

M. LE PRÉSIDENT. Vous étiez membre de la commission des vingt-cinq.

MAILLARD. M. le président, ne connaissant aucun des témoins, j'imiterai leur conduite et répondrai seulement dans le cours des débats.

M. LE PRÉSIDENT, Alors je vais lire vos interrogoires subis lors de l'instruction.

De cette lecture, il ressort que l'on a trouvé au domicile de l'accusé deux pièces; l'une est une adresse au peuple, commençant ainsi: « Le président de la République s'est mis hors de la Constitution. » L'autre est une lettre par laquelle un délégué du 5e arrondissement prévenait le citoyen Maillard qu'il avait loué le manége Pellier. Maillard faisait partie de la commission des vingt-cinq.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Nous avons une dernière question à faire à l'accusé Suchet. On a trouvé au Conservatoire un porte-crayon, un petit jonc et un couteau.

La canne et le couteau ont été reconnus par l'accusé Pilhes, et le porte-crayon par l'accusé Suchet.

SUCHET. Le crayon n'a pu être reconnu par moi, puisqu'il ne m'a pas été présenté; je ne doute pas qu'il soit reconnu dans le cours des débats par son propriétaire.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Vous contestez le fait?

SUCHET. Oui. J'ai une explication à donner. J'ai été aux Arts-et-Métiers, je l'ai dit lorsqu'il en a été question; je dois ajouter maintenant que je n'y suis resté qu'un instant, et que je suis allé, pour ainsi dire, de suite à la mairie du 6e arrondissement chercher M. Forestier.

Le greffier donne lecture des interrogatoires du citoyen Maigne. Celui-ci n'a pas voulu répondre au juge d'instruction, *n'admettant pas l'instruction secrète*.

MAIGNE. La seule explication que j'ai à donner, c'est une réponse à mon ami le citoyen Suchet; il a fait appel à la bonne foi du propriétaire du porte-crayon qui vient de lui être représenté. Ce porte-crayon m'appartient, mais il n'a pas été trouvé au Conservatoire.

Des interrogatoires subis par le cit. Fargin-Fayolle, il ressort les charges suivantes: Que le cit. Fargin-Fayolle a assisté la réunion du 12, à la *Démocratie pacifique*, qu'il a signé le manifeste publié par les journaux, et le placard contenant l'appel aux armes; que le 13 il s'est rendu à la réunion rue du Hasard, puis qu'il est allé ensuite au Conservatoire; enfin, que le 13, *il a envoyé des journaux par la poste*.

FARGIN-FAYOLLE. Le placard ne m'a jamais été représenté, et je n'ai jamais dit que je l'avais signé.

M. LE PRÉSIDENT. Vous niez votre signature?

FARGIN-FAYOLLE. Je me borne à déclarer que le placard ne m'a pas été représenté. Dans le cours des débats je donnerai des explications.

M. LE PRÉSIDENT. Voici les faits qui ressortent des interrogatoires subis par le cit. Pilhes: Que le 12, il se serait rendu dans les bureaux de la *Démocratie pacifique*; qu'il n'a pas signé ni autorisé à mettre son nom au bas de la protestation publiée le 13 dans les journaux; que son nom figure au bas du placard contenant l'appel aux armes.

Le cit. Daniel Lamazière a refusé de répondre au juge d'instruction.

Le cit. Boch s'est rendu au devant de la troupe, lorsqu'elle arrivait pour cerner les Arts-et-Métiers, afin d'éviter l'effusion du sang. Il a été alors arrêté par un capitaine de la ligne. Les représentants se sont rendus au Conservatoire, parce qu'ils n'étaient pas en sûreté dans le local ordinaire de leurs réunions.

Il n'a voulu donner aucune explication au juge d'instruction.

Les citoyens Vauthier et Deville ont été arrêtés au Conservatoire. Leurs noms se trouvent au bas des pièces incriminnés; le cit. Deville était porteur de deux pistolets de poche et d'une canne à dard.

Le cit. Deville a déclaré qu'il portait habituellement ces armes pour sa sûreté personnelle.

DEVILLE. Mes pistolets étaient chargés depuis dix-huit mois.

Le citoyen Gambon a loué sous son nom le local de la rue du Hazard. Il s'est rendu le 13 avec le citoyen Ledru-Rollin au Conservatoire des Arts-et-Métiers. Comme *charge* contre lui, il y a deux phrases d'une lettre saisie chez le citoyen Martin Laulerie. Le citoyen Gambon n'ayant pas voulu répondre au juge d'instruction, M. le président fait le résumé de l'acte d'accusation en ce qui concerne l'accusé.

GAMBON. Je me bornerai à faire deux observations; l'une à M. le président: il fait, nous dit-il, un résumé de nos précédents interrogatoires. Je veux bien le croire; mais il est vrai, pour ce qui me concerne, qu'il a résumé l'acte d'accusation et pas autre chose, puisqu'il n'y a pas eu d'instruction. La deuxième s'adresse au ministère public; il m'a fait représenter une lettre; elle est bien de moi, et je ne fais aucune difficulté de la reconnaître; mais, puisqu'il veut en tirer des arguments contre moi, il me semble qu'il eût été convenable de ne pas se borner à en faire lire deux phrases. J'espère que, dans le cours des débats, il aura la loyauté de la faire connaître entièrement.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. J'ai fait lire deux phrases signalées dans l'accusation: du reste, les dossiers sont à votre disposition et à celle de votre défenseur.

GAMBON. Je ne reconnais pas le conseil qui m'a été donné, je me défends moi-même, mais je fais observer encore une fois qu'il aurait été convenable de lire cette lettre entièrement. L'accusation a fait imprimer une masse de pièces ramassées je ne sais où, et lorsqu'elle se trouve en présence de documents précis et certains, elle les passe sous silence ou n'en fait connaître qu'un lambeau.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. En publiant les deux phrases, j'ai fait ce que j'ai dû faire puisque ces phrases étaient les seules significatives, mais je répète que la lettre est à votre disposition et qu'elle sera communiquée à MM. les jurés.

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons à la dernière série, celle des artilleurs de la garde nationale.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Pardon, M. le président, il y a encore l'accusé Louriou.

M. LE PRÉSIDENT. L'accusé ayant répondu, il est inutile de faire lire son interrogatoire.

LOURIOU. Je crois ne devoir désormais répondre que lorsque je connaîtrai parfaitement les charges de l'accusation.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Je demanderai à M. le président la permission de faire représenter à l'accusé Louriou ces fragments de cartes de représentant, et de lui demander s'il les connaît comme ayant fait partie de sa carte.

LOURIOU. J'ai dit que je ne pouvais rien redire ni affirmer à cet égard.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Il y a pourtant une circonstance qui pourrait fixer vos souvenirs: la dernière lettre du nom était primitivement un *n*; on l'a surchargée pour en faire un *u*.

LOURIOUX. Dans le courant des débats, je chercherai à rappeler mes souvenirs; mais je n'ai pas fait une étude approfondie de la carte qui m'avait été délivrée pour pénétrer à l'Assemblée nationale.

M. BAROCHE. Nous ferons remarquer à messieurs les jurés que les trois dernières lettres qui se trouvent sur le fragment sont les mêmes que les trois dernières lettres du nom de l'accusé. Nous avons recherché tous les noms des représentants, et nous n'en avons trouvé aucun qui se terminât par ces trois lettres.

On passe à la lecture des interrogatoires des accusés de la dernière série, artilleurs et autres gardes nationaux. Le greffier lit les interrogatoires du citoyen Guinard. Cette lecture terminée, M. le président résume ce que l'instruction a produit au sujet du citoyen Guinard, en faisant remarquer que ce dernier s'est constamment renfermé dans les faits qui lui sont personnels, et a constamment refusé de répondre sur ce qui concernait l'un ou plusieurs de ses co-accusés.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL, avec la permission de M. le président, donne lecture des lettres adressées du Conservatoire, à Châlons-sur-Saône, par plusieurs représentants.

Le greffier donne lecture de l'interrogatoire de l'accusé Achintre. Le président le résume en quelques mots. On passe à la lecture de l'interrogatoire du cit. Delahaye.

L'accusé demande à faire quelques observations.

Le cit. Delahaye fait observer que dans son interrogatoire écrit, il y a trois erreurs: on le désigne comme ayant 37 ans, il en a 27; comme architecte, il ne l'est pas; enfin, comme capitaine de la 2e batterie, et il commande la 11e.

Les cit. Delahaye, Vernon et Merliot, tous trois artilleurs, ont déclaré que les premiers coups de feu qu'ils avaient entendu n'étaient pas partis des rangs du peuple.

MERLIOT. On me désigne toujours comme portant le surnom de Mérillot; jamais je n'ai été ainsi désigné, et et je proteste contre cette appellation.

L'audience est levée à cinq heures et demie.

PETITE CORRESPONDANCE.

Saint-Louis. — M. J. T. — Reçu. — Votre ab. est fait jusqu'à fin février.
Constantine. — M. B. — Reçu et fait le renouv.— Merci.
Laon. — M. L. — Reçu les 9.50. — Votre ab. est inscrit d'accord jusqu'au 31 mars. — Nous v. adr. un Bull.
Melle. — M. F. G. — Reçu les 20. — Nous ne trouv. pas v. nom sur nos reg. d'abonnement. — Veuillez n. adresser une bande de votre journal.
Djidjely. — M. H. — Reçu et fait. — Nous nous conf. à vos désirs.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	30 f.	14 f.	6
DÉP. ET ETRANG. sans surtaxe	32	17	9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS:

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à 9 »	30	Réclames-notices	80
Dix fois et plus.	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 15 octobre 1849.

La bourse d'aujourd'ui s'est assez bien tenue; le 5 0/0 a ouvert en baisse de 15 c. sur la précédente clôture; mais, peu après l'ouverture, il s'est relevé et a fait 87-65; arrivé a ce chiffre, des ordres de vente sont venus, et il a rétrogradé; puis le cours s'est encore relevé de nouveau pour fermer à 87-60.

Le mouvement à la hausse se serait continué s'il n'avait été paralysé par la liquidation de la coulisse.

Le 3 0/0 ouvert à 55-45 a fermé à 55-65 avec 15c. de hausse.

Les actions de la Banque ont fermé à 2 325, avec 10 fr. de hausse.

Les chemins de fer ont également haussé, mais cette hausse a été légère.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	55 50	55 70	55 45	55 70
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0	87 45	87 70	87 35	87 65

15 oct. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE

RENTES.		Espag. dette active.	21 1/2
3 0/0 j. du 22 juin	55 65	— — 3 0/0	34 »/»
5 0/0 j. du 22 mars	87 60	— Dette intér.	27 1/8
VALEURS DIVERSES.		Naples, récép. Roth.	87 50
Banque de France.	2325 »»	Romain, emprunt	80 1/2
Obl. de la Ville, anc.	1270 »»	Haïti, emprunt	190 »»
— — nouv.	1132 50	Piémont, emprunt.	975 »»
Oblig. de la Seine.	1087 50	— Nouveau.	900 »»
— St-Germ. 1842.	870 »»	Lots d'Autriche	380 »»
— Versailles	810 »»	2 1/2 hollandais	55 »»
— Orléans. 4 0/0.	975 »»	CHEMINS DE FER.	
— Nouvelles.	960 »»	Saint-Germain	467 50
— Rouen, 4 0/0.	730 »»	Versailles, r. d.	207 50
— Nouvell., 1849.	880 »»	Versailles, r. g.	170 »»
— Havre j. mars.	730 »»	Orléans à Paris	725 »»
— Nouvelles.	840 »»	Rouen	525 »»
— Marseille	850 »»	Havre	240 »»
— Orléans, jouis.	450 »»	Avignon-Marseille	215 »»
— Cert. de Lyon.	68 45	Bâle	101 25
Quatre-Canaux	1080 »»	Centre	292 50
— Jouissance.	72 50	Boulogne	170 »»

Bons du Trésor	6 0/0.	Bordeaux	402 50
Forges Aveyron.	3000 »»	Nord	428 75
Monceaux-Sambre	4550 »»	Strasbourg	346 25
Nord (hauts four.).	900 »»	Nantes	307 50
Charbon belge	325 »»	Monter. à Troyes	110 »»
Zinc V.-Montagne.	2725 »»	Dieppe Fécamp	180 »»
— Stolberg.	475 »»		
Mines de la Loire	235 »»		

FONDS ÉTRANGERS.		BOURSE DE LONDRES du 13 octobre.	
Belg. 5 0/0 1840.	97 3/2	3 0/0 consolidés	93 3/8
— 5 0/0 1842.	97 3/4	3 0/0 au 17 oct.	94 3/8
— 4 1/2.	89 3/4	TAXE DU PAIN.	
— 3 0/0.	65 1/4	1re qualité le kilo.	29 c.
— 2 1/2 0/0.	49 1/8	2e —	22
— Banque.	700 »/»		
— — 1841.	1020 »/»		

L'un des gérants: VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 16 octobre.

THEATRE DE LA NATION.—
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Adrienne Lecouvreur.
OPÉRA-COMIQUE.—Le Val d'Andoire.
ODÉON.—Cartouche, le Bourgeois des Métiers.
THÉATRE-HISTORIQUE.—La Guerre des Femmes.
VAUDEVILLE.—Pas de fumée sans feu, les Grands Ecoliers, Riche d'amour.
GYMNASE. — Babel, Trumeau, Marchand de Jouets d'enfants, Sept Billets.
THÉATRE MONTANSIER. — Le Chevalier, le Groom, Tigre du Bengale, Jeune homme pressé.
VARIETES.—Les Parents de ma Femme, rue de l'Homme-Armé, Lorettes et Aristos, Famille improvisée.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Livre noir, l'Etoile du marin.
AMBIGU-COMIQUE.—Piquillo Alliaga.
GAITÉ. — La Sonnette du Diable, le Moulin joli.
THEATRE-NATIONAL.—Murat.
FOLIES.—L'Ouvrier grand seigneur, Marquis de Flouzac.
THEATRE DU LUXEMBOURG.—Céline.
DELASSEMENTS-COMIQUES.—L'Oiseau sur la branche, Robert-Macaire, le Congrès de la Paix.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

HAUTE COUR DE JUSTICE SÉANT A VERSAILLES.

AFFAIRE DU 13 JUIN.

ACTE D'ACCUSATION.

(Suite.)

La *Vraie République*, la *Tribune des Peuples*, la *Révolution démocratique et sociale*, la *Réforme*, la *Démocratie pacifique*, contiennent en outre une convocation signée des délégués du comité de la 5e légion et de leur président, l'accusé Schmitz. Elle est conçue en ces termes :

APPEL A LA GARDE NATIONALE.

« La Constitution est violée, nous avons la mesure de ce que nous devons attendre d'une politique qui trahit la France et outrage toutes les lois de l'humanité.

» Attendu la gravité des circonstances qui nous mènent à la guerre civile, et la flétrissure jetée à la face de la France républicaine par les démocrates de tous les pays, tristes résultats des menées d'un gouvernement anti-républicain ;

» Nous, délégués de la 5e légion, engageons, « au nom de la patrie en danger, » les citoyens appartenant à toutes les légions de la Seine, à se réunir aujourd'hui mercredi, à onze heures du matin, au Château-d'Eau, en face de la mairie du 5e arrondissement, en tenue, sans aucune arme, pour de là nous transporter à l'Assemblée législative, afin de lui rappeler le respect dû à la Constitution, dont la défense est confiée au patriotisme de tous les citoyens.

» Plus d'hésitation, plus de questions personnelles en un moment aussi décisif. Joignez-vous à nous, et bientôt, forts de notre conscience, de notre union, de nos droits, nous pourrons nous glorifier d'avoir relevé la dignité de la France aux yeux de l'Europe.

» La grande voix du peuple, si puissante lorsqu'il s'agit de l'humanité, ne peut rencontrer d'adversaires. Nous avons rétabli sur ses bases la Constitution, seul boulevard que nous puissions aujourd'hui encore opposer aux efforts réunis de tous les ennemis de la République.

» Les membres de la commission exécutive permanente, délégués des membres de la 3e légion :

» Signé, Schmitz, président ; Delmay, Ricateau, vice-présidents ; Victor Barbier, secrétaire ; Dessert, Bottin, Berthier, Godet, Meissonnier, Feillon, Poujor, Poitevin jeune, Benoît, Bennier, Brocarp, Bernard, Girard, Cassigneul, membres. »

On lit encore dans ces journaux des adresses ou protestations présentées au nom de gardes nationaux appartenant aux 1re, 3e, 7e, 11e légions, et à la commune de Batignolles-Monceaux ; les protestations des candidats démocrates socialistes, des patriotes de Gannat (Allier), des membres du comité démocratique socialiste de Belleville, en tête desquels on remarque l'accusé Périer.

La *Vraie République* et le *Peuple* insèrent en ces termes une lettre de l'accusé Etienne Arago.

« M. Etienne Arago a envoyé hier la lettre suivante à M. de Bar, colonel de la 3e légion :

« Mon colonel,

» J'ai participé aux travaux de l'Assemblée nationale, je sais à quoi engage l'art. 5 de la Constitution.

» Or, cet article a été violé, et avec M. Ledru Rollin, je me rappelle l'art. 110, qui porte :

« L'Assemblée nationale confie le dépôt de la Constitution et des droits qu'elle consacre à la garde et au patriotisme de tous les Français. »

» Ne m'étant pas présenté pour faire partie de la Législative, je n'ai pu signer, cette fois, la mise en accusation de M. Louis Bonaparte et de ses ministres.

» Mais je suis encore chef de bataillon de la garde nationale, et il me reste un devoir à remplir.

» La 3e légion, au milieu de laquelle je courus me jeter le 23 et le 24 février 1848, et que je vis descendre avec tant de courage sur la place du Palais-Royal, pour enlever le Château-d'Eau, ce dernier retranchement de la monarchie, la 3e légion voudra défendre la Constitution républicaine.

» Je pense donc, colonel, qu'une réunion des chefs de la 3e légion serait nécessaire pour concerter une protestation énergique contre l'atteinte portée au pacte fondamental de la République française.

» Dans l'espoir que vous aviserez, mon colonel, j'ai l'honneur de vous saluer fraternellement.

» Etienne ARAGO,

» Commandant en 1er du 1er bataillon de la 3e légion. »

La *Démocratie pacifique* contient un avis ainsi conçu :

« S'il y a des prises d'armes, nul garde national républicain ne doit y manquer ; que les légions ne se laissent pas enfermer dans des portes et des grilles ; qu'elles demeurent en contact avec la population. »

Elle ajoute immédiatement :

« Aujourd'hui, des officiers de la légion d'artillerie de la garde nationale de Paris se sont réunis sous la présidence du colonel Guinard. On a reconnu à l'unanimité que la Constitution était violée, et décidé que les artilleurs seraient invités à se joindre, en aussi grand nombre que possible, à la manifestation des gardes nationaux de toutes les légions, qui aura lieu demain mercredi, au Château-d'Eau, à onze heures.

» L'artillerie sera en petite tenue, sans carabine, sabre et giberne. »

Les articles de polémique de ces divers journaux du 13 sont à la hauteur révolutionnaire des publications concertées qu'on vient de lire. Il n'est pas possible de ne pas citer quelques passages d'un article qui devient l'indispensable corollaire de ces publications, et qui appartient à la *Révolution démocratique et sociale* :

« Paris, 12 juin.

» LA QUESTION RÉVOLUTIONNAIRE.

» La question révolutionnaire a été nettement posée, reste à la résoudre. Hier, Ledru-Rollin, digne interprète du sentiment national, a dit que la Constitution violée serait défendue les armes à la main, et il a bien dit, car le peuple est déjà prêt à dégager la parole du chef de la Montagne ; il attend !

» La Montagne a bien raison de ne pas se préoccuper outre mesure de vaines questions de forme. En mettant la majorité en demeure de voter d'urgence la proposition de déchéance de Bonaparte, sa mise en accusation et celle de ses complices, elle aura fait tous les sacrifices désirables à la lettre de la Constitution. Désormais elle doit agir. Qu'elle ordonne, et ses ordres seront exécutés ! Paris tout entier soupire après le signal, et justice sera faite....

» Bientôt, selon toute apparence, la France sera délivrée de ce détritus monarchique qui s'était glissé au sein de la République, à la faveur du suffrage universel un instant trompé dans ses choix. Ce qu'il y a d'admirable, c'est que si Paris est condamné une fois encore à faire de la dictature révolutionnaire, on ne l'accusera pas d'imposer sa volonté tyrannique au reste de la France. Nos cartons sont pleins de lettres des départements, dans lesquelles les citoyens les mieux posés gourmandent de leurs retard Paris et la Montagne, nos confrères sont dans le même cas ; et d'ailleurs, pour donner un exemple irrécusable, il est facile de s'assurer que le langage de la presse démocratique de Paris pâlit à côté de l'énergie révolutionnaire de la presse départementale. Ainsi l'impulsion vient de la circonférence au centre, et Paris ne fera qu'exécuter la volonté de la nation.

» Les émigrés, les verdets et les chouans de la Législative et de la presse vont se récrier à part soi, et cependant nous sommes loin d'exagérer ; ils en auront bientôt la preuve.

» Tout ce que nous craignons, c'est que la majorité n'eût épuisé hier tout son courage en applaudissant les Barrot, les Ségur et les Dupin, et ne revînt sur ses projets de résistance pour s'humilier devant la majorité. C'eût été regrettable ; car enfin, il ne suffit pas de se débarrasser de Bonaparte et des comparses que M. Thiers fait mouvoir à sa suite, il nous eût fallu garder cette ménagerie de blancs et de jésuites qui, tout en se faisant hypocrites et rampans, ne cesseraient pas de faire une guerre sourde à la République, tandis que la Législative, refusant la mise en accusation, nous nous retrouverions en face de la question révolutionnaire et d'une solution non douteuse.

» Nous nous plaisons à le reconnaître, les chevaliers du trône et de l'autel ont eu le courage de leur entêtement. Qu'ils en reçoivent nos remercîmens ! l'action ne se fera pas attendre, nous les en prévenons charitablement, et, s'ils veulent faire leur malle, ils n'ont pas de temps à perdre. Toutefois, nous nous permettrons de leur faire cadeau d'un second conseil aussi gratuit et non moins utile que le premier : Qu'ils se méfient de la réception qui les attend dans leurs départemens ; le paysan s'éclaire, il est fatigué de porter le bât, et il pourrait bien montrer ses dents à ses seigneurs et maîtres. »

Un autre article inséré dans le corps du journal, sous le titre : *Séance de l'Assemblée nationale. – Démagogues et cosaques*, se termine ainsi :

« Très bien, messieurs les royalistes, vous allez grand train sur ce terrain brûlant. Ouvrez un peu les yeux, en courant comme vous le faites, vous verrez quatre dates étinceler devant vous : 10 août, 29 juillet, 24 février, 13 juin. »

En présence de semblables faits et de telles publications, pourra-t-on nier qu'après la réunion qui a eu lieu dans la nuit du 12 au 13, le complot, la résolution d'agir, n'existât avec tous les caracteres légaux ?

Les déclarations émanées de cette réunion et publiées dans les journaux du 13 ; les pieces ainsi arrêtées dans la nuit, pour parler le langage de la *Démocratie pacifique*, ne sont-elles pas déjà les premiers actes commis pour en préparer l'exécution ?

A côté de ces appels à l'insurrection, et parmi les actes d'exécution du complot, il faut placer la manifestation.

Mais au point de vue de la criminalité légale, la manifestation est plus ici qu'un acte commis ou commencé pour préparer l'exécution du complot. Par son caractere et par son but, par la nature des actes qui s'y sont produits, elle devient encore et surtout un des faits constitutifs de l'attentat.

Le caractère de cette manifestation, prétendue pacifique, a été clairement établi par l'instruction. On se rappelle que l'accusé Schmitz avait loué, dès le 11, le manége Pellier, pour y réunir, le 12, ceux qui s'intitulaient les délégués de la 5e légion, et que la réunion n'avait d'autre but que l'organisation de la manifestation du 13. On se rappelle que, suivant la déclaration d'un témoin, Schmitz et ceux qu'il présidait avaient attendu rue Neuve-Saint-Nicolas, 25 bis, jusqu'à une heure avancée de la nuit, les ordres de la Montagne ; le lien entre les organisateurs de la manifestation et les conjurés de la réunion de la rue de Beaune est donc établi.

La pièce saisie chez Merlet rapporte que le mercredi 13, la commission de la Société des Droits de l'homme se réunit à six heures du matin, et qu'elle apprend officiellement que la manifestation doit avoir lieu à onze heures. Elle charge un de ses membres, assisté de deux chefs de section, de suivre de l'œil le mouvement de la colonne et de la tenir informée. Elle adopte un mot d'ordre pour la journée, et dispose les sectionnaires sur les quais, avec ordre, ce qui est digne de remarque, de ne pas suivre la manifestation.

Ce qui, indépendamment des circonstances dans lesquelles elle a été saisie, prouve que cette pièce énonce des faits vrais, c'est la coïncidence qui existe entre ce qu'elle constate à propos de la manifestation et les révélations d'une lettre trouvée le 14 juin au Conservatoire des Arts-et-Métiers, dans une des salles momentanément envahies par les représentans. Voici le texte de cette lettre dont on a en même temps saisie l'enveloppe :

» Citoyen Ledru-Rollin,

» Tout va à merveille : la nuit a été fructueusement employée ; à onze heures ou midi, le peuple sera debout, avec une arrière-garde armée en cas d'événement. Je fus hier au soir chez vous, pour vous donner avis des arrestations nombreuses qui venaient d'avoir lieu, et vous engager fortement à ne pas passer la nuit à votre domicile. Beaucoup de mes amis et des vôtres sont, à l'heure qu'il est, sept heures du matin, dans une grande anxiété, car le bruit s'est répandu que plusieurs de vos collègues avaient été arrêtés. Enfin, le moment suprême est arrivé, et le peuple compte sur la Montagne et particulièrement sur vous.

» N'ayant pu rentrer chez moi, je me trouve, ainsi que plusieurs citoyens de mes amis, à peu près sans argent : Voyez, si vous voulez me faire, au nom de la patrie en danger, mais heureuse et libre demain, l'avance de quelques fonds... Cette lettre vous sera remise par les soins d'un bon patriote, chez qui je suis en ce moment.

» Vive la République démocratique et très sociale !

» Dieu vous garde.

» Signé BERNARD DIEULAFAY.

» Paris, 13 juin 1849. »

Ainsi, ce qu'on organisait activement pendant la nuit, avec une arriere-garde armée en cas d'événement, en ayant bien soin d'avertir officiellement la milice révolutionnaire de la Société des Droits de l'homme, ce n'est, certes, pas une manifestation pacifique. Une démonstration de cette nature n'aurait plus de sens après le langage audacieux des publications du matin ; elle n'aurait pas même de but, l'Assemblée ne devant pas avoir de séance le 13. Ce qu'on veut, ce qu'on a préparé, c'est un moyen de faire naître un conflit et d'engager un combat dont on croit sortir vainqueur.

Au surplus, les actes de la manifestation elle-même établissent son véritable caractère et la pensée secrète de ceux qui l'avaient organisée.

C'est vers neuf heures et demie du matin que les premiers groupes se forment aux environs du Château-d'Eau ; des propos anarchiques se tiennent sur le boulevard, chez les marchands de vin, en attendant le départ de la colonne. La foule augmente rapidement. On entend les cris : « Vive la Constitution ! vive la République romaine ! vive Raspail ! vive Proudhon ! vive la Montagne ! à bas les traîtres ! un drapeau rouge apparaît porté par deux hommes en blouse. Vers onze heures, devant le théâtre de l'Ambigu-Comique, M. Lacrosse, ministre des travaux publics, arrivant à cheval, suivi d'un lancier, est reconnu et entouré ; on veut le contraindre à crier : « Vive la République romaine ! A bas le président ! » Il répond en criant : « Vive la République française ! Vive le président ! » On saisit la bride de son cheval... Un individu, qui s'adresse à M. Lacrosse et le nomme, lui dit : « C'est une révolution ; votre président et vous, vous irez à Vincennes. »

Des menaces on arrive aux violences ; un homme est monté sur la croupe de son cheval et veut le renverser ; ses habits sont déchirés ; et la lutte serait certainement devenue plus grave sans le secours que M. Gent, ancien représentant, et un sous-officier de la garde nationale prêtent énergiquement au ministre, en subissant eux-mêmes des outrages et des violences. Ainsi dégagé des mains de ces furieux, M. Lacrosse peut enfin gagner la mairie du 6e arrondissement et se rendre ensuite à l'Elysée où il était attendu. Deux officiers d'état-major de la garde nationale, le commandant Chabrier et le capitaine de Renneville, sont eux-mêmes, à quelques pas du ministre, assaillis et insultés. Le premier, que l'on veut désarmer, ne parvient à se défendre qu'avec l'aide des acteurs du théâtre de l'Ambigu.

Autour du Château-d'Eau, sur le lieu où se forme la colonne, arrive en uniforme de chef de bataillon de la garde nationale, l'accusé Etienne Arago. Il est, de la part de quelques individus, l'objet d'une sorte d'ovation. Il est accueilli aux cris de vive Arago ! Il parcourt la foule ; il distribue des poignées de main ; le témoin Aron lui entend dire : « Allons, mes amis, du courage, on nous appelle au combat. » A côté de lui, partageant ce rôle d'organisateur, se font remarquer l'accusé Périer, lieutenant-colonel de la garde nationale de Belleville ; l'accusé Schmitz, capitaine d'artillerie de la garde nationale, et quelques autres individus demeurés inconnus, portant l'uniforme d'officiers.

Vers onze heures et demie descendent de cabriolet deux personnes que l'on paraît attendre et que l'on dit être des représentants : l'un d'eux est désigné comme étant le citoyen Considerant. Enfin, la colonne se met en marche à midi. Le témoin Guillaume évalue à six mille le nombre de personnes dont elle se compose à la hauteur de la porte Saint-Martin. Etienne Arago et Périer se donnent le bras et marchent en tête. Dans le trajet, sur les boulevards, le cri de Vive la Constitution est celui qui se fait le plus entendre. Le poste du boulevard Bonne-Nouvelle est sommé de rendre ses armes ; mais le sergent Terré, du 18e léger, déconcerte, par sa ferme contenance, le groupe qui lui adresse cette sommation. Partout la population reste paisible et ne donne aucun encouragement à cette démonstration ; son calme, son attitude contrastent avec les acclamations bruyantes, mais isolées, qui, pendant tout le défilé, s'élèvent de la terrasse du cercle des Amis de la Constitution, boulevard Montmartre, 12.

La tête de la manifestation venait de dépasser la rue de la Paix, dans la direction de la Madeleine. Vers une heure, le général en chef Changarnier arrive, par cette rue, suivi de son état-major et d'une triple colonne composée, sur la droite, du bataillon de gendarmerie mobile, commandé par le chef d'escadron Tisserand ; au centre, des 2e et 3e régiments de dragons, commandés par les colonels de Goyon et Gastu ; sur la gauche, des 6e, 7e et 10e bataillons de chasseurs à pieds, commandés, le 6e par le capitaine Landry de Saint-Aubin ; les 7e et 10e, par les chefs de bataillons de Saint-Pol et de l'Abadie-Daydier. La colonne, débouchant, sur le boulevard, sépare la manifestion en deux parties, et fait face à droite et à gauche à l'attroupement qu'elle vient de diviser.

Les roulements de tambours s'exécutent ; les sommations sont faites par les commissaires de police Bertoglio, Primorin et Bellanger. La loi est méconnue ; l'attroupement ne se dissipe pas. La colonne de troupes reçoit l'ordre de marcher en avant ; une partie de la cavalerie et le 6e bataillon de chasseurs à pied sont dirigés sur le boulevard de la Madeleine qui est déblayé en un instant, sans autre incident que le bruit qui se répand de la chute de l'accusé Etienne Arago, dans la précipitation de sa fuite.

A la droite de la rue de la Paix, dans la direction du boulevard des Italiens, les troupes s'avancent disposées ainsi qu'il suit : Le bataillon de gendarmerie mobile occupe la contre-allée de droite ; le 10e bataillon de chasseurs à pied occupe la contre-allée qui longe la rue Basse-du-rempart. La première compagnie de chacun de ces bataillons s'étend d'abord sur la chaussée, s'appuyant l'une contre l'autre, de manière à tenir toute la largeur du boulevard, à ouvrir la foule et à protéger les tambours, précédant les commissaires de police. Presque aussitôt après, ces deux compagnies se replient dans les contre-allées sur leurs bataillons respectifs pour faire place à la cavalerie, en tête de laquelle est le général en chef. Des charges vigoureuses sont alors exécutées jusqu'à la Porte Saint-Denis, après des sommations légales plusieurs fois renouvelées par les commissaires de police déjà nommés et le commissaire de police Brun, assistés de l'officier de paix Manuel.

Non-seulement les hommes qui forment la manifestation, et parmi lesquels on remarque des représentants en écharpe, ne se retirent pas devant les premières sommations, mais, reformant un peu plus loin leurs groupes rompus par la force armée, ils s'avancent de nouveau pour passer outre. Aux premiers rangs s'élancent quelques-uns de ces habitués d'émeute qui, dans une exaltation jouée, que les témoins attribuent à l'ivresse, se jettent à genoux devant les soldats, et, découvrant leurs poitrines, s'écrient : « Tirerez-vous sur vos frères ? Vous baignerez-vous dans le sang de vos frères ? » La troupe ne tire pas, mais chefs et soldats, fidèles à leur devoir, se portent en avant et accomplissent sans hésitation la mission légale qui leur a été confiée ; dès ce moment, la manifestation fut en désordre, à droite et à gauche, dans toutes les directions, poussant le cri qu'on voulait faire éclater : « Aux armes ! aux armes ! on tire sur nos frères ! » Au coin de la rue de la Chaussée-d'Antin, des pierres sont lancées ; un nommé Duprat tire un coup de pistolet sur des officiers et blesse à la main, d'un poignard dont il est porteur, le chasseur Estaquin. Atteint dans sa fuite par la carabine de ce dernier, il meurt, quelques heures après, à l'hospice Beaujon.

Rue du Helder, 3, les factieux se précipitent, en demandant des armes, sur le magasin de l'armurier Devismes, qui est fermé et qui est bientôt protégé par l'arrivée de la gendarmerie mobile.

Plusieurs tentatives sont faites pour élever des barricades sur les boulevards.

Devant le café de Paris, ce sont 3 ou 400 chaises amassées sur la chaussée, et des pavés déjà enlevés.

Au coin de la rue Laffitte, c'est un tombereau de sable renversé, ce sont des volets qu'on veut enlever aux boutiques des sieurs Laurent et Verdier.

Au coin de la rue Grange-Batelière et à l'entrée du boulevard Montmartre, trois voitures bourgeoises et une voiture de place sont dételées et jetées à terre ; le bureau du surveillant est déjà à demi renversé, à l'aide de barres de fer, par les nommés Fournier et Barbecane, blessés en flagrant délit par la troupe ; et l'un d'eux, Fournier, tire un coup de feu sur le commissaire Ravenaz, qui relevait courageusement une des voitures renversées.

Enfin, sur le boulevard Montmartre, devant le no 10, un omnibus et un haquet, et, sur le boulevard Poissonnière, une voiture, formaient déjà des commencements de barricades au moment où y arrivait le capitaine Rodelosse.

Des officiers de la 2e légion arrêtent, rue Lepelletier, au coin de la rue Pinon, les jeunes Fouvielle, Moutard et Lebloys, membres du comité des écoles, signataires des proclamations de ce comité. Une fille publique est avec eux, portant la bannière des écoles, sur laquelle sont inscrits les mots : Vive la Constitution ! Dans le poste où sont conduits Fouvielle et Moutard, on trouve, le 14 au matin, sous un matelas sur lequel seuls ils se sont assis, un poignard et un pistolet chargé. Toutefois, les preuves recueillies contre ces prévenus n'ont pas paru suffisantes pour déterminer leur mise en accusation.

La colonne, commandée par le général en chef, s'arrêta à la porte Saint-Denis, où elle fit une halte de quelques instants. Au retour, des coups de feu, dirigés sur l'état-major, partirent de la petite rue Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, qui débouche sur le boulevard de ce nom. Un peloton de gendarmerie mobile s'engagea dans cette rue, sur l'ordre de ses chefs, et y fit une décharge qui mit en fuite les assaillants.

L'instruction a constaté qu'au passage et au retour de la colonne du général, un grand nombre d'individus placés sur la terrasse du cercle des Amis de la Constitution, boulevard Montmartre, 12, s'étaient signalés par les marques de sympathie non équivoques et par les excitations qu'ils avaient données ouvertement à la révolte. Les cris « d'à bas les traîtres ! à bas les bourreaux ! » s'y faisaient notamment entendre. Parmi ceux qui témoignaient le plus d'exaltation, on distinguait un lieutenant de garde nationale en uniforme : c'était le sieur Lallont, secrétaire de l'association, et qui fut arrêté caché derrière un canapé, quand l'ordre fut donné de pénétrer dans la maison.

La manifestation dispersée sur les boulevards, les factieux se répandent dans les rues aux cris de : « Vive la Constitution ! aux armes ! aux barricades ! »

Rue Laffitte, rue Richer, place des Italiens, rue Richelieu, des gardes nationaux sont violemment désarmés. Le sapeur Camus, entre autres, est entouré au coin de la rue de la Bourse par une bande d'environ quarante individus dont le chef porte une tunique d'officier et qui lui enlève sa carabine. A la même heure, des groupes plus ou moins nombreux, tous conduits par des individus portant l'uniforme de la garde nationale, se portent sur les magasins des armuriers André fils, boulevard Saint-Martin, 3 bis ; Blanchard-Huillier, rue de Cléry, 36 ; Claudin, rue Joquelet, 1, et s'emparent, en brisant les devantures, des armes et des cartouches qu'ils y rencontrent.

Pendant que ces faits s'accomplissent, et que les factieux s'efforcent de faire sortir de la manifestation le désordre et la collision qui en étaient le but, les représentants de la Montagne se réunissaient rue du Hasard, 6, et l'artillerie de la garde nationale à son état-major, au Palais-National.

L'artillerie de la garde nationale avait été, il est vrai, convoquée comme les autres légions dans la matinée ; l'ordre de convocation, signé du général Perrot, n'était parvenu à l'état-major qu'à neuf heures quinze minutes, et il avait été suivi peu après de l'ordre de faire rentrer les batteries.

Or, l'instruction établit les faits suivants :

La Démocratie pacifique du 13 (édition du matin) annonçait, comme on l'a vu par l'article cité plus haut, que dans une réunion des officiers de l'artillerie, tenue le 12, sous la présidence du colonel Guinard, on avait reconnu à l'unanimité que la Constitution était violée, et décidé que les artilleurs seraient invités à se rendre à la manifestation du 13.

Les journaux des départements recevant la correspondance autographiée de l'accusé Paya, notamment le *National de l'Ouest* du 13, *la Ruche de la Dordogne* du 15, *le Peuple souverain de Lyon* du 15, contiennent un article daté de Paris, du 12, intitulé : *Esprit de la garde nationale*, et dans lequel on lit ce qui suit : « La France entière connaît l'esprit démocratique qui anime la légion de l'artillerie et son brave colonel Guinard ; la République peut compter sur elle. »

Delarue, trompette de la 1re batterie, arrêté dans la journée du 13, à la mairie du 6e arrondissement, lorsqu'il vient d'y accompagner l'accusé Suchet, déclare au témoin Turenne « qu'il est fatigué d'avoir passé la nuit à » convoquer les chauds, chauds. »

Grun, trompette de la 14e batterie à Batignolles, est réveillé à trois heures trois quarts du matin par le capitaine Jourdain, qui lui donne ordre d'être à 5 heures à l'état-major, au Palais-National.

Le major de la légion d'artillerie, l'accusé Maubé, quitte son domicile, rue Jacob, 8, à six heures du matin, dans un cabriolet qu'il envoie chercher par son portier. Il a annoncé la veille l'intention de partir à cinq heures.

Le colonel Guinard lui-même, en habit de ville, et un grand nombre d'artilleurs en uniforme, arrivent au Palais-National, vers neuf heures, avant toute convocation.

De leur côté, et dès neuf heures aussi, des représentants arrivent rue du Hasard, dans le lieu des réunions de la Montagne. Un grand mouvement est remarqué durant toute la matinée aux abords de la maison portant le no 6. C'est une circulation active d'artilleurs et des gardes nationaux d'une mauvaise tenue, disent plusieurs témoins. Contrairement aux habitudes des jours ordinaires, de nombreuses voitures stationnent à la porte ; quelques-unes amènent des hommes en blouse et à longue barbe. La commission des vingt-cinq est en rapport avec la Montagne. L'accusé Chipron avoue qu'il a assisté à cette réunion du matin. Suivant le compte-rendu saisi chez Merlet, une conférence aurait également eu lieu, dans la matinée, entre les représentants de la réunion de la rue du Hasard et la commission des Droits de l'Homme, au sujet du Conservatoire des Arts-et-Métiers, qu'il était déjà question de faire occuper par les sectionnaires de cette société, en même temps que par l'artillerie de la garde nationale.

Ce qui est certain, c'est qu'à l'instant où le cri : aux armes ! vient d'être poussé par les individus que la marche des troupes refoule dans la rue Richelieu, les représentants quittent, comme à un signal donné, la maison du no 6 ; ils la quittent avec la résolution de se rendre au Conservatoire des Arts-et-Métiers ; car, lorsque quelques instants plus tard les accusés Suchet, Fargin-Fayolle et Pilhes s'y présentent, ils apprennent, des gens de la maison, que la Montagne est réunie au Conservatoire, où ils se rendent en effet. Les représentants marchent par groupes de distance en distance ; un témoin en a compté 53.

L'accusé Ledru-Rollin est au premier rang. Près de lui est l'accusé Gambon. Rattier est reconnu par son coiffeur. Un second sergent est signalé. La concierge, qui a vu venir aux réunions Boichot, Rattier et Commissaire, croit qu'ils étaient tous les trois à celle du 13. Le nom de Félix Pyat est prononcé dans l'escalier.

Les représentants se dirigent, par le passage Hulot, vers le Palais-National, où les artilleurs de plusieurs batteries sont réunis dans le jardin, malgré le contre-ordre déjà expédié au colonel par l'état-major général.

L'arrivée des représentants coïncide avec les nouvelles qui annoncent la déroute de la manifestation. Après eux se précipite dans le jardin une foule turbulente qui crie : « Aux armes ! on égorge nos frères, aux armes ! » Quelques instants avant, un artilleur était descendu de voiture rue de Valois, montrant du sang qu'il avait au visage. Ses camarades l'avaient accueilli par de chaleureuses démonstrations et en criant « aux armes ! » Les carabines avaient été ostensiblement chargées. En même temps, des armes étaient remises par l'état-major à ceux qui n'en avaient pas et qui en demandaient.

Ledru-Rollin et une trentaine de représentants, passant du jardin dans la rue de Valois, entrent à l'état-major. Le capitaine Michaud, qui prend leurs noms, se souvient de ceux des accusés Boichot, Rattier, Considerant. Ledru-Rollin est introduit dans le cabinet du colonel Guinard.

Les cris de : « Vive la république romaine ! vive la Constitution ! vive la Montagne ! vive Ledru-Rollin ! à bas Changarnier ! » se font entendre dans le jardin. Ledru-Rollin vient d'être aperçu à la fenêtre de l'état-major.

Après une courte conférence, tous descendent successivement ; le témoin Denain, qui demeure en face, entend Ledru-Rollin et Guinard dire : « Il faut soutenir cette affaire-là ! »

Guinard entre dans le jardin, où il est bientôt suivi de Ledru-Rollin. Il fait former le cercle aux artilleurs et leur adresse l'allocution suivante, dont le témoin Legrand, entre autres, croit avoir exactement retenu les termes :

« Mes amis, nous touchons à un moment grave, suprême.... à un de ces moments qui décident du sort d'une nation.

» Il n'y a plus à hésiter, il faut prendre un parti.

» Pour moi, je vous le déclare, dans ma conscience d'honnête homme, de républicain, la Constitution a été audacieusement violée ! Les représentants de la Montagne ont juré de la défendre.... Je marche avec la Montagne. Ce n'est pas comme votre colonel que je vous parle en ce moment, mais comme homme politique, j'obéis à mes convictions. Vous êtes donc libres tous de faire ce que bon vous semblera. Que ceux qui partagent mes opinions me suivent, que ceux qui ne les partagent pas se retirent. »

Puis, les interpellant, il leur dit à plusieurs reprises : « Jurez-vous de défendre la Montagne ? »

Des acclamations s'élèvent des rangs des artilleurs, qui crient : vive la Montagne ! en agitant leurs sabres. — Eh bien ! reprend Guinard, l'heure du départ a sonné.

Pendant cette scène, Ledru-Rollin s'est approché avec Boichot, Rattier, Considerant et les autres représentants qui les ont suivis. Plusieurs d'entre eux ont leurs écharpes. Ledru-Rollin prononce quelques paroles ; il déclare que la Montagne se confie à la légion d'artillerie, et qu'elle se rend aux Arts-et-Métiers.

Il est alors environ deux heures. Ledru-Rollin et Guinard prennent la tête de la colonne et l'on se met en

marche, quatre par quatre, par la cour des Fontaines et la rue Montesquieu. Dès cette rue, le cri « Aux armes ! » se fait entendre, proféré par les artilleurs; mais tous les artilleurs, il faut se hâter de le dire, n'ont pas pris le parti de l'insurrection. Après l'allocution de l'accusé Guinard, un grand nombre d'entre eux se sont retirés; quelques-uns ont été insultés et menacés par ceux qui restent. Le maréchal-des-logis Miller entend dire, au moment où il s'éloigne : « Est-ce que nous n'allons pas f..... des coups de carabine à ces blancs-là ? » L'artilleur Marlier se sépare du groupe à la rue Montesquieu, en disant : « C'est une révolution. » Legrand et Carrière font mieux encore : ils vont quitter leur uniforme et se placer, en volontaires de l'ordre, dans les rangs de la garde nationale.

La colonne qui se dirige vers le Conservatoire se compose environ de 25 à 30 représentants, de 150 artilleurs armés, dont les premiers font la haie de chaque côté des représentants. Elle parcourt ainsi les rues du Bouloy, Coq-Héron, de la Jussienne, Mandar, Beaurepaire, du Renard-Saint-Sauveur, Saint-Denis, Grenétat et Saint-Martin. Rue Mandar, douze représentants environ sont revêtus de leurs insignes; de ce nombre sont Ledru-Rollin, Boichot et Rattier. Dans le cours du trajet, à diverses reprises, les représentants, notamment Ledru-Rollin et Considerant, agitent leurs chapeaux en l'air en criant : Vive la Constitution ! Vive la République ! Les artilleurs et leur colonel y ajoutent les cris de : Vive la Montagne ! Vive Ledru-Rollin, qui défend la Constitution ! Aux Arts-et-Métiers ! Le cri : Aux armes ! s'élève fréquemment, soit des rangs des artilleurs, soit des rangs des individus en blouse qui suivent ce cortége insurrectionnel. Mais partout ces cris, ces excitations demeurent sans écho et trouvent la population indifférente ou indignée.

Les représentants et les artilleurs arrivent ainsi en vue du Conservatoire au moment où la foule, repoussée des boulevards, afflue rue Saint-Martin. Ils pressent le pas. La grille est ouverte ou s'ouvre devant l'injonction des représentants. Il entre à ce moment, selon le concierge Ratte, 20 ou 25 représentants, 120 ou 130 artilleurs, et un certain nombre d'individus en habit bourgeois ou en blouse. Sous quelques blouses on remarque une mise d'une certaine recherche.

Le poste placé à la grille est composé de quinze voltigeurs du 18e léger, commandés par le sergent Tronche. On crie qu'il faut le désarmer. Boichot s'avance, tend la main au sergent et dit : « Pourquoi les désarmer ? Ils sont à nous. » Rattier, coiffé d'une casquette portant le no 48, s'adresse en ces termes au sergent, auquel il donne aussi une poignée de main : « Je suis le représentant de l'armée; mieux qu'un autre je respecte un chef de poste; il ne vous sera rien fait, mais criez avec nous : Vive la Constitution ! vive la République !... Je vous somme de rendre vos cartouches, autrement on vous désarmera, on vous écrasera dans le poste. »

« Ecoutez donc vos représentants, dit l'accusé Guinard. »

« N'ayez pas peur, ajouta un homme de forte corpulence qui intervient en frappant sur l'épaule du caporal Crance; nous ne voulons pas vous faire de mal; vous pouvez me croire, c'est Ledru-Rollin qui vous parle. »

Prières et menaces, tout échoue devant la simple mais fidèle fermeté du sergent et du caporal, qui, sans forces suffisantes pour résister, ne répondent pas aux harangues, n'abandonnent pas leurs armes et ne livrent pas leurs cartouches. Le capitaine Rheins, de la 6e légion, résiste avec la même fermeté aux tentatives dont il est l'objet.

Rattier, qui insiste, est réduit à prendre à la dérobée dans la giberne de Crance un paquet de cartouches dont celui-ci a reconnu l'enveloppe trouvée depuis dans les cours du Conservatoire. Rattier enfin fait transporter le poste dans la deuxième cour et le fait surveiller par des factionnaires fournis par les artilleurs.

Le directeur du Conservatoire, M. Pouillet, arrive sur l'avis qui lui est donné. C'est Ledru-Rollin qui, le premier s'adresse à lui, sur le seuil de la cour des laboratoires, en lui disant : « Nous sommes traqués et sabrés sur les boulevards, nous venons vous demander un asile, un lieu pour délibérer. »

Après de vaines observations, adressées successivement par M. Pouillet aux accusés Ledru-Rollin, Guinard et Considerant, sur une invasion qu'il ne dépendait plus de lui d'empêcher, les représentants sont introduits dans la salle de l'ancien amphithéâtre. Ils n'occupent qu'un moment ce local. Ils vont s'établir, pour délibérer, dans la salle de dessin dite des Filatures. Plusieurs d'entre eux s'installent aussi autour d'un bureau placé sous la galerie qui longe cette salle. Ils se font donner de l'encre et des plumes par le concierge Cotterel. Deux représentants, et cinq ou six artilleurs montent dans le logement du sieur Vic, gardien des travaux, et réclament de lui le plan du Conservatoire, qui a été retrouvé, plus tard, par les soldats du 24e de ligne, sur la table de la salle des Filatures.

Cependant, le colonel Guinard et les officiers qui l'accompagnent, font placer des artilleurs en sentinelles aux diverses entrées. A la grille de la rue Saint-Martin, des hommes armés ont ordre de ne laisser sortir personne et de ne laisser entrer que des individus désignés. Il faut un ordre spécial pour faire entrer l'accusé Kersausie, qui se présente.

Un représentant en écharpe, que le témoin Grun signale comme un homme mal mis et de formes campagnardes, dit, à travers la grille, à la foule qui se presse pour entrer, d'aller chercher des armes, et qu'on lui ouvrira. Il ajoute : « Montez dans les maisons, vous jetterez des tuiles sur la tête des troupes. » C'est presque aussitôt après qu'ont commencé les désarmements des gardes nationaux dans les maisons de la rue Saint-Martin, nos 221, 239, 247.

A l'entrée d'une des salles du Conservatoire, M. Pouillet trouve un factionnaire, artilleur ou autre, qui lui dit que la commission des cinq délibère. La déclaration collective du comité socialiste et du comité de la presse, insérée dans les journaux du 12, annonçait précisément la nomination de cette commission.

Trois barricades sont commencées à l'intérieur par les artilleurs : l'une au fond de la cour des Laboratoires, au coin du réfectoire; deux représentants y travaillent.

Une autre, derrière une porte ouvrant sur la rue Saint-Martin, à la suite du no 220; une troisième, dans la brèche d'un mur cernant l'emplacement de maisons récemment démolies. A cette brèche, un homme en blouse se tient, le fusil à la main, l'oreille au guet, dans l'attitude de quelqu'un prêt à faire feu.

La commission des vingt-cinq du comité démocratique socialiste, et la Société des Droits de l'Homme, partagent avec l'artillerie la mission de soutenir la Montagne et de fournir des hommes d'exécution à ce mouvement révolutionnaire, dont le conservatoire est devenu le siége.

Au moment où la colonne des représentants et des artilleurs prend possession du Conservatoire, l'accusé Dufélix, porteur d'une carte rouge à sa casquette et marchant à la tête de cinquante ou soixante individus, dont quelques-uns sont armés, fait irruption, rue Bourg-l'Abbé, no 22, la baïonnette en avant, sur le magasin de l'armurier Lepage, protégé par un poste de garde nationale de la 6e légion. L'énergique résistance du lieutenant Hemmerlé et du poste empêche seul le pillage des armes.

La présence de Chipron au Conservatoire est établie par sa carte du comité démocratique socialiste qu'il a perdue, par son aveu et par la déposition du témoin Grégoire.

Napoléon Lebon a été vu par le témoin Grégoire et par d'autres témoins.

La lettre citée de Songeon au sieur Hodé établit que cet accusé était au Conservatoire, ainsi que Servient, Tessier-Dumotay, Morel et Madier de Montjau jeune :

« Ah ! si tout le monde avait fait son devoir, ajoute Songeon, quelle magnifique affaire ! si vous saviez tout ce que j'ai appris des troupes, les 13 et 14, pendant une course désespérée dans Paris. Mais on ne s'y reprend pas à deux fois pour une pareille partie. Ceux qui ont laissé Ledru-Rollin sauver seul ou à peu près, l'honneur de la Montagne, quand tout était déjà perdu, sont bien coupables. Mais si la Montagne en corps fût venue à dix heures, à midi, même encore à deux heures, tout était fini sans peut-être brûler une amorce avec la ligne. On eût dévoré les Vincennes, qui auraient reculé devant la garde nationale, et on avait la garde nationale par la Montagne. Le peuple a bien fait de ne pas s'engager sans elle. On a grand tort de l'accuser aujourd'hui; et qui l'accuse ? ceux qui n'ont pas eu le courage de brûler leurs vaisseaux.

» Adieu, mon cher Hodé, et encore une fois, merci mille fois. Je vous supplie, dès que vous aurez des nouvelles de nos autres amis, faites-les moi tenir, vous, notre providence à tous. C'est assez de l'amer chagrin d'un Février socialiste perdu. Réunissons-nous au moins les fidèles pour nous consoler, nous défendre et combattre partout et toujours, à la vie, à la mort.

» Mille amitiés.

» 20 juin, « SONGEON. »

La pièce saisie chez Merlet annonce, dans le compte-rendu du 13, que les membres de la Société des Droits de l'Homme ont payé de leurs personnes au Conservatoire, concurremment avec l'artillerie de la garde nationale; que trois sectionnaires ont perdu la vie dans les engagements avec la troupe; que d'autres ont été blessés, d'autres faits prisonniers. En effet, indépendamment de Chipron et de Napoléon Lebon, qui, tous deux, appartiennent à la fois à la commission des vingt-cinq du comité socialiste et à la Société des Droits de l'Homme, l'instruction trouve encore au Conservatoire l'accusé Vilain, ancien président du comité central de cette dernière société. Il est vu dans les cours, exerçant une sorte de commandement sur des individus porteurs de cartes à leurs chapeaux. Il est reconnu par le concierge; on se le montre en disant : « Voilà le fameux vilain ! » Il se présente, à la tête de ces onze individus, dans les appartements de M. Pouillet, dont le domestique le reconnaît. Il explore les communications qu'il suppose exister avec la rue du Vert-Bois, et se retire en laissant un factionnaire à la porte. Il va de là présider à la construction d'une barricade, rue Saint-Martin.

Une première fois, en effet, devant le Conservatoire, il avait dételé lui-même, aidé de ceux qu'il dirige, les chevaux d'un omnibus (Dame-Blanche) allant de Saint-Sulpice à la Villette; mais quelques artilleurs s'étant écriés : Pas de barricades ici, cela nous gênerait; il faut les faire plus bas ! » les chevaux avaient été remis à la voiture, qui s'était éloignée. Cette fois, c'est une charrette de fumier qui est dételée et renversée par Villain; on y joint un tombereau vide et des roues de voiture, qu'on va chercher chez le témoin Bonnaire, au no 247, et la barricade s'étend du no 216 au no 249. Elle se trouve située entre la porte Saint-Martin et la grille du Conservatoire. Non-seulement les artilleurs ne s'opposent pas à sa construction, mais deux d'entre eux y travaillent, et d'autres viennent y monter la garde.

Telles sont les forces qui s'apprêtent à défendre le lieu où délibère la Montagne; tels sont les moyens intérieurs et extérieurs qu'on organise pour le moment autour d'elle. Pendant ce temps-là, les représentants sont toujours dans la salle des Filatures; leur conférence est animée; elle n'est pas exempte d'inquiétude sur ce qui se passe au dehors. Le concierge qui va et vient, entend parler de la mairie du 6e arrondissement, et prononcer le nom de Forestier. Le témoin Dupin entend Ledru-Rollin dire dans la cour du Cloître : « Forestier n'arrive pas ! faut-il sortir pour haranguer le peuple, ou renoncer à notre projet ? » Dans un autre moment, un représentant monte sur la table de la salle, et dit d'une voix haute : « Nous perdons notre temps d'une manière fâcheuse; les instants sont précieux, il faut en finir. » Plusieurs écrivent. Des billets sont remis dans la cour à des jeunes gens qui les portent au dehors; d'autres billets, au contraire, arrivent du dehors et apportent des avis. Tel est celui écrit au crayon qui a été retrouvé en morceaux le 14, et qui est ainsi conçu :

« Il serait, je crois, très à propos qu'un certain nombre d'entre vous parussent dans la rue avec leurs insignes; nous nous assurerions par avance du quartier en poussant une reconnaissance chaque fois; Kersausie, Lemaître et moi, nous pouvons faire ce service d'éclaireurs.

» Tibi D. »

Plusieurs représentants se détachent, en effet, du Conservatoire, pour aller propager l'insurrection.

L'accusé Suchet, provoqué par l'impatience qu'exprime Ledru-Rollin à raison de l'absence du colonel Forestier, se rend à la mairie du 6e arrondissement pour chercher ce dernier. L'accusé Guinard le fait conduire par le trompette Delarue. Arrivés à la mairie, ils sont tous deux retenus prisonniers.

L'accusé Beyer, revêtu de son écharpe, suivi d'un élève de l'école d'Alfort et d'une trentaine d'hommes en blouse, se rend rue Saint-Denis au poste des Bains-Saint-Sauveur, et cherche inutilement à l'entraîner au secours de la Montagne. Il dit aux gardes nationaux que, comme représentant, il les délie de tout engagement envers le président de la République et le gouvernement. Dans les rues qu'il parcourt, il crie : « Aux armes ! » et invite le peuple à faire des barricades. Arrêté, puis relâché au poste des Bains-Saint-Sauveur, il reprend sa marche et ses cris séditieux, et finit par aller demander à un pharmacien de la place des Petits-Pères de le soustraire à l'arrestation dont il se voit menacé.

L'accusé Jannot, en compagnie du lieutenant-colonel Périer, l'un des organisateurs de la manifestation, se présente, sans plus de succès, à la mairie de Belleville. Il dit au maire que, délégué de la Montagne, en permanence au Conservatoire, il est chargé de s'entendre avec lui. Il proclame que la minorité de l'Assemblée a cru devoir se réunir là pour agir contre la majorité, complice de la violation de la Constitution; qu'elle est protégée par l'artillerie de la garde nationale, et qu'il faut se rallier à la minorité. Il ne rencontre chez le maire et chez les gardes nationaux réunis à la mairie qu'un refus très-net de reconnaître en lui la mission qu'il allègue. Il se retire, en rendant le maire responsable de ce qui pourra arriver.

Ce n'est pas seulement à Paris, c'est encore aux départements que la Montagne envoie du Conservatoire le mot d'ordre et le signal de l'insurrection. Au pied des bureaux où avaient écrit les représentants, on a trouvé, le soir même et le lendemain, soit entières, soit lacérées, des lettres que la précipitation de la fuite n'avait pas laissé le temps d'anéantir. L'attentat est écrit tout entier dans les trois pièces qui suivent :

« Au Conservatoire des Arts-et-Métiers,
le 13, à deux heures.

» Cher président,

» L'insurrection a éclaté, elle se répand dans tout Paris, la Montagne est en permanence, gardée par l'artillerie de la garde nationale. Le peuple court aux armes pour soutenir la Constitution. Grenoblois, aux armes pour soutenir vos frères de Paris ! Aux armes ! votre représentant va peut-être mourir pour vous.

« L. AVRIL. »

« A M. Duchesne, imprimeur à Châlon-sur-Saône.

« Deux heures et demie. Après la manifestation pacifique qui a été repoussée par les sergents de ville, qui ont tué trois à quatre hommes, la Montagne a traversé la ville aux cris de : « Vive la République ! vive la Constitution ! » et s'est constituée en permanence au Conservatoire des Arts-et-Métiers, d'où nous faisons une proclamation au peuple pour l'appeler aux armes. Donnez le signal, de suite, partout. L'épée est sortie du fourreau. Communiquez cette lettre au bassin houiller, à Mâcon, etc. Il n'y a plus à hésiter.

« Salut fraternel.

« 13 juin.

« E. MÉNAND, VICTOR HEITZMANN, ROUGEOT, ROLLAND, CH. PFLIEGER, LANDOLPHE. »

« A M. Roth Grappin, limonadier, à Châlon-sur-Saône.

» Je ne sais si ma lettre à Duchesne parviendra; je jette à tout hasard ces deux mots pour vous dire qu'à la suite d'une manifestation pacifique, que la police a ensanglantée, la Montagne s'est mise en permanence aux Arts-et-Métiers. Une proclamation au peuple est lancée, on l'appelle aux armes aux cris de : « Vive la République ! vive la Constitution ! » Faites votre affaire. La question est engagée à la mort. Faites votre devoir, citoyens de Saône-et-Loire.

» Salut fraternel.

» VICTOR HEITZMANN, E. MÉNAND.

» 13 juin, trois heures après midi. »

Il résulte de l'expertise ordonnée par l'instruction, que le corps des deux dernières lettres est tout entier de la main de l'accusé Ménand, l'un des signataires.

Une proclamation et un appel aux armes sont en effet lancés, comme l'annoncent ces deux lettres. Vers trois heures, des groupes nombreux stationnent devant une affiche imprimée sur papier rouge, apposée rue de la Jussienne, 21, sur les volets de la devanture du magasin du sieur Carpentier. Carpentier enlève cette affiche; mais un de ses voisins, craignant les rumeurs que ce fait excite dans la foule, va la placer sur le mur de la maison en face, no 22, où elle est arrachée, une demi-heure après, par les capitaines Bernard et Fontaine, de la 3e légion. Voici le texte littéral de l'affiche :

AU PEUPLE.

A LA GARDE NATIONALE.

A L'ARMÉE.

« La Constitution est violée ! le peuple se lève pour la défendre....

» La montagne est à son poste.

» AUX ARMES ! AUX ARMES !

» Vive la République ! Vive la Constitution !

» Au Conservatoire des Arts-et-Métiers, le 13 juin, à deux heures.

» Les représentants de la Montagne :

» Ledru-Rollin, Landolphe, Heitzmann, Rougeot, Bertholon, Mathé, Rolland, Gindriez, Racouchot, Martin Bernard, Anstett, Gaston Dussoubs, Faure, Rattier, Ennery, Fargin-Fayolle, Pelletier, Baudin, Viguier, Pflieger, Combier, Boch, Jollivet, Chovelon, Greppo, Richardet, Fond, Sartin, Labrousse, Hofer, Lasteyras, Monnier, Saint-Marc Rigaudie, Breymand, Sommier, Cassal, Chouvy, Jannot, Maigne, Arnaud (du Var), Salmon, Suchet, Benoît, Rouet, Savoie, Avril, Terrier, Jehl, Ponsadé, Vauthier, Duputz, Daniel Lamazières, Rouaix, Cantagrel, Miot, Michel (de Bourges), Malardier, Lourion, Pilhes, Rochut, Commissaire, Detours, Deville, Ronjeat, Roselli Mollet, Nadaud, Anthony Thouret, Montagut, Marc Dufraisse, Gilland, Delavallade, Gambon, Richard (du Cantal), Pierre Leroux, Durand-Savoyat, Glaizal, Laurent, Robert, Lefranc, Guiter, Cholat, Bourzat, Chavoix, Ménand, Denayrouse, Penières, Guisard, Mie, Vignes, Chaix, Parfait, Bandsept, Bancel, Wacheraisse, Kopp, Testelin, Latrade, Dontre, Pascal Duprat, Brives, Boichot, Versigny, Bruckner, Delebecque, Fawtier, Westercamp, Beyer (Eugène), Considerant, Renaud, James Demontry, Derrier, Baune, Boysset, Bruys, général Rey, Saint-Ferréol, Rantian, Bouvet (Aristide), Bajard, etc.... »

Vers sept heures du soir, un autre exemplaire imprimé sur papier blanc est enlevé rue Chapon, au coin de la rue Transnonain, par l'inspecteur de police Schlegel et des voltigeurs du 62e de ligne, commandés par l'adjudant De Grau.

Les signatures de représentants apposées au bas de cet appel aux armes sont au nombre de 119. On y trouve 29 noms appartenant aux 31 accusés de cette catégorie. Les deux noms qui manquent sont ceux de Kœnig et de Félix Pyat.

Les placards dont il vient d'être question sortaient de l'imprimerie du sieur Boulé, rue Coq-Héron, 3. Le manuscrit y avait été apporté, avant trois heures, par cinq ou six compositeurs du journal le *Peuple*, dont les bureaux sont au premier étage de la même maison. Aux observations que leur avait faites l'employé Lenor, ils avaient répondu que ce jour-là ils étaient maîtres, et ils avaient passé outre à la composition et au tirage à la brosse, en emportant pour cela les formes dans les ateliers du *Peuple*. Une expertise a achevé cette démonstration, en retrouvant parmi les caractères de l'imprimerie Boulé ceux qui avaient servi à l'impression du placard. La forme avait été décomposée par Lenor, aussitôt qu'elle avait été rapportée, afin, dit ce témoin, d'empêcher la continuation du tirage. Selon Lenor, le manuscrit ne portait pas de signatures. Les noms auraient été pris sur un journal qui était dans les mains de ces ouvriers.

Enfin on a trouvé parmi les papiers saisis, le 13 au soir, dans les bureaux du *Peuple*, un fragment d'affiche provenant évidemment de l'un des exemplaires du même placard.

Au moment où, avec cet accord de vues, avec cet ensemble, se passent sur divers points les faits qui viennent d'être rapportés, l'accusé Paya écrit à ses correspondants en province la lettre suivante, dont un exemplaire autographié a été saisi à Lyon, dans les bureaux du journal le *Républicain* :

« Paris, le 13 juin 1849.

» Mon cher correspondant,

» De peur que le ministère aux abois n'arrête ma correspondance à la poste, en même temps qu'il arrêterait nos journaux, je prends la précaution de vous écrire cette lettre sous enveloppe blanche et à votre adresse particulière, indépendamment de mes envois ordinaires qui partent dans la forme accoutumée. Mon courrier de ce jour est très complet.

» Si vous êtes privé de ma correspondance, tenez ceci pour certain : tout Paris est debout et une grande bataille se prépare; une manifestation immense vient d'avoir lieu; demain la République sera sauvée, si nos prévisions ne sont pas trompées. Mais les royalistes peuvent faire verser des torrents de sang, car ils jouent leur va-tout en ce moment.

» Préparez vos localités en conséquence !

» Salut et fraternité.

» Signé J.-B. PAYA,
» directeur de la correspondance démocratique. »

Cette lettre se trouve reproduite, moins la signature, dans la *Ruche de la Dordogne*, du 15 juin, à Ribérac; dans la *Fraternité*, du 16, à Carcassonne; dans le supplément au *Montagnard du Midi*, du 16, à Montpellier.

Mais il n'était pas réservé à ces coupables efforts, à ces anarchiques espérances de disposer ainsi de l'ordre et de la paix du pays.

Une compagnie de la 6e légion, commandée par les capitaines Goubeau et Dupuis, occupe la rue du Ponceau. Avertie par le garde à cheval Pierron de la construction de la barricade de la rue Saint-Martin, elle arrive par le passage du Cheval-Rouge, et s'avance tournant le dos au boulevard. Les artilleurs placés derrière la barricade mettent la crosse en l'air; les gardes nationaux leur crient de défaire la barricade.

A ce moment, ils reçoivent une décharge de cinq ou six coups de fusil, après laquelle ils voient les artilleurs se replier sur la grille du Conservatoire. Le capitaine Goubeau fait battre la charge, et la compagnie marche la baïonnette en avant. Une seconde et plus forte décharge part du côté de la grille. D'autres coups de feu sont en même temps tirés de la rue Grenétat où existe alors un groupe nombreux d'hommes en blouse et d'artilleurs. La trace et la direction des balles provenant de ces coups de feu ont été constatées dans l'enfoncement qui existe au point de jonction des maisons nos 249 et 251. Le capitaine Goubeau reçoit une balle à la jambe; le sieur Huber a son képi coupé et une contusion au visage; son élève Ragot reçoit une balle dans sa botte. C'est alors, et seulement alors, que la compagnie Goubeau répond au double feu qu'elle vient d'essuyer.

L'instruction a jeté sur ce point une complète lumière. Les deux capitaines, tous les gardes nationaux, les pompiers du Conservatoire, d'autres témoins encore s'accordent sur ces faits. Le témoin Hubert, qui a désarmé un artilleur, auprès de la barricade, en a vu un autre sortir deux fois de la grille du Conservatoire, et deux fois faire feu sur la garde nationale. Il résulte de l'expertise à laquelle a fait procéder l'instruction que, sur quinze carabines provenant des artilleurs arrêtés aux Arts-et-Métiers, onze venaient de faire feu récemment.

Le bruit de ces décharges amène du boulevard, au pas de course, quatre compagnies du 62e de ligne, commandées par le chef de bataillon Gelly de Montcla. Le général L. Cavaignac et le colonel du 62e de ligne accompagnent cette colonne, qui franchit la barricade.

Dans la rue, à quelques pas de cette barricade, deux représentants en écharpe sont arrêtés au milieu des artilleurs qui mettent à ce moment la crosse en l'air. L'un est l'accusé Maigne, l'autre, d'abord désigné comme étant l'accusé Fargin-Fayolle, paraît être l'accusé Daniel Lamazières. Les artilleurs se précipitent dans le Conservatoire dont ils essaient de refermer et de défendre la grille, mais une compagnie, commandée par le lieutenant Castelbon, force cette résistance et pénètre la première dans les cours.

A ces mots : « Voilà la ligne ! » on entend sortir des rangs des hommes qui ont des cartes à leur chapeau, le cri : « Les représentants en avant ! »

Le poste ordinairement occupé par la ligne est alors occupé par l'artillerie, quelques représentants sont au milieu d'eux; c'est là que sont arrêtés les accusés Deville, Pilhes, Boch, Vauthier et Fargin-Fayolle.

La compagnie du lieutenant Castelbon est divisée en deux sections, la deuxième est confiée au commandement du sous-lieutenant Solon : toutes deux reçoivent l'ordre de parcourir l'établissement, et de ramener vers la grille tous ceux qu'elles arrêteront.

Le sous-lieutenant Solon, qui se dirige à gauche, trouve des artilleurs armés et cachés derrière une voiture de porteur d'eau dont ils ont fait une barricade. Ces hommes se lèvent à l'approche des soldats qui reçoivent l'ordre de ne pas tirer les premiers, puis ils se sauvent par un couloir que leur indique une femme.

A partir de ce moment, la déroute est complète, et il s'opère par toutes les issues une fuite dont l'ardeur n'est égalée que par l'audace et la témérité de l'entreprise factieuse qui vient d'être vaincue.

Quand la troupe du lieutenant Castelbon arrive à la salle des Filatures, ceux qui s'y trouvent, représentants et artilleurs, se précipitent dans le jardin par les fenêtres, les uns par les vasistas ouverts, les autres en brisant les carreaux. On trouve le soir, au pied de ces fenêtres, à l'intérieur, les caisses superposées qui ont servi à escalader; à l'extérieur, les fragments de vitres brisées.

Un instant après, dans cette salle ainsi désertée, le témoin Dupin rencontre Ledru-Rollin, qui lui demande un moyen de fuite, et qui, sur son indication, gagne le jardin en passant par le vasistas d'une des fenêtres.

Déjà d'autres individus ont envahi l'habitation du directeur pour s'y faire indiquer et ouvrir les issues. Parmi eux est un ancien membre de la société des Droits de l'homme, qui, par son ton de commandement, s'attire quelques paroles sévères de M. Pouillet. Sur l'ordre de son maître, le domestique Courdevey ouvre à ces hommes la porte du jardin donnant au coin de la rue du Vert-Bois, sur la rue Vaucanson; c'est par cette porte que se précipitent aussi, sans même prendre le soin d'en ouvrir le battant inférieur; ceux qui s'échappent par les fenêtres de la salle des Filatures. L'un d'eux est blessé à la main; sa poche laisse sortir un bout d'écharpe. C'est par cette porte, enfin, que, quelques minutes plus tard, sort Ledru-Rollin, un manteau sur le bras.

Il est rencontré, rue des Fontaines, par le témoin Pestel. Il est alors avec Martin Bernard et un autre individu qui paraît être Considerant.

Guinard, en uniforme, refuse ces moyens de retraite. Il attend environ une demi-heure chez M. Pouillet, et de là, regagne en voiture l'état-major de l'artillerie.

A l'autre extrémité du jardin est une porte donnant du côté de la rue de Breteuil, sur le marché Saint-Martin; c'est par cette porte, après en avoir obtenu la clé du concierge Cotterel, que se sauve le plus grand nombre des fuyards.

Enfin, une dizaine d'artilleurs, auxquels se mêlent quelques hommes en habits bourgeois, franchissent, à l'aide d'une échelle, le mur qui longe la cour des Brevets, passent sur le toit de la maison rue de Breteuil, 7, et descendent dans la rue après avoir jeté leurs armes, en se laissant glisser par une corde attachée à la barre d'un réverbère. Trois d'entre eux, dont deux sont en uniforme et armés, entrent dans la maison par une fenêtre dont ils ont brisé les carreaux, et y abandonnent un fusil et une carabine.

Trois officiers d'artillerie, parmi lesquels sont les accusés Merliot et Maubé, vont changer de vêtements chez le sieur Boursin, marchand de vins, rue du Puits-Vendôme, 1, et y laissent leurs uniformes et leurs sabres.

Une compagnie du 24e de ligne, commandée par le lieutenant David, trouve, le soir même, entre autres objets abandonnés, soit dans les cours, soit sous un hangar, soit dans le jardin :

3 fusils, dont 4 chargés et 1 déchargé;

4 mousquetons d'artillerie chargés;

Un pistolet de poche chargé, avec un moule à balles;

9 cartouches et 13 balles de pistolet nouvellement fondues;

40 balles de calibre;

Une boîte de capsules.

Elle trouve, en outre, dans la salle des Filatures :

3 chapeaux, dont l'un contient une trentaine de bulletins au nom de Raspail;

Une casquette du 48e régiment de ligne, qui est celle de l'accusé Rattier;

Un billet au crayon laissé inachevé sur la table, et ainsi conçu :

« Nous sommes bloqués, Dieu sait si nous échapperons; tout est en insurrection; les barricades se dressent de toutes parts, l'armée agit avec la même..... »

Dans une petite pièce attenant au poste des pompiers, on découvre un fusil et trois carabines, un paquet entier de cartouches et plusieurs cartouches détachées : la tunique, le pantalon et le képi du sergent-major Boichot, en échange desquels il avait emporté le pantalon de toile du pompier Dufour.

Chez le sieur Ratte, concierge de la grille rue Saint-Martin, ont été laissés, par des individus prenant la fuite, trois écharpes et deux rosettes de représentants, des cartouches, une paire de pistolets de poche, une carabine et deux sabres, l'un de cavalerie, l'autre de garde national.

Aux objets déjà signalés, il convient d'ajouter une enveloppe du *Moniteur* à l'adresse de l'accusé Daniel Lamazières, et une enveloppe de lettre à l'adresse de l'accusé Emile Kopp, trouvées le 14 par les magistrats dans la salle des Filatures et dans la galerie qui la précède sur la cour; une carte déchirée de représentant au nom de l'accusé Lourion, trouvée dans le jardin, près de la rue de Vertbois, par le jeune Pouillet; un billet écrit par le sieur de Gaulin à l'accusé Cantagrel, dont la présence est, de plus, attestée par le témoin Grégoire.

Ce n'est pas seulement ce qui se passe dans les murs du Conservatoire ou devant sa grille qui révèle le plan d'une attaque concertée, résolue d'avance : ce sont encore les faits extérieurs qui s'accomplissent simultanément tout autour, dans un arrondissement désigné d'avance, et qui tendent, soit à armer plus complètement l'émeute, soit à créer le centre et le foyer d'une active guerre civile; ce sont, en un mot, les désarmements qui s'opèrent avec une sorte de régularité insurrectionnelle, et les barricades qui s'élèvent dans les rues environnantes.

(La suite à demain.)

18e Année. N° 216. ÉDITION DU MATIN. Mercredi 17 octobre 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.) — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS. Trois mois 6 f. Six mois 11 f. Un an 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS. Trois mois 9 f. Six mois 17 f. Un an 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

PARIS, 16 OCTOBRE.

L'audience de la haute cour a eu aujourd'hui un grand intérêt.

Nous recommandons à nos lecteurs de porter toute leur attention sur les dépositions entendues dans cette audience.

La vérité commence à se faire jour.

Assemblée nationale.

PAYE POUR MOI, JEAN-JEAN.

Une immense majorité (quatre cent vingt-trois voix contre cent quatre-vingt-quatre) a décidé que la France paierait à la duchesse d'Orléans le douaire de 300 000 fr. de rente annuelle qui lui est dû par la famille d'Orléans.

Pour étayer ce vote, on a soutenu que la loi de 1837, par laquelle la dotation avait été accordée, formait un contrat synallagmatique avec la princesse, et que c'était en vue de ce contrat qu'elle s'était mariée. Ce raisonnement, accueilli par des mouvements d'approbation très vifs, est essentiellement faux, car il est dit au contraire, en toutes lettres, au contrat (par l'article secret), que le refus de la chambre des députés n'empêchera pas le mariage.

Voici quels étaient le vrai sens, la vraie logique, l'ordre vrai des articles de ce contrat de mariage relativement au douaire :

Article 1er. La future duchesse d'Orléans aura un douaire de 300 000 fr. de rente.

Art. 2. Ce douaire lui sera payé par la famille royale d'Orléans, et garanti sur les biens de cette famille.

Art. 3. La famille royale d'Orléans tâchera de se décharger sur la France du paiement de ce douaire, tout en en restant garante à tout événement.

Mais cette vérité, ainsi mise toute nue, aurait été malséante et même repoussante. Qu'a-t-on fait pour la voiler décemment? On a changé l'ordre des deux derniers articles, et l'on a dit :

Art. 1er. La future aura un douaire, etc.

Art. 2. La famille royale d'Orléans proposera à la France de le payer.

Art. 3 (demeuré secret). Si la France refuse de le payer, ou si, plus tard, par suite des événements politiques, elle cesse de le payer, la famille royale d'Orléans le paiera.

Cet arrangement avait meilleure mine, surtout l'article secret n'étant pas mis au grand jour; mais il était contraire à la vérité et à la logique des faits.

Aussi considérons-nous le vote de ce jour, non pas comme la reconnaissance d'une dette, car une majorité ne peut pas faire que la France doive ce qu'elle ne doit pas, mais simplement comme une dotation princière qu'il a plu à la majorité d'accorder, et que toute autre majorité pourra supprimer quand il lui plaira.

Lorsque cette dotation sera supprimée, la duchesse d'Orléans ne perdra pas son douaire : seulement elle le touchera des mains de ceux qui le lui doivent; car ce n'est pas à elle que l'Assemblée législative a fait un cadeau aujourd'hui, mais à la famille d'Orléans et au vieux roi Louis-Philippe, qu'elle dispense ainsi de le payer comme ils le devraient. On rira bien à Claremont du bon tour joué aujourd'hui à la République par les fidèles de toutes les dynasties.

Demain, à deux heures, commencera la discussion générale sur les affaires d'Italie.

Courrier de Versailles.

16 octobre 1849.

Les déboires de l'accusation commencent... — Les témoins ont ainsi déposé, assure-t-elle... — Mais non, répondent-ils. C'est en vain que vous chercherez à prouver votre prétendu complot par nos paroles devant le juge d'instruction.

Non, non, il n'y a pas eu de complot, de notre côté du moins.

Rien n'a pu réussir au ministère public jusqu'à présent. Les accusés n'ont pas voulu lui fournir les armes qu'il sollicitait. La lecture de leurs interrogatoires n'a pu les décider à rompre le silence, et les rectifications faites par quelques-uns d'eux n'ont porté que sur des points insignifiants.

Mais, avant d'aller plus loin, nous devons démasquer une manœuvre *honnête* et *modérée*, employée jusqu'à présent avec succès : c'est celle qui consiste à faire planer quelques soupçons honteux sur d'excellents républicains, sur des hommes parfaitement honorables.

On sème ainsi la haine, la méfiance, on désorganise un parti dans l'espérance que le dépit et la colère aidant, on récoltera quelques informations, quelques renseignements. C'est toujours l'application de la fameuse maxime : *Diviser pour régner.*

Dans le silence du cabinet du juge, comme témoins ou accusés n'écrivent pas eux-mêmes leurs déclarations, on leur fait tenir un langage qui prête à l'interprétation; puis on lance quelques mots dans le public. — « Un tel a dit ceci. — Qui eût jamais cru cela... » Le soupçon grandit, et quelque temps après, celui qui a été honoré d'un tête-à-tête judiciaire est tout étonné de voir ses amis se détourner de lui, et les visages se rembrunir à son aspect. Comprenez-vous tout ce que la position de cet homme a de poignant, a de cruel! Fort heureusement que, pour ce procès, le grand jour de l'audience est arrivé, et que la publicité a fait justice d'odieuses insinuations. Le charbon de la calomnie n'a pas brûlé, *et il ne noircira pas...*

M. Bérenger qui en 1819, dans un ouvrage justement célèbre, s'est élevé avec tant de force contre l'instruction secrète, sait mieux que personne combien peu les interrogatoires subis devant le juge d'instruction sont l'expression fidèle de la vérité. Nous aimons à croire que s'il avait été consulté, lorsqu'il s'est agi de tirer parti HABILEMENT de quelques déclarations, il s'y serait opposé.

Un moment nous nous sommes crus transportés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale, assistant à un de ces débats les plus tumultueux; c'est M. de Girardin qui a soulevé cette tempête. Avant de commencer sa déposition, il s'est plaint de la conduite de l'un des membres du parquet qui, lors de la comparution des témoins devant le juge d'instruction, soufflait les questions, insinuait les réponses.

Quelle que soit l'habileté de M. OSCAR DE VALLÉE, substitut de M. le procureur-général, il avait affaire à forte partie avec M. de Girardin.

Le rédacteur de *la Presse* a protesté contre cette manière de procéder.

M. de Girardin, développant toute sa pensée sur le procès et l'opinion qu'il avait émise à la réunion tenue le 11 à la *Démocratie pacifique*, opinion adoptée à l'unanimité par les membres de la réunion, a tué l'accusation.

Personne en France ne voudra croire que M. de Girardin préparait une insurrection; tout le monde sait bien que M. de Girardin ne partage pas les idées de ceux que l'on appelle les socialistes, qu'il ne partage pas toutes celles des représentants de l'extrême gauche; et cependant, aujourd'hui, il s'est déclaré l'un des auteurs, l'un des pères, si nous pouvons parler ainsi, de la journée du 13 juin. Les hommes qui sont incriminés ont reçu ses inspirations.

« *La Constitution a été violée! défendons la légalité pour éviter une révolution.* » Voilà quelle a été la pensée commune; sur ce terrain, tous les *véritables amis de l'ordre* se sont rencontrés : M. Girardin et M. Considerant, M. Ledru-Rollin et les Amis de la Constitution.

Et voilà ce que M. Baroche ne détruira pas, *bien qu'il soit envoyé pour cela*, comme il nous l'a dit aujourd'hui.

Nous remarquons avec peine que quelques journaux du soir, au lieu de reproduire textuellement les dépositions des témoins devant la haute-cour de justice, se sont contentés d'emprunter à la collection des pièces imprimées, les dépositions faites devant le juge d'instruction.

Nouveau Coup de Théâtre.

Comme on peut en juger par les citations suivantes, il y a rupture éclatante, guerre déclarée entre l'Elysée et les hauts meneurs orléanistes et légitimistes. M. Louis Bonaparte oserait braver à la fois MM. Thiers, Molé, de Broglie, Berryer et consorts. Les insolentes prétentions que les légitimistes ont affichées à propos de la proposition Bonaparte, et le méprisant silence que M. Thiers a gardé dans son rapport sur la lettre à M. Edgar Ney, auraient excité l'indignation de M. le président de la République. S'il faut en croire les feuilles qui ont des accointances avec l'Elysée, tout cela est très sérieux. Nous verrons bien. Pour aujourd'hui nous ne faisons que citer :

L'Evènement publiait hier au soir les lignes suivantes :

« Dans le conseil des ministres qui s'est réuni ce matin à l'Elysée, il a été décidé que le gouvernement suivrait exclusivement la politique tracée dans la lettre du président sur les affaires de Rome; que la politique qui a servi de base au rapport de M. Thiers était contraire à l'intérêt, à l'honneur et à la dignité nationale.

» On a parlé à l'Assemblée d'une note rédigée par le président de la République lui-même, et qui établirait sa rupture complète avec la politique dont le rapport de M. Thiers est l'organe.

» Cette note a même été envoyée au *Moniteur officiel*, mais elle a été retirée pour y être insérée sous une autre forme.

» Nous croyons pouvoir affirmer que le manifeste présidentiel paraîtra dans le *Moniteur* de demain matin.

» M. de Falloux, ayant été informé ce soir que le conseil des ministres avait adhéré à cette résolution du président, a envoyé sur-le-champ sa démission.

» La guerre est donc déclarée par le président à la majorité de l'Assemblée.

» Immédiatement, vers quatre heures, une dizaine de représentants, partisans avoués de la politique du président, se sont réunis dans l'un des bureaux de l'Assemblée, pour tâcher d'amener MM. Thiers, Molé et de Broglie à cette politique. Ces derniers ont, dit-on, formellement déclaré s'en tenir aux conclusions du rapport de M. Thiers. »

Le *Moniteur* de ce matin ne contient cependant la note annoncée. La nuit aurait-elle porté conseil?

D'autres journaux annoncent aussi comme définitive la démission de M. de Falloux. On dit qu'il serait remplacé par M. Beugnot.

L'*Assemblée nationale* exhale ainsi sa colère :

« Que la fatalité s'accomplisse : la France reprenait un peu d'ordre, Paris un peu de prospérité, et tout va s'arrêter demain; c'est ensuite la démagogie Barbès, Blanqui.

» La politique du tiers-parti triomphe. Le tiers-parti, c'est la démocratie Marrast et Dufaure.

» Maintenant, pourquoi fait-on le procès de Versailles? Pourquoi poursuivre le 13 juin?

» Dans quelques jours nous apprendrons la démission du général Changarnier. Cela doit être. Que Dieu sauve la France! Alors, comme le disait le membre le plus haut de la majorité, il ne restera plus qu'à faire ses malles et à prendre ses passeports ou à se faire tuer.......

» On nous affirme que des démarches très actives sont faites pour recruter dans la majorité quelques nouveaux partisans de la politique révolutionnaire du tiers-parti.

» D'un autre côté, les membres du parti modéré paraissent très résolus à résister énergiquement à la tentative désespérée de M. Dufaure.

» D'après les renseignements qui nous parviennent, le président de la République a dû recevoir des visites qui ont pu modifier sa détermination, s'il ne fait point passer une question d'amour-propre avant les raisons de salut pour la France.

» Avec la politique et la lettre du président, le pape ne rentre plus dans Rome; les Autrichiens s'avancent, les Russes les appuient, les Anglais nous trahissent et la guerre est générale. »

Ce soir, on lit dans l'*Evènement :*

« Plusieurs représentants influents se sont successivement rendus, hier dans la matinée, à l'Elysée, pour tenter une conciliation. A tous le président a répondu : « Je ne céderai rien; la politique du rapport de M. Thiers contredit manifestement la politique que j'ai indiquée dans deux lettres, et qui a constamment été suivie par mon gouvernement. Je lutterai avec cette assemblée, s'il le faut, comme j'ai lutté avec la Constituante pour un ministère qui n'y avait pas la majorité. »

» M. Dupin, président de l'Assemblée, est resté hier en conférence jusqu'à minuit à l'Elysée. Il s'y est rendu de nouveau dans la matinée.

» Le général Changarnier s'y est également rendu à diverses reprises.

» M. Thiers a refusé, dit-on, de se rendre chez le président, en se fondant sur ce qu'étant l'organe d'une commission, il ne pouvait que soutenir la politique acceptée, votée par cette même commission après une discussion approfondie.

» Vers trois heures, M. Thiers est arrivé à la séance, où l'attendait un envoyé du général Changarnier. Le bruit a couru alors que le président et M. Thiers étaient sur le point de s'entendre par des concessions mutuelles. »

L'*Estafette* dit de son côté :

« On assure que M. Odilon Barrot a reçu hier une lettre du président de la République, dans laquelle M. Louis-Bonaparte lui déclare que la ligne politique tracée dans sa missive à M. Edgar Ney était celle de son gouvernement, et qu'il n'en suivrait pas d'autre.

» Cette lettre devait être envoyée au *Moniteur*; mais le président a cédé aux instances de M. Odilon Barrot et du général Changarnier en en faisant différer la publication.

» — M. de Falloux a bien et dûment signé sa démission; elle est entre les mains d'un de ses amis, qui ne doit la remettre au président que suivant certaines circonstances. »

Voici un nouvel échantillon du mode de discussion adopté par les journaux honnêtes. Nous avions dit, il y a quelques jours, à l'un de ces journaux, qui présentait nos idées comme anéanties par M. Proudhon :

Nous défions la *Patrie* de citer une seule objection de M. Proudhon contre la Théorie phalanstérienne, dont il soit resté des traces sérieuses.

Voici ce que la *Patrie* nous répond, après quelques jours de silence :

« C'est uniquement faute de place si nous n'avons pas donné depuis le 12, à la *Démocratie pacifique*, un renseignement qu'elle nous demande. »

Très bien! le lecteur s'attend à voir reproduire un argument non réfuté, ni réfutable, de M. Proudhon contre la théorie de Fourier; c'est là ce que nous demandions. Point; la *Patrie* fait une énumération d'ouvrages.

« Le journal phalanstérien croit que nous ne connaissons que la dernière boutade de M. Proudhon contre le Fouriérisme. C'est une erreur : nous connaissons encore un ouvrage de ce socialiste excentrique, intitulé : *Avis aux propriétaires, lettre à M. Considerant*, dans lequel la doctrine sociétaire est l'objet d'un examen approfondi. Nous connaissons encore d'excellents articles de M. Pierre Leroux dans la *Revue sociale*. Nous connaissons encore un travail de M. Ferrari, philosophe d'opinion de même couleur que la *Démocratie pacifique*, publié dans la *Revue des Deux-Mondes*, et dans lequel le Fouriérisme est étudié de main de maître. »

Et puis après? nous savons que la théorie de Fourier a donné naissance à beaucoup d'ouvrages critiques. La *Patrie* oublie dans son catalogue les élucubrations de M. Franck, celles de M. Cherbuliez, de M. Aurélien de Courson, etc., etc.

Mais en quoi cet extrait du *Journal de la Librairie* se rapporte-t-il à notre question?

D'après les antécédents de la *Patrie*, nous aurions des reproches à nous adresser, si nous avions attendu de ce journal quelque réponse sérieuse et précise.

On a reçu à la présidence les inscriptions des orateurs qui doivent prendre la parole dans la discussion sur les crédits de l'expédition de Rome. Sont inscrits :

Contre le projet : MM. Mathieu (de la Drôme), Victor Hugo, E. Arago, Savatier-Laroche, Mauguin, Emile Barrault, Joly père, Edgard Quinet, Francisque Bouvet.

Pour : MM. de Larosière, de Montalembert, d'Olivier, le général Fabvier, de Montigny, de la Moskowa.

L'escadre qui était rassemblée dans la rade d'Hyères a reçu l'ordre de mettre à la voile. Elle a dû appareiller dans la journée de samedi, et cingler vers le Levant.

Voici une noble et touchante allocution que Mazzini adresse aux accusés du 13 juin dans son journal l'*Italia del Popolo*. Elle prouve que le généreux fondateur de la République italienne ne confond pas les sentiments du peuple français avec les actes des hommes qui assument dans l'histoire la terrible responsabilité de l'expédition de Rome.

Les Accusés du 13 Juin.

« Le 10 octobre commence le procès fait à ceux qu'on accuse pour la manifestation du 13 juin, à Paris. Nous rendons compte des débats aux lecteurs de l'*Italie du Peuple*, car il s'agit de notre cause. Et ce procès sera regardé comme un fait italien, comme servant notre cause par tous ceux qui, à travers les injustices, les haines et les coupables résistances du présent, entrevent l'infaillible avènement d'une époque, où les nations sœurs marcheront entrelacées, entourant le char du libre progrès républicain, comme les heures entourent le char du soleil dans le tableau de notre Guide.

Ces hommes sont nos frères, leurs cœurs s'émurent d'enthousiasme au réveil de la vie italienne à Rome, comme nos cœurs frémirent de joie lorsque la pensée de la France se révéla à Paris en 1848. Aujourd'hui, ils sont accusés pour la même cause qui nous a fait proscrire. Nous ne savons si, dans la France actuelle, il se trouvera des juges capables de condamner des hommes qui avaient cherché à sauver la victime, lorsque le sacrifice était déjà consommé. Mais nous savons que, pour être justifiés devant la France impartiale et devant l'Europe, ils n'ont qu'à s'appuyer d'une main sur la Constitution, et de l'autre sur le *motu proprio* papal du 12 septembre. La question est décidée. « La France n'emploie jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple. » Rome

vivait sous un gouvernement républicain issu d'une Assemblée élue par le suffrage universel.

La République a été renversée par les armes françaises pour y substituer... quoi? un gouvernement issu des vœux du peuple, interrogé de nouveau? Non; un *motu proprio* du pape déchu. Et ce *motu proprio* établit-il au moins quelques garanties, un système légal quelconque? Non; la part qu'il accorde à quelques hommes choisis ou approuvés par le pape n'est que consultative.

Le pape *peut* ce qu'il veut. Le peuple romain ne peut rien. Le gouvernement français a-t-il violé l'article 5 de la Constitution? Quelle que soit la sentence des juges, l'Europe entière répondra : *Oui!* l'article a été violé. Nous le répétons, le 12 septembre a décidé la question.

Et quelle que soit la sentence des juges, que ces hommes se consolent d'avance. Tôt ou tard ils sortiront de leurs prisons aux applaudissements reconnaissants de la France. C'est par leurs actes que la tradition qui unit les deux peuples n'a pas été rompue; c'est par leurs actes qu'au milieu de la guerre que tous les honnêtes gens de tous les partis en Italie ont engagée contre le gouvernement français et les intérêts égoïstes qui le soutiennent, nous conservons une foi entière dans la France de l'avenir, dans la France du peuple.

Par leurs actes, par la pensée qui resplendit en eux, nous atteindrons un jour à cette fraternité suspendue pour le moment par les nécessités d'une lutte que nous n'avons pas provoquée, mais que nous soutenons et que nous soutiendrons au nom de notre nationalité. La conscience d'avoir rendu à la France un tel service est une large compensation pour ce qu'ils souffrent et pour ce qu'ils souffriront.

GIUSEPPE MAZZINI.

ITALIE.

ROME ET LE PAPE.

Les triumvirs rouges sont toujours aussi embarrassés pour sortir des difficultés financières où ils se sont jetés. On attendait de l'argent de la Russie, mais la Russie n'a rien envoyé. On a été réduit à battre monnaie avec du papier; c'était fort bien pour la République romaine qui avait déclaré les biens ecclésiastiques biens de l'État; mais le gouvernement pontifical, laissant les biens ecclésiastiques aux prélats et communautés, émet du papier hypothéqué seulement sur sa bonne réputation et sur ses chances de *perpétuité*, comme disait M. Dupin de la dynastie d'Orléans.

Le gage pourra sembler peu solide. Le papier émis par le ministère romain et destiné à remplacer le papier de la République est absolument semblable, excepté qu'à la légende républicaine on a substitué la légende pontificale.

UNE RESTAURATION.

On lit dans la *Legge*, journal codino de Turin :

« Des correspondances de Florence disent qu'un profond mystère entoure toujours le voyage du grand-duc de Toscane à Vienne. Voici les bruits qui courent à ce sujet : L'occupation autrichienne se bornera à laisser en Toscane 10 000 hommes, La durée de l'occupation devant être de 10 ans, le nombre des troupes décroîtra d'année en année, jusqu'à 5 000, qui stationneront en Toscane jusqu'à l'expiration des dix ans. Les finances toscanes ne furent jamais si obérées. La seule ville de Florence a une dette de plus de 4 millions. La municipalité a signifié au gouvernement qu'elle allait se retirer, si on ne lui venait pas en aide. Les fournitures militaires sont écrasantes. Il a fallu trouver 10 000 lits, 20 000 couvertures, etc. L'emprunt de 25 millions de livres, que l'on dit être conclu, sera insuffisant pour faire face à tous les besoins de l'Etat.

» Tous les ans, il y a dans les finances de la Toscane un déficit de 9 à 10 millions. Les prêtres et les absolutistes gagnent du terrain tous les jours. Le vicaire de la province de Lucques a osé dire que les taxes devaient être payées, non parce que le gouvernement les imposait, mais parce que le pape en permet le paiement. Les lois de Pierre Léopold enlevant au clergé tous les privilèges qui contrariaient leur liberté, sont devenues une lettre morte. On pense à établir à Florence une congrégation religieuse à l'instar de celle de Lucques. Beaucoup de grands personnages, et même le nonce du pape, en feraient partie. Les rixes continuent entre les habitants et les soldats autrichiens. Un accident étant arrivé hier parce qu'un cheval ayant pris le mors aux dents s'était heurté contre une voiture, une foule considérable s'est amassée. On a été chercher la garde, et les soldats accourus sur les lieux ont frappé de la crosse les curieux, qui ont lancé quelques pierres; une décharge de mousqueterie ne s'est pas fait attendre. Le rassemblement s'est dispersé. Les autorités politiques sont intervenues. On dit que les Autrichiens coûtent 40 000 liv. par jour; D'Aspre n'est jamais content; il demande toujours, et il veut être obéi. »

ALLEMAGNE.

L'EXTRADITION.

On écrit de Constantinole à la *Gazette d'Augsbourg* :

« On a expédié à Fuad-Effendi une lettre autographe du sultan en réponse à la note que le prince Radziwill a remise à S. H. de la part du czar. Des personnes bien informées prétendent que la mission de Fuad-Effendi échouera contre un usage ancien de la Russie et conforme au traité d'après lequel un ambassadeur ottoman ne peut, sans le consentement du czar, mettre le pied dans ses Etats.

On annonce que Schekib-Effendi sera envoyé auprès de S. M. l'empereur d'Autriche pour lui donner des explications sur l'affaire de l'extradition. On n'ose pas décider la question de savoir si la Porte-Ottomane compte plus sur le talent et l'éloquence de ses agens pour faire prévaloir ses vues que sur l'appui de la France et de l'Angleterre. On avait annoncé que la flotte anglaise était partie de Malte pour les Dardanelles; mais plus tard on a appris qu'elle avait paru dans les parages des îles Ioniennes, où l'on avait besoin d'elle pour comprimer la révolte de l'île de Céphalonie.

» Chaque jour on fait circuler les bruits les plus contradictoires relativement aux réfugiés hongrois, polonais et autrichiens de Widdin. Ainsi on avait annoncé qu'ils avaient traversé Constantinople et qu'ils s'y étaient embarqués après s'être munis de passeports français, anglais ou sardes. Des voyageurs arrivés de Widdin ont réfuté cette nouvelle.

VENGEANCES MONARCHIQUES.

Un correspondant de Pesth communique au *Lloyd* les détails suivants sur les derniers moments du comte Bathiany : comme la blessure que le comte s'était faite au cou, ne permettait point de le pendre, un peloton de chasseurs fut commandé pour le fusiller. A six heures du soir, le comte partit du nouveau bâtiment, en descendant l'escalier il chancela, car il avait perdu beaucoup de sang, il pleurait. L'abbé Karoly Istvein le soutenait. Le chirurgien qui l'accompagnait voulut le prendre par l'autre bras, mais il le remercia. Il y avait beaucoup de monde sur le Holzplatz, derrière le nouveau bâtiment. La cavalerie occupait toutes les issues. Cobe banda les yeux au comte avec un mouchoir très fin qu'il avait apporté. Alors les chasseurs s'avancèrent et visèrent de si près et si juste, que le comte expira sur-le-champ.

« Depuis hier, dit une lettre de Pesth, du 9 octobre, il règne une grande effervescence des esprits, et sans l'état de siége on entendrait de singulières clameurs. C'est la nouvelle de l'exécution du comte Bathyani qui est la cause de cette agitation.

» Jean Gouzeczky, natif de Budes, âgé de 45 ans, prêtre catholique, vient d'être condamné à être pendu, pour avoir pris part à l'insurrection. Après lui, Moritz Polak, Polonais de naissance et israélite, a été condamné à six mois de fers pour crime envers Sa Majesté. — L'exécution de Jean Gouzeczky a eu lieu aujourd'hui : on lui a fait grâce de la corde et on l'a fusillé.

— On écrit de Munster, 9 octobre, à la *Gazette nationale* :

« Il est certain maintenant que ceux qui ont participé l'année dernière au congrès démocratique de Westphalie, comparaîtront devant les assises prochaines, lesquelles s'ouvriront au mois de novembre. Dans notre province, cet événement ne manquera pas d'inspirer un vif intérêt, car presque toutes les villes un peu considérables étaient représentées au congrès, et le nombre de ceux qui y ont siégé est de près de 1,600. Cependant il est probable que le ministère public ne dressera d'acte d'accusation que contre ceux qui se trouvent le plus compromis. »

ÉTATS-UNIS.

On lit dans le *Standard* :

« Les différends survenus entre les Etats-Unis et la France seront probablement arrangés à l'amiable. M. Poussin, ministre de France, a reconnu le tort qu'il a eu d'écrire la note qui a mécontenté le gouvernement américain. Il l'attribue uniquement à son inexpérience des usages diplomatiques; il regrette vivement d'avoir amené une mésintelligence temporaire entre les deux pays; mais il espère qu'elle ne sera que de courte durée. Les nouvelles du Canada ne sont guère plus rassurantes que par le passé. Le peuple est mécontent, parce qu'il voit bien que, sous l'administration de lord Elgin, il n'a pas chance d'obtenir le redressement de ses griefs. On dit que l'émeute de Bytown a eu plus de gravité qu'on ne l'avait dit d'abord. On disait que le siége du gouvernement ne resterait pas à Montréal.

HAUTE COUR DE JUSTICE

SÉANT A VERSAILLES.

Présidence de M. BÉRENGER (de la Drôme).

Audience du 16 octobre 1849.

AFFAIRE DU 13 JUIN.

Le public est plus empressé encore que les jours précédents. Les pièces de conviction sont déposées sur une table et sur une chaise, au pied de la cour, Ce sont des sabres, des drapeaux, des schakos d'artilleurs, des plis cachetés, etc. Nous remarquons une tunique bleue à revers jaunes, galons de sergent-major; c'est probablement la tunique de Boichot. Sur les degrés est un pantalon garance tout froissé et tout maculé. Les accusés et les jurés entrent dans la salle à onze heures moins dix minutes. La haute cour prend place à onze heures.

M. LE PRÉSIDENT. Greffier, continuez la lecture des interrogatoires.

Le greffier donne lecture de l'interrogatoire de l'accusé Monbet. Cette lecture étant terminée, l'accusé demande à faire quelques observations.

L'ACCUSÉ. Monsieur le président, j'avais d'abord fait choix d'un défenseur; mais ses travaux du mois d'octobre et du mois de novembre l'ayant empêché d'accepter cette mission, Me Jules Favre, à qui je me suis adressé, a bien voulu s'en charger. Dans l'acte d'accusation comme dans les significations qui m'ont été faites, mon nom n'a jamais été bien écrit. Les comptes-rendus des journaux contribuent à propager cette erreur. Je me nomme Monbet, et non Meaubé.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Dans l'acte d'accusation il manque un *t* à votre nom, voilà tout. Il sera facile de rectifier cette erreur.

Le greffier reprend la lecture des interrogatoires; il lit celui de l'accusé Fraboulet de Chalandar. Après le résumé de M. le président, le citoyen Fraboulet de Chalandar demande la parole. Je suis loin d'accuser la bonne foi de M. le juge d'instruction; cependant je ne peux m'empêcher de faire remarquer que j'ai donné à mes réponses beaucoup plus de développements. — Il y a dans mon troisième interrogatoire une transposition.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Cela n'a pas d'importance. C'est une erreur qui a été commise à l'impression.

FRABOULET. Je vous demande pardon, monsieur, cela touche à un point très important. Le capitaine qui commandait la section et qui nous a menacés de nous faire fouiller, moi, plusieurs officiers d'artillerie (Monbet était à mes côtés) et plusieurs représentants, cela sans pourparlers, sans parlementer, voulait évidemment nous entraîner à une lutte. C'est un fait qu'il est important de constater.

GUINARD. Je ferai observer à M. le procureur-général que le capitaine qui commandait la section dont vient de parler M. Fraboulet de Chalendar n'a pas été assigné. Je ne vois pas ici d'officiers du 62e. Ce capitaine dont je parle est d'une taille élevée, gros à peu près comme moi. MM. les capitaines d'Alfonse et de Montclar étaient à côté de lui; ils pourront contribuer à le désigner.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Nous verrons cela dans le cours des débats.

DANIEL LAMAZIÈRES. Il y a un témoin très important qui a été entendu dans l'instruction et qui n'a pas été assigné.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Nous n'avons pas pu faire assigner tous les témoins entendus dans l'instruction; si quelques dépositions paraissent nécessaires aux accusés, ils pourront en demander la lecture, que M. le président peut toujours ordonner en vertu de son pouvoir discrétionnaire.

PAYA. Je ferai remarquer à M. le procureur-général que le commissaire de police qui a procédé à mon arrestation n'est pas appelé comme témoin. Je demande qu'il soit assigné, car j'aurai à l'interpeller.

Le greffier donne lecture des réponses faites pendant l'instruction par l'accusé Vernon. Le président, après le résumé, donne la parole à l'accusé.

VERNON. Je ferai observer à la cour que j'ai d'abord été interrogé par M. Gros, et non, comme le dit l'instruction, par M. Brault de Condé.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Vous ne tenez pas sans doute beaucoup à cette rectification?

Le greffier lit la partie de l'instruction concernant les accusés Angelot et Lemaître. Pour ce dernier, le président résume les charges en ayant soin de relire le billet au crayon trouvé au Conservatoire, et dans lequel Lemaître et Kersausie sont désignés.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. L'accusé Lemaître a déclaré ne pas reconnaître l'écriture ni le paraphe du billet. L'accusation s'est renfermée dans les limites de cette déclaration.

LEMAITRE. J'ai beaucoup d'observations à faire sur cet interrogatoire. Je n'en ferai qu'une seule, c'est que je n'ai pas voulu le signer.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Effectivement, l'accusé a refusé de signer, sous le prétexte qu'il n'était pas libre.

LEMAITRE. Et j'en ferais encore autant en pareilles circonstances.

Des interrogatoires subies par le citoyen Forestier, colonel de la sixième légion, il résulte qu'il savait avant le 13, par des ouï dire, ce qui devait se passer dans cette journée; qu'il a déclaré à plusieurs officiers de sa légion, que la *Constitution était violée*, mais que son intention était de rester avec sa légion et de toujours s'inspirer de son esprit; que les ordres qu'il a donnés pour la convocation n'ont pas été exactement exécutés; qu'il ignorait, qu'il n'a pas eu connaissance de la visite du citoyen Suchet à la mairie.

FORESTIER. Il y a de graves erreurs dans l'acte d'accusation; ainsi on dit que j'allais aux Arts-et Métiers quand je passais sur le boulevard, tandis que j'allais au poste, où je suis même entré; j'y ai prononcé quelques paroles.

M. LE PRÉSIDENT. On établira l'heure à laquelle vous étiez au poste, et celle à laquelle l'acte d'accusation vous accuse d'aller au Conservatoire.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. L'accusé nous a fait remettre une liste de vingt-neuf témoins. M. Ségalas, un de ces témoins, est déjà assigné, mais nous ne ferons pas citer les autres; l'accusé le fera si bon lui semble.

M. LE PRÉSIDENT résume ainsi les interrogatoires du citoyen Schmitz : « Il a été président d'une réunion de la 5e légion, et, en cette qualité, a signé une protestation insérée dans les journaux du 13; il s'est rendu au Château-d'Eau et a organisé la tête de la manifestation.

M. LE PRÉSIDENT. Avant de passer à l'audition des témoins, je dois faire observer que les faits sur lesquels ils sont appelés à déposer, se partagent en plusieurs catégories; la première concerne les diverses réunions, dont la première a été tenue dans la matinée du 11, au journal la *Démocratie pacifique*, sous la présidence de l'accusé Considerant; le soir du même jour, il y en a eu une au journal le *Peuple*; enfin, le 12, une autre réunion a été tenue rue du Hasard, 6. Faites entrer le premier témoin.

M. VIDAL (François), 37 ans, homme de lettres, rue de Seine, 37.

D. Vous avez fait partie du comité de la presse? — R. Oui, monsieur.

D. Comment a été formé ce comité? — R. Ce n'était pas, à proprement parler, un comité; les journalistes se rassemblaient pour délibérer sur les questions du moment. Il y a eu plusieurs séances pour rédiger un manifeste. J'ai assisté à trois ou quatre. Dans les derniers temps, nous avons constitué un tribunal d'honneur pour décider des questions d'amour-propre.

D. Vous étiez en rapport avec le comité socialiste? — R. Nous nous bornions à insérer ses communications.

D. Vous avez assisté à la réunion du 11, tenue à la *Démocratie pacifique*? Que s'y est-il passé? — R. Nous étions plusieurs journalistes. M. de Girardin a pris la parole, et voici le résumé de ce qu'il a dit : « Que la Constitution était violée, que c'était son opinion; mais qu'il ne fallait pas songer à une insurrection, qu'il fallait résister par les voies légales.

D. N'y avait-il que des journalistes? — R. Je ne connais pas tout le monde; il pouvait y avoir 9 à 10 personnes. Je crois y avoir vu M. Madier de Montjau. (Celui-ci fait un signe d'assentiment.)

D. N'avez-vous pas assisté à la réunion du soir au journal le *Peuple*? — R. Non, monsieur.

D. N'avez-vous pas reçu une communication des gardes nationaux de la 5e légion? — On en a parlé, mais ce n'a pas été l'objet d'une communication.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. M. de Girardin, en proposant une opposition constitutionnelle, ne répondait-il pas à une demande de manifestation violente? — R. Non, monsieur. M. de Girardin a fait un discours et a examiné les diverses complications qui pourraient surgir, et il a indiqué ce que, selon lui, il fallait faire.

D. M. Considerant ne présidait-il pas la réunion du matin? — R. Chez nous il n'y avait pas de président.

D. Qu'importe; mais M. Considerant, précédemment, n'avait-il pas fait une proposition qui est loin d'être conforme à celle de M. de Girardin? — R. Je m'en réfère aux explications données par M. Considerant lui-même, publiées dans plusieurs journaux.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. A la réunion du 12, n'avez-vous pas vu des délégués du Luxembourg? — R. Plusieurs personnes se sont en effet présentées sous ce titre, mais je ne les connaissais pas; quelqu'un se rendit auprès d'eux, mais je n'étais plus dans la salle lorsque ces délégués ont été introduits.

D. Ne vous êtes-vous pas retiré parce que ces délégués ont été introduits; parce que, disiez-vous, il ne s'agissait pas spécialement de la presse? — R. Peut-être, mais le motif de ma retraite, c'est parce que mon journal ne paraissant pas le lendemain, mon concours n'était pas nécessaire.

Me RIVIÈRE. Dans le comité de la presse était-il question des personnes ou des journaux? — R. Des journaux; j'ajoute que notre comité n'était pas constitué dans la véritable signification de ce mot. Nous nous réunissions pour conjurer le désordre lorsque nous le craignions.

Me RIVIÈRE. Le comité de la presse, de la presse démocratique socialiste avait-il des relations avec le comité des écoles?

LE TÉMOIN. Aucune, si ce n'est pour des demandes d'insertion dans les journaux qui faisaient partie du comité.

Me RIVIÈRE. Le comité de la presse avait-il connaissance de la manifestation du lendemain?

LE TÉMOIN. Le comité avait toujours usé de son influence sur les ouvriers et sur le peuple pour les engager au calme. Ce n'est qu'après qu'on eut compris qu'une manifestation aurait lieu qu'on résolut d'insérer une note pour recommander le plus grand calme.

Me RIVIÈRE. La manifestation a-t-elle été résolue par le comité de la presse? — R. Non, je ne sais pas qui a pris l'initiative.

Me RIVIÈRE. Est-ce qu'il n'est pas à la connaissance du témoin que les bureaux de la *Démocratie Pacifique* étaient habituellement le lieu de réunion de toutes les personnes d'opinion avancée qui désiraient parler politique? — R. Je ne sache pas que les bureaux de la *Démocratie pacifique* aient jamais servi à de pareilles réunions. Tout ce que je sais, c'est que les salons étaient ouverts à toutes les personnes liées aux rédacteurs par amitié ou par conformité d'opinions.

LE DÉFENSEUR. M. Vidal ne se rappelle-t-il pas un fait qui établit parfaitement que la réunion du 12 avait un caractère tout spontané? Le comité des écoles n'en avait pas été prévenu.

M. VIDAL. Cela est vrai, mais je ne connaissais le comité des écoles que par les notes des journaux.

LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Puisqu'on a parlé de la spontanéité de la réunion, je demanderai au témoin si la réunion des représentants a été spontanée. — R. Tout ce que je sais c'est que le salon de lecture était encombré au moment où l'on vint annoncer que les représentants devaient se réunir. On n'avait pas même songé à préparer le salon pour cette réunion.

LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Je vais rappeler à MM. les jurés que le jour même auquel nous assignons ce que nous appelons, nous, la manifestation du complot, il y a eu une note rédigée collectivement et signée par le comité de la presse, par le comité socialiste démocratique et par le comité des écoles, ce qui prouve que ces comités avaient entre eux des liens bien étroits.

LE TÉMOIN. Je ferai observer à M. le procureur-général, qu'étant sorti de bonne heure je n'ai pas pu savoir si cette note avait été rédigée collectivement ou signée après coup.

ANDRÉ. Je dois éclaircir devant la cour et devant MM. les jurés un point sur lequel les souvenirs du témoin paraissent s'être effacés. Je lis dans le journal le *Peuple*, du 11 au matin, l'annonce d'une manifestation signée de gardes nationaux de la 5e légion. C'était, comme vous le voyez, avant que le vote de l'Assemblée fût connu, on en appelait. à elle contre le pouvoir exécutif qui avait violé la Constitution; c'est d'après cela que j'ai été induit à prendre la détermination que j'ai prise, et dont j'aurai à vous rendre compte plus tard. L'initiative de la manifestation vient donc de la 5e légion.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Si l'accusé André croit faire une révélation, il se trompe; s'il avait lu les pièces, il aurait vu que son coaccusé Schmitz n'est là, sur ces bancs, que pour cette manifestation. L'accusé Maillard, qui s'est constitué hier, et qui faisait partie de la commission des vingt-cinq, s'occupait avec Schmitz de l'organisation de cette manifestation.

ANDRÉ. C'est précisément pourquoi je tenais à faire reconnaître que dans le principe nous étions opposés à la manifestation. Je ne sache pas qu'aucun des membres de la commission des vingt-cinq lui ait été favorable. Dans tous les cas, Maillard était trop prudent pour l'approuver.

PAYA. Je demande à M. le président d'adresser au témoin une question. Je ferai d'abord observer que, dans cette grave accusation de complot où je me trouve impliqué, il y a au moins une circonstance bien étrange : c'est que, avant de m'être trouvé en prison avec mes coaccusés Langlois et Allyre Bureau, je ne leur avais jamais adressé la parole. (Langlois et Bureau font un signe d'assentiment.) Ainsi l'accusation aura à prouver deux choses : qu'il y a eu complot, et que j'en ai eu connaissance. Or, elle ne prouvera ni l'une ni l'autre, du moins la dernière. (Sourires.) Et maintenant je demanderai à l'accusé Vidal (rires), oh! pardon, au témoin; il a été accusé aussi, et ce n'est qu'une erreur (nouvelle hilarité); je demanderai donc à M. Vidal s'il m'a jamais vu au comité de la presse, et s'il est à sa connaissance que j'en aie jamais fait partie?

M. VIDAL. M. Paya n'ayant pas un journal à sa disposition, n'a jamais fait partie du comité de la presse, et je ne l'ai jamais vu dans aucune réunion.

M. LE PRÉSIDENT. Comment se fait-il que vous soyez compris dans la catégorie du comité de la presse?

PAYA. Oh! j'expliquerai tout cela!

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. L'accusation a placé l'accusé Paya à la fin de la catégorie de la presse, et l'accusation démontrera que Paya était l'intermédiaire entre la presse parisienne et la presse des départements.

MAILLARD. J'ai demandé la parole pour faire remarquer que si je me suis occupé de la location du *Manége Pelletier* pour la réunion de la 5e légion, c'est uniquement comme garde national de cette légion et non comme membre de la commission des vingt-cinq.

WAUTHIER. M. Vidal me reconnaît-il comme le représentant du peuple qui est sorti avec Considerant. — R. Je ne pourrais rien affirmer.

M. LE PRÉSIDENT. Vous pouvez vous retirer.

M. VIDAL. Monsieur le président, je vous demanderai la permission de résumer mon impression générale : s'il y a eu complot dans le comité de la presse, il avait principalement pour but d'empêcher les faits sur lesquels l'accusation prétend aujourd'hui établir ses bases.

M. TOUSSENEL (Alphonse), 46 ans, homme de lettres, rue des Saints-Pères, 16. Monsieur le président, avant de répondre à la qualification de témoin que me donne l'acte d'accusation, comme elle me classe parmi ses auxiliaires, il est bon que MM. les jurés sachent....

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. L'accusation n'a pas besoin d'auxiliaire; vous êtes ici à titre de témoin, et pas autre chose.

M. TOUSSENEL. Pardon, mais l'accusation me pose comme dénonciateur de plusieurs de mes amis, je ne puis accepter ce rôle; je proteste également contre cette qualification de témoin; j'ai été arrêté, interrogé comme prévenu, jamais comme témoin. On me fait dans l'acte d'accusation jouer un rôle qui ne me convient en aucune façon. On me dit que j'ai assisté à plusieurs réunions, je n'y étais pas. On m'indique ensuite, comme *ayant désigné*, signalé, c'est le terme qu'emploient ceux qu'on paie pour désigner des accusés. (Vous comprenez, messieurs, quel rôle on me fait jouer), comme ayant désigné l'accusé Morel pour avoir été aux Arts-et-Métiers. Voici une autre erreur : je désigne encore, toujours selon l'accusation, M. Servient comme ayant assisté à la réunion du 12; c'est là une erreur, et la meilleure preuve que je puisse en donner, c'est que je n'étais pas à cette réunion.

Il y a une très grande différence, remarquez-le bien, entre la position de témoin et celle d'accusé; eh bien! j'ai été interrogé comme accusé, et dans mes réponses je n'ai jamais parlé contre mes amis.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Vous faites erreur, l'acte d'accusation ne vous indique pas comme ayant désigné l'accusé Morel, pour l'avoir vu aux Arts-et-Métiers; ce propos est attribué à l'accusé Songeon, qui aurait dit au témoin Hodé, dans une conversation : Morel était aux Arts-et-Métiers, et il a bien fait son devoir. — R. Je suis charmé de cette rectification; je n'ai lu l'acte d'accusation que dans la presse, et je devais y croire.

Maintenant je dois dire que je faisais partie, comme beaucoup de journalistes, du comité de la presse : nous devions publier un manifeste électoral, qui est devenu inutile, un comité socialiste s'était formé. J'étais à la réunion du 11; on y n'a pas reçu de délégués du Luxembourg. Nous avions l'intention, nous, journalistes socialistes, de faire la déclaration que, par la violation de la Constitution; le président et ses ministres s'étaient mis hors la loi.

M. de Girardin prit la parole, je ne me rappelle que son discours, il s'opposa à toute tentative extrême. On a manifesté la crainte que les représentants de la Montagne ne fussent arrêtés. En allant à la Chambre, M. Vauthier, je crois, mais je ne peux assurer, vint chercher M. Considerant; le soir, nous sommes allés rue du Hasard, je n'y suis pas entré.

D. Arrivons à la journée du 12. — R. Je n'ai pas assisté à la réunion du 12, et cependant l'acte d'accusation dit que j'y ai vu M. Servient.

D. Il paraît qu'il y avait une sorte de permanence à la *Démocratie pacifique*? — R. Il n'y a jamais eu de permanence; la permanence était dans l'air, pour ainsi dire. Du reste, je suis toujours à la *Démocratie pacifique*; ce soir-là je me suis retiré de bonne heure.

D. Vous avez assisté à plusieurs réunions, y avez-vous vu des délégués du Luxembourg? — R. Non.

D. Avez-vous pris part à la manifestation? — R. J'y suis allé; je l'ai quittée à la hauteur de la rue de la Paix.

D. Vous avez cependant déclaré avoir vu le 11 M. Servient à la réunion. — R. Je l'ai vu dans la journée.

D. Et Chipron? — J'ai dit que j'avais cru voir M. Chipron, mais je n'ai rien affirmé; et comme il affirme n'y

avoir pas été, je suis persuadé qu'il a dit la vérité : il est plus croyable que moi, puisque mes souvenirs ne sont pas précis.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Dans la réunion du 11 au matin, vous aviez proposé de déclarer la majorité complice du président. — R. Oui, mais M. de Girardin ayant ouvert l'avis d'une manifestation, tout le monde s'est rallié à sa proposition.

D. Lorsque vous êtes allé le 11 au soir rue du Hasard, vous avez vu des membres du comité socialiste? — R. Je ne puis rien dire, puisque je ne suis pas entré.

D. Mais le 12, dans la réunion, n'avez-vous pas vu des membres de la commission exécutive? — R. Je n'y étais pas, je suis arrivé trop tôt et me suis retiré; je croyais que nous devions tous assister à une réunion, mais je ne savais au juste quel jour.

D. Mais vous avez su qu'il était venu des membres de la commission des vingt-cinq? —R. Oh! plus tard; oui, je crois 10 ou 12 jours après.

BAUNE. Le témoin m'a-t-il vu à la réunion du 11 au soir? — R. Non.

PAYA. M'avez-vous vu à quelques réunions?

R. Jamais, je connais beaucoup Paya, jamais il n'a assisté aux réunions de la presse. Je n'ai pas vu André, je le connais parfaitement.

VAUTHIER, A quelle heure M. Toussenel s'est-il retiré le 12 au soir?

LE TÉMOIN. Il était 8 heures, 8 heures un quart.

VAUTHIER. Il ne sait pas au juste? — R. Je ne m'en suis pas occupé ; c'était, je crois, pour les représentants que l'on préparait les salles, je n'avais pas à m'en occuper.

PILHES. Le témoin vient de déclarer qu'il avait accompagné la manifestation jusqu'à la hauteur de la rue de la Paix, jusqu'à l'endroit où les soldats de M. Changarnier l'ont chargé. Connait-il l'homme qui, dit-on, était à la tête de la manifestation? Je fais cette demande, parce que l'accusation me signale comme étant cet homme déterminé, à allures suspectes, qui marchait en tête, et qu'il ne me plait pas que l'on jette sur moi un vernis qui ne me convient pas.

LE TÉMOIN. Je suis bien persuadé que M. Pilhes n'était pas à la tête de la manifestation.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Je fais observer à l'accusé Pilhes que l'accusation n'a pas insisté sur ce point, (rumeurs). Elle s'attache, pour lui, seulement aux faits qui se sont passés au Conservatoire.

PILHES. Tout ce que je tenais à constater, s'est que le fait consigné n'est pas vrai, et que le témoin Toussenel ne m'a pas vu à la tête de la manifestation.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Je ferai remarquer aux accusés que les murmures qu'ils font entendre ne sont pas convenables.

VAUTHIER. Je croyais que la police de l'audience appartenait à M. le président, et nullement à M. le procureur général.

Me CH. DAIN. Avant que le témoin se retire, je le prierai de nous dire s'il y a eu un vote dans la réunion du 12.

LE TÉMOIN. Non, on n'a pas voté; nous n'avons, nous autres membres du comité de la presse, fait qu'adopter une proposition qui était parfaitement conforme à nos idées: nous regardions toute manifestation dans la rue comme dangereuse.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Vous avez en outre pris la résolution.....

LE TÉMOIN. Oh ! oui, la résolution que j'ai indiquée tout à l'heure, de déclarer la majorité de l'Assemblée complice de la violation de la Constitution.

M. LE PRÉSIDENT. Les accusés et les défenseurs n'ont plus aucune question à vous adresser; vous pouvez vous retirer. — L'audience est suspendue à 2 heures. A 2 heures 1/2 la séance est reprise.

Me AUG. RIVIÈRE. Avant que le troisième témoin soit entendu je prierai M. le président de vouloir bien faire rappeler le témoin Vidal auquel je désirerais demander un renseignement.

M. Vidal s'est déjà retiré. On appelle le troisième témoin, M. Bareste.

M. Bareste, rédacteur de la *République*, déclare n'être ni parent des accusés, ni attaché à leur service. Il connaissait, avant l'arrestation, la plupart des accusés : Pilhes, Bureau, Langlois, Lemaitre, Baune, Gambon, etc.

M. LE PRÉSIDENT. Vous faisiez partie du comité de la presse. — R. Oh ! je saisis cette occasion pour protester devant la haute cour contre l'arrestation arbitraire dont j'ai été victime. On m'a fait appeler pour avoir des renseignements, et sous prétexte d'obtenir des renseignements, on m'a arrêté deux mois après le 13 juin. — Cela dit, le comité de la presse était une réunion de journalistes comme il y en a toujours eu, comme il y en aura toujours. J'ai fait partie du comité de la presse jusqu'à la fin. — Je n'ai pas assisté, je crois, à la dernière réunion, parce que j'étais obligé de faire mon journal. Sans cela j'y serais allé.

D. Etiez-vous à la réunion du 11, à la *Démocratie pacifique*?—R. Non monsieur, j'y suis passé pour prendre un rédacteur, M. Châtard ; je suis allé avec lui à la chambre.

D. Savez-vous ce qui s'est passé dans cette réunion ? — R. Non monsieur, puisque je ne suis arrivé qu'à la fin.

D. Etiez-vous à la réunion du 12, dans la rue Coq-Héron? — R. Non monsieur, j'étais occupé à faire mon journal.

D. Cependant vous étiez dans la même maison, vous aviez connaissance de la réunion. — R. On avait bien parlé d'une réunion, mais je ne pouvais pas y aller.

M. LE PRÉSIDENT. Pour l'intelligence des faits, je ferai remarquer à messieurs les jurés que les bureaux du journal le *Peuple* et les bureaux de la *République* sont dans la même maison. Où étaient situés ces bureaux? — R. Les bureaux de la *République* étaient situés à l'entresol. En face et sur le même pallier se trouvaient les bureaux du journal le *Peuple*.

Il y avait en outre pour ce dernier une salle de rédaction qui se trouvait au deuxième ou au troisième, je ne sais.

D. Vous n'avez pas inséré les pièces qui se trouvaient dans les journaux démocratiques, le 13? — R. Cela tient à ce que la *République* s'imprimant de très bonne heure, à 10 heures, 10 heures et demie au plus tard, les pièces avaient été apportées trop tard au journal.

M. LE PROCUREUR. Qui est-ce qui vous a apporté ces pièces? — R. On a apporté ces pièces en mon absence; c'est le metteur en pages qui me l'a dit le lendemain; mais il ne m'a désigné personne.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Vous avez dit dans votre interrogatoire qu'à plusieurs reprises on avait tenté d'introduire dans le comité de la presse des éléments étrangers. Vous vouliez désigner par là les délégués des corporations ouvrières? — R. Mon Dieu, ces éléments se sont fondus plus tard dans le comité des élections.

Me RIVIÈRE. Je demanderai au témoin ce que je voulai demander à M. Vidal : dans quel but agissait le comité de la presse.

LE TÉMOIN. Depuis plusieurs mois tous les journalistes faisaient tous leurs efforts pour maintenir le calme, pour maintenir l'ordre. C'est ainsi que, le 25 mars, l'accusé Langlois rédigea dans les bureaux de la *République* une note dont je vous demanderai la permission de lire les dernières lignes. Le 25 on apprenait que quelques mouvements avaient lieu dans les faubourgs. L'accusé Langlois rédigea une note que tous les rédacteurs en chef signèrent. Elle se terminait ainsi : « Nous engageons tous » les hommes de cœur à garder une attitude calme; le » salut de la République est à ce prix. » Ce fut Langlois qui prit cette initiative.

Me RIVIÈRE. Je désirerais que le témoin nous dit ce qui s'est passé le 13 dans la maison 5, rue Coq-Héron. — R. J'étais dans mon bureau lorsque j'entendis arriver des troupes. Je regardai par une croisée; je vis en effet des gardes nationaux et des chasseurs de Vincennes conduits par leurs officiers; un homme en costume civil les accompagnait.

Arrivés devant la maison, on fit faire halte; je descendis, et l'on me dit que l'on venait faire la même chose qu'à la *Démocratie pacifique*. On me demandait partout. La troupe entra d'abord dans les bureaux de la *République*; des chasseurs armés de haches brisaient les portes, cassaient les bureaux, enfonçaient les armoires, plusieurs manuscrits furent déchirés et jetés dans la rue. Je ne suis pas suspect, car M. Victor Hugo, qui faisait partie de la commission d'enquête, resta stupéfait de ce désordre. Mais on voulait faire plus: les gardes nationaux et les chasseurs de Vincennes voulaient couper les conduits à gaz, de sorte qu'avec une chandelle on pouvait faire sauter la maison. A l'imprimerie, les casses, les presses, tout fut brisé ; une forme prête à tirer fut cassée, les caractères furent renversés, jetés par les croisées ; enfin, c'était un pillage épouvantable. J'ai vu quelques incendies, j'en ai vu de considérables, mais jamais je n'ai vu un pareil désastre.

La rage des assaillants était poussée à un tel point, qu'ils voulaient couper les poteaux du hangar qui est dans la cour; ils seraient tombés sur eux, mais n'importe. Le chauffeur de la machine à vapeur était intimidé, je fus obligé de m'interposer pour empêcher les *pillards* de fermer la soupape, au risque de nous faire tous sauter. Je dois ajouter que je mets au défi de contester ces détails; je les publierai, ainsi que les noms des dévastateurs, je les ai tous, je le sconnais tous, et les férai connaitre si la demande que nous avons faite n'est pas accueillie. Il y a pour plus de 80 000 fr. de dégâts, et il faudra bien que quelqu'un les paie.

ANDRÉ. M. Bareste oublie un détail très important : C'EST QUE LE CHEF DE CETTE BRILLANTE EXPÉDITION A ÉTÉ DÉCORÉ!... (Vive agitation.)

MM. Baune, André et Paya demandent au témoin s'il les a vus aux diverses réunions de la presse.

M. Bareste répond négativement. Il explique dans le même sens que les citoyens Vidal et Toussenel ce que c'était que la réunion appelée comité de la presse.

Me RIVIÈRE. M. Vidal est revenu. (On introduit le témoin.) Je désire lui demander s'il se rappelle la conversation qu'il a eue avec l'accusé Langlois, le 13, dans les jardins de la *Démocratie pacifique*. — VIDAL. L'accusé Langlois me dit : Ainsi, il est bien entendu que quoi qu'il arrive, nous tenons pour la Constitution quand même. Au moment des événements, Langlois se rattachait à la Constitution comme loi fondamentale du pays.

On introduit le témoin Châtard, rédacteur de la *République*. — D. Vous faisiez partie du comité de la presse? — R. Oui, M. le président.—D. Vous assistiez à la réunion du 12, à la *Démocratie pacifique*. Quel en était le but?. — R. Mon Dieu, monsieur le président, dans les circonstances graves où nous nous trouvions, nous nous réunissions comme les journalistes s'étaient réunis en 1830 et sous la monarchie de juillet; nous ne prenions pas de délibérations, chacun discourait et exprimait les sentiments qu'il éprouvait en présence de cette violation du pacte fondamental voté à peine depuis six mois.

Nous devions les communiquer aux représentants avec lesquels nous avions des relations plus ou moins suivies, comme amis ou comme rédacteurs de journaux. C'était un devoir pour nous de faire connaitre à la nation et à ses représentants l'opinion de la France.

D. M. Considerant présidait cette réunion? — R. Pas précisément; il dirigeait seulement la discussion.

D. M. de Girardin ne l'a-t-il pas remplacé? — R. Oui, M. Considerant s'étant retiré un instant.

D. Quelle était l'attitude de M. de Girardin? — R. M. de Girardin était tout aussi ému que nous de la gravité des circonstances, et il pensait qu'il fallait montrer une attitude calme, mais pleine d'énergie.

D. Avez-vous remarqué si dans la réunion du matin il y avait des personnes étrangères à la presse?— R. Il n'y avait aucun étranger.

D. Et le soir? — R. Le soir je n'assistais pas à la réunion. La séance a fini très tard, il m'a fallu faire un article, et j'ai été libre très tard ; je ne sais ce qu'il y a eu, je n'ai pas été rue du Hasard

D. Avez-vous assisté à la réunion du 12? — R. Oui. Je sais que, par suite de menaces faites au palais de l'Assemblée, les représentants de la Montagne devaient croire qu'ils étaient exposés à quelques violences ; c'est alors que l'on dit que le local de la rue du Hasard était très peu sûr, et qu'il fallait qu'il se réunissent ailleurs.

D. Que fites-vous le soir? — R. J'allais à la rue du Hasard avec Langlois. Baudin vint nous parler et nous dit de rédiger une note pour exposer ce que nous désirions. Langlois prit la plume, et écrivit sur un bout de papier pour engager, pour prier, devrais-je dire, les représentants, quels que soient les événements qui arrivent, de ne pas quitter le palais de l'Assemblée. On a dû trouver cette note lors des perquisitions, on pourra s'assurer qu'elle est bien de Langlois.

D. Avez-vous assisté à la réunion du 13?— R. Non.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL N'a-t-il pas été question de faire un règlement sur la presse, dans le comité? — R. A l'époque des élections, il fut en effet question de centraliser la presse, afin de lui donner plus de force. Ce projet n'eut pas de suite.

Les citoyens Baune et André n'ont jamais été vus par le témoin dans les réunions de la presse.

LE TÉMOIN. Avant de me retirer, je désire donner quelques explications. On a pour ainsi dire fait planer une espèce de soupçon sur moi à l'occasion d'une conversation que j'ai eue devant l'état-major, avec le colonel Guinard. Voici la vérité : Passant devant l'état-major, un de mes amis s'arrêta pour souhaiter le bonjour au colonel Guinard, celui-ci descendit avec lui un instant, et nous échangeâmes quelques mots, comme cela arrive lorsque l'on rencontre quelqu'un. Voilà tout ce qui s'est passé entre M. Guinard et moi, et c'est que le *Constitutionnel*, selon sa louable habitude, a transformé en conférences secrètes.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Le rédacteur du *Constitutionnel* a dit seulement que l'on vous avait vu avec le colonel Guinard.

LE TÉMOIN. Il y a manière de dire les choses, et le *Constitutionnel* en particulier a la sienne.

Le cit. Brunier, rédacteur de la *Démocratie pacifique*, est introduit. Il reconnait les accusés Langlois, Bureau, Vauthier, avec lesquels il était plus particulièrement lié.

D. Quelle partie du journal faisiez vous plus spécialement? — R. J'ai fait des articles d'art et quelques articles politiques.

D. C'est vous qui avez fait les convocations pour la réunion du 11? — R. Oui, monsieur, c'est moi qui les ai faites et qui les ai signées?

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Vous les reconnaissez?

On les présente au témoin.

M. BRUNIER. Oui, monsieur.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Je demanderai la permission de lire à MM. les jurés la lettre de convocation déposée par M. E. de Girardin :

« Mon cher confrère, vous êtes invité à vous rendre demain à la réunion de la commission de la Presse, qui aura lieu à onze heures et demie précises, 2, rue de Beaune, dans les bureaux de la *Démocratie pacifique*. Agréez, etc. *Au nom de la commission*, signé BRUNIER. Paris, le 10 juin 1849. »

M. LE PRÉSIDENT. Qui est-ce qui vous avait donné l'ordre d'adresser ces convocations? — R. Personne.

D. Vous aviez pris sur vous seul de les faire? — R. Oui, monsieur le président.

D. Qu'est-ce qui vous y avait engagé? — R. La gravité des circonstances. M. le président juge-t-il convenable de me permettre de donner à MM. les jurés quelques explications.

M. LE PRÉSIDENT. Sans doute.

M. BRUNIER. Le comité de la presse remonte aux premiers jours de 1849. Nous avons eu principalement pour but de calmer les sentiments d'irritation que certaines circonstances politiques développaient dans la population. Ainsi, au 24 février, nous avons inséré une note, afin de prévenir toute manifestation. Nous étions profondément convaincus que les intérêts populaires étaient toujours compromis par des manifestations inopportunes. Nous étions bien décidés à nous opposer à toute manifestation de ce genre et en plusieurs circonstances qui sont encore présentes à la mémoire de tous : nous y avons réussi.

Le comité de la presse n'était pas constitué d'une manière complète. Il n'y avait pas de président, pas de secrétaires. On se réunissait soit dans le bureau d'un journal, soit dans un autre. Lorsqu'un ou deux rédacteurs croyaient qu'il était nécessaire de provoquer une réunion, ils faisaient insérer une convocation.

J'ai convoqué ainsi une autre fois, parce que la réunion devait avoir lieu dans les bureaux de la *Démocratie*; un rédacteur du *Peuple* en fit autant pour la même raison

J'ai fait cette convocation parce que, dans mon âme et conscience, j'ai cru et je crois encore que la Constitution du pays a été violée. J'étais autorisé depuis longtemps, pour ainsi dire, et j'écrivis même aux quatre journaux qui étaient en conformité d'*idées politiques* avec nous, dans cette circonstance, le *National*, la *Presse*, le *Siècle*, le *Crédit*. J'ai assisté à la réunion du 11.

M. LE PRÉSIDENT. C'était l'accusé Considérant qui présidait? — R. C'est mon ami Considerant qui présidait, si l'on peut appeler présider faire les honneurs de sa maison. Quand il se rendit à la chambre, M. de Girardin le remplaça.

D. Y avait-il des représentants? — R. Considerant, Cantagrel et Vauthier.

D. Et pouvez-vous rappeler ce qui fut fait? — R. Je suis sorti plusieurs fois. Je sais que mon ami Considerant parla d'abord d'une manière énergique ; mais l'orateur qui fit le plus d'effet, ce fut M. de Girardin, d'autant plus qu'il parlait dans le sens de l'avis que Considerant avait ouvert avant son départ. Il y avait chez nous tous le désir de faire une protestation qui obligeât le pouvoir à rentrer dans la légalité et empêchât une révolution violente, chose que nous redoutions par-dessus tout. « Voulez-vous agir d'une manière énergique, nous dit M. de Girardin, et en même temps éviter toute tentative violente, qu'il n'y ait enfin pas une seule cartouche brûlée, eh bien, il faut faire une protestation constitutionnelle, une manifestation pacifique. » M. de Girardin développa cette thèse avec une grande énergie et un grand talent. Son avis fut accueilli avec enthousiasme ; il entrait dans nos sentiments, car nous, socialistes, nous avons horreur du sang. (Mouvement.) Oui, messieurs, moi et mes amis nous avons horreur du sang versé (avec émotion) comme tous les socialistes, et je suis socialiste, moi!

D. Ainsi il y avait unité d'opinion, conformité complète entre tous les membres de la réunion? — R. Conformité d'opinion, je ne puis pas le dire ; de sentiment, oui. Les avis pouvaient différer sur quelques points.

D. Pour que cette différence fût caractérisée, il fallait que quelqu'un proposât une mesure plus violente? — R. Oh ! personne n'a fait la moindre opposition.

D. Y avait-il quelques personnes étrangères à la presse? — R. Je ne pourrais pas vous le dire.

D. Ainsi il y avait unanimité d'adhésion aux mesures proposées par M. E. de Girardin? — R. Oui, monsieur.

D. Avez-vous assisté le soir à la réunion du *Peuple*?— R. Non, monsieur.

D. Avez-vous eu connaissance d'une réunion de représentants dans un bureau de la chambre? — R. Non, monsieur.

D. Le soir, au sortir de la séance du 12, il y a eu une réunion dans les bureaux de la *Démocratie pacifique*?— R. J'en avais entendu parler.

D. Vous ne savez pas de qui était composée la réunion? — R. Non, monsieur.

D. Savez-vous s'il y avait des personnes étrangères à la presse et à la représentation nationale? — R. Non, monsieur.

D. Arrivons au 13. Que s'est-il passé à la *Démocratie pacifique* le 13?— R. Je n'en sais rien; je ne crois pas y être allé le matin.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Le témoin, à qui on a représenté sa lettre de convocation signée par lui, n'a pas remarqué que sa signature était précédée de ces mots : Au nom de la commission ; car il nous a dit qu'il l'avait faite de son propre mouvement?

LE TÉMOIN. Je déclare que, quoique ces mots précèdent ma signature, j'ai fait la convocation de mon propre mouvement; et j'en réclame toute la responsabilité, quoiqu'elle ne soit pas très importante.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Mais le témoin convoquait des personnes étrangères à la commission de la presse, M. Girardin, M. Pérée. — R. J'avais parfaitement le droit, moi individu, de convoquer des individus.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. La réunion dans le 14e bureau ne me parait pas avoir eu le caractère pacifique qu'il a assigné aux propositions de M. Considerant. On y a proposé de déclarer la majorité hors de la Constitution, de déclarer la minorité en permanence, et sont-ce là les propositions que l'accusé Considerant a faites dans la réunion du matin? — R. Mais, selon moi, ces propositions sont parfaitement légales, constitutionnelles.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Ce n'est pas ce que je vous demande. Je ne le crois pas, moi, et je ne veux pas engager ce débat avec vous. Le témoin Toussenel concorde parfaitement avec le témoin Brunier. Ainsi ce sont là les propositions faites par M. Considerant? — R. Sans doute, puisque la Constitution était violée. (Mouvement.) M. le président réclame le silence.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. La *Démocratie*, dans son édition du 13, contient ces trois lignes : « Les trois pièces qui suivent ont été déjà insérées dans notre numéro du matin; elles ont été arrêtées dans la nuit. » Il s'agissait des proclamations des représentants du comité de la presse et du comité socialiste. Le témoin sait-il que ces trois pièces ont été arrêtées simultanément?

LE TÉMOIN. M. le procureur-général veut à toute force voir un complot... c'est sa fonction...

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. C'est ma conviction.

LE TÉMOIN. Eh bien! moi, la mienne, et je le jure sur l'honneur, c'est qu'il n'y a pas eu de complot. Je n'ai jamais fait partie d'aucun complot, et j'espère bien ne jamais en faire partie. Or, je vous déclare et vous affirme que le concert qu'il y eut pour la rédaction des pièces dont on parle n'a jamais été et ne pouvait être le résultat d'un complot, parce qu'il y avait alors dans tous les esprits assez d'indignation, sans qu'il fût besoin de se réunir pour comploter.

Me CELLIÈRE. N'est-il pas vrai que M. Girardin, tout en développant et en reprenant la proposition de M. Considerant, conforme quant au fond, différait complètement pour la forme?

LE TÉMOIN. Je le crois.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Quel est le but de la question du défenseur?

Me CELLIÈRE. C'est que je veux prouver un fait qui est parfaitement vrai. M. Considerant, pas plus que M. de Girardin, ne voulait faire une proposition illégale ; mais que tous deux, proposant une mesure qui avait pour but de rappeler le pouvoir au respect de la légalité, allaient au même but par une conséquence logique la déchéance du pouvoir, et ceci était parfaitement légal.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Nous prouverons le contraire.

ALLYRE BUREAU. Le témoin veut-il nous dire si, en convoquant la presse, il a convoqué le comité des 25?

LE TÉMOIN. Je n'ai convoqué que la presse; il est venu beaucoup de monde, que je ne connais pas, je ne connais pas tous les rédacteurs.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. L'accusé Bureau sait-il qui a reçu les trois pièces dont je viens de parler?

ALLYRE BUREAU. Non!

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Mais n'était-ce pas vous qui faisiez le journal? — R. Non pas moi, mais plusieurs y concouraient.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Mais le 13, qui l'a fait?— R. Je ne sais, je ne puis me le rappeler, et d'ailleurs je vous répète que plusieurs personnes concouraient à cette confection.

Les citoyens Baune, Paya et André interpellent le témoin sur le point de savoir si jamais il les a convoqués aux réunions de la presse.

LE TÉMOIN. Jamais!

VAUTHIER. Le témoin pourrait-il dire ce que j'ai fait à la réunion du 11?—R. Oui, M. Vauthier vient nous voir souvent ; il est entré ce jour-là et est resté à peu près 10 minutes; il attendait Cantagrel, et n'a pas pris part à la discussion.

D. N'est-il pas sorti avec l'accusé Considerant? — Je crois qu'il est sorti avec Cantagrel.

L'huissier appelle M. de Girardin (sensation). Le témoin déclare être âgé de 43 à 46 ans, rédacteur en chef de la *Presse*.

M. LE PRÉSIDENT. Vous n'êtes ni parent ni allié d'aucun accusé? — R. Non, monsieur, du moins je ne le pense pas.

M. LE PRÉSIDENT. En connaissez-vous quelques-uns.— R. Mais j'ai été député. Je connais M. Ledru-Rollin.

M. LE PRÉSIDENT. Il s'agit de ceux qui sont ici sur ces bancs.

M. DE GIRARDIN regarde du côté des jurés. (Légère hilarité). — Averti par M. le président, M. de Girardin jette les yeux sur les bancs des accusés.

LE TÉMOIN. Je n'en connais qu'un seul particulièrement; mais avant de commencer ma déposition, permettez-moi, M. le président, de porter à votre connaissance un fait qui est en contradiction flagrante avec les nobles paroles que vous avez prononcées en ouvrant ces débats.

Voici ce fait. Quand j'ai été appelé pour déposer devant M. le juge d'instruction, dans son cabinet, j'ai trouvé un membre du parquet; il était à côté du juge, et plus que lui dirigeait les débats; ce n'était pas M. Bertrand qui posait les questions, c'était le membre du parquet que je viens d'indiquer, et il les posait d'une manière si insidieuse, si habile, trop habile même, qu'il est bien évident que le témoin ne pouvait, en répondant, conserver sa liberté de paroles.

C'est là un fait grave, très grave, et je crois rendre un grand service à la magistrature en le signalant.

Je n'ai pas de bons yeux, mais je crois bien cependant que ce magistrat siège dans cette enceinte, là (M. de Girardin indique le parquet. — Vive rumeur.)

J'ai, depuis que je suis dans la presse, donné assez de garanties à l'ordre pour protester contre une semblable manière de procéder. Je m'incline devant la justice, je la respecte, mais je ne puis en vérité conserver ce respect, lorsque la justice va jusqu'à l'inquisition. (Mouvement.)

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Et moi, je répondrai au témoin, que le membre du parquet qui assistait à l'instruction, en avait le droit aux termes de la loi, et j'ajoute que le caractère honorable du magistrat dont il parle, le met complètement à l'abri du soupçon, et c'est une excellente réponse aux reproches de M. Girardin.

LE TÉMOIN. Ce n'est pas un reproche, c'est une protestation, et je dois déclarer que lorsque j'ai vu M. le substitut *de Vallée* (Mouvement) diriger l'instruction, si je n'ai pas fait constater ce fait, c'est parce que j'ignorais qu'il n'en avait pas le droit. Si j'avais su que sa présence était contraire à la loi, je n'aurais pas attendu jusqu'à présent pour signaler sa conduite. Aujourd'hui que je sais que ce membre du parquet ne devait pas agir comme il l'a fait, je proteste hautement contre sa conduite.

LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Je répète que le magistrat honorable qui a posé des questions dans le cabinet du juge d'instruction en avait le droit aux termes de la loi.

M. DE GIRARDIN. Et avait-il le droit de dire à un témoin, comme il l'a fait en parlant de moi : « Comment, vous vous dites des hommes sérieux, et vous avez appelé au sein d'un comité, au milieu de vous, un homme comme M. de Girardin. » Ce propos vient de m'être révélé par le témoin auquel il a été tenu.

Je proteste contre de semblables paroles; du reste, je crois que je suis autorisé à citer le nom de ce témoin...

M. LE PRÉSIDENT interrompant. Témoin, ce débat ne peut continuer.

M. DE GIRARDIN avec énergie. Comment! vous m'interdisez la parole, lorsque je révèle un fait odieux... Je proteste contre une semblable manière de procéder! (avec énergie) Je n'ai pas incliné ma plume, le 25 février; j'ai donné assez de garanties, depuis que je suis dans la presse, à la cause de l'ordre, pour avoir le droit de ne pas être traité d'une manière aussi insultante; pour ne pas être interrogé d'une manière aussi révoltante que je l'ai été.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL avec emportement. Et moi, si le témoin veut continuer ainsi, je vais requérir contre lui. (Rumeurs.)

M. LE PRÉSIDENT. Nous ne pouvons tolérer plus longtemps ce débat.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Nous trouvons d'autant plus étrange les paroles de M. de Girardin, qu'il a bien des moyens à sa disposition pour révéler un fait, et que nous savons parfaitement qu'il n'est pas homme à garder pour lui ses plaintes.

M. DE GIRARDIN. Je ne me plains pas, je proteste, et j'en ai le droit... (Mouvement.)

D. Vous étiez membre du comité de la presse.

R. Je demanderai d'abord ce que c'est que ce comité; je suis syndic de la tribune des journalistes à l'Assemblée. Jamais je n'ai reçu de convocation. Je vis à l'écart des partis et des journaux. Le 10 juin, je reçus une lettre de convocation. Les circonstances étaient graves, très graves. Je me souvins que le 27 juillet 1830, MM. Thiers, Baude, Chambolle, avaient donné un grand exemple. Je me devais à moi, rédacteur en chef de la *Presse*, dans la position surtout que je m'étais faite par le concours aussi énergique que courageux que j'avais prêté à l'élection du 10 décembre, de suivre cet exemple. Pour moi, la Constitution avait été manifestement violée. Je dois dire toute la vérité; il ne pouvait y avoir de doute après le vote de l'Assemblée constituante. Il s'agissait pour nous d'empêcher toute effusion de sang, de limiter le point où s'arrête la résistance légale et où commence le droit à l'insurrection. Nous avions peut-être à empêcher un coup d'Etat. J'allai donc, plein du sentiment de la gravité des circonstances, à la réunion, sur laquelle, si la haute cour le désire, je vais entrer dans quelques détails.

M. LE PRÉSIDENT. Parlez.

M. DE GIRARDIN. Je ne connaissais, parmi les personnes qui s'y trouvaient, que M. Léopold Duras et M. Victor Considerant. J'y ai vu d'autres personnes, mais je ne les reconnaitrais pas, car, comme j'ai eu déjà l'honneur de vous le dire, j'ai la vue très basse. Je pris la parole. Je dis qu'il ne fallait pas compromettre la situation qui nous était faite. Je dis qu'avec de la patience nous viendrions à bout de tous les obstacles; puis j'ajoutai que si on ne voulait pas attendre les élections de 1852 pour opérer un grand changement, il fallait que l'opposition se constituât en permanence et se déclarât la seule autorité constitutionnelle. Tout le monde se rangea à mon opinion, et nous nous séparâmes.

D. Etiez-vous à la réunion du soir, rue du Coq-Héron? — R. J'y suis allé fort tard ; j'y ai appris les résultats de la séance. J'ai prononcé seulement quelques mots. J'ai dit que la presse n'avait à prendre aucune initiative, qu'elle n'avait qu'à examiner la situation.

D. N'êtes-vous pas allé à la rue du Hasard avec les personnes qui se sont détachées de la réunion?—R. Non, monsieur, et je dois vous dire qu'à cette réunion le nom de la rue du Hasard et le mot de Montagne n'ont pas été prononcés.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Le témoin, en rapportant l'opinion qu'il a exprimée, s'est servi de cette expression, qu'il fallait proclamer la déchéance de la majorité, déclarer la minorité en permanence et comme seul pouvoir désormais constitutionnel.

M. DE GIRARDIN. M. le procureur-général a raison de tenir à l'exactitude des expressions ; je déclare que celles qu'il vient de rappeler sont parfaitement exactes. (Mouvement d'approbation.)

Me RIVIÈRE. Je demanderai au témoin si l'opinion qu'il a émise n'était pas celle de toutes les personnes qui assistaient à la réunion?

M. LE PRÉSIDENT. Le témoin a dit qu'elle avait été adoptée à l'unanimité.

M. DE GIRARDIN. C'est précisément ce que j'allais ré-

pondre. Il n'y a pas eu une seule objection.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Je demanderai à M. le président la permission de faire revenir le témoin Toussenel qui se trouvait aussi à la réunion du 12, dans les bureaux du *Peuple*. M. Toussenel est introduit.

M. TOUSSENEL. Je suis arrivé fort tard, la décision était prise. M. de Girardin montait en voiture, on me dit qu'il avait approuvé la résolution qu'on avait prise d'aller à la Montagne.

M. DE GIRARDIN. J'assistais à la réunion. Je n'ai pas entendu prononcer le mot de Montagne. Il a été convenu qu'on consulterait l'Opposition. C'est à cette occasion que j'ai dit que la presse n'avait pas à prendre l'initiative, qu'elle n'avait qu'à critiquer ce qu'elle trouvait blâmable et approuver ce qui lui paraissait utile.

CH. DAIN. Je prie monsieur le président de vouloir bien permettre à M. de Girardin d'exprimer hautement l'opinion qu'il s'était formée, lors des événements du 13 juin; qu'il dise s'il considérait comme constitutionnelles les mesures qu'il a proposées.

M. DE GIRARDIN. Messieurs...

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Nous nous opposons formellement à ce que M. de Girardin discute devant la cour la question constitutionnelle qui doit revenir dans le débat.

M. DE GIRARDIN. Pardon, M. le président.

M. LE PRÉSIDENT. Il est impossible que nous laissions engager une discussion en dehors du fait.

Me MADIER DE MONTJAU. Il est important que M. de Girardin développe les motifs de l'opinion émise par lui, et qui a eu dans la matinée du 13 l'unanimité.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Nous nous y opposons formellement.

M. DE GIRARDIN. M. le président, j'insiste. Il est nécessaire que la liberté du témoignage soit conservée autant que celle de la défense.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Vous l'avez toute entière.

M. DE GIRARDIN. Non, monsieur, car vous m'interrompez toujours.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. Les témoins n'ont pas à émettre des opinions.

M. DE GIRARDIN. Mais on les empêche de parler.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Toute liberté a été laissée à M. de Girardin.

M. DE GIRARDIN. Non, monsieur, et si M. de Girardin eût été un témoin timide, vous lui auriez déjà fait abandonner son opinion. (Vive et profonde agitation. M. le président ramène le silence.)

Me CH. DAIN. Permettez-moi, Monsieur le président, d'insister pour que M. de Girardin nous dise franchement et nettement l'avis qu'il a exprimé. Il est important que MM. les jurés pénètrent plus avant dans la moralité de ce débat.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL insiste pour que M. de Girardin ne soit pas entendu sur la discussion du principe.

M. LE PRÉSIDENT. Avocat, formulez des conclusions.

M. DE GIRARDIN, vivement. Mais, Monsieur le président, il me semble que quand je suis en quelque sorte prévenu de complot, j'ai bien le droit de démontrer par tous les moyens qui sont en mon pouvoir que le complot n'est qu'une pure invention. J'ai d'autant plus le droit de le faire que j'ai pris une part plus active au fait primordial, au fait qui, selon moi, est le pivot de toute l'accusation.

M. LE PRÉSIDENT. Nous ne pouvons pas, témoin, vous interroger sur d'autres points que sur les faits.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Pour notre compte nous nous y opposons de nouveau.

M. DE GIRARDIN. Alors qu'on déclare que la liberté du témoignage n'existe plus, et je me retire. (Mouvement.)

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Elle est entière.

M. DE GIRARDIN. Non, monsieur le président, la liberté du témoin n'est pas entière, s'il ne peut pas expliquer les faits auxquels il a pris part comme les accusés, s'il ne peut pas indiquer les motifs qui l'ont fait agir et qui ont eu sur ces accusés une grande influence.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Nous ne laisserons pas M. de Girardin soulever comme témoin des questions qui pourront être ou n'être pas soulevées dans le débat.

M. DE GIRARDIN. Je ne puis pas accepter la position qui m'est faite. Quoi! vous avez pris part à un grand acte, et au moment où vous venez pour ainsi dire vous accuser, on vous refuserait la liberté d'expliquer votre conduite! On pourrait me parquer ainsi, imposer à la vérité des limites? c'est là une position secondaire qu'un témoin qui se respecte ne saurait accepter et qui est indigne de la majesté de la justice. (Agitation.)

M. LE PRÉSIDENT. Je ne puis accepter ces expressions.

Me CH. DAIN. Je reviens à ma demande. Tout à l'heure, quand M. le procureur-général parlait au témoin Brunier des mesures adoptées dans la réunion proposée par M. de Girardin, et que le témoin Brunier disait: Je les crois constitutionnelles, si M. de Girardin eût été là, il aurait affirmé qu'elles étaient constitutionnelles.

M. DE GIRARDIN avec énergie: Je me serais écrié: j'en suis sûr.

Nouvelle et vive agitation. — Le président a beaucoup de peine à rétablir le silence.

Me MALAPERT. Je rappellerai que M. de Girardin, d'après le témoin Toussenel, s'est servi de cette expression: il n'y aura pas une amorce brûlée.

M. DE GIRARDIN. Je ne me rappelle pas cette expression. Mais elle était dans mes désirs et dans mon espérance. Je dois déclarer que, dans mon opinion, il n'y a pas eu de complot. Si l'on avait suivi l'avis que j'ai proposé, il n'y aurait pas eu de 13 juin. — Vous ne seriez pas ici, MM. les jurés. — Et la preuve qu'il y avait spontanéité, c'est qu'une heure après une opinion contraire retentissait à la tribune de l'Assemblée. Il est donc évident qu'il n'y avait pas de parti pris, qu'il n'y avait pas de complot, puisque l'on m'a appelé dans cette réunion.

LANGLOIS. Je prie M. de Girardin de répéter les arguments dont il s'est servi dans cette réunion du 11.

M. DE GIRARDIN. Dans une première déposition j'ai dit, et je le répète ici: Qu'il n'y avait pas de manifestation possible qu'une manifestation passive, que les représentants ne devaient pas quitter leurs bancs. J'ai dû dire que le peuple avait donné sa démission de l'insurrection, qu'il était affaissé sous le choléra; qu'il était donc essentiel que tout se passât d'une manière légale; qu'après la protestation de la minorité, la presse aviserait.

LANGLOIS. Je fais cette question, parce que j'ai soutenu avec énergie l'opinion de M. de Girardin.

M. LE PRÉSIDENT. Accusé, vous pouvez vous retirer.

M. DE GIRARDIN. M. le président me prend pour M. le substitut de M. le procureur-général.

Me MALAPERT. Je demande à la cour acte de la présence de M. le substitut dans le cabinet de M. le juge d'instruction, et de la manière dont il posait les questions aux témoins.

M. DE GIRARDIN. Et les posait avec une ténacité et une perfidie remarquables.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL, interrompant. Nous ne pouvons tolérer plus longtemps les expressions dont se sert M. de Girardin...

M. DE GIRARDIN. Oui, je le répète: avec une ténacité et une perfidie remarquables.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Nous répétons que nous ne pouvons...

M. DE GIRARDIN, interrompant. J'ai donc raison de protester hautement contre la présence de ce substitut.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL, vivement. Non, monsieur, vous avez tort, et je devrais requérir contre vous...

M. DE GIRARDIN. Eh bien! monsieur, requérez contre moi. (Mouvement.)

M. LE PRÉSIDENT. Témoin, vous pouvez vous retirer.

M. DE GIRARDIN. Pardon, monsieur le président; mais M. Toussenel peut vous donner des renseignements et vous certifier le propos que je vous ai rapporté.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Je m'oppose à l'audition de ce témoin; nous ne pouvons souffrir qu'une espèce d'instruction soit dirigée contre un magistrat honorable.

Me C. DAIN. Nous sommes ici devant la haute Cour, il ne faut pas l'oublier, c'est-à-dire devant un tribunal sans recours et sans appel, devant un tribunal qui est lui-même sa cour de cassation. Eh bien! vous le savez tous, messieurs les magistrats, l'intervention d'un membre du parquet dans l'instruction n'est admise que lorsqu'il s'agit d'un flagrant délit; dans l'espèce, il n'en est pas de même, et cependant il y a eu deux instructions simultanément, l'une dirigée par le juge et l'autre par le membre du parquet.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Mais ces instructions, vous le savez bien, sont mises à néant par la déposition orale.

M. CH. DAIN. Oui, mais vous nous opposez à chaque instant cette instruction écrite. Hier encore, vous avez fait lire celles subies par les accusés. Eh bien, mon client a été interrogé de cette manière.

ACHINTRE et les accusés se levant : Moi aussi... moi aussi !... (Vive agitation.)

Me CH. DAIN. Nous avons donc le droit de poser des conclusions.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Nous déclarons nous y opposer.

M. LE PRÉSIDENT. Nous donnons acte à la défense du fait dont il s'agit, c'est tout ce que nous pouvons faire.

PAYA. Une question à M. de Girardin. Peut-il donner quelques renseignements sur une correspondance soldée sur les fonds secrets du ministère de l'intérieur, pour propager dans les départements la calomnie contre les républicains?

LE CIT. BAROCHE. Nous ne pouvons souffrir que dans cette enceinte on incrimine les actes du gouvernement.

Me MALAPERT. C'est un fait prouvé à la tribune de l'Assemblée nationale.

M. LE PRÉSIDENT. Accusé Paya, pourquoi faites-vous cette question?

PAYA. Parce que je n'ai été arrêté que par suite des calomnies répandues contre moi par cette correspondance. Je dois prouver en conséquence que ce n'est qu'une affaire de délations odieuses, afin de prouver que je ne suis en rien coupable de complot, comme elle m'en a accusé.

M. LE PRÉSIDENT. Vous pourrez prouver dans le cours des débats que vous n'êtes pas l'auteur des écrits incriminés, mais ce n'est pas à cause de la correspondance dont vous parlez que vous êtes sur ce banc. — Témoin, vous pouvez vous retirer.

Une très vive agitation règne dans l'auditoire.

M. DE VERSIGNY, Victor, représentant du peuple, rue de Boursault, 2, à Paris.

A la réunion tenue dans les bureaux de la *Démocratie pacifique*, MM. Considérant, Ledru-Rollin et Félix Pyat rédigèrent une proclamation très modérée et parfaitement dans l'esprit de celle lue par les *Amis de la Constitution*. Il ne s'est toujours agi que d'une manifestation pacifique.

Je n'ai pas connu le placard qui appelait le peuple aux armes.

La séance est levée à 6 heures.

Assemblée législative.

Séance du 16 octobre. — Présidence du cit. DUPIN

Un grand nombre de pétitions sont déposées pour demander l'instruction gratuite et obligatoire, et réclamer contre le rétablissement de l'impôt des boissons.

M. Jouannet, élu à la Guyanne, est proclamé représentant du peuple.

La discussion continue sur le douaire de 300 000 fr. par an à payer à Mme d'Orléans.

M. PASCAL DUPRAT. Avant que l'on discute l'amendement de M. Mauguin, je demande qu'on mette en discussion le premier article.

L'orateur démontre qu'au point de vue juridique, la France n'est pas engagée à payer le douaire, et qu'il n'y a pas eu contrat civil, mais seulement convention diplomatique.

Ce n'est pas la première fois que la France est appelée à juger une question de cette nature. Après la révolution de 1830 la duchesse de Berry réclama un million pour son château de Chambord, et la dynastie de juillet a refusé.

Prenez-y bien garde, messieurs les libéraux, votre système est bien dangereux, si la branche aînée des Bourbons venait à exercer ses réclamations contre vous, les accueilleriez-vous? je vous le demande.

Ai-je besoin de rappeler le douaire de 600 000 fr. accordé à la duchesse de Wurtemberg, lorsqu'elle a épousé M. Jérôme Bonaparte; que la réclamation a été rejetée?

M. Passy s'est-il levé alors au nom de la morale, au nom de la fidélité des engagements? s'est-il levé pour appuyer cette réclamation? (Très bien! très bien!)

Et ces douze millions que Napoléon a tirés de sa cassette pour combattre l'invasion étrangère, cette dette reconnue par le sénat, vous, messieurs les soutiens de la dynastie de juillet, vous êtes-vous levés pour acquitter cette dette? (Très bien!)

Un dernier mot sur le côté politique de ce qui se passe. Il y a quelques jours, on disputait un mot au vocabulaire républicain. Je n'y attache pas une grande importance, car ce n'est en vérité qu'une espièglerie. (Très bien!)

Hier on venait nous demander à cette tribune le rétablissement sur son piédestal de la statue du duc d'Orléans; mais croyez-vous donc que cette statue ne soit pas environnée de respect et d'honneur, lorsqu'elle est renfermée dans le louvre, le palais de Louis XIV?

Cette proposition est une honte à la fois pour la République et pour la royauté déchue. (Interruption; bruit; le général Gourgaud interpelle vivement l'orateur.)

Aujourd'hui nous sommes en face d'une faction orléaniste qui nous presse de toutes parts. Toutes ces destitutions qui frappent les républicains, au profit de qui s'opèrent-elles? (Mouvement à droite.)

Mais le projet de loi, quel en est le fond? La duchesse d'Orléans ne réclame pas le douaire, M. Passy le déclare lui-même, et, s'il est accordé, il sera distribué aux pauvres.

On vous propose de faire inscrire au budget les moyens, pour la famille d'Orléans, de faire des munificences. (Bruit à droite. — Vive approbation à gauche.)

L'orateur rappelle que la duchesse de Berry n'a pas obtenu du gouvernement déchu, l'autorisation de faire distribuer aux pauvres une somme de 600,000 francs, la main de la police s'y opposa.

Je conçois que les anciens légitimistes trouvent beau de voter le projet de loi.

M. DE KERDREL. Ils ne tomberont pas dans le piège.

M. PASCAL DUPRAT. Je conçois que les anciens légitimistes trouvent beau de voter un projet de loi qui donne l'occasion d'étaler la *cupidité proverbiale* de la famille qui a détrôné leur roi légitime. (Sensation. — Agitation. — Des membres de la droite interpellent vivement l'orateur qui réclame en vain l'intervention du président.)

Vous ne voulez pas de la République du droit, de la Constitution; nous ne voulons pas, nous, humilier la République devant une famille qui a pesé si lourdement sur la France. Nous ne voulons pas du douaire, parce que nous ne voulons enlever au budget l'argent des pauvres; nous ne voulons pas du douaire, parce que nous ne voulons pas que le denier du pauvre aille payer de royales dettes, que 6 millions soient ravis à la France pour solder les intrigues royalistes qui menacent la République, vous le savez bien. (Bruit à droite.)

M. ESTANCELIN. Non! non! (Hilarité à gauche.)

UNE VOIX. Du pain sec à l'enfant qui interrompt. (Rires.)

M. PASCAL DUPRAT. Nous savons bien que vos votes sont acquis à cette loi; mais il restera un enseignement de cette discussion. Il faut que la France sache que la monarchie ne l'a pas seulement appauvrie dans sa prospérité, mais qu'elle cherche encore à l'appauvrir dans ses misères. (Longue agitation. — Vive approbation à gauche.)

M. VICTOR LEFRANC. Je n'ai pas été le dernier à protester en faveur de la République, j'ai bien le droit de dire pourquoi je voterai le projet de loi.

UNE VOIX. Parce que vous voulez être ministre.

M. VICTOR LEFRANC entre dans une discussion assez peu écoutée, en faveur du droit de la duchesse d'Orléans. Il se borne à reproduire ce qui a été dit hier.

M. MICHEL (de Bourges). J'aurais gardé le silence dans cette question, sans un mot que M. le ministre des finances a prononcé hier.

On nous a dit qu'en refusant le douaire, nous commettions une iniquité qui abaisse la France aux yeux du monde. Je ne sais si ce langage est parlementaire, mais je ne place pas mes adversaires dans une telle position. Lorsqu'ils auront voté et payé le douaire, je respecterai leur décision; je leur demande le même respect pour l'opinion que nous défendons.

Je suis de ceux qui voient dans cette réclamation un outrage à la République, à la révolution de février.

Vous invoquez le droit civil, une loi de la Constituante, vous invoquez la convenance. C'est le rapport qui parle ainsi, et le ministre a invoqué les mêmes motifs.

Le rapport fait une confusion entre la forme et le fond. Parce que les rois ne se marient pas comme les autres mortels, qu'ils se marient par ambassadeurs, vous avez créé un droit international. J'ai relu ce matin la convention, et je demande si vous y apercevez une seule des conditions qui font les traités internationaux.

Votre commission invoque le droit des gens, et prétend que la France est étroitement liée par le contrat de mariage. Quelles preuves avez-vous apportées de cette allégation?

Il fut un temps où le pays était tellement concentré en un roi, qu'on pouvait croire la France et la royauté indissolublement unies et ne faisant qu'une seule personne. Mais en était-il ainsi sous la monarchie de Juillet, que vous avez voulu perpétuer... sur le parchemin? (Rires.) En était-il de même?

Le duc d'Orléans s'est marié dans toute la liberté de sa volonté, et si la France avait apporté une limite à cette volonté, elle serait intervenue dans le contrat.

Mais voyons-la donc cette convention; considérons-la comme une convention internationale. Montrez-nous dans cette convention un mot, une stipulation civile qui engage la France.

L'orateur établit que Louis-Philippe stipulait comme père de famille et non comme roi de la France. Montrez-moi, dans le contrat, l'endroit où la France est engagée?

L'orateur prouve que la loi de 1837 n'oblige pas la France.

Et c'est en présence du déficit énorme, incommensurable que nous signale M. le ministre dans la préface de son effrayant budget, qu'on vient nous demander de telles magnificences; qu'on vient demander à la République de doter les fils des rois!

L'orateur montre que le décret de la Constituante n'a pas créé le droit de la duchesse d'Orléans. Il montre que le contrat de mariage n'oblige que Louis-Philippe. Avec une fortune de 150 millions, on peut bien payer un douaire de 300 000 francs. (Très bien! très bien!)

Un dernier mot. Je vous ai dit, à vous (se tournant vers la droite), tout ce que j'ai à vous dire. Quant à mes amis de là-haut (la Montagne), je leur dirai que si nous étions les fils de nos pères on n'aurait pas osé présenter ce projet de loi. (Très bien, très-bien! Applaudissements). L'orateur est félicité par un grand nombre de représentants; la séance est un moment suspendue.

M. MAUGUIN. Le projet de loi soulève deux questions. Le douaire est-il dû? Quel est le débiteur?

On soutient que le débiteur c'est la France. On se prévaut de deux actes.

Prenons d'abord le contrat de mariage. Ce contrat, la France n'y a pas été représentée; il n'a pas été approuvé par la chambre; il n'a pas été inscrit au *Moniteur*.

Or, je le demande, est-il une obligation pour la France en dehors de ce qui est approuvé par les chambres et inscrit au *Bulletin des lois*? Le contrat ne saurait donc engager la France.

On nous dit : Mais l'ambassadeur de France est intervenu, soit; mais l'ambassadeur parlait au nom du chef de famille et non pas au nom du roi. La France n'avait rien à y voir; la preuve c'est qu'on dit dans cette conversation que la chambre s'engageait pour l'avenir. Si l'ambassadeur eût traité au nom de l'État, il n'eût pas fait cette promesse, il se fût engagé positivement.

Le contrat n'a jamais été communiqué à la chambre.

L'orateur établit que, lorsque le mariage a été conclu, on prévoyait bien qu'une révolution arriverait à la mort du roi au plus tard, soit par le fait de la France, soit par l'intervention des puissances étrangères.

C'est dans cette vue qu'un douaire a été constitué à la princesse Hélène; mais ce douaire, par qui devait-il être payé? Il devrait l'être par la famille de Louis-Philippe. Le douaire de la duchesse d'Orléans est parfaitement assuré sur les biens du roi; que la France paie ou ne paie pas, sa situation n'en est pas moins garantie.

L'auteur établit par le texte de la loi de 1837 que la rente de 300 000 francs, stipulée par cette loi, est payable à la personne publique, à la veuve du prince royal. Or, la révolution ayant aboli la principauté, a détruit du même coup les privilèges qui y étaient attachés. La France n'est engagée qu'envers la mère du roi.

L'orateur établit que les légitimistes ne peuvent, sans inconséquence, voter le douaire demandé; car le voter, c'est reconnaître la royauté de 1830. Le douaire n'a pas de raison sans cela.

M. MAUGUIN prouve ensuite que ce douaire est dû uniquement par le roi Louis-Philippe. Louis-Philippe, en arrivant au trône, a gardé ses biens; il a dû à cela de les conserver. C'est à lui de remplir les engagements de famille qu'il a contractés, et non à la France.

La France n'est pas assez riche pour payer les dettes du dernier roi de France. S'il a perdu sa position, c'est qu'il l'a bien voulu; qu'il paie ses dettes lui-même, puisque ses moyens le lui permettent. (Très bien! très bien! à gauche. Agitation.)

L'Assemblée consultée, décide qu'elle passe à la discussion des articles.

L'art. 1er est ainsi conçu :

« Le ministre des finances est autorisé, en exécution de l'article 4 du décret du 25 octobre 1848, à payer à madame la duchesse d'Orléans, pour l'année 1849, le douaire de trois cent mille francs (300 000 fr.), qui lui a été alloué par l'art. 4 de la loi du 7 mai 1837. »

On demande le scrutin à la tribune.

Cette proposition est rejetée.

On passe au scrutin de division en la forme ordinaire, au milieu d'une vive agitation.

Les voix se répartissent ainsi :

Votants	607
Majorité	304
Pour	423
Contre	184

L'assemblée a adopté.

L'Assemblée adopte l'art. 1er, qui renferme le principe du douaire de 300 000 fr. à payer pour 1849.

L'amendement de M. Mauguin, mis aux voix, est rejeté. (A gauche : Tant mieux! tant mieux!)

« Art. 2. Il sera pourvu à la dépense autorisée par la présente loi, au moyen des ressources accordées par la loi du 19 mai 1849, pour les besoins de l'exercice 1849. » — Adopté.

M. LE PRÉSIDENT. Je mets aux voix l'ensemble de la loi. Une première épreuve a lieu.

A GAUCHE. Le scrutin de division! le scrutin de division!

M. LE PRÉSIDENT. Pourquoi le scrutin de division? c'est du temps de perdu.

A GAUCHE. Mais nous l'avons demandé!

M. LE PRÉSIDENT. Une première épreuve vient de commencer.

A GAUCHE. Mais lisez le règlement; il s'agit d'une loi de finances; aux termes du règlement toutes les lois de crédit sont votées dans leur ensemble au scrutin de division!

M. LE PRÉSIDENT. On va vous satisfaire!

Le scrutin de division sur l'ensemble de la loi donne le résultat suivant :

Nombre des votans.	596
Majorité absolue.	299
Pour	421
Contre	175

L'ensemble de la loi est adopté.

L'Assemblée adopte ensuite sans débats le projet de loi suivant, formulé d'après une proposition de M. Saint-Priest, tendant à punir d'une amende quiconque aura fait usage d'un timbre-poste ayant déjà servi à l'affranchissement d'une lettre.

« Article unique. Quiconque aura sciemment fait usage d'un timbre poste ayant déjà servi à l'affranchissement d'une lettre sera puni d'une amende de 50 fr. à 1 000 fr.

» En cas de récidive, la peine sera d'un emprisonnement de cinq jours à un mois, et l'amende sera doublée.

» Sera punie des mêmes peines, suivant les distinctions sus-établies, la vente ou tentative de vente d'un timbre-poste ayant déjà servi. »

La séance est levée à quatre heures quarante minutes.

Demain, séance publique à deux heures. — Vérification des élections de la Guadeloupe. — Discussion sur les affaires de Rome.

FAITS DIVERS.

— On assure que la pièce choisie par la Porte-Saint-Martin pour utiliser les décors de *Rome*, aura pour sujet le connétable de Rome, qui fut tué à l'assaut de Rome, en 1527.

— Une vive discussion entre Mlle Rachel et les sociétaires du Théâtre-Français remplit les colonnes de plusieurs journaux. Mlle Rachel déclare qu'elle se retire, qu'ell a donné régulièrement sa démission, et qu'on ne la fera plus jouer, bien qu'on l'ait affichée pour *Adrienne Lecouvreur*. Elle se plaint de dissensions qui existeraient parmi les sociétaires. Ceux-ci répondent dans les *Débats*, que la démission de Mlle Rachel n'est pas valable; ils ajoutent que si Mlle Rachel a suscité du mécontentement, c'est qu'elle n'a joué aux Français, où son traitement est fixe, que 50 fois en neuf mois, tandis que pendant ses congés lucratifs elle joue 85 fois sur 92 jours. Nous ignorons s'il y aura procès.

— M. Victor Hennequin fait en ce moment tous les mercredis, à 8 heures du soir, à l'Institut polytechnique, passage Jouffroy, 16, un cours d'*Histoire de la Législation*. Le professeur, qui s'occupe en ce moment des législations de l'antiquité, arrivera prochainement aux institutions de la France.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. Aujourd'hui mercredi, à 8 heures 1/2 du soir, par extraordinaire, *concert populaire* donné par les associations ouvrières, avec le concours de Mme *Danterny*, M. *Junca*, Gozora, Lebrun, Mayer, Ferrit, *le Café lyrique*, *Mimi et Zozor*, par *Mayer*; *Scène maritime*, par *Junca*, redemandé. Après le concert grande tombola. Prix d'entrée : 30 c.; tribunes, 50 c.

PETITE CORRESPONDANCE.

Zurich. — M. B. — Reçu les 508 et les 12 de M. F. — affect. reméro. à tous trois. — Fait l'abon. de conformité. — Nous all. vous exp. les liv. — Avez-vous reçu le Bull. no 11? — Vous avez toujours un compte courant.

Béziers. — MM. B. et S. — Votre ab. est bien inscrit jusqu'au 31 mars.

Tours. — M. A. J. — Reçu les 30.45. — Votre abon. est inscrit jusqu'à fin nov. — Nous all. vous adr. votre compte.

Bourse du 16 octobre 1849.

Les journaux du soir ont jeté la panique parmi les joueurs; ceux de ce matin n'ont guère mieux fait. La coulisse a été constamment à la baisse, et le 5 0/0 a été offert à 86-30, tant la frayeur était grande. On était plus calme à l'ouverture du parquet. Le 5 0/0 au comptant a ouvert à 86-90; il a fait au plus bas 86-90, au plus haut 87-30; et il a fermé à 87-30, avec une baisse de 30 sur la clôture d'hier.

Cette grande panique était motivée sur le désaccord qui existe entre le ministère et la commission sur la question de Rome. On disait que M. de Falloux devait se retirer, mais qu'il ne le ferait qu'après que la question romaine serait vidée.

On n'augurait rien de bon du silence du gouvernement, quant à la question des réfugiés hongrois. On disait qu'il devait y avoir des nouvelles que le ministère ne voulait pas publier.

Le 3 0/0, au comptant, a ouvert à 54-90; il n'est pas descendu au-dessous de ce chiffre, et il a fermé à 55-20, après avoir fait 55-30.

Les actions de la banque ont fermé à 2 330, avec 5 fr. de hausse. Les actions nouvelles de la ville ont baissé de 7-50, et celles de la Seine de 2-50.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Cours du j.
Trois 0/0	55 70	55 65	54 90	55 20
Cinq 0/0 (Emp. 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Cinq 0/0	87 65	87 30	86 80	87 25

16 oct. AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.	
3 0/0 j. du 22 juin	55 20
5 0/0 j. du 22 mars	87 35
VALEURS DIVERSES.	
Banque de France	2330 ..
Ob. de la Ville anc.	1270 ..
— — nouv.	1125 ..
Oblig. de la Seine	1085 ..
— St-Germ. 1842	870 ..
— Versailles	810 ..
— Orléans, 4 0/0	975 ..
— Nouvelles	960 ..
— Rouen, 4 0/0	740 ..
— Nouvell., 1849	[illegible]
— Havre j. mars	720 ..
— Nouvelles	810 ..
— Marseille	880 ..
— Orléans jouis.	430 ..
— Cert. de Lyon	85 45
Quatre-Canaux	[illegible]
— Jouissance	72 50
Bons du Trésor	[illegible]
Forges Aveyron	3000 ..
Monceau-s.-Sambre	1550 ..
Nord (hauts four.)	900 ..
Charbon belge	325 ..
Zinc V.-Montagne	2700 ..
— Stolberg	475 ..
Mines de la Loire	285 ..
FONDS ÉTRANGERS.	
Belg. 5 0/0 1840	97 1/2
— 5 0/0 1842	97 3/4
— 4 1/2	89 ..
— 3 0/0	63 1/4
— 2 1/2 0/0	49 1/4
— Banque	700 ..
— — 1841	1020 ..

Espag. dette active	21 [illegible]
— — 3 0/0	31 1/4
— Dette intér.	27 ..
Naples, récép. Roth.	87 50
Romain, emprunt	80 ..
Haïti, emprunt	190 ..
Piémont, emprunt	975 ..
— Nouveau	825 ..
Lots d'Autriche	[illegible]
2 1/2 hollandais	53 ..
CHEMINS DE FER.	
Saint-Germain	417 50
Versailles, r. d.	205 ..
Versailles, r. g.	170 ..
Orléans à Paris	721 [illegible]
Rouen	535 ..
Havre	240 ..
Avignon-Marseille	212 50
Bâle	100 ..
Centre	360 ..
Boulogne	170 ..
Bordeaux	403 75
Nord	435 ..
Strasbourg	345 ..
Nantes	263 75
Monter. à Troyes	110 ..
Dieppe Fécamp	180 ..
BOURSE DE LONDRES du 13 octobre.	
3 0/0 consolidés	92 3/8
3 0/0 au 17 oct.	92 1/4
TAXE DU PAIN.	
1re qualité le kilo	29 c.
2e — —	22

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 217. ÉDITION DU MATIN. Jeudi 18 octobre 1849.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . 11 f.
Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION
libre et volontaire
du capital, du travail et du talent.

REPARTITION
proportionnelle
au capital, au travail et au talent.

PARIS, 17 OCTOBRE.

Aujourd'hui, les débats de la haute cour de justice ont un intérêt non moins instructif et certainement plus grave, plus dramatique, plus douloureux que ceux de l'audience d'hier.

On a vu, par les dépositions des témoins assignés à la requête de l'accusation et entendus hier, comment s'est évanoui le prétendu COMPLOT du comité de la presse.

On peut voir aujourd'hui à quoi se réduit déjà L'ATTENTAT DE LA MANIFESTATION, et de quel côté se trouvent le fanatisme et la violence.

Des dépositions comme celles de M. le colonel Tisserand et de M. le lieutenant Petit ne se qualifient pas... Pour toute justice, elles s'impriment et seront lues.

L'Affranchissement et les Colonies.

En ce moment, il faut bien le reconnaître, nos colonies des Antilles sont à la veille des crises les plus graves.

Depuis la révolution de Février, la Martinique a été ensanglantée, les dernières élections de la Guadeloupe ont été signalées par des luttes armées; les correspondances nous montrent partout dans ces îles l'hostilité des races se manifestant par des provocations, des duels et des commencements d'émeute.

Les hommes qui ne voient l'ordre que dans la compression, ne manquent pas de s'écrier : c'est le fruit de l'affranchissement des noirs !

Et pour prouver que l'émancipation est toujours une cause de désordre, ils rappellent la République de 93, et la dévastation, l'incendie, la perte de Saint-Domingue, coïncidant avec une première émancipation.

L'erreur est ici complète : ce ne sont pas les droits reconnus, mais les droits *méconnus* qui font les révolutions.

Si la première Assemblée constituante et la première Assemblée législative, cédant aux instances des colons, n'avaient point marchandé, retenu la mesure de l'affranchissement des noirs, Saint-Domingue n'eût pas été dévasté. La guerre des races avait commencé dans les Antilles; elle était envenimée par l'intervention des Anglais, quand la Convention, le 16 pluviôse an II, décréta l'abolition de l'esclavage, et ce décret, bien que tardif, eut pour effet de nous rallier Toussaint-Louverture.

L'émancipation des noirs, qui est une obligation rigoureuse de religion et d'humanité, se serait accomplie de nouveau sans amener d'autre manifestation que celle de la joie, si pendant les dix-huit années du règne de Louis-Philippe, les créoles, les propriétaires de noirs avaient senti que cette mesure était inévitable; s'ils avaient franchement, loyalement employé leur influence à la seconder, en y joignant ces deux garanties : *indemnité* suffisante pour les propriétaires qui avaient acquis sous la protection des lois; *organisation du travail* capable de le maintenir sans interruption, et d'assurer aux anciens esclaves une existence moins précaire que celle des prolétaires européens.

Malheureusement, et sauf des exceptions aussi rares qu'honorables, les membres des conseils coloniaux n'ont paru animés que d'une pensée : entraver l'abolition de l'esclavage ; leurs délégués se sont donné pour mission, non pas de contester la justice du principe, ce qui eût été maladroit, mais d'en ajourner indéfiniment l'application par tous les moyens que peut suggérer l'esprit de chicane, en s'attachant comme auxiliaires intéressés les organes les moins considérés de la presse périodique.

C'est en faisant une opposition systématique à toutes les mesures favorables aux noirs, c'est en répandant contre eux mille calomnies qu'on a semé des germes d'irritation, préparé des orages, qu'on a réussi à empêcher une abolition de l'esclavage, accomplie en temps calme, avec un ensemble de mesures qui eussent ménagé la transition ; mais ce déni de justice a été joint à toutes les dettes que les révolutions liquident, et le lendemain des journées de Février il a fallu, sans précautions, sans mesures transitoires, sans organisation préalable, proclamer l'abolition de l'esclavage dans toutes les possessions de la République française; les événements l'ordonnaient impérieusement. Qu'avaient gagné les délégués des colonies à leurs ajournements indéfinis, à leur résistance systématique ?

Nous reconnaîtrons volontiers qu'aujourd'hui l'état des colonies n'est complètement satisfaisant pour aucune des parties intéressées.

Les anciens propriétaires d'esclaves demandent une indemnité plus forte et plus promptement payée. A la place du gouvernement nous ferions droit à cette réclamation, autant du moins que le permettraient les finances de la République.

Les propriétaires demandent encore que pour donner aux colonies, si utiles à notre marine, les moyens de traverser une époque de crise, le gouvernement délivre le sucre colonial de la concurrence du sucre indigène, en rachetant les fabriques françaises qui le produisent, et en éteignant graduellement cette industrie artificielle. Nous sommes encore ici de leur avis, sauf examen préalable du budget, que n'améliorent pas les guerres de religion et les dotations princières.

De leur côté, les noirs et les hommes de couleur demandent que la liberté, le suffrage universel leur soient garantis pour toujours. Longtemps exploités, les anciens esclaves ont le droit d'être difficiles, susceptibles, même à l'excès; toute inquiétude, bien ou mal fondée, que le gouvernement leur donnerait pour la conservation de leurs droits civiques, serait une faute immense.

Enfin toutes les races, toutes les parties qui interviennent dans ce grand procès, ont également besoin d'une organisation du travail fondée sur l'association, consacrant les droits du travail et du talent, respectant ceux du capital. Toutes ont besoin d'usines-modèles, de plantations servant de types à la transformation générale, de crédit agricole organisé sur un plan nouveau.

Cette œuvre ne sera pas celle d'un jour ; mais provisoirement il faut calmer les irritations par un système de conciliation véritable. Nous craignons qu'on ne le fasse pas. Le parti propriétaire a voulu imposer, aux dernières élections, le citoyen Bissette ; secondé par quelques éléments de l'administration, ce parti a révolté les démocrates par l'arrestation d'un citoyen coupable d'une distribution de bulletins et de propagande électorale ; une collision, provoquée comme à plaisir, a éclaté; les noms de Schœlcher et de Perrinon, qui représentent aux yeux des noirs l'émancipation, n'en sont pas moins sortis de l'urne.

On vient maintenant proposer à l'Assemblée nationale d'annuler cette double élection. Il est question en même temps de renvoyer à la Guadeloupe M. Fiéron, ancien gouverneur, partisan de l'intimidation, de la compression à outrance, un homme d'*ordre*, en un mot, de ceux qu'on appelle fonctionnaires honnêtes et modérés, et qui ont droit aux bénédictions de M. de Falloux.

Si l'on s'engage dans la voie qu'indiqueraient ces deux mesures, c'est qu'on veut résolument et de gaieté de cœur provoquer des insurrections, faire de la Martinique et de la Guadeloupe de nouvelles Républiques indépendantes à la place de celle d'Haïti.

Ce que nous redoutions en écrivant ce matin les lignes qui précèdent est arrivé. La majorité de l'Assemblée nationale, avec une inconcevable légèreté, a cassé les élections de MM. Schœlcher et Perrinon, à la Guadeloupe.

Elle s'est étayée sur les violences commises lors de ces élections. Or, il a été prouvé qu'il n'avait été commis de violences qu'en un seul endroit, le second jour des élections, à l'occasion d'un acte arbitraire de l'autorité, et que c'est seulement *après* les élections qu'ont eut lieu les actes déplorables auxquels on a donné en France tant de retentissement.

M. Schœlcher a en outre prouvé que le même système de mensonges perfides, d'odieuses calomnies, de citations falsifiées, qui est en France l'apanage des réactionnaires, avait été employé à la Guadeloupe contre lui et ses adhérents par les colons rétrogrades.

Pour faire crier à la prétendue terreur morale, inspirée par les amis des noirs, on a fait ressortir que 11 000 électeurs, sur 29 000, s'étaient abstenus. Or, à la Martinique, où M. Bissette, concurrent de M. Schœlcher, a été élu, il y a eu 12 000 abstentions sur un nombre d'électeurs à peu près semblable à celui de la Guadeloupe ; ce qui prouve que cette prétendue terreur morale n'a été pour rien dans cette abstention.

La décision rendue aujourd'hui par la majorité de l'Assemblée, peut entraîner les plus grands malheurs aux colonies, et en tous cas n'est nullement de nature à y établir le calme et la conciliation.

En vérité, les plus grands ennemis de l'ordre ne sont pas ces républicains que l'on accuse sans cesse, mais bien ces conservateurs égoïstes et sans portée, qui n'obéissent qu'à leur ressentiment, et qui, ne voulant pas accepter le nouveau système politique par lequel la France vit aujourd'hui, et en favoriser le développement régulier avec patriotisme et désintéressement, ne préparent pour notre patrie que de nouveaux troubles et de plus grands déchirements.

CRISE GOUVERNEMENNTALE.

Nous lisons ce soir dans le *Temps* :

Le bruit courait aujourd'hui à l'Assemblée que, malgré les démarches et les influences essayées pour amener une conciliation entre M. le président de la République et M. Thiers, la scission était toujours bien tranchée, et que, par suite du refus obstiné de M. le rapporteur de faire la moindre modification à son rapport, M. le président de la République avait déclaré persister plus que jamais dans sa résolution de maintenir les termes de sa lettre.

Dans un conciliabule tenu hier soir par une foule de membres de la majorité, il a été, dit-on, décidé qu'on prolongerait aujourd'hui la discussion sur la validité des élections de la Guadeloupe assez avant dans la soirée pour rendre la discussion sur la question des crédits impossible, et par ce moyen gagner vingt-quatre heures qui seraient employées à amener la conciliation.

L'*Estafette* dit de son côté :

L'agitation que nous signalions hier existe encore aujourd'hui au palais de l'Assemblée. Bien avant le commencement de la séance, les représentants s'y étaient rendus et s'entretenaient avec animation des différentes phases que parcourt la crise actuelle.

Le procès de Versailles est aussi le sujet de nombreuses discussions, et la déposition de M. de Girardin produit en général un immense effet. Quant à la question ministérielle, elle paraît toujours être dans la même situation. Le président, malgré les nouvelles instances qui lui auraient été faites, se serait déclaré, en plein conseil des ministres, pour la politique libérale qui est combattue par le rapport de M. Thiers. Il aurait notamment exprimé le désir que sa lettre, et les concessions qui y sont réclamées en faveur du peuple romain, dominassent les débats.

Demain, dit la *Patrie*, à l'ouverture de la séance, le gouvernement exposera à l'Assemblée nationale quelle a été la marche de ses négociations dans l'affaire de Rome, et fera connaître ses actes et ses intentions ultérieures.

On a parlé, à l'Assemblée, de l'arrivée à Paris d'un aide-de-camp de l'empereur de Russie. Il est descendu à l'hôtel de l'ambassade russe.

M. l'ambassadeur d'Angleterre a eu plusieurs conférences hier soir et ce matin avec M. le président de la République.

Voici ce qu'un journal anglais, le *Morning Herald*, du 16 octobre, pense de M. Thiers.

Le peuple français sait apprécier M. Thiers, cette vivante personnification du fourbe fourbissime de Molière. M. Thiers a eu le sort néfaste de détruire ceux qui ont eu confiance en lui. Les forts détachés qu'il a fait faire ont fini par aboutir à la destruction de son maître. Son panégyrique du *motu proprio* et de l'expédition romaine doit être également fatal à Pie IX. Quand donc les politiques apprendront-ils que dans la vie publique comme dans la vie privée, l'honnêteté est la meilleure politique ?

Le *Times* fait les réflexions suivantes sur le procès de Versailles :

L'événement de ce procès, dans lequel la défense des accusés s'appuiera sur le droit qu'ils revendiquent de résister les armes à la main au gouvernement qui a fait l'expédition romaine, a arrêté et pourrait bien paralyser la discussion approfondie de cette affaire dans l'Assemblée législative. Chacun voit maintenant par quelle série d'expédients faibles, de prévarications et de déceptions le gouvernement et l'armée ont dû passer dans cette malheureuse expédition, commencée sous de faux prétextes, et qui a fini par quelque chose de plus faux encore, l'amnistie pontificale ; mais ce qu'il y a de plus singulier, c'est que les embarras du gouvernement français et de ses agents fournissent les moyens de défense les plus naturels et les plus péremptoires à ses adversaires de Versailles.

Le *Journal de Rouen* qui nous arrive ce soir donne le résultat suivant pour l'élection d'un représentant à l'Assemblée législative, en remplacement de M. Grandin, décédé.

M. Mathieu Bourdon, candidat conservateur.	48 171 voix.
M. Frédéric Deschamp, candidat de l'opposition.	28 458
Majorité en faveur de M. Bourdon.	19 713 voix.

La nomination de M. Mathieu Bourdon est donc assurée.

Les Erreurs de l'acte d'accusation.

L'acte d'accusation pour l'affaire du 13 juin fourmille d'erreurs, d'assertions fausses, d'imputations malveillantes évidemment dictées par l'esprit de parti le plus aveugle. Les débats en font déjà justice, mais plusieurs des inexactitudes que ce document renferme ne seront pas rectifiées à l'audience, parce que les personnes qu'elles intéressent n'ont pas été assignées comme témoins. La presse seule peut servir d'organe à ces rectifications. A ce titre, nous nous empressons de donner place dans nos colonnes aux trois lettres suivantes :

Au Rédacteur en chef de la République.

Un acte d'accusation lu par le parquet à un jury et à une cour est en même temps adressé au pays tout entier. C'est donc un droit et un devoir pour tout citoyen dont le nom est mis en avant, de relever les erreurs volontaires ou involontaires dont il peut avoir à se plaindre. C'est pourquoi, dans l'intérêt de ma dignité et de celle de mes amis politiques, il m'importe de m'inscrire en faux contre les assertions de l'acte d'accusation de la haute cour de Versailles, qui me fait faussement jouer un rôle ridicule que je ne puis accepter.

Suivant le factum du parquet, j'aurais été trouvé caché derrière un canapé lorsque les émissaires du citoyen Changarnier envahirent le local des *Amis de la Constitution* pour m'arrêter.

Cette phrase est extraite d'un procès-verbal de mon arrestation, rédigé par un commissaire de police qui, de l'aveu de l'officier de paix par lequel j'ai été arrêté, ne se trouvait pas sur les lieux.

Cet officier de paix, le citoyen Manuel, est convenu, en présence du greffier de la prison de la Force, où j'étais détenu, qu'au moment où il a procédé à mon arrestation, j'étais tranquillement assis sur un tabouret, en lisant un journal.

Pourquoi me serais-je caché d'ailleurs? La manifestation politique à laquelle j'adhérais de cœur était-elle un attentat, un crime, un délit? Cette question était jugée par la conscience publique avant d'être portée devant la haute cour.

Ce qu'il y a de vrai dans ce qui me concerne, c'est que, sur l'ordre du citoyen Changarnier, j'ai été brutalement *empoigné* pour avoir paru en uniforme sur la terrasse du passage Jouffroy ; c'est qu'après m'être vu arracher mes épaulettes et mon képy, j'ai été traîné par les amis de l'ordre au milieu des baïonnettes, jusqu'aux caves des Tuileries, où ils m'ont jeté ; c'est que des gardes nationaux ont voulu me fusiller et m'ont mis en joue ; c'est qu'un capitaine de ces prétendus honnêtes gens m'a longtemps poursuivi le sabre au poing en proférant des menaces de mort.

Voilà, citoyen, ce que le réquisitoire aurait dû dire, si la *République honnête et modérée* savait respecter la vérité.

Veuillez agréer, etc.

A. LAFONT,
Chef du secrétariat des *Amis de la Constitution*.

15 octobre 1849.

Citoyen rédacteur,

On lit dans l'acte d'accusation le passage suivant : « Des officiers de la 2e légion arrêtent, rue Lepelletier, au coin de la rue Pinon, les jeunes Fonvielle, Montard et Lebloys, membres du comité des Ecoles et signataires des proclamations de ce comité. *Une fille publique est avec eux*, portant la bannière des Ecoles, sur laquelle sont inscrits les mots : *Vive la Constitution !* » Nous nous contentons, pour détruire cette intention calomnieuse, de raconter les faits tels qu'ils se sont passés : Lors de la dispersion de la manifestation, une femme de quarante à quarante-cinq ans, à nous complètement inconnue, effrayée par l'attaque du général Changarnier, se précipita vers notre bannière, espérant y trouver un refuge.

Quelques instants après, nous fûmes arrêtés tous ensemble. Ne connaissant en aucune manière cette femme, nous ne pouvons nous porter garant de sa moralité. Nous sommes d'autant plus étonnés de cette allégation perfide, que rien dans l'instruction n'a pu légitimer l'assertion de M. le procureur-général. Il peut paraître politique de salir la moralité des citoyens qui ont pris part à la manifestation du 13 juin ; mais nous sommes au-dessus de pareilles attaques. Hommes d'honneur et bons citoyens, nous répondons de nos actes. Si on les trouve criminels, nous saurons les justifier ; mais nous ne souffrirons jamais qu'une phrase dédaigneuse nous couvre d'opprobre.

Salut et fraternité,

M. FONVIELLE.

Au rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique*.

Citoyen,

Détenu à Sainte-Pélagie, j'attendais avec résignation le jour de mon jugement pour dénoncer au pays les actes barbares dont je suis victime. Je crois de mon devoir, aujourd'hui, d'avoir recours à la publicité pour détruire des mensonges qui pourraient nuire à d'autres que moi.

Je viens de lire dans l'acte d'accusation de l'affaire

du 13 juin le passage suivant : « Au coin de la rue » Grange-Batelière et à l'entrée du boulevard Montmartre, trois voitures bourgeoises et une voiture » de place sont dételées et jetées à terre ; le bureau » du surveillant est déjà à demi renversé, à l'aide de » barres de fer, par les nommés Fournier et Barbecane, blessés en flagrant délit par la troupe ; et » l'un d'eux, Fournier, tire un coup de feu sur le » commissionnaire Ravenaz, qui relevait courageusement une des voitures renversées. »

Si tous les faits qui servent de base à ce factum sont aussi peu vrais que ceux qu'on m'attribue, il est à craindre pour la réaction qu'elle ne s'appuie sur un échafaudage sans solidité, qui s'écroulera certainement, en lui faisant de profondes blessures.

Quoi qu'il en soit, voici la vérité en ce qui me concerne : je passais, venant de dîner, le 13 juin, sur les boulevards, entre le faubourg Montmartre et le faubourg Poissonnière, lorsque, traversant la chaussée, je me jetai étourdiment au milieu d'une foule effarée de sergents de ville, qui couraient pourchassant tout le monde. Me prenant pour un fuyard, mon costume d'ouvrier, — j'étais en blouse, — leur paraissant peut-être suspect, ou bien poussés par tout autre motif que je ne veux pas rechercher, les agents de la force publique, qui deviennent chaque jour un sujet d'effroi plutôt que de sécurité, m'enveloppèrent aussitôt, et m'entraînèrent, tout en me frappant avec rage et lacérant mes vêtements, jusqu'au faubourg Poissonnière. Là, je fus abandonné à la garde du 10e bataillon de chasseurs de Vincennes. Me croyant enfin en sûreté, je m'en félicitais déjà, lorsqu'un soldat du bataillon m'apostropha de la manière la plus injurieuse.

Pour mon malheur, je crus devoir faire observer à cet homme égaré, que j'étais un ouvrier inoffensif, ne me mêlant jamais de politique ; que, congédié tout récemment, j'étais encore incorporé, il y avait quatre mois à peine, au 58e de ligne, où j'étais soldat comme lui, et avais fait quatre ans de campagnes en Afrique. Pour toute réponse je reçus, sans provocation aucune, un coup de fusil à bout portant, et fus percé d'un coup de baïonnette dans le côté et emporté sans connaissance à l'hôpital Beaujon.

Voilà les faits dans toute leur exactitude. Aujourd'hui amputé du bras droit, je suis détenu à Sainte-Pélagie sous l'inculpation de participation au complot et à l'attentat du 13 juin. Les hommes d'oppression, pour cacher les excès qu'ils poussent à commettre, ont jugé à propos de transformer la victime en accusé ; loin de faire une enquête sur l'auteur de l'acte sauvage qui a causé ma mutilation, on a pensé pouvoir le cacher en me poursuivant.

Salut et fraternité,

FOURNIER.
Ouvrier, étranger à la politique, libéré du service le 1er janvier 1849.

Sainte-Pélagie, le 16 octobre 1849.

ITALIE.

Correspondance particulière de la Démocratie pacifique.

Du Trastevere de Rome, 7 octobre 1849.

Hier, nous avons eu la brillante calvacade du général Rostolan et de don Fernando Fernandez de Cordova, général de S. M. C. Isabelle II, lesquels, suivis de généraux et d'aides-de-camp, au nombre d'une quinzaine, sont venus par la Longara, se sont acheminés vers l'Aqua Paola, et de là à la Porte San-Pancrazio.

Le général en chef de l'armée française faisait les honneurs de la ville conquise à celui du corps expéditionnaire d'Espagne. Ils sont allés visiter les brèches et les villas Corsini et Valentini, où les travaux de siége, les tranchées, contre-tranchées ont valu au général Vaillant les éloges du général d'Espagne. Ce fut ce général du génie qui conduisit toutes les opérations du siége, le général Oudinot ne venant que quelquefois de la villa Santucci, où il résidait.

De la porte San-Pancrazio, les deux amis à grosses épaulettes sont allés voir, sur le point culminant de Montorio, les travaux avec lesquels les assiégés se fortifièrent après l'ouverture de la brèche, et où ils auraient tenu fort longtemps si les nouvelles de Paris ne leur avaient pas ôté tout espoir d'arrangement avec la République française.

La villa Barberini, d'où les assiégés firent souvent un feu meurtrier et bien nourri, a aussi fixé l'attention du général Cordova. Nous devons apprendre à vos rétrogrades que le général espagnol n'a pas cru devoir payer les soins et l'empressement hospitalier de M. Rostolan, en dénigrant et rabaissant les exploits de Garibaldi, d'Arcioni et des autres chefs. Le général Cordova a témoigné de l'estime pour ces héros démocrates par le vif intérêt qu'il a pris à tout ce qui regardait les moyens de défense employés par eux.

Ajoutons à cela que, dans un banquet d'amis intimes à Milan, il arriva, pendant le siége, à Radetzky, de boire à la santé de Garibaldi.

Enfin, La Marmora, l'auteur de l'état de siége de Gênes, quand Garibaldi fut arrivé, s'empressa de lui faire une visite et de lui témoigner toute l'estime et l'admiration qui lui étaient dues pour sa défense de Rome.

Puisque Cordova, Radetzki, La Marmora sont d'accord pour rendre hommage à Garibaldi, vos modérés pourraient commencer à n'en plus parler comme d'un chenapan.

Des gens à rabats nous certifient que les affaires s'arrangent entre le président de la République française et le pape ; ils disent enfin que Pie IX ne tardera pas à rentrer dans Rome, et qu'on prépare ses appartements au Vatican.

Si je donne quelque croyance à ce bruit et si je vous le rapporte, c'est que je suis allé au Vatican m'assurer de ce qu'il en était.

On meuble, on tapisse, on brosse, on polit, on frotte réellement dans les salles de Sa Sainteté. Est-ce un pronostic de son prochain retour? Des gens bien informés disent que oui.

Cependant les programmes de la lettre du président et du manifeste de Pie IX sont clairs, précis ; ils ne veulent pas se départir d'un iota de ce qu'ils ont avancé. M. Louis Napoléon veut un gouvernement représentatif, le saint père ne veut établir qu'un conseil d'état facultatif et une consulte pour les impôts, droits de gabelle, douanes et autres affaires financières. Comment sortir de cette impasse? Qui cédera des deux?

Aucun des deux ne cedera, mais on se tirera d'embarras à la manière d'Escobar ; on acquiescera avec des restrictions mentales, on pressera la lettre, et, avec des commentaires jésuitiques, on tâchera de faire entendre à la France qu'on a de la déférence pour elle, qu'elle est toujours la grande nation.

Voici comment l'Escobar du sacré collége, le cardinal Mattei, arrange la chose.

La lettre ne prononce pas le mot de *gouvernement constitutionnel*, mais seulement le mot de *gouvernement libéral*, ce qui est bien différent.

Les conseillers consultatifs qui doivent être présentés par les consultes des provinces, lesquelles consultes seront choisies parmi les élus des communes dont les municipalités seront choisies par des électeurs payant tel cens indéfini, offrent un rouage que l'on peut rendre aussi libéral que la France voudra. On peut abaisser le cens primitif si bas que l'on établisse presque le suffrage universel. Ce sera à la France à fixer ce cens.

De cette manière, la France n'en aura pas le démenti, il y aura gouvernement libéral ; mais le pape n'en aura pas non plus le démenti, car il gardera les consultes décrétées par son *proprio motu* du 12 septembre dernier.

On assure que c'est le moyen de tout arranger à l'amiable.

On écrit de Rome au *Statuto* de Florence :

« Je crois que la France ne cherche maintenant que l'occasion de se déclarer satisfaite et de sortir de Rome. Elle veut se tirer d'embarras sans se préoccuper davantage de l'embarras où elle laissera le souverain et le pays. Cet embarras sera fort grand, car l'organisation du gouvernement est détruite, et il n'est pas facile de la rétablir. Les esprits sont gros de haine et de rancune d'un côté, et de l'autre ils sont avilis par la perte de la confiance, et les deux partis extrêmes s'opposent à toute conciliation, à tout accord. Je sais qu'on a eu le projet de livrer Rome aux Espagnols, auxquels, à l'occasion, viendraient se joindre les Napolitains. Mais ce projet, qui aujourd'hui sourit moins, je crois, au cabinet espagnol, ne pourrait pas encore garantir la sécurité de l'Etat. La question d'ordre matériel est placée dans ces termes : Ou l'on peut trouver le moyen de soutenir l'autorité du gouvernement par l'opinion des modérés, et de l'aider de toutes les forces vivantes du pays et dans ce cas on pourra gouverner sans avoir besoin de beaucoup de troupes étrangères; ou l'on ne veut pas étudier les moyens d'obtenir ce résultat, et alors une longue occupation par les troupes françaises ou autrichiennes devient nécessaire. Je ne sais pas si la France, qui s'occupe plus de ses avantages que des nôtres, ce qui est naturel jusqu'à un certain point, je ne sais pas, dis-je, si la France trouvera beaucoup d'avantages pour son influence qu'elle a tant vantée, à laisser l'Autriche s'étendre jusqu'ici.

» L'Autriche est poussée dans la voie libérale par la nature de son gouvernement actuel, par des raisons d'intérêt présent et futur; et, si je ne me trompe, l'impulsion à ce qu'on appelle le mouvement progressif nous viendra dorénavant plutôt de l'Allemagne que de la France. »

La municipalité romaine, suivant une correspondance du *Nazionale*, a donné sa démission, parce qu'elle ne peut s'entendre avec les triumvirs rouges.

De tous les journaux du Piémont, nous ne recevons aujourd'hui que la *Gazette officielle*. Les autres n'ont pas paru à cause des solennités en l'honneur de Charles-Albert.

ALLEMAGNE. — AUTRICHE.

On écrit de Vienne, 11 octobre, à la *Gazette de Cologne* :

« Les capitalistes hollandais n'ont pas répondu à l'attente de notre ministre des finances, et c'est à peine s'ils se sont intéressés pour 5 millions dans l'emprunt. C'est plutôt par patriotisme que par intérêt qu'en Autriche les banquiers et les particuliers ont souscrit pour 65 millions. Contrairement à ce qui arrive au moment de la conclusion d'un emprunt, ce nouveau 4 1|2 0|0 est déjà en baisse et à 1|2 0|0 au dessous du prix d'émission.

— On écrit d'Agram, 9 octobre, à la *Réforme allemande* :

« Les Serbes, dans la Hongrie méridionale, se livrent contre les Madgyars vaincus, aux plus horribles excès, dans un esprit de vengeance. Le meurtre et le pillage ne discontinuent point. Afin de mettre fin à ces tueries, le régiment des cuirassiers de Saxe a été envoyé de Bude dans la Baeska et dans le banat.

Le *Lloyd* publie la correspondance suivante de Zara (Dalmatie), 5 octobre :

« Le visir est depuis quelques jours alité dans le palais du pacha de Bihac, et ses troupes sont tellement affaiblies que, sans un secours considérable, elles ne sauraient songer à une nouvelle attaque contre les insurgés. On dit, il est vrai, que 2 000 hommes de cavalerie et plusieurs bataillons d'infanterie sont en route. Selon toute apparence les insurgés se disposent à concentrer leurs forces à Una. Ils ont déjà 9 000 fusils, montrent une grande audace et désirent ardemment la bataille, dit-on. On croit que le pacha de Bihac, que l'on regarde comme la cause de l'insurrection, va être destitué, afin de conjurer ainsi tout nouveau mécontentement et de plus graves désordres. On a fait courir le bruit que les insurgés avaient été battus par le visir il y a quelques jours. Cette nouvelle mérite confirmation. »

— On annonce, dit le même journal, que Czangi est condamné à vingt années de forteresse. On a signifié au baron Jenenek le jugement rendu contre lui. Hazai, le fameux rédacteur du 14 *avril*, est parveu à s'évader sous un nom supposé.

PROPAGANDE INVOLONTAIRE.

On lit dans la *Gazette de Breslau* :

» Les interdits et les menaces d'excommunication de la part du clergé tyrolien contre les rédacteurs et même les lecteurs de la *Gazette d'Inspruck* n'ayant abouti à rien, les curés de campagne ont imaginé d'accorder un prix de 20 kreutzers pour chaque feuille déchirée de ce journal. Les paysans s'empressent de lire chaque jour ce journal, et de le porter, après l'avoir déchiré, au presbytère, où ils reçoivent le prix convenu. »

PRUSSE.

La commission des chemins de fer de la seconde chambre, dit la *Gazette de Cologne*, s'est prononcée à l'unanimité pour la construction, par l'Etat, des chemins de fer de l'Est, de la Westphalie et de Saarbruck, et elle a exprimé en même temps le désir que le gouvernement eût toujours pour lui le droit de faire passer tous les chemins de fer dans la propriété de l'Etat, et que dorénavant, il n'abandonnât plus à l'industrie privée la construction de ces voies de communication.

VENGEANCES MONARCHIQUES. — On écrit de Fribourg (Bade), à la *Gazette de Francfort* :

« Onze jeunes filles de d'Uffhausen, qui avaient osé orner de fleurs les tombeaux de quelques insurgés fusillés, ont été poursuivies pour ce fait. Trois d'entre elles viennent d'être relâchées, mais quatre ont été punies de 15 jours, et quatre de 24 jours de prison.

» La cour martiale de Rastadt a condamné le 10, à 10 ans de détention le dragon Schlagetz, comme l'un des chefs de l'insurrection de Rastadt. Aujourd'hui on a prononcé la même peine pour excitation à la révolte, contre un tisserand nommé Kunz. Cet infortuné poussa un cri déchirant et tomba comme frappé de la foudre en entendant sa condamnation.

» Le *Morning Chronicle* dit que le maréchal Haynau aura à répondre, non seulement vis-à-vis de l'Autriche et de la maison de Hapsbourg, mais encore vis-à-vis de l'Europe, de ses barbaries inouïes, qui font un contraste odieux avec la générosité de la République française. Celle-ci a débuté par l'abolition de la peine de mort pour les délits politiques. »

ANGLETERRE.

On écrit de Dublin, lundi soir, au *Times* :

« Nous apprenons qu'un sanglant conflit a eu lieu à Killonghy, dans le comté du roi (Irlande), par suite de tentatives faites par les gens de la campagne pour enlever les récoltes. La police, au nombre de 13 hommes, est survenue. Les voleurs ont fait feu, un homme de la police est tombé raide mort, deux autres ont été blessés mortellement, quatre ont été grièvement blessés. La police a riposté, mais on ne sait pas quel a été le résultat de sa décharge de mousquetterie, attendu l'obscurité.

» Une autre version dit qu'au premier feu, 3 hommes de la police sont tombés. Pendant que leurs camarades les relevaient, les autres ont été forcés de se replier devant une foule nombreuse et menaçante. Pendant cette retraite, la police a essuyé plusieurs décharges de mousquetterie. La récolte a été emportée triomphalement par les pillards, à l'exception d'une charge de blé que l'on a jetée afin de placer les bandits blessés dans la charrette.

HAUTE COUR DE JUSTICE

SÉANT A VERSAILLES.

Présidence de M. BÉRENGER (de la Drôme).

Audience du 17 octobre 1849.

AFFAIRE DU 13 JUIN.

A onze heures moins un quart, les jurés entrent dans la salle. A onze heures la haute cour prend place.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. M. Durand-Desgranges, le quatrième juré supplémentaire, nous fait parvenir un certificat de médecin constatant que M. Durand-Desgranges, atteint d'une bronchite inflammatoire aiguë, ne peut pas quitter le lit. En conséquence, je pense qu'il y a lieu d'excuser M. Durand-Desgranges.

M. LE PRÉSIDENT. Oui M. le procureur-général, la cour excuse M. Durand-Desgranges. Ce juré étant le quatrième supplémentaire ne sera pas remplacé. Huissier, faites appeler un témoin. Je préviens que les deux premiers témoins qui vont être entendus ont à déposer sur des faits relatifs à ce qui s'est passé dans la 5e légion.

DUTHY (Pierre-Joseph-Philibert), lieutenant-colonel de la 5e légion, la commandant par intérim.—Le témoin dépose : Le 10 juin, un grand nombre de gardes nationaux sont venus me trouver chez moi; je les reçus dans mon jardin. Un lieutenant me dit que toutes les légions prenaient l'initiative d'une protestation en faveur de la République romaine. Je répondis que je leur ferais connaître ma réponse par leurs officiers. Les gardes nationaux se retirèrent.

D. La *Réforme* n'a-t-elle pas rendu compte de cette visite? — R. Oui, monsieur.

D. Y avait-il des rédacteurs de la *Réforme*? — R. Je ne sais pas.

D. Que se passa-t-il le lendemain? — R. Le 11, les mêmes gardes nationaux vinrent me demander une réponse. Je leur répondis que je ne leur avais point donné rendez-vous. Je les engageai à se retirer de la mairie. Ils s'en allèrent à la salle Pellier. Je croyais que c'était pour s'occuper de l'élection du colonel qui était l'affaire importante de la légion. Mais il y ont pris la détermination que vous savez. Je déclarai aux officiers que je voulais ne pas sortir en armes, que je voulais rester dans la légalité ; que s'ils rédigeaient une protestation dont les termes me parussent convenables, peut-être je la signerais.

D. Avez-vous remarqué l'accusé Schmitz? — R. Non, monsieur, il n'est pas de la 5e légion ; il est de l'artillerie.

MAILLARD. Je n'ai loué la salle du manége Pellier que sur les instances de gardes nationaux de la 5e légion qui devaient s'occuper de l'élection du colonel.

SCHMITZ. Le témoin me reconnaît-il pour m'avoir vu chez lui le 10?

LE TÉMOIN, après avoir considéré attentivement l'accusé : Non. — Je ne connais pas monsieur. — Je ne l'ai jamais vu.

SCHMITZ. Quant à la réunion du 11, elle n'a eu d'autre but que l'élection du colonel, et on n'a fait autre chose que constituer un bureau chargé de s'occuper de cette élection.

ANDRÉ. La protestation qui a été insérée au nom des gardes nationaux de la 5e légion, dans les journaux, et en particulier dans le journal le *Peuple*, est-elle la même que celle qui a été lue par le lieutenant au colonel Duthy? Je demanderais qu'on lui mît sous les yeux ou qu'on lui rappelât les termes de cette protestation.

M. LE PRÉSIDENT. Comment se nommait ce lieutenant?

LE TÉMOIN. Je crois que c'était le lieutenant Gilbert.

M. BAROCHE. Je demanderai à l'accusé Schmitz quelle était cette commission exécutive permanente de la 5e légion au nom de laquelle il prenait une initiative?

SCHMITZ. Je dirai à M. le procureur-général ce que j'ai déjà dit dans les précédentes audiences, à savoir, que je répondrai sur tous ces faits lorsque tous les témoins à charge auront été entendus.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. C'est-à-dire que vous ne voulez pas répondre... du moins pour le moment.

Le procureur-général donne lecture de la protestation faite par les gardes nationaux de la 5e légion insérée dans le journal le *Peuple* du 12. Le témoin déclare la reconnaître.

M. BAROCHE. Maintenant, il me reste à demander au colonel Duthy ce qu'il sait de la commission exécutive permanente.

GUINARD. M. le lieutenant-colonel Duthy vient de déclarer que des gardes nationaux de la 5e légion s'étaient réunis. Vous savez ce qui s'était passé à l'Assemblée nationale, tout Paris s'en était ému. Dans les légions, on se groupait pour prendre des résolutions, afin de faire revenir le pouvoir sur la marche funeste qu'il suivait. Il n'y avait pas de complot, il y avait concert ; l'indignation était la même, et l'on cherchait à se réunir, afin de protester contre la pensée de l'expédition romaine. M. le procureur-général m'accordera bien qu'une population aussi intelligente que celle de Paris, ne pouvait être dupe des déclarations faites par le gouvernement, et dès lors, elle cherchait à aviser; mais il n'y avait pas de complot, et il n'était pas besoin qu'il y en eût.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. M. le colonel Guinard a son opinion, nous avons la nôtre et nous y persistons; nous y sommes autorisés principalement par une pièce que nous avons et qui émane du comité exécutif de la 5e légion.

D'après l'organisation de la garde nationale, le numéro de chacun des bulletins de garde ne correspondait-il pas au numéro de chacune des légions?

GUINARD. Non, monsieur le procureur-général; je voulais seulement constater que pas un des artilleurs ici présents ne s'était présenté chez le colonel. Ceci est la vérité, colonel?

LE TÉMOIN. Je l'atteste.

M. PELTIER, 40 ans, professeur d'équitation, rue du Faubourg-Saint-Martin, nº 11.

Avant de déposer, j'ai une observation à faire. Je n'ai pas déposé devant le juge d'instruction, et cependant ma déposition figure dans les pièces; avant de déposer, je désire savoir comment il se fait que l'on m'attribue ce que je n'ai pas dit.

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez été interrogé par le commissaire de police; ce sont les déclarations que vous lui avez faites qui ont été imprimées; vous êtes devant la cour, vous n'avez pas à vous occuper de l'instruction écrite.

LE TÉMOIN. Il n'en est pas moins vrai que l'on m'attribue des faits et des paroles qui jamais n'ont eu lieu et n'ont jamais été prononcées; on a même inventé des circonstances et l'on me fait les raconter : ainsi l'on dit que j'ai fermé le gaz et mis ma société à la porte, ce qui n'est plus. Je proteste contre cette manière d'agir.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Nous n'avons fait imprimer que le procès-verbal du commissaire.

LE TÉMOIN. Mais vous avancez des faits qui n'ont jamais existé.

M. LE PRÉSIDENT. Je vous répète que vous n'avez pas à vous occuper des pièces, cela n'a pas d'importance.

M. DELAHAYE. Pardon, monsieur le président...

M. LE PRÉSIDENT. Vous n'avez pas la parole. Témoin faites votre déposition. —R. Le 11 juin, on me loua mon manége, en me disant qu'il s'agissait de l'élection du colonel ; mais je vis, lors de cette réunion, tenue le 12, que l'on commençait à s'occuper de la manifestation du 13, je dis alors, à quelques personnes, que mon bail m'interdisant de louer ma salle à des réunions politiques, je me verrais forcé, pour couper court, de fermer les conduits du gaz. Je fis cette observation, parce que l'on annonçait que les représentants de la Montagne devaient venir.

D. Savez-vous qui présidait la réunion? — R. Je ne sais.

M. LE PRÉSIDENT. Accusé Schmitz, levez-vous. Est-ce celui-ci?—R. Je ne reconnais pas monsieur.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Mais ne vous a-t-on pas dit que la réunion était présidée par le nommé Schmitz.

MAILLARD. N'est-il pas vrai que longtemps avant le 13 juin on vous avait parlé de louer la salle pour l'élection d'un colonel?—R. C'est vrai.

D. Quel est le jour exact de la réunion?—R. Je crois que c'est le 11.

UN JURÉ. Le témoin a-t-il connu le nom du président pendant la réunion ou quelques jours après.

LE TÉMOIN. Quelques jours après.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Afin de faire connaître l'accusé Schmitz et la part qu'il a prise à la réunion, je crois devoir porter à la connaissance de MM. les jurés une lettre qu'il a écrite à M. le juge d'instruction.

M. le procureur-général donne lecture de cette lettre. Schmitz déclare être l'auteur de la déclaration faite au nom de la 5e légion et insérée dans les journaux.

M. LE PRÉSIDENT, Schmitz, cette lettre est-elle de vous?

SCHMITZ. Je répondrai après l'audition de tous les témoins à charge; je ne puis après tout me rappeler tous les termes de cette lettre.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. On va vous la faire passer.

UN JURÉ. Le témoin peut-il nous dire si l'on s'est occupé spécialement de la manifestation ou de l'élection du colonel.

LE TÉMOIN. Je n'ai pas assisté à toute la séance; je sais que devant moi on ne s'est occupé que de la manifestation.

MAILLARD. Mais devant vous on a constitué le bureau pour l'élection.

LE TÉMOIN. C'est vrai.

MAILLARD. Voici ce qu'il y a eu après la constitution du bureau; plusieurs gardes nationaux on dit : « Mais nous avons à nous occuper de deux choses, de l'élection du colonel et puis de la manifestation. Commençons par la manifestation.

LE TÉMOIN. C'est vrai.

LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Mais vous vous êtes aperçu alors que l'on vous avait fait un petit mensonge? — R. Oui, mais j'ai toujours cru et je crois encore que la salle avait été louée pour l'élection et que ce n'est qu'incidemment et en raison des circonstances que l'on s'est occupé de la manifestation.

La lettre dont il a été fait lecture par M. le procureur-général est présentée au citoyen Schmitz qui la reconnaît pour être de lui.

Le témoin Duthy demande à se retirer, il est autorisé à le faire après l'audience. Le citoyen Pellier est également invité à rester pendant l'audience.

M. REVEL (Charles), marchand de vin.

D. Dites ce que vous savez. — R. Le matin, des individus que je ne connais pas sont venus chez moi. Entre autres propos ils disaient : Ce soir le président et les ministres coucheront à Vincennes; demain nous dépouillerons Changarnier et Cavaignac ; après-demain gare aux aristos. (Le témoin prononce ces paroles avec un accent allemand si prononcé, que les jurés eux-mêmes prennent part à l'hilarité du public). Le témoin continue : J'ai vu, au Château-d'Eau, Etienne Arago et un autre lieutenant-colonel. J'ai entendu crier : Vive la République *démocratique et sociale!*

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Vous auriez entendu dire à l'accusé Arago et au lieutenant-colonel que vous ne connaissez pas : « C'est aujourd'hui le jour de notre gloire.

LE TÉMOIN. Je ne me rappelle pas.

UN JURÉ, Le témoin a-t-il vu quelqu'un des accusés?

LE TÉMOIN, après avoir examiné les accusés, dit : Che n'en gonnais augun.

Me TOUREL. Je ferai remarquer à MM. les jurés, afin qu'ils sachent à quoi s'en tenir sur la moralité de certaines dépositions, que la déposition écrite du témoin se termine par cette phrase : « Et lecture faite, le déclarant, malgré nos observations, a refusé de signer, attendu qu'étant marchand de vins dans le quartier, il craint que cela ne nuise à son commerce. » (Hilarité.)

M. LE PRÉSIDENT. Je rappelle à l'auditoire qu'il doit garder le plus profond silence.

AU TÉMOIN. Avez-vous été l'objet de quelques menaces? — R. Non monsieur.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Ainsi, ce que vous avez dit est la vérité? — R. Rien que la vérité.

M. LE PRÉSIDENT. Vous pouvez vous retirer.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. L'accusé Schmitz ne s'op-

… à ce que le témoin Duthy se retire?

SCHMITZ. Non, monsieur le président. Les témoins Duthy et Pellier sont autorisés à se retirer, mais à la condition de se tenir à la disposition de la cour.

Villemot, Jean, soldat au 5e régiment de lanciers, accompagnait M. le ministre des travaux publics sur les boulevards le 13 : Lorsque nous arrivâmes à la porte Saint-Denis, la foule proférait les cris de : Vive la République! Vive la Constitution! Vive la République romaine! A bas les traitres! — A la porte Saint-Martin, la foule proférait les mêmes cris. — La redingotte de M. Lacrosse est déchirée. — Les mouvements de mon cheval firent faire un peu de vide autour de nous, et nous pûmes nous dégager.

UN DÉFENSEUR. Le témoin a-t-il vu quelques-uns des accusés? — R. Non.

E. BAUNE. M. Gent, ancien représentant du peuple, a contribué à dégager M. le ministre. Il n'est pas cité parmi les témoins à charge. Nous demandons à ce que M. le président, en vertu de son pouvoir discrétionnaire, veuille bien le faire entendre.

M. LE PRÉSIDENT. M. Gent est-il à Versailles?

BAUNE. Non, monsieur, il est à Paris; il se tiendra à la disposition de la cour et sera ici demain.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Nous ne nous y opposons pas.

BAUNE. Il est bien entendu que M. le ministre sera aussi entendu.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Nous ne consentirons jamais à faire assigner M. Lacrosse.

BAUNE. Nous le ferons alors assigner à la requête de la défense.

M. CHABRIER, chef d'escadron d'état-major de la garde nationale, a accompagné M. Lacrosse. Il dépose des mêmes faits, mais il a eu meilleures oreilles que le lancier, car il prétend avoir entendu crier : A bas le président! à bas le gouvernement!

D. Les groupes avaient-ils un rapport entre eux? — R. Ils s'appelaient les uns les autres de la Porte Saint-Denis à la Porte Saint-Martin, et de celle-ci au Château-d'Eau. La seule circonstance qui m'ait frappé, c'est que les gardes nationaux étaient très animés, à ce point, qu'ils m'ont paru gris ou souls.

M. DE RENNEVILLE, capitaine d'état-major de la garde nationale. Chargé par le ministre de l'intérieur de voir ce qui se passait sur le boulevard, apperçut M. Lacrosse engagé dans la manifestation, tomba de cheval près de l'Ambigu, et lorsqu'il fut relevé, retourna au ministère de l'intérieur.

Me BAC. Je demanderai au témoin s'il a entendu ce cri dont jusqu'ici personne n'a parlé que M. de Chabrier : A bas le président!

LE TÉMOIN. Non monsieur.

GUINARD. Je demanderai au témoin s'il reconnaît, parmi les accusés, quelqu'un qu'il ait vu exercer des violences, ou à qui il aurait entendu proférer des cris? — R. Non.

BERNARD, employé. Monsieur le président, avant de répondre comme témoin, je vous ferai observer que ma déposition a été recueillie dans une maison tierce. Plus tard, un commissaire de police est venu chez moi; il m'a assuré que je ne serais pas entendu au procès. Il a rédigé lui-même ma déposition, et me l'a ensuite fait signer. Plus tard, j'ai été appelé devant M. Broussais; je lui ai déposé des mêmes faits; mais je lui ai fait remarquer que j'avais la conviction que la manifestation devait être pacifique; que l'on aurait pu faire arrêter ceux qui animaient les groupes; que j'en avais reconnu un devant le café de Malte pour être un agent de police déguisé.

Le témoin déclare n'avoir entendu que les cris de: vive la Constitution! Il aurait remarqué, rue de Bondi, un drapeau sur lequel était écrit ces mots: Les ouvriers combattants de févier! C'était un homme en blouse qui portait le drapeau.

D. Dites-nous ce que vous savez par rapport au colonel Forestier? — R. J'ai vu, après l'affaire des Arts-et-Métiers, à 3 ou 4 heures, le colonel Forestier dans la rue Meslay; il était avec une vingtaine de gardes nationaux qui criaient vive la Constitution! Quant au colonel Forestier, je n'ai pas vu s'il criait.

D. N'avez-vous pas remarqué au Château-d'Eau deux messieurs? — R. Oui, deux messieurs sont arrivés dans un milord; l'un d'eux, que l'on m'a dit être M. Gant ou Gent, a dit qu'il ne fallait pas faire de mal au ministre, que c'était un honnête homme.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. N'avez-vous pas remarqué d'autres personnes? — R. Oui, l'on disait même, en désignant une personne, que c'était M. Considerant ou M. Lagrange.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. N'a-t-on pas crié : A la lanterne? — R. Non, monsieur.

D. Vous avez vu la veille un homme qui excitait la foule, le connaissez-vous? — R. Je ne le connais pas, c'était un cuisinier.

D. Et l'homme qui tenait un couteau? — R. Je ne le connais pas.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Nous devons dire que les hommes dont parle le témoin n'ayant pas été accusés de complot, sont renvoyés devant une autre juridiction.

Me BAC. Reconnaissez-vous quelques-uns des accusés? — R. Non.

DELAHAYE. A quelle heure êtes-vous arrivé au carré Saint-Martin? Avez-vous entendu les coups de feu avant ou après l'arrivée des artilleurs? — R. J'étais à la porte Saint-Martin à deux ou trois heures; j'y suis resté jusqu'à l'arrivée de Napoléon. Je crois bien que les artilleurs sont arrivés après.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Vous ne reconnaissez personne? — R. Je ne peux pas les reconnaitre, je ne les ai vus que par les derrières. (Explosion d'hilarité.)

LEMAITRE. En parlant d'un cuisinier, le témoin a semblé désigner le citoyen Charassin; peut-il nous dire quel était le signalement de l'homme qu'il a vu?

Le témoin donne un signalement qui ne se rapporte en rien à celui de Charassin.

M. GUILLAUME (Auguste), fabricant de gants, rue de Bondy, 16.

D. Avez-vous vu les groupes se former; paraissaient-ils organisés? — R. Non, monsieur.

D. N'avez-vous pas vu un chef? — R. J'ai vu le cit. Arago. On l'a entouré, on le félicitait; on criait vive la Constitution! mais il ne paraissait pas y avoir d'organisation.

D. A la hauteur de la rue de Lancry, une bande n'a-t-elle pas rejoint la manifestation; que criaient les hommes qui la composaient? — R. Cette bande était composée d'hommes en blouse; ils criaient : Vive la Constitution! vive la République! vive la Montagne!

D. Pas d'autres cris. — R. Non.

D. La veille, n'avez-vous pas vu aussi des groupes? — R. Oui.

D. Que criait-on? — R. Vive la Montagne! A bas les riches!

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Quel était le nombre de ceux qui étaient rassemblés le 13? — R. 6 000, si ce n'est plus.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. L'accusé Arago n'était-il pas à la tête? Cette troupe n'a-t-elle pas recruté d'autres bandes en route? — R. Oui, mais je ne puis préciser combien il y avait d'hommes.

M. LE PRÉSIDENT. Les hommes qui étaient le 13 sur le boulevard étaient-ils les mêmes que ceux qui s'attroupaient la veille? — R. C'étaient les mêmes.

D. Vous les avez reconnus? — R. Non, mais je crois que c'étaient les mêmes.

SCHMITZ. Le citoyen Arago était-il armé? — R. Non.

SCHMITZ. Mais vous avez déclaré qu'il avait son sabre. Quelle est la véritable de vos deux dépositions?

LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Le citoyen Arago avait-il quelque chose de remarquable? — R. Il était décoré.

SCHMITZ. Le citoyen Arago est décoré de juillet.

BAUNE. Et les décorés de juillet ont le droit de porter un ruban rouge avec un liseré noir.

LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Oui, quelques-uns.

BAUNE. Tous, M. le procureur-général.

SCHMITZ. Enfin, il y a une contradiction évidente. Ici le témoin nous dit qu'Arago n'avait pas de sabre, et dans l'instruction il a dit qu'il en avait un. — R. Il avait son sabre.

SCHMITZ C'est votre dernière version.

Me BAC. Le témoin n'a-t-il pas éprouvé un sentiment d'étonnement en voyant le 13 les hommes qu'il avait remarqué la veille, et surtout en voyant que la police ne cherchait pas à la dissiper? — R. Je ne puis rien dire, ce fait m'a semblé inconcevable.

GUINARD. Avez-vous remarqué dans les rangs de la manifestation et marchant vers la Madeleine des artilleurs armés? — R. Non.

GUINARD. Les artilleurs que le témoin a remarqué avaient été convoqués par moi, dès-lors il n'est pas étonnant qu'ils aient été armés.

LE TÉMOIN. Les artilleurs armés que j'ai vus ne faisaient pas partie de la manifestation, je l'ai toujours dit.

GUINARD. C'est tout ce que je voulais.

TERRÉ (Jacques), sergent au 18e de ligne, était, le 13, de garde au poste Bonne-Nouvelle.

D. On voulut vous faire rendre vos armes? — R. Oui, monsieur.

D. Vous avez commandé à vos hommes de repousser l'agression par la force? — R. Mes hommes ont fait bonne contenance, alors on m'a demandé de faire remettre les armes au fourreau.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Est-ce avant ou après la manifestation que l'on s'est porté sur votre poste? — R. Après.

D. Qui était à la tête de ceux qui vous assaillaient? — R. Un capitaine de la garde nationale.

D. Quels cris poussait-on? — R. Vive la Constitution! aux armes! on massacre nos frères.

Me BAC. Ainsi, on ne vous a assailli que parce que la troupe avait déjà fait usage de ses armes? — R. On le disait.

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez noblement agi; vous pouvez vous retirer.

M. PRIMORIN (Jules), 36 ans, commissaire de police, rue Neuve-des-Bons Enfants.

D. Connaissez-vous quelques-uns des accusés?

R. Non. Le 13 juin j'ai reçu l'ordre de M. le préfet de police, ainsi que plusieurs de mes collègues, de me mettre aux ordres de M. le général Changarnier. A la hauteur de la rue de la Paix, par suite des dispositions prises, la manifestation fut coupée, les sommations furent faites; mais comme la foule ne se dispersait pas, la troupe avança. Je vis alors plusieurs hommes qui en faisaient partie, dans un état d'exaltation extraordinaire, se jeter à genoux sur la chaussée en se découvrant la poitrine; en fuyant ils jetèrent les chaises sur la chaussée, de manière à former des barricades, qui furent détruites à l'instant.

D. Avez-vous entendu quelques coups de feu? — R. J'en ai entendu un, mais le bruit était éloigné, il paraissait être tiré dans la direction de la Chaussée-d'Antin; il n'y a pas eu de rixe; sept à huit mille hommes encombraient le boulevard des Italiens.

D. Paraissait-il y avoir des chefs? — R. Mon Dieu, c'était un peu cohue.

Le témoin donne quelques détails sur la marche de la manifestation et des troupes.

GUINARD. Les sommations ont-elles été faites avant que la manifestation fut coupée. — R. La troupe arrivait l'arme au bras, sur les boulevards, puis les sommations ont été faites.

GUINARD. Il résulte de cette déposition, que la troupe prenant en flanc la manifestation et agissant avec une grande énergie contre des citoyens qui, après tout, exerçaient un droit constitutionnel, a mis en fuite ceux qui était sur le boulevard, sans qu'il y ait eu aucune sommation de faite.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Nous n'admettons pas cela, la troupe arrivait sur le boulevard sans faire un seul mouvement agressif, elle en avait le droit.

GUINARD. Remarquez bien, une manifestation permise par la loi se fait pour demander le respect de la loi, et, arrivée sur le boulevard, elle est dispersée par la violence, par un mouvement irrésistible, vous le savez bien, sans qu'il y ait eu une seule sommation faite. Voilà tout ce que je veux constater.

LEMAITRE. J'étais à la manifestation. Lorsqu'elle arriva à la hauteur de la rue de la Paix, les chasseurs de Vincennes, qui y stationnaient, se précipitèrent au milieu de nous, ainsi que les gendarmes mobiles, sans sommation préalable. Quelques-uns de mes amis et moi nous nous adressâmes à quelques officiers de dragons; nous leur dîmes que notre manifestation était toute pacifique; que nous voulions la stricte exécution de la Constitution. Ces officiers nous dirent que ce n'était pas le moment de discuter; ils ne nous brutalisèrent pas; mais nous vîmes plus loin, du côté du boulevard des Italiens, des dragons qui exerçaient des violences contre les citoyens. Je suis étonné qu'on ait dit que la manifestation était en désordre. Le chef du poste Bonne-Nouvelle, qui vient de déposer, pourrait constater qu'elle est passée en bon ordre devant son poste. Toujours est-il que nous avons été séparés par la troupe sans sommation.

LE TÉMOIN. Cela ne me paraît pas possible. Quand nous sommes arrivés, nous avons trouvé un vide. Il n'y avait pas besoin de sommation.

GUINARD. Je prie messieurs les hauts jurés de vouloir bien s'arrêter sur ce détail, qui est très important. La force armée a pris la manifestation en flanc; je ne dis pas qu'elle soit arrivée la baïonnette à la main, mais elle a fait sur le boulevard un double mouvement à droite et à gauche, de manière à séparer la manifestation en deux parties, l'une du côté de la Madeleine, et c'est dans celle-là que se trouvait mon coaccusé Lemaitre, l'autre du côté des Italiens, et c'est dans celle-là que se trouvait le magistrat qui dépose. Mais un point sur lequel il ne peut pas me contredire et qui sera établi par les officiers eux-mêmes, c'est que la manifestation a été coupée par la force avant toute sommation.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Que le vide ait existé ou non, nous maintenons que la dispersion a été parfaitement légale.

Me CHARLES DAIN. On n'a jeté que des chaises sur le boulevard? — R. Oui.

Me BAC. Un commissaire de police a déclaré que le coup de feu a été tiré par un chasseur de Vincennes et a tué un citoyen.

LE TÉMOIN. Le coup de feu dont j'ai parlé est parti de la foule.

GUINARD. Le témoin a-t-il entendu plusieurs coups de feu? — R. Je n'en ai entendu qu'un seul.

GUINARD. Je tiens essentiellement à constater ce fait.

La séance est suspendue à 2 heures.

A 2 heures 1/2 elle est reprise. Pour faciliter l'intelligence des débats, par les ordres du président, un plan de Paris est distribué à MM. les jurés. On continue l'audition des témoins.

M. ROLLIN (Alexandre-Alphonse), 68 ans, chef d'état-major du général en chef, aux Tuileries, connaît le cit. Guinard.

Comme chef d'état-major, j'ai eu connaissance des dispositions prises par le général en chef pour la journée du 13 juin. On avait appris la veille que cette manifestation devait être hostile à la cause de l'ordre. Plusieurs régiments furent mandés à Paris et disposés par nous pour occuper différents points stratégiques.

Le témoin explique d'une manière très circonstanciée quelles sont les dispositions qui furent prises à l'avance par le général en chef.

De sa déposition, il ressort que sans sommations préalables, la manifestation fut coupée par la troupe à la hauteur de la rue de la Paix.

Arrivés à la hauteur de la rue Montmartre, quelques coups de feu furent tirés sur la troupe; et j'ai entendu dire, je ne l'ai pas vu, qu'un chasseur de Vincennes riposta et tua un assaillant.

A la hauteur de la rue Transnonain, le commandant envoya un bataillon pour explorer ce quartier; ce bataillon revint, et le commandant fit le rapport qu'il avait trouvé quelques barricades, mais qu'elles n'avaient pas été défendues.

D. Lorsque la troupe, débouchant sur le boulevard, arriva près de la manifestation, y avait-il un vide? — R. Non, monsieur, la colonne ne s'arrêta pas; elle serrait la troupe, et pour se faire un passage quelques soldats furent obligés de se servir de la crosse de leurs fusils. (Rumeurs.)

M. LE PRÉSIDENT. Mais n'y avait-il aucun vide entre la troupe et la tête de la colonne? — R. Non, monsieur, il n'y en avait pas, et il ne pouvait pas y en avoir.

D. Qui a tiré le coup de feu dont vous avez parlé? — R. J'ai dit déjà que c'était un insurgé, et qu'un clairon de chasseurs de Vincennes avait riposté et tué cet insurgé.

GUINARD. Pour faire place à la troupe, on n'a fait aucune sommation? — R. Non. Ce n'est que lorsqu'on fut sur le terrain que la troupe fit face à la colonne et que les sommations furent faites.

GUINARD. Ainsi, les chasseurs ont fait tête de colonne à droite d'un côté, pendant que la gendarmerie mobile faisait tête de colonne à gauche d'un autre; la manifestation se trouvait ainsi cernée des deux côté; l'infanterie a traversé le boulevard, puis les sommations ont été faites. — R. Sans doute, on ne pouvait faire de sommation, puisqu'il n'y avait pas de place.

M. LE PRÉSIDENT. Mais le général n'était-il pas séparé un peu de la troupe? — R. Non, il était suivi immédiatement par les soldats; il était impossible qu'il y eût un vide, la tête de la manifestation étant coupée, et la queue de la colonne avançant toujours.

GUINARD. Dites nous, je vous prie, si la manifestation a été coupée avant les sommations? — R. Elle a été coupée avant par le général en chef, qui s'est trouvé ainsi au milieu de la foule avec les soldats qui le suivaient.

GUINARD. La manifestation occupait-elle la largeur du boulevard? — R. Oui, elle occupait la largeur du boulevard.

GUINARD. C'est bien! c'est tout ce que je voulais savoir.

M. LE PRÉSIDENT. Vous pouvez vous retirer.

Le témoin se retire au milieu d'une vive agitation.

M. LANDRY DE SAINT AUBIN (Charles-Ferdinand-Maxime), capitaine commandant le 6e bataillon de chasseurs à pied, caserné à l'Assemblée nationale.

D. Expliquez-nous comment la manifestation a été coupée. — R. La manifestation avait déjà été coupée par le 2e dragons qui nous avait précédé. Arrivé sur le boulevard je fis faire tête de colonne à gauche, poursuivant ma route au pas gymnastique jusqu'à la Madeleine; là, ne trouvant plus personne, je donnai quelque repos à mon bataillon. Je reçus l'ordre de revenir du côté de la Porte-Saint-Denis. Je revins au pas accéléré. Je fis occuper les coins de la rue Vivienne Je fis occuper le passage Verdeau, où se trouvaient les Amis de la Constitution.

D. Les sommations ont-elles été faites? — R. Oui, monsieur; le passage n'a été occupé qu'après les sommations. Il y avait des hommes qui criaient : Vive la Constitution! vive la République démocratique et sociale. Ils ont insulté le général commandant devant nous; l'un d'eux, qui agitait un bonnet, a été arrêté. Quant à nous, on nous a insultés : on nous a traités de bouchers. Mais j'y suis habitué, je n'y fais pas attention. C'est ordinairement ainsi que ces messieurs nous traitent.

UN JURÉ. Je prie monsieur le président de demander au témoin s'il reconnaîtrait parmi les accusés, le garde national qui agitait son bonnet et qui fut arrêté.

LE TÉMOIN. Je ne pourrais pas le reconnaître, attendu que lorsqu'il a été arrêté il avait l'oreille tellement basse que je n'ai pu voir sa figure.

M. E. BAUNE. Cet officier a été reconnu par l'instructeur, mais il n'est pas poursuivi.

GUINARD. Je prie monsieur le président de vouloir bien demander au témoin si cet officier, qui portait l'oreille si basse, seul et désarmé au milieu d'hommes armés et nombreux, après son arrestation, s'il n'a pas été en but à de mauvais traitements?

LE TÉMOIN. Effectivement, je lui ai vu arracher ses épaulettes.

GUINARD. Le témoin ne pourrait-il pas dire le nom de celui qui a arraché les épaulettes de cet officier?

LE TÉMOIN. Non, car le mouvement s'est exécuté dans le passage et avec beaucoup de rapidité.

UN DÉFENSEUR. Cet officier n'a-t-il pas été arrêté par votre bataillon? — R. Non. Mon bataillon n'a procédé à aucune arrestation.

Le témoin DE GOYON, colonel du 2e régiment de dragons, 46 ans, est introduit et dépose :

Le 13 juin, à 11 heures 1/2, je reçus l'ordre de me tenir prêt à sortir. A midi et demi, le général me fit appeler, et me dit que j'étais appelé à l'honneur de marcher en tête de sa colonne.

Arrivé à la rue de la Paix, nous nous trouvâmes en présence d'une foule très compacte: nous *la rompîmes immédiatement*... On criait vive la Constitution, cri très légal sans doute, mais qui, par *l'accent avec lequel il était prononcé*, pouvait inspirer de sérieuses inquiétudes. Les sommations furent faites: puis le général, se tournant vers moi, me dit : « Maintenant, c'est votre affaire. » Alors je me tournai vers ma troupe; je lui donnai mes ordres, et je chargeai la foule.

Sur les boulevards nous rencontrâmes un cabriolet dans lequel il y avait un homme qui avait reçu deux blessures. Ne voulant pas que cet homme fût promené sur les boulevards, j'envoyai dire au cocher de se retirer. Plusieurs coups de fusil furent tirés, puis la fuite la plus rapide commença.

Pour bien rendre cette déposition, il faudrait pouvoir transcrire l'accent de M. de Goyon, qui croit nécessaire de rendre compte de ses opinions et de ses sentiments. Il n'est pas interrompu par M. le procureur-général, comme l'a été hier M. de Girardin.

D. Y avait-il un vide entre la tête de la manifestation et la troupe? — R. Le général n'était pas séparé de ses troupes, et il était très difficile qu'il y eût un vide, puisque nous marchions à la rencontre les uns des autres. On montrait le poing au général en chef, on poussait des vociférations frénétiques.

D. Quels étaient ces cris? — R. On nous appelait des bourreaux; on disait que nous faisions une guerre fratricide.

D. Avez-vous vu le drapeau rouge?

GUINARD. Vous êtes le seul qui parliez de nombreux coups de feu!

M. TISSERAND (Emile), lieutenant-colonel de la garde républicaine. Le 13 juin, d'après les ordres du général, je pris la droite des troupes qui marchaient contre la manifestation; arrivé au boulevard, je tournai immédiatement à droite, une autre partie de la colonne prit à gauche, puis on fit faire halte, et les sommations furent faites. C'est alors que nous vîmes des individus se jeter à genoux en criant : « Ne tirez pas sur vos frères! » Nous fîmes alors une charge vigoureuse, et la manifestation fut dispersée. A la hauteur de la rue Montmartre, les voitures et le bureau de la station étaient renversés. Partout sur le boulevard Bonne-Nouvelle, je vis les rues adjacentes encombrées d'*hommes en blouse*; ils ne paraissaient pas hostiles, mais, en revenant, il n'en fut pas de même; un coup de feu fut tiré.

J'ai encore un fait particulier à porter à votre connaissance. Dans la rue Vivienne, un homme se porta devant nous et cria avec un accent provocateur : « Vive la Montagne! vive les Romains! » Comme ce cri avait alors quelque chose de menaçant, je lui fis donner deux vigoureux coups d'épée.

M. LE PRÉSIDENT. De plat d'épée? — R. Oui, de plat d'épée. Je fis arrêter cet homme.

D. Vos soldats seraient entrés dans une maison d'où l'on tirait des coups de feu? — R. Oui, monsieur, à la hauteur du boulevard Bonne-Nouvelle. Je n'avais pas entendu les coups de fusil.

Me COMBIER. Je demanderai au témoin si les ordres reçus par ce témoin lui permettaient de sabrer. (Vives réclamations de la part de M. le procureur-général.)

M. LE PRÉSIDENT. Je ne permettrai pas qu'on prête au témoin des expressions dont il ne s'est pas servi.

Me COMBIER lisant : « De sabrer, de frapper les personnes qui pousseraient des cris selon lui insolents. » Une personne pousse un cri : Vive la Montagne! vive les Romains! Comme ce cri avait évidemment une intention provocatrice, je lui appliquai plusieurs vigoureux coups de plat d'épée sur la tête et sur le côté. Ce jeune homme tomba et fut arrêté. » Je demande donc si les ordres que le témoin a reçus allaient jusqu'à sabrer, frapper ceux qui pousseraient des cris insolents selon lui, constitutionnels selon nous.

LE TÉMOIN. J'avais reçu l'ordre de repousser la force par la force.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Le témoin a exécuté les ordres qu'il a reçus, et il a accompli son devoir.

Me BUVIGNIER. Si monsieur le procureur-général connaissait mieux le fait dont il s'agit, certes il ne donnerait pas au témoin un pareil éloge. Le témoin a agi avec une grande brutalité.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Nous ne souffrirons pas qu'on se serve d'expressions insultantes pour les témoins, et le mot brutalité est une insulte.

Me COMBIER. Quoi! renverser un homme!

M. LE PRÉSIDENT. Vous n'avez pas la parole; laissez votre confrère s'expliquer avec M. le procureur-général.

Me BUVIGNIER. Monsieur, la personne qui a été frappée ne serait pas tombée si le témoin n'avait donné que du plat de son épée. Il a donné un coup de pointe, et nous sommes à même d'en faire la preuve.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Le témoin n'a pas donné un coup de pointe; il n'a pas assassiné, et nous prions M. le président de mettre un terme à ce débat.

M. LE PRÉSIDENT. Le débat est terminé.

M. GUINARD. Monsieur le président, voulez-vous me permettre de rappeler une phrase de la déposition écrite du témoin : « Pour moi, je n'ai pas vu la manifestation du côté de la Madeleine, car j'étais masqué par la cavalerie et les chasseurs de Vincennes. Devant la colonne de troupes, j'avais placé la 1re compagnie de mon bataillon en ligne pour protéger les tambours et les commissaires de police chargés de faire les sommations. La 1re compagnie de chasseurs de Vincennes en avait fait autant, et il en résultait que les deux compagnies barraient la totalité du boulevard. » Ainsi, une manifestation parfaitement légale, constitutionnelle, a été rompue par la force avant les sommations prescrites par la loi.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Nous ne nions pas le fait, mais l'accusation regarde la manifestation comme étant un attentat à la Constitution.

Me COMBIER. Il ne s'agit pas de savoir si les sommations ont été faites lorsque les troupes ont été sur le boulevard, mais bien de savoir si les troupes ont traversé la manifestation qui occupait toute la largeur du boulevard, se sont rangées à droite et à gauche, et qu'enfin les sommations ont été faites. Nous saurons après si les troupes ont traversé le boulevard aussi pacifiquement que le prétend l'accusation.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Nous n'avons jamais contesté que les sommations n'ont été faites qu'après l'occupation du boulevard.

Me COMBIER. C'est ce point très important que nous tenons bien à établir.

M. PETIT (François), lieutenant de gendarmerie mobile, rend compte des faits déjà connus relatifs à l'arrivée de la manifestation.

Lorsque nous repoussâmes les individus qui formaient la tête de la colonne, ils s'enfuirent en criant : Aux armes! on assassine nos frères! aux barricades! » Le témoin a entendu un coup de feu à la hauteur de la rue du Mont-Blanc.

GUINARD. Je tiens beaucoup à constater un fait. J'avais l'honneur de commander une légion de la garde nationale. Le 13, des gardes nationaux vinrent me trouver; ils portaient les traces sanglantes des violences qui avaient été exercées contre eux; ils me dirent : « Colonel, ne nous défendrez-vous pas? » Des représentants vinrent aussi à moi; ils portaient aussi des marques de violences. Alors je répondis : « Eh bien! si, je vous défendrai! » Et j'étais dans mon droit.

S'adressant à M. le procureur-général : Non, monsieur le procureur-général, nous ne sommes pas des fauteurs de guerre civile, monsieur le procureur-général, nous ne sommes pas des anarchistes, nous sommes des hommes dévous à la République et à la Constitution; oui, messieurs les jurés, à la Constitution que nous avons faite lorsque nous étions à l'Assemblé constituante.

Et maintenant, Messieurs, je vous demande la permission de lire la déposition écrite du témoin, afin de vous faire bien apprécier sa conduite.

M. Guinard lit cette déposition; le témoin se vante en effet d'avoir, sans provocation aucune, fait charger et recharger la foule désarmée.

Voilà tout ce que j'ai à dire sur ce témoin, cela peut suffire, et je crois que la défense doit tirer un grand parti de sa déposition.

Maintenant le témoin a parlé de violences indignes exercées contre des citoyens désarmés; il est sorti de sa bouche des paroles indignes d'un officier français; mais il n'a pas tout dit, je compléterai son récit.

Devant le perron du Palais-National, un jeune homme s'est jeté à genoux devant la troupe, il était sans armes, il ne portait qu'un faible jonc, il découvrit sa poitrine; eh bien! ce jeune homme, cet enfant a été frappé par un officier d'un coup de sabre au travers la figure...

LE TÉMOIN. Oui, c'est moi. (Mouvement prolongé. — Rumeurs.)

GUINARD. Si ce jeune homme n'avait pas eu des lunettes, qui ont arrêté un peu l'épée, il aurait été blessé encore plus grièvement qu'il ne l'a été; car il l'a été, messieurs les jurés, il a eu le cartilage du nez fendu. (Mouvement.)

Eh bien! vous avez entendu le témoin se vanter de cet acte que je ne veux, que je ne puis qualifier; comparez sa conduite, je vous prie, avec celle tenue par le peuple en février.

En Février, messieurs, nous avons fait une révolution, et lorsque nous avions la force pour nous, lorsque nous étions tout-puissants, citez nous un seul fait pareil à celui du témoin.

(Avec énergie.) Je vous mets un défi de citer un seul fait de violence de la part du peuple.

Vous vous rappelez sans doute que, dans les premiers jours, une manifestation ridicule, que l'on nomma des *bonnets à poil*, a eu lieu; elle était dirigée contre les hommes qui tenaient le pouvoir alors. La justice voulut agir, eh bien! nous l'avons arrêté, parce que nous ne voulions pas qu'une seule violence eût lieu, qu'une seule goutte de sang fût versée.

Je vous fais juges maintenant, prononcez, dites si le défenseur n'avait pas le droit de parler comme il l'a fait.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. L'accusé oublie que ces hommes contre lesquels des violences ont été exercées, voulaient renverser les pouvoirs, attenter à la Constitution, qu'ils prétendaient défendre. Nous sommes obligés de répondre sur ce point à l'accusé Guinard; il faut que les pouvoirs soient respectés, et je ne comprends pas que l'accusé ait reproché à un officier d'avoir exécuté les ordres qu'il a reçus.

Me TOUREL. Il s'agit de savoir si un jeune homme qui se présente sans armes, dans l'exercice d'un droit constitutionnel, qui présente sa poitrine aux baïonnettes, conjure les soldats de ne pas tirer sur des frères, [illegible] émeutier. Il faudrait savoir si on a le droit de repousser ces hommes par la force. Et vraiment, notre cœur a bondi d'indignation lorsque nous avons entendu le témoin venir se vanter, à cette audience, d'avoir frappé cet homme sans défense. Cela est indigne d'un soldat français. (Vive approbation dans les tribunes.)

LE TÉMOIN, se tournant du côté des avocats et des accusés. Vous êtes tous des Jean-foutre! (Violent tumulte.) — Tous les accusés se lèvent. Ils s'adressent au témoin.

PILHES. Cet homme n'est pas français; non, il ne l'est pas.

M. MERLIOT. Il est indigne de l'épaulette.

Les accusés et les défenseurs, debout, sont en proie à la plus vive agitation. La plus grande émotion règne dans la salle. Nous ne pouvons saisir toutes les paroles qui sont prononcées par les accusés. Le président réclame en vain le silence. Tous les accusés demandent successivement la parole et en même temps que les défenseurs.

[illegible]. Monsieur le président, je me suis rendu ici volontairement, pour y être jugé ; si j'avais eu y être insulté, je n'y serais pas venu. (Vive approbation, surtout dans la tribune réservée.)

M. le président réclame le silence pour le procureur-général. Le silence se rétablit peu à peu, mais l'agitation est toujours très grande.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Nous n'avons pas la pensée de justifier les paroles prononcées par le témoin ; mais nous ferons remarquer qu'elles ont été provoquées par une grave insulte de la part de l'un des défenseurs. Comme il est impossible que la justice se rende si tous les jours des scandales se renouvellent sur ces bancs, nous nous voyons forcé de présenter à la cour des conclusions. Déjà hier les accusés ont provoqué une vive agitation ; l'audience a dû être suspendue ; aujourd'hui ils sont allés plus loin : ils viennent d'insulter gravement un témoin, et comme tous se sont levés, nous requérons qu'il plaise à la cour, en vertu de l'art. 10 de la loi du 9 septembre 1835, faire retirer des débats les accusés qui viennent d'élever ce tumulte, et faire continuer les débats en leur absence. Nous avons entendu les applaudissements qui sont partis des tribunes publiques. Les personnes qui les occupent ont oublié qu'elles étaient dans le temple de la justice : si cela se reproduisait encore, nous nous verrions obligés de requérir.

[illegible]. Je demande à être conduit immédiatement au Mont Saint-Michel.

TOUS LES ACCUSÉS. Tous ! tous ! nous demandons à sortir de l'audience.

Me TOUREL demande la parole pour répondre à M. le procureur-général.

M. LE PRÉSIDENT. Avocat, vous êtes trop ému, attendez.

Les accusés parlent et désignent le témoin.

Me BUVIGNIER, se tournant de leur côté. Citoyens, laissez cet homme, il a fui devant le peuple en février.

Me TOUREL. Pardon, monsieur le président, je ne suis jamais ému que des paroles qui blessent l'honneur et la dignité. J'avais eu confiance dans la loyauté de M. le procureur-général, qui s'est autrefois honoré de porter notre robe. J'avais espéré qu'il demanderait justice de l'insulte faite par le témoin à tout le barreau dans notre personne. Eh quoi ! faudra-t-il rayer du code d'instruction criminelle l'article qui autorise le défenseur et l'accusé à dire du témoin tout ce qui leur paraît convenable dans l'intérêt de la défense ! faudra-t-il, pour restreindre la liberté de la défense, lacérer les codes ? faudra-t-il éloigner ce public qui nous protège aussi dans notre liberté, et verrons-nous imprimées les paroles qui ont retenti dans cette enceinte, et qui ont indigné jusqu'aux voûtes du palais de la justice ? (Mouvement.) Nous allons présenter à la cour des conclusions tendant à ce qu'elle vide cet incident par un arrêt.

MAIGNE. Je demande à me retirer de cette audience où je puis être insulté sans pouvoir répondre. Au 24 février nous avons vu des gardes municipaux pris par le peuple. Le peuple voulait les faire prisonniers. Il avait bien quelques griefs contre ces hommes qui la veille avaient tiré sur lui sans sommation. Un de nos amis qui après avoir servi la Révolution, vient de mourir sur un grabat à l'hôpital, et moi, nous fîmes comprendre au peuple que sa vengeance à lui c'était le pardon. Le peuple laissa sortir ces hommes. Ils nous demandèrent de les conduire à un numéro de la rue Mouffetard qu'ils nous indiquèrent. Au moment où nous entrions dans la rue, des hommes du peuple, par un premier mouvement, s'avancèrent sur les municipaux ; nous nous mîmes devant ceux-ci, nous leurs fîmes un rempart de nos corps, et nous dîmes à ceux qui les menaçaient : nous avons donné à ces soldats la parole du peuple qu'il ne leur serait fait aucun mal. Le peuple tint la parole du peuple. Et maintenant, que le témoin compare la conduite du peuple à la sienne ! Me sera-t-il permis de dire qu'une insulte ainsi lancée à un homme qui ne peut ni croiser l'épée ni échanger une balle, c'est une lâcheté. (Sensation profonde.)

Tous les accusés se lèvent. Nous demandons tous à nous retirer de l'audience. (Longue et vive agitation.)

Me CHARLES DAIN. Monsieur le président, j'espérais que M. le procureur général, qui s'est honoré de porter notre robe, prendrait le soin de la faire respecter. Pour ma dignité, pour le respect que je dois à ma profession, je prie la cour de vouloir bien me permettre de me retirer. Je croirais lui faire injure en reparaissant devant elle avant que réparation nous ait été faite. (Me Charles Dain se retire.)

Me BUVIGNIER. La cour me permettra d'imiter mon confrère.

(Tous les avocats se lèvent et quittent le banc de la défense.)

M. LE PRÉSIDENT. Avocats, avocats, vous abandonnez les accusés.

TOUS LES ACCUSÉS. Nous nous retirons aussi ; qu'on nous condamne.

Les gendarmes s'opposent à ce que les accusés se retirent.

LES ACCUSÉS. Nous protestons ! nous protestons ! On nous retient aux débats par la violence.

Sur l'invitation de M. le président, les avocats reprennent leur place et engagent les accusés au calme. La cour se retire dans la chambre du conseil pour en délibérer. Il est cinq heures ; à six heures elle rentre en séance, et M. le président, après avoir averti l'auditoire que toutes manifestations sont interdites, prononce un arrêt par lequel la haute cour, statuant sur les conclusions du ministère public ; attendu que les accusés ont été insultés, et que leur irritation est concevable ; ordonne qu'il sera passé outre aux débats.

Cet arrêt est accueilli par des marques générales de satisfaction.

L'audience est levée à six heures et un quart.

Assemblée législative.

Séance du 17 octobre. — Présidence du cit. DUPIN.

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

Un grand nombre de pétitions sont déposées pour demander l'enseignement gratuit et obligatoire, et protester contre le rétablissement de l'impôt sur les boissons.

L'ordre du jour appelle la vérification des élections de la Guadeloupe.

M. VERNHETTE, au nom du 3e bureau, fait un rapport sur ces élections.

Les élections ont eu lieu le 24 et le 25. Sur 29 275 citoyens, 15 375 seulement ont voté. MM. Schœlcher et Perrinon ont réuni la grande majorité ; MM. Bissette et Richard n'ont obtenu, le premier que 4 220 voix, le second que 4 214 voix.

Dix-sept protestations ont été présentées contre ces élections.

Ainsi l'on aurait dit aux noirs que si les élus étaient nommés, ils auraient une part de l'indemnité, et que de plus on leur donnerait à chacun un champ. Des violences nombreuses auraient eu lieu sur plusieurs points. On cite à l'appui de ces allégations une proclamation de l'amiral Bruat, dans laquelle le gouvernement rassure les noirs sur les craintes que le parti de MM. Schœlcher et Perrinon leur aurait fait concevoir sur le rétablissement de l'esclavage.

On cite aussi divers témoignages constatant le bruit répandu généralement parmi les noirs que M. Bissette se joindrait aux blanc pour faire rétablir l'esclavage.

Le rapporteur continue, au milieu de l'inattention générale, un long et fastidieux rapport. Le mot *populace*, employé par lui, en parlant des noirs, soulève des protestations à gauche. D'après une pièce dont il donne lecture, des noirs auraient dit, en parlant de M. Bissette : Il veut rétablir l'esclavage, nous voulons le manger, nous voulons boire son sang. (Mouvement.)

UNE VOIX à gauche. Vous cherchez à préparer la candidature de M. Bissette.

UNE VOIX A DROITE. Montez à la tribune.

LA VOIX DE GAUCHE. Après vous. (On rit.)

M. VERNHETTE poursuit sa lecture. Il s'emporte avec le plus grand calme, contre les passions anarchiques qui ont bouleversé Marie-Galante et la Guadeloupe. Il convient, du reste, que le voyage de M. Bissette, à la Guadeloupe, a été un évènement malheureux. Quelques membres du bureau ont été d'avis d'attendre le résultat de l'instruction judiciaire qui aura lieu sur tous ces faits. Mais la majorité a été d'avis, vu la difficulté d'une enquête parlementaire, de proposer l'annulation des élections.

M. SCHŒLCHER. Je ne m'attendais guère à voir l'abus des influences invoqué par nos adversaires politiques, eux qui en ont tant abusé. Je ferai remarquer d'abord que, quels que soient les faits, M. Perrinon et moi n'ayons pas paru aux colonies, et que, par conséquent, ces faits, nous n'en serions nullement responsables.

L'orateur fait l'historique du voyage de M. Bissette à la Guadeloupe. M. Bissette, à cette époque, étant déjà élu représentant de la Martinique, n'est allé à la Guadeloupe que pour combattre l'élection de MM. Schœlcher et Perrinon. M. Bissette a voyagé à la Guadeloupe avec tout l'appareil de la force militaire,

Il ne se contentait même pas de cette force. Les amis qui l'accompagnaient étaient aussi armés. Ainsi, au commencement de juillet, un des amis de M. Bissette a été condamné en police correctionnelle pour avoir menacé d'un pistolet les électeurs qui ne voulaient pas entendre son ami.

Divers autres faits de même genre ont été punis par les tribunaux. Ces condamnations sont rapportées par les journaux du pays qui combattaient la candidature de l'orateur. M. Bissette était annoncé par les maires qui convoquaient les électeurs pour l'entendre. Les comités électoraux qui patronaient M. Bissette étaient établis dans les mairies. Les maires, l'écharpe à la ceinture, présidaient les comités.

Il me semble que rien n'a été oublié pour soulever en effet les passions ; mais ce sont nos concurrents qui l'ont fait et non pas nous.

On a dit que nos amis avaient pris des mesures pour empêcher M. Bissette de haranguer les noirs. C'est là une allégation du rapport que rien, absolument rien ne justifie. Il n'a pas été nécessaire d'influencer les noirs pour que M. Bissette pût leur devenir suspect.

L'année dernière, un colon appartenant à une ancienne famille de créoles, M. Charles Dain, a été élu à la Martinique à l'unanimité. Mais dès que les colons ont vu M. Charles Dain montrer de l'affection pour les hommes de couleur, ils lui ont retiré leurs sympathies et leurs votes, et l'ont traité de renégat. La même révolution a bien pu s'opérer dans l'esprit des noirs, à l'égard de M. Bissette.

L'orateur cite un grand nombre d'articles de journaux de la localité, et il établit que ses amis n'ont eu d'organe de leur opinion qu'à partir du 17 juin, et il fait remarquer que le premier numéro de cette publication combattait avec force les bruits ridicules qu'on semait parmi les cultivateurs relativement au rétablissement de l'esclavage auquel M. Bissette devait, disait-on, concourir.

M. Schœlcher défend les hommes de couleur d'être les auteurs de ces bruits ; ils n'excitent point les nègres, ainsi qu'on le prétend, à dépouiller les blancs et à les chasser.

Il n'y a ni Montagnards, ni républicains rouges, ni socialistes aux colonies, ajoute M. Schœlcher ; pourtant ils ont nommé un socialiste ; car, je le suis ; mais ils m'ont nommé quoique et non parce que ; ils m'ont nommé parce que j'ai combattu pour l'abolition de l'esclavage.

M. Schœlcher revient sur les accusations dirigées contre lui et son ami Perrinon.

On m'a accusé, dit il, d'avoir fomenté les troubles de juin, on m'a attribué les actes de violence et les assassinats, et il n'y a pas eu un seul assassinat commis. Non, je n'ai jamais voulu la substitution de la population de couleur à la population blanche ; je n'ai jamais prêché, ainsi qu'on le prétend, la spoliation des blancs par les noirs. Je défie qu'on trouve un mot, un seul mot d'un aussi abominable système dans mes discours ou dans mes ouvrages.

Quand le général Cavaignac arriva au pouvoir exécutif, les colons lui demandèrent le rappel du général Perrinon, par cette seule raison qu'il était mulâtre, et sans savoir encore ce qu'il serait. M. Cavaignac fit valoir auprès des colons la nécessité de travailler à un rapprochement qui aurait concilié tous les partis. Qui s'opposa à ces généreuses intentions ? Je le prie de le dire à l'Assemblée, je le prie de dire si je n'ai concouru de toutes mes forces à cet acte de réconciliation ?

MM. Pécoul et le général Cavaignac se rencontrent à la tribune. M. Pécoul s'empresse de céder la place au général.

M. LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC. M. Schœlcher a invoqué mon témoignage sur un fait qui s'est passé alors que j'étais au pouvoir. Il est très vrai que des représentants des colonies étaient venus me demander le rappel du gouverneur-général M. Perrinon. Il n'était pas encore arrivé aux colonies, et c'est dans cette réunion même que son arrivée me fut annoncée. Alors je compris que la demande des colons était plutôt le résultat d'une prévention que de justes plaintes, et je ne crus pas pouvoir révoquer M. Perrinon, dont il n'était pas possible d'incriminer la conduite.

Je pensai aussi profiter de cette réunion pour voir si la conciliation ne pourrait être opérée dans les deux opinions contraires manifestées sur les colonies ; cela me paraissait bon à tenter dans la situation nouvelle de ces colonies. Je ne dirai pas, car ce serait exprimer quelque chose d'injuste, je ne dirai pas que personne me montrât le refus d'entrer dans une conciliation ; mais chez les colons il y avait des intérêts de famille tellement opposés que les deux opinions ne pouvaient s'accorder, et que parfois les pensées de ces messieurs s'énonçaient avec trop de vivacité. Je dois ajouter que M. Schœlcher, qui n'avait à soutenir qu'une opinion et non des intérêts, a gardé presque toujours le silence, est toujours resté calme.

M. PÉCOUL prononce quelques mots pour rappeler qu'il n'a jamais repoussé la conciliation dans les idées.

M. PERRINON reproduit dans un discours, couvert par le bruit des conversations particulières, les principales assertions de M. Schœlcher.

M. DE TRACY, ministre de la marine, défend l'amiral qui représente le gouvernement aux Antilles, et déclare qu'il a fait tous ses efforts pour effacer les traces de dissidence et de division entre les populations des colonies.

M. WALLON. On a reproché aux électeurs de la Guadeloupe des abus d'influence morale et naturelle. Des violences ont eu lieu sur plusieurs points de la Guadeloupe ; mais les violences n'ont eu lieu qu'après les élections. Marie-Galante seule a été témoin de violences pendant le second jour des élections. Or, ces violences sont arrivées sur l'arrestation d'un envoyé. Du reste, les journaux de la localité constatent que partout le reste de la contrée les élections se sont faites dans le plus grand calme. Attribuer les abstentions à des violences morales, c'est aller contre les faits et ne pas tenir compte des précédents. L'année dernière de nombreuses abstentions s'étaient produites. (Aux voix ! aux voix !)

La majorité de l'Assemblée réclame la clôture avec force

Un membre de la commission, M. Leverrier, paraît à la tribune.

VOIX NOMBREUSES. Aux voix ! aux voix !

Le tumulte le plus considérable a lieu dans l'Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT. Vous demandez la clôture avec tant d'impétuosité, qu'il est impossible de la mettre aux voix.

La clôture est prononcée. Les conclusions de la commission, tendant à annuler les élections de MM. Schœlcher et Perrinon, sont mises aux voix et adoptées à une forte majorité.

A GAUCHE. C'est une infamie !

La séance est levée à cinq heures trois quarts.

Demain, à une heure, séance publique. Projet d'intérêt local. Discussion des affaires de Rome.

M. Benoist-d'Azy, au nom de la commission du budget, a fait un rapport sur le budget spécial de la marine. Les conclusions du rapport sont renfermées dans ce projet de résolution soumis à l'Assemblée :

Art. 1er. Il sera procédé à une enquête parlementaire sur la situation et l'organisation des services de la marine.

Art. 2. Cette enquête sera faite par une commission de quinze membres, nommée par l'Assemblée nationale, au scrutin de liste et à la majorité absolue.

Art. 3. Tous pouvoirs seront donnés à la commission d'enquête pour mander et entendre toutes personnes, pour provoquer et recueillir tous renseignements, et pour faire toutes recherches et vérifications nécessaires.

M. le ministre de l'intérieur vient de présenter un projet de loi tendant à proroger pour trois ans, à partir du 1er janvier 1850, les lois relatives aux étrangers réfugiés en France. On sait que le gouvernement actuel a été peu hospitalier, et on ne sera donc pas surpris de cette demande de prorogation pour *trois ans* ; jusqu'ici la loi n'avait fonctionné que pour une année ; M. Dufaure tend à la stabilité. Voici le texte du projet de loi :

Article unique. Les lois des 21 avril 1832, 1er mai 1834 et 24 juillet 1839, relatives aux étrangers réfugiés, sont prorogées pendant trois ans, à dater du 1er janvier 1850.

Fait à l'Elysée national, le 15 octobre 1849.

M. Dufaure, pour justifier ce projet, rappelle les évènements qui ont eu lieu en Allemagne, en Hongrie, en Italie et dans plusieurs autres contrées, et déclare que ces dispositions *protectrices* seront utiles encore longtemps.

C'est-à-dire que dans l'opinion de M. Dufaure, la France est d'autant mieux *protégée* contre les dangers du dehors, qu'elle s'aliène l'affection des peuples.

C'est par erreur que nous avons annoncé hier, dans nos *faits divers*, que les ouvriers en pendules étaient en grève. Des ouvriers de cette branche d'industrie nous assurent aujourd'hui qu'ils se concertent avec leurs camarades pour former une association, mais qu'ils ne sont pas en grève.

Nous sommes heureux de donner place à leur réclamation.

La partie polonaise de la rédaction de la *Tribune des Peuples* vient d'être atteinte par la persécution politique. Le gouvernement lui impose la nécessité de cesser sa collaboration au journal ; elle cède donc à la force et se retire. Mais le journal continue son œuvre, et nous sommes heureux d'annoncer au public que poursuivie désormais par la partie française de l'ancienne rédaction, la publication du journal répondra aux sympathies que lui ont assurées jusqu'à ce jour ses doctrines fondées sur la solidarité des Peuples et son dévouement à la cause de la révolution sociale qui s'accomplit en Europe.

Nous lisons dans la *Constitution du Loiret* :

Comme nous l'avions fait pressentir, la ridicule proposition de distribution de soupes et de fagots, par l'Assemblée, a été retirée par ses auteurs.

Nous en faisons compliment, pour sa part, à M. Abbatucci, qui avait eu la singulière idée d'apposer son nom à cette *baroque* proposition.

EXPOSITION DES TUILERIES.

Avis. — Ceux de MM. les artistes qui n'ont pas retiré leurs ouvrages de l'Exposition, sont prévenus qu'à dater du 10 novembre prochain, l'administration cessera d'être responsable des accidents qui pourraient survenir aux ouvrages qui lui ont été temporairement confiés.

On délivre les objets exposés tous les jours, de 10 à 4 heures, sur la présentation des reçus.

FAITS DIVERS.

On dit que M. de Persigny n'a pas réussi dans la mission qui l'avait conduit à Vienne.

— Avant hier matin, un commencement d'incendie s'est déclaré dans le bureau des archives du ministère de la guerre, et a causé une vive émotion. Les sapeurs-pompiers, informés de ce sinistre, sont arrivés dans les premiers instants, et sont parvenus heureusement à s'en rendre complètement maîtres en moins d'une demi-heure. Grâces à leur promptitude et à leur zèle accoutumés, les dégâts n'ont eu qu'une minime importance.

— Les *amis de l'ordre* se prépareraient-ils par hasard à descendre dans la rue, car depuis trois ou quatre jours ils distribuent à domicile des fleurs de lys pour signe de ralliement. Nous avons vu trois de ces fleurs de lys, qui sont d'un fort bel étain, ornées d'un superbe ruban vert en soie moirée.

(*Républicain de Vaucluse.*)

— Le Panorama de la Bataille d'Eylau a toujours le privilège d'attirer aux Champs-Elysées les étrangers et les nombreux amateurs de notre gloire militaire. En voyant cette œuvre merveilleuse, où l'art du peintre et celui de l'historien se développent si puissamment, on est saisi d'admiration ; et le spectateur, rempli d'illusion, rend hommage au colonel Langlois, qui a su perpétuer dans nos cœurs de si vivifiants souvenirs.

Dimanche matin, 21 courant, à 9 heures et demie, salle de la Fraternité, 9, rue Martel, réunion générale de la Société fraternelle des serruriers et mécaniciens du département de la Seine. Les ouvriers de ces corporations sont invités à assister à cette séance et à venir prendre connaissance de leurs statuts.

Les sociétaires sont prévenus que leur présence est indispensable.

Il va paraître un almanach qui sort de la ligne ordinaire où s'arrêtent ces ouvrages : l'*Almanach des Réformateurs* est un exposé des doctrines les plus vivaces du socialisme actuel. Après avoir passé en revue Fourier, Proudhon, P. Leroux, R. Owen, L. Blanc et d'autres encore. Les auteurs démontrent que chacun de ces esprits distingués, tout en s'écartant par les moyens d'application, se recontrent tous au cœur même de la question sociale, le gouvernement par la liberté et non par la compression.

Une chanson et un quatrain de P. Lachambeaudie, plusieurs fables de M. de Caudin, et tous les dessins par le même artiste, ajoutent du charme à cet opuscule, sur lequel les travaux éminents de M. Duteil jettent d'autre part une teinte sévère.

PETITE CORRESPONDANCE.

Forges-du-Magny. — M. T. — Reçu les 250-45. — Affec. compl.

Selongey. — M. D. — Reçu les 25. — Nous en ferons l'applic. suivant v. désirs. — Rem.

La Flèche. — M. F. F. — Reçu les 66. — Pris note de contin. les deux ab.

Metz. — M. H. — Nous fais. droit à votre réc. — Les alm. et liv. vont vous être expéd.

Pont-l'Abbé. — M. M. — L'interr. du serv. n'est pas de notre fait. — Nous regr. de ne pouv. v. prom. l'insertion demandée ; mais nous transmettrons avec plaisir à n. ami.

Montpellier. — M. B. D. — Reçu v. lettre. — L'ami T. en a pris conn. aujourd'hui. — Nous all. int. une act. contre le D. des P. — A. G. vous remercie de v. bon et aff. souvenir.

Beaurepaire. — M. M.-A. — Reçu les 9. — Il ne vous est point dû de pror. — Votre réab. ira jusqu'au 15 janv.

Saint-Etienne. — M. T. — Reçu. — Fait. — Nous verrons M. D. — Merci.

Besançon. — M. A. A. — Nous rem. v. lettre à la réd. — Nous av. reçu la lettre de M. L. — Nous pren. note de la commande.

Bourse du 17 octobre 1849.

Sur les bruits répandus par les journaux qu'un parfait accord sur la question romaine existait entre le président et la fraction du ministère qui lui était opposée, la rente et toutes les valeurs ont repris ; la hausse s'est déclarée.

Le 5 0/0 a haussé de tout ce qu'il avait perdu ces jours passés. On ajoutait que des concessions respectives avaient été faites : M. Thiers, M. de Falloux et M. Dufaure seraient tombés d'accord sur les conclusions du rapport de M. Thiers.

C'est demain que M. de Rotschild doit émettre sur la place l'emprunt du Piémont. La hausse d'aujourd'hui tenait aussi à ce qu'on ne voudrait pas émettre cet emprunt si la rente était en baisse ; un mouvement en hausse, comme celui de ce jour, était nécessaire, et on pense que le placement se fera plus facilement demain.

Le 5 0/0, au comptant, ouvert à 87-60, a fait, au plus bas, 87-45 ; au plus haut, 87-85, et a fermé à 87-70, avec 40 c. de hausse sur la clôture précédente.

Le 3 0/0, ouvert à 55-50, a fermé à 55-75, avec 55 c. de hausse.

Les actions de la Banque ont fermé à 2,345 avec 45 de hausse.

Les chemins de fer n'ont pas varié ; cependant ils tendaient à hausser.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du
Trois 0/0	55 30	55 2[illegible]	55 45	55 [illegible]
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0	[illegible]	87 85	[illegible]	87 70

17 oct. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.		Espag. dette active.	[illegible] 1/8
3 0/0 j. du 22 juin	55 75	— — 3 0/0	34 1/4
5 0/0 j. du 22 mars	[illegible]	— Dette intér.	27 »»
VALEURS DIVERSES.		Naples, récép. Roth.	[illegible]
Banque de France	2345 »»	Romain, emprunt	[illegible] 1/4
Do de la Ville anc.	1270 »»	Haïti, emprunt	[illegible] »»
— — nouv.	1130 »»	Piémont, emprunt	970 »»
Oblig. de la Seine	1065 »»	— Nouveau	[illegible] »»
— St-Germ. 1842	[illegible]70 »»	Lots d'Autriche	[illegible] »»
— Versailles r.	840 »»	2 1/2 hollandais	[illegible] »»
— Orléans 4 0/0	975 »»	CHEMINS DE FER.	
— Nouvelles	970 »»	Saint-Germain	[illegible]
— Rouen 4 0/0	730 »»	Versailles, r. d.	[illegible]
— Nouvell., 1849	89[illegible] »»	Versailles, r. g.	[illegible] »»
— Havre j. mars	730 »»	Orléans à Paris	730 »»
— Nouvelles	840 »»	Rouen	[illegible]
— Marseille	850 »»	Havre	[illegible]
— Orléans jouis.	450 »»	Avignon-Marseille	[illegible]
— Cert. de Lyon	[illegible] 45	Bâle	[illegible]
Quatre-Canaux	10[illegible] »»	Centre	[illegible]
— Jouissance	72 50	Boulogne	[illegible] »»
Bons du Trésor	6 0/0	Bordeaux	[illegible]
Forges Aveyron	[illegible] »»	Nord	[illegible]
Monceau-s.-Sambre	1550 »»	Strasbourg	[illegible]
Nord (hauts four.)	[illegible] »»	Nantes	[illegible]
Charbon belge	325 »»	Montér. à Troyes	[illegible] »»
Zinc V.-Montagne	2700 »»	Dieppe Fécamp	[illegible] »»
— Stolberg	475 »»		
Mines de la Loire	285 »»		
FONDS ÉTRANGERS.		BOURSE DE LONDRES du 16 octobre.	
Belg. 5 0/0 1840	97 1/2		
— 5 0/0 1842	97 3/4	3 0/0 consolidés	[illegible]
— 4 1/2	89 1/4	3 0/0 au 17 oct.	[illegible]
— 3 0/0	65 1/4	TAXE DU PAIN.	
— 2 1/2 0/0	49 3/8	1re qualité le kilo	29 c.
— Banque	70[illegible]		
— — 1841	1020 »»	2e — —	22

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 218. ÉDITION DU MATIN. Vendredi 19 octobre 1849.

PARIS. Trois mois 6 f. Six mois 11 f. Un an 20 f.

DÉPARTEMENTS. Trois mois 8 f. Six mois 17 f. Un an 32 f.

Voir les détails à la 4e page.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 18 OCTOBRE.

Assemblée nationale.

DANSER SUR LA CORDE TENDUE.

Autant l'esprit l'emporte sur la matière, autant un équilibriste politique est supérieur à un simple danseur de corde. *Sans balancier* est fort, *sans principes* est plus fort encore. Mais où le désavantage commence pour l'homme politique, c'est dans la récompense accordée à son mérite. Si le danseur ne se casse pas le cou, il est applaudi, admiré. Que l'homme politique réussisse, et la plupart du temps il ne recueillera de ses contemporains et de la postérité, pour toutes ses admirables inventions d'un esprit délié et fécond, que le juste mépris dû au mensonge, à l'intrigue, à la corruption.

C'est ainsi que la Civilisation punit elle-même les hommes qui, appelés à diriger la société dans la voie des destinées humaines, n'emploient tous leurs efforts qu'à maintenir un état de choses faux, incohérent, misérable, sans jamais chercher à découvrir l'issue de ce fatal labyrinthe.

Nous avons eu aujourd'hui, à l'Assemblée, le spectacle d'une de ces honteuses scènes de la comédie humaine. On sait que, depuis la chute des premiers ministres de la République, l'intrigue est seule maîtresse des destinées de la France; que deux dynasties convoitent d'un œil d'envie la succession de la République; qu'elles n'accordent au membre de la famille Bonaparte, porté par le hasard de son nom au fauteuil présidentiel, qu'un délai assez court pour résigner ses fonctions. On sait quelles ruses et quels mensonges ont préparé et accompagné l'expédition contre Rome; on sait que, dernièrement, une lettre émanée du président a failli renverser toutes les [illegible] d'une manière plus honteuse encore, cette malheureuse expédition. On sait enfin que depuis trois jours M. Thiers, principal instrument de toutes ces machinations, a fait plier devant lui le Président, et qu'il a été convenu qu'il ne serait plus question de la lettre à l'aide-de-camp Edgar Ney.

Le président ne pouvait venir s'humilier lui-même devant la majorité de l'Assemblée; son ministère l'a fait en son nom, et M. de Tocqueville, l'assurance au front, mais la honte dans l'âme, a mis la lettre du président aux pieds de M. Thiers. MM. Barrot et Dufaure, si irrités du rapport de M. Thiers, ont subi sa loi pour rester au ministère.

On se plaint quelquefois que plus rien n'est respecté de nos jours. Nous demanderons, nous, qu'y a-t-il, que peut-il y avoir encore de respectable, quand ceux qui sont dépositaires des choses respectables ne les respectent point, et ne se respectent pas eux-mêmes?

M. Mathieu (de la Drôme) a flagellé avec verve ces bassesses politiques, et, en présence de l'abandon que l'on médite de Rome à l'absolu pouvoir du pape, il a demandé ce qu'étaient devenues les promesses solennellement faites au peuple romain de lui garantir sa liberté. Les nobles paroles de M. Mathieu (de la Drôme) ont trouvé un écho dans la gauche, et en trouveront un plus retentissant encore dans le cœur de tous les hommes de notre pays dévoués à l'émancipation des peuples.

Car c'est là le propre des sentiments vrais d'éveiller toujours en l'âme de nobles et généreux élans, et jamais, à l'Assemblée, les paroles sympathiques, fraternelles, ne partent que de la gauche. Des autres bancs s'élèvent souvent des appels à l'égoïsme, aux privilèges acquis, à la peur, ou, si l'on veut, à l'ordre. Quel est donc cet ordre qui, pour se maintenir, est obligé sans cesse de refouler les passions généreuses, de vanter l'égoïsme et de n'avoir toujours pour soutien que ce qu'on appelle la froide raison?

Mais d'abord, ce que vous appelez froide raison, nous la trouvons trop souvent dans des gens passionnés, furieux, intolérants, qui ont sans cesse l'injure et la calomnie à la bouche, la haine dans le cœur. Et puis, qu'est-ce donc que cette froide raison toujours alliée de l'injustice, de l'oppression, de la servitude? Ce n'est pas là de la raison, c'est de l'aveuglement, c'est l'entêtement de l'ignorance, de la vanité et de l'intérêt personnel, dans des systèmes faux, étroits et contraires à nos destinées.

Ainsi, après M. Mathieu (de la Drôme) est monté à la tribune un jeune diplomate, M. Thuriot de Larosière. Il a parlé raison, semble-t-il, et pourtant tout ce qu'il a dit tend à maintenir l'état de misère, de morcellement, de guerre, dans lequel vit l'Europe.

Les diplomates sont comme les juristes, stationnaires par étude et par instinct. A force d'étudier, les uns et les autres, les lois du passé, ils immobilisent leur pensée dans les textes et ne sentent pas le mouvement incessant qui porte la société vers de nouveaux rivages.

La papauté est-elle et peut-elle être ce qu'elle était au moyen-âge, ce qu'elle était il y a encore deux cents ans? Ce n'est point une question pour un diplomate; il répondra oui sans hésiter, tout en proposant quelques petites réformes sans portée. Et cependant il est visible que les conditions de la papauté sont bien changées. Une seule remarque suffit: le peuple des Etats romains qui acceptait volontiers le gouvernement sans contrôle du pape ne l'accepte plus. Est-ce là le seul indice? Non, il en est d'autres, trop importants pour les traiter ici en passant.

Mais cet indice, M. Thuriot n'en veut tenir aucun compte. Il a même établi une longue théorie pour prouver que la souveraineté européenne avait le droit de priver, pour l'intérêt général, le peuple romain de ses libertés. Il a cité triomphalement l'exemple des Etats-Unis, dans lequel le district de Columbia, où réside le congrès, est par suite privé du droit de se faire représenter au congrès. Cet exemple est bizarre, mais peu concluant. Nous reconnaissons la souveraineté européenne, mais à la condition qu'elle ne prive pas de sa liberté un membre de l'état européen; car si l'Europe a le droit d'ôter la liberté à un Etat, dans un intérêt prétendu général, il est clair que, dans le sein d'une nation, on aurait également le droit, toujours au nom de l'intérêt général, d'ôter la liberté à un individu, à une classe d'individus, de les réduire en esclavage. Voilà où mène droit la théorie de M. Thuriot. On se récriait beaucoup autour de nous sur sa profonde science et sur l'ignorance prétendue des Montagnards. A quoi sert une science qui ne mène qu'à fonder des théories de servitude? Mille fois mieux vaut une ignorance qui ne chasse pas du cœur les généreux sentiments et ne sait point trouver d'arguments en faveur de la servitude.

La longueur démesurée du discours de M. Thuriot a fait renvoyer la discussion à demain.

Aujourd'hui, à la tribune, M. Mathieu (de la Drôme) a rappelé cette parole, prêtée à M. Thiers: « Que l'élection de M. Louis Bonaparte à la présidence serait une honte pour la France. »

M. Thiers, présent à la séance, a répondu: « Je n'ai pas dit cela. »

M. Bixio a répliqué: « Je l'ai entendu dire à M. Thiers. »

L'altercation en est restée là à la séance; mais quelques instants après, vers les quatre heures et demie, M. Thiers, accompagné de M. Heeckeren, a quitté la séance. M. Bixio l'a suivi, avec M. Victor Lefranc. Ces Messieurs se sont dirigés immédiatement vers le bois de Boulogne, et à la porte Maillot ils ont été rejoints par M. Piscatory, second témoin de M. Thiers, et par M. Fabvreau, témoin de M. Bixio, son cousin.

Sans aucune explication, sans aucun commentaire, les pas ont été mesurés, et les deux adversaires ont échangé un coup de pistolet, qui n'a eu aucune suite fâcheuse. Les témoins, d'un commun accord, ont déclaré l'honneur satisfait et ont mis fin au combat.

Nous nous abstenons de toute réflexion sur cette étrange rencontre. Seulement nous dirons, comme toujours, qu'un coup de pistolet ne prouve rien et ne prouvera jamais rien.

Courrier de Versailles.

18 octobre 1849.

A l'ouverture de l'audience, Me Crémieux, au nom de tous les défenseurs, a lu une déclaration dont nous publions le texte dans notre compte-rendu. Il était impossible que la défense ne protestât pas contre l'arrêt qui a terminé le grave incident d'hier. Un blâme lui était infligé, elle ne pouvait l'accepter. Me Baroche, nous avons tout lieu de le croire, a été cruellement blessé de la leçon qui lui a été donnée par ses anciens confrères.

Quant aux accusés, il y avait pour eux une question de principe engagée. Fallait-il assister, malgré l'outrage, aux débats jusqu'à la fin? fallait-il, plutôt comme protestation éclatante, refuser de paraître à l'audience? Les accusés avaient à choisir entre ces deux partis; ils ont pris le premier, ils ont bien fait. Nous ne sommes plus en 1834; alors il fallait protester contre la force, l'insulte, par le silence; défenseurs d'une cause inconnue, les républicains étaient en révolte ouverte avec la loi écrite. Mais en 1849, alors que les accusés s'appuient sur le texte, sur l'esprit du pacte fondamental du pays; lorsqu'ils ont pour eux la légalité, la loi écrite, s'abstenir, se laisser juger sur pièces, c'eût été commettre une faute, un véritable suicide. Il faut que les débats aient lieu, qu'ils soient complets, pour que le pays sache bien enfin de quel côté sont les *amis de l'ordre*, puisque c'est le mot sacramentel.

La haute cour a entendu aujourd'hui une série de témoignages insignifiants. Un seul incident a vivement impressionné l'auditoire. Il s'agissait d'un citoyen tué le 13, l'accusation le présentait comme un assassin dont on avait fait bonne et prompte justice; malheureusement 33 personnes, qui toutes offrent de donner leurs noms et leurs adresses, affirment sur l'honneur que le citoyen Duprat n'a pas été l'agresseur, qu'il était inoffensif, et que rien ne pouvait justifier le coup de carabine qui lui a été tiré, par derrière et à bout portant. Au nom de ces 33 personnes un citoyen a écrit à Me Madier de Montjau, aîné, lui a révélé ce fait; celui-ci a voulu lire la lettre à l'audience, il en a été empêché. Nous espérons néanmoins que la vérité sera connue.

ÉLECTIONS.

SEINE-INFÉRIEURE. (Résultat connu).—M. Mathieu Bourdon, 51,105; M. F. Deschamps, 28,465.

Il est bon de remarquer que M. Deschamps a eu la majorité dans la ville de Rouen, et qu'il a réuni dans le département un plus grand nombre de voix qu'en 1848.

YONNE.—MM. Antoine Bonaparte, 19,200; Rivière, 8,000, Guichard, 4,000.

Il reste à connaître le résultat de quelques sections.

GIRONDE.—MM. Gauthier, 8,350; Lagarde, 13,520; Rives fils, 3,500.

La nomination de M. Lagarde, candidat démocrate, est ainsi assurée.

Ce résultat électoral, dans la Gironde, a une grande signification.

Nous lisons ce soir dans le *Temps*:

Un aide-de-camp de l'empereur Nicolas est arrivé hier à Paris. Il a été présenté ce matin à M. de Tocqueville par M. Kisselet, chargé d'affaires de Russie.

On rapporte qu'à la suite de cette conférence, le chargé d'affaires de Russie a déclaré que l'empereur Nicolas considérerait comme un *casus belli* l'entrée de la flotte française dans les Dardanelles.

La Conspiration royaliste.

Dernièrement, en Californie, il s'agissait d'établir un peu d'ordre parmi tous ces hommes attirés par la soif de l'or, et que ne contenait aucune loi, aucun magistrat, aucun frein. Que fit-on? Personne pensa-t-il à établir un roi, un trône, une monarchie? l'idée en eût paru ridicule. Au lieu de se faire gouverner, les Californiens ne songèrent qu'à se gouverner eux-mêmes, et naturellement ils gardèrent la forme républicaine.

La France n'est pas aussi avancée; elle a de la peine à vouloir se gouverner elle-même, et elle se précipite volontiers aux pieds d'un maître pour s'en reposer sur lui du soin de ses affaires, sauf à le renverser si cet homme, à qui on a laissé un pouvoir plus ou moins arbitraire et des forces trop considérables, vient à en abuser. On chasse ce pauvre homme avec force injures, force humiliations, et il n'y a peut-être au fond de véritable coupable que la France! Pourquoi n'a-t-elle pas trouvé en soi assez de force pour exercer par elle-même sa propre souveraineté? Pourquoi a-t-elle préféré l'aliéner aux mains d'un seul homme, d'une seule famille, à qui elle offrait ainsi une tentation trop forte pour qu'ils ne cherchassent pas à usurper, à conserver pour eux-mêmes le dépôt confié à leur garde?

Après divers essais assez malencontreux, on aurait pu croire les Français tout à fait désabusés sur l'impuissance de la monarchie; et en effet, pendant quelques jours après les événements de février 1848, tout abasourdis par le coup subit qui avait renversé le trône, ils acceptaient la forme républicaine. Mais ce courage ne fut pas de longue durée. Il suffit de quelques fautes du gouvernement provisoire, de quelques émotions un peu vives dans Paris, suite bien naturelle du dernier ébranlement, pour que le grand nombre tremblât à l'idée de voir la France se gouverner par elle-même. On les vit céder aux insinuations des partisans intéressés de la monarchie et de son cortège inséparable, l'aristocratie nobiliaire, et la puissante et ambitieuse corporation du clergé, qui n'avaient cessé toutes deux de protester contre la Révolution, et aspiraient sans cesse, aspirent encore, à recouvrer la haute influence et les immenses biens que leur a enlevés 1789.

Cette frayeur du gouvernement de soi-même par soi-même, cette faiblesse de caractère qui redoute la responsabilité de ses propres actes et désire rester sans cesse enlacé dans les lisières de l'enfance plutôt que de marcher dans sa force et sa virilité, sont telles parmi un trop grand nombre d'individus, qu'ils ne s'aperçoivent pas de la véritable cause des troubles qui agitent ce pays.

La cause, la seule cause du trouble est la conspiration permanente des royalistes contre la République.

La République est le gouvernement établi; c'est le seul gouvernement stable par lui-même dans les circonstances où se trouve la France; c'est le seul gouvernement qui ait les chances d'une longue durée. Eh bien! contre ce gouvernement s'élèvent toutes les prétentions aristocratiques et cléricales, contre ce gouvernement se dressent la peur et l'égoïsme, contre ce gouvernement s'emploie la plus infâme des trahisons; car on voit dans les conseils de la République des gens hautement royalistes, et qui ne mettent la main aux affaires de la République que pour rétablir la monarchie.

Que dirait-on d'un républicain qui rechercherait, qui accepterait le poste de ministre dans le conseil d'un roi, et qui ne songerait qu'à perdre ce roi par de fausses mesures, et renverser le trône qu'il ferait semblant de garder? Ce serait un traître. Ce sont donc aussi des traîtres ceux-là qui ne dirigent les affaires de la République que pour ramener la branche cadette ou la branche aînée des Bourbons.

Leur conspiration permanente trouble le pays; ils accusent sans cesse les *rouges*, à grand renfort de calomnies, et leur accusation réussit auprès de ces esprits faibles qui n'osent pas encore s'élever au rôle de citoyen et en prendre courageusement les charges. Mais en accusant les *rouges*, les royalistes savent bien qu'eux-mêmes sont aujourd'hui les seuls perturbateurs, puisque seuls ils veulent détruire la forme gouvernementale existante; puisque seuls, par cette opposition radicale et systématique à la République, ils tiennent en suspens tous les esprits, toutes les affaires, et arrêtent la marche de la France dans sa destinée.

Dans cette Californie dont nous parlions en commençant, s'il eût paru ridicule de choisir un roi pour rétablir l'ordre, il eût paru plus ridicule encore d'établir dans le même but des corporations militaires et cléricales privilégiées, de maintenir parmi les habitants l'ignorance, la superstition, etc. Et voilà pourtant ce qu'en France veulent établir les royalistes, au nom de l'ordre, disent-ils, mais, en réalité, en vue de l'intérêt de certaines classes qu'ils veulent sans cesse élever au dessus du reste de la nation.

La conspiration royaliste réussira-t-elle? Nous croyons que non. Mais tant qu'elle durera, il n'y aura en France ni repos, ni stabilité; et nous aurons raison d'accuser les royalistes d'être les véritables perturbateurs de l'ordre, puisque toutes leurs tentatives ont constamment pour but le renversement de la forme politique établie.

On lit dans le *Dix Décembre*:

Le parti que représente le président de la République ne peut pas plus faire du désordre avec l'ordre prétendu d'une droite aveugle, qu'il n'entend faire de l'ordre avec le désordre trop connu et trop peu sympathique de la gauche ultra. A l'extrême droite, comme à l'extrême gauche, il n'y a qu'une pensée d'intérêt, ou une complète inertie.

L'ordre est ailleurs.

Ainsi, la politique présidentielle ne veut ni du mouvement révolutionnaire de gauche ni du mouvement révolutionnaire de droite.

Entre ces deux courants opposés, le pouvoir du 10 décembre compte se placer comme une digue qui arrête leurs efforts.

Mais n'est-ce pas là précisément la politique du juste-milieu? Et cette politique n'a-t-elle pas été renversée en Février?

Louis-Napoléon songe-t-il donc à recommencer Louis-Philippe?

Se placer au milieu, uniquement pour résister aux extrêmes, et sans avoir une affirmation sociale qui les comprenne, n'est-ce pas prendre l'immobilité pour la stabilité?

Tournera-t-on toujours dans le même cercle de fautes et de déceptions?

On assurait aujourd'hui, à l'Assemblée, que les derniers rapports adressés à M. Dufaure par les préfets constatent que plus de *soixante* départements tournent au rouge, que *sept* seulement sont légitimistes et les autres douteux.

Qu'on dise maintenant que la représentation nationale représente l'opinion du pays ! (*Liberté.*)

Les journaux de Vienne eux-mêmes jettent la pierre à l'expédition de Rome et au gouvernement de l'Elysée. On lit dans la *Presse* de Vienne du 13 octobre :

La question de l'expédition romaine sera traitée incessamment dans l'Assemblée législative de France, et la solution de cette question fixera le sort du cabinet, qu'il serait difficile de désigner par un seul nom, et peut-être même l'avenir du président de la République française. Il faut donc que les regards de l'Europe se fixent de nouveau sur Paris. L'opinion publique s'est prononcée en France sur l'expédition romaine. On peut le dire sans exagération, jamais expédition plus irréfléchie ne sortit des conseils d'une grande nation. Après s'être annoncé hautement les protecteurs du peuple romain, les français sont devenus ses oppresseurs ; alliés et restaurateurs du pape, ils sont devenus ses adversaires les plus prononcés, etc., etc.

Il est impossible de dire d'avance si la majorité, composée de tant d'éléments divers, de l'Assemblée législative, envisagera la question romaine sous ce point de vue, si elle en approuvera le commentaire remarquable dans la lettre adressée par le président au colonel Edgard Ney. Mais il est certain qu'un sentiment d'indignation et de honte s'est emparé de la France, et que non-seulement le parti de la Montagne, mais aussi tout Français indépendant, juge de la manière la plus sévère la politique incertaine et ambiguë du gouvernement. Nous n'avons pas besoin d'expliquer ce que signifie un mécontentement général de la marche des affaires en France. La plupart des révolutions de France ont trouvé dans ce sentiment leur allié le plus puissant, et le soupçon d'une politique anti-nationale a déjà renversé dans ce pays les gouvernements qui y étaient le plus solidement établis.

A la vérité, la crainte du socialisme domine toujours toutes les opinions et tous les principes des classes qui possèdent ; mais, il est incontestable qu'en France il n'y a pas de parti aussi hardi, aussi énergique et aussi vigilant que le parti de la Montagne. Ce n'est qu'en apparence que ce parti est pour le moment anéanti ; il suffirait d'une occasion pour qu'il déployât la bannière nationale que le gouvernement actuel laisse tomber de ses mains débiles. En ce moment, il n'y a pas de puissance en France pouvant présenter des garanties de durée et de solidité. Le neveu (*comme l'oncle*) a déjà perdu cette pâle auréole qui environnait son nom. Le ministère est composé des contrastes les plus inconciliables, et renferme en lui le germe de sa dissolution. Président et cabinet flottent dans l'air comme le cercueil de Mahomet, et ne se soutiennent que par des forces qui se neutralisent réciproquement.

La majorité de la chambre est une alliance contre nature, des principes les plus hostiles, des passions les plus aveugles et des éléments les plus opposés sous la bannière de la peur. Si, comme cela pourrait aisément arriver dans la question romaine, cette majorité se divise, si le ministère tombe et s'il est remplacé par un cabinet décidément réactionnaire, la France se trouvera de nouveau à la veille d'une crise, et l'état de l'Europe, à peine réorganisé provisoirement, pourrait être de nouveau mis en question, et nous pourrions voir se rouvrir le volcan qui répand sa lave brûlante sur tous les pays et tous les esprits.

C'est sous ce point de vue que nous considérons la question romaine ainsi que toutes les questions qui se rattachent à l'état général de l'Europe ; mais les affaires de Rome se lient d'une manière trop intime à notre propre politique italienne, pour que nous n'y consacrions pas, d'une manière toute spéciale, notre attention.

Un des journaux de Londres, le *Sun*, affirme, sur la foi de son correspondant, que M. Molé a de nombreuses entrevues avec le ministre de l'empereur Nicolas à Paris ; qu'il se trame un complot ayant pour but de chasser le président, de dissoudre l'Assemblée nationale, et de mettre sur le trône le comte de Chambord comme souverain absolu.

On commencerait par faire sonner l'or russe, et on ferait avancer les lances des Cosaques et les baïonnettes de la garde impériale.

Nous prions messieurs les légitimistes de répondre à cette note du *Sun*. (La *République*.)

AU MOMENT DE METTRE SOUS PRESSE, on nous assure que la faction royaliste fait tous ses efforts pour étouffer l'affaire des *dissidences*, d'abord pour compromettre le président, en le couvrant d'un semblant de reculade, puis en prenant du temps pour mieux faire les choses. (*Dix Décembre.*)

M. Coralli a déposé la proposition suivante, tendant au maintien de la stricte exécution des traités des 15 juillet 1840 et 1841. Cette proposition a été envoyée à la commission chargée de donner son avis sur la prise en considération :

En présence des difficultés qui menacent de porter atteinte à l'indépendance du sultan et à l'intégrité de l'empire ottoman ;

L'Assemblée animée du désir de veiller au maintien de l'équilibre et de la paix de l'Europe, et de donner à la parole de la France plus d'autorité, à son action plus d'unité ;

Engage le ministère à réclamer de toutes les puissances signataires la stricte exécution de la *Convention du 15 juillet* 1840, dans laquelle la France est devenue partie contractante, par le traité du 15 juillet 1841.

M. de Rancé a déposé la proposition suivante :

« Le droit de poursuite par voie d'expropriation forcée est et demeure suspendu en Algérie jusqu'au 1er juillet 1850. »

Le *Moniteur* publiait hier les lignes suivantes, qui révèlent des faits bien honorables pour le 2e bataillon de la garde mobile :

On ne saurait donner trop de publicité à un bel exemple de générosité et de courage civil qui a été fourni récemment à Givet (Ardennes), par le 2e bataillon de la garde mobile.

Le choléra sévissait cruellement dans cette place au commencement de septembre, et surtout dans le 63e régiment de ligne. Le nombre des infirmiers militaires de l'hôpital s'étant trouvé trop faible, le sous-intendant militaire fit un appel à la population de Givet pour venir soigner les malades. Personne ne se présentait, lorsqu'une foule de volontaires du 2e bataillon de la garde mobile offrirent spontanément leurs services. Seize d'entre eux furent admis à l'hôpital comme infirmiers auxiliaires.

L'un de ceux qui obtinrent cette préférence, qu'ils regardaient comme une faveur, Barata (Joseph), a été atteint par l'épidémie et est mort victime de son dévouement. Tous les autres ont reçu individuellement les félicitations et les éloges du ministre de l'intérieur.

Nous sommes heureux d'inscrire ici les noms de ces braves jeunes gens, en ajoutant que les huit premiers ont semblé mériter une mention particulière.

Ternisien (Alfred). — Legrand (Joseph). — Dormois (Jules). — Jardin (Léon). — Seler (Samuel). — Boivinet (François). — Dormois (Jean). — Tesson (Gervais).

Chartier (Désiré). — Alvergnat (Pierre). — Bonnard (Louis). — Gaillardon (André). — Langlois (René). — Meunier (Pierre). — Audain (Camille).

Les rapports les plus avantageux ont été également transmis au ministre de l'intérieur sur le compte du docteur Pellarin, chirurgien aide-major du 2e bataillon. Cet officier de santé s'est multiplié avec un zèle au-dessus de tout éloge, pour faire à l'hôpital et au 4e hussards le service des médecins militaires atteints par l'épidémie régnante.

La lettre suivante a été adressée au rédacteur en chef du *Constitutionnel* par M. Emile de Girardin :

Monsieur,

Dans votre article de ce jour sur l'audience d'hier de la haute cour de justice, vous mettez dans ma bouche une expression qui n'a jamais pu en sortir, car elle n'est jamais entrée dans ma pensée.

Cette expression est trop grave pour que je puisse la laisser passer sans protestation et sans rectification dans les colonnes où elle a trouvé place.

Vous me faites dire que j'ai demandé dans la réunion du 11 juin *la mise* HORS LA LOI de l'Assemblée législative.

Je n'ai pas demandé *la mise* HORS LA LOI de l'Assemblée législative, ce que j'ai proposé, ainsi que je l'établirai devant la haute cour de justice, si je suis ramené dans le débat, et si cette fois M. le procureur-général Baroche ne réussit pas, comme hier, à ôter à un témoin *cité à sa propre requête*, la liberté de dire toute la vérité ; ce que j'ai proposé le voici :

Après avoir, dans la réunion du 11 juin, combattu tout projet de mise en accusation des ministres comme un moyen usé et puéril, manquant à la fois de sincérité et d'efficacité, car, évidemment, une majorité complice d'un ministère n'autorisera jamais de poursuites contre lui, j'ai proposé que l'opposition, par l'organe de l'un de ses chefs, proclamât à la tribune ce qui suit :

« Attendu que la majorité de l'Assemblée législative s'est mise HORS LA CONSTITUTION, et a conséquemment cessé d'être la représentation constitutionnelle de la volonté nationale, l'Opposition, voulant donner un grand exemple de résistance légale, se déclare en permanence. »

Tout représentant qui n'eût pas adhéré à cette présente déclaration eût été regardé comme démissionnaire, et son collége eût été convoqué à l'effet de procéder à son remplacement.

Bien que cette proposition ait été entièrement improvisée au milieu d'un débat très confus, j'en avais rapidement mesuré toutes les suites, et je les avais franchement exposées à peu près en ces termes :

De deux choses l'une, dis-je :

Ou la majorité reconnaissant qu'en effet elle a suivi le ministère HORS LA CONSTITUTION, se retirera devant cette déclaration fondée, ou bien, au contraire, la majorité, mettant l'évidence du droit au-dessous de la force du nombre, opposera à cette déclaration solennelle une autre déclaration dont l'effet sera de mettre la minorité *hors la loi*.

Il faut, ajoutai-je, tout prévoir et ne s'abuser sur rien. Même dans ce dernier cas, que peut-il advenir ?

On peut :

Faire envahir par la force armée l'enceinte législative ;

Arracher de leurs bancs, un à un, 180 représentants défendant constitutionnellement la Constitution et ayant pour eux la conscience publique et la raison populaire ;

Les faire traverser Paris, soit à pied, soit en voiture cellulaire, entre deux haies de soldats ;

Les écrouer............ où ?

Les faire juger.................... par qui ?

Ce sont là des difficultés telles, des périls si grands qu'il est impossible que ces périls et ces difficultés n'éclatent pas tout de suite aux yeux du président de l'Assemblée législative.

Alors nul doute qu'il ne s'interpose efficacement entre l'opposition ayant pour elle le droit et la majorité ayant pour elle le nombre, et que la situation ne se dénoue que par un changement de cabinet.

Conséquences de ce changement de cabinet ;

L'expédition de Civita-Vecchia, *détournée de son cours*, reprend le cours tracé par l'ordre du jour motivé du 8 mai, et adopté à une majorité de 87 voix ;

Le bombardement de Rome n'a pas lieu ;

La République romaine ne tombe pas sous les coups de la République française ;

La France ne consacre pas contre elle-même un funeste précédent que l'on doit prévoir ;

Il est coupé court dans leurs racines à toutes les difficultés sans nombre de toute occupation née d'une intervention sans droit ;

Le pouvoir exécutif reçoit une leçon utile et nécessaire ; il apprend qu'il s'abuse lorsqu'il croit que la souveraineté nationale réside en lui ; la majorité législative apprend qu'elle-même n'a pas le droit d'enfreindre la Constitution, ou d'en amnistier complaisamment la violation manifeste.

Tels furent, très sommairement, les motifs que je donnai dans la séance du 11 juin à l'appui de ma proposition improvisée.

Obliger la Majorité et le Pouvoir exécutif de rentrer *dans* la Constitution d'où ils étaient sortis, voilà, monsieur, ce que j'ai proposé ; c'est juste le contraire de ce que vous me faites dire par votre expression de *hors la loi*.

La rectification que je vous adresse a trop d'importance pour qu'il ne me suffise pas, monsieur, d'en demander l'insertion à votre seule impartialité.

Recevez mes compliments empressés.

EMILE DE GIRARDIN.

Habitations et logements insalubres,

PAR ALPHONSE GRUN.

Sous ce titre vient de paraître une brochure ayant pour objet de populariser une idée qui est aujourd'hui à l'ordre du jour et qui se réalisera nécessairement. Il s'agit de contraindre administrativement les propriétaires à ne louer à la population que des logements salubres, d'étendre, en un mot, à l'intérieur des habitations, cette surveillance exercée seulement aujourd'hui sur l'alignement et les conditions extérieures des édifices.

Nous n'avons pas besoin d'argumenter à l'appui d'une thèse que nous avons soutenue et développée depuis longtemps. Nous ferons seulement ressortir par quelques citations le mérite sérieux de la brochure publiée par M. Grün :

Il est malheureusement constaté que le nombre des hommes réformés pour infirmités tend sans cesse à s'accroître, et que les populations des villes présentent une quantité de plus en plus considérable de jeunes gens qui n'atteignent pas la taille fixée pour l'aptitude au service militaire, bien que le minimum de stature ait été abaissé.

On ne doit donc pas s'étonner de la préoccupation toute particulière qu'a inspirée la question de salubrité des logements, et l'on trouvera tout naturel qu'un membre de l'Institut, M. Blanqui, chargé par l'Académie des sciences morales et politiques d'une mission relative aux classes ouvrières, ait terminé son rapport par cette conclusion : « Qu'y a-t-il à faire ? En première ligne, une législation spéciale sur les logements dont l'horrible insalubrité est la cause première de cette mortalité sans terme et de cette immoralité sans nom qui déciment et appauvrissent la population de quelques-unes de nos grandes villes. »

Après un exposé fort instructif de l'état législatif de la question en France et dans toute l'Europe, M. Grün réfute quelques objections :

Le système qui étend à la salubrité intérieure des maisons particulières la surveillance et l'autorité de l'administration publique, a toutefois rencontré des adversaires. M. Amédée Hennequin (1), dans deux excellents articles intitulés : *De l'amélioration des petits logements dans les villes*, et publiés par le *Correspondant*, livraisons de juillet et d'août 1848, pense que, dans une matière si délicate et qui touche de si près à la liberté du domicile, la loi ne doit pas intervenir, à moins que les mœurs ne soient manifestement impuissantes à repousser les abus. Suivant lui, les conseils officieux d'une autorité bienveillante seraient écoutés avec faveur. Il invoque ce qui s'est passé en 1831 au moment de la première invasion du choléra ; il rappelle qu'à cette époque furent établies dans chaque arrondissement de Paris des commissions sanitaires composées de médecins, de chimistes et d'habitants notables, et chargées de pourvoir aux mesures d'assainissement, même dans les maisons particulières, mais cela avec un pouvoir purement moral, sauf dans les cas de violation des règlements sur la voirie.

M. Hennequin dit que les commissions virent toutes les portes s'ouvrir devant eux, et que leurs conseils furent écoutés et suivis. Il cite une statistique du quartier du Luxembourg, d'où il résulte que la commission sanitaire y obtint de presque tous les propriétaires de maisons malsaines, des réparations d'assainissement ; il pense qu'il en serait de même à l'avenir, que les locataires eux-mêmes tiendraient à faire disparaître les causes d'insalubrité, quand ils attendraient la visite des commissions. Il ne craint pas que les propriétaires mal avisés interdisent, par des calculs sordides, l'entrée de leurs maisons aux commissaires. Il compte sur le patriotisme des citoyens et sur la puissance des bons exemples.

Ces raisons méritent et ont déjà reçu une réponse. Assurément il faut tenir compte des sentiments honorables ; mais l'égoïsme, la cupidité, l'indifférence pour la misère sont de tristes réalités dont il est impossible de faire abstraction. Les faits mêmes que rappelle M. Hennequin porteraient à croire qu'il cède peut-être trop facilement à d'honnêtes illusions. Les membres des commissions sanitaires formées en 1831, même pour le 11e arrondissement, dont un des quartiers les plus riches et les moins insalubres paraît avoir donné de bons résultats, déclarent qu'ils n'étaient pas toujours bien accueillis quand ils se présentaient dans les maisons, qu'ils éprouvaient de la résistance, surtout de la part des principaux locataires. En 1848, les citoyens de bonne volonté qui ont porté à domicile les bons de secours distribués après la fermeture des ateliers nationaux, ont pu constater la triste insalubrité d'une immense quantité de logements. Enfin, en 1849, les commissions sanitaires qui ont fonctionné au moment où le choléra sévissait avec le plus de rigueur, ont rappelé les obstacles qu'on avait rencontrés en 1832, et ceux qu'on ne manquerait pas de rencontrer encore pour pénétrer dans l'intérieur des maisons ; et elles ont paru craindre l'insuffisance de leurs efforts et de ceux de l'administration dans l'état actuel de la législation.

Bien que proposant une amélioration de nature socialiste et comprise explicitement dans les mesures que Fourier appelle Garantisme, M. Grün est loin de s'enrôler dans les rangs de la démocratie socialiste. Il incline vers la fondation des cités ouvrières, mais non sans réserve et sans inquiétude. Il craint que cette institution ne prenne un caractère politique et ne donne des garanties trop sérieuses à l'émancipation de la classe ouvrière.

(1) Auteur d'une brochure sur la *Statistique du travail* et le *placement des ouvriers*.

Malgré toutes ces restrictions, nous applaudissons très sincèrement aux efforts des hommes qui secondent la transformation sociale, à quelque degré que ce soit. Ces partisans des améliorations pratiques et de détail, dont l'âme n'est pas entièrement ouverte aux larges aspirations de la démocratie socialiste, ne devraient point effrayer le parti conservateur ; il ne peut leur opposer aucune fin de non-recevoir tirée de la propriété, de la famille, etc., et trouverait dans les idées de MM. de Melun, Grün, Ducpetiaux, etc., sa planche de salut, s'il n'était pas atteint d'un aveuglement incurable.

ALGÉRIE.

On écrit d'Alger, le 6 octobre :

On a reçu aujourd'hui à Alger la nouvelle positive que le chérif Bou-Cif (littéralement nommé *le Père-au-Sabre*), qui se faisait aussi nommer Bou-Maza, et qui depuis quelque temps commençait à semer l'agitation dans les montagnes au sud-ouest de Bougie, venait d'être tué dans une rencontre qui a eu lieu entre ses adhérens et un de nos détachements. Voici comment les choses se seraient passées.

Le 3 octobre courant, ce chérif et Si-Djoudi, chef d'une fraction des Zouaouas, s'étaient réunis au-dessous du village des Beni-Handoun : après avoir déterminé d'un commun accord la marche qu'ils devaient suivre, ils descendirent dans la plaine et ils se dirigèrent vers le pays des Cherfa et des Beni-Mnour. Mais le mouvement de ces deux chefs était déjà connu à Aumale ; le goum de cette place, conduit par M. le lieutenant Beauprêtre, se porta à leur rencontre ; après un combat assez vif, les Kabyles furent rejetés dans leurs montagnes.

Le chérif Bou-Cif, avec quelques cavaliers, voulut soutenir leur retraite ; mais, chargé avec impétuosité par le lieutenant Beauprêtre, son escorte est dispersée et lui-même tué en combattant ; son corps et son drapeau sont restés en notre pouvoir. On a fait en même temps plusieurs prisonniers, qui se trouvent être des gens influens dans la contrée.

L'affaire est donc heureuse à tous égards ; ce qui n'est pas moins heureux, c'est que la perte éprouvée par le détachement français est insignifiante. Les chefs du goum ont été vigoureusement soutenus par le brave officier qu'ils avaient à leur tête. On ne doute pas que ce coup de vigueur, dont le succès a été si prompt et si rapide, n'avance beaucoup nos affaires dans cette partie de la Kabylie, car enfin les turbulents ne peuvent s'empêcher de remarquer que, dans un temps donné, tous ceux qui veulent lever contre la France l'étendard de la révolte, s'ouvrent une carrière fatale, et qui n'a d'issue pour eux que la prison ou la mort.

On lit dans le *Moniteur* :

Le sous-lieutenant Beauprêtre a fait preuve d'une intelligence et d'un courage au-dessus de tout éloge en conduisant, dans des conditions numériques aussi inférieures, des cavaliers musulmans contre un chérif que les plus hardis n'osaient envisager.

Ce brillant fait d'armes, qui fait le plus grand honneur à M. le sous-lieutenant Beauprêtre, ne peut manquer d'attirer sur lui la bienveillance du Gouvernement, et il ne tardera pas à en recevoir la récompense.

ITALIE.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)

Du Trastevere de Rome, 10 octobre 1849.

Toujours, toujours de ridicules appréhensions chez le général Rostolan.

Cela prouve comment un général extrêmement brave sur le champ de bataille peut, dans la vie civile, donner prise à l'ironie. Le général ne rêve que poignards et qu'assassins. J'en prends les preuves dans les pièces signées de sa main. Dans sa dernière proclamation il a regret, à cause des nombreux assassins dont pullule la ville, de n'avoir pas fait procéder à un désarmement universel. Dans les épanchements d'une lettre intime, adressée à M. Borelly, président de la cour d'Aix, lettre que le destinataire a cru pouvoir livrer à la publicité, dans la *Gazette du Midi*, il est encore question de poignards, et d'assassins.

Enfin, voici le comble : Nos Trastévérines, le 3 octobre, se livrent à une fête à elles particulière ; couronnées de fleurs, le tambour de basque en main, voiturées dans des calèches découvertes, elles parcourent le Corso, la via Condotti, la Longara, en chantant des chansons analogues, voilà le général Rostolan qui se prend à réfléchir sur les dangers d'une fête trastévérine. Soudain, sans perdre de temps, il rédige une ordonnance prohibitive. Sortie de la presse le soir, elle est affichée de nuit ; on colle une bougie contre les murs qui portent l'ordonnance, et le monde s'attroupe autour pour s'informer de ce que veut encore le général en chef, et de ce que lui dicte encore sa prodigieuse prudence. Mais les Trastévérines pouvaient-elles descendre de leurs voitures, déposer leurs couronnes, cesser leurs chants, à cause des craintes *del signor generale in capo?*

Mais, puisque le général en chef est travaillé de prudentes précautions au point d'interdire les divertissements séculaires de nos faubouriennes ; puisqu'il ne rêve que poignards et assassins, nous allons prendre la permission de lui poser une question bien simple et très décisive.

Vous avez 6 000 hommes dans les hôpitaux et les ambulances. C'est prodigieux pour une armée de 30 000 hommes. Et vous avez un, un seul blessé par le poignard du Trastevère, des Monti, enfin par un poignard romain ou même de la Comarca, qui est la banlieue ?

Vous n'en avez pas un seul.

Puisque tant d'hommes hors de service ne doivent pas leur état moribond au fer des faubourgs, à qui le doivent-ils ?

A vous peut-être. Nos soldats, depuis qu'ils sont dans Rome, ont couché sur les pierres froides des églises, changées en corps de garde, dans les corridors des couvents, dans les cours des palais Doria, Piombino, Torlonia, Farnèse, Borghese, Rospigliosi et autres, où vous et vos généraux vous prélassez dans de riches appartements cardinalesques et dans de bons lits.

Les matinées sont perfidement fraîches, les fièvres,

les [illegible] s'en mêlent, et grâce à votre incurie, [illegible] hommes sur 30 000 sont en proie à la maladie.

Vous vous précautionnez nuit et jour contre le couteau de nos Trastévérins; garantissez un peu vos soldats de quelque chose de plus redoutable, d'un danger moins fictif; garantissez des inconvénients du climat les enfants que la France vous confie.

Cela vaudrait mieux que de rêver éternellement pour vous le destin de Rossi.

Nous sommes fondés à croire que le casernement est pour beaucoup dans les maladies des soldats, puisque les fièvres ne règnent pas parmi les officiers, toujours mieux logés, ni parmi les 12 ou 1 500 bourgeois français amenés à Rome par les affaires de l'expédition.

Nous devons ajouter, pour rassurer les familles de nos soldats, que la mortalité n'est pas en comparaison du chiffre des malades.

L'empereur de Russie a envoyé un de ses aides-de-camp, le général prince Wolskouski, au pape, pour l'assurer de sa parfaite amitié et lui offrir ses services. Ce prince n'a pas voulu retourner à Saint-Pétersbourg sans voir Rome; il est, en conséquence, arrivé ici à l'hôtel de Russie.

Un attaché à l'ambassade d'Espagne, M. le comte de Diaz, est arrivé de Naples; il s'est porté à Rieti. Rieti est une ville de l'intérieur occupée par les Espagnols. Elle devait être évacuée et remise à notre général Morri.. Le voyage de M. Diaz a trait à cette affaire.

Le descendant de Gonzalve de Cordoue, le général don Fernando Fernandez de Cordova, vient de repartir pour Velletri, après des entrevues très amicales avec le général Rostolan.

On croit que ce guerrier va dans le Maroc cueillir, autour de Mellila et de Ceuta, les lauriers qu'il n'a pu cueillir ici en Italie contre les révolutionnaires.

Le royaume lombard-vénitien a été grevé de 50 cent., par chaque écu d'estimation, pendant 3 ans. La Lombardie devra, en outre des impositions ordinaires et communales, payer à l'état 25 millions par an, ce qui entraînera la ruine de la petite propriété déjà excessivement grevée.

Les journaux de Turin se bornent à raconter les fêtes funéraires en l'honneur de Charles-Albert. Ces cérémonies ont été célébrées avec une grande pompe et un concours immense de la population, surtout des hommes du peuple, protestant ainsi contre l'humiliation de l'Italie.

ALLEMAGNE.

AFFAIRE DES RÉFUGIÉS HONGROIS.

La *Gazette de Cologne* publie les détails suivants sur les réfugiés hongrois et polonais :

« Lorsque les demandes de la Russie et de l'Autriche furent connues à Widdin, presque tous les réfugiés semblaient vouloir abjurer leur foi ; mais un discours chaleureux de Kossuth les en dissuada. Il n'y eut que Bem et vingt officiers qui embrassèrent l'islamisme. Bem déclara que sa vocation était de combattre la Russie. Il reçut le nom d'Amurad, et fut nommé pacha à trois queues. Le gouvernement turc se propose d'établir des fonderies de canons et des fabriques sur une grande échelle. Il a envoyé, à cet effet, en Belgique, deux officiers d'artillerie, Bussem Effendi et Sayd Effendi, pour acquérir les connaissances nécessaires, et acheter les outils, les armes et machines à vapeur convenables. Ces deux officiers sont arrivés il y a quelques jours à Liége, où ils ont eu une conférence avec le ministre de la guerre. Ils ont déjà fait quelques achats. »

— On assure, dit la *Réforme allemande*, que la Porte a désigné comme lieu de séjour aux réfugiés madgyars, l'île de Candie, où elle leur donnerait les moyens de former une colonie.

La veuve de l'infortuné Louis Bathiany a reçu l'ordre, dit-on, de quitter la Hongrie avec ses enfants.

— Le *Morning Herald* a reçu des nouvelles de Constantinople jusqu'au 30 septembre. A cette époque il n'était arrivé aucune réponse de Saint-Pétersbourg ni de Vienne. Toutefois, les Turcs se préparaient avec beaucoup d'activité pour la pire situation. On répare les fortifications de Constantinople, et l'on élève de nouveaux travaux de défense autour de la ville. Les troupes et les artificiers sont occupés à ces travaux jour et nuit. Dans tout le pays il n'y a qu'un sentiment. La flotte anglaise, sous les ordres du vice-amiral sir W. Parker, a quitté Corfou le 4, se rendant à Athènes. L'amiral a un double but en faisant cette croisière dans l'Archipel : réprimer la piraterie, qui s'est beaucoup accrue depuis quelque temps, et attendre, à une moindre distance des Dardanelles, la marche des évènements de Constantinople.

VENGEANCES MONARCHIQUES.

On écrit de Pesth, 10 octobre, au *Lloyd*, journal ministériel de Vienne :

« Voici quelques détails sur l'exécution du baron Jeszenak et de Czanyi, pendus hier soir :

» Le premier montra un grand courage et son maintien fût grave et résolu jusqu'à la fin. Czanyi paraissait pâle et défait. Tous deux voulurent haranguer le peuple silencieux et morne, mais le bruit des tambours étouffa leurs voix. Après l'exécution les cadavres restèrent près d'une heure encore pendus au gibet sur la place, puis on les jeta sur un tombereau qui les transporta à l'hôpital. Le bourreau qui, dans sa rapacité, avait dépouillé l'un des cadavres même de son caleçon et de sa chemise, fût énergiquement apostrophé par un officier qui le menaça de sa colère, s'il osait, à l'avenir, se conduire d'une manière aussi odieuse, qui excitait l'indignation du peuple et augmentait encore son irritation.

RUSSIE.

LES PROJETS DU CZAR.

On écrit de Kalisch, 9 octobre, à la *Gazette de l'Allemagne occidentale* :

« Les troupes russes venues de Hongrie ne pénétreront point dans l'intérieur de l'empire, mais elles prendront leurs quartiers d'hiver, soit dans le royaume de Pologne, soit aux frontières occidentales de ce royaume. Ici nous attendons le corps Paniutine. La garde impériale et les corps de grenadiers stationnent toujours à Varsovie et dans les environs, derrière la Vistule et le Bug, et nous ne voyons pas qu'il soit question de les faire partir. De cette concentration sur un point fort exigu de tant de masses de troupes, il faut conclure que le czar ne croit pas avoir accompli toute sa mission, d'autant plus que l'entretien de cette armée devient chaque jour plus difficile et plus cher, parce que les approvisionnements ont été en partie absorbés par la guerre de Hongrie. Dans l'armée on croit et on répète généralement qu'une nouvelle campagne s'ouvrira au printemps, et il semble que l'on n'ait plus autant de répugnance à marcher contre l'Allemagne ou contre tout autre pays où il plairait au czar de mener ses troupes. Le riche butin rapporté de Hongrie a excité chez tous le sentiment de la convoitise. »

ANGLETERRE.

LA QUESTION SOCIALE EN IRLANDE.

On lit dans le *Times*. Le principal symptôme de la fâcheuse condition de l'Irlande, c'est l'antagonisme des rangs et des classes. La discorde qui existait entre le papiste et le protestant, entre l'orangiste et le ribandman est devenue une discorde entre le propriétaire et le fermier, entre le pauvre et le riche, entre celui qui a et celui qui n'a pas. Ainsi la guerre est déclarée, guerre résolue, obstinée, sanglante entre la propriété et le besoin. La multitude armée et violente fait bon marché de la loi, et sa force est d'autant plus grande que ses résolutions sont plus secrètes. Encore quelques semaines comme les six qui viennent de s'écouler dans quelques comtés de l'Irlande, et l'idée de la propriété aura été extirpée, et les liens de la société civile seront brisés, et une peste pire que toute épidémie se sera développée. Ce qu'il y a de plus malheureux, c'est que des hommes instruits et éclairés travaillent à égarer les masses ; ils adressent des déclamations violentes contre la propriété aux esprits les plus inflammables de l'Europe. La leçon n'est pas perdue, l'étincelle jaillit sur la poudre et tout s'enflamme. Pour sauver aujourd'hui l'Irlande prête à tomber dans la barbarie, ou à devenir une Icarie du communisme, outre les soldats et la police, il faut une propagande sage et raisonnable.

Assemblée législative.

Séance du 18 octobre. — Présidence du cit. DUPIN.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Divers représentants déposent des liasses de pétitions pour demander le maintien du décret de la Constituante qui a supprimé l'impôt sur les boissons; et l'organisation de l'enseignement obligatoire et laïc.

L'Assemblée adopte sans discussion des projets de loi autorisant les villes de Rouen, d'Evreux, de Schelestadt et d'Aix à s'imposer extraordinairement; et la réunion de communes dans les départements de l'Eure, du Calvados, de l'Isère et de l'Ardèche.

M. PIERRE LEROUX. J'avais demandé à interpeller le ministère sur des violations de la loi individuelle. Ces interpellations ont été différées sur ma demande. Je voulais vous faire lire d'avance une consultation sur le point de droit rédigé par un grand nombre de membres de cette assemblée. Votre imprimeur m'a demandé beaucoup plus de temps qu'il n'en faut d'ordinaire ; mais ce n'est pas là tout. J'ai fait apporter cette consultation pour être distribuée à l'Assemblée; mais la questure a arrêté cette distribution. Votre questure, à propos d'une affaire à l'ordre du jour, a établi un cordon sanitaire contre une communication que j'avais à vous faire. (A gauche : C'est indigne ! c'est ignoble !)

Que l'on fasse des réserves contre les communications qui pourraient être faites à l'Assemblée par des citoyens du dehors, passe encore ; mais je ne comprends pas que ces mesures soient appliquées à ce qui vient de vos collègues. (Très bien ! très bien!)

Eh bien, puisqu'on me refuse de distribuer ma communication, je le ferai moi-même, et demain je remettrai de la main à la main des exemplaires de ma consultation à ceux de mes collègues qui voudront bien les recevoir. (Mouvement. Très bien ! très bien!)

M. BAZE, l'un des questeurs. Les distributions étaient depuis longtemps devenus un abus. Nous avons cru devoir y mettre un terme.

Un écrit blessant pour divers membres de cette Assemblée nous avait été envoyé pour être distribué, nous avons cru devoir en arrêter la distribution.

A GAUCHE. C'est la censure que vous rétablissez.

M. BAZE. L'arrêté des censeurs était pris avant le refus fait de distribuer l'écrit de M. Pierre Leroux.

A GAUCHE. La date de cet arrêté.

M. Dupin consulte l'Assemblée, qui décide que les interpellations auront lieu lundi.

Il n'est pas statué sur l'incident.

M. DE TOCQUEVILLE, ministre des affaires étrangères, a la parole pour une communication du gouvernement. Le gouvernement, dit-il, a pensé qu'avant le débat qui va s'engager; il serait à propos d'exposer les faits qui ont trait à l'expédition romaine.

Je ne remonterai que jusqu'à la prise de Rome. Je crois devoir dire d'abord que tous ceux qui ont voté l'expédition romaine désiraient la restauration de Pie IX.

A GAUCHE. Non! non! (Tumulte prolongé.)

M. DE TOCQUEVILLE. Je ferai remarquer à ceux qui m'interrompent que je n'ai pas parlé de ceux qui ont voté contre, mais de ceux qui ont voté *pour* cette expédition.

A GAUCHE. Ce sont précisément ceux-là qui réclament.

M. DE TOCQUEVILLE. Presque tous si vous voulez. (Nouvelle interruption; nouveau tumulte.) Je dis que tous ou presque tous voulaient, à telles et telles conditions peut-être, la restauration de Pie IX, mais tous la voulaient clémente et libérale.

Je suis donc fondé à dire que, suivant les vœux légitimes de l'Assemblée, l'expédition devait aboutir à une restauration, mais à une restauration clémente et libérale.

A GAUCHE. Voilà comme on écrit l'histoire.

M. DE TOCQUEVILLE. Nous avons donc appuyé la restauration de Pie IX, qui était dans le vœu de l'immense majorité des départements. (Vives dénégations à gauche.)

A GAUCHE. Consultez-les! consultez-les !

M. DE TOCQUEVILLE. Je ne discute pas, j'expose. On discutera plus tard.

Pie IX rétabli, les uns nous ont reproché d'avoir voulu contraindre la volonté du souverain pontife ; les autres, au contraire, nous reprochent de ne lui avoir pas demandé assez.

Nous n'avons jamais voulu contraindre le saint-père.

A GAUCHE. Et la lettre du président. (Bruit.)

M. DE TOCQUEVILLE. Nous ne l'avons pas voulu contraindre, parce que le pape n'est pas seulement souverain temporel, il est le chef de l'Eglise catholique.

A GAUCHE. C'est là le mal.

M. DE TOCQUEVILLE. Le pouvoir du pape est un pouvoir incoercible, intangible ; les plus forts se sont brisés à l'attaquer.

Nous n'avons point voulu contraindre le pape ; nous avons voulu seulement exercer sur lui une légitime influence. Nous n'avons pas voulu demander au pape les institutions qu'il avait déjà établies, mais qu'il eût été imprudent de rétablir dans l'état actuel des esprits, en présence d'un parti libéral impuissant et d'une multitude anarchique.

La note que je vais avoir l'honneur de lire à l'Assemblée émane de MM. de Corcelles et Rayneval, et a été adressée le 10 août au cardinal Antonelli. Elle n'est en partie que la reproduction d'une de nos dépêches ; le reste est de M. de Corcelles, qui a trouvé la force de la tracer d'une main pour ainsi dire mourante. (Oh ! oh ! à gauche.)

(Cette note réclame, indépendamment de l'amnistie, le respect de la liberté individuelle, la reconnaissance de la dette publique, une organisation nouvelle des tribunaux; des lois civiles en rapport avec celles de la haute Italie et du royaume de Naples ; l'élection d'assemblées communales et provinciales ; la consulte d'état avec vote délibératif ; le pouvoir spirituel, dans la plupart des circonstances, séparé du pouvoir temporel.

Les signataires de la note se plaignent que ces demandes aient été refusées une première fois ; ils les renouvelleront avec une insistance qui ne se lassera pas. Ils rappellent à Pie IX l'initiative prise par lui au début de son pontificat, et en appellent du Pie IX de 1849 au Pie IX de 1846.)

M. de Tocqueville lit ce document d'une voix très basse, et il est presque impossible de l'entendre.

Ces demandes, dit-il, ont été répétées avec détail plus tard dans une dépêche qui sera insérée au *Moniteur*.

Telles ont été nos premières demandes, que j'avais besoin de faire connaître avant d'arriver à un document qui, bien que n'étant pas une pièce diplomatique, n'a pas laissé de produire un effet bien naturel, à cause de son importance et du nom de son auteur. (Mouvement.)

On nous a demandé si la politique de la lettre du président de la République était notre politique. Nous avons répondu que oui. Cette lettre traduit sous une forme familière la politique de nos dépêches. La politique de cette lettre, nous ne l'avons jamais désavouée, nous ne la désavouons pas. (Approbation à gauche. — Silence à droite. — Longue agitation.)

Nous avouons que le *motu proprio* n'a pas réalisé toutes nos espérances. (Ah ! ah ! ah ! à gauche.) Cet acte, dis-je, qui n'a pas réalisé toutes nos espérances, immédiatement du moins, cet acte, nous devons le dire, a excité le plus vif mécontentement dans le parti rétrograde en Italie.

Je dois ajouter que le fond des réformes que nous avons réclamées s'y trouve, et que celles qui ne s'y trouvent pas formellement y sont du moins contenues en germes... (Rires ironiques et prolongés à gauche.)

Nous avons demandé des réformes civiles, le *motu proprio* les promet. (Nouveaux rires). Vous doutez de la parole du saint père ! (Nouvelle et plus bruyante hilarité : Ah ! le bon billet qu'a La Châtre!)

Doutez si vous le voulez des paroles du saint-père ; mais vous ne pouvez nier qu'il ne soit engagé.

Nous avions demandé une *consulte*, elle est accordée ; des libertés communales et provinciales, elles sont accordées sur la base la plus large. (Ah ! ah !)

Après la publication du *motu proprio*, nous avons adressé une nouvelle lettre à l'ambassadeur de France pour remercier le pape de ce qu'il a fait, et insister pour obtenir davantage, et surtout la prompte mise à exécution des promesses du manifeste.

En ce qui regarde les personnes, nous avons cru devoir tenir un langage plus pressant, et nous pouvions le faire, parce qu'on aurait pu nous considérer, jusqu'à un certain point, comme complices des sévérités qui seraient exercées.

Nous devions d'abord vouloir assurer la défaite de la faction démagogique...

A GAUCHE. Républicaine.

M. DE TOCQUEVILLE. ....que nous avions déjà vaincue. Avant la prise de Rome, nous avions indiqué les mesures à prendre. Nous voulions dès lors l'expulsion des étrangers.

A GAUCHE. De l'Assemblée constituante romaine.

M. DE TOCQUEVILLE. Entrés dans Rome, nous avons pris des mesures pour faciliter l'*écoulement* de ces hommes. (Interruption à gauche.)

Ces hommes, nous les avons reçus sur notre territoire et nous leur avons donné des secours. Plusieurs de ces hommes avaient agi contre nous de la manière la plus violente et la moins loyale. (Vives réclamations à gauche.) Ces hommes, répandus dans toute l'Europe, attaquent encore aujourd'hui et la nation et son armée.

A GAUCHE. Dites le gouvernement français. Ils honorent la nation et l'armée française.

M. DE TOCQUEVILLE. Ceux qui m'interrompent...

M. ANTONY THOURET. Qu'avez-vous fait de l'Assemblée constituante romaine ?

M. DE TOCQUEVILLE... aimeraient-ils mieux que j'approuvasse les indignes calomnies du pamphlet auquel je fais allusion.

A GAUCHE. Ce pamphlet est un hommage à la France. Il se borne à vous stygmatiser comme vous le méritez. (Tumulte.)

M. DE TOCQUEVILLE. Ce sont les complices de ceux qui vont siffler notre drapeau dans un théâtre.

A GAUCHE. On a sifflé l'indigne usage auquel vous l'avez prostitué. (Bruit.)

M. DE TOCQUEVILLE. Quant à l'amnistie, le gouvernement français n'a pas attendu un instant pour la réclamer plus large.

Le ministre donne lecture d'une dépêche, dans laquelle le ministère insiste énergiquement pour obtenir que l'amnistie soit considérablement élargie, dans le but d'assurer une paix durable à l'Italie.

Telles sont les demandes que nous avons adressées respectueusement au saint-père, (Nouveau bruit.) Et nous espérons dans la parole et le caractère de Pie IX. Son passé nous répond de l'avenir.

La révolution romaine a commencé par la violence...

A GAUCHE. C'est une calomnie.

M. DE TOCQUEVILLE. La République romaine a débuté par la violence et l'assassinat.

UNE VOIX A GAUCHE. Vous mentez !

M. DE TOCQUEVILLE. Elle a débuté par la violence et l'assassinat.

A GAUCHE. Vous mentez effrontément. (Longue agitation.)

M. LE PRÉSIDENT. L'expression que vous avez employée est une insulte. Je vous rappelle à l'ordre. (Violent tumulte.)

M. DE TOCQUEVILLE. Je le répète, cette révolution a débuté par un assassinat.

A GAUCHE. Ce n'est pas vrai ; c'est un effronté mensonge.

M. DE TOCQUEVILLE. La restauration papale n'a coûté la vie à personne. Et quand je songe aux cruautés qui ont signalé la restauration sur divers points de l'Europe, je dois dire que ceux que nous avons vaincus doivent s'estimer bien heureux. (Vive interruption).

A GAUCHE. Vous leur fîtes, seigneur,

En les croquant beaucoup d'honneur.

M. DE TOCQUEVILLE. J'ai exposé la politique de la France...

A GAUCHE. Ne souillez pas le nom de la France, qui n'a rien de commun avec vous. (Nouveau bruit.)

M. DE TOCQUEVILLE. J'ai exposé au milieu d'interruptions, au moins incivile̲s, la politique du gouvernement; l'Assemblée jugera. (Longue agitation. — La séance est un moment suspendue.)

M. MATHIEU (de la Drôme). Je suis de ceux qui ont vu avec une profonde douleur l'expédition de Rome ; je suis de ceux qui ont vu dès les premiers jours que l'honneur de la France n'avait rien à gagner dans cette expédition. Et cependant le rapport de M. Thiers et le discours de M. le ministre ont dépassé mon appréhension. Jamais je n'aurais pu supposer, après les assurances formelles données à la tribune, après les promesses faites au peuple romain, les proclamations adressées au peuple romain ; je n'aurais pas cru qu'on eût l'audace de nous dire ce qui nous a été dit.

Toutes les rancunes que l'on nourrissait contre l'esprit révolutionnaire qui n'est que l'esprit de progrès, ont éclaté dans le rapport et dans le discours que nous venons d'entendre.

Votre commission n'a su trouver pour les peuples qui ont combattu et qui râlent sous le bâton du vainqueur, que des paroles de blâme... Il est vrai que la démagogie a été vaincue... Oui, vaincue, grâces à l'apostasie, à la désertion presque partout générale de l'ancien parti libéral (Très bien! à droite.)

La Lombardie a succombé! Venise a succombé ! la Hongrie a succombé !... Voici leurs ruines héroïques qui fument encore, et votre commission ne trouve que des paroles de blâme pour ces peuples généreux!... Inutiles et odieuses injures ! Les peuples se relèveront : cela est écrit au ciel. (Applaudissements à gauche.)

Les peuples sont comme les forêts, qui deviennent plus fortes, plus verdoyantes, quand on les a émondées ; mais malheur à ceux qui ont mis les peuples en coupe réglée : leur sang retombera sur leur tête ! (Très bien ! à droite.)

Mais il est de l'intérêt de la catholicité de ressusciter l'autorité temporelle, dites-vous; il fallait le dire plus tôt, et devant l'Assemblée constituante, et devant le peuple romain. Quand vous lui parliez d'avoir forcé ses remparts.

Messieurs, avez-vous remarqué avec moi combien, depuis la proclamation de la République, de conversions se sont opérées. (Ecoutez!) Avez-vous compté les impies de la veille devenus dévots du lendemain? (On rit à gauche.) Ah ! l'histoire constatera ce changement. Il est des hommes qui, pendant vingt ans, n'ont cessé d'attaquer le catholicisme, de tourner en ridicule ses cérémonies, de diffamer ses ministres, et qui aujourd'hui sont pleins de respect pour ce qu'ils nommaient naguère d'odieuses niaiseries.

Pourquoi ces changements ? Ah ! je vous le dirai. Les hommes de la banque et de la bourse ont vu dans la République un danger pour leur coffre-fort, l'objet exclusif de leur amour, et après avoir semé l'irréligion, ils veulent maintenant placer leur or sous la protection de l'église; ils veulent que l'église, tant bafouée par eux, vienne en aide à la conservation de leurs biens mal acquis. (Sensation.) Le clergé acceptera-t-il cette mission ? Il se perdrait s'il se laissait aller à ces séductions... Mais cela n'arrivera pas. Il ne pactisera pas avec tous les marchands que le Maître a chassé du temple. (Très bien! à droite.)

M. Thiers, dans la commission, s'est infiniment exalté sur les vertus guerrières de nos soldats... On lui attribue des paroles qui dénotent un grand enthousiasme... Je ne voudrais pas traiter avec un esprit aussi compétent des questions de stratégie. Mais je dirai que plus nos soldats ont montré de courage, et plus je déplore que ce courage ait servi une pareille cause. Mais s'il était vrai que M. le rapporteur eût comparé le résultat de cette campagne aux traités de Campo-Formio et de Tilsit...

M. THIERS. C'est faux.

M. MATHIEU (de la Drôme). Tant mieux, car si les ministres sont libres de rentrer dans la politique modeste, ils doivent au moins le faire modestement. (Exclamations à droite.) Ecoutez-nous, messieurs, la minorité doit être entendue, elle en a le droit. Ses prévisions ne se sont-elles pas réalisées ? Que de fois elle vous a dit : « Vous allez chercher à Rome une guerre européenne ou la honte. (Bruit à droite.) C'est là ce que vous répétait le grand orateur que votre affaire de Rome a jeté sur la terre de l'exil. Ah ! qu'il doit être bien vengé, mon noble ami. S'il avait entendu votre discours, M. de Tocqueville !... (Sensation prolongée.)

Vous êtes allés à Rome, avez-vous dit, pour sauver la liberté et assurer l'influence française, et vous êtes repoussés par tous les partis : vous êtes devenus la risée de l'Europe. (Très bien ! à gauche.)

Vous avez manqué à la parole donnée à l'Assemblée nationale. Dix fois vous avez répété ici que la France n'allait pas détruire la République romaine. C'est quelque chose de grave que de mentir à une Assemblée nationale ; mais il est plus grave de mentir à un peuple étranger.

Le général Oudinot, en débarquant à Civita-Vecchia, déclarait qu'il n'entendait pas imposer aux Romains un gouvernement contraire à leur opinion ; aujourd'hui vous venez avouer que vous vouliez rétablir le pape.

Mais où avez-vous vu que le rétablissement du pape fût désiré en Italie? Le général Oudinot lui-même vous a dit le contraire. Personne ne voulait de la restauration en Italie, personne.

Oh ! ce n'est pas le pape que vous avez vu dans Pie IX, c'est le roi. Vous avez voulu restaurer une royauté. (Très bien ! très bien !)

L'orateur rappelle les négociations et les détails de l'expédition romaine. Vous avez désavoué successivement vos divers agents.

Vous avez désavoué M. de Lesseps, que le conseil d'Etat a cru devoir condamner à cause du peu de sincérité de vos instructions.

Je sais parfaitement, ajoute M. Mathieu (de la Drôme), que nos soldats ont été sous les murs de Rome ce qu'ils ont été toujours devant toutes les capitales; mais vos diplomates, M. le ministre, quel rôle ont-ils joué dans la capitale du monde chrétien ? quel spectacle avez-vous donné à l'Europe par ces variations qui vous ont fait changer tant de fois vos agents? Vous êtes-vous montrés les dignes représentants d'une grande nation dans ces fluctuations inexplicables ?

Messieurs, la leçon aura été bonne ; la France aura su une fois de plus à quoi aboutissent les coalitions entre deux partis qui marchent avec leurs prétentions et leurs espérances. Voilà deux partis qui entrent ensemble au pouvoir par leurs représentants, et leur première occupation est d'attirer à soi le pouvoir et de le retenir aux dépens de l'autre... C'est que, voyez-vous, il y a là des éléments qui ne se rapprocheront jamais.

Oui, il y a des abîmes entre les légitimistes et les orléanistes, car il y a la comédie de quinze ans et la citadelle de Blaye ! (Mouvement prolongé.)

Croyez-vous que si le ministère eût été composé d'hommes pensant comme M. Odilon Barrot, la campagne eût abouti au renversement de la République ?... Non... M. Odilon Barrot, je le dis, ne connaissait pas l'intrigue qui a mené cette affaire... (Sensation prolongée.) Je dis intrigue, parce qu'il ne peut sortir que des intrigues et un avortement déplorables d'un pareil accouplement.

Messieurs, votre entreprise a été une source de difficultés; pour en sortir, remplissez les promesses que vous avez faites au peuple romain. (Ah! à droite.) Il faut les tenir ces promesses, sous peine de lire dans l'histoire une de ces pages qui flétrissent une nation. (Allons donc !)

Or, vous avez promis que le peuple romain resterait parfaitement libre... Eh bien ! consultez le peuple romain. Ah ! je le sais bien, ce n'est pas ce que vous voulez. Que ferez-vous donc ? Je ne le vois pas, à moins que vous n'hésitiez pas à joindre une lâcheté à tant de paroles violées ! (Tumulte prolongé.)

A qui rendrez-vous votre conquête ? J'ai déjà entendu votre réponse... Vous n'avez pas craint d'indiquer ce qui serait le comble de l'infamie. Oui, elle a présenté cette conclusion comme un acte avouable. Rome appartient au pape; que Rome soit rendue au pape : tout au pape, et rien au peuple! La commission vous dit, il est vrai, que la République était destinée à périr à Rome, et qu'elle a été heureuse de mourir par les mains de la France!

Vous nous dites que les Autrichiens se seraient emparés de Rome. Non, Rome n'eût pas été prise par les Autrichiens.

L'Autriche avait alors la Hongrie sur les bras ; croyez-vous, d'ailleurs, que l'armée piémontaise eût été annulée en un jour sans votre expédition ? Croyez-vous que Rome eut été prise par les Autrichiens? Ah ! si vous croyez le contraire, vous ne savez pas ce que peut sur un peuple le sentiment de la patrie. (Applaudissements à gauche.)

Mais je veux passer sur ce point. Vous avez fait des

promesses, vous avez pris des engagements solennels ; vous devez les remplir, sans quoi je proteste, et tous mes amis politiques avec moi (Oui ! oui !), contre votre foi mentie !

Ces minimes concessions que vous avez réclamées, vous n'y tenez même pas.

L'orateur rappelle la lettre du président. Cette lettre n'exprime nullement des espérances comme on l'a dit ; elle pose des conditions ; cette lettre vous l'approuvez dans une certaine limite ; mais vous souffrez qu'on n'en tienne aucun compte.

La lettre promet un gouvernement libéral, on vous répond par le rétablissement de l'inquisition. Elle demandait une administration séculière, on vous répond par le gouvernement des prêtres ; elle demandait le code civil, la lettre parle du code Napoléon, c'est par erreur ; car le Code civil diffère du Code Napoléon par le chapitre du divorce, que vous ne pouvez imposer au pape. (On rit.)

Cette lettre, vous la reniez aujourd'hui. Eh bien ! puisque personne ne la défend ici, c'est moi qui la défendrai.

Nous ne sommes pas suspects de partialité envers M. le président de la République ; ce n'est pas nous qui tour à tour avons adressé au président de la République l'éloge et l'outrage. (Rires prolongés.)

Ce n'est pas nous qui avons dit que l'élection de M. Louis Bonaparte serait une honte pour la République. (Bruit.) Si M. Thiers renie cette parole, je n'en parlerai plus...

M. THIERS. Je ne l'ai pas dite.

M. BIXIO. Je vous ai entendu. (Applaudissements à gauche.)

M. MATHIEU (de la Drôme). Entre M. Bixio qui affirme avoir entendu, et M. Thiers qui affirme n'avoir pas dit, l'Assemblée jugera. (Très-bien ! très-bien !)

Vos journaux nous ont dit que cette lettre semble avoir été écrite par un jeune général sur le pommeau de sa selle avec la pointe de son épée. Pourquoi avez-vous permis qu'un magistrat de la République soit transformé en général ? (Très bien !)

Vos journaux nous disent encore que cette lettre est inconstitutionnelle ; mais ils n'ont pas réclamé contre la première, par laquelle il déclarait la guerre à la République romaine ; vous n'avez pas le droit de réclamer contre la seconde. (Très bien !)

C'est vous qui avez outragé M. Bonaparte en croyant qu'il pourrait renier ses antécédents, oublier son frère mort sous ses yeux en combattant pour la liberté romaine ! Nous voyons maintenant pourquoi vous aviez élu un Bonaparte le 10 décembre ; vous avez espéré en faire une victime expiatoire. (Très bien ! très bien !)

Vous nous dites que la lettre est inconstitutionnelle ; alors, soyez conséquent ; déposez contre lui un acte de mise en accusation. (Rires et approbation à gauche.)

Allez-vous, en vous prononçant contre la politique du président, forcer M. Bonaparte à une résolution extrême ?

Non, vous croyez qu'il acceptera toutes les hontes, tous les outrages. Vos journaux n'ont-ils pas dit qu'il n'avait écrit cette lettre que pour se mettre bien dans l'esprit de l'armée ?

N'ont-ils pas imprimé que c'était une réclame, un acte regrettable dont il fallait détourner les yeux ? (Rires à gauche.)

Pour qu'il boive toutes vos insultes, pour qu'il endosse vos hontes, défendez-lui donc de l'appeler Napoléon Bonaparte. (Applaudissements.)

On nous dit : Mais voulez-vous la guerre. Permettez-moi de répondre à votre question par une autre : Voulez-vous l'opprobre et la honte de votre pays ! (Très bien ! très bien !)

Et vous croyez que le pays vous pardonnera vos lâchetés ! Mais il a protesté d'avance contre vos actes alors qu'il a placé un Bonaparte à la tête de la France ! (Très bien ! très bien !)

Et l'armée, croyez-vous qu'elle ratifiera les humiliations auxquelles vous l'avez soumise ? Croyez-moi, les trahisons ont toujours été funestes aux gouvernements.

L'Assemblée le comprendra, et ne s'associera pas à ces hommes qui se convertissent par égoïsme ; et la résolution qu'elle va prendre sera, je l'espère, à la hauteur de sa mission ; la voix qu'elle fera entendre sera la voix de la France, de la nation, qui n'a jamais failli à sa parole. (Applaudissements prolongés.)

L'orateur, en descendant de la tribune, est félicité par un grand nombre de représentants.

La séance est suspendue.

M. DE LA ROSIÈRE. La raison qui m'a porté à prendre la parole dans une question aussi grave, repose sur les fonctions diplomatiques que, sous le dernier gouvernement, j'ai exercées à Rome, soit comme secrétaire d'ambassade, soit comme chargé d'affaires ; pendant ce laps de temps j'ai eu l'honneur de vivre dans la familiarité de l'illustre M. Rossi.

Entrant dans la question, l'orateur déclare qu'il écartera de la discussion ce qui a rapport aux délibérations de l'Assemblée constituante. Cette Assemblée représentait une partie de l'opinion, l'Assemblée législative en représente une autre ; les ministres avaient donc à choisir entre l'une de ces deux directions.

L'orateur écarte également ce qu'il appelle la politique d'opinion, qui n'est propre qu'à compromettre les intérêts du pays.

Ainsi, le Gouvernement provisoire, pour plaire à l'opinion, a déclaré à l'Europe que les traités de 1815 n'existaient plus. Déclarer cela sans tirer l'épée, sans vouloir la tirer, c'était nous démanteler contre l'Europe, c'était ratifier l'occupation de Cracovie par la Russie, c'était renoncer à stipuler les libertés de la Pologne : voilà comment la politique d'opinion a conduit le Gouvernement provisoire à une étourderie diplomatique.

Il en a été de même de la commission exécutive ; on n'a pas voulu soutenir le roi Charles-Albert contre l'Autriche, et cela parce que, a-t-on dit, ç'aurait été faire la fortune d'un roi. En refusant ainsi de porter nos frontières jusqu'à l'Adige, la commission exécutive a manqué à la fortune de la France.

Je conseille donc à mon pays de ne pas obéir à la politique d'opinion, mais à la politique d'intérêt, à cette politique en vertu de laquelle Louis XIV traitait avec Cromwel, Louis XVI avec les Etats-Unis, en vertu de laquelle la Convention elle-même, l'expression la plus hautaine et la plus farouche de la démocratie, a traité avec le roi de Prusse et avec l'Espagne. (Très bien !)

L'orateur prétend que ce n'est point à la papauté qu'il importe d'être à Rome ; mais c'est à la catholicité, au point de vue de l'unité catholique et de l'équilibre européen, au point de vue de la liberté des peuples que nous défendons comme vous, autrement que vous, et peut-être mieux que vous. (Rumeurs à gauche.)

L'orateur retrace l'histoire de l'empire temporel des papes ; il termine en examinant s'il était dans le droit du peuple romain de faire intervenir la force pour hâter les réformes, et il se prononce pour la négative.

L'orateur définit les conditions de la neutralité imposée à telle ou telle partie d'un territoire, dans l'intérêt général, ainsi que cela arrive d'ordinaire pour les villes destinées à recevoir un congrès de plénipotentiaires ; cette neutralité qui, pour ces villes, est un état passager, transitoire, est la position normale et permanente de l'Etat romain ; la souveraineté collective du peuple catholique doit toujours l'emporter sur la souveraineté particulière du peuple romain.

L'honorable membre continue à passer en revue, au point de vue le plus spéculatif et le plus élevé, les diverses questions qui se rattachent à l'existence et à l'indépendance de la papauté à Rome.

L'orateur annonce qu'il va continuer ses développements.

VOIX NOMBREUSES. Il est 6 heures, vous avez besoin de repos, à demain !

La séance est levée à 6 heures.

Demain, à 1 heure, suite de la discussion.

Revue des Départements.

LES AMIS DE L'HUMANITÉ.

La faction qui se dit *honnête et modérée*, crie sur les toits que les *rouges* ne peuvent ni ne veulent rien faire en faveur du peuple, qu'eux seuls sont les amis de l'humanité. On peut les voir à l'œuvre partout.

A Toulon, les seules ambulances établies pour secourir les cholériques, l'ont été par les républicains, et grâce aux soins et à la généreuse initiative de la rédaction du *Démocrate du Var*. Procès, amendes, calomnies des feuilles *honnêtes*, rien n'a pu arrêter le zèle de ces citoyens, qui ont trouvé dans leur dévouement fraternel, les moyens de suppléer au peu de ressources pécuniaires du parti populaire. Aujourd'hui que l'épidémie entre dans sa période décroissante à Toulon, nos amis commencent à recevoir le prix de leurs sacrifices.

Nous avons annoncé que le sous-préfet intentait un procès au *Démocrate* pour s'être plaint de l'incurie de l'administration en présence de l'épidémie. Notre confrère nous apprend qu'un nouveau procès lui est fait pour *exercice illégal de la médecine*. Ici l'odieux le dispute au ridicule. Mieux vaut mourir suivant les règles que guérir sans la faculté : il y a longtemps que Molière nous l'a appris. Ces gens-là eussent lapidé le bon Samaritain de l'Evangile ! Comment trouvez-vous cette reconnaissance *honnête et modérée?* Plus généreux est le loup de Lafontaine envers la cigogne :

Allez, vous êtes une ingrate !
Ne retombez jamais sous ma patte.

— Ce n'est pas tout encore ; nous lisons dans le *Démocrate du Var* du 10 :

Saint-Raphaël, le 3 octobre 1849.

Citoyen Rédacteur,

Un vif sentiment d'humanité me poussait à créer à Saint-Raphaël, mon pays natal, une salle d'asile gratuite, pour y recevoir et élever les enfants de nos pauvres travailleurs ; je me suis adressé, à cet effet, à M. le recteur de l'Académie d'Aix, pour en obtenir l'autorisation. M. le recteur eut la bienveillance de me répondre qu'il m'accorderait l'autorisation après que le comité local aurait donné un avis favorable à cet effet.

Le Comité local, composé de MM. Giraud d'Agay, Bernard aîné, Coiffar, recteur de la paroisse, et Coullet, maire de la commune, au lieu de faire ses efforts pour obtenir la création d'un établissement si avantageux, a donné au Comité d'arrondissement un avis défavorable, et s'est opposé par cet acte inhumain à ce que les enfants de nos pauvres familles fussent garantis du froid et des intempéries d'une saison rigoureuse, et les a privés de l'éducation qu'ils ne peuvent recevoir chez eux.

Honte au Comité local qui par des motifs que nous laissons au public le soin d'apprécier et de qualifier, ne craint pas de fouler aux pieds les plus saints devoirs de l'humanité, car *tous mes défauts consistent en ce que je suis l'épouse d'un honnête homme, mais qui a le malheur d'être Socialiste.*

Votre dévouée servante,
Dame RAYNAUD.

Et voilà les *honnêtes gens*, les *vrais* amis du peuple ! !...

— Le *Démocrate du Var* publie encore la lettre suivante :

« Puget près-Cuers, 8 octobre 1849.

» Citoyen,

» Permettez que l'appel que vous faites à vos concitoyens dans le numéro 135 de votre journal, soit entendu en dehors de votre ville.

» A cet effet, voulant m'associer en proportion de mes faibles moyens, à l'idée toute d'humanité qui vous a dirigé en organisant une ambulance pour les pauvres, victimes de l'épidémie qui sévit sur votre population, vous recevrez avec la présente quatre draps de lit.

» Je vous prie d'en faire don à deux ouvriers malheureux et pères de famille quand ils ne vous seront plus utiles, et je désire que ce soit bientôt.

» Recevez, monsieur le rédacteur, mes fraternelles salutations.

» HUGUES, ancien aubergiste.

» *P. S.* Pour le déficit qui, certainement, résultera après l'épidémie, des sacrifices que vous vous imposez, j'aurai encore une obole à vous envoyer. Continuez l'œuvre philantropique que vous avez si bien commencée, et avant tous les autres. Dieu vous bénira. »

De pareils témoignages d'affection vengent nos amis des infamies honnêtes et modérées.

Nos confrères des départements se sont émus des faits énoncés dans la *Démocratie*, sur la violation du secret des lettres. Nous lisons dans le *Censeur de Lyon* :

« Nous avons eu peine à maîtriser notre indignation en lisant les faits monstrueux énoncés par la *Démocratie*. Jamais peut-être, depuis trente ans, aucun des deux gouvernements qui ont régi la France, n'en avait commis de semblables. Il semble que nous soyons arrivés à un moment où le droit de la force est la seule règle qui doivent diriger la société. Ni les droits les plus sacrés, ni les prérogatives les plus inviolables, ne semblent être jugés dignes de respect par le parti qui s'appelle, par antiphrase sans doute, le parti des *honnêtes gens*. Ces faits ne sauraient manquer d'être portés à la tribune ; sans doute ils exciteront l'indignation légitime des partisans de l'anarchie, mais ils n'empêcheront pas la majorité de se montrer *satisfaite !* »

AFFAIRE DE STRASBOURG.

Le *Républicain de la Moselle* donne l'extrait suivant du réquisitoire :

« Le procureur-général de Colmar... expose...

» ... Le crime qui fait l'objet de l'accusation a été commis dans l'intérieur de la ville même de Strasbourg. Une grande partie de la population et la garde nationale presque tout entière a été entraînée sur les pas des accusés et a pris part aux actes d'exécution qui leur sont reprochés ; d'une autre part, les accusés paraissent avoir agi sous l'influence des opinions qui ont présidé aux dernières élections du Bas-Rhin, et qui ont amené à l'Assemblée nationale une représentation appartenant tout entière à l'opposition la plus avancée.

» L'accusation soutient d'ailleurs que le crime poursuivi à Strasbourg n'est que la conséquence du crime de même nature poursuivi à Paris et dans lequel figurent plusieurs représentants élus dans le département du Bas-Rhin.

» Dans ces circonstances, il paraît manifeste au soussigné que le jury du Bas-Rhin ne serait pas, pour le jugement de l'affaire dont il s'agit, dans les conditions d'indépendance indispensable au sincère accomplissement de ses devoirs, quoique la population et la garde nationale n'aient été qu'égarées, la vivacité et l'apparente unanimité des manifestations qui y ont eu lieu, pourraient donner à penser aux jurés qu'ils délibèrent en présence et sous la menace de sentiments hostiles ; cette crainte serait encore augmentée par le souvenir de la majorité considérable obtenue aux dernières élections par les amis des accusés, et elle leur permettrait d'autant moins de se prononcer dans un sens défavorable à ceux-ci, qu'à raison de la solidarité des principes, leur condamnation pourrait paraître un préjugé fâcheux pour la cause des représentants poursuivis à Paris.

» Le soussigné pourrait ajouter à ces considérations que quelques-uns des prévenus, et notamment le sieur Küss, en sa qualité de médecin et de professeur à la faculté de Strasbourg, exerce une grande influence dans la ville ; que d'ailleurs, sur les 1 500 noms dont se compose la liste générale du jury, 345 appartiennent à la ville de Strasbourg, qu'il pourrait arriver par l'effet du tirage au sort que le hasard fît entrer ceux-ci en majorité dans la liste de service pour la session prochaine, et qu'ils se trouveraient ainsi, sous un autre rapport, soit comme membres de la garde nationale, soit à raison de leurs relation avec les accusés, dans un état de suspicion légitime.

En conséquence... renvoyer par devant telle cour d'assises qu'il vous plaira de désigner, autre que celle du Bas-Rhin.

Colmar, 30 juillet.

— On parlait à l'Assemblée, dit l'*Événement* d'hier, d'une conversation qui aurait eu lieu entre M. Marrast et un personnage politique important, au retour de Toulouse de l'ex-président de la Constituante. M. Marrast, rendant compte à M. Dufaure des faits qui l'avaient frappé dans sa tournée du Midi, et cherchant à appeler son attention sur les progrès du socialisme dans les provinces, aurait obtenu de lui la déclaration que plus de 60 départements sur 86 étaient en ce moment en voie vers la république sociale, et cela, disait le ministère, par l'effet de la réaction dynastique et légitimiste qui effraie le pays, comme la propagande des bulletins l'avait épouvanté en 1848.

HAUTE COUR DE JUSTICE

SÉANT A VERSAILLES.

Présidence de M. BÉRENGER (de la Drôme).

Audience du 18 *octobre* 1849.

AFFAIRE DU 13 JUIN.

A onze heures, l'audience est ouverte, M. l'avocat-général demande la parole.

M. DE ROYER. Nous avons reçu un certificat du médecin constatant que M. Syriès, haut juré, ne pourra siéger de longtemps, à cause d'une indisposition grave qui le retiendra plus de huit jours dans sa chambre. En conséquence, nous prions la haute cour de vouloir bien excuser M. Syriès.

M. LE PRÉSIDENT. Ouï l'avocat-général en ses conclusions, la haute cour excuse M. Syriès, et ordonne que M. le premier juré supplémentaire siégera à sa place. Immédiatement après M. le président, Me Crémieux se lève, et au milieu du plus profond silence, donne, au nom de tous les défenseurs, lecture de la déclaration suivante :

Citoyens, après le triste incident qui a terminé la séance d'hier, après l'arrêt si douloureux pour nous, qui avons l'honneur de porter la robe d'avocat, et qui savons à la fois quels sont les droits qui lui appartiennent et les devoirs qu'elle impose, il était impossible à la défense de reparaître dans cette enceinte sans donner une explication publique et digne d'elle.

D'abord, nous avons calmé la légitime indignation des accusés. Ils ont compris ce que l'intérêt de la cause qu'ils soutiennent, plus encore que leur propre intérêt, commande à leur situation ; prisonniers, ils ne peuvent répondre à aucune provocation ; accusés dans le procès dont le souvenir restera comme un monument d'incroyable passion...

M. LE PRÉSIDENT. Permettez, défenseur, il ne vous est pas permis de qualifier ainsi l'accusation qui déjà a reçu, vous le savez bien, la sanction d'une partie de la magistrature.

Me CRÉMIEUX. Monsieur le président, mon intention n'est pas d'insulter la magistrature, mais j'ai le droit de qualifier, je continue : Comme un monument d'incroyable passion, ils ont le devoir de faire connaître à la France et à l'Europe la vérité que l'on n'étouffera pas, s'ils restent ici à leur poste, dans la lutte judiciaire. Ils y reviennent modérés, dignes, calmes, républicains.

Quant à nous, avocats, nous venons remplir un grand devoir dont nous savons toute la portée. Par cela même qu'il présente de graves difficultés, nous avons le devoir de compter sur cette protection immense de la justice, à l'abri de laquelle tout est sauvegardé dans ce monde. Nous le disons avec un douloureux regret, avec un triste et profond étonnement, nous ne l'avons pas obtenu.

Le bâtonnier de l'ordre des avocats à la cour d'appel de Paris, avait dans cette haute et magnifique fonction, été appelé à revêtir la toge du procureur-général. Nous comptions sur lui quand la plus ignoble insulte nous a été adressée par un homme qui porte l'épée à des hommes qui portent la robe. Le procureur-général a requis l'expulsion des accusés, par conséquent la retraite des avocats, dont le rôle n'est plus qu'une ridicule comédie quand les accusés, malgré leurs réclamations, ne sont pas entendus.

Quant à l'arrêt de la cour, il nous a douloureusement surpris. Il qualifie sans doute de *parole grossière* cette indigne expression qui a souillé le sanctuaire de la justice la plus élevée ; mais il ne donne à notre ministère sacré aucune satisfaction, aucune consolation. Dans cette grande lutte qu'il nous faut soutenir, il n'a pas couvert la défense, qu'un témoin a violemment, audacieusement insultée.

Et pourtant, citoyens qui nous écoutez, nous venons continuer notre mandat, mandat d'honneur, d'humanité, d'abandon de tout intérêt personnel, et, dans cette occasion plus encore que dans tout autre, mandat de fraternité. Nous l'accomplirons jusqu'au bout, nous sommes prêts à reprendre le débat.

Les défenseurs ont signé cette déclaration, qui est l'expression de leur pensée.

Signé : Ad. Crémieux, P. Malapert, P. Vavin, Th. Bac, Thourel, A. Madier de Montjau aîné, Isidore Buvignier, Villain, Chauffour, Ch. Dain, G. Laissac, Combier, Michel (de Bourges), G. Cellierre.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Nous sommes trop personnellement mis en jeu, pour que la cour ne comprenne pas notre émotion ; nous sommes attaqués par d'anciens confrères avec lesquels nous croyons être toujours resté en bonne confraternité ; nous demandons à ne pas répondre de suite ; que la pièce qui vient d'être lue soit déposée sur le bureau, afin que nous puissions en prendre plus ample connaissance et réfuter les reproches qui nous sont adressés.

Me CRÉMIEUX. La pièce sera déposée sur le bureau de la haute cour, elle sera revêtue de la signature de tous les défenseurs.

M. LE PRÉSIDENT. Faites entrer un témoin.

M. GUY (Jean-Hilaire), lieutenant de la gendarmerie mobile, a entendu dans la rue de la Lune des coups de feu ; il croit que ce sont des coups de pistolet. Précédemment, au coin de la rue de la Chaussée, j'avais aussi entendu un coup de pistolet.

M. NICOLAS, capitaine adjudant-major au 12e chasseurs à pied. En arrivant dans la direction de la porte Saint-Denis, je vis des hommes qui se mirent à genoux devant nous. Devant le passage de l'Opéra, je vis une voiture renversée. Les insurgés, en se sauvant, criaient : « Aux Armes ! »

M. RODOLOSSE, 47 ans, capitaine au 10e chasseurs à pied. Lorsque nous fîmes une charge à la baïonnette, un grand nombre d'hommes de la manifestation se mirent à genoux sur le boulevard, ils découvrirent leur poitrine, en criant : « Vive la République, vive la Constitution, nous sommes vos frères, *vous ne tirerez pas sur nous.* » La gendarmerie mobile marcha sur eux, *les culbuta et leur passa sur le corps*. A la hauteur de la rue Montmartre, un coup de feu fut tiré par un clairon des chasseurs qui avait reçu un coup de couteau à la main, ce clairon tua l'agresseur. Nous avions pris position sur le boulevard et je n'avais que 15 hommes, lorsque 2 individus vinrent me prévenir que l'on commençait des barricades.

En effet, en face la porte Saint-Martin, on commençait à enlever des pavés. Bientôt après, une colonne commandée par M. le général Cavaignac s'engagea dans la rue Saint-Martin. J'entendis aussitôt cinq ou six coups de feu ; mais je ne sais par qui ils ont été tirés.

GUINARD. Pour revenir une dernière fois sur le point que je voulais établir hier, à savoir que la troupe avait bousculé la foule pour arriver sur le boulevard, et cela sans aucune sommation, je vous demande la permission de lire la première déposition du témoin. M. Guinard lit cette déposition ; de cette lecture il résulte que le témoin, à la tête de sa compagnie, tournant à droite sur le boulevard, a fait à peu près 100 mètres en repoussant la foule sans qu'aucune sommation ait été faite.

LE TÉMOIN. Le pas de course n'a été pris qu'après les sommations.

GUINARD. Mais avant de prendre ce pas de course pour arriver sur le boulevard, vous avez fait à peu près cent mètres en repoussant la foule.

M. LE PRÉSIDENT. Y avait-il un vide entre la troupe et la foule ? — Il ne pouvait y avoir de vide, puisque nous nous touchions presque et que nous étions entourés par la foule ; mais, comme nous n'avions devant nous que des hommes désarmés, nous nous sommes bien gardé de maltraiter personne.

GUINARD. Enfin, il n'en est pas moins vrai que la force publique a agi sans sommations, et que les citoyens ainsi repoussés ont pu se sauver en protestant, puisque la troupe se posait en ennemi en face d'elle. Je tiens à bien établir ce fait, je ne parle pas de violences, et cependant ce témoin nous a dit que des soldats pour se faire place au milieu d'une masse compacte avait fait usage de la crosse et même du canon du fusil.

MERLIOT. Tout votre bataillon était-il en colonne sur le boulevard ? — R. Oui, en colonne serrée.

MERLIOT. Eh bien, on peut apprécier la place que tient un bataillon, et l'on saura l'espace parcouru par la troupe, avant que les sommations soient faites.

Me MADIER DE MONJAU. Avez-vous entendu tirer un ou plusieurs coups de fusil ? — R. Un seul.

Me MADIER DE MONTJAU. Et M. Landry, votre collègue, a déposé que plusieurs coups de feu ont été tirés ; les jurés apprécieront.

M. ESTAQUIN, Valentin, chasseur à pied, 10e bataillon. Sur le boulevard des Italiens, je vis un homme tirer un coup de pistolet sur un officier, je me mis à sa poursuite, je l'arrêtais, lorsqu'il me dit : Lâche moi brigand ou je vais t'assassiner, et au même moment, il se dégagea violemment en me donnant un coup de poignard à la main, alors je lui tirai un coup de fusil lorsqu'il se sauvait.

Le témoin montre la cicatrice de sa blessure à MM. les jurés.

D. Etait-ce un coup de fusil ou un coup de pistolet ? — R. Ce devait être un coup de pistolet.

ANDRÉ. Mais avez-vous vu cet homme mettre en joue ? — R. Oui.

ANDRÉ. Eh bien, alors, vous devez savoir si c'est un fusil ou un pistolet. — C'était un pistolet.

ANDRÉ. Mais votre premier soin a dû être de le désarmer en premier lieu. — R. Il n'avait plus rien.

Me MADIER DE MONTJAU. Dans ses premières dépositions, le témoin a une fois déclaré que cet homme avait un pistolet, et la deuxième fois un fusil. Il y a là une contradiction, et cependant le témoin a bien dû voir l'arme, puisqu'il a décrit le costume de l'homme qu'il signale.

M. LE PRÉSIDENT. Avocat, vous ne pouvez pas lire des pièces qui n'ont pas été contrôlées par la haute cour.

Me MADIER. Pardon, monsieur le président ; je défends un accusé qui n'a pas à rougir d'avouer qu'il lui est impossible de faire assigner trente-trois témoins à ses frais.

SAUNE (Aymé). Cela est vrai.

Me MADIER. Eh bien ! je n'aurai ni plus ni moins que trente-trois témoins à faire assigner, et nous aurons à prier M. le procureur-général de vouloir bien les faire assigner aux frais du gouvernement.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. Nous ne nous opposons pas à ce que ces témoins soient assignés ; nous prions seulement Me Madier de Montjau de vouloir bien nous faire connaître quels sont ces témoins et les faits sur lesquels ils doivent déposer. Nous userons avec plaisir, en cette circonstance, du pouvoir que la loi nous confère.

Me MADIER. Monsieur le procureur-général, j'ai le plus grand intérêt à exposer dès maintenant un fait grave, afin qu'il ne soit pas apporté une heure de retard dans l'assignation des témoins. Dans un journal, en date du 20 juin, journal déposé au parquet du procureur-général comme tous les autres, on lit une protestation signée de trente-trois personnes qui donnent leurs adresses et qui indiquent, comme pouvant renseigner sur le même fait, un grand nombre d'autres personnes dont les adresses sont déposées au bureau du même journal.

Cette protestation a pour but d'établir que le citoyen Duprat, frappé d'un coup de feu presque à bout portant, par le chasseur Estaquin, était complètement inoffensif sur le boulevard, ne portait ni pistolet, ni poignard, ni autre arme. Ce malheureux n'est pas mort le lendemain, comme le dit l'accusation, mais le soir même. (Mouvement.) Eh bien ! j'ai parcouru le volumineux dossier des témoins, je n'ai trouvé aucune déposition des personnes signataires de cette protestation. Cependant le journal avait été déposé au parquet, mais M. le procureur-général a laissé échapper ce document important. Il a préféré recueillir ses documents dans les journaux qui s'étaient abaissés jusqu'à insulter le malheureux Duprat avant qu'il fût descendu dans la tombe. (Sensation.)

Ainsi, je demande à la haute cour la permission de lire la lettre que j'ai reçue hier, elle est d'un homme honorable qui me donne son adresse et qui donne celle des personnes prêtes à rendre témoignage à la vérité. Le fait est grave. Il s'agit de savoir si le témoin Estaquin était dans son droit en frappant d'une balle un citoyen paisible dont il prétend avoir reçu une blessure qui n'a pas même été constatée par le ministère public.

SUPPLÉMENT.

M. LE PRÉSIDENT. Huissier, demandez la lettre au défenseur.

Me MADIER. Pardon, monsieur le président.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Mais monsieur le président ne vous autorise pas à la lire.

M. LE PRÉSIDENT. Avocat, vous ne la lirez pas, vous ne la lirez pas.

Me MADIER. J'y consens, monsieur le président ; à l'avenir, je me ferai un plaisir de me concerter avec le ministère public ; mais pour le passé, je dois dire hautement que la déposition du témoin était trop grave pour que l'attention de MM. les jurés ne soit pas attirée sur ce point.

M. LE PRÉSIDENT. L'incident est terminé. Faites appeler un autre témoin.

M. BRUN, commissaire de police spécial, attaché aux Tuileries, a fait les sommations du côté du passage Jouffroy, et a vu M. Laffont à qui on avait arraché les épaulettes.

GUINARD. Vous ne savez pas qui est-ce qui a arraché les épaulettes à M. Latour? — R. Non, monsieur.

M. MANUEL, officier-de-paix, 29e témoin, déclare que les troupes ont reçu du général Changarnier l'ordre de marcher sur le boulevard 50 à 60 pas, pour faire faire les sommations. Arrivé à la hauteur du passage Jouffroy, dit-il, je reçus l'ordre du général Changarnier de lui amener *mort ou vif* un homme qui se trouvait sur la terrasse du passage. Cet homme, qui n'était autre que Laffont, était tout tremblant ; la foule applaudit à son arrestation. On voulait le fusiller ; je l'ai protégé pour l'amener jusqu'au général Changarnier.

Me THOUREL. Le témoin peut-il nous indiquer la personne qui a arraché les épaulettes? — R. Non.

Me THOUREL. Ainsi, voilà un homme qu'on voulait fusiller, et qui a été l'objet d'une ordonnance de non-lieu.

GUINARD. Cet officier avait-il son sabre? — R. Non, monsieur.

GUINARD. Comment, il était désarmé ! et il a été en butte à de mauvais traitements !

Me MICHEL (de Bourges). Je demanderai au témoin une explication sur cet ordre du général Changarnier : *Cet homme, mort ou vif.*

LE TÉMOIN. On avait tiré des coups de fusil sur le général, à la hauteur de la rue Vivienne.

Me MICHEL. Je vous demande si on peut en être responsable au passage Jouffroy. Mais ordonner qu'un homme soit amené mort ou vif, cela veut dire : s'il est vivant, amenez-le ; s'il résiste, tuez-le. (Mouvement.)

M. CRÉMIEUX. Et cet homme était innocent !

LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Oui, mais il était désigné par la clameur publique comme excitant à l'insurrection.

M. LE PRÉSIDENT. Il résulte de cela que les propos qui avaient motivé l'ordre du général Changarnier étaient exagérés.

Me MICHEL (de Bourges.) Mais cet homme aurait pu être tué, et il n'est pas même mis en cause.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Dans le langage judiciaire, on n'a pas trouvé contre lui charges suffisantes, et on l'a mis en liberté.

Me MICHEL. Et il se peut que demain vous ne trouviez pas charges suffisantes contre un accusé qui ne peut se justifier parce qu'on l'a assassiné.

Me LAISSAC. Je vous prie, M. le procureur-général, de vouloir bien vous unir à moi pour obtenir de M. le président de faire assigner, en vertu de son pouvoir discrétionnaire, le témoin Laffont.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Nous ne ferons pas assigner le témoin Laffont, parce qu'il a été entendu dans l'instruction comme prévenu ; nous prierons M. le président de vouloir bien faire revenir le témoin Brun.

Me LAISSAC. M. le procureur-général a bien fait assigner les témoins Vidal et Toussenel, qui ont été entendus comme inculpés.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Cela nous a paru utile. Mais il ne nous paraît pas convenable de faire assigner aux frais du ministère public les témoins à décharge. Si cela vous convient, vous pouvez faire assigner le témoin Laffont.

Le témoin Brun est introduit de nouveau.

M. LE PRÉSIDENT. Le général Changarnier vous a-t-il donné l'ordre d'amener Laffont mort ou vif ? — R. Non, Monsieur, je n'ai pas entendu ces paroles. Le général a été d'une sagesse admirable. Sa patience a souvent été mise à l'épreuve. Il s'est toujours contenu. C'est moi qui ai donné l'ordre d'arrêter le garde national Laffont.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL relit la déposition écrite du témoin, où les mots *mort ou vif* se trouvent.

M. CALIBRE, capitaine adjudant-major. En passant sur le boulevard, avec des gardes nationaux de la 2e légion et le colonel M. Rapatel, nous fûmes entourés par 4 à 500 personnes ; pour nous faire livrer passage, nous fûmes obligés, le général et moi, de mettre le sabre à la main ; les charges qui furent faites furent précédées de sommations. En se sauvant, les hommes de la manifestation jetèrent des chaises sur notre passage plutôt pour nous retarder que pour faire des barricades. Je vis au coin de la rue Hauteville plusieurs individus qui firent une tentative pour envahir la boutique de l'armurier Devismes. La foule qui nous entourait était animée de mauvaises intentions, car elle criait : *Vive la Constitution, vous ne tirerez pas sur vos frères, vive les Romains !* (Mouvement.)

Je remarquai que le plus grand nombre étaient des individus qui certainement ne faisaient pas partie de la garde nationale, car ils avaient de *singuliers pantalons* et n'avaient pas de *bas dans leurs souliers*... (Rumeurs.)

RAVENAS (Eugène). On poussait des cris *séditieux* : VIVE LA CONSTITUTION ! vive la République romaine ! Sur le boulevard Montmartre, comme j'étais occupé à relever une voiture de place qui avait été renversée pour faire une barricade, on fit feu, je ne sais si c'est avec un fusil ou un coup de pistolet. Je reconnus que j'étais blessé à la jambe. (Le témoin a une jambe de bois.) C'était après le passage des troupes que l'on essayait de faire des barricades.

Précédemment, pendant que la troupe passait, on avait essayé, au coin de la rue de la Paix, de désarmer les gardes nationaux.

Me MICHEL (de Bourges). Il faut bien remarquer une chose, c'est que les tentatives de barricades et de désarmement n'ont eu lieu qu'après la mise en fuite de la manifestation, et alors que les hommes qui la composaient croyaient qu'ils étaient attaqués à l'improviste.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Quand on a voulu désarmer les gardes nationaux, la manifestation avait-elle été déjà repoussée ? — R. Non.

Me MICHEL (de Bourges). Mais ce ne sont pas des hommes de la queue de la manifestation, ce n'est pas à la hauteur de la rue Grange-Batelière que cette tentative a eu lieu, mais bien à la hauteur de la rue de la Paix, à l'endroit où la troupe devait forcément déjà avoir agi, puisque c'est le point de jonction de la troupe et de la manifestation. Et la meilleure preuve que je suis dans le vrai, c'est la première déposition du témoin, qui a déclaré que la troupe chargeait déjà vers la Madeleine.

M. LE PRÉSIDENT. Comment la tentative du désarmement s'est-elle passée? — R. On voulait arracher les fusils de deux gardes nationaux.

D. Y avait-il lutte? — R. Non. On avait seulement l'air très échauffé.

Me MICHEL (de Bourges). Le témoin n'a-t-il pas déclaré que les hommes de la manifestation ont dit à ces deux gardes nationaux : « Allez-vous-en chez vous avec vos armes? » — R. Le commandant du poste les a pris par le bras et les a fait rentrer.

Me MICHEL (de Bourges). C'est ce que vous appelez la lutte ?

M. FABRE, grainetier. Sur le boulevard, la pression devint si forte, qu'un peloton du 59e fut forcé d'agir. Je vis quatre ou cinq jeunes gens et une femme, portant un grand drapeau : j'allai à eux et j'arrêtai la [illegible], en lui disant : Malheureuse, où allez-vous [illegible] ? — Dans le faubourg Saint-Honoré, me dit-elle ; je vais chercher de l'ouvrage. Je la pris, je l'avoue, plutôt pour une *Jeanne d'Arc*. (Hilarité.)

M. DE ROYER, avocat-général. En effet, cette femme est une fille inscrite. Les trois jeunes gens qui furent arrêtés n'étaient-ils pas les jeunes Fonvielle, Moutard et Lebloys? — R. Oui.

MAIGNE. Au nom des écoles, au nom de mes amis, je proteste contre l'insinuation de l'accusation. Mon ami Fonvielle a écrit hier une lettre dans la *Réforme* pour faire déjà cette protestation.

Et maintenant, qu'il me soit permis de dire, au nom du parti démocratique socialiste, que si nous ne pouvons jeter un blâme sévère sur les personnes que bien souvent la fatalité a poussées dans une voie honteuse, nous honorons plus que tout au monde celles qui, dans la misère, savent conserver leur pureté.

M. DE ROYER. La fille Martin ne portait-elle pas le drapeau sur lequel était écrit : Les Écoles, vive la Constitution !

MAIGNE. Voici comment le fait s'est passé : la foule se précipitait dans les rues adjacentes ; cette fille se dirigea vers le petit groupe de nos amis, et se cramponna au drapeau. Voilà le fait, et il n'y a rien de plus.

DANIEL LAMAZIÈRE. Pour mon compte, je connais Lebloys, c'est un homme d'honneur, et je puis le certifier.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. La moralité de ces trois jeunes gens n'est pas en cause.

Me DAIN. On a lancé une odieuse insinuation ; au nom des écoles, je proteste, et pour bien établir la moralité de tout ce qui intervient au procès, je demande que M. Fonvielle soit assigné.

Me MADIER DE MONTJAU aîné, pour la même raison, demande que M. Lebloys soit cité.

M. LE PRÉSIDENT. Il est libre à la défense de faire citer ces témoins. Témoin, cette fille portait-elle le drapeau? — R. Il y avait beaucoup de monde dans la rue, elle en soutenait la hampe.

Me MICHEL (de Bourges). Quel était l'âge de cette femme ? — R. 27 à 28 ans.

Me MICHEL (de Bourges). Dans l'accusation on parle de 40 à 45 ans. (Hilarité.)

Me DAIN renouvelle la demande qu'il a faite de citer les trois personnes déjà nommées.

M. LE PRÉSIDENT. Je vous répète que vous pourrez les faire citer.

M. FAYÉ, commissaire-priseur. Le soir de la manifestation, dans le poste, je voulus m'asseoir sur le lit de camp ; je relevai le matelas et trouvai un pistolet chargé ; je relevai alors le deuxième côté et je trouvai un poignard. Je remis ces objets au chef de poste.

D. N'avez-vous pas vu arrêter une femme qui portait un drapeau ? — R. Je sais, en effet, que l'on a arrêté une femme qui portait un drapeau, mais je n'étais pas présent.

D. Savez-vous à qui appartenaient les armes qui ont été trouvées ? — Je crois qu'elles appartenaient aux trois jeunes gens qui avaient été arrêtés, mais je n'en suis pas sûr.

D. Ces jeunes gens n'avaient-ils pas sur eux un exemplaire de la Constitution ? — R. Oui.

L'audience est suspendue à deux heures.

A trois heures la cour rentre dans la salle. Me Crémieux demande que M. Gent soit entendu.

Me DAIN. J'ai appris que le jeune Fonvielle dont il a été question était à Versailles. Un seul mot de lui éclaircira le débat. Voulez-vous avoir la bonté, monsieur le président, en vertu de votre pouvoir discrétionnaire, d'ordonner qu'il soit entendu.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Je prierai M. le président de vouloir bien faire entendre M. Dupouey, capitaine de gendarmerie à Versailles.

M. LE PRÉSIDENT. Ce témoin sera entendu.

M. Fonvielle est introduit.

Me MADIER DE MONTJAU lui tend la main.

M. Fonvielle se place dans l'enceinte réservée pour les témoins, avec un geste violent d'indignation.

M. LE PRÉSIDENT. Faites retirer le témoin. (Mouvement.)

M. FONVIELLE. Veuillez excuser un mouvement de profonde indignation... Mais j'ai été si indignement, si outrageusement calomnié !...

M. LE PRÉSIDENT. Témoin, retirez-vous.

M. FONVIELLE, avec résignation. Il faut obéir !

Le témoin sort de la salle. Après l'agitation produite par cette scène, M. Ferpoil, garde national de la 2e légion, est entendu. Il déclare avoir été désarmé.

M. Gent est introduit.

M. LE PRÉSIDENT. On a désiré vous entendre au sujet de la manifestation.

M. GENT. Je regrette profondément, monsieur le président, que M. Lacrosse ne soit pas entendu en même temps que moi. Il y a entre sa déposition écrite et mes réponses dans l'instruction des différences qu'il serait important d'éclaircir. Cependant, je vais déposer dans toute la sincérité de ma conscience, et dire tout ce que je connais.

Le matin du 13 juin, j'ai déjeûné avec mon ami Etienne Arago et sa sœur Mme Mathé. Etienne Arago et moi nous nous rendîmes à la manifestation. Des témoignages honorables pour mon ami l'accueillirent. Il était en uniforme de chef de bataillon ; mais je puis affirmer qu'il n'était point armé, qu'il n'avait pas son sabre. Partout, Etienne Arago a recommandé le calme. On lui a prêté dans l'instruction des propos qu'il n'a pas tenus. Toutes les fois que nous entendions les cris de : Vive la République démocratique et sociale ! nous recommandions de ne pas les pousser. Nous disions que ce jour-là il ne devait y avoir d'autres cris que ceux-ci : Vive la République ! Vive la Constitution ! Dans le trajet, je vis de loin un homme monté sur un cheval, qui s'avançait entre deux officiers de la garde nationale à cheval. Lorsqu'il se fut approché, j'ai reconnu que c'était M. Lacrosse.

Il avait l'air hautain. On lui demandait de crier vive la République ! vive la Constitution ! A un moment donné, je l'ai vu entouré, pressé par la foule, qui répétait ces cris. Je crus devoir intervenir. M. Lacrosse était alors en proie à une vive émotion. J'eus assez de peine à parvenir jusqu'à lui. Je saisis la bride de son cheval. Quand M. Lacrosse me vit, il me dit : « Comment, c'est vous, monsieur Gent, qui vous comportez ainsi ! » Vous vous croyez peut-être prisonnier, lui dis-je ; mais vous pouvez vous retirer. » Et M. Lacrosse put effectivement s'éloigner. Si l'habit de M. Lacrosse a été déchiré, ce n'est pas qu'on ait eu à son égard une mauvaise intention ; mais il était tellement pressé, serré par la foule ; le pan de sa redingotte était écarté sur son cheval ; un seul mouvement a suffi pour la déchirer au dos. Dans sa déposition, M. Lacrosse m'a rendu un témoignage fort honorable, sans doute ; mais ce n'est pas plus par M. Alphonse Gent que par tout autre que M. Lacrosse a été délivré. M. Lacrosse n'avait rien à redouter de la foule pacifique tant qu'il n'aurait pas opposé une résistance inopportune.

M. DE ROYER, avocat-général. Savez-vous si on a demandé à M. le ministre de crier : A bas le président !

M. GENT. M. le président ne m'a pas demandé mon serment, mais j'affirme, sous la foi du serment, qu'on a demandé à M. Lacrosse de crier vive la République ! et il a crié vive la République ! vive la Constitution ! et il a crié vive la Constitution ! On lui a demandé de saluer le peuple, je ne sais pas s'il l'a salué ; mais j'affirme également que je n'ai entendu proférer autour de M. Lacrosse, aucun autre cris, aucune autre demande.

D. Vous avez saisi le cheval à la bride ? — R. Oui, monsieur ; deux autres honorables citoyens se sont empressés de me seconder : l'un est un lieutenant de la 2e légion, l'autre est M. Ch. Blum.

M. LE PRÉSIDENT. Pour éclairer MM. les jurés, j'ordonne, en vertu de mon pouvoir discrétionnaire, que lecture soit faite de la déposition de M. Lacrosse.

Après la lecture de cette déposition, M. de Royer s'adresse au témoin : M. Gent, vous venez d'entendre cette déposition. M. Lacrosse déclare que pour arriver à lui, vous avez été renversé à plusieurs reprises, et que sans vous sa vie eût été sérieusement compromise.

M. GENT. Je puis affirmer que je n'ai été l'objet d'aucun mauvais traitement. J'ai perdu mon chapeau, il est vrai, au milieu de la foule. M. Lacrosse s'est de beaucoup exagéré les dangers qu'il a courus. Sans vouloir porter la moindre atteinte à M. Lacrosse, dont je me plais à reconnaître le courage, je puis dire qu'il était, à la fin de cette scène, sous l'empire d'une profonde émotion. Si MM. les jurés en voulaient la preuve, ils n'auraient qu'à se rappeler la supposition de M. Lacrosse au premier abord, à savoir qu'il était mon prisonnier. Je dépose ici sans haine, sans passion et seulement dans l'intérêt de la vérité.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Sans mettre en doute la véracité de cette déposition, je dois maintenir celle de M. Lacrosse.

M. LE PRÉSIDENT. La défense a-t-elle quelques questions à adresser?

Me MICHEL (de Bourges). M. Gent pourrait-il nous donner quelques renseignements sur les sommations, sur la réunion et la constitution de la réunion des anciens Constituants, les faits du Conservatoire, et sur ceux de la rue Aumaire ?

M. GENT. Je suis prêt à répondre, si M. le président le permet.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Il nous semble que ce serait jeter de la confusion dans le débat ; on n'a encore entendu aucun témoin sur les derniers faits.

Me MICHEL (de Bourges). Eh bien! sur la réunion et les sommations.

M. GENT. Dans la journée du 10, une convocation fut faite pour inviter les anciens constituants à se réunir dans les salons du Palais-National ; nous n'étions pas prévenus, et il ne s'agissait pas de réunir une certaine portion de l'ancienne Assemblée, mais bien tous les anciens représentants, il s'y trouvait des membres de l'ancienne majorité. Lorsque nous arrivâmes, M. Goudchaux était au bureau, et il expliqua qu'il appartenait, sans aucun doute, à ceux qui avaient fait et voté la Constitution, de protester contre la violation projetée. Une protestation fut faite séance tenante. Maintenant, nous arrivons à la manifestation ; il ne s'agissait pas seulement de l'influence de la Montagne, comme on a bien voulu le dire. A la tête, et se tenant le bras, se trouvaient M. Bastide, M. Raynal, M. Schmitz, ici présent, qui fit tous ses efforts pour maintenir l'ordre. Nous arrivâmes jusqu'à la hauteur de la rue de la Paix ; une vingtaine de rangs avaient déjà dépassé cette rue, lorsque M. Changarnier, avec son état-major, un escadron de gendarmerie et des chasseurs de Vincennes, nous prit en flanc et coupa la colonne. Nous fûmes chargés par un régiment de dragons, et lorsqu'il eut passé, j'affirme sur l'honneur, que j'entendis seulement alors les roulements de tambour, et que les sommations furent faites.

M. LE PRÉSIDENT. Mais où allait la manifestation? Ce n'était pas à l'Assemblée, puisqu'il n'y avait pas de séance. — R. Je l'ignore ; je suis resté étranger à toute convocation. Je n'étais pas un des organisateurs.

Me MICHEL (de Bourges). Quels sont les cris que l'on proférait? — R. J'affirme n'avoir entendu que ceux de vive la Constitution ! vive la République !

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. M. Gent vient de dire qu'il n'était pas un des organisateurs ; mais il ne peut ignorer cependant la convocation qui fut faite par la voie des journaux pour inviter la garde nationale à se réunir au Château-d'Eau, pour de là se diriger sur l'Assemblée législative, afin de la rappeler au respect de la Constitution.

M. GENT. Pour moi comme pour tous, par cette malheureuse expédition d'Italie, la Constitution a été violée. Eh bien ! j'approuvais complètement la pensée d'une manifestation.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. M. Gent ne répond pas. Il savait bien que l'Assemblée ne tenait pas de séance.

M. GENT. Mais ceux qui ont organisé la manifestation pouvaient ignorer ce fait ; quant à moi, je savais qu'il fallait avant tout protester contre une audacieuse violation de la Constitution ; on protestait, et je me joignis à ceux qui protestaient.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Mais vous poussiez la manifestation vers la chambre. C'était un nouveau 15 mai que vous vouliez.

M. GENT. Je savais parfaitement que nous n'y arriverions pas, l'exemple du 15 mai était là, et nous ne l'aurions certes pas recommencé.

Me MICHEL (de Bourges). Eh bien ! M. Gent a été entendu sur deux faits ; nous espérons que M. le procureur-général voudra bien le rappeler lorsqu'il s'agira des autres faits.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Il nous semble que ces témoins sont des témoins à décharge, et qu'il serait plus convenable d'entendre d'abord les témoins à charge.

SCHMITZ. M. Gent m'a-t-il vu à côté de M. Lacrosse ?

M. GENT. Non.

Me MADIER DE MONTJAU aîné. M. Gent, à la réunion des anciens Constituants, a-t-il vu des membres de la commission des 25 ? — R. Non.

M. DUPOUEY, capitaine de la gendarmerie, à Versailles, entendu à titre de renseignements, faisait partie de l'escorte du général en chef, lorsqu'il arriva sur le boulevard et coupa la manifestation. Le témoin affirme qu'il existait un vide entre la troupe et la manifestation. On criait contre nous (se tournant vers les accusés) en notre *qualité d'anciens municipaux*. M. Petit, le lieutenant d'hier soir, a fait ce que j'aurais fait, il a fait charger à la baïonnette. Ce témoin fait l'éloge du lieutenant Petit (celui qui a soulevé l'incident d'hier soir). Il affirme que l'on a crié Vive les municipaux ! et que l'on a applaudi à son passage et à celui de ses hommes. Voulez-vous me permettre, monsieur le président, de dire quelques mots en réponse à ce qui a été dit contre la garde municipale.

M. LE PRÉSIDENT. Non, Monsieur, la garde municipale n'est pas en cause. Retirez-vous.

GUINARD. J'ai cherché à établir que les sommations n'avaient pas été faites avant l'envahissement du boulevard par la troupe. M. le capitaine Dupouey vient de dire qu'il y avait un vide entre la troupe et la manifestation, et qu'ainsi il y avait moyen de faire les sommations. Eh bien, voici les dépositions de MM. Petit et Rodelosse qui le contredisent, et vous savez que ce sont ces deux témoins qui les premiers ont occupé le boulevard à la place de la manifestation.

BAUNE. En réponse à M. Dupouey, qui a voulu parler de la garde municipale, je répondrai que nous ne nous sommes jamais occupés d'elle, si ce n'est le 24 février.

M. LE PRÉSIDENT, interrompant. Accusé, je n'ai pas voulu laisser parler le témoin sur la garde municipale, ce n'est pas pour vous le permettre. — Témoin, retirez-vous.

M. DOINET, employé, a été désarmé par les personnes qui fuyaient sur le boulevard.

D. Les personnes qui vous ont désarmé étaient-elles armées? — R. L'une d'elles brandissait un poignard ; c'était une baïonnette. (Hilarité.) Je ne sais pas si c'était la mienne. On m'a reproché d'avoir tiré en juin sur le peuple ; le fait est faux, je n'étais pas dans la garde nationale.

UN JURÉ. Quelle espèce d'homme vous parlait ainsi ? — R. Des hommes de la manifestation.

M. DEBIN, teinturier, a été arrêté dans un groupe, et maltraité par les hommes qui le composaient ; c'était 5 minutes après que la manifestation a été mise en fuite.

Sur la demande d'un juré, le président donne lecture de la déposition du témoin Mouton, absent. C'est un garde national qui a été désarmé.

MM. Cannes, sapeur, Lebreton, homme de peine, Blanchard-Houillier et André fils, font des dépositions insignifiantes.

M. LE PRÉSIDENT. Nous attendons, messieurs les jurés, une nouvelle série de témoins qui se rapporte aux faits qui se sont passés dans la rue du Hasard, 6.

On introduit M. Martin Laulerie, homme de lettres, et secrétaire de la Montagne.

M. LE PRÉSIDENT. Pourriez-vous nous donner des renseignements sur l'origine et le but de la réunion de la rue du Hasard? — R. J'étais lié intimement avec le citoyen Félix Pyat, j'étais presque son frère. Au mois de novembre il me proposa d'occuper cette position de secrétaire à la Montagne. J'acceptai cette fonction comme un bonheur et comme un honneur.

Une phrase dans l'allocution que vous avez adressée à MM. les jurés au début de ce procès, une phrase m'a surtout frappé, monsieur le président. Vous leur disiez que leur verdict devait non-seulement se fonder sur les faits, mais encore sur les intentions. Si la haute cour le désire, je suis plus à même que personne d'éclairer MM. les jurés sur les faits et sur les intentions.

M. LE PRÉSIDENT. Dites tout ce que vous savez pour éclairer le débat.

M. LAULERIE. Il y avait dans la Montagne deux espèce de membres : les uns profondément instruits dans la science de l'économie sociale ; les autres qui, avec le pressentiment des réformes sociales, mais avec moins d'études, étaient surtout attachés à la République, tellement attachés, que cela allait jusqu'à la passion, permettez-moi de le dire, jusqu'à l'amour. C'étaient ce qu'on appelle les hommes de sentiment. Cette distinction est très importante ; elle expliquera bien des faits. Ces hommes passionnés pour la République s'émouvaient lorsque des évènements graves pouvaient faire craindre pour l'existence de cette République.

Ainsi, au 29 janvier, ils eurent des craintes sérieuses ; ces craintes pouvaient être chimériques ; mais enfin on se tenait sur ses gardes. La Montagne était un corps politique constitué, composé de représentants du peuple, chargés d'accomplir un mandat du peuple, de veiller sur la Constitution, et de déclarer quand celle-ci serait en péril ou violée. Aucun étranger n'assistait à la réunion de la Montagne.

M. LE PRÉSIDENT. Y eut-il une réunion, le 11, à la rue du Hasard ?

R. Oui, M. le président.

M. LE PRÉSIDENT. Y eut-il des étrangers, des personnes qui sortaient de la réunion de la rue Coq-Héron ?

R. Ah ! il vint en effet des étrangers demandant à entrer ; je ne sais s'ils arrivaient de la rue Coq-Héron ; mais ce que je sais, c'est que je leur rappelai avec assez de vivacité le règlement et les engageai à se retirer, tout en leur faisant observer qu'ils pourraient faire parvenir à tel membre qu'ils désigneraient une communication. Ces personnes se retirèrent.

D. Que se passa-t-il le 12 ? — R. Ce soir-là on s'est réuni à la *Démocratie pacifique*.

D. Que s'est-il passé le 13 ? — R. Dans la matinée, il fut décidé qu'une partie des représentants irait à la chambre, qu'un petit nombre resterait à la rue du Hasard. Je sortis ; à mon retour la porte était fermée. On m'apprit comment la réunion menacée s'était transportée aux Arts-et-Métiers.

L'audience est levée à cinq heures et demie.

HAUTE COUR DE JUSTICE SÉANT A VERSAILLES.

AFFAIRE DU 13 JUIN.

ACTE D'ACCUSATION.

(Suite.)

Indépendamment des gardes nationaux déjà désarmés sur le passage de la manifestation, et des pillages d'armes commis ou tentés chez les armuriers Devisme, Claudin, Blanchard, Lepage, l'instruction constate que le nombre des gardes nationaux désarmés, en moins de deux heures, dans le 6e arrondissement seulement, s'est élevé à cent quatre-vingt-dix. Tous ces faits de désarmement présentent entre eux, quant aux moyens employés, une analogie qui a son importance. Ce sont presque toujours dix ou douze individus en blouse, inconnus du quartier, qui, conduits par un homme bien vêtu, montent dans les maisons et réclament, avec des menaces ou des violences, des armes pour défendre la Constitution.

Pendant que les désarmements s'opèrent, les barricades s'élèvent.

Le 62e de ligne vient à peine d'arriver devant le Conservatoire, que le capitaine Pierret est détaché avec sa compagnie, pour aller attaquer deux barricades, l'une rue Aumaire, entre la voûte Aumaire et l'extrémité de la rue Transnonain, l'autre rue Jean-Robert, au coin de la rue Transnonain ; toutes deux sont complètement et fortement construites. A son arrivée rue Jean-Robert, la compagnie est accueillie par une décharge ; le lieutenant Loriot a son schako traversé par une balle ; le voltigeur Grevilher reçoit trois coups de feu, dont l'un lui traverse le poignet ; le sergent Sniders est également blessé à la main gauche ; les deux barricades sont successivement enlevées. Il résulte des constations de l'instruction qu'il y aurait eu trois morts et un blessé du côté des assaillants.

Rue du Pont-aux-Biches, des planches et des pièces de Bois sont déjà disposées pour une barricade ; le capitaine Vincent, de la 6e légion, et le capitaine Bayard, du 21e de ligne, s'y rendent avec leurs compagnies. En revenant par les rues de la Croix et Frépillon, ils essuient un feu de mousqueterie qui part de la rue Phélippeaux ; une charge à la baïonnette met en fuite les insurgés, qui abandonnent leurs armes et qui perdent deux hommes. Rue de Breteuil, rue Chapron, des tentatives de barricades ont lieu à l'aide de pavés déjà déplacés. Rue du Temple, vis-à-vis la rue Meslay, les chevaux d'un omnibus de Belleville sont dételés par une vingtaine d'hommes, dont quelques-uns portent la tunique de la garde nationale. Des gardes nationaux, se rendant en armes à la mairie, empêchent l'achèvement de la barricade.

Une partie de la 6e légion a, le 13 juin, dignement payé sa dette au devoir et au pays. Les capitaines Goubeau, Dupuis, Vincent, le lieutenant Hemmerlé et les hommes placés sous leurs ordres ont une part honorable dans les résultats obtenus contre les anarchistes. Il n'en est pas de même du colonel de cette légion, l'accusé Forestier. Après avoir passé sa matinée à recevoir des visites équivoques, le colonel Forestier n'est ce jour-là à aucun des postes où son devoir l'appellerait. Au Conservatoire des Arts-et-Métiers, où siège et délibère l'insurrection, il est attendu, réclamé ; on compte sur lui, on l'envoie chercher. Vers 3 heures, lorsqu'il sait que la Montagne est au Conservatoire, lorsque déjà le représentant Suchet a été arrêté venant le demander, il sort de la mairie, accompagné de quelques gardes nationaux et de quelques artilleurs ; sur un ordre qu'il vient de recevoir, il va pour la première fois alors parler au général L. Cavaignac, à la Porte-Saint-Martin. Il est, sur le boulevard, l'objet d'une espèce d'ovation ; au retour, il ne rentre pas à la mairie avec l'officier d'état-major qui l'accompagne ; il prend avec ceux qui le suivent la rue du Temple ; où il s'arrête, on l'entend dire qu'il va aux Arts-et-Métiers.

Dans le trajet, se joignent à lui, sans obstacle, des hommes en blouse, armés et criant : « Vive Forestier ! vive la Constitution ! » Il parcourt ainsi les rues des Gravilliers, Transnonain, Aumaire, Frépillon, de la Croix, du Pont-aux-Biches, et revient par la rue Notre-Dame-de-Nazareth. Rue des Gravilliers, en vue des barricades qui s'élèvent, il donne des poignées de main, il crie avec son escorte : « Vive la Constitution ! » dans un moment où ce cri est devenu le mot d'ordre de la révolte. Dans tout le cours du trajet, ces hommes dont il se laisse accompagner crient : « Aux armes ! » et sous ses yeux désarment les gardes nationaux. Ce n'est qu'au retour, rue de Vendôme, que, de sa propre impulsion, le poste de la 6e légion, qui est au coin de la rue du Temple, désarme et disperse l'étrange cortège de son colonel.

Il faut ajouter que, dans cette même journée, sous la fâcheuse impulsion de quelques-uns de leurs officiers, et notamment du lieutenant-colonel Pascal, quelques com-

pagnies de la 11e légion prenaient, sur la place Saint-Sulpice, une attitude qui préparait ostensiblement des forces à l'insurrection. L'autorité du général Sauboul y était, entre quatre et cinq heures, gravement méconnue, et ce désordre déterminait l'arrestation du lieutenant-colonel Pascal, en présence de sa légion. Quelque grave qu'ait été cet incident du 13 juin, quelle que soit la portée plus sérieuse qu'il acquiert de ce fait, que le lieutenant-colonel Pascal avait laissé toute la nuit sans exécution les ordres qu'il avait reçus de l'état-major, pour faire rétablir au dépôt central les 40 000 cartouches qui existaient à la mairie, il n'a pas paru à la chambre du conseil du Tribunal de la Seine en résulter, contre cet officier et contre ses co-prévenus, une participation suffisamment caractérisée au complot et à l'attentat.

Tels sont les faits graves et nombreux qui établissent le complot, les actes d'exécution du complot, l'attentat du 13 juin à Paris.

Il résulte de nombreux documents, que le complot étendait, sur les divers points de la France, ses intelligences et ses ramifications. Le signal était attendu; ce signal partait de Paris; il était propagé, devancé même par la presse et par les clubs de la province. Des troubles sérieux ont éclaté simultanément dans plusieurs départements; les correspondances saisies, les propos recueillis, les actes constatés ne peuvent laisser aucun doute sur l'origine et sur l'ensemble de cette vaste organisation d'insurrection générale. Des informations judiciaires, activement poursuivies dans les cours de Lyon, de Toulouse, de Bordeaux, de Montpellier, de Riom, de Grenoble, de Colmar, de Dijon, d'Amiens, etc., ont recueilli à cet égard des faits nombreux et précis.

Il ne saurait entrer dans le cadre de l'accusation dont la haute cour est saisie de reproduire ici le détail de chacun de ces faits, qui seront d'ailleurs, à leur tour, portés devant la justice du pays. Quelques citations sont cependant nécessaires pour justifier ce qui vient d'être énoncé; elles seront le plus souvent empruntées à ce qui se rattache aux accusés du procès.

A Rouen, le journal le *Républicain*, dans son numéro du 13, annonce que la République s'est retirée sur le mont Aventin, et il ajoute :

« Démocrates, tressaillez d'espérance, le peuple se lève; la lumière démocratique apparaît et se lève sur le monde; la démocratie s'agite et s'ébranle. Demain, nous prenons l'engagement de vous porter, dans nos colonnes, des nouvelles qui vous rempliront de joie.

A Strasbourg, dans la journée du 14, le comité central démocratique du Bas-Rhin faisait placarder une affiche qui commençait ainsi :

« Frères de l'armée, la Constitution est violée par un pouvoir qui aspire ouvertement à la tyrannie; la patrie en danger a besoin du concours de tous ses enfants... »

Et qui finissait ainsi :

« Nous vous appelons à nous; soyons tous prêts à combattre et à mourir s'il le faut pour la sainte cause qui doit nous réunir tous. Vive la République!

» Le comité central démocratique du Bas-Rhin. »

Au delà de la frontière, la *Gazette du soir* de Manheim, dans son numéro du 16, publiait l'article suivant :

« DERNIÈRES NOUVELLES :

» Une révolution a éclaté en même temps à Paris et à Strasbourg; Louis-Napoléon est en fuite ainsi que son gouvernement, coupables de haute trahison envers le peuple. L'armée a reconnu qu'on voulait l'employer à la suppression de la liberté, l'armée et le peuple se tendent une main fraternelle.

» Une dépêche adressée au gouvernement provisoire, que nous recevons toute imprimée, confirme ces nouvelles. »

De son côté, M. Brentano, chef du gouvernement provisoire, dans la séance des Etats badois du 15, s'exprimait en ces termes :

« Il est arrivé des nouvelles importantes par voie extraordinaire; le peuple de Paris s'est levé, il est sous les armes, et tout nous fait croire que la victoire est certaine. L'Alsace est aussi en insurrection, la garde nationale a occupé la citadelle.

» Vive la liberté! Mort aux tyrans! »

On sait avec quelle violence et quels désastres les démocrates socialistes ont fait éclater, le 15, la guerre civile à Lyon. Dès le 12, le journal le *Peuple souverain*, publié dans cette ville, disait, en s'adressant à la Montagne :

« Retirez-vous du milieu des vendus, et constituez-vous en Convention, c'est votre devoir et votre droit... Faites un appel au peuple, et descendez dans nos rangs. »

Le 15, on saisissait dans les bureaux du journal le *Républicain*, une lettre datée et timbrée de Paris, du 13 juin, adressée au sieur Reveyron, rédacteur de ce journal, et signée : *A. Raisan*. Cette lettre est ainsi conçue :

« La partie vient de s'engager. Environ 150 000 citoyens, parmi lesquels nous comptions beaucoup de gardes nationaux, s'étaient assemblés en colonne près du Château-d'Eau, sur le boulevard; ils se mirent en marche à midi et demie. Arrivés à la rue de la Paix, une forte colonne, composée de gendarmes, de tirailleurs et de cavalerie, vint couper la colonne des républicains. Trois hommes furent piqués, un coup de feu fut tiré par la troupe et blessa un curieux. Tout le boulevard fut parcouru par les soldats, et l'on fut obligé de se retirer dans les rues avoisinantes. Maintenant tout le boulevard est occupé par la troupe; les citoyens prennent leur fusil. Les artilleurs de la garde nationale font leur devoir. Il y a un de ses bataillons à la mairie du 6e, avec Ledru-Rollin. Paris fera tout ce qu'il pourra pour sauver la Constitution. Vous ferez bien de vous réunir à nous.

» A toi et à tous nos amis. »

Dans une instruction suivie à Vouziers (Ardennes), on a saisi une lettre écrite, le 10 juin, par le sieur Percheron, maître d'hôtel en cette ville, à un individu de Charleville, et se terminant ainsi :

« Cela gronde bien fort là-haut, et moi qui sens les révolutions comme les panthères sentent le sang, je dis que la semaine dans laquelle nous allons entrer ne doit pas se passer sans...., ou bien nos amis ne seront que des lâches. »

Dans l'arrondissement de Montluçon (Allier), le 15 juin, dans la nuit, le sieur Fargin-Fayolle-Sommerat, frère du représentant accusé, fit sonner le tocsin dans diverses communes. On lisait au flambeau une proclamation manuscrite, dont il avait fait faire plusieurs copies, et dans lesquelles on remarque les passages suivants :

« Les frères de Montluçon vous appellent et ont besoin de vous....

» Paris est en feu, la Montagne se bat avec le peuple contre les tyrans. Levez-vous tous comme un seul homme, venez nous trouver, et quand nous aurons réussi, vous ne serez plus opprimés par les riches!...

» tout individu qui, se portant bien, ne répondrait pas à cet appel, sera puni comme traître à la patrie, »

L'accusé Fargin-Fayolle avait lui-même adressé à Montluçon une boîte partie de Paris le 13, arrivée le 14, et portant pour suscription ces mots : « Douze couteaux de table, à M. Gracieux de la Guérenne, notaire à Montluçon. » Cette boîte contenait, au lieu de couteaux, les journaux du 12 et du 13, dont on prévoyait la saisie, entre autres la *Réforme*.

On a saisi au domicile de l'accusé Pilieger, rue Richelieu, 25, une lettre timbrée et datée de Dijon, 14 juin, signée par le sieur A. Gast. étudiant à Dijon et neveu de l'accusé. On y lit ces passages :

« Sans doute que, dans le moment où tu recevras ma lettre, de grandes choses seront accomplies à Paris. Je crois que ce coup-ci nous jouons quitte ou double; notre liberté et notre esclavage sont en jeu. Je voudrais déjà avoir la réponse, tellement je suis avide de nouvelles... Je crois que vous aurez fait appel au peuple; en un mot, je vous crois en Convention. »

Parmi les lettres saisies le 15, rue de Rivoli, 10, au domicile du représentant Jannot, absent, il en est une datée et timbrée du 14 juin, écrite de Louhans (Saône-et-Loire), par le sieur Grillet. On y lit entre autres choses :

« Dans quatre départements, les esprits sont parfaitement disposés : Jura, Ain, Rhône, Saône-et-Loire.

» A Louhans, nous sommes en vraie République; le club est plus fréquenté que jamais.

» J'ai accusé Bonaparte et le ministère de haute trahison dans trois discours qui vous auraient fait dresser les cheveux sur la tête. Les amis de l'ordre sont indignés de mon audace. Vienne le moment d'agir, et dans le seul canton de Louhans j'aurai, au premier signal, mille hommes armés ayant de la poudre, et, dans l'occasion, que je dirigerai à mon gré. Je leur ai dit, il y a quinze jours, qu'il fallait préparer des armes et se procurer des munitions, ce qu'ils ont fait. Nos magistrats ne savent plus à quel saint se vouer; ils m'appellent dictateur de l'arrondissement. »

Des troubles sérieux ont éclatés à Perpignan dans la soirée du 13 juin; ils se sont propagés dans le département des Pyrénées-Orientales. Le sieur Gervais Corbières, ancien directeur des postes à Perpignan, avait reçu de Paris, le jour même, de l'accusé Etienne Arago, une lettre datée du 11 juin et ainsi conçue :

» Mon cher Gervais, je cours le matin là où l'ouvrier travaille, réfléchit et attend. A deux heures, je vais à l'Assemblée pour voir ce qui se passe. Le soir, je vais au cercle politique. Voilà comment je dépense ma vie. L'heure du travail littéraire viendra quand viendra l'honneur du pays.

» Aujourd'hui tout est lugubre, les journaux vous l'apprennent assez; mais, quelles que soient nos légitimes causes d'insurrection, je crains que le fléau qui décime la classe ouvrière ne la cloue en partie là où elle cloue elle-même ses proches, dans la bière.

» Tout dépend cependant de ce que fera la partie rouge de l'Assemblée; si elle se retire, il pourra y avoir du grabuge. Ledru vient de porter l'accusation contre le président et les ministres. Barrot a répondu par des divagations. La Montagne a eu la meilleure tenue, et par son calme elle a décontenancé l'orateur. Ledru va lui répondre, et c'est pendant une suspension d'audience que je t'écris.

» Soyez prudents; ne faites rien, même aux bruits d'insurrection qui pourraient circuler chez vous; craignez les piéges; attendez ce que je pourrai vous écrire, ce que je vous écrirai; ne bougez pas sans un mot de moi; mais si je vous dis *Ale mignons*, levez-vous comme un seul homme, nous serons ici sur les barricades, et cette fois ce sera une chaude affaire.

» Mais je répète, attendez, attendez, attendez! *Emmanuel* parlera tout à l'heure. La séance va reprendre et je rentre après avoir mis, pressé par l'heure, cette lettre à la poste. Tout à toi.

» Signé : Et. ARAGO. »

Cette lettre avait été confiée par Gervais Corbières au sieur Mouchoux, ancien sous-préfet révoqué de l'arrondissement de Céret; ce dernier en avait fait circuler des copies autographiées qui ont été vues sur divers points du département.

La même procédure a amené la saisie de deux autres lettres : l'une écrite à Mouchoux, par le sieur Battle, ex-juge de paix à Arles, est ainsi conçue :

« Céret, 14 juin 1849, trois heures du matin.

» Mon cher Mouchoux,

» L'exprès que vous m'avez envoyé m'a trouvé chez Pey. Votre lettre m'a donc été remise à Céret; de suite nous avons envoyé des exprès à Maureillas, Perthus, etc., pour leur donner connaissance de la dépêche et engager nos amis à se tenir prêts.

» Je pars à l'instant pour Arles; toutes les communes seront prévenues de suite de ce qui se passe; nos bataillons sont prêts à marcher au premier signal.

» Plus que jamais nous avons besoin de ce dont nous avons parlé avec Fiquet; veuillez voir ce citoyen et l'engager à ne pas tarder un moment à s'occuper de notre affaire.

» Tout à vous de cœur. »

Signé : BATTLE. »

» *P. S.* — Pey, comme je vous l'ai dit, a reçu votre lettre et celle de Maureillas, qui est partie à l'instant même.

» Vive le République démocratique et sociale! elle va arriver enfin! »

L'autre lettre, adressée par le sieur Battle à son père, demeurant à Corsavy, est conçue en ces termes :

« Arles, 14 juin 1849, 6 heures du matin.

» Mon cher P....,

» La danse commence à Paris. J'arrive à l'instant de Perpignan pour prévenir tous les républicains de se tenir prêts. Voici la dépêche qui a été affichée hier soir, à 7 heures, à Perpignan :

« Paris, le 13 juin, à 3 heures 1/4 du soir.

» Un attroupement considérable, formé sur les boulevards, a rendu nécessaire l'emploi de la force armée. Nous craignons des désordres plus graves, mais le gouvernement est en mesure de faire respecter la Constitution et les lois.

» Tu vois par-là, M. C. P., que le moment est critique, il faut courir aux armes; formons nos bataillons; attendons le moment en avant qui ne peut manquer de se produire.

» Tu feras bien de te rendre à Corsavy de suite pour organiser une bonne compagnie qui puisse nous porter secours dans un cas de besoin. D'après les lettres de nos représentants Guitter, Arago et Lefranc, arrivées hier à Perpignan, toute la Montagne, à la première violation de la Constitution, devait se mettre à la tête du peuple; c'est sans doute ce qu'elle a fait en vue des tristes affaires de Rome. La violation de la Constitution est manifeste.

» D'après une dépêche que j'ai vue hier, à neuf heures, à Perpignan, 377 ont voté contre la mise en accusation des ministres et de Bonaparte; la Montagne s'est abstenue, et, comme j'en suis persuadé, elle est en ce moment à la tête du peuple!

» Aux armes donc! Aux armes!

» Je t'embrasse de cœur.

» Ton dévoué fils,

» S. BATTLE.

« *P. S.* Je te tiendrai au courant des nouvelles. Dis-moi ce que tu auras décidé pour Corsavy. J'ai des cartouches à pouvoir donner. »

Enfin, au nombre des lettres saisies chez Paya, il en est une, datée de Nantes, le 15 juin, et timbrée du 16, dans laquelle le sieur Mangin, rédacteur en chef du *National de l'Ouest*, s'exprime ainsi :

« Mon cher ami,

» Vous annoncez des évènements bien douloureux, lorsqu'il nous était tant permis de compter sur une victoire.

» Mais le peuple a ses caprices, il a eu celui de ne pas se battre.

» Quant à l'armée, elle n'eût pu se jeter dans les bras de la révolution qu'au milieu de la lutte. En somme, c'est pour le pouvoir une victoire presque négative. Si la Montagne est décimée, la mort ne nous a enlevé aucun de nos soldats.

» Que vont devenir dans la bagarre, la *Réforme*, le *Peuple*, la *Vraie République*, la *Révolution*, et *tutti quanti* ?.....»

Après cet extrait, bien incomplet sur ce point, des documents fournis par la procédure, on comprend mieux encore l'empressement que quelques-uns des représentants accusés ont mis au Conservatoire à donner à leurs départements le signal promis et attendu; on acquiert aussi la preuve que la France tout entière a échappé, le 13 juin, à l'une des attaques les mieux concertées que lui aient encore livrées l'esprit de désordre et d'anarchie.

La justice n'a ni exagération, ni enthousiasme. Mais, dans cette grande cause de l'ordre qui est aussi la sienne, elle a le droit de proclamer les vérités qu'elle a sévèrement recherchées et recueillies.

Ce qui a triomphé le 13 juin, ce n'est pas seulement la cause d'un gouvernement que le pays a fondé et que la loi protège, c'est la cause de l'ordre social tout entier. Rarement la victoire fut plus décisive et plus nécessaire; rarement elle coûta moins de sacrifices et moins de victimes.

Malgré de téméraires jactances, malgré de funestes excitations et de plus funestes exemples, l'armée tout entière, chefs et soldats, la garde nationale, à peu d'exceptions près, ont fait prédominer le sentiment du devoir et vaincu l'insurrection.

C'est à la justice maintenant, c'est au jury national qu'il appartient d'assurer au pays, par une répression digne et ferme, les légitimes conséquences de ce juste triomphe.

Il reste à résumer les charges spéciales à chacun des accusés, en les reprenant dans l'ordre des catégories maintenues par la mise en accusation : ces catégories se divisent actuellement ainsi qu'il suit :

1° Comité démocratique socialiste. — Commission des vingt-cinq;

2° Comité de la presse;

3° Représentants;

4° Artilleurs et autres; — garde nationale; manifestation.

PETITE CORRESPONDANCE.

Rouen. — M. B. — Reçu les 32 et appliqué à votre ab. du 16 janv. 49 au 15 fév. 50.

Clermont-Ferrand. — M. Z. — Fait les 2 ab. à v. compte. — Nous pren. bonne note. — Compl. affect.

Castillones. — M. L. — Reçu les 16 et fait.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS..........	20 f.	11 f.	6
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe....	» 32	» 17	» 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises....	40 c.
Cinq à 9 »	» 30	Réclames-notices.....	40
Dix fois et plus.	» 20	Faits de publicité...	1 fr. 50

Bourse du 18 octobre 1849.

La bourse d'aujourd'hui a été nulle, les cours quoique lourds, se maintenaient; le 5 0/0 qui hier en coulisse faisait 87-45, a ouvert au parquet à 87-75, avec 5 c. de baisse sur la clôture; il a fait au plus bas 87-70; au plus haut 87-90, et il a fermé à 87-75.

En attendant des nouvelles de la chambre, mais il n'en est point arrivé. On craint que la majorité ne soit pas de l'avis de la politique de l'Elysée, et qu'il ne ressorte de la discussion une complication qui aurait une influence directe sur le cours des valeurs.

Si le cours de la rente s'est tenu dans la clôture d'hier, on le doit à ce qu'un gros spéculateur avait besoin de ce cours; on le doit encore à l'escompte de 30 000 fr. de rente 5 0/0; ce mode de maintenir la hausse avait été abandonné; mais on semble vouloir le reprendre, et faire ainsi de l'agiotage.

On a émis aujourd'hui, sur la place, le nouvel emprunt du Piémont; le placement s'opérait facilement à 83 1/2.

On pense que cette valeur s'écoulera sans grandes difficultés.

Le 3 0/0 au comptant, ouvert à 55-70, a fermé à 55-65.

Les actions de la Banque ont fermé à 2327-50, avec une baisse de 17-50.

Les chemins de fer ont légèrement baissés.

4 heures. — A la coulisse, le 5 0/0 faisait 87-65 offert.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0..........	55 50	55 75	55 55	55 60
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)........	» »	» »	» »	» »
Cinq 0/0..........	87 70	87 85	87 70	87 75

18 oct. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.	
3 0/0 j. du 22 juin...	55 75
5 0/0 j. du 22 mars.	87 75
VALEURS DIVERSES.	
Banque de France.	2327 50
Ob. de la Ville, anc.	1270 » »
— — nouv.	1130 » »
Oblig. de la Seine..	1067 50
— St-Germ. 1842.	870 » »
— Versailles......	810 » »
— Orléans. 4 0/0.	975 » »
— Nouvelles.	970 » »
— Rouen, 4 0/0...	730 » »
— Nouvell., 1849.	895 » »
— Havre j. mars.	730 » »
— Nouvelles.	840 » »
— Marseille......	850 » »
— Orléans, jouis.	450 » »
— Cert. de Lyon.	88 45
Quatre-Canaux......	1080 » »
— Jouissance.	72 50
Bons du Trésor......	6 0/0.
Forges Aveyron. ...	3000 » »
Monceau-s.-Sambre	1550 » »
Nord (hauts four.).	900 » »
Charbon belge......	325 » »
Zinc V.-Montagne.	2750 » »
— Stolberg.	475 » »
Mines de la Loire...	285 » »
FONDS ÉTRANGERS.	
Belg. 5 0/0 1840...	97 1/4
— 5 0/0 1842...	97 1/2
— 4 1/2.........	89 1/4
— 3 0/0..........	65 1/4
— 2 1/2 0/0......	49 3/8
— Banque......	700 »/»
— — 1841.	1020 »/»

Espag. dette active.	21 1/2
— — 3 0/0...	34 1/4
— Dette intér....	27 1/4
Naples, récép. Roth.	88 » »
Romain, emprunt...	80 »/»
Haïti, emprunt......	190 » »
Piémont, emprunt.	975 » »
— Nouveau.	895 » »
Rente 5 0/0.........	83 30
Lots d'Autriche.....	380 » »
2 1/2 hollandais....	55 » »
CHEMINS DE FER.	
Saint-Germain......	407 50
Versailles, r. d.....	205 » »
Versailles, r. g.....	170 » »
Orléans à Paris....	730 » »
Rouen..............	520 » »
Havre..............	233 75
Avignon-Marseille	217 50
Bâle...............	100 » »
Centre.............	290 » »
Boulogne...........	170 » »
Bordeaux...........	400 50
Nord...............	426 25
Strasbourg.........	345 » »
Nantes.............	262 50
Monter. à Troyes..	140 » »
Dieppe Fécamp....	180 » »
BOURSE DE LONDRES du 16 octobre.	
3 0/0 consolidés...	92 1/4
3 0/0 au 17 oct....	92 1/4
TAXE DU PAIN.	
1re qualité 1 kilo..	29 c.
2e — —	22

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Le journal de Louis Blanc, le *Nouveau monde*, poursuit sa carrière de popularité. Toutes les grandes questions politiques et sociales, à l'ordre du jour, sont traitées dans le 4e numéro, qui a paru le 15 octobre et dont deux tirages considérables ont été épuisés en trois jours. Devant un succès aussi bien constaté, il n'y a qu'à citer les articles importants que renferme cette livraison. 1° Aux Femmes; la Famille. 2° Une Proposition de Napoléon Bonaparte; les Transportés et les Familles royales. 3° Pas de journées! 4° Aux associations ouvrières; Nécessité absolue de la solidarité. 5° Un discours de M. Charles Dupin. 6° Les Cités ouvrières. 7° Lettre à J. Mazzini. 8° Mouvement politique du mois.

La librairie du *Nouveau monde*, 102, rue Richelieu, vient de faire paraître, en même temps que le 4e numéro du journal, 2 Almanachs politiques à 50 c.; l'un, l'almanach du *Nouveau monde*, où se trouve le catéchisme des socialistes, par Louis Blanc; l'autre, l'*Almanach des Proscrits*. Chacune de ces publications, que tous les démocrates voudront lire, a la valeur d'un livre de 500 pages. Les travaux qu'elles contiennent sont signés des noms de Louis Blanc, Ledru-Rollin, Caussidière, Martin-Bernard, Etienne Arago, Pierre Dupont, Rattier, Lachambeaudie, Barthélemy, Louis Ménard, Watripon, Pierre Leroux, Allyre Bureau, Etex, Fievet, J. Mazzini, Godefroy Cavaignac, Landolphe.

Spectacles du 19 octobre.

THEATRE DE LA NATION. — La Filleule des Fées.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Adrienne Lecouvreur.
OPÉRA-COMIQUE. — Le Val d'Andorre.
ODÉON. — Farnésina, Evelyne.
THÉATRE-HISTORIQUE. — La Guerre des Femmes.
VAUDEVILLE. — Pas de fumée sans feu, les Grands Écoliers, Riche d'amour.
GYMNASE. — Babet, Trumeau, Marchand de Jouets d'enfants, Sept Billets.
THÉATRE MONTANSIER. — Le Chevalier, le Groom, Tigre du Bengale, Jeune homme pressé.
VARIETES. — Les Parents de ma Femme, rue de l'Homme-Armé, Larettes et Aristos, Famille improvisée.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Livre noir, l'Etoile du marin.
AMBIGU-COMIQUE. — Piquillo Alliaga.
GAITÉ. — La Sonnette du Diable, le Moulin joli.
THÉATRE-NATIONAL. — Murat.
FOLIES. — L'Ouvrier grand seigneur, Marquis de Flouvac.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — Céline.
DÉLASSEMENTS-COMIQUES. — L'Oiseau sur la branche, Robert-Macaire, le Congrès de la Paix.
THEATRE CHOISEUL. — Les Talismans du Diable.
CIRQUE DES CHAMPS-ELYSEES (carré Marigny). — Tous les soirs, Exercices équestres.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 219. ÉDITION DU MATIN. Samedi 20 octobre 1849.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS. Trois mois 6 f. Six mois 11 f. Un an 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS. Trois mois 9 f. Six mois 17 f. Un an 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION proportionnelle du capital, du travail et du talent.

PARIS, 19 OCTOBRE.

Assemblée nationale.

UN FANATIQUE.

Dans les sociétés subversives où jusqu'ici a vécu l'Humanité, il était fatal que les religions elles-mêmes, viciées par le milieu mauvais qu'elles devaient régir, devinssent un élément de troubles et de désordres qui s'ajoutât à tous les éléments de même nature existant autour d'elles. La religion chrétienne, malgré la sublimité de ses dogmes, n'a pu échapper à cette loi générale des sociétés mauvaises, et l'histoire de l'Europe, depuis quatorze siècles, s'est trop souvent souillée de forfaits et de guerres suscités au nom de la religion ou de ses ministres qui, comme les ministres de toutes les religions, n'ont jamais manqué d'identifier leurs intérêts aux prétendus intérêts de la foi et de Dieu.

Avec sa puissante organisation, le clergé romain, répandu dans tous les états chrétiens, ne pouvait manquer de développer à un degré extrême l'esprit corporatif, l'esprit d'ambition. Sa lutte contre le pouvoir temporel, qu'il voulait confisquer à son profit, remplit à peu près la moitié de nos annales.

Par quel phénomène le clergé, initiateur du premier âge de notre civilisation, s'est-il peu à peu transformé en ennemi du progrès, en adversaire du développement humain? Pourquoi, après avoir conduit cette civilisation presque à son apogée, n'a-t-il pu depuis cette époque lui fournir aucune idée nouvelle, aucun secours puissant pour l'aider à s'avancer plus loin et nous préserver des crises douloureuses de la décadence sociale?

Précisément parce que son ambition temporelle lui a fait perdre de vue le but de son institution; parce que, gorgé de richesses et de puissance, il a laissé s'oblitérer le sens vrai du dogme de charité et de fraternité qu'il avait mission de répandre, et qu'il a permis à une lettre morte de cacher sous son épaisse enveloppe la lumière et la vie.

Rome, la capitale du monde catholique, qu'est-elle devenue sous les papes? Un abîme d'iniquités et de corruption. Que sont devenus les pays purement catholiques, où le protestantisme n'a pas imprimé, par son libre examen, un salutaire élan? Des pays inertes et sans vie.

Le catholicisme s'affaissait sous son propre poids, lorsque la lutte révolutionnaire est venue lui donner quelque éclat. Menacés dans leur longue usurpation par les peuples révoltés, les princes et les grands firent appel au clergé pour ramener leurs sujets à l'obéissance; lui montrant ses biens et sa puissance menacés dans le présent et l'avenir par l'esprit de révolution, ils s'en firent un inséparable allié.

Aussi dernièrement, quand le pape Pie IX, vaincu par ses sujets, dut céder la place à une République romaine, tous les rois, toutes les aristocraties de l'Europe sentirent leur solidarité dans cette chute; et ils résolurent de ramener à tout prix le pape dans les murs de la capitale chrétienne. Ils comprirent que renverser le pape qui, par lui-même ou par ses délégués, consacrait de son sceau divin les légitimités royales et princières dans toute l'Europe, c'était porter le plus rude coup à leurs prétentions et leur dérober le prestige des croyances religieuses. La lutte qui existe entre la souveraineté du peuple et celle des rois touchait donc à Rome un des points les plus délicats des relations diplomatiques, et devait aboutir presque inévitablement à une guerre universelle ou à un reculement du côté des peuples.

Ce recul a été effectué. Le pouvoir existant en France en a pris la responsabilité, et violant son principe, a été imposer à un peuple étranger un pouvoir que ce peuple ne voulait plus supporter.

Dans la séance de ce jour, M. Victor Hugo a éloquemment réclamé pour le peuple romain les libertés qui doivent appartenir à tout peuple, et il a justement flétri les rigueurs, les inepties, l'impéritie du gouvernement des prêtres.

L'ultramontain M. de Montalembert a répliqué. Il lui a prouvé qu'une théocratie doit être nécessairement absolue; qu'avec une théocratie, avec un dogme dicté par un Dieu, des prêtres institués par ce Dieu, on ne discute pas; on accepte ou on n'accepte pas; on croit ou on ne croit pas; si on n'accepte pas, si on ne croit pas, on peut être forcé d'accepter, de croire; mais avant tout et par-dessus tout, on ne discute pas. Donc le peuple romain ne doit pas être libre; donc aussi (M. de Montalembert ne l'a pas dit, mais c'est la conséquence de ses principes) aucun peuple catholique ne doit être libre; car être libre c'est discuter, et la discussion n'est permise avec le prêtre que dans les limites par lui-même assignées. Aussi, partout où le prêtre établit sa suprématie, voit-on immédiatement fleurir la censure. Témoin celle rétablie partiellement dans la loi contre la presse de juillet dernier, parce que cette loi a été surtout faite par des légitimistes catholiques.

Cet état de castration politique que M. de Montalembert veut infliger au peuple romain, sous prétexte que ce peuple est sous la direction immédiate du pape, il faudrait l'infliger, pour être logique, à tous les Etats catholiques, et la critique que l'orateur a faite des Etats constitutionnels, ne tend à rien de moins qu'à prôner l'heureuse captivité que les peuples éprouveraient dans les chaînes théocratiques. Aussi est-il vrai de dire que ce n'était pas seulement la liberté de la pensée à Rome qui était attaquée par M. de Montalembert, mais encore la liberté de la pensée dans tous les Etats civilisés.

Apologiste forcé des souverains absolus, dont le principe ressemble de bien près à celui de l'absolutisme religieux, le fougeux ultramontain s'est trouvé amené à justifier les horreurs commises en Hongrie par les ordres des empereurs, et les a qualifiées de justes représailles.

Cette qualification a soulevé l'indignation d'une partie de l'Assemblée. Elle ne nous étonne point. Le fanatisme religieux est le plus aveugle de tous, et M. de Montalembert sentant que le pouvoir temporel du pape est intimement lié au pouvoir de l'empereur d'Autriche, n'a cru faire qu'une œuvre pie en justifiant les cruautés de cet empereur. Tant il est vrai, comme nous le disions en commençant, que le milieu mauvais dans lequel se trouvent les religions, les défigure, les dégrade, les détourne de leur voie. Si la religion chrétienne, la plus humaine de toutes les religions, a pu inspirer des forfaits aussi atroces que l'inquisition, la Saint-Barthélemi, etc., etc., ne doit-on pas être tenté de rechercher les causes d'une aussi fatale déviation? Si on devait trouver cette cause dans l'étude attentive du mécanisme de la société, ne serait-ce pas un puissant motif de se livrer à cette étude, et de chercher les conditions d'une société mieux ordonnée, qui fasse disparaître de la terre les persécutions, les massacres, les guerres, les misères, et inaugure enfin le règne de la tolérance, de la paix, de l'abondance, de la fraternité et de la véritable charité?

La *Patrie* paraît nous annoncer dans les lignes suivantes que la crise ministérielle recommence:

Le conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui jusqu'à deux heures.

Divers bruits de la nature de ceux qui ont dernièrement circulé, se sont répandus de nouveau dans l'Assemblée.

D'autre part on lit dans l'*Événement*:

On parlait à l'Assemblée d'une scène qui se serait passée dans cette conférence. M. Louis Napoléon Bonaparte aurait déclaré que le ministre des affaires étrangères n'avait en aucune façon rempli son but, et qu'il maintenait d'une manière irrévocable les termes de sa lettre à M. Odilon Barrot, et dont la publication dans le *Moniteur* n'a été ajournée que sur la promesse formelle de faire triompher dans la discussion sur les crédits de Rome la politique du président de la République.

On assure ce soir que M. Odilon Barrot a pris l'engagement de lire, en séance publique, la lettre qui lui a été adressée par le président, et de la prendre pour base de la discussion.

D'autres personnes assuraient que cette lettre serait décidément publiée dans le *Moniteur* de demain.

Le bruit s'est répandu qu'à la suite du conseil des ministres d'aujourd'hui M. Dufaure était chargé de composer un cabinet après la discussion sur les affaires de Rome.

M. Passy serait le seul ministre qui conserverait son portefeuille.

M. Victor Hugo déposera demain, à la séance, un ordre du jour motivé.

M. le comte Teleki, l'ancien envoyé du gouvernement hongrois à Paris, nous adresse ce soir une protestation contre l'assassinat du comte Bathyani.

L'abondance des matières ne nous permet pas de reproduire ce long document; nous en donnerons l'analyse dans notre édition du matin.

Le coup de pistolet d'hier soir, bien loin d'effacer les paroles prêtées à M. Thiers et citées à la tribune, n'a fait que leur donner plus d'importance et attirer sur elles l'attention de chacun.

C'est le sujet de toutes les conversations des couloirs du palais de l'Assemblée.

Courrier de Versailles.

19 octobre 1849.

M. Baroche n'a pu digérer la protestation des défenseurs. Ce matin, à l'ouverture de l'audience, il a pris la parole et a requis la suppression de cette pièce. — Soit!... elle ne subsistera pas moins; elle restera, ainsi que la déposition de *monsieur* Petit et les débats de l'audience du 17; et tout le monde pourra apprécier et juger la conduite de M. le procureur-général. Tous sauront bien qu'après une insulte grossière, l'ancien bâtonnier de l'ordre des avocats n'a pas su trouver une parole pour faire respecter un ministère que, plus que tout autre, il sait être sacré.

A la reprise de l'audience, Me Crémieux, au nom de ses collègues, a répondu au réquisitoire; il a démontré ce que tout le monde avait déjà compris: c'est que la suppression de leur déclaration forçait les défenseurs à se retirer. Est-ce donc cette raison qui a décidé M. le procureur-général à demander cette suppression avant la fin des débats? Voulait-il, en forçant les accusés à se retirer de l'audience, les faire juger sur pièces, aux termes des lois de septembre?

M. Baroche a été forcé dans ses derniers retranchements par cette question; il a cru alors devoir se joindre à ses adversaires pour demander qu'il ne fût statué sur son réquisitoire que lorsque les débats seraient terminés. La cour a prononcé dans ce sens.

Décidément nous aurons les débats.... et M. Baroche n'a pu encore prouver *son* complot. Les témoins se contredisent ou déposent des propos de loges. Les déclarations de M. de Girardin, des rédacteurs de la *Démocratie pacifique* et de leurs confrères de la presse subsistent, et elles anéantissent l'accusation.

Le brave Guinard a pris la parole aujourd'hui pour réfuter quelques-unes des assertions de M. Dénain, directeur du *Constitutionnel*; quelle que soit l'affirmation du témoin, nous sommes certains que la parole si loyale, si digne du colonel de la légion d'artillerie, nous espérons, disons-nous, que cette parole, qui porte avec elle son affirmation, ne sera pas mise en doute par le pays; car c'est à lui que les accusés s'adressent, et, en définitive, c'est lui qui jugera en dernier ressort juges et accusés!

Chemin de fer de Paris à Marseille.

CE QU'IL FAUDRAIT FAIRE.

On le sait, la ruineuse loi du 11 juin 1842, votée sous l'influence intéressée de hauts personnages, et avec la précipitation que l'on retrouve toujours dans les projets non étudiés, produisit en quelques années plusieurs crises financières, amena des pertes énormes pour les actionnaires, et des dépenses imprévues, considérables pour l'Etat.

Cette prétendue charte *fondamentale* des chemins de fer, qu'une douzaine de lois subséquentes ont eu la vaine prétention d'améliorer, pèche toujours par la base. Devrons-nous encore en subir les funestes conséquences? Voilà la question.

Si la France comptait à la tête de l'administration des hommes sérieux; si M. Dufaure, par exemple, qui a attaché son nom à la déplorable loi du 11 juin 1842, reconnaissait son erreur et le dommage considérable qu'il a causé au pays, M. le ministre de l'intérieur agirait auprès de son collègue des travaux publics pour empêcher les nouveaux déboires que l'on prépare à l'Etat et aux actionnaires.

Malheureusement, au lieu de trouver à la tête de la nation des hommes sérieux, nous n'avons compté que des brouillons, des nullités administratives, et quelquefois, hélas! des concussionnaires!

Les trésors de la France et les économies des citoyens ont été dilapidés dans des travaux non élaborés que de rusés compères présentèrent au public comme des mines inépuisables de richesses. Le public alléché donna dans le piége: il tira les marrons du feu, et les agioteurs, les financiers, les administrateurs en chemins de fer les croquèrent.

Et, qu'on le remarque bien, la République sur laquelle, par un infâme système de dénigrement, on a rejeté la cause du malaise actuel, n'existait pas du 22 septembre 1845 au 30 septembre 1847, époque pendant laquelle la *dépréciation sur la valeur des actions des chemins de fer* descendit à plus de CINQ CENT CINQUANTE MILLIONS; c'est-à-dire que le capital social de 1 232 000 000 de fr., réparti en 2 491 000 actions, ne représentait plus qu'une valeur *marchande* de 674 millions (1).

Cependant, après la funeste influence exercée par la bande noire des agioteurs sur les actions des chemins de fer, il faut tenir compte du coût RÉEL des rail-ways, qui dépasse les devis de près du double.

Le projet de loi du 11 juin 1842 — projet entièrement hypothétique, en dehors de toute étude sérieuse — a menti à la nation, lorsqu'il établissait, de la manière la plus formelle, que le prix moyen du kilomètre *exploité* ne dépasserait pas 300 000 fr.: ce prix est monté à 500 000.

Or, d'après ces faits, et en tenant compte de la position financière de l'Etat, quelle serait la meilleure solution *temporaire* à donner à la question du chemin de fer de Paris à Marseille?

La voici:

1° Hâter le complet achèvement et la bonne exploitation des lignes de Paris à Châlon-sur-Saône et de Marseille à Avignon;

2° Attendre les résultats de l'exploitation de ces deux lignes, qui ne coûteront pas moins de 300 millions;

3° Offrir à nos habiles constructeurs de bateaux à vapeur une prime de *deux millions* pour le meilleur et le plus rapide système de remorquage applicable en toute saison à la Saône et au Rhône depuis Châlon jusqu'à Avignon;

4° Démolir et reconstruire les ponts qui s'opposent à la libre navigation de ces fleuves, etc., etc.;

5° Conserver entre les mains de l'Etat le chemin de Paris à Lyon jusqu'à Avignon.

Or, nous n'hésitons pas à le dire, si les chemins de fer de Paris à Châlon et de Marseille à Avignon ont été aussi bien exécutés qu'ils devraient l'être, *proportionnellement* au prix qu'ils auront coûté, la vitesse que l'on pourra obtenir sur ces chemins sera aussi considérable que celle que l'on obtient en Angleterre sur le Great-Westen, et de Manchester à Birmingham, qui est, pour les *express-trains*, de 56 et jusqu'à 68 kilomètres à l'heure.

La grande vitesse, sur les deux lignes de Paris à Châlon et de Marseille à Avignon, viendra donc compenser le retard, — si retard il y aura, — dans le trajet mixte de Paris à Marseille, comparé à la moyenne vitesse dont on se sert actuellement sur nos chemins de fer.

Réduit pendant quelques années à ces conditions, le trajet de Paris à Marseille ne répondrait pas moins aux *besoins actuels* que si l'on dépensait immédiatement 200 autres millions pour joindre par voie de fer Châlons et Avignon.

En vérité, les agioteurs en chemin de fer ont tellement perverti l'opinion ministérielle à l'égard de ces grands travaux, que les administrateurs de l'État parlent de 200 millions comme de 200 mille fr.

Or, savez-vous qu'avec 200 millions vous pourriez doter *toutes* les communes de France de bonnes eaux potables! savez-vous qu'avec 200 millions trop hâtivement jetés le long de la Saône et du Rhône, vous pouvez arrêter les désastres des inondations sur *tout* le territoire?

Craindriez-vous la prétendre concurrence des chemins de fer allemands: détrompez-vous, ces rail-ways ont été exécutés sur d'autres principes; ils admettent de fortes pentes, de petites courbes, des rails légers, supportés par des traverses très distantes les unes des autres, souvent à une seule voie: bref, les chemins allemands sont faits pour une petite vitesse, et les plus perfectionnés d'en-

---

(1) *Dépréciation des actions des chemins de fer à partir du jour de l'émission du chemin de fer du Nord (22 septembre 1845) au 30 septembre 1847.*

Valeur des actions.	Bourse. Septembre 1845.	Baisse. Septembre 1847.	Perte sur le capital social.
1. Orléans.	1 267	411	8 880 000
2. St.-Germain.	1 160	378	6 714 000
3. Rouen.	1 092	192	18 824 000
4. Marseille.	1 045	[illegible]	21 340 000
5. Le Havre.	960	370	14 800 000
6. Le Nord.	845	329	131 600 000
7. Du Centre.	780	250	16 000 000
8. Bordeaux.	710	253	33 540 000
9. Boulogne.	640	300	22 500 000
10. Lyon.	625	248	99 200 000
11. Sceaux.	600	420	2 520 000
12. Avignon.	590	155	46 500 000
13. Bordeaux à Cette.	580	122	31 800 000
14. Nantes.	570	205	16 640 000
15. Paris à Strasb.	560	175	43 750 000
16. Dieppe.	550	298	10 728 000
17. Versailles (r. d.)	550	295	6 490 000
18. Montereau.	[illegible]	270	10 800 000
19. Versailles (r. g.)	372	222	4 440 000
20. Strasb. à Bâle.	285	133	11 840 000
21. La Teste.	210	160	1 600 000
Total de la perte.			557 000 000

tre eux ne dépassent pas une vitesse de 32 kilom. à l'heure (chemin de Berlin à Stettin) (1)

Laissons donc le temps au temps; ne nous lançons pas imprudemment dans des dépenses intempestives; employons les deniers de l'Etat là où l'exigent les circonstances les plus impérieuses; apprenons d'abord à utiliser le plus possible les moyens de transport que nous possédons; dans quelques années on avisera.

Notre voix sera-t-elle entendue par le ministère? Non!

Courbé sous la férule des agioteurs, il livrera encore les trésors de la France et les économies des citoyens aux mains rusées, rapaces et avides de ces fléaux du pays.

Un seul moyen pourrait arrêter le ministère sur la pente fatale qui le pousse, serait une pétition signée par les riverans de la Saône et du Rhône qui solliciteraient, dans les conditions que nous avons posées plus haut, la non-exécution *immédiate* de la ligne de fer entre Châlon et Avignon. Si des citoyens recommandables en prenaient l'initiative, en faisant comprendre toute l'utilité du perfectionnement de ces fleuves et de la navigation, le ministère, mieux éclairé, comprendrait l'imprudence de son projet.

Riverains de la Saône et du Rhône à vous donc!

UN MEMBRE DE LA DROITE disait hier à un des ministres les plus influents: « Tenez bon contre le rapport de M. Thiers; tenez bon, car sans cela le gouvernement sera déshonoré, et ce déshonneur ne servira qu'à couvrir la vanité de M. Thiers! »

(Dix Décembre.)

On lit dans l'*Union*:

« Il est entièrement faux que M. de Falloux ait donné sa démission, ou que cette démission se trouve entre les mains d'une tierce-personne chargée d'en faire usage suivant les circonstances. »

Plusieurs représentants témoignaient hautement dans les couloirs de l'Assemblée l'étonnement que leur causait la susceptibilité de M. Thiers vis-à-vis de M. Bixio. Ces représentants affirmaient avoir entendu M. Thiers prononcer les paroles qui lui ont été publiquement attribuées, et qu'il n'avait pas cru devoir démentir jusqu'ici. *(National.)*

M. Tisserand, qui a témoigné hier devant la haute-cour, était chef d'escadron de gendarmerie le 13 juin dernier. Il a été nommé lieutenant-colonel dans la même arme quelque temps après. Cependant, il n'était pas et ne pouvait pas être porté sur le tableau d'avancement. Pourquoi M. Rullière a-t-il violé, au bénéfice de cet officier, l'ordonnance du 16 mars 1838? Nous serions curieux de le savoir, car il résulterait sans doute de la réponse un enseignement utile pour l'armée. *(Idem.)*

Berne, le 12 octobre 1849.

Au citoyen rédacteur de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Mes amis réfugiés à Londres, impliqués comme moi dans l'affaire du 13 juin, ont rendu compte des motifs qui les déterminaient à ne point se présenter devant la cour de Versailles.

Ces motifs, je les partage, et les approuve d'autant plus complètement qu'ils ont toujours été dans ma pensée, et qu'ils m'ont servi de règle de conduite dans mon exil.

Au point de vue du droit républicain français, je n'ai jamais compris que les représentants de la nation qui ont protesté contre une violation manifeste de la Constitution, pussent accepter pour juges les violateurs de cette Constitution, et soumettre à la décision des subalternes une question vitale qui intéresse le peuple tout entier, seul souverain en France.

Mais, dans un autre ordre d'idées, la juridiction de Versailles est encore plus inacceptable. La criminelle attaque du gouvernement français contre la République romaine intéresse tous les peuples dans leur existence; eux seuls pourraient donc constituer le grand jury devant lequel se débattrait cette question de démocratie universelle.

Je ne me présenterai pas devant la cour de Versailles.

Salut et fraternité. E. MENAND.

ITALIE.

Pas de nouvelles importantes de Rome.

A Florence, le gouvernement a fait saisir une édition de la lettre de Mazzini à MM. de Tocqueville et de Falloux, au moment où elle était mise en vente. Les éditeurs se sont adressés à un haut personnage pour faire révoquer cette saisie.

Les correspondances se demandent ce qui a pu déterminer cette saisie, la lettre ne contenant pas la moindre allusion au gouvernement toscan. Elles finissent par conclure que la politique de la France en Italie s'étant identifiée avec celle de l'Autriche, il est tout naturel que l'Autriche, toute-puissante en Toscane, fasse cette galanterie à MM. de Tocqueville et Falloux.

LA TERREUR A NAPLES.

On écrit de Naples, 12 octobre, au *Nazionale*:

« J'ai été forcé de retarder ma correspondance, n'ayant pas pu trouver plus tôt un moyen sûr pour vous faire parvenir ma lettre.

» La tentative d'arrestation du prince de Saint-Jacques fit une très grande impression à Naples, à tel point que les boutiques furent fermées et que la ville devint déserte, personne n'osant plus se montrer dans la rue. Et en effet, quel homme aurait pu marcher tranquillement dans les rues de Naples, lorsque l'arbitraire du gouvernement allait jusqu'à arrêter un Saint-Jacques.

» Le ministre russe, Creptowich, frappé par cet acte d'audace tenté sur la personne de son ami, courut chez le roi et chez les ministres, en les priant de vouloir bien révoquer cet ordre. Le roi se montra étonné du fait, et aussitôt fit appeler le ministre de l'intérieur, il lui dit que cela lui paraissait aussi fort étrange, et qu'on laissât le prince tranquille. Le ministre, qui connaissait parfaitement l'humeur du maître, répondit qu'il y avait d'assez bonnes raisons pour motiver l'arrestation, et qu'on n'aurait pas pu continuer le procès des 45 sans s'assurer de la personne du prince. Le roi, auquel Saint-Jacques s'était adressé lui-même, ordonna de continuer le procès et ajouta qu'il répondait du coupable.

» L'accusation qui s'élève contre le prince, consiste à avoir pris part au combat des barricades, et l'on prétend qu'il y a dix témoins du fait.

» En attendant, aussitôt que la nouvelle de cette arrestation se fut répandue, un grand nombre de personnes crurent n'avoir d'autre moyen de se mettre à l'abri contre l'inquisition du gouvernement, que la fuite précipitée. Plusieurs ont déjà quitté Naples, et parmi elles on compte Dentice, frère du prince de Saint-Jacques, Malvito, Consorti, Mannucci, etc.

» Plusieurs autres se tiennent cachées pour attendre la première occasion de quitter le royaume. Manna, homme d'une instruction profonde, qui jouit d'une grande réputation, et qui est l'auteur de beaucoup d'ouvrages, est aussi en prison.

» On ne sait pas comment tout cela finira, ou pour mieux dire, la pensée se refuse à songer aux maux qui nous attendent encore.

— On écrit de Naples: Le comte Pierre Feretti, ex-député et ex-ministre, a été forcé de se réfugier à bord d'un navire anglais pour n'être pas arrêté. Le comte est cousin du pape. C'est un homme très honnête et très modéré. Le ministre Fortunato, quand on se plaint de ses actes arbitraires, hausse les épaules, disant qu'il ne sait que faire. On parle de la mise en état de siége de la ville de Naples. On assure que le pape retournera à Gaëte, où il passera l'hiver, si les Français ne s'en vont pas de Rome.

— On écrit de Sicile à la *Concordia*:

« Nous sommes ici sans gouvernement. L'anarchie ne pouvait être mieux organisée, parce que tout fonctionnaire agit avec complète indépendance, et ne rend à personne compte de ses actes; en sorte que la tyrannie la plus absolue, la plus abrutissante pèse sur toute la nation... »

Les journaux de Turin parlent d'une modification prochaine du cabinet. M. Pinelli, le membre le plus rétrograde, serait remplacé par M. Desambrois, etc.

Mais ils parlent aussi d'une modification possible dans le sens réactionnaire et d'un bruit de prochain coup-d'état.

— On écrit de Milan:

« Après un surcroît de taxe, on nous promet une levée forcée de 15 000 hommes. Il paraît que le texte de l'adresse de la députation de Milan à l'empereur d'Autriche a été changé arbitrairement par trois des députés. Un d'eux, le duc Scotti, a reçu pour récompense la Toison-d'Or. On assure qu'il lui a été donné le collier qui, dans l'hiver de 1848, était renvoyé par le comte Borromeo comme étant teint de sang. » *(Legge.)*

ALLEMAGNE.

LES HONNÊTES ET MODÉRÉS EN AUTRICHE.

Chaque jour nous apporte un nouveau bulletin des assassinats juridiques commis par les ordres de l'empereur d'Autriche sur les héroïques défenseurs de la cause nationale en Hongrie.

On écrit de Vienne, 13 octobre, à la *Gazette de Cologne*:

« Les fusillades et les pendaisons ne discontinuent pas. On se demande avec crainte et anxiété ce que doit nous amener l'avenir. Les ministres sont les seuls qui ne songent point à cet avenir. La terreur donne la tranquillité, et un peuple tranquille est facile à gouverner: voilà leur système. Le présent est sombre, silencieux. C'est avec horreur qu'on lève les yeux vers le trône où siége ce jeune homme qui pourtant aurait mission d'assurer le bonheur du peuple pendant une génération entière. Ses conseillers le dirigent; il leur obéit aveuglément, et ses peuples ne comptent plus sur des temps heureux.

» Tandis qu'en Hongrie les procès sont courts et rapidement exécutés, ici l'on en prépare un qui sera très long. Fischoff est toujours en prison, quoique deux jugements l'aient déjà acquitté. On veut à toute force une condamnation capitale pour crime de participation au décret de permanence de la Diète au mois d'octobre 1848. Le ministère public a interjeté appel des deux jugements. Mais, si ce procès a lieu, il y aura des hommes du gouvernement, et notamment le ministre Krauss, plus compromis que Fischoff. »

La *Gazette de Pesth* enregistre aujourd'hui TREIZE exécutions de généraux et officiers de divers grades, qui ont été PENDUS pour avoir participé à l'insurrection hongroise:

Voici des extraits du jugement:

« Ernest Kiss d'Ellesmere et d'Ittebe, né à Temeswar, dans le Banat, âgé de 49 ans, catholique, veuf sans enfants, anciennement colonel commandant du régiment de hussards du roi de Hanovre, décoré de l'ordre royal de Hanovre de 1re classe et chevalier de l'ordre pontifical du Christ, a été convaincu, par ses propres aveux, d'être, au mépris des ordres à lui donnés par le commandant général du Banat, après le manifeste du 3 octobre 1848, portant dissolution de la diète et du ministère hongrois, ordres qui lui enjoignaient de se retirer à Temeswar avec ses troupes, resté dans les rangs de l'armée des insurgés, d'avoir accepté du gouvernement des rebelles le grade de général et feld-maréchal-lieutenant, ainsi que la décoration militaire instituée par lui; d'avoir, en février de cette année, accepté les fonctions de commandant de province, et d'en avoir continué l'exercice même après que la diète de Debreczin eût proclamé, le 14 avril de cette année, sur la motion de Louis Kossuth, la séparation de la Hongrie de l'Autriche et la déchéance de l'auguste dynastie régnante. »

Ernest Kiss a été fusillé le 6 octobre, et ses biens ont été confisqués. La Constitution avait aboli la peine de la confiscation; on l'a rétablie contre les Hongrois.

« Charles, comte de Versey, de Pesth, en Hongrie, âgé de 42 ans, catholique, marié, sans enfants, anciennement major dans le régiment de hussards du roi de Hanovre, chambellan impérial et royal, atteint et convaincu par ses propres aveux d'avoir, avec préméditation, participé à la rébellion hongroise contre l'autorité royale; d'avoir, en qualité de général, conduit son corps d'armée contre les troupes impériales; d'avoir organisé le blocus des deux forteresses d'Arad et de Temeswar, restées fidèles à l'autorité impériale et royale, et d'avoir en personne dirigé le siége de cette dernière, en quoi faisant il a causé aux biens de l'Etat et des particuliers des pertes incalculables. »

Le comte de Versey a été pendu, le 5, après confiscation de ses biens.

« Louis Aulich, de Presbourg, né en Hongrie, âgé de 57 ans, catholique, premier commandant dans le régiment d'infanterie de l'empereur Alexandre;

» Ignace de Torok, de Godollo, comitat de Pesth, en Hongrie, âgé de 54 ans, catholique, célibataire, ex-lieutenant du corps de génie et en dernier lieu, directeur des fortifications de Komorn;

» Georges Lahner, de Neusohl, comitat de Sohl, né en Hongrie, âgé de 53 ans, catholique, marié, père d'un enfant, ex-major du régiment d'infanterie du comte François Gyulai;

» Joseph Schweidl, de Zambor, né en Hongrie, âgé de 53 ans, marié, père de cinq enfants, ex-major dans le régiment de hussards du grand-duc Alexandre de Russie;

» Ernest Pœll, de Pœlienberg, né à Vienne, en Autriche, âgé de 35 ans, catholique, marié, père de trois enfants, capitaine et commandant d'escadron dans un régiment de hussards;

» Joseph de Nady-Sandor, de Grosswadein, comitat de Bihar, né en Hongrie, âgé de 45 ans, catholique, célibataire, ex-capitaine à la pension;

» Charles Knezich, âgé de 44 ans, catholique, marié, père de deux enfants, ex-capitaine au 34e régiment d'infanterie;

» Comte Charles de Linange, de Wessterbourg, né à Ilbenstadt, dans le grand-duché de Hesse-Darmstadt, âgé de 30 ans, de la religion luthérienne, marié, capitaine dans le 31e régiment d'infanterie de ligne;

» Aristide Dessewffy de Csakacz, né en Hongrie, âgé de 47 ans, évangélique, marié, ex-capitaine et depuis 1839 à la retraite;

» Jean Damjanich, né à Stafa, âgé de 45 ans, de la religion grecque non unie, marié, sans enfants, ex-capitaine dans le 61e régiment d'infanterie de ligne;

» Guillaume Lazar, de Crossbeckerek, dans le Banat, âgé de 34 ans, catholique, marié, père de trois enfants, lieutenant démissionnaire;

» Convaincus d'avoir pris part à l'insurrection hongroise, huit de ces officiers ont été *pendus*; Schweidel, Dessewffy et Lazar ont été fusillés; après confiscation de leurs biens.

— « La famille des Batthyani, dit la *Gazette de Cologne*, dont la principale branche porte le titre de prince, est une des premières et des plus anciennes de la Hongrie. Avant que l'usage fût introduit de confier la plus haute dignité de Hongrie, le palatinat, à un prince de la maison royale, beaucoup de Batthyani furent nommés palatins. Le dernier palatin choisi par les magistrats fut un Batthyani. La fortune du comte Louis Batthyani, confisquée par une disposition de l'arrêt qui l'a condamné à mort, est évaluée à environ 7 millions de dollars. »

— Le départ de l'empereur pour la Hongrie est ajourné indéfiniment par suite des rapports de Pesth, qui peignent sous les couleurs les plus sombres les dispositions du peuple depuis les exécutions.

— La *Gazette constitutionnelle de Berlin* s'exprime ainsi au sujet des principaux chefs hongrois:

« Les braves défenseurs de leur patrie, les martyrs d'une nationalité renversée dans la poussière, les chefs d'une armée héroïque sont pendus comme des incendiaires et des brigands. Sans être vaincus, ils ont déposé volontairement les armes entre les mains du généralissime russe, et pour cela ils ont été mis à mort par la corde autrichienne! Tous auraient pu se retirer au delà de la frontière turque, mais ils ont eu confiance dans l'honneur militaire, dans l'honneur impérial, et maintenant ils reçoivent la récompense de leur noble confiance! »

Assemblée législative.

Séance du 19 octobre. — Présidence du cit. DUPIN.

Pétitions.

M. Aubry revient sur les observations présentées hier par M. Pierre Leroux.

La discussion continue sur les affaires de Rome.

M. THURIOT DE LA ROZIÈRE a la parole pour continuer son discours.

L'orateur commence par déclarer que, si la question slave se débat quelques jours, il prendra la parole. Il présente ensuite quelques considérations sur le protectorat catholique en Orient. (A la question! à la question!)

La Révolution de Février a été bienveillante pour le clergé; le clergé a été bienveillant pour la Révolution de Février. (Rires ironiques.) Si nous n'eussions pas aidé le pape, cette bienveillance ne se serait pas produite, et nous nous serions aliéné les populations.

L'orateur, arrivant à l'article violé de la Constitution, dit que s'il suffisait pour une révolution d'écrire sur les monuments: Liberté, égalité, pour arrêter les mouvements guerriers de la France, nos plus chers intérêts seraient grandement menacés. Que ferions-nous, par exemple, si l'Algérie se déclarait indépendante de la France et se constituait en république? Devrions-nous respecter sa nationalité? (Réclamations à gauche.)

L'orateur soutient que la liberté n'existait pas à Rome sous la République. (Allons donc!) Des religieuses avaient été chassées de leur monastère. Les chanoines de Saint-Jean-de-Latran avaient été condamnés à une amende pour avoir refusé de figurer dans une fête républicaine.

La garde nationale, la troupe de ligne n'étaient pas libres de faire ce qu'elles voulaient; les triumvirs avaient l'audace de donner des ordres aux officiers et de fixer pendant le siége le poste que chaque corps devait occuper. (Ah! Ah!).

Ce que vous appelez la liberté, moi je l'appelle d'ignobles saturnales. (Nouveaux rires). Vous louez ce pamphlet qui nous insulte, qui insulte la France (Allons donc), qui nous appelle une nation de marchands. (Nouveau bruit.)

Et après tout si les Français n'eussent pas pris Rome, les Autrichiens l'auraient pris. (Allons donc!)

Vous nous parlez de nationalité romaine. Il n'y a jamais eu de nationalité romaine. (Explosion d'hilarité.)

Vous trouvez indigne qu'une république ait tué une autre république. Eh, messieurs, si la monarchie eût existé en France, elle n'eût pas établi une monarchie à Rome, il aurait applaudi à la restruction de cette monarchie, qui aurait accordé l'affranchissement de Rome, cette possession de l'église des héréticiens. (Ah! ah!)

... n'est pas vrai que les canons aient été dirigés sur Saint-Pierre.

A GAUCHE. On n'y a jeté que de toutes petites bombes. (Rires.)

M. THURIOT (de la Rozière) soutient qu'on ne peut demander au pape la sécularisation de l'administration de ses Etats romains, pas plus qu'on ne pourrait lui demander d'abdiquer son autorité religieuse.

Le bruit des conversations devient tel qu'il nous est fort difficile de suivre le discours, du reste fort décousu, de l'orateur. Nous l'entendons parler de l'abominable usage qui a été fait des réformes opérées par Pie IX.

Il termine en disant que la résignation des Romains à subir la papauté temporelle peut seule donner à la voix de la papauté l'autorité dont elle a besoin pour régir le monde. (Ah! ah! ah!)

M. CAVAIGNAC. Le commencement d'action dont le gouvernement auquel je participais a pris l'initiative, a été représenté comme le point de départ de tout ce qui est arrivé à Rome. Je viens rétablir les faits.

On se souvient qu'au mois de novembre, un agent secondaire de la République à Civita-Vecchia nous donna avis que le pape, fuyant de Rome, était disposé à se réfugier en France, et implorait notre secours pour sa sûreté personnelle.

A cette communication, nous avons cru que la France ne pouvait pas abandonner le saint-père. Une escadrille fut envoyée à Civita-Vecchia, avec la mission de recevoir le pape et de protéger au besoin sa personne par tous les moyens. Des explications très catégoriques furent données à la tribune à cette époque.

Peu de temps après, nous apprîmes que le pape s'était retiré à Gaëte, où il était en sûreté. Les troupes ne partirent pas.

On a parlé d'instructions secrètes remises à M. de Corcelles, envoyé à Rome à cette époque. Ces instructions, je dois en donner connaissance à l'Assemblée.

L'orateur donne lecture de cette pièce, qui engage MM. de Corcelles et d'Harcourt à agir avec ensemble. En cas de dissentiment, M. de Corcelles devait seul avoir pleins pouvoirs pour cette négociation.

Les instructions secrètes se sont bornées à cela. Il s'agissait simplement de protéger la personne de Pie IX, que nous supposions menacée. Quant au reproche qui nous a été fait d'avoir cherché dans cet acte une réclame électorale, il n'est fondé en aucune façon.

L'honorable préopinant nous a parlé des nécessités internationales, en contradiction avec le droit, mais il a oublié de parler d'un principe, du principe de la souveraineté nationale.

Il est un fait qu'on ne peut dénier, c'est que le principe de la souveraineté temporelle du pape, soutenue par les gouvernements monarchiques, est en opposition avec la souveraineté nationale. Or, dans l'état actuel des circonstances, il est impossible que le principe du gouvernement temporel des papes ne soit pas forcé de s'incliner devant la souveraineté nationale (Très bien.)

Le pouvoir temporel du pape dépend et dépend uniquement du bon vouloir du peuple romain lui-même. (Approbation à gauche.) On n'a pas le droit d'imposer au peuple romain la papauté temporelle, si le peuple romain n'en veut pas. (Murmures à droite.)

Mais il me semble que ceci est une question de fait, et qu'il y a nécessairement opposition entre les deux principes, je ne comprends pas qu'on nie le fait.

Si donc il arrive que le peuple romain se choisisse un gouvernement en dehors de la papauté, je comprends que les monarchies catholiques attaquent le peuple romain. C'est ce qui est arrivé, c'est ce qui ne pouvait manquer d'arriver.

Il y avait dans cette circonstance deux alternatives également dangereuses: laisser rétablir le pape par les monarchies catholiques, c'était renoncer à notre influence; attaquer nous-mêmes la république romaine, c'était se mettre, je ne le dis pas loi pour la première fois, c'était se mettre en contradiction avec notre principe, avec la Constitution et avec notre honneur. (Approbation à gauche. — Agitation à droite.)

Il y avait un troisième parti, c'était d'intervenir entre le peuple romain et le pape avant que la République romaine fût proclamée. C'est alors qu'il fallait négocier et non maintenant, et si nous étions restés quinze jours de plus aux affaires, nous aurions proposé à l'Assemblée une résolution dans ce sens. (Mouvement prolongé.)

Je crois devoir dire un mot du rapport de la commission. Ce rapport dit que la Constitution est défectueuse en plus d'un point.

M. THIERS. Elle peut être révisée.

M. CAVAIGNAC. Cette parole me semble très grave venant d'une commission de l'Assemblée. Je ne crois pas qu'une commission de l'Assemblée doive faire ce que l'Assemblée tout entière ne pourrait pas faire. (Agitation.)

La Constitution n'a pas voulu être immuable, et c'était sagesse de la part de ceux qui l'ont rédigée. Mais la Constitution a dit en quel temps et en quelles circonstances la révision pourrait avoir lieu. (Mouvement.) La révision actuelle de la Constitution ne pourrait se faire qu'en dehors de la Constitution. Ce que l'Assemblée ne peut faire, la commission ne pouvait pas le faire; la commission n'était pas chargée de juger la Constitution, et elle n'a pu légalement faire sur ce point un rapport à l'Assemblée. (Très bien!)

On nous dit que nous n'avons pas assez le respect de la loi. Aujourd'hui nous venons réclamer contre une parole qui tend à affaiblir l'autorité de la loi fondamentale qui nous régit. (Très bien.)

J'ai cru devoir protester, car je ne voudrais pas qu'une commission pût ainsi créer un précédent que j'appellerais pour le moins, imprudent. (Très bien!)

M. THIERS prononce quelques paroles que nous n'entendons pas.

UNE VOIX A GAUCHE. C'est l'art. 5 que vous trouvez défectueux. (Cet article a trait au respect des nationalités.)

A DROITE. Il y en a bien d'autres.

M. CAVAIGNAC. J'arrive de suite aux conclusions de la commission. Ces conclusions me semblent en contradiction manifeste avec un document dont il a été parlé hier. Il est impossible que l'on concilie ces deux documents.

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ. Je demande la parole. (Hilarité prolongée.)

M. CAVAIGNAC. Je n'ai pas à m'occuper de ce qui a précédé la lettre de M. le président de la République. Ce que je puis en dire, c'est que les sentiments en sont complètement français et dignes en tout de la nation qui l'a choisi. (Très bien!)

On n'a pas encore défini la responsabilité du président de la République; mais l'Assemblée constituante s'est réservé formellement, solennellement, la direction complète des affaires intérieures et extérieures. Ainsi donc une lutte d'opinions, une lutte de prétentions ne saurait exister entre l'Assemblée et le président de la République. Tout le pouvoir est à l'Assemblée, et ce serait révolte de sa part, et non action légitime, de se séparer de l'action de l'Assemblée.

J'ai besoin de poser ce principe; car l'idée qu'une lutte de ce genre est possible, est beaucoup trop répandue. L'Assemblée Constituante a, de confiance, accordé au pouvoir exécutif la mission d'intervenir dans les affaires romaines. Les déclarations faites au début de l'expédition par M. le président du conseil, ministre des affaires étrangères, ont très légitimement autorisé M. le président de la république à écrire sa lettre dans le sens où elle a été écrite.

Si donc il arrivait que l'Assemblée, revenant sur les

---

(1) *Vitesse obtenue sur les chemins de fer allemands*:

De Magdebourg à Leipsig.	32 kilom.	à l'heure.
De Berlin à Francfort.	30	—
De Bâle.	27	—
De Vienne à Gloggnitz.	26	—
Rhénan.	24	—
De Munich à Augsbourg.	23	—

...tante de l'Assemblée qui l'a précédée, se prononçât contre la politique exprimée dans la lettre du président de la République, et qu'il en résultât un affaiblissement dans l'autorité du pouvoir exécutif, ce n'est pas sur celui-ci qu'il faudrait en rejeter la responsabilité.

L'orateur rend hommage à la noble conduite de notre armée (Approbation sur tous les bancs.); mais il craint, non sans beaucoup de raison, que notre influence n'ait considérablement déchu en Italie depuis l'expédition.

La commission et le ministère font injure au peuple romain en nous le peignant indigne de la liberté. (Très bien! très bien!)

L'orateur voudrait donc que l'Assemblée, avant de voter le crédit, formulât nettement la manière dont elle entend que la France sorte de la question romaine. Dans le cas où l'Assemblée n'adopterait pas un ordre du jour dans ce sens, l'orateur votera contre le projet de loi. (Agitation.)

MM. VICTOR HUGO et DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ paraissent ensemble à la tribune. M. Desmousseaux de Givré veut parler le premier. (Explosion de rires et de murmures.) Après avoir lutté quelques minutes contre les protestations, M. Desmousseaux finit par descendre de la tribune. Le calme se rétablit lentement.

M. VICTOR HUGO. Une parole de M. le ministre des affaires étrangères, sur le point de départ de l'expédition de Rome, me force de rétablir les faits. Il importe de bien préciser le point d'où nous sommes partis pour juger où nous sommes arrivés.

Après la bataille de Novarre, M. Lamoricière, nommé rapporteur d'une commission de l'Assemblée, nous dit : L'Italie vient de perdre sa bataille de Waterloo. L'Autriche est à Milan, elle sera demain à Rome, où elle proscrira comme à Milan. Il faut la prévenir. Si nous ne pouvons sauver la République à Rome, sauvons au moins la liberté. Sauvons la liberté et l'humanité, nous dit M. le président du conseil.

Et la chambre vota l'expédition romaine pour sauver Rome de l'Autriche et contrebalancer le fait de la bataille de Novarre. La France voulait défendre Rome contre l'Autriche, l'Autriche qui a l'habitude de souiller ses victoires, si on peut les appeler des victoires, de l'Autriche, qui paie par les exactions, la bastonnade, la potence, les hommes héroïques qui se sont levés pour conquérir leur indépendance. (Bravos et applaudissements prolongés.)

Pour moi, je repousse avec toute l'indignation de la conscience humaine, ces sauvages auxiliaires que vous vous êtes donnés, ces Radetski et ces Haynau (Réclamation à droite. — Bravos prolongés et applaudissements à gauche.), ces sauvages qui prétendent défendre l'ordre et la civilisation par les moyens de la barbarie. (Applaudissements prolongés.)

J'ai voulu poser le point de départ de l'expédition romaine, point de départ tout d'humanité et de liberté.

Le vote de l'Assemblée constituante est en vos mains; vous en ferez ce que vous voudrez, mais je devais, pour ma part, dégager la responsabilité de cette Assemblée de toutes vos iniquités.

Le 2 juillet, le pape a été rétabli sans condition. On a rétabli le gouvernement clérical avec tous ses abus, avec toutes ses oppressions; c'est au moment où l'opinion publique se préoccupait de ce fait qu'une lettre a paru.

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ. Je demande la parole. (Longue hilarité.)

M. VICTOR HUGO. Pour dire ma pensée tout entière, j'aurais préféré à cette lettre un acte du gouvernement, délibéré en conseil.

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ. Vous ne m'avez pas compris. (Nouvelle hilarité.)

M. VICTOR HUGO... Mais je prends cette lettre telle qu'elle est, et non pas ce qu'elle aurait pu et dû être; cette lettre avait le mérite de dire tout haut ce que chacun pensait tout bas. Elle posait au moins le programme sérieux d'un gouvernement de liberté; elle réparait jusqu'à un certain point la précipitation que nous avons mise à rétablir le pape sans attendre qu'il nous le demandât. (Très bien! à gauche.)

Peu de temps après, une réponse apparaissait à Rome. C'est le *motu proprio* et cette amnistie que vous connaissez.

Je parlerai du pape avec le respect qui lui est dû. Pie IX n'est pas libre, et je ne lui attribue certes pas l'acte inqualifiable émané de sa chancellerie, le *motu proprio*.

En fait de liberté politique le *motu proprio* n'accorde rien; en fait de clémence, il accorde moins encore. (Très bien! très bien!) Il proscrit tout le monde : seulement il donne à cet acte de proscription le nom d'amnistie. (Très bien! très bien!) Le pape, disait-on autrefois, a deux mains qui répandent, l'une la liberté, l'autre la clémence. Pie IX a fermé ses deux mains. (Très bien!)

Le *motu proprio* et la lettre sont aux deux pôles. Si vous acceptez le *motu proprio* vous désavouez la lettre, et si vous approuvez la lettre vous condamnez le *motu proprio* (très-bien!)

Vous avez d'un côté la liberté et de l'autre l'absolutisme. Choisissez. Selon votre choix, la nation vous appuiera ou se séparera de vous. (Très-bien! très-bien!)

Je ne sais ce que vous ferez, mais je ne puis croire encore que l'Assemblée veuille descendre de son piédestal. Le *motu proprio*, vous le savez, a paru peu libéral au cabinet autrichien lui-même. (On rit).

Vous ne voudrez pas que l'expédition romaine soit pour le gouvernement actuel ce que l'expédition d'Espagne a été pour la Restauration, le grief constant, et celui que la France n'a jamais pardonné.

Ce que le gouvernement doit vouloir, c'est que la papauté se réconcilie avec le peuple romain. Il y a trop long temps que la papauté s'isole du progrès du siècle. (Très bien!) Vous savez que deux choses caractérisent le gouvernement clérical de Rome : la barbarie des peines et la vénalité de la justice. (Très bien!)

Quatorze tribunaux exceptionnels ecclésiastiques, jugeant en secret, sans responsabilité, sans que la défense orale soit admise; des administrations financières qui ne doivent de compte à personne qu'à Dieu, et par dessus tout, l'inquisition!

On nous dit que ce n'est plus qu'un mot! Mais le mot est horrible, et derrière un mauvais mot il doit y avoir une mauvaise chose.

C'est un état de choses monstrueux. (Très bien!) Si vous voulez que le peuple se réconcilie avec la papauté, il faut que cet état de choses finisse : il faut que la papauté arbore ce double drapeau si cher à l'Italie, de la sécularisation et de l'indépendance.

On parle de l'ennemi de l'Italie. Le vieil ennemi de l'Italie, ce n'est pas l'esprit révolutionnaire, c'est l'esprit clérical.

Il faut que la France, après ce qu'elle a fait pour le saint-siège, obtienne de lui cette réforme. La France aurait ce droit au moins.

On nous dit : mais comment avoir raison du pape? S'il s'agissait de le contraindre, de l'enfermer au château Saint-Ange (Bruit), l'objection serait considérable. La puissance matérielle échoue contre le dogme, mais elle ne peut rien non plus contre les idées. Il y a deux choses également impossibles : l'oppression d'un pape et la compression d'un peuple. (Agitation.)

Quoi! le pape livre Rome au bras séculier, lui l'homme de la lumière, il opprime et tue l'idée! Il y a là un abîme que le pape ne voit pas, et qu'il est du devoir d'une grande nation de lui dévoiler.

Mais vous-mêmes, vous n'êtes pas contents du *motu proprio*; vous voulez une amnistie plus large. Et si elle vous est refusée, l'imposerez-vous?

A DROITE. Non! non!

M. VICTOR HUGO. Alors soyez conséquents, dressez vous-mêmes les gibets et les potences, ou mitraillez Rome. (Agitation prolongée.) Mais je n'en crois pas votre parole; je ne la crois pas pour votre honneur. Vous exigerez l'amnistie. (A droite : Non! non! non!)

Eh bien! si vous ne l'exigez pas, nous l'exigerons, nous, et nous contraindrons le pape, nous en convenons. (Agitation prolongée.)

Un mot encore. Indépendamment du bien que nous voulons faire au peuple Romain, nous avons un intérêt, c'est de sortir de Rome le plus tôt possible. Nous avons un intérêt immense à ce que Rome ne devienne pas une espèce d'Algérie avec les avantages de moins (Réclamation à droite.), une Algérie où nous enverrions bivouaquer nos soldats et engloutir nos millions.

Mais avant de pouvoir quitter Rome, il faut être sûr de ne pas laisser derrière nous une révolution nouvelle; il faut que la révolution soit terminée. Or, comment termine-t-on une révolution?

Le gouvernement clérical veut la terminer aussi par la compression, et il a donné le *motu proprio*. A l'heure qu'il est une irritation profonde agite Rome, et le lendemain du jour où nos soldats se retireraient, une nouvelle révolution éclaterait plus terrible que la première. Je défie M. le ministre des affaires étrangères de dire le contraire. (Mouvement).

C'est à vous de voir si votre armée doit rester au Capitole et y recevoir le mot d'ordre du parti prêtre. (Très bien!) Le parti prêtre, avec la compression, éterniserait les révolutions; on ne les termine que par une transaction.

Vous n'avez qu'une manière de prouver que la Constitution n'est pas violée; c'est de sauver la liberté romaine. (Très bien!)

C'est une dérision de laisser à Rome pour adieux quelques franchises municipales que toutes les villes possédaient au moyen-âge, — car voici ce qu'on nous donne pour du progrès; ce que vous devez aux Romains, c'est la liberté du XIXe siècle, la liberté politique. (Très bien!)

Ce qui n'est pas possible, c'est que la France soit allée à Rome sans y laisser ces idées libérales qu'elle porte partout dans son drapeau; il n'est pas possible que la France républicaine ait fait une expédition pour faire souffleter la liberté par la main des prêtres. Ne nous dites pas qu'il n'est pas possible d'accorder aux Romains des institutions libérales; ce qui n'est pas possible, c'est que la France ait dépensé ses millions et versé le sang de ses soldats pour de la honte.

(Bravos prolongés. Triple salve d'applaudissements.) Un grand nombre de membres de la gauche vont féliciter l'orateur. La séance est suspendue au milieu d'une vive agitation.)

A la reprise de la séance, M. Lacrosse, ministre des travaux publics, dépose deux projets de décret relatifs à des intérêts financiers concernant le ministère dont il est chargé.

Après quelques instants d'agitation, M. de Montalembert monte à la tribune et prend la parole.

M. DE MONTALEMBERT. Le discours que vous venez d'entendre, messieurs, a déjà reçu sa récompense ou plutôt le châtiment qu'il méritait par les applaudissements qui l'ont entouré. (Vive agitation).

A gauche : Nous demandons formellement le rappel à l'ordre de l'orateur!

M. CHARRAS et autres voix. C'est une insolence!

A gauche : A l'ordre! à l'ordre!

A gauche : C'est une insulte faite à une partie de cette assemblée! — A l'ordre! à l'ordre!

(Tumulte bruyant. M. le président résiste à tout ce tapage, puis il dit quelques mots à l'orateur.)

M. LE PRÉSIDENT. Le rappel à l'ordre m'appartient seul. J'ai adressé à l'orateur les paroles que j'ai cru devoir lui adresser. Il a le droit de s'expliquer.

M. PASCAL DUPRAT. Nous attendons!

UNE VOIX. Il ne parlera pas!

M. DE MONTALEMBERT. Puisque le mot de châtiment vous blesse, je le reprends, je le retire, et j'y substitue celui de récompense. (Rires et agitation nouvelle.)

Vous me permettrez bien de constater que le préopinant a reçu les applaudissements de l'extrême opposition. Et s'il est vrai que les électeurs modérés de Paris l'ont nommé pour représenter le grand parti de l'ordre, je dois bien avoir le droit de dire que ce n'est pas pour recueillir ces applaudissements qu'ils l'ont envoyé à cette Tribune. (Nouvelle agitation.)

M. GRÉVY. Il ne peut être permis à un orateur d'insulter une partie de cette Assemblée. (Bruit.)

M. DE MONTALEMBERT. L'avenir lui garde, à l'honorable préopinant, vous me permettrez bien de le dire, l'avenir lui garde un châtiment.

UNE VOIX. Attendez qu'il soit présent. (Vives interpellations entre divers membres et le président lui-même)

M. PASCAL DUPRAT. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

A DROITE. Vous n'avez pas la parole! vous n'avez pas la parole!

M. Pascal Duprat se retire de la tribune.

M. LE PRÉSIDENT. Je n'ai pas rappelé l'orateur à l'ordre. Je lui ai fait des observations. Il a retiré les paroles qui avaient paru blesser. Quant à l'injonction de rappeler à l'ordre un orateur, j'en suis juge, le seul juge. (A gauche.) Ce n'est que la gauche que vous rappelez à l'ordre.)

M. DE MONTALEMBERT. Sera-t-il donc permis à un orateur de laisser l'Assemblée sous le coup des paroles les plus violentes, et de ne pas rester là pour écouter la défense? (Très bien!) Je disais que l'orateur recevrait peut-être un châtiment, c'est l'avenir qui sera chargé de le lui donner. J'ai voulu dire qu'un jour peut-être il irait lui-même à Rome pour y rencontrer, comme dans un asile, le repos, le calme, la dignité, la solitude, la retraite, tous ces biens enfouis que le gouvernement clément qu'il a insulté lui ménagerait dans la ville éternelle, à l'abri des orages et des violences de la politique.

Là, il se repentira du discours qu'il vient de prononcer, et ce repentir sera son châtiment; je ne lui en souhaite pas d'autres. Il se repentira alors...

A GAUCHE. A la question! occupez-vous des lois.

M. DE MONTALEMBERT. Il se repentira surtout d'avoir jeté l'injure au chef de l'église, c'est-à-dire au chef vénéré de nos cœurs, au chef vénéré de nos âmes. Et n'est-ce pas calomnier la France, n'est-ce pas calomnier le pape que de le croire capable de permettre les supplices, les proscriptions, les rigueurs dont il a parlé. (Très bien!)

Où sont donc ces bourreaux? où ont-ils existé sous le règne de Pie IX ou sous son prédécesseur?

Depuis trois siècles, il n'y a pas eu un seul pape qui se soit rendu coupable de telles persécutions!

L'orateur s'applique à faire connaître les éminentes qualités du pape, sa sollicitude éclairée et son ardent amour pour son peuple.

L'orateur s'attache ensuite à prouver que le gouvernement constitutionnel n'est pas le meilleur des gouvernements; il n'a pas pu se maintenir en France. En Piémont, cette forme de gouvernement a précipité la catastrophe de Novarre et est sur le point de rendre le gouvernement impossible, à tel point que les amis les plus sincères de la liberté doutent de la possibilité d'établir en Piémont un régime constitutionnel.

Les hommes les plus sincèrement constitutionnels sont aujourd'hui ébranlés dans leur foi pour la liberté; c'est, dit l'orateur, parce que partout la liberté a été souillée par une démagogie obscure et factieuse, qui a montré partout son poignard, au Capitole comme à la barrière Fontainebleau.

UNE VOIX. Et les massacres de la Hongrie!

M. DE MONTALEMBERT. J'ai été le premier à flétrir les massacres de la Gallicie.

Si ce que les journaux rapportent de la Hongrie est vrai, je déplore, je déteste les exécutions de la Hongrie, qui ne sont, après tout, que des représailles. (Vives rumeurs à gauche.)

L'orateur, après avoir présenté une nouvelle série de considérations, fréquemment interrompues par les vifs applaudissements de la droite et des centres, termine en suppliant l'Assemblée de ne pas remplacer l'exemple de Charlemagne par la contrefaçon du rôle de Garibaldi.

La séance est levée à dix heures trois quarts.

HAUTE COUR DE JUSTICE

SÉANT A VERSAILLES.

Présidence de M. BÉRENGER (de la Drôme).

Audience du 19 octobre 1849.

AFFAIRE DU 13 JUIN.

A 11 heures un quart l'audience est ouverte

M. le procureur-général a la parole.

M. BAROCHE. A l'audience d'hier, messieurs, une pièce a été lue au nom de tous les défenseurs. Cette pièce nous a été communiquée. Nous l'avons examinée avec attention, et nous nous voyons, quoiqu'à regret, obligé de vous présenter des réquisitions, convaincu qu'il sera établi pour tout le monde que ce qu'a fait le procureur-général, l'ancien bâtonnier l'eût approuvé.

Voici quelles sont ces réquisitions :

Le procureur-général considérant que dans la pièce déposée hier, les défenseurs qualifient de douloureux l'arrêt de la haute cour en date de la veille, considérant qu'ils se plaignent de n'avoir pas reçu de la justice la protection qu'ils avaient le droit d'en attendre, requiert qu'il plaise à la haute cour supprimer la pièce déposée hier devant elle par les défenseurs.

Me CRÉMIEUX. Je prie la haute cour de vouloir bien nous permettre de délibérer sur le réquisitoire qui vient de lui être présenté. — Nous présenterons nos conclusions à la haute-cour au moment qui lui paraîtra convenable. — Si elle juge à propos de suspendre l'audience sur-le-champ, nous nous retirerons immédiatement. — Si elle préfère, nous délibérerons pendant la suspension ordinaire, et nous présenterons ensuite nos conclusions.

Le président consulte la cour. — Celle-ci décide que Me Crémieux sera entendu à la reprise de l'audience, après la suspension.

On rappelle le témoin Martin Laulerie.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Le témoin a dit hier dans sa déposition, que la réunion de la Montagne s'était divisée en autant de comités qu'il y avait de comités à l'Assemblée. —R. J'ai voulu dire que la réunion formait des commissions correspondantes à celles qui étaient formées dans le sein de l'Assemblée.

D. Par exception, le 11 juin au soir, lorsque 30 ou 40 individus ont été présentés pour parler aux membres de la réunion, n'en a-t-on pas introduits quelques-uns? — R. Non, monsieur, quelques-uns connaissaient deux membres de la Montagne; ces deux représentants sont venus leur parler; mais aucun citoyen n'a pénétré dans la salle de la réunion.

D. Mais le témoin Toussenel a déclaré qu'un membre du comité de la presse, M. Tessié-Dumotay, avait été introduit. — R. C'est une erreur.

D. Les représentants de la Montagne se sont réunis le 12 dans les bureaux de la *Démocratie*. Est-ce un fait habituel ou accidentel? — R. La salle de la réunion était trop petite. Du reste, cette réunion dans un autre local n'est pas étonnante. Une fois, entre autres, on s'est réuni chez Lemardelay.

D. Qu'est-ce que le règlement qui a été saisi chez vous? — R. Ce n'étaient que des notes préparées pour un règlement particulier pour nos réunions. Ce règlement n'a été préparé que postérieurement au 13 juin.

D. Mais en marge de quelques articles on lit le mot : « Adopté. » Ce règlement est par conséquent antérieur au 13 juin.—R. C'étaient des articles que l'on m'avait indiqué, et qui, en conséquence, devaient nécessairement être adoptés.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Je fais cette observation parce qu'on a saisi sur un des représentans arrêtés une circulaire qui fait allusion à ce règlement. — R. Oui, à ce règlement *qui devait être fait*.

Me MICHEL (de Bourges). Est-ce le témoin qui a fait la convocation pour le 12, dans les bureaux de la *Démocratie*? — R. Nullement, puisque j'ignorais si une réunion devait avoir lieu chez le citoyen Considerant. Je dirai plus, c'est que j'ignorais que l'on devait se réunir le soir.

MAIGNE. Le ministère public a relevé une contradiction entre la déposition du témoin et celle du citoyen Toussenel : il n'y en a pas. Voici ce que le citoyen Toussenel a dit : « Nous étions beaucoup trop dans l'escalier, nous étouffions, nous sommes entrés. » Cela ne veut pas dire que les délégués sont entrés dans la salle de réunion.

Me MICHEL (de Bourges). Encore une question. A la réunion tenue à la *Démocratie*, le témoin a-t-il rempli ses fonctions de secrétaire? — R. Non.

Me MICHEL. MM. Considerant et Versigny font-ils partie de la réunion de la Montagne? Je fais cette question pour savoir au juste si la Montagne s'est transportée en corps dans les bureaux de la *Démocratie*, ou bien si la réunion du 12 n'était que la réunion que de quelques représentants d'une opinion déterminée. — R. Je ne sais pas si M. Versigny fait partie de la réunion de la rue du Hasard, j'affirme que la Montagne ne s'est pas transportée en corps chez le citoyen Considerant.

Me MADIER DE MONJAU aîné. Pour revenir sur l'observation du ministère public, qui prétend que des citoyens non représentants ont été introduits dans la réunion, je demande au témoin s'il n'est pas vrai que les escaliers étant encombrés, les visiteurs ont envahi l'antichambre et la pièce qui suit. Si quelques-uns de ces visiteurs ne sont pas entrés même dans la troisième pièce qui précède la salle des réunion, et s'il n'est pas encore vrai que les deux représentants, les citoyens Menand et Dussoubs, sont venus leur dire qu'ils ne pouvaient les introduire parce qu'ils étaient étrangers?

Ainsi, contrairement au dire de l'accusation, les visiteurs seraient venus pour s'entendre dire qu'ils ne pouvaient être reçus dans le sanctuaire où se tramait le prétendu complot. — R. Ce que dit le défenseur est l'exacte vérité.

Me MADIER DE MONTJAU. Je dis cela parce que dans l'acte d'accusation on fait dire aux accusés Baune et Chipron ce que jamais ils n'ont dit. Ils ont toujours déclaré qu'ils s'étaient présentés rue du Hasard, et qu'ils n'avaient pu être reçus.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Mais ils ont assisté à une conversation.

Me MADIER DE MONTJAU. Mais ils ne sont jamais convenus de ce fait.

BAUNE. Je suis allé au moins une heure avant l'arrivée des délégués qui sont partis des bureaux du *Peuple*; j'ai pénétré seulement dans la première pièce, beaucoup de citoyens s'y étaient rendus pour avoir des renseignements, personne n'a pu être admis.

LANGLOIS. Dans l'acte d'accusation on me fait dire que j'ai été rue du Hazard *dans la soirée*, il n'en est rien; j'ai déclaré, et M. le substitut Oscar de Vallée doit se le rappeler, puisqu'il était présent à mon interrogatoire, que j'ai fait rectifier le mot soirée par le mot *journée*.

VEUVE LEMAITRE, concierge, rue du Hasard, 6. Le local de la réunion a été loué au mois d'avril par M. Gambon. Dans la matinée du 13, il ne s'est passé rien d'extraordinaire à la réunion.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Dans cette matinée du 13, les représentants ne sont-ils pas sortis en corps; l'accusé Gambon n'était-il pas en tête?

LE TÉMOIN. Non, monsieur, les représentants sont sortis de la réunion comme à l'ordinaire, par petits groupes. M. Gambon est sorti avec M. Ledru-Rollin.

GAMBON. Pour vous montrer avec quelle bonne foi le ministère public...

M. LE PRÉSIDENT. Accusé, accusé... nous ne souffrirons pas que vous vous serviez de pareilles expressions. Vous avez été magistrat et vous connaissez parfaitement la valeur des termes. Vous devez comprendre qu'il n'est pas convenable de vous exprimer comme vous le faites en parlant du ministère public. Vous l'accusez de déloyauté.

GAMBON. Eh bien, M. le président, soyez juge de la loyauté de l'acte d'accusation.

Voici comment le témoin s'exprime : « Les représentants sont partis comme à leur ordinaire, par petits groupes de deux ou trois personnes. M. Gambon est sorti avec M. Ledru-Rollin. »

Voici maintenant comment l'accusation a traduit la déposition : « Les représentants sont sortis tous ensemble, M. Gambon marchait en tête avec M. Ledru-Rollin, ils ont pris le Palais-National. »

Et maintenant, je demande à M. le président si mon accusation de déloyauté ne subsiste pas.

M. PERRIN (F.-Auguste), marchand de vins, rue du Hasard, 9, connaissait tous les représentants de la Montagne de vue, mais pas par leur nom.

D. Avez-vous remarqué que depuis le 10 juin les réunions aient été plus nombreuses et plus animées.—R. Oui, monsieur.

D. Est-ce que le 10 il n'est pas venu plus de monde que d'habitude?—R. Oui.

D. Et les jours suivants?—R. Aussi.

D. Avait-on l'air de faire quelque mystère?—R. Oh! oui, monsieur.

D. Le 12, qu'avez-vous remarqué?—R. Des gardes nationaux qui allaient et venaient. Ils étaient presque tous de la 5e légion.

D. A quelle heure est-on venu le 13?—R. On est venu de bonne heure. Ces messieurs venaient à peu près de 9 à 10 heures. Ce jour-là on est venu à 8 heures. J'ai quitté pour rejoindre le lieu de ma réunion; mais j'ai appris, depuis par mes voisins, que ces messieurs avaient quitté avec beaucoup de précipitation.

D. Vous n'avez rien appris de particulier sur la réunion du 12?— R. J'ai entendu plusieurs personnes dire : Nous sortons de la réunion de la Montagne : ils ont tous des poignards et des pistolets; ils s'en serviront à la séance. — Je dis, moi, oh! ils sont trop poltrons. — Vous verrez bien, me répondit-on. (Le témoin fait toute cette partie de sa déposition avec volubilité; il en souriait lui-même comme tout l'auditoire.)

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. C'est M. Pellat, avoué, qui vous a rapporté ce propos? — R. Non, monsieur. M. Pellat est l'ami qui était avec moi lorsque je l'ai entendu.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Où demeure M. Pellat? — R. Il est ici, à Versailles; il peut être entendu.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Ce n'est pas ce que je vous demande. Où demeure-t-il, à Paris? — R. Rue des Moulins.

Me CRÉMIEUX. Je me permettrai, pour un fait purement personnel, quelques observations sur cette déposition. — J'ai été appelé devant M. le juge d'instruction avec toutes les formes de la politesse. On m'a demandé ce que c'était que les réunions de la rue du Hasard. J'ai répondu que je ne les connaissais pas; on m'a demandé si j'étais allé dans la rue du Hasard, j'ai répondu que je ne me rappelais pas avoir passé dans la rue du Hasard. Eh bien, messieurs, ces questions étaient motivées par une déposition du témoin, portant sur N. Etienne Arago et sur moi, sur Et. Arago, qui est accusé contumace, et qui n'aura pas de défenseur,

Eh bien, ce témoin a déposé qu'il avait vu Et. Arago et moi, *le* 10, *le* 11 *et le* 12, trois jours consécutifs, entrer dans le local de la rue du Hazard. M. Perrin me connaît parfaitement, il a eu avec moi des relations pour affaires; il est venu maintes fois dans mon cabinet.

Voilà comment on doit ajouter foi aux reconnaissances faites par les témoins. Et si M. le juge d'instruction n'avait pas cru que quand je disais *non*, sur la déclaration de Perrin, c'était *non*, je serais sur le banc des accusés. Ainsi, MM. les jurés ne sauraient trop se prémunir contre les déclarations des témoins.

M. LE PRÉSIDENT. Qu'avez-vous à répondre?

LE TÉMOIN. Mon Dieu! dès l'instant que M. Crémieux donne sa parole, il s'ensuit une chose, c'est qu'il y en a un de nous deux, M. Crémieux ou moi, qui se trompe. (On rit.) Je n'ai jamais eu envie de faire aller M. Crémieux en cour d'assises; mais j'ai cru tellement le reconnaître, que j'ai dit à une personne qui était chez moi : Tiens, voilà la silhouette de M. Crémieux (Hilarité.)

Me CRÉMIEUX. Je ne dis pas que vous ayez voulu me faire aller en cour d'assises, j'ai dit que vous vous étiez trompé.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Nous ferons remarquer à MM. les jurés qu'ils ne doivent tirer de ce fait aucune induction défavorable aux autres déclarations des témoins. Quant à Me Crémieux, il doit bien savoir que nous n'avons pas voulu mettre en accusation tous les représentants qui ont assisté à la réunion de la rue du Hasard.

COMMISSAIRE. Le témoin a déclaré que le 10 juin, avec Boichot et Rattier, tous deux en habit bourgeois, nous sommes allés chez lui demander une bouteille de vin. Il a sans doute fait cette déclaration pour montrer que les sergents fréquentaient les marchands de vins.

LE TÉMOIN. J'ai dit seulement que je vous avais vu avec vos deux collègues passer dans la rue, et que j'avais dit que si vous aviez voulu entrer je vous aurais payé une bonne bouteille de vin. (Hilarité.)

COMMISSAIRE. Il y a plus, le 10, je ne suis pas allé rue du Hasard; mes collègues n'y ont pas été non plus; nous nous sommes réunis chez Lemardelay.

Me BAC. Vous avez déclaré dans votre première déposition que le 12 il y avait réunion, et que l'on avait fait un tapage épouvantable. Eh bien! il a été établi que, le 12, il n'y avait pas de réunion; on est allé à la *Démocratie pacifique*. Je constate cette contradiction.

Il y a plus, tout le monde sait que la séance de l'Assemblée s'est prolongée très tard; il y avait impossibilité matérielle.

LE TÉMOIN. Je soutiens ce que je viens de dire. M. Ledru-Rollin est arrivé à dix heures.

Me CRÉMIEUX. Le tapage a-t-il eu lieu avant ou après son arrivée?

LE TÉMOIN. C'est le matin que le tapage a eu lieu.

Me CRÉMIEUX. Mais vous venez de dire que c'était le soir.

LE TÉMOIN. C'est un *lapsus linguæ*. (Hilarité). Le témoin reproduit ses premières explications. A chaque minute il se contredit et confond tous les faits, toutes les dates. Devant le juge d'instruction il s'était vanté d'être un *curieux officieux*.

Mme LEPAGE, rue du Hasard, 7. La réunion du dimanche a été plus nombreuse que les précédentes. Le 12, la réunion a été très agitée. J'ai vu arriver un grand nombre de personnes qui n'appartenaient pas à la réunion.

D. Vous étiez placée pour bien voir?—R. Oui, monsieur. Mes croisées sont en face du local de la Montagne.

Le témoin rend compte de *ses observations*. Elle a vu venir, le 12 ou le 13, des gardes nationaux et des artilleurs. Le 13, on est sorti du no 6 par groupes de 10 ou 12 personnes.

Les témoins Poncelet et Brimbault sont entendus. La déposition du témoin Poncelet contredit formellement celle du témoin Perrin.)

A deux heures l'audience est suspendue, à trois heures elle est reprise. Pendant cette longue suspension, une réunion des défenseur a eu lieu; ils ont délibéré sur le réquisitoire lu par M. Baroche à l'ouverture de l'audience. A la reprise, Me Crémieux, au nom de la défense, prend la parole :

« Citoyens, le réquisitoire du ministère public est pour les avocats une grande surprise. Dans la situation du débat, devant trente accusés qui attendent le jour de la justice, et ce qui doit l'amener pour eux les paroles de la défense; demander la suppression d'un écrit émis par les avocats, après délibération, sous les yeux des magistrats, c'est-à-dire demander la retraite des défenseurs qui ne pourraient pas rester devant des magistrats qui les auraient blâmés, ce n'est pas seulement un acte déplorable pour nous, c'est surtout, et voilà le sujet de notre surprise, c'est la destruction, l'abolition de la défense, au moment où elle peut, où elle doit concevoir devant le haut jury les plus certaines, les plus légitimes espérances.

» La suppression de notre droit, le procureur-général pouvait, en faisant ses réserves, la réclamer après la déclaration du jury, lorsque nous seuls aurions été en cause, lorsque entre la haute cour et nous il y au-

rait, en à vider une question de barreau et de magistrature, c'est-à-dire, qu'on nous permette l'expression bien vieille entre les magistrats et nous, une question de famille.

» Mais non! l'attaque arrive bien plus contre les accusés que contre nous. Dans un procès politique, c'est-à-dire dans un procès politique, sous la République du moins, tout ce qui peut être un malheur pour la défense doit être un deuil pour la magistrature. C'est à la haute cour à voir si elle veut suivre le ministère public dans cette voie.

» Cette observation présentée, un seul mot, non pour justifier notre déclaration d'hier, mais pour répondre à deux des motifs du réquisitoire.

» Nous avons dit que le souvenir de ce procès resterait comme un monument d'incroyables passions, et l'on nous accuse d'avoir insulté les magistrats qui ont fait l'instruction, rendu l'arrêt d'accusation. Il serait indigne de nous de rappeler ici qu'en droit un arrêt de la chambre des mises en accusation, n'est qu'un acte de la procédure, acte important sans doute mais qui ne peut avoir l'autorité de la chose jugée, puisque la défense peut la détruire en détruisant l'accusation qui ne peut en être que le résumé; nous dirons seulement que nous ne comprenons pas la critique de cette parole du débat *monument d'incroyables passions*, en présence des scènes si passionnées, si déplorables qui avaient souillé la dignité de l'audience de la veille.

» Quant à l'arrêt de la haute-cour, c'est elle qui appréciera nos paroles. Elle verra ce que nos expressions disent et veulent dire. Si un acte de cette nature, émané de nous tous, était discuté par nous devant elle, nous lui demanderions si elle ne regarderait pas toute discussion comme un acte indigne de nous.

» Magistrats, nous attendons votre arrêt. »

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Nous ne pouvions rester plus de 24 heures sans répondre aux graves accusations que la défense avait portées contre nous; maintenant que, dans l'intérêt de la cause, la cour sursoit à statuer à la fin des débats, nous le comprenons, et nous ne nous y opposons pas; mais, je le répète, nous ne pouvions rester plus de 24 heures sans répondre. La cour décidera, nous nous inclinerons devant sa décision.

M. CRÉMIEUX. Nous n'avons pas à discuter les paroles du ministère public, nous nous bornons à déposer sur le bureau la réponse que je viens de lire.

Après quelques minutes de délibération, M. le président prononce l'arrêt suivant:

« La haute cour sursoit à statuer jusqu'à la fin des débats. »

Huissier, appelez un témoin.

DENAIN, gérant du *Constitutionnel*, connaissait avant l'acte d'accusation MM. Guinard et Forestier.

D. Vos bureaux sont placés en face de l'état-major de la garde nationale. Qu'avez-vous remarqué le jour du 13 juin?

R. Vers neuf heures, j'ai vu arriver M. Guinard en habit bourgeois. Il y avait plusieurs artilleurs en uniforme. J'ai pensé que ceux qui étaient en habit bourgeois se disposaient à aller à la manifestation. Vers une heure, M. Guinard est revenu en uniforme de colonel. A une heure, un homme est arrivé avec un bandeau sur la figure. Ce bandeau était taché de sang. On criait: Vive la Constitution! Vive la République! Une certaine émotion se répandit dans la rue; on ferma les boutiques. J'avais vu M. Ledru-Rollin causer un instant sur le trottoir avec M. Guinard. Il y avait eu quelques conciliabules dans la rue. On se rendit dans le jardin. M. Guinard prononça un discours dont je n'entendis que la fin. Il disait que la Constitution était violée; il n'y avait plus qu'un parti à prendre, le parti de l'insurrection; qu'il allait marcher avec M. Ledru-Rollin et les autres représentants de la Montagne; qu'il engageait les gardes nationaux à les suivre non comme artilleurs, mais comme citoyens. Alors ils sortirent par la cour des Fontaines. Les artilleurs avaient des sabres, leurs carabines, et quelques-uns d'entre eux des pistolets.

D. Qui avez-vous vu converser avec l'accusé Guinard? — R. J'ai vu M. Chatard, qui avait un gilet bleu très éclatant et une badine à la main. Il monta à l'état-major avec M. Guinard.

D. Avez-vous entendu M. Ledru-Rollin haranguer les gardes nationaux? — R. Non, monsieur.

D. Revîtes-vous l'accusé Guinard? — R. M. Guinard revint le lendemain pour me demander une rectification. Je lui fis observer que c'était moi qui avait rédigé l'article, et qu'en conséquence je ne pouvais accepter aucune rectification, d'autant plus que j'avais mis plus de soin à mitiger ce qui concernait M. Guinard. Celui-ci me dit que dans tout ce qu'il avait fait, il avait agi par suite de convictions bien arrêtées. Je lui témoignai ma surprise de ce qu'il m'avait dit qu'il eût lui-même mis en arrestation.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Entendîtes-vous pousser des cris? — R. Oui, monsieur, on criait: Vive la République! A bas les blancs!

D. Qui poussait ces cris? — R. Les artilleurs.

D. Vous dites dans votre déposition écrite: « Ils partirent, Ledru-Rollin et Guinard en tête. Ledru-Rollin était fort pâle. Je ne remarquai plus dans l'attitude de Guinard sa vivacité habituelle. »

D. Dans votre déposition écrite, vous dites: « Guinard ayant engagé les artilleurs à le suivre, ils répondirent: Nous le jurons. » — R. Oui, monsieur.

D. Vous dites dans votre déposition écrite: « J'entendis Guinard et Ledru-Rollin dire: Il faut soutenir cette affaire-là. » — R. J'ai bien entendu ces paroles, mais je ne me rappelle plus quelles sont les personnes qui les ont prononcées.

D. Où ces mots ont-ils été prononcés? Est-ce dans la rue du 24 Février, ou dans le jardin? — R. C'est dans le jardin.

GUINARD. Avant de faire quelques observations sur la déposition du témoin, je dois expliquer quelle a été la position de la légion dans la journée du 13 juin. Je suis arrivé à 8 heures du matin à l'état-major; les trompettes, qui avaient été convoqués de très bonne heure, y étaient déjà. A 11 heures, M. le général Changarnier prit le commandement en chef de la garde nationale. A 11 heures 1/4, le poste de l'état-major fut entouré de troupes. Le commandant, un très brave officier, crut d'abord que c'était de la troupe qui défilait; il fit sortir ses artilleurs, mais un officier lui dit que l'on venait pour les remplacer. « Mais dites-nous au moins les motifs de cette mesure, demanda le commandant. — J'exécute mes ordres, » lui répondit l'officier.

Le commandant vint me trouver, il avait les larmes aux yeux, en me contant cet affront. J'allai aux Tuileries trouver le général habituel, M. Perrot, et me plaignis vivement à lui de la manière dont on agissait avec nous.

« Je ne commande plus, me répondit le général, c'est M. Changarnier qui me remplace. Allez le voir. » J'y allai en effet, M. Changarnier allait partir pour se rendre sur les boulevards. Il était midi. Je me plaignis à lui avec la plus grande vivacité; enfin il se rendit à mes observations et me dit qu'il allait révoquer le premier ordre.

J'allai donc rejoindre les artilleurs et je leur dis que la garde du poste allait leur être rendue. Je croyais tout arrangé lorsque je vis des hommes, des femmes, des enfants fuyant dans toutes les directions, exaspérés, sanglants, poursuivis et traqués par la troupe. Ils s'adressèrent à moi et me dirent: « Colonel, vous voyez comme l'on agit avec nous, ne nous défendrez-vous pas? »

Il vint au même moment des représentants, qui eux aussi avaient été maltraités; comme les premiers ils étaient tout ensanglantés; leurs vêtements étaient tout en désordre, déchirés; on voyait qu'ils venaient d'être l'objet des plus indignes traitements. C'est alors que j'aperçus le jeune Wurtz, ce jeune homme qui a été frappé si indignement par le lieutenant Petit; il était blessé... Alors, vous le dirai-je, les idées les plus sinistres me passèrent par la tête; je crus à une contre-révolution, à un massacre général, que sais-je? et je dis à ces hommes, à ces jeunes gens, à ces représentants: « Non, je ne vous abandonnerai pas; puisque l'on agit ainsi, eh bien! mettez-vous là, je vous défendrai. » Voilà l'allocution que j'ai prononcée; tout à l'heure, j'en rétablirai exactement les paroles, et ce n'est pas celles que m'attribue le témoin; je vais discuter sa déposition mais un mot avant tout.

Messieurs, j'ai été mêlé à bien des évènements; plusieurs fois j'ai paru devant la justice; mais, sachez-le bien tous, jamais je n'ai dissimulé, jamais le mensonge n'a souillé mes lèvres. Ici, il en sera de même: je dirai toute la vérité, vous pouvez en être assurés. Mettez donc de côté toutes ces puériles questions, abandonnez ce petit débat; vous ne nous prendrez pas en état de mensonge.

Je vais donc vous dire toute la vérité; mais auparavant je vais vous dire les quelques mots que j'ai adressés à ces jeunes gens, bien différents de ceux que vous a rapportés le témoin.

« Chers camarades, nous sommes dans les circonstances les plus graves. Vous savez tous que la Constitution a été violée. Elle vient de l'être une seconde fois. Des citoyens paisibles qui avaient organisé une manifestation pacifique, viennent d'être troublés par la violence dans l'exercice d'un droit sacré, d'un droit constitutionnel. Plusieurs d'entre eux ont été grièvement blessés. Ils sont ici autour de nous; ils viennent nous demander de les protéger. Des représentants du peuple sont menacés, poursuivis, par cette force brutale; ils viennent réclamer notre protection. Voulez-vous les protéger? Je dois vous dire que tous les représentants ici présents appartiennent à cette partie de l'Assemblée qui s'appelle la Montagne.

Que ceux d'entre vous qui ne seraient pas disposés à leur prêter appui, à les accompagner se retirent librement. Nous, Républicains, nous savons mieux que personne, respecter les convictions de chaque individu. Maintenant, que vous êtes tous décidés à nous suivre, le moment du départ est venu. Un tel, faites rompre le cercle, formez le détachement par quatre et prenez-en le commandement. » Alors nous quittâmes le palais national.

Je demanderai au témoin s'il est vrai qu'il m'ait vu m'entretenir avec M. Ledru-Rollin et les groupes qui stationnaient dans la rue.

LE TÉMOIN. Oui.

GUINARD avec beaucoup de calme. Messieurs, lorsque j'appris que M. Ledru-Rollin était dans le jardin du Palais-National, je descendis, je le pris par le bras, je le conduisis dans mon cabinet. Nous eûmes un très court entretien. La Constitution venait d'être une seconde fois violée. Il ne fallut pas plus de temps à Ledru-Rollin qu'à moi pour prendre un parti. C'est alors que je redescendis avec lui, et que je prononçai cette allocution que je viens de vous lire. Mais que Ledru-Rollin et moi nous ayons fait appel à l'insurrection, que nous ayons crié aux armes! cela est complètement inexact. Des armes! mais si j'en avais voulu, j'en avais sous la main. J'avais bien à mon état-major 3 ou 400 mousquetons, mais nous ne voulions pas d'insurrection.

En présence des circonstances graves où nous nous trouvions, nous voulions aviser. Un déploiement de forces considérables avait lieu sur le boulevard. Je crus que la contre-révolution commençait, et je vais vous dire pourquoi. J'avais l'ordre du général Perrot; en le rapportant j'y avais profondément réfléchi. Des idées sinistres même m'avaient assiégé. Quoi, m'étais-je dit, c'est au moment même où le pouvoir a besoin de toutes ses forces, c'est à ce moment-là qu'on dissout une légion comme celle de l'artillerie. Si je renvoie ces malheureux jeunes gens, ceux de Belleville, ceux de Montmartre, des Batignolles seront obligés de traverser le boulevard, en armes, avec un uniforme comme le nôtre, contre lequel il y a tant de préventions, mais ils seront massacrés! (Mouvement.)

Serait-il possible qu'au fond de cet ordre il y eût un pareil calcul? Alors je n'hésitai plus: je gardai ces jeunes gens autour de moi. Le seul désir de prévenir de grands malheurs présidait à cet acte. Voilà toute la vérité sur ma conduite dans la journée du 13. (Sensation).

J'aurais beaucoup à dire sur la déposition du témoin; je me contenterai de faire observer à MM. les jurés quelques inexactitudes. Le témoin vient de dire qu'il avait été très exact dans son récit du *Constitutionnel* qui a motivé ma réclamation. Eh bien! je tiens le journal. Et voici ce qu'on y lit: « Dès le matin, la légion d'artillerie était réunie au Palais-National, sans ordre, et sur la seule invitation de ses chefs. » Je me présentai le lendemain chez le témoin.

Je lui remis une lettre qui était ainsi conçue: « Monsieur, vous avez commis, sans doute bien involontairement, une erreur sur les faits relatifs à la légion d'artillerie; elle a été réunie par un ordre positif. »

LE TÉMOIN. Voulez-vous me permettre de faire une observation? Je dis à M. Guinard que je ne pouvais pas accepter sa rectification, qu'il me la ferait parvenir par un huissier, s'il le voulait, et qu'alors il pourrait lui donner toute l'extension nécessaire. Il n'a pas même laissé sa lettre.

GUINARD. Je vous en ai laissé le double.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Comment se fait-il que le registre d'ordre porte que l'ordre du général Perrot a été reçu à deux heures?

GUINARD. C'est une erreur, monsieur; j'ai écrit une heure. Le chiffre 2 est d'une autre plume.

M. LE PRÉSIDENT. Je demanderai à l'accusé, pour bien préciser, à quelle heure la résolution d'aller aux Arts-et-Métiers a été prise?

GUINARD. Avant mon entrevue avec M. Ledru-Rollin, je n'avais pas entendu parler du Conservatoire; je ne savais pas même que des représentants dussent venir au Palais-National. Ce n'est qu'au moment où nous avons, Ledru-Rollin et moi, compris le danger de la République, ce n'est qu'à ce moment que nous avons résolu de nous rendre au milieu de la population du 6e arrondissement, qui a donné, comme la population du 7e, du 8e et du 9e, tant de gages à la République.

Un mois après, quoique nous fussions sous le coup d'une grave accusation, ces mêmes arrondissements nous ont donné une imposante majorité, lors des élections à l'Assemblée législative. Ils savaient bien, eux, que nous ne voulions pas attaquer la République, mais que nous voulions la défendre.

M. LE PRÉSIDENT. Ainsi, c'est au moment de votre entrevue avec Ledru-Rollin que la résolution a été prise d'aller aux Arts-et-Métiers.

GUINARD. Oui, monsieur le président.

BOCH. Monsieur le président, j'ai déclaré que je ne voulais pas entrer dans le débat; seulement, comme je suis le seul de mes collègues qui soit sorti de la rue du Hasard pour aller au Palais-National, je puis éclairer les jurés. — Nous sommes sortis de la rue du Hasard non pas, comme on l'a dit, en tumulte et comme des fuyards, mais dignes et calmes. Nous savions qu'on avait sabré la manifestation. Les journées de juin 1848 pouvaient se renouveler. Il était de notre devoir, à nous, représentants, de nous rendre au milieu de la population, de nous interposer entre les troupes qui sabraient, qui tiraient, et les citoyens et les gardes nationaux qui auraient pu se défendre. Ainsi notre intention était bien plutôt de prévenir une collision que de la provoquer. Quant au lieu où nous nous rendions, il n'était pas arrêté. Nous n'avions aucun point fixe lorsque nous avons rencontré au Palais-National des artilleurs. Après une courte conférence entre le colonel Guinard et Ledru-Rollin, nous nous rendîmes aux Arts-et-Métiers. Nos collègues nous rejoignirent au Palais-National et sur d'autres points.

M. LE PRÉSIDENT. Accusé, c'est donc au Palais-National.

BOCH. Monsieur le président je vous ai fait observer que je ne voulais pas entrer dans le débat. C'est un fait que je viens d'établir simplement parce qu'il peut être utile à quelques-uns de mes amis. Mais je n'ai pas à répondre.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Ainsi l'accusé Boch refuse de répondre à cette question.

BOCK. Certainement, puisque je vous ai déclaré en commençant que je ne vous reconnaissais pas le droit de me juger.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Nous sommes bien aise que cette déclaration soit renouvelée, et toutes les fois que nous trouverons occasion de la faire renouveler une fois de plus, nous ne la laisserons pas échapper.

Le témoin Denain retourne à sa place.

M. MICHAUD, ex-adjudant-major de l'artillerie de la garde nationale. Je sais que M. Guinard a fait tous ses efforts pour empêcher une collision, il a même dit devant moi que l'artillerie ne marcherait que si la garde nationale marchait. On ne distribua qu'une trentaine d'armes dans la journée du 13.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Ces armes ont-elles été distribuées avant ou après l'arrivée des représentants? — R. Au moment même.

D. Dans votre pensée, c'est le représentant du peuple Ledru-Rollin qui a entraîné M. Guinard? — R. Je l'ai pensé.

GUINARD. L'honorable cit. Ledru-Rollin n'a eu aucune espèce d'effort à faire pour me déterminer; nous étions en parfaite communauté d'idées, il s'agissait d'éviter une conflagration générale, et de soutenir la Constitution, j'étais entièrement décidé.

UN DÉFENSEUR. Dans sa déposition écrite, le témoin a déclaré que les armes étaient sorties le matin de l'état-major, à quelle heure? — R. C'est au moment même de l'arrivée des représentants.

GUINARD. Je m'étais opposé le matin à la sortie de ces armes; ce n'est que la circonstance et la nécessité de la défense qui m'ont décidé.

M. JOLY, employé au comptoir d'escompte. J'entendis dans le jardin du Palais-National M. Guinard faire une allocution aux artilleurs, mais l'éloignement ne me permit pas d'entendre ses paroles. On lui répondit par le cri de Vive la Montagne! M. Ledru-Rollin revint, et on quitta le jardin. Après les paroles du colonel plusieurs artilleurs se retirèrent. M. Ledru-Rollin était suivi, lorsqu'il arriva, de plusieurs représentants.

M. LEGRAND, ex-artilleur et propriétaire, se trouvait au jardin du Palais-National lors de l'allocution du colonel Guinard. Il fut un de ceux qui se retirèrent.

La déposition de ce témoin est interrompue par M. l'avocat-général Suin, qui demande une suspension de l'audience, un de MM. jurés se trouvant indisposé.

M. LE PRÉSIDENT. Alors nous allons lever l'audience.

L'audience est levée à 5 heures 10 minutes.

FAITS DIVERS.

Aujourd'hui, à trois heures, une brigade entière est arrivée à Paris par la barrière de l'Etoile.

Elle se composait d'un bataillon de chasseurs de Vincennes, de huit bataillons environ d'infanterie et de deux batteries d'artillerie.

— Depuis le point du jour on voit stationner beaucoup de monde sur la place Louvois, autour d'un des arbres de la liberté qui ont le mieux réussi. Voici ce qu'on raconte: La nuit dernière on a scié cet arbre aux trois quarts. Le factionnaire qui est à deux pas n'a rien entendu, quoique le temps fût très calme et très doux; mais ce qui est plus inconcevable, c'est que le chef du poste qui est sur la même place, ait fait enlever, dès qu'elle a paru, une pancarte portant ces mots: « Si les royalistes ont pu détruire perfidement cet arbre, ils n'arracheront pas celui que les républicains ont planté dans leur cœur. »

— M. Fr. Chopin, le célèbre pianiste, a succombé à la maladie de poitrine dont il était affecté depuis longtemps. M. Chopin n'était âgé que de 39 ans. C'est une perte immense pour l'art musical. Ses obsèques auront lieu dans quelques jours.

— Les différents comités des brasseurs, marchands de vins en gros et en détail, distillateurs, ainsi que des propriétaires récoltants, se sont réunis et ont formé un comité central dans le but d'obtenir de l'Assemblée législative le maintien du décret de l'Assemblée constituante du 19 mai 1849.

— Après-demain dimanche, 21 novembre, de 2 à 5 heures de l'après-midi, rentrée de STRAUSS, au JARDIN-D'HIVER. Le magnifique orchestre de Strauss, composé de 100 musiciens, exécutera ses valses et polkas favorites, ainsi que le quadrille de la *Reine Hortense*. Un grand concert comique sera délivré par MM. LECOURT et SCHEY, du Vaudeville; NEUVILLE, des Variétés, et MAYER, qui chantera *Titi à Robert-le-Diable* et sa *Symphonie burlesque*. — Pour cette première grande fête d'hiver, l'orangerie sera rentrée, les grandes eaux joueront, et il y aura exposition de fleurs et de tableaux, jeux divers, etc., etc. — Les bureaux ouvriront à une heure: le prix d'entrée reste fixé à 2 fr. — S'adresser d'avance pour les billets de famille (5 fr. pour quatre personnes), au Jardin-d'Hiver et au *Ménestrel*, 2 bis, rue Vivienne, où se trouve le répertoire de Strauss.

— Nous apprenons qu'Emile Prudent compte rester pendant tout l'hiver à Paris, et que ce maître célèbre vient d'ouvrir des cours de piano.

A TOUS LES ÉLECTEURS DE FRANCE.

Pour bien apprécier ses Représentants il faut bien connaître leurs votes dans toutes les lois qu'ils ont été appelés à faire, ou à modifier, en un mot, avoir la preuve qu'ils ont constamment voté, soit pour, soit contre les intérêts de leurs électeurs, et savoir s'ils sont ou rouges, ou bleus, ou blancs.

Aucun journal politique n'est organisé pour atteindre complètement ce but si important, qui seul peut déterminer pour l'avenir des choix éclairés et faire voter tous les électeurs avec connaissance de cause.

Pour répondre à ce grand besoin du vote universel, nous organisons une feuille qui paraîtra le 1er de chaque mois sous le titre de l'EGALITÉ, MONITEUR DES ELECTEURS, et qui donnera dans chacun de ses numéros toutes les lois votées par l'Assemblée, ainsi que l'appréciation de ces lois; il sera indiqué pour chaque Représentant s'il a voté pour ou contre, s'il s'est abstenu de voter, ou s'il a négligé de venir à l'Assemblée, etc.

A l'approche des élections, chaque abonné recevra un résumé des votes des Représentants de son département, afin que d'un seul coup-d'œil il puisse reconnaître les bons Représentants qui ont fait leur devoir, d'avec les mauvais qui sont indignes de la confiance de leurs électeurs.

A la fin de chaque année, la collection de cette publication formera un recueil de toutes les lois nouvelles utiles à conserver et à consulter.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT:

L'Egalité, Moniteur des Electeurs, aura une édition spéciale pour chaque département; il ne commencera à paraître dans un département que lorsqu'il aura été fait deux cents demandes d'abonnement dans le même département.

Le prix de l'abonnement est de 2 francs par an.

On adresse les demandes d'abonnement au citoyen Raginel, ex-commissaire du gouvernement, directeur de l'*Egalité, Moniteur des Electeurs*.

On ne devra envoyer le mandat sur la poste pour paiement de l'abonnement que dès que le premier numéro aura paru.

Salut et fraternité,

RAGINEL.

BUREAU: RUE DE CLÉRY, 74, A PARIS.

(On ne reçoit que les lettres affranchies.)

PETITE CORRESPONDANCE.

Gray. — M. L. C. — Reçu les 22. — Votre ancien ab. finissait le 15 du courant.

Bergues. — M. V. — Reçu les 17 et fait.

Bourse du 19 octobre 1849.

Le 5 0/0 au comptant ouvert à 87-85 a fait au plus bas 87-85, au plus haut, 88-10 et a fermé à 88-05, en hausse de 30 c. sur la clôture précédente.

Le 3 0/0 au comptant ouvert à 55 65 a fermé à 55 80, en hausse de 5 c. sur la clôture d'hier.

Les actions de la Banque de France ont fermé à 2335, en hausse de 7-50.

Les chemins sont à peu près stationnaires; un peu d'affaires en hausse sur quelques lignes.

Le nouvel emprunt de Piémont a fermé à 83 75 en hausse de 45 c.

4 heures. — A la coulisse, le 5 0/0 faisait 87-95 offert.

RENTES FIN COURANT.	Précédent	Plus haut	Plus bas	Clôt. du j.
Trois 0/0	[illegible]	[illegible]	55 75	55 7[illegible]
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

10 0/0 — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.			
5 0/0 j. du 22 [illegible]	[illegible]	Espag. dette active	[illegible]
3 0/0 j. du 22 [illegible]	[illegible]	— 3 0/0	[illegible]
VALEURS DIVERSES.		— Dette intér.	[illegible]
Banque de France	2335 »	Naples, récép. Roth.	[illegible]
Ob. de la Ville, anc.	1270 »	Romain, emprunt	[illegible]
— — nouv.	1120 [illegible]	Haïti, emprunt	[illegible]
Oblig. de la Seine	1067 [illegible]	Piémont, emprunt	[illegible]
— St-Germ. 1842	[illegible]	— Nouveau.	[illegible]
— Versailles	[illegible]	Rente 5 0/0	[illegible]
— Orléans, à 0/0	[illegible]	Lots d'Autriche	[illegible]
— Nouvelles	[illegible]	2 1/2 hollandais	[illegible]
		CHEMINS DE FER.	
— Rouen, 4 0/0	720 »	Saint-Germain	[illegible]
— Nouvell., 1000	[illegible]	Versailles, r. d.	[illegible]
— Havre j. mars	730 [illegible]	Versailles, r. g.	[illegible]
— Nouvelles	[illegible]	Orléans à Paris	[illegible]
— Marseille	[illegible]	Rouen	[illegible]
— Orléans jouis.	[illegible]	Havre	[illegible]
— Cert. de Lyon	[illegible]	Avignon-Marseille	[illegible]
Quatre-Canaux	[illegible]	Bâle	[illegible]
— Jouissance	72 50	Centre	[illegible]
Bons du Trésor	[illegible]	Boulogne	[illegible]
Forges Aveyron	2000 »	Bordeaux	[illegible]
Monceau-s-Sambre	1530 »	Nord	[illegible]
Nord (Hauts four.)	[illegible]	Strasbourg	[illegible]
Charbon belge	325 »	Nantes	[illegible]
Zinc V.-Montagne	[illegible]	Montor. à Troyes	[illegible]
— Stol. [illegible]	[illegible]	Dieppe Fécamp	[illegible]
Mines de la Loire	[illegible]		
FONDS ÉTRANGERS.		BOURSE DE LONDRES du 17 octobre.	
Belg. 5 0/0 1840	97 1/2	3 0/0 consolidés	[illegible]
— 5 0/0 1842	[illegible]	3 0/0 au [illegible]	[illegible]
— 3 0/0	[illegible]	TAXE DU PAIN.	
— 2 0/0	65 1/4		
— [illegible]	[illegible]	1re qualité le kil.	[illegible]
— Banque	780 »/»		
— — 1841.	1030 »/»	2e — —	[illegible]

L'un des gérants: VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 20 octobre.

THEATRE DE LA NATION. —
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Adrienne Lecouvreur.
OPÉRA-COMIQUE. — Le Val d'Andorre.
ODÉON. — [illegible], Evelyna.
THEATRE-HISTORIQUE. — La Guerre des Femmes.
VAUDEVILLE. — Pas de fumée sans feu, les Grands Écoliers, Biche d'amour, 41e no Foire aux Idées.
GYMNASE. — Babet, Graziella, Marchand de Jouets d'enfants, Sept Billets.
THEATRE MONTANSIER. — Le Chevalier, le Groom, Tigre du Bengale, Jeune homme pressé.
VARIETES. — Les Parents de ma Femme, rue de l'Homme-Armé, Lavallière, l'Ariston, Marquis de Lauzun.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Livre noir, l'Etoile du marin.
AMBIGU-COMIQUE. — Piquillo Alliaga.
GAITÉ. — La Sonnette du Diable, le Moulin joli.
THEATRE-NATIONAL. — Murat.
FOLIES. — L'Ouvrier gentilhomme, Marquis de Flouvac.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — Céline.
DÉLASSEMENTS-COMIQUES. — L'Oiseau sur la branche, Lobert-Macaire, le Congrès de la paix.
THEATRE CHOISEUL. — Les Talismans du Diable.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 220. ÉDITION DU MATIN. Dimanche 21 octobre 1849.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION

RÉPARTITION

DÉPARTEMENTS

Trois mois.	9 f.
Six mois.	17 f.
Un an.	32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

PARIS, 20 OCTOBRE.

Assemblée nationale.

LE DÉNOUEMENT.

Comme la scène comique, la scène politique a ses secrets qui ôteraient toute illusion aux spectateurs s'ils étaient dévoilés.

Rien de plus laid que les coulisses d'un théâtre. Ces décorations à l'envers, ces costumes de déguenillés, ces figures d'acteurs et d'actrices enluminées de rouge et de blanc, ce souffleur accroupi dans son trou, et qui semble faire mouvoir toutes ces machines parlantes, tout est d'un aspect si affreux qu'on a peine à comprendre l'effet pittoresque, enivrant, sublime, que produisent les jeux scéniques vus à distance.

Et qu'il reste aussi à distance celui qui, dans la naïveté de son cœur, croit que les hommes politiques s'occupent sérieusement des intérêts de la patrie et ne se laissent aller qu'aux inspirations spontanées de leur raison ou de leur enthousiasme! qu'il n'entre pas dans les coulisses parlementaires, car il y verrait la répétition des pièces qui doivent se jouer à la tribune et la préparation des scènes à effet; il y verrait les acteurs dans le déshabillé de l'intimité; il y verrait, en un mot, le cœur humain sous un de ses aspects les plus laids, et courrait grand risque, à cette perspective trop rapprochée, de perdre son innocence.

L'auteur! l'auteur! a crié aujourd'hui pendant trois minutes la droite. Vraiment, pensions-nous, on demande l'auteur de la pièce que l'on vient de jouer. Nous nous trompions, c'était seulement l'auteur d'un ordre du jour. Mais l'Assemblée était tellement emportée par la vérité de la situation, qu'au dénouement de la comédie parlementaire de ce jour, elle n'a pu s'empêcher de se croire transformée en parterre, et de réclamer à toute force le nom d'un auteur quelconque.

Il était là, l'auteur véritable, se gardant bien de paraître sur la scène et jouant le modeste rôle de souffleur. Assis au pied de la tribune, il suivait d'un œil inquiet ce pauvre M. Odilon Barrot, qui, ajoutant à son rôle, tantôt se perdait dans des fioritures de son invention, et tantôt dérogeait un peu trop ce qu'il était chargé de réciter, à savoir que toutes les nuances du grand parti de l'ordre s'étaient accordées, que les injures dites au président par les journaux de la droite étaient retirées, que la fameuse lettre du président était aussi retirée, ou plutôt qu'elle était fondue dans le *motu proprio* du pape, attendu la découverte récemment faite de la conformité de texte et d'intention entre cette lettre et le *motu proprio*, que tous les ministres restaient en place, et le président aussi, en un mot, que tout le monde devait être content, en attendant mieux, et enfin que l'auteur de la pièce était l'illustrissime signor Thiers, qui a été reconnu par 469 voix pour le premier faiseur de scenario du monde.

180 voix ont protesté contre cette décision; mais au nombre de ces voix se trouvaient celles de M. Victor Hugo, de M. Emmanuel Arago et de M. Emile Barrault, qui tous trois, l'un hier, les deux autres aujourd'hui, ont voulu prouver par d'excellentes raisons, dites avec verve, que ce n'était pas le temps de faire des comédies, — qu'il fallait s'occuper de choses sérieuses, et ne pas sacrifier la liberté des Romains et l'honneur de la France aux intrigues du clergé de Rome et des royalistes de la France. Évidemment, de la part de ces trois auteurs dramatiques, c'était pure jalousie de métier, et la droite a bien fait d'applaudir la nouvelle pièce, d'appeler l'auteur, de lui donner une couronne, et de l'encourager à composer de nouveaux imbroglios politiques, puisque ce genre lui réussit si bien, et jouit en ce moment d'une vogue décidée.

L'*Evénement* intitule ainsi son article sur la dernière séance de l'Assemblée : *Louis-Napoléon désavoué par ses ministres.*

Ce journal met en opposition, ce qui n'est pas difficile, le *motu proprio* et la lettre présidentielle. Il affirme que M. Odilon Barrot a reçu de Louis Bonaparte une seconde lettre qui viendrait à l'appui de la première, et qui serait produite en temps et lieu.

Nous verrons bien.

On assure qu'une demande d'interpellation va être faite au sujet de l'arrivée continuelle de nouvelles troupes dans Paris.

ÉLECTIONS.

Elections de la Seine-Inférieure

Votants	89 410 voix.
Majorité	29 776
M. Bourdon	58 732
M. Deschamps	28 956
Voix perdues	1 722

Elections de l'Yonne.

M. Antoine Bonaparte	21 402 voix.
M. Rivière	8 092
M. Guichard	4 346

LA SURPRISE DE FÉVRIER.

M. de Montalembert n'a pas craint de répéter hier que la révolution de Février avait été *une surprise.*

M. de Montalembert parlait autrement lorsque, le lendemain de cette révolution, il célébrait l'union du christianisme et de la démocratie dans l'*Univers*, qui disait de son côté :

Si c'est un parti qui a tiré la République des flancs de sa mère, cette mère est bien la France, et reconnaît hautement le fruit de ses entrailles; personne ne peut se tromper au caractère de cet aveu éclatant, *il n'est point feint*, IL N'EST POINT IRRÉFLÉCHI, *il n'est point dicté par la peur.....*

Tel était le ton de tous les journaux réactionnaires. Les plus violents aujourd'hui célébraient Louis Blanc, Caussidière, Barbès, trouvaient les racines des arbres de la liberté dans tous les cœurs, et soutenaient que les clubs allaient *purifier* tous les monuments de Paris.

Il n'était pas question de *surprise* alors, encore moins de République monarchique.

CE QUE PROUVE UN DUEL.

La rencontre de MM. Thiers et Bixio doit fournir un argument contre le duel à tous ceux qui regrettent de voir cette coutume arriérée imprimer à nos mœurs un double cachet de brutalité et de ridicule. *Je démens ces paroles*, dit M. Thiers. — *Je les ai entendues*, répond M. Bixio.

Pif! paf! deux coups de feu amis de l'homme sont échangés. Et puis maintenant, si l'on rappelle encore à M. Thiers les paroles offensantes pour le président qui lui sont attribuées, rien ne l'empêchera de dire encore : *je les démens*; rien n'empêchera non plus M. Bixio de répondre : *je les ai entendues.*

Pourquoi donc M. Thiers a-t-il voulu brûler de la poudre? Nous ne savons si son pistolet contenait une balle, mais à coup sûr il ne contenait aucun argument; car il n'empêche pas la *Presse* de ce matin d'imprimer ceci :

Pour nous, si nous n'avions pas su de la manière la plus particulière et la plus précise dans quels termes méprisants M. Thiers, consulté par les électeurs du Havre, s'était exprimé sur le compte de M. Louis-Napoléon Bonaparte, peu de temps avant l'élection du 10 décembre, la rencontre d'hier, telle qu'elle s'est terminée, serait, de toutes les preuves matérielles à l'appui du témoignage de M. Bixio, la plus convaincante.

Une telle rencontre n'est pas un duel; c'est un suicide.

M. Thiers s'est tué hier politiquement.

LE NON POSSUMUS.

M. de Montalembert compare l'Eglise romaine à une mère, à une faible femme qui triomphe en disant : *non possumus!*

Ce *non possumus* n'est-il pas le signe caractéristique de l'impuissance des papes en matière de liberté et de progrès?

Ce *non possumus* n'est-il pas la meilleure condamnation de l'expédition romaine?

Ce *non possumus* n'est-il pas la plus éloquente justification de tous ceux qui ont voulu épargner à la République française la honte de restaurer un cadavre impuissant?

Courrier de Versailles.

Paris, 20 octobre 1849.

Séance monotone, triste, ennuyeuse; si ce n'était la déposition de monsieur le capitaine de la 1re du 1er de la 4e, en vérité nous aurions cru assister à un débat de la correctionnelle. M. le capitaine Faget a été prévenu, dans la soirée du 13, à 9 heures, que l'on imprimait, dans les bureaux du journal le *Peuple*, au 4e étage, la proclamation contenant un appel aux armes; M. le capitaine de la 1re du 1er ne connaît pas celui qui lui a donné ce renseignement, il ne sait même ni son nom, ni son adresse; n'importe, il le croit et va prévenir M. Changarnier. Celui-ci lui ordonne de guider une compagnie de gardes nationaux de la 1re légion vers cet antre ténébreux, vers ce foyer de conspiration, que l'on appelle les bureaux du journal le *Peuple*. Il le fait, mais hâtons-nous de dire qu'il s'arrête à la porte de la terrible maison.

« Quelques minutes plus tard, j'entendis un peu » de bruit, quelques carreaux brisés, peu de chose... » Peu de chose, en effet, 60 000 fr. de dégât!...

Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit pour l'instant, il s'agit de la déposition de M. Faget qui a cru pouvoir, sur l'honneur, affirmer exact un fait qu'il tenait d'un *inconnu*. Ce fait si exact lui a été révélé à 9 heures du soir; il lui a fallu aller chez le général Changarnier, aller ensuite au n° 3 de la rue Coq-Héron, il n'y était alors qu'à 9 heures et demie, et le sac de la maison a eu lieu à 8 heures; M. Faget ne dit pas tout, ou se trompe bien singulièrement.

Autre erreur. On lui affirme comme exact : « que l'on imprime au *quatrième étage*, dans les bureaux du *Peuple*, une proclamation. » Au quatrième étage se trouvent les bureaux de la rédaction; il n'y a pas, et ne peut y avoir de composition, à moins cependant que M. le capitaine Faget, qui affirme si bien, ne nous affirme aussi que les rédacteurs du *Peuple* s'amusaient dans leurs bureaux à lever la lettre.

Pour en venir à quelque chose de plus sérieux, il nous semble, comme le disait si bien Guinard, que l'accusation, que le procès n'a rien à gagner à d'aussi puérils débats.

Voici le fait : « Par l'expédition de Rome, en tournant les armes de la République française contre la République romaine, le gouvernement a-t-il violé l'article 5 de la Constitution et foulé aux pieds les décisions de l'Assemblée des 24 mars 1848, 30 mars, 17 avril et 7 mai 1849? — S'il en est ainsi, aux termes des articles 54 et 110 de la Constitution, les accusés, en protestant d'abord et en s'opposant ensuite à la violation du pacte fondamental, étaient dans leurs droits. Que M. Baroche prouve le contraire, nous le comprenons, *il est là pour cela*, c'est lui qui nous l'a dit; mais qu'il fasse appel aux propos officieux de certains témoins et aux rancunes de certains autres, nous ne le comprenons pas.

Toutes les déclarations du monde n'établiront pas qu'un fait clair, évident, connu de tous, n'existe pas; reste la question d'*interprétation*. Eh bien! pour venir en aide à M. Baroche, nous lui conseillons de laisser de côté toute la cohue de ses témoins à charge et d'appeler seulement MM. de Falloux et de Montalembert; ils interpréteront, et nous verrons à les réfuter.

M. le procureur-général ne suivra pas ce conseil; il continuera comme il a commencé. A son aise; on n'en connaîtra que mieux sa partialité. Il a fallu aujourd'hui, sur son refus, que M. Bérenger fît usage de son pouvoir discrétionnaire pour appeler un témoin, M. de Choumarat, qui peut seul, dit-on, renseigner sur l'inconnu qui inspire tant de confiance à M. Faget.

Cet inconnu établira le complot sans doute; un seul a eu connaissance de la proclamation introuvable attribuée aux représentants de la Montagne, et M. Baroche a craint de le faire venir!...

M. de Sèze vient de faire son rapport sur la proposition faite par M. Darblay, qui demandait que M. le ministre des finances fît dresser un tableau de tous les crédits votés sur les ressources de l'exercice 1849, en commençant par le montant total du budget primitif, et successivement, et par ordre de date, tous les crédits spéciaux votés par l'Assemblée. La commission reconnaît la pensée bonne, utile, et propose en conséquence de la prendre en considération.

On a distribué à MM. les représentants le rapport de M. Emile Leroux, au nom de la première commission d'initiation parlementaire, sur la proposition de M. Creton, tendant à l'abrogation de la loi du 10 avril 1832 et du décret du 26 mai 1848, qui prononcent contre les membres des familles qui ont régné sur la France l'interdiction du territoire français.

L'article 1er de cette proposition exigeait pour la rentrée des exilés l'adhésion du conseil des ministres, le conseil d'état préalablement consulté.

L'article 2 accordait l'exercice des droits attachés à la qualité de citoyen français, sauf le droit d'éligibilité à l'Assemblée nationale qui serait suspendu pendant dix ans, et celui à la présidence ou à la vice-présidence de la République pendant huit années.

D'après le rapport, l'opinion de la commission sur le principe de l'abrogation est acquise à la proposition, mais M. le président du conseil ayant déclaré dans le sein de la commission qu'il y aurait témérité à prononcer aujourd'hui cette abrogation, on propose de ne pas prendre en considération, *quant à présent*, la proposition de M. Creton.

M. Jules de Lasteyrie, rapporteur de la commission des crédits supplémentaires, a fini son travail. La partie importante de ce rapport est ce qui touche l'administration de la marine à laquelle on a tant accordé; *mais science, talents, honnêteté, aussi bien que temps et argent, tout est devenu insuffisant entre ses mains.* C'est pour ces motifs que la commission propose une enquête parlementaire, ainsi formulée :

Article premier. Il sera procédé à une enquête parlementaire sur la situation et l'organisation des services de la marine.

Art. 2. Cette enquête sera faite par une commission de 15 membres, nommés par l'Assemblée nationale, au scrutin de liste et à la majorité absolue.

Art. 3. Tous pouvoirs sont donnés à la commission d'enquête pour mander et entendre toutes personnes, pour provoquer et recueillir tous renseignements, et faire toutes recherches et vérifications nécessaires.

ITALIE.

Pas de nouvelles de Rome.

LA TERREUR A NAPLES.

Nous extrayons quelques passages d'une correspondance de Naples, adressée au *Courrier de Marseille.*

« Le journal *il Tempo*, dit cette correspondance, déplore tous les jours les exigeances des Français à l'égard du pape; il se garde bien de dire un mot de ce qui se passe à Naples.

» Mais nous qui assistons aux saturnales de la police napolitaine, et qui n'avons pas les mêmes raisons que le *Tempo* de fermer les yeux sur les misères de cet infortuné pays, nous tâcherons d'éclaircir un peu la situation. Elle peut se résumer en quelques mots : point de trêve aux arrestations, aveuglement incroyable de la force brutale, incertitude sur les suites à donner au procès qui s'instruit, organisation d'une cour exceptionnelle pour le juger, et terreur bien légitime de la population.

» Voilà les maux palpables, et ils valent bien la peine qu'on en parle. Je vous épargne maintenant le récit de ceux dont on est menacé : exécutions, état de siége tenu en réserve, tribunaux militaires, etc. Le présent est assez triste sans anticiper sur l'avenir. Je persiste à ne pas vous dire le nombre des personnes arrêtées pour cette déplorable affaire du 15 mai, parce qu'il me paraît, tel du moins qu'on le donne ici, hors de toute proportion avec la vérité et aussi avec la capacité des prisons de Naples; mais ce qui est à peu près démontré, c'est que pas une famille n'est exempte de fournir son contingent à cette razzia judiciaire.

» L'instruction divise les prévenus en trois catégories : la première comprend ceux du 15 mai, la seconde ceux de septembre 1848, et la troisième ceux du coup de pistolet parti sur la place du palais du roi le jour de la bénédiction du pape. C'est un drame en trois actes. Il est inutile de vous rappeler celui du 15 mai.

» J'ai demandé ce que c'était que l'affaire de septembre, on m'a répondu que l'année dernière l'écume des lazzaroni de Naples avait été payée pour faire une démonstration de réaction blanche, et que le peuple, le véritable peuple, indigné de cette manifestation, en avait fait justice en rossant d'importance les enthousiastes agitateurs, mais que la force publique étant intervenue, avait saisi bon nombre d'opposants qui vont être jugés comme factieux. Enfin, quant au coup de pistolet, il n'y aurait pas moins de six cents personnes compromises.

» Le roi doit partir le 10, suivant les uns, le 15 d'après les autres. Est-ce pour Gaëte ou pour Vienne? Ces deux versions me semblent avoir autant de probabilité l'une que l'autre. Son départ serait le signal de l'état de siége, de l'ouverture du procès et des condamnations. De cette manière le roi échapperait aux sollicitations et à l'odieux des mesures qui seraient prises pendant son absence.

» Faut-il après cela vous expliquer les terreurs et les angoisses des Napolitains?

» Je n'ai rien à vous dire du St-Père; il visite les églises et les musées, mais il y a entre Rome, Naples et Portici un fréquent échange de communications, à en juger par les allées et venues des courriers, des estafettes et des exprès. »

— On lit dans la *Voix du Peuple* de Marseille :

« Hier matin est arrivée dans notre port, venant de Civita-Vecchia, la frégate à vapeur *le Narval*, ayant à son bord une batterie d'artillerie et une compagnie de pontonniers, qui faisaient partie de l'expédition de Rome. L'arrivée de ces militaires semble confirmer la nouvelle du retour prochain de notre armée d'Italie. *Le Narval* avait aussi à son bord le général Regnault de Saint-Jean-d'Angély. Ce bateau à vapeur a dû repartir la nuit dernière. »

On écrit de Bastia (Corse) au *National* :

« Mercredi sont partis d'ici pour Gênes, sur une tartane affrétée par le gouvernement au prix de 650 fr., cinquante émigrés environ qui n'avaient pas les moyens de s'y rendre. Ils ont reçu en outre 3 fr. chacun pour les frais de nourriture pendant le trajet. Il en reste encore ici cent-vingt à peu près, dont

la moitié plus misérable reçoit depuis peu de temps huit sous par jour par la municipalité. On n'aurait pas cru que la France républicaine se serait laissé vaincre en générosité par la monarchie de Louis-Philippe, qui accordait aux émigrés 1 fr. 50 c. par jour. Hier, dimanche 7, les émigrés attendaient au bureau Valery la distribution des lettres que le bateau à vapeur venait d'apporter, lorsqu'on leur signifia tout à coup que les lettres avaient été envoyées à la poste. Les parents et les amis, [illegible] leurs correspondances ne coûtaient rien aux émigrés, n'avaient économisé ni le papier ni la matière, de sorte que la plupart d'entre eux ne purent retirer les lettres de leurs parents, qui coûtaient jusqu'à 4 fr. 50 c.

» L'intervention de M. Godin de Bastia vint mettre un terme à l'anxiété de ces malheureux, en déclarant au directeur de la poste qu'il répondait de la valeur de toutes les lettres qui ne seraient pas payées. »

TOSCANE.

Depuis quelque temps, dit une correspondance de Florence, on s'entretient beaucoup d'un secret d'État. On parle d'une circulaire adressée aux préfets par le gouvernement toscan, que l'on aurait soin de cacher, sans doute à cause de la délicatesse de l'objet, ou peut-être même à cause de la manière obscure avec laquelle on demandait des renseignements.

Voici ce dont il s'agit : Le gouvernement toscan veut connaître l'état des esprits, et il a classé l'opinion publique dans les catégories suivantes : 1° les partisans du royaume italique ; 2° ceux de la République ; 3° les constitutionnels ; 4° les rétrogrades, ceux qui abhorrent toute réforme politique.

On lit dans la *Presse* de Vienne :

« Le ministère de la justice vient de rétablir dans la Vénétie les fonctionnaires allemands ; en même temps, ceux qui avaient été chassés de la Lombardie ont été avertis de se tenir prêts à y rentrer. »

ALLEMAGNE.

LES DÉFENSEURS DE L'ORDRE.

On lit dans le *Lloyd* de Vienne :

« Des négociants qui reviennent du marché de Debreczin rapportent beaucoup de choses défavorables aux soldats russes de quelques corps, qui, retournant dans leur patrie, pillent sur leur route les habitations des paysans, et chassent le bétail des étables. Plusieurs journaux ont parlé d'un soldat russe qui, à Cracovie, offrait un diadème d'une valeur de 50,000 fr. ; on connaît cette nouvelle dans les contrées de la Theiss, sans douter de sa véracité. La route entre Pesth et Debreczin n'est pas encore sûre, à cause des nombreux guérillas dispersés : deux marchands de Pesth qui, revenant de Debreczin, s'étaient arrêtés à une petite ferme située à 6 milles de cette ville, y ont été dévalisés. Les patrouilles militaires ne parviennent pas à beaucoup de résultats dans ces contrées. »

L'OPINION EN ALLEMAGNE.

On écrit du grand-duché d'Oldenbourg, 15 octobre, à la *Gazette de Cologne* :

» Les élections pour la diète, connues jusqu'à ce jour, sont tout-à-fait anti-prussiennes. Le gouvernement est dans le plus grand embarras ; car, selon toutes les probabilités, la diète qui s'assemblera à la fin d'octobre ou dans les premiers jours de novembre, sera encore plus démocratique et plus hostile que celle qui a été dissoute. Dans la ville d'Oldenbourg c'est le parti absolutiste qui s'est montré en majorité ; mais l'élection ayant eu lieu conjointement avec la banlieue qui est démocratique, les absolutistes n'ont pu faire passer aucun de leurs candidats. »

On écrit de Gœrlitz (Prusse) à la *Gazette de Breslau* :

« Le jury vient de prononcer ici son verdict dans l'importante affaire du *refus des impôts*, décrété l'année dernière. Devant lui comparaissaient les membres de la magistrature et de la municipalité de Muskau, prévenus de haute trahison pour avoir accédé au refus de l'impôt. Au bout d'une heure environ de délibération, les jurés sont rentrés et ont déclaré les accusés non coupables. »

LE PRIX DES RESTAURATIONS.

Plusieurs députés ont adressé hier au ministère une interpellation conçue dans les termes suivants :

« Les soussignés ont lu avec étonnement dans plusieurs journaux que le gouvernement prussien réclamait une indemnité à raison du zollverein. En conséquence, les soussignés, sans entrer dans l'appréciation de la question, la regardent cependant si importante pour juger l'état actuel de la question allemande et pour la situation financière de la Bavière, qu'ils croient devoir adresser les questions suivantes au ministre de l'intérieur :

» 1° Est-ce vrai que la Prusse ait exigé de la Bavière une indemnité à raison des frais occasionnés par l'expédition du palatinat ;

» 2° La Prusse a-t-elle retenu la somme due à la Bavière pour sa part du revenu trimestriel du zollverein, échue le 1er octobre ?

» 3° Dans quels termes le gouvernement bavarois a-t-il demandé au gouvernement prussien un secours pour étouffer la révolte du palatinat ? Quels engagements a-t-on pris pour les frais de l'expédition ? »

Les journaux de Constantinople, arrivés aujourd'hui à Paris, ne contiennent rien qui ait trait à l'extradition.

LE PARTI VIOLET.

Nous avions, il y a quelque temps, au sein de l'Assemblée nationale, autant de partis qu'il y a de couleurs dans le drapeau de la France, les blancs (légitimistes), les bleus (Orléanistes), et les rouges (démocrates-socialistes) ; aucune nuance intermédiaire ne s'était assez signalée pour être prise en sérieuse considération.

Maintenant, grâce à la question romaine, nous avons, entre les bleus et les rouges, le parti violet, inauguré par MM. Cavaignac et Victor Hugo.

Revue des Départements.

GIRONDE. — Après la défaite, la déroute. La *Tribune* annonce que le bruit s'est répandu à Bordeaux, dans la soirée du 14, que le maire, M. Gautier, venait de se démettre de ses fonctions à cause du succès électoral du parti démocratique. On ajoutait que M. Dufour-Dubergier et ses collègues de la municipalité suivaient M. Gautier dans sa retraite.

Sans vouloir garantir cette nouvelle qui parvient de divers côtés, la *Tribune de la Gironde* rappelle que ces messieurs se sont assez [illegible] après l'élection du 10 décembre, et notamment en signifiant à l'assemblée constituante qu'elle eût à se retirer sans délai, pour que cette nouvelle soit vraisemblable. M. Gautier est d'ailleurs l'un des candidats malheureux.

Le vote de la population bordelaise dans la journée du 14 octobre est trop formel et trop expressif, pour que la dignité de MM. Gautier et Dubergier puisse en méconnaître la signification.

D'un autre côté, les journaux bordelais enregistrent chaque jour les démentis donnés à la déclaration du comité libre-échangiste de la rue Esprit-des-Lois, par des membres de ce comité dont la signature aurait été ajoutée sans leur consentement. Cette déclaration renfermait une diatribe virulente contre le candidat démocratique, et certaines attaques à l'adresse du comité légitimiste. Personne ne veut endosser la responsabilité de la défaite, dont tout le poids retombe sur ce panvre *Courrier-Calomnie*, qui n'en peut mais.

Nous ne voyons pas trop à quoi tendent ces récriminations, si ce n'est à montrer la moralité de certaines alliances, et l'union du *parti de la conciliation* honnête et modérée.

En effet, les votes obtenus par le candidat démocrate dépassent de beaucoup le total de ceux qui se sont portés sur ses deux concurrents ; le succès remporté par la démocratie est donc indépendant de la division qui s'est manifestée parmi ses adversaires.

M. Lagarde a eu.	35,245 voix.
M. Gautier, candidat orléaniste,	25,765
M. Ravez fils, cadidat légitimiste,	8,632
Soit pour ces deux derniers	34,397

Ces chiffres sont significatifs. Où sont, hélas ! les triomphateurs du banquet de Lesparre, les futurs dignitaires du futur royaume d'Aquitaine ?...

Paris, 19 octobre 1849.

Citoyen rédacteur,

L'arbre de la place Louvois a été scié la nuit dernière, à quarante pas d'une sentinelle.

Ma première pensée, en apprenant cette violation, a été de proposer une souscription aux habitants du quartier pour remplacer cet arbre.

Une réflexion m'a arrêté.

Sous un gouvernement républicain, c'est à l'autorité qu'il appartient de protéger les emblèmes de la République. Prendre l'initiative, en pareille circonstance, ce serait priver l'autorité du plaisir de faire son devoir ; ce serait mettre en doute son loyal et sincère républicanisme. Serait-il convenable de faire cette injure à des hommes qui, en février, ont crié si fort : Vive la République ? Ne pas faire respecter les monuments du peuple, ne pas remplacer ceux que ses braves ennemis détruisent dans l'ombre...., mais ce serait donner une approbation tacite à ces ennemis, ce serait se faire leur complice ! Vous me direz, citoyen rédacteur, que déjà bien des arbres de la liberté ont été mutilés, sans que l'autorité se soit empressée d'en faire replanter d'autres. Ce n'est probablement qu'un oubli, une distraction. Des hommes qui servent une République et qui sont honnêtes, ne souffriront pas qu'on détruise impunément ce que la volonté du peuple a consacré. Que la presse populaire leur donne un simple avertissement, ils seront heureux de prouver leur zèle.

Recevez, citoyen, mes salutations fraternelle,

T. ROBERTSON.

Assemblée législative.

Séance du 20 octobre. — Présidence du cit. DUPIN

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ dit qu'il a demandé hier la parole pour présenter l'observation suivante. La Constitution a posé en principe qu'aucun acte du président ne pouvait avoir de valeur qu'autant qu'il serait contresigné par un ministre ; la lettre du président manque de cette formalité ; on ne peut donc la faire intervenir dans le débat.

M. LE PRÉSIDENT. Je vous ai donné la parole sur le procès-verbal et non sur la question romaine.

VOIX DIVERSES. L'ordre du jour ! l'ordre du jour !

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ insiste pour parler. Réclamations et interpellations nombreuses.

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ, au milieu du bruit. L'assemblée a oublié hier l'art. 67 de la Constitution en laissant dire qu'il existe un dissentiment profond entre le ministère et le président... (Le bruit devient tel que l'orateur est obligé de quitter la tribune).

M. PIERRE LEROUX revient sur l'incident relatif à la distribution de sa consultation sur la violation de la liberté individuelle. Il annonce que des exemplaires de cette consultation sont déposés à la distribution où il engage ses collègues à les prendre.

Un grand nombre de pétitions sont déposées pour repousser tout rétablissement de l'impôt sur les boissons, et réclamer l'enseignement gratuit, obligatoire et laïque.

La parole est à M. Victor Hugo pour un fait personnel.

M. VICTOR HUGO. Hier, comme j'étais absent de l'Assemblée, on a dit que les applaudissements qui avaient accueilli mes paroles en faveur d'un peuple malheureux, étaient un châtiment ; ce châtiment, je l'accepte et je m'en honore. Il est des applaudissements que je laisse volontiers à qui veut les prendre. (Interruption à droite. — Vive approbation à gauche.) Ce sont les applaudissements des bourreaux de la Hongrie et des oppresseurs de l'Italie. (Applaudissements à gauche.)

Il fut un temps où M. de Montalembert faisait un meilleur usage de son beau talent. C'est alors qu'il prenait en main la défense de la Pologne opprimée. Alors aussi je me trouvais à côté de lui, et je l'applaudissais. Aujourd'hui, je suis près de lui encore, mais il est contre moi. C'est qu'il a passé dans le camp des oppresseurs, tandis que je suis resté fidèle à la cause de ceux qui souffrent. (Bravos, applaudissements prolongés.)

M. EMMANUEL ARAGO. Je ne reviendrai pas sur les faits qui ont précédé la prise de Rome. Je ne veux parler que de ce qui s'est passé à Rome depuis notre occupation.

Sur cette question, les ministres ont toujours parlé d'une façon et agi d'une autre, c'est ce qu'ils ont fait hier et ce qu'ils feront demain.

On nous dit que nous sommes allés à Rome rétablir la liberté. Mais nous avons commencé par chasser de Rome les citoyens les plus recommandables.

M. OUDINOT. Je demande la parole.

M. EMM. ARAGO. Quand la République romaine existait, Mamiani et tant d'autres ennemis de la République se promenaient tranquillement à Rome ; le gouvernement des [illegible], protégé par nous, [illegible] de chasser les Romains [illegible] (Très bien ! à gauche.)

Vous nous [illegible] que la République romaine était composée d'étrangers. Quoi ! des Italiens sont des étrangers à Rome ! Garibaldi, Mazzini, ces [illegible] qui ont conquis l'admiration de [illegible] les peuples de l'Europe... (Réclamations à droite. — Approbation à gauche), sont des étrangers dans [illegible] de [illegible] Rome les avait adoptés d'ailleurs, et [illegible] avait [illegible] ses enfants. Mais quand même ils auraient été étrangers, avez-vous bien le droit de faire ce reproche à la République romaine ? Le gouvernement clérical que vous allez installer à Rome [illegible] composé d'étrangers ? Sur cinquante cardinaux qui composent le sacré-collège, il y en a trente qui sont étrangers aux États romains. Le cardinal Lambruschini est Génois comme Garibaldi.

A DROITE. Un cardinal est prince romain.

M. EMMANUEL ARAGO. Qui l'a fait prince romain ? Le pape. Qui a adopté Mazzini et Garibaldi ? Le peuple romain qui les a choisis pour ses représentants. (Bruit à droite).

Vous n'acceptez pas ce rapprochement. Dites-nous tout ce que vous pensez, dites-nous que tout prêtre est romain et souverain de droit à Rome comme dans tous les États catholiques. Voilà toute votre pensée secrète ; mais je devais faire ce rapprochement pour ceux qui ne pensent pas comme vous.

Nous avez conquis Rome pour le gouvernement clérical. Le gouvernement clérical ne vous en a pas même su gré. Le pape rentrera à Rome sous la garde des soldats autrichiens, des soldats napolitains, des soldats espagnols ; il n'y entrera jamais tant que l'armée française y restera. (Bien ! à gauche). Et, dans ce *proprio motu* qui est une réponse à la lettre du président de la République, le nom de la France n'est pas même prononcé.

La France a sacrifié son sang, ses millions, son honneur, et l'on n'a pas un mot de remerciement pour elle. On met sur le même pied les armées des puissances catholiques : l'armée espagnole qui n'a pas brûlé une amorce, l'armée napolitaine, qui n'a pris les armes que pour être dispersée. Voilà comme on vous remercie de tout ce que vous avez fait. (Très bien, à gauche).

L'orateur établit que les lettres du président et le *proprio motu* sont en complète opposition.

Or, qu'est-il arrivé au début de cette discussion ? M. le ministre des affaires étrangères nous a dit qu'il acceptait la lettre du président de la République, mais qu'il acceptait aussi le *proprio motu*. Accordez cela comme vous pourrez.

On nous a donné des paroles, beaucoup de paroles. Mais aujourd'hui, vous viendriez nous dire, comme on l'annonce, que la lettre du président de la République deviendra la base de nos négociations, que nous nous souviendrons des fameuses promesses qui nous ont été faites au début de l'expédition romaine, il faudrait que l'on nous dit : les dépêches sont parties ; car si l'on nous disait : elles vont partir, nous aurions à craindre qu'elles ne partissent pas. (Très bien, à gauche.)

Vous nous dites que vous êtes d'accord avec l'Autriche, que l'Autriche vient à vous. Oh ! vous nous trompez ; ce n'est pas l'Autriche qui vient à vous, c'est vous qui êtes allés à l'Autriche ! (Très bien !)

Eh bien ! savez-vous ce qui arrive. Vos réclamations n'obtiendront rien du pape. Le pape accordera quelque chose (vous le saurez demain), il l'accordera à la sollicitation de l'Autriche. (Mouvement.) Savez-vous pourquoi ? parce que l'Autriche est une monarchie, et que le pape peut avoir besoin d'elle ; tandis qu'il n'est pas fâché d'affaiblir une république. Et vous venez nous dire que vous voulez maintenir votre influence en Italie ! Vous avez fait le contraire de ce qu'il fallait pour cela.

On nous dit que l'Église a toujours dit : *Non possumus*, mais, dans sa langue, cela voulait dire : *Omnia possumus subtiliser*.

Des professeurs de droit international nous disent que les Romains doivent se sacrifier au bien de la catholicité. On nous cite la Belgique et la Suisse, condamnées à la neutralité dans les luttes de l'Europe. Mais il y a des traités pour ces peuples ; et dans ces traités, qu'on nous cite l'article qui interdit à la Belgique de se faire républicaine et à la Suisse de se choisir un roi. Aucun traité n'a imposé et ne peut imposer aux Romains la défense de se choisir un gouvernement.

On nous dit que la constitution de la papauté supporterait difficilement la liberté dans Rome. Je le crois comme vous ; mais la papauté a un pied sur la terre, et elle doit marcher avec le siècle. Et prenez garde, si vous vous obstinez à vouloir river la papauté sur son trône temporel, sur ce trône qui tremble et qui tombera demain, prenez garde que la chute du pouvoir temporel n'entraîne la chute de la papauté spirituelle. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

M. de Montalembert, du haut de cette tribune, nous a jeté le défi et la menace. Il nous a dit : Si vous entriez en lutte avec l'église vous ne ririez pas longtemps. Ces paroles sont un souvenir d'une autre époque, un souvenir de l'inquisition ; alors aussi les bourreaux de l'inquisition disaient aux grands hommes qu'on leur donnait à tourmenter : Tu ne riras pas longtemps. (Mouvement.)

On nous a dit hier que l'Église est une mère. Et la liberté, n'est-elle pas notre mère à tous, malgré l'ingratitude de ses enfants ? (On rit à droite). Je voudrais bien savoir combien il y en a parmi ceux qui m'interrompent qui seraient quelque chose sans la liberté. Quand vous avez armé contre la liberté d'un peuple, vous n'avez pas été seulement ingrats et oppresseurs, vous avez été parricides. (Très bien ! à gauche).

Vous avez chassé de Rome les défenseurs de la liberté romaine ; vous demandez des libertés pour le peuple romain. Ces libertés, on vous les refuse. Voici votre devoir à présent : vous avez chassé les étrangers ; le peuple romain est libre maintenant, vous nous le dites du moins !

Eh bien, consultez-le, dites-lui de choisir lui-même son gouvernement. Mais vous ne le ferez pas ; vous croirez les fanatiques qui vous poussent à la réaction et à l'abîme, et l'histoire vous rendra ce qui nous est dû ; elle vengera ceux que vous calomniez ; et vous, elle écrira vos noms en tête d'une triste page sur laquelle on lira : TRAHISON. (Vive approbation à gauche. — Bravos ! — Longue agitation.)

M. ODILON BARROT. Je n'ai pas voulu laisser clore le débat, avant de bien préciser la question posée devant l'Assemblée et la portée du vote à rendre. (Longs chuchotements.) Je dis à rendre, parce que ce vote est un jugement.

Pour qu'il ne règne aucune équivoque, nous avons voulu, après avoir exposé ce que veut le gouvernement et ce qu'il a fait, nous avons voulu que l'Assemblée pût porter à son tour un jugement, arrêter le gouvernement ou le fortifier dans sa marche. Une adhésion motivée, consciencieuse et éclairée, voilà ce que nous demandons.

On a fait beaucoup d'observations rétrospectives ; c'était des conclusions qu'on devait apporter. Il faut sortir des puériles déclamations.

Le gouvernement de la France, dans les demandes qu'il a formulées, et dont il poursuit la réalisation, a-t-il exagéré son droit ? a-t-il compromis la politique de la France ? les moyens qu'il a employés sont-ils impolitiques ou injustes ? C'est sur ces points que l'Assemblée aura à se prononcer avec sa toute-puissance. Il lui est facile de décider dans sa conscience.

Lorsque l'expédition a été ordonnée par l'Assemblée, nous en avons déterminé le caractère et indiqué le but. Le caractère, c'était l'action indépendante de la France, au moment où les affaires de Rome allaient se trouver en face d'une crise imminente. L'Autriche allait intervenir sur Rome au nom du droit de la conquête, les puissances catholiques au nom du droit qu'elles s'attribuaient. Fallait-il laisser faire les puissances ?

Il n'y avait que deux opinions sérieuses. Fallait-il reconnaître la République romaine ? (Oui ! oui ! à gauche.) Cette opinion, vous l'avez proposée ; elle n'a obtenu qu'une minorité dans cette assemblée. L'honorable M. Ledru-Rollin, j'en parle avec toute le respect qui est dû à sa situation, M. Ledru-Rollin lui-même a reculé, [illegible] jour, il n'a pas osé aller jusqu'au bout de cette reconnaissance, la guerre à toute l'Europe, [illegible] l'élément le plus sympathique au pays, [illegible] catholique. Ce n'eût pas été seulement la guerre avec l'Europe catholique [illegible], c'eût été la guerre avec notre catholicité intérieure elle-même (très-bien ! à droite), c'eût été [illegible] fo[illegible].

Cette opinion, je le répète, ne s'est pas produite d'une manière sérieuse et persistante.

Fallait-il laisser l'Autriche accomplir sans nous la ruine de la République romaine ? L'Assemblée constituante ne l'a pas pensé, elle a voulu que la France intervînt par son arbitrage.

Eh bien ! le gouvernement français, lorsqu'il se présenta en arbitre, qu'a-t-il rencontré ? Il a rencontré la guerre, une guerre insensée.

Et si cet arbitrage avait été accepté, croyez-vous que la France n'eût pas été forte dans ses négociations ? La faction cosmopolite ne l'a pas voulu. Notre arbitrage, il a fallu l'imposer.

On nous a parlé d'engagements pris avec le peuple romain. Nous n'en avons pas pris puisque notre arbitrage n'a pas été accepté. C'est le courage héroïque de nos soldats qui nous a donné l'entrée de Rome.

Eh bien ! le lendemain de notre victoire, nous n'avons pas changé de langage, nous avons tenu les engagements qu'on n'avait pas voulu recevoir, il n'y a que la France pour une conduite si noble et si belle. (Très bien ! à droite.)

Le ministre a la plus grande vénération pour le pape. Pie IX n'a pas cessé, pour le gouvernement de la République, d'être le chef régulier du peuple romain. Nos relations diplomatiques avec lui n'ont pas été interrompues. Il est toujours resté pour nous le souverain temporel des États pontificaux.

On n'a pas même proposé à l'Assemblée constituante de reconnaître la République romaine comme un gouvernement de fait. La Constituante ne l'eût pas accepté. Elle était beaucoup plus occupée de sauvegarder la personne du saint-père que de faire recevoir son ambassadeur pour faire accepter l'ambassadeur de la République romaine.

M. le général Cavaignac a dit hier que les actes de son gouvernement n'étaient pas le point de départ de l'expédition romaine. Une chose est certaine cependant, c'est que si son expédition n'avait pas cette portée, je ne vois pas trop quel but elle pouvait avoir, et pourquoi, s'il ne s'agissait que de sauver la personne du pape, on y mettait un si grand appareil. On nous dit qu'on ne voulait que protéger la personne du pape, et l'amener en France.

Ce n'était pas une intervention, dit-on, soit ; mais c'était l'outrage le plus sanglant qu'on pût faire au peuple romain. M. Ledru-Rollin ne s'y est pas trompé, et il l'a dit à la tribune. Ce seul fait était le commencement de l'intervention qui a eu lieu.

L'orateur rappelle les discussions qui ont eu lieu dans la Constituante sur ces débuts de l'expédition romaine ; il rappelle que, dans cette discussion, M. Coquerel déclara qu'il regarderait comme un honneur pour la France de rétablir le pape.

Eh bien, c'est deux mois après ces discussions seulement que nous nous sommes décidés à présenter à cette assemblée une demande de crédit pour l'expédition romaine. Il nous était facile de dire que dès le premier pas nous avions résolu de rétablir la papauté. Il n'en a rien été ; ce sont les circonstances qui nous ont déterminés ; nous avons vu le danger que courait la liberté romaine, si nous ne participions nous-mêmes à cette restauration ; c'est alors seulement que nous nous sommes déterminés, car nous ne sacrifions pas que dans aucune des fractions du grand parti... du grand parti.

A GAUCHE. De l'ordre.

M. O. BARROT. Oui, de l'ordre (On rit.), il y a eu des protestations.

Notre mission n'était pas remplie lorsque nous avons été maîtres de Rome. Des cardinaux sont venus prendre possession du pouvoir. La conduite de ces hommes ne nous a pas satisfaits, assurément. Les tribunaux ecclésiastiques ont été rétablis. De nombreuses poursuites ont été exercées contre les personnes.

Cet état de choses explique suffisamment un document dont il a été fait grand bruit. Le président de la République a fait alors ce qu'il avait fait en une précédente occasion. Il a fait entendre le cri de la conscience française indignée. (Très bien.)

Les hommes qui le blâment de cet acte sont ceux qui ont protesté contre le premier et en ont fait un texte de mise en accusation. Dans un cas comme dans l'autre, il a traduit fidèlement la pensée de la France ; il s'est borné à traduire ce qui était dans toutes nos notes diplomatiques, ce que nous avions demandé auparavant, ce que nous avons demandé après à la cour de Gaëte.

On a voulu voir un antagonisme entre le *motu proprio* et la lettre du président.

M. VICTOR HUGO. Opposition complète.

M. O. BARROT. Je suis heureux d'avoir votre opinion à cet égard. (On rit à droite.) On nous a dit : Choisissez entre le *motu proprio* et la lettre. Notre choix est fait. Nous choisissons nos notes diplomatiques ; le *motu proprio* ne nous satisfait pas, et c'est pour cela que nous insistons. (Mouvements en sens divers ; longue agitation.)

Je sais qu'il conviendrait à beaucoup de monde que notre choix fût tout autre. On a spéculé sur une scission de la majorité. (Oui ! oui ! à droite.)

Le gouvernement de la République continuera à user de son influence auprès de Pie IX pour obtenir ce qu'il a toujours demandé, non pas dans l'intérêt du caprice d'un moment, mais dans l'intérêt de la papauté elle-même, parce que nous avons pour nous la raison, le bon droit, le bon sens. (Très bien ! à droite.)

Quant aux négociations, j'ai le regret de me trouver en contradiction, non pas avec la commission, mais avec les développements qui ont été présentés à cette tribune par un honorable orateur. Nous n'en sommes pas arrivés à cette politique que l'on nous vantait hier à cette tribune.

Nous ne nions pas les excès commis au nom de la liberté ; mais nous sommes loin de croire qu'il ne faut pas la soutenir partout où elle peut être soutenue. Se décourager, se tourner vers le passé, y chercher la négation des progrès utiles, ce serait pour la France une véritable abdication. (Réclamations à droite.) Non, je n'accepte pas la doctrine de M. de Montalembert.

Mais, nous dit-on, du côté opposé : il n'y a pas de milieu entre la papauté absolue et la république démagogique. Ah ! laissez aux désespérés à prêcher cette doctrine.

Il y a à Rome, comme dans le monde entier, autre chose que des extrêmes. Il y a un milieu à tenir. Nous ne courons pas après des chimères, nous demandons pour le peuple romain toute la liberté qui est appropriée à ses mœurs, à ses besoins. (Mouvements en sens divers.)

C'est une question d'appréciation, et l'on peut différer sur cette mesure de liberté que peut comporter la civilisation d'un pays, et sur ce point nous sommes en dissentiment avec la cour de Gaëte et l'honorable M. de Montalembert.

Nous avons d'abord demandé au pape un gouvernement représentatif, avec deux chambres votant l'impôt. Mais voici l'objection qui nous a été faite. Le gouvernement représentatif serait incompatible avec la souveraineté du pape. Et d'ailleurs un tel gouvernement est impossible avec l'état actuel des esprits. L'essai en a été fai

[illegible] une révolution.

A la date du 14 juillet, notre ambassadeur, M. de Rayneval, nous rapportait une conversation qui nous promettait de réussir au moins sur un point, et d'obtenir pour l'Assemblée le vote du budget. Le saint-père veut rétablir en toute liberté, nous écrivait-il; on était disposé à rétablir la consulte d'Etat instituée par lui.

Le cardinal Antonelli avait lui-même préparé un travail tendant à attribuer à des conseils élus voix délibérative en matière d'impôts. C'était à cela que l'ambassadeur français avait réduit sa demande.

Ces demandes n'avaient rien d'exagéré. Devions-nous persister à demander ce qui à cette époque nous était à peu près promis. L'expérience faite du gouvernement parlementaire, établi à Rome par M. Rossi, ne permet pas de rétablir immédiatement ce gouvernement.

Les fictions politiques qui tendent à faire la royauté inviolable sont plus indispensables à Rome qu'ailleurs, mais ce ne saurait être une raison pour faire refuser aux Romains l'espoir d'obtenir un gouvernement représentatif; mais enfin, ce que nous avons demandé, c'est le vote de l'impôt.

Mais, nous répond-on, le droit de voter l'impôt suppose une responsabilité; nous ne désespérons pas cependant de voir le pape revenir à sa première impression.

J'ai beaucoup écouté les orateurs, et je n'ai pas vu de [illegible] pratiques. Il est un point que je dois cependant [illegible] ici, c'est qu'il n'a jamais entré dans la pensée du président de la République et de son ministère, de faire violence au Saint-Père. (Agitation).

A ceux qui voudraient tirer de la lettre du président de la République une menace de coercition quelconque, je suis autorisé à donner un éclatant démenti. (Nouvelle agitation.)

Que voulez-vous faire? Une menace vaine et stérile; mais c'est une lâcheté.

A GAUCHE. Et la lettre? la lettre?

M. ODILON BARROT. J'ai lu et je lis dans la lettre, que le président de la République fait un appel au pape contre les influences qui l'entourent. Je n'y ai pu voir autre chose.

VOIX DIVERSES. Lisez-là! lisez-là! (Agitation prolongée.)

M. O. BARROT, lisant: « La question romaine devant être de nouveau discutée à l'Assemblée nationale... »

A GAUCHE. Pas celle-là; l'autre.

M. ODILON BARROT. L'autre a été rendue publique; elle est connue de tous.

VOIX DIVERSES. Lisez-là! lisez-là! (Tumulte).

M. ODILON BARROT. Je soutiens que dans cette lettre il n'y a pas de menaces.

VOIX DIVERSES. Lisez-là! lisez-là! (Tumulte prolongé.)

M. O. BARROT. Je le déclare, il n'a jamais été dans la pensée du gouvernement non seulement d'employer des menaces contre une puissance qui n'a de force que par sa faiblesse et souvent par son infortune; songez donc [illegible] la résistance spirituelle, la résistance matérielle est impuissante.

Il y a une autre leçon dans l'histoire, qui a été citée par M. de Montalembert, c'est que toute puissance qui a lutté contre la papauté a été vaincue.

A GAUCHE. Mais la lettre!

M. O. BARROT. Nous avons repoussé une démagogie qui avait mis la main sur la tiare, nous ne voulons pas davantage l'y porter nous-mêmes. Il faut, pour que l'indépendance du pape soit respectée, qu'elle soit établie dans des conditions sérieuses; il ne faut pas qu'il y ait une révolution incessante à côté du saint-siége.

Notre droit, nous l'exerçons pour demander les conditions de la stabilité. Quand on nous dit que le problème ne peut être résolu que par l'asservissement absolu du peuple romain, nous protestons. (Bruit.)

Il faut que le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel soient réunis sur un point du globe pour qu'ils soient séparés partout ailleurs; mais est-ce à dire pour cela que [illegible] d'hommes doivent être soumis à l'absolutisme; est-ce à dire que les tribunaux de ce pays soient éternellement condamnés à confondre le crime et le péché? (Mouvement.)

Est-il nécessaire que les populations aient nécessairement pour juges et pour administrateurs des hommes qui vivent dans le ciel et n'ont pas d'intérêts sur la terre? Cela est-il nécessaire? non. Le *motu proprio* le reconnaît lui-même.

On a parlé du *code Napoléon*. Le pape a déclaré lui-même qu'il acceptait ce code pour les Etats pontificaux, sauf le chapitre sur le mariage. Ce fait se trouve consigné dans une dépêche d'un de nos négociateurs.

A GAUCHE. Et la lettre? la lettre?

M. O. BARROT. Et la sécularisation du pouvoir, il nous l'a promise aussi.

Quant aux institutions politiques mêmes, si nous obtenons le vote de l'impôt, le peuple romain ne sera pas en pleine possession du gouvernement représentatif, mais il aura des libertés municipales telles, que vous n'en avez jamais eues. Eh bien! ces administrations municipales, c'est la sécularisation du pouvoir. (Réclamations à gauche.)

On ne pourra pas dire que l'expédition française aura été indifférente à la liberté dans les Etats-Romains.

A GAUCHE. Oh non, elle l'a tuée.

M. O. BARROT. Quant à la question d'humanité, notre assistance a été beaucoup plus vive. Le drapeau français est un drapeau protecteur. Vous dites que l'Autriche eût fait ce que nous avons fait. Il ne faut pas mentir trop impudemment.

A GAUCHE. Taisez-vous, alors. (Bruit.)

M. O. BARROT. Mais avez-vous oublié ce qui s'est passé à Milan, à Venise? Nous avons protégé ceux qui ont infecté l'Europe de leurs manifestations et de leurs calomnies. Nous n'avons pu donner des instructions spéciales pour sauvegarder les personnes; c'est une consigne.

M. LAGRANGE. Essayez donc de donner une autre consigne à l'armée. (A l'ordre! à l'ordre! à droite.)

M. O. BARROT. Nous n'avons pas protégé les assassins; mais nous ne pouvons accepter qu'on exile de Rome les représentants qui ont protesté en faveur de Pie IX.

A GAUCHE. Ils sont cinq.

M. O. BARROT. Sur ce point nous en appellerons, de ceux qui ont signé les [illegible], à Pie IX lui-même.

Vous savez maintenant ce que veut le gouvernement de la France; c'est à vous de dire si vous l'approuvez ou si vous le reniez. Je ne comprends pas de moyen terme. Que tous ceux qui ont voulu notre expédition et qui s'associent à notre but nous viennent en aide. (Très-bien! à droite).

A GAUCHE. Et la lettre! la lettre!

M. EMILE BARRAULT. Que M. le président du conseil me permette de le lui dire, le discours qu'il vient de prononcer, quelque éloquentes qu'aient été ses paroles, témoigne assez de l'embarras du ministère.

Vous avez entendu hier M. de Montalembert; il a poussé jusqu'à la jactance l'étalage de la faiblesse du pape. M. le président du conseil l'a suivi sur ce terrain. Seulement il me paraît que l'on aurait dû moins parler de cette apparente faiblesse qui cache la force même du pape.

Je le dis hautement, en entrant dans le cœur du débat, il n'y a qu'un parti qui soit conséquent depuis le commencement de l'affaire de Rome: ce sont les catholiques qui ont demandé une expédition pour rétablir la souveraineté temporelle du pape. Nous avons aussi été conséquents avec nous-mêmes, avec la souveraineté du peuple, en voulant défendre la République romaine issue du suffrage universel.

Vous nous avez dit, vous, que les populations romaines ne pouvaient supporter des libertés trop étendues, vous leur préparez un régime semblable à celui que faisait peser sur les Indiens du Paraguay la domination des Jésuites. (Mouvement).

L'opinion publique s'est émue à l'occasion du *motu proprio*, et elle a fait entendre qu'[illegible] que la politique de la France fût tartufiée. (Rires). C'est alors que s'est produite la lettre de M. le Président de la République.

Les catholiques ne veulent pas de la lettre et se contentent du *motu proprio*, ils sont toujours conséquents avec eux-mêmes. Nous acceptons la lettre, nous, parce qu'elle est l'expression de l'opinion générale de la France.

Prenez-y garde, Messieurs, la décision que vous allez prendre sur la question est grave. Vous, droite, vous sympathisez avec l'esprit des gouvernements ultra-conservateurs qui pratiquent le 93 monarchique. (Interruption bruyante.)

Et nous, nous ne sympathisons qu'avec le développement du principe de la souveraineté du peuple. (Assez! assez!)

Après cette discussion, je le sais, vous serez plus que jamais triomphants.

Vous avez l'omnipotence, dangereux privilége, messieurs, car s'il faut vous le dire en terminant, je crains bien que vous n'alliez trop vite sur le chemin du gouvernement rétrograde, et je redoute pour vous-même que vous n'ayez le vertige de votre prédécesseur Louis-Philippe. (Rires à droite. — Applaudissements à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. On propose aujourd'hui une chose inusitée, une clôture motivée (Hilarité à droite.) Voici cette pièce: (Nouveaux rires à droite.)

« L'Assemblée nationale, adoptant pour le maintien de la liberté et les droits du peuple romain les principes contenus dans la lettre du président de la République... »

UNE VOIX. Allons donc! (Hilarité générale à droite.)

M. LE PRÉSIDENT continuant. « Dans la lettre du président de la République et dans les dépêches du gouvernement, clôt la discussion générale. » (Nouveaux rires à droite.)

La clôture de la discussion est formée purement et simplement.

Plusieurs autres ordres du jour motivés sont présentés; l'un est ainsi conçu: « L'Assemblée nationale, pleine de confiance dans les intentions paternelles et libérales du saint père, et dans la conduite du gouvernement, vote les crédits demandés. »

Un autre, de M. Chaix, déclarant que la Constitution est violée par l'expédition romaine, refuse les crédits demandés. (La droite rit toujours.)

Un troisième, de MM. Joly et Savoye, porte que l'Assemblée nationale législative enjoint au pouvoir exécutif de rendre au peuple romain le libre exercice de ses droits et de faire respecter son indépendance, et ajourne le vote des projets de loi. (Nouveaux rires de la droite.)

M. LE PRÉSIDENT. M. Victor Hugo reproduit un ordre du jour motivé après l'avoir changé.

M. VICTOR HUGO. D'après votre avis.

M. LE PRÉSIDENT. Permettez, je voulais dit simplement que l'on ne votait pas de clôture motivée. Mais ne faites pas penser que j'ai opiné, ni que je vote avec vous. (Vive hilarité à droite).

Voici le résultat du scrutin sur le crédit des affaires étrangères:

Nombre des votants	619
Majorité absolue	305
Pour	469
Contre	180

L'Assemblée adopte également les crédits relatifs au ministère de la guerre par 470 voix contre 163, et ceux qui concernent le ministre de la marine par 467 voix contre 168.

La séance est levée à six heures et demie.

Le *Moniteur du l'Armée* publie la liste générale, par ordre de mérite, des candidats admis à l'Ecole polytechnique.

1. Collignon (Romain-Charles-Edouard). — 2. Roubaud (Noël-Alexandre-Alphonse). — 3. Couche (Edouard). — 4. Bormoy (Ernest-Emile). — 5. Huyot (Ernest-Jean-Etienne). — 6. Allard (Saint-Ange). — 7. Dumord (Claude). — 8. Violland (Marie-François). — 9. Laur (Joseph-Paul). — 10. Huberdeau (Paulin).

11. Doniol (Auguste-Charles-Paulin). — 12. Pinel-Chrandchamp (Paul-Gustave). — 13. Boulé (Adolphe-Philippe-Auguste). — 14. Cézanne (Joseph-Louis-Ernest). — 15. Delautel (Paul-Bernard-Stanislas). — 16. Rousseau (Ernest-Marie). — 17. De Gaudemaris (Pierre-Alphonse). — 18. Boussac (Joseph-Auguste-Charles). — 19. Fleury (Paul-Louis-Félix). — 20. Poulain (Pierre-Claude-Hippolyte).

21. Trouchon (Hippolyte). — 22. Pannetier (Charles-Jacque). — 23. Chamvoux (Etienne-Nicolas). — 24. Grosjean (Jules). — 25. Malcor (Claude-François-Marie-Antoine-Albans). — 26. Gerbet (Paul-Philippe Marie-Angélique). — 27. Savoy (Michelle-Catherine), — 28. Meusier (Joseph-Henry). — 29. David (Pierre-Antoine-Benoît). — 30 Letixerand (Félix).

31. Jochem (Louis-Eugène). — 32. Oppermann (Charles-Alfred). — 33. Prioul (Hilaire-René-Marie). — 34. De Noué (Ludovic-Marie-François). — 35. Carlier (Emile-Marie). — 36. Belz (Jules-Edmond). — 37. Lecoispellier (Charles). — 38. Giraud (Emile-Antoine). — 39. Saget (Jean-Baptiste-Henri). — 40. Lesdos (Aristide-Stanislas).

41. Saunier (Emile-Alexandre). — 42. D'Alès (Hugues-Charles-Henri). — 43. Boyer (Louis-Baptiste-Prosper). — 44. Nouel (Henri-Edouard). — 45. Wilkinson (Charles-Alexandre-Joseph). — 46. Hinstin (Adolphe). — 47. Le Bailleul (Isidore-Jules). — 48. Paupion (Edouard). — 49. Robert (Gustave-Victor-Gaston). — 50. Boutroy (Georges-Ernest).

51. Faure-Durif (François-Adolphe). — 52. Emily (Albert-Joseph-Sincère). — 53. Bardel (Etienne-Jean-Hippolyte-Emile). — 54. Lesellier (Henri). — 55. Addenet (Louis-Justin). — 56. [illegible]on de [illegible]ville Hachet (Hippolyte-Marie-Eugène). — 57. Paul-Louis dit Benoist (Paul-Louis). — 58. Simon (François-Emile). — 59. Dedderides (Phinées-Jésué). — 60. Carlier (Amand-Jules).

61. Lecomte de Colombier (Pierre-Marie). — 62. Brisson (Jean-Baptiste-Edouard). — 63. Michon (Jean-Félix). — 64. Harel (Marie-Jules). — 65. Deprez (Henri). — 66. Grodard (Toussaint-Pierre-Théodule). — 67. Vincenot (Charles-Paul). — 68. Bottard (Michel-Ernest-Marie). — 69. Mengin (Albert-Nicolas). — 70. Manen (Eugène-Hippolyte-Léopold-Marie).

71. Pelardy (Jacques-Julien). — 72. Laugel (Antoine-Auguste). — 73. Jacquême (Casimir). — 74. Riondel (Pierre-Ernest). — 75. Flottes (Philippe-Catherine). — 76. Fournier (Louis-Victor). — 77. Mayer-Samuel (Ferdinand). — 78. Heudeart (Antoine-Gaston-Auguste-Louis). — 79. Bouton (Jean-Hector-Léonce). — 80. Marot (Jean).

81. Canton (Gustave-Arthur). — 82. Guignot (Charles-Ernest-Théodat). — 83. De Polignac (Alphonse-Armand-Charles-Georges-Marie). — 84. Lulé-Dejardin (Joseph-Marie-Antoine-Gabriel). — 85. Gourbebaisse (Pierre-Joseph-Léon). — 86. Foucaut (Henri-Casimir-Aimable-Deprépetit). — 87. Houzé (Claude-Antoine-Innocent-François). — 88. Astier (Hector). — 89. Mieulet de Lombrail (Alexis-Jean-Armand). — 90. Vacquand (Jean-Baptiste-Charles).

91. Robert de Saint-Vincent (Pierre-Gaëtan-Gustave). — 92. Martelet (Jean-Baptiste-Joseph). — 93. Jeannel (Charles-Alexandre). — 94. Gayant (Jules). — 95. Laroche (Félix-Auguste-Théodore). — 96. Wartelle (Ferdinand-Jean-Baptiste). — 97. Albenque (Victor-Pierre). — 98. Pepin (Jean-François). — 99. Duoté (Jules-Alexandre). — 100. Cauroy (François-Jules).

FAITS DIVERS.

— Les amis de M. Thiers et les abonnés du *Constitutionnel* se sont empressés, hier matin, de porter leurs cartes place Saint-George. Le cas l'exigeait, c'était honnête.

A son entrée au palais de l'Assemblée, de nombreuses poignées de main ont été échangées avec M. Thiers; mais ce qui a fait beaucoup rire dans la tribune diplomatique, ce fut M. Baze, le questeur qui, abordant très gravement M. Thiers, au lieu de le féliciter tout simplement, tira sans mot dire un gros portefeuille de sa poche, y prit une carte de visite, la corna, et avec un gentil salut, la remit dans les mains de l'adversaire de M. Bixio, qui ne put s'empêcher de sourire de la politesse de son honorable collègue, ex-commandant de la garde nationale d'Agen.

— Nous recommandons à nos lecteurs les *actes officiels de la république romaine* traduits en français et publiés chez Amyot, rue de la Paix.

LA QUEUE ORNÉE D'UN ŒIL. — Le *Messager de la Haute-Marne* publie comme une excellente facétie la lettre d'un médecin nommé Ravot, qui déclare avoir accouché une femme, mère d'un enfant du sexe féminin qui portait une queue, très courte à la vérité, mais terminée par un œil.

La mère aurait assuré qu'elle avait lu en couche un ouvrage phalanstérien. Nous ne répondrons qu'une chose, c'est que dans aucun ouvrage phalanstérien, soit de Fourier, soit de ses disciples, la mère en question n'a pu trouver la promesse faite au genre humaine, d'une queue terminée par un œil. Les articles du *Constitutionnel*, ou les caricatures anti-socialistes auront seules pu lui suggérer cette imagination ridicule.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Aujourd'hui samedi, concert populaire, donné par les associations ouvrières. On entendra MM. Junca, Gozera, Lebrun, Mayer, Ferdinand Soret, et les Enfants de Paris. On entendra Mlle Hetzel, artiste de l'Opéra national, les *Mariniers*, par Junca; le *Café lyrique*, *Minuit et Zozor*, par Mayer; *Ma République*, par Gozera. Prix d'entrée: 30 c.; tribunes, 50 c.

HAUTE COUR DE JUSTICE

SÉANT A VERSAILLES.

Présidence de M. BÉRENGER (de la Drôme).

Audience du 20 octobre 1849.

AFFAIRE DU 13 JUIN.

A 11 heures l'audience est ouverte.

MERLIOT. Je viens, au nom de plusieurs artilleurs, mes coaccusés, prier la cour de vouloir bien nous faire remettre le plan stratégique de Paris et le plan de l'intérieur du Conservatoire.

M. BAROCHE. Nous avons fait distribuer le premier plan aux accusés; si tous n'en ont pas, nous sommes disposé à en faire remettre à tous. Quant au second, MM. les jurés n'en ont pas encore, et nous en ferons remettre aux accusés au moment où il sera question de l'affaire du Conservatoire.

LEGRAND, témoin, est rappelé. Il a entendu l'allocution du citoyen Guinard dans le jardin du Palais-National.

M. SUIN, substitut. N'avez-vous pas entendu M. le colonel Guinard dire après ces mots: Nous sommes dans des circonstances graves, ceux-ci: Nous sommes arrivés à un de ces moments qui doivent décider du sort d'une nation.

LE TÉMOIN. Je ne me rappelle pas exactement; mais il doit y avoir quelque chose comme cela. Si j'étais chez moi, je pourrais parfaitement m'éclairer, car en rentrant j'ai écrit, tout frappé, l'allocation de M. Guinard.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Le colonel a-t-il été entendu de tous ceux qui l'entouraient? — R. Oui, monsieur, il parlait avec une certaine émotion.

M. SUIN. N'y avait-il que des gardes nationaux qui entendissent le colonel? — R. Il y avait aussi des hommes à longues barbes.

M. SUIN. C'est cela.

Le citoyen Guinard, reprenant la déposition écrite du témoin, l'oppose à sa déposition orale, et démontre sans peine à MM. jurés que les souvenirs du témoin sont aussi obscurs et contradictoires qu'il cherche à les faire paraître plus assurés.

LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Comment se fait-il que le colonel Guinard n'ait pas communiqué l'ordre du général Perrot à qui de droit?

GUINARD. Je répéterai à M. le procureur-général ce que j'ai déjà dit hier: que ma légion était dispersée dans tous les arrondissements. C'est alors qu'il m'est passé dans l'esprit des idées sinistres. Vous savez toutes les préventions injustes que l'on avait contre ma légion. Quoi! pensai-je, il pourrait se faire, que par un calcul abominable, on voulût l'engager, par petite fraction, dans cette conflagration générale? Et ces malheureux jeunes gens, [illegible], désignés par leur uniforme, pourraient être massacrés.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Nous ferons observer à MM. les jurés que le motif allégué par le colonel Guinard aurait pu tout au plus l'engager à retenir ses hommes autour de lui, mais non pas à les entraîner aux Arts-et-Métiers.

M. GUINARD. J'ai répondu, monsieur, à votre question pour la non exécution de l'ordre. Quant à ce que j'ai fait ensuite, j'y ai été conduit par les circonstances qui sont survenues.

MONNET. Je prie M. le président de vouloir bien demander s'il était à la réunion de l'artillerie le 29 janvier.

LE TÉMOIN. Oui, monsieur.

MONNET. Qu'est-ce qui lui a donné des cartouches ce jour-là?

LE TÉMOIN. Je ne me le rappelle pas.

MONNET. Moi qui suis major, je sais parfaitement qu'il n'a pas été distribué de cartouches à l'artillerie.

DELAHAYE. Je demanderai au témoin de vouloir bien fixer le moment où il a quitté le Palais-National.

LE TÉMOIN. Au moment où le colonel Guinard a eu terminé sa harangue, lorsque j'ai vu qu'il n'y avait pas d'autre parti à prendre que de se retirer. J'ai attendu un instant pour savoir si quelqu'un me suivrait. Je me suis retiré seul, poursuivi de certaines épithètes que je n'ai pas voulu relever. Je ne voulais pas engager un conflit.

DELAHAYE. Je ferai remarquer à MM. les jurés que le témoin Denais a dit hier que les artilleurs qui composaient la colonne étaient bien moins nombreux que dans le jardin du Palais-National.

DEVAUGERMÉ (Th.-François), tenant un cabinet de lecture galerie Montpensier, fait une déposition peu importante à laquelle, du reste, sera opposée la déposition du capitaine adjudant-major.

MILLER, ex-maréchal-des-logis de l'artillerie, à Batignolles. Miller a rapporté au commissaire de police des commérages sur lesquels il est revenu plus tard, relativement à Fraboulet de Chalandar et Angeot.

FRABOULET. Je saisirai cette occasion pour faire remarquer à messieurs les hauts jurés, que les 15 mousquetons qui ont été déchargés, l'ont été dans une circonstance bien douloureuse. Dans la nuit du 11 au 12, un de nos camarades est décédé, et nous lui avons rendu les honneurs. Nous n'avons pas pris le temps, du 12 au 13, de nettoyer nos mousquetons.

Me LAISSAC. Je vous ferai observer que le témoin s'est livré à de pures appréciations, et que M. le procureur-général a fait observer à M. Emile de Girardin qu'on ne lui demandait que des faits et non des appréciations.

M. SUIN. Ce sont des faits et non des appréciations que renferme la déposition du témoin.

M. LAISSAC. M. le procureur-général, quand le témoin dit qu'il regrette que Fraboulet et Angelot ne soient pas en lieu de sûreté, que les accusés n'ont que ce qu'ils méritent...

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Ne criez donc pas si fort.

M. LAISSAC. Comment? comment?

M. LE PRÉSIDENT. Avocat! avocat!

M. LAISSAC. Mais je n'ai rien dit d'inconvenant. M. Laissac lit la déposition du témoin.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Nous n'avons pas lu tout cela.

ANGELOT. Le témoin a-t-il jamais reconnu en moi un homme poussant à l'exagération, un anarchiste.

MILLER au témoin. Vous ne m'avez jamais parlé de rien du tout à moi.

ANGELOT. Savez-vous si jamais rien n'a prouvé que j'ai trompé quelqu'un?

LE TÉMOIN. Non!

LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. MM. les jurés apprécieront. La déposition écrite du témoin, sur laquelle il vient de faire des rectifications, a été signée.

UN JURÉ. Veuillez demander au témoin quelle a été la conduite de l'accusé Angelot pendant la matinée du 13? — R. Je n'y ai pas fait attention.

M. CARRIÈRE, inspecteur d'assurances. Lorsque je fus arrivé au Palais-National, il y avait déjà 200 ou 250 artilleurs réunis, plusieurs avaient leurs armes. Le colonel leur a demandé s'ils voulaient accompagner les représentants de la Montagne, ajoutant que chacun conservait sa liberté et pouvait se retirer si cela lui convenait. Je m'en suis allé.

MM. MARLIER (Bonaparte), graveur, et HUET, notaire. Mêmes dépositions que la précédente.

M. LE PRÉSIDENT. Huissier; appelez un témoin.

L'HUISSIER. Monsieur le président, il n'y a que deux témoins dans la salle; il n'en est pas venu d'autres ce matin.

M. RICHARD, témoin, défaillant à l'audience du 17, est entendu sur les faits relatifs à la manifestation.

Je suivais la manifestation, ou plutôt je marchais à la tête, j'ai entendu crier: Vive la République! vive la Constitution! Sur le boulevard on voulut renverser une voiture parce que M. Duchochet, qui était dedans, ne voulut pas crier: vive la Constitution!

D. Vous étiez présent lorsque la troupe est arrivée, la manifestation s'est-elle séparée d'elle-même ou a-t-elle été coupée par la troupe? — R. Elle a été coupée, mais il y avait un vide entre elle et la troupe. On put faire les sommations.

D. Avez-vous vu distribuer des cartouches? — R. Oui monsieur; en face la rue Bourg-l'Abbé, on chargeait des armes, c'était après la mise en fuite de la manifestation.

GUINARD. Cette déposition est en opposition avec toutes celles qui ont été faites par les officiers qui ont été entendus. MM. les officiers ont tous déclaré qu'il n'y avait pas de vide entre la troupe et la manifestation.

LANGLOIS. Lorsque la manifestation a été coupée, par où le témoin s'est-il retiré? — R. Par la rue de la Paix, je me suis retiré après les sommations.

LANGLOIS. Et, à quelle heure étiez-vous rue Bourg-l'Abbé? — R. A trois heures.

MM. FAGET et LEBATARD, témoins cités, ne se présentant pas, sont condamnés, aux termes de la loi, à 50 francs d'amende chacun.

M. VERNET, ouvrier ébéniste, était dans la rue de la Jussienne lorsque les artilleurs et les représentants sont passés. On criait vive la République! et vive la Constitution! On ne criait pas aux armes! Il a reconnu MM. Ledru-Rollin et Considerant. Les représentants avaient leurs écharpes. Il y avait une quinzaine de représentants et peut-être 150 artilleurs.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Combien y avait-il d'artilleurs qui portaient leurs carabines? — R. Un tiers à peu près.

D. En tête y avait-il un colonel? — R. Monsieur, je ne me le rappelle pas.

D. Mais dans votre déposition écrite, vous signalez M. Guinard comme étant à la tête de la colonne? — R. Monsieur, je ne le connais pas.

M. GUINARD. Je n'ai jamais nié m'être mis en tête de la colonne.

M. PAGET, coutelier, rue Mandar, a vu également passer les représentants et les artilleurs.

D. Y avait-il beaucoup d'*hommes en blouses* dans la colonne? — R. Il y en avait après la colonne.

D. Ne criait-on pas, aux armes? — R. Oui, ces cris étaient poussés par les hommes en blouses qui suivaient la colonne. Ils étaient séparés du premier groupe.

M. PELTE, marchand de vins, rue du Renard-Saint-Sauveur, fait la même déposition.

M. FAGET, qui vient d'être condamné à 50 fr. d'amende, se présente, il est relevé de la condamnation prononcée contre lui; il fait une déposition insignifiante: elle se rapporte encore au passage de la colonne d'artilleurs.

Nous remarquons seulement dans la déposition du témoin qu'il prétend qu'un inconnu, le soir, lui aurait dit: « Monsieur, on imprime une proclamation de la Montagne pour appeler la population aux armes. C'est dans l'imprimerie du journal le *Peuple* que cela se fait. » J'allai de suite en prévenir le général Changarnier, qui me donna une compagnie à guider vers les bureaux du journal le *Peuple*. A la porte de la maison je me retirai, et posai des factionnaires aux deux bouts de la rue Coq-Héron. J'entendis briser quelques carreaux, je ne m'en inquiétai pas. Le soir, à dix heures, *tout était tranquille dans la rue*.

LANGLOIS. Je le crois bien.

Me CELLIER. Sur vingt témoins entendus dans l'instruction, cinq ont seulement entendu le cri *aux armes*. Quatre gardes nationaux, sous les ordres de M. le capitaine Faget, présents comme lui au passage de la colonne des artilleurs, n'ont pas entendu ce cri. Je prie monsieur le président, en vertu de son pouvoir discrétionnaire, de vouloir bien faire citer ces gardes nationaux.

LE TÉMOIN. Je crois avoir entendu les artilleurs crier aux armes, mais je ne pourrais l'affirmer.

GUINARD. La colonne d'artilleurs n'a pas paru suspecte au témoin, puisqu'il a fait sortir son poste pour lui porter les armes. L'attitude des hommes qui étaient à la tête de la colonne était-elle hostile? — R. Non, monsieur.

GUINARD. Mais j'étais en tête, les honorables représentants me suivaient, puis venaient les artilleurs quatre par quatre; était-ce des artilleurs que venait le cri: Aux armes? — R. Vous aviez l'air peiné plutôt qu'irrité; les représentants qui vous suivaient n'avaient pas non plus l'air hostile, mais les artilleurs étaient très animés.

GUINARD. Vous avez raison, j'étais très peiné, car j'avais appris déjà un grand nombre de malheurs publics.

LANGLOIS. Lorsque le témoin a vu la colonne à l'entrée de la rue du Bouloy, qu'a-t-il fait, lui et ses gardes nationaux?

LE TÉMOIN. J'ai fait mettre mes hommes en bataille et retirer les deux factionnaires que j'avais placés du côté de la rue Coquillère.

LANGLOIS. Je suis rédacteur du journal le *Peuple* et j'étais merveilleusement placé pour voir ce qui se passait. La fenêtre était ouverte, et j'ai vu bien avant que la colonne arrivât au poste du témoin, une vingtaine de gardes se sauver à toutes jambes; je m'étonne, en conséquence, que le témoin ait entendu les cris aux armes!

LE TÉMOIN. Je suis fâché de dire à Monsieur que ce qu'il dit est faux; mais j'affirme que la 1re du 1er ne se sauve pas!... (Hilarité.)

LANGLOIS. Et moi je soutiens avoir vu les gardes nationaux se sauver, et s'il le fallait toutes les personnes du quartier pourraient déposer de ce fait.

MONBE[illegible]. Le témoin a déclaré avoir vu un chef d'escadron c[illegible]ier et vociférer; il n'y avait pas de chef d'escadron, c'est moi qui commandais; j'avais reçu l'ordre du colonel Guinard de veiller pour qu'aucun [illegible] inconstitutionnel ne fût poussé; j'ai exécuté cet ordre, et je suis certain que l'on n'a pas crié aux armes.

ANGELOT. J'affirme également que ce cri n'a pas été poussé.

Le témoin persiste dans sa déclaration.

GUINARD. Je suis persuadé que les souvenirs du témoin le trompent.

LANGLOIS. Une dernière observation sur la déposition du témoin. Un individu, à neuf heures du soir, lui a dit qu'on imprimait une proclamation de la Montagne au journal le *Peuple*. Cet individu ne m'a pas donné son nom, mais il est connu d'un garde national de ma compagnie.

LE TÉMOIN. Quel est le nom de ce garde national? — R. C'est M. Choumarat.

LANGLOIS. Je prie M. le procureur de le faire assigner, ou tout au moins de lui faire demander le nom de cet individu; ceci est très important, parce qu'au journal le *Peuple* on n'a rien imprimé de semblable, pas plus que dans les autres journaux. C'est un cancan de quartier. Je suis très étonné que l'accusation ne soit pas remonté à la source de ce bruit.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. M. Choumarat n'a pas été assigné, la défense pourra le faire si elle veut, mais le témoin ne rapporte que ce qui lui a été dit.

LANGLOIS. Cependant dans sa déclaration du 30 juillet le témoin dit: Je crois cette personne, et j'affirme sur l'honneur que l'on peut ajouter foi à ses paroles. Ce renseignement est très certain, je puis le certifier en toute sûreté de conscience.

LE TÉMOIN. Cette personne m'a dit avoir vu et tenu cette proclamation.

M. LE PRÉSIDENT. Cessons ce débat.

LANGLOIS. Alors, il est bien entendu que rien n'a encore établi l'existence de cette proclamation, ce n'est qu'un bruit de quartier et pas autre chose.

L'audience est suspendue à 2 heures.

A trois heures vingt minutes l'audience est reprise.

Me RIVIÈRE. M. Langlois demande à la cour de vouloir bien faire assigner le témoin Choumarat qui a donné à M. Faget l'assurance qu'il connaissait l'individu qui a dénoncé l'impression du placard incendiaire, au moyen duquel on chercherait à établir la complicité du journal le *Peuple*. C'est un fait qui importe autant à l'accusation qu'à la défense.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Nous répétons que nous ne ferons pas assigner ce témoin.

Me RIVIÈRE. Nous tenions à constater ce refus positif de l'accusation. Lorsque M. Choumarat aura été entendu par la haute-cour, devant laquelle il déclinera le nom de l'individu qui a signalé l'imprimerie Boulé à M. Faget, nous ferons assigner cet homme que nous avons tout lieu de croire attaché à la police.

M. LE PRÉSIDENT. Je ferai assigner M. Choumarat en vertu de mes pouvoirs discrétionnaires.

L'accusé Schmitz étant malade, nous a prié de le dispenser d'assister à la fin de l'audience d'aujourd'hui.

M. LEBATARD, témoin, qui a été condamné à une amende de 50 francs pour ne s'être pas présenté, en est déchargé après quelques excuses. Il faisait partie du poste de M. Faget, et dépose comme son capitaine.

M. LE PRÉSIDENT. Que savez-vous d'un placard qui aurait été imprimé dans la maison Boulé? — R. Nous avons entendu deux hommes qui disaient que l'on devait s'emparer de notre poste.

M. LE PRÉSIDENT. Il s'agit du placard incendiaire.

LE TÉMOIN. Oui, monsieur. Un ouvrier de l'imprimerie a dit devant M. Faget, M. Choumarat et moi, qu'on imprimait ce placard.

COMMISSAIRE rappelle un passage de la déposition du témoin, relativement à la présence de trois sergents dans la colonne.

LE TÉMOIN ne reconnait pas l'accusé Commissaire, auquel d'ailleurs ne peut s'appliquer aucun des signalements de la déposition écrite.

GUINARD. Comment se fait-il que le témoin qui traite la colonne d'*insurgés*, lui ait porté les armes d'après les ordres de son chef? — R. M. Faget n'a pas commandé de porter arme.

GUINARD. Messieurs les jurés ont entendu la déposition de M. Faget.

M. LE PRÉSIDENT. Comment avez-vous pensé que la colonne qui s'avançait fût une colonne d'insurgés?

LE TÉMOIN. Parce que je suis pour l'ordre, et que je suis contre ceux qui veulent faire une insurrection.

GUINARD. Je demanderai au témoin si de la part des artilleurs et des représentants il y a eu la moindre tentative contre son poste?

LE TÉMOIN. Non, à la première tentative, s'il y en avait eu..., vous ne seriez pas ici.

M. LORMANS, lieutenant en retraite, rue Saint-Martin. Le 13 juin, dans l'après-midi, j'ai vu passer plusieurs personnes qui criaient: Aux armes! aux armes! on nous charge. J'entendis deux ou trois individus qui, en voyant les chasseurs à la Porte-Saint-Martin, dirent: « Il est trop tard, nous sommes devancés. » Quelques-uns reprirent: « Eh bien, aux barricades! » On s'adressa alors dans les maisons pour avoir des barres de fer. On alla chez M. Lagrange, mon voisin. Il était mort le matin même; alors un individu en blouse blanche prit un morceau de craie et écrivit sur la maison: « Respect aux morts! » On se retira de cette maison.

J'ai vu arriver la colonne. MM. Guinard, Ledru-Rollin, Boichot et Rattier étaient en tête; je les ai reconnus à leur uniforme; ils avaient leurs insignes. Les artilleurs qui suivaient étaient armés; on criait: Vive la Constitution! nous sommes chargés! aux armes!

Lorsque la colonne arriva au Conservatoire, les artilleurs se mirent en haie, et les représentants entrèrent les premiers, les artilleurs ensuite. On voulut construire des barricades, je m'y opposai, et je dois dire que je fus aidé pour empêcher la construction de la première, par les artilleurs.

D. Y a-t-il eu des coups de feu de tirés? — R. Oui, la garde nationale a tiré à la hauteur du premier étage.

D. A la hauteur du premier étage? — R. Oui, ils étaient trop près.

D. N'y avait-il pas un meneur avec ceux qui ont construit des barricades? — R. Oui, un homme en blouse blanche.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. A la hauteur de quelle maison était la deuxième barricade? — R. A trente pas du Conservatoire, du côté du boulevart.

D. Derrière cette barricade, qui avez-vous vu? — R. Je n'ai vu personne, j'étais rentré.

D. Mais elle a été défendue à coups de fusil. — R. Oui.

GUINARD. Le témoin a-t-il vu des artilleurs tirer des coups de fusil? — R. J'ai entendu tirer de part et d'autre, mais je n'ai vu personne. Un artilleur a bien dit: Tirons, tirons; mais le colonel Guinard était alors rentré.

M. HEMMERLÉ, négociant. Le 13 juin, j'ai vu des individus sortant de la rue Grénetat essayer de forcer les magasins de l'armurier Lepage, rue Bourg-l'Abbé. L'accusé Dufélix était à leur tête. Je l'arrêtai après lui avoir porté un coup de sabre sur la tête.

D. Fit-on résistance lorsqu'on vit que votre intention était de résister? — R. Non, monsieur.

D. Quelle heure était-il? — R. Deux heures et demie à peu près.

D. Reconnaissez-vous l'accusé Dufélix? — R. Oui.

DUFÉLIX. Quelle coiffure avais-je? — R. Un bonnet avec une bande rouge; ce bonnet a été perdu.

D. Etait-ce un bonnet rouge? — R. Non.

DUFÉLIX. Quel aspect présentaient les rues Bourg-l'Abbé et du Petit-Hurleur? — R. Il n'y avait pas mal de monde devant les portes.

DUFÉLIX. Mais la rue Bourg-l'Abbé n'était-elle pas encombrée? — R. Non, il y avait beaucoup de monde, mais elle n'était pas encombrée.

DUFÉLIX. Quels cris ai-je proférés? — R. Un seul, chez Lepage.

D. Comment l'accusé s'est-il présenté à vous? — R. Lorsque j'ai vu qu'il avait écarté les trois ou quatre factionnaires que j'avais placés, je me suis porté à sa rencontre le sabre à la main, il a croisé son arme contre moi.

D. Avait-il une baïonnette à son fusil? — R. Je ne sais, j'étais tellement transporté, je pensais seulement au danger que je courais, que je ne fis pas attention à son arme; je la saisis, elle me fut prise à l'instant par un garde national. Elle ne s'est pas retrouvée.

DUFÉLIX. Mais avant de vous aborder, n'a-t-on pas tiré un coup de fusil de votre côté? — R. Dans la lutte qui a eu lieu, le fusil du grenadier Trotté partit en l'air.

M. LE PRÉSIDENT à l'accusé. Reconnaissez-vous le fait de l'attaque?

DUFÉLIX. Oui, monsieur, mais il est des faits sur lesquels Messieurs les jurés peuvent juger de l'importance des témoignages.

M. LE PRÉSIDENT. Messieurs les jurés sont prévenus que les témoins qu'ils vont entendre déposeront des faits relatifs à ce qui s'est passé au Conservatoire des Arts-et-Métiers.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Nous allons faire distribuer à messieurs les jurés le plan de l'intérieur du Conservatoire.

M. RHEINS (David), capitaine en second dans la 6e légion, commandait le poste du Conservatoire des Arts-et-Métiers. Les représentants ayant pénétré dans l'intérieur, M. Rheins se retira, engageant le sergent Tronche, de la ligne, à en faire autant, puis il se rendit rue Guérin-Boisseau, chez lui, pour y protéger sa propriété.

Je trouvai, dit-il, une foule considérable à laquelle je ne pouvais faire aucune résistance. Ils demandaient des armes. J'hésitai d'abord à entrer seul, mais songeant à ma femme, à ma fille qui étaient dans l'intérieur (ici le témoin s'émeut), je me précipitai, et m'adressant aux envahisseurs, je m'écriai: Citoyens, est-ce ainsi que vous respectez la propriété (le témoin verse des larmes) et la famille, et la liberté individuelle?

Le témoin reprend toute son assurance pour raconter les reproches adressés par le lieutenant-colonel Vatrin à un officier de la légion qui parlait de la manifestation à laquelle il avait assisté. Enfin, le concierge Ratte a déclaré au témoin n'avoir ouvert la grille du Conservatoire que sur les sollicitations des représentants.

M. FORESTIER. M. Rheins vient de parler d'un fait que je me rappelle parfaitement. C'est la discussion qui eut lieu entre le colonel Vatrin et un capitaine. Je dis effectivement à ces messieurs que j'empêcherais de tout mon pouvoir de semblables discussions.

M. SUIN. Le colonel Forestier était-il présent?

LE TÉMOIN. Oui, monsieur, c'était dans son cabinet.

M. SUIN. Mais le colonel Forestier n'a pas appuyé ces loyales et courageuses observations de M. Vatrin? — R. Non monsieur, le colonel ne s'est prononcé ni pour ni contre.

FORESTIER. Monsieur, je vous prie de rappeler vos souvenirs. La discussion n'a-t-elle pas cessé aussitôt que j'en ai eu témoigné le désir.

LE TÉMOIN. Oui, monsieur.

GUINARD. Je demanderai au témoin si de ma part ou de toute autre part il lui a été fait à lui, ou au sergent Tronche, sommation d'ouvrir la grille?

LE TÉMOIN. Non, il n'a été fait aucune sommation, il n'a été exercé aucune violence; j'ai constaté ces faits dans une lettre en réponse à un appel fait par le colonel Guinard, à la loyauté du capitaine qui commandait.

GUINARD. Le témoin ne se rappelle-t-il pas m'avoir entendu rassurer le poste? Ne m'a-t-il pas entendu dire: « Ne craignez rien, nous ne sommes pas venus ici dans des sentiments hostiles? »

LE TÉMOIN. Je suis fâché d'être en désaccord avec le colonel Guinard, mais j'affirme que je n'ai pas vu le colonel adresser la parole au sergent Tronche en ma présence; quant à moi, il ne m'a pas parlé. Nous étions résolus à défendre notre poste, et si une violence eût été exercée, tant qu'il serait resté un de nos hommes debout, personne ne serait entré. Je l'ai dit dans ma réponse au *National*.

GUINARD. Il est bien constaté qu'aucune violence, aucune sommation n'a été faite. Peu importe les dispositions du témoin. Il n'avait pas besoin de tant de résolution. Mais le fait qu'il n'y a eu aucune violence, aucune sommation, est suffisamment établi.

Le greffier donne lecture de la déposition du témoin Ratte, empêché de venir par son état de santé.

Ce témoin, concierge du Conservatoire, ouvrit la grille aux représentants qui le sommèrent de les laisser entrer au nom de la Constitution.

LE CIT. TRONCHE, sergent au 18e léger. Le 12 juin je commandais le poste du Conservatoire, j'avais avec moi quinze hommes et un caporal... Ce témoin paraît très intimidé, il parle très-bas; ses paroles arrivent très-difficilement jusqu'à nous.

Je vis venir des représentants. Le sergent Boichot vint à moi et me dit: nous ne voulons pas vous faire de mal, nous venons pour défendre la Constitution et la République. Le sergent Rattier me demanda mes cartouches et celles de mes hommes.

On nous somma également de rendre nos armes, nous ne voulûmes pas y consentir. Rattier revint encore et nous dit que nous serions plus en sûreté dans l'intérieur que dans le poste, ce qui était vrai. Nous nous sommes donc retirés à l'endroit désigné; peu après nous entendîmes quelques coups de feu; le 62e arrivait. Je ne vis plus les représentants, et nous fûmes délivrés.

D. Vous n'avez vu que deux sergents? — R. Oui, MM. Rattier et Boichot.

D. Vous avez trouvé, après l'arrivée de la troupe, une écharpe et plusieurs autres objets appartenant aux représentants? — R. Oui, mais je les ai envoyés le lendemain avec mon rapport.

On représente au témoin l'uniforme qui figure sur la table des pièces à conviction, en lui demandant s'il le reconnaît pour celui du citoyen Boichot.

LE TÉMOIN. C'était un uniforme comme celui-là.

M. LE PRÉSIDENT félicite le sergent sur sa conduite et le fait retirer. Le citoyen Fraboulet demande à lui adresser une dernière question.

FRABOULET. Les artilleurs n'ont-ils pas empêché l'érection des barricades? — R. J'étais déjà dans l'intérieur, je n'ai rien vu.

L'audience est levée et renvoyée au lundi, à dix heures.

PETITE CORRESPONDANCE.

Ile-Rousse. — M. C-G. — Nous av. rép. à v. dernière. — Nous exp. les deux livres.

Meaux. — M. G. — Reçu les 61.50. — Nous faisons droit à votre réclam.

Grenoble. — M. T. G. — Reçu. — Votre dév. nous est bien connu. — Nous comptons toujours sur nos amis du Dauph.

Marckolsheim. — M. C K. — Reçu les 9 et le man. — Rem.

Saint-Lô. — M. B. — Nous v. adr. le num. manquant, mais l'irrégularité n'est pas de notre fait.

Clermont-Ferrand. — M. Z. — Fait l'ab. — Le no de la Phal. sept. et oct. va par. — Nous v. écrirons sous peu.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS.......... Un an 20 f., Six mois 11 f., Trois mois 6
DÉP. ET ÉTRANG.
sans surtaxe. .... » 32 » 17 » 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS:

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Une à 9 »	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus. »	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 20 octobre 1849.

La Bourse de ce jour était à la baisse; le 5 0/0 au comptant a ouvert à 87-85, puis il est tombé à 87-60, mais vers 2 heures il y a eu une reprise, et il a fermé à 87-80.

Le 3 0/0 au comptant a ouvert à 55-60 et a fermé à 55-55.

Les actions de la Banque n'ont pas varié; elles ont fermé comme hier, à 2335.

Celles de la Ville n'ont pas eu de cours.

Les chemins de fer n'ont encore rien fait.

L'emprunt romain ferme à 82, en hausse de 2 fr.

Le nouvel emprunt de Piémont a fermé à 83-65.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	55 75	55 85	55 40	55 55
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Cinq 0/0	88 [illegible]	87 85	87 55	87 80

20 oct. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.		Espag. Dette active	21 1/2
3 0/0 j. du 22 juin	55 55	— — 3 0/0	34 1/8
5 0/0 j. du 22 mars	87 80	— Dette intér.	27 3/8
VALEURS DIVERSES.		Naples, récép. Roth.	88 »»
Banque de France	2335 »»	Romain, emprunt	82 »/»
Ob de la Ville, anc.	1270 »»	Haïti, emprunt	490 »»
— — nouv.	1180 »»	Piémont, emprunt	970 »»
Oblig. de la Seine	1087 50	— Nouveau	[illegible] »»
— St-Germ. 1842	570 »»	Rente 5 0/0	88 65
— Versailles	840 »»	Lots d'Autriche	380 »»
— Orléans. 4 0/0	975 »»	2 1/2 hollandais	55 »»
— Nouvelles	965 »»	CHEMINS DE FER.	
— Rouen, 4 0/0	730 »»	Saint-Germain	467 50
— Nouvell., 1846	695 »»	Versailles, r. d.	266 25
— Havre j. mars	720 »»	Versailles, r. g.	170 »»
— Nouvelles	840 »»	Orléans à Paris	725 »»
— Marseille	[illegible]	Rouen	522 50
— Orléans jouis.	480 »»	Havre	235 »»
— Cert. de Lyon	88 75	Avignon-Marseille	217 50
Quatre-Canaux	1060 »»	Bâle	100 »»
— Jouissance	72 50	Centre	290 »»
Bons du Trésor	6 0/0	Boulogne	145 »»
Forges Aveyron	2050 »»	Bordeaux	400 »»
Monceau-s.-Sambre	1350 »»	Nord	436 25
Nord (haute fourn.)	900 »»	Strasbourg	347 50
Charbon belge	225 »»	Nantes	281 25
Zinc V.-Montagne	2750 »»	Monter. à Troyes	110 »»
— Stolberg	475 »»	Dieppe Fécamp	190 »»
Mines de la Loire	265 »»	BOURSE DE LONDRES du 19 octobre.	
FONDS ÉTRANGERS.			
Belg. 5 0/0 1840	97 3/8		
— 5 0/0 1842	97 1/2	3 0/0 consolidés	91 7/8
— 4 1/2	89 1/8	3 0/0 au 27 oct.	92 1/8
— 3 0/0	65 1/4	TAXE DU PAIN.	
— 2 1/2 0/0	49 3/8		
— Banque	760 »/»	1re qualité le kilo.	28 c.
— — 1841	1020 »/»	2e — —	21

L'un des gérants: VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 21 octobre.

THEATRE DE LA NATION. —
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Adrienne Lecouvreur.
OPÉRA-COMIQUE. — Le Val d'Andorre.
ODÉON. — Farnésina, Evelyne.
THÉATRE-HISTORIQUE. — La Guerre des Femmes.
VAUDEVILLE. — Pas de fumée sans feu, les Grands Ecoliers, Riche d'amour, 5e no Foire aux Idées.
GYMNASE. — Babet, Graziella, Marchand de Jouets d'enfants, Sept Billets.
THÉATRE MONTANSIER. — Le Chevalier, le Groom, Tigre du Bengale, Jeune homme pressé.
VARIETES. — Les Parents de ma Femme, rue de l'Homme-Armé, Lorettes et Aristos, Marquis de Lauzun.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Connétable de Bourbon.
AMBIGU-COMIQUE. — Piquillo Alliaga.
GAITÉ. — La Sonnette du Diable, le Moulin joli.
THEATRE-NATIONAL. — Murat.
FOLIES. — L'Ouvrier grand seigneur, Marquis de Flouvac.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — Céline.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

12e Année. N° 221 — ÉDITION DU MATIN — Lundi 22 octobre 1849.

PARIS. Trois mois... 6 f. Six mois... 11 f. Un an... 20 f.
Les manuscrits ne seront pas rendus.
Bureaux, 2, rue de Beaune.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION du capital, du travail et du talent.

DÉPARTEMENTS. Trois mois... 9 f. Six mois... 17 f. Un an... 32 f.
Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.
Voir les détails à la 4e page.

RÉPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

PARIS, 21 OCTOBRE.

L'ORDRE ET LA PAIX.

La paix ne régnera dans le monde qu'après que l'ordre aura été établi dans toutes les relations humaines.

L'ordre, c'est la justice; non pas cette justice de convention, instituée pour les intérêts des rois, des castes et des nations, et qui change de forme et de prétextes à mesure que les intérêts se déplacent par les usurpations, les révolutions et les modifications des sociétés.

L'ordre, c'est la justice irrévocable, absolue; c'est le véritable règne de Dieu, dont les chrétiens demandent l'avènement dans leurs prières de chaque jour.

L'ordre, c'est, dans les relations internationales, la libre expansion accordée à tous les peuples, l'indépendance rendue à toutes les races.

C'est l'Italie délivrée; c'est l'Irlande affranchie; c'est l'Allemagne unie; c'est la Hongrie libre; la Pologne arrachée au joug moscovite; toutes les races slaves de l'Autriche, de la Russie, de l'empire turc émancipées, et se groupant au gré de leurs intérêts ou de leurs attractions.

Tant que cet ordre ne sera pas établi; tant que cette justice ne sera pas rendue aux nations et aux races, il n'y aura pas de paix durable, de sécurité possible pour les gouvernements et pour les peuples.

Partout et toujours l'oppression enfantera la révolte, et l'insurrection d'une bourgade peut amener une guerre générale, une de ces grandes effusions de sang humain qui déciment les hommes et dévastent la terre, sans autre résultat que le maintien des injustices anciennes ou l'organisation d'oppressions nouvelles, sources de conflagrations futures.

L'humanité a tourné sans cesse dans ce cercle fatal, et l'humanité a été périodiquement ravagée par le carnage et les désastres de la guerre.

Il faut que cela finisse; car l'Europe ne résisterait pas au renouvellement des longues guerres qui ont désolé la fin du dernier siècle et le commencement de celui-ci. Elle retomberait inévitablement de la civilisation dans la barbarie par la misère.

L'intérêt, aussi bien que le sentiment, pousse donc les nations à abolir la guerre.

Pour cela, il n'y a qu'un moyen : c'est de refaire la carte d'Europe, et d'arracher toutes les races, toutes les nationalités asservies, aux serres des aigles et des vautours.

Cette grande réparation, cette justice solennelle, ce sont les peuples et non les rois qui peuvent la faire.

Avec les rois, l'ordre est impossible et la guerre est perpétuelle en Europe.

Mais, en même temps que l'ordre international, si l'on n'organise pas l'ordre intérieur, rien ne sera fait.

L'ordre à l'intérieur, c'est l'abolition des castes et des privilèges; c'est l'égalité des droits sérieusement reconnus, c'est la liberté et la faculté données à chacun de développer ses facultés natives, d'exercer ses aptitudes, de parvenir aux fonctions, aux emplois auxquels la nature l'a destiné.

Dans une société organisée d'après les lois de l'ordre, c'est-à-dire de la justice, aucune supériorité ne s'impose; mais toutes ont le champ ouvert pour se manifester, se faire reconnaître et proclamer par le suffrage des intérêts et des consciences.

Toutes les intelligences sont certaines de trouver leur emploi et d'être récompensées en honneurs et en profits, proportionnellement aux services qu'elles rendent à la société.

Plus d'exploitation du pauvre par le riche; plus d'oppression du puissant sur le faible; développement libre et intégral de l'enfant; libre choix des fonctions pour chacun, sans autre condition que l'élection de ses pairs; que le concours sérieux par-devant des juges impartiaux et intègres à choisir les plus capables et les plus dignes; voilà l'ordre, voilà la justice dans une société qui mérite vraiment ce nom.

Cet ordre, cette justice, c'est la paix pour toujours, organisés dans la commune comme entre les empires, c'est le règne de Dieu sur la terre.

Il faut qu'il arrive; il arrivera.

Le monde y marche, en aveugle, en hésitant, à travers mille dangers, mille obstacles, mais il y marche.

Rien ne prévaudra contre le souffle irrésistible de la Providence qui pousse l'humanité vers l'ordre, vers la paix, vers la justice, vers le bonheur.

La déroute de l'Elysée.

Nous avions dit au *Dix Décembre*, qui embouchait la trompette guerrière à propos de la lettre à M. Edgar Ney, que toutes ses fanfaronnades tomberaient par terre. En effet, après avoir tancé M. de Tocqueville, coupable d'avoir abandonné la lettre du président, le journal de l'Elysée est obligé de vanter aujourd'hui M. Barrot, qui n'a pas soutenu davantage la fameuse lettre, et qui a repoussé toute idée d'imposer des conditions au pape quand la lettre parlait d'en EXIGER.

Voici comment le mameluck de l'Elysée exécute sa dernière consigne, un peu contraire à celle des jours précédents ;

Disons-le tout de suite, M. Barrot a soutenu avec loyauté la lettre du président de la République.

C'est une reculade ridicule. Il faut que le président subisse, comme l'a déjà dit le *National*, les nazardes de tous les sacristains en place publique, ou qu'il entre en guerre ouverte avec les souteneurs du *motu proprio*. Les démocrates ne lui susciteraient nulle difficulté dans cette affaire. Du courage, donc.....

Nous savons bien que vous n'en aurez pas. La gloire de réparer les désastres et les humiliations de l'expédition romaine ne peut appartenir à ceux qui l'ont ordonnée.

Voici comment la *Presse* apprécie la situation faite à M. Bonaparte par l'abandon de sa lettre et de ses tardives velléités libérales :

Cette séance, qui avait commencé par une écrasante et noble réponse de M. Victor Hugo aux personnalités de M. de Montalembert, et par un discours fort remarquable et fort justement applaudi de M. Emmanuel Arago, a fini par un baiser Lamourette entre le ministère et la majorité. On s'est réconcilié, mais on s'est réconcilié dans une hypocrisie et dans un opprobre qui rejaillissent jusque sur le nom glorieux auquel la France avait donné six millions de suffrages.

Il y a une conclusion à ce débat de trois jours. Ce n'est pas le vote des crédits, qui auraient toujours été votés; ce n'est pas le sacrifice de la liberté italienne, qui aurait toujours été sacrifiée, c'est la déchéance morale du gouvernement qu'on appuie en le désavouant, et qui, en descendant de la tribune, emporte non la confiance, mais l'absolution de la majorité.

Le *National* exprime très bien la même idée :

Déplorable spectacle que celui auquel nous avons assisté aujourd'hui! et pourtant, spectacle dont il faut plutôt se féliciter que se plaindre, car il ne peut avoir pour résultat que de précipiter encore le mouvement qui emporte les hommes et les idées du passé à leur déchéance définitive! *Une transaction dans un mensonge*, voilà ce que nous avions prévu, voilà ce qui s'est réalisé. La majorité, le ministère, le président de la République, sortent de la discussion et surtout du vote qui l'a terminée, amoindris, déconsidérés, nous devrions même employer un terme plus énergique. Mais l'indignation de nos lecteurs saura restituer le mot vrai, le mot mérité, à la place de celui par lequel nous ne rendrons qu'imparfaitement notre pensée. Triste séance donc pour les vainqueurs! Bonne séance pour les vaincus, pour ceux qui l'ont été avec la justice, avec l'honneur et l'intérêt de la France!

Nous avons ouvert ce matin le *Moniteur*, afin de voir si définitivement M. Louis Bonaparte acceptait l'humiliante situation qui lui est faite..... Nous avons en effet trouvé la signature du président... au bas d'une loi sur les *timbres-poste*.

Hier cependant, M. Barrot avait une lettre nouvelle du président dans sa poche; elle en est à moitié sortie, mais il a refusé de la lire par suite d'un geste prohibitif de M. Thiers et d'une œillade de M. Molé.

Ainsi l'Elysée obéit toujours à M. Thiers, même depuis le propos désagréable remis en lumière par l'affirmation de M. Bixio!

Pauvre M. Bonaparte! qui voudrait de la présidence à ce prix..... fût-elle décennale ?

Au surplus, si nous contemplons ces intrigues, qui usent les uns par les autres tous les instruments de la réaction, ce n'est pas en spectateurs très intéressés ni fort impatients; nous nous passerions fort bien des complications et des crises. Que l'Assemblée actuelle fasse son temps, et que la démocratie socialiste arrive en majorité dans l'Assemblée suivante avec un programme nettement formulé, c'est un pis-aller dont nous saurons nous contenter.

Même dans la question romaine, nous ne sommes plus passionnés, désireux d'une solution immédiate et démocratique, comme nous l'étions au moment où l'on pouvait empêcher des mains françaises de verser le sang de l'Italie. La *lettre* vaudrait mieux que le *proprio motu*; mais, après tout, les résultats probables de ces deux pièces, si inconciliables dans leur texte, ne diffèrent pas essentiellement.

Le *proprio motu*, c'est la restauration de la République romaine, aussitôt que les oppresseurs autrichiens ou français auront quitté Rome.

La *lettre* et la papauté constitutionnelle, c'est la restauration de la République romaine dans l'année.

Nous lisons ce matin, dans le *Moniteur universel*, la déclaration suivante, signée par plusieurs membres de l'Assemblée nationale :

Dans l'affaire de Rome, les soussignés, en présence de la question posée par M. le président du conseil en ces termes : « Ceux qui approuveront les demandes formulées dans la lettre du président de la République et dans les dépêches du gouvernement voteront les crédits; ceux qui ne les approuveront pas, voteront contre, » — n'ont pas hésité à voter les crédits demandés.

VICTOR LEFRANC, BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, V. DAGUILHON, BIXIO, TOUPET DES VIGNES, D. GAVINI, JUSSERAND, O. LAFAYETTE, CHARLEMAGNE, CANET, DE RANCÉ, H. CORNE, EMILE LEROUX, ARÈNE, FAURE (Hautes-Alpes), V. PIGEON, E. MONET.

On annonce aujourd'hui, dit l'*Evénement*, que le lieutenant Petit, l'auteur de l'incident survenu mercredi à la haute-cour de Versailles, est nommé capitaine.

On nous assure, dit assez naïvement l'*Assemblée nationale*, que c'est à la suite d'un dîner que le général Changarnier a annoncé cette nouvelle au brave et digne officier.

L'armée, ajoute le même journal, par son bon esprit et sa hiérarchie, est appelée à sauver le pays.

Ce que l'*Assemblée nationale* ne dit pas, c'est que M. Denain, gérant du *Constitutionnel*, a aussi été décoré depuis sa déposition devant le juge d'instruction chargé de l'affaire du 13 juin.

On a dit avec beaucoup de raison, que le duel de M. Thiers ne prouvait rien, puisque M. Bixio n'a point retiré son affirmation, et que les témoins mêmes de M. Thiers n'ont pu insister pour qu'elle fût retirée, attendu qu'ils savaient tout aussi bien que M. Thiers que le propos que lui avait prêté M. Mathieu (de la Drôme), avait été, non pas seulement tenu, mais répété par lui à satiété, à une époque où il était d'autant plus loin de seconder la candidature de M. Louis Napoléon à la présidence de la République, *qu'il préparait lui-même sa candidature à ce poste éminent.* (*Evénement.*)

C'est la Destinée.

Ils ont tout pour eux : la force des positions, la pratique des affaires, les habitudes, les préjugés, les mœurs, un budget immense, une armée, une flotte, des arsenaux, l'administration, la police, des tribunaux exceptionnels; ils peuvent tout : nous ne sommes rien. Si j'écris ces lignes et si vous les lisez, c'est pure tolérance de leur part; il ne s'imprime pas une page qui ne puisse motiver une condamnation; nous ne pouvons nous associer, nous réunir ou même nous asseoir à une table commune sans leur permission; notre domicile peut être envahi, saccagé; nous pouvons être enlevés à nos affaires, à nos amis, à nos familles, confondus avec les voleurs; détenus préventivement pendant des mois entiers; conduits sur les grands chemins, à pied, la chaîne au cou, entre des gendarmes; nous ne nous appartenons pas, nous ne sommes pas, et cependant nous vaincrons! Nous vaincrons, parce que nous avons une chose pour nous, et que cette chose que nous avons est plus puissante que toutes les ressources de nos adversaires : nous avons la Destinée.

Est-ce que nous nous sommes posés à nous-mêmes le but que nous poursuivons?

Est-ce qu'un jour des hommes se sont réunis pour délibérer sur l'opportunité de créer une chose qu'on appellerait le Socialisme, comme des hommes d'affaires se réunissent pour causer de la première entreprise venue?

Le Socialisme est-il une création accidentelle et spontanée, ou le fruit logique du passé et l'expression même du présent?

Il y a deux choses dans le Socialisme.

Il y a d'abord l'idée de l'émancipation du prolétariat, ou ce qui, plusieurs années avant la révolution de Février, un prince de l'Eglise, l'évêque de Cambrai, monseigneur Guiraud, qualifiait dans un mandement D'EXPLOITATION DE L'HOMME PAR L'HOMME.

Cette idée est-elle, comme les exploitateurs voudraient le faire croire, une imagination de cerveaux brûlés, une prétention d'intrigants ou une fantaisie d'hommes d'esprit ?

Quiconque y réfléchira reconnaîtra en elle la conséquence rigoureuse de tout le travail historique, la conclusion forcée de cette série continue de faits progressifs et s'engendrant les uns les autres, qui commence au Paria, qui aboutit au Salarié en passant par l'Esclave, le Plébéien et le Serf.

C'est par des arguments identiques à ceux qu'on oppose aujourd'hui au dernier terme de l'évolution des classes opprimées, qu'on démontrait naguères et qu'on démontre encore en certains points du globe, la légitimité de l'esclavage et du servage. Cette logique, toujours démentie par l'événement, remportera-t-elle, au XIXe siècle, une victoire sans précédents?

L'autre idée contenue dans le Socialisme est celle de la société harmonique, où les forces humaines, détournées des luttes fratricides, sont appliquées à l'exploitation et à l'embellissement du globe; — où toutes les aptitudes se développent, toutes les facultés s'appliquent, tous les besoins trouvent leur légitime satisfaction.

De cette idée, comme de la précédente, je demanderai : Est-ce l'œuvre d'un fou ou d'un ambitieux, ou le vœu et l'ordre de la nature progressive de l'homme, de l'histoire, du temps présent, de la Destinée? Que des hommes illustres aient eu la gloire de la développer, de la formuler, d'en faire sonder à la foule les profondeurs, ils ne l'ont pas pour cela inventée; ils n'ont fait que proclamer le but vers lequel la force qui l'anime pousse l'humanité.

Abaisser les barrières qui séparent les hommes, voilà, d'un des côtés du lent travail de l'histoire; abattre les puissants, exalter les opprimés en est un autre côté. Conséquence : Liberté, égalité, fraternité, Unité.

Du despotisme monarchique et sacerdotal, l'histoire s'achemine invinciblement vers la Démocratie et la Science; en même temps la condition humaine va sans cesse s'améliorant. Les hommes commencent à avoir conscience d'une destinée bien différente de celle à laquelle ils ont cru. Si tous ne voient pas encore dans le bonheur le prix de la carrière, déjà ils ne consentent plus généralement à regarder la terre comme un lieu d'exil et d'expiation, une vallée de larmes. Et comment, en effet, l'homme, en possession de la machine à vapeur, des chemins de fer, de la télégraphie électrique, des aérostats, du daguerréotype, de la galvanoplastie et de mille autres découvertes fécondes et sublimes, aurait-il de sa nature et de la nature du globe la même idée qu'au moyen-âge, avant l'invention des sciences? Cet homme, que le tonnerre remplissait d'épouvante, emprisonne la foudre; il la discipline, il en fait son domestique. La lumière, la chaleur, les vents et les flots, et toutes les forces sublunaires, viennent à ses pieds faire leur soumission. Comment ne serait-il pas conduit à se regarder comme l'administrateur prédestiné de ce monde, et ne s'attacherait-il pas à cette terre qu'il fait sienne en la transformant, et qui récompense ses soins avec une si libérale prodigalité? Dire que l'homme est destiné à vivre heureux ici-bas et à remplir un grand rôle, c'est faire écho à tous les événements de cette époque, c'est formuler une idée qui sommeille encore dans beaucoup d'esprits, mais qui déjà repose en tous.

Nous servons la destinée, et c'est pourquoi notre cause ne saurait être vaincue. On ne triomphe pas de la nature des choses, et l'opposition de nos adversaires entre elle-même dans le plan de l'histoire comme une des conditions de son accomplissement.

Nous allons, soulevés par le flot universel de l'histoire, poussés par toutes les forces vives du présent. Pour nous arrêter, ce n'est pas une branche spéciale du travail humain qu'il faudrait suspendre. Tout concourt à notre œuvre, tout y consent : et le navigateur, qui explore un point de notre commun patrimoine; et le physicien, qui en scrutant la nature des forces met en nos mains les rênes de ce monde; et le naturaliste, qui en faisant le dénombrement des êtres, en étudiant les lois de leur formation et de leur développement, nous fait connaître le peuple dont le gouvernement nous est confié; et l'ingénieur, qui en inventant une nouvelle machine, crée un esclave destiné à suppléer dans les travaux matériels le prolétaire appelé au futur patriciat. Pour nous arrêter il faudrait faire chômer toutes les sciences, tous les arts, l'industrie, mettre en interdit la vie même. Ceux qui brisaient les imprimeries démocratiques étaient certainement dans une bonne voie,

mais pour s'arrêter là autant vaudrait ne point quitter son étude d'avoué ou de notaire. Il fallait, au sortir de nos journaux, aller rendre une visite du même genre aux bibliothèques nationales, aux musées publics, aux laboratoires. S'attaquer directement au Socialisme, c'est presque imiter l'enfant qui s'en prend à l'agent insensible du coup qu'il a reçu. C'est du moins s'attaquer à l'effet en laissant la cause subsister. Puérilité! ce serait toujours à recommencer. Séparé des sciences, de l'industrie, de tout le bagage intellectuel de l'humanité, des conditions présentes de la société, de l'esprit humain tel que l'ont fait six mille ans d'expériences, le Socialisme n'est rien. Pense-t-on que le Socialisme, à supposer qu'il eût pu éclore sous sa forme actuelle dans le cerveau d'un homme extraordinaire, eût trouvé beaucoup de partisans à une époque où la terre était regardée comme le domaine de Satan et l'homme comme une vile créature? C'est à ce bon vieux temps qu'il nous faudrait ramener pour en finir avec le Socialisme. C'est sur l'esprit qu'il faut agir, car c'est là que toutes les révolutions ont leur source. Les croyances sont le ciment des institutions. Si les vieilles institutions s'écroulent, c'est que la foi se retire d'elles; pour les restaurer, il n'y a qu'un procédé : faire qu'on y croie. Il n'y a pas de despotisme qui n'ait été légitime aux yeux des peuples tant qu'il a duré, sans quoi il n'aurait pas duré. L'esclavage lui-même a été accepté par l'esclave, et le jour où l'esclave s'est cru de même nature que le maître, l'esclavage a été frappé d'un coup mortel. L'homme de notre temps ne croit ni à l'infaillibilité papale, ni au droit divin des familles royales, ni à la nécessité de la misère; pour perpétuer la misère, pour restaurer les vieilles formes politiques et religieuses, il n'y a qu'une chose à faire, faire qu'on y croie.

Une idée intelligente qu'on a prêtée à M. Thiers, que M. Thiers n'a peut-être pas exprimée, mais qu'il a dû trouver sur son chemin, c'est de fermer les écoles primaires. L'idée est peu pratique, je l'accorde. Encore, ce grand triomphe obtenu, ne faudrait-il se retirer ni à Capoue ni à Grand-Vaux. Il resterait à pourvoir à ce que les adultes n'acquissent point les connaissances dont on aurait précieusement gardé l'enfance. Que ne pouvant mettre les scellés sur les écoles publiques, on les livre aux jésuites, cette idée, aussi ingénieuse que la précédente, est moins difficilement réalisable, mais il faudra ensuite mettre le monde en harmonie avec l'enseignement. Quel résultat sérieux pourrait-on atteindre si les faits protestaient contre les idées de l'école? Vous enseignez à l'enfant que l'homme est une création misérable, vouée à la souffrance; à quoi bon, si le monde dit à l'adulte qu'il est fait pour être heureux, et si la science lui montre l'homme moderne en possession de tous les attributs des DIEUX ARTISANS, envahissant le monde, le façonnant à son image, et s'en faisant un piédestal comme s'il s'apprêtait à renouveler l'entreprise des Titans? Pour conduire l'Humanité le dos tourné au Socialisme, il faut éteindre les lumières. Le domaine de l'instruction est le nôtre. Tout homme que l'amour de l'étude saisit donne par cela seul des gages au Socialisme. Ecoutez nos adversaires, sur quoi comptent-ils? Sur les campagnes, c'est-à-dire sur l'ignorance qu'ils ont avec soin entretenue. Est-il contre eux un argument plus fort que cette espérance impie qu'ils mettent dans l'ignorance! Spéculer sur l'ignorance, n'est-ce pas, dans l'état présent de la civilisation, se condamner à une honteuse défaite? Il y a un moyen bien simple de déterminer à coup sûr dans quelle proportion les habitants d'une ville sont pour nous, c'est d'y rechercher le nombre de ceux qui savent lire. M. Ch. Dupin a dressé naguère une carte de France, où nos départements sont revêtus des teintes intermédiaires entre le noir et le blanc, selon leur degré de développement intellectuel; à la suite des dernières élections générales, on a édité une carte sur laquelle les départements socialistes se détachent en rouge; eh bien, les départements rouges en 1849 sont ceux que, sous la Restauration, M. Ch. Dupin peignait en blanc comme étant les plus avancés. Or, la diffusion des lumières n'est-elle pas, sans contestation possible, dans la destinée des sociétés modernes? L'imprimerie, la presse, les chemins de fer ne concourent-ils pas fatalement à universaliser cet antique privilège de l'instruction? C'est-à-dire que le monde entier conspire pour le Socialisme. Est-il aucune puissance de force à détruire ce majestueux concert de toutes les énergies humaines? Les plus intelligents parmi nos adversaires n'y comptent pas. L'expérience qui se fait en ce moment sous leurs yeux ne leur permettrait pas cette illusion. Les journaux de la réaction ont laissé percer l'effroi dont les représentants en vacances ont été saisis à la vue des progrès du socialisme dans les campagnes. Les plus habiles se tiendront pour satisfaits si le vieux monde dure autant qu'eux-mêmes. Ces grands politiques n'ont pas d'ambition plus haute. C'était celle de Metternich. Auront-ils plus de succès que ce maître? Une spirituelle revue a raconté en images l'histoire de M. Réac : les derniers tableaux figuraient la progéniture de cet honorable citoyen; tous ses enfants naissaient socialistes! On voit des individus revenir aux croyances de leur jeune âge après s'en être écartés; ce cas édifiant est sans exemple dans l'histoire des peuples; notre époque n'est pas appelée à le fournir. Non, on ne fera pas remonter vers sa source le fleuve géant de la civilisation, l'homme ne manquera pas à sa nature, l'humanité ne fera pas faillite à sa destinée.

Soldats de la Destinée, nous servons une cause invincible!

VICTOR MEUNIER.

CE QU'IL FAUT PENSER DE M. THIERS.

On lit dans le *Journal du Havre*, reproduit ce matin par le *Crédit* :

Comme le *Journal du Havre* a le premier livré à la publicité l'appréciation peu bienveillante et peu mesurée de M. Thiers, au sujet de la candidature de M. Napoléon Bonaparte, nous nous trouvons sous le coup du démenti opposé par M. Thiers aux allégations de M. Bixio, et que le duel n'a pu effacer; ce démenti, nous ne pouvons l'accepter, non plus, pour notre part.

Aussi, croyons-nous devoir, pour mettre de nouveau notre véracité à l'abri de tout soupçon et de toute contestation, reproduire la pièce suivante, dont l'original est toujours entre nos mains, et que nous avons déjà publiée en temps et lieu.

« Il nous est pénible d'intervenir dans le débat qui » s'est élevé dans les journaux, au sujet d'une con- » versation qui a eu lieu, le 2 novembre dernier, » chez M. THIERS, entre lui et nous.

» Nous devons à la vérité de faire connaître les » propres expressions de M. THIERS.

» Après plusieurs pourparlers sur la situation des » affaires politiques, il a été question de la candida- » ture à la présidence de la République; M. Thiers » nous a dit alors : « Que la présidence de M. Louis » BONAPARTE serait HUMILIANTE pour la France. »

« M. REYDELET lui ayant demandé s'il nous au- » torisait à faire connaître cette opinion dans le pu- » blic, il y a consenti pleinement.

» Havre, le 9 décembre 1848.

» Signé : J. ANCEL.

» Ed. REYDELET, représentant à Paris

» le maire d'Ingouville.

» Louis VIDAL, maire de Graville.

» Vu par le maire, pour légalisation des signatures ci-dessus, » A. BERTIN, adjoint. »

On le voit : cette attestation porte la signature de MM. Jules Ancel, ancien maire du Havre, et actuellement représentant du peuple; Reydelet, délégué de l'administration municipale d'Ingouville, et Vidal, maire de Graville.

Après l'incident regrettable qui s'est produit à ce propos, on comprendra la réserve qui nous empêche de pousser plus loin nos observations; nous nous bornerons donc à opposer cette déclaration si précise aux souvenirs, infidèles nous le voulons croire, de l'ex-ministre du 1er mars.

Comprend-on maintenant que M. Thiers ait eu l'aplomb de démentir M. Mathieu de la Drôme! Comprend-on que M. Thiers ait proposé un duel à M. Bixio pour soutenir une fausseté! M. Thiers acceptait donc la chance de tuer un homme plutôt que d'avouer la vérité, plutôt que de reconnaître des paroles qu'il a incontestablement prononcées! Quelle responsabilité que celle de risquer un homicide dans de pareilles conditions!

Exploitation du Pape.

Nous ne pouvons maîtriser notre indignation quand nous entendons les honnêtes et modérés vanter le libéralisme de Pie IX, les intentions progressives de Pie IX, et faire sonner bien haut les garanties données par ce pape à la liberté.

Au début du règne de Pie IX, lorsque ce libéralisme semblait sincère et se manifestait par des actes, les conservateurs, alors au pouvoir, entravaient Pie IX par tous les moyens, le blâmaient dans leurs journaux et à la tribune, lui faisaient souffler des conseils rétrogrades par leur diplomatie, et poussaient la défiance, l'hostilité presque à son égard, jusqu'à interdire à Paris, dans les concerts publics, l'exécution de l'*Hymne à Pie IX*.

On a combattu le libéralisme pontifical tant qu'on l'a cru sérieux et sincère. On exploite aujourd'hui ce libéralisme, parce qu'on sent qu'il n'existe plus et qu'il ne renaîtra pas de ses cendres.

Le discours de M. Odilon Barrot a offert au public le spectacle d'un habile patineur qui se jette tantôt à droite, à gauche, en avant et en arrière. On a remarqué avec beaucoup d'intérêt que cet exercice était dirigé par les sourires et les œillades de M. Molé. L'orateur, à chaque nouvelle passe, jetait les yeux sur son honorable collègue, qui lui faisait signe d'aller en avant, en arrière. M. Thiers servait d'intermédiaire à cette communication, qui n'avait de valeur qu'autant qu'il la confirmait par un geste de tête.

Ce que prouve la guerre.

Si le duel ne prouve rien, la guerre, qui est le duel en grand, n'a pas plus de valeur démonstrative. Exemple : *Les Romains ne veulent plus de pape temporel*; ils ont pour cela de bonnes raisons. Le pape a trahi la cause de l'indépendance italienne en refusant de s'associer à la guerre nationale contre les Autrichiens; les Romains ne l'ont pourtant pas chassé, mais il a fui Rome avec l'espoir de laisser derrière lui la guerre civile, les déchirements intérieurs, et d'être bientôt rappelé par un parti. Rome a vu sa retraite avec plus d'indifférence encore que Paris n'en avait témoigné à Louis-Philippe fugitif. Trompé dans ses calculs, manquant de parti, voyant avec désespoir l'ordre se rétablir sans lui et la République se fonder, le pape fait appel à toutes les artilleries étrangères, afin d'apprendre à son bon peuple que si l'Eglise a horreur du sang, ce n'est point du sang versé dans son intérêt temporel. Rome est assiégée, bombardée; les consuls étrangers qu'elle renferme sont étonnés d'avoir besoin de rappeler à une armée française le droit des gens qui protège les monuments, la vie des enfants et des femmes. Le bastion n° 8 est rempli par les cadavres de malheureux mis à mort, parce qu'ils sont républicains, c'est-à-dire en communion politique avec le peuple de Paris.

Et, après ces tristes scènes, on en reviendra toujours au point de départ, c'est-à-dire qu'à moins d'une occupation éternelle, il faudra subir les conséquences de ce grand fait : *les Romains ne veulent plus de pape temporel*.

ITALIE.

LA LIBERTÉ A ROME!

Le *Censeur*, de Lyon, publie une correspondance de Rome, 9 octobre, d'où nous extrayons quelques passages.

Après avoir rappelé l'ordonnance qui défend de chanter dans les rues et les cafés de Rome, la correspondance s'exprime ainsi :

« Les réunions, comme l'ordonnance le constate, n'ont pas perdu un seul jour leur caractère pacifique, et les chants, je puis vous le garantir, ne sont ni des appels aux armes ni à la révolte; mais cette pauvre population est folle de douleur, et elle se plaint. Il n'y a pas une famille qui ne soit atteinte dans quelques-uns de ses membres; vous ne trouverez, sauf quelques palais princiers, ni un hôtel, ni un galetas où la proscription ne soit venue frapper. Aussi, quand le carosse doré d'un cardinal passe sur le Corso, de la rue, des cafés, des fenêtres s'élève aussitôt quelque hymne funèbre, chanté en chœur par tous, hommes, femmes et enfants; sublime et touchant adieu à la mémoire de ceux que l'exil a pris, que les cachots renferment ou que les balles ont frappés.

» Ce sont les cris de la douleur, du sang et des morts, que les éminences rouges veulent éteindre, dans la crainte sans doute qu'ils ne montent jusqu'à Dieu; ce sont les frères, les enfants, les épouses et les sœurs de leurs victimes, statues vivantes du Commandeur, que les don Juan de la sacristie ne veulent plus voir s'élever devant eux, qui leur font peur à voir, qui leur donnent froid au cœur.

» C'est là le secret de cette défense incroyable de chanter *dans les cafés*. Que M. Le Rouxeau ne défend-il aussi aux parents des proscrits de se montrer dans les rues quand les cardinaux passent?

» O gouvernement paternel des papes!

» Rome se dépeuple à vue d'œil : tous les membres de l'assemblée constituante, ceux même qui votèrent contre la déchéance de Pie IX, sont déjà partis. Une foule d'officiers de l'armée républicaine, tous les employés supérieurs de l'ancien gouvernement, les anciens condamnés politiques, et même de simples particuliers, qui ne s'étaient mêlés de rien, se savent désignés aux vengeances saintes pour leurs opinions et leur influence, tous émigrent en masse; c'est un spectacle touchant d'assister le matin au départ des diligences qui vont à Civita-Vecchia.

» Ceux des proscrits auxquels leur fortune permet de vivre à l'étranger, emmènent pour la plupart leurs familles, nouveaux camisards auxquels l'intolérance refuse encore une fois la terre et le soleil; ceux-là souffrent aussi, plaignons-les, car ils portent au front, comme ceux qui s'en vont seuls et pauvres, le signe du dévoûment et de la liberté. Mais ce qu'il y a de plus déchirant, c'est de voir ces derniers, dont le travail seul ou l'emploi soutenait leurs familles, accompagnés jusqu'aux portes de la ville par les femmes, les enfants et les mères. Leurs amis n'ont pas même la consolation des derniers moments; les familiers du saint-office sont là, épiant partout un adieu trop sympathique, une poignée de main qui dirait trop. »

LA TERREUR ROYALISTE A NAPLES.

On écrit de Naples, 10, au journal *réactionnaire* la *Legge* :

« Les arrestations continuent : Ferdinand Caraffa, comte d'Andria, excellent jeune homme, est en prison. Il est le descendant de l'illustre Hector de Ruvo, un des héroïques martyrs de 1799, et il n'est coupable que d'aimer son pays et la liberté. — Le vénérable archidiacre Cagnazzi, ex-député, plus que nonagénaire, est aussi en prison. Il répondit à ceux qui l'engagèrent à fuir qu'il était près du tombeau et qu'il ne craignait point les persécutions.

» Aucun âge n'est épargné. Le fils de Casale, emprisonné aussi, n'a que 12 ans. Le monde civilisé ne voudra pas ajouter foi à ces monstruosités. Ce sont cependant des faits dont nous sommes condamnés à être spectateurs. Il ne manque plus que d'arrêter les femmes.

» Vous serez peut-être curieux de savoir de quelle manière le gouvernement justifie les arrestations de tant d'innocents.

» En payant de faux témoins, le crime n'existe pas, on l'invente. Le frère du pauvre Spaventa était instituteur de la famille du prince Pignatelli-Strongoli, et venait en aide à son infortuné frère. Le gouvernement, pour se venger de cet acte dicté par la nature et l'humanité, a forcé le prince à congédier son instituteur.

» Ces faits vous diront, mieux que le discours le plus éloquent, à quoi nous sommes réduits, nous autres malheureux Napolitains. Que l'Italie et l'Europe connaissent du moins nos souffrances inouïes. L'ex-député, marquis Octave Tuppati, qui a passé tant d'années dans les fers, est heureusement parvenu à prendre la fuite. »

Quelques rassemblements ont eu lieu le 14 à Florence, à la suite d'arrestations opérées par les Autrichiens; les factionnaires autrichiens ont fait feu, beaucoup de personnes ont été blessées.

—On écrit de Toulon, à la date du 17, que le vice-amiral Parseval-Deschênes, qui commande l'escadre, était venu ce jour-là à Toulon à bord de la corvette à vapeur *le Caton*, mais qu'ayant reçu un pli pressé, il était reparti le jour même pour les îles d'Hyères, et que le départ a dû avoir lieu le 17, quoique le temps fût peu favorable.

« L'escadre est composée des vaisseaux *le Friedland*, à trois ponts, monté par le vice-amiral commandant en chef; *le Jemmapes*, monté par le contre-amiral Vaillant, commandant en second; *l'Inflexible*, commandé par M. Monléon, capitaine de vaisseau; *l'Hercule*, commandé par M. Maissin, officier du même grade; le *Jupiter*, commandé par M. Aubry Bailleul, id.; *l'Iéna*, commandé par M. Larrieu, id.; de la frégate à voiles *la Psyché*, de la frégate à vapeur *le Descartes*, et de la corvette à vapeur le *Caton*; ces divers navires, montés par 8 000 hommes d'équipage, et portant 600 pièces d'artillerie.

» L'opinion générale à Toulon est que la flotte se rend dans le Levant. A bord de la flotte, on croit qu'elle va d'abord à Naples, pour y prendre le pape et l'escorter jusqu'à Rome.

» Le bâtiment à vapeur *la Chimère* est parti le 17 pour Civita-Vecchia, avec courrier ordinaire, mais avec des dépêches pour le commandant en chef de l'armée d'occupation. »

ALLEMAGNE.

UNE OPINION HONNÊTE ET MODÉRÉE.

Sous ce titre, *Exécutions militaires*, la *Volkshalle allemande*, journal de Cologne, publie un long article où non-seulement elle approuve toutes les exécutions et le atrocités commises par l'Autriche, mais où elle provoque encore de nouvelles *rigueurs salutaires*, dans l'intérêt *de la société*. Elle ose invoquer même à ce propos la maxime : *Salus populi suprema lex esto*. Plus loin, elle dit que la force armée doit être l'*ultima ratio* des gouvernements. Enfin, elle termine par ces mots, qui résument, pour ainsi dire, tout l'esprit de cette feuille : Qu'on nous montre donc les *beaux* fruits que *de nos jours* a porté une *amnistie* quelconque. Si on nous les montre, nous nous en ferons avec plaisir les champions! »

— On lit dans la *Voix du Peuple* de Marseille :

« Hier matin est arrivée dans notre port, venant de Civita-Vecchia, la frégate à vapeur *le Narval*, ayant à son bord une batterie d'artillerie et une compagnie de pontonniers, qui faisaient partie de l'expédition de Rome. L'arrivée de ces militaires semble confirmer la nouvelle du retour prochain de notre armée d'Italie. *Le Narval* avait aussi à son bord le général Regnault de Saint-Jean-d'Angély. Ce bateau à vapeur a dû repartir la nuit dernière. »

Un prisonnier français, dans le duché de Bade, nous adresse la lettre suivante, qui révèle les traitements affreux dont ses compagnons et lui sont l'objet de la part des autorités restaurées, et l'indifférence parfaite de notre gouvernement à l'égard de ces courageux républicains.

Rastadt, le 15 octobre 1849.

Citoyen Rédacteur,

J'ai l'honneur de vous informer que tous les prisonniers étrangers au duché de Bade ont été tous réclamés par leurs gouvernements respectifs; les Badois même vont être élargis sous peu de jours; pourquoi la France ne fait-elle rien pour nous? ignore-t-elle qu'il y a des Français ici, c'est ce que je ne sais pas.

Après la capitulation de la ville de Rastadt, dont on n'a respecté aucun article, nous fûmes enfermés pêle-mêle dans des trous de casemates où on nous laissa 48 heures sans manger ni boire; huit jours après on nous prit nos effets, notre argent, enfin tout ce que nous possédions, prétextant que c'était volé dans les caisses de l'Etat; le général prussien avait donné sa parole aux parlementaires qu'il ne serait porté aucune atteinte à la propriété (parole digne d'un général prussien). Le nom de cet officier est le comte de *Lagroeben*, lieutenant-général. Depuis, nous ne sommes plus considérés comme prisonniers de guerre, on nous accuse d'infidélité et de haute trahison; je viens vous demander lequel de nous a juré fidélité au grand-duc de Bade. On nous traite comme brigands, assassins, etc., etc. On n'entend toute la journée que ces mots répétés par l'officier et les simples factionnaires : *Tuez ces chiens, ces voleurs*.

Un officier supérieur m'a craché à la figure, parce que je suis Français; un autre m'a menacé de vingt-cinq coups de bâton, parce que je lui répondis en français.

Cette manière de *knout* est déjà en vigueur ici.

38 condamnations à mort ont déjà eu lieu, et 52 condamnations à 10 ans de travaux forcés; il n'y a que ces deux punitions à attendre.

J'ai adressé plusieurs réclamations à notre ambassadeur à Carlsruhe, ces lettres n'ont pas été expédiées; j'ai donc écrit, il y a quelques jours, au ministre des affaires étrangères, en lui donnant tous les détails. Cette lettre est arrivée à destination, j'en suis sûr; vous verrez par là si le gouvernement se décidera à faire quelque chose pour nous.

UN PRISONNIER FRANÇAIS.

Revue de la Presse parisienne

DU 20 OCTOBRE.

Le *Dix Décembre*, journal de l'Elysée, désavoue en ces termes M. de Tocqueville :

On peut avancer, sans crainte d'être démenti par tout homme intelligent, qu'il y avait moins de dangers dans le rapport de M. Thiers, carrément posé, dogmatiquement affirmé, que dans les entortillages du discours de M. de Tocqueville; en un mot, le peuple préfère les allures d'un homme qui le brave aux supercheries d'un ministre qui le trompe.

Hier, le gouvernement a perdu la première manche en ce qui touche le peuple, non pas le peuple des rues, le peuple des faubourgs seulement, mais le peuple qui donne six millions de suffrages à celui qu'il choisit.

Le *Dix Décembre* loue M. Victor Hugo, traite M. de Montalembert de sacristain, et menace la majorité de *troubles fâcheux*.

L'*Assemblée nationale* déclare qu'on lui rapporte des faits d'*une nature inquiétante*.

On parle, en effet, d'un 18 brumaire, mais nous n'y croyons pas. Ce qui est certain, incontestable, c'est que la politique de la France dans la question romaine changera. On lit dans la *Presse* :

En résumé, le discours de M. Victor Hugo est plus qu'un succès; c'est l'affranchissement du président de la République. L'esclavage déplorable dans lequel la coalition de l'intrigue et de la peur tenait

Louis-Napoléon Bonaparte, vient d'être brisé par la puissance de l'éloquence.

Après le renversement de la République romaine, l'exécution de la lettre du président serait peu de chose sans doute, mais entre cette lettre et le *proprio motu*, nous n'hésiterions pas ; ce serait un commencement de consolation pour la France démocratique. L'impérieuse nécessité d'un changement de politique à Rome s'est encore formulée dans le discours du général Cavaignac, apprécié ainsi par la *Presse* :

M. Cavaignac parle aujourd'hui comme M. Ledru-Rollin parlait le 11 juin. C'est la même opinion dans un autre langage, et sauf l'appel aux armes. M. le général Cavaignac a déposé, sans s'en douter, en faveur des accusés de Versailles. Encore un témoin qui va contrarier M. Baroche !

JOURNAUX DU 21.

L'Opinion publique reproduit cette thèse, que dans la question romaine la minorité devait se soumettre purement et simplement à la majorité, dont le vote termine en dernier ressort toutes les questions politiques. Mais, encore une fois, l'Assemblée actuelle n'est pas *constituante*, elle est *législative* ; et sa majorité, fût-elle même unanime, n'est armée d'aucune espèce de pouvoir contre le texte de la Constitution. Par quels moyens la faire rentrer dans son rôle législatif si elle attente aux principes constitutionnels?

Aucun journal de la majorité n'a jamais pu le dire. Répondez à cette question... si vous pouvez.

Nous trouvons dans la *Voix de la Vérité* ces lignes odieuses.

On lit, dans une lettre écrite de Vienne, les détails suivants, *qui expliquent les motifs de* LA RIGUEUR dont le gouvernement a usé envers le comte Bathyani :

On a usé de rigueur envers lui ; c'est-à-dire, on l'a pendu, puis on a confisqué ses biens en plongeant sa femme et ses enfants dans la misère. Et vous vous dites chrétiens, vous qui trouvez une excuse pour ces horreurs ! Au surplus, la *Voix de la Vérité* est un journal de sang qui s'est déjà fait connaître en célébrant dans tous leurs détails, le bombardement, de Rome et les égorgements du bastion n° 8, avec une joie d'inquisiteur ou de héros de la Saint-Barthélemy.

Nous opposerons à la *Voix de la Vérité*, non pas un journal démocratique, mais ces lignes noblement indignées que nous empruntons à la *Gazette de France*.

Nous devons remercier M. Victor Hugo de s'être rendu l'organe, non-seulement de la France, mais de l'humanité, en flétrissant la réaction cruelle exercée par les Autrichiens sur les Hongrois, qu'ils n'ont pu vaincre.

Ces actes d'une basse et odieuse vengeance, ces exécutions ignominieuses appliquées à des généraux et à des chefs militaires qui ont eu la gloire de tenir en échec, pendant longtemps, les forces de deux empires, sont une honte pour le gouvernement et les généraux de l'Autriche. En traitant comme de vils bandits les héros de l'insurrection madgyare, ils nous feraient croire que l'armée autrichienne a été vaincue par un ramas de misérables : qu'est-ce que la gloire des armes impériales peut gagner à cela ?

L'Autriche, par cette barbarie sauvage, s'est montrée en arrière de trois siècles à l'égard des autres nations: elle est au dessous de l'Europe méridionale, et elle prétend la dominer !

L'*Assemblée nationale* elle-même a trouvé quelques paroles de blâme pour les lâches vengeances de l'Autriche. Et ce sont des journaux de prêtres, qui ne craignent pas de se montrer satisfaits !

On lit à ce sujet dans la *Liberté* :

M. de Montalembert a osé dire que les excès de la démagogie l'avaient dégoûté de la liberté.

Croit-il donc que les boucheries de l'Autriche ne sont pas faites pour dégoûter de la *modération* ? Soyez donc *modéré* pour approuver de pareilles infamies !

L'*Univers* célèbre les dernières invectives de M. de Montalembert contre la liberté des nations avec autant d'enthousiasme que ce journal célébra jadis le *magnifique discours* contre la Suisse en particulier, et contre la démocratie en général; discours accueilli dans la chambre des pairs avec une faveur qui justifia si complètement le licenciement dédaigneuxde cette assemblée par le Gouvernement provisoire.

NOUVELLES DE LA GUADELOUPE.

Nous lisons dans le *Progrès*, journal républicain de la Pointe-à-Pitre :

Quel est le blanc qui a péri dans le prétendu massacre de Sainte-Rose, Port-Louis et Marie-Galante? La coterie n'ose répondre ; nous répondrons pour elle : AUCUN.

A quelle classe appartiennent les individus poursuivis pour avoir froidement assassiné, le lendemain des événements de Marie-Galante, sur l'habitation Des-Basses, un malheureux sans défense ?

A la classe BLANCHE, fanatisée par le souffle de l'*apôtre de la Conciliation*.

Le même journal proteste contre des destitutions qui paraissent systématiques, et dont les hommes de couleur sont victimes, et de plusieurs arrestations illégales de noirs. On fait mille difficultés pour donner aux nouveaux affranchis leurs patentes de liberté qui sont leur titre électoral.

Tout cela ne fera pas nommer M. Bissette.

VOIX DE LA CAPTIVITÉ.

Sainte-Pélagie, le 20 octobre 1849.

Au citoyen rédacteur de la *Démocratie Pacifique*.

Citoyen,

Nous vous prions d'insérer dans votre journal le fait suivant : on ne saurait, nous pensons, lui donner trop de publicité.

Les détenus politiques de Sainte-Pélagie, ne pouvant résister plus longtemps au régime homicide qu'on leur impose, se sont vus obligés de refuser, à partir d'aujourd'hui, les aliments insuffisants et insalubres qu'on leur distribue.

A compter de ce jour, ils ne recevront plus rien de l'administration. Ils se condamnent eux-mêmes au pain et à l'eau, plutôt que de subir le lent empoisonnement qui détruit leur santé.

Salut et fraternité.

Les membres de la commission des détenus politiques,

TH. BOUAS, DESTÉRACT, ROGER, GENILLER, DELENTE, MERLET, ROQUET.

Citoyen rédacteur,

Je viens protester de toute la force de mes convictions contre l'acte odieux commis à mon égard par le directeur de la prison de Sainte-Pélagie ; je serai bref ; voici les faits :

« Arrêté après les événements du 13 juin, sous l'inculpation de complot, je fus condamné, le 21 août, à deux mois de prison comme détenteur d'armes de guerre. Le 20 de ce mois étant le jour de l'expiration de ma peine, je fus donc appelé au greffe de ladite prison pour être mis en liberté; le greffier crut qu'il était de son devoir de me faire FOUILLER ; sur mon refus, basé sur le côté inique de cette vieille tradition, le directeur intervint, et anima la discussion par des paroles imprudentes et injurieuses ; fort de mon droit, je me permis de lui présenter quelques observations qui tendaient à lui faire comprendre qu'en ma qualité de détenu politique je ne devais pas être soumis aux mêmes mesures vexatoires que les malfaiteurs ; là-dessus il m'apostropha de la manière suivante : *B..... de drôle, je vais te faire mettre au poste !* Après cette grossière injure, il envoya chercher la garde au poste voisin, et je me vis sur le point d'être incarcéré de nouveau. Mais, après avoir compris que ces insolentes menaces ne m'effrayaient pas, et que j'étais décidé à pousser cette affaire plus loin, il se ravisa et me fit mettre en liberté. Tout ce que je dis ci-dessus est l'exacte vérité, et pour preuve on peut questionner les citoyens Bouas et Destéract, qui se trouvaient présents. Il ne m'appartient pas de qualifier de semblables faits ; leur description seule suffit pour prouver combien est *honnête* la conduite des geôliers-administrateurs de la République bourgeoise.

Salut et fraternité. MARLE FILS.

Paris, 21 octobre 1849.

Revue des Départements.

LES TRISTES,

Elégies du Courrier de la Gironde.

Depuis que la Gironde a élu un représentant démocrate, le *Courrier-Calomnie* perd l'appétit. Il essaie bien encore un peu de mordre, mais ce n'est que du bout des dents : il est tout à sa douleur. Ecoutez-le :

« C'est fâcheux ! l'œuvre de deux ans est à recommencer. Il faut la refaire; la défaite doit nous avertir de nos fautes et nous apprendre à vaincre.

» Nous marcherons dorénavant dans notre ligne, sans consulter des alliés douteux....

» Du reste, ce qui se passe et les agressions inouïes dont nous avons été l'objet, *ne nous feront pas cesser d'être modérés ; notre polémique ne sera pas plus passionnée aujourd'hui qu'hier.* »

Vous l'entendez : le *Courrier de la Gironde* continuera d'être *aussi modéré*... Que ne peut la douleur sur les âmes les plus fortes !...

Nous lisons dans la *Tribune de la Gironde* :

« Pour essayer d'amoindrir, aux yeux de ses lecteurs, le triomphe de M. Lagarde, de ce *démolisseur de la société, qui va pousser au pillage des propriétés* et *faire tomber les têtes* des amis du *Courrier*, cet honorable journal fait des efforts surhumains pour dissimuler, par d'ingénieuses mais peu véridiques combinaisons de chiffres, l'humiliante défaite de son parti. C'est une puérile satisfaction que nous n'avons pas le courage de lui disputer. Nous lui ferons seulement remarquer que sa fidèle commune de Sainte-Terre, qu'il oppose au vote imposant de Bordeaux, et qui au 10 décembre avait voté comme un seul homme pour le candidat de la rue Esprit-des-Lois, a été atteinte, elle aussi, par le souffle contagieux de la démocratie. Quatre-vingt-trois voix sur trois cents se sont portées sur le candidat républicain. C'est un symptôme décourageant pour la rue Esprit-des-Lois. Aux prochaines élections, les braves pêcheurs qui composent la population de Sainte-Terre auront été éclairés sur les charlatans qui ont abusé de leur ignorance, et ils voteront comme un seul homme en faveur de la République.

» Nos amis remarqueront le changement presque complet de plusieurs communes rurales, dont le vote jusqu'ici avait été hostile à la République. »

COLONIE DE L'UNION AGRICOLE DU SIG.

Nous lisons dans l'*Aveyron républicain* :

Tandis que chez nous, dans ce beau pays de France, sur cette terre classique du progrès et de la liberté, le principe de l'association domestique agricole a tant de peine à conquérir droit de cité ; tandis que l'on traite de fous, d'anarchistes, de barbares, de destructeurs de la propriété, ceux qui parlent d'association, et qui font la critique (elle est si aisée) de l'isolement des forces et du morcellement du sol, il n'est pas sans intérêt de suivre le développement de ce principe si négligé, si incompris par tous nos beaux diseurs et savants brévetés, loin du contact des passions politiques et de la rivalité des partis.

L'Union agricole du Sig est une société civile de colonisation, fondée par ordonnance du 8 novembre 1846, et qui a pour base l'*association du travail et du capital*.

A ce titre, cet établissement, qui a toute notre sympathie, appellera souvent notre attention ; bientôt nous pourrons initier nos lecteurs à tout ce qui se rattache à cette création sociale. Pour le moment, et faute de documents complets, nous nous bornerons à faire connaître sa situation agricole au commencement de l'année de culture 1849-1850.

L'Union possède en attelages, pour labours et transports, 16 chevaux, 14 bœufs, 1 mulet.

Son troupeau s'élève à 125 bêtes à cornes, 257 bêtes à laine, 23 chèvres, 2 boucs, 309 porcs.

Ses cultures comprennent :

Vignes.—16 hectares plantés. Ces vignes sont partie en plaine et partie en montagne ; elles sont de variétés différentes; 35,000 plants en pépinière sur 23 ares sont prêts à être mis en place aussitôt la saison venue.

Tabacs. — 13 hectares. La première récolte est faite, la seconde est à faire. L'Union a obtenu l'année dernière une médaille à l'exposition d'Alger pour les tabacs ; cette année elle n'a pas exposé.

Luzernes. — 3 hectares. A l'aide de ces prairies artificielles, on parvient à assurer des fourrages frais aux bestiaux pendant les quatre mois de l'été.

Céréales. — 200 hectares sont préparés et prêts à recevoir la semence. Ce chiffre, déjà élevé pour une exploitation qui date de trois ans, ne représente pas toute la quantité des terres défrichées.

Jardin et pépinière. — 17 hectares. Le jardin suffit non-seulement aux besoins de la colonie, mais il pourrait également alimenter Saint-Denis et sa garnison, si besoin était.

La pépinière renferme plus d'un million de plants d'arbres fruitiers et forestiers acclimatés en Algérie. Dès l'année dernière, l'Union a pu livrer au commerce cent mille pieds de purette et trois mille pieds d'arbres d'essences diverses.

Plantations. — Vingt-cinq mille arbres sont en trou ; les plus jeunes auront bientôt un an de plantation ; ils ont, par conséquent, traversé la période la plus délicate. Les directeurs de l'Union ont l'intention de couvrir d'arbres fruitiers et forestiers une grande partie de leur concession. L'olivier jouera le rôle principal dans ces plantations.

Outre les bâtiments et les barraquements provisoires par lesquels l'établissement a dû commencer, l'Union possède en constructions définitives : une auberge, un moulin à deux paires de meules, un mur d'enceinte en pierres de trois mètres soixante centimètres d'élévation, une porcherie, etc.

Des ateliers de forgeron, maréchal-charron, tailleurs de pierres, charpentiers, menuisiers, maçons, fonctionnent en permanence.

Une tuilerie, une briqueterie, plusieurs carrières, fours à chaux, sont en pleine exploitation.

La situation de l'Union est donc bonne. Il a été déjà fait beaucoup en trois ans; de plus grandes choses restent à faire, mais l'avenir est là.

Pour notre compte, nous ne saurions trop féliciter les administrateurs de l'Union au sujet de la prudence avec laquelle ils opèrent. Plus sages que tant d'autres, ils ont compris qu'avant de jeter des capitaux considérables dans des constructions, il fallait confier des écus à la terre, pour récolter après avoir ensemencé; aussi, contrairement à toutes les créations agricoles tentées en Algérie, l'Union a-t-elle donné des produits dès les premières années.

FAITS DIVERS.

On lit dans le *Républicain de la Moselle* :

« Une terrible exécution, digne des mauvais temps de la barbarie, vient d'avoir lieu à notre frontière, à Sarrelouis. Trois soldats prussiens ont été passés par les armes ! Leur crime? Ils avaient refusé de tirer sur leurs frères, sur le peuple, dont ils avaient conservé les sentiments malgré la livrée des despotes.

» Cette exécution a été accompagnée de circonstances atroces : les trois cercueils qui devaient renfermer les trois cadavres avaient été portés sur le lieu du supplice, et tour à tour chacun des trois condamnés dut assister à l'enterrement de celui qui venait d'être frappé; on raconte, chose horrible à dire, que dans les soubresauts de l'agonie, l'un d'eux parvint à briser son étroite et dernière demeure. Il y avait dans ces trois victimes un père de quatre enfants! Pauvres orphelins, ils auront un jour un terrible compte à demander aux assassins de leur père.

» La population de Sarrelouis s'est soulevée d'indignation : des fleurs ont été jetées sur les tombes de ces tristes victimes. Aujourd'hui une morne stupeur règne chez nos sympathiques voisins, et leurs malédictions poursuivent les auteurs de ces cruautés inouies. »

— On écrit d'Epernay, en date du 17 octobre :

« Le parti démocratique grossit tous les jours dans notre pays, grâce à l'infatigable dévouement des patriotes qui redoublent d'ardeur à chaque nouvelle tracasserie. Ai, qui avait compté 30 ou 40 votes démocratiques aux élections de la constituante, en a eu 172 à celle de la législative. A Epernay, s'il fallait voter demain, on en trouverait peut-être 1 500 sur 2 000. »

— Tout Paris a remarqué un pauvre fou que l'on rencontrait chaque jour à la Bibliothèque nationale et aux Tuileries, habillé de rouge et de jaune, le chapeau couronné de fleurs.

Il s'appelait *Carnavals.* C'était un professeur célèbre de langue italienne, devenu fou, il y a vingt ans, sous le coup d'un terrible désespoir d'amour. Avant-hier vendredi, à onze heures du soir, il est mort à l'hospice Beaujon d'une chute qu'il a faite il y a quelques jours dans la rue Saint-Honoré.

Il était sans fortune, proscrit de Naples, où pourtant habite sa famille, noble, riche et puissante.

— On lit dans la *Constitution des Pyrénées*, du 18 :

Deux compagnies du 65e sont parties, hier matin, de Pau pour Tarbes. Ce départ paraît avoir été motivé par quelques troubles qui auraient éclaté à Labarousse (arrondissement de Bagnères). Le préfet du département s'est transporté sur les lieux, et c'est sur sa réquisition que des forces lui ont été envoyées. Nous manquons de détails.

— A l'Institut polytechnique, n. 16, passage Jouffroy, mardi soir, à 9 heures, M. Mène commencera un cours de chimie.

— Hier, à midi, une pierre s'est détachée de l'entablement de la galerie du Louvre, sur le quai, au dessus du corps-de-garde qui fait face aux bains des Tuileries ; elle a atteint un passant qui est tombé sur le coup, à quelques pas du factionnaire qui se promène toujours à cet endroit. Le blessé n'a eu que de fortes contusions, son chapeau ayant amorti le coup.

PLACE DES SOUPIRS. — C'est ainsi que la place de Bourgogne vient d'être baptisée, et elle mérite bien son nom depuis qu'elle est devenue la salle d'attente des solliciteurs qui ont affaire aux représentants.

Le matin vous êtes allé au domicile d'un représentant, et là, soit qu'il fût sorti ou occupé, on vous a dit que vous le trouveriez à l'Assemblée ; lui-même vous y a donné rendez-vous. — Vous allez donc au palais, et quand vous vous présentez à la *bonne* porte, un gardien vous demande : « Votre carte ? — Je n'en ai pas ; je désire parler à M. ***. — On n'entre pas ! — Mais il m'a donné rendez-vous. — Avez-vous une lettre de lui? — Non. » Déjà un sergent de ville est intervenu, vous a pris par le bras en vous priant de ne pas obstruer le passage. — Mais le gardien, qui est bon enfant, vous retient et continue ainsi : « Puisque vous n'avez pas de lettre, écrivez-en une chez le marchand de vins ; vous me la donnerez, et vous attendez là. » Ce *là* est au pied de la balustrade qui entoure la statue des droits de l'homme, et où chaque jour on voit 60 à 80 personnes qui attendent, la pluie sur la tête, la boue aux pieds ; trois sergents de ville les alignent.

La lettre écrite et remise, vous allez *là*, et si vous avez le bonheur de n'y être que deux heures, vous pouvez vous regarder comme très heureux. Beaucoup y restent jusqu'au soir et encore le lendemain.

Voici les chances que vous avez : 1° le représentant ne vient pas ce jour-là à la séance, et personne ne vous le dit; 2° il y est, mais dans le moment où votre lettre arrive, il prend un biscuit à la buvette et la lettre est mise à son casier qu'il ne regardera que le lendemain ; 3° il reçoit votre lettre et traverse nue-tête et sans parapluie la cour pour venir vous chercher *là*; alors vous n'avez attendu que deux heures, juste le temps d'aller à Montmartre et de revenir.

Les trois quarts des représentants ignorent la difficulté qu'on a d'arriver jusqu'à eux, et souvent il se trouve qu'eux-mêmes montent la garde dans la salle des Pas-Perdus, en attendant la personne à qui ils ont affaire, pendant que de son côté elle se morfond sur la place. Cette mesure a été prise, dit-on, pour empêcher les allées et venues dans les couloirs du palais. Ne pourrait-on pas au moins laisser entrer les solliciteurs sous un des cloîtres de la grande cour ? ils y seraient à l'abri et à portée des représentants.

ON NE MEURT PAS DE FAIM EN FRANCE ! — Ces malheureuses paroles de M. Dufaure ne sont que trop souvent démenties par les faits.

Lundi, 8, jour du terme pour les petits logements et réduits occupés par les malheureux, un ancien employé de l'administration des hospices de Paris, qui, depuis trois ans, avait été obligé de renoncer à son service à cause des infirmités graves dont il était atteint, S'EST PENDU dans le réduit qu'il occupait avec sa femme, faubourg Saint-Germain. Ce malheureux employé était tombé depuis trois ans dans la plus profonde misère ; depuis trois ans, on n'avait jamais vu, même pendant l'hiver, dans l'âtre de la cheminée de son réduit, *un peu de feu* pour réchauffer ses membres engourdis par la faim et le froid.

N'ayant plus aucune ressource, ne possédant plus rien, ni hardes pour se vêtir, ni linge d'aucune espèce, le désespoir s'est emparé de lui, et, trop fier pour demander l'*aumône*, il a préféré la mort par la *corde* !... Sa malheureuse femme a donné le SEUL DRAP QUI LUI RESTAT pour envelopper le corps de son infortuné mari. Le jour même de ce douloureux événement, il devait quitter la petite chambre où s'est accompli le suicide, car il avait reçu congé par HUISSIER. On comprend qu'en présence d'une misère si effroyable, ce malheureux ait voulu en finir avec la vie. On comprend que devant quitter son logement dans la matinée *par ordre d'huissier*, et ne sachant où aller coucher le soir, la pensée du suicide lui soit venue, et qu'il ait mis un terme à ses angoisses plus cruelles que la mort. Ce malheureux, qui appartient à une très honorable famille de province, avait à peine *quarante-huit ans*. Sa femme, qui est sans ressource aucune, est fille d'un ancien capitaine.

Voilà un triste et bien lamentable échantillon des misères sans nom que présentent tous les quartiers de Paris, les quartiers même habités par cette *aristocratie* qui regorge de richesses. Le suicide en question a eu lieu au milieu du *noble* faubourg habité par les *ducs*, les *marquis*, les *comtes*, etc., etc.

Qu'on demande à nos honorables gouvernants s'il n'y a pas quelque chose à faire pour améliorer le sort des classes pauvres, ils vous répondront : *On ne meurt pas de faim en France!* (*Temps.*)

PIÈCE CURIEUSE.

Voici une pièce qui nous arrive lithographiée.

A mes amis de toutes les opinions.

Je suis allé à Ems emportant la promesse d'être cru au retour sur les détails que je donnerais.

Cette promesse, faite par des hommes de bonne foi et d'opinions diverses, sera remplie, car je me charge de résoudre toutes les difficultés, tous les doutes qui se présentent maintenant à l'esprit des hommes honnêtes.

Sans ambition autre que celle de mériter le titre de bon Français, je l'ai prouvé, car 1830 m'a trouvé grenadier volontaire à Alger, 1re division de l'armée d'Afrique ; j'avais vingt-neuf ans.

Je mets au défi les hommes sensés, les publicistes les plus mordants de ne pas voir dans le prince destiné à être le chef d'une grande nation tout ce que peuvent exiger, d'un autre côté, les plus exigeants patriotes, les plus froids législateurs.

Jamais extérieur plus franc, plus ouvert, plus bienveillant; on voit que les souffrances l'ont trouvé calme, que les injustices l'ont laissé ferme dans la voie de conciliation que la Providence lui trace. Il faudrait le fiel d'un Ravaillac pour repousser la confiance qu'il inspire, toute l'inertie d'un bloc de pierre pour ne pas voir que l'amour de son pays en fera un grand roi, si le malheur de notre pauvre France n'en fait pas un martyr ou un héros.

A sa vue, toutes les turpitudes imprimées contre lui tombent, et l'on ne voit plus la nécessité même de les démentir, tant elles sont absurdes et dénuées de fondement.

Ses yeux inspirent la conviction sincère de surmonter tous les obstacles opposés par de basses passions au bonheur de tous les Français : à la pensée de tout ce que j'ai vu et entendu, ce que je dis me semble trop court et mal exprimé, mais je veux être bref ; enfin, pas un de vous qui ne fût disposé à mettre moins d'impartialité et plus de chaleur dans le jugement qu'il porterait de lui.

Quant à ces libertés que nous réclamons vainement de nos démagogues, son esprit les sait, son cœur les sent, et sa main, dont quelques braves ouvriers ont senti l'énergie, les donnera en temps et lieu.

Que vous dirai-je des représentants Léo Laborde, Favreau, etc., etc., qui sont venus voir si leur dévouement à la patrie n'était pas trop vif en présence du calme royal ? Rien autre chose que de vous faire connaître qu'ils ont reçu la recommandation de rester fidèles à leur mandat; que le prince applaudit à leur énergique patriotisme, à leur indépendance, si dignes de cette affection que le prince exprime avec tant de tact.

Un mot encore. Pas un de nous n'est revenu sans l'idée fixe dans l'esprit et dans le cœur d'être garant du duc de Bordeaux vis-à-vis de la France, et d'affirmer, la tête haute, ainsi que Dreux-Brézé, ce député que la tombe a enlevé à la célébrité pour le donner à l'immortalité.

Je réponds de l'amour de monseigneur le comte de Chambord pour la France, cœur pour cœur, corps pour corps.

A. DE THIEFFRIES.

28 août 1849.

La Revue des Réformes et du Progrès, et le Socialisme.

Chaque jour les doctrines du Socialisme comptent une nouvelle conquête. La lumière de la science sociale commence à pénétrer dans les régions jusqu'ici les plus inaccessibles à ses rayons bienfaisants.

Voici que le vieux Catholicisme d'Occident, auquel les pharisiens modernes se sont efforcé de présenter comme antipathiques les doctrines du Socialisme, commence à réfléchir, sur un côté de son aube séculaire, quelques rayons de la lumière sociale, rayons encore pâles et indécis, mais qui ne tarderont pas à se convertir en des torrents de lumière éclatante par leur mariage avec la lumière sociale, cachée depuis des siècles dans les flancs du Catholicisme.

Ce mariage, d'où naîtra le *Socialisme chrétien*, sera consommé, grâce aux efforts combinés des ouvriers socialistes et des ouvriers évangéliques, qui chercheront à dégager, de part et d'autre, les rayons les plus sympathiques de la lumière sociale et de la lumière chrétienne.

C'est donc un fait heureux à signaler aux vrais amis du Socialisme et de la Religion, lorsqu'on voit surgir des ouvriers évangéliques, cherchant à développer plus spécialement le côté socialiste du Christianisme, tandis que des ouvriers socialistes travaillent avec persévérance à développer le côté chrétien du Socialisme. Ces deux tendances, convergeant vers un but identique, qui est le *Christianisme social*, le *Socialisme chrétien*, hâteront l'œuvre de la génération sociale et religieuse du monde.

C'est pourquoi nous saluons avec bonheur l'apparition récente d'un organe religieux, qui s'est imposé la tâche spéciale d'allier la Démocratie et le Socialisme avec le Catholicisme, la *Revue des Réformes et du Progrès*, que nous avons déjà eu occasion de citer, et dont le rédacteur en chef est M. l'abbé Chantôme.

Cette revue, à en juger par les numéros qui ont paru jusqu'à ce jour, a pris une position toute nouvelle dans la presse religieuse. Elle s'est donné pour but de satisfaire à toutes les tendances de réformes les plus radicales qui se manifestent de nos jours, en tant que leur expression n'est pas en opposition avec la doctrine dogmatique et morale du Catholicisme.

Si l'on considère d'un côté le Catholicisme, non le Catholicisme formaliste, étroit, compressif, tel que nous l'ont fait les théologiens casuistes et l'ultramontanisme anti-démocratique, mais le Catholicisme libéral, large, conciliant, tel qu'on en trouve les traditions dans l'Evangile, chez les Pères de l'Eglise et dans les grands conciles ; — et de l'autre côté, le Socialisme, non le Socialisme haineux, négatif et violent, tel qu'il se manifeste chez certains sectaires de plus en plus rares, mais le Socialisme conciliant, positif, organisateur, tel qu'il se manifeste principalement dans notre école ; — et si l'on examine combien il existe de points de rapprochement, de coïncidence et de sympathie entre le vrai Catholicisme et le vrai Socialisme, — on ne peut douter que l'œuvre entreprise par la *Revue des Réformes et du Progrès* ne soit très possible et même très nécessaire, et l'on doit se dire que l'apparition de cette Revue remplit une véritable lacune dans la presse démocratique et socialiste.

Dans deux articles remarquables, signés par M. Calland, intitulés : *Fondement de la science sociale*, et qui doivent servir de base et de point de départ aux études socialistes de la *Revue des Réformes et du Progrès*, nous voyons avec plaisir poser, au point de vue plus spécial du dogme catholique, les doctrines fondamentales de notre école.

Voici quels seraient, suivant ce travail, en substance, les axiômes primordiaux de la science sociale.

« Il n'y a pas de hasard dans le monde : l'univers est une harmonie symbolique et vivante, conçue par une intelligence supérieure, dirigée par des lois infaillibles, et destinée à une fin providentielle. — Le principe constitutif de la vie et de l'univers est *l'unité*, et les lois conservatrices de l'unité sont l'*attraction* et l'amour.
» —La mission providentielle de l'humanité ne peut être que le perfectionnement du globe terrestre, son achèvement progressif, sa *direction intégrale*, selon les lois éternelles de la création. — La religion est le fondement de la science sociale. — La science sociale *ne saurait être différente* de la foi chrétienne. —*L'association*, conçue selon les lois de *l'harmonie universelle*, tel est le dernier mot de la science catholique et le premier mot de la véritable science sociale. —L'association humanitaire devra d'abord se réaliser par son *élément constitutif, la commune*, qui est le couvent catholique agrandi, perfectionné selon les besoins de notre époque, et ouvrant son sein à la famille chrétienne, se dilatant par les libertés conquises au prix de tant de révolutions politiques, s'enrichissant et s'embellissant par l'industrie, source du bien-être matériel. — Alors, constituées dans l'unité, les communes formeront des nations unitaires, et les nations unitaires alors fonderont sans difficulté l'unité politique du globe; car le même plan réglera l'ensemble, et le tout se réfléchira dans chaque partie. — Alors sera réalisée *l'harmonie sociale*. »

Le passage par lequel commence ce travail de la *Revue des Réformes et du Progrès* est une confirmation trop éclatante de nos principes, pour que nous ne le citions pas en entier.

« Est-il vrai que l'immortelle religion du Christ n'ait pour fin providentielle que l'éducation morale de l'individu, et en aucune sorte le développement progressif des sociétés humaines? qu'elle laisse les corps sans règle, les peuples sans guide, l'humanité sans but, et la terre sans destination religieuse au sein de l'univers? qu'interprétant au profit des maîtres ces paroles du verbe éternel : *Mon royaume n'est pas de ce monde* (1), elle abandonne sans pitié les nations aux caprices de César, et légitime ainsi la tyrannie des rois et les révolutions des peuples ? Ce qui, en d'autres termes, aurait pour signification absolue cette désolante conclusion : que le Christianisme est petit, faux et étroit, sans générosité pour ceux qui souffrent, sans connaissance des véritables besoins de l'homme, et sans rapport avec les lois de la création ; et qu'ainsi le Dieu de l'Evangile ne serait point le Dieu de l'univers?
» Ces étranges propositions, avancées chaque jour par d'ignorants docteurs ou par des politiques impies, intéressés à pervertir l'esprit des nations, afin de les mieux asservir, affaiblissent dans l'âme des peuples tout sentiment moral, toute idée de justice et toute espérance en l'avenir. Détruisons, par une connaissance supérieure de la science religieuse, un *préjugé dangereux*. Le christianisme a pour auteur le Maître absolu de la vie, le législateur du monde, et l'Evangile est correspondant aux lois de l'univers.
» Les Pharisiens demandaient un jour à Jésus quand viendrait le royaume de son père ; voici la réponse qu'il fit à ces orgueilleux docteurs : *Le royaume de Dieu ne viendra point avec un éclat qui le fasse remarquer; on ne dira point: il est ici, ou il est là; car, je vous le dis, en vérité, le royaume de Dieu est au milieu de vous*. »

Nous craignons bien, pour ce passage, la censure des pères du concile provincial de Paris, qui se proposaient, dit-on, d'*examiner et de condamner*, parmi les erreurs contemporaines, celle qui consiste à croire que le règne de Dieu puisse arriver sur cette terre.

Si nous saluons avec joie l'apparition de la *Revue des Réformes et du Progrès*, et ses débuts en science sociale, nous devons cependant la rendre attentive à l'une de ces inconséquences à notre égards auxquelles la presse nous a du reste habitués. Evidemment l'auteur du travail cité s'est inspiré des principes de notre école, car il n'est pas un notre connaissance qu'avant Fourier aucune école ait posé, comme élément constitutif de l'association universelle, la *commune*. Pourquoi ne dit-il pas un mot de notre école et de son fondateur? Bien plus, pourquoi, en dégageant la théorie sociale, qu'il expose et que nous avons exposé longtemps avant lui, *des théories sociales qu'enseignent sous divers noms les économistes modernes*, ne fait-il pas une réserve, de toute justice, en faveur d'une école à laquelle il a emprunté la plupart de ses idées socialistes, voire même jusqu'au langage?

Nous espérons que cette rectification sera faite dans les travaux ultérieurs de la *Revue des Réformes et du Progrès*. Cette revue a pris une position assez indépendante, elle se distingue assez par une doctrine à elle propre, pour qu'elle n'ait pas à craindre de se compromettre vis-à-vis du parti anti-démocratique ou de perdre de son caractère d'originalité en citant Fourier et son école, toutes les fois qu'elle leur fait des emprunts. Ce ne sera pas pour elle acte d'adhésion à toutes les doctrines de Fourier et de son école, mais ce sera acte de justice.

D'ailleurs nous attendons la déduction pratique des théorèmes de la science sociale posés par la *Revue des Réformes et du Progrès*, et nous doutons fort que lorsqu'elle arrivera à la question de l'organisation de la commune, d'après les besoins de notre siècle et les progrès actuels des sciences, des arts et de l'industrie, elle n'ait pas besoin de faire de nouveaux emprunts à Fourier et à son école, comme elle l'a fait pour ses théorèmes.

Qu'elle ne craigne donc pas de rendre à César ce qui appartient à César, et à Fourier ce qui appartient à Fourier. Elle est déjà trop compromise aux yeux des pharisiens modernes par le peu que nous venons de citer et par d'autres publications, pour qu'elle ait besoin d'imiter la manœuvre de certains organes qui s'efforcent de rejeter toute solidarité avec le Socialisme moderne, tout en adoptant ses principes essentiels.

Qu'elle arbore franchement, avec hardiesse et avec une confiance persévérante le drapeau du *Socialisme chrétien*, et elle réalisera une œuvre glorieuse. Sinon, qu'elle se rappelle le sort de la pauvre *Ère nouvelle*.

A. G.

(1) Nunc autem regnum meum non est hinc. (Saint Jean, ch. XXVIII, v. 36.)

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS. . . . . Un an 20 f., Six mois 11 f., Trois mois 6
DÉP. ET ÉTRANG.
sans surtaxe. . . . » 32 » 17 » 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois :	40 c.	Annonces anglaises. . . .	40 c.
Cinq à 9 »	30	Réclames-notices.	60
Dix fois et plus. »	20	Faits de publicité. . .	1 fr. 50

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 22 octobre.

THEATRE DE LA NATION. — La Filleule des Fées.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Adrienne Lecouvreur.
OPERA-COMIQUE. — Le Val d'Andorre.
ODEON. — Farnésina, Evelyne.
THEATRE-HISTORIQUE. — La Guerre des Femmes.
VAUDEVILLE. — Pas de fumée sans feu, les Grands Ecoliers, Riche d'amour, 4e no Foire aux Idées.
GYMNASE. — Babet, Graziella, Marchand de Jouets d'enfants, Sept Billets.
THEATRE MONTANSIER. — Le Chevalier, le Groom, Tigre du Bengale, Jeune homme pressé.
VARIETES. — Les Parents de ma Femme, rue de l'Homme-Armé, Lafetius et Aristos, Marquis de Lauzun.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Conétable de Bourbon.
AMBIGU-COMIQUE. — Piquillo Alliaga.
GAITE. — La Sonnette du Diable, le Moulin joli.
THEATRE-NATIONAL. — Murat.
FOLIES. — L'Ouvrier grand seigneur, Marquis de Flouvac.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — Céline.
DELASSEMENTS-COMIQUES. — L'Oiseau sur la branche, Robert-Macaire, le Congrès de la Paix.
THEATRE CHOISEUL. — Les Talismans du Diable.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 222. ÉDITION DU MATIN. Mardi 23 octobre 1849.

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . 11 f.
Un an. . . . . 20 f.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
au capital, au travail et au talent.

PARIS, 22 OCTOBRE.

Assemblée nationale.

LES TOILES D'ARAIGNÉE

On viole les Constitutions : pourquoi ne violerait-on pas les lois ? Nous n'en sentons pas bien la raison. Il est vrai pourtant de dire que tout le monde, dans tous les temps (ce temps-ci excepté, bien entendu), traite les Constitutions assez légèrement, tandis qu'on affecte de parler des lois avec une exagération de respect tout à fait surprenante. Cela vient-il de ce que, quand on veut renverser une Constitution, il faut toujours finir par y entremettre la violence matérielle ; tandis que quand on veut renverser une loi, on sait qu'il n'y aura à employer que la force de l'esprit, qui se fera un jeu subtil de tromper le vulgaire sur son but ? Peut-être, mais, quoi qu'il en soit, c'est un spectacle toujours curieux et toujours instructif que celui de tous les déguisements par lesquels cette malheureuse société se dissimule à elle-même le secret de sa mauvaise organisation et de sa faiblesse.

Ainsi aujourd'hui, à l'Assemblée, M. Pierre Leroux avait appelé l'attention de ses collègues sur la violation flagrante de quelques dispositions légales relatives au secret des lettres et à la juridiction criminelle. Le ministre de la justice a cru devoir tout justifier, et au détriment de pauvres malheureux compromis dans l'affaire en question, l'Assemblée a passé outre, sauf aux prisonniers à se débattre devant la juridiction sommaire des conseils de guerre, et plus tard à en appeler à la cour de cassation.

Eh bien ! ce n'est pas par des fins de non-recevoir qu'il fallait accueillir la demande de M. Pierre Leroux. On a beau dire que les juges, que les tribunaux sont libres et qu'il faut se garder de les gêner dans leurs attributions et leur initiative, la vérité est que, la plupart du temps, un juge ne se permettra telles ou telles choses qui sont à la limite excessive de son pouvoir, quand elles ne la dépassent pas, que s'il se sent appuyé, autorisé et encouragé par le Pouvoir administratif supérieur. Ce que nous disons là est la vérité prise dans les faits, prise dans l'étude de l'esprit de parti et du cœur humain ; tout ce qu'on dira contre ne sera que palabres.

Voici le fait qui a donné lieu aux interpellations de M. Leroux.

Son gendre, M. Luc Desage, et son ami, M. Desmoulins, avaient écrit lors des évènements de Lyon, à l'adresse de M. Charavey, demeurant à Lyon, une lettre relative à des affaires de commerce. Cette lettre, à son arrivée à Lyon, fut saisie par un juge d'instruction, en vertu d'une commission rogatoire, attendu que M. Charavey était prévenu de complot. La lettre saisie ne fut pas incriminée, mais elle en contenait sous la même enveloppe une autre à l'adresse de M. Grangy, non prévenu, ni poursuivi, ni accusé, écrite par les mêmes personnes. Le juge d'instruction ouvrit cette seconde lettre, y trouva quelques lignes qui lui parurent de nature à en compromettre les auteurs ; il s'ensuivit que MM. Desage et Desmoulins furent arrêtés à Boussac, dans le département de la Creuse, qui n'était pas soumis à l'état de siége, amenés à Lyon, ville soumise à l'état de siége, et sont actuellement traduits devant un conseil de guerre, juridiction exceptionnelle, résultant de l'état de siége.

Nous mettons tout à fait de côté les mauvais traitements subis par les prisonniers pendant une partie de la route ; ces procédés honnêtes et modérés se renouvellent trop souvent pour qu'on s'y arrête.

Il y avait donc dans cette affaire trois questions légales fort importantes :

1° A-t-on le droit, en vertu d'une commission rogatoire, de saisir à la poste les lettres d'un citoyen compris dans une poursuite ?

2° A-t-on le droit de saisir à la poste, et sans commission rogatoire, une lettre adressée à un citoyen non poursuivi ?

Nous comptons traiter prochainement ces deux questions à propos de nos lettres saisies à Paris ; ce débat exige quelques détails ; nous nous contentons de répondre NON à ces deux premières questions.

3° Avait-on le droit d'appliquer les lois de l'état de siége à un citoyen résidant hors du territoire soumis à l'état de siége ?

Evidemment non, car ce serait reconnaître au gouvernement le droit et la faculté de soumettre à une juridiction exceptionnelle tous les citoyens français, et de frapper d'état de siége tout le territoire à la fois.

Car il lui suffirait de frapper un seul endroit de l'état de siége pour traîner devant les conseils de guerre de cet endroit et y faire condamner tous les individus épars sur le territoire, qu'il voudrait rattacher à un complot sous un prétexte quelconque, et dont il lui conviendrait de se débarrasser.

La juridiction ordinaire est une garantie trop précieuse à l'accusé pour qu'il convienne de la lui arracher, et c'est une des garanties que les philantropes modernes ont tous regardée comme une de leurs plus belles conquêtes. Voilà cependant que par un heureux tour de langage, par une subtilité de droit, par l'assentiment d'une majorité hostile aux prévenus, cette belle garantie philantropique est réduite à néant !

Tant il est vrai que toutes réformes sont trompeuses, qui ne vont pas aux bases mêmes de la société, et qui veulent introduire quelque ordre, sans toucher à la cause incessante du désordre social, à l'insolidarité et au morcellement universel !

L'AGE DE L'ENFANT.

Au moment où M. Bac rappelait que M. Luc Desage, gendre de Pierre Leroux, avait été enlevé de son domicile par des gendarmes en présence d'une épouse enceinte qui, frappée de saisissement et de douleur, n'a mis au monde qu'un enfant mort, un homme de la droite, un de ces hommes qui prétendent accaparer pour eux seuls et l'humanité et le respect des sentiments de famille, s'est écrié, en insultant à la douleur de la mère, par une plaisanterie immonde : *On demande l'âge de l'enfant*.

Ce fait est constaté par la sténographie d'un journal honnête, la *Patrie*.

Courrier de Versailles.

22 octobre 1849.

Ceci est un procès politique ! *Væ Victis !*... Appelons à notre aide la violence et le ridicule !

Ainsi s'expliquent et les dépositions de M. Petit et celle de M. Dupin. Ce témoin, à l'audience d'aujourd'hui, a répété ces fables qui ont circulé dans les journaux honnêtes sur la fuite du chef de la Montagne ; malheureusement, M. Dupin ne s'est pas bien rappelé ses premières dépositions ; il s'est mis en contradiction avec lui-même, et c'est ce que tous lui ont fait observer, Guinard, Deville, Fargin-Fayolle.

M. Dupin était déjà bien embarrassé, lorsque Michel (de Bourges) s'est mis de la partie ; il a établi, par tous les témoignages des représentants accusés, par celui de Considerant, publié dans le journal belge, le *Débat social*, par ceux d'un grand nombre de personnes, que les faits étaient faux ; il ne s'est pas borné là : reprenant les précédentes dépositions du témoin, faites sous l'impression des évènements, alors que ses souvenirs devaient être récents, il s'est procuré le facile avantage de le battre avec ses propres armes.

Justice était faite d'une absurde calomnie, lorsque M. Barroche a cru devoir venir en aide au malencontreux témoin, il insistait avec un malin plaisir ; mais sa joie n'a pas été de longue durée : Me Michel s'est levé et lui a répondu par ces mots foudroyants, qui resteront éternellement pour caractériser la justice politique :

« Ah ! nous savons maintenant pourquoi vous attachez tant d'importance à un détail puéril ; tout est bon, car CECI EST UN PROCÈS POLITIQUE !... »

Ces paroles, et celles que M. Bérenger a écrites sur la justice politique et les tribunaux exceptionnels, stigmatiseront à jamais le parti qui, pour satisfaire ses rancunes, a cru devoir s'abriter sous le manteau de la justice.

Faites de la force, Messieurs : entre elle et le droit pas de milieu, pas de moyen terme ; et, pour notre compte, nous aimons mieux la sauvage violence du gendarme que certaines calomnies emmiellées.

L'audience s'est terminée par la déposition de M. Grégoire, témoin *inamovible* de tous les évènements ; M. Grégoire, envoyé après février pour chasser de Strasbourg, dit-il, *les infâmes* démagogues, a figuré comme témoin au procès du 15 mai, encore comme témoin devant la commission d'enquête, et figure toujours comme témoin au procès du 13 juin. M. Grégoire est républicain, dit-il, et il tombe à bras raccourcis sur les républicains ; il ne dénonce personne, si ce n'est *les assassins* et les *incendiaires*, qu'il a vus parmi les insurgés de juin ; il a eu d'excellents yeux pour trouver ces assassins et ces incendiaires ; meilleurs que ceux des militaires qui siégeaient aux conseils de guerre ; pour notre compte, nous savons bien ce que nous lui répondrions, mais... suivons. Notre ami Suchet, lui, prétend, sans le soutenir positivement cependant, ne pas se tromper, en reconnaissant dans M. Grégoire, qui ne dénonce personne, l'individu qui l'a dénoncé, et lui a fait faire quatre mois de prison préventive. Cette affaire sera éclaircie plus tard.

Dans une longue lettre, datée de Rome, le correspondant des *Débats* confesse involontairement que la papauté temporelle a fait son temps :

Je crains bien que le *motu proprio* et le décret d'amnistie n'aient produit à Rome un effet contraire à celui qu'on devait en attendre, et qu'ils n'aient pas calmé le mécontentement public.

Tout le monde sait, en effet, que les affiches du *motu proprio* ont été couvertes à Rome de boue et de sang, fait assez grave, et dont la majorité de notre assemblée aurait dû se préoccuper quelque peu ; mais de quoi pourront s'inquiéter les gens qui ont annullé purement et simplement les élections de la Guadeloupe, sans s'arrêter une minute aux terribles conséquences que chacun devine ?

L'*Assemblée nationale* triomphe, avec une ironie implacable, aux dépens du président de la République et de sa boîte aux lettres, d'où rien ne sort. La correction est si dure que nous sommes émus de pitié.

LA CLÉMENCE DES PAPES.

M. de Montalembert, dit le *National*, affirmait hier, dans son apostolique harangue, que le pape pardonnait toujours.

Veut-il une liste complète des personnes exécutées sous Grégoire XVI ?

Veut-il le relevé des fusillades dont Bologne a été le théâtre depuis que monseigneur Bedini y gouverne au nom du pape ?

Ignore-t-il le nom d'Ugo Bassi ? d'Ugo Bassi le pieux barnabite, fusillé par les Autrichiens, après avoir été dépouillé du caractère sacerdotal par les inquisiteurs pontificaux ?

M. Odilon Barrot, avec la même bonne foi, n'a-t-il pas dit qu'aucune arrestation politique n'a eu lieu à la suite de l'occupation française.

Comment appelle-t-il l'acte en vertu duquel M. Cernuschi est, depuis trois mois, dans les prisons de Civita-Vecchia ?

Et ces huit ecclésiastiques qui se sont évadés d'une prison gardée par des soldats français, pour quel ordre de faits étaient-ils privés de leur liberté ?

Tant d'audace ou tant d'ignorance ont vraiment le droit de nous confondre.

LA CLÉMENCE DES ROIS.

Les dernières nouvelles reçues de Vienne constatent que les généraux suivants, convaincus d'avoir accepté des grades et des commandements de la part du gouvernement insurrectionnel, ont été :

E. Kiss, fusillé ! — Versey, pendu ! — Aulich, pendu ! — Borok, pendu ! — Lahner, pendu ! — Schweidi, fusillé ! — E. Pœll, pendu ! — Nagy Sawdor, pendu ! — Knesich, pendu ! — Linange, pendu ! — Desvœffy, fusillé ! — Danianich, pendu ! — Laarz, fusillé ! — Czangi, pendu ! — Jessenack, pendu !

On le voit, la lugubre litanie est agréablement disposée : *pendu* ou *fusillé*, les bourreaux de l'Autriche ne varient pas autrement la sentence. Ce qu'il y a d'ignoble dans ces sauvages exécutions, c'est qu'elles sont rendues exécutoires par Haynau, qui venge ainsi, par la corde ou le plomb, les défaites que la plupart de ces généraux lui avaient fait essuyer ! Oh ! quelque part au monde que soit Georgey, ce sang versé crie vengeance contre lui ! Ces martyrs qu'on immole étaient ses amis, ses lieutenants, ses partisans, et soit qu'il n'ait pu, soit qu'il n'ait pas voulu les conserver, l'histoire lui demandera compte de son *incompréhensible* capitulation.

(*Précurseur de l'Ouest.*)

Nous trouvons les détails suivants dans le *Temps*, puisse-t-on les démentir :

La famille Bathyany vient d'être cruellement frappée !

La comtesse Bathyany n'a pu supporter la perte de son malheureux époux. On annonce qu'elle s'est empoisonnée.

Encore une victime des barbares fureurs d'Haynau !

Le père du jeune comte de Linange Westerburg, qui vient d'être pendu à Arad, un vieillard de 80 ans, feld-maréchal-lieutenant, et lieutenant-colonel dans la garde impériale, est mort de douleur en apprenant l'horrible destinée de son fils.

Nous lisons dans l'*Evènement* :

Le *Moniteur* d'hier dimanche nous fait une révélation curieuse.

Le fameux cri : *Allons donc* ! qui a interrompu la lecture de l'ordre du jour en faveur de la lettre du président, a été poussé par M. de Ségur-d'Aguesseau.

M. de Ségur-d'Aguesseau a pris désormais le premier rang parmi les enfants terribles de la jeune *droite*.

On croit, dit l'*Estafette*, que le cabinet subira une modification partielle, et que quatre ministres seront remplacés.

On parle de M. de Vatismesnil pour l'instruction publique, de M. le général Magnan pour la guerre, et de M. Daru pour les travaux publics.

On nous prie d'insérer la communication suivante :

SOCIÉTÉ DES PROSCRITS DÉMOCRATES SOCIALISTES A LONDRES.

Londres, le 15 octobre 1849.

Citoyen rédacteur,

Le jugement par lequel on a voulu frapper, dans la personne du citoyen Cabet, un des plus purs et des plus courageux serviteurs de la démocratie, nous a profondément indigné sans nous surprendre. Quelles que puissent être les opinions sur un essai de colonisation, inspiré d'ailleurs par un sentiment de dévouement si élevé, tous les socialistes se considèrent comme atteints solidairement par l'arrêt rendu contre Cabet.

Il appartenait à ceux qui ont sanctifié le pilori et le bagne de réhabiliter les bancs de la police correctionnelle. Chacun de nous désormais a payé sa dette.

Les fusillades, les pontons, l'exil, le carcan, les galères et les condamnations infâmantes sont la consécration des idées nouvelles.

C'est toujours le gibet d'ignominie transformé en *labarum* de victoire, le bonnet des esclaves devenu le symbole glorieux de la liberté.

Salut et fraternité.

Les membres du comité :

Signé : LOUIS BLANC, président.
J. CAZAVANT, secrétaire.
CAUSSIDIÈRE ; Louis MÉNARD ; RATTIER ; J.-H. BERJEAU ; A. BOURA ; DELEAU ; A. DUBOIS, ouvrier mécanicien ; A. WATRIPON ; MARTIN-BERNARD.

PROCÈS DE PRESSE.

On lisait hier matin les lignes suivantes dans le *Droit* :

« Le gérant du journal la *Tribune des Peuples* a » été, à la requête de M. le procureur-général, assi» gné devant la haute cour de justice à l'audience de » mardi prochain.

» Les poursuites ont lieu à l'occasion d'un compte-» rendu des audiences de la haute cour, dans lequel » on indique que c'est à l'absence du général Chan» garnier que le capitaine Lafon a dû de n'être pas » fusillé. La prévention *auquel* (*sic*) le gérant de la » *Tribune des Peuples* aura à répondre est celle d'in» fidélité et de mauvaise foi dans le compte-rendu de » la séance. »

Nous cherchions vainement, dit la *Tribune*, à comprendre cet article écrit le 20 octobre et publié le 21 au matin, lorsqu'enfin vers trois heures, aujourd'hui dimanche, un huissier s'est présenté dans nos bureaux, porteur de l'assignation que le *Droit* nous avait annoncée ; seulement c'est vendredi et non mardi que nous devons comparaître devant la haute cour.

On voit que la dénonciation n'a pas tardé à porter ses fruits. Nous ne qualifierons pas cette perspicacité du *Droit*, qui lui permet de deviner vingt-quatre heures à l'avance les intentions bienveillantes du parquet à notre égard. Il est des procédés qu'il suffit de faire connaître, pour que le public puisse les apprécier.

Quoi qu'il en soit de la perspicacité de notre confrère du *Droit*, il nous importe de faire remarquer que les passages incriminés de notre rédaction n'appartiennent pas au compte-rendu sténographié de la séance de la haute cour, mais bien à l'article d'appréciation générale de chaque séance que nous plaçons tous les jours en tête de notre édition du soir.

UN TROPHÉE.

Le *National* dénonce le fait suivant :

On peut voir dans ce moment-ci, appendu à la voûte de l'Hôtel des Invalides, en compagnie des immortels trophées de nos victoires de la République et de l'Empire, un drapeau aux couleurs italiennes.

S'il est vrai, ainsi que des personnes fort compétentes nous l'affirment, que le nouveau trophée de M. Oudinot n'aurait jamais appartenu à l'armée romaine, et ne serait autre que le drapeau italien qui décorait la maison du café des *Beaux-Arts*, à Rome, et qui fut enlevé par nos troupes lors de leur entrée dans cette ville, nous ne comprendrions pas que M. le ministre de la guerre nous laissât être plus longtemps la risée des étrangers, et nous le prions de vouloir bien vérifier le fait que nous signalons. Un sentiment de haute convenance et l'honneur de nos armes l'exigent impérieusement.

Nous ajouterons que si le drapeau tricolore italien dont il est question a été véritablement en-

levé à l'armée romaine, ce ne serait pas encore une raison pour en faire trophée. Nous avons fait la guerre dans l'intérêt des Romains, ont dit M. Barrot et quelques autres escamoteurs. On n'attache pas à son char de triomphe les gens qu'on délivre ; un drapeau italien ne doit pas être étalé aux regards de la France, pas plus que s'il provenait d'une guerre civile.

Allyre Bureau.

Voici l'article que la *Tribune des Peuples* consacre à notre ami et collaborateur Allyre Bureau, accusé devant la haute cour de Versailles :

Rédacteur de la *Démocratie pacifique*, Allyre Bureau a été arrêté le 13 juin, à six heures du soir, dans les bureaux du journal, rue de Beaune, 2, par un bataillon de la première légion de la garde nationale.

Cette arrestation s'est opérée sans mandat d'amener, sans commissaire de police, en vertu seulement d'un ordre verbal du général Changarnier, et avant même que la mesure de l'état de siége fût votée par l'Assemblée nationale.

J'ai ordre de vous arrêter et de vous conduire aux Tuileries, où je pense que vous serez immédiatement relâchés, dit le commissaire de police aux huit rédacteurs, employés ou typographes qu'il fit prisonniers. Quant au saccagement de l'imprimerie, c'est une mesure uniquement prise pour empêcher la publication du journal ou de placards pendant la nuit.

Arrivé aux Tuileries, Bureau fut, ainsi que ses collaborateurs, fouillé par un commissaire de police, et poussé ensuite dans une cave, où quarante-quatre citoyens endurèrent pendant vingt heures des souffrances qui pouvaient rappeler celles éprouvées par les insurgés de juin 1848.

Au moment où le bataillon de garde nationale était entré dans la cour de l'Hôtel de la rue de Beaune, Bureau, averti par un de ses confrères, aurait pu s'évader par une issue encore ouverte sur le quai Voltaire ; mais, n'éprouvant aucun trouble de conscience, il fut au-devant des recherches du commandant.

Le hasard et l'arbitraire ont donc présidé à l'arrestation de Bureau. Les débats de Versailles pourront seuls apprendre à ses amis sur quelles autres bases repose sa mise en accusation.

Allyre Bureau, né à Cherbourg (Manche) le 16 avril 1810, est originaire de la Marne, que sa famille habite depuis longtemps. Son père est sous-intendant militaire en retraite.

Entré à l'Ecole polytechnique en 1829, Bureau prit part, en 1830, au renversement de la royauté. Animé dès cette époque de sentiments républicains, il fut pourtant, comme tant d'autres, entraîné dans l'immense parti des dupes, dont Lafayette était le chef.

Mais il racheta bientôt son erreur. Porté sur la liste des décorés de Juillet par la commission des récompenses nationales, il fut de ceux qui, six mois après la révolution, refusèrent la croix pour ne pas prêter serment au roi des Français.

Sous-lieutenant d'artillerie à l'Ecole d'application de Metz en 1832, Allyre Bureau se lia d'une amitié sincère avec Victor Considerant, alors lieutenant du génie. C'est de cette époque et de cette liaison que date l'adhésion de Bureau aux principes de l'école phalanstérienne et des convictions socialistes, qui n'ont fait jusqu'à ce jour que se développer et s'enraciner davantage dans son esprit.

L'inutilité, en temps de paix, de la carrière qu'il avait embrassée détourna bientôt Bureau de l'état militaire. La crainte de se laisser envahir par les habitudes d'oisiveté qu'entraîne si souvent la vie de garnison, le détermina à donner sa démission vers le milieu de 1832.

Revenu à Paris, il y fut successivement professeur de mathématiques, élève du Conservatoire de musique, classe de composition, professeur de musique, artiste à l'orchestre du théâtre Italien.

En 1840, Bureau se réunit au centre phalanstérien de Paris, dont il a toujours été l'un des membres les plus actifs et les plus dévoués.

Ainsi, depuis quinze ans, Bureau a vécu de cette vie modeste, intime, dévouée, qui convient au savant et à l'artiste, à l'apôtre et au penseur, pour lesquels la religion du cœur tient lieu de gloire et de célébrité.

Il fallait que le complot du 13 juin fût bien dépourvu de grands coupables pour que les foudres de l'accusation soient allé frapper dans Allyre Bureau le savant et l'artiste.

Cependant il est une circonstance où la modestie de l'homme a dû céder au patriotisme du citoyen, aux devoirs de l'apôtre et aux instances de ses amis : c'est celle qui a rendu Allyre Bureau candidat dans le département de la Marne.

Dans ce département, qui a doté la France de M. Léon Faucher, Allyre Bureau n'a pas craint de faire appel aux électeurs en s'intitulant *candidat socialiste*. Le résultat a prouvé qu'il n'avait pas eu tort d'arborer franchement son drapeau, puisque les 6 600 suffrages qu'il avait obtenus en 1848, lorsqu'il était totalement inconnu, se sont, en 1849, convertis en 18 500 voix.

Peut-être, en y regardant de près, l'honneur de cette candidature, si franchement socialiste, explique-t-il l'action si franchement réactionnaire de sa comparution devant la haute cour.

Quoi qu'il en soit, Allyre Bureau, en prison depuis quatre mois, est resté ce qu'il était dans les bureaux de la *Démocratie pacifique*, doux et ferme à la fois, recueilli et sympathique, homme de profonde conviction, soldat immuable du socialisme et courageux citoyen.

ITALIE.

ÉTAT DES ESPRITS A ROME.

On écrit de Rome, le 13 octobre, au *National* de Turin :

« L'état de notre ville se fait chaque jour plus inquiétant, plus effrayant. Si les Français venaient à quitter Rome, une nouvelle révolution éclaterait en moins de huit jours, et cette fois-ci nous irions à 93. En résumé, le pape ne pourra rentrer dans ses états sans une armée permanente d'occupation d'au moins 40 000 hommes. Ce serait le seul moyen de pouvoir soutenir le système grégorien que le parti cardinalesque entend rétablir dans toute son extension.

» Tous les individus soupçonnés de constitutionnalisme sont écartés et mis de côté, sinon persécutés ; il n'est pas jusqu'au neveu du pape, le comte Louis Mastaï, qui n'ait perdu tout crédit auprès de son oncle.

» Voilà l'état de notre ville ; quant aux provinces, et notamment aux légations de Bologne, Ferrare, etc. elles se donneraient plutôt aux Autrichiens que de retomber sous le joug clérical.

On lit dans la correspondance romaine du *Statuto*, journal réactionnaire de Florence :

« L'œil de la police est principalement arrêté sur les hommes qui sont connus comme modérés ou constitutionnels. Ils sont regardés comme les *ennemis les plus dangereux du gouvernement*. Les troupes françaises brûlent de s'en aller. De Corcelles espère toujours obtenir une réconciliation, une transaction qui permette à la France de se retirer sans trop de scandale. »

» Les sanfédistes disent que la France n'est point écoutée et ne doit pas l'être, que l'on veut lui jeter un peu de poudre aux yeux pour amadouer les susceptibilités françaises, mais que l'on entend extirper l'ivraie, et que, malgré le pontife régnant, Rome doit être gouvernée comme elle l'a toujours été. Il serait curieux que la France ne pût même pas avoir la satisfaction de *faire semblant d'être satisfaite*. C'est en cela que consiste l'œuvre actuelle de cette *grande politique*. Maintenant que M. Thiers s'est prononcé, nous n'avons plus qu'à nous incliner et à élever des bûchers pour ceux qui ne seraient pas contents, pour rendre hommage à la profonde orthodoxie de ce pur et zélé M. Dupin, qui a dit que notre question n'était qu'une question religieuse.

» Deux ou trois ex-députés qui avaient voté *contre* la décadence du pape, se trouvaient encore à Rome. Ils ont reçu hier l'ordre de partir. On imprime des pamphlets grossiers, de petits dialogues, des articles, des historiettes qui sont regardées comme de l'or pur par les sanfédistes. On les affiche au coin des rues, on les répand avec un dévouement infatigable. Tout cela est tellement insipide qu'il serait superflu d'en parler si ce n'était pour demander s'il est juste et équitable d'autoriser l'impression de toutes les charades d'un parti et de museler inexorablement les autres. Mais attendons, rira bien qui rira le dernier.

» Si les choses continuent sur le pied où elles sont aujourd'hui, écrit-on au *Costituzionale*, non seulement il ne nous sera pas permis d'imprimer, mais il ne nous sera permis de lire ni livres ni journaux qui puissent nous mettre en communication avec le reste de l'humanité. Ces paroles doivent vous donner une idée de la liberté qui nous a été *rendue*.

On écrit de Rome, 13 octobre, au *Nazionale* :

« Dans le local qui servait à la Chambre des députés et à la Constituante, on a enlevé tout ce qui servait aux réunions, les siéges, les tribunes, etc.

» Les boiseries que l'on a retirées de la salle ont été données à l'ébéniste Bennicelli, à Saint-Michel, pour en faire un oratoire destiné à l'éminentissime Testi.

» Les Français ont évacué le palais de l'Université où ils étaient casernés, et qui a beaucoup souffert de ce campement.

» On dit que dans l'espace d'une semaine il a été arrêté dans les Abruzzes plus de 700 individus comme suspects de complot politique.

» Il est venu 18 000 Napolitains à Antrodocco ; on dit que le 21 il en entrera 14 000 autres.

» Ces jours derniers, le bruit courait à Rome que le pape serait ici avant le 10. Sans doute ce bruit avait été répandu afin de sonder l'opinion publique ; mais ce matin des personnes bien informées assuraient que la détermination de rentrer était encore bien éloignée de la pensée du pape et de celle de ses conseillers. On assure, dans les cercles diplomatiques, que l'affaire de Rome a été définitivement arrangée, et que le manifeste du 12 sera le dernier mot de Pie IX. On ajoute à la consulta un ministère mixte responsable. »

MAZZINI, LE GOUVERNEMENT PONTIFICAL ET LES ASSASSINATS.

Une des accusations qui ont été le plus souvent reproduites par la réaction contre la République romaine, c'est la tolérance du gouvernement pour l'assassinat, au point qu'elle aurait pu s'appeler complicité. La *Concordia* publie aujourd'hui diverses pièces officielles, circulaires et instructions secrètes qui ont pour but de réprimer, avec une énergie inouïe, avant le gouvernement républicain, toutes tentatives d'assassinats et de voies de faits.

On sait que de 1831 à 1848 surtout, c'est-à-dire depuis les cruautés commises dans la Romagne par les agents de Grégoire XVI, *les bandes de Romagnols* qui se donnaient pour mission de *redresser* les injustices cléricales étaient devenues très nombreuses et très actives. L'assassinat était devenu une sorte d'habitude, une protection sauvage contre les sauvages vengeances du clergé. Un tribunal secret jugeait les employés pontificaux, les soldats, et frappait sans pitié. Ce tribunal se tenait forcément dans une certaine modération par la peur de l'assassinat.

Lors de l'élection de Pie IX, la réaction contre les satellites grégoriens devint plus violente. Dans les Romagnes, dans les Marches, jusqu'à Ancône, l'assassinat politique n'avait plus de frein, et les autorités avaient dû se résigner à le tolérer faute de pouvoir le réprimer et le prévenir.

La république au contraire se préoccupa dès le début de réprimer ces exécutions sommaires. Au milieu des préoccupations sur l'existence même de la république, il partit à diverses reprises, de Rome, des ordres sévères contre les assassins; pour la première fois, depuis longtemps, les coupables furent emprisonnés et punis ; cela résulte de pièces officielles.

L'ancien état de choses a recommencé depuis la restauration cléricale.

L'ORDRE A NAPLES.

Le brigandage a aussi recommencé dans le royaume de Naples.

On écrit de Rome au *Nazionale* :

« Toujours la même chose : mandats d'arrêts tous les jours. Les arrestations de la Calabre montent déjà à plus de 1 600. Le brigandage augmente chaque jour : les malandrins écrivent des billets aux propriétaires pour demander de l'argent, des anneaux, des foulards, des horloges, des pipes d'écume de mer, etc. Sur ce point, le gouvernement dort au point de faire croire ce que des brigands écrivaient dernièrement dans un billet adressé à une de leurs victimes : « Le roi nous protége, la Providence nous soutient, les propriétaires doivent nous nourrir. » Je vous garantis le texte exact du billet.

» Le gouvernement ne se préoccupe que des accusations politiques. Del Carretto est de retour à Naples, et en grande faveur. Ce fait dit tout. »

On dit encore dans une correspondance du *Statuto* :

« Les inquisitions et les persécutions ont la voie libre à Naples. On y emprisonne les habitants sous le prétexte de la révolution tentée le 15 mai ; on les emprisonne pour l'explosion des bombes ou pistolets, qui a eu lieu dernièrement pendant le passage du saint-père ; on les arrête par suite, dit-on, de la découverte d'une association régicide composée de plus de 20 000 personnes. On m'assure que les ministres Fortunato et d'Urso n'approuvent pas de pareils procédés et qu'ils font comprendre que leur intention est de maintenir la Constitution. Ruggero a pris la fuite aussitôt qu'il a appris qu'on l'accusait de complicité dans l'affaire du 15 mai. Borzelli, au contraire, a obtenu une bonne pension. Le général Zucchi a donné sa démission de lieutenant-général, en laissant comprendre qu'il s'est engagé à servir un prince constitutionnel, mais non un gouvernement absolu. »

ALLEMAGNE.

On écrit de Vienne à la *Réforme allemande* :

« Les nouvelles que nous recevons de la Hongrie, relativement aux exécutions qui doivent encore avoir lieu, sont tout à fait contradictoires. Nos journaux prétendent, à la vérité, qu'aucune sentence de mort ne sera plus mise à exécution; mais, d'un autre côté, des militaires assurent qu'il en est tout autrement, et que même un assez grand nombre d'individus coupables des haute trahison seront condamnés à la peine de mort. »

On écrit de la même ville à la *Gazette de Breslau* :

« Le père du comte Leiningen Westerbourg, récemment exécuté dans Arad, vient de mourir de chagrin ; il était âgé de 80 ans, et avait le grade de feld-maréchal-lieutenant en retraite.

Le commissaire du gouvernement Yranye, qui avait vécu inconnu quelque temps à Gratz, a été reconnu, arrêté et amené ici. Il sera condamné à la peine de mort. On prétend que le comte Louis Bathyani n'a été exécuté qu'à défaut de Kossuth. C'est l'aïeul de l'infortuné Bathyani qui, dans la diète historique de Presbourg où Marie-Thérèse implora les secours des Hongrois contre l'armée victorieuse de Frédéric II, prononça le fameux mot : « *Moriamur pro rege nostro Maria-Theresam*, » et que toute l'Assemblée des magnats répéta avec enthousiasme. En 1748, il fut nommé palatin de Hongrie. Les troupes russes quitteront prochainement la Transylvanie. Le corps d'armée autrichien qui se concentre dans la Hongrie méridionale, formera la garnison de cette province.

Par le brick *Margaret-Ann*, capitaine Ballard, parti de Mozambique le 6 juillet, on a reçu, aux Etats-Unis, la nouvelle qu'une grande épouvante régnait à Nossi-Bé, à la suite d'une descente des Malgaches, qui avaient attaqué notre comptoir et incendié Arab-Town. Six ou huit Français avaient été tués, et les assassinats contre les indigènes amis se renouvelaient chaque nuit. Parmi les victimes, on comptait le commandant des forces françaises. La baie où les navires vont faire l'eau était aux mains des indigènes, et les bâtiments qui visitaient le port ne pouvaient obtenir ni eau ni bois. (*Journal du Havre*).

Nous recevons d'une personne bien informée la lettre suivante; elle rectifie des faits que nous ne tenons nullement à présenter sous un faux jour :

Dans le numéro de la *Démocratie pacifique*, du 20 octobre, vous annoncez l'entrée dans Paris d'une nouvelle brigade de troupes, composée de huit bataillons d'infanterie, deux batteries d'artillerie, etc.

Dans celui du lendemain, vous revenez sur la même nouvelle, en annonçant qu'elle doit faire l'objet d'interpellations au ministère dans une prochaine séance de l'Assemblée.

La brigade entrée à Paris le vendredi 19 par la barrière de l'Etoile n'est autre que celle du camp des Invalides, qui, à la suite d'une manœuvre au Champ-de-Mars, a exécuté une marche militaire, sortant par la barrière de Chaillot, traversant Passy et rentrant par le bois de Boulogne et les Champs-Elysées.

TRAVAUX DES COMMISSIONS.

M. Beugnot vient de terminer son rapport au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur l'instruction publique. Ce travail est distribué aujourd'hui aux représentants.

La commission, dans ses amendements, a renchéri sur le projet rétrograde du gouvernement. Nous ouvrons le rapport au hasard, et nous y trouvons, au sujet des écoles normales, que les élèves y « puisent » dans leurs travaux scientifiques et littéraires un » esprit bien différent de celui que la commission » souhaite de voir se répandre dans les campagnes. »

Le danger de cet enseignement n'a pas échappé aux ministres passés, et n'échappera pas au ministre présent qui, dans son projet de loi, demande à faire rentrer dans de justes limites l'enseignement des écoles normales, afin de pouvoir sans danger les conserver. Mais M. de Falloux avait compté sans la commission qui répond : « Si l'on restreint l'enseignement des écoles normales à ce qu'il devrait » être, elles deviennent inutiles ; s'il est conservé, » il se développera encore, et l'on ne peut dire ce » que deviendront ces établissements.

» Nous supprimons un abus, un danger, et pas » autre chose. »

Ajoutons toutefois que la commission ne demande pas qu'on ferme sur-le-champ ces établissements.

L'art. 78 du projet est ainsi conçu : « Le nombre » des lycées sera augmenté selon le besoin des localités. »

Décidément M. de Falloux mérite de perdre son portefeuille : augmenter le nombre des lycées? La commission répond : *Nous ne saurions l'approuver* ; et elle ajoute : *Le nombre des lycées n'est déjà que trop grand.*

Dans la *conclusion* du rapport, après s'être félicité de son travail, la commission déclare que cette question de l'enseignement est un débat *où aucune idée, aucune passion nouvelle ne peuvent plus se produire.* Ainsi donc c'est le *nec plus ultra*, tout est dit ! Vous n'avez plus rien à attendre, *aucune idée nouvelle* ne jaillira ! Quant à de la *passion*, M. de Montalembert est encore là.

Après une tirade contre les hommes qui ont juré de détruire notre société, ses mœurs, etc., etc., et la déclaration que la commission ne partage pas les alarmes des hommes *qui redoutent l'influence occulte des prêtres et des congrégations religieuses*. Il n'y a rien à redouter de ce côté, quand on examine le passé la main sur la conscience.

Ce projet est le sixième qui, dans l'espace de douze ans, a été présenté sur le même sujet aux assemblées délibérantes de la France, mais ce sera le dernier; M. Beugnot l'a dit : *Aucune idée nouvelle !*

M. Benoist d'Azy, chargé de faire le rapport de la commission qui a examiné les propositions de MM. Dufournel et Lestiboudois, relatives aux sociétés de secours mutuels et à la création d'une caisse générale de pensions de retraite, a terminé son travail. Les conclusions de la commission sont toutes favorables à la proposition regardée comme une création des plus utiles.

La commission de quinze membres, chargée de l'examen de la proposition de M. Dufournel sur la mise en culture d'une partie des terrains communaux, est ainsi composée : 1er bureau, MM. l'Espinay; 2e, Goulhot (de Saint-Germain) ; 3e, de Grandville; 4e, Vernhette (Hérault) ; 5e, Girard (Gustave) ; 6e, Roussel ; 7e, de Montigny ; 8e, Dupont-Delporte; 9e, de Rancé ; 10e, Dompierre-d'Hornay ; 11e, Martin de Villers ; 12e Bauchart ; 13e, Arbey ; 14e, Vesin ; 15e, de Coislin.

Une commission de quinze membres, pour l'examen des propositions tendant à modifier le code forestier (71, 89, 90, 170, 174, 177, 187, 192), vient d'être nommée. Elle se compose ainsi :

1er bureau, MM. Druet-des-Vaux ; 2e, Lelurt ; 3e, Joret ; 4e, de Roquette ; 5e Beugnot ; 6e, Faure (Hautes-Alpes) ; 7e, Gavini ; 8e, Huot ; 9e, de Faultrier ; 10e, d'Aubermenil ; 11e, Etcheverry ; 12e, Dufournel ; 13e, de Vergeron ; 14e, Toussot de Bévaux ; 15e, de Failly.

On a distribué aujourd'hui à l'Assemblée le rapport de la commission d'initiative parlementaire sur la proposition de M. Napoléon Bonaparte, tendant à permettre aux insurgés de juin, transportés sans jugement, de rentrer en France.

La commission déclare en quelques mots que, dans sa pensée, il y aurait danger pour la sécurité publique à adopter cette proposition et elle propose à l'Assemblée de ne pas la prendre en considération.

La même commission propose également de ne pas prendre en considération la proposition de M. Coralli, tendant au maintien et à la stricte exécution des traités du 15 juillet 1840 et 1841, relativement à l'indépendance du sultan et à l'intégrité de l'empire ottoman.

La commission est d'avis que cette proposition devrait tout au plus être l'objet d'interpellation, à adresser au gouvernement.

Assemblée législative.

Séance du 22 octobre. — *Présidence du cit.* DARU.

La séance est ouverte à 2 heures.

M. NAPOLÉON BONAPARTE a la parole sur le procès-verbal.

Le procès-verbal de la séance d'hier, dit-il, constate que la parole m'a été donnée pour aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT. Le procès-verbal constate que l'objet sur lequel devait parler M. Napoléon Bonaparte a été renvoyé à une séance ultérieure.

Le procès-verbal est adopté.

M. le président consulte l'Assemblée pour savoir si elle veut entendre M. Napoléon Bonaparte,

M. BONAPARTE rappelle qu'au terme du règlement la commission d'initiative parlementaire doit faire son rapport dans les dix jours sur les propositions qui lui sont renvoyées, et doit conclure soit au rejet, soit à la prise en considération. L'orateur rappelle encore que plus de dix jours se sont écoulés depuis qu'il a déposé une pétition, sans qu'un rapport ait été présenté, et il demande pourquoi cette violation du règlement à son égard. La majorité peut changer le règlement, mais une fois fait elle doit s'y conformer.

Il demande ensuite pourquoi la commission a cru pouvoir présenter un seul rapport, et s'occuper seulement des propositions relatives aux insurgés de Juin. N'est-ce pas dans le but de faire d'abord repousser cette proposition et de s'en faire une arme contre les autres, afin de se débarrasser des préoccupations politiques qui touchent au rappel de la branche aînée et de la branche cadette de la maison de Bourbon ?

On m'objecte une proposition de M. Créton. M. Créton, dit-on, a accepté l'ajournement; je n'ai pas à m'occuper de la proposition de M. Créton. Je n'admets pas l'ajournement, et je demande que l'Assemblée soit mise en demeure de statuer sur ma proposition.

M. Dupin me disait dernièrement à ce propos, avec une naïveté piquante : « M. Créton a droit à ces priviléges, il est de la majorité et vous êtes de la minorité. » (Ah ! ah!)

Je proteste contre cette oppression de la minorité, et je demande qu'il soit fait un rapport sur la proposition déposée par lui.

M. PISCATORY. Il a été décidé dans la commission qu'on attendrait les ordres de l'Assemblée. La proposition de M. Créton a été renvoyée à une commission ; il s'agit de savoir s'il est à propos de renvoyer la proposition de M. Bonaparte à la même commission, ou si un autre rapport doit être fait.

M. LE PRÉSIDENT parle longuement dans le même sens, et soutient que le rapport fait sur la proposition, déposée au mois de juin par M. Créton, suffit pour la proposition présentée au mois d'octobre par M. Bonaparte.

M. CRÉTON. Ma proposition n'a rien de commun avec celle de M. Napoléon Bonaparte. Ma proposition a pour but de faire déclarer que les Assemblées n'ont jamais le droit, je ne dis pas le pouvoir, de proscrire des innocents, comme les Bourbons. (Murmures.)

M. EMILE LEROUX, rapporteur de la proposition de M. Créton, demande aussi qu'il soit fait un rapport sur la proposition de M. Napoléon Bonaparte.

M. LE PRÉSIDENT. Je consulte l'Assemblée pour savoir s'il sera fait un rapport sur la proposition de M. Bonaparte.

La gauche se lève pour, la droite se lève contre.

M. LE PRÉSIDENT. L'Assemblée a décidé qu'il ne sera pas fait de rapport.

A GAUCHE. C'est la confiscation de l'initiative parlementaire.

M. LE PRÉSIDENT. L'Assemblée a jugé

UNE VOIX à gauche. Il n'y avait pas de secrétaires au bureau pour compter les votes.

M. LE PRÉSIDENT. Vous n'avez pas la parole. (Agitation.)

M. Emile Barrault a demandé à interpeler le ministère sur la nomination du nouveau préfet d'Alger.

La parole est à M. le président du conseil.

M. O. BARROT. Le gouvernement ne croit pas devoir accepter les interpellations ainsi posées, parce qu'une discussion tendrait à établir une confusion entre les deux pouvoirs.

A DROITE. La question préalable!

AUTRE VOIX. On a entendu le ministre, on doit pouvoir lui répondre.

M. O. BARROT. Je demande qu'il soit passé à l'ordre du jour.

M. LE PRÉSIDENT. Je mets aux voix l'ordre du jour.

La droite se lève avant la contre-épreuve.

M. Noël Parfait monte à la tribune.

M. NOEL PARFAIT. Le règlement s'oppose à ce qu'on passe aussi dédaigneusement à l'ordre du jour. Le règlement ne dit pas: l'Assemblée jugera si les interpellations auront ou n'auront pas lieu; il dit: l'Assemblée, après avoir entendu le ministre, fixe le jour des interpellations. (Mouvement.)

M. LE PRÉSIDENT. L'Assemblée a voté l'ordre du jour.

M. LAROCHEJACQUELEIN. Le droit d'interpellation doit être respecté, surtout de la part des majorités.

Mais la question est celle-ci: Est-il convenable qu'un membre de cette Assemblée puisse adresser au gouvernement des interpellations sur la nomination de tel ou tel fonctionnaire à des fonctions publiques? Eh bien, je crois que non, et c'est pour cela que j'ai voté l'ordre du jour.

MM. BARELAY et MARCHAL parlent successivement au milieu du bruit.

M. ANTONY THOURET fait remarquer qu'on n'a pas voté. (Si! si! à droite.) L'Assemblée peut retarder le jour où les interpellations auront lieu; elle peut le reculer à six mois, à un an, mais aux termes du règlement elle est obligée de fixer un jour.

M. LE PRÉSIDENT. L'Assemblée est complètement maîtresse de son ordre du jour; elle peut toujours permettre ou ne pas permettre les interpellations.

M. DE LAROCHEJACQUELEIN. Je n'admets pas l'interprétation de M. le président. Je dis seulement qu'en spécifiant le fonctionnaire sur lequel doivent porter les interpellations, on est sorti des usages parlementaires.

M. LE PRÉSIDENT. M. Francisque Bouvet demande à interpeler le ministère sur l'état de siége de la 6e division militaire.

A DROITE. Après la session.

M. LE PRÉSIDENT. On propose de fixer les interpellations à lundi.

A DROITE. Non! non!

L'Assemblée décide que les interpellations auront lieu lundi.

On passe aux interpellations de M. Pierre Leroux, sur des arrestations illégales.

M. PIERRE LEROUX. Avant de présenter devant l'Assemblée les observations que j'ai à lui adresser, je dois d'abord faire connaître les faits.

Le 6 septembre, j'ai adressé à M. le président du conseil une lettre dont je vais lire quelques passages:

Nous ne reproduisons pas une pièce déjà publiée dans la *Démocratie* du 27 septembre, nous renvoyons nos lecteurs à ce numéro. Ils savent que M. Luc Desages, gendre de M. Pierre Leroux, a été arrêté à Boussac, conduit à Lyon les fers aux mains, ainsi qu'un de ses amis, M. Desmoulins, et traduit, avec *son complice*, devant un conseil de guerre. Leur crime était une phrase politique ajoutée à une lettre commerciale saisie à la poste et non parvenue à son adresse. M. Pierre Leroux a rédigé sur ce sujet un mémoire qu'il lit devant l'Assemblée.

M. ODILON BARROT, président du conseil, ministre de la justice. Je respecte la loi, la justice en est l'organe. Je voudrais que, comme M. Pierre Leroux, tous les partis fissent le marque à la justice. Malheureusement, ce qui s'est passé nous prouve qu'il y a des partis qui sont en insurrection permanente contre la loi et contre les majorités issues du suffrage universel. (Très bien! à droite.)

Et quand cette guerre est déclarée, quand elle ensanglante nos rues, et quand une ville comme Lyon a été le théâtre d'une bataille sanglante, la justice ne pouvait-elle prendre des renseignements, en ordonnant la saisie d'une lettre adressée au domicile d'une personne inculpée?

Dans cette circonstance, des magistrats ont agi dans leur complète indépendance. Ils ont bien fait de s'informer s'il y avait complicité directe entre une personne soupçonnée et l'attentat de Lyon; ils ne se sont pas trompés.... (Interruption à gauche.)

Ici je suis dans un grand embarras, et dont je me plaignais tout à l'heure à M. Pierre Leroux, en le voyant entrer dans l'appréciation des pièces de procédure. Tout ce que je dirai, c'est que des juges ont ordonné une poursuite, et que le tribunal militaire est saisi légalement.

Chargé de défendre la justice, je me trouve dans cette alternative, ou de laisser peser en silence une accusation sur les magistrats, ou bien de traduire à cette Assemblée les éléments de cette instruction dans laquelle les juges ont puisé les éléments de leur conviction, et de consacrer ainsi la subversion la plus complète de la divisiou des pouvoirs; c'est ce que je ne puis faire. (Vive approbation à droite.)

Le juge décide dans la liberté de sa conviction; il n'a d'autre juge lui-même que la conscience publique. Nous ne saurions, quant à nous, discuter un acte de mise en prévention. Ce serait, je le répète, la subversion de tous les principes, et substituer la passion politique à l'indépendance de la justice, garantie véritable des citoyens et de la liberté de tous. (Très bien!)

Des questions de droit ont été soulevées à côté de la question de fait. Sur la question de droit, le pouvoir législatif est plus étendu. Je les traiterai donc sommairement devant vous. D'abord, il s'agit de violation des lettres. Si vous entendez parler de ce droit que les gouvernements peureux se sont attribué, de violer le secret des lettres, vous avez raison; la violation du secret des lettres est un délit.

Le ministère s'en est rendu coupable; le ministre est responsable, et vous avez le droit de l'interpeler; mais s'ensuit-il que la justice n'ait pas le droit de chercher dans des lettres la preuve de complicité d'un délit, et d'ordonner la saisie de ces lettres? Qui oserait le soutenir? Les magistrats ont procédé à ces recherches. Comme la justice a procédé, elle a le droit de pénétrer dans l'intérieur des familles, le droit de fouiller dans nos papiers les plus intimes.

Serait-il vrai, parce que cette lettre est arrivée par la poste, qu'on n'aurait pas le droit de s'en servir pour la constatation d'un délit? Non, assurément. Si les prévenus, d'ailleurs, pensent qu'il y a eu illégalité, emploi de moyens illicites, il y a, pour eux, un moyen bien simple, c'est de faire juger par l'autorité compétente si le magistrat s'en est rendu coupable. Si ce magistrat a saisi la justice au moyen d'un délit, il y a lieu de s'adresser à la cour de cassation, qui juge en dernier ressort s'il a bien ou mal interprété et appliqué cette disposition du code criminel.

J'en dirai autant de la question de compétence: quand l'état de siége est appliqué à un ou plusieurs départements, la juridiction militaire se trouve saisie de tous les crimes et délits commis dans cette circonscription.

On avait aussi fait porter les griefs reprochés au gouvernement, ajoute M. le président du conseil, sur la manière dont les détenus avaient été transférés à Lyon. J'ai pris des renseignements; il en résulte que cette allégation de M. P. Leroux, au sujet de ces détenus faisant plus de 80 lieues chargés de chaînes, est complétement tombée au rang des bruits faux ou du moins singulièrement altérés.

M. Odilon Barrot donne lecture de la lettre du juge d'instruction de Boussac. Il résulte de cette lettre, que les prévenus ont refusé la voiture qu'on voulait leur donner, en disant que des prolétaires comme eux ne voyageaient qu'à pied. (Rires à droite.) Plus tard, il est vrai, ajoute M. le ministre de la justice, et quand ils n'espéraient plus produire d'effet sur les populations, ils prirent d'eux-mêmes les moyens de transport qu'on leur offrait. A Tours, il est vrai, on fut forcé de prendre quelques précautions.

VOIX A GAUCHE. Quelles ont été ces précautions?

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. *On les a garottés.* (Exclamations à gauche.)

M. TH. BAC répond à M. le ministre de la justice, et revient sur les faits prononcés par M. Pierre Leroux. Les mauvais traitements dont les prévenus ont été les victimes ne sont que trop réels, et l'épouse de l'un des prévenus, enceinte alors, en a été si cruellement impressionnée que son enfant est mort. (Agitation extrême.) M. Bac s'adresse à la droite: Eh bien! riez maintenant, messieurs, dit-il. (Applaudissements à gauche.)

VOIX A DROITE. On n'a pas ri.

VOIX A GAUCHE. Si, vous avez ri, et c'est indécent. (Tumulte.)

M. O. BARROT. Supposer que dans un tel débat l'Assemblée a pu se livrer à des accès d'hilarité, ce serait mal la juger. (Très bien! à droite.)

Quant j'ai lu le rapport du magistrat compétent, quand je suis arrivé à ce passage dans lequel on raconte les motifs des prévenus pour refuser une voiture, l'Assemblée a ri il est vrai, mais n'a pas ri en dehors de ce passage.

UNE VOIX A DROITE. L'âge de l'enfant!

A GAUCHE. Ne répondez pas, monsieur Bac.

M. P. LEROUX. J'avais passé sur ce détail; je demande à mon ami Bac de ne pas insister.

A DROITE. Très bien!

M. BAC, continant son discours, examine ce point, à savoir: Si un prévenu peut, sous la législation actuelle, être distrait de ses juges naturels pour être attiré par la juridiction des conseils de guerre siégeant dans une localité voisine, en vertu de l'état de siége qui pèse sur cette localité.

La voix de l'orateur est couverte par le bruit des conversations particulières, et il s'écrie:

A toutes les époques il s'est trouvé dans les assemblées délibérantes des hommes courageux pour protester contre les excès du pouvoir, toujours on les a écoutés!

L'opposition et la majorité savaient se respecter. Il serait bon de les imiter aujourd'hui.

L'Assemblée passe à l'ordre du jour.

M. LE PRÉSIDENT. M. Chavoix, après s'être consulté avec le ministre de l'intérieur, demande à adresser des interpellations à M. le ministre au sujet de mesures vexatoires qui ont eu lieu dans la maison d'arrêt de Périgueux. (Oh! oh!)

M. le ministre déclare qu'il accepte les interpellations pour lundi. (Non! non!)

A DROITE. Nous n'en voulons pas!

VOIX A DROITE. A un mois!

M. LE PRÉSIDENT. L'auteur des interpellations demande lundi, un membre demande un mois.

A DROITE. Six mois!

A GAUCHE. Trois ans, alors!

A DROITE. Oui! oui!

M. LE PRÉSIDENT. Ce n'est pas possible; dans trois ans, d'après la Constitution, nous aurons cessé d'exister. (On rit.) Je mets aux voix six mois.

Après une épreuve douteuse, l'Assemblée rejette six mois, mais elle décide ensuite que les interpellations auront lieu dans un mois. (Hilarité.)

L'ordre du jour appelle la discussion sur la proposition de MM. les généraux d'Hautpoul, Lebreton, Husson, Rapatel, et tendant à modifier, en faveur des sous-officiers, l'art. 11 de la loi du 14 avril 1832, sur l'avancement dans l'armée.

La commission conclut à la non prise en considération.

M. D'HAUTPOUL. Je retire ma proposition; mais je ne la retire que provisoirement et jusqu'à la présentation des lois organiques sur l'armée.

M. BOURZAT, au nom de la gauche. Nous la reprenons!

A DROITE. Ce n'est qu'un ajournement.

A GAUCHE. Nous voulons une discussion immédiate!

M. LE PRÉSIDENT. M. d'Hautpoul ne peut que retirer sa proposition définitivement et non pas l'ajourner.

M. D'HAUTPOUL. Alors je ne la retire pas.

M. LE PRÉSIDENT. L'Assemblée peut ajourner.

M. BEDEAU. Il y a eu dans la commission unanimité d'opinion sur les titres des sous-officiers à la bienveillance du gouvernement et de l'Assemblée; nous avons conclu au rejet de la commission uniquement parce qu'il y a un décret qui prescrit au gouvernement de proposer en 1850 une loi constitutive des cadres de l'armée. M. le ministre nous a dit qu'il présenterait en même temps une loi de recrutement et une loi sur l'avancement. En présence de cette situation, la commission a été unanime pour ne pas donner suite immédiatement à la proposition.

VOIX. L'ajournement! Aux voix!

M. CHARRAS combat l'ajournement.

L'Assemblée, après avoir encore entendu MM. Bedeau, d'Hautpoul, Lebreton, adopte l'ajournement.

La séance est levée à six heures.

FAITS DIVERS.

Le conseil des ministres s'est réuni hier successivement à la Chancellerie et à l'Elysée. Un courrier est parti, dit-on, pour Saint-Pétersbourg, et un autre pour Vienne. Lord Normanby a eu une conférence avec M. le président de la République.

— On annonce, pour les premiers jours de novembre, l'apparition d'un nouveau journal démocratique et social, intitulé: LE REPRÉSENTANT DU PEUPLE de 1849. Son rédacteur en chef est le citoyen Jules Viard, fondateur et rédacteur du *Représentant du Peuple* en 1847 et 1848

— Les souscripteurs à l'*Histoire de la peinture flamande et hollandaise*, par M. Alfred Michiels, recevront gratuitement, chez M. Jules Renouard, rue de Tournon, 6, la brochure qui termine l'ouvrage, les circonstances politiques ne permettant pas de lui donner tout le développement que comporte le sujet. Les amis des arts regretteront vivement qu'un travail de cette importance, qui a exigé de si longues recherches, demeure incomplet; mais, pendant longtemps encore, les questions de formes seront éclipsées par les graves problèmes d'où dépend l'avenir de l'humanité.

— On donne comme positive, dit la *Liberté*, la nouvelle que le procureur-général près la cour d'appel de Paris vient d'ordonner des poursuites contre deux membres de l'Assemblée législative qui ces jours derniers se sont rencontrés au bois de Boulogne.

On ajoute que le procureur-général près la cour de cassation, M. Dupin aîné, ne serait pas étranger à cette détermination, qui a pour but de faire triompher encore une fois les principes en matière de duel, dont il s'est fait si souvent le champion éloquent devant la cour suprême.

— Les exécutions *honnêtes* continuent dans le corps universitaire. De nombreuses mutations ont eu lieu au collège de Blois; Elles ont pour cause plus ou moins avouée l'accusation de républicanisme portée contre des fonctionnaires qui emportent l'estime générale. Deux d'entre eux, envoyés dans la Sarthe, n'ont eu que *vingt-quatre heures* pour se rendre à leur nouveau poste. Ils sont pères de famille et depuis longues années attachés au collège de Blois. Mais qu'importe aux défenseurs de la famille!

Du reste, on a usé envers eux du même procédé jésuitique que nous avons déjà signalé à propos du déplacement d'un professeur du collège du Hâvre. On leur donne un avancement fictif en les envoyant dans de petites localités. L'un d'eux, par exemple, passe de la chaire de quatrième à celle de seconde; mais il va dans une bourgade de 1 500 habitants.

Nous lisons dans le *Républicain de Lot-et-Garonne*:

« Un respectable professeur du Lycée, M. Bouysson, a vingt ou vingt-cinq ans de service; il est père d'une nombreuse famille, les parents l'honoraient de leur confiance. Il avait exercé précédemment à Marmande, entouré de l'estime générale. On lui a envié les 1 200 fr. qu'il gagnait à Agen. On l'envoie à Lectoure dans une classe inférieure à celle qu'il occupait à Agen et avec des appointements tellement insuffisants qu'il y a presque une *condamnation à mort*.

LA PROBITÉ DU PEUPLE.—On lit dans le *Censeur de Lyon*:

« Un ouvrier tisseur, nommé Berthaud, a trouvé hier, sur la place du Lycée, des papiers parmi lesquels se trouvaient un titre de rente sur l'Etat de 33 fr., et une reconnaissance de 100 fr.; il s'est empressé de remettre le tout au commissaire de l'arrondissement, afin de les restituer à leur propriétaire. »

UN PRÉDICATEUR MODÉRÉ. — Le curé d'Izieu, près Saint-Chamond (Loire), s'est permis d'attaquer en chaire le propriétaire d'une usine qui occupe 30 à 40 habitants de la commune, à propos d'une fête donnée par celui-ci à ses ouvriers.

« L'enfer, disait-il, l'enfer est ouvert pour l'engloutir. »

Se reportant ensuite aux années d'une autre administration, il s'écria « que la commune d'Izieu avait été jusque-là un modèle d'édification, et qu'il suffisait aujourd'hui d'une seule maison, d'un seul homme pour y jeter la perturbation et le désordre; que naguère cette maison, qui est aujourd'hui dans la voie de la prospérité, touchait de près à la misère; qu'abusant de sa position, elle tolérait et provoquait le désordre, mais qu'heureusement Dieu dans sa justice ne donnait pas à ces maisons une longue prospérité et que celle-là tomberait bientôt.

» La famille du maire assistant à cette messe se retira avec une indignation mêlée de larmes.

» Le même jour, à la grand'messe, M. le vicaire vint répéter les mêmes allocutions. M. Perrier s'y trouvait. Plutôt que de faire du scandale, il préféra attendre que l'opinion publique fît justice de l'inqualifiable emportement des odieuses colères de M. le curé et de son vicaire. » (*Censeur*, de Lyon.)

HAUTE COUR DE JUSTICE

SÉANT A VERSAILLES.

Présidence de M. BÉRENGER (de la Drôme).

Audience du 22 octobre 1849.

AFFAIRE DU 13 JUIN.

A onze heures la haute cour prend place, mais deux jurés ne répondant pas à l'appel de leur nom, l'audience ne peut être ouverte. Un huissier reçoit ordre de les aller chercher à leur hôtel. A onze heures et demie l'audience est ouverte.

UN DÉFENSEUR. Je prie M. le président de m'accorder l'autorisation de lire à l'audience la lettre suivante que je viens de recevoir; elle est en faveur de l'accusé André. La voici:

« Monsieur, je viens de lire dans le *Moniteur* une formule de serment que l'accusation impute au citoyen André; je puis fournir des renseignements sur ce document, et vous prierai, dans l'intérêt de la vérité, de me faire assigner.

» Agréez, etc. Signé: HOGUÉ, rue Geoffroy-Marie, 8. »

Je prie la haute cour de faire assigner ce témoin.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. La défense est libre de le faire assigner.

On continue l'audition des témoins à charge.

LE CIT. CRANCE MANSUIT, caporal au 18e léger.

Lorsque nous voulûmes fermer notre poste, il était trop tard, la cour était envahie; je vis le représentant Rattier. Il s'approcha de moi et me demanda mes cartouches; comme je refusais, un colonel d'artillerie me dit: « Ecoutez donc votre représentant. »

D. Ne vous a-t-on pas surveillés après l'invasion de la cour?—R. Oui, monsieur, on plaça des factionnaires pris parmi les artilleurs près de nous.

LE CIT. GUINARD. Le témoin se rappelle-t-il que je suis resté très peu de temps dans la cour? J'étais avec l'honorable représentant Ledru-Rollin; je n'ai pu avoir le temps de m'arrêter à lui parler; nous allions au devant de M. Pouillet, et j'étais déjà dans la salle des filatures. — R. Je me rappelle parfaitement le propos que je viens de dire.

GUINARD. Mais le sergent Tronche a dû entendre ces paroles si je les ai prononcées.

M. TRONCHE. Je ne les ai pas entendues, j'étais trop loin, sans doute.

M. LE PRÉSIDENT. Combien de fois le représentant Rattier vous a-t-il parlé pour vous demander des cartouches?

LE TÉMOIN. Trois fois; c'est à la dernière que le colonel m'a parlé.

GUINARD. Je répète que ni moi, ni M. Ledru-Rollin ne nous sommes arrêtés dans la cour; nous avons été de suite au devant de M. Pouillet. Je suis entré et ne suis sorti que lorsque j'ai entendu les premiers coups de feu.

UN DÉFENSEUR. Le témoin a déclaré qu'un des représentants lui avait frappé sur l'épaule; peut-il nous donner son signalement? — R. Il avait un collier noir, une grosse figure, et m'a dit: « N'ayez pas peur, on ne veut pas vous faire de mal; c'est Ledru-Rollin qui vous le dit. »

VIC (Joseph), gardien des travaux du Conservatoire, a vu des plumes, du papier et de l'encre dans la salle des filatures, reconnaît une canne en vigne saisie le 13 juin. Il a vu une barricade très peu étendue établie dans l'intérieur du Conservatoire.

GUINARD. N'était-ce pas pour fermer une brèche pratiquée dans un mur en démolition?

LE TÉMOIN. Oui, il y avait un intervalle.

GUINARD. Le témoin a dû servir. Il a vu par conséquent que cette disposition n'était nullement militaire. Elle avait uniquement pour but d'empêcher l'envahissement du Conservatoire par la population environnante.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Vous avez vu des artilleurs tirer des coups de fusil? — R. Oui.

GUINARD. Je ne nie pas le fait; mais ces coups de fusil n'ont-ils pas été tirés après qu'on en a eu tiré d'autre part sur le Conservatoire?

COTTEREL (Charles-Marie), concierge du Conservatoire des Arts-et-Métiers. Les représentants m'ont demandé des plumes, de l'encre et du papier. J'ai reconnu le colonel Guinard; quant à M. Ledru-Rollin, je ne le connaissais pas antérieurement, mais une personne qui était là me l'a désigné.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Comment M. Ledru-Rollin s'est-il échappé?

LE TÉMOIN. Par un vasistas.

GUINARD. Nous ne nous sommes pas échappés, M. le procureur-général; nous nous sommes retirés fort tranquillement.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Le mot *échappé* rend mieux notre pensée; mais comme nous ne discutons pas encore, nous accepterons volontiers pour le moment l'expression qu'on veut y substituer. Vous remarquerez d'ailleurs, accusé Guinard, qu'il n'est pas question de vous, qu'il est question d'un de vos co-accusés absents sur lequel on a fait une observation.

GUINARD. M. Ledru-Rollin ne s'est pas échappé; il s'est retiré par la porte qui donne sur le jardin. Il ne s'est pas plus échappé que moi. On ne met pas une demi-heure pour s'échapper, et j'ai mis plus d'une demi-heure pour sortir. D'ailleurs si l'on veut avoir la bonté de me faire passer un plan du Conservatoire, je ferai suivre à MM. les jurés l'itinéraire que nous avons parcouru.

LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. La porte du jardin était-elle ouverte?

LE TÉMOIN. Non, monsieur, elle ne l'était pas en ce moment.

GUINARD. J'atteste qu'elle l'était. Vous entendrez M. Pouillet fils.

M. VAUTHIER. M. Ledru-Rollin a adressé la parole aux hommes du 62e; il a montré une grande dignité, et ce n'est que sur les instances de plusieurs de ses amis qu'il s'est décidé à se retirer.

DEVILLE. M. Ledru-Rollin était en tête des représentants.

GUINARD. Au moment où j'ai eu l'honneur de parler à M. le colonel d'Alphonse, M. Ledru-Rollin était à mon bras droit.

FARGIN-FAYOLLE. Quand M. Ledru-Rollin a parlé au 62e de ligne, il était à la grille et même un peu dans la rue. Ce n'est que sur nos instances que M. Ledru-Rollin s'est retiré, sur les miennes en particulier. M. Ledru-Rollin ne voulait pas s'éloigner.

M. DUPIN (Louis), secrétaire de M. Pouillet, directeur du Conservatoire. Vers les 2 heures 1/2, 3 heures, j'entendis de mon bureau un coup de feu; un garçon de bureau me dit que MM. Ledru-Rollin et Guinard étaient au Conservatoire. Je sortis et je vis la cour du cloître envahie par une foule d'individus; il y avait parmi eux plusieurs artilleurs. Dans la salle de dessin, je vis plusieurs hommes, M. Ledru-Rollin était du nombre, il parlait, il gesticulait; mais il n'avait pas l'air bien portant; il avait l'air *maladif*. (Rumeurs.) On écrivait des notes que l'on envoyait au dehors. Dans la troisième cour, il y avait des artilleurs qui avaient l'air très embarrassés. On se plaignait de ne pas voir M. Forestier. Je circule toujours, *mon affaire est de circuler*. (Rires.) J'arrivai dans le vestibule, on essayait d'ouvrir la porte. Je rentrai dans la salle de dessin, M. Ledru-Rollin vint à moi et me demanda les moyens de sortir, je lui répondis: « Faites comme vos artilleurs, passez par le carreau. » Il enjambe alors, et partit par le jardin.

D. Lorsque les représentants et les artilleurs furent entrés, vîtes-vous le sergent Rattier les haranguer? — R. Je n'ai pas été dans la première cour; dans celle dite du Cloître, je le vis avec une vingtaine d'artilleurs, mais je ne sais s'il les a harangués; je ne me suis pas approché d'eux, j'étais observateur, j'étais là pour voir.

D. Avez-vous vu le mouvement qui s'est fait lorsqu'on a entendu les coups de fusil? — R. Non, monsieur, je sortais alors de mon bureau, les artilleurs se retiraient par les carreaux.

D. C'est alors que M. Ledru-Rollin s'est approché de vous: des artilleurs le suivaient-ils? — R. Non, monsieur, il était seul, tous les autres étaient déjà partis; je lui indiquai les moyens de sortir.

D. Les députés avaient-ils leurs insignes de représentants? — R. Quelques-uns avaient leur rosette.

D. Savez-vous si tous ceux qui portaient des insignes étaient représentants? — R. Je l'ignore. Il y avait des *hommes en blouse* qui portaient un ruban; mais des représentants pouvaient bien mettre des blouses, tous les moyens sont bons *quand on conspire*. (Longue rumeur.)

D. Est-il à votre connaissance qu'on ait imprimé un placard au Conservatoire? — R. Non, monsieur; il était impossible de rien imprimer.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL DE ROYER. Vous rappelez-vous bien la scène relative à la sortie de M. Ledru-Rollin? — R. Oui, monsieur.

D. Après la sortie de M. Ledru-Rollin, n'avez-vous pas vu M. Guinard, lui avez-vous parlé? — R. Oui; je lui ai demandé s'il ne s'en allait pas: « Non, me répondit-il, je reste. »

D. N'a-t-on pas consolidé une porte? qui s'en est occupé? — R. Des hommes en blouse et des artilleurs.

DEVILLE. Je n'ai rien à répondre aux paroles du témoin relativement à cet épisode de la sortie, c'est la meilleure manière de réfuter l'attaque qui est dirigée contre nous; mais j'affirme sur l'honneur que lorsque nous avons entendu les coups de feu, nous nous sommes rendus au devant du 62e, l'honorable citoyen Ledru-Rollin en tête; les artilleurs nous suivaient tenant la crosse de leur carabine en l'air. Nous poussions tous les mêmes cris: Vive la République! vive la Constitution! Le citoyen Ledru-Rollin a même parlé au chef de la troupe. Ceci est un fait connu de tous; il est commun à sept ou huit d'entre nous.

Maintenant, dans une première déposition, le témoin a dit que nous étions par groupe de deux, trois, quatre personnes.

LE TÉMOIN, interrompant. Pardon, j'ai dit cinq ou six, et il....

M. LE PRÉSIDENT. N'interrompez pas.

DEVILLE, avec calme. Oh! parlez, parlez; quand vous aurez fini, je continuerai. (Le témoin garde le silence.) Je reprends: Vous avez dit, dans votre première déposition, que nous étions par groupe de deux, trois, cinq, six, si vous voulez; mais enfin, dans un tel état de désordre, qu'il n'y en avait pas deux d'accord. Voilà ce qu'il a dit; aujourd'hui il ajoute: «Quand on conspire, tous les moyens sont bons. » Si nous conspirions, nous n'étions donc pas en désordre, nous nous entendions; mais qu'il nous dise comment il a su que nous conspirions, et quelle était cette conspiration? il doit la connaître, puisqu'il en parle? ou, s'il n'en a aucune preuve, s'il ne sait rien, qu'il nous dise encore pour quel motif il parle comme il vient de le faire.

M. LE PRÉSIDENT. Il n'est pas possible de poser cette question.

Me MICHEL (de Bourges). Je prierai M. le président de vouloir bien demander si l'accusé Guinard ne suivait pas de près M. Ledru-Rollin, lorsque celui-ci demandait les moyens de se sauver?

LE TÉMOIN. J'ai voulu m'assurer si M. Ledru-Rollin sortait du Conservatoire. En me retournant j'ai vu M. Guinard.

Me MICHEL (de Bourges). Où était le témoin lorsqu'il a rencontré M. Ledru-Rollin?

LE TÉMOIN. J'étais à l'intérieur. Non, à l'extérieur, à peu près à la troisième fenêtre.

Me MICHEL (de Bourges) montre les cantradictions manifestes qui existent entre les deux dépositions écrites du témoin d'une part, entre ces même dépositions et sa déposition orale, sur les faits relatifs à l'éloignement de M. Ledru-Rollin, et sur la distance à laquelle il aurait vu M. Guinard suivi de M. Ledru-Rollin.

LE PRÉSIDENT. Témoin, je vais vous rappeler votre première et votre deuxième déposition.

LE TÉMOIN. Mais, monsieur le président, c'est la même déposition, si ce n'est qu'elle a été rédigée d'une autre manière.

Me MICHEL (de Bourges). Monsieur le président, je vous ferai remarquer qu'il y a là deux circonstances distinctes: une circonstance dans laquelle le témoin aurait vu Ledru-Rollin précédé d'artilleurs qui avaient cassé des

carreaux ; une autre circonstance dans laquelle il aurait vu Ledru-Rollin seul dans la salle, où il lui aurait indiqué un moyen de sortir du Conservatoire sans danger. Ainsi...

M. Baroche indique qu'il veut parler.

Me Michel (de Bourges) s'assied.

M. LE PRÉSIDENT. Avocat, continuez.

Me MICHEL (de Bourges). C'est entendu.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Témoin, il faut que cette confusion qu'on prétend exister dans vos dépositions disparaisse.

Le témoin maintient ses dires sans rien plus expliquer.

GUINARD. Je rappellerai que la porte du vestibule a été ouverte par le témoin avant que M. Ledru-Rollin entrât dans la salle des filatures. Je me contenterai d'adresser au témoin une question.

D. Lorsque vous m'avez rencontré et que vous m'avez adressé la parole, étais-je seul, complètement seul ? — R. Oui, monsieur.

GUINARD. Vous l'affirmez ? — R. Je l'affirme.

GUINARD. Je me contenterai de cette réponse pour le moment.

Me MALAPERT. Je ferai observer que, dans un écrit publié par M. Considerant, il y a des faits que l'accusation considère comme vrais ; mais un grand nombre de ces faits sont inconciliables avec les faits du témoin. De ces contradictions nous tirerons telle induction que nous jugerons convenable.

Me MICHEL. Je ne ferai plus observer que ceci : c'est que, dans sa déclaration du mois de juin, le témoin ne parle pas du vasistas par lequel Ledru-Rollin se serait sauvé. Ce n'est qu'au mois de septembre qu'il donne plus de détails, et qu'il donne ce ridicule au chef de la Montagne.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Ce détail n'est contesté que par l'accusé Considerant, qui est contumace; je ferai observer que cet accusé a déclaré qu'il ne reconnaissait pas la compétence de la haute cour. Messieurs les jurés apprécieront.

Me MICHEL (de Bourges). Ce détail est contesté par d'autres que Considerant; mais, ce qui explique l'insistance du ministère public, c'est que le procès qui se juge ici est... un procès politique. (Sensation.)

GODARD, bibliothécaire adjoint au Conservatoire. Ce témoin dépose d'une voix tellement basse, que ses paroles n'arrivent pas jusqu'à nous.

M. LE PRÉSIDENT. Parlez plus haut, on ne vous entend pas.

LE TÉMOIN. Ah ! pardon, c'est que je me suis un peu enrhumé dans votre salle des témoins. (Rire général. Elevant la voix :) Je descendis dans la cour et rencontrai M. Pouillet, qui me dit : « MM. Ledru-Rollin et Guinard sont ici. — Que veulent-ils ? — Faire une proclamation et délibérer. » Je sortis, rentrai vers quatre heures; il vint alors deux personnes se disant représentants, pour inviter leurs collègues à se rendre à la chambre. J'étais avec le concierge, qui leur répondit qu'il n'y avait plus personne, mais que Boichot avait oublié son képi.

A deux heures l'audience est suspendue.

A deux heures et demie l'audience est reprise.

M. GRÉGOIRE (Ernest), médecin, rue d'Isly, 6. Je vous demanderai, monsieur le président, la permission de dire quelques mots qui se rattachent à ma déposition. Ce sont des faits d'intimidation et de contrainte morale. Lorsque j'ai été appelé devant le juge d'instruction, je n'avais pas envie de déposer, lorsque M. Oscar de Vallée....

M. LE PRÉSIDENT. Je ne puis vous permettre de continuer, vous voulez revenir sur un incident qui est déjà vidé.

LE TÉMOIN. Mais, monsieur le président, c'est un fait qui est constaté dans mon interrogatoire. Je ne voulais pas déposer, j'aimais mieux payer l'amende. Alors on m'a dit que l'on changerait ma position, et que de témoin je deviendrais accusé. « Eh bien ! soit, répondis-je. »

Mais voici un autre fait : Il y a quelques jours, rentrant chez moi, je fus assailli par un misérable qui était accompagné de cinq ou six hommes de sa bande. Il me dit, en m'attaquant :

« Misérable, qui t'a permis de déposer? » Je me réfugiai sur le trottoir, et là je pris cet homme par le collet, et le renversai. Je ne portai pas plainte, mais quelques jours après j'allai à la police demander une permission de porter des armes. Elle me fut refusée... (Mouvement.)

M. LE PRÉSIDENT. Eh bien, maintenant faite votre déposition.

LE TÉMOIN. Le 13 juin, je fus commandé de service en ma qualité d'artilleur de la garde nationale. On me disait qu'il fallait soutenir l'ordre ; je suis grand partisan de l'ordre; mais comme beaucoup, j'avais l'intime conviction que la Constitution avait été outrageusement violée, et je ne croyais guère que ceux qui parlaient ainsi d'ordre fussent de ceux qui soutenaient la loi. Je me rendis au Palais-National, lieu du rendez-vous, et de là j'allai avec le colonel au Conservatoire.

Un propos figure dans l'acte d'accusation; ce serait moi qui l'aurais rapportée : que M. Ledru-Rollin avait dit aux artilleurs : « Faites des barricades. » Je n'ai jamais dit céla, et je ne pouvais pas le dire, je ne l'ai pas entendu; on m'a rapporté seulement que M. Ledru-Rollin avait tenu ce propos dans une des salles, et je ne suis entré dans aucune de ces salles.

Lorsque la troupe arriva pour nous cerner au Conservatoire, je protestai lorsqu'on cria : « La crosse en l'air! » Comment ! m'écriai-je, mais nous agirions comme des insurgés. Ce serait dire que nous nous rendons, tandis que nous ne nous battons même pas. La troupe avait l'air d'être très-animée; je remarquai, entre autre, un capitaine d'une compagnie qui arrivait de Versailles; il avait l'air un peu gris, si je puis parler ainsi. Je ne rapporte pas ceci pour blâmer la troupe; puisqu'on nous met dans l'obligation de nous tirer des coups de fusil les uns les autres, il faut bien que les soldats aient quelque chose pour s'exciter...

M. LE PRÉSIDENT. Nous ne pouvons tolérer une pareille insinuation.

LE TÉMOIN. Mes paroles ne sont point un blâme.

Le témoin raconte avec les plus grands détails les faits qui se sont passés au Conservatoire, et ceux qui les ont suivis; tout à coup il s'interrompt brusquement et s'écrie : « Monsieur le président, est-ce que je suis ici pour être insulté?.. Je ne souffrirai pas que l'on m'insulte.

M. LE PRÉSIDENT. Je rappelle que toutes les marques d'approbation ou d'improbation sont interdites. Témoin, qui vous a insulté? que vous a-t-on dit?

LE TÉMOIN. Oh! je sais qui; on vient de dire : En voilà assez. Il est inutile que je dise qui. (Se tournant vers le banc de la défense.) Non, je ne souffrirai pas que l'on m'insulte.

Le témoin continue sa déposition. Il signale un grand nombre de personnes comme ayant été au Conservatoire.

D. Ne vous a-t-on pas dit au Conservatoire que l'on avait vu sur une table une liste portant en tête le mot *dictateur ?* — Le premier nom était celui de Ledru-Rollin. Ce sont les capitaines Charpentier et Maillard qui m'ont rapporté ce fait.

D. Un représentant ne vous a-t-il pas dit : « Artilleurs tenez bon? » Quel était ce représentant? — R. Ce propos m'a été tenu en effet. (Regardant les accusés.) C'est M. Fargin-Fayolle.

D. N'avez-vous pas reconnu au Conservatoire d'autres personnes que les représentants? — R. Oui, Monsieur, j'ai vu MM. Chipron et Napoleon Lebon.

LEBON. Le témoin Grégoire a déclaré que sa profession était celle de médecin, n'en a-t-il pas exercé une autre? — R. J'ai été agent diplomatique ; après février j'ai été chargé de chasser de Strasbourg les *infâmes* démagogues.

LEBON. Nous avons bien le droit d'établir la moralité des témoins. L'accusation m'a promis un témoin sérieux; il s'agit de savoir si M. Grégoire est ce témoin. Il est des personnes qui apparaissent dans tous les procès politiques et toujours pour dénoncer. Ainsi au procès de Bourges...

M. LE PRÉSIDENT. Si mes souvenirs me servent bien, le témoin n'a pas déposé.

LEBON. Vous avez raison, il n'a pas déposé après avoir dénoncé.

M. GRÉGOIRE. Non, mais j'aurais déposé devant le jury.

LEBON. Eh bien ! ces personnes, pour pouvoir continuer leurs fonctions, leur mission, ont besoin de se couvrir d'un certain vernis, de se parer de certaines opinions. C'est ce qu'a fait le témoin à Bourges, et c'est ce qu'il veut encore faire ici dans la plus détestable...

M. LE PRÉSIDENT. Accusé, je ne souffrirai pas un pareil langage. Vous avez le droit de discuter la déposition du témoin, mais non de l'insulter.

LEBON. Je ne l'insulte pas.

M. BARROCHE, au témoin. Soyez sans crainte, la justice vous protégera.

LE TÉMOIN. Je m'attendais à ces scènes.

LEBON. Je demanderai au témoin si, depuis les affaires de mai, à propos des affaires de juin 1848, il n'a pas reçu du gouvernement une nouvelle mission, s'il n'a pas rempli de nouvelles fonctions ?

LE TÉMOIN entre ici dans de longs détails sur ses actes pendant les journées de juin. Eh bien ! ces hommes, dit-il, qui se font passer pour républicains, ont volé 600 fr. qui étaient destinés aux pauvres ; moi, qui ne suis pas socialiste, j'ai empêché le faubourg Saint-Marceau d'être brûlé, et M. le procureur-général le sait bien.

M. Barroche fait un signe de dénégation.

M. GRÉGOIRE avec violence. J'ai déposé une plainte à votre parquet, j'ai voulu démontrer que ces hommes n'étaient pas français, car c'étaient tous des étrangers, comme j'ai voulu aussi sauver un malheureux jeune homme, M. Louis Ménard, qui certes n'a pas calomnié la garde nationale. Car j'ai été témoin, moi, de ces horreurs. J'ai vu fusiller deux hommes parce qu'ils étaient mal vêtus. Et ce lâche rédacteur de la *Vraie république* que j'ai rencontré aux Arts-et-Métiers, et qui devrait être ici, n'a pas voulu insérer la lettre que je lui écrivais sur ces faits.

M. LE PRÉSIDENT. Témoin, vous n'avez pas à parler de ces choses étrangères au débat.

M. GRÉGOIRE. Mais il faut bien que je me défende. Moi, je suis père de famille; j'ai une femme et des enfants. (Se tournant du côté des accusés) : Et je vaux mieux que tous ces gens-là, moi! (Murmures.) Oh! ce n'est pas pour vous que je dis cela; c'est pour ceux qui m'attaquent. Ce n'est pas pour M. Allyre Bureau, qui sait bien que j'ai pour lui la plus grande considération.

M. LEBON. Ce que vient de dire le témoin est tout ce que je demandais. Mais une chose qui m'a frappé et qui m'a indigné, c'est que l'accusation me fasse passer pour avoir nié que je fusse allé au Conservatoire. Je ne l'ai jamais nié.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Nous ferons observer...

LEBON, avec énergie. M. le procureur-général, je suis dans mon droit. Je suis accusé, et mon devoir ici est aussi impérieux, plus impérieux que le vôtre. Vous ne pouvez me placer dans aucune des catégories d'accusés ; je ne suis ni garde national, ni membre de la commission des 25. Si je suis allé au Conservatoire, ce n'est pas que je voulusse entrer dans aucun complot. Je ne connaissais rien de ce qui devait se passer. D'ailleurs, je ne suis pas si ami de la Constitution qu'une interprétation de texte puisse m'émouvoir.

Si je suis allé au Conservatoire, c'est que j'y étais appelé par le cri public. Je partageais, en sortant de chez moi, les inquiétudes qui agitaient tous les esprits. Je croyais aux complots contre la République. Je voulais tomber avec elle si elle devait tomber, mais en frappant un dernier coup pour la cause que j'ai servie toute ma vie. (Approbation.) Je ne suis pas trop partisan des manifestations pacifiques. Quand j'entrai, j'aperçus le colonel Guinard, que son uniforme me faisait distinguer ; je lui demandai ce qu'on voulait faire. « Est-ce vrai que vous voulez attendre ici qu'on vienne vous donner des coups de fusil ? » Il me répondit : *Oui*. Ce furent là toutes les paroles que nous échangeâmes. Comme je ne comprenais rien à un pareil dévouement, je me retirai, et si M. Grégoire eût fait plus d'attention, il m'eût vu sortir, comme il prétend m'avoir vu entrer.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. L'accusation impute à Napoléon Lebon d'avoir été membre du comité des Droits de l'Homme, d'avoir ensuite été dans la Solidarité républicaine et dans le comité socialiste, sans faire partie de la commission des vingt-cinq. Ce n'est donc pas à tort que nous l'accusons. L'accusé n'avait contre lui que la déposition du témoin Grégoire, qui soutenait l'avoir vu au Conservatoire; il y a maintenant son aveu, MM. les jurés apprécieront.

Me VILLAUMÉ. Le témoin n'a-t-il pas passé et stationné à une heure devant le palais de l'Assemblée ? — R. Non.

Me VILLAUMÉ. En 1831, le témoin n'a-t-il pas été au service des Belges, et n'a-t-il pas quitté son poste pour entrer au service du prince d'Orange ?

Le témoin entre dans de très longues explications, pour prouver qu'il n'a jamais déserté. Il explique qu'il a été colonel, général, médecin, etc.

SUCHET. Le témoin me connait-il ? — R. Non.

SUCHET. Voilà une heure que je regarde le témoin, et je ne sais, mais je crois être certain que c'est lui qui m'a valu les quatre mois de prévention que j'ai faits, car je n'ai été arrêté que sur la dénonciation d'un homme qui m'avait vu à une heure devant l'Assemblée. Je prie M. le président de faire appeler M. Delbrel, représentant du peuple, il pourra dire si je me suis trompé.

Me VILLAUMÉ. Le témoin, qui a été colonel, général, médecin, faisant des cours contre le choléra, n'est-il pas le défenseur officieux des journaux royalistes, et, entre autres, n'a-t-il pas défendu la feuille légitimiste le *Journal du Peuple*, poursuivi pour un article où l'on parlait du vol à la république?

LE TÉMOIN. Oui, je parlais pour le gérant, que tout le monde abandonnait; c'était un vieux soldat, un malheureux.

Me VILLAUMÉ. On peut apprécier le républicanisme et les convictions du témoin.

LE TÉMOIN. Me fera-t-on un reproche d'avoir défendu un malheureux?

Me VILLAUMÉ. Non, non... Mais n'avez-vous pas déjà dénoncé Lebon ?

LE TÉMOIN. Je n'ai jamais dénoncé personne, si ce n'est en juin les assassins et les incendiaires devant la commission d'enquête.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Il est évident que l'on voudrait faire passer le témoin comme un homme ayant déposé spontanément devant le juge d'instruction sur les évènements du 13 juin ; eh bien ! voici sa première déposition, datée du 5 juillet; il ne l'a faite que parce qu'il s'est vu placé dans l'alternative ou de rester témoin ou d'être inculpé.

Nous devons observer que la déposition du témoin est affirmée par l'accusé Lebon, et nous ajouterons quelques paroles ; elles s'adressent à l'opinion publique. Nous avons appris que des menaces ont été faites aux différents témoins, à raison de leurs dépositions. Notre devoir est de protéger les témoins. Que tous sachent que nous ne manquerons pas à ce devoir.

Me VILLAUMÉ. Nous demandons formellement que le témoin reste à l'audience; il faut que la vérité soit connue sur lui et sur les accusés; il faut surtout que l'on sache ce qu'il en est de cette attaque subie par le témoin, attaque qui a eu des témoins et qui n'a pas été poursuivie.

DEVILLE. Moi, contre qui il n'est produit aucun témoin, je reconnais toute la gravité de l'inculpation lancée contre les accusés; je demande qu'il soit instruit sur cette affaire, et constaté s'il y a eu un faux témoin ou s'il y a eu un crime.

Un défenseur prie M. le président de vouloir bien faire assigner, en vertu de son pouvoir discrétionnaire, le représentant qui pourrait donner des renseignements sur la présence du témoin Grégoire.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Faites-le assigner; j'ai déjà répondu à vos collègues que nous ne ferions assigner aucun témoin à la requêtes des représentants.

L'audience est levée à cinq heures trois quarts.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nimes.—M. D.—Reçu les 150 et les 50.—Nous vous répondrons prochainement.—Compl, affect. et rem. à tous.—Nous all. expéd. les broch. à M. de P.

Genève.—M. B.—Reçu les 265.—Nous vous renv. le bon reçu hier.—Remerc.

Logelbach.—M. J. S.—Reçu les 42-50.—Les 120 de juin nous sont bien parvenus et ont reçu l'applic. indiquée.—Affect. compl. à tous.

Marseille.—M. G.—Votre observ. est toute dans l'int. de notre propag.—Nous y aurons ég. et v. en remerc.

Nogent-le-Rotrou.—M. M.—Reçu les 25.—Remerc.—Nous répondr à v. lettre.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT.

PARIS.......... Un an 20 f., Six mois 11 f., Trois mois 6
DÉP. ET ETRANG. sans surtaxe. . . » 22 » 17 » 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois :	40 c.	Annonces anglaises....	40 c.
Cinq à 9 » »	30	Réclames-notices......	40
Dix fois et plus. »	20	Faits de publicité...	1 fr. 50

Bourse du 22 octobre 1849.

La bourse d'aujourd'hui était à la hausse; mais cette hausse n'a pas été aussi élevée que certains spéculateurs auraient pu le penser, en se fondant su le vote de samedi.

Le 5 0|0 au comptant a ouvert à 87-10; il a fait au plus bas 88-10, au plus haut 88-40, et il a fermé à 88 15, en hausse de 35 c. sur la clôture de samedi.

Le 3 0|0 au comptant a ouvert à 56 fr., et il a fermé à 55-90, en hausse de 25 c.

Les actions de la Banque ont fermé à 2332-50, baisse de 2-50.

Celles de la ville n'ont pas eu de cours.

Celles de la Seine ont fermé à 1,085; baisse, 2-50.

Comme toujours, il s'est fait peu d'affaires sur les chemins de fer; celles qu'on a faites étaient en baisse.

L'emprunt romain a fermé en baisse de 50 c.

Ceux du Piémont ont fermé en hausse, l'ancien de 5 fr., le nouveau de 5 fr., et la rente 5 0|0 de 10 c.

4 heures. — A la coulisse le 5 0|0 faisait 88-05 offert.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0..................	55 55	56 ..	55 80	55 95
Cinq 0/0 (Empr. 1848)........	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Cinq 0/0..................	87 80	88 35	88 10	88 10

22 oct. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.	
3 0/0 j. du 22 juin...	55 90
5 0/0 j. du 22 mars.	88 15
VALEURS DIVERSES.	
Banque de France.	2332 50
Ob de la Ville. anc.	1270 ..
— — nouv.	1130 ..
Oblig. de la Seine..	1085 ..
— St-Germ. 1842.	870 ..
— Versailles......	340 ..
— Orléans. 4 0/0.	975 ..
— Nouvelles.	960 ..
— Rouen, 4 0/0...	730 ..
— Nouvell., 1849.	891 ..
— Havre j. mars.	720 ..
— Nouvelles.	640 ..
— Marseille.......	850 ..
— Orléans, jouis.	450 ..
— Cert. de Lyon.	84 45
Quatre-Canaux......	1080 ..
— Jouissance.	73 80
Bons du Trésor......	5 0/0.
Forges Aveyron. ...	2060 ..
Monceau-s.-Sambre	1500 ..
Nord (hauts four.).	900 ..
Charbon belge.......	325 ..
Zinc V.-Montagne.	2780 ..
— Stolberg.	475 ..
Mines de la Loire...	285 ..
FONDS ÉTRANGERS.	
Belg. 5 0/0 1840...	97 1/4
— 5 0/0 1842...	97 1/2
— 4 1/2........	89 1/2
— 3 0/0........	65 1/4
— 2 1/2 0/0.......	49 1/4
— Banque.......	700 »/»
— — 1841.	1020 »/»

Espag. dette active.	21 4/2
— — 3 0/0...	34 4/8
— Dette intér....	27 3/4
Naples, récép. Roth.	88 ..
Romain, emprunt...	81 1/2
Haïti, emprunt......	600 ..
Piémont, emprunt.	975 ..
— Nouveau.	895 ..
Rente 5 0/0........	83 75
Lots d'Autriche....	380 ..
2 1/2 hollandais...	55 ..
CHEMINS DE FER.	
Saint-Germain	467 50
Versailles, r. d.....	207 50
Versailles, r. g.....	170 ..
Orléans à Paris....	723 ..
Rouen...............	520 ..
Havre...............	238 75
Avignon-Marseille	217 50
Bâle.................	101 25
Centre...............	290 ..
Boulogne............	145 ..
Bordeaux............	400 ..
Nord................	420 75
Strasbourg..........	348 75
Nantes...............	291 25
Monter. à Troyes..	110 ..
Dieppe Fécamp....	180 ..
BOURSE DE LONDRES du 20 octobre.	
3 0/0 consolidés...	92 1/4
3 0/0 au 17 oct....	92 1/8
TAXE DU PAIN.	
1re qualité le kilo..	28 c.
2e — —	22

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 23 octobre.

THEATRE DE LA NATION. — La Filleule des Fées.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Les Trois quartiers, les Etourdis.

OPÉRA-COMIQUE. — La Fée aux Roses.

ODÉON. — Farnésina, Evelyne, l'Heureuse erreur.

THÉATRE-HISTORIQUE. La Guerre des Femmes.

VAUDEVILLE. — Pas de fumée sans feu, les Grands Ecoliers, Riche d'amour, 4e no Foire aux idées.

GYMNASE. — Babet, Graziella, Marchand de Jouets d'enfants, Sept Billets.

THÉATRE MONTANSIER. — Le Chevalier, le Groom, Tigre du Bengale, Jeune homme pressé.

VARIÉTES. — Les Parents de ma Femme, rue de l'Homme-Armé, Larettes et Aristos, Marquis de Lauzun.

PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Connétable de Bourbon.

AMBIGU-COMIQUE. — Piquillo Alliaga.

GAITÉ. — La Sonnette du Diable, le Moulin joli.

THEATRE-NATIONAL. — Murat.

FOLIES. — L'Ouvrier grand seigneur, Marquis de Flouvac.

THEATRE DU LUXEMBOURG. — Céline.

DÉLASSEMENTS-COMIQUES. — L'Oiseau sur la branche. Robert-Macaire, le Congrès de la Paix.

THEATRE CHOISEUL. — Les Talismans du Diable.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 223. ÉDITION DU MATIN. Mercredi 24 octobre 1849.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . 11 f.
Un an. . . . . 20 f.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION
libre et volontaire
du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION
proportionnelle
au capital, au travail et au talent.

PARIS, 23 OCTOBRE.

Saisie de la Démocratie pacifique.

Un commissaire de police s'est présenté aujourd'hui dans nos bureaux et a saisi le numéro de ce matin. La saisie n'est point motivée par un de nos articles, mais par l'insertion d'une lettre de Louis Blanc et des autres proscrits de Londres, qui témoignent leur sympathie à Cabet, condamné *par défaut* pour escroquerie.

Tout homme de cœur jugera si nous pouvions fermer nos colonnes à cette lettre.

La *République* a été saisie aujourd'hui pour la même cause.

La séance de l'Assemblée nationale a offert peu d'intérêt ; un incident seulement a prouvé que la majorité était toujours la même, dédaignant la discussion, usant du nombre à l'encontre de toutes les réclamations et au besoin de tous les textes avec plus d'aplomb que ne le fit jamais M. Duchâtel. En refusant hier d'assigner un jour pour les interpellations de M. Barrault sur l'étrange nomination de M. Lautour-Mezeray, préfet d'Alger, la majorité confisquait purement et simplement le droit d'interpellations. M. Antony Thouret le lui a fort bien montré aujourd'hui, le règlement à la main, sans recueillir d'autre réponse que les *allons donc* ! et les *rires à droite*. Un membre du même côté de l'Assemblée demandait hier ironiquement l'*âge de l'enfant* ! au moment où M. Bac racontait que la fille de Pierre Leroux, femme d'un détenu politique, frappée de saisissement et de douleur par l'arrestation de son mari, avait mis au monde un enfant mort.

Cette ironie, inqualifiable dans la bouche d'un prétendu sauveur *de la famille*, avait été relevée avec indignation dans notre numéro d'hier, nous la signalons de nouveau à nos lecteurs.

Aujourd'hui, une première délibération sur la concession du chemin de fer de Marseille à Avignon, a donné gain de cause à l'agiotage, et la République indéfinissable sous laquelle nous vivons paraît disposée, comme la monarchie de Louis-Philippe, à donner gratuitement ses millions aux spéculateurs.

Un hommage au président.

Ah ! qu'on est fier d'être Français,
Quand on regarde la colonne !
CHANSON POPULAIRE.

Allons donc !
M. SÉGUR-D'AGUESSEAU.

M. de Falloux porte fort peu d'intérêt à la fortune politique soit de la République soit des Bonaparte. M. de Falloux est un ami du comte de Chambord, un serviteur fidèle entré au ministère pour *faire du bien* à la seule cause qu'il affectionne. Tout cela résultait déjà d'une brochure de M. Didier, publiée en l'honneur du comte de Chambord, et propagée ardemment par toute la presse légitimiste.

Mais voici une occasion nouvelle qui met dans son jour le dédain de M. de Falloux pour le président de la République.

Sur l'initiative du ministre de l'instruction publique, assez bien portant à ce qu'il paraît pour écrire et pour agir, une souscription s'organise pour l'impression et la distribution des documents les plus hostiles à la politique personnelle du président. On va publier, sous les auspices de l'intéressant-malade, le discours de M. de Montalembert contre la lettre de M. Louis Bonaparte ; le discours de M. de La Rosière contre la lettre de M. Louis Bonaparte ; enfin, le rapport de M. Thiers, œuvre devenue doublement agréable à l'Élysée depuis le duel de M. Thiers avec M. Bixio, le démenti qui l'avait provoqué et les certificats duement légalisés des autorités du Havre.

Quel joli petit recueil napoléonien cela va faire ! Voici ce que nous lisons dans le *Constitutionnel* et dans l'*Univers* :

L'*Ami de la Religion* publie les lettres suivantes, qui ont été adressées à son rédacteur principal, M. Henri de Riancey :

A M. H. de Riancey, représentant.

« Cher ami,

» Je vous écris sous le coup de la plus vive émotion, vous devinez bien laquelle. Quelle consolation! quel honneur pour la France, pour le monde, qu'un homme tel que M. de Montalembert! Je ne doute pas qu'une abondante souscription ne répande par milliers ce discours; mais je veux être parmi les souscripteurs ; veuillez-vous bien m'inscrire pour deux cents francs ? Permettez-moi d'ajouter que vous devriez, dans la même brochure, comprendre M. de La Rosière. Ce serait alors un traité complet, saisissant tous les genres d'esprit, réfutant tous les ordres de contradiction.

» Je n'ai pas la possibilité d'écrire plus, mais vous me comprendrez bien.

» A vous de cœur. A. DE FALLOUX.

» 20 octobre. »

« Paris, le 21 octobre 1849.

« Monsieur le rédacteur,

» J'apprends que M. de Falloux, obéissant à cette haute intelligence de ce qui est noble et bon, que nous lui connaissons tous, a eu la pensée d'une souscription pour propager l'admirable discours de M. de Montalembert et d'y joindre celui de M. de la Rosière, qui est un véritable traité sur la question.

» C'est peut-être une témérité de ma part de prétendre compléter la pensée de M. de Falloux. Permettez-moi, néanmoins, d'exprimer le désir que ces deux discours soient précédés par le rapport de M. Thiers, qui sera pour eux comme une lumineuse introduction.

» Veuillez, monsieur le rédacteur, accepter pour cette œuvre ma souscription de cent francs, et agréez l'assurance de mes sentiments dévoués en Notre-Seigneur.

» † PIERRE LOUIS, *évêque de Langres*. »

Courrier de Versailles.

Paris, 23 octobre 1849.

Les anciens avaient des insulteurs qui suivaient le char du triomphateur, ils n'insultaient pas les accusés !...

Il y a plus de 2 000 ans de cela ; — en France, aujourd'hui, il n'en est plus de même ; nous sommes dans le temps du progrès ;...

..... Et le siècle qui marche
Laisse aux bords du fossé, ainsi que des haillons,
Toutes ces vieilles lois des vieilles nations !

Honneur aux témoins que la haute cour a entendus aujourd'hui ! MM. Valois et Goubeau ne veulent pas être devancés; ils sont possédés d'une telle rage de modération que l'insulte se presse sur leurs lèvres. « Ce sont des misérables, » ont-ils dit en parlant des représentants accusés ; — et cette insulte, ils l'ont répétée, redite avec complaisance.

MM. Deville, Maigne, Daniel Lamazières se sont rendus les interprètes de l'indignation de tous. Ils ont prouvé que le dire de M. Valois ou de M. Goubeau, suivant lequel les représentants avaient ordonné aux artilleurs de faire feu, n'était pas vrai et ne pouvait pas être vrai. Mais l'un des témoins recommence ; alors Daniel Lamazières se lève, et, la voix vibrante d'une énergique émotion, lui donne un formel démenti. Tumulte, rumeurs ; le procureur-général se lève, et requiert contre le citoyen Daniel Lamazières ; intervient ensuite un arrêt qui le condamne à trois mois de prison et 100 francs d'amende... Et cinq minutes après, le capitaine Dupuis vient confirmer la protestation du condamné !

Gambon a été arrêté parce qu'un nommé Toussaint a déclaré qu'*il croyait l'avoir vu* au Conservatoire ; aujourd'hui il reconnaît qu'il s'est trompé, il a voulu parler du citoyen Maigne... Il n'y a pas d'autres charges contre Gambon, et depuis quatre mois Gambon est en prison et séparé de sa famille !

Il paraît que la commission des cardinaux persévère plus que jamais dans la résistance aux volontés de la France. Un mot d'un des triumvirs suffit pour faire comprendre la pensée qui préside à leurs actes : « Le *motu proprio*, disait le cardinal della Genga, » est un acte inconcevable de faiblesse, sur lequel » nous comptons bien faire revenir Sa Sainteté. »

(*Temps*.)

Voici, dit l'*Estafette*, une courte correspondance de la *Gazette d'Augsbourg*, qui ne manque pas d'importance ; elle est de nature à confirmer les prévisions de ceux qui croient au projet de la coalition étrangère contre la Suisse et le Piémont d'abord, contre la France en dernier lieu. Les officiers autrichiens n'en font aucun mystère : ils parlent, comme de chose certaine, de leur prochaine apparition sur nos frontières. La correspondance suivante de la *Gazette d'Augsbourg* constate des mouvements de troupes qui donnent aux vanteries des officiers autrichiens une signification politique qui n'échappera à personne :

De l'Adige, 14 octobre.

Depuis trois jours, des troupes de tout uniforme et de toutes armes se rendant dans les vallées de l'Inn, du Lech et du Haut-Rhin à l'armée du prince de Schwartzemberg, qui prend position sur les frontières de la Souabe, et s'étendra jusqu'aux sources de l'Adige, dans le Vintschgau ; jusqu'à la fin du mois, 11,000 hommes arriveront dans ces positions par Brixen et Innsbruck et par Meran.

La pire espèce de sourds.

Voici les différentes phases d'une discussion que nous venons d'avoir avec la *Patrie*.

La *Démocratie pacifique* avait parlé d'un *bon socialisme* par opposition à un *socialisme violent et spoliateur*.

— Vous dénoncez donc les socialistes du *Nouveau-Monde*, du *Temps*, de l'*Atelier* comme de mauvais socialistes, s'écrie la *Patrie*, désireuse de nous mettre en hostilité déclarée avec nos confrères.

— La *Démocratie pacifique* répond :

Nous ne proscrivons aucune école. Le socialisme violent et spoliateur est celui qui a des passions sans théorie; mais nous pensons qu'il y aurait intérêt pour le pouvoir à favoriser l'essai comparé et sur échelle réduite de toutes les variétés du socialisme scientifique.

On croira peut-être que la *Patrie* va nous donner acte de cette réponse. Pas le moins du monde. Son rôle est de chercher des sujets de querelle, nullement de se payer de raison : — Demandez à M. Proudhon, nous dit-elle, ce qu'il pense de la banque d'Etat des assurances nationales, etc.

Réponse fort naturelle de la *Démocratie pacifique* : Le nom de M. Proudhon ne peut pas être une autorité dans la bouche des journaux réactionnaires, qui le traitent de fou toutes les fois qu'il attaque leur vieux monde.

Croyez-vous que ce raisonnement embarrassera la *Patrie* ? en aucune façon. — Oui, reprend-elle, M. Proudon est fou quand il nous attaque, mais quand il s'en prend à vous, c'est bien différent, alors il a toujours raison et vous ne le réfutez pas.

— La *Démocratie* : C'est vous qui le dites; pour que le public en soit juge, citez un de ses arguments contre nous.

La *Patrie*, qui s'est embarquée dans ce débat, fort légère de textes et d'études sérieuses n'a pas un argument sous la main; elle nous répond en énumérant des titres de livres et d'articles.

Nous insistons; la *Patrie* nous oppose encore une fois des titres de livres ; d'argument, point. Elle termine ainsi son catalogue :

M. Proudhon, grand-prêtre socialiste, vous a combattu ; M. Pierre Leroux, autre grand-prêtre socialiste, vous a combattu ; M. Ferrari, philosophe et politique rouge, vous a combattu ; M. Franck, philosophe académicien, vous a combattu ; M. Cherbuliez, philosophe économiste, vous a combattu ; M. Aurélien de Courson vous a combattu ; M. Lamennais vous a combattu, etc.

Notre argument finit là.

Vous avez réfuté tout cela, dites-vous ? Nous ne pouvons, nous, souscrire à cette opinon.

Nous ne pouvons souscrire à cette opinion : qu'est-ce que cela signifie ? Eh ! certainement il vous est naturel de dire que M. Proudhon et autres critiques ne vous ont pas même effleurés, tandis qu'ils nous ont percés de part en part. C'est pour échapper à ce cercle vicieux d'assertions gratuites que nous vous avons demandé la citation d'un argument précis positif; cette citation vous ne l'avez pas apportée.

Mais voici dans cette polémique un petit incident qui fera comprendre combien les discussions des journaux socialistes, francs et convaincus, apportant dans ces débats une loyauté naïve, sont nécessairement stériles quand elles s'adressent aux journaux honnêtes et modérés qui soutiennent un rôle et un parti en se moquant de la vérité.

La *Patrie* avait dit dans un article récent :

« On a refusé à M. Considerant les nombreux millions qu'il a demandés à l'Etat pour la fondation d'un phalanstère auquel ses adhérents N'AURAIENT PAS MÊME SOUSCRIT. »

Nous prouvons à la *Patrie*, le *Moniteur* en main, que les phalanstériens AURAIENT SOUSCRIT, que leur apport était prévu dans le projet de M. Considerant comme un des éléments de l'entreprise.

La *Patrie* ne se déconcerte pas, elle change bravement son premier texte et imprime ceci :

Nous avons dit en énumérant les folies que les majorités de l'Assemblée constituante et de l'Assemblée législative n'ont pas faites, que M. Considerant avait demandé de nombreux millions à l'Etat pour la fondation d'un phalanstère auquel ses adhérents N'AVAIENT pas même souscrit.

On met *avaient* au lieu *d'auraient*, puis on nous démontre qu'en effet les phalanstériens n'avaient pas souscrit quand M. Considerant est venu soumettre à l'Assemblée son projet destiné à passer par les travaux préalables d'une commission. Voici comment on épilogue sur le texte *rectifié* :

Rien de plus inexact, dit la *Démocratie*, qui ne se souvient plus que son directeur a demandé la jouissance gratuite de quinze à seize cents hectares de terrain dans la forêt de Saint-Germain ; plus trois ou quatre millions en espèces, *et qui a oublié de présenter la liste de ses adhérents et des sommes par eux versées*. Nous avons dit dans le temps, et nous répétons aujourd'hui, que si M. Considerant, au lieu de faire de la politique peu pacifique, avait organisé la société, *recueilli les engagements* des cinq cents familles destinées à fonder le premier phalanstère, s'il avait *recueilli leurs souscriptions*, et s'il avait pu justifier d'une somme notable ; s'il s'était ménagé le concours des autres socialistes, etc., etc.

Nous demanderions pardon à nos lecteurs d'avoir engagé avec la *Patrie* cette discussion, préalablement frappée d'impuissance, si elle n'aboutissait à bien leur faire comprendre en quoi consiste le parti honnête, et comment discutent ses organes.

LES MARRONS DU FEU.

Voici comment le journal légitimiste *la Mode* a traité récemment M. le président de la République.

« Nous entretenions l'autre jour nos lecteurs des joies privées de M. le président de la République. Aujourd'hui nous avons à leur parler de ses tristesses, qui ne sont plus un secret pour personne. M. Louis Bonaparte est profondément mélancolique et découragé ; il trouve qu'on est injuste envers lui, qu'on ne tient aucun compte de ses efforts, *en un mot que rien ne marche*, parce que ce n'est pas lui qui recueille les fruits de la politique de conciliation qu'il a adoptée aussitôt après son avènement au pouvoir.

On va jusqu'à affirmer qu'il aurait dit, dans un de ces moments d'amertume : — *Je commence à voir que l'on ne m'a fait venir que pour tirer les marrons du feu ; mais qu'on y prenne garde.* — Avec la meilleure volonté du monde, il nous est également impossible de nous associer à ce dépit et de nous effrayer de cette espèce de menace. De quoi, en effet, se plaint M. Louis Bonaparte ? N'est-il pas toujours président de la République, *chef de l'Etat*, comme dit le *Dix Décembre*, et comme répètent les familiers de l'Elysée ?

Chaque fois qu'il s'est résolument prononcé pour la cause de l'ordre, n'avons-nous pas vu tous les partis honnêtes rendre hommage à sa conduite ? Que prétendait-il donc ? Que veut-il donc, en définitive ?

Quelques explications, à cet égard, ne seraient peut-être pas inutiles en ce moment. Si M. Louis Bonaparte est mélancolique pour avoir fait des rêves insensés qui ne se réaliseront point, la faute n'en est, à coup sûr, pas à nous, qui lui avons toujours loyalement dit la véritable signification du mouvement des opinions les plus opposées qui se sont entendues pour l'élever à la première magistrature de la République. Il a mieux aimé croire ses anciens conseillers de Strasbourg et de Boulogne, et l'heure du désappointement a sonné, comme cela devait arriver tôt ou tard.

Il fallait être bien aveugle pour ne pas le prévoir. Quant à *tirer les marrons du feu*, nous ne voyons pas que cela soit si malheureux pour M. Louis Bonaparte, car il en pourra mettre quelques-uns dans sa poche, à l'imitation de tous ceux qui se livrent à ce genre d'exercice ; et toute cette famille ne sera pas déjà si fort à plaindre lorsque, la France étant rentrée dans les conditions de l'ordre et de la stabilité, il lui sera fait dans l'Etat une position en rapport avec les services que son chef a rendus au pays en le délivrant de l'anarchie. Espérer plus était folie insigne. nous l'avons toujours dit ; mais les flatteurs disaient autre chose, et eux seuls ont été entendus ; ce qui est cause que M. Louis Bonaparte semble très triste depuis quelques jours.

Il est vrai, M. Bonaparte s'est aliéné la démocratie dès son début, sous le vain espoir que les royalistes l'aimeraient pour lui-même. Où est maintenant son parti ? Est-il bien sûr d'avoir encore tous les invalides ?

Revue de la Presse parisienne.

On lit dans la *République* :

Le président n'a pas voulu bien vivre avec la Constituante. La Constituante avait un grand tort aux yeux de la réaction : elle avait proclamé la République et voté la Constitution : c'était là son péché originel. Aussi, à peine M. Louis Bonaparte fut-il été nommé président, qu'on lui persuada, par mille raisons plus ou moins spécieuses, de rompre avec cette Assemblée coupable d'avoir inauguré le régime auquel il devait son retour de l'exil. Nous doutons qu'il s'applaudisse aujourd'hui d'avoir obéi à ces insinuations perfides.

La *Presse* fait entendre au pouvoir exécutif ces dures vérités :

Le 8 mai, une majorité de 87 voix condamnait la politique du ministère et adoptait l'ordre du jour motivé ainsi qu'il suit :

« L'Assemblée nationale invite le gouvernement *à prendre sans délai les mesures nécessaires* pour que l'expédition NE SOIT PAS PLUS LONGTEMPS DÉTOURNÉE DU BUT qui lui était assigné. »

Le 8 mai, le cabinet s'est-il retiré, comme c'était son devoir, devant le vote de la majorité? — Non. Ce jour-là le cabinet a indignement foulé aux pieds la majorité ; il a mis violemment l'arrêt du scrutin au-dessous de la certitude de l'individu ; il a implicitement proclamé la SOUVERAINETÉ DU BUT ; il a criminellement violé la Constitution ; il a dangereusement déplacé les pouvoirs en portant la souveraineté là où elle ne devait pas aller, en la retirant là où elle devait rester.

Ce jour-là, le président de la République a signé, sans s'en douter, l'arrêt qui l'a irrévocablement condamné.

Ce jour-là, le cabinet a assumé sur la tête de tous ses membres une responsabilité à laquelle, tôt ou tard, ils n'échapperont pas.... La dépêche écrite le 9 mai par M. Drouin de l'Huys à MM. de Rayneval et d'Harcourt, est une pièce acquise à un procès, qu'on le sache bien! *qui ne se prescrira pas*.

Le 9 mai, la majorité de l'Assemblée constituante, si elle eût connu la dépêche de M. Drouin de l'Huys, eût été dans son droit de déclarer le président de la République déchu de ses fonctions, aux termes de l'art. 68 de la Constitution. Ce n'eût pas été seulement le droit de la majorité, c'eût été son devoir; car, après le vote du 8 mai, l'envoi de cette dépêche qui servit de préface à l'ordre donné, le 29 mai, de bombarder Rome, constituait incontestablement un fait de haute trahison et d'usurpation de pouvoirs.

LA COURONNE ET LA TOMBE.

L'*Evènement* raconte ainsi des projets de mise en scène funèbre et de coup de théâtre impérial qui auraient complètement échoué :

On se rappelle que M. de Persigny, représentant du peuple et ami de l'Elysée, a été, il y a quelque temps, chargé d'une mission extraordinaire auprès de l'empereur d'Autriche.

S'il faut en croire les indiscrétions qui défraient en ce moment les conversations du monde politique à Vienne, M. de Persigny aurait eu une entrevue avec l'empereur François-Joseph, pour lui demander, au nom du président de la République, la permission de faire transporter de Vienne, à Paris, le corps de l'infortuné duc de Reichstadt.

De Toulon, le corps aurait été lentement dirigé sur Paris. Les autorités civiles et militaires l'auraient conduit jusqu'à l'extrême frontière de leurs départements respectifs ; toutes les populations seraient accourues à l'envi pour saluer, dans son dernier voyage, le fils, resté si populaire, de l'Empereur.

Le corps serait entré à Paris le 15 décembre, jour anniversaire de l'arrivée des cendres de l'empereur Napoléon à Paris. A Paris, les plus grands honneurs lui eussent été prodigués ; les régiments de toutes armes eussent été convoqués de tous les points de la France ; une armée de cent mille hommes aurait formé le cortège. Cette cérémonie de famille fût devenue ainsi une grande et solennelle cérémonie nationale.

L'enthousiasme en faveur du grand nom qui préside encore aux destinées du pays, eût été renouvelé et porté à son comble. Il eût rajeuni la popularité un peu usée, hélas! de l'élu du 10 décembre.

C'était une idée habile, et nous comprenons que M. Louis-Napoléon se soit laissé séduire par elle.

Malheureusement cette idée paraît avoir échoué, dans l'exécution, devant le refus de l'empereur François-Joseph.

Le jeune empereur aurait répondu à M. de Persigny que la demande de Louis-Napoléon était inacceptable ; que si le duc de Reichstadt était le fils de Napoléon, il était avant tout, pour lui, le fils de Marie-Louise; que, s'il était prince de la famille Bonaparte, il était aussi archiduc d'Autriche ; que le duc de Reichstadt reposait auprès de sa mère, dans le caveau de ses aïeux, et qu'il y resterait.

Le refus du jeune empereur aurait été invincible, malgré toute la diplomatie de M. de Persigny.

C'est ainsi qu'une mission à laquelle M. Louis-Napoléon aurait attaché une valeur très légitime, selon nous, mais moins légale peut-être, selon d'autres, aurait complètement échoué.

ITALIE.

ROME ET LE GOUVERNEMENT PATERNEL DES PAPES.

Nous extrayons les fragments suivants d'une correspondance de Rome, 14 octobre, adressée au *Censeur* de Lyon :

« Sans en excepter Altieri, que quelques feuilles françaises et italiennes voudraient presque faire passer pour libéral, les cardinaux de la commission persévèrent plus obstinément que jamais dans leur résistance. L'homme aux bons mots et aux mauvaises actions, della Genga, dit à qui veut l'entendre que, quand bien même les conditions dans lesquelles la France demande la rentrée de Pie IX seraient cent fois plus anodines, elle n'obtiendrait rien. Le *motu proprio*, dit-il, est un acte inconcevable de faiblesse, sur lequel nous comptons bien faire revenir sa sainteté.

» Plus j'étudie la question romaine, plus je m'aperçois que ces gens-là ont raison, pleinement raison, au point de vue des intérêts du pouvoir papal. Le pouvoir du pape est-ce donc autre chose que le dogme, la foi aveugle, la croyance passive, sans raisonnement, sans preuve, sans tolérance, celle qui brûlait les Albigeois, qui brûlait Jean Huss, qui faisait la Saint-Barthélemy, qui faisait mettre Galilée à genoux pour demander pardon d'avoir dit que la terre tourne? Et nous avons cru qu'un pouvoir pareil, se résignerait jamais à se laisser discuter dans la manifestation la plus visible, la plus immédiate, la plus précieuse, celle des faits?

» Demandez à MM. du Sacré Collège pourquoi Rome n'a que trois ponts, Rome que le Tibre traverse dans une longueur de cinq kilomètres, du *Macello-Pubblico* à la porte Portèse?

» Pourquoi toutes les industries, même celles qui touchent de plus près à la vie du pauvre, sont enchaînées par des obstacles et des vexations de toute sorte? Pourquoi, dans la plupart des branches de la science industrielle, Rome est encore dans une ignorance qu'on trouverait à peine chez un peuple étranger aux premières notions de l'échange?

» Pourquoi Rome, la ville matérielle, avec ses rues étroites, infectes et sales, ses palais que personne n'habite, ses monuments dégradés et ruinés par des familles princières, comme le Colysée et le Panthéon, son fleuve qui n'a pas de quais, ses places grandes comme la main; pourquoi Rome, dis-je, a-t-elle plutôt l'air d'une ville du quinzième siècle que d'une capitale du dix-neuvième?

» Pourquoi, à une lieue de ses murs, ses campagnes, — sans compter les Marais-Pontins et la Maremme, — ne sont-elles partout qu'un désert où l'on rencontre à peine quelques malheureux plus hâves, plus chétifs et plus misérables que les populations arabes les plus pauvres et les plus dégradées?

La théocratie romaine ne veut ni ne peut toucher à rien de tout cela ; tout cela est son élément propre, essentiel, comme la nuit pour le crime, les cadavres pour les vautours. »

Un journal de Turin, le *Messagiere*, vient d'être cité devant les tribunaux par le nonce apostolique. L'*Opinione* raconte ainsi ce procès :

« Le représentant d'un prince qui a reçu des subsides du Turc, qui a trouvé un asile auprès du bombardeur de Naples et de Messine, et qui s'est laissé prôner et encenser par le czar et un Haynau, a traduit devant la justice le *Messagiere torinese* qui, dans son 41e numéro, accusait Pie IX d'affecter une mansuétude hypocrite, de passer son temps à Gaëte à dire des messes et à faire baiser ses pieds par des souverains encore plus corrompus et plus traîtres que lui. Pie IX n'a-t-il pas en effet déserté le drapeau sous lequel il avait appelé toute l'Italie? N'a-t-il pas abandonné Charles-Albert, après l'avoir attiré dans les plaines lombardes? N'a-t-il pas, dans une encyclique fameuse, démenti ce qu'il avait naguère fait dire à Vienne par Mgr Morichini? N'a-t-il pas fui Rome, malgré les promesses faites à Mamiani, et n'a-t-il pas livré la ville éternelle aux Français, aux Espagnols et aux Napolitains? N'a-t-il pas mis en gage l'Eglise et la papauté dans les mains du Bourbon dont il s'est constitué lui-même le prisonnier?

A-t-on donc cru qu'un jugement et une condamnation l'absoudraient de tous ses faits et gestes aux yeux de l'opinion publique et à ceux de la postérité? Quant à nous, en entendant condamner comme injurieuses les paroles ci-dessus rapportées, nous nous sommes vainement demandé de quels autres termes il eût fallu se servir pour apprécier les actes de l'hôte de Gaëte.

Le jury, à la majorité de 7 voix contre 5, a déclaré le journaliste coupable d'injures; mais la Cour l'a acquitté, attendu que la publication de l'article remontait à plus de trois mois.

NAPLES.

Les arrestations continuent à Naples. On vient d'arrêter comme factieux l'archidiacre Cagnazzi, âgé de 90 ans, pendant qu'en Calabre on emprisonne des enfants de 17 et de 15 ans.

On se rappelle que le parlement napolitain avait voté la déchéance de Ferdinand et de toute la famille bourbonienne. Le roi Bomba avait imaginé de faire signer aux membres du parlement, pris un à un, une rétractation de ce vote. Quelques pairs ont signé, mais on a rencontré des résistances. Le duc de Césaro entre autres a répondu très vertement qu'il avait voté dans le parlement, et que s'il avait à se rétracter, il ne le ferait qu'après discussion, dans la même assemblée, et que si le roi voulait faire rapporter le décret, on n'avait qu'à convoquer le parlement. Le roi s'est bien gardé de suivre ce conseil ; mais on a cessé de demander des rétractations.

HONGRIE.

On annonce que Haynau est parti pour Graetz, après avoir donné sa démission, que l'empereur refuse d'accepter. On dit que Haynau, ce nouveau duc d'Albe, plus féroce encore que son devancier, lorsque le ministère lui adressait des représentations sur les nombreuses exécutions en Hongrie, a déclaré : « que l'empereur lui avait remis des pouvoirs illimités, qu'on ne changerait donc rien à ses résolutions, ou qu'il renoncerait au poste de généralissime et quitterait même l'Autriche. »

Le *Wanderer* ajoute : Suivant un bruit répandu à Prague, Schlick serait destiné à remplacer Haynau en Hongrie. Nous accueillerions avec joie cette nomination comme une mesure d'adoucissement. »

Le jeune empereur, reculant devant les exécutions qui ont ensanglanté la Hongrie, aurait promis, dit-on, de ne plus approuver aucune sentence de mort ; mais le gouvernement prétorien qui gouverne sous le nom de François-Joseph, laisse annoncer dans ses journaux qu'un assez grand nombre de *coupables* subiront encore la peine capitale.

Le 13, le baron Pereny, président de la table des Magnats, a été pendu à Pesth. Le même supplice avait été subi la veille par le baron Jean Jessenak et Ladislas Czani. Avant de mourir, Jessenak s'est écrié d'une voix retentissante, qui s'est fait entendre au milieu du bruit des trompettes : « Nous mourons pour la patrie ; mais nous laissons après nous des vengeurs. »

On a remarqué que le supplice de Batthyani avait eu lieu le 6 octobre, le jour même de la mort du ministre Latour.

Il paraît maintenant certain que Bem a été nommé pacha à deux queues, sous le nom de Murad-Bey, et qu'il a pris le commandement d'un certain nombre de troupes turques. On assure que Vetter a suivi son exemple.

Suivant une lettre de Semlin, le général russe Hanslab était arrivé dans cette ville le 16, reparti immédiatement pour Widdin. On disait à Semlin qu'il était envoyé en Turquie pour insister d'une manière péremptoire auprès du sultan sur l'extradition des chefs hongrois et polonais. On ne pressentait qu'avec inquiétude le résultat de cette mission.

Klapka, partant pour l'Amérique, est arrivé avec 84 de ses compagnons à Hambourg, où il a été l'objet d'une ovation populaire ; à son entrée au théâtre, il a été accueilli par des bravos bruyants. On donnait l'opéra de *Don Juan*, de Mozart ; à la troisième répétition de l'hymne à la liberté, le public enthousiasmé s'est levé comme un seul homme, et, se tournant vers le général hongrois, l'a de nouveau salué par des cris, des hurras et des bravos étourdissants. A sa sortie du théâtre, une foule immense l'a accompagné à son hôtel. Klapka s'est adressé à la foule en ces termes :

« Je vous remercie, Messieurs, pour les preuves d'intérêt que vous accordez à une nation malheureuse, qui a succombé dans la lutte pour la liberté. Notre sort, après cette lutte, est l'exil. C'est une consolation pour moi et pour nous tous d'emporter dans l'exil l'estime des vrais patriotes, et surtout des citoyens de la ville libre de Hambourg.

Le duc de Brunswick a refusé d'admettre la nouvelle loi fondamentale, votée par l'Assemblée constituante du duché.

Des correspondances de Saint-Pétersbourg, reçues par le *Globe*, portent que l'inquiétude commence à gagner cette ville. Les préparatifs de guerre que l'on fait sont considérables, et l'escadre russe est à Sébastopol, avec ordre de se tenir prête à mettre en mer dans un délai de quatre jours après ordre reçu. On tenait en disponibilité un grand nombre de remorqueurs à vapeur, pour le cas où leurs services seraient nécessaires.

IRLANDE.

LA QUESTION SOCIALE.

On lit dans le *Morning Chronicle* :

» Le système du pillage des récoltes continue en Irlande.

» On écrit de Carrick, le 18 octobre : Hier, sur la route, près de Carrickberg, a été assassiné M. John Phelan, bailli de la propriété de M. Lane. Il retournait chez lui, lorsqu'à plus d'un quart de mille du poste de police il fut arrêté par une nombreuse bande qui l'attendait. La nuit était obscure et humide: lorsque Phelan fut à peu de distance de l'ambuscade, deux coups de feu partirent à la fois. La première balle avait traversé son chapeau ; la deuxième le blessa mortellement. Le commandant du poste de police avait entendu les détonations, il se rendit vers l'endroit d'où les coups étaient partis, il ne trouva que la malheureuse victime baignée dans son sang. On donna avis de ce meurtre à Carrick on Suir. Deux hommes ont été arrêtés : Power et Aroldy.

« Phelan avait fait récemment saisir leurs récoltes, et, la semaine dernière, elles avaient été vendues pour payer les fermages. Ces deux hommes, qui avaient des fermes considérables, devaient 500 fr. Il paraît que la mort de Phelan avait été résolue dans des conciliabules qui se tiennent la nuit.

Deux baillis de Mullinahone ont été battus récemment pour avoir fait des significations à des fermiers en retard de payer. Une maison inhabitée dans le voisinage de Ballyneal a été brûlée. Il est à craindre que la troupe et la police ne soient tenues sur pied pendant tout l'hiver par des violences de cette nature.

A Tullamore, le sous-constable Gleeson, qui avait été blessé à l'affaire de Killoughy, est mort des suites de sa blessure. Dix-huit individus sont en état d'arrestation. »

UN PROPRIÉTAIRE ANGLAIS EN IRLANDE.

Le vieux marquis de Londonderry a visité dernièrement ses terres et domaines du nord (Irlande), à Donegal. Il était accompagné par lord Castelreagh et son agent, M. Lanktree, de Glenarm. Beaucoup de fermiers l'attendaient à Ballylawn.

LORD LONDONDERRY. Je ne vous fais pas mon compliment sur votre manière de tenir mes terres, et de plus, vous ne payez pas vos fermages ; cela ne peut pas continuer. Je sais que tout n'est pas rose pour vous; mais croyez-vous, par hasard, que je manque moi-même de charges? *N'ai-je pas des frais de maison considérables?* On m'a remis des pétitions; je vous préviens que je ne répondrai pas à une seule avant d'être payé.

UNE VOIX. Ainsi, le but de votre visite c'est de nous demander de l'argent; vous n'en toucherez guère aujourd'hui.

LORD LONDONDERRY, d'un air courroucé, ordonne aux postillons de marcher. Ses fermiers entourent sa voiture, demandant quelques réductions. — Non, non, s'écrie le vieux marquis, quand vous m'aurez payé nous verrons ; et si vous ne me payez pas, j'ai un bon moyen de vous mettre à la raison : j'amènerai ici des fermiers anglais, et je vous mettrai à la porte.

UNE VOIX. Allons donc! Croyez-vous que des fermiers anglais viendront vivre de pommes de terre pourries?

LORD LONDONDERRY. Mais où est donc lord Castelreagh, où est donc Lancktree! Postillons, en avant!

Lord Castelreagh arrive, il prend place dans la voiture. On voit accourir M. Lanktree tout essoufflé.

LE MARQUIS DE LONDONDERRY. Fouette, cocher. Lanktree, restez ici, et touchez le plus d'argent que vous pourrez; vous viendrez nous retrouver à Derry.

M. LANKTREE harangue les fermiers du marquis et touche quelques fermages, mais la plupart des fermiers s'en vont lui tournant le dos.

La veille, le marquis de Londonderry avait fait une tournée dans son domaine de Tally, parlant de la même manière à ses fermiers. Une pétition lui avait été présentée : sans daigner la lire, il l'a jetée par dessus l'épaule. (*Morning Advertiser.*)

COLONIES.

M. BISSETTE A LA MARTINIQUE.

On lit dans le *Times* du 22 :

« Nous apprenons de Port-au-Prince (Haïti) que Soulouque, le nouvel empereur, a rendu la liberté à un grand nombre de prisonniers politiques, et a donné à espérer qu'une amnistie générale permettrait bientôt aux réfugiés à la Jamaïque de rentrer dans leur patrie.

» La Martinique a été de nouveau le théâtre de scènes de désordre.

Au Fort-de-France, l'ouverture des assises extraordinaires pour juger les auteurs des derniers désordres électoraux, a fait éclater la bombe. Pendant que l'on conduisait les accusés au lieu où siégeait la justice, M. Bissette distribuait à chacun d'eux des feuilles de lauriers et donnait le bras tantôt à l'un, tantôt à l'autre. Sur les représentations que lui fit le commissaire général, il y eut quelques gourmades échangées, et il s'ensuivit un grand tumulte.

La foule, de plus en plus excitée, devenait menaçante; la police la somma vainement de se disperser ; les gendarmes à cheval durent alors charger, mais comme la multitude, dont le nombre croissait à chaque instant, résistait, des soldats furent appelés et ne purent rétablir l'ordre qu'après avoir fait feu tué et blessé plusieurs personnes. Là-dessus le gouverneur manda devant lui M. Bissette, et lui exprima l'intention de le faire partir pour la France sur le vapeur l'*Elan*.

Mais M. Bissette a refusé positivement le mode de transport qu'on lui offrait. On dit qu'il veut faire nommer à sa place, comme représentant, M. Jabrun, sur lequel il a tout fait pour porter les voix de ses fanatiques partisans. En attendant, on y craint toujours de grands troubles.

PROPOSITIONS ET COMMISSIONS.

La commission de quinze membres, pour l'examen du projet de loi tendant à proroger pour trois ans, à partir du 1er janvier 1850, les lois des 21 avril 1832, 1er mai 1834 et 24 juillet 1839, relatives aux étrangers réfugiés en France, est nommée. Elle se compose ainsi :

1er bureau, MM. Lefèvre Duruflé ; 2e, Malbois ; 3e, Hubert de Lisle ; 4e, Moulin ; 5e, Poujoulat ; 6e, n'a pas été nommé ; 7e, de Bretonne ; 8e, général Chasseloup-Laubat ; 9e, Clequeau ; 10e, Delessert ; 11e, Baze ; 12e, Callet ; 13e, Monnet ; 14e, Lestiboudois ; 15e, Perreau.

La commission de quinze membres pour l'examen du projet de loi relatif à l'emprunt grec est ainsi composée : 1er bureau, MM. Theuriot de la Rosière ; 2e, de Flavigny ; 3e, Gillon ; 4e, d'Andigné de la Chasse ; 5e, d'Albert de Luynes ; 6e, n'a pas été nommé ; 7e, Pascal ; 8e Piquet ; 9e, de La Grange (Gers) ; 10e, de Lagrenée ; 11e, Aubry (Nord) ; 12e, de la Devansaye ; 13e, général Fabvier ; 14e, Mathieu de la Redorte ; 15e, Bérard.

M. Félix de Saint-Priest a déposé une proposition tendant à la répression de l'usure, qui a été renvoyée à la commission de l'initiative parlementaire.

L'auteur propose de frapper le délit d'usure d'une amende égale au moins au dixième du capital prêté, et pouvant, dans certains cas, s'élever jusqu'au quart.

Si le prêt usuraire a été déguisé sous la forme d'un escompte, d'une lettre de change, d'une vente à réméré, etc., etc., l'amende s'élèvera du sixième au tiers des capitaux prêtés. Il en sera de même si la somme prêtée est inférieure à la somme énoncée.

S'il y a récidive, si le prêt est fait à la semaine, au mois, à intérêts usuraires renouvelé aux échéances ; si l'on a fait prendre à l'emprunteur comme complément des objets de valeur inférieure au prix pour lequel ils ont été livrés, la peine sera d'un emprisonnement de 15 jours à six mois, et d'une amende s'élevant du quart aux deux tiers des capitaux prêtés.

Ces peines seront applicables aux affaires de banque, etc. Les notaires qui auront participé sciemment à des marchés de ce genre seront punis d'une amende de 100 fr. à 3000 fr.

Tous les genres de preuves seraient admis pour établir le délit.

— M. Baraguay-d'Hilliers a déposé une proposition tendant à rapporter l'article 1er du décret du 19 juillet 1849, relatif à la gratuité de l'admission dans les écoles polytechnique et militaire.

Il propose de remplacer cet article par les dispositions suivantes :

» Le nombre des bourses qui pourront être accordées dans ces écoles n'excédera pas le quart de l'effectif des élèves de chaque division.

» Il est interdit d'accorder des bourses aux fils de représentants pendant la durée de leur mandat, et six mois après.

» Les bourses et demi-bourses seront distribuées par le ministre de la guerre, sur la proposition des conseils d'instruction et d'administration des deux écoles.

» Les motifs pour lesquels les bourses auront été accordées seront, chaque année, insérés au *Moniteur*. »

Assemblée législative.

Séance du 23 octobre. — Présidence du cit. DARU.

La séance est ouverte à 2 heures un quart.

M. ANTONY THOURET prend la parole sur le procès-verbal.

Citoyens, hier, dans un moment de précipitation très regrettable, l'Assemblée a laissé violer l'article 80 de son règlement. C'est en vain qu'on en veut contourner le sens, l'article est précis et absolu, et il consacre absolument le droit d'interpellation.

Je crois donc de mon devoir de protester contre cette violation. L'Assemblée ne saurait espérer du respect pour les lois qu'elle fait, si elle commence par violer celles qu'elle s'est imposées.

On a commencé, dans une séance précédente, par supprimer un mot ; aujourd'hui on supprime un droit. Vous voyez bien que nous avions raison de dire que, sous la forme, c'est au fond qu'on entendait s'attaquer.

Je demande formellement que la décision rendue hier soit révisée.

M. LE PRESIDENT. L'art. 40 du règlement statue que l'ordre du jour a la priorité sur toutes les propositions. L'Assemblée a passé à l'ordre du jour sur la proposition d'interpellations présentée par M. Barrault ; elle n'a fait qu'user de son droit.

M. ANTONY THOURET. L'Assemblée n'a pas le droit de confisquer un droit.

M. BAZE. M. le président du conseil, en annonçant qu'il n'acceptait pas les interpellations, a usé aussi d'un droit. Après ce refus de répondre, l'interpellation ne pouvait plus avoir lieu.

M. LATRADE. L'Assemblée a fait un règlement qu'elle doit observer ; elle peut le réviser ; mais elle doit l'observer. Le droit d'interpellation est d'ailleurs supposé dans la Constitution, et l'on ne saurait le confisquer ainsi arbitrairement.

CHŒUR DE VOIX A DROITE. L'ordre du jour ! l'ordre du jour.

M. LE PRÉSIDENT annonce que le procès-verbal est adopté.

M. DE TOCQUEVILLE, ministre des affaires étrangères, présente un projet de loi relatif à des crédits supplémentaires pour des dépenses qu'il s'est vu obligé de faire pendant la prorogation. — Renvoyé à la commission des crédits supplémentaires.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi relatif à la concession du chemin de fer de Marseille à Avignon.

M. MARTIN (du Loiret) demande l'ajournement de la discussion.

L'Assemblée est saisie d'un projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à Avignon ; l'orateur demande le renvoi du projet en discussion à la commission chargée d'examiner le projet sur le chemin de Paris à Avignon, afin qu'il soit fait un même rapport sur tous les deux.

M. LACROSSE, ministre des travaux publics, combat l'ajournement proposé.

M. MARTIN (du Loiret) insiste. Ce qu'il y a à craindre, c'est que le chemin d'Avignon ne soit concédé à une compagnie, tandis que l'Etat peut être et sera probablement obligé d'exploiter le chemin de Paris à Avignon. L'Etat

se trouverait ainsi dans la nécessité de subir pour la tête de la ligne, la loi d'une compagnie, qui ne manquerait pas d'en abuser. (Appuyé ! appuyé !)

M. LACROSSE. La compagnie du chemin d'Avignon existe en vertu de la loi de 1852. Seulement le malheur des circonstances fait qu'il lui manque aujourd'hui des fonds. Le ministre insiste pour qu'il soit passé immédiatement à la discussion.

L'ajournement est mis aux voix ; l'Assemblée se divise en deux fractions à peu près égales. Le président déclare que la discussion n'est pas ajournée.

M. MOUCHY a la parole sur la discussion générale. Il proposera un amendement tendant à prolonger la durée de la concession.

Après quelques mots du rapporteur, l'Assemblée décide qu'elle passera à une seconde délibération.

L'Assemblée décide qu'elle passera à une troisième délibération du projet de loi tendant à proroger l'état de dissolution des gardes nationaux de Lyon, de la Croix-Rousse, de Vaise et de la Guillotière (Rhône).

L'Assemblée adopte sans discussion un projet d'échange entre l'État et le citoyen Lagarde.

La proposition de MM. Testelin, etc., tendant à reconnaître l'indépendance de la Hongrie, serait annulée.

L'Assemblée prend en considération, sans discussion, une proposition de M. Darblay, tendant à faire dresser, par les soins de M. le ministre des finances, un tableau de tous les crédits votés sur les ressources de l'exercice 1849.

L'ordre du jour appelle la discussion de la prise en considération de la proposition de M. Coralli, tendant au maintien et à la stricte exécution des traités des 15 juillet 1840 et 1841.

M. LATRADE demande que, vu l'absence de M. Coralli, retenu à Versailles, et qui ne s'attendait pas que sa proposition vînt aujourd'hui en discussion, la discussion soit ajournée à lundi.

M. DE KERDREL, rapporteur, n'y voit pas d'inconvénient. — Adopté.

L'Assemblée adopte ensuite, sans discussion, un projet de loi tendant à l'ouverture d'un crédit supplémentaire applicable aux missions extraordinaires, exercice 1848 ; aux traitements d'inactivité, exercices 1848 et 1849 ; aux frais d'établissement, exercice 1849.

Ce projet est l'objet d'un scrutin qui donne le résultat suivant :

Votants,	566
Majorité absolue,	288
Pour,	464
Contre,	91

L'Assemblée a adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion sur une proposition relative à une enquête parlementaire sur les dépenses du ministère de la marine.

Cette proposition a été présentée simultanément par la commission du budget et la commission des crédits supplémentaires.

M. DE TRACY, ministre de la marine. Les rapports ont été déposés seulement avant-hier. Je n'ai pas cru que cette proposition vînt aujourd'hui en discussion, et pour ma part, il me serait impossible d'y prendre part aujourd'hui. Je prie donc l'Assemblée d'ajourner la discussion. — Adopté.

M. DE TRACY dépose un projet de loi portant demande d'un crédit pour l'indemnité coloniale pour les années 1849 et 1850.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures.

FAITS DIVERS.

Le chef du gouvernement républicain de Venise, M. Manin, est arrivé samedi à Paris. Il est accompagné de quelques-uns de ses collègues. M. Manin paraît âgé de 45 à 50 ans. C'est un homme d'une grande affabilité de manières et d'une simplicité digne. Il parle des malheurs de sa patrie dans les termes les plus touchants. Ses compagnons, qui sont des hommes jeunes, pleins de feu, d'intelligence, d'enthousiasme et de loyauté, semblent l'environner d'une vénération profonde. (*Evénement*.)

— Madame Nadaud, femme du représentant du peuple, vient de succomber à une maladie de poitrine qui la minait depuis longtemps. Une réunion des plus nombreuse a accompagné le corps à sa dernière demeure. A 11 heures le convoi a quitté l'église Saint-Etienne-du-Mont et s'est dirigé vers le cimetière Mont-Parnasse. Plus de 12,000 personnes marchaient avec recueillement et suivaient les représentants du peuple qui s'étaient réunis à la douleur de leur confrère. — Quelques paroles bien senties furent prononcées sur sa tombe par M. Joly père, après quoi chacun se sépara.

Un rassemblement nombreux était formé à la barrière du Maine, et composé tout entier de sergents de ville envoyés là inutilement.

— Une rencontre a eu lieu hier, vers une heure de l'après-midi, entre M. Thourel, avocat, et M. Petit, lieutenant de gendarmerie mobile, dans la partie de la forêt de Bondy qui dépend du département de la Seine.

L'arme choisie par les deux adversaires était l'épée.

Le combat s'est engagé avec la plus grande vivacité et de très près.

Après une longue lutte demeurée sans résultat et pendant un repos momentané, nécessité par la fatigue, les témoins ont déclaré l'honneur satisfait et mis fin au combat.

Les adversaires ont été désarmés ; ils se sont alors approchés l'un de l'autre, et se sont donné la main.

Ont signé :

MM. Baune, représentant du peuple ; Buvignier, ancien constituant, tous deux témoins de M. Thourel ;

Et MM. Wallois, lieutenant en retraite, et Ad. Dufour, propriétaire, témoins de M. le lieutenant Petit.

Isidore Buvignier, — E. Baune, — Ad. Dufour, — Wallois, lieutenant en retraite.

— Hier, à midi, un homme d'une quarantaine d'année est tombé d'inanition, rue de la Chaussée-d'Antin, n° 16.

Autre fait, encore plus affligeant. Il y a quelques jours, à 4 heures, dans la rue de la Concorde, en face du n° 5, une mendiante d'un certain âge était assise sur le bord du trottoir, les pieds dans la chaussée, quand un porteur d'eau qui passait tout près avec une lourde charrette à tonneau, l'invita à se mettre de côté. Elle eut l'air d'obéir ; mais à peine le porteur d'eau eut-il repris sa marche, qu'il sentit de la résistance sous la roue..... Il broyait les pieds de la pauvre femme ! Interrogée par les passants, elle déclara, après beaucoup de persistance, que la misère l'avait portée à cet acte de désespoir. Deux soldats du poste de la marine la transportèrent sur un brancard à l'hôpital Beaujon.

— Les batteries détachées du 6e régiment d'artillerie tenant garnison à Vincennes, à l'Assemblée nationale, à l'Ecole-Militaire et au Mont-Valérien, quittent aujourd'hui ces quartiers et partent pour La Fère, où se trouve l'état-major du régiment. Elles sont remplacées par le 7e régiment de la même arme.

— Les journaux de Francfort assurent, d'après les lettres de Copenhague, que l'ex-roi Louis-Philippe négocie depuis quelque temps avec la couronne danoise pour l'achat du château royal de Fredensborg, situé entre Copenhague et Helsingbord, où il aurait l'intention de finir ses jours.

— Des scènes tumultueuses, qui ont dégénéré un instant en une véritable émeute, ont eu lieu hier soir dans le café Mulhouse. Ce café exhibe depuis quelque temps un géant basque au prix de la consommation. Hier, une grande affiche annonçait que le géant était visible, comme par le passé, de 7 à 11 heures, et qu'il était également visible dans une salle particulière moyennant 50 centimes. Or, le propriétaire du café ayant voulu forcer ceux qui avaient payé leur consommation de payer 50 centimes de plus, un tumulte effroyable s'éleva, des hommes, des femmes se ruèrent pêle-mêle vers la salle du géant et accablèrent le propriétaire de mille invectives. Cette scène se renouvela plusieurs fois.

RÉACTION. — Par arrêté du ministre de l'agriculture et du commerce, chargé par intérim du ministère de l'instruction publique et des cultes,

Le grand uniforme de l'École normale supérieure est réglé de la manière suivante : Frac noir, avec la palme universitaire à la boutonnière, gilet droit de casimir noir, pantalon noir, demi-bottes, chapeau rond.

Le petit uniforme consiste en une redingote bleue, gilet et pantalon noirs.

On sait que l'École normale avait reçu de la République un élégant uniforme, dont la perte est sans doute une punition infligée aux opinions progressives des élèves.

INTOLÉRANCE. — On lit dans un journal de Nantes :

« M. l'évêque de Luçon vient d'interdire la chapelle du Lycée de Napoléon-Vendée, par suite de la nomination de M. Cahen, professeur israélite, à la chaire de philosophie de cet établissement. »

Le *Moniteur du soir* publiait dernièrement une proclamation de M. Suleau, nommé récemment par M. Dufaure à la préfecture des Bouches-du-Rhône. Dans cette proclamation, M. Suleau annonce à ses administrés que « ses devoirs tels » qu'il les comprend aujourd'hui, tels il les a » compris et pratiqués jadis dans d'autres dépar» tements... » La pièce suivante, publiée par le *National*, montre comment M. Suleau comprenait jadis ses devoirs, et quels étaient ses sentiments :

LE SOUS-PRÉFET DU 3e ARRONDISSEMENT DU DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

AUX HABITANTS DE CET ARRONDISSEMENT

Habitants,

Bonaparte, sur le sol de notre patrie, a été pour vous un motif d'horreur et d'indignation.

Les yeux tournés vers le trône du meilleur des rois, vous vous êtes tous écriés : Que veut encore cet homme de sang, qui vient encore se mettre entre le père et ses enfants ? Que veut ce traître échappé à sa chaîne, que la clémence eût plus étroitement rivée, si le clémence eût prévu qu'un serment prêté à la face de l'Europe pouvait être violé ?

Vous vous êtes tous écriés : A peine respirions-nous de tant d'orages, sous le gouvernement paternel de Louis XVIII ! Que veut de nous ce fléau des familles, ce déprédateur des fortunes particulières et des deniers publics ? qu'espère-il en nous tendant ses mains dégoutantes de sang ? A travers tous les masques dont il peut se couvrir, ne distinguons-nous pas les traits hideux, les sinistres regards de la perfidie et de la vengeance ? Sur le rocher où depuis douze mois l'avait relégué l'Europe entière et ses propres serments, le monstre a dû jeuner de sang, et sa soif est impatiente du vôtre et de celui de vos enfants.

Habitants,

Soyons dignes de notre roi et du nom français, et le sang du traître seul coulera ; et au lieu du trône sur lequel il voudrait encore faire siéger avec lui tous les abus et tous les crimes, il ne trouvera en France que l'échafaud et la hache du bourreau, que lui réserve depuis longtemps la justice du ciel et des hommes.

Que chaque maire, dans sa commune, éclaire ses administrés sur leurs propres intérêts ; qu'il leur fasse sentir que le jour est venu où chaque Français doit compte à sa patrie de son sang et de ses efforts.

Et vous, ministres de la religion, que Bonaparte aurait voulu anéantir, parce que vous combattez l'impiété et la dévastation, exhortez à des mesures vigoureuses et à des sentiments généreux, les fidèles qui vous écoutent : prêcher le dévoûment au roi, à la Charte constitutionnelle et à la patrie commune, c'est distribuer la parole sacrée.

Déjà la dernière heure du rebelle est comptée ; un scélérat audacieux peut étonner d'abord par une invasion rapide ; mais ses succès ne sont que d'un moment, quand il porte avec lui les signes de la réprobation divine et humaine. Paris, sa garde nationale et sa brave armée offriront un rempart contre lequel viendront se briser ses folles espérances. Le Midi est en armes sur ses derrières ; Lyon s'est relevé et prendra sa revanche ; les départements de l'Ouest marchent déjà sur leur mortel ennemi.

HABITANTS DE CET ARRONDISSEMENT,

Suivons ce noble exemple, rallions-nous, unissons-nous pour la défense du roi, de la patrie et de la Charte constitutionnelle ; c'est le devoir, c'est le vœu de tout bon Français.

VIVE LE ROI !

A Gannat, en l'hôtel de la Sous-Préfecture, ce 15 mars 1815.

Le sous-préfet,
ÉLISÉE SULEAU.

HAUTE COUR DE JUSTICE

SÉANT A VERSAILLES.

Présidence de M. BÉRENGER (de la Drôme).

Audience du 23 octobre 1849.

AFFAIRE DU 13 JUIN.

L'audience est ouverte à onze heures.

On introduit le témoin Grün (Antoine), trompette de la 14e batterie de l'artillerie de la garde nationale.

LE TÉMOIN J'ai reçu, le 13, ordre de convoquer ma batterie. Cet ordre m'a été donné par le capitaine Montbet, qui faisait les fonctions d'adjudant-major. Quand nous sommes arrivés aux Arts-et-Métiers, il y a des bourgeois qui ont voulu prendre les cartouches des soldats du poste. Le capitaine Merliot et moi nous nous y sommes opposés. Des bourgeois ont également voulu élever une barricade, les artilleurs l'ont fait détruire. Comme le sergent du poste voulait se retirer, le sergent Rattier, représentant du peuple, lui a fait observer qu'il ne devait pas quitter son poste.

D. N'avez-vous pas vu un représentant monté sur une table, et parlant à la foule dans l'intérieur du Conservatoire ?

R. Oui, monsieur.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Vous avez dit dans votre déposition écrite....

LE TÉMOIN. Pardon, monsieur, M. le commissaire de police ne m'a pas lu ma déposition, et me l'a fait signer.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Il s'agit de votre déposition devant le juge d'instruction : vous y dites bien que vous avez une rectification à faire ; que le représentant qui a fait l'allocution, et que vous avez désigné comme étant Ledru-Rollin, l'avait été ainsi par erreur ; erreur que vous aviez reconnue depuis. Mais vous avez dit que le représentant qui s'est adressé à la foule et que vous aviez trouvé vêtu comme un compagnon, avait dit au peuple : « Vous entrerez quand vous aurez des armes. »

LE TÉMOIN. Je n'ai pas dit que ce fût un représentant.

GUINARD Je profiterai de la présence du témoin pour faire une rectification. Le témoin n'a pas reçu, comme le prétend l'instruction, ordre de convoquer sa batterie. Le capitaine en second, Jourdain, qui est chargé de surveiller les machines au chemin de fer, et qui se lève de très bon matin pour son service, a prévenu le trompette Grün à 3 heures 1/2. Cela tient à ce que la veille, pensant que la journée du 13 serait une journée difficile à passer, j'avais recommandé qu'on m'envoyât dès le matin des trompettes à l'état-major.

TOUSSAINT, inspecteur de police, a vu les artilleurs s'opposer à l'érection d'une barricade ; il a vu des bourgeois renverser une voiture de fumier.

D. Reconnaissez-vous quelques uns des représentants que vous auriez vus au Conservatoire ? — R. Non, monsieur.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Cependant vous avez déclaré avoir vu dans la seconde cour un représentant de taille moyenne, avec une barbe noire et longue, un chapeau à larges bords. Le reconnaîtriez-vous ?

MAIGNE. Ce signalement donné par le témoin, et qu'on pourrait vouloir rapporter à mon ami Gambon, se rapporte exactement à moi.

Me MICHEL (de Bourges). Je n'ai pas besoin de faire observer que le témoin a dit : Je l'ai reconnu plus tard au milieu d'artilleurs qui ont été arrêtés avec lui. Or, tout le monde sait que Gambon n'a été arrêté que fort longtemps après le 13 juin, et sur un réquisitoire du procureur-général, demandant l'autorisation de le poursuivre.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Est-ce que l'accusé Maigne n'a pas dit dans l'instruction que depuis le 13 juin il avait laissé pousser sa barbe ?

MAIGNE. Non, monsieur, le 13 juin ma barbe était peut-être un peu plus longue qu'aujourd'hui.

DANIEL LAMAZIÈRE. C'est moi, monsieur l'avocat-général, qui ai déclaré avoir laissé pousser ma barbe.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL, au témoin. Le représentant que vous avez vu avait-il des lunettes ?

MAIGNE, ôtant ses lunettes. Je ne porte pas habituellement de lunettes. Comme je suis avec attention les dépositions, je mets des lunettes à l'audience, mais nullement dans l'intention de me déguiser.

DRIEU (Jean), cocher des Dames-Réunies.

M. LE PRÉSIDENT. Dites-nous tout ce que vous savez.

LE TÉMOIN. Tout ce que je sais, c'est que j'ai vu beaucoup de monde. On a voulu renverser mon omnibus, on a dételé mes chevaux ; des bourgeois et des artilleurs s'y sont opposés.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Les artilleurs ne disaient-ils pas : « Pas ici, plus loin ? » — R. Je ne me rappelle pas.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Cela est dans votre déposition écrite.

GUINARD. Je ferai observer à M. l'avocat-général que les artilleurs étaient maîtres de la rue Saint-Martin, et que s'ils eussent voulu faire une barricade, ils auraient renversé la voiture plus bas, au lieu de protéger son éloignement. Le témoin n'a-t-il pas entendu un officier d'artillerie lui dire : « Partez vite, et dites à vos camarades de ne pas revenir dans cette direction, car il pourrait leur arriver le même désagrément ? »

LE TÉMOIN. Je ne sais si c'est un officier d'artillerie ou un simple artilleur.

LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Nous ne nions pas qu'il y ait eu des artilleurs qui aient fait tous leurs efforts pour empêcher les barricades, mais nous affirmons que plusieurs ont voulu en élever, et voilà pourquoi ils sont accusés.

VERNON. Le témoin n'a-t-il pas vu que j'étais un des artilleurs les plus empressés à faire remettre les chevaux à la voiture et à la faire éloigner ?

M. BAROCHE. Oui, vous étiez de ceux qui ne voulaient pas qu'on fît des barricades en cet endroit, mais un peu plus loin. Vous niez, nous affirmons.

LE TÉMOIN. Mon Dieu ! je ne reconnais personne.

M. JAMAIN, docteur en médecine, a vu les artilleurs s'opposer aux barricades.

LENDART, coiffeur, a vu une barricade enlevée par la garde nationale. Celle-ci a fait feu ; mais il n'est parti aucun coup de feu de l'artillerie.

PROU (Hyppolite), ancien cordonnier. On se serait présenté dans la maison où il était pour demander des armes ; mais il n'aurait vu que des hommes en blouses et aucun artilleur.

M. HUREL, inspecteur du dispensaire, rue des Quatre-Vents, à Paris, a vu dans la rue Saint-Martin des rassemblements, un commencement de barricades ; il a entendu sonner la charge et tirer des coups de feu.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Quand vous avez entendu les coups de feu, quelle a été votre impression ? — R. Mon impression a été de courir à la préfecture de police. (Hilarité.)

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Le bruit que vous avez entendu venait-il de la rue Grénetat, de la partie que vous veniez de quitter ? — R. Oui, monsieur.

M. GUINARD. Je ferai remarquer que le témoin, dans sa déposition écrite, affirme n'avoir pas vu tirer de coups de feu, et ne pas savoir si c'est le trompette d'artillerie qu'il venait de remarquer, qui ait fait retentir la charge.

UN JURÉ. Je demanderai au témoin s'il est bien sûr d'avoir entendu sonner la charge ?

LE TÉMOIN. Oui, monsieur.

MERLIOT. Dans sa déposition, le témoin dit que le capitaine qu'il a vu avec le trompette était d'un certain embonpoint : ce capitaine, c'était moi ! (Hilarité. Merliot est très maigre.)

GUINARD. Comme ce témoin est le seul qui parle de ce fait, je prierai M. le président de vouloir bien adresser à tous les témoins la même question : Ont-ils entendu sonner une charge ?

Sur les conclusions de M. l'avocat-général, la femme Benissent, témoin assigné qui ne s'est pas présenté, est condamnée à 50 fr. d'amende. M. Baroche quitte l'audience.

PANSERON (Pierre-Marie), pompier, caserné faubourg Saint-Martin. Il était au poste du Conservatoire. Il a remarqué, le 13, qu'on pantalon de coutil avait disparu, et qu'on avait laissé dans le poste une tunique de sergent-major. Tout cela s'est fait à son insu. Il a vu au dehors des Arts-et-Métiers un garde national, non pas un artilleur, faire feu.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Mais vous aviez dit dans votre déposition que c'étaient des artilleurs qui avaient tiré à travers la grille.

M. BAUNE (Eugène.) C'est une contradiction qu'il est important de signaler à MM. les jurés.

Me MALAPERT. Je désirerais qu'on demandât au témoin s'il a entendu la charge ?

LE TÉMOIN. J'ai entendu *sonner la trompette* pour rallier les artilleurs.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Est-ce avant l'envahissement du poste ? — R. Oui, monsieur.

UN AVOCAT. Est-ce avant les coups de feu ? — R. Oui.

M. MONBET. Je ferai observer que comme j'étais chargé du commandement, j'ai fait sonner deux fois le rassemblement pour réunir les artilleurs.

M. LE PRÉSIDENT. Témoin, savez-vous distinguer la charge du rassemblement ? — R. Non, monsieur, je ne connais pas les sonneries de l'artillerie ; mais j'ai bien vu les artilleurs se rallier.

M. DOUCET, pompier, dépose à peu près des mêmes faits. Il aurait vu quelques individus, et parmi eux trois ou quatre artilleurs tirer des coups de feu.

GUINARD. Le témoin a-t-il entendu un commandement fait par un officier ? — R. Non, Je n'ai point vu d'officier commander les coups de feu.

GUINARD. Ce sont précisément ces coups de feu qui nous ont fait sortir, les représentants et moi, de l'intérieur du Conservatoire à la grille, pour demander des explications.

L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Avez-vous entendu sonner la charge ? — R. Je n'ai pas entendu de trompette.

MERLIO. Je ferai observer qu'il n'y a aucune sonnerie pour la charge dans l'ordonnance.

Plusieurs défenseurs, et M. E. Baune, font remarquer les contradictions qui existent entre ce témoignage et les précédents.

M. DE ROYER. Nous ferons observer que les témoins qui auraient dû être entendus aujourd'hui et qui ne sont pas présents, établiront qu'il y a eu deux décharges, une de la rue Grénetat et une de la grille du Conservatoire.

VALOIS (Louis-Gabriel), fabricant de billes de billard, se méfiait du colonel Forestier, depuis le 29 janvier ; a beaucoup voyagé, malgré une vive oppression qu'il éprouve par suite d'une maladie de cœur ; il a empêché de faire une barricade, il a demandé au colonel d'Alphonse un peloton pour protéger le magasin de M. Lepage, rue Bourg-Labbé. Je suis allé, ajoute-t-il, chez M. Pouillet, où j'étais habituellement bien reçu, lui demander ce qu'on devait faire des armes, des mousquetons qui étaient restés dans les cours. M. Pouillet me fit entrer dans son cabinet. En traversant son appartement j'ai vu le colonel Guinard. Mais, dis-je à M. Pouillet, Guinard n'est pas avec les autres ? — Non, me dit M. Pouillet, il ne veut être responsable que de ses hommes. — Ne vous a-t-il pas demandé un vêtement bourgeois ? ajoutai-je. — Non, me dit M. Pouillet, mais s'il m'en demandait un, je le lui donnerais, je crois. — Vous pouvez le faire, répondis-je, il est votre prisonnier. Etant redescendu, je fis, selon le désir de M. Pouillet, réunir les armes dans une salle du laboratoire.

Pendant que nous procédions à cette opération, un monsieur vint, et me demanda si des représentants n'avaient pas siégé au Conservatoire. Je lui répondis : Non ; car ceux qui viennent au Conservatoire au lieu d'aller à la chambre sont des misérables ; ce ne sont pas des représentants du peuple ; ceux qui viennent conseiller de faire des barricades ne sont pas des représentants du peuple, ce sont des misérables.

Vauthier et Deville se lèvent.

DEVILLE. Cet homme nous insulte sur nos bancs, il se livre à des appréciations qui nous blessent, et la haute cour ne les lui interdit pas.

M. LE PRÉSIDENT. Accusé, accusé, le témoin ne fait que rapporter un propos qui est consigné dans sa déposition écrite.

PILHES. Eh bien ! nous protestons contre la déposition orale et contre la déposition écrite.

Le président adresse au témoin diverses questions. Les réponses du témoin confirment ce qu'il vient de dire. Il a vu Ledru-Rollin, il a vu Boichot, Rattier, etc. Il est sorti en blouse, et n'a revêtu son uniforme qu'au moment où tout a été terminé ; il a vu des hommes en blouse, mais qui portaient du linge très blanc.

Me MICHEL (de Bourges). Je n'opposerai au témoin que sa déposition écrite. Dans sa déposition écrite, de Ledru-Rollin, de Boichot, de Rattier, pas un mot ; de Lepage, pas un mot ; des barricades, pas un mot ; des qualifications à donner aux représentants, pas un mot.

LE TÉMOIN. Je les ai dites devant le juge d'instruction, il les a atténuées.

Me MICHEL (de Bourges). Il y a plus qu'atténuation, il y a eu annulation. Je ne demande qu'une chose, c'est qu'on veuille bien lire la déposition écrite du témoin ; quant à sa déposition orale, elle n'a pas besoin d'être discutée. De Forestier, pas un mot ; et on peut voir, par la conduite de cet homme, qui n'a revêtu son uniforme qu'à la fin, après avoir revêtu une blouse dans la crainte de vengeances particulières, ce que l'on doit croire de ses appréciations sur les hommes qui ont revêtu des blouses et qui portaient du linge fin.

LE PRÉSIDENT. On lira la déposition écrite.

VAUTHIER. Non, cet homme n'a pas pu tenir un pareil propos à des représentants ; s'il l'avait tenu devant moi, je ne l'aurais pas toléré.

DEVILLE. Il aurait reçu sur-le-champ le châtiment de son insolence.

M. LE PRÉSIDENT. Accusé, accusés, gardez le silence.

M. DEVILLE. Une simple observation : nous sommes ici entourés de la force publique, nous ne pouvons nous défendre ; mais nous avons le droit de ne pas être insultés. Nous le sommes en ce moment ; nous protestons de toute la force de notre indignation contre le propos du témoin. Les anciens avaient des insulteurs qui suivaient les triomphateurs, mais ils n'en avaient pas qui insultaient les accusés. (Mouvement.)

Me MICHEL (de Bourges). Ne répondez pas à ce témoin. Ces allégations valent-elles la peine d'une réfutation ou d'une réponse.

PILHES. Un témoin vient rapporter un propos, un propos infâme ; nous sommes accusés nous sommes désarmés. Le pays appréciera entre lui et nous. (Sensation.)

DANIEL LAMAZIÈRES. Citoyens...

FORESTIER demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. Permettez, permettez ; M. Forestier a demandé la parole avant vous.

FORESTIER. Je ne relèverai pas les insultes du témoin ; je croirais manquer à la dignité de cette audience. Je me bornerai seulement à demander au témoin à quelle heure il m'a vu dans la cour avec le bataillon commandé par M. Lelong.

LE TÉMOIN. A une heure et demie.

FORESTIER. Eh bien ! à une heure et demie, le bataillon de M. Lelong n'a pas été dans la cour : c'est un fait facile à prouver.

DANIEL LAMAZIÈRE. Je voulais constater un seul fait. M. le président a dit qu'il était ici pour faire respecter le droit de tous ; eh bien ! aujourd'hui, nous avons été insultés et le président n'a rien dit.

M. LE PRÉSIDENT, avec vivacité : J'ai toujours su respecter les droits de tous, et je n'y ai pas plus manqué aujourd'hui que les autres jours. Je ne souffrirai pas que ce débat continue plus longtemps. Témoin, retirez-vous. L'audience est suspendue.

La plus vive agitation règne dans la salle. Les accusés se retirent en protestant ; l'un d'eux, le citoyen Dufélix, ne se retirant pas assez vite, un agent de la force publique le pousse vers le couloir conduisant à la prison.

DUFÉLIX. Ne me poussez pas, au moins. (Rumeurs, tumulte.)

Les agents de la force publique s'adressent aux défenseurs. L'agitation produite par cet incident nous empêche de saisir les paroles qui sont prononcées. Nous entendons seulement Me Michel (de Bourges) protester contre une injonction qui lui est faite. Me Laissac interpelle avec vivacité M. le procureur-général ; Me Malapert discute avec chaleur à l'autre bout de la salle. Enfin, le procureur-général, dominant le tumulte, engage les défenseurs à se rendre dans son cabinet pour lui exposer leurs griefs. Le calme se rétablit par degrés.

A 2 heures 20 minutes l'audience est reprise. On continue l'audition des témoins à charge.

Mme BÉLISSENT, rue Saint-Martin, 239.

D. Deux représentants ne sont-ils pas venus chez vous à la sortie du Conservatoire ? — R. Non, monsieur.

D. N'avez-vous pas vu tirer sur la garde nationale ? — R. Oui, j'ai vu un individu qui était déjà venu chez moi pour demander des armes. J'ai vu aussi deux gardes nationaux, mais ils n'apparsenaient pas à l'artillerie.

Mlle LECAT, rue Saint-Martin, 247.

D. N'est-on pas venu chez vous le 13 juin vous demander des armes avec violence ? — R. Oui, monsieur, nous avons répondu que nous n'avions pas d'armes ; moi et ma sœur nous fûmes menacées.

D. N'avez-vous pas vu former des barricades ? — R. Oui, monsieur. On prit une voiture de fumier.

D. Y avait-il des artilleurs avec ceux qui formaient les groupes ? — R. Je n'en ai pas vu.

D. Y avait-il des meneurs ? — R. Il y avait un homme en blouse qui avait l'air d'exercer un commandement.

D. Avez-vous vu tirer des coups de fusil ? — R. Je les ai entendus, mais je n'ai rien vu. On m'a dit qu'ils partaient du Conservatoire.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Une barricade a été construite à peu de distance de votre porte. — R. Oui, monsieur. On a même mis des artilleurs en faction à notre porte.

M. COMPAGNON (Jean), garçon de magasin, rue Saint-Martin, 241. Le 13 juin, j'étais à ma fenêtre, j'ai vu que plusieurs individus voulaient construire des barricades, avec le concours des artilleurs, on l'a empêché. Plus tard, une barricade fut construite avec une voiture de fumier.

A deux heures et demie ou trois heures, j'entendis des coups de fusil, mais je ne sais qui a tiré le premier.

D. La deuxième tentative de barricades, par qui a-t-elle été faite ? — R. J'ai remarqué deux artilleurs parmi ceux qui ont construit ces barricades.

Les personnes qui les ont élevées se sont sauvées aux premiers coups de feu qui ont été tirés.

D. Vous avez spécifié dans votre première déposition ceux qui ont tiré les premiers. — R. J'avais alors la mémoire plus fraîche ; cette première déposition est l'expression de la vérité.

Un défenseur fait observer que, dans cette première déposition, le témoin a déclaré que les premiers coups de feu avaient été tirés par la garde nationale.

M. PIERRON, 275, rue Saint-Martin. J'étais du nombre de ceux qui marchèrent à l'attaque de la barricade ; on tira sur nous, mais aussitôt après vint un officier tenant son épée en l'air, suivi de deux artilleurs, ils nous dirent que c'était une méprise : « Eh bien, nous pouvons nous entendre. » Mais à trois pas, on tira de nouveau ; je me retournai et je vis alors que le 62e s'avançait.

J'allai vers le Conservatoire ; je fus reçu par un représentant ; je crois que c'est M. (le témoin désigne le citoyen Boch). Je ne vis pas de dispositions hostiles.

Quand la troupe avança, les représentants se retirèrent, et je restai entre deux feux.

D. Qui a tiré les premiers ? — R. On a tiré sur nous d'abord.

D. Y a-t-il eu de votre côté quelques gardes nationaux blessés ? — Non, monsieur.

BOCH. N'ayant pas voulu, dès le commencement du procès, prendre part aux débats, je n'ai aucune observation à faire. J'ai déclaré que j'étais allé au Conservatoire, j'en ai dit le motif, je n'ai rien à ajouter.

M. GOUBEAU (Nicolas), capitaine de la garde nationale, rue Saint-Denis, n° 338. Lorsque nous avons marché à l'attaque de la barricade, je remarquai sur le trottoir deux artilleurs qui se baissaient pour mieux nous ajuster. Quand nous fûmes arrivés près de cette barricade, les artilleurs firent un feu de peloton, puis ils se retirèrent ; mais d'autres artilleurs nous firent essuyer un second feu. Le 62e arriva et le passage fut déblayé. Après avoir fait plusieurs feux de peloton, je remarquai au pied de la barricade deux hommes qui, tenant des barres de fer, essayaient de lever des pavés.

D. Ainsi, ce sont les artilleurs qui ont fait feu les premiers ? — R. Oui, monsieur. La première fois, seulement quelques coups de fusil.

D. Etiez-vous présent quand le bataillon est entré dans le Conservatoire ? — R. Non, monsieur.

D. N'avez-vous pas vu deux représentants faire cause commune avec les artilleurs ? — Oui, je n'ai pas assisté à leur arrestation, je me rappelle que je mis mon sabre sur la poitrine de l'un d'eux, M. Maigne, je crois. Il me dit alors : « Ne me tuez pas, je suis représentant. — Ce sont des misérables, répondis-je, que ces représentants. Ils donnent l'ordre de tirer sur nous.

D. Avez-vous eu quelques hommes blessés ? — R. Non, monsieur.

MONTBET. Le témoin a-t-il vu arriver les parlementaires ? — R. Non, monsieur.

MONTBET. Lorsqu'on voulut tirer, je mis le sabre à la main et me précipitai entre la garde nationale et les artilleurs ; on ne pouvait, par conséquent, tirer de notre côté, puisque j'étais au milieu. Je fais cette observation, parce que le témoin précédent a parlé des parlementaires. — R. Oui, c'est monsieur (désignant le citoyen Montbet) qui est venu en parlementaire ; mais on a tiré en premier du côté des artilleurs.

M. MONTBET. J'affirme n'avoir pas entendu de coups de feu ; je me suis avancé de trente pas en avant de la barricade, et, ne trouvant pas d'officiers, je dis aux gardes nationaux : « Mais je ne comprends rien à ce qui se passe. — Pourquoi tirez-vous sur nous ? » me répondit-on. C'est alors que le 62e est arrivé.

M. PIERRON. J'ai *affranchi* la barricade et me suis avancé vers vous.

MONBET. Allons donc ! vous l'auriez tout au plus *franchie* (Hilarité.) Mais comment auriez-vous franchi la barricade, puisque je m'étais avancé vers vous ? J'affirme encore que l'on n'avait tiré aucun coup de feu.

GUINARD. Lorsque ces coups de fusil ont été tirés, nous étions dans l'intérieur du Conservatoire. Le bruit nous a attirés dans la rue, j'ai demandé ce qu'il signifiait ; on m'a répondu : mais un peloton de garde nationale tire sur nous.

On dit toujours *des artilleurs*, mais on ne devrait pas oublier que toutes les dépositions s'accordent à ne parler que de tirailleurs.

Maintenant des parlementaires se sont présentés pour avoir l'explication des coups de feu tirés. Sont-ce les hommes qui les accompagnaient qui ont fait feu, ou les coups de fusil sont-ils partis du Conservatoire ?

M. PIERRON. Les coups de feu sont partis du Conservatoire, derrière la guérite.

GUINARD. Ce sont quelques coups de feu seulement.

M. PIERRON. Oui, quelques coups de feu seulement ont été tirés.

GUINARD. C'est un engagement sans importance.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Comment, vous appelez sans importance des coups de fusil tirés à une compagnie de la garde nationale agissant d'après les ordres de ses chefs pour la défense de l'ordre !

GUINARD. M. le procureur-général, je vous écoute toujours lorsque vous parlez...

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Et moi aussi.

GUINARD. Il y paraît peu ; mais enfin, il s'agit entre vous et nous d'une question de légalité, il ne s'agit pas seulement de pantalons déchirés ou de shakos jetés à terre ; il s'agit de savoir si l'engagement qui a eu lieu a eu de l'importance. Or, quelques coups de feu ont été tirés, je m'en rapporte sur ce point au témoin : vous ne pouvez donc faire passer ces quelques coups de feu pour un engagement sérieux, surtout lorsqu'il s'agissait de notre côté de soutenir la loi.

MONTBET. Le témoin a dit que lorsque je m'étais présenté en parlementaire, lorsque la garde nationale a tiré, je me suis sauvé. Je n'ai qu'une réponse à faire, c'est que j'ai servi en Afrique, et que jamais personne ne peut se vanter de m'avoir fait faire demi-tour ; ce n'est pas lui qui aurait commencé. Maintenant, s'il affirme qu'il est venu en deçà de la barricade, moi j'affirme qu'il avance un fait faux. Voilà tout ce que j'ai à dire.

MAIGNE. Le capitaine Goubeau vient de déclarer qu'il m'a mis le sabre sur la poitrine. Pourquoi donc ne m'a-t-il pas arrêté alors, j'étais en son pouvoir. Mais ce fait n'est pas vrai, et c'est pour cela que je n'ai pas besoin de riposter à l'injure qu'il vient de nous adresser.

Le témoin, dans sa déposition, en parlant des représentants, s'est servi du mot « misérable. » Je n'ai vu qu'une seule fois le capitaine Goubeau, et c'est au moment d'une discussion qu'il soutenait avec un artilleur.

DANIEL LAMAZIÈRES. Lorsque le général Cavaignac a donné l'ordre de m'arrêter, il l'a fait en termes cyniques ; alors je pouvais comprendre, peut-être, un pareil langage. Mais qu'à cette audience, et lorque nous sommes entre les mains de la force publique et sans défense, un témoin vienne nous insulter, oh ! je le dis franchement, il y a là une insigne lâcheté. (Mouvement.) Insulter des hommes arrêtés !... les injurier. (Avec énergie.) Oui, ce sont d'infâmes lâchetés. Et vous, (se tournant vers le témoin), si vous vous les permettez, vous êtes un lâche !... (Mouvement, rumeurs).

M. LE PRÉSIDENT. Arrêtez, accusé, nous ne pouvons....

Le témoin GOUBEAU. Lorsque j'ai parlé ainsi, vous n'étiez pas arrêté.

DANIEL LAMAZIÈRES. Mais aujourd'hui, vous répétez votre injure. Eh bien ! je dis au témoin que s'il veut dire que c'est nous qui avons donné l'ordre de tirer sur vous, je lui dis, moi, qu'il en a menti. (Murmures.)

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Nous requérons contre l'accusé Daniel Lamazières. Il est impossible que toutes les fois qu'un témoin dépose, il soit insulté par les accusés. En vertu de l'article 6 de la loi de 1819, relatif aux insultes adressées par un accusé à un témoin, nous requérons formellement contre l'accu é Daniel Lamazières.

Me MICHEL (de Bourges). Je ferai remarquer à la cour en fait, que mon client n'a prononcé que ces paroles : « Si le témoin soutient ce fait, il a menti. » Oui, si un homme a pu dire qu'il a vu Daniel Lamazières faire cause commune avec les artilleurs, et s'il entend par ces mots que Daniel Lamazières a donné l'ordre de tirer, cet homme a menti. (Sensation.) En droit, je fais remarquer que mon client doit invoquer dans cette circonstance, non pas le droit civil (comment l'invoquer dans les guerres civiles ?), mais le droit des gens ! Ce droit, qui vous impose l'obligation, lorsque vous avez un ennemi entre les mains, eût-il encore les mains noires de poudre, de le respecter ! Vous le feriez pour un Russe, pour un étranger ! et le témoin ne l'a pas fait pour un de ces concitoyens !

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Nous ferons remarquer que le démenti n'a pas été conditionnel (murmures), et qu'en outre l'accusé, en traitant de *lâcheté* la conduite du témoin, lui a donné un outrage tel que nous devons maintenir nos conclusions.

Me MICHEL (de Bourges). Je réponds qu'il est évident pour tout le monde que la phrase de mon client ne se rapportait qu'au cas où le témoin affirmerait un fait, et que l'accusation de lâcheté est également tout entière relative à l'hypothèse des insultes adressées par le témoin à Daniel Lamazières, prisonnier. L'expression n'est qu'une protestation énergique contre une offense adressée à la personne d'un représentant. Et maintenant, si vous le voulez, condamnez-le !

M. LE PRÉSIDENT. L'accusé Daniel Lamazières n'a rien à ajouter aux paroles de son défenseur ; il ne croit devoir rien rétracter de ce qu'il a dit ?

Daniel Lamazières fait un signe négatif.

La cour se retire pour en délibérer. Après une heure de délibération, la haute cour rentre en séance. Le président couvert prononce l'arrêt suivant :

Attendu que le témoin Goubeau, en disant que l'accusé Daniel Lamazières avait fait cause commune avec les artilleurs qui ont tiré sur la garde nationale, n'a ajouté à ce témoignage aucune expression outrageante ;

Attendu que le démenti adressé par l'accusé au témoin sur un fait, l'a été avant que ce fait n'eût été attesté ;

Attendu qu'en traitant de lâcheté la conduite du témoin, il s'est rendu coupable d'un outrage envers un témoin ; fait prévu par l'article 6 de la loi de mars 1822 ; ouï, le procureur général dans ses réquisitions, la défense de l'accusé dans ses observations ; la cour condamne Daniel Lamazières à trois mois d'emprisonnement, cent francs d'amende, et aux dépens relatifs à l'incident.

DANIEL LAMAZIÈRES. Je désire savoir si le témoin Goubeau persiste dans cette partie de sa déposition, où il dit avoir traité les représentants de canailles.

LE TÉMOIN. Je ne sais si c'est à l'accusé, mais j'affirme l'avoir dit à l'un d'eux.

MAIGNE. Je ne sais si ces paroles m'ont été adressées ; mais, si le fait est vrai, je m'associe pleinement aux paroles de mon ami Daniel Lamazières.

DANIEL LAMAZIÈRES. Soit par geste, soit par parole, ai-je engagé les artilleurs à tirer sur les artilleurs ?

LE TÉMOIN. Oh ! je ne puis l'affirmer.

DANIEL LAMAZIÈRES. Ce n'est cependant que sur cette déposition que depuis quatre mois je suis séparé de ma femme et de mes enfants. (Mouvement.)

M. LE PRÉSIDENT. Appelez un témoin.

M. DUPUIS, capitaine de la garde nationale, rue Saint-Martin, 253. Ce témoin, comme les précédents, a marché à l'attaque de la barricade ; il affirme que au moins deux artilleurs se sont présentés la crosse en l'air, mais que le premier feu a été fait de leur côté.

J'ai vu de loin, et seulement pendant un instant, deux représentants près de la grille du Conservatoire. Lorsqu'ils furent arrêtés, le général commandant les remit sous ma garde.

D. Savez-vous les noms de ces deux représentants ? — R. On me dit que l'un d'eux s'appelait Fargin-Fayolle, mais je ne sais pas leurs noms.

MAIGNE se lève. J'ai été l'un des deux représentants confiés aux soins du capitaine Dupuis, et je dois dire à sa louange que nous n'avons eu qu'à nous louer de sa conduite.

DANIEL LAMAZIÈRES. Savez-vous si les représentants ont commandé de faire feu sur la garde nationale ?

LE TÉMOIN. Je ne puis le dire, il y avait une grande confusion de monde, seulement j'ai remarqué des artilleurs.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Après la première décharge du côté des artilleurs, la garde nationale a-t-elle riposté ? — R. Non, nous avons marché au pas de charge. Nous avons essuyé alors un feu de peloton, puis nous avons riposté.

DANIEL LAMAZIÈRES. Avez-vous remarqué si les représentants, lorsqu'ils ont été arrêtés, étaient animés ? — Oh ! nullement.

DANIEL LAMAZIÈRES. En faisant cette question, je réponds à ce qui a été dit il y a un instant. Maintenant j'ajoute que je me joins à mon ami Maigne pour reconnaître la manière digne et bienveillante avec laquelle vous avez agi envers nous.

MERLIOT. Combien y avait-il d'artilleurs derrière la barricade ?

LE TÉMOIN. Quelques-uns. Je ne puis spécifier.

MERLIOT. Je fais cette observation, parce qu'il est établi que deux ou trois artilleurs étaient placés en vedette. Je fais observer aussi que la barricade n'était pas forte, puisque, sans se hausser, on voyait les gardes nationaux charger leurs armes. Nous n'avons pas parlementé en premier, parce que les gardes nationaux ont tiré d'abord des coups de fusil. Je criai même : « Mais est-ce que nous sommes des Prussiens ? » Immédiatement après, le capitaine crut devoir se rendre auprès des gardes nationaux.

GUINARD. Lorsque la garde nationale a eu fait un feu de peloton, le témoin n'a-t-il pas vu dix ou douze hommes se relever derrière la barricade ?

LE TÉMOIN. Oui, mais je ne pourrais pas en dire le nombre.

GUINARD. Comment se peut-il faire que ces hommes se soient relevés, si on a tiré du Conservatoire ou de la rue Grénetat ? C'eût été un feu dangereux.

LE TÉMOIN. Oh ! mais il y a eu une espèce d'entracte, d'intermède.

On représente au témoin Leuder une carte triangulaire qu'il reconnaît pour en avoir vu de pareilles à des individus aux Arts-et-Métiers.

GUINARD. Je profiterai de la présence de ce témoin pour lui demander s'il se rappelle bien que les premiers coups de fusil ont été tirés par la garde nationale.

LEUDER. Oui, monsieur.

L'audience est levée à six heures.

PETITE CORRESPONDANCE.

Cherbourg. — M. M. — Reçu les 100. — Non appliq. de conform. — Compl. offert à tous.

M. — M. Y. — Reçu les 1,000 et passé écriture. Ceux de nos amis qui n'ont pas encore rép. comprendr. comme vous que leur dév. doit être plus que jamais à la hauteur des circonstances.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS.......... Un an [illegible] f., Six mois [illegible] f., Trois mois [illegible]

DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe. ... 32 ... 17 ...

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme ; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr. ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 4.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	80 c.
Cinq à 9	35	Réclames-notices	40
Dix fois et plus	30	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 23 octobre 1849.

La rente 5 0/0, au comptant, a ouvert en hausse sur la clôture d'hier à 88-30 ; elle a fait 88-40 ; mais elle n'a pu se maintenir en hausse, et sur la nouvelle répandue vers deux heures que les flottes française et anglaise, étaient parties pour les Dardanelles, elle a baissé et fait au plus bas 88 ; puis elle a fermé à 88-10 ; baisse 5 c. sur la clôture d'hier.

Le 3 0/0 au comptant a ouvert à 55-95 et a fermé à 55-80, baisse 10 c.

Les actions de la Banque ont fermé à 2,327-50, baisse, 5 fr.

Celles de la ville n'ont pas varié.

Celles de la Seine ont fermé en hausse de 3-75.

Il y a eu des affaires sur les chemins de fer qui semblaient abandonnés ; ceux sur lesquels la spéculation s'est portée ont fermé en hausse, savoir :

Orléans à Paris, de 2-50 ; Rouen, de 5 fr. ; Centre, 2-50 ; Bordeaux, 2-50 ; Nantes, 1-25.

L'emprunt romain a fermé à 81 fr. ; baisse, 50 c.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du jour.
Trois 0/0	55 95	55 90	55 70	55 [illegible]
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Cinq 0/0	88 10	88 30	88 ..	88 [illegible]

23 oct. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE

RENTES.			
3 0/0 j. du 22 juin	55 80	Espag. dette active.	[illegible]
5 0/0 j. du 22 mars	88 10	— — 3 0/0	[illegible]
VALEURS DIVERSES.		— Dette intér.	[illegible]
Banque de France	2327 50	Naples, récép. Roth.	[illegible]
Ob. de la Ville, anc.	1270 ..	Romain, emprunt	[illegible]
— — nouv.	1180 ..	Haïti, emprunt	[illegible]
Oblig. de la Seine	1088 75	Piémont, emprunt	[illegible]
— St-Germ., 1842	870 ..	— Nouveau	[illegible]
— Versailles	810 ..	Rente 5 0/0	[illegible]
— Orléans, 4 0/0	972 50	Lots d'Autriche	[illegible]
— Nouvelles	960 ..	2 1/2 hollandais	[illegible]
— Rouen, 4 0/0	730 ..	CHEMINS DE FER.	
— Nouvell., 1849	[illegible] ..	Saint-Germain	[illegible]
— Havre j. mars	735 ..	Versailles, r. d.	[illegible]
— Nouvelles	340 ..	Versailles, r. g.	[illegible]
— Marseille	850 ..	Orléans à Paris	[illegible]
— Orléans jouis.	450 ..	Rouen	[illegible]
— Cert. de Lyon	81 25	Havre	[illegible]
Quatre-Canaux	1060 ..	Avignon-Marseille	[illegible]
— Jouissance	78 ..	Bâle	[illegible]
Bons du Trésor	5 0/0	Centre	[illegible]
Forges Aveyron	2000 ..	Boulogne	[illegible]
Monceau-s.-Sambre	[illegible] ..	Bordeaux	[illegible]
Nord (hauts four.)	900 ..	Nord	[illegible]
Charbon belge	[illegible]	Strasbourg	347
Zinc V.-Montagne	2750 ..	Nantes	[illegible]
— Stolberg	475 ..	Montep. à Troyes	[illegible]
Mines de la Loire	[illegible] ..	Dieppe Fécamp	[illegible]

FONDS ÉTRANGERS.		BOURSE DE LONDRES du 22 octobre.	
Belg. 5 0/0 1840	97 1/4	3 0/0 consolidés	92 [illegible]
— 5 0/0 1842	97 1/2	3 0/0 au 17 oct.	92 [illegible]
— 4 1/2	[illegible]	TAXE DU PAIN.	
— 3 0/0	63 1/4	1re qualité le kilo.	[illegible]
— 2 1/2 0/0	[illegible]	2e — —	[illegible]
— Banque	700 ..		
— — 1841	1020 ..		

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 24 octobre.

THÉATRE DE LA NATION. — Le Prophète.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Bertrand et Raton.
OPÉRA-COMIQUE. — La Fée aux Roses.
ODÉON. — Farnésina, Evelyne, l'Heureuse erreur.
THÉATRE-HISTORIQUE. — La Guerre des Femmes.
VAUDEVILLE. — Pas de fumée sans feu, les Grands Ecoliers, Riche d'amour, 4e no Foire aux Idées.
GYMNASE. — Babet, Graziella, Marchand de Jouets d'enfants, Sept Billets.
THÉATRE MONTANSIER. — Le Chevalier, le Gros Tigre du Bengale, Jeune homme pressé.
VARIÉTÉS. — Les Parents de ma Femme, rue de l'Homme-Armé, Lisettes et Aristos, Marquis de Lauzun.
PORTE-SAINT-MARTIN. — LE Connétable de Bourbon.
AMBIGU-COMIQUE. — Piquillo Alliaga.
GAITÉ. — La Sonnette du Diable, le Moulin joli.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 224 — ÉDITION DU MATIN. — Jeudi 25 octobre 1849.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS.
Trois mois. . . . . 5 f.
Six mois. . . . . 11 f.
Un an. . . . . 20 f.
Les manuscrits ne seront pas rendus.
Bureaux, 2, rue de Beaune.

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.
Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.
Voir les détails à la 4e page.

RÉPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 octobre sont priés de le renouveler immédiatement, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

PARIS, 24 OCTOBRE.

Assemblée nationale.

LE DRAPEAU BLANC.

La séance de ce jour a été assez piquante.

On discutait une proposition de MM. Creton et Bonaparte, ayant pour objet d'abolir les lois qui condamnent à l'exil tous les membres de la branche aînée et de la branche cadette des Bourbons.

Un orateur parlait contre cette proposition. Quel était-il ? M. Berryer lui-même, M. Berryer, l'orateur légitimiste par excellence.

—Cela ne peut être, car M. Berryer devrait plus que tout autre désirer que l'exil cessât de peser sur les Bourbons, et qu'il leur fût permis de rentrer en France.

—Eh ! précisément, voilà où réside la difficulté. Certes, il désire ardemment le retour des Bourbons, mais il ne veut pas que ce retour s'effectue en vertu d'une *permission* de la République, il ne veut pas que les Bourbons rentrent comme simples citoyens, « comme semblables à chacun de nous : » il veut qu'ils rentrent comme princes et comme rois.

Car si vous, républicains, vous croyez à la souveraineté populaire, les royalistes croient à la souveraineté royale, à la légitimité des rois. Ils prétendent que les rois, et notamment les rois de France, ont un certain droit de régner, indépendamment de la volonté des peuples, droit qui ne peut leur être enlevé par les révolutions : dans l'exil, même le plus prolongé, ils sont encore rois. Sur quoi s'appuie leur dogme ? nous ne saurions trop vous le dire. D'un fait qui a duré plusieurs siècles, la suprématie en France de quelques chefs militaires et conquérants, dont l'un avait concentré entre ses mains un pouvoir plus grand, une suzeraineté plus étendue, ils ont fait découler un principe de légitimité dans l'intérêt de la caste noble et de tout ce qui s'y est incorporé.—Mais toujours est-il qu'ils revendiquent pour l'ancienne famille royale, pour Henri V en un mot, comme ils l'appellent, le titre et la prérogative de roi de France, et qu'ils le reconnaissent en cette qualité.

Vous comprenez donc que de la part des royalistes il ne pouvait être question d'accepter comme une grâce la permission qu'aurait donnée la République au duc de Bordeaux de rentrer en France. Accepter cette grâce, cette permission, c'eût été reconnaître la prééminence du dogme de la souveraineté populaire sur la souveraineté royale et sur celle de l'aristocratie.

Les royalistes ne le pouvaient pas, car, comme l'a dit M. Berryer à la tribune : Il y a deux principes exclusifs, le principe héréditaire (ou royaliste) et le principe électif (ou républicain). Donc, au nom de son parti M. Berryer a formellement repoussé la proposition, et dans son discours il en a nettement déduit les raisons que l'on vient de rappeler.

Mais nous sommes en République, après tout, et il n'était pas facile, à la tribune nationale, de venir proclamer qu'une partie des membres de l'Assemblée entendait faire ses réserves contre la République au profit d'un roi. Aussi toute la grâce du discours de M. Berryer a-t-elle consisté à tourner cette difficulté, à égarer sa pensée dans quelques détours où il était facile de le suivre, à voiler ses paroles de quelques gazes légères que l'œil perçait facilement. Il l'a fait avec tout le bonheur imaginable, et aux grands applaudissements de toute la droite. L'autre jour M. de Montalembert avait planté à la tribune le drapeau de la théocratie ; M. Berryer a placé aujourd'hui, à côté, le drapeau blanc.

Mais aussitôt, pour que ce drapeau blanc n'excitât pas trop les esprits, M. Dufaure s'est hâté d'y accoler le drapeau bleu. Il a cru que son devoir de ministre de la République ne le forçait pas de relever les doctrines et les prétentions du parti royaliste, si audacieusement établies à la tribune, et il s'est borné à conclure au rejet de la proposition, basé sur les troubles que le séjour en France des divers membres de la famille des Bourbons pourrait exciter.

Nous n'aurions eu qu'un drapeau blanc, mélangé de bleu, si M. Napoléon Bonaparte n'y avait apporté un peu de rouge.

Il a nettement caractérisé les intentions et les subterfuges de M. Berryer ; passant à travers tous les sous-entendus, les malentendus, les arrières-pensées et tous ces petits engins dont le parti légitimiste avait entouré la tribune, il est allé droit au but. Malgré les clameurs et les injures de la droite, il a dénoncé au pays cette conspiration royaliste qui, depuis trente ans, arrête toujours, au profit d'une classe de privilégiés, le développement régulier et normal, en France, des idées libérales et républicaines.

M. Berryer s'est récrié sur ce que M. Bonaparte l'avait accusé de jeter un cri de guerre. Eh bien ! en vérité, nous demandons si arborer le drapeau blanc à la tribune républicaine, ce n'est pas déclarer la guerre à la République ? Nous demandons si déclarer la guerre à la République, ce n'est pas perpétuer le désordre en France, si ce n'est pas empêcher les réformes nécessaires de s'opérer en temps utile, si ce n'est pas précipiter le pays vers un abîme sans fond où la société peut périr ?

Oui, nous le répéterons sans cesse, les ennemis de l'ordre sont les ennemis de la République ; les ennemis de l'ordre sont ceux qui veulent ramener un roi en France ; les ennemis de l'ordre sont ceux qui n'acceptent sincèrement ni le suffrage universel ni la souveraineté populaire, ou qui ne songent à s'en servir que pour abuser de l'ignorance où ils veulent tenir plongées les masses et pour ramener la monarchie et les privilèges de tous genres inhérents à la forme monarchique.

Les ennemis de l'ordre sont encore ceux qui ont sans cesse à la bouche ce beau mot d'ordre pour cacher leurs intrigues et leurs trahisons.

Car, encore aujourd'hui, c'est au nom de l'ordre, au nom de l'union du *grand parti de l'ordre*, que la proposition, mise en discussion, a été repoussée à une très forte majorité.

« Prenez garde, disaient les blancs aux bleus, si vous votez la proposition Bonaparte, nous nous fâcherons avec vous ; car nous ne pourrions avoir pour alliés des gens qui auraient les intentions de faire une grâce à notre roi. Nous ne le souffririons jamais. »

« Prenons garde, disaient les bleus, d'irriter ces blancs pour si peu de chose ; car, après tout, nous ne sommes pas du tout partisans de cette proposition. La présence de quelques Bourbons en France pourrait troubler la tranquillité ; nous ne demandons pas mieux qu'ils restent dehors. »

De sorte que les uns, parce qu'ils sont légitimistes, les autres, parce qu'ils ne sont pas légitimistes, sont tombés d'accord de repousser la proposition. Ils ont fait triompher encore une fois le grand parti de l'ordre sur ces affreux républicains qui ont le tort d'aimer et de soutenir franchement la République.

Pauvre société ! tâche de te sauver par toi-même, en travaillant de tes propres mains à ton bonheur, à une meilleure organisation de tes forces ; car tes chefs ne savent ce qu'ils font, et, par leur ambition, leur ignorance et leur aveuglement, te préparent des maux sans fin !

Courrier de Versailles.

24 octobre 1849.

M. Baroche n'a pu encore établir *son* complot ; nous craignons bien qu'il ne parvienne pas davantage à prouver qu'il y a eu attentat au 13 juin, — de la part des accusés, entendons-nous. — MM. d'Alphonse, colonel du 62e de ligne, et Gilly de Montela, commandant, sont venus déposer aujourd'hui, et de leurs déclarations il résulte évidemment ce fait, que les représentants et les artilleurs, loin de s'attendre à une aggression, loin d'organiser une défense, sont allés au devant de la troupe, pensant d'abord qu'il ne s'agissait que d'un mal entendu ; — plaisant attentat, en vérité, que celui qui consiste à lever la crosse des fusils en l'air et à parler amicalement à ceux qui sont envoyés pour réprimer un prétendu crime.

Les esprits, aigris et fatigués par les précédentes audiences, se sont aujourd'hui reposés. MM. d'Alphonse et de Montela ont donné une excellente leçon de convenance, de respect pour le malheur, et d'impartialité à certains témoins que nous ne voulons même plus nommer ; et cependant, par la discipline, ils sont placés en ennemis vis-à-vis des accusés ; par leurs fonctions, ils sont plus exposés que ces boutiquiers qui, l'injure à la bouche, viennent emphatiquement raconter des prouesses que personne n'a vues et que personne ne pouvait voir ; qui parlent sans cesse d'*ordre*, et qui ne comprennent pas seulement l'obéissance aux lois du pays... Mais faut-il nous étonner de pareille chose, la bravoure est toujours calme, elle respecte, honore même ses ennemis d'un moment, nous en avons l'espoir, — la couardise seule est insolente et cruelle.

Guinard, qui s'oublie toujours lorsqu'il s'agit des autres, a démontré jusqu'à l'évidence la fausseté des bruits répandus par les journaux soi-disant *honnêtes et modérés*, sur la *grande fuite* de Ledru-Rollin.

Notre ami Allyre Bureau figure toujours au banc des accusés ; à quel titre ? — C'est ce que tout le monde ignore. Jusqu'à présent on n'a même pas prononcé son nom.

On croit cependant que sa criminalité sera prouvée par M. Baroche, lorsqu'il prouvera l'existence du complot. Allyre Bureau ne risque rien d'attendre.

Un témoin, M. le maire du 6e arrondissement, a fourni au citoyen Suchet l'occasion d'expliquer sa présence à la mairie du 6e dans la journée du 13 juin. Ses paroles ont, nous en sommes persuadés, porté la conviction dans tous les esprits ; il ne s'agissait que de demander au colonel Forestier son concours pour une démonstration pacifique en faveur des représentants menacés et de la constitution.

L'arrestation du citoyen Suchet a défrayé longtemps certains journaux ; que de calomnies, que d'insinuations perfides elle a fournies ! Aujourd'hui, il ne reste plus rien. Décidément le grand jour de l'audience fera le désespoir des hydrophobes de modération qui rédigent certaines feuilles.

ENCORE UN.

On annonce que le général d'Hautpoul va être appelé au commandement en chef de l'armée de Rome. Il réunira les pouvoirs militaires et les pouvoirs diplomatiques, M. le général Rostolan et M. de Corcelles rentrant en France. (*Patrie.*)

Plusieurs journaux de ce matin, entr'autres l'*Union* et l'*Ami de la Religion*, qu'on n'accusera pas de socialisme ni l'un ni l'autre, reproduisent à titre de document la lettre de Louis Blanc et autres proscrits de Londres à l'occasion de laquelle nous avons été saisis.

Le parquet peut juger par là si la publication seule de cette pièce est un fait anarchique.

Affaire de Strasbourg.

ACQUITTEMENT A L'UNANIMITÉ.

L'affaire du 13 juin a donné lieu simultanément à deux grands procès : l'un à Versailles, devant la haute cour ; l'autre à Metz, devant le jury. Ce dernier vient de se dénouer d'une manière éclatante par un verdict d'ACQUITTEMENT A L'UNANIMITÉ.

On se rappelle qu'à Strasbourg, le 14 juin, la garde nationale, au nombre de dix mille hommes, s'arma spontanément ; la ville entière, le département, tout s'émut à l'idée de la violation de la Constitution. Avant qu'on sût le résultat de la manifestation parisienne, Strasbourg s'organisait pour la défense de la République, qu'on croyait menacée. A Strasbourg comme au Palais-National, à Paris, on était dominé par la conviction que la Constitution était violée, et par la crainte d'un complot impérialiste. C'est donc pour défendre la légalité qu'on prit les armes.

A Strasbourg comme à Paris, l'autorité politique et judiciaire n'a pas craint d'accuser de complot, d'attentat contre la République ceux-là même qui, par un élan général, irrésistible, s'étaient ralliés au cri de *Vive la Constitution !* pour protester contre tout attentat au pacte fondamental de la République.

Pour cause de suspicion *légitime*, l'affaire de Strasbourg avait été renvoyée devant le jury de la Moselle.

Les six accusés étaient les citoyens :

Küss (Emile), professeur à la faculté de médecine, membre du conseil général du Bas-Rhin, capitaine de la garde nationale, gérant du *Démocrate du Rhin* ;

De Toulgoët, propriétaire, capitaine adjudant-major de la garde nationale ;

Dannbach, imprimeur ;

De Laboulaye, professeur au lycée de Strasbourg ;

J. Erckmann, négociant, membre de la chambre de commerce de Strasbourg ;

Silberling, agent d'affaires.

A Metz, ainsi qu'à Versailles, le ministère public a fait des efforts inouïs pour faire condamner comme factieux des citoyens qui n'ont eu en vue que de défendre la Constitution et la République. CENT VINGT-QUATRE questions ont été posées au jury alsacien, sans compter les *circonstances*, ce qui élevait peut-être au chiffre de 150 les griefs de l'accusation contre les six accusés. Désespérant de pouvoir soutenir plus longtemps l'accusation dérisoire de complot et d'attentat, le ministère public s'est résigné en dernier lieu à convertir cette accusation de complot et d'attentat en un simple procès de presse.

On n'a pas oublié non plus que déjà à Nancy, au Mans, à Carcassonne, à Agen, dans dix endroits, le jury appelé à juger des procès de presse relatifs à l'affaire de Rome et à la question de la violation de la Constitution, avait répondu par un verdict négatif.

Eh bien ! le jury de la Moselle n'a fait que ratifier cet arrêt de la conscience publique en repoussant à l'unanimité toutes les charges péniblement entassées par le ministère public.

Ce verdict de non-culpabilité, rendu le 22 à 9 heures du soir, a été accueilli avec enthousiasme par la population. A la sortie du palais, une foule immense attendait les accusés et les a entourés aux cris mille fois répétés de *Vive la République ! vive la Constitution !* avec accompagnement du *Chant du Départ* et du *Chœur des Girondins*.

Cette foule de patriotes a escorté les accusés et leurs défenseurs jusqu'à l'hôtel du Nord, où un splendide banquet, offert par les démocrates de Metz, les attendait. Là Me Jules Favre, le défenseur du principal accusé, a adressé à la population, par une des fenêtres de l'hôtel, quelques paroles chaleureuses qui ont été vivement applaudies.

Les détails sur cet évènement judiciaire nous parviendront demain par les journaux de Metz. Aujourd'hui, nos correspondances particulières se bornent à nous décrire l'immense effet sympathique que produit sur la ville de Metz par cet arrêt de la justice ordinaire du pays.

« Tout l'échaffaudage de l'accusation, nous dit » un correspondant, craquait de tous côtés dès » l'audition des premiers et des plus importants » témoins à charge. Les coups pressés de la mor» dante plaidoirie de Jules Favre et de la critique » de M. Louis de Nancy ont fait le reste. Il a suffi » de ces deux plaidoiries pour présenter l'accusa» tion sous son aspect le plus ridicule en même » temps que le plus odieux.

» Ce que je ne puis vous exprimer, c'est le » hourrah ! qui a accueilli le verdict du jury et » les embrassements, les protestations de dévoû» ment patriotique qu'échangeaient Messins et » Strasbourgeois en grand nombre dans nos murs.

» En ce moment, ces nobles victimes des fu» reurs honnêtes et modérées sont allées à un » banquet que leur ont offert les démocrates de » Metz, et que la musique de la garde nationale » égaie de ces refrains patriotiques, sans lesquels » il ne peut plus y avoir de fêtes populaires. »

L'affaire du 14 juin, à Strasbourg, était étroitement liée à celle du 13 juin, à Paris, dont les débats suivent leur cours à Versailles.

C'est le même amour pour la République, le même désir du maintien de la Constitution qui a dicté ici et là une manifestation pacifique, une protestation imposante.

On se demande comment, après les verdicts de non culpabilité prononcés par dix jurys sur la même question de légalité et de droit constitutionnel, les jurés de la haute cour de justice pourraient, sans condamner le principe même de leur juridiction, émettre un arrêt contraire à ceux de la justice ordinaire du pays ?....

On annonce que l'affaire des accusés du Haut-Rhin, qui devait commencer devant les assises du Doubs, le 30 octobre, est renvoyée au 5 novembre, par suite, dit-on, d'une indisposition du président de la cour.

JUSQU'OU VEUT ALLER LA RÉACTION.

Le *Constitutionnel* publie pour premier-Paris la lettre d'un de ses collaborateurs qui est en voyage dans les départements, et qui se déclare effrayé des progrès du socialisme.

Pour seul remède contre le débordement des aspirations nouvelles, le collaborateur de M. Véron ne voit qu'un renfort de mesures compressives, restrictives, dictatoriales. Il invoque la *souveraineté du but* en matière de conservation pour justifier ces mesures arbitraires. Le *salut public* lui paraît être, pour son parti, dans l'institution de ces proconsuls, de ces commissaires de gouver-

nem ent qu'il reproche tant à la première République, et dont le nom seul a servi de prétexte à l'amas de calomnies dont M. Ledru-Rollin a été accablé depuis Février.

S'agit-il des brigadiers de gendarmerie, le collaborateur du *Constitutionnel* propose d'étendre cette admirable institution. Nous citons :

Le brigadier de gendarmerie jouit partout, on peut presque dire sans exception, d'une grande considération dans le canton, car il la mérite; il joint en effet aux vertus militaires les vertus de famille; il a la double moralité que donnent la discipline et la vie régulière du foyer domestique. On peut se fier à lui pour l'accomplissement de ses devoirs. Ce n'est ni lui, ni les hommes sous ses ordres, qui manqueront à la défense de la société, et qui laisseront passer la propagande socialiste dans les ballots des colporteurs non autorisés. Ce sont là *d'admirables auxiliaires* pour le préfet. Mais *si habiles qu'ils soient* à se multiplier par leur activité, une brigade pour un canton, c'est *un bien petit corps pour une bien grande surface*..

En ce qui concerne les juges-de-paix, il propose de les mettre complètement à la merci des préfets :

On a fait un grief à l'ancien gouvernement de livrer trop les justices de paix aux désignations des préfets. C'était, disait-on alors, *dans un intérêt électoral*. Soit. Mais ce qu'il pouvait n'être pas bien de faire pour le succès d'une élection, est assurément très légitime quand il *s'agit d'un intérêt tout à fait social*.

Quant aux maires, il n'y va pas non plus de main morte, et il requiert que tous ces magistrats municipaux soient nommés par les préfets. C'est le seul moyen, dit-il, *d'empêcher le colportage des écrits socialistes* :

N'y a-t-il pas à examiner, je le demande, si, en présence du péril social créé par la faction socialiste, il ne conviendrait pas de déférer, au moins temporairement, la nomination des maires aux préfets? J'ai entendu exprimer ce vœu en beaucoup d'endroits. C'est presque une nécessité au moins transitoire, même à un autre point de vue; car il faut que la commune soit administrée, et le suffrage universel ne sait pas encore assez généralement lire pour fournir des administrateurs lettrés.

Tout cela ne suffira pas, si le malheureux instituteur n'est pas lui-même atteint dans le peu d'indépendance morale qui lui reste, s'il n'est pas placé sous la férule préfectorale :

Supposons maintenant que la commune ait un maire capable, bien intentionné, et qui la défende contre l'invasion des fléaux introduits par le colportage, le danger pourra venir de l'instituteur. Ce dernier cas n'est malheureusement pas rare. Si l'instituteur se fait prédicant du socialisme, les bonnes intentions de l'autorité supérieure et de l'autorité municipale viennent échouer contre ce danger intime. Ils empêcheront l'importation des pamphlets empoisonnés; mais la commune a un corrupteur à domicile. Que fera à cela le préfet? L'instituteur a une sorte d'inamovibilité et même d'impunité. Il faut des formalités interminables pour appeler sur lui la justice de ses supérieurs hiérarchiques. Il est vrai que la loi nouvelle donne plus de garanties à la société, mais en attendant qu'elle soit faite, l'instituteur a le temps de perdre sa commune avant d'être suspendu.

Le commis-voyageur du *Constitutionnel* ne s'arrête même pas aux pauvres instituteurs; il poursuit tous les corps d'employés :

Après cela, si l'on scrute la conduite d'une foule d'autres employés du gouvernement, on reconnaît avec douleur *que le socialisme a des adeptes et des prôneurs dans tous les degrés inférieurs des hiérarchies d'emplois publics*. Je ne veux pas faire d'énumération. Là les agents sont révocables et sous la main de l'autorité. Mais pour éviter les rigueurs extrêmes de la destitution, ne pense-t-on pas *qu'il serait utile de donner aux préfets, à l'égard des employés d'administrations diverses, un pouvoir de suspension temporaire?*

En terminant, le collaborateur honnête et modéré explique, comme nous l'avons dit, la nécessité de transformer les préfets eux-mêmes en commissaires de la réaction :

Le gouvernement provisoire disait à ses commissaires : « Vos pouvoirs sont illimités. » C'était effrayant; mais devant une faction si ardente à semer les idées de désordre et de ruine, on peut dire que les pouvoirs des préfets actuels sont *peut-être trop limités*, et qu'il y aurait lieu de *les étendre transitoirement sur certains points*.

Après cela le journal de MM. Thiers et Véron osera recommencer demain la critique des PROCÉDÉS RÉVOLUTIONNAIRES.

M. Charras a déposé la proposition suivante, qui a été renvoyée à la commission d'initiative parlementaire :

« Toutes les nominations et toutes les promotions qui auront lieu dans l'ordre national de la Légion-d'Honneur seront publiées au *Bulletin des Lois* et au *Moniteur universel*, avec l'exposé détaillé des services militaires ou civils qui les auront motivées. »

Le *Dix Décembre* commence ainsi un article :
« On s'étonne des progrès que le président de
» la République fait en popularité. »
La *Gazette de France* lui répond à ce sujet :
« Les Champs-Élysées étaient naguères le sé-
» jour des ombres, il paraît qu'il en est de même
» aujourd'hui. »

Nous lisons dans l'*Ordre*, journal de M. Chambolle :

On nous assure que des dépêches adressées au ministre de la guerre par le commandant d'une division militaire dans l'Ouest, lui annoncent un mouvement de réorganisation des anciens cadres de la chouannerie. — Ce danger-là n'est pas celui que nous redoutons le plus pour la République; mais ce n'en est pas moins un symptôme des agitations qui peuvent troubler encore notre malheureux pays.

On lit dans la *Liberté* :

Des manifestations, d'ailleurs fort constitutionnelles, se préparent dans les diverses communes de la banlieue, pour inviter le président de la République à renvoyer son ministère et à se rattacher franchement à la politique indiquée dans sa lettre du 18 août. Une pétition dans ce sens a été rédigée hier aux Batignolles; on annonce qu'il s'en prépare une autre à Belleville.

On nous assure qu'une protestation semblable doit avoir lieu dans le faubourg Saint-Antoine.

Honneur aux braves citoyens qui comprennent si bien le patriotisme et l'intérêt national!

Nous ne sommes pas de l'avis de la *Liberté*. Les républicains ont tout intérêt à s'abstenir en ce moment de manifestations de nature à arrêter le cours de la politique réactionnaire. Il faut que le danger de cette politique soit complet, irrécusable aux yeux du monde entier, afin qu'elle tombe pour toujours sous le poids même de ses fautes.

M. Ségur d'Aguesseau, représentant du peuple, nous invite à insérer dans nos colonnes la note suivante, qu'il a adressée au *Moniteur* pour rectifier une erreur commise par l'organe officiel et reproduite par nous :

A la fin de la séance du samedi 20 octobre, M. le président donna lecture d'une proposition de clôture motivée, faite par M. Victor Hugo dans les termes suivants : « L'Assemblée, adoptant pour le
» maintien de la liberté et les droits du peuple ro-
» main, les principes contenus dans la lettre du
» président de la République et dans les dépêches
» du gouvernement, clôt la discussion générale. »
Au moment où furent prononcés ces mots : « *Les principes contenus dans la lettre du président de la République*, » un membre de la droite s'écria : « *Allons donc !* » Et le *Moniteur* du dimanche 21 (page 3255, première ligne), attribue à M. Ségur-d'Aguesseau ces paroles, qui excitèrent les rires et les applaudissements ironiques de la gauche.

M. de Ségur-d'Aguesseau déclare que ce n'est pas de lui qu'est venue cette interruption, qui de plus paraissait exprimer un sentiment tout à fait contraire au sien à l'égard de la lettre de M. le président de la République.

M. Boissié écrit au *Moniteur* quelques lignes par lesquelles il se déclare l'auteur de cette interruption.

Monsieur le rédacteur,

Une lettre, que j'ai écrite le 12 juin à M. Cantagrel, semble devoir servir de pièce de conviction contre lui, pour prouver sa présence au Conservatoire des Arts-et-Métiers. D'après les informations que j'ai prises, cette lettre n'a pas pu être remise à M. Cantagrel. En conséquence, elle n'a pu être égarée le 13 par lui aux Arts-et-Métiers.

Je crois devoir rendre cette déclaration publique, afin que MM. les jurés en tiennent compte lorsqu'ils décideront sur le sort des absents.

Salut et fraternité,

J. DE CAUDIN.

ITALIE.

LES FRANÇAIS A ROME.

La situation de Rome est toujours la même. On écrit de Rome au *Times* :

La position de la diplomatie et de l'armée française à Rome devient déplorable. M. de Corcelles et le général Rostolan ont exécuté leur mandat de la manière la plus consciencieuse et la plus honorable. Malheureusement la position est fausse, et il ne reste plus qu'à retirer les troupes et à laisser le pape et les cardinaux s'arranger. Cette alternative a son mauvais côté, qui est l'occupation de Rome par les Autrichiens. Il n'est aucun accommodement qui puisse satisfaire les deux extrêmes. L'influence de la France en Italie est réduite à zéro; elle ne changera pas. Il est à craindre que le cabinet de Vienne n'ait pas mis de bonne foi dans cette affaire, et les causes de défiance seront considérablement accrues, s'il est vrai, comme on le dit, que l'escadre française, de concert avec celle de sir William Parker, soit partie pour les Dardanelles.

Le général Rostolan n'a que Civita-Vecchia et Rome; l'Autriche possède tous les points stratégiques. Si les appréhensions du côté de l'Orient prennent de la consistance, il faudrait 50 000 hommes en Italie. L'occupation française de Rome se réduit tout simplement aujourd'hui au service d'une police auxiliaire. Une telle position n'est pas digne de la France; elle ne vaut pas les dépenses considérables qu'elle entraîne. Le jour où l'armée française, cette brave armée, dont les officiers et soldats sont les gens les plus aimables, les plus gais et les plus courtois du monde, sera rappelée de Rome, sera pour l'armée un jour de joie universelle. Quant à l'armée espagnole, elle serait certainement plus utile à la Havane qu'à Rome. L'ennui se peint sur toutes les physionomies françaises à Rome; c'est que physiquement et moralement les soldats français y sont mal : il y a encore plus d'un bataillon qui continue de coucher sur la dure. Entre l'armée française et la population romaine, il n'y a pas de sentiment commun, pas de sympathie. L'ultimatum du pape étant désormais connu, il n'y a plus rien à faire pour les Français à Rome.

Si l'armée française reste en Italie pour y paralyser l'Autriche, il faut 60 000 hommes et non 30 000. La campagne d'Italie aura toujours lieu au nord du Pô, et la Lombardie (non la Romagne) sera le théâtre des opérations actives. En cas d'hostilité, l'armée française, qui a cependant pris toutes ses précautions, serait isolée, et le premier acte d'un commandant en chef, serait de quitter ses lignes pour marcher rapidement en Lombardie. On se battrait encore sur le Mincio, le Tessin et l'Adige. Toutefois, une telle guerre est improbable, à moins que le Socialisme ne renverse le gouvernement en France et en Autriche. Rome est tranquille, elle dort.

Le même journal raille beaucoup le vote de l'Assemblée législative dans la question romaine, et la conversion subite d'une majorité qui s'est placée aux antipodes de l'opinion publique en France, et termine ainsi :

En ce moment, c'est un fait que le pape n'a point de parti à Rome, et que les premiers actes du gouvernement partiellement restauré ont singulièrement augmenté la répugnance du peuple pour l'autorité cléricale. L'assertion fondamentale du gouvernement français, que la restauration de Pie IX est le désir le plus ardent de l'immense majorité de la population romaine, repose, nous en sommes convaincus, sur des raisons insuffisantes, surtout si cette restauration doit être accompagnée du rétablissement d'institutions qui sont l'objet de l'antipathie universelle. La preuve, c'est que la retraite des Français serait suivie d'une explosion immédiate; car est-il vraisemblable que le gouvernement pontifical pourrait se soutenir par ses propres forces pendant quinze jours contre l'exaspération des sentiments populaires? Que devient alors le principe de l'indépendance dont on fait tant de bruit?

On écrit encore de Rome au *Censeur* :

La mésintelligence est plus profonde et plus tranchée que jamais entre la commission et les autorités françaises. Vous savez que des fouilles se faisaient au camp Vaccino, sous la présidence du colonel Frossard, chef du génie de la place de Rome.

Il avait pris d'abord des ouvriers romains pour faire ces travaux; c'était un service immense rendu à ces malheureux, dont les trois quarts manquent de pain. La commission a dit qu'il y avait des anarchistes parmi eux, et qu'elle n'en voulait plus. Le colonel Frossard a tenu bon contre elle, et les travaux ont été quelque temps suspendus.

Le général Rostolan est intervenu; le colonel Frossard a dû céder, et les travaux ont été repris, mais avec des soldats français seulement, surveillés par leurs sous-officiers.

Jeudi 11, les grandes manœuvres ont commencé à Acqua-Cetosa, sous le commandement direct du général Rostolan.

LE DROIT DES FEMMES.

La chambre des députés du Piémont s'est occupée, dans les dernières séances, de la réforme du Code civil; après avoir aboli les majorats, l'assemblée est arrivée à la situation des femmes. Nombre d'orateurs, parmi lesquels plusieurs ministres, ont longuement insisté pour que les femmes continuent à être traitées en mineures, et que l'on continuât à leur attribuer, au moment du mariage, une dot insignifiante, après laquelle elles n'avaient plus rien à réclamer de la fortune de leurs pères. La chambre a fait justice de ces prétentions du moyen-âge, et voté à une immense majorité l'égalité des femmes devant la succession paternelle.

— La crise ministérielle est terminée. M. Galvagno, ministre du commerce et de l'agriculture, a pris le portefeuille de l'intérieur; son portefeuille a été donné à M. Mathieu, intendant-général de la division administrative de Cuneo. Ce replâtrage ministériel ne change absolument rien à la situation.

Le duc de Parme a cru jouer un bon tour aux patriotes italiens, en donnant aux galériens un costume semblable à celui que la jeunesse italienne avait adopté.

Les officiers hongrois qu'Haynau n'a pu fusiller ou pendre ont été incorporés comme simples soldats dans des régiments autrichiens et soumis aux plus viles occupations; cette indigne mesure vient d'amener à Pesth un très grave conflit.

Le jeune baron Podmanitzki, enrôlé dans le train, fut, sur le rapport d'un caporal, condamné pour un motif futile à une peine déshonorante. Podmanitzki, ne pouvant maîtriser son indignation, provoqua son capitaine en duel et le blessa à la tempe. Un conseil de guerre, réuni le lendemain, a condamné l'officier hongrois à la peine de mort.

Les journaux anglais constatent qu'il se commet une dixaine de meurtres par jour en Irlande, par suite ou crainte de la misère.

ESPAGNE.

RETRAITE DU MINISTÈRE NARVAEZ.

On lit dans un supplément de la *Reforma*, Madrid, 19 octobre :

« Le ministère Narvaez est tombé. Cette nouvelle étonnera toute la population de l'Espagne, comme elle a étonné les habitants de Madrid; mais ce serait en vain qu'on prétendrait la comprendre ou l'expliquer. Le fait s'est accompli au milieu des ténèbres de la dernière nuit, sans que personne en ait pu pénétrer le mystère. C'est également pendant une nuit mystérieuse que le ministère Narvaez vint au jour sur la tombe du ministère Salamanca. On assure que ce changement est dû à une puissante *influence*.... toujours des influences !

C'est le comte de Cleonard qui a été chargé de composer le nouveau cabinet.

Le *Clamor publico* dit que la détermination des ministres de donner leur démission fut prise à huit heures du soir. La reine se rendait au spectacle, lorsque les ministres se présentèrent. Narvaez exposa les motifs de sa retraite. La conférence dura jusqu'à onze heures. Le spectacle fut retardé jusqu'à ce moment, à la grande impatience du public. On croit que les cortès vont être immédiatement dissous. »

P. S. On nous assure que le 21 tout s'est arrangé, et que Narvaez est rentré aux affaires.

Assemblée législative.

Séance du 24 octobre. — Présidence du cit. DARU.

La séance est ouverte à 2 heures et demie.

Dépôt de nombreuses pétitions pour réclamer contre le rétablissement de l'impôt sur les boissons, et demander l'enseignement obligatoire et gratuit.

L'Assemblée adopte divers projets de loi d'intérêt local, autorisant les villes de Dijon et d'Ingouville à s'imposer extraordinairement, et le changement de circonscriptions communales dans les départements des Côtes-du-Nord, du Rhône, du Lot, de la Corse, de l'Hérault et de la Vendée.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Creton, tendant à l'abrogation de la loi du 10 avril 1832 et du décret du 26 mai 1848, condamnant au bannissement la branche aînée et la branche cadette des Bourbons.

La commission conclut au rejet.

M. CRETON combat les conclusions de la commission. Il se défend de la pensée de vouloir semer la division dans la majorité. Ce qui l'a déterminé à présenter la proposition est une pensée généreuse à laquelle la France entière s'associe.

L'orateur soutient que les assemblées n'ont pas le droit de bannir, de proscrire des innocents. Nous avons eu les preuves de conspirations flagrantes de la part de certains hommes, et cependant est-il venu à la pensée de l'un de nous de les condamner sans les entendre?

A GAUCHE. Et la transportation en masse? et les fusillades préventives dans les caveaux des Tuileries?

M. CRETON dit que sur les observations de la commission, il réduit sa proposition au principe même du retrait de la loi du bannissement.

(Le bruit des conversations devient tel, qu'il nous est très difficile d'entendre l'orateur.)

Placés près des frontières, les membres des anciennes familles royales peuvent être plus dangereux qu'à l'intérieur. La proscription donne à ceux qui en sont l'objet une popularité qui autrement ne leur serait pas venue.

M. BERRYER. Je viens combattre les deux propositions qui vous sont soumises. Dieu me garde de voir, dans une discussion de cette nature, une occasion d'agiter les esprits et de susciter des dissidences.

Votre commission d'initiative demande que la proposition ne soit pas prise en considération quant à présent.

Il y a bientôt quarante ans que je prends part à la discussion des affaires publiques.

Dans tous les temps j'ai combattu les lois de proscription.

En 1832, j'ai combattu la loi de bannissement contre les Bourbons; j'ai voté l'année dernière contre le décret de la Constituante. J'ai toujours regardé ces lois de proscription comme de vaines et impuissantes barrières.

Cependant, je viens m'opposer à l'abrogation de ces mêmes lois, et cela par les mêmes motifs.

Quel est le but clair et avouable des propositions qui vous sont soumises?

Les propositions seront sans effet à l'égard des membres des deux maisons de Bourbon; elles ne sont pas sérieuses, et en pareille matière tout doit être grave, tout doit être efficace.

Ces lois ne peuvent pas avoir d'effet.

Dans toutes les sociétés humaines, l'ordre de souveraineté est posé sur deux principes qui s'excluent : le principe héréditaire et le principe électif.

Quand un pays admet le principe électif, ce n'est pas la loi de proscription qui impose l'exil, c'est le principe même qui l'exige des membres des anciennes familles royales. (Mouvements divers.)

Quand le principe électif domine, c'est lui qui proscrit, qui exile le principe héréditaire.

Or, nous demande-t-on de revenir sur le principe électif? Or, est-il quelqu'un qui pense que, sous le gouvernement actuel de la France, il est un seul des membres des deux familles de Bourbon qui veuille rentrer en France et y exercer les droits de citoyen? (Vives interruptions.)

A GAUCHE. Pourquoi pas? C'est tant pis pour eux.

M. BERRYER. Je dis que la proposition n'est pas sincère, et qu'elle n'a que l'apparence de la générosité. Voulez-vous arracher aux membres des familles descendues du trône la dernière consolation de leur exil? Croyez-vous que les membres de ces familles soient redevenus de simples particuliers? (Hilarité à gauche.)

Ils sont les fils de ceux qui ont eu l'honneur de régner sur cette grande nation française, et c'est un titre qui les honore dans le monde entier. On peut les déshériter pour l'avenir, on ne saurait effacer le passé.

Ce passé, prétendez-vous le leur disputer? Qui que vous soyez qui voyez l'état des choses en France, dites-nous si un membre de ces familles rentrait en France et acceptait le rang de simple particulier... (Interruption).

Je le demande, à quel mépris ne s'exposerait-il pas s'il pouvait renoncer à tout ce qui a fait sa grandeur? (Ah! ah! ah!) Comment! vous voudriez qu'ils devinssent représentants, candidats à la présidence de la République! mais ce ne serait pas l'ordre que vous établiriez, ce serait le désordre! c'est le désordre que vous vomiriez sur le pays! (Nouvelle hilarité à gauche.)

Je dis que si l'on voulait faire usage de cette loi, il en résulterait un désordre immense pour le pays. Bien des gouvernements ont passé en France; chacun a gardé ses convictions : c'est comme cela que les partis se sont formés.

On ne s'était divisé jusqu'ici que sur le meilleur principe de gouvernement; vous avez jeté dans la France la question sociale. C'est un devoir, une nécessité pour la France de s'unir, et ce n'est pas dans de semblables circonstances qu'il faut venir diviser le pays (Applaudissements à droite.—Hilarité prolongée à gauche.—Agitation.

Plusieurs orateurs se présentent successivement à la tribune, qui reste à M. Pascal Duprat.

M. PASCAL DUPRAT. J'avais l'intention de combattre la proposition qui vous est soumise, mais M. Berryer m'a converti, et à moins que le gouvernement, qui jugera sans doute à propos de prendre part à la discussion, ne me donne des raisons convaincantes, je voterai la loi.

Oui, l'hérédité et l'élection sont des principes opposés; oui, il y a un abîme profond entre le principe qui fait des peuples la propriété d'une famille, et le principe de la souveraineté nationale qui remet à chacun sa propre liberté. Mais que M. Berryer y prenne garde; si les principes faisaient proscrire les hommes, quand la monarchie l'emporte, le roi devrait donc proscrire tout le peuple. (On rit.)

Vous nous dites que la loi ne sera utile à personne, que les princes ne voudront pas être citoyens de la République. Mais est-ce que le duc d'Aumale, est-ce que le prince de Joinville n'appartiennent pas à la famille de Bourbon, et n'ont-ils pas réclamé tous deux l'honneur de servir la République? (Agitation.)

La République n'admet pas de prince, elle veut détruire le privilége; mais elle laisse à la famille tous ses souvenirs, à l'individu tous ses droits.

L'orateur oppose à l'opinion de M. Berryer celle de Châteaubriand en 1832. Châteaubriand n'était-il pas aussi un ami de ces familles dont il s'était fait l'historien? Oui, mais il avait compris qu'il ne fallait pas condamner les peuples à subir éternellement les guerres infâmes de dynasties et d'ambitions. (Très bien à gauche.)

M. DUFAURE, ministre de l'intérieur. Le gouvernement ne peut que répéter ce qu'il a dit au sein de la commission. Nous croyons la proposition bonne dans son principe, mais il faut avoir égard aux circonstances. L'empire a exilé les Bourbons, la Restauration a exilé la famille Bonaparte, la dynastie de Juillet a proscrit les Bourbons et les Bonaparte à la fois.

Ces proscriptions ne peuvent durer toujours, sans doute. Au fond, l'exil est sans motif. Le président de la République a déclaré que le jour le plus heureux pour lui serait celui où il pourrait rappeler les exilés; pendant la prorogation, le gouvernement a délibéré sur cette question; le gouvernement n'a pas cru devoir vous apporter un projet de loi à ce sujet; les raisons qui nous ont retenus alors existent encore.

Il y a du calme à la surface du pays; le travail reprend; mais il manque à notre pays la confiance en l'avenir. Nous sommes dans l'état d'un malade qui a conservé de sa maladie une certaine susceptibilité fiévreuse et maladive. Dans cet état de choses, il faut se garder de jeter dans le pays de nouveaux ferments d'agitation. Le vote de la proposition qui nous est présentée tend à ébranler le calme qui s'établit.

Eh! mon Dieu! je ne pense pas que les membres des deux familles exilées y rentrent pour conspirer. Mais ce que leur volonté ne fera pas, leur nom pourra le faire. Ils se proclameront citoyens, mais il y aura à côté d'eux des entrepreneurs de discordes civiles (Très bien! à gauche.) qui les pousseront et les exploiteront.

L'Assemblée sait d'ailleurs que dans quelques parties de la France le souvenir du gouvernement de la branche aînée est resté très présent. Y aurait-t-il rien de plus facile que de faire croire à des populations peu éclairées, que l'Assemblée nationale, en abolissant la loi de 1832, a rappelé le chef de la branche aînée des Bourbons afin d'en faire un roi?

On nous dit que le gouvernement réprimera; non, il vaut mieux prévenir que réprimer.

Mais dans d'autres parties de la France où règne des opinions opposées, croyez-vous que le vote de l'Assemblée ne soit pas exploité comme une mesure hostile à la République, et ne donne pas plus de forces à des doctrines que nous avons tous combattues.

Le vote sur les affaires romaines a considérablement

fortifié le gouvernement. (Explosion de rires ironiques à gauche.)

Il importe que pour le rétablissement de la tranquillité l'assemblée et le gouvernement marchent en parfaite union. Ne compromettons pas ce repos par une proposition prématurée, une proposition qui peut vous condamner plus tard à des mesures que vous ne prévoyez pas.

Nous n'avons pas à nous occuper de ce que feront les exilés. Nous ne voulons pas savoir si au lieu de rentrer en France ces personnes tiendront à conserver la majesté de leur gloire passée (on rit); nous ne forcerons personne, le jour où les barrières pourront tomber.

Nous ne nous occuperons alors que de l'abolition d'une mesure injuste et oppressive.

Nous demandons à l'Assemblée de ne pas prendre en considération les propositions qui nous sont présentées.

M. NAPOLÉON BONAPARTE. Quand ma proposition n'aurait fait que provoquer la déclaration que nous avons entendue, je ne la considérerais pas comme inopportune. Je tiens à constater les déclarations de M. Berryer. M. Berryer est venu pousser un cri de guerre. (Très bien! à gauche. — Réclamations à droite.)

Il faut que le pays sache que lorsque la République tend la main aux membres exilés de la famille des Bourbons, ces membres la repoussent!

Nous leur disons : nous sommes généreux, nous sommes forts; venez auprès de nous; ils se détournent dédaigneusement de nous. Voilà ce qu'il faut que le pays sache! (Murmures violents à droite.)

Ce qu'on vient de nous dire est une négation de la République. On dit à la République : vous êtes le gouvernement de fait, le gouvernement de droit est à Frohsdorf ou ailleurs, je ne sais où. (On rit à gauche.)

Vous qui venez parler si haut en faveur des Bourbons, où étiez-vous donc? Que ne n'étiez-vous là pour la défendre, la famille des Bourbons, quand le peuple l'a balayée par deux fois. (Explosion de cris à droite. Applaudissements à gauche. Tumulte.)

J'ai voulu apporter à cette tribune une protestation éclatante en faveur de ces droits du peuple dont on parle si légèrement. (Bruit à droite.)

Hier vous vous faisiez les apologistes de l'inquisition, aujourd'hui vous venez défendre l'absolutisme.

M. Berryer est venu franchement déployer à cette tribune le drapeau de l'absolutisme. (Applaudissements prolongés à gauche; violents murmures à droite; long tumulte).

A GAUCHE. Personne n'a interrompu M. Berryer! maintenez donc la parole à l'orateur.

M. NAPOLÉON BONAPARTE. M. Berryer est venu dire, avec sa puissance de parole, que le titre de citoyen serait regardé comme un outrage par celui qu'il appelle le chef de la maison de Bourbon. Ce qu'il veut, c'est l'exploitation de la France ou rien. Il faut que le pays en prenne acte. (Nouveau tumulte à droite.)

M. Berryer a dit que les membres de la maison de Bourbon seraient déshonorés s'ils acceptaient le titre de citoyen. (Bruit à droite.)

A GAUCHE. Vous l'avez dit! (Long tumulte.)

L'orateur donne lecture des lettres écrites par les ducs d'Aumale, de Nemours et de Montpensier, à l'Assemblée. Il fait remarquer que, dans ces lettres, les princes d'Orléans reconnaissent la souveraineté de l'Assemblée constituante.

M. FAVREAU. La nation n'a jamais été consultée. (A l'ordre! à l'ordre!)

M. N. BONAPARTE. Elle a répondu à l'unanimité par le mot de république. (Nouveau tumulte à droite.)

L'orateur termine la lecture des lettres.

J'avoue, dit-il, que le sentiment exprimé dans ces lettres a fait sur moi un effet tout différent de celui qu'il a produit sur M. Berryer.

Il me semble qu'il était plus beau, plus honorable, plus grand pour eux de s'offrir à la France pour la servir que de considérer les droits qu'elle leur rendrait comme un outrage. (Nouveau tumulte.)

J'arrive au discours de l'honorable ministre de l'intérieur.

On dit : En ce moment nous avons de graves affaires sur les bras; attendez encore! — attendez encore! Voulez-vous que je dise quelle est votre pensée réelle? Les difficultés que vous voyez iront toujours s'agrandissant; bientôt le pays sera de nouveau appelé à élire un président et une Assemblée nouvelle. Sera-ce en ce moment que la question sera opportune? vous ne le pensez pas. Ce que vous attendez, c'est que vous soyez débarrassés du suffrage universel et de la République; alors le rappel de la famille des Bourbons sera une chose qui ira de soi-même : notre proposition sera alors pleine d'opportunité. (Bruit.)

En voyant ainsi la plus grande partie de cette Assemblée, qui a conservé de si bons souvenirs des régimes passés, refuser de lever l'exil qui frappe les familles de ceux qu'ils ont servis, le pays s'émeut et dira : Il y a quelque chose là-dessous! (Agitation.) Et il ajoutera sans doute : La majorité de cette Assemblée tient à conserver le plus de prétendants possibles, parce qu'elle en a besoin, et qu'elle en veut un pour s'en servir. La minorité, elle ne veut pas de prétendants, elle ne veut reconnaître sous la République que des citoyens français. (Agitation.)

M. BERRYER. J'ai le droit de prendre la parole, et je ne l'ai demandée que pour répondre à l'accusation d'avoir jeté devant cette Assemblée, devant le pays entier, ce qu'on a voulu appeler un cri de guerre. C'est une accusation contre laquelle ma vie entière proteste hautement. (Très-bien!) M. Napoléon Bonaparte et les membres de sa famille savent bien qu'à remonter jusque par delà trente-cinq ans de ma vie, j'ai constamment lutté contre les proscriptions, contre les vengeances, de quelque part qu'elles viennent. (Très-bien!) Les siens plus que tout autre, savent bien que le peu d'influence que j'avais sous l'ancien gouvernement, je m'efforçais de l'employer pour faire donner satisfaction aux sollicitations de ses proches. (Très-bien!)

Au reste, s'il manquait un argument, une raison pour nous refuser de prendre les propositions en considération, ce serait cette prétendue conciliation dont a parlé M. Napoléon Bonaparte, et dont la pensée est plus guerrière que tout ce que j'ai dit. Je le répète, s'il ne manquait rien pour repousser ces propositions, l'Assemblée en trouverait les raisons dans les termes même avec lesquels elle a été défendue tout à l'heure. (Très-bien!)

A droite : La clôture!

Une première épreuve a lieu au milieu des réclamations de la gauche. Une seconde épreuve a lieu, et la clôture est prononcée.

M. LE PRÉSIDENT. Vingt membres ont demandé le scrutin de division. Il va y être procédé. L'Assemblée aura à voter sur la prise en considération de la proposition de M. Creton.

Le scrutin donne le résultat suivant :

Nombre de votants	596
Majorité absolue	294
Pour	103
Contre	493

HAUTE COUR DE JUSTICE

SÉANT A VERSAILLES.

Présidence de **M. BÉRENGER** (de la Drôme).

Audience du 24 octobre 1849.

AFFAIRE DU 13 JUIN.

A onze heures l'audience est ouverte. On appelle un témoin.

M. GALIBERT (Pierre-Hilaire), lieutenant de la 6e légion.

D. Vous avez entendu deux décharges lorsque vous êtes arrivé à la barricade de la rue Saint-Martin? — R. Oui, monsieur.

D. Il importe de préciser le moment où chaque décharge est partie.

LE TÉMOIN. La première immédiatement à notre arrivée; la seconde, au moment où nous la franchîmes. C'est à ce moment qu'arriva le 62e de ligne, commandé par un général qu'on m'a dit être le général Dulac. Pour qu'il n'y eût pas de surprise, je suis allé au général, j'ai saisi la bride de son cheval. A ce moment, deux représentants, revêtus de leurs insignes, arrivèrent. Le général nous ordonna de les arrêter. M. Dupuis arrêta monsieur (le témoin désigne l'accusé Maigne), et moi, monsieur (il désigne l'accusé Daniel Lamazières). On nous ordonna de les conduire à la porte Saint-Martin.

D. Ces deux représentants étaient-ils avec les artilleurs? — R. Non, monsieur; du reste, je ne les ai vus qu'au moment de leur arrestation.

MAIGNE. Je ne prends la parole que pour rappeler la contradiction qui existe entre la déposition de MM. Galibert et Dupuis d'une part, et celle de M. Goubeau de l'autre.

DANIEL LAMAZIÈRES. Je dois rendre hommage à la conduite tenue par M. Galibert à notre égard; je voudrais pouvoir rendre le même hommage à tous les officiers de la garde nationale.

UN DÉFENSEUR. Entre la première et la seconde décharge s'est-il écoulé beaucoup de temps? — R. Oh! cela a été bien court; ça été comme un nuage qui passe devant les yeux; ça n'a pas duré cinq minutes.

DANIEL LAMAZIÈRES. Ainsi il ne peut pas y avoir eu de feux de peloton.

LE TÉMOIN. Oh! je ne dis pas cela.

LE DÉFENSEUR. D'où partait la seconde décharge?

LE TÉMOIN. De la grille du Conservatoire.

GUINARD. Je ferai observer à MM. les jurés que la grille du Conservatoire est en retraite et qu'il est impossible de diriger un feu de ce point.

LE TÉMOIN. Je ne dis pas que ça été de derrière la grille, mais ça venait de par là. Mon Dieu! j'ai juré de dire toute la vérité, rien que la vérité, je jure sur l'honneur que je la dis.

M. HUBERT, notaire, rue Saint-Martin. Je suis arrivé à la barricade; une première décharge a été tirée sur nous, une seconde l'a bientôt suivie. Après celle-là est arrivée une décharge de tirailleurs. J'ai désarmé un artilleur. Pour mon compte j'ai été blessé, c'est-à-dire contusionné au front, par une balle qui a coupé la visière de mon képi. La carabine de l'artilleur que j'ai désarmé était chargée.

GUINARD. Alors cet artilleur n'avait pas tiré avec cette carabine. D'un autre côté ces témoins qui prétendent avoir saisi parfaitement les faits, ne sont pas d'accord, bien loin de là, avec M. Hubert.

RAGOT, clerc de M. Hubert dépose : J'ai contribué à l'enlèvement de la barricade qui était commencée avec une voiture de fumier. La première décharge a été tirée de derrière la barricade, la seconde de la grille du Conservatoire.

M. CARTIER, petit clerc de M. Hubert, dépose des mêmes faits. Il croit avoir vu les deux représentants arrêtés s'embrasser, en disant : C'est la première fois que nous nous rencontrons, mais dans des circonstances bien malheureuses. Mais ajoute-t-il, je ne suis pas bien sûr du fait.

MAIGNE. Il est vrai que nous nous sommes embrassés, mon ami Lamazières et moi; c'était dans des circonstances bien étranges; mais, pour mon compte, je ne me trouvais pas malheureux, je regardais comme un bonheur d'avoir pu accomplir le devoir que j'ai accompli.

On introduit un nouveau témoin.

M. LE PRÉSIDENT. Vos nom, prénoms, qualités?

LE TÉMOIN, scandant toutes les syllabes : Jean-Baptiste-Simon-Paul-Arsène D'Alphonse, colonel du 62e régiment de ligne, rue du Vieux-Versailles, à Versailles.

D. De quels faits avez-vous été témoin le 13 juin? quels ordres avez-vous reçus?

R. Nous reçûmes l'ordre de nous rendre à la Porte-Saint-Martin; arrivés là, nous entendîmes plusieurs coups de fusil. Nous nous dirigeâmes vers la rue Saint-Martin, nous vîmes une barricade, nous la franchîmes; enfin, arrivés au Conservatoire, nous avons trouvé la grille entr'ouverte, nous sommes entrés. Les artilleurs mirent la crosse en l'air, alors j'empêchai que ma troupe fît usage de ses armes.

D. Y avait-il des représentants? — R. Je vis plusieurs messieurs bien mis; ils avaient une écharpe tricolore en sautoir, mais je ne les ai pas entendus parler. Ils se dispersèrent quelques minutes après. J'appris que l'on élevait des barricades rue Jean-Robert, je m'y dirigeai avec mes soldats, et, après avoir essuyé un premier feu, nous nous en emparâmes.

D. Avez-vous vu des officiers avec les artilleurs? — R. Je n'ai remarqué que le colonel Guinard. Il me dit : Vous le voyez, colonel, nous nous rendons. — Et vous serez traités comme tels, lui répondis-je; nous n'avons pas l'habitude de maltraiter nos prisonniers. — Il y avait là quelques gardes nationaux, j'avoue que je les traitai assez cavalièrement, mais le temps n'était pas aux compliments.

D. N'avez-vous pas entendu dire que l'on voulait piller le magasin d'armes de Lepage? — R. Oui, j'ai appris que quelques turbulents voulaient s'emparer d'un magasin ou d'une succursale d'armes; ce sont des officiers de la garde nationale qui m'ont tenu ce propos. Je sais qu'il n'y eut pas de tentatives faites pour piller ce magasin; j'y envoyai néanmoins une compagnie de mon régiment.

D. N'avez-vous pas connaissance d'un fait particulier? — R. Oui, une femme d'ivrogne,... (Se tournant vers le colonel Guinard.) Je vous demande pardon, colonel Guinard, de me tourner vers vous. Mais vous avez peut-être connaissance de ce fait.

Il y avait près la grille du Conservatoire un ivrogne qui injuriait tout le monde; nous n'étions pas très contents. Je lui dis alors assez brusquement : « Si vous ne vous taisez pas, je vais vous faire fusiller. » Je voulais seulement l'effrayer; et la meilleure preuve que je puisse en donner, c'est que, lorsque je vis que mes paroles avaient dégrisé cet homme, je le fis conduire dans la loge du portier.

D. Vous avez attaqué la barricade de la rue Jean-Robert? — R. Il y avait trois barricades : la première était la plus forte; j'y envoyai Pierret. Après avoir essuyé un premier feu, les soldats s'en emparèrent. Dans cette attaque, le voltigeur Greviller et le sergent Suiders furent blessés. Il y eut bien des vêtements percés, des schakos jetés bas, mais je n'en parle pas, ce sont les petits désagréments de la vie militaire.

FORESTIER. Lorsque vous avez marché sur les barricades, le Conservatoire n'était-il pas complètement évacué?

LE COLONEL D'ALPHONSE. Je ne pourrais pas vous dire au juste.

FORESTIER. Avez-vous eu beaucoup de peine à prendre ces barricades, la barricade de la rue Jean-Robert, de la rue des Gravilliers et de la rue Saint-Martin?

LE TÉMOIN. Nous ne les avons pas prises au pas de course.

FORESTIER. Mais avez-vous eu beaucoup de mal?

LE TÉMOIN. Autant qu'on en peut avoir à franchir un mur assez élevé.

FORESTIER. Pourriez-vous nous dire à peu près combien de temps vous avez mis?

LE TÉMOIN. A peu près trois quarts d'heure.

FORESTIER. Ainsi, il aurait été à peu près trois heures et demie quand tout a été fini?

M. D'ALPHONSE. Oh! pour les heures, je m'en rapporte à vous.

GUINARD. M. d'Alphonse a précisé d'une manière parfaitement exacte les faits auxquels il a assisté. Ne se rappelle-t-il pas avoir vu arriver au devant du régiment plusieurs représentants et des artilleurs? Il peut se faire que ce soit le commandant de Montela qui ait été témoin de ce fait.

LE TÉMOIN. J'ai vu effectivement des artilleurs et des citoyens qui avaient un ruban tricolore porté en sautoir. Je n'ai pas su si c'étaient des représentants.

GUINARD. Lorsque nous avons entendu les coups de fusil, nous sommes sortis de l'intérieur du Conservatoire; nous sommes venus dans la première cour pour demander compte de ce fait, moi surtout, qui avais donné aux officiers des ordres très positifs. Lorsque nous abordâmes la première colonne, elle ne voulut pas nous entendre; nous fûmes refoulés dans la seconde cour. Là je rencontrai M. le colonel d'Alphonse; j'avais M. Ledru-Rollin à mon bras. Je dis au colonel qu'il pouvait nous considérer comme ses prisonniers, que nous répondions pour tous ceux qui étaient au Conservatoire, M. Ledru-Rollin et moi. M. d'Alphonse, en galant homme, s'est conduit à notre égard d'une manière fort digne. Mais nous rencontrâmes plus tard ce capitaine dont j'ai déjà parlé, et que j'ai signalé à M. le procureur-général.

Ce capitaine n'a pas été assigné. Il n'avait pas sa tête à lui, et il s'est livré à des propos que certes il regretterait aujourd'hui. Maintenant je demanderai à M. le colonel d'Alphonse si M. Ledru-Rollin et les représentants n'ont pas été parfaitement dignes et calmes?

LE TÉMOIN. Je dois dire que ces messieurs ont été parfaitement dignes; mais je dois ajouter que, si j'ai fait mon devoir, tout le monde n'a pas fait le sien. Car tout le monde aurait dû rester.

GUINARD. Je désirerais que M. le colonel précisât mieux sa pensée.

LE TÉMOIN. Je dis que, si j'ai fait mon devoir, tout le monde n'a pas fait le sien. Car j'avais confiance que tout le monde resterait au Conservatoire. Je n'ajoute rien de plus.

GUINARD. Je précise les faits. Nous avons été exposés dans la cour aux brutalités d'un officier; elles n'ont duré qu'un moment, il est revenu de suite à lui; la troupe s'est retirée un instant, c'est alors que les artilleurs et les représentants, se croyant seuls, se voyant isolés, se sont retirés par la rue Saint-Martin.

Quant à M. Ledru-Rollin en particulier, toutes les calomnies, toutes les insinuations calomnieuses...

LE TÉMOIN. Ah! permettez, colonel...

GUINARD. Ce n'est par vous colonel, je n'ai l'intention de faire en rien allusion à votre conduite, que je reconnais avoir été en tout parfaitement digne et loyale, je veux parler de ces basses calomnies répandues depuis quelques mois sur l'honorable Ledru-Rollin.

Messieurs, je le dis hautement, et je ne crois pas être démenti, M. Ledru-Rollin a tenu dans cette occasion difficile une conduite digne de lui, digne du fondateur de la République française. Oui, Ledru-Rollin qui venait d'être nommé représentant par cinq départements, n'a en rien démérité de l'estime publique, et longtemps encore, j'en ai l'espoir, il restera à la tête et fera l'honneur de la démocratie française. (Mouvement d'approbation.)

M. LE PRÉSIDENT. Je ferai observer à M. Guinard que si M. Ledru-Rollin avait voulu démentir les bruits qui ont circulé sur son compte, il serait sur ces bancs.

LE TÉMOIN. La loyale explication de M. le colonel Guinard confirme ce que j'ai dit. J'avais une telle confiance en ces messieurs que je n'ai pas hésité un seul instant à les laisser seuls pour diriger mes soldats sur la rue Jean-Robert.

Ceux qui étaient au Conservatoire se croyaient libres; cette croyance ne peut faire que l'éloge de mon régiment, et je dois ajouter celui de ma conduite en cette circonstance. Nous nous sommes comportés en hommes d'honneur.

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez rempli votre devoir, et la cour n'a que des éloges à vous faire.

M. GELLY DE MONTELA (Jules-Frédéric), chef de bataillon au 62e de ligne.

D. Vous avez été chargé d'enlever la barricade de la rue Saint-Martin? — R. Oui, monsieur.

D. Vous êtes entré au Conservatoire? — R. Oui, monsieur.

D. Y avez-vous vu M. Ledru-Rollin? — Non, monsieur.

D. Pensez-vous pouvoir nous dire par où les personnes qui se trouvaient au Conservatoire sont sorties? — R. Je ne crois pas qu'elles soient sorties par la grille, car celle-ci a toujours été gardée par plusieurs compagnies.

FARGIN-FAYOLLE. M. de Montela a dit n'avoir pas vu M. Ledru-Rollin; il peut se faire qu'il ne l'ait pas reconnu; mais ne se remet-il pas la personne qui l'a en quelque sorte interpellé dans la première cour? — R. Non, pas précisément.

FARGIN-FAYOLLE. J'étais à côté de M. Ledru-Rollin lorsque celui-ci demanda à M. de Montela s'il était vrai qu'il eût donné l'ordre de fusiller des personnes désarmées.

M. DE MONTELA. Cela est possible.

M. CASTELBON, lieutenant au 62e de ligne.

Lorsque nous fûmes entrés, en croisant la baïonnette, dans la salle des filatures, il y eut un grand désordre parmi ceux qui étaient là; représentants et artilleurs se retirèrent par les croisées. Je n'ai reconnu personne, si ce n'est M. le colonel Guinard, que j'ai vu dans la cour parler au colonel. Un des représentants, M. Considerant, je crois, on me l'a dit du moins, a été blessé à la main.

GUINARD. M. Considerant était avec moi dans la cour.

M. SOLON, sous-lieutenant au 62e de ligne, dépose des mêmes faits que le colonel d'Alphonse et le commandant de Montela.

M. CHAIX, marchand de vins, rue de Breteuil, n° 13.

Le 13 juin, plusieurs personnes sont venues chez le témoin, pour avoir une barre de fer, afin d'arracher des pavés.

D. Votre boutique est située derrière le Conservatoire : n'avez-vous pas vu des artilleurs se sauver par-dessus les toits? — R. J'en ai vu un, il avait un pantalon à bandes rouges.

MADEMOISELLE DUPONT, rue Saint-Maur, n° 27.

Plusieurs artilleurs se sont retirés par les toits de la maison habitée par le témoin. Ils ont laissé leurs armes dans cette maison.

M. BOURSIN (Pierre-François), marchand de vins, rue Vendôme, n° 1.

Trois artilleurs sont venus chez moi, vers quatre heures, je crois; ils m'ont demandé des blouses, je n'en avais pas.

Le témoin reconnaît Merliot comme étant un de ces trois artilleurs.

M. BOURGAIN, concierge et tailleur, rue du Vertbois, 30. — Dans l'après-midi, trois personnes, l'une était désignée comme étant M. Ledru-Rollin, sont passées devant ma porte; beaucoup de monde les suivait. Une d'elles m'a demandé une chambre pour un instant, j'ai répondu que je n'en avais pas.

M. NUSSE, commissaire de police, rend compte des vérifications faites au Conservatoire. M. le juge d'instruction Filhon me remit différents débris de papiers. Je recomposai ces pièces.

Sur la demande de M. le procureur général, le greffier donne lecture de lettres attribuées à six représentants accusés et contumaces. Elles sont datées du Conservatoire et rapportées tout au long dans l'acte d'accusation.

Cette lecture terminée, un huissier fait passer ces pièces sous les yeux des jurés et des défenseurs.

D. N'avez-vous pas procédé à une enquête rue Phélippeaux, 27? — R. Oui, on m'a dit que M. Rattier s'y était retiré; il était blessé, il a changé de vêtements.

D. N'avez-vous pas été chargé d'une mission en Belgique? — On avait appris qu'un des représentants en fuite, M. Pflieger, était disposé à donner des renseignements sur la journée du 13 juin. Je me suis rendu en Belgique et j'ai recueilli les déclarations de M. Pflieger.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. On pourrait donner lecture de cette pièce.

Me V. CHAUFFOUR. La pièce dont on parle n'est que le compte-rendu d'une conversation particulière; comme il n'y a là rien d'officiel, je m'oppose à cette lecture.

M. LE PRÉSIDENT. Témoin, répétez de vive voix les détails contenus dans cette pièce.

LE TÉMOIN. M. Pflieger me dit qu'il s'était rendu au Conservatoire, que là on lui avait fait signer une pièce; mais qu'il ne savait ce qu'il y avait. Je crois qu'il n'y a pas autre chose dans mon rapport.

PILHES. Je ferai observer que le témoin oublie un détail.

M. LE PRÉSIDENT. Accusé, vous n'avez pas la parole. Quand le témoin aura fini sa déposition, vous pourrez faire vos observations.

Pilhes se rassied.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Vous voyez bien que nous n'avions pas tort de demander la lecture de cette pièce.

Me V. CHAUFFOUR. J'ai insisté parce que M. Nusse ne pouvait agir à Bruxelles comme commissaire de police français. La pièce qui figure dans l'instruction comme un procès-verbal ne peut pas avoir ce caractère. Quand le moment de la plaidoirie sera venu, j'opposerai à cette déposition, qui n'est après tout qu'une conversation avec M. Pflieger, reçue par M. Nusse, une déclaration de M. Pflieger constatant qu'il n'a fait aucune déposition devant aucune commission.

MM. les jurés apprécieront.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que cette pièce est signée de M. Pflieger, qu'elle commence par ces mots : *Par devant nous..., commissaire de police de la ville de Paris...*, et qu'elle se termine par ceux-ci : *Lecture faite...* Niez-vous la signature de M. Pflieger?

M. CHAUFFOUR. Je ne nie pas la signature de M. Nusse, mais je ne sais pas ce qu'on a mis devant. Je nie que lecture ait été faite à M. Pflieger de la pièce signée.

M. LE PRÉSIDENT. Accusé Pilhes, avez-vous quelques observations à adresser au témoin?

PILHES. Non, monsieur le président, pas pour le quart d'heure. Cela reviendra plus tard.

LARGET (Jacques-Emile), plaqueur en voiture. C'est lui qui a procuré à Merliot et à Montbet des vêtements de rechange.

La séance est suspendue à deux heures.

A deux heures trois quarts l'audience est reprise.

Le témoin Grégoire demande à se retirer.

M. SUCHET. Mon collègue M. Delbrel n'est pas à Versailles, il est important qu'il soit confronté avec le témoin; cependant M. Grégoire peut se retirer aujourd'hui si dans quelques instants M. Delbrel n'est pas venu; sauf à se présenter lorsque sa présence sera nécessaire.

Me THOUREL. M. Delbrel est assigné pour le 27.

M. LE PRÉSIDENT. Alors le témoin se présentera le 27, il peut se retirer aujourd'hui.

On continue l'audition des témoins à charge.

M. DAVID (Gaspard), sous-lieutenant au 24e de ligne. J'ai fait une perquisition au Conservatoire. J'y ai trouvé trois fusils, une casquette militaire portant le numéro 48; elle appartient, m'a-t-on dit, au sergent Rattier; 2 chapeaux, l'un d'eux porte dans la coiffe une étiquette portant le nom suivant, F. B. Raspail. Ces chapeaux ont été trouvés dans un corridor.

Lecture est donnée, par le greffier, de l'inventaire des pièces trouvées au Conservatoire.

M. MONIN, maire du 6e arrondissement. D'après les ordres du préfet, le 13 juin, je me tenais en permanence à ma mairie. Vers midi, M. Lacrosse arriva, et m'aborda en me disant : « Voyez dans quel état vos administrés m'ont mis. » Je lui fis donner une redingotte.

A deux heures à peu près, M. Suchet vint pour demander M. le colonel Forestier; il s'adressa à un adjoint qui l'engagea à se rendre près de moi. Je dis à M. Suchet que je trouvais sa conduite très-mauvaise, que je ne souffrirais pas que l'on vînt faire de la perturbation dans mon arrondissement, et qu'enfin je l'engageais à rester près de moi. A quatre heures et demie je fis venir un fiacre et j'accompagnai M. Suchet à l'Assemblée.

D. Est-ce M. Suchet qui vous a dit le motif de sa visite à la mairie? — R. On était excessivement échauffé, et je crois que ce sont mes adjoints ou les officiers de la garde nationale qui m'ont prévenu que M. Suchet venait à la mairie pour s'entendre avec M. Forestier.

D. Quelle a été la conduite de M. Forestier pendant les journées des 12 et 13? — R. Je l'ignore; comme il était d'une opinion plus avancée que moi, je le fréquentais peu. Je ne suis pas entré dans son cabinet depuis le 29 janvier.

D. Un trompette a été arrêté, était-il avec M. Suchet? — R. Non, monsieur, il est venu quelques instants après.

D. Ce trompette n'a-t-il pas dit qu'il avait convoqué dans la nuit les *chauds, chauds?* — R. On m'a rapporté ce propos, mais je ne l'ai pas entendu.

M. SUIN, avocat-général. Quelle était l'opinion de la légion sur M. Forestier? — R. M. Forestier est un parfait honnête homme; mais à cause de ses opinions, il était mis en suspicion par un grand nombre de gardes nationaux.

UN DÉFENSEUR. Ces questions sont très délicates, le témoin vient de dire lui-même qu'il différait d'opinion avec le colonel Forestier; je crois que ses appréciations se ressentent un peu de cette différence d'opinion; il est donc inutile d'insister davantage.

M. FORESTIER. M. Monnin vient de dire que j'étais en suspicion dans la légion, que lui-même était d'opinion moins avancée que moi; je comprends peu ces paroles, puisqu'il a été nommé maire à ma sollicitation, et justement parce qu'il était un républicain de la veille, et qu'il était compté parmi les hommes les plus ardents.

LE TÉMOIN. J'ai voulu parler de votre entourage.

FORESTIER. Vous voulez parler de mon entourage, dites-vous; les hommes que je recevais? eh bien! le 13 juin, savez-vous quels sont ces hommes que j'ai reçus? c'est le secrétaire des prud'hommes, M. Corbin, puis un lieutenant de ma légion. N'ai-je pas le droit de recevoir mes officiers?

Je ne sais en vérité comment le témoin fait ses observations : probablement ce qui le fait parler ainsi, c'est le désir de me remplacer dans le commandement de la légion.....

M. LE PRÉSIDENT. Accusé, nous ne pouvons tolérer de pareilles insinuations.

FORESTIER. Comment!.. monsieur le président, on attaque mon caractère, on vient dire que j'étais en suspicion dans ma légion? Lorsque j'ai accepté le commandement, je ne l'ai fait que parce que j'avais le sentiment de remplir un grand devoir démocratique; j'ai été élu par 10 000 gardes nationaux, étais-je donc en suspicion à leurs yeux?... Ah! si j'avais encore le désir d'exercer le commandement, je dirais au témoin qu'il avance un fait faux. (Mouvement.)

M. DE ROYER, avocat-général. Mais n'avez-vous pas donné votre démission le 14?

FORESTIER. J'ai dit aux officiers que je ne pouvais plus rendre de services à la cause démocratique; que j'allais donner ma démission. Ils m'ont prié de n'en rien faire, parce qu'il courait sur moi, dans les journaux, des bruits qu'il ne fallait pas avoir l'air de confirmer.

M. DE ROYER, avocat-général. Mais n'avez-vous pas écrit à des représentants précisément à l'occasion des événements du 13 juin?

FORESTIER. Voici le fait : Il courait des bruits alarmants, on croyait à la contre révolution, à une attaque contre la République, à un coup d'Etat. Les représentants républicains étaient alors plus spécialement menacés; j'écrivis à quelques-uns pour leur dire que, s'ils n'étaient pas en sûreté, ils n'avaient qu'à venir se mettre sous la protection des baïonnettes démocratiques de la 6e légion. Voilà ce que j'ai fait, et je crois avoir rempli un devoir que je remplirais encore s'il était nécessaire. (Sensation.)

M. LE PRÉSIDENT. Accusé, il me semble que ce serait le moment de vous expliquer sur le motif qui vous a porté à aller parler au colonel Forestier.

SUCHET. Je ne remonterai pas jusqu'au moment où je rencontrai le témoin Grégoire, ou un homme qui lui ressemble parfaitement. Un de mes collègues sera confronté avec ce témoin. Qu'il me suffise de dire que j'avais signé, croyant, comme je le crois encore, user d'un droit, accomplir un devoir. J'avais signé la mise en accusation du président de la République et de ses ministres. On me dit que tous les signataires étaient menacés d'arrestation. Je me rendis au point où se trouvaient mes amis politiques.

De la rue du Hasard je me rendis donc au Conservatoire. Là je trouvai, à un endroit qui n'est pas désigné

sur le plan, au pied d'un escalier, je crois, Ledru-Rollin et le colonel Guinard. On vint les prévenir qu'on commençait une barricade. Guinard entra dans une vive colère; il envoya un trompette porter des ordres. On parlait de la manifestation. Il déclare sur l'honneur que ni Ledru-Rollin ni Guinard n'ont prononcé ces paroles : « Comment! Forestier ne vient pas? » Ces paroles n'ont pas été dites. Seulement, comme on s'inquiétait, je dis : « Mais il faut que la garde nationale fasse elle-même la manifestation. J'offris d'aller voir le colonel Forestier. En sortant du Conservatoire, je n'entendis pas d'autres cris que ceux-ci : Vive la République! vive la Constitution!

Plus loin seulement j'entendis crier aux armes! Alors je me dis : mais une lutte peut s'engager; en ces circonstances il ne suffit pas de bonnes intentions, il faut encore bien agir. Moi je connaissais l'esprit des troupes que j'avais vues sur la place de la Concorde; eh bien, je me disais, moi, qui ai horreur du sang, je croyais qu'il était bon, qu'il était utile que la garde nationale se mît entre l'armée et le peuple en courroux. Voilà ce qui me poussait à m'adresser au colonel Forestier. Quand je suis arrivé à la mairie, et qu'on m'a parlé de la réunion en permanence de la Montagne aux Arts-et-Métiers, je répondis : c'est là première nouvelle. Quand on parla de m'arrêter, moi, fort de mes intentions, je me mis à sourire.

M. Monnin peut dire si tout de ma part ne dénotait pas le calme et la dignité.

M. MONNIN. Oui, monsieur, vous avez été parfaitement convenable.

M. LE PRÉSIDENT. Ainsi vous n'alliez pas à la mairie du 6e dans l'intention d'emmener le colonel Forestier au Conservatoire?

SUCHET. Non, certes, je n'avais aucune intention révolutionnaire. Ah! si tous les révolutionnaires étaient comme moi, si vous condamniez les révolutionnaires qui pensent comme moi, vous devriez faire disparaître le tableau qui est placé sur vos têtes (le Christ), et dans la limite de mes forces, dans la limite de mes moyens, je suis révolutionnaire comme l'étaient, il y a dix-huit cents ans, les disciples du Christ que vous invoquez.

M. L'AVOCAT GÉNÉRAL. Nous ne pouvons pas laisser passer ce débat sans faire remarquer qu'il était impossible que l'accusé ne connût pas la manifestation qui avait lieu sur le boulevart.

SUCHET. Je vous demande bien pardon, monsieur; j'ai eu l'honneur de donner devant M. Filhon tous les détails sur l'emploi de mon temps dans la journée du 13. Depuis le matin jusqu'au moment où je rencontrai, dans le jardin de l'Assemblée, ce malencontreux personnage que j'ai cru reconnaître dans le témoin Grégoire, et que je soupçonne fort d'avoir été un agent de la police cherchant à réunir dans cette souricière du Conservatoire des Arts-et-Métiers tous les signataires de la mise en accusation. M. Suchet renouvelle ces détails.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Nous demandons à M. le président la permission de lire le rapport rédigé par M. Monnin au moment de l'arrestation.

M. l'avocat-général donne lecture de cette pièce qui constate que M. Suchet serait venu à la mairie du 6e arrondissement, dans l'intention d'engager M. Forestier à se réunir à une manifestation pacifique.

M. LE PRÉSIDENT. Témoin, vous reconnaissez ce rapport? — R. Oui, monsieur.

M. SUCHET. Je ferai observer que dans ce moment, étant très ému, j'avais bien ma tête à moi, mais j'avais bien des choses dans le cœur.

M. FORESTIER. On prétend que je suis parti à 2 heures; or, M. Monnin sait bien que j'étais encore à trois heures à la mairie. (Avec une vive émotion.) Je prie MM. les jurés de bien remarquer cette circonstance. Oh! depuis, tous mes sentiments généreux ont été froissés! (Le colonel se rassied en proie à une grande émotion. M. Monnier se retire.)

UN DÉFENSEUR. Je prie le ministère public de vouloir bien faire revenir le témoin Monnin lorsque la cour entendra les dépositions relatives à l'accusé Suchet.

M. DE ROYER. Nous en prenons l'engagement.

M. PERNET, dentiste, rue Saint-Denis, 264, dépose de faits déjà connus.

M. HERBET, maire de Belleville :

Le 13 juin, M. Perrier, lieutenant-colonel, me demanda si j'avais des ordres. — Non, lui répondis-je, mais je retourne à la mairie et j'en trouverai sans doute. Je fis prévenir les gardes nationaux à domicile. M. Perrier vint me trouver dans mon cabinet, et me dit de faire battre le rappel; je m'y refusai. M. Perrier était accompagné d'un grand monsieur qui s'annonça comme représentant. Ce député me dit que la constitution était violée, que le président avait déchiré la loi, et qu'il venait se mettre à ma disposition. Je le priai de sortir, ce qu'il fit. Les gardes nationaux étaient très irrités contre M. Perrier.

M. PIERRET (Antoine-Félix), capitaine au 62e de ligne.

La compagnie de ce témoin a marché contre la barricade de la rue Jean-Robert. Son récit est conforme aux dépositions du colonel d'Alphonse

VAUTHIER. Ce n'est pas le capitaine Pierret qui est entré dans la cour et qui, après nous avoir cernés, nous a arrêtés. M. de Montela pourrait-il nous dire qui c'est?

M. DE MONTELA. C'est M. Roux.

VAUTHIER. Un grand.

M. DE MONTELA. Alors c'est M. Piedos; il n'était pas à sa compagnie, il était un peu exalté, je le renvoyai à sa compagnie.

VAUTHIER. Nous n'insistons pas pour son audition. La déclaration du commandant nous suffit.

M. BAYARD, capitaine au 21e de ligne. Dans la rue de la Croix, au coin des rues Phélippeaux et Frépillon, je fus accueilli, moi et ma compagnie, par une fusillade. Je fis prendre le pas de course, et nous enlevâmes la barricade qui était formée au coin du passage. La barricade n'était pas forte. Le général Cornemuse fit porter à la mairie 7 à 8 fusils que nous avions ramassés. Je n'ai pas remarqué s'ils avaient déjà tiré; quelques-uns étaient encore chargés.

M. VINCENT, capitaine de la garde nationale, rue Notre-Dame-de-Nazareth, n° 20.

Ce témoin entre dans de fort longs détails sur l'attaque des barricades et sur la conduite du colonel Forestier. Il ne révèle aucun fait nouveau; il confirme les explications données il y a quelques instants par Suchet.

M. FORESTIER. Je ne suivrai pas M. Vincent dans ses appréciations morales sur ma personne. Je ne veux que faire appel à l'éloquence des faits. Je suis sorti de la mairie, non pas à la tête d'une vingtaine de gardes nationaux, mais avec trois ou quatre officiers et cinq ou six gardes nationaux. J'allai, avec le capitaine Cahours, me mettre à la disposition du général Cavaignac. Je lui demandai s'il avait des ordres à me donner. Il me dit : « Mon Dieu! non, colonel, tout est terminé. »

Quant aux poignées de main que j'aurais données dans la rue Meslay, je n'aurais pu les donner qu'aux portiers et aux portières de cette rue habituellement si déserte, et qui l'est encore plus dans les moments de trouble. Je suis sorti vers quatre heures un quart. Ainsi, à quatre heures et demie, j'étais près du général Cavaignac.

Le témoin fait un signe de dénégation.

FORESTIER. Ce sont des faits, Monsieur, que le général Cavaignac attestera.

M. LE PRÉSIDENT. Témoin, témoin, regardez la cour.

FORESTIER, continuant. Comment mes hommes auraient-ils pu me quitter pour aller détruire une barricade qui avait été renversée à trois heures. Je suis revenu avec la même escorte. Elle m'entourait d'une sollicitude si grande que j'avais peine à voir ce qui se passait. J'accomplissais un devoir, et le sang pouvait couler. Ma présence pouvait être utile, empêcher un combat. Je résolus d'accomplir jusqu'au bout ce devoir. Le capitaine Peuchot m'engageait à me retirer; je ne l'ai pas voulu. Je prie MM. les jurés de vouloir bien se rappeler que le boulevard était couvert de troupes. Cette armée s'avançait irritée; et moi je parcourais mon quartier, accompagné seulement de sept ou huit hommes.

Lorsque nous arrivâmes à la rue Aumaire, je trouvai quelques hommes qui commençaient une barricade. Je leur tendis la main; ils ne la prirent pas. Je la leur tendis de nouveau; ils la prirent. Mes amis, leur dis-je, point de barricade, ne compromettons ni la République ni les républicains. Et ils se mirent à replacer les pavés qui n'étaient pas encore amoncelés. Lorsque j'arrivai à la rue de Nazareth, ma présence calma l'exaltation. Je suis convaincu qu'aucun autre officier n'eût pu faire ce que j'ai fait. Je suis convaincu que j'ai été utile, et quoique je n'en aie été récompensé que par la prison, je ne m'en plains pas et je ne regrette rien de ce que j'ai fait.

M. le colonel Forestier établit que le témoin n'a pu le voir de la Neuve-de-Nazareth, où il était.

Mais il y a bien d'autres contradictions dans sa déposition. Pour établir le poste de la rue Neuve-de-Nazareth, il a fait un parcours d'au moins trois minutes, et pendant ces trois minutes il a vu désarmer des gardes nationaux, élever des barricades, entrer dans des boutiques, que sais-je encore... En vérité, c'est incroyable; et le témoin a un talent bien rare pour l'observation. Il était quatre heures, quatre heures moins un quart, lorsque je suis sorti; le témoin n'aurait pu me voir, d'ailleurs. MM. les jurés apprécieront.

LE TÉMOIN. Le colonel a fort bien pu ne pas voir désarmer les gardes nationaux, ceci s'est fait derrière lui par les hommes en blouse qui le suivaient.

FORESTIER. Je constate un seul fait, c'est que le témoin vient de dire qu'il avait vu les gardes nationaux qui m'accompagnaient me quitter pour aller à la barricade Saint-Martin, lorsque cette barricade était prise depuis deux heures.

L'audience est levée à 6 heures 10 minutes.

FAITS DIVERS.

On annonce que MM. Emile Barrault et Didier préparent un projet ayant pour but la création dont il a été si souvent question, d'un ministère de l'Algérie. Ils vont prochainement saisir l'Assemblée législative d'une proposition dans ce sens.

— On va porter la garnison de Paris à cent mille hommes.

Tous les forts reçoivent un demi-armement et une garnison proportionnée d'artilleur et de soldats du génie. (*La Voix du Peuple.*)

— Le gouvernement sait-il que des prêtres légitimistes réunissent chaque soir, dans une chapelle bien connue du faubourg Saint-Germain, des soldats de la garnison de Paris, pour les préparer aux bonnes doctrines? (*Liberté.*)

— Le tribunal de commerce de Paris vient de rendre le jugement par lequel un agent de change qui achète en bourse des actions de chemin de fer, et qui fait opérer le transfert en son nom personnel, est réputé avoir acheté pour son propre compte; il doit être considéré comme actionnaire et soumis à tous les versements et obligations qui résultent de cette qualité.

— Il serait question, le procès de la haute cour de justice de Versailles terminé, de former le noyau d'une nouvelle légion d'artillerie parisienne.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nîmes.—M. D.—Reçu les 150 et les 50.—Nous vous répondrons prochainement.—Compl. affect. et rem. à tous.—Nous all. expéd. les broch. à M. de P.

Genève.—M. B.—Reçu les 265.—Nous vous renv. le bon reçu hier.—Remerc.

Logelbach.—M. J. S.—Reçu les 43-50.—Les 120 de juin nous sont bien parvenus et ont reçu l'applic. indiquée.—Affect. compl. à tous.

Marseille.—M. G.—Votre observ. est toute dans l'int. de notre propag.—Nous y aurons ég. et v. en remerc.

Nogent-le-Rotrou.—M. M.—Reçu les 25. — Remerc. Nous répondr. à v. lettre.

Carcassonne.—M. V. T.—Reçu les 26.—Rem. à tous.—Nous aurons égard à votre recommand.—Le discl de C. va paraître.—Le T. A. ne repar. pas encore.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 f.	11 f.	6
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe	[illegible]	[illegible]	9
PAYS A SURTAXE :			
Belgique	[illegible]	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	46	[illegible]	10
Colonies et pays d'outre-mer	50	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	66	35	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à 9 »	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Bourse du 24 octobre 1849.

On se préoccupait aujourd'hui de la question turco-russe. Si, en effet, l'empereur de Russie a donné l'ordre à sa flotte, qui est dans la mer Noire, d'être prête à marcher au premier signal, et si, comme on le disait, notre flotte et celle anglaise sont entrées dans les Dardanelles, les spéculateurs devaient être peu rassurés sur l'état de la question.

Cependant le cours des valeurs se tenait et la baisse qui s'est produite a été assez faible et indique de l'hésitation; le marché était lourd et les affaires rares.

Le 5 0/0 au comptant, ouvert à 88 fr., a fait au plus bas 87-90, au plus haut 88-05, et il a fermé à 88 fr. en baisse de 10 c.

Le 3 0/0 au comptant, ouvert à 55-70, a fermé à 55-65.

Les actions de la Banque ont fermé à 2335 fr., baisse, 2-50.

Les nouvelles actions de la Ville ont fermé à 1432-50; hausse, 2-50.

Il y a eu quelques affaires sur les chemins de fer; les cours n'ont presque pas varié.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	55 75	55 75	55 60	55 65
Cinq 0/0 (Emp. 1848)	» »	» »	» »	» »
Cinq 0/0	88 10	88 10	87 80	87 85

24 oct. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.	
5 0/0 j. du 22 juin	88 05
3 0/0 j. du 22 mars	55 »
VALEURS DIVERSES.	
Banque de France	2335 »
Ob. de la Ville anc.	1270 »
— — nouv.	1132 50
Oblig. de la Seine	1085 75
— St-Germ. 1842	670 »
— Versailles	610 »
— Orléans, 4 0/0	972 50
— Nouvelles	960 »
— Rouen, 4 0/0	720 »
— Nouvell., 1849	805 »
— Havre j. mars	725 »
— Nouvelles	330 »
— Marseille	850 »
— Orléans jouis.	450 »
— Cert. de Lyon	85 45
Quatre-Canaux	1080 »
Jouissance	72 50
Bons du Trésor	[illegible]
Forges Aveyron	3000 »
Monceau-s.-Sambre	1500 »
Nord (hauts four.)	900 »
Charbon belge	225 »
Zinc V.-Montagne	2725 »
— Stolberg	475 »
Mines de la Loire	385 »

Espag. dette active	21 1/2
— — 3 0/0	34 1/8
— Dette intér.	36 7/8
Naples, récép. Roth.	88 »
Romain, emprunt	81 1/4
Haïti, emprunt	190 »
Piémont, emprunt	[illegible]
— Nouveau	890 »
Rente 5 0/0	83 75
Lots d'Autriche	280 »
2 1/2 hollandais	55 »
CHEMINS DE FER.	
Saint-Germain	467 50
Versailles, r. d.	265 25
Versailles, r. g.	170 »
Orléans à Paris	723 50
Rouen	522 50
Havre	238 75
Avignon-Marseille	220 50
Bâle	103 75
Centre	182 50
Boulogne	120 »
Bordeaux	401 50
Nord	427 50
Strasbourg	348 75
Nantes	300 50
Monter. à Troyes	110 »
Dieppe Fécamp	100 »

FONDS ÉTRANGERS.	
Belg. 5 0/0 1840	[illegible]
— 5 0/0 1842	97 1/2
— 4 1/2	[illegible]
— 3 0/0	[illegible]
— 2 1/2 0/0	[illegible]
— Banque	700 »/»
— — 1841	1020 »/»

BOURSE DE LONDRES du 23 octobre.	
3 0/0 consolidés	92 1/8
3 0/0 au 17 oct.	92 1/8

TAXE DU PAIN.	
1re qualité le kilo.	30 c.
2e —	22

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 25 octobre.

THEATRE DE LA NATION.—
THEATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Deux hommes.
OPÉRA-COMIQUE.—La Fée aux Roses.
ODÉON.—Farnésina, Evelyne, l'Heureuse erreur.
THÉATRE-HISTORIQUE.—La Guerre des Femmes.
VAUDEVILLE.—Pas de fumée sans feu, les Grands Ecoliers, Riche d'amour, 4e no Foire aux Idées.
GYMNASE.—Babet, Graziella, Marchand de Jouets d'enfants, Sept Billets.
THÉATRE MONTANSIER.—Le Chevalier, le Groom, Tigre du Bengale, Jeune homme pressé.
VARIÉTÉS.—Les Parents de ma Femme, rue de l'Homme-Armé, Lacelles et Aristes, Marquis de Lauzun.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Le Connétable de Bourbon.
AMBIGU-COMIQUE.—Piquillo Alliaga.
GAITÉ.—La Sonnette du Diable, le Moulin joli.
THÉATRE-NATIONAL.—Murat.
FOLIES.—L'Ouvrier grand seigneur, Marquis de Flouvac.
THÉATRE DU LUXEMBOURG.—Les Chevaux du Carrousel, Au feu!
DÉLASSEMENTS-COMIQUES.—L'Oiseau sur la branche, Robert-Macaire, le Congrès de la Paix.
THÉATRE CHOISEUL.—Les Talismans du Diable.
CIRQUE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (carré Marigny).—Tous les soirs, Exercices équestres.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 225 — ÉDITION DU MATIN. — Vendredi 26 octobre 1849.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

PARIS.
Trois mois . . . . . 6 f.
Six mois . . . . . 11 f.
Un an . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois . . . . . 9 f.
Six mois . . . . . 17 f.
Un an . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 octobre sont priés de le renouveler immédiatement, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

PARIS, 25 OCTOBRE.

Assemblée nationale.

La séance de l'Assemblée nationale, aujourd'hui, a été fort orageuse.

Des démentis énergiques, échangés entre M. Napoléon Bonaparte et M. Dahirel ont causé un nouveau scandale parlementaire.

La discussion s'est terminée par de nombreux rappels à l'ordre et par le rejet de la proposition concernant les transportés de Belle-Isle.

La droite a exigé violemment la clôture, malgré tous les efforts de la gauche.

Au commencement de la séance, M. de Grammont, jaloux sans doute de suivre les traces de M. Berryer, est venu aussi se poser en défenseur des trônes; par ses violentes attaques contre les journées de février, il a provoqué un tumulte effroyable, et cela toujours au nom de l'ordre. Singulière façon de ramener l'ordre et la conciliation, qu'une explosion violente de rancune et de haine, qui perpétue dans le pays la méfiance des masses contre les détenteurs de la souveraineté parlementaire!

Il est à remarquer que tous les journaux réactionnaires gardent le silence le plus complet sur le verdict par lequel le jury de la Moselle vient d'acquitter à l'unanimité les accusés de Strasbourg.

Le *Constitutionnel* et la *Gazette des Tribunaux* croient devoir, en conséquence sans doute de cet acquittement, prêter main-forte à M. Baroche contre les accusés de Versailles, et revenir à la charge contre ces grands coupables.

La justice du parti conservateur se défie évidemment de la justice de la loi et de l'opinion publique.

Nous publions plus loin quelques nouveaux détails sur l'acquittement prononcé par la cour de la Moselle.

Le *Moniteur* confirme officiellement ce matin la nomination de M. le général de division d'Hautpoul au commandement en chef du corps expéditionnaire de la Méditerranée, en remplacement de M. le général Rostolan, autorisé, sur sa demande, à rentrer en France.

Ainsi donc, M. Rostolan, malgré les sollicitations les plus flatteuses et les plus puissantes, n'a plus voulu rester à Rome.

Combien de temps y restera M. d'Hautpoul?...

On désignait aujourd'hui M. de Corcelles, le négociateur malheureux de la cour de Gaëte, comme successeur de M. de Falloux. M. le général Rulhière, ministre de la guerre, est, dit-on, décidé à suivre M. de Falloux dans sa retraite.

On assure que des dépêches, arrivées ce matin de Saint-Pétersbourg et de Vienne, annoncent au gouvernement que les efforts des ambassadeurs français et anglais, pour arriver à un rapprochement entre la Russie, l'Autriche et la Turquie, relativement aux insurgés hongrois, sont restées sans résultat.

On annonce pour dimanche prochain une grande revue passée au Champ-de-Mars par M. le président de la République, de toutes les troupes qui forment la garnison de Paris et de celles cantonnées dans la banlieue et les forts.

Des convocations à domicile seront, dit-on, adressées à tous les gardes nationaux du département de la Seine, pour les engager à assister à cette revue. (*Gazette de France.*)

Dans l'audience de la haute cour, aujourd'hui, à Versailles, il s'est agi du fameux placard qui contient l'appel aux armes, et que l'accusation présente comme ayant été délibéré dans la réunion de la Montagne.

Vérification, expertise, contrôle de caractères, rien n'a manqué pour prouver que ce placard a été imprimé à la brosse chez Boulé; mais les preuves se sont arrêtées là. Aucune espèce d'indices, de témoignages n'indique que ce document ait été écrit, discuté, arrêté par la Montagne ou par la presse, aux Arts-et-Métiers, ou ailleurs, et qu'il soit le résultat d'un concert, d'un complot. M. Baroche, avant de chanter victoire, devrait démontrer à la cour et au public que ce placard a été réellement connu, rédigé et signé par les représentants dont il porte les signatures.

Jusqu'à cette démonstration, le fameux placard ne peut et ne doit être considéré que comme un fait individuel.

L'audition des témoins avançant rapidement, il est probable que dans cinq ou six jours les débats commenceront: ce ne sera pas, nous le croyons, le moment le moins critique pour M. Baroche.

Les débats de la haute cour de justice de Versailles seront interrompus momentanément demain vendredi, pour juger l'affaire du gérant de la *Tribune des Peuples*, accusé d'infidélité dans un compte-rendu.

La défense sera présentée par Mes Michel (de Bourges) et Laissac. De graves questions préjudicielles doivent, assure-t-on, être soulevées par la défense.

Ce soir, à six heures un quart, le gazomètre de l'Opéra, situé rue Richer, 4, a sauté. Les quatre murs du monument ont été violemment écartés, et la toiture entière a été enlevée. Une terrible explosion s'est fait entendre et a ébranlé toutes les habitations voisines, en même temps qu'une immense gerbe de lumière s'élevait vers le ciel et projetait sa lueur sinistre jusque sur les boulevarts.

Deux personnes qui se trouvaient dans la cour de l'établissement ont été blessées. On ne sait pas encore s'il y a eu d'autres victimes. Les secours sont venus immédiatement, et on travaille avec ardeur à déblayer les décombres. Les dommages causés par cet accident seront grands, car outre le gazomètre qui est détruit, les décors de l'Opéra étaient enfermés dans une partie de ce bâtiment.

S'il n'y avait pas d'agioteurs!

« Sire, l'agiotage, c'est l'ennemi le plus redoutable de votre royaume. Il dévore vos revenus, il aggrave les charges de l'Etat, il corrompt vos sujets, il énerve votre puissance; s'il exerçait plus longtemps ses ravages, il rendrait impossibles jusqu'à vos bienfaits. »

Voilà les paroles mémorables que Mirabeau adressait à Louis XVI, *six* ans avant le jour où la tourmente révolutionnaire devait emporter et le trône et le roi.

L'agiotage, c'est-à-dire la richesse *improvisée* d'une bande de hardis aventuriers, escamotée au préjudice de l'intérêt national, avait produit son effet, la misère du peuple entraîna dans l'abîm jusqu'à la tête de Louis XVI.

Les agioteurs virent sans sourciller leur royale victime tombée dans le sang; ils continuèrent leurs rapines.

Comme une volée de corbeaux, ils s'abattirent sur les biens nationaux, profitant de la détresse de l'Etat; ils se répandirent dans les armées où, sous le nom de fournisseurs, ils excitèrent souvent la colère de l'âme désintéressée de Napoléon.

Ils rentrèrent en France avec les Cosaques, eux ou leurs compères, prêtant à Louis XVIII, à des taux exorbitants, les centaines de millions qu'ils avaient volés à l'Etat.

La grande affaire des canaux, en 1821, les vit à la curée; des fortunes scandaleuses furent réalisées dans des concessions de canaux, même d'écluses, fortunes contre lesquelles l'Etat aurait des droits, si l'Etat connaissait ses intérêts.

Mais, il faut le dire, si Louis XVI, Napoléon, Louis XVIII et Charles X subirent, souvent sans le savoir, la funeste influence des agioteurs, ils n'eurent pas des entrailles de père pour ces hommes méprisables; l'ère des poignées de main n'était pas encore arrivée.

Il appartenait à Louis-Philippe, plus entendu en ruses de bourse qu'en ruses diplomatiques, — les mariages espagnols le prouvèrent; — il appartenait à Louis-Philippe, disons-nous, d'ouvrir les bras aux agioteurs et de les presser contre son cœur, avide de *puissance* métallique.

Ces suborneurs publics eurent l'habileté de tout corrompre autour d'eux; ils formèrent de nouvelles bandes de séides et de compères, auxquels ils accordaient quelques bribes de leur négoce infâme: certains journaux, les ministres, les chambres législatives, furent envahis *officiellement* par l'agiotage.

Et en vérité, la puissance des agioteurs a dû être bien grande pour qu'après la chute de Louis-Philippe, et après la panique de Février 1848, des écrivains aient l'audace d'écrire ces mots en tête de leur journal:

« Le jour de la justice luira-t-il enfin? De consciencieux archéologues, car c'est maintenant l'histoire des temps passés, viendront-ils bientôt étudier les ruines de ce grand édifice si malheureusement détruit en 1848, et avec lequel s'est évanouie la prospérité publique? Comme les architectes, qui, après avoir visité les vestiges de l'antiquité, savent rendre au respect des hommes tant de nobles débris, verrons-nous bientôt des historiens impartiaux restituer à la juste estime de la France l'histoire du gouvernement de Louis-Philippe? » — (*Débats* du 20 septembre 1849.)

Or, étrange aveuglement de l'amour des écus! ces panégyristes gagés ne s'aperçoivent pas que le GRAND ÉDIFICE est tombé en ruines sous les coups qu'ils lui ont portés eux-mêmes en se faisant les prôneurs de l'agiotage, en attisant la corruption d'où est sortie la RÉVOLUTION DU MÉPRIS.

La France, livrée au pillage par Louis-Philippe et ses compères, conservera longtemps encore les traces de ce règne aussi funeste aux mœurs nationales que désastreux pour les finances de l'Etat et pour les économies de la petite bourgeoisie.

Bien entendu que les grands mots ne manquèrent pas aux coryphées de l'agiotage: la France fut dépouillée au nom de l'intérêt général, de la prospérité publique, du travail national, de l'esprit d'association.

Les mille concessions en tout genre, accordées soit *gratis*, soit avec subvention, de la part de l'Etat, aux compères des hommes du pouvoir, pour l'exploitation de richesses minérales, pour la force motrice des eaux, pour les chemins de fer, etc., etc., livrèrent à la pâture des agioteurs mille moyens faciles de tromper la bonne foi publique par le jeu des actions industrielles.

Les chemins de fer surtout servirent de mirage trompeur aux hommes de l'agiotage.

Ils eurent l'habileté et l'influence de faire voter en quelques années, par leurs remuants compères législateurs, SIX MILLE HUIT CENTS KILOMÈTRES DE CHEMINS DE FER, dont la dépense totale montait à DEUX MILLIARDS TROIS CENTS MILLIONS.

Sur cette somme les actionnaires auraient dû verser 1 milliard 652 millions, les emprunts partiels des compagnies auraient dû fournir 80 millions: soit 1 milliard 732 millions à demander au crédit.

L'Etat donnait 56 millions à titre de *prêt*; — 100 millions à titre de *subvention*; — 412 millions en *travaux de diverses natures*; soit 568 millions.

Telle était, à la fin de 1846, la position que les agioteurs avaient faite à l'Etat et aux actionnaires par les votes successifs de la Chambre, qui avait approuvé la construction de 39 lignes de chemins de fer.

Et, qu'on le remarque bien, parmi ces lignes il y en avait d'incroyables au point de vue financier, comme celles de Bordeaux à Cette et Castres, d'une longueur de 526 kilomètres, concédé à la compagnie Espeleta; 15 millions de subvention et 66 ans de concession; — celle de Lyon à Avignon et Grenoble, d'un développement de 323 kilomètres, adjugé à la compagnie Talabot; 44 ans de concession sans subvention aucune.

Ainsi des administrateurs de la France à cette époque, devenus agioteurs, accordaient à l'agiotage une prime de 600 millions pour faciliter aux joueurs d'action leur commerce immoral; — un milliard 700 millions provenant des actionaires, devaient tomber dans les serres des vautours de la Bourse, pour devenir en grande partie leur proie en escamotant les économies des bonnes gens.

Voilà les bases sur lesquelles s'élevait le GRAND ÉDIFICE. Certes elles étaient peu solides, comme tout ce qui cherche à s'élever sur le mensonge, la fourberie et le vol.

Il y a plus; parmi les agioteurs il est juste d'énumérer la plus grande partie des administrateurs des chemins de fer, certains grands maîtres de forges et les puissants entrepreneurs de messageries.

Or, parmi les administrateurs des railways, il est bon de tenir compte de la prodigalité de ceux du chemin de Marseille à Avignon; les millions fondirent entre leurs mains, comme la neige sous les rayons du soleil; peut-être eurent-ils la prétention de passer à l'immortalité en dotant la France de travaux somptueux.

Malheureusement pour eux, le *Journal des chemins de fer*, qui n'est pas très-dur à l'endroit des administrateurs, déclare que les actionnaires et les créanciers de cette compagnie sont victimes de « TRAVAUX IMPRUDENTS. » Le mot est joli pour un chemin de fer de 120 kilomètres, et qui aura dévoré 85 millions; lorsque M. Kermaingant l'avait estimé en 1838 à 20 millions.

Eh bien! qui le croirait? les mêmes hommes ou leurs acolytes qui, à l'époque de Louis-Philippe, brocantèrent sur le trésor et les citoyens débonnaires, reprennent courage et s'ameutent autour du chemin de fer de Paris à Lyon, de Lyon à Avignon. Effrontés comme des pages, ils reviennent à l'assaut et veulent pousser le pays à une dépense intempestive de 250 millions pour se donner le plaisir de pêcher en eau trouble.

La compagnie du chemin de fer de Marseille à Avignon, après avoir été sous le coup d'une faillite désastreuse, spéculant sur ce bon M. Lacrosse, veut obtenir une subvention de 100 millions au moyen d'un emprunt que l'Etat contracterait en obligations pour le compte de la compagnie, plus un prolongement d'exploitation d'une soixantaine d'années. (Voir le *Journal des chemins de fer.*)

D'autres agioteurs pourchassent le ministre pour obtenir la ligne de Paris à Lyon moyennant des conditions non moins onéreuses pour l'Etat; bref, la gent agiotatrice se démène à qui mieux mieux.

Et ce pauvre M. Lacrosse n'a pas le courage de mettre tous ces gens-là à la porte!...

Et l'Assemblée nationale, par sa première délibération d'hier, paraît encourager le ministère dans cette voie de faiblesses, et mettre de nouveau les ressources et le crédit de l'Etat au service de l'agiotage!...

En somme, que vous veulent-ils avec leurs mots sonores de *la grande industrie des chemins de fer*? Ils veulent avoir une affaire de 500 millions, sur laquelle ils pourront exercer l'art de s'enrichir à bon marché, en escobardant l'Etat et les actionnaires. Voilà tout.

La crise qui nous dévore peut-elle être guérie par l'agiotage? Non! — Donc à quoi bon les agioteurs.

Si dans les circonstances actuelles l'Etat ne peut entreprendre le chemin de Châlons à Avignon; il doit attendre. Certes, le mal sera moins grand que si on ouvre une nouvelle porte à l'agiotage, et si on fait naître dans quelques mois une nouvelle crise financière.

Le *Rhin*, journal de Colmar, annonce que M. Josué Hofer, représentant du peuple pour le Haut-Rhin, impliqué dans l'attentat du 13 juin, est parti mercredi soir par la malle-poste de Mulhouse, pour venir se constituer à Versailles et comparaître devant la haute cour.

Le *Moniteur* dément le bruit rapporté par le journal l'*Ordre* d'un mouvement de réorganisation dans les anciens cadres de la chouannerie. Cependant l'*Ordre* prétend avoir puisé ce bruit à bonne source:

« Nous sommes heureux que le ministre de la guerre soit en mesure de garantir l'inexactitude de cette nouvelle; mais nous affirmons ne l'avoir publiée que sur le témoignage très-positif d'une personne que nous devions croire, et qui devait être bien informée. »

Le *Morning-Herald*, du 24 octobre, apprécie en ces termes la position critique du gouvernement de l'Elysée:

La position de la France; on ne saurait le nier, devient chaque jour plus grave. A moins que le président ne change le ministère actuel, et que M. Dufaure ne soit autorisé à former un cabinet avec MM. Cavaignac, de Beaumont et Passy, il y a peu d'espoir pour le pays. Nous croyons que le président de la République a reçu d'excellents conseils et avis de l'ambassadeur d'Angleterre; mais Louis-Napoléon n'est pas un homme d'une forte tête. A une ou deux exceptions près, il est entouré de personnes sans caractère, sans conduite, sans capacité, sans probité, sans honneur ni mérite.

La *Voix de la Vérité*, journal religieux, repousse avec mépris le secours que M. Thiers a voulu apporter, par son rapport, à la cause du pontificat, et proteste contre *ce blasphème matériel contre Dieu et son Eglise: que le pontificat ne peut être indépendant qu'avec la souveraineté temporelle*:

Est-ce que la papauté, dit ce journal catholique,

n'existait pas, est-ce qu'elle n'était pas sainte et puissante sur les consciences pendant les premiers siècles de l'Eglise? Or les papes n'étaient point alors souverains temporels.

D'autres temps ont amené d'autres besoins; et la royauté des pontifes romains s'est faite providentiellement; ses droits sont ce qu'il y a au monde de plus clair, de plus sacré, de plus digne. Toutefois *sa force est indépendante de toute force terrestre*; elle a en elle-même et dans l'institution divine sa raison d'être, sa vertu propre, sa puissance spirituelle et son immortelle durée.

Ainsi, voilà de fervents catholiques qui se chargent de démolir eux-mêmes la principale argumentation des grands discours de MM. Thiers et Montalembert.

Malheureux! si vous reconnaissez vous-mêmes que la puissance pontificale est indépendante du pouvoir temporel, comment avez-vous pu demander et approuver une intervention brutale à main armée, qui n'a eu pour effet que d'anéantir le dernier prestige de l'autorité spirituelle dans l'esprit des sujets du monarque temporel?...

Reliques du Paganisme.

Nous ne croyons pas que le respect du christianisme entraîne forcément l'obligation de vénérer le sang miraculeux de saint Janvier qui a daigné bouillir deux fois en l'honneur du pape Pie IX; aussi ferons-nous observer que toutes les religions ont cherché à surexciter par de pareilles exhibitions le zèle des masses ignorantes. Voici d'après M. Letronne quelles reliques on exposait à la piété des fidèles dans les différents temples de l'antiquité:

La carcasse du monstre-marin auquel Andromède fut exposée;

Un œuf de Léda montré aux Romains par l'édile Scaurus;

Les dents du sanglier d'Erimanthe conservées à Tégée; celles du sanglier de Calydon à Benevent;

On gardait à Sycyone les flèches de Teucer, la tunique d'Ulysse, le vase d'airain ou Pélias avait bouilli;

En Troade la flûte de Pan et les enclumes que Jupiter avait attachées aux pieds de Junon;

A Memphis et à Coptos, une boucle des cheveux d'Isis.

Voici une remarque dont fera son profit qui voudra:

M. Louis-Napoléon Bonaparte a été nommé président de la République par 5 millions et demi de suffrages;

Tandis que M. Thiers, aujourd'hui président de fait, s'est présenté aux élections du 13 mai dans dix départements; il n'a pas été nommé à Paris, et il ne l'a été que dans un seul département, le département de la Seine-Inférieure, et encore son nom n'est sorti de l'urne que le dernier.

Pendant que M. Thiers, élu de cinquante mille suffrages, règne et gouverne;

M. Ledru-Rollin, élu dans cinq départements, et M. Félix Pyat, élu dans quatre, errent sur la terre d'exil pour s'être opposés à ce que M. Thiers et ses amis violassent la Constitution.

On appelle cela: *respecter le principe des majorités*.

(*La Voix du Peuple*.)

M. Thiers votant avec les légitimistes l'exil du comte de Chambord, afin de conserver au fils de Mme la duchesse de Berry tout son prestige et toute sa majesté!... voilà de ces phénomènes politiques correspondant à l'apparition des monstres dans le naturel. (Le *Siècle*.)

On a parlé d'un geste impérieux de M. Thiers qui, dans la triste séance de samedi, aurait suffi pour arrêter tout court M. Odilon Barrot au moment où il entamait la lecture d'une seconde lettre de Louis-Napoléon.

On nous affirme qu'une ligne écrite au crayon suivit de près le geste et contenait la menace suivante: *Si vous lisez, nous vous abandonnons*.

Et l'homme de l'équivoque aurait cédé à la crainte d'être abandonné!

C'est ainsi qu'en France nos ministres ont toujours sacrifié le pays à l'intérêt d'un portefeuille.

(*La Liberté*.)

PROPOSITIONS.

M. Bravard Veyrières a déposé la proposition suivante, pour laquelle il a demandé l'urgence:

« Trois jours après la promulgation de la présente résolution, nul commerçant en état de cessation de paiements ne sera recevable à réclamer le bénéfice du décret du 22 août 1848 sur les concordats amiables, et les dispositions du livre III du code de commerce, sur les faillites et banqueroutes, reprendront tout leur empire. »

M. Labordère a déposé une proposition relative à la surveillance des chemins de fer; elle est ainsi conçue:

« Les commissaires et sous-commissaires de surveillance administrative des chemins de fer exerceront, dans l'étendue du ressort affecté à leur service, les fonctions de police judiciaire, dans les termes de l'art. 23 de la loi du 15 juillet 1845 et des art. 51 et 57 de l'ordonnance du 25 novembre 1846.

» Ils prendront le titre de *commissaires et sous-commissaires spéciaux de police*. »

M. Favreau a déposé une pétition tendant à faire prononcer le partage des terres vaines et vagues dans les cinq départements de l'Ancienne-Bretagne.

ITALIE.

LES FRANÇAIS A ROME.

Le correspondant romain du *Journal des Débats* croit qu'il n'y a plus rien à faire pour le gouvernement français à Rome que d'abandonner le pape à ses *bien-aimés sujets*, afin qu'ils en fassent ce qu'ils jugeront à propos. Il écrit de Rome, 14 octobre:

« Je vous disais l'autre jour que le pape ne se rapprochait point de son peuple. On dit aujourd'hui qu'il va s'enfermer dans Gaëte avec le roi de Naples. La séparation se consomme de plus en plus; l'abîme se creuse et s'élargit d'heure en heure; ce que Dieu y jettera pour le combler, lui seul le sait; mais ce que je crois et ce que je vois, c'est que l'œuvre de la France est accomplie, c'est que nous n'avons plus rien à faire ici. Nous luttons, croyez-le bien, contre des résistances invincibles; nous nous usons en vain contre un pouvoir plus fort que nous. Nous n'y voyons pas; plus nous marcherons, plus nous nous égarerons.

» Vous avez affaire à deux forces distinctes, mais tellement mêlées et confondues l'une dans l'autre, qu'il est impossible de les séparer. *Vous avez à lutter à la fois et contre la ruse et contre la sainteté*. Le temps n'y fera rien; vous aurez beau marcher, vous n'avancerez pas, et, après bien des efforts, vous vous retrouverez au même point.

» Voulez-vous leur ôter le pouvoir? Que leur importe! Ils vous diront: « Prenez, gardez, et faites ce » que vous pourrez. » Et ils se riront de vos efforts impuissants; ils tiennent les fils que vous ne connaissez pas; vous mêlerez tout, ou bien vous casserez. Ils savent bien que vous serez plus embarrassés qu'eux; ils attendront.

» Leur parlerez-vous de sécularisation? Ils vous diront que la majorité des fonctionnaires sont des laïques. J'ai sous les yeux, en ce moment, une statistique des emplois publics; j'y vois le nombre des séculiers je ne sais combien de fois supérieur à celui des ecclésiastiques; mais cherchez la distribution des emplois! c'est comme si l'on vous disait que dans l'armée tous les soldats sont des laïques et tous les officiers des prélats.

» Je n'ose point lire dans l'avenir qui lui est réservé; mais ce que je crois, c'est que la part de la France est accomplie; nous avons fait ce que nous pouvions; le reste est à Dieu et aux autres instruments qu'il choisira. D'un côté, nous ne pouvons aller plus loin sans manquer au principe sur lequel nous reposons nous-mêmes, si cela s'appelle reposer; de l'autre, nous ne changerons point ce qui ne change pas: nous n'y pouvons rien. »

Mais cette résistance du pape, vous deviez bien la prévoir. C'était bien la peine de faire tuer nos soldats, dépenser nos millions, et de violer la constitution pour arriver à cette conclusion piteuse!

— Les préparatifs que l'on faisait à Rome pour recevoir le pape sont suspendus.

On croit, dit le *Statuto*, que Mgr. Savelli sera destitué; outre les plaintes des Français, il en est survenu beaucoup d'autres contre lui à la cour. Les commissaires des provinces font des réclamations fondées. On se plaint de son avarice et on l'accuse de tirer de l'eau au moulin pour son propre compte. Le tout est appuyé de pièces justificatives. On dit que lorsqu'il était commissaire à Ancône, il avait toujours soin de se faire bien payer en bonnes espèces d'or et d'argent, tandis qu'il menaçait de destitution tous les employés qui refusaient le papier.

— Le gouvernement toscan fait réviser des listes électorales, et annonce qu'il convoquera bientôt les chambres.

« Ainsi, dit à ce sujet la *Presse*, la Toscane, occupée par les Autrichiens, jouit de la liberté de la presse et du gouvernement représentatif; à Rome, où nous sommes les maîtres, le peuple est livré à l'inquisition et aux vengeances de la réaction la plus implacable. »

Le sénat piémontais vient de rejeter, à la majorité de 48 voix contre 10, la loi par laquelle la chambre des députés adoptait tous les proscrits de l'Italie et les déclarait citoyens du Piémont.

Le nouveau ministre, M. Mathieu, qui remplace M. Pinelli, est un des plus entêtés *codini* qui aient jamais siégé à la chambre.

ESPAGNE.

Un journal annonce ce matin que Narvaez, après avoir donné et repris successivement sa démission, l'a donnée de nouveau le 23, et cette fois définitivement.

Il n'est arrivé ce matin, à Paris, ni journaux ni correspondance de Madrid.

ALLEMAGNE.

SITUATION CRITIQUE DE HAMBOURG.

La Prusse, qui a écrasé la démocratie en Saxe, dans le Palatinat, dans le duché de Bade et à Francfort, espère compléter son œuvre en confisquant à son profit la petite république de Hambourg. A Hambourg, comme dans les autres Etats allemands, une assemblée constituante, élue après la révolution de 1848, décréta une nouvelle constitution essentiellement démocratique. Le sénat et l'ancienne assemblée législative, loin d'accepter cette nouvelle constitution et de se dissoudre, comme elle le leur prescrivait, continuèrent à se réunir, à promulguer des lois, et finirent par s'appuyer sur les baïonnettes prussiennes pour résister à la volonté du peuple, qui avait élu et qui soutenait l'assemblée constituante. On se rappelle le conflit qui eut lieu le 14 août entre le peuple et un bataillon prussien, qui fut bientôt renforcé par l'arrivée de toute une division de l'armée prussienne.

Le parti aristocratique et réactionnaire profita de la présence de ces troupes pour faire adopter par l'Assemblée législative plusieurs lois sur les clubs, sur le droit de réunion et sur la liberté de la presse, presque toutes calquées sur les dispositions et sur les pénalités des lois françaises actuelles. Le même parti voulut terminer sa lutte contre la démocratie en forçant la constituante à s'entendre avec le sénat et l'Assemblée législative, pour ôter à la Constitution son caractère démocratique. La Constituante tient bon, et persiste dans sa résolution d'introduire et de faire proclamer son œuvre comme loi fondamentale, décidée qu'elle est à ne se séparer que lorsque cette proclamation aura reçu son plein effet. Elle a derrière elle les masses ardentes soulevées au nom de la démocratie: dans un autre moment, la victoire ne serait pas douteuse; mais aujourd'hui que la réaction triomphe sur tous les points de l'Allemagne, on doit s'attendre à ce que la Constituante de Hambourg subisse le même sort que les assemblées de Berlin, de Vienne et de Francfort; elle sera dissoute par les baïonnettes prussiennes.

LA CRISE FINANCIÈRE EN AUTRICHE.

Le dénouement de la crise financière approche en Autriche. Le dernier emprunt conclu commence à peser sur le marché à Vienne. Les capitalistes autrichiens, pensant [illegible] après [illegible] victoires des armées impériales en Hongrie, croyaient que l'argent étranger allait affluer dans leur pays, et que leurs propres souscriptions à l'emprunt subiraient ainsi une forte réduction. Voyant leur espoir déçu, ils vendent aujourd'hui leurs autres valeurs pour parfaire le premier versement de l'emprunt. Le ministre s'est vu obligé de prolonger de dix mois l'époque des paiements.

Cette première déception des capitalistes ne pouvait manquer de produire une fâcheuse impression parmi les populations qui, depuis près d'un an, ne voient plus circuler d'argent monnayé. On sait, en effet, qu'en Autriche tous les paiements se font en billets qui devaient être retirés en partie avec l'argent emprunté aux capitalistes étrangers. Or, pour prévenir le discrédit dont il serait frappé aux yeux du peuple en laissant divulguer ses embarras financiers, le gouvernement, qui n'a pas pu attirer l'argent anglais, essaie de faire croire que des quantités importantes d'argent trouvées en Hongrie vont être converties en petite monnaie, contre laquelle seront échangés les billets en circulation de 6 et de 10 kreutzers. Seulement, pour gagner du temps, le rachat de ces billets, dont la quantité est énorme, se fera mensuellement, après que le sort aura désigné la série qui devra être remboursée en espèces.

Les journaux ministériels annoncent avec grand fracas que la plus grande activité règne dans les ateliers de la Monnaie à Vienne. Il faudrait bien des millions de pièces de 6 kreutzers (5 sous) pour sauver l'empire des Habsbourg de la banqueroute et de la dissolution qui en sera la suite inévitable.

Après les Russes, les missionaires ligoriens se sont abattus sur la Hongrie et la Bohême. Un de ces prédicateurs prêchait dernièrement à Forst (Bohême), que les damnés ont pour nourriture en enfer du venin de serpent et de la bile de rat.

VENGEANCES MONARCHIQUES.

On écrit de Pesth, 17 octobre au *Lloyd*:

« Plusieurs condamnations ont encore eu lieu aujourd'hui. Le conseil de guerre a condamné à 8 ans de forteresse les nommés Demeter Laky et Koloman Sebesy, tous deux prêtres, François Albert de Monte Dego et Antoine Ottmayer ont été condamnés à un an de forteresse. »

— On écrit de Rastadt (Bade), 20 octobre:

« Trois sujets prussiens, Bernigan, Jansen et Schrader, gardés jusqu'à présent dans les casemates, ont été fusillés ce matin au fort A, par jugement de la cour matiale. Tous les trois sont morts avec un grand courage. »

TURQUIE.

Une lettre de Malte, du 10 courant, nous annonce, dit le *Morning-Chronicle*, que l'escadre anglaise a quitté la mer Adriatique pour se rendre aux Dardanelles, à la demande de sir Stratford Canning, après avoir envoyé un steamer à Céphalonie, où l'ordre est rétabli. Le contre-amiral sir W. Parker a doublé le cap Malée avec *le Queen*, *le Prince-Régent*, *le Howe*, *le Caledonia*, *le Belléropbon*, *Vengeance*, *Powerful*, et les steamers *Oberon* et *Proserpine*. La flotte autrichienne, composée de frégates et de bricks, est prête à faire voile pour les Dardanelles.

A Sébastopol, il y avait une flotte russe de vingt-six vaisseaux, à quatre heures seulement de distance de l'entrée du Bosphore. La flotte turque est à l'ancre dans le Bosphore, aux endroits les plus étroits, Gheuz, Soyou et Arnaoutkeni, pour en défendre le passage. L'armée turque de la Valachie, commandée par Omer-Pacha, a reçu l'ordre de venir à Constantinople. La flotte française, composée de six vaisseaux de ligne, deux frégates et steamers, avec 8 000 hommes et 600 canons, est prête à faire voile pour les Dardanelles.

GRANDE-BRETAGNE.

LES PROPRIÉTAIRES ANGLAIS DE L'IRLANDE.

Le *Limerick-Examiner* assure, d'après un de ses correspondants, que 74 familles, comprenant environ 370 individus, ont été chassées des terres du colonel Wyndham, dans la paroisse de Cloudegad, comté de Clare. Le même journal ajoute qu'aucun avis de ces expulsions n'a été donné à l'officier chargé de pourvoir aux premiers besoins des malheureux ainsi chassés, de sorte qu'ils sont restés exposés aux injures de l'air pendant assez longtemps, et n'ont trouvé d'abri que dans la chapelle de la paroisse.

Et l'on s'étonne que les Irlandais répondent par l'assassinat à ces actes sauvages des propriétaires anglais!

Assemblée législative.

Séance du 25 octobre.—Présidence du cit. BENOIST D'AZY.

La séance est ouverte à 2 heures.

M. GRAMMONT. M. Napoléon Bonaparte a reproduit hier une accusation trop grave pour qu'on ne doive pas y revenir. Le 24 février les défenseurs du trône étaient à leur poste.

VOIX DIVERSES. Attendez qu'on soit entré. Ne parlez pas devant les bancs déserts.

M. GRAMMONT répète ses paroles.

VOIX DIVERSES. C'est hier qu'il fallait dire cela. L'ordre du jour!

M. GRAMMONT. Les défenseurs du trône étaient à leur poste. (Où donc! où donc!)

M. LE PRÉSIDENT. Je n'ai accordé la parole que pour une rectification au procès-verbal. Si c'est pour continuer la discussion, je ne puis laisser parler l'orateur.

M. GRAMMONT. Eh bien, je demande la parole pour un fait personnel.

M. LE PRÉSIDENT. Je mets d'abord aux voix le procès-verbal.

M. DE VATRY. J'ai vu, hier, avec un profond étonnement, mon nom parmi les absents.

A GAUCHE. Ecrivez au *Moniteur*.

M. DE VATRY. Je demande la parole pour rectifier l'inscription de mon vote, et pour signaler le vice de notre mode de votation. On m'a dit qu'on a trouvé dans l'urne deux bulletins sous mon nom. J'ai voté pour la prise en considération.

Le procès-verbal est adopté.

M. GRAMMONT. On m'a demandé: Où étiez-vous tel jour? (Interruption bruyante.) Je veux répondre. (Nouvelle interruption.) Les défenseurs du trône n'ont pas manqué à leur devoir. (Interruption.) Depuis le 10 août jusqu'à Rambouillet. (Réclamations. — Interruption. — L'ordre du jour!)

M. LE PRÉSIDENT. Si l'orateur ne parle pas pour un fait personnel, je serai obligé de lui retirer la parole; mais je n'ai pas entendu encore ce qu'il a dit.

M. GRAMMONT cherche, au milieu du bruit, à lire un discours écrit. Nous saisissons ces mots: La prétendue victoire du peuple en février. (A l'ordre! — Violentes réclamations.)

Un grand nombre de représentants se dirigent vivement vers la tribune pour répondre à l'orateur. Nous remarquons parmi ceux-là MM. A. Thouret et Napoléon Bonaparte; le tumulte est au comble.

VOIX DIVERSES. L'ordre du jour! l'ordre du jour! L'orateur ne parle pas sur un fait personnel!

M. N. BONAPARTE. Je n'ai pas nommé M. Grammont hier. (Le bruit continue).

M. LE PRÉSIDENT. Jusqu'à présent l'orateur n'a parlé que de choses générales, je l'invite à arriver au fait personnel.

M. GRAMMONT. On veut m'intimider; mais ces réclamations produisent sur moi l'effet contraire. (Bruits et rires bruyants.)

L'orateur reprend sa lecture; il parle de soldats qui au 24 Février, ont poussé l'abnégation jusqu'à se laisser fusiller à bout portant. (Où? où? où avez-vous vu cela?)

M. LE PRÉSIDENT. J'invite l'orateur à arriver au fait personnel.

M. GRAMMONT. Chaque jour on vient discourir ici pendant deux heures sans arriver au fait. Je ne demande que dix minutes. (Explosion de rires à gauche). On appelle cela une victoire du peuple. Le peuple ne savait pas ce qui se faisait. (A l'ordre! à l'ordre!)

M. LE PRÉSIDENT adresse à l'orateur quelques paroles que nous n'entendons pas à cause du tumulte.

M. GRAMMONT passe beaucoup de feuillets et lit quelques mots dont nous ne parvenons à saisir que la fin: Ceux qui ont vaincu en février sont des hommes qui cherchent à détruire la société. (Nouvelles protestations.)

L'orateur, en descendant de la tribune, remet aux sténographes du *Moniteur* le discours qu'il n'a pu prononcer.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la proposition de M. Napoléon Bonaparte, tendant à rapporter le décret du 27 juin 1848, relatif aux insurgés de juin.

L'Assemblée proclame représentant du peuple, pour la Seine-Inférieure, M. Mathieu Bourdon.

M. DUFAURE, ministre de l'intérieur. Si je n'avais qu'à combattre la proposition de M. Napoléon Bonaparte, je me bornerais à quelques mots. Je me contenterai de dire qu'au lieu de cette liberté fatale qu'on nous demande pour les insurgés, nous croyons qu'il vaut mieux les transporter en Algérie, dans une terre française, où, après un travail de quelques années, ils pourront acquérir une propriété.

M. ÉMILE BARRAULT. Je demande la parole.

M. DUFAURE dit que le régime des prisons a été considérablement amélioré depuis quelques années. Il ne comprend pas que les détenus politiques se plaignent seuls, quand les autres prisonniers sont contents. On a commencé par se plaindre du sort infligé aux prisonniers dans les prisons de Paris. Le ministre s'est rendu lui-même à la Force: il a reconnu que les plaintes n'étaient pas fondées: les détenus causaient et jouaient gaiement entre eux. Il a trouvé aussi que le régime alimentaire était excellent.

M. Lagrange a lu hier un long mémoire qui contient beaucoup d'appréciations fausses et de calomnies contre l'administration. Sans doute, au moment où les insurgés ont été conduits à Brest, Cherbourg et Rochefort, comme on ne les attendait pas, on n'a pu les placer aussi convenablement qu'on l'aurait désiré; mais cet état de chose n'a pas duré longtemps.

Ainsi, on a pour les transportés la plus vive sollicitude. Les plaintes de ceux qui sont détenus à Belle-Isle sont sans fondement aucun. Ils ont cessé de manger des légumes. Ils ne sont plus dans des casemates, mais dans des bâtiments militaires; des vêtements supplémentaires leur ont été accordés pour l'hiver, etc.

M. Dufaure donne lecture d'une lettre écrite par M. Lagrange au colonel Pierre, sur les détenus de Belle-Isle, et de la réponse qui a été adressée par cet officier à M. Lagrange. Cette lettre contient des détails très favorables sur la situation des transportés.

M. LAGRANGE. J'ai écrit à M. le colonel Pierre la lettre qui vient d'être lue; mais j'affirme sur l'honneur que la lettre de M. Pierre ne m'est jamais parvenue. Que deviennent donc les lettres qui sortent des prisons?

M. DUFAURE. La lettre de M. le colonel Pierre m'a été envoyée par lui comme duplicata d'une lettre adressée par lui à M. Lagrange. M. Lagrange demande ce que deviennent les lettres qui sortent des prisons. Je lui demanderai comment donc il a reçu le mémoire qu'il a lu hier.

M. LAGRANGE. Le mémoire m'avait été envoyé par la poste; je ne l'ai pas reçu, non plus qu'une foule d'autres documents qui m'ont été envoyés par la poste et qui ont été interceptés, comme la lettre de M. le colonel Pierre. Le mémoire m'est parvenu par voie indirecte.

A DROITE. De qui demandez-vous la condamnation!

M. LAGRANGE. La condamnation de la Poste. (Rires à droite. — Très bien! à gauche.)

J'ajouterai que le mémoire a été signé par 830 détenus.

M. DUFAURE. Le mémoire a été rédigé par deux ou trois, et les autres ont été forcés de le signer. Il y a à Belle-Isle un nombre considérable de détenus qui sont en état d'insurrection permanente.

L'orateur termine en demandant que la proposition ne soit pas prise en considération.

M. NAPOLÉON BONAPARTE. Ma proposition n'est pas une proposition d'amnistie ou de clémence. Je demande que les citoyens qui ont été transportés sans jugement soient ou traduits devant la justice, ou mis en liberté. (Bruit à droite.)

C'est tout simplement un acte de justice que je réclame. Là où il n'y a pas eu jugement, il n'y a pas de coupable.

M. ERNEST GIRARDIN. On est toujours coupable quand on prend les armes contre les... (Hilarité générale.)

M. NAPOLÉON BONAPARTE. Mais il faut savoir si ceux-ci ont porté les armes contre le gouvernement et la société. (Bruit à droite.) On m'a affirmé. —Sur ce fait je m'en rapporte à ce qu'écrivit M. le ministre de l'intérieur. — On m'a affirmé qu'un citoyen avait été noté pour obtenir la croix à la suite des événements de juin.

Ce citoyen ne se retrouvait pas; après bien des recherches, on l'a trouvé sur les pontons. (Mouvement.)

Le décret de la Constituante ordonnait la transportation des citoyens pris les armes à la main et pendant le combat. Eh bien! les conseils de guerre ont arbitrairement étendu cette mesure à un grand nombre d'individus arrêtés postérieurement.

Ceux qui ont été transportés en violation de toutes les lois forment plus du double de ceux qui sont aujourd'hui détenus.

La discussion sur l'expédition romaine m'avait donné quelque espoir. J'avais entendu les ministres déclarer qu'ils insisteraient auprès du pape pour obtenir une plus large amnistie.

Je me disais que puisqu'on conseillait l'amnistie pour des hommes qui, aux yeux des cardinaux, devaient être considérés comme plus coupables que les insurgés de juin, on ne pouvait manquer de faire en France moins que ce qu'on conseillait à un gouvernement étranger. (Très bien!)

Car enfin, l'insurrection, dans les Etats romains, a été victorieuse, et les vaincus ont une haine tenace contre

les vainqueurs; nous venons d'en avoir une preuve. (On rit.) Et cependant aujourd'hui on refuse, non de mettre en liberté, mais de faire juger des citoyens accusés.

Le pape ne condamne qu'à l'exil, et vous vous condamnez à la transportation, c'est-à-dire à une peine qu'aucune loi n'inflige. (Très bien! très bien! à gauche.)

On a traduit devant les conseils de guerre les citoyens les plus coupables; ceux qui l'étaient le moins ont été transportés. Or, parmi les premiers, un grand nombre ont été acquittés et sont en liberté depuis longtemps, tandis que les coupables sont encore détenus. (Très bien! à gauche.)

Une leçon a été donnée au gouvernement en 1836. Une insurrection venait d'éclater à Strasbourg; le gouvernement crut devoir soustraire à la justice le principal accusé et le condamner à l'exil sans jugement.

Le jury devant lequel on avait renvoyé les autres accusés, le jury acquitta pour donner une leçon au gouvernement, et le principal accusé, soustrait à la justice, réclama contre la clémence dont il était l'objet, et demanda des juges. (Mouvement.)

L'orateur termine en disant qu'il ne s'agit pas de la mise en liberté immédiate des transportés, il s'agit de nommer une commission qui examinera la question.

La démocratie triomphante, dit-il en terminant, n'a pas versé une goutte de sang dans toute l'Europe. (Très bien! à gauche.) Ne faites pas dire à l'Europe que la clémence révolutionnaire ne nous a valu que la barbarie réactionnaire. (Vive approbation à gauche.—Murmures à droite.)

M. GASC, rapporteur, combat la proposition.

UNE VOIX à gauche. Défenseur de Léotade, vous n'avez pas la parole.

M. N. BONAPARTE. On m'a crié tout à l'heure que j'avais voté le décret de transportation, j'ai répondu que cela n'était pas exact. Je viens de chercher le *Moniteur*, il constate qu'il n'y a pas eu sur cette question de scrutin de division.

M. DAHIREL. C'est moi qui ai interrompu M. Bonaparte. Il a voté le décret de transportation, je l'ai vu moi-même. M. Napoléon Bonaparte a voté en cette occasion avec la majorité, comme il l'a toujours fait, jusqu'à son voyage de Madrid.

M. NAPOLÉON BONAPARTE. Il est des paroles auxquelles on ne répond pas à cette tribune, pour sa dignité et pour celle de l'Assemblée. (Agitation.)

M. ANTONY THOURET paraît à la tribune. (Violentes protestations à droite.) L'orateur quitte la tribune. La clôture! la clôture!)

M. BANCEL demande la parole contre la clôture.

Il lui est impossible de se faire entendre.

Je proteste, dit-il en descendant de la tribune. Il faut qu'il soit constaté que la majorité a étouffé la voix de la minorité. (Tumulte.)

Le président est vivement interpellé par la gauche. La droite crie : La clôture! la clôture!

La clôture est prononcée.

M. LE PRÉSIDENT. Je rappelle M. Sage à l'ordre.

M. SAGE. Je demande la parole. (Agitation.)

M. SAGE. J'ai été rappelé à l'ordre pour avoir réclamé en faveur de la liberté de la tribune; pour avoir voulu faire constater l'oppression de la minorité par la majorité. Pas un orateur de la gauche n'a été admis à exposer les considérations qui militent en faveur de la prise en considération.

Après quelques observations du président, M. Antony Thouret a la parole sur le rappel à l'ordre dont il a été l'objet.

M. ANTONY THOURET proteste contre l'oppression dont la minorité est victime. Il proteste contre la manière dont la majorité entrave les discussions, au mépris du règlement et de la Constitution.

Je ne saurais être suspect de partialité pour la famille Bonaparte, j'ai combattu avec une ardeur dont on se souvient peut-être la candidature du président de la République.

Eh bien! je viens déclarer, par respect pour la vérité, que M. N. Bonaparte n'a pas voté le décret de transportation; il s'est abstenu. (Vive agitation.)

M. LE PRÉSIDENT. Je mets aux voix la prise en considération de la proposition de M. Napoléon Bonaparte. Le scrutin public ayant été demandé, il va y être procédé en la forme ordinaire.

Le scrutin a lieu au milieu d'une vive agitation. On s'empresse autour de MM. Dahirel, Antony Thouret et Napoléon Bonaparte. On dit qu'un et même deux duels doivent avoir lieu.

Les voix se répartissent ainsi :

Votants	602
Majorité absolue	302
Pour la prise en considération	183
Contre	419

La proposition n'est pas prise en considération.

A GAUCHE. Allez! allez!

L'Assemblée renvoie à la commission du budget un projet présenté par M. le ministre de la marine, portant demande d'un crédit supplémentaire applicable à la liquidation de l'indemnité coloniale.

L'Assemblée décide qu'il y a lieu de passer à la seconde délibération sur un projet ayant pour objet de sanctionner un échange de bois entre l'Etat et le sieur Col, notaire à Nevers.

M. ...., au nom du 4e bureau, rend compte des opérations électorales du département de la Gironde, qui a élu M. Lagarde représentant du peuple, en remplacement de M. Ravez.

Conformément aux conclusions du 4e bureau, M. Lagarde est admis.

M. DE TRACY, ministre de la marine, absent au moment où l'Assemblée a renvoyé le projet de crédit supplémentaire applicable à l'indemnité coloniale, demande que ce projet soit renvoyé à une commission spéciale.

Ce renvoi est prononcé.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant demande de crédits supplémentaires et extraordinaires pour la marine.

M. ÉTIENNE demande le renvoi de cette discussion à demain, le projet se liant à une question importante, celle d'une enquête parlementaire sur le département de la marine.

Après quelques observations présentées par M. Beaumont (Somme) et M. Jules de Lasteyrie, l'Assemblée décide que la priorité de discussion est accordée au projet de loi relatif au crédit demandé.

La parole est à M. Chavoix, qui déclare qu'il votera contre le projet de crédit si l'enquête parlementaire n'est pas adoptée.

Quelques observations de détail sont présentées par MM. Chaper, Mortimer-Ternaux et Pecoul.

Après une courte réponse de M. le ministre de la marine et quelques observations générales de M. Lemercier, la discussion générale est fermée.

L'Assemblée passe à la discussion des articles.

M. LE PRESIDENT donne lecture de l'article 1er, qui est ainsi conçu :

« Art. 1er. Il est ouvert au département de la marine et des colonies, sur l'exercice 1848, un crédit supplémentaire de 1 813 050 fr., destiné à subvenir à l'ordonnancement de dépenses imputables au chapitre 3, ci-après de la 1re section du budjet de la marine, savoir :

Service-marine.

Chap. 3. —	Officiers militaires et civils.	132 000	00
— 6. —	Hôpitaux	124 000	00
— 7. —	Vivres	1 487 050	00
— 17. —	Frais de voyage, vacations, etc.	180 000	00
	Somme égale.	1 813 050	00

Après un débat sans importance, auquel prennent part MM. Charras et Daru, l'art. 1er est mis aux voix et adopté.

« Art. 2. Ce crédit supplémentaire sera imputé sur les ressources affectées aux besoins de l'exercice 1848. » — Adopté.

« Art. 1er. Exercice 1849. Il est ouvert au département de la marine et des colonies, sur l'exercice 1849, un crédit extraordinaire de 2 140 000 fr., destiné à subvenir à l'ordonnancement de dépenses imputables aux chapitres ci-après du budget de la marine, savoir :

» Chap. 10 bis. Approvisionnements généraux de la flotte (croisière des côtes occidentales d'Afrique), 809 540 fr. 25 c.

» Chap. 12. Travaux hydrauliques et bâtiments civils (service extraordinaire), 1 150 000 fr — Adopté.

M. ESTANCELIN signale quelques abus qui ont eu lieu et qui existent encore sur les côtes d'Afrique. Il s'étonne aussi que l'on ne désigne pas l'emploi de la somme.

L'orateur ajoute que les arsenaux sont complètement vides, qu'ils ne possèdent pas de bois de construction, et que, si la guerre éclatait, on se trouverait pris au dépourvu. Cela tient à la mauvaise organisation du ministère de la marine.

Après quelques mots de M. Passy, ministre des finances, M. de Tracy se dirige vers la tribune.

VOIX NOMBREUSES. A demain! à demain!

La séance est levée à six heures.

HAUTE COUR DE JUSTICE

SÉANT A VERSAILLES.

Présidence de M. BÉRENGER (de la Drôme).

Audience du 25 *octobre* 1849.

AFFAIRE DU 13 JUIN.

L'audience est ouverte à onze heures.

Le témoin Vincent est introduit de nouveau.

L'accusé Forestier a la parole.

FORESTIER. Vous avez entendu le témoin, hier, dire qu'avec douze hommes qui l'accompagnaient il avait laissé désarmer des gardes nationaux. C'est calomnier la garde nationale que de dire qu'elle n'a pas fait son devoir.

M. LE PRÉSIDENT. Accusé, défendez vous, justifiez vous, mais n'accusez pas le courage du témoin.

FORESTIER. Mon Dieu, je me défends; il y a bien des choses qu'il faut que je dise. Vous n'avez pas été à la tête d'une légion, messieurs; vous ne savez pas combien il faut s'effacer; vous ne savez pas quelles susceptibilités on a à ménager.

Vous ne savez pas que pour certaines personnes la croix d'honneur est une monomanie, et cela se conçoit quand on en donne trente pour distribuer à des hommes comme monsieur. Eh bien! après les évènements de juin 1848, monsieur m'a demandé une croix d'honneur. Je n'ai pas pu le présenter. De là tout ce qui s'est passé entre monsieur et moi, la manière dont il a apprécié ma conduite le 13 juin. Voici enfin pourquoi monsieur s'est fait mon accusateur. Mais il y a des hommes bons et généreux qui ont été témoins de ce que j'ai fait, qui sont venus se mettre à ma disposition et qui viendront opposer leur témoignage à celui de monsieur.

Le témoin Vincent maintient sa déposition d'hier. Il offre à la cour de lui donner lecture d'une pièce qu'il va chercher dans son paletot et par laquelle il prétend prouver que l'escorte...

FORESTIER. Le président ne permet pas au témoin de lire ce factum.

M. PETET (François), ancien directeur de la maison des Madelonettes, a vu Ledru-Rollin le 13 devant la maison d'arrêt. Ledru-Rollin, dit-il, était dans un groupe de plusieurs personnes. Je n'ai pas l'honneur d'être connu très bien de M. Ledru-Rollin, mais moi je le connaissais très bien, et je suis allé à lui. Il y avait une grande agitation dans la rue. Je l'engageai à s'éloigner, parce que je croyais qu'il courait quelque danger.

M. LE PRÉSIDENT. Comment pensiez-vous que Ledru-Rollin courait quelque danger? — R. Mon Dieu! il n'était pas menacé par les personnes qui l'entouraient, mais il avait des ennemis, et dans ces moments d'agitation il pouvait être menacé.

M. LE PRÉSIDENT. Vous connaissez l'accusé Martin Bernard? — R. Oui, monsieur. J'étais intimement lié avec lui depuis plus de vingt ans; il venait chez moi toutes les fois qu'il n'y avait pas séance. Quand je le vis dans la rue de la Croix, je pensais qu'il venait chez moi. Il dispersait, comme je l'avais fait quelques instants plus tôt, des groupes qui stationnaient dans cette rue.

BAUNE AIMÉ. Me permettez-vous de demander au témoin si mon ami Martin Bernard n'allait pas dîner chez lui toutes les fois qu'il n'y avait pas séance?

LE TÉMOIN. Oui, monsieur, et même une heure après que Martin Bernard m'a eu quitté, son frère, Auguste Bernard, employé à l'imprimerie nationale, est venu me demander si Martin n'était pas chez moi.

Je viens de recevoir, me dit-il, une lettre qui l'appelle à l'Assemblée sur-le-champ, et je regrette beaucoup qu'il ne se trouve pas là.

BAUNE (Aimé). Ainsi, Messieurs, mon ami, mon collègue de députation, Martin Bernard, ne se trouve rattaché à l'accusation que par la déposition du citoyen Petet, qui l'a faite sans doute dans la meilleure intention. Je dois faire observer à MM. les hauts jurés, que si mon ami Martin Bernard n'est pas présent, c'est qu'il est poursuivi pour une autre cause, pour l'affaire de la *Solidarité républicaine*.

Après avoir passé tant d'années dans la citadelle de Doullens et dans les cabanons du Mont-Saint-Michel, sous la royauté, il est bien naturel que ce vieux soldat de la démocratie se soit soustrait à la prison préventive.

M. LE PRÉSIDENT. Défenseur, l'accusé Martin Bernard n'est pas présent, je ne permettrai pas que vous preniez sa défense.

BAUNE. Mais M. le président, Ledru-Rollin est absent, et cependant des témoins et l'accusation en ont parlé pendant plusieurs audiences. L'accusation a longuement discuté sa culpabilité et jusqu'à son attitude; et à moi, pour un ami si cher, il ne me serait pas permis de montrer qu'il ne se rattache à l'accusation que par un fil? N'est-ce pas à vous, M. le président, à diriger les débats et à tenir entre l'accusation et la défense la balance égale?

M. LE PRÉSIDENT. Le président dirige les débats; il ne peut se mettre au dessus de la loi. L'accusé contumace a le droit de se présenter, et alors seulement il peut se défendre. D'ailleurs, MM. les jurés n'auront pas à se prononcer sur l'accusé Martin Bernard. Ecartons donc tout ce qui le concerne. Témoin, retirez-vous.

Les témoins Duchemin, Mathieu, Maître, Rewoger, Garçon, Greuze, Laureau, font des dépositions insignifiantes. Le témoin Nyon a vu le colonel Forestier le 13 juin avec la petite escorte qui l'accompagnait.

M. PETIT. J'ai vu le colonel Forestier en allant et en revenant.

M. LE PRÉSIDENT. Y avait-il des hommes en blouse? — R. Oui, monsieur.

D. Et des artilleurs? — R. Un ou deux.

D. C'est alors que vous vous crûtes obligé de demander au colonel s'il connaissait les hommes qui l'accompagnaient? — R. Oui, monsieur, et il me répondit qu'il ne les connaissait pas.

Le témoin entre, sur l'itinéraire du colonel Forestier, dans des détails que l'accusé rectifie.

D. N'avez-vous pas vu une affiche apposée rue de la Jussienne?—R. Oui, monsieur.

D. Un officier n'est-il pas venu enlever cette affiche? —R. Oui, monsieur.

D. Avez-vous vu cette affiche? — R. Non, elle est restée au plus 5 minutes; je l'ai vue, mais je n'ai pu la lire.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Cette affiche a déjà été lue par nous. voici ce qu'elle contenait : « La Contitution est violée, le peuple se lève pour la défendre, la Montagne est à son poste, aux armes! Vive la République! vive la Constitution! » Un grand nombre de signatures.

On représente au témoin divers fragments de cette affiche, il les reconnaît.

M. FONTAINE, rue Saint-Honoré, 54. Ce témoin a vu rue de la Jussienne l'affiche dont il vient d'être parlé, il l'a arrachée à 3 heures, 3 heures et demie.

M. DEGRAU, adjudant au 62e de ligne. Après que les barricades de la rue Transnonain furent enlevées, j'aperçus au coin de cette rue une affiche portant : « Au peuple! à l'armée! La Constitution est violée, le peuple se lève pour la défendre, la Montagne est à son poste. » Je l'arrachai; j'étais alors avec le commissaire de police. J'ai vu deux de ces affiches : je sais qu'une des deux était faite à la main, mais je ne puis me rappeler de quelle couleur était le papier.

D. La foule était-elle nombreuse dans ce quartier? — R. Il y avait quatre ou cinq cents hommes; ils criaient : Vive la République! vive la Constitution! vive l'armée! mais ils ne paraissaient pas hostiles.

M. BERNARD (Adolphe). Nous avons, avec l'aide de M. Fontaine, capitaine, marché à l'enlèvement de l'affiche apposée rue de la Jussienne. Nous étions 25 ou 30 hommes. Il n'y a pas eu de résistance. (Sourires.)

On représente au témoin les fragments de l'affiche; il les reconnaît.

M. ROUSSEAU, employé à l'imprimerie nationale.

Ce témoin a été appelé à l'instruction comme expert, pour prononcer sur l'origine de l'affiche contenant l'appel au peuple. Il croit pouvoir affirmer que les caractères dont on s'est servi pour composer cette affiche sortent de l'imprimerie Boulé. L'impression a dû être faite avec une extrême précipitation; elle a dû être faite à la brosse. Plusieurs compositeurs ont dû travailler à cette affiche, car la justification n'est pas la même à toutes les lignes.

Les caractères en bois qui ont servi pour le titre ne peuvent appartenir qu'à un établissement spécial.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Je fais observer que, dans l'imprimerie Boulé, on imprime plusieurs journaux, notamment le *Peuple*.

LANGLOIS. Et beaucoup d'autres.

M. LECLERC, fabricant d'ustensiles d'imprimerie. J'ai été employé comme expert pour déterminer de quelle imprimerie sortait le placard incriminé. Je dois dire que rien ne me dénote que les caractères sortent exclusivement de chez M. Boulé, on peut les trouver dans les autres imprimeries. Cependant nous avons trouvé les mêmes caractères dans l'imprimerie de la rue Coq-Héron.

On représente le placard au témoin.

LE TÉMOIN. Ce placard n'est qu'une épreuve à la brosse, ainsi que celui-ci. (On représente également au témoin un autre placard.) Plusieurs compositeurs ont dû travailler à la composition, car il y a cinq justifications différentes.

M. LE PRÉSIDENT. S'est-on servi de caractères en bois pour le 1er placard? — Oui, monsieur.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. N'y a-t-il pas deux lettres bien reconnaissables, l'A et l'M?

LE TÉMOIN. Oui, c'est vrai.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Trouve-t-on ces caractères en bois dans toutes les imprimeries? — R. Non, monsieur, du moins ce serait très difficile, parce que les graveurs travaillent ordinairement pour un seul qui commande.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. N'avez-vous pas trouvé tous les caractères de l'affiche dans l'imprimerie Boulé? — R. Oui, monsieur.

On représente au témoin un échantillon des caractères de l'imprimerie Boulé. Il en reconnaît l'identité avec ceux de l'affiche. M. Rousseau est rappelé. Les deux experts, après avoir comparé quelques-uns des caractères, font remarquer aux jurés et à la cour qu'ils sont exactement semblables.

M. LECLERC. Seulement, je fais observer qu'en voici qui ne sont jamais entrés dans l'affiche.

La séance est suspendue à deux heures, et reprise à deux heures et demie.

Le témoin Lenord, homme de confiance de l'imprimerie Boulé, est introduit.

M. LE PRÉSIDENT. En quelle qualité êtes-vous attaché à l'imprimerie Boulé? — R. Comme sous-prote.

D. Racontez ce que vous savez à propos de l'affiche qui aurait été imprimée chez M. Boulé le 13 juin.

LE TÉMOIN. Vers trois heures de l'après-midi, me trouvant dans la seconde pièce du second étage, je vis plusieurs compositeurs occupés à imprimer une affiche. Ils me demandèrent des caractères pour le titre. Je les leur indiquai, mais je leur dis que je voulais savoir ce qu'ils imprimaient. Ils ne voulurent pas me montrer la copie de l'affiche; mais un peu plus tard l'un d'eux m'en apporta une copie au crayon. Je courus la montrer à M. Boulé. Il m'ordonna d'en empêcher à tout prix l'impression. Je retournai à l'imprimerie, et je dis à ces compositeurs que M. Boulé leur interdisait de poursuivre leur travail. Ils me répondirent qu'ils n'avaient pas besoin de permission, et ils continuèrent. Ils serrèrent la forme et la mirent sous presse. Je plaçai la forme à terre et je retournai vers M. Boulé. Mais pendant ce temps les compositeurs rapportèrent la forme. Je m'empressai, à mon retour, de la décomposer.

D. Combien supposez-vous qu'on ait pu tirer d'exemplaires? — R. Comme je l'ai dit devant le juge d'instruction, au plus dix exemplaires, car je ne suppose pas qu'on puisse tirer à la brosse plus d'un exemplaire à la minute.

LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Avez-vous reconnu les compositeurs qui travaillaient à cette affiche? — R. Non, monsieur.

LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Cependant, dans votre déposition écrite, vous avez dit que vous croyiez que c'étaient des compositeurs du *Peuple*.

M. LENOR. J'ai dit que j'avais *supposé*, mais je n'en ai reconnu aucun.

M. BAROCHE. Mais enfin, étaient-ce des compositeurs habituellement attachés à la composition du journal le *Peuple*?

LE TÉMOIN. Non, monsieur, ce jour-là il n'y avait que deux compositions. La majeure partie des compositeurs ordinaires n'y étaient pas; ils étaient remplacés par des ouvriers qui venaient seulement suppléer à ceux qui s'absentaient.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Mais ces compositeurs étaient ils des remplaçants *habituels*?

LE TÉMOIN. J'ai dit que je supposais, ce n'est pas une affirmation.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Ils n'étaient pas attachés à la *République*, ni à l'*Estafette*, ni à aucun autre journal?

LE TÉMOIN. Je ne les ai jamais vus.

LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Vous avez dit que la forme avait été descendue au premier, dans les ateliers du journal le *Peuple*?

LE TÉMOIN. Oui, M. le procureur-général.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Et c'est dans ces ateliers que l'affiche a été tirée à la brosse? — R. Elle n'a pas pu l'être ailleurs.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Où est située votre imprimerie? — R. Au deuxième.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Et l'imprimerie du *Peuple*, où est-elle située? — R. Au premier.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Avez-vous eu connaissance qu'un placard qui a été affiché dans la rue Coq-Héron et qui reproduisait les trois pièces imprimées dans les journaux de la veille, ait été imprimé dans votre maison? — R. Je n'en ai aucune connaissance.

On représente ce petit placard au témoin.

LE TÉMOIN. Je ferai observer que ce placard peut avoir été tiré dans toutes les imprimeries de Paris. J'en pourrais faire tirer un exactement semblable dans au moins quinze imprimeries.

M. LE PRÉSIDENT. Comment les noms ont-ils été apposés au bas de l'affiche?

LE TÉMOIN. Les signatures n'étaient pas au bas du manuscrit; les ouvriers les ont prises dans un journal.

On représente à M. Lenord les caractères en bois, qu'il reconnaît pour avoir appartenus à l'imprimerie Boulé, pour laquelle ils avaient été gravés exprès par un ouvrier spécial.

M. OUDART, expert écrivain. On m'a donné à comparer deux pièces trouvées au Conservatoire, et signées Menand, j'ai reconnu qu'elles émanaient bien de M. Menand, il en est de même des pièces concernant MM. Heitzmann, Rougeot, Avril, Pflieger et Kœnig. Je n'ai pu savoir si la pièce attribuée à M. Delescluze était bien de lui.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Nous demandons que lecture soit donnée de la lettre de M. Kœnig.

Cette lecture est faite par le greffier. La lettre dont il s'agit annonçait les évènements du 13. Elle est citée par l'acte d'accusation.

LANGLOIS. Avant que le témoin Lenor ne s'éloigne, je demande à faire quelques observations.

Je lis ceci dans l'acte d'accusation : « Le placard contenant l'appel au peuple sortait de l'imprimerie Boulé; le manuscrit en a été apporté par les compositeurs. » Puis, à la page 108, je lis encore ceci : « L'épreuve qui a été produite a été faite à la brosse. »

Les observations que je fais en ce moment n'ont pas pour but d'infirmer la déposition de M. Lenor, je l'accepte comme vraie, mais puisque M. le procureur-général incrimine les compositeurs du journal le *Peuple*, je dois commenter cette déposition; eh bien, voici comment s'exprime M. Lenor : « Le 13, à 3 heures, je montais au 2e étage, je vis 5 ou 6 compositeurs qui étaient occupés à composer un placard, ils me demandèrent où se trouvaient les caractères d'affiches.

Mais que composez-vous là? leur dis-je. — Cela ne vous regarde pas; aujourd'hui nous sommes les maîtres. J'insistai pour avoir au moins une copie; alors l'un d'eux m'en fit une, que je portai à M. Boulé. Lorsque ce dernier y eut jeté les yeux, il me dit : Nous ne pouvons imprimer cela. Il faut l'empêcher. Je remontai donc pour m'opposer à la composition; mais comme je vis que malgré mes observations on continuait, je mis moi-même à serrer la forme, espérant en empêcher le tirage; mais on l'emporta au premier étage; elle fut rapportée quelques instants après; je la fis alors desserrer, et je fis distribuer. »

Quelques observations maintenant. Le témoin a vu ces 5 ou 6 compositeurs à 3 heures. Eh bien, remarquez que dans les journaux la copie n'est donnée au plus tôt qu'à 4 heures; les ouvriers n'arrivent qu'à cette dernière heure. Les ouvriers, s'ils avaient été employés ordinairement à l'imprimerie, auraient nécessairement connu l'endroit où se trouvaient les gros caractères; il n'en est rien, M. Lenor vient de le dire. — Nous sommes les maîtres, disent ces ouvriers. Ils ne connaissent donc pas Boulé, ils ne connaissent ni le prote ni M. Lenor, et M. Lenor ne les connaît pas davantage.

Ces ouvriers sont donc étrangers à l'imprimerie, ils ne reconnaissent aucune des autorités reconnues dans la maison; ils ne connaissent que la force.

« On descendit la forme au premier étage, » et l'accusation conclut de là que l'on descend à la composition du journal le *Peuple*, sans avoir égard et sans réfléchir qu'au premier étage il y a la composition de 3 ou 3 journaux, notamment celle de la *Liberté*.

Je me borne à ces simples observations; elles vous démontrent déjà que rien ne prouve que l'impression de l'affiche ait été faite chez nous. Il nous restera à voir si le bruit qui a été répandu contre les compositeurs du journal auquel je travaillais, ne l'a pas été pour justifier ou pour motiver la sauvage aggression dont nous avons été l'objet, aggression qui a eu pour résultat, comme vous le savez tous, le sac de nos bureaux et le pillage de l'imprimerie Boulé.

LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Je ferai remarquer à MM. les jurés que des dépositions précédentes il résulte que l'affiche a été imprimée chez M. Boulé. Lors de la lecture des interrogatoires, celui de l'accusé Langlois a été lu; nous avons fait passer à MM. les jurés un petit fragment d'affiche trouvé dans les bureaux du *Peuple*, fragment qui se rapporte exactement à l'affiche qu'ils ont déjà lue.

LANGLOIS. Je ne ferai aucune observation sur ce fragment; lorsqu'il s'agira des charges individuelles, je donnerai les explications les plus catégoriques.

Me A. RIVIÈRE. Pour détruire l'impression que pourraient avoir produite les paroles de M. le procureur-général, M. le président veut-il me permettre une observation?

Ce qui vaut mieux que toutes les insinuations c'est un fait matériel. Les ouvriers qui ont composé l'affiche ont demandé à M. Lenor où se trouvaient les gros caractères. Evidemment ces ouvriers n'étaient pas habitués de la maison.

M. LE PROCUREUR-GENERAL. Le témoin Lenor peut donner des explications à ce sujet. (On rappelle le témoin Lenor.)

LEMAITRE. J'ai été attaché à l'imprimerie Boulé. M. Lenor sait très bien qu'il y a des ouvriers qui ne sont attachés à aucune maison, des ouvriers qu'on appelle *trotteurs*, et qui vont tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre demander de l'ouvrage. Ces ouvriers-là ne connaissent pas les dispositions de l'imprimerie.

Mais les ouvriers connaissent parfaitement toutes ces dispositions. Il n'est pas un seul d'eux qui ne sache où se trouvent les gros caractères, car il n'est pas de journal où l'on n'imprime des annonces. Lenor, qui est encore attaché à l'imprimerie, peut dire si ce n'est pas ainsi que cela se passe, et si l'on ne doit pas ainsi expliquer le fait dont il s'agit.

LE TÉMOIN. C'est exactement ainsi que cela se fait. Il y a des ouvriers qui n'appartiennent à aucune maison, qui vont travailler une heure au *Constitutionnel* pour gagner 64 c. de distribution, et qui, une heure après, se retrouvent à un autre journal, au *Peuple* par exemple, pour y gagner 1 fr. 50 c. de distribution. Ce sont ces ouvriers-là probablement à qui j'avais à faire.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Mais comment se fait-il que vous les ayez désignés dans un procès-verbal signé par vous comme ouvriers habituels du *Peuple*?

LE TÉMOIN. Mon Dieu! parce que je ne les connaissais pas pour appartenir à la *Liberté*, à la *République*, à l'*Estafette*, etc. Le *Peuple* avait trois compositions quelquefois; souvent il y avait des surnuméraires. Mais il y avait bien d'autres ouvriers que je ne connaissais pas qui venaient à la *Liberté* et dans les autres journaux imprimer des annonces comme trotteurs.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Mais vous n'avez reconnu parmi eux aucun compositeur ordinaire des autres journaux?—R. Non, monsieur.

M. LANGLOIS. Il est bien évident que si ces ouvriers eussent appartenu à la composition ordinaire du *Peuple*, ils n'eussent pas demandé à M. Lenor les gros caractères.

M. LENOR. Oh! certes, non. Pour peu qu'on soit habitué à une maison, on sait bien où les trouver. Il y a une pancarte imprimée qui indique la place; il faudrait être aveugle pour ne pas la voir. Or, les compositeurs du *Peuple* sont aussi habitués que moi à la maison.

LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Vous connaissiez parfaitement les compositeurs de la *Liberté*. — Oui, monsieur, puisque c'est moi qui suis en relation avec eux; ceux du *Peuple* sont payés par le metteur en pages.

LANGLOIS. Je n'ai pris la parole que pour les compositeurs du *Peuple*, et non pour moi. Quant au fragment dont M. le procureur-général a parlé, j'ai besoin, pour donner les explications les plus complètes, de la déposition d'un commissaire de police qui doit être entendu.

Les témoins Montmayeur, Jaillet, Martin et Cottu déposent de faits déjà connus.

M. LE PRÉSIDENT. Je préviens messieurs les jurés que nous passons aux témoins qui doivent déposer sur les faits particuliers rélatifs aux différents accusés.

UN DES DÉFENSEURS. Mais M. Pouillet n'a pas encore été entendu.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Il ne nous a pas encore répondu; il est, vous le savez, retenu au Hâvre par la maladie de son fils.

Faits relatifs au citoyen Chipron.

M. BOCQUET (Camille-Edouard), professeur.

D. Connaissez-vous quelques-uns des accusés? — R. Oui, citoyen président, je connais Chipron et le citoyen Gambon.

D. Pouvez-vous donner quelques renseignements sur le comité socialiste? — R. Oui, citoyen, je faisais partie de ce comité.

D. On a saisi une lettre de vous chez l'accusé Duverdier. — R. Oui, c'est vrai, et je désirerais beaucoup qu'elle fût lue.

Le greffier cherche quelque temps cette lettre sans la retrouver.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Alors cette lettre sera lue lorsque l'on entendra le témoin suivant; vous serez appelé.

Le témoin Hodé ne répond pas à l'appel de son nom.

Faits relatifs au citoyen André.

Mme FOUGOT, portière, quai Napoléon, 7.

D. Que savez-vous sur l'accusé André? — R. Monsieur, je sais rien contre M. André; tout ce que puis dire, c'est qu'il n'a pas reparu à son domicile depuis le 11 juin.

ANDRÉ. M. le procureur-général espère tirer quelques arguments contre moi de mon absence depuis le 11; c'est pour cela que je désire faire quelques questions au témoin. Le 11, n'ai-je pas laissé ma clef? — R. Non, monsieur.

D. Deux agents de police ne se sont-ils pas présentés le 11, à neuf heures du soir, pour m'arrêter? Ne m'a-t-elle pas fait prévenir par un de mes amis? M. le commissaire de police Vassal n'est-il pas venu le 14, à quatre heures du matin, pour faire une perquisition chez moi? — R. Tout cela est très-vrai.

Le témoin Grosclaude, sergent-de-ville, qui devait être entendu sur les faits généraux. Il a vu, le matin du 13, dans la rue Coq-Héron, le petit placard renfermant les pièces publiées la veille dans les journaux.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Ce sont ces petits placards qui ont été trouvés en grand nombre dans les bureaux du journal le *Peuple*.

Le témoin Schlegel a vu l'appel aux armes affiché près du Conservatoire.

Le témoin Bocquet est rappelé.

M. LE PRÉSIDENT. Passez au greffier la lettre du témoin saisie chez M. Duverdier.

M. BOCQUET. Avant toute déposition, je demanderai la permission de faire une observation très importante.

Il y a quelques jours, causant avec un témoin, il me dit: « On a beaucoup insisté auprès de moi pour me faire dire que les artilleurs ont tiré les premiers sur les gardes nationaux; tandis que je suis bien convaincu d'avoir vu tirer les gardes nationaux les premiers. » Ce fait, auquel je n'ai d'abord fait aucune attention, m'a frappé depuis certaines dépositions, et j'ai cru qu'il était de mon devoir de le signaler à la justice.

M. LE PRÉSIDENT. Qu'est-ce que cela signifie?

LE TÉMOIN. Le témoin, qui m'a parlé de ces sollicitations est le témoin Lender, je crois.

M. LE PRÉSIDENT. Témoin en voilà assez sur ce sujet.

Le greffier donne lecture de la lettre saisie chez Duverdier. Il s'agit des relations des membres de la commission des vingt-cinq avec la Montagne. Cette lettre est datée du dimanche.

LE TÉMOIN. Ce bout de billet n'a aucun rapport avec la journée du 13 juin. Le dimanche avant le 13 juin, j'étais au chevet d'un de mes malheureux amis, qui est décédé du choléra, et je ne l'ai pas quitté ce dimanche et les jours suivants. Cette lettre remonte donc bien évidemment au dimanche précédent, et, dans ma pensée, cela remonte à une époque bien antérieure.

M. LE PRÉSIDENT. Vous n'avez aucun renseignement à donner sur l'accusé Chipron? — R. Non, monsieur.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Mais c'était postérieurement aux élections du 13 mai.

LE TÉMOIN. Mais la commission n'avait d'autre but que de régler et d'apurer des comptes anciens.

D. A quels faits faisiez-vous allusion dans votre lettre? — R. Aux faits électoraux.

M. DE ROYER. Il résulte de votre lettre qu'il y avait une fraction du comité qui correspondait avec la Montagne et la presse.

ANDRÉ. M. l'avocat-général conteste que la commission ait été nommée pour apurer les comptes et s'occuper des élections. Je le conçois; mais il n'en est pas moins vrai que tel était son véritable but. Il fallait bien préparer les nouvelles élections, s'occuper des options. Le comité socialiste ne pouvait continuer, mais il ne pouvait non plus abdiquer; vous le savez bien, vous savez tous qu'il en est de même dans tous les comités électoraux. Maintenant, qu'une sous-commission ait été nommée dans le sein de la commission des vingt-cinq, qu'y a-t-il là d'étonnant? Cette sous-commission avait une spécialité, et vous ne pouvez établir que cette spécialité n'existe pas.

Je dois ajouter que vous ne pouvez rien me prouver pour m'englober dans votre procès. Vous me faites un procès de tendance, et vous vous appuyez non pas sur une lettre, mais sur une proposition de l'abbé de Montlouis. Je prie le témoin de nous dire si cette proposition n'a pas été repoussée par le comité, et si l'abbé de Montlouis représentait bien l'esprit qui régnait parmi nous.

LE TÉMOIN. Cette proposition a été repoussée. L'abbé de Montlouis ne représentait pas l'esprit du comité.

M. ANDRÉ. Je dois dire également que c'est sur ma proposition que dans une proclamation qui devait être publiée à l'époque des élections, on a biffé les mots *à main armée*. Il s'agissait de la résistance à opposer aux violations de la constitution. La suppression de ces mots a été faite à l'unanimité.

BAUNE. Je faisais partie de la commission des quinze; ce que dit mon co-accusé est parfaitement juste. La suppression de ces mots était très logique, parce qu'il ne dépend pas de tel ou tel de donner le signal de l'insurrection. Au peuple seul appartient le droit de choisir le moment favorable; lui seul peut faire une révolution. Il est facile de prouver que ce n'est pas une pensée de prudence qui nous a fait biffer les mots dont je parle, mais bien une pensée logique; nous ne pouvions pas nous acculer, peut-être, à une impossibilité. Ainsi, lorsque l'accusation veut se servir de la suppression des trois mots dont il est question contre nous, elle va contre son but, car il est évident que nous ne pouvions les accepter.

LE TÉMOIN. Je dois ajouter que la lettre, ou plutôt la proposition de l'abbé Montlouis, dont on vient de parler, n'a jamais été discutée sérieusement.

ANDRÉ. Je me demande encore comment l'accusation peut rattacher l'existence de la commission à celle d'un complot. L'organisation de cette commission était tellement simple, tellement claire, que la prétention du ministere public tombe devant le premier examen.

BAUNE. Cette commission avait aussi pour but d'envoyer des orateurs dans les réunions populaires; car nous devions nous méfier des agents provocateurs, qui pouvaient égarer le peuple et nous attirer des désagréments.

Maintenant j'arrive à l'abbé de Montlouis: c'est un homme de bien, dans toute la force du terme. (Le témoin fait un signe d'assentiment.) Il s'est jeté dans le parti républicain socialiste, parce qu'il a vu que c'était l'expression la plus vraie de la pensée chrétienne. Il était un peu exagéré, c'était une ardeur, le zèle dont il n'était pas toujours maître. Du reste, je l'ai fait assigner, vous l'entendrez et vous pourrez le juger.

L'audience est levée à 5 heures 1|2.

Affaire de Strasbourg.

Le *Courrier de la Moselle* nous apporte aujourd'hui le compte-rendu des derniers débats de cette affaire.

Nous regrettons que l'abondance des matières ne nous permette pas de reproduire la plaidoirie par laquelle Me Jules Favre a réduit en poussière l'échafaudage de complot et d'attentat construit par le ministère public. Nous ne pouvons en citer que quelques extraits.

La défense, à Strasbourg, était tellement sûre de l'opinion publique, qu'elle a dédaigné de faire entendre des témoins à décharge, et renoncé aux plaidoiries des trois quarts des défenseurs.

Pour définir le complot, l'attentat, et réduire l'accusation au silence sur ces points, il a suffi de ces quelques paroles acerbes et pressées de M. Jules Favre:

Il ne faut pas qu'on représente le département du Bas-Rhin comme infecté d'un esprit d'insurrection qui menace la société jusque dans ses entrailles.

A Strasbourg, le procès n'eût pas été possible. De quoi s'agit-il? Il est permis de s'adresser cette question, même après le réquisitoire. M. l'avocat-général qui a été si riche, qui vous a fait voyager (sourires), a oublié, dans ses pérégrinations, la question du procès. La question est bien simple: Y a-t-il eu complot? Y a-t-il eu un attentat? Qu'est-ce que complot, attentat? La réponse se trouve dans la définition légale. Le complot est une résolution ou projet combiné entre diverses personnes. Il faut qu'il soit devenu un trait prêt à être lancé contre les pouvoirs établis. Il faut, de plus, que la résolution ait un but, celui de renverser le gouvernement; un but subversif, criminel. A côté de la définition légale qui exclut le simple projet, les exemples peuvent vous éclairer. Ne vous attendez pas à de longs détails.

Il y a eu dans l'antiquité des conjurations célèbres tracées par des historiens et des orateurs fameux. Mais nous pouvons interroger nos propres souvenirs et nous rappeler l'attentat de Strasbourg, en 1836. Si alors M. l'avocat-général eût eu l'honneur d'occuper ce siége à cette époque, il eût été impitoyable, et il aurait bien fait, car il y avait complot. Il y avait des voyages dans un but déterminé, des distributions d'argent pour un objet indiqué; ce n'était pas un simple attentat fantastique, galvanisé par l'éloquence d'un membre du parquet; il y avait embauchage d'une partie de la garnison de la citadelle; voilà un complot. Et l'attentat? Il peut être aussi clairement défini que le complot. Résulte-t-il d'une certaine disposition d'esprit d'une ville? Il plaît au cabinet de commettre un acte arbitraire, — je ne dis pas une violation de la Constitution, nous n'y sommes pas encore, — ne sera-t-il pas permis de laisser nos esprits suivre le même torrent d'inquiétude, d'émotion, sans se voir accusé du crime d'attentat?

Mais, dit M. l'avocat-général, si les événements eussent pris un autre aspect? — Un avocat-général ne doit point se placer dans le champ des hypothèses; ce serait un moyen trop commode pour l'accusation et trop dangereux pour la défense. Il faut qu'il y ait eu une agression, que l'attentat se soit révélé par des actes extérieurs pour tomber sous l'application du jury. Il ne suffit pas de le dire, il faut le prouver. Il faut qu'on ait voulu renverser une fraction, si vous le voulez, de l'autorité publique; qu'on ait commencé d'agir. Il faut tout cela. Il ne faut pas se demander avec l'accusation: « Que serait-il arrivé si le télégraphe eût joué dans un sens ou dans un autre? » La lutte se circonscrit dans la limite des faits tant que nous ne serons pas arrivés à la restauration de la *Sainte-Inquisition*. Il faut donc, pour constituer le complot, des faits et les trois circonstances suivantes: réunion de personnes dans un même but déterminé, arrêté criminel, avec la résolution de renverser le gouvernement. L'attentat est un acte patent, destiné à mettre en exécution le projet de renverser le gouvernement.

Après ces observations bien simples, je me demande où est la personne raisonnable qui puisse dire qu'il y ait eu complot et résolution d'agir dans le but de renverser le gouvernement?

Plus loin, M. Jules Favre a repoussé ainsi toute entrave au droit qu'il avait de démontrer la violation de la Constitution.

Il ne me serait pas permis d'examiner si l'opinion de ceux qui croyaient la Constitution violée était une opinion sérieuse? Ce serait l'injure la plus sanglante jetée à la face de notre civilisation! Traitons donc cette question comme nous pourrions le faire dans une consultation que nous signerions comme avocats. (Ecoutez l'article 5 du préambule de la Constitution, et l'article 54. M. J. Favre cite ces articles.) A la Constituante, le vote du 16 avril a eu lieu après un rapport où il était dit que l'intervention en Italie n'avait que le but de contrebalancer l'influence de l'Autriche, et non point pour attaquer la République romaine. Et le vote du 7 mai, qui déclare que l'expédition d'Italie avait été détournée de son véritable but! C'est un monument auguste que ce vote par lequel a été flétrie cette expédition qui a fait saigner le cœur français, qui a gaspillé le plus pur du sang de la France, pour faire maudire le nom français et opprimer la liberté! (Frénétiques applaudissements.)

M. *J. Favre* continuant, avec une visible émotion: Ce sentiment est celui sous l'étreinte duquel celui qui parle a vécu durant un mois: il portait le deuil de la Constitution, deuil partagé par une grande majorité nationale, partagé même, dans une certaine limite, par ceux qui donnaient, qui donnaient, par un esprit politique que je ne veux pas juger, leur adhésion au cabinet. Le chagrin était national, universel. Aussi, aux nouvelles élections du 13 mai on a vu disparaître le parti intermédiaire qui servait à neutraliser les efforts des partis extrêmes, tout en recevant les coups des deux côtés. On pouvait bien craindre un coup de main. Une certaine inquiétude, une certaine impatience travaillaient tous les esprits. Tel était l'état des choses au 13 et 14 juin.

Répondant à l'avocat-général, qui n'avait pas craint d'annoncer comme certaine une condamnation à Versailles pour en obtenir une à Metz, Me Jules Favre s'écrie:

Si je ne cédais pas à certains scrupules, je pourrais vous faire connaître les douloureux épanchements de mon cœur, je pourrais vous montrer qu'à Versailles, comme à Metz, nous comptons, à bon droit, sur un acquittement. Il n'y aurait pas de haute cour à Versailles si la Constitution eût été respectée (Sensation), si la majesté du peuple n'avait été méconnue.

Le défenseur a terminé ainsi:

Il résultera de ce procès, messieurs les jurés, des enseignements que vous n'oublierez pas; avant de juger une affaire politique, il faut étudier les éléments provenant de faits qui s'évanouissent au jour de la justice. Il en est un autre que je suis heureux de constater; dans la vie politique il est des heures de dégoût, d'amertume, de déception. En voyant l'honnêteté de ses sentiments travestie, dénaturée, on en vient à désespérer du salut de la patrie. Mon cœur a été rempli d'une joie patriotique quand j'ai vu défiler à cette audience les nobles figures de la noble cité de l'Alsace, qui sont venues dire en face de la justice, forts de leurs droits et de leur indépendance, qu'ils étaient des hommes d'ordre, à la condition que la Constitution soit respectée; qu'attaquée et violée ils sauraient se lever pour la défendre! Que les petits hommes d'Etat s'agitent et trouvent leurs mille intrigues au fond de leurs cabinets: ici, jurés, citoyens, magistrats, préfets, notaires, gardes nationaux, viennent en concours protester de leur dévouement à la Constitution. Qui refusera de dire avec moi: *La République en France est désormais impérissable?* (Applaudissements frénétiques et redoublés.)

Après avoir résumé les débats, M. le président a dit ces quelques paroles bien senties, qui faisaient déjà présager l'acquittement:

J'ai employé tous mes efforts pour dissiper l'ombre qui pouvait obscurcir la vérité; vous avez redoublé d'attention pour la trouver... Etais-je trop long, j'ai craint d'oublier ou de devenir obscur à force de concisions. Dans les crises politiques, vous savez que les partis sont impitoyables; mais, heureusement, ce ne sont pas les partis qui jugent les accusés, c'est l'opinion publique, c'est votre conscience; prenez-la pour guide, elle ne vous trompera jamais.

Le jury alsacien n'est pas resté une demi-heure en délibération pour prononcer sur les CENT TRENTE-DEUX QUESTIONS qui lui étaient soumises et répondre négativement. C'est au milieu d'un enthousiasme difficile à décrire que les accusés ont été mis en liberté. Le *Courrier de la Moselle* confirme ainsi les détails que nous avons donnés hier.

Les cris de *Vive la République! vive la Constitution! vive le jury!* ont retenti avec force parmi l'auditoire qui se pressait, depuis six jours, à la salle d'audience. Les accusés se sont précipités, aux mêmes cris, dans les bras de leurs défenseurs; puis la foule les a reconduits, les uns et les autres, à l'*Hôtel du Nord*, où un banquet les attendait. La cour de l'hôtel, la rue étaient encombrées d'une foule compacte qui s'associait au verdict rendu par le jury. La musique de la garde nationale faisait retentir les airs de la *Marseillaise* et du *Chant du Départ*; c'était une fête, une véritable fête patriotique telle que Metz n'en avait pas vue depuis longtemps.

La réaction a associé Strasbourg à Paris, quant aux évènements de juin 1849. Le jury de la Moselle, à l'unanimité, vient d'acquitter Strasbourg: espérons que le haut jury de Versailles acquittera aussi Paris, et, comme le nôtre, reconnaîtra implicitement que, dans l'affaire de Rome, la constitution a été violée.

L'autorité avait pris quelques précautions relativement au procès qui vient de se terminer devant le jury de la Moselle: elle avait, depuis quelques jours, commandé un piquet de cent hommes dans chaque régiment de la garnison. Ces précautions ont été inutiles; le bon sens messin n'a pas failli à ses précédents. Le jury a prononcé en conscience; l'autorité a fait son devoir et ce devoir n'a rien eu de pénible, car la population s'est paisiblement bornée aux cris encore tolérés de vive la Constitution! vive la République! vive le jury!

Nous sommes priés de reproduire la lettre suivante, adressée à M. le président de la haute cour de justice:

Paris, 23 octobre 1849.

M. le président,

Nous lisons dans le *Moniteur* du 23 octobre la déposition de M. Ernest Grégoire, ancien artilleur, 1re batterie, de la garde nationale.

Dans cette déposition, M. Ernest Grégoire, répondant à une de vos questions, s'exprime ainsi:

« LE TÉMOIN. Voici ce que ces officiers m'ont dit: Nous avons vu sur une table, autour de laquelle étaient plusieurs personnes, une liste de dictateurs. Le premier nom était Ledru-Rollin; les deux autres sont des noms tout courts; nous n'avons eu que le temps de les voir, parce qu'au moment où nous nous approchions, ces hommes se sont mis entre nous et la table pour nous empêcher de les lire.

» Ces messieurs l'ont-ils vue tous les deux, je n'en sais rien, mais tous les deux me l'ont dit.

» M. LE PRÉSIDENT. Pouvez-vous dire quelles sont les deux personnes qui vous ont dit cela?

» LE TÉMOIN. Ce sont le capitaine Charpentier et le capitaine Maillard. »

Nous donnons à cette assertion le plus formel démenti.

Si vous jugez convenable de nous faire appeler comme témoins, nous pourrons, M. le président, éclairer la justice sur d'autres faits nombreux que M. Grégoire a également altérés.

Agréez, etc.

CHARPENTIER et L. MAILLARD,
Ex-capitaines de la première batterie.

On nous prie d'annoncer que le siége de l'association fraternelle des peintres en bâtiments a été transféré rue des Arcis, 8.

FAITS DIVERS.

On travaille avec activité aux préparatifs de la cérémonie qui doit avoir lieu dans la salle des Pas-Perdus du Palais-de-Justice pour la prestation du serment professionnel de toute la magistrature de France, qui doit avoir lieu le 2 novembre.

On vient de mander à Paris tous les présidents et les procureurs-généraux; ils assisteront à cette cérémonie, à laquelle présidera le président de la République.

— Le préfet de la Seine, dans la prévision des lenteurs que doivent produire les diverses formalités à accomplir pour les expropriations des maisons à démolir aux abords du Louvre, vient de décider qu'il serait procédé immédiatement à la démolition des immeubles domaniaux qui sont affranchis de ces formalités et compris dans le périmètre de la place du Carrousel. Ces immeubles consistent en maisons sises rue et impasse du Doyenné, et en bâtiments servant jadis aux écuries du château, et aujourd'hui servant de casernes de cavalerie et d'infanterie, situés rues Saint-Thomas-du-Louvre et de Chartres.

— Deux Tessinois, les frères Fossati de Morcote, l'un architecte, l'autre peintre, se rendant à l'invitation du sultan, viennent de rétablir l'antique mosquée de Sainte-Sophie dans toute sa magnificence primitive.

— Les nombreux admirateurs du génie musical et du talent poétique de F Chopin ont conçu l'idée de lui élever un monument qui atteste leurs regrets. A cet effet, il a été ouvert une souscription, et des listes sont déposées chez MM. Pleyel et Ce, rue Rochechouart, 22, et rue Grange-Batelière, 2.

PETITE CORRESPONDANCE.

Laon. — M. G. — Nous v. avons écrit le 19 et hier 24. — Avez-vous reçu nos lettres?
Saint-Etienne. — M. T. — Reçu les 373 65. — Remerc. — Nous vous écrivons.
Ecly. — M. M. — Reçu les 32 et fait.
Ton. — M. X. — L'Alm. a paru aujourd'hui. — Les Liv. vont partir.
Naus. — M. C. — Reçu les 200 et fait l'appl. indiquée. — Nous vous expéd. les liv. — Rem. affect. à tous deux.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 f.	11 f.	6
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe	32	17	9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS:

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à 9 »	30	Réclames-notices	50
Dix fois et plus. »	25	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 25 octobre 1849.

La Bourse d'aujourd'hui était jusqu'à 3 heures moins 1|4 comme morte; les affaires étaient complètement nulles; haussiers et baissiers semblaient démoralisés. A 2 heures 1|2 on a escompté 15 000 fr. de 5 0|0.

Cet escompte a fait perdre 10 c. Mais dans le dernier quart d'heure, les affaires se sont animées et le 5 p. 0|0, ouvert à 88, a fermé à 88-25.

Le 3 0|0, au comptant, ouvert à 55-75, a fermé à 55-85; hausse, 20 c. sur la clôture d'hier.

Les actions de la banque ont fermé à 2 320; baisse, 5 fr.

Les nouvelles actions de la Ville ont fermé à 1140, hausse 7-50.

Celles de la Seine ont fermé à 1090, hausse 2-50.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Cl. du j.
Trois 0/0	55 65	55 85	55 70	55 85
Cinq 0/0 (Empr. 1848)	» »	» »	» »	» »
Cinq 0/0	87 95	88 20	87 95	88 20

25 oct. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.		Espag. dette active	21 1/2
3 0/0 j. du 22 juin	55 85	— — 3 0/0	34 [illegible]
5 0/0 j. du 22 mars	88 25	— Dette intér.	26 7/8
VALEURS DIVERSES.		Naples, récép. Roth.	88 »»
Banque de France	2320 »»	Romain, emprunt	81 »/»
Ob. de la Ville, anc.	1270 »»	Haïti, emprunt	[illegible] »»
— — nouv.	1140 50	Piémont, emprunt	990 »»
Oblig. de la Seine	1090 75	— Nouveau	[illegible] »»
— St-Germ. 1842	870 »»	Rente 3 0/0	[illegible] 70
— Versailles	[illegible] »	Lots d'Autriche	[illegible] »»
— Orléans 4 0/0	[illegible] 50	2 1/2 hollandais	[illegible] »»
— Nouvelles	[illegible] »»	CHEMINS DE FER.	
— Rouen, 4 0/0	730 »»	Saint-Germain	407 50
— Nouvell., 1849	[illegible] »»	Versailles, r. d.	[illegible]
— Havre j. mars	725 »»	Versailles, r. g.	170 »»
— Nouvelles	[illegible] »»	Orléans à Paris	[illegible]
— Marseille	[illegible] »»	Rouen	[illegible] »»
— Orléans jouis.	[illegible] »»	Havre	235 »»
— Cert. de Lyon	[illegible]	Avignon-Marseille	[illegible]
Quatre-Canaux	[illegible] »»	Bâle	[illegible]
— Jouissance	72 50	Centre	[illegible]
Bons du Trésor	6 0/0	Boulogne	[illegible]
Forges Aveyron	3000 »»	Bordeaux	[illegible]
Monceau-s.-Sambre	1300 »»	Nord	437 50
Nord (hauts four.)	[illegible] »»	Strasbourg	[illegible]
Charbon belge	[illegible] »»	Nantes	[illegible]
Zinc V.-Montagne	[illegible] »»	Montier. à Troyes	410 »»
— Stolberg	275 »»	Dieppe Fécamp	[illegible]
Mines de la Loire	285 »»	BOURSE DE LONDRES du 24 octobre.	
FONDS ÉTRANGERS.		3 0/0 consolidés	[illegible]
Belg. 5 0/0 1840	97 1/2	3 0/0 au 17 oct.	[illegible]
— 5 0/0 1842	97 1/2	TAXE DU PAIN.	
— 4 1/2	89 1/2	1re qualité le kilo	29 c.
— 3 0/0	65 1/4	2e — —	22
— 2 1/2 0/0	49 1/4		
— Banque	701 25		
— — 1841	1020 »/»		

L'un des gérants: VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 26 octobre.

THÉÂTRE DE LA NATION. — Le Prophète.
THÉÂTRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Deux Hommes.
OPÉRA-COMIQUE. — Le Châlet, les Monténégrins.
ODÉON. — Farnésina, Evelyne, l'Heureuse erreur.
THÉÂTRE-HISTORIQUE. — [illegible] Femmes.
VAUDEVILLE. — Pas de fumée sans feu, les Grands Ecoliers, Riche d'amour, [illegible] aux Idées.
GYMNASE. — Babiol, Graziella, Horace et Caroline.
THÉÂTRE MONTANSIER. — Le Chevalier, le Gamin, Tigre du Bengale, Jeune homme pressé.
VARIÉTÉS. — Les Parents de ma Femme, une de l'Homme-Armé, Carettes et Aristos, Marquis de Lauzun.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Connétable de Bourbon.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 226 — ÉDITION DU MATIN. — Samedi 27 octobre 1849.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . 11 f.
Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page

ASSOCIATION
libre et volontaire
du capital, du travail et du talent.

REPARTITION
proportionnelle
au capital, au travail et au talent.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 octobre sont priés de le renouveler immédiatement, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

PARIS, 26 OCTOBRE.

Assemblée nationale.

L'Assemblée nationale a consacré aujourd'hui la séance tout entière à l'examen des crédits supplémentaires et extraordinaires pour la marine de 1848 et 1849.

La discussion de ce projet de loi a pris le caractère de conversations particulières entre MM. Estancelin, Levavasseur, Etienne, Charles Dupin, Favreau et les ministres de la marine et des finances.

La plupart des orateurs ont cependant reconnu la nécessité d'une enquête parlementaire sur cette administration de la marine dont les vices sont depuis longtemps de notoriété publique.

Le seul débat important a porté sur la question de savoir si le transport des tabacs et des charbons doit être réservé aux navires nationaux ou abandonné à la concurrence des navires étrangers.

M. le ministre des finances a défendu à ce sujet l'intérêt fiscal du Trésor. La question, débattue contradictoirement, n'a abouti à aucune solution.

Les crédits supplémentaires ont été votés.

La haute cour de Versailles s'est saisie aujourd'hui de l'affaire du gérant de la *Tribune des Peuples*, accusé d'infidélité dans un compte-rendu et d'offense envers quelques témoins.

Me Michel (de Bourges) et Layssac ont plaidé l'incompétence de la haute cour en vertu de l'article de la Constitution qui défère au jury ordinaire tous les délits de presse.

La haute cour a repoussé par un arrêt cette question préjudicielle.

M. Suin, avocat-général, a déployé dans son réquisitoire beaucoup d'amertume à l'égard de la presse en général.

Me Michel (de Bourges) s'est heureusement chargé de défendre la liberté de la presse contre les rancunes du parquet. Son magnifique discours constitue tout l'intérêt de l'audience.

Le gérant de la *Tribune des Peuples*, M. Hermant, a été néanmoins condamné à un mois d'emprisonnement, 1 000 fr. d'amende et aux frais.

La plupart des journaux honnêtes et modérés gardent encore le silence sur l'acquittement à l'unanimité des accusés de Strasbourg.

Le *Constitutionnel* et la *Gazette des Tribunaux* mentionnent cet évènement à la fin de leurs faits divers. Or, voici à quels termes laconiques se réduit cette mention :

La cour d'assises de la Moselle vient de terminer les débats de l'affaire de Strasbourg ; tous les accusés ont été déclarés non coupables.

Pas une ligne de plus, même dans la *Gazette des Tribunaux*, JOURNAL JUDICIAIRE !

On voudrait étouffer sous la conspiration du silence cette voix de la conscience publique, cet arrêt de la justice ordinaire du pays, qui vient de se prononcer sur les prétendus complots et attentats de juin ; mais on n'y parviendra pas.

Les débats de Versailles feront valoir, nous l'espérons bien, le précédent fourni en faveur des accusés par les douze jurés de la cour de la Moselle.

M. le ministre de l'intérieur vient de présenter un projet de loi portant demande de l'ouverture d'un crédit de 250 000 fr. sur l'exercice 1849, pour secours aux citoyens blessés et aux familles de citoyens qui ont succombé dans les journées de juin 1848 pour la défense de la République, de l'ordre et des lois.

La clôture de l'exercice 1848 ne permettant plus, depuis le 1er octobre, de continuer le paiement des secours provisoires, M. le ministre demande ce nouveau crédit, en attendant la présentation à l'Assemblée d'un projet de loi définitif pour déterminer les pensions qui seraient allouées par l'Etat.

Peut-être, ajoute M. Dufaure, ce projet comprendra-t-il les blessés de février et les familles des combattants de cette époque.

D'après les lignes suivantes de la *Gazette de France* la retraite de M. de Falloux n'est pas encore un fait certain :

On affirmait aujourd'hui que M. de Falloux avait adressé à M. le président de l'Assemblée nationale une lettre par laquelle M. le ministre de l'instruction publique, tout en exposant à l'Assemblée sa résolution de déposer son portefeuille, demande un congé qui serait nécessaire au rétablissement définitif de sa santé. La lecture de cette lettre, qui devait être communiquée aujourd'hui à l'Assemblée, n'a été retardée que sur les instances de quelques amis de M. de Falloux, qui espèrent le faire revenir sur sa détermination.

Le gouvernement, dit le *Moniteur*, a décidé que M. d'Hautpoul, membre de l'Assemblée nationale, remplirait les fonctions de ministre plénipotentiaire et temporaire auprès du saint siège, lorsque les pouvoirs de M. de Corcelles, qui, en vertu de la loi électorale, sont sur le point d'atteindre leur terme, auront cessé.

La note suivante est publiée par le *Moniteur* de ce matin :

Après l'incident survenu dans la séance de ce jour, MM. Napoléon Bonaparte et Dahirel se sont vus, en présence de quatre de leurs collègues choisis par eux, MM. de Plancy (de l'Aube), Emmanuel Arago, le général Le Flo et de Saint-Georges ;

Et là, M. Napoléon Bonaparte ayant affirmé de nouveau, d'une façon formelle, qu'il n'a pas voté le décret pour lequel M. Dahirel lui a dit : « Vous l'avez voté, » M. Dahirel a reconnu que, dans l'état d'incertitude que laissent toujours après eux les votes par assis et levé, il peut avoir considéré comme expression d'un vote un mouvement qui n'avait pas cette portée.

Cette déclaration ayant été jugée satisfaisante par les quatre soussignés, ils ont pensé que l'incident ne devait pas avoir d'autres suites.

25 octobre 1849, sept heures du soir.

Pour M. N. Bonaparte,	Pour M. Dahirel,
EMMANUEL ARAGO,	PAUL DE ST-GEORGES,
DE PLANCY (DE L'AUBE).	Général LE FLO.

La crise

Bien que le calme semble à peu près rétabli dans les régions ministérielles et parmi les organes des diverses fractions qui conspirent le renversement de la République, nous savons de bonne source que l'orage soulevé par la discussion des crédits pour l'expédition romaine, est loin d'être épuisé.

La tempête gronde sourdement dans les couloirs de l'Assemblée et dans les salons de l'Elysée ; nul doute qu'elle n'éclate prochainement.

On s'attend d'un jour à l'autre à un remaniement ministériel qui sera la déclaration de guerre entre la présidence et la majorité royaliste de l'Assemblée.

M. Louis Bonaparte commence à s'apercevoir enfin qu'il a été la dupe des monarchiens ; il se révolte contre le rôle passif et ridicule que prétendent lui imposer MM. Thiers et compagnie.

Il ne pardonne pas à MM. Tocqueville et Barrot d'avoir indignement abandonné sa politique sous l'intimidation du parti de l'ordre.

Il ne consent pas à servir d'instrument bénévole à la restauration rêvée par les chevaliers de Frohsdorf.

De leur côté, les légitimistes ne se font aucun scrupule d'annoncer tout haut leur rupture avec l'Elysée.

Ils déclarent sans détour que l'élu du 10 décembre ne leur inspire plus de confiance.

Ils ne craignent pas d'avouer qu'ils comptent sur un coup de tête analogue à ceux de Strasbourg et de Boulogne.

Et comme l'armée est à eux, prétendent-ils, attendu que le général Changarnier la commande ; comme le peuple, trompé dans toutes les espérances que lui avait fait concevoir l'élection du neveu de Napoléon, serait peu disposé à soutenir le président, au nom duquel on a si indignement abusé les masses souffrantes, ces messieurs sont persuadés que *le tour* serait facilement et promptement accompli.

Entre temps, on temporise et l'on s'observe ; mais toute réconciliation est impossible.

Les uns sont résolus à ne pas subir de nouveaux affronts ; les autres se croient assez forts, par leurs quatre cent soixante voix de majorité, pour n'avoir plus de ménagements à garder.

Ils sont d'autant plus insolents qu'ils sont convaincus qu'ils font peur.

— On nous hait, disent-ils, mais on nous craint ; on voudrait renverser Changarnier, mais on n'ose pas ; on est furieux contre le ministère, mais on ne sait comment s'y prendre pour le changer. On attend encore, on tergiverse, on hésite ; on revient cent fois par jour sur cent décisions, abandonnées, reprises, et de nouveau abandonnées ; puis, un beau jour, on se mettra en fureur, on cassera les vitres, et alors... Nous sommes prêts.

Et le peuple, bonnes gens, est-ce qu'il n'entre pas pour un peu dans vos petites combinaisons ?

En vérité, on dirait qu'il n'y a plus qu'à se baisser pour ramasser le drapeau blanc et le hisser au balcon des Tuileries.

Ce vieux parti légitimiste est bien toujours le même, pétri d'orgueil, de folie, d'insolence et de présomption. Ces hommes sont bien les fils de ces émigrés qui quittaient gaiement la France en recommandant à leurs intendants de tenir leurs appartements disposés pour leur retour après la campagne...

Quant à M. Louis Bonaparte, la position embarrassée, inextricable peut-être dans laquelle il se trouve aujourd'hui, est le juste prix de ses fautes.

Il s'est jeté dans les bras de ces hommes qui ne l'appelaient sur leur poitrine que pour mieux l'étouffer.

Il a éloigné de lui le cœur de ce peuple qui l'avait acclamé avec tant d'enthousiasme, hélas ! et d'imprudence.

Il a tout sacrifié : sa popularité, ses traditions de famille, ses idées personnelles à ces dangereux amis, et voilà comme ils l'en récompensent.

La première fois qu'il ose émettre une idée un peu française, toute la meute perfide se tourne contre lui et lui montre les dents.

Elu du 10 décembre, c'est vous qui avez fortifié, caressé, servi cette coalition qui nous menace ; c'est vous qui leur avez mis à la main, qui avez chargé ces armes prêtes à se tourner contre la République et contre vous.

On vous a averti ; nous vous avons crié nous-mêmes : prenez garde ! nous, vos adversaires de la veille, prêts à devenir vos amis du lendemain, si vous aviez tenu seulement le quart de ces promesses électorales dont nous suspections avec tant de raison la franchise.

Eh bien ! tirez-vous maintenant des griffes des amis de l'ordre !

Voici de nouveaux détails que nous trouvons dans le *Droit* sur l'explosion du gazomètre de l'Opéra :

Il existe, rue Richer, 6, une réunion de vastes bâtiments appartenant à l'administration de l'Opéra : l'un deux renferme le gazomètre du théâtre ; dans les autres se trouvent les décorations et divers accessoires.

Le soir, vers six heures, un des employés, le nommé Sauvage, se rendit avec une lanterne dans le gazomètre, pour faire l'inspection dont il est chargé. Une fuite de gaz s'était manifestée depuis qu'il était venu dans cet endroit, et tout aussitôt jaillit un immense jet de flamme, en même temps qu'une explosion formidable ébranlait la toiture du bâtiment.

Sauvage fut cruellement brûlé et contusionné ; il s'aperçut que sa femme l'avait suivi ; dans son trouble, il la saisit et la précipita par une fenêtre, qui heureusement n'est pas élevée, et elle en fut quitte pour une entorce.

Cet employé pressentit que si le feu venait à pénétrer dans l'intérieur du gazomètre, il allait en résulter une explosion terrible. Malgré les souffrances qu'il éprouvait, il saisit quelques chiffons à l'aide desquels il parvint à tamponner la fuite du gaz et à comprimer la flamme. Grâce à cet acte de dévouement, le désastre n'a pas été aussi grand qu'on pouvait le craindre, et les secours sont arrivés assez à temps pour l'empêcher de s'étendre.

Il y a eu toutefois un commencement d'incendie, dont les sapeurs-pompiers sont parvenus facilement à se rendre maîtres. La perte eût été bien déplorable si quelques étincelles avaient pénétré dans les bâtiments où sont les merveilleux décors de l'Opéra.

L'autorité est venue prêter son concours en cette circonstance, et le préfet de police s'est rendu sur le lieu du sinistre. Des mesures rigoureuses ont été prises pour que personne n'approchât du gazomètre, afin d'éviter un nouvel accident.

L'explosion a été si forte qu'elle a été entendue à une grande distance.

Une lettre des directeurs de la Compagnie anglaise explique ainsi la cause du sinistre :

« Le gaz s'est combiné avec l'air atmosphérique contenu dans la pièce. Le mélange s'étant trouvé en contact avec la lumière, s'est enflammé, a fait effort sur la paroi du bâtiment, et l'a renversée en faisant explosion.

» La cloche du gazomètre est intacte, ce qui prouve que l'explosion n'a pas eu lieu à l'intérieur de l'appareil, et que le sinistre n'est dû qu'à une cause accidentelle et tout à fait imprévue. »

ITALIE.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)

Du Transtevère, 20 octobre 1849.

Les cardinaux de Portici ne veulent rentrer dans Rome qu'avec les Espagnols, et ils y réussiront, car la France prend le parti, sinon hautement avoué, du moins parfaitement arrêté, de laisser les choses aller à vau-l'eau.

Le général Cordova, qui avait fait ses préparatifs de départ au port d'Anzio, a été invité par M. Martinez de la Rosa à rester, pour protéger de ses baïonnettes l'entrée du pape dans Rome. Le général a envoyé son aide-de-camp, don Ramon de Despujol, au duc de Narvaëz pour avoir un ordre positif sur ce qu'il doit faire.

Au pis-aller, il laisserait toujours 2 000 des Espagnols du camp de Velletri, qui, avec les deux régiments de vélites pontificaux organisés en ce moment par M. Orsini, ministre de la guerre, composeraient les forces pontificales après le départ des Français.

Alors les cardinaux gouverneraient à leur guise ; Mgr Savelli aurait la police, qu'il demande à cor et à cris ; Mgr Lambruschini, l'instruction publique ; Mgr Mattei, les grâces et justice ; et enfin Mgr Antonelli resterait toujours à la tête du ministère et garderait le portefeuille des relations extérieures.

Les cinq autres ministères seraient donnés aux éminentissimes Casoni, Altieri et Della Genga, membres de la commission de régence, ainsi qu'à quelques autres prélats bien réactionnaires.

Mais cet heureux rêve est cependant troublé par la disette des finances. Le déficit s'accumule. Le czar n'est pas décidé à prêter son argent, comme on se l'imaginait à Portici, car le czar cherche pour lui-même un emprunt en Hollande. On s'est alors adressé au prince Torlonia, qui a envoyé son premier secrétaire à Paris, M. Perretti. Mais les Rothschild veulent hypothèque. Vous le voyez, saint Pierre demande à Judas Iscariote de lui prêter ses 30 deniers.

Toute l'Italie court après les emprunts ; mais s'il est un pays où la restauration soit au dernier des abois, c'est la Toscane. M. le lieutenant-maréchal d'Aspre met réellement Florence à rançon. Le grand-duc est allé à Vienne pour faire cesser le pillage organisé, et mettre un frein aux exigences de l'Autrichien. Il n'y a pas 20 000 livres dans les caisses, et tous les jours d'Aspre ajoute à ses demandes : aujourd'hui ce sont 10 000 lits, 20 000 couvertures ; demain 400 000 rotoli de foin.

Les Toscans ne savent plus où prendre de l'argent. On avait compté sur l'entrevue de Léopold avec Joseph-François II. Le grand-duc est retourné, jouissant de la plus florissante santé, comme disent les journaux officiels du pays ; mais jusqu'à présent on ne s'aperçoit pas qu'il puisse mettre un frein à l'omnipotence du lieutenant-maréchal qui s'est complètement impatronisé en Toscane, où, dit-on, il veut faire régner l'archiduc Albert.

L'argent, comme vous savez, joue aussi un grand rôle dans la politique du Piémont. Le bruit a couru ici, ces jours-ci, que le roi Victor-Emmanuel avait dissous la chambre des députés.

C'est un admirable système constitutionnel que celui de la Sardaine ! Le roi l'accorde ou du moins le maintient, mais à condition que l'on ne fera pas une opposition trop forte. Il me semble voir un de vos bons bourgeois du Marais régaler ses enfants d'un petit tambour, et leur permette de bien s'amuser, mais à condition de ne pas faire de bruit.

A Naples, Ferdinand ne donne pas même le petit tambour à ses aimés sujets. Il s'en tient à son axiôme gouvernemental : *Si les étrangers se mêlent de ses affaires, il leur répondra avec la pointe de ses bayonnettes. Quant à ses sujets, il lui suffit de la pointe de sa botte.*

Les Napolitains pourraient se fâcher d'un pareil régime ; mais cette année-ci le sang de saint Janvier s'est bien liquéfié, que peuvent-ils vouloir de plus ?

CE QUE NOS SOLDATS FONT A ROME. — On écrit de Civita-Vecchia, 18 octobre, au *Statuto* de Florence :

« Les officiers français disent partout qu'ils vont partir, et sont fort contents de cette perspective, attendu qu'ils commencent à se fatiguer très fort du rôle qu'on leur fait jouer.

» Il y a quelques jours, un *détachement de troupes* a assisté à la punition du *chevalet*, que le ministre Savelli a ordonné de rétablir dans les bagnes, comme *règle disciplinaire*. On a voulu que la réhabilitation de ce supplice se fît avec grande pompe ! »

On lit dans l'*Opinione*, de Turin, du 22 octobre :

« Une personne d'ordinaire bien informée nous apprend qu'il sera bientôt publié une loi électorale, une nouvelle loi sur la presse par décret royal, et la chambre élective serait dissoute encore une fois, comme le lendemain du revers de Novare. Nous ne croyons pas à cette nouvelle, malgré l'introduction

d'un intendant Mathieu dans le cabinet. Nous ne supposons pas que M. d'Azeglio puisse mentir, mais nous désirons qu'il s'explique ouvertement et catégoriquement, afin que le pays ne s'inquiète plus. »

— Le *Risorgimento* dit que M. Mathieu, après avoir laissé annoncer sa nomination, a fini par retirer sa promesse d'accepter le ministère de l'intérieur.

AUTRICHE.

VENGEANCES MONARCHIQUES.

Le *National* publie sur les sauvages vengeances du gouvernement autrichien contre les Hongrois une correspondance de Vienne, 18 octobre, dont nous reproduisons les principaux passages :

Vous connaissez depuis longtemps les atrocités préméditées qui se sont commises le même jour à Arad et à Pesth. Il fallait satisfaire aux mânes de Lemberg, d'Eugène Zichy et de Latour, et l'on s'est arrangé pour offrir en holocauste un nombre présentable de victimes à l'époque précise du 6 octobre, anniversaire du jour où Latour fut emporté par une tempête populaire. Ainsi, tous les conseils de guerre, obéissant à une sorte de choc électrique, se sont trouvés juste dans le même moment convaincus de la culpabilité des prisonniers confiés à leur juridiction. C'est donc la passion, une froide et cruelle vengeance, et non la justice, qui ont présidé au sort de tous ces infortunés.

Pas une voix dans la presse autrichienne ne s'est élevée contre ces horribles exécutions; pas un cri, non d'épouvante, — les supplices n'épouvantent pas un parti, — mais d'horreur à la vue de ces infâmes strangulations! Quelques feuilles seulement, admettant le mode d'exécution, en ont contesté l'utilité et l'équité. Pour les mêmes crimes, disent-elles, l'un est à peine inquiété et l'autre est pendu; celui-ci meurt en soldat percé de balles, celui-là périt affreusement à la potence où il est adossé, le bourreau l'étrangle en haut à l'aide d'une manivelle, tandis que ses deux aides se suspendent aux pieds du patient, *qu'ils mutilent*. Horreur! et c'est ainsi qu'ont fini tous ces intrépides généraux madgyares. La potence est réhabilitée.

D'où vient cette différence de punition? du caprice du chef. Le conseil de guerre condamne toujours à mort pour crime de haute-trahison; le chef indique le supplice. Ce chef, cet autocrate, comme je l'ai appelé, est le général Haynau, qui, n'ayant point de Sibérie, et ne voulant point de prison, se plaît à dresser des gibets. On cite de lui un mot horrible, qui ne manque pas de vraisemblance : Tous ces coquins qui ont servi contre l'Autriche, je les *refroidirai*... » Le comte Grün avait, par sa diligence, sauvé quelques prisonniers. Haynau a ressaisi sa proie. Vous savez les noms des douze glorieux généraux, dont neuf ont péri par la main du bourreau. Leur principal crime était d'avoir battu les Autrichiens.

Lorsque Windishgraetz approcha de Pesth, Batthyani, qui avait quitté les affaires, se rendit auprès de lui comme parlementaire, afin qu'il épargnât la ville. Le prince le retint prisonnier. Batthyani, quant à ses actes politiques de ministre, n'était pas alors plus coupable que le palatin, l'archiduc Etienne, moteur ou complice des mesures qu'avait prises le gouvernement hongrois. Traîné de prison en prison pendant un an, l'ex-président fut enfin condamné à être pendu le 6 octobre.

Le jour de l'exécution, il se donna cinq coups de poignard dans le cou et dans la région du cœur. Il fut à l'instant même secouru; on ne put pas le pendre, il y avait impossibilité physique; on le porta mourant sur le lieu de l'exécution; il empêcha qu'on lui bandât les yeux, et dit aux chasseurs à pied : « Allons, chasseurs, faites votre devoir, » et il tomba. Tous les prisonniers, du reste, même les prêtres, déploient la même intrépidité. — Le général Vetter s'est échappé de sa prison.

La jeune comtesse Leiningen est partie de Presbourg avec ses deux enfants pour aller réclamer le corps de son mari.

Tous les jours on fusille à Pesth; c'est ainsi qu'on expédie le menu des prisonniers, les hussards ou les honvedes, qui n'ont pas encore fait leur soumission. Vous devez bien penser que ces exécutions exaspèrent les esprits : on s'en venge par des assassinats. Des bandes parcourent les routes et tuent sans miséricorde les officiers autrichiens qu'elles recontrent.

On écrit de Pologne à la *Gazette de Breslau* :

A Kalisch, et dans les environs, il n'y a point de troupes qui aient fait la campagne de Hongrie; mais les officiers isolés qui reviennent de Hongrie, et qui s'arrêtent ici, manifestent hautement leurs sympathies pour les Magyars. Ils se montrent extrêmement irrités contre les Autrichiens, surtout depuis qu'ils ont connaissance des nombreuses exécutions ordonnées par Haynau.

Un officier russe racontait hier d'une voix émue, qu'il avait vu à Villagos plusieurs des généraux exécutés depuis, au moment où, confiant dans les promesses d'intercession du czar et de Paskewitsch, ces infortunés se laissaient livrer aux Autrichiens. « Oui, ajoutait l'officier, à ces victimes désignées d'avance, on a permis d'abord de circuler librement, comme pour entretenir l'espoir dans leur cœur; mais quand Kossuth et les autres chefs en fuite ne parurent plus redoutables, que les différents corps isolés se trouvèrent désarmés, que la forteresse de Komorn se fut rendue, alors l'Autriche assouvit sa vengeance; les victimes furent traînées à la boucherie. »

On écrit de Vienne, 21 octobre :

« Les Rusniaques (Ruthènes), en Hongrie, s'agitent fortement. Ils prétendent être 800 000 et réclament avant tout la promulgation de la Constitution du 4 mars dans toutes les contrées où se trouvent des Rusniaques. Ils veulent aussi qu'on reconnaisse leur nationalité, etc. »

ESPAGNE.

INTRIGUES D'ALCOVE.

La *Gazette de Madrid*, du 20 au matin, annonçait que la reine avait accepté la démission de tous ses ministres, dont elle se plaisait du restre à reconnaître le zèle et les bons services, et qu'elle avait nommé président du cabinet futur le comte de Cléonard.

Cette démission avait été motivée par une lettre du roi don Francisco à sa royale épouse, dans laquelle il lui dénonçait le ministère Narvaez comme une calamité pour le pays et un danger incessant pour le trône, et indiquait en même temps les membres du cabinet à nommer.

Connaissance de cette lettre fut donnée aux ministres qui donnèrent immédiatement leur démission.

Mais le 20 au soir, les actes insérés le matin dans le journal officiel étaient retirés, Narvaez était rappelé avec tous ses collègues, et comme complément de cette mesure, le confesseur du roi, le père Fulgencio, était arrêté.

Le chef politique Zaragossa (préfet de police), nommé par le nouveau cabinet, a voulu procéder lui-même à l'arrestation. On a vu le père Fulgencio monter en voiture, mais on ne sait où il a été conduit.

Voilà où s'arrêtent les nouvelles qui nous parviennent par les journaux. Demain nous saurons définitivement qui l'a emporté, du confesseur du roi ou du ministre de la reine.

Assemblée législative.

Séance du 26 octobre. — *Présidence du cit.* DARU.

La séance est ouverte à 2 heures et demie.

Dépôt de pétitions contre le rétablissement de l'impôt sur les boissons.

M. LACROSSE, ministre des travaux publics, dépose un projet de loi ayant pour but d'étendre les attributions des commissaires de police sur les chemins de fer.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant demande de crédits supplémentaires et extraordinaires pour la marine en 1848 et 1849.

On a adopté hier les crédits pour l'exercice 1848.

Les crédits pour 1849 s'élèvent à 1 950 540 fr. 25 c. pour approvisionnements de la croisière des côtes occidentales d'Afrique, et pour dépenses extraordinaires des travaux hydrauliques et bâtiments civils.

M. DE TRACY, ministre de la marine, repousse d'une voix très faible les reproches que M. Estancelin a adressés hier à l'administration de la marine.

Le ministre soutient que l'état de la marine, s'il n'est pas aussi satisfaisant qu'il pourrait l'être, est cependant en grands progrès sur ce qu'il était il y a quelques années.

MM. ESTANCELIN et LEVAVASSEUR paraissent à la fois à la tribune. M. Estancelin, qui avait demandé la parole pour un fait personnel (on a parlé de ports), boit le verre d'eau sucrée et laisse la tribune à M. Levavasseur. (On rit.)

M. LEVAVASSEUR répond aussi aux observations présentées par M. Estancelin, qu'il s'obstine à nommer Etancelin à la grande hilarité de l'Assemblée. Il soutient que les armateurs français ne font pas payer plus cher les transports de charbon que les armateurs anglais

L'orateur reconnait, du reste, que M. Estancelin a parlé avec une innocence complète (hilarité) lorsqu'il a prétendu que la marine marchande française fait payer son frêt trop cher à l'Etat. Si, d'ailleurs, on retirait ce transport à la marine française, ce serait la ruine de nos ports, pour enrichir la marine anglaise.

M. PASSY. A entendre le préopinant, il semble qu'on voudrait retirer à la marine française un privilège dont elle jouirait déjà. Il n'y a pas dans cette assertion un seul mot d'exact.

Voici ce qu'il y a de vrai. En 1841, on avait concédé à la marine marchande française le transport exclusif des tabacs américains. Il avait été convenu que le trésor n'en souffrirait pas de dommage. Eh bien, dès la première année, les frais de transport des tabacs dépassèrent de 1 300 000 fr. le prix des années précédentes.

Ce privilège a été retiré; on s'est borné à accorder aux navires français qui se trouvent dans un port américain un privilège pour le transport des tabacs sur les navires des autres pays.

Ce qui s'est fait en 1841 pour les tabacs s'est fait l'an dernier pour le transport du charbon; il en est résulté une augmentation très considérable dans les dépenses, et nous n'avons pas cru devoir conserver cette année ce privilège accordé l'année dernière.

On nous dit qu'il faut venir en aide à la marine marchande; nous sommes de cet avis, mais beaucoup d'autres industries auraient aussi droit à des encouragements qu'il est impossible de leur accorder, parce qu'en définitive ces encouragements seraient prélevés sur les contribuables. Nous avons conservé le privilége pour les ports de la Manche, mais nous avons cru devoir le supprimer pour les ports de la Méditerranée.

M. ESTANCELIN. Quand un jeune homme entre dans une assemblée comme celle-ci, c'est pour s'instruire. Je regrette que M. Levavasseur, qui pourrait être mon père, ne m'ait pas traité un peu plus paternellement (Approbation.)

L'orateur revient sur les chiffres qu'il a présentés hier sur le prix du transport du charbon.

L'orateur soutient qu'il faudrait rétablir le conseil d'amirauté dans ses anciens éléments et avec de plus grandes attributions. Il y aurait là pour l'avenir de la marine une espérance que ne pourra réaliser aucune enquête. Et cependant, dans la situation, la mesure que l'on propose doit réunir le suffrage de tous ceux qui veulent la réforme des abus et l'application des systèmes utiles.

M. DE TRACY. M. Estancelin aurait dû réfléchir qu'il s'agit ici d'une matière grave, et qu'il devrait du moins attendre le résultat de l'enquête que nous sollicitons tous avant de vouloir préciser la cause de nos maux qui, j'en suis certain, se trouveront devant l'examen singulièrement amoindris. Il aurait dû attendre ce résultat, je le répète, avant d'accuser l'administration de la marine.

Après quelques explications entre MM. Estancelin, Demesmay, Etienne et de Tracy, la clôture de la discussion est réclamée et prononcée par l'Assemblée.

Le chiffre de la commission, 1 950 540 fr. 25 c. est mis aux voix et adopté.

« Art. 2. Ce crédit extraordinaire sera imputé sur les ressources affectées aux besoins de l'exercice 1849. »

M. LEVAVASSEUR demande la parole.

M. LEVAVASSEUR. Quelques-uns de mes collègues m'ont entretenu d'un fait étranger dont je dois vous faire part. Lundi prochain on doit adjuger 21 000 kilogrammes de charbon, et ce marché doit se conclure sans qu'il soit fait aucune réserve en faveur du pavillon national. (C'est vrai! — Sensation.)

L'honorable orateur profite de l'occasion pour revenir sur la protection que le gouvernement doit à la marine marchande. Il ne doute pas que le gouvernement ne persiste dans les résolutions qui signalent cet utile protectorat, et que le bruit dont il s'est fait l'écho est dénué de fondement.

M. PASSY, ministre des finances, rappelle que le privilége de la marine marchande pour le transport des charbons subsiste pour les ports de la Manche, mais qu'il a dû admettre la libre concurrence pour les ports de la Méditerranée. Le ministère s'est imposé le devoir de faire sortir des mains de l'administration publique le service des paquebots de la Méditerranée; une compagnie concessionnaire se présente, on espère traiter avec elle; mais, pour que ce marché se fasse, il faut que les approvisionnements soient faits d'avance; et, je le demande, peut-on refuser aux concessionnaires les avantages que leur procurerait le concours des navires étrangers?

M. CH. DUPIN. Le ministre des finances a établi deux catégories de transport, le transport des ports de l'Océan et le transport dans les ports de la Méditerranée. Pourquoi un privilège? Je demande qu'il soit accordé ou refusé à tout le monde.

Vous parlez d'enquête, messieurs; si vous la voulez sincère, efficace, féconde en résultats pour la gloire de la France, il ne faut pas que l'enquête porte seulement sur la marine militaire, mais aussi sur la marine marchande.

Il faut qu'on s'occupe enfin de cette grande question des baquebots de la Méditerranée si bien organisés, et qu'il faut craindre de livrer à une compagnie financière quelconque. On parle d'une adjudication de 21 millions, et l'on veut ainsi trancher les questions qui touchent la navigation. Comment! une commission va être nommée, elle peut d'urgence, en huit jours, apprécier les faits et vous les exposer, et vous ne voudriez pas attendre!

M. PASSY, ministre des finances. L'année dernière, lorsque l'Assemblée constituante vota le budget, elle ne vota le crédit pour les paquebots de la Méditerranée que pour neuf mois, et elle provoqua elle-même le marché que nous sommes à la veille de conclure. L'adjudication annoncée doit être faite pour assurer le service. La commission du budget me presse de conclure cette affaire, et m'accuse de vouloir conserver aux mains du gouvernement les paquebots de la Méditerranée; des représentants me reprochent, d'un autre côté, de frustrer notre pavillon des avantages du transport.

Que faire au milieu de ces tiraillements? On ne peut différer l'adjudication; mais avant de terminer pour la cession des paquebots, je viendrai soumettre de nouveau à l'Assemblée, et lui apporter un projet de loi qui tranchera la question dans un sens ou dans un autre.

M. FAVREAU fait valoir l'intérêt de notre marine marchande, et demande que l'adjudication annoncée pour lundi n'ait pas lieu avant le résultat de l'enquête.

M. PASSY. On demande le retard de l'adjudication, il faut alors que l'Assemblée prenne une décision au sujet du transport des charbons par le pavillon français. (C'est cela!) L'hiver approche, plus tard la navigation sur les côtes d'Angleterre sera dangereuse, et l'approvisionnement, je le répète, ne se fait que pour six mois, et les intérêts que nous avons à défendre vis-à-vis la compagnie qui se présente pour traiter seront engagés. Il est bien clair, en effet, que si les transports se font à titre onéreux, ce sera à l'Etat de payer la différence.

Le ministre appelle une décision de l'Assemblée. En attendant, il agira de façon à concilier les intérêts qu'il doit protéger.

M. FAVREAU demande où serait le mal si le transport des charbons qui vont être adjugés était fait par des navires nationaux.

On demande de tous côtés la clôture.

L'article 2 est voté.

Après une discussion confuse, l'Assemblée adopte un article additionnel ainsi conçu :

« Les crédits ouverts par le décret du 29 septembre 1849 sont et demeurent annulés. Les dépenses faites sont imputées sur les crédits ouverts sur la présente loi. »

Le scrutin sur l'ensemble de la loi donne le résultat suivant :

Nombre de votants	588
Majorité absolue	295
Pour	514
Contre	74

L'Assemblée adopte.

La séance est levée à six heures.

HAUTE COUR DE JUSTICE

SEANT A VERSAILLES,

Présidence de M. BERENGER (de la Drôme).

Audience du 26 octobre 1849.

L'audience est ouverte. Huissier, appelez la cause.

L'HUISSIER. M. le procureur-général contre M. Alphonse Hermant, gérant de la *Tribune des Peuples*.

M. Alphonse Hermant répond à l'appel de son nom et se présente devant la cour.

Me LAISSAC. Je prie la haute cour de vouloir bien m'accorder la parole pour développer les conclusions suivantes, que j'ai l'honneur de lui présenter.

« Attendu qu'aux termes de l'art. 83 de la Constitution, la connaissance des délits commis par la voie de la presse appartient exclusivement au jury, d'où il suit que l'art. 7 de la loi du 25 mai 1822 est virtuellement abrogée;

» Attendu dès lors que la cour n'est pas régulièrement saisie;

» Attendu qu'en admettant que la loi de 1822 ne fut pas abrogée par la Constitution, le délit reproché au gérant de la *Tribune des Peuples* ne pourrait constituer un compte-rendu infidèle et de mauvaise foi;

» Plaise à la cour se déclarer incompétente. »

M. LE PRÉSIDENT. Messieurs les jurés sont prévenus qu'ils peuvent se retirer; mais ils doivent se présenter à deux heures, pour siéger, si la cause qui est appelée est terminée.

Me Laissac a la parole :

Me LAISSAC. Citoyens magistrats, le gérant de la *Tribune des Peuples* est traduit devant vous sous la double prévention de compte-rendu infidèle et d'offense envers quelques-uns des témoins. Si j'avais à le défendre devant vous en ce moment, j'aurais à faire ressortir ses bonnes intentions. Je vous montrerais surtout sa position; je vous le montrerais, au milieu de ces débats auxquels nous assistons avec douleur, écrivant à la hâte ses impressions; je vous montrerais ce journal, imprimé presqu'en même temps que vos audiences, et je vous demanderais si lors même que le rédacteur eût commis quelques erreurs, quelques fausses interprétations, je vous demanderais si lors même qu'il se fût laissé aller aux premières impressions de colère ou d'indignation produites par les incidents de vos audiences mêmes, par les déplorables paroles qu'il y a entendues; je vous demanderais si dans une telle position vous vous trouveriez en droit d'exiger de lui un compte aussi sévère que celui qui, dans le silence de son cabinet, et pouvant peser toutes les expressions, apprécie ce qui se passe dans cette enceinte. Aussi, j'en suis convaincu, si j'avais à plaider devant vous, en ce moment le fonds même du procès, je serais sûr d'obtenir de vous un complet acquittement.

Mais il n'en est pas ainsi. Vous n'aurez pas à juger ce procès, il s'agit ici de votre compétence, et permettez-moi de vous faire l'historique de la loi de 1822, et de vous démontrer comment elle est virtuellement abrogée. La loi semi-libérale de M. de Serres attribuait la connaissance de tous les délits commis par la voie de la presse exclusivement au jury.

La loi de 1822 a apporté une exception à cette règle. Mais, faut-il vous le rappeler? la loi de 1822 a été une loi de réaction rédigée sous le poignard de Louvel. Après 1830, lorsque le peuple eut arrosé de son sang généreux les pavés du Louvre et de la Grève, ceux-là seuls qui voulaient conserver la Restauration avec tous ses abus, ceux-là seuls ont pu songer à conserver les dispositions de la loi de 1822. Depuis est survenue la grande Révolution de Février 1848, et, par la Constitution, les dispositions de cette loi de 1822 ont été virtuellement abrogées.

L'article 83 est positif : « La connaissance des délits commis par la voie de la presse appartient exclusivement au jury. » En présence de ce texte si explicite, ai-je besoin, messieurs, d'insister davantage, lorsqu'il suffit, devant des hommes tels que vous, de signaler une question pour qu'elle soit à l'instant même résolue.

J'arrive à un autre ordre d'idées, à une autre question, et cette question la voici : Les dispositions de la loi de 1822, fussent-elles encore en vigueur, le gérant de la *Tribune des Peuples* devrait-il être traduit devant vous? Non. Et la question a été jugée dans l'affaire du *National*, dans l'affaire du *Charivari*, pour le journal le *Temps*. Mais, devant vous, magistrats, qui appartenez tous à la cour de cassation, il ne s'agit pas de discuter une question de jurisprudence, c'est bien plutôt une question de théorie, de logique, de raisonnement.

Le compte-rendu d'une séance, c'est, pour me servir de l'expression de Philippe Dupin, c'est le miroir de l'audience, c'est le reflet de tout ce qui s'est passé. Mais vous le savez bien, messieurs, tous les journaux consacrent aux compte-rendus un certain nombre de colonnes; ceux qui les rédigent professent souvent des opinions tout à fait opposées aux opinions que représente le journal.

Et que messieurs les sténographes ne m'en veuillent pas; qu'ils me permettent de dire ce qui est vrai, qu'ils sont en quelque sorte les machines de la presse.

Mais entre le compte-rendu et un article d'appréciation, il y a tout un monde. Parce que j'aurais apprécié la manière dont M. Bérenger a présidé, parce que j'aurais critiqué une parole prononcée par M. le procureur-général, est-ce que j'aurais fait un compte rendu infidèle? Non, je n'aurais fait que la critique, et la critique c'est l'élément essentiel de la liberté de la presse. De la liberté de la presse, il n'en faudrait plus parler, si la critique n'était plus permise.

Je n'insisterai pas davantage, Messieurs, sur ces considérations, je laisserai à mon ami Michel (de Bourges) le soin de les compléter et de les présenter sous un jour nouveau, et avec son talent habituel. Je ne vous dirai plus qu'un mot sur la position spéciale du journal la *Tribune des Peuples*. Ce journal paraît le soir et doit être imprimé très promptement. Il s'est fait, comme l'indique son titre, l'organe des intérêts de la démocratie en Europe. Depuis quelque temps les rédacteurs de ce journal, presque tous étrangers, ont été en butte à des tracasseries de toutes sortes.

Est-ce pour mettre le comble à ces persécutions que nous sommes traduits aujourd'hui devant vous? nous nous plaisons à ne pas le croire, et, dans tous les cas, nous espérons que ce sera la dernière.

M. LE PRÉSIDENT. Me Michel (de Bourges), vous avez la parole.

Me MICHEL (de Bourges). Je répondrai au ministère public sur la question de compétence.

M. SUIN, avocat-général. Messieurs de la haute cour, il n'a rien moins fallu que la considération d'un devoir impérieux, la vue d'un immense péril, la nécessité d'y apporter remède avec la plus grande promptitude, pour nous engager à détourner un instant votre attention des graves débats qui vous occupent depuis passé quinze jours, et qui tiennent l'attention de toute la France, vivement préoccupée. Vous avez, messieurs, assigné une place spéciale à la publicité, et vous avez bien fait. Le grand procès auquel nous assistons doit avoir un grand retentissement; il serait à désirer que toute la France pût connaître ce qui se passe à vos audiences. Mais, messieurs, ce que vous avez fait pour satisfaire à un si puissant intérêt est devenu la source même d'un délit.

Ce délit *sui generis* prend ici sa source (M. l'avocat-général désigne la tribune des journalistes); il y revêt sa forme, il y emprunte sa rédaction, et s'il quitte un instant cette enceinte, ce n'est que pour y revenir plus tard avec tout un appareil de publicité et d'intimidation. Ce délit, messieurs, c'est l'infidélité dans le compte-rendu de vos audiences. La plupart des journaux ont parfaitement compris leur mission; mais ceux qui ont sur les bancs des accusés leurs anciens rédacteurs ou leurs amis, ont cru devoir, en termes du métier, chauffer l'esprit public. Je ne vous parlerai pas, messieurs, des menaces qui pèsent sur les témoins, qui les attendent au sortir de cette enceinte, qu'on emploie pour ébranler leur courageuse sincérité.

Nous ne vous parlerons pas des lettres anonymes qu'ils reçoivent, de leurs noms inscrits en gros caractères et désignés aussi dans les journaux à l'attention de ce qu'on appelle dans ce parti les *vengeurs*. Je ne veux vous entretenir, messieurs, que de l'espèce d'intimidation qu'on prétend exercer sur la conscience de messieurs les hauts-jurés au moyen de ce délit dont je vous ai déjà parlé, qui prend sa source dans cette enceinte (L'avocat-général désigne encore la tribune des journalistes), qui y emprunte sa rédaction, qui y revêt sa forme, et qui ne quitte un instant cette salle que pour y revenir avec une puissance nouvelle empruntée à la publicité.

Dans la cause qui nous occupe, messieurs, deux moyens principaux ont été présentés par la défense. Elle a d'abord plaidé l'incompétence, et, pour moyen de démonstration, elle a cru devoir vous présenter l'historique de la législation de la presse depuis 1814, ou plutôt depuis 1819 jusqu'à la Constitution actuelle. Mais, messieurs, le droit pour la cour, pour la chambre législative, pour les tribunaux de juger les outrages faits en leur présence, est bien antérieur à la loi de 1822.

M. SUIN entre ici dans un grand nombre de détails et de citations pour démontrer que les tribunaux ont toujours le droit de juger les outrages commis devant eux. Malgré le texte positif de la Constitution, même par la voie de la presse, que les tribunaux ont le droit de renvoyer les délinquants devant jury; mais que ce qui importe surtout à la vengeance de leur dignité, ou plutôt à la répression des délits qui y attentent, c'est la promptitude de la punition.

Selon l'avocat-général, le respect dû à la haute cour serait fort compromis, le délit qu'il a signalé se renouvellerait constamment, si la cour renvoyait M. Hermant devant le jury de Seine-et-Oise. Que serait-ce si ce jury ne devait se réunir que dans trois mois? Quant à la question présentée par la défense, de savoir si l'article incriminé est un compte-rendu ou une appréciation, l'avocat-général rappelle que la *Tribune des Peuples* a mis au bas de son titre : La haute cour. — Compte-rendu du procès de Versailles; et en tête du deuxième article : Paris, 18 octobre 1849, *Courrier de Versailles* (9e séance). Est-ce un compte-rendu?

L'avocat-général donne lecture de cet article, en faisant sur chaque point des réflexions particulières, et en cherchant à montrer les contradictions qui, selon lui, existeraient entre les passages de l'article et les faits de l'audience rapportés par ce même journal. Il appuie principalement sur les passages suivants :

» Les accusés entrent en silence. Les émotions des deux jours précédents semblent avoir répandu dans l'audience une solennité plus imposante encore que de coutume. La cour prend place à la table verte, et, au milieu d'un silence profond, l'avocat Crémieux, au nom de ses confrères, lit une protestation contre l'outrage qui, la veille, a frappé la défense sans que la majesté de la cour ait pu la protéger contre un pareil attentat. Le président de la haute cour a cru devoir interrompre cette juste et digne protestation de défenseurs gravement insultés par un témoin, oublieux de ses devoirs les plus sacrés; mais cette lecture n'en est pas moins achevée au milieu d'une vive émotion.

» Quant au procureur-général, il a demandé le temps de la réflexion avant de répondre aux graves reproches qui lui sont faits. Il serait à désirer pour lui que des explications vinssent atténuer la conduite qu'il a cru devoir tenir dans cette circonstance. Après cet incident, on passe à l'audition des témoins.

» Le tour est aux soldats. Celui-ci est un capitaine à l'accent gascon, qui expose assez confusément les manœuvres stratégiques qu'il commanda à son bataillon au débouché de la rue de la Paix, au moment où le général Changarnier lança ses dragons sur le peuple. Guinard, qui se connait en stratégie, n'a pas de peine, après une discussion très nette et très claire, à démontrer qu'en définitive il n'y avait pas eu de sommations préalables quand la manifestation pacifique fut dispersée. Le capitaine voudrait nier; mais il serait bon de s'entendre avec ces messieurs sur la façon dont ils comprennent les sommations préalables. »

» ... M. le capitaine Rodolosse ayant terminé, l'huissier appelle Estaquia, clairon aux chasseurs de Vincennes. Le nom de ce soldat produit une sensation marquée. Il y eut du sang versé le 13 juin; un citoyen atteint d'un coup de feu resta couché mort sur le boulevard. Ce citoyen sans armes fut tué par la main de ce soldat. Ce soldat est un jeune homme de 28 ans environ, du côté des Pyrénées, dit-il, mais il a le poil roux; et je m'en félicite pour mon pays. Nous avons le poil noir aux Pyrénées; cet homme-là n'est qu'un bâtard.

» Madier, à propos de cette déposition, qui tend à imputer une provocation à la victime, déclare qu'il a entre les mains l'adresse et la signature de 30 témoins prêts à prouver que cette imputation est fausse et qu'on ne fait qu'ajouter une calomnie à un assassinat. Mais M. Baroche refuse les témoins demandés. Cela ferait une dépense pour ce pauvre gouvernement, qui n'a pas d'argent à perdre et n'aime pas à gaspiller, comme on sait. Si l'on écoutait les avocats, la vérité coûterait trop cher; il faut faire des économies. »

Messieurs, ajoute l'avocat-général, je n'irai pas plus loin dans ces citations; j'en ai, je crois, assez lu pour vous montrer que nous n'avons pas seulement à discuter ici une question de compétence; vous avez à juger la question du fonds, et nous avons toute raison de maintenir les termes de nos réquisitions.

Me MICHEL (de Bourges). Messieurs, je m'attendais à discuter une question de compétence devant la cour; il n'en est rien, il paraît, et je ne saisis pas bien la première partie du discours que vous venez d'entendre : que malheureusement il y ait au dehors plusieurs partis politiques, plusieurs presses, l'une bonne, l'autre mauvaise; l'une pour vous, l'autre pour nous : qu'y a-t-il là de commun avec la question de compétence?

N'oublions pas ce dont il s'agit, arrivons au procès, ar-

rivons à la question qui vous est soumise, et puisque M. l'avocat-général semble oublier quelle est la mission du jury, rappelons-lui cette mission.

Je n'en parlerai, citoyens magistrats, qu'autant qu'il sera nécessaire.

Citoyens, n'oublions pas que le Peuple, notre maître à tous, votre maître et le mien, ne peut exercer à chaque instant, ne peut exercer toujours sa souveraineté dans les comices.

Pour que cette souveraineté soit exercée efficacement, il faut qu'elle soit éclairée, instruite; et que pour remplir ce but, pour tenir l'attention du peuple toujours éveillée, pour que lui, souverain, puisse exercer son droit, il lui faut un organe, organe actif, vigilant, toujours sur la brèche et toujours prêt à jeter le cri d'alarme et à juger les faits qui chaque jour se déroulent sous les yeux de tous.

Cet organe, c'est la presse!

Mais à la presse pour la réprimer dans ses excès, car la presse est un pouvoir, vous le savez, et, comme tous les pouvoirs, elle a ses excès; il faut un juge, et ce juge ne peut être que le pays, parce que spécialement la presse ne s'adresse qu'au pays. De là le jury.

La presse, le jury, voilà la liberté, voilà la plus sûre sauvegarde des droits de tous les citoyens; et cela est tellement vrai que, — vous le savez tous,— partout où la presse et le jury fleurissent, partout la liberté fleurit. Oui, la presse doit être libre; elle ne peut être censurée que par le peuple; et le peuple peut et doit exercer cette censure par le jury.

Il n'en peut être autrement : ne remplit-elle pas, à ses risques et périls, une mission glorieuse envers le peuple, et dès lors peut-elle accepter d'autres juges que lui?

Mais il y a des lois, me dit-on; et, sans doute, qui le nie? Mais, avant de m'opposer l'art. 7 de la loi de 1822, il aurait fallu, au moins, voir si cet article n'était pas abrogé par la Constitution? il aurait surtout fallu voir si un article d'appréciation peut être assimilé avec le compte-rendu, le compte-rendu qui ne doit être que le miroir fidèle de l'audience; s'il en était ainsi, citoyens magistrats, si l'appréciation de l'écrivain, si les réflexions que lui inspire tels ou tels incidents tombaient sous le coup de l'article de loi qu'on nous oppose, il n'y aurait plus de presse possible, vous le comprenez bien, l'appréciation n'est-elle pas tout le journal?

Le magistrat éminent auquel je réponds, M. Suin, dans son excellent discours, vient de vous dire : « Mais la loi organique sur la presse n'est pas faite, il y a donc nécessité, pour ne pas tomber dans l'anarchie, que les lois antérieures subsitent. »

Mais lorsque le jury proteste par son verdict contre la pensée de l'écrivain, n'est-ce donc pas la meilleure preuve que la presse est coupable? Quand donc, à quel moment le peuple, par l'organe de son jury, a-t-il manqué à sa mission? A quel moment a-t-il encouragé l'anarchie? dites... répondez.

Voilà ce qu'il fallait dire, voilà ce qu'il fallait nous démontrer, au lieu de venir ici nous faire l'histoire naturelle, si je puis m'exprimer ainsi, de l'art. 7; alors peut-être nous aurions pu vous compre et céder.

Vous engagez la lutte contre la presse; en vérité, je ne sais, mais je frémis de votre témérité; ne savez-vous donc pas que la presse n'est pas une institution, qu'elle ne remplit pas de fonctions publiques; mais bien qu'elle est une puissance, puissance dont vous connaissez la force, puissance qui vous échappe et qui vous brisera.

Un mot, maintenant, comme prémisses : Croyez-vous, citoyens magistrats, échapper au contrôle de la presse? — Non, vous ne le pensez pas! Vous savez trop, vous savez tous que la presse à votre égard, comme à celui de tous, doit jouir des mêmes immunités, parce qu'il faut affranchir les esprits de tous des préjugés qui les obscurcissent encore.

S'il restait quelques doutes encore, je vous renverrais à l'immortel Montesquieu, notre maître à tous; il nous dit : « Que notre esprit est si défectueux qu'il faut nécessairement que nous le placions sous la règle. » Vous l'entendez, notre esprit est défectueux, il faut une règle, un correctif; ce correctif, c'est la sentinelle vigilante que l'on nomme la presse; et la mission qu'elle remplit dans un temps comme le nôtre, doit toujours être respectée, ne serait-ce que pour les dangers qu'elle encourt et les services qu'elle rend.

Vous figurez-vous, citoyens magistrats, en envisageant ces considérations sous le point de vue historique, en vous reportant au temps passé, ce qui serait arrivé au hardi censeur qui aurait osé imprimer la flétrissure au front de Jeffryes et de Laubardemont? Vous figurez-vous le danger de l'infortuné écrivain qui aurait osé flétrir les magistrats qui ne rougissaient pas de faire servir la sainteté de la loi aux haines et aux passions politiques du moment?

Je ne m'occupe pas des différents partis, que m'importe à moi... je suis dans la théorie... que me font à moi les vulgaires considérations... je m'élève plus haut, et dans la mesure de mes forces, j'essaie de démontrer une vérité éternelle qui doit être connue de tous : que le jury, tôt ou tard, absorbera toute la magistrature, que seul il formera la magistrature?

Mais nous sommes dans un temps de transition, me répond-on... Je le sais, je l'admets... et j'ajoute que, même dans un temps de transition, l'application de l'art. 7 de la loi de 1822 n'est pas possible; que cet article est déplorable, déplorable au point de vue du progrès, au point de vue républicain, et nous sommes en République!... Je ne blâme pas la monarchie, mais la monarchie a fait son temps, et les entraves qu'elle apportait à l'esprit de progrès doivent disparaître avec elle.

Il ne peut donc s'agir ici d'une justification; notre justification se trouve dans la Constitution, et le préambule que je viens de faire n'est pas autre chose que le préambule de son art. 83. Ecoutez-le : « La connaissance de *tous* les crimes est attribuée au jury. » Il y a, je le sais, les crimes spéciaux, pour ceux-là il y a des juridictions spéciales : conseils de guerre, commissions maritimes; mais pour tous les crimes ordinaires, il n'y a plus que le jury, et les crimes politiques principalement rentrent dans ses attributions.

Cela se comprend. Qu'est-ce donc que le crime politique? mais ce n'est qu'un crime relatif; ce n'est souvent qu'une question de temps; ce n'est que le triomphe de la force sur le droit, et c'est pour cela que le jury peut seul l'apprécier.

C'est pour cela que le jury qui, au point de vue de la science, est détestable, au point de vue de la pratique est excellent, car il n'a pas à s'enfermer dans les textes de la loi, mais bien à rendre, à exprimer la pensée du pays, et c'est encore pour cela que l'arme des partis, que la presse, elle qui prépare et les triomphes et les défaites, qui initie le peuple au progrès, à la vie politique, ne peut être jugée que par le jury.

Telle a été la pensée des législateurs de 1848. Ecoutez-la :

« La connaissance des crimes politiques et de *tous* les délits de la presse appartient *exclusivement* au jury. »

Mon adversaire a argumenté de la loi du 11 août 1830, de celle du 6 mars 1822, et il a oublié la Constitution, et il a oublié que *tous* les délits de presse appartiennent *exclusivement* au jury. Tous les délits, vous entendez, *appartiennent*, vous entendez encore. C'est la propriété du jury, la lui enlever, c'est le voler...

C'est pour cela que l'écrivain, lorsqu'il a la plume à la main, ne peut se préoccuper que de lui, et qu'il peut se dire : « Ce que je fais est peut-être un crime : si le pays pense comme moi, il m'acquittera, sinon, il me condamnera. » Et il a raison, car le verdict du jury est toujours en conformité avec l'opinion publique et représente toujours la vérité; s'en passer, c'est douter de la bonté d'une cause.

Il ne s'agit donc pas ici, parce que le marteau révolutionnaire ne s'est pas porté sur l'article 7 de la loi de 1822, de conclure que toujours il doit être appliqué; le silence des lois postérieures s'explique très bien. Ceux qui les ont faites ne pouvaient prévoir qu'après toutes les expériences qui ont été faites, on aurait jamais songé à contester au jury son pouvoir et ses attributions. Et la pensée que j'exprime n'est pas de moi, sachez-le bien; je l'emprunte à M. Siméon, l'éloquent rapporteur de la loi sur le jury, faite en 1830.

Dans cette loi de 1830, il y avait deux exceptions : celle de la diffamation privée qui appartenait aux tribunaux correctionnels; si la Constitution de 1848 n'a pas encore statué sur ce point, soyez bien assuré que plus tard nous ferons application de la maxime : « Que la maison de tous doit être de verre, » parce que, avec le suffrage universel, il est nécessaire que le peuple connaisse entièrement ses mandataires; ainsi cette première exception disparaîtra, et la diffamation privée sera renvoyée encore au jury.

La loi de 1830 renvoie devant les tribunaux civils les injures et les calomnies envers les particuliers; nous n'avons pas à examiner, je n'ai pas à examiner si ce n'est pas une pensée monarchique qui a fait conserver cette disposition en 1848; tenons-nous sous la réalité, nous sommes maintenant en République démocratique, agissons en conséquence, et exécutons la Constitution jurée, non seulement à la face du ciel, mais encore sous le dais du prêtre. La Constitution attribue la connaissance des délits de presse au jury. Voilà la règle, ne nous occupons pas de l'exception, il n'en est pas besoin ici.

Croyez-vous, citoyens magistrats, que si à l'Assemblée législative un orateur montant à la tribune proposait d'enlever au jury ses importantes attributions, il parlerait selon la raison publique? Je n'examine pas s'il se mettrait en rébellion avec la loi, mais j'affirme qu'il se mettrait évidemment en rébellion avec l'esprit du pays.

Je m'arrête ici, je n'ai pas à entrer dans la discussion du fond du procès, la cour appréciera; je veux seulement produire un seul argument.

J'accepte que l'on ait, dans l'article incriminé, manqué de respect aux témoins, aux gendarmes, aux officiers de la garde nationale; mais qui vous empêche de vous servir des moyens à votre disposition? Il n'y a pas de lacunes dans la loi; ne le dites pas, on ne vous croira pas. Je suis coupable, j'ai publié un compte-rendu infidèle; eh bien! allons devant le jury.

J'ai mal apprécié la déposition d'un clairon, j'ai substitué le ridicule au sérieux, dites-vous; mais n'est-ce pas mon droit, et ne suis-je pas libre d'agir comme je l'ai fait? Le président de la République a bien son importance dans notre machine constitutionnelle. Je pourrais apprécier sa conduite, faire des réflexions sur sa politique, et je ne pourrais en faire autant pour vous ou pour un témoin?...

Mais j'appartiens à la mauvaise presse, il faut me réprimer. Oh! vous divisez la presse en deux parties... prenez-y garde. Divisée lorsqu'il s'agit de la politique et des questions du moment, la presse se réunit toujours lorsqu'on veut l'attaquer. Et d'ailleurs, cette mauvaise presse, la presse du peuple en un mot, n'est-elle donc pas la plus excusable, n'est-elle pas la plus pauvre, ne parle-t-elle pas au nom des douleurs les plus intimes; et ses rédacteurs, s'ils sont grands par le cœur, par l'intelligence, par le talent, ne manquent-ils pas d'expérience pour la plupart? est-ce donc cette inexpérience que vous voulez frapper?

Croyez-moi, gardez le glaive de la justice pour les grands criminels; mais vous, magistrats, lorsque vous êtes insultés, allez devant le pays, et faites-le votre juge.

Il me faut maintenant descendre des hauteurs de la théorie pour discuter les raisons judiciaires que l'on nous oppose. Je serai bref.

J'ai entendu avec douleur, je l'avoue, le ministère public nous dire qu'il faut que la justice se protège elle-même; il a dit plus, qu'il faut qu'elle se venge, trahissant ainsi une pensée secrète. Il a retiré son expression, je le sais, mais elle est trop caractéristique pour que je ne réponde pas.

M. l'avocat-général, homme d'érudition et de talent, en développant cette pensée et en demandant l'application de sa thèse, nous fait remonter à plus de trois siècles. Croyez-vous donc que son argument soit de lui?... Eh bien! non; en parlant comme il l'a fait, il n'a fait que copier un bien vieil auteur, il a copié Carpzolius, un des jurisconsultes des temps barbares du moyen-âge. Mais si la science du droit le trompait, que n'a-t-il fait appel à cette science qui a ses racines au fond du cœur, et qui défend à tous de se faire justice par soi-même?

Vous savez tous le tremblement qui s'est emparé du législateur lorsqu'il s'est agi de conférer ce droit de justice aux tribunaux. Ah! c'est qu'il savait bien que les magistrats sont des hommes, et que, comme tous les hommes, il leur était bien difficile de se garder des erreurs et des passions; et, puisque mon adversaire voulait fouiller l'histoire pour apprécier le droit dont je m'occupe, que n'a-t-il remonté plus haut, jusqu'au droit romain; mais non, il s'est arrêté au moyen-âge, et n'a pas vu que cette attribution de se faire justice soi-même venait du funeste préjugé que l'on appelle point d'honneur.

Consultons, pour nous en convaincre, le maître en politique, Montesquieu; voici ce qu'il dit :

« J'ai trouvé, au commencement de la deuxième race, une singulière jurisprudence; elle procède exclusivement du point d'honneur. Si l'on était offensé, on poursuivait soi-même son adversaire.

» A Bourges, le gouverneur, ou une autre autorité, envoyait chercher le prévôt; s'il ne venait pas, on allait à lui. « Tu n'es pas venu lorsque je t'ai appelé, tu m'as offensé, tu m'en rendras raison. »

C'est encore ce que nous preuve jusqu'à l'évidence un ancien procureur-général, M. Chassan. Voici ce qu'il a écrit :

« Ce qui fait retenir aux magistrats la connaissance des délits commis envers eux, c'est parce qu'ils ont le droit de se venger. »

L'ancien jurisconsulte Mora dit la même chose. Voulez-vous donner raison à ces axiômes d'une jurisprudence ensevelie dans la poussière des siècles, tombée sous la réprobation de tous? mais ce serait alors nous faire rétrograder jusqu'au vieux droit barbare, jusqu'au sombre génie des vieux Germains, alors que, lorsqu'on en appelait d'un jugement pour prouver la légitimité de l'arrêt, il fallait se battre.

Mais cette coutume disparaîtra; elle s'effacera entièrement de nos codes, nous l'espérons, nous le désirons tous, vous comme nous, monsieur l'avocat-général.

Ne venez donc pas nous parler des Etats-Unis, nous sommes en France, et de pareils exemples seraient une insulte à la justice! Que s'il vous faut des exemples, arrêtez-vous à Genève. Là, au contraire, on professe pour maxime que, moins que tous les autres, les magistrats ont le droit de se faire justice par eux-mêmes!

Ce discours est suivi d'une vive et profonde agitation. Les membres du barreau s'empressent autour de Me Michel et lui offrent leurs félicitations.

La cour se retire pour délibérer sur les conclusions du ministère public. Une heure après, elle rentre rapportant un arrêt ainsi conçu :

« Ouï les défenseurs du prévenu dans le développement du déclinatoire par eux proposé;

» Ouï le ministère public dans ses conclusions tendantes au rejet du déclinatoire;

» Vu les articles 7 et 16 de la loi du 25 mars 1822, 1er et 3 de la loi du 8 octobre 1830, 83 et 112 de la Constitution; 1, 2 et 3 du décret du 5 mars 1848, 1er du décret du 11 août de la même année;

» Attendu, en principe général, que dans l'absence d'une disposition formelle de la loi, les corps judiciaires ne peuvent être ni dépouillés de la faculté ni affranchis du devoir de maintenir par eux-mêmes force et respect aux actes qui s'accomplissent sous leur autorité;

» Que c'est en vertu de ce principe de tous les temps qu'ils sont appelés à punir immédiatement tout acte qui, se produisant à leur audience, en compromet la dignité ou porte atteinte à des droits dont la protection se lie à un intérêt d'ordre et de justice;

» Attendu que le compte-rendu des débats d'un procès fait revivre par une fiction légale l'audience dans laquelle ces débats ont eu lieu; que l'appréciation, dès lors, des caractères qu'il présente, n'est de la part du juge que la conséquence et l'application de l'attribution inhérente à l'exercice de la fonction;

» Attendu qu'il appartient surtout à ceux qui ont présidé à l'instruction orale de l'affaire, remise en lumière par la voie de la presse, de comparer ces résultats des deux modes successifs de publicité qu'elle a reçue, et d'asseoir par cette comparaison entre le fait tel qu'il s'est passé et le fait tel qu'il a été reproduit, le jugement du délit qui se compose de ces deux éléments indivisibles;

» Attendu que, s'il en était autrement, l'action du ministère public, devant une juridiction étrangère aux débats dont il aurait été rendu un compte infidèle et de mauvaise foi, serait, dans le plus grand nombre des cas, ou paralysée dans son exercice, ou annihilée dans ses effets, soit parce qu'elle manquerait de base, soit parce qu'il ne pourrait plus être suppléé à son insuffisance par de nouveaux moyens de preuves;

» Attendu que le principe de compétence, ainsi posé, a été reconnu et sanctionné par des dispositions légales reconnues en vigueur; que l'art. 16 de la loi du 25 mars 1822 a directement attribué la connaissance du compte-rendu infidèle ou de mauvaise foi, prévu par son art. 7, aux juges qui ont tenu l'audience à laquelle le fait se rapporte;

» Que cet article a été maintenu en termes exprès par la loi du 8 octobre 1830, qui tout en déférant les délits de presse au jury, a distingué de ces délits cette nature spéciale de l'instruction, appartenant à un ordre d'idées différent et soumise à d'autres règles;

» Attendu que le décret du 5 mars 1848, loin d'avoir prononcé en cette matière, a renvoyé toute innovation, autre que l'abolition du 6 mars 1835, à une loi organique à intervenir;

» Attendu que le décret du 11 août de la même année, qui a apporté divers changements à la loi du 25 mars 1822, n'a modifié en aucune sorte la disposition dont il s'agit, et lui a ainsi virtuellement conservé sa force exécutoire;

» Attendu que l'art. 83 de la Constitution, en saisissant le jury, comme l'avait fait l'art. 1er de la loi du 8 octobre 1830, des délits de presse, n'a point abrogé la distinction établie par l'art. 3 de cette loi; que dès lors ledit art. 3 doit être parmi les lois existantes dont la Constitution a, par son art. 111, consacré le maintien;

» Attendu, enfin, qu'en ce qui concerne une attribution complètement nécessaire de l'autorité du juge, nul tribunal n'a, au même degré que la haute cour, compétence essentielle et juridiction forcée; qu'elle a été investie d'un pouvoir dont l'étendue a été mesurée sur l'importance des garanties attachées à son institution;

» Que le dommage social occasionné par la violation impunie des intérêts spécialement commis à sa garde, s'aggraverait par l'alternative où elle se verrait de souffrir en silence cette violation ou de se reposer du soin de la réprimer sur une juridiction placée au-dessous et en dehors de sa sphère d'action par la loi constitutionnelle du pays;

» En ce qui touche le caractère de la publication incriminée;

» Attendu que le récit des débats d'un procès ne saurait perdre la qualification de compte-rendu infidèle ni être soustrait aux conséquences pénales de ce fait, par cela qu'il s'y mêlerait des appréciations raisonnées qui peuvent être de nature à en aggraver la moralité ou le danger;

» Par ces motifs, la haute cour rejette le déclinatoire et ordonne qu'il sera passé outre à la discussion. »

Me LAISSAC. Notre intention n'est pas de prendre la parole sur le fond, nous nous en rapportons entièrement sur ce point à la sagesse de la cour.

M. LE PRÉSIDENT. Alors je vais faire lire par le greffier l'article incriminé.

Le greffier donne lecture de cet article. Cette lecture terminée, le ministère public a la parole :

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL SUIN, pour bien faire comprendre à la cour ce qu'il regarde comme une infidélité de compte-rendu, s'applique à montrer à sa manière l'esprit général du journal, et rappelle qu'un de ses rédacteur est parmi les accusés contumaces. Après ces considérations, l'avocat-général cite les passages de l'article qu'il considère comme un compte-rendu, et fait suivre chacun d'eux de réflexions et de remarques sur les détails de l'audience.

Voici ces passages :

«... Après celui-là, l'huissier appelle un officier de paix, une autre catégorie de policiers, une variété de l'espèce. On trouve ces officiers-là partout où il faut donner des coups de bâton, assommer et mettre en prison le pauvre monde. C'est leur métier, c'est pour cela qu'on les appelle hommes de paix.

» Le sieur Manuel, l'homme en question, est le même qui fit procéder à l'arrestation de Lafont, le chef du secrétariat du Cercle constitutionnel, dont tous les journaux, y compris le nôtre, ont publié hier l'énergique protestation. C'est le général Changarnier qui lui donna l'ordre de lui amener cet homme *mort* ou *vif*. « Mort ou vif, entendez-vous? s'écrie Michel (de Bourges), cela veut dire : s'il est vivant, amenez-le; s'il résiste, tuez-le! » Le sieur Manuel, dépêché pour la besogne, s'empressa d'enfoncer les portes pour chercher Lafont.

» On avait publié d'abord qu'on l'avait trouvé *caché sous un canapé*, et on avait menti. La protestation a fait son effet, car le sbire déclare aujourd'hui qu'on l'a trouvé *tout près*. Je regrette qu'on ne le presse pas un peu; il finirait bien par dire : *sur* un canapé. Un commissaire n'y regarde pas de si près. Lafont, dit l'alguazil, avait indigné tout le quartier en criant : *Vive la Constitution!* sur la terrasse Jouffroy. Quand Changarnier passa, des dames lui firent signe de faire tuer cet audacieux, et c'est alors que Changarnier, chevalier galant, ordonna qu'on allât le lui chercher, mort ou vif. Il voulait sans doute en faire cadeau à ces dames.

« J'envoyai *mes hommes*, » dit l'officier. Ces gens-là disent toujours mes hommes, mes mouchards, mon bourreau. Ils amenèrent le perturbateur, après lui avoir arraché les épaulettes, le traînant par les cheveux et par le collet. Les gardes nationaux qui se trouvaient là pour l'*ordre* et la modération, bien entendu, voulaient le fusiller sur place. Mais Changarnier n'était pas là, et c'est pour lui qu'on amenait le prisonnier. On lui garda la prise, à grand'peine, toutefois, l'officier en convient. Changarnier eut autre chose à faire, probablement, et Lafont ne fut pas égorgé. »

Après cette lecture et ces commentaires, l'avocat-général ajoute : Je n'ai pas besoin d'insister, messieurs, pour vous démontrer qu'il y a là infidélité de compte-rendu. Vous avez jugé que cet article était bien un compte-rendu; il vous reste à établir qu'il y a infidélité. Et pour notre compte, nous persistons à requérir contre le gérant du journal la *Tribune des Peuples* l'application de l'article 7 de la loi du 25 mars 1822, dans ses dispositions les plus sévères, c'est-à-dire dans celles qui sont relatives à l'infidélité du compte-rendu avec injures et mauvaise foi.

La parole est à Me Laissac.

Me LAISSAC. Je n'ajouterai rien à ce que j'ai dit. Pour le fond, nous avons déclaré que nous nous en rapportions à la sagesse de la cour, et que nous ne plaiderions pas. Je rappellerai seulement la position du journal la *Tribune* : c'est un journal du soir qui s'imprime très rapidement, et dont les articles sont composés de même. Vous saurez distinguer, messieurs, ce qu'il y a dans l'article qui est dû à cette rapidité; mais, à coup sûr, vous n'y verrez ni infidélité, ni injures, ni mauvaise foi.

M. LE PRÉSIDENT. La cour décide qu'il en sera par elle délibéré.

La cour se retire dans la chambre du conseil. Après une demi-heure de délibération elle rentre à l'audience, et le président couvert prononce l'arrêt suivant :

« Vu la citation adressée au prévenu par le ministère public;

» Vu le numéro du 19 octobre du journal la *Tribune des Peuples*;

» Ouï le procureur-général dans ses réquisitions;

» Ouï le prévenu et son défenseur;

» Attendu que l'article incriminé constitue les délits d'infidélité et de mauvaise foi;

» Attendu qu'il renferme en outre des expressions injurieuses pour certains témoins, notamment pour Rodolosse, Estaquin, etc., délits prévus par l'art. 7 de la loi du 25 mars 1822, et passibles d'un emprisonnement de un mois à trois ans, avec interdiction facultative au journal condamné de reproduire les débats pour un temps ou pour toujours;

» La cour condamne Hermant à un mois d'emprisonnement, 1 000 francs d'amende et aux frais. »

L'audience est levée à quatre heures.

Revue des Départements.

LES JOURNAUX DÉMOCRATIQUES.

Le *Républicain du Gard* publie un remarquable article intitulé : *Le paysan est rouge*.

« Réforme de l'impôt, réforme du crédit, dit-il, voilà le cri qui déjà vole de chaumière en chaumière, de bourg en bourg, de village en village. »

—Le *Courrier de la Sarthe* a cessé de paraître, il est remplacé par le *Bonhomme manceau*, excellent journal qui n'était jusqu'ici qu'hebdomadaire, et dans lequel le représentant Joigneaux a publié ses charmantes lettres aux paysans, reproduites par toute la presse. Nous applaudissons à ce changement qui substitue à une feuille, républicaine il est vrai, mais que d'anciens engagements rattachaient trop au parti incapable qui a perdu la révolution de Février, une feuille franchement démocratique et socialiste dont la voix a beaucoup d'autorité dans les campagnes. Courage! démocrates sarthois, vous ne devez plus maintenant redouter de défaites.

— Le département de l'Arriége va avoir aussi son journal démocratique; nous recevons le troisième numéro du *Républicain de l'Arriége, journal du peuple*. Il a déjà eu à essuyer un procès! Condamné en première instance, notre confrère a été acquitté en cour d'appel.

— La semaine qui vient de finir a été féconde pour la presse démocratique. La place que le *Peuple*, de Limoges, avait laissée vacante, en disparaissant écrasé sous les amendes, est maintenant remplie par le *Républicain du Centre*, journal de la Haute-Vienne, de la Creuse et de la Corrèze.

— Un journal républicain, le *Démocrate de la Loire*, va paraître à Saint-Etienne. On sait que, par suite de l'état de siège, l'organe républicain de cette ville, la *Sentinelle*, dont la courageuse et intelligente rédaction avait rendu de si grands services à la démocratie, s'était vu forcé de suspendre sa publication. Le *Démocrate* est destiné à combler cette lacune. Les patriotes s'en féliciteront d'autant plus que M. Leneveu, qui doit diriger cette feuille, est à la fois un homme de cœur et d'intelligence, éprouvé depuis longtemps au service de la cause républicaine.

— On nous annonce aussi l'apparition d'un nouveau journal démocratique à La Rochelle.

Toute la presse démocratique des départements fait éclater son indignation, à propos du vote des 300,000 fr. de douaire à madame d'Orléans. Cette indignation est surtout partagée par les électeurs des campagnes.

Les journaux des départements vinicoles nous apportent des nouvelles désastreuses des vendanges. L'humidité a pourri les raisins; ailleurs les orages ont haché les vignes; partout on n'espère que la moitié des récoltes ordinaires.

Dans de telles circonstances, il est facile de comprendre combien le rétablissement de l'impôt sur les boissons frappera douloureusement les populations.

Nous lisons dans la *Constitution*, de la Charente :

« Notre liberté a été comprimée pendant huit jours par l'influence de la préfecture et par celle de l'évêché, et notre imprimeur a refusé d'imprimer nos articles par la crainte de ne pas obtenir le transfert du brevet de son prédécesseur et par celle de perdre la clientèle de l'évêché. Grâces lui soient rendues! nos épreuves ne seront plus censurées par la sacristie et notre plume sera libre comme notre pensée. Il nous a fourni l'occasion de compléter la fusion de la *Conciliation* avec notre journal, et de nous adresser à neuf cents abonnés au lieu de cinq cents. Les jésuites qui depuis huit jours s'efforcent d'étouffer notre voix, sont punis par où ils ont péché; ils ont doublé notre force. »

Notre confrère donne ensuite des explications sur les causes qui ont arrêté sa publicité.

« Jeudi dernier, dans l'après-midi, un desservant,
» nous a-t-on dit, d'une paroisse du canton de
» Mansle, s'est introduit dans une maison de tolé-
» rance.

» Curieux de le voir sortir de cette maison, le
» public est accouru des rues voisines, et la police
» a été obligée d'intervenir pour le protéger contre
» les huées et les quolibets qui l'attendaient. »

Or, l'imprimeur du journal, qui est en même temps celui de l'évêché, s'est opposé à l'insertion de l'article qui relatait ce fait : de là le différend qui s'est terminé, comme on le voit, par le choix fait par la *Constitution* d'un autre imprimeur, et qui a valu à ce journal une augmentation de publicité.

HAUTE-VIENNE. — *Associations ouvrières*. — Les ouvriers porcelainiers de la Haute-Vienne travaillent à former une association pour fabriquer et vendre de la porcelaine. Le capital social est fixé à 50 000 fr., divisés en 500 actions de 100 fr. On commencera les travaux après l'encaissement de 20 000 fr. Les travailleurs ont déjà souscrit pour 10 000 fr.

GIRONDE. — On lit dans la *Tribune de la Gironde* du 19 :

PROCLAMATION DE M. LAGARDE.

Hier, à six heures du soir, M. Cavailhon, doyen des juges de paix du département, a proclamé M. B. Lagarde, représentant du peuple pour le département de la Gironde.

Une foule assez considérable de citoyens, qui attendait dans la cour de la Mairie le résultat du recensement, l'a accueilli par une acclamation unanime

de *Vive la République! Vive la Constitution!*

Voici les suffrages obtenus par les trois candidats :

Lagarde,	36 189
Gauthier,	26 372
Ravez,	9 093

Le 19, à 11 heures du soir, une foule considérable occupait la rue Saint-Remy. A 11 heures et demie, la société musicale, qui a eu la pensée patriotique de se rendre l'interprète des sentiments de la démocratie bordelaise, exécutait sous les fenêtres de M. Lagarde un premier morceau qui a été suivi d'applaudissements et d'une acclamation chaleureuse et unanime en l'honneur de la République et de la Constitution.

La *Marseillaise* a été exécutée ensuite, et les assistants chantaient les paroles en chœur, ainsi que le *Chant du départ* et un autre chant patriotique.

A minuit, la foule, qui s'était grossie encore pendant la sérénade, et qui se composait en grande partie d'ouvriers, s'est écoulée paisiblement aux cris de: Vive Lagarde! vive la Constitution! L'ordre et le calme la plus parfait n'ont cessé de régner avant et pendant la sérénade.

— Justice se fait. M. Lalaurie, dernier maire républicain du département de la Gironde, avait été brutalement destitué par le ministre pour ses opinions, car il n'y a qu'une voix dans l'arrondissement de Bazas pour louer son intelligente administration, vient d'être vengé avec éclat par ses concitoyens. Huit jours après sa destitution, il était nommé membre du conseil général *à la majorité absolue*.

Cela ne faisait pas le compte des journaux modérés. Aussi, le *Courrier de la Gironde* et le *Mémorial bordelais* n'ont rien imaginé de mieux que de dissimuler à leurs lecteurs le résultat de l'élection. Les abonnés de ces deux honnêtes feuilles ont été réduits à aller demander la cause de ce silence aux rédacteurs de la *Tribune de la Gironde*.

ISÈRE. — Le *Patriote des Alpes* proteste contre le passage de l'acte d'accusation de M. Baroche, qui étend la ramification du prétendu complot, du 13 juin, à la ville de Grenoble. « *Qui veut trop prouver ne prouve rien* » dit en terminant ce journal.

TOULON. — Nous disions l'autre jour que la municipalité de Toulon n'avait pris aucune mesure contre le choléra; nous nous trompions : elle vient, par une délibération du 10 octobre, de voter des ceintures de flanelle aux gendarmes.

Il est vrai que le *Démocrate du Var* prétend qu'on ferait mieux de voter du pain aux malheureux, chez lesquels le choléra est une suite de la misère ; mais le *Démocrate* est un anarchiste qui n'aime pas les gendarmes.

On nous prie d'insérer la liste suivante des Associations dont les statuts ont été vérifiés par la commission de l'Union des Associations.

Association fraternelle des ouvriers boulangers, siège de la société, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 7 ; — succursale, rue Vincent, à Belleville ; — rue de la Glacière, 32.

Association fraternelle des cordonniers, rue du Cadran, 15 ; — rue Doudeauville, 50 ; — à la Chapelle-Saint-Denis.

Association fraternelle des imprimeurs lithographes, passage du Caire, 64-65.

Association fraternelle des ouvriers chapeliers, boulevart Saint-Denis, 4.

Association fraternelle des ouvriers graveurs, rue des Vieux-Augustins, 58.

Association fraternelle des instituteurs et institutrices socialistes, rue de Bréda, 21, chez le citoyen Pérot.

Association fraternelle et humanitaire de pharmacie, droguerie et herboristerie, près le Palais-de-Justice, rue Constantine, 26 ; — et rue du Temple, 55.

Association fraternelle des peintres en bâtiments (fusion de quatre associations), rue des Arcis, 38 ; — rue de La Bruyère, 10 ; — rue Paradis-Poissonnière, 40 ; — rue du Faubourg-Saint-Denis, 4.

Association fraternelle des cuisiniers, Jardin de la Liberté, rue des Poissonniers, 40, barrière Poissonnière.

Association fraternelle des cuisiniers réunis, barrière Pigale et des Amandiers.

Association fraternelle des ouvriers lunetiers en acier, rue Saint-Martin, 180, entrée rue Jean-Robert, 8.

Association fraternelle des ouvrières en casquettes, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 45, au 1er. L'association fait appel aux ouvrières en casquettes.

Association fraternelle des ouvriers bonnetiers, rue de la Vannerie, 47.

Association fraternelle des cuisiniers réunis, rue du Faubourg-du-Temple, 58.

Association fraternelle des menuisiers en bâtiments, rue Jessaint, à Batignolles-Monceaux.

FAITS DIVERS.

Le jour même où parut la lettre si singulière de M. de Falloux qui donnait au discours de M. de Montalembert une approbation si explicite, en dépit des restrictions de M. le président du conseil, M. Bixio alla trouver M. Odilon Barrot au banc des ministres : « Eh bien! lui aurait-il dit alors, que pensez-vous de cette lettre? »

M. Odilon Barrot aurait répondu simplement : « C'est une démission. » (*Presse.*)

— Nous lisons dans un journal de Paris :

« Parmi les améliorations à apporter au service des postes, il en serait une fort désirable, ce serait la publication trimestrielle, par la voie des journaux, des noms des personnes auxquelles sont adressées des lettres non réclamées au bureau, ainsi que cela se pratique en Angleterre et aux Etats-Unis.

Les frais de publication seraient largement compensés par la recette des taxes des lettres qui tomberaient en non valeurs. Nous signalons cette amélioration à l'administration. »

— En conséquence de la décision des arbitres nommés par la commission centrale de l'Union des Associations fraternelles, le siége de l'Association des Peintres en bâtiment de la rue des Arcis est transféré rue des Arcis, 8.

— Un nouvel organe de la démocratie a paru à Bar ; il porte le titre de *Patriote de la Meuse*.

PERSÉCUTIONS CONTRE LA PRESSE DÉMOCRATIQUE. — L'*Homme gris*, journal charivarique de Bordeaux, rédigé dans les tendances les plus franchement démocratiques, cesse de paraître, écrasé dans les poursuites réitérées du parquet. Il a reçu cinq assignations en vingt-quatre heures, dont deux pour des numéros déjà anciens et bien que les tribunaux fussent en vacances! Il était impossible au parquet de se montrer plus *modéré*.

SÉDUCTION ET SUICIDE. — Nous avons aujourd'hui une foule de Lausanne et de Richelieux au petit pied, pour lesquels la séduction d'une jeune fille n'est qu'un passe-temps sans conséquence. Louis B..., commerçant dans le quartier de la Bourse, est de ce nombre. Quoique marié, il avait fait la cour à une jeune orpheline de la province, qu'il avait enlevée et conduite à Paris, à l'aide de promesses mensongères. Augustine G..., qu'il installa rue de la Bourse, dans un appartement coquettement meublé; puis un beau jour, quand le caprice fut passé, il ne reparut qu'à de longs intervalles, et cessa bientôt ses visites.

Hier Augustine rentrait chez elle comme une folle; elle venait d'apercevoir le sieur Louis donnant le bras à une autre femme, et elle avait appris que cette femme était sa femme légitime. Celui qu'elle aimait l'avait indignement abusée!

Il y avait environ une heure que la jeune fille était revenue, lorsque le facteur apportait une lettre pour elle. Augustine avait tant de fois demandé s'il n'était pas venu de lettres pour elle, que le concierge crut lui faire plaisir en lui montant sans retard celle-ci. Mais en s'approchant de la chambre il sentit une forte odeur de charbon qui commença à l'inquiéter; il appela, et ne recevant pas de réponse, il se décida à enfoncer la porte d'un coup de pied.

Un spectacle affreux s'offrit alors à ses regards. Augustine venait de s'asphyxier. Elle était étendue morte sur son lit, et pour accomplir cet acte suprême, elle s'était revêtue d'une robe blanche, avait orné son front d'une couronne de roses, et sa main droite appuyée sur son cœur tenait un médaillon renfermant le portrait de son séducteur.

Avant de mourir, elle avait tracé quelques lignes sur un papier, on y lisait ces mots : « Dieu du ciel! pardonne ma mauvaise action, car je sens que c'est mal de se faire mourir quand on commence à peine la vie, mais un homme a brisé tout à la fois mon cœur et ma raison ; en vivant, j'aurais continué peut-être à l'aimer, et j'aurais été coupable. J'aime mieux mourir... Louis! je te pardonne! » (*Le Droit.*)

ITALIENS. — Comme nous l'avions annoncé, c'est irrévocablement le jeudi 1er novembre qu'aura lieu l'ouverture du Théâtre-Italien.

I Capuletti e i Montecchi. Cette belle partition de Bellini, dont le dilettantisme parisien a été privé depuis plus de dix ans, servira d'introduction à cette brillante série de chefs-d'œuvre que prépare l'habile direction de M. Ronconi, et sera le début de Mlle d'Angri dont le nom seul renferme tous les éloges possibles et rappelle toutes les ovations qui ont accueilli la belle et éminente artiste dans les premières capitales de l'Europe. Quant à Mme *Persiani*, entre son départ et sa rentrée il n'y aura, eu qu'une solution d'applaudissements qui n'attendent que le 1er novembre pour éclater de toutes parts.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Aujourd'hui samedi, à 8 heures et demie, Concert populaire donné par les Associations ouvrières, dans lequel on entendra MM. Junca, Gozora, Dervis, Mayer, Mme Danteny Remy et les Enfants de Paris. Prix : 30 c. Tribunes, 50 c.

PETITE CORRESPONDANCE.

Châteauneuf-de-Nazenc. — M. C. — Votre lettre de sept. nous est bien parvenue. — Nous chang. l'adresse.

Soissons. — M. ... — Votre feuille vous est exact. adressée à Soissons depuis votre avis.

Etrez. — M. S. D. — Reçu les 17. — Nous vous expéd. la collect.

Djidjelli. — M. H. — Vos lettres des 16 sept. et 6 oct. nous sont bien parvenues. — Nous v. adr. aujourd'hui les liv. et alm.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 f.	11 f.	6
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe	32	17	9
PAYS A SURTAXE :			
Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	46	24	13
Colonies et pays d'outre-mer	50	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	66	35	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 6, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à 9	30	Réclames-annonces	20
Dix fois et plus	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Bourse du 26 octobre 1849.

La Bourse, au parquet, a débuté par de la baisse ; on motivait cette baisse sur le bruit qui s'est répandu que déjà la flotte russe était aux prises avec les Turcs ; on donnait cette nouvelle comme étant arrivée ce matin par des lettres particulières. Les journaux du matin n'étaient pas, à cet égard, de nature à rassurer les spéculateurs. On craignait que cette question ne fût vidée que par les armes.

Cependant, et malgré l'hésitation, le 5 0/0 au comptant ouvert à 88-10, n'est pas descendu au-dessous de 87-95, et il a fermé à 88, en baisse de 25 c. sur la clôture d'hier. Cette valeur n'a perdu que ce qu'elle avait gagné dans la précédente bourse.

Il y avait peu d'engagements; les gros spéculateurs ont été à la baisse pendant toute la bourse. Comme on ne croyait pas à cette baisse, il y avait peu de vendeurs.

Le 3 0/0 au comptant, ouvert à 55-80, a fermé à 55-70; baisse, 15 c.

Les actions de la Banque ont fermé à 2 330, en hausse de 10 fr.

Les nouvelles obligations de la Ville ont fermé à 1137-50, baisse 3 fr.

Celles de la Seine ont fermé à 1088-75, baisse 2 fr.

L'emprunt romain a gagné 50 c., fermé à 81-1/2.

La nouvelle rente du Piémont a fermé à 83-25, baisse 40 c.

Il y a eu quelques affaires sur les chemins de fer. Versailles (rive droite) a fermé à 212-50; hausse 6-25. Orléans a gagné 1-25. Les autres lignes ont baissé.

4 heures. — A la coulisse le 5 0/0 faisait 87-85 offert.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt du j.
Trois 0/0	[illegible]	[illegible]	55 65	55 70
Cinq 0/0 (Empr. 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Cinq 0/0	88 20	88 40	87 90	87 90

26 oct. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.			
3 0/0 j. du 22 déc.	55 70	Espag. dette active.	21 1/2
5 0/0 j. du 22 mars.	88 ..	— — 3 0/0..	34 1/8
VALEURS DIVERSES.		— Dette intér.	26 3/4
Banque de France.	2330 ..	Naples, récép. Roth.	[illegible]
Ob. de la Ville. anc.	1270 ..	Romain, emprunt.	81 1/2
— — nouv.	1137 50	Haïti, emprunt.	400 ..
		Piémont, emprunt.	990 ..
		— Nouveau.	890 ..

Oblig. de la Seine..	1088	75
— St-Germ. 1842.	870	..
— Versailles.....	810	..
— Orléans. 4 0/0.	972	50
— Nouvelles.	[illegible]	..
— Rouen, 4 0/0.	[illegible]	..
— Nouvell., 1849.	[illegible]	..
— Havre, j. mars.	[illegible]	..
— Nouvelles.	685	..
— Marseille.......	850	..
— Orléans. jouis.	[illegible]	..
— Cert. de Lyon.	68	45
Quatre-Canaux....	1060	..
— Jouissance.	72	50
Bons du Trésor.....	6 0/0.	
Forges Aveyron....	2000	..
Monceau-s.-Sambre	[illegible]	..
Nord (haute four.).	[illegible]	..
Charbon belge......	[illegible]	..
Zinc V.-Montagne.	[illegible]	..
— Stolberg.	475	..
Mines de la Loire...	[illegible]	..
FONDS ÉTRANGERS.		
Belg. 5 0/0 1840...	97	1/2
— 5 0/0 1842...	97	1/4
— 4 1/2...	[illegible]	1/4
— 3 0/0...	[illegible]	1/4
— 2 1/2 0/0...	[illegible]	1/2
— Banque...	[illegible]	
— 1834.	[illegible]	

Rente 5 0/0..........	[illegible]	
Lots d'Autriche.....	[illegible]	..
2 1/2 hollandais.....	55	..
CHEMINS DE FER.		
Saint-Germain.........	[illegible]	
Versailles, r. d.	207	50
Versailles, r. g.	212	50
Orléans à Paris......	770	..
Rouen.............	722	75
Havre.............	[illegible]	50
Avignon-Marseille	[illegible]	..
Bâle..............	[illegible]	75
Centre............	162	50
Boulogne..........	[illegible]	50
Bordeaux..........	[illegible]	..
Nord.............	[illegible]	..
Strasbourg.........	[illegible]	25
Nantes............	[illegible]	25
Monter. à Troyes...	110	..
Dieppe Fécamp.....	175	..
BOURSE DE LONDRES du 26 octobre.		
3 0/0 consolidés...	92	1/8
3 0/0 au 27 oct...	[illegible]	1/8
TAXE DU PAIN.		
1re qualité le kilo..	32 c.	
2e —	25	

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 27 octobre.

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Deux hommes.
OPÉRA-COMIQUE. — La Fée aux Roses.
ODÉON. — L'Héritier du Czar, l'Heureuse erreur.
THÉATRE-HISTORIQUE. — La Guerre des Femmes.
VAUDEVILLE. — Pas de fumée sans feu, les Grands Ecoliers, Riche d'amour, 4e ne Foire aux Idées.
GYMNASE. — Babet, 1re représ. le Bal du Prisonnier, la Demoiselle à Marier, les Représentants.
THÉATRE MONTANSIER. — Le Chevalier, le Lièvre, le Tigre du Bengale.
VARIÉTÉS. — Les Parents de ma Femme, Mlle Carillon, le Petit Pierre, le Maître d'Ecole.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Connétable de Bourbon.
AMBIGU-COMIQUE. — Piquillo Alliaga.
GAITÉ. — La Sonnette du Diable, le Moulin joli.
THÉATRE-NATIONAL. — Les Pilules du Diable.
FOLIES. — L'Ouvrier grand seigneur, Marquis de Flouvac.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Les Chevaux du Carrousel, Au feu!

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 227 — ÉDITION DU MATIN. — Dimanche 28 octobre 1849.

PARIS.
Trois mois . . . . 5 f.
Six mois . . . . 10 f.
Un an . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS.
Trois mois . . . . 9 f.
Six mois . . . . 17 f.
Un an . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 octobre sont priés de le renouveler immédiatement, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

PARIS, 27 OCTOBRE.

La séance de l'Assemblée nationale s'est passée aujourd'hui en rapports de pétitions et en discussions peu importantes sur deux ou trois d'entre elles.

Dans l'audience d'aujourd'hui, à la haute cour, il a été question des faits individuels relatifs à notre ami et collaborateur Allyre Bureau.

Nous recommandons à l'attention du public les explications fournies par notre ami.

Quant à ceux qui connaissent Allyre Bureau, cette recommandation est inutile ; ils n'ont pas besoin des débats de l'audience pour protester de toute la force de leur cœur et de leur conscience contre les charges que l'accusation a forgées contre lui.

Il paraîtrait, d'après les lignes suivantes de l'*Evénement*, que la droite monarchique, impatiente d'obtenir des victoires et des conquêtes nouvelles, se propose d'attaquer prochainement le ministère et de s'en débarrasser :

La réunion dite du conseil d'Etat a tenu hier une séance extraordinaire. La discussion a été des plus animées. M. Vezin a pris la parole et a interpelé M. Molé, pour savoir positivement s'il voudrait composer un nouveau ministère qui aurait toute la confiance de la majorité.

M. Molé aurait répondu qu'il était à la disposition de la majorité pour tout ce qui regarde l'intérêt du pays.

On a agité la question de savoir si on attaquerait le ministère sur la question des fonctionnaires publics. On assure qu'un représentant de la Gironde va faire une proposition dans ce sens.

La démission de M. de Falloux, d'après les lignes suivantes de la *Patrie*, a l'air d'être officielle :

M. de Falloux est arrivé hier à Paris pour faire les dispositions du départ que l'état de sa santé rend indispensable. Avant de quitter Stors, M. de Falloux a reçu la visite de M. de Persigny, envoyé par le président de la République pour s'informer de la convalescence du ministre, et lui exprimer le désir et l'espoir d'un prompt rétablissement. Les prescriptions impérieuses des médecins obligent M. de Falloux à s'éloigner momentanément des affaires. Ce matin il s'est rendu chez M. le président de la République pour lui remettre sa démission, qu'il lui avait déjà fait annoncer par M. de Persigny. Demain il quittera Paris pour s'acheminer vers le Midi.

Défenseurs du trône !

> On demande ; « Où étiez-vous tel » jour, défenseurs du trône ? Eh » bien, je veux dire où nous » étions. »
>
> (*Séance du 25 octobre 1849.*)

Ces Messieurs auront beau dire, il y a quelque chose contre quoi ne prévaudront pas les discours écrits ; ce sont les faits.

C'est un fait que les *défenseurs du trône* ont aujourd'hui le verbe beaucoup plus haut qu'au 24 février.

C'est un fait qu'une multitude de *défenseurs du trône*, qui en vivaient naguère, qui le défendaient maintenant... en paroles, généraux, pairs de France, magistrats, aides-de-camp du roi, amis des princes, familiers du château, ont dans l'intervalle fait acte d'adhésion à la République sous forme d'offres de service, c'est-à-dire de demande de continuité d'appointements.

Il serait très facile de citer des noms propres... ou de famille ; mais nous ne fatiguerons pas pour cela nos collections de journaux.

C'est un fait que peu de *défenseurs du trône* ont suivi leur maître dans l'exil, et que beaucoup ont conservé leurs places et leurs traitements.

Nous cherchons les protestations de ces *défenseurs du trône*, — défenseurs du lendemain, tout péril cessant, — contre la proclamation de la République, et c'est un fait que nous ne trouvons que des adhésions.

C'est un fait que tant qu'on a pu croire périlleux ou inutile de se poser en *défenseurs du trône*, on a posé en serviteurs de la République.

Faut-il citer les discours si connus de MM. de Montalembert, de Falloux, Denjoy, Odilon Barrot, etc. ?...

C'est un fait qu'on ne rencontre de *défenseurs du trône* que depuis que les *défenseurs du trône* sont tout, peuvent tout et font tout ;

Depuis qu'on pend à Pesth, qu'on fusille à Bologne, qu'on bâtonne à Milan, qu'on emprisonne à Naples tout le parti libéral ;

Depuis qu'à Paris la majorité a devant elle un adversaire désarmé ;

Depuis que les prisons sont pleines, que les pontons regorgent, que tant d'hommes chers à la démocratie errent à l'étranger ;

Depuis que les clubs sont fermés, que la presse est bâillonnée, que les associations sont supprimées, que le peuple est décimé, que la révolution est décapitée.

C'est un fait qu'il a fallu que l'*ordre* régnât dans toute l'Europe, de Gaëte à la Sibérie, et de Belle-Isle en mer à Pesth,

Pour qu'on arborât à la tribune française le drapeau de l'autorité pontificale ;

Pour qu'on y défendît les droits de l'imprescriptible principe monarchique (comme dit l'*Union*) ;

Pour qu'on mît sur le dos de Jacques-Bonhomme les royales dettes de Louis-Philippe, Crésus envers sa famille ;

Et qu'à l'occasion des *victimes* de juin, les *défenseurs du trône* vinssent exhiber leurs états de service..... posthume ;

C'est un fait qu'il a fallu que les armées alliées prissent en face de la France ces campements d'hiver énumérés avec tant de satisfaction par l'*Assemblée nationale*, pour que le parti prêtre et le parti absolutiste recouvrissent tout à fait la voix....

C'est un fait, enfin, que, si les *défenseurs du trône* étaient à leur poste au 24 Février, alors leur poste était un lieu dérobé, c'est un fait.

Victoire diplomatique.

Voici le dénouement de la grande difficulté diplomatique soulevée par le courageux refus que le gouvernement ottoman a opposé aux demandes d'extradition des réfugiés hongrois, formulées sous menace de rupture par les cabinets de Vienne et de Saint-Pétersbourg. C'est le *Journal des Débats* qui nous l'apporte sous forme de dépêche télégraphique adressée au gouvernement français par le général de Lamoricière, ambassadeur de la République française à Saint-Pétersbourg.

Nous reproduisons textuellement.

Le général de Lamoricière à M. le ministre des affaires étrangères.

« Saint-Pétersbourg, le 18 octobre.

» Le comte de Nesselrode a notifié hier à l'envoyé ottoman que l'empereur, prenant en considération la lettre du sultan, se bornait à demander *que les réfugiés fussent chassés de Turquie*.

» Fuad-Effendi regarde l'affaire comme *arrangée*. »

Le *Journal des Débats* a eu seul la primeur de cette dépêche. Il nous laisse ignorer à quelle faveur du ciel il la doit.

Il faut croire que le gouvernement de l'Elysée n'a pas voulu en tirer vanité ; car au lieu de la publier dans le *Moniteur*, il s'est borné à insérer dans l'organe officiel les trois lignes suivantes :

Les dépêches venues de Saint-Pétersbourg annoncent que l'empereur de Russie a pris en considération la lettre du sultan, et se borne à demander que les réfugiés SORTENT de Turquie.

On remarquera que dans les trois lignes écrites par la main d'un de nos hommes d'Etat, l'expression originale russe : « *Que les réfugiés fussent* CHASSÉS *de Turquie*, » s'est adoucie en termes un peu plus français : « *Que les réfugiés* SORTENT *de Turquie*. »

Il faut tenir compte à nos ministres de cette modération de traducteurs.

Mais au fond, la victoire diplomatique obtenue par l'Elysée au nom du droit des gens et de la protection demandée à la France et à l'Angleterre par le gouvernement ottoman, consiste purement et simplement en ce que les infortunés réfugiés hongrois seront, par les ordres de l'empereur de Russie, *chassés* de Turquie, au lieu d'être *livrés* au ministre autrichien.

Après un vain bruit d'armement et de départ de la flotte, après de solennelles assurances de protection données au divan, le gouvernement de M. Louis Bonaparte se déclare satisfait de ce *motu proprio* de l'autre pape du Nord.

Pendant que nos ministres repoussent de France les derniers réfugiés polonais ou allemands, l'Angleterre va ouvrir ses portes aux glorieux débris de la révolution hongroise.

Ce dénouement de l'affaire des réfugiés hongrois est précisément celui que nous avions prédit.

Et voilà comment le nom de Napoléon a rendu à la politique de la France sa grandeur et sa dignité !...

Ce n'est qu'aujourd'hui que le *Droit* lui-même, journal judiciaire, enregistre en ces termes remarquables de brièveté l'important verdict d'ACQUITTEMENT A L'UNANIMITÉ prononcée par le jury de la Moselle :

Les accusés dans l'affaire de Strasbourg, du 14 juin dernier, viennent d'être acquittés par le jury de la Moselle, devant lequel ils avaient été renvoyés par la cour de cassation pour cause de suspicion légitime à l'égard du jury du Bas-Rhin.

Courrier de Versailles.

Versailles, 27 octobre 1849.

Le laborieux échafaudage de l'accusation s'écroule à chaque audience. Que restera-t-il à la fin des débats ? — Rien, si ce n'est de la honte pour les accusateurs. Encore aujourd'hui, des témoins sont venus protester contre la manière dont l'instruction a été faite. M. Rodé a formellement contredit les paroles qui lui sont attribuées.

Ce témoin était un de ceux sur lesquels l'accusation comptait le plus, qu'elle citait avec complaisance pour établir l'existence du complot ; eh bien, rien de tout cela n'existe ; le témoin Rodé affirme que l'on a travesti ses paroles, et vous le savez, monsieur le procureur-général, la déposition orale peut seule faire foi.

La déposition de ce témoin a fourni à Madier de Montjau l'occasion d'expliquer la conduite de son frère contumace, et, de toutes ces discussions, il résulte encore et toujours qu'il n'y a jamais eu de complot.

Le prolixe, le diffus, le *républicain* M. Grégoire a été appelé de nouveau ; il a été confronté avec M. Delbrel. Celui-ci ne l'a pas reconnu pour l'*honnête* homme qui, le 13, à une heure, devant le palais de l'Assemblée, a tendu un piége dans lequel est tombé M. Suchet. Mais tout n'était pas terminé : M. Grégoire avait encore d'autres comptes à régler.

Ce républicain, comme on en voit peu, en 1831, en Belgique, a comploté pour le prince d'Orange, ou tout au moins pour renverser le gouvernement provisoire belge. Sous Louis-Philippe, il était comme sous la République, un homme à mission. — Que voulez-vous, il faut que M. Grégoire vive et qu'il ait le moyen d'élever ses enfants, *autrement que les ouvriers*. Enfin, nous sommes débarrassés de lui.

Voici M. Loyeux, commissaire de police ; c'est lui qui, le 13, a fait perquisition à l'imprimerie du *Peuple*, sans pour cela avoir fait nombre avec les héros de M. Vieyra. Ce fait est reconnu de tous, et nous en félicitons M. Loyeux.

Il n'en est pas moins sûr que sa déposition bat encore en brèche cette pauvre accusation. Vous vous rappelez ce terrible placard, dont on a, dit-on, trouvé d'informes fragments dans le bureau de la rédaction du *Peuple*. Eh bien, voici un fait qui nous permet de douter que ce soit bien là que les fragments aient été trouvés.

Pendant le pillage, on ne pouvait verbaliser, classer les pièces saisies... Qu'a-t-on fait alors ? Dans de grands paniers, on a jeté pêle-mêle tous les papiers saisis ; ces papiers sont restés à la disposition des allants et venants, chacun y apportait, chacun y jetait sa pièce, et ce n'est que deux heures après le *commencement de la fin* que tout a été porté aux Tuileries, et placé sous les scellés. Les *malandrins* n'ont-ils pu glisser ce qu'ils ont voulu dans ces paniers ? Est-ce après un tel voyage en panier qu'on peut prouver l'origine de ce document ?

Langlois, du reste, n'a pas eu grand'peine à dégager sa responsabilité sur ce point.

Puis est venu notre ami Allyre Bureau, coupable d'avoir écrit six lignes à l'un de ses amis pour lui annoncer les événements du 13. Trois ou quatre témoins déposent, et trois, quatre témoins viennent nous donner une version différente des six lignes incendiaires : jusqu'au maire de la bonne ville d'Epernay, qui, brochant sur le tout, vient apporter son contingent de... cancans. Allyre Bureau a prononcé quelques paroles simples et dignes, qui seront appréciées par tous ceux qui sentent un cœur battre dans leur poitrine.

Enfin Paya, répondant à une interpellation de M. Baroche, lui a objecté : « Vous dites que je suis coupable parce que mon nom se trouve au bas d'une lettre ; mais 184 noms figuraient au bas du placard contenant l'appel aux armes, et cependant vous n'avez trouvé que 30 à 40 *coupables* à votre point de vue. Que signifie donc un nom que tout le monde peut mettre. »

Il y a aussi dans l'affaire de Paya un bien joli imbroglio d'articles, de lettres, etc. ; mais le temps nous presse, et lundi un des témoins sera encore appelé.

Et, dans tout cela, pas de complot, pas d'attentat.

Almanach Phalanstérien.

L'Almanach phalanstérien pour 1850 vient de paraître ; il ne nous appartient pas de le vanter. Nous nous contenterons d'en faire une description fidèle.

Comme les années précédentes, cet Almanach porte sur sa couverture la vignette dessinée par notre ami Papety, témoignage doublement précieux aujourd'hui des sympathies d'un artiste éminent pour la théorie phalanstérienne.

Après la partie astronomique, indispensable à tous les almanachs, le nôtre se caractérise dès la première page par une esquisse de la cosmogonie de Fourier, admirable hypothèse, dont l'Ecole ne fait pas un objet d'enseignement, parce que peu d'intelligences sont préparées à des aperçus aussi nouveaux et aussi larges, mais qui n'en est pas moins, de toutes les explications de l'univers tentées jusqu'à ce jour, la plus logique, la plus radieuse, la plus satisfaisante pour le cœur.

Sous ce titre, le *Bouquet de violettes*, notre ami Brunier a orné le recueil d'une nouvelle socialiste.

Voici un travail substantiel sur les colonies agricoles, puis une *Histoire de l'année*, par Victor Hennequin. Cette histoire, qui occupe à elle seule le tiers de notre petit volume, embrasse tous les événements politiques accomplis en France avec plus de détails que ne le font ordinairement les almanachs. Indépendamment des appréciations qu'elle renferme, elle peut avoir une utilité journalière comme répertoire des faits contemporains. Une vignette représentant les costumes militaires de la Hongrie complète ce résumé historique.

Il est inutile d'analyser les citations de Fourier, les poésies d'Antony Méray, les fables de Lachambeaudie ou de Savinien Lapointe, les mélanges de toute nature qui complètent l'almanach phalanstérien, sans oublier le contingent nécessaire de bons mots et de naïvetés.

Nous n'avons pas besoin de recommander cette publication à nos amis ; depuis un jour qu'elle est en vente, il en est entré dans la circulation plusieurs milliers d'exemplaires.

Une correspondance prussienne, adressée à l'*Emancipation belge*, donne les détails suivants sur l'intérieur de l'Elysée :

Les difficultés de la position financière de Louis-Napoléon vont en grandissant. Chaque mois ajoute environ cinquante mille francs aux difficultés des mois antérieurs. Cela seul suffirait pour enlever toute liberté aux allures du président. Je dois citer une autre circonstance non moins déterminante : Louis-Napoléon, au lieu de fortifier son entourage et de le grossir, le voit diminuer de jour en jour. Les dévouements s'éteignent en présence d'une impuissance plus que jamais établie de les entretenir en les récompensant. Dans aucun ministère, la recommandation du président n'est écoutée. Les membres de sa famille, les serviteurs les plus éprouvés en ont fait l'expérience. Cette situation, vue de près, prouve une chose, c'est que très peu de personnes considèrent le *statu quo* comme l'état définitif de la France.

Rien n'est bizarre comme le spectacle que j'ai sous les yeux : Une coalition empêche la République de s'écrouler ; mais, en même temps, elle l'empêche de s'affermir.

ITALIE.

On écrit de Rome à l'*Opinione* :

« La question romaine a déjà dévoré plus de diplomates français que le traité d'Utrecht et que ceux de 1815. Voici les noms des hommes d'Etat morts politiquement dans l'accomplissement de cette œuvre : d'Harcourt, de Lesseps, de Corcelles. A ces illustrations protocoliques il faut joindre les secrétaires d'ambassade de Forbin-Janson, Latour d'Auvergne, Belcastel, Mauberge. Nous avons de plus en ce moment à Portici, pour négocier cette grande affaire, M. Mercier, le conseiller d'Etat Boulatignier et le représentant du peuple Fremy. Ces messieurs suent sang et eau pour concilier, autant que possible, la lettre de leur président avec le manifeste de Pie IX mais ce n'est pas petite besogne. »

de *Vive la République! Vive la Constitution!*

Voici les suffrages obtenus par les trois candidats :

Lagarde,	36 189
Ganthier,	26 372
Ravez,	9 093

Le 19, à 11 heures du soir, une foule considérable occupait la rue Saint-Remy. A 11 heures et demie la société musicale, qui a eu la pensée patriotique de se rendre l'interprète des sentiments de la démocratie bordelaise, exécutait sous les fenêtres de M. Lagarde un premier morceau qui a été suivi d'applaudissements et d'une acclamation chaleureuse et unanime en l'honneur de la République et de la Constitution.

La *Marseillaise* a été exécutée ensuite, et les assistants chantaient les paroles en chœur, ainsi que le *Chant du départ* et un autre chant patriotique.

A minuit, la foule, qui s'était grossie encore pendant la sérénade, et qui se composait en grande partie d'ouvriers, s'est écoulée paisiblement aux cris de: Vive Lagarde! vive la Constitution! L'ordre et le calme le plus parfait n'ont cessé de régner avant et pendant la sérénade.

— Justice se fait. M. Lalaurie, dernier maire républicain du département du département de la Gironde, ayant été brutalement destitué par le ministre pour ses opinions, car il n'y a qu'une voix dans l'arrondissement de Bazas pour louer son intelligente administration, vient d'être vengé avec éclat par ses concitoyens. Huit jours après sa destitution, il était nommé membre du conseil général *à la majorité absolue*.

Cela ne faisait pas le compte des journaux modérés. Aussi, le *Courrier de la Gironde* et le *Mémorial bordelais* n'ont rien imaginé de mieux que de dissimuler à leurs lecteurs le résultat de l'élection. Les abonnés de ces deux honnêtes feuilles ont été réduits à aller demander la cause de ce silence aux rédacteurs de la *Tribune de la Gironde*.

ISÈRE. — Le *Patriote des Alpes* proteste contre le passage de l'acte d'accusation de M. Baroche, qui étend la ramification du prétendu complot, du 12 juin, à la ville de Grenoble. « *Qui veut trop prouver ne prouve rien*, » dit-il en terminant ce journal.

TOULON. — Nous disions l'autre jour que la municipalité de Toulon n'avait pris aucune mesure contre le choléra; nous nous trompions : elle vient, par une délibération du 10 octobre, de voter des ceintures de flanelle aux gendarmes.

Il est vrai que le *Démocrate du Var* prétend qu'on ferait mieux de voter du pain aux malheureux, chez lesquels le choléra est une suite de la misère ; mais le *Démocrate* est un anarchiste qui n'aime pas les gendarmes.

On nous prie d'insérer la liste suivante des Associations dont les statuts ont été vérifiés par la commission de l'Union des Associations.

Association fraternelle des ouvriers boulangers, siège de la société, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 7 ; — succursale, rue Vincent, à Belleville ; — rue de la Glacière, 32.

Association fraternelle des cordonniers, rue du Cadran, 15 ; — rue Doudeauville, 50 ; — à la Chapelle-Saint-Denis.

Association fraternelle des imprimeurs lithographes, passage du Caire, 64-65.

Association fraternelle des ouvriers chapeliers, boulevart Saint-Denis, 4.

Association fraternelle des ouvriers graveurs, rue des Vieux-Augustins, 58.

Association fraternelle des instituteurs et institutrices socialistes, rue de Bréda, 21, chez le citoyen Pérot.

Association fraternelle et humanitaire de pharmacie, droguerie et herboristerie, près le Palais-de-Justice, rue Constantine, 26 ; — et rue du Temple, 55.

Association fraternelle des peintres en bâtiments (fusion de quatre associations), rue des Arcis, 38 ; — rue de La Bruyère, 10 ; — rue Paradis-Poissonnière, 40 ; — rue du Faubourg-Saint-Denis, 4.

Association fraternelle des cuisiniers, Jardin de la Liberté, rue des Poissonniers, 40, barrière Poissonnière.

Association fraternelle des cuisiniers réunis, barrière Pigale et des Amandiers.

Association fraternelle des ouvriers lunetiers en acier, rue Saint-Martin, 180, entrée rue Jean-Robert, 8.

Association fraternelle des ouvrières en casquettes, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 45, au 1er. L'association fait appel aux ouvrières en casquettes.

Association fraternelle des ouvriers bonnetiers, rue de la Vannerie, 47.

Association fraternelle des cuisiniers réunis, rue du Faubourg-du-Temple, 58.

Association fraternelle des menuisiers en bâtiments, rue Jessaint, à Batignolles-Monceaux.

FAITS DIVERS.

Le jour même où parut la lettre si singulière de M. de Falloux qui donnait au discours de M. de Montalembert une approbation si explicite, en dépit des restrictions de M. le président du conseil, M. Bixio alla trouver M. Odilon Barrot au banc des ministres : « Eh bien! lui aurait-il dit alors, que pensez-vous de cette lettre? »

M. Odilon Barrot aurait répondu simplement : « C'est une démission. » (*Presse*.)

— Nous lisons dans un journal de Paris :

« Parmi les améliorations à apporter au service des postes, il en serait une fort désirable, ce serait la publication trimestrielle, par la voie des journaux, des noms des personnes auxquelles sont adressées des lettres non réclamées au bureau, ainsi que cela se pratique en Angleterre et aux Etats-Unis.

Les frais de publication seraient largement compensés par la recette des taxes des lettres qui tombent en non valeurs. Nous signalons cette amélioration à l'administration. »

— En conséquence de la décision des arbitres nommés par la commission centrale de l'Union des Associations fraternelles, le siège de l'Association des Peintres en bâtiment de la rue des Arcis est transféré rue des Arcis, 8.

— Un nouvel organe de la démocratie a paru à Bar ; il porte le titre de *Patriote de la Meuse*.

PERSÉCUTIONS CONTRE LA PRESSE DÉMOCRATIQUE. — L'*Homme gris*, journal charivarique de Bordeaux, rédigé dans les tendances les plus franchement démocratiques, cesse de paraître, écrasé dans les poursuites réitérées du parquet. Il a reçu cinq assignations en vingt-quatre heures, dont deux pour des numéros déjà anciens et bien que les tribunaux fussent en vacances! Il était impossible au parquet de se montrer plus *modéré*.

SÉDUCTION ET SUICIDE. — Nous avons aujourd'hui une foule de Lauzuns et de Richelieux au petit pied, pour lesquels la séduction d'une jeune fille n'est qu'un passe-temps sans conséquence. Louis B..., commerçant dans le quartier de la Bourse, est de ce nombre. Quoique marié, il avait fait la cour à une jeune orpheline de la province, qu'il avait enlevée et conduite à Paris, à l'aide de promesses mensongères. Augustine G..., qu'il installa rue de la Bourse, dans un appartement coquettement meublé; puis un beau jour, quand le caprice fut passé, il ne reparut qu'à de longs intervalles, et cessa bientôt ses visites.

Hier Augustine rentrait chez elle comme une folle; elle venait d'apercevoir le sieur Louis donnant le bras à une autre femme, et elle avait appris que cette femme était sa femme légitime. Celui qu'elle aimait l'avait indignement abusée!

Il y avait environ une heure que la jeune fille était revenue, lorsque le facteur apporta une lettre pour elle. Augustine avait tant de fois demandé s'il n'était pas venu de lettres pour elle, que le concierge crut lui faire plaisir en lui montant sans retard celle-ci. Mais en s'approchant de la chambre il sentit une forte odeur de charbon qui commença à l'inquiéter ; il appela, et ne recevant pas de réponse, il se décida à enfoncer la porte d'un coup de pied.

Un spectacle affreux s'offrit alors à ses regards. Augustine venait de s'asphixier. Elle était étendue morte sur son lit, et pour accomplir cet acte suprême, elle s'était revêtue d'une robe blanche, avait orné son front d'une couronne de roses, et sa main droite appuyée sur son cœur tenait un médaillon renfermant le portrait de son séducteur.

Avant de mourir, elle avait tracé quelques lignes sur un papier; on y lisait ces mots : « Dieu du ciel! pardonne ma mauvaise action, car je sens que c'est mal de se faire mourir quand on commence à peine la vie, mais un homme a brisé tout à la fois mon cœur et ma raison ; en vivant, j'aurais continué peut-être à l'aimer, et j'aurais été coupable. J'aime mieux mourir... Louis! je te pardonne! » (*Le Droit*.)

ITALIENS. — Comme nous l'avions annoncé, c'est irrévocablement le jeudi 1er novembre qu'aura lieu l'ouverture du Théâtre-Italien.

I Capuletti e i Montecchi. Cette belle partition de Bellini, dont le dilettantisme parisien a été privé depuis plus de dix ans, servira d'introduction à cette brillante série de chefs-d'œuvre que prépare l'habile direction de M. Ronconi, et sera le début de Mlle d'Angri dont le nom seul renferme tous les éloges possibles et rappelle toutes les ovations qui ont accueilli la belle et éminente artiste dans les premières capitales de l'Europe. Quant à Mme *Persiani*, entre son départ et sa rentrée il n'y aura, en quelque solution d'applaudissements qui n'attendent que le 1er novembre pour éclater de toutes parts.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Aujourd'hui samedi, à 8 heures et demie, Concert populaire donné par les Associations ouvrières, dans lequel on entendra MM. Junca, Gozora, Dervis, Mayer, Mme Danteny Remy et les Enfants de Paris. Prix : 30 c. Tribunes, 50 c.

PETITE CORRESPONDANCE.

Châteauneuf-de-Nazenc. — M. C. — Votre lettre de sept. nous est bien parvenue. — Nous chang. l'adresse.

Soissons. — M... — Votre feuille vous est exact. adressée à Soissons depuis votre avis.

Etré. — M. S. D. — Reçu les 17. — Nous vous expéd. la collect.

Djidjelli. — M. H. — Vos lettres des 16 sept. et 6 oct. nous sont bien parvenues. — Nous v. adr. aujourd'hui les liv. et alm.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 f.	11 f.	6
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe	32	17	9
PAYS A SURTAXE :			
Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	48	24	13
Colonies et pays d'outre-mer	50	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	68	35	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 6, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à 9	30	Réclames-notices	[illegible]
Dix fois et plus	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Bourse du 26 octobre 1849.

La Bourse, au parquet, a débuté par de la baisse ; on motivait cette baisse sur le bruit qui s'est répandu que déjà la flotte russe était aux prises avec les Turcs ; on donnait cette nouvelle comme étant arrivée ce matin par des lettres particulières. Les journaux du matin n'étaient pas, à cet égard, de nature à rassurer les spéculateurs. On craignait que cette question ne fût vidée que par les armes.

Cependant, et malgré l'hésitation, le 5 0/0 au comptant ouvert à 88-10, n'est pas descendu au-dessous de 87-95, et il a fermé à 88, en baisse de 25 c. sur la clôture d'hier. Cette valeur n'a perdu que ce qu'elle avait gagné dans la précédente bourse.

Il y avait peu d'engagements ; les gros spéculateurs ont été à la baisse pendant toute la bourse. Comme on ne croyait pas à cette baisse, il y avait peu de vendeurs.

Le 3 0/0 au comptant, ouvert à 55-80, a fermé à 55-70; baisse, 15 c.

Les actions de la Banque ont fermé à 2 330, en hausse de 10 fr.

Les nouvelles obligations de la Ville ont fermé à 1137-50, baisse 3 fr.

Celles de la Seine ont fermé à 1088-75, baisse 2 fr.

L'emprunt romain a gagné 50 c., fermé à 81-1/2.

La nouvelle rente du Piémont a fermé à 83-25, baisse 40 c.

Il y a eu quelques affaires sur les chemins de fer. Versailles (rive droite) a fermé à 212-50; hausse 6-25. Orléans a gagné 1-25. Les autres lignes ont baissé.

4 heures. — A la coulisse le 5 0/0 faisait 87-85 offert.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	[illegible]	55 85	55 65	55 70
Cinq 0/0 (Empr. 1848)	» »	» »	» »	» »
Cinq 0/0	88 20	88 45	87 90	87 90

26 oct. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.			
3 0/0 j. du 22 juin	55 70	Espag. dette active	21 1/2
5 0/0 j. du 22 mars	88 »	— — 3 0/0	34 1/2
VALEURS DIVERSES.		— Dette intér.	26 3/4
		Naples, récép. Roth.	[illegible] »
Banque de France.	2330 »	Romain, emprunt	81 1/2
Ob. de la Ville. anc.	1270 »	Haïti, emprunt	190 »
— — nouv.	1137 50	Piémont, emprunt	990 »
		— Nouveau	990 »

Oblig. de la Seine	1088 75	Rente 5 0/0	[illegible]
— St-Germ. 1842	870 »	Lots d'Autriche	83 [illegible]
— Versailles	840 »	2 1/2 hollandais	[illegible] »
— Orléans, 4 0/0	972 50		[illegible] »
— Nouvelles	[illegible]	CHEMINS DE FER.	
— Rouen, 4 0/0	[illegible]	Saint-Germain	[illegible]
— Nouvell., 1840	[illegible]	Versailles, r. d.	[illegible] 50
— Havre 1. mars	[illegible]	Versailles, r. g.	212 50
— Nouvelles	[illegible]	Orléans à Paris	170 »
— Marseille	[illegible]	Rouen	720 75
— Orléans, jouis.	450 »	Havre	[illegible] 50
— Cert. de Lyon	[illegible]	Avignon-Marseille	[illegible] »
Quatre-Canaux	1090 »	Bâle	[illegible] 75
— Jouissance	72 50	Centre	102 50
Bons du Trésor	5 0/0	Boulogne	[illegible]
Forges Aveyron	[illegible]	Bordeaux	430 »
Monceau-s.-Sambre	[illegible]	Nord	400 »
Nord (hauts four.)	[illegible]	Strasbourg	[illegible] 25
Charbon belge	[illegible]	Nantes	[illegible] 25
Zinc V.-Montagne	[illegible]	Monter. à Troyes	110 »
— Stolberg	[illegible]	Dieppe Fécamp	175 »
Mines de la Loire	[illegible]		

FONDS ÉTRANGERS.		BOURSE DE LONDRES du 26 octobre.	
Belg. 5 0/0 1840	97 1/2	3 0/0 consolidés	92 1/8
— 5 0/0 1842	97 1/2	3 0/0 au 27 oct.	92 1/8
— 4 1/2	[illegible] 1/4	TAXE DU PAIN.	
— 3 0/0	[illegible] 1/4	1re qualité le kilo	29 c.
— 2 1/2 0/0	[illegible] 1/4	2e —	[illegible]
— Banque	701 25		
— — 1834	[illegible]		

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 27 octobre.

THEATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Deux hommes.
OPÉRA-COMIQUE. — La Fée aux Roses.
ODÉON. — L'Héritier du Czar, l'Heureuse erreur.
THÉATRE-HISTORIQUE. — La Guerre des Femmes.
VAUDEVILLE. — Pas de fumée sans feu, les Grands Ecoliers, Riche d'amour, 1re Foire aux idées.
GYMNASE. — Babet, 1re représ., le Bal du Prisonnier, la Demoiselle à Marier, les Représentants.
THÉATRE MONTANSIER. — Le Chevalier, le Lièvre, le Tigre du Bengale.
VARIÉTÉS. — Les Parents de ma Femme, Mlle Carillon, le Petit Pierre, le Maître d'Ecole.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Connétable de Bourbon.
AMBIGU-COMIQUE. — Piquillo Alliaga.
GAITÉ. — La Sonnette du Diable, le Moulin joli.
THÉATRE-NATIONAL. — Les Pilules du Diable.
FOLIES. — L'Ouvrier grand seigneur, Marquis de Flouvac.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Les Chevaux du Carrousel, Au feu!

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

[illegible] Année. N° [illegible] — ÉDITION DU MATIN. — Dimanche 28 octobre 1849.

PARIS. Trois mois... 8 f. Six mois... 16 f. Un an... 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

DÉPARTEMENTS. Trois mois... 9 f. Six mois... 17 f. Un an... 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION
[illegible]

RÉPARTITION
[illegible]

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 octobre sont priés de le renouveler immédiatement, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

PARIS, 27 OCTOBRE.

La séance de l'Assemblée nationale s'est passée aujourd'hui en rapports de pétitions et en discussions peu importantes sur deux ou trois d'entre elles.

Dans l'audience d'aujourd'hui, à la haute cour, il a été question des faits individuels relatifs à notre ami et collaborateur Allyre Bureau.

Nous recommandons à l'attention du public les explications fournies par notre ami.

Quant à ceux qui connaissent Allyre Bureau, cette recommandation est inutile ; ils n'ont pas besoin des débats de l'audience pour protester de toute la force de leur cœur et de leur conscience contre les charges que l'accusation a forgées contre lui.

Il paraîtrait, d'après les lignes suivantes de l'*Evènement*, que la droite monarchique, impatiente d'obtenir des victoires et des conquêtes nouvelles, se propose d'attaquer prochainement le ministère et de s'en débarrasser :

La réunion dite du conseil d'Etat a tenu hier une séance extraordinaire. La discussion a été des plus animées. M. Vezin a pris la parole et a interpelé M. Molé, pour savoir positivement s'il voudrait composer un nouveau ministère qui aurait toute la confiance de la majorité.

M. Molé aurait répondu qu'il était à la disposition de la majorité pour tout ce qui regarde l'intérêt du pays.

On a agité la question de savoir si on attaquerait le ministère sur la question des fonctionnaires publics. On assure qu'un représentant de la Gironde va faire une proposition dans ce sens.

La démission de M. de Falloux, d'après les lignes suivantes de la *Patrie*, a l'air d'être officielle.

M. de Falloux est arrivé hier à Paris pour faire les dispositions du départ que l'état de sa santé rend indispensable. Avant de quitter Stors, M. de Falloux a reçu la visite de M. de Persigny, envoyé par le président de la République pour s'informer de la convalescence du ministre, et lui exprimer le désir et l'espoir d'un prompt rétablissement. Les prescriptions impérieuses des médecins obligent M. de Falloux à s'éloigner momentanément des affaires. Ce matin il s'est rendu chez M. le président de la République pour lui remettre sa démission, qu'il lui avait déjà fait annoncer par M. de Persigny. Demain il quittera Paris pour s'acheminer vers le Midi.

Défenseurs du trône !

> On demande ; « Où étiez vous tel » jour, défenseurs du trône ? Eh » bien, je veux dire où nous » étions. »
> (*Séance du 23 octobre 1849.*)

Ces Messieurs auront beau dire, il y a quelque chose contre quoi ne prévaudront pas les discours écrits ; ce sont les faits.

C'est un fait que les *défenseurs du trône* ont aujourd'hui le verbe beaucoup plus haut qu'au 24 février.

C'est un fait qu'une multitude de *défenseurs du trône*, qui en vivaient naguère, qui le défendent maintenant... en paroles, généraux, pairs de France, magistrats, aides-de-camp du roi, amis des princes, familiers du château, ont dans l'intervalle fait acte d'adhésion à la République sous forme d'offres de service, c'est-à-dire de demande de continuité d'appointements.

Il serait très facile de citer des noms propres... ou de famille ; mais nous ne fatiguerons pas pour cela nos collections de journaux.

C'est un fait que peu de *défenseurs du trône* ont suivi leur maître dans l'exil, et que beaucoup ont conservé leurs places et leurs traitements.

Nous cherchons les protestations de ces *défenseurs du trône*, — défenseurs du lendemain, tout péril cessant, — contre la proclamation de la République, et c'est un fait que nous ne trouvons que des adhésions.

C'est un fait que tant qu'on a pu croire périlleux ou [illegible] de se poser en *défenseurs du trône*, on a posé en serviteurs de la République.

Faut-il citer les discours si connus de MM. de Montalembert, de Falloux, Denjoy, Odilon Barrot, etc. ?...

C'est un fait qu'on ne rencontre de *défenseurs du trône* que depuis que les *défenseurs du trône* sont tout, peuvent tout et font tout ;

Depuis qu'on pend à Pesth, qu'on fusille à Bologne, qu'on bâtonne à Milan, qu'on emprisonne à Naples tout le parti libéral ;

Depuis qu'à Paris la majorité a devant elle un adversaire désarmé ;

Depuis que les prisons sont pleines, que les pontons regorgent, que tant d'hommes chers à la démocratie errent à l'étranger ;

Depuis que les clubs sont fermés, que la presse est bâillonnée, que les associations sont supprimées, que le peuple est décimé, que la révolution est décapitée.

C'est un fait qu'il a fallu que l'*ordre* régnât dans toute l'Europe, de Gaëte à la Sibérie, et de Belle-Isle en mer à Pesth ;

Pour qu'on arborât à la tribune française le drapeau de l'autorité pontificale ;

Pour qu'on y défendît les droits de l'imprescriptible principe monarchique (comme dit l'*Union*) ;

Pour qu'on mît sur le dos de Jacques-Bonhomme les royales dettes de Louis-Philippe, Crésus envers sa famille ;

Et qu'à l'occasion des *victimes* de juin, les *défenseurs du trône* vinssent exhiber leurs états de service..... posthume ;

C'est un fait qu'il a fallu que les armées alliées prissent en face de la France ces campements d'hiver énumérés avec tant de satisfaction par l'*Assemblée nationale*, pour que le parti prêtre et le parti absolutiste recouvrissent tout à fait la voix.....

C'est un fait, enfin, que, si les *défenseurs du trône* étaient à leur poste au 24 Février, alors leur poste était un lieu dérobé, c'est un fait.

Victoire diplomatique.

Voici le dénouement de la grande difficulté diplomatique soulevée par le courageux refus que le gouvernement ottoman a opposé aux demandes d'extradition des réfugiés hongrois, formulées sous menace de rupture par les cabinets de Vienne et de Saint-Pétersbourg. C'est le *Journal des Débats* qui nous l'apporte sous forme de dépêche télégraphique adressée au gouvernement français par le général de Lamoricière, ambassadeur de la République française à Saint-Pétersbourg.

Nous reproduisons textuellement .

Le général de Lamoricière à M. le ministre des affaires étrangères..

« Saint-Pétersbourg, le 18 octobre.

» Le comte de Nesselrode a notifié hier à l'envoyé ottoman que l'empereur, prenant en considération la lettre du sultan, se bornait à demander *que les réfugiés fussent chassés de Turquie.*

» Fuad-Effendi regarde l'affaire comme *arrangée.* »

Le *Journal des Débats* a eu seul la primeur de cette dépêche. Il nous laisse ignorer à quelle faveur du ciel il la doit.

Il faut croire que le gouvernement de l'Elysée n'a pas voulu en tirer vanité ; car au lieu de la publier dans le *Moniteur*, il s'est borné à insérer dans l'organe officiel les trois lignes suivantes .

Les dépêches venues de Saint-Pétersbourg annoncent que l'empereur de Russie a pris en considération la lettre du sultan, et se borne à demander que les réfugiés SORTENT de Turquie.

On remarquera que dans les trois lignes écrites par la main d'un de nos hommes d'Etat, l'expression originale russe : « *Que les réfugiés fussent* CHASSÉS *de Turquie*, » s'est adoucie en termes un peu plus français : « *Que les réfugiés* SORTENT *de Turquie.* »

Il faut tenir compte à nos ministres de cette modération de traducteurs.

Mais au fond, la victoire diplomatique obtenue par l'Elysée au nom du droit des gens et de la protection demandée à la France et à l'Angleterre par le gouvernement ottoman, consiste purement et simplement en ce que les infortunés réfugiés hongrois seront, par les ordres de l'empereur de Russie, *chassés* de Turquie, au lieu d'être *livrés* au ministre autrichien.

Après un vain bruit d'armement et de départ de la flotte, après de solennelles assurances de protection données au divan, le gouvernement de M. Louis Bonaparte se déclare satisfait de ce *motu proprio* de l'autre pape du Nord.

Pendant que nos ministres repoussent de France les derniers réfugiés polonais ou allemands, l'Angleterre va ouvrir ses portes aux glorieux débris de la révolution hongroise.

Ce dénouement de l'affaire des réfugiés hongrois est précisément celui que nous avions prédit.

Et voilà comment le nom de Napoléon a rendu à la politique de la France sa grandeur et sa dignité !...

Ce n'est qu'aujourd'hui que le *Droit* lui-même, journal judiciaire, enregistre en ces termes remarquables de brièveté l'important verdict d'ACQUITTEMENT A L'UNANIMITÉ prononcé par le jury de la Moselle :

Les accusés dans l'affaire de Strasbourg, du 14 juin dernier, viennent d'être acquittés par le jury de la Moselle, devant lequel ils avaient été renvoyés par la cour de cassation pour cause de suspicion légitime à l'égard du jury du Bas-Rhin.

Courrier de Versailles.

Versailles, 27 octobre 1849.

Le laborieux échafaudage de l'accusation s'écroule à chaque audience. Que restera-t-il à la fin des débats ? — Rien, si ce n'est de la honte pour les accusateurs. Encore aujourd'hui, des témoins sont venus protester contre la manière dont l'instruction a été faite. M. Hodé a formellement contredit les paroles qui lui sont attribuées.

Ce témoin était un de ceux sur lesquels l'accusation comptait le plus, qu'elle citait avec complaisance pour établir l'existence du complot ; eh bien, rien de tout cela n'existe ; le témoin Hodé affirme que l'on a travesti ses paroles, et vous le savez, monsieur le procureur-général, la déposition orale peut seule faire foi.

La déposition de ce témoin a fourni à Madier de Montjau l'occasion d'expliquer la conduite de son frère contumace, et, de toutes ces discussions, il résulte encore et toujours qu'il n'y a jamais eu de complot.

Le prolixe, le diffus, le *républicain* M. Grégoire a été appelé de nouveau ; il a été confronté avec M. Delbrel. Celui-ci ne l'a pas reconnu pour l'*honnête* homme qui, le 13, à une heure, devant le palais de l'Assemblée, a tendu un piège dans lequel est tombé M. Suchet Mais tout n'était pas terminé : M. Grégoire avait encore d'autres comptes à régler.

Ce républicain, comme on en voit peu, en 1831, en Belgique, a comploté pour le prince d'Orange, ou tout au moins pour renverser le gouvernement provisoire belge. Sous Louis-Philippe, il était comme sous la République, un homme à mission. — Que voulez-vous, il faut que M. Grégoire vive et qu'il ait le moyen d'élever ses enfants, *autrement que les ouvriers*. Enfin, nous sommes débarrassés de lui.

Voici M. Loyeux, commissaire de police ; c'est lui qui, le 13, a fait perquisition à l'imprimerie du *Peuple*, sans pour cela avoir fait nombre avec les héros de M. Vieyrat. Ce fait est reconnu de tous, et nous en félicitons M. Loyeux.

Il n'en est pas moins sûr que sa déposition bat encore en brèche cette pauvre accusation. Vous vous rappelez ce terrible placard, dont on a, dit-on, trouvé d'informes fragments dans le bureau de la rédaction du *Peuple*. Eh bien, voici un fait qui nous permet de douter que ce soit bien là que les fragments aient été trouvés.

Pendant le pillage, on ne pouvait verbaliser, classer les pièces saisies... Qu'a-t-on fait alors ? Dans de grands paniers, on a jeté pêle-mêle tous les papiers saisis ; ces papiers sont restés à la disposition des allants et venants, chacun y apportait, chacun y jetait sa pièce, et ce n'est que deux heures après le *commencement de la fin* que tout a été porté aux Tuileries, et placé sous les scellés. Les *malandrins* n'ont-ils pu glisser ce qu'ils ont voulu dans ces paniers ? Est-ce après un tel voyage en panier qu'on peut prouver l'origine de ce document ?

Langlois, du reste, n'a pas eu grand'peine à dégager sa responsabilité sur ce point.

Puis est venu notre ami Allyre Bureau, coupable d'avoir écrit six lignes à l'un de ses amis pour lui annoncer les évènements du 13. Trois ou quatre témoins déposent, et trois, quatre témoins viennent nous donner une version différente des six lignes incendiaires : jusqu'au maire de la bonne ville d'Epernay, qui, brochant sur le tout, vient apporter son contingent de... cancans. Allyre Bureau a prononcé quelques paroles simples et dignes, qui seront appréciées par tous ceux qui sentent un cœur battre dans leur poitrine.

Enfin Paya, répondant à une interpellation de M. Baroche, lui a objecté : « Vous dites que je suis coupable parce que mon nom se trouve au bas d'une lettre ; mais 184 noms figuraient au bas du placard contenant l'appel aux armes, et cependant vous n'avez trouvé que 30 à 40 *coupables* à votre point de vue. Que signifie donc un nom que tout le monde peut mettre. »

Il y a aussi dans l'affaire de Paya un bien joli imbroglio d'articles, de lettres, etc. ; mais le temps nous presse, et lundi un des témoins sera encore appelé.

Et, dans tout cela, pas de complot, pas d'attentat.

Almanach Phalanstérien.

L'Almanach phalanstérien pour 1850 vient de paraître ; il ne nous appartient pas de le vanter. Nous nous contenterons d'en faire une description fidèle.

Comme les années précédentes, cet Almanach porte sur sa couverture la vignette dessinée par notre ami Papety, témoignage doublement précieux aujourd'hui des sympathies d'un artiste éminent pour la théorie phalanstérienne.

Après la partie astronomique, indispensable à tous les almanachs, le nôtre se caractérise dès la première page par une esquisse de la cosmogonie de Fourier, admirable hypothèse, dont l'Ecole ne fait pas un objet d'enseignement, parce que peu d'intelligences sont préparées à des aperçus aussi nouveaux et aussi larges, mais qui n'en est pas moins, de toutes les explications de l'univers tentées jusqu'à ce jour, la plus logique, la plus radieuse, la plus satisfaisante pour le cœur.

Sous ce titre, le *Bouquet de violettes*, notre ami Brunier a orné le recueil d'une nouvelle socialiste.

Voici un travail substantiel sur les colonies agricoles, puis une *Histoire de l'année*, par Victor Hennequin. Cette histoire, qui occupe à elle seule le tiers de notre petit volume, embrasse tous les évènements politiques accomplis en France avec plus de détails que ne le font ordinairement les almanachs. Indépendamment des appréciations qu'elle renferme, elle peut avoir une utilité journalière comme répertoire des faits contemporains. Une vignette représentant les costumes militaires de la Hongrie complète ce résumé historique.

Il est inutile d'analyser les citations de Fourier, les poésies d'Antony Méray, les fables de Lachambeaudie ou de Savinien Lapointe, les mélanges de toute nature qui complètent l'almanach phalanstérien, sans oublier le contingent nécessaire de bons mots et de naïvetés.

Nous n'avons pas besoin de recommander cette publication à nos amis ; depuis un jour qu'elle est en vente, il en est entré dans la circulation plusieurs milliers d'exemplaires.

Une correspondance prussienne, adressée à l'*Émancipation belge*, donne les détails suivants sur l'intérieur de l'Elysée :

Les difficultés de la position financière de Louis-Napoléon vont en grandissant. Chaque mois ajoute environ cinquante mille francs aux difficultés des mois antérieurs. Cela seul suffirait pour enlever toute liberté aux allures du président. Je dois citer une autre circonstance non moins déterminante : Louis-Napoléon, au lieu de fortifier son entourage et de le grossir, le voit diminuer de jour en jour. Les dévouements s'éteignent en présence d'une impuissance plus que jamais établie de les entretenir en les récompensant. Dans aucun ministère, la recommandation du président n'est écoutée. Les membres de sa famille, les serviteurs les plus éprouvés en ont fait l'expérience. Cette situation, vue de près, prouve une chose, c'est que très peu de personnes considèrent le *statu quo* comme l'état définitif de la France.

Rien n'est bizarre comme le spectacle que j'ai sous les yeux : Une coalition empêche la République de s'écrouler ; mais, en même temps, elle l'empêche de s'affermir.

ITALIE.

On écrit de Rome à l'*Opinione* :

« La question romaine a déjà dévoré plus de diplomates français que le traité d'Utrecht et que ceux de 1815. Voici les noms des hommes d'Etat morts politiquement dans l'accomplissement de cette œuvre : d'Harcourt, de Lesseps, de Corcelles. A ces illustrations protocoliques il faut joindre les secrétaires d'ambassade de Forbin-Janson, Latour d'Auvergne, Beleastel, Mauberge. Nous avons de plus en ce moment à Portici, pour négocier cette grande affaire, M. Mercier, le conseiller d'Etat Boulatignier et le représentant du peuple Fremy. Ces messieurs suent sang et eau pour concilier, autant que possible, la lettre de leur président avec le manifeste de Pie IX mais ce n'est pas petite besogne. »

Le général Rostolan apprend chaque jour à connaître de mieux en mieux la perfidie et l'improbité de certains hommes perdus de réputation qui l'avaient d'abord entouré ; aussi leur a-t-il dernièrement fait défendre sa porte ; ce dont on l'a beaucoup loué dans la ville.

Le ministre Galli n'a pu faire accepter par ses collègues la création de son papier-monnaie.

La censure ecclésiastique est rétablie en Toscane pour les livres mis en circulation pour les cabinets de lecture.

ALLEMAGNE.

ÉCHECS DE LA POLITIQUE PRUSSIENNE.

Une dépêche télégraphique de Berlin, en date du 24, annonce la nouvelle importante que le conseil d'adminisiration de l'État fédératif, en l'absence des plénipotentiaires saxon et hanovrient qui avaient prétexté des affaires urgentes pour quitter Berlin, a décidé que les élections du parlement allemand de la fédération restreinte auraient lieu le 15 janvier prochain. Le gouvernement prussien a maintenu cette décision, nonobstant le refus de la Bavière, du Wurtemberg et du Landgraviat de Hesse-Hombourg, d'accéder à l'Etat fédératif.

Une rupture paraît donc imminente entre la Prusse et ses deux principaux alliés du nord, le Hanovre et la Saxe.

On rapporte à ce sujet que dans une des séances du conseil, M. de Bodelschwing, représentant de la Prusse, a exprimé l'opinion que le Hanovre, avec ses dispositions actuelles, n'aurait pas dû entrer dans l'alliance du 26 mai. Il a même caractérisé la duplicité du gouvernement hanovrien avec une telle vivacité d'expressions, que M. de Wangenheim aurait demandé une satisfaction personnelle pour insulte faite à son pays, et que le gouvernement hanovrien aurait déjà fait connaître à la Prusse l'intention de rappeler son envoyé.

A Munich, l'irritation est grande contre la Prusse, qui s'est emparée de la part de la Bavière dans les revenus du Zolverein, pour se payer des frais occasionnés par l'occupation prussienne du Palatinat.

Les échecs de la politique prussienne dans la question allemande, suggèrent au *Lloyd* autrichien les réflexions suivantes :

« L'indignation, la fureur du parti prussien contre les quatre royaumes allemands est si grande, qu'il s'écrie : la Bavière et le Wurtemberg sont politiquement anéantis, de même que la Saxe et le Hanôvre. »

Tout le secret du mouvement des gouvernements allemands est dans cette phrase : contre les quatre royaumes, qui considèrent comme un anéantissement définitif leur soumission à une grande puissance allemande.

On lit dans la *Gazette de Cologne* :

« On dit que sir Stratford Canning a protesté dans une note énergique contre la conduite de la Russie qui n'a pas diminué le nombre de ses troupes dans les principautés du Danube, bien qu'elle y fût obligée, d'après les traités, après l'issue de la guerre de Hongrie. »

VENGEANCES MONARCHIQUES. — On lit dans la *Gazette de l'Allemagne occidentale* :

« Un officier prussien, qui arrive à l'instant de Rastadt, nous affirme que 50 victimes doivent suivre encore les infortunés Bernigatt, Schrœder et Jansen. — « Je me réjouis, dit en terminant le lieutenant, d'être dans une autre atmosphère. Par le ciel ! il faudrait que le cœur d'un homme se changeât en pierre et son sang en glace pour qu'il pût continuer à se plaire dans cet affreux séjour ! »

La France serait invitée, dit-on, par une note signée de l'Autriche et de la Prusse, à prendre les mesures nécessaires pour en finir avec l'agitation révolutionnaire en Suisse. Ce que l'on propose de plus simple, c'est de déclarer la Suisse en état de siége, afin de pouvoir traduire tous les réfugiés devant des cours martiales.

ESPAGNE.

Les journaux espagnols que nous recevons aujourd'hui ne parlent pas d'une seconde démission du ministère Narvaez. La *Gazeta* du 22 enregistre les congés donnés aux ministres dont elle annonçait la nomination la veille. On croit seulement, dit le *Clamor publico*, que le ministre Narvaez se réserve quelques modifications ; le général Rodil recevrait le portefeuille de la guerre, et M. José Alonzo celui de la marine. On voit, dans le coup d'Etat nocturne du 19, l'action du parti catholique.

Par le navire *Novelly*, arrivé mardi à Liverpool, on a reçu des avis de Buenos-Ayres jusqu'au 24 août : Le gouvernement de la République argentine avait, à la date du 22, promulgué un décret interdisant tout rapport avec la République du Paraguay. La rupture entre les deux états était donc complète. Cet évènement avait déterminé une grande stagnation dans les affaires commerciales.

Le *Morning Chronicle* dit que la République du Paraguay a dépêché un envoyé en Europe pour offrir ses services à la France et à l'Angleterre, dans le cas où ces deux puissances voudraient agir sérieusement contre Rosas.

ASIE.

CHINOIS ET EUROPÉENS.

Une lutte armée s'est engagée entre les Chinois et les Européens de Macao, au mois d'août dernier. Les détails qui suivent sont extraits de deux lettres, en date de Hong-Kong, 29 août, publiées par l'*Ami de la Religion* :

« M. d'Amaral, gouverneur et régénérateur de Macao, était à la promenade avec son aide-de-camp, lorsqu'il fut saisi tout à coup par six brigands, gens achetés, dit-on, par la promesse de 2 000 taëls qui leur aurait été faite par le gouvernement chinois. Le gouverneur n'avait qu'un bras ; il n'eut pas assez de temps pour tirer ses pistolets. On le jeta à bas de son cheval, et on lui coupa le bras et la tête de manière à lui laisser la mâchoire inférieure et un morceau de langue attachés au tronc, qui fut abandonné sur le sable. On emporta le bras et la tête. La rage des Portugais, à cet affreux spectacle, n'eut pas de bornes, et l'on songea aussitôt à la vengeance.

» Une poignée de soldats se mit en marche contre les Chinois, qui étaient incomparablement supérieurs en nombre.

» Un appel est fait à tous les étrangers. Les matelots anglais, conjointement avec la garnison portugaise et la garde nationale, font le service de la ville et s'emparent de la porte qui sépare les terrains chinois des possessions portugaises. Le fort chinois a ouvert son feu contre les gardiens de la porte. Les Portugais amènent de l'artillerie légère guidés par des officiers français ; ils répondent avec avantage au feu du fort. Les batteries portugaises sont placées au pied de la colline où est le fort ; les jeunes gardes nationaux montent à l'assaut ; bientôt les couleurs portugaises flottent sur le fort ; les Chinois fuient dans toutes les directions ; les Portugais ont mis le feu aux villages voisins.

» Le nombre des tués et blessés du côté des Chinois s'élève à plusieurs centaines.

» M. Fortz-Bonin, ministre de France, M. Henri du Chesne, attaché de légation, ont fait enlever et transporter sur un lit funèbre les restes du malheureux gouverneur.

» Il n'y a en rade devant Macao qu'un bateau à vapeur anglais et une corvette américaine ; on attend aussi la corvette française *la Bayonnaise.* »

ALGÉRIE.

AFFAIRE DE ZAATCHA.

On sait que, depuis le 5 de ce mois, M. le général Herbillon se trouvait en mesure d'agir contre les insurgés des Ziban. M. le colonel de Barral, qui était parti de Sétif pour Boucada, depuis le 24 septembre, était à même, de son côté, et si les évènements l'exigeaient, de prêter un utile concours à la colonne principale venue de Batna. M. le général de Salles est resté à Constantine avec trois bataillons et trois escadrons ; un de ces escadrons est parti le 14 pour renforcer la garnison de Batna et surveiller l'Aurès. Les hostilités contre Zaatcha, Farfar et Lichana, ont commencé le 7.

On s'est d'abord attaché à isoler Zaatcha des deux oasis voisines ; ce qui n'était pas chose facile. Qu'on se figure une forêt de hauts palmiers sous laquelle est une autre forêt d'oliviers, figuiers, etc., puis une troisième couche de végétation à fleur du sol. Tout cela coupé de canaux d'irrigation, parsemé de maisons bâties en briques crues qui semblent des monceaux de terre, et partout des murailles autour des jardins. C'est dans cet inextricable labyrinthe qu'il faut se guider ; c'est cette formidable forteresse, dont la nature a presque fait tous les frais, qu'il faut d'abord emporter.

Ayant à surmonter de pareils obstacles, M. le général Herbillon a dû cheminer avec lenteur et prudence devant un ennemi dès longtemps bien préparé à la défense. Des reconnaissances et l'exécution même des travaux, ont amené, dans les journées des 8 et 9 octobre, des engagements sérieux.

Il a fallu même établir des batteries de brèche devant Zaatcha. Des lettres, reçues à Constantine dans la soirée du 14 octobre, font savoir qu'on a dû changer la position de ces batteries, et qu'on s'était décidé à appeler de Boucada le corps placé sous les ordres de M. le colonel Barral. La résistance est donc très sérieuse et se prolonge. Du reste, on ne donne aucun détail sur l'action elle-même. On dit seulement que, jusqu'au 9, nous aurions eu 3 officiers tués, 9 blessés ; 20 sous-officiers ou soldats tués, 78 blessés. Les pertes que nous avons dû faire dans les journées des 10, 11 et 12 au matin, ne sont pas mentionnées, dit-on, dans des nouvelles officielles parvenues à Constantine. Elles n'ont pas dû être considérables, parce que ces deux jours ont été employés par le génie à rapprocher les batteries de la place et à se couvrir.

Une première attaque n'a pas réussi. Le colonel Petit, du génie, a reçu une blessure qui a nécessité l'amputation du bras ; le capitaine Marmier, chef du bureau arabe de Batna, a reçu une balle qui lui a crevé un œil ; deux officiers ont été tués, d'autres blessés...

Les arabes se battent comme des enragés ; voilà le troisième jour que le feu ne cesse pas. Les affaires sont meurtrières ; vingt officiers et plus sont hors de combat, ainsi que plusieurs officiers supérieurs.

Les officiers ont le plus souffert, proportion gardée ; car les fantassins des oasis (qui ont été presque tous portefaix à Alger, où on les désigne sous le nom de biskris) connaissent parfaitement l'importance de l'épaulette et visent à abattre les chefs.

On pensait, dans la colonne assiégeante, que la résistance de Zaatcha ne pourrait guère se prolonger au delà du 13 octobre.

P. S. Ce matin, 9 octobre, le bataillon des tirailleurs de Vincennes et le bataillon des tirailleurs indigènes étaient aux avant-postes. Le colonel et le capitaine du génie ont été blessés ; le porte-drapeau du 8e, M. Minot, a été tué ; l'adjudant des tirailleurs indigènes blessé. Nous avons à l'heure qu'il est, dix heures du matin, plus de 35 morts et 100 blessés, et la journée ne fait que commencer.

Les Arabes ont enlevé un adjudant de notre bataillon et un capitaine du bataillon d'Afrique. Jusqu'à présent tous nos efforts pour débusquer les Arabes de leurs palmiers sont infructueux ; le bruit court qu'ils ont reçu du renfort cette nuit ; le capitaine Chaise, du train, est blessé.

Onze heures du matin. — L'attaque vient de recommencer ; les Arabes viennent de perdre une centaine d'hommes ; on rapporte des fusils ; la musique joue la *Marseillaise* dans les palmiers.

La colonne de Sétif a fait jonction ; il y a donc lieu d'espérer une victoire prochaine. (*Akbar*, *Atlas*.)

D'autres lettres reçues de Constantine, rapportent que dans les journées du 9, du 10 et du 11, les travaux de siége ont été poursuivis avec activité et sans autres pertes que 3 ou 4 blessés chaque jour. Le général Herbillon dirige cette opération avec méthode, de manière à ménager le plus qu'il est possible, le sang précieux de nos soldats. Le colonel de Barral a dû opérer sa jonction avec le commandant de la province, le 12 octobre.

Les nouvelles ne vont pas au-delà du 11 ; mais tout faisait croire que Zaatcha serait occupé le 13.

On assure que les assiégés ont, dans la seule journée du 8, perdu soixante hommes, et que le fils de Bou-Zian est au nombre des blessés.

MADAGASCAR.

Des avis reçus à l'île de la Réunion, dans les premiers jours d'août, annoncent la mort de Ranavalo-Manjacka, reine de Madagascar. Cet événement était de nature à applanir les difficultés qui, jusqu'ici, avaient empêché la reprise des relations entre les deux îles, l'héritier de Ranavalo étant tout disposé à traiter les Français avec les plus grands égards.

Les Sacklaves, venant de Madagascar, avaient fait irruption dans notre possession de Nossi-Bé, y avaient égorgé presque tous nos soldats, et la population de l'île avait été forcée de se réfugier à bord de quelques navires mouillés en rade. Les chefs des troupes et de la station à l'île de la Réunion se concertaient pour aller tirer vengeance de cet acte d'hostilité.

Assemblée législative.

Séance du 27 octobre. — Présidence du cit. DARU.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

M. CHARRAS dépose des pétitions d'un grand nombre de citoyens du département du Gers, qui demandent le maintien du décret de la Constituante qui abolit l'impôt sur les boissons.

L'appel nominal constate la présence de 467 membres.

L'ordre du jour appelle des rapports de pétitions.

M. FAVREAU, rapporteur, rend compte d'une pétition du citoyen Payanel qui demande une enquête sur la mort de l'archevêque de Paris.

Le signataire prétend que ce sont les frères Tresvaux, caissiers de l'archevêché, qui ont fait assassiner l'archevêque à prix d'argent.

Le rapporteur demande le renvoi au ministre de la justice pour qu'il soit fait justice des calomnies de l'abbé Payanel.

M. DENAYROUSSE. L'abbé Payanel est évidemment un monomane ; c'est lui faire trop d'honneur que de le renvoyer une seconde fois devant les tribunaux qui l'ont déjà condamné pour calomnie. Je demande l'ordre du jour.

M. LATRADE soutient qu'on n'a pas le droit de poursuivre les pétitionnaires.

M. VICTOR LEFRANC parle dans le même sens.

M. FAVREAU insiste.

Les conclusions de la commission sont adoptées.

M. FAVREAU. Des habitants de Fontien-Cabardès (Aude) demandent que l'autorisation leur soit accordée de ramasser du bois mort dans les forêts.

M. A. THOURET combat l'ordre du jour proposé par la commission. L'ordre du jour est adopté.

M. FAVREAU. Le citoyen Dufaux, à Cambrai, demande que l'Etat se procure de l'argent en vendant les propriétés des hospices, auxquels il en fournirait la rente. — Ordre du jour.

Le citoyen Astès demande qu'il soit fait une loi sur l'exercice de la médecine. — Renvoi au ministre de l'instruction publique.

Le citoyen Servat, à Massat (Arriège), propose diverses réformes administratives et financières qui préviendraient le retour des révolutions. — Ordre du jour.

Le citoyen Berger, à Paris, demande une récompense nationale et la croix d'honneur, pour avoir prévenu le gouvernement toutes les fois qu'une émeute se préparait. (Hilarité. — Ordre du jour.)

M. GIRARD, autre rapporteur. Des habitants de Paris se plaignent de ne pouvoir obtenir l'autorisation d'ouvrir des boulangeries.

Les pétitionnaires ont ouvert des boulangeries, après avoir fait appuyer en vain leurs demandes par un grand nombre d'habitans des quartiers où ils s'étaient établis. Le préfet de police les a fait citer devant les tribunaux, qui leur ont donné tort. La commission regarde la limitation des boulangeries comme une atteinte à la liberté de l'industrie ; elle croit que cette législation doit être révisée, et en conséquence elle propose le renvoi au ministre de l'agriculture et du commerce.

M. LANJUINAIS, ministre de l'agriculture et du commerce. La question est très grave. Je préviens l'Assemblée que si la pétition est renvoyée au ministre de l'agriculture, je suis décidé à y donner suite. La liberté de l'industrie est violée dans le fait qui vous est signalé, et je suis d'avis, pour ma part, qu'il y a lieu de l'appliquer à la boulangerie parisienne aussi bien qu'aux autres industries. La loi d'ailleurs est favorable à cette liberté, qui n'a contre elle que des règlements de police.

M. CHARAMAULE insiste vivement en faveur de la liberté de la boulangerie, et s'élève fortement contre la pensée qu'une indemnité puisse être due aux boulangers actuels dans le cas où la liberté serait votée.

M. LAUSSAT regarde la limitation du nombre des boulangers comme donnant des garanties à la santé publique, et demande si le ministre se propose de conserver le droit d'intervention municipale en tout ce qui concerne la vente et la fabrication du pain.

M. LANJUINAIS répond affirmativement.

M. CHARRAS demande que la pétition soit aussi renvoyée au ministre de la guerre, pour ce qui regarde l'Algérie.

Le renvoi au ministre du commerce et de la guerre est prononcé à l'unanimité.

— Le citoyen Gosset, à Paris, demande l'établissement par l'Etat et la ville de Paris de boulangeries populaires.

La commission, en proposant l'ordre du jour sur la pétition, propose de renvoyer au ministre de l'agriculture et du commerce les considérations sur l'organisation actuelle de la boulangerie.

Cette double proposition est adoptée.

— Des colons de la Chiffa et de la Mouzaïa (Algérie), libérés du service militaire, se plaignent de la mauvaise répartition qui aurait été faite des fonds qui leur étaient destinés, et ils demandent une enquête à ce sujet.

La commission propose l'ordre du jour.

Après quelque paroles de M. de Rancé, les conclusions de la commission, mises aux voix, sont adoptées, après une double épreuve et une majorité douteuse.

— Deux membres d'une association d'ordre du département du Nord demandent que trois représentants de ce département soient mis en accusation pour avoir fait distribuer d'infâmes libelles dans le Nord, ainsi que pour leur conduite déshonorante dans le sein de l'Assemblée constituante. (Rires.) Ils demandent également que 140 représentants signataires de l'appel aux armes soient décrétés d'accusation ; que ceux qui prendraient leur défense soient sévèrement punis, et qu'enfin l'Assemblée use à leur égard de la plus grande rigueur.

A GAUCHE. Très bien ! c'est ce qu'elle a fait.

M. ANTONY THOURET. Je demande la parole.

M. LOISSET. Les allégations des pétitionnaires ne sont appuyées d'aucune preuve à l'égard des trois représentants nommés. Pour ce qui est du reste, l'Assemblée législative a agi comme elle l'entendait. Nous vous demanderions donc l'ordre du jour sur cette pétition si, en examinant les signatures qui portent les noms du président et du vice-président de l'association de l'ordre, nous ne nous étions aperçus que les deux noms proviennent de la même main, et constituent ainsi un faux matériel. Aussi vous demandons nous le renvoi de la pétition au ministre de la justice. (Très bien !)

M. ANTONY THOURET. Une pétition qui implique mon honneur et ceux de deux de mes collègues, MM. Testelin et Delbecque, n'a trouvé que deux signatures dans une population de cent mille âmes. Deux signatures seraient pour nous encore nombreuses dans cette question. Mais M. le rapporteur vient de dire qu'il faut retrancher cette signature. D'un autre côté, si j'en crois mes renseignements, la pétition vient d'un homme condamné trois fois pour vol. Voilà donc la pétition sans signature valable. Toutefois je ne demanderai pas le renvoi de la pétition au ministre de la justice. Pour moi, le droit de pétition doit être respecté quand même. Notre dédain suffit pour de telles accusations, et nous demandons l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté.

M. DIDIER demande à adresser des interpellations à M. le ministre de la guerre, pour savoir si le décret qui a consacré pour cette année un crédit de 5 millions aux améliorations de la colonisation en Algérie, recevra une prochaine exécution.

M. DE TRACY répond que le ministre de la guerre est prêt à répondre à ces interpellations.

M. DIDIER demande que les interpellations soient fixées à lundi. — Adopté.

D'autres pétitions sans aucune espèce de portée et d'intérêt sont écartées par l'ordre du jour.

La séance est levée à six heures.

Lundi, séance publique à deux heures.

Interpellations diverses. Enquête parlementaire sur la marine. Proposition de M. Coralli sur les traités des 15 juillet 1840 et 1841.

HAUTE COUR DE JUSTICE

SÉANT A VERSAILLES.

Présidence de M. BÉRENGER (de la Drôme).

Audience du 27 octobre 1849.

AFFAIRE DU 13 JUIN.

L'audience est ouverte à onze heures. M. le procureur-général donne lecture d'une lettre de M. Pouillet, qui exprime le regret que la gravité de la position de son fils l'empêche de venir rendre devant la cour un témoignage qui ne peut être suppléé.

On reprend l'audition des témoins.

Charges relatives à l'accusé Chipron.

M. HODÉ, médecin, rue de l'Echiquier, 26. Le 15 juin, j'ai rencontré Songeon, qui est un de mes amis ; il me parut très agité. Il me demanda ce qu'étaient devenus ses anciens amis.

Je lui offris de le soustraire aux recherches et aux poursuites de la police, je l'engageai à fuir, j'eus beaucoup de peine à le décider ; plus tard je découvris la retraite de Servient, et je l'engageai également à s'éloigner.

M. LE PRÉSIDENT. Vous faisiez partie du comité démocratique-socialiste ? — R. Avant de répondre, je dois protester contre ce que me fait dire l'acte d'accusation.

M. LE PRÉSIDENT. L'acte d'accusation ne vous fait rien dire.

LE TÉMOIN. J'ai été interrogé devant le juge d'instruction, et je dois le dire, le procès-verbal de mon interrogatoire me fait dire des choses que je n'ai pas dites.

M. LE PRÉSIDENT. Comment se fait-il que vous, un homme éclairé, ayez signé un interrogatoire qui n'était pas exact ?

LE TÉMOIN. Mon Dieu, monsieur, j'étais en proie à une vive émotion ; j'avais à répondre à deux magistrats qui me pressaient de questions. Je n'accuse pas ces magistrats ; j'admets bien qu'ils m'ont donné lecture de cet interrogatoire ; mais je n'ai rien entendu. Il y a ici parmi MM. les jurés des médecins, des hommes pratiques. Je leur dirai que depuis mon bas-âge je suis affecté d'une olite chronique.

M. LE PRÉSIDENT. Ainsi vous déclarez faux, complètement, entièrement faux votre interrogatoire ? — R. Oui, monsieur.

M. LE PRÉSIDENT. Greffier, donnez lecture de la lettre de Songeon saisie chez le témoin.

Le greffier donne lecture de cette pièce, qui a déjà été publiée.

M. LE PRÉSIDENT. Reconnaissez-vous cette lettre pour être de Songeon ?

LE TÉMOIN. C'est la seule que j'aie reçue de lui. Je la crois de lui. Elle démontre d'une manière évidente qu'il n'y avait pas de complot.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Nous ferons remarquer à MM. les jurés que le témoin n'a pas été interrogé une seule fois, mais plusieurs fois, et qu'il a toujours signé. Nous allons lui adresser quelques questions.

D. Comment se fait-il que vous, homme éclairé, vous ayez signé une chose que vous ne regardiez pas comme vraie ? — R. Mais, monsieur, je n'ai pas entendu, j'ai signé fort à la légère, et c'est précisément ce dont je m'accuse publiquement.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. MM. les jurés apprécieront si c'est-là ce dont vous devez vous accuser.

Le procureur-général reprend les passages de l'interrogatoire de Hodé ; celui-ci persiste à regarder comme faux ce que le juge d'instruction lui a fait dire, notamment en ce qui concerne la présence de Songeon, Tessié-Dumothay, Rattier, etc., aux Arts-et-Métiers, et en ce qui concerne l'action de la Montagne.

LE TÉMOIN. Mais, mon Dieu, M. le procureur-général, on peut bien m'avoir fait dire ce que je n'ai pas dit, puisque l'acte d'accusation fait dire à la lettre de Songeon ce qu'elle n'a pas dit. (L'accusé Paya demande la parole.)

PAYA. Un témoin peut bien, pressé de questions comme il l'est par M. le procureur-général, se tromper, quand le procureur général se trompe, lui, sur les pièces écrites qu'il a dans son cabinet, et sur lesquelles il base son accusation. Vous venez d'entendre la lettre de Songeon. Il est impossible d'y trouver un seul passage qui établisse, comme l'acte d'accusation le prétend, la présence de Madier (jeune), de Morel, etc., au Conservatoire.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Nous ne répondrons pas à cette espèce d'interrogatoire au moyen duquel on veut détourner l'esprit de MM. les jurés d'une déposition qui est très importante, et que nous recommandons d'une manière toute particulière à leur souvenir.

M. LE PRÉSIDENT, au témoin. On a saisi chez vous une lettre de Lebon à Cally ? — R. Oui, monsieur, mais je ne sais pas comment cette lettre a été déposée chez moi.

Me VILLAUMÉ. Nous n'avons pas eu connaissance de cette lettre, l'accusation ne nous a pas fait l'honneur de nous la communiquer.

LEBON. Cette lettre est tout à fait étrangère au 13 juin. Elle est de très minime importance ; voilà pourquoi on la cite. Il ne sera pas inutile de la lire à MM. les jurés pour bien démontrer sous quel futile prétexte on traine des hommes en prison et sur ces bancs.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. On lira la lettre ; mais il faut le temps de la rechercher.

Me MADIER DE MONTJAU. Vous avez fait remarquer dernièrement, monsieur le président, à mon ami Baune qu'il ne pouvait prendre la défense de son ami Martin Bernard, parce que celui-ci est contumace. Certes, je n'avais pas oublié cette prescription de la loi, et je l'ai jusqu'ici assez fait voir, puisque, malgré la position de mon frère, je n'ai pas encore pris la parole à son sujet. Mais aujourd'hui on vient de lire une pièce où ce nom qui m'est cher, et on sait à quel titre, est l'objet de la plus grave et de la plus humiliante accusation.

Il ne saurait être dans votre pensée, monsieur le président, pas plus que dans celle des magistrats qui vous entourent, de m'empêcher d'éclairer sur ce point les débats, de manière à n'y plus revenir. Qu'il me soit permis de relire le passage de la lettre de Songeon relatif à mon frère : « Le 13, M. de M...., ce *grand bleu révolutionnaire*, que vous devinez, était chez lui après l'affaire ; Sellier brûlait les papiers.............................. Sellier s'étonne, le gourmande, lui fait sentir son imprudence ; l'autre reste impassible, les papiers graves toujours étalés ; puis, de guerre-lasse, après un long dialogue, vague, inexplicable, confus, il dit en regardant fixement Sellier : Pour une république comme ça, il vaudrait cent fois mieux Henri V. Qu'en pensez-vous ? »

Et en ce qui concerne l'accusé Madier de Montjau jeune, l'acte d'accusation termine par cette phrase, et la livre à MM. les jurés et au public. Certes, s'il n'eût été fait mention dans la lettre de Songeon que de la part prise par mon frère dans ce que l'on a appelé dans les journaux,

non devant la justice, le grand complot du 29 janvier, et dans ce qu'on appelle encore aujourd'hui le grand complot du 13 juin; s'il n'eût été question que de la présence de mon frère au Conservatoire, il se trouvait dans toutes ces circonstances en trop bonne compagnie pour que j'eusse besoin aujourd'hui de prendre sa défense.

Mais il s'agit ici d'une interprétation, je ne dirai pas malveillante, mais inintelligente de la conduite de mon frère, que certaines personnes aient pu prendre son impassibilité et son insouciance, au milieu du péril, pour une trahison; qu'elles aient pris pour une trahison ce soin de retirer des papiers qui pouvaient avoir, non pas pour eux-mêmes une grande importance, mais à cause des circonstances. Cela n'a rien de grave, et si ce n'était que cela, nous ne nous en occuperions pas. Mais que l'accusation ait relevé cette phrase de la lettre de Songeon, et ait laissé le public et les jurés sous cette impression, c'est vraiment ce que je ne puis comprendre et ce que je ne puis laisser passer sans observation.

M. LE PRÉSIDENT. Avocat, vous n'avez à relever aucune contradiction entre l'acte d'accusation et la lettre de l'accusé Songeon. L'accusation s'est bornée sévèrement à rapporter les termes mêmes de la lettre.

Me MADIER DE MONTJAU aîné. C'est précisément, monsieur le président, parce que l'accusation a rapporté cette phrase, que nous tenons à donner des explications.

Quoi! l'accusation reproduit à la face du pays, contre mon frère, l'accusation d'avoir, depuis la Révolution de 48, au moment même des événements de juin 49, fait des vœux pour la dynastie balayée par la Révolution de 1830. Mais, Messieurs, quand on est né dans le département du Gard, né d'une mère protestante, quand on a été emporté dans les bras de cette mère, fuyant les assassins de la Restauration, quand on a reçu de son père le récit de tant d'horreurs, quand on a tenté de sa haine contre un pareil régime, on pourrait être accusé de faire des vœux pour le retour de ce régime! Cela ne se conçoit pas, cela ne se peut concevoir en aucune façon. (Mouvement.) Qu'un homme comme mon frère puisse être l'objet d'un pareil soupçon, et de la part de M. le procureur-général, qui sait par lui-même tout ce qu'il y a chez mon frère, comme chez moi, de conviction dans notre foi républicaine, c'est ce que je n'ai pu admettre; et j'ai lieu de protester contre l'insertion de cette phrase dans l'acte d'accusation. Non, mon frère n'a pu revêtir le masque d'un parti pour en découvrir les secrets et pour servir une autre opinion; et c'est un rôle que M. le procureur-général n'a pas pu avoir l'intention de nous faire jouer ici.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Le procureur-général, pour des raisons personnelles, a regretté de voir le frère de l'avocat qui vient de parler compromis dans ces débats, mais il ne pouvait ni ne devait supprimer un passage d'une pièce importante.

ANDRÉ. C'est ici le lieu de relever les légèretés de l'accusation.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Monsieur le président, nous vous prions d'interdire un pareil langage.

M. LE PRÉSIDENT. Accusé, mesurez vos expressions.

ANDRÉ. Il s'agit de relever bien d'autres défauts de l'acte d'accusation.

M. LE PRÉSIDENT. S'agit-il du témoin?

ANDRÉ. Non, monsieur.

M. LE PRÉSIDENT. Asseyez-vous.

Me THOUREL. Mais, monsieur le président, l'acte d'accusation a été distribué à MM. les hauts jurés.

Me MICHEL (de Bourges). Une fois que l'acte d'accusation a été distribué aux jurés, il doit être éternellement discutable.

M. LE PRÉSIDENT. Vous ne nierez pas au président le droit de diriger les débats.

L'incident est terminé.

On introduit M. Delbrel, dont Suchet a demandé la confrontation avec le témoin Grégoire.

M. DELBREL, représentant du peuple, docteur en médecine.

M. LE PRÉSIDENT. Connaissiez-vous les accusés avant les faits relatés dans l'acte d'accusation? — R. Oui, monsieur, je connaissais M. Suchet (du Var), mon collègue.

D. Vous étiez à l'Assemblée, le 13 juin, lorsque quelqu'un dit à M. Suchet qu'il y avait réunion à la rue du Hasard? — R. Oui, monsieur, j'arrivais bien près de mon collègue au moment où une personne lui annonçait cette réunion. En arrivant je leur dis: « Mais il s'agit de bien autre chose: on doit arrêter à l'Assemblée même tous les signataires de la fameuse pièce. — Quelle pièce, me dit mon confrère? Eh! sans doute, lui répondis-je, la mise en accusation. » Il y avait plusieurs personnes qui se trouvaient là, les unes étaient contre le mur de l'Assemblée, les autres étaient autour de nous.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Est-ce le témoin ou une autre personne qui aurait dit que les signataires devaient être arrêtés?

LE TÉMOIN. C'est moi, monsieur le procureur-général.

M. LE PRÉSIDENT. Témoin, si on vous mettait en présence de cette personne qui a annoncé à M. Suchet la réunion de la rue du Hasard, reconnaîtriez-vous cette personne?

LE TÉMOIN. Mon Dieu, monsieur le président, je n'ai pas considéré cette personne très attentivement.

M. BAROCHE. Dans ses explications l'accusé Suchet a dit que c'était cette personne qui lui aurait dit que ses collègues de la Montagne se réunissaient à la rue du Hasard.

SUCHET. Mes souvenirs n'étaient pas très présents; il peut y avoir eu quelque confusion, mais on peut se reporter à mes déclarations devant M. Monnin, M. Dupin, et à mon interrogatoire, auquel assistait du reste M. Oscar de Vallée, qui peut se rappeler les détails.

M. LE PRÉSIDENT. Faites approcher le témoin Grégoire.

M. Delbrel regarde attentivement M. Grégoire et ne le reconnaît pas.

Me VILLAUMÉ. Le témoin Grégoire voudrait-il se couvrir? M. Delbrel ne l'a vu que comme cela.

Le témoin Grégoire se couvre. M. Delbrel ne le reconnaît pas.

Me VILLAUMÉ. Avant que le témoin Grégoire se retire, je désire lui adresser une ou deux questions. MM. les jurés comprendront ma demande, ce témoin étant le seul qualifié par l'accusation de témoin digne de foi.

M. LE PRÉSIDENT. Nous ne pouvons souffrir que vous parliez ainsi de l'acte d'accusation.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Nous comprenons d'autant moins les paroles de l'avocat, que ces paroles ne sont même pas dans l'acte d'accusation.

M. GRÉGOIRE. M. le président, d'infâmes calomnies sont répandues depuis quelques jours contre moi dans les journaux, je désire me justifier.

Me VILLAUMÉ. Les renseignements que nous avons reçus depuis quelques jours de la Belgique nous font un devoir de persister dans notre demande.

M. LE PRÉSIDENT. Parlez.

Me VILLAUMÉ. Le témoin n'a-t-il pas été au service de la Belgique en 1831? N'a-t-il pas, à cette époque, conspiré en faveur du prince d'Orange? N'a-t-il pas fait passer le régiment qu'il commandait aux Hollandais? N'a-t-il pas pris la fuite lorsqu'il a été découvert? N'a-t-il pas été déclaré coupable par le jury, et condamné comme tel à la peine de mort, puis ensuite acquitté, parce que, le gouvernement étant provisoire, il n'y avait pas encore de loi sur le jury?

M. GRÉGOIRE. Il y a dans cette allégation un mélange de vérités et d'erreurs. Oui, j'ai organisé en Belgique un complot pour chasser le gouvernement provisoire. Je ne me suis pas sauvé; traduit devant la cour, je fus condamné à la peine de mort, mais je fus acquitté ensuite.

Me VILLAUMÉ. Le témoin n'a-t-il pas été négociant en Belgique? N'a-t-il pas été condamné pour avoir déposé son bilan? — R. Non, j'ai été condamné pour avoir coupé la figure à un officier de gendarmerie qui m'avait insulté.

D. N'a-t-il pas été pensionné sur les fonds secrets du roi de Hollande? N'a-t-il pas été décoré par lui? — R. J'ai été décoré par le roi de Hollande, je n'ai jamais eu de pension de lui.

Me VILLAUMÉ. Le témoin n'a-t-il pas été condamné par contumace en Belgique, pour un crime commis contre le droit des gens; et arrêté en 1838 par suite de ce jugement, malgré la mission qu'il avait du gouvernement français? — R. J'ai été arrêté, en effet, mais ce n'est pas par suite de condamnation; c'était par erreur, et l'on m'a fait réparation.

D. Le témoin n'a-t-il pas été sur le point d'être poursuivi encore pour un fait international, depuis février? — R. Vous voulez faire allusion à l'affaire de Risquons-Tout; je n'y étais pour rien et ne pouvais pas être poursuivi, puisque M. Bastide était ministre, et que cette affaire a été arrêtée dans son cabinet.

Le témoin explique longuement quelle a été sa position depuis longues années. Il lui fallait bien faire quelque chose, afin de ne pas élever ses enfants *comme des ouvriers*. Il dépense pour eux plus de 4 000 fr. par an, etc., etc, mais il n'a jamais employé que des moyens honorables.

Me VILLAUMÉ. Le témoin, à l'audience de lundi, a déclaré que deux capitaines de la garde nationale, MM. Maillard et Charpentier, lui avaient dit qu'ils avaient vu aux Arts-et-Métiers une liste de *dictateurs*, et que le nom de Ledru-Rollin était en tête. Eh bien! voici une lettre de ces deux officiers, lettre reproduite par tous les journaux, qui donne à l'assertion du témoin le plus formel démenti.

Je prie M. le président de faire assigner ces deux officiers, afin qu'ils soient confrontés avec le témoin.

M. LE PRÉSIDENT. C'est inutile, il n'est pas fait allusion à cette liste dans l'acte d'accusation. Témoin Grégoire, vous pouvez vous retirer.

Le témoin Deriége, conducteur d'omnibus, est entendu. Il confirme la déposition du témoin Drieu, cocher, qui a déclaré que les artilleurs, lorsque sa voiture a été arrêtée pour servir à faire une barricade, ont fait réatteler ses chevaux et lui ont dit de filer bien vite.

Témoins entendus sur les faits particuliers au citoyen Dufélix.

M. CRAPET, fabricant de brosses, rue Bourg-l'Abbé. J'étais avec ma compagnie; nous vîmes venir une bande ayant à sa tête un individu qui brandissait un sabre; il avait une carte à son chapeau. J'ai su depuis qu'il s'appelait Dufélix. Cette bande venait pour piller le magazin de Lepage. Le capitain Hemmerlé se porta à leur rencontre et terrassa Dufélix; dans la foule, mon fusil partit; la bande se dispersa à ce bruit.

M. MIAS, rue Bourg-l'Abbé. Même déposition; seulement le témoin n'a pas entendu le coup de fusil, et ne pourrait reconnaître celui qui a lutté avec le capitaine.

Faits concernant le citoyen Napoléon Lebon.

M. TARDIEU, médecin, a constaté que l'affection ancienne de Lebon lui rend la marche très pénible. Il peut faire quelques courses à l'aide d'une canne.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. En présence de la déclaration de Lebrun, MM. les jurés comprennent bien que ce témoignage est sans importance.

LEBON. Je ne comprends guère de semblables témoignages. Je ne puis marcher qu'à l'aide d'une canne; le docteur Tardieu le sait bien, et s'il faisait partie d'un conseil de révision, je suis bien persuadé que si je passais devant lui il me refuserait.

M. BAROCHE. L'accusation ne l'a fait venir que pour contrôler un certificat de médecin qui déclarait que Lebon ne pouvait, à cause de son état de santé, prendre part à une manifestation comme celle du 13 juin.

Me VILLAUMÉ. Le certificat déclarait que Lebon ne pouvait se livrer à un trop grand exercice; il ne dit pas autre chose.

Faits concernant le citoyen Baune.

M. HUBAUT, commissaire de police à Vaugirard. J'ai été appelé à surveiller un club présidé par l'accusé, pendant quelques jours seulement. Je ne puis me rappeler les discours qui y ont été tenus; je m'en réfère aux procès-verbaux que j'ai rédigés en plusieurs occasions.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. N'avez-vous pas dressé un procès-verbal où se trouvent quelques paroles de Baune? Ce sont celles-ci:

« Le peuple ne doit plus s'ébranler que comme un seul homme; ses chefs sont dans le comité socialiste, dans la Montagne et dans la presse. »

LE TÉMOIN. Oui, je reconnais ces paroles; elles ont été prononcées par l'accusé.

BAUNE. Je ne nie pas les avoir prononcées. Il s'agissait de prémunir le peuple contre les agents provocateurs qui auraient pu l'égarer. Elles ont été dites par moi, à l'occasion d'une loi qui tôt ou tard disparaîtra de nos codes, celle sur les clubs.

C'était une protestation contre toute pensée de désordre. Elle devait être faite, les clubs étant à mes yeux de véritables écoles, le peuple devant y être instruit et prévenu de ce qui se tramait contre lui.

Je prie M. le commissaire de police de déclarer si, lorsqu'il s'est présenté à mon club, je ne l'ai pas reçu avec les plus grands égards? Ce soir-là il était très malade et se croyait attaqué du choléra; il n'a pu prêter qu'une attention distraite à tout ce qui s'est passé.

LE TÉMOIN. J'étais malade, en effet, mais j'affirme que mon procès-verbal est sincère.

M. LOYEUX, commissaire de police, place Vendôme.

M. LE PRÉSIDENT. Dites ce que vous savez.

LE TÉMOIN. Dès le 11 juin, j'ai été mis à la disposition de M. le général Changarnier. Le 13 je fus chargé d'accompagner un bataillon de chasseurs au journal le *Peuple* pour en empêcher la publication. Nous arrivâmes à la rue Coq-Héron, no 5. La porte s'ouvrit après quelques instants; rien n'était éclairé; nous montâmes à un étage supérieur; une porte fut enfoncée, je ne sais laquelle. Nous trouvâmes au dessus M. Langlois, rédacteur du *Peuple*. Nous mîmes tous les papiers ensemble; nous en emportâmes une liasse sur laquelle plus tard les scellés furent apposés. M. Langlois fut mis provisoirement en arrestation par la garde nationale, et plus tard je l'envoyai à la préfecture de police.

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez saisi des pièces en grand nombre au journal le *Peuple*, les reconnaîtriez-vous?

On présente plusieurs pièces à M. Loyeux.

M. LOYEUX. Mon Dieu, monsieur, je n'ai rien vu, rien constaté. Tout a été réunis pêle-mêle, sans ordre. Si j'avais eu à ma disposition cinq ou six agents, j'aurais classées les pièces et les aurais scellées, mais ce n'était pas un moment ordinaire, nous ne pouvions pas procéder régulièrement.

LANGLOIS. Je demanderai la permission de faire quelques observations. Je n'ai eu qu'à me louer des procédés de M. Loyeux. Je regrette de ne pouvoir en dire autant de beaucoup d'autres. Mais je lui rappellerai certains détails sur lesquels ses souvenirs se sont altérés. Je suis convaincu qu'il reconnaîtra l'exactitude de mes observations.

M. Loyeux est arrivé avec la garde nationale. Je me trouvais dans les bureaux d'administration, au premier étage, à la place où je me trouvais tous les soirs. Je ne quittais que lorsqu'on mettait sous presse. Lorsque la garde nationale arriva, je montai prévenir mes co-rédacteurs, puis je redescendis et ouvrit la porte. M. Loyeux peut se le rappeler; il doit se rappeler aussi que nous nous sommes présentés plusieurs.

S'agit-il d'une perquisition ou d'une arrestation, lui demandai-je?—Je ne sais pas; mais, provisoirement, vous êtes arrêté.—C'est que, si vous avez affaire à la rédaction, ce n'est pas ici, mais bien au troisième étage. » Nous y montâmes ensemble, et M. Loyeux peut se rappeler que toutes les pièces qu'il a saisies ont passé sous mes yeux.

Pendant que nous étions ainsi occupés, un dégât épouvantable eut lieu dans nos bureaux, je veux le taire; mais enfin, je dois dire que les tables, chaises, carreaux, cloisons même, bureaux, tout était cassé.

Les gardes nationaux avaient été dans les autres parties de la maison; ils revinrent de *leur expédition*, rapportant une grande masse de papiers. Tout fut mis dans des corbeilles qui furent emportées lorsque je partis avec M. Loyeux pour les Tuileries. Ces papiers restèrent ainsi deux heures exposés à tout venant. Ils ne furent placés sous le scellé qu'aux Tuileries. J'en appelle à M. Loyeux, dont je n'ai eu qu'à me louer, n'était-il pas possible, soit pendant les deux heures de pillage, soit pendant le trajet, de glisser quelques papiers étrangers dans les corbeilles?

LE TÉMOIN. Tous ces détails sont parfaitement exacts.

M. DE ROYER. Mais tous les papiers descendus de la rédaction du *Peuple* n'ont-ils pas été portés les premiers?

LE TÉMOIN. C'est vrai.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, mais de la maison aux Tuileries a-t-il été possible de mettre d'autres papiers? — R. Mon Dieu, tout est possible; mais dans ma conviction il est impossible qu'on ait rien ajouté.

M. DE ROYER. Ainsi, il reste bien établi que le fragment de l'appel aux armes, qui a été extrait d'un des paniers par M. le juge d'instruction, vient de la rédaction du *Peuple*?

LE TÉMOIN. Je ne pourrais pas l'affirmer.

LANGLOIS. Monsieur, je vais vous donner quelques explications. Je suis monté seul de la rédaction au troisième. J'éclairais M. Soyeux. J'ai indiqué moi-même tous les cartons et tous les papiers, qui ont été mis dans le panier; puis on l'a descendu au premier.

Il y avait une scène déplorable de dévastation. Tout le monde commandait. M. Loyeux s'éloigna un instant. On déposa le panier dans une pièce de l'entresol sur un bureau qui est le seul meuble qui n'ait pas été entièrement brisé. On ne m'a pas laissé sortir de cette pièce. J'ai donc pu voir tout ce qui s'est passé. On a apporté de différentes parties de la maison un grand nombre de pièces. On demandait où il fallait les placer. Chaque fois on indiquait le panier. Ainsi, il y a eu là des pièces tout-à-fait étrangères à celles qui ont été trouvées au troisième. Ainsi, et cette remarque est importante, toutes les pièces trouvées dans les bureaux du troisième sont entières.

Il est évident que ce fragment d'affiche vient d'ailleurs, et qu'il a été trouvé par terre par monsieur. Je n'ajouterai plus qu'un mot. J'éclairais M. Loyeux, je n'avais qu'une lumière; si j'avais eu connaissance de ce fragment, j'aurais bien pu le faire disparaître; je n'avais qu'à souffler la chandelle. Ainsi, cela est démontré, plus que démontré; ce fragment ne vient pas des bureaux de la rédaction.

M. DE ROYER. Accusé, reconnaissez-vous ces placards comme ayant été trouvés dans les bureaux du journal?

LANGLOIS. Vous voulez parler des placards qui contiennent les pièces publiées par les journaux de la veille, et qui m'ont été déjà représentés. J'affirme que je ne les connais pas; seulement, il me revient comme un souvenir d'en avoir vu un entre les mains d'un étranger dans les bureaux de la rédaction. Il venait tant de monde, ce jour-là, donner des renseignements sur ce qui se passait, mais je n'en ai pas vu d'autre; et si on en a trouvé des exemplaires, c'est qu'ils ont probablement été apportés de la même manière.

M. DE ROYER. Accusé Langlois, reconnaissez vous les notes écrites sur les événements de la journée? — R. Quand j'ai dit une chose, c'est que cela est. Je n'ai pas besoin de la répéter. Je ne reviens pas sur ce que j'ai dit dans l'instruction.

M. DE ROYER. Mais il faut que cela soit répété devant MM. les hauts jurés.

Me RIVIÈRE résume en deux mots les explications si claires de Langlois.

L'audience est suspendue à 2 heures 25 minutes.

L'audience est reprise à trois heures un quart.

LANGLOIS. Vous venez d'entendre le citoyen Loyeux, le seul témoin à charge contre moi, et vous avez pu remarquer que l'insinuation portée contre moi a disparue. Dans l'arrêt de renvoi, j'étais accusé d'avoir fait imprimer le placard incriminé; dans l'acte d'accusation, ce n'est déjà plus moi, mais bien les compositeurs.

La déposition de M. Lenor, que vous avez entendue, celle de M. Loyeux, doivent vous prouver qu'il ne peut plus rien rester contre moi ni contre les compositeurs du journal le *Peuple*; mais, je le sais, il ne s'agit pas seulement de détruire le fait matériel, il faut encore effacer l'impression morale; permettez-moi quelques explications.

Voici ce que je demande: Comment se fait-il qu'à l'instruction on m'ait présenté des fragments du placard incriminé, en me disant: Voici ce qu'on a trouvé dans les *bureaux* du *Peuple*, les reconnaissez-vous? » tandis que le même jour, à la même heure, on demandait à un témoin, Barkley, metteur en pages du journal, Barkley, qui depuis un mois était au secret parce qu'il n'avait pas voulu affirmer un fait faux, on lui demandait, dis-je, « Comment se fait-il que les fragments que nous vous représentons aient été trouvés dans l'atelier de composition? »

Pour bien comprendre mon observation, il faut savoir que le cabinet de M. Bertrand, juge d'instruction qui m'interrogeait, communiquait avec celui de M. Broussais, juge d'instruction qui interrogeait Barklay, et que, pendant mon interrogatoire, M. Bertrand a passé dans le cabinet de son confrère, et, je renouvelle ma demande: « Comment se fait-il que le même jour, à la même heure, on nous présentait, à quelques minutes d'intervalle, les mêmes fragments, en disant à l'un: ceci a été trouvé dans votre bureau, situé au 4e étage; à l'autre: ceci a été trouvé dans votre atelier, situé au 1er étage et dans un corps de logis séparé. »

Je ne savais, en vérité, ce que cela signifiait, je ne pouvais le comprendre. Je me trouvais en présence d'un magistrat que je devais croire un homme grave; c'est alors, après deux heures de tortures morales, que la patience m'échappant, je m'écriai: le fait dont vous nous accusez est faux; j'affirme que ce fait est faux. Ai-je besoin d'insister sur la moralité du moyen employé pour nous arracher des aveux, soit à moi, soit à Barklay?

Je pouvais faire cette affirmation, la pièce ne pouvant venir de chez nous. Depuis onze heures j'étais dans mon bureau, et je n'ai rien donné à composer, aucun metteur, aucun compositeur n'est même venu me trouver.

Maintenant, dans cet énorme volume, qui ne compte pas moins de 950 pages, on n'en compte pas moins de 660 consacrées aux faits particuliers à chacun de nous, 28; savez-vous ce qu'il y a pour moi? deux pages, encore sont-elles consacrées à deux procès-verbaux...

M. LE PRÉSIDENT. Mais, accusé, ceci trouvera place dans votre défense.

LANGLOIS. Permettez, monsieur le président; dans ma défense j'expliquerai ma conduite, et soyez bien persuadé que je donnerai tous les renseignements désirables; mais aujourd'hui je dois demander et donner les explications nécessaires sur l'instruction et sur le seul témoignage à charge contre moi.

J'ai affirmé et j'affirme encore que mon intention a toujours été de rester calme, que j'ai appuyé de tout mon pouvoir toutes les idées pacifiques qui étaient émises. On a saisi dans nos bureaux une pièce qui prouve clairement ce que je dis; elle n'est pas nécessaire à l'accusation; je l'ai demandée; on ne me l'a pas rendue.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Elle est à la disposition de votre défenseur.

Faits concernant l'accusé Bureau (Allyre).

On appelle un témoin.

M. DUBOIS DE L'ESTANG, aspirant à la Cour des comptes, rue Caumartin, 2.

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez trouvé dans le bureau de la *Démocratie pacifique* deux pièces que vous avez remises au juge d'instruction. Les reconnaissez-vous? —R. Oui, monsieur (on représente les pièces au témoin), je les reconnais.

M. LE PRÉSIDENT. Comment les avez-vous trouvées?

LE TÉMOIN. Je suis allé à la *Démocratie pacifique* avec ma compagnie de la 2e légion. J'ai vu sur une grande table verte des brochures relatives au phalanstère; au milieu de ces brochures se trouvaient ces deux pièces, que j'ai emportées et que j'ai remises entre les mains de la justice. Je ne me rappelle pas précisément l'heure; entre six et huit heures.

Greffier, donnez lecture de ces deux pièces.

Le greffier donne lecture de ces deux pièces; l'une est une adresse au peuple pour l'engager à rester calme et à avoir foi dans ses représentants; l'autre est un récit succincte des événements de la journée du 13.

On représente ces pièces à M. A. Bureau qui déclare reconnaître la seconde, c'est-à-dire le récit, comme de sa main.

A. BUREAU. Je prierai M. le président de vouloir bien demander au témoin quel était l'aspect de la rue de Baune et de la maison lorsqu'il est arrivé avec son bataillon.

LE TÉMOIN. Il n'y avait personne dans la rue; elle présentait un aspect assez sinistre. (Légère hilarité.)

A. BUREAU. Et dans la maison? — R. Il n'y avait personne. (On rit.) Nous avons trouvé M. Bureau dans le second ou le troisième bureau.

A. BUREAU. Il est de fait que lorsque M. Vieyrat est arrivé, et c'est lui qui est entré le premier, il s'est écrié: Il n'y a donc personne ici! Alors je me suis présenté. Mais j'étais tout seul avec mon ami Guillon.

LE TÉMOIN. Il y avait 5 ou 6 personnes.

A. BUREAU. Il y avait effectivement, comme je viens de le dire, mon ami Guillon, trois ouvriers compositeurs qui arrivaient pour la distribution qui se fait d'ordinaire, et enfin un commissionnaire, qui n'appartenait même pas à notre administration, et qu'on a cependant arrêté. Enfin, lorsque nous sommes sortis, nous avons rencontré un de nos amis qui venait nous demander de nos nouvelles, et qui a subi 22 jours de prison pour nous avoir serré la main à ce moment.

Je demanderai au témoin s'il ne se rappelle pas, au moment où l'on cherchait à enfoncer les placards, nous avoir entendu dire que cela était inutile, que nous ouvririons toutes les portes à la première réquisition?

LE TÉMOIN. On n'a pas cherché à enfoncer les placards, seulement quelques gardes nationaux étaient répandus dans la maison. Un caporal aperçut à l'étage supérieur une porte de grenier; il voulut y entrer, parce qu'il supposait qu'il pouvait y avoir quelqu'un de caché. La porte ne fut ni enfoncée ni ouverte; on descendit chez le concierge qui en offrit la clé. Du reste, les gardes nationaux m'apportèrent des papiers de toutes sortes; je les examinai pour savoir s'il n'y avait rien à prendre. J'ai bien pu ne pas entendre tout ce qui s'est dit.

A. BUREAU. Le témoin ne se rappelle-t-il pas que nous avons fait remarquer à ceux qui commettaient des dégats dans notre atelier de composition, que cela était bien inutile. Il n'y avait point d'imprimerie.

LE TÉMOIN. Il n'y avait effectivement point d'imprimerie. On renversa les caractères et on les mêla par terre. Je dis moi-même qu'il était inutile de rien casser, qu'il suffisait de détruire les formes pour empêcher ce journal de paraître. Nous n'étions là ni pour casser, ni pour briser. (Rires.)

A. BUREAU. Le témoin sait-il si l'officier qui commandait l'expédition était accompagné d'un commissaire de police, d'un officier de paix ou de tout autre agent muni de pouvoirs.

LE TÉMOIN. Il n'y avait aucun agent.

A. BUREAU. Le chef de la troupe était-il porteur d'un ordre?

LE TÉMOIN. Je ne le sais pas, mais nous n'aurions pas pu sortir des Tuileries au nombre de 400 à 450 sans un ordre formel.

A. BUREAU. Puisqu'il n'y avait aucun agent ni aucun ordre légal, si conformément à notre droit nous avions fait résistance, le témoin pourrait-il nous dire ce qu'il serait arrivé?

LE TÉMOIN. Quelle résistance pouviez-vous faire? si vous aviez fait usage d'armes, de pistolets (Sourires.) trois ou quatre gardes nationaux vous auraient désarmés, et on vous aurait emmené.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Nous ferons observer d'ailleurs que Paris était en état de siége par un décret du jour même, et que dès lors l'autorité militaire était dans son droit.

A. BUREAU. C'est en discussion, M. le procureur-général; d'un autre côté, je crois que le décret n'était pas encore rendu, car ces messieurs sont venus entre 6 et 7 heures.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. On peut voir l'heure à laquelle le décret a été rendu, au *Moniteur*.

M. LE PRÉSIDENT. Le général Changarnier a été investi du commandement général dès 11 heures.

M. VAUTHIER. Voulez-vous me permettre d'éclaircir ce fait. Voici le *Moniteur*. « M. LE PRÉSIDENT. Le scrutin » est fermé. Je constate qu'il est 7 heures. — Quatre secrétaires procèdent au dépouillement. » Ainsi, c'est après 7 heures que le décret a été rendu.

A. BUREAU. Le témoin aurait-il entendu dire qu'au moment où j'ai été arrêté je rédigeais un appel aux armes?

LE TÉMOIN. Non, monsieur.

A. BUREAU. Je ne suis pas accusé de ce fait, mais j'en ai parlé parce que ce bruit a été répandu dans le cercle de mes connaissances. A mes amis surpris de mon arrestation, on répondait: mais, vous ne savez pas que M. Bureau rédigeait un appel aux armes?

Me DAIN. Un mot seulement. Il résulte de ce qu'on vient d'entendre que M. Bureau a été arrêté parce qu'il était là. Toute autre personne aurait été arrêtée comme lui.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Nous ferons observer que les personnes qui ont été arrêtées avec M. Bureau ont été remises en liberté. Si M. Bureau est sur ces bancs, c'est qu'on a trouvé des charges contre lui.

LANGLOIS. J'ai été arrêté, comme Bureau, tout simplement parce que je me trouvais là.

M. PARIS (Louis André), à Epernay.

D. Vous avez reçu une lettre le 14, une lettre venant de Paris? — R. Oui, monsieur; j'ai vu qu'elle était de l'écriture de M. Alyre Bureau, en la comparant avec une que j'avais reçue le 20 mai.

D. Lorsque vous avez reçu cette lettre, ne vous a-t-elle pas engagé à aller vous informer à la diligence des nouvelles de Paris? — R. Oui, monsieur.

D. Le maire ne vous a-t-il pas demandé cette lettre? — R. Oui, monsieur, mais elle avait été brûlée par moi.

D. Vous rappelez-vous son contenu? — R. Il y avait à peu près ceci: « La Montagne est réunie aux Arts-et-Métiers, la légion d'artillerie est avec elle. » Elle était signée de l'initiale A.

D. Est-ce bien le 14 que vous avez reçu cette lettre?— R. C'est le lendemain des événements de Paris; je ne me rappelle pas exactement le jour.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. N'avez-vous pas parlé de cette lettre à quelqu'un? — R. Oui, monsieur, à deux personnes.

On représente au témoin la lettre du 26 mai qui a été saisie chez lui.

LE TÉMOIN. Oui, c'est bien la même écriture.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Cette lettre était-elle sur du papier à vignette comme celle-ci? — R. Non, monsieur, c'était un simple morceau de papier, placé sous une enveloppe.

Me DAIN présentant un papier au témoin. Le paraphe de la lettre A était-il le même que celui-ci? — R. Oui, monsieur.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. M. Allyre Bureau reconnait donc avoir écrit cette lettre?

A. BUREAU. Oui, monsieur.

Me DAIN. M. Paris n'a-t-il pas reçu une autre lettre que celles des 26 mai et 14 juin? — R. Oui, monsieur, antérieurement à la première.

D. Comment se terminait-elle? — R. Attendez... Ah! voilà: « Les hommes de la réaction ne tomberont pas dans le sang, mais bien dans la boue. »

Me DAIN. La lettre reçue le 14 juin et brûlée si malheureusement, vous a-t-elle paru une provocation à la révolte? — R. Oh! non, monsieur.

M. NEUVILLE, commissionnaire de roulage à Epernay.

M. Paris me montra une lettre qu'il venait de recevoir de Paris; c'était le lendemain des événements. Il y avait, je crois : « L'Assemblée est divisée en deux camps; la Montagne a pour elle l'artillerie et la garde nationale. »

D. M. Paris ne vous a-t-il pas tenu divers propos en vous montrant cette lettre? — R. Oui, monsieur. M. Paris allait aux voitures publiques pour avoir des nouvelles; il me dit : « Il faudrait arrêter les voitures et briser le télégraphe de Montmartre. » — Mais il n'y en a pas, lui répondis-je. » Je n'attachais pas une grande importance aux propos de M. Paris.

D. Rappelez-vous bien les termes de la lettre; ne parlait-on pas de la garde nationale? — R. Oui; on en parlait, je me souviens maintenant : « La lutte est engagée; il faudrait réunir la garde nationale. »

On rappelle M. Paris.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Vous avez entendu la déposition de M. Neuville; lui avez-vous parlé d'arrêter les voitures publiques et de briser le télégraphe? — R. Non, monsieur, je ne puis avoir dit cela; j'attachais peu d'importance à la lettre que j'avais reçue; le *Journal des Débats*, que j'avais lu, m'avait donné des détails plus circonstanciés, et je savais déjà que tout était terminé.

A. BUREAU. Une simple observation : En admettant que j'aie écrit à M. Paris qu'il fallait convoquer la garde nationale, il est bien évident que ces paroles ne pouvaient contenir une pensée d'insurrection; tout le monde sait bien que s'il s'était agi d'insurrection, je n'aurais pas parlé de la garde nationale, et surtout de celle d'Epernay, qui est opposée à toute idée pareille.

Me DAIN. Que MM. les jurés sachent bien, afin d'apprécier le caractère d'Allyre Bureau, que la pensée qui l'a toujours guidé est celle-ci : « La réaction qui domine aujourd'hui la France ne peut durer; il faut la laisser tomber dans la boue, et non dans le sang! »

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Le témoin Neuville a déclaré que la lettre se terminait ainsi : « J'espère que tous les républicains feront leur devoir. » Ces paroles sont-elles exactes? — R. Je ne me rappelle pas; je sais seulement qu'il était question de justice.

M. PARIS. Voilà, je crois, ce qu'il y avait : « Dieu protège la justice. »

ALLYRE BUREAU. Voici les paroles exactes: « Dieu protège le droit, et la justice. »

M. PARIS. Oui, c'est bien cela.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Il existe parmi les documents une lettre du maire de la ville d'Epernay qui donne des détails sur les termes de cette lettre. M. le président veut-il en faire donner lecture?

Me DAIN. Dans ce document on rapporte tous les cancans et tous les propos de la petite ville d'Epernay, je ne crois pas qu'il soit convenable de la lire, puisque les personnes dont les noms sont cités ne sont pas assignées et ne comparaîtront pas.

Malgré cette observation, lecture de la lettre du maire est faite par le greffier. Ce sont en effet des cancans de petite ville et pas autre chose. On y donne une 3e ou 4e version du fameux billet [illegible].

M. RENARD, orfèvre à Epernay.

M. Paris nous a lu un billet qu'il venait de recevoir de Paris. On y disait : « Un gouvernement provisoire est formé par la Montagne; elle est aux Arts-et-Métiers. »

A. BUREAU. Voici la 4e ou 5e version. J'affirme de la manière la plus positive que je n'ai jamais parlé de gouvernement provisoire. Vous comprenez bien que je ne pouvais pas en parler.

M. LE PRÉSIDENT. Témoin, vous pouvez vous retirer.

ALLYRE BUREAU. Je demande la permission de présenter quelques observations sur ma situation dans le procès.

On a pu remarquer que jusqu'à ce jour mon nom n'a pas été prononcé dans le débat, et la liste des témoins à ma charge individuelle étant épuisée, il ne sera plus question de moi jusqu'au réquisitoire!

Je n'ai rien de plus à faire pour bien caractériser ma position que d'exposer sommairement l'historique de la procédure en ce qui me concerne.

J'ai été arrêté, sans intervention d'aucun officier judiciaire, entre six et sept heures du soir, au bureau de la *Démocratie pacifique*, où mes fonctions me retenaient, sans qu'aucune présomption de culpabilité s'élevât contre moi. A ce moment, le seul fait à ma charge était de m'être trouvé rue de Beaune, 2, et ce qui le prouve, c'est que trois compositeurs du journal, un de nos garçons de bureau et un commissionnaire qui n'appartenait même pas à notre administration, ont été arrêtés comme moi et détenus pendant vingt-deux jours.

Arrivé aux Tuileries j'ai été fouillé, et on a fait un premier dossier de tous les papiers trouvés sur moi, entre autres une carte d'électeur, deux cartes d'entrée pour un cours de science sociale, les paroles d'un *Chant des machines* taxées de communisme par un commissaire de police; une classification des sons de la langue française qui a paru suspecte, sans doute, à cause de certaines dispositions d'apparence cabalistique; et, enfin, une lettre à moi adressée qui prouvait que je m'occupais de politique.

Enfermé avec quarante-cinq autres personnes dans un étroit caveau des Tuileries, j'ai été conduit, après 18 heures d'asphyxie, à la Conciergerie.

Six jours après, un premier interrogatoire m'a appris que j'étais inculpé d'avoir formé un complot dans le but de changer le gouvernement!

Le 30 juin, je comparaissais de nouveau devant un juge d'instruction. — Je déclarai que j'avais assisté aux réunions des 11 et 12 juin dans les bureaux de la *Démocratie pacifique*. — Je déclarais que, trop souvent dérangé par mes fonctions d'administrateur qui me forçaient d'aller et de venir, je n'avais pas personnellement coopéré à la rédaction des pièces incriminées; mais que, ayant souvent représenté la *Démocratie pacifique* dans la commission des journaux, et étant rédacteur de la *Démocratie pacifique* qui avait publié ces pièces, j'en acceptais, à ce double titre, ma part de responsabilité.

Je niai avoir écrit à Epernay, quelques jours avant le 13 juin, aucune lettre ayant pu motiver le bruit qu'on se battrait à Paris ce jour-là.

Je reconnus avoir écrit le 13 à M. Paris, à Epernay, pour l'informer brièvement, et 24 heures avant que les journaux pussent le faire, de ce qui venait de se passer à Paris.

Vers l'époque de mon premier interrogatoire, il se faisait à Epernay une enquête et une instruction motivées par mes relations épistolaires avec M. Paris.

De l'enquête, il résultait je ne sais quel ramassis de cancans relatifs à une lettre antérieure au 13 juin, dans laquelle on me prêtait un langage qui n'est pas dans mes habitudes. « *Si ce n'est pas aujourd'hui*, » me faisait-on dire, *ce sera demain que l'affaire* » *éclatera, et alors nous arrangerons tous ces b......* » *là!* » Le mot se trouve en toutes lettres dans le rapport du commissaire de police d'Epernay. L'inculpation d'avoir écrit cela me poursuivait jusque dans l'arrêt de mise en accusation, rendu au commencement de septembre, alors que dès le 20 juin, les témoins invoqués par l'enquête avaient eux-mêmes entièrement démenti ce fait devant un juge d'instruction.

Enfin, après quatre mois de détention préventive, l'acte d'accusation m'apparait le résumé des charges qui m'avaient valu l'honneur d'être cité devant la haute cour.

J'ai déjà eu occasion de dire que j'acceptais entièrement tous les faits allégués en ce qui me concerne dans l'acte d'accusation.

En effet, que dit ce document?

— « Allyre Bureau est rédacteur de la *Démocratie* » *pacifique*, et, à ce titre, membre du comité de la » presse. » — Je m'honore d'être rédacteur de la *Démocratie pacifique* et de l'avoir souvent représentée dans les réunions de la presse démocratique.

— « Il a été arrêté le 13 juin, à 8 heures du soir » (entre 6 et 7 heures), lors de la perquisition qui » fut faite dans les bureaux du journal. C'est au » même moment, et dans ces bureaux, que l'on a » trouvé le manuscrit de la déclaration de la Mon- » tagne, publiée dans les journaux du 12. » — J'ignore s'il y a dans le rapprochement de ces deux faits une insinuation quelconque. Je n'ai aucun intérêt à nier leur simultanéité.

— « Il reconnait, dans ses interrogatoires, avoir » assisté à la réunion du 11, à onze heures, et à » celle du 12 au soir. » — J'ai vainement attendu jusqu'à présent, et j'attends encore qu'on démontre que ces réunions avaient un but coupable; je me borne pour le moment à faire remarquer que ma présence n'y est constatée que par mes propres déclarations.

— « Il a passé la nuit du 12 au 13 dans les bu- » reaux du journal. » — Cela m'est arrivé plus d'une fois, même au milieu des temps les plus calmes.

— « Il savait d'avance que la manifestation devait » avoir lieu le 13. » — Je crois que beaucoup d'autres personnes, et M. le procureur-général lui-même, en savaient autant que moi à cet égard.

— « Il refuse de s'expliquer sur ceux qui assistaient » avec lui aux séances dont il a parlé. » — Je crois en cela avoir très bien fait, être resté dans mon droit, et avoir accompli un devoir dicté par toutes les convenances.

— « Allyre Bureau était en relation de correspon- » dance avec le sieur Paris, horloger à Epernay. » — Sans doute. — « Le 26 mai, il avait écrit à ce » dernier pour lui demander l'indication de faits » pouvant servir de base à des protestations contre » les élections. » — Cela n'est pas incriminé, je suppose. Les scandales électoraux du 13 mai avaient fait assez de bruit pour motiver une pareille préoccupation de ma part, d'autant plus que le ministre, auteur de la fameuse dépêche télégraphique, était candidat dans le département de la Marne.

— « Le 14 juin, le sieur Paris recevait de l'accusé » une lettre signée de l'initiale A, qui se terminait » ainsi :

» La Montagne est réunie aux Arts-et-Métiers avec la » légion d'artillerie. — Dieu protège la justice! »

On vient d'entendre les témoins relatifs à cette lettre, qui contenait le récit d'un fait et se terminait par un vœu dont personne n'osera sans doute incriminer la tendance. — Je ferai remarquer encore que personne autre que moi n'a déclaré d'une manière affirmative que je fusse l'auteur de cette lettre.

Enfin l'acte d'accusation se termine ainsi en ce qui me concerne :

« Allyre Bureau n'est compris *que* dans l'accusation de complot. » — Je trouve, je l'avoue, que c'est bien assez monstrueux, eu égard aux charges produites contre moi.

J'attends maintenant le réquisitoire pour voir comment seront légitimées les poursuites qui, sur de tels indices, ont fait enlever brusquement à une famille de huit personnes son chef, à une femme son mari, et à quatre jeunes enfants leur père. Je me borne, quant à présent, à ce simple exposé des faits. Mon défenseur et ami, Me Dain, fera le reste. Je proteste contre l'accusation dont je suis l'objet, et c'est pour moi un sujet de douleur profonde que dans mon pays, en 1849, il soit encore possible de se jouer aussi..... légèrement de la liberté des citoyens et de l'existence des familles.

Charges relatives à l'accusé Paya.

M. MANGIN, employé chez M. Paya. Je quitte ordinairement le bureau à dix heures. Après l'arrestation de M. Paya, j'ai remarqué que les papiers relatifs à la correspondance du 1er au 13 ont été enlevés.

M. PAYA. Est-ce le témoin qui a écrit la lettre autographiée qui figure au dossier et porte le no 3?

Cette pièce est présentée au témoin. Il ne la reconnait pas pour être de son écriture. Le procureur-général en donne lecture; elle était adressée à Lyon, a été saisie le 13 juin dans les bureaux du *Républicain*, et parlait des événements du 13; elle porte au bas le mot : Paya B.

PAYA. Je fais observer que cette lettre n'est pas de mon écriture, qu'elle ne porte même pas ma signature, et que toujours, si je n'écrivais pas, j'avais au moins le soin de signer.

J'ajoute que dans cette lettre, datée de 5 heures du soir, on me fait dire que de grands mouvements se préparent; or, il est de notoriété publique que le mouvement, si mouvement il y a eu, était entièrement terminé à 5 heures. On me fait dire une stupidité, ce qui n'est pas croyable.

M. LE PRÉSIDENT. Accusé, il ne faut pas allonger à plaisir les débats; ce que vous dites trouvera place dans votre défense.

PAYA. Eh bien, voici ce que je dirai : On a entendu déjà 142 témoins, et l'on n'a pas encore parlé de moi. Cependant l'arrêt de renvoi me signale comme un des agents les plus actifs du complot. Enfin, que de toutes les pièces qui figurent dans mon dossier il n'est pas possible de tirer contre moi quelque chose qui motive ma comparution sur ces bancs, et que ces pièces ne pourraient même pas provoquer contre moi un procès de presse.

On a saisi chez moi une presse...

M. LE PRÉSIDENT. Mais, accusé, réservez ceci pour votre défense. Je vous parle dans l'intérêt général du débat.

PAYA. Je ne veux pas me défendre, parce que je suis persuadé que l'on ne pourra rien produire contre moi, et parce que, bien plutôt, je serais en droit d'accuser, puisque voilà cinq mois que je suis arrêté pour rien.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Je me contenterai de demander à l'accusé si la lettre dont je viens de donner lecture émane de sa correspondance?

PAYA. Je ne sais si elle émane de ma correspondance mais, dans tous les cas, elle n'est pas de moi.

M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL. Mais elle porte votre nom.

PAYA. Mais le placard que vous incriminez porte aussi les noms de 180 représentants, et vous n'en avez incriminé que 30 ou 40; vous voyez donc bien que les noms ne signifie rien; 40 ou 50 personnes venaient tous les jours chez moi : qui les empêchait de fourrer un article sous le couvert de ma correspondance?

Un long débat s'engage sur le point de savoir si la lettre et la circulaire sortaient de la correspondance du citoyen Paya. Celui-ci reproduit ses premières explications.

L'audience est levée à 6 heures 3/4 et renvoyée à lundi.

FAITS DIVERS.

Les membres du haut jury qui siègent à Versailles assisteront à la cérémonie de l'installation de la magistrature. Des places particulières leur seront assignées dans la salle, au bas des gradins occupés par les magistrats.

— Au nombre des absents volontaires pendant le scrutin sur la proposition relative aux insurgés de juin, nous trouvons les noms de MM. Berryer, Cavaignac, Changarnier, Denjoy, Léon Faucher, A. Fould, Lanjuinais, de Melun (Ille-et-Vilaine), de Melun (Nord), Molé, Montholon, de Morny, de la Moskowa, Parisis, Peupin, Larochejaquelein, Rullière, Thiers, Vernhac, Wolowski.

Au nombre des votants *pour*, MM. Arnaud (de l'Ariège), Benoît d'Azy, Bixio, Charamaule, Charencey, Crémieux, Desmousseaux de Givré, P. Duprat, Fabvier, Jules Favre, Grévy, Pougeard, de Ségur d'Aguesseau, Victor Hugo.

Contre : MM. d'Adelswærd, Albert de Luynes, Bedeau, Berger, Casabianca, Clary, Ducos, Dufougerais, Flandin, Fortoul, Garnon d'Hérambault, O. Lafayette, Léo de Laborde, Nettement, Lherbette, de Mornay, DE PERSIGNY.

Nous croyons devoir placer ici en grosses lettres le nom de M. DE PERSIGNY sans avoir besoin de faire suivre cette distinction typographique d'aucun commentaire.

M. de Montholon s'est abstenu. Il y avait peut-être lieu d'attendre plus d'un homme éprouvé, à toutes les époques de sa vie, par la proscription. Mais au moins M. de Montholon a eu la pudeur de s'abstenir. (*Presse.*)

— Dans une commune du canton de Saint-Pierre-de-Chignac, arrondissement de Périgueux, on voit en ce moment un cerisier chargé de fruits comme au mois de juin. Ces cerises sont d'un beau vermeil et dans un état parfait de maturité. Ce phénomène étrange excite l'étonnement des habitants de la commune, aux yeux desquels un semblable fait ne s'était jamais produit.

— Les houillères et salines de Gouhenans, qui ont fait tant de bruit dans le fameux procès de Teste, Cubières et consorts, viennent d'être vendues, par adjudication, dans la ville de Lure, sur la mise à prix de 300 000 fr. (*Tribune de la Côte-d'Or.*)

LA FAMILLE. — Un bien triste événement est venu jeter, vendredi soir, la consternation dans une commune voisine de Bordeaux.

Une jeune fille, Félicie C..., vivant en Queyries avec ses parents, s'était éprise depuis longtemps d'un jeune homme du voisinage, dont les assiduités empressées avaient encore encouragé son amour. Les parents de la jeune Félicie, qui avaient vu avec regret commencer une liaison qu'ils n'étaient pas dans l'intention de réaliser plus tard, avaient fait à leur fille de fréquentes remontrances, dont celle-ci n'avait tenu aucun compte, et qu'elle écoutait toujours avec déplaisir. Enfin, mercredi soir il fut convenu entre les deux jeunes gens qu'un dernier effort serait tenté sur les parents de Félicie pour les amener à consentir au mariage. Félicie voulut elle-même en faire l'ouverture; mais, prévoyant qu'une scène ne manquerait pas d'éclater au sein de sa famille, et en craignant pour elle les suites fâcheuses, elle recommanda à son amant de se tenir aux alentours de sa maison, afin qu'il pût la secourir, si besoin était.

Il fut fait ainsi, et ce qu'avait prévu la jeune fille arriva : un refus répondit à sa demande. Félicie n'y tint plus; elle invectiva violemment ses parents, leur reprocha leur obstination à vouloir entraver son bonheur; enfin elle déclara que, s'ils ne donnaient sur l'heure leur consentement au mariage, elle irait se noyer. L'effet suivit de près la menace; la jeune fille sortit précipitamment de la maison, et courut dans la direction du fleuve.... Le jeune homme, soupçonnant un funeste projet, se lance à sa poursuite. Emportée par la rapidité de la course, et peut-être épuisée, Félicie était tombée à quelques pas de la rive; encore deux secondes, et elle était sauvée; — mais au moment où celui qui la suivait allait l'atteindre, elle se relève et se précipite dans le fleuve.

Le jeune homme s'y jette aussi, et la saisit au fond de l'eau; mais tous ses efforts sont vains pour la ramener sur la rive; elle veut mourir, et demande à son amant de mourir avec elle. Deux fois elle a touché à la rive et deux fois elle s'est replongée obstinément sous l'eau, entraînant celui qui veut inutilement la sauver. Epuisé d'efforts, le jeune homme se dégage alors avec peine des étreintes de la jeune fille, et parvient à regagner la rive, où il tombe exténué. En ce moment, le flot emportait le corps inanimé de Félicie. Le père arrive, il se jette aussitôt dans le fleuve; mais toutes ses recherches furent inutiles, et le malheureux père dut se résigner à rentrer chez lui sans avoir pu retrouver le cadavre de sa fille.

— Le citoyen *Charles Guilbert* prie la personne qui s'est chargée lundi soir, au départ du dernier convoi de Versailles (rive droite), de remettre au citoyen BALLARD deux croquis sous enveloppe, de bien vouloir les adresser, dans le plus bref délai, rue des Bons-Enfants, 1, au bureau de la Propagande.

PETITE CORRESPONDANCE.

Montivilliers. — M. D. — Reçu les 30 et fait votre réab. — Vous n. [illegible] compris notre fact. [illegible] du 1er mai. — Votre lettre du [illegible] avr. avec [illegible] fr. est bien parvenue.

Lorient. — M. P. — Reçu v. lettre du 15 et les 40. — Fait l'appl. de conform. — Nous v. expéd. les liv. — Vous ne nous dites pas si vous avez reçu le bull. — Compl. affect.

Montbéliard. — M. J. — Nous faisons votre réab. au compte de M. W. — Veuillez lui en rem. le montant.

Lanuilis. — M. R. — Nous réparons l'erreur involontaire. — Les messag. nous ont refusé deux fois le paiement des 9. Veuillez les réclam. à Brest.

Forges d'Athesous. — M. M. — Nous v. réab. pour un an. — Veuillez rem. les 32 à M. T., ou nous adresser un bon de poste.

Pargots. — M. W. — Reçu les 17 et fait.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	30 f.	[illegible] f.	[illegible]
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe	32	17	9
PAYS A SURTAXE :			
Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	46	24	[illegible]
Colonies et pays d'outre-mer	50	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	68	35	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michel et Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché-aux-Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	50 c.
Cinq à 9 »	30	Réclames-notices	[illegible]
Dix fois et plus	25	Faits de publicité	1 fr. 50

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Bourse du 27 octobre 1849.

Hier soir la coulisse faisait encore de la baisse, mais ce matin, sur la dépêche du général Lamoricière, que contient le *Moniteur*, la rente a pris son essor vers la hausse, et au passage de l'Opéra le 5 0/0 a fait 88-50. A l'ouverture de la bourse, au parquet, cette valeur a débuté par 88-40.

Ce cours était trop élevé, et comme il y avait peu d'acheteurs, vers 2 heures il était retombé à 88-20; puis il s'est relevé, soutenu par l'escompte de 15,000 fr. de rentes; il a fermé à 88-30, hausse 30 c. sur la clôture d'hier.

Le 3 0/0 au comptant, ouvert à 56 fr., a fermé à 55-90; hausse, 20 c.

Les actions de la Banque ont fermé à 2 335; hausse, 5 fr.

Les nouvelles obligations de la Ville ont fermé à 1 140; hausse, 2-50.

Celles de la Seine ont fermé à 1 090; hausse, 1-25.

Les chemins de fer ont monté, savoir : Versailles (rive droite), de 5 fr.; Orléans, 1-25; Rouen, 2-50; Bordeaux, 1-25; Nord, 6-25; Strasbourg, 3-50; Nantes, 1-25; Dieppe, Fécamp, 2. Les affaires ont été actives sur les lignes de Versailles, Nord et Strasbourg.

Le 5 0/0 à terme a fermé 15 c. plus haut que le comptant.

4 heures. — A la coulisse la hausse se maintenait.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
Trois 0/0	55 70	56 [illegible]	[illegible]	[illegible]
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	» »	» »	» »	» »
Cinq 0/0	87 90	[illegible]	[illegible]	[illegible]

26 oct. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.	
3 0/0 j. du 22 juin	55 90
5 0/0 j. du 22 mars	[illegible]
VALEURS DIVERSES.	
Banque de France	2335 »
Ob. de la Ville, anc.	1270 »
— — nouv.	1140 »
Oblig. de la Seine	1090 »
— St-Germ. 1842	670 »
— Versailles	840 »
— Orléans. 4 0/0	972 50
— Nouvelles	937 »
— Rouen, 4 0/0	730 »
— Nouvell., 1849	[illegible] »
— Havre j. mars	745 »
— Nouvelles	[illegible] »
— Marseille	[illegible] »
— Orléans jouis.	450 »
— Cert. de Lyon	[illegible]
Quatre-Canaux	[illegible] »
— Jouissance	[illegible]
Bons du Trésor	6 0/0
Forges Aveyron	2000 »
Monceaux-s.-Sambre	1500 »
Nord (hauts four.)	900 »
Charbon belge	325 »
Zinc V.-Montagne	2725 »
— Stol erg.	475 »
Mines de la Loire	[illegible] »
FONDS ÉTRANGERS.	
Belg. 5 0/0 1840	97 1/2
— 5 0/0 1842	97 1/2
— 4 1/2	[illegible]
— 3 0/0	63 1/4
— 2 1/2 0/0	49 1/4
— Banque	701 25
— — 1841	1020 »

Espag. dette active	[illegible]
— — 3 0/0	[illegible]
— Dette intér.	[illegible]
Naples, récép. Roth.	[illegible]
Romain, emprunt	[illegible]
Haïti, emprunt	[illegible]
Piémont, emprunt	[illegible]
— Nouveau	[illegible]
Rente 5 0/0	[illegible]
Lots d'Autriche	[illegible]
2 1/2 hollandais	[illegible]
CHEMINS DE FER.	
Saint-Germain	[illegible]
Versaill. r. d.	[illegible]
Versailles, r. g.	[illegible]
Orléans à Paris	[illegible]
Rouen	[illegible]
Havre	[illegible]
Avignon-Marseille	[illegible]
Bâle	[illegible]
Centre	[illegible]
Boulogne	[illegible]
Bordeaux	[illegible]
Nord	[illegible]
Strasbourg	[illegible]
Nantes	[illegible]
Montier. à Troyes	[illegible]
Dieppe Fécamp	[illegible]
BOURSE DE LONDRES du 25 octobre.	
3 0/0 consolidés	[illegible]
3 0/0 au 27 oct.	[illegible]
TAXE DU PAIN.	
1re qualité le kilo.	[illegible]
2e — —	[illegible]

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

7e Année. N° 298. ÉDITION DU MATIN. Lundi 29 octobre 1849.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS. Trois mois . . . . 6 f. Six mois . . . . 11 f. Un an . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

DÉPARTEMENTS. Trois mois . . . . 9 f. Six mois . . . . 17 f. Un an . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 octobre sont priés de le renouveler immédiatement, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

PARIS, 28 OCTOBRE.

Pessimisme et Optimisme

DE LA *DÉMOCRATIE PACIFIQUE*.

Dans un article publié sous ce titre, le *Semeur*, journal protestant, nous reproche d'être pessimistes quand nous parlons de la société actuelle, et d'en exagérer les défauts; d'être optimistes, quand nous décrivons la société de l'avenir, et d'en trop exalter les merveilles.

Ces reproches nous sont adressés sous forme de conseils, et avec une modération, une bienveillance même dont nous remercions d'abord le *Semeur*.

Ce journal estime qu'en présentant nos idées avec un autre ton, en atténuant la critique du temps présent, en jetant un voile sur les splendeurs de l'avenir, nous réunirions plus de partisans sérieux et réfléchis. Il semble nous y engager, dans l'intérêt même de la cause que nous défendons.

Le *Semeur* se trompe, s'il croit qu'à cet égard nous soyons séparés de lui par une pure question de forme et de procédé. La divergence est fondamentale. Elle tient à l'essence même de nos convictions.

Nous ne pouvons, sans renoncer aux principes mêmes de notre doctrine, parler de la société actuelle autrement qu'avec indignation ou pitié, parler de la société future autrement qu'avec enthousiasme.

Sur le style à prendre en traitant ces deux sujets, il est de toute impossibilité qu'un phalanstérien soit d'accord avec un écrivain qui ne l'est pas.

Prenez un homme élevé au collège dans certaines idées de philosophie modérée, de libéralisme prudent, un homme résumant toutes ses théories sur le développement de l'humanité dans les mots de *progrès lent, indéfini et continu*.

Un pareil homme trouvera qu'il y a beaucoup d'imperfections dans la société actuelle, que la misère des classes laborieuses va trop loin, que la guerre, l'insurrection, l'échafaud sont des incidents regrettables; mais il constatera ces imperfections de nos sociétés sans indignation, sans passion chaleureuse; il sera calmé par cette réflexion que les époques antérieures étaient plongées plus profondément dans la barbarie, que l'esclavage, autrefois général, a presque entièrement disparu de la terre; confiant dans la lente continuité de ce mouvement émancipateur, il s'estimera satisfait d'avoir contribué pour sa part à quelques améliorations partielles, et d'avoir vu son siècle alléger, si peu que ce soit, le fardeau qui pèse sur l'humanité.

Si nous n'avions pas lu les socialistes en général, et Fourier en particulier, nous serions peut-être encore à ce point de vue.

Mais nous les avons lus, étudiés, nous avons lu surtout Fourier, qui les résume et les synthétise. Avant Fourier, Platon, Morus, Campanella, Morelli, cent autres avaient apporté leur pierre au temple de l'avenir. Fourier a su trouver le plan qui utilise tous ces matériaux; il a su élever l'édifice et allumer le puissant flambeau qui en éclaire intérieurement toutes les parties.

Après de pareilles études, le but que nous poursuivons n'est point une amélioration sociale, lente, confuse, indéterminée; nous voyons nettement le monde futur, nous le trouvons en parfaite harmonie avec les besoins de l'homme, avec ses aspirations providentielles, avec l'architecture de la création tout entière. Notre enthousiasme est le résultat de cette conception de l'avenir, seule digne de la puissance divine, seule faite pour achever glorieusement la destinée de l'humanité. Nous ne pouvons pas plus renoncer à notre enthousiasme qu'à la notion qui le fait naître. Tant que la lumière rayonne, elle échauffe, elle brûle; il n'y aurait qu'un moyen de la refroidir, ce serait de l'éteindre.

Restituez-nous à notre ignorance première, en nous prouvant la fausseté de la conception de Fourier; après des études sérieuses réduisez à néant notre science. Laissons de côté cette queue terminée par un œil, dont Fourier ni aucun phalanstérien n'ont jamais parlé; écartons du débat ces géniteurs et ces bacchantes dont Fourier lui-même ajourne la venue à plusieurs générations, et qui sont étrangers au symbole auquel tous les phalanstériens se rallient; cessez un instant, dirons-nous à nos adversaires, d'aller chercher dans Fourier ce que nous y laissons, en fermant les yeux sur les vérités lumineuses, fécondes, que nous en avons tirées. Démolissez l'idée de la commune sociétaire, l'idée du travail rendu attrayant par la combinaison de l'*Attraction* et de la *Série*. Avant de faire la guerre à cette dernière formule et à ses applications, prouvez que vous en possédez vous-mêmes la notion bien nette. Quand vous aurez fait dans notre intelligence toutes ces ruines, quand vous aurez rendu notre horizon maintenant si clair et si radieux, aussi terne, aussi confus, aussi nuageux que le vôtre, alors seulement vous aurez raison de nous adresser des reproches, si nous continuons à chanter les splendeurs de la société future.

Mais tant que notre foi reposera sur des bases d'autant plus inébranlables que les attaques aveugles de maint adversaire ignorant ou prévenu viennent les raffermir tous les jours, oui nous contemplerons l'avenir, non-seulement avec une pleine confiance, mais avec des élans de joie et de reconnaissance pour le Créateur; tant qu'on n'aura pas anéanti les idées mères de la théorie phalanstérienne, nous ne pourrons fermer les yeux de notre intelligence à toutes les splendeurs qui attendent le genre humain; et, par un contraste nécessaire, la nuit actuelle nous paraîtra plus obscure qu'il ne semble aux hommes habitués à vivre exclusivement dans ses profondeurs.

Après avoir levé les yeux sur le soleil, on trouve une caverne doublement noire. Oui, le phalanstérien souffre plus que tout autre des misères et des iniquités du monde où nous vivons; il les voit plus nettement, il en éprouve plus d'horreur, mais il ne les exagère pas; la notion pleine et entière du bien caractérise plus vivement le mal et le fait mieux ressortir par le contraste; tel est le phénomène qui se passe dans nos esprits et dans nos cœurs. Nous n'avons pas forgé ce grand fait, que la plupart des Etats civilisés penchent sans cesse vers la banqueroute; que l'immense majorité de la population est misérable; que la faim abrège les existences les plus laborieuses; que le Commerce, dans son état général, est une immense spoliation du corps social, un grand vol organisé aux dépens des producteurs et des consommateurs; que la faillite liquide périodiquement ses comptes. Nous n'avons pas inventé que l'adultère est chose commune; que l'infanticide et le suicide sont peu rares; que la prostitution couvre les pavés; que les enfants pauvres sont généralement abandonnés ou exploités; que les vieillards meurent dans l'isolement à défaut de l'hospice. Ce n'est pas notre faute si le travail et le talent subissent l'inflexible loi du capital et passent chaque jour sous ses fourches caudines; si les nationalités sont égorgées; si toutes les sociétés, jusqu'à la nôtre, ont fait un fréquent usage du glaive et l'échafaud; si le travail excessif, insalubre, provoque des maladies individuelles ou même épidémiques. Tous ces fléaux, et beaucoup d'autres, sont nés avant nous, se maintiennent malgré nous; ils ne sont que trop réels, on les trouve ailleurs que dans nos livres.

Mais il y a des hommes qui font tous les efforts imaginables pour ne pas les voir, pour les atténuer, les dissimuler, parce qu'ils croient ces maux à peu près inévitables, et n'en espèrent pas la cure complète; ils se ferment les yeux, comme on ferme les yeux à l'aspect d'une infirmité incurable; ils cherchent à se créer des illusions, à voir le monde actuel moins affreux qu'il ne l'est en vérité. Quand on se trouve personnellement dans une position privilégiée, exceptionnellement heureuse, une pareille fascination n'est pas impossible.

Mais nous, phalanstériens, nous regardons la Civilisation en face; nous voyons toutes ses nudités, toutes ses plaies; nous contemplons sans découragement la maladie, parce que nous avons la pleine conviction de connaître le remède et de remplir un rôle utile en réveillant chez le malade la conscience de son danger.

L'*optimisme* et le *pessimisme* qu'on nous reproche ne sont des défauts que si notre théorie pèche par la base. Si l'homme ne peut être heureux sur la terre, s'il ne peut transformer sa situation dès cette génération même, cessons de vanter l'avenir et dissimulons autant que possible toutes les horreurs du présent.

Mais si le monde peut être sauvé promptement par l'association agricole, industrielle, par la régénération de la commune, les défauts qu'on nous reproche sont des qualités et des titres.

Il est donc impossible de nous donner, sur la marche que nous avons à suivre, sur le langage que nous devons tenir, des conseils auxquels nous puissions avoir égard, si l'on n'a préalablement accepté ou radicalement démoli les fondements de notre doctrine, *l'Attraction, la Série*, les conséquences fécondes jusqu'à l'infini de *l'association dans la Commune*.

Il n'y avait personne : c'était sinistre.

Hier un curieux exemple de cet esprit de parti qui transfigure tous les faits, a été fourni au procès de Versailles par M. Dubois de l'Estang, aspirant à la cour des comptes, garde national de la 1re légion. Ce témoin faisait partie du détachement qui, le 13 juin, est venu chez nous arrêter sans mandat les hommes les plus inoffensifs, un commissionnaire y compris, tuer une chatte, faire la guerre aux poules et saccager une imprimerie; car ces messieurs se trompent beaucoup, s'ils croient avoir seulement dérangé la composition préparée pour le journal du lendemain : les dégâts qu'ils ont commis s'élèvent à six mille francs environ; la constatation et l'évaluation par experts en ont été faites, en attendant mieux.

Ces violences n'ont été justifiées en aucune façon par l'attitude du petit nombre de personnes présentes dans les bureaux; il n'y avait aux environs aucun rassemblement. La garde nationale a dû saccager de sang-froid, sans provocation aucune. C'est ce que M. Bureau a voulu établir par la question suivante :

Je voudrais demander au témoin quel était, au moment où la colonne de gardes nationaux s'est présentée, l'aspect de la maison et de la rue?

Que répond M. Dubois de Lestang? Il veut absolument conserver à l'expédition de la première légion un caractère d'héroïsme, et réplique ainsi :

Le témoin. Il n'y avait absolument personne dans la rue, ELLE AVAIT UN ASPECT ASSEZ SINISTRE; je n'ai rencontré personne dans la rue.

M. le président. Et dans la maison?

Le témoin. Dans la maison, il n'y avait personne.

Tous les curieux qui voudront passer dans la rue de Beaune, quelque jour et à quelque heure que ce soit, pourront encore observer l'*aspect sinistre* qui a frappé M. Dubois de Lestang.

Que la lumière se fasse!

L'article 13 de la Constitution déclare que « la » société fournit l'assistance aux enfants aban-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LUNDI 29 OCTOBRE 1849.

THÉATRES.

OPÉRA-COMIQUE.

L'Opéra-Comique vient de reprendre les représentations de la *Fée aux Roses*, qu'une indisposition de Mme Ugalde avait interrompues.

La charmante Nériha, après quelques jours d'exil, est rentrée triomphalement dans ses domaines fantastiques, escortée de tout un monde de rêveries et de fantaisies orientales.

Les fleurs, ses bonnes amies, ont salué son retour en inclinant devant elle leurs corolles étincelantes.

Je ne sais pas au juste si la nouvelle pièce de MM. Saint-Georges et Scribe est une grosse absurdité ou un chef-d'œuvre; mais elle me plaît, précisément parce qu'elle n'a pas le sens commun, et qu'on n'y comprend pas grand'chose d'un bout à l'autre... Je ne trouve, à vrai dire, rien de plus ridicule que ce qui passe pour raisonnable...

Raisonnable... hélas! tout ce qu'on fait de pis, par le temps qui court, est raisonnable ou supposé tel.

Adressez-vous à un homme d'Etat quelconque, à un personnage *sérieux*... il vous dira d'un ton emphatique : « Je suis le bon sens, moi, et chacun s'en aperçoit depuis que j'ai mis la main aux affaires de mon pays... de mon pays...

Allons, voilà qu'au lieu de causer théâtre je glisse sur le terrain de la politique... Eh bien! pour rester dans les limites de mon sujet, je prétends qu'il ne nous appartient point, à nous, de traiter avec sévérité les braves compatriotes de la *Fée aux Roses*, sous prétexte qu'ils débitent en prose, en vers et en chansons une collection complète de prétendues absurdités et de transcendantes niaiseries...

Comment! parce qu'il nous plaît de nous affubler d'un habit noir, d'un pantalon noir, d'une cravate noire, d'un chapeau noir dont la forme suffirait à faire pouffer de rire le premier sauvage venu, nous nous arrogerions le droit de juger les faits et gestes de gens qui aiment, eux, les belles étoffes d'or et de soie bariolées de vives nuances, les costumes amples et souples, brodés de riches dessins?

Allons donc!... allons donc!...

Il ne nous sied guère d'avoir tant d'aplomb... Nous qui vivons dans une atmosphère de préjugés, d'erreurs et de sottises prétentieuses... Hélas! pourquoi le dissimuler... nous sommes laids, très laids, nous adorons ce qui est laid, et nous ne comprenons pas ce qui est beau; nous voyons faux, nous pensons faux, nous parlons faux, et si par hasard une étincelle s'échappe de la tête d'un poète, nous l'appelons fou... nous traitons dédaigneusement d'utopie et d'impossibilité toute aspiration au beau, tout sentiment du bien... Ce n'est que sous forme de distraction et par ennui de nous-mêmes que nous nous accrochons à quelques reflets de vérité, et à peine avons-nous fait un pas dans la voie de la sagesse que nous croyons avoir commis une grosse imprudence : la peur arrive, et nous reculons bien vite, tout honteux de tant de témérité.

— Pardon, monsieur... mais ce que vous nous racontez là n'a aucun rapport avec la pièce en question...

— Vous croyez...

— Sans doute... Je suis depuis trop longtemps dans les affaires pour ne pas...

— Monsieur, puisque vous êtes négociant...

— Je suis avoué, monsieur.

—Puisque vous êtes avoué, je vous ferai une simple question en réponse à votre interruption. Pourquoi, l'autre soir, en sortant de l'Opéra-Comique, paraissiez-vous moins ennuyé et étiez-vous moins ennuyeux qu'en y entrant?

— Probablement parce que je venais de passer une agréable soirée, et...

— Et en quoi consistait le plaisir que vous aviez éprouvé?

— Mais, monsieur, la réponse est facile... le chant, les décors, la mise en scène, les changements à vue, les charmantes invraisemblances de la féerie, la beauté des costumes, l'éclat du spectacle, enfin, tout cela...

— Eh bien!

— Eh bien!

— Eh bien! mon cher monsieur, nous sommes absolument d'accord.

— Ah! bah!

— Oui, absolument d'accord... Vous m'en ferez l'aveu dans l'autre monde.

— Cela frise l'impiété.

—Mais pas le moins du monde, mon ami.... et je te demanderai à mon tour pourquoi tu es plus maussade lorsque tu reviens de la *Foire aux Idées*, que lorsque tu as assisté à une belle représentation des Français ou de l'Opéra?

— Je vous remercie, madame, de votre intervention. Je vous livre mon interrupteur, et je reviens à ma fée....

— La musique de M. Halévy procède plutôt de l'intelligence que du cœur.... la science et l'esprit y abondent. Pures, correctes, d'une facture élégante, quoique un peu travaillées; ses mélodies sont toujours bien appropriées à la situation; mais l'expression me paraît en dessous du sentiment.... l'âme ne fait que s'entr'ouvrir, sans rencontrer ces accents tendres et suaves qui font couler des larmes.... Les phrases bien coupées se groupent gracieusement sur d'ingénieux effets d'harmonie, et un précieux travail d'orchestration... Le rhythme manque parfois d'ampleur, et la spontanéité, l'éclat, le souffle de l'inspiration semblent faire défaut au compositeur, qui, toujours maître de lui, craint de s'abandonner et raisonne la passion au lieu de la subir.

La gaieté chez lui ne sort pas des bornes d'un spirituel babillage... Ses plaintes amoureuses charment sans émouvoir, et, dans son style, l'on remarque plus de brillant que de grandeur et d'élévation, plus de finesse que de grâce, plus de savoir-faire que de pen-

» donnés, aux infirmes et aux vieillards sans ressources, et que leurs familles ne peuvent secourir. »

Or, il paraît que l'article 13 est en défaut, car il n'a pas compris dans les ayants-droit à l'assistance les compagnies de chemins de fer.

L'officieux avocat des compagnies, le *Journal des Chemins de Fer,* l'affirme en ces termes, à propos du projet de loi relatif au railway d'Avignon à Marseille :

« La compagnie d'Avignon à Marseille n'est » pas la seule dont la position soit difficile, qui » ait des *créanciers* et PAS D'ARGENT, des *action-* » *naires* et PAS DE DIVIDENDE. La plupart des » autres compagnies de chemins de fer sont à » près logées à la même enseigne... toutes ont » les mêmes titres que la compagnie d'Avignon » à Marseille à réclamer de l'Etat l'assistance et » les réparations qu'il a le bon esprit d'accorder » à cette dernière.

» Nous citerons en particulier deux autres compagnies, celles de Sceaux et de la Teste, placées sous le séquestre comme celle d'Avignon, » et dont la position vis-à-vis de leurs créanciers » est absolument identique.

» .... On se demande si le vote de la loi spéciale, soumise à l'Assemblée, suffira. Evidemment non, si cette loi devait rester *unique* et » si le gouvernement ne devait point présenter » prochainement UN ENSEMBLE de propositions de » même nature, susceptibles de relever TOUTES » les entreprises de chemins de fer.

» Venir en aide à une seule entreprise de chemins de fer, quand presque toutes ont besoin » de secours, serait une injustice gratuite et stérile, qui engagerait l'Etat sans bénéfice pour le » pays; mais il n'en serait pas de même d'un » *système complet d'assistance des travaux publics.*

» ... C'est comme préface de cet ensemble de » mesures embrassant dans leurs dispositions » toutes les entreprises d'utilité publique en souffrance, que nous avons accueilli le projet *spécial* » relatif au chemin de fer d'Avignon à Marseille, et » nous avons lieu d'espérer que c'est au point de » vue de ce système *complet* que l'Assemblée législative l'examinera, et nous demandons au » ministère de s'expliquer *formellement* sur ses » intentions ultérieures. »

Voilà le droit à l'assistance carrément posé. On ne saurait pousser plus loin l'outrecuidance, on ne peut démasquer davantage ses batteries.

Or, que signifie au fond ce beau plaidoyer du *Journal des chemins de fer?* Le voici :

Les agioteurs, depuis les financiers qui patronent d'abord une spéculation incroyable jusqu'aux administrateurs des chemins de fer; les agioteurs, après avoir trompé les actionnaires et attiré dans leurs filets des prêteurs d'argent, viennent déclarer, en se cachant sous l'anonyme du mot COMPAGNIE, que la compagnie est ruinée ou près de l'être.

A ce mot sonore de compagnie, les oreilles des ministres débonnaires se dressent. Intervenons, disent-ils, empêchons la faillite de cette pauvre compagnie.

Les roués compères, cachés sous le voile de l'anonyme, profitent de la tendresse ministérielle; ils bâclent une théorie avec des mots à effet : il en sort le droit à l'assistance en faveur des compagnies, et l'obligation pour l'Etat de venir à leur secours.

Voilà le fait. Or, nous le demandons, au lieu de s'apitoyer sur le sort des compagnies, quel devrait être le devoir d'un ministre intègre?

Déchirer le voile sous lequel se cachent les agioteurs, en faisant tomber sur eux la responsabilité de leurs actes ou de leur gestion.

Car, en définitive, puisque « les administra- » teurs de Marseille à Avignon sont sous le coup » d'une liquidation désastreuse, peut-être même » d'une faillite si l'Etat ne vient à leur aide (1), » il faut nécessairement que le mot COMPAGNIE soit remplacé par des *noms propres d'hommes en chair et en os*; il faut qu'il y ait quelqu'un de responsable, il faut que la France sache où sont passés les 70 à 80 millions qu'ils ont enfouis dans un chemin de 115 kilomètres, il faut remonter au 24 juillet 1843, jour de la concession de cette ligne.

(1) *Journal des Chemins de fer.*

Quels sont les hommes qui ont géré, administré ce chemin? quels sont ceux qui ont brocanté, agioté sur les actions? comment ont-ils leurré actionnaires et prêteurs? Une faillite ne vient pas d'elle-même; elle ne s'improvise pas d'un jour à l'autre; il y a donc des hommes qui en sont la cause; il faut les démasquer. Comment! le plus petit commerçant sera tourmenté, perdu, jeté en prison pour n'avoir pu acquitter un billet de quelques écus, et il sera permis à des hommes de manier des millions sans que l'Etat, *à la veille de venir à leur secours*, ouvre une large enquête sur leurs faits et gestes, sans que les faits acquis à la notoriété publique viennent témoigner de la conduite de personnages adorateurs de l'anonyme.

Il est temps, grandement temps que la lumière se fasse, que l'Etat, les actionnaires et les prêteurs sachent enfin où sont passés et comment ont été administrés leurs capitaux.

La morale publique est atteinte bien plus qu'on ne pense ordinairement par l'impunité que l'on accorde aux brocanteurs de haut parage.

Il y a plus : ces fléaux du pays demandent l'assistance, l'escopette au poing. On sait que la position du trésor n'est pas brillante. Eh bien ! voici comment ils menacent l'Etat, si l'Etat ne leur accorde pas l'aumône demandée pour les compagnies de chemins de fer : « *L'Etat sera privé du concours des capitalistes pour les emprunts dont le Trésor* A SI GRAND BESOIN (1).

Voilà des gens qui exigent des secours de l'Etat, pour être à même de lui venir en aide. Les millions que l'Etat leur accordera à titre d'assistance leur serviront de capital pour être REVERSÉS, sous le nom d'emprunt, dans le Trésor, à gros intérêts. L'Etat aura donné des verges pour se faire fouetter.

Peut-on pousser plus loin le scandale, la ruse et l'agiotage? Non.

Si le ministère a donc encore un restant de vergogne, qu'il arrête les rapines de ces éhontés compères; avant d'accorder l'assistance de l'Etat aux compagnies qui la *sollicitent*, qu'il sonde les mystères de ces antres anonymes.

PROCÈS DE STRASBOURG.

Le gouvernement semble avoir considéré comme un danger pour lui le grand acte de réparation nationale commencé par le jury dans l'affaire de Strasbourg. On lit dans le *Démocrate du Rhin*:

Il paraît que messieurs de l'autorité de la bonne ville de Strasbourg ont pris au sérieux les paroles que M. l'avocat-général de la cour d'appel de Metz a prononcées dans son réquisitoire. « Les républicains de Strasbourg sont acquittés à l'unanimité, » ont dû, sans doute, se dire nos autorités, « donc la patrie est en danger.... » Et aussitôt on consigne la garnison de Strasbourg, et l'on met la garde policière en avant.

En vérité, Messieurs, si vous n'êtes pas des provocateurs, votre sollicitude nous fait de la peine. Laissez vos soldats courir les rues et ne fatiguez pas inutilement vos limiers de police. Si nous avons remporté une victoire, nous tâcherons d'en profiter, mais nous ne voulons pas troubler la paix publique. Vous, bourgeois réactionnaires, dormez en paix, et tâchez de ne pas être plus conspirateurs que nous.

La Constitution et la Majorité.

Est-il bien vrai que la majorité de l'Assemblée nationale tienne beaucoup à la Constitution républicaine de 1848?

Est-il bien vrai que son premier vote sur les affaires de Rome ait été inspiré par le respect de cette Constitution?

(1) *Journal des Chemins de fer.*

Est-il bien vrai que le 13 juin le général Changarnier ait dispersé, au nom de la Constitution, des factieux qui voulaient la détruire?

Sont-ce les amis de la Constitution qui font juger en ce moment les adversaires de la Constitution à Versailles?

Ou bien, toutes ces propositions ne devraient-elles pas être retournées?

C'est ce qu'on décidera facilement en méditant sur les lignes suivantes, publiées par le *Courrier français*, journal de la majorité, aussi ardent qu'il est obscur :

Nous le répétons, la présence de M. Dufaure et de ses amis au ministère est la véritable cause de division pour la majorité, partagée sans cesse, comme elle se trouve, entre la défiance bien légitime que lui inspirent des ministres *amis de la Constitution*, et la crainte qu'éprouvent tous les partisans de l'ordre d'ébranler par leur opposition le pouvoir trop affaibli déjà.

Ainsi, le titre d'*ami de la Constitution*, souligné dans le *Courrier français*, est présenté par ce journal comme le plus sanglant des reproches; il ne faut pas d'*amis de la Constitution* au ministère, si l'on veut que la majorité soit contente.

Quelle est donc la loi qui nous régit aujourd'hui?

INSTITUT POLYTECHNIQUE.

Nous trouvons dans le *Crédit* les lignes suivantes :

Depuis un an, il existe au passage Jouffroy une sorte d'athénée qui d'abord avait pris le titre d'*Union*, et qui tout récemment s'est réorganisé sous une direction nouvelle, avec le titre d'*Institut polytechnique*. Les cours de cet institut sont destinés à vulgariser les éléments de l'histoire, de la littérature, de l'économie politique. Enoncer ce fait, c'est dire que l'auditoire de ces cours n'a aucune analogie avec le public d'un club. Les professeurs ne reçoivent aucune rétribution; une légère somme est perçue à l'entrée pour subvenir aux frais de la salle.

Cette société, après avoir subsisté un an, vient de rencontrer une entrave. La police a interdit les cours, qui pourtant n'ont rien de politique, et elle a renvoyé le directeur de l'Institut polytechnique à se pourvoir d'une autorisation du ministre de l'instruction publique. Il est à désirer que cette autorisation ne se fasse pas longtemps attendre. L'administration de M. de Falloux, partisan déclaré de la liberté d'enseignement, doit saisir avec empressement cette occasion de manifester l'esprit dont sans doute elle est animée à l'exemple de son chef, et donner aux professeurs, hommes d'étude, la possibilité de se faire juger par le public.

La France apprend.

Lorsque le peuple français fut appelé à l'exercice des droits politiques, il avait beaucoup à apprendre et sur les hommes et sur les choses.

Est-ce à dire que l'heure de l'émancipation ait sonné trop tôt pour lui?

Il y a à répondre que la monarchie, traitant le peuple en mineur, le peuple serait resté dans l'ignorance aussi longtemps qu'il serait resté en monarchie.

Une année de république lui en a plus enseigné qu'il n'en avait appris depuis Pharamond.

Toute la politique, depuis février, constitue en effet comme un corps d'expériences à l'aide desquelles se fait l'éducation républicaine de la France.

Ainsi, il y a eu un moment où la France ne savait rien des droits respectifs du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif.

A tel point qu'au mois de janvier dernier elle subordonnait l'Assemblée à la présidence, c'est-à-dire la tête au bras, la cause à l'effet, le créateur à la créature.

Quatre mois plus tard, grâce aux évènements, un revirement complet s'était opéré dans les esprits : la France avait appris; et du 9 au 11 mai l'Assemblée pouvait discuter la mise en accusation du président sans froisser l'opinion.

Cette question étant vidée, il fallait étudier de près ce pouvoir hors ligne : l'Assemblée nationale.

C'est ce qui se fait depuis le 13 juin dernier.

A cette date on reconnaissait assez généralement la difficulté de concilier avec l'art. 5 de la Constitution l'expédition de Rome, approuvée par la majorité de l'Assemblée.

Il semblait bien, en outre, que la Constitution fût au dessus de toute fraction de citoyens, et en effet si tout était permis à la majorité, quelle serait l'utilité d'une Constitution?

Au lieu de faire une Constitution, la première Assemblée nationale n'aurait eu qu'à décréter ceci : La majorité est le droit incarné; elle ne peut errer; tout citoyen lui doit obéissance aveugle.

Mais, d'un autre côté, notre édifice politique ne repose-t-il pas sur la majorité? n'est-ce pas la majorité des suffrages qui fait les représentants du peuple, le président de la République? n'est-ce pas une majorité issue du suffrage universel qui fait les lois? n'est-ce pas une majorité qui a fait la Constitution? n'en est-elle pas dès lors l'interprète légal et le seul interprète? S'insurger contre la majorité, n'est-ce pas se mettre en révolte contre le suffrage universel? en s'armant contre elle, le peuple n'attenterait-il pas à sa propre souveraineté?

La France restait en face du dilemme, incapable de le résoudre.

Il est certain que l'indécision des esprits empêcha la population de prendre un parti dans la journée du 13.

D'autant plus que la question de savoir qui l'emporte de la Constitution ou de la majorité, fut-elle résolue par tout le monde, reste à savoir à quels moyens on doit recourir pour faire rentrer une majorité républicaine dans la Constitution.

C'est un point que notre Constitution n'a pas explicitement traité.

La Constitution dit bien :

« Art. 110. L'Assemblée nationale confie le dépôt de la présente Constitution à la garde et au patriotisme de tous les Français. »

Mais il y a là matière à controverse plutôt qu'une règle de conduite.

La France prit indistinctement la résolution d'attendre que l'expérience eût dit ce que c'est qu'une majorité. Les faits finissent toujours par entrer dans les esprits les mieux fermés aux raisons. On juge l'arbre à ses fruits : on jugera la majorité à ses œuvres. Déjà le jugement a commencé.

Si cette expérience a pour résultat de montrer dans la Constitution un pouvoir auquel toutes les fractions de citoyens doivent obéissance, nous n'avons pas à regretter le temps qui lui aura été donné.

Alors la hiérarchie des idées politiques de la France serait ainsi composée :

Au plus bas de l'échelle,
La présidence.
Au dessus de la présidence,
L'Assemblée.
(Ceci est déjà un résultat acquis).
Au dessus de l'Assemblée entière,
La Constitution.

Dans le sein de l'Assemblée, la majorité et la minorité, toutes deux tenues de prendre la Constitution pour règle; la majorité dont la volonté a force de loi, si sa volonté est conforme à la Constitution, et dont l'autorité n'est légitime qu'à condition que la liberté de la minorité soit entière.

Portant ensuite ses regards sur la Constitution, la France fera aisément, entre les éléments de celle-ci, une distinction indiquée par la nature des choses.

Elle reconnaîtra que l'on a compris, sous ce titre de Constitution, des faits d'ordres très différents :

1° Une forme de gouvernement, à savoir la République démocratique une et indivisible (article 2 du préambule);

...sée... Telle est, du moins, l'impression produite sur moi par les principaux morceaux de la partition nouvelle, le trio des jeunes filles au premier acte..., le duo de Nerilha et d'Altamuch, le sextuor, le duo comique du soufflet... la romance *En dormant, en dormant*... les couplets chantés par Jourdan et Mlle Meyer, le duo final chanté par Mmes Ugalde et Audran. En résumé, la musique de M. Halévy peut faire oublier, mais ne console pas.

Quand on entend Mme Ugalde, on oublie les peines du moment, on pense à ses amis, et, les larmes aux yeux, on sourit à l'avenir.

OPÉRA. — *La Filleule des Fées*, grand ballet de MM. de Saint-Georges et Perrot, jouit à l'Opéra d'une faveur méritée. C'est en effet un merveilleux spectacle, et on n'a jamais réuni dans un même cadre autant de richesses chorégraphiques.

Voilà encore un de ces ouvrages qu'on n'analyse pas... Que vous importe de savoir de quelle façon cela commence, s'enchaîne et se dénoue?... le livret lui-même ne vous apprendrait pas grand chose... Je vous dirai seulement que, si vous aimez les fées, on en a mis partout, des bonnes et des méchantes, des blanches, des roses, des noires, des vieilles et des jeunes.

A travers les baguettes magiques célestes ou infernales, vous voyez naître, grandir et folâtrer, rire et souffrir la gentille Isaure, protégée et persécutée selon l'usage, emportée par ici, emportée par là, malheureuse, heureuse, pleurant, dansant, aimée d'un paysan qu'elle n'aime pas, poursuivie par un beau seigneur à plumes blanches qu'elle rend fou...; ce qui la contrarie singulièrement. Alain devient fou aussi, et se met à courir comme un possédé dans les plus charmantes contrées qu'on puisse imaginer. Et puis, que sais-je? vous voyez des forêts magnifiques, des jardins, des palais, des grottes enchantées, des cascades, des jets d'eaux, des clairs de lune, des statues en chair et en os, des fleurs partout, des sources d'azur, des sources d'argent, des sources de mille couleurs, sans compter les ressources du machiniste, qui, d'un coup de sifflet, finit par transporter les fées, les amoureux et toute la société dans un monde impossible, où l'on se trouve face à face avec le soleil et les étoiles.

Il faudrait un volume pour raconter ce prodigieux amalgame de danses, de décorations, de surprises et d'avantures incompréhensibles; mais en quelques lignes, je puis vous assurer que jamais Mlle Carlotta Grisi n'a été plus vive, plus légère, plus charmante de grâce et d'esprit... C'est un rêve qui passe, une femme qui aime, une pensée qui monte de la terre au ciel.

La musique de MM. Adam et de Saint-Julien a eu un succès complet. Les décors sont splendides, et l'on n'a jamais vu de tableau comparable au clair de lune du second acte, chef-d'œuvre de vérité et de magnificence.

— Mercredi a eu lieu la reprise du *Prophète*. Mme Pauline Viardot, la plus grande cantatrice dramatique de ce temps-ci, a reparu, sur notre première scène lyrique, dans le rôle de Fidès, dont elle a fait une inimitable création. Roger l'a parfaitement secondée. D'unanimes applaudissements ont éclaté pendant toute cette représentation, et de jour en jour l'on apprécie mieux la savante musique de M. Meyerbeer.

Le Théâtre-Italien rouvrira décidément jeudi, 1er novembre, par *I Capuletti e I Montecchi* de Bellini, pour les débuts de Mme d'Angri.

Le *Connétable de Bourbon* attire la foule au théâtre de la Porte-Saint-Martin. Cette pièce a été, comme on sait, écrite par MM. Granger et de Montepin, pour utiliser les beaux décors de *Rome*.

C'est un tour de force dramatique des plus singuliers.

Au Gymnase Mme Rose Chéri a trouvé un succès dans le rôle de *Graziella*, vaudeville confidentiel de MM. Jules Barbier et Michel Carré.

Le théâtre du Vaudeville a décidément le monopole des pièces ou farces politiques... Le quatrième numéro de la *Foire aux Idées* prélève un honnête impôt sur les gens comme il faut que vous savez... Aussi s'en donnent-ils à cœur joie, ils rient si fort et si haut, ils battent des mains avec une telle frénésie que la claque elle-même en rougit.

Bravo! bravo!... Messieurs les amis de l'ordre... A bas la République! mais vive quoi, vive qui?... Vive la Bourse, vive sa majesté l'empereur de toutes les Russies... Oh! mon Dieu, j'oubliais que vous êtes tous devenus de fervents catholiques.

CHARLES BRUNIER.

PAPISME DÉSINTÉRESSÉ.

M. Achille Fould, dit l'*Evénement*, l'un des membres les plus ardents de la majorité cléricale qui nous gouverne, M. Achille Fould, qui a voté samedi pour l'absolutisme papal et le gouvernement des cardinaux, M. Achille Fould sait-il que s'il lui prenait fantaisie d'aller à Rome aujourd'hui, il ne lui serait pas possible, en sa qualité de juif, d'habiter hors d'un certain quartier appelé le *Ghetto*, et qu'en outre il lui serait interdit de sortir de ce quartier passé neuf heures du soir, *sous peine d'amende?*

Nous lisons dans le *Précurseur de l'Ouest :*

L'exposition vinicole, ouverte au jardin fruitier d'Angers, est le commencement d'une véritable enquête sur un des produits qui fait la richesse de ce département.

A l'issue de la foire Saint-Martin, un comité de dégustation, composé de la commission et de tous les propriétaires qui voudront se faire inscrire, procèdera à une dégustation comparée et complète de toutes nos richesses vinicoles : procès-verbal de chaque séance sera dressé, et tous les documents qui peuvent éclairer la question et faire revivre la prospérité de cette branche du commerce en Anjou, seront imprimés dans les annales du comice.

2° Des principes ou des droits; par exemple, la liberté des cultes, celle de la presse, le droit d'association, etc. (chap. II);

3° Différents mécanismes, à savoir l'organisation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire du conseil d'Etat, de l'administration et de la force armée (chap. IV à IX).

La France constatera que ces choses n'ont point la même valeur. Il en est que la Constitution crée et d'autres qu'elle ne fait que reconnaître; celles-là sont facultatives, et celles-ci imposées par la nature des choses, primant même le souverain. Les unes peuvent être modifiées, transformées, abolies; les autres, chez une nation douée de bon sens et d'honneur, doivent survivre à tous les changements.

Il est évident, en effet, que les articles qui, par exemple, instituent le pouvoir exécutif, n'ont ni la même autorité, ni la même dignité que ceux qui consacrent les droits des citoyens. Aucune des dispositions concernant ce pouvoir n'a un caractère absolu. La présidence aurait pu ne pas exister sans qu'on fût en droit d'accuser le législateur d'avoir manqué aux principes, tandis qu'une Assemblée qui eût rayé de la Constitution les droits ci-dessus énumérés eût été une Assemblée déshonorée.

De ces observations la France conclura :

Que l'article 111, d'après lequel la Constitution est sujette à révision, ne saurait s'entendre de toutes les parties de la Constitution, mais seulement de celles qui sont l'œuvre de l'homme, et que l'homme a le droit de réviser.

D'où il suit que le peuple qui prime l'Assemblée est primé lui-même par le droit, et que le peuple n'est digne de la souveraineté et que sa souveraineté n'est digne de respect qu'à condition qu'il l'exerce conformément au droit.

Il résulte encore de ceci : que si ç'a été un tort grave ou une grande légèreté de soumettre la Constitution entière à l'éventualité d'une révision, ç'a été un autre tort aussi grave, on a commis une légèreté égale en assignant une durée fixe aux choses susceptibles de révision.

La durée logique des choses susceptibles de révision n'est autre que le temps de la mise en expérience.

Prolonger l'existence d'une institution au delà du moment où l'expérience l'a condamnée, c'est vouer cette institution au mépris public.

Les exemples ci-dessus cités de principes situés en dehors de la souveraineté nationale, sont de ceux auxquels le travail historique a donné une telle évidence qu'ils n'ont plus besoin d'être démontrés; ce serait faire outrage aux hommes de ce temps que de prétendre leur prouver, par exemple, les droits de la conscience à une absolue liberté.

Mais n'y a-t-il, en dehors des principes mentionnés au chapitre II de la Constitution, que des choses conditionnelles? N'en est-il pas, au contraire, qui aient les mêmes droits au respect, et sur la sainteté et l'incompressibilité desquelles il soit nécessaire d'éclairer nos contemporains?

Tout fait dérivant de la nature de l'homme et de celle de la société n'est-il pas un fait nécessaire? et s'opposer à sa manifestation au lieu de la favoriser, n'est-ce pas courir à l'anarchie?

Je suppose que la République soit la forme inévitable de la société des peuples majeurs, et qu'un peuple républicain, méconnaissant cette loi historique, et se méconnaissant lui-même, abusé par ceux qui ont intérêt à le tromper, abdique sa propre souveraineté, il irait alors contre la loi qui le régit, contre sa nature même, c'est-à-dire qu'il tenterait l'impossible et sèmerait les révolutions.

Il s'agit donc, pour la société, d'obéir aux lois de sa nature.

Et la première condition que le peuple doive remplir, est de se connaître lui-même.

En d'autres termes : il y a des questions de science, et toutes les questions politiques sont des questions de science.

Savoir quelle forme de gouvernement convient à la France, n'est pas affaire d'opinion, c'est affaire de science.

Ce n'est pas aux partis de répondre, c'est aux historiens, aux économistes, aux philosophes, de résoudre cette question et toutes celles qui s'y rattachent, et d'en propager la solution dans le peuple, afin de substituer la science aux opinions, la conviction à l'obéissance, les citoyens aux sujets, les hommes aux enfants.

Si le respect du Droit est la loi du peuple, la Science est son guide.

La Science est le pouvoir spirituel de la société démocratique.

Il s'agit de constituer le pouvoir spirituel de la société moderne, c'est-à-dire d'organiser la Science.

La Science organisée formulera le dogme social nouveau; par la voix des instituteurs primaires, élevés au rang que leur auguste fonction leur assigne, elle répandra dans le peuple des notions rationnelles sur l'Homme, la Nature et la Société.

VICTOR MEUNIER.

ITALIE.

Rien d'important parmi les nouvelles qui nous arrivent de la Péninsule italique.

M. Mathieu, qui a refusé le ministère de l'intérieur à Turin, a été remplacé par M. de Santa-Rosa, qui a déjà été ministre avec MM. Pinelli et Trevel. Les journaux codini prétendent que cette nomination est une grande concession faite à la majorité de l'Assemblée, dont M. de Santa-Rosa a toujours combattu les principes.

ALLEMAGNE. — AUTRICHE.

Le général Haynau, dont on avait si formellement annoncé la retraite, reprend le commandement civil et militaire de la Hongrie.

On avait dit aussi que l'empereur d'Autriche avait transmis des ordres positifs pour mettre fin à toutes les exécutions. Les faits ne confirment malheureusement pas ces bonnes nouvelles.

Toutes ces atrocités ne rétablissent pas la confiance en Autriche. Le nouvel emprunt autrichien, après avoir été émis à 85, est tombé à 83 1/2. On attend le compte-rendu que le ministre des finances doit faire paraître à la fin d'octobre, dernier mois de l'exercice.

Les nouveaux impôts ne combleront point le déficit augmenté par la réorganisation de l'armée sur le pied de guerre; mais ce qui effraie surtout les capitalistes, c'est leur isolement. Ni l'étranger, ni les provinces domptées n'ont souscrit à l'emprunt.

La Constitution octroyée et les lois organiques élaborées dans les bureaux du ministère, sont dans une situation analogue à celle de l'emprunt. Le cabinet, dans sa détresse, songe à convoquer les diètes provinciales, dont, il y a quelque temps, il ne voulait pas.

Un corps d'armée autrichien se concentre près de Pilsen, sur la frontière saxonne. Le but de cette concentration serait de protéger le gouvernement saxon contre les chambres et les manifestations populaires, dans le cas où ces chambres voteraient l'adhésion à l'état fédératif, adhésion que le gouvernement saxon persiste à refuser.

VENGEANCES MONARCHIQUES.

On écrit de Pesth, 20 octobre, au *Lloyd* :

« A sept heures du matin, nous avons eu aujourd'hui l'exécution de trois nouveaux chefs hongrois. Il y avait un grand déploiement de forces. La foule était immense et silencieuse. L'exécution eut lieu par la hache. Le premier qui monta sur l'échafaud fut le jeune prince Woronjewski, colonel de la légion polonaise. La deuxième victime fut Avancour, aide-de-camp de Dembinski; il monta sur l'échafaud d'un air fier et résolu, et adressa, d'une voix forte, quelques paroles au peuple. La troisième enfin, fut Giron, père de trois enfants; il commandait la légion allemande; il avait de l'activité et des talents militaires; il avait été question dans le temps de le nommer commandant de Komorn. Dans le courant de la semaine on a arrêté encore quelques chefs. Parmi eux on cite notamment Barkosy, fonctionnaire supérieur sous le gouvernement révolutionnaire; Ravay, chef du comitat de Csanader, et Karasz de Szegedin. »

L'OPINION EN ALLEMAGNE. — On écrit de Wiesbaden (Nassau), 28 octobre, au *Journal de Francfort* :

« Le premier procès politique devant nos assises vient de se terminer. Le chef du parti démocratique, M. Oppermann, rédacteur de la *Gazette libre*, et les commis libraires Frauenholz et Limbarth, étaient accusés : 1° du crime de haute trahison, pour avoir signé ou répandu des écrits incendiaires; 2° d'outrages envers le roi de Prusse. Le jury a acquitté les prévenus sur toutes les questions, et le public a accueilli le verdict avec des acclamations répétées.

ESPAGNE.

Il n'est arrivé aujourd'hui ni lettres ni journaux d'Espagne.

Narvaez réintégré s'est vengé sur ceux qui l'ont tenu 24 heures éloigné du pouvoir. Il a exilé, emprisonné, destitué tous ceux qui avaient trempé dans ce qu'il appelle le complot. Le roi don Francisco a été *déchargé* de ses fonctions de chef supérieur de la maison royale. C'est le ministère qui nommera son remplaçant.

On lit dans le *Journal de Constantinople*, du 14 :

« Les troubles de Samos n'étant pas encore apaisés, la S. Porte vient de déclarer cette île en état de blocus, mesure portée à la connaissance des légations par un mémorandum qui leur a été adressé le samedi 13. »

ASIE.

On lit dans le *Times* :

« La présidence de Madras, d'ordinaire si pacifique, vient d'être troublée par une secte de fanatiques appelés Moplahs. Ces hommes, après avoir commis des déprédations, se sont réfugiés et retranchés dans un temple fortifié, d'où la police n'a pas pu les déloger. Un détachement du 43e d'infanterie indigène (Cipayes) a aussi tenté vainement de les débusquer. Les Cipayes, malgré leur bravoure, ont été mis en fuite. L'enseigne Wise et quelques hommes sont restés au pouvoir de l'ennemi.

» Des renforts ont été demandés à Cannanore; un détachement du 94e régiment a été appelé. Les Moplahs ont alors été mis en complète déroute; ils ont perdu 34 hommes. Le 94e régiment a perdu trois hommes. »

Un point à éclaircir.

Sous ce titre, la *Presse* a entamé l'examen d'une question, et dont nous ferons connaître à nos lecteurs la solution. Elle s'exprime ainsi :

Nous lisons dans le *Moniteur* de ce jour ces paroles :

« M. LE GÉNÉRAL DE GRAMMONT. Les défenseurs » naturels du trône étaient à leur poste le 24 fé» vrier... *Leur dévouement n'a pas été en défaut*, et » C'EST LA VOLONTÉ DU SOUVERAIN LUI-MÊME QUI » A PARALYSÉ LEURS EFFORTS... »

M. le général de Grammont nous permettra de lui dire que ses paroles manquent d'exactitude. La preuve que « *la volonté du souverain n'a pas paralysé les efforts des défenseurs naturels du trône*, » et qu'elle n'a pas encouru la responsabilité qu'on rejette à tort sur elle, c'est l'ordre porté à deux reprises, le 24 février, à M. le général Rulhière par le capitaine Bro, officier d'ordonnance du roi, d'aller protéger la chambre des députés.

Qu'est-ce qui a donc empêché le général Rulhière d'exécuter cet ordre, réitéré la seconde fois dans la forme la plus impérative?

M. le général Rulhière n'avait qu'un mouvement à faire pour se porter de la place Louis XV à la chambre des députés. M. Rulhière prétendra-t-il que cet ordre ne lui a pas été donné?

Rien de plus facile que de vérifier le fait, car M. Bro est aujourd'hui chef d'escadron dans le 6e dragons, en garnison à Maubeuge.

Si le fait est faux, que M. le général Rulhière le démente; si le fait est vrai et ne peut être démenti, ni justifié, nous nous réservons d'en faire connaître tous les détails et d'en tirer toutes les conséquences.

Les prisonniers politiques.

Nous appelons instamment l'attention de M. Dufaure, ministre de l'intérieur, sur la nouvelle communication suivante, que nous adressent les détenus politiques de Sainte-Pélagie. Lorsque de pareilles plaintes sont unanimes, il est impossible qu'elles ne soient pas légitimes et qu'elles n'entraînent pas, de la part de l'autorité, une enquête sérieuse, une réforme immédiate :

Au rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique*.

Sainte-Pélagie, le 25 octobre 1849.

Citoyen,

Aucun des détenus politiques ne pouvant résister au régime alimentaire de la prison, nous nous sommes tous vus dans la nécessité de refuser des vivres, qui chaque jour altéraient plus profondément notre santé. Depuis le 20 de ce mois nous refusons, comme nous l'avons annoncé, l'eau chaude et les légumes avariés qui nous rendaient malades; ce qu'on nous donnait était si peu de chose et de si mauvaise qualité, que nous croyons un peu plus de privation moins nuisible que de continuer à prendre une nourriture malsaine, qui nous fatigue et nous tue.

Les républicains, vous le savez, ne peuvent s'imaginer qu'il existe des hommes qui n'ont au cœur aucun sentiment d'humanité; aussi nous abusions-nous encore au point de croire que le ministre de l'intérieur ferait droit à nos justes réclamations. Eh bien, non; il nous a été signifié, hier soir, qu'aucun changement ne serait apporté à notre alimentation.

Nous saurons attendre et souffrir : le pays nous jugera les uns et les autres.

Salut et fraternité.

Les membres de la commission :

Théodore BOUAS, CASTANIÉ, DESTÉRACT, GENILLIER, BOCQUET, DELANTE, MERLET, ROGÉ.

COMMISSIONS.

La commission de 15 membres pour l'examen du projet de loi tendant à ouvrir au ministre de l'intérieur un crédit de 250 000 fr. sur l'exercice 1849, pour secours aux citoyens blessés et aux familles de ceux qui ont succombé dans les journées de juin, est ainsi composée : 1er bureau, MM. Bavoux; 2e Général Grouchy; 3e de Kerdrel (Paul); 4e Porion; 5e Delafosse; 6e Boinvilliers; 7e Abbatucci (Charles); 8e Rollinat; 9e Garnon; 10e Des Rotours de Chaulieu; 11e De Lespérut; 12e Resac; 13e Chapot; 14e Vezin; 15e de Cuverville.

La commission de 15 membres pour l'examen du projet de loi tendant à ouvrir au ministre de la marine et des colonies un crédit de 376 000 fr. pour faire face, en 1849 et 1850, aux dépenses de la liquidation de l'indemnité allouée aux colons par la loi du 30 avril 1849, est ainsi composée : 1er bureau MM. Pécoul; 2e Lalayette; 3e Hubert de Lisle; 4e de Roquefeuille; 5e Fourtanier; 6e Bertrand; 7e Desmars; 8e Sainte-Beuve; 9e Raulin; 10e Lopès-Dubec; 11e Dupetit-Thouars; 12e Collas; 13e Turpin; 14e De Surville; 15e Mispoulet.

FAITS DIVERS.

Une précieuse découverte artistique vient d'être faite dans une salle basse de la Sainte-Chapelle. Sous trois couches de badigeon est apparue une peinture sur fond d'or, représentant l'Annonciation. Au-dessus de cette scène est un médaillon dans lequel on voit la vierge tenant l'enfant Jésus sur ses genoux et deux anges qui encensent. Le tout est merveilleusement bien conservé.

Les archéologues, après avoir admiré cette peinture, qui remonte au 13e siècle, sont à la recherche des moyens dont on a dû se servir pour faire les couleurs sur ce mur. Le ministre des travaux publics vient de charger M. Dumas de faire l'analyse des couleurs et des procédés. Nous craignons bien pour le sort de cette curieuse peinture murale, la seule qui existe à Paris de si vieille date. On va l'appliquer à la question et la torturer, pour savoir d'où elle provient, et comment il se fait qu'elle vive encore! Nous supplions M. Dumas de ne pas être trop cruel.

— Hier, à une heure de l'après-midi, un homme s'est précipité du haut de l'une des tours de Notre-Dame, dite la tour du Nord. Son corps, après avoir touché le bord d'un échafaudage, et rebondi dans l'espace, est venu se briser sur le pavé, entre les deux chantiers qui sont en face des tours.

On a trouvé, sur la plate-forme de la tour du Nord, deux lettres que cet individu y avait déposées, et sur lesquelles il avait placé une pierre pour que le vent ne les enlevât pas.

Une de ces lettres était adressée à sa mère, à laquelle il demandait pardon du chagrin que lui causerait sa mort volontaire, qu'une inflexible nécessité avait rendue inévitable.

— On lit dans l'*Indépendant de Montpellier* :

« Le vote des légitimistes de l'Assemblée, au sujet du douaire de la belle-fille de Louis-Philippe, a vivement froissé les *blancs* de notre ville. Ils parlent de dupes et de traîtres, menacent d'une scission éclatante, et la fraction populaire surtout ne peut pardonner cette curieuse harmonie des exploiteurs de tous les régimes monarchiens.

» Les représentants de l'Hérault auront de la peine à expliquer leur vote, au moment surtout où une violation de la foi jurée exaspère les *légitimistes* de Bordeaux et leurs amis politiques du Midi. »

— On se rappelle le triste drame de la rue de l'Aiguillerie, à Orléans. Le jeune Desbordes avait tiré deux coups de pistolet sur Estelle Hureau, sa fiancée, qui l'avait abandonné pour un autre amour. L'affaire se présentait mardi devant la cour d'assises du Loiret. Les débats ont fait ressortir les excellents antécédents de Desbordes, son amour profond et respectueux, et son violent désespoir en apprenant que ses espérances étaient brisées. Le jury a prononcé un verdict d'acquittement à la satisfaction générale.

— D'un excellent travail, exécuté par M. Desabes, ancien député de l'Aisne, ami de M. Barrot, et qui a vécu au-dessus du soupçon de radicalisme, il résulte que, de 1835 à 1839, la propriété foncière a payé à l'état le sixième de son revenu net.

— A Douarnenez (Finistère), petit port déplorablement décimé par le choléra, les habitants, effrayés, se refusaient à ensevelir les victimes de la terrible épidémie. Le commissaire de police, ancien maréchal-de-logis de gendarmerie, n'a pas hésité à accomplir lui-même ce triste devoir.

Au reste, le maire, les médecins de Douarnenez, les chirurgiens de la marine, des religieuses accourues de Saint-Brieuc au bruit des ravages du choléra, ont déployé une admirable sollicitude, et se sont multipliés, pour ainsi dire, afin de prodiguer les secours dans cette ville désolée.

— Nous lisons dans le *Franc-Parleur de la Meuse*:

« Nos lecteurs se rappellent peut-être une lettre publiée dans notre numéro du 15 octobre, dans laquelle un de nos correspondants nous signalait un sermon plus ou moins républicain, plus ou moins monarchique du desservant d'Herméville. (La *Démocratie pacifique* a reproduit les passages saillants de cette lettre.)

» Ce dernier s'est ému de cette publication, et n'a trouvé d'autre moyen d'y répondre qu'en découpant sur le journal les quelques lignes à lui relatives; puis, les collant sur une immense feuille de papier blanc, il est allé les placarder dans la boîte grillée, réservée à l'affichage des actes de l'état-civil et de l'administration, après toutefois avoir eu soin d'inscrire en gros caractères, au haut de sa feuille blanche :

» Attaques du journal juif de Verdun, contre le » prêtre catholique d'Herméville. »

» Humbles enfants du dix-huitième siècle, nous avons souri à cette injure d'un autre temps, et nous nous soucions si peu de ce sot anachronisme, que nous n'en eussions même pas ennuyé nos lecteurs, si hier, le nez au vent, les yeux bien hauts et le poing sur la hanche, ne s'était présenté dans nos bureaux le prêtre catholique que vous savez. — Nous pensions qu'on venait protester contre les paroles que lui avait attribuées notre correspondant. — Point; — Nous ne méritons pas cet honneur; on veut seulement nous dire ce que l'on a sur le cœur. — Ah! vous ne savez pas comme un prêtre catholique s'épanche! avec quelle douceur évangélique il présente ses observations! avec quelle modestie surtout!

» *Vous êtes des infâmes, des lâches, des gens qui espionnez tout ce que nous faisons pour en remplir vos colonnes. — Vous êtes des dénonciateurs, des délateurs, des empoisonneurs, etc.*

» Mais nous ne pouvons nous rappeler, sans rougir pour le corps auquel ce desservant a l'honneur d'appartenir, tous les détails de cette triste scène qui n'a pu se terminer qu'en rappelant à son auteur que, revêtu d'un autre caractère, la porte lui eût été ouverte depuis longtemps.

» Que le prêtre catholique d'Herméville *s'honore d'être jésuite*; *que jamais*, comme il nous l'a dit avec une rare humilité, il *n'aie ni fait ni dit de bêtises*; qu'il regarde *l'influence supérieure du curé sur le maire dans nos communes rurales comme une nécessité heureuse*, cela nous étonne peu et ne fait que confirmer les renseignements de notre correspondant. »

— M. Dufond, garde général des eaux et forêts, à Spincourt, vient de recevoir l'ordre de se rendre immédiatement à Bogliar (province d'Alger), où il se tiendra à la disposition du ministre de la guerre.

Garde général depuis plus de huit ans, M. Dufond devrait, depuis quelques mois déjà, avoir été promu aux fonctions de sous-inspecteur. Mais il est républicain de vieille date; mais il fait partie de la société des amis de la Constitution. — Donc, c'est un fléau pour une commune bien pensante; donc, il faut la soustraire à sa fatale influence. — Vite, vite, dénonciations et députés arrivent à l'administration du citoyen Legrand.

— Puis, au lieu de l'avancement auquel lui donnent droit ses bons et loyaux services, le garde général républicain reçoit l'ordre de se rendre en Afrique. — Que voulez-vous? Pour un civet, il faut un lièvre. Pour bien administrer la République, il ne faut que des royalistes.

(*Franc-Parleur de la Meuse.*)

On nous prie de publier la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,

Seriez-vous assez bon pour donner place dans votre journal à la déclaration suivante :

Absent de Paris depuis quelques jours, ce n'est que ce matin que j'ai eu connaissance de la déposition devant la haute cour du sieur Ernest Grégoire. Un passage ayant trait à une altercation que nous avons eue ensemble étant rapporté de la façon la plus inexacte, je crois devoir rétablir les faits tels qu'ils se sont passés.

Il y a environ deux mois que, sortant *seul* de chez moi, en voisin, à huit heures du matin, pour faire une petite course dans le voisinage, j'allai porter à un ouvrier un bâton de cage de perroquet, en sucre, pour en faire un pareil. Je vis passer le sieur Grégoire; j'allai vers lui, et lui dis : « Monsieur Grégoire, j'aurais à vous dire un mot. » Aussitôt, se retournant comme un fou, il me saisit à la gorge, et, me tordant la cravate de façon à m'ôter la respiration, il se mit à crier : « Ah! gredin, tu veux m'assassiner; *en voilà un de ces misérables de l'artillerie*, etc., et, me poussant dans une boutique, dont le propriétaire pourra en justifier, il m'arracha la baguette que j'avais à la main, la cassa et en jeta les morceaux par terre. Je me dégageai enfin des mains de ce furieux, et me bornai à lui dire : « Votre conduite est infâme, et vous voudriez bien que je me portasse à quelque extrémité, mais je n'en ferai rien en ce moment (nous étions sous l'état de siége); plus tard, nous verrons ce que j'aurai à faire. »

Je le demande à tout homme de bonne foi, quel est l'agresseur de nous deux, et comment ose-t-il taxer cette querelle toute fortuite de guet-apens et de faits d'intimidation. Est-ce son imagination ou plutôt sa conscience qui lui fait voir des ennemis dans ceux qui lui adressent la parole, et cela jusqu'à demander à l'autorité la permission de sortir armé?

En vérité le ridicule le dispute ici à l'odieux.

Quant aux termes injurieux dont il se sert à mon égard, venant d'un tel homme, je puis les mépriser. Mais, ancien militaire, et ayant eu l'honneur de porter les épaulettes d'officier d'artillerie de la garde nationale, je lui apprendrai — car, comme il n'était jamais avec nous, il peut ne pas le savoir — que je ne me suis jamais sauvé ; que j'ai toujours, et en toute occasion, fait mon devoir dans ma batterie, et que *je n'ai jamais servi que mon pays* : M. Grégoire ne peut en dire autant.

Agréez, etc.

MARCHAL,
Ex-lieutenant, 1re batterie,
ouvrier armurier.

Nous recevons également de M. J.-Ph. Berjeau, l'un des rédacteurs-gérants de la *Vraie République*, une lettre par laquelle il s'inscrit en faux contre la déposition du témoin Grégoire, et nie formellement être allé au Conservatoire des Arts-et-Métiers dans la journée du 13 juin, comme ce témoin l'a affirmé.

La lettre de M. Berjeau contient en outre le passage suivant :

Dans sa déposition devant la haute cour de Versailles, le témoin E. Grégoire dénonce en l'insultant un rédacteur de la *Vraie République*, qui a refusé d'insérer une lettre *anonyme* contenant je ne sais quelle plainte au procureur de la République. Or, c'est moi qui ai rendu personnellement au témoin Grégoire, en refusant de la publier, cette pièce que la *Vraie République* ne pouvait accepter, parce qu'elle était anonyme, parce qu'elle émanait d'un personnage aussi suspect que cet éternel témoin à charge des procès politiques de la Réaction.

VARIÉTÉS.

L'Exilé volontaire.

DIALOGUE.

(LE PRINCE chante, en s'accompagnant de la guitare.)

Combien j'ai douce souvenance
Des jolis lieux de mon enfance !
Ma sœur, qu'ils étaient beaux ces jours de France !
Mon pays sera mes amours, toujours.

LE VOYAGEUR. C'est lui ! je le reconnais à sa cuirasse : on me l'avait bien dit, toujours occupé de la France.

UN AMI DU PRINCE. Ah ! monsieur, ses yeux se mouillent de pleurs toutes les fois qu'il pense à sa patrie.

LE PRINCE. La France ! ô Dieu ! voir la France, et mourir !

L'AMI DU PRINCE. Il est près de succomber à son émotion. Vous êtes Français, n'est-ce pas ?

LE VOYAGEUR. Je suis de Paris.

LE PRINCE. De Paris ! un homme qui vient de Paris ! O soyez le bien-venu ! Cette terre, encore attachée à vos souliers, vient-elle du sol sacré de la patrie ?

LE VOYAGEUR. Excusez, prince, je me suis fait cirer plusieurs fois en route.

LE PRINCE. Ah ! quel sacrilége ! Pour moi, je porte toujours sur mon cœur une motte de terre que de braves ouvriers ont enlevée aux plate-bandes des Tuileries. (Frappant sur son cœur.) Non, tu ne me quitteras jamais !

LE VOYAGEUR. Je suis heureux de vous trouver dans ces sentiments patriotiques ; je viens vous apprendre une bonne nouvelle : la France peut se rouvrir pour vous.

LE PRINCE. Que dites-vous ? O ciel !

LE VOYAGEUR. La vérité. Les dispositions des esprits ont bien changé ; on ne vous hait plus, on vous craint encore moins. Vous pouvez revenir, cela ne dépend absolument que de vous.

LE PRINCE. O jour depuis longtemps attendu ! Sans doute je serai reçu avec joie.

LE VOYAGEUR. Très cordialement.

LE PRINCE. Je me propose de dire. *Ce n'est rien, c'est un Français de plus* ; ou bien encore : *Plus de hallebardes*. Voilà un mot profond. Les Bourbons seuls en prononcent de pareils.

L'AMI DU PRINCE. Tout cela est vieux, mon prince ; mais nous avons du temps devant nous ; je vous improviserai d'ici là quelque mot nouveau qui ne sera pas trop difficile à apprendre.

LE PRINCE. Pour me consacrer, on a trouvé sans doute une dernière cuillerée d'huile dans la sainte ampoule. Quand il n'y en a plus, il y en a encore.

LE VOYAGEUR. J'ignore cette particularité.

LE PRINCE. J'espère que la *Maison rouge* va me recevoir avec trompettes et timballes. Je veux passer, en arrivant, la revue des mousquetaires gris, des mousquetaires noirs, des chevau-légers et des gendarmes de la garde.

L'AMI DU PRINCE. Monseigneur, puisque vous ne me permettez pas encore de vous appeler sire, la maison rouge est bien lézardée ; elle n'existait plus en 1789, et S. M. le roi Louis XVIII s'est toujours repenti de l'avoir rétablie en 1814. Cette faute amena le retour de l'île d'Elbe, et Napoléon n'est revenu en France que pour détruire les chevau-légers et les mousquetaires.

LE PRINCE. Vous avez peut-être raison ; mais je tiens à la *maison bleue*. Il me faut au moins mes quatre compagnies de gardes du corps : Noailles, Grammont, d'Avray, Croy ; elles recevront de ma main leurs étendarts, que j'ai conservés depuis Cherbourg.

LE VOYAGEUR. Prince, puisqu'on vous appelle ainsi, l'opinion publique n'en est pas tout à fait où vous pensez.

LE PRINCE. Ne voudrait-on plus de gardes-du-corps ? Mais des gardes-de-la-manche au moins, des hérauts d'armes, des cent-Suisses ; pour pis-aller, je réclame seize régiments de garde royale, dont six de Suisses, et des gendarmes des chasses.

LE VOYAGEUR. Ce luxe monarchique n'est plus dans les habitudes de la France ; des troupes privilégiées...

LE PRINCE. Eh bien ! qu'on remette au moins les Tuileries à neuf ; qu'on répare la galerie qui conduisait à la chapelle ; rendez-moi les châteaux royaux, dix-huit millions de liste civile, et nous pourrons nous entendre. Mais je ne transigerai pas sur la couleur du drapeau : je le veux blanc, tout blanc, comme le panache de Henri IV.

LE VOYAGEUR. Vous m'avez mal compris, ou plutôt vous ne m'avez pas laissé parler. La France ne vous propose ni royauté, ni liste civile, ni Tuileries. Il s'agit pour vous de rentrer comme citoyen.

LE PRINCE (avec hauteur). Vous en êtes un autre. Pour qui prenez-vous le fils de saint Louis ? Moi, descendre à votre niveau ; moi, rentrer en France mêlé avec le vulgaire, avec le peuple ! La France m'appartient, monsieur ; je ne demande point qu'on m'y tolère, mais qu'on me la rende, c'est un bien héréditaire dans ma famille.

LE VOYAGEUR. Oh ! vous le prenez sur ce ton-là : eh bien ! rassurez-vous, le mal que vous craignez n'est pas encore fait ; il ne dépend que de vous de rentrer en France, mais encore faut-il que vous et vos amis en manifestiez le désir. M. Napoléon Bonaparte a proposé à l'Assemblée nationale l'abrogation des lois qui vous ferment la frontière..... L'Assemblée n'a pas voté. Vos partisans y sont nombreux et dévoués. Voyez ce que vous voulez faire.

L'AMI DU PRINCE. Monseigneur, écrivez sur-le-champ que vous ne voulez point rentrer, si ce n'est en Roi, avec la liste civile et tous les châteaux affectés à cette profession ; écrivez à M. Berryer ; il faut qu'il parle et fasse bien comprendre aux manants qu'on outrage un roi quand on lui propose de descendre au rang des Manin, des Garibaldi, des Kossuth, des Mazzini et autres canailles de notre époque.

LE PRINCE. J'écrirai. (Au voyageur.) Allez, monsieur, sachez que je ne transigerai pas sur mes droits, et que je n'entends partager la France avec personne.

LE VOYAGEUR. Tant qu'il vous plaira ; mais si vous ne voulez pas rentrer en France, c'est bien votre faute, les Bonaparte y ont consenti, bien que Napoléon, sans vous offenser, vaille un Charlemagne ; les d'Orléans y consentiraient.

LE PRINCE. Jamais ! et sachez que ma résolution est inébranlable. Me prenez-vous pour un simple Français, ou pour un parvenu comme ces Bonaparte, moi le propriétaire de la France ? Je ne suis pas un homme, je suis un principe.

LE VOYAGEUR. C'est à merveille ; mais à partir de ce moment vous ne comptez plus parmi les proscrits ; vous jouez à l'exil, comme d'autres jouent aux soldats, et vous n'intéressez plus personne.

LE PRINCE (reprenant sa guitare).

Combien j'ai douce souvenance
Des jolis lieux de mon enfance... etc.

FIN.

PETITE CORRESPONDANCE.

Laon. — M. G. — Pris note de la souscrip. des 4 000, s. 48, 3e sér. — Reçu les 2 300. — Fait l'applic. d'acc. — Nous avons tout lieu d'esp. que l'ex. de M. L. sera suivi par tous n. amis dans la lim. de leurs forces.

Reuvryes. — M. B. — Reçu v. avis pour les 600. — Les liv. partir. demain par les mess. — Votre souv. sera transm. à n. amis.

Poitiers. — M. A. H. — Reçu le B. de 40. — Nous all. v. ad. les liv.

Viroflay. — MM. L et M. — Reçu les 150. — Nous regrett. bien de ne v. av. pas vus. — Affect. rem.

Gaillefontaine. — M. B. — Reçu les 10. — Combien d'alm. pourr.-vous placer ?

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS........	20 f.	11 f.	6
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe.	22	17	9
PAYS A SURTAXE :			
Belgique........	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce........	46	24	13
Colonies et pays d'outre-mer.....	50	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar........	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre....	66	35	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme ; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr. ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 4.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois :	40 c.	Annonces anglaises....	40 c.
Cinq à 9 » »	30	Réclames-notices......	40
Dix fois et plus. »	20	Faits de publicité....	1 fr. 50

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 29 octobre.

THEATRE DE LA NATION. — La Filleule des Fées.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Deux hommes.
OPÉRA-COMIQUE. — La Fée aux Roses.
ODÉON. — L'Héritier du Czar, l'Heureuse erreur.
THÉATRE-HISTORIQUE. — La Guerre des Femmes.
VAUDEVILLE. — 1re Rhum, J'attends un Omnibus, l'Homme à la Poupée et Roger Bontemps.
GYMNASE. — Babet, 1re représ. le Bal du Prisonnier, la Démoiselle à Marier, les Représentants.
THÉATRE MONTANSIER. — Le Chevalier, le Lièvre, le Tigre du Bengale.
VARIETES. — Les Parents de ma Femme, Mlle Carillon, le Petit Pierre, le Maître d'Ecole.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Conétable de Bourbon.
AMBIGU-COMIQUE. — Piquillo Alliaga.
GAITÉ. — La Sonnette du Diable, le Moulin joli.
THEATRE-NATIONAL. — Les Pilules du Diable.
FOLIES. — L'Ouvrier grand seigneur, Marquis de Flouve.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — Les Chevaux du Carrousel, Au feu !
THEATRE CHOISEUL. — Les Talismans du Diable.
CIRQUE DES CHAMPS-ELYSEES (carré Marigny). — Tous les soirs, Exercices équestres.
DELASSEMENTS-COMIQUES. — L'Oiseau sur la branche, Robert-Macaire, le Congrès de la Paix.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 229. ÉDITION DU MATIN. Mardi 30 octobre 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS. Trois mois . . . . 6 f. Six mois . . . . 11 f. Un an . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS. Trois mois . . . . 9 f. Six mois . . . . 17 f. Un an . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du capital, du travail et du talent.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au capital, au travail et au talent.

PARIS, 29 OCTOBRE.

Un homme austère.

Quelle est donc cette ridicule comédie des journaux les plus foncés *en honnêteté*, qui consiste à présenter M. Dufaure comme un démocrate, un ennemi de la majorité tout prêt à tendre la main aux rouges? Qu'on le sache bien, nous ne chercherons pas à le dissimuler dans un misérable intérêt de tactique, il n'y a point de transaction, de réconciliation possible entre la démocratie et les hommes qui se sont succédés au ministère depuis que l'expédition romaine est commencée. Le sang de nos frères les républicains de Rome, le sang de nos frères les soldats français qu'on a poussés les yeux bandés à cette affreuse guerre, nous séparent comme un fleuve infranchissable des hommes d'état qui ont eu le triste courage d'assumer sur eux la responsabilité de cette lutte impie.

Nous connaissions depuis longtemps M. Dufaure; son masque de libéralisme et d'austérité politique ne nous faisait pas plus d'illusion que le masque analogue si bien utilisé par M. Barrot. Aujourd'hui M. Dufaure s'est montré aux yeux de tous, sans principes, sans idées d'avenir, n'ayant à l'âme aucun sentiment qui lui interdise l'emploi des mesures les plus despotiques, se cramponnant par tous les moyens à ce pouvoir qu'il a aimé jusqu'à l'accepter des mains de M. Louis Bonaparte, lui le *grand électeur* de M. Cavaignac, lui qui jugeait la candidature du neveu de l'empereur comme nous la jugions nous-mêmes.... et comme la jugeait M. Thiers!

Il s'agissait aujourd'hui de la prolongation illimitée de l'état de siège dans une grande partie de la France, et des abus dignes du moyen-âge qui en sont partout la conséquence. Aux interpellations pressantes de MM. Bouvet et Bancel, M. Dufaure a répondu comme eût répondu M. Hébert, si ce ministre avait jamais eu à justifier des actes aussi violents. Toujours le salut public! Les gouvernements ne veulent jamais être dans leur tort; toujours l'opposition qu'on leur fait est seule coupable et responsable des complications qu'ils ont provoquées.

Y aurait-il eu pourtant la moindre cause d'agitation en France, si le pouvoir exécutif, au lieu de s'insurger contre une décision souveraine de l'Assemblée constituante, avait renoncé, après le vote du 8 mai, à la guerre contre les Romains et changé, en conséquence, le personnel ministériel?

La désobéissance du pouvoir exécutif, en cette occasion, est la source première de tous ces troubles et de ces brutales répressions dont le pouvoir n'a pas le droit de décliner la responsabilité pleine et entière.

Rien de régulier, rien de normal ne se passe en France, depuis que l'Assemblée constituante a été jouée.

Pour les détails de la séance, détails piquants et instructifs, nos lecteurs sont renvoyés au compte-rendu que nous publions plus loin. Nous sommes heureux de pouvoir féliciter notre ami Bancel, qui a donné aujourd'hui un organe éloquent de plus à la France démocratique.

Retraite du général Rulhière.

Sous ce titre, la *Presse* publie les lignes suivantes :

Ce matin le *Moniteur* imite le silence que gardaient hier les journaux du soir sur le fait relatif à l'ordre donné, à deux reprises, le 24 février à M. le général Rulhière d'aller assurer l'indépendance des délibérations de la Chambre des députés.

Ce silence équivaut à un aveu.

Cet aveu équivaut à la retraite du général Rulhière, car il est impossible qu'il reste ministre de la guerre après la révélation d'un fait qui, s'il n'eût pas été vrai, eût été démenti le soir même.

Si M. Rulhière, en effet, a refusé, le 24 février, de protéger la Chambre des députés contre le peuple, ainsi qu'il en avait reçu l'ordre, ce fait motiverait toute l'indignation de la *Presse*.

Mais pourquoi?

Cela tient uniquement à l'attitude politique prise par M. Rulhière depuis qu'il est ministre, attitude hostile aux républicains et à la Révolution de Février. Nous n'aurions que des éloges pour le général, qui aurait le droit de dire :

J'ai laissé envahir la chambre, parce que le gouvernement de Louis-Philippe déshonorait la France et qu'il était temps d'en finir.

J'ai laissé envahir la chambre, parce que l'armée appartient avant tout à la nation, qu'elle en partage les sentiments généreux, et qu'elle sympathisait avec la révolution du mépris.

J'ai laissé envahir la chambre, parce que tout coup de fusil tiré sur le peuple pour défendre un gouvernement traître et corrupteur est un assassinat sans circonstances atténuantes.

Je me suis montré fidèle au pays, avant tout, comme les gardes françaises qui prirent la Bastille en 1789; comme les soldats de ligne qui refusèrent de tirer en 1830; comme les soldats badois qui proclamèrent la République en 1849.

Si M. Rulhière faisait cette réponse, il s'associerait à la gloire populaire de Février, et mériterait des couronnes civiques.

Malheureusement ses antécédents politiques, ses nombreux actes ministériels ne lui permettent pas de répondre ainsi. Il est mis en demeure par la *Presse* de faire du moins une réponse quelconque.

Clémence théâtrale.

Le *Moniteur* nous apprend qu'au moment où la voiture du président de la République entrait dans la cour de l'Elysée, une malheureuse mère s'est jetée à ses pieds en demandant la grâce de son fils Carrière, détenu sur les pontons de Belle-Isle. Cette grâce fut accordée, et le *Moniteur* donne à cette occasion un libre cours à sa sensibilité.

Tout cela peut être habile comme effet, mais il y a 12 000 prisonniers à Belle-Isle, et leurs droits à la liberté ne diffèrent en rien de ceux de Carrière, bien que leurs mères, leurs femmes ou leurs filles n'aient pas eu la chance d'être accueillies par le président.

Plus d'un citoyen qui honore la France est en exil, les prisons sont pleines de républicains, obligés de refuser la nourriture malsaine qu'on leur imposait. Pas de grâce, pas d'amnistie, pas d'humanité pour ceux-là, mais par un caprice royal on relèvera une mère éplorée, afin d'orner la *morale en action* d'un trait nouveau et de fournir un sujet de tableau de genre aux peintres qui représentaient Louis-Philippe saignant son piqueur ou brisant la cage du mont Saint-Michel.

Courrier de Versailles.

29 octobre 1849.

Que peut donc avoir fait le sergent Commissaire? Etait-il du *grand* complot? A-t-il figuré, à quelque titre que ce soit, dans *l'attentat?* — Non, et... non. Il n'y a rien contre lui; aucun témoignage, aucun indice. Quel est donc son crime? Son crime... vous le demandez, bonnes gens. Ecoutez, il va vous le dire lui-même :

Parce qu'il était, lui et ses deux collègues, sergents et représentants comme lui, Boichot et Rattier, la protestation la plus éloquente du peuple;

Parce que leur présence à l'Assemblée nationale manifestait catégoriquement que le peuple, *peuple-soldat* et *peuple-ouvrier*, entendait à l'avenir faire ses affaires par lui-même;

Parce que cette nomination impliquait nécessairement la déchéance — sans espoir de retour — de l'aristocratie exclusive.

Et, dès lors, comprenez-vous maintenant que toutes les aristocraties coalisées aient poursuivi les trois enfants du peuple?... Fi donc, des prolétaires de l'armée sur les bancs de l'Assemblée législative!...

Heureusement Boichot et Rattier sont en fuite; et quant au troisième, puisqu'il reste, poursuivons..... Mais il n'a rien fait... Allons donc, voilà six lignes en allemand qu'il a écrites aux démocrates d'outre-Rhin. MAIS COMMISSAIRE NE SAIT PAS L'ALLEMAND. Qu'importe encore une fois... et Commissaire est poursuivi!...

Et puis comme s'il fallait que dans ce procès le burlesque ne manquât jamais, voici l'affaire Paya. Paya, coupable d'avoir fourni des articles de journaux. Qui le prouve? Rien. A Dijon, on saisit des feuilles de correspondance, et les journaux reçoivent plusieurs correspondances; pourquoi plutôt Paya que Havas ou tout autre? Qu'importe, Paya doit les avoir écrits ou, tout au moins, fournis; n'a-t-on pas trouvé ces articles incendiaires dans les bureaux du *National de l'Ouest*, et dès lors..... Mais vous devinez donc, vous vous êtes donc tellement incarné avec les jésuites que vous aussi vous possédez le don d'*intuition?* Lorsque vous annonciez à Paya que les articles étaient saisis, étaient en votre possession, qu'ils prouvaient sa culpabilité, vous ne les aviez pas; le procès-verbal de saisie le constate; ce n'est que quatre jours après que la police s'est présentée au *National de l'Ouest*...

Et Pilhes, et Lourion, pourquoi sont-il là... Le premier est accusé parce qu'*un seul* témoin a *cru* le voir à la manifestation, et le second parce que l'on a trouvé des fragments de carte au Conservatoire, et que sur ces fragments il y a deux ou trois lettres qui signifient aussi bien la terminaison ION que la terminaison IOU... Et voilà les preuves accablantes qui constatent jusqu'à l'évidence que Pilhes et Lourion sont coupables des crimes suivants : « Complot, attentat et excitation à la guerre civile... » Quelle pitié!

Mêmes preuves pour le citoyen Suchet. Que prouve donc l'accusation, que prouvent les témoignages contre nos amis? RIEN, RIEN, RIEN! Nous nous trompons : accusation et témoignages prouvent quelque chose... Nous vous le dirons un jour, soyez-en bien persuadés, messieurs.

ALGÉRIE.

AFFAIRE DE ZAATCHA.

D'après les dernières nouvelles d'Afrique, ce village boisé continue à résister aux armes françaises, et les défenseurs de l'oasis nous font éprouver des pertes sérieuses. Voici, d'après l'*Atlas* du 21 octobre, l'état des officiers victimes de leur courage :

Jacquelin, du bataillon d'Afrique, tué;

Bonnet, des chasseurs d'Orléans, tué;

Minot, porte-drapeau du 8e de ligne, tué;

Un capitaine de tirailleurs de Vincennes, tué;

Petit, colonel du génie, amputé du bras;

Thomas, capitaine du génie, atteint d'une balle à la face;

Pilleboit, lieutenant du génie, atteint d'une balle à la poitrine;

Marmier, capitaine, chef du bureau arabe de Batna, atteint d'une balle à la tête;

Taverne, capitaine des tirailleurs indigènes, atteint d'une balle dans les reins;

Viennot, de la légion étrangère, atteint d'une balle qui traverse le bras;

Seroca, atteint par la même décharge de tromblon qui a blessé le colonel Petit;

Foulon de Granchamps, capitaine d'artillerie, blessé;

De Saint-Amand, des tirailleurs de Vincennes, blessé;

Chaise, capitaine du train des équipages, blessé;

Gérard, le tueur de lions, porte-étendard du général, blessé.

L'adjudant sous-officier des tirailleurs de Vincennes a été enlevé par les Arabes et pendu à la barricade qu'on attaquait.

Le docteur Beauchamp, du bataillon d'Afrique, a failli être enlevé.

Ce qui aurait retardé la marche de notre colonne, suivant l'*Akhbar*, ce seraient, d'une part, les inextricables difficultés du terrain et le peu d'effet de

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 30 OCTOBRE 1849.

LA MUSIQUE POPULAIRE.

De tous les peuples de l'Europe qui aiment et qui comprennent la musique, la France est celui dont l'âge musical est le moins avancé; c'est donc celui qui a le plus à apprendre et le plus à produire; c'est celui, nous le croyons très sincèrement, qui a le plus d'avenir.

Dans la vie des nations comme dans celle des individus, l'éducation et les habitudes lient. Il faudrait probablement à l'Italie toute une révolution politique et sociale pour qu'elle sortît du sillon musical creusé si puissamment par Cimarosa et Rossini : sous les pas de leurs imitateurs ce sillon devient peu à peu une ornière. L'intarissable mélodie italienne brille de toutes les couleurs du beau ciel de la Péninsule; mais superficielle et sensualiste, elle reflète aussi les défauts du génie italien tel que les institutions qui lui sont *imposées depuis trois siècles l'ont fait*. L'Allemagne est la reine des grandes et religieuses harmonies, mais que pourra-t-elle innover après S. Back, Haïdn, Mozart, Bethoven, Weber et Schubert?

En France, au contraire, nous commençons. Nos aïeux n'adoraient guère la muse que sous les traits de Bacchus et de Cupidon. Les petits airs sautillants, les chansons d'amour et de guerre composaient tout le fond de notre répertoire. Depuis cent ans, le génie de la composition musicale a pris chez nous un vigoureux élan et a atteint... l'opéra-comique. La romance, fidèle écho du sentimentalisme bourgeois, a détrôné la chanson bachique. Mais le grand art, soit au théâtre, soit à l'église, soit même dans le concert, n'a été guère jusqu'ici pour la France qu'une plante exotique.

En doit-il être toujours ainsi? Nous ne le croyons pas, et voici pourquoi. La musique grandit chez nous parallèlement à nos destinées politiques. Les étrangers nous envient nos chants nationaux de 92 et ne les égalent pas. Depuis vingt ans, c'est en France que les plus belles œuvres musicales ont été faites. Sans doute les auteurs de *Guillaume-Tell*, de *Robert-le-Diable*, des *Huguenots* et de la *Favorite*, sont étrangers, et le roi de la musique religieuse moderne, Cherubini, était l'hôte et non l'enfant de la France; mais il suffit de comparer les ouvrages écrits par ces maîtres, dans leur pays natal avec ceux qu'ils ont créés sous l'inspiration de la France, pour reconnaître tout ce qu'ils doivent à cette inspiration. Ces derniers se distinguent des autres non-seulement par la clarté et la précision des mélodies et par un sentiment dramatique plus profond, ces attributs permanents du génie français; par le développement de la mélopée, comme les opéras de Gluck, qui en abusa; mais surtout, on sent que l'idée y joue un plus grand rôle, et que la musique ne s'y adresse à l'oreille et au sentiment que pour arriver à l'intelligence.

Nous autres Français, nous ne naissons pas musiciens : nous le devenons par étude et par réflexion. Faire des idées, combattre pour elles, voilà notre vie morale; d'où il suit que les arts ne seront jamais pour nous que des moyens; que la théorie de l'art pour l'art ne prendra jamais racine dans notre sol. Or, l'idée de la France du dix-neuvième siècle, c'est la démocratie. La musique qui correspond par excellence à ce dogme, c'est la musique populaire.

N'en doutons pas : l'inspiration des arts comme de la pensée soufflera désormais du côté de la démocratie sociale, il n'y a réellement à créer que dans cette voie. La gamme des sentiments individuels et des intrigues de ménage semble épuisée. Mais exprimer les tortures de notre enfer industriel, faire vibrer dans l'ame des masses la religion de la solidarité, prophétiser les glorieuses transfigurations de l'avenir : voilà une mine inexplorée jusqu'ici, et qui recèle d'immenses trésors; voilà la mission de la musique populaire. Et cette mission sainte se lie si intimement à la marche providentielle des choses, que d'elle-même elle éclate en ce moment sous nos yeux. Depuis quelques années, quel essort n'a pas pris la masse du peuple? que de prolétaires poètes! que de chants colorés énergiquement des teintes socialistes! et comme pour fournir des interprètes sans nombre à ces créations nouvelles, nous voyons les méthodes d'éducation musicale se transformer et descendre à la portée des masses; les armées chorales s'organiser, les concerts à bas prix se multiplier? Caractérisons les principaux aspects de ce mouvement.

Béranger marche à la tête des poètes qui prophétisent la révolution sociale.

Béranger, dans sa jeunesse, s'imposa pour mission de poétiser le programme du libéralisme bourgeois. On sait de quelle manière il accomplit cette tâche ingrate. Cependant, il faut bien reconnaître que le grand poète fut quelque peu victime des erreurs de son temps. Il n'adora pas toujours le vrai Dieu, le *Dieu des bonnes gens*; il courba le genou devant les idoles, et chanta la gloire militaire et le héros despote :

> Parlez-nous de lui, grand'mère,
> Parlez-nous de lui.

La superstition du petit chapeau a donné en fin de compte le dix décembre, et par lui M. de Falloux, l'expédition de Rome, le 13 juin, etc. Telle est la solidarité qui lie la poésie à la destinée des peuples! Nous ne réveillons pas des regrets superflus. L'âme d'or de Béranger a été s'épurant au creuset des révolutions, tandis que celles des libéraux s'encroûtaient. Quand ses amis politiques montèrent au pouvoir, Béranger refusa d'y monter avec eux, et descendit vers le peuple. La muse l'en récompensa en donnant à son génie une jeunesse nouvelle.

Au moment où les anciens libéraux passaient à l'état de *satisfaits*, Béranger saluait d'une voix vibrante l'avènement de la république universelle et l'aurore de l'harmonie :

> Ces pauvres rois,
> Ils seront tous noyés!
> . . . .
> . . . .
> La terre, après tant de désastres,

notre artillerie sur des murs et des maisons en pisé, où nos projectiles font trou sans abattre, et, d'une autre part, l'impossibilité de pouvoir investir complètement, au moyen des colonnes réunies du général Herbillon et du colonel de Barral, l'oasis de Zaatcha, dont les défenseurs reçoivent, par conséquent, des oasis voisines et pendant la nuit, des renforts et des munitions.

Les rapports arabes disent que les assiégés comptent plus de 150 hommes tués et un nombre considérable de blessés.

Les Français emploient la mine et la sape et ne doutent pas du succès, bien qu'il soit déjà chèrement acheté.

Tous les journaux africains parlent de la répulsion insurmontable qui accueille dans la colonie la nomination de M. Lautour-Mézeraï à la préfecture d'Alger.

La nomination d'un fonctionnaire antipathique à la population est malheureuse au moment où la tranquillité de l'Algérie est menacée partout. On lit dans l'*Atlas* du 20 octobre :

« Ben-Azz-ed-Din, ce cheick encore indompté du
» Zouagha, quoi qu'en disent les rapports officiels,
» continue toujours ses petites excursions sur le territoire des Azels de Constantine ; tout récemment
» encore, il vient, à la tête d'une trentaine de cavaliers, d'enlever quelques bestiaux aux Arabes
» fermiers de l'Etat. »

Une lettre de Constantine, en date du 22 octobre, ajoute le *Siècle*, nous apprend que ce chef redoutable a fait sa soumission à l'autorité de la France. Il est entré à Constantine le jour même où notre correspondant nous écrivait. Ce résultat est dû aux intelligents efforts de M. de Neveu, chef du bureau arabe, l'un des officiers les plus capables parmi ceux qui se sont voués à la tâche honorable et difficile du gouvernement des populations indigènes de l'Algérie.

ITALIE.

ROME. — Le correspondant romain du *Journal des Débats* lui écrit ce matin qu'une des causes qui empêchent le pape de revenir à Rome pendant que les troupes françaises y resteront, c'est l'accueil qu'ont fait à son nom les spectateurs de la Porte-Saint-Martin, dans le fameux drame de *Rome*. Ainsi, cette protestation patriotique contre le rôle indigne que l'on a fait jouer à nos soldats, n'a pas été perdue.

Il paraît, du reste, que nos soldats à Rome sont tenus aussi pour dangereux ; au commencement on les fuyait de parti pris ; mais les démocrates de Rome, en causant avec eux, ont reconnu qu'il était moins difficile de s'entendre qu'on ne l'avait cru d'abord, et qu'au fond nos soldats convenaient des iniquités que la discipline leur avait fait un devoir d'accomplir.

Le général en chef a même, dit une correspondance du *Censeur*, conçu de vives inquiétudes sur ces rapports fréquents, et il se proposerait d'éloigner de Rome certains corps jugés trop démocratiques.

Nous extrayons quelques autres passages de la même correspondance :

« Les emprisonnements et les destitutions marchent toujours, et on ne saurait plus dire où cela s'arrêtera, car, malgré la demande formelle de M. de Corcelles, la commission pontificale n'a pas voulu publier de liste de proscription. De sorte que depuis le décret d'amnistie, il n'y a pas une famille qui ne craigne d'un jour à l'autre de voir quelqu'un de ses membres aller augmenter la population déjà si nombreuse du saint-office et des cachots de St-Ange.

» Toutefois, un fait ressort d'une manière assez visible depuis quelque temps : c'est que les autorités françaises semblent résignées à leur malheureux sort, et ont cessé envers les cardinaux toute espèce d'opposition ou à peu près. Diplomates et généraux, officiers de tous les rangs, — je vous parle de ceux qui croyaient à l'expédition un but avouable, et qui s'en montraient jadis les défenseurs, — tous semblent frappés d'un découragement profond. Oh! sont la honte qui s'approche, et les fronts se courbent d'avance.

» Nous avons vu à l'œuvre le pouvoir papal, et nous l'avons comparé à ce qu'avait été le règne de la démocratie romaine. Le glorieux mais court triomphe de celle-ci n'a été qu'une continuelle fête de la fédération ; l'histoire de l'autre peut se résumer en quelques mots : après le sang et les ruines, les proscriptions, les cachots, la restauration de tous les abus et de tous les priviléges, et, sous le masque de mesures financières, le vol et le pillage. C'est son histoire de tous les temps.

» La misère va grandissant chaque jour, et en présence du faste des princes de l'Eglise, le tiers de la population manque de pain. Sans la douceur proverbiale du climat de Rome, la classe ouvrière mourrait de dénuement et de froid, car elle n'a ni vêtements, ni bois, ni travail.

» Vous savez qu'on a substitué des soldats français aux ouvriers romains qu'on employait aux fouilles. Voici maintenant que les cardinaux ne veulent plus payer personne, pas plus les soldats français que les autres. Le génie, qui veut un résultat à tout prix, veut forcer les soldats à travailler pour rien. »

— On écrit de Rome au *Statuto*, journal réactionnaire de Florence :

« On dit que le ministre Galli a rédigé un nouveau projet financier, outre celui de la fameuse banque de papier que la commission des finances a rejeté. Ce nouveau projet consisterait en un nouveau système de contributions indirectes. Le gouvernement taxerait toute commune à raison de sa population. La commune serait tenue, de payer au gouvernement la totalité de la taxe ; la commune la répartirait ensuite parmi ses administrés. Ceci tendrait à établir une diversité de taxation parmi les communes. Il est vrai que les tarifs et la multiplicité sont le rêve de M. Galli. Ce système favorise la contrebande. M. Galli doit le savoir mieux que tout autre, lui qui, étant comptable de la sévère chambre apostolique, fut trouvé en délit d'innocente contrebande par des contrôleurs impertinents. »

La République romaine procédait constamment par des dégrèvements d'impôts ; le pouvoir papal procède par imposition de nouvelles taxes.

ESPAGNE.

Les journaux espagnols annoncent que le gouvernement de Narvaez a expédié un courrier extraordinaire au général Cordova, avec l'ordre de ramener immédiatement l'expédition en Espagne.

La raison qu'on donne à ce rappel est qu'on a découvert dans des papiers et des documents importants, tombés au pouvoir du gouvernement, que le conseil des cardinaux qui siége à Rome n'était pas étranger aux derniers évènements qui se sont passés à Madrid.

ALLEMAGNE.

Le *Moniteur prussien* raille le gouvernement français sur ses procédés à l'endroit des réfugiés :

« L'ambassade française, dit ce journal, ne délivre plus aucun passeport pour la France aux réfugiés politiques. Ce n'est que sur la prière et sur la garantie de quelque autre ambassade anti-républicaine qu'on leur permet de se diriger vers la République française. Par compensation, des Russes en grand nombre se rendent à Paris. »

VENGEANCES MONARCHIQUES.

On écrit de Temesvar, Hongrie, 13 octobre :

« Voici la prière faite par le général Damianich, avant son exécution, dans la forteresse d'Arad : Maître de l'univers ! je t'adresse ma prière fervente. Tu m'as inspiré du courage à l'heure terrible où j'allais me séparer de ma femme, soutiens encore mon courage, afin que je puisse subir avec énergie et en homme de cœur la rude épreuve d'une mort ignominieuse. Ecoute, Dieu miséricordieux, ma prière la plus ardente ! Père, tu m'as dirigé dans les batailles et dans les combats, et ta main protectrice m'a plus d'une fois arraché au danger. Que ton nom soit béni dans l'éternité ! Epargne, Dieu tout-puissant, à mon pays, déjà si malheureux, de nouveaux malheurs. Inspire au cœur du monarque des sentiments de commisération en faveur de mes compagnons d'infortune, et guide par ta sagesse sa volonté dans l'intérêt des peuples confiés à son sceptre. O père, arme de courage ma pauvre Emilie, afin qu'elle puisse supporter humblement, avec le secours de la religion, son sort, ainsi qu'elle m'en a fait la promesse. Bénis Arad, bénis la pauvre Hongrie, plongée dans le malheur. Seigneur, tu connais mon cœur, tu connais chacun de mes actes, juge-moi avec miséricorde, et puissé-je trouver un accueil favorable dans l'éternité. — Signé Damianich. — Cette prière a produit une vive impression sur les concitoyens de Damianich. »

On écrit de Varsovie, 23 octobre :

« Par jugement d'un conseil de guerre, confirmé par le prince gouverneur, les prisonniers politiques Alexandre Grzegorzewski, propriétaire, et Charles Ruduicki, compromis tous deux dans l'insurrection de Cracovie de 1842, ont été condamnés à la confiscation de tous leurs biens. »

Assemblée législative.

Séance du 29 octobre. — Présidence du cit. DUPIN.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

M. Antoine Bonaparte, élu par le département de l'Yonne, est admis représentant du peuple.

L'ordre du jour appelle les interpellations de M. Francisque Bouvet sur le maintien de l'état de siège dans la 6e division militaire.

M. FRANCISQUE BOUVET. Il ne s'agit pas ici d'une opposition faite à plaisir, il s'agit de l'atteinte la plus grave portée aux intérêts et à la liberté des citoyens. Je supplie l'Assemblée, et en particulier la majorité de l'Assemblée, de vouloir bien me prêter quelque attention.

Le 13 juin dernier l'Assemblée autorisait le gouvernement à étendre la mesure exceptionnelle de l'état de siège à toutes les localités où un mouvement insurrectionnel se manifesterait. Un mouvement a eu lieu à Lyon. On ne s'est pas contenté de mettre Lyon en état de siège, mais tout le département du Rhône, mais tous les parternents compris dans la 6e division militaire.

L'inquisition militaire a pesé sur toute la 6e division ; partout la liberté de la presse a été non-seulement supprimée, mais opprimée, confisquée.

Des réclamations se sont élevées une première fois, on les a étouffées. Je viens aujourd'hui avec des faits précis, et que mes collègues de ces départements peuvent affirmer avec moi.

Oui, tout le pays a été livré à la merci du sabre, sans qu'aucun prétexte, le plus petit, soit venu justifier cette mesure tyrannique. Un colonel, que je nommerai au besoin, le colonel du 48e de ligne, a parcouru les campagnes le sabre au poing, le pistolet armé... (Interruption à droite ; tumulte.) Vous répondrez ; pour moi, je ne comprends d'interruption à ce propos que comme manifestation de l'indignation soulevée par mon récit.

Des citoyens signalés par des dénonciations aveugles comparaissent devant des cours prévôtales ; des paroles effroyables étaient prononcées contre eux. On leur disait : Vous prouvez que vous n'avez pas fait cela, soit ; mais vous aviez intention de le faire. (Agitation.)

On y joignait une parole réellement effroyable, que je ne crois pas devoir redire ici. (Mouvement.)

Mais pourquoi ne la dirai-je pas ? (Dites donc ! dites ! — Rires et bruit.) Eh bien ! je la dirai ; on disait à ces malheureux : « Ce que vous cherchez, nous le ferons sortir de vos entrailles. »

Ce que je dis peut sembler fabuleux ; mais c'est une triste vérité. Le colonel coupable de ces méfaits s'appelle Lafond de Villiers. La majorité doit connaître son nom.

Un vénérable ecclésiastique a été arrêté, un maire de village a été chargé de chaînes avec une barbarie toute militaire. Quelque temps après, la justice militaire elle-même était obligée de les mettre en liberté. L'autorité a menacé de faire mettre le feu aux quatre coins du bourg de Villars.

Ce n'est pas une allégation que j'apporte ici. J'ai le témoignage positif de mes collègues.

A Nantes, des citoyens honorables, chefs d'établissements, ont été incarcérés, puis relâchés.

M. Bonillin, notaire à Amberriex, a également été mis en prison ; ses affaires en ont souffert pendant longtemps : il a été relâché. Qu'avait-il fait ?

Le chef de l'importante manufacture de drap d'Amberriex est aussi arrêté, puis aussi relâché. Qu'a-t-il fait ?

Plusieurs pères de famille ont été arrêtés dans la commune de Montréal. Qu'avaient-ils fait ? On les soupçonnait d'être socialistes.

On parle de complots ; mais un fait, un prétexte, on n'en a même pas.

Et cependant deux cents familles ont été inquiétées.

J'appelle sur cet état de choses l'attention du pays et les explications de M. le ministre de l'intérieur.

M. DUFAURE, ministre de l'intérieur. On accuse le gouvernement d'avoir abusé des pouvoirs qui lui avaient été confiés. Le colonel sur lequel on est venu vous apporter des accusations est l'honorable commandant de la garde mobile, qu'on vu à Paris et dont connaît le caractère. Je crois qu'il suffit de ce rapprochement pour le justifier des accusations portées contre lui.

J'ai pris des renseignements auprès du général Gemeau dans lequel j'ai eu la plus grande confiance. Le général Gemeau a rendu hommage à sa modération autant qu'à son énergie.

Le ministre donne lecture d'une lettre du préfet qui dit qu'une propagande socialiste incessante se faisait dans son département, et que les paysans sont animés des intentions les plus hostiles contre les riches.

On nous cite des arrestations suivies de mises en liberté ; mais quel est le magistrat qui ne se trompe pas ? (Approbation à droite.)

M. Dufaure termine en demandant à l'Assemblée de passer à l'ordre du jour, comme elle l'a fait une première fois.

M. BANCEL. On a parlé des attaques exagérées de la presse démagogique contre les hommes modérés. Oui, il y a eu des attaques exagérées, des attaques ignobles, mais ces attaques sont sorties de la presse qui leur sert d'organe. C'est notre devoir, et nous le remplissons, c'est un devoir de demander compte au ministre de la prolongation de cette mesure, que rien ne justifie et qui, depuis cinq mois, pèse sur cinq départements, et déshérite ces départements du droit commun de citoyens. Notre devoir est de lui demander s'il considère l'état de siège comme un état normal et régulier. Ne serait-il pas plutôt une vengeance de l'élection en faveur de l'opinion démocratique ? (Très bien ! très bien ! à gauche.)

M. Bancel rappelle les doctrines de MM. Odilon Barrot et Dufaure alors qu'ils étaient dans l'opposition.

MM. Barrot et Dufaure, ajoute-t-il, ont proclamé que cet état exceptionnel ne pouvait être légitimé que par une insurrection réelle, et alors que la guerre civile a éclaté.

Vous le voyez, citoyens, ce n'est pas avec des autorités démocratiques, mais avec l'opinion des membres de ce cabinet, qui n'est pas démocratique, que j'établis mon opinion sur l'état de siége. Maintenant, que nous dit-on ? L'état de siége a été pratiqué avec douceur. Ce n'est pas la même question. Aviez-vous le droit de l'appliquer ? Pensez-vous que ce soit là un état régulier ? Voilà ce qu'il faut examiner. De la douceur ! mais n'y a-t-il pas danger à laisser une pareille arme aux mains de vos autorités ? Je me défie des administrateurs que vous avez sous vos ordres, et j'ai de bonnes raisons pour cela. (Vive approbation à gauche.)

Que vous a lu M. le ministre de l'intérieur ? Il vous a communiqué une dépêche où l'on parle de propagande socialiste et d'agitation intellectuelle. Comment l'entend M. le ministre ? Ne sait-il pas que si cette agitation cessait, le pays serait prêt à s'endormir dans le despotisme ? (Très bien ! à gauche.)

Pourquoi ces rigueurs de l'état de siége ? Je vous le dirai : Parce qu'aux élections dernières ces départements ont donné raison à l'opinion représentée par ce côté de l'Assemblée. (Agitation.) Et voilà pourquoi tant de citoyens ont été arrêtés, qui depuis quatre mois demandent sans cesse des juges, sans pouvoir en obtenir.

On n'a pas seulement arrêté des citoyens, on a arrêté aussi un représentant du peuple, le citoyen Duché, qui se trouvait alors dans une fête de famille. (Rumeurs à droite.) Oui, qui vous constituez les défenseurs de la famille, savez-vous comment les brigadiers de gendarmerie entendent ces droits dans ce pays-là ? Aux femmes, aux mères arrêtées, ils disaient : « Si vos enfants ne vous suivent pas, traînez-les ? » Voilà comment vos agents traitent la famille ! (On rit à droite.)

Dans le département de la Drôme, il ne s'est pas offert le moindre indice d'insurrection, on n'a pas même poussé le cri : Vive la Constitution ! (On rit.) Le pays est imbu de principes démocratiques, et, aux élections, les 43 000 votes dévolus au côté gauche l'ont bien prouvé ; mais c'est par cela même qu'ils respectent les lois que vous ne respectez pas : ils sont dévoués à la Constitution que vous aviez violée.

Ne dites pas que l'état de siége a été appliqué avec douceur : on a fouillé les caves et les greniers ; et un homme a été tellement effrayé de ces recherches qu'il en est mort. (Bruit.)

Dans le Rhône, le sang a coulé, il est vrai, mais n'est-il pas étrange que pour une ville, cinq départements où l'insurrection n'a pas éclaté, soient frappés d'une mesure exceptionnelle ; et puisqu'il s'agit de Lyon, ne pourrait-on pas demander si l'administration qui a laissé pendant 8 heures affichée une affiche annonçant à Paris le triomphe de l'opinion qui n'est pas la vôtre, n'est pas pour quelque chose dans cette insurrection ? (Bruit à droite. Très bien ! très bien ! à gauche). Oui, si le sang a coulé, ce n'est pas à l'opinion à laquelle j'appartiens qu'il faut en faire remonter la responsabilité. (Applaudissements à gauche).

Vous vous posez en défenseurs de la famille. Savez-vous ce qu'a fait l'autorité militaire des défenseurs de la famille ? Des soldats ont pénétré de nuit dans un pensionnat de jeunes filles. (Réclamations à droite.)

Je garantis le fait sur l'honneur. (Mouvement.)

L'orateur dit que le gouvernement ne veut maintenir l'état de siége dans la 6e division militaire que parce qu'il lui permet d'écraser la presse démocratique dans ces départements.

Oui, guerre à la presse démocratique ! voilà le mot d'ordre de ce régime exceptionnel. La *Tribune lyonnaise* a été supprimée ; le *Censeur* a été soumis à la censure ; un autre journal, le *Démocrate de la Loire*, a été supprimé préventivement avant qu'il ait paru. (Rires à droite). Dans la Drôme, un autre journal existait ; nous l'avions créé pour répondre aux attaques du parti modéré, qui ne sont guère modérées. Ce journal était la *Constitution de 1848* ; il a été suspendu, et sans qu'il se soit permis la moindre provocation ; il a été supprimé et la *Constitution* a été ruinée. Est-ce là respecter la propriété ?

Et que répondez-vous à nos accusations ? Les temps sont difficiles, dites-vous. C'était aussi la réponse de M. Guizot, de M. Hébert. Eh bien, retournant les paroles de M. Thiers, je vous dirai, moi, qu'un gouvernement républicain n'est pas fait pour les faibles ! (Interruption prolongée. — Tumulte.)

On me dit : Nous avons vu les forts à l'œuvre. Eh bien, je soutiens que ces forts ont mis cent fois plus de modération que vous, messieurs, dans leur conduite. (Bruit à droite. — Applaudissements prolongés à gauche.)

C'est au gouvernement provisoire que vous faites allu-

Fait avec le ciel un hymen,
Et la loi qui régit les astres
Donne la paix au genre humain.

On n'a pas remarqué combien, dans les derniers recueils publiés par Béranger, dominait l'inspiration sociale. Les *Quatre Ages de l'Humanité*, les *Fous*, le *Déluge des Rois*, le *Vagabond*, *Jeanne-la-Rousse*, et une multitude d'autres chants, forment comme la brillante constellation polaire qui doit guider les jeunes poètes.

Dans la phalange de ces derniers, où déjà tant de noms, Lachambeaudie, Fr. Finçard, Boissy, Lapointe, Festeau, Poncy, Laprade sont familiers et chers à la démocratie, l'un des derniers venus, Pierre Dupont, a conquis d'un bond le premier rang. Il le doit par dessus tout à ce que sa poésie reflète plus fidèlement les sentiments du peuple que celle de tous les autres. Pierre Dupont s'identifie avec les diverses positions de l'esclave moderne, ouvrier, paysan et soldat ; tantôt il donne à chacun sa note dans le concert des souffrances générales, tantôt il résume toutes ces souffrances en jetant au pied de l'échafaud de Buzançais cette protestation douloureuse et terrible à la fois :

On n'arrête pas le murmure
Du peuple, quand il dit : J'ai faim !
Car c'est le cri de la nature,
Du pain, il faut du pain !

Pierre Dupont semble animé d'une tendance toute particulière pour l'habitant des campagnes. Il peint avec une saisissante vérité ses sentiments, ses croyances et jusqu'à ses défauts. Cette préoccupation n'est-elle pas providentielle à une époque où le paysan, si longtemps délaissé, tient enfin dans ses mains, par le suffrage universel, le sort de la France et du monde ?

Pierre Dupont jouera dans la rénovation sociale le rôle que joua Béranger dans la chute de la Restauration. La propagande va si vite sur les ailes de la musique et de la poésie ! Nous ne voulons pas dire toutefois que P. Dupont ait égalé jusqu'ici cette puissance d'inspiration et cette perfection inimitable de rhythme qui ont fait de Béranger l'un des trois ou quatre grands poètes lyriques et le premier chansonnier de France ; mais Dupont compense la supériorité de son maître par un avantage considérable au point de vue de la propagande. Il fait lui-même la musique de ses chansons. Ces créations musicales, sans briller beaucoup par l'invention, ont de la couleur et de l'entrain. L'originalité de la poésie rejaillit sur la musique ; on sent que le poète a chanté ses vers en les écrivant.

Après tout, combien n'est-il pas plus heureux pour des idées neuves de posséder un vêtement harmonique fait exprès pour elles, que de se morfondre dans ces vieilles ariettes qui ont habillé successivement tous les plats vaudevilles qu'on enterre depuis cinquante ans ? On dit que Béranger fait grand cas de quelques-uns des airs arrangés pour ses chansons par Wilhem, l'auteur du système d'enseignement mutuel, appliqué à la musique. Pour guérir Béranger de cette erreur de l'amitié, nous souhaiterions seulement qu'il entendît l'exécution de son ode sublime, la *Sainte alliance des peuples*, mise en quatuor par Besozzi. Voilà de la musique qui part du cœur, qui s'élève et se développe avec la pensée du poète, qui ondule autour d'elle en plis majestueux, qui la revêt avec grâce et splendeur à la fois. Besozzi excelle comme tous les musiciens sérieux dans la composition chorale. Il ne se borne pas à plaquer une succession d'accords sur un motif plus ou moins heureux ; il veut que toutes les parties chantent, il les enchaîne dans une sévère unité. La musique de Besozzi est savante, trop savante peut-être pour le peuple. Grand prix de Rome et deux fois couronné par l'Institut pour les chants patriotiques qu'il présenta au concours de l'année dernière, ce compositeur témoigne dans toutes ses œuvres d'une profonde éducation musicale ; et l'étude, loin de tuer chez lui l'inspiration, ne fait que la fortifier : la science des procédés disparaît sous l'éclat et les nuances du coloris. Il ne manque à Besozzi qu'un vaste poème pour développer toutes les ressources de son talent et pour conquérir une réputation au moins égale à celle de F. David, cet autre compositeur socialiste, le Benjamin de la famille saint-simonienne, selon l'expression du *Pere*. Besozzi appartient, lui, à l'Ecole sociétaire, qui pourrait bien d'ailleurs revendiquer une part dans la gloire de F. David, tout au moins pour le beau poème du *Désert*, que lui donna la plume de notre ami Collin.

L'Ecole phalanstérienne fournit encore à la musique populaire un autre fondateur dans la personne de notre exellent ami Allyre Bureau. Bureau possède une de ces organisations riches et multiples auxquelles la nature semble n'avoir refusé aucun de ses dons les plus inconciliables en apparence, et, ce qui est mieux encore, qui mettent toutes les facultés de l'intelligence et de l'imagination au service d'un cœur d'apôtre.

Elève de l'Ecole polytechnique, et par conséquent mathématicien et savant, Bureau commença par renoncer, de même que Considerant, à une carrière assurée, pour les fatigues et les souffrances de la propagande. Il compte au nombre des plus anciens soldats de la cause sociétaire ; mais, bien que collaborateur infatigable de toutes les publications de l'Ecole, ce n'est que tout récemment qu'il est sorti de l'incognito où l'avait maintenu pendant tant d'années sa modestie, en signant ses travaux si remarquables sur la réorganisation de l'armée et des finances.

Depuis longtemps les lecteurs de la *Démocratie*, disons plus, tout le public artistique, sait avec quelle supériorité il tenait dans ce journal le sceptre de la critique musicale. Bureau fait plus encore que d'apprécier doctement la musique des autres, il en compose lui-même d'excellente. Ses quatuors d'instruments, ses chœurs populaires, ses chants patriotiques se distinguent par l'élévation et la pureté du style et par une connaissance approfondie des secrets de l'art. La *Ronde des peuples*, le *Réveil du printemps*, et surtout le chœur des *Mineurs*, brillent à la fois par l'inspiration et par une facture large et vigoureuse. Enfin Bureau joint au talent de la composition celui de l'exécution. Maître de chant et accompagnateur distingué, il occupait encore, à titre de violoniste, l'un des premiers postes dans l'orchestre si éminent du théâtre italien.

Bureau expie en ce moment, sur les bancs de la haute cour de Versailles, son ardent amour pour la cause de la liberté des peuples et son respect pour la Constitution.

Ne suffirait-il pas, au besoin, de l'état de services qui précède pour détruire les accusations que la réaction veut faire peser sur lui, et pour montrer tout ce qu'il y a d'odieux et de puéril à la fois à travestir en anarchiste un homme dont la vie est si pleine de travaux calmes et sérieux.

H. DAMETH.

(*La suite prochainement.*)

sion.

Il y a ingratitude pour vous à n'en pas parler avec respect. (Bruit à droite.) Est-ce parce qu'ils sont dans l'exil que nous renierions ceux qui nous ont guidés les premiers dans la République? (Applaudissements à gauche.) Le gouvernement provisoire vous a montré comment on peut gouverner sans arrestations, sans procès, sans état de siége; le gouvernement provisoire, qui pendant trois mois, au milieu du frémissement révolutionnaire, n'a pas fait une seule arrestation préventive. (Applaudissements à gauche. — Murmures à droite.)

M. le ministre et ses amis nous parlent chaque jour de leur amour pour la liberté. Les faits sont là pour prouver que vos génuflexions ne sont que des génuflexions hypocrites. (Applaudissements à gauche.—Murmures à droite.)

Vous nous dites : les circonstances sont difficiles; c'est ce que disaient en leur temps M. Hébert et M. Guizot, et M. Thiers leur répondait : Eh bien, cédez la place à d'autres.

Je vous dirai, moi aussi : Si vous êtes faibles, cédez la place à d'autres; le gouvernement républicain n'est pas fait pour des faibles. (Applaudissements à gauche)

Vous faites les affaires des hommes de la réaction, qui se servent de vous pour vous faire assumer l'odieux des mesures d'oppression. Ah! si c'est aimer la liberté que d'agir comme vous le faites, cédez donc la place à ceux qui la haïssent. (Très bien! très bien! — Applaudissements.)

Ceux-là, au moins, on les connaît; avec eux, en face d'eux, on sait à quoi s'en tenir. Croyez-vous que vous êtes les représentants de leurs idées les plus chères? Non; ils se servent de vos mains, qui ont soutenu la liberté, pour l'étouffer; ils vous chargent de la besogne difficile pour en recueillir les profits. (C'est cela! c'est cela!)

Mais, malgré vous, malgré eux, la liberté ne sera pas étouffée, et cela n'arrêtera pas la France républicaine! Non, non, ce qui est impossible, ce n'est pas de la gouverner; ce qui est impossible, c'est de la gouverner à coups de baïonnette et de procès (très-bien); ce qui est impossible, c'est de faire reculer un pays qui marche. (Très bien!) ce qui est impossible, permettez-moi cette expression, c'est d'empêcher le fleuve démocratique de couler à pleins bords; ce qui est impossible, c'est de ramener l'opinion publique qui s'en va d'un nom glorieux; c'est de la ramener par des missions semblables à celles que vous prenez. (Très bien!)

Il vous appartenait peut-être à vous de pacifier le pays, puisque vous prétendiez qu'il était en guerre; c'était votre rôle, et je l'aurais ambitionné si j'avais eu votre talent; il vous appartenait de guider ce fleuve pacifique. Vous ne l'avez pas fait, vous ne l'avez pas voulu, vous lui avez opposé des barrières : il les brisera, il se changera en torrent, il se changera en cataracte, il vous engloutira, et c'est vous qui l'aurez voulu. (Applaudissements prolongés à gauche.—Vive agitation.)

M. DUFAURE. Les explications qu'on me demande ont été données dix fois. L'état de siége a été étendu aux départements voisins, parce que ces départements s'avançaient jusqu'aux portes de Lyon; la mesure eût été illusoire sans cette extension.

Le ministre raconte ce qui s'est passé à l'occasion de M. Duché, de nuit, dans un banquet. Le ministre ne voit rien là de répréhensible, puisque M. Duché a été remis en liberté après avoir été conduit par la gendarmerie à Saint-Etienne au milieu de la nuit.

On parle de journaux supprimés; mais c'est la conséquence de l'état de siége. Quant au journal de Saint-Etienne qui a été interdit avant de paraître, il devait être rédigé par le rédacteur d'un journal supprimé après le 14 juin.

Le ministre ne croit pas au fait de la perquisition nocturne dans une institution de jeunes filles; il se contente de le déclarer impossible.

Vous nous dites que l'autorité lyonnaise est coupable d'avoir laissé pendant quatre heures une dépêche affichée, annonçant que l'insurrection avait triomphé à Paris, et qu'elle a pour ainsi dire engagé les insurgés à agir. Que ne nous dites-vous donc aussi, comme un de vos amis le disait dans le couloir, que c'est le gouvernement qui leur a mis les armes à la main? (Bruits divers.)

Vous préparez sans doute une défense pour le procès qui se débat non loin de nous (Murmures); je ne permettrai pas qu'on vienne dire à cette tribune que c'est le gouvernement qui a fait l'insurrection du 13 juin. (Mouvements divers.)

On nous demande pourquoi nous maintenons l'état de siége? C'est que nous sommes responsables de la tranquillité publique. J'ai demandé deux fois à l'Assemblée de lever l'état de siége qui pesait sur Paris; mais aujourd'hui, pour des raisons semblables, je demande à l'Assemblée de ne pas lever l'état de siége qui pèse sur les départements de la sixième division militaire.

Le pouvoir n'est pas organisé avec assez de solidité dans les ville de Lyon et de Saint-Etienne. Un projet d'organisation administrative spéciale a été présenté au conseil d'état; quand il aura donné son avis, nous viendrons apporter ce projet à l'Assemblée. Tant qu'une organisation spéciale n'aura pas été donnée à ces départements qui contiennent une population ouvrière si nombreuse, nous prirons l'Assemblée de ne pas lever l'état de siége.

Le ministre dit que Lyon est tout près de la Suisse. Beaucoup d'insurgés de Lyon et de Paris se sont réfugiés à Genève. Le gouvernement suisse nous a promis de les interner; mais cet internement n'a pas tout à fait répondu à nos espérances.

Des élections doivent avoir lieu le 12 novembre. Les deux partis se balancent à peu près; mais les radicaux ont fait des projets d'intimidation. Ils ont dit à leurs amis du Rhône, de la Loire et de l'Ain, de se rendre à Genève pour le jour des élections, et l'on prévoit ce qui peut se passer à la suite de cette réunion.

Le gouvernement serait heureux de pouvoir vous dire : Tout est calme, rentrons dans le droit commun; mais les faits sont là qui parlent : une insurrection sanglante a éclaté à Lyon, et dans deux siècles l'histoire le dira à vos successeurs. On nous reproche nos génuflexions hypocrites pour la liberté. C'est que nous ne la comprenons pas comme vous. La liberté pour nous, c'est la liberté avec la loi.

M. LE PRÉSIDENT interrompant. A la gauche silencieuse : Vous définirez la vôtre après.

A GAUCHE. Vous intervenez dans la discussion.

M. LE PRÉSIDENT. Je vous rappelle à l'ordre. (Longue agitation).

M. DUFAURE. Je me hâte de terminer, car je veux épargner à mes collègues le tort réitéré de m'interrompre (se tournant vers la Montagne). J'ai la conviction qu'en défendant ce que vous attaquez, en flétrissant ce que vous semblez adorer, je sers mieux que vons la liberté et la République. (Applaudissements à droite.)

Un grand nombre de représentants de la droite viennent féliciter M. Dufaure. La séance est un moment suspendue.

M. LANJUINAIS, ministre du commerce et de l'agriculture, dépose un projet de loi.

M. REYMOND (Isère). Je ne viens pas combattre les actes du général commandant le département de l'Isère. Mais je viens, au nom du conseil général tout entier de ce département, demander pourquoi nous sommes en état de siége. (Réclamations à droite.— Très bien à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. Vous ne pouvez pas parler au nom du conseil général.

M. REYMOND. Une délibération a été prise à l'unanimité par le conseil.

L'orateur rappelle les circonstances dans lesquelles l'état de siége a été appliqué. L'état de siége, dit-il, ne peut pas être permanent. Il ne peut être que le résultat de l'état de guerre. La loi dit que la guerre ou l'insurrection sont les seuls cas qui permettent l'état de siége.

Que s'est-il passé dans l'arrondissement de Latour-du-Pin? Rien, absolument rien; à Grenoble? rien, non plus, voilà la vérité. Aussi il y eut une douleur générale quand ont appris l'application de l'état de siége. Les autorités elles-mêmes s'étonnèrent; le conseil municipal écrivit au ministre pour l'avertir qu'il était mal informé; le conseil général, la voix du pays, s'émut aussi; il questionna l'autorité qui répondit : Non, il n'y a rien eu dans votre département, mais il y a eu une insurrection à Lyon, et vous êtes près de Lyon.

De sorte que nous sommes en état de siége pour crime de voisinage. (Hilarité à gauche). A l'unanimité le conseil général informa l'autorité supérieure de la situation du département; il prouva que l'état de siége ainsi appliqué n'a que de graves inconvénients sans avantages. Vains efforts, l'état de siége est maintenu, c'est-à-dire qu'on fait de la terreur à l'aide de l'état de siége... (Vive approbation à gauche).

L'orateur rappelle les souvenirs patriotiques qui se rattachent au département de l'Isère. Ces antécédents donnaient droit à des ménagements, et on devait les prendre en sérieuse considération. (Applaudissements à gauche).

L'état de siége a fait plus de mal que la guerre elle-même; il a fomenté des haines, séparé les citoyens. Il ne faut recourir aux moyens violents que dans les cas de grande nécessité. Ces moyens, sur des populations qui ont le sentiment de leur innocence, ne sont pas seulement inutiles, ils sont pernicieux.

M. RAPATEL. Je ne viens pas faire un discours; je ne sais que parler en soldat, et je suis plus à l'aise sur un champ de bataille.

Un orateur a dit qu'un détachement commandé par un officier avait pénétré dans un pensionnat de jeunes demoiselles; mais il s'est abstenu de donner le nom de cet officier et de faire connaître à quel régiment il appartient. Pour l'honneur de nos soldats, que je crois calomniés, je prie et je somme au besoin M. Bancel de dire le nom de cet officier et le numéro du régiment.

C'est sans doute une infamie qu'on a voulu faire planer sur lui et sur nos soldats. (Très bien! à droite.)

A GAUCHE. Faites une enquête! (Bruit.)

M. BANCEL. J'ai rapporté un fait positif, et je le garantis sur l'honneur. L'officier chargé de faire la perquisition n'a pas voulu entrer dans le pensionnat; c'est un sous-officier qui a guidé les soldats, et cela au milieu de la nuit, lorsque les élèves étaient encore couchées. Si vous doutez du fait, faites une enquête. (Oui! oui! à gauche. — A droite : la clôture! la clôture!)

M. BAUDIN raconte l'arrestation prolongée de son frère par forme préventive. Cette arrestation avait pour cause une erreur de nom. Il a été mis en liberté dès le moment où on a bien voulu se souvenir de lui. (Cris d'impatience à droite.)

L'orateur veut parler sur la question.

M. LE PRÉSIDENT lui interdit de parler sur autre chose que sur le fait personnel.

CRIS A DROITE. La clôture! la clôture!

MM. Maissiat et Morellet se rencontrent à la tribune. Le président consulte l'Assemblée sur la clôture. M. Morellet parle au milieu du bruit. La droite crie : A l'ordre! à l'ordre! M. Maissiat monte à la tribune après M. Morellet et ne peut parvenir à dominer les cris de la droite.

M. LE PRÉSIDENT. M. Francisque Bouvet présente un ordre du jour motivé ainsi conçu :

« L'Assemblée, prenant en considération les observations présentées contre l'état de siége qui pèse sur la 6e division militaire, passe à l'ordre du jour. »

A DROITE. L'ordre du jour pur et simple!

A GAUCHE. Le scrutin de division!

M. LE PRÉSIDENT. Voici un autre ordre du jour motivé :

« L'Assemblée nationale, convaincue qu'il n'y a pas de raison suffisante pour maintenir l'état de siége dans l'Isère et dans l'Ain, passe à l'ordre du jour. »

M. SÉGUR-D'AGUESSEAU. L'ordre du jour pur et simple. (On rit.)

L'ordre du jour pur et simple est adopté à une grande majorité.

La séance est levée à 5 heures trois quarts.

Les Almanachs ont pris depuis deux ans une importance nouvelle comme enseignement populaire. Ils sont devenus un des meilleurs modes de vulgarisation des idées démocratiques. Parmi celles de ces petites publications qui se distinguent cette année par l'intérêt et la variété des matières, nous devons citer l'ALMANACH REPUBLICAIN DEMOCRATIQUE, dont M. Jules Laisné est éditeur et qui en est à sa deuxième année. Nous y remarquons un bon choix de pensées écrites par des hommes dévoués à la cause du peuple, comme : Lamennais, Ledru-Rollin, Félix Pyat, Raspail, Michel (de Bourges), etc. Quelques études de M. Remion Pescheux, sur l'intelligence et les mœurs de l'ouvrier, sont des pages pleines d'intérêt et de consolation. La poésie du grand poète populaire, Lachambeaudie, trouve bonne place dans l'*Almanach républicain* démocratique, comme dans toutes les manifestations sympathiques au peuple.

Cet Almanach se trouve chez l'éditeur, passage Véro-Dodat, et chez Martinet, libraire, rue du Coq-Saint-Honoré.

FAITS DIVERS.

Une statue du général Négrier, tué sur la place de la Bastille pendant les journées de juin 1848, vient d'être inaugurée à Lille en grande pompe.

— Ce soir lundi, les Tuileries ont revu les lampions et les files de voitures. Il y avait réception chez le général Changarnier.

— Louis Lacombe vient d'obtenir à Colmar et à Mulhouse un véritable succès d'enthousiasme. Il a dû donner un second concert dans la première de ces deux villes. Les journaux du Haut-Rhin ne tarissent pas en éloges sur la musique si profondément sentimentale du jeune *maestro*.

LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT ET LIBERTÉ DES CULTES.—Une exclusion plus étrange encore que celle qui a frappé M. Cahen, vient d'atteindre un autre professeur israélite. M. Veil, professeur de mathématiques, s'étant présenté, à la rentrée des classes, pour prendre possession de la chaire du collége de Hagueneau (Bas-Rhin), à laquelle il avait été nommé récemment par M. Lanjuinais, le recteur lui annonça que le conseil d'administration avait décidé qu'il ne pouvait être admis, à cause de sa qualité d'israélite. Le consistoire du Bas-Rhin aurait protesté contre cet acte d'intolérance. M. Veil aurait refusé de donner sa démission, qu'on lui a demandée. On attend la décision du ministre de l'instruction publique.

Jusqu'ici les professeurs de philosophie seuls avaient eu le privilége de se voir persécutés par les ultra catholiques. En étendant la persécution aux professeurs d'une science qui n'admet ni le doute ni même la plus légère discussion, le conseil d'administration du collége de Hagueneau pourra se flatter d'avoir perfectionné la théorie de la persécution et de l'intolérance.

LA DÉTENTION PRÉVENTIVE. — On lit dans la *Tribune de la Gironde :*

« La lettre suivante signale un fait déplorable, qui fait ressortir éloquemment les dangers des longues détentions préventives. Si elle passe sous les yeux des magistrats de notre parquet, nous pensons qu'elle est de nature à les faire hésiter, à l'avenir, avant de faire emprisonner de malheureux pères de famille et de les livrer ainsi aux tortures morales et physiques les plus poignantes.

A M. le rédacteur de la TRIBUNE DE LA GIRONDE.

» Monsieur,

» Encore une victime de la réaction *honnête* et *modérée*.

» Le malheureux Auguste Salomon vient de mourir, laissant une vieille mère, sa femme et trois jeunes enfants dans la douleur et la misère.

» Arrêté le 14 juin dernier comme curieux, à la Préfecture, jeté en prison où il est demeuré trois mois en prévention, l'effet moral qu'a produit sur lui cette détention cellulaire, le chagrin de voir souffrir sa famille, développèrent bientôt chez lui les germes de la funeste maladie qui vient aujourd'hui de le conduire au tombeau.

Au moment où des arrestations du même genre viennent d'avoir lieu, j'ai pensé qu'il serait peut-être utile de mettre sous les yeux des hommes du pouvoir les conséquences qu'entraîne quelquefois le système de la détention préventive, et souvent sans motifs.

Agréez, monsieur le rédacteur, mes salutations fraternelles, J. M., *un de vos abonnés.*

Bordeaux, le 24 octobre 1849.

ASSOCIATIONS. — Les ouvrières casquettières de Paris viennent de fonder une association fraternelle égalitaire pour la fabrication des casquettes.

Le siége provisoire de la Société est rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 45, au premier.

L'association fait appel à toutes les ouvrières en casquettes pour l'aider de leur concours.

LE FRANC-MAÇON. — La 12e livraison vient de paraître : elle justifie le succès des précédentes. Celle-ci clot la première année. La première livraison de la seconde année est sous presse, et contiendra le récit de la *Saint-Jean à Versailles*, dont tous les FF.·. ont entendu parler.

Voici le sommaire de la 12e livr. — Pl.·. du R. F. Bugnot au *Franc-Maçon*. — Lettre de l'ex-duc de Normandie. — La Maçonnerie en Prusse: — Constitution du Grand Orient de France.

On s'abonne, 58, quai des Orfèvres, à Paris. — Un an, Paris, 6 fr. Départ. 7 fr. Etrang. 9 fr. Un numéro (par la poste), 60 c.

HAUTE COUR DE JUSTICE

SEANT A VERSAILLES.

Présidence de M. BÉRENGER (de la Drôme).

Audience du 29 octobre 1849.

AFFAIRE DU 13 JUIN.

A onze heures l'audience est ouverte.

On continue l'audition des témoins à charge.

Faits concernant le citoyen Paya.

M. MARIN, ex-rédacteur du journal le *Démocrate du Rhin*. Au mois de juin dernier, j'étais rédacteur du *Démocrate du Rhin*; nous avons reçu, sous le couvert de la correspondance Paya, un article qui commence par ces mots : « La situation de Paris est toujours la même qu'hier; » et finit par ceux-ci : « A demain donc! »

Lecture de cet article est faite par le greffier. Ce document a été inséré dans l'acte d'accusation.

D. Reconnaissez-vous également, pour vous avoir été adressé par la même correspondance, un article inséré dans le no 141 du *Démocrate du Rhin*, sous le titre de Correspondance particulière du *Démocrate*, et commençant par ces mots : « La séance a commencé à 3 h. 1/2? — R. Oui, monsieur.

M. DE ROYER. Et les entrefilets, particulièrement celui intitulé : « Esprit de la garde nationale, » viennent-ils également de la correspondance? — R. Oui, je le crois, mais je ne puis l'affirmer.

D. Aviez-vous un autre correspondant? — R. Oui, M. Havas.

D. Y a-t-il dans le no 141, des articles de la correspondance Havas? — R. Oui, monsieur, celui sur la mort du maréchal Bugeaud, les pièces publiées au nom de la Montagne et des différents comités, tout ceci nous venait de M. Havas.

Lecture des différents articles publiés par le *Démocrate* sous le titre général de *Correspondance particulière*, est faite par le greffier.

D. Les articles que vous fournissait la correspondance Havas, étaient-ils dans le même esprit que ceux de la correspondance Paya? — R. Non, monsieur, ils étaient en opposition avec nos principes, mais ils nous servaient pour les nouvelles.

Plusieurs autres articles de journaux sont également lus par le greffier. Ils ont été envoyés sous le couvert de la correspondance Paya, et insérés tout au long dans l'acte d'accusation.

D. Quelle était votre habitude pour insérer ces articles, les modifiiez-vous? — R. Quelquefois.

D. Ceux qui viennent d'être lus, l'ont-ils été? — R. Je ne crois pas.

Plusieurs feuilles de la correspondance ayant été saisies dans les bureaux du *Citoyen*, de Dijon, et placées sous le scellé, le scellé est brisé; ces feuilles sont présentées au citoyen Paya.

PAYA, après les avoir examinées. Je ne reconnais pas cette écriture pour être celle d'aucun des employés de ma correspondance.

D. Ces feuilles vous ont-elles été adressées par la correspondance Paya?

LE TÉMOIN. Je ne puis affirmer, toutes les feuilles de correspondances se ressemblent; parfois nous recevions de grandes feuilles; parfois nous recevions par petits morceaux.

Le procès-verbal de la saisie faite dans les bureaux du *Citoyen*, trois dépositions relatives à une lettre portant le nom *Paya*, sont lus par le greffier. Tous ces documents se rapportent aux évènements du 13 juin; et toujours ce ne sont que des *on dit* et des appréciations d'agents officiels ou de témoins officieux.

M. DE ROYER, au citoyen Paya. Etiez-vous le correspondant du journal le *Citoyen*, de Dijon? — R. Oui, monsieur.

M. DE ROYER. Avez-vous adressé à ce journal le passage incriminé?

PAYA. Je ferai une simple observation. Langeron, rédacteur du *Citoyen*, a déclaré votre procès-verbal de saisie l'atteste, que lorsqu'il avait pris dans sa correspondance les notes qui lui convenaient, il la brûlait ou la déchirait; comment se fait-il donc que ces feuilles aient été trouvées chez lui? Ensuite, j'établirai que Langeron, comme tous les journalistes des départements, avait deux correspondants; or, tous les journalistes qui ont été entendus vous ont déclaré qu'ils ne pouvaient affirmer que les articles saisis émanaient de ma correspondance. Enfin, pour me prouver que la lettre porte mon nom, on m'oppose les déclarations de trois témoins, qui ne déposent que d'après le dire d'un sieur Bellami.

Ces trois témoignages se réduisent donc à un seul, dans lequel on déclare même que le nom qui se trouvait au bas de la lettre était de *Fayet* ou *Faya*; un autre nous dit que le nom commençait par un B. En présence d'allégations aussi contradictoires, je m'étonne que l'on n'ait pas assigné au moins un de ces témoins.

Je fais observer aussi que les journalistes entendus ont tous affirmé que mes articles n'étaient pas insérés textuellement.

M. ROYER. L'accusé Paya n'est pas dans une position qui nous force à assigner tous les témoins qu'il demande. Il est libre de requérir la lecture de toutes les dépositions qui le concernent.

PAYA. Alors je dirai que je n'ai jamais reconnu que la lettre émanât de moi, et que je ne pouvais l'écrire puisqu'elle est datée du 13, 5 h. du soir, et que l'on y dit : « De grands mouvements se préparent, » tandis que je savais qu'aucun mouvement ne pouvait se préparer. Il y a encore cette phrase : « A ce soir les barricades aux flambeaux. » Eh bien, je puis établir, que dans l'après-midi, à 4 h. à peu près, j'ai déclaré à plusieurs personnes que si l'on faisait des barricades ce ne pourrait être que des hommes de le police.

Maintenant, vous refusez d'assigner les témoins que je vous ai demandés, je ne puis les faire assigner à mes frais, je ne suis pas assez riche; vous refusez alors la constatation de la vérité.

M. DE ROYER. Je ne puis vous laisser parler ainsi.

PAYA. La lecture des témoignages ne peut suppléer la déposition orale. Ne sait-on pas que l'instruction est toujours dirigée contre les accusés.

M. LE PRÉSIDENT. Nous ne pouvons souffrir que vous dirigiez de pareils soupçons contre la magistrature.

PAYA. Permettez-moi de compléter ma pensée. N'est-ce pas une pente naturelle à l'esprit qui vous porte à toujours incliner du côté vers lequel nous avons de l'inclination. En voici une preuve : A l'instruction on m'a dit : « Nous avons entre les mains des pièces probantes saisies dans les bureaux du *National de l'Ouest*, et la perquisition, dans les bureaux de ce journal, *n'a été faite que quatre jours après.*

Je répète que j'ai besoin de la présence de plusieurs témoins, pour établir que la plupart des journaux des départements ont deux correspondants, et que, par conséquent, on ne peut établir que tous les articles saisis viennent de chez moi.

M. DE ROYER. Que votre défenseur s'entende avec nous, nous verrons, dans une limite très restreinte, à faire ce qui sera convenable.

M. LE PRÉSIDENT au témoin. Avez-vous reçu une lettre pareille à celle qui a été lue? — R. Non, monsieur.

PAYA. Le témoin était-il rédacteur en chef? — R. Non; mais depuis trois semaines le rédacteur en chef ne venait pas au bureau; le 13, le 14, le 15, j'ai ouvert tous les paquets.

PAYA. Avez-vous trouvé parfois quelques notes, quelques lettres étrangères à la correspondance? — R. Oui, trois lignes écrites à la main; c'était avant le 13.

PAYA. Je puis établir que jamais je n'ai écrit de notes particulières.

Faits relatifs au citoyen Commissaire.

M. CHAPPET, teinturier, rue du Hasard, 6.

D. Savez-vous si l'accusé Commissaire a fait partie de la réunion du 13? — R. On m'a désigné quelqu'un comme étant M. Commissaire; mais je ne l'ai pas vu, je ne puis reconnaître personne.

M. PAGÈS, cocher à Gentilly.

Le 13 juin, à une heure et demie, deux heures, je stationnais rue du Petit Carreau, un sergent des chasseurs de Vincennes m'a requis de marcher, je l'ai conduit rue Corneille, hôtel Corneille; il y resta deux minutes; puis je le conduisis aux Arts-et-Métiers, à cent pas environ; là il descendit, parce que je craignais que ma voiture ne fût prise pour faire une barricade.

D. Ne lui avez-vous pas parlé? — R. Si. Je lui ai dit que son costume militaire pouvait l'exposer. « Vous avez raison, » me dit-il; c'est alors que je le conduisis à l'hôtel Corneille; il changea de vêtement.

LE PRÉSIDENT. Commissaire, avez-vous quelques observations à faire?

COMMISSAIRE. Le témoin fait erreur en disant que je l'ai pris rue du Petit-Carreau : je l'ai pris rue Saint-Honoré; quant au reste de la déposition, que puis-je dire? Il n'y a rien contre moi; je suis ici *parce que je suis sergent*, et pas pour autre chose. On a demandé à tout le monde l'emploi de mon temps dans la journée du 13; on a demandé la même chose à mes coaccusés; on veut que j'aie été partout dans cette journée, et l'on n'a pu rien trouver. Eh, mon Dieu! que voulez-vous que je réponde? Je suis sergent et j'ai été élu représentant, voilà mon crime!... ...

M. LE PRÉSIDENT. S'il n'y avait rien eu contre vous, vous ne seriez pas sur ces bancs.

COMMISSAIRE. Je vous en fais juges, messieurs les jurés : on ne pouvait me mettre en accusation parce que je suis sergent; ce n'était pas assez. On m'oppose une lettre écrite en allemand, supposant, parce que je suis né dans le Bas-Rhin, que je dois savoir cette langue; si on avait su que je l'ignorais, on aurait sans doute fabriqué la lettre en français.

Quant à la déposition du témoin, je n'ai rien à en dire; mais je proteste contre certaines expressions qu'il m'attribue, et qui sembleraient me poser en matamore et en tranche-montagne : c'est un rôle que je ne puis accepter et que je n'ai jamais recherché.

M. NODAU. Le 13 juin, M. Commissaire a donné à déjeuner à son oncle qui devait quitter l'hôtel ce jour là. Il était 9 heures et demie, 10 heures, M. Commissaire n'était pas en uniforme.

Faits concernant le citoyen Suchet, détenu

SÉGALAS (J. Victor), chef de bataillon de la 6e légion, avocat, rue de Crussol, 11, à Paris, déclare connaître M. Suchet et M. Forestier.

M. LE PRÉSIDENT. Dites tout ce que vous savez.

LE TÉMOIN. Le 13 juin, vers deux heures ou deux heures et demie, je ne puis pas bien préciser l'heure, une personne causant avec le factionnaire, je m'approchai. Cette personne me dit qu'elle désirait parler à M. le colonel Forestier, et qu'elle avait à lui faire une comunication importante. Cette personne n'était autre que M. Suchet (du Var), que je reconnais parfaitement. M. Suchet me montra son écharpe.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Nous demandons à l'accusé Suchet comment il se faisait qu'il eût son écharpe dans sa poche?

SUCHET. J'ai déjà dit à M. le président de l'Assemblée et à M. Baroche que depuis quatre jours des groupes nombreux se format, et, pour mon compte, prévoyant une émeute, je portais mon écharpe.

FORESTIER. Je demanderai au chef de bataillon Ségalas si des ordres positifs n'ont pas été donnés pour la convocation de la légion?

M. SÉGALAS. Je n'ai pas eu connaissance personnelle de ces ordres, ils ont été donnés aux adjudants-majors.

FORESTIER. Est-ce que je n'ai pas dit au chef de bataillon Ségalas que je le rendais responsable de l'exécution de ces ordres.

LE TÉMOIN. Je ne me rappelle pas positivement ces expressions.

Me SUIN. Est-ce que la négligeance des compagnies à se réunir ne tenait pas à une certaine méfiance des gardes nationaux à l'égard du colonel Forestier?

LE TÉMOIN. Je ne le pensé pas.

FORESTIER. Je ferai observer d'ailleurs que si les gardes nationaux eussent éprouvé cette méfiance, ils n'avaient qu'un moyen d'anihiler mon action, c'était de se réunir.

TURENNE (J.-B.-A.-A.), lieutenant de la 6e légion. Messieurs, je n'ai déposé devant le commissairede police et le greffier qu'à titre de renseignements.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Cela a été consigné.

LE TÉMOIN. Oui, monsieur, mais ce n'est qu'un résumé.

M. LE PRÉSIDENT. Donnez-nous tous les détails que vous connaissez.

LE TÉMOIN. J'étais à la mairie lorsque M. Suchet est venu demander à parler au colonel Forestier. Il venait, disait-il, engager le colonel à se rendre au Conservatoire

des Arts-et-Métiers, près du nouveau gouvernement ; je crois même que le mot de *convention* fut prononcé. Il s'éleva des clameurs. On parla d'arrêter M. Suchet. Celui-ci fit observer qu'il était représentant. Nous avions lu les journaux du matin ; nous répondîmes que, puisqu'il avait mis ses collègues hors la loi, il pouvait bien y être mis à son tour.

Quand on a emmené M. Suchet, cela n'était plus convenable, je me retirai ; je rencontrai le trompette qui avait amené M. Suchet. Je lui dis : Eh bien ! pourquoi est-ce que vous n'êtes pas à votre batterie ? Il me dit : j'ai reçu l'ordre de mon colonel Guinard, que vous connaissez bien, d'amener ici M. Suchet. Quant à M. Forestier, je l'aurais suivi pour voir ce qu'il allait faire, si tout n'eût pas été terminé.

M. Suchet a, dit-on, été menacé ; il l'a été effectivement par deux baïonnettes ; mais je dirai, pour l'honneur de ma légion, que ces hommes, sur l'observation que je leur fis de leur lâcheté, abaissèrent leurs baïonnettes.

M. SUCHET. Au moment où je suis arrivé à la mairie, je déclare sur l'honneur que je n'ai parlé à M. le commandant Melin que de la nécessité, pour la garde nationale, de s'interposer entre la troupe et le peuple, dans le cas d'une lutte. Je déclare sur l'honneur que je n'ai pas dit autre chose ; autour de moi on a bien pu dire, comme je l'ai déjà moi-même rapporté : mais la Montagne est au Conservatoire, elle vient de constituer un gouvernement provisoire. Peut-être même le mot convention a-t-il été prononcé, que sais-je, moi. Et c'est alors que je répondis : Mais voilà bien la première nouvelle ; pour mon compte, je le répète, je n'ai prononcé aucune de ces paroles.

Me THOUREL. Nous ferons observer que le témoin Turenne est le seul qui attribue ces mots à l'accusé Suchet.

M. DE ROYER. M. Monnin, le maire, est à l'audience. Nous l'entendrons aussi.

Me THOUREL. Je remercie M. le procureur-général de nous avoir fourni cette occasion de faire jaillir la lumière de cette confrontation.

LE TÉMOIN. Je ne puis pas revenir sur ma déposition. J'ai entendu sortir de la bouche de M. Suchet, les mots de gouvernement provisoire.

Me THOUREL. Il est toujours temps de revenir à la vérité.

SUCHET. Le témoin n'était pas près de moi lorsque je parlais à M. Melin ou à M. Lebleu. Si j'avais prononcé ces mots, et si maintenant, dans ce sanctuaire de la justice, je venais à le nier, ce serait une lâcheté, ce serait une infamie. Je demande que M. Melin soit entendu.

M. LE PRÉSIDENT. Le fait est trop important pour que nous ne cherchions pas nous-mêmes à l'éclaircir.

E. BAUNE. MM. les jurés n'oublieront pas, et le *Moniteur* en fera foi, que le témoin, lorsqu'il a rappelé ces mots « gouvernement provisoire, » a hésité.

LE TÉMOIN. Je n'ai pas hésité ; je dis que je crois avoir entendu M. Suchet. J'affirme.

M. DE ROYER. Le témoin était-il éloigné de MM. Melin et Lebleu ?

LE TÉMOIN. Mais je n'ai pas vu ces messieurs, je n'ai vu que M. Ségalas.

M. Ségalas est rappelé.

M. SÉGALAS. Après la conversation que j'ai eue avec M. Suchet, je crois bien que celui-ci a parlé dans la cour avec M. Melin, qui y était, et probablement avec M. Lebleu.

M. LE PRÉSIDENT. Si le propos a été tenu par d'autres que par M. Suchet, comme des on-dit, peut-il y avoir eu confusion de la part du témoin ?

M. SÉGALAS. Je ne pourrais pas le dire.

M. LE PRÉSIDENT. Le témoin persiste-t-il affirmer le propos ?

M. TURENNE. Oui, monsieur.

L'audience est suspendue à 2 heures et reprise à 3 heures.

M. LENOIR, adjoint au maire du 6e arrondissement.

Le 13 juin j'étais à la porte de la mairie, du côté de la rue du Puits. Je vis un groupe, un monsieur, accompagné d'un trompette d'artillerie et tenant une écharpe à la main, s'y trouvait ; je m'avançai et lui demandai ce qu'il voulait ; il me dit : « Je viens au nom de mes collègues réunis et délibérant au Conservatoire des Arts-et-Métiers, chercher le colonel Forestier pour qu'il ait à s'aboucher avec eux. » Je lui répondis : « Je ne connais pas ces représentants, M. Forestier n'est pas ici ; veuillez monter chez M. le maire, vous vous expliquerez. » Il monta chez M. Monnin. Il y avait à côté de moi M. le commandant Melin et M. Lebleu, ils ont dû entendre les paroles de M. Suchet.

D. M. Suchet a-t-il dit : « Un nouveau gouvernement est établi aux Arts-et-Métiers ? » — R. Je n'ai pas entendu ces paroles.

D. Quelles sont les paroles que vous lui avez répondues ? — R. Je lui ai dit : « Vous venez faire ici de la propagande pour un nouveau gouvernement, montez chez M. le maire pour vous expliquer.

D. M. Suchet avait donc motivé cette expression « un nouveau gouvernement ? » — R. Non, monsieur ; mais il parlait de représentants réunis et délibérant, je ne pouvais comprendre autrement que je n'ai compris.

SUCHET. Le témoin se souvient-il que les personnes qui m'entouraient parlaient d'un gouvernement provisoire ? — R. Je ne me le rappelle pas, nous ignorions ce qui se passait au Conservatoire.

Le témoin Monnin est rappelé ; il déclare que l'on savait qu'il devait y avoir quelque chose aux Arts-et-Métiers, mais on ignorait au juste ce qui s'y passait.

Me THOUREL. Cependant le témoin Monnin, dans son premier rapport, a déclaré « que les gardes nationaux étaient exaspérés, parce que l'on savait qu'un nouveau gouvernement était établi au Conservatoire. »

D. Témoin Turenne, vous venez d'entendre ce que M. Monnin a déclaré que l'on connaissait déjà à la mairie lors de l'arrestation de M. Suchet, la constitution d'un nouveau gouvernement ; cette connaissance n'a-t-elle pas influé sur vos souvenirs ? — R. Nous n'avons appris ces faits que lors de l'arrestation de M. Suchet.

M. LE PRÉSIDENT. En vertu de mon pouvoir discrétionnaire, nous ferons assigner MM. Lebleu et Melin.

TURENNE. M. le président, quelque certitude que j'aie dans mes souvenirs, je déclare ne pouvoir cependant affirmer positivement que les paroles que j'ai attribuées à M. Suchet, que j'ai cru lui avoir entendu prononcer, ont été dites par lui ou qu'elles soient parties du groupe qui nous entourait.

Me THOUREL. M. Monnin ne sait-il pas que l'on est venu, lorsque M. Suchet était dans son cabinet, lui demander de le faire descendre dans la cour pour le fusiller.

M. MONNIN. Non ; seulement quelques personnes, sachant que M. Suchet était un représentant de la Montagne, sont venues dire : « Mais, est-ce que vous n'allez pas le faire fusiller dans la cour ? » Nous n'avons pas fait attention à ces paroles : ce n'étaient que des discours en l'air. (Mouvement.)

M. LENOIR rapporte plusieurs propos qui, selon lui, auraient été tenus dans le cabinet du colonel Forestier. Quelques officiers auraient déclaré que la troupe déposerait les armes devant la population.

FORESTIER. Allons donc ! ces propos ne pouvaient être tenus. Ne savez-vous pas qu'il ne s'agissait que d'une *manifestation pacifique*. Comment voulez-vous dès lors que la troupe déposât les armes, cela est impossible.

MM. SCHNEIDER et CROPET déposent de faits déjà connus relatifs à l'arrestation du citoyen Duféjix.

Faits relatifs à l'accusé Pilhes.

M. JACQUEMOT, employé au dépôt de la Préfecture de police. Le 13 juin, je me trouvais entre la Porte-Saint-Martin et la Porte-Saint-Denis. J'ai vu une personne qui dirigeait le mouvement au moment où la manifestation se mettait en marche. Lorsque le soir on amena les prisonniers au dépôt de la Préfecture où j'étais employé, j'ai cru reconnaître cette personne dans l'accusé qu'on a désigné sous le nom de M. Pilhes.

M. LE PRÉSIDENT. Est-ce là une affirmation bien positive ?

LE TÉMOIN. Je m'en rapporte exactement à mes interrogatoires.

M. LE PRÉSIDENT. Mais MM. les jurés ne les connaissent pas. Expliquez-vous nettement.

LE TÉMOIN. Je m'en rapporte exactement à mes interrogatoires.

PILHES. Monsieur le président veut-il me permettre de faire une simple observation.

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez la parole.

PILHES. Je ferai remarquer à MM. les hauts jurés que la déposition secrète de M. Jacquemot, comme sa déposition d'aujourd'hui, est pleine d'incertitude. Dans sa déposition secrète, il dit avoir vu à la tête des groupes un jeune homme vêtu d'un habit-jaquette de forme nouvelle, le col de chemise rabattu, et portant un large chapeau de feutre. Il *croit* avoir reconnu ce jeune homme dans l'accusé Pilhes ; mais il ne connaissait pas mon nom avant de m'avoir vu arrêter. Lorsque j'ai été confronté avec lui dans le cabinet de M. le juge d'instruction, il s'est parfaitement rappelé, sur ma demande, que ce jeune homme était vêtu d'une jacquette. Or, j'ai été arrêté avec une redingote noire, boutonnée jusqu'en haut. Il ne me reste qu'à répéter ce que j'ai déjà dit : Je nie formellement avoir été à la manifestation, non pas dans la crainte d'une culpabilité quelconque, loin de là ; si j'y avais été, je le dirais hautement, franchement, loyalement. J'étais au haut du faubourg Poissonnière. On entendra plusieurs témoins qui donneront les détails les plus minutieux sur l'emploi de mes instants pendant la matinée du 13 juin. Et après ces éclaircissements, j'espère que dans la déposition, d'ailleurs si incertaine, de M. Jacquemot, il ne restera rien dans l'esprit de MM. les jurés.

Faits relatifs au citoyen Louriou.

M. LEMANSOIS-DUPREY, ex-employé à l'Assemblée législative. Je délivrais les cartes aux représentants, je n'en ai pas donné passé le 13 juin ; si M. Louriou m'en a demandé, je lui en ai donné une ; mais je ne me le rappelle pas.

M. LE PRÉSIDENT, au citoyen Louriou. Avez-vous demandé une nouvelle carte au témoin ? — R. C'est le 14 au matin que M. Lemansois m'a délivré une nouvelle carte pour remplacer la mienne, qui avait été perdue le 13 ; je m'adressai à un employé, qui me renvoya à M. Lemansois ; je rencontrai celui-ci dans un corridor, il me dit : « Attendez-moi un instant, je reviens, ou venez demain matin. Je revins le 14, et il m'en donna une. Deux ou trois jours après je changeai cette carte contre une médaille.

M. LE PRÉSIDENT. Comment expliquez-vous que des fragments de votre carte ont été trouvés, le 13, au Conservatoire ?

LOURIOU. M. le président, il faudrait d'abord prouver que les deux ou trois lettres qui sont sur les fragments, appartiennent au nom de Louriou. Lorsque ceci sera prouvé, si cela est possible, ce que je ne crois pas, il faudra ensuite me prouver que ces deux ou trois lettres établissent bien positivement que je suis coupable des trois crimes dont on m'accuse : complot, attentat et excitation à la guerre civile (Hilarité). L'accusation procède à mon égard par induction, elle ne peut faire autrement, il n'y a rien contre moi.

D. Savez-vous qui a pu trouver ou s'emparer de votre première carte ? — R. Mais comment puis-je le savoir, je n'ai pas fait attention à cette circonstance.

M. LE PRÉSIDENT au témoin. Avez-vous donné une deuxième carte à M. Louriou ? — R. Si M. Louriou m'en a demandé une, je la lui ai donnée, mais je ne puis me le rappeler au juste, il n'a pas fait partie de la constituante, je ne pouvais connaître sa figure.

D. Reconnaissez-vous ces fragments ? Connaissez-vous l'écriture du nom ? — R. La dernière lettre n'est pas de de l'écriture de mes employés, je l'affirme.

M. DE ROYER. A quelle heure l'accusé Louriou a-t-il eu sa nouvelle carte le 14 ? — R. A 11 heures du matin.

LE TÉMOIN. Je ne puis contredire l'affirmation de M. Louriou, mais si j'osais citer un fait étranger à la cause, je dirais que les fragments trouvés au Conservatoire ne signifient rien. On a trouvé sur plusieurs individus compromis des cartes de représentant ; une appartenait à un de nos ministres actuels, et l'autre à un des présidents de l'Assemblée. Les garçons pouvant fouiller dans les pupitres, il n'y a rien d'étonnant au fait que je rapporte.

M. LEVAILLANT, secrétaire de la questure. Ce n'est pas moi qui ai écrit le nom de M. Louriou sur la carte, ce doit être mon frère.

On présente au témoin les fragments trouvés au Conservatoire.

D. L'écriture est-elle de votre frère ? — R. Il reste si peu de lettres que je ne puis rien dire.

M. DE ROYER. Savez-vous s'il y a plusieurs représentants dont les noms se terminent en *iou* ou *ion* ? — R. Je ne sais, mais il est très facile de faire cette vérification.

Faits relatifs à l'accusé Guinard.

DAUBTERRE (Ed. Claude), ex-adjudant d'artillerie de la garde nationale. Je connaissais mon colonel, M. Guinard. Après que le poste des Tuileries a été désarmé, je revins avec le colonel à l'état-major. Je reçus l'ordre de réunir assez d'hommes pour reformer ce poste.

D. Vous étiez au Palais-National lorsque M. Ledru-Rollin est venu converser avec l'accusé Guinard ? — R. Je ne puis pas préciser si M. Ledru-Rollin et les autres représentants que je ne connais pas étaient au milieu de la foule qui nous entourait.

D. Avez-vous vu le colonel Guinard faire former le cercle ? — R. Le cercle était formé quand le colonel est descendu.

D. Avez-vous entendu le colonel haranguer les artilleurs ? — R. Il leur a dit que les circonstances étaient graves, qu'on venait lui demander protection.

D. Qui venait lui demander protection ? — R. Les représentants. Il demanda si on voulait les accompagner.

D. Et que répondit-on ? — R. Unanimement qu'on les accompagnerait.

D. Mais cette unanimité ne fut pas telle, que tous les artilleurs suivissent la colonne ? — R. Tous les artilleurs sont sortis du Palais-National.

D. Le colonel a-t-il donné des ordres ? — Non, il n'en a pas donné.

D. A-t-on distribué des armes ? — R. Non monsieur.

GUINARD. Je prie M. le président de vouloir bien demander au témoin s'il n'y avait pas un dépôt assez considérable de carabines à l'état-major. — R. Oui ; mais je ne pourrais pas dire combien il y en avait.

UN DÉFENSEUR. Je prierai M. le président de demander au témoin ce qui s'est passé, le 12 au soir, dans une réunion d'officiers de la légion.

LE TÉMOIN. Les officiers étaient réunis. Le colonel disait que la légion ne devait pas prendre part à la manifestation, parce qu'elle n'était que le fait d'une partie d'une seule légion.

D. Ainsi, la veille du 13, le colonel était opposé formellement à la manifestation ? — R. Oui, monsieur, formellement.

M. PERROT, général de division, aux Tuileries. Le 13 au matin, j'ai envoyé l'ordre à tous les chefs de légion de réunir leurs hommes. M. le général Changarnier prit le commandement de la garde nationale à dix heures et demie ou 11 heures. C'est alors que le poste de l'état-major de l'artillerie fut désarmé. A onze heures et demie ou à peu près, M. le colonel Guinard vint me trouver pour se plaindre du désarmement de ce poste ; je le renvoyai au général Changarnier. Je n'étais pas présent à la conversation qu'ils eurent ensemble. Quand il quitta le général, il vint me trouver ; je lui dis alors que nous ne voulions pas que l'artillerie se trouvât dans la même position qu'en juin 1848, que l'on hésitait pour cela. Il me répondit en blâmant la marche du gouvernement ; il me dit que la Constitution était violée. Mais tout dans son langage me fit croire qu'il était disposé à soutenir l'ordre.

D. N'avez-vous pas connaissance d'autres faits relatifs à la journée du 13 ? — R. Oui, on se méfiait d'une partie de la 11e légion. J'envoyai en conséquence l'ordre de remettre aux officiers d'état-major qui se présentaient en mon nom les cartouches qui se trouvaient à la mairie ; je fus obligé de renouveler cet ordre pour qu'il fût exécuté.

M. DE ROYER. M. Guinard, en quittant M. le général Changarnier, n'avait-il pas à la main l'ordre de renvoyer les batteries de l'artillerie dans leurs quartiers respectifs ? — R. Oui, monsieur, et je viens de dire qu'il me paraissait disposé *enfin* à l'exécuter.

GUINARD. Je vous ai déjà expliqué comment je me suis rendu chez M. le général Perrot, que je croyais encore commandant de la garde nationale. Je ne savais pas que M. le général Changarnier fût investi du commandement. Nous n'en avions pas connaissance, nous autres chefs de légion, et il pouvait en résulter une confusion funeste. Après avoir quitté le général Perrot, je me suis rendu chez M. le général Changarnier, qui a bien voulu m'autoriser à rétablir le poste qui venait d'être désarmé. Je me rendis à l'état-major, j'envoyai le capitaine Monbet accompagner les hommes qui allaient remplacer le poste de la place du Carrousel, car je craignais encore quelque malentendu, et nous nous mîmes en devoir de faire exécuter l'ordre que je venais de recevoir de faire rentrer les batteries. Cet ordre m'avait été remis au moment où je sortais des Tuileries. Au moment donc où nous nous mettions en devoir de remplir cet ordre, nous arrivaient les représentants et les citoyens chassés violemment de la manifestation sans sommation légale, et par une troupe, il faut le dire, furieuse.

Ce fut alors que je me représentai tous les périls auxquels j'exposerais ces malheureux jeunes gens. Il fallait que chaque batterie, la batterie du 1er arrondissement, ou plutôt le petit détachement qu'elle avait fourni, que le détachement de chacune des autres batteries traversât le boulevart. Au milieu de ces soldats irrités que deviendraient ces gardes nationaux, contre lesquels il y avait tant de préventions, car on les savait dévoués à la République. N'était-ce pas les exposer à un danger certain ? et un ordre n'avait-il pas été donné dans cette abominable prévision ? Oui, je vous l'ai déjà dit, à ce moment il me passa dans l'esprit des idées sinistres, et je n'exécutai pas cet ordre. Vous aviez dix mille hommes sur la place du Carrousel, les boulevarts étaient couverts de troupes. Ces malheureux citoyens nous demandaient protection. Eh bien, oui, leur dis-je, je vous protégerai contre ces violences. Et nous nous retirâmes, il le fallait bien, dans un lieu où nous pourrions aviser.

M. DE ROYER. Nous n'adresserons plus qu'une question à M. le général Perrot. Dans la conversation qu'a eue avec lui le colonel Guinard, celui-ci n'a-t-il pas dit qu'il ferait son devoir.

GUINARD. Son devoir ! Oui. Oh ! monsieur l'avocat-général, vous ne connaissez pas ces positions-là. (Mouvement.)

M. PERROT. Le colonel m'a paru animé des meilleures intentions.

GUINARD. Eh mon Dieu ! messieurs, M. le général Perrot avait comme moi le cœur profondément ému. Je lui dis ce que je pensais sur la situation ; combien je regrettais que le gouvernement poussât toujours ainsi les citoyens à s'armer les uns contre les autres ; je lui dis que ce gouvernement nous avait préparé bien des difficultés, et que nous avions une bien triste journée à passer. Et j'ajoutai, ce que le général Perrot savait mieux que personne, que quand il s'agirait de la République et de la Constitution, j'accomplirais mon devoir envers et contre tous. (Sensation.)

M. PERROT. Je n'ai qu'une observation à faire. M. Guinard, sans que je me rappelle bien exactement ses expressions, m'a fait entendre qu'il protégerait l'ordre, et m'a assuré qu'il n'assisterait pas à la manifestation.

M. Guinard a dit que j'étais ému comme lui. Je puis affirmer que je n'étais nullement peiné de ce qui arrivait. J'avais à faire exécuter, et ponctuellement, des ordres supérieurs.

DELARUE, trompette de l'artillerie de la garde nationale ?

D. En vertu de quel ordre vous êtes-vous rendu le 13 au Conservatoire ? — R. J'ai suivi la colonne.

D. Avez-vous reçu l'ordre de convoquer les batteries ? — R. Oui, monsieur, à dix heures à peu près.

D. Vous croyiez donc que la journée serait importante et difficile pour vous puisque vous avez fait votre testament ? — R. Celui qui a parlé de ce fait a tourné la chose en ridicule et s'est trompé de date. On ne peut faire un crime à un père de famille de penser à ses enfants ; la lettre que j'ai écrite, ce n'est pas un testament, a été écrite dans une triste circonstance : c'était en juin 1848.

D. N'avez-vous pas dit, lorsque vous avez accompagné M. Suchet à la mairie, que vous étiez extrêmement fatigué, que vous aviez passé la nuit à convoquer les *chauds, chauds*.

LE TÉMOIN. Je jure sur l'honneur que je n'ai pas tenu ce propos, je ne pouvais parler ainsi sans commettre un indigne, un ignoble mensonge.

Le témoin Turenne est rappelé ; il assure que le citoyen Delarue a tenu ce propos dans la cour de la mairie.

M. DELARUE. J'affirme encore n'avoir jamais ainsi parlé ; j'ai passé plusieurs interrogatoires, et j'ai toujours déclaré que ces paroles n'avaient pas été dites par moi.

M. Turenne est venu dans la cour aujourd'hui me dire que j'avais tenu ce propos, que tous l'avaient entendu. Eh bien ! lui ai-je répondu, assignez tout le monde, et je démentirai tout le monde, parce que je n'ai jamais parlé ainsi, et que je ne puis convenir d'un mensonge.

M. MONNIN. Je ne sais ce qui s'est passé dans la cour de la mairie, mais je crois bien me rappeler que les mots : *chauds, chauds !* ont été prononcés, je ne sais par qui.

M. DE ROYER. Du reste, ceci a peu d'importance.

GUINARD. L'accusation paraît attacher une grande importance aux convocations de nuit faites par les trompettes d'artillerie. On a prétendu d'abord qu'elles avaient été faites par le témoin Grünn ; il a démenti cette allégation d'une manière positive. Aujourd'hui vous entendez le témoin Delarue ; il a été entendu deux fois par le juge d'instruction, et toujours sa déclaration a été la même ; que les convocations avaient été faites à dix heures du matin.

SUCHET. Le témoin est venu avec moi à la mairie du 6e ; a-t-il été obligé de demander le chemin ? — R. Oui, je craignais de me tromper.

D. Celui auquel vous vous êtes adressé vous a-t-il accompagné ? — R. Je ne sais.

SUCHET. Le trajet que nous avons fait jusqu'à la mairie a-t-il été fait au pas ordinaire ou à la course ? — R. Une partie à la course.

M. TURENNE. Alors cela explique l'animation du trompette que j'attribuais d'abord à l'ivresse.

MAIGNE. Je tiens à faire remarquer que le témoin Turenne est le seul qui ait entendu parler du gouvernement provisoire, et qu'à cette audience il vient de se donner à lui-même deux démentis.

Faits relatifs au citoyen Achintre.

M. COURSIER, concierge, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, a vu rentrer le soir du 13, le cit. Achintre ; il était vêtu comme il l'était le matin, de son uniforme de capitaine d'artillerie.

L'audience est levée à six heures.

PETITE CORRESPONDANCE.

Lyon. — M. A. de R. — Votre ab. à la *Phal.* est expiré depuis fin juin.

Saint-Etienne. — M. T. — L'ami D. nous a remis aujourd. les 100 dont nous ferons l'applic. suivant v. intentions. — Compl. affect.

Pontaven. — M. B. — Nous pren. note et nous conform. à v. désir ; mais nous v. inscriv. pour un ab. de 6 mois. — Rem. affect.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 octobre sont priés de le renouveler immédiatement, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 f.	11 f.	6
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe	22	17	9
PAYS A SURTAXE :			
Belgique	26	19	
Pays-Bas, Turquie, Italie, Égypte, Grèce	40	21	10
Colonies et pays d'outre-mer	50	26	11
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	14
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	65	35	15

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme ; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr. ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	30 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à 9 »	25	Réclames-notices	1 f. 40
Dix fois et plus.	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Bourse du 29 octobre 1849.

Hier et ce matin, au passage de l'Opéra, la rente se maintenait en hausse ; le 5 0/0 a fait 88-60.

Au parquet, à l'ouverture, le 5 0/0 a ouvert à 88-40, en hausse de 10 c. sur la clôture précédente ; cette hausse s'est bien tenue.

On ne parle plus de l'emprunt ; il semblerait qu'il ne doit plus se faire, et que nos finances sont en bon état.

Aucune nouvelle de nature à influencer sur les cours ne circulait à la Bourse.

Le 5 0/0 au comptant a ouvert à 88-40, il a fait au plus bas 88-40, au plus haut 88-75, et il a fermé à 88-60 ; hausse de 30 c. sur la clôture de samedi.

Le 3 0/0, ouvert à 56, a fermé à 56-05 ; hausse, 15 c.

Les actions de la Banque ont fermé à 2 335 fr.

Les affaires sur les chemins de fer ont été actives. Ils ont fermé en hausse, savoir : Versailles (rive gauche), 2-50 ; Orléans, 5 ; Rouen, 2-50 ; Havre, 3-75 ; Avignon, 1-25 ; Bâle, 1-25 ; Boulogne, 5 ; Nord, 2-50 ; Strasbourg, 6-25 ; Nantes, 1-25 ; Dieppe-Fécamp, 2-50.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Cl. du j.
Trois 0/0	55 95	56 20	56 ..	56 10
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Cinq 0/0	[illegible]	88 75	88 40	88 60

29 oct. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.	
3 0/0 j. du 22 juin	56 05
5 0/0 j. du 22 mars	88 60
VALEURS DIVERSES.	
Banque de France	2335 ..
Ob. de la Ville anc.	1272 50
— — nouv.	1130 ..
Oblig. de la Seine	1097 50
— St-Germ. 1842	[illegible]
— Versailles	640 ..
— Orléans 4 0/0	963 75
— Nouvelles	958 75
— Rouen 4 0/0	730 ..
— Nouvell. 1849	860 ..
— Havre j. mars	745 ..
— Nouvelles	621 ..
— Marseille	850 ..
— Orléans jouis.	450 ..
— Cert. de Lyon	88 45
Quatre-Canaux	1084 ..
— Jouissance	72 50
Bons du Trésor	[illegible]
Forges Aveyron	3000 ..
Monceau-s-Sambre	1500 ..
Nord (hauts fourn.)	900 ..
Charbon belge	325 ..
Zinc V.-Montagne	2750 ..
— Stolberg	475 ..
Mines de la Loire	285 ..
FONDS ÉTRANGERS.	
Belg. 5 0/0 1840	97 1/2
— 5 0/0 1842	97 1/2
— 4 1/2	89 1/2
— 3 0/0	65 1/4
— 2 1/2 0/0	49 1/4
— Banque	701 25
— 1844	1020 ..

Espag. dette active	[illegible]
— 3 0/0	[illegible]
— Dette intér.	[illegible]
Naples, récép. Roth.	[illegible]
Romain, emprunt	[illegible]
Haïti, emprunt	[illegible]
Piémont, emprunt	[illegible]
— Nouveau	[illegible]
Rente 5 0/0	[illegible]
Lots d'Autriche	[illegible]
2 1/2 hollandais	55 ..
CHEMINS DE FER.	
Saint-Germain	[illegible]
Versaill. r. d.	246 25
Versailles, r. g.	[illegible]
Orléans à Paris	[illegible]
Rouen	557 50
Havre	256 25
Avignon-Marseille	230 ..
Bâle	103 75
Centre	[illegible]
Boulogne	[illegible]
Bordeaux	401 25
Nord	433 ..
Strasbourg	360 ..
Nantes	303 75
Monter. à Troyes	160 ..
Dieppe Fécamp	182 50
BOURSE DE LONDRES du 26 octobre.	
3 0/0 consolidés	[illegible]
3 0/0 au 17 oct.	[illegible]
TAXE DU PAIN.	
1re qualité le kilo	[illegible]
2e — —	[illegible]

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 230 — ÉDITION DU MATIN. — Mercredi 31 octobre 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATH.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.).

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . 11 f.
Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du capital, du travail et du talent.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au capital, au travail et au talent.

PARIS, 30 OCTOBRE.

Dans la séance d'aujourd'hui, l'Assemblée nationale a refusé de trancher la question de savoir si les malheureux qui ont vendu leurs meubles pour aller coloniser l'Algérie, partiront ou non cette année. Elle a refusé de protéger l'intégrité de l'empire Ottoman par une déclaration formelle et dont l'à-propos eût été compris. M. de Kerdrel n'a pas craint de répondre qu'en votant une pareille proposition l'on s'exposerait à se faire démentir par les évènements, comme on l'aurait été *si l'on avait reconnu l'independance de la Hongrie.*

Ainsi, le rôle de la France consiste à se croiser les bras toutes les fois qu'il s'agira des empiètements de la Russie. Nous admettons sans peine que telle soit la politique d'un parti dont les princes ne seraient pas revenus sans les Cosaques en 1814, et ne reviendront jamais sans le concours des mêmes auxiliaires. Mais telle n'est pas la politique de la France républicaine, et la République n'est pas morte en France; on ne l'a tuée qu'à Rome... et pour combien de temps?

Dans la seconde partie de la séance, M. Colas a prononcé un discours nourri de faits sur la déplorable administration de notre marine; il a invoqué la *politique du travail*, qui seule conjure les révolutions. La discussion est continuée à demain.

ENFANTEMENT MINISTÉRIEL

Suivant la *Patrie*, parmi les membres qui seraient appelés à faire partie d'un nouveau cabinet, on citait à l'Assemblée MM. le général d'Hautpoul, ministre de la guerre; Fould, ministre des finances; Rouher, ministre de la justice. M. Dufaure conserverait le portefeuille de l'intérieur; M. Odilon Barrot aurait la présidence honoraire du conseil.

La *Gazette* reproduit les mêmes faits, en ajoutant: MM. Bineau, aux travaux publics; Parrieu, à la marine; Beugnot ou de Corcelles, à l'instruction publique.

On annonce pour ce soir une séance extraordinaire dans la réunion dite du *Conseil d'Etat*. La conduite à tenir vis-à-vis du ministère sera, dit-on, le sujet de la discussion.

Lorsque M. le président de la République, dit l'*Evénement*, a appris ce qui s'était passé dans la dernière réunion du conseil d'État, il a témoigné, dit-on, en termes très vifs son mécontentement. Il s'est étonné que les hommes de la droite disposent ainsi du ministère en faveur d'un d'entre eux, et s'occupent d'avoir le consentement de M. Molé avant d'avoir eu le consentement de M. le président de la République. Il a demandé si c'était bien lui ou M. Vezin qui avait été élu le 10 décembre.

M. le président de la République a le droit d'être mécontent; il n'a pas le droit d'être étonné. M. le président de la République ignore-t-il donc qu'il a abdiqué entre les mains de la droite le jour où il a assimilé la lettre à M. Ney au *proprio motu?*

Cette abdication, M. Vezin la lui a rappelée peut-être un peu durement. Mais à qui la faute?

D'après le *Temps*, le président de la République, fatigué du rôle que lui fait jouer le parti Thiers-Molé-Changarnier, aurait complètement rompu avec lui et avec la portion de son ministère suspecte de sentiments peu favorables à la République.

M. Dufaure a été chargé, dit-on, de recomposer le ministère, et déjà le général Cavaignac et M. Marrast auraient été demandés à l'Elysée.

Le général Changarnier serait remplacé, à Paris, par le général Lamoricière, auquel on a expédié l'ordre de rentrer immédiatement en France.

On écrit à la *Gazette d'Augsbourg:*

« Le refus de la Porte de livrer les réfugiés hongrois a eu pour premier effet de faire reconnaître par l'Autriche l'indépendance du bey de Tunis.

» Les rapports commerciaux entre l'Autriche et Tunis, interrompus depuis 1846, vont être repris. M. Merlato, actuellement consul-général d'Autriche à Tripoli, se rend à Tunis en la même qualité. »

Le *National* avait avancé qu'un drapeau tricolore italien, appendu à la voûte des Invalides, avait été pris, sans combat, à la porte d'un café de Rome.

En réponse à cette allégation, les journaux officiels viennent de publier une lettre du général Oudinot, établissant que ce drapeau a été enlevé « *à l'ennemi*, au mémorable combat de Pamfili. »

Nous ne savons si le *National* se contentera de cette réponse, mais, à nos yeux, l'expédition romaine n'offre pas un seul souvenir glorieux pour la France; la bravoure mal employée des soldats ne compense en aucune façon la honte des mensonges parlementaires, des trahisons diplomatiques, et cette guerre inqualifiable contre un peuple de frères ne devait pas fournir de trophée aux Invalides, pas plus qu'une guerre civile.

Courrier de Versailles.

30 octobre 1849.

L'audition des témoins à charge continue toujours. Tous les jours nous voyons défiler une longue kyrielle de personnes venant déclarer ceci: « L'accusé un tel m'a dit de venir l'éveiller à cinq heures et demie du matin. — L'accusé a déjeuné à telle heure. — J'ai entendu tenir tel propos. »

Et nous cherchons en vain si, de cette avalanche de commérages, de propos de loges, de rapports de police, d'assertions ridicules, il se dégagera enfin une preuve, une seule qui puisse nous faire croire à l'existence de l'*effrayant complot* du 13 juin.

Car le complot, c'est le procès; s'il n'existe pas, adieu l'attentat; les citoyens, en protestant par une manifestation, n'ont rempli qu'un devoir.

Le ministère public le sait bien; aussi revient-il toujours à son idée fixe... Qui a vu le complot? — qui le lui apportera? — qui lui en fournira les preuves?... Hélas! l'audience d'aujourd'hui, pas plus que les précédentes, ne remplira ses désirs.

Contre Merliot on entend un témoin, — *celui de l'article* 401; — il parle des opinions de l'accusé. Mais, du moins nous ne le croyons pas, il ne s'agit pas, dans l'enceinte de la haute cour, des opinions de tels ou tels.

Puis voici M. de Winter, commissaire de police, nommé le 21 mars 1849, et qui depuis cette époque, déclare avoir dressé des procès-verbaux contre Angelot, à l'occasion de sa présidence au club des Batignolles. Il est vrai que Angelot a cessé ses fonctions le 30 janvier. Bah! qu'importe ce léger anachronisme, Angelot n'est-il pas un *clubiste?*...

Le plus coupable de tous les accusés, sans contredit, n'est-ce pas le capitaine Monbet?—Le 13 juin il s'est fait réveiller à cinq heures et demie du matin, — heure indue, messieurs; — c'est grave! c'est fort grave! Que diable pouvait vouloir Monbet à cinq heures et demie du matin? Evidemment, il voulait comploter... c'est clair... comme la bouteille à l'encre. Et Fraboulet, qui se déclare socialiste!... coupable, coupable au premier chef. Est-il besoin de démonstration? Un socialiste! Et vos cheveux ne se dressent pas d'horreur!...

Dans la deuxième partie de l'audience, il s'est agi du colonel Forestier. Encore un grand coupable, celui-là; il se déclare républicain; il veut le maintien de la Constitution. Comprend-on pareille lubie? Oh! que M. le capitaine Thénon a bien fait de signaler un pareil anarchiste!

Tout ceci serait bien triste et nous ferait en vérité désespérer à tout jamais du progrès politique et social, si nous n'entendions de temps en temps quelques paroles dignes et nobles. C'était au tour du colonel Forestier aujourd'hui; il n'a pas démenti notre espoir; du reste, il n'a pas été seul: M. le capitaine Peuchot et M. le lieutenant Besançon, témoins à charge, sont venus déposer; leurs paroles, qui partaient du cœur, ne sont-elles pas la meilleure réponse aux insinuations dont le colonel Forestier a été l'objet?

Un gouvernement Pompadour.

Un journal ministériel autrichien, *l'Ost Deutsche Post*, s'exprime ainsi au sujet d'une réconciliation entre les deux branches de Bourbon. Il préférerait la continuation du gouvernement Bonapartiste:

Nous sommes loin de prétendre que notre gouvernement verrait avec plaisir cette réconciliation dans l'intérêt du principe monarchique, car notre cabinet est l'ami du gouvernement de la République, et, *depuis le règne de Mme de Pompadour*, jamais gouvernement français ne s'était montré plus *complaisant* envers l'Autriche que le ministère de M. le président Louis Bonaparte.

En effet, le gouvernement du général Cavaignac s'était contenté d'abandonner complètement l'Italie; celui de M. Louis Bonaparte a fait mieux: il s'est chargé, pour le compte des Autrichiens, du siège de Rome, où il a rétabli l'absolutisme sacerdotal, dispensant les Autrichiens d'un siège périlleux, et leur permettant ainsi d'employer toutes leurs forces contre la Hongrie. Ce service est d'autant plus désintéressé que l'influence autrichienne en profitera seule auprès du pape. Les Autrichiens seraient fous s'ils désiraient pour la France un autre gouvernement que celui de l'Elysée.

A Boulogne, en 1840, lorsque M. Louis Bonaparte ordonnait la destruction des télégraphes et mettait en réquisition tout besoin de la ville pour les besoins de sa colonne expéditionnaire, il annonçait dans ses proclamations une politique plus nationale et plus fière.

GARDE IMPÉRIALE.

La garde mobile, réduite successivement de 24 bataillons à 6, parait devoir subir une dernière modification. Elle serait formée de trois bataillons seulement, et envoyée en Afrique sous le titre de légion parisienne, sous le commandement de M. Pierre Bonaparte, avec le titre de lieutenant-colonel. Le commandement des deux premiers bataillons serait confié à MM. Clary et Aladenize.

Une loi doit être proposée pour régulariser ces modifications.

Société des Proscrits démocrates socialistes à Londres.

La lettre suivante a été adressée à la *République* et à la *Démocratie pacifique*. Tout en remerciant nos amis de Londres de cette marque de sympathie, nous croyons pouvoir les rassurer sur la responsabilité qu'ils nous ont fait encourir. Nous ne pensons pas avoir commis un délit bien sérieux, en insérant sans commentaire un document reproduit le lendemain par plusieurs journaux d'opinions diverses.

Londres, 29 octobre 1849.

Cher concitoyen,

En apprenant que votre journal avait été saisi pour avoir publié notre protestation en faveur du citoyen Cabet, nous avons éprouvé un vif sentiment de surprise et de chagrin. Pourquoi faut-il que l'auteur d'un article incriminé ne puisse pas en revendiquer pour lui seul la responsabilité judiciaire et en affranchir le gérant? Jamais nous n'avons mieux senti combien cette législation de la presse est dure, et nous nous reprocherions amèrement de vous avoir exposé à une saisie, s'il nous était possible d'apercevoir dans notre lettre la moindre trace de délit.

Comment! voici un homme qui a toujours fidèlement servi la démocratie; pour réaliser des idées qu'il croit vraies, et sous l'empire d'un sentiment incontestable de dévouement et de foi, il entreprend un essai de colonisation; à l'âge de soixante-quatre ans, il traverse les mers, affrontant les mille fatigues et les mille dangers d'une expédition lointaine, jouant son repos, sacrifiant sa santé; et parce qu'à la suite d'une adhésion, toute volontaire, il y a eu chez quelques-uns des illusions déçues, parce que des plaintes, habilement encouragées peut-être, se sont fait entendre, cet homme est tout-à-coup, après une longue vie honorable, présenté au public comme un malfaiteur du plus bas ordre, cet homme qui, candidat aux élections, a obtenu près de cent mille suffrages, est tout à coup dénoncé....

Nous rougissons d'avoir à écrire un mot semblable: comme un *escroc!* C'est peu. On s'empare de l'accusation, on la commente, on l'envenime, on la généralise; une grande partie de la presse anglaise s'en autorise pour dire des socialistes français qu'ils sont un ramas de brigands, et en présence de pareils faits nous devions nous taire, nous qui avons écrit le mot *fraternité* sur notre bannière, nous contre qui l'on s'arme des colères triomphantes du parquet, nous proscrits, qui savons trop, hélas! ce que la calomnie pèse dans la balance des sentiments humains!

Si le citoyen Cabet avait été condamné après avoir été entendu, passe encore. Quoique la justice des hommes soit faillible, nous savons qu'il est d'un haut intérêt social que les décisions des tribunaux soient respectées. Mais le citoyen Cabet n'a-t-il pas été condamné ABSENT? Le jugement qui l'atteint n'est-il pas un jugement par défaut? Un jugement de cette nature ne laisse-t-il pas tout entier le droit de la défense?

Nous n'avons pas attaqué la CHOSE JUGÉE, et cela est tellement manifeste, que le parquet n'a pas osé baser là-dessus ses poursuites.

Mais voilà que, chose étrange, chose à peine croyable! on saisit la lettre comme présentant « l'apologie de faits qualifiés crimes ou délits par la loi! » Est-ce que nous avons bien lu? Quoi! nous avons fait l'apologie de l'escroquerie! Assez! assez! nous aurions honte d'insister. La lettre est là: qu'on la lise!

Salut et fraternité.

Les membres du comité.

Signé: Louis BLANC, président; CAZAVANT, secrétaire; CAUSSIDIÈRE, Louis MÉNARD, A. WATRIPON, A. DUBOIS, ouvrier menuisier; RATTIER, Martin BERNARD, DELEAU, A. BOURA, J. P. H. BERJEAU.

Lettre du sergent Rattier.

Le représentant Rattier nous adresse les lettres suivantes. Le défaut d'espace nous a obligés à un retranchement qui ne fait rien disparaître d'essentiel:

Londres, le 25 octobre 1849.

Citoyen rédacteur,

Nos ennemis, n'épargnant aucun moyen pour nous perdre dans l'opinion du peuple et de l'armée, ont saisi avec empressement l'occasion qui leur était présentée par la fausse position dans laquelle les chefs du poste des Arts-et-Métiers se sont trouvés après la journée du 13 juin.

Je tiens à ce que l'armée sache bien qu'on la trompe, en faisant ou laissant dire que j'ai voulu désarmer des hommes que j'ai au contraire protégés de tout mon pouvoir contre le désarmement.

Dans l'intérêt de la cause que nous servons, j'ai dû rectifier une partie des erreurs qui se sont glissées dans le travail du juge d'instruction.

Je vous prie d'insérer ces rectifications, destinées, je l'espère, à ouvrir les yeux des hommes les moins clairvoyants, en donnant une nouvelle preuve de la loyauté de nos adversaires.

Salut fraternel de votre tout dévoué,

RATTIER,
Sergent au 48e de ligne,
Représentant du peuple.

Dans l'intérêt même de l'honneur des témoins, il est de mon devoir de leur demander si leurs dépositions sont identiques au compte-rendu qui en a été fait.

Je commencerai par prier le commandant Gelly de bien rappeler ses souvenirs, et de prendre, s'il est nécessaire, des renseignements sur la partie de sa déposition ainsi conçue: « *On m'a dit aussi* que, dans » la première cour, pendant le conflit *qui avait* » *lieu* au moment de l'arrivée, le sergent Rattier » *avait été* bousculé *et serait* tombé; une baïon» nette *aurait été* dirigée contre lui, parce qu'il » *opposait* de la résistance. J'intervins et je dis: « *Ne tuez pas cet homme.* » Mes ordres ainsi don» nés et exécutés, etc... »

Avec de faibles efforts de mémoire, ce citoyen sera à même de dire à la haute cour que les faits de la bousculade et de ma chute sont inexacts, et que si je suis encore sur la brèche, prêt à combattre l'anarchie royaliste et, en un mot, tous les ennemis du peuple, je ne le dois qu'au hasard, qui m'a fait recevoir à la main droite le coup qui était dirigé sur ma poitrine.

Je me contente d'affirmer que le citoyen commandant n'était pas encore en avant de son bataillon au moment pendant lequel j'ai reçu le coup de baïonnette dont il est fait mention dans sa déposition.

Il est possible que, voyant de loin ce qui se passait devant la grille du Conservatoire, il ait mentalement prononcé ces mots: « Ne tuez pas cet homme. » Mais ce que je puis affirmer sur l'honneur, c'est que ni moi ni le pauvre garçon qui m'a frappé ne les avons entendus.

La résistance dont le témoin dit que j'ai voulu essayer eût été vaine. J'ai dû me contenter de reculer pas à pas en présentant ma poitrine aux baïonnettes inintelligentes qui se posaient sur elle.

Je ferai remarquer que, d'après la déposition du témoin Gelly, on peut avec raison douter de sa présence aux scènes qui se sont passées à mon égard devant et derrière la première grille du Conservatoire lors de l'arrivée de son bataillon.

Le commandant Gelly paraît inquiet de savoir comment j'ai pu lui échapper; j'avais envie de le prier de prendre des informations auprès de l'honnête M. Dupin, qui pourrait bien aussi m'avoir fait passer par son vasistas; mais j'aime mieux laisser le commandant dans l'ignorance, que d'exposer l'honnête et modéré M. Dupin à la tentation de se permettre une seconde invention aussi ridicule que la première.

Je ne perdrai pas mon temps à relever cette phrase prétentieuse: « JE SUIS LE REPRÉSENTANT DE L'ARMÉE, » que l'on me fait prononcer par l'intermédiaire du sergent Tronche.

Je pense que le sergent Tronche ne trouvera pas mauvais, si je doute que les paroles qui lui sont attribuées dans l'instruction soient de lui. Je dis en passant, que le blâme indirect qu'il jette sur les hommes auxquels il paraît qu'on a pris des cartouches, est au moins hors de saison... Oh! oui, je ris, car, en vérité, de tout le poste l'homme le plus consterné, après le lieutenant de la garde nationale, Gimelet, c'était assurément lui.

Pour le paquet de cartouches *dérobé* par moi au caporal Crance de Mansuit, il est inutile de lui rappeler qu'il ne tenait qu'à moi de vouloir pour que la remise de toutes les cartouches m'eût été faite: Qu'il cherche donc ailleurs celui qui lui a dérobé des cartouches, comme il lui semble bon de le dire.

Que le citoyen Gimelet veuille bien être persuadé que je ne lui ai jamais fait l'honneur de le prendre pour un chef de poste sérieux, ayant droit de commandement sur un poste de la ligne. Je n'ai donc pu l'engager à donner des ordres pour la remise des cartouches d'un poste dont le chef eût été en droit de l'envoyer promener.

Je ne veux pas ici me défendre de la part prise par moi dans la manifestation. J'ai accompli un devoir que je serai toujours prêt à accomplir quand l'honneur de la France ou les intérêts du peuple seront compromis par le pouvoir, quel qu'il puisse être.

Cependant, je tiens à rétablir les faits sous leur véritable jour, et je dis que le commandant Gelly Montels a commis une méprise en disant m'avoir sauvé la vie; que le citoyen Gimelet a voulu se grandir en mettant des cartes dans ses bottes; que le sergent Tronche, nouveau chevalier de la Légion d'honneur, a dû se laisser hisser sur le piédestal que l'instruction et le victorieux rapport du héros Changarnier lui ont dressé, et que le caporal Crance

de Mansuit ne sachant comment expliquer la disparution de son paquet de cartouches, a été heureux de rencontrer des hommes assez bien intentionnés pour lui offrir le moyen de sortir de là, en me faisant endosser honnêtement et modérément cette disparution.

Je me contenterai de donner ici pour spécimen de mes intentions à l'égard des hommes de garde ce passage du témoignage du citoyen Rheims, capitaine de la garde nationale, de garde au Conservatoire le 13 juin.

« Le représentant du peuple Rattier, qui avait à » sa droite le représentant Boichot, s'adressa au sergent du poste et lui dit : « Sergent, mieux que » personne je respecte un chef de poste ; il ne vous » sera rien fait, mais, comme nous, criez : Vive la » Constitution ! vive la République ! » Je lui dis » alors, comme vous nous crierons : Vive la Constitution et vive la République ! mais aussi vive l'ordre et la *force publique !* »

J'ignore si dans ce moment le citoyen Rheims avait une bien grande confiance dans la force publique, dont je ne me souviens pas l'avoir entendu parler. Seulement, je ferai observer que, suivant moi, la meilleure manière de prouver à un chef de poste qu'on le respecte en de telles circonstances, c'est d'empêcher, par tous les moyens possibles et honorables, que lui et ses soldats soient désarmés, et, c'est ce que je me suis empressé de faire lors de mon arrivée au Conservatoire, en plaçant un artilleur en faction devant la porte du poste, qui était *à notre disposition*, et lui donnant pour consigne de s'opposer vigoureusement à toute tentative de désarmement qui pourrait être tentée contre les hommes du poste. Puis j'ajoutai, en m'adressant à la foule qui m'entourait : « Je souhaite ardemment qu'aujourd'hui il n'y » ait pas un soldat de désarmé, et je ferai tout ce qui » sera en mon pouvoir pour que ce vœu se réalise. »

Plus tard, voyant la foule augmenter et demander des armes, je retournai auprès du sergent Tronche, et lui dis : « Mon cher collègue, je crois que dans un » instant il ne sera plus possible au factionnaire et » à moi d'empêcher que vous ne soyez désarmés, ce » qui me contrarierait énormément. Pour éviter » cela, venez avec moi soit dans une arrière cour ou » dans une des salles du Conservatoire ; là, n'étant » plus en vue, la foule ne sera plus tentée par vos « armes et par vos munitions. »

Mais il était impossible au sergent de prendre une détermination, et pourtant de tous côtés on me demandait des armes. Alors je lui dis : « Vous voyez » bien que par votre engourdissement vous exposez » les hommes de votre poste à être désarmés et assommés ! » Puis je retirai le factionnaire et renouvelai au sergent mes observations qui certes ne manquaient pas de justice, car en cet instant quelques cartouches furent prises aux hommes de service. Ce fut alors que je pris le sergent par la main et le remis à un artilleur que *machinalement* il suivit. Je dis ensuite aux hommes du poste de suivre l'artilleur qui conduisait leur sergent. Ils obéirent immédiatement à mon avis en se rendant isolément et volontairement dans une des cours intérieures du Conservatoire.

Il fut impossible au sergent de dire un mot à ses soldats : je fus obligé de ranger moi-même ses hommes sur deux rangs et de leur faire former les faisceaux.

Qu'il me soit permis, avant de terminer, d'exprimer la surprise qui m'est causée par l'absence des autres soldats du poste dont le témoignage eût pu confirmer mes assertions, attendu que parmi eux il doit y avoir des hommes, de cœur, préférant à tous les insignes le repos de leur conscience.

RATTIER,
Sergent au 48e de ligne, représentant du peuple.

L'ESCLAVAGE EN ALGÉRIE.

Nous ne trouvons point dans les journaux d'Afrique de nouveaux détails sur l'attaque des oasis, mais l'*Akhbar* contient les lignes suivantes au sujet d'un haut personnage indigène, accusé de conserver des esclaves malgré nos lois :

Lorsque ce personnage quitta la maison de la rue du Chêne pour aller habiter celle que le gouvernement lui donnait à la Casbah, cinq négresses se sont évadées en chemin sur les quinze esclaves qu'il retenait auprès de lui. Les serviteurs de cet homme ont réussi à en reprendre une. Les quatre autres, protégées par l'intervention de quelques européens, ont été conduites à la police, puis confiées au caïd des nègres.

Il en reste encore onze chez le bey Ahmed (car c'est de lui qu'il est question). On remarque dans ce nombre six femmes blanches que le bey enleva jadis, après avoir fait massacrer leurs familles, à l'époque où, pour le malheur de la province de Constantine, il exerçait l'autorité. L'une d'elles, nommée El-Henia, voulut un jour s'échapper. Ahmed la fit arrêter, lui coupa le tendon d'Achille et lui perça le ventre de son poignard.

On peut ajouter à ceci que la négresse Noua, une de ces malheureuses, a reçu des coups de barre de fer qui lui ont brisé la tête en plusieurs endroits.

Le récit des horreurs attribuées à cet homme ne se borne pas à ceci ; mais ce que nous venons de dire suffit pour donner une idée de son caractère et de la situation cruelle de tout ce qui l'entoure.

ITALIE.

L'ORDRE EST RÉTABLI A ROME.

Le *Corriere mercantile*, journal républicain, publie une curieuse correspondance de Rome. Nous la reproduisons :

« Ceux qui ne savent pas ce que c'est que l'anarchie n'ont qu'à venir à Rome, et ils seront en peu de temps aussi bien renseignés que qui que ce soit. Les trois puissances venues pour nous apporter l'ordre, nous en ont en réalité apporté trois qui, non seulement sont sans cesse en lutte entre eux, mais encore ont à combattre contre un quatrième qui a surgi, et qui est l'ordre cardinalesque. Si nous prenons l'enceinte de la ville éternelle pour point de départ de notre revue, nous y trouvons tout d'abord deux polices. Ceux que poursuit la police pourprée ne manquent jamais de se jeter dans les bras de la police française, et obtiennent presque toujours la permission de rester à Rome. Si leurs Eminences renvoient un officier, celui-ci trouve immédiatement à s'employer dans les troupes dites mixtes. D'un autre côté, la force matérielle est entièrement aux mains des Français.

» Ce triumvirat papalin n'a que la faculté d'administrer, et encore cette faculté est-elle quelque peu restreinte. Mais quittons la ville, un bien autre spectacle nous attend. « Nous sommes dans la province ! — Qui est-ce qui exerce l'autorité, ici, demandez-vous ? — Attention, vous atteignez le sublime de l'ordre résultant de ces divers ordres. Dans ce lieu réside un commissaire français ; dans un autre un commissaire espagnol. Plus loin, un bourg a l'insigne honneur de posséder et d'héberger une sorte de prélat en mission, flanqué de quelques carabiniers pontificaux. — Souvent, deux villages voisins sont occupés par des troupes de différente nation ; ici est un drapeau, en face se déploie un drapeau rival. Les cardinaux envoient demander de l'argent de tout côté ; leur agence provinciale leur répond sans cesse que le commissaire français ou le commissaire espagnol en a disposé. Bref, c'est un véritable chaos.

» Que vous dire après cela des Autrichiens ? Sinon qu'ils pillent, condamnent, réquisitionnent, font et défont les fortifications, destituent les fonctionnaires et empêchent, surtout, autant que possible, l'argent d'aller à Rome.

» Il n'y a pas dans la province un seul élément favorable au retour du pape. Ce gouvernement est en horreur à tout le monde, *même au bas clergé*. Au reste, villes et campagnes sont d'accord sur ce point, qu'elles préféreraient la domination de la reine Pomaré... à cet amalgame d'iniquités que l'on appelle le pouvoir temporel... Donc, le pape ne peut régner à Rome sans une garnison étrangère, et ce qu'il y a de plus plaisant dans tout cela, c'est que ces mêmes étrangers dont les armes soutiennent la domination papale, sont tous, à l'exception des Autrichiens, presqu'autant ennemis de la religion que du pouvoir temporel.

« J'ai vu de près les soldats Espagnols, et je puis dire que Satan en personne ne blasphémerait pas mieux contre les moines, les prêtres, le pape et tout le reste. Ces dignes suppôts de la papauté sont généralement jeunes et d'une ignorance extrême. Quant aux Français, ni officiers ni soldats ne montrent le moindre respect aux deux sublimes clés, et le pape est le sujet obligé de toutes leurs plaisanteries. C'est ainsi qu'ils se vengent de la honte que leur a value leur discipline en les attelant au chariot diplomatique.....

» Malgré cela, demain peut-être se battraient-ils encore pour la même cause. L'homme est une contradiction vivante. Toujours est-il que *personne n'a songé au pape*. Tous ces gens ne sont mus que par des calculs politiques qui peuvent changer du jour au lendemain. Quant au principe papal il est partout discrédité, et tous les peuples en rient à qui mieux mieux. »

Le correspondant du *Nazzionale* juge ainsi les représentants de la France à Rome :

« Vous ne pouvez vous faire une idée de la maladresse et de l'allure inconsidérée (*dell' inetezza e della ventaygine*) des représentants de la grande nation. Celui-ci est d'un avis, celui-là d'un autre ; l'un est légitimiste, l'autre orléaniste, un troisième se pique d'être républicain ; d'autres se rattachent à diverses nuances de grandes catégories, sans unité de vues, sans conformité d'instructions. L'un suit les inspirations du président de la République (Dieu sait ce qu'elles sont) ; un autre obéit au ministre des affaires étrangères ; un troisième ne relève que de M. de Falloux. Ils se déchirent l'un l'autre à faire plaisir, et le respect qu'ils ont les uns pour les autres ressemble à celui qu'ils ont pour leur gouvernement. C'est une véritable comédie et des plus plaisantes...

» La politique suivie dans la question romaine a donné le coup de grâce à l'influence française en Italie, et a réduit la France, il faut bien le reconnaître, au rang d'une puissance de second ordre...

Le correspondant du *Statuto*, journal réactionnaire, nous apprend où les honnêtes et modérés de Rome prennent leurs auxiliaires. C'est absolument comme en France :

« Nous avons vu arriver à Rome, dit ce journal, le fameux Alpi, et déjà il monte hardiement les marches du Monte-Cavallo. On attend Nardoni ; Minardi est déjà arrivé. Alpi, qui a constamment insulté Pie IX, est l'ennemi personnel du pape, mais l'ami des cardinaux. Minardi, diffamé pour espionnage. Nardoni, pour qui la *marque* est devenue un signe d'honneur. Voilà les benjamites du système. Nous sommes aux mains des galériens. — M. Thiers est-il satisfait ? »

On avait annoncé la prochaine convocation des collèges électoraux en Toscane. Il paraît que le gouvernement a renoncé à cette idée, et que la presse toscane a été gourmandée pour avoir fait le grand-duc plus républicain qu'il ne l'est en effet.

Radetzki est nommé gouverneur-général du royaume Lombard-Vénitien. Il résidera à Vérone, assisté par le comte Montecuculli et le comte Strassoldo. Le prince Mourezenberg est nommé gouverneur civil et militaire de Milan ; le lieutenant-maréchal Puchner, gouverneur civil et militaire de Venise.

ALLEMAGNE.

VENGEANCES MONARCHIQUES.

La feuille militaire prussienne publie les arrêts de mort prononcés par un conseil de guerre contre Antoine Stilen, Jean Mannstein et Nicolas Alkin, qui, le 18 mai dernier, ont excité la landwehr de Prum à piller l'arsenal de cette ville. Ils ont été exécutés le 14 à Saarlouis. Nicolas Patzen, qui avait été condamné à mort, a vu sa peine commuée en celle d'une détention perpétuelle.

On croit que le quartier-général du prince de Prusse, pendant l'hiver, sera à Coblentz ; mais le prince ne pourra s'y tenir continuellement.

L'Italie du Peuple.

Nous trouvons le passage suivant dans la *Réforme* :

Un de nos amis arrivant de Lausanne nous apporte la dernière livraison de l'*Italia del Popolo*. Il paraît que le gouvernement français a pris la résolution de ne plus laisser passer la frontière à cette revue. Il est vrai que MM. de Tocqueville et de Falloux doivent se ressentir encore des coups que Mazzini leur a portés dans sa lettre ; mais nous doutons fort que la Constitution et les lois existantes permettent au ministère de ne pas laisser pénétrer en France toute publication qui peut porter atteinte à son existence précaire. Il y a plus : à Lyon, un citoyen a été menacé d'emprisonnement pour le seul fait d'avoir reçu sous bande l'*Italia del Popolo*. Nous demandons si on entend prolonger un tel état de choses, et quelle est la loi qui autorise le gouvernement à prendre des mesures aussi arbitraires.

Aujourd'hui, nous n'avons que le temps de donner le passage suivant d'un magnifique article de Mazzini sur la sainte-alliance des peuples, dont nous tâcherons de donner demain tous les extraits que l'espace nous permettra d'insérer :

« ... En attendant, à la veille d'une infaillible victoire, nous sommes vaincus et abattus ; en attendant, des milliers de mères pleurent sur leurs fils » morts sur les champs de bataille et sur les échafauds ou ensevelis dans les cachots ; des milliers » d'exilés errent sur la terre étrangère, tourmentés » par la misère du corps et celle de l'âme, et des » milliers de nouveaux martyrs, de nouveaux exilés » viendront se joindre à ceux-là, si nous nous levons » encore une fois sans avoir su profiter des leçons » du passé. »

« Tous les enseignements du passé peuvent se résumer en un mot : l'*union* L'union sincère, active » entre tous ceux qui vivent sur la même terre, professent la même foi. L'union entre tous les peuples de l'Europe qui marchent vers un même but.

» L'histoire des mouvements populaires, pendant les » deux dernières années, a fait ressortir la vérité » d'un fait important, vital : *Nous sommes, sur chaque point donné, plus forts que nos oppresseurs.* En » Italie, en Allemagne, en Hongrie, les gouvernements, impuissants à résister au peuple, ont eu » recours à l'étranger, et n'ont vaincu que par son » intervention. »

De ce fait, deux conséquences surgissent : que notre œuvre est réellement l'œuvre et le vœu du peuple, et que, quand nous nous lèverons en même temps sur tous les points de notre sphère d'action, nous vaincrons. L'intervention étrangère ne sera plus possible.

Voilà la vraie diplomatie républicaine. Elle ne craint pas le grand jour, et sait dire la vérité aux siens, même en face d'ennemis qui ont entre les mains tous les instruments du pouvoir. Notre œuvre est l'œuvre du peuple, et contre le peuple rien ne prévaudra.

Assemblée législative.

Séance du 30 octobre. — Présidence du cit. BEDEAU.

La séance est ouverte à une heure et demie.

M. MAISSIAT demande la parole sur le procès-verbal. Hier, dans son discours, un de mes collègues, M. Bouvet, a invoqué le témoignage des représentants de son département à l'appui de sa parole.

J'ai l'honneur d'avoir été élu par le département de l'Ain ; c'est mon témoignage qui a été invoqué. Hier je n'ai pu me faire entendre. Je ne partage pas toutes les opinions exprimées par M. Bouvet, mais je crois que l'état des esprits, dans le département de l'Ain, ne motive pas la mesure exceptionnelle de l'état de siège auquel on l'a soumis.

J'ai une autre observation à faire. Le procès-verbal, non pas le résumé succinct qui vient de nous être lu, mais le procès-verbal officiel inséré au *Moniteur*, dénature complètement la physionomie de la séance d'hier.

M. MORELLET. Hier, j'ai demandé la parole contre la clôture ; on me l'a refusée, sous prétexte que notre collègue, M. Baudin, avait parlé dans ce sens. Le fait était inexact, et d'ailleurs je m'étais fait inscrire pour parler contre la clôture.

M. LE PRÉSIDENT. Signalez les erreurs du procès-verbal.

M. MORELLET. Je suis dans la question. Je dis qu'il ne peut appartenir à personne de priver un représentant du droit de parler contre la clôture. Mais ce n'est pas tout ; j'ai répété aux sténographes ce que j'avais dit au milieu du bruit. M. le président n'a pas permis que ces paroles fussent reproduites.

LE PRÉSIDENT. M. Morellet a fait entendre des plaintes qui ne peuvent que reposer sur une erreur. Je propose à l'Assemblée de passer à l'ordre du jour. (Vives réclamations à gauche.) M. Morellet veut parler ; la droite l'interpelle ; l'agitation est au comble. M. Morellet quitte la tribune en adressant au président d'énergiques réclamations.

M. LE PRÉSIDENT. Le procès-verbal est adopté. Je rappellerai à l'ordre les interrupteurs. (Le bruit continue.)

M. BAUDIN demande la parole pour un rappel au règlement. Hier il a demandé le scrutin de division, cette réclamation n'a pas été entendue. Le règlement est assez sévère contre nous (Interruption à droite.), pour que nous soyons en droit d'en demander au moins l'impartiale application. Nous avions demandé le scrutin de division, c'est une garantie qu'on nous a enlevée, et je constate ici que le règlement a été violé.

M. LE PRÉSIDENT. C'est hier qu'il fallait rappeler au respect du règlement.

A GAUCHE. Le président ne nous en a pas laissé le temps. Il a levé la séance sans vouloir nous entendre.

L'ordre du jour appelle les interpellations de M. Henri Didier sur l'Algérie.

M. HENRI DIDIER. L'Assemblée constituante a voté un crédit de 5 millions sur l'exercice de 1849 pour la colonisation en Algérie. Ce vote de la Constituante venait en aide à la loi d'assistance publique.

A cette époque, le général Lamoricière a expliqué que l'époque la plus favorable pour l'émigration était la saison d'automne.

La commission de colonisation avait été chargée de prendre des renseignements sur cette question. Le gouverneur-général de l'Algérie devait prendre toutes les mesures nécessaires pour que l'émigration eût lieu au moment le plus opportun.

Des membres de la commission se sont rendus sur les lieux ; ils sont de retour depuis longtemps, et cependant leur rapport n'a pas encore été déposé. Je demande pour quel motif.

Ainsi, nous savons que les deux tiers des colons se sont parfaitement acclimatés, et que leurs travaux marchent d'une manière satisfaisante. L'autre tiers, soit par faiblesse de complexion, soit par toute autre cause, a été obligé de rentrer en France.

En présence de cette situation, il faudrait savoir quels sont les projets du gouvernement. N'oublions pas que plus de 58 mille ouvriers se sont fait inscrire pour partir ; ils ont vendu leurs meubles comptant sur les secours du gouvernement, et ils se trouvent en ce moment dans la position la plus embarrassée.

Il y a des vides dans notre colonie, il faut les remplir. Je demande donc à M. le ministre de la guerre s'il entend exécuter le décret de la Constituante.

M. RULHIÈRE, ministre de la guerre, répond que le rapport de la commission de colonisation sera prêt dans quelques jours ; il sera distribué à l'Assemblée, qui pourra se prononcer en pleine connaissance de cause.

M. H. DIDIER. La réponse de M. le ministre est peu concluante, et je supplie les membres de la commission qui ont été chargés d'aller en Algérie de monter à cette tribune et de faire connaître les conclusions de son rapport. (Rumeurs à droite.)

Mais M. de Rancé, l'un des membres de la commission, a déjà fait au public une confidence dans le *Constitutionnel* ; il me semble qu'il peut bien la répéter à cette tribune. (Bruit à droite.) On me dit : Attendez le rapport ; mais vous oubliez que 58 mille citoyens attendent dans la position la plus précaire et la plus difficile.

M. DE RANCÉ. J'ai eu l'honneur de présider la commission d'inspection des colonies agricoles, mais cette commission, nommée par le gouvernement, ne peut remettre son rapport qu'au gouvernement.

L'orateur raconte que des retards ont été apportés à la publication du rapport ; mais que la commission n'a rien négligé pour hâter son travail.

A DROITE. L'ordre du jour ! l'ordre du jour !

A GAUCHE. C'est ainsi qu'on étouffe les discussions.

M. CHARRAS. Je prie l'Assemblée de ne pas passer à l'ordre du jour. M. le ministre de la guerre n'a pas répondu à la question qui lui a été faite relativement à l'exécution du décret de la Constituante.

La saison favorable pour l'émigration sera passée lorsque le rapport de la commission nous sera connu.

A DROITE. L'ordre du jour ! l'ordre du jour !

M. CHARRAS. C'est une manière commode que de crier : L'ordre du jour ! ou bien : Allons donc !

Je pose nettement la question : La commission est-elle, oui ou non, favorable à la colonisation ?

M. DE RANCÉ monte à la tribune.

M. le président, sans lui laisser le temps de répondre, met aux voix l'ordre du jour réclamé bruyamment par la droite.

L'ordre du jour est prononcé.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la proposition de M. Coralli, ainsi conçue :

« En présence des difficultés qui menacent de porter atteinte à l'indépendance du sultan et à l'intégrité de l'empire ottoman ;

» L'Assemblée, animée du désir de veiller au maintien de l'équilibre et de la paix de l'Europe, et de donner à la parole de la France plus d'autorité, et à son action plus d'unité ;

Engage le ministère à réclamer de toutes les puissances signataires la stricte exécution de la convention du 15 juillet 1840, convention dans laquelle la France est devenue partie constituante par le traité du 15 juillet 1841.

La commission propose de ne pas prendre la proposition en considération.

M. CORALLI s'étonne que la commission d'initiative ait repoussé sa proposition, sous prétexte qu'elle n'était pas en la forme convenable, et que cette proposition n'était qu'une interpellation déguisée.

L'orateur s'attache à établir que des interpellations n'atteindraient pas le but qu'il se propose. Il ne s'agit pas de savoir ce que veut faire le gouvernement, il s'agit pour l'Assemblée de poser le principe sur lequel elle entend que reposent les négociations. C'est un acte de l'Assemblée qu'il provoque, et non des explications qu'il sollicite.

M. DE KERDREL, rapporteur, soutient qu'il y aurait inconvénient à faire de cette question l'objet d'une proposition. Les interpellations ont des inconvénients, mais elles en auraient moins dans ce cas que le vote d'une proposition. Quand des interpellations sont posées, le ministre répond...

A GAUCHE. On ne répond pas. (On rit.)

M. DE KERDREL. L'Assemblée ne se trouve pas alors dans l'embarras de se prononcer pour ou contre un ordre du jour motivé ; elle peut aussi adopter l'ordre du jour pur et simple.

Adopter la proposition de M. Coralli, ce serait pour l'Assemblée s'exposer à ce que les faits vinssent la démentir le lendemain, comme cela serait arrivé si l'on eût adopté la proposition faite par les amis de M. Coralli de reconnaître l'indépendance de la Hongrie. (Rumeurs à gauche.)

L'orateur demande que la proposition ne soit pas prise en considération.

L'Assemblée adopte à une grande majorité les conclusions de la commission.

A GAUCHE. Allez toujours !

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition d'enquête parlementaire sur l'administration de la marine, demandée par la commission du budget et par la commission des crédits supplémentaires.

M. BENOIST D'AZY, rapporteur de l'une des commissions, dit qu'en présence des plaintes qui s'élèvent sur tous les points, il est devenu indispensable de faire une enquête qui justifie ou condamne l'administration de la marine. (Aux voix ! aux voix !)

M. COLAS. D'énormes abus ont entaché l'administration de la marine ; la France n'a pas de marine, et il faut qu'elle dise si elle en veut une. (Ah ! assez ! — Parlez ! à gauche.)

Il faut que le pavillon de nos vaisseaux s'élève aussi haut que le drapeau de nos soldats. Je ne veux pas que la France s'arroge l'empire des mers, mais je veux qu'elle soit en état de prouver à ceux qui seraient tentés de le revendiquer, que Dieu seul a cet empire, et qu'il y veut, comme partout, la liberté pour toutes les nations.

Oui, il nous faut une marine pour intervenir avec succès dans les affaires du monde ; car les plus grandes questions doivent se décider sur la mer. Une marine, messieurs, et vous n'en avez pas ! (Murmures. — Parlez !)

Il importe de connaître la vérité, ajoute M. Colas ; je vais la dire. Depuis 1838 la marine a dépensé un milliard 28 millions. En 1840 nous avions 217 bâtiments armés. Mais si nous avions eu une guerre, la victoire même nous aurait été funeste ; car nos chantiers étaient dégarnis. Aujourd'hui quelle est notre situation ? En 1849 nous n'avons que 77 bâtiments de guerre, 11 frégates et 6 vaisseaux de ligne, portant ensemble 1 000 canons. Voilà la triste vérité.

Nous n'avons dans ce moment que cinq vaisseaux de haut-bord de 100 canons ; ils sont, pour les 4/5es, dans la situation la plus déplorable. *L'Océan*, qui date de 1790, et qui a été reconstruit en 1836, est bien près d'être condamné ; *le Montebello*, construit en 1812, radoubé complètement en 1822, n'est en guère meilleur état ; *le Souverain*, bâti en 1819 et reconstruit en 1840, a besoin de réparation. *Le Friedland* seul, construit en 1840, est en bon état. Enfin *le Valmy* est mis à flot depuis huit jours.

Tout ce fâcheux état provient, je le répète, d'une administration essentiellement vicieuse. C'est, pour me servir d'une expression du général Hoche, ajoute M. Colas, c'est une administration dans laquelle, au lieu d'ordre, on a organisé le désordre. (Très bien !)

L'orateur arrive à l'examen du personnel. Il se plaint de ce qu'en 1848 des ordres réitérés, partis du ministère de la marine, ont ordonné le licenciement d'environ 2,000 matelots, excellents chefs de pièces et gabiers en même temps qu'habiles manœuvriers, et de ce qu'on les a remplacés par des hommes complètement étrangers au service de la marine.

L'orateur rappelle que les matelots anglais reconnus au service de mer au-delà des limites fixées pour le service, reçoivent une solde double. Voilà, ajoute-t-il, comment un pays s'assure des serviteurs pour le temps où ils sont nécessaires.

En 1846, que disait M. Thiers ? Il assurait qu'un gouvernement qui voulait sérieusement une marine, en avait une, et que la marine disparaissait quand cette volonté cessait. J'ajouterai à cette parole que, quoique l'Empire ait légué 50 vaisseaux à la Restauration, depuis 1820, et quoiqu'on en ait eu la volonté et quoiqu'on ait dépensé un milliard 561 millions, je le répète, nous n'avons pas de marine. (Sensation.) C'est que la direction a manqué, et que cette direction était réelle dans les époques brillan-

tes de notre marine. Sous Louis XIV, la France avait 160 navires de combat, sans compter ses 156 galères; et quand le roi demandait à son ministre 25 vaisseaux de premier rang et 18 de deuxième rang, celui-ci lui en donnait 11 de plus! (Sensation.)

L'orateur jette un coup-d'œil rapide sur les résultats de l'incurie qui préside aux destins de la marine. Que fait-on pour les colonies? On laisse aux côtes de la Provence les Catalans prendre le poisson qui devrait faire vivre les pêcheurs français; il en est de même partout. Aussi le commerce languit et la misère s'appesantit sur toutes les classes de la société. C'est triste, et ce qui est plus triste encore, c'est de voir, quand l'émeute descend dans la rue, qu'on s'en prend à la politique des partis, tandis qu'on devrait prévoir ces malheurs par la politique du travail. (Très bien!)

M. COLAS cite l'opinion de MM. Tupinier et Charles Dupin, qui s'élèvent contre la masse de paperasses qu'exige l'administration centrale de la marine. De cette manière on n'obtient que l'apparence de la vérité et non la vérité elle-même sur le fond des choses. On a besoin de roulage accéléré et de simple roulage pour le transport des écritures. (Rires d'approbation.) Voilà ce que fait l'administration centrale. Toute la bonne volonté de M. de Tracy, celle de tous les ministres ne pourront rien contre la force occulte qu'on leur oppose, tant que cette administration ne sera pas changée radicalement.

Aussi, en donnant ainsi une mauvaise direction à la marine, on arrive à ce point que pour savoir si un vaisseau est bon à naviguer, on l'arme comme le *Valmy*, pour faire des expériences. Et comment les fait-on? On ne couvre le *Valmy* que de ses perroquets, et cependant il donne une inclinaison de 17 degrés, de sorte que si la brise avait été un peu plus forte, il sombrait à l'instant. Que résulte-t-il de ces fautes des ingénieurs? C'est que les capitaines ont toutes les chances contre eux, et que lorsque leurs navires se perdent, souvent par la faute du génie même, on ne fait même pas une enquête. Ainsi en a-t-il été du *Trocadero*, dont la perte pourrait bien être attribuée à l'ingénieur. (Mouvement.)

Ce qu'il vous faudrait, ajoute M. Colas, ce serait d'avoir une organisation bien complète, tout en étant restreinte à un nombre d'employés très limité. Ce qu'il vous faudrait, c'est que le pays sût réellement quel est l'état de sa marine, comme l'Angleterre le sait.

Le roi Louis XIV exigeait que les états de la marine fussent si bien tenus, qu'il pût savoir non-seulement l'âge du navire, les réparations dont il aurait besoin, le temps qu'il pourrait naviguer avec ces réparations ou sans ces réparations, mais encore jusqu'au degré d'instruction de chacun des hommes de l'équipage. Il ne sera pas dit, sans doute, qu'une Assemblée souveraine, que les élus du suffrage universel soient moins jaloux de la gloire de la France que ne l'était le roi par la grâce de Dieu.

Je termine, messieurs; et croyez bien que si j'ai fait l'exposé des faits que vous venez d'entendre, c'est moins pour faire la critique de la marine que pour vous dire que nous avons le pouvoir de remédier aux maux que je vous ai signalés. Notre budget suffit pour nous créer une marine forte et puissante. L'entrée des fleuves peut être gardée avec des batteries flottantes.

Vous pouvez créer des corps de matelots permanents qui deviendront autant d'instructeurs quand il sera nécessaire. Mais, pour obtenir un bon résultat, je ne le cache pas, il faut opérer une réforme radicale dans l'administration de la marine; et la France aura une marine qui la fera respecter sur toutes les mers.

Je ne demande pas le retour absolu aux idées de Colbert, mais je demande le retour aux idées de Colbert, modifiées selon le besoin des choses actuelles. Je demande qu'une enquête ait lieu également sur la marine marchande.

J'espère que l'enquête prendra en sérieuse considération les observations que je viens de soumettre à l'Assemblée, qu'elle donnera les moyens de rétablir notre marine, à laquelle sont attachés les intérêts des populations ouvrières elles-mêmes. Le travail reprendra partout, l'ordre étant dans les esprits régnera aussi dans les rues. Et n'oubliez pas que c'est le travail seul qui peut empêcher les révolutions.

M. DE TRACY déclare qu'il lui serait impossible, quant à présent, de répondre aux accusations de l'honorable préopinant. Son discours a touché à tant de points différents, qu'il se contentera de donner son assentiment le plus complet aux conclusions de la commission qui, comme on le sait, a demandé l'enquête.

M. de Tracy répond à M. Colas que si le ministre n'est pas tenu au fait de ce qui se passe dans son département avec une aussi minutieuse attention, à qui la faute? N'est-ce pas aux règlements posés par des lois.

Ainsi, M. le préfet maritime de Toulon a dû demander l'autorisation de prêter une marmite à des sœurs de charité ou des lits de fer pour les malades du choléra (éclats de rire), tout cela est conforme à la lettre du règlement. (C'est stupide, tout simplement.)

M. de Tracy rappelle que ses rapports avec la marine datent du camp de Boulogne. On lui crie qu'il s'agit de l'enquête et non de son histoire M. de Tracy assure, en terminant, que la France a une marine et qu'on s'en apercevra quand on aura besoin d'elle.

On crie: Aux voix! la clôture!

La clôture n'est pas prononcée.

Le renvoi à demain est voté à une majorité douteuse.

La séance est levée à six heures.

Les ouvriers appartenant aux diverses corporations du *cuivre* et du *bronze* sont invités à se réunir dimanche 4 novembre, à une heure précise, rue Martel, salle de la Fraternité, où il leur sera donné connaissance d'un projet d'association pour leur industrie.

La réunion est autorisée.

FAITS DIVERS.

La troisième commission d'initiative parlementaire vient, par l'organe de son rapporteur, M. de Laussat, de donner son opinion toute favorable à la proposition du colonel Charras, ainsi formulée: Toutes les nominations et toutes les promotions qui auront lieu dans l'ordre de la Légion-d'Honneur, seront publiées au *Bulletin des Lois* et au *Moniteur universel*, avec l'exposé détaillé des services militaires ou civils qui les auront motivées.

Cette juste proposition avait déjà été faite sous les monarchies, mais toujours l'autorité royale l'avait écartée.

L'HOSPITALITÉ FRANÇAISE SOUS LA RÉPUBLIQUE HONNÊTE ET MODÉRÉE. — Plusieurs journaux ont annoncé que les réfugiés espagnols habitant Marseille avaient reçu ordre de se présenter, dans les 24 heures, devant le commissaire central, pour y prendre leurs passeports et se diriger ensuite sur le département du Pas-de-Calais, qui leur a été assigné comme résidence *forcée*.

Cette mesure n'est point particulière à la ville de Marseille: elle est générale pour le Midi de la France; et depuis l'expiration de l'amnistie espagnole, elle a été rigoureusement exécutée dans nos départements pyrénéens. Les exceptions paraissent néanmoins avoir été maintenues en faveur de certains agitateurs, dont le concours est indispensable à la police politique de nos frontières. (*Constitution des Pyrénées.*)

STRASBOURG. — Schnepp, le 7e accusé contumace, a été acquitté mardi, sans l'assistance du jury.

(*Le Rhin.*)

LES LETTRES DE M. MOLÉ ET LE NATIONAL DE L'OUEST. — Nous avons rapporté la perquisition opérée le 8 de ce mois dans les bureaux et au domicile privé de MM. Victor Mauguin père et fils, dans le but de rechercher et saisir les originaux des lettres de M. Molé à Louis-Philippe, dont le *National de l'Ouest* avait commencé la publication à titre de documents historiques. Le mandat en vertu duquel avait eu lieu cette visite domiciliaire portait, comme nous l'avons dit, qu'il avait été rendu sur le vu d'un réquisitoire du procureur de la République, duquel *il résultait* que ces lettres avaient été *volées* aux Tuileries.

Sept jours après, MM. Mauguin étaient appelés devant le juge d'instruction comme inculpés d'avoir sciemment *recélé* des lettres soustraites aux Tuileries. Il était évident que le but de ces poursuites était de mettre la main sur des autographes compromettants pour l'homme politique. Le ministère public ne pouvait avoir l'intention d'attaquer MM. Mauguin comme complices de vol *à main armée, commis avec effraction*, etc.

Mais la justice n'a obtenu aucun indice qui pût la mettre sur la voie. En revanche, nos confrères ont acquis la certitude que la poursuite avait lieu sur une plainte de M. Molé. Or, les premières lettres ont été publiées le 2 mai, et ce n'est que le 8 octobre que le ministère public a commencé ses poursuites. Il y a dans cette seule observation ample matière à réflexion.

Quoiqu'il en soit, les gérants du *National de l'Ouest* considérant que, plainte ou dénonciation, l'intervention de M. Molé leur a valu:

1° Une perquisition dans leurs bureaux, leurs ateliers, leurs domiciles, perquisition opérée avec tout l'appareil de police capable de lui donner un caractère préjudiciable;

2° Un commencement de poursuite basé sur une accusation pouvant entraîner une peine afflictive ou infamante;

Ne sauraient, en conséquence, la considérer que comme diffamatoire, et ils ont déclaré devant le juge d'instruction faire toutes réserves à cet égard.

HAUTE COUR DE JUSTICE

SEANT A VERSAILLES.

Présidence de M. BÉRENGER (de la Drôme).

Audience du 30 octobre 1849.

AFFAIRE DU 13 JUIN.

L'audience est ouverte à onze heures moins un quart.

Me CELLIÈRE. Le témoin Foucault, qui va être entendu, a mis dans son rapport des insinuations défavorables à une personne très honorable. Nous ne pensons pas que l'accusation insiste sur ce point qui est tout à fait étranger au procès.

M. FOUCAULT, commissaire de police, rue de Sorbonne. J'ai, en vertu d'une commission spéciale, en date du 27 juin, pris des informations au domicile du sieur Delahaye. Nous avons appris qu'il avait des relations avec des personnes très avancées. Il aurait été entraîné, le 13 juin, aux Arts-et-Métiers et après un déjeuné avec ses amis.

Me CELLIÈRE. Nous nous trouvons dans une position très difficile. Nous ne savons pas quelles sont les personnes qui ont donné au témoin ces renseignements.

M. LE PRÉSIDENT. Ordinairement, dans les procès-verbaux d'enquête, on cite les personnes qui ont donné des renseignements; vous n'avez pas rempli cette formalité.

LE TÉMOIN. C'est que les renseignements ont été donnés sous le sceau du secret. Si je n'avais pas promis le secret, ils ne m'eussent pas été donnés. (Murmures.)

DELAHAYE. Je ferai observer à MM. les jurés que, dans sa déposition écrite, le témoin me représente comme ayant demeuré rue de la Harpe, n° 6. Je n'ai jamais habité la rue de la Harpe. Il dit que j'étais lié avec un nommé Hoffmann, que j'étais avec un nommé Passabio. Je n'ai de ma vie connu ni Hoffmann ni Passabio; quant au déjeuner, il ne manque que le menu du festin.

M. LE PRÉSIDENT. Votre manière de discuter est tout à fait inconvenante.

DELAHAYE. Mais mon Dieu, monsieur le président, c'est sur une enquête pareille qu'est basée l'accusation! Nous étions plusieurs officiers d'artillerie. On les a arrêtés comme moi au Conservatoire; ils ont été mis en liberté. Puisqu'il ne reste que ce fait contre moi, je ne vois pas comment vous pourrez soutenir sérieusement votre accusation.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Il y a eu effectivement un grand nombre d'ordonnances de non-lieu. Cela prouvera à MM. les jurés que la justice n'a pas été violente, comme on veut bien le dire, et que si les accusés qui ont été amenés sur ces bancs y sont en face de la cour, ce n'est pas sans de graves motifs.

Me MADIER DE MONTJAU. Je dois, car ceci touche à l'intérêt de tous les accusés, faire remarquer que nous devons pouvoir discuter toutes les dispositions qui sont faites contre nous. C'est un précédent que nous ne devons pas laisser établir sans protestation.

Faits concernant l'accusé Merliot.

M. GÉLIOT, inspecteur des eaux, rue de la Fontenelle, 2, à Montmartre. Le 15 février, j'étais de garde aux Tuileries, lorsque Merliot vint en habit bourgeois; il disait que si l'on avait coupé 5 ou 600 000 têtes, on aurait bien fait. Je lui envoyai immédiatement un coup de pied dans le derrière. (Hilarité.) Le lendemain, il m'envoya un trompette pour me demander raison. Je lui dis que M. Merliot n'eût plus à se présenter devant moi, sans quoi je ne lui essuierais plus ma botte quelque part, mais je lui appliquerais mon cachet sur la figure.

M. LE PRÉSIDENT. Témoin, vous avez juré de parler sans haine et sans crainte. Vous rappelez-vous votre serment?

LE TÉMOIN. Oui, monsieur, je jure que je dis la vérité.

Me LAISSAC. Pour vous faire apprécier la moralité du témoin, permettez-moi de vous donner lecture d'une pièce officielle. Me Laissac donne lecture de cette pièce; c'est un jugement du conseil de famille qui demande l'expulsion de la batterie, et même de la légion, de l'artilleur Géliot, parce que sous prétexte qu'il se devait entièrement à la patrie, il avait refusé toute satisfaction à Merliot.

LE TÉMOIN. Voici un jugement du conseil de discipline qui n'est pas tout-à-fait conforme à ce que vient de lire M. l'avocat.

Le greffier donne lecture du jugement du conseil de discipline, qui prononce l'expulsion du témoin de la légion d'artillerie.

MERLIOT. Monsieur le président, voulez-vous avoir la bonté de demander au témoin s'il n'a pas été l'objet de deux condamnations?

M. LE PRÉSIDENT. Devant quelle juridiction?

MERLIOT. En cour d'assises et en police correctionnelle.

LE TÉMOIN. Effectivement, il y a vingt ans, j'ai subi une condamnation en police correctionnelle, mais cette condamnation n'était ni afflictive, ni infamante, et elle ne me prive d'aucun de mes droits.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Pour quel fait?

LE TÉMOIN. Pour l'art. 401. (Hilarité.)

MERLIOT. Vous pouvez apprécier maintenant la moralité du témoin. Il vous a dit que la majorité de la batterie était, pour lui, modérée; il ment.

M. ROYER. Monsieur le président, nous vous prions d'exiger la rétractation de ces paroles, autrement nous serions obligés de requérir.

MERLIOT. Je les rétracte, monsieur le président, mais à cause de vous seulement.

LE TÉMOIN. Vous n'avez qu'à interroger le capitaine Icot.

Me LAISSAC. Le capitaine Icot a déjà été entendu; je vais vous rapporter sa déposition écrite. L'avocat donne lecture de cette déposition, qui n'a aucun rapport avec les faits ci-dessus.

BILLET (Jean-Baptiste), ex-maréchal-des-logis de la 15e batterie d'artillerie de la garde nationale. J'ai fait tout ce que j'ai pu pour faire nommer M. Merliot capitaine; il a fait tout ce qu'il a pu pour m'empêcher d'être nommé lieutenant. Le 29 janvier, il est venu nous dire que les ministres et le président étaient mis en accusation, et que le général Changarnier était destitué.

COUILLARD (Philibert), ex-lieutenant de la 15e batterie.

M. DE ROYER. Je ferai observer que le témoin a été principalement cité pour attester la présence de Merliot au Conservatoire. Il peut se dispenser de toute autre considération.

LE TÉMOIN. Le 13, quand je suis arrivé au Palais-National, le planton m'a dit que la légion était réunie au Conservatoire des Arts-et-Métiers. Quand j'y suis arrivé, j'ai vu le capitaine Merliot; je l'ai salué, il ne m'a pas répondu. On parlait de faire des barricades, mais les artilleurs s'y opposaient.

Faits relatifs à l'accusé Monbet.

M. VOQUELEN (Nicolas), ébéniste, rue Jacob, 3. Le 12, M. Monbet est rentré, il m'a chargé de le réveiller à 5 heures et demie du matin. C'était assez son habitude pour aller à la manœuvre, et je n'ai pas été surpris.

MONBET. Je profiterai de cette circonstance, si vous voulez me le permettre, pour donner des renseignements sur l'artillerie et sur ma conduite dans la matinée du 13.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Nous ne nous y opposons pas.

MONTBET. Le 13, à six heures du matin, je pris un cabriolet pour me rendre à l'état-major. Je passai chez mon chef d'escadron, M. Blaise. Il me demanda ce qu'on devait faire dans la journée. Je lui dis que le colonel avait expressément recommandé qu'on ne se rendît pas à la manifestation.

Monbet entre dans les détails que le colonel Guinard a déjà fait connaître sur le désarmement du poste des Tuileries, sur la visite du colonel au général Changarnier, le rétablissement du poste, la révocation de l'ordre de renvoyer les batteries, le départ du Palais-National, l'arrivée au Conservatoire, l'ordre qui n'a cessé de régner dans le trajet et dans les Arts-et-Métiers, jusqu'aux coups de fusil des gardes nationaux à l'arrivée du 62e de ligne. Après le départ de celui-ci, continue Monbet, je dis au colonel: « Il paraît que nous ne sommes pas prisonniers pour longtemps. » Le colonel me recommanda de chercher dans tous les coins des Arts-et-Métiers s'il n'y avait point d'artilleurs. Nous cherchâmes partout, le colonel, M. Ledru-Rollin et moi, nous ne trouvâmes personne. Ce fut après cette recherche qu'une personne étrangère nous dit: « Mais il faut vous en aller. Voilà une porte. » J'avais bien vu un carreau cassé, mais je n'avais pas encore vu cette porte. M. Ledru-Rollin ne voulait pas sortir. On a dit qu'il était passé par le carreau; cela est impossible, M. Ledru-Rollin est trop gros.

Le colonel le pressa vivement de sortir. M. Ledru-Rollin y consentit enfin, et il gagna le jardin par la porte qu'on venait de nous indiquer. Pour mon compte, je priai le colonel de vouloir bien me permettre de partager son sort. — Non, me dit-il, je vous ordonne de vous retirer, je suis seul responsable des actes de ma légion. — Je sortis alors par la même porte que M. Ledru-Rollin. Je trouvai beaucoup de monde; je rejoignis le capitaine Merliot qui était sorti quelques instants avant nous. Le témoin Larget, que vous avez entendu, nous a procuré des blouses, puis nous nous sommes retirés, et voilà.... (sourires d'approbation) tout ce que je peux dire de la journée du 13 juin.

Faits relatifs à l'accusé Fraboulet de Chalendar.

M. TISSOT (J.-Baptiste), chef de l'établissement des omnibus des Batignolles. M. Fraboulet était délégué au comité démocratique socialiste pour les élections. Les journaux ont fait dire à M. Millar qu'il y avait longtemps qu'il désirait que Fraboulet, Vernon, moi et autres anarchistes, qui l'avaient trompé, fussent en lieu de sûreté. Ce n'est pas ce qu'il a dit.

VERNON. M'avez-vous connu pour un de ces anarchistes, et avez-vous tenu ce propos que M. Millar n'a pas dit de vous, mais qu'il vous a prêté?

LE TÉMOIN. Oh! non, je ne lui ai jamais rien dit de semblable.

FRABOULET. Mon Dieu, messieurs, j'ai toujours été pour le parti du progrès. Libéraux de la Restauration, on nous appelait pillards et assassins. En 1830, tout le monde voulait être libéral, plus libéral que nous. Quand nous sommes devenus républicains, on nous a encore traités de pillards et d'assassins. Au 25 Février, tout le monde voulait être républicain. Aujourd'hui j'appartiens au parti démocratique-socialiste, c'est-à-dire au parti du progrès. Dans 10 ans tout le monde voudra être socialiste. Voilà toute ma culpabilité.

Faits relatifs à l'accusé Vernon.

M. LEVALLEY, ingénieur civil, à Clichy. Vernon était employé dans nos ateliers. Le 13, il a prévenu les ouvriers de la convocation aux armes.

VERNON. Je n'ai prévenu que les ouvriers qui faisaient partie de la batterie.

M. MILLIN (F. Napoléon), cocher. Au moment où Vernon faisait la convocation, je lui ai dit: C'est donc la guerre aujourd'hui. Il m'a répondu: Oui, et ce n'est pas trop tôt.

VERNON. Je prierai M. le président de vouloir bien demander au témoin si j'étais seul lorsque je lui aurais tenu ce propos.

LE TÉMOIN. Vernon était seul.

Me CELLIÈRE. Il nous est facile d'établir que ce propos n'a pas été tenu.

Faits relatifs au citoyen Angelot.

M. WINTER, commissaire de police aux Batignolles.

Le 23 juin j'ai dressé un procès-verbal de perquisition chez l'accusé Angelot. Onze ou 12 pièces ont été saisies; je ne me rappelle pas la nature des pièces, je crois qu'elles traitaient du socialisme

Dans la nuit du 12 au 13 j'appris que le capitaine Fraboulet, son lieutenant Vernon et une trentaine d'artilleurs se rendaient à Paris. Je sus le 13 qu'ils étaient allés au Conservatoire avec leur colonel Guinard.

D. Angelot présidait un club socialiste aux Batignolles, avez vous assisté aux séances? — R. Oui, on y faisait d'incessantes provocations contre l'ordre de choses établi. Il y a eu avant les élections jusqu'à 2 500 ou 3 000 auditeurs à ce club, qui se tenait à la Jeune-France

D. Le président Angelot était-il le plus violent des orateurs? — R. Non, mais comme président il devait interdire la parole à ceux qui en abusaient, et il ne l'a jamais fait.

D. Vous avez dressé plusieurs procès-verbaux à l'occasion de son club; était-ce à l'occasion des discours du président Angelot? — R. Non.

ANGELOT. M. Winter n'a été nommé commissaire aux Batignolles que depuis le 30 janvier. Il vient de dire qu'il avait dressé des procès-verbaux lorsque j'étais président, et depuis le 30 je ne présidais plus. Jamais le témoin n'a assisté à une de nos séances.

LE TÉMOIN. L'accusé fait erreur. J'ai assisté à plusieurs de ses séances, j'ai même dressé des procès-verbaux, non des délits qui s'y étaient commis, mais de ce qui s'y était passé, comme je devais le faire.

D. A quelle époque avez-vous été nommé commissaire aux Batignolles? — R. Le 11 mars 1849.

M. LE PRÉSIDENT. Mais le procès-verbal que je vois dans les pièces est du 30 janvier. — R. C'est une pièce que j'ai saisie au domicile de l'accusé.

ANGELOT. Je répète que le témoin fait erreur, qu'il se trompe étrangement lorsqu'il vient déclarer qu'il a dressé des procès-verbaux à l'occasion des séances que j'ai présidées. Depuis le 30 janvier, j'avais cessé mes fonctions. Il confond sans doute le club avec les réunions électorales.

LE TÉMOIN. Je soutiens que j'ai dressé des procès-verbaux pour le club.

FRABOULET. Le témoin m'a-t-il vu au bureau du club? — R. Oui, vous avez même été nommé délégué au comité socialiste.

FRABOULET. Eh bien, je déclare au témoin, et je me servirai des termes les plus polis, qu'il est dans la plus profonde erreur; de la vie je n'ai mis les pieds dans le club présidé par mon ami Angelot.

UN DÉFENSEUR. Je prie M. le président de faire lire plusieurs procès-verbaux des séances du club, on acquerra la certitude que l'accusé Angelot ne présidait pas aux séances indiquées par le témoin.

M. LE PRÉSIDENT. Eh bien, on fera apporter les procès-verbaux pour faire cette vérification.

Faits concernant le citoyen Forestier.

M. THENON, capitaine d'état-major de la garde nationale. Le 13, à midi moins un quart, je me rendis à la mairie du 6e; j'entrai dans le cabinet du colonel Forestier, j'y trouvai trois ou quatre personnes, et comme je disais que j'avais vu sur ma route beaucoup de monde qui poussaient des cris séditieux, entre autres celui de: « Vive la Constitution! » ces personnes me dirent alors que le cri de Vive la Constitution ne pouvait jamais être séditieux, et que j'aurais dû crier aussi. Je m'en défendis et me rendis chez M. le maire, en lui disant que je ne pouvais rester dans le cabinet du colonel, qu'il s'y tenait des propos que je ne pouvais tolérer, des propos séditieux.

M. Forestier, dans son cabinet, avait l'air fort indécis; il ne me paraît pas avoir conservé sa liberté d'action. Je présume que la présence des personnes que je viens d'indiquer a influé sur lui, car il donnait ses ordres d'une manière très molle.

A 2 heures on amena M. Suchet, et j'entendis alors parler d'un nouveau gouvernement formé aux Arts-et-Métiers.

A 3 heures à peu près, M. Forestier, qui avait déclaré le matin que, pour prendre une détermination, il se réglerait sur l'attitude de sa légion, M. Forestier sortit avec une faible escorte pour faire une reconnaissance.

Je me rappelle un des propos tenus devant le colonel, le voici: Eh! mon Dieu, ce qui se passe n'est pas une émeute, c'est une révolution; les barricadeurs sont dans leur droit, ils ont pour eux la légalité.

M. ROYER. Vous venez de dire que lorsque M. Suchet avait été arrêté, vous aviez appris qu'un nouveau gouvernement était installé aux Arts-et-Métiers; qui vous avait révélé ce fait?

LE TÉMOIN. C'est un tambour-major qui me l'a dit, alors j'en ai déposé...

DEVILLE. Sur la foi du tambour-major.

M. DE ROYER. Quelle était l'attitude de la 6e légion au 13 juin? — R. La partie *modérée* se défiait du colonel Forestier, du moins on me l'a dit après; j'ai consigné ce fait dans un rapport.

FORESTIER. Messieurs les hauts jurés, j'aurai l'honneur de vous faire observer que mon cabinet était un lieu privilégié, que je pouvais y recevoir seulement ceux que je croyais dignes de mon estime. On y discutait librement, et je dois dire aussi que je regrette que le témoin ait cru devoir manquer aux égards que nous devons avoir les uns pour les autres, en peu de mots, qu'il ait cru devoir insérer dans un rapport des paroles prononcées dans une conversation intime, au foyer domestique, et surtout qu'il ait cru nécessaire d'accuser son colonel. »

M. le capitaine Thénon, que j'ai entendu en 1848, après février, dans une réunion prononcer des paroles si chaleureuses en faveur de la République; M. le capitaine Thénon, que j'ai entendu déblatérer violemment contre M. le général Changarnier, — il est vrai que celui-ci n'était encore que commandant de la garde nationale, — M. Thénon, dis-je, devait être reçu avec faveur dans mon cabinet, et je ne pouvais croire que le républicain de 1848 était placé près de moi pour faire des rapports sur ma conduite...

M. LE PRÉSIDENT. Accusé, je ne puis vous laisser continuer; vous insultez le témoin, et vous faites tort à votre cause.

FORESTIER. M. le président, je n'admettrai jamais qu'en disant la vérité je fasse tort à ma cause. Je veux prouver que M. Thénon, pour faire ses rapports contre moi, a eu des motifs que l'on ne connaît pas assez.

Le témoin a été jusqu'à parler de ma conduite en 1848. Où était-il alors? Je ne l'ai pas vu... Dans toutes les circonstances difficiles où se trouvait-il? — Était-ce au fort du danger? — Non, il était à son bureau, recueillant les propos de droite et de gauche, pesant les expressions, et travaillant à préparer *ses rapports*... (Mouvement.)

Il a parlé de ma conduite, mais moi... jamais je n'ai épié les paroles de mes adversaires pour ensuite en faire la matière de mes rapports.

En juin 1848, un de mes officiers, un de ceux que j'ai combattus, vint me trouver; il avait les larmes aux yeux: « Mon bon colonel, me dit-il en m'embrassant, je viens vous remettre mes insignes; dans quelques jours je n'existerai plus? » Que devais-je faire, messieurs? Devais-je sévir contre ce jeune homme? devais-je le dénoncer? — Ah! s'il avait fallu agir ainsi, je vous le déclare franchement, ma langue se serait séchée dans ma bouche. Je combats mes ennemis, je les honore même; je ne les dénonce jamais!... (Mouvement.) M. Thénon en a-t-il fait autant?

M. LE PRÉSIDENT. Accusé, le témoin a mis la plus grande modération.....

FORESTIER. Pardon, monsieur le président, je n'ai pas encore fini. — Faut-il maintenant relever les inexactitudes de la déposition ou des rapports? Le témoin déclare que je suis sorti à 3 heures, 3 heures 5 minutes: je suis sorti à 4 heures. M. le capitaine Cahours en déposera; je n'ai pas besoin d'insister sur tous les autres détails; MM. les jurés apprécieront.

LE TÉMOIN. J'ai fait mon devoir en juin 1848, mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit, j'étais envoyé le 13 par l'état-major, je ne me glissai donc pas au foyer domestique de M. Forestier, je remplissais un devoir

M. DE ROYER. Je fais observer à MM. les jurés que le témoin a fait sous serment une déposition, le 9 juillet, il vient de déposer encore sous la foi du serment. Le 13 juin il a rempli son devoir, en disant la vérité; le 9 juillet et aujourd'hui il a encore rempli son devoir.

FORESTIER. Et moi je dis que j'avais mieux connu M. Thénon, je ne l'aurais pas reçu dans mon cabinet, j'y étais libre et devais croire que les conversations qui s'y tenaient n'en franchissaient pas les murs.

LE TÉMOIN. Je devais déclarer que M. Forestier, le 13, n'avait donné aucun ordre.

Me DESMAREST. Et toutes les pièces établissent que le matin M. Forestier a donné l'ordre de convoquer la légion, et devant le témoin le colonel a renouvelé tous ses ordres.

L'audience est suspendue à 2 heures et demie, et reprise à 3 heures.

M. CAHOURS, capitaine d'état-major de la garde nationale. Lorsque je me rendis auprès du colonel Forestier, la manifestation venait de se mettre en marche, je le prévins de ce fait; il m'ordonna de rester à la mairie à sa disposition. Le lieutenant-colonel Vatrin m'envoya demander des ordres au général Perrot; celui-ci m'enjoignit de me rendre auprès du général Cavaignac. Les barricades s'élevaient, le 62e marcha contre, et le général me dit de prévenir de suite le colonel Forestier de venir le trouver. Ce dernier était devant la mairie; il vint immédiatement avec moi, je l'accompagnai jusqu'au-

près du général. Nous prîmes la rue Meslay; une douzaine de gardes nationaux nous servaient d'escorte ; il pouvait être quatre heures, quatre heures moins un quart. Lorsque je revins à la mairie, M. Monnin me dit de l'accompagner à l'Assemblée nationale; nous y conduisîmes M. Suchet, il était alors cinq heures.

D. Lorsque vous êtes venu chercher M. Forestier, croyez-vous qu'il savait déjà que le Conservatoire était pris par le 62e? — R. Non, il ne le savait pas, du moins il paraissait ne pas le savoir.

M. DE ROYER. Avez-vous porté un ordre écrit au colonel Forestier? — R. Cela était impossible. Je lui ai dit seulement : « Le général Cavaignac vous enjoint de vous rendre près de lui. — Où est-il? — Venez. » Et il me suivit immédiatement.

M. DE ROYER. M. Forestier n'a-t-il pas été dans le trajet l'objet d'une petite ovation? — R. On criait : Vive la constitution ! vive le colonel Forestier ! Voilà tout ce qu'il y a eu.

M. AIGOUY, fabricant de bronzes, rue Pierre-Levée, 10. Lorsque M. Cahours vint chercher le colonel, je pris mon fusil et l'accompagnai, mais au coin de la rue Meslay, je rencontrai plusieurs camarades. Je m'arrêtai et perdis de vue M. Forestier. Nous n'étions qu'un petit nombre de gardes nationaux. Je ne puis préciser l'heure à laquelle nous sommes partis.

D. Saviez-vous si déjà le Conservatoire était pris? — R. Non, mais nous pensions qu'il ne l'était pas, et que le général Cavaignac envoyait chercher le colonel pour s'entendre avec lui sur les mesures à prendre.

D. Savez vous si les personnes que recevait M. Forestier avaient excité de la méfiance contre lui dans la légion? — R. Je sais que le colonel recevait certaines personnes dont les opinions ne me convenaient pas.

D. Mais il ne s'agit pas seulement de vous, la visite de ces personnes n'excitait-elle pas de la méfiance dans la légion? — R. Oh ! ce que je viens de dire est une simple appréciation personnelle.

FORESTIER. Je savais que dans la légion une trame m'enlaçait, trame ourdie par des personnes que je pourrais nommer ; et cependant, MM. les jurés, je n'ai accepté le commandement de la 6e légion que sur les vives instances de ces mêmes personnes. Mais alors on avait besoin de moi, on ne trouvait pas que j'avais des opinions trop avancées; on voulait se mettre à l'ombre de ma vieille réputation de républicanisme. Puis quand on n'a plus eu besoin de moi, on m'a abreuvé de dégoût, on lançait contre moi d'odieuses insinuations ; on avait pressé le citron, on jetait l'écorce. (Mouvement.) Voilà, messieurs, ce qui explique les dépositions qui ont été faites contre moi, et voilà ce que je devais dire.

M. HUBET, tambour, 6e légion. A huit heures et demie, neuf heures du matin, M. le colonel Forestier m'a donné l'ordre de réunir la légion.

Je l'ai accompagné lorsqu'il se rendit auprès du général Cavaignac ; je savais alors parfaitement que la barricade des Arts-et-Métiers avait été enlevée. Nous sommes revenus par la porte Saint Martin. Il y avait là 2 ou 300 personnes en blouse qui, en nous voyant, ont crié : « Vive la Constitution ! vive le colonel Forestier ! » On lui serrait la main. Comme la compagnie était auprès de la rue Meslay, je suis resté avec elle.

FORESTIER. Je ferai observer que M. Aigouy vient de déclarer qu'il ignorait que le Conservatoire eût été pris, et que je l'ignorais également,

Maintenant le témoin, dans sa première déposition, a déclaré qu'à la Porte-Saint-Martin on m'avait porté en triomphe ; aujourd'hui, il modifie sa déposition, je l'en félicite, c'est un pas dans la voie de la vérité.

LE TÉMOIN. Il y a eu des poignées de mains échangées.

M. DE ROYER. M. Forestier vient de dire que le témoin Aigouy avait déclaré qu'il ignorait que le Conservatoire était pris lors de son départ ; nous croyons qu'il fait erreur.

M. AIGOUY. Je n'ai su la prise du Conservatoire que par les camarades que j'ai rencontrés au coin de la rue Meslay.

M. TROISOEUFS, éventailliste, rue Aumaire, n° 9. Ce témoin accompagnait le colonel Forestier. Arrivé au coin de la rue Saint-Martin, il y avait un groupe d'hommes en blouses qui criait : Vive la République ! vive la Constitution !

D. A-t-on fait une ovation au colonel? — R. Il a été, comme nous tous, bien accueilli.

D. Ah ! vous avez été bien accueillis? — R. Oui, monsieur. On s'empressait autour de nous, et l'on nous serrait les mains.

M. DE ROYER. A quelle heure êtes-vous partis? — R. Je ne puis vous dire au juste ; c'est, je crois, entre 2 et 3 heures.

M. DE ROYER. Dans vos précédentes déclarations vous avez dit que vous saviez déjà qu'il y avait un nouveau gouvernement installé aux Arts-et-Métiers? — R. Oui, monsieur, mais je me suis trompé, et les renseignements que j'ai depuis pris me font un devoir de rectifier mon premier dire.

FORESTIER. Je crois que le témoin fait erreur dans sa déposition; il pense que nous sommes partis entre deux ou trois heures; nous ne sommes partis qu'après la prise de la barricade des Arts-et-Métiers par le 62e, et ce fait n'a eu lieu qu'à trois heures et demie.

M. CARBONNEL, rue du Vertbois, 12. Etant au corps-de-garde établi au coin du Temple, il a vu passer le colonel Forestier entre une heure et trois heures.

M. PEUCHOT, capitaine de la 6e légion.

A quatre heures, quatre heures un quart, j'ai rencontré le colonel Forestier dans la rue du Temple; je m'approchai de lui, il me dit alors qu'il avait appris que l'on faisait des barricades dans le quartier, et qu'il allait pour rétablir l'ordre. A la hauteur de la rue de la Corderie, je lui dis : « Mon colonel, on assure que l'on a tiré des coups de fusil, n'allez pas plus loin, on pourrait peut-être mal interpréter votre démarche, vous savez que vous avez des ennemis. Nous avons pris alors la rue des Gravilliers. A la rue Aumaire le colonel dit aux personnes qui se trouvaient là et qui voulaient faire des barricades : Non, mes enfants, pas de barricades, vous compromettez la République.

D. Vous affirmez que le colonel a dit : « Pas de barricades? » — R. Oui, il s'adressait du geste et de la voix à ceux qui nous entouraient.

D. Y avait-il d'autres personnes que des gardes nationaux avec le colonel lorsque vous êtes rentrés à la mairie? — R. J'oubliais de vous dire que 5 ou 6 artilleurs nous avaient rejoints, et qu'à la rue Aumaire ils s'étaient employés, comme le colonel, pour empêcher les barricades. Maintenant, il est vrai que plusieurs personnes qui n'étaient pas habillées en gardes nationaux suivirent, comme cela arrive toujours dans de pareilles circonstances.

D. Mais pourquoi avez-vous engagé le colonel à ne pas continuer sa tournée? — R. La question est un peu délicate ; n'importe, je vais y répondre. Le colonel avait des ennemis dans la légion ; ces ennemis cherchaient toutes les occasions pour le perdre. Moi et plusieurs autres, nous devions penser que sa démarche, dans un quartier qui menaçait de se mettre en insurrection, serait mal interprétée, et que l'on s'en ferait une arme contre lui. C'est malheureusement ce qui est arrivé. Je lui dis alors, et plusieurs autres personnes lui dirent également : « Colonel, on parle de barricades ; n'allez pas par là, croyez-nous, on dirait ensuite que vous y alliez pour encourager l'insurrection. — Mais, mon enfant, je ne puis cependant retourner sur mes pas. — Eh bien, allons par la rue des Gravilliers. » C'est ce que nous fîmes. Nous ne savions pas qu'il y avait déjà des commencements de barricades. A la voix de M. Forestier et à la nôtre tout fut remis en ordre.

D. Saviez-vous déjà que le Conservatoire était pris? — R. Non.

FORESTIER. Le témoin ne se rappelle-t-il pas qu'il y avait rue du Pont-aux-Biches un poste de troupe de ligne?

LE TÉMOIN. Je ne l'ai pas vu, mon colonel.

FORESTIER. Il y avait cependant un poste de troupe de ligne.

LE TÉMOIN. Je sais bien qu'il y avait plus de monde rue du Pont-aux-Biches.

LE DÉFENSEUR. Je prierai MM. les jurés de remarquer tout l'intérêt que le témoin portait au colonel Forestier ; il craignait que l'affluence qui se faisait sur son passage ne le compromît, et voilà pourquoi il pressait le colonel de rentrer.

M. BESANÇON commandait le poste du boulevard du Temple lorsque le colonel Forestier y arriva. Avant l'arrivée du colonel Forestier, il y avait eu une tentative de désarmement faite sur notre poste par 150 hommes, dont 15 à peu près étaient armés. Le colonel ne m'a adressé que ces paroles : « Y a-t-il du nouveau? »

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Le colonel ne vous a-t-il pas dit autre chose?

LE TÉMOIN. Non, monsieur.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. N'avez-vous pas dit : « Il est bon là, de vouloir nous emmener aux Arts-et-Métiers !

LE TÉMOIN. J'ai bien prononcé ces paroles, mais ce n'est pas en parlant du colonel, c'est en parlant d'un individu qui nous avait dit que la Montagne était réunie aux Arts-et-Métiers.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Je vous ferai remarquer qu'il n'est pas question de ce détail dans votre première déposition.

LE TÉMOIN. C'est que le juge d'instruction ne m'a pas interrogé sur ce point.

LOFFET a vu le colonel passer devant le poste; un instant après, un officier vint demander dix hommes pour l'accompagner. « Il est bon là, dit notre lieutenant, nous ne sommes pas assez forts. »

D. Quels cris poussaient les hommes qui accompagnaient cet officier? — R. Ils criaient vive la République ! vive la Constitution !

D. Mais ce n'est pas un appel direct aux armes, et dans votre déposition vous avez dit qu'ils criaient aux armes ! — R. Oh ! je n'ai pas pu dire cela.

D. Cependant vous avez signé? — R. Mais je n'ai pas dit cela

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Vous avez entendu le colonel Forestier répondre à ceux qui lui demandaient où il allait : aux Arts-et-Métiers? — R. Oui, monsieur.

Le témoin Besançon est rappelé. Il déclare n'avoir pas entendu ces paroles du colonel.

UN JURÉ. Y avait-il quelque agitation, quelque trouble sur le passage du colonel? — R. Non, monsieur, l'ordre n'a été troublé qu'avant l'arrivée du colonel. Sur son passage tout était tranquille.

M. LE PRÉSIDENT. Le témoin Loffet a dit que le trouble a eu lieu un moment après le passage du colonel.

M. LOFFET. Oh ! ça n'était pas bien longtemps après, cinq minutes, un quart d'heure avant ou après le passage, il faudrait que je me *remémoire bien.*

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Est-ce au commandant, M. Besançon, que le colonel a répondu ces mots : aux Arts-et-Métiers, ou à quelque autre?

M. LOFFET. C'est à un garde national.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Le reconnaîtriez-vous?

M. LOFFET. Je le reconnaîtrais peut-être si je le voyais; ou si on me le montrait.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Témoin, comment se fait-il, après la tentative de désarmement qu'on ait dit au poste au colonel Forestier qu'il n'y avait rien de nouveau?

BESANÇON. Parce que je devais lui faire plus tard un rapport.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Une telle réponse de la part d'un chef de poste, dans un tel jour, ne se comprend pas.

FORESTIER. Elle est très naturelle. Car, comme vous l'a dit le capitaine Peuchot, il y a une hiérarchie. Maintenant je laisse aux jurés l'appréciation de la déposition de Loffet, qui ne savait pas même si j'avais des épaulettes.

L'audience est levée.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 octobre sont priés de le renouveler immédiatement, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS	Un an 20 f.	Six mois 11 f.	Trois mois 6
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe	32	17	9
PAYS A SURTAXE :			
Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	46	24	13
Colonies et pays d'outre-mer	50	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	68	35	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois :	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à 9 » »	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus. »	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Bourse du 30 octobre 1849.

Au passage de l'Opéra, le 5 0/0 a fait ce matin 88-85. Au parquet, à l'ouverture de la Bourse, il a fait 88. On pensait généralement atteindre facilement le cours de 89. Mais vers une heure et demie, on a répandu le bruit que le ministère était en pleine dislocation, et que M. Dufaure était chargé de composer un nouveau ministère.

M. Dufaure a peu d'adhérents, à ce qu'il paraît, parmi les spéculateurs, puisque son nom, pour la composition d'un ministère, jette l'effroi dans leur camp.

On disait également que le général de Lamoricière était rappelé et devait remplacer le général Changarnier.

Le 5 0/0 au comptant a ouvert à 88-80, il n'a pas dépassé ce chiffre ; il a fait au plus bas 88-05, puis vers la clôture il a repris, et a fermé à 88-25; baisse, 35 c. sur la clôture d'hier.

Le 3 0/0, ouvert à 56-30, a fermé à 55-90; baisse 15 c.

Les actions de la Banque ont fermé à 2 340; hausse, 5 fr.

Les chemins de fer se sont tenus ; ils étaient demandés, et ils n'ont que légèrement baissé.

4 heures à la coulisse.— Le 5 0/0 faisait 88-20 demandé.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Cours du j.
Trois 0/0	56 10	56 30	55 75	56 ..
Cinq 0/0 (Emp. 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Cinq 0/0	88 60	88 80	88 05	88 25

30 oct. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE

RENTES.		Espag. dette active.	21 1/2
3 0/0 j. du 21 juin	55 90	— — 3 0/0	34 3/8
5 0/0 j. du 22 mars	88 25	— Dette intér.	27 3/4
VALEURS DIVERSES.		Naples, récép. Roth.	88 ./.
Banque de France	2340 ..	Romain, emprunt	81 ./.
Ob. de la Ville anc.	1272 50	Haïti, emprunt	490 ..
— — nouv.	1136 ..	Piémont, emprunt.	92 50
Oblig. de la Seine	1087 50	— Nouveau.	890 ./.
— St-Germ. 1842.	870 ..	Rente 5 0/0	83 25
— Versailles	810 .	Lots d'Autriche	380 ..
— Orléans, 4 0/0	964 75	2 1/2 hollandais	55 ..
Nouvelles.	910 ..	CHEMINS DE FER.	
— Rouen, 4 0/0	730 ..	Saint-Germain	365 ..
— Nouvell., 1849.	850 ..	Versaill. r. d.	215 ..
— Havre j. mars.	737 50	Versailles, r. g.	172 50
— Nouvelles.	33. ..	Orléans à Paris	780 ..
— Marseille	650 ..	Rouen	525 ..
— Orléans jouis.	450 ..	Havre	238 ..
— Cert. de Lyon.	83 45	Avignon-Marseille	215 ..
Quatre-Canaux	1080 ..	Bâle	102 50
Jouissance.	72 50	Centre	306 ..
Bons du Trésor	6 ./.	Boulogne	137 50
Forges Aveyron.	3000 ..	Bordeaux	402 50
Monceau-s.-Sambre	1500 ..	Nord	433 75
Nord (hauts four.	900 ..	Strasbourg	35. ..
Charbon belge	325 ..	Nantes	283 75
Zinc V.-Montagne.	2740 ..	Monter. à Troyes.	140 ..
— Stolberg.	475 ..	Dieppe Fécamp	192 50
Mines de la Loire	265 ..		
FONDS ÉTRANGERS.		BOURSE DE LONDRES du 29 octobre.	
Belg. 5 0/0 1840	98 ./.	3 0/0 consolidés	92 f.
— 5 0/0 1842	97 1/2	3 0/0 au 17 oct.	92 f.
— 4 1/2	89 1/2	TAXE DU PAIN.	
— 3 0/0	65 1/4	1re qualité le kilo.	30 c.
— 2 1/2 0/0	49 1/4	2e — —	22
— Banque	703 ..		
— — 1841.	1020 ./.		

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 31 octobre.

THÉATRE DE LA NATION.—La Filleule des Fées.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Deux hommes.
OPÉRA-COMIQUE.—La Fée aux Roses.
ODÉON.—L'Héritier du Czar, l'Heureuse erreur.
THÉATRE-HISTORIQUE. La Guerre des Femmes.
VAUDEVILLE. — 1re Rhum, J'attends un Omnibus, l'Homme à la Poupée et Roger Bontemps.
GYMNASE. — Babet, 1re repr. le Bal du Prisonnier, la Demoiselle à Marier, les Représentants.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 231. ÉDITION DU MATIN. Jeudi 1er novembre 1849.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

PARIS.
Trois mois. . . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . 17 f.
Un an. . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
au capital, au travail et au talent.

Le jour de la Toussaint amenant la fermeture générale des ateliers, la DÉMOCRATIE PACIFIQUE ne paraîtra pas demain, à moins de nouvelles extraordinaires.

PARIS, 31 OCTOBRE.

MESSAGE

DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

LU PAR M. DUPIN A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

M. le président, dans les circonstances graves où nous nous trouvons, l'accord qui doit régner entre les différents pouvoirs de l'Etat ne peut se maintenir que si, animés d'une confiance mutuelle, ils s'expliquent franchement l'un vis-à-vis de l'autre. Afin de donner l'exemple de cette sincérité, je viens faire connaître à l'Assemblée quelles sont les raisons qui m'ont déterminé à changer le ministère et à me séparer d'hommes dont je me plais à proclamer les services éminents, et auxquels j'ai voué amitié et reconnaissance.

Pour raffermir la République, menacée de tant de côtés par l'anarchie; pour assurer l'ordre plus efficacement qu'il ne l'a été jusqu'à ce jour; pour maintenir à l'extérieur le nom de la France à la hauteur de sa renommée, il faut des hommes qui, animés d'un dévouement patriotique, comprennent la nécessité d'une direction unique et ferme, et d'une politique nettement formulée; qui ne compromettent le pouvoir par aucune irrésolution, qui soient aussi préoccupés de ma propre responsabilité que de la leur, et de l'action que de la parole. (Mouvement.)

Depuis bientôt un an j'ai donné assez de preuves d'abnégation pour qu'on ne se méprenne pas sur mes intentions véritables. Sans rancune contre aucune individualité comme contre aucun parti, j'ai laissé arriver aux affaires les hommes d'opinions les plus diverses, mais sans obtenir les heureux résultats que j'attendais de ce rapprochement. Au lieu d'opérer une fusion de nuances, je n'ai obtenu qu'une neutralisation de forces. L'unité de vues et d'intentions a été entravée, l'esprit de conciliation pris pour de la faiblesse. A peine les dangers de la rue étaient-ils passés qu'on a vu les anciens partis relever leurs drapeaux, réveiller leurs rivalités, alarmer le pays en semant l'inquiétude.

Au milieu de cette confusion, la France inquiète, parce qu'elle ne voit pas de direction, cherche la main, la volonté de l'élu du 10 décembre. (A droite : Et l'élection du 13 mai!)

Or, cette volonté ne peut être sentie que s'il y a communauté entière d'idées, de vues, de convictions entre le président et ses ministres, et si l'Assemblée elle-même s'associe à la pensée nationale dont l'élection du pouvoir exécutif a été l'expression.

Tout un système a triomphé au 10 décembre, car le nom de Napoléon est à lui seul tout un programme. Il veut dire, à l'intérieur : ordre, autorité, religion, bien-être du peuple; à l'extérieur : dignité nationale.

C'est cette politique, inaugurée par mon élection, que je veux faire triompher avec l'appui de l'Assemblée et celui du peuple.

Je veux être digne de la confiance de la nation, en maintenant la Constitution que j'ai jurée. Je veux inspirer au pays, par ma loyauté, ma persévérance et ma fermeté, une confiance telle, que les affaires reprennent et qu'on ait foi dans l'avenir.

La lettre d'une Constitution a sans doute une grande influence sur la destinée du pays; mais *la manière dont elle est exécutée* en exerce peut-être une plus grande encore. Le plus ou moins de durée du pouvoir contribue puissamment à la stabilité des choses; mais c'est aussi par les idées et les principes que le gouvernement sait faire prévaloir que la société se rassure.

Relevons donc l'autorité sans inquiéter la vraie liberté. Calmons les craintes en domptant hardiment les mauvaises passions, et en donnant à tous les nobles instincts une direction utile. Affermissons le principe religieux sans rien abandonner *des conquêtes de la Révolution*, et nous sauverons le pays malgré les partis, les ambitions, et même les imperfections que nos institutions pourraient renfermer.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

P. S. Un supplément au *Moniteur* donnera ce soir les noms des nouveaux ministres.

Avant l'ouverture de la séance, l'Assemblée avait aujourd'hui un aspect très animé. On assurait que le ministère se retirait en masse. On ajoutait que M. Lacrosse venait d'annoncer cette nouvelle dans son bureau.

Plusieurs listes circulaient. Suivant les uns, le ministère nouveau devait être composé des amis personnels de M. le président de la république : MM. Fialin de Persigny, Laity, Vaudrey, etc.

On faisait aussi circuler la liste suivante :

Intérieur, F. Barrot; justice, Rouher; affaires étrangères, C. Perrier; travaux publics, Bineau; finances, Fould; marine, Romain Desfossés; guerre, Hautpoul.

On affirmait d'un autre côté que M. Dufaure, qui ne figure pas sur la liste précédente, avait été chargé de former un cabinet parmi les hommes du tiers-parti.

Plus tard on disait que le portefeuille des affaires étrangères, qui avait été offert inutilement à MM. de Morny et Daru et accepté par M. Casimir Perrier, aurait été refusé par lui une heure après, et qu'il aurait été définitivement accepté par M. de Flavigny, ancien pair de France et secrétaire de M. Polignac en 1830.

Le ministère du commerce aurait été donné à M. Dumas, le chimiste.

Voici la composition du nouveau ministère :

MM. le général D'HAUTPOUL, ministre de la guerre.
DE REYNEVAL, aux affaires étrangères.
FERDINAND BARROT, à l'intérieur.
ACHILLE FOULD, aux finances.
PARIEU, à l'instruction publique.
ROUHER, à la justice.
ROMAIN-DESFOSSÉS, à la marine.
BINEAU, aux travaux publics.
DUMAS (de l'Institut), au commerce et à l'agriculture.

M. le général d'Hautpoul est chargé, par *intérim*, du portefeuille des affaires étrangères.

Nous ferons aujourd'hui peu de réflexions au sujet du ministère nouveau et du message présidentiel qui vient de l'inaugurer. Le débat s'engage entre M. Louis Bonaparte et la majorité de l'Assemblée législative. N'étant liés par intérêt ni par affection à aucune des deux parties, nous n'avons pas à intervenir dans leurs dissentiments. Disons seulement que la majorité serait mal venue à revendiquer sa souveraineté, et à protester, au nom de la Constitution, contre le bon plaisir présidentiel. Les hommes de la majorité actuelle ont fait bon marché d'une souveraineté plus haute que la leur, celle de l'Assemblée constituante; ils ont encouragé la révolte du pouvoir exécutif. Ils doivent subir toutes les conséquences de la situation qu'ils ont faite.

Depuis quelque temps la majorité avait le sentiment de la crise. On peut juger de certaines dispositions à la résistance par ces lignes publiées le 31 octobre dans le *Mémorial de Rouen*, fougueux organe réactionnaire :

Quelles que soient les espérances que l'on fonde sur la faiblesse de la majorité, cette faiblesse ne saurait aller jusqu'à la lâcheté : la majorité briserait dans les vingt-quatre heures une combinaison ministérielle qui lui serait donnée comme un don.

La majorité a le sentiment de la crise qui se prépare : elle ne peut permettre qu'on la dédaigne ou qu'on la brave; elle résistera à tous les conseils dictés par la peur; elle se rappellera qu'elle est toute puissante, et sur la question ministérielle, elle fera l'essai de cette force d'union qui seule pourra sauver le pays. Avec cette union, aucune puissance ne saurait lutter contre elle, et le pays la suivra toujours, *quel que soit le lieu où elle donnera son vote.*

Bordeaux en état de siége,

S'IL VOUS PLAIT.

La violence et l'incapacité de la majorité réactionnaire portent leurs fruits, la France *rougit* à vue d'œil, la population des départements devient partout démocratique. L'Assemblée actuelle perd toute racine dans la nation, et l'avenir de la République sociale est maintenant assuré.

Chaque jour cette transformation se manifeste par des signes éclatants. Hier, les jurés de la Moselle, choisis par le pouvoir à la place des jurés de Strasbourg, acquittaient à l'unanimité les patriotes du Bas-Rhin, qui ont pris part à la manifestation nationale du 13 juin; nos journaux soi-disant honnêtes constataient l'importance politique de cette nouvelle, en cherchant à l'étouffer par le plus honteux silence.

Que le succès des opinions démocratiques soit un fait irrévocable dans tous les départements où M. Dufaure maintient son inqualifiable état de siége, on le comprendra : les abus de pouvoir ont toujours surexcité l'amour du progrès et de la liberté. Mais voici que la terre de prédilection des réactionnaires leur échappe sans retour. Bordeaux, qui nous envoyait pour représentants les Molé, les Denjoy, les Hovyne-Tranchère; Bordeaux, qui menaçait la République d'un fédéralisme nouveau, nommait naguère représentant, à la place du légitimiste Ravez, le candidat démocrate Lagarde, qui a voté la mise en accusation du président de la République.

Voici du nouveau. Les élections du conseil-général de la Gironde sont plus significatives encore : Bordeaux vient de repousser la candidature royaliste de M. Ravez fils, pour nommer, à une très forte majorité, le candidat de la démocratie *Eugène Tandonnet*, socialiste de la veille et de l'avant-veille, qui nous est connu depuis dix-sept ans comme un des plus anciens disciples de Fourier. Du républicain Lagarde au socialiste Tandonnet, le progrès est facile à constater.

ÉLECTIONS AU CONSEIL GÉNÉRAL.

Votants.	2 277
Eugène TANDONNET, candidat des démocrates.	1 306
Auguste RAVEZ, candidat des royalistes . .	863
Théodore DUCOS.	20
Voix perdues	88

Nous lisons, au sujet de cette élection, dans la *Tribune de la Gironde* :

Le scrutin, ouvert à sept heures du matin, n'a été fermé qu'à sept heures et demie du soir. A neuf heures M. Gautier, maire de Bordeaux, a proclamé le résultat, qui a été accueilli par une acclamation formidable et unanime de : *Vive la République!*

La foule compacte qui stationnait au dehors a répété plusieurs fois et avec enthousiasme le même cri, puis s'est portée devant la maison où le comité général démocratique et le comité du 4e canton s'étaient établis en permanence depuis deux jours. Là les cris de Vive la République! vive la Constitution! suivis d'acclamations sympathiques pour le candidat qui venait d'être élu, se sont fait entendre de nouveau.

Le président du 4e canton, le citoyen Delpuget, s'est avancé sur le balcon avec quelques membres du bureau, et, après avoir félicité chaleureusement les républicains sur la nouvelle victoire qu'ils venaient de remporter, il les a engagés à éviter avec soin toute apparence même de désordre, et à se séparer au cri de Vive la République! vive la Constitution!

C'est ce qui a eu lieu immédiatement.

L'élection du citoyen Eugène Tandonnet, malgré les efforts ardents des royalistes coalisés, et dans l'un des cantons les moins favorables à la République (ainsi que le prouvent les résultats de la dernière élection générale), est un fait dont la signification et la portée ne peuvent être méconnues, et que nous livrons aujourd'hui, sans autres commentaires, aux méditations de ceux de nos adversaires dont les yeux et l'intelligence commencent à s'ouvrir.

Quant à tous nos amis politiques du département et de la France démocratique, nous ne doutons pas qu'ils n'accueillent ce nouvel acte de réhabilitation de la Gironde comme une bonne consolation des souffrances infligées à leur patriotisme par les indignités de la réaction, et comme une puissante garantie d'un retour général aux principes de justice démocratique et de progrès social proclamés par notre impérissable révolution de février 1848.

Il faut que cela dure.

Tout en nous applaudissant de ce mouvement démocratique qui remue la population des départements dans toutes ses profondeurs, et qui assure à la France, courbée aujourd'hui sous l'humiliation, sa réhabilitation devant les peuples, nous formons des vœux ardents pour que la transformation soit pacifique, légale, et que l'heure constitutionnelle des futures élections ne soit pas devancée. Avant de souhaiter les républicains au pouvoir, attendons que leur éducation et celle du pays soient complètes. Nous nous associons pleinement à ces lignes de la *Presse* :

Cela ne peut pas durer!

A ceux qui s'expriment ainsi nous répondons :

Il faut cependant que cela dure!

Oui, il faut que cela dure, afin que l'expérience commencée se complète, afin que la France sache avec exactitude ce qu'elle devra conserver et ce qu'elle devra retrancher de la Constitution de 1848; afin que l'impuissance de tous ces faux libérateurs, qui se donnent entre eux et sans rire le nom d'hommes d'Etat, soit plus évidente encore; afin que toutes les erreurs aient eu le temps de se révéler, et toutes les illusions le temps de tomber; afin que le cynisme des apostasies reçoive enfin le châtiment qu'il a mérité.

Ignorance ou Déloyauté.

Quel que soit le dédain que nous éprouvions pour le *Constitutionnel* devenu *jésuite*, malgré tout notre désir de laisser tomber sans réponse les impuissantes déclamations de ce journal contre les progrès du socialisme, nous sommes obligés de répondre par une dénégation radicale à cette assertion qui s'étale dans son premier-Paris :

On aura beau chercher à dissimuler le but sous des théories économiques plus ou moins inintelligibles, le socialisme, avec ses formules si diverses et si contradictoires, aboutit toujours infailliblement à la spoliation. Les moyens peuvent différer, mais le résultat est toujours le même : il s'agit d'enlever à ceux qui ont pour donner à ceux qui n'ont pas. C'est la guerre déclarée aux possesseurs de ce qu'on appelle l'infâme capital.

Ceci nous regarde, car les *Phalanstériens* sont nommés au commencement de l'article.

Si le *Constitutionnel* ne sait pas un mot de notre théorie, il n'a pas le droit d'en parler.

S'il la connaît, il a encore moins le droit de tromper sciemment ses lecteurs, en disant que nous voulons *enlever à ceux qui ont pour donner à ceux qui n'ont pas*. Nous avons toujours protesté contre un pareil programme.

Nous entendons laisser à chacun ce qu'il possède, *capital y compris*, et nos réserves en faveur du capital, réserves funestes à notre popularité, sont reproduites tous les matins en tête de notre feuille.

Nous voulons, par l'*association volontaire*, réalisée d'abord dans la commune et par l'organisation du *travail attrayant*, multiplier la richesse générale de manière à enrichir ceux qui n'ont rien, sans enlever quoi que ce soit à ceux qui possèdent. Le *Constitutionnel* peut voir là des folies si bon lui semble, mais nul ne peut y découvrir une spoliation.

L'honnête journal ne sortira pas de notre dilemme :

Le *Constitutionnel* est-il resté profondément ignorant en fait de socialisme, autant que l'était M. Thiers, écrivant impudemment dans son livre sur la *Propriété*, que les socialistes *ne s'étaient jamais occupés d'agriculture*, et que l'*association en agriculture était impossible?* Nous serions tentés de croire que le *Constitutionnel* en est encore là, mais alors son devoir est d'étudier assidûment, en invoquant le Saint-Esprit, et provisoirement de se taire absolument sur notre compte.

Si le *Constitutionnel* nous connaît, il sait que nos théories, présentées sous leur vrai jour, ne donnent aucune prise à ses prétendues réfutations du socialisme, et il nous défigure volontairement, afin de prolonger un peu l'illusion de ses lecteurs, qui lui croient des armes à l'épreuve contre tous les genres de socialisme.

Ignorance ou mauvaise foi, l'on peut choisir, mais nous sommes obligés de nous inscrire en faux contre le jugement du *Constitutionnel* à notre égard, M. Thiers dût-il nous pulvériser, comme il a pulvérisé M. Bixio et ses dires.

DIVERS BRUITS DE GUERRE.

Le bruit court, dit l'*Estafette*, que de nouvelles dépêches, reçues ce matin de Saint-Pétersbourg, sont d'une nature fort peu rassurante.

« Nous avons parlé hier, ajoute ce journal, des promesses et des garanties données en Sicile par nos agents, qui contribuèrent puissamment à la soumission de l'île au roi de Naples. Nous avons également fait mention d'une première note de lord Palmerston à M. Temple, et de ce dernier au ministre napolitain Fortunato, demandant la réalisation de la promesse d'amnistie générale faite par le roi de Naples, et la cessation immédiate du régime extra-légal et sanguinaire qui pèse en ce moment sur la malheureuse Sicile. Nous avons rappelé que le cabinet français, quoique non moins engagé dans cette question que le Foreign-Office, ne s'était pas jusqu'ici associé aux réclamations de l'Angleterre.

« La note anglaise, communiquée aux empereurs d'Autriche et de Russie par les ambassadeurs napolitains auprès de ces deux cours, a motivé, de la part des deux souverains du Nord, l'invitation à la cour de Naples de tenir ferme et de ne point céder aux exigences de lord Palmerston. Mais la réplique de ce dernier ne s'est pas fait attendre, et dans une dernière note que ce ministre vient d'adresser à M. Temple pour être communiquée au ministère napolitain, il presse de plus en plus le gouvernement de Naples pour qu'il ait à faire droit à ses justes réclamations.

» On assure que lord Palmerston est décidé à obtenir satisfaction et à soutenir, dans cette affaire,

l'honneur de sa parole par tous les moyens en son pouvoir.

» Nous allons peut-être voir se reproduire en petit, dans la question sicilienne, la guerre diplomatique terminée, dit-on, à Constantinople. Les ennemis en présence seraient encore les mêmes, et la nouvelle question ne serait, à vrai dire, qu'un déplacement de la première. »

Voici ce que nous lisons dans le *Temps* :

Nous avons été seuls à mettre en doute la solution pacifique des affaires du Maroc, lorsqu'elle a été annoncée par les journaux du gouvernement. Nos renseignements étaient exacts et se trouvent malheureusement confirmés par le *Standard*, qui annonce que le 22 de ce mois un bateau à vapeur espagnol, arrivant inopinément de Tanger, a amené tous les Français résidant dans cette ville, en conséquence de la rupture des négociations entre le chargé d'affaires de France et le gouvernement marocain.

Le consul général et le vice-consul se sont embarqués à bord de la *Pomone*. Le 20 septembre, une frégate à vapeur, le *Dauphin*, a été expédiée à Toulon.

On assure, ajoute le journal anglais, que la rupture des négociations a été occasionnée par l'ordre donné par l'empereur de décapiter un courrier expédié par M. Roche, le chargé d'affaires.

Le gouverneur de Tanger attend des ordres de l'empereur pour armer les fortifications.

Nous dirons bientôt comment cette malheureuse affaire aurait pu être réglée, dès le principe, très honorablement pour la France, et pourquoi elle ne l'a pas été.

Courrier de Versailles.

31 octobre 1849.

C'est aujourd'hui qu'il nous a été donné de connaître les faits accablants qui motivent la présence de Lemaître sur les bancs de l'accusation. Sans contredit, c'est un véritable tour de force que d'avoir motivé une accusation sur de pareils faits.

D'après un procès-verbal de commissaire de police, l'accusé Lemaître recevait beaucoup de visites; il recevait aussi, — remarquez bien, je vous prie, — il recevait.... *des hommes à longues barbes*. Etes-vous convaincus de la culpabilité de Lemaître à présent. Un homme qui reçoit chez lui de *longues barbes* devait nécessairement figurer dans le grrrand complot.

Il est fâcheux seulement pour le complot que Mme Labrunhye, concierge de la maison habitée par Lemaître, vienne donner un formel démenti au procès-verbal de M. le commissaire de police. M. de Royer, quittant un instant sa voix doucereuse, a beau la menacer des foudres du parquet, Mme Labrunhye tient bon. « Confrontez-moi avec le commissaire, et » je lui prouverai bien qu'il a travesti toutes mes » réponses. » L'homme rouge du parquet est obligé de baisser pavillon devant cette parole énergique et franche.

Le colonel Forestier a-t-il fait une tournée dans sa circonscription avant 3 heures ou après 4 heures? L'accusation insiste pour 3 heures, afin de prouver que Forestier ne sortait ainsi que pour préparer l'insurrection et venir en aide à la *Convention*. — Ne riez pas, je vous prie, l'accusation y tient, — à la Convention établie au Conservatoire; le colonel assure que sa promenade n'a eu lieu qu'après quatre heures, qu'après l'occupation des Arts-et-Métiers par le 62e, qu'après sa visite au général Cavaignac sur le boulevard Saint-Martin; et qu'elle n'a été faite que dans le but de calmer l'irritation des esprits et de rétablir l'ordre; MM. Pouchot, Besançon et plusieurs autres témoins, confirment les explications du colonel; les témoins les plus hostiles déclarent positivement qu'il ne s'est mis en marche qu'après avoir parlé au général Cavaignac, *sur le boulevard Saint-Martin* : « Alors, Forestier a parlé au général Cavaignac avant que ce dernier eût fait occuper le Conservatoire: il nous faut Forestier, il manque au complot; songez donc un peu, s'il est établi qu'un colonel de la garde nationale s'entendait avec les *conspirateurs*, si nous pouvons établir que sa sortie a eu pour but de préparer les esprits afin de conduire du renfort aux *insurgés*, quel effet, oh! du coup nous tenons le complot.

Eh bien! vous n'aurez pas Forestier; voici un témoin qui vous enlève votre dernier espoir, et vous ne le récuserez pas, celui-là: c'est le général de brigade Cavaignac. Voici le fragment d'un de ses rapports, et ce fragment établit bien positivement que le général Cavaignac était sur le boulevard Saint-Martin seulement après la prise du Conservatoire. Vous n'avez pas oublié que le colonel Forestier ne lui a parlé que sur ce boulevard.

Enfin, nous avons eu la vérité sur les faits reprochés à M. Suchet. Le brave commandant du 2e bataillon de la 6e légion est venu déposer. Cette bonne et franche parole a porté la conviction dans tous les esprits. M. Melon n'est pas un républicain avancé, il s'empresse de nous le dire, mais la bonne foi est de tous les partis, et, pour son compte, il ne l'a pas répudiée.

L'audition des témoins à charge est terminée, celle des témoins à décharge a commencé ce soir; la semaine prochaine les débats commenceront.

EUROPE ORIENTALE.

Ce serait une grande erreur de penser que la Russie est réconciliée avec la Turquie parce qu'elle se tient pour satisfaite en apparence de l'expulsion des réfugiés polono-hongrois. Le czar n'ignore pas que Bem, Kmeti et Stein, élevés à la dignité de pachas turcs, sont plus que suffisants pour allumer un nouvel incendie. De leur côté, les émissaires russes continuent plus que jamais à semer l'agitation dans les provinces danubiennes; la révolte de Bosnie, excitée par eux, ne s'apaise pas; ils ne sont pas étrangers aux troubles de Corfou et de Céphalonie, et la Serbie turque, jusqu'à présent tranquille, n'attend que le signal pour se jeter dans les bras du czar et briser le joug du padischah de Constantinople.

Les Slaves de l'Autriche semblent aussi invinciblement attirés vers le czar que ceux de la Turquie. Le lien qui attachait ceux du Sud à la Hongrie vient d'être rompu par le gouvernement autrichien. L'ancienne Constitution de la Hongrie est abrogée. Un statut spécial régira la Hongrie, mais dans le sens de l'unité de l'empire, et sans qu'elle puisse avoir de priviléges particuliers.

Les provinces qui, jusqu'ici, dépendaient de la Hongrie, telle que la Croatie, la Slavonie, la Dalmatie, la Serbie autrichienne, la Transylvanie, en deviennent indépendantes et seront rattachées directement à la monarchie. Enfin, quoiqu'en règle générale l'administration civile doive être distincte de l'administration militaire, provisoirement et en l'état exceptionnel de la Hongrie, le commandant en chef de l'armée réunira tous les pouvoirs entre ses mains.

Cette organisation nouvelle, ou plutôt cette désorganisation réduit à l'état de simple province un pays, qui, par sa situation entre l'Adriatique et le Danube, eût pu, sous un gouvernement libre, s'élever rapidement au premier rang parmi les puissances européennes.

La Hongrie qui, avec les provinces annexées, comptait 13 millions d'habitants, n'en aura plus que quatre millions et demi; mais elle n'en restera pas moins le centre et le lien futur des peuples dont on la sépare. Il n'est pas un Hongrois qui n'ait une foi profonde dans la résurrection de sa patrie. Comme l'a dit Klapka, en prenant congé de l'Allemagne à Hambourg : « La Hongrie compte pour sa résurrection sur la sympathie des peuples qu'elle ne confond pas avec leurs gouvernements. Ce ne sont pas les Allemands qu'elle a combattus dans les Autrichiens, mais uniquement les instruments de la politique du cabinet de Vienne, politique hostile à la liberté. » Klapka a rappelé, dans ce même discours, que la république française a refusé de recevoir les réfugiés hongrois. Il a payé un juste tribut à l'ardent amour de la patrie de Kossuth; mais il a flétri la conduite de Georgey, qui, après avoir combattu sans enthousiasme pour la cause de la patrie, et poussé seulement par l'ambition et l'intérêt personnel, s'est rendu sans nécessité aux Russes avec ses 40 000 hommes.

La guerre de la Hongrie, quoique malheureuse pour les Madgyars, aura eu cela de bon qu'elle aura préparé l'indépendance des peuples de l'Europe orientale. Les peuples slaves et latins, séparés de leurs frères madgyars, ne tarderont pas à comprendre qu'il n'y a de liberté possible pour eux que dans une fédération de tous les anciens peuples hongrois. Ils rétabliront librement le lien que l'Autriche a brisé pour mieux les dominer en les tenant divisés.

Il est remarquable que les mesures prises par le cabinet de Vienne pour consolider le trône impérial tournent malgré lui au profit de la démocratie. C'est ainsi que, pour élever les revenus de l'Etat menacé d'une banqueroute, ce cabinet a été obligé de soumettre à l'impôt les nobles, et les classes privilégiées qui, tant en Autriche qu'en Hongrie, en étaient exempts. Il espère trouver dans cette mesure une grande augmentation de ressources; mais en revanche on évalue à un milliard la somme d'indemnité qu'il devra payer aux propriétaires dépossédés de leurs droits seigneuriaux.

ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ALLEMAGNE.

En Prusse, les partis se dessinent de plus en plus dans les chambres. Pendant la semaine dernière, ils se sont combattus avec une animosité qui rappelle celle dont l'Assemblée nationale et la seconde chambre dissoute ont été à plusieurs reprises le théâtre. Le parti constitutionnel, qui avait arrêté la révolution en se rapprochant du roi, par crainte du communisme, paraît maintenant désabusé, et ses chefs méditent de protester, par leur retraite, de la seconde chambre, contre les votes de plusieurs articles de la Constitution, notamment contre ceux qui ont rapport aux impôts.

Les démocrates prussiens qui avaient refusé de prendre part aux élections, recommencent l'agitation dans la capitale et les provinces. Ils s'appuient sur leurs amis de la Saxe, dont la victoire sera certainement complète aux élections de la deuxième chambre. Les républicains saxons sont si peu découragés par les événements de mai, qu'ils auraient pu élire les chefs de l'insurrection eux-mêmes, si ceux-ci n'eussent été proscrits. L'armée, qui avait combattu le peuple avec tant d'animosité, vient de se réconcilier avec lui en votant en masse pour ses candidats. L'officier Muller, propagandiste socialiste, est l'un des premiers candidats élus. Le roi, naguère restauré par les Prussiens, juge prudent de rester dans son château de Pilnitz, le plus près possible de la fameuse forteresse de Kœnigstein, où il courrait de nouveau s'enfermer, dans le cas d'une victoire des démocrates, dont le but est d'établir une République fédérative allemande, avec Istein pour président.

Le succès est d'autant plus facile maintenant pour les démocrates allemands, que les exécutions de Rastadt et de Pesth ont fait naître dans les esprits une horreur profonde pour les princes, au nom desquels se commettent ces atrocités. La division qui règne d'ailleurs entre ces princes les rend incapables de résister longtemps encore à la démocratie. Le roi de Prusse n'a trouvé que des ingrats chez les petits rois que ses soldats ont remis sur leurs trônes, et voilà que l'Autriche, accaparant pour elle les avantages du zollverein, propose aux Etats brouillés avec la Prusse une union douanière austro-allemande.

Suivant la *Gazette de Vienne*, l'union douanière austro-allemande, qui présente incontestablement des difficultés, est cependant praticable, sauf à adopter des mesures transitoires, et il faut marcher en avant dans cette voie: « car c'est le meilleur moyen de développer la prospérité et la puissance de l'Allemagne, et notamment de l'Autriche, qui deviendra, pour ainsi dire, par là, le point central du grand commerce du monde. »

Reste à savoir comment la Prusse accueillera un projet qui la mettrait à la remorque de l'Autriche.

ITALIE.

ÉTAT DE ROME.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)

Rome, 23 octobre 1849.

Il est certain que les Espagnols viendront à Rome, que les Français garderont Civita-Vecchia, que les Autrichiens resteront à Bologne et à Ferrare.

Quant aux provinces centrales, Pérouse, Urbin, Spoleto, Terni, Rieti, Velletri, seront occupées par quatre mille Suisses et deux régiments de vélites pontificaux.

Le clergé est dans la joie. Le prince Odescalchi, syndic de la municipalité, a donné hier, dans la salle principale du Capitole, lecture d'une missive importante: ce n'était pas une lettre du président, c'était une lettre du général Oudinot.

Membre de la commission pour l'examen des crédits demandés, le général Oudinot méritait toute confiance quand il déclarait à ses amis de Rome à certifié que l'Assemblée législative se prononcerait pour le manifeste du pape, et qu'elle ne demanderait pas beaucoup au delà des consultes dont ce *motu proprio* donne la théorie.

C'est le chef d'état-major, M. Charles Oudinot de Reggio, qui a apporté cette lettre.

Ce document en main, on a envoyé une députation à Portici pour engager le pape à revenir.

Mais, hélas! on tourne toujours dans le même cercle. Pape ou République, il faut toujours en venir à tirer parti des biens du clergé: car le déficit est là béant, le gouffre s'agrandit.

Avec quoi le remplir? M. Galli, ministre des finances, se creuse la tête pour trouver des ressources; mais il se défend comme d'un péché mortel, de penser à tous ces biens de main-morte, que l'intérêt particulier ferait fructifier, et qui, entre les mains de religieuses et de moines, restent en jachères.

Or, il est assez singulier que, respectant ces biens sacrés, il soit allé frapper à côté; on ne devinerait jamais sur quoi: sur les biens des pauvres, sur les biens des hôpitaux. N'est-ce pas pousser jusqu'au fanatisme la morale des enseignements du clergé, qui recommandent le respect des fortunes ecclésiastiques, que de passer à côté pour aller porter la main sur les biens des pauvres?

L'hospice de Saint-Michel, celui du Saint-Esprit, celui de Saint-Jacques, ont en legs pieux une fortune de près de trente millions de francs. M. le ministre Angelo Galli voulait s'en emparer et le donner pour hypothèque à un nouveau papier-monnaie privilégié. Il aurait enlevé tout le papier courant émis par Pie IX, par le gouvernement provisoire et le gouvernement républicain. A l'aide d'une banque il aurait consolidé les nouveaux bons et se serait dispensé de faire un emprunt.

Vous pensez bien que la consulte des finances, établie par le *motu proprio* du 12 septembre, auprès de lui, n'a pu donner la main à une combinaison spoliatrice des pauvres.

Cependant un emprunt est impossible. L'Etat romain n'offre pas assez de sécurité aux écus de la maltote juive et non juive. Comment faire? On a beau tourner à l'entour, il faudra y venir; il faudra tirer parti des biens ecclésiastiques.

Ainsi, attendez-vous à voir le gouvernement papal faire ce que n'a pas fait la République: attendez-vous à le voir vendre les propriétés de main-morte. La raison est qu'il ne peut pas faire différemment.

Sans doute la République romaine se fût sauvée si elle avait été moins scrupuleuse. Si elle s'était emparé de tous les biens conventuels et les eût donnés à ceux qui seraient venus combattre pour elle, on aurait vu arriver de toutes parts près de 50, de 60, de 80 000 hommes décidés à vaincre ou à mourir. On conseillait à Armellini de faire pour les idées libérales ce que font pour eux les souverains absolus. Ferdinand de Naples a donné à Filangieri, avec le titre de duc de Taormina, un majorat assez riche insaisissable et inaliénable; Nicolas a fait les choses encore plus richement pour Paskewitch; le pape a donné au général Oudinot, avec la grand'croix de son ordre Piano, trois mille écus romains de pension. Il serait trop long d'énumérer tous les avantages pécuniaires concédés par les souverains à leurs partisans. On conseillait au triumvirat romain de faire de même pour les prolétaires. Armellini ne voulut pas exercer les biens conventuels en les distribuant aux combattants de l'indépendance; il les réserva pour hypothèque au papier-monnaie.

Ce qu'il n'a pas fait, le pape le fera forcément: il faudra qu'il spolie les monastères. La situation est un impasse qui n'a pas d'autre issue.

C'est par erreur qu'on nous a fait dire que le journal le *Corriere mercantile*, d'où nous avons extrait des renseignements sur l'état des esprits à Rome, et la profonde répulsion qu'inspire la restauration papale à tous les Romains et même au bas clergé, est un journal *républicain*. Le *Corriere* est au contraire un journal très-anti-républicain et très monarchique, bien qu'ayant des tendances libérales.

— On écrit de Rome au *Nazionale* :

« On a fait à Viterbe un grand nombre d'arrestations politiques; le compositeur de musique Selli est du nombre des victimes de l'arbitraire.

» Dans la nuit du 20, le préfet de police Rouxeau a fait appeler l'assesseur Benvenuti, et lui a ordonné d'arrêter tous les voleurs qui étaient à Rome, sous peine d'être lui-même arrêté; le lendemain matin, 254 arrestations avaient eu lieu.

» L'autre soir, au théâtre Argentina, au moment où un chœur de brigands chantait ces mots: « Conquérons notre liberté, etc., » une voix sortie du parterre fit observer que le canon de onze heures et demie venait de se faire entendre, et que les Romains avaient la liberté de se retirer chez eux dans l'espace d'une demi-heure, sous peine d'arrestation. »

ALLEMAGNE. — AUTRICHE.

VENGEANCES MONARCHIQUES.

Dépêche télégraphique reçue par la *Gazette de Cologne*.

VIENNE, 26 octobre. — On nous mande de Pesth que c'est avant-hier que le vieux baron Perengi, président de la chambre des magnats, et deux autres hongrois, ont été pendus. En outre, quinze nouvelles condamnations ont eu lieu; la sentence est la même partout: elle prononce la peine de mort par la corde. A Vienne, l'autorité militaire vient d'ordonner aux libraires de soumettre tous les écrits à la censure avant l'impression.

— Après l'exécution de Bathyani, écrit-on au *Moniteur prussien*, celle de Perengi n'avait plus rien qui dût surprendre: aussi le vieillard est-il monté aujourd'hui sur l'échafaud au milieu du morne silence de la foule. Le deuxième qui fut attaché au gibet ce matin était Csernatony, autrefois collaborateur d'un journal, comme le *Charivari* de Paris, dans lequel il savait imiter le style mordant de P.-L. Courrier. Il devint plus tard secrétaire de Kossuth qui l'envoya aussi en mission à Paris. Cependant, le bruit courait dans la foule que Csernatony n'était pas revenu de Paris et que la victime qui venait de tomber sous la main du bourreau était Csernus, conseiller de cabinet sous le gouvernement républicain. On ne tardera pas à savoir la vérité. Enfin, la troisième victime fut l'abbé Szacsway. Celui-là avait été secrétaire de l'assemblée de Debreczin.

Ces trois victimes seront-elles enfin les dernières, et la vengeance autrichienne sera-t-elle bientôt satisfaite?

— On écrit de Pesth, 24 octobre, à la *Presse*, de Vienne :

« On s'attend encore à d'autres exécutions après celles de ce matin. Elles auront lieu, dit-on, la semaine prochaine. Le célèbre Zringi, homme de lettres et madgyar ardent, en dernier lieu député à l'Assemblée révolutionnaire, était parvenu à gagner la Styrie, déguisé en musulman. Il y fut reconnu, arrêté et ramené avant-hier à Pesth. »

— Une collision a eu lieu à Paderborn, entre les troupes prussiennes et les habitants.

ILES IONIENNES.

On lit dans l'*Osservatorio Triestino* :

« Il résulte d'une communication faite par le lord premier commissaire au sénat ionien, qu'il a été découvert à Corfou une société secrète sous le nom de *Fraternité*; à cette société appartenaient quelques italiens, et, entre autres, le colonel Zambeccari; cette société avait pour but principal d'incorporer les îles Ioniennes à la Grèce et de fomenter encore ailleurs la révolution.

» Les principaux chefs sont arrêtés; les indigènes seront jugés par les autorités locales et les étrangers bannis. On soupçonne que l'enrôlement de quelques Albanais, pour donner la main aux rebelles de Céphalonie, déjoué par les précautions du gouvernement anglais, avait été promis par les membres de cette société. Il paraît qu'afin de prévenir le retour de ces désordres, lord Ward présentera à l'assemblée de Corfou un projet de loi ayant pour but de circonscrire le droit d'association.

— D'après les dernières nouvelles du Canada, l'autorité morale de l'Angleterre est ruinée dans ce pays. On signe des adresses nombreuses qui demandent la réunion du Canada aux Etats-Unis, réunion inévitable un jour ou l'autre.

— Aux Etats-Unis, M. Meredith, secrétaire du Trésor, a adressé à tous les employés des douanes une circulaire officielle, pour leur annoncer qu'à dater du 1er janvier prochain, les vaisseaux et marchandises anglais venant d'Angleterre et de tout autre pays étranger et naviguant sous pavillon britannique, seront reçus dans les ports et territoires de l'Union, aux mêmes conditions que les vaisseaux appartenant à la république des Etats-Unis et naviguant sous pavillon national.

Assemblée législative.

Séance du 30 octobre. — Présidence du cit. [illegible].

Après la lecture du procès-verbal, M. Mathieu (de la Drôme) dépose une liasse de pétitions demandant l'enseignement gratuit et obligatoire.

M. LARABIT dépose des pétitions signées par un grand nombre de pétitionnaires, pour demander le maintien du décret de la Constituante qui abolit l'impôt sur les boissons.

M. LE PRÉSIDENT donne avis à l'Assemblée que le samedi 3 courant aura lieu l'installation de la magistrature républicaine, et que 25 places ont été réservées pour les membres de l'Assemblée nationale.

L'ordre du jour appelle la suite de la proposition d'enquête parlementaire sur la marine.

M. CHARLES DUPIN veut l'enquête comme M. Collas, mais, vu sa profession d'optimiste universel, il est loin de croire que la France soit sans marine, comme on l'a dit hier.

J'ai pris, dit-il, des informations sur la question, et je viens les apporter à l'Assemblée pour instruire le peuple français. De 1830 à 1849, l'accroissement de notre marine représente une dépense de 160 millions, et pour la création de la flotte à vapeur la dépense s'élève à plus de 80 millions.

M. Collas a représenté la marine française comme inférieure à celle de l'Angleterre; le comité de la marine, établi par la Constituante, avait fait le même parallèle; il importe de répondre à ces assertions. La France entretient 28 mille marins, et l'Angleterre en entretient un nombre proportionnellement inférieur. La France dépense en travaux 42 millions, tandis que l'Angleterre ne dépense que 25 millions.

Le bruit des conversations nous empêche de saisir les autres considérations de l'orateur, en faveur du peuple français.

M. ADELSWARD. Nous sommes tous unanimes pour réclamer une enquête, et je ne conçois pas comment on prolonge la discussion.

M. CHAPER monte à la tribune.

DE TOUTES PARTS. La clôture! la clôture!

M. LE PRÉSIDENT met la clôture aux voix, et déclare qu'elle n'est pas prononcée.

M. CHAPER fait l'éloge de M. de Tracy; mais il tient à constater que des sommes prodigieuses ont été dépensées par l'administration de la marine pour produire très peu en définitive.

L'orateur s'étonne également de l'énorme accroissement que présente le budget des colonies.

M. DE TRACY, ministre de la marine, croit inutile de revenir sur les considérations qu'il a présentées hier. Il se contentera de répondre à quelques reproches. Le *Vauban*, par exemple, n'a pas coûté 800,000 fr. mais 70,000 fr.

Le budget colonial est totalement distinct de celui de la marine.

L'accroissement de ce budget tient surtout à des modifications opérées dans le mode d'administration de ces possessions.

Le ministre proteste contre cette tendance que l'on a en France de trouver bien tout ce qui se fait en Angleterre, et de critiquer tout ce qui se fait en France. Les Anglais nous rendent plus de justice.

L'orateur termine en protestant contre le tableau défavorable qui a été tracé de notre marine par MM. Collas et Chaper.

M. MANIBEL demande que la commission d'enquête fasse un projet de réforme administrative de la marine. Il voudrait que la commission, à mesure qu'elle prendrait des conclusions, les soumît au conseil d'Etat, qui en ferait l'objet d'un ou de plusieurs projets de loi.

La discussion générale est fermée. L'Assemblée passe à la discussion des articles.

Le projet est ainsi conçu :

« Art. 1er. Il sera procédé à une enquête parlementaire sur la situation et l'organisation des services de la marine.

» Art. 2. Cette enquête sera faite par une commission de quinze membres nommée par l'Assemblée nationale, au scrutin de liste et à la majorité absolue.

» Art. 3. Tous pouvoirs sont donnés à la commission d'enquête pour mander et entendre toutes personnes, pour provoquer et recueillir tous renseignements, et pour faire toutes recherches et vérifications nécessaires. »

M. LAGRANGE. Hier, M. Colas, dans un discours très remarquable, a cité un fait grave. Il s'agit de l'emploi d'inspecteur d'artillerie de marine confié à un contre-amiral, contrairement aux droits des officiers de l'artillerie de marine.

M. de Tracy, à qui j'ai parlé de ce fait, a bien voulu me dire que c'est là un fait exceptionnel, et qui ne se renouvellera plus. Puisque chacun dit ici qu'il va quitter l'administration (On rit.), je le prie de vouloir bien engager son successeur (On rit.) à tenir compte de cette observation.

M. DE TRACY répond que cette nomination a été faite parce qu'on ne pouvait faire autrement, et en raison de ce que le corps de l'artillerie de marine n'offrait pas d'officiers qui fussent dans le cas d'être chargés de cette fonction.

L'article 1er est adopté.

M. SAUTAYRA propose, sur le second article, l'amendement suivant :

« Cette enquête sera faite par une commission de quinze membres nommés par les bureaux. »

Cet amendement n'est pas adopté.

M. CLAPIER demande que la commission soit composée de trente membres. — Rejeté.

Les articles du projet sont adoptés.

M. HAMSIAT demande que la commission propose des modifications au code forestier, dans l'intérêt de nos forêts à la fois et des constructions navales.

L'article 3 est adopté, ainsi que l'ensemble de la loi.

M. LE PRÉSIDENT. Je propose à l'Assemblée de s'ajourner à lundi. (Vives réclamations.)

L'Assemblée décide à la presque unanimité qu'il y aura séance vendredi à deux heures.

L'Assemblée adopte ensuite sans discussion un projet de loi tendant à ouvrir au ministre de l'intérieur un crédit de 31,391 fr., destiné à subvenir à l'ordonnancement des dépenses imputables à divers chapitres de ce département.

Le scrutin de division donne le résultat suivant :

Pour,	588
Contre,	68

La séance reste suspendue après ce vote.

VOIX DIVERSES. Qu'est-ce que nous faisons ici, M. le président? L'ordre du jour! le message!

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de M. de Rancé, tendant à suspendre jusqu'au 1er juillet 1850 le droit de poursuite par voie d'expropriation forcée en Algérie.

M. DE RANCÉ. Je retire ma proposition.

A GAUCHE. La suite de l'ordre du jour.

M. LE PRÉSIDENT. En l'absence du ministre de l'instruction publique, on ne saurait discuter sur l'incident relatif au renvoi au conseil d'Etat du projet de loi sur l'instruction publique. On peut passer à la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Bravard-Veyrières, tendant à mettre un terme à l'application du décret relatif aux concordats amiables.

L'urgence est demandée par la commission. Je consulte l'Assemblée.

L'urgence est prononcée La proposition est renvoyée dans les bureaux.

On passe à la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. le général Baraguay-d'Hilliers, tendant à modifier le décret du 19 juillet 1848, relatif aux écoles Polytechnique et Militaire.

UNE VOIX. Il n'y a pas de ministre de la guurre.

M. LE PRÉSIDENT. M. de Falloux a donné sa démission, M. Rulhière est resté ministre de la guerre.

M. CHARRAS. Il est impossible qu'une discussion de cette importance s'engage en l'absence d'un ministre qui sera nécessairement à donner des renseignements. Je demande l'ajournement à vendredi.

MM. DE MORTEMART, VICTOR LEFRANC sont encore entendus.

La discussion de ce projet est renvoyée à lundi.

On passe au projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit extraordinaire, de 122 960 fr. 75 c., pour indemnité à accorder au sieur Allard, comme neveu et seul héritier du sieur Paret, ancien adjudicataire des concessions d'Afrique.

Ce projet est voté sans discussion.

Pendant le vote un grand mouvement se manifeste dans l'Assemblée, un papier est remis à M. Dupin.

Le scrutin, qui se fait au milieu d'une vive agitation, donne : pour le projet, 562 votants; contre, 30.

L'Assemblée adopte.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture du message, par lequel M. le président de la République annonce qu'il vient de nommer de nouveaux ministres. (Voir plus haut.)

La séance est levée à six heures.

FAITS DIVERS.

M. Hofer, l'un des contumaces de l'affaire du 13 juin, dont les journaux d'Alsace avaient annoncé le départ pour Paris, ne s'est pas constitué prisonnier à Versailles. Il parait qu'arrivé à Paris, il a envoyé au président et au procureur-général près la haute cour un de ses amis pour demander s'il obtiendrait que sa cause fût jointe à celle de ses amis. Sa la réponse négative, M. Hofer a regagé la frontière.

(*Moniteur du soir.*)

— Vingt-quatre élèves de l'institution Barbet ont été admis cette année, savoir : onze à l'Ecole polytechnique, sur les cent dont se compose la promotion; dix à l'Ecole militaire de Saint-Cyr, et trois à l'Ecole normale (section des sciences.)

— Plusieurs débris des héroïques défenseurs de la Hongrie se sont embarqués à Calais, se rendant à Londres. Joan Wescely et Joseph Osebe, qui avaient servi sous Klapka, se sont embarqués hier. Il y a huit jours, Michael Mauggeri, condamné à mort par le roi de Naples, avait pris la même route.

(*Progrès du Pas-de-Calais.*)

— En 1845, l'empereur de la Chine publia un édit par lequel il réprouvait la barbare coutume de l'infanticide ; *il engageait* les parents à envoyer leurs enfants aux hospices plutôt *que de les faire dévorer par les bêtes*, ou de les jeter dans le fleuve, et il menaça — le coira-t-on?... de la peine de SOIXANTE SOUFFLETS quiconque agirait autrement.

— La *Feuille du village*. Sous ce titre, il vient de paraître à Paris un nouveau journal démocratique socialiste, dont le rédacteur en chef est P. JOIGNEAUX, représentant du peuple, l'auteur des *Lettres d'un paysan*. Ce journal, destiné aux habitants des campagnes, est hebdomadaire. La composition de son premier numéro lui présage un succès solide. Outre de remarquables articles, nous signalons avec plaisir un charmant feuilleton du représentant Gilland, ouvrier serrurier : les *Dévouements populaires*; et un article variété sur l'*Agriculture*, qui offre, sous une forme plaisante, un sérieux enseignement aux cultivateurs.

POLITIQUE MODESTE. — Le ministère a envoyé dans les départements, par dépêche télégraphique, la nouvelle de la résolution du czar dans l'affaire des réfugiés hongrois. C'est chanter victoire pour peu de chose.

MONNAIE CALIFORNIENNE. — Il y a quelque temps, nous avons eu occasion de parler des pièces de cinq dollars en or, frappées par une maison de commerce de San-Francisco, dans le but de faciliter les transactions. Une autre maison, celle de MM. Moffat et compagnie, s'est mise aussi à battre monnaie et à frapper des pièces de 10 dollars. Ces pièces, en tout semblables à la monnaie officielle des Etats-Unis, portent d'un côté une tête de la Liberté, entourée des treize étoiles symboliques et surmontée des mots : « Moffat et compagnie, 1849 ; » au revers on voit un aigle, les ailes étendues, portant sur l'écusson trois lettres : S. M. V. (*standard mint value*, valeur de la monnaie légale) ; au-dessous on lit : « *California gold, ten dol.* (or de Californie, dix dollars). »

(*Courrier des Etats-Unis.*)

LE ZÈLE DES PRÉFETS. — Nous reproduisions l'autre jour une circulaire du préfet de la Loire-Inférieure, aux maires, qui avaient éprouvé quelques scrupules dans l'exercice de leurs nouvelles fonctions de censeurs. Cette circulaire aggrave considérablement les rigueurs de la loi sur le colportage, et, contrairement à l'axiome : « Dans le doute abstiens-toi, » engage les maires à faire arrêter par précaution les colporteurs dont les livres ne leur paraîtraient pas manifestement innocents.

Aujourd'hui, nous trouvons dans le *Censeur*, de Lyon, qui l'extrait du dernier numéro du recueil des actes administratifs, une circulaire de M. le préfet du Rhône, adressée aux maires des campagnes et relative à la publication de nouvelles fausses ou exagérées. Nous nous contentons de citer cette pièce, sans y ajouter de commentaires.

« Monsieur le maire,

» On a demandé si l'art. 3 de la loi du 27 juillet 1849, relative à la publication de nouvelles fausses, de nature à troubler la tranquillité publique, était applicable, lorsque ces nouvelles étaient répandues, non par la voie de la presse, mais par la parole.

M. le ministre de l'intérieur, par sa circulaire du 27 septembre dernier, m'informe que cette question doit se résoudre d'après les principes établis par la loi du 17 mai 1849, qui forme le droit commun de la matière. Aux termes de cette loi, c'est la publicité qui constitue le délit, et son art. 1er comprend, parmi les moyens de publication, non-seulement les écrits et imprimés, mais encore les discours, Il suffit donc, pour qu'il y ait lieu à l'application de l'art. 4 de la loi du 27 juillet 1849, de constater que les discours ou fausses nouvelles de nature à troubler la tranquillité publique, aient été tenus ou répandus dans des lieux où le public est admis, tels que les cabarets, spectacles, etc.

» En conséquence, chaque fois que des délits de ce genre vous seront signalés, vous aurez à en déférer immédiatement les auteurs à la justice.

« Le préfet du Rhône, DARCY. »

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Aujourd'hui jeudi, grand concert dans lequel on exécutera, à l'occasion de la Toussain, plusieurs morceaux religieux. *Noël*, d'Ad. Adam, avec accompagnement d'orgue ; *O salutaris*, le *Jugement dernier*, par Junca. Pour terminer le concert, M. Mayer exécutera deux scènes comiques.

Il a été perdu, mardi dernier, 30 octobre, dans le parcours des rues de Grenelle Saint-Germain, du Four-Saint-Germain et de Bussy, un bracelet composé de trois cornalines couvertes de caractères persans, et monté sur argent.

On est prié de vouloir bien le rapporter à Mme Haumaire de Hell, rue de Grenelle-St-Germain, 112 Il y aura une récompense.

HAUTE COUR DE JUSTICE

SÉANT A VERSAILLES.

Présidence de M. BÉRENGER (de la Drôme).

Audience du 31 octobre 1849.

AFFAIRE DU 13 JUIN.

L'audience est ouverte à dix heures et demie.

M. Levaillant, secrétaire général de la questure de l'Assemblée nationale, assigné en vertu du pouvoir discrétionnaire de M. le président, est introduit. M. Levaillant, déjà entendu, a, comme on sait, été chargé par la cour de rechercher les noms des membres de l'Assemblée nationale qui se terminent en *ion* ou *iou*. Il n'a trouvé que M. Lourion (Cher) et M. Porion (Somme). Le témoin représente la carte que M. Porion a échangée à la questure contre sa médaille. Aucune médaille n'a été délivrée avant le 14 juin.

LOURIOU. Je déclare formellement que le fragment de carte qui m'est représenté ne m'a jamais appartenu. Je ne permettrai pas même à mon défenseur de plaider cette question, car rien ne justifie que ce fragment provienne de ma carte.

M. DE ROYER. En ce moment il s'agit de constater que la carte dont le fragment a été trouvé au Conservatoire appartient à un représentant.

LOURIOU. Sur quelle liste le témoin a-t-il fait cette vérification ?

LE TÉMOIN. Sur la dernière liste des membres de l'Assemblée nationale.

M. LEVAILLANT (Charles), employé à la questure de l'Assemblée nationale, frère du précédent témoin. Le fragment de carte que l'on me représente provient d'une carte sur laquelle j'avais moi-même écrit le nom de M. Louriou. Il existe une surcharge à la dernière lettre ; elle a été faite par moi, car le *Moniteur* en inscrivant les noms des nouveaux représentants, avait écrit Lourion et non Louriou. C'est moi qui ait fait la rectification sur la carte.

UN JURÉ. Cette rectification a-t-elle été faite spontanément par le témoin ou sur la demande de M. Louriou ?

LE TÉMOIN. Je ne pourrais l'affirmer; mais je crois que c'est à la demande de M. Louriou.

LOURIOU. Je n'ai point demandé cette rectification. La carte n'était d'ailleurs que provisoire.

Faits à la charge de Lemaître.

FEMME LABRUNHYE, née CANTALOUP, concierge, rue des Prouvaires, 7. M. Lemaître demeurait dans notre maison ; il était généralement connu pour un homme honnête et tranquille.

M. LE PRÉSIDENT. L'accusé Lemaître ne recevait-il pas souvent des visites ?

LE TÉMOIN. Il recevait des visites, mais pas plus que d'autres personnes.

D. N'en a-t il pas reçu le 11 juin plus que d'ordinaire? — R. Il y avait dans la maison beaucoup de monde ; je ne sais pas s'il recevait plus de monde que d'autres personnes.

D. Et le 13 juin, a-t-il reçu plus de visites? — R. Moins qu'à l'ordinaire.

D. Mais vous êtes en contradiction avec votre déposition. — R. Mais non, monsieur.

M. LE PRÉSIDENT. Vous ne ferez pas croire à la justice que le commissaire de police qui a reçu vos dépositions les ait tout-à-fait transformées.

LE TÉMOIN. Eh ! monsieur, je suis très surprise, pour mon compte, que le commissaire m'ait fait dire le contraire de ce que j'ai dit. Je reprocherai toujours à M. le commissaire de ne m'avoir pas lu son procès-verbal.

LE PRÉSIDENT. Lemaître, après le 13 juin, a-t il coupé sa barbe. — R. Oui, monsieur.

D. Un jour, qu'il déjeunait, ne vous a-t-il pas répondu, sur l'observation que vous lui faisiez qu'il mangeait bien peu, qu'il n'en aurait pas tant en prison? — R. Oui, monsieur.

D. L'accusé ne vous a-t-il pas dit qu'il était compromis dans les derniers événements? — R. Non, monsieur.

M. LE PRÉSIDENT. Mais vous êtes encore en contradiction avec le commissaire de police

LE TÉMOIN. Mais, monsieur, le commissaire ne m'a pas lu ma déclaration; si vous voulez me mettre en sa présence, je saurai bien le lui dire devant vous.

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez dit que les époux Lemaître aimaient beaucoup leurs enfants, et qu'ils étaient pour cela estimés de toute la maison. — R. Oui, monsieur.

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez dit que plusieurs personnes à grandes barbes étaient venues voir Lemaître? — R. Je n'ai pas pu dire cela.

M. LE PRÉSIDENT. Voilà encore une contradiction.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Nous craignons que le témoin ne se rappelle pas qu'il a déposé sous la foi du serment, et qu'il y a dans le Code pénal des articles très sévères dont nous pourrions requérir l'application.

LE TÉMOIN avec énergie. Je vous jure que je dis toute la vérité, et je ne crains rien.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Pour le moment nous nous contenterons de prier M. le président de vouloir bien faire lire la déposition du témoin devant le commissaire de police. MM. les jurés apprécieront.

Le greffier donne lecture de la déposition de la femme Labrunhye.

LEMAÎTRE. Je désirerais qu'on lût aussi la déclaration du sieur Labrunhye; on verrait qu'il n'y a pas contradiction entre ces deux dépositions, et que c'est la même rédaction qui y a présidé.

On lit la déposition de Labrunhye.

Me CELLIER. MM. les jurés remarqueront que le commissaire de police n'a pas pu poser les questions aussi brièvement ni recevoir des réponses aussi laconiques.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Il suffit d'avoir un peu de bonne foi et de bon sens pour se convaincre que le procès-verbal du commissaire de police est de la plus grande exactitude.

Me CELLIER. Je crois ne manquer ni de bonne foi ni de bon sens.

M. ROYER. Le défenseur sait bien que nos expressions ne s'adressent pas à lui.

M. LE PRÉSIDENT, avec vivacité. Défenseur, votre langage n'est pas convenable. (Mouvement au banc de la défense.) M. l'avocat-général n'a pas voulu parler de vous.

Me CELLIER. Si j'avais cru que les paroles de monsieur l'avocat-général s'adressassent à moi, je les aurais relevées d'un autre ton.

M. LE PRÉSIDENT. Votre ton n'a pas été convenable.

Me CELLIER. Je regrette que mon ton n'ait pas répondu à ma pensée. Toutefois, je n'ai qu'une simple remarque à faire. Messieurs les hauts jurés se rappelleront la naïveté et l'énergique bonne foi du témoin devant eux. Des contradictions qui existent entre sa déposition orale et la déclaration reçue par le commissaire de police, nous tirerons des inductions, et notre discussion ne sera pas longue.

On reprend l'audition des témoins relatifs à l'accusé Forestier.

M. Lecoq (Jacques) dépose sur le propos du corps-de-garde du boulevard du Temple.

M. Besançon est rappelé et maintient sa déposition.

Ces contradictions entre les témoins seront discutées par Me Desmarets.

M. PUERTAS, journalier, rue du Vertbois. J'étais de service au poste, au coin du Temple ; le colonel Forestier vint accompagné de 10 ou 12 gardes nationaux et de 40 à 50 autres personnes. Lorsqu'il fut parti, un homme de garde nous dit : « Comment trouvez-vous le colonel Forestier? il nous propose d'aller avec lui au Conservatoire. » Mais je n'ai pas entendu ce propos, je ne sais même s'il a été tenu, l'officier s'étant approché de suite du colonel et lui ayant parlé à l'oreille. Il y avait parmi ceux qui le suivaient un ancien officier de la garde mobile.

M. LE PRÉSIDENT. Messieurs les jurés remarqueront que cette déposition confirme une de celles qu'ils ont déjà entendues.

Me DESMARETS. Pardon, mais cette déposition ne confirme en rien la précédente, le témoin n'a rien entendu, il vient de le déclarer, puis, s'il se rencontre avec un autre, ce que je nie, il se trouve en contradiction avec tous en parlant de 40 à 50 personnes et d'un officier de la garde mobile formant suite au colonel ; on a toujours dit qu'il n'y avait que deux, trois, dix, douze personnes dans cette suite.

FORESTIER. J'ajoute que mes paroles n'ont pu être entendues que du commandant du poste ; je lui ai parlé bas, le témoin vient de le déclarer.

M. JAY, rue Neuve-Saint-Martin, était au poste du Temple. Il a entendu le colonel dire : « Aux Arts-et-Métiers. »

D. Il n'a dit que ces paroles ; savez-vous ce qu'elles pouvaient signifier? — Je ne sais ; je n'ai pas pensé que c'était une invitation à nous rendre aux Arts-et-Métiers.

M. DE ROYER. Je prie M. le président de faire lire la déposition du témoin Daubigny, que je n'ai pas fait citer. Elle pourra donner quelques explications sur les paroles attribuées au colonel.

Cette lecture est faite par le greffier. M. Daubigny déclare que dans le poste on a parlé du propos attribué au colonel: mais que lui il ne l'a pas entendu.

M. FORESTIER. C'est toujours la même chose, un cancan de corps-de-garde.

M. LEGRAND, rue du Temple, 37.

De quatre à cinq heures à peu près, lorsque M. Forestier faisait sa tournée, un sergent se détacha de son escorte, entra chez moi et me prit mon fusil.

D. Le colonel pouvait-il connaître l'action de ce sergent? — R. Non, monsieur, il était déjà passé lorsque le sergent a quitté sa suite.

D. Savait-on déjà dans le quartier que le Conservatoire était pris et que des barricades s'élevaient? — R. Non, monsieur.

D. La suite du colonel criait-elle aux armes? — R. Non, monsieur. Ce cri était poussé par des hommes en blouse.

FORESTIER. Ce sergent ne pouvait faire partie des hommes de mon escorte, je les connaissais tous, et je suis persuadé qu'aucun ne m'a quitté. Je prends acte de la déclaration du témoin, qu'il m'a vu entre 4 et 5 heures.

M. CHAPELET. Un quart-d'heure avant le passage du colonel, quatre personnes sont montées dans la maison que j'habite rue des Gravilliers, pour demander des armes. Elles ont pris un fusil et un sabre. L'escorte du colonel Forestier criait : « Vive la Constitution ! »

D. Lorsque le colonel est passé y avait-il déjà des barricades, avait-on déjà tiré? — R. Je ne sais, je ne crois pas.

FORESTIER. Ce témoignage ne peut infirmer les dépositions de M. le colonel d'Alphonse et de M. le général Cavaignac.

M. le colonel d'Alphonse est entré au Conservatoire à trois heures; il a fait enlever les barricades de la rue Jean-Robert à trois heures un quart, trois heures et demie ; il y avait par conséquent des barricades. Si on n'a pas tiré au Conservatoire, on a du moins tiré à l'attaque des barricades. Comment pourriez-vous accorder créance à cette déposition, puisque le témoin n'a pas vu les choses que tout le monde devait connaître. Cinq quarts d'heure après l'enlèvement du Conservatoire, M. le général me fit appeler, et c'est alors que je suis parti pour appaiser l'émotion qui se manifestait dans l'arrondissement. Il n'y a aucune équivoque possible sur les heures. J'ai là une pièce émanant du général Cavaignac qui les fixe d'une manière certaine.

M. LE PRÉSIDENT. Quelle est cette pièce?

GUINARD. Cette pièce a été écrite à la hâte par le général Cavaignac sur le boulevard Saint-Martin, lorsqu'il a su que la troupe était au Conservatoire. Lorsqu'il a su que des barricades s'élevaient, il l'a déchirée.

M. LE PRÉSIDENT. Voulez-vous la communiquer.

FORESTIER. Volontiers.

Un huissier remet cette pièce à M. le président. Le greffier en donne lecture. Elle est ainsi conçue :

« ... Retirée aux Arts-et-Métiers, la troupe n'a pas tiré de coups de fusils.

» Signé : le général Cavaignac, 3 heures un quart. »

GUINARD. Lorsque cette pièce a été déchirée, les fragments ont été ramassés par un jeune homme qui, pensant qu'ils pourraient nous être utiles, nous les a fait parvenir.

M. LE PRÉSIDENT. M. le général Cavaignac est-il cité?

Me DESMARETS. Nous l'avons fait assigner.

M. DE ROYER. Quel est le nom du jeune homme qui vous a remis ce fragment?

GUINARD. Je pourrai lui faire demander s'il veut que je livre son nom.

M. RIOLLET. J'ai vu le colonel Forestier dans la rue des Gravilliers; il était entouré de gardes nationaux, d'hommes en blouse et en habit bourgeois. On criait autour de lui : Vive la République! vive la Constitution Il pouvait être de trois heures à trois heures et demie à peu près.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Avez-vous vu arriver les troupes dans la rue Jean-Robert? — R. Oui, monsieur.

M. L'AVOCAT GÉNÉRAL. Etait-ce avant le passage du colonel? — R. Oh ! c'était après.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Dites à MM. les jurés ce que vous savez du 14. — R. On a essayé de relever la barricade au coin de la rue Transnonain et de la rue des Gravilliers. Je l'ai empêché avec quelques-uns de mes camarades.

FORESTIER. Ce témoignage sert mieux à montrer la contradiction des autres. Quant à la barricade du 14, quand j'appris qu'on voulait la relever, j'étais à la mairie Je demandai deux gardes nationaux pour venir avec moi empêcher de la construire, et j'écrivis une lettre qu'on peut retrouver à l'état-major.

MM. COLOMBEL, boucher, DROUIN, négociant, HÉRET, architecte, sont entendus. — M. Héret croit qu'au milieu de son escorte, le colonel Forestier avait plutôt l'air d'un prisonnier que d'autre chose, tant il était pressé et serré par ceux qui l'environnaient.

M. FORESTIER. Je ne sais quelle induction on voudrait tirer de cette appréciation. Ces braves gens me couvraient de leur corps, et ils me disaient : « Colonel, ne craignez rien, il ne vous sera point fait de mal. »

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Témoin, au moment où vous avez vu le colonel, pensiez-vous que tout était fini pour la cause de l'ordre, saviez-vous que le Conservatoire eût été repris par la troupe?

LE TÉMOIN HÉRET. Non, monsieur, nous étions dans l'anxiété en attendant une nouvelle définitive. Il y avait même un sous-officier du poste qui a entendu crier vive l'armée! vive la ligne! Il me disait : « Ces gens-là m'ennuient avec leurs cris. Je suis bien sûr qu'ils nous donneraient des coups de fusil tout à l'heure si l'occasion s'en présentait. »

FORESTIER. Y avait-il un poste rue du Pont-aux-Biches?

LE TÉMOIN. Sans doute, c'est moi qui le commandais.

FORESTIER. C'est un fait que je tenais à constater.

TÉTREL, émailleur, dépose avec beaucoup de volubilité sur la présence du colonel Forestier rue Notre-Dame-de-Nazareth. Le témoin, au retour du colonel, a donné le conseil de désarmer les hommes qui entouraient le colonel Forestier. Plusieurs ont été arrêtés, d'autres ont été désarmés.

D. Le colonel a-t-il paru satisfait de ces arrestations? — R. Je lui ai bien vu faire un geste de la main, mais je ne peux pas dire ce que cela signifiait.

Me DESMARETS. L'audition des témoins relatifs à l'accusé Forestier étant terminée, c'est ici le lieu de faire une simple observation. Parmi les témoins entendus dans l'instruction, l'accusation a fait son choix. Je ne m'en plains pas. Nous eussions mieux aimé que tous les témoins fussent entendus successivement ; mais nous les avons fait assigner; nous ferons seulement remarquer que tous ils appartenaient à l'instruction, et ils voudront bien se le rappeler, pour le mérite de l'observation que nous venons de faire.

M. LE PRÉSIDENT. Les témoins que nous allons entendre concernent l'accusé Schmits.

M. DAUBE (Jean-Baptiste), lithographe. Le 12 juin, l'accusé Schmits vint chez son frère, qui reste dans notre maison. Le frère était absent. L'accusé me demanda la clé, que je lui remis. Il était accompagné de quatre ou cinq gardes nationaux.

D. N'avez-vous pas remarqué que des gardes nationaux avaient une faveur rose à leur boutonnière? — R. Oui, monsieur.

D. Le 13, vous avez vu l'accusé à la manifestation? — R. Oui, monsieur.

D. Avec qui était-il? Ne paraissait-il pas être avec un commandant? — R. C'est-à-dire que j'ai vu le commandant dans une autre position. On m'a dit que c'était M. Etienne Arago; mais je ne le connais pas.

D. L'accusé Schmitz paraissait-il animer les autres? — R. Non, monsieur ; je n'ai pas bien remarqué.

D. Vous êtes rentré à votre domicile. Que savez-vous des frères Schmits? — R. Rien, absolument rien.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Le 12 au soir, avez-vous eu connaissance que Ch. Schmitz revint du manège Pellier? — R. Non, monsieur.

L'accusé Schmitz déclare n'avoir à faire aucune observation

TENAISIN (René-Antoine), capitaine d'artillerie en activité, chef d'escadron de l'ex-légion d'artillerie. Le capitaine Schmitz m'écrivit qu'il y avait une manifestation, et je me rendis à Paris le 13. Je me rendis au Palais-National, sur l'indication que l'on m'avait donnée que la légion allait prendre les armes.

D. Dans votre déposition écrite vous dites : Un instant après je vis arriver le capitaine Schmitz, qui venait de la manifestation. Il paraissait animé, mais ne poussait pas pas de cris. — R. C'est une erreur de rédaction de M. le juge d'instruction.

D. Pouvez-vous donner quelques détails sur la conduite de l'accusé pendant les journées de juin 1848? — R. La conduite de l'accusé a été digne, ferme, courageuse. Il a pris quartier à l'Hôtel-de-Ville; il a bravement payé de sa personne. Une de ses épaulettes a été enlevée par une balle.

D. N'est ce pas à cette belle conduite que l'accusé a dû d'être nommé capitaine? — R. Il était capitaine en second; à la première réorganisation il a été nommé capitaine en premier.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Vous avez dit que l'accusé Schmitz, au retour de la manifestation, était animé. Vous avez entendu lire votre déposition, et vous l'avez signée.

LE TÉMOIN. J'ai, au contraire, fait remarquer au juge d'instruction que l'accusé Schmitz n'était pas animé. Le juge n'a pas fait cette rectification.

Me CRÉMIEUX. Je ne ferai qu'une observation. C'est précisément parce qu'il peut y avoir des fautes de rédaction dans les interrogatoires, que l'on fait entendre les témoins devant les jurés; aussi voyez les différences qui existent entre la déposition écrite et celle que vous venez d'entendre. Dans la déposition écrite le témoin a entendu des cris : « Aux armes ! Vive la Constitution ! » Ce sont probablement des hommes ; pas du tout, le témoin vous dit : « Ce sont des gamins. » (Hilarité.) Selon le

juge d'instruction, le témoin aurait dit : « L'accusé était armé. » Il vous dit, à vous : « Il était accoudé, il ne poussait pas de cris. » Comprenez-vous maintenant. Eh bien ! c'est à moi et à M. le procureur-général à tirer de ces faits toutes les inductions possibles dans la discussion.

LE TÉMOIN. J'ai fait observer au juge d'instruction le peu d'exactitude de sa rédaction ; il m'a dit qu'il la rectifierait. Il ne l'a pas fait.

L'audience est suspendue à deux heures.

M. LEBLEU, adjoint à la mairie du 6e arrondissement, est entendu sur les faits relatifs au citoyen Suchet.

M. Suchet vint demander M. le colonel Forestier, il a pu prononcer quelques paroles que je n'ai pas entendues ; il y avait alors beaucoup de monde. Nous l'engageâmes à se rendre auprès de M. Monnin.

D. Savez-vous si M. Monnin était alors dans la cour ? — R. Je ne l'ai pas vu.

D. N'avez-vous entendu aucune des paroles de M. Suchet ? — R. J'ai entendu seulement celles-ci : « Je désire parler à M. Forestier, je viens au nom des représentants réunis et délibérant au Conservatoire.

D. N'avez-vous pas vu un trompette d'artillerie avec M. Suchet ? — Oui, il se promenait dans la cour, et nous dit qu'il venait de faire son testament.

M. MELON, commandant de la 6e légion.

Je me promenais dans la cour de la mairie, lorsque je vis un monsieur très calme se présenter, il nous dit : « Je viens de la part de Guinard et de Ledru-Rollin, parler à M. Forestier. » — Mais qui êtes-vous ? « Je suis M. Suchet, représentant du Var. » — Eh bien ! comme dans les circonstances où nous nous trouvons, nous ne pouvons prendre de précautions, je vais vous adresser d'abord à l'autorité administrative. Voilà toutes les relations que j'ai eues avec M. Suchet. Je lui dis aussi que mon intention n'était en aucune façon de méconnaître son caractère ; que j'avais entendu parler de lui, et que d'ailleurs j'avais aussi connu un des représentants du Var, M. Baune.

D. M. Suchet a-t-il parlé de gouvernement établi au Conservatoire ? — R. Oh ! du tout M. Suchet était peut être de nous tous le moins ému ; ils s'est présenté avec une très grande convenance, et m'a dit les seules paroles que je viens de rapporter.

D. Avez-vous vu M. Lebleu ? — R. Non, monsieur, il n'y avait que M. Lenoir.

On rappelle le témoin Lebleu. Celui-ci persiste à dire que M. Suchet lui a parlé.

M. MELON. Oh ! monsieur, je persiste dans ma déclaration ; j'ai bien vu M. Lenoir, mais je ne vous ai pas vu.

Me THOUREL. Dans les premières dépositions de M. Lebleu, il n'a jamais parlé de cette circonstance : « Et délibérant. » Je n'attache pas, du reste, une grande importance à ces mots, parce que je crois que lorsque des députés sont ensemble, ils peuvent bien sans crime délibérer.

Le témoin Lebleu ne répond pas.

M. MELON. Je répète que M. Suchet est venu avec la plus parfaite bonne foi demander M. le colonel Forestier, et qu'il n'a prononcé que les paroles que j'ai rapportées. Quant aux miennes, je ne me les rappelle pas bien ; il se peut que ma pensée allant plus loin que les paroles de M. Suchet, je lui ai répondu : « Nous ne reconnaissons pas le gouvernement provisoire, le nouveau gouvernement qui est établi au Conservatoire... je vais vous adresser à l'autorité administrative. »

M. LE PRÉSIDENT. Ah ! vous croyez avoir prononcé les mots : gouvernement provisoire, nouveau gouvernement.

LE TÉMOIN. Mon Dieu, cela se peut, nous étions beaucoup plus émus que M. Suchet, et vous savez que nous autres fabricants nous savons peu choisir nos expressions.

M. DE ROYER. Puisque le débat se ranime, nous prions M. le président de faire lire la déposition du témoin Baron.

Me THOUREL. Mais, comme la déposition écrite est souvent contredite à l'audience, nous demandons l'audition de ce témoin.

SUCHET. Puisque M. le commandant Melon déclare qu'il a pu prononcer les mots de gouvernement provisoire... de gouvernement nouveau établi au Conservatoire, ne pourrait-on rappeler M. Turenne, qui m'attribue ces paroles ?

M. Turenne est rappelé.

M. TURENNE. Avant de répondre, qu'il me soit permis de protester contre les paroles qui me sont attribuées par les journaux. J'ai déclaré que je n'avais pas vu M. Suchet prononcer celles que je lui ai attribuées ; que je croyais qu'il les avait prononcées. Voilà tout ce que j'ai dit.

Je proteste également contre les paroles de M. Maigne, qui a dit hier qu'à quelques minutes d'intervalle je m'étais démenti.

MAIGNE. Eh ! mais, ceci est facile à prouver par votre déposition.

M. TURENNE. Mais je n'ai aucun motif pour déposer contre les accusés ; si j'ai rétracté quelques-unes de mes expressions, c'est parce que je me suis aperçu que je faisais erreur.

FORESTIER. M. le commandant n'a-t-il pas reçu de ma part l'ordre de réunir son bataillon ?

LE TÉMOIN. Oui, et le voici : « Mon commandant, voulez-vous avoir la bonté d'obtempérer aux ordres de M. le commandant Ségalas ; il vous dira de réunir votre bataillon rue de Vendôme, puis de venir ensuite à la mairie. Le colonel, FORESTIER. »

Je dois dire que le colonel, lorsque je le vis, ne montra pas la moindre hésitation à donner les ordres nécessaires.

Me THOUREL. M. le commandant vient de nous dire qu'il avait connu un des représentants du Var, il avait des relations avec ce département. Peut-il nous donner quelques renseignements sur l'honorabilité de M. Suchet ?

LE TÉMOIN. Oh ! très-volontiers, messieurs. Je voulais parler de M. Baune, mon camarade d'enfance, que j'ai revu seulement après 20 ans de séparation. J'ai en effet des relations très étendues avec le département du Var, je correspond avec presque toutes les maisons de commerce ; j'ai entendu, par conséquent, souvent parler de celle dirigée par M. Suchet, et je déclare que j'avais la plus grande estime pour son caractère. On m'en a parlé souvent sous les plus excellents rapports.

Je le croyais même parent avec M. Suchet d'Albuféra, et comme je fus un soldat de l'empire, ce nom a fait vibrer dans mon cœur une corde bien sensible, celle des souvenirs ; aussi cette croyance me ferait-elle regarder avec plus d'amitié M. Suchet ; mais comme je ne suis pas d'opinion aussi avancée que lui, je suis républicain, mais je ne partage pas toutes les idées de l'opposition, cela me ferait de la peine de voir M. Suchet assis sur les bancs de la Montagne... de l'opposition... (Se tournant vers les accusés.) Je vous demande pardon, messieurs, mais je parle avec la plus grande franchise. (Sourire.)

M. LE PRÉSIDENT rappelle à l'auditoire que les colloques sont expressément défendus.

UN DÉFENSEUR. Ce n'est pas au banc de la défense qu'il y en a eu ; les défenseurs, comme nous tous ici, rendront parfaitement justice à la bonne foi et à la modération de M. le commandant ; nous serions désolés de lui manquer en rien. (Murmures d'approbation sur tous les bancs des accusés et dans l'auditoire.)

LE TÉMOIN. Voici, messieurs, tout ce j'avais à dire ; ce n'est que du bien pour mon colonel et pour M. Suchet ; mais c'est l'expression de la vérité.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Au moment où l'audition des témoins assignés par le ministère public est terminée, il est à propos de reporter les souvenirs de MM. les jurés en arrière. Un témoin a été entendu dans une des premières audiences ; c'est le témoin Estaquin. Il a déclaré avoir fait feu sur un individu dans la journée du 13. Depuis, une instruction a été achevée à Paris sur ce fait. Estaquin, confronté avec Fournier, qui est accusé d'avoir tiré sur le témoin Ravenna, a cru reconnaître dans Fournier l'individu sur lequel il a fait feu d'un coup de carabine : il y a là une rectification à entendre. L'instruction relative à Fournier est terminée ; l'acte d'accusation est dressé. Estaquin, comme on le sait, ne connaît pas Paris. Il ne se rappelait pas l'endroit précis du boulevard où il a fait feu. Depuis, et par ordre des magistrats, on l'a conduit sur le boulevard, et ses souvenirs lui sont revenus. Nous prions donc M. le président de vouloir bien faire revenir, en vertu de son pouvoir discrétionnaire, le témoin Estaquin.

Me MALAPERT. Une seule observation, si M. le président veut bien me le permettre. C'est moi qui suis chargé de défendre l'accusé Fournier devant la cour d'assises. Vous savez que notre législation interdit la publication de l'acte d'accusation avant les débats, et vous voudriez qu'un homme qui a reçu deux coups de baïonnette dans le dos, qui a eu le bras cassé, et qui est aujourd'hui sous le coup d'une prévention capitale, vît en quelque sorte le débat s'ouvrir dans cette enceinte, et fût condamné, pour ainsi dire, avant d'avoir pu se défendre ? La cour comprendra mon insistance. Je la conjure d'ajourner l'audition du témoin Estaquin jusqu'au moment où Fournier, qui a je crois été assigné par le brave colonel Guinard, puisse se présenter devant la cour.

M. DE ROYER. Nous espérons que tous comprendront que c'est le motif qui nous a fait agir, et sauront reconnaître que nous avons accompli un devoir en cherchant à faire la lumière par cette rectification.

LE PRÉSIDENT. La cour ajourne l'audition du témoin Estaquin jusqu'au moment où Fournier sera entendu.

UN DÉFENSEUR. Fournier est détenu à Sainte-Pélagie ; il est assigné pour vendredi ; mais il est nécessaire, pour qu'il puisse être entendu, que M. le président donne des ordres.

LE PRÉSIDENT. Nous aviserons.

M. DE ROYER. Nous prions M. le président de vouloir bien ordonner la lecture du procès-verbal de perquisition faite chez un nommé Merlet, compositeur d'imprimerie, chez lequel on a trouvé un portrait de Barbès, des balles, des pistolets, etc. Merlet est actuellement traduit comme faisant partie de la société des Droits de l'homme et, comme prévenu de détention de munitions de guerre. Cette lecture terminée, M. de Royer fait observer à la cour que l'accusé Fournier devant être transféré vendredi, il serait peut-être convenable d'ajourner jusque là l'audition des témoins à décharge.

Après une certaine hésitation, le président prévient les défenseurs qu'il n'y aura pas d'audience demain ni samedi, mais qu'il y aura audience dimanche et les jours suivants.

On introduit un témoin relatif à l'accusé N. Lebon.

TÉMOINS A DÉCHARGE.

M. GOSSE, boulevard Saint-Denis, 15. Le 13 j'ai vu le citoyen Lebon sur le boulevard, et il se promenait et avait l'air de marcher paisiblement. Je l'ai invité à se reposer chez moi ; et, comme je déjeunais, je l'ai invité à en faire autant. Il était alors une heure.

LEBON. En effet, je suis resté chez le citoyen Gosse. Pourrait-il me dire à quelle heure je l'ai quitté ?

LE TÉMOIN. Le citoyen Lebon est entré à une heure à peu près, il y est resté une heure ou une heure et un quart.

UN DÉFENSEUR. Lorsque le témoin a vu Lebon, remontait-il le boulevard ?

LE TÉMOIN. Il allait à l'inverse de la manifestation, et marchait vers la Bastille.

Le citoyen Baune renonce à l'audition du témoin Carrette.

M. DE ROYER. Ce témoin a été assigné à notre requête ; je demande son audition.

M. CARRETTE, à Gentilly. Lors des élections du 13 mai, je fus violemment menacé par certains hommes qui appartenaient au parti légitimiste et au parti bonapartiste ; le club que je présidais fut même envahi. Sur les instances de mon ami Baune, je le fermai. Il me dit, pour m'engager à agir ainsi, qu'il fallait avant tout sauvegarder l'ordre et enlever tout prétexte aux ennemis de la République.

M. BAUDOT, barrière Mont-Parnasse. Le cit. Baune, dans les réunions qu'il présidait, nous a toujours engagé à observer le plus grand calme ; il insistait toujours pour que le plus grand ordre fût observé.

M. CARREY fait une déposition semblable. Il a vu le cit. Baune le 12 juin au soir, et l'a entendu protester.

M. THOMASSIN, docteur-médecin. Le 11, je vis le cit. Baune, il me dit qu'une manifestation était légale, mais que l'on ne pouvait savoir ce qui s'ensuivrait, et qu'il regrettait beaucoup de n'avoir pas assez d'influence pour l'empêcher. Il me dit aussi que l'influence du Comité socialiste ne pouvait empêche cette manifestation, mais qu'il y était très opposé.

J'ai soigné toute la famille Lemaître du 1er au 11 juin ; lui, sa femme et ses enfants furent malades, je l'engageai à quitter Paris. Le 13 au matin, il vint me voir, il était encore très chagrin de la perte de ses deux enfants, il n'était pas dans une situation d'esprit capable de lui permettre de s'occuper d'affaires politiques.

M. SALLES, graveur, rue Jacob. Le citoyen Delahaye déjeuna chez moi, le 13, à midi.

M. JAHI, concierge et tailleur, rue du cloître Saint-Benoît. M. Delahaye partit de chez lui à onze heures et demie.

M. GIRARD, chef d'escadron, dément le propos attribué au citoyen Merliot : « Que le président et les ministres étaient mis en accusation. »

J'ai vu plusieurs fois le lieutenant Merliot à nos réunions, il ne m'a jamais paru plus exalté qu'il est en ce moment.

M. GENEVAY était présent lors de l'altercation qui eut lieu entre le citoyen Merliot et le témoin Géliot entendu hier. Tous les torts furent du côté de Géliot. Jamais je n'ai entendu parler du propos attribué, par ce témoin, à l'accusé, qu'il fallait couper deux ou trois mille têtes.

Merliot était estimé de tous ses camarades.

MM. LABOURIADE ET VALLIAT démentent un propos attribué au citoyen Vernon, et qu'il aurait tenu à un cocher.

M. AUBIN, journalier. J'ai assisté à plusieurs des séances du club des Batignolles, présidé par le citoyen Vernon, il s'empressait toujours d'y faire régner l'ordre.

M. MÉCLINE, mécanicien. Vernon n'a fait aucune convocation sans ordre.

M. DE ANEVILLE, chef de bureau, en retraite. Dans la réunion présidée par M. Vernon, il ne s'agissait que des élections. Vernon avait une excellente réputation dans la localité.

M. RAN, professeur. J'étais secrétaire du comité électoral du 9e arrondissement. L'organisation en était très-simple : nous correspondions tous avec le comité général comme toutes les réunions électorales républicaines ou non.

ANDRÉ. Je voulais que tous les comités fussent organisés avant le 13 mai. Si le témoin peut donner quelques détails, MM. les jurés comprendront ces mots insérés dans l'acte d'accusation, en citant une de mes circulaires : « Songez qu'après le 13 mai toute organisation sera impossible.

LE TÉMOIN. Voici trois pièces qui donneront tous les détails demandés.

Ces pièces sont remises au ministère public, et annexées au dossier de l'accusé André.

L'audience est levée à 5 heures 1/2, et renvoyée à vendredi

PETITE CORRESPONDANCE.

Caseris. — M. L. — Nous v. expéd. les 2 alm. dem., plus un alm. phal. — Vous nous redev. 1 fr. 40.

Savonnières. — M. C. — Reçu v. lettre — Nous remettons les 7-50 au journ. indiqué. — Nous v. redev. 50 c. sur votre ab. d'un an.

Besançon. — M. T. — Veuillez nous donner de vos nouvelles. — Compl. affect.

Besançon. — M. L. — Nous renouv. l'ab. de M. P. Veuillez le prier d'en rem. le montant à M. T. — Les alm. sont partis. — Pris note du surplus. — Remerc.

Blonnas. — M. H. P. — Fait le chang. — Nous v. remerc. de v. offres de serv. et en profit. à l'occ.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS............ Un an 30 f., Six mois 16 f., Trois mois 8
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe........ 32 . 17 . 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme ; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr. ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS ;

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois :	40 c.	Annonces anglaises. . .	40 c.
Cinq à 9 »	» 30	Réclames-notices. . . .	60
Dix fois et plus. »	20	Faits de publicité. .	1 fr. 50

Bourse du 31 octobre 1849.

On paraissait convaincu que le ministère actuel agonisait et qu'un changement allait avoir lieu sous peu. On était préoccupé et on cherchait à se rendre compte qui, de M. Dufaure ou de M. Molé, allait l'emporter, et comme on avait des craintes que ce ne fût M. Dufaure, on a fait de la baisse.

Le 5 0/0 au comptant, ouvert à 88-05, en baisse de 10 c. sur la clôture d'hier, a fait un instant 88-20 ; mais à 2 heures, à la réponse des primes, il était redescendu au cours d'ouverture ; à partir de ce moment, cette valeur a fait de la hausse, et elle a fermé à 88-30, avec 15 c. de hausse sur la clôture d'hier.

L'emprunt revient ; on disait aujourd'hui que, comme il venait d'être décidé par la commission des finances qu'il serait fixé à 200 millions, le ministre l'émettrait avant la fin de l'année.

Le 3 0/0, ouvert à 56 fr., a fermé à 56, avec 10 c. de hausse sur hier.

Comme les primes avaient été achetées entre 88-25 et 89, elles ont presque été toutes levées.

Les actions de la banque ont fermé à 2,335, en baisse de 10 fr.

Les nouvelles actions de la ville ont haussé de 1-50.

Il y a eu peu d'affaires sur les chemins de fer.

4 heures. — A la coulisse, le 5 0/0 faisait 88-35 demandé.

RENTES FIN COURANT.	Prem. cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
Trois 0/0.....................	56 ..	56 [illegible]	[illegible]	[illegible]
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)........	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Cinq 0/0.....................	88 25	88 40	[illegible]	[illegible]

31 oct. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.			
5 0/0 j. du 22 juin..	56 ..	Espag. dette active.	21 3/4
5 0/0 j. du 22 mars.	88 30	— — 3 0/0..	34 3/4
VALEURS DIVERSES.		— Dette intér. ..	27 1/2
Banque de France.	2330 ..	Naples, récép. Roth.	96 60
Ob. de la Ville, anc.	1272 50	Romain, emprunt....	81 1/4
— — nouv.	1137 50	Haïti, emprunt......	190 ..
Oblig. de la Seine..	1067 50	Piémont, emprunt....	993 [illegible]
— St-Germ. 1842.	870 ..	— Nouveau..	990 ..
— Versailles......	840 ..	Rente 5 0/0........	88 25
— Orléans. 4 0/0.	963 75	Lots d'Autriche....	380 ..
— Nouvelles.	950 ..	2 1/2 hollandais...	55 ..
— Rouen, 4 0/0...	730 ..	CHEMINS DE FER.	
— Nouvell., 1849.	840 ..	Saint-Germain......	465 ..
— Havre j. mars.	727 50	Versailles, r. d.....	215 ..
— Nouvelles.	835 ..	Versailles, r. g.....	170 ..
— Marseille.......	850 ..	Orléans à Paris.....	730 ..
— Orléans, jouis.	450 ..	Rouen..............	527 50
— Cert. de Lyon.	88 75	Havre..............	232 ..
Quatre-Canaux......	1020 ..	Avignon-Marseille...	225 ..
Jouissance.	72 50	Bâle...............	102 50
Bons du Trésor......	6 0/0.	Centre.............	300 ..
Forges Aveyron. ...	3060 ..	Boulogne...........	140 ..
Monceau-s.-Sambre	1500 ..	Bordeaux...........	406 25
Nord (hauts four.).	200 ..	Nord...............	433 75
Charbon belge......	325 ..	Strasbourg.........	358 75
Zinc V.-Montagne.	2760 ..	Nantes.............	285 ..
— Stolberg.	875 ..	Montor. à Troyes...	140 ..
		Dieppe Fécamp......	180 ..

Mines de la Loire...	285 ..	
FONDS ÉTRANGERS.		
Belg. 5 0/0 1840...	97 1/2	
— 5 0/0 1842...	97 1/2	
— 4 1/2.........	90 1/2	
— 3 0/0.........	65 1/2	
— 2 1/2 0/0......	49 1/2	
Banque.......	705 ..	
— 1841.	1020 ..	

BOURSE DE LONDRES du 30 octobre.	
3 0/0 consolidés...	92 1/8
3 0/0 au 27 oct....	92 1/8
TAXE DU PAIN.	
1re qualité le kilo..	30 c.
2e — —	22

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 1er novembre.

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Deux hommes.
OPÉRA-COMIQUE. — La Fée aux Roses.
ODÉON. — L'Héritier du Czar, les Voisins.
THÉATRE-HISTORIQUE. — La Guerre des Femmes.
VAUDEVILLE. — Rhum, J'attends un Omnibus, l'Homme à la Poupée et Roger Bontemps.
GYMNASE. — Babet, le Bal du Prisonnier, la Demoiselle à Marier, les Représentants.
THÉATRE MONTANSIER. — Le Chevalier, le Lièvre, le Tigre du Bengale.
VARIÉTÉS. — Les Parents de ma Femme, Mlle Carillon, le Petit Pierre, le Maître d'Ecole.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Conétable de Bourbon.
AMBIGU-COMIQUE. — Piquillo Alliaga.
GAITÉ. — La Sonnette du Diable, le Moulin joli.
THÉATRE-NATIONAL. — Les Pilules du Diable.
FOLIES. — L'Ouvrier grand seigneur, Marquis de Floovac.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 282 — ÉDITION DU MATIN. — Vendredi-Samedi 2 et 3 novembre.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois . . . . 6 f.
Six mois . . . . 11 f.
Un an . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois . . . . 9 f.
Six mois . . . . 17 f.
Un an . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au capital, au travail et au talent.

PARIS, 2 NOVEMBRE.

Opinion du pays sur l'affaire du 13 juin.

Sur tous les points de la France, l'opinion publique s'est solennellement manifestée par la voix du jury sur cette grave question :

« LA CONSTITUTION A-T-ELLE ÉTÉ VIOLÉE PAR L'EXPÉDITION ROMAINE? »

En acquittant les journaux qui avaient protesté contre la violation de la Constitution, la grande voix du pays a formellement répondu :

« OUI. »

Au moment où se juge devant la haute cour le procès principal, il importe de rappeler ces verdicts.

Le *National de l'Ouest* vient de remplir cette tâche en ce qui le concerne :

Dans notre numéro du 11 juin 1849, dit ce journal, nous avons publié un article intitulé : *La Constitution est violée*, et dans lequel nous avons dit que, pour arriver à Rome, la Constitution était la première redoute à prendre, le premier rempart à bombarder. Le ministère public a poursuivi cet article sous l'inculpation d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement de la République. La cour a demandé au jury si cet article était coupable. Le jury a répondu : NON.

Dans notre numéro du 12, même mois, même année, nous avons publié : 1° une adresse intitulée : *Le Comité démocratique socialiste à l'Assemblée nationale*; 2° une lettre datée de Paris, le 24 mai, signée Boichot; 3° une *Lettre parisienne*, datée de Paris, le 11 juin; 4° une adresse intitulée : *Association démocratique des Amis de la Constitution*, toutes pièces figurant dans l'acte d'accusation du procès de Versailles comme à charge contre les prévenus. Le ministère public a poursuivi la publication de ces articles sous la même prévention que le précédent, excitation à la haine et au mépris du gouvernement de la République. La cour a demandé quatre fois au jury si ces articles étaient coupables, et le jury a répondu quatre fois : NON.

Dans le même numéro du 12 juin, nous avons inséré un article intitulé : *Abus de la majorité*, et dans lequel nous avons dit : « A nos yeux, quand il est manifeste pour tous que le paragraphe V du préambule et l'art. 54 sont indignement foulés aux pieds, l'ordre du jour pur et simple qui sanctionne cet attentat, même émanant de l'Assemblée nationale, est donc *de plein droit nul et non avenu*, » et plus loin : « Le temps des demi-mesures est passé, et le courage pour tous les citoyens doit se monter à la hauteur du devoir. » Le ministère public a poursuivi cet article sous l'inculpation d'attaque contre les droits et l'autorité de l'Assemblée nationale, et de provocation, non suivie d'effet, à la guerre civile. La cour a demandé au jury si l'article était coupable. Le jury a répondu : NON.

Dans le même numéro, nous avons publié une pièce portant pour titre : *Protestation des écoles*, figurant comme pièce à charge dans l'acte d'accusation du procès de Versailles. Même poursuite, même demande, même réponse : NON.

Dans le numéro du 13 juin, nous avons publié une adresse de la *Démocratie nantaise à la démocratie parisienne*, dans laquelle il était dit : « Vous pouvez compter sur nous, » et une autre adresse sous ce titre : *Le National de l'Ouest à la presse démocratique de Paris*, contenant cette phrase : « Nous consultons notre mission, nous ne consultons pas le danger. » Le ministère public a poursuivi pour provocation, non suivie d'effet, à la guerre civile. La question de culpabilité posée par la cour au jury, le jury a répondu : NON.

Encore dans le numéro du 13, nous avons publié : 1° un document intitulé : *Proclamation de la Montagne*; 2° un autre intitulé : *Déclaration de la presse républicaine*; 3° un dernier document portant pour suscription : *Le Comité électoral typographique à l'Assemblée nationale*; 4° une *Lettre parisienne*, datée de Paris le 12, lesquels figurent, ainsi que ceux déjà cités, comme à charge contre les prévenus dans l'acte d'accusation de Versailles. Poursuite identique à la précédente, et aussi déclaration identique du jury : NON.

Enfin, dans notre numéro du 16 août, nous avons fait paraître sous ce titre : *Contre-Réaction*, un article dans lequel nous avons, entre autres choses, dit qu'en acquittant le *Franc-Parleur de la Meuse*, traduit devant les assises en raison des mêmes faits que nous, c'est-à-dire pour avoir déclaré la constitution violée par l'expédition contre Rome, le jury avait condamné le pouvoir du même coup. Le ministère public y a vu de nouveau le délit d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement de la République, et le jury, de nouveau aussi, interrogé sur la question de culpabilité, a répondu : NON. »

Voilà l'opinion d'un jury breton, manifestée, non pas une fois, mais neuf fois et avec une constante uniformité.

Ces acquittements sont communs à dix-huit autres journaux, cités également à la barre pour avoir protesté contre la violation formelle du pacte fondamental, et parmi lesquels nous citerons :

Le *Républicain de la Moselle*;
L'*Union républicaine*, de l'Yonne;
La *Civilisation*, de Toulouse;
Le *Républicain du Gard*;

Le *Travailleur de Nancy*, qui avait dit : « Quant à nous républicains de la Meurthe, *déclarons à notre tour que Louis Bonaparte et ses ministres ont violé la Constitution, compromis l'honneur national, trahi la République*, et qu'ils se sont alliés avec les souverains contre les peuples; qu'ils ont sciemment aidé la contre-révolution, voulu l'anarchie et appelé à leur secours les baïonnettes étrangères qui, bientôt, brilleront à nos frontières. »

Le *Franc-Parleur de la Meuse*;
Le *Courrier républicain* de la Côte-d'Or;
Le *Suffrage universel*, de la Sarthe, qui avait dit : « *Les factieux sont au pouvoir! les anarchistes sont au ministère!* »
Le *Démocrate de l'Ouest*, d'Angers;
Le *Républicain des Ardennes*;
Le *Républicain de Vaucluse*;
La *Fraternité*, de l'Aude;
Le *Républicain de Lot-et-Garonne*, et 16 conseillers municipaux de Villeneuve-d'Agen, qui avaient publié un manifeste dans lequel ils déclaraient que la Constitution étant violée, ils refuseraient l'impôt.

Ce n'est pas tout. Sept citoyens du Bas-Rhin sont compris dans une instruction que l'accusation rattache directement à celle qui a motivé la convocation de la haute cour. C'est de la complicité à distance. Pour cause de suspicion légitime, ces sept accusés sont enlevés au jugement de leurs concitoyens pour être déférés à la cour d'assises de la Moselle. Accusés, témoins, défenseurs, soutiennent que la Constitution a été violée. On pose au jury 136 questions, et après une demi-heure de délibération, le jury, à l'unanimité, fait 136 réponses négatives.

En présence de ces faits, que fera le haut jury de Versailles?

Voudra-t-il se mettre en contradiction flagrante avec la justice ordinaire du pays?..

Le nouveau Ministère.

Pendant vingt-quatre heures, voyant que le supplément du *Moniteur* annoncé par M. Dupin ne paraissait pas mercredi soir, et que l'organe gouvernemental ne contenait hier matin les noms des nouveaux ministres que dans sa partie non officielle, tout Paris s'était pris à baptiser le cabinet personnel de l'Elysée du nom de ministère Cléonard. On pensait qu'à l'imitation de la reine d'Espagne, le président de la République française était revenu de son caprice, de sa velléité de changement, et qu'il était rentré sous la tutelle des hauts meneurs de la majorité.

Cependant, le décret officiel de nomination des ministres personnels, portant la signature de M. Louis-Napoléon Bonaparte, a paru hier jeudi à trois heures, au moment où on ne l'attendait plus. Il n'est donc plus permis de dire que le nouveau ministère est mort-né, quoiqu'il soit né le jour des morts. Il vit depuis quarante-huit heures.

Hier jeudi, il s'est réuni à onze heures, sous la présidence effective de M. Louis-Napoléon Bonaparte, et il a consenti à ce que son acte de naissance fût enregistré officiellement. On dit que c'est principalement à M. Fould, qui s'est chargé de faire monter les fonds à la Bourse, que cette audacieuse résolution de vivre est due.

En attendant, il n'y a pas, hors le *Dix Décembre*, un seul parti, une seule fraction parlementaire, un seul organe politique qui revendique l'honneur de défendre cette combinaison ministérielle, et qui ajoute foi à sa vitalité.

M. Dupin l'aîné n'a pas craint, dit-on, de se compromettre par un bon mot, en la nommant un *ministère d'antichambre*.

Le *National* affirme que M. Louis Bonaparte l'a lui-même appelé un *ministère de commis*.

A nos yeux, la formation de ce ministère n'est qu'un *coup de tête* : mais ce coup de tête n'est pas plus illégitime, plus irrationnel, ni plus dangereux que les *coups de partis* de la majorité.

Dans l'état de divisions d'antagonisme que les hommes d'Etat de la réaction ont tenu à établir entre le pouvoir exécutif et le pouvoir parlementaire, il n'y a de possible que des usurpations ou des conflits.

MM. Thiers, Molé et Odilon Barrot, nous le répétons, ont moins que personne le droit de se plaindre de l'acte d'indépendance ou d'irrévérence que le président de la République vient de commettre à l'égard de la majorité, puisqu'ils ont été les premiers à l'indisposer contre l'ancienne majorité constituante, et à lui faire croire que ses cinq millions de suffrages lui permettaient de s'affranchir de la souveraineté parlementaire.

Il est juste que les habiles, sans cœur ni foi politique, soient pris dans leurs propres piéges.

A part cette leçon méritée, il y a encore un motif qui nous empêche de confondre nos doléances avec celles des journaux de la réaction : c'est que l'antagonisme franc et sincère, dans les positions fausses, nous paraît de beaucoup préférable, pour l'édification du pays, à d'hypocrites efforts d'union et de conciliation.

Or, après un tel coup de tête présidentiel, quelques efforts qu'on fasse pendant les premiers jours pour dissimuler cet antagonisme déclaré entre la conspiration légitimiste et la pensée de l'Elysée, nous défions bien qu'on n'en arrive pas à une éclatante rupture et à d'intéressants combats.

A cela la Constitution et la République n'ont finalement rien à perdre.

Le Manifeste ministériel.

Dans la séance d'aujourd'hui à l'Assemblée nationale, le nouveau cabinet, par l'organe du général d'Hautpoul, a lu une sorte de manifeste de la nouvelle politique de l'Elysée.

Ce manifeste ministériel est aussi vague et indéterminé que tous les programmes de la même espèce,

Ce n'est qu'en le pressurant à une troisième lecture qu'on y découvre deux sortes d'intentions critiques du ministère précédent et des tendances de la majorité.

« Le nouveau cabinet, dit-il, n'est pas formé contre la majorité de l'Assemblée : au contraire, il développe avec énergie ses *principes avoués*. »

La majorité a donc des principes qu'elle n'avoue pas? c'est le nouveau ministère qui le dit. On fait sans doute allusion ici aux intrigues légitimistes, au pacte que MM. Thiers et Molé paraissent avoir fait avec M. Berryer.

M. Louis Napoléon a certainement le droit de ne pas se prêter de bonne grâce au retour de Henri V; mais il n'y a pas grand progrès ni grand mérite patriotique à cela.

Ailleurs, le manifeste ministériel, en parlant de la protection du travail à tous ses degrés et de la sécurité à rendre à la fortune et au crédit, a l'air de reprocher à l'administration précédente son inertie et sa peur des solutions. Ce passage contient une malice ou ne veut rien dire. Si c'est un blâme, nous y applaudissons; mais un blâme ne suffit pas. Il faut tout un changement de politique, tout un système de réformes financières et administratives pour imprimer au travail et au crédit une impulsion nouvelle. Or, nous ne découvrons absolument rien dans le factum ministériel qui indique cette audace réformatrice. Ce n'est certes pas M. Fould qui prendra de telles initiatives. D'ailleurs les *principes avoués* de la majorité ne le permettraient pas.

La formation du nouveau cabinet et son programme ne signifient donc à nos yeux qu'une chose, c'est que M. Louis Bonaparte, répugnant à l'idée de n'être qu'un écolier politique sous les mains habiles de MM. Thiers, Molé et Berryer, essaye de s'en affranchir par un coup d'audace.

Y réussira-t-il? Nous ne le pensons pas. Ses maîtres ont dû compter sur ces écarts de jeunesse, sur ces efforts d'indépendance, mais ils prévoient un prochain épuisement après une vaine agitation, et ils sont hommes à reconquérir tous les droits de la ruse sur la confiance de la présomption.

Nous ne consentons pas, d'ailleurs, à confondre l'émancipation politique de M. Louis Bonaparte avec l'émancipation démocratique du pays.

Le message du président de la République, et son nouveau ministère né officiellement le jour des Morts, n'a pas occupé la population autant qu'on eût pu le penser. La fête d'hier avait concentré vers un seul point toutes les préoccupations : tout Paris est monté aux cimetières, si nombreusement peuplés cette année par le choléra. Chaque famille a perdu un ou plusieurs de ses membres, et devant ces douleurs si récentes, les portefeuilles perdus et repris n'offraient pas assez d'intérêt pour détourner l'esprit public du but religieux qui l'occupait.

Le palais de l'Assemblée nationale a été assailli aujourd'hui de curieux, comme aux jours des grandes discussions de la Constituante. Chaque représentant est arrivé flanqué de deux amis, et les tribunes étaient remplies de dames plus d'une heure avant l'ouverture de la séance. Pourquoi cette curiosité? l'ordre du jour n'annonçait cependant aucune question brûlante. Ce n'est point de cela qu'il s'agit, on veut voir les figures des ministres nouveaux et surtout les figures des ministres passés. On paierait bien cher à celui qui montrerait sur leurs bancs MM. Thiers et Molé.

Si le ministère demande un vote de confiance, il lui sera donné, car depuis 24 heures on cite beaucoup de conversions et d'aspirations vers l'Elysée.

On parle sérieusement, dans les couloirs de l'Assemblée, de M. de Fialin de Persigny pour remplacer M. Rebillot à la préfecture de police. Cette administration aurait à subir des changements très importants dans les hauts fonctionnaires, notamment la police municipale serait donnée à un des prédécesseurs de M. Carlier dont le nom nous échappe.

Au nombre des fonctionnaires publics qui se démettraient de leurs fonctions, par suite du changement de cabinet, on citait M. Baroche, procureur-général.

C'est à M. de la Moskowa qu'est réservé, dit-on, le portefeuille des affaires étrangères, dans le cas où, comme on le fait présumer, M. de Rayneval n'accepterait pas ce portefeuille.

C'est M. Ferdinand Barrot, ministre de l'intérieur du nouveau cabinet, qui a rédigé, assure-t-on, le manifeste de la présidence.

On assure qu'hier, dans une réunion composée d'une fraction importante de l'ancienne majorité, il a été proposé de mettre en accusation le président de la République, et de demander une discontinuation immédiate de poursuites contre les accusés du 13 juin. On attribuait cette double proposition à un des représentans qui tout récemment avaient mis un ancien ministre de Louis-Philippe en demeure de déclarer s'il acceptait ou refusait le ministère des mains de la majorité.

(*Evénement.*)

La soirée hebdomadaire de M. le président de la République a été très nombreuse. Les événements de la journée donnaient à cette réunion un caractère tout particulier.

Aucun des anciens ministres ne s'est présenté, et un seul membre du nouveau cabinet, M. Rouher, ministre de la justice, a été présenté par M. Louis Bonaparte aux assistants.

M. Louis Bonaparte affectait une grande dignité; ses familiers ne manquaient pas de louer hautement le coup de *maître* du *prince*. Quant à lui, se pavanant de groupe en groupe, il expliquait avec un certain air de franchise les motifs de sa conduite : « Du reste, terminait toujours le président, la France jugera! »

Certains représentans réactionnaires n'approuvaient pas complètement la révolution de palais, annoncée par le *Message*, et s'en expliquaient même assez nettement avec les plus intrépides partisans de M. Louis Bonaparte.

On a remarqué l'absence totale des légitimistes qui encombraient d'ordinaire les salons de la présidence.

(*Le Temps.*)

M. de Sainte-Beuve vient de présenter un contre-projet relatif à l'instruction publique, dont voici les dispositions générales :

L'organisation actuelle de l'Université de France est maintenue.

Le conseil de l'Université est rétabli sur les bases du décret de 1808.

A l'Université seule appartient la collation des grades.

Aucun certificat d'études ne sera exigé pour le baccalauréat ès-lettres.

D'après la *Liberté* le bruit court qu'une amnistie générale va être proclamée.

Cettte mesure serait trop sage pour que nous osions l'espérer des conseils de l'Elysée.

On a distribué aujourd'hui à l'Assemblée le rapport de M. Baraguay-d'Hilliers, sur l'emploi fait par M. Dufaure des fonds secrets dépensés par lui du 2 juin au 30 septembre. Il résulte de ce rapport, que pendant cette période M. Dufaure a économisé et reversé au Trésor une somme de 34 956 fr. 86 c., sur les fonds qui lui avaient été alloués. La commission félicite le ministre de ce fait, « sinon unique, au moins très rare. »

Ils demeurent responsables.

Odilon Barrot, de Falloux, Léon Faucher, Drouyn de Lhuys, Rulhières, de Tracy, Passy, Lacrosse, Lanjuinais, de Tocqueville, Dufaure.

La France démocratique est oublieuse, elle l'a

montré après Février ; on chercherait vainement dans l'histoire du gouvernement provisoire une mesure de proscription contre les hommes qui avaient provoqué le mépris de la France et amené l'effusion du sang populaire. Quel agent de la politique philippiste a été soumis à des tribunaux exceptionnels, envoyé au bagne, à Doullens, aux pontons? Quel dépositaire de la force publique a passé en jugement pour avoir tiré sur le peuple qui revendiquait son honneur et ses droits? Quel écrivain des journaux les plus corrompus et les plus ennemis du peuple a voyagé en France de brigade en brigade, les fers aux mains? Il fallait vivre sous un régime honnête et modéré pour être témoin de toutes ces violences.

La démocratie du dix-neuvième siècle a sur ses adversaires l'avantage de la générosité : puisse-t-elle ne jamais le perdre! Ce ne sont point les vengeances qui fortifient un parti, ce sont les institutions fécondes et décisives, ce sont les améliorations sociales, et la seule rigueur que nous voulions appeler sur les hommes qui viennent de sortir du ministère, c'est la flétrissure de l'opinion, l'exclusion de la vie politique à perpétuité.

Mais cette peine ils l'ont encourue; il est nécessaire qu'ils la subissent. L'oubli des torts et des injures ne doit pas aller jusqu'à l'abandon des droits et des intérêts du pays. Le ministère que M. Louis Bonaparte vient de renvoyer est marqué d'un stygmate indélébile. Ce ministère a consenti à l'*expédition romaine*, ce ministère a consenti à la résistance opposée par le pouvoir exécutif aux votes souverains de l'Assemblée constituante. L'expédition romaine résume tous les attentats du dernier cabinet contre la liberté; tout en a découlé comme de source.

C'est le siége de Rome, entrepris en dépit de tous les principes constitutionnels et de toutes les sympathies de la France, qui a déterminé la protestation du 13 juin, protestation innocentée par le jury, partout où la question lui a été soumise, à propos d'un complot prétendu ou d'un procès de presse; c'est la guerre contre Rome qui a produit, comme des conséquences logiques et fatales, le sac des imprimeries, les journaux mis en interdit, quelquefois avant d'avoir été publiés, les arrestations sans limite, l'exil des plus honorables citoyens, l'état de siége maintenu pendant cinq mois dans cinq départements. Tous ces actes d'oppression demeurent à la charge des ministres qui se retirent et de ceux qui les ont précédés, à partir de l'invasion des Etats Romains.

Il faut que ces prétendus serviteurs de la République parcourent le monde comme Caïn qui avait versé le sang de son frère; qu'à la place du signe de malédiction imprimé par la main divine au meurtrier d'Abel, chacun lise écrit sur leurs fronts : *Expédition romaine*.

Le moins digne de compassion parmi eux, ce n'est pas M. de Falloux qui peut invoquer l'excuse d'un fanatisme incurable, et qui est né grand inquisiteur ; ce n'est pas M. Barrot, instrument vide et sonore, faisant résonner indifféremment tous les airs; c'est *l'homme austère*, c'est le soi-disant libéral qui se cramponnait il y a peu de jours au ministère avec des efforts désespérés, faisant l'apologie de l'état de siége indéfiniment prolongé, c'est M. Dufaure.

Que ces hommes demeurent excommuniés par la démocratie, que la France électorale, le jour où elle sera consultée, rende pour toujours à la vie privée ces ennemis du progrès et de la liberté, ces exécuteurs de République, qui, suivant l'énergique expression de Mazzini, ont frappé l'Italie par devant, la Hongrie par derrière, et qui laissent la France désarmée de la sympathie des peuples à la veille de la grande et dernière guerre!

La bourse et la banque d'Angleterre étant closes hier à Londres, il ne s'est pas fait d'affaires officielles sur les fonds : cependant, d'après quelques opérations en dehors de la bourse, les fonds ont fléchi à 92 1/8 par suite du message de M. Louis-Napoléon à l'Assemblée législative de France.

L'opinion générale à Londres, dit le *Standard*, est que le gouvernement nouveau ne présente pas des éléments de durée dans sa composition, et que des modifications considérables (sinon un changement complet) auront lieu avant que le ministère ne soit en mesure de procéder régulièrement.

Le même journal dit, d'après ses correspondances de Paris, que le général Changarnier a eu avec le président de la République une conférence dans laquelle il a exprimé beaucoup de désappointement de ce que le ministère est modifié dans un sens libéral; mais il n'a pas donné sa démission. On la considère cependant comme inévitable.

Le refus de l'impôt.

La plupart des journaux qui défendent consciencieusement la République ont exprimé cette opinion, que si le principe républicain était menacé par quelque folie, le refus général de l'impôt serait un droit et un devoir.

Nous sommes entièrement de cet avis. L'impôt n'est dû qu'aux gouvernements réguliers et constitutionnels. Contre les gouvernements qui méconnaissent leurs devoirs on employait autrefois *l'insurrection*. Ce moyen a réussi en 1789, en 1830, en 1848; mais il est barbare; et, dans l'intérêt de l'humanité, la volonté nationale doit chercher à se faire jour par une autre voie.

La *manifestation pacifique* était préférable; mais, en dépit des théories professées par M. Barrot la veille des journées de février, et qui mettaient sous la sauvegarde spéciale de cet orateur la manifestation du 13 juin, elle a été traitée comme un mouvement insurrectionnel.

Le progrès des mœurs doit amener un mode de protestation plus pacifique et plus puissant à la fois. Refuser l'impôt à un gouvernement régulier serait un crime; mais nous devrions le refuser soit à une majorité, soit à un président qui se mettraient en dehors de la République et de ses lois.

Courrier de Versailles.

2 novembre 1849.

L'audience d'aujourd'hui a été en partie consacrée à l'audition des témoins à décharge. Par les explications de Schmitz, explications confirmées par M. Pellier et par plusieurs autres témoins, il est maintenant avéré que la réunion tenue le 11 au manége Pellier a eu pour objet la nomination d'un colonel; c'est incidemment que l'on y a parlé de la manifestation.

Il manque toujours un élément important au fameux complot; la manifestation était en projet dans beaucoup de têtes ; tout le monde a été étonné de se trouver d'accord sans s'être concerté.

Donc, pas de complot, et par suite pas d'attentat.

Que l'on ne vienne pas objecter que des tentatives de barricades ont eu lieu, que des coups de feu ont été tirés, et que ce sont ces faits qui constituent l'attentat. Nous avons le droit, et le ministère public sera pour nous, de répondre : Mais ce ne sont pas ces faits qui constituent l'attentat.

Les accusés ne sont pas traduits devant la haute cour pour les violences qui ont été exercées; ils y sont pour un complot formé à l'avance, pour un complot qui attendait seulement une occasion favorable pour éclater, et c'est l'existence de ce complot qui constitue l'attentat.

Cela est si vrai, que les citoyens arrêtés les armes à la main ou soupçonnés d'avoir pris les armes, sont tous renvoyés devant la juridiction ordinaire.

Cela est si vrai, que le ministère public évoque le souvenir du 29 janvier.

Où donc est le complot? S'il est introuvable, pourquoi les accusés sont-ils devant la haute cour?

Tous les témoins entendus se sont accordés pour donner les meilleurs renseignements sur les accusés. Nous avons surtout remarqué la déposition de M. Larochette, dessinateur. La vérité doit toujours avoir de tels accents : pour notre compte, si nous nous trouvions dans la position du citoyen Angelot, nous serions fiers d'inspirer une telle amitié et de provoquer de semblables paroles!

Le clairon Estaquin a été rappelé aujourd'hui, il a été confronté avec le témoin Fournier. Du débat confus qui s'est engagé, il ressort un fait bien clair, c'est que le témoin Fournier a eu le bras cassé, l'épaule désarticulée et a reçu un coup de baïonnette dans les reins... Le témoin Fournier est poursuivi pour des faits relatifs à la journée du 13 juin. Sans rien préjuger sur l'issue de son affaire, nous pouvons dire que sa position vient à l'appui des observations que nous venons de faire sur l'attentat et le complot.

Il reste toujours à éclaircir les faits relatifs à la mort de Duprat, tué à bout portant, rue Caumartin.

A quand cet éclaircissement? La mort d'un homme et l'honneur d'un autre ne valent-ils pas un complot fantastique?

Nous appelons l'attention de nos lecteurs principalement sur la déposition de M. Marie, ils pourront juger de quel côté se trouvaient au 13 juin l'aveuglement, le fanatisme et la violence.

Cette déposition révèle comment un jeune garde national, sans armes, le citoyen Renaud, se jetant à genoux, poitrine découverte, devant la troupe pendant la manifestation du boulevard et s'écriant : « Tirerez-vous sur vos frère? » a été froidement percé d'un coup de sabre par un officier supérieur qui s'en est venté quelques jours après!...

Et c'est en plein dix-neuvième siècle, contre une manifestation appuyée sur un droit incontestable, qu'une acte de cruauté aussi gratuite s'est accompli!....

LES DOUCEURS DE L'ÉTAT DE SIÉGE.

Un représentant, M. Francisque Bouvet, sous la garantie de sa signature, dénonce au public le fait suivant, qui n'a pu être publié dans le département où il a eu lieu, parce que l'état de siége a supprimé dans l'Ain la presse indépendante :

Paris, 30 octobre 1849.

Monsieur le rédacteur,

Les actes de brutalité militaire continuent dans le département de l'Ain. M. le maire de la ville de Trévoux vient d'être frappé au visage et couvert de sang par un officier qui, pour comble d'indignité, lui a proposé un duel.

J'avais connaissance dès hier matin de ce fait.

Si je ne l'ai pas porté à la tribune, c'est que la lettre qui me l'annonçait me venait d'une personne dont l'écriture m'était inconnue. Aujourd'hui, je le tiens pour constant.

Je pourrai donner les plus minutieux détails sur ce nouvel attentat dirigé contre l'autorité régulière, à l'exemple du mépris que le gouvernement fait lui-même de la loi.

Je me borne à dire que le tort de l'honorable magistrat dont il s'agit consiste à avoir protégé avec courage deux de ses administrés qui avaient été maltraités aussi par un soldat, et de plus emprisonnés. M. le maire de Trévoux parvint à faire élargir les deux pères de famille en établissant leur innocence.

Ce fut alors que l'officier, qui avait ordonné l'arrestation, furieux de se voir ravir sa proie, s'en prit au magistrat qui venait de remplir un devoir, prétendant que *sous l'état de siége l'autorité civile n'est rien*.

Veuillez, je vous prie, monsieur le rédacteur, publier ce nouvel exploit des auxiliaires de *l'ordre* et du *parti modéré*.

Le département de l'Ain étant privé en ce moment d'un journal de notre opinion, nous aurons désormais recours à la presse parisienne pour défendre, comme nous l'entendons, la cause sacrée du droit et de la liberté dont la majorité de l'Assemblée est elle-même trop peu soigneuse.

Agréez, etc.

FRANCISQUE BOUVET,
Représentant du peuple.

La Conspiration monarchique dans l'armée.

Nous empruntons à un organe du parti modéré, *l'Ordre*, journal de M. Chambolle, le récit suivant d'une sorte d'émeute militaire qui a agité le marais dans la soirée d'avant-hier :

Hier au soir, plusieurs officiers d'un régiment d'infanterie de ligne s'étaient réunis chez le sieur Muller, limonadier, au coin de la rue Saint-Antoine et de la rue Saint-Paul, pour fêter la bienvenue d'un de leurs camarades.

Vers neuf heures et demie, les têtes étaient échauffées ; la salle du second étage qu'ils occupaient retentissait de leurs chants, auxquels, malgré les sages avertissemens du maître de l'établissement, ils mêlèrent bientôt des cris politiques.

De nombreux curieux, attirés par le tapage, stationnaient depuis quelque temps devant la porte du café ; soudain un des officiers s'élance à la fenêtre et pousse le cri de : *Vive Henri V!* Ses amis le suivent et chacun profère le même cri, auquel les uns ajoutent : *A bas le président!* d'autres : *Vive le roi!* La foule s'émeut et murmure. Les officiers recommencent. Cette fois la patience des assistants est à bout, de nombreux cris de : *Vive la République!* s'élèvent de toutes parts et viennent couvrir leurs voix.

La scène prend alors l'aspect d'une véritable émeute : les cris redoublent, la foule grossit de minute en minute, la rue se remplit de monde et la circulation est interrompue. Un agent de police était allé prévenir l'autorité; une forte escouade de sergents de ville arrive au pas de course ; le café est cerné et de nombreuses arrestations y sont faites.

Le lieutenant-colonel du régiment, qu'on était allé prévenir en toute hâte, arriva, mais trop tard ; neuf officiers venaient d'être arrêtés et conduits à l'état-major.

Il était alors dix heures et demie, il y avait une heure à peine que les journaux du soir, annonçant un changement de ministère, venaient de paraître. Le bruit s'était accrédité dans la foule qu'on venait de découvrir un complot. La police a dû prendre toutes ses précautions ; un piquet de sergens de ville a stationné toute la nuit devant la porte du café.

Aujourd'hui une enquête se poursuit sur ces tristes faits.

Allez, et ne péchez plus.

Le *Constitutionnel* fait de tels progrès dans le chemin de la conversion, de la résipiscence et du salut personnel, que la *Voix de la Vérité*, après lui avoir refusé l'absolution jusqu'à ce jour, ne le gourmande plus qu'avec une modération toute paternelle, et lui fait entrevoir le pardon de l'Eglise lorsqu'il aura surveillé davantage sa critique littéraire. La *Voix de la Vérité* nous fait savoir, il est vrai, que c'est uniquement aux attaques au capital et à la propriété qu'il faut attribuer la conversion de M. Véron et de ses collaborateurs. Mais cela ne paraît pas diminuer le mérite du catéchumène aux yeux du journal religieux. A quelque chose malheur est bon. Il nous semble que la *Voix de la Vérité*, à ce compte, devrait des actions de grâce au socialisme sans lequel elle n'aurait jamais vu M. Véron agenouillé aux pieds de l'autel de la pénitence. Mais laissons parler le sévère directeur de la conscience du néophyte :

Après avoir longtemps travaillé à la ruine de la foi religieuse et à la démolition de l'ordre moral, le *Constitutionnel* s'est effrayé, comme son patron M. Thiers, de la chute prochaine dont, par une conséquence naturelle du progrès des idées de destruction universelle, l'ordre matériel est menacé lui-même à son tour. L'ancien organe de la bourgeoisie voltairienne et révolutionnaire a refusé de reconnaître le fils du libéralisme rationaliste dans le socialisme levant sur son père une main parricide. Ce sont *surtout les attaques du capital et à la propriété qui ont converti le* Constitutionnel *à l'abjuration des principes irréligieux et immoraux* qu'il répudie aujourd'hui à la vue de leurs dernières conséquences. Mais pour que l'ardeur avec laquelle il combat les tendances socialistes à l'avant-garde des défenseurs de l'ordre social fût accueillie par les hommes graves comme une expiation de son passé, il faudrait qu'il prît lui-même au sérieux la nouvelle mission qu'il s'est donnée. Or, il a failli évidemment à ce devoir en ouvrant ses colonnes, ce matin, à un article signé de M. de Sainte-Beuve, dont la critique superficielle ne nous semblerait pas en défaut, si elle se bornait à ne trouver défectueux qu'au point de vue littéraire un livre qu'un de nos collaborateurs a signalé à bon droit comme le plus dangereux pour les mœurs qu'ait produit notre époque de dévergondage, le *Raphaël* de M. de Lamartine.

M. Félix Pyat vient d'adresser la lettre suivante au rédacteur de la *Patrie* :

Monsieur le rédacteur,

Vous dites, dans un des derniers numéros de votre journal, que j'ai été renvoyé de Genève et interné à Lausanne; que, néanmoins, je suis continuellement à Genève, grâce aux paquebots qu'on met gratis à notre disposition; qu'enfin nos rendez-vous de conspiration sont chez M. Pescantini.

Vous avez été mal informé de tout point, car je n'ai pas été renvoyé de Genève, où je n'ai jamais demeuré; je n'ai pas été interné à Lausanne, où j'habite volontairement depuis mon arrivée en Suisse; en quatre mois de temps, je ne suis allé que deux fois à Genève, et deux fois à mes frais; enfin, je n'ai jamais eu l'honneur d'entrer chez M. Pescantini.

J'espère, monsieur, que vous voudrez bien accueillir cette rectification, sinon pour tranquilliser vos lecteurs sur nos conspirations, du moins pour l'amour de la vérité.

Recevez mon salut fraternel.

FÉLIX PYAT.

Lausanne, 30 octobre 1849.

Rome sous les Papes.

On se rappelle ce correspondant intelligent de la *Patrie*, allant à ce qu'il appelait les égarements du *père* Ventura et de *l'abbé* Gioberti, pour prouver que les *laïques* étaient incapables d'administrer l'Etat romain. La *Patrie* a toujours le monopole des correspondances naïves. Voici la peinture qu'elle fait des mœurs cruelles et superstitieuses de la Rome pontificale, pour prouver que les papes ont le droit de gouverner à perpétuité un pays qu'ils ont su élever à un si bel état de civilisation.

Le crime habituel de Rome, c'est le coup de couteau par derrière. Il s'en distribue de quatre à six par jour, en temps de *sirocco*, vent affreux d'Afrique, qui agit sur l'organisation d'une manière étrange et inexplicable, et porte à la mauvaise humeur les gens les plus calmes et les plus raisonnables. Jugez les autres. Le coup de couteau romain n'a rien de commun avec le meurtre parisien, généralement prémédité dans un but de vol; c'est une impatience, une colère, une vengeance. La modération est une chose si rare et si merveilleuse aux yeux du peuple romain, qu'au lieu de cette phrase polie des autres nations, *je vous prie, veuillez avoir la bonté, faites-moi le plaisir*, les Romains disent : *Monsieur, ayez la patience, avete patienza*. La patience est la plus grande concession qu'ils puissent demander ou faire.

Donc, le coup de couteau est le crime habituel. Sitôt le coup donné, le meurtrier se sauve. Aux cris de la victime, la foule se disperse avec terreur, dans la crainte d'être appelée à témoigner et d'encourir une vengeance. Le cadavre reste donc exposé jusqu'à ce que la police arrive. Alors, les femmes s'approchent, comptent le nombre des blessures, quand il y en a plusieurs, ou les taches de sang éparses, et vont à la hâte prendre les numéros correspondants à la loterie. Ces nombres fatidiques doivent nécessairement gagner.

Les papes se gardaient bien de combattre par l'enseignement une superstitieuse ignorance qui faisait la base de leur autorité; mais ils coupaient des têtes de temps en temps, et à l'époque des vendanges, pour rabattre un peu la joie trop démonstrative du peuple.

Les fêtes des Saturnales, qui ont lieu en octobre, à la fin des vendanges, et les fêtes de carnaval, sont celles qui ébranlent le plus profondément les imaginations romaines, et occasionnent le plus de crimes. Afin d'y apporter *une diversion qu'il jugeait salutaire*, Grégoire XVI, comme souverain temporel, ordonnait une exécution avant les fêtes. On choisissait le condamné le plus endurci, le plus rebelle, le plus coupable, et, la veille du jour fixé pour son exécution, on lui signifiait sa sentence, *rendue souvent depuis dix ans*. C'était là un terrible évènement pour Rome, et dont nous ne saurions assez nous faire une idée.....

Cependant, le pape était informé officiellement, dès six heures du matin, du refus que le condamné faisait de recevoir un confesseur. Aussitôt, il entrait dans son oratoire et s'y mettait en prières; le pape restait là, sans rien prendre, jusqu'à ce que le condamné se soumît; s'il résistait toujours, il y restait jusqu'à six heures du soir. Alors un camérier entrait dans l'oratoire et disait que la vingt-quatrième heure était arrivée. Le pape, après une dernière prière à Dieu, fermait lentement et solennellement son livre; c'était le signal de l'exécution.

Est-ce le peuple romain, est-ce le gouvernement pontifical qui se trouve le plus gravement insulté par cette correspondance de la *Patrie?*

M. Ferdinand Barrot, le nouveau ministre que vient de choisir M. le président de la République pour faire triompher la politique du 10 décembre, se faisait remarquer l'autre soir, à l'orchestre du Vaudeville, par les applaudissements qu'il distribuait *con furore* aux diatribes répandues à profusion, dans la *Foire aux Idées*, contre les hommes et les choses de la République.

Ce fait ne manque pas d'une certaine signification, au moment surtout où M. Ferdinand Barrot vient de pratiquer, à l'égard de son frère M. Odilon Barrot, la politique sans façon du : Ote-toi de là que je m'y mette. (*Liberté.*)

Rien ne paraît encore décidé pour le poste de préfet de police; on avait parlé de M. Léon Faucher, mais il n'en est plus question maintenant. (*Idem.*)

M. Peauger, ancien préfet des Bouches-du-Rhône, est nommé au secrétariat de la présidence, à la place de M. Ferdinand Barrot. (*Idem.*)

M. Molé, qui avait fait preuve de tant de bonne volonté pour entrer dans une nouvelle combinaison ministérielle, a repris, dit-on, la route de Champlâtreux.

Quant à M. Thiers, quelques curieux prétendent l'avoir rencontré sur celle de Lille. (*Idem.*)

On assure que, par cinq décrets qui avaient été préparés cette nuit à l'Elysée, M. Odilon Barrot était nommé chevalier, officier, commandeur, grand-officier et grand-cordon de la Légion d'honneur. On s'appuyait d'un précédent pour ces diverses nominations. Sous la monarchie de Juillet, par trois ordonnances successives rendues le même jour, le roi Louis-Philippe avait nommé M. Molé, qui n'était qu'officier de la Légion d'honneur, commandeur, grand-officier et grand cordon du même ordre.

Les décrets n'ont pas été insérés au *Moniteur* sur la prière formelle de M. Odilon Barrot.

(*Evènement.*)

Le *National* et la *Voix du Peuple* ont publié des détails biographiques sur les nouveaux ministres de M. Louis Bonaparte. Ceux que nous

emprimtons à la dernière de ces feuilles nous paraissent les moins hostiles, les plus modérés :

Neveu d'un des généraux célèbres de l'empire, M. le général d'Hautpoul a quelque réputation comme militaire et comme administrateur. Nommé par Bourmont directeur de l'administration de la guerre, en avril 1830, trois mois avant les journées de Juillet, il bouda pendant cinq ans, à cause de ses opinions politiques, le gouvernement de Louis-Philippe, auquel il se rallia cependant plus tard. Pair de France, il commandait la 6e division militaire lors de la Révolution de Février. Il fut envoyé à l'Assemblée législative par le département de l'Aude.

Fils d'un ambassadeur, M. de Rayneval était luimême notre envoyé à Naples, et a été très activement mêlé à toute la politique de Gaëte. Il est le beau-frère de M. Armand Bertin, rédacteur en chef du *Journal des Débats*, et on le suppose auteur des dernières correspondances publiées par ce journal, correspondances hautement hostiles au *motu proprio* et à la conduite de la cour pontificale. M. de Rayneval est en ce moment encore à Naples, et le portefeuille des affaires étrangères ne lui a été offert qu'après avoir été successivement refusé par plusieurs personnes, entre lesquelles on cite MM. Casimir Périer et de Flavigny.

M. Ferdinand Barrot, avocat depuis vingt ans, est le plus jeune des frères de M. Odilon Barrot. Elu en 1842 député de l'arrondissement de Loches (Indre-et-Loire), il votait avec le centre gauche, mais, en 1845, il fit partie, avec MM. Dufaure, de Tocqueville, de Corcelles et Bineau de ce groupe qui se sépara de l'opposition pour former une sorte de tiers-parti. M. Ferdinand Barrot était l'avocat du trésor. Grand propriétaire, près de Philippeville, il fut envoyé à la Constituante par l'Algérie ; il était membre de la réunion de la rue de Poitiers; il se prononça hautement pour la candidature de Louis Bonaparte. M. Ferdinand Barrot avait plaidé devant la cour des pairs, en 1840, pour un des co-accusés de Louis Bonaparte dans l'affaire de Boulogne, et avait eu dès lors des relations avec le prisonnier de Ham. Elu représentant de la Seine à l'Assemblée législative, le 8 juillet dernier, il avait été nommé, il y a six mois environ, secrétaire du président de la République.

Banquier israélite, M. Achille Fould, à l'ancienne chambre des députés, votait invariablement pour le ministère, dont il se séparait seulement sur les questions financières. A l'Assemblée constituante, où il faisait partie du comité des finances, il s'associa constamment à la politique de la rue de Poitiers. Partisan de l'impôt des boissons, il s'est hautement prononcé contre la réduction de l'impôt du sel et de la taxe des lettres. C'est lui qui fut accusé par MM. Ledru-Rollin, Goudchaux et plusieurs de ses collègues, d'avoir proposé au gouvernement provisoire l'emprunt forcé et la banqueroute.

M. Félix Esquiron de Parieu était légitimiste il y a peu d'années ; avocat à Riom depuis 1841, il est membre de l'académie de Clermont-Ferrand; il appartenait autrefois à l'Institut historique de Paris, et s'est fait connaître par plusieurs articles de jurisprudence et des notices sur l'agriculture du Cantal. Elu à la Constituante après une profession de foi toute républicaine, il passait successivement de la réunion de la rue de Poitiers à celle de l'Institut, et réciproquement. Il prit la parole contre l'élection de la présidence par le suffrage universel et pour défendre le remplacement militaire ; il fut renvoyé à la Législative par les électeurs réactionnaires du Cantal.

M. Rouher, avocat à la cour d'appel de Riom, était le candidat du parti Guizot contre M. Combarel de Leyval, en 1847. Elu à la Constituante comme républicain, il se montra successivement fort empressé auprès de la commission exécutive, puis de Cavaignac, dont il appuya chaudement la candidature à la présidence en combattant celle de Louis Bonaparte. Mais, après le 10 décembre, il devint un des familiers de l'Elysée, et signala son zèle pour l'ordre en obtenant plusieurs destitutions dans le ressort de la cour d'appel de Riom. Il fut rapporteur du comité de justice dans une foule de projets de lois de peu d'importance.

M. Romain-Desfossés, contre-amiral, a commandé longtemps au Sénégal, à l'île Bourbon, à Madagascar. On s'accorde à lui reconnaître des connaissances spéciales comme marin. Il a été élu à l'Assemblée législative par le département du Finistère.

M. Bineau, ingénieur en chef des mines, était député de l'ancienne Chambre et votait avec le centre gauche dont il se sépara pour faire partie du groupe tiers-parti dont nous avons parlé plus haut, et dans lequel se trouvait également M. Ferdinand Barrot. Rapporteur du dernier budget, il a constamment lutté contre M. Passy pour demander de nombreuses réductions. M. Bineau poursuit depuis longtemps le portefeuille des travaux publics, qu'il vient enfin d'obtenir.

M. Dumas, membre de l'Institut et doyen de la faculté des sciences, est un de nos chimistes les plus distingués. Il a porté la parole dans les anciennes chambres comme commissaire du gouvernement pour le projet relatif à la refonte des monnaies. Ancien membre du conseil de l'instruction publique, il s'est montré le champion du monopole universitaire.

En résumé, dit le *National*, M. Louis Bonaparte ne désavoue rien, ne promet rien !

Ne désavouant rien, ne promettant rien, que reste-t-il donc de son manifeste ?

Il pouvait, par une inconséquence généreuse, bien qu'assez difficile à expliquer, comme nous le disions en commençant, rompre avec tous ses actes précédens, et s'en faire, en quelque sorte, amnistier par une conversion, un peu tardive il est vrai, aux principes et aux intérêts de la démocratie. Mais tel n'a pas été son mobile. Il ne ressort de son message qu'une chose : le dépit d'une ambition matée par d'autres ambitions, et une tentative d'inauguration du gouvernement personnel dans notre république.

Omnia pueriliter pro dominatione, telle est la devise qu'on est tenté d'appliquer à cette agitation brouillone d'un esprit éternellement oscillant entre certaines velléités et tout ce qui fait obstacle à ces velléités mêmes.

Aussi l'opinion publique, vivement émue, ne voit, à tort ou à raison, dans le message qu'une préface, dans le nouveau cabinet qu'une transition. Si elle sourit dédaigneusement en présence d'un si étrange spectacle, elle ne s'en prépare pas moins à toutes les éventualités.

Hier, à quatre heures du soir, M. Odilon Barrot ignorait encore qu'il n'était plus ministre, et, autour de lui, on croyait que la crise ministérielle ne l'atteindrait pas, si bien qu'on continuait à l'hôtel de la place Vendôme les préparatifs d'un grand dîner qui devait être donné samedi prochain aux principaux fonctionnaires de la magistrature, à l'occasion de la cérémonie de l'investiture. Et ce qu'il y a de mieux, c'est que M. Bonaparte avait promis avant-hier, à son cher président du conseil, de venir s'asseoir à sa table.

C'est à six heures seulement que M. Barrot a appris, par des amis qui venaient d'assister à la lecture du fameux message, sa destitution et les aménités toutes princières qui l'accompagnaient.

M. Barrot hésitait à croire à cette nouvelle, quand il reçut une lettre de M. Rouher qui lui annonçait qu'il prenait sa place et le priait de ne pas contremander le grand dîner de samedi, lui offrant d'en solder les frais. Pour le coup, l'incrédulité de M. Barrot cessa, et il éclata en exclamations et apostrophes peu parlementaires ; puis, se calmant un peu, il dit en souriant : « Convenez que voilà qui est trop fort ! le maître me congédie, et le serviteur veut manger mon dîner! Il n'y a que des hommes de l'Elysée pour avoir de pareilles façons ! »

Pour apprécier tout le piquant de la lettre de M. Rouher, il faut se rappeler qu'il était un des courtisans les plus assidus de M. Barrot, et un des invités du grand dîner. (*National.*)

ITALIE.

L'ORDRE RÉTABLI DANS ROME.

La municipalité romaine (nommée par le général Oudinot), vient d'élire une députation pour prier le pape de revenir à Rome. Des commerçants et des ecclésiastiques doivent se joindre à cette députation.

Le ministre des finances Galli vient de publier un décret qui augmente les impôts des deux douzièmes dans les Etats romains pour l'année 1849.

Un grand nombre de membres de la commission municipale ont donné leur démission à la suite de ces deux actes.

— On écrit de Rome, au *Constituzionale* :

« Les officiers français commencent à s'émouvoir à la vue de tout ce qui se passe ici. Ils ne peuvent pas s'imaginer que l'on vive ainsi. Un colonel, qui était dernièrement en soirée chez le banquier T..., disait que la France ne pouvait se prêter à une telle conduite ; que le gouvernement romain n'est pas un gouvernement, mais bien une Babel de despotisme, de violence et d'anarchie, comme jamais il n'y en eut, même dans les jours d'insurrection de Paris. Aux jours de juin 1848, disait-il, il y avait plus d'ordre, plus d'idée de gouvernement, plus de justice parmi les ouvriers insurgés de la capitale de France. Un tel état de choses ne saurait durer. On croit que des renseignemens récemment envoyés à Paris y feront grande sensation. On regarde ici comme imminente une collision entre la fraction qui domine et l'autorité française. »

CLÉMENCE DES MONARCHIES.

ALLEMAGNE.

La *Gazette de Breslau* donne quelques nouveaux détails sur l'exécution des trois dernières victimes de la vengeance autrichienne à Pesth. Le vieillard Perengi et ses deux compagnons Czernyus et Szaesvay, marchèrent au supplice avec un grand courage et un mépris de la mort vraiment extraordinaires. Szaesvay paraissait prier avec calme, les deux autres fumaient un cigarre qu'ils n'ont jeté qu'au dernier moment. Perengi avait déjeuné avec le plus grand appétit. Les dernières paroles de Czernyus ont été : *Adieu, ma belle patrie !*

Plus de 100 personnages importants sont encore enfermés dans la prison de Pesth, et chaque jour on en amène de nouveaux. On s'attend à l'exécution de presque tous ces héroïques défenseurs de la Hongrie.

Le prince de Noroniccky donna à ses infortunés amis, la veille de l'exécution, un dîner splendide. Suivant une lettre de Pesth, Socrate n'a pas bu la ciguë avec plus de calme. Lorsque la corde fatale entrelaçait déjà son cou, il fallut presque le forcer à ôter son habit.

— Les trois forteresses de la Bohême sont encombrées de détenus politiques. Le comte Etienne Caroly, condamné à deux ans de forteresse et à une amende de 150 000 florins, a pour prison Theresienstadt.

— Les conseils de guerre et les cours martiales continuent à fonctionner, écrit-on de Rastadt (duché de Bade). Cependant les condamnations à mort deviennent plus rares. Vendredi dernier 5 dragons ont encore comparu devant la cour martiale. Trois d'entre eux ont été condamnés à la détention dans une maison de force, les deux autres renvoyés devant les tribunaux ordinaires.

Hier 27, l'avocat Grether, ancien président d'une assemblée populaire et commissaire civil pendant la révolution, a été également renvoyé devant les tribunaux ordinaires. Il s'est défendu lui-même, après que de nombreux témoins furent venus attester sa conduite honorable dans toutes les occasions et son humanité envers les fonctionnaires et les officiers prisonniers. Il s'est déclaré hautement et franchement républicain.

— On mande de Spire (palatinat bavarois), dit la *Gazette allemande de Francfort*, que de nombreux déserteurs et membres de corps francs reviennent chaque jour de Suisse et de France, mais ils sont aussitôt saisis et conduits en prison. Les autorités badoises ont déjà livré tous les prisonniers de guerre bavarrois, à l'exception de quatre, qui seraient trop gravement compromis. Dans la première colonne de prisonniers, qui sont arrivés à Spire le 18 octobre, ne se trouvait pas Rodolphe Meyerhofer, de Kuittelsheim, qui fut sous-secrétaire d'Etat au ministère de la guerre à Carlsruhe, pendant la révolution. Meyerhofer est encore à Carlsruhe. On a conduit ces jours dernier un certain nombre d'insurgés à Deux-Ponts, devant la cour d'appel. Sur toute la route ils ont reçu, dans les villes, dans les villages, des secours en argent, linge, vivres, etc. ; ce qui prouve combien, dans le Palatinat, les sympathies sont encore vives pour les corps francs et les révolutionnaires. A Eideshemi, près de Landaw, il y a eu ces jours derniers des collisions sanglantes entre des soldats bavarois de différentes armes. L'enquête administrative pour la recherche des fonctionnaires qui ont pris part à la révolution, n'est pas encore terminée. Parmi les instituteurs primaires compromis on en a déjà destitué ou suspendu une trentaine. Un certain nombre de curés sont aussi l'objet de poursuites.

ANGLETERRE.

Les autorités anglaises ne restent pas en arrière des autorités autrichiennes. Elles *pendent* aussi les insurgés des îles Ioniennes qui avaient rêvé l'émancipation de ces îles et leur réunion à la Grèce. On lit dans le *Morning-Herald* :

« *L'Oberon* est arrivé d'Argostoli à Malte ; il a apporté la nouvelle que les deux rebelles, Vlacco et Nodaro, le prêtre, ont été pris par sir G.-H. Ward en personne. Vlacco aurait pu tuer le lord premier commissaire, qu'il avait lui-même tenu couché en joue. Un conseil de guerre a condamné ces deux hommes à être pendus. Cette sentence a été exécutée le 19. Vlacco a montré de la lâcheté à l'heure de la mort. Le prêtre était insouciant. On lui avait rasé la tête et on lui avait retiré sa soutane avant de lui faire subir cette peine ignominieuse. Le supplice du prêtre a produit une vive agitation. »

Le *Morning Chronicle* publie, sur l'insurrection des îles Ioniennes, des renseignements dont nous extrayons quelques lignes :

« *Le Triston* a apporté à Malte des nouvelles de Corfou, du 25 octobre. Chez plusieurs personnes influentes de Corfou on a trouvé des papiers qui prouvent qu'il existait un projet de soulèvement des îles Ioniennes. Des bandes d'Albanais avaient été enrôlées.

» Il existe à Corfou une société secrète, dite la Grande Fraternité. Les chefs sont M. Stefano Valiano et un Albanais latin nommé Antonio de Filippo Melgassy et le Dr Pietro Quartano. Ces hommes appartiennent à d'autres sociétés de vieux et nouveaux Carbonari dont Calogero est secrétaire et le Dr Poffamer l'agent à Athènes. A ces sociétés se sont ralliés récemment des réfugiés italiens et notamment le colonel Zambeccari et M. Roco Cantreni au domicile de qui se tenaient des réunions. Les projets de la société comprennent : l'Italie, les provinces de la Turquie d'Europe et îles les Ioniennes que l'on voudrait annexer à la Grèce.

» Les Albanais enrôlés ont refusé de s'embarquer après avoir eu connaissance de l'échec des insurgés à Scala. Les fonds de la société ont été faits par des associés riches ; on exigeait 30 liv. sterl. pour droit d'admission. M. Scarpa, l'un des principaux officiers de la police, faisait partie de ces sociétés qui étaient instruites de tous les plans du gouvernement. Les membres de la Grande Fraternité sont liés par des serments secrets. Ils prennent la sainte croix pour symbole. »

QUESTION TURCO-RUSSE.

On écrit de Constantinople, 15 octobre, au *Times* :

« Le gouvernement turc vient d'expédier l'ordre d'envoyer les réfugiés hongrois et polonais de Wildin à Schumala, qui est plus éloigné de la frontière russe. Il paraît que la Porte et ses alliés n'ont pas une très haute opinion de la moralité des Russes, et que cet éloignement des réfugiés n'a pour but que de les soustraire à un coup de main dont les agens du czar sont certainement capables. Sir Stratford-Canning a envoyé des passeports au général Guyon et aux autres Anglais qui avaient pris du service en Hongrie. On les attend maintenant à Constantinople. »

Deux journaux de Vienne viennent d'être supprimés, comme ayant publié des articles socialistes.

Les rixes de Paderborn, sont appaisés.

Assemblée législative.

Séance du 2 novembre. — Présidence du cit. DUPIN.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

M. BAZE annonce que 160 billets ont été envoyés à la questure pour la cérémonie de demain. On va tirer au sort, dans la salle des conférences, les noms des membres de l'Assemblée à qui ces billets seront remis.

Plusieurs représentants déposent des liasses de pétitions pour protester contre tout rétablissement de l'impôt des boissons.

Une vive agitation se manifeste dans l'Assemblée; les ministres d'avant-hier sont presque tous à leurs anciennes places; les ministres d'hier sont absents.

Divers projets de loi d'intérêt local sont adoptés. Ce sont des autorisations pour les départements de la Charente, du Rhône et de la Haute-Saône à s'imposer extraordinairement.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre par laquelle M. Dufaure demande que le compte des fonds secrets employés par lui jusqu'au 31 octobre soit examiné incessamment par l'Assemblée.

Cette lettre sera mise ainsi demain à l'ordre du jour des bureaux.

L'Assemblée adopte ensuite sans discussion un projet de loi relatif à deux crédits pour l'acquittement des remises sur les contributions directes, et de reliquats pour remises aux percepteurs sur les exercices 1845, 1846 et 1847.

Ce projet est adopté au scrutin de division par 564 voix sur 581 votants.

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons à la délibération sur la dissolution des gardes nationales de Lyon, etc.

A GAUCHE. Il n'y a pas de ministres.

M. LE PRÉSIDENT. Je propose à l'Assemblée de discuter le projet de loi ayant pour objet de sanctionner un échange de bois entre l'Etat et le sieur Col, notaire à Nevers.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de MM. Dufournel et Lestiboudois, sur les sociétés de secours.

M. MAUGUIN demande l'ajournement.

Pendant son discours, les nouveaux ministres arrivent successivement dans l'Assemblée. (Mouvement, agitation; l'Assemblée est au grand complet.)

M. d'Hautpoul, ministre de la guerre, monte à la tribune, et, au milieu d'un profond silence, il lit avec beaucoup d'ânonnement le manifeste du nouveau ministère.

Messieurs, le programme contenu dans le message de M. le président de la République est assez nettement formulé pour marquer, hors de toute équivoque, la politique qu'il nous a appelés à suivre.

Lorsqu'il a bien voulu nous demander notre concours, il avait déjà cru devoir user de son initiative constitutionnelle ; il ne nous sera certes pas défendu de chercher, dans les actes du cabinet qui nous a précédé, des exemples de dévouement au pays et d'intelligence vraie de ses intérêts.

Dans la situation qui nous était faite, toute sympathie individuelle devait se taire ou plutôt se résigner dans l'adhésion à un témoignage éclatant et solennel d'*amitié* et de *reconnaissance*.

L'avenir nous était montré. Nous avons été convaincus de l'urgence d'y pourvoir.

Le nouveau cabinet, nos antécédents le disent assez, n'est pas formé contre la majorité de cette assemblée ; au contraire, il développe avec énergie ses principes avoués ; elle n'en a et ne peut en avoir d'autre.

Il faut maintenir l'union de toutes les nuances dans un seul parti, celui de la France à sauver. (Rires à gauche.)

On y parviendra par l'unité de vues, par la confiance et la force du pouvoir élu au 10 décembre, appuyé sur la majorité de cette Assemblée ; enfin, par le sentiment impérieux du devoir, réveillé partout dans l'esprit des fonctionnaires de l'Etat.

Tel est le but que nous a convés à poursuivre avec lui le chef du gouvernement, mettant, selon son droit nettement compris, sa responsabilité à côté de la nôtre dans ce difficile mais patriotique effort.

Paix au dehors, garantie par la dignité qui convient à la France, maintien énergique et persévérant de l'ordre au dedans, administration plus que jamais vigilante et économe des finances de l'Etat ; tel est le programme que nous dictent à la fois les intérêts du pays, la confiance de cette assemblée et la conviction personnelle des chefs du gouvernement.

Au premier rang de nos devoirs, nous voulons la protection du travail à tous ses degrés et dans toutes ses formes. Nous voulons que le laboureur et l'ouvrier, de plus en plus rassurés sur le lendemain, retrouvent enfin complètement cette confiance qui commence à renaître.

Mais nous voulons aussi que cette sécurité se répandant vers les autres régions de la société, y ranime les travaux de l'intelligence et rende à la fortune et au crédit un ressort depuis trop longtemps détendu.

Le cabinet, en acceptant le fardeau des affaires qu'il ne recherchait pas, a dû compter sur vos sympathies et sur votre appui. Votre raison élevée et votre patriotisme lui donnaient ce droit.

A GAUCHE. C'est tout ? (Hilarité.)

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une demande d'interpellations présentée par M. Savatier-Laroche, sur les causes qui ont amené la dissolution de l'ancien cabinet, et amené la formation du nouveau.

Cette demande, ajoute M. Dupin, était écrite avant la communication de M. le ministre de la guerre ; elle est maintenant sans objet.

M. FERDINAND BARROT, ministre de l'intérieur, demande l'ajournement de la discussion sur le projet de loi relatif à la dissolution des gardes nationales de Lyon, la Croix-Rousse, Vaisse et la Guillottiere. Il a besoin, dit-il, avant la discussion, d'étudier cette question. (Approbation.)

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée se sépare en s'ajournant à lundi.

Il est trois heures et demie.

HAUTE COUR DE JUSTICE

SEANT A VERSAILLES.

Présidence de M. BÉRENGER (de la Drôme).

Audience du 2 novembre 1849.

AFFAIRE DU 13 JUIN.

L'audience est ouverte à onze heures.

M. DEBLIN (Victor), témoin à la charge de Schmitz. — Le frère de Schmitz m'a dit que la réunion qui a eu lieu le 11, au manége Pellier, n'avait pas pour but l'élection du colonel de la 5e légion, mais bien l'organisation de la manifestation du 13.

Me Crémieux donne lecture d'une lettre du citoyen Ed. Schmitz, qui dément positivement ce propos. Me Crémieux demande que M. le président veuille bien, en vertu de son pouvoir discrétionnaire, faire assigner le frère de l'accusé Schmitz.

M. DE ROYER. Sans vouloir nous opposer à l'action que confère à M. le président son pouvoir discrétionnaire, je ferai observer à MM. les jurés qu'une semblable déposition ne pourrait être entendue sous la foi du serment.

Me CRÉMIEUX. Je suis heureux de voir M. l'avocat-général soutenir ici une doctrine que j'ai soutenue devant les cours d'assises et devant la cour suprême. Je me suis toujours opposé à l'audition des témoins parents des accusés, et si je réclame aujourd'hui l'audition du frère de Schmitz, tout le monde comprendra le motif qui me fait agir.

M. LE PRÉSIDENT. Le pouvoir discrétionnaire du président a ses limites. C'est une simple latitude qui lui est accordée par le code de procédure. Le frère de Schmitz ne ferait que reproduire la dénégation qu'il oppose au témoin.

Me CRÉMIEUX. Je suis heureux de voir un magistrat aussi éminent que vous par sa position, adhérer à la doctrine que j'ai toujours professée.

Le témoin Deblin maintient l'exactitude de sa déposition.

SCHMITZ. L'audition des témoins à ma charge étant terminée, je saisis cette occasion pour donner à MM. les hauts jurés les explications que j'ai promises sur ma conduite dans les journées des 10, 11, 12 et 13 juin 1849.

Le 10 j'étais de garde. En rentrant chez moi, plusieurs de mes amis me parlèrent de l'élection du colonel de la 5e légion. On me parla de la candidature de M. Dutheil. On proposa des réunions préparatoires, et, quoique je fusse artilleur, on me pria de m'occuper de cette élection. Le lendemain on me dit que le manége Pellier était libre, et que nous pourrions nous y réunir pour nous occuper de cette élection.

Je m'y rendis, il était deux heures à peu près. Le manège nous fut livré sans aucune difficulté. M. Pellier l'a attesté ici. On me proposa la présidence. Je résistai d'abord, mais devant une majorité assez imposante, je fus obligé de céder. J'exposai d'abord la situation du pays. Un citoyen prit ensuite la parole et proposa de nommer par chaque compagnie un ou deux délégués, qui se constitueraient immédiatement en permanence et qui feraient connaître les résolutions qu'ils auraient prises. Cette proposition fut adoptée. On nomma ces délégués. Plusieurs compagnies ne répondirent pas à l'appel.

Le soir il devait y avoir une réunion à sept ou huit heures, nous y revînmes. La présidence me fut déférée. On constitua un bureau pour s'occuper de l'élection du colonel ; on nomma le président, des vice-présidents et des assesseurs : je fus nommé l'un des assesseurs. Le soir, vers onze heures, un individu se présenta à nous, et nous demanda si nous voulions bien céder notre salle à la Montagne. J'étais, ainsi que le bureau, parfaitement décidé à repousser cette proposition, non pas que je me méfiasse des représentants de la Montagne, je suis dévoué corps et âme aux principes qu'ils représentent ; mais parce que je ne pouvais me rendre un compte exact de cette proposition.

Nous prîmes un terme moyen. M. Pellier étant venu une bougie à la main, nous prévenir que son bail ne lui permettait pas de louer sa salle pour des réunions politiques, nous l'engageâmes à annoncer que n'ayant pas été prévenu de la prolongation de cette réunion, il n'avait pu prévenir l'administration du gaz, et que le gaz allait s'éteindre à onze heures. Nous nous séparâmes ; mais je rappelai autour de moi la délégation. Parmi elle fut choisie une commission exécutive. Cette commission s'occupa d'organiser une manifestation. Elle prit toutes les mesures nécessaires pour conserver à cette manifestation son caractère pacifique. Les délégués prirent des insignes : il fut convenu que quiconque pousserait des cris autres que ceux de : *Vive la République! vive la Constitution!* serait immédiatement repoussé.

Nous nous mîmes en marche, comme vous le savez,

partir du Château-d'Eau jusqu'à la hauteur du Jardin du Ministère des Affaires étrangères, nous ne rencontrâmes aucun obstacle. On sait comment la manifestation a été rompue, sans sommations légales, par la force publique. Au moment où le refoulement s'est opéré, j'ai réuni autour de moi les délégués, je leur ai recommandé le calme. Je suis rentré dans le Faubourg-Saint-Martin par la rue de Bondy. Quand l'accusation me représente comme ayant crié : *Aux armes!* elle se trompe. Je suis rentré très tranquillement, et je suis allé dîner. Citoyens hauts jurés, voilà toute ma conduite du 10 au 13 juin.

M. BARON, non compris dans la liste des témoins à charge, est assigné. Selon lui, des officiers de la 6e légion lui auraient reproché d'avoir empêché la formation d'une barricade. Il aurait entendu M. Suchet dire, en entrant à la mairie, qu'il venait demander l'appui de la légion pour le nouveau gouvernement provisoire.

FORESTIER. Le témoin se trompe, les officiers ne lui ont fait aucune réponse.

Me THOURET. Je ferai remarquer à MM. les hauts jurés que le témoin est sourd d'oreilles.

M. HOGUET, témoin à décharge d'André. La formule du serment, que l'accusation appelle serment socialiste, est de moi. J'en accepte toute la responsabilité.

ANDRÉ. Toutes les pièces qui ont été saisies chez moi, et sur lesquelles vous avez bâti votre accusation, sont étrangères au 13 juin, antérieures au mois d'avril, et par conséquent d'une date où nous ne pouvions prévoir que le gouvernement foulerait aux pieds les décisions de l'Assemblée constituante. Ainsi, il suffit d'une date, d'un mot, pour détruire tous ces édifices.

M. DUPUIS (Michel-Archange), facteur de pianos, rue Bourg-l'Abbé, témoin. Le 13, j'étais de faction à la porte de M. Lepage, lorsque le sergent Cropet vint me dire : « Il faut que nous tirions sur la canaille. — La canaille! lui dis-je, mais je n'en vois point ; je ne vois que des citoyens paisibles ou curieux. —Oh ! me répondit-il, j'ai été en Afrique et j'ai tué des Bédouins. — Vous n'avez pas de Bédouins devant vous, lui dis-je. — Çà ne fait rien, ajouta-t-il, il faut que je tue quelqu'un. » Un instant après, un coup de fusil partit ; c'était de M. Cropet. « Malheureux! c'est vous qui avez tiré, votre fusil est encore chaud. » Et nous n'étions ni menacés ni attaqués.

D. Vous êtes bien sûr de ce que vous avancez?—R. Oui, monsieur, puisqu'il avait dit qu'il voulait tuer quelqu'un.

D. C'est que vous êtes le seul qui ayez déposé de ce fait.—R. Le fait peut être attesté par l'autre factionnaire M. Cambriel.

M. LE PRÉSIDENT. Accusé Dufélix, vous n'avez rien à dire?

DUFÉLIX. Non, monsieur. Je n'ai fait assigner que deux témoins pour répondre aux absurdités, je ne dirai pas aux mensonges, que M. Hémerlé est venu débiter ici. J'ai voulu faire voir à MM. les jurés ce qu'étaient ces témoins qui viennent ici chercher des décorations en disant des faussetés à la justice. M. Hémerlé ne m'a pas frappé comme il l'a dit; il m'a frappé par derrière et lâchement, en saisissant mon fusil entre mes jambes.

M. LE PRÉSIDENT. Pourquoi n'avez-vous pas dit cela devant le témoin Hémerlé ?

DUFÉLIX. Je me suis contenté de lui demander en son âme et conscience s'il maintenait sa déposition.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Je demanderai au témoin s'il n'a pas entendu crier : Chez Lepage ? — R. Non, monsieur, je n'ai pas entendu cela.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Je n'ai plus qu'une question à adresser au témoin. N'a-t-il pas vu l'accusé Dufélix depuis que celui-ci est en prison ?

LE TÉMOIN. Oui, monsieur.

M. LE PRÉSIDENT. MM. les jurés apprécieront ce fait.

DUFÉLIX. Je ne connaissais personne dans la rue Bourg-l'Abbé que M. Hémerlé. Plusieurs personnes de la rue m'ont témoigné le désir de me voir. Elles en ont obtenu la permission. Je ne connaissais pas M. Dupuis, je ne savais pas qu'il était de faction le 13 juin. On me l'a indiqué comme ayant connaissance de ces faits.

UN AUTRE TÉMOIN. J'ai porté secours à Dufélix, quand la garde nationale s'est précipitée sur deux individus qui criaient : « Vive la République! Vive la Constitution! » Au moins, ai-je dit, si vous les désarmez ne les tuez pas. — Toi, me dit un des gardes nationaux, Houmann, si tu ne te retires pas, je te f... ma baïonnette dans le ventre. »

LE PRÉSIDENT. Les témoins à charge ont été autorisés à se retirer. On les dément maintenant, ils ne sont plus là.

Me CRÉMIEUX. Nous ne savons pas s'ils se sont retirés d'après notre autorisation. Il ne faut pas en vouloir à Dufélix, qui n'est pas habitué aux débats judiciaires. Du reste, nous aurons besoin de faire revenir, pour la séance d'après-demain, plusieurs témoins, la femme Lepage, qui se nomme Lepelletier, et sur laquelle nous aurons des renseignemens judiciaires, un nommé Perrin et plusieurs autres dont nous donnerons les noms au ministère public.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Le témoin a-t-il entendu crier aux armes chez Lepage? —R. Non, monsieur.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Comment était vêtu Dufélix? — R. Je crois qu'il avait une redingote et un chapeau.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Avait-il une carte à son chapeau ? — Je ne l'ai point remarqué.

Me PÉRILHOU, avocat.

PAYA. Le témoin n'est-il pas venu chez moi le 13? — R. Oui, à 3 heures 1/2, j'y suis resté 3/4 d'heure ; on m'a répondu que M. Paya était souffrant, je ne l'ai pas vu venir au bureau.

D. En votre présence, avez-vous vu apporter des articles du dehors pour insérer dans la correspondance ?— Oui, mais je ne sais quelle destination on leur a donnée, je sais seulement que souvent des notes étaient envoyées de la chambre.

D. N'avez-vous pas vu, le 13, une des personnes présentes, faire le compte-rendu de la journée? — Il est probable que le courrier a dû être fait pendant ma visite, puisque c'était l'heure du départ du courrier.

PAYA. Mais ne savez-vous pas que cet article a été fait lorsque vous étiez dans le bureau? — R. La question est tellement nette, que je dois répondre catégoriquement. Oui, l'article a été fait lorsque j'étais présent et en l'absence de M. Paya.

M. DE ROYER. Qui a écrit cet article?—R. Je ne sais.

PAYA. Puisque vous insistez pour connaître l'auteur de ce compte-rendu, pourquoi ne pas avoir cité les deux premiers témoins que je vous a demandés ? Du reste, peu importe, si j'insiste sur ce point, ce n'est pas que je croie à la criminalité de l'article, c'est seulement pour me disculper auprès de mes correspondants de leur avoir envoyé une nouvelle fausse, puisque l'on parle à 5 heures de mouvements qui se préparent et de barricades aux flambeaux.

LE TÉMOIN. Ce compte-rendu a été rédigé en ma présence, je l'ai su par quelques mots prononcés à haute voix. Lorsque je suis sorti, on pliait les paquets pour les jeter à la poste.

M. DE ROYER. Savez-vous si l'on a consulté M. Paya ? — R. M. Paya ne demeure pas dans la même maison de la correspondance, je viens de dire qu'il était souffrant et qu'il devait ignorer ce qui se passait.

M. DE ROYER. Savez-vous si cet article a été tiré sur du papier autographique?

PAYA. On tirait les feuilles dans la pièce à côté, le témoin n'a donc pu savoir si cet article était autographié ou non.

M. PEGOURIER, homme de lettres. J'ai rencontré M. Paya le 13 juin, à huit heures et demie du soir, sous le péristyle du Théâtre-Français; il était avec M. Marc Dufraisse; dans le cours de la conversation, M. Paya s'éleva hautement contre toute pensée d'insurrection; il répondait à une personne qui lui disait que l'émotion était telle, que l'on ferait des barricades dans la nuit.

PAYA. J'ai même dit que s'il en était élevée, ce ne pourrait être que par des hommes de la police.

M. MARCEILLOT, ancien banquier. J'ai vu M. Paya à son domicile dans la matinée du 13; je l'ai quitté à une heure; il était un peu souffrant, et je ne crois pas qu'il ait pu sortir dans la journée.

Dans cette même journée, j'ai été au bureau, et je puis certifier que l'article incriminé n'émane pas de M. Paya. Je sais que l'on apportait souvent des articles du dehors, qui étaient imprimés et partaient sans que M. Paya en sût rien.

M. MONTAUDON, avocat.

PAYA. Vous êtes venu chez moi dans la journée du 13 ; vous rappelez-vous que l'on est venu me dire de ne pas m'inquiéter du compte-rendu de la journée, qu'on le ferait. — R. Je sais que l'on apportait souvent des articles qui partaient à l'insu de M. Paya.

MADAME PLOT, giletière, a été assignée à tort, les numéros ayant été changés; on a cru assigner la concierge de l'ancien n° 87.

M. HENRI, imprimeur. Je connais Delahaye depuis vingt ans; je n'ai que d'excellens renseignemens à donner sur son compte; je l'ai plusieurs fois chargé d'intérêts considérables. Je l'ai vu dans la matinée du 13, il m'a quitté en me disant qu'il fallait qu'il se rendît pour son service au Palais-National; il avait l'air très contrarié de cela.

M. JEANDEL, artiste peintre. J'étais avec Delahaye au Palais-National le 13; lorsque nous vîmes déboucher la colonne d'artilleurs, nous sommes allés avec elle. Il n'a pas pu entendre l'allocution du colonel Guinard. Dans la matinée, lorsque j'ai été chez le citoyen Delahaye, il était seul et faisait un déjeûner très-modeste.

M. COLIN, compositeur. Lorsque j'allai chez Delahaye pour savoir ce qu'il fallait faire, il me répondit qu'il n'avait pas d'ordre. Il était seul.

M. BEAUFEU, notaire. Merliot a été clerc dans mon étude, il y était encore le 13 juin. Sa moralité est excellente.

M. LAROCHETTE, dessinateur. J'ai connu le citoyen Angelot quelques jours après la révolution de février, à l'occasion d'une manifestation qui était projetée contre M. Balagny. Le citoyen Angelot appaisa le tumulte par ses paroles conciliantes et sa modération.

J'allais quelquefois au club des Prévoyants, présidé par M. Grégoire; mais ce M. Grégoire était tellement violent, que je n'y suis plus retourné. Lorsque M. Angelot en ouvrit un, j'y allai, et je dois rendre justice au calme et à la modération qu'il a toujours apportés dans ses fonctions.

J'ai une telle confiance en lui que, s'il le fallait, je lui confierais tout ce que j'ai de plus cher. Je l'ai toujours vu, dans les circonstances difficiles, payer de sa personne et toujours remplir le rôle de conciliateur. Lors des funestes événements de juin, je me suis trouvé de garde avec lui à la barrière des Batignolles, et, je le dis en toute sincérité, c'est le seul homme que j'aie vu réellement s'apitoyer sur les malheurs de la patrie ; il avait les larmes aux yeux et était tellement pénétré, qu'il m'a touché le cœur, nous avons pleuré ensemble.

Je suis convaincu que, si l'on n'avait pas battu le rappel dans sa légion, il n'aurait pas été à la manifestation, et ne serait pas là.

M. MARTINI. J'allai le matin du 13 chez le cit. Angelot, il ne savait pas encore s'il devait y avoir une manifestation. C'est devant moi que le trompette vint le prévenir, il fut même obligé de demander le lieu de rassemblement.

L'audience est suspendue à 2 h. un quart et reprise à 3 heures.

M. TERRASSIN est rappelé. Sur la demande de Me Bac, il déclare que le matin, il a, sur l'ordre du colonel Guinard, convoqué son bataillon au Palais-National pour la matinée du 13.

On continue l'audition des témoins à décharge.

M. GROUX, maire de la ville des Batignolles. J'ai toujours connu M. Angelot pour un très honnête homme. Les informations que j'ai prises sur son compte ont été excellentes. Je sais qu'il s'est opposé très vivement à une manifestation contre M. Balagny.

L'accusé Merliot renonce à l'audition de ses témoins à décharge.

M. DE ROYER. Le témoin Fournier, assigné à la requête de l'accusé Guinard, est à Versailles. On peut entendre le témoin Estaquin, qui doit être confronté avec lui; je rappelle que Fournier est en ce moment traduit devant la cour d'assises pour des faits de la journée du 13 juin, et qu'il n'est pas encore jugé.

ESTAQUIN, soldat aux chasseurs de Vincennes, produit sa première déposition. Depuis, on l'a conduit sur le boulevard, mais il n'a pu reconnaître l'endroit où il a été tiré sur lui et où il a fait feu sur un citoyen. Tout ce qu'il sait, c'est que c'est cinquante pas plus loin que les chaises qui sont ordinairement sur le boulevard des Italiens.

M. DE ROYER. Ces chaises sont devant le café de Paris.

M. FOURNIER, serrurier, détenu.

D. De quels faits avez-vous été témoin le 13 juin? — R. En sortant de déjeuner, je me rendais à mon travail; il me fut impossible de traverser le boulevard Poissonnière à cause de la foule; je ne savais ce que c'était. J'allai jusqu'au boulevard Montmartre, je vis alors des agents de police courir de tous les côtés et tout le monde se sauver ; je tombai au milieu d'eux ; ils me saisirent en criant : Ah ! le voilà, nous le tenons; ah ! le gredin! On me pousse, on me bouscule, puis enfin on me conduit jusqu'aux chasseurs de Vincennes qui étaient sur le boulevard ; là on me pousse de nouveau, on me bouscule encore. « Mais arrêtez donc, m'écriai-je, on ne traite pas ainsi un homme ; comme vous j'ai servi en Afrique. » On ne m'écoute pas, je m'éloigne de quelques pas ; alors un des chasseurs du premier rang, pas plus loin que d'ici à vous (le témoin indique le président, sept à huit pas à peu près) tire sur moi ; je tombe. On ne se contente pas de cela : on s'approche de moi et l'on me donne dans le dos un coup de baïonnette, puis on me pousse encore et l'on me précipite sous les roues des cabriolets qui étaient là. (Mouvement.) Voici où la balle est entrée (le témoin montre son bras amputé). Le coup de baïonnette m'a été donné là (le témoin indique une place au milieu des reins). J'ai encore conservé la blouse que je portais ce jour-là, vous pouvez voir les trous (le témoin présente ce vêtement). Enfin, un homme qui se trouvait là m'a relevé, puis on m'a transporté à l'ambulance du faubourg Poissonnière, puis à l'hospice Beaujon.

Me THOUREL. Quelles ont été les relations du témoin avec le commissionnaire Ravenaz qui a été blessé au même endroit que lui, et amputé à l'hôpital où il se trouvait ?

LE TÉMOIN. Nos relations ont été très amicales; en sortant, comme il n'avait plus qu'une jambe, il m'a fait cadeau de son soulier.

M. DE ROYER. Est-ce par les gardes nationaux que vous avez été arrêté? — R. Non, monsieur, mon arrestation a eu lieu comme je viens de le raconter.

Le témoin Estaquin est mis en présence du témoin Fournier.

M. ESTAQUIN. Je reconnais cet homme. Seulement, il avait ce jour-là des favoris et une forte barbe noire.

M. FOURNIER. Et moi, je ne vous reconnais pas; j'ai été blessé par un chasseur qui se trouvait placé le septième du troisième rang dans la huitième compagnie. Je sors du service, j'y suis resté quatorze ans, et je sais fort bien distinguer un chasseur d'un clairon. Monsieur est clairon. Je ferai remarquer aussi que je quitte à peine le service, et que là on ne porte ni favoris ni grosse barbe, que je suis à peine brun, et qu'il parle d'un homme à barbe noire.

M. LE PRÉSIDENT. Je ferai remarquer que ce débat ne peut continuer.

Me JULES FAVRE. Pardon, monsieur le président, mais il importe beaucoup à la défense d'éclaircir les faits. Fournier, sans aucune provocation, a été la victime de violence dont il porte malheureusement les traces. Il est bien évident qu'il n'y aura que deux dépositions, l'une disant, oui; l'autre disant, non; que deux témoins, ayant déposé sous la foi du serment, et croyables au même titre.

Le témoin Estaquin sait-il, lorsqu'on a arrêté celui qui a tiré sur lui, si la personne qui a été arrêtée avait des armes, un pistolet, un poignard, puisqu'il a parlé de ces armes? Il devait y avoir du monde présent.

M. LE PRÉSIDENT. Ce débat ne peut continuer; nous avons des ménagements extrêmes à prendre, par rapport au témoin Fournier, qui est en état d'accusation.

Me JULES FAVRE. Si l'on ne veut pas pousser plus loin la recherche de la vérité....

M. DE ROYER. Nous n'avons voulu qu'une chose, faire établir un fait. C'est que le coup de carabine tiré rue de la Chaussée-d'Antin, et qui a atteint Duprat, n'est pas le coup de carabine tiré par Estaquin au coin de la rue Grange-Batelière, près du bureau du surveillant, coup de carabine qui a blessé seulement et non tué un homme.

M. MALAPERT. Je ferai remarquer à M. l'avocat-général que les témoins, officiers de la gendarmerie mobile et des chasseurs de Vincennes, prouvent que le coup de fusil qui a été tiré à la hauteur de la rue de la Chaussée-d'Antin, a été tiré par le clairon Estaquin.

M. JULES FAVRE. Le débat reste avec la physionomie qu'il aurait eue sans cet incident. Avec la déposition de Fournier, protégée par un serment.

M. GAMBON. Dans l'intérêt de la défense, je demanderai la permission d'adresser une question aux deux témoins. Je demanderai au témoin Fournier si après avoir reçu le coup de feu, il est resté entre les mains de la troupe, ou s'il a été remis aux mains des gardes nationaux.

M. FOURNIER. Je n'ai pas vu de gardes nationaux, il n'y avait que des chasseurs sur le trottoir et à droite, sur le pavé des dragons à cheval.

GAMBON. Fournier a-t-il été arrêté sur le boulevard ou dans une rue avoisinante?

M. FOURNIER. Sur le boulevard.

GAMBON. Je demanderai à Estaquin si l'homme sur lequel il a tiré a été arrêté sur le boulevard.

M. ESTAQUIN. Il a été arrêté sur le boulevard; c'est quand il se sauvait dans une rue qui descendait que j'ai tiré sur lui un coup de carabine.

GAMBON. Ainsi, c'est sur le boulevard que cet homme a été arrêté.

M. ESTAQUIN. Sur le boulevard.

GAMBON. Eh bien! qu'on se reporte à la déposition d'Estaquin, enregistrée par le *Moniteur*. Il dit positivement que l'homme sur lequel il a tiré a été arrêté dans une rue basse.

Me FAVRE. Le témoin Estaquin a-t-il frappé d'un coup de baïonnette l'individu sur lequel il a tiré?

M. ESTAQUIN. Non, je ne lui ai pas donné de coup de baïonnette. Je ne lui ai donné qu'un coup de fusil.

Me FAVRE. M. Fournier a reçu un coup de baïonnette dans le dos.

FOURNIER. Vous pouvez le voir, je m'en vais vous le montrer.

M. LE PRÉSIDENT. Cela est inutile.

Me FAVRE. Nous prierons M. le procureur-général de vouloir bien, dans l'intérêt de la manifestation, de la vérité, de lire le dossier de Fournier, bien entendu que nous n'en ferions pas un usage qui pût lui être défavorable.

M. de Royer refuse cette communication.

MMes Malapert, Villaume et Madier de Montjau rappellent les passages des dépositions antérieures d'Estaquin, qui se rapportent exactement à la rue Basse-du-Rempart et non à une rue transversale.

M. E. BAUNE. Nous prions M. le président de vouloir bien ordonner qu'il soit constaté que Fournier a été frappé d'un coup de baïonnette.

M. DE ROYER. Cela sera constaté devant la Cour d'assises.

M. DELABORDE, chef de bataillon de la garde nationale, a vu renverser la cabane du surveillant, sur le boulevart. J'ai entendu, immédiatement après, deux coups de fusil. La demande et la réponse. Le commissionnaire Ravenaz a eu la jambe cassée, on l'a porté à la mairie, et il a été immédiatement amputé. Je ne l'ai pas vu, pas plus que le nommé Fournier qui est accusé d'avoir tiré un coup de pistolet.

GUINARD. Le témoin a-t-il vu le pistolet ou le poignard dont parle le témoin Estaquin ? — R. Non.

GUINARD. Il est étrange que l'accusation ne puisse représenter ce poignard et ce pistolet.

M. DE ROYER. Il n'en est pas moins vrai que des coups ont été portés ou tirés sur la troupe.

GUINARD. La prétention des accusés, et cette prétention sera justifiée dans le cours de ces débats, est que des citoyens paisibles et désarmés ont été victimes de violences et de mauvais traitements de la part de la troupe, et cela sans provocation aucune.

Nous avons encore la prétention d'établir, et cela par plus de vingt témoignages, que le malheureux Duprat a été tué à bout portant par un soldat, et qu'il ne l'a pas provoqué.

M. LE PRÉSIDENT. Réservez ceci pour les débats.

M. ROYER. Enfin, ce qu'il y a de certain, c'est que le malheureux Ravenaz a été blessé, et par suite amputé d'une jambe.

AU BANC DE LA DÉFENSE. Et Fournier?

Me MADIER DE MONTJAU. Fournier qui a eu le bras cassé, une épaule désarticulée, et qui a reçu un coup de baïonnette dans les reins, ce qui est très-facile à prouver.

M. PETILLET, garde national, faisait partie du poste de la rue Grange-Batelière ; il fait une déposition pareille à celle de M. Delaborde.

M. BLAISE. Une réunion de tous les officiers d'artillerie eut lieu le 12. On parla de la manifestation. Le colonel nous dit qu'il était beaucoup mieux d'attendre, pour prendre un parti, que l'Assemblée ait prononcé sur la question italienne.

GUINARD. Dans cette réunion je dis que la légion d'artillerie devait prendre la même attitude que les autres légions ; comme j'appris qu'elles ne s'y rendaient pas comme légions, j'écrivis un billet à tous les officiers pour les prévenir que nous ne devions pas nous y trouver comme corps armé.

M. MALESPINE, docteur-médecin. Comme médecin de l'artillerie, je me rendis au Conservatoire quelque temps après les artilleurs ; je n'entrai pas, mais je vis, à travers la grille, le capitaine Monbet, de la part du colonel, engager à ne pas faire de barricades.

M. DEMAY, correcteur d'imprimerie. J'ai toujours connu le citoyen Baune pour un homme excessivement bon et modéré. Le 12, j'ai passé presque toute la journée avec lui; il blâmait fortement la manifestation.

M. BANNIÈRE. Même déposition.

M. CHASSE, lieutenant dans l'artillerie, commandait le poste de l'état-major qui a été désarmé le 13 ; il confirme les explications déjà données par le colonel Guinard.

M. BELLANCOUR commandait le poste qui a remplacé celui commandé par le lieutenant Chasse. Par suite du remplacement de ce poste, nous nous trouvions dans une très fausse position, nous n'avions pas d'ordre, et nous étions pour ainsi dire en suspicion.

M. BUIGNIER, pharmacien, rue Caumartin. En rentrant à l'officine, vers une heure et demie, deux heures, j'ai trouvé deux hommes blessés, l'un au bras et l'autre dans les reins; ils furent pensés; je ne sais comment ils ont été blessés.

M. MARIE, rue Saint-Honoré. Ce témoin est en proie à une très-vive émotion. Je sais que mon beau-frère M. Renaud me quitta la veille, nous n'avions pas parlé politique. Le 13, une voiture entra dans la cour, c'était l'annonce d'un événement sinistre. En juin 1848, des voitures entraient dans la cour ; en juin 1849, une voiture y entra également. Il était une heure, une heure et demie j'étais malade ; ma femme sort, voit le blessé qui était dans la voiture, jette un cri et tombe évanouie. Elle avait reconnu son frère. Je m'approchai, nous transportâmes mon malheureux beau-frère sur un lit :

« Courage, me dit-il, en m'apercevant, les malheureux, ils m'ont assassiné.—Mais comment cela est-il arrivé, mon Dieu, n'étais-tu pas en garde national ?—Oui, me dit-il, avec beaucoup de peine, j'étais à la manifestation, on nous a chargés, nous nous sommes alors jetés à genoux, nous avons découvert nos poitrines : « Tirerez-vous sur vos frères? avons-nous crié. » Les armes des soldats se sont relevées, mais un officier s'avança sur nous le sabre levé; l'instinct de la conservation me fit relever à moitié, c'est alors que j'ai reçu le coup de sabre dans le flanc, regarde. »

En effet, sa blessure était horrible. Nous fîmes venir M. Puscot, médecin. Dans la nuit, mon malheureux beau frère mourut. (Sensation.) M. le docteur Langlar a également donné des soins à mon beau-frère.

Je dois dire que M. Puscot m'a prévenu, que le lendemain de la mort de mon beau-frère il s'était trouvé dans une voiture publique, avec un officier supérieur qui lui avait déclaré que c'était lui qui avait porté le coup, et que le blessé s'en rappellerait toute sa vie.

M. JULES FAVRE. Savez-vous le nom de cet officier ? — R. Je ne puis répondre à cette question. M. Puscot pourra vous donner le signalement de cet homme.

Le témoin se retire au milieu de la plus vive émotion.

M. LANGLAR, docteur-médecin, rend compte des soins qu'il a donnés au malheureux Renaud. Le flanc était entr'ouvert, les intestins s'échappaient, la victime portait aussi les traces de nombreuses violences.

M. PUSCOT, docteur-médecin, confirme ces détails. Comme son confrère, il a entendu la victime donner les détails rapportés par M. Marie.

D. Ne vous êtes-vous pas trouvé le lendemain de la mort de Renaud avec un officier?

LE TÉMOIN. Oui, monsieur, dans une voiture de Versailles ; cet officier supérieur, dont j'ignore le nom, a donné de tels détails que je reconnus celui dont avait parlé Renaud; il me dit : « Il a reçu un coup dont il se rappellera. »

D. Comment cet officier expliquait-il un pareil acte?— R. Il ne m'a pas donné d'explication, et je n'en ai pas demandé, vous le comprenez bien. Je ne sais qui m'a dit depuis que cet officier avait cru que M. Renaud avait tiré un coup de pistolet.

M. JULES FAVRE. Bien des témoins ont été entendus, et personne, aucun des officiers n'a parlé d'un coup de pistolet tiré à la hauteur de la rue de la Paix.

M. LE PRÉSIDENT. M. le procureur-général étant indisposé, l'audience ne sera reprise que lundi à dix heures

L'audience est levée à six heures.

FAITS DIVERS.

— A la suite de lettres échangées par la voie de la presse, une rencontre a eu lieu ce matin au bois de Vincennes, entre M. Cottu, chef de bataillon de la 11e légion, et M. Louis Monduit, chef de bataillon de la même légion : deux coups de feu ayant été échangés, les témoins ont arrêté le combat.

Pour M. Cottu : MM. Jules Evain, représentant; Roussel, ancien chef de bataillon de la 1re légion.

Pour M. Monduit : le lieutenant-colonel Charras, représentant ; Pascal, lieutenant-colonel de la 11e légion. *(Patrie.)*

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Aujourd'hui, samedi, concert populaire donné par les Associations ouvrières, dans lequel on entendra madame Durand, MM. Junca Gozora, Paul Dervès, Mayer. Les *Mariniers*, par Junca ; *Ma République*, par Gozora ; les *Mystères de Paris*, *Titi à Robert-le-Diable*, scènes comiques par Mayer ; la *Retraite*, par les Enfants de Paris. — Prix d'entrée, 30 cent. — Tribunes, 50 cent.

PETITE CORRESPONDANCE.

Paris.—M. V.—Vous êtes attendu de midi à 2 heures. V. H.

Lasalle.—M. C.—Reçu les 17 et fait.

Moulins. — M. V. — Reçu et fait. — Nous v. adr. les volumes qui v. manquent de la *Phal.* — Nous fourn. sur v. 50 d'après v. indic. — Nous recevr. votre visite avec plaisir. — Compl. affec.

Tressaudans. — M. M. — Reçu les 30. — Nous v. écrirons. — Remerc.

Bourse du 2 novembre 1849.

Aujourd'hui, au parquet, le 5 0/0 au comptant a ouvert à 87-25 ; mais comme on disait que la majorité de l'Assemblée était disposée à accepter le nouveau ministère, il a fait, au plus haut, 87-40, et il a fermé à 87-30, en baisse de 1 fr. sur la précédente clôture.

Du reste, pendant toute la bourse, les affaires ont été actives et le marché bien tenu.

Le 3 0/0, ouvert à 55 40, a fermé à 55 30, en baisse de 70 c. sur la clôture de mercredi.

Les actions de la banque ont fermé à 2315, baisse de 15 fr.

Celles de la ville ont baissé : les anciennes de 12 50, les nouvelles de 7-50, et celles de la Seine de 2-50.

Les chemins de fer ont baissé : Versailles (rive droite), de 5 fr.; Orléans, de 3 fr.; Rouen, de 2-50; Avignon, 2-50 ; Bâle, 2-50 ; Boulogne, 5 fr.; Nord, 6 25; Strasbourg, 6-25; Nantes, 5 fr. Les autres lignes n'ont pas eu de cours.

Il n'y a pas eu d'affaires sur les valeurs étrangères, excepté l'emprunt romain, qui a baissé de 1 fr.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Cours du jour
Trois 0/0	56 ..	55 30	55 10	55 [illegible]
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	[illegible]
Cinq 0/0	88 35	87 45	87 ..	87 [illegible]

2 NOV.—AU COMPTANT.—COURS DE CLOTURE.

RENTES.		Espag. dette active.	21 [illegible]
3 0/0 j. du 22 juin...	55 30	— — 3 0/0...	34 [illegible]
5 0/0 j. du 22 mars.	87 30	— Dette intér...	27 [illegible]
VALEURS DIVERSES.		Naples, récép. Roth.	[illegible]
Banque de France.	2315 ..	Romain, emprunt...	80 [illegible]
Ob. de la Ville anc.	1260 ..	Haïti, emprunt......	[illegible]
— — nouv.	1130 ..	Piémont, emprunt.	[illegible]
Oblig. de la Seine..	1085 ..	— Nouveau.	[illegible]
— St-Germ. 1842.	870 ..	Rente 5 0/0....	[illegible]
— Versailles.....	610 ..	Pièce d'Autriche....	[illegible]
— Orléans. 4 0/0.	963 75	2 1/2 hollandais...	[illegible]
— Nouvelles.	930 ..	CHEMINS DE FER.	
— Rouen, 4 0/0...	780 ..	Saint-Germain...	[illegible]
— Nouvelles 1849.	890 ..	Versailles r. d....	[illegible]
— Havre j. mars.	717 50	Versailles r. g....	[illegible]
— Nouvelles.	[illegible]	Orléans à Paris....	[illegible]
— Marseille......	[illegible]	Rouen........	[illegible]
— Orléans, jouis.	430 ..	Havre........	[illegible]
— Cert. de Lyon.	84 45	Avignon-Marseille	[illegible]
Quatre-Canaux......	[illegible]	Bâle........	[illegible]
Jouissance.	72 50	Centre........	[illegible]
Bons du Trésor.....	5 0/0	Boulogne........	[illegible]
Forges Aveyron. ...	3000 ..	Bordeaux........	[illegible]
Monceau-s.-Sambre	1500 ..	Nord........	[illegible]
Nord (hauts four.).	900 ..	Strasbourg........	[illegible]
Charbon belge.......	525 ..	Nantes........	[illegible]
Zinc V.-Montagne.	2750 ..	Monter. à Troyes.	[illegible]
Stolberg.	475 ..	Dieppe-Fécamp	[illegible]
Mines de la Loire...	455 ..		
FONDS ÉTRANGERS.		BOURSE DE LONDRES du 29 octobre.	
Belg. 5 0/0 1840...	97 1/2	3 0/0 consolidés...	[illegible]
— 5 0/0 1842...	97 1/2	3 0/0 au 17 oct....	[illegible]
— 4 1/2........	89 1/2		
— 3 0/0........	63 1/4	TAXE DU PAIN.	
— 2 1/2 0/0......	49 1/4	1re qualité le kilo.	[illegible]
— Banque........	705 ..		
— 1841.	1020 ..		

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 233. — ÉDITION DU MATIN. — Dimanche 4 novembre 1849.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

PARIS.

DÉPARTEMENTS
Trois mois . . . . . 9 f.
Six mois . . . . . . 17 f.
Un an . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE

PARIS, 3 NOVEMBRE.

Institution de la Magistrature.

3 NOVEMBRE 1849.

De grand matin, une haie de soldats avait été placée sur le quai de l'Ecole; elle traversait le pont au Change, et ornait de ce côté les abords du Palais-de-Justice d'une avenue de baïonnettes.

Le carré long de la salle des Pas-Perdus avait été décoré pour la cérémonie.

Les représentants de la presse n'ont pas été admis à la partie de la solennité qui s'est accomplie dans la Sainte-Chapelle.

A midi et demi, une légion d'aides-de-camp, parmi lesquels on remarquait MM. de Persigny et Vaudrey, précéda M. Louis Bonaparte dans la salle des Pas-Perdus, et se rangea ensuite derrière son fauteuil.

Deux tribunes à droite reçurent les amis privilégiés du président, les fameux *billets rouges* des inaugurations de chemins de fer et le corps diplomatique.

En face du président, une estrade très élevée était destinée aux avocats et au public vulgaire (des billets bleus).

Dans l'enceinte de la salle, les magistrats de la cour de cassation, de la cour des comptes, et les premiers présidents et procureurs-généraux de toutes les cours d'appel de France, occupèrent trois rangées de stalles.

A l'une des extrémités de la salle, en face du public, une estrade portait trois fauteuils de niveau, celui du centre pour le président de la République, celui de droite pour le Vice-président, qui s'appelle, nous a-t-on dit, M. Boulay (de la Meurthe), celui de gauche pour le nouveau garde des sceaux, M. Rouher, avocat de Riom (Auvergne).

Dans la députation de l'Assemblée nationale, conduite par le vice-président, M. Daru, nous avons remarqué MM. Berryer et de Montalembert.

Le fauteuil destiné à la présidence de l'Assemblée nationale avait été placé plus bas que l'estrade du président de la République, bien que, d'après la Constitution, ce soit le chef du pouvoir exécutif qui occupe, relativement à l'Assemblée nationale, une position subalterne; les tapissiers avaient tenté leur coup d'état contre la représentation nationale avec la confiance de ne pas être désavoués en haut lieu, mais sur les réclamations des questeurs, le fauteuil du président de l'Assemblée a été mis de niveau avec celui du président de la République, sur une estrade à part.

On a remarqué que M. Louis Bonaparte a salué en entrant la députation de l'Assemblée nationale avec beaucoup de froideur et une grande recherche de dignité.

Quatre discours ont été prononcés : celui de M. Rouher n'était qu'une déclamation retentissante et banale. L'orateur a insisté sur la reconnaissance, l'estime, la vénération publique accompagnant M. Odilon Barrot *dans sa retraite* (peu volontaire, comme chacun sait). C'est avec infiniment de regret que lui, M. Rouher, homme obscur et sans titre, se voit appelé à remplacer cet homme illustre.

Suivent des vulgarités sonores sur l'*inamovibilité* de la magistrature; précieux principe, en effet, qui livre les républicains et les institutions républicaines au jugement de la magistrature que la Restauration et Louis-Philippe nous ont léguée!

M. Portalis, qui eut l'honneur de prononcer, comme vice-président de la cour des pairs, l'arrêt qui condamnait Louis Bonaparte à la détention perpétuelle après l'attentat de Boulogne, prend la parole après M. Rouher; il félicite Louis Napoléon, ce *magistrat réparateur*, d'avoir rendu aux tribunaux les notabilités qui leur avaient été enlevées, et dont l'absence diminuait l'autorité morale de la justice.

Les yeux se tournent vers MM. Plougoulm, Mérilhou, Barthe, Amilhau et autres magistrats démocrates.

M. Dupin aîné, qui a voulu siéger comme magistrat, déclare que ce beau jour « est la fête de la magistrature. » Il revient sur l'éloge de l'inamovibilité; mais il ne peut s'empêcher de décocher quelques traits contre les ultramontains, et d'attirer ainsi l'attention sur M. de Montalembert.

Quant à M. Barrot, l'orateur lui retourne le fer dans la plaie en déplorant l'absence d'un citoyen éminent, homme plein de droiture, sans ambition, ne se promettant, pour récompense de ses longs services, que l'honneur, *qui lui semblait réservé*, de présider à cette cérémonie. (M. Rouher fait des signes d'assentiment.)

M. Dupin, toujours impitoyable, réveille de fâcheux antécédents en rappelant à M. Louis Bonaparte que la justice a aujourd'hui le droit de juger tout le monde, *même le président de la République*.

M. Rouher lit la formule du serment et appelle par leurs noms les magistrats présents, dont la plupart en fait de serment ne sont pas à leur début, et accomplissent cette formalité avec l'aisance qu'une longue expérience peut seule donner. Quand M. Franck-Carré se lève, la suite du président paraît légèrement agitée; on se retrace de piquants souvenirs, c'est M. Franck-Carré qui portait la parole lors du procès de Boulogne, et qui se permit alors cette phrase un peu dure : « Vous accusez notre gouvernement de corruption, et vous avez fait pratiquer l'embauchage et distribuer l'argent pour acheter la trahison! » Mais la fête de la magistrature serait attristée par des incidens trop nombreux, si elle n'était pas en même temps la fête de l'oubli.

Le tour de M. Louis Napoléon est arrivé. Il déploie une grande feuille de papier et commence sa lecture. Il est heureux de se trouver devant les représentants de la justice dans des circonstances aussi favorables. Il n'ignore pas que la justice sait atteindre et frapper tous ceux qui mettent leurs ambitions et leurs passions personnelles au-dessus des lois. On a cru généralement que cette phrase à deux tranchants était dirigée contre les légitimistes, dans l'intention de celui qui la lisait.

Le président termine en disant que les dynasties changent, les gouvernements tombent; il n'y a d'immuables en France que les immortelles institutions *du consulat et de l'empire*.

Messieurs les magistrats applaudissent vivement et la séance est levée.

Dans toutes les rues, sur le passage du cortége, le cri de *Vive la République!* a été proféré avec un remarquable ensemble.

Voici le texte du discours prononcé par M. Louis Bonaparte pendant la cérémonie judiciaire :

Messieurs,

Je suis heureux de me trouver aujourd'hui au milieu de vous, et de présider une cérémonie solennelle qui, en reconstituant la magistrature, rétablit un principe qu'un égarement momentané a pu seul faire méconnaître. Aux époques agitées, dans les temps où les notions du juste et de l'injuste semblent confondues, il est utile de relever le prestige des grandes institutions, et de prouver que certains principes renferment en eux une force indestructible. On aime à pouvoir dire : les lois fondamentales du pays ont été renouvelées, tous les pouvoirs de l'Etat sont passés en d'autres mains, et cependant, au milieu de ces bouleversements et de ces naufrages, le principe de l'inamovibilité de la magistrature est resté debout.

En effet, les sociétés ne se transforment pas au gré des ambitions humaines; les formes changent, la chose reste. Malgré les tempêtes politiques survenues depuis 1815, nous ne vivons encore que grâce aux larges institutions fondées par le consulat et l'empire; les dynasties et les chartes ont passé, mais ce qui a survécu et ce qui nous sauve, c'est la religion, c'est l'organisation de la justice, de l'armée, de l'administration.

Honorons donc ce qui est immuable, mais honorons aussi ce qu'il peut y avoir de bon dans les changements introduits. Aujourd'hui, par exemple, qu'accourus de tous les points de la France, vous venez devant le premier magistrat de la République prêter un serment, ce n'est pas à un homme que vous jurez fidélité, mais à la loi. Vous venez ici, en présence de Dieu et des grands pouvoirs de l'Etat, jurer de remplir religieusement un mandat dont l'accomplissement austère a toujours distingué la magistrature française. Il est consolant de songer qu'en dehors des passions politiques et des agitations de la société, il existe un corps d'hommes n'ayant d'autre guide que leur conscience, d'autre passion que le bien, d'autre but que de faire régner la justice.

Vous allez, messieurs, retourner dans vos départements; reportez-y la conviction que nous sommes sortis de l'ère des révolutions, et que nous sommes entrés dans l'ère des améliorations qui préviennent les catastrophes. Appliquez avec fermeté, mais aussi avec l'impartialité la plus grande, les dispositions tutélaires de nos Codes. Qu'il n'y ait jamais de coupables impunis ni d'innocents persécutés. Il est temps, comme je l'ai dit naguère, que ceux qui veulent le bien se rassurent, et que ceux-là se résignent qui tentent de mettre leurs opinions et leurs passions à la place de la volonté nationale.

En appliquant la justice dans la plus noble et la plus large acception de ce grand mot, vous aurez, messieurs, beaucoup fait pour la consolidation de la République, car vous aurez fortifié dans le pays le respect de la loi, ce premier devoir, cette première qualité d'un peuple libre.

Dans la chambre du conseil où le président de la République a été reçu par la magistrature, plusieurs décorations (brevets et insignes) ont été remis par le président aux magistrats dont les noms suivent :

COMMANDEURS. — MM. Barennes, conseiller à la cour de cassation. — Troplong, premier président de la cour d'appel de Paris. — De la Seiglière, premier président de la cour d'appel de Bordeaux. — Brejon, premier président de la cour d'appel de Lyon.

OFFICIERS. — MM. Rives, conseiller à la cour de cassation. — Muteau, premier président de la cour d'appel de Dijon. — Jallon, premier président de la cour d'appel de Caen. — D'Oms, procureur-général à la cour d'appel de Rouen. — Berville, premier avocat général près la cour d'appel de Paris.

CHEVALIERS. — Loiseau, procureur-général près la cour d'appel de Besançon. — Sevin, avocat général à la cour de cassation.

Les organisateurs de la cérémonie du Palais-de-Justice avaient relégué les représentants de la presse dans une tribune dont la position et l'étroit espace les mettaient dans l'impuissance de rendre compte du spectacle auquel ils étaient conviés. Sur les plaintes des syndics de la presse, ce manque d'égards a été réparé; mais, pour éviter à l'avenir le retour de ces désagréments, les syndics, avec l'approbation de tous les journalistes présents, ont dû maintenir la protestation suivante :

PROTESTATION

(Approuvée par tous les journalistes présents à la cérémonie de l'installation de la magistrature.)

Les mauvais procédés dont la presse de Paris a déjà eu à se plaindre en différentes circonstances se sont renouvelés aujourd'hui à propos de la cérémonie de l'installation de la magistrature.

La presse, nous le disons une fois de plus, ne réclame ni faveur ni exception; elle remplit un devoir lorsqu'elle vient représenter le public absent, voir pour lui, entendre pour lui dans les cérémonies où il n'est pas admis.

Il appartient à ceux qui jugent nécessaire ou convenable de faire appel à la presse, de la mettre en état de remplir le devoir dont nous venons de parler.

Aujourd'hui cependant on n'avait mis à la disposition de la presse qu'un réduit obscur à l'écart, insuffisant comme espace, placé, en un mot, dans des conditions telles, qu'il n'était permis aux journalistes ni de voir ni d'entendre.

Nous avons dû trouver dans cette offre une exclusion déguisée ou un manque d'égards sans excuse. Dans ces deux cas la presse devait protester.

C'est ce qu'elle a fait par l'organe de ses syndics, et elle allait se retirer, déclarant qu'elle ne publierait aucune espèce de compte-rendu, lorsqu'un fonctionnaire du ministère de la justice s'est présenté pour offrir aux représentants de la presse des places réservées.

Les journalistes, dans un esprit de ménagement que chacun appréciera, n'ont pas cru devoir refuser la réparation qui leur était offerte, mais ils croient qu'il ne peut dépendre du caprice d'un maître des cérémonies de régler ce qui n'est pour la presse que l'exercice d'un droit.

En conséquence, ils maintiennent leur première protestation, espérant d'ailleurs que les faits dont la presse a eu à se plaindre aujourd'hui ne se renouvelleront pas.

Pour les rédacteurs en chef :

LES SYNDICS.

Sous ce titre, DERNIÈRES NOUVELLES, la *Patrie* publie ce soir les lignes suivantes :

Des nouvelles du 24, de Saint-Pétersbourg, sont arrivées aujourd'hui, annonçant que l'empereur Nicolas, en apprenant que l'ordre avait été donné à la flotte anglaise de cingler vers les Dardanelles, a montré un mécontentement profond.

Il a fait, assure-t-on, rédiger par le comte de Nesselrode une note énergique adressée au gouvernement anglais.

Dans cette expression de la mauvaise humeur du czar Nicolas, le nom de la France brille par son absence.

Le gouvernement de l'Elysée paraît laisser tout entier au cabinet de Saint-James l'honneur d'avoir défendu contre l'autocrate du nord les principes d'humanité et du droit des gens, dans la question d'extradition des réfugiés hongrois.

Il est donc faux que notre gouvernement se soit associé, dans cette circonstance, aux nobles protestations du gouvernement anglais, et que notre flotte ait exécuté les même mouvements que la flotte anglaise.

Vous verrez que l'Elysée, malgré l'évocation nouvelle de la gloire du grand Napoléon, malgré le coup de tête par lequel elle vient de s'affranchir des lisières de MM. Thiers, Molé et Berryer, poussera la faiblesse et la honte jusqu'à rester impassible dans la lutte qui s'engage entre lord Palmerston et le czar Nicolas!...

On a des nouvelles de Malte qui annoncent que l'escadre anglaise doit rallier l'escadre turque, et que sir William Parker prendra le commandement des deux escadres combinées; elles entreront en mer si la Russie déclarait la guerre à la Porte.

Le président de la République, remarque l'*Evénement*, est l'auteur d'une constitution.

Cette constitution est imprimée dans le premier volume, intitulé ŒUVRES DE LOUIS NAPOLÉON BONAPARTE.

Parmi les divers articles de cette constitution, on remarque ceux-ci :

Des ministres.

Un *ministre* ne peut être *banquier* ni jouer à la bourse.

Déclaration des droits.

Le droit de s'assembler paisiblement ne peut être interdit.

Des rapports de la République, etc.

Le peuple français est l'ami et l'allié naturel des peuples libres. Il ne s'immisce point dans les gouvernements des autres nations. Il ne souffre pas que les autres nations s'immiscent dans le sien. Il donne asile aux étrangers bannis pour la cause de la liberté.

Dispositions particulières.

Le cautionnement pour les feuilles périodiques est aboli. La Légion-d'Honneur est maintenue, mais n'est donnée que lorsque le mérite de l'individu *est reconnu par une commission nommée dans ce but.*

A cause de la cérémonie de l'installation de la magistrature qui a lieu aujourd'hui, et en raison de la maladie de M. Baroche, il n'y aura pas audience de la haute cour avant lundi.

L'Espoir des Anarchistes.

Sous une République, quels sont les amis de l'ordre, les conservateurs, les partisans sincères de la stabilité? Ce sont évidemment les républicains.

Quels sont les perturbateurs, les anarchistes, les conspirateurs, travaillant au renversement des institutions établies? Ce sont les royalistes de toutes couleurs.

Tout républicain est partisan de l'unité dans le pouvoir. L'Assemblée nationale, à ses yeux, est souveraine; le président n'est chargé que d'exécuter, comme le bras qui obéit à la tête.

Tel est l'esprit de la Constitution. Elle n'admet point de conflit, elle ne donne pas au gouvernement deux têtes. Le président de la République a des attributions moins étendues, moins de pouvoir qu'un roi constitutionnel; il ne peut se mouvoir en dehors du cercle tracé par les assemblées, et, dans cette limite même, il est responsable de la manière dont il exécute les volontés du pouvoir législatif.

De pareils principes, qui établissent l'unité dans le gouvernement, et qui auraient prévenu l'expédition romaine, ce grand scandale politique de notre époque, ne sont pas du goût des royalistes. Chacun d'eux prétendant saisir mieux que les républicains le sens d'une Constitution républicaine, s'évertue à prouver que le président est libre, indépendant, et au lieu de voir dans sa responsabilité une entrave de plus, ils en tirent, par une série de sophismes, une prérogative présidentielle plus étendue que ne l'était le pouvoir des rois.

Le but de cette manœuvre déloyale est facile à pénétrer; on veut maintenir l'agitation et l'incohérence en permanence sous le régime républicain, afin d'en dégoûter le pays.

Les royalistes sont attachés à l'antagonisme des pouvoirs, à tel point, qu'aujourd'hui même, au moment où le président semble disposé à faire usage, contre la majorité royaliste, de l'indépendance qu'on lui a permis d'usurper, au temps de la Constituante, les journaux anti-républicains, l'*Univers* et compagnie, persistent à soutenir que le président a le droit légal, constitutionnel, d'entrer en lutte avec l'Assemblée, que son pouvoir est supérieur à celui d'un roi gouvernant en vertu d'une charte. La prérogative présidentielle, telle que les commentaires des royalistes l'ont forgée, peut être accidentellement la cause de quelques

désagréments pour ce parti. Mais il y a dans la dualité du pouvoir un germe tellement fécond d'anarchie, que les conspirateurs, croisés ou fleurdelysés, conservent avec amour ce principe de subversion dont ils espèrent tirer plus tard la ruine finale de la République.

Voici l'opinion de deux journaux anglais sur le nouveau cabinet de l'Elysée.

On lit dans le *Daily-News*, du 2 novembre :

Le président tonne contre l'ancien ministère, parce qu'il a négligé de se conformer à la volonté et de se ranger sous la bannière de Louis-Napoléon Bonaparte ; pour le remplacer, il appelle au pouvoir des hommes nuls, qui ne peuvent que se mettre à genoux devant l'Assemblée. Hautpoul est légitimiste ; Rayneval, guizotiste ; Achille Fould, tout ce qu'on voudra ; le reste.... rien. Des idiots seuls pouvaient accepter le ministère avec un programme comme le message du président, à moins d'être de l'école de M. Caussidière, décidés à en appeler de l'Assemblée au pays, et surs du succès, en cas d'adoption d'un parti si désespéré.

Nous ne blâmons pas les raisons du président, nous ne suspectons pas l'honnêteté de ses intentions. La plupart des griefs dont il parle sont fondés. Son ministère a été constamment flottant et presque toujours finissant par des concessions au parti réactionnaire et anti-républicain.

La tergiversation, la perfidie et la faiblesse du cabinet de M. Barrot dans l'affaire de Rome, ont été honteuses. Il est très vrai que le cabinet et l'Assemblée étaient aussi bien sous la domination d'un club, que la Convention sous la domination du vieux club des Jacobins : ce club avait plus le droit de nommer les ministres et les fonctionnaires que le président lui-même. Mais à qui le blâme?

Louis-Napoléon ne s'est-il pas abaissé lui-même en recevant la présidence des mains du club, lorsqu'il aurait pu la devoir au peuple? Si les chefs de ce club monarchique ont fait de Louis-Napoléon un instrument, ce dernier ne devait-il pas tâcher de sortir de cette ignoble position? Il veut s'émanciper aujourd'hui : désirer cela est chose naturelle ; seulement le mode adopté est insensé, mal conçu, et le succès est impossible. C'est la deuxième édition du plan fantastique de la reine Isabelle pour destituer Narvaez, sans le courage ou le pouvoir de réaliser le projet. Si ce parti a été conçu par un caprice de tête de Louis-Napoléon, il ne durera qu'un jour ; s'il a été suggéré et appuyé par des hommes qui voient plus loin, leur but est de créer l'anarchie et de jeter les choses dans une confusion pour se produire comme sauveurs.

Le résultat le plus manifeste sera de jeter le discrédit sur le président et de frayer la voie à sa chute légale ou illégale. Nous concevons qu'un parti travaillant à la prompte restauration des Bourbons, ait conseillé à Louis-Napoléon cette démarche. Le projet ne peut pas venir d'un partisan sage ou sincère de la République ou de l'intérêt napoléonien. Tout en approuvant la bonne intention du président, et en sympathisant avec l'esprit de libéralisme et de fierté qui est au fond de cette grave résolution du président, nous y voyons plus de raisons que jamais de douter de sa sagesse et de prédire sa chute.

Le *Sun* approuve aussi le président d'avoir renvoyé son ministère ; mais il n'accorde pas plus de durée au nouveau cabinet :

Quant au cabinet nouveau, dit-il, la médiocrité politique de ses membres montre seule qu'elle ne saurait être que transitoire. Le général d'Hautpoul, quoique soldat capable, a besoin de plus d'énergie pour le département de la guerre qu'il est appelé à diriger. M. Fould est riche et connaît les manipulations financières : mais il n'a pas cet esprit d'invention qui crée des ressources à un Etat obéré. M. Parieu, parleur agréable, a à prouver qu'il est homme d'Etat. MM. Rayneval, Dumas, Desfossés et Ferdinand Barrot sont des nullités, respectables il est vrai, mais peu propres par cela même à se maintenir à la tête d'un gouvernement. Le président doit, en nommant au plus tôt un autre cabinet plus capable de diriger les affaires du pays, donner la preuve de sa sincérité. Son manifeste de mercredi est un coup hardi ; que ses actes montrent maintenant qu'il veut la consolidation et non le renversement des institutions républicaines.

L'ouvrage de notre ami Victor Meunier, *Jésus-Christ devant les Conseils de guerre*, publié l'an dernier dans la *Démocratie*, vient d'être traduit en italien et publié à Gênes. Cette publication a excité la colère grande du vicaire capitulaire de cette ville, qui a immédiatement lancé une excommunication contre l'auteur, le traducteur, l'éditeur et les lecteurs de cet ouvrage, composé principalement, comme on sait, de citations empruntées à l'Evangile et aux Pères de l'Eglise.

On écrit à ce sujet de Gênes, 27 octobre, à la *Concordia :*

Hier le révérendissime et archirougissime seigneur le vicaire capitulaire a fulminé une excommunication contre l'auteur, le traducteur, l'éditeur et les lecteurs du livre impie intitulé : *Jésus-Christ devant les Conseils de guerre.* Outre l'excommunication infligée *ipso jure*, le vicaire a publié une encyclique dans laquelle il ordonne des prières publiques pour apaiser la colère de Dieu ; un office de trois jours devra en outre être fait dans les églises ; pendant ce temps, le saint-sacrement sera exposé dans l'église métropolitaine.

On suppose que monsignor Ferrari de Gavenevola n'a, selon son habitude, lu que le titre de ce livre, lequel n'est rien moins qu'impie. L'auteur, en effet, s'est borné en substance à démontrer que si Jésus-Christ revenait sur la terre, il serait accusé d'impiété et jugé par les conseils de guerre.

M. Bineau, ministre des travaux publics, se propose, assure-t-on, de retirer le projet de loi de son prédécesseur, M. Lacrosse, sur le chemin de fer de Paris à Avignon. Il a combattu constamment ce projet dans le sein de la commission du budget dont il faisait partie.

M. Bineau est partisan de l'exécution des chemins de fer par l'Etat ; mais, pour ce qui regarde le chemin de fer de Paris à Avignon, il voudrait deux compagnies au lieu d'une. (*L'Union.*)

On avait craint un moment, à la Bourse, l'antagonisme de MM. Rothschild et Fould ; mais les craintes étaient calmées ce soir. La conformité de religion faisait présager des ménagements réciproques. (*Le Siècle.*)

M. le président de la République paraît s'être proposé de prendre pour collaborateurs des hommes privés d'antécédents politiques, et il a très bien réussi pour la plupart, sauf en ce qui concerne M. Achille Fould. L'entrée aux affaires de M. Fould a naturellement rappelé l'attention publique sur le débat soulevé dans la Constituante au sujet des conseils financiers qu'il aurait donnés au gouvernement provisoire. Nous avons entendu à ce propos demander avec inquiétude si M. Louis-Napoléon n'était sorti des pattes veloutées des jésuites que pour retomber dans les griffes des juifs. (*Le Crédit.*)

Il est un bruit assez accrédité parmi les gens qui se croient bien informés. On prétend qu'il est question de donner la préfecture de police à M. Léon Faucher, afin de fortifier le cabinet. Dans cette combinaison, M. Rebillot, préfet actuel, deviendrait général. (*Le National.*)

Suivant les bruits de la journée, voici le mot d'ordre et en quelque sorte la consigne donnée par M. Thiers :

« On n'attaquera pas le nouveau ministère à la tribune ; on se bornera à le surveiller dans les journaux. On ne le soutiendra pas.

» La Montagne se précipitera sur lui inévitablement. Il tombera.

» Alors nous serons maîtres de la situation. Nous nous imposerons, et nous installerons *notre* gouvernement *personnel*. » (*Le Siècle.*)

On assure que les Invalides se sont réconciliés avec l'Elysée. M. le général Jérôme Bonaparte se serait rendu chez M. le président de la République pour lui exprimer toutes ses sympathies, en raison du message de mercredi. (*L'Opinion publique.*)

La lettre du 18 août a été démentie par le ministre Barrot à la tribune. Le message du 31 octobre vient d'être réfuté par le programme du ministère d'Hautpoul.

Nous avons peur que le président n'ait changé un cabinet borgne contre un aveugle. (*Liberté.*)

Le premier acte du nouveau cabinet devrait être la proclamation de l'amnistie.

C'est par là qu'il faudrait inaugurer une nouvelle ère politique.

Si l'on recule devant cette satisfaction promise par le manifeste et toujours éludée, on reculera devant toutes les autres. (*Idem.*)

On ne peut avoir pour soi la gauche et la droite ; il faut opter. Si l'on reste entre les deux, on les aura toutes deux contre soi. (*Idem.*)

L'*Assemblée nationale* prouve, par les lignes suivantes, que, loin de désespérer, elle compte obtenir du nouveau cabinet des mesures encore plus brutales et plus réactionnaires que celles du ministère précédent :

Il nous faut, comme complément du programme, un remaniement de préfecture et d'administrations locales. Que le nouveau ministère donne des gages à l'ordre, qu'il rassure les honnêtes gens!

Le *Républicain de la Dordogne* publie dans son numéro du 31 octobre la profession de foi très républicaine de M. Baroche aux électeurs de la Charente-Inférieure pour les élections à l'Assemblée constituante. On disait que cette publication était pour quelque chose dans la résolution de M. le procureur-général de se démettre de ses fonctions.

LE RÉGIME MODÉRÉ DE DOULLENS.

Nous trouvons dans la *Voix du Peuple*, journal de Marseille, la communication suivante, qui lui est faite par son correspondant de Doullens :

Auguste Blanqui, nous dit notre correspondant, vient d'être roué de coups par les gardiens, sous les yeux du directeur, qui criait : « *Ce brigand-là ne crèvera donc pas!* » On l'a dépouillé de ses papiers et manuscrits. Raspail a subi les mêmes traitements.

Nous demandons une enquête.

Dans un moment où la majorité vient de repousser encore une fois l'amnistie, il faut qu'on sache à quoi s'en tenir sur ces actes de férocité commis par un directeur et par des valets de prison. Deux républicains éminents de courage et d'intelligence ne peuvent être abandonnés aux mains de l'autorité, sans que la conscience publique s'informe de leur sort.

Raspail a été élu représentant du peuple par 65 000 suffrages ; c'est 65 000 portions du Souverain qu'on crucifie dans sa personne.

Les démentis de M. Dufaure, en présence de ces voies de fait, ne suffisent plus. Nous savons depuis longtemps à quoi nous en tenir sur la parole d'un ministre.

Que les journaux démocratiques des départements s'unissent à nous pour demander une enquête ; qu'une grande voix s'élève d'une extrémité de la France à l'autre, pour flétrir ces actes indignes ; il le faut au nom de la civilisation, il le faut au nom de l'humanité!

Nous joignons notre voix à celle de nos confrères de Marseille pour réclamer cette enquête ; mais toutes les voix réunies de la démocratie ne l'obtiendront pas!...

Il paraît que les mouchards que notre police entretient auprès des exilés républicains à Londres et à Genève, l'informent bien mal des faits et gestes des proscrits, car chaque jour des démentis péremptoires arrivent aux journaux réactionnaires au sujet des calomnies qu'ils éditent contre des hommes chers au peuple. Hier, nous avons inséré une lettre de Félix Pyat, qui réfute plusieurs assertions malveillantes de la *Patrie*. Aujourd'hui, le même journal honnête et modéré s'attire de la part de M. Louis Viardot cette réplique non moins humiliante :

En lisant hier dans le feuilleton de la *Patrie* les conseils que vous donnez à Mme Pauline Viardot, à la suite d'une très bienveillante et très flatteuse appréciation de son talent, j'ai dû supposer que vous donniez croyance à certain conte ridicule de banquet et de toast, inventé, propagé par je ne sais quelle police faite à Londres, mais non pas anglaise cependant. Permettez que je saisisse cette heureuse occasion de m'expliquer.

Il est très vrai, monsieur, qu'ayant reçu à la campagne près de Londres, où je demeurais avec ma femme, la visite de MM. Ledru-Rollin, Louis Blanc et Etienne Arago, j'ai obtenu que ces messieurs me fissent l'honneur de dîner à la maison, en compagnie d'un avocat anglais que le hasard amena le même jour. Voilà la simple vérité. Si j'avais alors pensé que, dans notre France qui se prétend juste et généreuse, on me ferait un crime de n'avoir pas fermé ma porte à des proscrits politiques, à des compatriotes exilés, mes amis anciennement, mes amis encore, mais que je n'avais pas même *vus* lorsqu'ils étaient au pouvoir ; — si j'avais pensé surtout qu'on imputerait à la femme ce *crime* du mari, et qu'on rendrait aujourd'hui l'artiste responsable des opinions de l'écrivain qui, depuis bientôt dix ans, s'abstient d'écrire sur la politique et même sur la littérature et les arts contemporains, — j'aurais cru faire une sanglante injure à l'esprit de parti.

LOUIS VIARDOT.

ITALIE.

LE PILLAGE HONNÊTE ET MODÉRÉ.

Le gouvernement papal, ne sachant où prendre de l'argent, vient d'imaginer un moyen *honnête et modéré* pour s'en procurer. La force armée a fait une descente dans le quartier des Juifs et s'est emparé de tout ce qui se trouvait à sa convenance dans les maisons. Ce pillage s'est opéré sous la protection des troupes françaises.

Le journal le *Resorgimento*, qui rapporte ce fait, se montre indigné de cette spoliation, tout honnête et modéré qu'il est. Nous traduisons :

Ce matin (25 octobre), avant le jour, le Ghetto était entouré et comme mis en état de siége. Les habitants (ils sont au nombre de 4 000 environ) durent se confiner chez eux pendant qu'on faisait des perquisitions dans toutes les maisons et qu'on leur enlevait l'argent qui ne portait pas de marque de famille, ainsi que le linge, les étoffes et autres objets précieux à la convenance des zélés catholiques, sous prétexte que ces objets pouvaient avoir été dérobés, le tout sous la protection des baïonnettes françaises. Comment la France peut-elle faire de ses soldats les exécuteurs des hautes-œuvres papales? Quant à nous, nous avons du moins la consolation de voir que les troupes romaines ne sont pas réduites à tremper dans de pareils actes, si indignes d'une nation civilisée.

Que pense M. Fould du gouvernement papal, qui traite ainsi ses coreligionnaires de Rome?

LA MULE DU PAPE.

Cependant Pie IX continue à faire baiser sa mule et à bénir. C'est au journal des triumvirs rouges, l'*Osservatore romano*, que nous empruntons les détails suivants :

Beaucoup de personnes, dit ce journal, demandent à être admises auprès du pape. Il se tient debout près d'une table sur laquelle est un crucifix ; on fait trois génuflexions avant d'arriver jusqu'au saint-père.

La salle de réception est couverte d'un grand tapis. A la troisième génuflexion qui se fait aux pieds du saint-père, celui-ci élève légèrement le pied et l'on baise une croix brodée en or sur sa mule. Le saint-père fait relever celui qui vient de lui rendre cet hommage, et lui donne sa main à baiser. Il demande toujours si c'est la famille entière qui est là devant lui, et si l'on répond qu'un membre de cette famille est absent, il élève de nouveau la main et il bénit. Ses dernières paroles sont : « Adieu mes chers petits enfants. » On se retire sans tourner le dos à sa sainteté.

Oui, Pie IX est vraiment le père de tous les chrétiens.....

Le pape parle rarement politique, mais souvent de l'hospitalité et de la religion de Ferdinand II (le bombardeur).

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique.*)

Naples, 18 octobre.

Vous savez que les lauriers du jeune empereur d'Autriche empêchent le roi de Naples de dormir. Il sortait d'une révolution sans avoir fait d'autres victimes que quelques milliers d'hommes tués par les bombes et les baïonnettes, pendant ou après le combat, et une centaine tout au plus de révolutionnaires fusillés. En Sicile, sous le prétexte de détention d'armes, les hommes les plus compromis dans la révolution de cette île avaient eu le temps de lui échapper, et d'ailleurs il rencontrait là, sous ses pas, cette amnistie stipulée les armes à la main, qui est plus ou moins une entrave, même quand on a l'absolution du pape à sa porte. Aussi ce pauvre petit-fils de Marie-Caroline est réduit à choisir ses Batthyani parmi les Napolitains seulement. On ne doit pas s'étonner qu'il le fasse avec un peu de zèle.

Oui, les arrestations, les poursuites, les abus de la police se multiplient ici tous les jours, et on s'acharne de préférence sur les hommes de talent, de rang ou de fortune, quoique d'opinions bien modérées. L'affaire du 15 mai 1848 sert de prétexte à une vaste proscription dont le véritable but est d'écraser tous les partisans de la constitution, — jurée par le roi, — pour détruire ensuite celle-ci d'un seul mot. Presque tous les députés de la chambre, toutes les capacités du pays, tous les hommes marquants sont poussés vers ce gouffre qu'on appelle le procès du 15 *mai*. On les pousse par tous les moyens, voire de faux témoignages, comme cela est arrivé pour M. Dentice, prince de San-Giacomo, homme du monde [illegible] la cour et dévoué au roi. Le président *Navarro* et le procureur-général *Angelillo* organisent ce procès infâme. Ils [illegible] dresser quelques échafauds et prononcer des condamnations en masse contre les détenus et les absents. En attendant, ces derniers sont condamnés à l'exil, sans jugement, par une circulaire aux agents diplomatiques napolitains, qui défend expressément de leur donner des passeports, comme cela avait déjà été ordonné pour six ou sept cents Siciliens, nonobstant l'armistice. Je ne vous parle pas des nombreuses destitutions de magistrats ni des nouvelles nominations aux charges les plus éminentes ; il suffit de vous dire que le prince Pétrulla, Sicilien, a obtenu l'ambassade de Vienne, malgré quelques graves imputations qui s'attachent à son nom, malgré un décret du parlement sicilien qui l'a déclaré traître à sa patrie!

Pour dédommagement de ces hontes, de ces terreurs, de la misère et de la tristesse qui règnent à Naples, nous avons le pauvre Pie IX qui s'obstine à faire le tour de toutes les églises et des établissements publics, avec représentation gratuite du baisement de ses pieds, et quelquefois avec accompagnement d'épigrammes évangéliques, auxquelles, en vérité, il aurait dû renoncer après son conciliabule de Gaëte. Il va, dit-on, passer l'hiver à Caserte avec le roi de Naples, son fils en Christ et son frère en politique.

Les dernières nouvelles que j'ai reçues de la Sicile prouvent que la révolution y règne toujours sur les esprits, quoique comprimée matériellement par 38 000 hommes, et plus encore par la réaction générale de l'Europe. Au fait, la déchéance des Bourbons a été prononcée en Sicile non seulement par les deux chambres du parlement, mais encore par deux millions d'habitants, sans en excepter même quelques trembleurs de la noblesse, de la bourgeoisie et du clergé qui, depuis, cédant à la peur et à l'intérêt du moment, contribuèrent à la soumission de leur pays. Mais le décret du peuple reste là écrit irrévocablement au fond de tous les cœurs. La preuve s'en trouve dans une Protestation qui vient d'être imprimée clandestinement, et qu'on a eu le courage de faire circuler à Palerme le 4 octobre, jour de la fête du prince royal.

Cette publication a été provoquée, à ce qu'il paraît, par les menées du gouvernement, qui voulait extorquer aux membres de la ci-devant chambre des pairs la déclaration qu'ils avaient été contraints par la force de signer l'acte de déchéance. Sur cent soixante pairs, douze misérables seulement ont commis cet acte de lâcheté ; le reste a refusé net. La protestation dont nous venons de parler paraît être l'œuvre d'hommes du peuple. Aussi, après avoir rappelé le rôle déplorable que jouèrent l'Angleterre et la France dans le dénoûment des affaires de la Sicile, les auteurs ont été assez naïfs pour faire appel à la conscience de l'Angleterre et aux principes politiques de la France. Le mécontentement du public contre les abus du gouvernement, éclate partout dans cette pièce curieuse, qui dément formellement les assertions du ministre Fortunato à la note du chevalier Temple, ambassadeur anglais, et cela avec d'autant plus d'autorité, que cette réponse, datée du 28 septembre, et publiée par le *Times* en octobre, ne pouvait être connue à Palerme le 4 du même mois.

A propos de ce nouvel épisode de la batracomyomachie, qui occupe depuis quelque temps les diplomates des deux hémisphères, on dit ici que le chevalier Temple vient de répliquer à M. Fortunato. Ce qui est plus positif, c'est qu'on a promulgué à Naples, le 13, octobre un *acte souverain* en date du 27 septembre, qui établit la forme du gouvernement de la Sicile. Elle est très simple. Séparation administrative de Naples. La Sicile obligée de payer le quart des dépenses communes, c'est-à-dire : liste civile, guerre et diplomatie. Un lieutenant général en Sicile avec un conseil, composé d'un ministre et de trois directeurs. Le roi se réserve de définir les affaires de la compétence du lieutenant général, et celles qu'il faudra soumettre au roi par l'organe d'un ministre des affaires de Sicile résidant à Naples. Pas un mot de représentation nationale en Sicile, ni de représentation mixte de Naples et de Sicile. Ceci n'est que trop clair.

Le roi regarde la Constitution comme une mauvaise plaisanterie dont il lui tarde de voir la fin. En attendant, nous allons voir ce que diront les Siciliens de ce décret du 1er septembre. Non-seulement il ne fait que reproduire en Sicile la même forme détestable de gouvernement qui avait régi ce pays depuis 1816, mais il a escamoté, dans sa nouvelle édition, l'article qui défendait d'augmenter les charges de Sicile sans réunir le *Parlement*. Cette condition, quoique illusoire, avait été stipulée en faveur de la Sicile par lord Castelreagh. Ferdinand de Bourbon la déchire aujourd'hui et en jette les morceaux à la figure de lord Palmerston pour toute réponse à ses remontrances ayant pour objet de faire observer en Sicile l'amnistie politique et de faire rendre à cette île sa Constitution de 1812, que l'Angleterre avait garantie. On le voit, le gant est jeté.

LES DOUCEURS DU RÉGIME MONARCHIQUE.

Le duc de Parme poursuit le cours de ses vengeances contre ceux de ses *sujets* soupçonnés d'avoir fait des vœux pour l'indépendance de l'Italie. Les détails suivants sont extraits de la *Legge*, journal ultra-réactionnaire :

Il y a eu jusqu'ici à Parme 300 personnes environ, de tout âge, de tout sexe et de toute condition, soumises à la bastonnade sans aucune espèce de preuve légale ni de jugement. Le duc a même dit, en formulant son programme, que le grand nombre des délinquants politiques remplirait les prisons, et que, pour éviter cet encombrement, il ferait punir les délits graves en matière politique *par le supplice*, et les autres moins graves *par la bastonnade*. Il suffit, au reste, du dire d'un gendarme ou d'un soldat pour être mené au château et y être cruellement maltraité. Personne, excepté soldats et mouchards, n'est exempt de ces persécutions. M. Albertazzi, président du tribunal de Pontremoli, a été conduit à Parme enchaîné comme un voleur, et un de ses compagnons de route eut les bras tellement serrés qu'il en est résulté une fracture. Pour ajouter l'insulte à la cruauté, les exécuteurs de ces ignobles sentences ont

... un nom pour chacun des coups dont ils déchirent les chairs de leurs victimes; c'est ainsi que le premier coup de bâton s'appelle *Pie IX*; le 2e, *Pelletier*; le 3e, *l'Indépendance*; le 4e, *Charles-Albert*, et ainsi de suite ! ! !

Le *Journal des Deux-Siciles* contient, dans sa partie officielle, une ordonnance du roi, en date du 29 septembre 1849, concernant l'administration de la Sicile. En voici les principales dispositions :

« Article 1er. Il y aura à Palerme une consulta composée d'un président et de sept conseillers qui seront choisis parmi les sujets les plus distingués de la Sicile. Six rapporteurs seront attachés à la consulta et un secrétaire, ainsi que des employés.

» Art. 2. La consulta donnera son avis : 1° sur les projets de haute législation et sur les mesures d'administration générale ; 2° sur l'interprétation ou l'exécution des dispositions législatives; 3° sur les conflits d'attributions entre les autorités judiciaires et administratives, et sur les conflits de juridiction entre les tribunaux ecclésiastiques et les tribunaux laïques ; 4° sur les demandes de naturalisation ; 5° sur les questions de préséance entre les diverses autorités ; 6° sur la circonscription judiciaire et administrative de l'île. »

ALLEMAGNE.

La *Gazette de Spener* publie les lignes suivantes sur les exécutions de la Hongrie :

Les exécutions cruelles qui ont lieu dans la Hongrie n'ont, dit-on, d'autre but que de prouver au monde que l'Autriche est maîtresse chez elle. C'est une réponse à l'intercession du prince Paskewitsch qui avait recommandé au jeune empereur la clémence envers les Hongrois. Les généraux pendus et fusillés à Arad ont été punis, moins pour leur rebellion que pour avoir déposé les armes devant les Russes et non devant les Autrichiens.

On fait de nouvelles levées de troupes en Russie.

LES DÉFENSEURS DE L'ORDRE ET DE LA PROPRIÉTÉ.

On écrit de Cracovie à la *Gazette de Breslau* :

On est d'autant plus content de voir que les troupes russes se retirent, que l'on se plaint vivement des excès qu'elles ont commis dans les campagnes. Il paraît que des soldats ont enlevé aux paysans leur bétail et même leurs enfants ; mais ce qui est plus odieux encore, c'est que des officiers russes n'ont pas eu honte d'abuser de l'hospitalité qui leur avait été accordée. Heureusement les employés russes nous quitteront dans dix jours, et emporteront même leurs dossiers. Alors nous n'aurons d'ordres à recevoir que de l'état-major autrichien, dont nous n'aurons pas à nous plaindre, surtout si le feld-maréchal lieutenant baron de Moltke, qui est généralement aimé, vient, comme on l'annonce, prendre le commandement. Le général Legedisch est parti pour le Vorarlberg.

— Des collisions sanglantes ont eu lieu à Eberfeld (Prusse-Rhénane), entre la garnison prussienne et les habitants.

Nous sommes encore sans nouvelles de l'escadre de la Méditerranée, ce qui fait supposer que ces forces navales ont fait route réellement pour l'embouchure des Dardanelles. Si l'escadre s'était arrêtée sur quelque point du littoral italien, nous en aurions été informés très certainement.

(*Sémaphore de Marseille*.)

ALLEMAGNE. — AUTRICHE.

L'unité allemande, vainement poursuivie par le parlement de Francfort et par l'alliance des trois rois, paraît devoir être définitivement placée sous les auspices d'un directoire formé par l'Autriche et la Prusse. On annonce comme officielle l'adhésion de la Bavière, et comme certaine celle du Wurtemberg au traité conclu par les deux grandes puissances allemandes.

La Prusse, qui avait rêvé la prépondérance allemande, aura de la peine à se tirer des intrigues que lui prépare le machiavélisme autrichien.

Le cabinet de Vienne ne veut pas plus d'un parlement fédératif qu'il n'a voulu de l'alliance des trois rois et du parlement de Francfort. Dans une dépêche adressée au parlement de Berlin, sans contester à la Prusse le droit de convoquer le parlement fédératif à Erfurth, il appelle l'attention du gouvernement prussien sur les dangers que cette convocation peut avoir, en ce sens que la réunion de ce parlement pourrait réveiller en Allemagne l'esprit révolutionnaire. On est curieux de connaître quelle sera la réponse de la Prusse. La convocation du parlement allemand est le seul moyen qui lui reste pour ressaisir l'influence qu'elle perdrait infailliblement si elle laissait le zollverein prussien s'absorber dans la grande union douanière austro-allemande proposée par le cabinet de Vienne. Ce dernier projet paraît ne pas devoir tarder à se réaliser. L'Autriche, qui y pousse vivement, substituerait d'abord au régime de la prohibition celui de la protection.

On avait dit, le 28, que le gouvernement autrichien était décidé à renoncer à toute exécution militaire en Hongrie. Le lendemain, Haynau a fait rectifier la nouvelle, en disant qu'il avait seulement écrit à Pesth de suspendre les exécutions jusqu'à son arrivée.

Joseph Iringy, ex-député à la diète hongroise, a été conduit prisonnier à Pesth. On s'était emparé de lui dans la contrée de Graetz. Hercule Toldy Janos est aussi prisonnier. Le comte Etienne Karolyi a été transféré dans une forteresse autrichienne.

La camarilla militaire qui gouverne en Autriche veut écraser les journaux qui s'élèvent contre les horreurs commises en Hongrie. Plusieurs feuilles de Vienne ont été interdites ou suspendues.

LA GUERRE DE BOSNIE.

Les efforts tentés par la Porte pour subjuguer la Bosnie, ont jusqu'ici été inutiles. Cette province slave, appuyée secrètement par la Russie, se prétend aussi indépendante que la Serbie, sur laquelle le sultan n'exerce, comme on le sait, qu'une souveraineté nominale. Depuis les temps les plus anciens, la Bosnie n'était astreinte ni à payer l'impôt, ni à fournir des soldats. C'est pour soutenir ces privilèges qu'elle s'est révoltée contre le sultan, décidée qu'elle est à tout sacrifier plutôt que de se soumettre.

La nature a fait du pays des Bosniakes une forteresse presque inaccessible. On ne peut y pénétrer qu'avec de l'infanterie légère et des pièces d'un petit calibre, le manque de routes rendant impossible l'usage des grosses pièces et celui de la cavalerie.

Il faut que le divan regarde l'insurrection de la Bosnie comme un événement d'une haute gravité, pour avoir envoyé contre les insurgés une partie de ses meilleures troupes, commandées par Tahir-Pacha, l'une des célébrités militaires de l'Orient. Malheureusement Tahir-Pacha est maintenant un vieillard de 80 ans, peu propre à diriger une guerre aussi difficile que celle qui l'attendait dans les montagnes de la Bosnie. Il n'a pas complètement échoué dans son entreprise, il est loin d'avoir obtenu le succès qu'il attendait. Une lettre de la frontière de la Bosnie nous fait connaître les résultats assez tristes de l'expédition turque.

Après avoir conclu, le 6 octobre, une capitulation avec les Bosniakes, Tahir vient de ramener à Travnik son armée, dont l'état déplorable diffère beaucoup de celui où elle se trouvait il y a quatre mois, lorsqu'elle partit pour entrer en campagne. Alors, cette armée était parfaitement équipée, les bataillons réguliers marchaient fièrement aux sons d'une musique européenne, comptant d'avance sur un triomphe certain. Au lieu de la victoire les soldats turcs ont trouvé la mort, frappés par les balles ennemies, ou empoisonnés par l'eau des fontaines, ou bien encore atteints par le choléra. Le vieux visir lui-même n'a échappé qu'avec peine à ce dernier fléau.

Les Bosniakes ont fait preuve dans cette guerre d'une audace vraiment extraordinaire. Ce sont, en général, de beaux hommes, pleins de vigueur et d'une taille gigantesque. On les a souvent vu se jeter au milieu des rangs ennemis, lutter corps à corps avec les soldats turcs, et trancher la tête à leur adversaire d'une main tandis que de l'autre ils détournaient sa baïonnette. Ils se servent de leurs longues carabines avec plus d'adresse encore que de leurs sabres. Leurs balles, armées de pointes, manquent rarement leur but et donnent infailliblement la mort. Comme tireurs ils peuvent, dit-on, rivaliser avec nos meilleurs chasseurs de Vincennes. Mais ils sont pauvrement vêtus et manquent presque tous de chaussures. C'est ce dénuement qui les a empêchés de continuer la guerre pendant l'hiver, et les a fait consentir à traiter avec Tahir-Pacha. Au printemps prochain, ils relèveront les redoutes et les blockaus qu'ils se sont engagés à abattre ; mais il est probable que la guerre aura alors passé des bords de l'Hunna à ceux du Bosphore ; les Russes, cachés derrière leurs tirailleurs bosniakes, se démasqueront.

Actes officiels de la République romaine.

Sous ce titre, il vient de paraître chez Amyot, rue de la Paix, un petit volume qui est une écrasante condamnation pour la politique actuelle de la France : c'est une collection des actes officiels de la République romaine depuis le 9 février jusqu'au 2 juillet 1849 ; ils sont extraits du *Moniteur* romain et traduits en français.

Dépourvues de tout commentaire, silencieusement enregistrées, ces pièces plaident éloquemment la cause de cette Italie renaissante que les hommes de l'Elysée ont refoulée dans le tombeau.

La seule constatation des actes de l'opprimé crie justice contre l'oppresseur. Aussi les journaux *honnêtes*, qui n'ont pu reproduire *une seule ligne* de la lettre de Mazzini, se garderont-ils d'attirer l'attention de leurs lecteurs sur cette nouvelle publication.

Les premiers actes nous montrent l'Assemblée constituante romaine élue, comme la nôtre, par le suffrage universel, proclamant la déchéance du pape à la majorité de 149 voix contre 5. Jamais déchéance ne fut plus méritée par un monarque ni plus nécessaire à la liberté d'un peuple. Après avoir refusé de déclarer la guerre à l'Autriche, c'est-à-dire après avoir trahi la cause de l'Italie, Pie IX avait laissé Rome sans gouvernement ; il avait quitté la ville au milieu de l'indifférence générale, et refusait d'y rentrer pour l'exercice du pouvoir spirituel, pouvoir que la République romaine lui a toujours réservé intégralement.

On lit dans le décret qui fonde la République :

Art. 2. Le pontife romain aura toutes les garanties nécessaires à son indépendance dans l'exercice de son pouvoir spirituel.

Art 3. La République romaine aura avec le reste de l'Italie des relations telles *qu'une nationalité commune* les exige.

Oui, l'Italie est une nation. Radetzky seul et M. de Falloux peuvent appeler *étrangers* les Lombards, les Génois qui sont venus à Rome verser leur sang pour leur patrie, les Napolitains qui ont combattu dans Venise, les Lombards immolés dans le Piémont.

Par ce décret, la République est proclamée, république aussi légitime que celle de Février, soutenue dans la population par une adhésion bien plus générale et bien plus vive.

Le 11 février, un pouvoir exécutif provisoire est constitué par l'Assemblée ; c'est le comité formé d'Armellini, Salicetti, Montecchi. Armellini obtint 139 voix sur 139 votants.

Le 12 février, des avances fraternelles sont faites à la Toscane ; le 13, le drapeau tricolore italien, vert, blanc et rouge se déploie surmonté de l'aigle romaine. Les jours suivants la police républicaine protège énergiquement les domestiques en livrées contre les démonstrations populaires, la dette publique est déclarée *nationale et inviolable*. Un placard menaçant, affiché contre les prêtres est solennellement flétri par ce gouvernement qui devait plus tard faire rapporter dans les églises par le peuple même, les confessionaux portés sur les barricades. « La République, dit » le préfet de police, n'est pas l'anarchie, la li» berté n'est pas la licence. »

Il fallait satisfaire aux besoins financiers, que toute révolution augmente. Une seule voie s'ouvrait au législateur. La banque romaine émit des billets garantis par les immenses biens de mainmorte, déclarés propriété nationale, et la République romaine prit, comme la grande Révolution française, l'engagement de doter tous les ministres du culte.

La ville de Ferrare ayant été frappée d'une contribution de 200 000 écus, extorqués par les Autrichiens, et déposés par eux aux pieds du pape qui se baissa pour les ramasser, l'Assemblée nationale déclara la République toute entière solidaire du dommage qui résulta de ce vol à main armée.

L'aigle apparaît au centre du blason républicain avec la devise : *loi et force*, les cloches superflues se changent en canons. Toujours sage et véritablement modérée, l'Assemblée constituante excepta de cette réquisition les cloches des basiliques, celles des paroisses et églises nationales, ainsi que toutes celles qui avaient une valeur comme objets d'art.

Le 26 février le cumul des traitements est aboli, l'administration provisoire des biens de l'Eglise est conservée entre les mains du clergé, en attendant l'organisation de la régie du domaine.

L'emprunt forcé avait été rendu indispensable par le gaspillage séculaire des cardinaux. On y recourut, la direction des établissements d'enseignement, à l'exception des séminaires, fut enlevée aux évêques avec l'assentiment général. Enfin, la République romaine adressa, le 2 mars, un manifeste sublime à tous les peuples.

Nous y remarquons ce passage :

Le peuple des Etats romains a voulu réformer son association politique, et a proclamé la République : devant ce grand acte de la souveraineté imprescriptible du peuple, tout le passé se consume et s'évanouit. Le peuple a voulu. Qui sera au-dessus du peuple ? Il n'y a que Dieu, et Dieu a créé les peuples pour la liberté.

Suit l'appréciation ferme, sévère et cependant digne, contenue, de l'impuissance de la papauté pour l'affranchissement de l'Italie.

La réation tomba. La papauté dissimula quelque temps, et puis, lorsqu'elle eut vu le calme du peuple, elle s'enfuit, et tout en fuyant elle emporta la conviction d'exciter la guerre civile ; elle a violé la constitution politique ; elle nous a laissés sans gouvernement ; elle a repoussé les messages du peuple ; elle s'est jetée dans les bras du plus féroce ennemi de l'Italie ; enfin, elle a excommunié le peuple.

Ces faits ont suffisamment prouvé que la royauté sacerdotale ne voulait ni ne pouvait se modifier elle-même. Il ne restait qu'à la subir ou à la renverser. Elle fut renversée.

Parce que la libéralité des rois ou la tolérance des peuples avaient permis que la papauté se fixât un jour dans la cité des Scipions et des Césars, plutôt qu'au centre de la France, sur les rives du Danube ou de la Tamise, les Italiens devront donc perdre les droits communs à tous les peuples, la liberté et la patrie ?

Le 3 mars, les biens du patrimoine des jésuites et *de la Sainte-Inquisition* sont confiés à l'administration civile ; le lendemain, les tribunaux ecclésiastiques exceptionnels sont abolis.

Le 5 mars, la fabrication d'un million d'écus en monnaie de billon est décrétée.

Le 6, la censure des livres et gravures est supprimée.

Vers la même époque, la République romaine envoya un subside à l'héroïque Venise, qui luttait pour la cause de l'indépendance italienne ; cet envoi de subsides était considéré comme l'accomplissement d'un devoir italien. La France a fait semblant de ne pas comprendre cette solidarité sainte. Nos hommes de loi ont qualifié les nobles types de la nationalité italienne, Mazzini, Garibaldi, d'*étrangers dans Rome*, dans la capitale de l'Italie ! Le pape comprend mieux l'unité italienne, lui, car il proscrit les Romains coupables d'avoir combattu les Autrichiens dans Venise ; il sent bien que sa cause est unie à celle des Autrichiens, comme la cause des républicains de Venise ne fait qu'une avec la cause des républicains romains. Liberté, nationalité d'un côté, absolutisme, intervention étrangère de l'autre !

Nous lisons dans une proclamation émanée le 5 mars du ministère de l'intérieur, destinée à prévenir les entraînements démagogiques.

Le gouvernement de la République impose des sacrifices, mais il les veut imposer tout seul, avec des lois précises, dans la limite qu'il croira nécessaire pour réorganiser les finances appauvries, et pas au-delà, en sauvegardant toujours les droits sacrés de la propriété ; il veut bien poursuivre et punir les conspirateurs, mais il veut faire cela lui-même et par des tribunaux reconnus.

Tout acte arbitraire, toute violence exercée contre la propriété et les personnes, toute action désordonnée de citoyens contre citoyens, tout acte qui puisse être qualifié de vengeance politique est le triste héritage d'une époque souillée par le despotisme sacerdotal, époque que la République a clos pour toujours dans le livre du passé !

Des actes de violence avaient eu lieu, en effet, bien peu nombreux, si l'on tient compte de l'ignorance où le peuple avait été laissé, des iniquités séculaires dont il avait été victime ; mais le gouvernement de la République ne s'y associa jamais : il les flétrit, il les réprima ; tandis que les monarques épuisaient, comme aujourd'hui, dans l'intérêt de leur cause égoïste et en leur propre nom, toutes les variétés de l'assassinat judiciaire.

Jamais la République romaine ne battit monnaie avec les objets d'art ; elle respecta l'art, nous l'avons vu jusque dans les cloches.

Le *Moniteur romain* du 12 mars publie l'Adresse des représentants français de la Montagne à l'Assemblée constituante romaine. C'était une reconnaissance officielle et un traité d'alliance que la République française eût dû envoyer.

Rome affranchie, disaient les démocrates français, c'est le signal de l'affranchissement de l'Italie entière, c'est le premier pas vers le rétablissement de la nationalité italienne, sous la seule forme où elle soit désormais possible, la République.

On lit dans la même pièce :

L'Espagne, Naples et l'Autriche forment, dit-on, une alliance sacrilège pour étouffer le pouvoir populaire à Rome. Ces bruits ne peuvent vous troubler, citoyens, dans l'austère travail de votre constitution. Les vieux tyrans hésiteront avant d'attaquer les Romains fondant leur indépendance ; s'ils l'osaient jamais, citoyens d'Italie, les sympathies de la démocratie française sont avec vous !

Nos représentants républicains n'avaient pas trompé l'Italie ; les sympathies de la démocratie française ont toujours accompagné la République romaine, et seront fidèles à son souvenir. Mais un abîme sépare la démocratie du gouvernement dans notre singulière *république démocratique*.

Le 23 mars, le gouvernement romain s'honora par un décret qui se résume ainsi :

Le ministre des finances publiera tous les quinze jours l'état des recettes et des dépenses du gouvernement de la République.

Le désastre de Novarre, désastre qui frappait, non pas les Piémontais seulement, mais tout le peuple italien, ne découragea pas la généreuse République romaine ; elle redoubla ses armements, sans négliger l'administration intérieure, et réhabilita les vieux bâtiments de l'inquisition, en les consacrant au logement des pauvres. Le pape, depuis, a chassé les pauvres et réinstallé les geôliers. — La République avait senti la nécessité de concentrer les pouvoirs. Depuis le 29 mars Armellini, Mazzini, Saffi étaient triumvirs.

Le 11 avril des bureaux de statistique sont organisés.

Le 15 avril l'Assemblée constituante fait cette courageuse déclaration :

La République romaine, ASILE ET BOULEVARD DE LA LIBERTÉ ITALIENNE, ne cédera et ne transigera jamais.

Glorieuses paroles, développées ainsi par les triumvirs :

Aux Lombards, aux Génois, à tous ceux qui sont nos frères PAR LA PATRIE et par la croyance, Rome ouvre des bras de mère. Les hommes de guerre trouveront ici un camp italien, les faibles une hospitalité italienne.

Ces Italiens, accueillis fraternellement dans Rome deux mois après la proclamation de la République romaine, ces proscrits forcés à fuir leurs foyers par le lâche abandon de la France, des ministres français les ont transformés en *étrangers* imposant par la force la République aux Romains ! Il est vrai qu'aujourd'hui cette calomnie est usée. Les soldats vraiment étrangers dont la baïonnette impose aux Romains le pape temporel feraient justice les premiers de ce vieux mensonge.

Le 15 avril, Rome abolit la gabelle et réduit considérablement la taxe du sel. Enfin, le 25 avril, l'avant-garde d'une division française est signalée à Civita-Vecchia et la guerre d'invasion commence.

Par pudeur pour notre patrie nous ne continuerons pas cette analyse, la plume nous tombe des mains. Depuis le moment où la lutte est engagée, lutte commencée du côté de la France par la surprise et les proclamations à double sens, continué par l'intrigue et le bombardement, la grandeur du gouvernement romain écrase le nôtre à tel point que nous ne pouvons entrer dans les humiliants détails de cette agonie ; un seul espoir nous soutient, c'est qu'un jour la République française rendra le décret suivant :

Art. 1er. La République française reconnaît la République italienne.

Art. 2. Les drapeaux et les étendarts de l'armée française porteront un crêpe jusqu'au jour où les efforts combinés des peuples libres auront chassé les Autrichiens du sol entier de l'Italie.

Art. 3. Le jour anniversaire de l'entrée dans Rome du général Oudinot, des délégués pris dans les différents corps de l'armée expéditionnaire assisteront dans Rome à une cérémonie expiatoire consacrée au souvenir des combattants des deux nations, tombés victimes d'une guerre fratricide.

Déjà le jury de Metz, en acquittant les accusés du 14 juin, a commencé la réparation que la France doit à l'Italie ; que le jury de Versailles continue : le peuple français ne peut avoir deux consciences.

Convocation d'Assemblée générale.

SOCIÉTÉ DU 15 JUIN 1849.

Dans l'assemblée générale du 28 octobre, il a été donné notification de la démission de MM. Considerant, Cantagrel et Tandon comme gérants, et de la nomination qu'ils ont faite de MM. Victor Hennequin, Charles Brunier et Ferdinand Guillon en leur remplacement.

La démission des trois anciens gérants a été acceptée, et la nomination des nouveaux gérants ratifiée.

Il a été décidé que la nouvelle raison sociale serait *Brunier et Cie*, au lieu de *Considerant, Paget et Cie*.

L'entrée en fonctions des nouveaux gérants a été fixée au 1er janvier 1850, et tous pouvoirs ont été donnés à M. Emile Bourdon pour régir la société jusqu'à cette époque, et faire dresser l'inventaire au 31 décembre 1849.

L'assemblée a pris en considération 1° une proposition tendant à conférer à un conseil supérieur de direction la nomination des gérants, attribuée jusqu'ici aux gérants en exercice.

2° Une autre proposition autorisant la gérance à délivrer des actions et coupons d'actions, en raison des applications faites et à faire à la société des versements provenant des rentes et dons ; — et portant que ces délivrances d'actions seraient faites aussitôt que possible, après la clôture de chaque exercice.

L'Assemblée ne se trouvant pas en nombre suffisant pour adopter ces propositions d'une manière définitive, il a été décidé qu'une seconde assemblée serait convoquée pour le dimanche 18 novembre courant, à midi, aux bureaux de la société, 2, rue de Beaune, dans laquelle serait en outre lu le rapport sur l'*exercice* 1848, et où il serait procédé à la nomination des membres du conseil de surveillance.

SOCIÉTÉ DU 10 JUIN 1843.

Dans l'assemblée générale du 28 octobre, notification a été faite de la démission de M. Considerant et de la nomination, en son remplacement, de M. Emile Bourdon, par le comité supérieur de la Rédaction. M. Bourdon n'entrera en fonctions, comme gérant, que le 1er janvier 1850 ; jusque-là il régira la Société en qualité d'administrateur provisoire ; tous pouvoirs lui ont été donnés à cet effet.

La nouvelle raison sociale sera *Bourdon et compagnie*, au lieu de *Considerant et compagnie*.

Une proposition semblable à celle énoncée ci-dessus sous le n° 2 a été prise en considération. L'Assemblée ne se trouvant pas en nombre suffisant pour adopter cette proposition d'une manière définitive, une nouvelle assemblée est convoquée pour le 18 novembre, à dix heures, à l'effet d'entendre le rapport sur l'exercice 1848, et de nommer les membres du conseil de surveillance.

FAITS DIVERS.

Nous sommes heureux, dit la *Patrie*, d'annoncer que l'honorable M. de Falloux est arrivé dans ses terres de l'Anjou après avoir fait un bon voyage, et que l'air natal est très favorable à sa santé.

— On annonce que M. Ernest Blanc, fils de M. Edmond Blanc, ancien secrétaire général du ministère de l'intérieur, est nommé chef du cabinet de M. le ministre de l'intérieur.

— La série des scandales va-t-elle commencer ? « On assure, dit l'*Evènement* de ce soir, que l'entrée de M. Achille Fould au ministère doit être saluée par la publication du *fac-simile* d'un des plans de... liquidation financière qu'il aurait soumis au gouvernement provisoire. Ce document reste en des mains qui n'ont pas voulu s'en dessaisir au moment des déclarations faites par M. Goudchaux, et sortirait aujourd'hui pour recevoir une publicité quasi-officielle. »

Les journaux de Londres annoncent que les chefs madgyars, Klapka, Fornet, Berangi, Hanwossy, Thaze, Randezz et Hednyafzky ont débarqué dimanche matin dans cette ville, venant de Hambourg.

Cependant, le général Klapka, le défenseur de Comorn, était hier à Paris. On annonçait son départ dans la soirée, pour Hambourg, où il se propose de fixer son séjour.

— On assure que M. Sallentin, chef du cabinet de M. Odilon Barrot, ancien ministre de la justice, vient d'être nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine.

M. Sallentin remplacerait M. Saillard, qui serait nommé substitut du procureur-général de la cour d'appel de Paris.

— MM. Meyer, rédacteur en chef du journal le *Rhin* de Colmar ; Leblin, administrateur du *Rhin* ; Davin, instituteur à Mulhouse ; Gautherat, aubergiste ; et Nicot, entrepreneur à Mulhouse ; tous prévenus dans l'affaire de Colmar, se sont constitués prisonniers dans la matinée de mardi.

M. Jænger, docteur en médecine, membre du conseil-général du Haut-Rhin se constituera au premier jour.

L'affaire de Colmar viendra devant la cour d'assises du Doubs, lundi prochain 5 novembre.

130 témoins seront entendus.

MM. Oudet et Mathiot, avocats à Besançon ; MM. Yves et Chauffour du barreau de Colmar sont chargés de la défense. (*Franc-Comtois.*)

— Nous lisons dans le *Journal de Rouen* :

« La composition du nouveau ministère a été adressée jeudi à la préfecture de la Seine-Inférieure par une dépêche télégraphique datée de Paris, deux heures du soir.

L'autorité a fait afficher hier, à Rouen, cette dépêche, ainsi que le message du président de la République.

Déjà, jeudi, le message du président avait été placardé dans notre ville ; mais les affiches sur lesquelles il était imprimé étaient en papier violet, et non pas en papier blanc, ainsi que cela a toujours lieu pour les actes du gouvernement. Ces affiches avaient été apposées par les soins du comité électoral, qui paraît être le plus important parmi ceux qui ont pris à Rouen le nom de comités bonapartistes. »

— Quatre éditions de l'ALMANACH DU NOUVEAU MONDE, où se trouve le *Catéchisme des Socialistes*, par Louis BLANC, de l'ALMANACH DES PROSCRITS, rédigé par les fondateurs de la République, aujourd'hui exilés, ont été épuisées dans l'espace de quinze jours. Ce succès signale le progrès de la cause démocratique en France et en Europe.

ÉTUDES CLASSIQUES. — Un de nos amis, victime d'une persécution politique, et privé de la position qu'il occupait, donne en ce moment des leçons de français, de latin, d'histoire et de toutes les sciences qui composent aujourd'hui les études classiques. Les personnes qui auraient des élèves à lui confier, sont priées de s'adresser aux bureaux de la *Démocratie pacifique*.

LA SOCIÉTÉ FRATERNELLE DE LA SERRURERIE et de la mécanique en général, se réunit le dimanche, 4 novembre, à 9 heures du matin, salle de la Fraternité, rue Martel, 9.

Le but de la réunion est assez important, pour que tous les sociétaires ne manquent pas à l'appel ; il s'agit d'adopter les statuts d'une société de travailleurs pour l'extinction du chômage.

Ce travail a été rédigé par une commission spéciale d'ouvriers, délégués par toutes les sections de la société.

Les citoyens ouvriers doivent être exacts ; il s'agit de leurs intérêts.

PETITE CORRESPONDANCE.

Bruxelles. — M. B. — Reçu les 5-25 et les 1-50, et porté au crédit de M. C. — Compl. affect. de V. H.

Toulon. — M. P. — Reçu les 300. — Pris note. — Le dév. de n. amis de Toulon n. est connu depuis longtemps. — Rem. affect. à tous. — Fait l'ab.

Blot-l'Église. — M. M. — On va faire vos comm. — Les liv. vous seront expéd. le plus tôt possible.

Chabeuil. — M. F. B. — Reçu les 10-50. — Fait votre ab. pour 3 m. 1/2.

Blois. — M. G. — L'ami F. nous remet 130-81 pour v. compte. — Nous pren. bonne note pour l'envoi des num.

Poitiers. — M. A. H. — Nous retr. la lettre de M. D. dont nous n'avions pu lire la sign. — Nous allons lui répondre, et av. pris bonne note du contenu.

Lunel. — M. D. — Reçu les 500 applic. à 1 act. nom. s. 40. — Passé écrit de conform. — L'effort que v. faites est bien à la haut. du but. — Compl. affect.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS............ Un an 20 f., Six mois 11 f., Trois mois 6
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe.... » 22 » 17 » 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme ; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr. ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois :	40 c.	Annonces anglaises....	40 c
Cinq à 9 »	» 30	Réclames-notices......	40
Dix fois et plus.	» 20	Faits de publicité...	1 fr. 50

Bourse du 3 novembre 1849.

Les spéculateurs reprennent confiance. La panique qui s'était emparé d'eux à l'annonce de la composition du nouveau ministère se dissipe. La séance d'hier et le programme lu par M. d'Hautpoul indiquent que le ministère aura la majorité de la chambre ; c'est ce que pensent les joueurs, puisqu'aujourd'hui les fonds ont été constamment à la hausse ; ils sont arrivés jusqu'au taux où ils ont été tout le mois passé.

Le 5 0|0 au comptant a ouvert à 87-70, il a fait au plus bas 87-60 et au plus haut, 87-90, chiffre de clôture. Hausse sur la Bourse d'hier, 60 c.

Le 3 0|0 au comptant a ouvert à 55-60 ; il a fait au plus bas, 55-35 et il a fermé à 55-75 ; hausse, 45 c.

Les actions de la Banque ont fermé à 2 320 fr., en hausse de 5 fr.

Les anciennes actions de la ville ont fermé en hausse de 2-50 ; les nouvelles de 7-50.

Les chemins de fer ont été assez suivis, ils ont fermé en hausse : Versailles (rive droite), de 1-25 ; Rouen, 7-50 ; Avignon, 5 fr. ; Nord, 2-50 ; Strasbourg, 4-25 ; Nantes, 2-50. Les autres lignes n'ont pas varié.

— 4 heures. A la coulisse, le 5 0|0 faisait 88-10, très demandé.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0..........................	55 35	55 65	55 60	55 65
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)..........	» »	» »	» »	» »
Cinq 0/0..........................	87 25	87 95	87 90	87 90

3 nov. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.			
3 0/0 j. du 22 juin...	55 75	Espag. dette active.	22 »/»
5 0/0 j. du 22 mars.	87 90	— 3 0/0...	34 5/8
VALEURS DIVERSES.		— Dette intér....	27 3/8
Banque de France.	2320 »»	Naples, récép. Roth.	88 50
Ob. de la Ville, anc.	1262 50	Romain, emprunt...	80 »/»
— — nouv.	1137 50	Haïti, emprunt......	400 »»
Oblig. de la Seine..	1085 »»	Piémont, emprunt.	892 50
— St-Germ. 1842.	885 »»	— Nouveau.	890 »/»
— Versailles......	610 »	Rente 5 0/0.........	88 »»
— Orléans. 4 0/0.	963 75	Lots d'Autriche.....	390 »»
— Nouvelles.	950 »»	2 1/2 hollandais...	55 »»
— Rouen, 4 0/0...	720 »»	CHEMINS DE FER.	
— Nouvell., 1849.	840 »»	Saint-Germain......	405 »»
— Havre j. mars.	727 50	Versailles, r. d....	201 25
— Nouvelles.	685 »»	Versailles, r. g.....	170 »»
— Marseille.......	850 »»	Orléans à Paris....	725 »»
— Orléans, jouis.	480 »»	Rouen...............	527 50
— Cert. de Lyon.	88 45	Havre................	235 »»
Quatre-Canaux.....	1090 »»	Avignon-Marseille	207 50
— Jouissance.	72 50	Bâle..................	101 25
Bons du Trésor.....	6 0/0.	Centre................	207 50
Forges Aveyron. ...	3000 »»	Boulogne.............	128 »»
Monceau-s-Sambre	1500 »»	Bordeaux.............	400 »»
Nord (hauts four.).	900 »»	Nord..................	420 50
Charbon belge......	325 »»	Strasbourg..........	356 25
Zinc V.-Montagne.	2760 »»	Nantes...............	282 50
— Stolberg.	475 »»	Monter. à Troyes..	140 »»
Mines de la Loire...	505 »»	Dieppe Fécamp....	180 »»

FONDS ÉTRANGERS.		BOURSE DE LONDRES du 29 octobre.	
Belg. 5 0/0 1840...	97 1/4	3 0/0 consolidés...	93 1/
— 5 0/0 1842...	97 1/2	3 0/0 au 17 oct....	93 1/4
— 4 1/2...........	88 3/4	TAXE DU PAIN.	
— 3 0/0...........	65 1/4	1re qualité le kilo..	27 c.
— 2 1/2 0/0.......	50 1/4	2e — —	20
— Banque.......	703 »»		
— — 1841.	1020 »/»		

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 3 novembre.

THEATRE DE LA NATION. —
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Les Enfans d'Edouard, Louison.
OPÉRA-COMIQUE. — Le Val d'Andorre.
ODÉON. — Les Bourgeois des Métiers.
THÉATRE-HISTORIQUE. — La Guerre des Femmes.
VAUDEVILLE. — Croque Poule, 4e No, une Semaine à Londres, Affaire Chaumontel.
GYMNASE. — Le Bal du Prisonnier, Réveil du Lion.
THÉATRE MONTANSIER. — La Femme à la broche, Deux Sans-Culottes.
VARIETES. — Voltaire en vacances, les Associés.
PORTE-SAINT-MARTIN. — LE Conétable de Bourbon.
AMBIGU-COMIQUE. — Piquillo Alliaga, Juif errant.
GAITÉ. — Les Belles de Nuit.
THEATRE-NATIONAL. — Les Pilules du Diable.
FOLIES. — L'Ouvrier grand seigneur, Marquis de Flouzac.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — Les Chevaux du Carrousel, Au feu !
THEATRE CHOISEUL. — Les Talismans du Diable.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 234. ÉDITION DU MATIN. Lundi 5 novembre 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.) — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du capital, du travail et du talent.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au capital, au travail et au talent.

PARIS, 4 NOVEMBRE.

—

Les Associations ouvrières.

Nous n'avons jamais eu d'inquiétude sur l'avenir de la France; elle est en voie de transformation sociale; tous les efforts que le vieux monde a tentés, qu'il tenterait encore pour entraver cette transformation, ne peuvent avoir pour effet que de la rendre plus rapide, mais cette crise n'a rien d'effrayant.

Pourquoi s'effraierait-on à la pensée de voir la devise républicaine : *Liberté! Egalité! Fraternité!* passer enfin dans les institutions, à la pensée de saluer bientôt l'avènement de la justice et de la vérité sur la terre?

Il faudrait trembler, si, le vieux monde s'écroulant, le monde nouveau n'était pas fondé, même en théorie, si la société de l'avenir n'existait pas à l'état de conception parfaitement nette et déterminée dans les intelligences contemporaines.

Mais, pour notre part, nous avons la pleine conscience de posséder la notion parfaitement arrêtée de ce monde futur, dont l'Association sera la devise.

Nous le disons sans orgueil et sans embarras, parce que nous ne sommes pas des chefs d'école, des inventeurs en fait de mécanisme social, nous ne revendiquons aucun droit de propriété sur les idées qui sauveront le monde; nous avons trouvé la Vérité dans les œuvres du génie.

Aujourd'hui les bases de la science sociale sont posées; l'humanité n'a plus à chercher à inventer, mais seulement à développer dans leurs conséquences des principes définitifs, et surtout à réaliser. Jamais les disciples de Fourier n'ont rencontré d'objection, quand ils ont dit :

Que la commune renfermait dans son sein, sur une échelle réduite, tous les éléments sociaux;

Que le problème social serait résolu, si l'on réalisait une parfaite organisation de la commune;

Que le premier intérêt des gouvernements serait de faciliter une pareille expérience.

Pour préciser les conditions de cet essai, nous avons montré l'Association multipliant au sein de la commune organisée l'énergie des forces individuelles en les ralliant comme un faisceau, sans enlever à l'individu la moindre parcelle de sa liberté. Nous avons montré toutes les dépenses réduites, tous les efforts simplifiés, les machines se chargeant des corvées, les travailleurs se groupant avec une pleine indépendance suivant l'indication de leurs attractions, de leur nature, le travail changé en plaisir, et sous les mille prestiges, sous les poétiques broderies de ce monde régénéré persistaient toujours, comme un tissu prosaïque, mais indestructible, la rigueur des mathématiques, l'enchaînement inflexible du raisonnement et des calculs.

La Théorie de Fourier, telle que nous l'avons toujours présentée, n'a jamais été réfutée ni mise en discussion. Figurez-vous l'ouvrier qui scie, taille et rabote un objet de son art; supposez maintenant qu'un visiteur, au lieu de regarder l'œuvre du menuisier, s'amuse à ramasser les copeaux qui jonchent le plancher de l'atelier pour les examiner en détail et en critiquer la forme; vous aurez une idée fort exacte de la manière dont la Théorie de Fourier a été comprise, examinée, jugée par les aristarques de notre temps.

Si vigoureuse qu'elle soit pourtant, cette théorie se propage lentement. Il faut, pour la comprendre et l'accepter en connaissance de cause, se résigner à un sérieux travail. Les intelligences éclairées par elle le sont pour toujours, mais l'initiation doit s'acheter par des efforts. D'ailleurs, comme toute doctrine fondée sur la science, la Théorie de Fourier ne flatte les passions d'aucun parti éphémère. Elle ne dit pas au noble, au riche, au privilégié satisfait de ce monde, qui semble construit à son profit : Tu fais bien de résister aux innovations; je t'aiderai à repousser la démocratie, à paralyser le socialisme, à momifier la société telle qu'elle est. Le phalanstérien prédit, appelle tous les jours une transformation radicale et prochaine. Excellente raison pour qu'il soit mal vu du réactionnaire, qui se plait dans cet aveuglement, avant-coureur de toutes les ruines.

D'autre part, le phalanstérien ne dira jamais à l'ouvrier : Tu dois abolir tout ce qui existe, considérer le capital et l'autorité comme les ennemis du genre humain, point de revenus, de primes, d'intérêts par le capital, ce sont des vols; point de hiérarchie, c'est une injustice; nivellement absolu sous tous les rapports, égalité des salaires!

Nous professons une théorie qui, bien comprise, et surtout appliquée, peut satisfaire les vœux légitimes de tous les partis; mais ce caractère neutre, impartial, supérieur, fera longtemps méconnaître nos intentions de tous les côtés. Nous sommes résignés à cette épreuve.

Toutefois, s'il existe et s'il doit exister contre nous des préventions de la part des deux opinions les plus extrêmes, les défiances que le prolétaire éclairé à demi peut nourrir encore contre la théorie phalanstérienne seront les premières à se dissiper. Travaillant dans l'intérêt de tous, nous sommes attachés de préférence à la cause de ceux qui souffrent le plus. Il est impossible que l'ouvrier se méprenne longtemps sur le caractère de nos intentions, sur l'ardente sincérité de nos sympathies pour son émancipation pleine et entière. Rassuré sur nos intentions, il ne sera pas encore édifié suffisamment sur nos idées, sur la valeur de nos plans, des moyens que nous proposons pour réaliser le bonheur de tous.

C'est ici qu'une étude spéciale serait nécessaire, cette étude sera faite par le peuple; ce ne seront point les livres, ce seront les affaires, la pratique même de la vie, qui le mettront à même de juger nos procédés d'organisation sociale.

L'Association constitue si nécessairement, si providentiellement l'avenir de la société, que les ouvriers cherchant le progrès sans théorie sociale complète, ne pouvant organiser des communes et n'en ayant pas même l'idée, ont cependant ébauché de nombreuses associations, qui ont pour objet de réduire leurs dépenses, de multiplier leurs forces, de les soustraire à l'exploitation du capital.

C'est dans ces associations que les ouvriers, instruits par les faits, pourront apprécier les avantages de l'organisation phalanstérienne; c'est là qu'après des tâtonnements, des déceptions nombreuses, ils seront déterminés à entrer dans la voie que la science sociale leur eût indiquée.

Les associations ouvrières, excellentes en principe et comme tendance, sont animées par un vif désir de protester contre l'exploitation des travailleurs dans les anciens ateliers, et par la résolution de rompre avec toutes les traditions de cet odieux régime.

Cette réaction, dont les causes se comprennent parfaitement, est une oscillation excessive, dépassant la ligne du véritable progrès.

Les associations ouvrières, en général, se croiraient spoliées, si elles attiraient le capital par des avantages quelconques, et c'est ainsi qu'elles se paralysent; le but rationnel que le travailleur doit se proposer, n'est pas d'obtenir gratuitement l'usage des capitaux, ce qui est une chimère, mais de les payer un juste prix, de réduire le capital à l'état passif, et d'enlever à ceux qui le possèdent cette direction des travaux, qui est le lot naturel et le droit de l'intelligence.

Des épreuves plus concluantes que ne le seraient des lectures, amèneront les ouvriers à reconnaître que le rôle assigné par Fourier au *capital*, au *travail* et au *talent* est le plus favorable à la prospérité de tous les éléments industriels.

Par excès de réaction contre les spéculations, les bénéfices scandaleux, les hiérarchies oppressives, les inégalités non justifiées, la plupart des associations ouvrières érigent en dogme cette *égalité des salaires* que M. Louis Blanc, lui-même, a cessé de regarder comme applicable au temps où nous sommes. Les ouvriers peuvent essayer de l'égalité des salaires, nous ne ferons absolument rien pour entraver cette expérience; mais elle apportera son enseignement avec elle. On reconnaîtra que le nivellement paralyse les forces productives de l'homme, qu'il décourage les ambitions providentielles et légitimes, qu'il frappe de langueur les associations au préjudice de tous leurs membres, et l'on se convertira par degrés aux principes de l'association phalanstérienne.

Oui, les prolétaires seront ralliés par la force des choses à cette conception conciliatrice. Qu'ils tentent les voies, qu'ils explorent tous les chemins, ils ne trouveront qu'une seule issue vers l'association définitive. Certains que l'enseignement des faits doit les amener aux conclusions que nous avons depuis longtemps adoptées, nous saurons attendre les résultats infaillibles de l'expérience.

Quant aux hommes qu'on appelle réactionnaires, nous désirons qu'ils ouvrent aussi les yeux, et se rallient à la cause de l'Association universelle, ne fût-ce que dans leur intérêt bien entendu. Mais ce que nous savons, c'est que leur résistance ne peut plus ajourner le règne de la justice, et que l'avenir de la France est radieux, quand même l'aveuglement des privilégiés nous préparerait encore quelques orages.

—

On assure ce soir que M. Duclerc, ancien ministre des finances, vient d'être nommé à la place de secrétaire-général de la présidence. M. Peauger, qu'on désignait pour ces fonctions, remplacerait M. Desmasures comme secrétaire général du ministère de l'intérieur.

MM. Rebillot et Carlier quitteraient en même temps la préfecture de police. On leur a trouvé, dit-on, trop de zèle à donner des renseignements ailleurs qu'à la présidence. M. le duc de Bassano, ancien secrétaire d'ambassade à Bruxelles, serait nommé préfet de police.

—

On dit que la Russie demande formellement à la Porte l'abandon des principautés danubiennes.

—

On annonce que le commandement en chef des troupes françaises composant l'armée expéditionnaire d'Italie va être donné à M. le général Magnan qui réunirait dans ses mains les pouvoirs qui avaient été conférés à M. le général d'Hautpoul.

Le ralliement de la peur.

La majorité vient de fournir une nouvelle preuve que la peur est la seule force de cohésion qui retient ses éléments divers.

Il semblait, à voir l'impression produite par le message présidentiel, à entendre les premiers cris poussés par les organes de la réaction, que les consciences politiques de la majorité allaient soutenir leurs griefs contre le gouvernement personnel de l'Elysée, et faire le pays juge de leur bon droit. Rien de pareil n'a eu lieu. En vertu d'un mot d'ordre donné par les habiles aux journaux et aux chefs de nuances, toute hostilité a cessé à l'égard du nouveau cabinet.

Les légitimistes eux-mêmes déguisent leur colère. L'*Assemblée nationale*, la *Patrie*, l'*Univers*, l'*Ordre*, etc., paraissent tout d'un coup accorder aux nouveaux ministres plus de confiance qu'ils n'en témoignaient à MM. Odilon Barrot et Dufaure. On les défend contre les moindres attaques de l'opposition; on les encourage à aller plus loin que leurs prédécesseurs dans la voie des épurations, des destitutions; on espère les convaincre qu'il est impossible de gouverner la France en de-

---

FEUILLETON DE LA DEMOCRATIE PACIFIQUE.

LUNDI 5 NOVEMBRE 1849.

THÉATRES.

—

THÉATRE-ITALIEN. — RÉOUVERTURE. — *I Capuletti e i Montecchi*, opéra de Bellini. — Débuts de Mme d'Angri.

Depuis quelque temps une vague inquiétude agitait le monde des dilettanti; on n'était pas fort rassuré sur l'existence de notre scène italienne, singulièrement compromise par les mésaventures de l'an dernier et les difficultés de toute sorte qui surgissaient chaque jour. Cependant, grâce à la persévérance de M. Ronconi, les obstacles se sont aplanis; nous en sommes quittes pour la peur et un retard d'un mois.

La soirée de réouverture avait attiré jeudi une foule élégante et nombreuse, un peu réservée d'abord, comme c'est l'habitude, mais disposée, en définitive, à accueillir de son mieux les artistes qui viennent demander à la France une consécration solennelle. C'est une grande chose, en effet, que d'aborder cette scène, illustrée par tant de célébrités, et toute vibrante encore d'ineffaçables souvenirs.

L'opéra des *Capuletti* fut joué, pour la première fois à Paris, en 1833; Rubini remplissait le rôle de Tebaldo. Giulia Grisi, alors au commencement de sa carrière théâtrale, prêtait au rôle de Juliette le charme de sa jeunesse et de sa beauté; son talent faisait déjà présager de magnifiques triomphes. Quant à sa sœur, Giuditta, morte à Rome il y a quelques années, on se rappelle quels succès elle obtint dans le personnage de Romeo. — Sa voix puissante, quoique d'un timbre étrange, sa manière originale, ses qualités et même ses défauts produisaient une impression dont la mémoire lui a survécu.

Bien qu'inférieure à la *Somnambule* et à *la Norma*, la partition des *Capulets* est riche de ces mélodieuses tendresses, de ces suaves langueurs qu'on retrouve à chaque instant dans les ouvrages de Bellini... doux et mélancolique génie si tôt ravi à notre admiration.

Un vif intérêt de curiosité s'attachait au début de Mme d'Angri, dont le nom arrivait précédé d'une grande réputation. Dès les premières phrases, il a été facile de juger qu'on était en présence d'une cantatrice expérimentée, habile et sûre d'elle-même. La pureté de sa voix, la simplicité et l'ampleur de son style, la justesse de ses intonations lui ont de suite concilié d'unanimes sympathies.

Mme d'Angri CHANTE, — et c'est là un mérite inappréciable dans ce temps de cris et d'exagérations lyriques. — Son organe manque peut-être d'éclat et de puissance, mais ce défaut est racheté par un goût exquis, et je préfère l'expression sincère qui émeut doucement, aux turbulences assourdissantes qui étonnent et brisent le tympan.

La scène du tombeau, dont la musique est de Vaccaï, a été admirablement rendue. C'était bien là Romeo tendre, passionné, exhalant ses ineffables douleurs... pleurant son âme... Chaque note tombait comme une larme sur le front inanimé de Juliette, enveloppée dans son blanc linceul. Il se faisait dans toute la salle un religieux silence, interrompu seulement à la chute du rideau par une triple salve d'applaudissements enthousiastes et mérités.

J'apprécie trop le talent inimitable de Mme Persiani, pour ne pas lui rendre complète justice. Cependant je me permettrai une petite observation. A la suivre dans ses brillantes et audacieuses vocalisations, on oublie la pauvre Juliette... Quelques accents simples, quelques soupirs échappés du cœur vaudraient mieux, selon moi, que tout ce luxe éclatant de fioritures... Flavio est convenablement placé dans le rôle de Tebaldo.

En somme, la soirée de jeudi est d'un heureux augure, et si les bouderies aristocratiques ne s'en mêlent pas, le succès de la saison est assuré.

La direction des chœurs est confiée à M. Gauthier, compositeur de mérite. J'ai vu avec joie au pupitre de chef d'orchestre, M. Georges Bousquet, ancien pensionnaire de Rome, dont les connaissances musicales sont depuis longtemps appréciées.

Une publication qui a pour titre : *Galerie des principaux artistes du Théâtre-Italien* contient sur madame d'Angri les détails suivants :

« Elena d'Angri est née à Corfou en 1824, au sein » d'une famille sur laquelle le malheur s'appesantit. » Emmenée à Naples par un oncle mélomane, la » jeune Eléna fut bientôt en mesure de débuter sur » le théâtre de Lucques. Elle avait alors dix-huit ans. » De là elle passa sur la scène de la Scala, à Milan, » puis sur celle de Vienne, où les faveurs de la cour » impériale devaient la combler de richesses et de » couronnes. A Saint-Pétersbourg, où elle alla en» suite, mêmes triomphes, mêmes honneurs. Mais là » devait l'atteindre ce fléau terrible qui brise si vite » les plus belles existences. Arrachée presque par » miracle aux étreintes du choléra, elle partit pour » sa patrie, où son retour fut salué comme la venue » du bon ange. Il faut savoir qu'à force de talent et » de travail, mademoiselle d'Angri est parvenue à » assurer un sort heureux à son père et à sa mère. »

REVUE.

THÉATRE-FRANÇAIS. *Deux Hommes*, drame en cinq actes et en vers, par M. Adolphe Dumas. — ODÉON. L'*Héritier du Czar*, drame en cinq actes, de M. Paul Foucher. — GAIETÉ. Les *Belles de Nuit*, drame en cinq actes, de MM. Paul Féval et de Guerville. — THÉATRE-MONTANSIER. Les *Deux Sans-Culottes*. — VARIÉTÉS. Les *Deux Associés*, vaudeville, de MM. Larounat et Moutjoye. — GYMNASE. Le *Bal du Prisonnier*, par MM. Guillard et Decourcelles. — DÉLASSEMENTS-COMIQUES. *Sardines et graines d'épinards*. — VAUDEVILLE. *Croque-Poule*, par M. Rosier.

Huit pièces, vingt-deux actes en prose et en vers! rien que ça!! Gardons-nous de tout préambule, et dépêchons-nous d'entrer en matière, et surtout prenons garde à la confusion. Si je venais à m'égarer au milieu de ce labyrinthe d'intrigues, si je me trompais de porte, d'adresse, d'acteurs ou d'auteurs! quel malheur irréparable! attention donc...

Au théâtre de la République, nous avons les *Deux Sans-Culottes*; non, les *Deux Associés*; non, *Deux hommes*, tout simplement. Un grand drame en vers de M. Dumas... poétique ouvrage très émouvant, très entortillé, très encombré de tirades et de tartines satiriques, écrit avec une ardeur méridionale qui court comme du feu à travers le dialogue, incendie le langage, brûle les planches, la charpente, et emporte la pièce... dans des nuages de fumée. — M. Mé-

hors de cette ornière de la réaction et sans l'appui des organes dévoués à MM. Thiers, Molé, Berryer, Falloux et Montalembert.

Cette tactique s'explique par la crainte de voir l'Elysée faire un pas réel vers la démocratie, et par l'espoir de paralyser sourdement l'activité des hommes inexpérimentés que M. Louis Bonaparte s'est adjoints.

A ce titre, il est certain que les hauts meneurs de la majorité ont encore moins à redouter les commis de M. le président que leurs propres doublures.

On leur laissera faire toutes les fautes qui ne compromettront qu'eux et le président, pour les contrecarrer seulement dans toutes les mesures qui tendraient à les rendre populaires et durables.

Pourvu qu'ils n'honorent la République et la présidence par aucune amélioration chère au pays, on les laissera vivre le temps nécessaire pour user complètement la République et le président lui-même.

N'est-ce pas par ces moyens occultes que les hommes d'Etat de la réaction sont déjà parvenus, sans en avoir l'air, à se défaire des Lamartine, des Cavaignac, et à compromettre si gravement la République et M. Louis Bonaparte ?

Quant aux moutons de toutes les nuances de la majorité, ils sont loin de soupçonner les profondeurs de la réserve qu'on leur conseille. On leur fait peur à la fois dans ce moment et des progrès du socialisme et du danger de pousser M. Louis Bonaparte vers la gauche, en le bravant d'une manière ouverte.

Il y a là de quoi rendre la majorité deux fois plus docile sous la main de M. Thiers.

Seulement, M. Thiers ne remarque pas que son habileté s'use aussi et se démonétise à la longue.

Il oublie, au surplus, qu'il a souvent perdu la dernière manche.

Préjugés contre l'Association.

Que l'art d'enrichir les nations, le lien sociétaire, ait été négligé des anciens, cela est d'autant moins étonnant qu'ils s'occupaient fort peu de richesse nationale, et que la coutume de l'esclavage opposait un obstacle presque invincible aux essais d'Association ; mais qu'on les ait négligés dans l'âge moderne, qui ne rêve que moyens d'enrichissement, n'accueille que les sectes d'économisme qui le bercent d'illusions de richesse ; qu'un tel siècle ait hésité à reconnaître que la principale, la seule voie de richesse collective, serait l'Association domestique agricole, c'est un aveuglement qui tient du prodige.

Il est d'autant plus honteux pour la raison moderne, qu'elle n'a plus l'obstacle d'esclavage du cultivateur ; nos savans l'ont trouvé aboli : c'était un préliminaire indispensable aux tentatives de régime sociétaire. Du moment où le cultivateur est libre et où l'on peut faire des essais d'Association nombreuse, par 500, 1,000, 1,500 personnes, il faut que les têtes économiques soient bien faussées, bien dépourvues de génie inventif ou de bonnes intentions si elles cherchent des voies de richesse collective ailleurs que dans le lien sociétaire.

Elles se bornent, pour toute réplique, à l'objection suivante : « On ne peut pas associer deux ou trois » ménages ; comment pourrait-on, sans démence, » prétendre à en associer 200 et 300 ? »

Cette opinion, qui parait sensée au premier coup d'œil, est le comble de la déraison, et, pour en juger par un seul indice, observons que les grandes économies ne pouvant s'opérer que dans les grandes réunions sociétaires et nullement dans les petites, le Créateur a dû distribuer son plan d'Association pour de nombreux rassemblements, comme 200 ou 300 ménages, et non pas pour deux ou trois familles qui, par exiguité de nombre ou insuffisance d'efforts, n'élèveraient pas le bénéfice d'Association au trentième de ce qu'il sera dans une grande réunion de 12 à 1 500 personnes.

Il faut donc, à moins de supposer Dieu privé de discernement, reconnaître en principe que son plan ne peut s'adapter qu'à de grandes réunions, et que, si l'on ne sait aucun moyen d'associer deux ou trois familles, c'est une induction à penser que Dieu, selon le vœu de l'économie et de la raison, n'a composé sa théorie sociétaire que pour le grand nombre et non pour le petit. Cette observation n'a pas été faite par nos timides spéculateurs ; ils se sont laissés rebuter par un obstacle apparent qui, mieux apprécié, devait soutenir leur espérance.

Autre indice : l'Association, quoique impossible entre deux ou trois familles, n'est pas pour cela impossible dans d'autres emplois ; on la voit exister dans certaines branches d'industrie commerciale, telles que les compagnies de banque, d'armement, d'assurance et autres entreprises qui réunissent jusqu'à 1 000 et 2 000 actionnaires. On la voit aussi s'établir dans les maisons de commerce, qui lient en pacte sociétaire 10 et 20 co-intéressés et même davantage ; car certains commerçants ou manufacturiers ont des comptoirs dans une douzaine de villes ou ports de mer, et peuvent compter en chefs ou sous-chefs au moins 50 sociétaires actifs, non compris les associés passifs et accidentels, comme ceux qui n'ont d'intérêt que sur tel vaisseau ou telle portion de la cargaison.

L'Association industrielle est donc faculté de l'homme ; jusqu'à quel degré peut-elle être poussée en agriculture, manufacture et commerce, mais surtout, en régime domestique, où l'incohérence des ménages cause des déperditions et frais si incalculables ?

Des observations précédentes il est aisé de conclure que l'Association n'est profitable qu'à l'aide du grand nombre, sauf la condition de fidélité de gestion et véracité en relations ; d'où il suit que, si Dieu a fait une théorie de lien sociétaire, il n'a dû l'adapter qu'à de grandes masses, organisées de manière à trouver dans leur union des garanties de gestion fidèle et de vérité pratique.

Cette clause de *fidèle gestion* peut nous sembler un obstacle insurmontable, et sans doute il le serait dans un ordre social comme le nôtre, où tout invite à la friponnerie, et où l'on est raillé pour avoir fidèlement géré ; mais il faut croire (et c'est un principe des philosophes mêmes) *que la nature n'est pas bornée aux moyens à nous connus*. La sagesse divine peut donc avoir cent moyens de résoudre tel problème insoluble pour la raison civilisée.

FOURIER.

(*Théorie de l'Unité universelle.*)

Des bruits fâcheux circulent déjà sur les spéculations de bourse entreprises par la maison Fould dès la veille de son avènement au ministère des finances.

Nous aimons à croire ces bruits mal fondés ; mais c'est déjà trop que le gardien du trésor public soit soupçonné.

Avant de confier ce portefeuille à un banquier, M. Louis-Napoléon aurait dû se rappeler ce passage de ses œuvres complètes, dans lequel il soutient avec raison qu'un ministre ne peut être banquier ni jouer à la Bourse.

Quid, si le banquier est juif ? (*La Liberté.*)

« Le juif Fould, dit le *Morning-Herald*, a plus d'argent à sa disposition que M. Passy, ce que savent très bien le président et les gens de sa maison ; il est également plus connu par son habileté en spéculations que ne l'était M. Passy. C'est un mauvais jour pour les Etats et les nations, quand on met à la tête des affaires des hommes moins connus par leurs talents politiques que par une qualité capable de faire honneur à des commis de banque et de négociant. »

On nous annonce la création d'une division spéciale de la police au ministère de l'intérieur. Il faut espérer qu'elle sera confiée à des mains habiles et dévouées.

On doit démasquer les révolutionnaires, les réprimer toujours, les railler quelquefois.

(*Assemblée nationale.*)

Un démenti officiel avait été donné aux journaux qui ont publié des curieux détails intimes sur la mission dont M. de Persigny a été chargé auprès de l'empereur d'Autriche. Or, voici que la *Gazette de Breslau* donne comme parfaitement exacts les mêmes détails dans les lignes suivantes :

« La mission dont M. de Persigny avait été chargé auprès de notre cour, a complètement échoué. On sait que cette mission consistait à demander l'extradition du corps du duc de Reichstadt, dont le président se proposait d'exploiter l'exhibition dans un intérêt dynastique. On assure que l'influence du duc de Nemours, actuellement à Vienne, n'a pas été étrangère à l'échec de M. de Persigny. »

On connait la devise : *Liberté, ordre public*. C'était la devise de la monarchie de juillet. Savez-vous comment on l'a variée au fronton de la salle où a eu lieu la cérémonie de l'institution de la magistrature ? Vous présumez que c'est par la devise républicaine, admirable symbole du christianisme : *Liberté, égalité, fraternité* ? Non ; par ces mots : PROPRIÉTÉ, *ordre public*.

Que dites-vous de ce mot *propriété* ?

Les gens *honnêtes* et *modérés* sont quelquefois bien naïfs !

(*La République.*)

De la Défense des Indigents devant les Tribunaux.

Après le 13 juin, le gouvernement, voulant donner une preuve de sa sollicitude pour les classes malheureuses, se prit tout à coup d'un beau zèle pour quelques réformes de détail depuis longtemps demandées par la presse, et... institua des commissions pour les étudier.

On sait ce qui résulte ordinairement des travaux de telles commissions, témoin celle de la réforme hypothécaire, qui (le ministre de la justice le constate en la réorganisant), après sept ou huit ans d'étude, n'a pas fait avancer la question d'un seul pas. N'importe ! faisons semblant de prendre au sérieux la commission chargée d'assurer la défense des indigents devant les tribunaux, et voyons ce qu'elle pourrait proposer de bon à ce sujet. Evitons qu'on vienne dire, après coup, que si elle n'a rien fait, c'est qu'il n'y avait rien à faire.

Le rapport ministériel sur l'institution de la commission des indigents résume les dispositions des législations étrangères en leur faveur. Il les rapporte à deux systèmes dont l'un consiste dans l'institution d'une magistrature spéciale, chargée de la défense des pauvres, et l'autre dans l'extension de quelques immunités de droits de timbre, enregistrement ou autres, accordées dès à présent par les lois sur la procédure criminelle, l'état civil, etc., aux personnes qui justifient de leur indigence.

Ces deux systèmes, proposés au choix de la commission, sont également défectueux au point de vue démocratique, en ce que l'un et l'autre sont contraires à l'égalité des citoyens devant la justice. Créer une sorte de privilége au profit des indigents, c'est faire une classe spéciale de plaideurs qui ne serait favorisée qu'en apparence, et qui rencontrerait, par l'effet même de cette faveur, une prévention inévitable dans l'esprit du magistrat. Les juges, en effet, loin de pencher pour le plaideur opulent, portent naturellement plus d'intérêt à celui dont la position est la plus malheureuse. Il n'en serait plus de même si celui-ci était seul dispensé de toute avance pécuniaire, et pouvait impunément trainer à travers tous les détours de la chicane un adversaire qui n'aurait pas même la perspective de recouvrer ses frais contre lui. Dans cette lutte à armes inégales, le plaideur favorisé serait facilement soupçonné de mauvaise foi. Les rôles seraient intervertis, l'égalité ne serait pas rétablie ni la justice assurée.

Etudions la cause du mal, si nous voulons découvrir le remède.

Dans notre législation où, quoi qu'on en dise, presque toujours la forme emporte le fond, la meilleure cause peut et doit se perdre quand elle n'est pas convenablement présentée ou défendue. C'est pourquoi la loi veut que les plaideurs soient représentés devant les tribunaux par un avoué qui leur sert de conseil et de guide. Cette nécessité d'un intermédiaire payé est la véritable source de l'exagération des frais de procès, frais qu'un adversaire riche et de mauvaise foi peut augmenter presque à l'infini par des incidents, des appels, des pourvois en cassation, etc. C'est par cette tactique que le pauvre est souvent obligé de se rendre de guerre-lasse. Outre les avances toujours nouvelles auxquelles on l'oblige, on lui fait perdre un temps précieux en courses et démarches sans fin, qui suffiraient seules à le ruiner, grâce aux lenteurs de la procédure, tandis qu'elles n'occasionnent au riche oisif qu'un léger dérangement. Enfin il n'est jamais indemnisé, même s'il obtient gain de cause, de ce qu'il a payé en honoraires d'avocat. Il doit donc se soumettre, dans l'hypothèse la plus favorable, à deux espèces de pertes insensibles pour le riche, mais très considérables pour lui.

Pour remédier à ces inconvénients, il ne suffit pas de quelques palliatifs ; il faut s'attaquer à la racine du mal et entreprendre une réforme complète de la procédure.

L'objet de la procédure est de tracer des règles fixes pour l'instruction des affaires avant le jugement, pour l'exécution des jugements et actes, lorsqu'ils sont rendus ou passés. Elle doit tendre à ce but par les moyens les plus simples et les moins dispendieux, rejeter comme nuisible tout ce qui est superflu, instituer des formes qui, loin de faire obstacle à la mise en lumière du fond, servent de guide à l'inexpérience et de garantie contre l'erreur.

La procédure française, au contraire, quoique bien simplifiée depuis la révolution, ne semble instituée que pour ruiner les plaideurs et pour égarer la justice. Tandis qu'elle fait supporter à la partie qui succombe les frais d'une foule d'actes parfaitement inutiles, elle n'alloue pour la plaidoierie de l'avocat qu'une taxe insignifiante, et laisse le surplus de ses honoraires à la charge de celui-là même qui a gagné son procès. Est-ce donc que l'intervention d'un avocat est purement facultative ? On devrait le croire, en lisant l'article 85 du Code de procédure, qui porte : « Pourront les » parties, assistées de leurs avoués, se défendre » elles-mêmes ; le tribunal cependant aura la fa» culté de leur interdire ce droit, s'il reconnaît » que la passion ou l'inexpérience les empêche de » discuter leur cause avec la décence convenable » ou la clarté nécessaire pour l'instruction des » juges. » Mais en fait, on sait bien que l'exception établie par cet article est devenue la règle, et que toutes les causes portées devant les tribunaux de première instance ou d'appel se plaident par avocats. L'avocat du pauvre devrait donc avoir, au moins pour le cas de gain du procès, la perspective de la rétribution qui stimule l'avocat du riche, ce qui arriverait si la loi lui passait en taxe des honoraires convenables et proportionnés à l'importance de son travail.

La loi qui sanctionnerait l'intervention des avocats, au moins dans les causes compliquées, devrait, au contrire, supprimer complètement celle des avoués, et confier l'instruction des affaires à des juges commis, qui rempliraient auprès des deux parties à la fois l'office de conseils désintéressés et impartiaux. Ces juges entendraient les parties au jour fixé par l'assignation, essaieraient d'abord de les concilier, et s'ils ne pouvaient y parvenir, les mettraient en demeure de

---

ry dit que c'est du courage alexandrin à sa plus haute puissance. Je le veux bien.

Quant aux *Sans-Culottes*, ce titre est pris en bonne part et ne couvre pas la moindre allusion politique. C'est une turlupinade, genre Siraudin, dans laquelle Sainville et Grassot, les *excentrics* par excellence, se montrent avec d'autant plus d'avantage qu'ils sont moins vêtus.

Mais voyez combien il importe de lire les romans feuilletons. Dernièrement l'affiche de la Gaîté annonçait les *Belles de nuit*... je ne sais pourquoi, dans mon ignorance, je m'imaginai qu'il s'agissait de quelque fantastique rêverie, toute remplie de fleurs, de gaze et de vaporeuses apparitions.

Ah ! bien oui... jugez de mon étonnement lorsque je me trouvai face à face avec les terreurs d'un mélodrame parfaitement noir, dans lequel on compte cinq ou six évanouissements, trois ou quatre duels, deux noyades et un empoisonnement.

Nous sommes en pleine Bretagne.... Les Penhoël détestent cordialement les Pencastel, qui le leur rendent bien.... Il n'est sorte de mauvais tours que ces derniers ne fassent subir à leurs ennemis intimes... Le Penhoël, par exemple, a le malheur d'adorer le jeu... Crac... le Pencastel lui détache un certain chevalier fort expérimenté dans le maniement des cartes, qui lui chippe en un tour de main ses écus, ses terres et tout... Le Penhoël possède une fille jeune et charmante, elle s'appelle Blanche... Crac... le Pencastel détache son fils, qui parvient à s'en faire aimer, l'attire à un rendez-vous, l'endort au moyen d'un breuvage et abuse de son innocence dans la coulisse... Par bonheur, le Penhoël a un frère aîné, éloigné depuis longtemps du toit paternel par suite d'injustes soupçons. Ce frère revient à propos pour rétablir l'ordre et recueillir sa part d'applaudissements, car, malgré ma déconvenue, je constate que la pièce a réussi et qu'elle est parfaitement jouée par mesdames Fernand, Roger Solié, Klein, et par MM. Lacressonnière, Matis, Surville et Meinier.

Si vous aimez les sardines, allez aux *Délassements comiques*. On vous y servira du pioupiou de première qualité et des graines d'épinards de la meilleure espèce, le tout accommodé à la sauce *Chabert*, et rehaussé d'une pointe d'esprit patriotique.

La pièce en question a pour but de maintenir MM. les militaires dans les saines doctrines, et de les garantir contre les dangers de l'utopie.

Les *Associés*, du théâtre des Variétés, s'appellent MM. Riboulo et Grafignol, épiciers téméraires s'il en fut jamais. En 1829, par une belle nuit du 10 novembre, Riboulo, feignant un voyage d'affaires, s'est permis d'adresser ses hommages les plus empressés à la femme de son associé Grafignol. De son côté, ce même Grafignol, dans cette même nuit du même 10 novembre, et sous un prétexte fallacieusement commercial, s'est introduit en Lovelace dans la chambre de madame Riboulo.....

Chut !... chut !... pas un mot de plus. Les deux infortunées sont mortes, laissant, madame Riboulo une fille, madame Grafignol un garçon. Les créatures ont grandi, se sont aimées et veulent se marier... Terreur des deux associés, voix de leurs consciences criant intérieurement : « Et la morale... et la morale ! polissons... » Comment sortir de là, ou plutôt comment rentrerions-nous dans les voies de la vertu, s'il n'y avait pas un brave garçon de boutique, confident discret des amoureux mystères de cette nuit deux fois fatale... Non... non... Oui... oui..... Nous n'aurions plus qu'à nous voiler la face... Enfin tout s'explique... il n'y a pas eu le moindre scandale, la moindre bonne fortune, comme on dit en termes de bonne compagnie... Mmes Riboulo et Grafignol étaient pures et vertueuses... Les deux épiciers, malgré leurs stratagèmes nocturnes, n'avaient point franchi les limites conjugales...

Donc, les deux enfants peuvent se marier en toute sécurité, et c'est ce qu'ils font, à la satisfaction générale.

Ce vaudeville est plein de gaîté, et l'on ne peut rien voir de plus amusant que Leclère et Neuville sous les traits des deux épiciers.

Mais voici venir Arnal : Arnal orné d'un képi, d'une moustache retroussée, d'un habit marron et d'un ruban rouge. Arnal a servi dans l'armée d'Afrique en qualité de maréchal.....des.....logis.....chef..... du train ; ce qui vous donne le secret de son air martial et de son sobriquet de Croque-poule. Il s'est marié avec une jeune et charmante personne, riche, belle, fort éprise d'un M. Ernest, lequel a juré de se tuer si jamais elle en aimait un autre. Aussi Mme Croque-Poule, vertueuse et naïve comme on ne l'est pas, a-t-elle fait à Arnal l'aveu de cette mystérieuse passion, en le prévenant que bien qu'elle consentît à l'épouser, elle ne l'aimerait jamais. Un ancien maréchal... des logis... chef... du train ne se décourage pas pour si peu... et il a épousé madame Doche, confiant au temps le soin de son avenir marital.

Il n'est sorte d'hommages qu'il n'adresse à sa femme adorée, en pure perte, bien entendu. Chaque tentative est repoussée avec une impitoyable brutalité... Ernest en mourrait, il l'a juré. Pauvre Oscar ! le voilà bien malheureux... Comment faire ?... Oh ! ah ! un trait de lumière, un stratagème !... Fichtre ! fichtre ! ! s'il empruntait le nom de l'adorateur et s'il obtenait un rendez-vous *à l'ombre de la nuit*, nous nous verrons sans bruit. Oui... c'est cela... bravo... enfin...

Mme Doche tombe dans le piège... Arnal s'introduit dans l'appartement, le gaillard ! et comme il n'y a pas la moindre bougie, que par conséquent il n'y voit goutte, qu'il se heurte contre une table, qu'il a des gants pailles et qu'il renverse un encrier, il se fait à la main droite une grosse tache noire, grâce à laquelle les deux époux se rient au nez en s'embrassant... Mme Croque-Poule aimait son mari, Mme Doche jouait parfaitement la comédie, et M. Ernest ne se tuera pas... Bien au contraire, il se marie, et voici la lettre de faire part. Arnal est fort divertissant et provoque une franche hilarité avec ses tribulations ébouriffantes, ses tendresses bouffones, ses menaces et ses désespoirs d'amant-mari.

Le vaudeville de M. Rozier a réussi.

Le *Prisonnier*, du Gymnase, recueille chaque soir de chaleureux témoignages de sympathie. Bressant joue le rôle du comte avec beaucoup d'élégance, de finesse et de distinction. Tisserant a fait du capitaine Hamelin une création originale, dans laquelle il se montre comédien de haut titre... Il est impossible d'être plus vrai et plus touchant.

L'*Héritier du Czar*, œuvre littéraire de M. Paul Fouché, fait le plus grand honneur à l'intelligente administration de M. Bocage et aux comédiens de l'Odéon. C'est un succès de bon aloi et qui sera durable. Deshayes, dans le personnage de Pierre Ier, est à la fois plein d'énergie et de sensibilité. Clarence, Mme Max-Deschamps, Mlle Darmont et Mlle Payre complètent un ensemble digne du Second-Théâtre-Français.

CHARLES BRUNIER.

fournir leurs preuves respectives; procéderaient aux enquêtes, aux interrogatoires, aux visites de lieux, ordonneraient les expertises, en un mot, mettraient l'affaire en état d'être plaidée et jugée à jour fixe, sans jugements préparatoires, interlocutoires, etc. Au lieu d'officiers ministériels, intéressés à éterniser les procès, les parties auraient pour guide un magistrat bienveillant, toujours disposé, soit à les amener à une transaction, soit à mettre le bon droit en lumière, jamais à leur inspirer des subterfuges et des mensonges. Suspecterait-on l'impartialité de ce magistrat? Mais il pourrait toujours être appelé de ses décisions au tribunal entier, et la marche qu'il imprimerait au procès serait surveillée d'abord par les parties, assistées au besoin de leurs avocats, ensuite par le tribunal lui-même, qui tiendrait à honneur de se mettre à l'abri de tout soupçon de connivence ou de partialité, et qui ne pourrait y échapper, comme aujourd'hui, en rejetant la faute sur l'avoué de la partie lésée.

La partie de la procédure relative à l'exécution des jugements et actes n'aurait pas moins besoin de simplification. Les formalités multipliées qui tendent à retarder cette exécution, n'ont pour résultat que de consommer la ruine d'un débiteur aux abois, qu'elles endorment dans une funeste indolence. La vente des biens, à la barre du tribunal, se fait à vil prix, parce qu'elle n'attire pas les véritables amateurs. Rien de plus facile que d'entourer ces ventes des mêmes garanties, sans les hérisser de tant de difficultés. L'exemple nous en est donné par les législations étrangères, par exemple, par celle du pays de Bade.

Une fois la procédure réformée d'après les principes qu'on vient d'exposer, les principales causes d'inégalité entre le riche et le pauvre auraient disparu; l'un et l'autre trouveraient devant les tribunaux, non seulement la même justice rigoureuse, qui déjà leur est assurée, mais encore les mêmes conseils, la même sollicitude pour des intérêts que leur ignorance pourrait compromettre. Il ne resterait plus alors qu'à compléter ce bienfait en accordant quelques immunités aux plaideurs qui seraient absolument dénués de ressources. Aujourd'hui les exemptions d'enregistrement et de timbre, les nominations d'office, etc., ne pourraient être accordées sans d'inextricables embarras; encore seraient-elles d'un faible secours à ceux qui les obtiendraient. Quand les actes de procédure se borneraient au strict nécessaire, bien peu de citoyens les trouveraient hors de leur portée; ceux qui justifieraient d'une indigence absolue obtiendraient du président du tribunal ou du juge de paix, dans la limite des compétences respectives, une ordonnance qui autoriserait le visa pour timbre et l'enregistrement en débet des actes à faire à leur requête, et commettrait les officiers ministériels ou avocats qui seraient tenus de leur prêter leur ministère; le recouvrement des droits et honoraires se ferait ensuite, au profit de qui de droit, sur la partie condamnée, en vertu des jugements qui en ordonneraient la distraction.

Mais, encore une fois, ces mesures toutes secondaires ne seraient que d'impuissants palliatifs sans une réforme radicale du Code de procédure, hors de laquelle il n'y a point d'égalité devant les tribunaux entre le riche et le pauvre.

Ch. K.

ALGÉRIE.

SIÉGE DE ZAATCHA.

Nous trouvons dans le *Moniteur algérien*, à la date du 30 octobre, les tristes détails que voici sur les assauts infructueux et désastreux donnés à Zaatcha, dans la journée du 20:

A la date du 11 octobre, M. le général Herbillon, ainsi que nous l'avons dit, avait pris le parti d'employer devant Zaatcha la marche méthodique d'un siége régulier.

M. le colonel de Barral arriva le 12 avec la colonne qu'il avait d'abord conduite à Bou-Çada. Ce renfort et les goums qui le suivaient donnèrent le moyen de diminuer la fatigue des troupes, tout en activant les travaux de la tranchée, et de surveiller pendant le jour les travaux de l'oasis. Néanmoins, l'investissement ne pouvait être complet, et de nombreux volontaires des oasis voisins, des Ouled-Naïls et des tribus de l'Aurès, continuèrent de se jeter dans le village, pendant la nuit, à la faveur de la forêt de palmiers qui l'entoure.

Des alertes fréquentes eurent lieu; les assiégés, inquiets du progrès des attaques, essayèrent plusieurs fois d'incendier les têtes de sape, de renverser les gabions. Toutes ces tentatives furent repoussées sans grande perte, et le 19 au soir l'artillerie avait ouvert deux brèches qui paraissaient passables; devant celle de gauche, le fossé plein d'eau qui couvre l'enceinte de Zaatcha était comblé.

Les munitions manquant pour mieux ouvrir les brèches, l'assaut fut résolu pour le lendemain.

Le 20 octobre, à six heures et demie du matin, au signal de l'artillerie, vingt-cinq sapeurs du génie et une compagnie de grenadiers du 2e régiment de la légion étrangère, suivis par une compagnie du 5e bataillon de chasseurs à pied, abordèrent, sous une grêle de balles, la brèche de gauche.

M. le colonel Carbuccia la conduisait. Arrivée sur la brèche, la tête de colonne, au moment d'entrer, se trouve au pied d'un pan de muraille qui se renverse sous l'effort des défenseurs embusqués en arrière. Neuf de nos hommes sont écrasés; la chute de la muraille est le signal d'un feu plus violent. En quelques minutes, quatorze hommes sont tués, trente-neuf blessés; la colonne est forcée de revenir chercher un abri dans la tranchée.

A la droite, M. le colonel Dumoutez, du 43e de ligne, avec le 1er bataillon de son régiment, précédé d'une section de sapeurs du génie, franchit le fossé, ayant de l'eau jusqu'aux épaules, et aborde sans hésitation une brèche haute et escarpée. Pendant deux heures, sous le feu d'un ennemi invisible, on cherche à s'ouvrir un passage au travers des décombres, mais l'obstacle résiste aux outils des sapeurs. Déjà 17 hommes sont tués, 80 blessés, parmi lesquels MM. le chef de bataillon Guyot, les capitaines Berthe, Héros, Prevost, Tillet, le lieutenant Miot, le sous-lieutenant Besson; M. le général Herbillon ordonne au brave bataillon de se retirer.

Dans la nuit qui suivit ces assauts, une attaque fut tentée sur le camp et sur les tranchées, par les gens des oasis, mais tout se borna à une fusillade sans résultats sérieux.

Dans les journées des 20 et 21, la place a été resserrée; de nouvelles batteries, plus élevées pour mieux voir le pied des murailles, ont été préparées. Les munitions demandées à Bathna étaient attendues le 25 au soir. Le tir en brèche a dû recommencer le 26 au matin, et toutes les mesures seront prises pour livrer un nouvel assaut avec des chances plus favorables.

Ces détails officiels disent-ils toute la vérité? Il est permis d'en douter à la lecture de la lettre suivante, que nous adresse un de nos correspondans de Constantine:

Vous avez sans doute appris qu'une colonne, forte de 7 000 hommes, s'est dirigée, il y a un mois, sur le Zab-ed-Dahri (oasis du Nord), qui renferme trois villages: Lichana, Fafar et Zaatcha.

C'est dans ce dernier que se sont fortifiés les Arabes.

Zaatcha, situé au milieu de cette oasis, est entouré d'une forêt touffue de 120 000 palmiers et d'arbres fruitiers. Le sol inégal est couvert, pour ainsi dire, d'un réseau de murs crénelés. Jugez des difficultés à vaincre.

Le commandant en chef de cette colonne, le général Herbillon, homme d'une incapacité révoltante, mais brave, et le prototype de la chair à canon, a cru qu'il suffirait de se montrer pour avoir raison de l'ennemi.

Mal lui en a pris, car à la date du 20 de ce mois, les Arabes, qui se défendent en héros, par cela même qu'ils combattent pour un principe, nous ont mis hors de combat 46 officiers et 400 soldats.

Au dire du colonel du génie, qui a eu le bras broyé, cette défense est le calque de la défense de Sarragosse. Si bien, qu'enhardis par le succès, les Arabes nous assiègent dans notre propre camp.

Il ne faut point s'étonner de cet échec. En Afrique, les expéditions sont de véritables courses aux grades, aux honneurs et aux recettes. L'égoïste ambition et l'insolidarité se dressent hideuses à chaque pas.... C'est une curée... Encore si l'on respectait le sang de nos soldats!

Le général Herbillon intercepte la correspondance; on ne saura jamais, au juste, pendant le temps de l'expédition, s'entend, ce qui se passe à Zaatcha.

Autre complication: le général de Salles, qui commande la division par intérim, n'avait pas, à la date du 22 de ce mois, une seule prolonge pour ravitailler la colonne.

Il y a, voyez-vous, dans tout cela, incurie, ignorance, et... Il est vrai que, par compensation, nos troupes sont commandées par des *honnêtes modérés*.

ITALIE.

On écrit de Rome, 25 octobre, à la *Legge*, journal *réactionnaire* de Turin:

« C'est aujourd'hui que doit partir pour Portici la députation présidée par le prince Odescalchi. On doute beaucoup ici de l'issue favorable de cette mission, car les rétrogrades ne cessent de prêcher à Pie IX qu'il ne doit pas rentrer à Rome tant que les Français y seront. Ceux-ci, de leur côté, regardant leur honneur engagé à remettre la ville éternelle au pontife lui-même, travaillent dans ce sens, de sorte que le retour de Pie IX est la seule question qui s'agite en ce moment à la cour de Portici. Les hommes qui sont au pouvoir montrent de plus en plus la haine qu'ils portent aux libéraux modérés, et se ferment ainsi toute voie de conciliation avec ce parti. On dirait que ces hommes ont juré la perte de la papauté, tant leurs actes sont violents, irréfléchis, et donnent de force au parti républicain, Pour mon compte, *je suis certain qu'une fois les Français partis et remplacés par les Espagnols, le peuple romain, exaspéré contre la restauration, voudra mesurer ses forces contre les soldats de Cordova.* »

— Le *Tempo*, de Naples, dans un exposé des évènements de l'Italie centrale depuis deux ans, dit que Pie IX, à la fin de janvier 1848, demandait à la France des troupes pour réprimer des excès. Louis-Philippe régnait encore, et il aurait eu ces secours sans la Révolution de Février.

— On écrit de Rome, 24 octobre, au *Censeur*:

« Une nouvelle, à laquelle nous n'osons encore ajouter foi, circule depuis hier et a pris ce matin beaucoup de consistance, grâce à quelques révélations faites par les chefs militaires qui ont reçu des lettres de Paris.

» On dit que le général Rostolan a reçu l'ordre de tout préparer pour qu'une division puisse s'embarquer au premier jour à la destination de Constantinople.

» Une division, c'est peu, mais probablement elle se joindrait à des troupes envoyées de France, et, dans tous les cas, ce serait un commencement. »

On écrit de Palerme, 20 octobre, au *Nazionale* de Florence:

« Notre ville est sombre comme un sépulcre; nous avons une centaine de canons et 30 000 baïonnettes pour étouffer la colère et l'esprit de vengeance qui couvent dans le peuple. Le 4 de ce mois, jour de la fête du prince héréditaire, il a été publié une *protestation des Siciliens*, dont copie a été donnée à chaque représentant des puissances étrangères. Cette courageuse audace a terrifié le Bourbon de Naples, malgré l'appareil d'armes et de soldats à l'aide duquel il prétend asservir et avilir un peuple généreux. Cette *protestation* a précédé de quelque temps la note de Palmerston, qui, nous l'espérons ici, amènera une issue, les choses ne pouvant durer longtemps comme elles sont.

Un journal italien publie aujourd'hui un singulier document: c'est une circulaire du préfet d'un département voisin de Genève qui transforme les directeurs des douanes en agents de police, et le charge de surveiller les réfugiés qui se trouvent à Genève, le tout accompagné d'une liste nominative des personnes compromises. Cette liste ne comprend pas seulement, comme on se l'expliquerait à toute force, les réfugiés français, elle comprend les réfugiés romains Mazzini, Sturbinetti, Galetti, et même les réfugiés allemands poursuivis par la vengeance autrichienne.

Voici la liste des citoyens que les directeurs des douanes ont à surveiller:

Italiens. Mazzini,—Sturbinetti,—Galetti,—et la plupart des membres de la Constituante romaine.

Français. Thomas, ex-fourrier,—Bechaux, socialiste,—Barry,—Juif, avocat,—Léon Legert, journaliste,—Dubreuil, élève en médecine,—Berne,—Petitjean,—Bernard Barret,—Magnoir Burthal, — Perrin Elias,—Perrin (N.),—Bouvet de Nantua,—Arène, id.,—Baudin,—Boniface, président du club qui se tient tous les jours à Genève,—Ordinaire, de Mâcon,—Rolland, représentant du peuple, —Martin Bernard, id.,—Boichot, id.

» *Allemands*. Hommel, — Struve,—Thielmann,—Heinzer,— Lovenfels, qui ont déjà abusé de l'hospitalité. — Brentano, — Werner, — Gaegg, membres du gouvernement provisoire de Bade. — Hist, — Schmit, — Greiner, — Reichard, — G. Freid, membres du gouvernement provisoire de la Bavière rhénane. — Mieroslawski, — Siegel, — Poll, — Mersy, — Blanker, — Metternich, chefs militaires. — Frobel, l'un des assassins du comte Latour, condamné à mort avec Robert Blum. »

On sait que Frobel, quoi qu'en dise M. le préfet, n'est, pas plus que Robert Blum, l'assassin du comte de Latour.

ALLEMAGNE. — AUTRICHE.

La *Nouvelle Gazette de Prusse* donne, sur l'affaire de l'extradition des réfugiés hongrois, les nouvelles suivantes:

« La Porte ottomane ayant repoussé la demande d'extradition des réfugiés hongrois comme attentatoire à sa dignité, il fallait trouver un expédient qui tempérât la rudesse du refus et facilitât une solution pacifique de cette question si difficile. En conséquence, on a laissé aux deux puissances du Nord le choix entre l'expulsion et l'internement des réfugiés, en les plaçant sous une surveillance sévère. Si les deux puissances acceptent cette proposition, l'affaire sera bientôt arrangée, à moins que la conversion du général Bem ne leur déplaise. Les réponses que l'on attend formeront probablement l'avant-dernier acte de ce drame qui s'annonçait d'une manière si tragique, et le retour de Fuad-Effendi fera tomber le rideau. Il est déjà arrivé des réponses qui, sans être décisives, permettent de juger quel parti sera définitivement adopté. Ainsi le comte Sturmer a reçu pour instruction de s'entendre avec l'ambassadeur de Russie, d'observer une grande réserve vis-à-vis du Divan, et d'abandonner la solution de la question à l'appréciation de la Russie.

» Le cabinet autrichien donne à entendre que si l'extradition ne peut pas avoir lieu, il préférera l'internement à l'expulsion. Le général Aupick a reçu une dépêche qui lui en fait pressentir une autre et lui recommande de féliciter la Porte ottomane de sa résolution qui maintient la dignité de son royaume. Elle donne à entendre que cette question sera résolue d'accord avec l'Angleterre, et par conséquent avec toute l'énergie possible. En même temps, le général Aupick est autorisé à remettre des passeports aux Polonais qui veulent se rendre en France, avec l'observation formelle que la France n'admettra les émigrans que dans le cas particulier et par exception, et non par principe.

Cela prouve, d'une part, que la France veut maintenir la paix à tout prix et, d'autre part, qu'elle est parfaitement d'accord avec la Russie, qui aimerait mieux l'expulsion que l'internement des réfugiés, et cherche à aplanir les difficultés de l'expulsion pour la faire accepter par la Russie. Cette manière d'agir s'explique par la position difficile de la France à Rome, position qui pourrait devenir plus difficile encore par l'influence de la Russie sur l'Autriche, si la Russie avait un différend avec la France.

« M. de Titoff a reçu hier des dépêches d'Odessa; mais on en ignore le contenu; les marchands disent que le cabinet russe ordonne à M. de Titoff de rétablir les relations diplomatiques interrompues avec la Porte ottomane.

» La légion polonaise, les chefs et les officiers supérieurs hongrois ont été transférés à Schumla. Les soldats hongrois restent à Widdin ou sont dirigés vers Ternowa. Les Italiens se rendent à Gallipoli, d'où ils pourront aller où ils voudront. »

Un journal de San-Francisco (Californie) publie les faits suivants: « On dit qu'on a découvert une nouvelle mine d'or très riche près la rivière Turkee, de l'autre côté de la Sierra-Nevada. On en a retiré de 500 à 1 000 dollars par jour. On remarque avec surprise que les poissons du Sacramento meurent par milliers; mais cela est probablement dû au bouleversement de la vase par les chercheurs d'or. On entend parler de beaucoup de fièvres et d'affections rhumatismales, causées sans doute par le peu de précautions prises par les ouvriers. Les arrivages de toute espèce viennent chaque jour apporter l'abondance et le bien-être parmi les travailleurs. La société est aussi bonne à San-Francisco que dans toutes les autres villes de l'Est, bien que les femmes y soient peu nombreuses. Cependant, à mesure que le pays est mieux connu, le beau sexe se hasarde à braver les dangers de la traversée de terre et de mer, et plusieurs dames nous arrivent journellement avec leurs maris. » (*Morning Post.*)

JÉSUS-CHRIST DEVANT LES CONSEILS DE GUERRE ET LE CLERGÉ GÉNOIS.

Les journaux italiens nous apportent de nouveaux détails au sujet de l'excommunication lancée par le vicaire général de Gênes, contre la traduction de l'ouvrage de notre collaborateur Victor Meunier: *Jésus-Christ devant les Conseils de guerre*. Le scandale a été grand, l'autorité municipale est intervenue. Quatre ecclésiastiques, professeurs du séminaire, ont donné leur démission pour protester contre l'acte de leur recteur, et par conséquent en faveur du livre, etc., etc.

On lit dans une correspondance de Gênes, 28 octobre, adressée à la *Concordia*:

..... Nous sommes ici plongés dans le plus astucieux et le plus indigne jésuitisme. En l'absence du vicaire Ferrari, qui s'est rendu au concile des évêques liguriens à Savone, le vicaire capitulaire substitut Degregori a publié une circulaire qui a jeté une terrible alarme dans l'esprit de nos braves gens du peuple. Cette circulaire ordonne des prières de trois jours pour les outrages répandus sur le nom du Christ dans l'opuscule publié sous ce titre: *Gesu-Cristo innanzi ad un consiglio di guerra*. Elle devait être lue publiquement aujourd'hui dans les églises, avec les commentaires tout préparés des fervents amis des jésuites; mais cette lecture a été empêchée par l'arrivée subite de monsignor Ferrari et par une défense expresse de l'autorité civile. On voulait irriter les esprits et soulever les consciences, afin de tenter un coup contre la liberté de la presse. Degregori, qui est un homme faible et sans expérience, avait été enlacé et trompé astucieusement par les très dignes jésuites chanoines du Dôme, Spigno, Cattaneo, Magnasco, Barabino, Pistone et Marcisani, qui, par d'astucieuses paroles de zèle et de douleur, ont poussé le timide et trembleur recteur du séminaire à publier ces lamentations sur les prévarications de la nouvelle Jérusalem.

Trois chanoines seuls, Cogomo, Casanova et Forte, n'ont pas voulu participer à cette intrigue, parce que ce sont d'honnêtes gens, des gens de caractère et qu'ils y voient clair. Indignés d'avoir des supérieurs si ineptes, les *professeurs du séminaire*, Molfino, Bresta, Botte et Cicchero, ont donné immédiatement leur démission des chaires qu'ils occupaient; nous les verrons sans doute occupées par les jésuites, qui brillent si fort dans la rédaction du *Cattolico*, car les chanoines réactionnaires du Dôme ne se servent de Degregori que comme d'un instrument qu'ils briseront ensuite, etc.

La *Concordia* regarde cette excommunication comme une comédie de jésuites, destinée à irriter le peuple contre les socialistes et les libéraux.

On a publié à Gênes, dit ce journal, une traduction du livre de Meunier, intitulé: *Jésus-Christ devant les Conseils de guerre*. Cette publication a jeté l'alarme dans le haut clergé de cette ville et soulevé un véritable scandale.

La brochure de M. Meunier est destinée à montrer que la société chrétienne primitive professait les doctrines du socialisme, et que si le Christ apparaissait à notre époque pour prêcher la foi, cette prédication lui serait interdite par les lois actuelles, et qu'il se verrait accusé d'une série de crimes. L'auteur cherche à prouver que les conseils de guerre, qui ont condamné à la déportation les inculpés de socialisme, auraient semblablement condamné le fils de Dieu; et au moyen d'une série de citations tirées de la Sainte Ecriture et des Pères de l'Eglise, il fait une sorte de procès à Jésus-Christ et le place sous le coup de divers chefs d'accusation. Telle est brièvement la tendance du livre.

Le vicaire-général capitulaire Jérôme Degregori a été frappé d'horreur et de tristesse à cette lecture, et il a publié une circulaire au clergé et au peuple de la ville et du diocèse de Gênes, dans laquelle il condamne le livre et en défend la lecture.

« Ce petit livre, dit le vicaire, est un tissu des plus impies et des plus effrontés blasphèmes contre la divine personne et la doctrine de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et dans lequel, au moyen d'une sacrilège falsification des Ecritures des Pères, le Saint, l'Innocent, etc., etc., est traité (chose horrible à dire) comme le plus grand malfaiteur du monde. »

En vérité, nous sommes saisis de douleur en voyant comment la pauvreté d'esprit et le fanatisme religieux ont pu aveugler le seigneur vicaire au point qu'il se soit trompé du tout au tout sur le sens du livre, et de le présenter ainsi sous le point de vue complètement contraire à la pensée qui l'a dicté. Nous aimons mieux attribuer le fait du seigneur vicaire à un stupide aveuglement qu'au mensonge ou à la mauvaise foi. Il est de toute évidence que le seigneur vicaire, ou ne s'est pas donné la peine de lire le livre et l'a condamné sans l'avoir lu, ou que, l'ayant lu, il n'en a pas compris le premier mot.

Comment peut-il dire, en conscience, que le Christ y est traité comme le plus grand malfaiteur du monde? Nous le répétons, le motif qu'allègue le prélat n'a pas le sens commun; mais, quel scandale, quelle colère, quelles passions mauvaises n'a pas soulevées la fulminante excommunication du père vicaire? Il était dans l'esprit des révérends de faire du bruit, d'exciter des dissensions, d'irriter le sentiment religieux du peuple pour lui rendre la liberté suspecte; les prêtres ont mis en mouvement le zèle de la cohorte des jésuites et des bigots surexcités; les curés ont reçu l'ordre de déclamer sur le parchemin contre les excès de la liberté de la presse, et l'outrage a dû être réparé et la foi ranimée par des prières solennelles, bénédictions et expositions du Saint-Sacrement pendant trois jours.

Quand donc le clergé prendra-t-il le rôle qui lui revient, de prêcher la paix et la concorde entre les hommes, et cessera de faire servir la sainte religion comme un manteau pour recouvrir de basses intrigues et des haines de secte? La religion ne gagne rien à de tels manèges, qui la déconsidèrent et finiront par la rendre odieuse au peuple.

Le fait de la circulaire est grave, et il importe que le gouvernement mette un terme à ces outrecuidances cléricales. Il paraît que les autorités de Gênes sont intervenues pour empêcher les prières de trois jours et calmer la colère des fougueux prélats. Mais le clergé a tenu bon, et le saint-sacrement a été exposé dans l'église métropolitaine.

Nous faisons des vœux pour que la déplorable conduite du chapitre génois n'amène pas de plus grands malheurs, et pour que le clergé revienne à la sainteté de sa vie primitive.

On lit dans l'*Evènement*:

La réunion dite du conseil d'Etat a tenu hier au soir une séance extraordinaire. La réunion était au grand complet, sous la présidence de M. de Broglie.

Le principal motif de la réunion était la conduite à tenir à l'égard du nouveau cabinet.

Plusieurs membres ont pris la parole.

M. Berryer croit qu'il ne faut pas refuser au nou-

veau cabinet le concours de la majorité, qu'il faut aussi, par un ordre du jour motivé, aussitôt que l'occasion se présentera, faire connaître la manière dont le message a été apprécié par la majorité.

Ces paroles ont paru obtenir l'adhésion générale de la réunion.

M. Molé, tout en partageant les sentiments de M. Berryer, ne pense pas qu'il faille, par un acte quelconque, faire connaître l'impression fâcheuse qu'a éprouvée la majorité de l'Assemblée.

M. Thiers, sans formuler sa pensée sur l'incident en question, dit qu'il faut attendre les actes du ministère, mais qu'il faut surtout agir avec énergie, et prouver que la majorité ne reculera pas, quelles que soient les atteintes que l'on voudrait porter à son pouvoir. Ces paroles ont été accueillies par des applaudissements.

On lit dans le même journal :

Nous apprenons que plusieurs représentants appartenant à l'ancienne majorité se sont réunis hier au soir dans les salons du prince de la Moskowa pour aviser aux nécessités de la situation ; on y a arrêté la formation d'un nouveau parti parlementaire qui prendrait pour symbole le message et pour guide la politique personnelle de Louis-Napoléon Bonaparte.

Quant au ministère, il pourrait compter sur l'appui des honorables membres et de leurs amis, à la condition de prêter au chef de l'Etat un concours fidèle et manifeste.

» Le langage du programme d'Hautpoul a paru, à quelques-unes des personnes présentes à la réunion, manquer un peu de ce caractère d'adhésion explicite et dévouée que la gravité des circonstances et la courageuse attitude du président semblaient devoir exiger de ses ministres.

On nous a cité parmi les représentants qui forment le noyau du nouveau parti : MM. Lucien et Antoine Bonaparte, de la Moskowa, Larabit, Abatucci, de Mouchy, Charamaule, les généraux de Bar, Vast-Vimeux, Rapatel, de Grammont, Frédéric de la Grange, de Caulaincourt, Lallier, Etcheverry, Gavini, le colonel de Laborde, de Casabianca, etc. Plusieurs de ces membres de l'ancienne majorité appartiennent, comme on le voit, à la nuance progressive.

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,

Le *Courrier de Versailles*, que vous publiez dans votre numéro du 2 novembre, contient sur ma déposition, relative à l'accusé Angelot, des éloges qui me touchent profondément. Cependant, je n'ai fait que rendre hommage à la vérité et rapporter des faits qui sont de notoriété publique aux Batignolles. Je regrette même que l'émotion produite en moi par une aussi nombreuse assemblée m'ait fait oublier un fait important et tout en faveur d'Angelot. Voici ce fait :

La veille de la manifestation du 15 mai, Angelot s'est opposé de toutes ses forces non-seulement à la manifestation, mais encore à tout signe extérieur pouvant faire connaître la présence du club républicain qu'il présidait.

Nous sentions plus que jamais à cette époque la nécessité de faire respecter les lois et de déployer une véritable modération.

Nous déplorions l'immense *étourderie* que le peuple allait commettre et qu'il a commise pour son malheur.

Veuillez agréer, etc. Ch. LAROCHETTE.

Journal supprimé avant de paraître.

Monsieur le rédacteur,

Dernièrement, à l'Assemblée législative, M. le ministre de l'intérieur disait : « Ce que je défends du fond de ma conscience, c'est la liberté soumise aux lois. »

Il s'agissait de l'état de siége, et l'état de siége est réglé par une loi.

Cette loi dit, paragraphe 5 de l'art. 9, que l'autorité militaire aura droit d'interdire les publications qu'elle jugerait « de nature à exciter ou à entretenir le désordre. »

Comment l'autorité militaire peut-elle asseoir un jugement sur telle ou telle publication ? Chacun répondra que c'est en la lisant.

Les agents subalternes du ministère de l'intérieur en ont décidé autrement. Un journal intitulé le *Démocrate de la Loire* a été interdit *avant de paraître*, après bien des tracasseries illégales dont son fondateur avait obtenu justice, la loi à la main.

Telle est la question dont M. Dufaure a cru pouvoir sortir en déclarant que le *Démocrate de la Loire* n'était que la continuation de la *Sentinelle populaire*, journal suspendu en juin 1848 « pour avoir tenu un langage qui ressemblait fort à des provocations à l'émeute. »

Matériellement, le fait avancé par M. le ministre de l'intérieur est complètement erroné. Les propriétaires de la *Sentinelle* ne sont pas ceux du *Démocrate de la Loire* ; le rédacteur seul est resté le même.

Et si l'on interdit le *Démocrate* parce qu'on avait suspendu la *Sentinelle*, du moment où les propriétaires ne sont plus les mêmes, non-seulement on porte atteinte à la propriété, mais encore ce n'est plus un journal qu'on suspend, c'est un citoyen qu'on interdit des droits civiques qui lui sont garantis par la Constitution.

Cette interdiction, le soussigné la considère comme arbitraire, parce que la loi sur l'état de siége n'a pas donné cette autorité aux chefs militaires.

Et, désespérant d'obtenir justice, soit du ministre qui n'a pas daigné lui donner un mot d'explication, ni l'entendre en ses réclamations, soit de la majorité qui a passé à l'ordre du jour sans vouloir peser les raisons qui pouvaient être données en sa faveur, le soussigné en appelle à l'opinion publique.

La *Sentinelle populaire* a été suspendue. A-t-on justifié cette suspension ? Son rédacteur a-t-il été traduit devant les conseils de guerre de Lyon, la haute cour de justice ou la cour d'assises de la Loire ? Non.

Plus tard il a été appelé à la rédaction du *Démocrate de la Loire*. On interdit préventivement ce journal parce qu'il y mettait son nom. Est-ce là de la liberté « soumise aux lois ? » Le pays jugera que c'est l'abus le plus inique de la force, et rien de plus. C'est devenu à la mode chez nos hommes d'Etat, de faire du département de la Loire un épouvantail, un foyer de désordre, d'anarchie et de conspiration. Ceux qui débitent ces absurdités n'en croient rien eux-mêmes. Ce qu'on poursuit dans ce département, c'est le noyau compacte et solide d'électeurs qui depuis février votent constamment pour la République démocratique, ce qu'on veut, c'est dissoudre par l'intrigue ce foyer patriotique qui a toujours résisté aux tendances légitimistes.

Voilà pourquoi la *Sentinelle populaire* a été suspendue et le *Démocrate de la Loire* tué dans l'œuf. Mais la République n'y perdra rien : l'état de siége n'est pas éternel, et la persécution a toujours grandi les causes justes.

A ce titre, j'espère et j'attends.
Salut et fraternité.

H. LENEVEUX.

FAITS DIVERS.

On parlait beaucoup de la récente arrivée à Paris de miss Burdett-Couts, la célèbre héritière aux cinquante millions, qui n'a pas été étrangère à l'évasion de Ham. Et comme on l'a vue dans les salons de l'Elysée, on s'est rappelé des projets qui avaient fait quelque bruit autrefois dans les salons de Piccadilly.

— Des désordres très graves, disent les feuilles anglaises, ont éclaté dans l'île de la Trinité. Il y a eu collision entre les révoltés et les troupes britanniques. Les autorités ont demandé des renforts.

— L'audience de rentrée de la cour d'appel de Paris aura lieu lundi prochain, à onze heures, dans la salle de la cour d'assises.

Les discours seront prononcés par M. Berville, premier avocat-général, et par M. Troplong, premier président.

— Il y a eu hier au soir grand dîner à l'Elysée. Les chefs de la magistrature, qui ont prêté serment dans la cérémonie, y étaient invités.

— M. Edmond Blanc fils est nommé chef du cabinet du ministre de l'intérieur.

— M. Pelletier est nommé chef du cabinet du ministre des finances.

— M. Jourdain, chef du cabinet de M. de Falloux, conserve le même emploi auprès du nouveau ministre de l'instruction publique.

Le passage Choiseul a encore été hier le théâtre d'une scène tumultueuse. Plusieurs jeunes gens, mis avec assez d'élégance et portant des cravates rouges, sont entrés chez le sieur Jeanne, papetier, et après avoir acheté et payé plusieurs gravures à l'effigie de Henri V, se mirent à les déchirer en petits morceaux qu'ils jetaient au milieu du passage aux cris de Vive la République ! Cette espèce d'autodafé avait occasionné un rassemblement assez considérable, qui se dissipa sans qu'il fût besoin de faire une seule arrestation. (*Le Siècle.*)

— La garde nationale de Chollet vient d'être dissoute. Cette mesure est une conséquence des événements dont cette ville a été dernièrement le théâtre, et serait motivée, s'il faut en croire les journaux de l'Ouest, par ce fait que la garde nationale aurait hésité à se réunir, malgré l'appel, lors des premiers symptômes de trouble.

— Avant-hier, dans la soirée, M. Hardy longeait la rue d'Enfer pour gagner son domicile, quand, arrivé en face de la maison nº 28 de cette rue, il aperçut un paquet assez volumineux placé sur le côté du trottoir ; ne voyant personne dans les environs, il le ramassa et le porta aussitôt chez le commissaire de police le plus voisin, M. Adam, qui en fit l'ouverture en sa présence, et reconnut qu'il contenait deux petites filles pleines de vie, paraissant jumelles et âgées de cinq à six jours.

M. Adam fit prodiguer à ces deux pauvres petites créatures abandonnées tous les soins nécessaires, et comme il n'existait sur elle aucun indice qui pût mettre sur les traces de leur famille, il les fit porter le lendemain à l'hospice des Enfants-Trouvés. Une enquête a été commencée immédiatement pour rechercher l'auteur de cet abandon.

TENTATIVE DE SUICIDE PAR JALOUSIE. — Le sieur G..., corroyeur, rue aux Fèves, est marié à une jeune femme dont il est jaloux à l'excès, bien que sa conduite ne donne aucune prise sur elle, et que, pour éviter toute occasion de reproche, elle se soit condamnée en quelque sorte à une existence claustrale. Mais la jalousie est la plus déraisonnable des passions, celui qui en est possédé est ingénieux à se tourmenter lui-même, et le sieur G... se livrait souvent envers sa femme à des emportements coupables, comme si elle eût été la plus criminelle des épouses.

M. G... avait, outre cela, la funeste habitude de s'adonner aux liqueurs alcooliques, qui ne contribuaient pas peu à entretenir son irritation. Avant-hier il rentra ivre, et commença contre sa femme son système de récriminations ordinaires. S'exaltant de plus en plus, il finit par aller fermer la porte de l'appartement à clé, et revint demander à sa femme un poignard que celle-ci avait caché depuis quelque temps, dans la crainte qu'il n'en fît un emploi funeste.

Mme G... refusa obstinément de lui remettre cette arme, alors, dans sa rage, ce malheureux insensé s'empara d'un couteau qui se trouvait sur la table où le repas était servi, et s'en porta un coup violent en pleine poitrine. Il tomba aussitôt baigné dans son sang ; la lame avait pénétré profondément et atteint le poumon. La malheureuse femme voulait sortir pour appeler du secours, mais elle ne put trouver la clé ; enfin on est accouru à ses cris, et un médecin fut appelé. Il n'a pu encore se prononcer sur les conséquences de cette blessure qui est extrêmement grave. (*Droit.*)

RISUM TENEATIS !... — Il se trouve que le coq du clocher de Plounéventer, village de la Bretagne, est rouge. — Qu'est-ce que cela nous fait, allez-vous dire ? — Attendez, il s'imprime à Brest un certain *Océan, journal du Droit National*, et vous savez que le *droit national* c'est le *boiteux de Frohsdorf* ; ce journal donc réclame la suppression du coq, comme séditieux.

« *Chacun se demande*, dit-il, en voyant la couleur » écarlate de l'oiseau qui tient le sommet du clo» cher de Plounéventer, ce que l'on doit penser du » coq rouge ; *car ce n'est pas seulement la crête qui* » *a la couleur du sang, c'est sa queue, son plumage,* » *c'est son corps tout entier*, et une *intention évi-* » *dente* a présidé à l'ornementation de cette girouet» te..... *Sa toilette, tant soit peu séditieuse et déma-* » *gogique*, rappelle le bonnet phrygien de hideuse » mémoire que l'autorité fait renverser partout. » *Est-ce à dire que les rouges*, qui n'ont pu démora» liser l'armée, *tendraient*, PAR CE MOYEN, *d'enva-* » *hir les hameaux bretons, et de les initier* à leurs » principes anti-religieux et anti-sociaux, en plan» tant sur les temples chrétiens la bannière de la » terreur à côté du signe de la rédemption ? C'est à » l'autorité supérieure de juger, d'après les ré» flexions qui précèdent, de la signification politi» que d'un tel emblème et de l'opportunité de son » maintien ou de sa transformation. »

Allons, vite une destitution, monsieur le ministre de l'intérieur, l'affaire en vaut la peine !

SIMPLE RAISONNEMENT. — Voici un fait, entre autres, qui établit que les honnêtes et modérés doivent donner *du neuf* dans nos campagnes, s'ils veulent maintenir dans nos esprits la panique à la faveur de laquelle ils se sont jusqu'alors maintenus.

Il y a quelque temps, une dame disait à la femme d'un de nos bons cultivateurs, qui venait de faire l'acquisition d'une maison assez considérable : — Votre mari est donc fou, ma bonne, d'acheter une maison dans un temps comme celui-ci ! Vous n'avez donc pas peur des COMMUNISTES, qui, un jour ou l'autre, viendront la *partager* avec vous ? — Ma foi, madame, répondit avec un air piquant la femme du cultivateur, il y a si longtemps que vous parlez des COMMUNISTES que je désire enfin les voir. S'ils nous prennent une petite part dans notre maison, ils nous en donneront sans doute une grosse dans votre château, et je ne vois pas que nous ayions beaucoup à perdre au change.

La dame s'est retirée, dit-on, assez mécontente de ces *bons paysans*, qui ont l'audace de voir enfin qu'ils ont été la dupe des manœuvres et des calomnies. (*Franc-Parleur de la Meuse.*)

SALLE DE LA FRATERNITÉ. — Demain lundi, 5 novembre, inauguration des bals donnés par les Associations ouvrières. Ces bals auront le caractère de bals de famille. — Prix d'entrée : 1 fr. par cavalier. Les dames sans rétribution.

PETITE CORRESPONDANCE.

Angoulême. — M. G. — Reçu les 50. — Nous all. v. expéd. les livres.

Grenoble. — M. G. — Reçu les 128-25. — Le journ. v. a été exact. expéd. — Nous v. envoy. les num. qui ne v. sont pas parv. — Rem. affect.

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 5 novembre.

THEATRE DE LA NATION. — Le Prophète.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Les Enfans d'Edouard, Louison.
OPERA-COMIQUE. — Le Val d'Andorre.
ODEON. — Les Bourgeois des Métiers.
THEATRE-HISTORIQUE. — La Guerre des Femmes.
VAUDEVILLE. — Croque Poule, 4e Nº, une Semaine à Londres, Affaire Chaumontel.
GYMNASE. — Le Bal du Prisonnier, Réveil du Lion, Graziella.
THEATRE MONTANSIER. — La Femme à la broche, Deux Sans-Culottes, Tigre du Bengale.
VARIETES. — Voltaire en vacances, les Associés.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Conétable de Bourbon.
AMBIGU-COMIQUE. — Piquillo Alliaga, Juif errant.
GAITE. — Les Belles de Nuit.
THEATRE-NATIONAL. — Les Pilules du Diable.
FOLIES. — L'Ouvrier grand seigneur, Marquis de Flouvac.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — Les Chevaux du Carrousel, Au feu !
THEATRE CHOISEUL. — Les Talismans du Diable.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 235. ÉDITION DU MATIN. Mardi 6 novembre 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOAN.)

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . 11 f.
Un an. . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

RÉPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

PARIS, 5 NOVEMBRE.

Assemblée nationale.

COMME VOUS ÊTES CHANGÉE !

Vraiment, est-ce là cette même Assemblée que nous avions quittée il y a dix jours, si turbulente, si joyeuse, si pleine de confiance en elle-même? Elle n'est plus reconnaissable! La gauche se tient assez tranquille, et la droite n'est pas impertinente. Comment s'est opéré ce merveilleux changement?

Le président de la République en est l'auteur. Sa dernière lettre, appuyée d'un acte vigoureux, le renvoi de ses ministres, a bouleversé momentanément la tactique des vieux partis.

Louis-Napoléon doit surtout son élection du 10 décembre à la superstition populaire pour le nom qu'il porte. Toutefois les partis royalistes lui ont apporté un appoint notable dans ses 5 millions et demi de voix, parce qu'ils voulaient à tout prix écarter le général Cavaignac, qui, à leurs yeux, personnifiait la République.

Mais, que voulaient faire les royalistes de cet élu postiche qu'ils poussaient en avant pour abriter leurs projets de restauration monarchique? Ils espéraient, ils avaient droit d'espérer, grâce à la conduite antérieure du nouvel élu, sur quelque coup de tête absurde qui le précipiterait du pouvoir dans un temps très court, et leur permettrait de substituer, à la faveur du désordre, un Bourbon et un trône au Bonaparte et au fauteuil présidentiel.

Est-ce hasard, instinct ou calcul? nous ne saurions le dire; mais M. Bonaparte, après s'être quelque temps compromis pour ces amis perfides, par le choix de quelques ministres tout-à-fait impopulaires, par la loi sur l'instruction publique, et surtout par l'affaire de Rome, a senti le besoin de les quitter le premier, pour n'être pas quitté par eux.

Sa lettre du 18 août fut un premier pas dans cette voie; son message du 31 octobre en est le second.

Par ce message il a accusé hautement, en cela d'accord avec la manifestation du 13 juin, une partie de l'Assemblée nationale d'être factieuse, c'est-à-dire de désirer, de préparer le renversement de la République, dont lui-même s'est posé le défenseur.

Par cette déclaration faite à la face de la France, il a tout à coup acquis un immense ascendant sur la majorité, et en même temps il a dissipé tous les brouillards, toutes les illusions dans lesquels s'enveloppaient à plaisir les partis royalistes. Déjà ils chantaient victoire, déjà ils accordaient à Bonaparte déchu je ne sais quelle fiche de consolation (un bureau de tabac, a dit si plaisamment le *Charivari*, comme neveu d'un ancien militaire); déjà Henri V était aux portes de Paris. M. Bonaparte a dissipé ce rêve d'un seul mot, ce mot a été celui de *république*, prononcé par lui au sein de l'Assemblée.

Car la majorité, sortie de l'urne électorale le 13 mai dernier, grâce à l'inexpérience des électeurs et à des manœuvres perfides, n'en sortirait pas aujourd'hui si les électeurs étaient consultés de nouveau.

Donc, en se montrant prêt à résister s'il le fallait aux velléités factieuses et royalistes, et à en appeler à la France républicaine, M. Bonaparte s'est rendu maître de l'Assemblée.

Nous n'avons pas à examiner pour le moment si lui-même n'a pas d'arrière-pensée; mais son avantage sur un grand nombre de royalistes est au moins d'avoir caché son secret en lui-même, tandis que les royalistes criaient partout, à qui voulait les entendre, qu'ils étaient royalistes, et que la République allait être remplacée par la monarchie.

Voilà pourquoi la droite était aujourd'hui si patiente et si humble.

Mais que M. Bonaparte prenne garde à lui. On va l'enlacer de nouveau; on va le frapper par devant et par derrière. C'est un parti tenace, que celui des royalistes; il sait se taire, il sait attendre, il sait surtout intriguer; c'est même pour lui un plaisir, à défaut d'occupation sérieuse et utile.

Or, si M. Bonaparte a pu, d'un seul mot, mettre en échec tout le parti royaliste, sera-t-il aussi heureux lorsqu'il voudra agir par lui-même? S'est-il bien rendu compte de l'immense responsabilité qui va peser sur lui, du moment qu'il prend en main la direction des affaires, la direction de l'Assemblée et du pays?

Dans des occurrences à peu près semblables, le génie de son oncle a donné à la France l'ordre; mais qu'est-ce que l'ordre sans la liberté? Est-ce seulement quelque chose de durable? Non; Sainte-Hélène en fait foi. Quel est donc le puissant génie qui saura organiser la liberté dans l'ordre?

M. Bonaparte est-il de taille pour cette rude tâche? Voudrait-il nous le faire croire? Nous lui accorderions même tout le génie possible que cela ne suffirait pas, car si jamais les fabricateurs de peuples ont existé, il ne peut plus s'en trouver désormais; les nations font elles-mêmes leurs destinées, et c'est une superstition de croire qu'un seul homme engendre et guide tout un monde. La force créatrice est dans les masses, et, pour l'en faire jaillir, il faut vivre en elles et par elles, et non pas au-dessus et en dehors d'elles.

Or, quel lien sympathique unit M. Bonaparte au peuple? Quand, comment s'est-il identifié à lui? On n'a encore vu percer en M. Bonaparte qu'une grande ambition personnelle. On ne sent pas en lui l'homme aux grandes idées. Et voyez!... qu'a-t-il produit l'autre jour? Une négation, rien de plus: aux royalistes il a opposé fermement la République; il a bien fait, et nous l'en louons. Mais après?... rien; et à la séance de ce jour M. Ferdinand Barrot, son ministre intime, n'a pu rien dire, rien faire jaillir que la même négation. Pour maintenir l'ordre il a été obligé de se rallier à une idée de compression, au désarmement forcé de la garde nationale lyonnaise. En compensation de cette exception fâcheuse, a-t-il du moins pu promettre quelque chose? Non, rien.

Et un instant après, lorsqu'un vieux réactionnaire est venu proposer de supprimer cette pensée libérale qui avait fait accorder par la Constituante la gratuité d'études aux écoles militaire et polytechnique, le nouveau ministère n'a pas osé hasarder une parole ni pour ni contre.

En vain M. Mathieu (de la Drôme) et MM. Tamisier et Charras ont-ils sur ces deux questions tâché de faire sortir quelque étincelle un peu généreuse des nouveaux ministres, ces derniers sont restés insensibles. Est-ce le silence glacé de la droite qui les épouvantait? Mais si ce sont des hommes d'action, comme les nommait M. le président, devraient-ils se laisser intimider par si peu de chose? Qu'ils y songent! M. Bonaparte a fait trembler la droite en s'appuyant sur la République, ils n'ont rien de mieux à faire que de suivre l'exemple de leur chef, en se rappelant que *république* est un mot vide de sens si on n'y ajoute pas avec foi et intelligence celui de *démocratique*, c'est-à-dire développement des conditions sociales favorables à la masse du peuple.

ORGANISATION DES BUREAUX.

La majorité, en réorganisant aujourd'hui ses bureaux, a saisi l'occasion de prouver qu'elle est peu intimidée par le coup de tête de l'Elysée, et qu'elle persévère dans ses goûts politiques. Elle n'a choisi pour présidents et secrétaires de ses bureaux que des ci-devant ministres réactionnaires ou des noms clairement légitimistes. Voici la nouvelle organisation des bureaux:

	Présidents : MM.	*Secrétaires* : MM.
1er bureau,	Beugnot.	Leverrier.
2e —	de Vatimesnil.	Echasseriau.
3e —	Buffet.	Demarest.
4e —	Vésin.	De Larcy.
5e —	Gén. de Laidet.	De Bryas.
6e —	Lanjuinais.	Cordier.
7e —	Faucher (Léon).	Ancel.
8e —	De Tocqueville.	Pidoux.
9e —	Gén. de Ba[illegible].	Betting de Lancastel.
10e —	Amiral Cécille.	Toupet des Vignes.
11e —	De Laussat.	De Luppé.
12e —	Berryer.	Howyn de Tranchère.
13e —	Molé.	Bauchart.
14e —	Gouin.	De Mortemart.
15e —	Lacrosse.	De Coislin.

Le bruit a couru, aujourd'hui, dans les couloirs de l'Assemblée, que M. le Président de la République a pris la résolution de donner sa démission et de se soumettre à une nouvelle élection pour faire décider par le pays le conflit qui s'est élevé entre la majorité et lui.

Plusieurs journaux du soir assurent que ce bruit avait pris beaucoup de consistance, et qu'il est confirmé par les confidents de l'Elysée.

Tous les efforts, les prières et les instances des amis de M. Louis Bonaparte n'auraient pu le faire renoncer à ce projet. M. le président se serait plaint vivement de ce qui a été dit et résolu à la dernière séance de la réunion dite du conseil d'Etat, et ne verrait d'autre remède à la situation que l'appel au peuple.

Nous doutons fort que ce projet se réalise.

Les représentants ont été convoqués pour midi dans les bureaux, afin de les organiser et de nommer les commissions; mais l'impression produite par le message du président de la République est trop récente pour que l'attention puisse se renfermer dans le travail des bureaux; aussi les couloirs du palais ont-ils été encombrés de groupes animés.

On s'entretenait beaucoup du nouveau ministère, et l'appui que la majorité est décidée à lui accorder ne vaut guère mieux qu'une déclaration d'opposition. « Laissons-les faire, disait-on, nous verrons comment ils s'en tireront. » C'est là tout ce que la droite accorde au cabinet du 31 octobre; on le laissera faire.

Le gouvernement a reçu, dit-on, aujourd'hui de mauvaises nouvelles de l'Algérie. Une troisième attaque aurait été tentée par le général d'Herbillon, dans laquelle nous aurions été malheureusement repoussés. Depuis le commencement de l'attaque de la tribu révoltée nous avons eu 200 hommes tués et 500 blessés.

On parle beaucoup de la création d'un ministère de la police. M. Fialin de Persigny serait chargé de ces importantes fonctions.

Nous apprenons d'une source certaine que le pape a manifesté à M. de Rayneval la plus grande satisfaction du vote de l'Assemblée sur les affaires d'Italie.

Sa Sainteté se propose de rentrer à Rome. Elle est d'accord sur ce point avec le gouvernement français, qui a mis, dit-on, un bâtiment à sa disposition. Le pape se rendra d'abord à Bénévent.

Les journaux ont eu tort d'annoncer que le commandement en chef des troupes françaises à Rome allait être donné au général Magnan; c'est le général Baraguay-d'Hilliers que le nouveau cabinet a choisi pour remplacer M. d'Hautpoul dans tous les pouvoirs qui lui avaient été conférés la veille de son avènement au ministère. Cette nomination sera, à ce qu'on assure, insérée au *Moniteur* de demain, et l'honorable M. Baraguay-d'Hilliers partira immédiatement pour se rendre à son poste.

(*Gazette de France.*)

M. Oscar de Vallée, dont on se rappelle l'emploi dans l'instruction du procès du 13 juin, vient de donner sa démission de substitut du procureur de la République. (*Evénement.*)

RESPONSABILITÉ PRÉSIDENTIELLE.

Nous trouvons dans les *Débats* d'aujourd'hui la reproduction d'un sophisme que nous ne nous lasserons jamais de repousser: c'est que le président de la République a plus de pouvoir légal qu'un roi constitutionnel, parce qu'il est responsable et que le roi ne l'était pas.

La Constitution a entendu formellement réduire le président au rôle d'exécuteur des volontés de l'Assemblée nationale; toute espèce d'initiative personnelle dans la politique du pays lui est refusée par la loi fondamentale.

Mais comme on peut exécuter bien ou mal, loyalement ou avec perfidie, le président est responsable *de la manière dont il exécute* les décisions souveraines de l'Assemblée.

Qu'on interroge les républicains, on les trouvera tous d'accord sur ces principes; mais les royalistes sont bien aises de forger dans la République deux pouvoirs égaux, et de les mettre en lutte. Ils espèrent amener ainsi la destruction de la République, et n'amèneront que la suppression de la présidence, quand la Constitution sera révisée.

LANGAGE VARIÉ DES ROYALISTES

DEPUIS LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER.

Février 1848. Vive la République! Vive le gouvernement provisoire! Vive Barbès! Vive Caussidière! Vive la République! Vive la République!

Juin 1848. Vive la République, mais une République honnête et modérée! Nous n'avons pas besoin de répondre aux calomniateurs qui nous appellent réactionnaires. Vive la République honnête et modérée!

Décembre 1848. — Oui, nous sommes réactionnaires, si vous appelez réaction l'amour de l'ordre et la répulsion des honnêtes gens pour les orgies du gouvernement provisoire et des commissaires sortis du bagne. Vive l'ordre! vive la France! vive la nation! Nous n'avons pas besoin de répondre aux calomniateurs qui nous appellent royalistes.

Octobre 1849. — On croit nous faire pièce en nous appelant royalistes: c'est à la République à prouver qu'elle peut vivre en France. L'expérience faite par le pays nous semble assez longue, assez soutenue, assez concluante à cet égard. Il serait temps de donner aux questions qui nous divisent une *solution nationale*.

Traduction de toutes ces formules: Vive le roi!

Où est la vérité?

Voici, sur l'effet produit dans les départements par le message du président et le changement de ministère, les deux opinions qu'émettent ce soir la *Gazette de France* et la *Patrie*:

LA GAZETTE DE FRANCE. — Les nouvelles que nous recevons des provinces nous font connaître que partout la stupéfaction a été grande dès qu'on a connu par dépêche télégraphique la formation du nouveau cabinet. On s'y inquiète beaucoup des tendances de l'Elysée vers une politique personnelle, et de sa marche vers les idées, vers les choses et vers les hommes de l'empire.

LA PATRIE. — Nous apprenons, par les nouvelles que nous recevons de province, que le message du président a produit le meilleur effet sur l'esprit des populations, et que dans plusieurs localités les ouvriers ont voulu spontanément le faire afficher eux-mêmes; au surplus, si nous sommes bien informés, des ordres ont été expédiés de Paris dans ce sens aux autorités des départements.

Courrier de Versailles.

5 novembre 1849.

Mauvaise journée pour l'accusation, très mauvaise journée, car si les dépositions entendues aujourd'hui sont reconnues exactes, si, dans le débat qui va s'ouvrir, la vérité est établie telle que pour tous elle s'est apparue à cette audience, les rôles seront bien changés. De complot de la part des accusés, aucune trace, rien qui puisse y faire croire; les témoins les plus hostiles n'ont pu fournir aucune preuve, et cela se conçoit sans peine: où il n'y a rien on ne peut rien trouver.

Mais contre l'accusation... ah! ceci est bien différent, et l'on nous a mis aujourd'hui sur une singulière trace. Voici d'abord les témoins Tixer, Baudoin, Dufour, etc., qui viennent déclarer qu'ils ont été arrêtés sous un de ces prétextes toujours bons lorsqu'il s'agit de républicains, le 12 juin, et que le 13, au matin, ayant mis le nez à la grille d'une des croisées du dépôt de la préfecture, ils ont vu sortir de l'hôtel policier une soixantaine d'individus, les uns en blouses, les autres en habits et redingotes, plusieurs en manches de chemise, afin sans doute de mieux simuler des ouvriers quittant leurs travaux, et tous ces individus partirent en disant: « Allons, allons vite au Conservatoire. » Eh! mais, si pareille chose est prouvée, Guinard, les artilleurs, les représentants ont donc raison, lorsqu'ils déclarent que l'on a fait des barricades malgré eux; qu'ils ignoraient le motif qui poussait certains individus à en élever; il n'y aurait dans tous les faits du Conservatoire qu'un seul bien prouvé: « Une souricière a été tendue, et les accusés s'y sont fait prendre. »

Mais ce n'est pas tout; M. Farina, capitaine d'artillerie, est appelé chez M. Changarnier: « Eh bien, capitaine, que dit-on, dans le public de l'affaire de Rome; mais, général, tout le monde est d'accord pour blâmer le gouvernement; la Constitution est manifestement violée par notre attaque contre la république romaine. » Alors le général s'emportant: « Vous êtes tous des jacobins... La Constitution... la Constitution... Il n'y a que l'empereur qui ait sur...» La phrase a été interrompue par le président: c'est fâcheux...

Toujours est-il que le 12, car c'est le 12 que cette conversation a eu lieu, le général Changarnier, désespérant d'avoir pour lui la légalité, faisait appel sans doute au génie expéditif de la police, fort peu soucieuse, comme chacun sait, de justice et de légalité. Va donc pour l'illégalité; mais l'illégalité, c'est le complot, et vos paroles, citoyen Changarnier, donnent une terrible vraisemblance au dire des citoyens Tixer, Baudoin et Dufour.

Que dites-vous aussi de cette manière de procéder? Une dame, madame Haguenon, voit de sa croisée arriver la garde nationale, elle la voit tirer tout d'abord en premier et sans attendre la provocation; la première balle lui passe à un pouce du visage; elle déclare ce fait au commissaire de police; celui-ci néglige sa déposition et recueille celles de MM. Valdis et Goubeau, que vous savez!...

Un autre témoin relève Duprat, vous vous rappelez, le malheureux tué à bout portant rue de la Chaussée-d'Antin par un chasseur de Vincennes; ce témoin déclare que Duprat *se sauvait*; il a aidé à le

porter chez le pharmacien où il a reçu les premiers soins. Il était là quand on a fouillé Duprat, on a trouvé sur lui ni pistolet ni poignard, rien enfin de l'appareil mélodramatique évoqué par l'accusation; Duprat, pour toute arme avait un portefeuille... Le témoin, qui affirme sous serment les faits que nous venons de rapporter, n'a pas été cité par le ministère public. Pour lui n'était-ce pas assez de faire comparaître Estaquin et Petit.

Encore le témoin Grégoire! MM. Maillard et Charpentier lui ont déclaré qu'ils avaient vu au Conservatoire une liste de *dictateurs*. Dans une lettre reproduite par les journaux, MM. Maillard et Charpentier ont démenti formellement le dire du sieur Grégoire. A l'audience ils renouvellent leur dénégation. Je ne pouvais parler d'un fait que je ne connaissais pas, dit M. Maillard; je n'avais pas assez de confiance en M. Grégoire pour lui confier la moindre chose. Ne savais-je pas par M. Lemansois, qui le tenait du *conservateur* Mahul, que M. Grégoire appartenait à la police, continue M. Charpentier.

Nous avons pleine confiance en MM. Maillard et Charpentier; mais enfin nous ne sommes pas initiés aux mystères de la rue de Jérusalem. Nous gardons pour nous notre opinion, nous ferons observer seulement que la tenue du sieur Grégoire à l'audience et son langage sont une terrible preuve à l'appui des paroles de MM. Maillard et Charpentier.

André s'est plaint énergiquement de n'avoir contre lui que des notes de police et de n'avoir à répondre à aucun témoignage sérieux. Eh parbleu! de quoi se plaint-il? N'est-il pas dans la même position que ses coaccusés? Qu'y a-t-il contre eux? rien; qu'y a-t-il contre lui? rien.

Nous attendons avec impatience le réquisitoire: peut-être y trouverons-nous les preuves qui nous manquent.

M. BAROCHE.

Un journal publie ce matin la note suivante, dont la publication était annoncée depuis quelques jours, et qui, assure-t-on, n'est pas étrangère au projet de démission qu'on prête à M. Baroche, et à son absence des débats actuels de la haute cour de Versailles.

« Au mois de mars 1848, dit ce journal, un des candidats à la représentation nationale se recommandait ainsi aux électeurs de la Charente-Inférieure:

» Je me suis constamment associé, par des votes » énergiques, aux membres les plus avancés de l'op» position.

» J'étais au nombre des quatre-vingt-seize dépu» tés qui avaient accepté l'invitation du banquet du » 12e arrondissement.

» J'étais des cinquante-quatre membres de la » chambre qui, *devançant de quelques heures la jus» tice du peuple*, avaient proposé la mise en accu» sation d'un ministère odieux et coupable...

» Je suis républicain par raison, par sentiment, » par conviction. Ce n'est pas comme un *pis-aller* » ou comme un *provisoire* que j'accepte la Républi» que, mais comme la *seule forme* de gouvernement » qui puisse assurer la grandeur et la prospérité de » la France.

» Je suis *convaincu* que la royauté a fait son temps » en France, qu'elle n'a plus de racines, plus de » base dans le pays.

» C'est à la République que les bons citoyens doi» vent se rallier *sans réserve*, sans arrière-pensée, » et en considérant comme *coupable* toute tentative » de restauration monarchique.

» La République SEULE pourra donner aux classes » laborieuses des villes et des campagnes le bien» être et la liberté politique auxquels tous les ci» toyens ont droit, en assurant à tous:

» L'éducation gratuite,

» L'équitable rémunération du travail;

» En protégeant l'agriculture;

» En supprimant les ODIEUX impôts de consom» mation, etc.

» Voilà pourquoi je veux la République, etc. »

» L'homme qui tenait ce fier langage et prenait la responsabilité de ces belles promesses, devinez comment il se nomme, et devinez ce qu'il fait?

» Il se nomme J. Baroche. »

Dix-sept heures de travail par jour.

Lorsqu'une entreprise a été mal conçue, mal étudiée et exécutée d'une manière ruineuse, les directeurs, les chefs et autres gens qui se trouvent à la tête de l'administration, se rabattent comme une nuée de corbeaux sur le pauvre travailleur. Il faut que le labeur de l'homme vienne compenser en partie les bévues de ces messieurs et amoindrir les pertes de l'entreprise.

Mais si cela est vrai et se voit journellement dans les affaires des particuliers, il serait aussi digne qu'humain de la part des directeurs d'une entreprise de l'Etat qu'il en fût autrement.

Aussi demanderons-nous aux administrateurs du chemin de Lyon, pourquoi, depuis le mois d'août dernier jusqu'à présent, ils ont fait travailler de pauvres ouvriers jusqu'à dix-sept et dix-huit heures par jour?

Et, qu'on le remarque bien, il ne s'agit pas ici d'une besogne légère, il s'agit d'une dépense considérable de force, il s'agit du labeur des hommes de peine, décorés du nom d'hommes d'équipe.

Répondez, messieurs les grands administrateurs, pourquoi traitez-vous aussi durement ces hommes? pourquoi ne proportionnez-vous pas leur nombre au travail?

Nous savons que vous répondrez à cela: l'Etat a besoin de faire des économies, en faisant ainsi, nous sommes bons ménagers des deniers publics.

Nous vous répondrons: Peu vous importe l'Etat et ses dépenses; ce à quoi vous tenez c'est de présenter des comptes qui prouvent le moins possible les folies que vous avez commises par des dépenses extravagantes et d'un luxe inutile.

Pour arriver à ce but, vous ne négligez rien; peu vous importent la santé, la vie des hommes que vous condamnez à subir votre dure loi; car vous savez que la faim est encore une bien plus rude patronne.

M. Lacrosse, l'illustre ci-devant ministre, bien connu sur le chemin de fer de Lyon pour ses billets *rouges* et *bleus*, avait épuisé ses facultés dans cette belle découverte; tout le reste passait inaperçu.

Espérons que M. Bineau comprendra mieux son devoir, et qu'il ne permettra pas que sur un chemin de fer de l'Etat on se joue ainsi de la vie des travailleurs.

Faire travailler des hommes de peine pendant 17 heures au milieu des dangers d'un matériel de roulement, c'est indigne, inhumain.

ENCORE JÉSUS-CHRIST DEVANT LES CONSEILS DE GUERRE.

Nous lisons dans le *Censore* de Gênes.

Les prêtres fulminent en chaire contre la traduction du pamphlet phalanstérien: *Jésus-Christ devant les Conseils de guerre*. Ils recommandent aux âmes pieuses de racheter cette impiété par l'abondance des aumônes et des messes. Aussi, l'or pleut dans les mains des *humbles* serviteurs du Christ.

La correspondance suivante, de la *Concordia*, contient de curieux détails sur cette affaire:

... Le révérendissime chanoine Degrégori, en l'absence de monsignor le vicaire capitulaire, a publié une terrible instruction pastorale contre le livre, et a ordonné des prières pendant trois jours dans toutes les églises du diocèse, pour apaiser la colère de Dieu.

Mais savez-vous ce qui est arrivé? presque toute l'édition du livre a été épuisée en un jour, tandis qu'il s'en serait vendu peut-être cinquante exemplaires. Les prières de trois jours n'ont eu lieu que dans la métropole; elles ont été arrêtées dans les autres églises à la suite d'une protestation des assesseurs des quartiers. Et ce fut une sage mesure, parce qu'il y avait danger que l'irritation du peuple ne se traduisît en quelque fait grave.

Mais l'instruction pastorale n'en a pas moins été lue manuscrite dans toutes les églises, et certains curés, connus par leur jésuitisme, ne se sont pas contentés de la lire, ils l'ont accompagnée de commentaires pharisaïques et sataniques à faire rugir de colère... Que voulez-vous? ces honnêtes ministres du Dieu de paix ne pouvant ici ni incarcérer, ni proscrire, ni persécuter les patriotes, comme le fait à Rome l'éminentissime et humanissime Savelli, se contentent de les dénigrer, toujours, bien entendu, *ad majorem Dei gloriam*.

Pour tempérer le mécontentement soulevé à Gênes par le théologien Degrégori, l'autorité a envoyé la musique militaire jouer, à midi, sur la place de la Poste, à l'heure de la promenade, ce qui n'avait pas encore été fait jusqu'ici.....

En reproduisant les lignes suivantes d'un article que publie ce matin la *Liberté*, nous remercions et félicitons l'écrivain consciencieux qui les a écrites. Si le conseil qu'il donne au gouvernement était promptement et franchement suivi, bien des maux pourraient être réparés, bien des catastrophes plus terribles encore pourraient être évitées:

Nous sommes, et nous l'avons assez prouvé, de ces esprits fermes et résolus qui ne se laissent pas surprendre par de grands mots, ni effrayer par les prétendus ravages du socialisme.

Le socialisme n'est autre chose qu'un très innocent besoin de vivre, qui se fait tout naturellement sentir dans les classes déshéritées qui meurent de faim, de froid et de privations de toute espèce.—Le socialisme, en un mot, c'est la misère, c'est le paupérisme, c'est le prolétariat.

Nier les maux de ceux qui souffrent, c'est plus que de l'égoïsme, c'est de l'impiété.

Combattre le socialisme, comme on l'a fait, par la propagande de la rue de Poitiers, c'est plus que de la sottise, c'est de l'ironie.

Ce n'est pas par de petits livres que l'on arrêtera les progrès du socialisme, c'est par de grandes institutions.

Et qu'on ne dise pas, avec les absurdes partisans du *statu quo*, que c'est donner de la force à un adversaire que de lui faire des concessions.

Le socialisme n'est ni un adversaire ni un ennemi. C'est un mal qu'il faut soulager, au lieu de l'irriter.

Que fait-on, quand on craint la petite-vérole? On se l'inocule ou on se vaccine.

C'est là ce qu'il faut faire avec le socialisme: il faut s'en rapprocher au lieu de s'en éloigner, l'étudier au lieu de le maudire, et lui emprunter ce qu'il a de bon, de normal et de praticable; car il n'est pas de théorie humaine qui n'ait ses erreurs et ses vérités.

Si le gouvernement, revenu des *fureurs* de la *modération* et des exagérations de la droite, veut franchement marcher avec le progrès, et cesser d'appeler *rouge* ou révolutionnaire quiconque lui indiquera un abus à réformer ou un mal à soulager, il peut être assuré du concours de tous les hommes de cœur, et ce n'est pas le nôtre qui lui manquera.

La grande revue de cent mille hommes qu'on avait annoncée pour hier dimanche, au Champ-de-Mars, n'a pas eu lieu. Le grand effet militaire qu'on voulait produire s'est réduit, pour le moment, à de grandes manœuvres de six régiments de cavalerie, opérées hier, à Versailles, sous le commandement du général Corte et sous les yeux de M. le président de la République. Le *Moniteur* de ce matin exalte en ces termes cette parade militaire:

Le président de la République était accompagné du général Changarnier et de trois de ses officiers d'ordonnance: MM. Ney, Persigny et Fleury. Le ministre de la guerre de Belgique, le général anglais Fox, et lord Cardigan, colonel des hussards, accompagnaient également le président. A onze heures et demie, il est arrivé dans la vaste plaine de Satory, où les troupes étaient rangées en bataille. Six régiments de grosse cavalerie et de cavalerie de ligne des garnisons de Paris, Versailles et Saint-Germain, avaient été convoqués pour prendre part aux manœuvres. C'étaient les 1er et 2e cuirassiers, les 1er et 2e dragons, les 1er et 5e lanciers.

Ces six régiments, formant vingt-quatre escadrons, présentaient plusieurs lignes de l'aspect le plus imposant. La vue de ces beaux régiments rappelait ce mot célèbre: *Ce sont de ces troupes qu'on peut montrer également à ses amis et à ses ennemis.*

L'arrivée du président a été saluée par les plus vives acclamations; officiers et soldats ont été unanimes dans l'expression enthousiaste de leurs sentiments. Une foule immense s'était portée sur le champ des manœuvres, encadrait pour ainsi dire ce tableau militaire, et mêlait ses acclamations à celles des troupes.

Le général Corte a ordonné plusieurs manœuvres d'ensemble, qui ont été exécutées avec une rare perfection: dans l'intervalle des manœuvres, le président a réuni autour de lui les chefs de corps et officiers de tout grade, et leur a adressé des éloges. Il s'est entretenu longuement avec eux avec cette affabilité qui lui est particulière. Il a ensuite distribué plusieurs décorations à des officiers et soldats proposés pour cette distinction. A quatre heures, le président était de retour à l'Elysée.

On assure d'un côté que la majorité, voulant avoir raison d'un certain personnage et lui faire sentir sa dépendance, se prépare à organiser le refus de l'impôt à Paris et dans les départements, pour le cas où le certain personnage regimberait contre sa volonté.

On assure, d'un autre côté, qu'un honorable général qui a occupé une haute fonction dans l'Etat, se défiant de la majorité et voulant prémunir le pays contre toute éventualité, s'est mis à la tête d'une association chargée également d'organiser le refus de l'impôt.

On assure enfin que le peuple, redoutant tout à la fois l'Elysée et la majorité, se prépare, au cas où il serait nécessaire d'en venir là, à refuser l'impôt.

Ainsi tout le monde est d'accord: le gouvernement est tenu, sous peine de déchéance, de se soumettre à la volonté souveraine de la nation. C'est le peuple qui règne et qui gouverne.

La subordination du pouvoir aux citoyens est un fait accompli. Quel est donc le sot qui songerait aujourd'hui à le restaurer? (*Voix du Peuple.*)

ITALIE.

Une correspondance du *Nazionale* dit que le 28 octobre le commandement des troupes pontificales qui se trouvent à Rome et dans les environs, a dû être retiré au général français Levaillant, pour être remis à des officiers nommés par la cour de Gaëte. Cet ordre aurait été donné par les triumvirs rouges, sur les énergiques représentations des Autrichiens, des Espagnols et des Napolitains.

Suivant ce même journal, le pillage du Ghetto aurait rapporté au gouvernement pontifical 30 000 écus seulement. Aussi la cour de Gaëte va-t-elle prendre d'autres mesures pour se procurer de l'argent. Il s'agit, à ce qu'il paraît, de *doubler* les impôts qui pèsent sur la propriété. « Et ces gens-là, s'écrie à ce sujet le correspondant du *Nazionale*, cherchent à nous faire peur des *partageux!* »

Les destitutions pleuvent toujours dans les états Romains.

On parle d'une nouvelle crise ministérielle en Piémont.

On parle aussi d'une nouvelle crise ministérielle à Madrid.

Le congrès des députés s'est réuni le 1er octobre, et a constitué son bureau définitif. Le candidat modéré a été élu président par 92 voix contre 22 données au candidat progressiste, et 21 au candidat démocrate.

ALLEMAGNE.—AUTRICHE.

La situation de l'Allemagne présente en ce moment une grande analogie avec celle de la France. La réaction y semble partout triomphante, mais sa victoire ne sera pas longue, car les forces de la démocratie s'accroissent et s'organisent de plus en plus. Là aussi les nuances intermédiaires s'effacent devant les couleurs foncées qui seules restent en présence, les noirs et les rouges, le parti jésuito-piétisto-monarchique et le parti socialiste républicain.

L'un des derniers souteneurs du tiers-parti, le renégat Roemer, chef du ministère Wurtembergeois, vient de succomber aussi misérablement que notre Odilon Barrot, qu'il avait pris pour modèle. Roemer avait cependant rendu d'insignes services à la réaction allemande. Ancien chef de l'opposition libérale dans le Wurtemberg, on l'a vu reniant ses antécédents, passer dans le camp des royalistes et lutter avec eux pour arrêter le mouvement républicain.

Lorsque le parlement de Francfort vint s'établir à Stuttgard, il fut lâchement expulsé par le traître Roemer, qui trouva moyen de couronner son œuvre en empêchant les démocrates du Wurtemberg de venir en aide à leurs frères républicains du pays de Bade. On sait comment, privés du secours qu'ils attendaient, les insurgés badois succombèrent. Les mânes des fusillés de Rastadt crient aujourd'hui vengeance contre Roemer et les apostats qui empêchèrent le peuple wurtembergeois de s'allier aux Badois et aux Palatinois pour proclamer la République méridionale allemande. C'est donc grâce à Roemer, il ne faut pas l'oublier, que la réaction a triomphé à Stuttgard, et bientôt après dans toutes les capitales allemandes. Aujourd'hui que le roi n'a plus besoin de son complaisant ministre, il le renvoie sans attendre qu'il ait donné sa démission, et le remplace par un aristocrate de vieille souche, M. de Schlayer, qui était aux affaires avant la révolution.

En Hongrie, le féroce Haynau a inauguré son entrée à Pesth par de nouveaux supplices. On cite au nombre des nouvelles victimes l'ex-député à la diète Rothy et l'ex-ministre Nyary. Le 18 octobre, le major de Tamas et Ladislas Sandore ont été pendus à Clautenbourg, en Transylvanie. Cependant le *Lloyd* annonce que le ministère vient de décider officiellement que la peine de mort ne sera plus appliquée dorénavant en Hongrie pour les crimes purement politiques. On pourrait avoir quelque confiance dans cette décision si l'on ne savait malheureusement que ce ne sont plus les ministres, mais une camarilla prétorienne qui gouverne en Autriche.

Aux yeux des cinq ou six *généraux* qui sont à la tête de la monarchie, les ministres ne sont plus que des commis, bons à lever chaque jour de nouveaux impôts pour l'entretien d'une armée qui ne compte pas moins de 800 000 hommes. Les emprunts ne suffisent plus. On a été obligé d'en venir à un impôt sur le revenu; seulement, on s'est arrangé de manière à épargner autant que possible les grands propriétaires, c'est-à-dire l'aristocratie. L'impôt n'est progressif que pour les propriétaires qui ont au-dessous de 24 000 francs de revenu. Au-dessus de ce chiffre, la taxe ne peut pas passer dix pour cent.

La taxe pèsera surtout sur les petits propriétaires.

Les revenus, à l'exception de ceux qui sont sujets à l'impôt foncier, sont partagés en trois classes; la première comprend tout ce qui payait jusqu'à présent le droit de patente, plus les revenus provenant de l'exploitation et de l'affermage des mines; la seconde comprend les traitements de quelque genre qu'ils soient, les pensions et les sommes payées par les compagnies d'assurance; la troisième, enfin, comprend les intérêts des capitaux et obligations de toute espèce.

Le montant du revenu imposable doit être déclaré sous serment par les contribuables.

La taxe est de 1 pour cent pour les premiers mille florins de rente, de 2 pour 100 pour le deuxième mille, et de 3 pour 100 pour le troisième, et ainsi de suite jusqu'au neuvième mille, chiffre auquel la progression s'arrête.

Il ne faut pas être un grand politique pour prévoir que cet impôt, écrasant pour les classes moyennes, ne tournera cependant pas au profit de l'aristocratie.

La crise financière creuse de plus en plus le gouffre au fond duquel doit s'abîmer la monarchie autrichienne.

Assemblée législative.

Séance du 5 novembre. — Présidence du cit. DUPIN.

La séance est ouverte à 3 heures et demie.

Un représentant dépose une pétition d'habitants du département du Pas-de-Calais, qui demandent le maintien du décret de la Constituante qui abolit l'impôt sur les boissons.

L'Assemblée procède au scrutin de liste à la nomination d'une commission de 15 membres, chargée de procéder à une enquête parlementaire sur la situation et l'organisation des services de la marine.

Des scrutateurs tirés au sort sont chargés de dépouiller ce scrutin dans les bureaux.

L'ordre du jour appelle la troisième délibération sur le projet de loi tendant à proroger l'état de dissolution des gardes nationales de Lyon, de la Croix-Rousse, de Vaise et de la Guillottière (Rhône).

M. CHANAY a la parole pour combattre le projet.

L'orateur n'a pas parlé dans les deux premières délibérations, et il n'aurait pas pris non plus la parole aujourd'hui, si depuis la première délibération il ne s'était pas produit un fait important.

Le ministère, depuis la deuxième discussion, a été renvoyé; un autre a pris sa place. On devait donc s'attendre à voir le nouveau ministère abandonner le projet. Le message du président de la République en faisait un devoir au cabinet.

L'Assemblée s'est associée à la politique impitoyable de M. Dufaure; elle a poussé les ministres en avant; elle croyait les conduire au Capitole, elle ne les a poussés qu'à la roche Tarpéienne. (Rires à gauche.)

L'orateur soutient que le premier acte du ministère nouveau devrait être la réorganisation des gardes nationales dissoutes. Le message du président dit que les vieux partis relèvent leurs drapeaux et qu'il veut les combattre. Si vous voulez sérieusement réprimer les anciens partis, rendez les armes aux républicains, réorganisez la garde nationale de Lyon, et cette garde nationale ne se servira de ses armes, on peut en être sûr, que contre les ennemis de la République. (Très bien! à gauche.)

Pour être conséquent avec le programme du président de la République, vous devez retirer la loi.

M. F. BARROT, ministre de l'intérieur, n'accepte pas que le nouveau ministère doive prendre le contrepied de ce qu'ont fait ses prédécesseurs. Les nouveaux ministres ont trouvé aux ministères de glorieuses traditions qu'ils se garderont de répudier. (Approbation à droite.)

La loi sur la non réorganisation de la garde nationale des communes citées est de celle-là.

L'honorable orateur, dit le ministre, ne récusera pas l'autorité de personnes considérables de la cité lyonnaise. Eh bien! j'ai eu l'honneur de voir ce matin même les quatre maires de Lyon et de trois villes suburbaines; à l'unanimité ils m'ont supplié de maintenir la dissolution des gardes nationales, et ils m'ont adressé cette demande au nom du travail même de la cité dont ils sont les tuteurs les plus éclairés et les plus sûrs.

Les haines sont encore vives; la fermentation est loin d'être calmée; si l'insurrection a été étouffée avec autant d'habileté que de promptitude, est-ce une raison pour vouloir la faire renaître, en mettant entre les mains d'une population divisée d'opinions 30 000 fusils? Le général Gémeau nous dit lui-même qu'avec l'état actuel de désarmement il peut répondre de la sûreté de Lyon, mais que si l'on arme la garde nationale, il lui faut 25 000 hommes pour être maître de la situation.

Croyez-vous que nous puissions ainsi mettre deux armées en présence, et peut-être renouveler la guerre civile? Voulez-vous que je vous dise sincèrement les choses? C'est qu'il faut laisser au gouvernement le droit de dissoudre les gardes nationales; car, sans cela, il ne pourrait répondre de la sûreté publique... (Mouvement.) Messieurs, je ne cherche pas à être adroit peut-être, mais j'aurai du moins un autre mérite, celui d'être vrai. Eh bien! la vérité est que les gardes nationales ne peuvent exister partout. La garde nationale est une institution éminemment française. En cas de guerre, elle peut, pour la défense du pays, être d'une grande utilité.

Mais dans le moment où nous sommes, la garde nationale peut être une occasion de lever des drapeaux de toutes nuances. Il vaut bien mieux que nous nous réunissions sous le drapeau du pouvoir. (Vive interruption à gauche.)

A GAUCHE. Pourquoi ne pas dire tout de suite le drapeau de l'Empire. (Longue agitation.)

M. FERDINAND BARROT. Au milieu des interruptions je saisis celle-ci: Pourquoi pas le drapeau de l'Empire?

Le drapeau du pouvoir ne signifie pas pour nous une allusion à un emblème quelconque: nous voulons dire le signe du pouvoir.

A GAUCHE. Dites donc le drapeau de la République! Cela vous coûte donc bien?

M. FERDINAND BARROT. Je le disais donc: dans un temps difficile, anormal comme celui où nous vivons, l'institution de la garde nationale présente de grands dangers; quand, surtout, elle n'est pas en disposition de conserver l'ordre, de protéger la société, elle manque à sa raison d'être, elle devient alors un péril pour la société, et elle doit être dissoute.

Toutes les fois que nous aurons un devoir pareil à accomplir, l'Assemblée nous trouvera toujours prêts; car, pour nous, les questions politiques se résument dans des questions de loyauté, de fraternité et de bon sens. Et ce sont des questions qui, devant la sagesse de l'Assemblée, trouveront, toujours et quand même, le chemin de la majorité.

M. MATHIEU (de la Drôme). Je ne veux répondre que quelques mots à M. le ministre. Le langage de M. le ministre est le même que celui qui était tenu, il y a quinze jours à peine, par l'honorable M. Dufaure, son prédécesseur. S'il y a des différences, elles consistent tout entières dans la forme (sourires) : le fond n'a rien de changé.

On pourrait donc se demander pourquoi un changement de cabinet. Est-ce caprice ou est-ce nécessité? est-ce intrigue de palais ou raison d'état? C'est ce que la France est bien en droit de se demander ; et j'ai grand'peur que la France ne réponde que l'on a troublé le pays sans motifs réels, sans but sérieux. Mais je viens au projet de loi. Je repousse hautement l'imputation que l'on fait à la ville de Lyon de ne pouvoir obtenir de garde nationale sans que l'ordre en soit troublé; je repousse hautement ce reproche au nom d'une ville qui m'a honoré de ses suffrages.

Le véritable crime de Lyon est dans son amour pour la liberté. En juillet 1830 elle accueilla vivement la révolution comme elle a fait de la révolution de février 1848. Elle s'est soulevée en juin 1832 et en juin 1849; savez-vous pourquoi? Je vais vous le dire. Elle s'est soulevée en juin 1832 quand elle a vu la révolution détournée de son but par ceux qui voulaient l'exploiter. Elle s'est émue en 1849 parce qu'elle a cru que la République était menacée. M. le président de la République le constate lui-même, en disant que les menaces venaient de vos côtés; ce n'était pas un danger imaginaire, le message en fait foi.

Le message me semblait devoir être l'inauguration d'une politique nouvelle en s'appuyant sur les sympathies populaires, et non sur le système de violence, d'intimidation et de compression de l'ancien gouvernement. Le message serait-il déjà non avenu, ou en serait-il de lui ce que disaient des ministres dans un des bureaux, à propos de la lettre de M. le président : Cette lettre est un non-sens, un acte parfaitement inconstitutionnel. (Mouvement et rires approbateurs.)

Citoyens, après avoir désavoué la lettre à M. Ney, désavouera-t-on le message? Oui! car cela est déjà fait. Nous avons entendu les plaintes, les doléances, les récriminations de la droite; le programme du ministère a été fait pour guérir les blessures, et le ministere a tendu la main à ceux qu'il signalait comme semant l'inquiétude en agitant des drapeaux de différentes nuances.

Eh bien! évidemment nous ne sommes pas un ancien parti... vous le savez très bien. (Exclamation à droite.) Evidemment le programme est une amende honorable faite au côté droit de l'Assemblée. (Interruption nouvelle prolongée.) La protection promise au travail dans votre programme, c'est là une vaine parole qui n'engage à rien. (Bruit.)

Voulez-vous protéger le cultivateur, alléger les fardeaux du peuple? Maintenez l'abolition de l'impôt sur les boissons (Très bien!); montrez vos sympathies pour le peuple par des actions et non par des paroles. Faites cela, et nous vous appuierons de notre vote, de nos voix, de nos vœux. (Oui! oui! à gauche.)

Plus qu'un mot à l'adresse du ministère : Puisque vous voulez suivre la même route que vos prédécesseurs, épargnez-vous ces paroles banales qui depuis trente ans font les frais de tous les programmes nouveaux qui surgissent.

Quant à moi, si j'avais à choisir entre le message du président et le programme du cabinet, je n'hésiterais pas, je choisirais le message. Mais je veux qu'il ait son application, je veux surtout qu'on réalise cette promesse, qu'on s'appuiera désormais sur l'Assemblée nationale et sur le peuple. Citoyens, quand on veut s'appuyer sur le peuple, on ne commence pas par le désarmer. (Très bien! à gauche.)

Que venez-vous dire? que ces départements mis en suspicion par notre proposition sont divisés. Oubliez-vous qu'aux dernières élections les cinq sixièmes des trois départements envoyaient ici des représentants républicains parmi lesquels j'ai l'honneur de figurer. (Ah! ah!) Que les anciens partis, stigmatisés par le président de la République, osent relever la tete, et vous verrez si la garde nationale ne serait pas unie à Lyon pour les mettre à la raison!

On a promis de maintenir au dehors la dignité de la France. Eh bien! pourrait-on, le lendemain de cette promesse, hésiter à armer la première ville frontiere de la France?

Messieurs les ministres, prenez-y garde, quand on compare les documents présidentiels à vos programmes, on s'aperçoit que les messages sont comme les canons chargés à poudre : cela fait du bruit, disait l'autre jour un homme du peuple, mais en résumé il n'en sort que de la fumée. (On rit à gauche.) Rappelez-vous que vous vous êtes assis ici pour représenter la pensée du président de la République. Si vous faites le mal, si vous ne faites pas le bien, les reproches du pays remonteront jusqu'à lui.

Songez au mauvais effet que ferait une révolution semblable à celle qu'on vous propose dans une ville qui s'est montrée si confiante dans l'élu du 10 décembre. Ainsi l'on répondrait par une défiance injurieuse à une confiance aussi illimitée! Je prie donc les ministres de retirer leur projet et les paroles prononcées par M. Ferdinand Barrot; car le peuple finira par comparer le Message de l'Elysée aux programmes de l'Hôtel-de-Ville. (Applaudissements à gauche.)

M. CHAPER. J'espère que l'Assemblée permettra à un ancien administrateur du département du Rhône de dire sa pensée sur la grave question qui vous occupe.

Selon moi, la question n'est pas politique, elle est industrielle. Cette population ouvrière, si mal jugée, s'est toujours signalée par sa déférence, par son obéissance même à ceux qui ont su mériter sa confiance, et aucune classe ne désire plus l'union et ne fait de plus grands sacrifices au bien-être des ouvriers que celle des chefs du commerce de cette grande cité.

L'honorable orateur remonte à 1814, et montre les changements que le retour de la paix et de l'industrie introduisit dans l'esprit de la population lyonnaise; elle regrette les corporations qui empêchaient la libre concurrence.

Nous n'entendons plus l'orateur, dont la voix se perd au milieu du bruit des conversations particulieres. (On crie aux voix! la clôture!)

M. DE BUSSIÈRES, rapporteur, dit quelques mots en faveur du projet.

DE TOUTES PARTS. Aux voix!

PLUSIEURS VOIX A GAUCHE. On a demandé le scrutin de division.

M. LE PRESIDENT. Voici l'article unique dont se compose le projet :

« Article unique.—L'état de dissolution des gardes nationales de Lyon, de la Croix-Rousse, de Vaise et de la Guillotière (Rhône), est prorogé jusqu'au 31 décembre de la présente année. »

Je le mets aux voix. (Réclamations diverses.)

L'article, mis aux voix est adopté.

VOIX A GAUCHE Et le scrutin de division.

M. LE PRÉSIDENT. Il n'y a pas lieu de passer à un scrutin. Le scrutin ne pourrait se faire que sur l'ensemble du projet, et il n'y a qu'un article. (Agitation à gauche.)

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. le général Baraguay-d'Hilliers, tendant à modifier le décret du 19 juillet 1848, relatif aux écoles polytechnique et militaire.

M. TAMISIER combat cette proposition : son adoption serait une économie ruineuse pour l'Etat ; ce serait aux regards du pays, qui s'inquiète de certaines tendances, un retour vers les priviléges dont il a horreur. La loi qu'on veut rapporter est votée depuis quinze mois, un grand nombre de familles ont dirigé les études de leurs enfants dans ce sens; et avant de fermer aux citoyens pauvres cette porte honorable de l'état militaire, il faudrait au moins que ceux que le vote de l'Assemblée constituante a poussés dans cette voie pussent mettre à profit leurs travaux et leurs études.

La prise en considération de la proposition serait impolitique; et ceux qui veulent le développement des sentiments généreux déposés en germe dans la Constitution doivent la rejeter.

M. BARAGUAY-D'HILLIERS soutient sa proposition. Dans l'état de nos finances, il ne faut pas hésiter à adopter une mesure qui réformerait une dépense de 300,000 fr.; car c'est à cette somme qu'on a évalué ce que coûterait l'admission gratuite aux écoles polytechnique et militaire.

M. CHARRAS. M. le général Baraguay-d'Hilliers a parlé de la Constituante. Je sais bien que les décrets de cette Assemblée ne sont pas très bien vus de celle-ci ; mais il ne sera pas sans intérêt de rappeler que le principe de la gratuité avait été admis à une très forte majorité, 400 contre 180.

Il faut donc bien que le principe de la gratuité ait une certaine vertu. Voici, en effet, ce qui s'est passé à l'occasion des officiers de santé dont le corps ne se recrutait pas facilement. On a accordé aux éleves externes des hôpitaux de Metz, Strasbourg et Lille une indemnité de 400 fr. Dès ce moment, les élèves se sont présentés en plus grand nombre, et l'on a pu dès lors mettre au concours les places d'élèves externes, et par conséquent prendre les sujets les plus distingués.

Vous vous élevez contre la gratuité des écoles spéciales, et vous allez même aujourd'hui, Monsieur Baraguay-d'Hilliers, plus loin que sous l'Assemblée constituante. Alors vous demandiez, avec M. Charles Dupin, que le nombre des bourses fut porté à la moitié de l'effectif des élèves de chaque division. (Mouvement.)

Voulez-vous que les élèves des écoles se cotisent encore pour payer la pension de plusieurs de leurs camarades?

L'honorable orateur continue à soutenir le principe de la gratuité en vertu de la Constitution qui admet tous les citoyens aux emplois publics, sans autre garantie que celle du talent.

M. BARAGUAY-D'HILLIERS conteste l'assertion de M. Charras à son égard; il n'a pas parlé de gratuité en principe, mais il demandait qu'on l'accordât à ceux qui auraient passé un an au régiment, aux boursiers de l'Etat, aux fils de tous les employés civils et militaires n'ayant pas 4 000 fr. de traitement, et aux fils de ceux qui n'auraient pas ce revenu. Ces amendements ne sont pas appuyés.

M. CHARRAS maintient que M. Baraguay-d'Hilliers a, sinon composé, du moins appuyé de son vote l'amendement de M. Ch. Dupin.

M. D'ADELWARD appuie la proposition de M. Baraguay-d'Hilliers. Il faut que la gratuité soit déclarée d'abord pour l'instruction primaire, avant de parler de celle de l'enseignement supérieur. Ne commençons pas par élever le faîte d'un édifice avant d'en avoir posé la base.

La clôture est demandée.

A GAUCHE! Un ministre! on demande un ministre! Quel est l'avis des ministres?

Les ministres gardent le silence.

La clôture est mise aux voix et adoptée.

Le scrutin demandé à gauche a lieu sur la prise en considération de la proposition de M. le général Baraguay-d'Hilliers.

Le resultat est celui-ci :

Nombre de votants,	578
Majorité absolue,	290
Billets blancs,	377
Billets bleus,	201

La prise en considération est adoptée.

La séance est levée à six heures un quart.

Demain séance publique à deux heures.

HAUTE COUR DE JUSTICE

SEANT A VERSAILLES,

Présidence de M. BÉRENGER (de la Drôme).

Audience du 5 novembre 1849.

AFFAIRE DU 13 JUIN.

A onze heures l'audience est ouverte.

M. LALANNE, étudiant, appelé en vertu du pouvoir discrétionnaire du président. Je demeure dans la même maison que M. André. Il est rentré le 12 à 11 heures du soir, et est sorti le lendemain à 10 heures du matin.

M. ANDRÉ. Le manifeste intitulé : *Appel au peuple*, a été, dit-on, rédigé le 12 à minuit; il est assez difficile de soutenir que j'y ai participé, puisque maintenant, en opposition avec tous les autres témoignages, le témoin soutient que je suis rentré chez moi à 11 heures du soir : quelle est la version à laquelle on s'arrête?

M. CRETIN, peintre. J'étais le 13 avec Duprat, rue de la paix; lorsque la manifestation a été coupée, nous nous sommes sauvés dans la rue Basse; c'est là que Duprat a été tué d'un coup de fusil à bout portant, il n'était pas plus loin de moi que monsieur (le témoin montre l'avocat-général). Duprat était tout-à-fait inoffensif et se sauvait.

M. .... J'étais sur le boulevard, à la hauteur de la rue de la Paix, lorsque la manifestation a été coupée. La troupe a chargé sans avoir fait aucune sommation préalable. J'étais en uniforme d'officier de santé.

M. DE ROYER. Pourquoi cet uniforme?

LE TÉMOIN. J'étais élève du Val-de-Grâce. Depuis on m'a licencié, sous prétexte que j'étais allé à la manifestation

M. MAGNE, (Chlodomir). Le 13 j'étais au 4e étage d'une maison qui fait angle avec le boulevard Montmartre; j'ai entendu un coup de fusil; j'ai regardé par la croisée, et j'ai vu un chasseur de Vincennes qui venait de faire feu sur un homme en blouse. Ce chasseur a été ensuite sur cet homme qui était renversé, et l'a frappé de deux coups de baïonnettes. Je crois que le commissionnaire Ravenaz, dont on a parlé, a été blessé par un chasseur de Vincennes.

Ce dernier fait m'a été rapporté, mais d'autres personnes pourraient en déposer.

M. DEVISME, tapissier, même déposition.

M. DE ROYER. Nous demandons qu'il soit pris note par le greffier de ces deux dépositions.

Mme BERNARD. J'ai vu les gardes nationaux maltraiter un homme qui passait paisiblement sur le boulevard.

Mme GRANDCAMP. J'ai vu un homme tomber sur le boulevard; les gardes nationaux se sont jetés sur lui, l'ont frappé à coups de crosse de fusil, et enfin l'ont traîné au poste.

TIXER. J'ai été arrêté le 12, conduit au dépôt de la préfecture de police. Nous avons pris la pistole. Le lendemain, vers 1 heure 1/2, 2 heures, nous avons entendu un grand bruit. Nous avons vu dans la préfecture de police un grand mouvement. C'étaient des sergents de ville qui se groupaient au nombre de 50 ou 60, qui en blouse, qui en pantalon de travail, en criant : Aux Arts-et-Métiers! aux Arts-et-Métiers!

M. LE PRÉSIDENT. Etaient-ce des ouvriers?

TIXER. Je ne le pense pas ; je suis ouvrier tailleur de pierre, et je connais les ouvriers. Je crois que c'étaient des ouvriers déguisés.

M. VIRCK, peintre, 27 ans. Je me suis rendu à la manifestation en uniforme. Lorsqu'elle fut arrivée à la hauteur de la rue de la Paix, elle fut violemment refoulée. Pour éviter toute effusion de sang, je me présentai au-devant des troupes, la poitrine découverte. Un officier me frappa d'un coup de sabre qui m'atteignit sur l'œil et se rabattit sur le nez qu'il entama. Si l'œil n'a pas été grièvement blessé, c'est qu'il a été protégé par mes lunettes. Transporté chez un pharmacien de l'autre côté du boulevard, j'y reçus les premiers soins. On y apporta au même instant un garde national qui était blessé de deux coups de baïonnettes.

Je traversai de nouveau le boulevard pour me rendre chez moi, où je pourrais mieux recevoir les soins réclamés par ma position Un garde national eut la complaisance de me guider, car l'état de mes yeux ne me le permettait pas. Lorsque nous fûmes arrivés près du poste de la rue du 24 Février, ce garde national me proposa de me mettre sous la protection des artilleurs. J'hésitai d'abord par deux raisons : parce que je tenais à me rendre le plus tôt possible dans mon domicile, et parce que je ne connaissais pas les dispositions des artilleurs ; enfin je finis par y consentir.

Je dois dire, pour éclairer la moralité de mon témoignage, que je ne suis pas partisan des moyens violents, que je désirais qu'on employât tous les moyens légaux et pacifiques; que si j'ai revêtu mon uniforme de garde national, c'était pour éviter l'effusion du sang. J'ai cru alors, et je le crois encore aujourd'hui, accomplir un devoir. Quant à l'ivresse qu'on m'a attribuée, je défie qu'on puisse produire un témoin qui atteste m'avoir jamais vu dans cet état. Je conçois un pareil témoignage de la part de ceux qui ne sont capables d'un acte de courage ou de dévouement que lorsqu'ils sont dans cet état de surexcitation.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Vous êtes détenu à Sainte-Pélagie; quel est le motif de votre condamnation, et à quoi avez-vous été condamné?

WIRCK. Pour avoir revêtu l'uniforme de ma légion, la 12e légion, qui était dissoute depuis un an. J'ai été condamné à six mois d'emprisonnement.

Les témoins Beaudoin et Dufour déposent du même fait que le témoin Tixer. Ils étaient arretés avec lui au dépôt de la préfecture de police.

M. GUILBAUT, propriétaire. Lorsqu'on a voulu renverser des voitures, rue Saint-Martin, pour faire des barricades, je m'y suis opposé, et j'ai été, moi et quelques autres, très heureux du concours des artilleurs ; j'ai remarqué, entre autres, un capitaine d'artillerie qui avait un crêpe au bras.

Me JULES FAVRE. Quel était l'aspect des hommes qui voulaient faire des barricades?

LE TÉMOIN. C'étaient des étrangers au quartier. Il y en avait en blouse, en habits, de toutes les façons. J'ai lutté avec MM. les artilleurs plus d'une demi-heure contre eux.

M SOULPIEUX. J'ai vu rue Saint-Martin le sergent Rattier, avec les artilleurs, faire de grands efforts pour empêcher les barricades.

D. Ceux qui faisaient des barricades vous paraissaient-ils déguisés?— R. Ils étaient étrangers au quartier, mais je ne sais pas s'ils étaient déguisés.

Mme LEFÈBURE, rue Saint-Martin. J'ai vu les artilleurs empêcher de faire des barricades ; il y avait avec eux des officiers. J'ignore qui voulait faire ces barricades : c'étaient des hommes en blouse étrangers au quartier. J'ai vu cependant parmi eux l'accusé Villain.

M DEHA, rue Saint-Martin. J'ai vu arriver la garde nationale à la barricade. Avant, elle a tiré deux ou trois coups de feu ; quand elle a eu passé, elle a encore tiré. J'étais en position pour bien voir, la barricade était à quelques pas de ma croisée.

Mme HUGUENOX. Lorsque la garde nationale est arrivée dans la rue Saint-Martin, elle a tiré. La première balle qui a parti m'a passé à moins d'un pouce de la figure; j'étais à la fenêtre; elle a été s'aplatir contre le mur la voilà. (Le témoin montre une balle déformée). Je suis bien sûre de ce que je dis; je demeure au no 245 et la barricade était en face le 249, et je demeure au premier étage.

GUINARD. Nous sommes en mesure de faire comparaître plusieurs témoins qui confirmeront le témoignage de madame.

Je dois dire aussi que si, dans le premier interrogatoire du témoin, ce qu'il vient de déclarer ne se trouve pas consigné, c'est parce que MM. les commissaires de police, en faisant leur enquête, n'ont voulu admettre que les faits qui se trouvaient appuyer l'accusation.

Me MICHEL (de Bourges). Mais le témoin a déposé devant le commissaire de police?

LE TÉMOIN. Oui.

Me MICHEL (de Bourges). Pourquoi donc sa déposition ne se trouve-t-elle pas parmi les pièces? C'est dans la moralité des moyens que gît la sincérité de l'accusation. Or, je demande comment il se fait que le témoin ayant été entendu par un commissaire de police, son témoignage étant important, il n'ait pas été assigné par le ministere public.

M. LE PRESIDENT. Les faits que vous venez de dire ont-ils été révélés par vous au commissaire de police? Lui avez-vous parlé de la balle?

LE TEMOIN. Oui, monsieur.

GUINARD. Si vous vouliez vous livrer à une enquête dans la rue Saint-Martin, tous les témoignages concorderaient avec celui de cette dame.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Nous discuterons plus tard les témoignages, et puisqu'il y a des témoins, pour me servir d'une expression encore tres mesurée, MM. les jurés verront qui ils doivent croire, de ces témoins ou de MM. Goubeau, Guilbert, Dupuis, à qui les accusés ont eux-mêmes rendu justice.

GUINARD. Je vous ferai observer que ces messieurs étaient engagés. Vous avez interrogé tous les gardes nationaux. Si vous aviez interrogé tous les artilleurs, ils vous auraient dit tout le contraire. Eh bien! interrogez tous les citoyens de la rue Saint-Martin qui n'ont pris part à la journée ni comme artilleurs ni comme gardes nationaux, et vous verrez que tous ces témoignages, complètement désintéressés, concorderont.

M. RENAUD, cultivateur à Saint-Léger, était à Paris le 13; il s'est trouvé repoussé dans la rue Saint-Denis avec la manifestation ; n'a pas vu de barricade dans la rue Saint-Martin, a entendu des gamins crier aux armes! et a entendu les gardes nationaux tirer des coups de fusil au moment où une voiture de fumier était renversée.

M. LÉDAR a vu les artilleurs s'opposer à la formation des barricades, a entendu tirer des coups de feu avant l'arrivée de la troupe de ligne au Conservatoire.

M. MAILLARD (Lucien), rentier. Je suis allé avec ma batterie au Conservatoire ; le colonel Guinard me donna pour mission d'empêcher l'érection des barricades, c'est ce que nous avons fait. Nous allions nous retirer lorsque M. Ernest Grégoire arriva. Ce dernier partit avant moi. Je dois démentir ici le propos que nous a attribué M. Grégoire, que moi et M. le capitaine Charpentier nous avions vu au Conservatoire une liste de *dictateurs*. Jamais nous n'avons parlé de pareille liste, nous ne l'avons jamais vue.

Voilà ce qu'il y a eu entre moi et ce témoin. M. Grégoire resta un instant au Conservatoire, et comme il n'avait rien vu, il vint chez moi après, trois jours de suite, et m'interrogea sur ce qui s'était passé. Il voulut même me faire signer un rapport ou une relation des faits. Dans ce rapport il louait la conduite des artilleurs, mais jetait le blâme sur la conduite des officiers. Je me méfiai de ce M. Grégoire qui a la rage de se mêler de tout, je crus qu'il appartenait à quelque administration secrète.

VAUTHIER. Par quelle porte êtes-vous sorti du Conservatoire? — R. Par celle de la rue Saint-Martin.

GUINARD. Le témoin est-il sorti lorsque le Conservatoire a été évacué? — R. Oui.

GUINARD. Ainsi, au moment où vous êtes sorti, toutes les personnes qui se trouvaient là étaient libres de sortir.

LE TÉMOIN. Oh! certainement.

M. FARINA, propriétaire, rue Richelieu, 104, dépose que le colonel Guinard a donné des ordres pour empêcher l'érection des barricades.

Me JULES FAVRE. Le témoin n'a-t-il pas eu, quelques jours avant la journée du 13, une conversation avec un personnage politique très important?

LE TÉMOIN. Oui, avec M. le général Changarnier Le 11 il m'écrivit; je n'allai le voir que dans la matinée du 12; j'étais à la Chambre lorsque sa lettre est arrivée la veille. Lorsque le général me vit, il me dit : « Eh bien, capitaine, que dit-on de la politique? que dit-on de l'affaire de Rome? — Ma foi, général, tout le monde est persuadé que, dans cette affaire, le gouvernement a agi très inconstitutionnellement. — Comment! et vous, capitaine, est-ce que c'est aussi votre opinion? — Sans doute, lui répondis-je, il faudrait être aveugle pour penser autrement. » Le général s'emporta alors : « La Constitution! la Constitution! s'écria-t-il ; vous êtes tous des brigands de Jacobins, tous tant que vous êtes ; il n'y a eu jusqu'à présent que l'empereur qui ait su... »

M. LE PRÉSIDENT, interrompant. Ce que vous dites ne concerne en rien le débat.

LE TÉMOIN. Je vous rapporte la conversation que j'ai eue avec le général Changarnier, comme je l'ai dite au colonel Guinard.

GUINARD. En effet, le 12, M. Farina me fit part de cette conversation, elle éveilla en moi de singuliers soupçons, et le lendemain, lorsque je vis les citoyens frappés brutalement, une manifestation pacifique et légale mise en fuite, mes soupçons revinrent et de tristes pressentiments me traversèrent l'esprit.

M. LE PRÉSIDENT. Accusé Guinard, ceci trouvera place dans votre défense.

M. ISOT (J.-Ch.-François), propriétaire. Lorsque nous fûmes arrivés au Conservatoire, le colonel me donna ordre de faire retirer tous les individus qui n'étaient pas représentants du peuple. Le colonel m'a donné l'ordre aussi de m'opposer aux barricades. Tels sont les ordres que j'ai reçus et que j'ai exécutés.

Me J. FAVRE. Le témoin n'a-t-il pas reçu l'ordre d'empêcher de faire feu?

M. ISOT. Je n'ai pas reçu cet ordre, parce que personne ne songeait à un engagement.

M. LE PRÉSIDENT. Les carabines étaient-elles chargées?

M. ISOT. Cela est possible, mais l'ordre n'en avait pas été donné. Au mois de juin 1848, j'avais fait charger les armes ; mais en 1849 je ne pensais pas qu'il y eût besoin de faire usage des armes pour la défense de l'ordre.

M. LE PRÉSIDENT. Accusé Guinard, les armes étaient-elles chargées?

GUINARD. Cela est possible, mais l'ordre n'en a pas été donné. Je prierai M. le président de vouloir bien demander à M. Isot si le capitaine en second, Merliot, a rien fait de contraire aux ordres reçus par le capitaine en premier.

M. ISOT. M. Merliot s'est conduit ce jour-là, comme toujours, en brave et digne officier.

MERLIOT. Je demanderai à M. Isot s'il a eu connaissance que le 29 janvier 1849 j'aie tenu dans la batterie ces propos : que le général Changarnier était arrêté, que les ministres étaient arretés?

ISOT. Non, je n'ai pas eu connaissance de ce fait.

DELAHAYE. Je prie monsieur le président de demander à M. Isot s'il n'a pas été arreté au Conservatoire, et au bout de combien de temps il a été relâché?

ISOT. J'ai été effectivement arrêté au Conservatoire, et j'ai été relâché apres cinq jours.

DELAHAYE. Voici ce qu'il y a dans l'acte d'instruction : « Delahaye est de ceux qui, apres l'allocution du colonel » Guinard, l'ont suivi au Conservatoire des Arts-et-Mé» tiers. » Rien de plus, rien de moins. Cela posé, je demanderai à M. l'avocat-général quelle différence il y a entre M. Isot, capitaine en premier, et Delahaye, capitaine en deuxième de la 11e batterie.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Je n'ai rien à vous répondre pour le moment. Cela viendra lors de la discussion. Je demanderai à M. Isot comment la troupe s'est retirée du Conservatoire.

M. ISOT. Je suis toujours resté dans la première cour. Tout le monde a été libre au moins pendant 10 minutes, et tout le monde pouvait sortir. Pour mon compte je suis allé jusqu'au milieu de la rue plusieurs fois, et si je ne suis pas allé plus loin, c'est qu'on criait : Vive l'artillerie! vive le capitaine de la 15e!

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Mais il y avait presse à la grille pour sortir, et c'est là que M. Fraboulet a été blessé.

Me J. FAVRE donne lecture de la déposition de M. le colonel d'Alphonse, qui établit le fait attesté par M. Isot.

M DEVILLE. Mais si les militaires ne s'étaient retirés qu'apres que le Conservatoire eût été entièrement évacué, nous ne serions pas revenus pour nous y faire arreter.

FRABOULET. Je suis sorti très librement.

VERNON. Je ferai la même observation que mon ami Delahaye. Je suis lieutenant en second, et je n'ai pas été arrêté pour d'autres motifs que M. Isot.

FRABOULET. On a dit beaucoup de choses sur la journée du 13 juin, on l'a appelée la journée des fuites. Que sais-je? On a fait toutes sortes de plaisanteries. On a dit que l'artillerie s'était sauvée; mais l'artillerie n'a pas fait feu : pourquoi? parce qu'elle n'en a pas reçu l'ordre; parce qu'elle n'était pas là pour verser le sang, mais bien pour protéger les représentants. Voilà tout. Voulait-on que l'artillerie résistât? Vraiment, on serait tenté de le croire.

M. RÉGOUBOT, négociant, rue des Jeuneurs, 8, était capitaine dans l'artillerie. Le colonel lui a donné l'ordre d'empecher, par tous les moyens possibles, que le poste fût désarmé.

M. BLOMARD, rue Saint-Guillaume. Le 13 juin, au matin, je vis le colonel Guinard à l'état-major ; j'y rencontrai le major Montbet, qui me dit que l'on n'irait pas à la manifestation. Je passai dans le cabinet du colonel. Voici à peu près ses paroles : « La manifestation qui doit se faire a été organisée par la 5e légion ; elle doit conserver un caractere isolé ; l'artillerie ne peut y prendre part, l'état de suspicion qui existe contre elle entraînerait sa dissolution si elle s'en mêlait. » Apres cette déclaration, j'allai quitter mon uniforme. J'oubliais de dire que je vis aussi le lieutenant Achintre, qui me tint le même langage.

M. AMILLE, artilleur. J'étais dans le jardin du Palais-National lorsque le colonel nous adressa son allocution ; il nous dit de bien consulter notre conscience avant de prendre un parti, et nous laissa entierement libres de le suivre ou de nous retirer. Nous n'avons été au Conservatoire que lorsque nous avons vu arriver des gardes nationaux qui avaient été horriblement maltraités.

M. BEAUVAIS, rue de Provence. J'étais rue de la Chaussée-d'Antin, lorsque la manifestation fut coupée; un officier de la garde nationale reçut deux coups d'épée. Un homme qui se sauvait reçut un coup de fusil d'un chasseur de Vincennes. Je relevai cet homme et j'aidai à le porter chez un pharmacien.

Me JULES FAVRE Vous avez aidé à relever le malheureux Duprat ; avait-il porté quelques coups? était-il agresseur?

LE TÉMOIN. Il était comme moi, aussi tranquille, seulement il se sauvait.

Me JULES FAVRE. Puisque vous l'avez relevé, vous devez savoir s'il avait sur lui quelques armes?

LE TÉMOIN. Il n'avait sur lui que son portefeuille.

Me JULES FAVRE. Ainsi Duprat était parfaitement inoffensif, il a été frappé sans avoir fait aucune provocation.

LE TÉMOIN. Je l'affirme.

M. DE ROYER. Mais cet homme qui a été tué fesait partie d'un groupe qui avait lancé des pierres?—R. Non monsieur.

M. DE ROYER.—Cependant le témoin Manuel a déposé que précisément, à la place que vous indiquez, on a jeté des pierres.

Me MICHEL (de Bourges) Relisez la déposition de Manuel, vous verrez que ce n'est pas à l'endroit dont on parle, vous-même plusieurs fois vous avez fixé cette place en face le café de Paris.

A 2 heures 1/2 l'audience est suspendue.

A trois heures l'audience est reprise.

M. RAMEAU (François). Je suis allé le 11 au soir chez mon camarade Lemaître, je n'y ai trouvé que deux ou trois confrères ; il ne s'est passé rien d'extraordinaire.

LEMAITRE. J'ai appelé le citoyen Rameau, parce que l'on avait dit que je recevais beaucoup de monde, qu'il venait chez moi des socialistes... que sais-je? Vous pouvez juger, par la déposition de la femme Labrunhye, par celle de M. Thomassin, et par celle que vous venez d'entendre, que jamais chez moi je n'ai reçu plus de monde que n'en comportait ma position.

M. DE ROYER. Est-ce bien l'accusé qui, ordinairement, est désigné sous le nom de Lemaître aîné? Je précise ma question : Est-ce celui qui faisait partie de la *Soli-*

sortit?

LEMAITRE. Oui, citoyen procureur.

CHARPENTIER (Ch.-Nicolas-Isidore), cité à la requête de Montbet.

D. Quels sont les ordres qui vous ont été donnés comme capitaine de la 2e batterie de l'artillerie de la garde nationale? — R. J'ai reçu l'ordre de placer un factionnaire à l'entrée du Conservatoire. Je lui ai donné pour consigne d'empêcher les hommes en blouse d'entrer. J'avais reçu l'ordre également de m'opposer à la formation de toute barricade. Cet ordre a été probablement exécuté par le capitaine Montbet.

GUINARD. Monsieur le président, le témoin Grégoire a déposé de ce fait: que le capitaine Charpentier lui aurait dit avoir vu, en passant près de moi, une liste sur laquelle se trouvaient les noms de Ledru-Rollin, dictateur, et deux autres noms très courts. Voudriez-vous interroger le témoin sur ce fait.

M. CHARPENTIER. J'ai bien vu M. Grégoire au Conservatoire, mais il est resté très peu de temps près de nous. Je jure sur l'honneur que je ne lui ai point tenu ce propos. Je n'ai point vu de liste. En eussé-je vu une, certes je n'aurais pas fait cette confidence à M. Grégoire. Il jouissait au milieu de nous de trop peu de confiance pour cela.

Me VILLAUMÉ. Lorsque le témoin Grégoire a déposé, il ne s'attendait pas à ce que MM. Charpentier et Maillard fussent entendus. Je demande positivement à ce qu'il soit confronté avec ces deux honorables citoyens.

M. LE PRÉSIDENT. Le fait dont il s'agit est étranger à l'acte d'accusation.

Me VILLAUMÉ. Sans doute, mais il s'est produit dans l'instruction. Le ministère public l'a relevé, et dès lors nous sommes dans notre droit.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Nous n'avons pas, quant à nous, d'objection à faire.

M. LE PRÉSIDENT. Nous aviserons.

L'AVOCAT-GÉNÉRAL. N'avez-vous pas vu au coin de la rue Guérin-Boisseau trois hommes en blouse?

M. CHARPENTIER. Effectivement, l'un d'eux a voulu tirer un coup de fusil; il n'y a eu que l'amorce qui a brûlé. Je leur ai fait observer que la manifestation était toute pacifique.

M. LE PRÉSIDENT. On me dit que le témoin Grégoire est à l'audience.

Le témoin Grégoire est introduit.

M. LE PRÉSIDENT. Témoin Grégoire, vous avez entendu MM. Charpentier et Maillard sur le fait de la liste des dictateurs, c'est deux témoins nient le fait.

M. GRÉGOIRE. Ils me l'ont affirmé tous deux. J'ai fait observer au juge d'instruction que ma déposition n'aurait aucune valeur, car elle serait contredite. Je pense que M. le président me permettra de répondre à ce qui a été dit contre moi.

M. CHARPENTIER. Je déclare sur l'honneur, et sous la foi du serment, que je n'ai jamais tenu ce propos, rapporté ce fait à M. Grégoire.

M. GRÉGOIRE. M. Charpentier m'a dit cela au coin de la rue Tronchet. J'étais seul, une femme que je n'avais jamais vue a apporté une lettre de son mari.

M. CHARPENTIER. Je ne puis que répéter ce que j'ai déjà dit. Je n'ai point vu de liste; je n'ai donc pas pu en parler à M. Grégoire. Il m'a effectivement rencontré dans la rue Tronchet. Nous avons causé un moment, nous avons parlé des événements, nous avons parlé de l'utilité ou de l'inopportunité de notre présence au Conservatoire. Lorsque je suis allé demander à M. Guinard de me retirer avec ma compagnie, je n'ai fait que traverser très rapidement la salle. Je n'ai vu ni encre, ni plume, ni papier. Où aurais-je pu voir cette liste?

M. GRÉGOIRE. M. Charpentier peut nier, même sous la foi du serment. Je ne suis pas entré dans la salle; j'y ai vu entrer M. Charpentier; je ne sais si M. Farina y est entré; je n'ai aucune animosité contre M. Charpentier. J'ai dit dans l'instruction ce qui était à son honneur, ce qu'il avait fait à la rue *Guérin-Boisseau*, où on l'a confondu avec M. (le témoin désigne Montbet); mais quant au fait des dictateurs, il m'a été affirmé par M. Charpentier.

M. CHARPENTIER. Je jure sur ce que je connais de plus sacré, que je n'ai jamais pu parler à M. Grégoire d'une liste que je n'ai jamais vue, je n'ai pu ni tenir un propos ni inventer un pareil fait.

M. LE PRÉSIDENT. Monsieur Maillard, vous venez d'entendre le témoin Grégoire?

M. MAILLARD, s'avançant. J'affirme sur l'honneur que je n'ai pas tenu le propos que m'attribue le témoin Grégoire; je ne pouvais pas le tenir, puisque je n'ai vu aucune liste. J'affirme encore que j'avais trop peu de confiance en M. Grégoire pour lui rien confier, si j'avais eu quelque chose à confier. Buchez m'avait prévenu qu'il était un de ces hommes qui se mêlent de tout et se fourrent partout.

M. Grégoire, ne connaissant rien des faits du Conservatoire, vint trois jours de suite chez moi pour connaître ces faits. Il me proposa le troisième jour de signer une lettre, une pièce, un rapport; je ne sais au juste dans lequel étaient relatés plusieurs des faits du Conservatoire.

« Allons donc, lui dis-je, mais tout ceci ressemble beaucoup à un rapport de police. — Bon, me répondit-il, ne savez-vous pas que la moitié de la France est suspectée d'espionner l'autre? est-ce que M. de Persigny lui-même ne passe pas pour la mouche du président. » Je lui tournai le dos, et depuis je n'ai eu aucune relation avec lui.

M. GRÉGOIRE. Je soutiens que ce propos m'a été tenu par le capitaine Charpentier.

M. CHARPENTIER. Et moi j'affirme, sous serment, que je ne pouvais pas parler ainsi, puisque je ne sais s'il y a eu des listes, et que d'ailleurs je n'ai fait que traverser la salle des Filatures sans m'y arrêter.

M. GRÉGOIRE. Quant au dédain du témoin pour moi, en rien il n'est mérité. Ce n'est pas un rapport que je voulais faire, comme le dit M. Maillard, mais bien l'histoire du 13 juin que je voulais écrire; je ne pouvais, par conséquent, lui demander sa signature.

M. Maillard vient de déclarer qu'il avait cessé toutes relations avec moi, je lui réponds que ce n'est pas vrai... ce n'est pas vrai.

M. MAILLARD. Comment, monsieur...

M. GRÉGOIRE avec animation. Oui, ce n'est pas vrai. (Rumeurs.)

M. LE PRÉSIDENT. Témoin Grégoire, je vous engage à vous modérer.

DEVILLE. Un de nous a repoussé une insulte, il a été condamné à trois mois de prison; voici un individu qui insulte un témoin, qui lui donne un démenti, et l'on ne sévit pas contre lui.

M. LE PRÉSIDENT. La police de l'audience ne vous concerne pas. Je viens, d'ailleurs, d'admonester le témoin.

M. GRÉGOIRE. M. Maillard vous a dit que depuis les trois jours d'entrevue, il n'avait plus eu de relations avec moi; il y a trois jours qu'il m'a encore fait prier à dîner par le fourrier de notre batterie, M. Delzer.

M. LE PRÉSIDENT. Ceci est étranger à la confrontation. L'incident est terminé, retirez-vous.

Me MICHEL (de Bourges). Pardon, M. le président, l'incident n'est pas terminé.

M. LE PRÉSIDENT. Pourquoi?

Me MICHEL (de Bourges). Je vais vous le dire. D'après la déposition écrite du témoin Grégoire, lorsque le fait lui a été affirmé, il l'a été par les deux officiers Maillard et Charpentier, et ces deux officiers étaient ensemble.

M. GRÉGOIRE. Ils me l'ont affirmé tous les deux; mais je n'ai pas dit qu'ils fussent ensemble.

Me VILLAUMÉ. Monsieur le président, aux termes de l'art. 320... (Sensation. — M. le président recourt à son code.)

M. CHARPENTIER. Je ferai une seule et dernière observation. M. Grégoire vous a dit qu'il était allé de la grille dans les cours intérieures, pendant que j'étais allé dans la salle. Eh bien! on peut faire assigner l'artilleur Petitot, qui n'a pas quitté un seul instant M. Grégoire. M. Petitot déposera exactement comme nous. Quant à la confidence que j'aurais faite à M. Grégoire, cela est impossible: il nous était suspect. MM. Latrade et Buchez nous avaient recommandé, au capitaine Maillard et à moi, de nous en méfier.

Plus tard, l'ayant rencontré en même temps que M. Lemansois, ce dernier me dit: « Faites attention, méfiez-vous de cet homme; il est attaché à la police, je le tiens de M. Mahul, ancien secrétaire-général de la police du royaume. » Ainsi nous étions bien avertis, et sans que je puisse affirmer que M. Grégoire appartienne à la police, j'avais tout lieu de le tenir en suspicion.

GRÉGOIRE. Oh! pour ce qu'a dit M. Lemansois, je sais quelle en est la cause. On peut remonter à une scène qui s'est passée à Bourges entre lui et moi, et dont M. de Goyon a été témoin.

M. LE PRÉSIDENT. Nous ne pouvons entrer dans tous ces détails. Retirez-vous, retirez-vous.

M. BERTRAND, restaurateur dans une campagne de Seine-et-Oise, assigné à la requête d'André.

M. LE DÉFENSEUR D'ANDRÉ. M. le président, voulez-vous avoir la bonté d'engager le témoin à regarder attentivement les accusés, et de dire s'il y reconnaît quelqu'un.

LE TÉMOIN, après avoir regardé. Je ne reconnais personne.

ANDRÉ, se lève, au témoin. M'avez-vous jamais vu?

LE TÉMOIN. Non.

ANDRÉ. Eh bien! messieurs, je vous demande la permission de relire un passage des pièces relatives aux faits généraux. André lit cette pièce: c'est un procès-verbal d'un gendarme et d'un maréchal-de-logis de gendarmerie de Meulan, constatant que le témoin Bertrand leur aurait déclaré avoir logé, quelques jours après le 13 juin, l'accusé André, qu'on l'avait vu en compagnie de Villain, dire: « Tout est sauvé, la Montagne est aux Arts-et-Métiers. Je m'en vais en mission. »

M. LE PRÉSIDENT. Vous rappelez-vous avoir logé l'accusé André?

LE TÉMOIN. Non, monsieur.

M. LE PRÉSIDENT. Les gendarmes sont allés chez vous? — R. Oui, monsieur.

D. Que leur avez-vous dit? — R. Que j'avais logé M. Audry et non M. André. M. Audry est peintre, il loge à Paris, rue Rochechouart, et il vient souvent au pays où il a pris sa femme.

Messieurs, voilà sur quoi on a établi l'accusation contre moi: sur une note de police; et encore l'acte d'accusation va plus loin que la note de police. La note ne me fait pas aller au Conservatoire, en compagnie de Villain, que je n'ai jamais connu. L'acte d'accusation m'y fait aller. Il est important qu'il ne reste rien, dans l'esprit de MM. les jurés, de ce soupçon, et je crois que le ministère public abandonnera l'accusation sur ce point.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Il y a confusion, et le ministère public saura toujours reconnaître les erreurs qui ont été commises dans l'instruction; heureusement elles sont très rares.

Me Villaumé adresse à l'avocat-général quelques mots qui ne parviennent pas jusqu'à nous.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Nous ne souffrirons pas qu'on parle de l'instruction avec tant d'ignorance. Nous opposons au défenseur le plus formel démenti.

Fme CHRETIEN, concierge de la maison où demeure M. Suchet.

Me THOUREL. Nous désirons demander au témoin à quelle heure M. Suchet est rentré le 12?

LE TEMOIN. Entre 10 et 11 heures, avec sa dame.

Me THOUREL. Quels étaient les journaux que recevait M. Suchet?

LE TEMOIN. Le *Moniteur*, le *Siècle* et le *Crédit*.

SUCHET. Comme je l'ai dit à M. le général Leflo, je ne pouvais pas connaître les pièces publiées par la *Démocratie pacifique*.

LUDER, employé, était au Conservatoire. On a placé un factionnaire à une brèche pratiquée dans un mur qui donnait sur la rue Saint-Martin; nous l'avons fermée avec une planche pour que la foule ne pût pénétrer dans l'intérieur du Conservatoire.

GUINARD. Ainsi, il est bien établi que nous n'avions pas d'intentions hostiles et que nous avons fait tout notre possible pour empêcher l'invasion de la foule.

UNE DEMOISELLE, citée à la requête de M. Louriou. Le 13 juin, M. Louriou est venu chez madame Loray, sa sœur, vers midi et demi. Ils avaient des affaires de famille à régler.

M. LE PRÉSIDENT. A quelle heure M. Louriou est-il sorti? — R. A trois heures.

Mme LEFÈVRE demeure même maison que la sœur de M. Louriou, elle a vu ce dernier de midi à trois heures, le 13.

Mme CORBET, libraire, rue Dauphine, 20, a vu M. Louriou venir chez sa sœur, de midi à trois heures, le 13.

D. Etes-vous bien certaine du jour? — R. Oh! oui, monsieur; M. Louriou, en partant, m'a dit: « Est-ce que vous allez sortir? on vient de me dire que l'on tire des coups de fusil de l'autre côté de la Seine. »

M. VIGUIER, ancien armurier, rue du Bouloy, 3, représentant du peuple. Nous sortîmes ensemble, moi et Louriou, de l'Assemblée, il était dix heures un quart du soir; nous sommes allés dîner boulevard Poissonnière; puis, enfin, je le quittai lorsqu'il rentra chez lui, rue Croix-des-Petits-Champs; il était minuit moins quelques minutes.

LOURIOU. Le citoyen Viguier ne sait-il pas que j'ai oublié le 12 ma canne à l'Assemblée? Ne sait-il pas que j'ai demandé une nouvelle carte avant le 13?

M. VIGUIER. Tous ces faits sont vrais, je croyais même que la canne appartenait au cit. Michel.

M. FREYSSINOT, juge d'instruction. Je connais M. Forestier depuis longues années, je ne puis que rendre le compte le plus avantageux de son caractère, de sa conduite et de ses habitudes.

M. BONVALLET, restaurateur. Le 13 au matin j'allai voir M. Forestier, il manifestait de vives craintes sur l'issue de la manifestation, et me dit qu'il saurait remplir son devoir.

Sur la demande de M. de Royer, lecture est faite de la déposition du témoin Thieulin (absent.)

Cette déposition se rapporte au citoyen tué rue de la Chaussée-d'Antin. De sa lecture, il ressort le fait que le blessé est le cit. Duprat, et que rien ne prouve qu'il ait été agresseur.

M. LANACASTÉ, chef de bataillon, 6e légion. M. Forestier a donné le 13 tous les ordres nécessaires. Il s'inquiétait surtout pour faire garder la mairie.

Depuis quelque temps, on m'avait prévenu contre le colonel, c'était un des hommes les plus hauts placés dans l'arrondissement, qui avait contre lui lancé des insinuations; j'ai reconnu depuis combien peu elles étaient fondées. Sa conduite au 13 juin, d'ailleurs, aurait suffi pour désarmer le soupçon.

M. RAMBAUT, négociant, confirme la précédente déposition.

MM. LELEU, chef de bataillon, 6e légion, TUMLOT, architecte, et JACQUET, déposent également dans le même sens.

L'audience est levée à 5 heures 3/4.

INSTALLATION DE LA COUR D'APPEL DE LA SEINE.

Aujourd'hui, à une heure et demie, a eu lieu l'installation de la cour d'appel de la Seine.

M. Berville, avocat-général, a ouvert la séance par un discours, dans lequel il a exalté les heureux résultats de l'inamovibilité de la magistrature: la discussion dont ce principe a été l'objet dans la Constituante n'ont fait qu'en mieux montrer les avantages.

M. Berville croit que l'élection des magistrats aurait le grave inconvénient d'en faire les représentants de l'opinion publique, ce qui serait un grave danger en présence d'une loi immuable. Il termine par des compliments pour M. Séguier, l'ancien président, et pour M. Troplong, le président actuel.

M. Troplong s'incline et applaudit aux doctrines de M. Berville. L'administration de la justice doit rester immuable, en dehors des agitations de la politique.

L'orateur fait l'éloge de la magistrature française, qui s'est toujours fait remarquer, dans ces derniers temps surtout, par sa magnanimité, son intelligence, et qui a ainsi mérité d'être citée comme la première de l'Europe.

La révolution de février a eu le tort, à son début, de ne pas la juger ainsi. Mais la magistrature n'a pas de rancunes. Elle ne se vengera qu'en offrant à tous les citoyens le refuge du droit.

Ces compliments de famille, échangés avec toute la politesse convenable en pareille occurrence, les conseillers, avocats généraux, substituts et greffiers de la cour prêtent successivement et avec leur aisance habituelle le serment réclamé d'eux. Les présidents et procureurs des tribunaux civils et du commerce prêtent serment à leur tour, et après lecture faite du décret qui proroge la durée de la chambre temporaire de la cour d'appel, le président proclame ces diverses magistratures installées.

FAITS DIVERS.

Le nonce du pape est le seul membre du corps diplomatique qui ait manqué jeudi à la réception de l'Élysée.

Cette absence a été remarquée.

— Les galeries du palais du Luxembourg, affectées à l'exposition des auteurs vivants, sont devenues insuffisantes pour le nombre des ouvrages acquis aux derniers salons par le gouvernement. La galerie de l'Est va donc être agrandie.

Plusieurs salles faisant partie du corps principal du palais, et contiguës à la galerie, vont être appropriées et annexées à cette galerie, dont elles formeront le prolongement.

— M. Fréd. Degeorge se plaint, dans une lettre adressée au sous-préfet de l'arrondissement de Boulogne, M. de Maupas, de ce qu'il l'a fait suivre par ses agens. M. Degeorge lui fait savoir que cette surveillance est inutile, attendu qu'il ne conspire pas.

N'est-il pas curieux de voir surveiller par la police un écrivain, un ancien membre de la Constituante, un homme estimé de tous les partis, et qui, à part son honorabilité personnelle, a été longtemps l'ami et le correspondant de M. Louis Bonaparte?

— Hier au soir, vers les cinq heures, un incendie qui pouvait avoir des suites très graves, s'est déclaré rue d'Amsterdam, 26. Une personne étant descendue dans la cave, avec une chandelle, pour prendre des copeaux, le feu a allumé, par inadvertance, le tas de ce facile combustible, et s'est communiqué avec rapidité à des bûches déposées tout près. Les passants, arrêtés par les flammes qui s'échappaient du soupirail, ont porté des secours si empressés, que dans une demi-heure on ne voyait plus que la fumée qui s'exhalait des charbons entièrement éteints. Des déguenillés se dévouaient à l'œuvre avec le plus d'ardeur, sans paraître même se douter du mérite de leur œuvre. Les sapeurs, venus, du reste, avec leur zèle habituel, n'ont eu qu'à constater le fait et s'en retourner sans faire jouer leurs pompes. Nous nous plaisons à enregistrer cette preuve de plus de l'excellente moralité qui rend le peuple si digne des réformes sociales, dont l'avènement n'a cessé d'être le cri de la rue, que pour devenir de plus en plus celui de toute conscience vraiment chrétienne.

IL EST AVEC LE CIEL DES ACCOMMODEMENTS. — Le *Démocrate du Var*, en racontant l'entrée scandaleuse, en plein jour, d'un curé dans une maison de prostitution d'Angoulême, fait que nous avons rapporté d'après la *Constitution*, cite le passage suivant de la *Somme des péchés*, du Bauny, jésuite français (1653, page 77).

« Il est PERMIS à toutes sortes de personnes d'entrer dans les lieux de débauche pour y convertir les femmes perdues, quoiqu'il soit bien vraisemblable qu'on y pêchera, quoiqu'on l'ait déjà éprouvé souvent, et qu'on se soit laissé aller au péché par la vûe et les cajoleries des femmes. »

C'est sans doute en vertu de cette règle qu'a agi le prêtre d'Angoulême, ajoute le *Démocrate*.

Quant à cet autre scandale cité par le *Progrès*, de Tours, d'un prêtre qu'un mari aurait contraint à signer pour 800 francs de billets, comme réparation de son déshonneur, le *Démocrate* cite encore la règle suivante du *Compendium* de l'abbé MOULLET (1832).

« Si quelqu'un entretient des relations coupables avec une femme mariée, non *parce qu'elle est mariée*, mais *parce qu'elle est belle*, faisant ainsi abstraction de la circonstance du mariage, ces révélations, d'après plusieurs auteurs, *ne constituent pas le péché* d'adultère, mais de simple impureté. »

D'après cela, dit notre confrère, le curé de l'Ile Bouchard, dont il est question dans le récit suivant, est absous d'avance à la condition que Mme B... soit belle; or la galanterie française ne permet pas de supposer le contraire.

PETITE CORRESPONDANCE.

Barr. — M. H. — Reçu les 27 et les souch. — Tout est maint. en règle. — Nous nous conform. à v. désirs pour l'env. du proch. Bull. — Affect. rem. à tous.

Angers. — M. L. — Reçu les 266-50. — Fait l'appl. de conform. — Rem. et compl. frat. à tous. — Nous all. vous expéd. les liv. et faire l'ab. demandé.

La Rochelle. — M. B. — Reçu les 100. — Rem. affec. — Aucun Bull. n'a paru depuis celui de sept. — Vous en recevr. un nouv. incess. — Nous all. v. donner les adr. demand.

Rouen. — M. H. — Nous av. remis auj. les liv. à l'adr. indiquée.

Bonq. — M. L. A. V. — Reçu les 17 et fait le renouv. et le chang. d'adr.

Rodez. — M. H. P. — Reçu les 17 et fait le renouv. — Nous v. remerc. de v. offr. de serv. et en prof. à l'occas.

Paris. — M. M. D. — Reçu les 15 et appl. à votre R. des 8 dern. mois. — Merci.

La Vilette. — M. M. — Reçu les 20. — Rem.

Saint-Etienne. — M. T. — Nous prendr. des renseig. sur l'aff. en quest. et v. répondr. — La note annoncée n'était pas dans v. pli. — Votre incluse va être env. à son adr. — Nous all. faire v. comm.

Nice. — M. D. L. — Reçu v. lettre. — Nous all. v. répondre. — On ne paye pas encore les coup. rom. — Nous av. comm. les pay. ind. — Compl. affect. de la part de tous. — C. a reçu v. lettre et v. répondra bientôt.

Vienne. — M. C. — Reçu les 77. — Rem. affect. — La note annonc. n'était pas dans le pli. — Acc. frat. au nouv. condisc. — Nous all. v. écrire.

Bourse du 5 novembre 1849.

On arrivait à la Bourse avec des dispositions à la hausse; aussi le 5 0/0 a-t-il ouvert à 88; mais comme la place était surchargée d'ordres de vente, la baisse s'est aussitôt déclarée et n'a été arrêtée que par l'escompte de 56,500 fr. de rente. On donnait encore pour motif à la baisse, la mauvaise tournure que semble prendre la question turco-russe. On ne s'occupait plus du nouveau ministère.

Le 5 0/0 au comptant a ouvert à 88 fr.; il a fait au plus bas 87-75, au plus haut 88-10, et il a fermé à 87-75, en baisse de 15 c. sur la clôture de samedi.

Le 3 0/0 au comptant a ouvert à 55-05; il a fermé à 55-65, en baisse de 10 c.

Les actions de la Banque ont fermé à 2,325, en hausse de 5 fr.

Les anciennes obligations de la Ville ont fermé à 1 265; hausse, 2-50; et les nouvelles ont fermé à 1130; baisse, 7-50.

Il y a eu peu d'affaires sur les chemins de fer, les cours tendaient à la baisse.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0.	55 65	56 »»	55 65	55 70
Cinq 0/0 (Emp. 1848).	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0.	87 90	88 15	»» »»	87 75

5 NOV. AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.		Espag. dette active.	22 »/»
3 0/0 j. du 22 juin...	55 65	— — 3 0/0...	28 »/»
5 0/0 j. du 22 mars.	87 75	— Dette intér....	37 1/4
VALEURS DIVERSES.		Naples, récép. Roth.	88 50
Banque de France.	2325 »»	Romain, emprunt...	80 »/»
Ob. de la Ville anc.	1265 »»	Haïti, emprunt.......	195 »»
— — nouv.	1130 »»	Piémont, emprunt.	901 50
Oblig. de la Seine..	1085 »»	— Nouveau.	900 »/»
— St-Germ. 1842.	[illegible] »»	Rente 5 0/0.........	82 25
— Versailles	510 »	Lots d'Autriche	[illegible] »»
— Orléans. 4 0/0.	963 75	2 1/2 hollandais...	55 »»
— Nouvelles.	930 »»	CHEMINS DE FER.	
— Rouen, 4 0/0...	780 »»	Saint-Germain	465 »»
— Nouvell., 1849.	885 »»	Versailles, r. d....	243 75
— Havre j. mars.	725 »»	Versailles, r. g....	170 »»
— Nouvelles.	840 »»	Orléans à Paris....	725 »»
— Marseille.......	850 »»	Rouen..............	[illegible]
— Orléans jouis.	450 »»	Havre...............	235 »»
Quatre-Canaux......	107 »»	Avignon-Marseille	213 »»
— Jouissance.	72 50	Bâle...............	101 25
Bons du Trésor.....	[illegible]	Centre.............	207 50
Forges Aveyron. ...	3000 »»	Boulogne...........	185 »»
Monceau-s.-Sambre	1500 »»	Bordeaux...........	400 »»
Nord (hauts four.).	900 »»	Nord...............	421 75
Charbon belge	325 »»	Strasbourg..........	355 »»
Zinc V.-Montagne.	2745 »»	Nantes..............	252 50
— Stol crg.	475 »»	Montier. à Troyes..	110 »»
Mines de la Loire...	[illegible] »»	Dieppe Fécamp.....	180 »»
FONDS ETRANGERS.		BOURSE DE LONDRES du 3 novembre.	
Belg. 5 0/0 1840...	97 1/4		
— 5 0/0 1842..	97 1/4		
— 4 1/2.......	88 3/4	3 0/0 consolidés...	92 3/8
— 3 0/0..........	62 1/4	3 0/0 au 14 nov....	92 3/8
— 2 1/2 0/0......	49 -/»	TAXE DU PAIN.	
— Banque.....	705 »»		
— — 1841.	1020 »/»	1re qualité le kilo..	27 c.
		2e — —	20

L'un des gérants: VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 6 novembre.

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Deux hommes.
ITALIENS. — Lucia di Lammermoor.
OPÉRA-COMIQUE. — La Fée aux Roses.
ODÉON. — Les Bourgeois des Métiers.
THÉATRE-HISTORIQUE. — La Guerre des Femmes.
VAUDEVILLE. — Pêque Cotelette, 4e No, une Semaine à Londres, Affaire Chaumontel.
VARIÉTÉS. — Le Bal du Prisonnier, Réveil du Lion, Graziella.
THÉATRE MONTANSIER. — Une Femme à la broche, Deux Sans-Culottes, Tigre du Bengale.

Imprimerie LANGE-LEVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 236. ÉDITION DU MATIN. Mercredi 7 novembre 1849.

DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . 11 f.
Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE

PARIS, 6 NOVEMBRE.

Qu'avez-vous fait de la France?

QU'AVEZ-VOUS FAIT DE VOUS-MÊMES ?

Au 10 décembre 1848, tout était compromis à l'extérieur, mais rien n'était perdu.

Venise, Rome, Palerme, Pesth étaient debout. Certes, la magnifique position que la démocratie européenne occupait en mai et en juin s'était amoindrie. Le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche, parvenus à ramasser les débris épars de leurs trônes, se redressaient dans leur orgueil; mais leur blessure n'en était pas moins mortelle si la France n'avait pas failli à sa mission, qui est de régénérer la vieille Europe.

Voilà le fait; les phrases, les lettres, les programmes, les messages ne prévaudront pas contre lui.

Depuis le 10 décembre, la France, la noble France, dont les glorieuses traditions politiques se retrouvent dans les traités de Westphalie et de Campo-Formio, a été réduite à néant.

Devenue non-seulement la risée, mais la honte de l'Europe, elle cherche inutilement à effacer de son front le signe du parjure.

« Le drapeau de l'élu du 10 décembre, » ce drapeau sur lequel est inscrit, dit-on, « DIGNITÉ NATIONALE (1), » a été insulté, souillé, foulé aux pieds par les bataillons autrichiens et cosaques, qui écrasaient l'Italie et la Hongrie.

Aveuglement des hommes qui tendent une main amie à la maison d'Autriche ! !

Il y a deux siècles et demi, la grande pensée de la France meurt, le 14 mai 1610 avec Henri IV; Marie de Médicis et l'ambitieux de bas étage, connétable de Luynes, deviennent les humbles serviteurs de l'empereur Ferdinand II, peu assuré sur le trône de Hongrie, convoitant celui de Bohême. La médiation de la France vaut à Ferdinand la possession assurée de la Hongrie et de la couronne de Bohême, dont les Etats généraux l'avaient exclu en faveur de l'électeur palatin Frédéric, reconnu également par la Silésie, la Moravie, la Haute-Autriche, et qui jouissait de l'amitié des mécontents hongrois et des princes protestants de l'Allemagne.

Frédéric représentait la liberté, il est sacrifié à l'empereur Ferdinand par Louis XIII.

Le 24 mai 1848, l'Assemblée constituante, encore assez près de l'immortelle révolution de février pour sentir dans son cœur vibrer les fibres de la splendeur nationale, proclama l'abaissement de la maison d'Autriche par ces mots :

PACTE FRATERNEL AVEC L'ALLEMAGNE.
AFFRANCHISSEMENT DE L'ITALIE.

Le drapeau de la France, tombé dans les mains d'un nouveau Louis XIII et d'une nuée de connétables de Luynes, mirmidons plus petits encore que leur devancier; le drapeau de la France, ne reflétant plus la politique de Henri IV, de Bonaparte, de l'Assemblée constituante, se dégrade jusqu'à essuyer les bottes ensanglantées de l'imberbe empereur François-Joseph.

La maison d'Autriche relève la tête. L'Italien, le Hongrois, le Slave, dix peuples divers qu'elle tient asservis à son impériale couronne, tombent mutilés, écharpés, perdus, et le gouvernement français voit d'un œil hébété et indifférent le grand martyre de la Démocratie européenne; le naufrage momentané du sublime et divin principe de la FRATERNITÉ DES PEUPLES !

Que vous êtes petits ! Eh quoi ! ne voyez-vous donc pas que la reconstitution de la maison d'Autriche, que son raffermissement, sa grandeur nouvelle renferment une guerre prochaine, inévitable !

Marie de Médicis et le connétable de Luynes, en affermissant le trône de la maison d'Autriche, en agrandissant sa puissance, préparaient la GUERRE DE TRENTE ANS, qui a désolé et ravagé l'Europe.

C'est ce que vous aurez préparé, hommes en quenouilles, en vous détachant complètement de la grande politique mâle et française de Henri II, de Henri IV, de Richelieu, de Louis XIV, de Napoléon.

L'alliance intime du peuple français avec les autres peuples eût complété la pensée toute française qui se trouve dans la paix de Westphalie car, aujourd'hui comme alors, « il s'agissait de » débrouiller un chaos immense d'intérêts opposés, D'ENLEVER A LA MAISON D'AUTRICHE DES » PROVINCES ENTIÈRES, DE RÉTABLIR LES LOIS ET » LA LIBERTÉ DE L'EMPIRE OPPRIMÉ. »

Oui, tel fut l'objet du traité de Westphalie, si énergiquement tracé en peu de mots par Mabli. Oui, ajouterons-nous, tant que la France, selon son devoir, — tant que la France n'aura pas débrouillé le chaos immense dans lequel la maison d'Autriche a plongé des peuples divers, tant que non-seulement des provinces, mais des pays entiers n'auront pas été arrachés de ses serres ensanglantées, tant que l'empire germanique, c'est-à-dire l'Allemagne, la véritable Allemagne, n'aura pas cessé d'être opprimée par elle, la France et les peuples ne respireront pas à l'aise, la France et les peuples n'auront pas leur entière liberté d'action.

Voilà l'avenir que vous avez préparé à la France, hommes du 10 décembre ! Vous pouviez donner la paix aux peuples, et vous avez préféré donner la tranquillité aux rois. Vous pouviez clore l'ère des luttes sanglantes de nation à nation, et vous avez forgé, de vos propres mains, les armes de vos éternels ennemis. Vous avez lâchement abandonné l'Italie, la Hongrie et l'Allemagne, et au jour suprême de la guerre qui se prépare, vous trouverez, enrégimentés dans les royales armées, ces mêmes hommes que vous auriez pu avoir à vos côtés ou dans vos rangs, sous le drapeau de la République démocratique.

Allez, faites parade de mots, LA FRANCE SE SOUVIENDRA DES ACTES.

En vain essayez-vous de vous relever, vous êtes tombés trop bas; la grande épée de la France, que vous auriez pu soulever avec le concours des autres peuples, est trop lourde pour vos bras débiles. Devenus les jouets des cours de Vienne, de Saint-Pétersbourg et de Berlin, ne possédant pas le génie de Napoléon, en vain tenterez-vous, — si vous le tentez, — de reprendre l'équilibre.

Voilà ce que vous avez fait de vous-mêmes, en sacrifiant la démocratie européenne, hommes du 10 décembre !

Vous avez tout perdu, et votre honneur et celui de la France.

(1) Message du 37 octobre 1849.

L'Assemblée nationale n'a rien offert d'intéressant qu'une malice de la majorité contre les républicains de la Constituante. M. Marrast a fait décorer l'hôtel de la présidence pour y donner des soirées. L'Assemblée a trouvé des irrégularités dans la manière dont les dépenses avaient été ordonnancées. Elle a voulu d'abord supprimer 15 732 francs sur les frais d'achèvement de l'hôtel; mais sur les observations de M. de Vatisménil, démontrant qu'en 1848 ouvrir un salon était peut-être une œuvre utile et politique, on s'est borné à rabattre environ 3 000 francs qui devaient servir d'honoraires à l'architecte. Nous ne sommes point fanatiques de M. Marrast, mais la mesure nous a paru mesquine. Si l'ancien rédacteur du *National* avait été prince ou princesse, il aurait pu demander 300 ou 600 000 fr. par an sans éprouver d'avanie.

Enigme.

Qu'a voulu faire M. Louis Bonaparte en prenant un ministère nouveau ? Nous ne saurions le dire.

A-t-il voulu s'éloigner de la politique anti-républicaine adoptée par la majorité? Non certainement, puisque les nouveaux ministres sont tous pris dans cette majorité, et qu'ils débutent à la tribune par une apologie de l'état de siége et du désarmement de la garde nationale, digne d'un Dufaure, d'un Falloux ou de tout autre instrument de l'absolutisme.

Le président a-t-il voulu, tout en restant dans la même ligne, prendre des hommes plus sympathiques à sa personne et plus respectueux pour ses actes? Il aurait alors la main malheureuse, car nous lisons les lignes suivantes dans la *Liberté* :

Dans son discours d'aujourd'hui, M. Mathieu (de la Drôme) a rappelé qu'un des nouveaux ministres avait, dans son bureau, lors de la discussion des crédits romains, traité la lettre du président de *non-sens ridicule*. — Le nom de ce ministre est d'Hautpoul.

M. Louis Napoléon se lassera-t-il enfin de prendre des ministres parmi les blancs ?

La révélation qu'on vient de lire est ainsi complétée par l'*Evènement* :

Suivant la *Liberté*, c'est M. d'Hautpoul qui, dans son bureau, aurait traité de non-sens ridicule la lettre du 18 août. Le fait paraît vrai.

Mais on nomme encore, et avec quelque vraisemblance aussi, un autre ministre qui se serait exprimé à peu près de la même façon sur ce document. Il y en a donc deux.

Si l'on cherchait bien, il ne serait pas impossible qu'on en trouvât trois....

Courrier de Versailles.

6 novembre.

Le général Louis Cavaignac a été entendu aujourd'hui; il a fait disparaître la seule charge sérieuse produite contre le colonel Forestier, si l'on peut appeler une charge sérieuse l'inspection d'une circonscription de légion par un colonel.

« Vous êtes sorti à 2 heures, ou tout au moins avant l'envahissement du Conservatoire par la troupe, et vous alliez *chauffer* les esprits et recruter du renfort pour les *insurgés*, » lui disait l'accusation.

« Je ne suis sorti qu'après la prise du Conservatoire, et seulement pour rétablir l'ordre; ce qui le prouve, c'est que j'ai parlé au général Cavaignac, à 4 heures, après qu'il a eu écrit l'ordre dont je vous présente un fragment, » répondit M. Forestier.

Le colonel avait raison; le général Cavaignac en est convenu. « Oui, j'ai écrit cet ordre, dit-il, oui, je l'ai déchiré... res; j'ai écrit à trois heures et demie. C'est quelque temps après que M. Forestier est venu se mettre à ma disposition. »

La suite formidable du colonel s'est également évanouie, quoi qu'en dise M. le capitaine Vincent : « suite effrayante, une personne est morte de peur !... »

Le colonel était suivi de trois ou quatre personnes; c'est le général Cavaignac qui nous l'apprend. Quelles étranges personnes M. Forestier a-t-il choisies, ou bien quelles lunettes portait ce jour-là le capitaine Vincent ?

Toutes les dépositions entendues ont détruit celle du timide M. Thénon, le capitaine d'état-major qui rougit et se retire lorsque devant lui on tient des propos séditieux, et surtout quand ce propos est celui-ci : « Nous devons soutenir la Constitution. »

M. le commandant Gelly de Montcla veut absolument avoir fait des *prisonniers* au Conservatoire : « vous les avez fait *mentalement*, » lui répond Deville. Le mot restera.

Le même témoin ne veut pas absolument que le Conservatoire ait été quelques minutes libre après l'envahissement des troupes; les accusés et beaucoup d'autres personnes veulent au contraire que l'on ait pu sortir en toute liberté par la rue Saint-Martin pendant quelques instants. Qui a raison ?

Peut-être Delahaye et Fraboulet :

« Les soldats ne voyaient pas en nous des ennemis » et fraternisaient, nous pouvions bien sortir. » Qu'y aurait-il d'étonnant ! est-ce que l'on voudrait par hasard que nos soldats fussent moulés dans le même type que MM. Petit, Goubeau, Valois et *tutti quanti*.

L'audience a continué par un récit d'assommade. M. Hemmerlé convient avoir porté deux coups de crosse de fusil... non, un seul; grâce au citoyen Draquin, le second n'a pas porté. Enfin, M. le capitaine Hemmerlé en a porté un sur la tête de Duféliх, à qui M. Crepet a voulu tirer un coup de fusil.

Après tout, Dufélix n'a pas volé le traitement qui lui a été infligé : ne criait-il pas : « Vive la République ! vive la Constitution...! »

Fargin-Fayolle est accusé d'avoir écrit une note incendiaire qui se termine par ces mots : « Surtout, *soyez calmes*, montrez la *plus grande modération*. » Comme il n'y a rien à son dossier, l'accusation ne pouvait négliger une pièce aussi importante. Aussi, M. l'avocat-général Suin s'est-il empressé d'en requérir le dépôt; il a provoqué un éclat de rire homérique, c'est vrai, mais Fargin-Fayolle n'a qu'à bien se tenir !

M. Lebloys, étudiant, est venu expliquer l'épisode du drapeau des écoles, un peu différent du tableau fait par ce brave homme, qui parlait si gaillardement d'une Jeanne d'Arc.

Lorsque le témoin Lebloys, arrêté, lui et ses deux camarades, par la garde nationale, a été conduit dans les caveaux des Tuileries, des modérés modèles criaient sur tous les tons : « VIVE L'ORDRE ! IL FAUT LES FUSILLER ! » M. le président a interdit la parole à M. Lebloys; la défense a insisté pour qu'il achevât sa déposition; M. Bérenger, se rappelant sans doute ce qu'il a écrit il y a quelque 30 ans, a rappelé le témoin; mais, au bout de quelques paroles, il lui a imposé de nouveau silence. N'importe, l'opinion s'éclairera. Certains souvenirs sont assez éloquents pour nous dispenser de tous commentaires.

Le capitaine Lafforet, celui qu'il fallait amener *mort ou vif*, a été entendu. C'était aujourd'hui la journée des *faits*... On ne peut les démentir ceux-là.

Demain le réquisitoire; il sera curieux, et M. Baroche est toujours malade!...

PRÉDICATION NAIVE.

Les journaux du Piémont continuent à s'occuper de la brochure de notre collaborateur V. Meunier : *Jésus-Christ devant les Conseils de guerre*. Voici, au rapport de l'*Opinione*, en quels termes le curé de Rivarolo annonça à ses paroissiens l'excommunication lancée contre le livre par le vicaire général de Gênes :

Mes chers frères, j'ai reçu ordre de prêcher contre un livre que je ne connais pas parce que je ne l'ai pas lu, et que je ne puis lire parce que cela est défendu. En conséquence, je vous engage vivement à faire d'abondantes aumônes pour les âmes du purgatoire. Ainsi soit-il !

Le général Changarnier et la Constitution.

Dans notre compte-rendu de l'audience d'hier, à la haute cour, et même dans notre Courrier de Versailles, nous avons cru devoir mitiger les paroles irrévérentieuses envers la Constitution, que M. Farina, capitaine d'artillerie, a entendu prononcer par M. le général Changarnier, l'avant-veille du 13 juin.
quoi nous en tenir sur les termes de cette importante déposition.

Voici comment l'organe officiel rapporte les paroles du témoin Farina :

LE TÉMOIN. Le 11 juin, je reçus une lettre du général Changarnier, par laquelle il m'invitait à venir chez lui aussitôt après avoir reçu cette lettre. Le 11 juin, je n'étais pas chez moi, j'étais à l'Assemblée nationale. Je n'y allai donc pas; mais le 12, vers deux heures, deux heures et demie, je m'y rendis. Le général, après une conversation de quelques minutes tout-à-fait en dehors du débat, me dit enfin : « Vous ne savez rien, capitaine? — Ma foi, général, je ne sais rien du tout. — Comment, vous ne savez rien? Qu'est-ce qu'on dit donc de la politique, dans ce moment-ci, dans le monde? — Je ne sais rien, général. — Mais enfin, au sujet de Rome? — Mon général, si vous voulez que je vous dise mon opinion, ce ne sera pas seulement mon opinion, mais l'opinion générale du monde.

Eh bien, l'on pense que le gouvernement ne devrait jamais s'écarter de la Constitution. » Le général, furieux contre moi, s'emporta et me dit : « Je me moque bien de la Constitution ! Lesseps est un fou, et c'est vous, capitaine Farina, qui parlez aussi de la Constitution ! » Et il répéta encore : « Je me moque bien de la Constitution ! » Il se leva et ajouta : « Vous êtes tous des brigands de Parisiens ! Il n'y a que l'empereur qui savait tous vous mater. Eh bien, moi, je mettrai le feu dans votre ville. »

M. LE PRÉSIDENT. Témoin, ceci est hors du débat.

LE TÉMOIN. Vous m'avez fait jurer de dire la vérité, je la dis.

On voit que les termes officiels sont plus explicites et plus significatifs que ceux de notre compte-rendu. Sans l'interruption de M. le président, la révélation du témoin Farina serait peut-être allée plus loin.

Mais, si nous sommes bien informés aujourd'hui, il paraît que la crudité militaire du langage de M. Changarnier a été même atténuée dans le texte du *Moniteur*, et que ce langage est plus fidèlement reproduit dans les lignes suivantes publiées ce matin par un journal :

« LA CONSTITUTION ! QU'EST-CE QUE VOUS ME » PARLEZ DE LA CONSTITUTION ?

« JE M'EN F... DE LA CONSTITUTION !

» TAS DE PARISIENS, VOUS ÊTES TOUS DES BRIGANDS ! IL N'Y A QUE L'EMPEREUR QUI AIT SU » VOUS FAIRE MARCHER AU PAS. IL VOUS FAUDRAIT » UN EMPEREUR; MAIS JE VOUS METTRAI A LA » RAISON, QUAND JE DEVRAIS F..... LE FEU A » VOTRE VILLE ! »

Lecteurs, ne vous semble-t-il pas, comme à nous, que cette éloquence militaire est la version la plus vraisemblable?

La constatation de ces propos inqualifiables donne quelque vraisemblance à certaines rumeurs qui circulent dans la garnison de Paris, et nous autorise à faire la question suivante :

Est-il vrai que dans les derniers jours de la semaine qui vient de s'écouler, et dans une réunion convoquée spécialement ou déguisée sous de futiles prétextes de service, l'allocution suivante ait été adressée par les chefs des divers corps commandant l'armée de Paris aux officiers sous leurs ordres :

« Messieurs,

» Je suis chargé de vous témoigner que M. le général en chef Changarnier a éprouvé une surprise pénible en apprenant que le lieutenant Petit, dans le duel provoqué par sa déposition devant la haute cour de Versailles, n'ait trouvé à se faire assister que par des témoins étrangers à l'armée, ou qui du moins n'en font plus partie. Le général en chef aime à croire cependant que cette circonstance ne doit être attribuée ni à une désapprobation de la conduite tenue par cet officier, ni à une répudiation de l'opinion qu'il avait été amené à exprimer à l'égard de ceux qui ne lui avaient épargné ni insultes ni provocations.

» Les renseignements qu'il a recueillis le confirment dans cette pensée, mais lui ont fait connaître aussi que depuis quelque temps beaucoup d'officiers hésitent à exiger et à accepter une réparation par la voie des armes, ou même à s'y associer comme témoin, lorsqu'elle est devenue nécessaire à la suite de discussions pour causes politiques et autres, et que cette hésitation prend uniquement sa source dans la crainte qu'ils éprouvent de se voir exposés soit à des punitions de la part de l'autorité supérieure militaire, soit à des poursuites de la part de l'autorité judiciaire.

» A ce sujet le général en chef me charge, messieurs, de vous faire expressément connaître que cette appréhension ne devra plus à l'avenir retenir aucun officier, et que quels que soient les faits antérieurs qui ont pu la légitimer, vous devez tous être assurés que, le cas échéant, loin d'avoir à redouter aucune réprimande ni aucune punition, vous trouverez au contraire auprès de lui appui énergique et protection efficace envers et contre tous. »

De tels encouragements adressés à l'armée seraient tout à fait en harmonie avec les moyens de gouvernement dont a parlé le capitaine Farina, et avec le respect de la Constitution et de la République dont le général Changarnier a fait preuve devant ce témoin.

La politique nouvelle.

M. Louis Bonaparte tient beaucoup à distinguer sa politique nouvelle de celle de la majorité et surtout de son ancien ministère. Nous trouvons dans la *Patrie* ces lignes émanées évidemment d'un écrivain très bien informé.

Quelques membres de la représentation nationale opposent le discours de M. d'Hautpoul au message du président de la République ; ils veulent faire voir dans les paroles prononcées par le ministre de la guerre un engagement de suivre *les errements du dernier cabinet* ; ils affaiblissent ainsi la portée véritable du message présidentiel.
Le doyen d'âge du conseil des ministres ne pouvait ne devait pas heurter une majorité parlementaire dont il fait partie, ainsi que ses collègues ; mais *la courtoisie de ses paroles ne donne pas lieu cependant aux interprétations qu'on en veut tirer.* C'est un salut adressé à des amis sur le concours desquels il se plaît à compter, et non le désaveu des paroles franches, énergiques, nationales de Louis-Napoléon.

La politique indiquée par le président de la République sera suivie *avec fermeté et persévérance.* En se chargeant de tout le poids de la responsabilité, Louis-Napoléon s'était convaincu des nécessités que fait naître la situation des esprits en France, il voulait remédier à un état de choses dont il appréciait les périls. C'est mal le connaître que de croire qu'il souffrira un retour *vers les errements qu'il a voulu abandonner* ; c'est mal interpréter les paroles du ministre de la guerre que de leur donner un sens *de rétractation.*

La politique du président et celle de ses ministres sont homogènes. C'est précisément de l'unité des vues du pouvoir exécutif que doit venir une force qui a peut-être manqué jusqu'à ce jour à la direction des affaires.

Quelle est donc cette parade, digne pendant de la lettre à M. Edgar Ney et de la reculade qui a suivi? Le président renonce à ses *anciens errements* ; il renie le cabinet qui vient de tomber, et cependant les nouveaux ministres conservent toutes les traditions de leurs prédécesseurs, y compris le fameux projet de M. de Falloux.

On lit dans l'*Univers :*

On assure que les opinions de M. de Parieu sont encore très indécises au sujet de la loi sur l'enseignement, mais qu'il croit cependant devoir accepter, comme catholique, un projet auquel d'anciens et illustres défenseurs du droit d'enseigner ont adhéré.

L'*Evènement* ajoute .

MM. Dufaure, Lanjuinais et de Tocqueville étaient décidés à retirer le projet sur l'enseignement proposé par M. de Falloux. Si le nouveau ministère l'accepte, on se demandera ce que signifie la menace que chacun a cru voir dans la phrase du message qui stipulait, en matière de religion et d'instruction, en faveur des conquêtes de la révolution.

Que veut décidément M. Louis Bonaparte ? Sa politique changera-t-elle ou ne changera-t-elle pas ? Il faut bien qu'une porte soit ouverte ou fermée. Toute velléité d'agir non suivie de résultats est pour les gouvernements une preuve d'impuissance très dangereuse. M. Bonaparte s'est affaibli déjà plus d'une fois par de pareilles démonstrations.

On prétendait aujourd'hui à l'Assemblée nationale, dit le *Temps*, que les trois ministres à remplacer seraient MM. de Rayneval, Fould et Ferdinand Barrot.

Les véritables chefs d'emploi viendraient enfin se mettre sous la férule de M. Louis Bonaparte, et on cite déjà comme les successeurs désignés MM. Molé, Duclerc et Léon Faucher.

Si étrange que soit cet accouplement de noms, nous ne sommes pas très surpris, car nous voici habitués aux allures de l'Elysée : tant pis pour ceux qui espèrent encore dans le sens commun de nos hommes d'Etat !

Ce ne serait plus M. de Bassano ni M. de Persigny qui devraient prendre la préfecture de police ; mais il est question de faire un ministère spécial qui réunirait la police générale, les postes, les télégraphes, les théâtres, les beaux-arts, et qui ressortirait plus particulièrement de l'Elysée.

Ce ministère aurait été destiné et, dit-on, offert à M. V. Foucher, procureur de la République à Paris.

Nous empruntons cette nouvelle à l'*Evènement*, qui doit être bien informé en ce qui touche M. Foucher.

Un représentant de la droite, M. Rodat, vient de présenter à l'Assemblée législative une proposition sur le rétablissement du timbre sur les journaux. La proposition est ainsi conçue .

L'art. 3 du décret du gouvernement provisoire, en date du 4 mars 1848, portant suppression de l'impôt du timbre sur les écrits périodiques, est rapporté.

Les lois abrogées par ledit article sont remises en vigueur pour être pleinement exécutées jusqu'à la promulgation de la loi organique de la presse

M. Desmousseaux de Givré a déposé la proposition suivante .

» L'Assemblée nationale n'assiste à aucune cérémonie publique et n'y envoie pas de députation. » (Art. 72 de la Constitution de l'an III.)

ITALIE.

Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique.*

Du Trastevere de Rome, 31 octobre.

Le régime sacerdotal revient à grands pas ; il se révèle chaque jour par des actes dignes de l'obscurantisme de Grégoire XVI, de ce règne qui excita par ses idées étroites l'indignation de l'Autriche elle-même, et la fit signer, conjointement avec la France et l'Espagne, le mémorandum de l'époque.

Une des lois monumentales de ce règne fut la peine des galères pour les blasphémateurs.

Or, Mgr Patrizi, vicaire-général de Sa Sainteté Pie IX, annonce un projet de loi semblable pour le retour du pape ; et en attendant, dit-il, que dans sa profonde sagesse il prenne des moyens et des mesures énergiques pour mettre un frein aux insensés et ingrats blasphémateurs (*provvedimenti ed energiche misure per porre un freno agli insensati ed ingratissimi bistemmiatori*), l'éminentissime vicaire, rappelant que Moïse, dans les versets 25 et 16 du Lévitique, ordonne de les tuer à coups de pierres, décrète que, dans toutes les églises, après la messe il soit dit un certain nombre d'oraisons jaculatoires (*la recita di alcune orazioni giaculatorie*).

Mais un gouvernement qui est si religieux doit sans doute être un modèle de probité d'honnêteté

Il décachète les lettres mises à la poste, et brûle celles qui ne lui conviennent pas.

Il paye ses employés en papier-monnaie le 30, et le lendemain il décrète la perte de 35 p. 0/0 sur ce même papier-monnaie.

Il établit un conseil de censure ; il accueille toutes les lettres anonymes, toutes les manœuvres des gens qui veulent faire destituer des employés pour avoir leurs places, et il les destitue sans les entendre, sans leur donner le moyen de repousser la calomnie et de rétablir les faits dans toute leur vérité.

Il arrête à la poste les journaux de France, du Piémont ; il détruit ceux qui ne sont pas assez béats ; ceux qui sont assez béats, ayant le malheur de plaire aux cardinaux gouvernants, sont confisqués pour leur usage.

Mais voici un acte gouvernemental auquel Tartufe et Escobar n'eussent jamais pensé :

Vous savez que la lettre présidentielle a demandé, entre autres choses, la sécularisation des ministères et de tous les fonctionnaires.

Que fait la camarilla de Portici? Elle démontre, par des chiffres, que presque tous les emplois sont occupés par des laïques qui sont au nombre de 5 059, tandis que les prêtres ne se trouvent dans les emplois qu'au nombre de 243.

Vous sentez quelle victoire c'est pour ces saints hommes qu'une pareille statistique !

Il n'y a qu'une petite chose qu'ils oublient de dire, c'est que c'est la statistique de l'almanach romain de 1849, c'est-à-dire du gouvernement républicain.

Ainsi donc ils se targuent d'un état de choses qu'ils ont fait tout au monde pour détruire ! Ils y sont parvenus, et à présent ils le livrent à l'admiration, bien qu'il n'existe plus. Mais ces chiffres peuvent faire de l'effet à Paris ; les voltairiens qui se sont faits dévots et capucins dans l'Assemblée législative, s'empareront de cette statistique ; ils la citeront, et le président avouera qu'il a bien grand tort de demander la sécularisation dans un pays où tout est à peu près sécularisé.

Oui, tout avait été à peu près sécularisé par la République, à l'exception des aumôneries, car les aumôniers sont pour le chiffre de 134 dans celui de 243 ; mais n'est-ce pas pour détruire cet ordre de choses que les cardinaux ont fait appel aux armées de toutes les puissances catholiques ? n'est-ce pas contre cet ordre de choses que Pie IX, tombé en enfance, a lancé les foudres de l'excommunication ?

Et cependant, quand il s'agit de tromper l'esprit public, le sacré collège met en avant, comme chose admirable, ce qui était l'objet de ses saintes et véhémentes colères !

Ne vaudrait-il pas mieux un peu plus de probité politique et moins de susceptibilité à l'endroit des jurons de nos Transtévérins ?

Post scriptum, 1er novembre 1849. — Le calcul des cardinaux a réussi. Nous recevons le compte-rendu des séances de l'Assemblée législative sur les crédits de l'expédition, et nous voyons que M. de Montalembert a cité la statistique des employés.

— On écrit de Rome, le 27 octobre, au *Statuto* :

« Le blocus du quartier juif a cessé à minuit. Notre gouvernement rejette la responsabilité de beaucoup de sévices sur les agents et exécuteurs français. Les Français les rejettent sur la police pontificale. On dit qu'hier M. de Corcelles a fait des démarches pour que la razzia cessât. On assure qu'actuellement M. de Corcelles est en bons termes avec les éminences. Celles-ci se [illegible] de [illegible] et elles ont de la part [illegible] des [illegible] dispositions du gouvernement français. Il est certain que M. de Corcelles, dans les jours de [illegible] de la discussion au sujet de la question romaine, les a grandement consolés.

» Une grande concentration de troupes autrichiennes a lieu à Ancône, dit le *Costituzionale.* Il s'y rassemble des troupes renforcées par celles qui viennent de Lombardie. On parle de fortifications sur la route qui conduit à Rome. On craint un contre-coup français (*un contro-colpo francese*), ou plutôt on voudrait y faire croire. »

— « L'affaire de l'emprunt toscan est manquée décidément, dit la *Riforma.* La compagnie hollandaise, à l'époque convenue, a refusé de ratifier la convention. Elle émet aujourd'hui des propositions par trop exorbitantes. »

UN AGENT PROVOCATEUR. — On écrit de Genève à la *Legge* :

« Il est arrivé récemment ici un individu qui se dénomme duc della Roccella, réfugié napolitain, qui a été ministre de l'intérieur et président du conseil à Naples, le 15 mai. Il s'est fait présenter à Mazzini, et il a dit que son but était de lui proposer un projet d'insurrection dans le Piémont. M. X. est allé le rejoindre à Lausanne, et il a tout fait pour démasquer l'imposteur. Le préfet de Lausanne a fait arrêter le soi-disant duc ; il s'est saisi de ses lettres ; il y en avait beaucoup adressées à des personnes connues en d'autres parties de l'Italie pour être dévouées à la réaction. »

ALLEMAGNE.

Tout est tranquille et calme en apparence dans notre pays, écrit-on du duché de Bade à la *Nouvelle gazette d'Erfurth.* Mais au foyer des familles, dans les réunions d'amis, la colère et les menaces éclatent avec d'autant plus de force. C'est encore au cœur des soldats badois que la haine et la vengeance couvent le plus. Des réactionnaires même commencent à murmurer, car on les inquiète tout autant que les autres. Nous croyons que ces larmes, ces soupirs, ces paroles de colère dans le secret des familles sont mille fois plus redoutables que ne le seraient de vaines explosions de fureur en public. Ceux qui reviennent de Rastadt racontent, en grinçant des dents, d'horribles choses de ce séjour.

La première chambre de Berlin discute en ce moment la Constitution. Elle a voté, dans sa séance du 3, un article qui contient en germe le principe de l'omnipotence royale ; il est ainsi conçu :

« Art. 105. Les lois et les ordonnances sont obligatoires lorsqu'elles ont été promulguées dans la forme prescrite. Dans le cas seulement où une nécessité extraordinaire l'exige, et si les chambres ne sont pas réunies, peuvent être publiées avec force de loi des ordonnances sous la responsabilité du ministère d'Etat tout entier, pourvu qu'elles ne soient pas contraires aux dispositions de la Constitution. Elles seront ensuite soumises aux chambres à leur première réunion. S'il existe des doutes sur le point de savoir si des lois ou ordonnances ont besoin de cette coopération des chambres, ces dernières seules décident sur leur validité.

LES RÉFUGIÉS.— On écrit d'Athènes, 29 octobre, à la *Presse* de Vienne :

« Des lettres d'Athènes annoncent que près de 3 000 réfugiés politiques de toutes les nations sont arrivés dans cette ville. Il s'y trouve des Italiens, des Allemands, des Polonais, des Ioniens et des Hongrois. Ces infortunés ont été reçus par les habitants de la manière la plus cordiale. On leur a fourni tout ce dont ils manquaient ; la plupart d'entre eux ont déjà de l'occupation, soit dans la culture des terres, soit dans quelque état manuel, soit dans toute autre partie. »

On lit dans la *Correspondance générale :*

« Les brigandages des pirates continuent dans les eaux de Smyrne, malgré les mesures prises contre eux. L'insurrection de Samos devient de plus en plus menaçante. Les troupes turques ont eu le dessous dans plusieurs rencontres avec les insurgés. Le gouvernement turc a informé les consuls étrangers que Samos est bloquée.

Nous lisons la nouvelle suivante dans un supplément *Portafoglio maltese*, du 26 octobre :

« L'escadre française, sous le commandement de l'amiral Parceval Deschênes, composée de six vaisseaux et de deux frégates, l'une à voile et l'autre à vapeur, a passé à peu de distance de cette île, allant du couchant au levant. La frégate à vapeur le *Descartes* est entrée dans le port ; mais l'escadre a poursuivi sa route sans s'arrêter à Malte. »

Le *Moniteur* vient de publier le compte général de l'administration de la justice criminelle pendant l'année 1847. Ce rapport expose les travaux accomplis par les cours et tribunaux en matière criminelle, correctionnelle et de police, pendant cette année qui précéda la révolution de février. Il débute par cette observation judicieuse, mais qui manque un peu d'à-propos sous la plume de M. Odilon Barrot devenu complice de l'obscurantisme :

Il importe de remarquer, avant d'entrer dans l'examen de ces tableaux, que le résultat général qu'ils constatent révèle une variation assez grave dans la criminalité : le nombre des crimes et des délits, celui des accusés et des prévenus, ont subi un notable accroissement. Mais il est facile d'expliquer cette augmentation. L'année 1847 ne fut point une année calme et prospère ; l'excessive cherté des subsistances, qui fut la suite de la mauvaise récolte de 1846, devint une cause d'agitation et de troubles. Les populations, en proie à de vives inquiétudes et tourmentées par des souffrances réelles, se portèrent à des excès ; sur quelques points du territoire, des désordres graves éclatèrent ; ces désordres eurent, presque partout, pour objet le pillage des grains ; et les délits que la misère entraîne toujours à sa suite, les vols, les délits de vagabondage et de mendicité se multiplièrent.

Déjà, quoique dans une moindre proportion, les mêmes symptômes s'étaient manifestés en 1840. Il ne faut donc point induire de ce fait passager une conséquence générale. Il y a lieu de croire que cet accroissement a cessé avec les causes qui l'avaient produit, et que les prochaines statistiques ramèneront des proportions plus favorables. *Il en restera seulement une nouvelle preuve de l'ignorance qui règne encore sur nos campagnes, et un nouveau motif pour le gouvernement d'employer tous ses efforts à dissiper cette ignorance, cause générale et permanente de troubles et de crimes.*

Ne dirait-on pas que ces dernières lignes ont été écrites par un socialiste ?

L'homme dont elles portent la signature est cependant le même ministre qui a présidé à tous les actes par lesquels l'administration de la France depuis dix mois a persécuté tous les socialistes et repoussé systématiquement toutes les mesures propres à diminuer l'ignorance et la misère des campagnes.

M. Louis Bonaparte a bien raison de déclarer que l'action de ses anciens ministres n'a pas été à la hauteur de leur théorie ; mais quelle ACTION attendre des ministres nouveaux !...

Assemblée législative.

Séance du 6 novembre. — Présid. du cit. BENOIST D'AZY

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Un membre dépose une pétition ayant pour but de soumettre à la double patente les individus exerçant un commerce autre que leur commerce principal.

Dépôt de plusieurs pétitions relatives au maintien du décret de l'Assemblée constituante sur les boissons.

M. ÉTIENNE dépose le rapport de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Darblay, relative aux crédits supplémentaires.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de M. Larochette, relative aux sels de *troque.*

M. LAROCHETTE. Je ne puis que remercier le rapporteur de votre commission, de la bienveillance avec laquelle il m'a traité ; mais je dois l'avouer, en lisant son rapport, j'étais loin de m'attendre à la conclusion. Il est d'avis qu'il n'y a pas lieu, quant à présent, de prendre en considération. L'Assemblée me permettra de persister et de lui donner quelques explications sur le commerce de troque.

La Constituante, en maintenant les *franchises existantes* par l'article 7 du décret, a voulu conserver aux sauniers leur condition actuelle, non pas nominalement, mais bien réellement, et la leur conserver non pas seulement jusqu'au 1er janvier 1851, mais pour une période de temps indéterminée.

L'orateur termine en demandant le renvoi de sa proposition à la commission du budget, qui l'appréciera et la jugera.

M. DUMAS, ministre du commerce, déclare, au nom du gouvernement, ne pas s'opposer au renvoi.

M. LE GÉNÉRAL D'HAUTPOUL. J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée un traité de commerce conclu avec le Chili.

M. le président donne le résultat du scrutin relatif à la commission d'enquête; sept membres sont nommés pour faire une enquête sur la marine.

Votants,		483
Majorité,		242
MM.	Colas,	454
	Daru,	322
	Hernoux,	314
	Charner,	308
	J. Lasteyrie,	296
	Benoît d'Azy,	258
	Dufaure,	269
	Ch. Dupin,	217

En conséquence, MM. Colas, Daru, Hernoux, Charner, J. de Lasteyrie, Benoît d'Azy et Dufaure sont proclamés commissaires.

Il sera procédé demain à un nouveau scrutin pour la nomination des 8 derniers membres de la commission

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Léon Crestin, tendant à accorder un crédit de 6 millions à M. le ministre des travaux publics, pour être employés à rectifier les routes et chemins vicinaux des départements privés de chemins de fer.

La commission se prononce contre la prise en considération.

M. CRESTIN, après quelques considérations sur la proposition qui tendrait, dit-il, à rétablir une équitable distribution, entre les départements, des fonds destinés à l'exécution des travaux publics, annonce qu'il retire sa proposition.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. le rapporteur.

A GAUCHE. La proposition est retirée. (Réclamations à droite.)

M. CORDIER, rapporteur. On ne peut retirer ainsi une proposition après qu'elle a été discutée. (Allons donc !) Il faut qu'une discussion sérieuse en fasse justice.

M. CRESTIN. J'ai déjà dit que je retire la proposition.

M. SEGUR D'AGUESSEAU. Il faut que la proposition soit discutée. Je la reprends en mon nom. (Bruit.)

M. CORDIER. Il faut que la proposition soit bien mauvaise pour qu'on veuille en étouffer la discussion.

UNE VOIX. Vous tenez à faire votre discours.

M. CORDIER soutient que la proposition a pour but d'irriter les départements les uns contre les autres, et que d'ailleurs il est des travaux plus importants à exécuter que le redressement des chemins vicinaux. Les fonds de l'Etat peuvent d'ailleurs être employés beaucoup plus utilement.

A GAUCHE. En douaires princiers, par exemple.

M. CRESTIN rappelle que l'Assemblée a voté des crédits pour des dépenses beaucoup moins urgentes; il maintient ce qu'il a dit sur l'antagonisme qui existe entre Paris et les départements.

M. CHAMIOT demande que la proposition soit renvoyée à la commission chargée de s'occuper de la loi vicinale.

M. Ségur-d'Aguesseau retire sa proposition. (Ah ! ah !)

La proposition de M. Charas, relative à la publication des nominations et promotions dans l'ordre de la Légion-d'Honneur, est prise en considération sans discussion.

L'Assemblée décide qu'elle passera à une deuxième délibération sur le projet de loi tendant à proroger pour trois ans les lois relatives aux étrangers réfugiés en France.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant demande d'un crédit de 155,745 fr. 35 c., pour solder les travaux faits pour l'achèvement de l'hôtel de la Présidence de l'Assemblée nationale.

La commission propose de réduire ce crédit de 15 733 francs.

M. DE VATIMESNIL combat la réduction proposée. Cette réduction resterait à la charge de l'architecte, homme honorablement connu par 30 ans de service.

La question serait de savoir si l'architecte aurait exécuté certains travaux d'ornement de l'hôtel de la Présidence, sans en avoir reçu l'ordre. Or, il est de notoriété publique que, jusqu'au 24 juillet, ces travaux avaient marché fort lentement. Le président de l'Assemblée, dans un but que tout le monde a su apprécier, voulait donner une fête le 3 août ; il pressa donc les travaux,

que furent exécutés?

Il est donc avéré que des ordres ont été donnés. Reste maintenant la question de principe. On dit que les travaux de l'hôtel de la présidence ne relèvent pas du président de l'Assemblée nationale, mais bien de la direction des travaux publics. Aujourd'hui on en parle bien à son aise; mais qu'on se reporte au 3 août 1848, nous n'étions pas dans une situation très normale. Et qu'était, je le demande, à cette époque, le pauvre architecte Joly à côté du président de l'Assemblée nationale?

Que voulait-on qu'il répondît, quand le président du pouvoir législatif lui disait : J'ai besoin de dorures dans ces salons; je veux donner une fête où je recevrai les hommes de toutes les opinions? Eût-on voulu que l'architecte se posât en Mentor et fît la leçon au président de l'Assemblée? Non, évidemment, l'architecte a subi une contrainte morale qui équivaut à un cas de force majeure. (On rit.) Ce qui est juste, c'est de priver l'architecte de ses honoraires en ce qui touche les dorures, mais de ne pas lui en faire supporter la dépense. (Approbation.)

M. FOURNIER, rapporteur, insiste sur la réduction proposée. La commission ne pouvait pas reconnaître une dépense faite en dehors de toutes les formes administratives et légales; elle ne pouvait pas admettre des travaux provisoires faits pour une circonstance donnée, et qui le lendemain étaient inutiles.

La discussion est close.

Lecture est donnée de l'art. 1er du gouvernement; il est ainsi conçu :

« Il est ouvert au ministère des travaux publics, sur l'exercice 1848, pour solder les dépenses d'achèvement de l'hôtel de la présidence de l'Assemblée législative, un crédit de 135 745 fr. 32 c. »

La commission propose la rédaction suivante :

« Art. 1er. Il est ouvert au ministère des travaux publics, sur l'exercice 1848, pour solder les dépenses d'achèvement de l'hôtel de la présidence de l'Assemblée législative, un crédit de 120 012 fr. 54 c. »

M. LE PRÉSIDENT explique que la réduction proposée se divise ainsi :

Montant des travaux provisoires, 8 898 fr. 78 c.
Plus-value pour travaux de nuit, 3 600 fr.
Honoraires de l'architecte, 3 254 fr.

Le vote par division est demandé.

Les deux premiers paragraphes sont adoptés; le dernier (honoraires de l'architecte) est rejeté.

L'ensemble de l'article 1er est adopté, ainsi réduit.

Les autres articles du projet sont adoptés sans discussion.

Il est procédé au scrutin sur l'ensemble du projet.

En voici le résultat :

Votants	564
Majorité absolue	383
Pour	383
Contre	181

L'Assemblée a adopté.

La séance est levée à quatre heures un quart.

FAITS DIVERS.

Le général de division Baraguay-d'Hilliers est officiellement nommé au commandement en chef de l'armée expéditionnaire de la Méditerranée, en remplacement du général d'Hautpoul, nommé ministre de la guerre.

— Le public est admis en ce moment à visiter la Sainte-Chapelle et la salle des Pas-Perdus du Palais-de-Justice qui conservera jusqu'à la fin de la semaine la décoration qu'elle a reçue pour la cérémonie de l'installation des magistrats.

— M. Thayer, directeur général des postes, serait, dit-on, appelé à la préfecture de la Seine. Au refus de M. Thayer, ce poste important serait confié à M. le duc de Padoue. On ne pense pas cependant que M. Thayer décline cette position.

L'administration des postes serait reconstituée comme elle l'était sous l'Empire; ainsi, il y aurait un directeur général, un secrétaire général, quatre chefs de bureau ayant entrée dans le conseil.

(*Gazette.*)

— Le brick du Havre *l'Europe*, capitaine Huet, entré hier matin dans le port, et venant de Port-au-Prince, avait, au nombre de ses passagers, M. Ardouin, fils du général Ardouin, cet ancien ministre de Soulouque, qui figurait parmi les dernières victimes du nouvel empereur.

Le fils du général assistait à l'exécution; son père, après les suprêmes adieux, lui dit : « Place-toi à » quelque distance, et regarde comment un homme » doit mourir! Voici mon dernier conseil : pars; » éloigne-toi au plus vite de ce pays, car sous le » despote qui gouverne Haïti, il n'y a plus de sécu» rité pour les citoyens, et l'on ne peut prévoir que » des malheurs! »

— Le *Nouvelliste de Marseille* annonce, d'après sa correspondance réactionnaire de Paris, que les quarante-cinq casernes de Paris et les baraques des six camps, les forts détachés et les grandes casernes de la banlieue regorgent, en ce moment, de troupes de toutes armes. On évalue déjà cette armée, dit-il, à cent mille hommes, et tous les jours elle est augmentée par de nouveaux arrivages.

— La distribution des récompenses aux industriels qui ont pris part à l'exposition, aura lieu le dimanche 11 novembre, à dix heures et demie précises, au palais de justice.

— La cour d'assises a procédé hier au tirage des jurés pour la première quinzaine de novembre. Deux ouvriers appelés à remplir ces fonctions ont été dispensés.

M. Cabet était cité aussi pour faire partie du jury de cette session.

Son fondé de pouvoirs, le sieur Kolikowski, a remis à M. le président une lettre où il expose que le sieur Cabet se trouve maintenant dans son établissement d'Icarie, à Nauvoo, au bord du Missipipi, état d'Illinois, dans l'Amérique du nord. Excusé pour la présente session.

— Il y a quelques jours, dit le *Moniteur*, des terrassiers, étant occupés à faire une fouille rue de Vincennes, sur les hauteurs de Belleville, découvrirent à une certaine profondeur un corps dans un état de parfaite conservation; aucune dent ne manquait à la mâchoire, pas plus que les cheveux à la tête, et l'habit dont il était revêtu a pu faire reconnaître facilement l'uniforme d'un officier autrichien.

M. le commissaire de police de Belleville, ayant été prévenu, s'empressa de se rendre sur les lieux, et, d'après les informations qu'il prit auprès des vieillards de cette localité, il apprit qu'en 1814 un jeune officier autrichien, passant en cet endroit, fut tué d'un coup de marteau asséné sur la tête, et enseveli tout habillé sur la place même où il avait succombé.

On a constaté, en effet, que le crâne avait été brisé par un instrument contondant, et que le système osseux annonçait un homme de vingt-trois à vingt-quatre ans.

M. le commissaire de police, après avoir dressé procès-verbal des déclarations qui lui ont été faites, a procédé à l'exhumation du corps, et l'a fait transporter au cimetière de Belleville.

— Lors de la revue des six régiments de cavalerie qui vient d'avoir lieu à Versailles, le président de la République a invité tous les officiers à déjeuner et leur a prodigué le vin de champagne. Chaque régiment a reçu cinquante francs destinés à un achat de vin pour l'ordinaire du soir. Ces largesses étonnent de la part de l'Elysée, dont la pénurie est notoire.

— Un écrivain légitimiste annonce pour samedi prochain la publication d'une brochure intitulée : *Place au Droit*. La réponse ne se fera pas attendre. Un de nos amis, le citoyen Georges Olivier, fera paraître le lendemain, chez Jules Laisné, passage Véro-Dodat, un pamphlet démocratique qui a pour titre : *Place au Peuple!*

— Avant-hier, vers 5 heures, les promeneurs des Champs-Elysés ont été témoins d'un spectacle effrayant. Une calèche particulière était emportée depuis le haut de l'avenue par deux vigoureux chevaux bais, ayant pris le mors aux dents. Le cocher heureusement n'avait pas perdu son sang-froid et avec une adresse admirable, il passait comme un ouragan au milieu des nombreuses voitures qui circulaient dans l'avenue; ne pouvant arrêter ses chevaux furieux par le moyen des rênes, il espérait les arrêter par la fatigue d'une course si rapide et il tournait toute son attention à les diriger. Déjà il avait traversé une partie de la place de la Concorde et il allait entrer dans la rue Nationale, quand il fut accroché par une lourde charrette, le choc brisa les deux grands ressorts de la calèche et le cocher fut jeté à bas de son siège et tomba en avant sur ses chevaux. La secousse et la chute du cocher imprimèrent un temps d'arrêt aux deux bêtes; ce moment fut heureusement saisi par un courageux passant qui se jeta aux naseaux des chevaux et parvint à les maîtriser. Personne ne fut blessé. La voiture renfermait un monsieur avec sa dame et deux jeunes enfants.

LES FRÈRES INQUISITEURS. — Ces moines bourreaux, qui ont débuté par le massacre des Albigeois et qui pendant des siècles ont prêté leur appui à cette monstrueuse inquisition, vantée en France par M. de Falloux, restaurée dans Rome par le même, les dominicains, en un mot, viennent de célébrer, en présence de l'archevêque, leur réinstallation dans Paris. Nous savons qu'ils ne pourront brûler personne, mais nous ignorons dans quel intérêt on s'attache à perpétuer de noms et des souvenirs odieux, à moins que ce ne soit pour afficher le triomphe momentané de l'esprit du moyen-âge sur le socialisme. Cette joie ne sera pas longue.

SUITE DES DÉFIS AU PRÉSIDENT. — M. l'évêque de Chartres écrit à l'*Ami de la religion* pour déclarer qu'il souscrit pour la somme de 50 francs à l'impression du rapport de M. Thiers et des discours de MM. de Montalembert, de Falloux, et de la Rosière sur la question romaine, d'après l'*heureuse idée* de M. de Falloux.

LA VIE EN PARTIE DOUBLE. — On assure que le 31 octobre il s'est tenu à l'Elysée, à peu près au même moment, deux conseils de cabinet : l'un, de l'ancien ministère, qui apprenait son renvoi au rez-de-chaussée; l'autre, des nouveaux membres, qui attendaient dans les appartements du premier.

(*Evènement.*)

M. Is. Geoffroy-Saint-Hilaire ouvrira son cours de zoologie au Jardin-des-Plantes le jeudi 8 novembre, à une heure, et le continuera les mardis, jeudis et samedis. Il traitera spécialement cette année des animaux utiles.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Aujourd'hui mercredi, à huit heures et demie du soir, concert populaire donné par les Associations ouvrières. Par extraordinaire, grande tombola. Pour la première fois, les *Cris de Paris*, actualité, par Mayer; les *Mariniers*, par Junca; *Ma République*, par Gozora; la *Retraite*, chœur, par les Enfants de Paris. Le piano sera tenu par M. Ferrets. — Prix d'entrée : 30 c.; tribunes, 50 c.

HAUTE COUR DE JUSTICE

SÉANT A VERSAILLES.

Présidence de M. BÉRENGER (de la Drôme).

Audience du 6 novembre 1849.

AFFAIRE DU 13 JUIN.

A onze heures l'audience est ouverte.

On reprend l'audition des témoins à la décharge du colonel Forestier.

MOREL (Louis), cordonnier, capitaine de la 6e légion. J'ai reçu l'ordre de M. Melin de m'opposer à l'érection des barricades. M. Forestier ne m'a pas chargé de lui envoyer plusieurs gardes nationaux.

LOUFE (J.-François). M. Forestier jouissait à juste titre de l'estime générale; pour mon compte personnel, j'ai pour lui la plus grande considération.

UN AUTRE TÉMOIN. J'ai vu le colonel Forestier empêcher de faire des barricades.

M. NIMIN (J.-B.-Eugène), capitaine de la 6e légion. Lorsque je me suis rendu dans le cabinet du colonel, le 13 juin, le colonel paraissait souffrant. Il m'a chargé de lui envoyer le plus de gardes nationaux possible.

M. DUFOUR. Le 13 juin je rencontrai un tambour qui me dit, de la part du commandant Ségalas, de réunir ma compagnie. En l'absence d'ordre précis, je refusai. Plus tard mon capitaine en second me communiqua un ordre du colonel que je mis à exécution. Dans la journée un garde national me fit observer que le colonel avait commis une faute en désapprouvant ce qui s'était passé dans la journée.

ROUFE, capitaine de la 6e légion, dépose de faits déjà connus.

FORESTIER. Messieurs, vous avez entendu mes chefs de bataillon; tous ont contredit la déposition du capitaine Thénon. On sait aujourd'hui ce qu'est le capitaine Thénon. Ces chefs de bataillon vous ont donné le mot de ma situation, en vous rapportant la parole que j'ai laissé échapper à leur vue : « Enfin, voilà des visages amis! » Effectivement, j'étais entouré d'ennemis, et voilà pourquoi je ne voulais pas sortir de mon cabinet; voilà pourquoi je n'en suis sorti qu'au moment où il ne m'était plus possible de faire autrement.

M. LEGRAS. J'accompagnais le colonel dans son excursion. Il a fait tout son possible pour empêcher les barricades.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Lorsque le colonel a passé, les troupes avaient-elles déjà pris les barricades?

FORESTIER. Mais c'est avec de pareilles questions qu'on intimide un témoin.

M. LE PRÉSIDENT. Nous ne pouvons pas admettre ces expressions.

FORESTIER. Je n'ai aucune mauvaise intention. Les témoins sont intimidés dès qu'ils entrent dans cette salle. On ajoute encore à leur émotion en leur posant des questions sur lesquelles ils ne peuvent répondre. Ainsi le témoin ne pouvait pas savoir si la barricade finissait ou si elle commençait.

LE TÉMOIN. Il n'y avait pas de soldats. Je ne sais si on commençait ou si on détruisait la barricade : on releva le haquet et nous passâmes. Le colonel s'était adressé à ses hommes avec beaucoup d'énergie, et leur avait recommandé de rentrer dans l'ordre.

Me DESMAREST. M. le président voudrait-il demander au témoin si, au moment où le colonel Forestier est arrivé, il y avait le moindre danger à ce qu'une barricade fût commencée ou ne fût pas entièrement détruite?

LE TÉMOIN. Il y avait bien eu d'autres barricades en Février, mais celle-là n'offrait pas grand inconvénient.

M. GUYERDEAU faisait partie de l'escorte du colonel; il dépose des efforts faits par le colonel pour le rétablissement de l'ordre.

Me DESMAREST. M. le président, j'ai l'honneur de vous faire passer les ordres que le colonel a donnés dans la journée du 13. Ils prouveront avec quel soin il mettait à exécution les ordres qu'il avait reçus de l'état major.

FORESTIER. Je ferai remarquer que le commandant Melin est le premier qui a parlé d'ordres écrits. Je les avait totalement perdus de vue.

M. PLUMET (Francisque) dépose des faits déjà connus.

M. CHRISTAIN a accompagné le colonel à la rue des Gravilliers; il lui a entendu dire : « Si vous êtes républicain ne faites pas de barricades, vous perdriez la République et les républicains. » A la voûte Aumaire, partout le colonel Forestier est parvenu, par ses exhortations, à empêcher les barricades.

UN AUTRE TÉMOIN, de garde à la mairie du 6e le 13, a engagé le colonel Forestier à ne pas sortir sans escorte, à cause des dangers qu'il pourrait courir. Comme le précédent, il a accompagné le colonel, et il l'a vu partout empêcher les barricades. Si vous me le permettez, ajoute le témoin, je vous rapporterai un propos que nous a tenu un capitaine le 29 juin, au poste où j'étais de garde. Il nous a dit que le colonel avait fait sa tournée avec des gens qu'il a qualifiés d'un terme que je ne reproduirai pas, par respect pour la cour. Comme j'avais fait partie de l'escorte du colonel, je donnai à ce capitaine le plus formel démenti; c'est le capitaine Vincent.

M. LE PRÉSIDENT. Le témoin Vincent est il là?

Le témoin Vincent est rappelé.

VINCENT. J'étais effectivement de ronde le 29 juin. On était encore tout près des évènements. On s'occupait de l'arrestation du colonel. Je n'incrimine nullement ses intentions; mais je dis alors que s'il n'avait pas fait sa tournée avec des gens malintentionnés, elle aurait eu un bien meilleur résultat. Mais ces gens étaient tellement bruyants qu'ils ont effrayé tout le monde, et qu'une personne est morte de frayeur. C'est un garde national : je puis dire son nom : c'est M. Lebrun, j'en suis fâché pour lui. (Hilarité.) Voilà ce que j'ai dit, et je le maintiens. Sans les mauvaises intentions de son escorte, la traversée faite dans l'arrondissement par le colonel aurait eu de meilleurs résultats.

Me DESMAREST. Ces deux dépositions sont parfaitement identiques.

FÉLIX, ouvrier monteur en bronze, a accompagné le colonel dans son excursion. MM. les gardes nationaux, dit-il, ne sont venus pour mettre l'ordre que quand tout était fini. Nous, nous avons fait notre devoir; nous pensons qu'il vaut mieux sortir avant qu'après. (Hilarité.) Le colonel était dans son arrondissement, et il a fait son devoir en cherchant à maintenir le calme.

SENRET a su du capitaine Peuchot, que celui-ci avait reçu du colonel Forestier l'ordre de réunir sa compagnie. Il a accompagné le colonel Forestier. Il confirme les dépositions des témoins précédents et celle du lieutenant Besançon.

M. LEBEL, chef de bataillon, 6e légion, confirme la déposition du capitaine Peuchot et celle du précédent témoin.

MM. Petit, Catillon et Renaud, même déposition.

M. CAVAIGNAC (Antoine-Louis), 54 ans, général de brigade.

FORESTIER. Est-ce au moment de son arrivée sur le boulevard Saint-Martin que des coups de feu se sont fait entendre? s'est-il alors mis à la tête de quatre compagnies, et a-t-il marché sur le Conservatoire? Lorsqu'il est revenu sur le boulevard, a-t-il écrit un rapport, et à quelle heure a-t-il écrit?

LE TÉMOIN. J'ai écrit ce rapport, l'heure y est consignée, vous la connaissez mieux que moi, ceci est sorti de ma mémoire.

On représente au général le fragment de rapport déposé par le colonel Forestier. Ce fragment est daté de 3 heures un quart.

FORESTIER. Maintenant, à quelle heure me suis-je présenté devant vous?

LE TÉMOIN. Je ne me rappelle pas bien l'heure, je sais que j'ai vu le colonel, mais quand... c'est ce que je ne puis dire... je me rappelle seulement que je lui ai appris ce qui s'était passé au Conservatoire.

Plus tard, M. Mauduit me remit sur la voie, je me suis alors souvenu que le colonel était venu se mettre à ma disposition. M. Mauduit m'a assuré qu'il était 4 heures 4 heures et demie. Cela est très probable.

FORESTIER. Afin de fixer vos souvenirs, je vous rappelle vos paroles. Voici ce que vous m'avez dit : « Tout est terminé; ainsi, colonel, vous n'avez plus qu'à faire la police de votre quartier. »

LE TÉMOIN. Je ne puis démentir ces paroles, mes souvenirs ne sont pas assez précis.

M. DE ROYER. Le billet que vous avez écrit à M. le général Changarnier a-t-il été fait immédiatement après la prise du Conservatoire?

LE TÉMOIN. Non; je ne l'ai écrit dans un petit café, sur le boulevard, que lorsque j'ai eu remis les prisonniers entre les mains du commandant de Montela.

M. DE ROYER. Le Conservatoire, après avoir été pris par la troupe, est-il resté un instant libre?

LE TÉMOIN. Je ne crois pas; du reste, je n'y suis pas resté, c'est M. le commandant de Montela.

FORESTIER. Pour en revenir à ce qui me concerne, je rappellerai au général que lorsque je lui ai parlé sur le boulevard, tout était si bien terminé qu'il était à pied et se promenait de long en large; enfin que, de son aveu, il n'a écrit son billet qu'après avoir remis ses prisonniers au commandant Gelly de Montela.

LE TÉMOIN. L'heure que vous signalez doit être alors celle que vous indiquez.

UN DÉFENSEUR. Ainsi, il est bien établi que M. Forestier a parlé au général après la prise du Conservatoire.

M. DE ROYER. Ceci n'est plus contesté.

Le commandant Gelly de Montela est rappelé.

M. DE ROYER. Commandant, le Conservatoire a-t-il été un moment libre après la prise? Pouvait-on sortir par la grille de la rue Saint-Martin?

LE TÉMOIN. Non. Voici ce qui est arrivé. Lorsque le régiment est arrivé, il y a eu un refoulement, et pendant un seul instant le Conservatoire a pu être libre, mais personne n'a pu sortir.

GUINARD. Pardon, commandant, vous n'étiez plus au Conservatoire lorsque le capitaine Pilus a fait évacuer sa compagnie, et les grenadiers ont suivi son mouvement.

LE TÉMOIN. Il y a une erreur. On m'a fait dire que j'avais quitté le Conservatoire lorsqu'on a entendu la fusillade, tandis que cette fusillade n'a eu lieu qu'une demi-heure après mon départ.

GUINARD. Mais vous n'étiez plus au Conservatoire lorsqu'il a été libre; je m'en rapporte aux dépositions de MM. Solon et Castelbon.

LE TÉMOIN. La cour était libre, mais on ne pouvait sortir, puisqu'il y avait une compagnie derrière le corps de garde et deux compagnies contre la grille : vous ne pouviez les voir.

GUINARD. Cela se peut; mais alors ces soldats n'ont mis aucun obstacle à la sortie des représentants et des artilleurs. On a pu sortir; plusieurs ont profité de l'occasion; moi, je suis resté pour savoir s'il y avait encore des artilleurs dans les bâtiments.

LE TÉMOIN. Ce que vous dites m'étonne.

DELAHAYE. Il n'y avait rien d'étonnant cependant : nous n'avions pas l'aspect d'ennemis.

FRABOULET. Nous étions si peu ennemis, que dans la cour nous fraternisions avec les soldats.

LE TÉMOIN. Ceci me paraît peu croyable, puisque je vous avais fait prisonniers.

DEVILLE. Je ne veux que constater le fait. Nous nous sommes présentés au-devant de la troupe; nous avons été refoulés du côté de la grille. Là notre colonne a été coupée en deux parties, une qui resta dans la première cour, l'autre qui fut repoussée dans les salles. Le général était resté en dehors. Le commandant sortit. Je n'ai pas entendu dire que nous fussions prisonniers. Ni Ledru-Rollin, ni moi, ni personne, n'avons pas pensé que nous fussions prisonniers. Mais un instant après, la première cour a été évacuée par la troupe, l'intérieur du Conservatoire a été évacué, de telle sorte qu'il y a eu un moment où il ne restait pas un seul militaire dans le Conservatoire. Nous étions parfaitement libres et nous serions sortis si nous avions voulu.

M. MONTBET. Commandant, vous avez quitté le Conservatoire.

LE COMMANDANT. Oui, pendant un quart d'heure environ.

MONTBET. Eh bien! pendant tout ce temps, vous ne savez pas ce qui s'est passé; et c'est précisément pendant ce temps qu'on a pu sortir.

Me CRÉMIEUX rappelle la déposition de Grégoire, dont il regrette d'avoir à prononcer le nom.

FARGIN-FAYOLLE, commandant. Le fait rapporté par mon co-accusé Deville est précisément l'occasion de la question que je vous adressais dernièrement. On nous a menacés de faire feu, et c'est précisément pourquoi je voulais vous faire nommer la personne qui vous a dit : « Commandant, il est impossible qu'on ait donné de pareils ordres. » Vous fîtes alors un signe qui nous parut indiquer que ces ordres n'avaient pas été donnés par vous. La personne qui vous a adressé la parole est M. Ledru-Rollin.

DEVILLE. Oh! j'ai vu le mouvement; j'ai vu les baïonnettes sur ma poitrine.

M. DE MONTELA. J'ai dit : Vous êtes prisonniers; si vous cherchez à vous échapper, je fais tirer sur vous : vous êtes prévenus.

DEVILLE. Il peut se faire que vous le croyiez dans votre pensée, mais je ne l'ai pas entendu.

On appelle le lieutenant Castelbon.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Nous n'avons fait rappeler M. Castelbon que pour le cas où le point en discussion ne serait pas suffisamment éclairci. Mais la déposition de M. de Montela est suffisamment explicite, et puisque les accusés ont un système dans leur intérêt... (Réclamations sur le banc des accusés.)

Je suis étonné de cette interruption; je dirai dans leur droit, leur droit de se défendre est sacré, et nous le respectons plus que personne. Eh bien! nous ne pourrons pas nous entendre sur ce point de la discussion avant que celle-ci ne soit complète.

GUINARD. Le fait importe peu à l'intérêt des accusés.

M. LE PRÉSIDENT. L'incident est terminé.

Le témoin Castelbon n'est pas entendu.

M. TRACY confirme les explications données par le colonel Forestier relativement à sa sortie de l'après-midi.

M. BACHEL. J'étais de garde à la mairie du 6e arrondissement lorsque M. Suchet est arrivé. Il était très calme.

M. VILLAIN-SAINT-HILAIRE. J'ai fréquenté le colonel Forestier depuis la Révolution de Février. C'est un des hommes les plus estimables que je connaisse.

L'audience est levée à deux heures un quart, et reprise à trois heures.

Le témoin Hemmerlé est de nouveau entendu.

Ce témoin répète sa première déclaration : que Dufélix, à la tête d'une cinquantaine d'hommes, brandissant un sabre et criant : Chez Lepage! s'est précipité sur son poste, et que lui, témoin, l'a arrêté et désarmé. Trois des personnes qui suivaient Dufélix étaient armées, et les autres ne l'étaient pas.

DUFÉLIX. Voici comment les choses se sont passées : Arrivé à la rue Bourg-l'Abbé, je vis 10 à 12 groupes; je tenais un fusil à la main, et je traversais la rue; on faisait beaucoup de bruit. Pensant que je pourrais faire cesser le tumulte, je mis à mon chapeau ma carte triangulaire de délégué; j'élevai mon chapeau en l'air, on fit silence, et je criai : Vive la République! vive la Constitution!

Les gardes nationaux ouvrirent leurs rangs, je passai; mais deux ou trois groupes plus loin l'un d'eux baissa son fusil, il allait tirer sur moi; mais une main inconnue releva l'arme, deux ou trois gardes nationaux se jetèrent sur moi; pendant la lutte je sentis que l'on tirait mon fusil par derrière entre mes jambes, je retournai la tête, je vis alors, pour la première fois, M. Hemmerlé; je fus jeté par terre, alors M. Hemmerlé me frappa, toujours par derrière, d'un coup de crosse sur la tête. Il m'a frappé, je puis le dire, en lâche; il ne m'a pas fait conduire dans une maison, deux ou trois gardes nationaux en me serrant de très près me portèrent dans cette maison; là un capitaine, que je sus être M. Ourbach, dit en me voyant : Si j'avais été là, cela ne serait pas arrivé.

LE TÉMOIN. Je n'ai pas agi en lâche, comme veut bien le dire l'accusé; j'ai servi longtemps, et jamais on n'a pu me faire un tel reproche. Je persiste dans ma déposition, elle pourra être confirmée par beaucoup de personnes du quartier.

DUFÉLIX. Quelles sont les paroles prononcées par le capitaine Hemmerlé, lorsqu'il est sorti de la loge où j'avais été déposé.

LE TÉMOIN. Je ne me rappelle pas mes paroles; je l'ai interrogé comme on interroge un prisonnier; il a dit que j'avais agi brutalement avec lui; sans doute je ne lui ai pas asséné un coup sur la tête *avec du velours*, mais j'ai toujours agi avec lui avec humanité.

DUFÉLIX. Vous avez dit en sortant de la loge : « Je n'ai qu'un regret, c'est de ne pas l'avoir assommé. »

LE TÉMOIN. Non, je n'ai pas parlé ainsi.

Me BAC. M. Hemmerlé invoque un très grand nombre de témoignages. Dufélix a remis une liste de 10 à 12 témoins, qui confirmeront son récit; on n'a qu'à les appeler, et ceux-là pourront en indiquer d'autres qui contrediront M. Hemmerlé.

Le témoin Draquin, déjà entendu, cité à la requête de Dufélix, confirme les explications de l'accusé.

Ce que je n'ai pas dit vendredi, c'est qu'à la suite de l'action du témoin Hemmerlé, comme je l'avais blâmé, il m'adressa une espèce de provocation : « Que voulez-vous? — Vous le voyez, je vous empêche de tuer un homme. — Ça ne vous regarde pas, ne savez-vous pas qui je suis? — Parbleu, je le vois bien, vous êtes un officier; il y a quelques mois j'étais votre égal. — Savez-vous que j'ai servi. — Et moi aussi. Est-ce une satisfaction que vous demandez?... Ah! c'est très facile... à n'importe quelle arme. » Quand le citoyen Hemmerlé a vu que je ne faiblissais pas, il a baissé le ton.

Voilà ce que j'affirme sous la foi du serment, et voici encore un fait que je n'ai pas révélé vendredi dernier. Deux ou trois heures après l'arrestation de Dufélix, le citoyen Hemmerlé avec Cropet se trouvaient dans un petit café au coin de la rue du Petit-Hurleur : ils se disputaient ensemble au sujet du beau coup qui avait été fait : « C'est moi qui l'ai descendu, disait Cropet, j'ai tiré dessus. » — « Non, c'est moi, répliquait Hemmerlé, je l'ai assommé. » — « Je te dis que c'est moi. » — « Non, c'est moi. » Cette conversation a été entendue par plusieurs personnes, mais vous pouvez appeler le maître du café, il a entendu aussi. Il s'appelle Delahaye, rue Bourg-l'Abbé, n° 33.

D. Témoin Draquin, voyons; vous avez déclaré vendredi dernier que vous aviez arrêté le deuxième coup qui allait être porté par Hemmerlé? Comment a-t-il été porté?

DRAQUIN. Le second coup allait être porté par devant ; Duféfix était déjà étendu par terre. J'ai vu porter le premier coup ; mais je ne sais si le citoyen Hemmerlé était devant ou derrière : il y une encoignure qui me le cachait en partie.

M. HEMMERLÉ. Il est vrai que j'allais porter un second coup, lorsque j'ai été arrêté par quelqu'un. J'étais très animé ; mais tous les autres détails donnés par M. Draquin sont faux, et de toute fausseté. (Rumeur.)

DUFÉLIX. M. Hemmerlé est-il bien sûr que parmi les hommes qui m'accompagnaient il n'y en avait que trois armés ? — R. Oui.

DUFÉLIX. Le soir, n'avez-vous pas dit en parlant de moi au café du Petit-Hurleur, que vous me feriez condamner à 20 ans de travaux forcés ?

M. HEMMERLÉ. Je n'ai pas été au café du Petit-Hurleur, par conséquent je ne puis avoir parlé ainsi.

Me BAC. Témoin Draquin, avez-vous entendu ce propos ?

M. DRAQUIN. Non, mais Delahaye, que j'ai déjà indiqué, peut en déposer.

M. LE PRÉSIDENT. Faites appeler le témoin Cropet.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL adresse à Me Bac quelques paroles que nous n'entendons pas.

Me BAC. La liste des témoins que nous devions faire assigner a été déposée. Il y en avait douze, je l'avais d'abord réduite à sept ; nous n'en avons fait entendre que deux. Si ces deux témoins ont dit la vérité, leur témoignage vaut mieux que celui de cinq cents témoins. Mais comme j'ai confiance dans le ton, dans l'attitude, dans la franchise des témoins, je ne juge pas qu'il soit convenable de faire assigner tous ceux qui peuvent déposer des mêmes faits. Si la justice le désire, elle peut les faire assigner.

CROPET renouvelle sa déposition. Il nous est impossible de comprendre ses explications sur la manière dont son coup de feu est parti au moment où Hemmerlé se débattait avec Dufélix.

UN JURÉ. Voudriez-vous, monsieur le président, demander aux témoin comment le lieutenant a désarmé l'accusé ?

Après des réponses sans précision, le témoin finit par dire : « Il me semble que M. Hemmerlé a pris le fusil par le milieu, et que c'est en se tournant que la crosse a frappé Dufélix. (Murmures.)

Me BAC. Il me semble qu'il est suffisamment établi que Hemmerlé a frappé Dufélix par derrière.

UN JURÉ. M. le président, où est la blessure à la tête de Dufélix ?

Dufélix se tourne du côté du jury : La voilà. Me Bac désigne du doigt le point précis ; c'est à la partie supérieure et postérieure gauche de la tête.

DUFÉLIX prenant la position qu'il avait. Voilà comme j'étais. J'étais tenu par quatre hommes ; j'ai fait un mouvement qui les a écartés, à l'instant même où je me retournais : je n'ai pas eu le temps de voir la crosse de fusil, je n'ai fait que l'apercevoir, elle m'avait déjà frappé. (Sensation.)

Me BAC. Dans un procès-verbal il est dit que le témoin a reconnu, à la tête de 15 ou 20 hommes, un ancien officier de la garde républicaine.

LE TÉMOIN. Il y en avait bien 15 ou 20.

M. LE PRÉSIDENT. Combien y avait-il d'hommes en tout qui suivaient Dufélix ? — R. Oh ! bien 50 ou 60. (Rires.)

Me BAC. Il nous suffira, dans la discussion, de rappeler les contradictions des témoins.

M. URBACH dit que le coup de crosse a été donné. Il n'a pas vu de lutte. C'est lui qui a pris des mains d'Hemmerlé le fusil de Dufélix.

Me BAC. Le fusil avait-il une baïonnette ? — R. Je ne pourrais pas le dire.

D. Hemmerlé ne paraissait-il pas vouloir asséner un second coup de crosse ? — R. La crosse était levée, je ne sais si c'était l'intention d'Hemmerlé.

Me BAC. Je tiens à bien établir ce fait, que le témoin a entendu un coup de feu avant de voir la lutte entre Hemmerlé et Dufélix.

LE TÉMOIN. Oui, sans ce coup de feu je ne me serais pas détourné.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Ainsi, le coup de feu est parti dans la lutte ?

LE TÉMOIN. Oui, monsieur, il y avait confusion ; je ne puis pas affirmer.

Témoins assignés à la requête de Fargin-Fayolle.

M. DESAIN, à Montluçon.

FARGIN-FAYOLLE. Outre ma présence au Conservatoire, l'accusation me reproche l'envoi d'une boîte à Montluçon. Le témoin assistait à l'ouverture de cette boîte ou en a entendu parler.

M. LE PRÉSIDENT. Dites ce que vous savez.

M. DESAIN. Je n'assistais pas à l'ouverture de la boîte ; mais M. le notaire Roger de Garenne me dit qu'elle contenait des journaux saisis et une note de Fargin-Fayolle, que je puis remettre à M. le président.

On remet la note au président, qui en fait lecture.

« 10 heures 1/2. — La députation de l'Allier se pose à merveille. On parle d'une manifestation pacifique de la garde nationale vers l'Assemblée.

» 11 heures. — Nous n'avons réunion que dans les bureaux. Je profite de la diligence pour vous envoyer les journaux d'aujourd'hui, que l'on m'assure avoir été saisis.

» Surtout je vous recommande de garder le calme et de *montrer la plus grande modération.* »

M. SUIN, avocat-général. Nous demandons le dépôt de la pièce. (Hilarité générale.)

On présente la note à Fargin-Fayolle, il la reconnaît.

Me BAC. Je désirerais que le témoin nous dit si l'on ne considérait pas cette note comme un engagement de M. Fargin-Fayolle à ses amis de rester calmes.

LE TÉMOIN. M. Roger me dit en me montrant la note : Si les préfets des localités veulent faire du bruit, voici de quoi les faire rentrer dans le devoir.

M. SUIN, avocat-général. Le témoin n'a-t-il pas eu connaissance d'un rassemblement de 7 à 800 hommes armés de piques, de fusils, de faulx, auprès de Montluçon, sous la conduite du frère de Fargin-Fayolle.

Me BAC. Puisqu'on veut amener la discussion sur ce terrain, où une une autre instruction nous commande la plus grande réserve, je demanderai au témoin s'il a entendu dire que ce rassemblement ait été encouragé par aucun écrit de Fargin-Fayolle ?

LE TÉMOIN. Non, monsieur.

Me BAC. Il n'existe aucun autre écrit de Fargin-Fayolle que le billet qui vient de vous être lu.

M. SUIN. Pardon, il y a une lettre à son frère.

Me BAC. C'est une lettre de M. Fargin Fayolle Sammerat, et non de Fargin-Fayolle qui est ici.

UN AUTRE TÉMOIN. M. Roger me dit : Il doit y avoir un mouvement demain à Montluçon ; mais je ferai tout ce que je pourrai pour l'empêcher. Le soir nous rencontrâmes deux individus connus pour leur exaltation. Le notaire s'adressa à eux : En voilà deux, me dit-il, à qui je viens de communiquer la note de Fargin-Fayolle, ils m'ont promis de rester tranquilles.

Témoins à décharge relatifs à l'accusé Suchet.

M. COURDELMONT, fabricant de tole vernie, était à la mairie du 6e arrondissement lorsque M. Suchet y est entré. La déposition est entièrement conforme à celle de M. Melon.

M. HÉROUARD (Louis), assigné par Lebon. Le 13 juin, vers deux ou trois heures, près du marché des Innocents, j'ai rencontré Lebon ; il paraissait marcher péniblement, appuyé sur sa canne, et ne pas s'occuper des évènements de la journée.

LEBON. Je tenais à constater ce fait. J'ai jugé à propos de n'assigner que ce témoin et M. Gosse, dont vous n'avez pas sans doute oublié la déposition. C'est entre les deux faits rapportés par ces témoins que s'encadre ma présence au Conservatoire. Vous voyez comme j'étais occupé de l'attentat qu'on me reproche.

M. LEBLOYS (Ernest), étudiant.

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez été cité à la requête de l'accusé *Schmitz* ?

Me CRÉMIEUX. M. Lebloys a été assigné par la défense sur les faits généraux, pour éclairer l'aventure du drapeau.

M. LEBLOYS. Je portais seul le drapeau des Ecoles. Lorsque la foule fut rompue par la troupe, à la hauteur à peu près de la rue Lepelletier, une femme vêtue de noir, âgée déjà, poussant des cris perçants, se précipita du côté de notre drapeau comme vers un refuge. Elle s'attacha à la hampe ; elle était dans un état convulsif ; il aurait fallu employer la violence pour lui faire lâcher prise. Lorsque nous arrivâmes vers l'Opéra, les gardes nationaux ne nous traitèrent pas comme les soldats qui nous avaient ouvert leurs rangs, et qui avaient compris notre cri légal : Vive la Constitution ! Les gardes nationaux se ruèrent sur nous, comme ne l'auraient pas fait des sergents de ville.

M. LE PRESIDENT. Témoin, ce langage n'est pas tolérable.

M. LEBLOYS. Voici les faits, et vous pouvez juger combien nous avons été surpris de les voir travestis dans le rapport du citoyen Changarnier.

M. LE PRÉSIDENT. Retirez-vous.

LE TÉMOIN. Pardon, monsieur le président, j'ai encore quelques faits à relater, et qui donneront le caractère de cette journée. Lorsque l'on nous conduisait à la Préfecture de police, à la hauteur de la rue Fontaine Molière, nous avons vu à une fenêtre une femme, des enfants, un homme, crier : Vive l'ordre ! il faut les fusiller.

M. LE PRÉSIDENT, vivement. Témoin, retirez-vous.

LE TÉMOIN. Monsieur le président, j'ai encore quelque chose à dire.

M. LE PRÉSIDENT. Retirez-vous ! retirez-vous !

Me Crémieux, Me Bac, tous les défenseurs se lèvent. (Vive agitation.)

Me CRÉMIEUX. Du calme, du calme. Nous n'avons pas besoin de poser de conclusions. M. le président voudra bien laisser le témoin s'expliquer librement.

M. LE PRÉSIDENT. Posez des conclusions.

Me BAC. La défense ne peut laisser ainsi couper la déposition d'un témoin. M. Lebloys ne dépose pas sur des appréciations, mais bien sur des faits. Il est très important pour nous d'établir que des personnes, au nom de l'ordre, se sont livrées à des violences et à des provocations inouïes. La juridiction suprême de la haute cour ne voudra pas, et nous sommes persuadés d'ailleurs que M le président, qui a si longtemps et si éloquemment défendu le droit des accusés, ne voudrait pas étrangler le débat.

M. LE PRÉSIDENT. Mais quel intérêt avez-vous à entendre des appréciations ?

Me CRÉMIEUX. Il est très important pour la défense d'établir les provocations faites par une partie de la population.

M. LE PRÉSIDENT. Sur quels faits voulez-vous interroger le témoin ?

Me BAC. Sur les cris poussés par les gardes nationaux lors du trajet des Tuileries.

Le témoin est rappelé.

M. LE PRÉSIDENT. Je vous engage à la modération. Dites-nous ce qui s'est passé lors du trajet des Tuileries.

M. LEBLOYS. J'étais arrêté, on me conduisait dans les caveaux des Tuileries. Sur toute ma route j'entendais crier : « Vivre l'ordre ! il faut les fusiller ! » Nous étions plusieurs. Les cris continuèrent tout le temps que je restai dans ces caveaux. Je fus ensuite transféré à la Préfecture, puis à la Force. Là, on fit déranger les voleurs, qui étaient mieux...

M. LE PRÉSIDENT interrompant. Mais ce détail est étranger. Allez vous asseoir, allez vous asseoir.

M. LEBLOYS. Mais, citoyen président...

M. LE PRÉSIDENT. Allez vous asseoir, vous dis-je.

Le témoin retourne à sa place au milieu d'une assez vive rumeur.

M. LAFFONT, ancien secrétaire des Amis de la Constitution. Le 13 juin j'étais sur la terrasse du passage Jouffroy. Les commissaires de police ont dit que j'y étais depuis le matin, j'y étais à peine depuis quelques minutes. Plusieurs personnes y étaient avec moi et poussaient le cri de vive la Constitution ! Pour moi, je ne le pouvais pas, j'avais une extinction de voix depuis deux jours. On a dit qu'on m'avait arrêté sur la terrasse. J'ai été arrêté dans le salon de lecture, où je lisais un journal. Les hommes qui accompagnaient l'officier de paix Manuel me brutalisèrent. Ils m'arrachèrent mes épaulettes, mais comme on fit observer que je devais être conduit au général Changarnier, on me remit mes épaulettes ; elles tenaient tant bien que mal. Sur le boulevard une compagnie de la 2e légion demanda au général Changarnier la permission de me fusiller. Le capitaine de cette compagnie dit effectivement : « Il ne faut pas que cet officier aille en prison, il faut le fusiller. » Je fus mis en joue. Ce fut sur un signe du général que les gardes nationaux relevèrent leurs fusils.

On me conduisit d'abord du côté de l'Opéra, puis du côté des Tuileries ; dans le trajet, j'ai entendu un sergent de ville répéter plus de vingt fois que c'était le général Changarnier qui m'avait arraché mes épaulettes. Il y avait un homme qui portait une petite croix, qui répéta à plusieurs reprises : « Qu'on me donne donc un bouchon de paille, que j'essuie la figure de cette canaille-là. »

Je demanderai à monsieur le président de faire une observation qui m'est tout-à-fait personnelle. Un témoin a dit à cette audience qu'après mon arrestation... Si c'est une cruelle facétie qu'il a voulu faire...

M. LE PRÉSIDENT, vivement. Témoin, retirez-vous.

Témoins cités à la requête de l'accusé Schmitz.

M. BENOIT, Christophe, ouvrier, ex-capitaine de la 5e légion.

Ce témoin reproduit exactement les explications de l'accusé Schmitz, relativement à la délégation de la 5e légion.

Je fesais partie de la manifestation, j'étais à la tête, et je puis dire que nous avons été chargés impitoyablement par la troupe, sans qu'une seule sommation ait été faite. Les dragons d'un côté du boulevard et les chasseurs de Vincennes de l'autre se ruèrent sur nous.

Lorsque nous fûmes ainsi dispersés, je rentrai dans mon quartier.

M. ANTOINE, peintre sur porcelaine, reproduit les explications du précédent témoin sur la délégation de la 5e légion.

Me CRÉMIEUX. Dans cette réunion a-t-on formé le bureau pour la nomination du colonel ? — R. Oui, le soir l'on se réunit au manége Pellier pour la nomination dont je viens de parler. Un bureau fut constitué dans ce but.

M. SUIN. Combien y avait-il de monde à cette réunion ?

LE TÉMOIN. 3 ou 400 gardes nationaux délégués par les compagnies.

SCHMITZ. A quelle heure la manifestation a-t-elle été votée le 12 ; car la réunion de deux heures n'avait eu lieu que pour avoir une réponse de M. Duthy ? — R. Je n'étais pas présent.

SCHMITZ. Mais vous étiez présent le soir quand on a pris les mesures pour la manifestation ? — R. Oui, on a bien recommandé de ne pas venir en armes ; on a poussé si loin les précautions, qu'on ne voulait pas que les gardes nationaux vinssent avec leur ceinturon.

M. GÉRARD, passage Brady. J'ai connu Schmitz pour la première fois lorsqu'il s'est agi d'avoir la réponse du citoyen Duthy pour la manifestation. Le soir, on s'est réuni pour la nomination d'un colonel : un bureau a été formé ; Schmitz a été nommé président. On s'est aussi occupé de la manifestation : c'était un projet seulement. On a nommé des délégués par compagnie.

Me CRÉMIEUX. Les délégués qui ont été nommés ne se sont-ils pas formés en commission exécutive ?

LE TÉMOIN. La manifestation n'était pas encore résolue, des délégués ayant été nommés pour aviser ; afin d'exciter moins d'ombrage, ils se sont réduits volontairement à un petit nombre ; voilà l'origine de la commission exécutive.

M. BROCART. Même déposition.

M. Renaud dépose de faits relatifs à la mort de Duprat.

M. PROUX, coiffeur. J'étais aux Tuileries lorsque M. le général Changarnier passa ses troupes en revue ; il les exhorta à agir vigoureusement, et termina son allocution par ces mots : « Surtout, pas de quartier. » (Sensation).

L'audition des témoins est terminée.

L'audience est levée à six heures.

PETITE CORRESPONDANCE.

Sainte-Affrique.—M. P. C.—Reçu les 35-20.—Fait votre réab.—Nous all. v. expéd. les alm.
Dijon.—M. A. M. L.—Fait le chang. d'adr.—Votre R. est payée jusqu'à juillet inclus.
Reims.—M. W.—Reçu v. lettre et pris note.—Merci pour v. lig. si symp.
Beaupréau.—M. D. de L.—Reçu les 32 et fait l'applic. indiq.
Chartres.—M. C. de la G.—L'erreur vient en effet de nos bur. et nous la répar.
Saint-Jean-de-Liversay.—M. S.—Reçu les 17 et fait le réab.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 f.	11 f.	[illegible]
DEP. ET ETRANG. sans surtaxe	32	17	

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme ; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr. ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à 9 »	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 6 novembre 1849.

Aujourd'hui les cours des valeurs se sont maintenus ; il y a amélioration sur la clôture d'hier ; ce qui a contribué à soutenir les cours, c'est l'escompte de 55 000 fr. de rente 5 0/0. On parlait de la démission du président ; mais comme on n'y croyait pas, ce bruit n'a pas influencé.

On disait encore que la garde nationale qui est à l'Elysée avait fait une démonstration favorable au président.

Le 5 0/0, au comptant, a ouvert à 87-80 ; il a fait, au plus bas, 87-80, au plus haut, 88, et il a fermé à 87-90 ; hausse, 15 c. sur la précédente clôture.

Le 3 0/0, au comptant, a ouvert à 55-65, et il a fermé à 55-75 ; hausse, 10 c.

Les actions de la Banque ont fermé à 2 330 fr. ; hausse, 5 fr.

Les nouvelles obligations de la Ville ont fermé à 1 132-50 ; hausse 2-50

Les cours des chemins de fer ont peu varié ; les affaires sur ces valeurs étaient presque nulles.

Le 5 0/0 belge a baissé de 3 fr.

4 heures.—A la coulisse, le 5 0/0 faisait 87-90 demandé.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt du j.
Trois 0/0	55 70	55 80	55 65	55 6
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0	87 75	88 »»	87 75	87 9

6 nov. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.			
3 0/0 j. du 22 juin	55 75	Espag. dette active.	22 »/»
5 0/0 j. du 22 mars.	87 90	— — 3 0/0	35 1
VALEURS DIVERSES.		— Dette intér.	27
Banque de France.	2330 »»	Naples, récép. Roth.	88
Ob de la Ville, anc.	1285 »»	Romain, emprunt	80
— — nouv.	1122 50	Haïti, emprunt	80 »/»
Oblig. de la Seine	1065 »»	Piémont, emprunt.	992 5
— St-Germ. 1842.	865 »»	— Nouveau.	880 »/»
— Versailles	410 »	Rente 3 0/0	82 6
— Orléans. 4 0/0.	960 »»	Lots d'Autriche	385
— Nouvelles.	950 »»	2 1/2 hollandais	55
— Rouen, 4 0/0	730 »»	CHEMINS DE FER.	
— Nouvell., 1849.	890 »»	Saint-Germain	305
— Havre j. mars.	725 »»	Versailles, r. d.	219
— Nouvelles.	840 »»	Versailles, r. g.	167
— Marseille	850 »»	Orléans à Paris	725
— Orléans, jouis.	850 »»	Rouen	525
Quatre-Canaux	1075 »»	Havre	232
— Jouissance.	72 50	Avignon-Marseille	217
Bons du Trésor	6 0/0	Bâle	101
Forges Aveyron.	2000 »»	Centre	297
Monceau-s.-Sambre	1800 »»	Boulogne	135
Nord (hauts four.).	900 »»	Bordeaux	397
Charbon belge	325 »»	Nord	428 7
Zinc V.-Montagne.	2745 »»	Strasbourg	354
Stolberg.	475 »»	Nantes	302
Mines de la Loire	245 »»	Monter. à Troyes	105
		Dieppe Fécamp	102

FONDS ÉTRANGERS.		BOURSE DE LONDRES du 3 novembre.	
Belg. 5 0/0 1840	94 3/4	3 0/0 consolidés	92 3
— 5 0/0 1842	95 3/4	3 0/0 au 14 nov.	92 5
— 4 1/2	88 3/4	TAXE DU PAIN.	
— 3 0/0	65 1/4	1re qualité le kilo	37 c
— 2 1/2 0/0	49 »/»	2e — —	29
Banque	705 »»		
— 1841.	1030 »/»		

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 6 novembre.

THÉATRE DE LA NATION.—La Filleule des Fées.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Deux hommes.
ITALIENS.—
OPÉRA-COMIQUE.—La Fée aux Roses.
ODÉON.—Les Bourgeois des Métiers.
THÉATRE-HISTORIQUE.—La Guerre des Femmes.
VAUDEVILLE.—Croque Poule, 4e No, une Semaine à Londres, Affaire Chaumontel.
GYMNASE.— Le Bal du Prisonnier, Réveil du Lion, Graziella.
THÉATRE MONTANSIER. — La Femme à la broche, Deux Sans-Culottes, Tigre du Bengale.
VARIETES.—Voltaire en vacances, les Associés.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Le Connétable de Bourbon.
AMBIGU-COMIQUE.—Piquillo Alliaga, Juif errant.
GAITÉ. — Les Belles de Nuit.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 237. ÉDITION DU MATIN. Jeudi 8 novembre 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.) — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 7 NOVEMBRE.

Un incident inouï a signalé la fin de la séance d'aujourd'hui. Vers cinq heures, au moment où M. Baze venait de prendre la parole, une de ces rumeurs, comme il s'en produit chaque jour dans toutes les tribunes, est partie de celle des rédacteurs en chef. Immédiatement, et sans aucun avertissement préalable, M. le président Dupin a ordonné au chef des huissiers de faire évacuer cette tribune.

MM. les rédacteurs se sont tous retirés.

Devant cette mesure inqualifiable, et dont il n'existe aucun précédent, la presse, justement blessée, croit devoir protester, dans l'intérêt de sa dignité et de ses droits.

Les Grands Conspirateurs.

Au point où en sont arrivés les évènements de Rome, les dispositions des pouvoirs et des esprits en France, et en particulier les débats du procès de Versailles, il n'est plus possible qu'il y ait doute, dans l'opinion éclairée et sincère, sur la question de savoir où étaient, en juin 1849, le complot et l'attentat contre la République.

Il est évident pour tous, aujourd'hui, qu'il n'y a eu, cette année, d'autre complot contre la République que celui qui a été tramé lentement, à Paris, dans les conseils de la réaction, et qu'il n'y a eu d'autre attentat que celui qui a été consommé à Rome.

Parmi les réactionnaires de bonne foi que nous connaissons, il n'en est pas un seul aujourd'hui qui, dans l'*à-parté*, n'en convienne. Seulement c'est un aveu qu'on ne fait pas tout haut, parce qu'il porte la condamnation des hommes et des pouvoirs qui ont concouru à ce complot et à cet attentat; parce que ces pouvoirs et ces hommes sont intéressés à en déguiser le caractère et la portée.

Une seule chose est de nature à faire comprendre comment le doute a pu s'élever à cet égard; un seul fait moral peut expliquer comment, seize mois après une révolution généreuse comme celle de février, il s'est trouvé dans les régions du gouvernement républicain en France, des hommes assez audacieux et assez habiles pour comploter sourdement le renversement de la République, pour commettre, sous prétexte de protéger les libertés d'un peuple ami, le plus barbare attentat à la vie de ce peuple, aux sympathies de la France et aux prescriptions formelles de son pacte fondamental; comment ces hommes, leur mensonge une fois découvert et le crime consommé, ont pu s'assurer le vote d'une majorité *satisfaite* pour les absoudre; comment enfin, encouragés par l'impunité même, ces hommes ont pu faire sabrer la manifestation populaire qui protestait sans armes contre leur conduite, et pousser encore l'audace et la dérision jusqu'à traduire en haute cour de justice, *comme coupables de complot et d'attentat contre la République*, les courageux et loyaux républicains qui voulaient protéger et défendre le pacte fondamental, placé sous la sauvegarde de tous les citoyens de France!...

La seule cause de ce phénomène inouï est tout entière dans l'état de fatigue morale, d'affaissement, de prostration qu'ont entraîné fatalement les convulsions, les agitations, les déceptions et les paniques de la dernière crise révolutionnaire.

En effet:

Sans cet état de prostration morale, des hommes politiques expérimentés n'auraient jamais osé méconnaître un texte formel de constitution, des décrets parlementaires plus formels encore, et braver le sentiment national en France au point d'aller bombarder Rome et sa jeune République.

Sans cette disposition de lassitude et de découragement dans l'esprit public, des ministres et des magistrats auraient encore moins osé, l'attentat à Rome étant commis, poursuivre comme coupables devant la haute cour ceux-là même qui ont protesté contre le crime.

La grande habileté des véritables conspirateurs qui travaillent depuis vingt mois au renversement de la République, c'est d'avoir choisi pour tant oser ce court moment de défaillance.

Pour qu'une telle interversion de toutes les notions de droit, de légalité et de justice morale, ait pu se produire; pour qu'un pays comme la France, — qui a châtié en 1839 et 1848 par des révolutions les moindres atteintes portées à ses libertés intérieures, les moindres atteintes portées aussi aux libertés des autres peuples, telles que l'expédition en Espagne et le faible appui diplomatique donné aux réactionnaires du Sonderbund et du Portugal, — pour que la France ait pu rester impassible devant l'atteinte dix fois plus grave portée en juin à sa constitution démocratique, il faut que la France ait été bien énervée, bien affaiblie par les pertes, les douleurs et les aveugles paniques qui ont suivi l'explosion généreuse de Février!

D'où il résulte, pour être juste, que la première responsabilité toute morale des circonstances dans lesquelles se sont produits les évènements de juin à Rome et à Paris, doit porter un peu sur tout le monde, sur tous les partis en lutte, sur les révolutionnaires comme sur les réactionnaires, sur les timoristes comme sur les terroristes. En temps de confusion révolutionnaire, tout le monde a raison et tout le monde à tort. Tout le monde a raison, parce que chacun souffre dans sa foi ou dans ses intérêts. Tout le monde a tort, parce que personne n'emploie les meilleurs moyens de persuasion et de salut. L'ignorance, la misère, l'illusion et la peur sont des crimes communs et des excuses communes. La société entière est, dans des cas pareils, responsable des faiblesses qu'elle autorise comme de celles qu'elle commet. Et c'est précisément ce qui prouve que de toutes les formes du progrès humain, la forme révolutionnaire est la plus grossière, la plus barbare, la plus confuse, la plus douloureuse et la plus décevante.

Mais cette part de responsabilité morale et ambiante faite à la société entière, il reste à déterminer la responsabilité principale et consciente des hommes qui ont réellement voulu participer à un complot et à un attentat contre nos institutions républicaines.

Les plus coupables à nos yeux, dans ce sens, ne sont pas ceux qui ont assumé officiellement sur eux la responsabilité de pareils actes.

Les plus grands coupables ne sont pas ceux qui ont, jusqu'à un certain point, pour excuses leur inexpérience politique, l'influence de leur entourage, leur préjugé de naissance sur les exigeances de l'honneur militaire, et les efforts qu'ils font aujourd'hui pour racheter ou atténuer les sinistres, les fatales conséquences de leur erreur même.

Les plus grands coupables ne sont pas non plus ceux que le fanatisme de parti ou de religion a aveuglés au point de leur faire commettre, pour servir leur parti et leur foi, les violences les plus propres à détruire le dernier prestige de l'autorité spirituelle, et à faire mûrir promptement en Europe la plus sinistre des révolutions sociales, politiques et religieuses.

La nouvelle majorité aveugle et endurcie qui a nié l'évidence des atteintes portées à la Constitution, et qui paraît sourdement hostile à ce pacte fondamental, n'est pas elle-même la plus justement, la plus intentionnellement responsable des malheurs découlant de l'expédition de Rome, car elle peut arguer, qu'elle n'existait pas lorsque l'attaque de Rome a été ordonnée, et que le désir d'éviter des déchirements nouveaux au pays l'a seul poussée à nier le caractère illégal de cette attaque et à en refuser la répression éclatante.

Les vrais conspirateurs, les premiers et les plus grands coupables, sont des hommes qui se cachent et qui refusent le pouvoir en ce moment pour ne pas encourir la responsabilité officielle des actes conseillés par eux.

Les plus coupables sont ces deux ou trois hommes d'État de la monarchie déchue, qui imposent à la République nouvelle les lumières de leur expérience d'intrigues, de tactiques, de roueries, et qui veulent la perdre sans se perdre eux-mêmes.

Les plus coupables sont ceux qui, ne pouvant plus compter, après la Révolution de Février, sur la confiance de la France entière, ont voulu s'assurer l'adhésion aveugle d'un parti exclusif; ceux qui, au moment où quelques améliorations économiques, quelques efforts de progrès social eussent suffi pour dissiper les haines de partis et de classes, faire disparaître toutes les divisions intestines et enraciner la République dans tous les cœurs, dans tous les intérêts, se sont empressés d'exploiter les alarmes, de propager les paniques, de coaliser, sous la menteuse bannière de la *modération* et de l'*honnêteté*, les éléments les plus égoïstes, les plus violents, les plus rétrogrades et les plus disparates, dans le seul but de rendre possible leur retour au pouvoir, et d'empêcher, au dehors comme au dedans, l'affermissement et le crédit de la République.

Les plus coupables sont ceux qui, après avoir exploité à leur profit, pendant vingt ans, la haine de la légitimité et l'esprit voltairien contre les jésuites, ont fait des avances sans vergogne aux légitimistes et aux ultramontains pour s'assurer un point d'appui nouveau, une influence nouvelle dans les affaires du pays.

Ceux qui, tendant dès les premiers jours de la République, une série de pièges aux hommes nouveaux, ont effrayé et paralysé M. de Lamartine, et l'ont renversé pour le punir de s'être allié à M. Ledru-Rollin;

Ceux qui ont imposé au général Cavaignac les mesures d'état de siége, de déportation, de compression, la proscription de Louis Blanc et de Caussidière, l'ont empêché d'intervenir en Italie et de tenir la promesse de la France, au moment où par la seule entrée de nos troupes dans le Piémont, l'indépendance de la Péninsule italique et de la Hongrie même pouvaient être assurée; ceux qui mêlant les assurances de désintéressement à l'intrigue, disaient chaque jour aux ministres d'alors: « Surtout, ne faites pas la guerre, et ne faites pas » de réformes économiques, attendez pour cela » que la République se soit consolidée, que les » esprits soient rassurés, » et qui depuis ont osé se faire à la tribune une arme contre les républicains de cette inertie conseillée par eux, de cette magnifique occasion perdue par leur faute, de cette faiblesse si fatale à la cause des peuples;

Ceux qui après avoir dit que l'élection de M. Louis Bonaparte à la présidence serait une honte pour la France au moment où ils croyaient pouvoir se ménager des chances personnelles, ont travaillé de toutes leurs forces au succès de cette élection sitôt qu'ils ont reconnu que c'était le seul moyen de renverser les républicains et de remettre en question la République elle-même;

Ceux qui par leurs savantes menées ont empêché la Constituante d'achever son œuvre, ont encouragé le nouveau pouvoir exécutif à faire bon marché des votes de la majorité républicaine, et ne craignent pas aujourd'hui cependant de réduire à néant l'initiative de l'élu du 10 décembre, et de lui imposer les volontés rétrogrades des clubs de la réaction;

Ceux qui ont imaginé l'ingénieuse combinaison de mensonges au moyen de laquelle on a fait passer notre expédition à Rome comme une garantie de liberté et de salut pour l'Italie, comme un moyen aussi d'influence et de gloire pour la République française, et qui depuis que les résultats de cette intervention condamnent notre gouvernement aux yeux du monde, depuis que le président de la République s'aperçoit qu'il a été trompé et s'efforce de résister, pour l'honneur de nos armes, aux hontes et aux malheurs de la restauration cléricale, ne craignent pas de faire mépris des lettres du président, ne demandent pas mieux que de le rendre impopulaire, et poussent une majorité aveugle à accepter respectueusement et dévotement de la main du saint-père tous les désastres qui font maudire en Italie le nom de la France;

Ceux encore qui n'ont vu dans la protestation légale du 13 juin que cette admirable occasion, depuis longtemps cherchée, de se défaire des voix éloquentes de la Montagne, de proscrire d'autres têtes républicaines, de décimer la représentation nationale, et qui ont merveilleusement combiné leur souricière pour donner le change à l'opinion du pays, pour faire considérer les défenseurs de la Constitution comme les ennemis même de la République;

Ceux, enfin, qui ont juré et qui répètent chaque jour à leurs confidents que d'ici à trois ans la France ne fera aucune guerre favorable à la cause des peuples, et ne réalisera aucune réforme propre à faire aimer la République, non parce qu'ils répugnent précisément par conviction à l'émancipation des peuples et à la République, mais parce que dans les termes actuels de la Constitution, ils désespèrent, d'ici à trois ans, de pouvoir satisfaire leur ambition et de redevenir *possibles et durables*.

Si la justice de l'histoire et de la conscience publique était celle qui siège en ce moment à Versailles, ces conspirateurs occultes seraient forcés de prendre sur les bancs des accusés la place des hommes de cœur qu'ils veulent faire proscrire, et on les verrait obligés, avant leur propre condamnation, de faire amende honorable, réparation solennelle à leurs généreux adversaires.

Il n'en est pas ainsi! mais quel que soit le sort des accusés actuels, les droits de la justice morale, de l'histoire et de la conscience sont imprescriptibles.

Notre triste époque a cela de consolant, qu'elle permet à la justice politique de se corriger elle-même, à l'histoire de s'écrire tous les jours, et à la conscience des peuples de s'éclairer d'autant plus soudainement, qu'on a fait de plus lents efforts pour la couvrir de ténèbres.

Les habitués de l'Elysée disent, en parlant du ministère actuel, que c'est encore un essai que le président a voulu faire avec les hommes de la majorité; que des projets de lois importants s'élaborent dans les bureaux de la présidence; qu'ils seront proposés aux ministres, et que si ces derniers refusent de s'en faire hardiment les champions, alors M. Louis Bonaparte sera fixé sur toutes les nuances de la droite, et il rompra en visière avec elle en faisant la nation entière juge de ses intentions et des obstacles qu'elles ont rencontrés.

A ce compte, nous n'en avons pas pour longtemps du nouveau cabinet.

Aux trois candidats, MM de Persigny, Victor Foucher et de Bassano à la direction de la police, vient de s'en joindre un quatrième, M. de Saint-Georges; c'est ce dernier, dit-on, qui l'emportera; il est patroné par M. le général Changarnier. Toutefois, il reste pour certain que MM. Rebillot et Carlier quittent la préfecture, le premier avec les épaulettes de général, et le second *avec la conscience de son devoir accompli*. On n'est pas d'accord sur la réédification de l'administration de la police. On balance entre la création d'un ministère et la continuation de la préfecture telle qu'elle est. Beaucoup d'intrigues jouent dans cette affaire, et la rue de Jérusalem ressemble assez à une fourmillière au milieu de laquelle on a fourré un baton, car un ministère génerait de petits intérêts de famille auxquels on tient considérablement.

M. le général Baraguay-d'Hilliers partira pour Rome samedi prochain.

M. Chevalier, frère de M. Michel Chevalier, est nommé secrétaire de la présidence à l'Elysée, en remplacement de M Ferdinand Barrot. M. Chevalier était chef du mouvement au chemin de fer du Nord.

—On désigne en ce moment M. Duclerc pour remplacer M. Fould aux finances.

Il paraît, dit l'*Evènement*, que le président insiste pour un retour au décret de la Constituante qui a supprimé l'impôt des boissons, ou qu'il demande du moins une législation plus large et plus populaire sur les taxes des liquides.

Il est positif que le gouvernement français a résolu de tirer satisfaction des insultes prolongées du Maroc. On assure, en effet, que le gouvernement a donné contre-ordre à la flotte que commande le vice-amiral Parseval-Deschênes, et qui a été vue ces jours-ci débouchant du canal de Malte et se dirigeant à pleines voiles vers les mers du Levant.

On dit qu'une corvette à vapeur aurait été expédiée à l'amiral Parseval, pour lui porter l'ordre de se rendre avec sa flotte sur les côtes du Maroc L'escadre qui, en 1845, fit avec tant de succès la campagne de Tanger et de Mogador, ne se composait que de trois vaisseaux, une frégate et quelques bâtiments à vapeur; l'escadre de la Méditerranée compte aujourd'hui six vaisseaux, deux frégates à voiles, outre les vapeurs, qu'il sera toujours facile de lui expédier de Toulon et d'Alger. (*Evènement.*)

Les démentis officiels.

La déposition de M. Farina, reproduite dans notre numéro d'hier, a motivé la publication de la note suivante, insérée d'abord dans la *Patrie*:

Dans sa déposition devant la haute cour de justice à Versailles, le sieur Farina, inculpé dans le complot du 13 juin et mis en liberté par ordonnance de la chambre du conseil, prête à M. le général Changarnier des paroles tendant à annoncer l'intention de changer la forme du gouvernement; nous sommes autorisés à déclarer que ces paroles sont de pure invention. (*Communiqué.*)

Que prouve une pareille note? Absolument rien.

Depuis longtemps nous voyons les hommes politiques nier sans aucune hésitation, et sans apporter à l'appui de leur dénégation la moindre preuve, tous les faits et dires qui leur paraissent compromettants. L'abus fait de ce genre de rectifications par MM. Guizot et Duchâtel a été pour leur gouvernement une cause active de discrédit et de ruine. Nous avons entendu M. de Falloux à l'Assemblée nationale déclarer, *parfaitement, absolument fausses* des citations que M. Joly, quelques minutes après, lui montrait imprimées textuellement dans ses propres livres.

Nous avons entendu M. Barrot attestant, avec les apparences de la conviction, que la république romaine ne serait *ni attaquée ni défendue* par les troupes françaises, alors même que la restauration du pape était pour lui chose résolue. Les habitants de Rome et de Civita-Vecchia savent à quoi s'en tenir sur la sincérité des manifestes francais qui leur promettaient liberté entière dans le choix de leur gouvernement. Tout récemment, et

pour prouver que la véracité politique n'est pas la vertu de nos hommes publics, M. Thiers répondait par un démenti, appuyé d'un coup de pistolet, à une allégation qui, le lendemain du duel, devenait pour la France entière la vérité la plus authentiquement constatée.

Ces expériences multipliées nous empêchent d'accepter comme une démonstration sans réplique les rectifications insérées dans un journal officiel.

En présence de la note qui nie, nous trouvons M. Farina qui affirme, M. Farina, homme des plus honorables, bien qu'il ait été *inculpé* dans le *complot* du 13 juin, comme le fait remarquer la note avec une affectation puérile.

Voici comme ce témoin est apprécié par le *Siècle* :

Nous avons dû extraire du *Moniteur* la déposition de M. Farina devant la haute cour de Versailles. Pour quiconque connaît la conduite de ce témoin pendant les abominables journées de juin 1848, M. Farina est un homme de cœur dans l'acception la plus étendue de ces mots. Pour nous, malgré une note communiquée à la *Patrie*, il n'a rien imaginé.

Ajoutons que la note ne contredit pas expressément M. Farina, elle a soin de glisser à côté de son témoignage. Suivant M. Farina, le général Changarnier aurait dit : *Je me moque bien de la Constitution... il n'y avait que l'empereur qui savait vous faire marcher... Je mettrai le feu dans votre ville.* La note ne dément pas directement ces propos, mais *l'intention de changer la forme du gouvernement*, ce qui est tout autre chose. Personne n'a dit ni pensé que M. Changarnier voulût changer la forme du gouvernement le 13 juin.

Quant au dédain de ce général pour la constitution, la note communiquée ne le dément pas, et nous n'avons pas eu besoin du procès de Versailles pour en être convaincus. Il est inutile d'insister sur ce fameux propos : *Il serait aussi facile aujourd'hui de faire un empereur qu'un cornet de pralines.* Nous nous contenterons de rappeler que la *Démocratie pacifique* publia le 21 mai dernier les lignes suivantes, qui n'ont été infirmées d'aucune manière et qui ne pouvaient pas l'être :

Quelque temps avant l'élection du président de la République, M. Changarnier reçut la visite d'un de ses parents.

On parla politique, on discuta, la discussion s'échauffa. Eh bien, dit à son cousin M. Changarnier impatienté : Dans quinze jours Napoléon ; dans six mois Henri V !

La déposition de M. Farina concorde avec ces antécédents, et nous pouvons d'autant moins la repousser sur la foi d'une *note* qui n'est pas même rédigée de manière à la contredire carrément, que déjà la *Patrie* est intervenue par voie de *note communiquée* dans les affaires du général Changarnier, et que sa première note avait trompé le public.

Lors de la revue du président, le 21 mai, M. Changarnier dit lui-même aux chefs de corps qu'il les verrait avec plaisir donner aux soldats l'exemple de crier : *Vive Napoléon !* Beaucoup de journaux l'assurèrent sur l'attestation positive des officiers. Rien n'était plus certain.

La *Patrie* publia pourtant une *note communiquée* pour démentir cette nouvelle, par une de ces contradictions, *à côté*, qui détruisent la vérité sans la frapper en face.

Eu égard à ces précédents, nous considérons la déposition du capitaine Farina comme n'étant pas infirmée le moins du monde par la note communiquée à la *Patrie*.

Cette note n'ébranle pas plus notre conviction que si l'on nous adressait une rectification pour avoir parlé de l'assurance donnée aux officiers de la garnison, de la part du général Changarnier, qu'à l'avenir ils ne seraient poursuivis ni inquiétés, en aucune façon, pour avoir accepté ou proposé des duels politiques.

Courrier de Versailles.

7 novembre 1849.

C'est à M. l'avocat-général de Royer que la charge de soutenir l'accusation s'est échue. Il a remplacé M. Baroche, toujours malade, dit-on. Toute la journée il nous a fallu subir cette parole froide et monotone, et ce n'est pas tout encore, à demain la suite.

On a fait à M. de Royer une grande réputation d'habileté ; franchement, aujourd'hui, il ne l'a pas justifiée. Quelle pauvreté d'invention! quelle pauvreté de moyens! Eh quoi! c'est là tout ce que vous articulez contre les accusés? Est-ce donc ainsi que vous nous prouverez l'existence du complot, *constitutif de l'attentat*, selon vos paroles? Mais tout ce que vous avez débité aujourd'hui, déjà nous le savions par l'acte d'accusation.

Vous en êtes l'auteur, assure-t-on; est-ce donc pour cela que vous nous en donnez une deuxième édition, revue et peu corrigée?

Est-ce que par hasard nous avons eu la berlue? n'y aurait-il pas eu, avant votre réquisitoire, une audition des témoins? Vous ne vous êtes donc pas rappelé ce qu'ils ont déclaré? Le *Moniteur* n'a donc pas été consulté par vous? L'instruction a été démentie et rétablie sous un véritable jour; le complot a été démoli, l'attentat a suivi le sort du complot; — le pénible échafaudage sur lequel vous aviez appuyé votre accusation a été renversé, et vous n'avez rien trouvé, rien inventé pour rétablir votre œuvre! Rien... que votre premier acte d'accusation cent fois réfuté et cent fois mis à néant.

Que pouvons-nous dire : MM. de Girardin, Brunier, Toussenel, Chatard, Bareste ne vous ont-ils pas répondu? nous vous répéterons seulement, et nous vous le répéterons à satiété : « Votre acte d'accusation n'existe plus, les témoins à charge l'ont prouvé jusqu'à l'évidence; des preuves, des preuves, on... ne faites pas plus longtemps injure au bon sens et à la vérité.

Dans notre courrier d'hier, nous avons fait un oubli que nous nous empressons de réparer. Ce sont quelques paroles de M. le général Changarnier qui complètent admirablement sa pensée, pensée toute de respect pour la Constitution et pour L'ORDRE, comme chacun sait.

Tamerlan... non, nos souvenirs de collège nous entraînent toujours le général Changarnier, haranguant les troupes dans le jardin des Tuileries, avant de se rendre sur le boulevard, après les avoir engagées à bien faire leur devoir, a terminé son discours par ces mots significatifs : « ET SURTOUT PAS DE QUARTIER !... M. Petit est justifié.

Le douaire de la duchesse d'Orléans.

Quand l'heure providentielle d'une grande idée est venue, tout ce qu'on fait contre elle la sert. Les divers éléments de la majorité ont cru se donner une grande force contre le Socialisme en s'unissant pour voter le douaire de la duchesse d'Orléans; par ce vote, au contraire, ils se sont tous déconsidérés, perdus, orléanistes, henriquinquistes, et la propagande socialiste a reçu de leurs mains un nouveau levier. On lit dans la *Réforme* :

Les campagnes sont indignées du vote des 300 000 fr. en faveur de Mme d'Orléans. Les plus irrésolus, ceux qui n'avaient pas de parti pris, comprennent que le gouvernement a volontairement méconnu les droits et les souffrances du peuple. On demande contre les paysans le rétablissement de l'impôt sur les boissons, on choisit pour ministre M. Fould, l'un des plus fougueux partisans de cet impôt détesté, et dans ce même moment on jette l'argent à des princes qui conspirent contre la République. De tous les côtés on réclame les noms des représentants qui ont voté cette loi impopulaire. Ces noms, nous les donnerons, car il faut que chacun puisse juger ceux qui ont trompé sa confiance, il faut que chacun réponde un jour de ses actes.

Revue de la Presse parisienne.

Le *Journal des Débats* dénonce les chanteurs publics, qui sont, à ce qu'il paraît, des propagateurs de socialisme. Le renégat de la liberté, ne comprenant pas que le progrès de l'humanité s'appelle socialisme aujourd'hui comme il s'appelait libéralisme il y a vingt ans, requiert contre les chanteurs l'application de nombreuses mesures vexatoires, et le *Moniteur officiel*, organe des *nouveaux errements* de M. Bonaparte, ouvre avec empressement ses colonnes à cette dénonciation, tout comme il eût fait du temps de MM. Dufaure ou Léon Faucher.

Qu'auraient dit les *Débats* de 1829 si un magistrat du parquet avait réclamé contre eux des peines sévères, en employant les termes de leur réquisitoire d'aujourd'hui; au lieu de *chansons*, nous mettons *articles* :

La plupart des *articles* qu'ils *publient* sont contraires à la religion, à la morale, à l'ordre public et au gouvernement. Les choses les plus respectables y sont tournées en dérision, et souvent aussi on y fait appel aux plus mauvaises passions.

L'*Ordre*, journal honnête et modéré, confesse qu'il circule des bruits de coups d'Etat; mais ce journal n'y ajoute aucune foi, par des raisons assez curieuses :

Nous croyons que ces bruits sont erronés, que ces inquiétudes sont sans fondement. Nous le croyons, parce qu'il n'est pas un homme de valeur, ni dans le ministère, ni dans l'Assemblée, ni parmi les chefs de l'armée, qui veuille prêter son concours à un coup d'Etat; nous le croyons, parce que Louis-Napoléon, à diverses reprises et récemment encore, a promis solennellement de rester fidèle à la Constitution, et que, sur la foi de tous ceux qui l'ont approché, nous le regardons comme un honnête homme.

La Constitution ne renfermait pas d'article plus formel ni d'une plus grande importance pour la sécurité de la démocratie dans toute l'Europe que *l'article* 5, interdisant à la France tout emploi de ses armes contre la liberté des autres peuples. Rome était, par la volonté du suffrage universel, une République démocratique; elle est redevenue aujourd'hui l'esclave des prêtres, de par les canons et les baïonnettes du gouvernement élyséen. Comment donc un journal qui veut être pris au sérieux parle-t-il de la Constitution, des promesses d'un honnête homme, etc., etc.? Au panier! au panier! carré de papier ridicule! Vous croyez à ce que vous dites, juste autant que votre ancien patron. Odilon Barrot, quand il jurait ses grands dieux que l'armée française n'attaquerait pas la République romaine.

Le *Pays* publie les lignes suivantes, que nous reproduisons avec un sentiment de pitié :

Les fouriéristes respectent-ils davantage la liberté avec leurs phalanstères, leur vie en commun, leurs groupes de travailleurs, leur promiscuité des femmes, avec toutes les billevesées ridicules qui ne pouvaient sortir que de la tête d'un maniaque que M. Proudhon a spirituellement appelé le dernier des nécromanciens.

Un phalanstère est une réunion d'associés volontaires déterminés à l'association, sans aucune contrainte de la loi et par le spectacle des avantages produits par de premières expériences; chacun, s'il le veut, peut s'isoler complètement dans le phalanstère. Les groupes de travailleurs n'ont rien d'imposé administrativement, et sont le résultat des affinités industrielles. Les femmes, dans la phalange, ne sont pas *mises en commun*, mais s'appartiennent à elles-mêmes beaucoup plus complètement qu'aujourd'hui, où la faim les change en bétail vénal, comme on peut le voir au coin de toutes nos rues. En un mot, les billevesées ridicules, émises par le *Pays* sur notre compte, ne peuvent sortir que de la tête d'un ignorant, dénigrant pour dénigrer, sans se donner la peine d'étudier ni de comprendre.

Le *National* qui a toujours des renseignements très précis sur les biographies militaires, publie les lignes suivantes à propos du président réactionnaire *de la rue de Poitiers*, chargé d'inaugurer à Rome *la nouvelle politique* du président :

M. le général Baraguay-d'Hilliers est nommé commandant en chef de l'armée expéditionnaire de Rome, au lieu et place de M. d'Hautpoul, devenu, au lendemain de sa nomination, commis de M. Bonaparte au département de la guerre. Le *Moniteur* l'annonce ce matin.

L'année dernière, au moment le plus terrible de la funeste bataille de juin, lorsque déjà cinq généraux, tombés sous le feu, s'étaient succédés dans le commandement des troupes de l'Hôtel-de-Ville, M. le général Baraguay-d'Hilliers fut appelé, par le général Cavaignac, à remplacer le général Négrier, qui venait d'être mortellement blessé. Mais il refusa de la façon la plus péremptoire, se retranchant derrière sa qualité de représentant, qui ne lui permettait pas de quitter le palais de l'Assemblée nationale. MM. Duvivier, Lamoricière, Bedeau, Lafontaine, Rey, Négrier même, qui était questeur, n'avaient pas éprouvé ce scrupule.

Comment M. Baraguay, qui n'a pas cru devoir accepter un commandement à quelques pas de l'Assemblée, au sein de Paris, au moment d'une lutte meurtrière, pourra-t-il concilier son scrupule parlementaire de l'année dernière avec les fonctions dont il est investi aujourd'hui, et qu'il va aller exercer à 400 lieues d'ici? Nous sommes curieux de l'apprendre.

Le même journal affirme que la dépêche, publiée par les *Débats* textuellement et par le *Moniteur* en substance, sur la conclusion pacifique des affaires de Constantinople, manque de toute authenticité. La fabrication de cette dépêche serait d'autant plus scandaleuse que des spéculateurs de bourse en ont largement profité.

UNE BANQUE NATIONALE.

La *Liberté* publie sous ce titre un bon article dont voici le début :

Toutes les lettres que nous recevons des départements, tous les renseignements qui nous parviennent de la part du petit commerce et des industriels de Paris, nous prouvent de plus en plus qu'il n'y a de salut pour la France que dans l'établissement d'une banque nationale fondée sur de larges bases et qui supplée à tous les vices et à l'insuffisance démontrée de la banque privilégiée, que par habitude on appelle encore la *banque de France*, et qui n'est que le monopole de quelques hauts barons de la finance.

Administrée par des spéculateurs dans l'intérêt de ses actionnaires, la Banque dite de France n'a qu'un but : celui de s'enrichir et non d'enrichir le pays en vivifiant les affaires.

Faire valoir son argent avec le plus de garanties et le plus de bénéfices possibles, telle est l'idée fixe de cet établissement particulier, qui ne ressemble en rien à la Banque d'un grand pays, et qui ne saurait en rien tenir lieu d'une Banque nationale.

L'intérêt privé n'est pas assez souvent d'accord avec l'intérêt général, pour qu'on puisse compter sur la Banque de France, quand on en a le plus besoin, c'est-à-dire dans les temps de crises et de calamités publiques.

C'est alors qu'une banque nationale devrait faciliter les escomptes et se montrer plus large dans les transactions de toute nature.

INAMOVIBILITÉ DE LA MAGISTRATURE.

Nous recevons de notre ami François Cantagrel la lettre suivante :

Bruxelles, 5 novembre 1849.

Au milieu des bigarrures qui forment le caractère essentiel et le fond de la situation présente en France, avez-vous remarqué, mes amis, une contradiction non moins instructive que choquante, et qui touche aux principes de l'inamovibilité de la magistrature?

Cette contradiction, elle ressort manifestement des discours qui, dans la cérémonie de samedi, avaient pour but la glorification de « ce grand principe, » comme parle le citoyen Dupin aîné.

« L'inamovibilité, a-t-il dit, cette inamovibilité promise aux juges de l'Empire, et *toujours différée*, leur fut conférée par la charte de 1814. »

Et qu'a dit M. Louis Bonaparte? « Je suis heureux de présider une cérémonie solennelle qui, en reconstituant la magistrature, rétablit un principe qu'*un égarement momentané a pu seul faire méconnaître*. »

Ainsi M. Dupin constate que l'oncle a toujours reculé devant ce principe, dont, à entendre le neveu, un égarement momentané a pu seul faire méconnaître « la force indestructible. »

Si ce n'est pas là une bonne leçon à l'adresse de l'oncle, c'est, du moins, de la part du neveu, une singulière façon de remettre en honneur les *idées napoléoniennes* que le ministère d'Hautpoul est chargé d'appliquer.

Et comme cette fête de l'inamovibilité, — de l'inamovibilité *toujours différée* par l'*égarement* prolongé de l'oncle, — fournissait au neveu une heureuse occasion pour venir dire que, « malgré les tempêtes politiques, nous ne vivons encore que grâce aux larges institutions fondées par le consulat et l'empire ! »

Qu'importe une inconséquence de plus?

Non! la France ne vit pas, comme on le dit, dans l'imprévu. La France vit dans le contradictoire, et le contradictoire peut être prévu.

Voulez-vous prédire l'acte de demain? prenez le contre-pied de l'acte d'aujourd'hui.

Un journal (n'est-ce pas la *Liberté*?) annonçait le rappel des exilés et la cessation du procès de Versailles, comme les conséquences logiques du manifeste de Louis-Napoléon Bonaparte.

C'est parce que cela serait logique que cela ne se fera pas, soyez-en sûrs.

Mais dans cette question de l'inamovibilité, qui donc a raison, — de l'oncle qui n'en veut pas, — ou du neveu qui en veut?

J'ose affirmer qu'ils ont tort l'un et l'autre.

Une magistrature nommée par le pouvoir exécutif et révocable n'est qu'un instrument de despotisme.

Une magistrature inamovible, mais qui attend son avancement du pouvoir exécutif, n'est qu'un instrument de despotisme et une source de corruption.

Respectons provisoirement l'inamovibilité, par respect pour la Constitution qui l'a consacrée; mais disons :

Il n'y a de vrai, il n'y a de sincère qu'une magistrature amovible et soumise à l'élection périodique par le peuple.

Pourquoi le gouvernement provisoire, qui a proclamé le principe, n'a-t-il pas décrété et organisé l'application?

Je trouve la réponse à cette question dans le pamphlet de Lamartine, intitulé : *Histoire de la Révolution de 1848*, pamphlet qui montre qu'au lieu d'un modérateur il n'y avait dans l'illustre écrivain qu'un réacteur.

F. C.

ITALIE.

ROME. — L'ordre du jour qui retire aux Français le commandement des troupes romaines a été publié le 28. Il paraît qu'on presse le retour du pape à Rome; les troupes françaises se retireraient après son arrivée.

L'armée française, dit un correspondant du *Censeur*, réduite à une division, occupera Civita-Vecchia, Porto-d'Anzo, Cornato et Viterbe.

Les Autrichiens occuperont Ancône.

5 000 Espagnols composeront la garnison de Rome.

Les autres places des Etats-Romains seront gardées par des Suisses ou des soldats du pape.

Il n'est pas question de laisser le fort Saint-Ange entre les mains des Français.

On avait annoncé d'abord que Pie IX, ce qui ne s'est pas vérifié, devait arriver à Rome le jour des Morts. Le même correspondant faisait à ce sujet les réflexions suivantes :

« On affirme que c'est le 1er novembre, jour des *Saints* et des *Morts*, que Pie IX doit faire sa rentrée solennelle. C'est un jour bien triste, mais il sera de circonstance. On ne choisirait pas mieux.

» D'après les usages pontificaux, les cinq premiers jours de novembre sont employés en cérémonies funèbres auxquelles préside le pape. Le pontife Mastaï aurait-il compris qu'il fallait bien cela d'expiation pour apaiser les mânes des martyrs tombés pour la liberté?

» Si c'est dans cette intention-là qu'il a choisi le jour de la Toussaint, que Dieu lui pardonne!... comme il a pardonné lui-même.

» Puisque le général Rostolan s'en va, ajoute le même correspondant, enregistrons ses derniers hauts faits.

» Non content des six officiers par régiment qu'il forçait les dimanches à aller à la messe, il vient faire de renouveler à tous, d'une manière officielle, et dans les termes d'un homme qui ne doute pas de l'obéissance, l'invitation formelle d'y assister tous les dimanches.

» Depuis la scène de la *Marseillaise* au théâtre Métastase, voici le métier qu'il fait faire à l'officier qui s'y trouve de garde les soirées où il y a représentation.

» Accompagné de deux soldats, et sans crainte de troubler la représentation, l'officier est obligé, par ordre de la place, d'aller de galerie en galerie, de banc en banc, demander aux sous-officiers s'ils ont des permissions de spectacle; qu'il soit l'heure où ni de la rentrée au quartier, ceux qui n'en ont pas sont invités à prendre la porte et à ne plus s'y laisser reprendre.

» Décidément M. Oudinot était un grand homme. »

LE GOUVERNEMENT NAPOLITAIN.

On lit dans une correspondance de Naples, adressée au *Journal des Débats* :

« A Naples, les arrestations, un moment suspendues, ont repris leur cours sans qu'on puisse davantage en expliquer la cause. Il y a certainement quelque danger, même à Naples, à procéder par des mesures aussi brusques que vigoureuses, sans prendre la précaution de mettre en avant le moindre prétexte.

» La Compagnie de Jésus a eu ici sa réinstallation officielle et solennelle, et les effets s'en font déjà un peu sentir : un décret royal, entre autres, en date du 27 octobre, vient d'être promulgué, qui dispose qu'à l'avenir tout instituteur public ou privé, homme ou femme, quelle que soit la nature de son enseignement, sciences, lettres, langues ou beaux-arts, devra être pourvu d'une autorisation du roi, d'une autre de l'Université, et subir un examen par écrit sur le *Grand Catéchisme de la Doctrine chrétienne*; de plus, il devra répondre, devant des membres de la Faculté de théologie, à des questions sur les points de son enseignement spécial qui touchent à la religion.

» Le décret dit en termes exprès que cet examen sera exigé même des simples maîtres d'écriture et de lecture, et des professeurs de langues étrangères et de dessin. Dans un ordre d'idées tout différent, un indice non moins certain de la réapparition de la célèbre congrégation et de son influence dans les conseils du roi, s'est produit au théâtre : les danseuses ont repris le caleçon vert qu'elles avaient quitté l'année dernière, le jour où la Constitution avait été octroyée, et l'ordre leur a été signifié d'avoir à éviter la couleur rouge dans leurs costumes, le rouge et le vert mêlés au blanc de leurs jupes ayant l'inconvénient de rappeler le pavillon tricolore de l'indépendance italienne. »

Le général Bova, ministre de la guerre en Piémont, a donné sa démission. On attribue cet acte à une influence occulte et camarilleque. Le bruit courait le 3 à Turin qu'il devait être remplacé par Alf. La Marmora. Paleocopa avait, ajoutait-on, accepté le portefeuille des travaux publics.

ALLEMAGNE.—RUSSIE.

On écrit de Posnanie, 30 octobre, à la *Gazette allemande de Leipsig* :

« La révolution est comprimée complètement en Hongrie et dans tout le reste de l'Europe. Aussi la tranquillité est rétablie. La Russie n'aurait donc qu'à ramener ses armées dans l'intérieur de l'empire. Mais il n'en est pas ainsi, et toutes les troupes revenues de Hongrie vont rester en Pologne pendant cet hiver. En ce moment, c'est-à-dire depuis que tout le corps de Grabbe est rentré, il y a 220 000 Russes qui prennent leurs quartiers d'hiver en Pologne ; ce qui surtout mérite d'être remarqué, et ce qui ne démontre nullement des intentions pacifiques, c'est la disposition de ces masses de troupes.

Toutes, en effet, sont cantonnées, soit à Varsovie et dans les environs, soit le long de la grande ligne de fer, depuis la capitale de la Pologne jusqu'à la frontière de Cracovie. Elles sont même partout si rapprochées du chemin de fer, qu'en un jour elles peuvent toutes l'atteindre. Les points importants de la Russie sur notre frontière et le camp si commode de Kirchdorf, n'ont même pas de troupes, malgré ces masses qui encombrent les garnisons un peu plus loin. Tout le corps d'armée qui devait prendre ses quartiers d'hiver dans le nord et dans l'est a même reçu contre-ordre et conserve ainsi ses positions entre Lowiez et Varsovie.

La nouvelle répandue généralement est regardée comme exacte aujourd'hui, que l'empereur Nicolas avait ordonné de fortifier un nombre considérable de villes polonaises, le long de la frontière prussienne et parmi elles Kalisch. Cette nouvelle doit être considérée comme très grave, non-seulement par la Prusse, mais encore par l'Allemagne. On affirme que les travaux de fortifications doivent commencer dès le printemps prochain.

» Quant à toutes ces belles concessions promises aux Polonais par le gouvernement russe, elles n'ont probablement jamais existé que dans les cerveaux de quelques correspondants. »

La *Gazette d'Augsbourg* dit que les réfugiés, qu'on disait si bien reçus à Athènes, ont été obligés de s'éloigner de la Grèce, parce que le gouvernement leur montrait peu de sympathies et leur accordait fort peu d'argent. Aujourd'hui on ne laisserait plus entrer en Grèce que les réfugiés munis de passeports signés par un consul grec.

On lit dans la *Gazette de Cologne* :

« Les journaux de Berlin parlent d'une société populaire pour l'affranchissement des peuples par la culture morale, que M. de Holtzendorff-Vietmannsdorf se proposerait de former. Il serait entré dans ce but en rapport avec les premiers hommes populaires de l'époque, tels que Lamartine, Arago, Cobden, le prince Wallerstein, Schuselka, Fischhof et autres. Les statuts de cette nouvelle société seraient arrêtés par un congrès des peuples, à tenir à Liége les 3, 4 et 5 février prochain.

Assemblée législative.

Séance du 7 novembre. — Présid. du cit. DUPIN.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

De nombreuses pétitions sont déposées pour demander le maintien du décret de la Constituante qui supprime l'impôt sur les boissons.

On procède au scrutin pour la nomination de huit membres de la commission chargée de procéder à une enquête parlementaire sur la situation et l'organisation des services de la marine.

Des scrutateurs tirés au sort vont dépouiller ce scrutin dans les bureaux.

M. LE PRÉSIDENT invite les commissions à hâter leurs travaux. Quatre commissions d'initiative parlementaire ont un nombre très considérable de rapports à faire. Les autres commissions sont également saisies des propositions les plus importantes et les plus variées, et les rapports ne se font pas, de sorte que l'Assemblée n'a rien à mettre à l'ordre du jour, malgré la quantité considérable de travaux dont elle est saisie.

M. LATRADE demande ce que la commission si envahissante du budget fait des projets et propositions dont elle s'est emparée. Il demande, entre autres, où en sont les travaux au sujet du projet de loi sur l'impôt des boissons.

Dans l'état d'incertitude où l'on est à cet égard, toutes les affaires sont arrêtées dans les pays de vignobles. Il importe de mettre au plus tôt un terme à cette incertitude, surtout après la modification ministérielle qui vient d'avoir lieu.

M. BENOIST n'a pas mission de parler au nom de la commission de budget ; mais il croit devoir réclamer contre l'accusation d'envahissement qui a été portée contre elle. Une sous-commission dont il fait partie a été chargée de s'occuper de l'impôt sur les boissons ; elle a soumis sa résolution à la commission, qui n'a retardé son rapport que pour attendre l'avis du nouveau ministère sur cette question.

L'orateur défend, lui et ses collègues, de la pensée de ne rien faire de parti délibéré, et pour que l'Assemblée n'ait rien à faire. Le rapport sur le budget des dépenses sera prochainement déposé.

M. FOULD, ministre des finances. L'Assemblée n'attend pas que je vienne lui apporter ici l'avis du gouvernement sur les graves questions qui se débattent, mais il s'entendra avec la commission du budget qui pourra présenter son rapport dans le courant de la semaine prochaine.

L'ordre du jour appelle la discussion sur l'incident relatif au renvoi au conseil d'Etat du projet de loi sur l'instruction publique.

La commission est d'avis que la loi ne doit pas être renvoyée au conseil d'Etat, mais immédiatement discutée par l'Assemblée.

M. PASCAL DUPRAT combat ces conclusions.

Le rapporteur de la commission a dit que l'Assemblée n'a point à regretter que le projet de loi n'ait pas été soumis au conseil d'Etat, parce que ce projet est le fruit des délibérations d'une commission composée des hommes les plus instruits et les plus compétents en cette matière.

Je réponds à cela que des hommes non moins honorables et non moins expérimentés sont complètement contraires à ce projet, et le jugent funeste pour le pas s'il pouvait être adopté.

On nous dit encore que le projet de loi serait sans objet, parce que ce projet a été complètement modifié par la commission.

A cela je réponds que le projet du gouvernement existe toujours tant qu'il n'a pas été retiré, et que l'on peut très bien renvoyer le projet et les amendements de la commission au conseil d'Etat, qui fera son profit de ces diverses dispositions, et s'en servira pour asseoir son opinion.

Le rapport ajoute que la communication au conseil d'Etat n'est pas obligatoire pour les projets de lois organiques. Comment, l'étude des projets par le conseil d'Etat, obligatoire pour des lois de peu d'importance, cesserait de l'être quand il s'agit de lois fondamentales, de lois organiques, et par conséquent du plus haut intérêt!

Et ce sont les hommes qui voulaient deux chambres pour garantie d'un plus sérieux examen des lois, qui aujourd'hui ne veulent pas même admettre le contrôle consultatif du conseil d'Etat!

L'orateur soutient que la Constitution oblige le gouvernement à soumettre *toutes* les lois au conseil d'Etat, à plus forte raison les lois organiques.

M. BEUGNOT. Je regrette que les adversaires du projet de loi cherchent, par des chicanes de procédure, à éloigner une grande et solennelle discussion. Mais, puisque cette discussion incidentelle nous est faite, je vais examiner brièvement les motifs qui l'ont fait soulever.

L'honorable ministre, que les regrets de la France et de l'Assemblée accompagnent dans sa retraite (Vives rumeurs à gauche), M. de Falloux, n'a pas cru qu'il dût s'astreindre à la formalité du renvoi devant le conseil d'Etat d'une loi qui est comptée parmi les lois organiques déterminées par le décret du 11 décembre 1848 ; il n'a pas cru que cette formalité fût nécessaire précisément parce qu'il s'agissait d'une loi organique. Toute la question est là.

Le renvoi au conseil d'Etat, dont nous sommes loin de méconnaître l'importance et l'utilité, a été créé pour des temps et des lois ordinaires. Lorsqu'il s'agit d'achever la Constitution, les temps et les lois sont d'une nature différente.

On parle de violation de la Constitution : Comment se fait-il alors qu'on ait attendu quinze jours pour dénoncer cette prétendue violation. (Bruit.) Je dois aussi regretter qu'un corps aussi haut placé que le conseil d'Etat ait fait autre chose que d'offrir à l'Assemblée le tribut de ses lumières, et ait voulu se poser en face d'un pouvoir élu par le suffrage universel. Ses plaintes ne sont pas conformes à la dignité du conseil d'Etat. (Rumeurs à gauche.)

Du reste, la question de procédure n'a pas été demandée par l'Assemblée, qui y a fait peu d'attention. En effet, il n'y a pas eu de vote ; c'est M. le président seul qui a déclaré la question réservée ; pour que la commission fît un rapport sur cette question du renvoi au conseil d'Etat. Si l'Assemblée avait vu ici une violation flagrante de la Constitution, elle vous aurait aussitôt dessaisis.

Le rapport est déposé ; aujourd'hui le renvoi au conseil d'Etat serait parfaitement inutile et sans objet. (Interruptions diverses.) Car il ne saurait être entendu que l'on enverrait le projet amendé. Et remarquez que le projet ministériel n'existe plus, il est changé ; nous avons ajouté les chapitres sur les écoles de filles et sur les salles d'asile.

Je n'ai pas été entendu avec très grande faveur par ce côté de l'Assemblée (l'orateur désigne la gauche) ; mais cependant, je descends de cette tribune avec une pensée d'espérance et de bonheur : c'est que je vois que les adversaires du projet de loi n'osent pas accepter la discussion sur un projet de loi attendu par tous les amis de la liberté, de la vraie liberté de l'enseignement.

A GAUCHE. De la liberté des jésuites !

M. BEUGNOT, rapporteur. Ce qu'ils veulent, c'est de vous amener à enfermer le projet de loi dans les cartons du conseil d'Etat.

A GAUCHE. Comme une pièce curieuse !

M. BEUGNOT. On vient vous proposer un moyen dont le but est de faire échouer ce projet de loi sans discussion. (Bruit.—Agitation.)

J'en avertis mes amis de la majorité, c'est un piége ; n'y tombez pas. Faites aussitôt une loi qui inquiète les adversaires de la liberté, et ne permettez pas, en ajournant le projet, qu'on puisse encore adresser à la majorité le reproche d'impuissance. (Très-bien ! à droite.)

M. LHERBETTE. Je dois d'abord m'étonner des insinuations que M. le rapporteur a voulu faire peser sur nous, en suspectant nos intentions. Ce n'est pas nous qu'on accusera jamais de reculer devant la discussion ; nous serions désolés qu'on pût nous reprocher jamais d'avoir une arrière-pensée pour reculer le débat ; mais nous serions aussi désolés si on pouvait nous accuser de vouloir les escamoter. (Très-bien ! à gauche. — Rumeurs à droite.)

Maintenant, je demanderai à mon tour compte à M. le rapporteur de ses intentions. Pourquoi, sur une question qui n'a pas, selon M. le rapporteur, occupé l'attention de l'Assemblée, a-t-on mis quatre mois avant de déposer un rapport ? Aussi, si la question de l'incident a souffert ainsi un retard prolongé, ne serait-ce pas qu'on voulait, en présentant à la fois le projet sur le fond et le projet sur la forme, offrir à l'Assemblée un moyen d'escamoter la discussion. (Rumeurs à droite.) On a cherché à induire la chambre en erreur, voilà la vérité. (Nouveau bruit.)

Maintenant que j'ai repoussé les insinuations qu'on faisait à mon intention, me serait-il permis de repousser également le reproche qu'on a fait au conseil-d'Etat d'avoir adressé ses doléances au président. Le conseil d'Etat n'a rien fait d'inconvenant ; il a agi dans son droit.

M. BEUGNOT. Il n'a pas délibéré.

A GAUCHE Faites taire le rapporteur ! (Rumeurs à droite.)

M. LE PRÉSIDENT, à la gauche. Vous profitez de l'obscurité. (Rires.)

M. LHERBETTE. Connaissez-vous la pièce ? (Signe de dénégation au banc de la commission.) Quelle idée voulez-vous que nous ayons d'une commission qui ne connaît pas plus que cela l'état de la question et des choses même ? (Rumeurs à droite.)

Je suis très fâché qu'on ait fait de cette question une question de parti. (A qui la faute ?) Quant à nous, nous demandons seulement le respect de la Constitution, et nous répondons dans ce sens au besoin de tous les partis. Oui, si le jour venait où nous aurions à nous raidir devant les violations de la Constitution, il faudrait avoir du moins à invoquer les preuves de ce constant respect. Messieurs, c'est en respectant les droits des autres corps que nous parviendrons à faire respecter nos propres droits. (Très bien à gauche.)

Quant à nous, voici notre opinion : Si une loi est faite par le pouvoir constituant, elle est constituante ; elle a le caractère des autres lois, si elle émane d'un corps législatif comme nous le sommes. (Aux voix ! aux voix !)

M. FRESNEAU. Je crois véritablement politique de respecter la Constitution ; mais je ne crois pas qu'il y ait violation des termes de la Constitution en refusant de renvoyer au conseil d'Etat. Je reconnais qu'aux termes de la Constitution tous les projets de lois ou arrêtés de l'initiative ministérielle doivent être renvoyés au conseil d'Etat. Reste à savoir pourquoi les lois organiques n'ont pas fait exception, lorsqu'il était si facile d'inscrire un article dans la loi sur le conseil d'Etat qui fixerait la manière dont l'Assemblée législative confectionnerait les lois organiques. Je dirai pourquoi cela ne s'est pas fait : c'est que l'Assemblée Constituante ne voulait reconnaître à personne le droit de faire les lois organiques. Sa majorité passionnée voulait que le pouvoir de faire ces lois lui fût exclusivement dévolu.

M. CAVAIGNAC. Je demande la parole. (Agitation.)

M. FRESNEAU. Vous savez fort bien que si nous eussions demandé alors une exception pour les lois organiques, on nous eût répondu comme aujourd'hui : Vous violez la Constitution ! (C'est vrai !)

L'Assemblée constituante se réservait les lois organiques, parce qu'elle y voyait le complément de la Constitution, parce qu'elle pensait qu'elles ne pouvaient sortir que de l'émanation directe du suffrage universel. Or, n'êtes-vous pas vous-mêmes le produit du suffrage universel, et n'avez-vous pas vous-même ce qu'il faut pour continuer l'œuvre de vos prédécesseurs ? (Exclamations à gauche.)

Quand les deux pouvoirs sont d'accord sur un projet d'une urgence reconnue de tout le monde, vous ne voulez pas, vous, reconnaître le pouvoir d'aborder la question immédiatement ? Voilà ce que je ne comprends pas ; mais si cette opinion prévalait, ne craignez-vous pas que le pays vous dise : Vous ne répondez pas à ce que l'on attend de vous ; vous vous arrêtez devant une question de procédure. Le pays attend ces lois ; comment pourrait-il expliquer des retards apportés par ceux qui montraient autrefois tant de précipitation ? (Rumeurs diverses.)

M. LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC. Quelques-uns des orateurs qui ont parlé sur la question ont bien rapetissé les attributions du conseil d'Etat. Je m'élève, je ne dirai pas contre ces accusations, mais contre des appréciations aussi légères.

L'orateur auquel je succède, en parlant de la majorité de l'Assemblée constituante, a dit que cette Assemblée était passionnée. Il serait étonnant qu'une seule voix ne s'élevât pas ici pour dire que cette Assemblée qu'on accuse, sera posée dans l'histoire comme un modèle et un bon exemple à suivre dans ce pays. (Agitation prolongée.)

J'entends des interrupteurs donner un caractère de personnalité à mes éloges. (Bruit.) Je déclare que mon appréciation est entièrement indépendante de l'affection que cette Assemblée me témoignait et que je méritais. (Très bien !)

L'on a dit avec raison, selon moi, que les lois organiques ne devaient leur caractère constituant qu'à l'Assemblée, par les élections et les votes.

C'est à ce titre que la Constituante put faire des lois, qu'elles fussent organiques ou non, sans les soumettre au conseil d'Etat ; mais l'Assemblée ne le peut, sans cela elle usurperait le pouvoir constituant. (Très bien !)

M. BAZE paraît à la tribune et soutient les conclusions de la commission.

Le discours est interrompu par un simple murmure qui se fait entendre dans la tribune occupée par les rédacteurs en chef des journaux de Paris.

M. le président ordonne aux huissiers de faire évacuer la tribune. Une agitation inaccoutumée règne dans l'Assemblée. Quand les huissiers exécutent les ordres du président, une partie de l'Assemblée applaudit, l'autre réclame bruyamment contre cette décision.

M. LE PRÉSIDENT. Je ne comprends pas qu'il y ait des membres ici qui semblent tendre la main aux perturbateurs du dehors. C'est scandaleux... C'est vouloir renouveler les rêves de la Convention. (Tumulte prolongé.)

UN MEMBRE DE L'EXTRÊME GAUCHE. Nous demandons la clôture et qu'on lève la séance.

M. LE PRÉSIDENT. Je vous rappelle à l'ordre.

Le membre insiste.—M. le président le rappelle une seconde fois à l'ordre avec insertion au *Moniteur*. L'agitation est extrême, et dure longtemps. — M. Baze continue son argumentation au milieu des rumeurs qui grondent encore après que cette émeute est calmée.

M. BAZE reprend la parole. Il dit que le conseil d'état dont on a fait connaître l'opinion sur la question de procédure, n'a pas délibéré à cet égard, et n'a remis à M. le président qu'une note officieuse ; elle n'a pas été communiquée officiellement.

M. LE PRÉSIDENT. Cette note m'a été remise, et je ne l'ai communiquée à personne !

A GAUCHE. Vous avez eu tort.

M. LE PRÉSIDENT. Je n'ai pas eu le tort de commettre une indiscrétion.

M. BAZE s'attache ensuite à démontrer que le conseil d'Etat n'a pas le droit d'examiner le projet de loi actuellement soumis à l'Assemblée, maintenant qu'une commission de l'Assemblée a fait son rapport.

L'orateur continue son discours au milieu des cris incessants de la clôture, et termine en disant que ceux qui ont quelque souci de la dignité de l'Assemblée, ne doivent pas renvoyer le projet au conseil d'Etat.

A DROITE. La clôture ! la clôture !

M. le ministre de l'instruction publique monte à la tribune. (Profond silence.)

M. DE PARIEU, ministre de l'instruction publique. L'honorable M. Baze vous a dit, messieurs, que le gouvernement était intéressé dans la question. Je dois déclarer, au contraire, que le gouvernement se trouve complètement désintéressé dans la question qui s'agite aujourd'hui devant vous. C'est une question de légalité et de prérogative parlementaire qui ne regarde que l'Assemblée. Seule elle peut déterminer la nature des rapports qui doivent exister entre l'Assemblée et une commission émanant de son sein ; seule elle peut déclarer si cette commission a bien ou mal rempli son mandat.

J'ajouterai seulement une chose : c'est que nous vous demandons un mois pour nous préparer à la discussion d'une question aussi importante que celle de l'organisation de l'instruction publique. D'un autre côté, si l'Assemblée renvoie le projet devant le conseil d'Etat, comme nous reconnaissons qu'il y a des questions d'urgence dans ce projet, nous en distrairons celle qui a rapport aux instituteurs primaires, et nous vous présenterons un projet de loi spécial à cet égard ; il en sera de même pour les certificats d'études, dont nous demanderons l'abolition.

Ainsi, comme vous le voyez, le gouvernement est complètement en dehors de la question : c'est à l'Assemblée à la résoudre dans sa sagesse.

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE monte à la tribune et prononce quelques paroles au milieu du bruit et de l'agitation qui règnent dans l'Assemblée. Il résulte de ce que nous pouvons entendre que, selon l'opinion de l'honorable orateur, l'Assemblée législative n'a pas le droit de l'Assemblée constituante, de faire les lois organiques provenant de l'initiative ministérielle, sans que le conseil d'Etat ait été préalablement consulté.

La clôture, demandée de divers côtés, est mise aux voix et prononcée.

M. LE PRÉSIDENT. Le scrutin de division, sur la question du renvoi au conseil d'Etat du projet de loi sur l'instruction publique, a été demandé des deux côtés de l'Assemblée. Mais, avant qu'on procède à cette opération, je dois donner connaissance à l'Assemblée du résultat du scrutin pour la nomination des membres de la commission d'enquête sur la marine. Trois personnes seulement ont obtenu la majorité absolue.

Le nombre des votans était de 524 ; la majorité absolue de 263. M. Lanjuinais a obtenu 348 suffrages ; M. l'amiral Lainé, 297, et M. Fournier, 296. Viennent ensuite MM. Dahirel et Ch. Dupin, qui ont obtenu, l'un 259 voix, l'autre 243.

Le scrutin de division a lieu sur la question du renvoi au conseil d'Etat. Après une grande hésitation dans le bureau de l'Assemblée, qui compte plusieurs fois les bulletins, M. le président fait connaître le résultat suivant :

Nombre des votans,	610
Majorité absolue,	306
Pour,	307
Contre,	303

L'Assemblée adopte le renvoi au conseil d'Etat du projet de loi sur l'instruction publique. (Vive agitation.)

La séance est levée à six heures et demie.

Demain à deux heures, séance publique : Chemin de fer de Paris à Avignon.

M. de Bussière a déposé une proposition tendant à adoucir le régime des servitudes militaires dans les places de guerre.

HAUTE COUR DE JUSTICE

SÉANT A VERSAILLES.

Présidence de M. BÉRENGER (de la Drôme).

Audience du 7 novembre 1849.

AFFAIRE DU 13 JUIN.

A dix heures et demie l'audience est ouverte.

M. GRÉGOIRE. On a prétendu, dans une des dernières audiences, que j'appartenais à la police secrète. Je vous prie, monsieur le président, de vouloir bien me permettre d'expliquer ce fait.

M. LE PRÉSIDENT. Cela est tout-à-fait étranger au débat. Témoin, retirez-vous.

La concierge de la rue de Lille, n° 87, où habitait Paya, déclare que, le 13 juin, l'accusé était souffrant, et qu'il n'est pas sorti de toute la journée.

A la demande d'un juré, M. le président ordonne la lecture de la déposition de M. Pouillet père. Cette déposition est entièrement conforme au mémoire publié par M. Pouillet pour sa justification.

Le président ordonne ensuite la lecture de la déposition de la fille Cazier, domestique de M. Pouillet.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL SUIN. Hier l'accusé Fargin-Fayolle a fait entendre quatre témoins dont nous ne connaissons pas les noms. Nous prions M. le président, en vertu de son pouvoir discrétionnaire, de vouloir bien ordonner la lecture de la déposition de Pailleret, relative au rassemblement dans les environs de Montluçon, et à la tête duquel se trouvait M. Sommerat.

Le greffier donne lecture de cette pièce.

M. SUIN. Pour l'intelligence de cette pièce, nous ferons observer que Sommerat et un surnom que l'on ajoute à Fargin, et que M. Fargin-Fayolle Sommerat est le frère de l'accusé Fargin-Fayolle.

FARGIN-FAYOLLE. Je prie M. le président de vouloir bien faire lire les procès-verbaux de perquisition chez Pailleret et Berchau.

On donne lecture de ces deux pièces.

FARGIN-FAYOLLE. Vous voyez, messieurs, qu'on n'a trouvé chez Pailleret ni chez Berchau aucune lettre de mon frère ni de moi.

M. SUIN. Pardon, la déposition de Pailleret est positive : « Lundi ou mardi, j'ai reçu de M. Fargin-Fayolle-Sommerat, une lettre adressée à mon père, par laquelle il lui marquait qu'il venait de recevoir une lettre des deux représentants Fayolle et Sartin, annonçant que Paris était en révolution, et qu'il fallait se tenir prêt. » C'est la lettre de l'accusé qui annonce... M. Suin relit le texte et termine par ces mots : Et voilà. (Sourires.)

Me BAC reprend le texte jusqu'à ces mots : *et Sartin*, puis il s'arrête et explique le sens.

M. SUIN vivement. Lisez tout d'un trait, cette lecture ainsi scandée défigure le sens. (M. Suin s'agite sur son fauteuil, regarde tour à tour d'un œil étonné la défense et le jury.

Me BAC lit la phrase tout entière : puis il ajoute :

La lettre de Sommerat annonce que Paris est en insurrection. On n'a pas vu cette lettre : on n'a pas davantage retrouvé la lettre des représentants Fayolle et Sartin. Fargin-Fayolle n'a pas écrit autre chose à Montluçon que le billet dont lecture vous a été faite.

M. l'avocat-général de Royer a la parole. (Mouvement.)

M. DE ROYER. Messieurs les jurés, nous venons remplir devant vous un devoir inattendu. Il appartenait au chef du parquet de reprendre devant vous tous les détails de cet important procès, et d'accomplir cette tâche digne : les circonstances en ont décidé autrement. Nous acceptons la mission qui nous est échue sans faiblesse et sans crainte pour la manifestation de la vérité.

Trois questions vont être posées devant vous : Premièrement, y a-t-il eu, en juin 1849, un complot ayant pour but d'armer les citoyens les uns contre les autres, d'exciter la guerre civile et de changer la forme du gouvernement établi. Secondement, y a-t-il eu un commencement d'exécution à ce projet. Et troisièmement enfin, les accusés Langlois, Bureau, Paya, qui appartiennent à la catégorie du comité de la presse, Paya du moins qui s'y rattache, et les membres de la commission des 25, sont-ils coupables d'avoir, dans une mesure donnée, participé à ce complot ou à cet attentat ? Tel est, messieurs, le cadre légal du procès.

Parmi les circonstances qui caractérisent le double but que nous venons de signaler, il en est une surtout qui doit fixer votre attention, c'est la résolution bien arrêtée de changer la forme du gouvernement.

Cette résolution ressort évidemment du complot, c'est ce qui constitue évidemment l'attentat.

Et d'abord, pour bien établir ce complot, il faut avant tout rechercher s'il y a eu concert entre les diverses fractions de l'opinion avancée. Par l'examen des faits, vous pouvez vous convaincre que ce concert n'a pas été établi fortuitement, mais bien qu'il résulte évidemment d'une pensée longuement étudiée et fermement maintenue.

On a souvent parlé, dans le cours des débats, des mots procès de tendance ; il n'y a pas de pareils procès ici, mais il y avait, il y a devoir, et devoir rigoureux pour l'accusation, de rechercher les antécédents, d'étudier les faits pour en tirer des inductions.

Commençons cette recherche. La première fraction des accusés appartient au comité socialiste ; l'accusé Pardigon, absent, en était le secrétaire ; les accusés Chipron, Maillard, Lebon, E. Madier de Montjau jeune, André, en faisaient partie. Ce comité devait s'occuper des élections ; mais si nous voulons connaître ses véritables principes et le but qu'il poursuivait, voici un programme qui a été saisi chez l'accusé André.

M. l'avocat-général donne lecture de ce programme, qui peut se résumer ainsi :

« Le socialisme a pour but de procurer à tous une place au banquet de la vie par l'extinction de la misère, fédération de tous les peuples, abolition de la présidence, transformation des ministères, abolition de l'usure et de tous les privilèges. »

Lors de l'élection pour la présidence, un congrès central s'établit en concurrence avec le comité socialiste. Après bien des pourparlers, une fusion fut opérée entre ces deux sociétés.

Le comité socialiste était composé de 218 membres ; 15 délégués étaient nommés par arrondissement, mais diverses commissions étaient formées dans son sein. Vous avez déjà connaissance de la commission des huit, mais il y avait encore une commission secrète de trois, dont nous retrouvons une trace dans un procès-verbal saisi chez l'abbé de Montlouis.

Mais au département de la Seine ne se bornait pas l'action des comités fusionnés ; ses relations étaient établies avec les départements.

M. l'avocat-général entre dans de très longs détails sur l'organisation du comité et des commissions.

Il donne lecture de procès-verbaux, de circulaires et d'articles déjà publiés dans l'acte d'accusation, pour établir que le Comité démocrate-socialiste avait des relations, et se concertait journellement avec la réunion de la rue du Hasard et avec le Comité de la presse.

Tout subissait l'action du comité, et cette action nous explique la radiation des mots : « A main armée » de la circulaire saisie chez Duverdier. C'est encore ce qui est prouvé par les lettres de Cœurderoy et d'Armand Lévy, lettres par lesquelles ils donnent leur démission de membres de la commission exécutive, et cependant nous voyons que quelques-uns de ceux qui subissaient cette action, parfois volontairement ou involontairement, y échappaient. C'est ce qui explique les paroles prononcées à la tribune de l'Assemblée nationale : « La Constitution sera défendue, même par les armes. »

Il est si vrai que les élections n'étaient pas le but réel du comité socialiste, c'est qu'après le 13 mai une commission permanente fut nommée pour centraliser toutes les ressources.

Il est vrai que l'accusé André explique que cette commission n'a été formée que pour opérer la liquidation du comité ; mais cette prétention est démentie par plusieurs procès-verbaux. Nous y voyons que dans les séances, et notamment dans celle du 11 juillet, des commissions sont nommées pour continuer l'œuvre commencée, et nous remarquons encore que l'accusé André fait plusieurs propositions qui ne se rapportent pas à la liquidation dont il parle.

M. l'avocat-général donne lecture de ces procès-verbaux. Nous arrivons, continue-t-il, à la séance du 28 mai. Nous y remarquons la présence de l'accusé Langlois qui se présente, au nom du Comité de la presse, pour opérer une fusion réclamée pour l'intérêt du parti.

Ce comité qui, comme vous le savez, était parfaitement constitué au moment du 13 juin, se composait des représentants des journaux la *Réforme*, la *République*,

le *Peuple*, la *Vraie République*, la *Démocratie pacifique*, la *Révolution démocratique et sociale*, du *Travail affranchi*. Vous avez entendu les dépositions des témoins Chatard et Toussenel. Ajoutez-y une lettre de Delescluze; de tout cela résulte le *fonctionnement*, si je puis m'exprimer ici, de ce comité.

Le parti socialiste avait déjà éprouvé deux défaites : l'une en juin 1848; il ne l'avait d'abord pas prise sur lui; mais plus tard il l'avait acceptée, en combattant ceux qui prenaient le beau nom de républicains de l'ordre. La seconde défaite fut l'élection du 10 décembre, où le président de la République obtint 5 472 366 suffrages. A partir de ce moment, les fractions du parti démocratique qui jusque-là avaient été opposées se réunirent. Là vient la naissance de la Solidarité républicaine, société dont il est impossible de ne pas parler, pour peu qu'on veuille toucher au fond de ce procès. Ses statuts *étaient publiés*. C'était en quelque sorte un petit gouvernement dans le gouvernement. Le 31 janvier elle a été poursuivie pour *délit de société secrète*. Nous nous contenterons de vous dire qu'à la date du 26 octobre dernier, un arrêt de renvoi devant la cour d'assises, pour ce délit, a été rendu contre 9 des accusés, parmi lesquels figurent Delescluze et Lemaitre.

Ici, M. de Royer donne lecture d'une lettre de Delécluze, déjà citée dans l'acte d'accusation.

Voilà, messieurs, où l'on voulait nous ramener, à la constitution de 1793. Et si je vous lisais, messieurs, quelques articles des statuts, cet art. 34 entre autres, où l'on proclame qu'il y a oppression du corps social lorsqu'il y a oppression d'un de ses membres, et où par conséquent on fait, au gré d'un seul individu et selon ses caprices, du droit à l'insurrection le devoir le plus impérieux et le plus sacré.

Arrivons aux causes qui ont fait poursuivre la *Solidarité républicaine*.

Un projet de loi tendant à réglementer les clubs, ce qui n'est pas tout à fait la même chose que le droit de réunion, est présenté à l'Assemblée. Dès le lendemain, une demande de mise en accusation des ministres est déposée. Le 29 janvier la chambre avait à délibérer sur la proposition Rateau. Tout le monde se rappelle l'émotion produite ce jour-là dans la capitale. Le mouvement préparé a eu, et c'était son droit, en face des mesures prises par l'autorité, le bon sens de ne se pas produire.

La lumière est faite aujourd'hui sur cette journée. On l'a longtemps attribuée à l'imagination de ceux qui avaient quelque chose à y redouter. Je ne vous rappellerai que le passage de la lettre de Songeon à Hodé. Pour Songeon, le 29 janvier n'est pas une journée consacrée; c'est une journée qui n'a pas réussi, et où, selon Songeon, tout le monde n'a pas fait preuve de dévouement.

Vous savez, et c'est un fait reconnu au débat, que l'accusé Forestier avait écrit ce jour-là au président de l'Assemblée Constituante; au cas où la liberté des délibérations de l'Assemblée serait menacée, le colonel de la 6e légion offrait comme un asile [sûr le] Conservatoire des Arts-et-Métiers. Je vous livre le fait sans commentaires et sans interprétation.

M. DE ROYER donne lecture de la fameuse proclamation Léon Faucher au sujet du 29 janvier. Vous le voyez, messieurs, dit-il ensuite, ceux qui défendent la Constitution, qui contribueront à fonder la République et à la grandir, sont ceux-là seuls qui soutiennent l'ordre et les lois de leur pays.

Ceci nous conduit à la question d'Italie. Le 8 mai un ordre du jour motivé de l'Assemblée exprime le vœu que l'expédition d'Italie ne soit pas plus longtemps détournée du but qui lui a été assigné.

Ce sont là les expressions mêmes dont on s'est servi; on ne s'est pas contenté de cet avertissement, on a déposé une demande de mise en accusation des ministres. Le journal la *Vraie République* s'exprime ainsi : « Nous avons gagné la première manche en février, perdu la seconde en juin, gagnons la belle au printemps. » Le *Peuple*, l'un des journaux représentés au comité de la presse, dit à son tour : « La Constituante a été indulgente, la Législative sera implacable, et bientôt le peuple ne s'en remettra plus à ses représentants pour la sentence; il l'exécutera lui-même. »

Vous le voyez, messieurs, dans ce parti qui veut tout renverser, nous pouvons le dire après ces citations, il y a un lien intime entre les clubs, les journaux, les comités, tous ces centres d'actions.

M. de Royer donne lecture des procès-verbaux des commissaires de police, des séances du salon Ragache et du banquet alsacien du 10 juin; enfin d'une lettre du citoyen Doda, datée de Rome, et adressée à un rédacteur du *Peuple*, autre que le citoyen Langlois. Cette lettre du 8 juin a été publiée dans les pièces de l'instruction. M. de Royer termine par quelques extraits d'une lettre de Robert à Landolphe, qui a été aussi publiée.

Voilà, messieurs, les exagérations avec lesquelles on égarait et on exaltait les esprits en France, comment on dénaturait les faits, et enfin comment on préparait les évènements du 13.

Le 10 juin, le journal la *Révolution* pousse un cri de guerre, et, prévoyant le vote de l'Assemblée législative, il publie un mot d'ordre pour tout le parti : « En présence d'une pareille situation, il n'y a plus qu'une seule chose à demander : la déchéance, la déchéance pour le président et la majorité royaliste qui déshonorent la France. » Ceci était imprimé dans le journal de l'accusé Delescluze.

La commission exécutive publie à son tour un manifeste, le 11 juin, pour rappeler aux candidats nommés représentants les engagements pris lors de leurs élections. Elle leur rappelle et leur trace comme ligne inflexible de conduite les art. 5, 54 et 110 de la Constitution. N'oublions pas que ces représentants étaient, par ces engagements, dans la dépendance étroite du comité.

Le même jour 10 juin, une convocation est faite par le témoin Brunier. La réunion se tient dans les bureaux de la *Démocratie pacifique*. Le témoin Brunier a déclaré qu'il n'avait pas consulté, pour faire cette convocation, les accusés Considerant et Cantagrel. Vous apprécierez ce qu'il y a de fondé dans cette assertion.

A cette réunion assistaient des membres du comité de la presse, de la commission des vingt-cinq, enfin les représentants Vauthier et Cantagrel. M. de Girardin y était également. Il était un des plus émus, vous a-t-il dit; c'est lui qui a proposé ce qu'il appelle la résistance légale, que l'opposition se déclarât en permanence, et que le gouvernement fût mis en accusation.

Nous avançons maintenant très *gravement* dans l'examen du complot. Le même jour, dans le 14e bureau, l'accusé Considerant propose : Une mise en accusation immédiate du président, de ses ministres et de la majorité violatrice de la Constitution, et de déclarer la représentation réduite aux seuls membres de l'opposition qui soutiennent la Constitution. C'est ce que constate les aveux mêmes de l'accusé Considerant, aveux contenus dans un écrit publié par le journal Belge, le *Débat social*.

Le 11, le représentant Ledru-Rollin déclare : « que si la Constitution était violée, les républicains la défendraient, même par les armes.

Ainsi, vous pouvez maintenant apprécier le complot. Le 11, la commission socialiste rappelle aux représentants, placés sous sa dépendance, leur engagement du 13 mai; le même jour, à la *Démocratie pacifique*, on propose la mise en accusation du gouvernement et la résistance légale; enfin, encore le 11, la tribune retentit d'un appel aux armes.

Les personnes que nous retrouvons à toutes les phases de ce complot ne se quittent plus : le 12, nouvelle réunion à la *Démocratie pacifique*, et rendez-vous pour le soir dans les bureaux du *Peuple*.

On ouvre l'avis d'aller rue du Hasard, pour se consulter avec la Montagne. M. de Girardin se retire alors, et cette retraite est un fait significatif, de la part d'un homme comme M. de Girardin. Très décidé la veille, il se sépare de ceux qui l'accompagnaient, lorsqu'il voit dans les faits qui se préparent la preuve ou tout au moins le soupçon qu'il s'agit de faits sortant de la légalité.

Une députation se rend rue du Hasard, les accusés Baune, Tessié du Motay en font partie. La Montagne ne veut pas recevoir cette députation, mais il ne faut pas oublier que le témoin Laulerie a déclaré que deux ou trois personnes avaient eu une entrevue avec deux membres de la réunion.

Le 12 et le 13, les divers comités publient dans les journaux démocratiques diverses pièces appelant le peuple aux armes.

Ainsi maintenant, messieurs, vous le voyez, par tous ces éléments, il vous devient facile de juger s'il y a eu complot, pour exécuter l'attentat, ou tout au moins un commencement d'attentat.

Après avoir lu les différents articles de journaux et les manifestes et déclarations publiés déjà, M. l'avocat-général donne lecture de la lettre des proscrits, lettre par laquelle ils déclarent ne pas vouloir se constituer. M. l'avocat-général trouve dans cette lettre l'aveu de tous les actes qui ont motivé le procès.

L'audience est suspendue à deux heures.

L'audience est reprise à trois heures.

M. l'avocat-général a la parole.

M. DE ROYER. Dans les nombreuses citations que nous avons fait passer sous vos yeux, nous vous avons montré le concert établi entre le comité des vingt-cinq, le comité de la presse et la Montagne. Dans le système de l'accusation, les déclarations de ces divers corps sont autant d'actes qui constituent le complot; ce n'est plus le complot à l'état de formation, c'est le complot déjà en voie d'exécution. Maintenant, il y a d'autres preuves de complot, d'autres actes, et parmi ceux-ci, le premier, entre tous, c'est la manifestation.

M. de Royer rappelle à ce sujet la convocation insérée dans les journaux, la déposition Duty, la déposition Pellier, le propos du capitaine Remole.

L'Assemblée législative, souveraine, exerçant sa souveraineté par une délégation du pays, avait passé par deux fois à l'ordre du jour sur une question, et une fraction du peuple, s'organisant en manifestation, vient déclarer qu'elle entend la Constitution d'une autre façon que la délégation souveraine et régulière. Mais, messieurs, cela est-il croyable? est-il possible de tolérer de pareils actes? Mais ce serait alors plonger la France dans le chaos! Si la majorité s'est trompée dans ses appréciations, dans deux ans le pays ne pourra-t-il pas protester contre elle et rétablir les fait selon son désir?

Quel a été le caractère de cette manifestation? A son début, elle insulte M. le ministre des travaux publics, sa redingotte est déchirée, et il ne peut se dégager que grâce au concours de M. Gent et de quelques personnes. Sur sa route, elle désarme deux gardes nationaux. Enfin, des cris sont poussés, un drapeau rouge apparaît; cette manifestation n'était-elle pas hostile?

Elle devait être dissipée, aux termes de la loi sur les attroupemens. Les sommations ont été faites à temps, voici des procès-verbaux de MM. Primorin et Bertoglio, commissaires de police, qui l'attestent. La défense affirme que la répression a devancé les sommations, mais tout ceci est sérieux, et je vais faire une réponse sérieuse. La manifestation s'écoule comme un fleuve sur le boulevard, la troupe arrive par une rue adjacente, les commissaires sont en tête, ils font les sommations; et qu'y a-t-il d'étonnant à ce qu'elles n'aient pas été entendues. Elles auraient, de cette manière, pu rester deux ou trois heures inutiles, puisque la manifestation marche sans s'arrêter. Toujours est-il que la troupe n'a fait usage de ses armes qu'après les sommations. (Agitation.) Ceci est prouvé par les témoignages de MM. de Goyon, Rodolphe et autres.

On a parlé de malheurs déplorables. Vous avez vu à cette audience quelques-unes de ces victimes; vous avez entendu le beau-frère de M. Renaud. Nous ne voulons pas contester cette déposition, nous rendons toute justice à sa loyauté, mais il n'en est pas moins vrai, et je vous engage à bien faire attention à ceci :

C'est que Renaud en se jetant à genoux devant la troupe, voulait paralyser ses mouvements; or, vous le savez, des pierres avaient été jetées, des provocations adressées, et après tout, elle accomplissait un devoir.

Duprat a été tué, Fournier a été blessé, mais le premier avait essayé de désarmer un soldat, et pour le second vous avez la déposition de Devisme qui affirme avoir entendu tirer un coup de pistolet au coin de la rue Montmartre.

C'est une manifestation pacifique, nous dit-on; non, dans la volonté des meneurs, ce n'était pas et ne devait pas être une manifestation pacifique. Ne savez-vous pas que, à peine les sommations sont-elles faites, des groupes de 25 à 30 hommes se précipitent dans toutes les rues, tous poussent le même cri : aux armes! Simultanément on veut piller les boutiques d'armuriers. Mais cet accord, ces cris, cet ensemble, qu'est-ce donc? C'est le concert arrêté à l'avance, c'est le complot, qui constitue l'attentat.

M. l'avocat-général, discutant les faits du Palais-National et l'allocution prononcée par le colonel Guinard, reproduit les détails déjà publiés par l'acte d'accusation.

On arrive au Conservatoire; les représentants demandent M. Pouillet une salle, s'y instalent, demandent des plumes, de l'encre et du papier et délibèrent. N'est-ce pas toujours la suite du programme convenu.

Dans la rue où on établit une barricade, quelques artilleurs s'y opposent, j'en conviens, mais parce que la barricade serait mieux placée plus loin; plusieurs témoins sont venus déposer de ce fait.

La troupe arrive, des coups de feu sont tirés; les dépositions de MM. Goubeau, Dupuis, Galibert, affirment que les premiers coups sont partis de l'intérieur du Conservatoire : c'est donc un fait acquis.

Les Arts-et-Métiers sont envahis; ceux qui s'y trouvaient s'évadent. Vous avez entendu M. Dupuis lorsqu'il vous a parlé de la fuite de plusieurs des représentants; son ton de simplicité prouve jusqu'à l'évidence qu'il a dit la vérité. (Agitation.) Du reste, ceci est peu intéressant.

M. l'avocat-général discute la valeur et les termes des pièces saisies au Conservatoire. Ces pièces sont connues depuis longtemps.

Vous le voyez, on fait appel de tous les côtés à l'insurrection; et vous savez que dans les rues adjacentes déjà s'élevaient des barricades.

M. de Royer rappelle les charges relatives à l'accusé Beyer, la lettre déjà publiée d'Etienne Arago à un de ses amis des Pyrénées-Orientales, les pièces trouvées au Conservatoire, une lettre de Mangin à Paya, enfin un article de la *Gazette de Mannheim*.

Maintenant, messieurs, quel a été l'organisateur des barricades? L'ancien président de la société des Droits de l'Homme, Villain, reconnu par la femme Lefebvre, Villain reconnu par le domestique de M. Pouillet. Vous le voyez, messieurs, ces barricades n'ont pas été élevées sous les ordres d'hommes partis de la préfecture de police, vers 2 ou 3 heures, comme on l'a prétendu à une des dernières audiences.

Qu'il me soit permis de vous lire une pièce saisie chez Merlet, qui est aujourd'huit traduit devant la police correctionnelle, pour détention d'armes et de munitions de guerre. Cette pièce, dont M. l'avocat-général donne lecture, a été publiée, et est relative à la société des Droits de l'Homme.

M. de Royer termine en rappelant aux jurés qu'ils appartiennent à toute la France; qu'en présence des faits qu'il vient de leur signaler, ils ne peuvent se dispenser, en s'inspirant des sentiments de justice du pays, de condamner un complot et un attentat, sur lesquels il est inutile de présenter des considérations générales.

L'audience est levée.

Convocation d'Assemblée générale.

SOCIÉTÉ DU 15 JUIN 1840.

Dans l'Assemblée générale du 28 octobre, il a été donné notification de la démission de MM. Considerant, Cantagrel et Tandon comme gérants, et de la nomination qu'ils ont faite de MM. Victor Hennequin, Charles Brunier et Ferdinand Guillon en leur remplacement.

La démission des trois anciens gérants a été acceptée, et la nomination des nouveaux gérants ratifiée.

Il a été décidé que la nouvelle raison sociale serait *Brunier et Ce*, au lieu de *Considerant, Paget et Ce*.

L'entrée en fonctions des nouveaux gérants a été fixée au 1er janvier 1850, et tous pouvoirs ont été donnés à M. Emile Bourdon pour régir la société jusqu'à cette époque, et faire dresser l'inventaire au 31 décembre 1849.

L'assemblée a pris en considération 1° une proposition tendant à conférer à un conseil supérieur de direction la nomination des gérants, attribuée jusqu'ici aux gérants en exercice.

2° Une autre proposition autorisant la gérance à délivrer des actions et coupons d'actions, en raison des applications faites et à faire à la société des versements provenant des rentes et dons; — et portant que ces délivrances d'actions seraient faites aussitôt que possible après la clôture de chaque exercice.

L'assemblée ne se trouvant pas en nombre suffisant pour adopter ces propositions d'une manière définitive, il a été décidé qu'une seconde assemblée serait convoquée pour le dimanche 18 novembre courant, à midi, aux bureaux de la société, 2, rue de Beaune, dans laquelle serait en outre lu le rapport sur l'*exercice* 1848, et où il serait procédé à la nomination des membres du conseil de surveillance.

SOCIÉTÉ DU 10 JUIN 1843.

Dans l'assemblée générale du 28 octobre, notification a été faite de la démission de M. Considerant et de la nomination, en son remplacement, de M. Emile Bourdon, par le comité supérieur de la Rédaction. M. Bourdon n'entrera en fonctions, comme gérant, que le 1er janvier 1850; jusque-là il régira la Société en qualité d'administrateur provisoire; tous pouvoirs lui ont été donnés à cet effet.

La nouvelle raison sociale sera *Bourdon et compagnie*, au lieu de *Considerant et compagnie*.

Une proposition semblable à celle énoncée ci-dessous sous le n° 2 a été prise en considération. L'asssemblée ne se trouvant pas en nombre suffisant pour adopter cette proposition d'une manière définitive, une nouvellelle assemblée est convoquée pour le 18 novembre, à dix heures, à l'effet de délibérer de nouveau sur la proposition d'entendre le rapport sur l'exercice 1848, et de nommer les membres du conseil de surveillance.

LE JOUR DES MORTS.

On nous adresse la lettre suivante :

Citoyen rédacteur,

Dans un fait-Paris publié dimanche par le *Journal des Débats*, il est dit que : « Jeudi dernier, une affluence considérable remplissait les cimetières de la capitale. Le spectacle le plus touchant était celui de la foule de personnes dont les parents et amis sont privés de tombes particulières au champ du repos et qui venaient s'agenouiller respectueusement au pied de la croix principale et y déposer des couronnes d'immortelles. Jamais on n'avait vu autant de monde, même après 1832. C'est une nouvelle preuve que, malgré les doctrines du socialisme, le sentiment de la famille n'est pas près de s'éteindre dans le peuple. »

Pour compléter la démonstration, le journal de la réaction aurait dû nous prouver qu'ils n'étaient pas socialistes ces prolétaires qui allaient par milliers prier au pied de la croix principale des cimetières en mémoire de leurs parents, *morts trop pauvres pour obtenir une tombe à eux seuls*. Que les *Débats* en soient bien convaincus, ces malheureux n'étaient pas réactionnaires. Nous les avons vus les adversaires du socialisme, des hommes, des femmes à la mise élégante, ne priant ni devant la fosse commune ni devant des fosses particulières, mais se promenant dans les allées du Père-Lachaise comme on se promène aux Tuileries.

Au surplus, nous sommes étonnés de voir un journal qui n'est pas sans quelque réputation d'esprit répéter cette niaiserie bonne pour le *Constitutionnel*, que les socialistes veulent détruire le sentiment de famille.

PETITE CORRESPONDANCE.

Jouaville.—M. P.—Reçu les 50.—Rem. affect.
Lyon.—M. G.—Reçu les 32 p. solde de l'ab. réel.
Saint-Brieuc.—M. T.—Nous inscriv. votre réab.—Veuillez nous adr. un bon de poste.
Lyon.—M. M.—Reçu les 18 pour les 2 ab. en retard.—Nous envverr. sous peu des alm. dans v. ville.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS............ Un an 20 f., Six mois 11 f., Trois mois
DÉP. ET ÉTRANG.
sans surtaxe, ... 33 17

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises....	40 c.
Cinq à » »	30	Réclames-Bulletins....	40
Dix fois et plus. »	25	Faits de publicité...	1 fr. 50

Bourse du 7 novembre 1849.

Depuis la clôture d'hier, la coulisse faisait de la hausse et aujourd'hui à l'ouverture du parquet ce mouvement s'est fait sentir; le 5 0/0, ouvert à 88 f., a fait 88-15; il n'a pu se soutenir et il est redescendu jusqu'au 87-80; il n'a pu relever, nonobstant l'escompte de 40,000 fr de rente.

Ce moyen de vouloir faire monter les cours n'a, depuis qu'on l'emploie, pour effet, que d'arrêter la baisse en empêchant les spéculateurs de vendre dans la crainte d'être exécutés assitôt après avoir vendu.

Le 5 p. 0/0 au comptant a fermé à 87-80, en baisse de 10 c. sur la clôture d'hier.

Le 3 p. 0/0 au comptant a fermé à 55-65, en baisse de 10 c. sur la même clôture.

Les actions de la banque ont fermé à 2,325, en baisse de 5 fr.

Les chemins de fer ont haussé : Versailles (rive droite), de 1-25; rive gauche, 1-25; Bâle, 1-25. Ils ont baissé : Hâvre, 2-50; Avignon, 2-50; Bordeaux, 2-50; Nord, 1-25; Strasbourg, 1-25; Nantes, 1-25; Montereau, 1-25; Dieppe-Fécamp, 2-50.

Le 5 0/0 Belge dont le coupon a été détaché hier a gagné 25 c.

4 heures. — A la coulisse le 5 0/0 faisait 87-90 demandé.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0........	55 65	55 75	55 65	55 [illegible]
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)........	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Cinq 0/0........	87 95	88 15	87 80	87 [illegible]

7 NOV. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.		Espag. dette active.	22 1/8
3 0/0 j. du 22 juin...	55 65	— — 3 0/0...	35 ./.
5 0/0 j. du 22 mars.	87 80	— Dette intér...	27 1/8
VALEURS DIVERSES.		Naples, récép. Roth.	89 50
Banque de France.	2325 ..	Romain, emprunt...	80 ./.
Ob. de la Ville, anc.	1265 ..	Haïti, emprunt......	495 ..
— — nouv.	1132 50	Piémont, emprunt.	936 50
Oblig. de la Seine..	1065 ..	— Nouveau.	900 ./.
— St-Germ. 1842.	763 ..	Rente 5 0/0........	82 75
— Versailles	590 .	Lots d'Autriche....	385 ..
— Orléans, 4 0/0.	960 ..	2 1/2 hollandais...	56 ..
— Nouvelles.	930 ..	CHEMINS DE FER.	
— Rouen, 4 0/0...	780 ..	Saint-Germain.....	[illegible]
— Nouvell., 1849.	690 ..	Versaill. r. d.....	241 25
— Havre j. mars.	725 ..	Versailles, r. g....	186 75
— Nouvelles.	240 ..	Orléans à Paris....	725 ..
— Marseille......	450 ..	Rouen........	535 ..
— Orléans, jouis.	430 ..	Havre........	235 ..
Quatre-Canaux......	1080 ..	Avignon-Marseille	200 ..
— Jouissance.	72 50	Bâle........	140 ..
Bons du Trésor......	6 0/0.	Centre........	207 50
Forges Aveyron. ...	3000 ..	Boulogne........	195 ..
Monceau-s.-Sambre	1500 ..	Bordeaux........	395 ..
Nord (hauts four.).	900 ..	Nord........	427 50
Charbon belge......	325 ..	Strasbourg........	355 ..
Zinc V.-Montagne.	2765 ..	Nantes........	300 ..
— Stolberg.	475 ..	Monter. à Troyes..	170 75
Mines de la Loire...	285 ..	Dieppe Fécamp....	160 ..
FONDS ÉTRANGERS.		BOURSE DE LONDRES du 8 novembre.	
Belg. 5 0/0 1840...	95 ./.		
— 5 0/0 1842...	95 ./.		
— 4 1/2........	86 5/8	3 0/0 consolidés...	[illegible]
— 3 0/0........	65 1/4	3 0/0 au 14 nov....	[illegible]
— 2 1/2 0/0........	49 ./.	TAXE DU PAIN.	
— Banque........	703 ..		
— — 1841.	1020 ./.	1re qualité le kilo..	37 c.
		2e — —	28

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 8 novembre.

THÉATRE DE LA NATION.—
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Deux hommes.
ITALIENS.—I Capuletti.
OPÉRA-COMIQUE.—La Fée aux Roses.
ODÉON. — L'Héritier du Czar, Colin-Maillard, 1re Raymond Varney.
THÉATRE-HISTORIQUE.—La Guerre des Femmes.
VAUDEVILLE.—Croque Poule, 4e No, une Semaine à Londres, Affaire Chaumontel.
GYMNASE.—Le Bal du Prisonnier, Réveil du Lion, Graziella.
THÉATRE MONTANSIER.—La Femme à la broche, Deux Sans-Culottes, Tigre du Bengale.
VARIÉTÉS.—Voltaire en vacances, les 4 sociés.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Le Connétable de Bourbon.
AMBIGU-COMIQUE.—Piquillo Alliaga, Juif errant.
GAITÉ.—Les Belles de nuit.
THÉATRE-NATIONAL.—Les Pilules du Diable.
FOLIES.—L'Ouvrier et le seigneur, Marquis de Flouvac.
THÉATRE DU LUXEMBOURG.—Les Chevaux du Carrousel, Au feu!
THÉATRE CHOISEUL.—Le Talisman du Diable.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 238. ÉDITION DU MATIN. Vendredi 9 novembre 1849.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . 11 f.
Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION

RÉPARTITION

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

PARIS, 8 NOVEMBRE.

Assemblée nationale.

CHEMINS DE FER.

Aucune période sociale n'est stable, immobile : naître, grandir, dépérir, telle est la loi universelle.

La civilisation française est à son déclin. Ce n'est pas sans doute ce que contesteront les réactionnaires, dont les uns déplorent la chute du régime sacerdotal, les autres regrettent depuis quelque temps, avec une vivacité extraordinaire, les beaux temps de Louis XIV. Qui nierait que le sacerdoce ait été un instrument vigoureux, quoique promptement usé, de notre civilisation? Qui nierait que la royauté ait habilement concentré toutes les forces nationales et les ait portées à leur apogée sous le règne du grand roi? Ce n'est pas nous; mais est-ce un motif de regretter contre toute raison que l'histoire ne se soit pas arrêtée en chemin, juste au point qui plaît davantage à l'imagination des uns ou à celle des autres? Eh! mon Dieu, tous tes regrets, ô jeune homme! ne te rendront point les doux jeux de ton enfance; parvenu à la pleine virilité, tes souvenirs ne te ramèneront pas tes illusions amoureuses, et, malgré toi, tu marches, tu marches toujours, et déjà vieillard caduc, malgré toi-même, chacun de tes pas te mène précipitamment à la tombe.

Le mouvement ne s'arrête jamais. Parvenue à son apogée sous Louis XIV, la civilisation devait décroître et vieillir ou se transformer. Elle n'a pu se transformer, elle décroît, elle vieillit. La féodalité industrielle, le règne des écus et des bourgeois, tel est le signe de sa caducité, de sa phase de décadence.

Mais en même temps se prépare le mouvement qui doit guider le monde après la chute de la période sociale où nous vivons; ce mouvement est celui de l'association plus ou moins complète. Les idées du socialisme, qu'elles soient encore vagues, qu'elles soient suffisamment fixées, peu importe, les idées du socialisme sont les premiers indices de ce mouvement qui se développera en entier lorsque le temps sera venu.

Mais la prépondérance est encore au mouvement qui finit; c'est lui qui occupe toutes les places officielles, qui trône au grand jour, qui possède la terre, l'or, l'influence, la direction, l'opinion. Troublé plusieurs fois par les soubresauts convulsifs des temps de décadence, par les révolutions, il reprend, aussitôt que ces révolutions s'apaisent, sa marche naturelle.

Ainsi, le mouvement civilisé moderne tend invinciblement à la féodalité industrielle. En voici la preuve. Après le long ébranlement de 1789, quelle société surgit au milieu des débris amoncelés de l'ancien régime? Celle de la bourgeoisie, c'est-à-dire le commerce, l'industrie, les écus.

Après 1830, après une lutte assez courte entre l'ancien sacerdoce et l'ancienne noblesse, qui triomphe? la bourgeoisie. Elle devient toute puissante. Les industriels mettent la main sur tout, et tendent à déposséder l'Etat de ses attributions. Le dernier tiers du règne de Louis-Philippe est entièrement rempli par les usurpations de l'industrialisme sur la nation.

Après février 1848, quand le peuple se fut laissé, malgré quelques efforts, replacer sous le joug, de quoi s'occupe la partie officielle et supérieure de la nation? Son premier soin est de s'assurer la possession des clés du pays, des clés du commerce, de l'industrie et de toutes les relations, des chemins de fer, en un mot, des chemins de fer, vastes ateliers industriels dont les chefs sont des suzerains sans contrôle; des chemins de fer, qui mettent dans la main d'un petit nombre d'hommes une armée innombrable de serviteurs.

Son second soin sera d'organiser l'assistance, — et elle a été guidée par un instinct sûr, lorsqu'elle a refusé le droit au travail et n'a voulu que de l'assistance; le droit au travail est d'une période supérieure à la civilisation; l'assistance est par-dessus tout l'attribut de la féodalité mercantile, parce qu'elle caractérise parfaitement la dépendance où la masse sera placée vis-à-vis de ses chefs industriels.

Son troisième soin sera de rentrer en pleine possession de la terre, trop morcelée aujourd'hui, et d'organiser dans les campagnes le servage collectif que l'assistance maintiendra dans les villes... Mais nous nous apercevons que nous sortons trop du cadre qui nous est tracé : hâtons-nous d'y rentrer.

En système de féodalité mercantile il importe que l'Etat, c'est-à-dire la collectivité des citoyens, soit dépossédée des grandes voies de communication. La possession, la direction de ces voies donne une influence que les chefs de la nouvelle oligarchie doivent être jaloux de retenir entre leurs mains. En outre, elle est une occasion incessante de bénéfices.

La création des chemins de fer, par la bienheureuse loi de 1842, a déjà été une source presque intarissable de profits pour l'agiotage, et, par conséquent, de pertes pour la nation, sur qui l'agiotage, outre le tribut officiel des subventions, s'élevant à 3 ou 400 millions, a prélevé le tribut non moins onéreux des primes et des jeux de bourse.

Il faut que ce bénéfice d'agiotage et de seigneurie industrielle se continue aujourd'hui sous une autre forme. Les hommes ne manquent jamais aux situations. Or, selon nous, la situation, en temps de calme, est, d'après la nature des choses, toute favorable à l'extension de la féodalité mercantile. L'homme désiré peut être le nouveau ministre des travaux publics, M. Bineau, qui a fait la théorie en cette séance, avec un aplomb rare, des avantages que l'on doit accorder à l'agiotage.

« Jusqu'ici, a-t-il dit, nous avons accordé aux compagnies de l'argent. C'était un tort. (Bravo! disions-nous déjà.) Nous ne ferons plus de même. (Au fait! pensions-nous, elles nous en ont déjà tant pris que nous ne saurions plus trop où en trouver pour leur en donner.) Mais ce qui leur manque, c'est le temps; ne leur donnons plus d'argent, donnons-leur du temps (Aïe, aïe, ça va mal). Oui, elles ont des concessions de trop courte durée; il faut leur accorder de longues concessions; il faut leur donner du temps! (Ah! nous voilà perdus! On leur a donné de l'argent, on leur donne maintenant du temps; mais au moins, monsieur le ministre, faites-nous rendre l'argent.)

Le ministre ne nous écoute pas, il ne peut pas nous écouter. Temps et argent doivent appartenir à la féodalité industrielle, ainsi que l'a fort doctement prouvé dans cette séance un autre avocat des compagnies. Suivant lui, les compagnies actionnaires ont des droits incontestables à ce que l'Etat, c'est-à-dire les autres contribuables, viennent à leur secours, fassent monter leurs actions et leur garantissent des intérêts de cinq pour cent avec un amortissement assuré dans un petit nombre d'années.

Quand de pareilles idées sont débitées avec sang-froid, écoutées avec faveur, il n'y a plus rien à dire, il n'y a pas à raisonner. C'est un mouvement qui se développe d'une façon irrésistible dans un certain sens et au profit de certains intérêts. La discussion n'empêche pas ces choses-là.

Ne discutons-nous pas depuis huit ans sur cette question des chemins de fer? A quoi avons-nous réussi? Tout au plus à préserver le Trésor public d'un pillage plus complet, à sauver cent ou deux cents millions, qui, sans l'opposition constante d'une partie de la presse, auraient passé de la poche des contribuables dans celle des financiers. La belle avance! s'ils n'y ont point passé hier, ils y passeront demain.

Donc ce n'est pas là qu'il faut porter nos efforts. Nous devons, pendant que la féodalité industrielle poursuit ses progrès, non pas l'attaquer de front, car elle a pour elle l'avantage du courant naturel, pour ainsi dire, mais creuser un autre lit à côté du mouvement ancien des choses et des idées; car nous savons bien que malgré les apparences, malgré son étendue, malgré la force transmise par les affluents antérieurs, ce vieux fleuve civilisé se perd à son embouchure dans la vase et les sables, et ne peut plus porter le vaisseau de l'Humanité. Il faut une eau nouvelle pour laver le vieux monde de ses souillures passées, et pour le sauver.

ENCORE UNE VICTOIRE!

Le conseil municipal d'Auxerre avait été dissous pour avoir protesté contre la violation de la Constitution et demandé la mise en accusation du président et de ses ministres. L'administration et les conseillers municipaux viennent de recevoir une réparation éclatante de la part de leurs concitoyens : ils ont été réélus en masse, à l'exception de trois qui restent à élire sur vingt-sept. Mais aucun des noms de la liste opposée n'a pu passer. Voici une partie du résultat du scrutin qu'on nous communique :

	Majorité,	1 037
MM.	Uzanne, ancien maire,	1 242
	Achille Leroi, serrurier, ancien adjoint,	1 240
	Montex,	1 463
	Morin-Manigaud,	1 445
	Maillefer, chaudronnier,	1 277
	Milon,	1 204
	Passepoint,	1 214
	Manifacier, ouvrier peintre,	1 083
	Saulnier,	1 082
	Guillochon, menuisier,	1 070
	Plait Villedieu,	1 055

Par ce vote remarquable, les électeurs d'Auxerre se sont manifestement associés à la protestation de leur conseil municipal contre la violation de la Constitution.

Encore une pièce acquise au procès de Versailles. Le pays se prononce assez énergiquement, assez unanimement, pour que la conscience du jury de la haute cour n'ait plus besoin d'être éclairée.

La lettre suivante a été adressé à M. le président de l'Assemblée législative :

Monsieur le président,

A la suite de ce qui s'est passé hier et de la protestation publiée ce matin dans les journaux, les syndics des rédacteurs en chef, gardiens de la dignité de la presse, ont déposé leur démission entre les mains de leurs confrères.

Les rédacteurs en chef, réunis pour délibérer sur cet incident, ont décidé qu'ils remettraient à la disposition de M. le président la tribune qui leur avait été accordée.

Nous avons l'honneur, etc.

Les syndics :

ÉMILE DE GIRARDIN.
LÉOPOLD DURAS.
LUBIS.
CHATARD.

M. le président de l'Assemblée législative ayant transmis cette lettre à MM. les questeurs, l'un d'eux a déclaré aux syndics qu'il n'y avait pas lieu d'accepter cette rupture des rapports établis entre l'Assemblée et la presse, et qu'en conséquence la tribune des rédacteurs en chef continuerait, comme par le passé, d'être à leur disposition exclusive.

A la suite de cette déclaration satisfaisante, les rédacteurs en chef ont repris possession de la tribune, dont la police intérieure est placée sous la responsabilité des syndics.

Pour les syndics :
EUG. CHATARD.

Messieurs les rédacteurs en chef sont invités à se réunir dimanche prochain 11, à midi, dans les salons de Lemardelay.

Courrier de Versailles.

8 novembre.

Veuillez avoir égard, je vous prie, à la recommandation suivante : « Ne mettez pas certains passages de comptes-rendu ou d'articles; certaines paroles, qu'elles aient été dites par le général Changarnier ou par M. Goubeau, en plus grosses lettres que le reste. »

Cette recommandation est très importante. M. l'avocat-général Suin, vendredi dernier, avait déjà fulminé l'excommunication contre les *majuscules* qui, dans *certains* journaux, servaient à désigner tels ou tels individus à l'attention des *vengeurs*.

Que vos typographes se le tiennent pour dit, et qu'ils n'aillent pas, par un déplorable entêtement, vous attirer des désagréments. Allyre Bureau a été arrêté, vos bureaux ont été dévastés le 13 juin, parce que la rue de Beaune avait, ce soir-là, — sans doute à cause de la circonstance, — un aspect sinistre.

Que serait-ce si, le besoin se fesant généralement sentir d'un nouveau procès, celui-ci n'ayant pas trop bien réussi, à cet aspect sinistre viennent s'ajouter les *majuscules* du petit-romain. Vous seriez traité comme l'imprimerie Boulé, et vous ne l'auriez pas volé!...

Le voyage en panier de M. le commissaire de police, nous nous trompons, du placard incendiaire, est encore revenu aujourd'hui. Nous espérons que Langlois s'en tirera; mais nous croyons pouvoir, dès aujourd'hui, prédire que notre ami Allyre Bureau sortira sain et sauf des griffes du parquet. Allyre Bureau n'était que l'administrateur de la *Démocratie pacifique*. Considerant a signé tous les articles *incendiaires* qui rappellent le gouvernement au respect de la Constitution; il a proposé, chose horrible, de décréter d'accusation les violateurs du pacte fondamental, et ce *crime*, il l'a avoué, il s'en est glorifié; tous ont pu lire cet aveu dans le journal belge, le *Débat social*; Cantagrel, lui aussi, endosse une grande part de responsabilité; devant la responsabilité de Cantagrel, celle d'Allyre Bureau s'efface. Il n'est plus qu'un accusé ordinaire; donc, M. de Royer n'éprouve pas un pressant besoin de sa condamnation. Deux rédacteurs de la *Démocratie* seront certainement mis hors de combat, et cela lui suffit. Grand merci!

A deux heures, M. de Royer a terminé son réquisitoire. La fin a été digne de l'exorde. Pour nous tenir en joie, M. l'avocat-général, rappelant que la presse était une puissance, a ajouté qu'elle ne pouvait prétendre à ce rôle, si elle ne soutenait énergiquement l'ORDRE, la religion, etc., etc. *Energiquement*, voudrait-il dire, à la manière des journaux qui, pour toutes raisons, proposent de répondre au socialisme *à coups de fourche* ou par le *refroidissement*? (Voir le *Courrier de la Gironde* et le *Constitutionnel*).

M. Suin a continué l'œuvre si bien commencée par M. de Royer; nous vous ferons grâce de son réquisitoire. Nous ne relèverons donc pas les attaques contre la *mauvaise presse*; nous ne nous occuperons même pas du socialisme pénétrant dans les rangs de l'armée par les sous-officiers, — des représentants sous-officiers, *distributeurs de journaux*; que savons-nous... Laissons également dans l'ombre Suchet, cachant son jeu et cet *admirable* AU CONTRAIRE, qui laisse si loin derrière lui celui d'Arnal. Gardons le silence, même sur ses erreurs de notes, et que M. l'avocat-général ne nous en veuille pas; le silence n'est-ce pas... l'indulgence?

La Situation.

Le lendemain du 13 juin, les conspirateurs royalistes étaient arrivés à l'apogée de leur injuste succès. Voici maintenant que la chance tourne, que la démocratie se relève, et que la réparation nationale commence. Nos adversaires le sentent parfaitement bien. *La révolution marche*, s'écriait l'*Union* avec angoisse, à l'apparition du manifeste présidentiel. Le vote d'hier, qui est un échec pour les légitimistes et surtout pour les jésuites, ce vote qui a disjoint pour toujours les éléments de l'ancienne majorité, augmente les craintes fondées de l'absolutisme. On lit dans l'*Opinion publique* :

Il ne faut pas se le dissimuler, la séance d'aujourd'hui a été marquée par un vote très fâcheux. Le renvoi de la loi d'enseignement au conseil d'Etat équivaut à un ajournement.

Voici les lamentations de l'*Ami de la Religion*, ce journal que M. de Falloux honorait de ses confidences épistolaires :

Nous avions trop présumé du sentiment de dignité de l'Assemblée et de l'union de la majorité. Cette dignité a été abaissée, cette union a été rompue : 307 voix contre 303 ont décidé que le projet de loi sur la liberté de l'enseignement serait renvoyé au conseil d'Etat. Que la responsabilité de ce fait si grave et des conséquences incalculables qu'il peut avoir, retombe sur ceux qui ont eu le triste courage de l'affronter!

Hélas! ajoute l'*Ami de la Religion* en se voilant la face :

On a entendu un député de la majorité dire, en déposant son billet blanc dans l'urne : *J'enfonce les capucins et les calotins.*

Que faut-il penser des catholiques qui ont voté comme ce représentant?

Oui, messieurs du *parti catholique* et du *parti légitimiste*, vous êtes foncièrement impopulaires, et la France, même bourgeoise, même conservatrice, même anti-socialiste, vous repoussera toutes les fois que vous démasquerez vos prétentions, dignes du moyen-âge. Pénétrez-vous bien de cette vérité : c'est votre intérêt.

Au surplus, si la Révolution marche, c'est par la force des choses, et la démocratie ne doit jusqu'à présent, aux intentions de M. Louis Bonaparte, aucune espèce de reconnaissance. La *Liberté* s'exprime ainsi :

Un de nos amis de la Montagne nous disait ces jours derniers : « Vous verrez que le Message ne sera qu'un coup de fusil dont la détonation aura pour effet d'effrayer un moment la droite, mais dont la balle ira frapper à gauche. » Notre ami Joly avait raison : le bruit est passé, mais la balle commence ses ravages. En attendant l'exécution des menaces de M. Rouher, qui ne se gêne pas pour déclarer qu'il va faire, au premier jour, justice de quelques magistrats de février encore en fonctions, voici le *Moniteur* qui nous initie à la manière dont M. le président de la République et son ministre de la justice entendent abattre *les drapeaux des anciens partis*.

Par décret du 6 novembre, date non équivoque, ont été promus à des fonctions élevées dans la magistrature, MM. de Trinquelague de Dion et Lapierre de Belviala. Nous défions que l'on trouve dans tout le midi de la France deux noms plus significatifs et plus connus que les deux noms que nous venons de citer. Le parti légitimiste les compte au nombre de ses plus ardents sectateurs, et nous ne nous étonnons plus de l'entente cordiale qui existe entre la majorité et le nouveau ministère, lorsque nous voyons de pareilles nominations accordées par M.

Boubet à des républicains de la force de MM. Béchard, Benoist d'Azy, de Beaune et de leurs collègues du Gard.

M. Baraguay-d'Hilliers envoyé à Rome, des légitimistes promus aux plus hautes fonctions judiciaires, l'armée confiée à des généraux sortis du bureau de la rue de Poitiers, la magistrature purgée des républicains et livrée aux ennemis de la révolution de février, voilà le Message en esprit et en action!

Assez longtemps on a essayé de prendre au sérieux un acte auquel nous ne pouvons assigner aucune cause avouable, aucun but qui doive intéresser le pays. Les républicains n'ont plus qu'une chose à faire : attendre, prendre acte et espérer.

UN PAS VERS LES TUILERIES.

Les salons de l'Elysée national sont trouvés trop petits pour les grandes fêtes dansantes que M. Louis Bonaparte se propose de donner cet hiver. Des ouvriers décorateurs sont occupés à réparer et rafraîchir les grands salons des Tuileries, et c'est dans ce palais que le président de la République fera danser.

Grâce à cette heureuse idée, on espère que les filles des croisés du faubourg Saint-Germain se décideront à honorer de leur présence les bals présidentiels. On ne serait pas allé à l'Elysée-National, mais aux Tuileries, c'est différent.

LES VENGEANCES DU ROI BOMBA.

(*Correspondance particulière de la* Démocratie Pacifique.)

Palerme, 23 octobre.

Enfin, après cinq mois d'attente, la sagesse royale vient d'accoucher. Vous avez connaissance sans doute, à l'heure qu'il est, des décrets dont on a eu même la petite malice de fausser la date, pour la faire cadrer avec la réponse de Fortunato à la note anglaise. Ils ont été signés le 13 octobre, mais on y a mis la date du 24 septembre. Nous aurions tort de nous plaindre. Pour des gens qui marchent à reculon, ce n'est pas trop rétrograder que de nous reporter à la position qu'on avait voulu nous faire en 1816. D'ailleurs, l'expérience est tout à l'avantage de ces décrets organiques. La Sicile a été heureuse, le peuple tranquille, pendant la durée de ces décrets. Seulement ils ont été suivis de trois révolutions, de l'occupation autrichienne, de milliers d'exécutions capitales et de la misère portée à son comble. L'engouement du peuple pour cet ordre de choses était tellement prononcé, qu'en 1848 deux millions de Siciliens ont proclamé, tous comme un seul homme, la déchéance de Ferdinand Bourbon et de toute sa race maudite.

Et puis, qu'aurait-on à redire au choix des hommes dont le pouvoir vient de s'entourer? Franco, Eraxi, Lumbo. Voilà des noms bien chers dans les fastes des cours exceptionnelles et militaires. Des hommes que la vindicte publique a poursuivis pendant tout le cours de notre révolution, et qui, malgré la modération dont on a malheureusement fait trop d'usage, ont dû se sauver ou se cacher, de tels hommes sont un gage pour la prospérité future de cette île. Et n'y a-t-il pas un gage encore plus sûr dans la personne même du Tibère de l'Italie?

Ne voit-on pas la marche modérée et magnanime que ce bon roi de Naples suit ici, et sur le continent? Ses prisons regorgent de prisonniers; la citadelle de Messine renferme plus de détenus que de soldats. Vous savez peut-être les arrestations qu'on vient de faire à Palerme tout récemment, à l'occasion de cette protestation des Siciliens, qu'on a imprimée et publiée le 4 octobre. Le député au Parlement Amari, le fils du duc de Monteleone, le comte Sanpieri, le fils du duc de Crachi, MM. Meli et Carini, imprimeurs du Parlement sicilien, ont été arrêtés en plein jour, sous prétexte qu'ils avaient pris part à la publication de cette protestation, mais en réalité, pour les punir de la part quelconque qu'ils avaient prise à la révolution.

Partout où le peuple fait entendre un gémissement, on répond par la fusillade. Les femmes ne sont pas épargnées. Et à Naples on n'est pas mieux qu'ici. Le baron Barraus, le propriétaire le plus riche des Calabres, celui qui, après le 15 mai 1848, a fait manquer par sa neutralité la révolution éclatée dans ces provinces, vient de recevoir la récompense due à ses services. Il a été arrêté, garotté, et conduit en spectacle tout le long de Toledo à Naples comme un misérable malfaiteur; ses poings saignaient, tant ses menottes étaient serrées. Carlo Poerio, Setembrini, Leopardi sont au secret dans le château Saint-Elme, et la rage royale demande à la cour spéciale leur condamnation à mort. Deux des prisonniers siciliens qui, depuis le mois de juillet 1848, languissent dans les souterrains du château Saint-Elme, quoique la France et l'Angleterre eussent alors exigé qu'ils fussent traités comme prisonniers de guerre, n'ont plus à se plaindre de la clémence royale.

Dernièrement il fut annoncé aux familles de deux de ces prisonniers, Landi et le duc d'Imina, qu'ils allaient être mis en liberté sous condition toutefois de quitter à l'instant même les heureux domaines du roi *Bomba*. Les mères de ces deux jeunes gens arrivent toutes joyeuses, pour les embrasser. La mère de Landi n'a embrassé qu'un mourant ; d'Imina n'a pas reconnu sa mère : il était fou.

Que voudriez-vous que je vous dise encore de toutes les horreurs dont nous sommes témoins, de toutes les calomnies qu'on déverse sur les hommes qui n'ont eu d'autre crime que d'aimer leur pays au prix de tous les sacrifices et de tous les dangers. Il y aurait de quoi remplir toutes les colonnes de votre journal pour des mois entiers. Mais le moment n'est pas loin où l'humanité, relevant sa tête altière, écrira les procès de ces infâmes despotes et de leurs suppôts, et malheur à eux tous ; ce sont eux qui auront voulu leur destruction entière et complète.

Réellement, lorsqu'on voit une telle férocité, une telle démence dans la réaction qui s'opère chez nous comme ailleurs, il n'y a plus qu'à bénir la main de la Providence. Le mouvement général de l'Italie en 1847 et 1848 était la conséquence inévitable de toutes les fautes, de toutes les misères que le despotisme, dans ses saturnales, avait accumulées sur ces malheureuses contrées. Un désir de concessions réciproques, de transactions possibles entre la vieille monarchie et la liberté avait accompagné les mouvements italiens. Les peuples étaient de bonne foi; mais les princes et les rois, fléaux éternels de la pauvre Italie, tout en prenant le masque souriant et bénévole dans les moments de danger, guettaient comme des tigres enchaînés le moment propice pour ressaisir sur leur proie, plus avides que jamais de sang et de carnage.

Oh ! si les Napolitains avaient suivi l'exemple des Siciliens, en proclamant comme eux la déchéance de ce monstre couronné, la cause de l'Italie ne serait pas perdue, et nous ne serions pas retombés, Napolitains et Siciliens, dans les misères qui nous accablent. L'expérience a montré lequel des deux peuples avait raison, de nous, qui n'avons jamais voulu transiger avec la race bourbonienne, ou des Napolitains, qui nous poussaient toujours à un accommodement.

Mais, grâce à Dieu, qui aveugle les rois pour les perdre, ils ont entrepris la tâche de convaincre même les plus rétifs. L'expérience du passé leur est tout à fait inutile. Ils retombent dans les mêmes erreurs, ils les aggravent par leurs vengeances, par une barbarie digne du moyen-âge, et dans l'ivresse du moment ils oublient qu'en deux années de révolution les peuples ont fait des progrès incommensurables. Le simple bon sens suffit aux plus ignorants pour faire à chaque instant la comparaison des biens de la liberté qu'ils ont goûtés et des malheurs que le gouvernement soi-disant paternel d'un roi leur déverse. Le service que la réaction rend en ce moment à la cause de l'humanité est immense. Papauté et royauté ne seront plus possibles : elles sont mortes. Au premier orage qui éclatera, n'importe où, on n'aura plus qu'une peine, celle de les enterrer.

ITALIE.

On lit ce matin dans la *Patrie* :

« Le gouvernement vient, dit-on, de donner l'ordre à une de nos frégates à vapeur de se rendre à Portici pour se mettre à la disposition de N. S. P. le pape, qui paraîtrait décidé à retourner immédiatement dans ses Etats, et irait débarquer à Civita-Vecchia. »

D'un autre côté, on écrit de Naples que Pie IX serait parti le 30 pour Benevent, qui est une possession papale, à la vérité, mais située à l'opposé de Rome par rapport à Portici.

— La pensée des éminences, dit une correspondance, peut se résumer ainsi : On a voulu ébranler la papauté; il faut qu'elle redevienne plus grande, plus terrible, plus absolue; elle le deviendra. C'est ce que demandent tous les pouvoirs restaurés par la force ; c'est ce que voulaient les royalistes ardents de la Restauration. L'histoire est là pour montrer où cela conduit.

La Restauration des Bourbons a cependant duré quinze années ; mais la Restauration avait pour elle en France un parti nombreux, la réaction contre les longues guerres de l'Empire ; et le pape n'a pour lui dans les Etats romains que quelques individus odieux à l'immense majorité de la nation.

La nomination de MM. La Marmora et Paleocapa aux ministères de la guerre et des travaux publics, à Turin est maintenant officielle.

ALLEMAGNE.

LES PROJETS DES PRINCES.

Les nouvelles du Schleswig-Holstein sont à la guerre. L'ouverture de l'ancienne assemblée des duchés a eu lieu à Kiel le 1er de ce mois. Les députés du Schleswig s'y sont rendus, bien qu'ils ne dussent plus en faire partie aux termes de l'armistice. M. Bargam, élu président, a prononcé un discours des plus énergiques, et jeté un appel aux armes contre le Danemark.

L'armée des duchés, forte de 30 000 hommes, est à peu près égale à celle du Danemark.

On ne pense pas que l'Allemagne prenne officiellement part au renouvellement de la guerre.

Cependant la *Gazette des Postes*, dans un article qui porte un caractère officiel, annonce que le ministre de l'empire a donné l'ordre de faire sauter ou de brûler la frégate de guerre *le Géfion*, prise sur le Danemark dans la dernière guerre, plutôt que de consentir à ce qu'elle retombe dans les mains des Danois. On suppose à Francfort que le gouvernement prussien est pour la restitution.

La Prusse qui a encore neuf mille hommes dans les duchés, éprouve le besoin de concentrer ses troupes en Allemagne, afin d'y surveiller les petits états de plus en plus hostiles à sa politique. C'est ainsi que le bruit s'est répandu à Berlin que le gouvernement de la Hesse électorale aurait fait connaître au Colisée prussien que si quelques gouvernements engagés dans l'union fédérative persistaient à se soustraire à leurs obligations, il se verrait également entraîné, bien qu'à regret, à examiner les événements, si ses intérêts ne lui conseillaient pas de se séparer à son tour de ses alliés.

La *Gazette de Cologne*, qui donne cette nouvelle, en rapporte une beaucoup plus grave. Il s'agit de la dissolution du duché de Bade. En faisant occuper ce pays par ses troupes, la Prusse espère ainsi pouvoir profiter de ces renforts pour s'y maintenir. On avait donc fait comprendre au grand-duc, tant bien que mal rassuré, que son gouvernement ne serait jamais assez fort pour se maintenir contre les républicains, et que ce qu'il avait de mieux à faire, c'était d'imiter le petit prince de Hohenzollern qui vient de céder ses états à la Prusse. Le parti ultra-catholique repousse une proposition qui ferait passer le grand-duché tout entier sous le sceptre d'un prince luthérien.

Il accepte, par haine contre la démocratie, l'idée de la dissolution du duché badois, mais à la condition que le pays sera partagé entre l'Autriche, la Bavière et la Hesse. Il n'y aurait qu'un moyen d'obtenir l'adhésion de la Prusse à ce projet de partage, ce serait de lui céder, comme compensation, la forteresse de Mayence et le Palatinat bavarois, en attendant, sans doute, que les circonstances lui permettent de compléter par l'acquisition de l'Alsace, la prise de possession de la rive gauche du Rhin, depuis Cologne jusqu'à Bâle. Mais alors pourquoi s'arrêter à Bâle, lorsqu'il n'y a que quelques lieues de distance de cette ville à l'ancienne principauté prussienne de Neuchâtel ? Aussi bien la Suisse républicaine a moins de droit encore que le duché de Bade à exister aux yeux de la réaction, comme Etat libre et indépendant.

Nous appelons l'attention de la Suisse et de la France sur ces projets de remaniements germaniques.

Heureusement que la démocratie allemande veille de son côté ; elle saura déjouer, lorsque le moment sera venu, les projets liberticides des princes.

A Vienne, tandis que le père et la mère de l'empereur célébraient leurs *noces d'argent*, et préparaient les *noces d'or* de leur fils avec une princesse de Saxe, le peuple, fidèle au souvenir des victimes de mars, se rendait en foule sur leurs tombes, qu'il couvrait de couronnes et de fleurs, et une main inconnue déposait sur le sable deux glaives mis en croix, expression symbolique qui aura sans doute fait comprendre à la réaction que le duel engagé contre elle, *au nom des vivants et des morts*, n'est pas encore fini.

La fête des morts en Autriche, n'était-ce donc pas la fête de Robert Blum et de Batthyany?

ATTITUDE DE LA TURQUIE.—On écrit de Constantinople, le 20 octobre, au *Morning-Herald* :

Les Turcs continuent leurs préparatifs de guerre. Toute leur flotte sera bientôt prête. On travaille dans les arsenaux à l'armement de tous les bâtiments en état de tenir la mer. Embargo a été mis sur tous les bâtiments turcs dans le port, et l'on a obtenu ainsi un grand nombre d'excellents matelots. Chaque équipage a fourni volontairement son contingent. L'embargo a été levé après cette opération. On renforce l'armée; il arrive constamment des recrues, et l'instruction militaire des officiers et soldats avance rapidement sous la direction d'Européens. Les Dardanelles ont été très fortifiées, et la Turquie russe est en état de défier l'agression de la Russie.

L'insolence de la mission russe, avant la rupture des relations diplomatiques, était devenue intolérable; on parlait de l'Angleterre comme d'une vieille femme accablée sous le poids des années, et ne pouvant marcher à cause du fardeau de sa lourde dette. L'Angleterre est aujourd'hui dans cette position, qu'elle doit ou s'humilier devant ces insolences ou tirer hardiment l'épée pour châtier tant d'audace. Les Turcs le voient bien : ils sont fiers et joyeux à la pensée de rallier leur flotte à la nôtre pour balayer les planches russes de la mer Noire. L'attitude énergique et digne de sir Stratford Canning prouve que l'Angleterre comprend toute la situation. La Porte a fait savoir à toutes les autorités civiles et militaires de l'empire ses démêlés avec la Russie et l'Autriche. Les employés ont l'ordre de donner assistance et protection à tous les réfugiés qui pourraient la réclamer, et de ne pas compromettre les plans du cabinet en livrant les réfugiés à des autorités étrangères qui les réclameraient. Cet édit sera entouré d'une grande popularité dans les provinces. On dit que la Russie sème l'or dans le divan et que ses ducats ne sont pas tout à fait perdus.

LA FRANCE ET LE MAROC.

On se rappelle que la frégate *la Pomone* était partie il y a plus d'un mois de Toulon, accompagnée du *Dauphin*, pour aller au Maroc rendre les saluts que l'empereur devait nous faire en réparation des griefs que nous lui imputions.

Arrivée sur la rade de Tanger, *la Pomone* fut obligée de faire une quarantaine de quinze jours.

Chaque jour, pendant cette quinzaine, on s'attendait à voir la ville saluer le pavillon français. Mais les quinze jours se passèrent dans le *statu quo* le plus parfait.

La quarantaine écoulée, le commandant de *la Pomone*, M. Lebarbier de Tinan, envoya à l'empereur un *ultimatum* auquel il devait être répondu dans un délai de dix jours.

L'*ultimatum* demandait :

1° Le salut du pavillon sur tous les points du Maroc où nous entretenons des agents officiels ;

2° La mise en liberté du courrier incarcéré par ordre de l'Empereur ;

3° La garantie qu'à l'avenir nos courriers ne seraient plus arrêtés.

Le délai fixé par l'*ultimatum* expirait le 22. Le 21 au soir, après avoir, comme on voit, assez longtemps abusé de notre patience, l'Empereur fit savoir que le courrier arrêté était mort en prison, qu'il consentait à faire saluer notre pavillon, mais qu'il ne pouvait pas garantir la sécurité des courriers.

Cette réponse ayant été jugée insuffisante, *la Pomone* détacha à terre quatre embarcations pour prendre les agens français, les nationaux et les personnes placées sous la protection du consulat.

Toutes ces personnes sont arrivées à Gibraltar. Elles y attendront le retour du *Ténare*, qui a porté à notre gouvernement les nouvelles que nous venons de résumer.

PROJETS DIVERS.

Le projet de création d'un ministère de la police, prêté à l'Elysée, est fort mal accueilli par la droite de l'Assemblée. Un représentant de ce côté, M. Betting de Lancastel, a proposé d'y couper pied par la proposition suivante, qu'il a envoyée à la commission de l'initiative parlementaire :

« J'ai l'honneur de proposer à l'Assemblée nationale de faire nommer par ses bureaux une commission de quinze membres, qui sera chargée de préparer un projet de loi pour l'exécution de l'art. 66 de la Constitution, ainsi conçu :

» Le nombre des ministres et leurs attributions sont ainsi fixés par le pouvoir législatif. »

MM. Flandin et Durand-Savoyard ont déposé une proposition ainsi conçue :

« L'Assemblée nationale législative,

» Considérant que l'agriculture, l'armée, l'industrie, ont un intérêt considérable et presque égal à l'amélioration de la race chevaline ;

» Considérant que les types régénérateurs de sang oriental, donnés à diverses époques, au roi des Français, et qui composent le haras de Saint-Cloud, ont prouvé, par de nombreux produits, qu'ils pourraient contribuer puissamment à cette amélioration ;

Décrète.

» Article premier. Il est ouvert au ministre de l'agriculture et du commerce, sur l'année 1849, un crédit extraordinaire de pour l'acquisition de tous les types régénérateurs et de leurs produits qui composent actuellement le haras de Saint-Cloud.

» Art. 2. Le haras conserve sa destination actuelle, et il devient une annexe de l'Institut national agronomique de Versailles, en exécution de l'art. 18 du décret du 3 octobre 1848.

On a distribué aujourd'hui à l'Assemblée le rapport de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Favreau, relative au partage des terres vaines et vagues des cinq départements de l'ancienne Bretagne. La commission propose à l'Assemblée de prendre la proposition en considération.

L'*Atlas*, journal démocratique d'Algérie, en constatant que la commission des colonies agricoles n'avait pas encore déposé son rapport à la date du 22 octobre, s'exprime ainsi :

Il est difficile maintenant que ce rapport soit discuté en temps utile pour l'Algérie. Que de raisons majeures pour hâter le dépôt de ce rapport!

L'année de régime militaire imposée aux colonies va expirer ; le moment de leur passage au régime civil, municipal et judiciaire, arrive ; un vote de l'Assemblée législative, confirmatif du vote de l'Assemblée constituante, eût rendu cette métamorphose beaucoup plus facile et plus complète.

Une nouvelle année agricole commence : il était important de rendre compte des résultats obtenus, des difficultés rencontrées, et d'indiquer les moyens qui avaient paru à la commission les meilleurs pour hâter le développement et assurer la prospérité de ces colonies.

Il était non moins important de relever par de bonnes paroles le moral des colons, abattus par la maladie ou par les rigueurs d'une administration exceptionnelle.

Dans la prévision de l'envoi de nouveaux colons en Algérie et de l'obtention d'un crédit de 5 millions sur l'exercice 1849, une vingtaine de villages sont en construction. Continuera-t-on les travaux? Alors sur quels crédits les paiera-t-on? Ou bien ces travaux seront-ils momentanément suspendus, et dans ce cas quelle indemnité sera accordée aux entrepreneurs de ces villages ?

Nous savons bien que tout cela se réglera tôt ou tard ; mais qui subira le surcroît de dépense occasionné par ce retard ? Le crédit de 50 millions !

Nous craignons bien que le silence de la commission ne soit une concession faite à l'autorité militaire, qui, avant que l'Assemblée législative soit consultée, veut avoir le temps de procéder à une soi-disant épuration des colons.

L'*Atlas*, au surplus, est un journal sérieux, progressif, qui rend chaque jour des services signalés à la colonie africaine en particulier, et à l'organisation du travail en général.

Citoyen rédacteur,

La police française, non contente d'avoir surpris à M. Dufaure l'ordre de m'expulser de France, a adressé au gouvernement belge une note dans laquelle elle dit que mon renvoi de France, en 1847, n'a été empêché que par l'intervention de personnes influentes, et qu'en 1849 j'ai été externé pour m'être mêlé des partis politiques en France, et pour avoir entretenu des relations avec les socialistes.

On se rappelle que le renvoi de M. Bakounine, en 1847, n'a pas porté bonheur à Louis-Philippe, et je saisis cette occasion pour remercier M. Duchâtel de n'avoir pas donné suite à la proposition de m'externer à cette époque, ce qu'il a fait sans m'en avertir et sans que j'eusse besoin de recourir à des personnes influentes. Quant à mon renvoi de cette année, il a eu lieu sur les insinuations de la Russie, tout comme celui d'une quantité de Polonais.

Les hommes qui mènent la France on sait où, appellent ceux qui ne trouvent pas leur politique digne d'une grande nation, des socialistes, les socialistes des communistes, et les communistes des brigands. C'est honnête et modéré.

Puisque M. Rebillot est l'un et l'autre, il devrait chercher une place plus à l'unisson de ses lumières en politique, un poste dans lequel, tout en faisant moins de tort aux individus, il pût être plus utile au pays.

Sur les *renseignements* fournis par lui à la police belge, ordre m'a été donné de quitter la Belgique, où je n'étais venu que pour chercher à arranger mes intérêts en France.

Veuillez donner de la publicité à ces lignes, et agréez mes salutations fraternelles.

IVAN GOLOWINE.

Bruxelles, 4 novembre.

Assemblée législative.

Séance du 8 novembre. — Présid. du cit. DUPIN.

La séance est ouverte à 2 heures et demie.

Après la lecture du procès-verbal, on procède au scrutin pour la nomination de la commission chargée de procéder à une enquête parlementaire sur la situation et l'organisation des services de la marine.

Le scrutin sera dépouillé dans les bureaux.

M. DE KERDREL. Ce matin j'ai parcouru le procès-verbal de la séance d'hier dans le *Moniteur*, et voici ce que j'y ai remarqué:

MM. Chaulour, Versigny, Combier et Bause, portés comme absents au moment du vote d'hier, sont portés plus loin comme ayant voté pour.

A GAUCHE. Ils étaient à la séance.

M. DE KERDREL. M. Giraud est porté absent ; il a déclaré avoir voté contre. M. Crémieux est porté comme ayant voté pour, et il est à Versailles. M. de Rémusat a déclaré s'être abstenu, et cependant il est porté comme ayant voté pour.

M. ABATTUCCI. C'est moi qui ai déposé dans l'urne le bulletin de M. de Rémusat au lieu du mien.

M. DE KERDREL. M. le général Cavaignac, qui a voté évidemment pour, est porté comme absent.

M. CAVAIGNAC. Je demande la parole.

M. DE KERDREL. Ainsi, vous le voyez, des absents ont voté.

VOIX NOMBREUSES. J'ai vu voter MM. Chaufour et Versigny.

M. DE KERDREL. Eh bien, je dis qu'en présence de ces erreurs et de ces contradictions, le résultat du scrutin est fort douteux. (Réclamations à gauche.)

Vous voyez bien qu'il y aurait majorité contre le renvoi au conseil d'Etat. Je ne vous demande pas cependant de renverser le résultat du scrutin d'hier, je viens demander de le recommencer. (Bruit. — L'ordre du jour!)

On invoquait hier des souvenirs de la constituante; eh bien ! en une circonstance semblable, lors du vote sur la réduction de l'infanterie de marine, le vote fut annulé sur la demande de M. Dahirel. Je vous demande de faire ce qu'a fait la Constituante. (Bruyante approbation à droite.)

M. DEMESMAY. J'ai été porté au *Moniteur* comme absent, et j'ai voté pour le renvoi; beaucoup de nos collègues m'ont dit être dans le même cas. (Bruit prolongé à droite.)

M. CHARAMAULE. Ce qu'on vous demande constituerait le plus dangereux des précédents. (Cris à droite.)

Je comprendrais la proposition qu'on vous fait, si l'on n'admettait aujourd'hui au scrutin que les membres de cette Assemblée, que les représentants qui ont voté hier. Ce serait une simple vérification.

Mais ce n'est pas cela qu'on nous demande. (Tumulte à droite.) On nous demande les moyens de revenir sur un vote solennellement rendu par l'Assemblée et proclamé par votre bureau. (Nouveau tumulte à droite.)

M. BAZE appuie la motion de M. de Kerdrel.

Il y a eu des erreurs palpables dans le scrutin. On a fait voter M. Laclaudure qui n'était pas présent. (M. Laclaudure proteste et descend de sa place au pied de la tribune. Des interpellations se croisent entre l'orateur et divers membres de l'Assemblée.) Le bruit de l'Assemblée couvre la voix de l'orateur.

M. LACLAUDURE monte à la tribune. La droite étouffe longtemps sa voix.

Hier, j'ai assisté à la séance. Mes collègues m'y ont vu. (Oui ! oui !) Je me suis même présenté à la questure avec une lettre signée de M. Base lui-même, et je ne comprends pas comment il vient contester ma présence à la séance, et au moment du vote.

J'ai déposé mon vote dans l'urne en présence de mes collègues. (Bruit prolongé à droite.)

M. VICTOR LEFRANC. Que l'on nous demande de rectifier le vote, je le conçois; mais je ne comprends pas qu'on vienne nous demander de le recommencer.

Vous prétendez qu'il y a eu des fraudes commises dans le vote, et vous qualifiez cette prétention d'acte de prudence ! (Bruit à droite.) Voyons, croyez-vous qu'il y ait eu fraude ? Prouvez-le !

A DROITE. Il y a eu erreur

M. VICTOR LEFRANC. Eh bien, quand au lieu de mon bulletin, j'aurais pris celui de mon voisin, qu'est-ce que cela prouve au sujet de mon vote, si je ne me suis pas trompé sur la couleur?

L'erreur que l'on nous signale tend tout au plus à une rectification de noms, mais elle ne change rien au résultat.

Car personne n'allègue ici qu'un représentant ait voté blanc quand il a voté bleu. On nous dit que M. de Rémusat absent est porté comme ayant voté; mais M. Abbatucci, qui a voté, est porté comme absent. Eh bien! M. Abbatucci vous a expliqué le fait.

Il a déposé dans l'urne le bulletin de M. de Rémusat, qui se trouvait par erreur dans ses papiers, au lieu d'y déposer le sien. Les autres erreurs sont du même genre.

M. LAMARE discute les chiffres; il prouve, d'après les renseignements qui viennent d'être apportés à la tribune, que 307 voix auraient voté pour le renvoi, et 301 seulement contre, même en admettant quatre absences, sur lesquelles nous n'avons pas de renseignements.

Il est démontré, en effet, que MM. Cavaignac, Demesmay, Bixio et Greppo, portés comme absents, ont voté ces quatre pour.

VOIX NOMBREUSES. L'ordre du jour!

M. DAHIREL demande que le scrutin soit renvoyé au bureau de l'Assemblée, qui donnera son avis.

M. LE PRÉSIDENT. Trois propositions ont été faites; on a demandé l'annulation du scrutin; le renvoi au bureau et l'ordre du jour. L'ordre du jour a la priorité. Je le mets aux voix.

L'ordre du jour est adopté à une assez grande majorité.

Après ce vote, les membres ardents de la droite descendent tumultueusement dans les couloirs.

La séance est un moment suspendue.

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Marseille à Avignon.

M. LE PRÉSIDENT. Voici l'article 1er :

« Le ministre des travaux publics est autorisé à garantir, au nom de l'Etat, à la compagnie du chemin de fer de Marseille à Avignon, pendant toute la durée de la concession, telle qu'elle est fixée par la loi du 24 juillet 1843, l'intérêt à 5 0/0 et l'amortissement calculé d'après la durée de la concession sur le capital que cette compagnie empruntera pour l'acquittement de ses dettes et l'achèvement de ses travaux, sans toutefois que ce capital puisse en aucun cas excéder 30 millions. »

M. DE MOUCHY développe un amendement qui consiste, nous l'avons dit, à étendre à quatre-vingt-neuf ans la durée de la concession. L'annonce de rachat dans le projet primitif était tout simplement une spoliation mal déguisée. (Réclamations à gauche.)

UNE VOIX à gauche. Est-ce que vous êtes actionnaire? (Interruption.)

M. DE MOUCHY. Le vote prouvera que vous ne négligez rien de ce qui peut ranimer la confiance et activer le commerce.

M. MORELLET. L'honorable auteur de l'amendement s'est placé dans une position que nous n'acceptons pas. Il semble que si l'on n'adopte pas cet amendement on soit l'ennemi de l'industrie metallurgique. Nullement. Nous défendons le trésor public aussi bien que les intérêts du commerce. Il ne faut pas oublier que la compagnie du chemin de fer de Marseille à Avignon n'a aucunement rempli ses engagements envers l'Etat. Ses actionnaires en ont souffert, nous ne le contestons pas; mais nous serions bien en droit de nous informer quelles sommes ont été réparties au-delà des clauses entre les administrateurs du chemin de fer.

La commission s'est moins préoccupée des intérêts du Trésor que de ceux des actionnaires. Ainsi, il y avait des clauses de durée qui n'ont pas été remplies et dont l'omission entraînerait de plein droit la déchéance. Qu'on n'incrimine donc point l'Assemblée constituante, parce qu'elle s'est associée au décret que le gouvernement provisoire avait rendu pour reprendre un chemin, alors que tel était son droit. (Longue interruption à droite.)

M. MILLIOT (rappelé à l'ordre hier). Monsieur le président, vous savez qu'on rappelle à l'ordre quand on interrompt un orateur. On vient d'interrompre, pourquoi ne rappelez-vous pas l'interrupteur à l'ordre. J'ai le droit de réclamer.

Messieurs, remarquez bien que l'exécution par l'Etat ne peut que profiter au commerce. Je suppose que le chemin de fer de Paris à Marseille soit fait par l'Etat, le commerce aura la liberté des allèges, ce qui n'arrivera point avec la concession de chemin de fer à une compagnie.

Ce qu'on nous propose aujourd'hui en prolongeant la durée de la concession du chemin de fer de Marseille à Avignon, c'est la continuation d'un système dont on a vu les déplorables résultats ! C'est pourquoi je repousse l'amendement et même le projet.

En entrant dans une voie nouvelle, vous ne ferez qu'ajouter des ressources sérieuses au Trésor, et vous pourrez ainsi réduire les impôts qui frappent sur le pauvre, en même temps que vous pourrez également voter la gratuité de l'enseignement.

M. BINEAU, ministre des travaux publics. L'amendement ne peut avoir l'appui du gouvernement. Le gouvernement s'est sérieusement occupé de la situation fâcheuse dans laquelle sont tombées plusieurs compagnies et de leur discrédit, il veut y remédier. Que ceux qui espèrent que tôt ou tard l'exploitation des chemins de fer tombera entre les mains du gouvernement, se tiennent à l'écart de ces catastrophes et les regardent d'un œil sec, je le comprends; mais pour ceux qui, comme le gouvernement, sont fermement convaincus de la nécessité de laisser à l'industrie privée l'exploitation des chemins de fer... (Bruit.)

Il importe que les entreprises ne soient pas pour les compagnies une ruine inévitable. Leur position actuelle, je le répète, fait naître de sérieuses préoccupations dans l'esprit du gouvernement, car il y a là un obstacle à de nouvelles entreprises. Mon intention est donc d'améliorer cette position; nous sommes à l'œuvre pour élaborer les mesures qui peuvent y aider.

Comme M. de Mouchy, nous pensons que le meilleur moyen serait de prolonger la durée des concessions; mais en consentant à ces prolongations, l'Etat ne peut, ne doit pas les accorder à titre purement gratuit; elles doivent être concédées en retour des avantages qu'il peut réellement obtenir au profit du public ou du Trésor.

L'Assemblée comprend que, d'après cela, le gouvernement ne peut adopter l'amendement de M. de Mouchy, qui ne serait, en définitive, qu'une concession gratuite.

M. SAINTE-BEUVE. Il importe de nous rendre bien compte de ce que nous allons faire. Il me semble que la commission, comme le gouvernement, ne prennent que des demi-mesures. Il faut faire ce que l'on fait en Angleterre : ne point marchander la durée des concessions. En Angleterre, les concessions sont faites, même à perpétuité, et l'on n'y craint pas l'agiotage, parce que l'agiotage n'est que le fruit de vos petites concessions.

Il faut que vous permettiez aux grandes entreprises de se former fortement, sérieusement, par des lois qui leur fassent de bonnes conditions. De cette manière vous relèverez le crédit, vous rétablirez la confiance, et par cela même vous consoliderez la République. Je ne me préoccupe point des compagnies, je me préoccupe des principes, et c'est celui que je soutiendrai dans toutes les questions spéciales, comme je le fais aujourd'hui en appuyant l'amendement de mon honorable ami M. de Mouchy.

M. LHERBETTE. Lorsque vous faites des contrats avec les compagnies, discutez les avantages que vous pouvez leur concéder; accordez-les leur aussi grands que l'exigent les circonstances difficiles dans lesquelles elles peuvent se trouver. Mais quand les contrats sont passés, il faut que vous teniez à l'exécution; autrement, on vous dira, comme M. de Mouchy, qu'il faut d'autres conditions; comme M. de Sainte-Beuve, que ce n'est pas assez. L'agiotage ne peut être malheureusement nié; ne lui donnez pas un champ encore plus vaste; et rappelez-vous que ce qui a renversé le dernier gouvernement, ce n'est pas une question politique, mais une question de moralité publique.

Suivez l'exemple de l'Assemblée constituante. Quelque opinion que l'on se fasse de sa politique, on ne lui contestera pas d'avoir été une des Assemblées les plus honnêtes qui se soient vues.

Souvenez-vous de cette loi, où justement jalouse de la morale publique, elle a déclaré que tout représentant qui pendant la durée de son mandat prendrait un intérêt dans des entreprises commerciales de chemins de fer ou dans des fournitures de l'Etat, serait réputé démissionnaires. L'esprit de cet article devrait être entendu dans ce sens, que tout représentant qui aurait des actions dans les chemins de fer devrait, dans ces questions, s'abstenir de voter (Approbation à gauche), car il s'agit ici d'un intérêt privé et non d'un intérêt général. (Agitation.)

M. DE MOUCHY soutient de nouveau son amendement. Ne pas secourir la compagnie de Marseille à Avignon, c'est vouloir qu'elle meure.

M. de Mortemart monte à la tribune.

VOIX DIVERSES : A demain ! à demain !

La séance est levée à six heures moins dix minutes.

Nous recevons une lettre fort piquante sur le projet de créer une direction générale de la police et sur la candidature d'un magistrat au poste de directeur. Cette lettre n'étant pas signée, nous ne pouvons pas faire usage.

Le *Moniteur* publie ce matin, en tête de sa partie officielle, un nouveau décret qui nomme M. Baraguay envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République, *en mission temporaire* près sa sainteté le pape, en remplacement de M. de Corcelles *qui revient en France*.

M. Baraguay n'avait pas voulu, dit-on, accepter le commandement militaire de Rome, si l'on n'y joignait des pleins pouvoirs diplomatiques.

FAITS DIVERS.

Le vent a tourné depuis hier en faveur de l'ancienne organisation de la préfecture de police; elle restera telle que chacun l'a connue, et afin de la consolider sur ses bases un instant chancelantes, M. Carlier passera, de chef de la police municipale, préfet de police; M. Rebillot sera général de brigade. M. Décampeaux, sous-chef, remplacera M. Carlier, et M. Damesme, M. Décampeaux.

En vérité, M. le président eût mieux fait de garder ses anciens ministres, et si jamais message a porté des fruits en opposition avec ceux que l'on attendait, c'est bien celui du 31 octobre.

Demain, assure-t-on, ces diverses nominations seront au *Moniteur*.

— Après février, le citoyen Château-Renaud avait été nommé gouverneur du palais de l'Assemblée nationale, et on avait créé des gardiens pour y faire le service sous ses ordres. Les gardiens sont restés, mais leur chef donna sa démission. M. le général Le Flo vient d'élire un successeur à M. Château-Renaud, sous le titre d'adjudant du palais, et hier ce fonctionnaire a pris son service. Ce fait n'a rien de bien intéressant, mais un petit incident s'y rattache.

M. le général Le Flo (il paraît que c'est lui qui nous gouverne, tandis que MM. Baze et de Panat règnent seulement) avait fait choix, il y a quinze jours, d'un ex-sous-lieutenant de l'armée pour remplir les fonctions d'adjudant au palais; tout était arrêté et convenu entre eux, le service avait été indiqué et accepté, mesure était prise de l'uniforme, le chapeau et l'épée étaient rendus au domicile de l'élu, enfin c'était fini. Mais il arrive une nouvelle bien défavorable au nouveau gradé : il avait été camarade de M. Aldenizé, et il est encore aujourd'hui soupçonné de fréquenter l'Elysée, même de parler quelquefois au président. Devant de tels faits, vous pensez bien que les questeurs ne pouvaient conserver un tel homme en place. Aussi le chapeau et l'épée sont-ils revenus à la questure; on a été obligé de diminuer l'un et de racourcir l'autre pour la tête et la taille du vrai adjudant, qui n'a aucune relation avec l'Elysée. Soyez donc l'ami de M. Louis Bonaparte et ayez besoin d'une place.

COMMENT LES DÉFENSEURS DE LA MORALE ET DE LA FAMILLE ENTENDENT LA CHARITÉ. — La *Voix du peuple* de Marseille raconte comment la fameuse société de Saint-Vincent-de-Paule exerce la charité.

« ... On conduisit le délégué de l'administration jusqu'au chevet du lit *unique* où couchent, pêle-mêle, le père, la mère et trois enfants.

« La première question fut celle-ci : *Allez-vous à la messe?* — La seconde, *avez-vous un billet de confession?* — Et la conclusion fut : L'administration de Saint-Vincent-de-Paule ne secourt que les personnes de bonne vie et mœurs; nous n'avons rien pour vous !

» Toutes réflexions sont superflues ou, pour mieux dire, impossibles devant un tel fait; car, lorsqu'on songe qu'il s'agit de l'argent de souscriptions nombreuses recueillies dans la ville et détournées de la caisse municipale, où elles devaient tomber, pour aller servir les passions sauvages de l'intolérance jésuitique, on s'arrête devant la pénurie des mots pour rendre de pareilles choses !

» Viendra-t-on dire encore que ce sont les prédications philosophiques ou socialistes qui tuent le catholicisme; et ne le voyez-vous pas se suicider lui-même par les mains de ceux qui le représentent officiellement et officieusement. »

En regard, le même journal publie un trait touchant d'un médecin républicain et d'une dame protestante à l'égard d'un pauvre charretier broyé sous son attelage.

Dimanche prochain, 11 novembre, de 2 à 5 heures de l'après-midi, grand concert extraordinaire au Jardin-d'Hiver. On y entendra MM. Ponchard, Verroust, le jeune Pietro Pazzetti, Mesd. Lefébure-Wély, Charles Ponchard, Mlle Montigny, et pour la première fois le baryton Meillet, premier prix du Conservatoire. Les fanfares d'instruments-Saxe ouvriront cette belle Fête de jour qui sera terminée par de nouvelles Chansonnettes comiques de Mayer. Il y aura exposition de fleurs et de tableaux; les grandes eaux joueront. S'adresser d'avance au *Jardin-d'Hiver*, et au *Ménestrel*, 2 bis, rue Vivienne, pour les billets de famille.

Revue des Départements.

En réponse aux questions adressées aux communes par l'ex-ministre de l'intérieur, M. Dufaure, touchant les bases à donner au nouveau projet de loi sur les élections communales, bon nombre de conseils municipaux ont déjà pris des délibérations qui ne tendent à rien moins qu'à une violation manifeste de la Constitution par une restriction plus ou moins grande du droit électoral. Celui de Cherbourg est dans ce cas. Quand on se rappelle que les conseils municipaux, comme les conseils généraux, ont été élus le lendemain des funestes événements de juin 1848, c'est-à-dire au moment où la réaction était à son apogée, on n'est pas surpris de ces tendances. Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas l'intention de nous arrêter en ce moment aux décisions des conseils municipaux, que nous croyons de peu d'importance.

LES ILLUSIONS DU *NOUVELLISTE*.

Le *Nouvelliste*, de Marseille, vient d'éprouver un bien cruel désappointement. Nous lisons dans son numéro du 1er novembre :

« Le parti modéré avait commis à Bordeaux une immense faute en se divisant à l'occasion de l'élection du 14 octobre. Il n'a pas tardé à recueillir les fruits amers de son désaccord. Grâce à cette division, le parti socialiste l'a emporté sur le parti de l'ordre; ce résultat funeste était prévu; aussi il nous a affligé sans nous surprendre. Il en sera ainsi toutes les fois que *les honnêtes gens* feront passer leurs *mesquines prédilections avant les intérêts du pays*. (L'aveu est dur.)

» Mais Bordeaux a donné à la France le gage de trop de patriotisme et d'intelligence pour persévérer dans la voie fatale où il s'était engagé; la leçon qu'il vient de subir n'a pas été stérile; aujourd'hui le parti modéré comprend la nécessité de l'union et il n'hésite pas à immoler ses préoccupations de nuances et de noms propres au triomphe de la bonne cause.

» Nous sommes heureux de voir que le malentendu qui avait divisé l'opinion modérée à Bordeaux a cessé complètement; CONSTATER CE RÉSULTAT, N'EST-CE PAS ENREGISTRER LA PROCHAINE VICTOIRE ÉLECTORALE? »

On sait que cette victoire électorale de la réaction s'est transformée, par l'élection de notre ami Eugène Tandonnet, en un succès éclatant pour la démocratie socialiste.

Nous attendions avec impatience que le *Nouvelliste* fût mieux informé, curieux de savoir comment il prendrait le démenti que lui ont donné les électeurs de Bordeaux; mais l'honnête journal garde le silence, et laisse ses lecteurs se bercer d'une trompeuse illusion.

HAUTE-GARONNE. — L'*Emancipation de Toulouse* a pris l'heureuse initiative d'une souscription à 25 c. par mois en faveur des détenus politiques de toute la France.

ARDENNES. — On se rappelle la scandaleuse polémique entreprise dans les feuilles publiques par M. l'archevêque de Rheims contre le maire de Tailly, pour la possession de la clef du clocher, que réclamait le curé, et que le maire prétendait garder pour le service de l'horloge communale. Nous n'avons pu donner à nos lecteurs qu'une faible idée du style peu chrétien de M. l'archevêque Gousset. Certes l'avantage ne restait au prélat ni pour le fond ni surtout pour la forme.

Eh bien! aujourd'hui le *Républicain des Ardennes* nous apprend que M. le maire de Tailly, M. Lallemand, vient d'être suspendu de ses fonctions, après 18 années d'exercice, pour ses lettres à l'archevêque de Reims. « La coterie cléricale domine, nous ne le savons que trop, dit ce journal; néanmoins l'arrêté de M. le préfet des Ardennes a lieu de nous surprendre. On se garde bien d'accepter la démission donnée par M. Lallement; on sait qu'il serait à l'instant réélu par le conseil municipal de sa commune, qui sait reconnaître en lui le bon administrateur et l'ennemi des jésuites. »

Or, le préfet des Ardennes est le fils de l'illustre général Foy !

M. Lallemand adresse à ce sujet une lettre au *Républicain*. Nous regrettons beaucoup que l'abondance des matières nous interdise de la reproduire en entier; mais nous en donnons au moins quelques passages.

Après avoir rappelé la menace d'excommunication lancée par l'archevêque contre la commune, il ajoute :

» Êtes-vous suffisamment édifiés? Calculez-vous combien ma suspension va faire de bons citoyens, partant de bons maires? N'est-ce pas que votre Foy et le mien, celui-là qui se posait si fièrement à la tribune nationale en face des Cosaques français et des congréganistes de Charles X; n'est-ce pas qu'il a bien sujet de tressaillir dans sa tombe au seul nom d'un fils qui marche si bien sur ses traces? Comme il est, lui aussi, digne et fier en présence de nos jésuites bien autrement hardis et entreprenants que ceux de la monarchie. Le premier mourait riche de patriotisme et de gloire, mais pauvre d'or et d'argent, et vous et moi, à sa mort, nous nous empressions de souscrire.

» N'est-ce pas que nous avons fait une République précisément et uniquement pour que nos préfets soient les premiers commis de nos évêques, les exécuteurs de leurs hautes œuvres? N'est-ce pas... Mais aussi quand nous allions dépenser nos millions à Rome, y verser le sang de nos soldats pour faire d'un pape, d'un successeur du Christ, un roi de la terre, nous entendions bien que nos évêques deviendraient nos préfets, que nos curés seraient en même temps nos maires! tout cela est logique et conséquent. Nous allons donc prendre nos chapelets, faire la neuvaine, nous prosterner devant les soutanes noires et violettes, et l'âge d'or reviendra pour la France devenue très chrétienne. Ainsi soit-il!

» Cependant, il me vient une idée : il est bon que vous et moi nous sachions si nos ministres et nos conseillers d'Etat sont, autant que M. Foy, des fils aînés de l'église; je vais donc m'efforcer de faire révoquer l'arrêté de notre préfet, et, n'allez pas rire, j'ai déjà tenté de pareils coups, et j'y ai réussi seulement deux fois sur deux; j'encourrai peut-être une nouvelle excommunication, mais vous m'aiderez à en porter le poids; cela n'est pas lourd pour un seul; pour 75 000 citoyens que nous sommes dans nos Ardennes, ce sera moins qu'un scrupule. Je vous en donnerai des nouvelles. Adieu.

LALLEMAND, maire de Tailly.

CHARENTE. — Sous ce titre : l'*Ami de la Constitution*, un nouveau journal démocratique vient de paraître dans ce département, qui en comptait déjà un : le *Phare de la Rochelle*. Le rédacteur en chef de la nouvelle feuille est M. ARMAND LEFRANÇOIS. Nous applaudissons à l'apparition de ce nouvel organe de la démocratie et lui tendons fraternellement la main. Ses tendances nous paraissent être celles qui forment le programme de la *Société des Amis de la Constitution*.

Le quatrième numéro contient une lettre de M. Enfantin à l'auteur du *Conseiller du Peuple*, en réponse à la 6e livraison de cette publication calomniatrice dans laquelle l'école saint-simonienne est si outrageusement diffamée. Après avoir rappelé les travaux particuliers des hommes qui ont fait parti de cette école, et avoir cité à côté des Carnot, des Barrault, des Bac, des Pierre Leroux, les noms de MM. Denjoy, Freslon et Lamoricière, M. Enfantin dit à M. Lamartine que ces instituteurs qu'il maudit aujourd'hui et voue aux vengeances réactionnaires, c'est à sa suite qu'ils se sont faits socialistes en février, et qu'il est vraiment trop exigeant de vouloir que ces hommes le suivent aussi dans ses revirements d'affection et de pensée. La plus grande partie des socialistes révolutionnaires qui existent en France, dit-il, c'est vous qui les avez faits.

INDRE. — Un journal démocratique doit prochainement paraître dans l'Indre. Déjà le prospectus était lancé, lorsqu'il a plu au parquet qu'effraient ces manifestations des progrès de l'esprit public, multipliées de tant de côtés, de le saisir. Depuis cela, et il n'y a que quelques jours, les souscriptions abondent au nouveau journal. Mais ce qu'il est bon de constater, c'est que parmi les griefs indiqués au signataire du manifeste par le juge d'instruction se trouve l'accusation d'*excitation à la haine contre les royalistes*. — Pourquoi, monsieur, objecta le premier, si l'on criait Vive le roi ! devant vous, est-ce que vous ne requerriez pas? — *Cela dépend*, répondit en souriant le magistrat !....

— On nous annonce qu'un journal socialiste va être très prochainement publié dans le département des Vosges. Les idées, comme on voit, sont plus fortes que la réaction. Si les Vosges soutiennent leur ancienne réputation de patriotisme. Le succès ne peut manquer à notre nouveau confrère.

HAUTE COUR DE JUSTICE

SÉANT A VERSAILLES.

Présidence de M. BÉRENGER (de la Drôme).

Audience du 8 novembre 1849.

AFFAIRE DU 13 JUIN.

A onze heures l'audience est ouverte.

M. l'avocat-général a la parole.

M. DE ROYER. Messieurs les hauts jurés, après la démonstration que nous avons faite hier devant vous de l'existence du complot et de l'attentat, nous devons aujourd'hui vous présenter le résumé des charges qui pèsent sur les accusés qui faisaient partie du comité démocratique-socialiste des élections et du comité de la presse. Le premier que nous rencontrons est l'accusé Chipron. Chipron a pris une part active au comité de la presse; il était aux Arts-et-Métiers. A défaut d'explications de l'accusé Chipron, nous avons en quelque sorte une preuve matérielle : l'accusé a laissé au Conservatoire sa carte lacérée.

Pour l'accusé André, vous le savez messieurs, des pièces ont été retrouvées chez lui. Il avait prévu pourtant la perquisition qui devait être faite. Il a quitté son domicile le 11.

Pour l'accusé Dufélix, le procureur-général s'appuie sur le témoignage d'Hemmerlé, l'un de ces hommes qui accomplissent des devoirs pénibles dans des circonstances fatales.

Lebon, dit l'avocat-général, était au Conservatoire. Le témoin Grégoire l'a dit, Lebon l'a avoué.

Maillard et Baune ne sont accusés que de complot.

Maillard faisait partie du comité des 25; de plus, c'est lui qui a loué la salle du manège Pellier.

Pour Baune, l'avocat-général rappelle ses paroles prononcées au club du salon Ragache.

Nous arrivons, dit M. de Royer, à la catégorie qui comprend les accusés Langlois, Allyre Bureau et Paya. Langlois appartenait à la rédaction du journal *le Peuple*; il n'en était pas qualifié le rédacteur en chef, mais il y remplissait un rôle très important. Il y était chargé des articles sur les séances de l'Assemblée nationale. Depuis le 5 juin, le rédacteur en chef Proudhon avait été arrêté; le gérant du journal, Duchêne, avait été arrêté aussi.

Cette double circonstance faisait de Langlois l'un des rédacteurs les plus importans du *Peuple*. Il était un membre influent du comité de la presse. L'accusé Langlois était chargé de la mission la plus délicate. Le 11, il était à la réunion dans les bureaux de la *Démocratie pacifique*. Il était à la réunion au bureau du journal le *Peuple*. Il est allé rue du Hasard. Il n'a pas été un des rédacteurs admis par la Montagne. Il était partisan de l'opinion de M. de Girardin. Il fallait mettre la majorité, on ne veut pas dire hors la loi, mais on dit hors la Constitution, ce qui est la même chose.

Le lendemain 12, il était dans la journée à la *Démocratie pacifique*, et le soir à cette séance où ont été rédigées ces déclarations que vous connaissez. Evidemment un simple gérant ne pouvait pas les faire insérer; il n'appartenait qu'à un rédacteur de l'importance de Langlois d'en ordonner l'impression.

Mais il est un autre fait qui a eu son importance au débat.

C'est l'impression d'un placard dans les ateliers du journal *le Peuple*. Il a été imprimé, vous le savez, dans l'imprimerie Boulé; mais cette imprimerie servant à plusieurs journaux, il s'agissait de déterminer dans quel journal il a été composé. Il est évident pour vous, malgré les petites hésitations de M. Lenord devant vous, que ce sont des compositeurs du *Peuple*. Peu importe que ce soient des compositeurs en chef ou des compositeurs surnuméraires.

Ce qui est certain, et ce sur quoi M. Lenord n'hésite pas, c'est que ce ne sont pas des compositeurs des trois autres journaux; M. Lenord les connaît tous et il ne les a pas reconnus.

Enfin un fragment de ce grand placard est trouvé; — où? le soir dans la perquisition faite dans les bureaux du *Peuple*.

En présence de ces trois éléments de conviction, vous aurez à tirer une conclusion sérieuse et logique que nous attendons avec patience et respect.

Le second membre du comité de la presse est Allyre Bureau. Celui-ci était, comme vous le savez, rédacteur du journal la *Démocratie pacifique*, et l'a représentée plusieurs fois au comité de la presse. Le soir du 12, Bureau allait et venait dans les salons, et il a été fort sobre de détails sur la réunion. Le 13, Bureau était dans les bureaux de la *Démocratie*, et y rédigeait les nouvelles de la manifestation. A ces faits sont venus se joindre des faits que plusieurs témoins d'Epernay sont venus constater devant vous. Vous savez la lettre que Bureau a écrite à M. Neuville, à Epernay. M. Neuville l'a communiquée à deux autres témoins que vous avez entendus.

L'un d'eux lui dit: Eh bien, il faut réunir la garde nationale. Et ce qui prouve que ce n'était pas dans un but d'ordre, c'est que le même interlocuteur ajoute: Il faut aller briser le télégraphe de Montmort. Le télégraphe n'était pas à Montmort, cela est vrai, mais l'intention était la même.

Nous n'insisterons pas davantage; mais un fait que nous devons soumettre à votre appréciation, c'est que, dans le journal la *Démocratie pacifique*, qui, disons, le hautement, était le foyer central de toute l'action dans ces malheureuses circonstances, et doit avoir la plus large part de responsabilité dans ce journal, Allyre Bureau n'était qu'administrateur, et qu'il nous permette de le dire, quoique rédacteur ordinaire, rédacteur en sous-ordre. L'initiative appartenait à deux accusés absents, à Victor Considerant d'abord, et en second lieu à l'accusé Cantagrel. Nous devions, Messieurs, vous présenter ce fait qui peut atténuer la position d'Allyre Bureau dans ce débat. Nous n'ajouterons aucune réflexion vous apprécierez cette circonstance dans votre impartialité.

Reste Paya, compromis dans un grand nombre de publications. Il les a démenties, c'était son droit. Mais voici une lettre qu'il ne démentira pas: c'est une profession de foi, elle peut nous servir à le juger. Mais ce qu'il y a de positif, en admettant certaines explications de l'accusé, c'est que, s'il ne faisait pas partie du comité de la presse, par sa correspondance il était admirablement placé pour rendre de grands services au parti démocratique. Athlète de la révolution, comme il s'annonce lui-même, écrivain rompu aux luttes de la presse, ardent, infatigable en un mot, il est bien croyable que Paya ne pouvait pas et n'a pu jouer un rôle secondaire dans le complot que vous avez à apprécier.

A-t-il participé à ce complot? Les articles saisis, soit en feuilles lithographiées, dans ses bureaux, soit dans ceux de ses correspondants, le démontrent jusqu'à l'évidence.

Lecture de ces différents articles est faite par M. de Royer, qui s'attache à en faire ressortir l'intention bien claire et nettement formulée, de préparer un mouvement insurrectionnel. Il s'attache également à démontrer que tous ces articles sont envoyés par la correspondance Paya.

Dans l'article inséré dans le *Démocrate du Rhin*, le 12, remarquez bien, MM. les jurés, que la personnalité du directeur de la correspondance apparaît: « D'autres devoirs m'appellent. » Et cet article se retrouve dans quatre journaux, sans qu'un seul mot en soit changé! Cet article sortait de chez Paya, et il est bien évident qu'il devait émaner du chef politique de cette correspondance. Les nouvelles qui y sont insérées, les appréciations qui y sont faites sont trop importantes pour être l'œuvre d'un rédacteur ordinaire.

Et tous ces articles révèlent jusqu'à l'évidence le complot et le rôle actif que remplissait Paya.

M. de Royer termine en rappelant que si la presse est une puissance, ce ne peut être qu'à la condition de travailler efficacement au maintien de l'ordre, etc., etc.

A deux heures l'audience est suspendue.

A deux heures trois quarts la séance est reprise.

M. l'avocat-général Suin a la parole.

M. SUIN. Nous venons, messieurs, continuer l'œuvre si noblement commencée par M. de Royer. Nous avons à réclamer votre indulgence; elle ne nous fera pas défaut, nous l'espérons. C'est avec cette confiance que nous commençons immédiatement la discussion des faits articulés par l'accusation contre les accusés de la catégorie des représentants et de celle des artilleurs.

Après avoir rappelé que le socialisme avait fait irruption dans les rangs de l'armée par les sous-officiers, M. l'avocat-général assure que les représentants sous-officiers *distribuaient les journaux*.... aux soldats; que pour mieux les gagner on les avait appelés, eux *sergents*, à l'honneur de la représentation. Commissaire fut nommé dans DEUX départements.

Une légère rumeur ayant eu lieu, nous n'avons pu bien saisir le sens des paroles de M. l'avocat-général. Nous ne savons s'il a dit que le sergent Commissaire est incriminé parce qu'il était sergent et parce qu'il a été nommé dans deux départements, ces charges seraient alors indépendantes des autres faits qui lui sont reprochés.

Commissaire a-t-il été le 13 à la réunion de la rue du Hasard? Si l'accusation ne peut prouver sa présence jusqu'à l'évidence, s'ensuit-il qu'elle restera désarmée? Non, cette absence de preuves en sera une; AU CONTRAIRE, contre lui. Il n'a pas été à la rue du Hasard, il n'a pas été au Palais-National, et cependant il sait quels sont les projets de ses co-religionnaires politiques, et il se rend sans avoir été prévenu au Conservatoire. N'est-ce pas là preuve du complot?

Suchet cache sous des dehors bienveillants une âme ferme, énergique, résolue, sa démarche à la mairie du sixième en est la preuve.

M. l'avocat-général discute ensuite les charges qui s'élèvent contre l'accusé Maigne.

Le nom de Maigne ne se trouve pas au bas de l'affiche contenant l'appel au peuple, mais il a été au Conservatoire. La garde nationale s'est présentée et l'a arrêté avec ses collègues; il a prétendu qu'il ne faisait que d'arriver, et ses allégations...

M. MAIGNE. Mais je n'ai produit aucune allégation, puisque je n'ai pas répondu au juge d'instruction.

M. SUIN. Si ce n'est au juge d'instruction, c'est aux gardes nationaux, la déposition Goubeau l'atteste; ses allégations, dis-je, ne peuvent être acceptées, il a été arrêté avec son écharpe, il était donc venu exprès.

Fargin-Fayolle faisait partie de la *Solidarité républicaine*; il a toujours fait partie de l'opposition. Le 27 janvier, entre autres, il signait l'acte d'accusation contre le ministère...

FARGIN-FAYOLLE. C'est un moyen parlementaire.

M. SUIN. Oui, mais pour prouver quel a été votre rôle dans la journée du 13 juin, j'ai le droit de scruter vos opinions et d'examiner vos actes.

M. l'avocat-général reproduit les charges contenues dans l'acte d'accusation contre Fargin-Fayolle, Pilhes, Daniel Lamazière et Boch.

Ce dernier n'a rien voulu dire de ses actes dans la journée du 13.

BOCH. Pardon, j'ai dit ici que j'avais été le matin à la réunion de la rue du Hasard.

M. SUIN. Raison de plus pour prouver votre participation au complot et à l'attentat.

M. l'avocat-général continue son réquisitoire, il parle contre les accusés Vauthier, Deville, Gambon.

Ce dernier a été au Conservatoire et y a été arrêté.

GAMBON. Mais non, vous le savez bien.

M. SUIN. Ah! pardon, je me suis trompé de note. (Agitation.)

M. Suin termine son réquisitoire (catégorie des représentants) par l'examen des faits reprochés à Lourlou.

L'audience est levée à 5 heures et demie.

Convocation d'Assemblée générale.

SOCIÉTÉ DU 15 JUIN 1840.

Dans l'Assemblée générale du 28 octobre, il a été donné notification de la démission de MM. Considerant, Cantagrel et Tandon comme gérants, et de la nomination qu'ils ont faite de MM. Victor Hennequin, Charles Brunier et Ferdinand Guillon en leur remplacement.

La démission des trois anciens gérants a été acceptée, et la nomination des nouveaux gérants ratifiée.

Il a été décidé que la nouvelle raison sociale serait *Brunier et Ce*, au lieu de *Considerant, Paget et Ce*.

L'entrée en fonctions des nouveaux gérants a été fixée au 1er janvier 1850, et tous pouvoirs ont été donnés à M. Emile Bourdon pour régir la société jusqu'à cette époque, et faire dresser l'inventaire au 31 décembre 1849.

L'assemblée a pris en considération 1° une proposition tendant à conférer à un conseil supérieur de direction la nomination des gérants, attribuée jusqu'ici aux gérants en exercice.

2° Une autre proposition autorisant la gérance à délivrer des actions et coupons d'actions, en raison des applications faites et à faire à la société des versements provenant des rentes et dons; — et portant que ces délivrances d'actions seraient faites aussitôt que possible après la clôture de chaque exercice.

L'assemblée ne se trouvant pas en nombre suffisant pour adopter ces propositions d'une manière définitive, il a été décidé qu'une seconde assemblée serait convoquée pour le dimanche 18 novembre courant, à midi, aux bureaux de la société, 2, rue de Beaune, dans laquelle serait en outre lu le rapport sur l'*exercice* 1848, et où il serait procédé à la nomination des membres du conseil de surveillance.

SOCIÉTÉ DU 10 JUIN 1843.

Dans l'assemblée générale du 28 octobre, notification a été faite de la démission de M. Considerant et de la nomination, en son remplacement, de M. Emile Bourdon, par le comité supérieur de la Rédaction. M. Bourdon n'entrera en fonctions, comme gérant, que le 1er janvier 1850; jusque-là il régira la Société en qualité d'administrateur provisoire; tous pouvoirs lui ont été donnés à cet effet.

La nouvelle raison sociale sera *Bourdon et compagnie*, au lieu de *Considerant et compagnie*.

Une proposition semblable à celle énoncée cidessous sous le n° 2 a été prise en considération. L'assemblée ne se trouvant pas en nombre suffisant pour adopter cette proposition d'une manière définitive, une nouvelle assemblée est convoquée pour le 18 novembre, à dix heures, à l'effet de délibérer de nouveau sur la proposition d'entendre le rapport sur l'exercice 1848, et de nommer les membres du conseil de surveillance.

PETITE CORRESPONDANCE.

Besançon.—M. L.—Reçu les 159-50. Remerc.—Fait l'applic. de conform.—Les 9 ont été suppr.—Nous inscr. les deux nouv.—Nous expéd. maintenant 64 num.

Lyon.—M. C. E.—Reçu les 100.—Fait l'applic. indiq.—Nous recevr. avec plaisir l'état annoncé.—Remerc. affect.

Maubeuge.—M. A. R.—Reçu les 25.—Nous allons v. adresser les livres.

Lyon.—M. H.—Reçu les 9 et fait l'ab.—Les reçus de R. seront joints sous peu de jours à un envoi de livres.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS.......... Un an 20 f., Six mois 11 f., Trois mois [illegible]
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe. . . . 22 . . . 12 . . . [illegible]

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 4.

TARIF DES INSERTIONS:

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises.	80 c.
Cinq à 9 »	36	Réclames-notices.	80
Dix fois et plus. »	30	Faits de publicité.	1 fr. 50

Bourse du 8 novembre 1849.

Depuis trois jours on cherchait à soutenir le cours de la rente au moyen de l'escompte; ce moyen n'a pas réussi; aujourd'hui il y avait encore 28 000 fr. d'escompte. La Bourse, jusqu'à deux heures et demie, a été molle et les spéculateurs ne s'engageaient point.

A partir de ce moment on a répandu le bruit que M. Carlier était nommé préfet de police, que M. de Persigny était nommé directeur de la police, que M. Fould avait fait connaître son système financier qui consiste à ne point faire d'emprunt, mais à émettre des bons du trésor, sans échéance, portant intérêt à 5 0/0. Tous ces bruits ont influencé les cours qui ont fermé en hausse sur la clôture d'hier.

Le 5 0/0, au comptant, a ouvert à 87-95; il a fait, au plus bas, 87-80, au plus haut, 88-20, et il a fermé à 88-20; hausse 60 c.

Le 3 0/0, ouvert à 55-70, a fermé à 55-85, hausse 20 c.

Les actions de la Banque ont fermé à 2325 comme hier.

Les obligations de la Ville ont haussé, les anciennes de 5 fr., et les nouvelles de 2-50.

Excepté le Nord, qui a fermé en hausse de 2-50, il n'y a presque pas eu d'affaires sur les chemins de fer.

4 heures. — A la coulisse, le 5 0/0 faisait 88-25 demandé.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0........	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)...	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Cinq 0/0........	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

8 NOV. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.			
5 0/0 j. du 22 mars...	[illegible]	Naples, récép. Roth.	[illegible]
3 0/0 j. du 22 mars...	[illegible]	Romain, emprunt...	[illegible]
VALEURS DIVERSES.		Haïti, emprunt...	[illegible]
Banque de France.	2325	Piémont, emprunt...	[illegible]
Obl. de la Ville, anc.	[illegible]	— Nouveau.	[illegible]
— — nouv.	[illegible]	Rente 5 0/0 [illegible]	[illegible]
Oblig. des hôtels...	[illegible]	Lots d'Autriche...	[illegible]
— St-Germ. 1842.	865 ..	2 1/2 hollandais...	[illegible]
— Versailles...	[illegible]	CHEMINS DE FER.	
— Orléans, 4 0/0.	[illegible]	Saint-Germain...	[illegible]
— Nouvelles.	[illegible]	Versailles, r. d.	[illegible]
— Rouen, 4 0/0.	730 ..	Versailles, r. g.	[illegible]
— Nouvell., 1848.	[illegible]	Orléans à Paris...	[illegible]
— Havre j. mars.	[illegible]	Rouen...	[illegible]
— Nouvelles.	[illegible]	Havre...	[illegible]
— Marseille...	[illegible]	Avignon-Marseille	[illegible]
— Orléans, jouis.	[illegible]	Bâle...	[illegible]
Quatre-Canaux...	[illegible]	Centre...	[illegible]
— Jouissance.	[illegible]	Boulogne...	[illegible]
Bons du Trésor...	6 0/0.	Bordeaux...	[illegible]
Forges-Aveyron...	[illegible]	Nord...	[illegible]
Monceau-s-Sambre	[illegible]	Strasbourg...	[illegible]
Nord (hauts-four.).	[illegible]	Nantes...	[illegible]
Charbon belge...	[illegible]	Montereau à Troyes.	[illegible]
Zinc V.-Montagne.	2725 ..	Dieppe Fécamp...	[illegible]
— Stolberg.	[illegible]		
Mines de la Loire...	[illegible]		

FONDS ÉTRANGERS.		BOURSE DE LONDRES du 8 novembre.	
Belg. 5 0/0 1840...	[illegible]	3 0/0 consolidés...	[illegible]
— 5 0/0 1842...	[illegible]	3 0/0 au 15 nov....	[illegible]
— 4 1/2...	[illegible]	HALLE DE PAIN.	
— 3 0/0...	[illegible]	1re qualité le kilo..	[illegible]
— 2 1/2 0/0...	[illegible]	2e —	[illegible]
— Banque...	[illegible]		
— — 1844.	[illegible]		

L'un des gérants: VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 9 novembre.

THEATRE DE LA NATION.— Le Prophète.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.— Deux bouquets.
ITALIENS.—
OPÉRA-COMIQUE.—La Fée aux Roses.
ODÉON. — L'Héritier du Czar, Colin-Maillard, Raymond Varney.
THÉATRE-HISTORIQUE.—La Guerre des Femmes.
VAUDEVILLE.—Croque Poule, 4e Nos, une Semaine à Londres, Affaire Chaumontel.
GYMNASE.— Le Bal du Prisonnier, Réveil du Lion, Graziella.
THEATRE MONTANSIER.— La Femme à la broche, Deux Fans-Culottes, Tigre du Bengale.
VARIETES.—Voltaire en vacances, les Associés.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

8ᵉ Année. N° 239. ÉDITION DU MATIN. Samedi 10 novembre 1849.

[illegible] (MATT.) — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS. Trois mois [illegible] — Six mois [illegible] — Un an [illegible]. Les manuscrits ne seront pas rendus. Bureaux, [illegible]

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS. Trois mois. . . . . 9 f. — Six mois. . . . . 17 f. — Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4ᵉ page.

ASSOCIATION [illegible] du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE du capital, du travail et du talent.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 novembre sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

PARIS, 9 NOVEMBRE.

Assemblée nationale.

UNE QUESTION BIEN POSÉE.

La discussion a continué aujourd'hui sur la garantie d'intérêt, à laquelle l'Etat s'oblige envers les prêteurs de la compagnie d'Avignon à Marseille.

Dans un discours étendu, M. Versigny a eu le mérite de bien poser la question de la fonction de circulation dans le mouvement industriel. Après avoir établi que les deux fonctions, *production* et *consommation*, doivent nécessairement rester en dehors de l'action de l'Etat, il a fait voir que la troisième fonction, la fonction intermédiaire, la fonction de *circulation* rentrait, au contraire, essentiellement dans les attributions de l'Etat. Et en effet, sans nuire à la liberté ni à la propriété des individus, l'Etat, le corps social, peut fort bien, par une direction unitaire, éviter les complications, les faux mouvements, les entraves, le parasitisme, l'agiotage, les banqueroutes, et tous les autres inconvénients qui proviennent de ce que la circulation, c'est-à-dire, dans ses termes les plus généraux, la transmission entre le producteur et le consommateur, est abandonnée à un corps intermédiaire par lequel les producteurs et les consommateurs sont rançonnés.

Le commerce n'est institué que pour être le serviteur de la consommation et de la production; et pourtant il les domine, il est leur maître. Le producteur ne peut agir sans le secours du banquier, de l'escompteur, ou marchand d'argent; il ne peut vendre sans se dessaisir de ses produits entre les mains d'un propriétaire intermédiaire, qui achète ces produits, non pas pour son usage personnel, mais pour les revendre avec bénéfice, avec bénéfice sur le producteur, avec bénéfice sur le consommateur.

Il serait donc du devoir du corps social de constituer des agences de crédit, ou banques d'Etat, des agences d'achat et vente, ou comptoirs provinciaux et communaux, avec bazars d'exposition; en un mot, d'extirper par des institutions nouvelles, appropriées aux besoins de l'époque, le vice fondamental du système mercantile actuel, la propriété intermédiaire entre les mains des marchands, pour lui substituer la transmission directe de propriété du producteur au consommateur, par de simples agents, par de simples commissionnaires.

M. Versigny a fait sentir qu'en conséquence de ces principes la circulation matérielle, ou transport des choses d'un endroit à un autre, devait par suite rester entre les mains du corps social, et non pas aller se transformer en monopole dans les mains de quelques-uns des principaux marchands d'argent, les banquiers, qui de fait sont aujourd'hui les véritables directeurs des chemins de fer.

Mais M. Versigny est de la gauche; mais M. Versigny est socialiste; aussi, dès son début, la droite a-t-elle étouffé ses paroles sous le bruit des conversations, et si quelquefois les aperçus nouveaux qu'il jetait à l'Assemblée avec une grande netteté semblaient frapper l'attention de quelques têtes moins légères, celles-ci ne pouvaient elles-même, suivre avec quelque fruit ces indications si nouvelles de la science sociale.

Aussi qu'a répondu un des adversaires de M. Versigny, M. Chasseloup-Laubat? Qu'il était bien heureux d'apprendre qu'une des écoles sociales ne voulait attenter ni à la production ni à la consommation. Et, à en juger par le ton avec lequel cet honorable membre a prononcé ces paroles, nous parierions qu'il a cru lancer une spirituelle épigramme; mais sur qui retomberait-elle pourtant? Sur lui-même, qui ignore les premiers éléments d'une des principales et des plus anciennes écoles du socialisme; sur lui-même qui, malgré son ignorance *avouée*, combat cette école de concert avec tant d'autres grands et gros personnages tout aussi ignorants que lui sur ces matières.

L'Assemblée a voté les dispositions demandées par le gouvernement en faveur de la compagnie d'Avignon à Marseille. Cela devait être, et il n'y a que cela de logique.

Du moment où l'on a demandé et adopté en France le système de l'exploitation des chemins de fer par les compagnies, l'Etat et les contribuables se sont mis à la merci des compagnies; elles leur doivent un tribut, d'abord pour les fonder, puis pour faire prospérer l'agiotage des actions, puis pour les soutenir quand elles sont embarrassées; enfin, dans toutes les occasions possibles, le pays devra donner de l'argent aux compagnies et jamais il n'en recevra.

Si chacun était bien pénétré de cette vérité, on économiserait beaucoup de temps, perdu à discuter. Une compagnie demande-t-elle de l'argent? donnez-lui-en promptement les yeux fermés, et soyez persuadés que vous ne pouvez vous tromper; que votre argent, l'argent des contribuables, est bien placé. C'est la conséquence inévitable du système des compagnies. Celles-ci sont des maîtresses fort ruineuses à entretenir. Mais quand votre maîtresse vous demande de l'argent, allez-vous disputer avec elle? vous seriez un grand maladroit; elle profiterait de la dispute pour vous arracher le double. Si elle vous coûte trop cher, il n'y a qu'une chose à faire, la renvoyer. Voulez-vous renvoyer vos compagnies? Non, vous les aimez trop pour cela, elles vous ont ensorcelés, gardez-les, et après tout, la France n'est-elle pas assez riche pour payer toutes ses sottises?

Bruits d'amnistie.

On nous assure que M. Louis Bonaparte a réellement le projet de proposer une amnistie générale à l'Assemblée, mais qu'il rencontre sur ce point une opposition aussi vive dans son nouveau cabinet que dans l'ancien.

Plusieurs délibérations auraient eu lieu déjà à ce sujet dans les conseils de l'Elysée, et M. le président n'aurait pu vaincre les résistances de ses ministres personnels.

Cela ne nous étonnerait pas. Les meneurs de la réaction monarchique doivent faire d'autant plus d'efforts occultes pour empêcher cette mesure d'amnistie, qu'ils y voient un moyen de consolidation pour la République et de popularité pour l'élu du 10 décembre.

Il est probable que leurs savantes menées l'emporteront encore sur les velléités présidentielles.

Il y a des personnes, cependant, qui vont jusqu'à prétendre que cette annonce d'une amnistie générale après le procès de Versailles, est une des principales causes de la retraite ou de la maladie de M. Baroche. M. le procureur-général n'aurait pas voulu se compromettre davantage dans l'opinion républicaine pour recevoir aussitôt un démenti officiel de la conscience politique de M. Louis Bonaparte.

Nous verrons bien, dans quelques jours, ce qu'il y a de fondé dans tout cela.

Plusieurs journaux de la réaction déplorent aujourd'hui l'ajournement probablement indéfini dont le projet de loi de M. de Falloux vient d'être victime. Ces journaux protestent dans l'intérêt de la *liberté d'enseignement*. Nous ne saurions nous associer à leurs doléances.

Nous avons toujours pris fait et cause pour la liberté d'enseignement, mais nous la voulons sincère, égale pour toutes les opinions. Le projet de loi de M. de Falloux, empiré encore par le rapport de M. Beugnot, était évidemment partial en faveur du clergé, des corporations religieuses, hostile à l'enseignement laïque et démocratique.

Que les prêtres se réunissent en congrégation, en conciles, qu'ils s'associent, qu'ils enseignent, nous ne demandons pas mieux, mais il faut aussi que la démocratie socialiste se réunisse librement, qu'elle s'associe et qu'elle enseigne. Il n'y a point de liberté sous un régime qui ouvre le club épiscopal en fermant le club démocratique. Telle était le genre de liberté que M. de Falloux nous donnait par ses actes et que ses lois eussent perpétué en France.

Courrier de Versailles.

9 novembre 1849.

M. Suin a continué son réquisitoire. Comme son collègue, M. de Royer, il n'a tenu aucun compte de la déposition orale des témoins; aussi, lorsqu'il s'est mis à affirmer que, d'après les témoins, les gardes nationaux de la 5ᵉ légion, pour faire croire à un concert de toutes les légions, avaient changé les plaques de leurs schakos, Schmitz n'a pu se retenir, il s'est écrié: « Il n'est pas permis de mentir ainsi. »

M. de Royer s'est levé immédiatement pour requérir contre Schmitz l'application de l'art. 222 du Code pénal. La cour a fait droit à cette demande, et, grâce à son jugement, Schmitz pourra réfléchir en prison pendant deux ans.

Deux ans de prison pour un mouvement d'indignation! Schmitz cependant a été justifié une demi-heure après, et cela par M. l'avocat-général.

Il s'agissait alors du colonel Guinard. M. Suin commentant la déposition du témoin Laulerie, lui a fait dire précisément le contraire de ce qu'il a déposé, le *Moniteur* peut être consulté à cet égard.

Faut-il s'étonner après tout de la condamnation de Schmitz, en sera-t-il jamais autrement, lorsque les tribunaux seront à la fois juge et partis? M. le président Bérenger aurait bien dû, dans cette circonstance, ne pas oublier ce qu'il a écrit en 1829; il n'aurait pas démenti les principes de toute sa vie.

Après un pareil incident, parlerons-nous encore du réquisitoire et de M. Suin? Il s'est jugé lui-même, et lui-même a jugé son œuvre, lorsqu'il a dit qu'en France le ridicule tuait.

A quoi bon parler de passages comme celui-ci: « L'allocution du colonel Guinard sentait *son Catilina?*

A quoi bon relever cette mauvaise plaisanterie qui rapproche de la journée du 13 juin la manifestation des *bonnets à poil?*

Demain, Mᵉ Michel (de Bourges) prendra la parole.

La lettre suivante a été adressée par notre collaborateur Charles Brunier à M. le président de la haute cour de justice.

« Monsieur le président,

» Je lis dans le *Moniteur* du 8 novembre le passage suivant, extrait du réquisitoire de M. l'avocat-général de Royer (*Audience du 7 novembre*):

» Les convocations avaient déjà été lancées pour » une réunion qui a eu lieu le 11 juin au matin dans » les bureaux de la *Démocratie pacifique*.

» Mais avant même d'arriver à cette réunion, nous » nous prions de vous rappeler que, dans la pensée » de l'accusation et dans la vérité des faits, cette » pièce que nous venons de vous lire constitue déjà » un des premiers actes du complot. C'est déjà évidemment, sinon une résolution d'agir matériellement, complète, que l'on prend, au moins c'est » un acte qui a été résolu, comme le disait l'autre » jour l'accusé Maillard, dans la journée du 10; c'est » une résolution prise par le comité des 25, et rappelant aux représentants qu'elle tient, en quelque » sorte enchaînés par leur mandat, ce qu'elle veut » qu'ils fassent, ce qu'elle veut leur imposer.

» Effectivement, à la date du 10 juin, nous le disions tout à l'heure, en même temps que s'arrêtait cette pièce, on envoyait de la *Démocratie pacifique* la convocation pour la réunion du lendemain. *Ces convocations sont désormais avouées.* » Le sieur Brunier, qui a fait ces convocations, que » vous avez entendu comme témoin, a d'abord mis » *quelque hésitation* à les reconnaître; mais *il a fini* » *par reconnaître* qu'il en avait fait plusieurs, au » moins dix. »

Je n'ai jamais mis la moindre hésitation à reconnaître que j'avais fait, le 10 juin, des convocations pour une réunion qui devait avoir lieu le 11, dans les bureaux de la *Démocratie pacifique*.

Devant M. Filhon, juge d'instruction et devant la haute cour de justice, j'ai déclaré *immédiatement, sans hésiter et très hautement*, que j'étais l'auteur de ces convocations.

Je m'étonne qu'on vienne présenter comme un aveu qui m'aurait été, pour ainsi dire, arraché, la déclaration franche et formelle d'un acte que l'on peut incriminer, si l'on veut, mais que je n'ai dissimulé d'aucune façon, et dont toute la responsabilité m'appartient.

C'est avec une profonde douleur que je me vois forcé de protester contre la tournure que M. l'avocat-général croit utile de donner à ma déposition.

J'ai déclaré aussi que M. Considerant n'était pas à Paris le 10 juin, qu'il ne m'avait point chargé de faire les convocations, et qu'il les ignorait complètement.

Agréez, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

CHARLES BRUNIER.

Paris, 9 Novembre 1849.

Le citoyen Lebloys a adressé au rédacteur de la *Presse* la rectification suivante:

Citoyen,

Dans le compte-rendu de la déposition du témoin Lebloys devant la haute cour de Versailles, audience du 9 novembre, publié dans votre honorable journal, je lis:

« Le président invite le témoin Lebloys à s'exprimer avec convenance. M. Lebloys, *après s'être* » *excusé*, recommence son récit... »

Je ne me suis pas excusé. J'ai maintenu mon droit de déposer sur des faits relatifs à la journée du 13 juin, ainsi que la convenance des termes que j'ai employés.

Voici, d'après le *Moniteur officiel*, la reproduction du passage de ma déposition qui correspond aux prétendues excuses:

Texte du Moniteur.

« *M. le président.*—Je vous invite de nouveau à « vous exprimer avec mesure et convenance...

» *Le témoin Lebloys* (interrompant M. le président). » Je vous prouverai, citoyen président, que je connais aussi bien mon devoir que mon droit. »

Je compte, citoyen rédacteur, sur votre parfaite impartialité, en vous priant de vouloir bien rétablir la vérité des faits par la publication de cette rectification.

Salut et fraternité.

ERNEST LEBLOYS.

Lettre de M. Louis Blanc.

M. Louis Blanc nous adresse une lettre tendant à établir que, tout en proposant au Luxembourg l'égalité des salaires, il ne présentait ce régime que comme transitoire, que son idéal a toujours été la répartition proportionnelle aux besoins, et que son opinion sur ce point n'a jamais varié.

Nous ouvrons avec plaisir nos colonnes à la réclamation de M. Louis Blanc, rédigée d'ailleurs en termes très bienveillants. Mais si nous nous sommes trompés en lui attribuant un revirement d'opinion sur cette question, notre erreur est excusable. M. Louis Blanc, au mois d'avril 1848, a fait au Luxembourg des réserves en faveur de la répartition proportionnelle aux besoins; mais le 20 mars 1848, il avait prononcé les paroles suivantes, qui eurent beaucoup de retentissement dans le pays, et qui ne contenaient en faveur de la répartition suivant les besoins aucune réserve explicite:

L'affaire ainsi réglée avec les propriétaires d'usine, l'État dirait aux ouvriers: Vous allez travailler désormais dans ces usines comme des frères associés; pour la fixation de vos salaires il y a à choisir entre deux systèmes: ou des salaires égaux ou des salaires inégaux; nous serions partisans, nous, de l'égalité, parce que l'égalité est un principe d'ordre qui exclut les jalousies et les haines.

On pourra nous objecter: l'égalité ne tient pas compte des aptitudes diverses: mais, selon nous, si les aptitudes peuvent régler la hiérarchie des fonctions, elles ne sont pas appelées à déterminer des différences dans la rétribution. La supériorité d'intelligence ne constate pas plus un droit que la supériorité musculaire; elle ne crée qu'un devoir. Il doit plus, celui qui peut davantage; voilà son privilége!

On pourra objecter encore: l'égalité tue l'émulation.

Rien de plus vrai, dans un système où chacun ne stipule que pour soi, où les travailleurs ne sont que juxtaposés, n'agissent qu'à un point de vue purement individuel, et n'ont aucune raison d'établir ce que j'appellerai le POINT D'HONNEUR DU TRAVAIL; mais qui ne sent que, parmi des travailleurs associés, la paresse aurait bien vite le caractère d'infamie qui, parmi des soldats réunis, s'attache à la lâcheté? Qu'on plante dans chaque atelier un poteau avec cette inscription: *Dans une association de frères qui travaillent, tout paresseux est un voleur.*

Nous ajouterons, en faveur du système d'égalité dans la rétribution, cette considération décisive à nos yeux: l'élection devant seule désigner parmi les travailleurs, parmi les travailleurs associés, les directeurs des travaux, l'égalité du salaire prévient les candidatures que susciterait la convoitise dans le système d'inégalité. La capacité alors recherchera seule des devoirs plus difficiles; toute ambition sordide sera écartée d'avance, et le déclassement des aptitudes sera prévenu.

Ces paroles, considérées au Luxembourg et partout ailleurs comme un plaidoyer en faveur de l'égalité pure et simple, provoquèrent une discussion qui occupa plusieurs séances de la commission des travailleurs, et M. Victor Considerant, dans la séance du 22, combattit l'égalité des salaires par un discours qui fut reproduit dans la *Démocratie pacifique* du 2 avril, avec cet en-tête.

Le *Moniteur* n'a pas encore rendu compte de la séance de la commission des travailleurs du 22 mars où M. Victor Considerant a exposé contradictoirement au principe de l'égalité des salaires, celui de la répartition proportionnelle.

Comme dans les circonstances actuelles la publicité d'une opinion consciencieuse sur de tels sujets est d'une utilité incontestable, M. Considerant s'est décidé à adresser aux journaux non officiels le résumé suivant des paroles prononcées par lui au Luxembourg.

L'attitude prise par M. Louis Blanc dans ces débats avait accrédité l'opinion que l'égalité des salaires était à ses yeux la règle supérieure et définitive de la répartition, et les réserves du mois d'avril furent loin de frapper le public en général et les ouvriers en particulier, aussi vivement que les enseignements du mois de mars. L'égali-

té des salaires est la seule règle adoptée par les associations ouvrières qui prétendent conserver les traditions du Luxembourg. Aujourd'hui M. Louis Blanc nous déclare que ses réserves en faveur de l'inégalité des salaires comme nécessitée en beaucoup de cas par les conditions de l'industrie actuelle, que ses aspirations vers la répartition proportionnelle aux besoins comme formule supérieure de l'avenir, ont toujours été contemporaines, dans sa pensée, des apologies qu'il a faites de l'égalité absolue considérée seulement comme un progrès *transitoire*. Nous n'élevons aucune objection contre sa parole, et si nous sommes conduits encore à critiquer les opinions de M. Louis Blanc sur le salaire, c'est la répartition proportionnelle aux besoins que nous discuterons comme étant sa véritable formule.

Voici la lettre de M. Louis Blanc :

Au rédacteur de la Démocratie pacifique.

Londres, le 7 novembre 1849.

Mon cher confrère,

Je lis dans votre numéro du 4 novembre : « La » plupart des associations ouvrières érigent en dog» me cette *égalité des salaires* que M. Louis Blanc » lui-même a cessé de regarder comme applicable » au temps où nous sommes. »

Ces lignes indiquent qu'il se serait opéré dans mes opinions, sur le point dont vous parlez, une modification qui en réalité n'a pas eu lieu ; et comme on m'a généralement attribué, relativement à cette question des salaires, des idées qui ne sont pas les miennes, je vous serai reconnaissant de vouloir bien me permettre de reproduire ici textuellement ce que j'ai dit au Luxembourg :

« Nul doute que l'inégalité des salaires ne soit » le système le plus approprié à notre éducation, » à nos habitudes, à nos mœurs, à l'ensemble » des idées généralement répandues. Nul doute, par » conséquent, que ce système ne fût préférable au » point de vue purement pratique... Aussi n'est-il » pas vrai que nous ayons condamné le système de » l'inégalité des salaires, combinée avec l'égale ré» partition des bénéfices. Ce qui est vrai, c'est qu'à » ce système, nous en avons opposé un autre plus » en rapport avec nos pressentiments de l'avenir...

« Et avant tout, posons bien en fait que nous n'a» vons jamais entendu appliquer l'égalité des salaires » dans l'industrie privée et dans le régime actuel » de concurrence. Il est manifeste que là où les tra» vailleurs ne sont attachés l'un à l'autre par aucun » lien, les rétribuer également ce serait offrir une » prime à la paresse et détendre le ressort de l'acti» vité individuelle. En effet, dans un atelier où » chaque ouvrier traite *isolément*, *séparément* avec » l'entrepreneur, avec celui que jusqu'à la Révolu» tion on avait appelé le maître, qui donc a intérêt » à ce que son voisin remplisse consciencieusement » sa tâche ? qui pourrait s'en inquiéter ? Nous tra» vaillons pour le compte d'autrui, au profit d'au» trui : si mon camarade se croise les bras, que » m'importe ?... Aussi ne saurions-nous trop insister » sur ce point, que l'égalité des salaires n'a été in» diquée par nous qu'en vue d'un régime tout dif» férent de celui d'aujourd'hui, qu'en vue d'un ré» gime d'association et d'étroite solidarité. Car alors » tout change ; c'est alors que chacun est intéressé à » stimuler le zèle de ses camarades, à activer un » labeur dont chacun recueillera les fruits. »

» A Dieu ne plaise, au surplus, que nous considé» rions l'égalité des salaires comme réalisant d'une » manière complète le principe de la justice ? La » vraie formule est celle-ci : *Que chacun produise* » *selon son aptitude et ses forces, que chacun consom*» *me selon ses besoins*. » (*Moniteur* du 3 avril 1848.)

Vous le voyez, mon cher confrère, ce que j'ai dit au Luxembourg c'est : 1° Que l'égalité des salaires n'était pas un système applicable au régime actuel d'individualisme et de concurrence ;

2° Que ce système n'était applicable, même au régime d'association et de solidarité, que comme procédé transitoire ;

3° Enfin, que l'égalité vraie, celle qui a la fraternité pour sœur immortelle, est l'égalité qui proportionne les travaux aux facultés et les fruits aux besoins.

Or, sur tout cela mon opinion est demeurée absolument invariable.

J'attends de votre loyale amitié l'insertion de cette lettre. Salut cordial et fraternel.

LOUIS BLANC.

Depuis huit jours toute la politique semble s'être concentrée en cancans de police, tout le monde parle de préfet, de ministre, de directeur de la police. Nous pensions qu'avec la nomination de M. Carlier tout serait fini, pas du tout. On dit qu'il avait été offert à M. Rebillot de rester à la préfecture, mais qu'il avait refusé parce que le pouvoir du préfet devait être diminué ainsi que le traitement. Une direction supérieure devant être créée, la préfecture devenait une succursale et ne restait plus la métropole ; c'est ce que M. Carlier a accepté. Jusqu'ici la police secrète était du ressort de la police municipale, M. Carlier se l'est réservée et elle devient partie du cabinet du préfet. On assure toujours que M. Victor Foucher va être nommé directeur de la police royale de la République, et constituera une autorité intermédiaire entre le préfet et le ministre de l'intérieur.

DÉROUTE DES JÉSUITES.

Le vote qui a renvoyé le projet de M. de Falloux au conseil d'Etat a déblayé le terrain politique de l'élément extrême de la réaction, l'élément jésuitique. La *Presse* rend compte, dans les termes qu'on va lire, du petit incident qui a confirmé ce succès dans la séance d'hier. Il s'agit de l'annulation de vote réclamée par M. de Kerdrel :

La gauche a défendu sa victoire avec énergie. M. Charamaule a réclamé le respect de la chose jugée. M. Victor Lefranc et M. Lamarque ont démontré, par l'évidence matérielle des chiffres, que les erreurs et les changements de billets ne pouvaient pas modifier le résultat proclamé. Enfin, l'ordre du jour ayant été demandé contradictoirement avec l'annulation du scrutin, la droite, abandonnée par un grand nombre des siens, s'est levée seule pour le repousser. M. Thiers, consterné de ce nouvel échec, promenait son regard inquiet sur ces rangs naguère si épais et maintenant éclaircis par de si nombreuses désertions. L'ancien voltairien, converti à l'ultramontanisme, s'est tourné vers M. de Montalembert, et lui a fait un signe de détresse qui semblait dire : *Nous sommes trahis !*

Cet incident a été suivi d'une très grande agitation. Aussi l'Assemblée n'a-t-elle prêté qu'une attention distraite à la discussion du chemin de fer d'Avignon. Cette importante discussion continuera demain.

NOUVELLES DE ZAATCHA.

L'*Akhbar* contient les nouvelles suivantes dont on ne peut rien conclure, si ce n'est que le combat dure et que les Français ne sont pas encore maîtres des oasis :

« Toutes les mesures sont prises pour que le siége de Zaatcha soit promptement terminé. M. le colonel Canrobert, des zouaves, sera le 2 novembre à Bouçada, avec sa colonne, prêt à agir, selon que les circonstances l'exigeront. Il se trouvera entièrement disponible pour concourir aux opérations militaires qui ont eu lieu dans les Ziban ; car les Ouled-Naïl, rudement éprouvés par les razzias opérées sur leur territoire, paraissent vouloir se tenir tranquilles désormais. Les nouvelles les plus récentes font savoir qu'une fusillade très vive avait été entendue du Hodna, dans la direction de Zaatcha. On a su qu'elle était causée par une sortie des assiégés, qui voulaient empêcher nos troupes d'ouvrir une large voie à travers leur forêt de palmiers. Ils ont compris que ce serait à la fois les frapper dans leurs intérêts agricoles et hâter l'issue de la lutte qu'ils soutiennent. »

LE CONSTITUTIONALISME ALLEMAND AUX ABOIS.

On ne peut plus en douter, l'Autriche a un parti puissant, non-seulement dans le midi, mais encore dans le nord de l'Allemagne. Partout, même en Prusse, la noblesse et la théocratie s'allient à ce parti, qui s'étend de Mecklembourg à Vienne, de Vienne par Munich à Carlsruhe et à Fribourg.

On peut considérer comme le but commun de ce parti, cette déclaration faite dernièrement par un homme d'État bavarois : « Il faut une complète restauration de l'ancien droit, et le seul moyen d'atteindre ce but, c'est le rétablissement complet de l'hégémonie unique et réelle de l'Autriche en Allemagne ; c'est vers cela que doivent être dirigés les efforts de la Bavière, et si le Hanôvre, la Saxe et le Wurtemberg la secondaient, les efforts de la Prusse échoueraient pour toujours. »

On le voit, jamais l'influence de la Prusse n'a été plus menacée qu'en ce moment ; il ne reste plus au roi de Prusse qu'à se mettre à la remorque des ultramontains du midi, à devenir vassal de l'Autriche, vassale elle-même de la Russie, ou bien à entrer résolument dans la voie démocratique, ce que certainement il ne fera pas.

Le parti constitutionnel, qui s'offre à lui comme un juste-milieu entre l'aristocratie et la démocratie, n'a aucune chance de succès en Allemagne. Le peuple sait ce qu'il doit penser de ces faux libéraux, qui ont livré la révolution à ce même parti autrichien, contre lequel ils ne s'élèvent aujourd'hui que parce qu'ils sentent qu'il leur arrache le pouvoir.

Nous comprenons maintenant pourquoi les démocrates prussiens ont refusé de prendre part aux dernières élections. Il fallait bien que l'Allemagne fît l'épreuve du constitutionalisme ; mais le règne des eunuques germains n'aura pas été de longue durée. Débordés par les aristocrates et les théocrates, ils ne se dissimulent pas que les républicains auront bien vite regagné le terrain qu'ils avaient perdu, et ils se disent qu'un nouveau mars 1848 aurait une toute autre issue que le premier, et que les farouches chevaux de la démocratie pourraient bien cette fois fouler aux pieds plus que les trônes.

Dans cet état de choses, si triste pour eux, les constitutionnels prussiens ne connaissent plus qu'un remède : la diète fédérative d'Erfurth. En conséquence, appelant à la rescousse leurs amis du Hanovre, de la Saxe, de la Bavière, du Wurtemberg, ils leur crient : « Envoyez donc des députés à la diète, si vous voulez vous sauver et nous sauver !

ALLEMAGNE.

La *Gazette occidentale de l'Allemagne* publie la correspondance suivante :

Trèves, 5 novembre. — « On a célébré dimanche l'office des morts pour les trois hommes de la landwehr, fusillés à Saarlouis. Une foule immense y assistait pieusement et des larmes brillaient dans tous les yeux. La statue de saint Sébastien, martyr, avait été ornée de couronnes. La *Dies iræ*, chanté par des voix mâles et fortes, produisit un effet étrange. La quête pour les familles des victimes de Saarlouis dura longtemps, et s'éleva à près de 50 thalers. Toutefois, il faut le dire, il n'y avait de présents que des démocrates et leurs familles.

Paderborn, 5 novembre. — « Le commissaire Kœrner, frappé de plusieurs coups de sabre par les hussards prussiens qu'il voulait faire rentrer dans le devoir, a expiré cette nuit. Il laisse une veuve et six petits enfants. Les soldats d'infanterie qu'on nous a envoyés, paraissent déjà vouloir imiter les hussards. Les officiers surtout sont d'une insolence extrême. Un capitaine a menacé le directeur de la ville et sa femme. Ces militaires disent hautement *qu'ils sont en campagne* et non pas en garnison. »

On écrit de Vienne, 4 novembre, à la *Gazette de Breslau* :

« Le général Haynau a reçu plusieurs lettres menaçantes, pour le prévenir qu'il était voué à la mort. Les dernières nouvelles de Lemberg (Gallicie) annoncent des condamnations par le conseil de guerre. Parmi les condamnés à l'emprisonnement se trouve un prêtre catholique, convaincu d'avoir mal parlé de l'empereur de Russie. Schwab, prédicateur israélite, a été acquitté. Le conseil de guerre de Vienne a prononcé, depuis le mois de novembre 1848, plus de 1 600 condamnations.

Les habitants de Samos ont envoyé à la Porte des délégués chargés de lui exposer leurs griefs.

On lit dans le *Journal de Constantinople* :

« Des nouvelles de Perse annoncent que ce royaume est dans une situation des plus graves : on dit même qu'une révolution y aurait éclaté. On attend d'un jour à l'autre un courrier de ce pays. »

On lit dans le *Démocrate du Var* :

« L'ordre est arrivé à Toulon d'expédier un aviso à l'escadre pour lui donner l'ordre de rentrer immédiatement.

» On attribue cette dépêche à l'arrangement des affaires d'Orient et à la rupture des négociations avec le Maroc. »

ITALIE.

Il vient d'être publié à Rome, par l'autorité ecclésiastique, une défense d'ouvrir les boutiques le dimanche et de vaquer aux œuvres serviles, sous les peines portées par les anciens édits.

— La *Concordia* publie une correspondance de Rome, datée du 29 octobre, qui commence ainsi :

« Lorsqu'on publia à Gênes deux excellents opuscules, écrits par des français, l'un intitulé : *Jésus-Christ devant les Conseils de guerre*, et l'autre : *Plus de tiare* ! le peuple applaudit ; mais les prêtres froncent le sourcil et excommunient ; eh bien ! à Rome, les soldats de la France, de la grande nation, servent d'instrument à la police de ceux-ci.

» Suit le récit de la descente faite dans le Ghetto, par la police pontificale, sous la protection des baïonnettes françaises. »

Le correspondant du *Times* dit que les consuls de Prusse, de Suisse et d'Angleterre, ont adressé à M. de Corcelles une protestation, au nom des intérêts commerciaux, contre le pillage de Ghetto par la police pontificale.

Un journal suisse nous apprend que Mazzini vient d'être *expulsé* du canton de Vaud ! La police fédérale a invoqué un acte de la Diète par lequel Mazzini avait été *expulsé* de la Suisse en 1833.

Les Juifs sous les Papes.

A propos de la spoliation à main armée dont les Israélites romains ont été victimes, le correspondant du *Censeur* de Lyon fait le tableau des persécutions incessantes que le gouvernement des papes a fait subir aux Juifs établis à Rome. Nous en extrayons quelques passages :

La population israélite se compose ici de 5 000 âmes. Avant la révolution, des chaînes de fer placées à l'extrémité de chaque rue du Ghetto, interdisaient la circulation de ses habitants dans les autres quartiers de la ville dès sept heures du soir. Si un juif s'avisait d'aller au spectacle ou de s'attarder en ville pour une raison quelconque, le carabinier ou l'agent de garde à l'entrée de la rue le faisait mettre au violon, d'où il pouvait sortir, il est vrai, moyennant une rançon de trente ou quarante baïocques (sous romains), suivant l'exigeance du carabinier.

Dans le cas contraire, il allait faire une retraite de quelque huit jours dans les caves de la prison Saint-Michel, au pain et à l'eau bien entendu.

Aucune carrière, aucune administration ne leur étaient ouvertes, et, de plus, il leur était interdit d'exercer aucune profession libérale.

L'unique métier qui leur fût permis était celui de commerçant, et encore beaucoup de branches de l'industrie leur étaient-elles strictement interdites.

Les colléges et les écoles leur étaient sévèrement fermés.

Ils étaient inaptes à la propriété foncière, et ne pouvaient par conséquent posséder ni terres ni maisons.

L'enfant d'un juif, si un chrétien le reconnaissait dans la rue et s'avisait de le toucher avec de l'eau bénite, cessait d'appartenir à la communion israélite, et, qui plus est, à sa famille. On le conduisait aux *Convertis*, où il était désormais élevé.

Il y avait 100 fr. d'amende et trois jours de prison pour un juif qui passait devant l'église dite *delle Convertite*.

Une famille juive ne pouvait avoir une servante romaine. Cette interdiction a été renouvelée cette année, dès l'arrivée de la commission pontificale.

Un juif qui voulait s'absenter de Rome ne pouvait le faire qu'avec une permission du cardinal-vicaire, sur laquelle était formulée la défense de parler à des chrétiens pendant son voyage.

Les juifs payaient encore, à l'avènement de Pie IX, un impôt dit *dell' Agone Testaccio*, montant à 531 écus romains et 57 baïocques ; en monnaie de France, 2 859 francs 83 c. En voici l'origine :

Au temps du moyen-âge, à l'époque du carnaval, on donnait, sur la place Navone et au Testaccio, des jeux populaires ; voici un des plus intéressants.

Quatre enfants d'Abraham, tirés au sort parmi le peuple, pour les jeux de la place Navone, et quatre autres, tirés également au sort parmi les plus riches, pour les jeux du Testaccio, étaient amenés les cordes aux mains, la hart au cou.

Arrivés sur le théâtre des jeux, on leur rendait l'usage de leurs membres.

On les faisait mettre à quatre pattes, et quatre Romains montaient dessus, quatre jockeys de ce temps-là, si l'on veut, puisqu'il s'agissait de courses.

Outre le prix réservé par le conseil municipal de ce temps-là *au Romain* qui courait le mieux sur sa monture hébraïque, il y avait alors, comme de nos jours, des grands seigneurs qui avaient trop d'argent et qui connaissaient déjà l'usage des paris. La tradition rapporte qu'il s'en engageait de très forts aux courses de la place Navone et du Testaccio.

A un signal convenu, chaque cavalier enlevait sa monture d'un vigoureux coup de nerf de bœuf. Chacun d'eux, outre son monstrueux nerf de bœuf, tenait à la main un énorme clou pointu, dont vous devinez l'usage.

Le cavalier qui arrivait le premier au but donnait la grâce à son coursier ; celui-ci en était quitte pour les coups qu'il avait reçus en chemin.

Il n'y a pas d'exemple *qu'un des trois autres soit jamais sorti vivant d'entre les jambes de son cavalier*.

Un pape meilleur que les autres, ou qui aimait l'argent, consentit au rachat, longtemps demandé en vain, de cette horrible redevance qui transformait chaque carnaval, pour le malheureux peuple de Dieu, en un sacrifice annuel assez semblable à celui que les Athéniens offraient chaque année au Minautore.

Je vous rappelle que l'impôt a été payé jusqu'à Pie IX.

Affaire du 13 juin.

PROCÈS DU HAUT-RHIN. — *Cour d'assises du Doubs.*

Ce procès s'est ouvert le 5 à Besançon, au milieu d'une nombreuse affluence que contenait un déploiement de forces militaires. Nous recevons aujourd'hui le compte-rendu de cette audience presque remplie par la lecture de l'acte d'accusation et de l'arrêt de renvoi.

Nous remarquons dans cette dernière pièce plusieurs passages frappants. Après avoir rappelé de quelle estime et de quelle affection les accusés sont l'objet à Colmar, après avoir dit les succès du parti démocratique dans les élections, le procureur-général ajoute :

« Ces rapprochements indiquent l'impossibilité de trouver dans le jury du Haut-Rhin les garanties nécessaires d'une bonne justice.

» En effet, il est évident que les accusés et leurs doctrines ont dans le pays un parti très-nombreux et très-puissant, puisqu'il y a quelques mois, il lui imposait ses choix ; ce parti fournira son contingent au jury, et, sans aller jusqu'à dire qu'on y trouvera peut-être quelques-uns des hommes qui se sont levés au signal de l'insurrection, il est permis au moins d'affirmer que la presque totalité arrivera très-décidée à voter contre l'accusation, au nom de la violation de la Constitution, de même qu'il y a quelques mois elle votait contre le gouvernement au nom du même principe.

» ..... A l'influence politique des opinions se joint encore l'influence personnelle qui s'attache soit à quelques-uns des accusés, soit à leurs agents principaux et à leurs correspondants. Ces derniers sont presque tous des capitaines ou des officiers de la garde nationale ; parmi les premiers, il faut citer le docteur Jaenger, le médecin le plus occupé de Colmar, membre du conseil général et jouissant soit par sa profession, soit par sa fortune et ses relations d'une très grande position dans le département.

» ..... Aussi, parmi les amis des accusés, comme parmi les hommes indépendants du département, il n'y a qu'une opinion sur le résultat du procès. Quelle que soit l'évidence des faits, l'acquittement est inévitable et certain. »

Suit la demande de renvoi devant les assises du Doubs.

Après cette lecture, commence l'interrogatoire des accusés par celui de notre honorable ami Jaenger, qui s'en réfère, pour sa défense, à la lettre qu'il a écrite au juge d'instruction, et dont voici la substance :

« Le 13 juin au soir, la ville de Colmar se trouvait dans une grande agitation, provenant de nouvelles reçues de Paris ; pour Jaenger cette effervescence lui paraissait légitimée par la violation audacieuse de la Constitution ; mais, pour calmer les esprits, il était utile et prudent de donner un certain cours à l'explosion des sentiments, en provoquant une manifestation pacifique. Ce projet, agréé par des hommes de sens, fut de suite réalisé par l'envoi de quelques lettres de convocation ; mais malheureusement, par une méprise étrange, plusieurs citoyens des environs accoururent en armes, bien que cela ne fût point dans les lettres envoyées. Telle a été, ajoute-t-il, toute ma conduite, et je proteste d'avance contre toute interprétation de mes actes tendant à insinuer l'existence d'un complot ou un appel à la violence ; de la violence le socialisme n'en veut pas. »

Après ces paroles dignes et simples de notre ami, l'interrogatoire continue.

AVERTISSEMENT A LA PRESSE DÉPARTEMENTALE.

Sous ce titre, le *Courrier de la Gironde*, qui se montre progressif sur cette question comme sur celle de l'impôt des boissons, sonne l'alarme à propos du projet de rétablir le timbre des journaux. Il fait très judicieusement observer d'un côté que l'abolition du timbre n'a pas profité aux journaux qui ont diminué d'autant leurs prix d'abonnement ; et d'un autre côté, que le Trésor n'y a rien perdu, parce que le nombre des feuilles périodiques et leur publicité s'étant considérablement accrus, l'Etat a gagné par la poste ce qu'il avait perdu sur le timbre. La question financière étant ainsi écartée, il ne reste que le but politique dans tout ce qu'il a d'odieux.

Reste à savoir si ce but même serait atteint par la mesure en question ; le *Courrier de la Gironde* ne le croit pas, et fait remarquer au contraire les fâcheux résultats qui en découleraient pour le travail et le commerce en général.

Nous sommes complètement de son avis, et sans nous arrêter aux considérations de principes qui ne peuvent échapper à personne, nous dirons aussi à la presse départementale : « Prenez garde ! » C'est surtout pour elle que le coup serait funeste, et par suite à la cause démocratique, à laquelle nos confrères de la province ont déjà rendu et rendent de plus en plus tant de services.

PROPOSITIONS ET COMMISSIONS.

M. Benjamin Raspail a déposé une proposition ainsi conçue :

« Aucun citoyen exerçant la profession de banquier ne pourra être ministre. »

— M. Chauvin a déposé une proposition tendant à laisser à la charge de celui ou de ceux qui l'auront ordonnancée, toute dépense dépassant le dixième du crédit voté.

M. Henri Didier propose à l'Assemblée nationale de nommer une commission qui sera chargée de préparer les lois particulières promises à l'Algérie par l'art. 109 de la Constitution, notamment une loi sur l'organisation administrative, une loi sur l'organisation départementale et communale, et une loi sur l'organisation judiciaire.

Ces propositions ont été renvoyées à la commission de l'initiative parlementaire.

On a distribué aujourd'hui à l'Assemblée le rapport sur la proposition de MM. Achard, de Grammont, et relative à la formation d'un conseil consultatif supérieur et permanent de la guerre.

La commission d'initiative parlementre est d'avis que cette proposition ne soit pas prise en considération.

— La commission chargée de faire un rapport sur la prise en considération de la proposition relative à la taxe sur les chiens, se prononce en faveur de la prise en considération.

La commission chargée d'examiner la proposition tendant à mettre un terme à l'application du décret du 22 août 1848 sur les concordats-amiables, a conclu en faveur de la proposition.

On a également distribué à l'Assemblée le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la transportation en Algérie des insurgés de juin non jugés.

La majorité de la commission accepte le projet comme mesure d'humanité, mais la minorité de la commission a vu des dangers pour l'Algérie dans cette transportation !

Assemblée législative.

Séance du 9 novembre. — Présid. du cit. DUPIN.

La séance est ouverte à 2 heures et demie.

On procède au scrutin pour la nomination de quinze membres de la commission chargée de procéder à une enquête parlementaire sur la marine.

Le scrutin est fermé à trois heures un quart; le dépouillement se fait dans les bureaux.

M. CROUSEILLES demande l'urgence pour le projet de loi relatif à la transportation des insurgés en Algérie.

M. ROUHER, ministre de la justice, demande que ledit projet soit mis à l'ordre du jour de lundi. — Adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la 2e délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Marseille à Avignon.

M. DE MOUCHY retire son amendement. (Concession de 99 ans.)

M. VERSIGNY combat le projet. Il développe avec beaucoup de logique les raisons qui militent en faveur de l'exploitation des chemins de fer par l'Etat. Il fait justice de cet argument que l'exploitation par les compagnies ouvre une carrière utile à l'industrie; il montre que les agioteurs et quelques actionnaires privilégiés profitent seuls de ce mode d'exploitation, et que le public en est victime, etc.

L'exploitation par l'Etat donne au contraire au public toutes les garanties; il a l'avantage d'émanciper l'Etat de la féodalité financière, de faire profiter la nation des bénéfices de l'exploitation, et de ne pas vider les coffres de l'Etat au profit de quelques agioteurs.

L'auteur soutient que lors même que le principe de l'exploitation par l'Etat serait repoussé, il faudrait encore rejeter le projet.

On traite de spoliation l'acte par lequel l'Etat reprendrait le chemin. C'est là un étrange abus de mots.

Comment! une compagnie de chemin de fer n'a pas rempli ses obligations, vous auriez le droit de prononcer sa déchéance et de vous emparer de ses travaux sans l'indemniser!

Par excès de bonté, l'Etat offrirait de racheter aux actionnaires leurs actions à l'amiable, de les indemniser dans une certaine limite, et l'on appelle cette générosité une spoliation!

M. Versigny ajoute que si l'industrie a quelque chose à gagner à ce que le chemin soit terminé, cela est tout à fait indépendant de l'existence ou de la non-existence d'une compagnie exploitante.

Il termine en demandant que la propriété de la circulation soit rendue à l'Etat. (Très bien! très bien! à gauche).

M. DE CHASSELOUP-LAUBAT, rapporteur, défend le projet.

M. OWIL. Je ne veux pas suivre l'honorable orateur dans tout ce qu'il vous a dit; cependant je ne laisserai pas passer mon discours sans vous faire voir en quelques mots l'impossibilité morale du système qu'il a présenté. Ce système se résume dans l'abandon des compagnies à elles-mêmes, afin de parvenir ainsi à rendre l'Etat propriétaire de ce qu'il appelle la circulation. On ne demande plus que l'Etat s'empare de la propriété d'autrui, et porte ainsi atteinte aux biens de la famille elle-même; je m'empresse de rendre cette justice à l'honorable orateur. (Bruit à gauche.) Si votre système était suivi, vous abaisseriez les tarifs, dites-vous; c'est un problème. Mais ce qui n'en est pas un, c'est qu'en mettant la circulation des chemins de fer entre les mains de l'Etat, vous seriez entraînés à une injustice forcée ou à une monstruosité.

En effet, en n'ayant que cette circulation en son pouvoir, l'Etat abaisserait forcément les tarifs des transports faits par les autres voies; ou bien, logique jusqu'au bout, il devrait s'emparer de tous les moyens de transport, et ce serait, comme je l'ai dit, une monstruosité communiste que l'on ne consacrera jamais. (Approbation à droite.)

L'orateur examine ensuite quel est le parti qu'il faut prendre à l'égard des compagnies. La déchéance a ses difficultés: il y a quelque chose qui a résisté aux révolutions, c'est la justice. (On rit à gauche.) Je suis très fâché d'entendre rire devant une pareille vérité.

Il faut venir en aide à la compagnie; que faire pour cela? Augmenter la durée de la jouissance, lui accorder une subvention, ou lui procurer les moyens d'emprunter. Un emprunt de 30 millions, garanti par l'Etat, voilà ce qui a paru la seule mesure praticable.

L'honorable rapporteur établit que cette garantie n'entraînera aucun inconvénient pour l'Etat. Il n'aura rien à payer, et cet engagement est purement moral. Le chemin n'est pas terminé, et il rapporte deux millions et quelques cent mille francs. Quand il servira les deux rives du Rhône, ses produits s'élèveront nécessairement à 4 millions. La moyenne des produits des autres chemins a été, en 1848, de 40 000 fr. par kilomètre; en appliquant ce calcul à la voie dont il s'agit et aux 125 kilomètres qui la composent, nous aurons un produit brut de 5 millions, et le gouvernement ne s'engagerait que pour une somme de deux millions par an. Les actionnaires y trouveraient encore l'intérêt de leur argent.

L'on demande de tous côtés la clôture.

M. AUBRY. Je demande une minute d'attention par million qu'on vous demande. (On rit, et l'on crie: Aux voix!)

M. AUBRY prononce un discours qui se perd presque tout entier dans le bruit des conversations particulières, et malgré les invitations réitérées que M. le président adresse aux représentans de la droite de bien écouter l'orateur. L'honorable membre de la gauche est partisan de l'exploitation des chemins de fer par l'Etat. En les laissant entre les mains des compagnies financières, le pays abdique une partie de sa puissance, de ses droits, comme de ses intérêts les plus chers.

Ici le bruit affecté des conversations couvre complètement la voix de l'orateur.

A GAUCHE. M. le président, faites donc cesser les interruptions.

M. LE PRÉSIDENT. Il n'y a pas d'interruptions, mais de l'inattention. Je ne puis qu'inviter les représentans au silence et rappeler les interrupteurs isolés à l'ordre.

Les conversations ne tardent pas à reprendre. L'orateur établit que la révolution de février n'est pas la seule cause qui a pu empêcher la compagnie d'Avignon d'exécuter son cahier des charges, puisque cette inexécution avait une date antérieure à cette révolution. Favoriser les compagnies financières aux dépens du Trésor, c'est vouloir rétablir le monopole des fermiers-généraux, c'est vouloir perpétuer les abus scandaleux du dernier règne.

Le bruit devient plus intense encore; un assez grand nombre de représentants de la droite quittent leurs places.

A GAUCHE. Faites donc silence!

AUTRES VOIX. Silence au banc des actionnaires.

A DROITE. Dites donc des réactionnaires? (Hilarité.)

L'orateur descend de la tribune, et la clôture de la discussion est prononcée.

M. LE PRÉSIDENT annonce que le scrutin pour la nomination du dernier membre de la commission d'enquête parlementaire sur la marine, n'a pas donné de résultat, aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité. Un nouveau tour de scrutin aura lieu au commencement de la séance de demain.

M. le président donne ensuite lecture de l'art. 1er de la loi sur le chemin de fer de Marseille à Avignon, qui est ainsi conçu:

« Art. 1er. Le ministre des travaux publics est autorisé à garantir, au nom de l'Etat, à la compagnie du chemin de fer de Marseille à Avignon, pendant toute la durée de la concession, telle qu'elle est fixée par la loi du 24 juillet 1843, l'intérêt à 5 0/0 et l'amortissement calculé, d'après la durée de la concession, sur le capital que cette compagnie empruntera pour l'acquittement de ses dettes et l'achèvement de ses travaux, sans toutefois que ce capital puisse, en aucun cas, excéder trente millions de francs. »

Le scrutin de division est réclamé.

UNE VOIX A GAUCHE. Le vote à la tribune, pour qu'il n'y ait pas de réclamation.

Il n'est pas donné suite à cette demande; le scrutin a lieu selon la forme ordinaire.

Le scrutin donne le résultat suivant:

Nombre des votants,	581
Majorité absolue,	292
Pour,	384
Contre,	197

L'Assemblée a adopté l'article 1er.

M. D'HAUTPOUL, ministre de la guerre, dépose deux projets de lois, l'un portant demande d'un crédit extraordinaire de 14 millions de francs applicables aux approvisionnements et à la subsistance des militaires, tant en France qu'en Algérie, sur les fonds qui seront alloués au budget de 1850; l'autre a rapport à la levée de 80 000 hommes sur la classe du contingent militaire de 1849.

La séance est levée à cinq heures trois quarts.

Demain, séance publique à deux heures. Suite de la discussion sur les chemins de fer d'Avignon à Marseille, etc.

Nomination d'un dernier membre.

NÉCROLOGIE.

Un de nos condisciples les plus fervents et les plus dévoués, Victor Biottot, officier comptable, chef du service des constructions des subsistances militaires à Oran, vient d'être enlevé par le choléra à sa famille, à ses nombreux amis, à la cause phalanstérienne.

Victor Biottot était, dans toute la vérité de l'expression, le fils de ses œuvres. Il avait acquis, seul et sans maîtres, l'instruction solide qui lui avait valu le poste important qu'il occupait dans l'administration de l'armée d'Afrique.

Homme de cœur et de science, ayant vu de près et ayant subi lui-même les misères de l'ouvrier, Biottot avait cherché dans la théorie de Fourier la solution du problème qui le préoccupait dès sa première jeunesse.

Convaincu par l'étude et par la raison, il se voua, avec toute la ferveur d'une âme d'élite, à la propagation des idées qui, en lui dévoilant l'avenir social, lui avaient montré le terme des misères de la société actuelle.

Nous n'ajoutons rien à ces lignes, ceux qui ont connu l'ami dont nous déplorons la perte, sentiront comme nous combien sa mémoire est digne de tous nos regrets.

Almanachs démocratiques POUR 1850.

Les almanachs démocratiques ont été nombreux cette année et rédigés avec assez de prudence pour aller porter aux campagnes un enseignement républicain en évitant les embuches nombreuses tendues par la législation actuelle aux publications qui servent la cause du progrès politique et social. Nous ne doutons pas que les administrateurs départementaux, dont plusieurs ont été choisis à cause de leurs opinions d'une blancheur notoire, ne suscitent, à l'aide de la dernière loi sur le colportage, bien des obstacles à la propagation de ces petites brochures; mais aucune d'elles n'a fourni à des juges peu bienveillants un chef d'accusation qui permit de la traduire en justice.

Un almanach cependant a été saisi; mais nous n'avons pas entendu parler de son procès, et nous aimons à croire que les poursuites ont été abandonnées. Il s'agit de l'ALMANACH DU PEUPLE. Nous n'avions pu, en le parcourant, découvrir les traces d'une atteinte aux lois; les auteurs nous signalaient parmi les morceaux qui avaient amené la saisie, un toast de Félix Pyat sur la *République*, prononcé au principal banquet des écoles, et publié depuis plusieurs mois par tous les journaux de Paris. D'après ce grief on peut juger de tous les autres. Il est peu probable qu'une pareille accusation subisse l'épreuve des débats judiciaires.

L'*Almanach du Peuple* est orné de portraits bien gravés et ressemblants, tels que ceux de Greppo, de Ledru-Rollin, de Proudhon, de Raspail, de Félix Pyat, de François Vidal. Les portraits de Louis Blanc et de Lamennais nous ont paru moins bien réussis.

L'*Almanach du Peuple* est composé de morceaux remarquables qui n'ont pas tous été créés pour lui, mais qui appartiennent généralement à des illustrations démocratiques, et dont la réunion forme un harmonieux enseignement. Parmi les signatures souvent glorieuses des collaborateurs, nous avons remarqué celles de Bem, de Mazzini. Les femmes ont fourni leur contingent, et les noms de Mmes Colet, Desbordes-Valmore, George Sand, Adèle Esquiros, Clémence Robert, Pauline Roland apparaissent sur la couverture.

Nous avons déjà parlé de l'ALMANACH RÉPUBLICAIN; mais on ne saurait donner trop de publicité à ces productions, qui doivent, en rayonnant dans toute la France, dissiper les dernières ténèbres intellectuelles où les illusions monarchiques se réfugient. L'*Almanach républicain* porte au frontispice les figures de trois femmes: *Liberté, Egalité, Fraternité*. Ce recueil renferme, avec beaucoup d'autres portraits, celui de notre ami Victor Considerant, accompagné d'une appréciation très sympathique de son caractère et de sa vie.

On le reconnaîtra plus tard: un gouvernement qui force à s'expatrier des hommes aussi dévoués que Victor Considerant à la cause du progrès pacifique, est un gouvernement qui a perdu complètement le chemin de la vérité et de la justice. Les noms seuls des citoyens qu'il a proscrits sont sa propre condamnation, condamnation sans appel.

L'*Almanach républicain* n'est pas phalanstérien, mais démocrate, avec une couleur socialiste empruntée à toutes les écoles.

L'ALMANACH DES OPPRIMÉS, *par Hyppolite Magen*, débute par une imprécation pleine d'énergie: Crimes des rois, crimes des papes, tel est le sujet développé par l'auteur, et ce sujet ne manque pas d'un triste à-propos, au moment où les monarchies cléricales et laïques promènent dans l'Europe entière les instruments de guerre et de supplice. Avec ces pouvoirs usés qui souillent leur agonie par la spoliation et la cruauté, le peuple n'a plus de traités à faire ni d'armistice à conclure; il serait dupe de toute réconciliation, et les sentiments d'indignation que réveillera partout l'ALMANACH DES OPPRIMÉS sont aussi salutaires que légitimes.

Si la démocratie de Vienne, de Berlin, de Florence, de Naples même un moment triomphante, avait compris qu'il ne faut rien attendre des royautés, si ce n'est des parjures et des trahisons, la République européenne aurait été achetée au prix de beaucoup moins de sang qu'elle n'en a coûté, qu'elle n'en doit coûter encore. Il est inhumain de prolonger la lutte, en cherchant à rendre acceptables pour un temps des rois ou papes, même constitutionnels.

Les nombreuses vignettes de l'*Almanach des Opprimés*, représentent Lazare demandant vainement les miettes du mauvais riche; saint Dominique présidant au massacre des Albigeois; Charles IX arquebusant son peuple; Louis XIV faisant sabrer les protestants par les dragons; la Restauration protégeant les Truphémy, les Trestaillons et autres meurtriers de Brune, de Ramel, encouragés par les assassinats juridiques de Ney, de Labédoyère, de Mouton-Duvernet, des frères Faucher, etc., etc.

L'*Almanach des Opprimés* retrace vivement l'histoire peu édifiante de la papauté temporelle, depuis l'avortement de la papesse Jeanne jusqu'au bombardement de Rome au nom de Pie IX; une vignette représente ce dernier pape mettant le feu lui-même à un canon pointé contre les Romains, tout en prononçant ces douces paroles: *Que la paix soit avec vous!*

La seconde et la plus importante partie de l'*Almanach des Opprimés* traite de questions organiques concernant surtout l'agriculture et l'enseignement démocratique. Le recueil est complété par des poésies.

ALMANACH DES PROSCRITS. Le caractère spécial de ce recueil démocratique, dont la couverture représente un proscrit sur un rocher battu des flots, c'est de donner une issue à toutes les plaintes de la captivité, de l'exil, et de protester par d'affligeantes révélations contre les rigueurs judiciaires dont les démocrates sont victimes sous les monarchies républicaines, comme celle de Louis-Philippe, ou sous les républiques monarchiques.

L'ALMANACH DU NOUVEAU MONDE, rédigé surtout sous le patronage de Louis Blanc, contient un *Catéchisme socialiste*, qui a pour auteur cet ami du peuple sacrifié par le général Cavaignac aux électeurs réactionnaires; un article sur l'impôt, par notre ami Allyre Bureau, et beaucoup d'autres morceaux pleins d'intérêt, parmi lesquels nous avons remarqué un article de Godefroy Cavaignac. A la suite du calendrier pour 1850, cet almanach reproduit le vieux calendrier républicain, remplaçant les saints par des végétaux utiles et consacrant les jours fériés à des instrumens d'agriculture.

Après avoir fait les honneurs de notre maison à ces almanachs démocratiques, en leur donnant dans cette revue la première place, nous rappelons sans commentaire, à nos lecteurs, l'existence de l'ALMANACH PHALANSTÉRIEN.

FAITS DIVERS.

M. Thiers a reçu de Pie IX une lettre dans laquelle le successeur de saint Pierre le remercie de son *remarquable* rapport sur les affaires de Rome. C'est ce rapport qui a, dit-on, déterminé le saint père à rentrer à Rome.

— On annonce l'acceptation définitive de M. de Rayneval des fonctions de ministre des affaires étrangères. (*Estafette.*)

— On annonce, comme un fait certain et officiel, la démission de M. Baroche, et son remplacement par M. d'Oms, procureur-général près la cour d'appel de Toulouse pendant le procès Léotade, aujourd'hui procureur-général à Rouen. (*Evénement.*)

— Le *Moniteur* annonce que M. Carlier, chef de la police municipale, est nommé préfet de police en remplacement de M. Rebillot, qui vient d'être promu au grade de général de brigade.

— Dimanche prochain, le président de la République, suivi des officiers de sa maison, partira de l'Elysée à neuf heures trois quarts avec le vice-président de la République et le conseil des ministres. Il sera escorté par un escadron de cavalerie.

Le président se rendra au Palais-de-Justice pour distribuer des médailles aux industriels qui ont exposé cette année.

— La rentrée de l'Ecole de pharmacie a eu lieu hier. La distribution des prix pour le concours ouvert entre les élèves de l'Ecole pratique, a été faite solennellement dans cette séance. Le premier prix a été décerné à M. Hubert, le deuxième à M. Hassan Hachem, élève de la mission égyptienne. Lorsque le directeur de l'Ecole a remis la médaille au jeune Egyptien, l'Assemblée l'a salué par une triple salve d'applaudissements.

— S'il y a une loi stupide, c'est celle que fit voter l'année dernière le *citoyen* Luneau, en haine du parti démocratique, nous voulons parler du décret qui déclare saisissable, en totalité, l'indemnité de 25 fr. par jour, allouée aux représentants.

Tous les autres traitements de fonctionnaires ne peuvent être saisis que jusqu'à concurrence d'un cinquième; mais le riche Luneau a voulu prendre par la famine les représentants démocrates.

Eh bien! les royalistes qui ont voté cet absurde décret sont punis par où ils ont péché. — Sur cent cinquante représentans environ, qui sont en ce moment frappés d'oppositions, il y en a plus de la moitié qui appartiennent au côté droit. (*Liberté.*)

— Des cours gratuits de langue anglaise s'ouvriront lundi 12 novembre prochain, 5, rue du Rempart-Saint-Honoré. Les jeunes gens qui voudraient suivre ces cours sont priés de se faire inscrire de 8 heures du matin à 9 heures du soir.

— Nous recommandons à nos lecteurs l'association fraternelle égalitaire des écrivains calligraphes rédacteurs, 3, rue du Petit-Reposoir. Cette association a atteint dans ses travaux les dernières limites du bon marché, et une supériorité d'exécution incontestable. Elle vient en aide à tous les écrivains sans travail, et lutte contre l'exploitation. Ce sont là des titres sérieux à l'intérêt et à l'appui de tous les démocrates.

ESPAGNE (Barcelone), 1er novembre. — Une dame d'une quarantaine d'années et d'un extérieur fort décent, arrivée depuis peu de jours de Madrid à Sarria, petite ville de Catalogne, y vivait fort retirée avec sa famille, dans un assez bel appartement, dont elle avait payé un terme d'avance. Il y a trois jours, on la vit parcourir les rues de la ville, le teint enflammé et les yeux hagards. « Je brûle, disait-elle, je brûle! donnez-moi de l'eau pour éteinpre le feu qui me dévore! J'ai soif! » On s'empressait de lui donner un verre d'eau, dont elle ne pouvait boire que quelques gouttes.

Soulagée momentanément, elle s'éloignait sans entrer dans aucune explication. Quelques pas plus loin, elle recommençait ses cris de douleur, et les secours qu'on lui donnait n'avaient pas plus d'efficacité. Enfin elle est tombée sans connaissance vis-à-vis de l'hôtel du marquis de Senmanat et a expiré dans d'affreuses convulsions. Elle avait disparu depuis le matin de son domicile, en laissant sa famille fort inquiète. Depuis quelque temps elle montrait un grand dégoût de la vie, et elle avait enfin réalisé ses projets de suicide en avalant des morceaux de phosphore. Cette dame était venue, on pense que la rupture d'un second mariage qu'elle projetait l'a portée à cet acte de désespoir. (*Gazette des tribunaux.*)

LA JUSTICE DU PEUPLE. — Nous lisons dans l'*Union républicaine* du Tarn:

« Nous avons des nouvelles des détenus politiques depuis leur départ des Cordes jusqu'à leur arrivée à Montauban. Leur voyage a été une ovation continuelle. Partout ils ont recueilli le témoignage des plus vives sympathies. A Saint-Antoine les démocrates se portèrent à leur rencontre, et confondus avec nos amis, ils entrèrent en ville en faisant entendre le *Chant du Départ*. La population se découvrait sur leur passage en criant: Vive la République! Un banquet leur fut offert dans la salle même de la mairie, et ils furent accompagnés à une grande distance de Saint-Antonin par la patriotique population de cette ville.

» A Caussade, on n'était pas prévenu de l'arrivée de nos amis; mais la nouvelle s'en étant vite répandue, les démocrates de cette ville, ayant en tête l'adjoint faisant fonctions de maire, allèrent leur donner le baiser fraternel, et le lendemain ils les placèrent dans des voitures particulières, qui furent conduites à Montauban en poste. Dans le chef-lieu de Tarn-et-Garonne, une magnifique ovation devait aussi avoir lieu; un grand nombre de musiciens devaient aller les attendre, et c'est avec eux et tous les démocrates de Montauban que les détenus devaient faire leur entrée dans cette ville. Mais la rapidité de leur marche et les craintes de l'autorité, qui forcèrent les voitures à changer de route, firent que ceux qui les attendaient ne purent les voir qu'à leur entrée à la maison d'arrêt, devant laquelle se trouva une masse de citoyens.

» Voilà l'itinéraire de ces grands coupables qu'on tient en prison depuis cinq mois, et que la population des deux départements a traités en frères, au grand déplaisir du pouvoir.

» La seconde catégorie des détenus a été transférée à Montauban dans une diligence, et pour empêcher toute ovation on les a fait partir à deux heures du matin. »

Le Théâtre-Italien donnera, demain dimanche, une représentation extraordinaire pour la continuation des débuts de Mlle d'Angri; Ronconi et Morelli interprèteront, avec l'habile cantatrice *l'Italiana in Algeri*, de Rossini.

Aujourd'hui, samedi, la 3e représentation de *Lucia di Lammermoor*, par l'élite de la troupe.

— Le COURS DE DESSIN INDUSTRIEL de M. Vasse, salle Saint-Hyacinthe de l'Assomption, reprendra mardi prochain 13 novembre, à sept heures du soir.

Les anciens élèves sont priés de vouloir bien assister à cette séance d'ordre.

— L'ANTI-CONSEILLER est sur la voie du succès. Le troisième numéro, qui contient une double réponse aux deux derniers pamphlets de Lamartine: de *l'Athéisme* et aux *Républicains exclusifs*, se distingue par la largeur des idées et par l'éclat de la forme. L'auteur a placé à la suite de son œuvre une pièce historique d'un haut intérêt, le discours de *Robespierre* sur *l'Immortalité de l'âme*.

Chaque livraison de l'*Anti-Conseiller*, contenant un bulletin bibliographique par Gustave Naquet, renferme 32 pages grand in-8°, impression de luxe, et se vend 40 centimes.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Aujourd'hui samedi, à huit heures et demie du soir, grand Concert populaire donné par les *Associations ouvrières*. Pour la deuxième fois, les *Cris de Paris*, par Mayer. Grand air de *Norma*, par Mme d'Anterny; *Chant des Travailleurs*, par les Enfants de Paris.

Plus de 2 000 personnes assistent chaque soir, à ces concerts, dont la vogue est assurée. — Prix d'entrée: 30 c. Tribunes, 50 c.

ASSOCIATION OUVRIÈRE.

Nous sommes priés d'insérer la lettre suivante:

Aux peintres calligraphes.

« Citoyens,

» Des associations florissantes se créent tous les jours dans Paris; l'exemple est trop bon à suivre pour n'y pas songer entre nous, qui souffrons directement de la stagnation des affaires. Nous sommes obligés de courir à la piste des inscriptions que plusieurs d'entre nous font à vil prix, sans doute par nécessité. Dans tous les cas, sachez-le bien, cette concurrence est immorale. En favorisant l'intérêt de l'homme cupide qui spécule sur la gêne des artistes, elle déshonore ceux-ci par le mépris qu'ils font du symbole de la fraternité.

» Unissons-nous donc aussi, afin que les adultes éclairent et protègent les enfants, qui, lorsqu'ils seront grands, forts et capables, soutiendront à leur

tour les hommes de notre société qui ne pourront plus monter à l'échelle.

» Si cette initiative rencontre parmi vous de véritables sympathies fraternelles, faites-le-moi savoir, et nous nous mettrons à l'œuvre au plus tôt.

Salut et fraternité.

» H. FERLEY.

» Rue Percier, 12, près la barrière Blanche. »

CONCERT DE BIENFAISANCE.

Il existe, on le sait, beaucoup de misères cachées, de souffrances secrètes que ne peut alléger la charité publique, parce qu'elles échappent, en quelque sorte, à son zèle, à sa sollicitude.

Parmi ces misères si dignes d'intérêt, figurent celles de nombreux employés lettrés des deux sexes, sans occupation, en faveur desquels a été conçue, sous le patronage le plus honorable, une grande fête musicale qui sera donnée au Jardin-d'Hiver, le jeudi, 6 décembre prochain.

Tout ce qui a un nom dans les arts a voulu prêter son concours à cette fête qui promet d'être la plus magnifique de toutes celles données au Jardin-d'Hiver. Nous reviendrons sur les détails.

Le prix du billet n'est que de deux francs. On peut s'en procurer chez M. le docteur Hénoque, l'un des commissaires de l'œuvre, rue Saint-Honoré, 364.

HAUTE COUR DE JUSTICE

SÉANT A VERSAILLES.

Présidence de M. BÉRENGER (de la Drôme).

Audience du 9 novembre 1849.

AFFAIRE DU 13 JUIN.

A onze heures l'audience est ouverte.

M. l'avocat-général Suin a la parole.

M. Suin cherche à établir que la garde nationale n'est pas en droit de délibérer, que la loi de 1831 est encore en vigueur; de là il conclut à l'illégalité de la réunion du manège Pellier de délégués de la 5e légion; il rappelle que ces délégués, selon un témoin, n'appartenaient pas à la légion; ils avaient changé la plaque de leurs schakos.

SCHMITZ, vivement. J'ai prouvé par des témoins que cela est faux. Il n'est pas permis de mentir ainsi. (Mouvement.)

M. le président s'adresse à l'accusé.

M. DE ROYER, avocat-général, se lève. M. le président a-t-il entendu les derniers mots prononcés par Schmitz? En présence de ce fait, il nous est impossible de ne pas présenter des réquisitions.

Il faut que devant les hauts-jurés, devant le pays, la haute cour, cette juridiction souveraine, fasse respecter l'organe de la loi. Si l'avocat-général commettait une erreur volontaire, il serait, en pareille circonstance, plus coupable que l'accusé, mais il n'en est pas ainsi. La déposition du lieutenant-colonel Duthy a été entendue sans que Schmitz lui ait opposé la moindre dénégation. Notre honorable collègue n'a fait que reproduire le texte de cette déposition. En présence de l'outrage qui vient d'être fait à l'organe de la loi, nous requérons l'application de l'article 222 du Code pénal, qui prévoit les outrages adressés aux magistrats dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions.

LE PRÉSIDENT. Schmitz, vous n'avez rien à dire?

SCHMITZ. Je maintiens ce que j'ai dit.

Lemaître veut dire quelques mots pour expliquer les paroles de Schmitz.

LE PRÉSIDENT. Accusé Lemaître, vous n'avez pas la parole. L'un des défenseurs veut-il prendre la cause de Schmitz?

Me JULES FAVRE. Les dernières paroles qui ont été prononcées par M. l'avocat-général sont de la plus rigoureuse exactitude. La cour a le droit de faire respecter la justice. Mais dans la position où ils se trouvent, les magistrats qui siégent ici ont-ils besoin de sévir? Je ne le pense pas. Je rappellerai seulement que ces débats ont été longs, les dépositions nombreuses. Je ne connais pas précisément le point qui est ici en question; le défenseur de Schmitz n'est pas là.

Mais sans faire injure à M. le procureur-général, je peux dire que Schmitz connaît mieux que personne le fait, puisqu'il y est principalement intéressé, et qu'il en a fait depuis l'ouverture de ces débats l'objet de toute son attention. Schmitz a traduit sa pensée d'une manière énergique; je suis persuadé qu'il regrette la forme qu'il a employée, quoiqu'il vienne de maintenir le fond. Il y a à cela quelque courage, un courage mal entendu, je le veux bien; mais Schmitz ne voit que le péril, et il y oppose sa poitrine. Messieurs de la haute cour n'oublieront pas toutes ces circonstances; ils se souviendront que l'arrêt qu'ils pourraient rendre pourrait aussi être d'un moment à l'autre contredit par la justice populaire du haut jury. Nous avons donc toute confiance que la haute cour, et particulièrement le magistrat qui la préside, voudront bien comprendre la situation qui est faite aux accusés, et ne pas frapper d'une condamnation un mouvement irréfléchi.

M. DE ROYER. Nous rendons hommage à la mesure des paroles que nous venons d'entendre; mais il nous est impossible de ne pas persévérer dans les conclusions que nous avons posées, à moins que l'accusé Schmitz ne rétracte pleinement et entièrement les paroles qu'il a prononcées! Qu'il ait ce courage et cette bonne foi, et nous abandonnerons nous-mêmes les réquisitions que nous avons posées.

SCHMITZ. M. le président, lorsque le colonel Duthy a déposé, je l'ai sommé de dire s'il connaissait les gardes nationaux qui avaient, selon lui, changé les numéros de leurs schakos, il ne m'a pas répondu. J'ai fait assigner des témoins qui ont prouvé que les délégués appartenaient à la cinquième légion. En présence de ces faits, quand quelqu'un, si haut placé qu'il soit, avance une fausseté, c'est un devoir pour tous, pour moi en particulier, de dire que ce quelqu'un a menti. (Mouvement.)

LE PRÉSIDENT. La cour ordonne qu'il en sera délibéré dans la salle du conseil.

Une demi-heure après la haute cour rentre en séance, et le président prononce l'arrêt suivant :

« Ouï M. l'avocat-général en ses réquisitions;

» Ouï Me Favre dans sa plaidoierie;

» Ouï l'accusé Schmitz dans ses explications;

» Attendu que l'accusé Schmitz a interrompu le ministère public en lui disant : « Il n'est pas permis de mentir ainsi. »

» Attendu que Schmitz, invité par le président à garder le silence, a persisté dans ses déclarations;

» La haute cour, faisant application de l'art. 222 du Code pénal, condamne Schmitz à deux ans de prison et aux frais de l'incident. »

M. l'avocat-général continue son réquisitoire. Après avoir insisté très longuement sur les faits à la charge de l'accusé Schmitz, il examine ceux reprochés au colonel Guinard. Pour prouver sa culpabilité, M. Suin parle de la manifestation du 16 mars 1848, dite des *bonnets à poil*; il soutient que la garde nationale ne pouvant délibérer sur les affaires d'État en émettant, à la suite d'une réunion présidée par Guinard, à l'*unanimité*, l'opinion que la Constitution était violée, violait elle-même la Constitution, crime qui retombe sur l'accusé; de plus, ce dernier, le 13 au matin, a donné des poignées de main aux artilleurs, le gérant du *Constitutionnel* en dépose.

L'allocution prononcée par le colonel au Palais-National sent son *Catilina*.

L'audience est suspendue à une heure et demie, et reprise à deux heures un quart.

M. SUIN continue son réquisitoire par la catégorie des artilleurs. Il sollicite l'indulgence pour Achintre, dont la participation aux événements du 13 juin n'est pas bien prouvée; mais il croit devoir insister pour Fraboulet de Chalandar; pour lui, point d'indulgence!

FRABOULET. Je ne demande pas d'indulgence, je ne demande que justice.

Ce réquisitoire est terminé par l'examen des faits reprochés au colonel Forestier.

L'audience est levée à quatre heures et demie.

PETITE CORRESPONDANCE.

Guise.—M. G. L.—Reçu les 440-05.—Fait l'applic. de conform.—Nous all. vous adr. les alm. et joindr. au paquet les 3 listes demandées.—Affect. compl.

Cette.—M. A. H.—Reçu les 75.—Fait l'applic. indiq.—Nous v. écriv. et v. adr. les reçus indiv. de 49.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	30 f.	16 f.	
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe	32	17	
PAYS A SURTAXE :			
Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	46	24	12
Colonies et pays d'outre-mer	50	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	66	35	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 4.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	40 c
Cinq à 9 »	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus.	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Bourse du 9 novembre 1849.

La nomination de M. Carlier, comme préfet de police, s'est confirmée. On est parti de là pour faire de la hausse. La Bourse a été très animée.

Le 5 0/0, monté à 88-70, a fait engager une lutte très vive entre les haussiers et les baissiers.

Un instant ces derniers étaient parvenus à le faire rétrograder à 88-50; mais leurs concurrents l'ont emporté de nouveau; la panique s'est emparée des baissiers, qui se sont mis à racheter, et le cours a été porté à 88-80. Du reste, tout le monde voyait la hausse et le 5 0/0 à 90 fr. avant quatre jours.

Le 5 0/0, au comptant, a ouvert à 88-35; il a fait, au plus bas, 88-35, au plus haut 88-70, et il a fermé à 88-60, en hausse de 40 c, sur la clôture d'hier.

Le 3 0/0 au comptant, ouvert à 56-10, a fermé à 56-20, en hausse de 35 c. sur la clôture précédente.

Les actions de la Banque ont fermé à 2,340 fr., en hausse de 15 fr.

Les obligations de la Seine ont fermé à 1087-50, hausse 5 fr.

Les affaires ont été actives sur le chemin de fer Nord; il a fait 435 fr. et il a fermé à 433-75, hausse 3 fr. 25.

Les affaires ont été aussi actives sur Strasbourg, qui, après avoir fait 358 fr., a fermé comme hier. Les autres lignes n'ont pas varié.

4 heures. — A la coulisse, le 5 0/0 faisait 88-65 demandé.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	55 90	56 35	[illegible]	56 [illegible]
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Cinq 0/0	88 20	88 80	88 50	88 65

9 nov. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.	
3 0/0 j. du 22 juin	56 20
5 0/0 j. du 22 mars	88 60
VALEURS DIVERSES.	
Banque de France	2340 ..
Ob. de la Ville, anc.	1270 ..
— nouv.	1135 ..
Oblig. de la Seine	1087 50
— St-Germ. 1842	865 ..
— Versailles	940 ..
— Orléans 4 0/0	960 ..
Nouvelles	950 ..
— Rouen, 4 0/0	730 ..
— Nouvell., 1849	895 ..
— Havre j. mars	725 ..
— Nouvelles	830 ..
— Marseille	650 ..
— Orléans jouis.	450 ..
Quatre-Canaux	1080 ..
— Jouissance	72 50
Bons du Trésor	6 0/0.
Forges Aveyron	3000 ..
Monceau-s-Sambre	1500 ..
Nord (hauts four.)	900 ..
Charbon belge	325 ..
Zinc V.-Montagne	2725 ..
— Stolberg	475 ..
Mines de la Loire	285 ..
FONDS ÉTRANGERS.	
Belg. 5 0/0 1840	95 7/8
— 5 0/0 1842	96 1/2
— 4 1/2	86 5/8
— 3 0/0	65 1/4
— 2 1/2 0/0	49 ./.
— Banque	705 ..
— — 1841	1020 ./.

Espag. dette active	22 1/8
— — 3 0/0	36 5/8
— Dette intér.	37 3/4
Naples, récép. Roth.	89 ..
Romain, emprunt	80 5/8
Haïti, emprunt	436 ..
Piémont, emprunt	892 50
— Nouveau	895 ./.
Rente 5 0/0	.. ..
Lots d'Autriche	385 ..
2 1/2 hollandais	55 ..
CHEMINS DE FER.	
Saint-Germain	405 ..
Versailles, r. d.	240 ..
Versailles, r. g.	165 75
Orléans à Paris	730 ..
Rouen	505 ..
Havre	252 50
Avignon-Marseille	205 ..
Bâle	101 25
Centre	300 ..
Boulogne	230 ..
Bordeaux	392 50
Nord	433 75
Strasbourg	356 25
Nantes	281 25
Monter. à Troyes	406 25
Dieppe Fécamp	160 ..

BOURSE DE LONDRES du 7 novembre.

3 0/0 consolidés	92 7/8
3 0/0 au 11 nov.	92 7/8

TAXE DU PAIN.

1re qualité le kilo	27 c.
2e — —	20

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 10 novembre.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Deux hommes.

ITALIENS.—Lucia di Lammermoor.

OPÉRA-COMIQUE.—La Fée aux Roses.

ODÉON.—L'Héritier du Czar, Colin-Maillard, Raymond Varney.

THÉATRE-HISTORIQUE.—La Guerre des Femmes.

VAUDEVILLE.—Croque Poule, 4e No, une Semaine à Londres, Affaire Chaumontel.

GYMNASE.—Le Bal du Prisonnier, Réveil du Lion, Graziella.

THÉATRE MONTANSIER.—La Femme à la broche, Deux Sans-Culottes, Tigre du Bengale.

VARIETES.—Voltaire en vacances, les Associés.

PORTE-SAINT-MARTIN.—Le Connétable de Bourbon.

AMBIGU-COMIQUE.—Piquillo Alliaga, Juif errant.

GAITÉ.—Les Belles de Nuit.

THEATRE-NATIONAL.—Les Pilules du Diable.

FOLIES.—L'Ouvrier grand seigneur, Marquis de Floovac.

THEATRE DU LUXEMBOURG.—Les Chevaux du Carrousel, Au feu!

THEATRE CHOISEUL.—Les Talismans du Diable.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 240. ÉDITION DU MATIN. Dimanche 11 novembre 1849.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . 11 f.
Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

REPARTITION proportionnelle, au capital, au travail et au talent.

PARIS, 10 NOVEMBRE.

Assemblée nationale.

L'Assemblée a continué aujourd'hui la discussion du projet de loi sur le chemin de fer d'Avignon à Marseille ; mais l'attention était ailleurs. On s'occupait de la provocation de M. Carlier, des entraves apportées par la haute cour de Versailles à la défense des accusés, et on laissait discourir les orateurs sans y prendre garde.

M. Charamaule voulait réserver pour l'Etat, qui fournit les sept neuvièmes des fonds, le droit d'un contrôle efficace des actes et des dépenses de la compagnie. La droite et le nouveau ministre des travaux publics ont trouvé l'irrévérence grande ; ils ont été d'avis que l'Etat devait détourner les yeux en faisant cette aumône à la compagnie, et 353 voix contre 213 leur ont donné raison.

La séance était aujourd'hui présidée par M. Daru. M. Dupin est partial avec esprit ; M. Daru est partial avec cette gracieuse outrecuidance qui convient à un membre de la jeune droite. Nul n'excelle comme lui à profiter d'un moment d'inattention pour obtenir un vote favorable, à soulever des chicanes sous prétexte d'*interpréter* des articles du règlement, pour ôter la parole aux orateurs qui lui déplaisent. Depuis qu'on a si bien réussi à l'endroit de l'article 5 de la Constitution, *interpréter* est le mot consacré pour en remplacer un beaucoup plus énergique.

Après le vote de la loi sur le chemin d'Avignon, M. Daru a annoncé qu'une proposition venait de lui être remise, et qu'il la renvoyait à la commission d'initiative parlementaire. Quelques représentants, dont l'attention est éveillée par cette forme insolite, veulent savoir de quoi il s'agit. M. Daru répond que rien ne l'oblige à lire cette proposition ; on lui cite l'article du règlement, dans lequel il est dit que les propositions sont déposées entre les mains du président, qui après en *avoir donné connaissance à l'Assemblée*, les renvoie à la commission d'initiative parlementaire. C'était aussi clair que l'art. 5 de la Constitution ; mais M. Daru s'est obstiné à faire interpréter le règlement par un vote de la majorité, et comme la proposition provenait d'un membre de la gauche, la majorité a traité son règlement comme l'article 5 de la Constitution.

Il a donc été impossible à l'Assemblée de savoir le sujet de cette proposition. Il a été dit seulement, au milieu des explications, qu'il s'agissait de l'application ou de la modification de l'article 374 du code pénal. Or, cet article, abrogé par les lois de 1819 et de 1822 sur la presse, ayant trait au délit d'excitation à la haine entre les classes de citoyens, par le moyen d'écrits ou de placards incendiaires, on prétendait autour de nous que cette proposition avait pour but de provoquer un débat sur la fameuse affiche dans laquelle le nouveau préfet de police provoque une guerre à outrance contre les socialistes. Ce fait expliquerait, sans l'excuser, la répugnance de M. Daru à la communiquer à l'Assemblée.

Pour toutes réflexions sur le grave incident qui a interrompu aujourd'hui les débats de la haute cour, nous renvoyons nos lecteurs à notre *Courrier de Versailles* et au compte-rendu de l'audience.

M. Louis Bonaparte et les blancs.

C'est évidemment contre les blancs, contre les meneurs de la réaction monarchique, ses amis d'hier, ses calomniateurs d'aujourd'hui, que M. Louis Bonaparte s'emporte dans les lignes suivantes publiées ce matin par le *Moniteur*.

Le président a dit dans son dernier message : « Je veux être digne de la confiance de la nation en maintenant la Constitution que j'ai jurée. » Ces paroles sont nettes, précises, à l'abri de l'interprétation et du doute. C'est presque la formule de son premier serment. Eh bien ! dans certains journaux, dans les salons, à l'Assemblée, partout enfin on accrédite le bruit d'un prétendu coup-d'état ; on suspend comme à plaisir cette menace sur la tête des personnes les plus faciles à alarmer ; on trouble méchamment la sécurité publique. Nous sommes autorisés à déclarer qu'il y a là intention perfide, calomnie odieuse, insulte à la loyauté de celui qui ne viola jamais sa parole.

Chacun son tour ! Il faut que M. Louis Napoléon s'y résigne. Tant que les républicains de Février ont entravé les projets de la réaction monarchique, ce sont les républicains de février qui ont été sourdement calomniés, vilipendés, diffamés. Aujourd'hui M. Louis Bonaparte est aux yeux des royalistes le principal obstacle au retour d'Henri V et du comte de Paris. Qu'il ne s'étonne donc point d'être en butte aux attaques les plus envenimées et les plus perfides des monarchiens.

Sans doute ces coups sont bien cruels de la part d'anciens alliés du 10 décembre ; mais aussi pourquoi s'être allié à de tels hommes ?

Ne faut-il pas d'ailleurs que pour M. Louis Bonaparte et pour le pays tout entier l'expérience des turpitudes des *anciens partis* soit entière !...

Tout cela est dans l'*ordre*.

Cri de Guerre
de M. Carlier, préfet de police.

Voici quelque chose de nouveau, de magnifique, de fabuleux, d'ébouriffant. C'est une proclamation de M. Carlier, préfet de police, aux habitants de Paris ; c'est une sorte de déclaration de guerre faite par un haut fonctionnaire ; c'est un haro officiel, un signal de persécution contre les socialistes, lancé par un magistrat ; c'est peut-être même encore une habile provocation, l'annonce d'une nouvelle souricière tendue au peuple parisien pour obtenir une petite émeute de nature à influer sur le procès de Versailles, et à en changer le résultat probable. Lisez, citoyens :

PROCLAMATION DU PRÉFET DE POLICE.

Habitants de Paris,

La haute confiance du président de la République vient de m'appeler à la préfecture de police.

Ce sera pour moi un éternel honneur d'avoir été jugé digne de seconder, dans ces fonctions délicates, la grande et franche politique inaugurée par les actes et les déclarations du chef de l'Etat.

Je viens demander à mes concitoyens leur concours et leur appui, en leur promettant mon zèle et mon énergie.

Les hommes paisibles de toutes classes ne peuvent voir en moi qu'un ami ; je suis, je serai toujours, je ne dis pas l'ennemi, mais l'adversaire courageux et infatigable des perturbateurs, chefs et instruments.

Protection à la religion, au travail, à la famille, à la propriété, aux bonnes intentions, au repentir même. *Vigilance et rigueur contre le Socialisme*, l'immoralité, le désordre, les mauvaises publications, l'endurcissement des factieux.

Gardes nationaux, chefs d'industrie, pères de famille, commerçants, travailleurs, aidez vous-mêmes à l'accomplissement de ma mission. Il appartient à l'initiative des bons citoyens de faciliter l'action des lois et de l'autorité. La discipline intérieure des familles et des ateliers est le plus puissant auxiliaire de la police de l'Etat. Notre cause est la même : vous voulez un pouvoir protecteur, nous voulons une liberté sage. La modération appuyée sur la force domptera, n'en doutez pas, les mauvaises passions. Les jours les plus rudes sont passés ; mais il ne faut pas s'endormir sur les premiers succès. Rien n'est fait tant qu'il reste à faire pour l'ordre et la sécurité.

HABITANTS DE PARIS,

Il *s'agit aujourd'hui d'une ligue sociale contre le Socialisme* ; c'est la cause de toutes les familles, de tous les intérêts. Ranimons, par la sécurité publique, la confiance privée ; rendons de l'avenir à toutes les existences par la stabilité des institutions fidèlement respectées, mais fermement appliquées. C'est entre nous tous une assurance mutuelle ; nous avons donc droit de compter les uns sur les autres ; comptez sur moi.

Paris, le 10 novembre 1849.

Vu et approuvé :
Le ministre de l'intérieur,
Ferdinand BARROT.

Le préfet de police,
P. CARLIER.

Ce placard a été affiché sur tous les murs de Paris. Nous avons vu des groupes entiers de citoyens hausser les épaules en le lisant. Quelques-uns s'étonnaient naïvement que le nouveau ministre de l'intérieur, du cabinet personnel de l'Elysée, M. Ferdinand Barrot, eût réellement *vu* et *approuvé* un tel factum. C'est donc là, se dit-on, le changement de politique qu'annonçait le message ! Voilà comment la nouvelle administration entend rétablir la confiance et mettre un terme aux agitations des *anciens partis* ! Voilà le gage nouveau de conciliation que l'Elysée nous donne !...

Et c'est le jour même où M. Louis Bonaparte proteste dans le *Moniteur* contre les calomnies de la réaction, que M. Carlier choisit pour crier à la rescousse contre le Socialisme, devenu si paisible et si légal !

Quel touchant accord !...

Qui donc gouverne en France et qui donc veut-on tromper ici ?

Ne serait-ce pas que les habiles de la réaction, désespérant d'avoir le coup d'Etat ou l'émeute qui leur sont nécessaires pour aller plus loin dans leurs projets monarchiques, prêtent en public l'intention de ce coup d'État et de cette émeute au président et aux socialistes, et s'arrangent de manière à faire eux-mêmes cette émeute et ce coup d'Etat, dans l'espoir de se débarrasser à la fois des socialistes et du président ?

En ce qui nous concerne, nous sommes parfaitement satisfaits et tranquilles. La proclamation de M. P. Carlier va faire en trois jours, à Paris et en France, un million de socialistes de plus.

Le pavé de l'ours.

M. Carlier, le nouveau préfet de police, vient d'inaugurer sa magistrature en déclarant la guerre à une opinion qui compte dans l'Assemblée nationale plus de cent représentans élus sans l'assistance du télégraphe, à une opinion qui est professée dans le pays par un nombre chaque jour croissant de citoyens. Un magistrat, chargé de maintenir l'ordre dans la cité, débute par un appel à la discorde, à la haine, et met une opinion sur le rang des crimes en assimilant ces deux termes : *Socialisme, immoralité*.

Cette *excitation à la haine contre une classe de citoyens* nous laissera sans indignation, bien qu'elle ait tous les caractères prévus par la loi ; nous aimons mieux en rire, et M. Bonaparte est intéressé le premier à ce qu'on ne prenne pas au sérieux le manifeste émané de la rue de Jérusalem. Ce manifeste serait un pavé qui retomberait pesamment sur la tête présidentielle. Si le socialisme est immoral, M. le président de la République est immoral au premier chef, car il est incontestablement socialiste. Son petit livre *Extinction du paupérisme*, réimprimé dans un moment de crise électorale, lui a valu de nombreuses voix prolétaires entraînées par les passages suivants :

La classe ouvrière ne possède rien, il faut la rendre propriétaire ; elle n'a de richesse que ses bras, il faut donner à ces bras un emploi utile pour tous. *Elle est comme un peuple d'ilotes au milieu d'un peuple de sybarites*, il faut lui donner une place dans la société et attacher ses intérêts à ceux du sol. Enfin elle est sans organisation et sans lien, sans droits et sans avenir ; *il faut lui donner des droits et un avenir*, et la relever à ses propres yeux par l'association, l'éducation, la discipline.

... Aujourd'hui la rétribution du travail est abandonnée au hasard ou à la violence. C'est le maître qui opprime ou l'ouvrier qui se révolte.

... La pauvreté ne sera plus séditieuse LORSQUE L'OPULENCE NE SERA PLUS OPPRESSIVE.

Pour que M. le président de la République ne soit pas atteint et convaincu d'immoralité par le témoignage du nouveau préfet de police, il faut absolument faire du manifeste Carlier, ce qu'en fait généralement le public, en rire et le traiter comme un avorton, une démonstration non avouée, une lettre à M. Edgar Ney, une de ces pièces qui ne tirent pas à conséquence, et dont personne ne s'inquiète plus, une fois qu'elles ont été publiées.

Malgré nos sincères dispositions à l'indifférence et à l'oubli, dispositions augmentées par l'intérêt que nous portons à M. le président de la République, nous craignons après tout qu'il échappe difficilement à quelques éclaboussures, et le dilemme suivant nous embarrasse beaucoup pour lui :

Si le manifeste de M. Carlier, contresigné Ferdinand Barrot, a été publié à l'insu de M. Louis Bonaparte ou contrairement à sa volonté, il est clair que son ministère agit en dehors de son influence dans les questions les plus délicates, et que le *message* trompait le pays en promettant pour l'avenir une politique personnelle dans laquelle on reconnaîtrait *la main de l'élu du 10 décembre*.

Si M. Bonaparte a approuvé cet acte policier, s'il en endosse la responsabilité, s'il croit avoir le droit d'exciter le pays contre les socialistes, il ne se considère pas lui-même comme socialiste, les opinions radicales exprimées dans l'*Extinction du paupérisme*, les imprécations d'autrefois contre les abus du capital, n'étaient qu'un vêtement de circonstance, un moyen de surprendre la popularité, un marchepied temporaire qui devait être mis plus tard au garde-meuble, avec le fameux canon de Forli.

On peut choisir l'une ou l'autre de ces opinions ; mais ni l'une ni l'autre n'est de nature à grandir la considération et l'influence du président de la République.

La *Gazette de France* dit que le général Changarnier n'est pas étranger à la nomination de M. Carlier à la préfecture de police.

On s'en serait douté à voir les débuts du nouveau préfet.

On lit dans l'*Estafette* :

« Nous avons parcouru les principaux quartiers où la proclamation de M. Carlier a été affichée, et, nous le disons avec une profonde douleur, elle excite partout un blâme énergique. Cette espèce de défi jeté aux classes populaires paraît au moins inutile dans les circonstances actuelles. Le langage du chef de la police de la capitale, concernant certaine doctrine, est considéré par le plus grand nombre comme l'indice des mesures qu'on se propose de prendre, non pour réprimer des tentatives, mais pour prévenir toute expression qui n'aurait pour but que de faire connaître la disposition des esprits qui s'occupent des améliorations réclamées par notre état social.

Ce qui augmente l'anxiété que fait justement naître cette proclamation, c'est qu'elle a été livrée à la publicité avec l'approbation de son chef immédiat, M. le ministre de l'intérieur.

Courrier de Versailles.

10 novembre 1849.

Qui donc a prétendu que toute liberté serait laissée à la défense ? Qui donc a pu croire un instant que le pouvoir laisserait impunément plaider et prouver à la haute cour de justice que, par son attaque contre la République romaine, il avait audacieusement violé la Constitution, qu'il avait outrageusement déchiré le pacte fondamental pour y substituer nous ne savons quel arbitraire ?

Qui a cru cela ? Eh ! mon Dieu ! vous, moi, et tous ceux qui comme nous ne croient pas encore que la justice, même politique, n'est qu'un vain mot. Eh bien ! aujourd'hui, nous sommes détrompés ; à la bonne heure, nous savons maintenant à quoi nous en tenir.

Nous savons maintenant que :

..... Sous des apparences libérales, avec les mots pompeux de jurés, de débats publics, d'indépendance judiciaire, de liberté individuelle, nous sommes doucement conduits à l'abus de toutes ces choses et au mépris de tous ces droits, et qu'une verge de fer nous tient lieu de bâton de justice. (*De la justice criminelle*, par M. Bérenger, de la Drôme, p. 2.)

Oui, nous savons maintenant que la doctrine de l'omnipotence de la majorité, même en dehors des limites constitutionnelles, est la loi suprême du pays ; et que nous devons répudier ces paroles qui si longtemps nous ont servi de guide :

.... Si on admettait sans restriction la doctrine que toute justice émane du roi (lisez l'Assemblée), on serait conduit à une étrange inconséquence.

Les idées une fois confondues sur l'origine de la justice, il arriverait que le commun des hommes, trompé par ce principe écrit dans notre loi fondamentale, tournerait insensiblement ses regards vers cette source qui lui est indiquée.

Alors le pouvoir judiciaire perdrait l'indépendance qui lui est nécessaire, SOUMIS AUX DÉCISIONS DU SOUVERAIN (l'Assemblée) et aux interprétations données par ses ministres (M. Bonaparte et ses agens), et recevrait une impulsion différente de celle qui devrait le diriger ; et de cette manière, celui qui était la source de la justice, ne tarderait pas à devenir le maître des jugements. (*De la justice criminelle*, page 19.)

Enfin, nous savons encore qu'aux juges seuls il appartient le droit de guider la défense, qu'ils peuvent lui tracer telles ou telles limites, lui interdire de traiter telles ou telles questions, et que les paroles suivantes ne sont que des paroles vides de sens :

Qui oserait poser des bornes au dévouement de cet orateur ? Eh quoi ! il existerait une puissance humaine qui pourrait lui dire : Vous vous arrêterez là ! — MAIS NE SERAIT-CE PAS PORTER ATTEINTE AU DROIT SACRÉ DE LA DÉFENSE ? — (*De la justice criminelle*, page 469.)

..... Oter à un avocat la faculté de dire pour son client tout ce que celui-ci dirait lui-même ; C'EST MANIFESTER LA CRAINTE QUE L'ACCUSÉ N'ÉCHAPPE, et faire douter que le châtiment qu'on lui prépare soit mérité. — (*Idem*, page 471.)

Aujourd'hui, Me Michel (de Bourges) devait prendre la parole. Elevant le débat à sa véritable hauteur, il a dû, avant tout, établir nettement et prouver la violation de la Constitution ; il devait ensuite démontrer que la violation de la loi impliquait comme conséquence forcée l'insurrection, ressource suprême et dernier mot du droit opprimé ; telle était sa tâche, il n'y a pas manqué, et dédaignant l'équivoque, allant droit au but, dès les premiers mots il a voulu établir nettement le véritable terrain de la défense ; mais il avait compté sans M. le président de la haute cour. Oui, — cela sans doute paraîtra étrange, — la défense avait compté sans M. Bérenger, président de la haute cour et auteur du livre de la *Justice cri-*

minelle dont nous venons de donner des extraits, — qui dès les premiers mots lui a coupé la parole, et a prétendu qu'il n'était pas permis de prouver le droit à l'insurrection, que ce droit ne pouvait être la conséquence de la violation de la loi.

Le vieux libéral de la restauration, l'admirateur de la Constituante et du régime constitutionnel, a oublié aujourd'hui, ou plutôt a foulé aux pieds, et la Constitution de 1791, œuvre de la Constituante, si longtemps l'objet de son admiration; il a oublié ce qu'il a écrit en 1829, et ce qui lui avait jusqu'alors servi de guide. Il a justifié cette théorie de l'absolutisme : « l'omnipotence de la majorité, » comme si la majorité n'avait aucun principe supérieur à respecter, aucune règle à suivre, à l'exception de son bon plaisir.

M. Bérenger (de la Drôme) ne veut pas entendre parler du droit insurrectionnel. Ah! sans doute, s'il ne s'était agi que du droit de protestation, il n'eût pas été aussi empressé de retirer la parole à la défense; mais la protestation a-t-elle toujours été assez efficace? eût-elle suffi en juillet 1789, en juillet 1830, en février 1848?

Les Irlandais protestent bien, voyez s'ils en sont plus avancés, faites toujours comme les Irlandais. Mais la France n'est pas comme la verte Erin, et nous sifflerions Daniel O'Connell lui-même s'il n'avait à nous conseiller que des protestations inutiles. Le droit et l'opportunité de l'insurrection, dans telle ou telle circonstance donnée, est une question grave et délicate; mais, dans la France révolutionnaire, la théorie générale du droit à l'insurrection ne peut pas être sérieusement contestée.

Me Michel a maintenu son droit. M. de Royer a réquisitionné, et la cour a rendu un arrêt qui interdisait à la défense la faculté de développer la conséquence logique de la violation de la loi.

Que pouvait faire la défense? Se taire; c'est ce qu'elle a fait. Les accusés se sont associés *unanimement* à la délaration des avocats. Grand embarras. Pour s'en tirer, M. Bérenger, l'ancien conspirateur de la Restauration, a levé l'audience, espèce de *mezzo termine* qui ne termine rien.

Que feront les jurés? La vérité ne peut se faire jour? Jugeront-ils malgré tout? Se récuseront-ils? Nous n'osons rien dire, nous attendons; mais puisqu'il nous appartient toujours, selon M. Bérenger (pages 549, 550 et 551 *de la Justice criminelle*), de faire des réflexions et d'éclairer la justice, nous ne manquerons pas à ce devoir.

Nous avons sous les yeux une nouvelle lettre de Mazzini en réponse au dernier discours de M. de Montalembert. L'abondance des matières nous oblige à en renvoyer l'insertion à demain. C'est une admirable réplique qui a pour titre : LA PAPAUTÉ.

M. le ministre de la marine vient de rendre à M. le colonel Fiéron le poste de gouverneur de la Guadeloupe, le même jour où M. Carlier, nouveau préfet de police, publie son cri de guerre contre le socialisme.

Ces deux actes ont le même caractère de provocation irritante, de défi jeté aux populations démocratiques.

Il n'y a plus à douter de l'esprit et des tendances du nouveau cabinet.

Ce cabinet fait déjà regretter MM. Odilon Barrot et Dufaure.

Dès que seront terminés les débats du procès de Versailles, la *Démocratie pacifique* reprendra la publication de FORTUNADA, VOYAGE INVRAISEMBLABLE, roman de notre ami Antony Méray.

Toute information prise, nous pouvons continuer à affirmer que c'est à M. de Flahaut que sera confié le portefeuille des affaires étrangères.

(*Evènement.*)

M. Léon Faucher aurait, dit-on, refusé de remplacer M. Ferdinand Barrot à l'intérieur, ou, pour parler plus vrai, il aurait mis à son acceptation des conditions qui n'ont pu être acceptées Il s'agirait en effet, dans l'esprit de M. Léon Faucher, et d'un nouveau message, et presque d'un nouveau ministere.

(*Idem.*)

On lit ce soir dans la *Patrie* :

Le message du président a causé aussi une très grande sensation en Italie. Les journaux de Turin nous apportent leurs commentaires. Le *Risorgimento* approuve ce document sans restriction. Quant à la *Legge*, elle se contente d'exprimer sa surprise, en attendant l'avenir.

Nous avons sous les yeux les journaux d'Italie et nous n'y voyons rien de semblable à cette grande sensation dont parle la *Patrie*.

Le *Risorgimento* approuve en effet le message, — mais parce qu'il présage la fin prochaine de la république et l'avènement d'une monarchie en en faveur de M. Louis Bonrparte. Les autres journaux de Turin, la *Concordia*, l'*Opinione* y voient aussi une velléité d'ambition monarchique; mais ces journaux pensent qu'il en sera de cette déclaration comme de la fameuse lettre, et que tout ira après comme devant.

M. Changarnier s'ennuie-t-il aussi de l'impopularité, et voudrait-il rappeler sur lui un peu de cette faveur populaire dont les ambitions surtout ont tant besoin? Il a fait dire, ou laissé dire aujourd'hui dans les couloirs de l'Assemblée, qu'il était décidé à donner sa démission.

On comprend les innombrables commentaires qui ont accueilli cette grave nouvelle.

Pourquoi se retire-t-il? Devant quelle éventualité se retire-t-il? Telles sont les questions qui se présentaient naturellement. Elles ne sont pas encore résolues, mais on pense qu'elles le seront bientôt.

(*La Liberté.*)

Monsieur le rédacteur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-incluse ma réponse à une note communiquée à la *Patrie* au sujet de ma déposition devant la haute cour de justice, en vous priant de vouloir bien l'insérer dans votre prochain numéro.

Veuillez agréer, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération.

Paris, ce 9 novembre 1849.

L. FARINA,
104, rue Richelieu.

Monsieur le rédacteur,

Absent de Paris lorsque la *Patrie* a publié la note suivante, que vous avez reproduite, je n'ai pu y répondre plus tôt :

« Dans sa déposition devant la haute cour de justice de Versailles, le sieur Farina, inculpé dans le complot du 13 juin et mis en liberté par ordonnance de la chambre du conseil, prête à M. le général Changarnier des paroles tendant à annoncer l'intention de changer la forme du gouvernement; nous sommes autorisés à déclarer que ces paroles sont de pure invention. » (*Communiqué.*)

L'intérêt de la vérité et surtout le soin de mon honneur ne me permettent pas de laisser passer cette note sans explications.

Je ne m'arrêterai pas à l'insinuation qui tendrait à infirmer ma déposition, sous prétexte que j'ai été inculpé dans l'affaire du 13 juin. Je ferai remarquer seulement qu'arrêté, comme tant d'autres citoyens, sur une dénonciation calomnieuse, j'ai dû être mis en liberté parce que l'instruction a démontré qu'il n'existait pas le moindre fait à ma charge. Il serait d'ailleurs trop commode de se débarrasser d'un témoin dont on redoute la déposition en le jetant en prison quelques jours, sauf à le relâcher ensuite.

Il est une autre question de forme que soulève la note, et qui mérite quelque attention. La *Patrie* se dit « autorisée à déclarer que mes paroles sont de pure invention! » Autorisée par qui? demanderai-je. Si M. le général Changarnier est l'auteur de cette communication, pourquoi n'en prend-il pas directement la responsabilité, ou, ce qui eût été plus régulier et plus simple, pourquoi ne vient-il pas devant la haute cour me contredire lui-même? Cette confrontation, non-seulement je ne la redoute pas, mais je l'appelle de tous mes vœux, convaincu que je suis que M. le général Changarnier ne niera pas en ma présence les paroles que j'ai rapportées sous la foi du serment.

Le terrain une fois déblayé de cette discussion préjudicielle, si je puis m'exprimer ainsi, j'aborde nettement le fond du débat; ce qui seul, en définitive, a quelque importance pour le public et pour moi.

Eh bien! je le répète, sur mon honneur et ma conscience, ma déposition devant la haute cour ne contient que l'exacte vérité, et, loin d'exagérer le langage du général Changarnier, je n'ai fait peut-être que l'atténuer dans la forme.

En fait, que contient la note? Nie-t-elle les propos de M. Changarnier, ces expressions que je répète à dessein... : « Je me moque bien de la Constitution.
» Lesseps est un fou, et c'est vous, capitaine Farina,
» qui parlez aussi de la Constitution! » Et une seconde fois : « Je me moque bien de la Constitution...
» Vous êtes tous des brigands de Parisiens. Il n'y a
» que l'empereur qui savait tous vous mater; eh
» bien! moi, je mettrai le feu dans votre ville. »

La note, essayant d'équivoquer, m'accuse d'avoir prêté à M. le général Changarnier l'intention de changer la forme du gouvernement.

Pas le moins du monde! je ne l'ai pas fait et je ne pouvais pas le faire. Je n'avais pas, en effet, à interpréter le langage du général; — ses intentions lui appartiennent.— Mon devoir à moi, et je l'ai rempli, se bornait à rapporter fidèlement ses paroles. Chacun reste libre d'en tirer telle induction qu'il lui plaira.

Agréez, etc.

Paris, ce 9 novembre.

L. FARINA.

ITALIE.

On écrit de Rome, 31 octobre, au *Censeur* de Lyon :

« Des personnes que j'ai lieu de croire bien informées viennent de m'affirmer que Pie IX ne serait plus ni à Naples ni à Portici. Est-il en route pour Rome, ou se serait-il rendu à Bénévent, comme on lui en prêtait l'intention il y a quelques jours?

» Ce qui est positif, c'est qu'une espèce d'alerte a eu lieu hier soir au Quirinal. On disait que le pape devait arriver dans la nuit; la garde noble a été prévenue de se tenir prête, et des ouvriers ont été immédiatement appelés pour préparer des appartements.

» On connaît la réponse à la députation de la municipalitié.

« Depuis longtemps, a répondu le pape, il me
» tarde de revoir Rome, mais je n'ai pas cru devoir
» y rentrer pour des motifs que vous saurez sans
» doute apprécier. Aujourd'hui même, je crois en-
» core les circonstances graves pour mon retour. »

» On ne dit pourtant pas que la députation ait été refusée, mais la décision définitive de sa sainteté est encore enconnue.

» Bedini, légat de Bologne, vient d'envoyer sa démission à la commission pontificale. Le général autrichien ayant installé un gouvernement parfaitement indépendant de l'autorité du saint-siége, Bedini déclare qu'il ne croit pas de sa dignité ni de celle du pouvoir, qu'il représente de rester à Bologne plus longtemps.

» Quatre condamnés à mort par les conseils de guerre français résidant à Rome, se sont évadés, il y a quelques jours, de l'hôpital du Saint-Esprit, où ils avaient été transférés pour cause de maladie. Le fusilier Benoît, un des condamnés de l'affaire du Mourillon, est du nombre.

» Une correspondance du *Giornale di Roma*, du 25 octobre, annonce qu'un malheureux laboureur, Felice Bidoli, de la province d'Udine, accusé et convaincu d'avoir *possédé* deux pistolets chargés et garnis de capsules, a été, conformément à la proclamation de Radetski, traduit devant un conseil de guerre autrichien qui l'a condamné, à l'unanimité des voix, à la peine de *mort*, peine à subir immédiatement par les armes.

» Ce jugement a été confirmé, publié et exécuté dans la matinée du 15 octobre, vers dix heures, en dehors de la porte Pracchiuso.

— M. Frémy, représentant du peuple, est revenu avant-hier d'Italie, où il était chargé d'une mission auprès de Pie IX. Le saint père parle en des termes de gratitude de notre armée; il est impatient de la remercier lui-même, et loin d'en demander l'éloignement, il considère la présence de cette armée comme un gage de sécurité, comme un élément de force pour son gouvernement. Pauvres soldats! nos pauvres soldats doivent comprendre quelle mission est leur destinée. Ils auront à courber le peuple romain sous le despotisme le plus absolu, puisqu'aucune limite humaine ne saurait, suivant nos nouveaux pères de l'Eglise, être opposée à l'omnipotence temporelle des papes.

LES FIANÇAILLES D'UN EMPEREUR.

Les *augustes* parents du jeune empereur François-Joseph continuent la célébration de leurs *noces d'argent*, auxquelles ont assisté les reines de Prusse et de Saxe, et une petite princesse saxonne, destinée, à ce qu'il paraît, à partager le trône du fils de l'archiduchesse Sophie. La petite princesse a déjà été admise à voir le portrait de son fiancé impérial. Tous les jours il y a grand dîner à Schœnbrun. Au fameux dîner des noces d'argent, le public a été admis à voir manger les nobles convives.

Cependant le féroce Haynau continuait ses exécutions à Pesth et à Arad. Outre le colonel Kasinczy, on cite, parmi les nouvelles victimes, les ex-députés Stutter et Kovacs. Enfin on annonce que douze autres Madgyars ont été pendus.

Il paraît que le public qui était allé voir manger les hôtes impériaux de Schœnbrun, attachait à cette solennité l'espoir d'une amnistie, qui sera probablement remise aux noces du jeune empereur. On attendait François-Joseph en Hongrie, où il eût pu, par sa présence, mettre un terme au zèle furieux de Haynau; mais le pupille de Nicolas a mieux à faire que d'aller consoler les Hongrois. Le roi de Saxe l'attend dans son château de Pilnitz, où il reconduira sa fiancée. Il pourra de Pilnitz voir passer sur l'Elbe les prisonniers républicains, faits en mai à Dresde, et que l'on va enfermer dans la forteresse de Kœnigstein, en attendant sans doute que quelque Haynau saxon leur fasse subir le sort des héros madgyars.

Quand finira donc cette abominable tuerie faite au nom et dans l'intérêt des rois?

En attendant, le peuple prie pour ses défenseurs qui ne sont plus ou qui vont cesser d'être. D'un bout de l'Allemagne à l'autre, la fête des Morts, c'est-à-dire la fête des martyrs de la liberté, a été célébrée dans le plus grand recueillement.

Les journaux qui rendent compte de la tristesse du peuple et de l'horreur que lui inspirent toutes ces atrocités royales, continuent à être supprimés, au nom de l'état de siége, par Welden. Le *Temps*, journal de Vienne, n'a survécu que de quelques jours au *Télégraphe*.

ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE ROBERT BLUM.

La *Gazette de l'Allemagne occidentale*, de Cologne, du 9 novembre, encadre de noir, en signe de deuil, son premier article, consacré à la mémoire de Robert Blum. Ce journal s'exprime en ces termes.

« Il y a un an, les princes chrétiens de l'Allemagne commençaient leur grande fête de meurtre et de sang; il y a un an, Windischgraetz faisait fusiller *Robert Blum*. Quelle année!... Mais Robert Blum vit encore. Où donc est son assassin Windischgraetz? Robert Blum vit dans le cœur de plusieurs millions d'hommes; son image orne la chaumière de plusieurs milliers de citoyens.

» Mais Windisgraetz, tombé en disgrâce *impériale* en même temps qu'écrasé sous les malédictions de l'humanité, s'est effacé, a disparu... et comment? comme un meurtrier qui se cache.

Aujourd'hui on honore la mémoire de Robert Blum dans les églises et dans les assemblées du peuple.... Et Windischgraetz? Il n'ose même pas se montrer dans la rue, là où n'existe pas l'état de siége. Robert Blum est placé au nombre des confesseurs-martyrs pour les droits du peuple... Et Windischgraetz? Il est repoussé même des rangs des bourreaux de Habsbourg.

L'histoire juge vite aujourd'hui. Quelle leçon pour ceux qui voudraient apprendre! Mais ils n'apprennent rien; ceux qui par la force ont dispersé à Berlin l'Assemblée nationale et chassé les représentants du peuple; ceux qui ont dispersé à Kremsier la Diète nationale; ceux qui ont osé porter contre le parlement allemand une accusation de haute trahison; ceux qui ont frappé à coups de lance et de sabre les députés du peuple allemand. « Ils n'apprennent rien, ceux dont toute la science consiste dans l'état de siége et les jugements des cours martiales; mais le peuple à son tour n'oubliera rien... Il y a un an que *Robert Blum a été assassiné!* »

GARIBALDI. — On lit dans la *Concordia* :

« Le général Garibaldi a été définitivement chassé pour laquelle il a tant agi et tant souffert. Repoussé de sa terre natale. Il erre aujourd'hui loin de sa patrie, sé par les siens, repoussé par les Tunisiens, à l'instigation du gouvernement français, il avait été laissé par grande faveur dans la petite île de la Maddalena, où la population lui a donné tant de preuves d'affection.

» Ce dernier refuge sur une terre italienne vient de lui être enlevé. Le bateau à vapeur le *Dante*, envoyé par le gouvernement à cet effet le 2 courant, a été chargé de transporter l'illustre persécuté à Gibraltar, d'où il se réfugiera soit à Londres, soit dans cette république de l'Uruguay, qui s'est montrée plus hospitalière et plus reconnaissante que sa patrie.

Assemblée législative.

Séance du 10 novembre. — Présid. du cit. DARU.

La séance est ouverte à 2 heures et demie.

Il est procédé au scrutin pour la nomination du dernier commissaire à élire pour faire une enquête sur la marine. Ce scrutin est dépouillé dans les bureaux.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre de M. Dumas, ministre du commerce et de l'agriculture, annonçant à l'Assemblée que 25 places seront réservées à une députation de l'Assemblée nationale dans la cérémonie qui doit avoir lieu demain pour la distribution des médailles aux exposants de l'industrie.

Il tire au sort le nom des membres de l'Assemblée qui assisteront officiellement à cette cérémonie.

L'un des questeurs annonce ensuite que cent autres billets seront distribués par la voie du sort à d'autres représentans, dans la salle des conférences, à l'issue de la séance.

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Marseille à Avignon.

« Art. 2. La quotité, le mode de négociation et les conditions de l'emprunt à faire par la compagnie devront être préalablement approuvés par le gouvernement.

La compagnie sera tenue de fournir un état détaillé des sommes dues par elle, et le remboursement s'en opérera sous la surveillance du ministre des travaux publics. » — Adopté.

« Art. 3. Lorsque l'Etat aura, à titre de garant, payé tout ou partie d'une annuité d'intérêt et d'amortissement, il en sera remboursé sur les bénéfices nets de l'entreprise, dans quelque année qu'ils se produisent, et avant tout prélèvement d'intérêt ou de dividende quelconque au profit de la compagnie. » — Adopté.

« Art. 4. Si à l'expiration de la concession, l'Etat est créancier de la compagnie, le montant de sa créance sera compensé jusqu'à due-concurrence avec la somme due à compagnie pour la reprise du matériel, aux termes de l'art. 49 du cahier des charges annexé à la loi du 24 juillet 1843. » — Adopté.

M. CHARAMAULE propose de remplacer l'article 5 par l'amendement suivant :

« Un règlement d'administration déterminera les formes suivant lesquelles :

» 1° La compagnie sera tenue de justifier, vis-à-vis de l'Etat, des conditions approuvées par le gouvernement pour la réalisation de l'emprunt;

» 2° L'Etat interviendra, aux frais de la compagnie, dans la gestion de l'entreprise pour la conservation de ses intérêts, contrôlera les dépenses et les recettes, constatera des bénéfices nets, et en assurera l'application au remboursement des sommes dont il se trouverait à découvert, selon les prévisions de l'art. 3.

M. DE CHASSELOUP-LAUBAT combat l'amendement de M. Charamaule comme inutile et vexatoire pour la compagnie. Il préfère à cet article le projet du gouvernement, ainsi conçu :

« Un règlement d'administration publique déterminera les formes suivant lesquelles la compagnie sera tenue de justifier vis-à-vis de l'Etat : 1° de l'exécution des conditions approuvées par le gouvernement pour la réalisation de l'emprunt; 2° de ses frais annuels d'entretien et d'exploitation du chemin de fer et de ses recettes.

» Ne seront pas comptés dans les frais annuels d'entretien et d'exploitation les intérêts et l'amortissement des emprunts que la compagnie se trouverait dans le cas de contracter en sus des 20 millions ci-dessus énoncés. »

M. CHARAMAULE insiste. Le bruit systématique de la droite ne nous permet de saisir qu'imparfaitement son discours. Il soutient qu'en présence des sacrifices énormes que fait l'Etat en venant en aide à la compagnie, il doit au moins prendre quelques précautions pour que ces sacrifices ne soient pas faits en pure perte. L'Etat fournit sept et la compagnie deux seulement, et l'on veut interdire à l'Etat de contrôler les dépenses de la compagnie!

M. BINEAU, ministre des travaux publics, croit que la clause proposée par le projet est suffisante, et il repousse l'amendement de M. Charamaule.

M. MORTIMER-TERNAUX. Hier M. Aubry a dit que le chemin de fer rapportera cinq millions par an; aujourd'hui M. Charamaule vient soutenir qu'il ne rapportera que 12 000 francs; je demande aux adversaires du projet de se mettre d'accord. (Ce n'est pas la question! Aux voix! aux voix!)

M. LE PRÉSIDENT. Je consulte l'Assemblée...

A GAUCHE. On a le droit de répondre à un ministre.

M. LE PRÉSIDENT. Le règlement ne porte aucune disposition semblable. (Réclamation.) Il est seulement d'usage qu'on ne laisse pas voter l'Assemblée sur le discours d'un ministre. Mais ce n'est pas à dire que le discours qui suivra sera nécessairement une réponse. (Allons donc! — Bruyantes réclamations à gauche.)

M. CHARAMAULE modifie ainsi son amendement, § 2 : « L'Etat interviendra aux frais de la compagnie pour contrôler les dépenses et les recettes, constater les bénéfices, etc. »

C'est, dit-il, exactement ce qu'a proposé M. le ministre des travaux publics.

M. BINEAU. Je prie l'Assemblée de ne pas accepter cette rédaction. (Hilarité à gauche.) Le cahier des charges autorisant l'intervention que réclame M. Charamaule, l'amendement est inutile.

M. CHARAMAULE. Je demande pardon à M. le ministre des travaux publics. Le cahier des charges autorise le gouvernement à contrôler après que tout est terminé, et lorsque rien ne peut plus être empêché. Je demande que l'Etat ait le droit d'intervenir pendant les opérations, afin d'empêcher les gaspillages et dépenses exagérées.

M. DE CHASSELOUP-LAUBAT repousse l'amendement au nom de la commission.

M. LE PRÉSIDENT. Je mets l'amendement aux voix. Le scrutin de division a été demandé. (Violentes réclamations à droite.)

A DROITE. Les noms! les noms!

(Un grand nombre de membres de la gauche se lèvent : Nous tous! nous tous!)

Le président donne lecture de la liste des membres qui ont demandé le scrutin.

Le scrutin se fait ensuite au milieu d'une assez vive agitation et donne le résultat suivant :

Nombre des votants,	567
Majorité absolue,	284
Pour,	214
Contre,	353

L'Assemblée n'a pas adopté.

Le président donne lecture du résultat du scrutin pour la nomination du dernier commissaire à nommer pour l'enquête à faire sur la marine.

Nombre des votants,	[illegible]
Majorité absolue,	[illegible]
MM. Maissiat,	[illegible] suffrages.
Charras,	39
Gouin,	48

M. Maissiat est proclamé membre de la commission.

M. LE PRÉSIDENT. Une proposition a été déposée par M. Miot; elle sera renvoyée à la commission d'initiative parlementaire.

A GAUCHE. Lisez! lisez!

M. LE PRÉSIDENT. La proposition a été renvoyée à la commission.

A GAUCHE. Mais le règlement, dans l'art. 74, veut que l'Assemblée connaisse la proposition.

M. LE PRÉSIDENT. L'Assemblée a connaissance du dépôt de la proposition; le règlement n'en ordonne pas la lecture. (Exclamations.)

A GAUCHE. Lisez l'article du règlement.

M. LE PRÉSIDENT. Voici cet article :

« Art. 74. Toute proposition faite par un représentant est formulée par écrit. Elle est remise au président, qui, après en avoir donné connaissance à l'Assemblée (Eh bien? eh bien?), la renvoie à l'examen de la commission spéciale pour les propositions. »

M. VALETTE soutient que le règlement ne saurait prêter à l'équivoque; il ne porte pas qu'on donne connaissance du dépôt, mais de la proposition elle-même.

M. LE PRÉSIDENT. On a toujours agi comme je viens de le faire, parce qu'on a reconnu qu'il peut y avoir des inconvéniens graves à lire certaines propositions. (Bruit.) La proposition a rapport à la modification de l'art. 374 du code pénal.

A GAUCHE. La lecture! la lecture!

M. LE PRÉSIDENT. Le règlement n'exige pas que je donne lecture, mais connaissance du dépôt de la proposition. (Rumeurs à gauche.)

M. LESTIBOUDOIS. Quand une partie de l'Assemblée demande la lecture d'une de proposition, il me semble impossible qu'on la refuse.

M. CORNE, rapporteur de la commission du règlement,

rappelle que la commission, en rédigeant l'article, a cru qu'il suffisait que l'Assemblée connût l'objet de la proposition.

M. LE PRÉSIDENT. Je consulte l'Assemblée pour savoir si elle entend la lecture de M. Miot.

M. LE PRÉSIDENT. L'assemblée décide qu'elle n'entendra pas cette lecture. (Réclamations à gauche.)

A GAUCHE. Vous ne pouvez pas mettre cela aux voix.

M. LE PRÉSIDENT. Monsieur Boudin, je vous rappelle à l'ordre.

M. BOUDIN proteste à la tribune contre ce rappel à l'ordre.

M. LE PRÉSIDENT. Une autre proposition a été déposée. (Exclamations à droite.) Elle a pour but de décider qu'à l'avenir les propositions déposées par les représentans seront insérées au *Moniteur*.

L'Assemblée reprend la discussion des articles du projet en délibération.

M. LE PRÉSIDENT. Je mets aux voix les deux paragraphes de l'art. 4, devenu art. 5, ainsi conçu :

« 2° §. De ses frais annuels d'entretien et d'exploitation du chemin de fer et de ses recettes. » — Adopté.

« 3° §. Ne seront pas comptés dans les frais annuels d'entretien et d'exploitation, les intérêts et l'amortissement des emprunts. »

Les 2e et 3e paragraphes de l'art. 5 sont adoptés.

M. LE PRÉSIDENT. M. de Versigny a proposé le paragraphe additionnel suivant :

« Le règlement portera les noms de tout porteur d'actions, à partir du 1er novembre 1849. »

M. VERSIGNY. Je prends la parole, messieurs, et il y a quelque courage à le faire, après le discours que j'ai prononcé hier, et après la menace d'extermination qui pèse depuis ce matin sur la tête de ceux qui professent des idées sociales, menace formulée par M. le préfet de police et affichée sur les murs de Paris. (Rumeurs à droite. — Applaudissements à gauche.)

L'orateur soutient son amendement, destiné, dit-il, à prévenir l'immoralité de l'agiotage et de la spéculation.

M. DE CHASSELOUP-LAUBAT. La commission repousse l'amendement. Pourquoi veut-on connaître les noms des actionnaires? Est-ce encore un soupçon? Dites-le donc franchement! Ah! pour moi, j'ai été affligé profondément hier des interpellations qui sont parties d'un côté de cette assemblée. Lorsque M. de Mouchy était à la tribune, une voix, voix anonyme, a dit : « Etes-vous actionnaire? » Messieurs, ici, à de pareilles interpellations, un honnête homme ne répond que par le dédain!

Mais, au dehors, il pourra y avoir d'ignobles échos, et vous voulez faire supposer que nous avons ici quelque vil intérêt... (Mouvement.) nous qui avons consacré aux affaires du pays notre vie tout entière. Pour ma part, je vous livre ma vie tout entière, et je défie toutes vos calomnies. (Applaudissements à droite.)

M. VERSIGNY. Ma proposition n'a qu'un but. Je ne suspecte personne, et je ne suis pas la voix anonyme qui a laissé échapper une interruption peu pertinente.

A DROITE. Très impertinente.

M. VERSIGNY. J'aurais ajouté très impertinente, s'il n'y avait pas une loi qui défend aux représentants de prendre un intérêt dans les chemins de fer.

Mon amendement n'a pas pour but de dévoiler des scandales auxquels je ne crois pas. Mais enfin s'il a pour résultat de montrer que des membres de cette Assemblée sont actionnaires, ce ne sera pas ma faute, ce sera la faute de mes collègues.

L'orateur s'attache à établir que son amendement est d'une exécution facile; du moins, dit-il, c'est ce que j'ai appris par une révélation de M. le ministre des travaux publics auxquels je viens de demander des renseignements à son banc.

M. BINEAU, ministre des travaux publics. M. de Versigny est venu, en effet, me demander des renseignements à mon banc. Si j'avais su dans quel but et pour quoi... (Rumeur à gauche.) je les lui aurais donnés d'une autre façon. Il m'a demandé si ces actions étaient nominatives ou au porteur.

Je lui ai dit que je croyais qu'elles étaient nominatives et au porteur.

J'ai ajouté que beaucoup de ces actions étaient par les actionnaires eux-mêmes déposées dans la caisse de la compagnie. M. Versigny a tort d'appeler cela une révélation.

M. VERSIGNY modifie ainsi son amendement :

« Le règlement d'administration publique contiendra les noms des porteurs d'actions à partir du 1er novembre 1849, ainsi que les noms des entrepreneurs et fournisseurs. »

A GAUCHE. Le scrutin de division.

On procède au scrutin.

Votans	542
Majorité absolue	272
Bulletins blancs	167
Bulletins bleus	375

L'Assemblée rejette l'amendement de M. de Versigny.

L'ensemble de l'art. 5 est adopté.

M. BOURZAT. On n'est pas en nombre.

Art. 6. Les conventions à passer entre l'Etat et la compagnie pour l'exécution de la présente loi seront réglées par un décret du président de la République. — Adopté.

M. A. MARTIN propose un article additionnel ainsi conçu :

« En outre des avantages accordés à la compagnie par la présente loi, l'Etat aura la faculté de racheter le chemin au bout de dix années, suivant les conditions fixées par la loi du 24 juillet 1843. »

M. CHASSELOUP LAUBAT combat l'amendement qui est rejeté.

« Art. 7 et dernier. Les actes à passer en vertu de la présente loi ne sont passibles que du droit fixe d'un franc. » — Adopté.

L'Assemblée décide qu'elle passera à une troisième délibération.

La séance est levée à six heures et demie.

M. Huguenin a déposé la proposition suivante pour laquelle il a demandé l'urgence :

Considérant qu'il est de la haute nécessité de rétablir l'ordre et l'équilibre dans le budget de l'Etat, l'Assemblée nationale décrète que désormais le chapitre des recettes sera discuté préalablement à celui des dépenses.

La commission d'initiative parlementaire a émis un avis favorable à l'examen des nouveaux mode de votation qui ont été proposés à l'Assemblée.

La commission chargée d'examiner la proposition de M. de Grammont tendant à faire le service de malle-postes sur les routes de Lyon à Bordeaux, de Bordeaux à Nantes et de Lyon à Marseille, s'est prononcée contre la prise en considération.

HAUTE COUR DE JUSTICE

SÉANT A VERSAILLES.

Présidence de M. BÉRENGER (de la Drôme).

Audience du 10 *novembre* 1849.

AFFAIRE DU 13 JUIN.

A onze heures l'audience est ouverte.

La parole est à la défense.

Me MICHEL (de Bourges.) Citoyens hauts jurés, je me propose de dresser devant vous la tente sous laquelle la défense espère s'abriter. D'autres viendront après moi plus forts, plus jeunes, plus vigoureux, qui enfonceront plus avant dans la terre les pieux qui doivent consolider l'édifice. La nécessité d'un plan général est de toute évidence.

C'était donc un point établi pour tous, qu'il fallait vous présenter un croquis du plan de défense. Le seul point sur lequel on pouvait être partagé, et sur lequel on est, je le crains, trop partagé, c'est le choix de l'architecte. C'est moi qui ai été chargé de lever ce plan et de vous le présenter. J'ai dû déférer au vœu de mes amis (le défenseur se tourne du côté des accusés). Il est des devoirs que l'âge et peut-être aussi les services imposent. J'ai dû les accepter.

Voici ce plan. Je me propose de vous démontrer les conséquences de la violation de la Constitution. Et, pour ne tendre de piége à personne, je dois dire que je prétends établir que toute violation de la Constitution entraîne forcément le droit sacré d'insurrection.

M. LE PRÉSIDENT. Me Michel (de Bourges), dès le commencement de ces débats, nous avons déclaré que nous laisserions pleine et entière liberté à la défense, mais vous le comprenez, nous ne pouvons permettre de laisser plaider dans cette enceinte le droit d'insurrection. Il est des respects que l'on doit garder, et celui de la Constitution qui exclut formellement le prétendu droit que vous voulez plaider, doit dominer tous les autres. Nous vous déclarons donc très nettement, que nous ne pouvons et que nous ne laisserons pas plaider ici la question que vous voulez traiter.

Me MICHEL (de Bourges). Citoyens, point d'équivoques; je dois plaider ici, je dois présenter une défense sérieuse, je ne veux pas d'équivoque, et c'est afin de remplir mon devoir et mon devoir rigoureux, que je déclare tout d'abord quelle est la question que je dois traiter ; question tellement grave, qu'elle domine tout le débat, et qu'y renoncer ce serait renoncer à la défense.

M. LE PRÉSIDENT. Mais il est d'autres points qui regardent plus particulièrement le débat.

Me MICHEL (de Bourges). Ces divers points ne peuvent être établis et défendus que lorsque j'aurai déterminé nettement le terrain sur lequel ils devront se développer.

M. LE PRÉSIDENT. Je vous répète que je ne puis laisser développer la thèse que vous voulez développer; prenez des conclusions, et la cour statuera.

Me MICHEL (de Bourges). Eh bien! je vais prendre des conclusions, et ces conclusions, les voici :

C'est que toute violation de la loi, toute violation de la Constitution, entraîne immédiatement et forcément le droit d'insurrection. Je conclus donc formellement à ce que la cour me permette de développer une thèse qui est toute la défense, et qui s'appuie sur le droit, la justice, la raison, encore plus, qui s'appuie sur la Constitution.

Oui, je soutiens que nul en France ne peut et ne doit violer la loi, et que, s'il se trouvait un Français assez téméraire, que ce soit le président de la République ou le dernier garde-champêtre, qui osât se permettre d'y porter la main, d'enfreindre le pacte fondamental, le devoir du peuple, le devoir de tous est rigoureux, et ce devoir est celui de résister. Car, président ou garde-champêtre, qu'importe le titre, qu'importe le grade, aurait commis un crime, celui de lèse-majesté populaire.

Sous la Constitution de la république démocratique, il n'est pour tous qu'un titre rejeté par tous avec indignation sous la royauté, mais accepté et honorable sous la république ; celui de sujets, sujets de la loi.

Ainsi donc, citoyens, nous devons avant tout, avant d'examiner les faits, examiner consciencieusement, froidement, impartialement, si la loi, si la Constitution a été enfreinte, a été violée.

Si elle a été violée par les accusés, notre tâche est terminée dès le commencement, dès aujourd'hui; si la Constitution a été violée par le pouvoir, le droit d'insurrection est légal, que dis-je, il est un devoir, et un devoir rigoureux pour tous les citoyens.

Voilà, citoyen, ce que je dois, ce que je veux développer...

M. LE PRÉSIDENT. Vous venez de reconnaître que vous ne plaideriez pas le fond.

Me MICHEL. Comment! monsieur le président, quand je me prive de tout ce que les publicistes pourraient m'offrir de force, j'entends les publicistes de la tradition républicaine, eh bien, puisqu'il faut le dire tout de suite, c'est le cas de l'art. 110 que je veux plaider. Eh bien, si, par supposition sacrilége, le président et les ministres venaient à violer la Constitution, l'Assemblée législative vous déférerait en jugement et président et ministres. Le cas est prévu par la Constitution.

Eh bien, faut-il que je vous le dise, avec cette doctrine que l'on propage depuis quelque temps, la souveraineté de l'Assemblée législative, voulez-vous que je vous dise ce que je pense? Souveraineté, oui et non. Oui, l'Assemblée législative est souveraine, mais sous l'abri, sous le droit de la Constitution; souveraine, lorsqu'elle ouvre le grand livre, l'Evangile constitutionnel.

Mais quand j'entre dans l'enceinte de l'Assemblée; quand je considère ces 750 membres, je me dis qu'ils ne sont pas plus, tous ensemble, tous réunis, souverains pour toucher à ce livre sacré, que n'est souverain le dernier garde national qui fait faction à la porte.

Je suppose donc un instant que la prolongation du pouvoir présidentiel soit soumise aux délibérations de l'Assemblée, elle n'en tiendrait compte, je l'espère, mais....

M. LE PRÉSIDENT. Me Michel, développez vos conclusions; ne parlez pas du fonds.

Me MICHEL. Mes conclusions, mais j'y suis, je les développe, j'arrive à l'art. 110.

M. LE PRÉSIDENT. Vous y arrivez, mais en plaidant le fond, je ne vous laisserai pas continuer.

Me MICHEL. Mais nous sommes ici les Galilée; les membres du parquet sont les cardinaux. Ils en ont la puissance, qu'ils nous répondent. (Mouvement.)

Eh bien, je le déclare, tout le fonds du procès est là, et si vous nous interdisez le moyen de la défense, nous n'avons qu'à nous asseoir et à protester.

M. DE ROYER. Vous venez d'entendre dire, messieurs, qu'on se proposait de plaider devant vous le droit à l'insurrection. Si tel était là le sens de l'article 110, on concevrait un pareil système. Mais il n'y a pas que cet article, il y a l'article 1er du préambule : « Aucune fraction du peuple ne peut s'arroger la souveraineté. »

Les cas prévus de violation de la Constitution sont déférés par l'Assemblée à la haute cour, les cas de responsabilité des ministres et du président sont prévus; dans le cas de violation par le président, le pouvoir passe à l'Assemblée législative de droit, voilà l'art. [illegible]. Qui est-ce qui est souverain? l'Assemblée législative contre qui seule le crime peut être commis. Mais en aucun cas le haut jury ne peut trancher une pareille question, qui appartient de droit à l'Assemblée législative.

Ce qui domine dans une République, comme dans toutes les constitutions qui peuvent durer, c'est la séparation des pouvoirs, c'est la souveraineté, l'inviolabilité de l'Assemblée nationale.

Eh bien, nous le disons, cette question qu'on prétend soulever ne peut pas être discutée devant vous; elle a été résolue, non pas par une seule décision, mais par quatre décisions : au mois d'avril, au mois de mai sous l'Assemblée constituante, au 1er juin, au mois d'octobre; tout récemment encore, dans l'Assemblée législative, cette question a été résolue d'une manière souveraine.

Le principe du droit à l'insurrection consacré par la constitution de 1793, a toujours été combattu par les pouvoirs qui se sont succédés, et même par la Constitution de 1848. Celle-ci a pour base la propriété, la religion, la famille, l'ordre public ; l'ordre, entendez-vous, messieurs?

Enfin arrive l'art. 110. « La présente Constitution est confiée à la garde et au patriotisme de tous les citoyens Français. »

Mais ne séparez pas l'art. 110 de l'art. 1er. La souveraineté réside dans l'universalité des citoyens Français. Aucune fraction du peuple ne peut s'en attribuer l'exercice..

Ne séparez pas ces deux articles l'un de l'autre. Le droit d'insurrection, il n'est écrit nulle part; il ne peut pas être accepté dans un pays civilisé. Il y a des opinions que l'on doit respecter. On peut croire à la violation de la Constitution, on peut soumettre cette opinion à ceux qui en sont juges; mais une fois la décision souveraine connue, et pour rentrer dans les faits de la cause, ne pouvons-nous pas dire que la défense a bien un autre thème à développer? ne peut-on pas plaider que les accusés étaient convaincus de la violation de la Constitution? ne peut-on pas discuter le complot? Et avec les artifices du langage, les talents qui brillent au banc de la défense. Mais attaquer, de loin même, ce qu'il y a de plus haut dans le pays, cela est bien différent. Et, nous devons le dire à MM. les membres du barreau, plusieurs doivent être, plus que le ministère public, jaloux de la souveraineté parlementaire.

Certes, on ne dira pas que, avec de tels moyens, nous n'avons pas mission de développer, la défense n'aura pas eu une liberté pleine et entière. Oh! nous ne redoutons pas la vérité et nous l'avons assez prouvé. Nous voudrions que toute l'Europe assistât à ces séances; nous voudrions que toute le monde fût juge par lui-même de ces débats.

Certes, ce n'est pas nous qui avons fait travestir les comptes-rendus de ces audiences. Ce n'est pas nous qui avons fait interrompre le cours de ces débats pour juger un compte-rendu infidèle. Nous l'avons poursuivi précisément parce que nous voulons la vérité, et nous espérons qu'elle se fera.

Me MICHEL (de Bourges). Je dois faire appel à la conscience de la cour. Il est évident que le ministère public était préparé sur la thèse; il a plaidé le fond de la question, il n'en a pas été de même pour nous... La partie n'est pas égale. Si j'ai bien compris les paroles de M. le président, il nous est interdit de plaider une question qui ne pourrait et ne devrait pas être agitée ici. Il m'a interrompu dès les premiers mots, et M. l'avocat-général, lui, vient dans tout son discours de discuter le fond de la question, et de soutenir que la Constitution n'a pas été violée.

Eh bien! citoyens, en réponse à M. l'avocat-général, et puisqu'il est entré dans le cœur même de la question, j'oppose le cri de l'opinion, le cri de la France entière. Dix-sept jurys ont répondu à M. de Royer. « Oui, vous ont-ils répondu; oui, vous ont-ils crié, LA CONSTITUTION A ÉTÉ VIOLÉE! »

Et cette croyance des jurés, cette croyance de l'opinion est irrésistible, elle vous entraînera, citoyens, si vous tentez de lui résister.

Mon confrère, Jules Favre, qu'il me permette de le citer ici, Jules Favre, dernièrement à Metz a prouvé d'une manière irrésistible que le sac de la ville de Rome, que l'attaque de la République romaine a été la violation au premier chef de la Constitution et de la solidarité des peuples et des droits sacrés de l'humanité. (Mouvement.)

Vous voulez maintenant m'interdire la parole, vous voulez que je me taise. Savez-vous pourquoi, malgré vos dénégations, vous voulez me réduire au silence? vous voulez rendre la défense impossible, parce que vous craignez la vérité (Sensation.)

Oui, vous craignez la vérité, parce que vous voulez encore, sous la République, soutenir les vieilles fictions et le mensonge monarchique ; parce que vous craignez la manifestation de nos sentiments républicains et constitutionnels ; parce qu'enfin vous tenez à nous faire passer, contre toute vérité, pour des hommes rêvant je ne sais quelle dictature sanguinaire.

Mais enfin... voyons comment pourrez-vous m'empêcher de plaider le droit insurrectionnel; est-ce que la violation de la Constitution n'implique pas nécessairement, n'implique pas rigoureusement pour le souverain, le peuple, ne l'oubliez pas, les trois droits suivants :

Le droit à l'insurrection, le droit à la résistance et le droit de protestation.

Ai-je tort de soutenir cette thèse, mais alors pourquoi me redoutez-vous? Si j'ai tort, si je suis dans l'erreur, vous me réfuterez, vous rétablirez la vérité, d'autant plus aisément, que je m'en serai plus écarté. Pourquoi fuyez-vous donc le combat?

Ah! quand vous avez évoqué le souvenir de 93, la Constitution de 93; quand vous avez rappelé que ces hommes (montrant les accusés), que moi, et je m'en honore nous portions le surnom de Montagnard; savez-vous, citoyens, ce qui a été fait : une appréciation passionnée....

Savez-vous ce que tout cela prouve, *ipso facto?*.... Ah! je vois d'ici, à quelques pas, un lieu qui vous répondra plus éloquemment que je ne pourrais le faire : la salle du Jeu de paume!.... (Mouvement.)

Elle vous prouve que le droit à l'insurrection a toujours été proclamé par les peuples libres. Et je ne veux pas remonter plus avant que 89, puisque la société actuelle ne date que de cette époque, pour vous le démontrer.

C'est, d'abord, le marquis de Lafayette: ce n'était pas un démagogue sanguinaire, celui-là; c'est ensuite la Constitution du 3 septembre 1791, promulguée par la Constituante, par la Constituante, entendez-vous, et acceptée par le roi Louis XVI.

Ecoutez ce que dit cette Constitution, que vous invoquez si souvent.

« Parmi les droits imprescriptibles et inaliénables, le premier de tous EST LA RÉSISTANCE A L'OPPRESSION!... »

Puis, c'est encore le *marquis* de Condorcet, qui allait plus loin, qu'il voulait qu'on réglementât ce droit ; puis, enfin, c'est Maximilien Robespierre, — il faut bien appeler les choses par leur nom (Sourires.), — qui lui répondit.

Mais vouloir réglementer ce droit est impossible; ce serait alors le dernier et le plus raffinement de la tyrannie. Et Bacon, le philosophe Bacon pensait comme Robespierre; et pour achever de vous convaincre sur la légitimité de ce droit, pour vous prouver que toujours il a été posé en principe, faut-il invoquer l'autorité de Montesquieu?

Vous parlez de l'omnipotence de la majorité, vous voulez la faire respecter, vous invoquez la justice; mais, sachez-le donc, votre justice serait impuissante sans le droit que je défends; sachez-le donc bien, le jour où l'on empêcherait l'Assemblée de se réunir, ce jour-là on vous mettrait en [illegible]. (Mouvement.) Où serait la justice? Vous [illegible] l'empire de la force comme vous [illegible].

Vous [illegible] mais faisons une supposition : si, par impossible, un jour la Législative touchait à notre droit social, si elle décrétait le partage agrairien, comme il a été demandé, il y a quelque temps aux Etats-Unis, que feriez-vous? (Mouvement.)

Il n'y aurait plus de justice, il n'y aurait plus que la force, n'invoqueriez-vous pas alors le droit que je défends?

Citoyens, dans nos luttes politiques on triomphe, on succombe, puis le vaincu se présente devant vous, juges politiques et juges ordinaires; il vous expose sa conduite et les motifs qui l'ont dictée. Vous prononcez alors, mais vous ne pouvez le faire sans que nous ayons avant tout fait notre confession, sans que nous ayons développé, expliqué les motifs qui nous ont fait agir.

Eh bien, voilà ce que nous demandons : faire notre confession.

Nous avions pour droits : Droit à l'insurrection, droit à la résistance, droit à la protestation; avons-nous eu des motifs pour y recourir? Voilà la question, ne l'éludez pas.

Après avoir posé le principe de l'insurrection contre les violateurs de la loi, nous devions vous démontrer, en fait, que la Constitution a été violée. Enfin, convaincus que jamais le complot n'a existé, nous aurions démontré que vouloir le prouver, c'est vouloir prouver une chose impossible : la quadrature du cercle, par exemple; et que, s'il n'y avait pas complot, il ne pouvait y avoir attentat. Voilà quelle était notre tâche, elle est indivisible.

Réfléchissez, citoyens, réfléchissez, citoyen président, le moment est solennel ; jamais plus grande question n'a été agitée devant une cour.

Réfléchissez que ma voix, faible dans cette enceinte, s'agrandira, et deviendra, par votre décision peut-être une voix de tonnerre, qui fera retentir dans toute la France ces paroles solennelles: « Quiconque met la main sur la Constitution, est un criminel, qu'il soit puni de son insolence!...

Une très vive agitation succède à ce discours.

M. LE PRÉSIDENT. Me Michel, remettez vos conclusions par écrit.

Me MICHEL (de Bourges). Ces conclusions tendent à ce qu'il plaise à la cour laisser toute liberté à la défense. Les voici.

Ces conclusions sont remises à M. le président.

M. LE PRÉSIDENT. La cour va en délibérer.

A une heure moins un quart la haute cour rentre en séance.

Le président donne lecture de l'arrêt par lequel la haute cour interdit à la défense de plaider le droit à l'insurrection en cas de violation de la Constitution.

La parole est à la défense.

Me MADIER DE MONTJAU aîné. Citoyen président, citoyens magistrats, je devais prendre la parole après Me Michel (de Bourges) ; mais je me rappelle qu'au moyen-âge Jean Hus put dire devant le concile assemblé à Constance : « L'Eglise romaine est la synagogue de Satan. Il est défendu de vendre des indulgences. Le peuple a le droit de châtier ses maîtres. » Jean Hus fut brûlé, mais il lui fut permis de développer et de soutenir son hérésie devant le concile qui le condamna. Je ne crois pas que je puisse, en 1849, être moins libre que Jean Hus au moyen-âge ; et en de telles circonstances je me vois forcé de ne pas prêter mon appui à mes bons amis dans les conditions qui nous sont imposées. Je ne puis prendre la parole après la décision que vient de prendre la cour et dans les limites qu'elle vient d'imposer à la défense.

M. LE PRÉSIDENT. Quels sont les accusés que vous défendiez?

Me MADIER. Les accusés Baune et Maillard.

M. LE PRÉSIDENT. Greffier, veuillez nous faire passer la liste du barreau de Versailles.

Les défenseurs d'André et de N. Lebon, adhèrent à la détermination de Madier de Montjau. Me Detours, pour Paya ; Me Rivière, pour Langlois ; Me Dain, pour Allyre Bureau ; Me Combier, pour Commissaire, prennent la même résolution.

Me THOUREL, défenseur de Suchet. J'appartiens au barreau de Toulon, de cette ville qui sépare la République française de l'Italie. J'étais venu pour défendre un ami, un homme entre lequel l'accusation s'élevait ce mur d'airain dont parle le poëte, défendre un ami qui n'a rien sur le cœur, rien sur la conscience, aucun reproche à s'adresser.

Mais en présence de la décision de la cour, je dois rappeler un souvenir qui pour ne pas remonter au moyen-âge, n'en a pas moins toute sa valeur. Lorsqu'une autre cour s'assemblait à Vendôme, l'accusateur public disait aux jurés qu'ils ne pouvaient pas se placer au-dessus du peuple. Eh bien, aujourd'hui que les doctrines du général Changarnier au 13 juin sont dans toute leur force, aujourd'hui que la défense est baillonnée...

M. LE PRÉSIDENT vivement. Vous ne continuerez pas sur ce ton-là ; vous n'avez plus la parole.

Me THOUREL. Je ne demandais pas à la garder plus longtemps.

M. Hello, conseiller, fait signe à M. l'avocat-général de Royer.

M. DE ROYER se lève.

Messieurs, dit-il, nous avons entendu les observations des défenseurs; mais Me Thourel n'a pas su ou n'a pas voulu s'imposer les bornes que se sont imposées ses collègues. Il a répondu à une observation de M. le président par les expressions que vous avez entendues. Nous requérons que la haute cour veuille bien appliquer à Me Thourel une peine disciplinaire, que nous laissons à son jugement.

Me THOUREL. Au moment où M. le président me retirait la parole, je m'asseyais et n'avais plus rien à dire. Il n'a jamais été, il n'était pas dans mon intention de blesser la cour. Devant ces explications, je suis bien convaincu que M. le procureur-général retirera son réquisitoire.

M. LE PRÉSIDENT. La haute cour surseoit à statuer.

SUCHET. Mon intention n'est pas de me soustraire à une obligation qui doit être commune à toute la défense ; mais avant d'aller plus loin, permettez-moi de décharger mon cœur du poids qui l'oppresse.

Avant-hier, M. l'avocat-général Suin, en parlant de moi, a dit, lorsque j'avais été interpellé sur la réunion à la *Démocratie pacifique*, sur ma conduite pendant la matinée du 13, sur ma présence au Conservatoire, sur ma visite à la mairie, je n'avais pas dit la vérité.

Eh bien, je proteste contre vos paroles; vous m'avez représenté comme un hypocrite, si vous n'avez pas prononcé le mot, vous avez insinué que toute ma conduite le prouvait ; comme jamais Suchet n'a encouru, comme jamais il n'a mérité un pareil reproche, et qu'il peut mettre n'importe qui au défi de lui faire un pareil reproche, je le déclare bien haut, je proteste contre vos paroles, et vous porte le défi de jamais prouver que, en quoi que ce soit, j'aie jamais manqué à la vérité. (Sensation.)

M. LE PRÉSIDENT. Le défenseur de Dufélix.

Me BAC. Je m'abstiens.

Me DECOUX-LAPEYRIÈRE. Maigne, dont je dois présenter la défense, n'acceptant pas une défense limitée, je n'ai plus qu'à m'abstenir.

FARGIN-FAVOLLE. J'ai déjà protesté contre la compétence de la haute cour. L'arrêt qui vient d'être rendu me fait persister plus que jamais dans ma résolution. Je défends au défenseur d'office que vous m'avez nommé de prendre la parole.

M. LE PRÉSIDENT. L'avocat de Daniel Lamazière?

Me Michel (de Bourges) se lève à demi.

Me VICTOR CHAUFFOUR. Je devais présenter la défense de mon ami Boch. Contre lui il n'y a rien, l'examen des faits peut le démontrer ; mais, en présence de l'arrêt qui vient d'être rendu, je crois remplir un devoir et être sûr de ne pas être démenti par mon client, en m'associant à la protestation de mes confrères.

DEVILLE. En présence de l'arrêt de la haute cour, je défends à mon défenseur de parler, et je proteste.

Me MARLARMET. Je m'associe pleinement à la déclaration de mes collègues, et je remplis les intentions de mon client en m'abstenant.

Me JULES FAVRE. Je devais présenter la défense de Pilhes, de Guinard et de Monsbel; mais l'arrêt que vous venez de rendre nous place tous ici dans une situation exceptionnelle.

Comprenez-vous, messieurs, combien il nous est douloureux de ne pouvoir accomplir ce que nous regardons avec raison comme un devoir sacré. Nous avons la main pleine de vérités et l'on nous défend de l'ouvrir. Nous n'aurions qu'à souffler sur l'accusation pour la faire disparaître, et l'on nous en empêche. Est-ce qu'il peut être possible à la défense d'accepter la position que l'on nous fait?

Devant deux cours d'assises j'ai plaidé ce que je crois être la vérité : la violation de la Constitution par notre attaque contre la République romaine, et deux fois le pays par la voix du jury, a sanctionné mes paroles. Ce qu'ont décidé 2 cours d'assises, ce que le pays a prononcé, vous nous empêchez de le dire. Nous n'avons alors qu'à nous taire; nous nous taisons.

M. GAMBON, conseil de son frère, accusé. Je m'associe à la déclaration de la défense, et je proteste.

Me SERVAT (de Bourges), défenseur de Louriou. Comme mes collègues, je m'abstiens.

Me BUVIGNIER, défenseur d'Achintre. Je m'abstiens.

Me LAISSAC, défenseur de Merliot. Je m'abstiens.

Me DESMARETS, défenseur d'Angelot et de Forestier. Je m'abstiens.

Me HENRI CELLIER, défenseur de Lemaitre, fait la mé-

me déclaration.

SCHMITZ. Mon défenseur n'est pas présent; mais en son absence, et je ne crois pas être démenti par lui, je déclare m'abstenir de toute défense.

M. BAUNE, conseil de son frère. Comme conseil de mon frère, je m'associe pleinement à la déclaration de la défense.

Ma position ici est toute particulière : moi aussi j'ai été accusé, J'AI EU L'HONNEUR de comparaître devant la cour des pairs, dont nous ne reconnaissions pas la compétence...

LE PRÉSIDENT, interrompant. La cour des pairs était un pouvoir constitutionnel.

M. BAUNE. La cour des pairs voulut, comme vous, entraver la défense; qu'arriva-t-il? Quelques années plus tard, un obscur citoyen vint fermer les portes de son palais, les pairs avaient disparu. (Mouvement.)

Après quelques instants de délibération, le président dit : Mes Armand et Decoux-Lapeyrière, défenseurs d'office de Chipron et de Maigne, sont invités à rester jusqu'à la fin des débats.

DEVILLE. Je proteste contre la présence de mon avocat aux débats.

M. LE PRÉSIDENT. Je ne m'adresse pas aux accusés ; je remplis un devoir qui m'est imposé par la loi, et je demande aux défenseurs s'ils ne veulent pas rester jusqu'à la fin des débats ; il peut se présenter tel cas imprévu où leur assistance deviendra nécessaire aux accusés, ou si les défenseurs veulent discuter la défense.

Me CRÉMIEUX, qui est entré dans la salle depuis quelques instants, demande la parole :

J'étais absent lorsque la cour a décidé que la défense serait limitée. Je n'avais pour mon compte à plaider que la légalité de la manifestation, à l'organisation de laquelle Schmitz, mon client, a présidé. Mais comme Michel (de Bourges) a exposé un système général de défense délibéré et accepté par nous, quoique je n'eusse pas à plaider la violation de la Constitution, je me vois dans l'obligation de m'associer à la résolution prise par mes collègues. C'est une solidarité complète qui nous unit. Je m'abstiendrai donc.

Me MICHEL (de Bourges). J'ai déclaré que si on ne laissait pas plaider les moyens que j'ai proposés, je me retirerais. Rester aux débats sans plaider serait inutile ; je demande à la cour la permission de me retirer.

M. LE PRÉSIDENT. Le silence des avocats est-il un signe d'adhésion ?

Les défenseurs font un signe d'assentiment.

M. LE PRÉSIDENT. Alors l'audience sera renvoyée à lundi, dix heures du matin. D'ici là, nous nommerons aux accusés des défenseurs d'office.

DEVILLE. Je proteste contre la présence de tout défenseur.

GAMBON. C'est la liberté de la défense qu'il nous faut ou rien.

ANDRÉ. C'est moi qui devais me défendre ; tout autre conseil que mon ami d'enfance, mon camarade, mon coreligionaire politique, tout autre que Colvarin, je le repousse, je persiste à ne pas me défendre.

M. LE PRÉSIDENT. Vous savez mieux que personne que la loi m'impose l'obligation de vous nommer des défenseurs d'office.

L'audience est levée et renvoyée à lundi. Il est deux heures moins un quart.

Affaire du 13 juin.

PROCÈS DU HAUT-RHIN.— *Cour d'assises du Doubs.*

L'interrogatoire a continué dans les audiences du 6 et du 7. L'avocat-général, pour prouver le complot, s'appuie sur l'acte d'accusation du procès de Versailles, qui lui-même s'étaie des accusations de Colmar et de Strasbourg. Me Chauffour fait justice de ce système. Repoussant ensuite énergiquement les excitations à la guerre civile, que l'accusation impute à Jaenger, il ajoute cette éloquente protestation au nom de l'Alsace :

..... Quant à l'Alsace, je plains M. l'avocat-général de ne pas comprendre ce qu'il y a de généreux et de patriotique dans l'irritation qu'éprouvait cette noble province. On voyait les Russes et les Autrichiens s'approcher de nos frontières ! Ce n'est pas là un sentiment de désordre, mais un élan de la conscience nationale.

C'est une des forces de la France que d'avoir à ses frontières des populations énergiques et susceptibles jusqu'à la méfiance, pour tout ce qui regarde l'intégrité de la patrie ! L'Alsace est là, l'un des derniers boulevards de la France contre l'Europe coalisée ; c'est dans sa bonne population qu'a été entendu avec le plus d'enthousiasme l'appel aux armes qu'en 1790 poussait la patrie en danger ! !

Dans le Haut-Rhin, il ne faut pas chercher des anarchistes et des hommes de désordre ! Il a traversé deux révolutions sans excès et sans violence ! !... L'Alsace est profondément démocratique. Où en sommes-nous donc venus pour qu'on ose convertir en odieux soupçons contre un peuple honnête et laborieux ce qui fait sa force et sa grandeur ? En Alsace, nous sommes patriotes... et nous resterons patriotes. (Toute la salle éclate en applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT. Depuis trente-trois ans que je préside les assises, je n'ai pas encore vu l'auditoire s'oublier à ce point, et je déclare que si pareille chose se renouvelle, je ferai évacuer la salle.

LE TÉMOIN MANGOLD, pâtissier. Quand je suis allé porter ma lettre de convocation chez le citoyen Gillet, je lui dis qu'il fallait venir sans armes, et il me répondit qu'il était inutile de le lui dire, qu'il savait bien que Jænger n'était pas capable de signer une lettre de convocation qui ne serait pas dans un but pacifique.

Je pensai qu'il était inutile de dire aux villageois que la Constitution était violée ; c'était par trop clair. En revenant, je rencontrai un individu qui me demanda si je connaissais la huitième merveille du monde. Je lui répondis que non, et il me dit que c'était le président de la République. — M. le président dit au témoin d'aller s'asseoir.

Audience du 7.—Plusieurs témoins viennent dire qu'ils sont venus à la manifestation et qu'elle était pacifique ; que la violation de la Constitution est manifeste pour tous. Un certain nombre ajoutent même qu'ils étaient d'avis de refuser l'impôt. Tous témoignent de leur patriotisme et de la crainte qu'ils éprouvaient d'une invasion étrangère, en voyant la marche suivie par le président et ses ministres.

LE TÉMOIN FARNY. Le 14 juin au soir, étant chez moi, je vis passer quelques jeunes gens qui allaient à Colmar ; je me joignis à eux et je les accompagnai jusqu'à l'Arbre-Vert, chez Bohu ; là nous convînmes que la Constitution était violée, et nous avons tous juré de la défendre. Tout le monde a crié : Vive la République démocratique, et moi j'ai ajouté : sociale.

A ce moment, plusieurs bravos fortement accentués partent de l'enceinte réservée au public.

M. le président ordonne qu'on place des gendarmes et un agent de police dans l'auditoire, et recommande qu'on arrête et qu'on conduise immédiatement en prison les personnes qui feraient entendre une manifestation quelconque.

M. le président demande aux huissiers s'ils pourraient désigner ceux qui viennent de proférer les cris qu'on vient d'entendre.

Les huissiers répondent négativement.

Me CHAUFOUR. Pour que ce mot dans la bouche du témoin ne soit pas mal interprété, je dois dire que Farny jouit de 3 ou 400 000 fr., et qu'il en acquerra un jour encore autant.

LE MINISTÈRE PUBLIC. Dans votre interrogatoire écrit, vous avez dit que vous aviez été convoqué à la réunion de Gueymar, cela signifie donc que les autres avaient été convoqués ?

LE TÉMOIN. Je ne pense pas avoir dit cela.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. C'est écrit.

LE TÉMOIN. Je dois dire qu'assigné, j'allai à Colmar faire une déposition que je refusai de signer après que la lecture m'en fut donnée.

Ici le témoin est interrompu par une discussion entre l'un des défenseurs qui demande le motif du refus de signer, et le ministère public qui s'oppose à toute explication.

L'audience continue.

— D'autre part, voici ce que nous lisons dans le *Rhin* :

« Nos amis trouvent dans la population bisontine la sympathie la plus vive. La première audience, nous écrit-on, a été décisive. Les réponses des accusés ont été un coup de foudre contre l'accusation. »

FAITS DIVERS.

— On lit dans le *Nouvelliste* de Marseille :

« Des bruits sinistres ont été répandus dans notre ville depuis hier au soir. On assurait qu'une dépêche télégraphique, parvenue à la préfecture, annonçait qu'une émeute avait éclaté à Paris, et qu'une tentative anarchique aurait eu lieu contre l'Assemblée nationale. Nous pouvons rassurer nos concitoyens en démentant d'une manière positive ces mensongères rumeurs. Aucune dépêche télégraphique alarmante n'est arrivée à la préfecture, et Paris jouit de la plus parfaite tranquillité. »

— Les amis du général Oudinot affirmaient, hier, qu'en dernier lieu le commandement de l'expédition de Rome lui avait été offert, avant d'être donné à M. Baraguay-d'Hilliers.

— Un violent incendie a éclaté hier soir dans un magasin situé dans la rue aux Fers. L'intensité du feu était telle que six pompes ont été obligées de fonctionner pour s'en rendre maître. On disait que le feu avait été mis par un fourneau mal éteint d'un marchand de marrons.

— Un individu en tenue d'ouvriers parcourait hier, entre 9 et 10 heures du soir, le quartier de la place Maubert en provoquant les habitants de ses cris de vive Napoléon ! vive l'empereur ! il nous faut un empereur ! etc., etc.

Cet homme était suivi par trois ou quatre compères chargés de le protéger, et selon la circonstance il affectait tantôt l'ivresse et tantôt une grande effervescence. Ennuyés de ce manège, les habitants voulurent emmener cet homme au poste ; mais il leur échappé très adroitement, et il court encore.

— Aujourd'hui dimanche, au Jardin-d'Hiver, grande fête de jour, de 2 à 5 heures, avec concert extraordinaire par tous nos premiers artistes. Il y aura exposition de fleurs et de tableaux ; les grandes eaux joueront au bruit des fanfares. — Le jardin et la salle seront chauffés.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Aujourd'hui dimanche, à huit heures et demie du soir, grand concert populaire. Pour la troisième fois, les *Cris de Paris*, par Mayer. Grand air de *Norma*, par Mme d'Anterny. *Chant des Travailleurs*, par les Enfants de Paris. Le piano sera tenu par M. F. Ferret. Prix : 30 c. Tribunes, 50 c.

— La commission centrale de l'UNION DES ASSOCIATIONS FRATERNELLES ayant terminé la rédaction de l'acte de solidarité, prévient les associations qu'il va être imprimé et distribué immédiatement.

Les associations qui n'ont pas encore envoyé leurs statuts pour être vérifiés, sont invitées à les envoyer au siége de la commission centrale, rue Saint-André-des-Arts, 35, tous les jours de 7 à 10 heures du soir.

LA SEMAINE. — Dans son dernier numéro, ce recueil a publié un charmant dessin à trois étages, représentant *l'idéal de la République honnête et modérée*, à Paris, en province, au village.

A Paris, on voit, sur le premier plan des sergents de ville, des canons, des canonniers et des boulets ; sur le second plan des chasseurs de Vincennes, le sabre au bout de la carabine, entourant la place de la Concorde, entièrement vide de peuple ; au loin des lignes de baïonnettes à l'infini. Au milieu de cet appareil sinistre s'élève, comme une dérision de la République, un arbre de la liberté sans feuilles.

En province, vous voyez une procession suivie par la population tout entière : le préfet, le maire, un vieux maréchal donnent l'exemple en portant des cierges derrière le dais.

Au village, sur le pont-levis d'un château féodal gardé par des Suisses à hallebardes, un seigneur daigne abaisser ses regards sur une jeune mariée qui lui est amenée par le garde-champêtre, tandis que le marié bat l'étang pour faire taire les grenouilles. L'école communale est murée.

Pour murer l'école communale, MM. Falloux et Beugnot avaient bien apporté quelques pierres, mais la France est intervenue, elle a vu que les bons pères jésuites exploitaient la peur du socialisme au-delà de toute permission.

La gravure de la *Semaine* est fort éloquente. Puissent tous les artistes servir ainsi la cause démocratique, la cause du progrès. Un artiste réactionnaire est monstrueux, d'autant plus qu'il ment presque toujours à ses véritables sympathies.

PETITE CORRESPONDANCE.

Niort.— Mme J. G.—L'interruption provenait d'une erreur faite au bur. du départ.—Nous l'av. réparée aussitôt reconnue.

Lyon.—M. F. C.—Reçu les 250.—Compl. affect. et remerc.—Nous all. v. répondre.

Pau.—M. S. du R.—Reçu les 32 pour v. ab. de l'année courante.

Mitabief.—M. S. L.—Nous v. ad. la collect. depuis le 1er nov.—Votre ab. avait été compté à partir du 15 juillet.—Nous l'inscriv. à partir du 1er sept.

Gros.—M. J. D.—Reçu.—Nous prenons note et all. nous occuper de v. commande de livres.—Affect. compl.

La Chapelle-Gaugain.—M. S.—1° Pris note p. les 7 fr. 2° Nous v. enver. les livr. auss. que notre 2e tir. d'alm. sera prêt. 3° Nous n'av. pas le progr. du S. C. 4° Reçu le man. 5° Nous appr. 6° Merci de la prêt. 7° Nous fer. par. en feuill. quand n. aur. place 8° Le dial. n. par. trop court p. en faire un tir. à part. 9° Oui. 10° Fait la comm.

Liége.—M. de P.—Reçu les 205.—Fait l'applic. indiq.—Nous all. v. adr. les alm. et livres, et v. rép.—Remerc. frat. à tous.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 novembre sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 f.	11 f.	[illegible]
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe	32	17	[illegible]
PAYS A SURTAXE :			
Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	46	24	12
Colonies et pays d'outre-mer	50	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	66	35	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme ; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr. ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 4.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois :	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à 9 »	30	Réclames-notices	80
Dix fois et plus	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Bourse du 10 novembre 1849.

La Bourse d'aujourd'hui a été aussi animée que celle d'hier. Au parquet on a ouvert le 5 0/0 à 88-80 à terme. Les haussiers voulaient à toute force atteindre le cours de 89 fr. ; ils n'ont pu y arriver ni même dépasser 88-95.

Le 5 0/0 au comptant, ouvert à 88-65, a fait au plus bas 88-65, au plus haut 88-80, a fermé à 88-80, en hausse de 20 c. sur la clôture d'hier.

Le 3 0/0, ouvert à 56-40, a fermé à 56-30 ; baisse, 10 c.

Les actions de la Banque ont fermé à 2 345 fr. ; hausse, 5 fr.

Ce qu'on disait des affaires politiques ne pouvait que favorablement influer sur les cours. On disait que la majorité de l'Assemblée se désorganisait, et qu'une partie se décidait à maintenir la politique du président.

La circulaire de M. Carlier, placardée sur les murs de Paris, n'a pas eu d'influence. On faisait seulement la remarque que, dans cette circulaire, on s'était gardé de mettre le mot *République*.

Les nouvelles obligations de la Ville ont fermé à 1 140 fr. ; hausse, 5 fr.

Les chemins de fer ont fermé en hausse : Versailles, rive gauche, de 1-25 ; Orléans, de 5 fr. ; Rouen, de 1-25 ; Hâvre, de 1-25 ; Avignon, de 5 fr. ; Bâle, de 1-25 ; Bordeaux, de 2-50 ; Strasbourg, de 1-25. Comme hier les affaires ont été actives sur la ligne du Nord. Cependant elle a fermé en baisse de 1-50.

4 heures. — A la coulisse, le 5 0/0 faisait 88-90 demandé.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. c.
Trois 0/0	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Cinq 0/0	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

10 NOV.—AU COMPTANT.—COURS DE CLOTURE.

RENTES.			
5 0/0 j. du 22 juin	[illegible]	Espagne, dette active	[illegible]
5 0/0 j. du 22 mars	[illegible]	— 3 0/0	[illegible]
VALEURS DIVERSES.		— Dette intér.	[illegible]
Banque de France	[illegible]	Naples, récép. Roth.	[illegible]
Ob. de la Ville, anc.	[illegible]	Romain, emprunt	[illegible]
— nouv.	[illegible]	Haïti, emprunt	[illegible]
Oblig. de la Seine	[illegible]	Piémont, emprunt	[illegible]
— St-Germ. 1842	[illegible]	— Nouveau	[illegible]
— Versailles	[illegible]	Rente 5 0/0	[illegible]
— Orléans, 4 0/0	[illegible]	Lots d'Autriche	[illegible]
— Nouvelles	[illegible]	2 1/2 hollandais	[illegible]
— Rouen, 4 0/0	[illegible]	CHEMINS DE FER.	
— Nouvell. 1845	[illegible]	Saint-Germain	[illegible]
— Havre j. mars	[illegible]	Versailles, r. d.	[illegible]
— Nouvelles	[illegible]	Versailles, r. g.	[illegible]
— Marseille	[illegible]	Orléans à Paris	[illegible]
— Orléans, jouis.	[illegible]	Rouen	[illegible]
Quatre-Canaux	[illegible]	Havre	[illegible]
— Jouissance	[illegible]	Avignon-Marseille	[illegible]
Bons du Trésor	[illegible]	Bâle	[illegible]
Forges Aveyron	[illegible]	Centre	[illegible]
Monceau-s.-Sambre	[illegible]	Boulogne	[illegible]
Nord (hauts four.)	[illegible]	Bordeaux	[illegible]
Charbon belge	[illegible]	Nord	[illegible]
Zinc V.-Montagne	[illegible]	Strasbourg	[illegible]
— Stolberg	[illegible]	Nantes	[illegible]
Mines de la Loire	[illegible]	Montér. à Troyes	[illegible]
		Dieppe Fécamp	[illegible]
FONDS ÉTRANGERS.		BOURSE DE LONDRES du 9 novembre.	
Belg. 5 0/0 1840	[illegible]		
— 5 0/0 1842	[illegible]		
— 4 1/2	[illegible]	3 0/0 consolidés	[illegible]
— 3 0/0	[illegible]	3 0/0 au 15 nov.	[illegible]
— 2 1/2 0/0	[illegible]	TAXE DU PAIN.	
— Banque	705	1re qualité le kilo	[illegible]
— 1844	[illegible]	2e —	[illegible]

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 11 novembre.

THEATRE DE LA NATION.—La Favorite.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Deux hommes.
ITALIENS.—
OPÉRA-COMIQUE.—La Fée aux Roses.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

13e Année. N° 241. ÉDITION DU MATIN. Lundi 12 novembre 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.) — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois . . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 11 NOVEMBRE.

Les Mauvaises Passions.

Guerre aux mauvaises passions! Unissons-nous contre les mauvaises passions! Etouffons, écrasons, pulvérisons les mauvaises passions!

Voilà le cri qui revient à l'ordre du jour dans les journaux, dans les discours, dans les placards officiels de l'ordre.

Ah çà, mais ces messieurs s'imaginent donc que la France est devenue déjà un pays d'idiots et de crétins, comme tendait à la façonner l'enseignement sacristain de MM. Falloux et consorts!

Les mauvaises passions! où prenez-vous les mauvaises passions, s'il vous plaît, citoyens du *Conseil d'État* et de la rue de Jérusalem?

Les mauvaises passions, selon nous, sont les ambitions égoïstes, dynastiques et autres qui rêvent le renversement de la République et de la souveraineté populaire, au bénéfice d'un petit nombre d'intrigants impatients de se partager le pouvoir et la fortune de la France, à l'ombre d'un fétiche royal.

Les mauvaises passions sont les haines, les conspirations, les révoltes des factieux qui s'insurgent sans cesse contre les conquêtes de l'esprit, de la science, de la liberté.

Les mauvaises passions sont les cupidités qui vivent de l'exploitation du pauvre, refusent au pauvre les institutions de crédit qui l'émanciperaient.

Les mauvaises passions, c'est la fausseté, c'est l'hypocrisie de ces hommes qui crient au communisme! à la spoliation! contre toute réforme qu'on leur propose, contre chaque remède qui tend à détruire un privilége inique ou à renverser un désastreux abus.

Les mauvaises passions sont celles qui ont inventé les *partageux* et toutes les autres calomnies qui tendaient à soulever la haine publique contre les socialistes qu'un grand poète proposait aux paysans comme engrais pour leurs sillons.

Les mauvaises passions sont celles qui affichent au coin des rues des proclamations incendiaires, au milieu du calme et de la paix de la cité, pour escamoter la République à l'aide d'un coup de main.

Les mauvaises passions sont celles qui applaudissent les bourreaux de la Pologne, de l'Italie, de la Hongrie; qui s'allient aux oppresseurs des peuples; qui invoquent tout bas le secours des Cosaques, pour assouvir leurs ambitions et leurs haines.

Sont-ce celles-là que vous voulez réprimer, celles-là que vous voulez combattre? Alors parlez, nous sommes des vôtres.

Bigarrures.

Plusieurs placards incendiaires... nous nous trompons, plusieurs placards de ministres, du préfet de police et du préfet de la Seine se font pendant sur les murs de Paris.

Il *famoso* Carlier place en tête de sa proclamation: Préfecture de police, tout court.

M. Dumas, plongé dans ses préoccupations chimiques, commence par ces mots: *Ministère de l'agriculture et du commerce*, et bouchonne dans ses cornues la République française.

Un seul de nos magistrats, M. le préfet de la Seine, veut bien encore se rappeler qu'il existe une forme de gouvernement appelée République française, et que sa devise porte ces mots: Liberté, Egalité, Fraternité.

Pauvre M. Berger, nous vous plaignons; vous êtes juste, vous voilà donc placé entre deux... factieux!

La légalité tue, vous le savez; gare à l'Hôtel-de-Ville, il chancelle sous vos pas si vous continuez à vous montrer *factieux* dans vos placards.

Nous publions dans notre supplément une lettre que Félix Pyat adresse aux électeurs de la Seine, de la Nièvre et du Cher, qui l'ont envoyé simultanément à l'Assemblée législative. A côté de l'éloquence élevée, grave et mélancolique de Mazzini, la page d'histoire de Félix Pyat, par son style mordant et familier, fait un heureux contraste et attire également l'attention publique.

Elle vient suppléer dignement à quelques-unes des plaidoiries que le dernier arrêt de la haute cour empêche la défense de prononcer à Versailles.

Ils se donnent au Czar.

Un journal qui reçoit les inspirations politiques des hommes du 10 décembre, la *Patrie*, contient les lignes suivantes:

« L'avènement de l'héritier du nom de Napoléon » à la présidence a mis de fort mauvaise humeur » les champions de la vieille Angleterre. Leur bile » devait naturellement s'échauffer encore à la nou» velle que le président songeait à gouverner par » lui-même et joindre l'action à la parole.

» Un si ferme langage (le langage du Message du » 31 octobre!!) ne pouvait manquer de sonner mal » à leurs oreilles. Dans ces dernières années, la » France s'est un peu trop accoutumée à subordon» ner sa politique à celle de l'Angleterre. C'était de» venu presque une tradition au ministère des affai» res étrangères de tout sacrifier à l'entente cordiale! » On ne hasardait rien, on n'osait rien entreprendre » sans avoir consulté l'Angleterre. La France était » presque devenue l'humble satellite de sa rivale. » Mais une politique qui convenait à un monarque » épuisé par l'âge conviendrait-elle encore à un » président jeune, énergique, et nourri des tradi» tions de l'époque impériale?

» Tout acte un peu énergique du pouvoir en » France est mal accueilli en Angleterre. Voilà pour» quoi la décision énergiquement prise par le prési» dent de la République, de gouverner lui-même, est » si amèrement critiquée par la presse anglaise. » L'Angleterre n'est tranquille que lorsque la France » sommeille. »

Si cette déclaration a un sens politique bien déterminé, elle signifie que les hommes du 10 décembre font très peu de cas de l'entente cordiale, et que le cabinet de Saint-James n'a qu'à bien se tenir en garde, car sous l'administration d'un président jeune, énergique, et nourri des traditions impériales, la France NE SOMMEILLE PAS, comme à l'époque d'un Louis-Philippe, monarque épuisé par l'âge.

Or, après le honteux abandon de la politique démocratique par les hommes du 10 décembre, — de cette politique large et nationale qui s'appuyait sur la fraternité des peuples pour abattre les priviléges des rois, — il doit être permis de demander aux hommes qui repoussent l'entente cordiale, pour qui sont leurs sympathies, quelles sont les alliances qu'ils recherchent et qu'ils veulent.

Car, on ne saurait trop le répéter, les hommes du 10 décembre, en sacrifiant à l'égoïsme de leur coterie les peuples de l'Europe entière, ont privé la France de sa liberté d'action; il leur faut, à eux, pauvres pygmées, un roi ou un tzar pour les soutenir dans leur vacillante faiblesse.

Or, le czar, dans sa magnanimité, se prête volontiers au rôle de protecteur; le patronage lui convient; il aime les clients dociles.

Eh bien! les velléités d'indépendance que manifestent les hommes du 10 décembre envers le gouvernement anglais, prouve, de la manière la plus évidente, qu'ils se sont asservis à la politique anti-démocratique du czar.

C'est le rôle que jouent toujours les peureux: dès qu'ils croient s'être assurés un asyle ou un appui, ils narguent ceux qui les effrayaient un instant auparavant.

Certes, nous ne pouvons être suspectés de tendresse à l'égard de l'aristocratie britannique; nous connaissons son histoire et son égoïsme; mais dans les circonstances actuelles de l'Europe, après l'holocauste des peuples que les hommes du 10 décembre ont laissé consommer, mieux vaudrait encore mille fois l'alliance anglaise que l'alliance du czar.

L'aristocratie anglaise n'est plus ce qu'elle était à l'époque impériale et le monopole maritime qu'elle exerçait a baissé de toute la hauteur à laquelle s'est élevée la marine des Etats-Unis; l'aristocratie anglaise n'est plus guerroyante, agressive, insultante comme elle l'était lorsque lord Chatam prononçait ces mots: « Point de paix avec » la France qu'elle ne signe la destruction de sa » marine; c'est bien assez qu'on lui permette le » cabotage. L'Angleterre doit se réserver la sou» veraineté exclusive de l'Océan. »

L'oligarchie anglaise, comme toutes les oligarchies des peuples anciens et modernes qui ont figuré sur la scène du monde, en amassant des richesses infinies, est arrivée à cette phase de son existence, où elle se préoccupe bien plus des jouissances de la vie que des moyens belliqueux d'acquérir de nouvelles richesses.

Le peuple anglais a grandi depuis 1806; il tient l'aristocratie en échec, et celle-ci est forcée de se faire libérale, de manifester quelques idées généreuses, d'avoir l'air de sympathiser avec les peuples, plutôt que de faire cause commune avec le despotisme sauvage des cours du nord.

La haute civilisation à laquelle est arrivée l'aristocratie anglaise et le développement du peuple anglais, agissent sur elle, même à son insu, avec une telle puissance, qu'il n'est plus possible à un gouvernement anglais de déclarer la guerre à la France, si la France se renfermait dans une politique d'isolement.

Donc, la faiblesse des hommes du 10 décembre va si loin que, même après le honteux abandon des peuples, au lieu de rester dans l'isolement ou de s'appuyer sur l'alliance anglaise, ils placent la France dans la nécessité de soutenir une guerre contre l'Angleterre au profit du czar. Car il serait puéril de se le dissimuler, la politique de Nicolas, malgré ses grandes protestations en faveur de la paix, est une politique de conquête. Or, le meilleur moyen de développer cet esprit conquérant, de le porter au dernier paroxisme, c'est de lui accorder l'alliance de la France.

Nous le demandons, est-il possible de se montrer plus inintelligents que les hommes du 10 décembre? Non-seulement leur politique extérieure nous aliène la sympathie des peuples, mais elle peut entraîner pour la France une guerre maritime ruineuse.

Dans une guerre de l'Angleterre contre la Russie, le peuple sera avec l'aristocratie, et la France aura à soutenir une lutte non moins acharnée que celle d'il y a un demi-siècle.

Pauvre France, malheureux pays! en portant au pouvoir les hommes du 10 décembre tu as cru te relever, et tu t'es abaissée. Là où le génie de Napoléon avait tracé en caractères de feu l'honneur national, tu n'as plus retrouvé que les dernières oscillations d'une flamme qui s'éteint!

Hommes du 10 décembre, il vous sied mal d'appeler Louis-Philippe un monarque épuisé par l'âge; jeunes encore, qu'êtes-vous? Des vieillards caducs!

Le brouillard qui a régné sur Paris toute la journée s'est tellement épaissi ce soir, à cinq heures, que la ville est plongée, malgré les réverbères, dans une obscurité complète. Il est impossible de voir à cinq pas devant soi. Des sergents de ville armés de torches se tiennent aux angles des ponts. On rencontre une foule de gens qui ne peuvent reconnaître leur route. La traversée du Carrousel est sérieusement dangereuse, à cause des voitures; la lanterne gigantesque qui occupe le centre de cette place est devenue invisible, et les cochers sont obligés de mener leurs chevaux par la bride pour trouver les guichets d'entrée et de sortie. Dieu veuille que nous n'ayons pas d'accidents à enregistrer demain!

M. Magne (Pierre), ancien directeur du contentieux au ministère des finances, est nommé sous-secrétaire d'Etat aux finances.

AFFAIRE DE COLMAR.

La lettre suivante, que nous recevons de Besançon, nous fait pressentir l'acquittement des accusés de Colmar:

Besançon, 9 novembre 1849.

Chers amis,

L'affaire des accusés de Colmar marche à merveille. L'acquittement paraît certain. Les avocats défenseurs ont renoncé à faire entendre les témoins à décharge. Ceux que l'accusation avait assignés comme témoins à charge ont parfaitement rempli la tâche qu'on pouvait demander aux premiers.

Demain, le procureur-général fera son réquisitoire. Les défenseurs se borneront à lire une protestation écrite signée par eux. Ils comptent sur l'acquittement.

Il nous paraît impossible à tous ici qu'il n'en soit pas de même à Versailles.

Agréez, etc.

Exposition de l'Industrie.

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES.

Aujourd'hui a eu lieu au Palais-de-Justice la distribution des récompenses et des distinctions dévolues aux lauréats de l'exposition de l'industrie.

N'ayant reçu, contre toute coutume, aucune carte d'entrée pour cette cérémonie, nous sommes dans l'impossibilité d'en rendre compte.

Nous devons penser que l'exclusion dont on nous a honorés, à titre sans doute de journal socialiste, est un premier effet de *cette ligue sociale contre le Socialisme* que MM. Carlier et Ferdinand Barrot ont officiellement annoncée hier sur tous les murs de Paris.

Voici cependant sur cette cérémonie industrielle quelques détails que nous procure un de nos amis, lauréat de l'exposition:

« Un désordre extraordinaire a présidé à la distribution des places. La réunion, fixée à neuf heures du matin, n'a commencé à devenir intéressante pour les exposants qu'à onze heures et demie.

La messe a été célébrée dans la Sainte-Chapelle par Mgr l'archevêque de Paris assisté de Mgr Parisis, évêque de Langres, représentant du peuple, et de trois autres évêques.

Des chants religieux ont été admirablement rendus par les chœurs de l'Orphéon.

Dans la cour qui précède la Sainte-Chapelle et qu'entourent les constructions nouvelles de la préfecture de police, sous les yeux mêmes de ce bon M. Carlier, des gens, mal intentionnés sans doute, ont osé placer six écussons avec les légendes socialistes suivantes:

1° VOUS VIVREZ DU TRAVAIL DE VOS MAINS, LA EST LE BONHEUR. (*David.*)

2° CHACUN SERA RÉCOMPENSÉ SELON SON TRAVAIL. (*Salomon.*)

3° CELUI QUI AIME L'OISIVETÉ SERA DANS L'INDIGENCE. (*Salomon.*)

4° CELUI QUI LABOURE LA TERRE SERA RASSASIÉ DE PAIN. (*Salomon.*)

5° CELUI QUI TRAVAILLE EST DIGNE DE RÉCOMPENSE. (*Jésus-Christ.*)

6° Ici on avait répété la légende n° 2, sans doute en place de celle-ci qui est complémentaire des autres, et qui est également tirée de l'Evangile:

CELUI QUI NE TRAVAILLE PAS NE DOIT PAS MANGER.

M. Carlier ne manquera pas sans doute de poursuivre ceux qui ont osé le narguer au point d'afficher dans une cérémonie officielle des formules aussi *socialistes*, partant *immorales et subversives*.

Après la messe, M. le nouveau ministre du commerce a prononcé un discours qui a eu évidemment pour principal objet de flatter agréablement le président de la République.

Mais c'est à M. Charles Dupin qu'était réservé l'honneur de produire le plus long et le plus savant discours. Ce grand orateur économiste a fait l'historique de l'industrie depuis le déluge jusqu'à nous. Or, quoique ses paroles n'aient pu être recueillies que par un millier de personnes sur les six mille que contenait la vaste salle des Pas-Perdus, ces paroles ont été interrompues fréquemment par des chuts, des psts et des applaudissements dérisoires partis de divers points de la salle où ne pouvait arriver la voix de l'illustre statisticien.

L'ennui de cinq mille personnes a duré ainsi cinq quarts d'heure. Ne serait-il pas convenable de fixer une limite aux discours de ces messieurs, puisqu'ils n'ont pas assez de tact pour se borner eux-mêmes? N'est-ce pas manquer de respect à une Assemblée que de l'opprimer ainsi moralement pendant près de deux heures?

Le discours de M. le président de la République, qui est venu ensuite, avait au moins le mérite d'être court. Il a parlé de l'empire dès la seconde phrase, ensuite de la *mauvaise économie politique* qu'il fallait bannir de l'atelier. C'est sans doute le socialisme que l'auteur de l'*Extinction du paupérisme* a voulu flétrir ainsi. Quoiqu'il en soit, nous devons dire que les applaudissements n'ont pas manqué à M. le président, et qu'à ces applaudissements se sont mêlés quelques cris de *Vive la République!*

Enfin on a commencé, non la distribution des médailles, mais bien la lecture monotone des noms des lauréats par ordre alphabétique. Tous ces noms, accolés par le hasard d'une manière plus ou moins bizarre, ont été écoutés avec non moins d'impatience que le discours de M. Charles Dupin. Cependant, la plupart des exposants, désappointés de n'être venus que pour recevoir des discours, ont pu, sans attendre la fin, s'écouler peu à peu par les issues de la salle.

M. le président était placé sur l'espèce de trône qui a déjà servi à la cérémonie de l'installation de la justice. Personne aujourd'hui ne lui disputait la hauteur de l'estrade et la préséance. Il avait à sa droite M. Boulay (de la Meurthe), vice-président de la République, et à sa gauche M. le ministre de l'agriculture et du commerce.

Un peu en avant du trône et des fauteuils se trouvaient deux magnifiques châsses en or et velours qui intriguaient beaucoup les assistants. Ces reliquaires, qui ont été transportés à la Sainte-Chapelle pour être bénis par l'archevêque, étaient censés contenir les médailles destinées aux exposants. Ce n'était là qu'une fiction religieuse. Ces médailles, n'étant pas encore frappées, ne pouvaient être bénies ni distribuées. La grande cérémonie de ce jour n'est donc qu'un simulacre de bénédiction et de distribution. C'est M. le ministre du commerce qui sera chargé de remettre ces médailles aux exposants lorsqu'il les aura reçues de la Monnaie, et qui les bénira sans doute lui-même par procuration de Monseigneur de Paris. »

On a décerné aux exposans, dans la cérémonie d'aujourd'hui:

40 croix de la Légion-d'Honneur;
182 médailles d'or;
540 médailles d'argent;
Et 897 médailles.

Depuis dix heures du matin jusqu'à plus de deux heures, une foule nombreuse a stationné aux abords du Palais-de-Justice, du côté de la grande cour; le quai aux Fleurs et le pont au Change étaient couverts de citoyens et de citoyennes attendant impatiemment la sortie du président de la République. Une haie de soldats garnissant le pont et d'autres préparatifs militaires, annonçaient qu'il passerait de ce côté; mais l'itinéraire a été brusquement changé. M. Bonaparte est parti à l'improviste dans une direction où personne ne l'attendait. M. le président, se rappelant les cris énergiquement nourris de *vive la République!* qui avaient signalé sa sortie dimanche dernier, a-t-il craint que le public ne le saluât encore une fois des mêmes acclamations? Cette pensée serait juste comme prévision, mais nous ne la comprendrions pas comme crainte. Rien ne devrait être plus doux à l'oreille de M. Bonaparte que des acclamations en l'honneur de la République, dont il est le représentant, et de la Constitution qu'il a jurée.

Monsieur le rédacteur,

Voici une petite note qui pourra, je crois, trouver une place dans vos colonnes.

Les orphéonistes ont exécuté aujourd'hui quelques morceaux à la distribution solennelle des récompenses accordées aux exposants de l'industrie. Hier soir, à la répétition générale, M. Hubert (directeur de l'Orphéon), a dit qu'aux dernières séances il s'était passé *des choses* qui ne devaient plus se renouveler.

Des reproches, a-t-il dit, lui ont été adressés à ce sujet; il pense que l'Orphéon ne doit pas faire de *politique*, et redevenir ce qu'il était *autrefois*.

Quelles sont ces *choses* que M. Hubert ne définit pas? A ma connaissance il ne s'est passé que deux *choses*: les orphéonistes ont exécuté la Marche républicaine, et ils ont crié: vive la République!

Est-ce là faire de la politique? L'Orphéon, dit-on, doit redevenir ce qu'il était *autrefois*.

Mais autrefois on nous faisait chanter le morceau *France et Roi* aux séances où assistait la famille royale, et nous criions vive le roi!

Était-ce donc de la politique? on ne nous l'a jamais reproché.

Nous chantions aussi le *Domine* pour le roi. Pourquoi aujourd'hui l'Orphéon ne chante-t-il pas le *Domine salvam fac rempublicam?*

Pouvions-nous, à la séance qui a eu lieu aujourd'hui, crier: *Vive Louis Bonaparte! Vive le président!*

On a oublié de nous le dire.

UN ORPHÉONISTE.

Rien n'est plus imposant que le calme qui règne dans Paris depuis la malencontreuse proclamation de M. Carlier. Dans les grands centres d'industrie notamment, les ouvriers sont bien disposés à répondre à cette espèce de provocation par un silence et une attitude qui forment un heureux contraste avec le langage officiel.

(*Estafette.*)

Si nos renseignements sont exacts, le président de la République, fatigué des exigences de la majorité et des votes conditionnels des partis du côté droit, aurait exprimé l'intention de former prochainement un cabinet se rapprochant de la gauche d'une manière assez tranchée. (*Idem.*)

La nomination de M. Carlier ne s'opposerait pas à la création de la direction de la sûreté générale dont il a été beaucoup question, et que l'on réservé, dit-on, à M. V. Foucher. Le préfet de police relèverait de cette direction et verrait seulement ses attributions amoindries.

(*Gazette de France.*)

Hier déjà, dans la soirée, le placard de M. Carlier avait été arraché presque partout. Les seuls exemplaires qui restassent collés aux murs étaient couverts de boue ou d'autres stigmates de l'indignation du peuple.

Dans les théâtres, dans les cafés, dans les groupes, partout, de la part des bourgeois comme de celle des prolétaires, il n'y avait qu'une voix pour blâmer cette irritante et provocante affiche.

Tout cela n'empêche pas le *Constitutionnel* de faire précéder ce matin l'insertion du placard des lignes suivantes:

On a affiché aujourd'hui dans Paris une proclamation du nouveau préfet de police; elle a été fort bien accueillie. Le ton en est franc et net, et les masses aiment la netteté et la franchise. M. Carlier dit ce qu'il vent combattre et ce qu'il entend protéger. Nous croyons que le concours qu'il réclame ne lui fera pas défaut.

Voici ce qu'on lit dans le *Crédit*, au sujet du placard de M. Carlier:

« Il n'y a pas de police mieux faite que celle que l'on fait malgré soi. Nous informons M. Carlier que ce matin, sur le boulevard, nous avons surpris la conversation suivante entre deux anciens pairs de France, qui certes ne peuvent pas être accusés d'être dans le mouvement.

» — Au moment où les partis extrêmes s'apaisent, ou la tranquillité reparaît, c'est incroyable! c'est d'une maladresse sans exemple! ... disait le premier ex-pair de France.

— C'est-à-dire que si j'étais à la place du président de la République, disait le second, un préfet de police, après une bévue semblable, ne resterait pas vingt-quatre heures en fonction. »

Nous ne tenons pas les noms des deux ex-pairs de France à la disposition de messieurs de la rue de Jérusalem.

Nous avons remarqué avec surprise, dit le même journal, que la proclamation du nouveau préfet de police est la première, depuis le 24 février, qui ne porte pas en tête l'inscription: RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, et la devise: LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Est-ce un oubli?

La *Liberté* formule ainsi son opinion sur le *message* de M. Carlier:

Mort au socialisme! tel est le cri fanatique échappé à la fougue de ce modéré, dans un moment où il faudrait tout faire pour calmer les passions et réconcilier entre elles les diverses classes de la société. — Vigilance et rigueur aux socialistes! C'est un magistrat qui affiche sur tous les murs ces paroles provocatrices, dans une ville où les dernières élections ont constaté la présence de plus de cent mille socialistes!

C'est à n'y pas croire. — Aussi se pressait-on ce matin autour de ces placards incendiaires pour s'assurer par ses yeux de l'authenticité de cette étrange proclamation.

Les uns se détournaient avec horreur; d'autres haussaient les épaules et prenaient en pitié l'audace de ces pygmées qui se croient assez forts pour arrêter le torrent en se jetant au milieu.

Le *socialisme*, l'*immoralité*! quel rapprochement dans un acte officiel! quelle insulte à la misère publique! car, encore une fois, le socialisme, c'est la misère, et ce n'est pas en l'insultant qu'on la soulagera.

Mais qu'il sied bien aux suppôts du dernier règne de s'ériger en censeurs austères, et de parler de moralité et de religion!

M. Carlier changé en Caton!

M. Carlier déguisé en Fénélon!! Sommes-nous en carnaval!

Nous lisons dans le *Moniteur*:

Le président de la République a reçu jeudi dernier, en audience particulière, le ministre des États-Unis avec lequel les rapports avaient été interrompus à la suite du différend survenu entre M. Poussin et le ministre des affaires étrangères du cabinet de Washington.

Le président de la République a déclaré au ministre des États-Unis que, malgré des torts dont il était juste de convenir de part et d'autre, il faisait volontiers le premier pas pour rétablir la bonne harmonie entre les deux grands pays; qu'une susceptibilité, naturelle peut-être vis-à-vis d'une monarchie, ne lui paraissait pas avoir de motifs sérieux vis-à-vis d'une République aînée.

Il a ajouté que, tout jaloux qu'il devait être de l'honneur de la France, il avait une trop haute opinion des lumières et du caractère du général Taylor, pour hésiter un moment à convenir de la peine qu'il éprouverait de voir des sentiments d'amitié si intimes et si anciens s'altérer au sujet d'un malentendu sans importance.

L'ambassadeur des États-Unis a accueilli cette déclaration franche et loyale avec une entière cordialité.

Le ministre de la marine et des colonies, annonce le *Moniteur*, vient de recevoir de M. le commandant de la division navale de la Réunion et de Madagascar, une dépêche datée de Zanzibar, 25 septembre. Il en résulte que, lors de l'arrivée de la frégate *la Reine-Blanche*, à Nossibé, aucun évènement grave n'était survenu postérieurement à ceux dont le *Moniteur* a récemment rendu compte. M. le capitaine de vaisseau Febvrier-Despointes s'exprime ainsi:

« L'insurrection des Sakalaves, qui pouvait avoir des suites bien funestes, est entièrement terminée. Ceux auxquels j'ai cru devoir accorder le pardon l'ont obtenu avec des conditions avantageuses pour notre colonisation à venir. Les chefs turbulents et dangereux ont été écartés. Les principaux de ceux-ci se sont retirés dans l'Ambongou, et tout fait présager pour la suite une tranquillité parfaite. »

Une lettre écrite au ministre de la marine et des colonies, le 14 août, par le commissaire-général de la République à l'île de la Réunion, dément le bruit de la mort de la reine des Ovas, répandu d'après un journal de l'île Maurice.

Jésus-Christ devant les Conseils de Guerre.

*A M. Charles de Riancey, l'un des propriétaires-gérants de l'*AMI DE LA RELIGION.

Monsieur,

En lisant dans l'*Ami de la Religion* les lignes que, sous le titre de *libelle blasphématoire*, vous consacrez à ma brochure (*Jésus-Christ devant les Conseils de Guerre*), ma première pensée a été de requérir l'insertion dans votre journal d'une réponse à cet *article diffamatoire*; il eût été juste que la défense arrivât directement à ceux devant lesquels avait été portée l'attaque. Je ne vous ferai pas l'injure de croire que vous m'eussiez refusé; la loi vous forçait la main.

Une réflexion m'a retenu. J'ai craint que des curieux venant par la suite à feuilleter la table de votre collection, et trouvant mon nom parmi ceux de vos correspondants habituels auprès du nom d'un ministre qui, entrant dans les conseils de la République, méritait que M. de Chambord dît de lui: « Il aura pensé faire du bien; » j'ai craint, dis-je, que de braves gens pussent croire un instant que j'aie jamais mangé de ce pain-là.

Cependant, si fâcheuse que soit une telle méprise, cette considération toute personnelle ne m'eût pas arrêté si, en m'exposant à ce risque, j'avais pu du moins servir la vérité. Malheureusement, pour éclairer les lecteurs dont vous exploitez en maître la crédulité, il me faudrait plus d'espace que la loi ne m'en accorde, car je ne saurais m'en tenir à vos procédés de discussion, et ce sont des textes, non des injures que j'aurais à vous opposer. N'attendant pas de vous une justice gratuite, et ne pouvant non plus la payer, je demanderai à mes amis de la *Démocratie pacifique* l'hospitalité de leurs colonnes.

« Libelle diffamatoire, — détestable opuscule, — outrages sur le nom du Sauveur, — monstrueuses absurdités. » — Voilà ce que votre logique vous souffle à l'adresse de ma brochure.

« L'un des théologiens du journal phalanstérien, » — venant « après je ne sais combien de rêveurs niais et de démagogues effrontés de tous pays. » — Voilà pour l'auteur. Si je ne sentais atteint par cette indignation simulée, la qualification de théologien n'est pas ce qui me toucherait le moins. S'être assis pendant dix ans sur les bancs de tous les cours scientifiques, avoir passé des amphithéâtres de l'école pratique aux laboratoires de physique et de chimie, pour s'entendre en fin de compte traiter de théologien. C'est dur!

Voici pour l'auteur et le livre: « Le mépris des hommes instruits en a promptement fait justice. »

Enfin, voici pour la traduction: « La ville de Gênes en a été infectée. »

Telles sont, Monsieur, j'en cherche vainement d'autres, les raisons que vous m'opposez, et l'on s'étonnerait de voir tant d'injures couler comme de source de la plume d'un *ami de la religion*, si ce mode d'argumentation n'était entré depuis bien longtemps déjà dans les habitudes de tous les journaux religieux de *l'univers*.

Théologien! théologien!! Tenez, tout le secret de votre colère est dans ce mot-là. Vous craignez qu'il ne s'élève une boutique à côté de la vôtre, que la denrée falsifiée que vous vendez à faux poids ne trouve plus de chalands. Vous êtes théologien, vous, M. Charles de Riancey, grand bien vous fasse! Je ne vous demande pas votre patente. Il n'y a pas de sot métier, dit-on. Mais que vous ayez le privilège de la chose religieuse: halte-là, Monsieur! Nous sommes en France, s'il vous plaît, et le livre en question s'appelle Evangile, non Vedas. Les prêtres n'ont pas seuls le droit de le lire et de le commenter. Vous en êtes bien la preuve; car enfin êtes-vous tonsuré? Vous me direz que vous l'êtes dans le cœur. L'argument est faible.

Ne parlez donc plus de la religion comme ce brave Porthos parle de l'air qu'on respire sur ses terres, disant: « MON air est fort bon! »

Voulez-vous que nous causions franchement. Vous n'y tenez pas. Je continue. Qu'y a-t-il dans cette brochure que vous qualifiez de blasphématoire? Au moment où la réaction contre le socialisme était dans toute sa violence, peu de temps après les journées de juin 1848, dont votre ami M. de Falloux fut l'un des principaux auteurs, j'entrepris de démontrer que les chrétiens primitifs, et que les plus illustres Pères de l'Eglise avaient pratiqué ou enseigné des doctrines identiques à celles qu'on poursuivait avec un féroce acharnement, criant dans les rues: Mort aux communistes! et courant sus, les fusils en mains, à des citoyens désarmés. Dans ce but, je réunis des textes empruntés à l'Ancien Testament, à l'Evangile, aux Actes des Apôtres, aux œuvres des Pères. J'encadrai ces citations dans une forme qui peut être désapprouvée; j'en fais bon marché. Mais, enfin, la forme mise de côté, le fond subsiste, et deux questions sont à résoudre; mes citations sont-elles exactes, et peut-on en tirer la conséquence que j'en déduis.

Monsieur, cette conséquence, je la crois vraie, et si je me suis trompé, c'est de bonne foi. En vous retranchant dans l'injure, quand la discussion vous est offerte, vous me donnez le droit de supposer que votre sincérité n'égale pas la mienne, et que vous n'avez pas dans votre cause autant de confiance que j'en ai dans celle que je défends. La poltronnerie prend parfois des airs de matamore, et, franchement, dans le dédain que vous affectez pour votre adversaire, je ne vois pas la preuve que vous désiriez le combat.

Pour ne mentionner que l'un des points traités dans ma brochure (l'un des principaux, il est vrai), j'ai dit: que les premiers chrétiens pratiquaient la communauté; — que la communauté était, au dire de plusieurs Pères, de droit naturel et divin; — que la propriété individuelle est, à leur sens, une usurpation; — que tous les maux qui assaillent les hommes, la misère, l'envie, la discorde, la haine, l'incertitude du lendemain, ont leur source dans cette inique appropriation des choses que Dieu avait créées afin que la jouissance en fût commune à tous; — que dès lors, en revenant à la communauté primitive, les hommes tariront la source de toutes les infirmités physiques et morales. — Que ce genre de vie est obligatoire pour les vrais chrétiens. — Que l'aumône est une restitution bien plutôt qu'une œuvre de miséricorde. — Que celui qui manque de donner l'aumône est non pas un frère mais un tyran inhumain, un barbare cruel, une bête farouche dévorant à elle seule toute la nourriture des autres; un voleur digne du même supplice que le ravisseur du bien d'autrui, un assassin qui tue tous les jours autant de pauvres qu'il en aurait pu nourrir. — Que l'aumône doit comprendre tout ce qu'on possède. — Que dans l'accomplissement de ce devoir, le père ne doit même pas se préoccuper de l'avenir de ses enfants; de sorte que l'aumône n'est évidemment qu'un moyen d'établir la communauté des biens. — Qu'enfin, le riche qui ne remplit pas comme il doit l'être, le précepte de la charité, périra nécessairement dans l'autre monde.

Si ces assertions sont vraies (et le contraire reste à démontrer), en vous laissant entièrement libre d'établir entre les socialistes d'aujourd'hui et les Pères du christianisme, la distance que la sainteté de ceux-ci établit entre les uns et les autres, n'y a-t-il pas au moins cette ressemblance entre eux, que parmi les socialistes comme parmi les Pères, la doctrine de la communauté des biens avait d'ardents sectateurs.

Est-ce que je force la conséquence quand je dis que si les auteurs de ces maximes, au lieu d'être venus il y a quelques siècles, avaient vécu au sein de « cette admirable société française, » comme dit M. Cousin, le sang des saint Ambroise, des saint Chrysostôme, des saint Basile, des saint Grégoire aurait pu se mêler au sang des lamentables victimes faites en juin 1848 par l'infamie des journaux honnêtes et religieux?

Croyez-vous qu'il serait bon pour ces grands saints de se promener dans les rues de Paris l'un de ces jours où l'on crie: « Vive l'ordre, fusillez-les! »

Quel sort les attendrait, pensez-vous: les encouragements du parti de l'ordre, ou une place sur les pontons?

La main sur la conscience, pensez-vous que le Christ, si terrible envers les mauvais riches, ne trouverait rien à redire au temps où nous vivons; plus de marchands à flageller, plus de dévorateurs de veuves et d'orphelins à maudire, et, dans les journaux religieux, plus de pharisiens hypocrites à confondre?

Pensez-vous que si, revenant sur la terre, il naissait de nouveau dans la boutique d'un charpentier, fils et frère d'ouvriers, amis d'ouvriers, fréquentant les publicains et les filles de joie, sans état, sans moyens d'existence, n'ayant pas une pierre où reposer sa tête, et qu'il se permît de traiter les puissants d'aujourd'hui comme il traitait ceux de son temps; pensez-vous que les langues de vipères et les sépulcrés blanchis ne trouveraient pas moyen de lui faire au moins un petit procès de tendance et de rattacher son affaire à celle du 13 juin?

Est-ce que vous croyez que Jésus serait un des vôtres, rédacteur, ou tout au moins abonné de l'*Ami de la Religion*, joignant sa souscription à celle de M. de Falloux pour l'impression des discours de M. de Montalembert et ses félicitations à celles que le compère du roi *Bomba* adresse au disciple apostat de Voltaire?

Est-ce que Jésus, qui faisait rentrer dans le fourreau l'épée tirée pour sa défense, aurait convié quatre armées étrangères au bombardement de la ville éternelle?

Est-ce que Jésus, si tendre pour les pauvres et qui ne dédaignait pas de faire des miracles rien que pour donner au peuple du pain et du vin, reconnaîtrait l'un des siens dans le ministre ultramontain qui a demandé la dissolution des ateliers nationaux sous trois jours?

Il trouverait qu'elle a été bien féconde, la race exécrable des judas!

Sérieusement, est-ce que vous vous croyez chrétien?

Moi, je vous dis que si le Christ revenait, il se trouverait des amis de la religion pour le traîner devant Pilate, des amis de la religion pour lui préférer Barrabas, des amis de la religion pour crier: Crucifiez-le! crucifiez-le!

Encore un mot avant de finir. Vous mettez ma sincérité en doute, c'est à cela que je vais répondre.

Et d'abord il vous convient de donner ma brochure comme l'expression des idées phalanstériennes; c'est là, pensez-vous, de « l'habileté; car enfin vous savez comme moi (ou, si vous ne le savez pas, de quel droit en parlez-vous?) que la doctrine phalanstérienne n'accepte ni la communauté des biens ni le crédit gratuit. En accueillant *Jésus-Christ devant les Conseils de Guerre*, la *Démocratie* n'a pas ouvert ses colonnes à l'expression de sa pensée, mais à un travail de recherches qui lui a paru présenter un certain intérêt historique. Ce procédé donne une idée de votre franchise, C'est sans doute aussi pour la plus grande gloire de la religion, dont vous êtes l'*ami*, que, voulant insinuer que la *Démocratie* serait revenue, depuis le 13 juin, à une tactique suivie par elle antérieurement à l'égard du clergé, vous attribuez à ce journal une phrase empruntée à une feuille italienne. Je mentionne la chose comme spécimen du genre que vous pratiquez, car vous êtes, du reste, si coutumier du fait, que la *Démocratie* n'a pas, que je sache, daigné le relever. C'est encore en vue de fournir un exemple des allures qui conviennent aux amis de la religion que vous écrivez: « De là, *s'il faut en croire la Démocratie pacifique*, une effroyable perturbation, une sorte de révolution dans la ville de Gênes. » Quand vous savez fort bien que la *Démocratie* n'a fait que traduire littéralement les récits des journaux italiens.

Ceci dit pour prouver que si le mensonge disparaissait de la terre, on le retrouverait dans les journaux religieux, et la responsabilité de la feuille d'où je vous écris étant mise à couvert, je vous dirai, avec une franchise qui vous fera un instant sortir de vos habitudes, que je n'appartiens pas à vos croyances religieuses; vous comprenez dès lors que rien ne peut me gêner dans l'expression de mes sentiments personnels pour l'Eglise et le christianisme. Veuillez donc prendre note de ceci:

Si je me suis attaché à montrer le lien qui unit le Socialisme à l'Evangile, c'est uniquement pour la vérité historique. Je ne prétends pas pour cela, — écrivez cet aveu, — identifier le Socialisme avec le christianisme. Je crois, — vous pourrez vous servir de cela plus tard, — que le Socialisme est à l'égard du Christianisme dans la même situation que Jésus envers le judaïsme. A mon sens, — on pourra me le rappeler après la prochaine invasion, — le Socialisme est chrétien comme Jésus était juif; et si nous pouvons dire du christianisme: Nous ne venons pas renverser la loi, mais l'accomplir, c'est dans le sens où Jésus lui-même le disait de la loi de Moïse. Enfin, quant à Jésus, — je brûle ici mes vaisseaux, — il est avec nous, comme au dire de certains Pères, d'illustres Grecs antérieurs au Christ étaient des chrétiens. Jésus est un des Pères du Socialisme comme Platon est un des Pères du christianisme. — Je demande qu'à l'époque du retour de M. et madame Chambord, on veuille bien se rappeler que c'est ici mon opinion personnelle que j'exprime.

M'accorderez-vous le mérite de la franchise?

C'est une politesse que je voudrais avoir l'occasion de vous rendre.

VICTOR MEUNIER.

SIÈGE DE ZAATCHA.

Nous lisons dans le *Moniteur algérien* du 5 novembre :

On a des lettres de Zaatcha jusqu'au 27 octobre ; à cette date rien d'important n'était survenu. Les travaux se poursuivaient; on détruisait des dattiers dans Foasis, ce qui avait amené quelques tirailleries sans importance.

Tous les renforts annoncés sont en marche et approchent de leur destination.

L'Atlas dit de son côté :

On attendait des munitions le 25 au soir, pour recommencer le tir en brèche le 26 au matin.

M. le colonel Canrobert est sorti d'Aumale le 27 au matin avec 1 800 hommes, pour aller se mettre à la disposition du général Herbillon.

Deux bataillons, le 8e chasseurs à pied et le 3e du 51e, pris à Oran et à Bougie, sont transportés, par deux bateaux à vapeur, à Philippeville, d'où ils gagneront Constantine et Batna.

Une colonne, commandée par M. le colonel Daumas, part de Médéah pour se rendre chez les Ouled-Naïls.

L'ARMÉE RUSSE.

Au moment où le czar jette, dit-on, le défi aux deux grandes puissances de l'occident, nous croyons intéressant de donner sur l'organisation et la composition de l'armée russe quelques détails dont nous pouvons garantir l'exactitude. On verra que cette armée est loin d'être aussi formidable que voudraient nous le faire croire certaines de nos feuilles réactionnaires, qui font de Nicolas le pivot de l'ordre européen et le patron naturel de tous les princes restaurés ou à restaurer.

Il est vrai que l'armement des soldats russes, sinon l'armée russe elle-même, est au-dessus de toute critique. Les armes de l'infanterie sont solides et bien travaillées ; l'arme principale de la cavalerie est la pique. Il n'y a que peu de cuirassiers et de hussards, mais beaucoup de hulans : ces derniers forment les trois quarts de la cavalerie russe. Quant aux cosaques qui composent un corps régulier, comme ils sont obligés de s'équiper eux-mêmes, ils n'ont que des armes très grossières et d'assez pauvres chevaux. Le cosaque, considéré comme soldat, n'est bon qu'à effrayer les petits enfants et les vieilles femmes. Dans l'histoire de l'insurrection polonaise on ne cite pas un fait d'arme en l'honneur des Cosaques. En revanche, on cite souvent des régiments entiers de Cosaques dispersés et mis en fuite par un petit nombre de faucheurs. Lorsque le général Dwernicki, à la tête de trois mille faucheurs seulement, mit en pleine déroute, sous Pulawy, neuf régiments de cavalerie russe, on remarque qu'il y eut trois régiments de Cosaques qui furent les premiers à se débander.

Le cosaque est comme le loup ; il attend, pour se jeter sur son ennemi, que celui-ci soit à terre.

Il excelle dans le pillage et la fuite.

Les cosaques ne tiennent jamais devant l'artillerie. Ils ont coutume de dire que leurs piques sont terribles; mais qu'elles ne peuvent pas mordre les canons.

C'est encore aujourd'hui un titre de gloire parmi les officiers cosaques, comme autrefois chez nos gentilshommes, de ne savoir ni lire ni écrire, mais d'être experts seulement dans l'art de pourfendre et de tuer.

Il est vrai que les officiers russes, proprement dit, sont aussi ignares que leurs frères d'armes cosaques; très peu, dans l'infanterie, sont en état de signer leur nom, mais bien loin de tirer vanité de leur ignorance, ils font tout ce qu'ils peuvent pour se donner l'apparence de la science, ne voulant pas, en cela, paraître inférieurs aux officiers de l'occident. On a pu les voir récemment, dans les villes autrichiennes qu'ils traversaient pour se rendre en Hongrie, affecter de visiter les bibliothèques publiques, les libraires et les cabinets de lecture, bien que la plupart d'entre eux ne sussent pas lire. Un voyageur se trouvant dans un café à côté d'un de ces officiers, qui semblait lire attentivement un journal prussien, lui demanda ce qu'il y avait de nouveau. L'officier russe, d'abord tout troublé, répondit cependant qu'il y avait de grandes nouvelles, et il se mit à parler à tort et à travers de brigandages exercés par les Hongrois, de meurtres horribles commis par les Turcs, et d'une armée que les Anglais faisaient marcher on ne sait où. L'officier parti, le voyageur lut à son tour le journal, où il n'était pas fait la moindre mention des brigandages hongrois, des meurtriers turcs et des armées anglaises. Evidemment, ce pauvre officier, si assidu à la lecture, ne savait pas lire.

En face d'une telle ignorance, il n'est pas étonnant que la toute puissance du czar soit un article de foi pour ses soldats, lesquels s'imaginent bonnement que Nicolas est le maître du monde, que tous les rois relèvent de lui; et que les pays qui, comme la France, s'érigent en république, ne sont autres que des provinces de l'empire russe qui se sont révoltées, mais que l'autocrate châtira comme il a châtié la Pologne et la Hongrie.

Les moins ignorants parmi les officiers russes sont ceux qui sont originaires des provinces polonaises et allemandes; ceux-là parlent ordinairement plusieurs langues, et possèdent, outre la science militaire, des connaissances en littérature. Les Courlandais ont la confiance du czar, dont ils peuplent les antichambres en qualité d'aides-de-camps. Ils figurent aussi en grand nombre dans les régiments de la garde, et dans le corps du génie. Ils arrivent rapidement aux grades les plus élevés de l'armée. Un général de 35 ans, natif de Courlande, n'est pas une rareté. A cette classe de généraux appartiennent Nesselrode, Satz, Rudiger, Dehn, Rosen, Geismar, Pahlen, Sacken, Richter et plusieurs autres.

Le corps le mieux équipé de l'armée russe est l'artillerie. Les canons sont construits avec tous les perfectionnements apportés en Occident à ces terribles machines de guerre. Mais ces beaux canons seraient de peu d'utilité, car les canonniers qui les servent sont les plus inhabiles qui se puisse voir, n'ayant, du reste, aucune disposition à acquérir les qualités qui leur manquent. La première de ces qualités est une certaine dose d'intelligence ; or, le soldat russe est un être stupide. Il entre dans l'armée comme les damnés dans l'enfer, en laissant derrière lui toute espérance, car le service militaire, qui est ordinairement de quinze années, en dure très souvent vingt-cinq, après lesquelles le malheureux soldat est réduit, pour vivre, à mendier ou à voler.

Le vol est, du reste, à l'ordre du jour dans l'armée russe, et cela depuis le général en chef jusqu'au dernier soldat. Les défenseurs de la propriété pratiquent le vol sur la plus grande échelle. Ils ont ramené de la Hongrie une foule innombrable de chevaux, de chariots, de bestiaux de toute sorte, d'objets divers en argent, en effet précieux, en vêtements, linge, etc. Tous ces objets ont été vendus à vil prix aux juifs par les soldats russes.

Mais voici le revers de la médaille pour l'absolutisme czarien. L'esprit de l'armée, particulièrement de la partie polonaise, ne paraît plus être le même depuis l'expédition hongroise ; il est certain qu'il existe maintenant dans l'armée russe de nombreuses et de vives sympathies pour la cause des Madgyars. Certaines fusillades d'officiers russes et de jeunes cadets (enseignes) qui avaient essayé de passer dans les rangs des insurgés, en témoignent suffisamment. Aussi des prophètes politiques tirent-ils de tout ce qu'ils voient et entendent le pronostic certain d'une prochaine révolution militaire en Russie. Il reste au czar la ressource de disperser ces éléments révolutionnaires, en reléguant celles de ses troupes qui sont douteuses dans les steppes de la Sibérie ou dans les montagnes du Caucase ; mais comme ces troupes forment l'élite de son armée, s'il les écarte, il faut qu'il renonce à marcher sur Constantinople.

ITALIE.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique.*)

Du Trastevere de Rome, 4 novembre.

Les sacristies sont en liesse, le *motu proprio* a vaincu la lettre présidentielle ; aussi M. de Corcelles, en petit Machiavel, s'est-il empressé de faire sa paix avec les éminentissimes Porporati du Quirinal.

Il a fallu faire un pas un peu difficile, mais le représentant de la République n'a pas hésité. Depuis que le roi Ferdinand s'était mis, on n'a jamais su pourquoi, à incarcérer à Naples toutes les personnes qui tombaient sous la main de la police, même les gens les plus aristocratiques, même l'ami intime de M. de Crepstowitch, ambassadeur de l'autocrate, depuis cette époque-là, dis-je, les cardinaux voulaient, demandaient, réclamaient avec instance le nommé Caputo, réfugié et impliqué dans l'affaire du 15 mai de Naples.

Les autorités françaises avaient refusé. Mais depuis le caractère décourageant du vote de l'Assemblée législative sur les crédits, nos généraux ne rêvent plus que le retour en France, pleins de dégoût pour tout ce qui s'est fait, se fait et se fera ici. Ils ont l'air de se moquer de ce qui se passe. On a donc livré Caputo et comblé les ardents désirs des cardinaux réfugiés.

Il est tout de même surprenant que, pendant que sur le Bosphore nous recommandons l'hospitalité envers les réfugiés, nous violions ces mêmes principes sur les bords du Tibre. Mais c'est qu'à Constantinople nous sommes à la remorque de l'Angleterre, et le général Aupick n'ose pas se retirer de l'affaire. Ici nos gens sont parfaitement libres de leurs actions, et ils s'empressent de livrer le Kossuth napolitain.

Lorsqu'au printemps dernier je vous écrivais de Turin les nouvelles de la guerre du Piémont, vos lecteurs peuvent se le rappeler, j'esquissais par-ci par-là, dans mes lettres, quelques traits biographiques sur les personnages marquants, comme Radetzki, le vicaire Jean et autres.

Il y a maintenant sur la scène deux personnages, fort secondaires, il est vrai, mais qui, comme le consul romain, portent la paix ou la guerre dans les plis de leur robe. Ce sont l'aide-de-camp russe prince Radziwill, et le commissaire turc en Valachie Fuad-Effendi.

Il est à remarquer que ces deux messagers de paix et de guerre, qui fixent toute l'attention européenne, ont eu des infortunes domestiques exactement semblables.

L'impératrice de Russie, ayant une passion effrénée pour la valse, la polka, la mazourka, et probablement pour autre chose, reçut l'invitation, de la part du médecin de la cour, si elle voulait continuer à faire le bonheur de ses sujets, de se priver de la valse, de la polka, de la mazourka et de l'autre chose.

Le chaste Nicolas fut alors contraint à faire des infidélités à sa moitié. Il y avait à sa cour un homme décidé à faire son chemin coûte que coûte ; il avait dénoncé, trahi son oncle Radziwill, impliqué dans la révolution de Pologne, et avait reçu en récompense ses domaines des mains de l'empereur.

Devenu riche de la sorte, il avait épousé une des plus belles femmes de Pétersbourg, la princesse Urussof, femme qui portait la volupté dans ses regards.

Le czar, réduit à l'état de veuvage pour ainsi dire, ne put plus échapper à la fascination. Il s'attacha le mari comme aide-camp, et logeant l'homme et la femme dans son palais, il prit des arrangements avec la princesse, et chargea le prince de la mission que vous savez à Constantinople. Il est sûr que le soupçon qu'il avait de ce qui se passait à Saint-Pétersbourg a exaspéré le caractère et contribué aux impertinences que fit l'ambassadeur dans ses audiences au palais de Tchéragan.

Fuad-Effendi a eu des infortunes aussi, mais moins récentes : ce fut quand il fut envoyé en ambassade aux cours d'Espagne et de Portugal.

Abdul-Medjid, arrivé jeune sur le trône, apprit avec étonnement qu'il y avait des jeunes filles sur les autres trônes. Il envoya de riches présents à la reine d'Angleterre ; quant à Isabelle II et à Maria da Gloria, il fit mieux : il choisit parmi ses courtisans un Turc d'une bonne tournure, d'une figure agréable, et l'envoya, avec des présents en diamants, aux deux reines de la Péninsule, pour leur montrer que les Turcs n'étaient pas des croquemitaines.

Fuad-Effendi eut une bizarre idée. Soit pour se rendre favorables les Espagnols, qu'on lui avait dépeints comme fanatiques, soit pour tout autre motif, il eut l'étrange idée, en arrivant à Barcelone, de se faire donner la bénédiction par l'évêque de Catalogne.

Mais Mahomet, du fond du ciel, le vit agenouillé devant l'iman des chrétiens, il lui garda rancune, et voici le tour qu'il lui joua.

Il y avait à Constantinople un médecin grec en grande réputation nommé Théodori. Il était le médecin de Reschid-Pacha, le grand vizir, et des plus hauts personnages.

Les Turcs s'étant beaucoup civilisés, les médecins ont à présent entrée dans presque tous les harems. Parmi les trois odalisques de Fuad-Effendi, il y en avait une fort belle.

Théodori lui persuada qu'elle était malade à cause de son état de veuvage, que sa vie pouvait même courir danger à cause de trop d'ardeur dans le sang, et, pour calmer le sang et lui sauver la vie, Théodori se dévoua à servir lui-même de remède.

L'odalisque fut contente de trouver réunis le médecin et le remède. Il paraît qu'elle fut fort satisfaite de ce système de médication, car elle donna des joyaux en diamants au trop heureux Esculape.

Les deux amants ne se donnèrent pas trop de peine pour cacher leurs liaisons; aussi quand Fuad-Effendi arriva, ses domestiques l'avertirent de ce qui se passait.

Il fit surprendre les coupables. On mit Théodori en prison ; on fit visite chez lui où l'on trouva des joyaux, donnés par Fuad-Effendi, à sa favorite. Mais, ô merveille ! ô miracle ! le ministre de la justice, Rifa'at-Pacha, le ministre des affaires étrangères A'ali-Effendi, en reconnurent aussi donnés par eux à leurs odalisques ; de quoi on conclut que le médecin Théodori étendait son système de médication dans beaucoup de harems.

Dans tout autre temps le Grec eût payé de sa tête son homœopathie. Mais la clémence du jeune sultan est si grande, qu'il a pour ainsi dire aboli la peine de mort. Madame Fuad-Effendi fut exilée à Trébizonde et le médecin en Candie.

DOUCEURS DE LA MONARCHIE. — LES PRISONS DE PIE IX.

On écrit de Rome, 11 octobre, à la *Concordia* :

Lorsque Capanna fut mis par le gouvernement républicain à la tête de la police, il purgea tellement Rome des voleurs, qu'on n'entendait plus parler du plus petit vol. La police cardinalesque a condamné ce même Capanna à arrêter le plus de libéraux possible, et à remettre en liberté une centaine de voleurs incarcérés sous la République; aussi les méfaits et les vols à main armée foisonnent-ils chaque nuit dans nos murs.

Petraglio, sur la déposition d'une servante et d'un ex-jésuite, a été condamné à cinq ans de réclusion par la police cardinalesque. Il se trouvait à Monterosi, par ordre de la commission gouvernative, tandis que le fait dont il est accusé se passait à Rome.

D. B. Pichi, prêtre de 65 ans, a été déclaré, par le tribunal du cardinal-vicaire, coupable de lèse-majesté, pour avoir, le jour de Pâques, assisté comme diacre à la messe chantée le jour de Saint-Pierre, en présence des triumvirs et de l'Assemblée constituante.

Le greffier Gagiotti est depuis 78 jours au secret. Il est fort heureux qu'il n'y ait plus d'auto-da-fé, car on le brûlerait.

La *Concordia* fait sur cette lettre les réflexions suivantes :

Le vieux greffier Gagiotti, dont il est parlé dans cette lettre, est un homme intègre et estimé, à qui l'on a infligé une cruelle prison pour avoir, comme ses fonctions l'y obligeaient, fait par l'ordre du gouvernement, l'inventaire du local de l'Inquisition. Monsignor Gazola, rédacteur du *Positivo*, qui se prononça en faveur de l'expédition française, et défendit le pape jusque sous la République, et n'accepta sa décadence qu'en présence des dangers qu'il voyait à une restauration, Gazola est enfermé dans une prison, sans espoir d'en sortir. L'avocat Carnuschi, de Milan, est retenu en prison par pure vengeance personnelle, et sans que l'on puisse rien articuler contre lui. Quand le gouvernement français rentrera-t-il dans la voie de l'honneur et de la justice ?

Daniel Manin, de Venise, vient d'être nommé député du Piémont par la ville de Gênes.

LES BASTONNADES DU DUC DE PARME.

On écrit de Parme au *Risorgimento*, journal réactionnaire :

Depuis l'arrivée à Parme du nouveau duc Charles III dans la citadelle de Parme, quatre cents personnes ont été bâtonnées ; on donne à chacun des condamnés vingt à vingt-cinq coups de bâton, et quelquefois quarante à cinquante. Un individu est mort des suites du supplice, l'épine dorsale ayant été attaquée. Un citoyen est arrêté sur la simple dénonciation d'un dragon ou d'un garde quelconque. Dans la forteresse, un conseil de guerre juge les gens qui lui sont amenés. L'interrogatoire est une moquerie : on renvoie les malheureux honteux et brisés par les coups. Tous les jours, huit ou dix arrestations ont lieu. Il suffit, pour s'attirer ces rudes châtiments, de mettre telle ou telle cravate, tel habit, et de conserver chez soi des uniformes de garde nationale ou d'être soupçonné d'avoir des opinions libérales et modérées.

Le cafetier de la Concordia a l'habitude d'ouvrir de très bonne heure son café, sur la Grande Place. Il servait un individu qui venait d'entrer, lorsque des dragons se précipitent dans la salle et arrêtent le consommateur et le limonadier. Le dernier racheta, moyennant 400 fr., les vingt-cinq coups de bâton auxquels il avait été condamné sommairement. Le consommateur avait été relâché d'abord ; mais, le lendemain, il a été battu. Le marquis Louis della Rosa, homme très estimé, a été destitué de la place de maire de Callechio, et arrêté sous la prévention d'avoir empêché une illumination projetée en faveur du duc. Il est encore détenu dans la citadelle. Beaucoup de fonctionnaires et d'employés sont destitués. En revanche, les rebuts de la société, les hommes les plus vils, arrivent aux emplois éminents. L'Autriche et les Autrichiens n'ont rien à faire à tout ceci. C'est le duc Charles III lui seul qui ordonne tout.

ATTITUDE DE LA TURQUIE ET DE LA RUSSIE.

On se préoccupe vivement à Vienne de l'attitude respective de la Turquie et de la Russie. La retraite des Russes de la Hongrie et de la Gallicie, les négociations qu'on paraît vouloir entamer avec les Circassiens, le recrutement nouvellement ordonné par le czar, sont autant de circonstances qui font penser que la Russie songe à avoir toutes ses armées disponibles.

D'un autre côté, la conduite de la Turquie ne fait pas même réfléchir ; les préparatifs qu'elle fait sans bruit et l'enrôlement des Rajas, les encouragements donnés à Bem et à tous ceux des réfugiés, beaucoup nombreux qui l'ont imité, l'envoi du célèbre général polonais Wysicki, avec son corps, à Shumla, où se trouve aussi Murad-Pacha (Bem), et surtout l'inébranlable fermeté du ministère actuel dont l'adversaire le plus dangereux, Musta-Pacha, vient d'être éloigné, toutes ces considérations donnent à l'avenir une couleur menaçante.

L'empereur de Russie se laissera-t-il détourner de sa voie par l'Angleterre irritée, qui a récemment ordonné à son ambassadeur de seconder la Porte ottomane dans tout ce qui concernait ses droits et son intégrité ?

Faustin Ier, le nouvel empereur d'Haïti, a, comme on le sait, entouré son trône naissant d'une aristocratie des plus complètes : six princes, soixante ducs, marquis et barons, avaient déjà donné une idée fort avantageuse de la faculté régénératrice du César haïtien. Sa Majesté noire, encouragé sans doute par l'accueil fait à ses débuts, vient de fournir à ses féaux sujets l'occasion de se désopiler la rate, en revêtant un des nouveaux défenseurs de l'ordre impérial du titre de duc du Trou-Bonbon.

(*Times.*)

Voici la nouvelle parole de Mazzini que nous avons annoncée hier. En la lisant, nos amis pourront mesurer de combien de coudées elle dépasse l'éloquence et l'autorité morale de nos hommes d'Etat.

LA PAPAUTÉ.

Réponse de Joseph Mazzini à M. de Montalembert.

La question romaine, en ce qui regarde l'invasion, les motifs particuliers du fait, est une question aujourd'hui décidée, et nous pouvons, sortant de cette fange de calomnies, de contradictions et d'hypocrisie, nous élever pour la contempler dans une sphère plus haute. Les sectateurs ineptes de la doctrine se traîneront, comme ils pourront, de difficultés en difficultés, de honte en honte, s'efforçant toujours inutilement de trouver une transaction entre les deux principes représentés à Rome par le pape et par le peuple, tant qu'il plaira à la France ou à l'Italie de les tolérer. Mais la solution de la question n'est pas entre leurs mains.

La solution de la question appartient à l'*humanité*. *L'humanité* et *la papauté* sont les deux termes extrêmes d'une controverse, inhérente à l'éducation progressive et providentielle de l'esprit humain, et qui s'agite ouvertement en Europe depuis quatre siècles. Si on change ces mots en ceux de *liberté* et d'*autorité*, on modifie les termes du problème, on fausse les éléments de la discussion, et on attribue à l'humanité un caractère d'opposition qui tend à nier son essence même.

M. de Montalembert a entrevu, à l'Assemblée française, la hauteur du débat : il a dédaigné les particularités et attaqué en face, avec un courage digne d'une meilleure cause, le parti républicain ; mais lui aussi, pourtant, est resté au-dessous du sujet de la discussion, par suite de l'erreur même que je viens de noter. Il importe d'autant plus de traiter la question dans la sphère des principes, que le discours de M. de Montalembert jette plus de lumière sur l'état des choses et des esprits qu'aucun des discours ministériels depuis le siége de Rome. Comme Italiens et républicains, nous lui en rendons grâce : il nous a donné le programme du parti catholique, et ce programme est une confirmation solennelle de notre manière de voir. Les transactions inventées par les hommes de la *doctrine* sont nulles, sont impossibles. Le *Sint ut sunt* est aujourd'hui encore le symbole du catholicisme. La liberté est inconciliable avec la papauté. L'autorité absolue de l'Eglise catholique, incarnée dans le pape, doit rester ce qu'elle était du temps de Grégoire XVI, libre dans les inspirations de sa conscience, sans limites, sans conventions, sans institutions qui puissent y mettre des bornes. Ainsi parle l'orateur du parti catholique, et, pour que sa parole soit le *verbe* de l'avenir, comme elle est celui du présent, il ne lui manque que d'abolir une seule chose : *la conscience du genre humain*. Et la conscience du genre humain, supérieure au pape et à beaucoup d'autres, cette conscience qui, pendant plusieurs siècles, a constitué, de son propre consentement, le pouvoir et le droit du pape, proteste aujourd'hui, non pas pour la liberté, mais pour l'autorité, contre l'institution au nom de laquelle M. de Montalembert voudrait supprimer le libre développement de l'émancipation romaine.

Nous ne sommes pas les continuateurs de Voltaire et du dix-huitième siècle. Ils détruisaient, ils niaient, et, parce qu'ils détruisaient, nous cherchons à fonder; parce qu'ils niaient, nous affirmons. L'humanité, aujourd'hui comme toujours, est profondément, inéluctablement religieuse, et en tant que religieuse, elle fait la guerre à la papauté, qui n'est point la religion, mais une apparence, un fantôme de religion.

Le cri de liberté s'élevant du milieu des peuples est le cri d'émancipation d'une autorité qui s'est décomposée pour faire place à une autorité nouvelle. Toute grande révolution est le signe de mort d'un pouvoir usé, et le germe d'un autre pouvoir qui aspire à la vie et en concentre toutes les manifestations dans un progrès pacifique et régulier.

Pourquoi personne, dans l'Assemblée française, n'a-t-il posé vis-à-vis de M. de Montalembert la question dans ces termes? Pourquoi aucune voix ne lui a-t-elle crié :

» Vous raisonnez sur ce qui a été et non sur ce qui est.

« La papauté, monsieur, est morte : morte dans le sang, morte dans la fange; morte pour avoir trahi sa mission qui était de protéger le faible contre l'oppression du puissant; morte pour avoir, depuis plus de trois siècles et demi forniqué avec les princes; morte pour avoir, une seconde fois, crucifié Jésus au nom de l'égoïsme ; morte pour avoir prêché la foi, sans avoir la foi; morte pour avoir nié la liberté humaine et la dignité de nos âmes immortelles ; morte pour avoir condamné la science dans Galilée, la philosophie dans Giordano Bruno, l'aspiration religieuse dans Jean Huss et Jérôme de Prague ; morte pour avoir tué la vie politique en frappant d'anathème le droit des peuples, pour avoir tué la vie civile sous les coups du jésuitisme, sous les terreurs de l'inquisition, sous les scandales de la corruption, pour avoir tué la vie de famille en transformant la confession en espionnage; en semant la division entre les pères et les fils, entre les frères et les frères, entre les femmes et les maris ; morte, morte pour

les princes depuis le traité de Westphalie ; morte pour les peuples, depuis 1378, avec Grégoire IX et le commencement du schisme ; morte pour l'Italie depuis 1530, alors que Clément VII et Charles-Quint, la papauté et l'empire, signèrent un pacte infamant et immolèrent la liberté italienne mourante sous les murs de Florence, comme aujourd'hui les vôtres ont tenté d'immoler la liberté naissante de l'Italie sous les murs de Rome ; morte, parce que le peuple s'est levé ; parce que Pie IX a fui, parce que les multitudes la maudissent, parce que les hommes qui au nom de Voltaire, firent la guerre aux prêtres pendant 15 ans, sont les mêmes qui aujourd'hui les défendent avec hypocrisie, parce que vous, Monsieur, et les vôtres, vous les défendez à l'aide de l'intolérance et des baïonnettes, parce que vous déclarez que la papauté ne peut vivre unie à la liberté.

Vous demandez à Victor Hugo de vous indiquer une idée qui ait obtenu un culte de dix-huit siècles ? Cette idée, c'est celle, monsieur, que vous jugez inconciliable avec la papauté, et qui vit depuis que le souffle de Dieu a tiré le monde du néant ; l'idée qui a soustrait à votre catholicisme la moitié du monde chrétien, l'idée qui vous a enlevé Lamennais et la fleur des intelligences européennes, l'idée de Jésus, la pure, la belle, la sainte liberté, que vous invoquiez, il y a quelques années, en faveur de la Pologne, que l'Italie invoque aujourd'hui, et qui, à moins que vous ne regardiez comme un point de votre foi qu'il doit exister un peuple paria dans le sein de l'humanité, ne peut être une chose bonne pour un pays et mauvaise pour l'autre. Ah ! monsieur, quelle grave condamnation de la papauté, et quelle puissante confirmation de nos croyances se trouvent dans cette incompatibilité avouée, confessée par vous, entre l'éternel élément de toute vie humaine et l'institution qui devrait, loin de l'étouffer, l'encourager de ses vœux, la soutenir de ses bénédictions !

Cette incompatibilité pour nous ne tend pas seulement à la négation des droits innés des populations romaines, mais encore à la négation de la nation elle-même.

Il y a un an de cela, les ministres de la France saluaient comme un évènement heureux et infaillible, le développement de la nationalité italienne. Lamartine déclarait, avec la certitude de n'être point démenti par les faits, qu'avec ou sans l'intervention de la France, l'Italie serait libre. L'Assemblée constituante invitait le pouvoir exécutif à prendre pour règle de sa conduite le vœu unanime des représentants : *Emancipation de l'Italie*. Et aujourd'hui, adorateurs du fait accompli, de la force qui, pour un moment, subjugue l'idée, représentants et ministres oublient la nationalité italienne, prétendent la supprimer, et traitent la question comme purement locale. Or, la nation et Rome pour nous sont une seule et même chose. Croient-ils comprimer pour toujours l'élan de 26 millions d'hommes qui ont appris à s'insurger, à vaincre, à mourir au nom de l'Italie future ? Et s'ils croient à l'Italie future, pensent-ils qu'elle puisse vivre libre et progresser avec le dogme de l'autorité absolue implanté dans sa métropole ?

L'Italie future, la nation une, c'est un fait inévitable dans un avenir prochain. Cette croyance italienne, annoncée d'abord par Dante, propagée par l'œuvre et les écrits de nos grands penseurs, transmise de génération en génération par les travaux de notre littérature, léguée de père en fils, pendant les trente dernières années, dans le sein de nos sociétés secrètes, et nourrie de sang et de larmes, nous ne la sacrifions point, messieurs, à vos mesquins projets de conciliation, parce qu'il vous plaira faire de la poésie sur les ruines d'une institution qui *fut* sublime, et d'opposer le passé à l'avenir. Les papes, les empereurs, l'oppression intérieure, la jalousie des puissances étrangères ont tout fait pour étouffer cette foi à sa naissance, et ils n'ont point prévalu contre elle. Le travail d'unification ne s'est jamais arrêté en Italie pendant les trois derniers siècles. Lorsqu'un pape voulut, alors que la papauté avait déjà perdu l'estime de la meilleure partie de la nation, que son nom, glorifié par Michel-Ange, vécût dans la tradition nationale, il se sentit obligé de jeter le cri : *Dehors les barbares !*

Et quand l'enthousiasme de toute cette jeunesse, que vous calomniez comme anarchique et démagogique, salua, dans son illusion, le pape, au nom duquel les étrangers se tiennent aujourd'hui à Rome, ce pape avait proféré avec amour la parole sacrée, ITALIE. Les applaudissements lui manquèrent, le peuple, frémissant, se retira de lui lorsqu'il se déclara l'adversaire de la guerre d'émancipation. Aujourd'hui, cette œuvre procède, d'après les lois du mouvement accéléré : des hauteurs où se tiennent les âmes élevées par la pensée, elle est descendue au cœur de l'Italie, dans les masses.

Et vous avez la prétention d'arrêter le mouvement qui entraîne l'Italie ? Vous avez la prétention de nous convaincre que nous sacrifions notre vie à un songe, à une illusion coupable, parce qu'un pape et un petit nombre d'hommes corrompus, immoraux, sans religion, et montrés au doigt par le peuple, comme Richelieu, sous le nom de *triumvirs rouges*, essaient de balbutier un anathème contre nous ?

Et moi, — c'est la première fois que je parle de moi, et c'est presque avec un remords, — moi, monsieur de Montalembert, qui n'ai jamais signé de déclaration ou accepté d'amnistie, parce que je ne voulais point souiller ma vie d'un mensonge, et parce que ce sont *eux* qui ont besoin de notre amnistie et non pas nous de la leur ; — moi qui, exilé depuis vingt ans, ai sacrifié tous les jours de ma vie, et, ce qui est plus, les joies de mes plus chers au culte d'une seule idée, l'idée de patrie libre et une ; — moi qui vous ai aimé quand je lisais votre préface au *Pèlerin polonais*, et qui vous plains aujourd'hui que vous êtes devenu le persécuteur de mes frères et l'ennemi du bien de mon pays ; — moi je devrais étouffer ma conscience, fouler aux pieds cette foi de vingt-cinq ans, qui m'a soutenu contre le doute et le découragement, à travers des désillusions et des douleurs que je ne vous souhaite pas, — et cela parce que les corrupteurs de l'Eglise ne peuvent concilier leur avidité de domination temporelle avec la liberté de l'Italie et les progrès du monde ? Ah ! je me souviens d'une mère italienne qui déplorait de n'avoir pas deux fils à donner à la patrie, et d'une autre encore qui, dans un moment où je m'arrêtais hésitant sous le poids de douleurs confiées à elle seule, m'écrivait en me citant le verset 12 et les suivants, du chap. 6, de l'*Epître de Paul aux Ephésiens*. La première de ces mères avait perdu son fils, tué par les vôtres sous les murs de Rome ; la seconde en avait perdu deux par l'exil, et un troisième qui s'était donné la mort dans une prison.

La voix de ces deux mères, monsieur, réfute pour moi beaucoup de discours étudiés. La religion du sacrifice est bien autrement vraie que celle que vous soutenez de vos baïonnettes. Périsse donc la papauté, et vive l'Italie ! Si l'Eglise, a dit le père Ventura, ne marche pas avec les peuples, les peuples marcheront sans l'Eglise, en dehors de l'Eglise, contre l'Eglise. Contre l'Eglise ! non. Nous marcherons de l'Eglise du passé à l'Eglise de l'avenir, de l'Eglise cadavre à l'Eglise de vie, à l'Eglise des hommes libres et des hommes égaux, là où règne celui qui sert le plus ses frères, là où le siège de la foi ne s'appuie pas sur la violence. Il y a assez d'espace pour cette Eglise entre le Vatican et le Capitole.

Et ce cri de mon âme, cette conviction que rien ne peut ébranler, est le cri, monsieur, est la conviction de toute la jeunesse italienne, qui a frémi d'indignation en lisant votre discours, et qui palpitera d'amour en lisant le mien. Vous pourriez dédaigner ma voix, mais non la sienne. Vous pouvez étouffer beaucoup de vies, vous n'étoufferez pas la vie. La vie d'une nation est œuvre de Dieu. Tous vos efforts avorteront contre le décret de la Providence. L'Italie sera !

Et le jour où l'Italie sera, qu'adviendra-t-il de la papauté ?

Même en tombant, Rome a rendu service à la France. Elle a créé au gouvernement qui l'opprime aujourd'hui le plus grave obstacle qui pût lui être suscité ! Elle a jeté le jour dans les ténèbres du *parti de la doctrine* ; elle a arraché le secret de ce parti qui fait aujourd'hui invasion au pouvoir : *1815 et droit divin*.

Que la France avise, et qu'elle se hâte. Il y a deux morts pour les peuples : l'assassinat par la conquête, et le suicide du déshonneur. La France est aujourd'hui menacée de cette seconde mort.

Et cependant la France ne doit pas, ne peut pas périr. Un peuple qui a révélé à l'humanité la dernière parole d'une époque, doit concourir à la révélation de la première parole de l'époque suivante. L'Europe a besoin de la France, de son bras, de son conseil. Elle l'aura.

Une voix de poète que nous avons aimée quand nous étions jeunes, et dont nous regrettions depuis longtemps le silence dans nos rangs, la voix de Victor Hugo, s'est réveillée au cri venu de Rome, de la cité mère du génie et de la poésie ; et, au nom de Rome, nous le remercions d'avoir marqué le front de nos oppresseurs.

Un ami, exilé comme nous, nous écrit de fortes et belles paroles pour disculper la France, la vraie France, du crime commis contre notre nationalité naissante ; et nous lui disons avec une reconnaissante affection :

« Frère, ne craignez rien ; laissez à votre exil et à notre cœur le soin de disculper la vraie France. Nos âmes sont sereines et tranquilles comme après la victoire. Nous aimons comme nous combattons, à présent et toujours ; et notre amour, c'est votre amour à vous-mêmes ; nos batailles sont vos batailles. Le faux *mot d'ordre* jeté dans nos rangs par des hommes déserteurs de votre glorieux drapeau, ne divisera point les soldats du même camp. Nous gémissons, nous espérons pour vous comme pour nous. Et quand vous nous voyez à Rome, en Italie, nous tenir à l'écart des hommes qui parlent la langue de la France, mais qui n'en représentent ni l'idée, ni la mission, dites : *Ils veulent se conserver purs, pour être dignes des embrassements de la France après sa rédemption.* Lorsque vous entendez sortir de notre bouche des paroles amères et violentes contre les faits et les hommes qui déshonorent la France, dites : *Ils s'irritent contre notre patrie comme si c'était la leur ; mais ils n'oublient pas, dans leur cœur, un seul des hommes et des faits qui ont pris la charge de sa rédemption !!*...

JOSEPH MAZZINI.

Dévastation des Imprimeries.

ORDONNANCE DE NON-LIEU.

Vive l'ordre ! fusillons-les ! tel fut le cri des gardes nationaux honnêtes arrêtant pendant la soirée du 13 juin des patriotes désarmés. Des témoins ont rappelé ce cri devant la cour de Versailles. *Vive la propriété ! brisons tout !* telle paraît avoir été la devise des bandes aussi honnêtes que modérées conduites par MM. Vieyra et de Carcy, au sac de plusieurs imprimeries.

Le scandale avait été grand, les dévastateurs semblaient en rougir eux-mêmes, et M. Dufaure, à la tribune, avait qualifié de vandalisme, de barbarie, ces actes de destruction, dont il demandait à connaître les auteurs pour faire justice.

Sous la pression de l'opinion publique indignée, une instruction a été ordonnée sur les dégâts commis le 13 juin 1849 dans les imprimeries Proux et Boulé, et dans les bureaux et ateliers de la *Démocratie pacifique*.

Voici quelques passages de l'ordonnance de non-lieu qui a été rendue le 4 novembre par la chambre du conseil du tribunal de première instance, sur le rapport de M. Lacaille, juge d'instruction, et sur les conclusions conformes de M. Sallé, substitut du procureur de la République :

Vers sept heures ou sept heures et demie du soir, un détachement, dirigé par le commandant Vieyra et le capitaine d'état-major de Carcy, se rendit rue de Beaune, où sont situés les bureaux et ateliers de composition de la *Démocratie pacifique*. Après avoir fait garder les issues, on entra dans les bureaux de ce journal. Des gardes nationaux, sur l'ordre de leurs chefs, pénétrèrent dans les ateliers et renversèrent les compositions commencées, ainsi que diverses casses renfermant les caractères destinés à les compléter. Enfin le détachement s'éloigna, et revint prendre position dans le jardin des Tuileries.

L'imprimerie où se faisaient la composition et le tirage du journal la *Vraie République* appartient au sieur Proux ; celle où s'imprimait le journal le *Peuple* est la propriété du sieur Boulé. Dans chacune de ces imprimeries, *les ordres ont été dépassés dans l'exécution*. Des dégâts considérables ont eu lieu, et se sont même étendus à des parties du matériel autres que celles affectées au service des deux journaux.

Ainsi, chez le sieur Boulé, où s'imprimaient plusieurs journaux autres que *le Peuple*, le matériel servant à la composition de ces journaux a subi des détériorations importantes.

Le 14 juin, à midi, un commissaire de police se rendait à l'imprimerie Boulé, sur l'invitation de M. le préfet de police, et y constatait les dégâts suivants : les cordons de *onze presses* coupés, mais sans aucun dégât aux presses elles-mêmes ; les tabliers de trois presses Stanhope à main, démontés ; un grand nombre de casses renversées et les caractères éparpillés sur le sol ; plusieurs tables ou bureaux renversés ; des châssis de réparation, des chaises, des cloisons endommagés ou brisés, enfin *quatre glaces et deux cent douze carreaux brisés*.

Le même jour, 14 juin, deux autres commissaires de police, envoyés par M. le ministre de l'intérieur, faisaient, à l'imprimerie Boulé, des constatations identiques à celles qui viennent d'être rappelées. A l'imprimerie du sieur Proux, ils constataient que là aussi les presses avaient été respectées, mais que tous les caractères avaient été répandus et mêlés ; les rangs, casiers et boiseries brisés ; que le casier qui contenait les livres de commerce avait été forcé ; que, toutefois, les livres eux-mêmes étaient restés (1) ; qu'enfin toutes les formes composées avaient été détruites. »

Ces divers dommages, ainsi que les dégâts commis à la *Démocratie pacifique*, ont été l'objet, dans le cours de l'instruction, d'une expertise régulière, confiée aux soins des sieurs Duvergier, Plomb et Thunot, imprimeurs à Paris.

Il résulte de leur rapport en date du 3 août 1849, que le préjudice causé se serait élevé, savoir :

1° Pour les propriétaires de l'atelier de la composition de la *Démocratie pacifique*, à la somme de 4,812 fr. 50 c. ;

2° Pour le sieur Proux, imprimeur de la *Vraie République*, à celle de 40 414 fr. 64 c. ;

3° Pour le sieur Boulé, imprimeur du *Peuple*, à celle de 78 665 fr. 67 c.

En ce qui touche la *Démocratie pacifique*, 1 000 kilogrammes de caractères environ ont été éparpillés et mêlés, sans compter les bris de lampes, casses et tiroirs.

Etait-il possible, dit l'ordonnance, d'assurer l'exécution des ordres de l'autorité supérieure sans avoir recours à cette extrémité ? Quelqu'opinion qu'on ait à cet égard, il est impossible de ne pas reconnaître, d'une part, que, dans les circonstances tout à fait exceptionnelles où les faits se sont produits, le commandant Vieyra n'a pu rester maître de l'action des gardes nationaux sous ses ordres ; d'autre part, que les faits eux-mêmes, dans les limites où ils sont renfermés en ce qui concerne la *Démocratie pacifique*, ne sauraient constituer à la charge de leurs auteurs, restés d'ailleurs inconnus, le crime prévu par l'art. 440 du code pénal.

Quelle qu'ait été l'importance du dommage causé dans l'imprimerie du sieur Proux, il résulte de son propre témoignage reçu dans l'instruction, et conforme d'ailleurs aux constatations faites le 14 juin, ainsi qu'on l'a dit précédemment, que les dégâts dont il a eu à souffrir ont consisté presque uniquement dans la dispersion des caractères et dans le renversement des formes de composition : or, sans vouloir profiter de semblables excès, il est possible d'admettre que, dans le désordre et l'obscurité qui régnaient, les auteurs mêmes de ces excès n'en aient pas mesuré l'étendue, et qu'ils aient cru agir dans la limite des ordres qu'il s'agissait d'exécuter.

D'un autre côté, quels ont été les auteurs de ces actes ? L'instruction, sur ce point, n'a fourni aucun renseignement positif, et le témoin Consteix lui-même n'a pu donner aucune indication suffisante. A la vérité, ce témoin a déclaré que ses efforts pour empêcher la continuation des dégâts avaient été rendus inutiles par la surveillance du commissaire de police, *qui avait engagé les gardes nationaux à exécuter les ordres qu'ils avaient reçus*. Mais, outre que cette déclaration du témoin Cousteix est formellement contredite par celle du commissaire de police, on comprend sans peine que, dans l'état où se trouvaient alors les esprits, le témoin Cousteix ait pu se méprendre sur le sens des paroles qui ont été prononcées, et RIEN NE PERMET D'AFFIRMER qu'en invitant les gardes nationaux *à exécuter leurs ordres*, le commissaire de police ait voulu les engager à commettre ou à continuer des actes répréhensibles.

Les dommages causés à l'imprimerie Boulé ont plus d'importance que les précédents ; les faits qui s'y rattachent ont aussi besoin de plus amples explications.

Ici l'ordonnance continue à faire une espèce de plaidoyer atténuant les dévastations, excusant les dévastateurs. Dans ce but, on recueille tous les bruits, toutes les rumeurs.

La maison, rue Coq-Héron, n° 5, dans laquelle se trouvaient réunis les bureaux ou les ateliers du *Peuple*, du *Temps*, de la *République*, etc., était signalée dans le quartier comme étant le théâtre de conciliabules plus ou moins suspects. Un témoin, entendu dans l'instruction, le sieur Williams, a déclaré que, le 12 juin, une réunion avait eu lieu, dans laquelle un des assistants *aurait dit* ; qu'un représentant, aujourd'hui accusé devant la haute cour de justice, devait le lendemain, à l'Assemblée nationale, « prendre Dupin au collet et le f..... sous son fauteuil. » Dans la journée même du 13 juin, *le bruit avait couru*, suivant le témoin Lebattard, que deux cents ouvriers devaient sortir de l'imprimerie Boulé pour fondre sur la garde nationale. On avait arrêté dans le voisinage un homme armé, portant un paquet de cartouches sous sa blouse, et proférant des propos incendiaires.

On parlait d'un placard séditieux imprimé chez le sieur Boulé, pour appeler le peuple aux armes : et l'exactitude de ce fait a été constatée depuis, notamment dans l'instruction actuelle, par les déclarations de plusieurs témoins. Enfin, suivant l'expression du témoin Lebattard, *une attaque paraissait imminente*.

Sans qu'il soit besoin d'examiner ici la vérité de toutes ces rumeurs, il est établi par l'instruction qu'elles ont contribué à faire ordonner les mesures en vertu desquelles l'imprimerie Boulé a été l'objet d'une descente de la force publique.

Cependant des excès ont été commis, et la justice a dû en rechercher les auteurs.....

De la déposition du sieur Dumont résultait toutefois un fait précis concernant le sieur Delage. Le sieur Dumont avait déclaré qu'ayant trouvé dans les ateliers de l'*Estafette* des gardes nationaux avec un chef d'escadron d'état-major, il leur avait fait observer que son journal n'était pas compris dans les mesures de rigueur ordonnées à l'égard du *Peuple* ; et qu'il avait obtenu d'eux de suspendre toute destruction des formes composées, jusqu'à ce qu'il se fût rendu près du commissaire de police ; que cependant à son retour il avait trouvé l'atelier complètement bouleversé, et le même chef d'état-major qui lui avait dit : « Vous reproduisez quelquefois de mauvais articles, je n'ai pas plus respecté l'*Estafette* que les autres journaux. »

(1) Un livre de commerce a été enlevé à la *Démocratie pacifique*.

Ce propos est curieux, caractéristique au plus haut point. La justice ne le considère ni comme prouvé ni comme grave.

Nos lecteurs apprécieront maintenant les insinuations suivantes, reposant toujours sur des rumeurs :

Les informations prises ont bientôt fait connaître que *le bruit courait* dans le quartier que les ouvriers de l'imprimerie Boulé avaient eux-mêmes, après le départ de la force armée, complété les dévastations ; on ajoutait que le sieur Boulé, en retard de deux ans de loyer vis-à-vis de son propriétaire, avait voulu se créer ainsi une excuse pour son inexactitude ou son insolvabilité. Si cette dernière circonstance n'a *pas été établie par l'instruction*, il est résulté de la déposition de plusieurs témoins, qu'en effet *le bruit dont on vient de parler était généralement répandu dans le voisinage*.

. . . .

Dans ces circonstances, et attendu qu'il ne résulte de l'instruction charges suffisantes contre aucunes personnes connues d'avoir pris part, soit comme auteurs, soit comme complices, aux actes faisant l'objet de l'instruction ;

Vu l'article 128 du Code d'instruction criminelle ;

Disons n'y avoir lieu à poursuivre.

Fait à Paris, au Palais-de-Justice, le 4 novembre 1849.

Bien que nous soyons généralement peu partisans des rigueurs judiciaires, nous regrettons vivement cette ordonnance de non-lieu. Le scandale des dévastations a été public, et, bien que l'opinion n'ait pas amnistié les auteurs de brutalités indignes de notre temps, ce genre de répression ne suffirait peut-être pas, pour empêcher de tristes représailles, le jour où, dans notre époque d'oscillations politiques, les démocrates auraient à leur merci les journaux de la réaction. Toutes représailles sont indignes de la cause populaire, et nous ne les conseillerons jamais ; il faut laisser à certains partis la guerre contre les instruments de l'intelligence. Il est certain cependant qu'un acte de justice rigoureux, impartial, servant d'exemple aux vandales de tous les partis, à ceux mêmes qui ont le privilège d'être anti-républicains, aurait calmé les irritations de l'opinion et garanti la modération de la démocratie dans l'avenir beaucoup plus sûrement que nos exhortations ne pourraient le faire.

L'ordonnance de non-lieu a cependant quelque chose de bon, elle fournit un argument de plus contre l'inamovibilité de la magistrature.

FAITS DIVERS.

On assure que M. Fould élabore un projet de loi qui amènerait un changement complet dans l'administration des finances. Il ne serait question de rien moins que de supprimer tous les receveurs généraux et tous les receveurs particuliers. L'encaissement et le mouvement des fonds, dans les départements, se feraient désormais par l'entremise de la banque de France. (*L'Opinion*.)

— M. William C. Rives a remis au président de la République les lettres qui l'accréditent en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des Etats-Unis d'Amérique auprès de la République française.

— On lit dans l'*Opinion*, journal du Gers :

« Auch, 8 novembre.

» On nous écrit de Castéra-Verduzan qu'à la suite d'un conflit qui se serait élevé entre le maire et le commandant de la garde nationale de Bezolles, canton de Valence, à l'occasion de l'inspection des armes, plusieurs coups de fusil auraient été tirés devant la maison du maire et le village entouré de barricades.

» Hier, la justice, escortée par plusieurs brigades de gendarmerie, s'est transportée sur les lieux ; nous ignorons encore l'accueil qu'elle a reçu et si les barricades ont été défendues. »

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 novembre sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

PETITE CORRESPONDANCE.

Orléansville. — M. R. — Reçu les 80. — Rem. frat. à tous. — Le dét. de répart. n. est indispens. — Nous v. écriv. par le même courr.

Brest. — M. F. — Reçu les 124.17. — Remerc. affect.

Saint-Pourçain. — M. A. G. — Nous fais. la rectif. et fournissons sur vous n. mand. a 10 j. de v. de 194. — Deux livr. de l'Harm. (1.40) figur. déjà à v. débit. — Veuillez faire activ. le placem. de n. envoi de livr. déjà bien anc. — Pris note du surpl. — Compl. affect.

Rumilly. — M. D. — Nous inscriv. votre réab. pour le trim., mais nous ne pouv. fourn. sur vous et attend. un mandat de poste.

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

SUPPLÉMENT

LETTRE

DE FÉLIX PYAT

aux Électeurs de la Seine,

DE LA NIÈVRE ET DU CHER.

Citoyens,

Envoyé par le département du Cher à l'Assemblée constituante, je n'ai pas voté la Constitution. Moi aussi je la trouvais *défectueuse*, non sans doute par les mêmes raisons que M. Thiers, mais parce que, entre autres défauts, elle contenait surtout, comme je l'ai prouvé dans la séance du 5 octobre 1848, le principe même du mal actuel, le principe de la présidence. Cependant j'ai eu l'honneur d'être renvoyé par vos trois départements à l'Assemblée législative; et, soumis au vœu des majorités légalement exprimé, j'ai dû, la Constitution une fois votée, la respecter et la défendre quand même, comme chacun de nous le doit encore, jusqu'à ce qu'elle soit révisée dans les formes et les délais prévus par elle. Je ne suis donc pas suspect d'enthousiasme et d'entraînement pour cette Constitution; et le 13 juin, si je l'ai défendue à mes risques et périls, c'est que je l'ai crue attaquée et violée. C'est donc à vous, à vous seuls, citoyens électeurs, que je dois rendre compte de ma conduite dans cette affaire; c'est à vous de juger les coupables, accusateurs ou accusés.

Voici les faits. Après la déroute des Piémontais à Novarre, le ministère Barrot vient le 16 avril demander à l'Assemblée constituante l'expédition de Rome, dans un but de liberté et d'humanité, dit-il, pour balancer l'influence autrichienne et les conséquences d'une contre-révolution. Il se garde bien de dire alors qu'il a traité secrètement, qu'il est pleinement d'accord avec trois puissances monarchiques, Naples, l'Espagne et l'Autriche, qu'il s'agit enfin de détruire la République romaine et de restaurer le pape. Il n'eut pas réussi alors, non, l'Assemblée constituante était républicaine et le peuple de France n'était pas jésuite. La Constitution était récente; les élections étaient proches. Il fallait, tout en se conciliant le parti prêtre par l'expédition, ne pas froisser l'opinion du peuple par le but; il fallait tromper, exploiter même son instinct patriotique et ses sympathies italiennes. Le ministère demande donc l'expédition dans le but avoué de *maintenir notre influence à Rome* et de défendre la civilisation. Interrogé par la commission, interpellé à la tribune, il donne l'assurance formelle qu'il agit dans son entière indépendance, qu'il ne veut point attaquer la République romaine, qu'il ne veut point participer à sa ruine, qu'il intervient seulement pour sauver le plus qu'il pourra de la liberté. Sur cette parole, l'Assemblée vote l'expédition.

L'armée part, elle arrive à Civita-Vecchia. Là le général en chef débute par une proclamation que le ministère a rédigée lui-même, afin de tromper Rome comme il a trompé la France; le général Oudinot proclame donc aux Romains, le 26 avril, qu'il ne vient point *exercer* sur eux *une influence oppressive, ni leur imposer un gouvernement contraire à leurs vœux; qu'il vient, loin de là, les préserver des plus grands malheurs*; puis, suivant des ordres secrets, il désarme la garnison, emprisonne le préfet, met la ville en état de siége, séquestre les fusils de l'armée romaine, et marche sur Rome, qu'il attaque le 30 avril.

A la nouvelle de cette transgression de son vote, l'Assemblée constituante s'émeut, et les 6 et 7 mai, après séance de jour et de nuit, vu l'importance et l'urgence, après discussion dans laquelle il est dit que la France (article 5 de la Constitution) respecte les nationalités étrangères et ne peut employer sa force contre la liberté d'aucun peuple, que le pouvoir exécutif (article 54) ne peut entreprendre aucune guerre sans le consentement de l'Assemblée, l'Assemblée, le ministère entendu, décide par un second vote conséquent avec le premier et à la majorité de 87 voix, que *l'expédition ne doit pas être détournée plus longtemps de son but*. Le lendemain de ce vote clair et net, le gouvernement, toujours pour tromper tout le monde, envoie à Rome un agent diplomatique, un ministre plénipotentiaire, M. Ferdinand de Lesseps, muni d'instructions conformes et de deux exemplaires du *Moniteur* qu'il lui ordonne d'emporter, l'un pour lui et l'autre pour le général, afin de mieux connaître et de mieux remplir le vœu de l'Assemblée. Mais en même temps il envoie secrètement des instructions contraires à MM. d'Harcourt et Rayneval, ses agents à Gaëte; et, de son côté, le président de la République, commençant son système épistolaire, écrit à M. Oudinot une lettre dans laquelle, contradictoirement avec les deux votes de l'Assemblée, il le félicite de sa conduite et lui promet du renfort. L'Assemblée s'émeut encore de ce nouvel acte flagrant d'opposition; et les 11 et 12 mai elle demande une seconde explication au ministère qui répond encore en donnant satisfaction, en disant que cette lettre n'a rien d'officiel, que le pouvoir, loin de résister aux ordres de l'Assemblée, a dépêché à Rome un *homme de zèle et d'intelligence* pour les exécuter, et M. Barrot lui-même rassure la majorité en ces termes:

« Je répète ce que j'ai déjà dit et ce qui servira de règle aux efforts que nous ayons encore à faire pour accomplir notre mission en Italie. Nous allons en Italie, non pour y constituer ni renverser un gouvernement. Nous allons en Italie pour, en face des événements qui se préparent à Rome, être présents et exercer une médiation tout à la fois d'humanité et de liberté. Je ne reviens pas sur un débat qui a été terminé par un vote de cette Assemblée, qui a déclaré implicitement, explicitement même, qu'il fallait faire rentrer notre politique dans les conditions qui avaient été assignées à l'expédition d'Italie. D'où nait cette induction que cette politique aurait dévié, sans expliquer par quels actes et dans quelle mesure. Mais j'ai vu dans cette décision de l'Assemblée un avertissement, un rappel. Remettre en question ce qui a amené cet acte de l'Assemblée, ce serait, en quelque sorte, m'insurger contre elle. Je ne le veux pas. (Très-bien! très-bien!) »

Cependant l'envoyé de la République française, M. de Lesseps, va remplir sa tâche avec une intelligence et un zèle désespérant pour le gouvernement. Fidèle aux apparences de sa mission, prenant son rôle au sérieux, ses instructions à la lettre, croyant aux paroles du ministère, au vote de l'Assemblée, au texte du *Moniteur*, il arrive à Rome, arrête les hostilités, se met à négocier avec les États-Romains, à ramener l'expédition vers son but. Le ministère le laisse aller ainsi d'abord, pour gagner du temps, le temps de faire les élections de l'Assemblée législative. Les élections faites, sûr désormais de la nouvelle majorité, il n'a plus besoin de feindre, ni d'attendre; et quand M. de Lesseps a traité avec les Etats-Romains, quand il a vraiment ramené l'expédition à son but, voilà que son collègue de Gaëte, le plénipotentiaire véritable, l'agent de cabinet, l'homme du congrès monarchique et papal, M. de Rayneval enfin, proteste contre les actes de M. de Lesseps, contre la suspension d'armes et contre le traité. Le général Oudinot, qui est dans le secret, proteste de même, passe outre, sous prétexte de fièvre et d'honneur militaire, et le 2 juin il recommence l'attaque, en dépit du traité et de l'armistice. Bref, le ministère rappelle M. de Lesseps, qu'il accuse d'abus de pouvoir devant le conseil d'État, et le président de la République dit dans son message à l'Assemblée, que la question romaine ne peut plus se résoudre que par notre entrée dans Rome.

Alors la minorité de l'Assemblée, conformément à l'art. 68 de la Constitution sur la responsabilité du pouvoir, met le président et les ministres en accusation pour avoir violé la Constitution: 1° dans son art. 54, qui porte que le pouvoir exécutif n'entreprend aucune guerre sans le consentement de l'Assemblée; 2° dans son art. 5, qui porte que la France respecte les nationalités étrangères, comme elle entend faire respecter la sienne, et qu'elle n'emploie jamais sa force contre la liberté d'aucun peuple. Le 12 juin, Ledru-Rollin monte à la tribune et demande en vain le dépôt des pièces diplomatiques pour prouver l'accusation. Le ministère se sentant assez fort pour jeter le masque, pour braver l'opinion après l'avoir trompée, sort de l'hypocrisie par la calomnie, et dit hautement, avec un chœur d'amis de 400 voix, qu'il veut entrer dans Rome coûte que coûte, pour la délivrer des étrangers, des démagogues et des assassins, et il refuse les pièces.

Je monte à la tribune à mon tour, et là je jure en mon âme et conscience, devant Dieu et sur les corps de nos frères tués aux portes de Rome, je jure que la Constitution est violée, et je somme nos adversaires de venir prononcer le serment contraire. Personne ne se présente, la majorité répond avec l'ordre du jour, repoussant ainsi par un vote l'accusation du ministère, et se faisant, suivant nous, complice de son crime contre la Constitution. Car si la majorité pouvait par un vote absoudre le ministère d'avoir violé l'article 54, c'est-à-dire d'avoir entrepris la guerre malgré le vote d'une autre majorité, elle ne pouvait pas l'autoriser de même à violer l'article 5, qui défend d'employer la force de la France contre la liberté d'aucun peuple. Nulle majorité au monde n'a le droit de violer la Constitution; elle n'a que le droit de la réviser, et, comme je l'ai déjà dit, dans les formes et délais prescrits par la Constitution même, article 111.

La Constitution étant donc, suivant nous, ouvertement violée et par le pouvoir exécutif et par le pouvoir législatif, nous sommes sortis de cette assemblée pour dire au peuple ce que nous avions dit à la majorité: La Constitution est violée. C'était notre devoir de représentants et de citoyens, comme le veut l'art. 7 du préambule de la Constitution. Oui, c'était notre devoir de défendre la Constitution, d'avertir le peuple, comme c'était le devoir du peuple d'aviser. D'après les articles 101 et 110, l'exécution des lois et le dépôt de la Constitution sont confiés à la garde nationale et à l'armée, au patriotisme de tous les Français. Le peuple, voulant donc employer tous les moyens légaux, a fait une manifestation pacifique pour ramener le pouvoir à la loi. Il s'est assemblé paisiblement et sans armes, le 13 juin, conformément à l'art. 8; mais le pouvoir a coupé la manifestation sans sommation, par la violence, mettant les citoyens dans le cas de légitime défense, dans la triste nécessité de résister, de repousser la force par les armes, l'oppression par l'insurrection. Et la force a triomphé du droit, à Paris comme à Rome. Oui, pendant qu'on tuait les républicains à Paris, on tuait la République à Rome. A Paris, le général Changarnier fait envahir le Conservatoire, disperse les représentants qui sont saisis, emprisonnés, accusés; il suspend les journaux, brise les presses, dissout les gardes nationales, et tient le département en état de siége. A Rome, quinze jours après, le général Oudinot entre au Capitole, chasse l'Assemblée constituante, arrête, enferme, bannit les représentants, décrète l'état de siége, suspend les journaux, licencie la garde civique, rétablit la censure, l'inquisition, le gouvernement clérical, et finalement restaure le pape avec le *motu proprio*. Voilà les faits!

Or, vous savez ce que c'est que le *motu proprio*. C'est le bon plaisir, c'est l'ancien régime, c'est l'absolutisme, c'est le droit de donner et de reprendre à volonté, c'est la grâce de Dieu et du saint siége apostolique, c'est le pouvoir sans limite, sans condition, sans garantie. Quelle garantie, en effet, le peuple romain a-t-il vis-à-vis du pape, puisqu'il est obligé de le subir quand même, ce pape fût-il Grégoire XVI, Jules II ou quelqu'autre Borgia? puisque, selon M. Barrot, le pape ne saurait être ni contraint, ni forcé, ni changé; puisqu'il a le pouvoir temporel en vertu du pouvoir spirituel, pouvoir qu'on a proclamé suprême, infaillible, immuable; puisque le pape est le souverain, et que les Romains sont ses sujets perpétuels, immobiliers; puisqu'il accorde ce qu'il accorde *motu proprio*, c'est-à-dire de son plein gré; puisqu'il peut ainsi, *ad libitum*, quand il lui plaît, comme il le veut, autant qu'il le trouve bon, à son temps, à sa guise et à sa règle, retirer ce qu'il a avancé. Mais c'est là le despotisme turc, c'est le califat, c'est le czarisme, c'est le fameux art. 14 de la charte moins la charte.

Oui, car M. Barrot l'a avoué lui-même, le peuple romain qui comme nous avait la République de son plein droit, par son propre vouloir, par la grâce de l'effet du vote universel, le peuple romain n'a plus même le gouvernement représentatif, la liberté constitutionnelle, cette grande liberté qui nous a paru si petite à nous qu'il nous a fallu la République. Le *motu proprio* est en un mot la réponse à la deuxième lettre de M. Bonaparte en cette affaire, car M. Bonaparte est fort pour écrire. C'est une Sévigné politique; c'est la boite aux lettres; le *motu proprio* est, dis-je, la réponse claire et nette de la fameuse lettre du 18 aout que le président a écrite à M. Ney en faveur du peuple romain, pour l'amour de l'humanité et de la liberté, et qui contenait une sorte de juste milieu entre la République et le despotisme, à savoir l'amnistie générale, l'administration séculière, le code napoléon et le gouvernement libéral. Le *motu proprio* c'est donc, en face du programme de l'Elysée, la promesse d'un pardon partiel, étroit, suivant lequel les proscrits sont la règle et les graciés l'exception; une amnistie qui frappe la plupart et absout quelques-uns; une amnistie qui rappelle la liberté de Figaro, qui excepte tout le monde et sauve le reste. Vraiment, je ne sais pas comment le pape, après une telle amnistie, peut réciter le *Pater noster*; comment il peut en dire la fin si humaine, si divine: Pardonnez-nous nos offenses comme nous les pardonnons à tous ceux qui nous ont offensés. Il la passe sans doute ou bien il la modifie ainsi: « Pardonnez-nous nos offenses comme nous les pardonnons à tous ceux qui nous ont offensés, les républicains exceptés. » Voilà pour l'humanité. Quant à la liberté, c'est complet comme l'amnistie.

Le *motu proprio* promet encore aux Romains une sorte de franchise municipale et provinciale, un bas électorat avec cens bien entendu, si bien que Jésus-Christ lui-même n'aurait pas pu être électeur dans les Etats de l'Eglise; puis une consulte sans voix délibérative, ni liberté de la presse, ni liberté de tribune, pas même le vote de l'impôt; le droit de payer et de se taire; il est vrai que nous avons pour eux le droit de *supplier*. Voilà pour la liberté; voilà ce que le ministre Barrot appelle la liberté sérieuse, la vraie liberté. Ah! sycophantes qui se donnent encore des airs de bonne foi et de probité pour nous annoncer de pareilles lâchetés! comment osent-ils parler encore de probité, de liberté, de dignité, d'humanité? Non, vous n'avez plus le droit de prononcer ces mots-là. Comment, en vous passant par la gorge, ne vous ont-ils pas étranglés?

Les traîtres, ils ont menti à la France, à l'Italie, à la République, à la démocratie, à l'opinion, à la conscience publique et privée, à l'armée, au peuple et à Dieu, à tout et à quelque chose encore! Ils devaient combattre l'Autriche, et ils étaient d'accord avec elle; ils devaient sauver la révolution, et ils ont fait la contre-révolution; ils ont fait la besogne de l'Autriche, mieux qu'elle ne l'eût fait elle-même; ils ont rétabli le vicariat, l'inquisition, l'ordre de Varsovie à Rome; ils ont laissé pendre, fusiller, enchaîner, exiler, bâtonner et fouetter autour d'eux hommes et femmes, enfants et vieillards; ils sont devenus, sans pitié comme sans pudeur, les auxiliaires, les complices de toute oppression, de toute tyrannie; ils ont restauré un roi et tué une République, sous prétexte de religion. Car ce n'est pas le pape, c'est le prince, ce n'est pas le chef de l'Eglise, c'est le chef des Etats-Romains qu'ils ont restauré; l'hérétique M. Coquerel l'a dit comme M. Thiers le catholique: protestants et juifs, gallicans et jésuites, fils de Voltaire et fils de Croisés, ils n'ont plus qu'une religion, la haine de la révolution.

Oui, la haine, l'égoïsme et la peur, voilà le lien impur qui les réunit tous contre la République; voilà la religion qui leur a fait attaquer Rome, au lieu de la défendre; qui leur a fait relever l'autel, en attendant le trône, pour abriter leurs privilèges derrière ces vieilles arches; ils ont refait, contre les peuples, la sainte-alliance de l'autel, du trône et du coffre. Grâce à eux, notre armée, l'armée des Alpes, formée pour délivrer l'Italie, l'a liée à une corde de moine; la République française a détruit la République romaine; le peuple souverain est devenu l'allié du roi Bomba, le valet de tous ces bourreaux, de tous ces rois de droit divin qui n'ont de courage que contre leurs sujets. L'argent, l'honneur, le sang de notre pays ont coulé dans une guerre où nous avions tout à craindre, la victoire comme la défaite. Ah! ce sang, nous le déplorons plus que personne, car il a coulé contre notre foi, notre loi, contre nous-mêmes, dans une véritable guerre civile, dans un vrai suicide. Ah! qu'il retombe sur la tête des coupables; toute l'eau bénite du pape qu'ils ont relevé ne les en lavera pas.

Non, car ils ont médité et prémédité leur crime, et ils l'ont accompli avec toutes les circonstances aggravantes. Eux représentants de la nation, issus du vote universel, ils ont recommencé au dix-neuvième siècle, en 1849, après trois révolutions, sous la République, au nom du peuple, du peuple souverain, du peuple français, de ce peuple qui a Voltaire au corps et la révolution dans l'âme, ils ont recommencé le crime de lèse-nation et de lèse-liberté, le crime que les rois de France ont commis deux fois, au risque de la couronne et de la tête, en 1772 sur la Pologne, en 1823 sur l'Espagne. Que sont devenus les coupables? deux révolutions les ont punis: 93 a puni 1772; 1830 a puni 1823; 1849 aura son tour. Ah! il n'y a que le peuple qui puisse leur pardonner, mais ils sont déjà morts, avec la papauté qu'ils ont cru rétablir et qu'ils ont abattue pour toujours. Peuple, pardonne-leur! ils n'ont pas même su ce qu'ils ont fait. Les insensés! ils disent que le pouvoir spirituel ne peut être renversé, et ils croient qu'il peut être relevé, et voilà qu'ils ont voulu le tenir à bras tendus, l'étayer avec des faisceaux d'armes, avec des tas de fusils et de canons, à grand renfort de piétons et de chevaux. Tant mieux, ils l'ont tué ainsi, ils l'ont bien tué cette fois et à tout jamais; il est mort et enterré, enterré sous les décombres des murs de Rome, mort avec les cadavres des Romains et des Français, leurs frères.

Vingt-cinq ans après la prise de la bastille, après la déchéance des rois de France, les soldats étrangers nous les ramenèrent au bout de leurs baïonnettes, ils nous les ramenèrent deux fois, et avec une charte libérale encore. Combien ont duré les restaurations? Eh bien! si le pouvoir temporel ne peut être restauré malgré le peuple par la force matérielle, le pouvoir spirituel le peut encore moins. Il est encore plus impossible que l'autre par les armes. Il ne peut exister que par la foi et dans les cœurs. Amour et violence s'excluent. Contrainte et consentement se nient. Un pape imposé n'est plus le pape, n'est plus le père, c'est le maître...... Le Vatican, cette bastille des âmes, a été pris aussi par le peuple souverain. C'en est fait, l'expédition française n'a fait que prouver qu'il y avait un peuple romain et qu'il n'y avait plus de pape. C'était peut-être le seul moyen de grandir, de relever Rome à la hauteur d'une capitale, de réhabiliter son peuple, de lui relier par la sympathie et la reconnaissance les autres fractions du pays; de refaire enfin, malgré les princes et les papes, l'unité, la nation, l'Italie en un mot. Oui, il n'y avait que ce moyen d'en finir avec le catholicisme dans son foyer.

Nous qui, franchement, ne voulons plus de cette vieille religion rétrograde qui a fait alliance avec tous les rois contre les peuples, qui a uni sa croix au bâton de l'Autriche et au knout de la Russie, qui a changé Jésus-Christ en Bélial et en Mammon, en dieu patron de la tyrannie et de l'usure, nous avons craint que Pie IX ne la sauvât pour un temps. Si le pape eût résolûment sacrifié le temporel, s'il s'était retrempé dans la démocratie à sa source; s'il s'était ressouvenu de son révélateur, s'il avait voulu se remettre encore du côté des victimes, au chevet des malades, dans le cachot des prisonniers, à la chaîne des esclaves; s'il était redescendu dans les ergastules, dans les souterrains, dans tous les bas-fonds de la société pour relever les humbles, protéger les faibles, éclairer les aveugles, ressusciter les morts; s'il eût chassé encore une fois du temple les scribes et les princes, les pharisiens et les marchands, il serait encore grand, puissant, durable comme aux premiers jours de sa jeunesse, comme au sortir des catacombes; il en aurait peut-être encore pour quelques mille ans.

Certes, il pouvait sauver son pouvoir spirituel, renouveler sa religion, se recréer par la grâce du peuple; il pouvait se refaire vicaire et successeur du Christ par la pauvreté, l'humilité et la charité, en redevenant pêcheur d'âmes, en redevenant porte-croix. Il a mieux aimé être porte couronne; il a mieux aimé être roi que prêtre, tyran que victime; il a mieux aimé être Borgia que Jésus. Tout est dit, il n'a pas compris ce que c'était que la force, la puissance, la royauté, tout l'héritage de Jésus; il n'a pas compris que la couronne de Jésus est la couronne d'épines, que son manteau est le manteau d'opprobre, que son sceptre est un roseau et son trône la croix; que son pouvoir c'est le sacrifice, le dévouement, l'amour; que le maître a été le serviteur des serviteurs; qu'il est le premier parce qu'il a été le dernier; qu'il a été Dieu parce qu'il est hostie. Comprenez-vous Jésus-Christ avec des dragons et des chasseurs de Vincennes? Comprenez-vous Jésus-Christ avec une liste civile et le *motu proprio?* Comprenez-vous Jésus-Christ, l'homme-agneau, le Dieu d'amour, le roi pacifique, l'humble et doux fils de Marie, qui prend possession de son royaume monté sur une ânesse, armé d'une palme, qui ordonne à Pierre de remettre l'épée dans le fourreau, qui accepte le calice, rend le bien pour le mal, et monte sur la croix avec la prière et le pardon, dont la vie et la mort sont une protestation intégrale contre la force; le comprenez-vous rentrant à Rome comme Pie IX à la tête d'une armée? Ah! s'il fût entré ainsi, il eût été un païen, un barbare, un juif, un Romain, un Romain de la louve; il eût cru à la force, à la violence, à l'épée; il eût pu vaincre le monde, il ne l'eût pas converti; il eût été un Messie de la guerre, il eût été César, Alexandre ou bien Oudinot; il n'aurait pas été le bon Dieu pendant dix-huit cents ans!

Et son vicaire, son successeur, son remplaçant croit régner maintenant par les armes! C'est absurde. Il ne sait donc pas même ce que c'est que le christianisme, cette protestation directe de l'esprit contre la matière, du droit contre la force; non, il ne le sait pas. En effet, la loi nouvelle, la loi de Jésus, le Christ l'a dit lui-même, était le complément de la vieille loi de Moïse; elle était surtout une réaction contre le paganisme, cette loi de Jupiter, cette suprême expression de la force matérielle. Le paganisme ne représentait que la moitié de l'humanité; il sacrifiait l'âme au corps, le droit au fait; la matière opprimait l'esprit, ainsi que Rome avait opprimé le monde. Jésus venait après mille efforts des sages pour secouer la matière, après mille efforts des esclaves pour briser le joug de Rome. Jésus venait après Socrate et Spartacus dans un monde désespéré. Il venait donc satisfaire, dans la mesure de son temps et de sa science, le besoin d'unité, le sentiment de justice qui est ineffaçablement gravé dans le cœur de l'homme. Et ne pouvant réaliser le droit sur la terre, il le mit au ciel, prêchant le renoncement présent et la récompense future, promettant le bonheur là-haut en raison des peines d'ici-bas.

Mais le principe de droit avait été posé au nom de Dieu, et il devait dominer l'homme. Du ciel il allait bientôt envahir la terre; le christianisme sortit enfin des catacombes pour entrer dans le palais de Constantin: là il reprit peu à peu l'élément matériel, terrestre, temporel de l'humanité, et devint le catholicisme, le catholicisme avait raison d'être alors; il avait raison en principe de vouloir que le spirituel régît le temporel. Le paganisme avait voulu l'unité au nom du peuple romain; le catholicisme la voulut au nom de l'Eglise; mais l'Eglise la voulut pour elle seule, ce qui était injuste; elle la voulut à son profit, à l'exclusion d'autrui, faisant alliance pour y mieux parvenir, elle, fille de l'élection avec l'hérédité; elle, fille du droit avec le privilége; elle, fille du charpentier avec les praticiens, prêchant aux autres sans vérité et sans équité, l'abnégation avec une ambition folle, la pauvreté au milieu de l'abondance, l'abstinence dans la débauche; toutes les vertus avec tous les vices, tous les scandales; profanant, vendant, livrant la grâce et le dogme, le temple et les vases, le purgatoire, le paradis, le ciel et Dieu à prix d'or et d'argent, si bien que Luther arriva, protesta au nom de la conscience divine et humaine, au nom de l'Evangile et de la raison, proclama la réforme, c'est-à-dire la liberté religieuse qui amena la liberté civile...

Eh bien! après Luther et Mirabeau, le pape Pie IX rêve encore un christianisme étroit, exclusif, incomplet, qui nie toujours la moitié de l'homme et les trois quarts de l'humanité, qui n'est pas de ce monde, qui ne veut pas du règne de Dieu sur la terre, qui ne croit pas au pain quotidien, qui croit à la fatalité, à la nécessité de la misère pour les individus, et de l'esclavage pour les nations; qui prêche la renonciation du temporel aux autres, mais qui le veut pour lui et les siens; qui veut tout pour lui, et, comme Tartufe, dans l'intérêt du ciel; qui prétend être le maître des nations et des rois, de Rome et du monde; *urbis et orbis*; le catholicisme, en un mot, le catholicisme du moyen-âge, c'est-à-dire une religion illogique, contradictoire, impossible, une religion où Jésus n'est plus reconnaissable, où Jésus, dans ses successeurs, pardonne d'une main et frappe de l'autre, où Jésus a des gendarmes et des bourreaux, où Jésus, dans le même homme, est forcé de vous tuer comme roi, après avoir absout comme pape. Car, dans le pape, il y a le prince spirituel et le prince temporel, il y a Jésus et César, Jésus qui pardonne, et César qui tue. C'est monstrueux!

Nous qui voulons aujourd'hui la religion du Christ aggrandie, accomplie, complétée par la philosophie

moderne, la religion qui sort de ce monde comme de l'autre, une vraie religion qui relie tout ce qui est humain, le corps et l'âme, l'homme avec lui-même, avec ses semblables et avec Dieu, qui rende à Dieu ce qui est à Dieu, et au peuple ce qui est au peuple, qui réalise ce que Jésus n'a fait que souhaiter, le pain quotidien, le pain de l'âme et le pain du corps et le pain pour tous; la multiplication des pains, le règne de Dieu sur la terre comme au Ciel, nous qui voulons pour tous la liberté, l'égalité, la fraternité, c'est-à-dire la République, la République pour tous comme pour nous, la République universelle; nous qui voulons enfin la grande religion, la religion qui a pour dogme la souveraineté du peuple, la religion du droit, la religion de l'humanité;—car la voix du peuple est la voix de Dieu; car le droit c'est Dieu même dans l'humanité;—nous qui sommes les seuls chrétiens et les seuls catholiques, nous nous réjouissions de voir périr à cette heure cette religion caduque, qui divise, qui dualise l'homme et le monde.

Nous voulons aussi réunir le temporel au spirituel.

Car nous voulons l'unité, mais nous la voulons pour tous et par tous. L'être collectif suit la même loi que l'individu. Le peuple est comme l'homme; il a la vie du corps et de l'âme, il a double besoin, double droit. C'est donc une erreur de croire qu'il faille séparer le temporel du spirituel, erreur admissible en fait avec les religions qui sont, comme la catholique, en arrière de leur temps. En principe, ils doivent être unis. Séparer le temporel du spirituel dans le peuple, c'est comme si l'on séparait l'âme du corps dans l'homme. Une société purement temporelle ne peut pas plus exister qu'un corps sans âme, pas plus que le fait sans le droit, le pouvoir sans le savoir. Est-ce que vous croyez que la grande Convention n'avait pas un pouvoir spirituel? Notre religion à nous, notre foi, notre loi, notre dogme, notre patrie, notre amour, notre Eglise, notre mère, c'est la République. La République a les deux pouvoirs, les deux glaives, car elle procède de la souveraineté du peuple, et le peuple est souverain spirituel comme il est souverain temporel. Plus de tiare ni de couronne! plus de sagesse ni de sainteté, plus d'intermédiaires, plus d'écran politique ou religieux entre le peuple et Dieu, plus d'oint d'aucune huile, plus de privilégié d'aucune caste qui lui dérobent le ciel ou la terre. Le peuple est pape comme il est roi: le peuple est le seul, le vrai successeur du Christ, le représentant de Dieu ici-bas: *Vox populi, vox Dei*.

La France, la France démocratique n'admet donc pas d'autre souverain que le peuple; son dogme moderne, politique et religieux, son principe fondamental, absolu et exact comme un principe mathémathique, est la souveraineté du droit, c'est-à-dire la souveraineté de Dieu représentée par la souveraineté du peuple. Qui dit souveraineté dit liberté; qui dit liberté dit République; car la République est le gouvernement le plus conforme et le plus adéquat avec la liberté. Prenez la Constitution, vous n'y trouverez pas une seule fois le nom du pape ou du catholicisme; il n'y a pas de religion de l'Etat. M. Barrot ou un autre disait jadis que la loi devait être athée. Quand l'athée devint vieux, il se fit catholique. Mais la France n'est ni catholique ni athée, elle est républicaine; elle a dit, article 1er de la Constitution: « La France s'est constituée en République. En adoptant cette forme définitive de gouvernement, elle s'est proposé pour but de marcher plus librement dans la voie du progrès et de la civilisation... »

Donc elle ne reconnait ni papes ni rois. Pour elle les Républiques sont des gouvernements de droit, les royautés sont des gouvernements de fait. En vertu du principe de l'unité de droit, tout peuple est donc souverain et libre. Le peuple romain, le peuple hongrois, le peuple polonais, tous les peuples du monde ont le droit d'être souverains et libres, d'être républicains comme le peuple français. Aussi la France a dit encore, article 5: « La République française respecte les nationalités étrangères, comme elle entend faire respecter la sienne, et elle n'emploie jamais sa force contre la liberté d'aucun peuple. » Voilà les principes, voilà le droit divin et le droit humain; voilà le droit antérieur et le droit positif, le droit naturel et le droit écrit dans la Constitution; voilà le droit et la loi; ils sont éclatants comme le jour: on ne discute pas l'évidence; le soleil ne se prouve pas; on ne peut pas les nier, on ne peut que les violer.

Une fois hors des principes, ce n'est plus que contradiction, contre-sens, mensonge, mauvaise foi, absurdité. Nos adversaires en font preuve, ils font assaut d'inconséquences et de sophismes qui se choquent et se détruisent comme les soldats de Cadmus. C'est un gâchis fabuleux. M. de Montalembert, le plus radical, prétend qu'il faut subordonner le temporel au spirituel, le peuple au peuple. M. Cavaignac prétend qu'il faut les séparer, en droit sinon en fait. M. Tocqueville pense que le peuple romain doit se contenter de la liberté municipale. M. Barrot croit qu'il peut aller jusqu'au représentatif. M. Bonaparte veut exiger. M. Thiers ne veut que supplier. L'un veut le pape constitutionnel, et l'autre le pape absolu; l'un s'accommode de la lettre, et l'autre du *motu proprio*. Et quelles raisons donnent-ils tous? M. de Montalembert dit: l'Eglise est un vaisseau, l'Eglise est une famille, le pape est un capitaine, le saint-père est une mère, sans voir que le tendre et le dur, le maritime et le maternel ne s'accordent guère. Mais qu'importe la logique! Il dit encore que le gouvernement constitutionnel est impossible, et qu'il y croit toujours. Il dit enfin: le dogme est éternel et l'idée éphémère, sans se douter que les idées sont des dogmes et les dogmes des idées, que la révélation n'est pas un fait spécial et transitoire borné à un siècle et à un homme si grand, si divin qu'il soit, mais qu'elle est permanente et *immanente* dans le temps et l'humanité, que l'homme est encore plus grand que le Christ, car elle le contient lui d'abord et les autres avec lui; que notre révélation à nous, que liberté, égalité, fraternité, sont des idées aussi absolues, aussi éternelles, aussi divines que le dogme de la sainte trinité.

M. Cavaignac, lui, reconnait bien le principe de la souveraineté du peuple, mais il le soumet aux faits, et loin de l'aider à les dominer, il conclut à le laisser à lui-même, pour devenir ce qu'il pourra, vivant ou mort. Un autre Montalembert, M. Thuriot de la Rosière, dit, dans une langue plus saugrenue encore, que le peuple romain n'est pas un peuple, qu'il est un peuple neutre, un peuple de cheptel; qu'il n'a pas le droit d'être; et ce docteur ès-monarchies, va prendre ses raisons du temps de Pépin-le-Bref; il prouve que ce pauvre peuple a été donné jadis par la comtesse Mathilde. Nous voilà revenus au temps des peuples troupeaux, moins le bon pasteur. Il soutient par A plus B que le peuple romain ne s'appartient plus, qu'il appartient corps et âme au catholicisme, qu'il est aliéné, exproprié de sa liberté pour cause d'utilité publique; qu'il doit être sacrifié pour toujours à l'intérêt général et à la production des bulles, comme les Noirs l'ont été à la production du sucre.

Mais si M. Thuriot tient tant au pape, qu'il le prenne pour lui, qu'il le fasse pape de la Rosière, et qu'il laisse les Romains tranquilles. M. Thiers, lui, affirme que le peuple romain n'est pas assez mûr pour la République, n'est pas digne de la liberté, et la preuve, c'est que sous Pie IX il a assassiné M. Rossi. Mais, comme M. la Rosière affirme aussi que le peuple français a assassiné M. Bréa, il s'ensuit que le peuple français n'est pas plus digne de la République que le peuple romain. C'est là la conclusion générale et finale de ce tohubohu, de ce galimatias double, de ce triple amphigouri, de cette tour de Babel, la plus contradictoire, la plus extravagante et la plus sacrilège, où chacun parle diversement, où tout le monde vote de même contre la raison, la justice et la vérité.

Eh quoi! suivant les uns il faudrait soumettre encore le droit d'examen, la liberté de conscience, la raison humaine, toutes ces nobles conquêtes de la philosophie et de la révolution, tous ces précieux droits qui ont coûté si cher aux siècles passés, qui ont coûté à nos pères tant de travaux et de martyres, tant de dévouement et de génie, tant d'âme et tant de sang; il faudrait les soumettre encore une fois à la papauté, à ce pouvoir qui a pour but l'esclavage, et, pour moyens, l'ignorance et la pauvreté. Voyez ce qu'elle a fait de l'Italie, de l'Espagne et de l'Irlande! Tenez, je vous écris de la Suisse: j'ai sous les yeux les cantons catholiques et les cantons protestants. Si vous voyiez le Valais, ce pays de crétins et de goîtreux, à côté du pays de Vaud, si vif et si éclairé, ils se touchent pourtant, il n'y a entre eux que l'épaisseur d'un jésuite; ils ne diffèrent que par le *Sunderbund*. Et vous comprendriez alors ce que peuvent sur le même peuple l'éteignoir et le baillon d'Escobar. Il faudrait donc recommencer les guerres de religion: la Saint-Barthélemy, la révocation de l'édit de Nantes; revoir les Albigeois, les Hussites et les Huguenots, l'inquisition, les bûchers et les dragonnades, les Montfort, les Guise, les Montluc, que sais-je? retourner de mille ans en arrière; en pleine féodalité; nous recroiser enfin *ad majorem Dei gloriam*, pour la plus grande gloire de Dieu et de saint Ignace. Non, c'est impossible, M. de Montalembert y perdra ses discours, et M. de Falloux ses souscriptions.

Suivant les autres, les ingrats, le peuple romain n'est pas digne de la liberté que nous avons rendue aux nègres, le peuple romain n'est pas mûr pour la République. Quoi! cette Italie, cette terre du génie, du soleil et de la liberté, cette patrie intellectuelle, cette seconde patrie de tout être qui pense, l'institutrice du monde moderne, qui a donné la lumière, la science, l'art, la civilisation à l'Europe chrétienne en échange de quelques tributs, cette terre sainte et sacrée entre toutes, si privilégiée, si féconde en hommes et en œuvres, l'éternel honneur de l'esprit humain; cette terre inépuisable qui a fourni les plus grands noms en tout temps et en tout genre, qui nous a montré tant de héros dans la liberté depuis les Gracques jusqu'à Rienzi, dans la guerre depuis les Scipions jusqu'à Tancrède; dans la paix, depuis les Cicérons, les Augustes, jusqu'aux Médicis; dans les lettres tant de demi-dieux, de Virgile au Dante et au Tasse; dans les arts, les Raphaël, les Michel-Ange, les Corrège, les Véronèse, et tant d'autres qu'on ne peut pas plus les compter que les astres; dans la science, de Pline à Galilée; dans la philosophie, de Sénèque à Machiavel; dans la religion, de Bruno à Savonarole; cette Italie qui, comprimée qu'elle est à cette heure par le double poids du pape et de l'empereur, trouve encore le moyen de manifester son génie suprême, de prouver sa supériorité par le seul mode que la tyrannie lui laisse, et qui produit Rossini pour chanter Guillaume-Tell... cette Italie n'est pas digne de la liberté!

Et d'ailleurs, de quel droit la jugeons-nous? de quel droit lui mesurons-nous la liberté, la souveraineté, la nationalité, la vie politique? de quel droit lui imposer un pape avec ou sans le *motu proprio*? avec ou sans la lettre? il n'y a pas de degré dans l'absurde. Nous disions d'abord que le peuple romain était asservi, dominé par des étrangers qui lui imposaient la république de force, et nous voulons lui imposer de force aussi, avec trente mille hommes armés, je ne sais quel gouvernement dont nous n'avons plus voulu nous-mêmes. Nous l'avons affranchi de l'étranger, soit. Eh bien! point de juste-milieu maintenant, point de transaction, point de compromis! Que le peuple romain soit libre, qu'il décide, qu'il choisisse, qu'il prenne le gouvernement qu'il voudra. Ne lui ordonnons ni pape absolu, ni pape constitutionnel, ni le *motu proprio*, ni la lettre. Rendons-lui son indépendance, ses magistrats, ses comices; laissons-le exercer son droit dans la plénitude de sa souveraineté et de sa liberté.

Que répondrions-nous, si le Russe venait aussi nous dire du droit de la force, du droit du loup: Vous êtes opprimés par une minorité de brouillons, par une poignée de factieux, la France doit être délivrée et l'Europe rassurée, la République doit être sacrifiée à l'intérêt général. Vous étiez citoyens, vous êtes messieurs, vous devez être sujets; je le veux pour la stabilité dans le monde et la vraie liberté chez vous. Je viens donc vous faire libres, libres de choisir un autre gouvernement que la République, la royauté constitutionnelle ou absolue, Louis-Philippe ou Henri V, avec ou sans la Charte, à ma volonté?

Et, prenez garde, le Russe vient, il est logique, lui; il avance sur ceux qui reculent. Quand il nous croyait conséquents comme lui-même, quand il croyait que nous soutiendrions la démocratie européenne, il disait prudemment alors: Chacun chez soi; je ne me mêle pas des révolutions d'autrui. Mais maintenant qu'il voit que nous avons laissé les rois refaire leur sainte alliance à leur gré, écraser partout les peuples, en Hongrie, en Allemagne; que nous les y avons même aidés à Rome, alors il parle hautement de sa mission d'ordre, de croisade anti-démocratique; et il vient de donner à l'avance, triste symbole, un habit de Cosaque à notre ambassadeur.

Nous n'avons plus qu'un moyen de réparer notre crime de Rome et d'éviter notre danger; car tout crime est un danger. Talleyrand disait, en parlant du meurtre du duc d'Enghien: « C'est plus qu'un crime, c'est une faute. » Il se trompait, en ce sens qu'un crime est toujours une faute, et par conséquent une peine. Ainsi le veut la providence, c'est-à-dire la logique. En effet, voilà les Russes sur le Danube, les Autrichiens aux Alpes, les Prussiens sur le Rhin. Il ne s'agit plus de la République romaine, il s'agit de la République française; il ne s'agit même plus de notre gouvernement, de nos institutions, de nos idées, il s'agit de notre sol, de notre foyer, de l'indépendance matérielle du pays, du salut de la France. La patrie est en danger. Nous voilà placés, à notre tour, comme dans un étau entre l'Autriche et la Prusse, qui nous serrent à chaque flanc, et que la Russie pousse elle-même par derrière. Et ne comptons pas sur les armées constitutionnelles d'Allemagne, quand notre armée républicaine a obéi elle-même contre Rome; nous voilà donc fatalement à la veille d'une guerre générale, isolés, ayant combattu notre droit et frappé nos amis.

Où sont les traîtres, de ceux qui voulaient défendre la République romaine, ou de ceux qui l'ont tuée? Oh! mieux valait être encore les don Quichotte de la liberté que les Sancho du despotisme! Le meurtre de la République romaine sera le suicide de la République française. Nous n'avons ni le droit ni le pouvoir d'être libres au milieu d'esclaves; la liberté des autres est la garantie de la nôtre. Pour n'avoir pas fait notre devoir, nous risquons notre droit; pour n'avoir pas défendu la liberté des autres, pour l'avoir combattue, nous voilà prêts à la perdre chez nous. Nous ne pouvons plus nous sauver qu'en ressuscitant l'Italie que nous avons tuée, la Hongrie qui est morte du contre-coup, l'Allemagne, la Pologne, toutes nos vieilles créancières, qu'en faisant la République universelle: car il n'y a pas de milieu, pas de trêve possible entre les deux principes. Ou la liberté, ou l'absolutisme; ou la révolution, ou l'invasion; la France peut dire comme Hamlet: être ou n'être pas. Elle en est venue à la solution de ce grand problème pour l'Europe et pour elle: Cosaque ou républicaine.

Citoyens, je n'ai pas voulu être responsable, même par le silence, du plus grand malheur qui puisse arriver aux autres et à nous.

Le 12 juin, je suis donc monté à la tribune, et j'ai dit ce que je répète encore: En mon âme et conscience, devant Dieu et sur les cadavres de nos frères, je jure que la Constitution est violée.

Le 13 juin, j'ai dit, dans un manifeste au peuple, ce que j'avais dit à l'Assemblée, que la Constitution était violée.

Le 14 juin, n'étant ni arrêté, ni accusé, j'ai écrit que je ne rentrerais plus à l'Assemblée tant que la Constitution serait violée.

Et alors j'ai été accusé d'avoir attenté à la Constitution, d'avoir voulu renverser la République. En vérité, c'est le bouleversement de la langue et de la logique, le carnaval des mots et des idées; c'est le monde renversé. Cela me rappelle cette grossière et grotesque image du monde à l'envers où les cochons font griller les hommes. C'est nous qui sommes les coupables; nous sommes les accusés, oui, accusés d'attentat et de complot: et l'on échafaude ce complot et cet attentat, tant bien que mal, de toutes pièces plus fausses et plus ridicules les unes que les autres. Ainsi, quant à moi, et sans vouloir rejeter la moindre responsabilité de toute la manifestation du 13 juin (je me suis déclaré et me déclare encore solidaire de tout ce qui s'est fait), mais pour la vérité seule, pour montrer quelle foi on peut avoir dans le monument de passion et d'iniquité qu'a élevé M. Baroche, l'acte d'accusation, après avoir trouvé que je suis un membre important de la Montagne, et que les soldats apprennent mes discours par cœur, dit par exemple que j'ai rédigé, avec mes amis Ledru-Rollin et Considerant, le manifeste au peuple. Eh bien! la vérité est que ni Ledru-Rollin, ni Considerant, ni moi, ne l'avons rédigé, et que nous n'avons fait que le revoir avec l'auteur. Le réquisitoire dit encore que ce qui prouve ma présence au Conservatoire des Arts-et-Métiers, c'est qu'on y a entendu prononcer mon nom. Autrefois il fallait au moins quatre lignes d'un homme pour le convaincre, aujourd'hui il ne faut plus qu'entendre prononcer son nom. Eh bien! la vérité est, cette fois encore, que je n'étais pas au Conservatoire des Arts-et-Métiers.

Je n'y étais pas par un retard indépendant de ma volonté, et qui prouve contre le complot; car s'il y avait eu complot, je ne serais pas allé chercher mes collègues rue du Hasard, où l'on m'apprit qu'ils étaient rue Saint-Martin; je serais allé directement au Conservatoire, où je me rendais enfin, quand mon collègue Pflieger, qui en revenait, m'arrêta rue des Fossés-Montmartre, en me disant: « N'allez pas plus loin, nous sommes dispersés. »

Non, nous n'avons pas voulu de conspiration, d'insurrection, bien que nous en eussions eu, selon nous, le droit et le devoir. Non, nous n'avons pas voulu recommencer le 15 mai, envahir l'Assemblée qui n'avait pas même de séance ce jour-là. Non, nous n'avons pas voulu renverser la République par un complot; le malheur est qu'il n'y ait pas eu complot, nous aurions eu au moins une chance de succès. Nous sommes assez souvent traités de conspirateurs, pour avoir au moins les bénéfices de notre art et de notre renommée. Une conspiration, un complot le 13 juin, bon Dieu! Non, non, grâce au ciel, nous ne sommes plus au temps où l'on conspire. Le pouvoir ne conspire que trop pour nous, il fait mieux nos affaires que nous-mêmes. Nous avons voulu seulement avertir le peuple, lui dire, je le répète, ce que nous avions dit à l'Assemblée: la Constitution est violée. Nous avons voulu épuiser tous les moyens légaux et constitutionnels de ramener le pouvoir à la loi. Nous avons dit dans la rue ce que nous avions dit à la tribune: nous avons averti le peuple, nous avons fait notre devoir. Le peuple a fait le sien dans les limites de son droit; il s'est assemblé paisiblement et sans armes; il a fait une manifestation pacifique aux cris de vive la Constitution!

La force armée a attaqué la manifestation violemment, sans sommation, et elle a comprimé le droit. Certes nous étions alors dans le cas de légitime défense, de résistance naturelle, dans le droit de repousser la force par la force, de protéger nos personnes et nos libertés comme elles étaient attaquées par les armes. Néanmoins, nous n'avons pas voulu soutenir la lutte. Nous savions que le peuple est une force mystérieuse dont personne ne dispose que lui-même; qu'il était en proie à une de ces grandes misères physiques qui ôtent toute énergie morale; qu'il était en outre fatigué de juin et de février, qu'il avait une courbature après tant d'efforts malheureux, qu'enfin on ne recommence pas une révolution tous les ans; qu'en juin 1848, il y avait eu des soldats sans chefs, et qu'en juin 1849 il y aurait des chefs sans soldats. Nous savions bien que l'armée, qui n'avait pas eu une seule protestation en Italie, commandée qu'elle est par des royalistes, obéirait par esprit de discipline à Paris comme à Rome; nous savions que tout le monde ne comprenait pas bien cette question romaine où le drapeau était engagé et l'orgueil national compromis: partant, nous savions que la lutte pouvait être douteuse et sanglante, qu'elle ne serait ni courte, ni aisée comme en 1848 et en 1830: nous ne l'avons donc pas soutenue, je le répète, nous nous sommes sacrifiés seuls, nous nous sommes dévoués à la prison et à l'exil, cette autre prison plus grande et non moins triste que l'autre.

Nous nous sommes suicidés, et ce suicide de la Montagne sera sa meilleure œuvre et sa plus grande gloire. Forts de notre conscience, sûrs de notre cause et maîtres de l'avenir, nous sommes morts sur une question dégagée de tout égoïsme, de tout intérêt de personne, de parti et de nation; nous sommes morts pour le saint principe de fraternité, de solidarité, d'humanité, d'unité pour la République universelle; nous sommes descendus vivants dans la tombe de la République romaine comme des victimes expiatoires, pour absoudre le présent et assurer l'avenir, pour racheter le crime et détourner la peine, pour réconcilier les coupables et les martyrs, la France et l'Italie, la France et la liberté.

De la terre d'exil où je vous écris, je me constitue donc devant vous, citoyens électeurs, mes seuls juges; car je n'espère justice que de vous. Quel que soit l'arrêt qui me frappe maintenant, j'en appelle avec confiance à votre tribunal suprême. Dans deux ans donc, aux prochaines élections, à ces grandes assises, à cette haute cour du peuple souverain, vous vous souviendrez et jugerez en dernier ressort. Le peuple a la justice et la puissance de Dieu même. Dans son jugement dernier il reconnaîtra les bons et ressuscitera les morts. J'attendrai.

Salut et fraternité.

FÉLIX PYAT,
représentant du peuple.

Lausanne, octobre 1849.

Nous avons sous les yeux le prospectus d'un nouveau journal, l'ALLIANCE DES PEUPLES (1), qui paraîtra, dès le 15 de ce mois, en une feuille in-4, chaque semaine, à Lausanne.

La rédaction de ce journal est confiée au citoyen suisse Galeer. Son comité d'administration se composera des citoyens Fr. Roessinger, Dr. Ch. Lanauer, R. Galeer. Parmi les illustres proscrits dont la collaboration est assurée à cette feuille, on cite MAZZINI, STERBINI, PYAT, THORÉ, ROLLAND, HERTZEN, STRUVE, J.-PH. BECKER, HEINZEN, HERVEGH.

Cet organe, dit le prospectus, est destiné non-seulement à satisfaire les besoins politiques de la Suisse, mais encore, et surtout, à servir d'asile intellectuel aux proscrits de la démocratie, asile qui leur permettra de continuer leur lutte au centre de l'Europe, lors même que matériellement ils seraient tous obligés de quitter la Suisse.

Produit du concours fraternel des démocrates de toutes les nations, il s'efforcera de préparer le concours fraternel des peuples. En face de l'alliance des oppresseurs, il organisera l'alliance des libérateurs; en face de la coalition de la diplomatie, il édifiera la solidarité de la démocratie européenne.

Mais ce but d'union, et par conséquent de force, n'est pas le seul que l'*Alliance des peuples* veuille poursuivre.

Elle s'appliquera aussi à mettre en lumière les conditions scientifiques et positives de la fraternité entre nations, qui sont les mêmes que celles de la fraternité entre individus.

Elle défendra et discutera le principe de la liberté égale pour tous dans toutes les régions de l'existence sociale, reconnaissant dans ce principe la règle unique et absolue de toute reconstitution politique tant pour chaque peuple en particulier que pour l'ensemble des nations.

Elle réclamera donc, comme forme de l'organisation du pouvoir, la *République* pour l'Europe entière. En conséquence, elle réclamera aussi la destruction de toutes les institutions sociales qui, jusqu'à ce jour, ont servi d'appui à la monarchie.

La tendance de ce journal sera de remplacer partout l'aristocratie par le mérite, la bureaucratie par les fonctionnaires du peuple, les armées permanentes par l'armement populaire; le despotisme de la finance par la protection du travail; l'anarchie économique par la vraie économie politique, c'est-à-dire par une économie publique établie sur le principe de la justice; la tendance de notre journal sera, en un mot, de remplacer dans toute la société humaine l'autorité traditionnelle par l'autorité traditionnelle par l'autorité de la raison.

Pour représenter matériellement aussi sa tendance à se dégager des préjugés nationaux et à mettre en évidence les intérêts communs de tous les peuples, pour agrandir autant que possible la sphère de son activité, l'*Alliance des peuples* essaiera de paraître dans les deux langues les plus répandues sur le continent européen, savoir en français et en allemand.

Les démocrates les plus éprouvés de toutes les nations de l'Europe ont promis leur concours et leur collaboration.

(1) Prix de l'abonnement pour une année, 12 fr.; pour un semestre, 6 fr.; pour trois mois, 3 fr.

S'adresser au citoyen Galeer, rédacteur en chef de l'*Alliance des peuples*, à Genève.

L'un des gérants: VICTOR HENNEQUIN.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

13e Année. N° 242 — ÉDITION DU MATIN. — Mardi 13 novembre 1849.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS. Trois mois. Six mois. Un an.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

DÉPARTEMENTS. Trois mois. 9 f. Six mois. 17 f. Un an. 32 f.

Voir les détails à la 4e page.

REPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

PARIS, 12 NOVEMBRE.

Le dénoûment du procès de Versailles s'est précipité dans l'audience d'aujourd'hui.

Les accusés ayant renouvelé le refus de se défendre dans des conditions incomplètes, il a été passé outre, et les débats ont été clos.

Dans des circonstances aussi graves, en présence du défaut complet de plaidoiries de la défense, il paraissait naturel que M. le président s'abstînt lui-même d'une appréciation qui ne pouvait plus être un résumé impartial.

Il n'en a pas été ainsi. M. Bérenger (de la Drôme) a cru pouvoir blâmer de nouveau la résolution prise par les avocats, et rappeler les faits que l'accusation reproche à leurs clients, ce qui équivalait à un nouveau réquisitoire.

Le jury est entré en délibération à deux heures et demie, et, à l'heure qu'il est (minuit), nous n'avons pas encore connaissance de son verdict. L'arrêt, cependant, sera rendu, nous écrit-on, dans la nuit.

Quel que soit cet arrêt, la conscience publique le jugera elle-même à son tour.

Le pays comprend déjà qu'il eût été déshonoré dans l'histoire si l'attentat commis à Rome avait pu se consommer sans soulever une protestation généreuse et impuissante.

Il comprendra demain qu'en refusant d'user de leur droit de récusation, malgré l'exemple de M. le procureur-général Baroche, et, en renonçant aux trente plaidoiries de leurs éloquents défenseurs, les accusés ont donné la preuve la plus éclatante et de la tranquillité de leur propre conscience et de leur confiance dans l'opinion du monde.

Assemblée nationale.

LA VRAIE CHARITÉ.

La vieille société présente un aspect étrange. Tout y est trouble et confusion, tout y est regrets et larmes, tout y est peur et égoïsme; tandis que, dans la société nouvelle, tout est courage, confiance, foi religieuse dans l'avenir. Et pourtant la vieille société veut diriger l'esprit nouveau! elle veut donner ses béquilles à la jeunesse, et, pour l'endormir, elle lui récite des légendes usées, légendes dont sa mémoire tremblante a perdu complètement le sens et a retenu à peine quelques mots sans suite.

Ils se sont mis en tête, dans le parti de la réaction, de contenir le peuple en lui faisant du bien. Ils ne savent pas que l'esprit seul vivifie, et que la charité, qui n'est guidée que par le désir de se préserver soi-même, n'est pas la vraie charité, et ne peut rien fonder.

Est-ce que toutes les institutions existantes jusqu'à ce jour en faveur des classes pauvres, ont été créées par une pensée d'égoïsme? Nullement. Plus ou moins incomplètes, elles étaient pures de tout alliage adultère, et ce n'a pas été contre les pauvres que l'on a fondé des hôpitaux, des hospices, des secours, des écoles, etc.; tandis que maintenant c'est réellement contre les pauvres que l'on bâtit avec éclat des œuvres philantropiques.

« Pour nous préserver des pauvres, faisons-leur quelque bien, donnons-leur quelque peu de notre superflu. » Est-ce là de la charité? Non, c'est de l'égoïsme, et rien autre chose; et pourtant c'est la pensée qui domine la plupart des coryphées de la vieille société!

Aujourd'hui l'Assemblée nationale commençait la discussion d'un projet de loi sur les caisses de retraite et sur les sociétés de secours mutuels, projet élaboré avec beaucoup d'apparat par un comité de légitimistes, et que dans la droite chacun présentait comme le chef-d'œuvre de la plus sublime philantropie.

Tout cela aboutissait à créer d'abord une seconde édition de la caisse d'épargne, en permettant à l'ouvrier économe de se garantir, après quarante ans de travail assidu, une petite rente de 200 à 300 fr. pour ses vieux jours, par l'abandon pendant trente à quarante ans d'une partie de son salaire; puis à donner une sanction légale aux sociétés de secours mutuels qui existent depuis si longtemps entre les ouvriers.

Voilà jusqu'où se haussent l'espoir et la générosité de nos conservateurs. Ils croient avoir fait un immense effort de génie si, en retenant chaque jour quelque chose sur le chétif salaire de l'ouvrier, ils lui assurent pour sa vieillesse une rente de 100, 200, 300 fr. Certes, la chose en elle-même n'est pas mauvaise; mais prétendrions-nous qu'il ait fait une mauvaise chose l'homme de bien qui, autrefois dans Paris, obtint que, dans les hôpitaux, on ne plaçât que deux malades dans un lit, au lieu de trois et davantage, comme cela se pratiquait? qu'il ait fait une chose mauvaise cet autre homme de bien qui, poussant les choses plus loin, arriva à ne placer qu'un seul malade dans un seul lit? Ils faisaient ce qu'ils pouvaient; ils n'étaient mus que par un esprit de charité et d'humanité; leur aumône n'était pas un calcul, et ils ne songeaient guère à enchaîner les pauvres dans les liens de leurs bienfaits.

Mais aujourd'hui que tout un esprit nouveau se manifeste, que l'égalité réclame un meilleur sort pour tous les hommes sans distinction, vous croyez avoir tout dit, ou presque tout dit, et qu'après vous il ne reste plus rien à dire, si vous assurez 200 fr. de rente à un malheureux qui a travaillé dans la misère pendant quarante ans?

Egoïsme et folie!

Dans un excellent discours, M. Pelletier a prouvé à tous les membres de la droite qui se prétendent les seuls représentants du christianisme, qu'ils en ont à peine conservé la lettre, mais qu'ils en ont tout à fait perdu l'esprit. Il a rappelé toutes ces paroles accablantes de l'Evangile et des Pères de l'Eglise où respire la vraie charité, et la droite, écrasée par ces citations, n'osait plus murmurer.

Mais quel est donc cet imprudent qui, s'élançant des bancs réactionnaires, vient par sa protestation même, confirmer éloquemment les reproches de M. Pelletier, et condamner sans retour son propre parti?

C'est M. Buffet, dit-on, ce pauvre ministre déchu depuis six ou huit mois.

« Vous nous parlez de l'Evangile, répond-il à M. Pelletier, et des Pères de l'Eglise; mais ce qui est dans l'Evangile et les Pères de l'Eglise ne peut être que de la théologie: cela ne regarde ni vous, ni moi, ni l'Assemblée. »

Une apostasie plus éclatante et plus complète est-elle possible? peut-on renier d'une manière plus honteuse les sublimes doctrines d'égalité et de fraternité qui remplissent l'Evangile?

Vous n'osez plus ouvrir ce livre qui condamne votre égoïsme, et vous le fermez aux autres, sous prétexte que c'est de la théologie, et qu'il faut être théologien pour s'en occuper.

« *Aimez-vous les uns les autres.* » Théologie!

« *Vous êtes tous frères.* » Théologie!

« *La terre est commune à tous les hommes, et dès lors les fruits qu'elle porte leur appartiennent indistinctement.* » (Saint Grégoire.) Théologie!

Voilà où ils en sont arrivés! à renier publiquement, du haut de la tribune, le livre qui est le fondement du Christianisme, parce que ce n'est pas en vue de contenir le peuple que Jésus-Christ et les apôtres des premiers siècles parlaient, mais que c'était par pure et vraie charité.

On ne fonde pas d'œuvres solides et durables sans la foi. La foi vous manque; aveugles amants du passé, vous ne construirez rien que d'éphémère.

Nous allions parler d'un projet de loi sur la déportation, présenté aujourd'hui à l'Assemblée par M. le ministre de la justice, au moment même où se dénouait le procès de Versailles. Mais nous trouvons ce fait rapporté par la *Patrie* dans ces termes cyniques, que nous jugeons à propos de reproduire:

« M. le ministre de la justice a présenté un » projet de loi sur la déportation. L'île Mayotte » et les îles Marquises serviront de lieu de dépor» tation. La Montagne n'a pas paru accueillir a» vec satisfaction ce projet de loi. »

On assure que M. le ministre des finances soumettra prochainement à l'Assemblée plusieurs projets de loi importants. (*Patrie.*)

Le ministre de l'intérieur a, dit-on, déclaré hier, dans le sein de la commission du budget, que le gouvernement se proposait, par une meilleure organisation de la gendarmerie mobile et des agents préposés à la police, de combattre efficacement les tendances démagogiques et socialistes, et de rétablir l'ordre et la tranquillité.

(*Constitutionnel.*)

Les Partageux.

C'est triste à avouer dans un pays comme la France, et dans un siècle aussi éclairé que le nôtre; mais notre conscience nous en fait un devoir:

— Oui, il y a des partageux.

Et ces partageux, ce ne sont pas, comme on pourrait le croire, les maltôtiers, les traficants, les spéculateurs de la bourse, les entrepreneurs d'actions industrielles et autres, les banquiers agioteurs qui font la pluie et le beau temps dans le temple du veau d'or, non plus que les habiles les plus infimes, dont la manière de procéder appartient à l'appréciation de la police correctionnelle...

Non, ce ne sont pas les filous de la basse pipée, ni les larrons de la haute;

Ni les exploiteurs des grandes entreprises, ni ceux des grands chemins.

Ceux-là ne partagent pas, ils prennent tout.

Les partageux dont nous voulons parler sont de véritables partageux; des gens qui s'imaginent de bonne foi qu'un nouvel ordre social se prépare, d'après lequel on brûlera les titres de propriété, on confondra les héritages, et l'on partagera les terres de chaque commune de France, par portions égales entre tous les habitants.

Il y a de ces partageux-là dans nos campagnes, en petit nombre, il est vrai, mais enfin il y en a.

Ajoutons bien vite, pour l'honneur de notre temps et de notre pays, qu'on n'en rencontre guère que dans les plus ignorantes, les plus abruties, les plus arriérées de nos provinces; dans celles qui nous envoient les plus rétrogrades, les plus bornés d'entre nos représentants.

Il y a des partageux dans ces malheureuses contrées.

Mais voulez-vous savoir qui leur a enseigné ces déplorables et stupides maximes?

Hélas! bonnes gens, sur la foi du *Constitutionnel* et de l'*Assemblée nationale*, vous allez vous écrier, nous n'en doutons pas:

— Qui? Parbleu, ce sont ces infâmes socialistes, ces proudhoniens, ces icariens, ces phalanstériens et autres vauriens.

Hommes de bien, vous vous trompez; vos estimables journaux vous inculquent tous les jours d'impudents mensonges; mais ils comptent, les rusés compères, sur votre crédulité, sur votre ignorance; et ils ont, par malheur, grandement raison d'y compter.

Il n'y a pas, sachez-le bien, un seul socialiste qui n'éclate de rire quand on lui parle de ce prétendu système des partages.

Nous défions qu'on trouve dans quelque livre, dans quelque journal, dans quelque mince opuscule que ce soit, émané d'une plume socialiste, une idée, un mot, une virgule qui puisse fournir prétexte à la moindre interprétation à cet égard.

Et pourtant il y a des partageux. D'où viennent-ils, qui les a formés?

D'où ils viennent, rien de plus facile que de vous le dire.

Ils sortent des imprimeries de vos journaux, des officines, où se fabriquent les petits livres de la rue de Poitiers.

Qui les a formés? C'est vous-mêmes, stupides échos des ridicules inventions de vos publicistes favoris.

Les partageux n'existaient pas; vous les avez inventés, et vos sots discours en ont semé la graine.

Pour vous assurer l'appui des paysans, pour les détourner du socialisme, pour leur faire horreur des doctrines nouvelles, vous leur avez fait accroire que le socialisme, c'était le partage de leurs champs, de leurs maisons.

Cette tactique vous a réussi d'abord, et les paysans ont aiguisé leurs fourches. Cela allait bien.

Mais bientôt les braves gens se sont ravisés.

— Ah ça, vrai! se sont-ils dit, en fin de compte, dans leur grossier bon sens, puisqu'il s'agit de partage, on partagera les biens des riches aussi bien que le patrimoine des pauvres; si nous perdons un brin de terre d'un côté, nous gagnerons un bon lopin de l'autre; et morguenne, nous donnerions bien un coin de notre chaumière pour un morceau du château voisin. Ça n'est pas si bête, après tout ce partage, et, palsembleu, vive le partage!

Voilà pourquoi, voilà comment il y a des partageux.

Les chefs, les fondateurs, les pères de la doctrine du partage, ce sont les illustres écrivains, les grands orateurs du parti de l'ordre: MM. Thiers, Dupin, Troplong, Passy, Falloux, Montalembert; les journaux honnêtes en sont les apôtres, et les bénévoles lecteurs de ces feuilles modérées en ont été, en sont encore les infatigables, les ardents propagateurs.

Nous avouerons aussi, pour rendre hommage à la vérité, que l'élection du 10 décembre n'a pas mal contribué pour sa part à répandre dans certains de nos villages la doctrine du partage.

Les amis souvent trop zélés de M. Louis Bonaparte ont annoncé dans plusieurs endroits aux paysans que l'avènement du neveu de l'empereur à la présidence aurait infailliblement pour résultat le partage, non pas des propriétés privées, il faut leur rendre cette justice, mais des biens communaux, bois, prés ou jachères.

Bon nombre de villageois ont mordu à cet hameçon, et, une fois sur la voie du partage, ils en ont peu à peu élargi le système, aidés en cela par les idées que leur insinuaient les prédications des bourgeois si mal inspirés par le *Constitutionnel* et les livres de la rue de Poitiers.

Donc, s'il y a des partageux en France, c'est à la peur, à l'imbécilité, à la niaiserie des amis de l'ordre que nous en sommes redevables.

Voilà ce que c'est que de vouloir faire peur des fantômes: on excite les gens à qui l'on raconte ces sornettes à s'envelopper quelque nuit d'un drap blanc pour effrayer ses voisins.

Bonnes gens, si jamais l'on partage vos terres, ce que, Dieu aidant, les socialistes parviendront bien à empêcher, ne vous en prenez qu'à vous.

Il n'y aurait pas de partageux si vous n'en aviez créé vous-mêmes.

Courrier de Versailles.

12 novembre 1849.

A l'ouverture de l'audience, les défenseurs d'office nommés hier par le président siégeaient au banc de la défense; l'un d'eux s'est levé, et, au nom de ses collègues, il a déclaré que les accusés avaient refusé leurs services, parce qu'ils voulaient une défense libre, présentée par les défenseurs qu'ils s'étaient choisis eux-mêmes, ou point de défense; qu'en conséquence les nouveaux défenseurs ne pouvaient prendre la parole; que leur devoir, en face de cette déclaration si explicite, était simple; qu'ils n'avaient qu'à garder le silence, que c'est ce qu'ils étaient décidés à faire; mais que néanmoins ils resteraient jusqu'au dernier moment prêts à répondre au premier appel qui leur serait fait par les accusés.

Deville s'est levé; il a confirmé la déclaration des défenseurs d'office, en protestant d'avance contre toute défense qui serait imposée soit à lui, soit à ses coaccusés.

M. Bérenger alors a déclaré les débats clos, puis il a fait le résumé des débats.

Bien des fois déjà, la presse indépendante s'est élevée contre cette habitude des présidents de cours, de faire, à la fin des débats, un résumé. Que peut-il être en effet? un nouveau réquisitoire, si les opinions du président sont conformes à celles du ministère public; ou un plaidoyer en faveur des accusés, s'il penche de ce côté. Celui de M. Bérenger est une nouvelle preuve de notre assertion. Impossible de faire un réquisitoire plus habile pour les faits généraux. M. le président de haute cour admet d'abord comme prouvé le complot, et, partant de cette donnée, il présente les faits de la journée du 13 comme criminels au premier chef.

Ce réquisitoire, ou, si l'on aime mieux, ce résumé, était d'autant plus habile que, pour le revêtir d'un vernis d'impartialité, lorsqu'il s'est agi des faits particuliers, M. Bérenger a cru devoir présenter, pour ainsi dire, la défense de chacun des accusés.

De sorte que ceux qui, jugeant sur la simple apparence, et ignorant des feintes judiciaires, liront, sans y plus réfléchir, le résumé de M. le président de la haute cour, se diront de suite: « Il y a eu complot, il y a eu attentat le 13 juin, et M. Bérenger est un très brave homme, qui a pris lui-même la défense des accusés; voyons donc un peu celui d'entre eux qui est le plus ou le moins coupable. » Tandis que, livrés à eux-mêmes, appréciant les dépositions, l'attitude de l'accusation et celle des accusés, ces braves gens se diraient, — sans l'apparente impartialité de M. Bérenger, qui, en 1819, a condamné les résumés, soit dit en passant: — « Il y a eu ou il n'y a pas eu complot, et alors il y a eu ou il n'y a pas eu d'attentat le 13 juin; dès lors les accusés sont ou ne sont point coupables. »

Que l'on ne s'y trompe pas en effet: ou les accusés ont rempli un devoir en protestant, le 13 juin, contre la conduite du pouvoir, et dès lors ils sont innocents; ou ils ont comploté et saisi le premier prétexte venu pour provoquer une insurrection, et alors ils sont coupables.

Point de milieu: coupables ou innocents, voilà ce qui explique et leur conduite et celle de la défense. Nous sommes bien persuadés que si la défense était libre, ils avaient pu prendre la parole, ils auraient protesté contre le juste-milieu de M. Bérenger, plaidant pour eux les circonstances atténuantes.

Etrange chose, en 1849, alors que les partis extrêmes sont en présence, et que la lutte est entamée entre la vérité et le mensonge, que ce parti du juste

milieu, si justement flétri sous Louis-Philippe du nom de *parti des eunuques*. Comme si la vérité pouvait souffrir quelques compositions, et n'était pas absolue de sa nature.

Que fera le jury. Si nos renseignements sont exacts, il n'est pas juste-milieu; la vérité triomphera-t-elle? Espérons-le.

On pense que l'arrêt ne sera rendu que dans la nuit ou même demain matin.

Les anciens défenseurs des accusés de Versailles n'ont pas été admis aujourd'hui à les visiter.

Jeudi, 15, la haute cour jugera les accusés contumaces.

Discours de M. le Président de la République.

Voici le discours prononcé hier par M. le président de la République dans la cérémonie de distribution des récompenses aux exposants de l'Industrie :

Messieurs,

En vous voyant recevoir le plus juste prix de ces travaux qui maintiennent la réputation industrielle de la France à la hauteur qui lui est due, je me disais : Elle n'a pas perdu le sentiment de l'honneur, cette nation où une simple distinction devient pour tous les mérites une ample récompense.

Elle n'est pas dégénérée, cette nation qui, malgré ses bouleversements, alors qu'on croyait les ateliers déserts et le travail paralysé, est venue faire luire à nos yeux, comme une consolation et un espoir, les merveilles de ses produits.

Le degré de civilisation d'un pays se révèle par les progrès de l'industrie comme par ceux des sciences et des arts. L'exposition dernière doit nous rendre fiers. Elle constate à la fois l'état de nos connaissances et l'état de notre société. Plus nous avançons, plus, ainsi que l'annonçait l'empereur, les métiers deviennent des arts, et plus le luxe lui-même devient un objet d'utilité, une condition nécessaire de notre existence.

Mais ce luxe qui, par l'attrait de séduisants produits, attire le superflu du riche pour rémunérer le travail du pauvre, ne prospère que si l'agriculture, développée dans les mêmes proportions, augmente les richesses premières du pays et multiplie les consommateurs.

Aussi le plan principal d'une administration éclairée et préoccupée surtout des intérêts généraux, est de diminuer le plus possible les charges qui pèsent sur la terre. Malgré les sophismes répandus tous les jours pour égarer le peuple, il est un principe incontestable qui en Suisse, en Amérique, en Angleterre, a donné les résultats les plus avantageux, c'est d'affranchir la production et de n'imposer que la consommation.

La richesse d'un pays est comme un fleuve : si l'on prend les eaux à la source, on la tarit; si on les prend, au contraire, lorsque le fleuve a grandi, on peut en détourner une large masse sans altérer son cours. (Vifs et unanimes applaudissements.)

Au gouvernement appartient d'établir et de propager les bons principes d'économie, d'encourager, de protéger, d'honorer le travail national. Il doit être l'instigateur de tout ce qui tend à élever la condition de l'homme; mais le plus grand bienfait qu'il peut donner, celui d'où découlent tous les autres, c'est d'établir une bonne administration qui crée la confiance et assure un lendemain. Le plus grand danger peut-être des temps modernes vient de cette fausse opinion inculquée dans les esprits, qu'un gouvernement peut tout, et qu'il est de l'essence d'un système quelconque de répondre à toutes les exigences, de remédier à tous les maux.

Les améliorations ne s'improvisent pas : elles naissent de celles qui les précèdent. Comme l'espèce humaine, elles ont une filiation qui nous permet de mesurer l'étendue du progrès possible et de le séparer des utopies. Ne faisons donc pas naître de vaines espérances, mais tâchons d'accomplir toutes celles qu'il est raisonnable d'accepter, manifestant par nos actes une constante sollicitude pour les intérêts du peuple; réalisons, au profit de ceux qui travaillent, ce vœu philantropique d'une part meilleure dans les bénéfices et d'un avenir plus assuré.

Lorsque, de retour dans vos départements, vous serez au milieu de vos ouvriers, affermissez-les dans de bons sentiments, dans les saines maximes, et, par la pratique de cette justice qui récompense chacun selon ses œuvres, apaisez leurs souffrances, rendez leur condition meilleure. Dites-leur que le pouvoir est animé de deux passions également vives : l'amour du bien et la volonté de combattre l'erreur et le mensonge.

Pendant que vous ferez ainsi votre devoir de citoyens, moi, n'en doutez pas, je ferai mon devoir de premier magistrat de la République.

Impassible devant les calomnies comme devant les séductions; sans faiblesse comme sans jactance, je veillerai à vos intérêts qui sont les miens, je maintiendrai mes droits qui sont les vôtres.

Ce discours nous paraît généralement bon. Il rend hommage au travail national, aux nécessités industrielles de notre époque, aux progrès économiques, reconnus indispensables par toutes les intelligences élevées. Mais il nous est impossible de l'enregistrer dans nos colonnes sans faire remarquer que sa valeur est purement théorique et qu'il est démenti par tous les actes gouvernementaux de l'Elysée.

M. Louis Bonaparte a renvoyé brusquement ses ministres parlementaires sous prétexte que l'action de ces ministres n'était pas à la hauteur de leurs théories; et huit jours après cet acte d'énergie personnelle, huit jours après le message dans lequel il flétrit les intrigues des *anciens partis* et annonce l'intention de concilier les éléments sociaux, de marcher hardiment dans la voie des améliorations, il a eu la faiblesse de choisir pour préfet de police, sur l'injonction du général Changarnier, un homme de coups de main dont le premier acte a été une déclaration de guerre, une insulte grossière à l'opinion progressive du pays!

M. Louis Bonaparte a permis que son ancien secrétaire général de la présidence devenu son ministre personnel au département de l'intérieur, apposât son visa et son approbation officielle au bas d'un placard incendiaire qui excite *à la haine contre toute une classe de citoyens*!

M. Louis Bonaparte a fait un ouvrage socialiste, auquel il doit un grand nombre des voix qui l'ont porté à la présidence, et il a laissé dénoncer le Socialisme en général, comme une doctrine synonyme d'*immoralité*, comme une opinion à laquelle tous les honnêtes gens devraient courir sus.

Nous croyons, comme M. Louis Bonaparte, que *les améliorations ne s'improvisent pas, qu'elles naissent de celles qui les précèdent; qu'ainsi que l'espèce humaine elles ont une filiation qui nous permet de mesurer l'étendue du progrès possible et de le séparer des utopies*. Mais, depuis près d'un an que M. Louis Bonaparte se trouve à la tête du gouvernement de la France, nous demandons quelle est l'*amélioration précédente développée par lui*, quel est le *progrès possible* réalisé ou seulement essayé, expérimenté?

L'association des capitaux était évidemment l'amélioration commencée qui devait, par filiation graduelle, logique, naturelle, conduire à l'association intégrale des forces de l'industrie, à l'association du capital et du travail, à l'association des écus, des idées et des bras : en quoi M. Louis Bonaparte a-t-il favorisé ce progrès graduel et logique? Par quels actes gouvernementaux a-t-il *réalisé*, au *profit de ceux qui travaillent*, ce *vœu philanthropique d'une part meilleure dans les bénéfices et d'un avenir plus assuré?...*

L'administration de l'Elysée ne s'est-elle pas, au contraire, signalée depuis un an aux défiances et aux ressentiments des travailleurs par toutes les mesures propres à diviser les classes, à reconstituer la féodalité financière, par toutes les persécutions imaginables contre les réformateurs de notre anarchie industrielle, par des entraves de toute espèce apportées aux associations ouvrières, aux efforts d'union et de solidarité des classes laborieuses?

Que M. Louis Bonaparte nous permette donc de ne pas prendre au sérieux ses théories et ses discours aussi longtemps que ces théories et ces discours ne seront pas justifiés par des actes.

Les applaudissements nombreux qui ont couronné hier le discours de M. Louis Bonaparte, ne s'adressaient pas au président du gouvernement de l'Elysée, mais uniquement aux vérités socialistes qu'il a jugé utile d'introduire dans son discours pour essayer de reconquérir sa popularité expirante.

Mgr l'archevêque de Paris a prononcé, pendant la cérémonie industrielle d'hier, un discours qui révèle une interprétation large de la pensée chrétienne. Nous sommes heureux de la reproduire. La voici :

Monsieur le président et messieurs,

La religion s'empresse d'accourir encore aujourd'hui à la voix de la patrie. Elle est heureuse de venir ajouter ses pompes, ses prières et ses bénédictions à cette grande solennité nationale. Dans cette fête, qui a pour objet d'encourager, de couronner et d'ennoblir de plus en plus le travail, elle ne trouve rien qui ne soit conforme à ses principes et à ses sentiments. Ce n'est pas elle qui pourrait jamais oublier l'ouvrier, dédaigner sa condition et ses œuvres, elle dont le berceau fut la boutique d'un artisan.

N'a-t-elle pas été la mère de notre agriculture, et, dans les temps anciens, son institutrice la plus éclairée et la plus active? Ce sont ses enfants, ce sont ses moines surtout, qui ont abattu les forêts, rendu fertiles les terres, fondé des villes, et créé, pour ainsi dire, des nations là où régnaient le silence, la solitude et la barbarie.

En formant des peuples nouveaux, en conquérant des peuples anciens, en les unissant tous par un lien commun, elle a multiplié les rapports entre les hommes, favorisé leurs transactions, et étendu le cercle où le commerce était appelé à se mouvoir.

On ne l'accusera pas sans doute d'être l'ennemie des arts, cette religion qui a élevé tant de monuments magnifiques. Voyez le temple où nous sommes réunis, quoiqu'il n'ait pas encore retrouvé, malgré les plus habiles efforts, toute sa splendeur primitive; voyez si, dans ces voûtes suspendues sur nos têtes, dans ces colonnes qui s'élancent, dans cet or qui ruisselle sur la pierre, dans ces peintures et dans ces sculptures, à la fois si savantes et si délicates, en un mot dans toute cette magnifique expression d'une seule des pensées de la religion, vous ne trouverez pas assez de preuves de son amour pour les arts.

Mais, peut-être, la religion n'éprouve-t-elle pas les mêmes sympathies pour les sciences et pour l'industrie. Eh! qu'on se détrompe! Quand elle voit l'homme reconquérir peu à peu, et à la sueur de son intelligence, cet empire du monde qu'il avait perdu; quand elle le voit, sur les ailes de son génie, franchir les espaces et aller mesurer les cieux; quand elle le suit, tantôt se traçant une route certaine à travers les flots et les tempêtes, tantôt, sur la terre, dérobant à la nature ses secrets, dominant les climats et les faisant servir comme des esclaves à ses usages, effaçant les distances, et, par les merveilles de la vapeur, ajoutant si prodigieusement à ses forces et à sa vie; devant ce grand spectacle, non, la religion ne reste ni muette, ni indifférente. Elle applaudit à des efforts qui manifestent la grandeur primitive du roi de la création, son origine divine et sa ressemblance avec son auteur. Elle bénit des résultats qui, sous la main de la Providence, conduisent l'humanité à ses fins.

Voulez-vous une autre preuve de l'estime qu'elle fait des arts et de l'industrie?

Ecoutez : « C'est le Seigneur, disent les livres saints, qui appelle, par son nom, Bécédél, fils d'Uri, lorsqu'il s'agit de construire et d'embellir le temple de Jérusalem; il le remplit de sagesse et d'intelligence, et de science, et d'habileté pour toutes sortes d'ouvrages, soit pour exécuter ce qui peut se faire en or et en argent, et en airain, pour tailler et pour graver les pierres précieuses, et pour tous les ouvrages en bois. Il a aussi appelé Goliab, continue l'historien sacré, il le remplit également d'un esprit de sagesse, pour exécuter tous les ouvrages en étoffe de différentes couleurs, en broderie, d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate teinte deux fois et de simple tissure, et pour inventer même de nouveaux ouvrages et toutes sortes de dessins. » (*Exode*, c. 35, v. 30-35.)

Voilà ce que sont, aux yeux de notre religion sainte, les divers travaux du génie et de la main des hommes.

Sans doute, elle préfère les biens éternels aux biens terrestres. Elle ne croit pas que tout soit dit pour le bonheur des peuples, comme des individus, quand la terre est fertile, que la richesse s'accroît et que partout coule l'abondance. Elle sait que les sociétés ne vivent pas seulement de pain, mais de vérité, de justice et de moralité. Elle avertit l'homme d'élever son cœur et son regard en haut, de ne pas mettre son âme dans la matière et ses espérances dans le temps. Elle lui montre des Etats florissants, qui étaient fiers de leurs richesses, dont le commerce et l'industrie faisaient chaque jour des progrès, arrêtés tout à coup sur la voie des prospérités et s'écroulant avec fracas au premier souffle des révolutions, parce qu'ils étaient minés profondément par le sensualisme et la corruption.

Mais quoique la force et la vie des sociétés temporelles soient principalement dans leur adhésion aux principes éternels que la religion proclame, il n'en est pas moins vrai qu'elles augmentent, par le travail, tout ce qui regarde l'aisance, leur bien-être et leur sécurité. Ce travail est déjà lui-même une vertu. Il est le prix de l'ordre; il est le principe d'un perfectionnement moral qui élève l'homme et qui, en lui faisant accomplir sa destinée ici-bas, le conduit, par la voie la plus sûre, vers ses destinées éternelles.

Votre dessein, plusieurs fois manifesté, monsieur le président, est de rouvrir pour le pays, avec le concours de l'Assemblée nationale, les sources les plus abondantes du travail, et de frayer les voies les plus larges à l'industrie et au commerce. Vous avez aussi compris le besoin de ne pas laisser l'homme se matérialiser, de rattacher la terre au ciel par les liens à la fois les plus doux et les plus forts, et de faire descendre sur les sources de sa richesse un rayon d'en haut, afin qu'elle soit toujours un principe d'ordre, de paix et de vrai bonheur. De pareils efforts et de pareils sentiments vous assureront la reconnaissance du peuple et les bénédictions du ciel.

» Puisse donc ce grand Dieu, le créateur de la nature, en voyant ces œuvres sorties des mains de ses enfants, les bénir avec amour et dire, comme en présence de ses propres ouvrages : « Toutes ces choses sont bonnes : *Viditque Deus cuncta quæ fecerat, et erant valde bona!* »

» Oui, ô mon Dieu! elles sont bonnes ces œuvres, puisqu'elles manifestent la grandeur du génie de l'homme, et publient ainsi à leur tour comme les cieux la gloire de son créateur. Elles sont bonnes, puisque vous avez voulu les faire servir, dans l'ancienne et dans la nouvelle loi, à l'embellissement de vos temples et à la pompe de votre culte. Elles sont bonnes, puisqu'elles tendent à diminuer la souffrance du pauvre et à augmenter le bien être du peuple : *Et erant valde bona.* »

Cinquante-deux décorations de la Légion-d'Honneur ont été décernées à MM.

Auclerc, agriculteur, éleveur à Celle-Bruère (Cher).

Baur, gérant associé de la fabrique de grosse quincaillerie à Molsheim (Bas-Rhin).

Berthould (Charles), fabricant d'horlogerie de marine à Argenteuil (Seine-et-Oise).

Bouchon, exploitant de carrières de pierres meulières, à la Ferté-sous-Jouarre.

Bouillon, fabricant de fil de fer, à Limoges.

Burat, ingénieur civil, à Paris.

Canson (Etienne), fabricant de papiers, à Annonay.

Cavaillé-Coll, fils, fabricant d'orgues, à Paris.

Chevandier (Eugène), directeur de la compagnie des manufactures de glaces et de verre de Cirey (Meurthe).

Crespel (Tiburce), agriculteur à Larbret (Pas-de-Calais).

De Combecque, agriculteur (Pas-de-Calais).

Curnier, fabricant à Nîmes.

Delatre (Henri), fabricant de tissus de coton, à Roubaix.

Demesmay, agriculteur (Nord).

Desrosiers, imprimeur à Moulins (Allier).

Duport, fabricant de cuirs, à Paris.

Durenne, père, fabricant de chaudières, à Paris.

Farcot, constructeur de machines à vapeur, à Saint-Ouen (Seine).

Fizeau, héliographe.

Flavigny (Charles), fabricant de draps, à Elbeuf.

Frolich, directeur des forges de Montataire (Oise).

Gaussen, fabricant de châles, à Paris.

Gouin (Ernest), constructeur, à Batignolles.

Hardy, chef des pépinières d'Alger.

Hartmann, fabricant de fils et tissus de coton, à Munster (Haut-Rhin).

Houel, directeur des ateliers de la maison Derosne et Cail, à Paris.

Houette, fabricant de cuirs tannés et vernis, à Paris.

Kestner, fabricant de produits chimiques, à Thann (Haut-Rhin).

Kind, sondeur.

Kolb-Bernard, à Lille.

Lacroix, directeur de la fabrique de produits chimiques de Chauny (Aisne).

Lecouteulx, directeur de la fonderie de Romilly (Eure.)

Lefébure, fabricant de dentelles et blondes, à Bayeux (Calvados.)

Lehoult père, filateur et fabricant de tissus de coton, à Saint-Quentin (Aisne.)

Leveille, à Rouen.

Mallet, filateur de coton, à Lille.

Marcus, directeur de la compagnie des cristalleries de Saint-Louis (Moselle.)

Martine, agriculteur (Aisne.)

Menet (Jean), filateur et moulinier de soie, à Annonay.

Nillus, constructeur de machines à vapeur, au Havre.

Numa-Grar, à Valenciennes.

Pallu, directeur des mines de Pongibaud (Puy-de-Dôme).

Potton (Ferdinand), fabricant de soieries, à Lyon.

Raoux, fabricant d'instruments de musique en cuivre, à Paris.

Renard (Adolphe), fabricant de drap, à Sedan.

Roussi, ouvrier mécanicien, à Lyon.

Sax, fabricant d'instruments de musique à vent, à Paris.

Soleil, fabricant d'appareils d'optique, à Paris.

Sorel, fabricant de fer galvanisé, à Lyon.

Toussaint, directeur de la compagnie des cristalleries, à Bacarat.

Tranchart-Froment, filateur de laine, à Réthel.

Zuber fils, fabricant de papiers, à Rixheim (Haut-Rhin).

Nous recevons de M. Fraboulet, accusé devant la haute cour, les deux communications suivantes :

Prison de Versailles, 11 novembre.

Monsieur le rédacteur,

L'incident qui a signalé hier l'audience de la haute cour de Versailles faisant à tous les accusés un devoir de ne pas se défendre, j'ai cru devoir pousser la détermination que nous avons prise jusqu'à m'abstenir de rectifier des faits qui touchent à mon honneur et à ma considération personnelle. Je ne voudrais cependant pas que l'opinion publique pût me juger sur les paroles de M. l'avocat-général Suin; or, il est un passage de son réquisitoire que je ne puis passer sous silence, c'est celui qui tendrait à me représenter comme capable de frapper un vieillard.

Ma réponse à cette erreur, pour ne pas me servir d'un terme plus énergique, se trouve dans un attendu de l'arrêt de la cour qui a réformé le jugement lu par M. Suin, et dont voici copie :

« Attendu que, quant au premier fait incriminé, il n'est pas établi que le prévenu ait frappé le vieillard Degennes, etc.

» Déclare qu'il n'est pas prouvé au procès que Fraboulet ait frappé, il y a plus de quinze mois, le vieillard Degennes.

Puis-je compter, monsieur le rédacteur, que, dans l'intérêt du parti démocratique socialiste, auquel je suis fier d'appartenir, vous aurez la bonté de publier cette rectification dans les colonnes de votre estimable journal.

Vous ajouteriez à ma reconnaissance en publiant le certificat ci-joint d'un représentant à la Constituante, qui a été longtemps chef du parquet près le tribunal par lequel a été prononcé la condamnation dont il est question.

Salut cordial et fraternel.

A. FRABOULET,
ex-commandant de la 14e batterie d'artillerie de la Seine.

Je soussigné, Pierre Pleignard, représentant du peuple, élu dans le département de la Vienne, certifie que si M. Fraboulet (Armand-François-Marie) a été condamné par la cour de Poitiers, en 1827, à trois ans d'emprisonnement et à cinq ans de surveillance, c'est uniquement pour avoir donné un soufflet, au spectacle, à un jeune substitut du procureur du roi; que cette condamnation n'a pu porter la plus légère atteinte à la probité de M. Fraboulet, et que cela est si vrai, qu'ayant été gracié après la révolution de 1830, en conséquence de ses antécédents politiques (qui n'avaient pas peu contribué à l'énormité de la condamnation), il a été élu par ses concitoyens lieutenant de la section d'artillerie, et qu'à la même époque, il a été nommé, par le sous-préfet de Châtellerault, officier chargé de la surveillance et de l'entretien de l'armement de la garde nationale de cette ville.

A Paris, le 6 septembre 1848.

Signé P. PLEIGNARD.

Le sous-préfet de l'arrondissement de Châtellerault, actuellement à Paris (en congé), affirme l'exactitude des faits attestés par Pleignard, représentant du peuple.

Paris, le 6 septembre 1848.

Signé A. FRADIN.

Monsieur le rédacteur,

Plusieurs journaux, en publiant le compte-rendu de l'audience de la haute cour de Versailles du 9 de ce mois, portent à faire croire que l'accusé Schmitz m'aurait donné un *démenti formel* lors de mon audition.

Je proteste énergiquement contre le dire de M. Schmitz. Ma déposition ne pouvait exciter un tel fait; elle n'avait rien de personnel : je n'avais à parler que de faits généraux.

Veuillez, monsieur le rédacteur, dans l'intérêt de la vérité, de la dignité de la justice et de mon caractère, insérer ma protestation dans votre plus prochain numéro.

Recevez, etc.

Le lieutenant-colonel commandant par intérim la 5e légion,
P. J. C. DUTHY.

Au citoyen rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique*.

Sainte-Pélagie, 10 novembre 1849.

Citoyen,

Depuis le 20 octobre dernier, l'*insalubrité* et l'*insuffisance* des vivres de la prison nous ont forcés à refuser l'*eau chaude* et le *peu de légumes avariés* dont se composait notre nourriture : malgré toute la justice de nos griefs, nous en sommes encore réduits à vivre des dures privations de nos malheureuses familles. Loin de nous accorder une amélioration, on a diminué la quantité de pain qui nous avait été distribuée jusqu'à ce jour.

Ne sachant pas si c'est un parti pris par nos ennemis de nous réduire ainsi par la famine, nous venons vous prier, citoyen rédacteur, de joindre votre voix à la nôtre, pour protester encore contre le régime inhumain qui nous est imposé, et provoquer enfin une réponse catégorique à nos justes réclamations.

Salut et fraternité.

Au nom des détenus politiques, les membres du conseil de famille :

Théodore BOUAS, E. WIRTH, A. DESTERBACH, GENILLER, ROGÈS, JEAN-AUGUSTE, CASTANIÉ, FRICHOT.

Aujourd'hui, la plupart des exemplaires de la fameuse proclamation de M. Carlier étaient ou lacérés ou souillés de boue et d'immondices.

La lettre de M. l'archevêque aux curés de Paris, qui a été placardée sur les murs de Paris, était généralement l'objet de commentaires aussi bienveillants que les critiques dirigées contre l'œuvre du préfet de police étaient acerbes. (*Crédit.*)

On s'entretenait aujourd'hui des conséquences possibles de l'incident survenu devant la haute cour! Il pourrait arriver que l'abstention des défenseurs amenât le renvoi de l'affaire devant un autre jury. En effet, quatre jurés supplémentaires seulement ayant été ajoutés à la haute cour, et deux ayant été pris d'indisposition pendant le cours des débats, si, par suite de l'incident, trois membres jugeaient qu'il y a pour eux devoir de conscience à s'abstenir, la liste étant épuisée, le renvoi de l'affaire serait obligatoire. (*Siècle.*)

On assure que M. Ferdinand Barrot a formellement déclaré hier, dans l'après-midi, qu'il avait signé la proclamation de M. Carlier sans la lire, et au milieu de beaucoup d'autres papiers sans importance.

L'excuse est peu valable selon nous; en tout cas, elle fait voir l'inconvénient des ministres myopes. (*Evènement.*)

La note insérée samedi dans le *Moniteur*, relativement aux bruits qui circulaient depuis quelques jours dans Paris sur certains projets de coups d'état, faisait encore aujourd'hui, dans la salle des conférences de l'Assemblée nationale, le sujet de toutes les conversations.

On assurait que cette note aurait été rédigée en conseil et envoyée sur-le-champ au *Moniteur*, sur l'avis donné à l'Elysée que dans la séance d'aujourd'hui un des membres les plus influens de la réunion dite *Cercle constitutionnel*, devait monter à la tribune pour interpeller le ministère et provoquer des explications de nature à calmer l'inquiétude que répandaient dans la capitale ces prétendus projets.

On ajoutait encore qu'on devait proposer à l'Assemblée de donner l'ordre au commandant en chef des troupes qui forment la garnison de Paris, de mettre à la disposition de M. le président de l'Assemblée nationale une force de quarante mille hommes. (*Gazette de France.*)

ITALIE.

Les journaux d'Italie enregistrent chaque jour de nouvelles mesures inquisitoriales de la part des trois hommes rouges de Pie IX, et des destitutions en masse de fonctionnaires de tout ordre, sans qu'on daigne même leur payer les appointements du mois courant, ni leur accorder aucune compensation des services faites pendant de longues années sur leur traitement pour leur donner droit à une retraite.

— Les Autrichiens, écrit-on à l'*Opinione*, de Turin, montrent en Italie bien plus d'habileté que les Français : ces derniers jouent le rôle de Suisses du pape, exercent toutes les rigueurs officielles et servent des ingrats. Les Autrichiens, au contraire, s'étudient à ne pas se faire détester, et ils travaillent à rendre odieux le gouvernement des prêtres. Le gouvernement autrichien pousse perfidement le pape vers un précipice qui doit aboutir à la domination autrichienne en Italie.

— Pie IX continue à distribuer des bénédictions et des chapelets dans les couvents du royaume de Naples.

Le bruit court à Rome, dit l'*Opinione*, qu'une garde d'honnêtes et modérés, recrutée à Paris, ira s'établir à Rome auprès du pape.

On assure, dit le même journal, que le ministère de l'intérieur, à Vienne, travaille activement à l'élaboration de la future constitution du royaume lombardo-vénitien. Le bruit court que cette constitution ressemblerait en un véritable pastiche. La Lombardie serait séparée du pays vénitien, et chacune des provinces aurait une consulta. Aujourd'hui, les consultes sont à l'ordre du jour, et elles plaisent beaucoup aux Autrichiens. Il y aurait en outre un parlement pour tout le royaume lombardo-vénitien uni, et, de plus, les Lombards-Vénitiens auraient le droit de se faire représenter à cette tour de Babel, que l'on appellera le parlement général de l'empire où l'on devra parler allemand. Ceux qui ne parleront pas allemand seront forcés de se taire. Il y aura, de plus, des corporations provinciales et des conseils ou assemblées des communes.

ALLEMAGNE.

LA POLICE PRUSSIENNE ET LA FÊTE DE ROBERT BLUM.

La soirée du 9 a été fort orageuse à Berlin, écrit-on à la *Gazette de Cologne*. La quatrième grande société populaire avait lieu à la villa Colonna, dans la rue Royale, pour célébrer la mémoire de Robert Blum. Une grande foule, composée de personnes des deux sexes, et la plupart en habits de deuil, s'y était rendue. Dortn, dont le fils a été fusillé naguère, était présent. *Un requiem* ouvrit la solemnité, puis on prononça, en l'honneur de Robert Blum, un discours qui parut faire impression sur le chef des constables présents. Plusieurs autres discours venaient d'être prononcés, lorsque tout à coup des constables et des soldats firent invasion dans la salle pour dissoudre l'assemblée. Comme il y avait plus de 2 000 personnes à la réunion, la salle était comble, et l'expulsion ne se fit pas sans violences et sans coups de crosses, ce qui causa naturellement de l'irritation et un violent tumulte.

Beaucoup de personnes durent laisser leurs chapeaux et leurs manteaux. Des arrestations eurent aussi lieu, entre autres celle du président, le docteur Aberbanel et celle du docteur Bernhard, qui avait lu une pièce de poésie sur Robert Blum; ce dernier fut arrêté dans son domicile. Tous les deux ont été relâchés ce matin, mais avec l'avertissement qu'une instruction allait être commencée contre eux.

A la halle de Friedrichstadt, dans la Krausenstrasse, où la première société populaire tenait séance dans le même but, le tumulte fut encore plus grand. Un membre avait à son chapeau la cocarde tricolore, mais la couleur rouge y dominait. Le chef des constables prononça la dissolution de l'assemblée à cause de cette cocarde, et voulut arrêter en outre celui qui la portait. Il en résulta un grand bruit et une lutte sérieuse qui s'étendit jusque dans la rue, où la foule était encore plus pressée qu'à l'intérieur. De nombreuses arrestations ont été faites sur ce point. Le chef des constables reçut un coup qui lui perça la main. On prétend, il est vrai, que c'est en tirant son épée qu'il se blessa lui-même.

La septième société populaire, à l'*Eldorado*, put terminer sa séance paisiblement. Cependant, on put remarquer que le poste voisin des constables, à la porte de Hambourg, avait été considérablement renforcé, et que de nombreuses patrouilles se croisaient. L'aspect de cette réunion a été extrêmement sévère et solennel. Le président, le docteur Spikermann, dans son discours en l'honneur de Robert Blum, sut éviter tout ce qui aurait pu être incriminé. Il termina par une prière touchante aux mânes du martyr, en implorant la bénédiction céleste pour la démocratie.

— A Rastadt, une sentinelle ayant pris le reflet d'un feu de poêle pour de la lumière, vient de tirer sur une fenêtre des casemates. L'infortuné Ritter, un tout jeune homme des environs de Constance, a été tué, et cinq autres personnes furent blessées. Cet évènement a causé une vive émotion.

Le démocrate Becker, accusé du crime de haute trahison, a été acquitté par le jury. Pendant les débats, l'un des jurés avait déjà exprimé son opinion à cet égard, et s'était vu réprimandé par le président. En entendant le verdict du jury, les dames, qui étaient en grand nombre dans les tribunes, éclatèrent en applaudissements. Déjà auparavant elles avaient jeté des fleurs au prévenu.

— Le prédicateur catholique allemand et démocrate, Dowiat, vient de s'évader de la forteresse de Weichselmunde, en Autriche.

— Des correspondances de Jassy, très dignes de foi, annoncent que des troupes turques, récemment arrivées dans cette ville, y ont été reçues par les acclamations de toute la population.

L'opinion se prononce hautement et énergiquement pour la Turquie. Presque tous les jeunes gens nobles ont adopté une partie du costume turc; leurs domestiques sont tous habillés en musulman.

Le général en chef de l'armée turque a assuré aux Moldaves que la Porte, heureuse de recevoir leurs dispositions pacifiques, allait retirer ses troupes des provinces danubiennes, et qu'elle inviterait la Russie à en faire autant. Le prince régnant est très populaire.

Assemblée législative.

Séance du 12 novembre. — Présid. du cit. DUPIN.

Un grand nombre de pétitions sont déposées pour demander le maintien du décret de la Constituante qui a supprimé l'impôt sur les boissons.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la transportation des insurgés de juin en Algérie.

M. FERDINAND BARROT, ministre de l'intérieur, a la parole pour une explication du gouvernement.

Votre commission vous a demandé de déclarer l'urgence. Le gouvernement ne s'oppose pas à ce que l'urgence soit déclarée. Cependant, dès à présent, le gouvernement croit devoir avertir l'Assemblée du nouvel état de choses, qui entrainera dans les diverses dispositions de la loi de graves modifications. (Mouvement.)

Le président de la République, usant du droit que le décret du 27 juin 1848 avait laissé dans ses mains, a ordonné la mise en liberté des détenus de Belle-Isle, à l'exception de ceux qui, au moment de leur arrestation, étaient repris de justice, et de ceux qui depuis leur arrestation ont mérité, par la violence de leur conduite et leur inflexible esprit de révolte, les sévères répressions de l'autorité chargée de les garder.

A GAUCHE. Combien en reste-t-il?

M. F. BARROT. Le nombre des exceptions s'élève à 500. (Mouvement à gauche.)

La première conséquence de cette mesure est un abaissement considérable dans les crédits que le gouvernement vous avait demandés.

J'ajouterai que le gouvernement, fort des lois qui existent, et dont il usera avec fermeté, confiant dans les lois qu'il vous demandera (agitation), peut assurer l'Assemblée que la paix publique ne recevra aucune atteinte.

Au moment où le gouvernement entre dans la voie d'*une salutaire sévérité* (Mouvement à gauche), au moment où il est résolu à maintenir, au nom du salut de la République et au nom du salut de la société toute entière, la stricte exécution des lois, il n'a pu hésiter à se montrer généreux, et je puis dire que l'indulgence politique n'est un danger que lorsqu'à côté d'elle ne se rencontrent point la vigilence et l'énergie.

J'avais à faire ces observations avant de laisser s'engager la question de la déclaration d'urgence; car c'est celle-là seulement que l'Assemblée est appelée à décider aujourd'hui. Nous prendrons pour la discussion de la loi le jour de la chambre. (Rumeurs.) L'Assemblée me permettra de lui faire une observation sur ce qui se passe aux lieux où la transportation devait se réaliser.

Dans ces lieux, en ce moment règne une grande agitation. Il faut du temps pour apaiser la tempête qui s'y est élevée.

Aujourd'hui, il ne serait pas possible de travailler utilement et sérieusement à l'établissement de la colonie pénitentiaire qu'il s'agit de fonder.

Les troupes sont entièrement occupées à la défense du pays, on ne pourrait en distraire pour la garde et la surveillance du nouvel établissement.

Peut-être cette considération déterminera-t-elle l'Assemblée à renvoyer le projet à la commission pour qu'elle détermine les mesures à prendre en attendant que le moment soit venu d'opérer la transportation. (Mouvements divers.)

M. CROUSEILLHES, rapporteur. La commission ne peut pas ne pas demander de ne pas délibérer (On rit.) de nouveau au sujet des faits et des opinions qui ont été produits à cette tribune par M. le ministre de l'intérieur. (Agitation.)

M. LE PRÉSIDENT. Le renvoi étant accepté par la commission, il est de droit.

L'Assemblée décide qu'elle passera à une seconde discussion de la proposition de M. Bravard-Veyrières, tendant à mettre un terme à l'application du décret du 22 août 1848, sur les concordats amiables.

L'Assemblée prend en considération la proposition de MM. Le Flo, de Planat et Baze, relative au mode de votation.

M. ROUHER, ministre de la justice, présente un projet de loi relatif à la déportation. (Lisez! lisez!)

Le ministre donne lecture d'un projet ainsi conçu :

Art. 1er. Dans tous les cas où la peine de mort est abolie par l'art. 5 de la Constitution, cette peine est remplacée par celle de la détention dans une citadelle désignée par la loi hors du territoire continental.

La citadelle de Zaondzé, près l'île de Mayotte, est affectée à cette destination. (Bruit. Longue agitation à gauche.)

» Art. 2. L'île de Pamanzé et les îles Marquises sont déclarées lieux de déportation pour l'application de l'art. 17 du Code pénal.

» Art. 3. En cas de déclaration de circonstances atténuantes par le jury, si la peine prononcée par la loi est celle de la déportation dans une citadelle, la cour appliquera celle de la déportation en celle de la détention. »

« Art. 4. Les condamnations à la déportation n'emporteront point la mort civile; elles entrainent la dégradation civique.

» Art. 5. Le gouvernement déterminera les moyens de travail qui seront donnés aux condamnés s'ils le demandent.

» Il pourvoira à l'entretien des déportés qui ne subviendront pas à cette dépense par leurs propres moyens.

» Art. 6. La présente loi n'est applicable qu'aux crimes commis postérieurement à la promulgation. » (Longue et vive agitation.)

L'Assemblée adopte sans discussion un projet ayant pour objet de sanctionner un échange de bois entre l'Etat et le sieur Col, notaire à Nevers.

L'ordre du jour appelle :

1° Délibération sur les propositions de MM. Dufournel et Lestiboudois, relatives aux sociétés de secours mutuels et à la création d'une caisse générale de pensions de retraite.

M. THÉMISTOCLE LESTIBOUDOIS défend contre la commission le principe de la retenue obligatoire sur le salaire de l'ouvrier, pour constituer un fond de retraite.

L'orateur se défend contre la pensée d'avoir voulu faire intervenir le gouvernement dans les affaires de l'industrie. Il cite la loi sur le travail des enfants dans les manufactures, à laquelle il donne sa pleine approbation.

Il dit que la loi n'a rien à voir avec le socialisme, le communisme, ces détestables doctrines...

A GAUCHE. Vous faites le pendant de Carlier.

M. LESTIBOUDOIS. Ces détestables doctrines...

M. E. BARRAULT. Je demande la parole.

M. LESTIBOUDOIS. Ces doctrines qui ont pour résultat de détruire la liberté et d'anéantir le travail.

Après quelques nouvelles considérations, présentées au milieu du bruit, l'orateur quitte la tribune.

M. GOLDENBERG dit que les socialistes qui veulent détruire la société sont peu nombreux, et, par conséquent, peu à craindre. Pour sa part il n'en connait pas. Les vrais socialistes sont les hommes qui veulent sincèrement le progrès. Eh! qui dans cette Assemblée oserait dire qu'il ne veut pas le progrès? (Très bien! à gauche.)

Les abus qui tendent à détruire la société actuelle proviennent des hommes et des choses. Ils proviennent surtout de ces hommes qui, favorisés par la fortune et la naissance, ne savent se servir de leur éducation que pour donner à leurs frères pauvres l'exemple de l'immoralité la plus dépravée. (Très bien à gauche!)

Les abus proviennent encore de ces hommes qui, rongés par le doute, livrés à l'usure, à l'avarice, à la luxure, ne respectent rien de ce qui est respectable; enfin de ces hommes de lettres qui emploient leur imagination brûlante à flatter les mauvais instincts des riches (Très bien!), en jetant le venin de la satyre sur tout ce qui est grand et généreux, sur toute réforme qui tend à porter atteinte aux vieux privilèges. Voilà les ennemis de la société, voilà ceux qui veulent la détruire; les socialistes sont ceux qui veulent la sauver en la guérissant. (Très bien! très bien à gauche!)

A DROITE. A la question! à la question!

M. GOLDENBERG. Une autre cause qu'il faut, sinon faire disparaître, du moins alléger, c'est le paupérisme. Si nous ne portons à cette plaie aucun remède, nous en serons bientôt dévorés de toute part. Et croyez bien que le peuple ne sera pas ingrat. Vous donnez à un riche cent francs, il ne s'en souvient pas quelques jours après; donnez dix francs à un pauvre, et il s'en souviendra toute sa vie, car le peuple est reconnaissant, croyez-le bien.

Eh bien! qu'ont fait depuis trente ans tous les gouvernements pour apporter un allégement aux souffrances du peuple? Ils ont tous vécu dans l'attente, au jour le jour; aussitôt qu'ils se sont sentis affermis, ils se sont endormis au bruit de leurs flatteurs. En un mot, ils ont tous oublié que la gestion des affaires de la nation est la seule raison de leur existence. Je ne disconviens pas que la prospérité des affaires avait lieu en 1848, avant la révolution de février; mais cette prospérité était le fait de la paix et ne portait malheureusement que sur les classes aisées. Si le gouvernement s'était plus occupé des classes pauvres, Louis-Philippe serait encore sur son trône.

Je n'ignore pas que plusieurs personnes pensent, disent assez haut que le gouvernement républicain maintient l'agitation. Je ne suis pas de leur avis. La République est pour moi le gouvernement le plus parfait, pourvu que les citoyens soient à la hauteur de ce mode de gouvernement.

Maintenant, du reste, la République est établie. La grande majorité de cette assemblée, je l'espère, comme la majorité de la nation, la maintiendra pour le plus grand honneur des Français. Ce qui manque à la minorité, c'est l'expérience des affaires publiques; mais elle n'est pas plus que personne l'ennemie de l'ordre, et je crois que la République n'est pas un obstacle au maintien de la tranquillité intérieure, pas plus qu'elle n'en est un pour l'extérieur, et je pense que nous n'avons à craindre aucune guerre.

A DROITE. A la question!

A GAUCHE. Parlez! parlez!

M. GOLDENBERG dit que ce sera un grand honneur pour la France de s'être, la première des grandes nations, constituée en République. Il soutient que, si la majorité de l'Assemblée veut autre chose qu'une République démocratique, d'une République dans l'intérêt du peuple, cette majorité ne représente pas le pays, et que le pays a été trompé.

A DROITE. A la question! à la question!

Le bruit des conversations systématiques de la droite devient tel, qu'il nous est impossible de saisir les paroles de l'orateur.

L'orateur se tourne du côté de M. le président, et semble réclamer le silence.

M. LE PRÉSIDENT. Qu'y puis-je faire? Vous parlez de tout, excepté de la proposition. (On rit.)

M. Goldenberg presse sa lecture et achève rapidement son manuscrit au milieu des interruptions continuelles de la droite.

M. PELLETIER répond au rapport fait sur la proposition par l'honorable M. Benoist d'Azy. M. Benoist d'Azy, dans ce rapport, a dit : « Abusant de tous les principes religieux et sociaux, on a égaré l'esprit de ceux qui souffrent en leur présentant leurs souffrances comme un désordre social, n'ayant d'autre cause qu'une organisation mauvaise, à laquelle une révolution peut facilement porter remède. »

C'est ce passage que M. Pelletier relève avec beaucoup de chaleur.

Nous, dit-il, nous qu'on accuse tous les jours de vouloir le pillage et l'incendie; nous qui, à cause de ces accusations, sommes habitués à ne porter aucun sens sérieux à vos paroles, nous examinerons votre nouvelle incrimination, et nous sommes forts pour cela, car nous nous trouvons appuyés sur l'Evangile et abrités sous le manteau des Pères de l'Eglise. (Rires à droite. — Approbation à gauche.)

Que voulez-vous dire par ces mots : « Qu'on a abusé des croyances religieuses pour égarer les masses? » Est-ce que vous voulez faire croire que nous nous sommes montrés plus révolutionnaires que les Chrisostôme, les Bazile, les Grégoire et autres communistes de la primitive Eglise? Vous vous trompez véritablement. (Bruit.)

Et le Christ n'a-t-il pas dit : Le superflu vous est interdit, et même le nécessaire, si vos frères souffrent. Le Christ, s'il était ici et s'il formulait une proposition dans ce sens, ne serait-il pas repoussé par l'ordre du jour? (On rit.) Comment égare-t-on les hommes en leur disant qu'ils doivent s'entr'aider parce qu'ils sont frères; que jusqu'à présent ils ont été exploités par le caprice de leurs maîtres et des riches, et que la liberté, l'égalité, la fraternité, sont la trinité sociale qui doit présider aux progrès de l'humanité?

Est-ce égarer le peuple que de lui parler d'une réforme de la société qui lui donnera pour mobile l'amour à la place de l'égoïsme? Le peuple n'a pas besoin qu'on se donne tant d'efforts pour lui faire comprendre ces vérités. Il sait fort bien qu'un Dieu bon, autant qu'il est puissant, ne l'a pas mis sur la terre pour y souffrir éternellement. (Interruption.)

Croyez-vous que depuis quinze ans le peuple, dans les ateliers, ne se pose pas beaucoup de problèmes sociaux? Il se demande si tous les êtres n'ont pas le droit de vivre, et s'ils doivent être soumis pour cela aux caprices de leurs maîtres. (Agitation.) Croyez-vous qu'il ne se soit pas demandé quelles réformes seraient nécessaires pour que le peuple pût vivre en travaillant, pour que le père de famille fût enfin aussi bien vêtu qu'on l'est au bagne, et que sa fille ne mourût pas à l'hôpital, tandis que la Madeleine repentie nage dans la richesse et dans la joie.

Le peuple, en présence de ces contrastes effrayants, a compris qu'il était en droit, en restant responsable de sa bonne ou de sa mauvaise conduite, de demander au gouvernement un appui, et il a conclu par la Révolution de Février. (Agitation.)

Je crois comme lui que les gouvernements sont responsables des misères du peuple; je crois que si les gouvernements avaient consacré depuis trente ans aux souffrances du peuple l'argent qu'ils ont jeté aux plaisirs des princes, nous serions plus avancés aujourd'hui que nous ne le sommes. (Exclamation. — Interruption à droite.) Je ne comprends pas ces interruptions. Je suis dans les termes de la Constitution qui dit que les impôts doivent être consacrés au bien-être du peuple.

L'orateur revient au rapport, et lui reproche d'avoir fait entendre que la société a fait tout ce qu'elle croit devoir faire quand elle a médicamenté ses malades et enterré ses morts.

M. Pelletier rappelle les querelles du compagnonage, si heureusement terminées par l'intervention d'Agricol Perdiguier, qui, lui, sait se faire entendre du peuple, car au peuple il faut des paroles sorties du cœur, et le pouvoir ne sait lui parler qu'en le menaçant.

L'orateur rappelle les efforts des assemblées révolutionnaires pour établir la liberté dans le travail, pour créditer le pauvre, pour lui assurer les moyens de subsistance.

Un décret dans ce sens était prêt et allait être soumis à la Convention quand les Montagnards tombèrent; et nous, ajoute-t-il, nous qui devions continuer leur œuvre de paix et d'avenir (Oh!), nous aurons toujours une voix à l'appui de mesures semblables.

Assurément il faut respecter les lois établies; mais quand un ouvrier se présente chez un patron, ose-t-il seulement débattre la question du salaire? Non. (Si! si!)

M. BENOIST D'AZY. Venez dans nos ateliers, vous verrez ce qui s'y passe. (Agitation.)

M. PELLETIER. Nous avons tous lu la Bible, et nous connaissons l'histoire d'Isaïe. Isaïe vendit son droit parce qu'il avait faim. (Rires. Agitation. Interruption prolongée à droite.)

L'orateur s'élève contre tout versement obligatoire qui forcerait l'ouvrier à l'épargne; la société n'a pas ce droit qui serait attentatoire à la dignité comme à la liberté de l'ouvrier.

AU BANC DE LA COMMISSION. Mais c'est l'opinion même de la commission!

M. PELLETIER. Pourquoi ne prêteriez-vous pas aux ouvriers qui ont besoin, aussi bien que vous le faites aux agitateurs et aux compagnies des chemins de fer? (Exclamations à droite.) Je le reconnais, du reste, la commission a en effet repoussé les versements obligatoires aux caisses d'épargne; mais elle donne le droit aux patrons d'exercer une retenue sur les salaires, et c'est ce que je ne veux pas, parce que ces patrons ne peuvent pas plus s'arroger ce droit que l'Etat, parce que d'ailleurs les cotisations seraient le plus souvent impossibles, puisqu'on refuse les versements en-deça de 10 fr., et qu'il est peu d'ouvriers qui puissent mettre 10 fr. de côté par semaine; parce que les sociétés ne sont pas associées, ne sont pas solidaires entre elles; parce que les sociétés se créent par des moyens de crédit dans le cas de chômage; qu'elles ne prêtent pas aux ouvriers pour manger s'ils changent de résidence, de département, et que c'est le but qu'il faut atteindre.

L'orateur cite l'opinion des maîtres tailleurs, qui, consultés par le ministre de l'agriculture et du commerce, comme toutes les industries, ont répondu que la retenue n'était pas possible, et que les bureaux de placements gratuits sont les seules choses exécutables en ce moment.

C'est ce que j'avais proposé. On s'est élevé alors contre ma prétention d'emprunter à 5 0|0 et de prêter à 3. M. Ch. Dupin n'avait pas voulu me comprendre. (Rires.) Je suppose que je fasse un emprunt de 350 millions à 5 0|0.

Je prête à 3 0|0; mais j'émets un milliard 500 millions de billets; et comme mon capital n'est que de 350 millions, et que je ne perds aucun intérêt sur le surplus, j'obtiens un bénéfice net de 26 500 000 fr. Voilà comment, empruntant à 5 0|0 et prêtant à 3 0|0, je fais cependant un bénéfice. (Rires bruyants.)

A DROITE. Oui, c'est la théorie du papier-monnaie!

M. PELLETIER. Croyez-vous, du reste, que je m'oppose à l'adoption du projet? Nullement, car je reconnais que ce projet fait entrer dans la loi et dans la pratique une partie de ces doctrines tant calomniées dans le socialisme. Le socialisme entre aujourd'hui dans sa loi par une de ses extrémités; j'espère bien qu'avant peu de temps il entrera jusqu'à la garde. Vous êtes des socialistes sans le savoir; oui, avec le projet, que vous repoussiez ou que vous ne repoussiez pas ce nom, vous êtes des socialistes. Voilà pourquoi je voterai le projet de loi, et que j'engage mes amis à le voter comme moi.

M. BUFFET. Je ne suivrai pas l'orateur qui vient de descendre dans l'appréciation des textes sacrés qu'il a portés à tribune. C'est que dans des questions d'une telle nature, dans des questions de théologie, je ne reconnais pas plus ma compétence que celle de l'honorable M. Pelletier, que celle même de l'Assemblée, qu'elle me permette de le lui dire.

Je ne me permettrai à cet égard qu'une réflexion qui a été du reste formulée déjà à cette tribune; c'est que c'est faire à la religion l'insulte la plus outrageante que de vouloir la rendre solidaire de ces doctrines qu'elle repousse hautement; car sa mission sur la terre est précisément de les combattre sans relâche, d'en être la plus irréconciliable et la plus formidable ennemie. (Vive approbation à droite. — Rumeurs à gauche.)

Je n'ajouterai qu'un seul mot : les Pères de l'Eglise, dans les passages que l'on a cités avec une exactitude dont je laisse la responsabilité à M. Pelletier, les Pères de l'Eglise s'adressent à la conscience des fidèles; ils proclament des devoirs et ne proclament pas des droits. Ils ne commandent point l'impôt à la place de la charité; ils ne vous envoient pas des garnisaires à la place d'aumôniers. (Très bien! à droite.)

L'orateur entre ensuite dans l'examen du projet de loi. Il repousse la retenue obligatoire comme attaquant le principe de la libre propriété. Il faut que les ouvriers aient la jouissance complète de ce qui leur appartient, autrement ce serait détruire la liberté même, en portant un coup violent à la propriété, c'est-à-dire aux fondements mêmes de l'édifice social.

Il est des hommes, messieurs, ajoute l'orateur, il est des hommes qui disent au peuple qu'il est toute sagesse, toute infaillibilité! Quand les hommes d'Etat les plus éclairés tremblent au moment de résoudre en partie les problèmes sociaux, ils disent aux ouvriers qu'ils sont capables de faire ce devant quoi les hommes d'Etat hésitent, et il les déclarent incapables de diriger leur maison, de soigner leur ménage. Ils détruisent ainsi la liberté vraie pour la remplacer par la liberté révolutionnaire. Ils couronnent le peuple et le rendent esclave; ils se font ses flatteurs pour exercer la liberté en son nom, pour parler comme ses seuls mandataires.

Messieurs, ce n'est pas en inscrivant le mot dans son code qu'un peuple devient digne de la liberté. Il faut d'abord qu'il sache diriger ses affaires, puis il dirige les affaires de sa commune, devient capable de bien choisir ses représentants, et peut, comme la race anglo-saxonne, donner l'exemple admirable d'un peuple se gouvernant lui-même. C'est cette vraie liberté que nous voulons pour notre pays. J'espère que nous y parviendrons ; du moins nous ayons l'honneur de l'avoir souhaité ! (Très bien ! à droite !)

M. Ch. Dupin parait à la tribune ; mais la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à six heures.

Demain à deux heures, suite de la première délibération sur les propositions de MM. Dufournel et Lestiboudois, relatives aux sociétés de secours mutuels et à la création d'une caisse générale de pensions de retraite (5 [illegible] 325.)

Discussion sur la proposition de M. Darblay, tendant à faire dresser, par les soins de M. le ministre des finances, un tableau de tous les crédits votés sur l'exercice 1849 ([illegible]-444).

Discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Favreau, relative au partage des terres vaines et vagues des cinq départements de l'ancienne province de Bretagne (411-445.)

Discussion du projet de loi portant allocation au ministre de la guerre de crédits extraordinaires montant à 37 [illegible] fr. pour les dépenses non prévues au budget de 1849 ([illegible]-446).

Discussion du projet de loi sur l'emprunt grec (377-449).

HAUTE COUR DE JUSTICE

SÉANT A VERSAILLES.

Présidence de M. BERENGER (de la Drôme).

Audience du 12 novembre 1849.

AFFAIRE DU 13 JUIN.

L'affluence est plus que jamais considérable aux abords du Palais-de-justice. La salle est comble. Les jurés arrivent lentement. La cour entre en séance à 11 et 1/2. M. Baroche entre à la tête du parquet ; son entrée fait sensation.

Au banc de la défense sont assis des avocats qu'on nous dit être du barreau de Versailles.

M. LE PRÉSIDENT, L'audience est ouverte.

Me MORISSOIR (bâtonnier de Versailles). M. le président, le barreau de Versailles a dû accepter la mission qui lui a été confiée.

En conséquence, nous nous sommes présentés hier chez les accusés. Tous ont déclaré qu'ils refusaient nettement notre ministère. Dans cette situation, nous nous trouvons obligés d'assister à ces débats dans la ferme résolution d'accomplir nos devoirs et d'offrir notre appui dès qu'il sera réclamé. Le silence auquel nous sommes réduits sera compris par la cour et approuvé par elle comme il doit l'être réellement. Nous voulons remplir nos devoirs en respectant des susceptibilités et des exigences, susceptibilités bien naturelles.

DEVILLE. Je proteste au nom de tous mes coaccusés et en mon nom personnel, contre toute assistance de la part des défenseurs. La liberté de la défense a été brisée ; nous ne voulons pas d'une défense incomplète. Nous la voulons tout entière. Je proteste donc au nom de tous mes coaccusés comme en mon nom, contre tout ce qui pourra être dit par les avocats.

M. LE PRÉSIDENT. Il était du devoir du président de donner à chaque accusé, conformément à la loi, et pour toute la durée des débats, un conseil. Le président s'est conformé à cette prescription. Quelqu'un des accusés demande-t-il la parole ? (Profond silence.)

M. LE PRÉSIDENT, sèchement. Je déclare les débats clos. (Sensation.)

M. le président commence ainsi son résumé, d'une voix tremblante :

Messieurs les hauts jurés, le juge assis sur son siége reçoit deux sortes d'impressions, celle des faits constatés et celle que produisent sur son esprit l'attitude et le langage de l'accusé, les formes et la résolution de la défense.

De ces deux impressions il en est une à laquelle vous pouvez vous confier, c'est la première ; mais pour être juste comme vous pouvez l'être, vous devez vous tenir en garde contre la deuxième.

Dans tous les procès politiques, ne l'oublions pas, il y a une large et indulgente part à faire à cette exaltation fomentée par la solitude et la confraternité de la prison, ravivée par les émotions et le retentissement du débat public, mis en contact par une presse ardente avec des partis qui, au dehors, ne permettent plus à ceux qui leur appartiennent de s'appartenir eux-mêmes.

Que de choses s'expliquent par cette solidarité tyrannique, quelle secrète violence elle fait à l'opinion, quels sacrifices douloureux elle impose !

Est-ce là qu'il nous faut chercher la cause d'une détermination si grave, à laquelle se sont laissés entraîner, à votre dernière audience, les accusés et les défenseurs ?

Nous avons dû avertir ces derniers de la responsabilité qu'ils assumaient sur eux vis-à-vis de leur ordre, que nous n'avons vu à aucune époque déserter la veille de la lutte ; vis-à-vis de leurs clients, dont quelques-uns peut-être, ramenés par le temps et la réflexion à une situation d'esprit plus calme, pourront leur demander compte un jour de cet abandon ; vis-à-vis de la société qui élevant leur ministère au niveau des plus chères et des plus saintes garanties, n'a pas entendu apparemment qu'il leur fût libre de s'en départir à l'heure suprême où va se consommer l'œuvre de la justice.

Et dans quelles circonstances s'est produit ce fait ? Vous avez entendu les accusés discuter pendant un mois entier avec force, avec convenance, avec modération les charges générales et individuelles dirigées contre eux. Se sont-ils réfugiés, pour mettre à couvert la moralité de leurs actes, dans le droit prétendu à l'insurrection que nous avons vu surgir pour la première fois comme une tente, a-t-on dit, qui devait les abriter tous ?

En aucune sorte : il en est au contraire qui ont protesté contre cette théorie sauvage, et fait entendre des témoignages à l'appui de cette protestation ; les autres se sont bornés à dire que la manifestation incriminée aurait été pacifique ; que l'appel aux armes avait été provoqué par des actes de violences accomplis dans l'absence des formes imposées par la loi ; à l'intervention de la force publique, que le mouvement dont le Conservatoire des Arts-et-Métiers avait été le théâtre, avait eu pour unique but de mettre obstacle à l'invasion de la guerre civile.

Ce terrain, sur lequel se sont constamment tenus les accusés, était certes un assez vaste champ ouvert à la défense. Rien ne s'opposait à ce qu'il s'agrandît encore de toutes les exceptions qui, se rattachant à la question intentionnelle, lui eussent paru de nature à en modifier, dans une certaine mesure, la solution.

Les défenseurs, messieurs, en ont jugé autrement, oubliant qu'il n'est aucune liberté sous le ciel qui n'ait sa limite, qu'un texte formel qui est la règle de leurs devoirs, leur assigne une barrière infranchissable, le respect dû aux lois ; ils ont déclaré que la défense avait cessé d'être libre, parce qu'ils n'étaient pas admis à accuser la 1re de ces lois, la constitution, d'avoir en consacrant le droit à l'insurrection, établi un principe de mort, incompatible avec toute organisation sociale.

La haute cour, messieurs, n'avait pas oublié, elle, l'esprit qui a présidé à ce grand acte, et ces paroles prononcées au nom de la commission législative chargée d'en préparer l'adoption : « Les peuples ne sauraient être condamnés à des secousses violentes et périodiques... le moyen de les éviter est d'organiser les institutions de manière que toute idée juste, toute application utile puisse s'y encadrer sans effort... »

Avec le suffrage universel tout peut être défectueux, mais tout peut être temporaire et corrigible... Hommes et doctrines ont un seul juge, la majorité nationale, contre les erreurs possibles ; la minorité, convaincue et tranquille, a pour elle la liberté de la parole, de la presse, de l'association et le temps, cet auxiliaire infaillible de la vérité.

Après cet exposé, messieurs, qui démontre si bien que la Constitution a voulu empêcher, par le jeu de nos institutions, toute révolution nouvelle, vient ce jugement inexorable porté sur le dogme même de l'insurrection.

Quant aux minorités turbulentes ou rétrogrades, elles ne peuvent attendre que l'énergique expression de la loi, et d'autant plus sévère que le droit de tous étant garanti, l'insurrection est le plus grand des crimes. » Ce crime, messieurs, la haute cour n'a pas permis qu'il fût présenté.

Après cet exorde, M. le président passe en revue les faits généraux de l'accusation, puis il résume les faits particuliers articulés contre les accusés et les diverses dépositions en leur faveur ; mais, arrivé à l'examen de ceux reprochés à l'accusé Suchet, il s'embrouille dans ses feuillets, quelques-uns sont égarés sans doute ; afin de les rechercher ou de les refaire, l'audience, à une heure, est suspendue ; à une heure et demie, elle est reprise. Les feuillets sont retrouvés.

A deux heures, M. le président termine ainsi :

Nous avons, messieurs les hauts jurés, résumé rapidement les faits reprochés à chacun des accusés et les réponses qu'ils ont faites.

Le moment est venu pour vous de prononcer sur la vérité de l'accusation. Si, de tous ces débats, cette vérité pour vous n'est pas encore établie, si elle vous apparaît encore à travers un nuage, s'il reste quelques doutes dans vos esprits, ne condamnez pas ; la justice des hommes, pas plus que celle de Dieu, ne doit frapper dans l'ombre ; mais si votre conviction est faite, s'il ne vous reste aucun doute dans l'esprit, si les faits articulés par l'accusation sont reconnus vrais par vous, prononcez-vous avec fermeté. La force réprime les agitations, la justice seule peut en frapper et en faire disparaître les causes.

Messieurs les hauts jurés, c'est le malheur de notre temps de voir notre malheureux pays en proie aux agitations politiques ; il est temps enfin que ces agitations aient un terme ; à vous cette mission, fasse le ciel que l'exemple ne soit pas perdu pour tant d'intelligences d'élite, que nous voyons chaque jour se consumer en stériles aspirations vers un idéal impossible ! La France tout entière a les yeux fixés sur vous : vous répondrez par votre sagesse à son attente.

Greffier, donnez lecture des questions qui vont être soumises à MM. les hauts jurés.

Le greffier fait cette lecture. Les jurés ont à se prononcer sur les questions suivantes :

1° Y a-t-il eu complot en juin 1849, ayant pour but de détruire ou de changer le gouvernement, et d'exciter la guerre civile en armant ou en portant à s'armer les citoyens les uns contre les autres ;

2° Ledit complot a-t-il été suivi d'actes commis ou commencés pour en préparer l'exécution ?

3° A-t-il été commis, le 13 juin 1849, un attentat ayant pour but de détruire ou de changer le gouvernement et d'exciter la guerre civile en armant ou en portant les citoyens à s'armer les uns contres les autres ?

Pour les accusés Maillard, Baune, Langloys, Allyre Bureau et Paya, les jurés n'ont à répondre que sur les deux premières questions ; sur toutes les trois, pour les autres accusés.

A deux heures un quart, les jurés entrent dans la salle des délibérations.

L'arrêt ne sera rendu que dans la nuit.

UNION DES ASSOCIATIONS FRATERNELLES.

Le contrat d'union des associations fraternelles sera enregistré le mardi 20 novembre ; les associations qui voudront y adhérer avant l'enregistrement, sont invitées à envoyer un extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de l'association adhérente qui constatera l'adhésion de cette association au contrat d'union.

Un exemplaire de ce contrat sera envoyé à toutes les associations, celles qui ne l'auraient pas reçu, et tous les citoyens en trouveront au siége de la commission centrale, rue Saint-André-des-Arts, 27, ancien 35, où seront reçues les adhésions tous les jours, de 7 à 10 heures du soir, et les demandes, de midi à trois heures.

Salut fraternel.

Pour la commission, le secrétaire,
Jeanne DEROIN.

Nous vous prions aussi de vouloir bien joindre à la liste des associations dont les statuts ont été vérifiés :

L'association des corroyeurs, rue de la Terrasse, 4, aux Batignolles ; dépôt à Paris, rue du Renard-Saint-Sauveur, 7 ;

L'association fraternelle des serruriers-mécaniciens, rue Beaubourg, 13 ;

L'association des lingères du faubourg Saint-Denis, 23 ;

L'association des blanchisseuses de la rue Folie-Méricourt, 35 ;

L'association des maçons, rue Geoffroy-l'Asnier, 11,

FAITS DIVERS.

— Un Américain, nouvellement arrivé à Paris, qui voyait l'autre jour passer sur le boulevard la voiture du président de la République, précédée et suivie d'un fort détachement de dragons, s'écria ébahi : « Si notre président voyageait ainsi, nous croirions qu'on le mène en prison. » (*Presse.*)

— En vente chez le citoyen J. Dudout aîné, boulevard Ménilmontant, 11, la belle médaille en bronze frappée à l'effigie du citoyen Ledru-Rollin. Prix : 75 c. avec boîte. (Ecrire franco.)

— LA VÉRITÉ, feuille mensuelle illustrée de la religion socialiste, est en vente rue Coq-Héron, 3. Prix : 10 centimes. La demander aux marchands de journaux.

FABLES DE PIERRE LACHAMBEAUDIE, 7e édition augmentée. Un vol. in-18 ; prix : 1 fr. 50 c. ; chez A. Réné, 32, rue de Seine.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nantes. — M. P. — Nous v. débitons des 200, suiv. votre indic., et attendr. v. passage à Paris. — Compl. affect. et remerc.

Charleroy. — M. M. — Veuillez rem. les 10 à M. de P. — Fait le réab.

Liége. — M. D. — Nous v. ab. p. 3 mois. — Veuill. remet. les 10 à la pers. qui vous les réclam. de n. part.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 novembre sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 f.	11 f.	[illegible]
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe	32	17	[illegible]
PAYS A SURTAXE :			
Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	40	21	11
Colonies et pays d'outre-mer	50	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	63	33	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme ; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr. ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à 9 »	30	Réclames-notices	40
Six fois et plus.	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Bourse du 12 novembre 1849.

La bourse d'aujourd'hui était on ne plus animée ; on s'est servi du discours prononcé hier par le président pour faire de la hausse.

Depuis samedi, les haussiers et les baissiers ont continué leur lutte ; mais aujourd'hui, dès le début du parquet, le 5 0/0 à terme, qui avait fermé à 88-85, a ouvert à 89-25, en hausse de 40 c., sur la précédente clôture. Cette hausse s'est parfaitement maintenue pendant toute la bourse. Le 5 0/0 a atteint sans difficulté le chiffre de 89 70, et il a fermé à 89-70. Du reste, les joueurs à la hausse voient pour demain 90 fr. et plus.

Le 5 0/0, au comptant, a ouvert à 89-10 ; il a fait au plus bas 89-05, au plus haut 89-50 ; il a fermé à 89-45, en hausse de 65 c. sur la clôture de samedi.

Les affaires étaient moins actives sur le 3 0/0 que sur le 5. Cependant le 3 0/0, au comptant, ouvert à 56-55, a fermé à 56-75 ; en hausse de 55 c. sur la dernière clôture.

Les actions de la banque ont fermé à 2 350, hausse, 5 fr.

Les chemins de fer ont fermé en hausse : Versailles, rive droite, de 1-25 ; rive gauche, de 1-25 ; Rouen, de 1-25 ; Havre, de 2-50 ; Avignon, de 3-75 ; Centre, de 5 fr. ; Bordeaux, de 6 fr. ; Nord, de 3-75 ; Strasbourg, de 2-50 ; Nantes, de 2-50 ; Montereau, de 3-75.

Quatre heures, à la coulisse, le 5 0/0 faisait 89-65 demandé

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Cinq 0/0	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

12 NOV. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.			
3 0/0 j. du 22 juin	56 75	Espag. dette active	[illegible]
5 0/0 j. du 22 mars	89 45	— — 3 0/0	[illegible]
VALEURS DIVERSES.		— Dette intér.	[illegible]
Banque de France.	2350 »»	Naples, récép. Roth.	[illegible]
Ob. de la Ville, anc.	1270 »»	Romain, emprunt	[illegible]
— — nouv.	[illegible]	Haïti, emprunt	[illegible]
Oblig. de la Seine	[illegible]	Piémont, emprunt	[illegible]
— St-Germ. 1842	[illegible]	— Nouveau	[illegible]
— Versailles	[illegible]	Rente 3 0/0	[illegible]
— Orléans 4 0/0	[illegible]	Lots d'Autriche	[illegible]
— Nouvelles	[illegible]	2 1/2 hollandais	[illegible]
— Rouen 4 0/0	[illegible]	CHEMINS DE FER.	
— Nouvell. 1849	[illegible]	Saint-Germain	[illegible]
— Havre j. mars	[illegible]	Versailles, r. d.	[illegible]
— Nouvelles	[illegible]	Versailles, r. g.	[illegible]
— Marseille	[illegible]	Orléans à Paris	[illegible]
— Orléans, jouis.	[illegible]	Rouen	[illegible]
Quatre-Canaux	[illegible]	Havre	[illegible]
— Jouissance	72 50	Avignon-Marseille	[illegible]
Bons du Trésor	5 0/0	Bâle	[illegible]
Forges Aveyron	3000 »»	Centre	[illegible]
[illegible] Sambre	[illegible]	Boulogne	[illegible]
Nord (houille four.)	900 »»	Bordeaux	[illegible]
Charbon belge	[illegible]	Nord	[illegible]
Zinc V.-Montagne	[illegible]	Strasbourg	[illegible]
— Stolberg	475 »»	Nantes	[illegible]
Mines de la Loire	285 »»	Monter. à Troyes	[illegible]
FONDS ÉTRANGERS.		Dieppe Fécamp	[illegible]
Belg. 5 0/0 1840	94 5/8	BOURSE DE LONDRES du 10 novembre.	
— 5 0/0 1842	94 3/4	3 0/0 consolidés	[illegible]
— 4 1/2	[illegible]	3 0/0 au 14 nov.	[illegible]
— 3 0/0	65 1/4	TAXE DU PAIN.	
— 2 1/2 0/0	49 »/»	1re qualité le kilo	[illegible]
— Banque	[illegible]	2e — —	[illegible]
— — 1841.	1020 »/»		

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 13 novembre.

THÉATRE DE LA NATION. —
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Testament de César.
ITALIENS. — L'Italiana in Algeri.
OPÉRA-COMIQUE. — Le Moulin des Tilleuls.
ODÉON. — Les Ricochets, Patruck [illegible] Farnésina.
THÉATRE-HISTORIQUE. — La Guerre des Femmes.
VAUDEVILLE. — Croque-Poule, l'Impertinent, Un Monsieur qui veut exister.
GYMNASE. — La Faction de M. le Curé, Graziella, le Bal du Prisonnier.
THÉATRE MONTANSIER. — La Femme à la broche, Deux Sans-Culottes, Tigre du Bengale.
VARIÉTÉS. — Voltaire en vacances, les Associés.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Connétable de Bourbon.
AMBIGU-COMIQUE. — Piquillo Alliaga, Juif errant.
GAITÉ. — Les belles de Nuit.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 243. ÉDITION DU MATIN. Mercredi 14 novembre 1849.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

PARIS.
Trois mois. . . . . 8 f.
[illegible] . . . . 16 f.
[illegible] . . . . 30 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION
[illegible] ET VOLONTAIRE
du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
au capital, au travail et au talent.

PARIS, 13 NOVEMBRE.

Jugement de la Haute Cour de Versailles.

DIX-SEPT CONDAMNATIONS A LA DÉPORTATION. — Les déportés sont MM. FARGIN-FAYOLLE, PILHES, VAUTHIER, BOCH, DEVILLE, GAMBON, COMMISSAIRE, MAIGNE, DANIEL LAMAZIÈRE, représentants du peuple ; ANDRÉ, CHIPRON, LEBON, DUFÉLIX, membres du comité socialiste des élections ; LANGLOIS, rédacteur du *Peuple* ; PAYA, directeur d'une correspondance politique ; GUINARD, colonel de la légion d'artillerie ; SCHMITZ, capitaine de la 5e légion.

TROIS CONDAMNATIONS A CINQ ANS DE DÉTENTION. — MM. SUCHET, représentant du peuple ; MONTBET et FRABOULET DE CHALANDAR, capitaines d'artillerie.

ONZE ACQUITTEMENTS. — MM. MAILLARD, BAUNE, ALLYRE BUREAU, LOURIOU, ACHINTRE, DELAHAYE, MERLIOT, VERNON, ANGELOT, LEMAITRE et FORESTIER.

L'arrêt de la haute cour sur les accusés contumaces sera prononcé dans l'audience d'après-demain jeudi.

Affaire de Colmar.

Accusation de complot et de commencement d'attentat contre la République dans les journées des 13 et 15 juin 1849. — Quatorze accusés.

ACQUITTEMENT A L'UNANIMITÉ.

Comme nos dernières correspondances nous le faisaient pressentir, la justice ordinaire du pays a fait dans le Doubs, sur l'affaire de Colmar, la même réponse que dans la Moselle sur l'affaire de Strasbourg. A l'unanimité, le jury a déclaré qu'il n'y avait eu ni complot ni attentat dans les protestations sans armes ou à main armée qui ont été motivées par la violation de la Constitution.

Introduite à l'audience du lundi 5 novembre, cette affaire s'est terminée le dimanche 11, à six heures du soir, par un verdict d'acquittement. Notre respectable ami, le docteur Jaenger, membre du conseil général du Haut-Rhin, et ses douze co-accusés présents, ont été rendus à la liberté.

Parmi les défenseurs, un seul, Me Chauffour, du barreau de Colmar, représentant du peuple à la Constituante, a plaidé pour les accusés. Les autres avocats avaient renoncé à la parole.

La ville de Besançon s'attendait à l'acquittement prononcé par le jury, et l'a accueilli avec la plus grande faveur.

La lettre d'un de nos correspondants se termine par ce vœu, qui arrive trop tard, et qui est déjà démenti par le verdict de Versailles :

« Encore une fois le bon sens du jury a fait justice des peurs et des calomnies de la réaction : puisse le haut jury suivre l'exemple de patriotisme et d'attachement à la République qui lui est donné par les verdicts des jurys départementaux, appelés à se prononcer entre les véritables défenseurs de la Constitution, et ceux qui, ne prenant que le masque de la République, voudraient déjà la voir morte et enterrée !... »

Honneur

AUX JURÉS DE METZ ET DE BESANÇON !

A Besançon, comme à Metz, la grande voix de la France vient de rendre un hommage unanime et solennel à la sainte cause de la démocratie et de l'humanité, traduite en cour d'assises par les auteurs de l'expédition romaine.

A Besançon comme à Metz, comme à *Nancy*, comme à *Toulouse*, comme dans l'*Yonne*, le *Gard*, la *Côte-d'Or*, l'*Aude*, la *Sarthe*, le *Lot-et-Garonne*, et sept autres départements, le jury français a acquitté les hommes et les journaux accusés de complot et d'attentat, prévenus d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement de la République, inculpés d'attaque contre les droits et l'autorité de l'Assemblée nationale, de provocation à la guerre civile, pour avoir soutenu que la Constitution était violée par le ministère déchu et par la majorité des représentants.

Honneur à ces jurés qui ont su étouffer la voix des [illegible] colères, des passions personnelles et des rancunes politiques, dans l'accomplissement de l'auguste mission qui leur était confiée !

Honneur à ces hommes de cœur et de conscience qui ont refusé de mettre leur vote au service d'une réaction sans frein et sans pudeur !

Honneur à ces nobles Français dont la courageuse déclaration a protesté contre les turpitudes d'une politique liberticide, a racheté la honte de la France aux yeux des populations abandonnées ou opprimées par elle !

Ah ! c'est une consolation pour nos cœurs, au milieu des injustices et des douleurs qui nous accablent, devant la proscription dont nous menacent publiquement, officiellement, les agents du pouvoir, c'est une consolation et un grand espoir que de voir la justice ordinaire du pays rendre un tel hommage à la loyauté de nos principes, et faire remonter au front des accusateurs de la démocratie la flétrissure qu'ils prétendaient infliger aux serviteurs de la liberté, de la solidarité humaine.

Jurés de Metz, jurés de Besançon, jurés de toutes ces nobles villes où palpite encore le grand cœur de la France, échos de la conscience publique, vous avez bien mérité de la patrie, vous avez bien mérité de l'humanité !

La séance de l'Assemblée nationale a présenté peu d'intérêt. On ne s'occupait que du jugement de Versailles. Les bancs de la droite étaient peu garnis, et ceux de la gauche étaient complètement vides. Deux orateurs ont lu deux discours au milieu de l'inattention générale. Après eux est venu M. Emile Barrault, qui a répondu aux attaques de M. Lestiboudois contre le Socialisme, et a flétri comme il le méritait le placard de M. Carlier. Nous devons dire que le petit nombre de membres présents nous ont paru, de tous côtés, s'associer à cette réprobation.

M. Barrault a justement apprécié les tentatives d'amélioration essayées par la droite, en disant que les rétrogrades ne trouvaient *un peu d'avance intellectuelle* qu'en s'appropriant quelques bribes de Socialisme. En effet, c'est M. Olinde Rodrigues, ancien saint-simonien, qui a pris, dès le règne de Louis-Philippe, la part la plus active aux projets des caisses de retraite, dont le projet de M. Benoist d'Azy est venu présenter à l'Assemblée une image décolorée.

L'Assemblée a décidé qu'on passerait à une seconde délibération sur ce projet.

Le bruit a couru que les représentants de la gauche qui se sont associés à la protestation du 13 juin, la plupart par des signatures, tous par leur sympathie, avaient l'intention de donner leur démission en masse.

Le corps électoral serait ainsi appelé à se prononcer sur la violation de la Constitution et sur la légalité de la manifestation du 13 juin, question jugée par plusieurs jurys de France dans un sens opposé à la décision de la haute cour.

Si les représentants de la Montagne étaient réélus, ce témoignage de l'opinion du pays aurait une portée facile à saisir ; s'ils ne l'étaient pas, la majorité, restée seule et sans entrave, serait mise en demeure de concilier les esprits, d'assurer le travail et de compléter le vide de nos finances d'après les secrets qui lui sont propres.

Dans tous les cas, nous applaudirions à la détermination qu'on attribue aux représentants de l'extrême gauche.

M. Sautayra a déposé l'amendement suivant sur la loi de transportation des insurgés de juin :

« Tous les individus dont la transportation a été ordonnée en vertu du décret du 27 1848, par suite des décisions des commissions instituées par le pouvoir exécutif, rentrent dans le droit commun, et après instruction judiciaire seront renvoyés devant le jury ou mis en liberté.

On lit dans le *Pays* :

Un des plus grands inconvénients du gouvernement personnel est de tenir l'opinion publique en défiance contre les actes du pouvoir.

Quoi de plus généreux que l'amnistie ?

Quoi de plus conforme au caractère national ?

Comment donc se fait-il que la nouvelle, donnée aujourd'hui par M. Ferdinand Barrot, de l'amnistie accordée à cinq ou six cents détenus de Belle-Isle, n'ait produit aucun effet ?

C'est qu'on recherche si cet acte d'indulgence ne cache pas quelque arrière-pensée ; on se demande si la politique n'a pas emprunté la forme de la générosité.

Ces lignes du *Pays*, en faisant soupçonner une arrière-pensée dans l'acte relatif aux détenus de Belle-Isle, en contiennent une elles-mêmes.

Pourquoi ce journal ne s'explique-t-il pas plus clairement ?

En lisant l'affiche de M. Carlier, un observateur fit, à haute voix, cette réflexion très sensée : « Il n'y avait à Paris que 100 000 socialistes ; il y en aura bientôt 200 000 si M. Carlier continue à faire des *motu proprio* dans ce goût-là.

(*La Liberté.*)

Le *Moniteur* de ce matin publie une circulaire de M. Ferdinand Barrot, adressée aux préfets. M. de Corbières aurait pu l'écrire ; M. Duchâtel aurait pu l'écrire ; bien d'autres auraient pu l'écrire. Ces banalités gouvernementales ne valent pas la place qu'elles prennent dans un journal. Voilà donc les actes !... M. Dufaure aurait *fait* mieux.

(*Le Siècle.*)

Encore la proclamation de M. Carlier.

En voyant cet inconcevable factum sur les murs de Paris, nous nous sommes dit : M. Carlier passe pour un homme de quelque intelligence ; il est impossible qu'il se soit livré à une telle provocation, sans savoir ce qu'il faisait.

Il résulterait de certaines révélations qui nous arrivent, que nous n'avions pas conçu une trop favorable opinion de l'intelligence du nouveau préfet de police.

D'après ces révélations, que nous ne reproduisons que comme un bruit, bien que nous garantissions l'entière bonne foi de la personne qui nous les apporte, et que nous ayons lieu de la croire bien renseignée, il paraîtrait qu'on éprouve depuis quelque temps le besoin de se procurer une petite émeute.

Qu'en veut-on faire, de cette émeute ? Nous l'ignorons ; car, après la déclaration formelle et réitérée de M. le président de la République, dont nous ne suspectons ni la bonne foi ni l'honneur, il nous est impossible d'accorder la moindre croyance à ces bruits de coups d'Etat que font courir depuis quelque temps ses anciens amis et alliés, les partisans d'Henri V ; et la nécessité d'obtenir une bonne condamnation dans l'affaire du 13 juin ne nous semble pas un motif suffisant pour plonger Paris dans les horreurs de la guerre civile.

Quoi qu'il en soit, voici ce qu'on nous raconte :

Il y a quelques jours, on voulut essayer d'organiser une émeute légitimiste, et d'embrigader des hommes pour un prochain coup de main en faveur d'Henri V.

Un des hommes à qui s'adressèrent les provocateurs, un ouvrier affilié à une société catholique, soit par défiance, soit pour s'entendre directement avec les chefs de l'affaire, alla trouver l'un des principaux chevaliers du comte de Chambord et lui dévoila le complot.

Celui-ci s'en fut immédiatement à la préfecture de police, et déclara à ces messieurs que si l'on donnait suite à ces embauchages et à l'émeute projetée, il porterait la chose à la tribune nationale.

Ce serait après cet essai malheureux qu'on se serait tourné du côté des socialistes, espérant que le rouge serait plus facile à entraîner que le blanc.

Encore une fois, nous ne donnons ce fait que comme un bruit. Que ceux qui prendraient cette affaire à cœur aillent aux renseignements.

M. de Larochejacquelein pourrait peut-être leur donner quelques indications utiles.

LE GÉNÉRAL CHANGARNIER.

Le *Mémorial de Rouen*, journal de la plus pure réaction légitimiste, définit le général Changarnier en le comparant à l'obélisque de Luxor :

Les chefs de différents partis parlaient, dans une réunion particulière, du général Changarnier. On reconnaissait sans peine que le général Changarnier était une des plus fermes colonnes de l'ordre, l'auxiliaire nécessaire de tout pouvoir fort ; mais on ajoutait, avec un peu d'humeur, qu'il n'appartenait à aucun parti, ce qui veut dire, selon nous, qu'il est l'homme de la société.

Un membre de la réunion, connu par la précision de son langage, fut mis en demeure de formuler un jugement. Il le fit de la manière suivante : « Il est impossible de manœuvrer sur la place de la Concorde, sans tenir compte de l'obélisque ; c'est le point d'intersection de toutes les lignes, et c'est un hiéroglyphe. »

Intimidation administrative.

M. Achille Fould, ministre des finances, et M. Ferdinand Barrot, ministre de l'intérieur, ont adressé chacun une circulaire aux principaux fonctionnaires de leur département.

Ces circulaires ont pour unique objet d'exiger des préfets et receveurs-généraux des mesures de surveillance rigoureuse et d'intimidation politique envers leurs subordonnés et de propager en province la *ligue sociale contre le socialisme* que M. Carlier prêche à Paris.

Voici en quels termes l'*esprit de conciliation* de M. Fould se manifeste :

Paris, le 9 novembre 1849.

Monsieur, j'ai apprécié à toute leur valeur les services rendus à l'Etat par l'administration des finances pendant les circonstances difficiles que nous avons traversées.

Plus je me plais à rendre hommage à l'intelligence et au dévouement dont elle a fait preuve, plus j'éprouve de regrets de voir, par des renseignements que j'ai trouvés au ministère, et par des rapports que j'ai reçus, que quelques-uns des agents du département des finances se sont rendus coupables de faits graves dans leur conduite politique.

Sans demander compte à ces agents de leur opinion intime sur la marche du gouvernement, j'ai le droit d'exiger qu'ils ne se servent jamais de l'influence et de l'autorité qu'ils doivent à leurs fonctions pour seconder les projets des anarchistes et propager des doctrines subversives de la société. Pousser jusque-là l'oubli du devoir, c'est commettre une véritable trahison.

Je veux espérer que les agents de tout grade des services financiers, dont le bon esprit m'est généralement connu, se pénétreront plus que jamais de la nécessité de rester étrangers aux menées des ennemis de l'ordre, qu'ils continueront à apporter dans leurs fonctions le zèle et l'exactitude que le gouvernement de la République est en droit d'exiger d'eux. Si quelques-uns s'écartaient de leurs devoirs, vous auriez à me les signaler, sans aucune hésitation, en précisant les faits.

Disposé, en toute occasion, à récompenser les bons services, je montrerai une juste sévérité pour les agents qui se laisseraient entraîner hors de la voie que je viens de leur tracer.

Veuillez, monsieur, donner connaissance de cet avertissement à tous vos subordonnés. Il me dispensera, je l'espère, de recourir à des mesures de répression qui me seraient pénibles, mais devant lesquelles je ne reculerai pas au besoin.

M. OSCAR DE VALLÉE AVAIT TORT.

Nous extrayons du compte-rendu du procès de Colmar, publié par le *Franc-Comtois*, le passage suivant :

M. NIEDERHAUSER, membre du conseil municipal de Mulhouse, témoin à charge. Je puis assurer que je n'ai pas dit un mot de cela.

AVOCAT-GÉNÉRAL. Toujours la même chose ; vous avez donc signé votre déposition sans la lire ?

TÉMOIN. J'ai pensé qu'on devait avoir confiance en la magistrature.

PRÉSIDENT. Vous avez dû, au moins, entendre dicter à haute voix votre déposition.

TÉMOIN. Je causais avec M. le procureur de la République qui était là.

AVOCAT-GÉNÉRAL. Il ne devait pas y être.

Me OUDET. M. le substitut, Oscar de Vallée, assistait bien à l'instruction de Versailles.

AVOCAT-GÉNÉRAL. *M. Oscar de Vallée avait tort.*

Me OUDET. Voilà M. le maire de Mulhouse qui est au banc des témoins, et qui affirme que M. le procureur de la République ne quittait pas le cabinet de M. le juge d'instruction et posait lui-même les questions.

ITALIE.

On continue à assurer que le pape rentrera bientôt à Rome.

Un correspondant du *Nazionale* dit que M. de Corcelles est parvenu à obtenir que l'amnistie serait élargie, mais à la condition que les nouveaux amnistiés déclareraient par écrit que, sous le gouvernement républicain, ils n'ont agi comme ils l'ont fait que *pour n'être pas assassinés*.

Il est évident qu'à une amnistie ainsi offerte, il n'est pas un des républicains condamnés par l'édit d'amnistie qui ne répondît par un refus et ne préférât l'exil au déshonneur pour lui et pour son parti. Si le fait est vrai, il faudrait conclure que la camarilla de Gaëte aurait une bien mauvaise opinion des hommes. Il est vrai qu'on juge toujours les autres d'après soi.

Le *Journal des Débats* publie ce matin quelques réflexions judicieuses sur le pillage du Ghetto, par la police pontificale, et l'indigne rôle qu'on a fait jouer à cette occasion aux soldats français :

« Plus d'une fois malheureusement nous avons été dans l'obligation de signaler les tendances illibérales, de blâmer les actes rétrogrades de la commission des cardinaux chargés par le Saint-Père du gouvernement de la ville de Rome. Aujourd'hui nous avons de nouvelles violences à reprocher à cet autre triumvirat, et ce qui ajoute encore à nos regrets, c'est d'apprendre que les autorités françaises ont joué un rôle dans les scènes fâcheuses dont l'Europe libérale, s'il est encore en Europe des esprits que les catastrophes de ces deux dernières années n'ont pas dégoûtés de la liberté, n'apprendra la nouvelle qu'avec un sentiment de vive et légitime réprobation.

» Sous le prétexte d'y rechercher les objets précieux qui ont été enlevés à des monuments publics, le Ghetto a été cerné, envahi et occupé militairement pendant quarante-huit heures; ses habitants ont été par le fait même désignés en masse comme une race de voleurs et de receleurs à une population dont les préjugés n'ont à coup sûr aucun besoin d'être excités; les maisons ont été fouillées indistinctement, sans qu'il fût nécessaire d'avoir aucun indice légal contre la probité de ceux qui les habitaient; la qualité de juif suffisait pour être soumis de prime-abord aux plus humiliantes perquisitions; les mesures militaires enfin étaient si rigoureuses, qu'il était interdit d'ouvrir sa maison, de faire un pas dans la rue, même pour aller acheter des vivres, même pour aller chercher un médecin. Un vieillard est mort et trois femmes sont accouchées sans avoir pu recevoir les secours de l'art. »

Les *Débats* s'indignent surtout de ce que toute une classe de citoyens aient été désignés par ce fait à la population comme une race de pillards et de receleurs.

C'est fort-bien; mais alors pourquoi deux poids et deux mesures, l'une pour juger les faits de Rome, et l'autre ceux de Paris? La proclamation de M. Carlier, que les *Débats* approuvent, ne signale-t-elle pas aussi comme entachés d'immoralité et dignes de toute la haine des honnêtes gens, les socialistes en masse, c'est-à-dire tous les hommes qui protestent en faveur du peuple condamné à la misère, à l'abrutissement systématique?

LA QUESTION TURCO-RUSSE.

On écrit de Constantinople, 25 octobre, au *Times*:

Il est arrivé des dépêches de lord Palmerston pour sir Stratford Canning, et du gouvernement français pour le général Aupick. Celles de Londres sont du 9 courant; celles de Paris sont du 10. Les dépêches reçues par M. Stratford Canning expriment plus clairement l'intention de l'Angleterre de faire une alliance défensive avec la Porte-Ottomane, si le czar mettait à exécution ses menaces d'agression. L'ordre avait été donné, en conséquence, à l'amiral Parker, de se mettre en communication avec M. Stratford Canning, et la flotte britannique est en ce moment à l'entrée des Dardanelles.

Les dépêches qu'a reçues le général Aupick sont conçues à peu près dans les mêmes termes que celles du gouvernement anglais. La France approuve la conduite de la Porte-Ottomane et celle de son ambassadeur.

Le gouvernement français exprime le désir que les ambassadeurs de S. M. et de la République agissent de concert dans cette question; mais, quant à la formation d'une alliance défensive avec le sultan, si la Russie lui déclarait la guerre, il n'y a rien de positif à cet égard. Néanmoins, il est permis de croire que la France soutiendra la Turquie aussi longtemps que le divan agira avec prudence. La République ne veut pas la guerre, et l'on recommande à la Porte-Ottomane d'éviter toute mesure qui serait de nature à provoquer des hostilités; cependant, l'ordre a été donné à la flotte française de faire voile de Toulon pour les Dardanelles.

En même temps, le sultan et ses ministres sont charmés d'avoir obtenu l'appui de la France et de l'Angleterre, et j'ai des raisons de croire que le divan a été plus sensible encore à l'approbation enthousiaste dont sa conduite a été l'objet de la part des journaux de Londres et de Paris.

Il n'est point arrivé de communications de l'empereur Nicolas, relativement à la réponse donnée par la Porte-Ottomane aux demandes du prince Radziwill. Les choses restent dans le *statu quo*; les relations demeurent suspendues entre la Turquie, l'Autriche et la Russie. Dans tous les cas, la guerre ne pourrait commencer qu'en mai au plus tôt.

On écrit de la même ville, 27, au *Wanderer*, journal autrichien:

Nous venons de recevoir des nouvelles de Fuad-Effendi, datées de Saint-Pétersbourg. Il écrit ce qui suit: « D'après la première conférence que j'ai eue avec M. le comte de Nesselrode, relativement aux » réfugiés, je pense que l'empereur de Russie n'insiste pas sur l'extradition des réfugiés, et que cette » affaire ne saurait compromettre la paix européenne. »

Ces nouvelles, bien que rassurantes, ne permettent pas, à notre avis, de considérer la difficulté comme aplanie. D'un côté, elle n'a pas le caractère d'une déclaration officielle et obligatoire de la Russie, et, d'un autre côté, on ne s'explique point sur la base de l'arrangement, à savoir si l'on demande l'expulsion ou l'internement. On ne dit pas non plus sous quelles conditions la Russie abandonnerait ses premières prétentions.

On assure, dit le *Mercure souabe*, que le traité qui incorpore à la Prusse la principauté de Hohenzollern est conclu et ratifié; il n'attendrait plus que l'assentiment des chambres prussiennes. Toutefois, il paraît que cet acte important, par lequel la Prusse s'établit dans l'Allemagne méridionale, a donné lieu à un échange de notes diplomatiques entre les grands cabinets.

Une nouvelle députation de Slovaques est arrivée à Vienne. Elle demande au ministère, non pas tant l'exercice des droits politiques et nationaux, mais plutôt l'abolition de l'infâme bastonnade. Elle se plaint de ce que les nouvelles autorités autrichiennes ne sont pas plus favorables aux Slovaques que les anciennes autorités hongroises.

Il règne une certaine démoralisation dans l'armée autrichienne. C'est ainsi qu'à Ollmütz, par suite de meurtres et de vols journaliers, commis par les militaires, on se voit forcé de consigner les casernes longtemps avant la nuit.

LES RÉFUGIÉS ITALIENS ET L'ANGLETERRE.

On écrit de Malte, 29 novembre, au *Daily News*:

« Le steamer *Erin*, parti de Southampton le 23, et ayant touché à Gibraltar, nous a amené le général Ellice, qui vient prendre le commandement militaire de l'île. La persécution contre les réfugiés italiens continue. Deux réfugiés napolitains, le baron Pazziosi et G. Spaduro, arrivés ici sur le steamer français le *Sésostris*, n'ont pu débarquer, bien qu'ils eussent un passeport visé par le consul anglais à Civita-Vecchia.

» Le colonel Mezzacapa et M. Musto qui avaient été déposés ici pour se guérir de leurs blessures, ont reçu l'ordre de quitter l'île immédiatement, malgré qu'ils ne soient pas encore guéris. Trois autres réfugiés, malgré une lettre de recommandrtion de M. Temple, notre ministre à Naples, ont reçu l'injonction de partir pour le Levant!

3 heures après midi. — J'apprends à l'instant qu'un jeune homme, M. Feo, arrivé ici de Syra avec un passeport visé par le consul anglais, vient d'être arraché de son lit, où le clouait la fièvre, pour être embarqué à la destination que fixera le gouvernement. Tous ces faits se passent à l'ombre du pavillon britannique!

CONSÉQUENCES DE LA DÉSORGANISATION DE LA HONGRIE.

Ce n'était pas assez pour l'Autriche d'avoir assassiné la Hongrie, en livrant au supplice le plus ignominieux ses plus grands, ses plus illustres citoyens; il lui a fallu, pour ainsi dire décapiter la nation madgyare elle-même, en déparant la Hongrie des provinces auxquelles elle était attachée depuis huit siècles, comme la tête l'est au corps, et l'on ne s'est pas contenté de morceler, de scalper ce noble pays, voilà que ses bourreaux lui arrachent le cœur en la privant de ses lois, en lui ôtant ses institutions.

Il faut être bien aveugle pour voir même une apparence de libéralisme dans la loi nouvelle que M. de Schmerling vient de faire paraître, concernant l'organisation de la magistrature et de la justice en Hongrie. Cette loi, faite en vue de la centralisation autrichienne, abolit les juges élus par les comitats ou par les villes, et les remplace par des magistrats impériaux permanents. De plus, l'institution du jury, que la constitution du 4 mars promet à tous les pays de la couronne, n'a pas été envisagée comme possible en Hongrie.

Ainsi les Hongrois seront désormais gouvernés, gardés et jugés par des Autrichiens purs, par des satellites de Haynau.

Ce coup, qui frappe la Hongrie dans ce qu'elle avait de plus cher, lui a encore été plus sensible que celui qu'elle a reçu, en voyant les barbares exécutions de Pesth et d'Arad. Ceux-là même qui n'avaient point pris part à l'insurrection et qui l'avaient combattue, les impérialistes hongrois ont été profondément irrités. C'est ainsi que le comte Schirmay qui avait combattu dans les rangs autrichiens avec un corps de volontaires Hongrois entretenu à ses frais, que le comte Zichy qui, en qualité de commissaire civil, avait guidé les opérations des Russes contre son propre pays, et beaucoup d'autres fonctionnaires Hongrois, viennent d'envoyer leur démission.

L'horreur produite par les mesures iniques appliquées à la Hongrie s'est propagée dans tous les pays de la monarchie autrichienne, même chez les Slaves, si hostiles naguère encore à leurs dominateurs madgyars.

La *Gazette slave du sud*, journal croate d'Agram, reconnaît que l'Autriche s'est fait à elle-même une profonde blessure, qu'elle a par ses exécutions ignominieuses ébranlé les bases aristocratiques, seul appui de son gouvernement dans un pays aussi profondément républicanisé que la Hongrie, qu'elle a détruit de ses propres mains l'auréole d'inviolabilité qui enveloppait la noblesse, ce qui, à une époque démocratique comme la nôtre, amènera bientôt de terribles conséquences. « Le sang, ajoute la feuille croate, le sang est un mauvais mortier, et la potence un dangereux piédestal pour un Etat aussi peu solide que l'Autriche. »

Le *Slavenskiiug* montre que la couronne hongroise reconnaissait aux Slaves beaucoup plus de droits que la couronne autrichienne. La Hongrie permettait en effet aux Slaves de régler à leur gré, dans leur diète, leurs affaires intérieures, ce que l'Autriche leur interdit. La preuve que les Madgyars leur auraient accordé une plus large existence, c'est qu'ils leur laissaient la nomination de leurs juges, de leurs dignitaires et de leurs chefs de district, tandis que le cabinet de Vienne s'arroge aujourd'hui le droit de les nommer et de s'en faire obéir. Ce cabinet introduit partout une centralisation impitoyable.

« Vienne, dit le journal slave cité plus haut, Vienne sera un soleil destiné à lancer ses rayons dans tous les recoins de la monarchie, et il s'entend de soi-même que ce soleil étant allemand, répandra par conséquent sur toute la monarchie une lumière allemande. »

Il est facile de voir quel parti la diplomatie russe va tirer de cette agitation nouvelle parmi les Slaves de l'Autriche. Ce n'est pas sans motif qu'elle vient de créer un consulat russe en Croatie. Il est de bon genre à la cour de Pétersbourg de plaindre les victimes de Haynau, et l'on y remarque que la fureur du boucher autrichien s'exerce surtout sur ceux des chefs hongrois qui s'étaient rendus aux lieutenants du czar. Enfin, on laisse dire que, si Nicolas réclame Bem et Dembinski, c'est moins pour châtier en eux des sujets rebelles que pour faire une ovation à deux des plus grands capitaines des temps modernes, et qui ont porté si haut la gloire du nom slave. Comédie! dira-t-on. Oui, mais c'est une comédie à laquelle se laisseront prendre ces peuples aussi naïfs que les Slaves de l'Autriche et de la Turquie. Qui sait même si la Hongrie et la Pologne ne mettront pas à profit la pitié hypocrite du czar pour se venger des lâchetés de l'Occident?

ÉLECTIONS DU CONSEIL D'ÉTAT A GENÈVE.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)

Genève, 10 novembre 1849.

Lundi, le conseil général, composé de tous les citoyens du canton, aptes à voter, est convoqué aux fins d'élire le conseil d'état.

Deux opinions sont en présence. Les radicaux portent le conseil d'état actuel sans aucun changement dans le personnel; les conservateurs portent un conseil d'état sans consistance, sans homogénéité, qui ne peut avoir aucune vue d'ensemble, composé de rétrogrades de toutes nuances, ayant des intérêts divers; c'est une liste de coalition qui, si elle obtenait la majorité, ne manquerait pas d'amener une lutte confessionnelle que trois ans d'un régime de tolérance avait fait disparaître; néanmoins, ultramontains et momiers paraissent disposés pour le moment et en cas de succès, à faire assez bon ménage.

Les radicaux, eux, ont franchement discuté le mérite de leurs candidats, ils ont franchement arboré leur drapeau en plein air, sur les places publiques, en présence de Dieu; ils ont écrit dessus: liberté illimitée pour tous. Les conservateurs, eux, ont choisi leurs candidats dans des conciliabules, et les ont présentés au dernier moment aux suffrages populaires; leur drapeau reste ployé, cela n'empêche pas qu'on n'y puisse lire les mots de haine, de vengeance, d'intolérance; leurs droits à gouverner leurs concitoyens, à leur dire que la République française n'en a plus que le nom, que la Hongrie a succombé, qu'un Haynau y commande, que tout autour de nous, on pend, on fusille, on guillotine, et que l'état de paix et de liberté dans lequel nous vivons est intolérable. L'exemple d'une République où l'ordre est maintenu sans soldats et sans baïonnettes est un exemple pernicieux; et voilà pourquoi, eux, conservateurs, les alliés des rétrogrades de tous les pays, se présentent sur la brèche pour fomenter les troubles et nous amener la guerre civile.

Ce tableau est exagéré, direz-vous? Erreur! il est fidèle. Voilà à quels titres des hommes osent se poser candidats devant une population intelligente comme celle de Genève. Pour gagner les voix, tout leur paraît bon; il n'y a pas de calomnie qui n'ait été pour eux une arme courtoise; un des meneurs de leur presse vient d'être convaincu et condamné pour ce fait par un tribunal correctionnel; il n'y a pas de mensonge dont ils ne se soient servis: à l'heure qu'il est, ils vont prônant partout qu'ils sont passionnés pour la Constitution qui nous régit et les lois organiques qui en ont été la conséquence. Oui, mensonge, il faut le répéter bien haut, car, dans le grand conseil, ils ont fait une opposition à chacune de ces lois; ils ne voulaient ni de la gratuité de l'enseignement primaire, ni de l'abolition de la contrainte par corps, ni de la loi sur les fondations, qui a enlevé à quelques-uns des leurs l'administration de toutes les caisses publiques; ni de celle qui consacre le comblement des fortifications, ce boulevard de l'aristocratie; oui, mensonge! car, une fois au pouvoir, ils voudraient rapeler d'abord l'application de cette série de lois et de décrets qui sont sortis des débats de notre conseil législatif, pour les détruire ensuite. Tel a été leur rôle de 1842 à 1846, et ils voudraient le recommencer!

Le peuple de Genève, par son vote, fera justice encore une fois de toutes ces menées; il fera rentrer dans la vie privée ces hommes qui n'en étaient sortis que pour mitrailler leurs concitoyens, et qui n'ont d'autres moyens de faire de l'ordre que des canons et des boulets.

P. S. Tous les réfugiés encore présents à Genève ont été invités à quitter cette ville pour quelques jours, pendant les élections.

GEORGES KLAPKA.

Georges Klapka est le plus jeune des généraux qui ont pris part à la guerre de la grande insurrection hongroise. Né en mars 1820, il est par conséquent dans sa trentième année. Son père, Joseph Klapka, était bourgmestre de Temeswar. Après avoir achevé ses études à Szegedin, le jeune Klapka suivit à Vienne le cours d'artillerie, fut admis, dès la première année, dans le corps des bombardiers, et subit, au bout de deux ans et demi ses examens avec tant de distinction, que l'empereur Ferdinand crut devoir l'en féliciter dans une lettre qu'il lui écrivit à ce sujet.

Klapka fut d'abord admis dans la garde noble hongroise, d'où il passa, en qualité de premier lieutenant, dans un régiment-frontière. On dit que le roi de Lahore lui fit proposer le grade de général d'artillerie, mais que le gouvernement autrichien refusa au jeune officier le congé qu'il demandait, afin de partir pour les Indes.

Après les évènements de mars, Klapka, alors capitaine, prit part à tous les combats qui furent livrés aux Serbes par les Hongrois devant le camp de Saint-Thomas. Plus tard, il fut envoyé en Transylvanie, où il organisa la terrible landsturm des secklers. Appelé ensuite à Komorn avec le titre de major, il mit en état de défense les fortifications de cette place, dont il devait plus tard avoir le commandement.

C'est à Turzul que Klapka commanda pour la première fois en qualité de général, puis à Tokai où il eut la gloire de battre le vieux général Schlick, qui devait, il est vrai, reprendre sa revanche à Raab.

Klapka était l'ami et l'émule de Georgey, plus vieux que lui de quelques années seulement. C'est sous Georgey qu'il fit la campagne d'avril à la tête du premier corps d'armée. Battu à Tapic-Bicske par le général Rastic, il rassembla presque aussitôt ses gens, et soutenu par Damianic, il dispersa, à Nagy-Kata, les brigades ennemies.

Klapka, revenu à Komorn, fit des prodiges de bravoure le 26 avril dernier, à Brauau, et emporta, au point du jour, O-Zony à la baïonnette. Après cette affaire, Kossuth l'appela à Debreczin pour lui confier provisoirement le portefeuille de ministre de la guerre, ce qui ne l'empêcha pas d'aider Georgey au siège de Bude, où il dirigea la batterie de brèche. Georgey ayant alors pris le ministère de la guerre, Klapka reçut le commandement de la forteresse de Komorn.

On sait avec quelle vigueur il défendit cette place, rendue le 29 septembre, après avoir obtenu une capitulation des plus honorables.

JÉSUS-CHRIST DEVANT LES CONSEILS DE GUERRE.

On lit dans le *Corriere mercantile*, journal de Gênes:

« Hier 7, a été jugée, par le tribunal de première instance, l'affaire de presse relative à la brochure intitulée: *Jésus-Christ devant les conseils de guerre.*

» Le ministère public soutenait la prévention d'offense à la religion, et il avait conclu à six mois de prison et 1 000 fr. d'amende contre Lavagnino, éditeur. Le tribunal, après avoir entendu lecture de la brochure et la défense présentée par trois jeunes avocats, a proclamé son incompétence, c'est-à-dire qu'il a décidé qu'il n'y avait pas là question religieuse, mais seulement politique, et que la brochure n'était pas anti-religieuse, mais purement et simplement sociale.

Fallait-il tant de discussion pour démontrer ce qui sautait aux yeux, à savoir que ce livre a autant trait à la religion que les œuvres de Cuvier ou les expériences d'Arago.

HAUTE-COUR DE JUSTICE

SÉANT A VERSAILLES.

Présidence de M. BERENGER (de la Drôme).

Audience du 13 novembre 1849.

AFFAIRE DU 13 JUIN.

VERDICT DU JURY ET ARRÊT DE LA HAUTE COUR.

Le jury a passé toute la nuit en délibération. A 7 heures et demie du matin il rentre dans la salle d'audience. Les dames qui assistaient ordinairement aux audiences, au banc des familles, n'ont pas été admises pour la déclaration du jury. Le public n'est pas moins nombreux. Toute la nuit il a été dans l'attente, et rien n'a pu égaler sa curiosité, si ce n'est sa patience.

A 8 heures moins un quart la haute cour prend place. La parole est au chef du jury.

LE CHEF DU JURY, étendant la main: Sur mon honneur et ma conscience, devant Dieu et devant les hommes, la déclaration du jury est:

L'accusé André est coupable de complot ayant pour but de changer la forme du gouvernement, ledit complot a été suivi d'actes commis ou commencés pour en préparer l'exécution. (1re question.)

Les accusés Paya, Langlois et Schmitz sont coupables de complot ayant pour but 1° de détruire ou changer la forme du gouvernement (1re question); 2° d'avoir excité à la guerre civile en armant ou portant les citoyens à s'armer les uns contre les autres, lequel complot a été suivi d'actes commis ou commencés pour en préparer l'exécution (2e question).

Les accusés Lebon (Napoléon), Commissaire, Suchet, Maigne, Daniel Lamazières, Vauthier et Guinard, sont coupables d'attentat ayant pour but:

1° de détruire et changer la forme du gouvernement;

2° D'exciter la guerre civile en armant ou portant les citoyens à s'armer les uns contre les autres.

Les accusés Montbet et Fraboulet de Chalandar sont coupables d'attentat ayant pour but de changer ou détruire la forme du gouvernement. (3e question.)

Les accusés Chipron, Duféliz, Fargin-Fayolle, Pilhes, Boch, Deville et Gambon, sont coupables:

1° De complot ayant pour but de changer ou détruire la forme du gouvernement, et d'exciter la guerre civile, en armant ou portant les citoyens à s'armer les uns contre les autres, lequel complot a été suivi.

2° Et d'attentat ayant pour but, etc. (3e question.)

Il existe des circonstances atténuantes en faveur des accusés Suchet, Montbet et Fraboulet de Chalendar.

Les accusés Maillard, Baune, Allyre Bureau, Lenriou, Achilutre, Delahaye, Merliot, Vernon, Angelot, Lemaître et Forestier sont acquittés.

M. le président vérifie la déclaration du jury, la signe et donne l'ordre de faire entrer les accusés acquittés.

Quelques instants après les acquittés entrent dans la salle. Lecture leur est donnée de la déclaration du jury en ce qui les concerne.

LE PRÉSIDENT les déclare acquittés de l'accusation portée contre eux, et ordonne qu'ils seront sur-le-champ mis en liberté, s'ils ne sont détenus pour autre cause.

Les acquittés se retirent. Ils sont salués dans la cour par une triple salve d'applaudissements.

Les accusés non acquittés sont introduits. On leur donne lecture de la déclaration du jury, en ce qui les concerne.

M. BAROCHE, procureur général, requiert contre les accusés déclarés coupables, l'application des art. 87, 89, 91 du Code pénal, modifiés par l'art. 5 de la Constitution, et en ce qui concerne les accusés Suchet, Montbet et Fraboulet de Chalandar, application des mêmes articles, modifiés par l'article 463 du Code pénal.

M. LE PRÉSIDENT. Les accusés ont-ils quelques observations à faire sur l'application de la peine? Je leur fais observer que le fait ne peut être mis en question, et qu'ils peuvent seulement prétendre que ce fait n'est pas passible des peines requises par M. le procureur-général.

LEBON. Je n'ai rien à dire sur l'application de la peine. Je vous dirai seulement: Vos ennemis sont entre vos mains, messieurs, frappez-les efficacement, afin qu'un jour ils ne puissent se venger.

M. LE PRÉSIDENT. Accusé, n'aggravez pas votre position.

PAYA. Je me suis laissé condamner sans défense. Si je me suis rangé à la détermination prise par mes co-accusés, c'est que j'ai pensé comme eux, et je pense que nous n'étions pas libres. Je ne me suis laissé entraîner par aucune suggestion.

MAIGNE. Pour avoir rendu témoignage au droit souverain des peuples et à leur solidarité, pour avoir placé en face des solennités de l'histoire une protestation qui sauve l'honneur de la France, de notre mère bien aimée, oui bien aimée, notre peine sera douce! C'est à vous de voir jusqu'où vous voulez descendre dans la voie d'iniquités où vous entraîne un gouvernement prévaricateur.

M. LE PRÉSIDENT, vivement. Accusé, je vous retire la parole.

DANIEL LAMAZIÈRES. Je souhaite que les trente-six hommes qui sont sur ces bancs et qui viennent de nous juger, soient torturés un jour par les remords de leur conscience...

M. LE PRÉSIDENT. Accusé, taisez-vous.

DANIEL LAMAZIÈRES. Oui, de leur conscience, et qu'ils aient à répondre à leur tour devant la justice du pays.

LE PRÉSIDENT [illegible]

Les [illegible] de l'accusé, [illegible] cherche en vain à se faire entendre. Les [illegible] eux-mêmes [illegible] sa voix, [illegible] et des

... enfin le silence se rétablit.

... Des hommes comme nous acceptent une ... parce qu'ils savent mettre leur liberté ... leur vie au service de leur patrie, pour laquelle ils ... toujours prêts à souffrir. Frappez, frappez-nous ! ... jour la France nous vengera !

FRABOULET DE CHALANDAR. J'ai la main pleine ... vérités, monsieur le président ; mais l'histoire un ... les dira. En un mot, les voici : Vive la République démocratique et sociale !

M. LE PRÉSIDENT. La cour va se retirer dans la chambre du conseil pour délibérer. Huissiers, faites retirer les accusés.

Les accusés se retirent en échangeant avec leurs parents et leurs amis des signes d'adieu.

Il est 8 heures et demie. A dix heures la haute cour rentre dans la salle. Le président, couvert, donne lecture de l'arrêt suivant :

« Vu la déclaration du jury qui déclare,

» 1° Chippron, Dufélix, Fargin-Fayolle, Pilhes, Boch, Deville et Gambon, coupables sur la 2e et la 3e question ;

» 2° Langlois, Paya, Schmitz, coupables sur la 1re et la 2e question ;

» 3° André, coupable sur la 1re question ;

» 4° N. Lebon, Commissaire, Suchet, Maigne, Daniel Lamazières, Vauthier et Guinard, coupables sur la 2e question ;

» 5° Montbet, Fraboulet de Chalandar, coupables sur la 3e question ;

» 6° Admet des circonstances atténuantes pour les accusés Suchet, Montbet et Fraboulet de Chalandar.

» Condamne les accusés Chippron, Dufélix, Fargin-Fayolle, Pilhes, Boch, Deville, Gambon, Langlois, Paya, Schmitz, André, Lebon, Commissaire, Maigne, Daniel Lamazières, Vauthier, Guinard, à la déportation. (Mouvement.)

» Les accusés Suchet, Montbet, Fraboulet de Chalandar, chacun à 5 ans de détention ; tous solidairement aux frais et dépens. Fixe pour les accusés Suchet, Montbet et Fraboulet de Chalandar, la contrainte par corps à 2 ans. »

TOUS LES ACCUSÉS. Vive la république démocratique et sociale !

DANIEL LAMAZIÈRES. Aux juges, que l'infamie soit ... !

DUFÉLIX prononce quelques paroles qui ne parviennent pas jusqu'à nous.

M. LE PRÉSIDENT. Huissiers, faites retirer les accusés.

Les accusés se retirent dans le plus grand calme, en échangeant avec leurs amis de derniers signes d'affection avant la séparation.

M. LE PRÉSIDENT. La haute cour, vidant les incidents sur lesquels elle a remis à statuer ;

Faisant droit au réquisitoire de M. le procureur-général ;

Ordonne que la protestation des défenseurs, renfermant des expressions injurieuses pour un arrêt de la cour, telles que celles-ci : « Ce procès sera un monument d'incroyables passions ! » ;

Ordonne que la protestation sera supprimée.

» Statuant sur l'incident relatif à Me Thourel :

» Attendu que celui-ci a fait injure grave à la cour en disant qu'elle avait bâillonné la défense ;

» Attendu que, dans ses explications, Me Thourel a atténué ses expressions dans une certaine mesure ;

» Condamne Me Thourel à la peine disciplinaire de l'avertissement. »

La session du haut jury est close. MM. les jurés ... sont invités à rester un instant dans la salle des délibérations.

Le jugement des accusés contumaces aura lieu ...di.

L'audience est levée à dix heures et demie.

Assemblée législative.

Séance du 13 novembre. — Présid. du cit. DUPIN.

L'Assemblée présente un aspect morne et silencieux. Les bancs de la gauche sont complètement déserts; la gauche a décidé que ce jour étant un jour de deuil pour la démocratie, elle ne siégerait pas aujourd'hui.

Des colloques s'établissent entre quelques membres de la majorité. On paraît causer du verdict de la haute cour de Versailles qui condamne les accusés du 13 juin à Paris, et de celui du jury de Besançon qui absout les accusés du 13 juin à Colmar. Ce dernier jugement semble les contrister beaucoup plus que le premier ne les satisfait.

La discussion s'engage sur les propositions de MM. Dufournel et Lestiboudois, relatives aux sociétés de secours mutuels et à la création d'une caisse générale de pensions de retraite.

M. LEMULIER lit un discours dans lequel il se plaint que les socialistes veuillent faire le bonheur des gens malgré eux.

M. BOUVEURE lit un discours que nous n'entendons pas. Il voudrait que les caisses de secours mutuels fussent composées de deux sortes de membres, c'est-à-dire ceux qui auront droit aux avantages de la société ; — les membres honoraires, c'est-à-dire ceux qui voudront encourager ces institutions par leur concours, et les soumettre à leur police.

Dans son système, le nombre des membres titulaires serait restreint à 300.

La voix de l'orateur se perd dans le bruit des conversations. M. Dupin tourne de temps à autre les yeux sur la gauche, dont les bancs sont déserts, et paraît contrarié de ne pouvoir lui imputer le bruit qui se fait dans l'Assemblée.

M. ÉMILE BARRAULT. Je ne voulais pas prendre la parole dans cette discussion, mais j'y ai été provoqué par une sortie faite hier par M. Lestiboudois contre le Socialisme. Il était dans son droit. Pour vous qui siégez à droite, le Socialisme est une dangereuse idole ; pour nous c'est un culte saint et sacré, c'est la vérité; nous croyons que la victoire nous restera, et assurément vous n'en auriez pas autant de votre côté.

Déclarez-nous la guerre, une guerre à mort si vous voulez, c'est votre droit, nous discuterons ; mais quand le gouvernement descend dans l'arène et déclare, au nom de sa police, la guerre à des idées, à des doctrines, uniquement parce que ce sont des doctrines, je dis qu'il y a scandale.

Les honnêtes gens de tous les partis ont été indignés du placard incendiaire signé du nom de Carlier (Mouvement.), et dont la population a nettoyé les murs de Paris.

... A la question ! à la question !

M. LE PRÉSIDENT. J'invite l'orateur à se renfermer dans la question des sociétés de secours mutuels.

M. BARRAULT. Je reviens à M. Lestiboudois. Je dis ... l'honorable ... se faire l'associé du grand pourfendeur du socialisme ... M. le président de la République vient d'... [illegible]

... que le ... qu'il a ... [illegible]

... avant par les socialistes depuis vingt ans, ressuscité par M. Olinde Rodrigue ; il m'a paru, dans cette occasion, agir comme les douaniers qui font la coutrebande. (On rit.)

M. Buffet, parlant au point de vue de l'économie libérale, repoussant la retenue obligatoire comme une sorte de spoliation. Ainsi voilà M. Lestiboudois traité comme quasi-spoliateur ; M. Lestiboudois est donc quasi-socialiste. (Nouvelle et bruyante hilarité.)

Puisque M. Lestiboudois est socialiste, nous sommes d'accord, et je soutiens comme lui ce qu'il a défendu avec un bon sens très énergique, le véritable système des caisses de retraite, c'est-à-dire celui de la retenue obligatoire.

Je voterai cependant contre le projet de loi, et voici pourquoi : Je veux mettre le nouveau ministère qui siège sur ces bancs en état de produire un projet de loi plus complet, touchant aux vrais principes.

Il y a longtemps que nous promettons au peuple ce que le peuple attend. Il faut enfin que ces promesses se réalisent, qu'on satisfasse le peuple. J'y compte, et j'y compte d'autant plus que ce doit être la pensée politique et personnelle de M. le président de la République, qui ne me semble pas se résumer fidèlement dans le mot de Napoléon, qu'on représente comme tout un programme, tout un système. Ordre intérieur, dignité nationale à l'extérieur, ce sont de grands mots, mais, à cause de leur grandeur même, ce sont des mots vagues. Non ! le nom de Napoléon n'est pas la pensée tout entière de M. le président de la République. Il reste une série d'opuscules qui appartiennent également à M. le président de la République, et, en les lisant, on peut s'écrier justement : Le socialisme a passé par là ! (Rumeurs à droite.) C'est la question, messieurs ! ne s'agit-il pas de socialisme ?

Voici ce que dit M. le président de la République :

« La classe ouvrière ne possède rien ; il faut la rendre propriétaire. » L'honorable M. Pelletier ne prétend pas autre chose : « Elle n'a de richesse que dans ses bras ; il faut donner à ces bras un emploi utile pour tous. » Voilà évidemment le droit au travail. (Dénégations.) « C'est un peuple d'ilotes au milieu d'un autre peuple de sybarites. Il faut lui donner une place dans la société, attacher ses intérêts à ceux du sol. Enfin cette classe est sans droit et sans avenir. Il faut la relever à ses propres yeux par l'association, l'éducation et la discipline. » (Très bien ! à droite.)

J'entends dire que cela est excellent et je le déclare tel. C'est du socialisme le plus pur ! Et si j'étais la majorité, je me défierais de la politique personnelle de M. le président de la République, qui, selon moi, veut obtenir deux grands monopoles : le monopole de l'héritage napoléonien et le monopole du socialisme. (Mouvements divers.) Il veut à la fois réunir entre ses mains l'impérialisme et le socialisme. Car il y a des socialismes divers, et celui de M. le président de la République est le socialisme de l'Etat, le socialisme impérial, tranchons le mot.

Aussi, quand nous voyons affiché dans les rues : Guerre au socialisme ! entendons-nous bien, cela veut dire : Guerre au socialisme républicain, mais triomphe au socialisme impérial. C'est une concurrence... (Vive hilarité.)

Ainsi l'on veut se ménager à la fois les vieux et les nouveaux partis; on espère arriver à la stabilité, c'est-à-dire au déménagement de l'Elysée aux Tuileries. (Vives sensations et rumeurs sur quelques bancs.)

Je voterai contre le projet de la commission, en espérant que le ministère de l'action nous présentera un projet de loi plus complet.

M. BAUDOT combat également le projet de loi et s'attache à démontrer qu'il est aussi injuste qu'il sera inefficace.

Ce que l'orateur craint, c'est le communisme au nom de l'Etat, et ce communisme-là serait en pleine voie de progrès si la proposition passait.

M. BENOIST D'AZY, rapporteur, résume les différentes opinions qui se sont produites dans la discussion.

Le rapporteur regrette de ne pas voir l'honorable M. Pelletier à sa place, car une partie de la réponse qu'il crut faire aux adversaires du projet, ou à ceux qui l'ont défendu au nom du socialisme, est à son adresse. (On lui crie de la droite de parler.)

Je le dis bien haut, si je croyais que cette loi, dont je me fais le défenseur, pût amener le triomphe de ces idées erronées à l'aide desquelles on veut égarer le peuple, et des doctrines que l'on préconisait tout à l'heure, je serais le premier à les combattre.

Beaucoup d'entre vous, messieurs, ont passé leur vie avec les ouvriers ; dans l'Assemblée constituante, il y a eu des législateurs qui sont sortis des rangs de ces honorables travailleurs. Comment peut-on dire, en présence de tels exemples, que l'ouvrier est toujours la victime de la misère et ne peut sortir de son obscurité. Si une enquête était faite, vous verriez qu'il n'en est pas ainsi, et que ceux qui parlent ainsi des ouvriers ne le connaissent pas ou ne se sont occupés que des exceptions.

Quant à moi, qui ai passé aussi de longues années au milieu de ces braves gens, qui connais leurs grandes et belles qualités, j'obéis aux meilleures inspirations de mon cœur quand je viens défendre ici ces lois qui doivent être utiles et bonnes à cette classe à laquelle j'ai dévoué ma vie entière. (Très bien !)

M. DUMAS, ministre de l'agriculture et du commerce. Le nouveau cabinet n'a pas négligé un seul instant la recherche des moyens de venir en aide aux classes ouvrières. Ainsi que vous l'a dit le préopinant, il avait cru pouvoir aller au-delà de ce qu'on a préparé dans la commission ; mais avant d'arrêter sa pensée sur ce sujet, il a dû entendre M. le ministre des finances.

Ces explications ont été données aujourd'hui. Nous avons vu qu'il était impossible de faire intervenir un projet du gouvernement au milieu de cette discussion, et qu'il fallait attendre que cette discussion ait eu son cours. Avec ces études préliminaires, nous serons à même de vous soumettre un projet plus complet.

Je n'insisterai pas davantage ; mais je dois dire que si nous nous occupons de préparer aux classes ouvrières des secours efficaces, il n'y a rien qui appartienne au socialisme, auquel on voulait tout à l'heure attribuer les projets du gouvernement. (Très bien ! à droite.)

L'Assemblée, consultée, décide qu'elle passera à une seconde délibération.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de M. Darblay, tendant à faire dresser, par les soins de M. le ministre des finances, un tableau de tous les crédits votés sur l'exercice 1849.

L'Assemblée, consultée, declare l'urgence et adopte la proposition.

On passe ensuite à la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Favreau, relative au partage des terres vaines et vagues des cinq départements de l'ancienne province de Bretagne.

M. FAVREAU. Personne ne s'oppose à la prise en considération ? (Non ! non !) Alors, je n'ai rien à dire : je réserve mes observations pour la première délibération.

L'Assemblée adopte la prise en considération ; elle décide également qu'il y a lieu de passer à une deuxième délibération sur la proposition de MM. de Vatimesnil et Lefebvre-Duruflé, sur la naturalisation et le séjour des étrangers en France, et à une troisième délibération sur le projet de loi tendant à proroger pour trois ans les lois relatives aux étrangers réfugiés en France.

Puis elle prononce sur la prise en considération des propositions de MM. Goldenberg, Rehilly, Dufournel et autres, ayant pour but l'établissement d'une taxe sur la race canine.

La séance est levée à six heures.

Le répertoire de l'Opéra-Comique vient de s'enrichir d'une partition ... opéra en ... de M. ... du *Gustave* ... *belge*, a obtenu un très beau et très légitime succès.

Samedi a eu lieu, au théâtre de la République, la première représentation du *Testament de César*, drame en cinq actes et en vers, de M Jules Lacroix. C'est une étude historique d'un haut intérêt, bien conduite, remarquable surtout par l'éclat du style et la magnificence de la versification.

Les circonstances nous obligent à remettre à notre prochain feuilleton le compte-rendu de ces deux ouvrages.

FAITS DIVERS.

Le gouvernement a reçu, dans la nuit, un courrier venant d'Espagne, chargé d'une dépêche du cabinet de Madrid, ayant trait, croit-on, à l'affaire du Maroc.

— Une descente de police a eu lieu au domicile du citoyen E. Hervé, sous prétexte de recherches d'armes et de munitions de guerre. Inutile d'ajouter que cette perquisition n'a amené aucun résultat.

Serait-ce le commencement de cette guerre dont M. Carlier menace les socialistes ? (*Temps.*)

— On écrit de Troyes (Aube) :

« Nous donnons comme certain que la maison de Clairvaux va recevoir une autre destination. Le quartier des femmes sera supprimé, on les enverra à Haguenau. Cette maison de détention recevra les détenus politiques. Les enfants seront transportés à Montpellier.

» Bar-sur-Aube, par suite de cette nouvelle mesure, recevrait une garnison. »

— A la suite des onze expositions de l'industrie qui ont déjà eu lieu en France, les récompenses accordées aux exposants ont suivi, quant au nombre, une progression qui s'arrête pour 1849. Voici les chiffres : En 1798, 23 récompenses ; en 1801, 80 ; en 1802, 254 ; en 1806, 610 ; en 1819, 869 ; en 1823, 1 091 ; en 1827, 1 254 ; en 1834, 1 785 ; en 1839, 2 305 ; en 1844, 3 253 ; en 1849, 1 671. C'est en 1854 qu'aura lieu la prochaine exposition.

— La maladie de M. Baroche, procureur-général, a offert un caractère psycologique assez singulier. M. Baroche tomba malade juste le même jour où parut le message du président de la République, et sa santé s'altéra en même temps que tombait le ministère. Du moment que les défenseurs des accusés du 13 juin se retirèrent de leur banc, la convalescence du procureur-général commença, et hier il se promenait tranquillement dans les avenues de Versailles.

— On se passait aujourd'hui avec empressement, dans la salle des Pas-Perdus, le verdict du jury de Versailles ; un grand nombre de nos honorables trouvent que 11 acquittés c'est énorme. Heureusement, disent-ils, ce ne sont que des hommes peu influents que l'on rend à la liberté.

— L'habitant de Paris est en butte chaque jour à mille dangers qui menacent sa vie ou au moins sa santé. Le gaz joue un grand rôle dans les périls que nous courons, et depuis l'entrée de l'hiver plusieurs accidents ont déjà été signalés.

Dans l'hôtel meublé, n° 20, rue d'Antin, on se servait pour l'éclairage intérieur de lampes à gaz liquide. Le bureau de cette maison était tenu par les deux filles de Mme veuve D..., âgées de 16 et 18 ans. Sortie pour affaires, Mme D... ne rentra chez elle que le soir, et ses demoiselles l'attendaient impatiemment pour le dîner. Vite on se réunit autour de la table, et pendant que la plus jeune aide sa mère à se débarrasser de son châle, l'aînée prépare la lampe à gaz ; par une de ces inattentions insignifiantes dans toute autre occasion, une étincelle de l'allumette tombe dans la boîte à gaz que la demoiselle avait omis de fermer immédiatement. Aussitôt le liquide s'enflamme, fait explosion et couvre de ses terribles éclaboussures les trois femmes réunies. Mme D... se jette sur sa fille la plus jeune qui se trouve plus près d'elle, et oubliant ses propres blessures, cherche à éteindre l'incendie qui l'attaquait. L'aînée, au contraire, frappée au visage, et ayant perdu la tête, s'était précipitée dehors et fut ramenée chez elle par les passants dans un état déplorable. Après plusieurs jours d'atroces souffrances, les blessures furent fermées, et on espérait une guérison certaine, quand tout à coup des symptômes nouveaux se déclarèrent, et une paralysie intérieure enleva cette jeune personne à sa famille. Quoique fortement brûlées, Mme D... et sa seconde fille ont été guéries ; mais hier elles ont vu le char funèbre emporter sa proie.

— Les démocrates sont priés d'assister demain, mercredi, au convoi du citoyen Germain Collinet, ouvrier imprimeur, décoré de juillet, combattant de juin 1832 et de février 1848, décédé en son domicile, rue Dauphine, n° 40.

On se réunira à 11 heures (heure militaire), rue Dauphine, 40.

— Le bruit s'accrédite de la nomination de M. Arsenne Houssaye à la direction du Théâtre-Français. Ce bruit paraît soulever une vive désapprobation parmi les artistes et les littérateurs.

Confessions d'un Révolutionnaire,

Par P.-J. PROUDHON.

En lisant cette brochure, qui est une apologie des opinions et des actes publics de M. Proudhon, en même temps qu'une histoire de la révolution de février, interprétés à son point de vue, nous nous sommes demandé ce que déjà bien des fois nous nous étions demandé depuis dix-huit mois : *A quoi sert M. Proudhon ?*

Que veut-il, que réclame-t-il, quel est son emploi dans le monde ?

Et nous croyons avoir compris.

M. Proudhon est une personnalité puissante. Il a profondément ébranlé l'opinion et mérite sa réputation, ne fût-ce que par son style ; son nom est inscrit dans l'histoire de notre époque, et nous n'admettons pas que les talents extraordinaires soient sans mission, sans utilité. Nous ne croyons pas, en règle générale, au *talent mal employé.* Toute puissance intellectuelle sert le progrès. Quand on s'élève au-dessus des points de vue particuliers aux coteries, il faut bien reconnaître que si Moïse, saint Paul, Chrysostôme, Augustin, Origène, Bossuet furent, à divers degrés, des flambeaux pour le monde, Arius, Luther, Rabelais, Voltaire, Saint-Simon, Fourier, rayonnent aussi. Toute lumière sert contre les ténèbres.

Les forces matérielles peuvent entraver pour un temps le développement de l'humanité. Il n'y a pas de force intellectuelle qui ne le seconde. Aussi ne croyons-nous l'influence de M. Proudhon ni inutile ni nuisible.

Il est difficile, à la vérité, de le classer et de le comprendre. A cette heure où la vieille société meurt en enfantant une société nouvelle, il est impossible de ranger M. Proudhon parmi les défenseurs, même indirects et involontaires, du vieux monde, auquel il a porté des coups terribles. Les abus du capital, dénoncés par lui chaque jour aux travailleurs, sont une plaie qu'il a rendue saignante et qui ne se fermera pas; le langage incisif avec lequel il dénonçait des souffrances et des iniquités trop réelles, a rallié à son nom, par centaines de mille, les exploités, les déshérités, les prolétaires; il a fait une brèche irréparable à cette résignation du pauvre, dernière digue qui rassurait et endormait l'égoïsme impitoyable du riche. Ses journaux, ses discours, ses brochures, absorbés avidement par l'atelier et même par la caserne, ont popularisé, non pas une science organique et complète, mais deux principes qui doivent accélérer la transformation générale : la haine du privilége et le besoin de l'innovation dans les institutions sociales, l'amour du *Socialisme.*

L'homme qui a produit de tels résultats n'est pas un défenseur de la vieille société. Cherchons ailleurs ses titres providentiels.

Est-ce un socialiste? Mais jamais le socialisme, considéré soit comme école, soit comme parti, soit dans ses dogmes économiques, soit dans sa tactique politique, n'a reçu de personne des atteintes aussi dangereuses que les siennes. On chercherait vainement dans le socialisme dogmatique une théorie que M. Proudhon ait respectée; non seulement il les repousse toutes, mais il les bafoue. Louis Blanc, Cabet, les phalanstériens, tous ont été bernés, sifflés, traités sans provocation de leur part avec le dédain le plus affiché. *Les Confessions d'un Révolutionnaire* nous montrent cette ancienne habitude bien conservée.

Non seulement M. Proudhon réprouve et raille tous les systèmes socialistes, mais de sa part sont venus les obstacles les plus graves au progrès du socialisme comme organisation politique et comme parti.

L'Assemblée constituante, encore influencée par la révolution de février et par de nombreux engagements pris envers les électeurs, paraît-elle disposée à inscrire dans la Constitution le *droit au travail*, puissant levier pour la complète rénovation des institutions industrielles, c'est M. Proudhon qui se lève et qui dit : *Donnez-moi le droit au travail, je vous abandonne le droit de propriété* ; formule inexacte, mais effrayante, qui fournit aux habiles de la réaction un excellent moyen de semer l'alarme.

Le droit au travail ainsi écarté, Félix Pyat propose-t-il une seconde fois de l'inscrire dans la Constitution par voie d'amendement, M. Proudhon refuse de voter, en déclarant dans les journaux que ses votes ne sont *au service de personne.*

La Montagne, jusqu'alors démocrate et révolutionnaire, sans idéal organique, adhère-t-elle au Socialisme par un programme que les socialistes considéraient comme une conquête, M. Proudhon choisit cette occasion pour attaquer à outrance et la conversion de la Montagne et son programme.

Quand il s'agit de nommer un président ou plutôt de faire une manifestation de parti en portant sur Ledru-Rollin toutes les voix socialistes, M. Proudhon suscite et patrone la candidature de Raspail.

Après le 13 juin espère-t-on prendre une revanche électorale, la Montagne, les amis de la Constitution, la presse démocratique se sont-ils accordés sur une liste de candidats, M. Proudhon, la veille des élections, attaquera cette liste ; il en proposera une autre dans une lettre accueillie avec joie par tous les journaux réactionnaires, et l'élection sera manquée.

En présence de ces faits, il faut convenir que si M. Proudhon a servi le Socialisme, il ne l'a pas moins desservi en de graves occasions. Ce ne serait pas expliquer suffisamment cet homme exceptionnel que d'en faire un soldat ou un officier dans l'armée socialiste.

Ce qui déroute le plus l'interprétation, c'est qu'il ne démolit pas le vieux monde et ne bat pas en brèche les socialistes au profit d'idées tirées de son fond, d'un programme qui lui appartienne. Il est impossible de dire qu'il fait place nette à droite et à gauche pour élever un édifice dont il ait conçu le plan. M. Proudhon n'a pas de plan qui lui soit personnel, pas d'idée à réaliser, à produire. Rien n'égale la verve critique, le style mordant et original de cet écrivain hors ligne, si ce n'est sa stérilité, son impuissance radicale comme créateur. Jamais il n'a tiré de lui-même une idée neuve, féconde, qui parût pratique et viable

à des observateurs de sang-froid. M. Proudhon a proposé, il est vrai, la *Banque du peuple*; mais c'est le cas, ou jamais, de dire : l'exception confirme la règle.

Que veut donc cet homme, l'un des plus notables de notre époque, l'un de ses plus renommés agitateurs, cherchant à faire le néant dans le monde réel, le néant dans le monde des théories, et n'apportant que le néant comme sa conclusion personnelle?

Lisez les *Confessions d'un Révolutionnaire*, peut-être serez vous éclairés.

Dans cette production de M. Proudhon, comme dans toutes les autres, vous trouverez l'écrivain plein de mordant et d'ironie, l'écrivain sûr de lui-même, d'une audace et d'une personnalité sans égale, donnant pour épigraphe à son livre *Vivo ego in æternum*, ce qu'il traduit avec atténuation, *Mon idée est immortelle*.

Vous le verrez se plaignant à chaque page de l'injustice et de la malveillance contemporaines, tout en donnant l'exemple de la malveillance et de l'injustice toutes les fois qu'il parlera de M. Louis Blanc ou de nous-mêmes. Son style aura de l'attrait, plus de clarté même que d'habitude, rarement il emploiera ces mots d'école, qu'il aime un peu et qui frisent le charlatanisme, *phantasmasie, deuterose*, etc.

Mais au fond, et malgré le vif intérêt qui s'attache à ce récit des événements contemporains, racontés par un acteur, presque par un martyr, trouverez-vous dans ce livre une idée forte et neuve, un aperçu qui enrichisse le Socialisme et donne à M. Proudhon, quelque titre à la qualité de chef d'école? En aucune façon : vous lirez que le temps des gouvernements est fini, qu'un gouvernement comprimant, exploitant, jugeant, exécutant la société, à l'aide d'une armée qui est à lui, de juges qu'il nomme et avance, de finances qui sont les siennes, est une idée maintenant usée; que cet idéal terrestre, isolant le gouvernement de la société, se complétait dans la pensée de nos pères par un idéal céleste également faux, qu'au roi, maître absolu de la nation, correspondait un dieu capricieux, individuel, étranger et supérieur à la nature, faisant le procès des créations et des âmes.

Vous lirez dans M. Proudhon, que la nation tend à se constituer *par en bas*, à faire entrer le suffrage et les conditions légales d'admission dans la magistrature, l'armée, le clergé, à introduire le gouvernement par absorption dans les bas degrés de l'échelle sociale, si bien que l'absolutisme de la tête soit entièrement détruit, en même temps que nous nous formons chaque jour de Dieu une idée plus rationnelle, et que nous en faisons le cœur de la création au lieu de la placer en dehors d'elle.

Appliquant ces idées aux événements contemporains, M. Proudhon vous dira qu'après Louis-Philippe venu pour corrompre, pourrir tous les vieux éléments sociaux à l'aide du pouvoir, Louis-Philippe renversé par la *révolution du mépris*, le pouvoir, son instrument, restait encore et devait disparaître aussi; que M. Louis Bonaparte a reçu pour mission de démonétiser, de rendre impossible en France la vieille théorie du pouvoir séparé de la nation, et qu'il doit, sa tâche accomplie, être emporté par la *révolution du ridicule*.

Voilà ce que vous dira M. Proudhon. Tout cela est évident, mais ne donne pas assurément le droit de bafouer les socialistes, car ces idées, rajeunies par la rédaction seule, sont un lieu commun dans la presse socialiste; il nous serait facile de le démontrer par des textes.

A la vérité M. Proudhon dit ces choses plus agréablement que personne. Il a d'ailleurs un procédé pour augmenter le piquant de son style : cette recette consiste à choisir des mots *qui cassent les vitres*, à heurter en face les vieux préjugés par des paroles provocatrices et très susceptibles d'équivoque. La théorie gouvernementale exposée par M. Proudhon, et que nous croyons avoir exposée aussi, depuis un assez grand nombre d'années, est la seule vraie. Agissez par voie de législation le moins possible, multipliez les initiatives dans la commune, dans l'atelier, dans le commerce, dans l'agriculture, dans la science; que l'intelligence et l'autonomie soient partout. Cet idéal, qui ne détruit pas la direction intelligente, l'unité dans la société, mais qui les transforme et les améliore, il plaît à M. Proudhon de l'intituler, *anarchie*, littéralement, *absence de gouvernement*. Au point de vue grec, étymologique, ce mot peut rendre une pensée juste, mais il peut induire en erreur le lecteur qui n'est pas très helléniste et qui ne veut pas se prêter à un langage de convention. M. Proudhon prêchera donc l'*anarchie*, vantera l'*anarchie*, soutiendra que l'*anarchie* est le beau idéal. Cette profession de foi provoque des malentendus, des accès d'indignation portant à faux, des réfutations niaises, toutes choses qui amusent beaucoup l'auteur et augmentent sa publicité.

C'est par ces équivoques provocatrices que M. Proudhon a excité la bile des *propriétaires*; c'est ainsi qu'il attaque *Dieu* directement, fait à *Dieu* des déclarations de haine, lorsqu'il s'agit non pas de maudire ou d'exterminer la divinité, mais de la faire mieux comprendre.

Ces petits jeux de mots sont pour M. Proudhon un moyen à peu près certain de scandale, de bruit et de succès; recette ingénieuse. Mais ce n'est pas à ces caractères que l'on reconnaît un inventeur, le révélateur d'un monde nouveau, l'initiateur du genre humain.

Tout bien pesé, M. Proudhon reste un homme de puissance et de talent, qui a fait beaucoup parler de lui, qui en fera parler encore; un écrivain sans pareil, non pour affirmer, construire, organiser, mais pour nier, démolir et dissoudre; un agent de destruction, qui broie tout indifféremment, une meule sous laquelle doivent passer toutes les idées contemporaines.

Il est utile aujourd'hui que cette meule existe et fonctionne, car il faut que toutes les idées du vieux monde, toutes les fausses notions sur lesquelles il est bâti soient moulues, anéanties.

Il est utile que le Socialisme aussi subisse l'épreuve de cette machine formidable qui ne fait pas le pain, mais qui l'écrase, car les idées sociales ont besoin d'être contrôlées, il faut qu'elles sentent leurs côtés faibles et les fortifient, qu'elles s'arment contre une critique plus pénétrante que celle des défenseurs du vieux monde, car elle part d'un homme qui n'est pas intéressé à le conserver. Proudhon est là pour montrer aux socialistes les parties confuses, mal définies, dépourvues de preuves qui déparent leurs théories; c'est un bélier qui bat les murailles, forçant les assiégés à réparer toutes les brèches. Socialistes, sachez renforcer vos enseignements, les compléter, les élucider, les mettre à l'épreuve du bélier Proudhon, vous défierez alors toute autre attaque; le bélier Thiers ne sera pour vous qu'une plaisanterie.

Instrument de destruction pour le vieux monde, stimulant énergique au progrès pour les fondateurs du monde nouveau, Proudhon joue à ce double titre un rôle précieux indispensable. Il faut que les socialistes s'habituent à ses attaques les plus imprévues : c'est un exercice utile. On sonne l'alarme dans votre camp, préparez-vous, sachez accourir à la trompette, et l'ennemi véritable ne vous surprendra pas. Si Proudhon est un fléau pour les socialistes, c'est un fléau de Dieu, ne le maudissons pas; la Providence nous l'envoie pour notre bien. Ne jette-t-on pas quelques brochets dans les étangs où s'endormaient les carpes? Socialistes, sachez vivre avec cet ennemi intime, profitez de ses critiques quand elles portent juste, remerciez-le quand il signale dans vos plans soit une lacune, soit une bévue.

Ce que nous disons des systèmes et de la manière de les présenter, nous le disons de la stratégie politique. Les socialistes n'arriveront à l'influence dans le pays que par l'union, par une marche fraternellement concertée. Etre unis en face des réactionnaires, beau mérite! Mais unis en présence de Proudhon, malgré Proudhon, qui suscitera des candidatures nouvelles à la veille des élections, refusera de signer les programmes collectifs, votera, écrira contre les propositions qui réunissent l'immense majorité, rester unis quand on a l'homme des discordes et des dissidences, l'homme de la division, de la désorganisation, de la destruction, non pas en face de soi comme adversaire, mais, ce qui est plus redoutable, comme auxiliaire dans ses propres rangs! c'est ici que la démocratie socialiste fera preuve d'accord et de discipline, preuve si merveilleuse qu'elle suffira pour démoraliser nos ennemis.

V. H.

PETITE CORRESPONDANCE.

Montpellier. — M. B.-D. — Reçu. — Nous attend. v. explic. — G. T. se porte bien et v. fait ses amit. — Compl. affect. de tous.

Nantes. — M. G. — Reçu les 9 et fait l'applic. indiq. — Envoyez-nous une copie des souch. qui ont été égar. — Remerc.

Rouen. — M. E. — Reçu les 617. — Nous all. v. écrire. — Affect. remerc. à tous trois.

Paris. — M. D. — Reçu les 60. — Remerc.

Bastia. — M. G. — Reçu les 17 et fait le réab.

Grand-Villars. — M. K. — Reçu les 8 et fait.

Draguignan. — M. E. R. — Nous rectif. l'erreur faite à l'impr. de la bande.

Saint-Vincent-de-Cosse. — M. H. E. — Nous ne pouv. faire traite sur une aussi pet. localité. — Veuillez n. rem. les 48 en un mand. sur la poste.

Angers. — M. G. L. — Nous vous adr. francs de port les ouvr. dem.

Côte-Joyeuse. — M. C. L. — Veuill. faire sav. à MM. Plan... et comp., que j'ai reçu leur lettre. — J'en attends une de vous qui m'expliq. celle-là. — J. B.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 novembre sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT.

PARIS	Un an 20 f.	Six mois 11 f.	Trois mois 6 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe	32	17	9
PAYS A SURTAXE :			
Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	46	24	[illegible]
Colonies et pays d'outre-mer	50	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	66	36	42

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	1 » 80 c.
Cinq à 9 »	30	Réclames-notices	» 80
Dix fois et plus. »	30	Faits de publicité	1 fr. 80

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Bourse du 13 Novembre 1849.

Les spéculateurs étaient encore aujourd'hui à la hausse. Le 5 0/0 à terme a ouvert à 89-90; vers 2 heures, il avait atteint le cours de 90 fr. 20. Arrivé à ce taux, des ordres de vente nombreux sont parvenus au parquet et l'ont fait fléchir et rétrograder jusqu'à 89-65. Ces ventes n'étaient que des réalisations de bénéfices.

La *Patrie* de midi donnait l'arrêt de la haute cour; chacun le commentait à sa manière, et on disait qu'avec l'amnistie, le gouvernement avait l'intention de commuer la peine infligée aux accusés qui n'ont point été acquittés. Ce bruit tendait à faire baisser le cours des valeurs.

Le 5 0/0 au comptant, ouvert à 89-85, a fait au plus bas 89-50, au plus haut 90 fr., et il a fermé à 89-60, en hausse de 15 c. sur la clôture précédente.

Le 3 0/0 au comptant, ouvert à 57 fr., a fait au plus bas 56-70, et il a fermé comme hier, à 56-75.

Les actions de la Banque ont fermé à 2345, en baisse de 5 fr.

Les anciennes et les nouvelles obligations de la Ville ont fermé en hausse de 5 fr.

Il y a eu des affaires suivies sur les chemins de fer; ils ont fermé en hausse : Havre, de 1-25; Bâle, 1-25; Centre, 1-25. Et en baisse : Avignon, 1-50; Bordeaux, 2-50; Nord, 1-25; Strasbourg, 2-50; Nantes, 2-50.

RENTES FIN COURANT.	Prem. cours.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du
Trois 0/0	56 85	57 [illegible]	56 75	56 [illegible]
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	» »	» »	» »	» »
Cinq 0/0	[illegible] 75	[illegible]	[illegible]	[illegible]

13 NOV. — AU COMPTANT. — COURS DES EFFETS.

RENTES.			
5 0/0 j. du 22 juin	56 75	Espag. dette active	[illegible]
5 0/0 j. du 22 mars	[illegible]	— 3 0/0	[illegible]
VALEURS DIVERSES.		— Dette intér.	[illegible]
Banque de France	2345 »	Naples, récép. Roth.	[illegible]
Ob. de la Ville anc.	1270 »	Romain, emprunt	[illegible]
— — nouv.	1145 »	Haïti, emprunt	[illegible]
Oblig. de la Seine	1067 50	Piémont, emprunt	[illegible]
— St-Germ. 1842	[illegible] »	— Nouveau	[illegible]
— Versailles r. d.	[illegible]	Belge 5 0/0	[illegible]
— Orléans 4 0/0	[illegible]	Lots d'Autriche	[illegible]
— Nouvelles	[illegible]	2 1/2 hollandais	[illegible]
— Rouen, 4 0/0	[illegible]	CHEMINS DE FER.	
— Nouvell., 1840	[illegible]	Saint-Germain	[illegible]
— Havre, j. mars	[illegible]	Versailles, r. d.	[illegible]
— Nouvelles	[illegible]	Versailles, r. g.	[illegible]
— Marseille	[illegible]	Orléans à Paris	[illegible]
— Orléans, jouis.	[illegible]	Rouen	[illegible]
Quatre-Canaux	1060 »	Havre	[illegible]
— Jouissance	[illegible]	Avignon-Marseille	[illegible]
Bons du Trésor	[illegible]	Bâle	[illegible]
Forges Aveyron	[illegible]	Centre	[illegible]
Monceaux-Sambre	[illegible]	Boulogne	[illegible]
Nord (Hauts-four.)	[illegible]	Bordeaux	[illegible]
Charbon belge	[illegible]	Nord	[illegible]
Zinc Vieille-Montagne	[illegible]	Strasbourg	[illegible]
— Stolberg	[illegible]	Nantes	[illegible]
Mines de la Loire	[illegible]	Montereau-Troyes	[illegible]
FONDS ÉTRANGERS.		Dieppe-Fécamp	[illegible]
Belg. 5 0/0 1840	95 »	BOURSE DE LONDRES du 12 novembre.	
— 5 0/0 1842	95 »	3 0/0 consolidés	[illegible]
— 4 1/2	86 »	3 0/0 au 15 nov.	[illegible]
— 3 0/0	65 »	TAXE DU PAIN.	
— 2 1/2 0/0	[illegible]	1re qualité le kilo.	[illegible]
— Banque	705 »	2e —	[illegible]
— — 1841	1060 »		

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 14 novembre.

THÉATRE DE LA NATION. — La Filleule des Fées.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Testament de César.
ITALIENS. — L'Italiana in Algeri.
OPÉRA-COMIQUE. — Le Moulin des Tilleuls.
ODÉON. — Les Ricochets, Farruck, la Farnésina.
THÉATRE-HISTORIQUE. — La Guerre des Femmes.
VAUDEVILLE. — Croque-Poule, l'Impertinent, Un Monsieur qui veut exister.
GYMNASE. — La Fuction de M. le Curé, Graziella, le Bal du Prisonnier.
THÉATRE MONTANSIER. — La Femme à la broche, Deux sans-Culottes, Tigre du Bengale.
VARIÉTÉS. — Voltaire en vacances, les 4 sociés.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Connétable de Bourbon.
AMBIGU-COMIQUE. — Piquillo Alliaga, Juif errant.
GAITÉ. — Les Belles de Nuit.
THÉATRE-NATIONAL. — Les Pilules du Diable.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

16e Année. — N° 244. ÉDITION DU MATIN. Jeudi 15 novembre 1849.

Unité sociale, religieuse et politique. — Droit au travail, libre examen, élection.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION du Capital, du Travail et du Talent.

RÉPARTITION proportionnelle au Capital, au Travail et au Talent.

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . 9 f.
Six mois. . . . 17 f.
Un an. . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

PARIS, 14 NOVEMBRE.

La Sainte-Alliance du malheur.

Tandis qu'on pend à Pesth, qu'on fusille à Naples, qu'on bâtonne à Milan et qu'on déporte à Paris, la démocratie, qui ne saurait périr et qui ne se rend jamais, reste impassible devant les menaces et les persécutions des vieux partis.

Au milieu des mutilations qu'elle subit, dans les douleurs du martyre qui fait saigner ses membres et pleurer ses yeux, son front rayonne toujours d'un sublime orgueil, d'une sainte joie, d'une inaltérable espérance.

C'est qu'elle sait que sa cause est sacrée et son triomphe infaillible; c'est qu'elle se dit que, si la persécution atteint ou désole les hommes, la persécution fortifie et propage l'idée.

Les hommes ne sont rien, l'idée est tout. Ensevelissons nos morts, plaignons les proscrits, honorons toutes les victimes; mais restons debout, prêts à tomber à notre tour, s'il le faut, pour la liberté, pour le progrès, pour l'avenir sacré du genre humain.

Ah! soient bénis ceux qui souffrent pour cette cause auguste; de tous les points du globe s'élève un frémissement de respectueuse sympathie qui va les consoler dans la prison ou sur l'échafaud.

Tout, sachez-le bien, ennemis acharnés de l'émancipation humaine, oui, tous tant que nous sommes, enfants de l'humanité nouvelle, apôtres de la grande loi de l'avenir, nous sommes prêts à tendre nos mains aux menottes de vos gendarmes, prêts à descendre dans la tombe de vos prisons, prêts à mourir, s'il le faut, pour soutenir notre foi, pour féconder de notre sang la terre où nous avons semé l'idée qui sauvera le monde.

Préparez donc vos réquisitoires, ouvrez vos cachots, aiguisez vos sabres, chargez vos fusils, vous tous, amis de l'ordre, qui criez parfois jusqu'à nos oreilles : Ce ne sont pas des jugements, des déportations, des transportations, c'est une Saint-Barthélemy de socialistes qu'il nous faut... — Nous sommes prêts!

Le procès de Versailles est jugé. La haute cour, contradictoirement aux jurys de dix-huit départements, a décidé que le gouvernement français avait bien agi en étouffant la République romaine. La politique de MM. Falloux, Montalembert et Oudinot, condamnée dans dix-huit chefs-lieux de département, vient de triompher à Versailles.

Les hauts jurés n'ont pas même trouvé, au fond de la cause, des circonstances atténuantes dans la violation de la Constitution implicitement proclamée par les jurys des provinces.

La France devait fournir son contingent de martyrs à la cause de l'humanité pour cimenter dans le malheur la sainte alliance des peuples.

Quand le sang coule à flots autour de nous des veines de la démocratie européenne, la démocratie française, à défaut de son sang, devait apporter son tribut de larmes et de douleurs dans ce grand et dernier holocauste.

Hongrois, Allemands, Italiens, vous n'avez plus le droit de maudire la France. Nos frères condamnés, nos frères proscrits, rachètent par leur captivité et par leur exil l'abandon, l'indifférence de leur patrie.

Rappelez-vous que s'ils ne les rachètent pas de leur sang, c'est que, plus heureux que vous, le peuple français a été le maître un jour, et que, ce jour de souveraineté absolue, il a brisé la hache politique.

Du haut des murailles de Doullens ou du mont Saint-Michel, à travers les meurtrières des casemates ou des cellules où ils vont être enfermés, les condamnés de Versailles tendront la main aux détenus du Spielberg, du château Saint-Ange et des citadelles lombardes et hongroises.

Frères, cette main qu'ils auraient voulu vous offrir armée du fer rédempteur, ils vous la tendent chargée de chaînes pareilles à celles qui entravent les vôtres.

Démocrates des nations opprimées, vous n'avez plus rien à envier à la France : c'est pour vous, c'est pour la cause commune, c'est pour avoir protesté au nom de votre liberté, au nom de vos droits, que nos amis partagent votre martyre.

Pardonnez donc à notre République infidèle à sa mission, en faveur de ceux qui souffrent pour avoir voulu la rappeler aux sentiments de l'honneur et du devoir.

Unissons notre infortune et notre deuil dans [illegible] dernière, en attendant que nous unissions notre joie au jour prochain de la résurrection glorieuse et du triomphe définitif.

Et vous qui allez expier dans les prisons françaises votre amour pour les peuples asservis, frères malheureux, nos vœux et notre cœur vous accompagnent, et, de tous les coins de l'Europe, les opprimés vénèrent votre nom.

Que cette pensée soulage vos souffrances!

La pente sur laquelle se trouve le gouvernement de l'Elysée est fatale. Dévoyé comme il l'est déjà, refusant de s'inspirer de l'esprit démocratique, tout doit être faux pas pour lui jusqu'à la fin.

Si quelque chose pouvait ajouter à la faute commise à Rome, c'est sûrement l'accusation qui a triomphé au procès de Versailles.

Si quelque chose pouvait ajouter à l'effet produit par l'arrêt prononcé hier à Versailles, c'est sûrement la présentation de projets de lois faite aujourd'hui à l'Assemblée par M. Fould, ministre des finances.

Ces projets de lois RÉTABLISSENT L'IMPÔT DES BOISSONS, demandent vingt-un millions de plus à l'enregistrement, et sept millions à la taxe des lettres.

M. Fould s'était sans doute entendu avec la majorité pour être dispensé de lire le texte de ses projets, et pour les faire renvoyer à la commission du budget plutôt qu'à une commission spéciale nommée dans les bureaux.

On espère ainsi faire avaler plus facilement la couleuvre.

Nous reviendrons sur ces projets quand le *Moniteur* nous donnera connaissance de leur texte.

UN PRÊTÉ POUR UN RENDU.

A la suite de la solennité de la distribution des récompenses aux principaux membres de l'industrie nationale, un grand nombre d'exposants ont signé une pétition que les principaux manufacturiers et industriels de Paris et des départements se disposent à présenter à l'Assemblée législative. Cette pétition a pour but d'obtenir pour M. le président de la République une augmentation des frais de représentation qui lui sont alloués. Elle demande que ces frais de représentation soient élevés à la somme de CINQ MILLIONS QUATRE CENT MILLE FRANCS.

Nous publierons demain le texte de cette pétition.

Plusieurs journaux du soir annoncent que les condamnés de l'affaire du 13 juin ont été, hier dans la journée, transférés de la prison de Versailles à la Conciergerie de Paris par un escadron de dragons, et que de Paris ils ont été transférés à Blaye par le chemin d'Orléans.

Cette nouvelle est fausse.

Nous pouvons assurer qu'aujourd'hui, au milieu de la journée, les condamnés étaient encore à la Conciergerie de Versailles.

Voici une lettre d'eux qui nous parvient ce soir :

Conciergerie de Versailles, 14 novembre 1849.

Citoyen rédacteur,

L'arrêt de la haute cour de Versailles appartient à l'histoire; elle jugera dans son impartialité; mais pour qu'elle prononce, il faut que les faits lui soient exactement connus.

Il est dit dans le libellé de l'arrêt « ouïs les défenseurs des accusés. »

Lorsque le président a articulé ces mots, tous les accusés ont déclaré qu'il n'y avait pas eu de défense.

Il est vrai que, contre notre attente, il s'est rencontré des avocats du barreau de Versailles qui ont consenti à prendre place au banc de la défense; mais, d'une part, ces avocats, en acceptant une responsabilité dont ils supporteront seuls le poids, ont déclaré qu'ils ne siégeraient que pour obéir à la réquisition du président de la haute cour, et qu'aucun d'eux ne prendrait la parole; et, d'autre part, leur présence sur les bancs de la défense a été formellement désavouée par le citoyen Deville, l'un des accusés, au nom de tous.

C'est donc inexactement que l'arrêt contient cette mention : « *Ouïs les défenseurs des accusés.* »

Aucun d'eux n'a pris la parole; ils ne pouvaient pas la prendre, cette faculté leur ayant été interdite.

Nous avons été frappés *sans avoir été entendus.*

GUINARD. — LANGLOIS. — MAIGNE. — DANIEL-LAMAZIÈRES. — MONTBET. — SUCHET. — LEBON. — VAUTHIER. — BOCH. — DUFÉLIX. — FRABOULET DE CHALANDAR. — COMMISSAIRE. — SCHMITZ. — PAYA. — CHIPRON. — ANDRÉ PASQUET. — GAMBON. — FARGIN-FAYOLLE. — DEVILLE.

Nous recevons également de Versailles les touchants adieux que voici :

AUX ARTILLEURS DE L'EX-LÉGION DE L'ARTILLERIE DE LA SEINE.

Prison de Versailles, 14 novembre 1849.

Chers camarades,

En 1830 comme en 1848, la légion d'artillerie n'a jamais fait défaut à la défense des immortels principes de notre grande révolution.

Quatre des vôtres viennent de tomber dans cette sainte lutte, frappés par la main de nos vieux ennemis.

Ils vous rendent intact et pur le drapeau que vous leur aviez confié.

Qu'il reste un point de ralliement pour vous tous, artilleurs, dont nous avons pressé fraternellement la main, et pour ceux qui comme vous sont prêts à mourir pour sauver la République et amener le triomphe des grands principes de fraternité, unique salut de notre société si profondément troublée.

Camarades, nous avons accompli jusqu'au bout tous nos devoirs de citoyens.

Dans les jours de pouvoir, nous avons protégé nos ennemis abattus, et au 13 juin dernier, quand leurs sanglantes et coupables fureurs poussaient aveuglément à la guerre civile, nous avons compris leurs sinistres projets, et avons évité à Paris une journée néfaste de plus.

Artilleurs de 1830, vous avez les premiers acclamé la République; artilleurs de 1848, vous avez contribué à la fonder, et vous voulûtes qu'elle couvrît de ses mains généreuses tous les enfants de la patrie. Vous demandiez la paix pour tous; vos efforts ont été vains devant tous ces débris souillés de nos mauvais régimes qui ne veulent que la guerre. Que la conscience publique soit notre juge.

Adieu, chers camarades, des cachots où l'on va nous jeter, nous suivrons et bénirons tous vos efforts. Respectez religieusement les traditions de notre chère légion, et n'oubliez jamais qu'elle avait pour devise : Tout pour le bien de la patrie!

Salut cordial et fraternel.

A. GUINARD, ex-colonel de la légion. — A. FRABOULET DE CHALANDAR, capitaine commandant. — MONTBET, ex-capitaine en premier de la 9e batterie, faisant fonctions de major. — CHARLES SCHMITZ, capitaine de la 5e batterie.

Les condamnés de Versailles s'attendent à partir ce soir. On dit que c'est sur la citadelle de Blaye qu'ils seront dirigés.

Le *Moniteur du soir* annonce que le conseil de l'ordre des avocats du barreau de Paris, dans sa séance d'hier, mardi, s'est saisi d'office de la connaissance des faits qui se sont passés à la haute cour de justice séant à Versailles.

Le journal le *Temps* a été saisi aujourd'hui dans ses bureaux. L'article incriminé est son dernier courrier de Versailles.

M. Drouin de L'Huys, ambassadeur de France à Londres, vient d'arriver à Paris. On assurait à l'Assemblée que l'honorable représentant de Seine-et-Marne était appelé par M. le président de la République au ministère des affaires étrangères, en remplacement de M. de Rayneval, non acceptant. (*La Patrie.*)

On s'occupait aujourd'hui à l'Assemblée du retour probable de M. Gustave de Beaumont, notre ambassadeur à Vienne, et de M. Lamoricière. On ajoutait que ces deux agents diplomatiques étaient attendus à Paris d'un jour à l'autre. (*Estafette.*)

Dans une réunion qui aurait eu lieu hier soir chez un des principaux membres de la rue de Poitiers, on aurait fait remarquer que, il y a peu de jours encore, quand une proposition d'amnistie était déposée par M. Napoléon Bonaparte, la majorité ne s'est décidée à repousser cette mesure de clémence que sur la déclaration d'inopportunité apportée à la tribune par le même pouvoir qui aujourd'hui en prend l'initiative.

Un membre influent de la majorité, dont l'affection pour l'ancien ministère n'est pas douteuse, aurait fait observer que le choix d'une citadelle, sous le climat meurtrier de Mayotte, était en tout cas une mesure dont l'Assemblée se garderait bien d'assumer la responsabilité, de peur que, par quelque nouveau caprice du gouvernement, le vote qu'elle aurait rendu dans cette circonstance ne fût encore désavoué par un acte quelconque d'initiative. (*Gazette de France.*)

La honte de la presse.

Dans notre numéro de mardi dernier, nous avons publié un article intitulé les *Partageux*.

Cet article contenait les lignes suivantes :

Il n'y a pas, sachez-le bien, un seul socialiste qui n'éclate de rire quand on lui parle de ce prétendu système des partages.

Nous défions qu'on trouve dans quelque livre, dans quelque journal, dans quelque mince opuscule que ce soit, émané d'une plume socialiste, une idée, un mot, une virgule qui puissent fournir prétexte à la moindre interprétation à cet égard.

Notre article tendait à prouver que s'il y avait en effet des partageux dans les parties *les plus ignorantes, les plus abruties, les plus arriérées* de la France, cette doctrine du partage, étrangère à tous les systèmes socialistes, avait été propagée uniquement par les controverses maladroites et calomnieuses du grand parti de l'ordre, fournissant un pareil texte à l'avidité de certains paysans. L'article se terminait ainsi :

Bonnes gens, si jamais l'on partage vos terres, *ce que, Dieu aidant, les socialistes parviendront bien à empêcher*, ne vous en prenez qu'à vous. Il n'y aurait pas de partageux si vous n'en aviez créé vous-mêmes.

Que fait maintenant le journal l'*Union*? Avec une mauvaise foi qui nous étonne, même de sa part, il cite de notre article, non pas les lignes que nous venons de reproduire, Dieu l'en garde! mais celles où nous reconnaissons qu'il existe des partageux, et il encadre cette citation des réflexions suivantes :

LES PARTAGEUX NE SONT DONC POINT UN RÊVE!

« C'est triste à avouer dans un pays comme la France, et dans un siècle aussi éclairé que le nôtre; mais notre *conscience nous en fait un devoir* :

» Oui, il y a des PARTAGEUX! »

Or, voulez-vous savoir de qui est cet aveu? Il est d'un journal socialiste, d'un journal répandu, accrédité parmi ceux qui veulent à tout prix faire table rase de notre société, il est de la *Démocratie pacifique*.

Et comme si cela ne nous suffisait point, comme pour enlever *tout caractère équivoque* à sa déclaration, la feuille socialiste ajoute :

Suit une citation tronquée établissant qu'il existe aujourd'hui des amis du partage, mais ne contenant pas un mot de nos protestations contre cette absurde théorie. L'*Union* ajoute, en laissant croire à ses lecteurs que nous venons d'adhérer à la doctrine des partageux :

Prenez acte de ces paroles, honnêtes démocrates, bons républicains de la veille, qui refusez de croire à l'existence de l'ennemi social, qui cultivez le champ de vos pères sans défiance et sans inquiétude, qui vous livrez aux joies de la famille, aux douceurs d'un bien-être légitimement acquis par le labeur et l'économie; prenez acte de ces paroles, et dormez sur vos deux oreilles.

C'est pour vous, HOMMES DE BONNE FOI, que cet aveu est surtout utile; car les amis de l'ordre social, qu'on appelle en langage démocratique des réactionnaires, n'avaient pas besoin *de cette révélation* pour savoir à quoi s'en tenir sur les tendances véritables du socialisme,

L'éloge de la *bonne foi* est véritablement bien placé sous la plume des écrivains qui se permettent une polémique pareille!

De tels mensonges enveniment les plaies sociales. Aussi voulions-nous demander à l'*Union* — ce n'était que justice — qu'elle insérât dans ses colonnes notre article entier sur les *partageux*.

Mais cette insertion couvrirait l'*Union* d'une confusion trop grande en face de ses lecteurs, pour qu'elle ne fût pas refusée, si nous l'avions demandée officieusement. Quant au procès, nous n'en voulons pas avoir avec MM. les royalistes; sur le terrain judiciaire ils ont trop d'avantages contre nous.

Nous n'avons pas pu, sous Louis-Philippe, faire déclarer par les tribunaux que l'*Époque* nous avait injuriés. Un avocat du roi, qui fonctionne encore aujourd'hui, et même avec avancement, vu la révolution de février, soutint que l'*Époque*, journal prisé maintenant à sa juste valeur morale, était le défenseur de l'ordre public; que nos doctrines étaient *menaçantes* pour la société, et que la magistrature ne pouvait hésiter entre nous et cette *honnête* feuille, quelques termes offensants qu'elle se fût permis à notre égard. Les socialistes étaient déjà hors la loi commune.

Nous ne demandons rien par voie d'huissier au journal l'*Union*; mais nous en appelons à la conscience publique : qu'elle dise si un parti qui emploie journellement de pareilles armes pourra

se relever jamais dans l'estime de la France.

S'il existait, comme nous le proposons depuis longtemps, un jury de la presse chargé de la maintenir sévèrement dans les voies de la loyauté, l'*Union* et les hommes de parti qui la patronent seraient mis au ban de l'opinion par une décision solennelle.

Désappointement à l'Élysée.

Le *Dix Décembre*, et autres journaux plus ou moins bonapartistes, s'épuisent en vains efforts pour faire mousser la grande générosité du président, qui, après onze mois de pouvoir, après de nombreuses et stériles réclamations, ouvre enfin les portes de Belle-Isle à 700 malheureux frappés sans jugement dans leur liberté.

Faut-il le dire ? Cette magnanimité, singulièrement parcimonieuse et tardive, n'éveille ni à gauche, ni à droite aucun sentiment de reconnaissance, soit dans l'Assemblée nationale, soit dans les journaux.

La droite se plaint vivement de ce qu'on lui fait endosser l'odieux de toutes les mesures répressives : état de siége, lois contre la presse, refus d'amnistie, pour faire contraster avec ses rigueurs impopulaires des actes imprévus de générosité individuelle destinés à rehausser M. Bonaparte aux dépens de la représentation nationale.

De son côté, la gauche s'écrie : Depuis onze mois on vous demande une amnistie complète pour tous les condamnés politiques, vos amis la promettaient avant votre élection, vous relâchez 700 malheureux qu'aucun acte judiciaire ne vous autorisait à retenir, dont la plupart ont souffert des pertes irréparables dans leur famille, leurs moyens d'existence ou leur santé ; vous gardez 300 hommes qui ne sont pas plus jugés que les premiers, mais qui paraissent avoir gardé dans les prisons une attitude plus républicaine et plus fière. Vous rendez à la démocratie ceux que vous regardez comme des non-valeurs, mais les hommes énergiques, fortement trempés, seront déportés ; pas d'amnistie pour les condamnés du 15 mai, pas d'amnistie pour ceux du 13 juin, pas d'amnistie pour les publicistes, les représentants qui sont aujourd'hui dans les prisons ou dans l'exil.

Non, votre générosité ne part pas du cœur. C'est une tactique trop facile à comprendre pour ne pas manquer son effet. Rendez-nous Louis Blanc, Ledru-Rollin, Considerant, Pyat, Caussidière, les trois sergents ; prononcez une amnistie républicaine au lieu d'une amnistie pontificale, et la démocratie, faisant de sérieux efforts pour oublier votre passé, vous accompagnera de quelque estime quand l'heure fixée par la Constitution vous aura rendu à la vie privée.

M. Carlier avant la lettre.

On pense généralement que la proclamation de M. Carlier n'a été soumise à aucune espèce de censure et n'a subi aucune correction. Eh bien ! on se trompe. Le placard qui a été collé sur tous les murs de Paris n'était que la deuxième édition, adoucie, atténuée, de la proclamation qui devait paraître et qui était déjà tirée. Il nous est tombé du ciel un exemplaire de cette première proclamation. Ce n'est pas une épreuve à la brosse, mais bien une affiche en tout semblable au placard qui a indigné le peuple de Paris. Le censeur, le correcteur n'est pas M. Ferdinand Barrot, ministre de l'intérieur, car son *vu et approuvé* est déjà imprimé au bas de cette première affiche. Nous ignorons quel est le Talleyrand qui a rogné le *zèle* de M. Carlier, quelle est l'autorité qui a obtenu de lui les modifications de son chef-d'œuvre. Mais, pour qu'on juge de l'importance de ces modifications, pour qu'on sache jusqu'où va la passion d'ordre et de police du citoyen Carlier, nous croyons devoir publier cette première affiche imprimée et non placardée. Les passages que nous mettons en petites capitales sont ceux qui ont été supprimés dans le placard affiché, sans doute comme trop ambitieux ou trop compromettants :

Première affiche imprimée et non placardée.

PROCLAMATION DU PRÉFET DE POLICE.

Habitants de Paris,

La haute confiance du président de la République vient de m'appeler à la préfecture de police.

Ce sera pour moi un éternel honneur d'avoir été jugé digne de seconder, dans ces fonctions délicates, la grande et franche politique inaugurée par les actes et les déclarations du chef de l'État.

Je viens demander à mes concitoyens leur concours et leur appui, en leur promettant mon zèle et mon énergie.

Les hommes paisibles de toutes classes ne peuvent voir en moi qu'un ami ; je suis, je serai toujours, je ne dis pas l'ennemi, mais l'adversaire courageux et infatigable des perturbateurs, chefs et instruments.

Protection à la religion, au travail, à la famille, à la propriété, aux bonnes intentions, au repentir même. *Vigilance et rigueur contre le Socialisme*, l'immoralité, le désordre, les mauvaises publications, l'endurcissement des factieux.

JE SAIS QUELS SONT LES BONS OUVRIERS ET LES MAUVAIS. QUE LES PREMIERS VIENNENT AVEC CONFIANCE A MOI, DANS LEURS DÉBATS ET DANS LEUR DÉTRESSE ; JE SURVEILLERAI ET JE CONTIENDRAI LES AUTRES.

Gardes nationaux, chefs d'industrie, pères de famille, commerçants, travailleurs, aidez vous-mêmes à l'accomplissement de ma mission. Il appartient à l'initiative des bons citoyens de faciliter l'action des lois et l'autorité.

LA POLICE intérieure des familles et des ateliers est le plus puissant auxiliaire de la police de l'État. Notre cause est la même : vous voulez un pouvoir protecteur, nous voulons une liberté sage. La modération, appuyée sur la force, domptera, d'en doutez pas, les mauvaises passions. ON NE FAIT DE LA VRAIE LIBERTÉ QU'AVEC UN POUVOIR FORT.

Les jours les plus rudes sont passés ; mais il ne faut pas s'endormir sur les premiers succès. Rien n'est fait tant qu'il reste à faire pour l'ordre et la sécurité.

[illegible] HABITANTS DE PARIS,

Il [illegible] aujourd'hui [illegible] d'une ligue [illegible] contre le Socialisme ; c'est la [illegible] de toutes les familles, de tous les intérêts. R[illegible]ns, par la [illegible] publique, la co[illegible]nce privée, [illegible]dons de l'avenir [illegible]tes les exist[illegible]es par la s[illegible]ité des insti[illegible] [illegible]element resp[illegible]es, mais [illegible]ement app[illegible]es. C'est entre nous [illegible] une ass[illegible]ce mutuelle [illegible] nous [illegible] ns de droit [illegible] compter [illegible] uns sur [illegible] autres ; comptez sur moi.

Paris, le 10 novembre 1849.

Vu et approuvé :

Le ministre de l'intérieur, Ferdinand BARROT.

Le préfet de police, P. CARLIER.

Ainsi, la prétention de la police, sous M. Carlier, va jusqu'à s'introduire dans les ateliers pour y distinguer les ouvriers en deux classes : les BONS ET LES MAUVAIS, et jusqu'à se charger de SURVEILLER et de CONTENIR ceux qui ne lui plaisent pas.

Elle va plus loin encore. Elle entend encourager, organiser une POLICE INTÉRIEURE DANS LES FAMILLES, et reprendre ainsi l'œuvre que les inquisiteurs et les jésuites ont abandonnée. M. Carlier a finalement consenti à substituer, dans son placard affiché, l'expression de DISCIPLINE INTÉRIEURE à celle de POLICE INTÉRIEURE ; mais on sait que ces deux mots, dans le vocabulaire jésuitique, sont synonymes.

Nous sommes heureux de révéler ainsi au public toute la profondeur religieuse et morale des desseins de M. Carlier. — Nous mettons d'ailleurs le nouveau préfet de police au défi de nier l'authenticité de sa première affiche. Nous la tenons en mains.

NOUVELLES DE ZAATCHA.

Un courrier, dit l'*Akhbar*, a apporté des dépêches du général Herbillon, en date du 27 octobre.

Si-Abd-el-Afid réunit des contingents dans l'Aurès pour inquiéter nos communications. La route de Bathna à Biskra est protégée par la cavalerie, sous les ordres du général de Mirbeck.

A Zaatcha, les opérations marchent lentement à la vérité, mais d'une manière sûre. Les sapes destinées à l'établissement de nouvelles batteries avancent vers la place. On coupe des dattiers, ce qui donne lieu chaque jour à de petits combats.

Depuis les nouvelles reçues du 24, il n'y a eu qu'un officier tué, M. le capitaine Graillet, du génie, qui a reçu une balle dans la tête, en dirigeant le travail de la tranchée.

Le colonel du génie Petit a été transporté à Biskra. Son état s'améliore.

On assure que Ahmed-bel-Hadj, ex-khalifa d'Abd-el-Kader, réunit des contingents dans le Souf.

La subdivision d'Aumale est calme, l'Oued-Sahel aussi.

Le colonel Canrobert est arrivé le 3 à Bouçada, d'où il a dû se diriger immédiatement sur Zaatcha.

Le colonel Daumas continue sa marche vers Bouçada.

ITALIE.

LA PROPAGANDE DES IDÉES.

Le correspondant romain du *Journal des Débats* constate ce matin que l'expédition romaine a produit un effet qui n'était pas dans les prévisions de ceux qui l'ont conçue, et qui cependant était inévitable. L'armée française a fait de la propagande démocratique dans les États romains, et rendait plus impossible encore la restauration du pouvoir temporel des papes. Nous citons :

« Le principe de sécularisation, le principe d'égalité civile et religieuse, la France le porte et le portera partout ; il est dans la giberne du simple soldat encore plus que le bâton de maréchal. Ces soldats qui gardent le Vatican, ils viennent d'un pays où toutes les religions sont égales devant l'État, où l'enceinte de la législature est ouverte à l'israélite comme au chrétien ; ils sont membres d'une société où la loi ne demande au citoyen que son extrait de naissance et non son extrait de baptême ; où la séparation du spirituel et du temporel est un fait accompli ; où les prêtres vivent modestement et religieusement dans l'exercice de leurs fonctions spirituelles, et ne se mêlent ni des testaments ni des familles.

» Et l'on veut que cette prédication vivante et incessante ne porte pas ses fruits ! Mais c'est impossible. Nous n'avons pas besoin de prêcher ni d'endoctriner ; nous faisons une propagande involontaire. C'est la plus puissante et la plus irrésistible des contagions, celle de l'exemple ; notre propagande, c'est nous-mêmes. On s'est dit, avec les livres, que la France était la fille aînée de l'Église, et on a oublié qu'elle était aussi la fille aînée de la Révolution.

» O catholiques ! qu'avez-vous fait ? Fils des croisés, vous avez envoyé les fils de Voltaire à la conquête de la terre sainte ; vous avez fait prêcher la foi par les incroyants ; vous avez installé dans la chaire de saint Pierre la génération élevée par les instituteurs primaires. Quand les chevaliers allaient reprendre le tombeau de Jésus-Christ, ils avaient la croix sur la poitrine, ils l'avaient sur la garde de leur épée, ils frappaient et mouraient en son nom, et ils l'embrassaient en tombant. On ne porte au dehors que ce qu'on a dans le cœur ; avant de vouloir convertir Rome, ne pouviez-vous donc convertir Paris ? »

Le correspondant des *Débats* constate le pouvoir envahisseur de l'idée :

« Les dents du dragon de la fable, dispersées sur la terre, en rejaillissaient en soldats armés ; ce ne sont pas des soldats que l'armée française aura semés sur son passage, c'est quelque chose de plus puissant et de plus vivace, ce sont des idées. Les doctrines font leur chemin toutes seules ; elles passent inaperçues les frontières, et les murailles, et les fleuves, et les mers. Ni les quarantaines, ni les cordons sanitaires, ni les prohibitions ne les arrêtent.

On ne sait pas comment elles arrivent, ni d'où elles tombent, ni d'où elles sortent ; c'est comme ces semences que le vent emporte sur ses ailes invisibles, et qui vont descendre sur les terres lointaines sans que la main des hommes les y ait portées. Et puis, un beau jour, on les voit fendre la croûte des volcans, on les voit percer et pousser à travers les pierres, et répandre tout à coup des ombres et des émanations inconnues. Ce [illegible] pas [illegible] que vous voyez ; [illegible] « [illegible] voies [illegible] » [illegible], e[illegible] pe[illegible] ne [illegible] pensées. »

[illegible] tr[illegible]au, [illegible] très[illegible]. [illegible] comment [illegible] fa[illegible] que [illegible] hom[illegible] qui [illegible] publié ces [illegible] im[illegible]ent [illegible] vo[illegible] [illegible] pour supprimer le[illegible] [illegible] oppos[illegible] [illegible] livres de la r[illegible] Po[illegible] ou [illegible] police [illegible] M. [illegible]ier.

L'armée française est allée à Rome, comme on sait, pour délivrer ce pays des étrangers. Or, voici quels sont, à en croire le correspondant du *Times*, les projets de Pie IX quand il sera rentré dans Rome.

On dit que Pie IX et le cardinal ministre songent à organiser une garde suisse de 6 000 hommes environ. Ce corps donnerait de la sécurité au gouvernement papal ; jusque-là toute l'armée française gardera ses cantonnements actuels. Pie IX n'ose plus compter sur les Romains.

Les Suisses sont sa meilleure ressource, et l'on dit que les troupes de cette nation qui sont au service du roi de Naples seront prises à la solde du pape. L'Église pense aussi à fonder une colonie irlandaise qui recevrait une partie des terres non cultivées jusqu'ici. On ne tarderait pas à former avec ces hommes un corps militaire bien résolu. Tout le territoire entre Rome et Civita-Vecchia appartient à l'Église ou à l'hôpital de San-Spirito, où 300 femmes se livrèrent récemment à de grands désordres. Sur un espace de 40 milles, on ne voit pas 10 maisons, et, en beaucoup d'endroits, la terre est sans culture. Cette combinaison serait utile à la fois au gouvernement papal et à la population irlandaise.

Le gouvernement napolitain va, dit-on, *transporter* tous les volontaires qui sont allés se battre contre les Autrichiens.

On écrit de Naples à la *Legge* :

« On dit que l'ordre a été transmis à tous les intendants des frontières tant de terre que de mer, d'arrêter 450 Napolitains, qui devront être déposés d'abord dans une des îles où l'on tient les forçats, et ensuite dirigés vers le Levant.

» Il paraît que cette mesure concerne spécialement les volontaires revenus de Venise. »

L'ex-ministre de la guerre sous la République, M. Calandrelli, a été arrêté dans la maison même du général Levaillant.

— A Bologne, il a été ordonné de préparer plusieurs milliers de rations pour des troupes autrichiennes qui vont arriver dans les Marches.

— On dit que 10 000 Autrichiens resteront en Toscane pendant 10 ans, et l'on ajoute que les Autrichiens vont établir un camp d'observation à Plaisance. Vérone, comme Komorn, va être transformée en un camp fortifié capable de contenir 60 000 hommes.

— Le gouvernement piémontais a présenté à la chambre des députés un projet de traité commercial entre le Piémont et la Toscane.

ALLEMAGNE.

On lit dans la *Gazette de Breslau* :

« Une touchante solennité, pour célébrer la mémoire de Robert Blum, a eu lieu dans le musée de Breslau. Après que le président eut ouvert la séance par quelques mots d'introduction, l'assemblée entonna le chant de Robert Blum : *Qui passe là-bas, dans Brigittenau?* M. Wenshausen prononce ensuite un discours en l'honneur du martyr de la Brigittenau, qui fut suivi d'un vivat et de la lecture de plusieurs poésies. Un nouveau chant termina la solennité. A la sortie du musée, une collecte eut lieu en faveur des coreligionnaires politiques nécessiteux.

» Les murailles et les fenêtres du musée avaient été garnies des couleurs allemandes. L'image de Robert Blum, avec ses initiales tracées par des myrthes, était à la place d'honneur. La tribune des orateurs elle-même était ornée de portraits d'autres hommes chers au peuple, tels que Waldeck, Kinkel dans son cachot, et Dortu sur l'échafaud. »

On écrit de Pesth, 6 novembre, au *Lloyd* :

« On assure aujourd'hui que le célèbre ministre de la police hongroise, Ladislas Madarass, a été découvert dans sa retraite, et qu'il est en route pour Pesth. On dit aussi que l'on est sur les traces de Mme Kossuth, qui serait toujours cachée en Hongrie. »

— On écrit de Vienne, 8 novembre, à la *Gazette de Leipsick* :

« Le duc de Nemours, qui demeurait ici depuis plusieurs mois, auprès de son beau-père, est parti subitement ces jours derniers.

On a été généralement très surpris de le rencontrer si fréquemment avec M. de Beaumont, l'ambassadeur de la République française, soit au théâtre, soit à la promenade, soit dans d'autres lieux publics.

On lit dans la *Gazette de Cronstadt*, 31 octobre :

« L'affaire russo-turque semble être entrée dans une nouvelle phase. On assure que les Turcs quittent la Moldavie et la petite Valachie. Omer-Pacha a fait transporter ses malades au delà du Danube, et toutes ses forces ne se composent maintenant que de 8 000 hommes qui se trouvent à Bucharest. Le bruit court que la Porte veut renoncer à son droit de suzeraineté sur la Moldavie et sur la Valachie, sous la condition que les principautés seraient placées sous la protection générale des gouvernements européens. »

LA GUERRE DES LANGUES EN AUTRICHE.

La question de l'union douanière austro-allemande est capitale pour l'Autriche. Le cabinet de Vienne sent que le seul moyen d'échapper au vasselage de la Russie serait de pouvoir s'appuyer sur quarante millions d'Allemands, qui reconnaîtraient jusqu'à un certain point la suzeraineté impériale des Habsbourgs.

Pour obtenir l'adhésion de ces quarante millions d'Allemands, l'Autriche [illegible] aux colons de race germanique ses provinces fertiles, mais désertes, du Sud, de sorte que les belles provinces slaves qui s'étendent entre l'Adriatique et le Danube seraient bientôt aussi germanisées que la Bohême et la Posnanie.

[illegible]ette pe[illegible]ctiv[illegible] germanisation a profondément [illegible] le [illegible]men[illegible]ional des Slaves. C'est au point [illegible]ils ne [illegible]len[illegible] maintenant que la Woïvodie [illegible] for[illegible] une [illegible]nce séparée avec une administ[illegible]tion [illegible]culi[illegible]. Cela ne pourrait qu'affaiblir, [illegible]ent-il[illegible] Sla[illegible] du Midi.

Cependant le cabinet de Vienne, reprenant le projet de l'empereur Joseph, pousse tant qu'il peut à l'extinction des idiomes autres que l'allemand, dans les divers États de la monarchie. Haynau vient de déclarer la guerre à la langue des Madgyars, en rendant ce décret, qui condamne à une assez forte amende tout boutiquier qui dans les quarante-huit heures n'aurait pas traduit en langue allemande la légende [illegible]. [illegible] ne pouvait manquer d'être très défavorablement interprété par les Slaves, qui y voient une menace à leur nationalité.

Ainsi, après la guerre des hommes vient la guerre des langues qui commence en Autriche. C'est cette guerre que la Russie attendait, c'est cette guerre qu'elle propose depuis trente ans, et qui va donner enfin [illegible] ce qu'on appelle le panslavisme moscovite.

La guerre des langues, c'est une lutte terrible entre les Germains et les Slaves, c'est une guerre européenne entre la barbarie et la civilisation, entre l'absolutisme et la liberté.

On comprend comment, envisagées sous ce point de vue, les questions qui se rattachent à l'union douanière austro-allemande et à la diète prusso-allemande d'Erfurth, deviennent intéressantes.

Assemblée législative.

Séance du 15 novembre. — Présidence de M. DUPIN.

Divers représentants déposent des pétitions pour demander le maintien du décret de la Constituante qui supprime l'impôt des boissons.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant allocation au ministre de la guerre de crédits extraordinaires montant à 37 967 300 fr. pour dépenses non prévues au budget de 1849.

M. CHARRAS s'étonne qu'on vienne demander ces crédits extraordinaires ; les crédits ordinaires pouvaient pleinement suffire, à moins qu'on ne fasse passer sous ce titre une partie des dépenses de l'expédition romaine.

M. [illegible], rapporteur, dit qu'il ne s'agit que de rectification du budget.

Le projet est adopté dans la forme suivante :

« Il est ouvert au ministre de la guerre, sur l'exercice 1849, pour les dépenses résultant de l'effectif de l'armée, du maintien de l'armée des Alpes organisée sur le pied de guerre dans l'intérieur, et de l'invasion du choléra, des crédits extraordinaires montant à la somme de trente-sept millions neuf cent soixante-sept mille trois cent francs (37 967 300), *dans lesquels seront confondus les dix-huit millions provisoirement alloués par le décret de M. le président de la République, du 15 septembre 1849.* »

Le scrutin, ouvert sur ce projet, donne le résultat suivant :

Votants,	[illegible]
Pour,	[illegible]
Contre,	[illegible]

L'Assemblée a adopté.

M. Fould, ministre des finances, a la parole pour une communication du gouvernement.

M. FOULD. L'Assemblée et le pays attendent que le nouveau ministère exprime sa pensée sur les mesures financières qu'il se propose de prendre. C'est un devoir pour nous de ne pas retarder cette communication, et je viens remplir ce devoir.

Dans ces derniers temps, des efforts considérables ont été faits pour modifier le régime de nos impôts, en déplacer la base et les faire porter principalement sur la propriété. Ce système n'a pas tardé à porter ses fruits ; il a détruit la confiance, arrêté les transactions et suspendu la prospérité publique.

Le nouveau ministère répudie ces théories insensées. Il croit que l'on doit conserver l'organisation financière qui date de notre première révolution, et a été approuvée par l'immortel auteur des codes.

La propriété est accessible à tous ; le partage, égal dans les familles, tend à établir un équilibre dans la propriété. Nous sommes donc d'avis de maintenir les impôts existants, tout en cherchant à introduire des modifications sur les impôts indirects.

Nous ne perdrons pas de vue la nécessité d'alléger les charges qui pèsent sur l'agriculture, tout en faisant justice des attaques violentes et des idées subversives qui ont tenté de pénétrer dans l'administration.

Ce qu'il y a de dangereux surtout pour un état, c'est l'accroissement de la dette flottante. Les anciens découverts de 1814 et de 1847 n'ont pas subi de modification, mais le découvert, évalué pour 1848 à 78 millions par notre prédécesseur, a subi une réduction importante, et les découverts pour l'année 1849 ne s'élèveront pas au-dessus de 287,000,000. L'ensemble de notre dette flottante serait donc de 534,000,000.

L'année 1850 modifiera-t-elle cette situation ? Pour faire face aux prévisions, M. Passy avait proposé diverses mesures. Ces mesures étaient l'annulation des rentes de la caisse d'amortissement ; l'emploi des fonds de la dotation ; le rétablissement de l'impôt sur les boissons et la création d'un impôt sur le revenu.

Les deux premières mesures nous les acceptons pleinement.

Quant à l'impôt sur les boissons, nous nous trouvons dans la cruelle nécessité d'en demander le rétablissement. (Ah ! ah ! ah ! à gauche. — Très bien ! très bien ! à droite.)

Mais par un projet de loi pour lequel nous demandons l'urgence, nous vous proposons de nommer une commission chargée de faire une enquête sur le mode de perception. (Rumeurs à gauche.)

Nous retirons l'impôt sur le revenu. (Ah ! ah ! à gauche.) C'est là une ressource extrême des gouvernements obérés. D'ailleurs la plupart des propriétés que frapperait l'impôt sur le revenu se trouvent déjà frappées par l'impôt des patentes ou l'impôt foncier.

Cet impôt amènerait d'ailleurs la dissimulation des capitaux, la diminution des dépenses particulières, et par suite l'abaissement de la prospérité générale.

Les 60 millions que devait produire cet impôt seront remplacés par des économies sur les divers services et le remaniement de quelques impôts.

M. le ministre de la guerre offre sur son budget une réduction de 8 500 000 fr., qui serait portée à 16 000 000 si notre armée était rappelée d'Italie.

M. le ministre de l'intérieur accepte une réduction de 2 millions 700 000 francs sur la garde mobile, et une réduction de 300 000 fr. sur les fonds de secours aux réfugiés.

Nous vous proposons un nouveau projet de loi sur l'enregistrement.

Un projet de loi sur la poste, qui, sans porter atteinte au principe de la taxe unique sur les lettres affranchies [illegible]

augmenterait le tarif des lettres qui ne le seraient pas.

Nous vous proposons aussi de réduire l'impôt sur les dernières classes de patentes.

Les trois premiers mois de 1849 ont présenté un excédant [illegible] sur les mois correspondants de 1848; la progression présentée par le mois d'octobre est surtout considérable.

Sur le budget des travaux publics nous ferons aussi quelques économies. La concession du chemin de fer de Lyon et celle du chemin d'Avignon augmenteront nos ressources.

L'exagération de la dette flottante a amené de graves dangers sous le gouvernement de Louis-Philippe; mais la situation est changée : les bons du Trésor, les fonds des caisses d'épargnes ne sont plus immédiatement exigibles, et d'ailleurs l'excédant de la dette flottante pour l'année prochaine n'excède pas de beaucoup le chiffre normal.

Ainsi donc, si la paix et la tranquillité publique sont maintenues, nous croyons [illegible] de faire face aux dépenses de 1850, sans émettre d'emprunt et sans créer de nouveaux impôts.

Je dépose sur le bureau les projets de loi que je viens d'annoncer [illegible].

1° Le retrait du projet d'impôt sur le revenu; 2° le retrait du projet sur l'impôt des boissons; 3° un projet de loi qui abroge le décret de la Constituante supprimant l'impôt sur les boissons, et invite l'Assemblée à nommer une commission pour s'occuper du mode de perception de cet impôt. (Rumeurs à gauche.)

4° Un projet de loi sur la taxe des lettres; 5° un projet de loi sur l'enregistrement; un projet de loi sur les préliminaires du traité conclu entre le gouvernement et la Banque de France.

A GAUCHE. Lisez! lisez!

A DROITE. Non! non!

L'Assemblée, consultée, décide que les projets ne seront pas lus.

M. FOULD. Je demande l'urgence et le renvoi de ces divers projets à la commission du budget.

M. BOYNE TRANCHÈRE combat ce renvoi. Il s'agit ici d'une création et d'une abolition d'impôts. L'orateur demande le renvoi à une commission spéciale, d'autant plus que la commission du budget s'est déjà prononcée pour le rétablissement de l'impôt sur les boissons. (Violentes rumeurs à droite.)

M. BERRYER. La commission du budget est déjà saisie de toutes les questions posées par ces projets; il est impossible qu'on ne les lui renvoie pas. (Oui! oui! à droite.)

M. LAGARDE paraît à la tribune. Un tumulte incroyable s'élève à droite. Pas de discussion. Aux voix! aux voix!

Chaque fois que l'orateur parvient à dire quelques paroles, des cris d'une violence extrême se font entendre à droite; un grand nombre de membres de la droite se précipitent vers l'orateur et l'accusent de troubler l'ordre. La gauche lui crie : parlez! parlez!

Un grand nombre de membres se lèvent de part et d'autre, interpellent l'orateur, le président, et s'interpellent entre eux. La droite crie : Aux voix! la gauche crie : A l'ordre! parlez! — Le tumulte dure plus de 5 minutes.

M. LE PRÉSIDENT à M. Lagarde. Vous voyez bien que votre présence est la cause de tout ce tumulte; retirez-vous.

A GAUCHE. Non! non! parlez.

M. LAGARDE quitte la tribune en protestant.

M. Fould y monte.

A GAUCHE. Vous n'avez pas laissé parler M. Lagarde. Le ministère ne parlera pas.

Il est fait de ce côté un bruit de pieds et de couteaux de bois qui empêchent M. Fould de se faire entendre.

M. LE PRÉSIDENT met aux voix le renvoi à une commission spéciale.

A GAUCHE. Le scrutin de division! (Violentes protestations à droite.)

M. CHASSELOUP-LAUBAT. Cela est contraire au règlement.

M. le président lit l'article du règlement, qui ne contient rien de contraire à ce mode de vote en cette circonstance.

Le scrutin se fait au milieu d'une vive agitation.

Les voix se répartissent ainsi :

Votants,	626
Majorité,	315
Pour le renvoi à une commission spéciale,	236
Contre,	392

Les projets ne sont pas renvoyés à une commission spéciale.

M. LE PRÉSIDENT. M. Chegaray a la parole pour un rappel à l'ordre prononcé au milieu du tumulte.

M. CHEGARAY explique qu'il a été rappelé à l'ordre au moment où il s'approchait de M. Lagarde pour lui dire que si, se faisant juge de la question de clôture, il continuait à parler, malgré la réclamation de l'Assemblée, il ne parviendrait pas à se faire entendre.

M. ANTONY THOURET. M. Lagarde n'a pu dire un mot.

M. LE PRÉSIDENT. L'Assemblée n'a pas oublié ce qui vient de se passer. Je n'ai pu entendre les paroles de M. Chegaray. Mais au milieu de la confusion universelle, j'ai pu saisir un orateur qui, en parlant, ajoutait au désordre, et je l'ai rappelé à l'ordre.

L'ordre du jour appelle la discussion de la loi sur l'emprunt grec.

« Art. 1er. Il est ouvert au ministre des finances un crédit de cinq cent vingt-deux mille dix-neuf francs quatre-vingt-trois centimes (522 019 fr. 83 c.), à l'effet de pourvoir, à défaut du gouvernement de la Grèce, au paiement du semestre échu le 1er septembre 1849, des intérêts et de l'amortissement de l'emprunt négocié le 12 janvier 1833 par ce gouvernement, jusqu'à concurrence de la portion garantie par le Trésor de France, en exécution de la loi du 14 juin 1833, et de l'ordonnance du 9 juillet suivant. » — Adopté.

« Art. 2. Les paiements qui seront faits en vertu de l'autorisation donnée par l'article précédent, auront lieu sur les ressources de la dette flottante du Trésor, à titre d'avances à recouvrer sur le gouvernement de la Grèce. Il sera rendu annuellement à l'Assemblée nationale un compte spécial de ces avances et des recouvrements opérés en atténuation. » — Adopté.

L'ensemble de la loi est adopté au scrutin de division par 557 voix contre 16.

Vient ensuite la discussion de la prise en considération de la proposition de M. de Grammont, tendant à ce que le service des malles-postes de Lyon à Bordeaux, de Bordeaux à Nantes et de Lyon à Marseille, soit immédiatement rétabli.

La commission d'initiative parlementaire a conclu au rejet de la proposition, tout en regrettant qu'elle ne puisse proposer le renvoi à la commission du budget, mieux renseignée à cet égard.

M. LE GÉNÉRAL DE GRAMMONT soutient la nécessité de sa proposition dans l'intérêt du commerce des grandes villes dont le nom vient d'être cité.

M. FOULD, ministre des finances, convient que le service a besoin d'être modifié; il s'occupera d'y introduire des améliorations, surtout à l'égard de la ligne de Bordeaux à Nantes. Ces modifications seront, il l'espère, de nature à concilier tous les intérêts.

M. FAVREAU. Je ne crois pas que nous devions en ce moment examiner le fond de la proposition de M. de Grammont; mais voir si elle n'est pas de nature à être prise en considération. La commission d'initiative parlementaire reconnaît-elle que la proposition n'est pas bonne? Nullement.

La commission est loin de déclarer la proposition mauvaise. M. le ministre des finances ne s'oppose pas non plus à la prise en considération. Il doit, du reste, savoir qu'on peut très-bien modifier les traités et arriver à un [illegible]. Il faut, messieurs, qu'on ménage les finances de l'Etat; mais il faut aussi combiner les intérêts du trésor avec les intérêts du commerce. En [illegible] je demande le renvoi de la proposition de M. le général de Grammont à la commission du budget, afin de sauvegarder tous les intérêts.

M. HEURTIER combat la prise en considération de la proposition, dont l'adoption, dit-il, serait funeste aux intérêts du département de la Loire.

L'Assemblée, après avoir entendu M. Maissiat, rapporteur, prend la proposition en considération, et la renvoie à la commission du budget.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération d'une proposition de MM. Achard, de Grammont, Tartas, Gourgaud, Fabvier, et qui est ainsi conçue :

« Art. 1er. Il est formé un conseil supérieur consultatif et permanent de la guerre. »

» Art. 2. Le conseil est consulté sur tous les projets de loi, de décrets, de règlements sur l'armée, et sur toutes les questions d'administration générale qui la concernent. Il donne également son avis sur les rapports et les propositions des inspecteurs généraux.

» Art. 3. Les membres du conseil supérieur de l'armée sont nommés par décret du président de la République. La durée est de deux ans; ils peuvent être indéfiniment renommés.

» Art. 4. Le conseil supérieur de la guerre est composé :

1° Du ministre de la guerre, président.
2° De quatre généraux de division d'infanterie.
3° De trois dito de cavalerie.
4° De deux dito d'artillerie.
5° De deux dito du génie.
6° D'un conseiller d'Etat non militaire.
7° De deux généraux de brigade d'infanterie.
8° D'un général de brigade de cavalerie.
9° D'un dito d'artillerie.
10° D'un dito du génie.
11° D'un intendant militaire.
12° D'un médecin en chef des armées.

» Art. 5. Sont attachés au conseil supérieur de la guerre, avec voix consultative :

Un colonel d'état-major, secrétaire.

Un chef d'escadron d'état-major, secrétaire garde des archives.

» Art. 6. En l'absence du ministre de la guerre, le conseil sera présidé par le général de division le plus ancien.

Le conseil peut se diviser en diverses sections, suivant le besoin du service.

« Art. 7. Peuvent faire partie du conseil supérieur de la guerre les généraux membres de l'Assemblée nationale ou sortis du cadre d'activité. »

Voici les conclusions de la commission à laquelle cette proposition a été renvoyée :

« Une proposition vous avait été présentée naguère pour conférer aux sous-officiers la moitié des grades de sous-lieutenants qui viendraient à vaquer. Elle avait été prise en considération et renvoyée aux bureaux. Le débat public vous a démontré la nécessité de ne point vous en occuper, jusqu'à l'époque où vous aurez à statuer sur la loi organique de la force armée.

» Des motifs bien plus puissants encore nous semblent commander la même détermination pour la proposition qui nous a été soumise. En conséquence, votre commission a l'honneur de vous proposer à l'unanimité de ne point la prendre en considération. »

M. le général FABVIER combat les conclusions de la commission.

M. D'ADELSWARD les appuie.

L'Assemblée entend encore MM. Fabvier, de Mornay, Mauguin, Casabianca, puis est consultée par M. le président. Elle ne prend pas la proposition en considération.

La séance est levée à six heures.

M. Dufournel a déposé une proposition relative aux concessions de travaux publics. Il voudrait que toutes les fois qu'une concession de travaux publics a lieu, la loi déterminât le nombre des actions de l'entreprise, le capital de chaque action, le taux de l'intérêt qui doit être servi à ce capital, la quote-part des bénéfices de l'entreprise à consacrer annuellement à l'amortissement du capital.

Les particuliers qui voudraient concourir à l'entreprise en feraient la déclaration à leur sous-préfecture; on distribuerait les actions dans l'ordre des souscriptions, etc.; l'Etat pourrait prendre aussi des actions, et dans tous les cas, il exercerait une surveillance active sur toute la gestion.

— M. Bouhier de l'Ecluse a déposé une proposition ayant pour objet de faciliter le mariage des indigents, la légitimation de leurs enfans naturels et le retrait de ceux déposés dans les hospices, au moyen de la gratuité.

— La commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la liquidation de l'indemnité coloniale, propose de réduire les 326 000 fr. demandés par le gouvernement pour 1850 à 153 080 fr.

— La troisième commission d'initiative parlementaire s'est prononcée pour la prise en considération de la proposition de MM. Flandin et Durand-Savoyat, relative à l'achat du haras de Saint-Cloud.

SCANDALES DE 1849.

Les scandales de 1847, qui ont préparé la ruine de Louis-Philippe, avaient généralement un caractère de corruption, et présentaient dans leur diversité toutes les variétés du vol. Depuis février les exemples d'improbité politique n'ont pas fait complètement défaut; mais les scandales dont nous sommes aujourd'hui témoins ont pour caractère principal l'oppression, la violence, l'abus de la force brutale.

Après cette simple observation, nous recommandons la pièce suivante à l'attention de nos lecteurs :

Au citoyen rédacteur en chef du *Moniteur*.

Paris, le 12 novembre 1849.

Citoyen rédacteur,

Dans votre numéro du 10, vous publiez, avec un louable empressement, l'ordonnance de non-lieu intervenue le 4 de ce mois sur les évènemens dont les imprimeries Boulé et Proux furent, le 13 juin, le théâtre. Il faut, en effet, que justice soit rendue à chacun. C'est la pensée qui dicte notre lettre dont nous sommes convaincus que l'insertion dans votre journal ne se fera pas attendre.

L'acte judiciaire que vous reproduisez textuellement contient deux choses : Une absolution, dont nous nous serions d'autant moins occupés qu'elle était par nous prévue; une accusation qui décharge vos amis politiques de tout ce qu'elle fait peser sur nous et que nous avons le droit et le devoir de repousser.

Tous ceux qui, le 13 juin, ont violemment pénétré dans l'établissement de notre patron, dans nos ateliers, sont déclarés innocents, presque glorifiés, sur les dépositions de leurs chefs et d'un témoin qui, dans un autre procès, faisait foi de son impartialité politique en insultant les accusés; nous, qui n'avons pas été entendus, dont le témoignage a paru sans doute au moins inutile, nous sommes, par un bizarre contraste, transformés en coupables sans que les juges du tribunal de première instance de la Seine nous fournissent, même par une poursuite, l'occasion de nous justifier.

Au moins voulons-nous nous défendre.

De l'ordonnance, il résulte d'abord comme faits incontestables qu'un homme armé, portant un paquet de cartouches sous sa blouse, et proférant des propos incendiaires, avait, dans la soirée, été arrêté dans le *voisinage*.

Qu'un placard séditieux était imprimé chez le citoyen Boulé, et que, suivant M. Lebatard, le témoin dont nous parlions tout-à-l'heure, *une attaque paraissait imminente*.

D'où venait le coupable vociférateur de propos criminels, le porteur de cartouches? L'ordonnance n'en dit rien; mais comme même la présence d'un insurgé dans une rue ne saurait évidemment être une excuse du sac d'un quartier, et que, d'autre part, on rappelle soigneusement que l'arrestation a eu lieu dans *le voisinage*, nous en concluons, sans être forts logiciens, qu'on veut laisser croire à une relation entre l'homme arrêté et les habitants de la maison Boulé.

Or, nous affirmons, certains que nous sommes de nous connaître tous à merveille, que pas un d'entre nous, pas un habitant de la maison, n'a été arrêté dans les circonstances que nous venons d'indiquer. C'est ce que doivent savoir mieux que nous le citoyen juge d'instruction Lacaille et les magistrats du parquet, soit par les témoignages qu'ils ont recueillis, soit par l'exhibition du prisonnier, soit par l'examen du registre d'écrou de la prison où il fut mis.

Quel que fût cet homme, nous aimerions à savoir si à l'heure où l'agitation qui s'était manifestée le matin était comprimée partout, où la troupe et la garde nationale, maîtresses de Paris, occupaient toutes les positions; si, de lui seul, devait provenir l'*attaque imminente*; contre qui, contre quoi elle devait être dirigée; et si c'était nous qui, dans les intelligentes prévisions de M. Lebatard, devions, sans un fusil ni une balle, fondre sur les baïonnettes dont la ville était hérissée?

Des placards séditieux! nous n'avons qu'un mot à dire. Une longue instruction a été faite sur ce point par suite du procès intenté devant la haute cour au citoyen Langlois. De tout ce qui a été dit à l'audience ou ailleurs, une seule chose est résultée, ce nous semble, c'est qu'un morceau de placard avait été trouvé loin de l'imprimerie, et que dans tous les cas il n'avait pas été composé par les ouvriers attachés aux ateliers Boulé. Si l'instruction faite par M. Lacaille avait apporté de nouvelles preuves, il est fâcheux pour M. le procureur-général qu'elles n'aient pas été produites à Versailles!

Premier point. Voici le second :

« Des ouvriers imprimeurs ou autres, réunis en
» grand nombre dans l'établissement, ont fait en-
» tendre des injures et des menaces contre les gar-
» des nationaux et les soldats (déposition des témoins
» Vieyra et Saint-Didier); l'attitude des ouvriers était
» telle, que le commandant Censier, des chasseurs
» de Vincennes, crut devoir les faire garder par une
» partie des soldats, en donnant l'ordre de *tirer sur*
» *quiconque bougerait*. »

Ce sont les dépositions de MM. Vieyra et Saint-Didier, capitaine dans la première légion et l'un des commandants de l'expédition, fort désintéressés tous deux, comme chacun sait, dans la question.

Veuillez, citoyen rédacteur, à la place du greffier de M. le magistrat instructeur, recueillir la nôtre : c'est celle de petites gens; mais nous sommes 80 qui la signons, et cela compensera peut-être la qualité qui nous manque.

L'allégation de ces messieurs est une calomnie. Pas un de nous n'a proféré ni menaces, ni injures : il y aurait eu folie à le faire; cela ne ressort-il pas des dernières lignes mêmes du paragraphe que nous venons de citer? Il est trop clair que la prudence la plus extrême nous était commandée non-seulement par le nombre des assaillants, mais par les dispositions manifestes de ceux qui, après six mois de réflexion, trouvent que l'attitude, quelle qu'elle fût, d'hommes désarmés, séparés les uns des autres, est la justification complète de l'ordre de TIRER SUR QUICONQUE BOUGERAIT.

Non, les choses ne se sont pas passées comme on l'a dit. La vérité est que, dans un état d'exaspération difficile à décrire, un officier supérieur fit ranger les gardes nationaux et les chasseurs de Vincennes dans toute la longueur de la galerie du premier étage; qu'au milieu d'un profond silence commandé par la nature de nos travaux, il s'écria :

« *Chasseurs, vous entendez bien, à la moindre démonstration, faites feu et à la baïonnette!* »

Tels sont les faits où la chambre du conseil et le parquet déclarent, dans les termes suivants, qu'ils ont bien vite vu l'innocence de ces messieurs si méchamment déchirés par les journaux socialistes ressuscités trop vite :

« En présence de pareilles excitations, on comprend quels ont pu être les effets déplorables du désordre résultant à la fois de la demi-obscurité qui régnait dans les ateliers et de la crainte d'une résistance armée. »

C'est clair! mais, ce qui ne l'était pas moins le 13 juin, c'étaient nos ateliers éclairés, au premier par cinquante lampes allumées, au troisième par soixante-douze, et auxquels on arrivait par un escalier où sur chaque carré brûle un gros bec de gaz.

Si les soldats de MM. Vieyra, de Carcy et Saint-Didier ont vu trouble ce soir-là, la brillante illumination dont il est facile de s'assurer chaque soir dans la maison Boulé ne peut en conscience en être responsable.

Nous poursuivons, et ce n'est pas notre faute si l'examen de cette affligeante pièce doit prendre, dans vos colonnes, citoyen rédacteur, un cinquième de l'espace rempli hier par l'ordonnance.

« Un témoin qui ne saurait être suspect, puisqu'il
» a été momentanément arrêté pour des paroles qui
» ont paru offensantes envers les gardes nationaux,
» le sieur Quignon, a rendu ce témoignage aux chefs
» des détachements, que « leur premier soin a été
» de placer des sentinelles pour assurer la conserva-
» tion des presses mécaniques. » Le capitaine de
» Carcy a déclaré qu'en effet, dès son arrivée, « l'im-
» portance des presses mécaniques lui ayant été si-
» gnalée, il avait dû, de concert avec le comman-
» dant Vieyra, en assurer la conservation, et qu'en
» conséquence des sentinelles avaient été placées
» dans l'intérieur de la partie de l'établissement où
» elles se trouvaient. »

Honneur à M. de Carcy! Le gouvernement connaissait sans doute cette preuve de bienveillante sollicitude pour M. Boulé quand il l'a décoré. Cependant, en acceptant cette version, s'il était si facile de protéger les presses, pourquoi tout le reste de l'établissement fut-il livré? Fallait-il être typographes comme nous pour savoir que le matériel d'une imprimerie ne se compose pas des presses seulement; que les caractères, les casses, les formes, tout le matériel, sont une valeur non moins importante, si ce n'est sacrée?

Mais, au surplus, nous sommes avec les bienveillants CONSERVATEURS en formel désaccord.

Nous disons, nous, qu'après avoir, comme nous l'avons raconté plus haut, placé au premier étage quelques-uns des signataires de cette lettre sous le coup d'une mort imminente, les envahisseurs montèrent au second où il n'y avait personne; au troisième où travaillaient les compositeurs aussi soussignés du *Temps*, de l'*Estafette* et de la *République*, qui furent contraints de descendre dans la cour pour faire place à l'exécution, dont bientôt le bruit effroyable vint les remplir de douleur et d'une légitime crainte.

Nous disons : Que les ravageurs revinrent ensuite au premier, après que l'ORDRE eut passé au second et au troisième; qu'ils firent descendre les compositeurs de cette salle dans celle des machines au rez-de-chaussée, où bientôt M. de Carcy, l'officier d'état-major, donna l'ordre de briser *toutes les presses*. Quelqu'un ajouta : « Nous ne trouverons donc pas un homme du *Peuple*, pour que nous lui fassions son affaire. »

Le citoyen Dumont, gérant de l'*Estafette*, beau-frère du citoyen Boulé, intervint pour rappeler que le commissaire de police avait donné l'ordre de respecter au moins les mécaniques. M. de Carcy se tourna vers lui comme un furieux et s'écria : « S... n... de D...! vous raisonnez; je n'ai pas d'ordres à recevoir de vous. Empoignez-moi cet homme-là! » Les tirailleurs obéirent. Sans le commissaire, qui fit relâcher le citoyen Dumont, Dieu sait ce qui serait advenu de lui!

Quant aux machines, sauf quelques coups de sabre distribués de çà et de là, il n'y eut de coupé, cela est vrai, que les courroies et les cordons qui les mettent en mouvement; peut-être dût-on uniquement leur salut au danger, facile à comprendre, qui pouvait résulter de leur bris dans un moment où la machine à vapeur qui les fit mouvoir fonctionnait avec sa toute puissante activité.

Et c'est nous, — des magistrats, protecteurs du faible et de l'opprimé, dispensateurs, devant Dieu, de la justice en ce monde, ont le courage de le répéter! — c'est nous, pauvres travailleurs, sans autre ressource ici-bas que notre travail, si douloureusement atteints par le chômage d'où qu'il vienne; nous, pères de famille pour la plupart, qui aurions complété volontairement cette œuvre de destruction plus ruineuse pour nous encore que pour notre patron!!!

On le dit pourtant!

Les experts Duverger, Plon et Thunot ont, à la fin de leur rapport, exprimé les regrets que les scellés n'eussent point été immédiatement apposés dans les diverses localités où les dégâts avaient été commis.

« Les informations prises ont bientôt fait connaître que le bruit courait dans le quartier que LES OUVRIERS DE L'IMPRIMERIE BOULÉ AVAIENT EUX-MÊMES, APRÈS LE DÉPART DE LA FORCE ARMÉE, COMPLÉTÉ LES DÉVASTATIONS. »

Fallait-il donc qu'après avoir, comme nous l'avions trop prévu, perdu dans cette déplorable affaire nos outils détruits ou enlevés, que nous n'avons plus revus, notre salaire pendant trois mois, c'est-à-dire notre unique ressource, le bien-être de tous les nôtres, leur pain, nous y laissions encore notre considération d'honnêtes gens, notre réputation de braves ouvriers?

Il n'en sera rien; car la vérité, connue de quatre à cinq cents personnes, même intéressées à la cacher, ne peut être étouffée; et de la bouche même de ceux qui brisèrent tout ce qui leur tomba sous la main, et dans l'imprimerie, et dans les bureaux du *Peuple*, et dans ceux de la *République*, et dans ceux de l'*Estafette*, elle est déjà sortie.

— Que nous suppliâmes les gardes nationaux de ne pas accomplir leur œuvre barbare, et qu'il nous fut répondu : « Tant mieux! Puissiez-vous ne pas travailler de six mois! — Un imprimeur ne se risquera plus maintenant à imprimer le *Peuple*! »

Que nous conjurâmes M. de Carcy, au nom de notre avenir, de faire cesser les désastres, et que, par le chef comme par les soldats, il nous fut répondu :

« EH BIEN! SI VOUS N'AVEZ PAS DE TRAVAIL,
» DEMAIN VOUS VIENDREZ NOUS F..... DES
» COUPS DE FUSIL, ET NOUS VOUS RECE-
» VRONS! »

La raillerie fut ajoutée à l'insulte et aux menaces. On nous dit en passant devant nous, quand tout fut accompli :

» *Montez travailler maintenant.* »

Nous montâmes, en effet, et malgré l'obscurité profonde, en nous heurtant aux casses renversées et brisées, aux débris de nos sièges, en marchant sur les caractères épars et irrévocablement mêlés, sur nos lampes en morceaux, sur les vitres fracassées, nous pûmes juger de l'étendue du mal.

Pour que rien n'y manquât, quelques instants après, une vingtaine d'entre nous furent arrêtés et dirigés sur les Tuileries. Mis en liberté depuis, faute de raison pour prolonger leur captivité, ils restèrent en prison, qui plus, qui moins.

Ce récit ne valait pas sans doute la peine d'être entendu, car on savait parfaitement où nous trouver; et cependant, tandis qu'on assignait, rue du Bouloi, devant le juge d'instruction Lacaille, le capitaine Faget, de la garde nationale, le premier qui dénonça à l'autorité l'imprimerie Boulé; rue Coquillière, M. Lebatard, qui, interrogé poliment par Guinard, à Versailles, lui répondait comme chacun sait, personne ne jugeait à propos de nous faire citer, en masse ou séparément, rue Coq-Héron.

Nous étions donc bien, nécessairement, plus suspects que MM. Vieyra, de Carcy, Saint-Didier, Hély d'Oissel, ces deux derniers parents de magistrats, tous entendus dans leur propre cause!

Nous n'étions bons ni pour renseigner sur les faits ni pour être confrontés avec tous ceux, chefs ou soldats, qui pouvaient, de près ou de loin, être soupçonnés d'avoir pris part à ces odieuses infamies!

La justice, que nous avons appris à croire lente, était pressée, et il fallait que la conduite d'ir-

réprochable *modérés* fût promptement réhabilitée soit!

Dans les listes remises par le gérant du *Temps*, et où était inscrit plus d'un nom aristocratique, il n'y avait pas même un renseignement qui valût la peine de faire comparaître les hommes indiqués, et de les confronter avec nous ou avec les soldats : très bien ! Nous ne sommes pas, pauvres prolétaires, familiarisés avec les procédés de la justice!

Par un rare bonheur, enfin, presque tous ceux portés sur ces listes se trouvent précisément avoir été placés par M. Vieyra, qui l'affirme, soit en faction hors de la maison, soit à d'autres postes de confiance qui n'ont pu leur permettre de prendre part à la razzia. Les autres, M. Vieyra est non moins certain qu'ils étaient, celui-ci à sa maison des champs, celui-là malade au coin de son feu, et ainsi pour tous.

Nous en sommes bien heureux; mais s'il faut à la bonne renommée de ces messieurs, pour se compléter, le sacrifice de notre honneur, à nous, encore une fois, nous protestons.

Nous n'avons songé à attaquer autour de nous ni la fortune ni la vie de ceux qui racontent aujourd'hui avec tant de naïveté, pour le moins, leurs incroyables terreurs.

Nous n'avons pas, comme des incendiaires, créé le mal pour en tirer profit. Quel eût-il pu être ? Pouvions-nous espérer, pour notre travail suspendu, une indemnité de qui que ce fût?

Nous ne sommes pas des misérables ayant aggravé un crime pour en rendre la responsabilité plus pesante aux coupables!

Devant Dieu et devant les hommes, que la faute retombe sur ceux qui l'ont commise! Nous sommes à l'abri.

Nous n'avions pas même cherché à dire ce que nous savions, contents d'avoir enfin, après trois mois d'attente, retrouvé du travail à l'atelier; nous ne demandions pas à nous mêler des affaires de la justice, avec laquelle un vieux et sans doute injuste dicton populaire prétend que « pour les petits, il n'y a jamais rien de bon à gagner. »

Attaqués, nous avons été contraints à la défense. Nous nous sommes défendus.

Les hommes de bonne foi de tous les partis jugeront; mais à eux comme à vous, citoyen rédacteur, nous déclarons tous, la main sur le cœur, qu'avant de rédiger et de signer cette lettre, nous nous sommes supposés appelés dans le cabinet de ces magistrats qui n'ont pas voulu de nous, et que nous avons déposé comme si de nos dires devaient dépendre l'honneur, la liberté de frères et non d'ennemis.

Salut et fraternité.

LES OUVRIERS TYPOGRAPHES DE LA MAISON BOULÉ.

Etaient présents et ont signé : V. Eugène Gauthier, A.-T. Breton, P.-V. Bosson, F.-B. Saumon, E. Marchand, L. Tison, B.-H. Cornillon-Savary, D. Bertaux, Brison, A. Masson, Amable-Elie Legros, N. Bolotte, Bourgouin, H. Barclay, Cordier, Devaux, Debacq, F. Lozières, E. Huet, A. Lesourd, Victor Hérault, May, Lemaître, Pichon, Gautier, Jules Grosse, Banny, Matey, Placet, Lecloux, Félix Jouquet, Gustave Philippe, Leneble, Casimir Zorn, E.-J. Deblai, Pouzadou, Mouillefarine, H. Leroy, Charles Wildchick, Victor Gautier, Nicolas Aubry, H. Ouzouf, Grand, Gavage, Fontenay, Royol, Perrin, A.-J. Sanson, E. Grignon, Fischer, F. d'Harcourt, Alexandre, Grenier, Lepage, Normandin.

Nous prions ceux de nos camarades qui ont assisté à la dévastation de l'imprimerie Boulé, et qui étaient absents au moment de la signature de la présente protestation, de se joindre à nous le plus tôt possible.

Au citoyen rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique*.

Sainte-Pélagie, 13 novembre 1849,

Citoyen,

Le nouveau préfet de police excite, dans sa proclamation, les citoyens à la délation, les patrons à l'espionnage et à l'asservissement politique de leurs ouvriers, les pères de famille à la compression des sentiments généreux qu'oseraient manifester leurs jeunes fils.

Les prisonniers politiques ne pouvaient manquer de ressentir les effets d'un pareil zèle.

Le jour même où les journaux nous annonçaient la proclamation du *citoyen* Carlier, le docteur dont nous vous avons déjà entretenu arrive à l'infirmerie, plus impérieux que d'habitude : « Vous n'avez » qu'à vous bien tenir! s'écrie-t-il d'un air triomphant; nous avons un nouveau préfet de police » qui saura vous mâter. » Un malade, le citoyen Perrey, voulut lui faire une observation; il le renvoya immédiatement.

Depuis plus de trois mois il existe à Sainte-Pélagie une commission, élue périodiquement par les détenus politiques, qui était constamment en relation avec l'administration, pour défendre les intérêts et les droits de tous. Lundi dernier, 12 novembre, le directeur fait signifier aux détenus que désormais il ne voulait plus reconnaître l'existence de la commission.

Le même jour on a cessé de nous apporter la nourriture que l'on continuait d'aller offrir de chambre en chambre, depuis notre refus de la recevoir. Du reste, c'était peine inutile, la persévérance et l'unanimité avec lesquelles les détenus ont maintenu leur résolution, en même temps qu'elles prouvent la justice de nos réclamations, ont dû convaincre l'administration qu'elle ne parviendrait pas à nous diviser ou à nous lasser.

Il est alloué, d'après ce que nous a dit le directeur, 21 CENTIMES par jour à chaque détenu, pour lui procurer sa maigre pitance; mais la gestion de nos fournisseurs *honnêtes et modérés* est telle, que notre *commission culinaire*, nommée par nous, manquant d'ustensiles, achetant en détail, avec frais de commission, à travers les guichets, parvient à nous fournir pour 15 c. en moyenne, par jour et pour chaque détenu, une nourriture plus saine et plus abondante, malgré son insuffisance, que celle que nous donnait l'administration.

Les détenus des Madelonnettes et de la Conciergerie s'associent à nos demandes. Les détenus de Rouen, qui ont obtenu, après de persévérantes et énergiques réclamations, une amélioration notable de leur régime, nous écrivent pour nous encourager dans nos protestations.

Si nous vous prions, citoyen rédacteur, de nous donner si souvent le concours de votre publicité, c'est que nous savons, par expérience, qu'il n'est d'autre moyen d'empêcher les royalistes d'assouvir leur haine sur les républicains qu'ils détiennent en prison, que la crainte de l'opinion publique.

Salut et fraternité.

Au nom des détenus, les membres du conseil de famille :

CASTANIÉ. — DESTÉRACT. — FRICHOT. — GENILLER. — JEAN AUGUSTE. — TANDON. — WIRTH.

Sainte-Pélagie, 13 novembre 1849.

Au citoyen rédacteur en chef de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Citoyen,

Nous recevons à l'instant, et après le départ de la lettre que nous vous avons adressée aujourd'hui, communication de l'ordre suivant :

« Par ordre de M. le préfet de police seront formellement interdites désormais toute espèce de communication avec les journaux.

» Une infraction à cette décision, qui est l'expression de nos règlements, interdisant l'envoi au dehors de tout écrit sans être communiqué au greffe, entraînerait la suppression de toutes les permissions accordées aux visiteurs, sans préjudice de punitions pour les signataires d'écrits. »

Cet ordre n'a pas besoin de commentaires. Comme d'ailleurs le temps presse, nous nous contenterons d'une observation :

Ou nos réclamations sont injustes, et alors la publicité qui leur est donnée ne pourrait nuire qu'à eux-mêmes; ou elles sont fondées, et, dans ce cas, c'est s'avouer coupable que de vouloir en entraver la publicité.

Nous vous prions instamment de mettre nos signatures au bas.

Salut et fraternité.

Au nom des détenus politiques, les membres du conseil de famille,

GENILLER, A. DESTÉRACT, G. TANDON, CASTANIÉ, E. WIRTH, FRICHOT, JEAN AUGUSTE.

FAITS DIVERS.

DÉCEPTION. — Quelques jours avant la chute du grand cabinet, les habitués et amis de l'Elysée-National avaient envahi la salle des Pas-Perdus du palais de l'Assemblée, et là, le front haut et le jarret tendu, ils souriaient malignement en voyant passer le portefeuille d'un ministre, et ils plaignaient, dans toute la sincérité de leur cœur impérial, les pauvres diables qui aspiraient à un regard ou à une parole de MM. Thiers, Molé, Berryer et compagnie. Enfin, le message du *prince* arriva porté par M. le colonel Vaudrey, escorté de la fine fleur bonapartiste. Ce jour-là restera gravé dans bien des cœurs : on espérait beaucoup, on se sentait léger de bonheur, et plusieurs peut-être soupèrent dans l'allégresse avec leur dernier napoléon. Nous en savons qui, sans place, promettaient cependant de belles positions à des fonctionnaires..... C'était un beau rêve..... Du reste, n'était-ce pas la fête de tous les saints? Et le lendemain, le jour des morts, fut celui des funérailles politiques de tous ces beaux projets, et avec le petit frère du grand Odilon Barrot, tous les châteaux en Espagne croulèrent.

Hier, par hasard, un de ces amis de l'Elysée errait seul dans les couloirs de l'Assemblée, et il disait avec peine et amertume : Nous sommes encore une fois joués! Nous voilà comme il y a un mois; cependant, je comptais bien que c'était fini d'eux tous et de leur politique à la Thiers... Puis le pauvre homme soupirait, soupirait à fendre le cœur!!!

EXÉCUTION DES ÉPOUX MANNING. — On lit dans le *Standard* :

« Ce matin George-Frédéric Manning et sa femme, Maria Manning, ont été exécutés à mort. Ils ont été pendus à l'extrémité de Horsemonger-Lane Gaol. Il serait impossible de donner une idée de la multitude qui se pressait autour de la potence, avide de voir ce spectacle. C'était une chose hideuse à voir que cette curiosité fébrile qui tourmentait les masses.

« A neuf heures précises, un silence profond régna dans la foule, qui jusqu'alors avait été très-bruyante, et tous les regards se portèrent sur la plate-forme où allaient paraître dans quelques instants les deux condamnés. Manning, accompagné du chapelain de la prison, monta le premier; il était tellement abattu qu'il fallut l'aider à franchir quelques degrés. On eut quelque difficulté à amener Maria Manning. Mari et femme se donnèrent la main, et prononcèrent quelques paroles que nous ne connaissons point. A un signal donné, le bourreau les lança dans l'éternité.

» Manning semblait animé d'un repentir sincère, et écoutait avec attention les prières du chapelain. Maria Manning a de nouveau déclaré qu'elle était innocente, et ne paraît nullement se repentir de son crime. Elle était vêtue en noir, et sa figure était couverte d'un voile noir. Ils sont morts tous deux sans se débattre.

» Les annales criminelles ont présenté rarement l'exemple d'une femme, condamnée à mourir de la main du bourreau, qui ait montré autant de fermeté et de dureté de cœur que Maria Manning.

» Après cette épouvantable scène, la foule se dispersa insensiblement.

» Manning avait peu dormi dans la nuit; il était violemment agité, et plusieurs fois il était sorti de son lit. »

— M. Robertson ouvrira un nouveau cours de langue anglaise jeudi 15 novembre, à neuf heures précises du soir, rue et place Louvois, n° 8.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Aujourd'hui, 2e Grand Bal. — L'orchestre, composé de 40 musiciens, sera conduit par Laurent aîné. On exécutera le *Quadrille de la Fraternité* et des *Enfants de Paris*. — Prix d'entrée : 1 fr. par cavalier.

PETITE CORRESPONDANCE.

Montpellier. — M. F. S. — Nous v. adr. le num. de la *Phal.* qui ne v. est pas parvenu. — Nous v. av. écrit ces jours derniers au sujet de votre broch. — Compl. affect.

Laon. — M. L. — Reçu les 9 et fait votre réab.

Bessan. — M. D. A. — Reçu les 17, et fait votre réab. jusqu'à fin mai. — Remerc.

Beauvais. — M. G. — Reçu les 9 et fait le réab.

Saint-Brieuc. — M. P. P. — Reçu les 9 et fait.

Reims. — M. F. — Reçu les 250 dont nous attend. note d'applic. — Fait le chang. — Remerc. affect.

Nîmes. — M. C. — Reçu les 34-95 que nous appl. de conf. à la facture du 28 avril. Nous v. écrirons sous peu de jours. — Affect. compl.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 novembre sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	30 f.	16 f.	8 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe	32	17	9
PAYS A SURTAXE :			
Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	46	24	13
Colonies et pays d'outre-mer	50	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	56	30	16

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	80 c.
Cinq à 9 »	30	Réclames-notices	80
Dix fois et plus	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Bourse du 14 novembre 1849.

Au parquet, à l'ouverture de la Bourse, le 5 0/0 à terme, a débuté par une hausse de 25 c. Sur la clôture d'hier, il a fait 90-20; deux ordres de ventes sont encore arrivés, et l'ont fait rétrograder jusqu'à 89-85. A partir de deux heures il a repris faveur et atteint de nouveau le chiffre de 90-20, pour fermer à 90-35 après avoir fait 90-30.

On s'occupait beaucoup des projets de lois de finances que devait présenter M. Fould; on parlait d'un arrangement qu'il aurait fait avec la Banque; de cet arrangement il résultrait que le capital serait augmenté, qu'une nouvelle émission de billets aurait lieu, et qu'un prêt de 150 millions serait fait par la Banque à l'Etat.

On disait aussi que M. Fould, reprenait la loi d'impôts sur le revenu; que l'impôt sur les boissons serait conservé, mais pour un an seulement, et que son projet établissait l'équilibre dans les finances.

Le 5 0/0, au comptant, a ouvert à 89-75; il a fait, au plus bas, 89-65; au plus haut, 90-10, et il a fermé à 90-05; en hausse de 45 c. sur la clôture précédente.

Le 3 0/0, ouvert à 56-95, a fermé à 57; en hausse de 25 c sur la clôture d'hier.

Les actions de la Banque ont fermé à 2 375, en hausse de 30 fr. Il y a eu beaucoup d'affaires sur cette valeur, qui a pris faveur à raison du bruit d'arrangement fait avec le ministre des finances.

Il y a eu peu d'affaires sur les chemins de fer; le peu d'opérations qu'on a faites était à la baisse, excepté le Nord, qui a fermé en hausse.

4 heures. — A la coulisse, le 5 0/0 faisait 90-30, demandé.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clô du j.
Trois 0/0	56 80	57 20	56 80	57 20
Cinq 0/0 Emprunt 1848	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Cinq 0/0	89 75	90 30	89 85	90 25

14 NOV. AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE

RENTES.			
3 0/0 j. du 22 juin	57 ..	Espag. dette active	22 1/8
5 0/0 j. du 22 mars	90 05	— — 3 0/0	35 1/2
VALEURS DIVERSES.		— Dette intér.	37 5/8
Banque de France	2375 ..	Naples, récép. Roth.	90 50
Ob. de la Ville, anc.	1375 ..	Romain, emprunt	82 ./.
— — nouv.	1145 ..	Haïti, emprunt	395 ..
Oblig. de la Seine	1090 ..	Piémont, emprunt	970 ..
— St-Germ. 1842	870 ..	— Nouveau	935 ./.
— Versailles	610 ..	Rente 5 0/0	88 15
— Orléans, 4 0/0	[illegible] ..	Lots d'Autriche	390 ..
— Nouvelles	[illegible]	2 1/2 hollandais	53 ..
— Rouen, 4 0/0	780 ..	CHEMINS DE FER.	
— Nouvell., 1849	900 ..	Saint-Germain	465 ..
— Havre j. mars	7[illegible] ..	Versailles, r. d.	2[illegible] 25
— Nouvelles	840 ..	Versailles, r. g.	170 ..
— Marseille	8[illegible] ..	Orléans à Paris	787 50
— Orléans, jouis.	430 ..	Rouen	525 ..
Quatre-Canaux	1080 ..	Havre	235 ..
— Jouissance	72 50	Avignon-Marseille	222 50
Bons du Trésor	6 0/0	Bâle	103 75
Forges Aveyron	3000 ..	Centre	304 25
Monceaux-s.-Sambre	1500 ..	Boulogne	135 ..
Nord (hauts-four.)	800 ..	Bordeaux	398 75
Charbon belge	325 ..	Nord	440 ..
Zinc V.-Montagne	2735 ..	Strasbourg	356 25
— Stolberg	475 ..	Nantes	280 ..
Mines de la Loire	285 ..	Monter. à Troyes	112 50
		Dieppe Fécamp	180 ..

FONDS ÉTRANGERS.

Belg. 5 0/0 1840	98 1/2	
— 5 0/0 1842	[illegible] 1/2	
— 4 1/2	87 1/2	
— 3 0/0	65 1/2	
— 2 1/2 0/0	50 ./.	
— Banque	710 ..	
— — 1841	6000 ./.	

BOURSE DE LONDRES du 14 novembre.

3 0/0 consolidés	77 1/2
3 0/0 au 14 nov.	97 1/2

TAXE DU PAIN.

1re qualité le kilo.	27 c.
2e — —	20

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 15 novembre.

THÉATRE DE LA NATION. —

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Testament de César.

ITALIENS. — L'Italiana in Algeri.

OPÉRA-COMIQUE. — La Fée aux Roses.

ODÉON. — Rémond Varney.

THÉATRE-HISTORIQUE. — La Guerre des Femmes.

VAUDEVILLE. — Croque-Poule, l'Impertinent, Un Monsieur qui veut exister.

GYMNASE. — La Faction de M. le Curé, Graziella, le Bal du Prisonnier.

THÉATRE MONTANSIER. — La Femme à la broche, Deux Sans-Culottes, Tigre du Bengale.

VARIÉTÉS. — Voltaire en vacances, les Associés.

PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Connétable de Bourbon.

AMBIGU-COMIQUE. — Piquillo Alliaga, Juif errant.

GAITÉ. — Les Belles de Nuit.

THÉATRE-NATIONAL. — Les Pilules du Diable.

FOLIES. — L'Ouvrier grand seigneur, Marquis de Fleuvar.

THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Les Chevaux du Carrousel, Au feu!

[illegible]. — Les Talismans du Diable.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 245. ÉDITION DU MATIN. **Vendredi 16 novembre 1849.**

[illegible] (MATT.) — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — [illegible] (JOANN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

[illegible]

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 15 NOVEMBRE.

Un vote de l'Assemblée nationale a causé aujourd'hui une vive agitation dans son sein, et peut avoir de graves conséquences politiques, malgré la futilité du point de départ. M. Desmousseaux de Givré proposait à l'Assemblée de décréter qu'elle n'assiste à aucune cérémonie publique et n'y envoie pas de députation.

Cette proposition était motivée par la crainte que l'Assemblée ne parût en seconde ligne à des solennités où le président de la République occuperait la première place, ce qui serait contraire à la hiérarchie constitutionnelle. M. Desmousseaux de Givré a fortement insisté sur la souveraineté de l'Assemblée nationale et sur le rôle secondaire du président. Il a malicieusement rappelé la proposition de mise en accusation de M. Bonaparte, formulée, à propos de l'attaque de Rome, par des représentants *usant de leur droit*; il a demandé s'il serait convenable qu'en pareille circonstance une cérémonie publique réunît l'accusé, les accusateurs. L'orateur a même comparé la suprématie d'étiquette que M. Bonaparte semble disposé à s'arroger à l'attitude de Robespierre, devançant tous ses collègues à la fête de l'Être suprême.

M. de Givré se résume en demandant que l'Assemblée s'abstienne au moins de paraître aux cérémonies publiques, jusqu'à ce qu'un règlement fait par elle ait déterminé la place qu'elle y entend occuper.

Le général Leflo, l'un des questeurs, parle dans le même sens; il rappelle que la dignité de l'Assemblée a été compromise à la cérémonie d'installation de la magistrature; il proteste contre cette idée que M. Bonaparte lui-même ait le droit d'*inviter* l'Assemblée, de lui marquer des places, et conclut à ce que la proposition de M. de Givré soit prise en considération, afin que la commission chargée de l'examiner prépare un règlement qui empêche ces conflits de se renouveler.

M. Baze a proclamé à son tour que l'Assemblée était le premier pouvoir de l'Etat, et l'Assemblée presque entière, gauche et droite, à l'exception d'une vingtaine de membres au plus, s'est levée pour prendre en considération la proposition de M. de Givré, transformée en manifestation politique.

L'Assemblée, à son tour, a fait son *Message*.

LES MALENTENDUS.

Toutes les guerres civiles, toutes les luttes de sectes, de partis et de classes ont été causées par des malentendus, par des défauts de lumière et de justice réciproque.

L'histoire entière est pleine de cette vérité.

Les races qui paraissaient les plus incompatibles en Europe ont fini par se fondre, par se combiner après mille combats, comme elles auraient pu le faire sans combats avec plus de lumière et de justice.

Les diverses croyances religieuses en sont venues, de nos jours, à se tolérer, à se respecter entre elles, après des siècles de persécutions et de vengeances, qui n'ont prouvé que l'ignorance et la brutalité de leurs adeptes.

La conquête de la liberté de conscience a coûté à l'Europe des torrents de sang, et cependant, aujourd'hui, il n'est pas un peuple, pas un parti qui conteste cette liberté, qui ne l'admette pour lui et pour tous.

La liberté de la presse n'a pu être obtenue également qu'au prix de révolutions nombreuses. Cependant, ce n'est que dans les pays où elle est depuis longtemps passée dans les mœurs que les progrès humains se réalisent sans guerres civiles ni révolutions sanglantes.

Le suffrage universel a paru longtemps une utopie monstrueuse, une chose impraticable, et cependant il a été finalement réclamé par les partis les plus opposés, les légitimistes et les démocrates, — et l'expérience prouve à nos yeux qu'en moins de deux années, au milieu même de sa première école confuse, il peut donner autant de garanties à l'ordre qu'au progrès.

Il en sera de même de toutes les vérités, de toutes les notions nouvelles de justice que contient le Socialisme.

Il y a encore assez d'ignorance et de barbarie dans notre civilisation moderne pour ensanglanter les malentendus et les difficultés qui surgissent entre les individus, les partis, les classes et les peuples. Les révolutions, les émeutes, les horreurs guerrières qui, tout récemment encore, ont fait gémir l'humanité, après trente années de paix, ne le prouvent que trop. Cependant, tout le monde conviendra que ces révolutions et ces guerres eussent été plus longues et plus horribles encore si les libertés, les sentiments humains, les lumières et le bien-être n'avaient pas fait de grands progrès depuis un demi-siècle.

Il faudra peut-être bien peu de temps à la société actuelle pour qu'elle en arrive à s'étonner elle-même des profondes alarmes qu'elle vient d'éprouver, pour qu'elle déplore l'irritation aveugle et barbare, apportée dans son appréciation première des hommes et des choses du Socialisme; pour qu'elle se demande si c'est bien elle qui a méconnu l'éclat de telle vérité, la justice et la praticabilité de telle réforme, le caractère salutaire et conciliant de telle doctrine.

Comme cela se passe dans les querelles de ménage, dans les débats d'intérêts ou d'amour-propres individuels, les partis et les classes, calmés par l'épuisement même de leurs colères, se sentiront un jour portés à l'indulgence, au repentir, aux concessions réciproques, et se prendront à sourire de leurs malentendus actuels.

Nos neveux auront certainement peine à comprendre comment il s'est fait que la peur du Socialisme ait entraîné tant de turpitudes, tant de violences, tant d'apostasies, tant de confusion, de cris et de désastres.

— « Quoi! diront ces neveux à leurs oncles, c'est du droit au travail, de l'organisation du travail, que vous vous êtes tant effrayés!... La chose est singulière! Auriez-vous donc préféré qu'on vous réclamât le droit de ne rien faire, le droit de mendier, de marauder, de voler comme au moyen-âge, ou bien le droit de faire des conquêtes, de batailler à tort et à travers, pendant vingt ans, contre les autres peuples, comme sous l'Empire, ou bien encore le droit de mourir de faim?

» Vous vous êtes alarmés parce qu'on voulait, au moyen d'institutions de solidarité entre les intérêts et entre les industries, remédier à l'instabilité de la vie réelle, aux maux de l'usure, de l'agiotage, de la concurrence, du chômage, du morcellement, de la misère; — mais quel autre moyen aviez-vous d'augmenter la richesse publique et d'éviter le retour des ruines, des révolutions mêmes dont vous aviez souffert?

» On vous proposait l'expérience pacifique et locale des procédés propres à unir les hommes, à les associer, à les rendre tous producteurs et consommateurs; et vous avez repoussé ceux qui vous faisaient cette proposition; vous les avez calomniés, persécutés, proscrits; — mais vous teniez donc à ce que les hommes fussent divisés, à ce que les intérêts restassent hostiles les uns aux autres, à ce que la misère et l'oisiveté se perpétuassent?...

» On vous réclamait l'instruction gratuite, ce qui n'eût pas coûté pour la France entière le quart de ce que vous dépensez par an pour l'entretien d'une armée oisive et démoralisée; on vous réclamait cette instruction gratuite, afin d'extirper tous les maux et tous les crimes qui prennent leur source dans l'ignorance, et vous vous êtes emportés de fureur!.. Vous aviez donc, malheureux! autant de prédilection pour l'ignorance que pour la misère!...

» Vous vous êtes mis à crier à tue-tête, pendant plusieurs années, qu'on voulait détruire la propriété et la famille, parce qu'au moyen d'une organisation plus attrayante des travaux et d'une répartition plus juste des produits, on voulait étendre à toutes les douceurs de la famille et les bienfaits de la propriété! — mais vous aviez donc perdu l'intelligence ou la bonne foi; vous teniez donc à ce que le travail restât répugnant et écrasant, à ce que l'oisiveté exploitât toujours le labeur, à ce que la famille et la propriété n'eussent de charmes et un légitime accès que pour vous!

» On vous a vus, dans les premiers temps de la propagande socialiste, vous voltairiens, athées ou libéraux sceptiques, vous unir soudainement aux obscurantistes ultramontains, aux hortodoxes de l'immobilité catholique, et invoquer Dieu et la Providence contre les idées nouvelles; — mais vous rapetissiez donc Dieu et la Providence au point de croire qu'ils n'étaient pour rien dans cette apparition simultanée de dix révélateurs d'un ordre nouveau, de mille prophéties d'une destinée meilleure! pour rien dans ces aspirations nouvelles de liberté, d'égalité, de fraternité; dans ces mouvements de solidarité et d'unité qui se manifestaient entre les individus, entre les races, entre les peuples! Vous pensiez donc que Dieu et la Providence voulaient s'opposer à l'avènement de leur règne sur la terre, annoncé par le Christ; qu'ils voulaient encourager au sein de l'humanité l'égoïsme et l'antagonisme, la haine et l'anarchie, le triomphe de la force brutale sur le droit, du privilège sur la justice, la supériorité du mal sur le bien? Vous blasphémiez donc vous-mêmes Dieu et la providence!... Vous étiez sourds et aveugles comme les pharisiens du Christ!...

» L'esprit critique, négatif et dissolvant du dix-huitième siècle, l'esprit purement révolutionnaire, avait détruit l'ordre ancien, réduit à l'état d'atomes ou de molécules l'idée de Dieu, à l'état d'individualisme, de morcellement, de guerre, d'antagonisme et d'anarchie les éléments sociaux; — le Socialisme, au contraire, a eu pour objet de fonder un ordre nouveau, de rendre aux hommes la foi, de faire de la science un nouveau dogme, du travail un nouveau culte, de substituer l'attrait à la guerre, l'harmonie au chaos, d'organiser la liberté, de fonder la paix universelle et l'harmonie sociale sur la solidarité des intérêts, sur la synthèse des forces, des passions et des principes, sur l'association des individus, des familles, des classes, des races et des peuples; — et c'est le Socialisme que vous, hommes d'ordre, vous avez aveuglément méconnu, repoussé, calomnié, proscrit, déporté, mitraillé!.!

» L'histoire rapporte qu'à cette triste époque vous avez poussé le vertige de la peur et de l'incrédulité jusqu'à vous ruiner vous-mêmes dans la crainte d'être ruinés par le socialisme; jusqu'à vous opposer aux moindres améliorations financières, aux moindres institutions de crédit et de garanties sociales qui pouvaient seules imprimer une impulsion nouvelle au travail national; jusqu'à nier les vertus économiques et puissancielles du principe d'association, de ce principe social par excellence qui vous avait cependant servi de levier à vous-mêmes pour l'érection de vos propres fortunes, pour les grandes créations de l'industrie, pour la fondation des chemins de fer, des machines, des premières puissances du monde industriel!...

» Quel mal cela vous faisait-il qu'on expérimentât dès lors les procédés de l'association intégrale sur le terrain d'une commune? Quelle perturbation pouvaient entraîner ces expériences locales ou pacifiques? N'était-ce pas la meilleure diversion, le meilleur remède aux agitations stériles, aux révolutions sanglantes, au despotisme des partis, que ce recours à l'autorité de la science et de l'expérience?...

» On dit que votre folie et votre peur sont allées si loin alors, qu'en pleine paix européenne vous écrasiez vos contribuables pour maintenir sur pied des armées monstrueuses; vous grèviez le budget de l'Etat de 500 millions par an pour tourner contre le Peuple quatre ou cinq cent mille soldats arrachés violemment aux familles et aux travaux du Peuple, et qu'au lieu de faciliter la paix et le désarmement européen par l'affranchissement des nationalités, par la constitution d'un congrès de peuples libres; au lieu d'user des ressources de l'impôt pour améliorer par de grands travaux productifs le sol et le capital de la société entière, vous vous êtes coalisés, vous, Français républicains, avec les gouvernements, pour étouffer les cris et les efforts libérateurs des peuples; pour faire couver une haine plus ardente entre les classes; pour faire mûrir une révolution universelle, terrible, implacable; pour commettre ce crime composé d'astuce, de mensonge, d'illégalité, de barbarie et d'apostasie qu'on appelle le BOMBARDEMENT DE ROME!... »

A ces questions pressantes et terribles que répondrons-nous, si nous vivons encore, lorsque la conscience de nos neveux se révoltera contre les iniquités commises aujourd'hui, contre les iniquités qui se préparent encore?

Nous répondrons sans doute ce que nos ancêtres nous répondraient aujourd'hui, si nous pouvions leur demander pourquoi ils ont crucifié le Christ, pourquoi ils ont versé tant de sang pour l'ambition des princes? pourquoi ils ont si longtemps opprimé la liberté de conscience? pourquoi ils ont condamné Galilée et bafoué Salomon de Caus et Fulton?

— « Il y avait MALENTENDU, diraient-ils. L'ignorance du temps où nous vivions est notre excuse; notre civilisation d'alors était encore pleine de vestiges de barbarie... »

En conscience, il est douteux que cette réponse satisfasse l'esprit des générations qui s'élèvent. En se rappelant les nombreuses leçons que nous a léguées l'histoire, et les moyens de persuasion morale dont nous disposons, nos neveux se sentiront partagés entre la pitié due à nos douleurs et la réprobation éclatante que méritent nos crimes.

Justice politique.

Hier soir les condamnés du 13 juin sont partis pour la prison de Doullens.

Aujourd'hui jeudi, la haute cour a condamné à la déportation tous les contumaces.

Dans trois jours, Paris lira leurs noms, affichés par la main du bourreau, sur les poteaux où il a lu ceux de Louis Blanc et de Caussidière.

Nous remplissons un devoir en publiant la pièce suivante. Elle témoigne de l'accord qui n'a cessé de régner entre les accusés de Versailles et leurs défenseurs :

Prison de Versailles, 14 novembre 1849.

Aux défenseurs des accusés de Versailles.

Citoyens,

En abritant, *conformément à nos décisions, toutes prises à l'unanimité*, les évènements du 13 juin sous ce triple droit : insurrection, résistance, protestation, vous étiez dans la vérité des principes, des traditions et de la situation de tous les accusés.

Cette attitude ferme et républicaine dans laquelle vous avez persisté, malgré les menaces de la cour, pouvait seule faire planer sur tout le procès une solidarité qui laissait cependant à chacun la pleine liberté de sa conscience.

Les paroles prononcées par le président de la haute cour, paroles que nous avons dû écouter en silence, puisque nous nous étions condamnés au mutisme le plus absolu, nous font un devoir de donner à vos actes l'approbation la plus complète et la plus explicite.

Non, citoyens, il n'est pas vrai que vous ayez *assumé une responsabilité* quelconque *vis-à-vis de votre ordre*, car vous en avez défendu la dignité: Il n'y a pas de *désertion* pour les avocats lorsque la défense n'est pas libre.

Il n'est pas vrai que vous ayez *assumé une responsabilité* quelconque *vis-à-vis de vos clients, qui pourraient vous demander compte un jour de cet abandon*; car notre ami Michel a éloquemment traduit notre pensée et nos sentiments lorsqu'il s'est écrié :

» Je n'abandonnerai pas un pouce du terrain où
» je me suis placé; j'y suis et j'y reste, et mes amis
» VEULENT que j'y reste; car ils aiment mieux sau-
» ver les droits du peuple que de se sauver eux-mê-
» mes, eux qui sont les défenseurs du peuple. »

Il n'est pas vrai que vous ayez *assumé une responsabilité* quelconque *vis-à-vis de la société*; car le salut de la société est là : Protestation, résistance, insurrection contre les gouvernements parjures et oppresseurs.

Vous avez donc accompli un grand acte en vous retirant; les bons citoyens vous en tiendront compte.

Quant à nous, notre reconnaissance vous est acquise, ici, partout et toujours.

Salut et fraternité!

V. Chipron. — J.-A. Langlois. — J. Maigne. — Monthet. — Daniel Lamazières. — F. Suchet. — N. Lebon. — Dufélix. — A. Fraboulet de Chalandar. — Vauthier. — Commissaire. — Ch. Boch. — Ch. Schmitz. — J.-B. Paya. — André Pasquet. — Ferdinand Gambon. — Guinard. — S. Fargin-Fayolle. — Deville.

Revue de la Presse parisienne.

On lit dans la *Presse*, qui proteste éloquemment contre la *justice* politique :

Le 25 février 1848, a-t-on vu un seul fonctionnaire, un seul magistrat, un seul officier protester par sa démission contre l'insurrection victorieuse de la veille? — Non : aussi n'est-ce pas sans raison qu'un des condamnés a pu s'écrier devant la haute cour de Bourges : — Si le 15 mai ou le 24 juin nous avions réussi, vous qui nous poursuivez aujourd'hui à outrance, vous nous eussiez servi avec un empressement égal à celui qui, le lendemain du 24 février, vous fit accourir à l'Hôtel-de-Ville, où nous étions alors tout-puissants!

Peut-être un excès de conscience nous égare-t-il; mais il nous semble que lorsqu'on s'est abaissé jusqu'à se rendre les complices de l'insurrection victorieuse, il n'y a qu'un moyen de se relever dans sa propre estime et dans l'estime populaire, c'est par la tolérance qui pardonne à l'insurrection vaincue.

Jamais, non jamais, on ne parviendra à nous faire concevoir que la magistrature qui s'est associée, le 25 février, à l'insurrection de la veille, se soit prêtée à juger les accusés du 15 mai et du 13 juin.

Sous la Restauration, sous le régime de l'orthodoxie monarchique, nous eussions compris les procès politiques.

Sous le gouvernement de 1830, nous ne les comprenions déjà plus; aujourd'hui, plus que jamais, notre intelligence rebelle se refuse à les comprendre.

Condamné à la déportation par arrêt du 23 janvier 1836, cet arrêt a-t-il empêché M. Armand Marrast d'être, en 1848, simultanément élu par quatre départements, et appelé, par six élections successi-

ves, à l'honneur de présider l'Assemblée nationale ?— Non.

M. Guinard qui a été condamné hier, 13 novembre 1849, à la déportation, avait été, le 23 janvier 1836, condamné à la même peine. Cette condamnation l'a-t-elle empêché de siéger sur les bancs de l'Assemblée constituante ? — Non.

Quelle confiance et quel respect voulez-vous donc qu'on ait ensuite dans la justice politique ?

Mieux vaudrait chercher des capables que des coupables.

Gouvernements et ministres qui vous succédez en France, par les leçons du passé, n'apprendrez-vous donc jamais les voies de l'Avenir ?

Croyez-vous donc que ce ne soit pas à dessein, croyez-vous donc que ce ne soit pas pour enseigner la tolérance que Dieu ait placé au sommet du pouvoir un condamné de la cour des pairs, un condamné à la détention à perpétuité ?

L'*Union*, qui a plus d'un ami politique parmi les jurés de Versailles, fait aux condamnés des compliments de condoléance dont ils seront assurément fort touchés.

L'*Assemblée nationale* affirme, avec un aplomb inqualifiable, que la thèse posée par Michel (de Bourges), était en contradiction avec le système de défense suivi jusque-là par les accusés.

Les accusés ont toujours soutenu qu'ils avaient entendu faire le 13 juin une manifestation pacifique.

Michel (de Bourges) a soutenu qu'en cas de violation de la loi fondamentale par un pouvoir, les opposants avaient à choisir entre le droit à l'insurrection, exercé en 1789, 1830 et 1848, aux applaudissements de la France, la manifestation pacifique et la résistance légale ou refus d'impôt.

Quelle contradiction y a-t-il entre ce langage et celui des accusés ?

M. Proudhon, qui a eu le triste courage d'attaquer les condamnés et les avocats le jour de l'arrêt, est vivement félicité par les *Débats*, l'*Ordre*, le *Constitutionnel* et autres journaux encore plus modérés. C'est le même chorus d'acclamations qui saluait la liste patronée par M. Proudhon la veille des élections dernières.

HAUTE COUR DE JUSTICE

SÉANT A VERSAILLES.

Présidence de M. BERENGER (de la Drôme).

ATTENTAT DU 13 JUIN.

Audience du 15 novembre 1849.

L'audience est ouverte à midi.

La salle est presque entièrement déserte. Quelques curieux seulement ont bravé l'ennui de cette audience, où nul débat contradictoire ne doit avoir lieu.

La haute cour, ainsi que le parquet, sont composés comme pendant tout le procès contradictoire.

M. LE PRÉSIDENT. Huissier, appelez la cause.

L'HUISSIER. Pour M. le procureur-général contre Servient et joints.

M. LE PRÉSIDENT. Appelez les accusés à haute voix.

L'huissier appelle successivement les accusés dont les noms suivent :

1° Jean-Pierre-Ferdinand Servient, âgé de 26 ans, né à la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), professeur de mathématiques, ayant demeuré à Paris, rue du Gindre, 4.

2° Jacques Nestor-Lucien Songeon, âgé de 31 ans, né à Bourgoin (Isère), avocat, ayant demeuré à Paris, rue Cassette, 8.

3° Hector dit Victor Morel, âgé de 29 ans, cordonnier, ayant demeuré à Paris, rue des Vieilles-Etuves-Saint-Honoré, 9, et rue de la Limace, 6.

4° Edouard Madier de Montjau jeune, âgé de 31 ans, né à Nîmes, avocat, ayant demeuré à Paris, rue du Bouloy, 22.

5° Cyprien Tessié-Dumotay, âgé de 34 ans, né à Chollet (Maine-et-Loire), journaliste, ayant demeuré à Paris, rue La Bruyère, 12.

6° François-Claude Pardigon, né à Salon (Bouches-du-Rhône), étudiant en droit, rédacteur du journal la *Vraie République*, ayant demeuré à Paris, rue Royer-Collard, 14.

7° Edouard Bonnet-Duverdier, âgé de 24 ans, né à Cadouin (Dordogne), étudiant en médecine, ayant demeuré à Paris, rue Saint-André-des-Arts, 5.

8° Jean-Charles-Ernest Cœurderoi, âgé de 24 ans, né à Avallon (Yonne), étudiant en médecine, ayant demeuré à Paris, à l'hôpital du Midi, place des Capucines, et rue Saint-Laurent, 28.

9° Théophile Thoré, âgé de 40 ans, né à La Flèche (Sarthe), rédacteur en chef du journal la *Vraie République*, ayant demeuré à Paris, rue des Saints-Pères, 3.

10° Jules Lechevalier, rédacteur du journal la *Tribune des Peuples*, ayant demeuré à Paris, rue des Vieux-Augustins, 16.

11° Charles Delescluze, âgé de 39 ans, né à Dreux (Eure-et-Loir), rédacteur en chef du journal la *Révolution démocratique et sociale*, ayant demeuré à Paris, rue Damiette, 1.

12° Charles Ribeyrolles, rédacteur en chef du journal la *Réforme*, ayant demeuré à Paris, rue Jean-Jacques-Rousseau, hôtel Bullion.

13° Alexandre-Auguste Ledru-Rollin, âgé de 40 ans, né à Paris, avocat, représentant du peuple (Seine), demeurant à Paris, rue de Tournon, 4.

14° Victor Considerant, représentant du peuple (Seine), rédacteur du journal la *Démocratie pacifique*, demeurant à Paris, rue de Beaune, 2.

15° Boichot, âgé de 29 ans, né à Villiers-sur-Suize (Haute-Marne), sergent-major au 7e léger, représentant du peuple (Seine), demeurant à Paris, rue de Babylone, 46.

16° Edmond Rattier, âgé de 27 ans, né à Paris, sergent au 43e de ligne, représentant du peuple (Seine), demeurant à Paris, rue Vanneau, 9.

17° Eugène Beyer, peintre, représentant du peuple (Bas-Rhin), demeurant à Paris, rue de Chabrol, 18.

18° Charles Pflieger, âgé de 32 ans, né à Altkirch, représentant du peuple (Haut-Rhin), demeurant à Paris, rue Richelieu, 25.

19° Louis Avril, représentant du peuple (Isère), demeurant à Paris, rue de Grenelle-St-Germain, 97.

20° Martin Bernard, âgé de 40 ans, né à Montbrison, représentant du peuple (Loire), demeurant à Paris, rue des Beaux-Arts, 13.

21° Charles Kœnig, âgé de 52 ans, représentant du peuple (Haut-Rhin), demeurant à Paris, rue Saint-Honoré, 274.

22° Guillaume Rougeot, représentant du peuple (Saône-et-Loire), demeurant à Paris, rue d'Argenteuil, 60.

23° Ménand, représentant du peuple (Saône-et-Loire), demeurant à Paris, rue du Haut-Moulin, 8.

24° François Landolphe, âgé de 40 ans, ex-professeur, représentant du peuple (Haute-Saône), demeurant à Paris, rue des Quinze-Vingts, 2.

25° Josué Hofer, âgé de 44 ans, représentant du peuple (Haut-Rhin), demeurant à Paris, rue de la Paix, 22.

26° Emile Kopp, âgé de 32 ans, représentant du peuple (Bas-Rhin), demeurant à Paris, rue et hôtel Corneille, 2.

27° Antoine Anstett, âgé de 39 ans, né à Schelestadt, représentant du peuple (Bas-Rhin), demeurant à Paris, rue et hôtel Corneille.

28° Rolland, représentant du peuple (Saône-et-Loire), demeurant à Paris, rue Croix-des-Petits-Champs, hôtel de la Marine, 48, et aussi rue Jacob, 36.

29° François-Jean Cantagrel, âgé de 39 ans, représentant du peuple (Loir-et-Cher), demeurant à Paris, rue Saint-Honoré, 297.

30° Victor Heitzmann, âgé de 33 ans, né à Lyon (Rhône), représentant du peuple (Saône-et-Loire), demeurant à Paris, rue d'Argenteuil, 60.

31° Ferdinand Jannot, représentant du peuple (Saône-et-Loire), demeurant à Paris, rue de Rivoli, 10.

32° Félix Pyat, âgé de 38 ans, né à Vierzon (Cher), représentant du peuple, demeurant à Paris, rue des Barres-Saint-Paul, 9.

33° Théophile Kersausie, âgé de 50 ans, né à Guingamp (Côtes-du-Nord), ancien officier de cavalerie, sans domicile connu.

34° Joseph-Léopold Villain, âgé de 38 ans, ancien président du Comité central de la Société des Droits de l'Homme, ayant demeuré à Paris, rue de Calais, 5.

35° Etienne Arago, âgé de 45 ans, né à Estagel (Pyrénées-Orientales), chef de bataillon de la 3e légion de la garde nationale de Paris, ex-directeur de l'administration des postes, demeurant à Paris, rue Richelieu, 92.

36° Périer, lieutenant-colonel de la garde nationale de Belleville, demeurant à Belleville, rue de Beaune, 65.

Aucun accusé ne répond à l'appel.

M. le procureur-général BAROCHE. Attendu que toutes les formalités ont été remplies, nous requérons qu'il plaise à la haute cour, vu l'art. 470 du code de procédure criminelle, procéder au jugement des contumaces.

M. LE PRÉSIDENT. M. le greffier va donner lecture des pièces.

M. le greffier Gauthier donne lecture de l'arrêt de renvoi et de la partie de l'acte d'accusation qui concerne les accusés absents.

M. le procureur général BAROCHE requiert qu'il soit fait auxdits accusés, comme coupables de complot et d'attentat, l'application des articles 87, 88, 89 et 91 du Code pénal, modifiés par l'art. 5 de la Constitution.

M. LE PRÉSIDENT. La haute cour va en délibérer.

Après quelques instants de délibération, la haute cour rentre en audience.

M. LE PRÉSIDENT prononce un arrêt qui condamne tous les accusés contumaces sus-nommés à la peine de la déportation, et solidairement, avec les individus condamnés à raison des mêmes faits par arrêts de la haute cour, aux frais du procès, sans préjudice des frais occasionnés par la contumace, qui resteront personnellement à leur charge.

Ordonne que dans les trois jours qui suivront le présent arrêt, *un extrait en sera affiché* PAR L'EXÉCUTEUR DES HAUTES-ŒUVRES *sur un* POTEAU *dressé sur une place publique de Paris, lieu où* LE CRIME *a été commis.*

Ordonne, en outre, qu'un autre extrait dudit arrêt sera adressé au directeur des domaines.

La session de la haute cour est close.

L'audience est levée à deux heures.

Cinq millions quatre cent mille francs !

Art. 62 de la Constitution.

« Le président est logé aux frais de la République, et reçoit un traitement de six cent mille frans par an. »

Si l'Assemblée constituante n'avait pas engagé l'Assemblée législative dans la voie dangereuse de l'*interprétation* de la Constitution, si au lieu de doubler, à titre de *frais de représentation*, le traitement du président, qui devait rester un modeste fonctionnaire, elle avait créé une commission permanente chargée de donner des fêtes populaires et d'encourager les arts au nom de la nation, nul ne ferait circuler aujourd'hui des pétitions monarchiques comme celle dont nous allons donner le texte :

A MESSIEURS LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Messieurs,

Les soussignés, commerçants, manufacturiers, industriels et contribuables, croient être les interprètes de leurs concitoyens en venant vous exposer :

1° Que le traitement annuel du président de la République, fixé à 600 000 fr. par l'art. 62 de la Constitution, est déjà fort restreint pour la personne, et ne peut permettre au premier magistrat d'une grande nation de pourvoir convenablement aux exigences des hautes fonctions dont il est revêtu ;

2° Que l'Assemblée constituante, malgré sa sévérité en matière de dépenses, a reconnu que l'allocation était insuffisante, en autorisant, par son décret du 12 mars 1849, le crédit supplémentaire demandé par M. le ministre des finances, pour subvenir aux frais de représentation présidentielle :

3° Qu'il ne serait pas digne d'un grand peuple de renfermer *le chef de l'Etat* dans des limites financières qui ne lui permettent pas de représenter la République avec la magnificence que comporte sa grandeur ;

4° Qu'il serait même impolitique de laisser *le chef de notre nouveau gouvernement* dans une position trop inférieure à celle des *chefs des gouvernements déchus*, en le privant d'exercer, *comme ces derniers*, sa munificence, soit par des encouragements aux artistes, aux hommes de lettres, aux ouvriers, soit en secourant d'honorables infortunes ;

5° Que si le pays doit à l'ordre et à la tranquillité dont il jouit actuellement, la reprise des affaires dans certaines branches de l'industrie, il est incontestable que la stagnation frappe encore beaucoup d'autres branches de commerce, et notamment celles qui n'existent que par le luxe ; qu'il n'y a que le luxe, bien et honorablement compris, qui puisse procurer le travail ; et que si du travail seul dépend la prospérité de la France, il est convenable que LE CHEF DE L'ÉTAT soit en mesure de donner l'exemple de la dépense utile aux personnes qui possèdent et peuvent le seconder dans l'essor à imprimer à l'industrie ;

6° Qu'en imposant en apparence un sacrifice au Trésor, pour mettre le président de la République dans une position financière digne de la France, il n'y a en réalité qu'un déplacement dont l'industrie profite, puisque les sommes ainsi employées retournent dans les caisses de l'Etat après avoir fécondé et vivifié le commerce.

En conséquence, les soussignés prennent la liberté de vous prier, messieurs, d'élever à la somme de cinq millions quatre cent mille francs, les frais de représentation alloués annuellement au président de la République.

Ils ont l'honneur d'être, avec respect, vos très dévoués serviteurs.

Salubrité publique.

LES MAISONS EN FRANCE.

La pernicieuse influence exercée par les maisons, les quartiers et les rues insalubres sur la santé publique, à Paris, se retrouve également dans les villes et les bourgs des départements.

Les villes manufacturières, surtout, entassent pêle-mêle des milliers d'ouvriers dans des bouges infects où la santé du corps et la beauté de l'âme se flétrissent et disparaissent pour toujours.

L'habitation de l'homme chez nous est généralement établie dans les plus mauvaises conditions. L'exiguité des pièces, l'étroitesse des fenêtres, le peu d'élévation des planchers, les rendent humides ; l'air que l'on y respire, pendant la nuit surtout, se trouve constamment surchargé d'émanations fétides, qui altèrent la santé et détruisent en partie l'heureuse influence du grand air des champs.

La preuve de l'état insalubre de la presque totalité des maisons n'est pas difficile à établir ; elle ressort tout entière du document *officiel* que voici :

Il y a quelques années on comptait en France 6 727 051 maisons ; elles se répartissent de la manière suivante, d'après le nombre des ouvertures :

346 401	maisons	à une ouverture	(portes).	
1 817 328	—	à deux	—	(porte et fen.).
1 328 937	—	à trois	—	—
831 061	—	à quatre	—	—
583 926	—	à cinq	—	—
1 816 398	—	à six et au-dessus		—
6 727 051				

Or, il est évident que la hutte décorée du nom de maison, n'ayant qu'une, deux ou trois ouvertures, renfermant une nombreuse famille, et souvent des animaux domestiques, ne peut être un logement sain.

Cependant la moitié des maisons existantes en France rentrent dans la catégorie des maisons ayant *moins* de quatre ouvertures. En d'autres termes, les habitations sont dans un honteux état d'insalubrité et de misère.

Certes, les hommes positifs qui cherchent avant tout l'amélioration du sort des populations, préféreraient que les conseils généraux des départements s'occupassent bien plutôt des questions de salubrité que de chicaneries politiques.

D'utiles réformes s'ensuivraient alors. La politique n'est qu'un mirage trompeur, si elle ne s'appuie pas sur les véritables principes d'une bonne administration.

Administrateurs du pays, vous poursuivez l'ombre, et vous abandonnez la réalité. Cessez votre course à travers les espaces imaginaires ; étudiez les faits, interprétez-les avec un peu de bon sens, et vous arriverez à donner au pays la paix et la tranquillité que vous cherchez en vain en suivant une autre route.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique.*)

Genève, 13 novembre 1849.

Hier, 10,385 électeurs sur 13,000 inscrits ont pris part à l'élection du conseil d'Etat. Les votes ont été extrêmement compactes. Le dépouillement a été opéré aujourd'hui. La liste démocratique l'a emporté sur celle des jésuites, des momiers et des agioteurs ; le conseil d'Etat a été réélu, à huit cents voix de majorité.

NOUVELLES D'ALGÉRIE.

D'après le *Moniteur algérien* la lutte continue aux oasis, et le choléra vient compliquer les difficultés rencontrées par nos troupes.

M. le colonel Daumas et sa colonne doivent arriver sous deux jours à Bou-Çada. Le colonel se mettra immédiatement en communication avec le général Herbillon. En résumé, le 12 ou le 13 novembre, au plus tard, 11 000 hommes seront réunis autour de Zaatcha, les batteries seront prêtes à rouvrir leur feu ; les travaux de sape et les passages de fossé perfectionnés, rendront les approches moins périlleuses. M. le général Herbillon sera largement en mesure d'investir complètement la place, et d'assaillir les brèches élargies, tout en faisant face aux insurgés du dehors.

Sa lettre du 31 octobre informait, sans détails, M. le colonel Canrobert, qu'il avait eu, le jour même et la veille, avec ces insurgés, des engagements où le sabre de sa cavalerie, le feu de l'infanterie et de l'artillerie avaient causé des pertes sensibles à l'ennemi.

Le choléra, qui n'avait point encore dépassé Constantine, a marché. Il s'avance, avec les colonnes de renfort parties de localités en proie au fléau. La colonne de M. le colonel Canrobert, sortie d'Aumale, est surtout maltraitée ; 60 morts ont jalonné sa route jusqu'à Bou-Çada. La division, réunie devant Zaatcha, aura sans doute à lutter à la fois contre le fanatisme musulman et contre l'épidémie.

On écrit de Constantine à l'*Atlas* que M. Pierre Bonaparte a quitté la colonne de Zaatcha, chargé par le général Herbillon d'une mission spéciale pour M. le gouverneur-général.

Surpris de ne l'avoir pas vu arriver hier, continue ce journal, nous apprenons que M. Pierre Bonaparte a dû s'embarquer à Philippeville pour se rendre directement en France.

ITALIE.

ROME. — On écrit de Rome, 5 novembre, au *Nazionale* :

« La situation déplorable de notre malheureux pays empire de jour en jour ; depuis le dernier vote de l'Assemblée française, notre triumvirat a jeté le masque et accomplit son œuvre de destruction avec une violence et une fureur toujours croissantes. Les fameuses commissions de censure, qui ne sont autre chose, à l'égard des employés, que des tribunaux d'inquisition, ont commencé à fonctionner, et, pour leur coup d'essai, ont mis sur le pavé 72 fonctionnaires du seul ministère de l'intérieur et de la police, sous prétexte que ces pauvres employés avaient adhéré à la République (comme si la faim leur eût laissé la liberté du choix). Les incarcérations, les perquisitions et les décrets d'exil vont toujours leur train, et chaque jour on entend parler de nouvelles condamnations.

» La même nuit qu'eut lieu l'arrestation du brave et savant Calandrelli, dénoncé par le fameux Meggiani, le pâtissier espion qui sert de guide dans toutes les visites domiciliaires, la police mit aussi son ignoble main sur le digne docteur Pio, celui qui consentit à rester à Vicence pour y soigner nos malheureux blessés.

» L'exil des avocats Lunati et Rossi était déjà signé, mais ces deux illustres citoyens, avertis à temps par des officiers français, se sont soustraits aux persécutions qu'on leur préparait ; leur crime était d'avoir proposé aux trois cardinaux de mettre en vente des biens ecclésiastiques pour une somme de 3 millions, comme le seul moyen d'aider les finances, sans surcharger le peuple de nouveaux impôts.

» Les députations que le gouvernement avait envoyées au pape pour le ramener au milieu de ses bien-aimés sujets, sont de retour. Le vicaire du Christ leur a dit que, pour rentrer dans sa bonne ville de Rome, il avait besoin d'attendre qu'une des puissances qui avaient aidé à le rétablir sur son trône eût dénoncé plus explicitement la ligne politique qu'elle entend suivre. Mais ceci n'est qu'une excuse sans valeur, car tout le monde sait ici, et les ministres eux-mêmes le disent ici tout haut, que sa sainteté ne reviendra que lorsque le terrain sera suffisamment déblayé, et que l'on aura extirpé les ronces qui l'infestaient. »

Le ministre espagnol des affaires étrangères a déclaré officiellement au congrès des députés que l'ordre de rentrer *immédiatement* en Espagne avait été donné à l'armée qui a fait une si brillante figure dans l'expédition d'Italie. On espérait que du 10 au 15 il ne resterait plus un soldat espagnol dans les Etats romains.

La chambre des députés du Piémont a, dans sa séance du 10, adopté un projet de loi qui réunit au Piémont les communes de Menton et de Rochebrune qui avaient jusqu'ici dépendu de la principauté de Monaco.

Un député a interpellé le gouvernement pour savoir si Pie IX était bien libre de ses actes, et pouvait correspondre avec qui il l'entendait. Le ministre de l'instruction publique a dit que son collègue, absent, des affaires étrangères répondrait à cette question dans la prochaine séance.

ALLEMAGNE.

On écrit de Vienne, 9 novembre, à la *Nouvelle Gazette de Prusse* :

« Le gouverneur de Vienne a adressé ces jours derniers la demande suivante à la municipalité : « Si l'état de siége était levé, la municipalité répondrait-elle de la tranquillité ? » Le conseil communal a répondu à l'unanimité : Qu'il ne pourrait en répondre en aucune façon. Dans les faubourgs de Vienne, il y a toujours par moments quelque tumulte populaire ; chaque jour il y a des scènes qui révèlent l'esprit d'opposition du peuple contre l'autorité et ses agents.

En un court espace de temps, plus de deux cents cas de résistance contre les patrouilles de police ou militaires, ont été signalés dans les faubourgs.

Le *Wanderer*, en parlant des hommes dit de *confiance*, agents secrets choisis par le gouvernement depuis l'état de siége, dit d'eux qu'ils forment comme un tribunal mystérieux de la *Sainte-Vehme* monarchique, et qu'ils sont inconnus à la population.

Le conseil municipal de Saltzbourg a adressé à l'empereur une pétition par laquelle il sollicite l'amnistie la plus large pour les auteurs de délits politiques.

La fête de Robert Blum a été célébrée avec enthousiasme dans la plupart des villes allemandes.

LA POLICE DANS UN PENSIONNAT. — On écrit de la frontière de Pologne à la *Gazette de Cologne* :

« Depuis quelques jours l'autorité a commencé dans Kalisch une enquête sur une grande échelle, relativement à des menées démagogiques. Un rapport adressé à l'autorité supérieure dans Varsovie, porte que l'on a découvert une agitation politique

dangereuse, et aussitôt cette autorité a nommé une commission spéciale d'enquête.

» Plus de 40 jeunes filles ont été interrogées dans l'institution très fréquentée de Mlle Fulleborn. La commission a examiné avec un soin scrupuleux leurs armoires, leur musique, et surtout les cahiers d'écriture; mais, jusqu'à ce jour, elle n'a rien découvert d'important. Elle a saisi des poésies patriotiques, des airs de danses nationaux.

La commission se compose d'un colonel russe et de plusieurs agens de police. Ces demoiselles sont interrogées séparément, et répondent avec beaucoup de fermeté. Il y a eu aussi des confrontations. La fille du bourgmestre de Kalisch, qui fréquente l'institution, se présente comme témoin à charge, et déclare, en présence de ces demoiselles, ses compagnes, tout ce qu'elles ont dit ou chanté de patriotique. On attend avec anxiété le résultat de cette singulière instruction.

L'Assemblée fédérale suisse a ouvert le 13, à Bâle, sa session de 1849.

LETTRE DU REPRÉSENTANT BOICHOT.

Lausanne, 12 novembre 1849.

Veuillez, je vous prie, publier dans votre journal la lettre suivante en réponse aux allégations produites par M. l'avocat-général Suin devant la haute cour de Versailles. Vous m'obligerez infiniment.

Monsieur l'avocat-général Suin affecte, en parlant des sergents, un langage bien dédaigneux. Qu'est-ce donc que M. Suin? D'où vient ce grand citoyen pour regarder de si haut les sous-officiers de l'armée? Serait-il par hasard fils d'un grand maréchal, ou mieux encore, de quelque président à mortier? Serait-il fils aîné de famille de robe? *Cedant arma togæ!* Je m'incline devant votre toge, M. Suin; mais je vous prie de vouloir bien m'écouter, et quoique avocat-général, de vous incliner devant la vérité.

Les éloges que vous prodiguez à l'armée bien pensante, à l'armée *amie de l'ordre*, sont sans doute très flatteurs pour elle; mais vous donnaient-ils le droit de dénaturer la conduite d'un absent? je ne le pense pas. Vous prétendez que mon nom ne s'était révélé que par un acte d'*insubordination* et d'*indiscipline*! Où avez-vous vu cela, citoyen avocat? Quoi! je suis indiscipliné, je suis insoumis parce que j'accepte d'être porté candidat à l'Assemblée législative! Il est vrai que j'aurais pu respectueusement céder la place aux généraux Piat, Bugeaud, Changarnier, et autres démocrates de la même école; mais je vous avoue humblement que je croyais bien les valoir comme républicain. D'ailleurs le peuple a prononcé, et il me semble que ses arrêts sont tout aussi respectables que ceux de la haute cour. Trève donc à vos outrages contre le suffrage universel, monsieur Suin! vous devez être au moins autant que moi l'ami de la Constitution!

Quant au livre *bien effrayant* dont on a trouvé chez moi 12 exemplaires, je serai moins timide que vous, et je vais le nommer en toutes lettres, afin que personne n'en ignore, comme vous diriez. Ce livre, c'était l'ouvrage de notre collègue Lamennais, intitulé: *Paroles d'un Croyant*. Il faut avouer que je suis un grand criminel! Mais ce ne serait rien encore d'avoir lu *ce livre effrayant*, si je n'avais possédé plusieurs sortes de casquettes pour en affubler des soldats de commande et des banqueteurs de carton. Comment avez-vous pu, monsieur Suin, entretenir MM. les hauts jurés de détails aussi faux et aussi ridicules? En vérité, c'était leur faire in ure, et comme je ne veux pas laisser se propager de pareilles fables, je réponds à votre assertion par la dénégation la plus formelle.

BOICHOT,
sergent-major au 7e léger, représentant du peuple.

La lettre suivante a été adressée à M. le ministre de l'agriculture et du commerce :

Monsieur,

Considérant l'ordre de la Légion-d'Honneur comme une institution monarchique, incompatible avec le principe de l'égalité républicaine, je manquerais à mes opinions en acceptant le titre que M. le président de la République vient de me conférer. Le jury de l'exposition, d'ailleurs, a joint à cette distinction une récompense à laquelle je suis d'autant plus sensible qu'elle est moins personnelle, et que l'honneur en rejaillit sur tous ceux qui m'aident de leur travail si intelligent et si dévoué.

Je vous prie en conséquence, monsieur le ministre, de vouloir bien faire rapporter l'arrêt qui me nomme chevalier de la Légion-d'Honneur, et d'agréer l'assurance de ma considération distinguée,

CHARLES KESTNER.

Paris, 14 novembre 1849.

Concurrence à M. Vaute.

M. Carlier continue le cours de ses publications. Voici un extrait de la circulaire adressée par lui aux commissaires de police. Entre autres curiosités, on y remarquera l'expression inconstitutionnelle de *chef de l'Etat*, appliquée à l'exécuteur des volontés de l'Assemblée nationale. Cependant il y a progrès dans ce nouveau factum : M. Carlier reconnait cette fois *la République*.

Protection à l'industrie et au travail. Etudiez la situation des classes ouvrières, dans le ressort de votre service. Les évènements ont éclairé les ouvriers qui n'étaient qu'égarés, et c'est le plus grand nombre; contribuez, par de bons conseils, à les mettre en garde contre de perfides séductions. Ils ont dû voir que ceux qui leur parlaient d'abolir l'exploitation de l'homme par l'homme les exploitaient pour leur compte, de la manière la plus cruelle, en les précipitant dans des aventures qui ne rapportaient à leurs ménages que la ruine, et à eux que des condamnations judiciaires. C'était là une exploitation criminelle, au profit de meneurs habiles et de fauteurs d'anarchie, qui ne cherchaient de complices parmi les ouvriers que pour en faire des victimes, et pour conquérir, à l'aide de leurs bras et au prix de leur misère, des places et des honneurs!

Répétez sans cesse à cette portion si intéressante de la société, que le travail est la seule ressource, toujours vraie, toujours fidèle, qui ne manque jamais à celui qui l'aime sincèrement. Le travail n'est pas un *droit*, comme on le leur disait; c'est bien plus, dans la civilisation actuelle, c'est un *devoir*, et pour tous les hommes, et dans toutes les situations. Vos relations de tous les jours vous permettent d'apprécier les vœux légitimes ou les souffrances imméritées des travailleurs; faites-les moi connaître; j'éveillerai la sollicitude du gouvernement.

Quant aux mauvais ouvriers, bien connus de leurs camarades, et dont le nombre diminue chaque jour, surveillez-les, contenez-les, tout en cherchant à les éclairer et à les ramener. C'est dans leurs rangs que se trouvent le plus souvent les instigateurs des coalitions qui entravent l'industrie et occasionnent aux ouvriers honnêtes des chômages ruineux; c'est à l'origine même qu'il faut arrêter les projets de coalition; il suffit souvent d'éloigner deux à trois meneurs pour sauver tout un atelier. N'hésitez jamais.

La seconde partie de vos attributions, messieurs, c'est de concourir au maintien de la sécurité politique de la capitale, en portant votre attention la plus sérieuse sur les sociétés et affiliations, où l'on cherche à réveiller *un mauvais esprit* qui tend à s'affaiblir de plus en plus. Les lieux de réunion sont connus; le mystère des délibérations a été plus d'une fois percé à jour. Tenez ainsi les malveillants sur le qui-vive; qu'ils sachent bien qu'on les observe et que rien ne restera caché.

Cette conviction contribuera, si ce n'est à les convertir, au moins à les préserver de démarches fatales pour eux. Il vaut mieux, je vous le répète, prévenir quand on le peut, que réprimer quand il le faut. Je n'ai pas besoin de vous rappeler aujourd'hui vos devoirs, en cas de rassemblements et d'émeutes, dont le bruit s'éloigne depuis cinq mois. Vous avez sous les yeux des lois précises à ce sujet. J'ai eu lieu d'apprécier par moi-même le courage et la modération dont les commissaires de police de la ville de Paris ont fait preuve dans ces tristes occasions. La dignité de leur magistrature s'en est accrue, et la confiance de tous les bons citoyens les en récompense.

Dans ces observations de chaque jour, dans cette résistance quelquefois nécessaire, ne faites distinction, messieurs, d'aucune couleur de parti. Le grand parti de l'ordre ne doit faire aucune différence entre ceux qui troublent la paix publique, quelque prétexte qu'ils invoquent. Le Gouvernement de la République est consacré par le serment de SON CHEF SUPRÊME, qui se plait à rappeler souvent lui-même cet engagement solennel. Sachez donc bien qu'en dehors des devoirs que nous prescrit à tous le serment du CHEF DE L'ÉTAT, il ne peut y avoir qu'anarchie et faction, de quelque part que viennent de folles tentatives.

Un troisième devoir vous reste à remplir, messieurs, dans l'intérêt général de la société comme du gouvernement, c'est d'*étudier l'opinion* dans toutes ses variations, et d'avertir à temps, car c'est pour avoir manqué d'avertissements de ce genre, ou pour les avoir dédaignés, que des gouvernements ont péri. Ne m'épargnez pas vos communications sur ce point; je ne tarderai pas, de mon côté, à vous donner les renseignements, les explications qui pourraient contribuer à éclairer l'opinion elle-même, si elle venait à s'égarer. C'est ce concours de bonne foi entre le public et l'autorité, qui peut seul maintenir la paix et la sécurité de l'Etat. Ne vous croyez pas obligés à envelopper de précautions ce que vous croirez vrai et utile; toutes vos observations seront bien reçues.

Assemblée législative.

Séance du 15 novembre. — Présid. du cit. DUPIN.

La séance est ouverte à 2 heures et demie.

MM. Charras, Latrade, Duché, Péan et quelques autres représentants déposent des pétitions nombreuses pour protester contre tout rétablissement de l'impôt sur les boissons.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Desmousseaux de Givré, tendant à ce que l'Assemblée nationale n'assiste à aucune cérémonie publique et n'y envoie pas de députation.

La commission conclut contre la prise en considération.

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ combat ces conclusions. Le but de sa proposition est d'empêcher les accidents qui pourraient se produire, et aussi d'éviter des conflits entre l'Assemblée et le président de la République. L'Assemblée représente le suffrage universel, mais le président le représente aussi. Il y a donc égalité de pouvoirs. Cependant l'Assemblée nationale est le premier pouvoir de l'Etat, et elle ne doit être primée par aucun pouvoir.

Sa proposition est d'ailleurs la reproduction pure et simple de l'art. 72 de la Constitution de l'an III.

M. BAZE répond que le conflit dont on a parlé n'est pas à craindre.

L'Assemblée nationale est le premier pouvoir de l'Etat. Si quelqu'un voulait y attenter, l'Assemblée saurait faire respecter sa dignité. (Très bien.) L'orateur ne croit donc pas qu'il y ait lieu de prendre la proposition en considération.

M. LEFLO croit au contraire que la proposition doit être prise en considération. Quoi qu'on en ait dit, des conflits peuvent se présenter. Un incident de ce genre a signalé la cérémonie de l'installation de la magistrature. (C'est cela!) Je dois dire aussi qu'il ne me semble pas convenable que l'Assemblée soit *invitée* à assister à une cérémonie. (Très bien!)

Je vote donc pour la prise en considération; non pour la proposition en elle-même, mais parce que ce sera pour l'Assemblée une occasion de régler dans quelles circonstances elle entendra assister à une cérémonie publique, et les honneurs qu'elle entend lui être dus en cette occasion. (Très bien! tres bien! à gauche.)

M. ROUHER, ministre de la justice. Le gouvernement n'a pas d'avis à émettre sur la proposition qui vous est soumise. Je ne veux que dire un mot sur l'incident dont il a été parlé. On me prévint des dispositions prises pour la cérémonie. Je pris des informations. On me dit que le fauteuil à la droite du président ayant été réservé au président de l'Assemblée, on avait cru sauvegarder suffisamment la dignité de l'Assemblée. Je tenais à constater que le gouvernement n'a pas manqué à son devoir en cette occasion. (Si! si!)

M. BAZE, rapporteur, combat de nouveau la prise en considération, qui, dit-il, n'atteindrait pas le but que se propose M. le général Leflo. Au reste, la commission n'a délibéré que sur la mesure proposée par M. Desmousseaux de Givré, et non sur ce qu'il y aurait à faire. Il a été bien entendu pour elle que l'Assemblée ne doit pas, ne peut pas être invitée à une cérémonie, qu'elle est le premier pouvoir de l'Etat, que rien ne peut se faire sans elle, et qu'elle peut se réserver dans les cérémonies le rang qui lui convient. (Très bien! très bien!)

La prise en considération est adoptée à une immense majorité.

Ce vote est suivi d'une très vive agitation. La séance est un moment suspendue.

M. SÉGUR D'AGUESSEAU. La loi sur l'enseignement a été renvoyée au conseil d'Etat par un vote de l'Assemblée, en date du 7 novembre. Le conseil d'Etat doit donner son avis au bout d'un moir.

Je demande à M. le ministre de l'instruction publique s'il a pris ou s'il prendra des mesures pour que le conseil d'Etat fasse connaître, dans le délai de la loi, son avis sur un projet qui excite à si haut point la juste impatience des amis de la liberté d'enseignement. (Ah! ah! à gauche.)

M. PARRIEU, ministre de l'instruction publique. Le fait du renvoi au conseil d'Etat vient de l'Assemblée et non du gouvernement; je n'ai donc pas eu, je n'aurai donc pas à m'en occuper; tout ce que je puis dire, c'est que si le conseil d'Etat me demande des renseignements, je suis prêt à mettre à sa disposition tous ceux dont je puis disposer. (Très bien! très bien!)

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la liquidation de l'indemnité coloniale.

M. ROMAIN-DESFOSSÉS, ministre de la marine, regrette que la commission ait cru devoir réduire à trois le nombre des commissaires. Au reste, il accepte les réductions demandées par la commission.

M. FOURTANIER, rapporteur, dit que l'on a reconnu que, pour le travail dont ils seront chargés, trois commissaires suffiront pleinement.

Le projet de la commission se compose de deux articles ainsi conçus :

« Art. 1er. Il est ouvert au ministère de la marine et des colonies un crédit de 203 080 fr. pour faire face aux dépenses de la liquidation de l'indemnité allouée aux colons par la loi du 30 avril 1849.

» Art. 2. Ce crédit sera imputé sur les deux exercices dans les proportions suivantes :

1849.	50 000 fr.
1850.	153 080
	203 080

» Il sera classé au budget de la marine, savoir : pour l'exercice 1849, au chapitre XXIX bis, *Indemnité aux colons*, et pour l'exercice 1850, au chapitre VI bis, même titre. »

Ces articles sont adoptés par assis et levé.

Il est procédé sur l'ensemble au scrutin qui donne le résultat suivant :

Votants,	571
Majorité,	286
Pour,	510
Contre,	61

L'Assemblée a adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif aux achats d'étalons pour la remonte des haras nationaux.

M. ROCHUT critique l'administration des haras, à ce point de vue surtout qu'elle néglige les pures races nationales pour s'attacher à des croisements anglais.

M. FOUQUIER-D'HÉROUEL entre dans quelques considérations sur les conséquences funestes qu'entraînerait pour eux la suppression du crédit.

M. PONS-TENDE combat les conclusions de la commission qui tendent à l'octroi du crédit demandé par le gouvernement.

Les paysans, dit-il, sont les véritables éleveurs; c'est donc en leur faveur qu'il faudrait faire des sacrifices, et non pas au profit exclusif du luxe.

M. PAULIN-GILLON déclare qu'il vote en faveur du projet, tout en regrettant que l'administration ne prenne pas des étalons dans toutes les provinces de France, et aille en chercher en Angleterre.

M. DRUET-DESVAUX, rapporteur, résume la discussion et réfute les objections présentées contre le projet. Il rappelle que cette dépense n'est qu'une anticipation sur le crédit énoncé au budget de 1850 pour le service des haras.

Ce n'est ni un crédit nouveau, ni une dépense nouvelle à ajouter au budget.

M. DUMAS, ministre de l'agriculture et du commerce. Messieurs, je viens vous demander d'accorder le crédit. Les motifs de ma demande sont dans la nécessité de pourvoir aux besoins d'un service urgent.

Je n'ai pas attendu pour m'informer si nous étions en mesure d'offrir à l'Assemblée des documents de nature à constater les améliorations obtenues sur la race chevaline. Ces documents existent au ministere de l'agriculture et du commerce, et vous pourrez en prendre connaissance au moment où vous discuterez le budget de ce ministère.

Je m'en rapporte, pour ce service, au collaborateur intelligent que j'ai auprès de moi.

Un seul mot maintenant, messieurs. Votre enquête sera complétée dans ses résultats et contrôlée par une statistique dressée par ordre de mon collègue, M. le ministre de la guerre.

M. DE LAUSSAT demande une modification dans l'administration des haras, en approuvant toutefois la mesure qu'elle a prise pour l'introduction du pur sang anglais dans nos races. Il demande en outre le rejet du crédit, parce que le vote annulerait la discussion qui doit avoir lieu sur les haras, lors de la délibération du budget.

M. DE LA MOSKOWA. Les chevaux dont il s'agit sont achetés à l'industrie particulière, et il s'agit dans ce moment de les payer. (Bruit.) Le rejet du crédit aurait pour résultat de porter une grave atteinte à l'industrie chevaline. C'est comme officier de cavalerie et comme fondateur de la société d'encouragement pour l'amélioration de la race des chevaux en France, que je proteste contre tous les principes qui ont été émis à cette tribune.

Tous les vrais connaisseurs rendent justice à l'influence que doit avoir, pour l'amélioration de la race chevaline, le recours au pur sang anglais. La conduite de l'administration des haras a donc été parfaitement conforme aux bons principes et aux intérêts bien entendus du pays. (Rumeurs.) Je suis étonné de l'émotion que mes paroles produisent. (Oh! oh!); il n'y a rien ici de politique. C'est une question d'histoire naturelle (On rit.), et qui serait mieux à sa place, j'en conviens, dans un amphithéâtre ou dans un bureau.

Mais enfin, puisqu'on a parlé de cela à la tribune, je dois dire que l'infusion du sang anglais est très avantageuse à nos races nationales.

L'orateur voudrait que l'administration des haras consacrât une grande partie de son allocation à l'industrie particulière, et que celle-ci fût seule chargée d'améliorer les races. Mais ce progrès ne peut encore s'accomplir aujourd'hui. L'industrie n'est pas assez avancée. Mais partout où elle le sera assez, que l'administration des haras se retire. (Aux voix! aux voix!)

M. LE PRÉSIDENT. Plusieurs orateurs sont encore inscrits. (Exclamations.)

CRIS NOMBREUX. La clôture! la clôture!

La clôture es prononcée. L'Assemblée passe à la délibération des articles.

« Article unique. Il est alloué au ministre de l'agriculture et du commerce, au titre de 1850, et par anticipation sur les crédits à ouvrir par le budget de cet exercice, une somme de 500 000 fr., applicable aux achats d'étalons pour la remonte des haras nationaux. » — Adopté.

MM. Pons-Tande et Rochut présentent un article additionnel qui est rejeté.

Il est procédé au scrutin de division. Le projet de loi est adopté par 361 voix contre 195.

La séance est levée à 6 heures.

Ordre du jour du vendredi 16 novembre 1849.

A 2 heures séance publique.

Discussion d'un projet de loi d'intérêt local.

Discussion sur la prise en considération de la proposition de MM. Flandin et Durand-Savoyat, relative au haras de Saint-Cloud (455-474).

La discussion de la proposition relative à l'ouverture d'un crédit de 52 000 fr. pour frais de logement du vice-président de la République.

Troisième délibération sur la proposition relative à l'abrogation des art. 414, 415 et 416 du code pénal.

Deuxième délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Marseille à Avignon.

On n'a distribué aujourd'hui à l'Assemblée, des projets présentés hier par M. Fould, que le projet sur la taxe des lettres et celui qui a trait à la prorogation [illegible]

Le projet sur la taxe des lettres se compose de cet article unique :

« A partir du 1er janvier 1850, la taxe établie par les articles 1, 2 et 3 du décret du 24 août 1848 sur les correspondances circulant de bureau à bureau, sera augmentée d'un décime pour les lettres et paquets non affranchis.

» Le tarif actuellement en vigueur continuera à être applicable aux lettres et paquets affranchis, ainsi qu'aux lettres chargées et recommandées. »

La commission chargée d'examiner la proposition de divers membres demandant un abonnement de 52 000 fr. par an pour frais de logement du vice-président de la République, a déposé son rapport. La commission propose de réduire les frais de logement à 20 000 fr. pour 1849, et de laisser au budget le soin de déterminer le crédit qui devra être alloué chaque année.

FAITS DIVERS.

Un journal attribue les paroles suivantes à M. le président de la République :

« Messieurs, le 10 décembre prochain, jour anniversaire de mon élection, il ne restera pas un seul détenu politique dans les prisons. »

Ce journal oublie de nous dire si le 10 décembre les Français et les Italiens tués à Rome sortiront aussi du tombeau.

— M. Artaud de Montor, membre de l'Institut, ancien chargé d'affaires de France à Rome, vient de mourir à Paris.

— Le jury de Besançon vient d'acquitter à l'unanimité les accusés de Colmar. Ces accusés, comme ceux de Strasbourg, avaient été enlevés à la juridiction de leur département et renvoyés devant un jury que l'on pouvait croire hostile à la cause républicaine. A Besançon, comme à Metz, les jurés ont déclaré, à l'unanimité, que les citoyens avaient le droit de se réunir et de protester contre toute violation de la Constitution.

Un incident fâcheux a signalé l'avant-dernière audience. Après le plaidoyer de l'avocat-général, le président, malgré les protestations des défenseurs, qui ne voulaient pas laissser les jurés pendant quinze à vingt heures sous l'impression de ce réquisitoire, a levé la séance.

Le jury et le public se sont retirés, en proie à la plus vive indignation. Le lendemain, le verdict des jurés a protesté contre cet acte d'arbitraire. Après deux heures de délibération, ils ont déclaré à l'unanimité que les accusés n'étaient pas coupables. Une acclamation formidable de *Vive la République!* a salué cet arrêt. Le ministère public a voulu requérir contre un des témoins, le citoyen Belin, commandant de la garde nationale de Thann (Hau-Rhin); tout l'auditoire s'est déclaré spontanément solidaire. Le ministère public a été forcé d'abandonner son accusation.

Une heure après, quatre cents citoyens étaient réunis, avec les accusés, assis à un banquet fraternel. Plusieurs toasts ont été portés : « A l'union de l'Alsace et de la Franche-Comté! — A l'honneur de notre drapeau! — A l'union de tous les républicains! » Chacun de ces toasts a été salué du cri unanime de *Vive la République!*

— Nous lisons dans la *Constitution* du Loiret :

« En réponse à la souscription ouverte par les royalistes, pour répandre à profusion le discours de M. de Montalembert, nous avons ouvert une souscription pour reproduire le discours de M. Victor Hugo. 3 090 exemplaires de ce magnifique discours ont été répandus dans le département. A ce sujet, M. Victor Hugo nous envoie de généreuses paroles que nous publions, en ce sens qu'elles s'adressent aussi bien à nos lecteurs qu'à nous :

» Monsieur,

» Vous avez fait beaucoup d'honneur à ces quelques paroles inspirées par le double amour de la France et de l'Italie. Quelle que soit la diversité des nuances politiques, tous les cœurs généreux se rencontrent là où il faut défendre les libertés opprimées et les nationalités bâillonnées.

» Quant à moi, je ne ferai jamais défaut à ce devoir, et si le ciel me prête vie, je serai de ceux qui feront reculer les despotismes et les tyrannies. Nous autres pauvres hommes, comme individus, nous ne sommes rien, mais quand nous prenons en main une idée éternelle, nous pouvons tout.

» Agréez, etc. VICTOR HUGO.

» 12 novembre 1849.

ANNIVERSAIRE DE LA PROCLAMATION DE LA CONSTITUTION. — Dans plusieurs départements on se propose de célébrer l'enniversaire de la promulgation de la Constitution. Nous lisons dans le *Travailleur*, de Nancy :

« Notre appel a été entendu; nous annonçons avec plaisir qu'un banquet général de la garde nationale s'organise pour cette fête commémorative. L'état-major s'est chargé des premières dispositions, et nous invite à publier l'avis suivant :

» Un banquet devant avoir lieu dimanche, 18 du courant, dans la légion, le colonel prévient ses camarades qu'une liste de souscription est ouverte à l'état-major, et que les souscripteurs devront se rendre mercredi prochain, à deux heures de l'après-midi, à l'Hôtel-de-Ville, pour nommer des commissaires.

» Le prix de la souscription sera de 2 fr. 25 cent.

» Signé : GIRARD, colonel de la légion. »

Nous comptons sur un concours nombreux de démocrates à cette fête, pour lui donner son véritable caractère.

Mardi 20 novembre, à 7 heures du soir, ouverture des concerts Montesquieu, rue Montesquieu, 6. Prix d'entrée : 50 c.; loges et places réservées, 50 c. en sus. MM. Jéhan, Henri Streich, Bady, Alexis Collongues, Brasseur, Dupin Hector; Mmes Danterny-Lundel, Ernesta Ricci; Mlle Prély et 80 choristes de la société musicale des Enfants de Lutèce, concourront à cette solennité musicale; chansonnettes comiques, par M. Edouard Clément; grande tombola pour les dames. Toutes les entrées de famille seront reçues. Voir l'affiche du jour pour les détails.

Aujourd'hui paraît la 5e livraison du journal publié par Louis Blanc, le *Nouveau Monde*. Elle renferme différents articles qui seront lus avec le plus vif intérêt, entre autres la *Politique napoléonienne*, *Hommes du Peuple*, *l'Etat c'est vous*, *Réponse à Proudhon*, deux chapitres inédits de la *Révolution de Février 1848*, tirés d'un volume de Louis Blanc, qui va paraître sous le titre de Pages d'Histoire. L'article qu'on va lire fait également partie de cette 5e livraison.

Aux Curés de Campagne.

Au-dessous de la foule orgueilleuse et dure des mauvais prêtres, qui pourrait, sans attendrissement, suivre dans sa sainte obscurité la vie de ceux des curés de campagne qui sont dignes de ce nom?

Quelle humilité, quelle abnégation de toutes les heures! que de veilles, de sollicitudes, de fatigues noblement supportées! En eux seuls je vois les ministres désintéressés du Dieu des pauvres et des faibles, les serviteurs de ce Christ qui naquit dans une étable, vécut de privations et d'amertumes, donna sur la croix le plus sublime exemple de dévouement qui fut jamais, et imposa de la sorte à l'univers touché le culte de son gibet! Tout est admirable et digne de respect dans la vie des curés de campagne, quand le souffle de l'Evangile les anime, soit que, réveillés pendant l'hiver au milieu de la nuit, ils se hâtent, sous le vent et la pluie, vers le malheureux qui se meurt; soit qu'ils répandent autour d'eux des aumônes qui ne sont pas moins que le sacrifice d'une partie de leur pain et de leur vêtement; soit enfin qu'ils donnent aux âmes confiées à leur garde les consolations ou les enseignements d'une parole naïve.

Mais, au-dessus de ce clergé, il en est un autre chez qui, sauf d'honorables exceptions, tout n'est qu'arrogance, activité inquiète, ambition et vanité mondaines, faste et corruption. Ce clergé-là, c'est particulièrement celui de la capitale, celui des grandes villes: c'est le haut clergé. Entraînés dans le tourbillon des affaires politiques, gâtés par le perpétuel contact d'un monde frivole et pervers, séduits par une civilisation dans le centre de laquelle ils vivent, et qu'ils aspirent bien moins à changer qu'à dominer, combien de membres du haut clergé compromettent la religion dont ils ont sans cesse le nom à la bouche, et qu'ils osent, par je ne sais quelle sacrilège confusion, identifier à leurs personnes, et rendre solidaires de leurs vices.

On gémit sur la religion absente, on cherche avec inquiétude dans le ciel des étoiles disparues, on tonne contre l'athéisme de la loi proclamée par le libéralisme vainqueur, on porte le deuil de Dieu; mais, de bonne foi, est-ce que l'origine du mouvement antireligieux qui s'est produit vers la fin de la Restauration n'a pas été dans les empiètements du haut clergé, dans l'action persévérante et fatale de cette compagnie trop célèbre contre laquelle le plus puissant des défenseurs du christianisme, Pascal, fulmina les *Lettres Provinciales*? Est-ce que cette révolte de l'intelligence, qui des prêtres faisait monter l'injure jusqu'à Dieu, n'a pas été provoquée par les tendances ultramontaines de la Restauration et les menées de sacristie? Il y eut un moment où la réaction libérale semblait s'amortir; le besoin de se rattacher à une croyance religieuse commençait à l'emporter sur le souvenir des usurpations commises par le haut clergé, la jeunesse sembla prête à reprendre le chemin des autels; la société de Jésus était vantée dans les écrits de plus d'un moderne publiciste comme la plus rigoureuse association qui eût jamais agi sur les destinées du monde: ce voltairianisme obstiné, auquel le *Constitutionnel* avait dû ses succès, avait vieilli....

Eh bien! ce fut le moment que le haut clergé choisit pour revenir aux prétentions orgueilleuses qui avaient donné tant d'avantages à ses adversaires. Renouvelant, par une démence trop commune, la fable de la *Lice et ses compagnes*, il profita de la disposition de l'on était de lui faire la part un peu meilleure pour s'emparer de la société despotiquement et recommencer la guerre. L'Université calomniée, les professeurs du collége de France poursuivis de basses invectives, le monopole de l'enseignement convoité sous le masque hypocrite de la liberté, des évêques se précipitant dans la polémique, et jetant des défis injurieux, voilà par quels tristes symptômes se révéla la réaction catholique, réaction pleine de périls, réaction devenue, depuis Février, plus provocante que jamais, et qui perdra ceux qui en font éclater le scandale.

Du rapprochement que je viens de faire entre la partie supérieure et la partie inférieure du clergé, il résulte que c'est à celle-ci que seraient plutôt dues les sympathies des hommes pour qui le sentiment religieux n'est pas une affaire de calcul ou de vanité. Or, jamais ceux des curés de campagne qui servent la religion ne furent plus cruellement foulés par les membres du haut clergé, qui la compromettent. Un curé de campagne résiste-t-il, même avec justice, à son évêque? il est aussitôt brisé. On le condamne sans l'avoir jugé, souvent sans l'avoir entendu. Vainement se serait-il fait aimer dans sa paroisse par dix ou quinze ans de bienfaits et de vertus; vainement y aurait-il fondé l'empire de sa piété... sur une délation fausse, sur un indice, sur un soupçon, le voilà forcé tout à coup de changer de résidence, de perdre le fruit de ses longs efforts: que dis-je? le voilà marqué d'une flétrissure inévitable. Heureux encore lorsque, victime de quelque ressentiment caché, il ne se voit pas précipité dans l'extrême misère. — Que peut devenir un curé qu'on révoque? — Un mendiant.

Les abus qu'entraîne l'amovibilité des curés de campagne furent mis en relief, il y a quelque temps, avec beaucoup d'éloquence, par deux prêtres, MM. Allignol frères, et leur ouvrage mérite la plus sérieuse attention. Ils y montrent fort bien que c'est seulement du règne de Bonaparte que date l'asservissement du clergé pastoral; que cet asservissement résulte d'une addition au concordat des articles organiques; que jamais la discipline de l'Eglise n'a été ce qu'elle est aujourd'hui; que jamais les prêtres à charge d'âmes n'ont été destituables et révocables au gré de leurs évêques; que, toujours et partout, il a fallu, pour les destituer ou les révoquer, un jugement canonique, environné de formes propres à garantir l'accusé du danger d'une condamnation injuste.

Et maintenant, je le demande, n'est-ce pas une chose bien étrange que cette aggravation, toute moderne, de la discipline de l'Eglise! Quoi! la hiérarchie catholique serait aujourd'hui plus strictement, plus durement nouée qu'à l'époque où le catholicisme avait mille combats à soutenir et l'univers à soumettre! Quoi! l'action du catholicisme serait rendue plus prompte et plus énergique, aujourd'hui que les vrais chrétiens sont du côté où ne sont ni le pape ni l'Eglise!

Joseph de Maistre a fait observer, avec un sens profond, qu'au moyen-âge l'autorité des papes était constituée de manière à faire équilibre à la puissance temporelle et à la rendre supportable aux hommes. Qui ne sait, en effet, que les papes servirent un moment de protecteurs aux peuples contre les souverains, et se posèrent comme les gardiens suprêmes de la liberté en Europe? « Il n'y a point, dit Joseph » de Maistre, de gouvernement qui puisse tout. A » côté de toute souveraineté, il y a une force quel- » conque qui lui sert de frein. C'est une loi, c'est » une coutume, c'est la conscience, c'est un poi- » gnard; mais c'est toujours quelque chose. » Eh bien, il y eut un temps où le frein mis à tous les despotismes, ce fut, en Europe, le droit qu'avaient les papes d'excommunier les souverains et de délier leurs sujets du serment de fidélité. Ce droit, quelque étrange qu'il nous paraisse aujourd'hui, ce n'était pas le seul peut-être qui, dans des siècles de superstition et d'ignorance, pût protéger les peuples, et il n'est pas douteux qu'à de telles époques l'intervention du chef spirituel des fidèles ne valût, comme garantie des libertés publiques, comme moyen de châtier la tyrannie, les émeutes et les coups de poignard.

Malheureusement il aurait fallu, pour qu'un tel patronage conservât son caractère, que les papes se fussent toujours contentés de leur autorité purement spirituelle. Le jour où ils voulurent avoir des domaines et des Etats à la manière des souverains temporels, ils abaissèrent la tiare au niveau des plus vulgaires couronnes; ils devinrent les alliés, les complices des princes, dont ils avaient eu la prétention d'être les juges; et ils furent irrésistiblement entraînés à prêter main-forte aux rois contre les peuples. Maintenant, voilà que les traditions de Grégoire VII sont perdues à Rome pour jamais; la papauté n'a plus son ancienne originalité. Servant le despotisme en dehors de lui, le catholicisme a fini par l'introduire dans ses propres flancs; et c'est ainsi que sa hiérarchie s'est resserrée à mesure que son action tendait à se dénaturer et à se corrompre.

Il faut que ce joug soit brisé, il faut qu'elle s'agite dans toute son étendue cette chaîne ecclésiastique dont on vient, à Rome, d'ébranler si puissamment le premier anneau. La papauté s'est vu arracher son pouvoir temporel: Parviendra-t-elle à le ressaisir? Retiendra-t-elle ce royaume de la terre qui lui échappe? Non, non; et si la tiare veut être une couronne..., eh bien, toute couronne, dans ce siècle ennemi des rois, risque fort d'être mise en pièces!

Voici donc l'heure de votre indépendance venue, ô vous tous qui voulez être vraiment les ministres de l'Evangile, obscure milice des prêtres sincères, laborieux serfs de l'autel, peuple de l'Eglise, qu'on opprime et qu'on foule comme l'autre peuple! ... Vous aussi, vous aussi, selon le cri de saint Paul dans son épître aux Galates, vous êtes appelés à la liberté: *Vos enim ad libertatem vocati estis, fratres*. Osez vous concerter, osez en commun élever la voix contre cet esclavage du clergé pastoral qui, sous le nom de discipline, vous force à n'être que les instruments des scribes et des Pharisiens! Osez demander pourquoi l'Eglise demeurerait aristocratique quand le monde cesse de l'être. Il n'y va pas de votre intérêt personnel; il y va de l'intérêt sacré de votre ministère. Vous avez besoin d'être libres pour répandre la vraie parole du Christ, pour découvrir la lumière si longtemps cachée sous le boisseau; pour dégager la haute morale de l'Evangile des impurs sophismes et des interprétations frauduleuses dont l'enveloppent, aujourd'hui encore, les faux docteurs de la loi. Vous avez besoin d'être libres pour dire que le règne annoncé par Jésus fut celui de l'égalité fraternelle; pour rappeler quelles furent les doctrines et quelle fut la vie des premiers chrétiens; pour vous écrier, en un mot: Nous sommes socialistes!

Ce n'est pas vous, en effet, qui reprocherez aux socialistes de partir du principe de la solidarité humaine, car vous connaissez cet admirable passage de saint Paul: « Le corps n'est pas un seul membre, » mais plusieurs membres. Si le pied dit: Je ne suis » pas du corps, parce que je ne suis pas la main, » est-il pour cela retranché du corps? Si tout le » corps était œil, où seraient l'ouïe et l'odorat?... » Mais dans l'ordre que Dieu a établi, s'il y a plu- » sieurs membres, il n'y a qu'un seul corps. L'œil » ne peut pas dire à la main: Je n'ai que faire de » votre assistance, ni la tête ne peut dire aux pieds: » Vous ne m'êtes pas nécessaires. Mais, au contrai- » re, les membres qui paraissent les plus faibles sont » ceux dont on a le plus besoin. Et Dieu a ainsi fait » le corps en suppléant par un membre à ce qui » manque à l'autre, afin qu'il n'y ait point de dis- » sensions dans le corps et que les membres aient » soin les uns des autres. »

Ce n'est pas vous qui reprocherez aux socialistes de vouloir l'égalité, c'est-à-dire la distribution des travaux selon les facultés, et la répartition des fruits selon les besoins; car vous savez ce qui est écrit de la *manne*: « Celui qui en recueillit beaucoup, n'en » eut pas plus que les autres, et celui qui en recueil- » lit peu, n'en eut pas moins. » (Saint Paul.)

Ce n'est pas vous qui ferez un crime aux socialistes d'aspirer au règne de la fraternité; car vous avez lu avec émotion ce précepte de votre maître: « Que » celui qui a deux vêtements en donne à celui qui » n'en a point, et que celui qui a de quoi manger » en fasse de même. » (Saint Luc.)

Ce n'est pas vous qui vous indignerez de la mission attribuée au pouvoir par les socialistes; car, après tout le bruit qu'ont fait dans l'histoire deux mille ans de tyrannie, elles retentissent encore au fond de vos cœurs, plus distinctes, plus vibrantes que jamais, ces fortes paroles: « Que celui qui vou- » dra devenir plus grand parmi vous, soit votre ser- » viteur. » (Saint Mathieu.)

Ce n'est pas vous qui traiterez les socialistes de spoliateurs, parce qu'ils ne trouvent à la propriété d'autre titre de légitimité que le travail; car « celui » qui laboure doit labourer avec l'espérance de par- » ticiper aux fruits de la terre, et celui qui bat le » grain doit le faire avec l'espérance d'y avoir part. » — Qui ne veut point travailler ne doit pas man- » ger. » (Saint Paul.)

Ce n'est pas vous enfin qui défendrez contre les socialistes le dernier des priviléges à détruire, celui de l'argent; car vous n'ignorez pas avec quelle colère éloquente tous les Pères de l'Eglise ont dénoncé le *prêt à intérêt*, et vous avez respecté sans nul doute cette peinture saisissante de l'usurier, par saint Ambroise: « Celui qui vous paie l'usure est dans le be- » soin; il est forcé de vous emprunter pour payer la » dette qui le presse, et il reste sans ressource pour » lui-même. Hommes pleins de miséricorde, qui le » déliez à l'égard d'autrui et le liez envers vous- » mêmes! cet homme cherche un remède, vous of- » frez un poison; il demande du pain, vous montrez » le glaive; il soupire après sa délivrance, vous ser- » rez le nœud qui l'étrangle... Vous buvez, et un » autre fond en pleurs; vous mangez, et votre nour- » riture suffoque les autres; vous vous enrichissez » par des malheurs, vous cherchez votre profit dans » les larmes, vous vous nourrissez de la faim d'au- » trui. » (Traité de saint Ambroise sur Tobie.)

Il faudrait trop citer. Une voix s'élève dans l'histoire, une grande voix composée de toutes celles des Pères de l'Eglise, et qui n'est que celle du Christ prolongée d'échos en échos, et elle crie: QUICONQUE N'EST PAS SOCIALISTE N'EST PAS CHRÉTIEN.

« Mon royaume n'est pas de ce monde, » disait le Christ. Et, en effet, il n'était pas de ce monde perdu d'égoïsme et d'iniquité le royaume de l'égalité fraternelle. Voilà le véritable sens d'un texte si odieusement interprété, depuis, par le mysticisme à la solde de l'oppression. Le Christ disait encore: « Rendez à César ce qui appartient à César; » mais, suivant le beau commentaire de l'abbé Fauchet, ce qui n'est pas à César, faut-il aussi le lui rendre? Or, la liberté n'est point à César, elle est à la nature humaine.

Et maintenant, à vous qui voulez être les vrais ministres de l'Evangile, les soutiens de qui chancelle, les médecins des cœurs souffrants, les anges gardiens de la chaumière, la lampe vivante qui brûle au chevet des intelligences endormies, à vous de voir si votre mission est d'emprisonner à jamais la réalité dans le symbole, de masquer la haute morale de votre maître, de la remplacer par je ne sais quelle pratiques vaines, de faire la nuit autour des âmes abandonnées à votre vigilence, de prendre parti pour les riches à qui le Christ refusait la vie éternelle, contre les pauvres dont il naquit l'égal..., ce fils d'un charpentier. Ah! concertez-vous plutôt pour secouer le joug et renier les doctrines païennes de cette fausse Eglise, corruptrice, corrompue, complice séculaire de tous les tyrans. Vous n'avez pas à consoler le malheureux seulement, vous avez à combattre le mal. Les instituteurs primaires sont socialistes: partagez avec eux la gloire d'être chrétiens. Unissez-vous à eux par une alliance qui sera celle du sentiment avec la raison, du ciel avec la terre, et travaillez au salut commun en prêchant à l'homme ce qu'ils enseignent à l'enfant.

Louis Blanc.

PETITE CORRESPONDANCE.

Paris.—M. A. B.—Soyez ici tantôt à 2 heures, O. V.

L.—M. D. T. R.—Reçu les 80.—Fait l'applic. aux deux R. indiquées.—Affect. rem. à tous deux.

Liége.—M. de P.—Nous v. adress. l'obj demandé par les messag.

Beuvrages.—M. H. B.—Reçu les 600.—Fait l'applic. de conform. des 1,600.—Affect. remerc. à tous.—Nous répét. avec vous cette phr. si bien sentie: Le social c'est l'organisation, et l'organis. c'est l'ordre définitif.

Djidjéli.—M. H.—Reçu les 49.—Fait les 2 ab.—Les 15 et les 14 n. sont bien parv.—Notre pet. corr. du 16 oct. v. acc. récept. des 14 qui ont reçu la destin. indiq.—Les liv. et alm. vous ont été expéd.—M. V. ne pouv. venir à Paris n. charge de v. petit. comm. Nous tâch. de n. en acquitter au mieux.

Bone.—M. L. A. V.—Reçu.

Saint-Dié.—M. F.—Reçu les 17 et fait le réab.

Roquevaire.—M. M.—Reçu et fait.

Ile d'Aix.—M. D.—Reçu les 32 et fait.

Rimaucourt.—M. R.—Reçu les 17 et fait. Nous all. v. adr. les Bull et liv. demandés.—Nous v. répondr.—Remerc. affect.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS	Un an 30 f.	Six mois 11 f.	Trois mois 6 f.
DEP. ET ETRANG. sans surtaxe	32	17	9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, pas ag des Panoramas, 46; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1

TARIF DES INSERTIONS:

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois:	40 c.	Annonces anglaises....	40 c.
Cinq à 9 »	30	Réclames-notices....	40
Dix fois et plus. »	20	Faits de publicité...	1 fr. 50

Bourse du 15 novembre 1849.

Hier on exploitait les plans financiers de M. Fould; les joueurs à la hausse voulaient encore le faire aujourd'hui. Aussi le 5 0/0 à terme a-t-il débuté par 90-65; mais ceux des spéculateurs qui avaient remarqué que les plans de M. Fould ne contenaient rien de nouveau, se sont empressés de vendre. Ils ont fait rétrograder cette valeur à 90-10; elle a repris un peu pour fermer à 89-80, en baisse de 45 c. sur la clôture d'hier.

Le mouvement à la baisse a encore été déterminé par la coulisse; comme c'était aujourd'hui sa liquidation, elle a fait tous ses efforts pour liquider à 90 fr. et a contribué à paralyser le mouvement à la hausse qui se faisait à l'ouverture de la Bourse.

Le 5 0/0, au comptant, a ouvert à 90-40; il a fait au plus bas 89-80; au plus haut 90-40, et il a fermé à 89-80, en baisse de 25 c. sur la précédente clôture.

Le 3 0/0, au comptant, ouvert à 57-25, a fermé à 57, comme hier, après avoir fait 57-30. Cette valeur a été demandée pendant toute la bourse.

Les actions de la Banque ont continué de monter, elles ont fermé à 2395, en hausse de 20 fr., après avoir fait 2405.

Il y a eu peu d'affaires sur les chemins de fer.

A 4 heures à la coulisse, le 5 0/0 faisait 89-90 demandé.

RENTES AU COMPTANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt du j.
Trois 0/0	57 20	57 40	56 95	56 95
Cinq 0/0 (Empr. 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0	90 25	90 65	89 75	89 80

15 NOV. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.	
3 0/0 j. du 22 juin...	57 »»
5 0/0 j. du 22 mars...	89 80
VALEURS DIVERSES.	
Banque de France.	2395 »»
Ob de la Ville, anc.	1275 »»
— — nouv.	1148 75
Oblig. de la Seine..	1022 75
— St-Germ. 1842.	865 »»
— Versailles.....	640 »»
— Orléans. 4 0/0.	960 »»
— Nouvelles.	960 »»
— Rouen, 4 0/0...	720 »»
— Nouvell., 1848.	900 »»
— Havre j. mars.	725 »»
— Nouvelles.	540 »»
— Marseille......	880 »»
— Orléans, jouis.	450 »»
Quatre-Canaux......	1060 »»
— Jouissance.	72 50
Bons du Trésor......	5 0/0.
Forges Aveyron. ...	3600 »»
Monceau-s.-Sambre	1500 »»
Nord (hauts four.).	300 »»
Charbon belge.......	325 »»
Zinc V.-Montagne.	2725 »»
— Stolberg.	475 »»
Mines de la Loire...	335 »»
FONDS ÉTRANGERS.	
Belg. 5 0/0 1840..	98 1/2
— 5 0/0 1842...	98 »/»
— 4 1/2..........	87 1/2
— 3 0/0..........	65 1/4
— 2 1/2 0/0.......	49 »/»
— Banque.......	710 »»
— — 1841.	1020 »/»

Espag. dette active.	22 1/4
— — 3 0/0...	33 1/2
— Dette intér....	28 »/»
Naples, récép. Roth.	91 50
Romain, emprunt...	81 1/4
Haïti, emprunt.......	403 »»
Piémont, emprunt.	970 »»
— Nouveau.	885 »/»
Rente 5 0/0.........	83 »»
Lots d'Autriche.....	330 »»
2 1/2 hollandais...	56 »»
CHEMINS DE FER.	
Saint-Germain......	445 »»
Versailles, r. d....	241 25
Versailles, r. g....	170 »»
Orléans à Paris....	737 50
Rouen............	[illegible]
Havre............	234 25
Avignon-Marseille	231 25
Bâle............	103 75
Centre............	302 50
Boulogne...........	185 »»
Bordeaux...........	390 75
Nord............	440 »»
Strasbourg.........	357 50
Nantes............	281 25
Monter. à Troyes..	112 50
Dieppe Fécamp....	180 »»

BOURSE DE LONDRES du 15 novembre.

3 0/0 consolidés..	[illegible]
3 0/0 au 14 nov....	93 1/[illegible]

TAXE DU PAIN.

1re qualité le kilo..	37 c.
2e — —	30

L'un des gérants: Victor Hennequin.

Spectacles du 16 novembre.

THÉATRE DE LA NATION.—Le Prophète.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Testament de César.
ITALIENS —
OPÉRA-COMIQUE.—La Fée aux Roses.
ODÉON.—Raymond Varney.
THÉATRE-HISTORIQUE. La Guerre des Femmes.
VAUDEVILLE.— Croque-Poule, l'Impertinent, Un Monsieur qui veut exister.
GYMNASE.—La Faction de M. le Curé, Graziella, Bal du Prisonnier.
THÉATRE MONTANSIER.—La Femme à la broche, Deux Sans-Culottes, Tigre du Bengale.
VARIETES. Voltaire en vacances, les Associés.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Le Connétable de Bourbon.
AMBIGU-COMIQUE. Piquillo Alliaga, Juif errant.
GAITÉ. — Les Belles de Nuit.
THÉATRE-NATIONAL.—Les Pilules du Diable.
FOLIES.—L'Ouvrier grand seigneur, Marquis de Flouvac.

Imprimerie Lange-Lévy, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 246. ÉDITION DU MATIN. Samedi 17 novembre 1849.

VÉRITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 16 NOVEMBRE.

Assemblée nationale.

La droite de l'Assemblée se venge avec un malin plaisir, sur tous les tenants et aboutissants du président, de la peur que lui a fait le fameux message :

Sur ses ministres, en adoptant la prise en considération, malgré MM. Fould et Dumas, d'une proposition ayant pour but d'acheter au nom de l'Etat le haras établi à Saint-Cloud par l'ancienne liste civile.

Sur son vice-président et son ami, M. Boulay (de la Meurthe), en rejetant l'indemnité réclamée pour frais de logement en faveur de ce dignitaire *in extremis*.

Il n'est pas tard ; mais après cette double escapade chacun a besoin de causer avec ses voisins les plus proches et les plus éloignés. Tout le monde se lève, court, gesticule, discute à perte de vue, le tumulte est au comble ; les huissiers et le président sont à bout, et l'on s'en va.

Aux défenseurs des accusés de Versailles.

Paris, 16 novembre 1849.

Citoyens,

Comme nos frères, condamnés par la haute cour de Versailles, nous venons vous offrir l'expression de notre inaltérable reconnaissance pour le dévouement que vous avez mis au service de notre cause commune, et surtout pour le respect religieux avec lequel vous vous êtes conformés à la volonté, librement, mais énergiquement exprimée par tous les accusés *à l'unanimité*, de ne pas accepter une défense qui n'était plus libre. Nous nous associons de cœur aux principes et aux sentiments qu'ils vous ont si noblement et si nettement exprimés dans la lettre datée de Versailles, 14 du courant.

Salut et fraternité.

Signé : LOURIOU, représentant du Cher. — FORESTIER, ex-colonel de la 6e légion. — DELAHAYE, ex-capitaine de la 14e batterie de l'artillerie de la Seine. — ALLYRE BUREAU, rédacteur de la *Démocratie pacifique*. — VERNON, ex-lieutenant de la 14e batterie d'artillerie de la Seine. — ACHINTRE, ex-capitaine de la 10e batterie de l'artillerie de la Seine. — MERLIOT, ex-capitaine de la 15e batterie de l'artillerie de la Seine. — AMABLE-LEMAITRE, ex-rédacteur de la *Révolution démocratique et sociale*. — AIMÉ BAUNE, membre de l'ex-commission des 25 (comité socialiste). — MAILLARD, membre de l'ex-commission des 25 (comité socialiste).

Le luxe selon M. Josse.

« Il n'y a que le luxe, bien et honorablement » compris, qui puisse procurer le travail. »

Pétition pour les cinq millions quatre cent mille francs.

Voici un factum incroyable, et par la pensée et par le style ; il se résume en deux mots : Donnez au président 5 400 000 fr., et tout ira pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles ; donnez au président cette légère bagatelle de quelques millions, et ils retomberont en rosée bienfaisante sur le travail ; car, que manque-t-il au travail? Le luxe. — Que manque-t-il au luxe? 5 400 000 fr. dans les poches du président.

Eh bien! messieurs les commerçants et industriels, vous tous qui avez signé la pétition aux 5 millions, vous êtes probablement très forts sur les chiffres ; eh bien, comptons, s'il vous plaît, et voyons si la pétition que vous lancez par le monde, sous *l'invocation du travail*, répond aux besoins du travail.

Là est toute la question ; d'ailleurs vous la posez vous-mêmes en ces termes.

Le travail, messieurs, a une double fonction à remplir : d'un côté il doit procurer la vie aux travailleurs, de l'autre il doit pourvoir d'abord et avant tout aux besoins de première nécessité.

Or, pour vous donner une idée précise, exacte, mathématique des objets les plus indispensables, en linge et en vêtements nécessaires à une population de 35 millions de personnes, il faudrait que la valeur de la production de la France, en étoffes *ordinaires* (calicot, cretonne, tissus de laine) montât à TROIS MILLIARDS SIX CENT MILLIONS, c'est-à-dire à 2 milliards de plus qu'elle n'atteint aujourd'hui d'après l'évaluation de l'ex-ministre M. Cunin-Gridaine, qui comprenait les étoffes de *luxe*, — la voici :

Fabrication du coton...	550 000 000 fr.
Conversion de la laine en tissus	750 000 000
Fabrication de lin et chanvre	300 000 000
Total......	1 600 000 000

Donc, les *deux tiers* au moins de la population française, c'est-à-dire VINGT-QUATRE MILLIONS de citoyens, se trouvent dans la dure nécessité de se couvrir de haillons, car, notez bien ceci, le travail et la production ne répondent pas aux plus pressants besoins de la population.

Réfutez ces chiffres, si vous le pouvez, messieurs les pétitionnaires?

Vis-à-vis d'aussi grands besoins de première nécessité, combien votre théorie du travail, basée sur le luxe, s'amoindrit, s'annihile, disparaît! — Quelle piètre figure font vos 5,400,000 fr. vis-à-vis d'un *déficit* de production de *deux milliards!*

Il y a plus, commerçants et industriels, vous raisonnez étoffes de laine, de coton et de soie : rien de mieux, mais la population française a d'autres besoins que ceux du vêtement; la faim, qui se fait sentir de six en six heures, est là toujours inassouvie, et commande impérieusement à la production de créer des denrées alimentaires.

Or, si vous ne vous êtes pas rendu compte de leur quantité et de leur valeur, si vous n'avez pas fait une part dans la consommation aux *denrées coloniales* qui donnent la vie à notre marine, si vous n'avez pas pensé à la qualité des aliments, source première de la santé publique, d'autres ont fait pour vous ce calcul ; lisez :

Quantité en poids ou en mesure, et valeur totale en francs, de la ration alimentaire hygiénique ANNUELLE *de la population française.*

(14,000,000 d'hommes ; — 14,000,000 de femmes ; — 5,000,000 d'enfants.)

Consommations.	Quantités.	Valeurs
1. Pain,	5,840,000,000 kil.	1,752,000,000 f.
2. Viande,	2,309,000,000 kil.	2,526,750,000
3. Légumes et fruits,	6,159,000,000 kil.	2,235,650,000
4. Vin,	3,144,000,000 litr.	786,000,000
5. Poisson,	702,000,000 kil.	1,053,000,000
6. Beurre et fromage,	356,000,000 kil.	568,000,000
7. Lait,	1,920,000,000 litr.	384,000,000
8. Œufs,	2,616,000,000	209,000,000
9. Sucre,	334,000,000 kil.	531,000,000
10. Chocolat,	198,000,000 kil.	495,000,000
11. Café torréfié,	28,000,000 kil.	100,800,000
12. Sel,	188,000,000 kil.	37,600,000
13. Epices,	30,500,000 kil.	91,500,000
14. Huile d'olive,	117,000,000 lit.	321,750,000
15. Vinaigre de vin,	44,500,000 lit.	11,125,000
15. Liqueurs,	42,000,000 lit.	52,500,000
(1) Valeur de la ration alimentaire pour toute la France..........		11,075,675,000 f.

Eh bien! la question alimentaire, comme la question des vêtements, réclameraient une production de bonne qualité, de *deux tiers* plus considérable qu'elle ne l'est aujourd'hui ; — une production en plus égale à une valeur de SEPT MILLIARDS.

Donc, 24 millions de Français au moins sont condamnés à une nourriture insuffisante et malsaine ; donc, travail et production ne répondent pas aux nécessités de la population.

Répondez, répondez à ces chiffres, messieurs les pétitionnaires?

Défendez votre théorie du travail par le luxe devant le squelette de la faim, qui vous menace et vous poursuit.

Non! non! le luxe, dans les circonstances actuelles de la production, est bien plutôt une cause de ruine nationale qu'un agent de prospérité.

Demandez au luxe de vivre du luxe, rien de mieux ; demandez au luxe de payer son éclat, il est assez riche pour se passer ce caprice ; mais ne demandez pas à TOUS LES CONTRIBUABLES des millions pour l'entretenir et le faire revivre : — car vous insultez à la France, vous foulez aux pieds la raison humaine.

Que les banquiers, les agioteurs, les usuriers, les *riches hommes* se cotisent pour offrir 5 400 000 au président, personne n'y trouvera à redire ; généreux pétitionnaires, ouvrez les premiers la souscription, et vous aurez satisfait à un besoin de votre cœur, tout en prouvant que vous savez mettre en pratique votre théorie du travail par le luxe.

Si vous n'êtes pas assez dévoués pour vous montrer magnifiques, ne soyez pas assez courtisans pour demander l'aumône au nom du luxe à des concitoyens qui croupissent dans la misère.

Ne faussez pas la question, ne mentez pas à la vérité, ne cachez pas votre pétition sous le masque du bien public. Le luxe peut vous faire vivre, VOUS, nous le comprenons ; mais le luxe ne fera pas vivre la France gangrenée par l'application de vos doctrines égoïstes sur le travail.

Nous vous connaissons, messieurs, vous répondez tous au nom de M. Josse.

(1) D'après ces calculs, le prix de la consommation journalière d'un homme serait de 1 fr. 12 c.
D'une femme » 99 »
D'un enfant » 52 »

Certes, ce ne sont pas là des prix exagérés. (Voir le *Bilan de la France*, par M. PERREYMOND.)

DÉLIVRONS GENÈVE!

Les journaux de la réaction déplorent le résultat des élections de Genève. Plusieurs ne craignent pas d'attribuer cette victoire de la démocratie à la présence en Suisse des réfugiés démagogues de tous les pays. C'est le grief que l'on faisait valoir contre la République romaine guérie, comme on le sait, de la présence et de l'oppression des *étrangers italiens* par les bombes et les baïonnettes des *nationaux français, autrichiens et espagnols*. Les étrangers italiens manifestaient leur oppression en appelant tous les habitants à l'exercice du suffrage universel ; les nationaux français et autrichiens ont délivré les Romains de cet esclavage en mettant Rome en état de siège, en dispersant l'Assemblée constituante, en supprimant les journaux, en rétablissant le pape absolu, sans recourir aux votes de qui que ce soit.

Ne serait-il pas utile à la paix de l'Europe que Genève fût délivrée de la même manière? Des Suisses français, des Suisses allemands, des Suisses cosaques, ne devraient-ils pas bombarder un peu cette ville, afin de la soustraire à l'intolérable oppression des étrangers ?

On aviserait ensuite aux moyens d'affranchir la France.

Les noms suivants montrent combien il serait urgent de voler au secours de la Suisse avec un assortiment de bombes, fusées et autres engins émancipateurs.

Les sept conseillers d'Etat, formant le gouvernement actuel, ont été réélus.

Le nombre des votants était de 10 385. Les voix ont été réparties comme il suit :

M. Moulinié (Jean-François)...........	5,523
M. Fazy (James)........................	5,483
M. Bordier (Frédéric).................	5,492
M. Decrey (Balthazar).................	5,543
M. Guillermet (Alexis-François-Louis)	5,395
M. Janin (Alexandre-François).........	5,419
M. Pons (Antoine-Louis)...............	5,453

La Thèse de Michel de Bourges.

A la fin du procès de Versailles, lorsque Michel de Bourges, organe de tous les accusés, a voulu soutenir que, dans le cas où la Constitution était violée, l'insurrection devenait légitime, le président lui a retiré la parole avec horreur.

Nous concevons parfaitement l'effroi et la répugnance d'une société à laquelle on vient dire : « Dans certains cas une partie de ses membres prétend avoir le droit de s'armer contre les autres, de tirer des coups de fusil et d'élever des barricades. »

Cette société, toutefois, en niant le droit d'insurrection, dans tous les cas, se donne un démenti à elle-même, car elle a sanctionné, glorifié jusqu'à ce jour toutes les insurrections qui ont réussi.

Dans une société bien faite, où tous les intérêts seraient conciliés, où aucun élément de la population n'opprimerait l'autre, non seulement le droit d'insurrection n'existerait pas, mais il ne viendrait à l'esprit de personne de soutenir une pareille thèse. Ajoutons que, dans un pareil ordre social, étendant le principe de l'association libre aux nations comme aux individus, la thèse de la guerre étrangère ne paraîtrait pas moins impie que celle de la guerre intérieure.

Mais sommes-nous arrivés à ce degré de progrès social? Là est la question ; le parquet de Versailles nous aurait rendu service en la résolvant, après avoir écouté Michel (de Bourges) et ses confrères.

Quant à la guerre étrangère, si odieuse et sacrilège qu'elle soit au point de vue de l'humanité, bien qu'elle entraîne après elle le sang et les ruines, bien qu'elle doive disparaître un jour de la surface du globe, il est impossible de soutenir que, dans le temps où nous vivons, où tant de nationalités sont exploitées, asservies, elle ne puisse jamais devenir légitime ni nécessaire.

A l'intérieur, nos progrès sociaux ont-ils donné à tous les intérêts respectables, à tous les droits une satisfaction telle que l'insurrection ne soit jamais légalement motivée?

Cette assertion est détruite par trois dates seulement, 1789, 1830 et 1848.

Existe-t-il un magistrat, jugeant au nom de la République démocratique, fondée en 1848, capable de déclarer hautement qu'il fallait, en 1789, accepter la prolongation de l'absolutisme, la dispersion de l'Assemblée nationale par les troupes, l'oppression du pays par les bastilles? qu'il fallait, en 1830, se résigner aux ordonnances de juillet? qu'il fallait, en 1848, subir indéfiniment un régime de corruption notoire, laisser au pouvoir MM. Guizot, Hébert, Duchâtel, en compagnie de leur patron Louis-Philippe, et des 225 satisfaits?

S'il existait un magistrat pensant qu'à ces trois époques le peuple, au lieu de s'insurger, devait se courber sous le joug, ce magistrat n'a plus le droit d'occuper son siége ; qu'il en descende ; ce siége, comme les lois qu'il est chargé d'appliquer, n'a d'autre point d'appui que trois insurrections victorieuses.

Oui, notre siècle a présenté plus d'une circonstance mémorable, et dans laquelle l'insurrection n'était pas seulement un droit, mais un devoir. Pense-t-on que jamais aucune insurrection ne sera plus ratifiée par la conscience du pays?

Nous le voudrions ; mais pour arriver à ce résultat, il faudrait prendre des garanties contre les insurrections du pouvoir. Jamais insurrection n'a commencé dans la rue. Qui s'est révolté le premier contre le droit en 1789, en 1830, en 1848? Est-ce le pouvoir, est-ce le peuple? Louis XVI a-t-il, oui ou non, menacé la représentation nationale, dont les droits étaient supérieurs aux siens? a-t-il essayé de la dissoudre, le 20 juin, par un coup d'Etat avorté? a-t-il pris la fuite pour se soustraire à la Constitution qu'il avait jurée? A-t-il participé, oui ou non, à la coalition de l'étranger contre la France émancipée?

Les journées de juillet et d'octobre 1789, de juin et d'août 1792 ont toutes été provoquées par l'insurrection du pouvoir.

Qui s'est insurgé contre la Charte, en 1830?

Qui a voulu rétablir l'absolutisme par voie de corruption, et fouler aux pieds le droit de réunion en 1848?

Il est donc essentiel, si l'on veut, et la chose est désirable, bannir à jamais l'insurrection de nos mœurs, trouver un moyen de la bannir des régions du pouvoir. C'est toujours par en haut qu'elle a commencé.

Nous vivons sous l'empire du suffrage universel, mais ce suffrage a produit une Constitution. Ni représentants du peuple, ni président n'ont reçu un mandat illimité : appliquer la Constitution, telle est leur mission. Que faire s'ils se révoltent contre elle?

S'en rapporter à leur opinion sur ce sujet? Mais jamais une majorité, outrepassant la limite de ses droits, n'en conviendra elle-même.

M. Michel (de Bourges) et ses confrères voulaient soutenir que, dans le cas où l'insurrection commence par les sphères officielles, le peuple avait le droit de se défendre par l'insurrection, par les manifestations, ou par le refus général et systématique de l'impôt.

S'il y a d'autres moyens à prendre pour sauver une constitution violée et l'honneur d'un pays compromis, nous déclarons d'avance, et les yeux fermés, que nous les préférons aux mesures proposées par M. Michel (de Bourges), mais la tâche de la magistrature était de nous éclairer à cet égard, et nous regrettons qu'au lieu de le faire elle ait brusquement étouffé la discussion.

Le projet de M. Fould, pour le *rétablissement de l'impôt sur les boissons*, est ainsi conçu :

« Art. 1er. L'art. 3 de la loi du 19 mai 1849 portant que, à partir du 1er janvier 1850, l'impôt sur les boissons sera aboli, est abrogé.

» Art. 2. L'impôt sur les boissons, tel qu'il est établi par la législation actuellement en vigueur, est maintenu pour l'année 1850.

» Art. 3. Il sera procédé immédiatement, par voie d'enquête parlementaire, à l'examen des questions qu'a soulevées l'impôt sur les boissons, et du système de taxes qui pourrait remplacer le système actuel. »

Voici le texte du projet sur l'enregistrement :

« Art. 1er. Dans tous les cas où le revenu sert à déterminer la valeur des immeubles pour la liquidation et le paiement du droit proportionnel d'enregistrement, il sera multiplié par vingt-cinq ou par douze et demi, au lieu de vingt et de dix, selon les distinctions établies par l'art. 15 de la loi du 22 frimaire an VII.

« Art. 2. Les transmissions des biens meubles à titre gratuit entre-vifs, et celles qui s'effectuent par décès, seront soumises aux deux tiers des diverses quotités de droit établies pour les transmissions d'immeubles de la même espèce. »

La commission chargée d'examiner la proposition de M. Charras relative à la publication des motifs des nominations et des promotions dans la Légion-d'Honneur, approuve la proposition; elle a formulé ainsi la résolution qu'elle propose à l'Assemblée d'adopter :

« Toutes les nominations et toutes les promotions qui auront lieu dans l'ordre national de la Légion-d'Honneur seront individuelles et elles seront publiées au *Bulletin des Lois* et au *Moniteur universel*, avec l'exposé détaillé des services militaires ou civils qui les auront motivées. »

Le Carcan politique.

C'est probablement demain que les exécuteurs des hautes-œuvres dresseront le poteau sur lequel sera placardé l'extrait de l'arrêt qui condamne à la déportation Ledru-Rollin, Considerant et les autres condamnés par contumace.

C'est probablement devant le *Palais-de-Justice* que l'exécution aura lieu par les mains du bourreau, malgré le décret du gouvernement provisoire qui avait aboli l'exposition comme l'échafaud.

Nous avons le ferme espoir que la population de Paris, malgré les provocations auxquelles on la poussera, ne se laissera pas entraîner dans un piège. Une petite émeute serait si douce au cœur de certaines gens!

C'est la douleur dans l'âme et la pensée tournée vers l'avenir qu'il faut assister à ces actes dignes d'autres siècles et d'autres mœurs; le temps marche, marche toujours, et porte la France, l'Europe et le monde vers des destinées meilleures. Le carcan politique n'arrêtera pas le génie de l'humanité.

L'avenir est au peuple, laissons passer dédaigneusement le présent.

Les prisonniers et la faim.

Il faut du pain! il faut du pain!
Pierre DUPONT.

Depuis longtemps les détenus politiques de Sainte-Pélagie se plaignaient de la nourriture indigeste qui leur était donnée et avaient fini par la refuser. Nos colonnes ont été souvent ouvertes à leurs plaintes. Privés de tout moyen de gagner leur vie, et ne voulant pas prolonger les sacrifices de leurs familles, les prisonniers avaient enfin demandé à l'administration la minime somme qu'elle consacre à leur nourriture, se chargeant de pourvoir eux-mêmes à leur existence. Mais les prisons sous la *république* actuelle sont apparemment, comme sous Louis-Philippe, une proie pour les fournisseurs. Non-seulement la proposition des détenus politiques a été repoussée, mais nous venons d'apprendre positivement que les sept prisonniers signataires des lettres publiées par nous jeudi dernier ont été enlevés de Sainte-Pélagie pour être transférés au dépôt de la Roquette, consacré aux punitions disciplinaires.

Dans le nombre se trouve notre ami Tandon, coupable d'avoir signé la *Démocratie pacifique*, le jour où paraissait un article appuyant la mise en accusation du président de la République, mesure parfaitement constitutionnelle, soumise alors à l'Assemblée par des représentants *usant de leur droit*, comme M. Desmousseaux de Givré vient de le proclamer à la tribune.

CONTRADICTION.

Il était réservé à M. Fould de se trouver toujours en contradiction et avec les paroles et avec les écrits émanés du gouvernement provisoire. Le *Siècle* rapproche les textes suivants :

On lit, page 178 du recueil des décrets et actes financiers du gouvernement provisoire (rapport de M. Garnier-Pagès, en date du mois de mai 1848) :

« Il m'a paru plus convenable, plus sage, d'une » meilleure administration, de faire à la Banque de » France un seul emprunt de cinquante millions. » Cet emprunt a été contracté SANS INTÉRÊTS, com- » me une juste compensation des avantages que la « Banque tire des sommes que l'Etat a pendant si » longtemps laissées sans intérêts dans ses caves, et » qu'il y possède encore. »

L'exposé des motifs de M. Fould, sur la loi relative au nouveau traité, commence ainsi :

« Messieurs,

» Suivant convention passée, en date du 31 mars » 1848, avec le ministre des finances, la Banque de » France a fait au trésor public, contre bons renou- » velables de trois mois en trois mois, A L'INTÉRÊT » DE 4 0/0, à partir du 1er avril suivant, l'avance » permanente d'une somme de 50 millions. »

Qui se trompe ou qui trompe-t-on? Nous attendons la réponse.

Une pétition réclamant l'*appel au peuple* sur la forme *définitive* du gouvernement, a été discutée à la commission des pétitions. On assure qu'une majorité assez forte, dix membres sur quinze, se serait prononcée pour la prise en considération; mais la minorité a fait comprendre à la majorité la gravité d'une semblable résolution, et combien il serait dangereux de ne pas s'en abstenir.

Si les faits se sont passés ainsi, et si la minorité était composée de républicains, nous ne comprenons pas qu'elle ait détourné la majorité royaliste d'une mesure, audacieuse à la vérité, mais bien propre à la faire connaître et à la perdre.

Revue de la Presse parisienne.

L'*Union* nous déclare, avec de grands efforts pour être mordante, qu'elle ne reproduira pas notre article sur *les partageux*. Nous le savions parfaitement et le lui avions prédit. Mais nous avons, nous, reproduit son article; nos lecteurs ont pu le rapprocher du nôtre; ils ont ainsi entre les mains un nouveau document sur le mode de discussion du parti [illegible]miste; ce résultat nous suffit.

Une seule chose nous étonne, comment l'*Union*, qui nous qualifie aujourd'hui de rêveurs solitaires et inconnus, de hableurs sans écho, sans portée, sans [illegible], ridiculisés par ceux mêmes qui se disent socialistes, etc., a-t-elle pu dire de nous, mercredi dernier, quand il s'agissait de nous transformer en épouvantail pour son crédule public :

Or, voulez-vous savoir de qui est cet aveu? Il est d'un journal socialiste, d'un *journal répandu, accrédité* parmi ceux qui veulent à tout prix faire table rase de la société. Il est de la *Démocratie pacifique*.

On avait dit que M. Fialin de Persigny avait été envoyé près des cours du Nord pour leur demander si elles appuieraient la création d'un empire en France. Cette assertion nous avait paru bien hasardée; mais il est étrange que l'*Emancipation belge* contienne sur cette mission les lignes ambiguës qu'on va lire :

Envoyé dernièrement en Allemagne pour débattre les intérêts spéciaux et peu étendus, il a *donné aux gouvernements de Vienne et de Berlin des explications sur la portée de la lettre présidentielle* du 18 août, et sur la situation politique de France. On dit qu'après avoir sondé les deux gouvernements ainsi que les chefs des Etats secondaires de l'Allemagne sur des *éventualités qui pourraient se présenter dans l'avenir*, il a trouvé *ces puissances dans les meilleures dispositions* pour tout ce qui pourrait contribuer à ASSURER L'ORDRE en France, et ce qui pourrait empêcher LES RÉVOLUTIONNAIRES de ce pays de troubler l'Europe. Le président de la République a été *très satisfait*, à ce qu'on nous a rapporté, de la manière dont M. de Persigny s'était acquitté d'une mission dont il avait *lui-même élargi les proportions et les résultats*.

Nous lisons dans l'*Opinion publique* :

Le message du 31 octobre a modifié d'une manière notable les rapports de l'Assemblée et du président de la République, et ceux qui cherchent à le nier se jettent dans de puériles équivoques. Nous disons que l'Assemblée manquerait à la fois de dignité et de prévoyance, si elle ne gardait point dans ses rapports avec le chef du pouvoir exécutif une réserve qui lui est commandée par l'honneur et par la politique. Sans cela elle s'exposerait à tomber dans le mépris, et le mépris est mortel en France. Si elle autorisait, par une facilité trop grande à tout oublier, le ton sur lequel on lui a parlé le 31 octobre, la correspondance pourrait être reprise un de ces jours sur le même ton, et une correspondance de cette nature ne saurait durer longtemps; elle se termine toujours d'une manière fâcheuse pour celui des deux interlocuteurs qui consent à être traité avec tant de légèreté.

Le *Journal des Débats*, qui a tant profité de la révolution de juillet, plaide avec une audace dont nous sommes confondus, que l'insurrection n'est jamais permise. Si vous le croyez, journal des banquiers, rendez la couronne à Henri V, ou mieux encore, à Louis XVII, si toutefois votre amour de l'ordre vous permet d'amnistier l'usurpation de Hugues Capet, autrement il faudrait remonter plus haut.

Osons enfin regarder en face la vérité toute entière. A quoi bon une justice politique, c'est-à-dire de convention, s'appuyant sur des principes de convention, justice applaudie la veille de toutes les révolutions et bafouée le lendemain par les mêmes hommes!

ITALIE.

On lit dans la correspondance romaine d'un journal *modéré*, la *Riforma* :

« La nouvelle du retour prochain du pape (que, pour mon compte, je crois être un leurre), a été reçue à Rome avec une grande indifférence. Soyez certain que, quand les Français partiront, les quelques modérés qui sont restés à Rome devront les suivre, s'ils tiennent à leur sûreté personnelle. »

— Les trois députations de Rome, qui ont été voir le saint père, n'ont obtenu que réponses évasives, écrit-on au *Times*, et leurs rapports ne présagent rien de bon pour le succès définitif de leur démarche. Pour M. de Corcelles, il est pénible de voir un succès, qu'il tenait presque déjà, lui échapper brusquement par un revirement politique.

On écrit de Naples à la *Riforma* :

« Les arrestations continuent; un agent de police se rend auprès de quelqu'un et lui dit : « Je sais que vous êtes compromis et que vous devez être arrêté; mais, si vous me donnez une somme, vous ne serez pas arrêté. » Le marché se conclut, et souvent l'argent donné n'empêche pas d'aller en prison. C'est ce qui est arrivé au comte Ferretti, qui, après avoir payé 50 piastres, a dû fuir. De même le brave Baracco, de Calabre, a déboursé 800 piastres, ce qui n'a pas empêché qu'il ne fût forcé d'émigrer. Voilà ce qui se passe en Italie, en l'an de grâce 1849, et dans un pays constitutionnel.

» En revanche, le roi de Naples a fait offrir à M. de Falloux un de ses châteaux pour le temps de sa convalescence. Le roi Bomba lui devait bien cela pour les services qu'il a voulu rendre à la cause de l'absolutisme. »

LA POLICE DU DUC DE PARME.

Une dame de Reggio était allée à Parme avec son mari pour affaires. Cette dame est fort jolie, et comme en outre elle portait un chapeau de feutre blanc avec un ruban rouge, beaucoup de personnes se mirent à la suivre. La police l'arrêta, et un officier de carabiniers la condamna à recevoir 25 coups de *bâton*. Mme Ferrari en appela au colonel Meli, qui était de Reggio comme elle, et dit que le port d'un pareil chapeau était permis dans cette ville, et qu'il n'avait aucune signification politique. [illegible] elle [illegible] et cruellement, [illegible] lui donner [illegible] de partir, ce qu'elle fit au milieu des applaudissements de la foule, en laissant toutefois son chapeau confisqué dans les archives de la police.

(*Riforma*)

L'*Opinione* entend [illegible] autrichien stationné à Bergame et surveillant la route de Lecco, celle de Tonale et la ville de Brescia, doit être augmenté. Les opérations de la levée militaire seront devancées.

ALLEMAGNE.

VENGEANCES MONARCHIQUES.

La *Gazette de Pesth*, du 9 novembre, contient toute une série de nouveaux jugements par le conseil de guerre. Trois de ces condamnations prononcent la peine de mort par la corde. Le général Haynau a commué la peine en quinze ans de fers dans une forteresse. Ces trois condamnations, ainsi commuées, frappaient le juge-assesseur Ambrus, âgé de soixante ans, l'archiviste Jacob, âgé de cinquante ans, et le professeur Foldy, de trente-huit ans. Une autre sentence de mort (par la poudre et le plomb), contre Petrache a été changée en trois ans de fers dans une forteresse. Contre tous les condamnés dont les noms figurent dans la *Gazette de Pesth*, on a prononcé la confiscation des biens.

On lit dans la *Gazette de Breslau*, 9 novembre :

« On a, de jour en jour, moins de confiance dans la fidélité des troupes hongroises et italiennes, qui forment la majeure partie du corps d'armée autrichien stationné en Bohême. Tandis que les honweds désertent partout où ils peuvent par haine contre l'Autriche, et que récemment encore vingt hussards s'échappèrent de Gœlding avec leurs chevaux et armes et bagages, la présence des recrues italiennes de la dernière levée n'est pas rassurante pour les villes où elles sont en garnison.

VENGEANCES MONARCHIQUES. — On écrit de Corfou au *Nazionale* : « Les deux chefs de l'insurrection de Céphalonie ont été pendus par les autorités anglaises. Le même sort est réservé à bon nombre de leurs compagnons. On n'a pas même épargné un jeune garçon de 14 ans, coupable de s'être trouvé dans la maison d'un des insurgés. Quelques-uns de ceux qu'on a condamnés à la flagellation sont restés dans un hébétisme complet.

LA DIÈTE ALLEMANDE ET LA COMMISSION FÉDÉRALE.

La convocation d'une diète allemande à Erfurth éprouve toujours de grandes difficultés. Cependant, dans un conseil des ministres prussiens tenu ces jours derniers, MM. de Radowitz et de Bodelschwingh auraient déclaré, avec l'assentiment des ministres, que la Prusse poursuivrait son but en tout état de cause. On assure en même temps que le roi Frédéric-Guillaume aurait dit : « La Prusse ne peut reculer sans déshonneur! » Chose étrange! ce monarque, ennemi de la Révolution, se trouve fatalement entraîné à chercher un appui dans le sentiment révolutionnaire des peuples, pour surmonter les obstacles que lui opposent les petits rois allemands ses collègues. Bon gré, malgré lui, il faudra que Frédéric-Guillaume regarde du côté de la France, puisque l'Autriche, sa rivale, est devenue la vassale de la Russie.

La *Gazette de Hanovre* publie un long exposé justificatif par lequel le gouvernement hanovrien combat les modifications proposées par la Prusse, relativement à la constitution de l'Etat fédéré restreint, et à la loi électorale pour le parlement. D'après cette note, l'alliance du 26 mai n'aurait pas eu pour objet la formation d'un Etat fédéré, mais bien le rétablissement d'une Allemagne unie. Il faudrait donc, avant de procéder aux élections pour le parlement, tâcher de se mettre d'accord avec l'Autriche et les autres Etats qui n'ont pas encore accédé, afin que la diète convoquée soit réellement une diète allemande.

Cette déclaration n'étant parvenue au conseil d'administration que par l'entremise du ministre des affaires étrangères prussien, et, après avoir paru dans le journal officiel du Hanovre, le conseil a été vivement blessé de ce manque de procédés, et il est probable qu'il passera outre.

On annonce que le Wurtemberg, Oldenbourg, Hesse-Cassel, la Thuringe et Anhalt sont les seuls Etats allemands qui n'aient point encore adhéré à la convention du 30 septembre, conclue entre la Prusse et l'Autriche, pour l'établissement d'un nouveau gouvernement provisoire. On ajoute que l'adhésion du Wurtemberg est assurée, et on en augure que la commission fédérale pourra s'installer à Francfort avant la fin de ce mois; cette installation n'aura été retardée jusqu'ici que parce que, malgré les réclamations de l'Autriche et de la Bavière, la Prusse persiste à confier à ses plénipotentiaires le soin de la représenter, elle et l'Etat fédéré restreint, en se basant sur l'article du traité qui autorise les gouvernements à se faire représenter seuls ou collectivement auprès de la commission.

COLONS D'ALGÉRIE. — On nous communique la lettre suivante, adressée par un colon de Guelma à un de ses amis :

Guelma, le 21 octobre 1849.

Tu me demandes des renseignements sur nos colonies agricoles; ceux que j'ai à te fournir sont tristes.

Un tiers de la population est mort,
Un tiers, démoralisé, est parti pour la France.
L'autre tiers est malade.
Je n'exagère pas : ceci est l'exacte vérité.

D'après cet exposé, tu dois croire à l'insalubrité de la contrée dans laquelle nous sommes établis; tu te trompes, notre pays est salubre.

Il faut attribuer à des causes parfaitement connues de tous les anciens colons algériens, les maladies qui tuent nos cultivateurs. La principale est le remuement des terres vierges qui, pendant les chaleurs de l'été, exhalent des miasmes méphitiques.

Ceci établi, j'avance que le gouvernement a été bien coupable ou bien ignorant de ne pas mettre les colonies à l'abri de ces causes passagères, et je prédis, pour l'année prochaine, les mêmes maladies et la même mortalité, c'est-à-dire la ruine complète des colonies agricoles, si d'ici là on n'adopte pas d'autres dispositions. Je prédis le même désastre, parce que les mêmes causes n'auront pas disparu; parce que toutes les maisons n'étant pas encore construites ni les terres toutes défrichées, le sol qui sera remué en fera exhaler tout autant de miasmes.

Que aurait-il fallu faire, ou plutôt que faudrait-il faire pour se préserver des fièvres miasmatiques?

C'est bien simple; je vais te le dire, comme je l'entends au point de vue de Guelma.

Pendant l'hiver de cette année, jusqu'au 1er juin 1850, les colons devraient défricher les terres les plus rapprochées de leur village.

L'administration devrait, jusqu'à cette époque, creuser les fondations des maisons.

Au 1er juin, des tentes seraient distribuées aux familles pour les dresser à une lieue environ de leur village, sur un endroit [illegible], près d'Héliopolis, par exemple, sous les ombrages de oliviers qui couronnent un monticule. Au 1er octobre, les familles rentreraient dans leurs maisons en parfait état de santé.

Mais la moisson, qui la fera?

Parce que les colons auront transporté leur domicile sur un terrain à l'abri des miasmes, ce ne sera pas une raison pour qu'ils ne fassent pas leur moisson.

Et si l'on m'objecte que les moissonneurs seront exposés au fléau, je répondrai que cela n'arrivera pas, parce que la moisson finit en juillet, et que c'est en août et septembre que les fièvres sévissent; au reste, en admettant le danger, il y aurait toujours avantage à opérer ainsi que je le propose, car les travailleurs, exposés aux miasmes pendant la journée, en seraient éloignés pendant la nuit. Quant aux femmes et aux enfants, ils en seraient complètement préservés.

Mais la chaleur sous ces tentes, mais la vermine ne donneront-elles pas autant de maladies? Je réponds non :

1° Parce qu'il fait moins chaud sous des tentes à l'ombre d'arbres, que sous les barraques en planches, et même que sous vos maisons à rez-de-chaussée, couvertes en tuiles, sans l'intermédiaire d'un plancher;

2° Parce qu'il y aura moins de vermine sous des tentes séparées que sous ces mêmes barraques, où maris, enfants, etc., sont obligés de loger pêle-mêle.

Assez sur ce sujet, et parlons de nos routes ou moyens de communications sans lesquels un pays producteur ne peut prospérer.

Croirais-tu que jusqu'au mois d'avril 1850, nous allons, comme les années précédentes, nous trouver isolés entre Constantine et Bone, sans moyens de communication, n'ayant des nouvelles de l'une ou l'autre localité que par un spahis qui, de temps à autre, nous apporte nos lettres? C'est pourtant vrai.

Guelma, ville créée depuis quatorze ans, qui a coûté à la France des millions, point stratégique et peut commercial de premier ordre; Guelma, ne point obtenir une route qui la relie à Bone et à Constantine, route aussi nécessaire aux intérêts militaires qu'aux intérêts agricoles et commerciaux!!!

Un juge-de-paix nous est arrivé depuis quelques jours. Aurons-nous bientôt un commissaire civil, un notaire, un maire? Nous l'espérons, car ces fonctions ne peuvent convenir à un commandant de place.

Cependant il faut rendre justice à celui qui les a exercées jusqu'à ce jour, en disant qu'il a toujours fait de son mieux pour nous contenter.

UN COLON DE GUELMA.

Le danger de l'habitation sur des terres nouvellement remuées a été signalé au gouvernement au moment où a été élaborée la loi du 19 septembre 1848.

En adoptant le système du baraquement provisoire, le comité de l'Algérie, présidé par M. Dufaure, s'était surtout proposé pour but d'éloigner des colons, pendant la première et la seconde année, des dangers signalés dans cette lettre.

Dans l'exécution, on a dénaturé la pensée du comité de l'Algérie.

MM. les officiers de l'armée, qui sont toujours prêts à revendiquer pour eux le privilège exclusif de connaître les mœurs et les habitudes locales, sans la connaissance desquelles, disent-ils, on ne peut faire de bonne administration en ce pays, avaient cependant sous les yeux l'exemple des Arabes, qui, pendant les mois de juillet, août et septembre, n'habitent jamais les lieux où ils ont fait leurs moissons, à moins que ces terres ne soient depuis longtemps assainies par une culture régulière. (*Atlas.*)

Assemblée législative.

Séance du 16 novembre. — Présid. du cit. BEDEAU.

La séance est ouverte à 2 heures et demie.

Divers représentants déposent des pétitions pour demander le maintien du décret de la Constituante qui supprime l'impôt sur les boissons.

M. BAUNE demande à lire une de ces pétitions avant que l'Assemblée s'occupe du projet présenté par le ministre des finances.

La droite s'y oppose.

L'Assemblée adopte sans discussion un projet autorisant la ville de Rouen à contracter un emprunt de 20,000 francs.

M. RODAT retire sa proposition relative au timbre des journaux, le gouvernement ayant promis d'étudier sérieusement la question. (Ah!)

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de MM. Flandin et Durand-Savoyat, relative au haras de Saint-Cloud.

M. DE MORNAY combat la proposition comme onéreuse et inutile. Une magnificence royale pouvait seule entretenir cet établissement.

M. BETANCELIN (hilarité) appuie la proposition. La conservation de cet établissement est importante au plus haut point à la prospérité de l'agriculture, surtout à cause des étalons arabes qu'il renferme. On y trouve, entre autres, le cheval que Méhémet-Ali montait à la bataille de Nezib. (Hilarité.)

UNE VOIX. Il n'y était pas.

M. [illegible]. J'ai parcouru pas mal de haras en Europe [illegible], et je n'ai vu rien d'aussi beau qu'une pareille réunion d'excellents types arabes; ces étalons, en permettant de croiser la race arabe avec nos races normandes et limousines, peuvent donner d'excellents produits. L'orateur n'aime pas le cheval anglais.

M. DE RANCÉ croit qu'au lieu d'acquérir ce haras, qui coûtera beaucoup, on fera mieux de subventionner le haras de Mostaganem, qui contient de très beaux étalons arabes.

M. DE MORTEMART demande que l'on achète les étalons et qu'on n'achète pas l'établissement, qui formerait double emploi avec ceux que l'Etat possède déjà.

M. DE LAROCHEJACQUELEIN a été frappé du bon marché auquel on offre de céder ce haras. La liste civile ne demande que 100 000 fr., et le gouvernement en offre 75 000 fr. L'orateur voudrait qu'une commission de l'Assemblée examinât la question de savoir si la liste civile a le droit de vendre ce haras. (Rumeurs.)

M. FOULD, ministre des finances. Le gouvernement n'a pas demandé de fonds, et nous ne voyons pas pourquoi la proposition serait prise en considération. (Rumeurs.)

M. VAVIN. Ce sont les étrangers qui se présentent pour acquérir les chevaux de Saint-Cloud, qui, par le cas qu'ils font de cet établissement, lui ont inspiré la pensée de le conserver à la France.

Ce n'est pas comme liquidateur qu'il a fait cette proposition de vente, c'est comme citoyen français. (Très bien!) Il y aurait de graves inconvénients à laisser disperser cette collection d'étalons.

M. Fould, du reste, était lui-même, il y a quelques mois, d'avis qu'il fallait conserver cet établissement à la France, et il a fort insisté auprès de moi pour qu'il ne fût pas de ventes partielles à des particuliers.

M. FOULD, ministre des finances, répond qu'il a changé d'avis depuis qu'il est ministre; il veut faire des économies. (Rumeurs.) Il croit qu'il suffirait d'acheter quelques étalons, sans les acquérir tous en bloc. (Exclamations.)

M. RICHARD (du Cantal) appuie la proposition. Le haras de Saint-Cloud sera un annexe presque indispensable de l'institut agronomique de Versailles.

Les expériences qu'on y a faites ont parfaitement réussi. Elles ont coûté des sommes considérables, et l'établissement qui contient une collection unique est offert à très bas marché; il ne comprendrait pas que l'Assemblée laissât échapper cette occasion. (Très bien! La clôture!)

M. DUMAS, ministre de l'agriculture, est de l'avis du préopinant sur l'utilité dont les chevaux arabes peuvent être pour l'agriculture, mais il n'est pas frappé au même point de la nécessité de charger le budget d'une dépense considérable.

Il croit qu'il suffirait pour l'Etat d'acheter les meilleurs étalons arabes de l'établissement, lesquels ne sont pas très nombreux.

Le ministre prie donc l'Assemblée de ne pas prendre la proposition en considération.

M. D'HAVRINCOURT présente de nouvelles considérations en faveur de la proposition.

La prise en considération est prononcée à la presque unanimité.

Ce vote, contraire au ministère, est suivi d'une vive agitation. La séance est un moment suspendue.

M. D'HAUTPOUL, ministre de la guerre, donne lecture de l'exposé des motifs de rectification au budget de la guerre pour 1850.

Le ministre lit d'une façon si peu distincte, qu'il nous est impossible de rien comprendre à cet exposé.

Il termine en disant que les relations de la France avec l'Europe sont satisfaisantes, et que tout fait espérer que la paix ne sera troublée sur aucun point de sa surface. (On rit.) Il prend l'engagement solennel de ne plus demander, à l'avenir, de crédits supplémentaires. (Mouvements divers.)

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de MM. Ney de la Moskowa, de Flavigny, et autres représentants, relative à l'ouverture d'un crédit annuel de 72 000 fr., pour frais de logement du vice-président de la République.

M. NOEL PARFAIT. La commission a réduit à 20 000 francs le crédit demandé; mais ce n'est pas assez. Avec un traitement de 52 000 francs et un logement parfaitement meublé fourni par l'Etat, il me semble qu'on peut encore faire fort bonne figure.

Cela nous semble peu de chose à nous qui votons les millions avec tant de facilité; mais on en juge autrement dans nos campagnes, où cette somme suffirait à la subsistance de trente familles.

Vous regardez en haut, et vous trouvez que c'est peu; moi je regarde en bas, je vois la misère du peuple, et je dis qu'en présence de cette situation nous ne devons voter de dépenses que celles qui sont une triple nécessité. (Très bien! très bien! à gauche.)

Le vice-président de la République jouit d'un traitement de 48 000 fr. Il me semble que c'est bien assez. On l'assimile dans ce rapport aux ministres; c'est une erreur. Les ministres travaillent, ou du moins ils sont censés faire quelque chose. (On rit.)

Le vice-président de la République n'a besoin ni de secrétaires ni de bureaux. La proposition qu'on vous fait aujourd'hui est un ballon d'essai. On veut voir jusqu'où ira votre générosité envers le pouvoir exécutif pour lequel on vous demandera bientôt des millions (très bien! très bien! à gauche), si vous accordez les 20 000 fr. qu'on vous demande aujourd'hui pour cette cinquième roue du char de l'Etat. (Hilarité et rumeurs.)

A DROITE. A l'ordre! à l'ordre!

M. LE PRÉSIDENT. J'invite l'orateur à retirer son expression, qui a pu blesser de légitimes susceptibilités.

M. NOEL PARFAIT. Je me suis servi de termes différents, mais qui au fond sont identiques à ceux dont s'est servi la commission, qui le traite comme une sorte de fonctionnaire contumace. (Bruit et hilarité.)

Par ces raisons je repousse la proposition. (Très bien! à gauche.—Aux voix! aux voix!)

M. FLANDIN. On nous fait deux reproches contradictoires: on nous reproche d'un côté d'être prodigues de l'autre; nous n'avons été qu'économes.

L'orateur soutient qu'en décidant qu'un logement serait attribué au vice-président, elle a décidé implicitement qu'on ne se contenterait pas de lui donner un logement tout meublé, mais qu'elle entendait que des frais de représentation lui seraient alloués. Cette doctrine soulève de vives protestations à gauche.

L'Assemblée décide qu'elle passe à la discussion des articles.

La proposition primitive se compose d'un article unique ainsi conçu:

« Article unique. — Il est accordé au vice-président de la République, pour frais de logement, à titre d'abonnement annuel, une somme de cinquante-deux mille francs, à partir du jour du dépôt de la présente proposition. »

La commission propose les modifications suivantes:

« Art. 1er. En exécution de l'art. 2 de la loi du 19 janvier 1849, il sera ouvert au budget des dépenses un crédit annuel pour frais de logement du vice-président de la République.

» Art. 2. Ce crédit sera réglé sur le pied de 20,000 fr. par an pour l'année 1849, et imputé sur les ressources de 1849. »

M. RIGAL a la parole sur l'art. 1er. Je viens combattre une doctrine qui a été mise en avant par le rapporteur; suivant lui, par cela seul que l'Etat donne un logement à un fonctionnaire, on devrait lui assigner une indemnité pour frais accessoires. Les préfets sont logés aux frais des départements: que diraient nos collègues de la commission si l'on venait leur dire que l'Etat est obligé de payer les frais de blanchissage, de domesticité des préfets?

M. LE PRÉSIDENT met aux voix l'article 1er de la commission.

Cet article est rejeté. (Mouvement; agitation prolongée.)

M. LE PRÉSIDENT. Je vais maintenant mettre aux voix la proposition primitive. (Réclamations.)

M. CHARRAS. La proposition est rejetée par le vote qui vient d'avoir lieu. En rejetant l'article 1er, vous avez rejeté le principe qu'un crédit sera ouvert au budget pour frais de logement du vice-président. (C'est vrai! c'est vrai!)

L'orateur relit l'article. (C'est vrai! — Agitation.)

M. GAVIGNY propose l'amendement suivant:

« Un crédit de 20 000 fr. est ouvert au ministre des travaux publics pour frais de logement du vice-président de la République. » (Allons donc! — La question préalable!)

La question préalable, demandée par quelques membres, n'est pas prononcée.

M. ANTHONY THOURET reproduit l'argumentation de M. Charras, et soutient que l'amendement ne peut être mis aux voix, l'Assemblée ayant décidé qu'un crédit ne serait pas ouvert.

M. NEY DE LA MOSKOWA. Après le vote qui vient d'être rendu, je crois pouvoir dire que lors même que l'Assemblée adopterait l'amendement de M. Gavigny, M. le vice-président de la République n'en profiterait pas. (L'ordre dn jour!)

M. FLANDIN. Il ne s'agit pas ici de ce que fera l'honorable M. Boulay (de la Meurthe); il s'agit du principe. Nous n'avons pas à nous occuper de la personne, mais de la fonction.

L'Assemblée a repoussé le principe du crédit annuel, et il n'y a plus à y revenir; mais on vous demande un crédit spécial pour 1850. Je demande le renvoi de cet amendement à la commission. (Allons donc! allons donc!)

M. LE PRÉSIDENT. Aux termes de l'art. 67 du règlement, tout amendement proposé pendant la deuxième délibération est renvoyé de droit à l'examen de la commission, si le rapporteur le demande. L'art. 71 indique les projets de lois qui ne sont soumis qu'à une seule délibération. Nous nous occupons d'une de ces lois. L'art. 71 ajoute que les amendements présentés dans le cours d'une délibération unique sont soumis aux formalités prescrites par les art. 68 et 69. Mais l'art. 67 reste toujours. Le renvoi est donc de droit. (Bruit. — Agitatiou.)

M. ANTONY THOURET. Je soutiens qu'il n'y a pas d'amendement, mais un nouveau projet. Le principe au crédit a été rejeté.

A DROITE. Annuel! annuel!

M. ANTONY THOURET. Annuel tant que vous voudrez; cela ne fait rien au vote de l'Assemblée. Est-ce que toute inscription de crédit au budget n'est pas essentiellement annuelle? Je ne pense pas que l'Assemblée puisse permettre le renvoi à la commission d'un projet nouveau. (Bruits divers.)

M. FAVREAU commente l'art. 69.

« S'il est présenté dans le cours même de la délibération, ils sont motivés sommairement à la tribune. L'Assemblée, consultée, décide, par assis et levé, sans débats, si elle les prend en considération; dans ce cas, ils sont renvoyés à la commission. »

VOIX A GAUCHE. Ce n'est pas un amendement, c'est un projet nouveau. (interruption.)

M. LE PRÉSIDENT. Je consulte l'Assemblée pour savoir si elle prend en considération l'amendement de M. Gavini.

Cette prise en considération est repoussée à une grande majorité. (Sensation prolongée.—Longue interruption.)

L'Assemblée passe à la discussion du projet de loi sur le chemin de fer de Marseille à Avignon. (3e délibération.)

M. CHASSELOUP-LAUBAT, rapporteur. Nous n'avons pu encore nous entendre avec M. le ministre des finances sur les propositions qui ont été faites. Nous n'avons qu'un nouvel amendement qui a été déposé aujourd'hui. Nous demandons, pour avoir le temps de connaître cette nouvelle proposition, et de nous entendre à ce sujet avec M. le ministre des finances, le renvoi de la discussion à lundi. — Adopté.

Deuxième délibération de la proposition de MM. Doutre, Benoît (du Rhône) et autres représentants, relative à l'abrogation des articles 414, 415 et 416 du code pénal (Coalitions.)

M. LE PRÉSIDENT fait connaître différents amendements déposés, et ayant pour but de modifier le travail de la commission.

M. WOLOWSKI, l'un des auteurs de ces amendements, propose le renvoi de la discussion à demain ou à lundi.

La discussion continue.

M. MORAIN. Nous sommes en présence de deux systèmes, l'un qui permettrait les coalitions, l'autre qui les interdirait; entre ces deux systèmes se place naturellement une proposi-ion qui consiste à supprimer le mot *coalition*, et à y subtituer l'expression de *convention* et d'*association*. D'après cette proposition, on ne punirait cette convention qu'autant qu'elle attenterait à la liberté de l'industrie par l'énoncé de mesures d'intimidation ou de violences; on prononcerait seulement des peines contre les auteurs de ces mesures, et l'on mettrait, quant à la définition du délit et quant à la pénalité, les ouvriers sur la même ligne que les patrons.

J'arrive aux objections. On nous dit que les coalitions sont à la fois un danger social et un péril pour les ouvriers même. Je dois déclarer d'abord que toutes les fois que les coalitions ont été un danger social, cela n'a été que sous le coup de menaces, de voies d'intimidation. Eh bien! c'est à cela que mon amendement pourvoit en défendant, en atteignant toute coalition qui arrive avec intimidation.

Messieurs, la révolution de février a beaucoup promis, beaucoup trop à mon avis. Mais cependant il faut qu'elle tienne ses promesses.

On disait d'abord que l'Etat devrait prendre sous son patronage la protection du salaire des ouvriers et celle de leurs associations.

Nous avons reconnu le danger de mettre tout aux soins de l'Etat. Mais puisque nous laissons le travail à la propre responsabilité des ouvriers, donnons-leur au moins toute liberté, et n'entravons cette liberté qu'autant qu'elle deviendrait une menace pour l'industrie elle-même.

Nous avons repoussé l'organisation du travail du Luxembourg, et nous avons bien fait; nous avons repoussé le droit au travail, et nous avons bien fait. Mais ne repoussons pas aujourd'hui la liberté du travail, car nous ferions très mal.

M. DE VATIMESNIL fait remarquer que l'amendement de M. Morin ne détruit aucune coalition si la loi ne punit que les coalitions suivies de violences ou précédées de menaces. L'amendement même frappe moins les coalitions violentes que le Code pénal ne frappe les simples coalitions.

On prétend que permettre les coalitions, ce sera les rendre moins fréquentes. Avec ce système, il n'y a pas d'article du Code pénal qui reste debout; autant dire dans une loi: le Code pénal est abrogé.

Plusieurs voix. A demain! à demain!

M. LE PRÉSIDENT consulte l'Assemblée sur le renvoi. Deux épreuves sont douteuses.

M. LE PRÉSIDENT. Dans le doute, la discussion continue.

M. SAINT-ROMME croit que le règlement ne porte cette exigence que dans le cas de clôture de la discussion.

M. LE PRÉSIDENT maintient l'interprétation qu'il a donnée du réglement.

M. Frédéric Bastiat monte à la tribune, mais il demande lui-même le renvoi de la discussion à demain.

M. LE PRÉSIDENT. Je viens de consulter le bureau; il n'est pas unanime pour déclarer que l'Assemblée n'est pas en nombre.

PLUSIEURS VOIX. L'appel nominal! l'appel nominal!

Une confusion très grande règne dans l'Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT annonce que le bureau est unanime maintenant pour déclarer que l'Assemblée n'est plus en nombre.

La séance est levée à six heures un quart.

Un électeur du département du Loiret a adressé la lettre suivante à la *Constitution*, journal démocratique d'Orléans:

Monsieur le rédacteur,

J'ai voté pour M. Lamartine aux dernières élections. Je n'ai pas besoin de vous dire que je m'en repens. Républicain, je croyais envoyer à la Législative un républicain. Le journal, le *Conseiller du Peuple*, s'est chargé de me détromper.

Mais il ne s'agit pas ici des opinions de M. de Lamartine, ce n'est pas pour cela, monsieur le rédacteur, que je vous écris.

M. Lamartine, depuis qu'il a été élu par le département du Loiret, n'a pas mis les pieds à la Législative qui siège DEPUIS SIX MOIS.

Est-il en congé? — Non! le *Moniteur* nous le dit tous les jours.

Est-il malade? — Non! car M. Lamartine publie exactement son *Conseiller du Peuple*, ce qui prouve qu'il se porte parfaitement bien.

Est-il en Orient, comme quelques journaux l'ont affirmé? — Non! il a fait lui-même démentir cette nouvelle.

Pourquoi alors M. Lamartine ne remplit-il pas son mandat?

Si M. Lamartine trouve au dessous de lui la position de représentant du peuple, il n'a qu'une chose à faire, c'est de donner sa démission. Ce serait plus loyal de sa part, et, quant à nous, nous aurions un scandale de moins et un représentant de plus. D.

FAITS DIVERS.

—On lit dans le *Courrier de Marseille*:

« Naples, 8 novembre 1849.

» La *Salamandre* est arrivée hier soir, apportant la nouvelle du changement de ministère et la nomination de M. de Rayneval, au poste de ministre des affaires étrangères; elle repart dans deux heures, emportant le refus de l'ambassadeur. »

— Le 16 novembre devait paraître le *Drapeau du Peuple*, organe de la démocratie et du socialisme chrétien. Les difficultés suscitées à M. l'abbé Chantôme, rédacteur en chef, par Mgr l'archevêque de Paris et Mgr l'évêque de Langres, ne feront que différer de quelques jours cette publication.

A L'INSTAR DU PAPE. — Suivant l'exemple du pape, leur père spirituel, les ordres religieux se font imposer aux communes de France, par les baïonnettes. On lit dans le *Courrier de Saône-et-Loire*:

« Les rouges de Rully (Saône-et-Loire) s'étaient insurgés, à propos de l'installation des Sœurs de l'école communale des filles. L'autorité supérieure a eu bientôt raison des mutins, et les Sœurs ont été réinstallées, grâce à l'arrivée de deux compagnies de ligne et de vingt-cinq gendarmes de l'armée des Alpes qui sont entrés tambour battant dans la commune. »

L'Association des travailleurs, chaussée Clignancourt, 30, à Montmartre, vient de se fusionner avec l'*Association des travailleurs de toutes les professions et de tous les pays*, établie à Châtillon, par Montrouge.

A l'occasion de cette fusion, on nous prie de prévenir toutes les personnes qui ont bien voulu jusqu'ici encourager cette entreprise, qu'une fête de famille aura lieu *lundi*, 20 du courant, à Châtillon. Là se trouveront rapprochés fortuitement des hommes d'habitudes et de conditions diverses, mais réunis dans un même sentiment fraternel.

Il y aura un déjeuner à une heure précise, et il y aura de la musique après le repas. Les voitures se prennent, comme on sait, barrière d'Enfer. L'association prie ses amis de prévenir par lettre à Châtillon, ou de se présenter chaussée Clignancourt, 30, où ils recevront un billet d'invitation.

— Aujourd'hui samedi, au théâtre Italien, reprise des *Due Foscari*, de Verdi, pour les débuts de madame Rossetti. Le rôle du doge sera rempli par Ronconi. Demain dimanche, représentation extraordinaire, dans laquelle on entendra le troisième acte de *Lucia di Lammermoor* de Donizetti et l'*Italiana in Algeri* de Rossini, interprétée par Moriani, Ronconi, Morelli, Mme Persiani et Mlle d'Angri.

ASSOCIATIONS. — Le contrat d'union des associations fraternelles sera enregistré le mardi 20 novembre. Les associations qui n'ont pas encore adhéré sont invitées à le faire le plus tôt possible, en envoyant à la commission centrale un extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de leur association, constatant l'adhésion.

Un exemplaire de ce contrat a été envoyé à toutes les associations; celles qui ne l'auraient pas reçu, et tous les citoyens qui en désireraient, en trouveront au siège de la commission centrale, rue Saint-André-des-Arts, 27, ancien 35, tous les jours, de sept heures à dix heures du soir, et les dimanches de midi à trois heures.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Aujourd'hui samedi, à 8 h. 1/2, concert populaire donné par les associations ouvrières. Chanson à boire du *Châlet*, par les Enfants de Paris. La *Sœur de Charité*, de Béranger, par Gozora. *Titi à Robert-le-Diable* et le *Coq du Village*, scènes comiques par Mayer. Pour la première fois, *Mme Tarone*, soprano. — Le piano sera tenu par Fr. Verrat.—Prix d'entrée: 30 c., tribunes, 50 c.

PANORAMA. — *Champs-Elysées*.—La bataille d'Eylau est toujours exposée à la curiosité du public. Ce tableau rappelle chaque jour à de nombreux visiteurs que si le vrai Napoléon aimait trop la guerre, il y accomplissait du moins des œuvres grandioses, et combattait la Russie en protégeant l'Italie contre l'absolutisme clérical. On s'est livré depuis à des opérations toutes contraires sous la même raison commerciale.

La Révolution religieuse.

2e article (1).

La révolution religieuse qui commence n'est pas plus, nous l'avons déjà dit, que ses devancières, la révolution politique et la révolution sociale, le produit d'un simple accident. Elle est la conséquence logique du développement progressif de l'humanité. Son germe se trouve dans ce besoin de rénovation universelle qui travaille les sociétés modernes; il est surtout dans ce besoin, toujours croissant, toujours plus impérieux, toujours plus universel, d'unité, qui entraîne nos générations.

Unité! unité! unité! tel est le cri universel de notre époque; tel est le terme des aspirations de tous les cœurs ardents, des spéculations de toutes les intelligences d'élite; tel est le but pour lequel s'agitent péniblement et vers lequel s'élancent avec passion les peuples et les sectes religieuses.

Unité sociale des hommes et des classes dans la commune, cet élément alvéolaire de l'association universelle!

Unité politique des races et des peuples dans l'humanité, dernier terme des évolutions politiques!

Unité religieuse des consciences libres dans l'Eglise *œcuménique*, terme supérieur qui doit réaliser le règne de Dieu sur la terre!

La Révolution qui s'accomplit sous nos yeux n'est que la manifestation triple de cette triple tendance vers l'unité, qui fait le caractère distinctif et fondamental de notre époque.

Qu'y a-t-il autre au fond du socialisme théorique des écoles et du socialisme pratique des masses, si ce n'est une tendance unanime vers la réalisation de l'unité sociale des individus et des classes, par l'association et par la solidarité des intérêts?

Quel est le secret des révolutions politiques qui viennent d'ébranler le monde? N'est-ce pas le besoin irrésistible des peuples de se constituer en nationalités libres et puissantes, et de constituer, par suite, la fédération de tous les peuples? L'Allemagne, les peuples slaves, l'Italie, etc., ne sont-ils pas tourmentés par le besoin de l'unité nationale; et toutes les nations de l'Europe, du globe entier, n'aspirent-elles pas de plus en plus vers la grande unité humaine, qui seule pourra réaliser la paix du monde? Ce besoin qui travaille les races et les peuples est inextinguible, et il se traduira en efforts désordonnés, aussi longtemps qu'il rencontrera des obstacles.

Quels sont, en troisième lieu, les symptômes qui se révèlent depuis quelques années dans le monde religieux, et cela sans acception de communions? N'est-ce pas un besoin général de rénovation religieuse, de réformes radicales, qui se traduit d'abord en pressentiments vagues d'une grande unité religieuse, d'une nouvelle Eglise; ensuite en tendances isolées, mais de plus en plus prononcées, de plus en plus manifestes, vers cette unité;—enfin, en appels toujours plus nombreux, plus collectifs et plus pressants pour la réalisation de cette unité, par l'établissement de l'Eglise universelle, *œcuménique*? Il semblerait qu'un mot d'ordre secret ait circulé dans le monde religieux, pour qu'à un moment donné des intelligences, placées sur divers points de l'horizon, manifestassent presque identiquement les mêmes pensées, les mêmes désirs, les mêmes opinions. Cependant ces hommes de divers pays et de diverses lignées ne se sont jamais vus et n'ont jamais communiqué entre eux. Qui a pu souffler à tous le même mot d'ordre, sinon celui qui tient dans ses mains le fil des destinées humaines?

Lorsque le czar des Russies, au nom du panslavisme, veut entraîner les peuples slaves vers la conquête de l'Occident et de l'Orient, ne s'adresse-t-il pas directement au vague sentiment d'une grande unité sociale et religieuse, qui fermente chez ces peuples, en leur présentant la perspective du triomphe de l'Eglise catholique orthodoxe d'Orient et de sa domination sur les Eglises en décadence d'Occident? Eh bien! ce plan de domination universelle du despote du nord sera déjoué par la Providence et tournera en définitive au profit de la cause de l'unité sociale. Car, à l'heure qu'il est, les peuples sont travaillés par l'esprit de confédération démocratique, et l'Eglise gréco-russe contient, dans sa propre constitution synodale, le correctif aux vues de despotisme théocratique du czar. Ce germe de constitution *conciliaire* que renferme l'Eglise d'Orient, développé au contact des idées de réforme religieuse qui soufflent sur l'Occident, d'une part, — et ce ferment d'idées démocratiques et sociales, qui envahit de plus en plus les peuples slaves, d'autre part, — produiront des résultats tout opposés à ceux auxquels on s'attend, lorsqu'on ne voit que la surface des choses. Ils réaliseront, aux yeux du monde étonné, l'alliance des peuples slaves avec les peuples émancipés de l'Europe, et la réintégration de l'Eglise universelle, *œcuménique*, par l'union des Eglises d'Orient et d'Occident dans le concile œcuménique, dont l'Eglise gréco-russe sera devenue l'un des principaux instruments.

D'un autre côté, au sein des Eglises d'Occident, nous voyons depuis plusieurs années des symptômes, non moins manifestes, d'une aspiration radicale vers la grande vérité religieuse.

Le protestantisme qui, non seulement est divisé en une multitude de sectes, mais comme pulvérisé en atômes de sectes, c'est-à-dire, qui se sent mourir, non pas de pléthore, mais de langueur, opère dans son sein un travail remarquable de rénovation et d'aspiration vers l'unité religieuse.

Dans les régions officielles des Eglises protestantes, cette aspiration vers l'unité se manifeste en efforts de réunion des communions protestantes, de réorganisation des Eglises par synodes nationaux; et, par-ci, par-là, se produisent déjà des tendances vers une réunion générale de tous les cultes. Nous citerons comme preuves les vœux

(1) Voir le numéro du 7 septembre 1849.

exprès au synode national de Prusse, — l'esprit dans lequel sont conçus la *Société centrale* formée à Paris et l'*Alliance évangélique*; — enfin, les vœux exprimés au synode national de l'Eglise réformée, tenue à Paris en 1848.

Dans les régions extra-officielles il se fait un travail inverse de décomposition des vieilles formes de protestantisme. En Allemagne et en France, des théologiens pleins de science et de mérite font des efforts pour ramener les esprits vers cette souveraineté de la conscience individuelle, vers cette espèce d'autonomie religieuse qui les affranchiraient de tout culte officiel, de toute domination cléricale, et permettraient de nouveau d'appliquer aux fidèles les paroles de l'apôtre : *Vous êtes tous prêtres et rois.* Cette tendance peut paraître, au prime-abord, contraire au mouvement vers l'unité religieuse. Elle y mène pourtant par une voie moins directe, mais plus sûre, que la tendance manifestée dans les régions officielles. L'esprit humain ne peut pas rester indéfiniment dans l'isolement et dans l'abstraction individuels : il a besoin de l'association et de se rattacher à un centre visible de direction morale. Ce besoin est surtout radical en religion. La religion est essentiellement unissante, comme l'indique le mot. On ne peut concevoir une religion sans association, et point d'association durable sans unité de direction. Les partisans de l'autonomie religieuse arriveront donc plus vite que les réformateurs des cultes officiels sur le terrain de la constitution de l'Eglise universelle, *œcuménique*, par cela même qu'ils se seront affranchis des entraves que les Eglises officielles apportent, par leurs intérêts égoïstes et par leur organisation schismatique, partielle et exclusive, à l'installation définitive de l'Eglise universelle, *œcuménique*.

Enfin, dans l'Eglise catholique, apostolique et romaine, il s'opère aussi, depuis quelque temps, un mouvement très significatif : le vieux catholicisme romain sort de son immobilité séculaire. La chaleur de la vie commence à reparaître successivement dans ses membres, naguère engourdis et plongés dans un sommeil léthargique. L'esprit de réforme a soufflé sur lui et le pénètre tous les jours davantage.

Nous ne parlerons pas du Rongianisme, qui est un avortement de réforme religieuse, en ce qu'il n'est qu'une pâle imitation des réformes schismatiques du passé.

Mais nous signalerons d'abord ce mouvement *conciliaire* qui s'est emparé des diverses provinces de l'Eglise romaine. Les synodes diocésains, les conseils provinciaux, les conciles nationaux se succèdent dans les Etats-Unis, en Belgique, en Allemagne et en France. Il est vrai que l'esprit de caste et le monopole sacerdotal ont encore jusqu'ici présidé à ces assemblées, leurs délibérations s'étant faites dans l'ombre et dans le secret du cloître : le vulgaire profane en a été écarté, mais allez ! vous aurez beau prendre vos précautions les plus minutieuses pour préserver de tout contact avec l'air vif du dehors, cet enfant de Dieu, dont vous avez affaibli et comprimé le développement dans votre amour égoïste, vous aurez beau l'envelopper de bandelettes sacrées, l'esprit de vie qui souffle avec force au dehors, pénétrera par les fentes dans l'intérieur sombre de la citadelle que vous avez élevée à l'enfant de Dieu, sous prétexte de le conserver et de le protéger, mais en réalité pour en avoir la possession égoïste et exclusive. Ses membres engourdis et affaiblis reprendront force de vie à ce contact, et, déchirant ses bandelettes, il se lèvera puissant et radieux, franchira rapidement le seuil de sa prison, et laissera loin de lui ses gardiens interdits !

Les conciles provinciaux et nationaux, que la caste sacerdotale voudrait faire tourner au profit de la conservation et de l'affermissement de ses privilèges et de son monopole spirituel, tourneront, à son grand désappointement, au profit de la cause de la liberté et du progrès religieux, au profit de la cause de l'Eglise vraiment universelle, *œcuménique*. Déjà le concile provincial de Paris a déjoué bien des calculs, dérouté bien des combinaisons, et produit des résultats autres que ceux auxquels le pharisaïsme moderne s'attendait; il a donné un nouvel espoir aux amis du progrès religieux. Un léger souffle de l'esprit moderne a déjà passé là-dessus. Attendez donc le concile national qui devra s'assembler pour résumer les travaux des conciles provinciaux, et vous verrez que cet esprit, grâce à la brèche que des événements récens ont faite à la citadelle cléricale, va y faire irruption.

Le branle est donné et le mouvement de réforme ne s'arrêtera point qu'il n'ait gagné toute l'Eglise catholique. La situation actuelle de la papauté et des événements de Rome hâteront le dénouement. Aux conciles nationaux succédera nécessairement, et cela dans un temps fort prochain, un concile général. Il arrivera au concile général ce qui arrive aux conciles provinciaux : au lieu de tourner au profit de l'esprit de monopole de la caste sacerdotale, il tournera au profit de l'esprit universel, de l'unité religieuse, de l'Eglise universelle *œcuménique*. Or, celle-ci n'est pas dans l'Eglise catholique, apostolique et romaine, ni dans les Eglises protestantes, ni dans l'Eglise catholique orthodoxe d'Orient, ces fractions répulsives de l'unité chrétienne; mais elle est actuellement l'Eglise invisible de toutes les âmes, qui communient en Jésus-Christ, sans acception d'origine, ni de secte; bientôt elle sera l'Eglise visible de tous les enfants du Christ, ralliés au pied du Calvaire avec laquelle le divin Sauveur a promis de rester jusqu'à la consommation des siècles.

Et qu'on ne nous accuse pas de retracer un simple rêve d'imagination. Qu'on observe avec attention ce qui se passe autour de nous dans les régions semi-officielles et dans le monde extra-officiel du catholicisme romain. Parmi les laïques, l'esprit de réforme a depuis longtemps pris des proportions considérables. L'ancien indifférentisme religieux a cédé la place à un esprit d'investigation théologique et de rénovation religieuse, qui croît tous les jours en intensité. Une noble émulation s'est emparée de toutes les écoles, pour se retremper aux sources pures et salutaires des Saintes Ecritures, pour adapter leurs théories aux doctrines des Pères de l'Eglise et des grands conciles. Celui qui a dit ces paroles mémorables : *Laissez les petits venir à moi*, sourit à cette agitation vraiment chrétienne, qui s'est emparée du monde laïque. Mais les scribes et les pharisiens en sont effrayés; ils voient avec douleur les laïques s'emparer de la science théologique, dont ils croyaient avoir le monopole; ils voient bien que c'est la fin de leur domination. C'est pourquoi ils repoussent avec dureté les esprits qu'ils voient venir à Christ; ils les anathématisent et les excommunient comme hérétiques. Vains efforts ! Le mouvement les déborde déjà. L'agitation religieuse et l'esprit de réforme, d'examen et de rénovation se sont communiqués à leur propre armée, et s'emparent tous les jours davantage de ses membres les plus distingués. Nous ne parlerons pas ici des Newmann, des Molher, et d'un grand nombre de théologiens allemands, des Bentham, des Bonnechoses, des Lacordaire, des Maret, des Guérin et de tant d'autres théologiens français; enfin des Gioberti, des Ventura, des Rosmini et autres, qui forment, de divers degrés, la jeune école catholique. Nous nous contenterons de citer, comme un des témoignages de la marche rapide des idées de réforme dans le clergé catholique romain le manifeste qu'a publié, dans la *Revue des réformes et du progrès*, sous le titre de : *Pétition au pape, aux conciles et aux évêques, sur les réformes à opérer dans l'église catholique*, un prêtre, déjà connu avantageusement dans le monde religieux par ses ouvrages, M. l'abbé P. Chantôme.

Nous examinerons cette pièce importante dans un prochain article, et en ferons voir aussi le défaut principal.

A. G.

PETITE CORRESPONDANCE.

Saint-Quentin.—M. H.—Votre lettre est parvenue ; on vous répondra bientôt.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 f.	11 f.	6 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe	32	17	9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS.

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	50 c.
Cinq à 9 »	30	Réclames-notices	50
Dix fois et plus	30	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 16 novembre 1849.

La bourse d'aujourd'hui était, pour ainsi dire, morte ; ce n'était qu'à grand'peine qu'on se décidait à vendre ou à acheter. Aucune nouvelle ne circulait; on discutait les projets de M. Fould. Ces discussions n'ont pas eu pour objet de faire monter la rente, puisque le 5 0/0 à terme a fermé à 89-90, en hausse de 10 c. sur la clôture d'hier.

Le 5 0/0, au comptant, a ouvert à 89-85, il a fait, au plus bas, 89-75 ; au plus haut, 90 fr.; et il a fermé à 89-90, en hausse de 10 c. sur la clôture d'hier.

Le 3 0/0, au comptant, a fermé à 56-85, après avoir fait voir 57 fr. ; baisse, 15 c.

Les actions de la Banque de France ont fermé à 2385 fr. ; en baisse de 10 fr.

Les nouvelles obligations de la Ville ont fermé en hausse de 1-25, et celles de la Seine en baisse de même somme.

Il y a eu peu d'affaires sur les chemins de fer. Le Nord a baissé de 2-50.

4 heures. — A la coulisse, le 5 0/0 faisait 89-80, demandé.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	56 95	57 10	56 85	56 93
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	» »	» »	» »	» »
Cinq 0/0	89 80	90 00	89 85	89 90

16 nov. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.			
3 0/0 j. du 22 juin	56 85	Espag. dette active	22 1/8
5 0/0 j. du 22 mars	89 90	— — 3 0/0	35 1/2
VALEURS DIVERSES.		— Dette intér.	27 3/4
Banque de France	2385 »»	Naples, récép. Roth.	90 50
Ob. de la Ville, anc.	1275 »»	Romain, emprunt	82 1/4
— — nouv.	1145 »»	Haïti, emprunt	495 »»
Oblig. de la Seine	1087 50	Piémont, emprunt	970 »»
— St-Germ. 1842	965 »»	— Nouveau	960 »/»
— Versailles	310 »	Rente 5 0/0	86 »»
— Orléans, 4 0/0	960 »»	Lots d'Autriche	390 »»
— Nouvelles	960 »»	2 1/2 hollandais	55 »»
— Rouen, 4 0/0	790 »»	**CHEMINS DE FER.**	
— Nouvell., 1849	900 »»	Saint-Germain	405 »»
— Havre j. mars	725 »»	Versailles, r. d.	210 »»
— Nouvelles	540 »»	Versailles, r. g.	170 »»
— Marseille	830 »»	Orléans à Paris	787 50
— Orléans, jouis.	450 »»	Rouen	557 50
Quatre-Canaux	1060 »»	Havre	235 »»
— Jouissance	73 50	Avignon-Marseille	221 25
Bons du Trésor	5 0/0	Bâle	160 75
Forges Aveyron	1000 »»	Centre	300 »»
Monceau-s.-Sambre	1500 »»	Boulogne	235 »»
Nord (hauts four.)	900 »»	Bordeaux	400 »»
Charbon belge	335 »»	Nord	427 50
Zinc V.-Montagne	2750 »»	Strasbourg	356 25
— Stolberg	475 »»	Nantes	280 »»
Mines de la Loire	395 »»	Montér. à Troyes	112 50
		Dieppe Fécamp	160 »»

FONDS ÉTRANGERS.	
Belg. 5 0/0 1840	96 1/2
— 5 0/0 1842	95 »/»
— 4 1/2	87 1/2
— 3 0/0	65 1/4
— 2 1/2 0/0	50 »/»
— Banque	710 »»
— — 1841	1020 »/»

BOURSE DE LONDRES du 14 novembre.

3 0/0 consolidés	93 3/
3 0/0 au 14 nov.	93 1/

TAXE DU PAIN.

1re qualité le kilo	37 c.
2e — —	30

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 17 novembre.

THEATRE DE LA NATION.—
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Testament de César.
ITALIENS.—Italiana in Algérie.
OPÉRA-COMIQUE.—La Fée aux Roses.
ODÉON.—Raymond Varney.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Le Comte Hermann.
VAUDEVILLE.— Croque-Poule, l'Impertinent, Un Monsieur qui veut exister.
GYMNASE.—La Factice de M. le Curé, Graziella, le Bal du Prisonnier.
THÉATRE MONTANSIER. — La Femme à la broche, Deux Sans-Culottes, Tigre du Bengale.
VARIETES.—Voltaire en vacances, les Associés.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Le Connétable de Bourbon.
AMBIGU-COMIQUE.—Piquillo Alliaga, Juif errant.
GAITÉ. — Les Belles de Nuit.
THEATRE DU LUXEMBOURG.—Pierre Lerouge.
THEATRE-NATIONAL.—Les Pilules du Diable.
FOLIES.—L'Ouvrier grand seigneur, Marquis de Fiouvac.
THEATRE CHOISEUL.— Les Talismans du Diable.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 247. ÉDITION DU MATIN. Dimanche 18 novembre 1849.

PARIS.
Trois mois . . . . . 6 f.
Six mois . . . . . . 14 f.
Un an . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS.
Trois mois . . . . . 9 f.
Six mois . . . . . . 17 f.
Un an . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au capital, au travail et au talent.

PARIS, 17 NOVEMBRE.

Assemblée nationale.

L'Assemblée a renvoyé à lundi la suite de la discussion sur la proposition de plusieurs représentants de la gauche qui demandaient l'abrogation des articles du code pénal dirigés contre les coalitions industrielles. L'Assemblée paraît peu favorable à ce projet. Déjà la commission a transformé l'abrogation de toute pénalité pour les grèves et coalitions en simple assimilation, au point de vue pénal, entre les ouvriers et les maîtres, à qui le code accordait d'injustes prérogatives.

La coalition des ouvriers est assurément préjudiciable et mauvaise en soi, mais elle a des causes profondes; attaquez-vous à ces causes, et n'espérez pas faire disparaître l'effet par des mesures simplement prohibitives. Les causes de la coalition sont l'insuffisance du salaire et la mauvaise organisation sociale qui attribue au détenteur du capital la fixation de la part faite au travail. Rendez les intérêts solidaires, constituez l'association du capital du travail et du talent en attribuant la direction, non pas au capital, mais à l'intelligence, les grèves n'auront plus de causes. Tant que l'ouvrier sera trop mal payé pour nourrir sa famille, tant que ses intérêts seront en antagonisme avec ceux de l'entrepreneur, il y aura des grèves, attendu que le débat du salaire, individuel et de gré à gré entre le fabricant qui peut attendre et l'ouvrier qui ne le peut pas, est une dérision pour celui-ci. Les abstentions de travail concertées sont seules efficaces pour augmenter le prix de la main-d'œuvre. Les charpentiers en ont fait l'expérience en 1845.

Tant que régneront l'insolidarité et le morcellement, faute d'institutions sociales, la loi serait sage en appliquant aux coalitions ce proverbe: *Il faut souffrir ce qu'on ne peut pas empêcher.*

Rendons justice à M. Sainte-Beuve, membre de la majorité; tout en attaquant le Socialisme, à l'exemple de tous ceux qui n'en ont fait aucune étude, il a trouvé en faveur de la classe laborieuse des paroles sympathiques et auxquelles nous devons adhérer.

Devoirs de la Démocratie.

La démocratie reviendra aux affaires. La Révolution de février sera continuée: nous n'en voulons pas d'autre preuve que les violences et la déloyauté du parti qui se dit honnête et modéré; déloyauté, violences qui augmentent chaque jour dans le pays le nombre des démocrates.

Mais il faut profiter de l'expérience, surtout quand elle est chèrement payée.

La déchéance politique de la démocratie après cette révolution de février qui semblait lui assurer à jamais la France et le monde, a prouvé péremptoirement une chose, c'est que la France ne souffre de personne le ton de la menace, ni la simple apparence de la contrainte.

Le style maladroit des circulaires de M. Ledru-Rollin, les arrière-pensées de contrainte législative qu'on a cru deviner dans quelques projets socialistes discutés au Luxembourg, ont suffi pour déterminer le commencement d'une réaction dont nous voyons aujourd'hui les suites.

Si la démocratie retombait dans les mêmes fautes, si le passé ne l'éclairait pas, son triomphe prochain, inévitable, serait suivi d'une réaction plus douloureuse et plus longue peut-être que celle dont nous souffrons aujourd'hui.

Pour assurer son triomphe définitif, pour prévenir à jamais des retours désastreux, il faut que la démocratie prenne aujourd'hui l'engagement consciencieux, sévère, de respecter la liberté chez tout le monde, même chez ses adversaires; elle n'a rien à y perdre, cette conduite ne peut que la consolider. Ceux qui redoutent la liberté n'ont pas de foi dans les systèmes qu'ils imposent.

Quand nous disons que la démocratie au pouvoir doit prendre pour devise amour de la liberté, voici ce que nous entendons par ces paroles:

Respect inviolable des droits de réunion, d'association, de la liberté de la presse, quand même ces droits seraient exercés par des adversaires du Socialisme, par des ennemis hypocrites ou déclarés de la forme républicaine.

Liberté d'enseignement, complète et sincère.

Absence totale de représailles, aversion systématique pour les procès politiques, abolition sans retour des juridictions exceptionnelles, telles que hautes cours, etc.

Respect absolu de la propriété, de la famille.

Engagement formel et scrupuleusement observé de n'appliquer aucune théorie socialiste au moyen de la contrainte légale.

Pour notre part, nous souscrivons à ce programme des deux mains. Aveugles seraient les démocrates qui hésiteraient à l'accepter.

La démocratie socialiste doit avoir cette conviction, qu'elle peut améliorer la condition générale des travailleurs, et les rattacher à sa cause. Si elle n'a pas cette conviction, elle ne mérite pas de gouverner; si elle la possède, appuyée sur la sympathie des masses, elle peut braver tous les efforts que les partis ennemis dirigeraient contre elle.

Les royalistes se réunissent, que nous importe! Ils exposent leurs théories peu attrayantes dans les banquets et dans les clubs, qu'importe encore! comparés à nos enseignements, les leurs n'ont aucune chance d'entraîner le peuple, et la complète liberté qu'il leur est laissée est elle-même un triomphe pour la démocratie, quand on la compare aux arrestations, visites domiciliaires, état de siège, et persécutions de tous les genres subies par les démocrates sous le règne de la réaction.

Des prêtres s'associent, des corporations religieuses s'organisent, des conciles se tiennent, qu'importe encore si la démocratie a ses associations de travailleurs, si elle tient librement ses grandes assises!

La liberté d'enseignement, nous en convenons, effraie beaucoup de démocrates; mais nous ne voulons, pour notre part, ni le monopole clérical, ni le monopole de l'État. Le parti catholique peut rêver la destruction de l'Université, l'universitaire éclectique peut rêver l'enseignement par l'État seul. On comprend que l'aride enseignement des collèges, cet enseignement étranger aux besoins de la société nouvelle, ait recours à la compression, à l'exclusion pour se maintenir; mais la démocratie socialiste possède, en fait d'éducation pratique, professionnelle, assez d'idées neuves, attrayantes, pour que son initiative dans les matières de l'enseignement imprime une allure nouvelle à l'enseignement de l'État comme à l'enseignement libre, et détruise les idées rétrogrades par une concurrence salutaire, sans porter atteinte au principe de liberté.

Quant aux représailles contre les hommes qui enchaînent et trahissent la Révolution depuis plus d'un an, nous comprenons que le désir s'en manifeste. Les prisonniers fusillés en juin près des barricades ou dans les caves ont laissé des familles aigries; les pontons et les prisons ont fait éclore bien des pensées de vengeance, les doctrines impopulaires, irritantes, soutenues à la tribune par plus d'un ennemi du peuple, ont concentré la haine sur plus d'un nom; que pensent les publicistes qui ont traversé la France avec les menottes de Magalon? Plus d'un journal qui a trouvé, le 13 juin, des paroles d'excuse ou même d'éloge pour l'invasion des baïonnettes dans les bureaux de la presse socialiste, se trouverait à court d'arguments le jour où ses bureaux seraient envahis, son matériel dévasté par la colère du peuple.

La démocratie, toutefois, n'asseoira jamais son influence si elle ne refoule pas dans son sein les basses pensées de vengeance. Enlevez à jamais à vos ennemis leurs moyens d'influence en brisant les institutions qui les soutiennent, mais dédaignez les individualités après les avoir désarmées.

Nous aussi nous voulons la vengeance, mais une vengeance digne du peuple. Est-ce réparer l'injure soufferte que de briser un mobilier, violenter des corps quand l'âme proteste et demeure notre ennemie? Ce sont les âmes qu'il faut subjuguer par la grandeur. Laissez passer M. de Falloux, laissez passer M. Léon Faucher, laissez partir M. Thiers, laissez imprimer tranquillement l'*Assemblée nationale*, le *Constitutionnel* et la *Patrie*; que nos persécuteurs soient obligés de dire: Ce n'est pas ainsi qu'on gouvernait de notre temps. Et que la honte leur monte à la face!

Cet article était rédigé quand nous avons connu l'arrêt de la cour de Versailles condamnant à la déportation dix-sept accusés, qui s'étaient sacrifiés pour empêcher la consommation de l'expédition romaine, dix-sept accusés qui n'avaient pas récusé un seul juré, et dont la défense n'avait pas été entendue....

Nous avons différé de quelques jours la publication de cet article; il y a des plaies vives auxquelles on ne doit pas toucher, des instants où les conseils de modération sont mal compris: mais aujourd'hui, la première crise de douleur passée, nous le répétons encore, il faut que la démocratie, impitoyable pour les institutions arriérées, se montre oublieuse de tous les torts individuels, et cet effort ne sera pas si grand qu'il peut le paraître; les ressentiments qui assombrissent aujourd'hui les âmes disparaîtront en présence du travail à organiser, de l'Europe à affranchir. La haine est trop petite pour être aperçue quand les évènements deviennent grandioses, elle disparaît alors. De qui s'est vengé Barbès après Février? quel pair de France, quel homme de police, quel magistrat d'exception a été rendu responsable de ses rigueurs contre les républicains? La veille de cette grande révolution, chacun prononçait avec indignation et mépris les noms de Guizot, Hébert, Duchâtel; le lendemain, en présence de l'avenir infini qui s'ouvrait au peuple, on avait oublié ces tristes noms, et la platitude des magistrats qui ordonnaient d'arrêter le *nommé Hébert* faisait hausser les épaules à tout le monde.

Ne regrettez point cette clémence de Février. Inexpérimentée, malhabile, beaucoup trop timide en présence des abus, cette révolution fut généreuse pour les hommes, ce n'est point là que fut sa faiblesse, c'est son titre au contraire à la résurrection et à l'avenir.

Point de représailles! elles amènent entre les partis un enchaînement de rigueurs mutuelles qui vont toujours en s'aggravant. La démocratie rompra le dernier anneau de cette chaîne comme des autres.

Quant à la propriété, à la famille, nous ne connaissons pas de socialiste qui veuille y porter atteinte; mais la calomnie qui s'est tant exercée sur ces matières doit recevoir un éclatant démenti par les œuvres; n'enlevez à personne un morceau de terre, ne réduisez ni les fermages ni les créances, ne touchez pas aux contrats civils, vous n'avez pas besoin de ces moyens pour transfigurer le monde. Quant à l'accusation de vouloir détruire la famille, elle est tellement absurde et dépourvue de fondement, que nous ignorons comment on pourra la démentir. Contentons-nous de répéter, nous phalanstériens, les plus suspectés sous ce rapport, que nous n'enlèverons à aucun homme sa femme, à aucune femme son enfant.

Reste un dernier engagement que la démocratie doit prendre et qui lui coûtera peu, celui de n'employer l'autorité de la loi à la réalisation d'aucun système socialiste; ici nous n'avons à faire aucune rétractation, nous avons toujours protesté contre l'idée d'appliquer au pays, par voie de décret, une organisation sociale encore idéale, et à qui l'expérience n'a pas donné la consécration. Toute idée nouvelle dans les sciences physi-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 18 NOVEMBRE 1849.

LES LIVRES NOUVEAUX.

NAIVETÉS CONTEMPORAINES.

Le père Nicodème Laurentie. — Un Ami maladroit. — Le vrai mobile des amis de l'Ordre, révélé par l'un d'eux. — Des Lois de Manou, de la fatalité et du serpent dans leurs rapports avec les amis du trône et de l'autel. — Une lacune dans la Faune aristocratique et royale. — On n'est jamais trahi que par les siens.

...... « Jeannot n'est plus à moi,
Tous les cœurs sont gâtés, l'esprit bannit la foi.

« Partout l'idée d'une autorité distincte de l'autorité propre de l'homme sur lui-même, se présente comme une idée odieuse, avilissante; le monde ne croit plus qu'à des pouvoirs délibérés. »

Ces phrases mélancoliques sont de M. Laurentie, exhalant ses douleurs sur le discrédit dans lequel sont tombées en France les saines doctrines qui consacraient l'exploitation de la masse des hommes par quelques-uns (1). Les hommes de son parti à l'Assemblée constituante ont voté, un seul excepté, pour la République démocratique. M. Laurentie, s'il s'y fût trouvé, eût été le second. Le nom et la chose lui inspirent une égale horreur, et pour propager ce sentiment, il attribue ingénieusement à la démocratie le rôle qu'ont joué dans l'histoire la royauté et les aristocraties. Ce moyen de la faire détester est sûr et ne manque pas d'audace.

Au reste, ce qui caractérise au premier chef cette nouvelle production de l'écrivain légitimiste, c'est une grande naïveté. Lafontaine est surpassé désormais, sinon pour le style, au moins pour la pensée. Nous en citerons quelques exemples.

M. Laurentie fait un tableau odieux de la manière dont Lacédémone traitait ses esclaves. Il oublie que Lacédémone avait le bonheur de posséder un de ces gouvernements aristocratiques et royaux qui ont toute sa sympathie.

Ailleurs il s'emporte contre un pouvoir fondé uniquement sur « la force, l'horrible force, le droit de l'état sauvage! » contre une souveraineté « qui n'a pas besoin d'avoir raison pour valider ses actes, qui fait et défait sans cause, et dont la loi est de ne pas reconnaître de loi. »

Peut-on bafouer plus ingénument la monarchie, ce pouvoir indiscutable qui commande la Saint-Barthélemy avec Charles IX, les dragonnades avec Louis XIV, viole les petites filles avec Louis XV et referme à jamais les portes de la Bastille sur ceux dont on craint les révélations? cette souveraineté de la force qui périrait instantanément si elle osait un jour ce qu'a fait le gouvernement provisoire de la République pendant des mois, licencier ses troupes et défendre à ses juges les procès politiques?

« *Force à la loi*, dit-il ailleurs. Ces mots étaient la raison dernière des fureurs, des crimes, des spoliations, des assassinats... Ceci est écrit dans l'histoire en caractères sanglants; la postérité aura peine à croire aux énormités qui ont été sanctionnées sous le nom de la loi. »

Changez un mot; dites: *De par le roi*, et le tableau sera fidèle.

Nous ne nions pas que parmi les rois il n'y ait eu des hommes de valeur et des hommes honnêtes. Cependant, et M. Laurentie doit le savoir mieux qu'un autre puisqu'il a publié une *Histoire de France*, combien en est-il dans la liste de nos rois qui, si on les eût jugés d'après les règles du droit commun, ne seraient pas morts aux galères? — Nous ne nions pas que la puissance royale n'ait rendu des services à la France; mais ce sont des services d'un caractère essentiellement temporaire. L'insecte qui plus tard prendra des ailes s'enveloppe d'abord et reste longtemps immobile au fond de son cocon avant de pouvoir fendre les airs. Il en a été de même de l'humanité. La royauté, c'était le calme, l'abri, pendant que s'opérait la transformation morale; mais le jour venu où l'humanité sent sa force, elle rejette comme chose inutile le cocon où elle avait consenti à s'emmailloter. La royauté étant un gouvernement en dehors de la logique, ne peut avoir qu'un caractère de gouvernement provisoire. Tant qu'un peuple la supporte, elle est légitime. Elle cesse de l'être du moment où les intéressés protestent et se révoltent contre elle.

M. Laurentie avoue lui-même que la légitimité de la royauté et de l'aristocratie ne saurait se démontrer par le raisonnement.

Aussi raille-t-il fort agréablement les hommes de la rue de Poitiers, qui ont tenté de prouver ce qui se croit et ne se prouve pas.

« Que de faiblesse, s'écrie-t-il, dans les livres qu'on a cru opposer au Socialisme... *Dans le socialisme* il y a du moins quelque chose de généreux, et dans vos railleries qu'y a-t-il, sinon une expression de fatalisme farouche et d'égoïsme abject? »

(Bravo! la *Démocratie* n'eût pas mieux dit.)

« Quels desseins, s'écrie-t-il ailleurs, ne sont pas montés dans la tête des hommes qui se croyaient conservateurs de l'ordre: écraser, tuer, exterminer, c'est toute leur raison sociale!

« La violence est une théorie détestable... Mais, conservateurs incendiaires, êtes-vous sûr, que Paris brûlé, il ne restera pas vestige des opinions sataniques que vous avez accréditées peut-être? Interrogez la France, scrutez les pensées qui travaillent les populations; entrez dans l'usine ou dans la ferme; passez des cités aux hameaux; écoutez les instincts qui se trahissent, ou les passions qui éclatent; partout le socialisme a jeté son mystérieux murmure ou sa voix terrible; *partout* il raisonne en vertu des principes de démocratie prêchés et propagés par une génération de sceptiques. Et vous pensez que PARIS BRULÉ, ces principes perdront leur énergie de prosélytisme. »

On ne peut pas constater avec plus de netteté que l'avenir, et un avenir prochain, est au Socialisme.

« La peur, poursuit M. Laurentie, en parlant des hommes de la rue de Poitiers, la peur, ce mot inconnu dans le langage des peuples libres, est toute l'inspiration de *leur* politique... La peur remplace l'énergie, et ainsi elle exagère la défense et la transforme en frénésie...

« Nous nous sommes tous mis à défendre naguère trois choses essentielles: la religion, la famille et la propriété. Était-ce une conviction qui sortait du fond de toutes les âmes? Hélas! la peur encore, l'ignoble peur avait sa part d'inspiration en cette défense. Croient-ils à la religion, les sceptiques? Croient-ils à la famille, les adultères? Croient-ils à la propriété, les athées? Non. Mais tous tremblaient dans leurs voluptés et dans leurs délices. »

Hein! qu'en dites-vous, MM. Thiers, Véron, Cousin et compagnie de l'Académie des sciences morales? Il n'est qu'un ami pour appliquer de ces soufflets.

L'homme a péché, nous dit M. Laurentie, et Dieu,

(1) *De la Démocratie et des Périls de la Société*, par M. LAURENTIE. — Lagny frères, rue Bourbon-le-Château.

ques peut être expérimentée sur une échelle réduite. Il en est de même en science sociale. Que le gouvernement crée des commissions, un organe administratif spécial, et qu'il examine : phalanstère, atelier égalitaire, agence communale et banque du peuple, toute idée qui aura passé par son contrôle et qui aura traversé l'épreuve de la discussion, sera, par cette épreuve, assez puissamment recommandée pour faire appel au dévouement de ses partisans et s'essayer, sur d'étroites proportions, sans altérer l'économie générale de la France. Si même le gouvernement jugeait utile d'encourager, de subventionner, de pareils essais dans une certaine mesure, comme il a subventionné jusqu'à ce jour des industries, des sciences, des arts, souvent des inventions destructives, ce mode de concours, soumis à l'approbation de l'Assemblée nationale, n'équivaudrait en aucune manière à l'obligation pour le pays de se conformer à telle ou telle théorie dont l'essai serait facilité.

Respecter tous les droits, encourager les essais utiles, cette politique doit suffire à la démocratie triomphante. Elle n'a point de rigueur à exercer contre les individus. Ses précautions doivent se borner à transformer les institutions qui lui sont résolument hostiles : armée, clergé, magistrature, finances, instruments de monarchie qui ne peuvent être dans leur organisation présente que des entraves pour le principe républicain ; créons une armée, un clergé, une magistrature, un budget qui appartiennent véritablement au pays ; que le principe électif et populaire assimile à la nation ces vieux corps monarchiques dont les règlements actuels ne sont pas moins illogiques au sein d'une république démocratique que ne l'eût été la conservation du trône après le départ du dernier roi. Démolition prompte et radicale des institutions royalistes, paix à tous les individus, respect à toutes les libertés.

Abolition du certificat d'études.

Le *Moniteur* publie un rapport de M. Parieu, qui demande l'abolition du certificat d'études, mesure que nous n'hésiterons pas à déclarer libérale le jour où les petits séminaires auront perdu les iniques priviléges dont ils sont investis, et où l'enseignement démocratique sera protégé efficacement ; malheureusement le cabinet agit exclusivement dans l'intérêt du parti catholique, ainsi que le prouve ce passage du rapport ministériel :

Soit qu'on se reporte à ses statuts primitifs (ceux de l'Université), ou à la composition originaire de ses conseils, on voit la religion appelée à exercer une sérieuse influence sur l'esprit de son enseignement. Cependant, malgré des intentions excellentes et des efforts plus méritoires encore, ce but a-t-il été complètement atteint ?

L'apparence seule d'un relâchement dans le lien nécessaire entre l'enseignement de l'Etat et les vieilles croyances heureusement conservées au sein de tant de familles, n'a-t-elle pas, au contraire, suffi pour exciter des craintes et inspirer en faveur de la liberté de l'enseignement des vœux répétés avec instance, surtout depuis les promesses constitutionnelles de 1830 ?

Lorsque, après la révolution de Février, nous avons constaté *les ravages* que pouvaient produire des idées exclusivement dirigées vers la recherche ardente et immédiate *de l'égalité du bien-être*, le pays a trouvé tout à la fois, dans l'expérience de cette situation, la conscience *d'un grand mal moral*, et dans les principes libéraux de la constitution nouvelle l'espoir fondé d'un meilleur avenir.

Une mesure qui pourrait être libérale si elle ouvrait l'ère du droit commun, est donc une satisfaction donnée aux jésuites et une concession de plus à la peur du Socialisme. MM. Carlier et Parieu s'entendent.

Le rapport est suivi du décret suivant, signé Louis Bonaparte :

A dater de ce jour, aucun certificat d'études ne sera exigé des aspirants au diplôme de bachelier ès-lettres. Toutes dispositions contraires dans les ordonnances royales et arrêtés ministériels sont et demeurent rapportées.

Complétez cette mesure en exigeant des instituteurs ecclésiastiques des conditions de capacité sérieuses, et en surveillant leurs établissements ; complétez-la en améliorant le sort des instituteurs laïques et en développant l'enseignement républicain, autrement votre mesure hypocrite ne profitera qu'à Loyola.

Ministère Vaïsse.

Le ministère compte une illustration de plus : c'est M. Vaïsse. On lit dans l'*Evénement* :

Toutes les combinaisons pour compléter le cabinet ont échoué. MM. de Bassano, Drouin de l'Huys, de la Rosière, de Morny, de Flavigny ont été successivement appelés et discutés.

On s'est arrêté à la résolution suivante :

M. Ferdinand Barrot passerait du ministère de l'intérieur aux affaires étrangères.

M. Vaïsse, ancien directeur des affaires civiles à Alger, ancien préfet des Pyrénées-Orientales, et depuis préfet dans l'un des départements du Midi, est appelé au ministère de l'intérieur.

On assure que le préfet actuel de Lyon est nommé sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur.

Cette combinaison n'a pas été accueillie avec faveur à l'Assemblée où elle a été l'objet des entretiens les plus animés.

Cette nouvelle, confirmée par le *Temps*, est mise en doute par l'*Estafette*.

Les Repris de justice.

La presse réactionnaire, avec sa mauvaise foi permanente et chronique cherche à faire des prisonniers non-amnistiés de Belle-Isle autant de voleurs et d'assassins, parce que, suivant le gouvernement, il y aurait parmi eux des *repris de justice*. On s'appuie même sur cette vague allégation pour demander, avec la cruauté froide qui accueillit l'arrêt de Versailles, que ces malheureux, en prison sans jugement depuis un an et demi, ne jouissent pas du triste privilège de coloniser l'Afrique, et d'y être rejoints par leurs familles déjà décimées.

Les représentants de la démocratie à l'Assemblée nationale exigeront sans doute qu'on leur fasse savoir :

Combien il y a parmi les 500 prisonniers non amnistiés d'hommes condamnés par la justice.

Parmi ces condamnations, quelles sont celles qui ont un caractère politique et qui ont eu pour cause des faits insurrectionnels par exemple. M. le président de la République est le premier intéressé à soutenir que de pareilles condamnations ne laissent aucune trace d'infamie, même alors que l'effusion du sang s'est ajoutée au complot.

Enfin, s'il y a, ce que nous ne savons pas, au nombre des 500 prisonniers non amnistiés, des hommes déjà condamnés pour des délits de droit commun, nous ne comprendrions pas que l'on comptât pour rien la peine déjà subie, et qu'on se fît une arme contre eux d'une faute expiée par le châtiment. *Non bis in idem* est un principe inviolable de droit pénal. Il est vrai que, dans l'affaire des transportés, on en a violé bien d'autres.

La publication des noms des prisonniers de Belle-Isle, avec indication des jugements subis par eux et des causes qui les ont motivés, est un document dû à l'opinion. Nous espérons qu'on ne l'escamotera pas comme les pièces relatives à l'expédition romaine.

Aux défenseurs des accusés de Versailles.

Paris, 17 novembre.

Citoyens,

Je m'empresse de joindre mon nom à ceux de mes coaccusés qui vous ont exprimé leur profonde reconnaissance pour le respect religieux avec lequel vous vous êtes conformés à notre désir commun, en soutenant, comme vous l'avez fait, les droits d'une entière et libre défense.

Une absence de mon domicile m'a seule empêché hier de signer la déclaration collective de mes amis. J'obéis à un mouvement de cœur et de conscience en comblant cette lacune aujourd'hui.

Salut et fraternité.

VERGELOT,
Ex-détenu du [illegible] juin, acquitté par la haute cour de Versailles.

On assure qu'il n'y aura pas exposition de l'arrêt de la haute cour qui condamne les accusés contumaces.

Lorsque l'arrêt, avant d'avoir passé par le greffier, fut soumis à la signature de M. Bérenger après le prononcé du jugement, celui-ci aurait biffé l'article concernant l'exposition par la main de l'exécuteur des hautes œuvres.

En effet, cette disposition n'est pas reproduite dans l'arrêt tel qu'il a été inséré au *Moniteur*.

Si c'est un sentiment de pudeur publique qui a conduit la plume de M. Bérenger, il a été sage. Il est toujours bon de s'arrêter dans certaines voies, mais par le fait, il n'a sauvé les noms de nos amis que d'une pluie de fleurs.

M. Emile Péan a déposé une proposition relative à l'*exposition* des condamnés politiques contumaces. Elle est ainsi conçue :

« A partir de la promulgation de la présente loi, cessera d'être appliqué aux condamnés politiques contumaces le paragraphe 1er de l'art. 472 du Code d'instruction criminelle ainsi conçu :

« Extrait du jugement de condamnation sera, dans » les trois jours de la prononciation, à la diligence » du procureur-général, ou de son substitut, AFFICHÉ PAR L'EXÉCUTEUR DES JUGEMENTS CRIMINELS, A UN POTEAU QUI SERA PLANTÉ AU MILIEU DE L'UNE DES PLACES PUBLIQUES DE LA » VILLE, CHEF-LIEU DE L'ARRONDISSEMENT OU LE » CRIME AURA ÉTÉ COMMIS. »

— M. Huguenin a présenté la proposition suivante, qui a été également renvoyée aux commissions d'initiative parlementaire :

« Art. 1er. M. le ministre des finances est invité à présenter à l'Assemblée nationale un rapport sur les mesures administratives qui ont dû être prises, les opérations qui ont dû avoir lieu depuis le décret du 25 octobre 1848, pour parvenir à une prompte et sérieuse liquidation de la somme de 25 millions de francs qui serait due à l'Etat par la liste civile. »

» Art. 2. Le rapport devra être présenté dans la quinzaine qui suivra le présent décret. »

— La quatrième commission d'initiative parlementaire propose à l'Assemblée de ne pas prendre en considération la proposition de M. Raspail, qui déclare incompatible les fonctions de ministre et celles de banquier.

La même commission est d'avis qu'il n'y a pas lieu à prendre en considération la proposition ayant pour but de fixer par une loi le nombre des ministres et leurs attributions.

— La commission du budget approuve complètement la prorogation du traité relatif à un emprunt fait par l'Etat à la Banque.

Une Parade.

Pendant que M. Fould, *un des commis* du président, réclame le rétablissement de l'impôt des boissons, le *Dix Décembre*, journal de l'Elysée, attaque violemment cet impôt, afin de conserver, s'il se peut, quelque popularité à M. Louis Bonaparte. Quelle comédie !

Ne nous y trompons pas, dit le *Dix Décembre*, assumer sur soi la responsabilité d'un impôt fait pour renverser à lui seul un gouvernement, c'est accepter follement un combat inégal, c'est être plus imprudent que ne le furent jamais les ministres de Louis-Philippe.

Il y a trente départements au moins qui ne veulent à aucun prix de l'impôt des boissons ; voilà trente départements qu'on se met à dos et dont on excite les colères...

Nous conjurons donc le ministère, *que nous savons si bien disposé pour les réformes* et pour tout ce qui peut être utile et sympathique au pays, de prendre ces réflexions en considération.

NOUVELLES DU MAROC.

TOULON, 10 novembre. — Le bâtiment à vapeur le *Dauphin*, venant de Tanger et en dernier lieu de Port-Vendres, a jeté l'ancre sur notre rade, avec des dépêches pour notre gouvernement.

On a reçu par ce navire des nouvelles intéressantes du Maroc.

Nos lecteurs n'auront sans doute pas oublié qu'immédiatement après la rupture des négociations entre le consul général et chargé d'affaires de la République à Tanger et l'autorité marocaine, le *Dauphin* fut expédié à Mogador pour y embarquer le consul et les résidents français.

Ce bâtiment a pu recueillir des renseignements précieux touchant les dispositions des populations à notre égard. Et d'abord, à Mogador, le pacha-gouverneur s'opposa à l'embarquement de notre consul, disant qu'une guerre entre la France et le Maroc était impossible, et il a fallu envoyer dans ce port la frégate à vapeur *la Pomone* pour obtenir la remise de notre agent consulaire. Mais ce dernier a affirmé que les dispositions de la population nous étaient entièrement favorables, et que, très certainement, l'apparition d'une escadre française sur les côtes du Maroc serait le signal d'un mouvement populaire contre Abdherraman. C'est que les souvenirs de la dernière guerre sont encore présents à tous les esprits.

Ainsi, dans cette circonstance, l'empereur du Maroc joue sa couronne.

Le chargé d'affaires de la République à Tanger demande l'envoi d'une division navale, et l'on croit que le contre-amiral Tréhouart, en ce moment à Civita-Vecchia, se rendra dans ces parages avec une flottille de bâtiments à vapeur.

Les évènements qui vont se passer sur le littoral marocain devant nécessairement avoir leur contre-coup dans l'intérieur de l'empire et même sur la frontière ouest de l'Algérie, des instructions ont été envoyées au général Pélissier, commandant la division d'Oran, qui lui prescrivent de prendre ses dispositions pour faire face à toutes les éventualités.

(*Nouvelliste de Marseille.*)

L'ARISTOCRATIE ET LE PIÉTISME EN PRUSSE.

Le fantasque Frédéric-Guillaume est fidèle au rôle mixte qu'il a joué jusqu'ici. Il semble faire des avances au parti du progrès en convoquant une diète allemande ; mais il donne en même temps des gages au parti rétrograde en se rapprochant de la secte des piétistes. Dernièrement, son frère lui-même, qui ne passe cependant pas pour un hypocrite, annonçait devant le clergé de Luisbourg, dans un langage plein de componction, que « la religion (lisez le piétisme) est la base de l'Etat, et que sans elle il n'y a pas de salut ; et comme il fallait au prince un exemple, il a cité l'exemple de la France qui expie l'impiété de ses habitants sous le régime de la république, car cette forme de gouvernement est celle que Dieu, dans sa colère, envoie aux peuples prévaricateurs. »

Nos légitimistes ont, dans les gentillâtres Prussiens, des amis qui désirent pour le moins autant qu'eux la restauration du comte de Chambord, non pas que la noblesse prussienne soit idolâtre du jeune homme *accompli* de Frohsdorf, mais elle est persuadée que ses intérêts sont liés aux siens, et que son existence comme caste ne peut être assurée que si la noblesse française est rétablie dans ses antiques priviléges.

La noblesse prussienne travaille donc tant qu'elle peut à réparer les brèches faites à l'édifice féodal par la révolution. Elle aurait voulu que la première chambre fût une pairie héréditaire, et que les membres en fussent nommés par le roi ; mais ce système a été repoussé. La première chambre se compose : 1° des princes majeurs de la maison royale ; 2° de 240 membres élus. Les deux tiers de ces derniers sont nommés par les représentants des cercles, que la loi réunit en corps, et l'autre tiers par les 200 propriétaires fonciers les plus imposés de chaque province.

La Prusse aura donc dans sa première chambre les éléments d'une haute cour toute prête pour juger les procès politiques.

La propriété ne sera pas moins garantie que la ré-

---

pour le punir, lui a imposé la pénitence d'obéir à des rois.

La pénitence est rude, et comme elle a déjà duré fort longtemps, vous allez peut-être espérer qu'elle approche du terme. — Pas du tout. M. Laurentie condamne le genre humain au régime de la royauté à perpétuité. Tant pis pour l'humanité si elle s'en trouve mal ! Pourquoi aussi le bonhomme Adam a-t-il écouté les conseils de ce serpent, qui lui disait, l'impie, que les pommes n'étaient pas faites uniquement pour les charançons ?

Ainsi Dieu, toujours suivant M. Laurentie qui s'abrite sous le nom de Bossuet, Dieu a divisé les hommes en trois grandes classes : les familles princières, à qui il a donné le droit exclusif de gouverner les peuples ; les familles aristocratiques, auxquelles il a départi la richesse et le luxe, en leur recommandant toutefois d'être charitables et d'avoir pitié du petit peuple ; — et enfin la tourbe plébéienne, qui a pour mission d'obéir aux autres classes et de travailler pour elles.

C'est le dogme des *lois de Manou*. Quatre classes immuables entre les hommes : le brahmane ou prêtre né de la bouche de Brahma ; le kchatriya, guerrier ou noble né du bras de Brahma ; le vaisya, commerçant ou bourgeois, né de la cuisse du dieu ; enfin le soudra, esclave ou prolétaire, sorti de ses pieds, et par conséquent en horreur à tout honnête et modéré de l'Asie orientale et méridionale.

N'allez pas vous récrier et dire que c'est insulter la justice divine que de lui prêter de telles monstruosités, vous mettriez M. Laurentie dans le plus grand embarras ; il a employé les trois quarts de son livre à prouver qu'il est impossible de prouver que la royauté vaut mieux que la république, et l'aristocratie que la démocratie. Il faut accepter cette doctrine comme article de foi ou n'y pas croire du tout. C'est à prendre ou à laisser.

M. Laurentie a cependant oublié une chose : l'humanité est condamnée à obéir de droit divin à quelques individus, rois et gentilshommes ; à la bonne heure ! Mais, ces individus, comment les reconnaîtra-t-elle dans la foule des humains ? car s'ils ne sont pas reconnaissables par un signe propre, elle sera exposée à s'incliner devant le fils d'un chevalier d'industrie qu'elle prendra pour un gentilhomme ou un fils du roi, tandis que les ayant droit seront traités comme de simples mortels, ce qui serait une horrible impiété au point de vue légitimiste. Ces oints du Seigneur ont-ils sur la face un signe particulier, ou bien sont-ils désignés par un miracle à la vénération des fidèles ?

M. Laurentie ne le dit pas ; mais il faut bien supposer quelque chose de semblable, car le consentement des peuples ne saurait être invoqué en faveur des familles privilégiées, puisque le droit de ces familles n'admet pas de contrôle et préexiste au consentement des peuples.

On ne saurait non plus invoquer uniquement le droit d'hérédité, car les états ont eu un commencement, et alors ne se peut-il pas faire que les peuples aient obéi à des hommes qui n'avaient pas le droit d'être obéis, et que la postérité, en les reconnaissant pour gentilshommes et souverains, n'ait, sans le savoir, porté à Bélial un encens qui n'était dû qu'aux fils du miracle ? M. Laurentie admet lui-même que cela s'est vu : car il reconnaît qu'il y a eu des usurpateurs, et même des générations d'usurpateurs contre lesquelles Dieu n'a pas fait de miracles. Nous espérons que M. Laurentie éclaircira cette difficulté dans une seconde édition, et qu'il nous dira si pour avoir le *droit* de gouverner la France, même malgré elle, il est nécessaire de porter un grand nez comme François Ier, d'être gros et court comme Louis XVI et Louis XVIII, ou boiteux comme M. de Chambord.

On pourrait bien aussi lui demander pourquoi ce choix entre les hommes, pourquoi cette préférence pour un petit nombre d'enfants d'Adam qui ont dû pécher en leur père tout aussi bien que les autres, et qui depuis ont beaucoup plus péché que les autres. Mais cette fois, M. Laurentie ne répondra pas, il croit à la destinée ; il est fataliste. Ecoutez-le plutôt :

« Oui, des hommes semblent *fatalement voués aux larmes, et des races même sont cruellement condamnées aux angoisses de la douleur*. » Et ici ce n'est pas la société qui viole la loi de l'égalité ; ce n'est pas elle qui verse capricieusement et à son choix la maladie, les fléaux, les pestes, la mort sur les humains. Une loi supérieure fait la douleur avec ses mille formes et ses mille pointes acérées, et aussi avec son arbitraire implacable et mystérieux. »

Toujours, on le voit, ce système de fermer les yeux, afin de n'avoir pas à résoudre les problèmes difficiles, ce sentiment résigné qui fait dire à l'oriental frappé d'un malheur qu'un mouvement lui aurait fait éviter : C'était écrit ! L'auteur se trouve bien dans la société actuelle, tant pis pour ceux qui souffrent. C'était écrit !

Soit ; résignez-vous pour vous, si tel est votre bon plaisir ; mais n'imposez pas à l'humanité cette résignation à des souffrances qu'elle peut et que, par conséquent, elle doit détourner d'elle-même ; mais ne nous dites pas que vous êtes fils du christianisme, ne vous abritez pas derrière l'Evangile ! cette fois encore c'est dans la loi de Manou que vous avez puisé ce dogme inique du fatalisme, également injurieux pour la divinité et dégradant pour vos semblables. L'Evangile, au contraire, vous a dit : Cherchez le royaume de Dieu et sa justice, cherchez et vous trouverez.

Maudissez à votre aise le socialisme ; mais ne niez pas un avenir meilleur à l'innombrable famille des déshérités qui meurent chaque jour dans la douleur pour préparer vos plaisirs ; car, si vous les exaspérez, Dieu sait si nous pourrons un jour, nous hommes de paix et d'organisation, si nous pourrons retenir leurs colères !

Nous avons parlé quelque peu longuement du livre de M. Laurentie, parce qu'il est un des coryphées de son parti, et que sa voix peut donner une idée de celles des simples choristes. Cela nous dispense de nous arrêter sur une brochure par laquelle un jeune gentilhomme breton a voulu, au sortir du collège, payer son tribut à la République honnête et modérée (1).

Ce jeune soutien du trône, de l'autel et de M. Henri V, répond au nom de Nicol de Kgrist. Son livre est dédié à sa grand'mère, la douairière de Québron, qui a dû être singulièrement flattée de la façon respectueuse avec laquelle il ramasse et relustre la défroque usée de l'absolutisme.

Ce qu'il veut, c'est la monarchie par sang. Il regarde l'émancipation des communes au moyen âge comme une victoire de l'esprit de révolte, et la cause première de la ruine de la France. Sous ce rapport il est loin de s'entendre avec M. Laurentie qui loue beaucoup la royauté de l'initiative prise en cette occasion. Il oublie, il est vrai, de nous dire que la royauté n'émancipa les communes qu'après avoir eu la main forcée, et aussi un peu pour opposer une digue à la puissance envahissante de la féodalité mobiliaire.

Le jeune Nicol est, du reste, tout aussi naïf que son chef d'attaque. Nous n'en citerons qu'un exemple.

Après avoir loué les interventions monarchiques, l'expédition d'Espagne entre autres, « il n'y a que les monarchies, dit-il, qui puissent intervenir en faveur de la liberté (!). Les républiques n'interviennent jamais qu'en faveur de la *licence*. »

Cette appréciation de l'expédition romaine est juste, mais elle est peu flatteuse pour Pie IX et ses rouges triumvirs.

J. FLEURY.

(1) *De l'autorité en France*, par Nicol de Kgrist, in-8°. Dentu et Garnier, Palais-National.

gion, et les aristocrates et les piétistes pourront dormir tranquilles.

En attendant que la gentilhommerie prussienne reprenne pour elle seule le droit de chasse, abandonné aux manants depuis les évènements de mars, voici que le roi refuse son adhésion au projet de loi que lui a présenté son ministère, relatif à l'abolition de l'exemption d'impôt, accordée jusqu'à présent aux biens nobles. Selon Frédéric-Guillaume, qui a la prétention de passer pour être aussi fort en jurisprudence qu'en théologie, un privilège accordé à une classe de citoyens équivaut à un droit de propriété, et sa suppression emporte le droit à une indemnité préalable.

Il est vrai que les ministres et les deux chambres ne partagent pas l'avis de sa majesté, et il est possible que ce dissentiment entraîne la chute du ministère Manteffel. C'est sur la retraite de ce ministère que les piétistes comptent pour arriver au pouvoir. Dieu sait ce que deviendraient la Prusse et son roi entre les mains de ces jésuites du protestantisme! Sans doute l'Autriche applaudirait; mais que fera l'Allemagne?

ITALIE.

PIE IX ET LES ÉTRANGERS.

La correspondant romain de la *Patrie* nous apprend ce matin que Pie IX pose deux conditions à son retour à Rome : la nomination de M. de Corcelles au poste d'ambassadeur de la République française; le maintien d'une garnison française de dix mille homme à Rome et à Civita-Vecchia pour maintenir sa domination contre la volonté de ses bien-aimés sujets. Les Autrichiens garderaient toutes les positions qu'ils occupent dans la Romagne, le tout afin que cette parole des ministres français soit accomplie : « L'expédition romaine a eu pour effet de délivrer Rome des étrangers qui ne lui permettaient pas de manifester son opinion. »

— On assure, dit le *Costituzionale*, que Radetzky se rendra à Portici pour reconduire le pape à Rome. De cette manière, Pie IX montrerait à la France qu'il ne croit pas sa personne en sûreté sans l'assistance autrichienne.

— On écrit de Bologne, 7 novembre, au *Nazionale* :

« Avant-hier nous avons commencé à payer la double taxe qui nous a été récemment imposée. Pour faire la contre-partie de la misère publique, monseigneur Bedini se livre aux douceurs de la villegiature et donne à sa résidence de Saint-Michel in Bosco de somptueux repas de 40 couverts, tandis que nous, pauvres païens, nous ne pouvons seulement pas sortir le soir de nos maisons par crainte des agressions qui deviennent de plus en plus fréquentes.

» On attend, à ce qu'il paraît ici, le maréchal Radetzky. On doit fermer aujourd'hui cinq des portes de la ville, et l'on continue à armer les hauteurs qui la dominent. Il y a déjà 12 pièces de siége prêtes à foudroyer nos maisons. Du reste, nous aurions tort de nous plaindre, car il règne chez nous un ordre parfait.

— On écrit d'Imola au même journal.

« Les biographes de Pie IX n'ont pas encore, que je sache, rapporté un fait qui ne manque pas d'importance. Pie IX, alors qu'il n'était encore qu'évêque d'Imola, dans des visites qu'il faisait aux couvents, prêchait souvent vêtu en jésuite. Je l'accompagnais au couvent des moines de Lugo, je l'ai vu prêcher sous cet habit, et on me dit alors qu'il en usait souvent ainsi pour témoigner son respect et son attachement pour cette compagnie.

TURQUIE.

AFFAIRE DES RÉFUGIÉS.

Nous recevons aujourd'hui le *Journal de Constantinople*, du 4 novembre. Ce journal, qui a un caractère semi-officiel, annonce que la question des réfugiés est résolue. La Russie se serait rabattue à demander l'internement, ce qui aurait été accordé. On lit dans ce journal :

« Le bateau à vapeur d'Odessa la *Crimée* a mouillé dans notre port à la pointe du jour. Il avait à bord Latif-Aga, aide-de-camp d'Omer-Pacha, et qui fait partie de la mission de Fuad-Effendi, et un courrier d'ambassade russe : le premier, porteur de dépêches de l'ambassadeur impérial pour la S. Porte, le second porteur de dépêches du cabinet de Saint-Pétersbourg pour M. Titoff. Ces dépêches annoncent une solution pacifique basée, ainsi que l'avait toujours entendu le gouvernement de S. M. le sultan, sur l'article 2 du traité de Kutchuk-Kaïnardji (21 juillet 1774).

» Il n'y avait qu'une erreur d'interprétation sur l'article du traité que nous venons de citer. Cette erreur a été reconnue, et les réfugiés de Viddin, dont les principaux se trouvent à Choumla depuis quelques jours, seront simplement internés.

» Les intentions pacifiques de la cour d'Autriche sont déjà connues, et sa réponse définitive, qui devait être concertée, avec la cour de Russie, ne saurait être différente de la réponse du cabinet de Saint-Pétersbourg. On peut donc considérer cette affaire comme terminée, et les relations diplomatiques entre la Porte et les légations d'Autriche et de Russie comme renouées. »

Le même journal dément le bruit répandu au sujet des mauvais traitements faits par les Turcs aux réfugiés :

« Depuis quelque temps, dit-il, la malveillance répand les bruits les plus odieux à propos des réfugiés de Viddin. Il se dit notamment qu'aussitôt qu'ils arrivèrent dans cette ville, ils furent en butte aux mauvais procédés de l'autorité locale, et que même la S. Porte les plaça entre l'extradition et un acte d'abjuration religieuse. Ces assertions sont complètement fausses. Voici ce qui est vrai : Ces réfugiés ont été traités et sont toujours traités par la S. Porte avec tous les égards que prescrivent les devoirs de l'hospitalité ottomane, et loin de s'être donné le tort que ses ennemis lui reprochent sourdement ou avec éclat, lorsque certains de ces réfugiés ont fait spontanément la demande d'embrasser l'islamisme, il est compris qu'on verrait avec plaisir que cette demande fût ajournée, afin que la situation qui ressort d'un droit bien clair, ne cessât pas de paraître un [illegible] aux yeux de tout le monde, dans toutes ses conditions d'honneur et de dignité.

» Voici [illegible] vrai encore : dès que la S. Porte a su qu'un général autrichien s'était rendu à Viddin avec la mission de son gouvernement pour demander que les sous-officiers et soldats hongrois réfugiés qui voudraient retourner dans leurs foyers, n'en fussent pas empêchés, elle s'est empressée d'y consentir, et a offert toutes les facilités désirables pour la réalisation de cette pensée, mais en exigeant un engagement par écrit que ces réfugiés seraient tous amnistiés.

» C'est donc à tort, répète-t-il ailleurs, qu'il a été dit que cinq mille chrétiens se sont trouvés dans la triste alternative de racheter leur vie en adjurant leur religion.

Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.

Palerme, 2 novembre 1849.

Il était déjà connu que le roi de Naples attendait le dénouement des négociations romaines de Gaëte, pour donner à la Sicile les mêmes institutions que Pie IX eût données à Rome. C'étaient donc les inspirations de M. Odilon Barrot qui devaient fixer en définitive l'état politique de ces deux importants pays de l'Italie!

Quant à la Sicile, entre les *concessions* de Pie IX et les conseils de lord Palmerston, le choix de Ferdinand ne pouvait être douteux, et il a trouvé très commode de suivre la politique du vicaire du Christ et du gouvernement de la République française, pour rétablir dans l'île le despotisme pur et simple.

Et nous voilà dans le cas de devoir nous plaindre encore une fois de cette funeste influence de votre diplomatie dans nos affaires.

Point de représentation nationale à Rome, point à Naples, point en Sicile, mais comme Rome aura un conseil d'Etat et une consulta (Naples jouissait depuis longtemps de ces bienfaisantes institutions); la Sicile aura aussi son conseil d'Etat et sa consulta en miniature. Le *motu proprio* du pape qui établit à Rome ces institutions, est du 20 septembre, et les deux décrets, ou pour mieux dire le *motu proprio* de Ferdinand, sont du 27 et du 29.

Je disais que Naples possédait depuis longtemps ces formes de gouvernement. Quant au Conseil d'Etat elles, je crois que les rois de Naples, de même que tous les rois despotiques, excepté peut-être le pape seulement, ont eu toujours un conseil d'Etat, quoiqu'il n'ait jamais été d'aucun avantage au pays, comme tout conseil de gouvernement qui n'est pas responsable envers la nation, mais envers le roi. Cependant, en des temps plus reculés, les rois tâchaient souvent de s'entourer d'hommes capables, et quelquefois probes; mais dès l'avènement au trône de Ferdinand, qui se proposa de substituer au *despotisme éclairé* le despotisme brutal, le conseil d'Etat n'était que la réunion des hommes les plus ignorants et les plus immoraux. Tout le monde connait les plaisanteries effrontées du roi, qui désignait son conseil du nom de ses bouffons, de sa ménagerie, et qui, en faisant allusion à quelques-uns des conseillers, tels que San-Angelo et del Carretto, disait qu'à côté d'eux il fallait prendre garde à ses poches.

Tel était le conseil d'Etat de Ferdinand jusqu'au commencement de 1848, tel il est encore une fois après le renversement de la constitution. La consulta napolitaine date de 1822. Ce fut l'Autriche victorieuse du parlement de Naples, en 1821, qui exigea du vieux roi Ferdinand, dans le congrès de Laybach, l'institution d'une consulta, comme la France, après avoir vaincu l'Assemblée romaine, l'a exigée récemment du pape. Je ne me suis pas servi peut-être d'une expression exacte en disant que la France l'a exigée du pape. Je me rappelle qu'un de vos ministres a déclaré très naïvement à l'Assemblée qu'ils n'ont adressé au pape, à propos des institutions libérales à établir à Rome, que des *supplications*.

Cette *consulta*, que j'ai appelée napolitaine parce qu'elle s'assemblait à Naples et que sa majorité se composait de Napolitains, avait cependant neuf conseillers siciliens. Les uns et les autres étaient choisis dans tout ce que les deux pays avaient de plus méprisable, et le nom de *consulta* n'équivalait chez nous, depuis longtemps, qu'à une réunion de pensionnaires de l'Etat, de courtisans dévoués à toutes les volontés du roi.

Le décret du 29 septembre cache malicieusement ce fait, qu'une consulta sicilienne existait à Naples dès 1822. Mais tout le monde sait ici que le vieux Ferdinand avait promis même à Laybach deux consultes séparées, une à Naples et une à Palerme. Maintenant le neveu, accomplissant littéralement le décret de son grand-père, nous renvoie à l'état politique de 1821 exigé par l'Autriche. Cette consulta, maintenant établie à Palerme, aura le même nombre de conseillers et les mêmes attributions que celle qui siégeait à Naples avant 1848. On n'en a changé que la résidence.

Du reste, les supplications de M. Barrot ont produit peut-être un effet, la consulta romaine est établie sur une base plus large que la sicilienne, celle-ci devant se ressentir de son origine autrichienne. Elles sont, il est vrai, l'une et l'autre, comme il est bien naturel, composées de membres nommés par le pouvoir absolu : elles ne sont que des corps uniquement consultatifs. Mais quand je dis que l'organisation de la consulta sicilienne est moins large que celle de la romaine, vous pouvez imaginer quelle espèce de barraque nous aurons ici.

Je crois que quelqu'un de vos journaux a donné le texte du décret du 29 septembre, et vous pouvez comparer ces fameuses concessions qu'on fait à deux peuples éclairés et courageux, qui ont joui pendant plusieurs mois de la liberté la plus étendue. Du reste, il est clair que Ferdinand, comme Pie IX, ne compte pas sur ces institutions pour se maintenir dans la possession de la Sicile, mais plutôt sur les trente-cinq mille Napolitains qu'il tient ici. Dans ce moment on détruit quelques fortifications qu'on croit faciles à prendre le peuple, et on construit un camp retranché dans la plaine de Camastra, au sud de Palerme. En même temps on a fermé définitivement les deux chambres du parlement qu'on avait gardées jusqu'à présent. L'indignation que la publication des deux décrets du 27 et du 29 a produite ici et dans toute l'île est très profonde; elle a été même augmentée par la nomination de ceux qui seront les membres de la Consulte. Ce sont tous des hommes en butte à la haine publique, excepté deux qui ont donné leur démission. On a déjà nommé aussi les quatre directeurs qui formeront le conseil du lieutenant.

Mais ce conseil est considéré comme illusoire, tant qu'on ne connaîtra pas si le lieutenant aura des pouvoirs indépendants, ou s'il sera le commis d'un ministre résidant à Naples. Les condamnations capitales, sous prétexte de détention d'armes, continuent d'être à l'ordre du jour : l'on évalue à 500 le nombre des détenus politiques dans la seule citadelle de Messine; ils ne sont pas jugés, ils ne connaissent même pas la cause de leur arrestation.

Un nouvel exploit de la police a produit dernièrement la plus profonde impression. Onze individus, appartenant tous aux classes élevées de la société, parmi lesquels des députés et des pairs, accusés d'avoir eu connaissance de la protestation du 4 octobre, ont été arrêtés. Cela n'a pas empêché qu'une autre édition de cette même protestation ait été publiée peu de jours après, ce qui a causé l'emprisonnement de neuf imprimeurs, qui ont été envoyés à la citadelle de Messine.

Cet état de choses ne peut pas durer. La haine contre Ferdinand est implacable d'un bout à l'autre de l'île. Le système de violence qu'il vient de rétablir définitivement, ne fera qu'irriter cette conspiration permanente de tout un peuple qui, à son tour, ne pourra pas manquer de produire une explosion plus terrible encore que celle de 1848.

Assemblée législative.

Séance du 17 novembre. — Présid. du cit. DUPIN.

La séance est ouverte à 2 heures et demie.

Dépôt de pétitions pour demander le maintien du décret de la Constituante, qui abolit l'impôt sur les boissons.

M. FOULD, ministre des finances, dépose un projet qui a pour but de réduire la patente des industriels compris dans la sixième classe, et d'imposer en revanche la profession d'avocat. (Mouvement.)

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération de la proposition de MM. Doutre, Benoît (du Rhône) et autres représentants, relative à l'abrogation des articles 414, 415 et 416 du code pénal sur les coalitions.

M. MORIN (de la Drôme) propose l'amendement suivant :

« Les art. 414, 415 et 416 du code pénal seront modifiés comme il suit :

« Art. 414. Seront punis d'un emprisonnement de six jours à trois mois et d'une amende de 16 francs à 3 000 francs, ceux qui auront opéré ou tenté d'opérer la hausse ou la baisse des salaires par des menaces, violences, ou autres voies d'intimidation collectives ou individuelles.

« Art. 415. Seront punis des mêmes peines ceux qui, par l'un des moyens indiqués en l'article précédent, auraient porté ou tenté de porter atteinte à la liberté des conventions concernant les autres conditions du travail, ou en auraient causé le ralentissement ou la suspension dans les ateliers.

« Art. 416. Dans les cas prévus par les deux articles précédents, les chefs ou moteurs seront punis d'un emprisonnement d'un an à trois ans. Ils pourront, en outre, après l'expiration de leur peine, être placés sous la surveillance de la haute police pendant deux ans au moins, et cinq ans au plus. »

M. FRÉDÉRIC BASTIAT appuie l'amendement. Le délit est dans la violence des actes et non dans la coalition et dans le chômage. C'est la violence seule que la société a le droit de frapper, et non l'acte de citoyens qui, usant d'un droit indéniable, s'entendent pour résister aux exigences de leurs patrons.

La coalition, le chômage, loin de nuire à la liberté du travail, ne font que manifester l'exercice de cette liberté. L'Angleterre s'est très bien trouvée des dispositions proposées par M. Morin.

Si M. de Vatimesnil a prétendu le contraire, c'est qu'il a appliqué à l'Angleterre précisément ce qui se passera en France si le système de la commission est adopté.

M. HEURTIER combat l'amendement. Il s'attache à établir que les conclusions de la commission donnent des garanties suffisantes à la liberté. Il ne faut pas trop déprécier ce qu'ont fait nos pères. (On rit.)

Ce qu'on doit se proposer avant tout, c'est de favoriser le commerce, source de toute la prospérité du pays. Or, pour arriver à ce but, il est indispensable de prohiber complètement les coalitions.

L'orateur croit les idées de M. Bastiat trop généreuses, trop avancées. (Rumeurs à gauche.)

M. SAINTE-BEUVE appuie l'amendement de M. Morin, au nom de la Constitution et de la liberté. Il entremêle son discours d'invectives contre le socialisme. Il croit qu'il y a socialisme toutes les fois qu'il y a attentat à la liberté. (On rit.)

M. VATIMESNIL, rapporteur, combat l'argumentation du préopinant. Il se défend surtout d'avoir fait du socialisme sans le savoir. La preuve que la commission n'a pas fait du socialisme, c'est que les socialistes de l'Assemblée repoussent son projet.

Je prends, dit l'orateur, la définition du socialisme à M. Ch. Dupin.

L'honorable M. Charles Dupin a dit : « C'est une atteinte portée à la propriété. » (Interruption à gauche.) Vous gagnerez par vos interruptions, que je répéterai ce qui vous déplaît. (Réclamations à gauche.)

Puis M. Sainte-Beuve a ajouté : « C'est une atteinte à la liberté. » Et moi je complète cette double définition en disant : « C'est une atteinte à la propriété et à la liberté, pour les absorber au profit d'un être qu'on appelle l'Etat.

On l'a dit ici : la liberté de se coaliser, c'est une liberté comme une autre, puisque la liberté de fixer les salaires, au moyen d'une convention, appartient aux patrons.

Que les ouvriers aient la liberté de se coaliser pour les changer au nom du principe de la liberté, nous combattons ce droit, chez les uns et les autres, comme la plus grande atteinte à la liberté. Nous voulons que le salaire puisse se débattre librement entre les personnes intéressées. Les coalitions sont un fait qui empêche le juste débat des salaires, puisque, d'un côté ou d'un autre, on exerce une pression qui étouffe la liberté.

On a cité la grève des charpentiers; mais il est vrai qu'on a ajouté que, par ce moyen, ils avaient obtenu justice. La justice obtenue par un tel moyen apporte aux ouvriers le plus grand dommage. (Allons donc!) Tant que dura la grève, il n'y eut pas de travail. Et vous croyez qu'il n'y a pas là un véritable dommage pour eux? (Très bien! à droite.)

La coalision a été, sous les articles du code, une facilité accordée aux patrons. Mais on le remarquera, en effaçant les mots *injustes et abusives*, nous mettons les coalitions des patrons parmi les actes répréhensibles et interdits.

La prohibition, selon nos adversaires, aigrit les esprits et pousse à la coalition. Je ne comprends pas cet argument. D'après cela, il faudrait donc supprimer les lois pénales et toutes les prohibitions. S'il en était ainsi, on ne laisserait pas debout une seule des garanties de la société. (Très bien! très bien! — Aux voix!)

L'amendement de M. Morin va être mis aux voix. La gauche demande le scrutin de division, qui est ordonné, et donne le résultat suivant :

Votants,	596
Majorité absolue,	299
Pour,	203
Contre,	393

L'Assemblée n'a pas adopté l'amendement de M. Morin.

L'amendement de MM. Valette et Wolowski vient à la discussion. Il est ainsi conçu :

« Les articles 414, 415 et 416 du code pénal sont modifiés ainsi qu'il suit :

» Art. 414. Tout concert entre ceux qui font travailler des ouvriers, ou entre les ouvriers eux-mêmes, ayant pour objet de porter atteinte à la liberté du travail et de l'industrie, constitue une coalition.

» En conséquence, sera considéré comme coalition et puni d'un emprisonnement de six jours à trois mois, et d'une amende de mille francs à trois mille francs :

» 1° Tout concert entre ceux qui font travailler des ouvriers, ayant pour but d'arriver, injustement et abusivement, soit à baisser les salaires, soit à priver de travail certains ouvriers, s'il y a eu tentative ou commencement d'exécution;

» 2° Tout concert de la part des ouvriers ayant pour but d'arriver *injustement et abusivement* à faire cesser en même temps de travailler, à interdire le travail dans un atelier, à empêcher de s'y rendre avant ou après certaines heures, à exclure certains ouvriers, à prohiber l'emploi de certaines machines ou autres procédés ou instruments de travail, et, en général, à suspendre, empêcher ou enchérir les travaux, le tout, s'il y a eu tentative ou commencement d'exécution. »

Dans les cas prévus par les deux paragraphes précédents, les chefs ou moteurs seront punis d'un emprisonnement de deux ans à cinq ans.

« Art. 415 et 416. (Comme dans le projet de la commission.) »

M. VALETTE soutient son amendement, qui consiste surtout dans l'addition des mots « injustement et abusivement » au fait de coalition, considéré comme un délit, pour établir une balance égale entre la coalition des maîtres et celle des ouvriers. Autrement, comme le disait l'honorable M. Rouher, le 8 août 1848, on aurait consacré en faveur des patrons une sorte de permission d'usure sur le travail.

La voix de l'orateur étant extrêmement faible et presque toujours couverte par le bruit des conversations particulières, ne parvient jusqu'à nous que très difficilement.

M. LE PRÉSIDENT. Il faut que l'orateur se taise ou que l'Assemblée veuille bien faire silence.

Le bruit continue.

PLUSIEURS MEMBRES. Aux voix! aux voix!

M. LE PRÉSIDENT. Il s'agit en ce moment de la modification de trois articles du code pénal; c'est une des questions les plus graves de la jurisprudence, et vous refusez la parole à un professeur distingué de l'Ecole de droit. (Légère hilarité.)

PLUSIEURS VOIX. Ecoutez! écoutez!

M. LE PRÉSIDENT. L'orateur parle depuis près d'une demi heure sans avoir pu se faire entendre.

A GAUCHE. C'est une coalition. (Nouvelle hilarité.)

M. VALETTE. Je termine, messieurs. Sortons enfin d'un état de choses qui n'a pas empêché les grèves, qui ne les empêchera jamais, qui ne fera qu'en augmenter les conséquences funestes. Lorsque, refusant de moraliser la question, en faisant les tribunaux juges de la moralité de la coalition, vous permettrez aux ouvriers de croire qu'ils sont injustement frappés par la loi, alors vous les trouverez avec leur colère dans les scrutins électoraux, et une question de salaire où les ouvriers auraient attendu la solution de la justice, deviendra le levier d'un renversement gouvernemental ou de révolution terrible.

M. BAZE. Tous les jurisconsultes savent que les tribunaux ne jugeront que sur l'intention, et que la culpabilité de cette intention sera le seul élément de leur conviction. Nous qui voulons moraliser la loi, nous voulons que la justice soit à même d'examiner sur ce point si la coalition a été injuste ou abusive. (Aux voix!)

M. WOLOWSKI. La question est fort grave, elle a occupé pendant des années entières le parlement anglais. Sera-t-elle vidée en France sans une discussion approfondie?

VOIX NOMBREUSES. A lundi!

La séance est levée à 6 heures.

Lundi séance publique à 2 heures. — Suite de la discussion.

Revue des Départements.

La dernière publication de M. Proudhon : *Confessions d'un Révolutionnaire*, ainsi que l'opinion émise par la *Voix du Peuple* sur l'attitude des accusés au procès de Versailles, excite dans les départements les applaudissements unanimes de la presse monarchienne, en même temps que les énergiques protestations des journaux démocratiques.

— S'il faut en croire le *Courrier de la Gironde*, la proclamation Carlier a produit un effet mirobolant à Bordeaux... parmi les gens de la bourse. On a fait, suivant ce journal, des affaires plus considérables que celles traitées dans aucune bourse depuis dix ans. Il n'y a là rien qui nous étonne; la bourse a toujours été le thermomètre inverse du sentiment patriotique. Mais le *Courrier-Calomnie* doit savoir mieux que personne, surtout depuis un mois, que l'opinion de la bourse n'est pas celle de Bordeaux.

LYON. — Nous signalons l'apparition d'un nouveau journal républicain à Lyon : la *Démocratie, journal des intérêts populaires*. Il y a courage à relever le drapeau démocratique au milieu de l'état de siége.

La *Démocratie*, de Lyon, se déclare pour le progrès lent et pacifique.

MAINE-ET-LOIRE. — *Affaire de l'école des Arts-et-Métiers d'Angers. — Touchant incident.* — On se rappelle qu'une insurrection qui puisait ses motifs dans le changement de l'ancien directeur républicain, et dans la conduite administrative du nouveau protégé de M. de Falloux, éclata, le 3 juin dernier, au sein de l'école des Arts-et-Métiers; l'école fut licenciée, quelques élèves et plusieurs citoyens de la ville furent arrêtés. L'affaire devait être portée devant les assises du mois d'août, mais le ministère public ayant demandé le renvoi à une autre session, la captivité des accusés fut ainsi prolongée de trois mois. Le procès porté de nouveau devant le jury, a été jugé le 9 de ce mois après deux audiences.

Les accusés étaient au nombre dix, parmi lesquels étaient cinq élèves de l'école. Les autres accusés sont les citoyens Turgis, chapelier; Priou, fabricant de chocolat; Mercier, typographe; Monnier, marchand de vin; Gandouin, menuisier.

Le jury a rendu un verdirt d'acquittement à l'égard des élèves de l'école et des citoyens Priou, Turgis et Monnier. Mercier et Gandouin, déclarés coupables de provocation au pillage, ont été condamnés à deux années d'emprisonnement.

Cette affaire s'est terminée par un incident touchant. Au moment où le jury venait de prononcer son verdict, la femme de Gandouin, dont l'enfant est mort de faim pendant la captivité de son mari, est venue se jeter aux pieds des magistrats et implorer leur pitié. Le président l'a fait éloigner avec bonté, mais cette malheureuse femme s'est évanouie en sortant de l'audience.

YONNE. — *Auxerre.* — Le 13 novembre a eu lieu la translation des restes mortels du citoyen ROBERT, représentant du peuple. Une foule immense de la ville et des campagnes voisines s'était portée sur la

route de Paris. ...
des arrond... au-devant du cortège. Les démocrates Avall... ...ssements de Sens, Joigny, Tonnerre et ... étaient représentés par des députations, ainsi que les différentes loges maçonniques du département.

Vers une heure, le char funèbre contenant le cercueil de Robert, est arrivé au sommet de la côte Saint-Siméon; les fronts alors se sont découverts, autour du char ont pris place portant les cordons du deuil, quatre représentants de la Montagne, les citoyens J. Miot, Malardier, Roy (de la Nièvre, et Duché (de la Loire), délégués par leurs collègues, pour escorter les cendres de Robert; à côté des quatre montagnards on remarquait les députations des loges maçonniques; les citoyens Guichard et Rampont, collègues de Robert à la Constituante, Fenet, avocat, Wasse, Demay-Pâris, ex-sous-commissaires.

Le cortège formé sur quatre rangs et le corbillard au centre, s'est mis en marche dans un ordre admirable.

A la porte de la cité, M. le commissaire de police Ducassel, entouré de la brigade de gendarmerie, s'est présenté porteur d'un arrêté de M. le préfet de l'Yonne, qui prescrivait de demander aux ordonnateurs de la cérémonie la *lettre de voyage* (*sic*) pour le cercueil de Robert (de l'Yonne), et qui interdisait l'entrée de la ville au convoi funèbre de l'homme qui administra le département après février 1848, de l'homme qui fut deux fois l'élu de ce même département et que la ville d'Auxerre s'honore d'avoir vu naître.

L'exécution des dispositions ordonnées par la police préfectorale a causé dans le cortège un temps d'arrêt, un léger mouvement de désordre. Mais le sentiment de l'ordre, et surtout du respect pour la mémoire de Robert, a comprimé l'explosion de l'indignation dans nos cœurs..... bientôt le convoi a repris majestueusement sa marche silencieuse, longeant l'enceinte de la cité, au milieu des flots de la population respectueusement rangée et recueillie sur la promenade que contourne la route extérieure.

De nombreux discours ont été prononcés sur la tombe, puis la multitude s'est éloignée du champ de repos dans un calme profond, escortant les représentants de la Montagne. Tous les quatre se sont rendus auprès de la veuve de Robert, pour lui présenter un douloureux et respectueux hommage.

Elections municipales. Les démocrates d'Auxerre ont complété la victoire du 4 novembre en nommant, dimanche dernier, les citoyens Betelin, Pourain et Lescuyer, membres du conseil.

VAR.— *Cour d'assises.— Procès du* Démocrate du Var.— *Acquittement.*— Le *Démocrate du Var* a comparu, le 12 du courant, devant la cour d'assises du Var, pour répondre aux accusations portées contre lui à l'occasion de quatre articles incriminés qui ont donné lieu à douze questions de culpabilité.

Le *Démocrate* était accusé: 1° d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement; 2° d'excitation à la guerre civile; 3° d'excitation à la désobéissance aux lois par le refus de l'impôt.

Le jury a répondu négativement à toutes ces questions.

Il a dû comparaître le lendemain pour trois autres articles également incriminés.

Après cette seconde affaire, son gérant aura à répondre d'un huitième article qui a donné lieu à une plainte portée par le sous-préfet contre le journal.

Cette dernière affaire viendra le 16 du courant et sera l'objet d'un troisième acquittement; l'intelligence et l'impartialité du jury en sont un sûr garant. Le *Démocrate du Var*, depuis sa fondation, n'a jamais soutenu d'autres doctrines que celles du progrès pacifique, d'autres principes que celui sur lequel repose notre jeune République.

FAITS DIVERS.

— Les journaux de Marseille annoncent, à la date du 13, que M. Pierre Bonaparte, arrivant d'Afrique, était descendu à l'hôtel des Empereurs. Les mêmes journaux nous apprennent que le nouveau préfet d'Alger, M. Lautour-Mezeray, qui venait à peine de s'installer, était également arrivé à Marseille.

— Les défenseurs du procès de Versailles, appartenant au barreau de Paris, ont reçu ce matin leur citation à comparaître, mardi prochain, devant le conseil des avocats.

— Le capitaine Kléber, condamné à mort pour faits politiques relatifs au 13 juin, et dont la peine a été commuée, faisait partie du convoi qui vient de transporter à Doullens les individus condamnés par l'arrêt de la haute cour.

— Il se prépare en ce moment un instrument de propagande bonapartiste. Tout le monde connaît ces lithographies qui représentent Napoléon le Grand à cheval, entouré de petites vignettes représentant les faits les plus glorieux de sa carrière militaire. On a pensé bien faire en imitant ce genre de lithographie et en substituant le neveu à l'oncle. Mais, direz-vous, où sont les victoires présidentielles? Mettra-t-on Strasbourg et Boulogne? Nous ne le pensons pas; on mettra le serment de la Constitution, les visites aux hôpitaux de Paris, les voyages en chemins de fer, les courses au Champ-de-Mars, et la visite aux ouvriers du Faubourg-Saint-Antoine. Le tout sera intitulé: *Journées du président de la République.* Edition populaire, prix: 25 centimes. Une mauvaise langue prétend que le pendant de cette image sera le portrait du vice-président, M. Boulay (de la Meurthe), et ses *journées*.

— Nous sommes, dit la *Réforme*, dans une série malheureuse de procès.

Aujourd'hui encore, et malgré les efforts de Me Liouville, qui nous a de nouveau prêté son éloquent appui, la *Réforme* a été condamnée, au profit de M. Pécoul, représentant du peuple et ancien propriétaire d'esclaves, à 3 000 fr. de dommages-intérêts, 100 fr. d'amende et aux frais.

— Par suite des arrêts rendus par la haute cour de Versailles, mardi et jeudi dernier, il y aura lieu à 29 réélections. Les réélections seraient ainsi réparties entre 15 départements:

Allier, 1, en remplacement de M. Fargin-Fayolle.
Cher, 2, — de MM. Félix Pyat et Vauthier.
Isère, 1, — de M. Avril.
Loir-et-Cher, 1, — de M. Cantagrel.
Loire, 1, — de M. Martin-Bernard.
Haute-Loire, 1, — de M. Jules Maigne.
Nièvre, 1, — de M. Gambon.
Hautes-Pyrénées, 2, — de MM. Deville et Pilhes.
Bas-Rhin, 4, — de MM. Anstett, Beyer, Commissaire et Kopp.
Haut-Rhin, 3, — de MM. Hofer, Kœnig et Pflieger.
Saône-et-Loire, 6, — de MM. Heitzmann, Jeannot, Landolphe, Menand, Roland et Rougeot.
Seine, 4, — de MM. Boichot, Considerant, Ledru-Rollin et Rattier.
Var, 1, — de M. Suchet.
Haute-Vienne, 1, — de M. Daniel Lamazière.

— Le journal le *Rouennais*, de Darnétal, publie les détails suivants sur un suicide qui a eu, dit-il, pour théâtre l'une des communes des environs de Rouen. Depuis longtemps, les paroissiens de la commune de Saussay n'avaient coutume de voir leur curé que le dimanche, au moment du service divin. Des bruits divers circulaient dans le village, sur ses absences auxquelles on attribuait des causes plus ou moins fondées.

Toutefois, on s'était habitué à cet état de choses, et le dimanche venu, le sacristain sonnait la messe, bien certain que le pasteur arriverait à l'heure voulue pour célébrer l'office.

Cependant, dimanche dernier, une demie-heure s'était passée dans l'attente; les paroissiens recueillis s'impatientaient; quelques-uns sortaient même de l'église et regagnaient leur logis. Les chantres réso lurent même de s'informer au presbytère si leur curé était de retour. Ils allèrent, suivis des enfants de chœur, frapper à toutes les portes qu'ils trouvèrent fermées.

Les autorités étant arrivées sur les lieux, on entra dans les appartements; on visita les cabinets, on alla même jusqu'au grenier; mais là un spectacle horrible attendait les spectateurs: M. le curé était pendu à une poutre par une corde... et son chien fidèle couché à ses pieds.

Cet animal paraît avoir suivi son maître au lieu de son extrême détermination, et être mort d'inanition sans jeter un cri.

Il a été reconnu que le pasteur était là depuis cinq jours.

— On vend actuellement, rue des Bons-Enfants, 1, une belle lithographie teintée, représentant tous les accusés présents à la haute cour de Versailles.— Prix: 2 francs.

— Le dixième numéro du *Conseiller du Peuple*, par M. de Lamartine, vient de paraître. Cette livraison n'est pas moins affligeante que ses aînées. Nous avions rédigé un article pour en dire toute notre pensée, mais la carrière politique de M. de Lamartine a été jusqu'à ce jour noblement remplie. Notre silence sur son présent lui prouvera que nous n'avons pas oublié absolument son passé. C'est une dernière marque de déférence que nous lui croyons due.

INSTITUT POLYTECHNIQUE, 16, passage Jouffroy.— M. le docteur Ch. Place traitera dans la prochaine leçon, qui aura lieu lundi 19 novembre 1849, à huit heures du soir, la question suivante: *De la race canine dans ses rapports avec l'humanité.*

— C'est jeudi prochain, 22 novembre, jour de la Sainte-Cécile, que la messe à grand orchestre de M. Niedermayer sera exécutée dans l'église Saint-Eustache, à onze heures précises. Les premiers artistes de Paris, sous la direction de M. Gérard, prêteront leur concours à cette imposante solennité organisée par le comité de l'Association des artistes musiciens avec la grandeur qui accompagne les fêtes musicales préparées par ses soins. Les artistes des théâtres lyriques et les chœurs des principales églises contribueront à la beauté de l'exécution. M. Alexis Dupont chantera plusieurs solos. Une quête aura lieu à l'issue de la messe. Le produit en sera consacré, ainsi que celui de la location des chaises, à la caisse de secours de l'Association, qui, chaque jour, a à soulager d'honorables infortunes.

La quête sera faite par mesdames: la princesse Beauveau, rue des Champs-Elysées, 6; la comtesse Potocka, rue Neuve-des-Mathurins, 28; la comtesse de la Redorte, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 35; la comtesse Berthier, rue de la Pépinière, 35; Henri Gautier, rue Hauteville, 62; Edouard Rodrigues, rue Neuve-des-Mathurins, 32; Panseron, rue Hauteville, 21; de Saint-Brice.

Les Exécutions publiques.

Voici comment Charles Dickens rend compte, dans une lettre publiée par les journaux anglais, de l'attitude de la population durant l'exécution des époux Manning:

Quand j'arrivai sur les lieux, vers minuit, l'acuité des cris et des hurlements qui de temps à autre sortaient de la foule prouvaient qu'ils étaient poussés par une armée d'enfants déjà logés aux meilleures places, et je sentis mon sang se glacer dans mes veines. A mesure que la nuit avançait, les glapissements, les rires, les chœurs entonnés par des milliers de voix qui chantaient des parodies des chansons des nègres, où l'on substituait « Mistress Manning » à Susannah et mille autres indécences, se succédaient sans interruption.

Quand le jour parut, les voleurs, les prostituées, les misérables du plus bas étage, les vagabonds de toute espèce se pressaient sur les lieux, s'y livrant aux gestes, aux propos, aux démonstrations les plus ignobles, les plus hideuses. Batailles, évanouissements, combats à coups de poings, parodies de polichinelle, plaisanteries brutales, manifestations tumultueuses de gaieté grossière lorsque les policemen emportent les femmes évanouies du milieu de la foule avec leurs vêtements en désordre, venaient ranimer l'entrain de cette fête infernale. Quand le soleil se leva, brillant, il dora des milliers de figures levées en l'air vers l'appareil du supplice, et toutes si indescriptiblement odieuses dans leur air de joie brutale ou d'endurcissement, qu'il y avait en vérité de quoi rougir de son espèce, de quoi se fuir soi-même, comme si l'on devait se croire, en voyant ceux qu'il fallait appeler ses semblables, façonné soi-même à l'image du diable. Lorsque les deux malheureuses créatures, qui avaient attiré cette scène épouvantable autour d'elles furent lancées frémissantes dans les airs, il n'y eut pas plus d'émotion, pas plus de pitié, pas plus le sentiment que deux âmes immortelles comparaissaient devant le souverain juge, pas plus de trêve dans toutes ces obscénités, que si le nom du Christ était inconnu en ce monde, que si parmi les hommes il n'était pas d'autre croyance que celle qui les ferait tous mourir comme des animaux.

J'ai vu souvent quelques-uns des foyers de corruption et de démoralisation générale qui affligent ce pays, et je crois qu'il est bien peu des épisodes de la vie de Londres qui puissent me surprendre. Cependant je déclare solennellement que l'imagination la plus féconde ne saurait rien inventer qui fût capable de causer en aussi peu de temps autant de ruines qu'une exécution capitale en public, et je suis effrayé, terrifié par le tableau de tout le mal qu'elle étale aux regards.

On lit dans le *Daily News*:

Après l'exécution des Manning, au coin de Swanstreet, plusieurs hommes ont été trouvés à terre, évanouis, ayant été presque écrasés ou étouffés par la foule. A cet endroit, il y avait des chapeaux, des bonnets, des châles, des souliers. On aurait dit qu'une lutte sérieuse avait eu lieu sur ce point. Plusieurs personnes ont été transportées à l'hôpital; on les retirait du milieu de la foule compacte au moyen de cordes manœuvrées par les agents de police, qui emportaient ainsi les malheureux qui avaient failli étouffer.

PETITE CORRESPONDANCE.

Plauzolles.—M. M.—Reçu les 15.—Fait le réab.—Le journ. spécial dont v. nous parlez n'a pas encore paru.
Stenay.—M. P. P.—Reçu les 15 et fait l'applic. de conform.—Remerc.
Roc Estéron.—M. L.—Reçu les 9 et fait.
Agen.—M. B.—Reçu les 80 et fait l'applic. de conform. Nous v. expéd. les broch. demandées.—Remerc. affect.
Issoudun.—M. C.—La traite égarée ou saisie n'est point retrouvée.—Nous remett. les liv. à l'adr. indiq. et fourniss. sur v. 200 à présent. suiv. votre autoris.— Complim. affect. de tous et partic. de A. B.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS...........	Un an 20 f.,	Six mois 11 f.,	Trois mois 6 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe....	» 32	» 17	» 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brûlé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1

TARIF DES INSERTIONS:

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois:	40 c.	Annonces anglaises....	40 c.
Cinq à 9 » »	30	Réclames-notices......	40
Dix fois et plus. »	20	Faits de publicité...	1 fr. 50

Bourse du 17 novembre 1849.

Il circulait en bourse le bruit d'une dislocation du ministère, ces bruits avaient peu de consistance, et la rente se tenait fermé. On disait qu'un nouveau ministère à la tête duquel serait le général Cavaignac, devait remplacer celui actuel. On disait aussi que la majorité de l'Assemblée se divisait, que M. Thiers quittait le *Constitutionnel* et allait à l'*Ordre*.

Le 5 0/0, à terme, a ouvert à 90 fr.; en hausse de 10 c. Il a fait au plus haut 90-15; à ce chiffre, les bruits qui circulaient l'ont fait rétrograder à 89-80, mais comme on n'ajoutait pas foi à ces bruits, il a fermé comme il avait ouvert, à 90 fr.

Le 5 0/0, au comptant, a ouvert à 89-95. Il a fait au plus bas 89-75; au plus haut 90 fr., et il a fermé à 89-85.

Le 3 0/0, ouvert à 57 fr., a fermé à ce chiffre, après une variation de 15 c., et en hausse de ce chiffre sur la clôture d'hier.

Les actions de la Banque, après avoir fait 2 400, ont fermé à 2 397-50, en hausse de 12-50.

Les anciennes obligations de la ville ont fermé à 1 280, hausse 5 fr.; les nouvelles à 1 147-50, hausse 2-50, et celles de la Seine à 1 090, hausse 2-50.

Excepté les lignes du Nord et de Bordeaux, il y a eu peu d'affaires sur les chemins de fer. Le Nord a fermé en hausse de 1-25, et Bordeaux en baisse de 2-50.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clô du
Trois 0/0..................	56 95	57 10	56 95	57 05
Cinq 0/0 (Empt 348)........	» »	» »	» »	» »
Cinq 0/0..................	89 90	90 15	89 80	90 »

17 nov.—AU COMPTANT.—COURS DE CLOTURE

RENTES.	
3 0/0 j. du 22 juin...	57 »»
5 0/0 j. du 22 mars.	89 85

VALEURS DIVERSES.	
Banque de France.	2397 55
Ob de la Ville, anc.	1280 »»
— — nouv.	1147 50
Oblig. de la Seine..	1090 »»
— St-Germ. 1842.	865 »»
— Versailles......	810 »
— Orléans. 4 0/0.	960 »»
— Nouvelles.	960 »»
— Rouen, 4 0/0...	730 »»
— Nouvell., 1849.	900 »»
— Havre j. mars.	775 »»
— Nouvelles.	880 »»
— Marseille.......	850 »»
— Orléans. jouis.	450 »»
Quatre-Canaux......	1080 »»
— Jouissance.	83 »»
Bons du Trésor.....	6 1/0.
Forges Aveyron. ...	3000 »»
Monceau-s.-Sambre	1500 »»
Nord (hauts four.).	900 »»
Charbon belge......	325 »»
Zinc V.-Montagne.	2740 »»
— Stolberg.	475 »»
Mines de la Loire...	285 »»

FONDS ÉTRANGERS.	
Belg. 5 0/0 1840...	96 3/4
— 5 0/0 1842...	95 »/»
— 4 1/2.........	87 »/»
— 3 0/0.........	65 1/4
— 2 1/2 0/0.......	49 »/»
— Banque......	710 »»
— — 1841.	1020 »/»

Espag. dette active.	22 1/4
— — 3 0/0...	35 1/2
— Dette intér. ..	27 5/8
Naples, récép. Roth.	90 50
Romain, emprunt...	82 1/4
Haïti, emprunt......	195 »»
Piémont, emprunt.	970 »»
— Nouveau.	800 »/»
Rente 5 0/0........	83 »»
Lots d'Autriche.....	390 »»
2 1/2 hollandais...	55 »»

CHEMINS DE FER.	
Saint-Germain......	405 »»
Versailles, r. d.....	210 »»
Versailles, r. g.....	170 »»
Orléans à Paris....	735 »»
Rouen...............	526 25
Havre...............	222 50
Avignon-Marseille	230 »»
Bâle................	101 25
Centre..............	300 »»
Boulogne............	185 »»
Bordeaux............	397 50
Nord................	438 75
Strasbourg..........	337 50
Nantes..............	280 »»
Monter. à Troyes..	110 »»
Dieppe Fécamp....	180 »»

BOURSE DE LONDRES du 14 novembre.	
3 0/0 consolidés...	93 3/4
3 0/0 au 14 nov....	93 1/4

TAXE DU PAIN.	
1re qualité le kilo..	27 c.
2e — —	20

L'un des gérants: VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 18 novembre.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Les Demoiselles de Saint-Cyr, Un Caprice.
ITALIENS.—Italiana in Algérie.
OPÉRA-COMIQUE.—Le Val d'Andorre.
ODÉON.—Raymond Varney.
THÉATRE-HISTORIQUE. —
VAUDEVILLE.— Croque-Poule, l'Impertinent, Un Monsieur qui veut exister.
GYMNASE.— La Faction de M. le Curé, Graziella, le Bal du Prisonnier.
THÉATRE MONTANSIER. — La Femme à la broche, Deux Sans-Culottes, Tigre du Bengale.
VARIETES.— Voltaire en vacances, les Associés.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Le Connétable de Bourbon.
AMBIGU-COMIQUE.— Piquillo Alliaga, Juif errant.
GAITÉ. — Les Belles de Nuit.
THEATRE DU LUXEMBOURG.—Pierre Lerouge.
THEATRE-NATIONAL.—Les Pilules du Diable

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 248. ÉDITION DU MATIN. Lundi 19 novembre 1849.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE, POLITIQUE — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

PARIS.
Trois mois . . . . . 6 f.
Six mois . . . . . . 11 f.
Un an . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS
. . . . 9 f.
. . . . 12 f.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du Capital, du Travail et du Talent.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au Capital, au Travail et au Talent.

PARIS, 18 NOVEMBRE.

Les Amis de l'ordre et la famille.

Il faut avoir la bonne foi d'un journal royaliste et religieux, la franchise d'un enfant de Loyola et la conscience d'un tripoteur de la bourse, pour oser faire accroire encore au bon public que les socialistes rêvent la destruction de la famille.

Mais il n'y a pas d'absurdités qu'on ne puisse inoculer à ce brave peuple français, à condition de connaître la manière de s'en servir.

Qu'appelez-vous détruire la famille, et comment diable vous y prendriez-vous, honnêtes modérés, pour opérer ce miracle?

Nous vous le donnons en cent, nous vous le donnons en mille.

— Avez-vous trouvé?

— Pas encore.

— Cherchez toujours, braves gens, nous vous attendrons ; la patience est le fonds qui manque le moins aux socialistes.

Et pourtant, entendons-nous bien, s'il est possible.

Nous connaissons, nous, plusieurs moyens de détruire la famille, non pas directement, radicalement, comme vous nous en prêtez l'idée burlesque, saugrenue idée qui serait infâme si elle n'était pas plus ridicule encore qu'impossible.

Ces moyens consistent à attaquer subrepticement, à railler, à bafouer, à étouffer, à flétrir par les paroles, par les actions, par les mœurs, tout ce qu'il y a de chaste et de saint dans ces douces relations, dans ces liens sacrés que l'on nomme amour, mariage, paternité, et dont l'ensemble constitue *la famille*.

Ces moyens, amis de l'ordre, vous les connaissez. C'est dans vos salons, dans vos comptoirs, dans vos études, dans vos maisons dorées, dans vos coulisses, dans vos tripots, dans vos lupanars, dans vos boudoirs, dans vos alcôves qu'ils s'exécutent.

C'est votre jeunesse dorée qui détruit la famille du travailleur, en séduisant ses filles, pauvres créatures que l'abandon et la misère poussent bientôt dans le dernier asile ouvert à leur opprobre, et que vos femmes, vos sœurs, vos filles coudoient avec horreur et dégoût, le soir, sur le trottoir de nos rues, sans se douter que ce sont leur père, leurs frères, leur mari qui se sont fait les pourvoyeurs du vice, et ont précipité ces misérables femmes dans l'abîme d'abjection d'où elles ne sortent plus que pour aller à l'hospice, et de là au cimetière.

Messieurs de l'ordre, appelez-vous cela détruire la famille? — Les socialistes vous abandonnent ce genre de destruction.

Autre moyen :

On rencontre souvent aux abords des mairies et des églises, une jeune fille vêtue de blanc, une couronne de fleurs d'oranger sur la tête, descendant, pâle, inquiète, tremblante, d'une voiture plus ou moins armoriée. — Aujourd'hui tout le monde a des armoiries, surtout les marchands de cirage, et depuis que nous sommes en République démocratique, la mode s'en est de plus en plus propagée.

Cette jeune fille, c'est une demoiselle de quelque cent mille francs qui épouse une étude d'avoué ou une moitié d'agent de change.

L'affaire s'est traitée dans le cabinet d'un notaire ou d'un courtier, entre une vente à réméré et un prêt hypothécaire, quelquefois même à la Bourse, au milieu d'une opération sur la hausse. Il y a eu prime, épingles et pot de vin sur la dot et le trousseau de la demoiselle.

En montant en calèche pour aller jurer à cette femme amour, fidélité, protection, le futur n'était pas bien certain que sa fiancée eût les cheveux noirs ou blonds.

La pauvre enfant avait peut-être un amour au cœur.

Celui qu'elle aime est là, confondu parmi les invités de la noce. Il se console en songeant que s'il n'a pu être le mari, il a bien des chances pour devenir l'amant.

Quelques mois ou quelques années après la cérémonie, les fastes judiciaires s'enrichiront d'un nouveau procès en adultère, à moins que le mari ne soit un homme qui sache vivre.

Il y a à Paris et dans la province beaucoup de maris qui savent vivre, parmi les conservateurs de la famille.

Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que pour défendre les vertueux principes et les saines doctrines de l'ordre, les amants font chorus avec les maris.

Après tout, vous nous direz que les voleurs défendent bien la propriété.

Entrez dans nos tribunaux.

Là, c'est un frère honnête qui dispute à un frère modéré quelques lambeaux de l'héritage d'un père conservateur, dont le cadavre est tiède encore ;

Ici, c'est un fils ami de l'ordre qui fait injurier sa mère par un avocat, pour lui rogner son douaire.

Les orateurs s'échauffent, les parties se menacent ; les juges écoutent gravement le pour et le contre, puis le président met son bonnet et prononce la sentence, que le greffier minute ; après quoi tous ces honnêtes gens, plaideurs, avocats, greffiers et magistrats, s'en vont, chacun de son côté, plus que jamais déterminés à défendre à outrance la morale, la famille et la société contre les attaques impies du Socialisme.

Parcourez les cercles, les salons et les clubs de ces austères moralistes ; assistez aux déjeuners de garçons, aux fins soupers de ces soutiens de la famille ; observez leur allure, écoutez leur langage entre la poire et le fromage, le champagne et la lorette, et tout lecteur du *Constitutionnel* que vous soyez, vous conviendrez bien vite que la famille et la morale, la charité privée et la pudeur publique ont là de dangereux défenseurs.

Jacques Ferrand et Nini-Moulins, croyez-nous, abandonnez la plume ! vous n'avez pas trop de ces deux mains pour tenir votre masque.

Toutefois, nous accordons à l'*Union* un jour de répit pour apprendre à ses lecteurs qu'un journal *répandu* et *accrédité*, rédigé par des *hâbleurs sans écho et sans crédit*, la *Démocratie pacifique*, avoue que le Socialisme a trouvé plusieurs moyens de détruire la famille.

Erratum.

VAÏSSE, *lisez* LA HITTE.

Ce n'est point M. Vaïsse qui va renforcer le ministère de son influence et de sa notoriété, comme nous l'avions annoncé hier : c'est une illustration équivalente, M. le général La Hitte. On lit dans le *Moniteur* :

M. le général de division de La Hitte, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République près S. M. le roi de Prusse, est nommé ministre des affaires étrangères, en remplacement de M. de Rayneval.

M. Darcy, préfet du Rhône, est nommé sous-secrétaire d'Etat de l'intérieur.

Il est établi auprès du ministère de l'agriculture et du commerce, une commission pour l'examen et l'étude des moyens de créer à Paris et dans les grands centres de population des lavoirs et bains publics avec le concours de l'Etat, des départements, des communes et des particuliers.

Cette commission sera présidée par le ministre de l'agriculture et du commerce.

Sont nommés membres de cette commission :

MM. Mary, ingénieur divisionnaire ;
Péclet, inspecteur général de l'Université ;
Martelet, ancien maire ;
Payen, membre de l'Institut ;
Gilbert, architecte du gouvernement ;
Trélat, ingénieur civil ;
Trémisot, chef de division à la préfecture de la Seine ;
Trebuchet, chef de bureau à la préfecture de police ;
Delambre, chef de division au ministère du commerce ;
Pinède, avocat à la cour d'appel, secrétaire.

En l'absence du ministre, la commission sera présidée par M. Mary.

La commission du budget s'est prononcée à l'unanimité en faveur du projet de loi des boissons. M. Rocher (du Calvados) a été nommé rapporteur.

Il est constant aujourd'hui que c'est bien M. Edmond Blanc, l'ancien suppôt de Louis-Philippe, qui sous le pseudonyme de son fils, jeune homme de 22 ans, dirige, comme chef de cabinet, l'inexpérience administrative de M. Ferdinand Barrot.

Les relations de la famille Blanc avec les exilés de Claremont, ne sont un mystère pour personne ; on peut donc affirmer que Louis-Philippe a un œil toujours ouvert sur le ministère de l'intérieur. On voudrait irriter l'esprit public, qu'on ne s'y prendrait pas mieux. (*La Liberté.*)

Le bruit a couru aujourd'hui que M. Boulay (de la Meurthe), vivement blessé du vote d'avant-hier, était décidé à donner sa démission de la *dignité* de vice-président. Cette résolution inquiéterait beaucoup l'Elysée, qui craint avec juste raison, le cas échéant, que l'Assemblée n'adjoigne au char de l'Etat une cinquième roue un peu moins commode que l'honorable et très inoffensif M. Boulay (de la Meurthe).

(*Opinion publique.*)

L'Opinion de dix-huit jurys.

Nous trouvons les lignes suivantes dans la *Patrie*, qui répond à notre article sur la thèse de Michel de Bourges :

Pour que le président de la République, ses ministres et la Chambre législative puissent s'occuper de l'étude de toutes les grandes questions de l'époque, il faut leur laisser le temps nécessaire, ne pas les harceler chaque jour par la menace d'une nouvelle révolution ; il ne faut, en un mot, ni proclamer ni appliquer le droit à l'insurrection.

Vous dites : Les pouvoirs peuvent se tromper. Soit ! Mais restent-ils moins les pouvoirs sortis du suffrage universel, et n'est-ce pas porter la plus grave atteinte à la révolution de 1848 que de proclamer le droit de s'insurger contre le président et l'Assemblée, qui n'existent qu'en vertu du suffrage universel ?

Le président et l'Assemblée n'ont d'ailleurs qu'une existence fort limitée. Le peuple reprend ses droits, et, s'il lui plaît, il peut changer tous les mandataires qui n'ont pas répondu à son attente.

Soutenir le droit à l'insurrection est donc une thèse insensée ; c'est une arme tournée contre le suffrage universel, qui existe en vertu de la Constitution. Si donc la Constitution est violée, ce n'est pas par ceux qui condamnent la révolte, mais bien par ceux qui proclament le droit à l'insurrection.

Nous l'avons déjà dit, nous abandonnons le droit à l'insurrection pour le peuple, si on abandonne

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LUNDI 19 NOVEMBRE 1849.

THÉATRES.

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — *Le Testament de César*, drame en cinq actes et en vers, avec un épilogue, de M. Jules Lacroix.

Rendons justice à cette littérature patiente et laborieuse qui fouille sans cesse dans les débris et les décombres du passé, rajustant, rapiéçant, raccommodant l'histoire qu'elle remet scrupuleusement à neuf, à la grande satisfaction des paresseux, des ignorants et des ennuyés.

Reconstruire les monuments de l'antiquité, refaire les villes, ressusciter d'un trait de plume les hommes et les peuples avec leurs costumes, leurs langages, leurs mœurs et leurs lois, c'est là ce qui sont une utile besogne qui honore ceux qui s'y consacrent, mais qui les absorbe et les isole quelquefois dans l'analyse simple et minutieuse des faits, en dehors de la sphère religieuse ou philosophique : je prends ce dernier mot dans sa bonne acception.

Les travaux historiques, dit-on, ne sont bons qu'à la condition d'être frappés au coin de l'impartialité ; — sans doute, — il faut, avant tout, présenter les choses, les individus, les évènements sous leur véritable jour... Cependant cela ne suffit pas, et je fais peu de cas de l'impartialité qui dégénère en abstention, c'est-à-dire en impuissance.

L'historien ne doit pas se borner à raconter, quelque vérité qu'il mette d'ailleurs à son récit, il doit raconter de telle façon que de ses paroles découle naturellement un enseignement.

La belle affaire !!! de savoir au juste de quelle couleur était le manteau de César ou l'habit de Robespierre!... Qu'y avait-il sous ce manteau, sous cet habit? Et pourquoi ceci plutôt que cela? Voilà la question. Donc, tout en faisant la part juste, sans diminuer l'importance et le mérite de l'archéologie, je crois qu'aujourd'hui plus que jamais, eu égard à notre temps, eu égard à l'état des esprits et des idées, l'écrivain, aussi bien que l'artiste, n'est rien s'il ne se fait prêtre de la science... de la vraie science, entendons-nous bien, qui nous apprend comment on vivait avant nous, à quelle heure on se levait, à quelle heure on se couchait, mais qui de plus nous montre, sans pédantisme toutefois, par la mise en lumière des évènements, comment nous devons vivre pour être meilleurs, — car, en définitive, tout est là ; — mieux voir, mieux penser, mieux agir que ceux qui nous ont précédés sur cette terre, tel est le but de la science et de l'art sous leurs manifestations diverses.

Qu'importe que vous sachiez un peu plus ou un peu moins... l'essentiel est que vous aimiez davantage...

Qu'importe que vous ayez dans la tête 50 ou 1 000 dates, que vous puissiez énumérer sans broncher des séries d'empereurs ou de rois ; qu'importe que vous ayez présents à la mémoire la physionomie fidèle des personnages célèbres, les traits de leurs visages, leurs habitudes et leurs actions... Qu'importe la netteté et la sincérité des détails, la minutie des observations, si de tout cela ne résulte pas un accroissement de vie, un sentiment plus profond de la nature, une compréhension plus complète de Dieu?... Qu'importe... hélas ! votre faisceau de connaissances, s'il ne devient un foyer lumineux qui vous guide entre le vrai et le faux, entre le juste et l'injuste, le bien et le mal.

Pas de tergiversations... Moi, auditeur, lecteur ou spectateur, en présence d'un drame, d'une comédie, d'un tableau, d'une statue, d'un opéra ou d'un livre, j'ai droit à l'enseignement. Je suis tout ce que vous voudrez, excepté savant et artiste... Je suis commerçant, marchand, employé, notaire, avoué, avocat, soldat, préfet, ministre ou gendarme. Je suis accablé d'occupation, et je n'ai pas le temps de CHERCHER à comprendre. J'ai besoin de comprendre sans fatigue... Il faut qu'après avoir lu votre livre, monsieur l'historien, qu'après avoir entendu votre pièce, monsieur le poète, votre musique, monsieur le compositeur, qu'après avoir vu votre toile, monsieur le peintre, en rentrant chez moi, sans être obligé de me torturer l'esprit, il faut, dis-je, que j'aie une conscience plus complète de moi et de mes semblables... et que si j'ai commis dans la journée 89 infractions aux règles du bon sens et de la justice, je n'en commette demain que 88. Un péché de moins, c'est un progrès ! et, par le temps qui court, il y a de bonnes raisons pour ne pas se montrer exigeant en pareille matière.

L'œuvre du littérateur ou de l'artiste qui n'entraîne par forcément avec elle une somme quelconque de progrès, c'est-à-dire d'amélioration morale possible, est une œuvre nulle. Et voyez combien le champ est large ; par amélioration, j'entends toute combinaison harmonique, de quelque ordre et de quelque puissance qu'elle soit, depuis l'organisation sociale jusqu'au plus simple accord de sons et de couleurs. Qu'on ne s'y trompe pas.... contribuer, même dans une proportion minime, au raffinement des sens, c'est aider au développement de notre intelligence et de notre cœur, c'est nous faire faire un pas vers la vérité ou le bien.

Aussi je professe peu d'estime pour quiconque n'apprécie pas la justesse des sons ; je me méfie de mon voisin, parce qu'il a une manière à lui de jouer de la clarinette, et je ne tiendrai jamais pour vertueux le pianiste infatigable qui demeure en face et s'oublie à tapoter une polka, sa fenêtre toute grande ouverte, pendant que, dans la rue, le cylindre barbare d'un orgue massacre *Guillaume Tell*.

O vous qui appartenez au grand parti de l'ordre... vous êtes nombreux et sages, le *Constitutionnel* vous a bénis. Eh bien ! il n'y en a peut-être pas un parmi vous qui ait envisagé la question de la sécurité publique sous son véritable point de vue. Combien j'en connais des vôtres qui se promènent fièrement les pieds dans la crotte, ne voyant rien, ne sentant rien, n'entendant rien, humant une atmosphère fétide, frôlant toute sorte d'infamies, sans que leurs yeux, leur nez, leurs oreilles ou leur cœur soient le moins du monde offensés. Il faut les voir se pavaner dans leur satisfaction, pataugeant, contents, joyeux, gobant sans sourciller les discordances immondes qui pullulent autour d'eux. Et ils nous parlent d'ordre ! Mais sachez donc, malheureux, que Paris, notre beau Paris, la capitale du monde civilisé, n'est autre chose qu'un cloaque infect, grouillant d'impuretés physiques et morales, un séjour indigne de cette créature qui s'appelle homme et est faite à l'image de Dieu.

Le mal n'existe que pour ceux qui en ont la conscience... Paradoxe si vous voulez ; toujours est-il que nous vivons dans une ignorance crasse... Si je mens, que le soleil me condamne : je m'en rapporte à son jugement. Oui, nous sommes plongés dans l'ignorance jusqu'aux oreilles, et c'est pour conserver cette précieuse ignorance que nous avons une armée de 400 mille hommes, des gardes nationaux par millions, sans compter les sergents de ville, les gendarmes, les mouchards, etc., etc.

Ah ! que de quolibets on doit faire sur notre compte entre planètes ! que de gorges chaudes à l'endroit de notre pauvre humanité ! Je parierais volontiers que l'aspect de nos ridicules désopile les astres les plus sérieux de notre univers... Il va sans dire que

le droit à l'insurrection pour le pouvoir.

Mais, quand en présence d'une Constitution qui défend à la France d'*employer ses armes contre la liberté d'aucun peuple*, un pouvoir exécutif en trompant une Assemblée, comme tout le monde en convient, comme M. de Falloux en est convenu à la tribune, se fait donner des fonds et des troupes pour attaquer une république, pour cela seul qu'elle est république, n'y a-t-il pas insurrection officielle?

Et quand, après le vote d'une assemblée souveraine, qui réprouve cette conduite, on conserve le même cabinet et on suit la même marche; quand on répond à la protestation de l'Assemblée par une lettre d'encouragement au général qui a méconnu ses volontés, n'y a-t-il pas aggravation de l'insurrection officielle?

La réparation boiteuse du suffrage universel, qui interviendra au bout de trois ans, peut-elle suffire dans des circonstances pareilles?

Vous direz peut-être que l'insurrection du peuple est sanglante, et que celle du gouvernement ne l'est pas.

C'est une erreur. Le 13 juin, un grand nombre de Romains avaient péri par les balles françaises; un grand nombre de Français, engagés dans une guerre que la Constitution devait rendre impossible, avaient péri par les balles romaines. En de telles circonstances, l'inspiration de se jeter entre les combattants, d'arrêter cette guerre inique et fratricide était, quoi qu'on puisse dire, une inspiration généreuse, elle pouvait sauver encore des existences individuelles, et, ce qui est plus précieux, une existence nationale.

Les hommes du 13 juin n'ont cependant pas fait d'insurrection; ils ont voulu provoquer une manifestation de l'opinion publique, et les violences sont venues sans sommation préalable du côté de la troupe. A Versailles, le ministère public n'a pas contesté qu'on n'avait fait les sommations qu'après avoir *occupé* le boulevard et rompu la colonne populaire; chacun sait qu'elle laissa des blessés et des morts par suite de cette *occupation*.

Si l'on avait écouté les accusés de Versailles, après avoir posé en droit l'insurrection comme ressource extrême, ils auraient établi en fait qu'ils ne s'en étaient pas servis.

Ils n'ont fait et voulu faire qu'une manifestation destinée à racheter la France aux yeux des peuples. Oui, si la France entière s'était résignée au bombardement de Rome, attendant avec la patience réclamée par la *Patrie*, l'heure du suffrage universel avant trois ans, méprisés, haïs par toutes les nations, nous deviendrions la proie de la Russie ou de quelque Faustin Soulouque, et ce serait justice.

Les manifestations du 13 juin, déclarées légitimes à Metz, à Strasbourg et ailleurs, par la justice du pays, par tous les jurys non exceptionnels, ont mis au grand jour la scission profonde qui sépare, dans la question romaine, le gouvernement d'une partie fort notable de la nation. A ce point de vue, l'effort du 13 juin, que l'on qualifie bien légèrement d'insensé, a complètement atteint son but. Nous avons des circonstances atténuantes à faire valoir devant l'Italie, devant la Hongrie. Le martyrologe du christianisme ne présente rien de plus touchant que la captivité de ces hommes, de ces représentants du peuple, de ces publicistes se laissant enterrer vivants dans les cachots, afin que leur patrie soit rachetée aux yeux du monde. D'autres ont scellé ce rachat de leur sang et de leur vie, pour avoir cru qu'un homme désarmé était toujours inviolable pour une épée française.

De quel côté sont les torts dans l'expédition romaine et dans la journée du 13 juin? Nos adversaires, au fond, le savent aussi bien que nous; mais ils croient politique de nier l'évidence dans cette question, comme la Chambre de 1847 jugeait politique de déclarer *satisfaisantes* les explications de M. Duchâtel, comme le conseil d'Etat a cru politique de condamner M. de Lesseps sur des pièces falsifiées. (Voir son Mémoire.)

Quoi que puisse faire la force, le droit finit toujours par avoir son heure et par être salué de son nom. Voilà ce que nous affirmons, appuyés sur les déclarations de 18 jurys saisis de procès politiques se rattachant au 13 juin; voilà ce que nous affirmons surtout, appuyés sur notre conscience.

On annonce que l'abolition du certificat d'études, exigé autrefois des candidats au baccalauréat ès-lettres, soulève une vive opposition parmi les partisans de l'Université, et que des représentants doivent interpeller à ce sujet le ministre dans une des premières séances.

M. Arsène Houssaye n'a pas encore pris possession de la direction du Théâtre-Français, les sociétaires ayant protesté contre la prétention du ministère de leur imposer un directeur au lieu d'un commissaire du gouvernement.

Cette protestation est publiée ce soir par plusieurs journaux.

Le journal l'*Ordre* explique ainsi la rentrée subite de M. Pierre Bonaparte en France, à la veille d'une action décisive devant Zaatcha :

On a appris aujourd'hui le débarquement de M. Pierre Bonaparte à Marseille, et on le supposait sur le point d'arriver à Paris.

Comme le bruit s'est répandu que le commandant Bonaparte était parti précipitamment, à la veille d'une action dans laquelle l'occasion lui était offerte de se distinguer, et que, d'un autre côté, son intrépidité est très connue, on a fait toutes sortes de conjectures sur la cause de ce brusque départ. Qu'il ait été porteur de dépêches, qu'il soit venu pour faire connaître la situation de nos troupes en présence des Kabyles, cela est possible, mais assez peu vraisemblable dans les circonstances qui sont rapportées. L'opinion à laquelle plusieurs personnes semblent s'arrêter, c'est qu'en recevant au camp, devant Zaatcha, le fameux Message du président de la République, il a cru à l'imminence d'une lutte, et qu'il a voulu accourir à Paris, pour remplir ses devoirs de représentant.

On assure qu'il recevra, en arrivant, l'ordre de retourner immédiatement à son poste.

La *Patrie* publie ce soir la lettre suivante que lui a adressée M. Pierre Bonaparte, arrivé aujourd'hui à Paris :

Paris, 18 novembre 1849.

Monsieur le rédacteur,

Les commentaires plus ou moins injustes ou malveillants que mon retour d'Afrique inspire à quelques journaux, m'engagent à vous prier d'insérer ce qui suit :

Sans parler des convois que j'ai escortés à travers les partis ennemis, je n'ai quitté le camp de Zaatcha, où je suis resté huit jours, qu'après avoir commandé l'attaque du 25 octobre, et avoir été de tranchée le 24, le 25, le 28 et le 29.

Le général Herbillon ayant décidé qu'on ne donnerait plus d'assaut, et qu'on attendrait des renforts pour investir la place, et la réduire par le feu de l'artillerie, l'adoption de ce plan prolongeait les opérations bien au-delà du terme que, même avant mon départ de Paris, j'avais fixé pour ma rentrée à l'Assemblée nationale. Comme représentant du peuple, j'étais seul juge de l'opportunité de mon retour à mon poste; et je ne dois, à cet égard, aucun compte à personne. Les phases politiques qui viennent de s'accomplir prouvent que je n'avais pas trop mal jugé de cette opportunité.

Au surplus, j'avais tout lieu d'être mécontent de la position que l'absence complète de tout ordre convenable m'avait faite en Afrique. Je n'ai d'ailleurs quitté Zaatcha qu'avec l'ordre formel du général Herbillon de me rendre auprès du gouverneur-général, pour presser l'arrivée des renforts qu'il attendait, et c'est parce que je les ai rencontrés en route, que je suis revenu directement de Philippeville, au lieu de passer par Alger.

Veuillez agréer, je vous prie, M. le rédacteur, l'expression de mes sentiments affectueux et distingués.

P.-N. BONAPARTE,
représentant du peuple.

Les explications que M. Pierre Bonaparte donne de son retour peuvent à la rigueur paraître satisfaisantes; mais il devrait maintenant nous expliquer pourquoi il était allé en Afrique?...

On nous assure aujourd'hui que l'exposition des noms des contumaces sur un poteau, par la main de l'exécuteur des hautes-œuvres, aura lieu demain lundi, place du Palais-de-Justice. C'est à tort qu'on attribuait à M. de Bérenger, président de la haute cour, la suppression de ce que le *Constitutionnel* appelle une *formalité*. Quoique la formule de cette formalité, lue en pleine audience, ait été supprimée au bas du compte-rendu du *Moniteur*, l'exposition au pilori aura lieu. Cela étant, nous renouvelons notre prière instante à la population parisienne d'étouffer dans son cœur tout sentiment d'indignation, de s'abstenir absolument de tout espèce de manifestation extérieure.

C'est au nom même de plusieurs des transportés que nous publions cette prière.

Le *Siècle* confirme en ces termes le fait de l'exposition et le danger de toute manifestation généreuse :

Lundi, les noms des condamnés contumaces dans l'affaire du 13 juin doivent être affichés, place du Palais-de-Justice, au pilori.

C'est la loi qui le prescrit.

Lorsque les lois sont en arrière des mœurs et de la civilisation d'un peuple, il n'y a pour les bons citoyens qu'un moyen de le prouver : c'est de se montrer sages, intelligents et dignes.

Que la police assiste seule à l'exposition. — C'est son devoir. — Le devoir de tous les citoyens est ailleurs.

De grands efforts sont faits pour obtenir ce qu'on appelle une manifestation. La police le sait certainement, et cela doit faire réfléchir à la fois ceux qui provoquent et ceux qui sont provoqués.

Quant au *Constitutionnel*, qui prend au sérieux la lacune du *Moniteur*, et qui prétend que la *Démocratie pacifique* s'est *mise inutilement en frais de déclamations et de prophéties* au sujet de cette exposition flétrissante, nous l'ajournons à demain.

La *Démocratie pacifique* reprendra après-demain la publication de FORTUNADA *ou le Voyage invraisemblable*, roman de notre ami ANTONY MÉRAY.

Rétablissement de la peine de mort en matière politique.

Les lauriers de Haynau empêchent la réaction de dormir. Le parti de la Restauration, qui le dernier s'est servi de la guillotine politique contre ses adversaires, sourit à l'espoir de voir accepter par l'Assemblée nationale un projet de déportation à Zaoudzi, l'une des dépendances de Mayotte.

C'est la peine de mort odieusement aggravée, plus cruelle cent fois que si elle était infligée instantanément par le bourreau.

Nous emprunterons quelques citations au *National* :

Nous avons publié des détails précis sur Zaoudzi, lieu de déportation si admirablement choisi par le gouvernement, qu'à l'avenir toute condamnation à cette peine équivaudra à une sentence de mort.

Ce que nous avons dit, nous le maintenons. Appliquer non pas seulement la peine de la déportation, mais la captivité sur la terre d'Afrique à des Français, c'est les condamner à périr.

Et, comme si ce n'était pas assez de cette double chance de mort, on y veut joindre l'obligation du travail sous un ciel de feu. Les déportés seront astreints à construire la forteresse qui doit les renfermer, à élever les murailles qui doivent leur servir de tombeau. Ce que l'on n'a jamais osé, même sous Louis-Philippe, — exiger des condamnés politiques le travail manuel, — on prétend le leur imposer sur la terre d'Afrique. — C'est à cette condition qu'ils seront nourris. Si le climat ne les tue pas assez vite, on les fera mourir de faim.

L'amiral Cécille est membre de la commission; il a été élu président; mieux que personne, il sait à quoi équivaudrait la peine de la déportation à Mayotte. N'est-ce pas lui qui déclarait qu'il n'était pas possible de laisser coucher à terre les équipages sur cette terre maudite, sans compromettre leur santé? A lui d'éclairer ses collègues sur les conséquences épouvantables de la détention à Zaoudzi.

Bonaparte, premier consul, lui aussi, déporta à l'île d'Anjouan, très voisine, comme on sait, de Mayotte, un grand nombre de républicains qui auraient fait obstacle à son projet d'usurpation monarchique. *Ils y moururent tous en peu de temps*. Douze ans plus tard, Napoléon empereur, signalé comme un ennemi de l'ordre social en Europe, était déporté à l'île de Sainte-Hélène, et y mourut en cinq ans, victime du climat.

L'avertissement contenu dans ces dernières paroles effraiera peu. Les royalistes n'auront pas peur d'aller travailler à Mayotte. Ils se diront : pour jouer le peuple en 1848, il nous a suffi d'arborer le ruban tricolore et de crier : *Vive la République !* la première fois nous crierons : *sociale!* et le ruban que nous prendrons sera rouge.

Il existe pourtant une histoire bien faite pour provoquer leurs réflexions. Lorsque Pérille, fondeur d'Agrigente, offrit à Phalaris un taureau d'airain destiné à consumer des victimes humaines, le tyran fit le premier essai de la barbare invention sur l'inventeur. « Ah! messieurs du *Constitutionnel*, vous trouvez qu'on sera fort bien à Mayotte ou à Zaoudzi. Veuillez donc en essayer, s'il vous plaît; gagnez votre pain en remuant des pierres. Croyez-vous, par hasard, ne pas l'avoir mérité, depuis que vous sapez la République par des moyens d'autant plus odieux qu'ils manquent de courage et de franchise? »

Voilà ce que la vraie république aurait parfaitement le droit de dire quelque jour.

Réactionnaires, puissent l'humanité et l'intérêt personnel bien entendu se prêter un mutuel secours pour vous empêcher de voter la déportation à Mayotte!

La *Gazette de France*, qui se distingue souvent par des sentiments généreux des autres journaux royalistes, la *Gazette* qui s'est montrée sincèrement sympathique à la nationalité hongroise, publie un article plein d'humanité pour demander que le maximum de la pénalité en matière politique soit l'exil. Nous citons :

L'exil est déjà une punition assez dure; qu'on laisse du moins au condamné sa famille et une société. Nous condamnons donc de prime-abord tout plan de déportation politique proposé dans un but de destruction.

Dans la situation d'une société où les devoirs et les droits sont intervertis, la peine de mort est un anachronisme en matière politique. Les condamnés politiques peuvent être exilés; de plus, on doit prendre des mesures pour les empêcher d'agiter leur pays; mais ils ne doivent être ni exclus de la société ni condamnés à mourir d'une mort lente, mais sûre. Nous engageons les représentants de la droite à bien scruter leur conscience de chrétiens, à être surtout charitables et généreux. A défaut de charité et d'amour, nous leur rappelons le mot *hodie mihi, cras tibi*.»

---

nous ne sommes pas assez importants pour qu'on s'occupe de nous ailleurs.

. . . Mon brave ami, je vous ai laissé parler assez longtemps sans vous interrompre... il y a terme à tout... Vous voyez que je suis occupé... j'ai à rendre compte du *Testament de César*, drame en cinq actes et en vers, et vous comprenez que je ne puis vous suivre dans vos divagations. Je suis trop poli pour vous dire ma façon de penser, et je me contenterai de vous faire une remarque bienveillante, vous êtes fou!... Très bien, vous en convenez... Je vois avec plaisir que je ne vous ai point blessé; mais, je vous en supplie, laissez-moi tranquille, et allez vous-en... quand on travaille, on a besoin d'être seul... donc vous vous retirez... Adieu, et au revoir; je ne vous en veux pas; nous causerons du soleil et de la lune une autre fois... Enfin, m'en voilà débarrassé.

Le *Testament de César*, drame en cinq actes et en vers, de M. Jules Lacroix......

Au fait ce pauvre diable a une singulière folie, et ce qui m'étonne, c'est qu'il se laisse aussi facilement mettre à la porte... Pourvu qu'il ne revienne pas... Ah! mon Dieu, je crois l'entendre... Non, non... c'est un souvenir de Shakspeare qui passe...

Le Testament de César, drame en cinq actes et en vers, de M. Jules Lacroix...

Quel homme que ce Shakspeare, quel poète, quel philosophe!

Au fait, je suis fâché de n'avoir pas demandé à mon fou de tout à l'heure ce qu'il en pensait...

Où en étais-je?... Ah!... *Le Testament de César*, drame en cinq...

Comme il fait parler ses personnages... et quelle audace de pensée!... A toi, Jules César, je t'écoute...

JULES CÉSAR. Je suis immuable comme l'étoile du Nord, qui dans le firmament ne voit point de rivale de sa fixe et permanente immobilité. Le champ des cieux est semé d'astres innombrables; tous sont de flammes et chacun d'eux étincelle de lumières; mais il n'en est qu'un, un seul parmi tous qui garde constamment sa place. Ce monde est de même peuplé d'hommes, tous formés de chair et de sang, tous agités par les passions; mais dans cette foule d'hommes je n'en connais qu'un qui sache, invariable, immobile au milieu des secousses, garder constamment son rang; — cet homme, c'est moi....

A toi, Brutus.

BRUTUS. Romains compatriotes, amis, écoutez-moi et faites silence... croyez-moi pour mon honneur, et ayez égard à mon honneur, afin que vous puissiez me croire... S'il est dans cette assemblée, s'il est quelque ami de César, c'est à lui que je déclare que l'amour de Brutus pour César n'était pas moindre que le sien.—Si cet ami demande : Pourquoi donc Brutus s'est-il élevé contre César? voici ma réponse : Ce n'est pas que j'aimasse moins César, mais j'aimais Rome davantage!.. Eussiez-vous mieux aimé que César fût vivant, et mourir tous esclaves, que de voir César mort pour vivre tous libres... César fut vaillant, je l'honore : il fut fortuné, je me réjouis de ses succès; il m'aimait, je le pleure; mais il fut ambitieux, je l'ai tué... Ainsi, du respect pour sa vaillance, de la joie pour sa fortune, des larmes pour son amitié, et la mort pour son ambition. . . . . J'ai tué mon meilleur ami pour le salut de Rome. Je garde le même poignard pour moi, dès que ma patrie aura besoin de ma mort...

LE PEUPLE. Vivez, Brutus, vivez, vivez... —Reconduisons-le en triomphe. — Qu'il soit fait César.

A toi, Marc-Antoine...

ANTOINE. Amis Romains... je viens pour inhumer César... non pour le louer... Si vous avez des larmes, préparez-vous à les répandre.

..... Vous connaissez tous ce manteau. — Je me souviens du jour, de la première fois où César le porta; c'était un soir d'été, dans sa tente, le jour même qu'il dompta les Nerviens. — Regardez! à cet endroit a pénétré le poignard de Cassius. Voyez quelle large plaie a ouverte l'envieux Casca! C'est par là que le bien-aimé Brutus enfonça le coup; et comme il retirait à lui son fer impie, remarquez jusqu'où le sang suivit le poignard, se précipitant au dehors comme pour connaître si c'était Brutus même qui assassinait si cruellement : car Brutus, vous le savez, était l'idole de César. O vous, dieux!... jugez avec quelle tendresse César l'aimait! Ce coup fut pour lui, fut le plus cruel de tous; car lorsque le noble César vit Brutus le poignardant, l'ingratitude, plus forte que le bras du traître, acheva de le vaincre. Alors son cœur magnanime se brisa, et de son manteau enveloppant son visage, aux pieds même de la statue de Pompée, qui ruisselait de son sang, le grand César tomba!..... Oh! quelle chute, mes concitoyens! alors vous et moi, et chacun de nous fûmes terrassés du même coup, tandis que la trahison sanguinaire triomphe sur nos têtes. — Oh! maintenant vous pleurez; je le vois, vous sentez le serrement de la pitié! Ce sont de généreuses larmes. Bons cœurs! quoi! vous pleurez en ne voyant encore que les plaies du manteau de notre César! Regardez ici : le voici lui-même déchiré, comme vous voyez, par des traîtres!

LE PEUPLE. O spectacle de pitié...

O noble César!

Traîtres! scélérats!

Nous voulons brûler la maison de Brutus.

O noble César! nous vengerons ta mort....

Ah ça! était-il vraiment fou, mon importun de tout à l'heure... et ne le suis-je pas moi-même? Je me croyais au Théâtre-Français, et voilà que le César, le Brutus, l'Antoine de Shakspeare passent devant moi et parlent... Etrange illusion...

Mais écoutons... une voix douce comme celle d'une femme se fait entendre :

Mère des hommes et des dieux,
O principe de toutes choses,
Qui fait éclore, dans les cieux
Spacieux,
Les étoiles comme des roses;

O déesse du bon conseil,
Nuit qui régnait avant Saturne,
Toi qui baises le front vermeil
Du sommeil,
Bercé dans son vol taciturne;

Comme les grappes du pressoir,
Tords les pavots de Morphée;
Sur le pâtre qui, vers le soir,
Vient s'asseoir,
L'oreille ouverte au chant d'Orphée.

Oui, je suis bien au Théâtre-Français. On représente le *Testament de César*, de M. Jules Lacroix.

On applaudit.— Pourquoi?

On siffle presque.— Pourquoi?

Le rideau tombe, le public s'en va enchanté mécontent... Il a entendu de magnifiques vers très bien dits par Geoffroy, Beauvallet, Ligier... Il a cru voir des allusions, il n'en est pas sûr; il a protesté contre le poignard, contre la tyrannie, contre la liberté, contre l'ambition, contre Platon, contre la vertu, contre la grandeur, contre Shakspeare, contre lui-même; il a admiré et maudit Brutus, César, Antoine et........

Entre nous, j'ai quelques scrupules... Mon fou n'était peut-être pas fou... Je veux m'en assurer à la première occasion.

OPÉRA-COMIQUE.

Le Moulin des Tilleuls, opéra en un acte de MM.

Lettre d'un Excommunié.

Mes chers amis,

Je m'étais levé à la même heure que de coutume, assez tard, conformément au précepte sacré : *vanum est ante lucem surgere*. J'étais assis, comme d'habitude, devant mon pupitre chargé, ce jour-là, de plusieurs volumes compulsés pendant la nuit précédente et faisant partie — ne le dites pas à M. de Riancey — du COURS COMPLET DE PATROLOGIE imprudemment publié par l'excellent abbé Migne, — un de ces *amis de la Religion* qui se sentent déroutés dès qu'on répond à leurs pieuses injures par des raisons et des textes. — Autour de moi, en moi tout semblait à sa place; et cependant!!.. Mais nul présage sinistre n'était venu m'avertir; j'écrivais ce qui suit :

« Je dirais volontiers, par analogie, que l'ensemble des inventeurs ou savants constitue le clergé régulier, et que le corps des instituteurs forme le clergé séculier de l'Eglise ou association scientifique universelle.

» Analogie d'autant plus exacte, qu'il s'agit en effet, pour la science moderne, de créer le dogme nouveau, le dogme de la démocratie, le dogme catholique par excellence.

» Que la science est désormais toute religion, ou plutôt qu'elle se porte héritière de toutes les religions passées et présentes, toutes épuisées, déchues, éteintes dans leur impuissance.

» Comme elle est l'Eglise vivante, l'Eglise universelle où tous sont appelés, où tous sont élus, et hors de laquelle il n'y a pas de salut pour l'humanité. »

J'en étais là d'un travail sur l'organisation spirituelle de la République, et j'allais continuer, quand la *Démocratie* du jour même — c'était dimanche dernier, il pouvait être huit heures du matin — vient tout à coup m'apprendre, sans ménagement aucun, que le révérendissime vicaire capitulaire de Gênes a fulminé... *Non bis in idem*. Vous savez le reste : j'étais excommunié!

La première personne que je rencontrai, jouant à la fois sur mon nom et sur ma nouvelle qualité, m'apostrophe ainsi : Exco-Meunier! Un autre feint de m'exorciser, et, trahissant dès le début son inexpérience, commence par la droite le signe de la croix. « Vous avez du bonheur, me dit un troisième; voilà une belle réclame! » — Voltairiens! pensera M. Thiers — de la veille. — Oui, monsieur.

Mais nous ne sommes pas les seuls, et le mal que vous avez si largement contribué à produire est bien grand, car voici qu'en Italie même, et sous les yeux du fulminant vicaire, au moment où la chaire retentit, quand un saint sacrement superbe est exposé sur le maître-autel de l'Eglise métropolitaine, l'édition entière de ce petit livre, qu'il est défendu de lire sous peine d'excommunication, se vend en une seule journée. A refaire ce que vous avez défait vous entreprenez, monsieur, une rude corvée; l'excommunication remplissant en Italie la fonction de réclame! un vicaire capitulaire qui entreprendrait l'affaire de compte à demi avec un éditeur, n'y perdrait donc pas sa mise de fonds; seulement m'est avis qu'il devrait accorder une remise à l'auteur, afin que celui-ci pût se racheter de l'excommunication, si toutefois il n'aimait mieux employer sa part à tout autre usage.

Nous avons vu dans quels termes le curé de Rivarolo m'a fait l'honneur de prêcher contre moi, prêche à insérer dans un futur almanach, section des anecdotes, bons mots et naïvetés :

« Mes chers frères, j'ai reçu ordre de prêcher contre un livre que je ne connais pas, parce que je ne l'ai pas lu, et que je ne puis lire, parce que cela est défendu. En conséquence, je vous engage vivement à faire d'abondantes aumônes pour les âmes du purgatoire. Ainsi soit-il! »

J'aime ce curé. Bien fin ou bien simple, n'est-ce pas votre avis? Je parierais pour l'esprit. Volontaire ou non, quelle satire de la discipline ecclésiastique! Voilà un homme d'âge mûr, qui a charge d'âmes, et qu'on force de fulminer contre un livre qu'on lui défend de lire. Pauvres prêtres! Quant à celui de Rivarolo, je ne risque rien; pour sûr, il avait lu avant ou tout au moins il a lu depuis, et je ne serais pas étonné qu'il eût sur le livre la même opinion que les honorables professeurs Molfino, Bresta, Botto et Cicchero, qui ont donné leur démission pour ne pas se rendre complices de leur vicaire. Mais la consigne avant tout. Le brave homme a donc croisé la baïonnette sur les saints de son bréviaire! Quand même vous seriez le petit caporal... Pauvre curé de Rivarolo! Il est bien temps aussi, pour ces braves gens-là, que tout cela finisse.

A côté d'un tel régime, la discipline militaire est la clef des champs. Car, comme l'exprimait si bien dans ce bureau même le représentant Rattier : « La bête est à nos chefs, mais *l'autre* est à nous. » Chez le soldat de sacristie, c'est *l'autre* qui est esclave. L'Eglise (une maîtresse femme en matière de despotisme) a trouvé le moyen de mettre les menottes à l'esprit; elle a créé une vraie gendarmerie des âmes, inspectant les routes de la libre pensée, demandant leurs passeports aux consciences, et ramenant au bagne de la foi les intelligences en rupture de banc religieux. Elle reçoit des mains du père de famille un enfant illuminé de la lumière que tout homme apporte en naissant, et elle rend à la société un bâton, un cadavre, une chose inerte, obéissant à toute impulsion venue du dehors. On comprend que ceux qui rêvent le rétablissement du despotisme politique, travaillent d'abord à relever ce pouvoir sacerdotal, qui peut seul façonner des souffre-douleurs appropriés à leur but. L'Eglise n'est plus, en effet, qu'une compagnie d'assurances à laquelle les priviléges de race, de hasard, de force, de ruse et d'agio paient une prime proportionnée aux risques à courir.

Est-ce que jamais l'idée nous viendrait de défendre aux nôtres la lecture des livres de nos adversaires? — Si vous lisez ce livre vous serez excommuniés! — Quel aveu d'impuissance, quel outrage à la dignité humaine! et comme on voit bien là l'empreinte du caractère de l'Eglise et de toutes les religions; institutions propres à l'enfance des peuples, et dont la tutèle cesse de plein droit avec la majorité des pupilles. C'est là qu'on voudrait nous ramener : à l'enfance, aux lisières, au maillot. Les insensés!

Je me demandais donc ce que signifiait ce prodigieux anachronisme : une excommunication. La *Concordia* nous l'apprend; c'était la mise en scène d'un pieux prétexte. Il s'agissait de rendre la liberté suspecte; ces colères, cette tristesse, ce zèle bruyant, honnête manteau dont se couvraient de liberticides projets! L'inquiétude a été jetée dans les âmes, les passions mauvaises ont été agitées jusqu'à la lie, le tout pour arriver à la suppression des journaux ou tout au moins à l'établissement de la censure. Les honnêtes gens! et les bons prêtres! et l'utile chose que la religion! Trafiqueurs de la foi, vos anathèmes signalent ceux qui en sont l'objet à l'estime des hommes de biens. Si je pouvais penser, sans en rire, à cette tentative avortée d'assassinat moral, *telum imbelle!* — je me glorifierais de partager le sort des hommes les plus illustres de l'Italie. Quand vous cesserez de trahir le Christ, quand vous aurez lavé dans des larmes de repentir le sang romain qui couvre vos mains parricides; quand, suivant le souhait des journaux italiens, vous serez revenus à la sainteté de votre vie primitive; quand vous aurez fait l'impossible enfin, alors, mais seulement alors, on pourra tenir à se faire relever de l'excommunication. Sinon, non.

Et puis!

M'est avis que le seigneur vicaire, avant de brûler sa poudre, aurait dû se demander si son plomb était de calibre. Je veux dire qu'il en est des dévots comme des bêtes fauves : le plomb qui tue l'un n'écorche seulement pas l'autre. Les peaux imperméables aux foudres ecclésiastiques sont, contrairement à ce qui se passe à la guerre, celles de l'étranger. L'Eglise n'est équipée que pour la guerre civile; et si l'hôte de Ferdinand de Bourbon excommuniait un Musulman, ne serait-ce pas comme s'il lançait de la petite dragée sur une casemate? Je dis donc que le seigneur vicaire Degregorio, avant d'instrumenter contre moi, aurait dû se demander s'il avait affaire à un catholique.

Car enfin, malgré ses prétentions au titre d'universel, le catholicisme, depuis près de dix-neuf siècles qu'il vit ou vivote, — quinze siècles à peu près de vie pleine, et trois siècles et demi d'agonie, — n'est pas, à beaucoup près, la seule religion existante ou agonisante sur le globe. Et même c'est chose merveilleuse et très instructive que l'extrême division à laquelle l'humanité s'est trouvée réduite par le fait des religions, dont le nom signifie *union*. Cette division, dans les dogmes, vous savez quelle intolérance farouche elle engendre, à quels excès elle a conduit, et que de sang elle a coûté!

L'auteur de *Jésus-Christ devant les Conseils de guerre* aurait donc pu, et sans que l'ordre universel en fût troublé, naître et vivre hors du catholicisme, voire même du christianisme et professer

Soit le brahmanisme,
Soit le bouddhisme,
Soit le magisme,
Soit le nanckisme,
Soit le sabeïsme,
Soit le fétichisme,

Ou encore la religion de Confucius, ou celle du Sinto, ou le culte des esprits.

Né dans le sein du christianisme, je pouvais, sans l'intervention d'aucun miracle, me trouver en dehors du catholicisme et appartenir à l'église grecque ou au protestantisme.

Grec, j'étais suivant le hasard de la naissance

Ou de l'Eglise orthodoxe,
Ou de l'Eglise nestorienne,
Ou de l'Eglise maronite,

Ou de l'Eglise eutychéenne, et, dans ce dernier cas, je pouvais être, pour le peu que mon père l'eût été,

Arménien,
Jacobite,
Ou copte.

Protestant : à supposer qu'on n'eût pas disposé de ma foi dès ma naissance, j'avais l'embarras du choix entre le luthéranisme, le calvinisme et l'Eglise anglicane.

Calviniste : je pouvais opter entre le presbytérianisme, le congrégationalisme et une multitude d'autres branches.

Je pouvais aussi relever à la fois de Luther et de Calvin en prenant place dans l'Eglise évangélique; je pouvais tout aussi aisément être baptiste, méthodiste, morave ou unitaire; — je vous fais grâce du reste.

En négligeant la question préalable, le citoyen vicaire s'exposait à mettre à la porte un homme déjà dehors, ce qui n'est ni brave ni adroit.

Et c'est justement ce qui lui est arrivé avec moi.

Non pas, vous en pourriez témoigner,

Que j'adore mon ombre comme font les benins,
Ou le coq des Bissagos,
Ou le serpent des Ouïdas,
Ou l'alligator,
Ou le chacal,
Ou le vautour,

Ou aucune des vilaines bêtes humaines et autres que l'ignorance et la peur divinisent à seule fin de les conjurer;

Ou un fleuve,
Ou une cascade,
Ou des pierres,
Ou la lune,
Ou les astres;

Ni que je me prosterne devant le Dalaï-Lama des Thibétins,

Le chitome des Jaguas,
La papesse de l'Eglise anglicane,
Ni que le Père Nicolas soit le pape de mon choix.
Non!

Et toutefois, « enfoncer les portes ouvertes, » voilà un proverbe qui exprime fort bien l'exploit de monseigneur Degregorio, vicaire capitulaire de la ville de Gênes.

Cependant, dira-t-on, vous êtes né, comme tout le monde, dans une religion quelconque. — Comme tout le monde, il est trop vrai. Ce qui, pour le dire en passant, fait un fameux accroc à la première partie de l'axiome de Rousseau : « L'homme est né libre, et pourtant il est dans les fers. »

L'homme ne naît pas libre, il naît membre d'une religion quelconque.

L'impitoyable hasard, la routine non moins aveugle disposent à la naissance de la liberté mère : la liberté de conscience.

De sorte que fatalement, pour le plus grand nombre, la seconde partie de la vie est employée à désapprendre ce qu'on a appris dans la première.

Douloureux travail! Ces croyances, sucées avec le lait, sont comme les palmiers nains d'Afrique, qui mettent un obstacle presque invincible à la culture du sol.

A mon tour, je demanderai : « Est-il sans exemple qu'un homme soit sorti de la religion dans laquelle on l'avait enrôlé sans son consentement? »

Apostasie! crient les hypocrites. Oui, apostasie pour ceux qu'on quitte, conversion pour ceux auxquels on va; mépris par ci, considération par là! précieux exemple de la puissance d'unité contenue dans les religions.

Ne remontons pas bien haut. Voyez Bem : un héros celui-là, et ses compagnons aussi! Obligés de choisir entre l'Eglise et la patrie, qu'ont-ils fait?

Leur devoir. L'Eglise elle-même les avait mis dans la nécessité de choisir. Où était-il le Père des fidèles quand le Russe schismatique égorgeait la Hongrie, cette Jeanne d'Arc du christianisme, à laquelle la chrétienté dut son salut?

En ce temps-là, le vicaire de Jésus-Christ donnait sa bénédiction papale à l'assassin de la Sicile, et conviait l'Europe au sac de la cité sainte. Sous ses yeux, quarante mille citoyens étaient jetés dans les cachots, et sur leurs biens confisqués Ferdinand de Bourbon prélevait le prix royal des messes dites à son intention par le descendant de saint Pierre. Et du haut de la tribune française, des catholiques ont déclaré aux peuples altérés de liberté, que la liberté est incompatible avec la papauté. Qui donc a créé l'antagonisme entre l'humanité et l'Eglise? Qui a dit aux amants de la liberté : vous ne pouvez être à la fois pour Rome et pour la liberté; choisissez?

— Il y avait longtemps déjà, cher M. Degregorio, que notre choix était fait.

— Est-ce donc que vous auriez confessé avec Bem la loi du prophète?

— Il est peu probable que nous en venions là. Mais si un jour la superstition et le despotisme triomphants ne nous laissaient de ressources qu'en Jupiter, certes nous nous donnerions à Jupin, — des lèvres, s'entend, comme les 99 centièmes des dévots.

Mais il y a bien d'autres portes que l'apostasie pour sortir des religions.

Je connais une dame née dans l'une de ces sectes, aussi nombreuses, mais moins brillantes que les étoiles, qui divisent l'Angleterre sous prétexte de religion. Cette secte, dont j'ai l'impiété d'ignorer le nom, auguste pour ses adhérents, est caractérisée, entre autres détails curieux, par une particularité que voici : Ceux de ses membres qui contractent mariage avec des personnes étrangères à la *société* (la chose s'appelle ainsi), sont pour cela seul déchus de leur titre de sociétaires, et de ses avantages, à savoir : le

---

Maillan et de Cormon, musique de M. Aimé Maillart.

Ohé! ohé les autres ohé... tra la la la la... et lon lan la... gai, gai, marions-nous... marions-nous..... gai, gai, et lon lan la.... chantons, chantez, chantons, dansez, chantez, dansons, buvons, tra la la la la... vivent les mariés... Merci, mes amis, merci... Enfin, ma bonne petite Justine, enfin, mon bon Trichart, nous voilà mari et femme..! oui, oui...

Quel bonheur
Pour mon cœur!...
Toi que j'aime, doux moment, c'est charmant!

Chantons, dansons, chantons, chantez, dansons, dansez... et gai, gai, gai, et lon, lan, la... Ah! ça, ma chère Justine, je trouve nos amis fort ennuyeux, et je ne serais pas fâché de m'en débarrasser... Mais comment, mon cher mari?... Comment? tu vas voir.

Allez-vous-en, gens de la noce...
Allons-nous-en, gens de la noce...

Tu vois, les voilà partis, et c'était bien temps... Je suis fort aise de causer un peu en tête à tête avec toi, puisque tu es ma femme...

Doux moment,
C'est charmant!
Auprès de femme jolie,
Doucement passer sa vie.

Trichart! Trichart!... Allons, bon! ils ne nous laisseront pas une minute de tranquillité... On y va, on y va... Je suis à vous, mes amis, mes bons amis... Bien! qu'ils sont désagréables! Je suis à vous... Ah! ... Justine, à quoi penses-tu?... — Moi! — ... toi, Trichart. — Moi... Oh! vois-tu, ... que je suis bien heureux. — Et moi bien ... Vraiment. — Oh! vraiment. — Mais encore une fois, tu n'as pas quelque idée en tête. — Ah, si! et laquelle. — Mais, dam!! — Je comprends. — Oui, et moi aussi, je songe que... — Robert, n'est-ce pas... — Robert... Ah bah! il est mort... il a été fusillé le pauvre cher homme, tout bon soldat qu'il était... fusillé... hélas!...

Doux moment,
Toi que j'aime.
C'est charmant.

Il n'y faut plus penser, et puis d'ailleurs tu ne le connaissais pas ce pauvre Robert.... Tu étais si petite quand il est parti pour la guerre, et qu'il m'a laissé son moulin, tic tac tic tac... en me disant : Trichart, tic tac tic tac... — je pars, je vole aux combats, à la gloire; je te laisse ma farine, tic tac, et Justine; je les confie toutes deux à ta loyauté... Quand je reviendrai j'épouserai Justine; je t'institue en mon absence son soutien, son appui; veille sur elle et sur moi, adieu. Et nous voilà mariés, mais Robert est mort, et.....

Ran tan plan, tan plan, tan plan, Trichart, Justine; — ran tan plan, tan plan, tan plan... Qu'est-ce?... qu'y a-t-il?... Trichart... Justine!... — Le voilà, le voici... qui... quoi... grand Dieu!...

Ran tan plan... Voilà M. Robert... Vive M. Robert. Boujour mes amis, bonjour...

Salut, berceau de mon enfance,
Asile où j'ai reçu le jour.

Dans le Royal-Champagne,
Je suis sergent,
Ran tan plan,
Plan, plan.

A propos, il est temps de vous dire que nous sommes dans un petit village de Normandie; ce qui a permis à l'Opéra-Comique de nous montrer, selon sa louable habitude, une fort jolie décoration. Le sergent Robert est donc de retour, et, comme vous avez dû le remarquer par le dialogue qui précède, on ne l'attendait pas; car on le croyait fusillé. — Trichart a épousé Justine.

Or, il est fort contrarié de ce retour imprévu, qui ne lui promet pas poires molles, malgré toutes les bonnes raisons qu'il pourrait alléguer en sa faveur. Il faudra rendre ses comptes au millllitaire... Quant à la farine, il n'y aura pas de difficultés; mais à l'égard de Justine, c'est une autre affaire....

Par une heureuse fatalité, Justine a recueilli une jeune fille nommée Mariette, qui errait un jour sur le chemin, sans trop savoir que faire ni que dire. La pauvre enfant avait été obligée d'abandonner sa mère, sa chaumière et son hameau, à la suite d'une aventure qui l'avait gravement compromise, bien qu'elle fût parfaitement innocente. Ici je dois vous avertir que vous ne vous attendez pas du tout à ce qui va arriver, et c'est dans cette persuasion que je continue mon récit...

Robert a été condamné à mort, il est vrai; mais, au moment où on allait le fusiller, les impériaux se sont présentés, et corbleu! ventrebleu!... en avant, marche!... L'exécution a été interrompue, et, après des prodiges de valeur, le caporal Robert est revenu sergent, de quasi-mort qu'il était. — C'est assez intéressant. — Mais, me direz-vous, pourquoi avait-il été condamné?... Je ne vous cacherai rien...

Il avait insulté gravement un de ses chefs qui se vantait un soir de certains succès galants auprès d'une jeune fille qui n'est autre que Mariette...

Vous comprenez maintenant... Robert adressait aussi ses hommages à la gentille Mariette, et ma foi, v'lan, un soufflet est bientôt donné... mais la pauvre enfant déshonorée, par suite de ce scandale, se vit obligée de fuir, et voilà comment nous l'avons vue au moulin des tilleuls.

Dénouement. — Robert raconte son histoire, Mariette l'entend, et tout finit au mieux, car le sergent est un homme d'honneur : il épouse celle qu'il avait compromise en parole. — Trichart et Justine sont enchantés :

Doux moment,
C'est charmant,
Et ran tan plan, ran tan plan,
Et lon lan la la... tra la la la.

M. Maillart a écrit sur cette sensiblerie militaro-villageoise une musique facile qui brille surtout par l'élégance et la clarté du style. Le duo des jeunes paysannes : *Reste encore*, est plein de charme, et contient une phrase dont la mélodie est délicieuse. L'orchestration de M. Maillart, sans être très-originale, est toujours riche et pittoresque. Le succès a été complet. Hermann Léon est bien placé dans le personnage du sergent Robert; Ste-Foy, comique et amusant comme d'habitude... Mlle Meyer, qui fait de remarquables progrès, a joué et chanté avec beaucoup d'âme. On l'a vivement applaudie : c'était justice.

La *Faction de M. le curé* a obtenu au Gymnase un agréable succès, grâce au talent avec lequel Tisserand a composé le rôle de l'abbé Gabriel.

L'*Italiana in Algeri*, reprise cette semaine au théâtre Italien, est parfaitement interprétée par Ronconi, Morelli, Flavio et Mlle d'Angri, qui s'est révélée dans cette admirable bouffonnerie sous un jour nouveau, et nous a fourni l'occasion d'apprécier mieux encore le charme de sa voix sympathique et la pureté de sa méthode.

CHARLES BRUNIER.

salut dans cette vie et dans l'autre, cela va sans dire! les religions s'accordant généralement sur ce point, qu'au sens de chacune il n'y a pas de salut hors de son sein. La dame que je connais épousa un compatriote de Voltaire, si parfaitement étranger à la religion en question, que le nom même lui en était inconnu. C'était encourir la déchéance. Pour éviter l'expulsion, la dame donna sa démission; c'est reçu : « Monsieur, j'ai l'honneur de déposer entre vos mains ma démission de......» exactement comme un exposant républicain donne sa démission de chevalier de la Légion-d'Honneur; — J'en étais hier, je n'en suis plus aujourd'hui; je ne réponds de rien.—C'est une formalité qu'il est urgent d'introduire dans le catholicisme depuis le bombardement de Rome. On saurait exactement à quoi s'en tenir sur le nombre exact des vrais fidèles; un simple registre à consulter; affaire de tenue de livres en partie double : entrées et sorties; doit et avoir; balance : *N* hypocrites et ignorans.— Toujours est-il que la dame en question se trouve sans religion. Elle ne s'en porte pas plus mal.

Je ne suis pas cette dame, et ce n'est pas par cette voie que je suis sorti.

Félix Pyat a très bien dit ce que nous ne sommes plus, et par conséquent ce que nous avons été :

« Nous qui franchement ne voulons plus de cette » vieille religion rétrograde qui a fait alliance avec » tous les rois contre les peuples, qui a uni sa croix » au bâton de l'Autriche et au knout de la Russie, » qui a changé Jésus-Christ en Bélial et en Mammon, » en Dieu patron de la tyrannie et de l'usure...... » Non, nous n'en sommes plus! et aucun de ceux qui nous sont liés par les liens du sang et dont les jeunes âmes sont à notre charge, aucun d'eux n'en sera, nous en faisons le serment.

Pyat a dit le côté négatif de nos croyances; au même instant Mazzini complétait la déclaration de principes de la jeune humanité.

D'abord et comme le démocrate français, il lance l'anathème à la prostituée des rois : « Périsse donc la papauté, s'écrie-t-il, et vive l'Italie! » Puis il rappelle cette prophétie à courte échéance du père Ventura : « Si l'Eglise ne marche pas avec les peuples, les peuples marcheront sans l'Eglise, en dehors de l'Eglise, contre l'Eglise. » Et aussitôt se reprenant, ou plutôt complétant la pensée moderne : « Contre » l'Eglise! non. Nous marcherons à l'Eglise du passé » à l'Eglise de l'avenir, de l'Eglise cadavre à l'Eglise » de vie, à l'Eglise des hommes libres et des hommes » égaux, là où le siége de la foi ne s'appuie pas sur » la violence. Il y a assez d'espace pour cette Eglise » entre le Vatican et le Capitole. »

C'est vers cette Eglise que nous étions en marche, et déjà bien des jours et bien des nuits s'étaient écoulés depuis notre sortie du catholicisme, quand le scandale causé par le Reverendissime Vicaire Capitulaire de Gênes est venu nous apprendre qu'il ne ne nous était pas permis de séjourner là où nous n'étions plus.

Cette Eglise de l'avenir, quelle est-elle ?

Dans les lignes transcrites au début de cette lettre, j'ai dit ce que je sais, ce que je crois; et cette foi est celle dans laquelle je veux vivre et mourir.

Je ne renonce pas à en dire plus long au seigneur vicaire qui me paraît avoir besoin d'être renseigné sur ce point. Je tâcherai d'en faire un chrétien.

Pour aujourd'hui j'avais à démontrer que cet ecclésiastique a fait un pas de clerc. Je dépose la plume et vous serre la main.

VICTOR MEUNIER.

ITALIE.

LA RÉACTION A L'ŒUVRE.

La *Concordia* publie une correspondance de Rome dont nous extrayons quelques passages importants :

« On s'attendait certainement à un coup d'Etat à Turin; c'est pourquoi Pie IX promettait de rentrer à Rome; mais aujourd'hui que l'affaire n'a pu avoir lieu, parce que sans doute la poire n'était pas assez mûre, S. S. s'est de nouveau réfugiée dans son doux *far niente* de Portici. Si le coup n'a pas réussi, ce n'est certes pas la faute des prêtres et des moines, qui en parlaient déjà comme d'un fait accompli. J'ai vu moi-même la lettre qu'un frocard, en ce moment à Turin, écrivait à son supérieur pour lui annoncer qu'il allait bientôt le rejoindre. Cette lettre se terminait ainsi : « Avant de quitter cette ville, j'espère bien être témoin d'une plus grande merveille encore. Tout le monde est ici fatigué et dégoûté de cette chambre démocratique, et, au premier jour, nous allons chanter son *De profundis* d'aussi bon cœur que nous chantons en ce moment celui de Charles-Albert. —Amen! »

La réaction est furieuse à Rome. On avait parlé d'exceptions à l'acte de proscription, dit acte d'amnistie. La révolution avait été si pacifique, que rien n'explique une réaction si violente. Ce sont les prêtres qui réagissent, et c'est la religion qui en pâtit. Dernièrement un de ces prêtres s'écriait qu'il ne comprenait pas les délais du gouvernement; qu'il fallait faire tomber 40 000 têtes à Rome; qu'il fallait faire voyager cent guillotines par les rues, et envoyer en enfer tout ce qu'il y a de libéraux, hommes, femmes, enfants, etc. Les lettres de prêtres et d'évêques, interceptées pendant le siége, étaient pleines de semblables expressions.

Le cardinal de Angeli, archevêque de Fermo, chef suprême des bandes réactionnaires organisées sous la République, se venge maintenant sur la ville de l'arrestation qu'on lui a fait subir en incarcérant à son tour. Deux couvents sont pleins des victimes de la réaction; les prisonniers sont là depuis quelques mois, privés de toute communication avec leurs familles. On ne les a ni interrogés ni informés des crimes dont ils sont accusés.

Ici, à Rome, on prépare les palais du pape; on pense cependant qu'il habitera le Vatican; quant au mobilier, c'est à Naples qu'on l'exécute. Rome est trop riche, et ses ouvriers ont trop de travail pour que l'on ait pensé à leur donner la préférence. L'ordre a été également donné de reconstruire le chemin couvert qui menait du Vatican au château Saint-Ange, et qui fut détruit pendant le siége comme moyen de défense. Les provinces sont, sous certains rapports, moins maltraitées que la capitale, et si elles paient des taxes plus lourdes, elles ne sont pas comme nous livrées à la fureur d'une réaction sans frein, et pourvu que l'on paie, les Espagnols et les Autrichiens vous laissent aussi libres qu'on pouvait l'être les années précédentes. La plaidoirie de l'avocat Brofferio, pour le *Messagiere Torinese*, a fait fureur; il s'en est tiré par centaines et encore on se les arrachait.

La chambre des députés de Turin a commencé, dans sa séance du 13, la discussion du traité du Piémont avec l'Autriche.

ALLEMAGNE.

SOLDATS, NE SOYONS POINT GENDARMES.

Le *Volkshalle de Cologne* dit que les démocrates de Bade s'entendent avec ceux de Wurtemberg. Ce journal, qui appartient au parti honnête et modéré de l'absolutisme, rapporte avec une sainte horreur le fait suivant. Nous copions :

« Il y a quelques jours, un grand nombre de soldats prussiens se rassemblèrent dans une brasserie (près Keck), et mêlèrent, sans pudeur, leurs vivats à ceux des bourgeois qui criaient : Vive Hecker! vive Struve! (et même la femme de Struve). Ils osèrent même chanter l'hymne de Hecker et d'autres chants républicains, jusqu'à ce que l'hôtelier allât trouver le commandant pour le prier de faire sortir les soldats de chez lui. Quelques hommes de garde y furent envoyés; mais ceux-ci, au lieu de remplir leur devoir, firent cause commune avec les coupables. On assure qu'un nouveau détachement plus fort, à la tête duquel se trouvait le commandant de place, M. de Braudenstein lui-même, imita l'exemple des premiers. Ce ne fut que lorsqu'une division encore plus forte, conduite par le général de Schreckenstein, arriva au pas de course et pénétra dans le local, la baïonnette en avant, que l'on put faire des arrestations.—Les journaux badois gardent tous le silence sur ce fait si grave, ainsi que sur tant d'autres semblables, qui ont lieu tous les jours dans le duché de Bade. »

La chambre de Brunswick a adopté, dans sa séance du 13 novembre, un projet de loi suivant lequel toute espèce de fiefs vont être abolis contre une indemnité fixée à accorder aux propriétaires de fiefs.

LA RESTAURATION EN HONGRIE.

On écrit des monts Krapacs à la *Gazette d'Agram* :

« La misère qui règne ici est sans bornes et indescriptible. Visitée tour à tour par les Hongrois et par l'arrivée et le retour du principal corps d'armée russe, notre contrée est complètement épuisée. Les provisions d'hiver sont absorbées; le peu de bestiaux qu'on nous a laissés sont devenus impropres au travail par suite des excès de fatigue que les Russes leur ont fait subir, et du manque de nourriture. Dans les rues on voit couchés jour et nuit, malgré la rude saison d'automne, des groupes d'enfants abandonnés, déguenillés, presque nus. Ce sont pour la plupart des orphelins de victimes du choléra. Le jour ils poursuivent tout passant de leurs cris déchirants en demandant du pain; chaque matin on trouve un ou plusieurs cadavres de ces malheureux petits êtres so sous les ponts, soit au milieu de la rue, soit dans quelque coin de maison. Ce sont les soldats russes qui s'intéressent le plus à ces pauvres petits, qui ne sont soignés que misérablement dans les hôpitaux.

Le cœur saigne de voir chaque jour une foule de ces enfants encombrer les abords des hôpitaux, qui ne peuvent ou ne veulent en recevoir qu'un petit nombre. On se contente de leur jeter parcimonieusement quelques hardes, dépouilles de morts, et de la paille pour coucher, que les enfants se disputent et s'arrachent. Ne demandez pas ce que font la police locale et l'administration. Hélas! leurs heiduques et leurs pandours ont à s'occuper de choses plus sérieuses en Hongrie que de la santé et de la vie de tant d'infortunées créatures humaines. »

— La contribution de guerre dont les israélites de Pesth avaient été frappés, est étendue à tous les israélites des autres villes de Hongrie, à l'exception de Temeswar et de Presbourg.

QUESTION TURCO-RUSSE.

On lit dans le *Courrier de Marseille*, du 15 :

« Le *Ténare*, vapeur de l'Etat, arrivé à Toulon, a apporté d'Orient quelques nouvelles qui ne manquent pas d'intérêt.

» A Constantinople, la diplomatie européenne voudrait prendre un instant de repos; mais le gouvernement britannique, qui a toujours poussé la Porte à rejeter les prétentions exorbitantes de la Russie et de l'Autriche, semble prévoir des éventualités fort graves, et tient son escadre mouillée dans l'archipel des Cyclades, prête à se porter soit au nord, vers les Dardanelles, soit sur les côtes de Grèce ou sur celles de l'Asie-Mineure. On ajoute que le fort presque avoué de l'Angleterre est de ne point s'opposer, le cas échéant, aux intentions de la Russie sur Constantinople, mais d'y répondre par l'occupation immédiate de l'Egypte.

» A cet effet, l'amiral Parker, avant de quitter Malte, a pris à son bord des pilotes de la côte d'Egypte, et leur a fait subir une sorte d'examen, afin de s'assurer qu'ils connaissaient pratiquement toutes les passes qui conduisent dans le port d'Alexandrie. Jusqu'à présent, tout le monde s'accorde à rendre une justice éclatante à la loyauté et à la fermeté de notre ambassadeur à Constantinople, le général Aupick.

» Dans la question de l'extradition des réfugiés hongrois, il a défendu avec courage et persévérance les droits de l'humanité. Nous devons reconnaître que son collègue d'Angleterre, sir Stratford-Canning, lui a prêté un concours franc et empressé.

Le *Moniteur prussien* publie la correspondance suivante, datée de Constantinople, 31 octobre :

» Le vapeur français *le Tartare* a apporté au général Aupick les dépêches de son cabinet, en date du 11 octobre. Une flotte, sous le commandement de l'amiral Parseval, est mise à sa disposition; en même temps l'amiral annonce au général Aupick qu'il jettera l'ancre devant Ourlac pour y attendre ses ordres. La flotte anglaise a déjà jeté l'ancre devant Féfka, tout près des Dardanelles. L'apparition de ces deux flottes dans nos parages remplit d'espoir les partisans de la guerre. Le même vapeur *le Tartare* a amené un courrier anglais avec des dépêches pour lord Stratford-Canning. Les instructions de lord Palmerston sont claires, précises et destinées *à protéger les droits de la Turquie et son intégrité à tout prix (même à coups de canon)*. Celles du ministère français, au contraire, portent l'empreinte de l'indécision et sont à double entente. *Le gouvernement français engage enfin son représentant à garantir les droits de la Porte, mais... à éviter la guerre et à ne pas porter ombrage à la cour de Saint-Pétersbourg.* »

SUISSE.

Les élections ont donné partout l'avantage aux radicaux dans le canton de Lucerne.

ERRATUM. — Dans la lettre de Palerme, que nous avons publiée hier, au commencement du cinquième paragraphe, après ces mots : *Quant au conseil d'Etat*, il faut effacer le mot *elles*, qui ne présente aucun sens.

Dans la liste que nous avons publiée des 29 réélections qui doivent avoir lieu par suite des arrêts rendus par la haute cour de Versailles, nous avons commis deux erreurs.

Ce n'est pas à Paris que la réélection en remplacement de Ledru-Rollin doit avoir lieu, mais bien dans le Var.

Le remplacement de M. Pilhes aura lieu dans l'Arriège, et non dans les Hautes-Pyrénées.

EST-CE UN GRANDVAUX?

On s'entretenait beaucoup aujourd'hui, dans les foyers des spectacles, d'un dîner qui aurait eu lieu hier chez le directeur d'un de nos plus grands journaux, très activement mêlé à l'affaire de la Comédie-Française. Ce dîner, qui réunissait, outre l'amphitryon, le commissaire national nouvellement nommé, une célèbre reine de théâtre, un ministre, un prince représentant du peuple qui vote avec la Montagne, et une femme trop connue dans un certain monde, avait pour objet de célébrer la conclusion de cette affaire et le triomphe des personnes intéressées.

Comme nous n'écrivons ni la Satire de Pétrone, ni les Mémoires de Bachaumont, nous nous abstiendrons d'en dire davantage. Notre réserve sera, nous l'espérons, appréciée. (*Opinion publique.*)

FAITS DIVERS.

Le pape vient de nommer chanoine de Saint-Pierre M. de Falloux, frère du dernier ministre de l'instruction publique.

— L'émigration madgyare, à Paris, vient de faire une perte douloureuse.

Un des officiers les plus distingués de l'armée hongroise, M. Louis de Sikkesy, colonel d'état-major, vient de mourir dans sa vingt-neuvième année. Tous ses compatriotes, exilés comme lui, et parmi eux M. Ladislas Teleki, l'envoyé du gouvernement hongrois, M. Szemery, ministre de l'intérieur sous la dictature de Kossuth, MM. Brown et Parenyi, envoyés à Constantinople, et un grand nombre d'officiers récemment arrivés de Komorn, ont conduit les restes de leur frère d'armes à sa dernière demeure.

— Depuis le changement de ministère, le bruit s'était répandu, et plusieurs journaux avaient annoncé, que M. Baroche devait donner sa démission des fonctions de procureur-général; cette nouvelle était inexacte.

Les membres de la cour ont été présenter aujourd'hui leurs félicitations à M. Baroche, sur la résolution qu'il avait prise de rester à la tête du parquet de la cour d'appel. (*Patrie.*)

— Le tribunal correctionnel (6e chambre), a rendu hier son jugement dans la plainte en diffamation et refus d'insertion portée par M. Grégoire (entendu comme témoin dans l'affaire jugée par la haute cour) contre M. Léoutre, gérant de la *Réforme*.

Sur le chef de refus d'insertion, M. Léoutre a été renvoyé de la plainte; sur le chef de diffamation, le tribunal a condamné M. Léoutre à huit jours d'emprisonnement, 50 fr. d'amende et aux dépens.

— Il est toujours question de retirer à M. Baroche la direction du parquet de la cour de Paris. Ce serait, nous assure-t-on, M. Compans, procureur-général de la cour d'Angers, qu'on appellerait à le remplacer.

— Le seul magistrat nouveau que la Révolution de Février avait placé dans le parquet de Nîmes, M. Laget, substitut du procureur de la République, vient d'être brutalement destitué, sans autre motif que son origine et le désir de donner satisfaction aux appétits faméliques protégés par l'*octumvirat* qui représente à Paris toutes les mauvaises passions légitimistes de notre pays.

Cette destitution, demandée avec un incroyable acharnement à M. Barrot, avait été constamment refusée par ce ministre qui, au milieu d'indignes faiblesses, n'avait pas cru devoir sacrifier à des cupidités honteuses un jeune magistrat qui remplissait avec autant de talent que d'intelligence et de discernement les fonctions dont il était investi. Mais ce que M. Barrot avait eu la pudeur de ne pas faire, le commis de M. Bonaparte l'a fait à la première demande de l'*octumvirat*, qui gouverne le département du Gard; et comme le temps pressait et que le décret révocateur n'avait pu, faute de s'entendre sur le successeur de M. Laget, être rendu que le 9 novembre, le télégraphe venait ce jour-là même lui annoncer la mesure dont il venait d'être honoré. (*Républicain du Gard.*)

— On lit dans le *Démocrate de l'Ouest* :

La cour d'assises a clos mardi sa session. Une des dernières affaires soumises au jury était celle de M. Faure, inspecteur d'assurances. Voici les faits qui sont ressortis des débats :

» M. Faure, se trouvant à une table d'hôte à Beaufort, soutenait contre un ardent partisan de M. de Falloux une controverse politique très animée. Entraîné par la chaleur de la discussion, M. Faure aurait dit publiquement que, plutôt que de subir les principes de légitimité et de despotisme clérical de M. de Falloux, il aimerait mieux que la guillotine se promenât pendant huit heures.

» Mais ce n'était pas là le plus grand crime de M. Faure; ce qui a dû attirer les foudres du parquet sur la tête de ce citoyen, c'est que, dans cette même auberge du Lion-d'Or, M. Faure avait osé accrocher un emblème séditieux, le portrait de Ledru-Rollin [illegible]

» L'avocat-général Duroncerey a rempli en conscience son métier, et a fait les plus louables efforts pour attirer sur M. Faure un verdict sévère. Heureusement le bon sens du jury a fait justice de cette vaine déclamation. Après une brillante et spirituelle plaidoirie de M. Guitton, le citoyen Faure a été acquitté.

» Le terrain politique paraît définitivement ne pas être chanceux pour le ministère public devant le jury de Maine-et-Loire. »

— On écrit de Perpignan :

« Un terrible malheur vient de consterner le village de Catlar. Le 8 de ce mois, pendant un affreux orage, la dame d'un médecin de cette localité a été frappée de mort par la foudre, au moment où elle allait fermer la fenêtre de sa chambre. »

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Aujourd'hui, lundi, *grand bal*. — L'orchestre, composé de 40 musiciens, sera conduit par M. Laurent, qui fera exécuter le quadrille de la *Fraternité*, et les compositions les plus nouvelles de son répertoire. — Prix d'entrée : 1 fr. par cavalier.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS. Un an 20 f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.
DÉP. ET ÉTRANG. [illegible]
sans surtaxe. [illegible]

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Bruillé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, [illegible] au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, [illegible], libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	[illegible] c.	Annonces anglaises	[illegible]
Cinq à 9	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Dix fois et plus.	[illegible]	Faits de publicité	1 fr. [illegible]

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 19 novembre.

THÉATRE DE LA NATION. — [illegible]
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Le Joueur, 1789.
ITALIENS. — [illegible]
OPÉRA-COMIQUE. — Haidée.
ODÉON. — Raymond Varney, l'Eclat de rire.
THÉATRE-HISTORIQUE. — La Guerre des Femmes.
[illegible] Moulin joli, Qui se ressemble se gêne.
VAUDEVILLE. — Croque-Poule, l'Impertinent, les [illegible] dez-vous.
GYMNASE. — La Faction, Graziella, les Partageux.
THÉATRE MONTANSIER. — La Femme à la broche, Deux Sans-Culottes, Tigre du Bengale.
VARIÉTÉS. — Voltaire en vacances, les Associés.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Connétable de Bourbon.
AMBIGU-COMIQUE. — [illegible]
GAITÉ. — Les Belles de Nuit.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Pierre Lorenzo.
THÉATRE NATIONAL. — Les Pilules du Diable.
FOLIES. — [illegible] Marquis de Floranne.
THÉATRE [illegible] — Les Talismans du Diable.

Impr. [illegible] LANGE-LÉVY, rue du Croissant, [illegible]

18e Année. N° 349. ÉDITION DU MATIN. Mardi 20 novembre 1849.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

PARIS — DÉPARTEMENTS — Trois mois 9 f. — Six mois 17 f. — Un an 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 30 novembre sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

PARIS, 19 NOVEMBRE.

Assemblée nationale,

OU L'ON REGRETTE LE VIEUX CODE PÉNAL.

La tendance de la féodalité industrielle est de amener les travailleurs à un servage collectif. Sous ce régime, nul individu n'est serf ou esclave d'un autre individu, mais la masse des pauvres est assujétie collectivement aux détenteurs de capitaux et aux directeurs de l'industrie.

C'est contre cette marche naturelle de la période sociale actuelle dans sa décadence, que les travailleurs luttent de tous leurs efforts. Faute de connaître et de pouvoir appliquer les moyens scientifiques qui préviendraient l'affermissement de cette féodalité industrielle, par l'application d'un système d'association composée et intégrale, ils adoptent avec une ardeur désespérée les théories qui nient le capital, parce qu'ils sentent qu'en effet le capital, dans cette phase, se pose comme leur ennemi et tend à les asservir.

La loi votée aujourd'hui à l'Assemblée nationale sera donc mal vue par la généralité des ouvriers. Son but est de diminuer la force de résistance que la classe ouvrière peut opposer aux envahissements des chefs de l'industrie.

Le code pénal défendait et punissait la coalition.

Dans son art. 414, il disait que toute coalition entre ceux qui font travailler des ouvriers, tendant à forcer *injustement et abusivement* l'abaissement des salaires, serait punie d'un emprisonnement de six jours à *un* mois, et d'une amende de 200 fr. à 3 000 fr.

Dans son art. 415, il disait que toute coalition de la part des ouvriers serait punie d'un emprisonnement d'*un* mois au moins, et de *trois* mois au plus, et que les chefs et moteurs seraient punis d'un emprisonnement de *deux* ans à *cinq* ans.

On le voit, les punitions n'étaient pas égales.

Les conservateurs ont saisi ce prétexte pour aggraver la loi vis-à-vis de l'ouvrier ; car c'est une chose remarquable que maintenant c'est toujours à l'aide de faux prétextes et sous le voile d'une apparente philantropie que se font les lois les plus rétrogrades.

Le code pénal était dans la réalité lorsqu'il appliquait les mots *injustement* et *abusivement* à la coalition des maîtres ; il constatait par ces deux mots, il ne songeait pas à déguiser une supériorité de fait du maître sur l'ouvrier. Nos conservateurs rejettent en parole cette supériorité, mais c'est pour l'établir plus sûrement d'une autre manière. Ils ont donc fait disparaître aujourd'hui de la loi ces deux mots *injustement* et *abusivement*, ils ont placé dans un *même* article 414 les coalitions des maîtres et celles des ouvriers et les ont punies des *mêmes* peines, c'est-à-dire d'un emprisonnement de six jours à trois mois ET d'une amende de 16 fr. à 3 000 fr., réservant toujours aux moteurs de ces coalitions de deux à cinq ans d'emprisonnement.

L'égalité apparente établie par ce nouvel article 414 n'est qu'une déception. Car, autrefois, l'ouvrier n'était condamné à aucune amende ; désormais il y sera condamné. Or, si tout le monde, riche ou pauvre, peut faire deux ou trois mois de prison, tout le monde ne peut pas payer une amende de 16 fr. à 3 000 fr., et celui qui ne paie pas l'amende à laquelle il est condamné, reste en prison pour répondre du non paiement. Donc, condamner l'ouvrier à l'amende, c'est le condamner réellement à un emprisonnement plus long que le chef d'industrie, qui a toujours les moyens de payer 3 000 francs d'amende, — ou bien, si l'ouvrier et sa famille parviennent à payer, cette amende les ruine, tandis qu'elle ne ruine pas le maître.

La prétendue égalité invoquée par le rapporteur de la loi, M. de Vatimesnil, républicain de très fraîche date, est purement et simplement un mensonge.

Nous pourrions ajouter que le délit de coalition est toujours facile à prouver contre l'ouvrier. Nous pourrions encore dire que, par la nature des choses, la peine de 2 à 5 ans d'emprisonnement ne frappera jamais que les chefs ou moteurs parmi les ouvriers, c'est-à-dire les plus intelligents et les plus capables, et jamais les chefs et moteurs parmi les maîtres. Mais il est inutile d'insister.

Les conservateurs ont la malheureuse manie d'aggraver la guerre entre le travail et le capital. Ils ont tort ; nous voudrions, et très sincèrement, qu'ils reconnussent ce tort. Alors, au lieu de lois répressives, ils chercheraient les moyens de rallier le capital et le travail ; ces moyens existent, et s'ils n'existaient pas encore, ce serait à eux à les trouver. Nous les convions à cette recherche.

On parlait beaucoup à la Bourse d'aujourd'hui du changement très probable et très prochain du ministère.

On allait jusqu'à dire que M. Fould, le fidèle par excellence, se retirerait, reculant devant des exigeances qui le brouilleraient avec M. Thiers.

(*Le Temps.*)

Une princesse russe qui a servi d'Égérie à un homme politique, arrivé à Paris après un exil de vingt mois, se pose comme intermédiaire entre les monarchiques de la veille et ceux du lendemain. Son salon, dont la société diplomatique est connue du monde entier, a réuni hier des hommes au nom trop significatif pour qu'on ne comprenne pas toute la portée de ce fait. MM. Guizot, Molé, Berryer et Changarnier ont échangé hier de cordiales poignées de mains.

L'ex-président du conseil a pardonné à ses ennemis un voyage de vingt mois à l'étranger. Les coupables repentants paraissaient tout heureux de la magnanimité du ministre de Louis-Philippe. On a remarqué à cette réunion l'absence de M. Thiers.

(*Estafette.*)

Les Messes du Saint-Esprit.

— Saint-Esprit, descends, descends jusqu'en bas !
— Non, dit l'Esprit Saint, je ne descends pas.

Nous ne voulions pas parler de ces messes renouvelées des jours les plus religieux de la sainte Restauration, de cette époque chère au souvenir des sacristies, où l'on vit les athées du Directoire et les sacripans de l'Empire suivre dévotement les processions un cierge béni à la main.

Nous comprenions trop le besoin que devaient éprouver les magistrats jadis royalistes de la France républicaine, d'aller implorer les lumières de l'Esprit Saint au renouvellement de l'année judiciaire.

L'esprit et la sainteté n'abondent jamais trop, même dans les cours d'appel et les tribunaux de première instance.

Mais si nous louons l'humble et pieux magistrat qui va s'agenouiller au pied de l'autel, demander à Dieu aide et secours contre son insuffisance et la défiance qu'il a de ses propres forces, pour l'auguste fonction dont il est investi ; si nous accordons toute notre estime, toute notre confiance, tout notre respect à l'interprète des lois humaines implorant du ciel les lumières et la droiture nécessaires pour juger les hommes, pour disposer, par un arrêt sorti de ses lèvres, de la fortune, de la liberté, de la vie, de l'honneur de ses semblables, c'est à condition que la prière sera modeste, l'humilité réelle et la foi sincère ; à condition, enfin, que l'on ne fera pas de cet acte pieux, qui doit être tout recueillement intime, une manifestation politique, une sorte de parade officielle, en vue de flatter les prêtres et non pas de plaire à Dieu.

Or, depuis quelques jours, les journaux modérés des provinces font si grand bruit de ces solennités insolites et imprévues par lesquelles nos bons juges ont trouvé à propos de signaler la fin de leurs vacances, de ces exhibitions de robes rouges et de robes noires qui ont effrayé les populations des villes les plus paisibles, qu'en vérité cela finissait par devenir trop scandaleux, pour que nous n'unissions pas notre voix à celle de nos confrères de la presse démocratique des départements qui se sont élevés contre cette ridicule et puérile parodie des temps qui ne sont plus et ne reviendront pas, n'en déplaise à nos modernes jésuites à robe courte ou à robe longue.

Nous respectons la religion et les hommes religieux, et malgré nos griefs contre le catholicisme actuel, nous n'aimons pas qu'on exploite, et qu'à force de les exploiter, on tourne en dérision les choses saintes.

Indépendamment du petit complot politique qui les organise, de la pensée de recul et d'obscurantisme qui y préside, ces cérémonies officielles, à nous qui nous sentons vraiment religieux, ne sembleraient qu'une immense jonglerie, bien plus propre à chasser la foi sérieuse de nos temples qu'à l'y attirer et l'y maintenir.

Qu'est-ce donc quand on connaît le sentiment qui les inspire ?

La réaction catholico-légitimiste qui nous gouvernait hier et nous gouverne encore aujourd'hui, n'a qu'un but, qu'un rêve, qu'une pensée : étouffer la lumière de la foi nouvelle sous l'éteignoir des vieilles superstitions.

On ne tient compte ni des progrès accomplis, ni des idées acquises, ni des libertés obtenues.

On veut ramener à tout prix le régime des compressions anciennes, compression physique, compression morale, compression intellectuelle. Pour cela, on invoque le secours du clergé, si longtemps complice ou ministre du despotisme ; on appelle Dieu au secours de César.

Mais les Césars sont tombés et ne se relèveront plus ; Dieu s'est éloigné des trônes, et, si le clergé ne les abandonne à son tour, pour suivre son Divin Maître parmi le peuple, où l'*Esprit* commence à répandre son souffle inspirateur, Dieu délaissera à leur tour les autels sacrilèges des grandes basiliques, où viennent s'agenouiller en pompe l'impiété, l'hypocrisie et la corruption.

Ces cérémonies, abandonnées comme inconstitutionnelles sous Louis-Philippe, sont bien plus illégales, bien plus déplacées encore sous le régime républicain.

De quel droit le gouvernement proclame-t-il ainsi le culte catholique religion officielle de l'État ? Est-ce que l'on va rétablir bientôt la sainte inquisition en France, comme on l'a rétablie à Rome ?

Messieurs de Montalembert et de Falloux vont-ils un de ces jours monter à la tribune pour proposer une loi du sacrilége, appuyée par le bienheureux Thiers, et défendue par saint Véron dans les colonnes du *Constitutionnel* ?

Après tout, avons-nous raison de nous plaindre de ce que le pouvoir discrédite ainsi le catholicisme gallican, comme il a tué la papauté romaine.

En voulant se raccrocher aux débris du passé qu'ils entraînent dans leur chute, les vieux partis servent, malgré eux, le mouvement de l'humanité. Ils déblaient le terrain où s'implanteront les institutions futures.

Quant à la magistrature qui devait à sa dignité de refuser son concours à cette comédie religieuse, renouvelée d'un autre âge, en se compromettant aux yeux des populations, elle suit également la pente fatale qui précipite les vieilles institutions destinées à périr pour se régénérer.

Jouissez donc de votre reste, pauvres aveugles, en attendant les élections prochaines !

En vérité, nous sommes bien bons de nous évertuer à vous crier : Casse-cou !

Car vos aberrations multipliées nous épargnent la moitié de la besogne.

Vous démolissez : nous reconstruirons.

ENCORE UN ACQUITTEMENT.

L'affaire de Châlons, dite *des Barricades*, et à laquelle l'accusation donnait d'immenses proportions, vient de se dénouer devant la cour d'assises de la Marne à Reims, dans la journée du 15 novembre. Sept accusés comparaissaient sous la grave accusation d'excitation à la guerre civile, etc. Le jury a rendu un verdict d'acquittement en faveur de tous les accusés.

On se rappelle quelle volte-face, en faveur de l'amélioration du sort des classes laborieuses, les journaux les plus outrés de la réaction exécutèrent brusquement après les élections du 13 mai, lorsque les premiers résultats socialistes de ces élections leur firent craindre l'avènement d'une majorité progressive.

Nous vîmes alors la *Patrie*, le *Dix Décembre* et consorts proclamer, pendant trois ou quatre jours, la nécessité de réformes économiques, l'urgence d'initiatives fécondes et hardies de la part de l'État.

Ces bonnes dispositions envers le peuple cessèrent aussitôt que la récapitulation des votes électoraux eut dissipé les alarmes de la réaction et lui eut donné l'assurance du concours aveugle d'une majorité rétrograde. Les manœuvres télégraphiques et les circulaires terroristes de M. Léon Faucher avaient porté leur fruit.

Aujourd'hui, au moment où le scrutin électoral va s'ouvrir de nouveau à l'effet de donner des successeurs aux trente représentants déportés pour avoir trop aimé la Constitution, les journaux les plus fanatiques de la réaction croient habiles de renouveler quelques promesses d'amélioration et de charité politique.

C'est dans l'*Assemblée nationale* elle-même que nous lisons ce matin les lignes suivantes :

Voici un de ces actes auquel toutes les opinions doivent applaudir ! Une commission est nommée pour établir des lavoirs et bains chauds publics pour le pauvre. C'est une imitation de ce qui se pratique en Angleterre. La propreté et la santé de tous y gagneront.

Il faut le dire : la sollicitude du pouvoir public doit se porter aujourd'hui sur l'amélioration du sort des classes pauvres. Il faut que le bien-être leur arrive par le travail, par la santé ; qu'on assure à l'enfance secours et éducation religieuse, à l'âge mûr santé et travail, à la vieillesse refuge et maison d'épargne et de retraite.

Telle est l'arme la plus puissante contre le socialisme ; cela vaudra mieux que les petits livres, les ridicules productions de ces comités qui alimentent les épiciers et les débits de tabac des départements. L'action vaut mieux que les beaux discours des philanthropes ; faites manger le peuple et enseignez-lui le catéchisme : la parole de Dieu et la bonne organisation du travail, avec les joies de la famille, voilà ce qu'il faut à l'ouvrier.

Hommes de loisirs, sachez donner tout le bien-être possible aux travailleurs, — et les socialistes ne seront plus que des charlatans.

Il faut que la réaction monarchique soit, d'une part, bien effrayée des progrès du socialisme dans les départements, et d'autre part bien convaincue encore de la crédulité du peuple, pour que l'*Assemblée nationale* en soit venue ainsi à critiquer elle-même les petits livres de la rue de Poitiers, et à proposer de combattre le socialisme par les semblables.

Ces messieurs emploient les petites doses homéopathiques en désespoir de cause.

La Belgique, qui, en fait de progrès économique, de garanties sociales, nous devançait déjà par l'exploitation des chemins de fer aux mains de l'État, par le travail des prisons, les boulangeries sociétaires, etc., paraît vouloir prendre encore les devants sur nous par la création d'une banque d'État. L'*Émancipation belge* annonce que ce projet est une des pensées du ministère belge.

On rapporte de différents côtés que la création d'une *Banque nationale* se trouve comprise parmi les mesures annoncées en termes généraux par le discours du trône. Nous croyons savoir, en effet, que la pensée du ministère s'est portée sur la convenance et l'utilité de la formation d'un grand établissement de crédit fondé sur des bases toutes nouvelles ; mais nous croyons savoir aussi que les choses n'en sont pas encore arrivées à un point qui permît d'en entretenir convenablement le public.

Nous pouvons ajouter, après cela, que nos renseignements s'accordent pour que nous puissions assurer que dans l'examen des grosses questions indiquées par le discours d'ouverture de la session, le gouvernement cherche avec un soin particulier à faire en sorte de concilier tous les intérêts.

Ainsi le progrès socialiste, qui effraie les ministres et les représentants de la République française, n'effraie nullement le gouvernement monarchique de la Belgique !

On nous communique l'extrait suivant d'une correspondance de la Suisse :

Nous sommes mieux placés que vous pour connaître la vérité sur les affaires d'Italie et sur l'opinion publique de ce malheureux pays. Pour en bien juger, il faudrait pouvoir, comme nous, être témoins du grand effet que produit partout la lettre de notre ami Félix Pyat sur la question romaine. Ici les Italiens ont voulu à tout prix la faire imprimer en brochure ; M. Montecchi, l'ex-ministre de l'intérieur de la République romaine, s'est chargé de la traduire en italien, M. Galeer la traduit en allemand. La vérité seule peut produire une impression aussi spontanée et aussi unanime.

Ce qu'a produit la royauté des Papes.

Les journaux honnêtes et modérés invoquent souvent contre les droits du peuple romain à la liberté ce qu'ils appellent chez lui corruption et absence de développement intellectuel. Ils ne s'aperçoivent pas, les maladroits défenseurs, que cet état des populations est la condamnation la plus

catégorique du gouvernement qui a produit de tels résultats.

Un curé de l'église de Saint-Marc, à Venise, naguère rédacteur du *Labaro*, journal fanatiquement dévoué à Pie IX, a publié avant la révolution, sous ce titre : *Difesa del popolo romano sull' abandono della campagna*, une brochure qui met à nu quelques-unes des plaies de l'Etat romain.

L'auteur constate d'abord l'effrayante dépopulation des campagnes, dont les habitants ont depuis trente ans diminué de moitié. Il avoue que cette dépopulation a pour cause la distribution de la propriété, dont trois septièmes appartiennent au clergé et deux septièmes à la noblesse féodale.

Inutile de dire, ajoute le *Censeur* de Lyon, auquel nous empruntons cette analyse, que les propriétés ecclésiastiques et nobiliaires se composent partout des terrains les plus riches et les plus avantageusement situés, et qu'il reste au bon peuple ce que les autres n'ont pas voulu.

Ce n'est pas tout ; une bonne partie des terres de cette dernière catégorie est grevée de rentes, d'obligations, de redevances de toute sorte, dont les transmutations diverses qu'elles ont subies n'ont pu réussir à les dégrever. Ces servitudes territoriales, dont la plupart sont écrasantes, jointes à la manière dont l'impôt foncier est assis, font aux pauvres paysans des conditions tellement onéreuses, qu'ils préfèrent le plus souvent laisser leurs champs en jachère que de les cultiver au profit du monastère ou du château voisin.

Comment en serait-il autrement ? Les terres seigneuriales ou ecclésiastiques, appartenant toutes à de grands propriétaires ou à de riches communautés, se composent généralement de vignes, de bois et de prés exempts d'impôts, ou n'en ayant à supporter que de fort minimes ; tandis que les terres dites *arables*, celles que le malheureux paysan arrose de ses sueurs, sont frappées à ce titre d'impositions trois ou quatre fois plus fortes.

Voici les paroles du P. dei Giovanni :

Ce déplorable état de choses, qui va sans cesse s'aggravant et menace de former autour de Rome un désert, provient de l'abandon de l'agriculture, du reste impur des droits féodaux, des procès intentés à ce sujet par les barons (il aurait pu dire : et par les communautés) aux petits propriétaires, et de l'accaparement continuel de la petite propriété par la grande.

Combien de vignes, de maisons, d'arbres, détruits on tous les jours sous nos yeux, aux portes de Rome, à Ponte-Salaro, à Capo di Bove, à Porta Furba, jusqu'à San-Paolo, jusqu'au plateau de Saint Pancrace ! Combien de familles de laboureurs, iniquement chassés parce que leur fermage rapportait moins à leur maître que des prairies, viennent accroître chaque jour la misère de la capitale !

Notez que l'auteur de cette brochure était condamné à la plus grande réserve par sa position dans l'Eglise.

Il ajoute ailleurs, en parlant de la situation de la population ouvrière de Rome :

Le loyer d'une maison absorbe ici pour le pauvre, en moyenne, le *tiers* de son salaire ; qu'il vienne à manquer de travail une semaine sur un mois, ou qu'il éprouve une indisposition de quelques jours, il se trouve dans l'impossibilité absolue de le payer ; c'est alors une écurie, une remise, un hangar, impropres par leur humidité à recevoir des chevaux et des charrettes, qui s'ouvrent pour la pauvre famille impitoyablement chassée et presque toujours nombreuse.

Le correspondant romain du *Censeur* complète ainsi ce tableau esquissé par le prélat :

« Nous n'avons que trop sous les yeux, tous les jours, la confirmation désolante des paroles du père dei Giovanni. Il n'y a certes pas un centre de population en France, ni dans toute l'Europe, où la mendicité et la misère approchent de ce qu'elles sont ici. Autour de ces palais immenses, témoins irrécusables du pillage auquel chaque famille qui fournissait un pape livrait les richesses de l'Etat et de toute la catholicité, sur les marches de ces églises somptueuses dont le nombre et les richesses ne sont pas croyables pour qui n'a pas vu Rome, autour des hôtels, des cafés, à tous les coins de rue, gisent étendus sur les pavés, non pas des mendiants isolés, mais des familles entières, dont un ou plusieurs membres ont toujours quelque hideux ulcère à étaler aux passants. La nuit, tous ces infortunés se réfugient dans quelque ruine du Campo-Vaccino, dans quelque masure abandonnée, ou, comme le dit le père dei Giovanni, dans quelque écurie que son humidité rend inhabitable pour les chevaux.

On doit bien penser qu'une misère si profonde, si étendue, doit nécessairement influer sur les mœurs. Nous avouons ici notre embarras, car il est difficile de trouver des paroles pour dire, sans choquer les oreilles, jusqu'où descendent ici le vice et la dégradation.

Comment dire, sans être accusé d'exagération, que *sur dix jeunes filles appartenant à la classe ouvrière, il n'y en a pas trois qui atteignent l'âge de seize ans sans avoir été vendues par leurs mères, et on peut dire par leurs familles ?* car cela se fait, ma foi, sans trop de mystère, et il n'y a pas que les pauvres qui en soient là.

Ces ventes se font pour la plupart aux membres du clergé.

Dans l'oisiveté où le manque d'industrie et de travail condamne à végéter la moitié de la population de Rome, poursuit le *Censeur*, le mariage est devenu, pour une partie malheureusement trop nombreuse de la classe moyenne, l'objet du trafic le plus révoltant et le plus infâme. Il n'y a pas une rue où l'on ne puisse vous indiquer vingt ménages vivant dans une certaine aisance, quelquefois même avec luxe, sans que le mari exerce aucune profession, sans que la communauté puisse justifier de la possession d'un champ, ni d'une maison, ni d'un moyen d'existence quelconque ; mais la femme est jolie !...

Il faut le dire, les causes de cette démoralisation viennent d'en haut ; ces riches et innombrables prélats qui parviennent à tout, le cardinalat compris, sans même être ordonnés prêtres, une grande partie entretiennent, dans les rangs les plus élevés de la société, des liaisons qu'ils se donnent tout au plus la peine de cacher ; mais comme il n'y a pas de duchesses et de marquises pour tout le monde, bon nombre sont forcés de s'adresser ailleurs. Si le budget particulier d'une grande partie d'entre eux pouvait être connu, c'est là qu'on trouverait l'explication de ces existences mystérieuses qui forment ce qu'on appelle les *lupanars conjugaux du clergé romain*.

Il ne faut donc pas trop accuser les malheureuses que la faim et l'appât du luxe poussent au déshonneur, et qui, après avoir passé par toutes les épreuves du vice dans les alcôves des prélats et des grands seigneurs, finissent par tomber dans la rue, l'âme et souvent le corps flétris, gangrenés à jamais.

Ah ! c'est grand dommage, en vérité, que la papauté ait manqué ses projets de domination universelle ; à en juger par ce que le pouvoir théocratique a fait de Rome, le monde catholique aurait fait de beaux progrès en sciences, en agriculture, en industrie, mais surtout en morale et en liberté !

M. de Montalembert, et M. Thiers aujourd'hui son enfant de chœur, doivent bien en vouloir aux rois de France et aux empereurs d'Autriche ; comme ils doivent regretter que l'Europe ait manqué un avenir si beau ! Ils n'auraient pas maintenant, certes, à compter avec la démocratie, et c'est là un résultat qu'ils payeraient bien de toutes les libertés du monde, passées, présentes et à venir.

Ainsi, les réformes que la démocratie romaine voulait apporter à un ordre de choses aussi désolant, aussi honteux, vont être étouffées à jamais ; la ville éternelle va se coucher de nouveau dans sa tombe séculaire, et après les soldats de la République française, les sbires du saint-office vont veiller sur son cadavre, aidés des sicaires du premier tyran venu, en cas qu'elle voulût encore ressusciter !...

M. Pierre Bonaparte, qui écrit une lettre pour arrêter les commentaires de certains journaux au sujet de son retour d'Afrique, devrait en écrire encore une pour contenir les malicieuses interprétations de ses confrères de la majorité de l'Assemblée.

Entre autres remarques, on faisait aujourd'hui celle-ci : que Napoléon (le Grand), étant en Egypte, apprit tout à coup que ses conquêtes d'Italie étaient reprises par les Autrichiens, et que le gouvernement en France était entre les mains d'avocats babillards ; à cette nouvelle, le même Napoléon (le Grand) accourut sans ordres supérieurs, et fit le 18 brumaire.

Or, M. Pierre Bonaparte, comme son oncle, arrive d'Afrique, et l'influence du gouvernement de sa famille en Italie n'est pas des plus satisfaisantes. Les avocats ont été mis à la porte du gouvernement par le message du 31 octobre, et nous n'avons pas gagné au change ; enfin nous sommes en brumaire.

Il faut avouer que voilà des circonstances assez identiques pour rapprocher l'évènement ; mais les craintes ne sont pas sérieuses, vu le poids politique de M. Pierre Bonaparte.

Le Corsaire.

Nous avons récemment réclamé contre les procédés de l'*Union*, journal légitimiste qui, par une citation habilement tronquée, changeait du tout au tout le sens de notre article sur les *Partageux*.

Nous sommes obligés de protester aujourd'hui contre un autre plus grave de déloyauté, émanant d'un autre journal du même parti, car le *Corsaire* est légitimiste, bien qu'il ait plus que personne crié : *Vive la République !* célébré le gouvernement provisoire, Caussidière, Barbès, les arbres de la liberté et les clubs, comme nous le lui avons prouvé dernièrement par des citations nombreuses et irrécusables.

Aujourd'hui, contre l'habitude, le *Corsaire* n'a pas été envoyé à nos bureaux. Nous ne savions pas pourquoi. Nous le comprenons maintenant.

Ce journal, ainsi que nous l'avons appris ce soir par hasard, contenait sur notre compte la diatribe qu'on va lire :

L'HYPOCRISIE DÉMASQUÉE PAR ELLE-MÊME.

Il y a peu de jours encore que la *Démocratie pacifique* se récriait avec indignation contre un journal de la droite qui l'avait méchamment accusée de faire la guerre à la propriété pour laquelle elle a, comme on sait, et comme elle le proclamait à ce moment, le plus entier respect, la plus profonde sympathie. L'adversaire de la *Démoc.* avait altéré, tronqué ses articles, disait-elle, pour la faire passer, elle, pour une *partageuse !* etc. La phalanstérienne a sans doute oublié son rôle d'hypocrite amie, quand elle écrivait, pas plus tard qu'hier, ces lignes cyniques qu'elle n'osera pas nous accuser de falsifier :

« M. d'Hautpoul demande 100 000 hommes pour » défendre la propriété ! Il paraît que cette *pauvre* » *vieille* ne se défend guère elle-même, et qu'elle » n'est plus forte. Je la plains d'avoir à payer tant » de sergents de ville, car la garde-malade n'empêche pas la mort d'arriver. »

Vous voyez ! C'est du propre que ce qui est caché sous ce masque de respect de la propriété ! Que la *Démocratie pacifique* se rassure, la propriété n'est ni vieille, ni faible, et elle abattra bien des jeunes et des forts comme les attrayants. Il faut 400 000 hommes, parce que le nombre des voleurs ayant fort augmenté depuis Février 1848, il faut au moins le même nombre de défonseurs que lorsque tous les brigands étaient aux bagnes.

Au reste, l'article est à deux fins, contre la propriété et contre l'armée que l'on affecte de confondre avec les sergents de ville. Ce petit mot fera grand plaisir à Brest, à Toulon et à Rochefort, où la propriété, l'armée et les sergents de ville ne sont pas plus en faveur que chez la *Démocratie pacifique*.

Laissant nos lecteurs apprécier le ton honnête et modéré de cet article, nous nous bornerons à déclarer péremptoirement :

Que nous n'avons pas publié hier, ni avant-hier, ni aucun jour, la phrase qui nous est attribuée par le *Corsaire*, que nous n'avons jamais exprimé la pensée qu'il nous attribue ;

Que nous mettons le *Corsaire* au défi de montrer à qui que ce soit le texte *cité* par lui, dût-il feuilleter toute la collection de la *Démocratie pacifique*.

Après ces injures, ces défis arrogants, ces accusations de mauvaise foi, toute cette prétendue argumentation qui paraît si sûre d'elle-même, ce serait pour le *Corsaire* une bien triste excuse que de nous dire : « Ces lignes ne sont point dans » la *Démocratie pacifique*, nous les avons lues » quelque part ailleurs. »

Et pourtant il est impossible au *Corsaire* de nous répondre autre chose.

Si l'attaque du *Corsaire* ne nous avait été révélée accidentellement, ce journal qui, par exception, ne nous avait pas été envoyé, et que nous n'avions pas lu, n'aurait été l'objet d'aucune rectification de notre part ; nous aurions passé dans l'opinion pour avoir reconnu la vérité d'une citation complètement fausse.

Il doit ressortir de ceci deux moralités :

Lecteurs du *Corsaire*, ne croyez jamais, au grand jamais, ce que vous lirez sur notre compte dans votre journal, avant d'avoir tout vérifié de vos propres yeux.

Lecteurs de la *Démocratie*, comprenez pourquoi nous ne répondons pas aux attaques quotidiennes et envenimées du *Corsaire*. Il nous a suffi de vous donner, une fois pour toutes, un échantillon de son savoir-faire. Comprenez qu'il y a des journaux en dehors de la discussion.

A peine est-on sorti d'une difficulté qu'une autre se présente. Ainsi, dans le conseil des ministres il y a eu tempête, hier, tempête dans un verre d'eau. M. L. Bonaparte et M. Fould ne s'entendent pas. La discussion est arrivée à des termes tels, que l'on s'attendait à apprendre ce matin le renvoi du ministre-banquier. En tous cas, la position pour lui n'est pas tenable. Les autres ministres, pendant toute cette scène, ont rempli l'office de comparses muets ; ils écoutaient la parole du maître. M. Fould n'est pas satisfait de ses collègues.

Lorsqu'il pressait, sollicitait instamment le président de la République de lui exposer ses vues sur les questions de finances et d'économie sociale, l'obstination de M. Louis Bonaparte, qui se contentait de critiquer sans émettre ses théories propres, a paru d'un mauvais augure. Pour l'entourage, les ministres ont compris que M. Fould devait être sacrifié. Ils sont restés muets devant les supplications de la victime. — Attendons maintenant le dernier mot de l'énigme. (*La Réforme.*)

NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS DU MESSAGE.

Le général d'artillerie Lahitte vient d'être appelé au ministère des affaires étrangères. Voici les étapes républicaines que le nouveau ministre a parcourues pour arriver au poste où viennent de l'appeler la *volonté et la main de l'élu du dix décembre*.

Comme le général d'Hautpoul, son digne collègue du ministère, M. Lahitte joua un rôle dans l'affaire dite de la Drôme, lorsqu'après le débarquement de l'*oncle* au golfe Juan, les volontaires royaux, unis aux verdets du Midi, se disposèrent à soulever cette partie de la France contre l'*usurpateur*. Tout le monde sait que ces preux ne tinrent pas devant l'initiative prise par le général Gilly.

M. Lahitte, après avoir, en 1823, fait sa campagne d'Espagne en qualité d'aide-de-camp du duc d'Angoulême, ne cessa, durant toute la Restauration, de conserver les bonnes grâces des aînés de la dynastie bourbonienne.

Les cadets étant arrivés au trône en 1830, notre général, voulant mettre d'accord son ambition avec sa conscience, demanda au duc d'Angoulême s'il voulait bien l'autoriser à servir les nouveaux hôtes des Tuileries.

Le duc d'Angoulême répondit à M. Lahitte ce que M. de Chambord disait dernièrement de M. de Falloux : « Puisqu'il veut prendre part aux affaires, ce ne peut être que pour faire du bien. » Et M. Lahitte se mit aux ordres de Louis-Philippe.

Avant de servir la République, M. Lahitte aura eu deux autorisations à demander. Il paraît que de Froshdorf, comme de Claremont, la réponse aura été la même.

Et voilà pourquoi M. Louis Napoléon, en vertu du message de l'action, a pu faire de M. Lahitte un ministre des affaires étrangères. (*La Liberté.*)

De l'équité dans l'assiette de l'impôt.

THÉORIE DE L'IMPOT BASÉ SUR LE VOLUME DE LA RICHESSE.

I.

Nous avons déjà jeté un coup-d'œil rapide sur les conséquences funestes engendrées par l'économie politique de l'égoïsme (1).

Nous avons constaté que la richesse, fruit du travail combiné des forces du globe et des forces de l'homme, ayant été détournée au profit d'une faible minorité, la grande majorité des citoyens se trouvait encore réduite à la servitude de la misère. Nous avons fait ressortir comment, dans le sein même de cette faible minorité, quelques centaines d'*habiles*, connus sous le nom de financiers, d'agioteurs, d'usuriers, exploitaient leurs confrères en richesse.

Sous le régime de l'économie politique de l'égoïsme, les groupes d'hommes, qui forment les différentes assises de la pyramide sociale, sont exploités les uns par les autres depuis la base jusqu'au faîte.

Seulement le groupe, très peu nombreux, d'hommes de l'assise la plus élevée, dans lequel on compte les financiers, les agioteurs, les usuriers, les princes, les rois, les papes et les empereurs, ne sont exploités par personne : ils jouissent seuls, des bénéfices *matériels* de leur position de la manière la plus absolue, la plus complète.

Voilà le fait, on le trouve sous toutes les latitudes, depuis Lisbonne jusqu'à Pékin, depuis New-York jusqu'à Constantinople.

Mais si tel est le fait, tel n'est certes pas le droit. Or, Dieu et la justice commandent que le droit triomphe du fait.

Le triomphe du droit est imminent.

L'économie sociale de la fraternité, dont l'avènement est proche, inaugurera le grand principe du droit de TOUS à la participation proportionnelle de la richesse, fruit DU TRAVAIL COMBINÉ DES FORCES DU GLOBE ET DES FORCES DE L'HOMME. Toute la question est là.

Le suffrage universel, laissé libre dans ses mouvements, peut nous y conduire par la voie légale et pacifique ; — ce qu'il faut désirer.

En effet, même dès aujourd'hui, les Assemblées législatives renferment un nombre considérable de représentants victimes des financiers, des agioteurs des brocanteurs de la richesse métallique et du crédit. Que le nombre des représentants producteurs augmente, et bientôt les monopoleurs, se trouvant en minorité, devront rentrer dans la loi commune dont ils sont sortis depuis quelques milliers d'années.

L'impôt offre un moyen tout naturel aux producteurs de faire rentrer graduellement les *habiles* dans la loi commune. Nous allons le voir.

II.

Lorsque nous avons fait bon marché des impôts actuels, nous avons prouvé que la suppression totale des impôts indirects, la suppression partielle des impôts directs, voire l'établissement de l'impôt progressif, ne porteraient qu'un léger soulagement à la grande majorité de la population. Le soulagement réel des masses, l'anéantissement de la misère se trouvent ailleurs que dans la plus parfaite organisation de l'impôt.

Mais de ce que l'impôt, n'importe la forme qu'il revête, ne renferme pas la solution du bien-être général, il ne s'ensuit pas qu'il faille accepter purement et simplement l'impôt tel qu'il est établi.

Il faut, au contraire, le réformer profondément, c'est-à-dire introduire dans son assiette le principe de l'équité et de la justice ; créer et appliquer, en un mot, la théorie vraie de l'impôt.

Cette théorie la voici :

Nous avons dit que la richesse, suivant son origine, prenait deux acceptions différentes :

Les biens ruraux, les biens urbains (maisons) reçoivent le nom collectif de richesse immobilière ;

Les biens provenant originairement de l'épargne, celui de richesse mobilière.

Le travail combiné des forces du globe et de celles de l'homme a donc créé deux sortes de richesses. Le caractère le plus distinctif qui les sépare consiste dans la mobilité ou dans l'inamovibilité, c'est-à-dire que les unes sont mobiles, facilement transmissibles, et que les autres ne le sont pas encore.

Or, le mouvement est la vie de toute chose.

De même que l'homme se manifeste, se dédouble, se centuple par le mouvement, la richesse doit suivre les mêmes lois.

En d'autres termes, la richesse immobilière actuelle donnera moins de bénéfices que la richesse mobilière.

Donc, pour introduire l'égalité et la justice dans l'assiette de l'impôt, il faut que des principes différents le régissent selon qu'il s'appliquera à la richesse mobilière ou à la richesse immobilière. Il faut que le droit au mouvement, à la transmissibilité, à la vitesse soit racheté par un impôt plus fort.

Ces apparentes inégalités ramèneront le droit et de fait la justice dans l'impôt.

Voici comment :

L'impôt sur les biens immeubles ne sera établi que sur la valeur *marchande* ou le capital (1).

L'impôt sur les biens meubles atteindra le capital et les bénéfices.

Il y a plus. Jusqu'à présent l'impôt n'a pas frappé le VOLUME de la richesse.

Or, le volume de la richesse, comme le volume de la pyramide sociale, se mesure au moins par deux dimensions :

Mesure par la base ;

Mesure par la hauteur.

La mesure de l'impôt par la base correspond à l'impôt *uniforme* ;

---

(1) Voir le travail publié dans notre numéro du 7 septembre 1849, ayant pour titre : *De la Richesse et des Impôts.*

(1) On se méprendrait si l'on croyait à la difficulté d'établir *tous les ans* la valeur marchande d'un immeuble. Il n'est pas de notaire de canton qui ne sache *au plus juste* le prix des propriétés du voisinage. L'impôt sur les immeubles devant être établi sur le capital, il est juste que les impôts varient, comme la valeur même de ce capital. Cette fluctuation aura une utilité gouvernementale considérable, car la bonne administration de l'Etat influera directement et indirectement sur la *valeur marchande* de ce genre de propriétés, partant sur l'impôt.

La citation suivante fera mieux comprendre comment la bonne administration de l'Etat influera heureusement sur cette fluctuation. M. Léon Faucher en écrivant ces lignes sur le *jeu des centimes additionnels*, ne croyait probablement pas fournir des armes aux adversaires en économie politique :

« La propriété foncière, en ce qui touche le principal » des contributions directes, jouit d'un dégrèvement permanent et en quelque sorte irrévocable ; mais le jeu » des centimes additionnels a suivi la tendance *essentiellement variable des combinaisons politiques* : ils ont » été sans cesse en diminuant sous la Restauration, et » sans cesse en augmentant depuis la révolution de Juillet. Ainsi le produit global des quatre contributions directes, qui était de 402 millions en 1816 et de 351 » millions en 1821, descendait à 325 millions en 1830, » pour remonter à 355 millions en 1832, à 395 millions » en 1840, et à 423 millions en 1847 ; il est évalué, pour » 1850, à 429 millions, qui représentent en addition aux » 252 millions du principal, une moyenne de 71 centimes. »

La mesure de l'impôt par la hauteur correspond à l'impôt *progressif*.

Il faut donc que les différents groupes de citoyens qui composent les différents assises de la pyramide de la richesse sociale, soient imposés et d'une manière uniforme et d'une manière progressive.

Telle doit être, à un point de vue général, la théorie de l'impôt.

III.

Dans les détails, comme nous l'avons déjà indiqué, il faudra tenir compte de la nature spéciale des richesses que l'impôt doit atteindre.

La richesse de production, celle qui augmente graduellement le bien-être *général*, doit être MOINS frappée que la richesse de spéculation qui accroît inopinément la fortune *particulière* de tel ou de tel spéculateur.

En d'autres termes, là où la richesse est plus ou moins imparfaitement ASSOCIÉE au travail, elle devra être moins grevée, que là où le capital exploite riches producteurs et pauvres travailleurs.

Enfin, comme l'impôt ne doit frapper que sur la richesse, il sera établi que chacune des différentes catégories d'impôts exclura le premier groupe des citoyens pauvres ou malaisés qui forment la base de la pyramide sociale.

Par ces principes la solution du problème de l'impôt devient juste ou mathématique.

Pour le pauvre ou le malaisé, plus d'impôt réel ou fictif.

Pour le riche, un impôt répondant à l'élévation graduelle des différentes assises de la pyramide sociale, mesurant d'une manière certaine le VOLUME réel de la richesse.

(*La suite prochainement.*)

LE CHOLÉRA A ORAN

On écrit d'Oran, le 5 novembre :

Oran est dans la consternation. On parle de 700 décès militaires déclarés, et 3 700 civils, sans y comprendre les décès non connus de la mosquée, des juifs et des Maures. C'est un sixième de la population. Toutes les boutiques sont fermées, les affaires sont suspendues, on fait des feux, on tire le canon, hier il y a eu une grande procession. Le choléra est foudroyant, des familles entières sont mortes. Dans une maison, les habitans, au nombre de dix, sont tous morts dans une nuit. Le choléra décime aussi les Arabes. Trente condamnés sont employés à ouvrir des fosses. Des prolonges ramassent tous les soirs les cadavres. Un bataillon de tirailleurs, fort de 400 hommes, en a perdu 200; le 2^{me} chasseurs d'Afrique en a perdu 80. Le général Cuny a été malade; son aide-de-camp est mort. Les quatre sœurs de charité sont tombées victimes du fléau.

Les nouvelles du 10 sont un peu plus rassurantes. Le choléra diminuait, mais ses ravages ont été terribles. On lit dans une lettre :

Le choléra nous a cruellement éprouvés; il diminue un peu maintenant en ville, mais il gagne l'intérieur. Le terrible fléau, qui avait déjà enlevé M. Poulain, chirurgien en chef de l'hôpital militaire, et son remplaçant, M. Hennequin, vient de nous ravir M. Godord, médecin en chef du même établissement.

M. l'évêque d'Alger, arrivé le 8 par le bâtiment à vapeur *le Vautour*, a visité les divers établissements sanitaires.

L'épidémie paraît sévir particulièrement en ce moment dans la direction de Sidi-Bel-Abess. A Mers-el-Kebir, près Oran, il y a eu jusqu'à présent, tant à domicile qu'à l'hôpital, quarante-un décès cholériques.

ITALIE.

On écrit de Rome, 9 novembre, au *Nazionale* :

« Tout le monde croit que le pape ne pense plus en ce moment à revenir à Rome. Cette opinion a encore été confirmée par Mgr Orsini, à son retour de Naples. Dans tous les cas, Pie IX prendra à cet égard conseil du roi Ferdinand. Toutefois, on pousse avec activité les travaux du palais Farnese.

» Demain on brûlera les premiers *bons* de la République, pour leur substituer des *bons* pontificaux.

» Les caisses publiques reçoivent la monnaie d'alliage, et donnent en échange un *bon* remboursable *quand il y aura des fonds*. Cette mesure est très mal vue, et personne ne se presse de s'y soumettre. Jusqu'aujourd'hui aucun employé n'a encore été payé. »

LES SERMONS PAR ORDRE.

On lit dans le *Nazionale* de Florence :

« Dimanche 28 octobre, le curé d'une église de faubourg, expliquant l'Evangile de la semaine à ses paroissiens, a essayé de leur prouver, à l'aide de ce texte : *Reddite quæ sunt Cæsaris Cæsari, et quæ sunt Dei Deo !* que Jésus-Christ n'était ni républicain, ni constitutionnel, ni libéral; que né dans un pays soumis à la domination étrangère, ni ses actes ni ses paroles n'étaient opposés à cette domination; d'où l'honnête logicien concluait que c'était un péché mortel que de se refuser à payer la taxe de famille, comme aussi de faire quoi que ce soit en faveur de l'indépendance.

» Dans sa péroraison, digne en tout de l'exorde, le brave homme, apostrophant les princes de la terre, dit que la fuite, l'exil et toutes les calamités qu'ils avaient subies n'étaient qu'une juste punition de ce qu'ils avaient osé porter la main sur les libertés de l'Eglise, et que de nouveaux malheurs les menaçaient encore s'ils ne se hâtaient de réparer les violences qu'ils avaient commises.

» Hier, dimanche 11, dans l'Eglise de tous les Saints, un frère de l'ordre a prêché contre les *libéraux* qu'il a accusés de vouloir renverser la société, en se servant du manteau de la religion. Il a ajouté qu'il parlait ainsi pour obéir à une circulaire de l'archevêque qui lui prescrivait de prêcher cette doctrine, et que, pour mieux l'inculquer à ses auditeurs, il répéterait son sermon le dimanche suivant.

» Nous nous contentons pour le moment d'enregistrer ces faits purement et simplement. »

ALLEMAGNE.

LES JOURNALISTES MODÉRÉS DE L'AUTRICHE.

On écrit de Vienne, 14 novembre, à la *Gazette de Breslau* :

« Les journaux réactionnaires ont perdu tous leurs abonnés, et se sont vus réduits à demander au ministre de l'intérieur une subvention pour vivre. Mais M. Bach a répondu qu'il était impossible à l'Etat, déjà si obéré, de s'imposer de pareilles charges; qu'il ne voyait d'ailleurs pas la nécessité de soutenir des journalistes qui ne savaient pas se faire lire du public. Irrités d'une pareille réponse, tous les journalistes réactionnaires, excepté M. Weiss, de la *Volks-Zeitung*, qui est réellement subventionnée, viennent de décider qu'ils arboreraient le drapeau libéral. Il n'est pas jusqu'à la *Férule* et au *Courrier des Théâtres* qui ne soient prêts à faire de l'opposition. »

On écrit de la même ville à la *Gazette nationale* :

La situation des esprits à Vienne est toujours la même; la population conserve son attitude hostile et pleine d'ironie. Le *père* Welden (comme on le nomme) a bien pu supprimer trois journaux démocrates; le peuple, à son tour, vient de supprimer une feuille réactionnaire en s'abstenant de l'acheter. La *Gazette du Lundi* n'était plus lue que de son rédacteur. Certain usage consacré à la Saint-Martin vient de donner lieu à une démonstration à laquelle le peuple n'a voulu reconnaître qu'un sens ironique, et à laquelle il a applaudi. Une vieille coutume veut que le jour de la Saint-Martin la commune Israélite offre à la cour un certain nombre d'oies engraissées, comme signe de soumission. Sur la proposition de l'un des membres les plus influens de la commune, on attacha cette fois au cou des oies des rubans noirs-jaunes, et on les porta ainsi, avec leur décoration monarchique, à la cuisine impériale.

— On écrit de Pesth, 11 novembre :

« L'heure de la résurrection de la presse hongroise paraît avoir sonné. Les journaux *Figyel-Mezœ* et *Pesti-Hirlap* invitent, par des placards, le public à souscrire; le premier paraît déjà demain, le deuxième commencera ses publications le 15. »

— On lit dans la *Gazette de Cologne* :

« La correspondance générale des journaux rapporte que les employés de la police de sûreté sont informés que le parti populaire de Prusse se propose de tenter un coup entre le 30 octobre et le 17 de ce mois. On a déjà, dit-on, pris les mesures de précaution nécessaires. La même correspondance soutient qu'il s'agit aussi d'une levée de boucliers dans l'Anhalt-Dessau, et que tout était prêt pour faire marcher des troupes prussiennes vers Dessau.

LA MISÉRICORDE DU CZAR.

La Russie recule; elle sent qu'elle n'est pas assez forte pour briser la résistance de la Turquie, admirablement préparée au combat. Les vingt-cinq vaisseaux de ligne qui composent la belle flotte militaire de la Turquie craignaient peu les escadres russes, menacées d'ailleurs par les escadres anglaise et française. De plus, la Porte avait des alliés non à dédaigner dans les Circassiens, qui viennent de lui envoyer des ambassadeurs, après avoir refusé les propositions de paix qui leur étaient faites au nom du czar.

La question de l'extradition des réfugiés hongrois terminée, la Russie s'arrangera sans doute pour jeter des complications nouvelles dans les questions toujours pendantes des provinces danubiennes. Il faut considérer comme une suggestion moscovite, la proposition que la Porte aurait faite de renoncer à sa suzeraineté sur les deux principautés moldo-valaques, à la seule condition qu'elles seraient déclarées indépendantes de la Russie, et placées sous la garantie des grandes puissances, à peu près comme le royaume de Grèce. Qui ne voit que le résultat de cette combinaison nouvelle serait d'amener le triomphe complet de la Russie sur le Bas-Danube.

Les Valaques frémissent à l'idée de se voir incorporés à la Russie. La jeunesse de ce pays a déjà demandé à Omer-Pacha l'autorisation de former des compagnies franches, destinées à être réunies à l'armée ottomane. Cette formation, au cas d'une lutte avec les Russes, pourra devenir très importante, surtout dans la petite Valachie, qui n'a pas encore perdu son humeur belliqueuse d'autrefois.

L'une des causes qui ont encore contribu à faire rétrograder la Russie dans la question d'Orient, c'est l'attitude hypocrite de l'Autriche, se dérobant elle aussi à l'embrassement de fer de son puissant voisin. Non-seulement elle se venge cruellement en faisant pendre des généraux hongrois qui se sont rendus aux Russes, mais elle fait encore fortifier les passages de Hongrie en Russie. Le czar, irrité, a adressé à l'empereur d'Autriche une lettre par laquelle il se prononce énergiquement non-seulement contre les exécutions en général, mais encore sur les motifs qui ont fait adopter deux sortes d'exécutions, la fusillade pour les insurgés qui se sont rendus aux Autrichiens, la pendaison pour ceux qui ont cédé devant les Russes.

Il ne manquait plus à l'Autriche que de recevoir des leçons d'humanité de la part du bourreau de la Pologne.

Mais l'Autriche est trop habile pour ne pas démêler les causes secrètes qui poussent le czar à la miséricorde. Ces causes sont dans la résistance de la Turquie, s'appuyant, comme nous venons de le dire, d'une part sur l'Angleterre, de l'autre sur la Circassie, et présentant pour avant-garde une armée danubienne, organisée par Bem et ses compagnons. Oui, ce qui fait pleurer le crocodile de la Newa, c'est de voir que cette Pologne, qu'il croyait avoir écrasée une première fois sous les murs de Varsovie, une seconde fois devant Pesth, ressuscite de nouveau là-bas sur le Danube, sous une forme musulmane. Aussi Nicolas, en proie à un profond et amer désillusionnement, jure-t-il aujourd'hui que, s'il a réclamé les braves généraux polonais réfugiés en Turquie, ce n'est pas pour leur faire du mal, au contraire.

Heureusement pour la Russie il lui reste toujours la plus grande et la plus forte corde de son arc, le panslavisme, qui lui gagnera, peut-être plutôt qu'on ne le pense, la Pologne elle-même et son inséparable alliée la Hongrie, tant resteront profondes dans ces deux pays les rancunes excitées par l'abandon où les ont laissés les puissances de l'Occident. Si la Russie veut à tout prix s'emparer de Constantinople, la Hongrie veut se venger de l'Autriche, et la Pologne de la Prusse. N'a-t-on pas entendu dernièrement un député posnanien s'écrier en plein parlement prussien, faisant allusion à la Russie :

Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor!

L'Occident fera bien de méditer sur le sens de cette invocation arrachée par le désespoir, car du jour où la Pologne ferait la paix avec la Russie daterait non-seulement pour l'Allemagne, mais encore pour la France une expiation terrible.

Assemblée législative.

Séance du 19 novembre. — Présid. du cit. DUPIN.

La séance est ouverte à 2 heures 3/4.

M. CHAVOIX dépose une liasse de pétitions pour protester contre tout rétablissement de l'impôt sur les boissons.

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération de la proposition de MM. Doutre, Benoît (du Rhône) et autres représentants, relative à l'abrogation des articles 414, 415 et 416 du code pénal.

MM. Wolowski et Valette ont déposé un amendement ainsi conçu :

« Les articles 414, 415 et 416 du code pénal sont modifiés ainsi qu'il suit :

» Art. 414. Tout concert entre ceux qui font travailler des ouvriers, ou entre les ouvriers eux-mêmes, ayant pour objet de porter atteinte à la liberté du travail et de l'industrie, constitue une *coalition*.

» En conséquence, sera considéré comme coalition, et puni d'un emprisonnement de six jours à trois mois, et d'une amende de seize francs à trois mille francs :

» 1° Tout concert entre ceux qui font travailler des ouvriers, ayant pour but de faire, *injustement et abusivement*, baisser les salaires, ou de priver de travail certains ouvriers, s'il y a eu tentative ou commencement d'exécution;

» 2° Tout concert de la part des ouvriers, ayant pour but de faire cesser le travail *injustement et abusivement*, d'interdire le travail dans un atelier, d'empêcher de s'y rendre avant ou après certaines heures, d'exclure certains ouvriers, de prohiber l'emploi de certaines machines, et en général de suspendre ou d'enchérir *injustement et abusivement* les travaux, ou de les empêcher; le tout, s'il y a eu tentative ou commencement d'exécution.

» Dans les cas prévus par les deux paragraphes précédents, les chefs ou moteurs seront punis d'un emprisonnement de deux à cinq ans.

» Art. 415 et 416. Comme dans le projet de la commission. »

M. WOLOWSKI développe cet amendement. Il soutient que dans le système de la commission l'ouvrier ne serait pas libre de débattre son salaire; il ajoute que l'intérêt de la société, c'est que le salaire soit le plus élevé possible, et ne soit pas exposé à descendre suivant le caprice des entrepreneurs.

L'ouvrier n'aura aucune garantie de liberté si l'on inscrit dans la loi que la coalition n'est condamnable que lorsqu'elle est injuste et abusive.

C'est parce que l'orateur veut la conservation de la propriété qu'il est d'avis d'accorder aux ouvriers la faculté de défendre leur seule propriété, le travail.

Les ouvriers ont le droit de défendre leurs salaires par tous les moyens légitimes. La baisse des salaires est aussi dangereuse à la prospérité générale qu'à la prospérité particulière des ouvriers. Car, que l'on ne s'y trompe pas, ce sont les ouvriers qui consomment l'immense majorité des produits fabriqués par la grande industrie. Quand le salaire baisse, la grande fabrication baisse et dépérit.

M. ROUHER, ministre de la justice, rappelle les caractères de l'ancienne législation et les caractères du projet de la commission; il soutient que de cette comparaison il résulte que les auteurs de l'amendement et la commission sont d'accord au fond.

A GAUCHE. Alors, acceptez l'amendement.

M. ROUHER. Je n'accepte pas l'amendement, parce que je crains qu'on n'en exagère la portée et que cela n'entraîne de dangereuses conséquences.

Toute coalition de la part des ouvriers est perturbatrice de l'ordre et funeste aux travailleurs comme aux patrons, c'est pour cela que le Code pénal, sans examiner la légitimité des demandes, punissait toujours la coalition des ouvriers.

La commission a placé la coalition des patrons comme celle des ouvriers; je ne crois pas qu'on puisse aller au delà. Si l'on acceptait l'addition de ces mots : *injustement et abusivement*, on forcerait la magistrature à entrer dans la réglementation des salaires, qui de sa nature est essentiellement libre.

Le respect du pouvoir n'est pas assez fort en France.

A GAUCHE. Il l'est beaucoup trop. (Agitation.)

M. ROUHER. Le respect du pouvoir n'est pas assez grand en France pour qu'on doive l'affaiblir.

C'est pour cela que le gouvernement vous prie d'accepter le projet de la commission sous bénéfice des observations que je viens de présenter.

M. VALETTE. Ce que M. le ministre vient de voir dans le rapport de la commission est exactement le contraire de ce qui s'y trouve. (Très bien ! à gauche.) Lisez le rapport de la commission. D'un bout à l'autre vous verrez cette pensée, que le seul fait de la coalition doit être puni dans l'intérêt de la libre concurrence. Les individus doivent vivre isolés; s'ils s'entendent, ils sont coupables. (C'est cela !) Voilà le système de votre commission. (Très bien !)

Avec la disposition qui vous est proposée par la commission, la magistrature sera forcée de dire, comme elle a dit aux charpentiers : « Nous n'avons pas à examiner si vous avez raison; nous devons vous condamner parce que vous vous êtes entendus. » (Très bien !)

Au reste, M. Rouher, qui combat aujourd'hui notre amendement, défendait l'an dernier cette disposition dans un rapport fait par lui sur cette question à la Constituante.

L'orateur donne lecture d'un passage de ce rapport dans lequel les opinions, soutenues aujourd'hui par M. Rouher, ministre, sont énergiquement refutées par le même M. Rouher, représentant à la Constituante. (On rit.)

Un scrutin de division est demandé par la gauche sur l'amendement de M. Valette. Cette opération a lieu et donne la solution suivante :

Nombre des votants,	605
Majorité absolue,	303
Pour,	245
Contre,	360

L'amendement de MM. Valette et Wolowski n'est pas adopté. — L'Assemblée revient au projet de loi :

« Les articles 414, 415 et 416 du code pénal sont modifiés comme suit :

» Art. 414. Sera punie d'un emprisonnement de six jours à trois mois et d'une amende de 16 fr. à 3 000 fr. :

» 1° Toute coalition entre ceux qui font travailler des ouvriers, tendant à forcer l'abaissement des salaires, s'il y a eu tentative ou commencement d'exécution;

» 2° Toute coalition de la part des ouvriers pour faire cesser en même temps de travailler, interdire le travail dans un atelier, empêcher de s'y rendre avant ou après certaines heures, et en général pour suspendre, empêcher, enchérir les travaux, s'il y a eu tentative ou commencement d'exécution.

» Dans les cas prévus par les deux paragraphes précédens, les chefs ou moteurs seront punis d'un empisonnement de deux ans à cinq ans. » — Adopté.

« Art. 415. Seront aussi punis des peines portées dans l'article précédent, et d'après les mêmes distinctions, les directeurs d'atelier ou entrepreneurs d'ouvrage, et les ouvriers qui, de concert, auront prononcé des amendes autres que celles qui ont pour objet la discipline intérieure de l'atelier, des défenses, des interdictions, ou toutes proscriptions sous le nom de damnations ou sous quelque qualification que ce puisse être, soit de la part des directeurs d'atelier ou entrepreneurs contre les ouvriers, soit de la part de ceux-ci contre les directeurs d'atelier ou entrepreneurs, soit les uns contre les autres.

« Art. 416. Dans les cas prévus par les deux articles précédents, les chefs ou moteurs pourront, après l'expiration de leur peine, être mis sous la surveillance de la haute police pendant deux ans au moins et cinq au plus. » — Adopté.

M. CHAUFFOUR propose l'article additionnel suivant :

« Les délits punis par les articles précédents seront déférés au jugement du jury. » (Mouvement.)

M. Chauffour monte à la tribune pour soutenir son article.

M. CHAUFFOUR. N'est-il pas vrai que la raison qui a fait déclarer délit une action qui peut être parfaitement innocente en elle-même, n'est pas autre que celle-ci, que la politique est engagée elle-même dans les coalitions.

Voici un premier motif qui appuie mon amendement. Je dis encore que la coalition est considérée par vous comme un déficit politique, et je le prouve encore par les paroles de la commission. N'y a-t-il pas un de ses membres qui a déclaré lui-même que la coalition n'est autre chose qu'une association? (Dénégations au banc de la commission.)

En supposant même que je me trompe sur le sens des paroles de l'honorable rapporteur, je dis encore avec le génie de la langue qu'une coalition n'est pas autre chose qu'une association; car tout le monde est bien d'accord que coalition indique concert. Or, un concert qu'est-ce autre chose qu'une association accidentelle, mais enfin une association. Vous ne nierez pas que l'association avec la Constitution de 1848 est devenue un droit politique, la coalition, qui n'est que l'association elle-même rendue visible dans une certaine circonstance, ne peut donc être jugée que comme un délit politique. Les lois précédentes qui punissaient l'association, ne la soumettaient qu'à la juridiction correctionnelle; aujourd'hui l'association illicite est jugée par le jury, il faut donc soumettre au jury l'examen des coalitions.

Remarquez, d'ailleurs, que les jurés sont mieux placés que les magistrats pour juger un délit de cette sorte. Puisque la loi, à ce qui a été entendu, autorise l'application des intentions qui ont présidé à la coalition, qui mieux que le jury peut faire cette appréciation? Il est plus apte, à cet égard, que les magistrats, pour qui trop souvent les matières qui ont rapport à la classe ouvrière sont une lettre close. Les jurés, au contraire, vivent pour la plupart de la vie des ouvriers, ou sont continuellement en contact avec les ouvriers; ils sont donc ici les juges naturels.

Les articles du code pénal étaient dans leur première rédaction, selon M. Rouher, un des monuments les plus remarquables de la jurisprudence. Pour moi, ils n'étaient qu'un des monuments les plus remarquables de l'injustice humaine. Je ne crois pas que votre loi, qui n'a pu définir ce que c'était réellement qu'une coalition mauvaise, soit meilleure que ces anciens articles.

Mais enfin, mon amendement fera le pays juge du délit que vous conservez dans nos codes, et c'est, à mon avis, le seul moyen de rendre moins déplorables les résultats fâcheux qui pourront ressortir de la décision que vous venez de prendre.

M. VATIMESNIL. Pour répondre à l'honorable préopinant, je n'ai à dire qu'un seul mot : c'est que l'article 83 de la Constitution ne soumet péremptoirement au jury que la connaissance des délits politiques et des délits commis par la voie de la presse. Or, la coalition est-elle un délit politique? n'est-ce pas plutôt un délit industriel?

A GAUCHE. Vous avez dit que c'était un délit politique.

M. VATIMESNIL. Je serais curieux que l'interrupteur me montrât le passage de mes discours où j'aurais dit que la coalition est un délit politique. Non! j'ai dit toujours que c'était un délit industriel qui, le plus souvent, était fomenté par des agitateurs politiques, c'est-à-dire par les ennemis, par les exploiteurs les plus cruels des ouvriers. (Très bien ! à droite.)

Quant à cette allégation, que nous ayons dit que la coalition n'est pas autre chose qu'une association, je n'ai qu'à répondre ceci : c'est que l'honorable préopinant n'a pas lu tout notre rapport; sans cela, il y aurait vu, à la page 8, un arrêt de la cour de cassation du 28 mai 1836, qui établit la distinction qui existe entre les coalitions et les associations. Je m'en réfère à cet arrêt et je n'en dirai pas plus.

J'ajouterai seulement que l'on semble placer en suspicion les magistrats pour ce qui regarde l'appréciation des intentions d'un délit. Ce soupçon ne se réfute pas, c'est assez de le dénoncer du haut de cette tribune. Le bon sens du pays suffira pour y répondre. (Très-bien ! à droite.)

M. CHARAMAULE. Je ne suis pas suspect dans la question; j'ai voté également contre l'amendement de M. Morin et contre celui de MM. Valette et Wolowski, et cela dans l'intérêt bien entendu des ouvriers. Il importe en effet de leur interdire une lutte dans laquelle ils seraient toujours vaincus, comme le parti le plus faible.

Mais, malgré cela, je viens appuyer de toute l'énergie de ma conviction l'amendement qui vient d'être présenté quant à la juridiction.

Si vous avez voulu faire toujours de la coalition un délit, reconnaissez-le loyalement, c'est que vous y avez vu une grave menace contre la tranquillité publique : c'est que vous y avez vu un rapport incessant avec la politique. Autrement, ce délit ne serait réellement qu'une simple contravention, qu'un désordre matériel tombant sous le coup de mesures de simple police.

La coalition n'est donc atteinte que comme ayant un caractère politique. A ce titre elle doit être soumise au jury. Et d'ailleurs, le jury a aussi connaissance de nombre de délits de droit commun; il s'agirait de savoir, en tous les cas, si la juridiction du jury n'est pas la plus naturelle. Ne prétendez pas, du reste, qu'il y ait là un soupçon contre la magistrature : car alors nous vous dirions : Pourquoi vous défiez-vous du jury?

Vous avez trouvé la coalition assez considérable pour la frapper dans tous les cas. Maintenant trouvez-vous que ce soit peu de chose lorsqu'il s'agit d'en régler la juridiction? Ne commettez pas cette contradiction, et ne déclinez pas la juridiction du pays. (Très-bien ! à gauche.)

Le scrutin de division est demandé sur l'amendement de M. Chauffour. Il est ordonné et donne le résultat suivant :

Nombre des votants,	511
Majorité absolue,	256
Billets blancs,	194
Billets bleus,	317

L'Assemblée n'adopte pas l'amendement.

L'Assemblée adopte ensuite d'urgence et sans discussion le projet de loi portant prorogation du traité passé le 30 juin 1848 entre M. le ministre des finances et la Banque de France.

L'ordre du jour appelle la première délibération de la proposition de M. Charras, relative à la publication des motifs de nomination et des promotions dans l'ordre de la Légion-d'Honneur.

Aucun représentant ne demande la parole.

L'Assemblée décide qu'elle passera à une seconde délibération.

Troisième délibération sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Marseille à Avignon.

M. LE PRÉSIDENT relit les articles qui ont été votés, et sur lesquels il n'a pas été présenté de nouveaux amendements.

Sur l'article 3, on a présenté ce paragraphe additionnel, rédigé par MM. Versigny et Aubry :

« L'Etat sera en outre remboursé en capital et intérêts du million voté par la loi du 2 février dernier sur les bénéfices nets de l'entreprise, dès qu'ils atteindront

6 1/4 0/0, et avant le partage des bénéfices dont il est parlé dans l'article 5 ci-après. »

M. CHASSELOUP-LAUBAT combat l'amendement comme beaucoup trop favorable à la compagnie. La commission veut que le remboursement ait lieu indépendamment des bénéfices. L'Etat entre dans la catégorie des autres créanciers, et doit être payé comme eux.

Le paragraphe additionnel n'est pas adopté.

A propos de l'art. 5 du projet, MM. Aubry et Versigny proposent de reprendre la réduction de l'art. 4 du projet primitif et dont la commission a proposé la suppression.

La commission combat de nouveau cette réintégration de l'art. 4; elle est repoussée, ainsi qu'un autre article additionnel qui aurait remplacé l'art. 5 du projet.

Un autre article 6, proposé par M. Versigny est également rejeté.

Un autre paragraphe à l'art. 6 du projet, proposé par MM. Dufournel et Ternaux, proposant de ne donner les emplois du chemin de fer qu'à d'anciens soldats libérés du service.

La commission a décidé que la moitié de ces emplois serait accordée aux anciens militaires.

L'art. 6, avec cette modification, est adopté.

L'ensemble du projet est adopté.

La séance est levée à 6 heures 1/2.

La 3e commission d'initiative parlementaire chargée d'examiner la proposition de M. de Saint-Priest, relativement à la répression de l'usure, s'est prononcée en faveur de la prise en considération.

— La même commission s'est prononcée contre la proposition de M. Henri Didier, tendant à faire nommer une commission spéciale chargée de proposer les lois promises à l'Algérie.

Elle s'est également prononcée contre la proposition de M. Huguenin, tendant à ce que désormais le budget des recettes soit discuté avant celui des dépenses.

— M. Etienne a déposé une proposition tendant à la suppression des frontières postales. Il n'y aurait d'exception que pour les correspondances exclusivement relatives au service public, déterminées par un règlement d'administration publique.

— M. Delessert a déposé un amendement tendant à faire cesser le cours forcé des billets de la Banque de France, et à annuler la limite légale posée par les trois décrets de 1848 à l'émission des billets de cette compagnie.

— Voici le texte du projet présenté par M. Fould sur les patentes :

« Art. 1er. Le tarif du droit fixe de patente (tableau A) annexé à la loi du 25 avril 1844 est modifié, à l'égard de la sixième classe, ainsi qu'il suit :

Dans les communes de 100,000 âmes et au-des. 32 f.
— de 50,001 à 100,000..... 24
— de 30,001 à 50,000..... 16
— de 20,001 à 30,000..... 12
— de 10,001 à 20,000..... 9
— de 5,001 à 10,000..... 7
— de 2,001 à 5,000..... 5

» Art. 2. La profession d'avocat est ajoutée à la nomenclature des professions imposables, dans la quatrième classe du tableau A. »

Le citoyen Geniller, ex-vice-président du conseil central, aujourd'hui détenu politique, nous écrit que dans un article récemment publié par nous sur le citoyen Proudhon, nous avons, par erreur, attribué à ce publiciste l'initiative de la candidature Raspail lors des élections à la présidence de la République.

Les quelques membres du *Conseil central* qui s'inspiraient de Proudhon, dit Geniller, votèrent avec les partisans de l'*abstention*, qui fut repoussée à une très grande majorité. Battus sur ce point, ils proposèrent de tirer au sort, parmi tous les noms des candidats proposés, celui du candidat qui serait adopté par le *Conseil central*. Cette proposition, combattue par quelques mots, ayant encore été rejetée, la discussion s'engagea sur le choix définitif du candidat.

Le citoyen Langlois, alors le principal disciple de Proudhon, appuyait la candidature de Barbès.

Le citoyen Geniller termine en déclarant que Proudhon n'a pas eu d'influence sur la décision du *Conseil central* qui a proposé Raspail.

Nous insérons la lettre suivante en conjurant le prisonnier qui nous l'écrit et ceux qui sont dans la même situation, de conserver jusqu'au bout la dignité de la patience; les prisonniers politiques ne peuvent être délivrés que par le travail de l'opinion qui se fait en dehors des bastilles.

Ste-Pélagie, 16 novembre.

Citoyen,

L'inquisition n'est pas morte! Grâce au chef de la rue de Jérusalem, nous en verrons bentôt revenir les mystères.

Hier, au milieu de la nuit, on est venu nous arracher dix de nos frères, coupables d'avoir osé vous communiquer nos légitimes réclamations.

Pour cette expédition nocturne, on avait déployé un appareil formidable. Tous les gardiens de la maison, armés de grosses clés à marteaux dites assommoirs, suivaient le brigadier de chambre en chambre et choisissaient leurs victimes.

Sommes-nous donc en France, sous le régime républicain, ou vivons-nous en Russie sous le despotisme d'un autocrate?

Elle est donc bien puissante la voix de la vérité, puisque du fond des cachots, où nous avons été jetés, ces accents peuvent vous porter à des actes d'une brutalité aussi révoltante!

Nous vous adjurons, citoyen rédacteur, de donner la plus grand publicité à cette lettre; et nous prions nos amis de la Montagne d'interpeller à ce sujet M. F. Barrot.

Il est inouï qu'en France, au XIXe siècle, à l'ombre de la République, on veuille encore bâillonner les prisonniers quand ils osent se plaindre des traitements barbares qu'on leur inflige.

Nos misères sont si grandes que nous nous demandons parfois si la mort ne serait pas préférable.

Salut et fraternité.

E. PERREY,
ancien élève de l'école polytechnique.

P. S. Comme je fermais cette lettre, on est venu m'arracher à mes amis pour me transporter dans le quartier *des voleurs*. Pour justifier cet acte, le directeur n'a voulu donner d'autres raisons que son bon vouloir et les ordres de Carlier. Nos amis enlevés hier ont été conduits à la Roquette.

FAITS DIVERS.

— Le nouveau ministre de l'agriculture, le savant M. Dumas, s'occupe activement de l'organisation de l'Institut agronomique de Versailles. On nous assure que toutes les chaires sont déjà promises; celle de zootechnie serait, dit-on, réservée à M. Charles Blanc, élève de M. Isidore Geoffroy de Saint-Hilaire, professeur au collége Turgot.

— Le célèbre aéronaute français M. Arban, qui a fait le mois dernier une ascension à Barcelonne, et dont on n'avait eu depuis aucune nouvelle, a eu une fin déplorable : son cadavre a été retrouvé ces jours derniers sur la place de Rosas. Le consul français a pris soin des funérailles de notre hardi et malheureux compatriote.

— Nous avons sous les yeux une affiche imprimée à Condé-sur-Noireau et placardée dans cette ville au commencement de ce mois; nous y lisons les lignes suivantes qui nous ont paru assez curieuses pour être reproduites :

« Le dimanche 4 novembre prochain, heure de midi, à Saint-Christophe, près le pont d'Ouilly, commune d'Ouilly-le-Basset, Me Davoult, avocat, demeurant à Condé-le-Noireau, fera procéder à la vente par adjudication d'un taureau, âgé de 2 ans, d'un bœuf, âgé aussi de deux ans, et d'un taureau, âgé d'un an; veaux, tous issus du même taureau.

» Enfin, de plusieurs génisses et vaches toutes pleines de ce taureau, etc., etc.

» Il a toujours eu la douceur d'un agneau, et a trausmis cette douceur à tous ses enfants. »

(*Haro de Caen*)

— Une indisposition de Mme Rossetti, fort intimidée à son début, fait remettre de quelques jours la 2e représentation des *Due Foscari*. Ronconi a été très remarquable dans le rôle du doge. Ce soir, pour les abonnés du mardi, qui n'ont pas entendu l'opéra de *Bellini*, Mme Persiani et Mlle D'Angri, chaque jour plus applaudies, chanteront Juliette et Roméo des *Capuletti e i Montecchi*.

UNE INEXPLICABLE TRAGÉDIE. — On lit dans le *Courrier des Etats-Unis*, du 31 octobre :

« Le télégraphe nous apporte de Saint-Louis un drame étrange, qui a eu pour théâtre l'hôtel Barnum, et dans lequel deux voyageurs français auraient été les acteurs, ou pour mieux dire, si l'on en croit la dépêche, les coupables. Voici d'ailleurs le récit tel qu'il nous parvient, avec la date du 30 octobre; nous conservons même les noms, malgré leur incorrection évidente.

» Il y a quelques jours, deux jeunes gentilshommes français, qui se nomment Gonzalès de Montesque et le comte Raymond de Montesque, arrivèrent ici venant de Chicaco, et se logèrent à l'hôtel Barnum, annonçant que leur intention était d'aller faire, dans l'Ouest, une excursion de chasse.

» On n'avait remarqué, dans leur conduite, rien d'extraordinaire, quand hier soir, vers onze heures, au moment où M. Barnum, neveu du propriétaire de l'hôtel, et J.-J. Maccomber, *steward* de l'établissement, allaient se retirer dans leur chambre, un des gentilshommes français s'approcha de la porte vitrée de la galerie, et y frappa un coup. M. Barnum leva l'un des côtés du rideau qui voile cette porte, et le jeune homme qui se trouvait de l'autre côté tira un coup de fusil. Une balle perça de part en part M. Barnum, et deux chevrotines vinrent se loger dans le bras de M. Maccomber.

» Au bruit du fusil, Albert Jones, fabricant de voitures, dont l'atelier est dans la troisième rue, mais qui occupe une chambre voisine de l'hôtel, s'empressa d'accourir pour voir de quoi il s'agissait. A peine avait-il franchi la porte, qu'il reçut une balle qui le renversa à terre, et, quelques minutes plus tard, il expirait. Deux autres personnes, H.-M. Hendersonne et N.-H. Hubble, qui pénétrèrent dans la galerie, furent aussi blessées par des chevrotines, l'une au front, l'autre au bras.

» L'assassin fut immédiatement poursuivi jusqu'à sa chambre, où, après une lutte désespérée, on parvint enfin à s'emparer de lui. C'est le plus jeune des deux voyageurs. Tous deux ont été arrêtés et affectent la folie. On assure qu'il y a peu de jours, ils ont commis un acte à peu près semblable à Alton (Illinois).

» P. S. — On a ouvert les malles des deux Français, et l'on y a trouvé des lettres qui prouvent qu'ils appartiennent à une famille riche et distinguée. Les malles renfermaient aussi plusieurs beaux costumes et 4 500 francs en pièces d'or allemandes. Ils sont évidemment fous. Tous deux ont fait feu. L'excitation est si grande, que le maire de Saint-Louis a cru devoir entourer la prison où ils sont renfermés.

» Tout ce que nous venons de transcrire là est inconcevable; et cependant tout porte à croire que le fonds en est bien réel. Les deux jeunes gens, dont le télégraphe a estropié les noms, seraient-ils MM. Gonzalve et Raymond de Montesquiou? On serait tenté de le croire, car ces Messieurs, qui étaient encore à New-York il y a quelques semaines, sont, en effet, partis pour l'Ouest, afin d'aller y chasser, et les renseignements que donnent le récit ci-dessus s'appliquent malheureusement fort bien à ces deux voyageurs. »

HORLOGE POLAIRE. — Un physicien anglais, M. Weatstone, vient de soumettre aux savants de tous les pays un appareil excessivement ingénieux qu'il désigne sous le nom d'*horloge polaire*. Cet appareil, qui fait connaître l'heure vraie au moyen d'un rayon lumineux émané de l'atmosphère, quelle que soit la position du soleil par rapport à la partie éclairante d'où sort le rayon, est, sans contredit, une des inventions les plus remarquables de notre époque; et si la découverte de Daguerre et de Niepce ne nous avait déjà familiarisés avec les merveilleuses propriétés de la lumière, ce ne serait pas sans éprouver un sentiment d'incrédulité qu'on apprendrait qu'un simple rayon de lumière diffuse peut indiquer sur un cercle gradué la marche du soleil avec autant d'exactitude qu'un rayon direct de cet astre le fait sur un cadran solaire. L'instrument a, de plus, le mérite d'une admirable simplicité; car, dès qu'il est orienté, chacun peut s'en servir immédiatement, sans études préalables et sans aucun calcul à faire.

L'horloge polaire de M. Weatstone se compose d'un tube conique, mobile autour de son axe, lequel doit coïncider avec l'axe du monde. La plus grande ouverture, tournée du côté du pôle, est fermée par un disque en verre, portant à son centre une étoile formée de lames très minces de chaux sulfatée, et sur lequel une ligne droite, terminée en flèche, est tracée dans la direction d'une des sections principales de l'une des lames. C'est cette flèche qui indique l'heure. A la plus petite ouverture du tube se trouve placé un prisme de Nicol, dont une diagonale fait un angle de 45 degrés avec la section principale des lames minces de chaux sulfatée.

Au-devant de la plus grande ouverture du tube est un anneau métallique renfermant un disque de verre et portant, sur sa partie inférieure, un limbe divisé en douze parties principales, correspondant chacune à une heure du jour, depuis six heures du matin jusqu'à 6 heures du soir, et subdivisé en dix, pour donner l'heure de six en six minutes. Cet anneau est fixé à l'extrémité d'un support vertical disposé de manière que son plan soit perpendiculaire à l'axe du monde.

Maintenant, voici le phénomène qui se présente : lorsqu'on place l'œil contre le prisme pour regarder dans la direction du pôle, les lames minces de chaux sulfatée paraissent, en général, revêtues des plus riches couleurs. Mais si l'on fait tourner le tube autour de son axe, on voit successivement ces couleurs changer d'intensité, puis s'évanouir dans deux positions particulières.

Dans l'une de ces positions, un petit disque circulaire, formant le centre de l'étoile, prend une teinte déterminée, et, dans l'autre, la teinte complémentaire, c'est-à-dire que si la première teinte est rouge, la seconde sera verte. C'est à la couleur primitive qu'on doit s'arrêter; ainsi, lorsque, en faisant tourner le tube, on est arrivé au point où l'étoile colorée disparaît entièrement et où le disque central apparaît rouge, il ne s'agit plus que de regarder sur le limbe gradué quelle division correspond à la pointe de la flèche dont nous avons parlé plus haut; cette division donne l'heure vraie au moment de l'observation.

Les personnes à qui la physique n'est pas étrangère reconnaîtront facilement, par cette description incomplète, que l'instrument de M. Weatstone est une application des phénomènes de *polarisation de la lumière*, phénomènes dont la découverte est due entièrement à des savants français; mais cette application est si brillante et si ingénieuse, que le nom du physicien anglais est désormais inséparable de ceux des Malus et des Arago. (*Impartial du Nord.*)

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Toute réclamation doit être accompagnée de la dernière bande imprimée.

PETITE CORRESPONDANCE.

Toulouse.—M. D.—Reçu les 16 et fait.
Rouvenac.—M. R.—Reçu les 20 et fait v. réab. jusqu'au 15 juin 50.
Gallardon.—M. B. B.—Reçu les 9.—Fait le réab.—Votre journal vous parviendra à l'avenir le jour même.
Indret.—M. P.—Reçu les 100.—Fait l'applic. de conforp. ainsi que des 100 de juin.—Remerc. frat. à tous.—Nous all. v. expéd. les livres demand.—Le nouv. Bull. est sous presse.
Rio-Janeiro.—M. D.—Reçu les 747.—Les liv. et autres objets demand. sont partis depuis 15 jours par le nav. *Amélie*.—Compl. affect. et rem. à tous.
Metz.—M. T. G.—Reçu les 69 et les docum.—Nous march. parfait. d'accord.—Rem. affect. à tous.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 f.	11 f.	6 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe	32	17	9
PAYS A SURTAXE : Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	46	24	13
Colonies et pays d'outre-mer	50	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	68	35	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	[illegible]
Cinq à 9 »	30	[illegible]	40
Dix fois et plus.	25	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 19 novembre 1849.

La Bourse d'aujourd'hui a commencé le mouvement la baisse qu'on prévoyait depuis quelques jours. On n'a pas grande confiance dans le ministère, et on s'empresse de réaliser les bénéfices.

Le 5 0/0 à terme a ouvert à 89-90; il n'a pu dépasser ce chiffre; il est au contraire descendu à 89-60, pour fermer à 89-65; par conséquent en baisse de 25 c. sur la précédente clôture.

Le 5 0/0, au comptant, ouvert à 89-85, n'a pu non plus tenir ce cours, il est descendu à 89-55, chiffre auquel il a fermé; baisse 30 c. sur la même clôture.

Le 3 0/0, ouvert à 56-95, a fait 57 fr., et il a fermé en baisse de 25 c., à 56-75.

Les anciennes obligations de la ville ont fermé en hausse de 5 fr. à 1285; les nouvelles en hausse de 2-50 à 1150.

Les actions de la Banque ont fermé à 2,385, en baisse de 12-50.

Il y a eu quelques affaires sur les chemins de fer. Ces valeurs se sont bien tenues.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours
Trois 0/0	57 05	57 »»	56 75	56 80
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0	90 »»	89 90	89 60	89 65

19 NOV.—AU COMPTANT.—COURS DE CLOTURE.

RENTES.			
3 0/0 j. du 22 juin	56 75	Espag. dette active.	23 1/8
5 0/0 j. du 22 mars	89 55	— — 3 0/0	35 1/2
VALEURS DIVERSES.		— Dette intér.	30 3/8
		Naples, récép. Roth.	90 »»
		Romain, emprunt.	»» »/»
Banque de France.	2385 »»	Haïti, emprunt.	[illegible]
Do de la Ville anc.	1285 »»	Piémont, emprunt.	970 »»
— — nouv.	1150 »»	— Nouveau.	900 »/»

Oblig. de la Seine..	1090 »»
— St-Germ. 1842.	[illegible] »»
— Versailles..	840 »
— Orléans. 4 0/0.	960 »»
— Nouvelles.	960 »»
— Rouen. 4 0/0	720 »»
— Nouvell. 1849.	900 »»
— Havre, [illegible]	725 »»
— Nouvelles.	540 »»
— Marseille.	850 »»
— Orléans, jouis.	450 »»
Quatre-Canaux.	1080 »»
— Jouissance.	85 »»
Bons du Trésor.	5 0/0.
Forges Aveyron.	3000 »»
Monceau-s.-Sambre	1500 »»
Nord (hauts four.)	[illegible] »»
Charbon belge.	325 »»
Zinc V.-Montagne.	2725 »»
— Stolberg.	475 »»
Mines de la Loire.	285 »»
FONDS ÉTRANGERS.	
Belg. 5 0/0 1840.	99 1/2
— 5 0/0 1842.	[illegible] 3/4
— 4 1/2.	86 3/8
— 3 0/0.	65 1/4
— 2 1/2 0/0.	49 »/»
— Banque.	710 »»
— — 1846.	4020 »/»

Rente 5 0/0.	82 »»
Lots d'Autriche.	390 »»
2 1/2 hollandais.	55 »»
CHEMINS DE FER.	
Saint-Germain.	405 »»
Versailles, r. d.	210 »»
Versailles r. g.	170 »»
Orléans à Paris.	740 »»
Rouen.	537 50
Havre.	232 75
Avignon-Marseille	216 25
Bâle.	192 50
Centre.	300 »»
Boulogne.	125 »»
Bordeaux.	397 50
Nord.	446 »»
Strasbourg.	358 75
Nantes.	[illegible] »»
Montier. à Troyes.	110 »»
Dieppe Fécamp.	180 »»

BOURSE DE LONDRES du 17 novembre.

3 0/0 consolidés	93 7/8
3 0/0 au 12 déc.	93 7/8

TAXE DU PAIN.

1re qualité le kilo.	37 c.
2e —	30

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 20 novembre.

THÉATRE DE LA NATION.—
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Le Testament.
ITALIENS.—Roméo.
OPÉRA-COMIQUE.—Haidée.
ODÉON.—Raymond Varney, l'Eclat de rire.
THÉATRE-HISTORIQUE. La Guerre des Femmes.
VAUDEVILLE. — Croque-Poule, l'Impertinent, les Rendez-vous.
GYMNASE. — La Faction, Graziella, les Partageux.
THÉATRE MONTANSIER. — La Femme à la broche, Deux Sans-Culottes, Tigre du Bengale.
VARIÉTÉS.— Voltaire en vacances, les 4 associés.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Le Connétable de Bourbon.
AMBIGU-COMIQUE.—Piquillo Alliaga, Juif errant.
GAITÉ. — Les Belles de Nuit.
THÉATRE DU LUXEMBOURG.—Pierre Lerouge.
THÉATRE NATIONAL.—Les Pilules du Diable.
FOLIES.— L'Ouvrier grand seigneur, Marquis de Flouvac.
THÉATRE CHOISEUL.— Les Talismans du Diable.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 250. ÉDITION DU MATIN. **Mercredi 21 novembre 1849.**

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE.

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . 11 f.
Un an. . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . 17 f.
Un an. . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

REPARTITION
PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 30 novembre sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

PARIS, 20 NOVEMBRE.

Assemblée nationale.

SCANDALE.

Il est permis à l'histoire de dire : « Il y a deux siècles, tel ministre fut un voleur. » Mais si le contemporain de ce ministre se fût avisé de cette hardiesse, il eût été pendu, comme diffamateur. Le contemporain diffame, l'histoire dit la vérité. Diffamation devient vérité, à ce qu'il paraît, comme usurpation devient légitimité.

M. Benjamin Raspail a aujourd'hui parlé comme un contemporain. Aussi a-t-il été hué. Qu'il revienne dans cent ans, il sera applaudi.

Cet honorable représentant s'était avisé de proposer à l'Assemblée de décréter qu'aucun banquier ne pourrait être ministre. Avait-il en vue M. Fould ? C'est possible, car il se rappelait peut-être que M. Fould avait conseillé la banqueroute au gouvernement provisoire.

Quoi qu'il en soit, en développant sa proposition, il a avancé qu'un ancien ministre des finances ou autre s'était enrichi outre mesure dans sa place. Ces mots ont soulevé une tempête effroyable sur les bancs de la droite.

M. Raspail l'a un instant calmée, en rappelant les noms des anciens ministres Teste et Cubières ; mais elle a repris avec plus de fureur pour forcer M. Raspail à nommer la personne à laquelle il avait fait allusion. M. Raspail n'a pas prononcé son nom.

Quant à nous, nous ignorons ce nom, et quand même nous le saurions, nous ne le dirions pas ; car les lois punissent la vérité comme le mensonge, sous le même mot : diffamation. Il nous souvient, sous Louis-Philippe, d'avoir été condamnés pour avoir fait allusion, une simple allusion, aux faits et gestes très condamnables d'un ministre de la justice. Nous connaissons aussi, comme tout le monde, les fraudes commises par un ancien ministre des finances sous Louis-Philippe. Nous ne prononcerons son nom que dans cent ans.

Que l'exemple de M. Raspail, qui a failli être censuré et mis à l'amende par la droite et par M. le président de l'Assemblée, apprenne ceci à tous les petits enfants : Ne dites pas la vérité sur le compte des grands.

Analogies.

M. le président de la république vient de réexpédier M. le commandant Fiéron à la Guadeloupe, c'est-à-dire un administrateur que des hommes aussi éclairés sur les choses coloniales et aussi *amis de l'ordre* que MM. de Tocqueville, de Tracy et Passy, avaient cru nécessaire de rappeler. Recourir à un agent de la force brutale, mettre au service d'une seule classe coloniale un instrument de domination, alors qu'il s'agit de concilier les deux classes, est-ce là cette politique de conciliation que l'on faisait entrevoir ? Non ; c'est la politique *à outrance*, comme n'en faisait certainement pas M. Guizot. Ce n'est point de la sagesse, c'est de l'imprévoyance folle.

Ceci nous rappelle que Bonaparte (le grand), premier consul, imagina, lui aussi, d'employer les voies de rigueur contre Toussaint-Louverture et le peuple noir de Saint-Domingue. On connaît l'issue de l'aventure. Le général Leclerc rétablit l'*ordre* pendant quelques mois, et puis, à la suite de grands désastres, après beaucoup de sang versé et de honte bue, la France avait pour jamais perdu sa plus belle colonie.

C'est là un de ces exemples, une de ces *idées napoléoniennes* que M. le président aurait dû répudier. Quelque grand que soit l'héritage de César, quand on a affiché l'ambition de faire de *bonnes choses*, il convient de n'accepter cet héritage que sous bénéfice d'inventaire.

Telle ne paraît pas être la pensée de M. Louis Bonaparte. Il semble qu'il incline à faire un simple pastiche, une parodie.

L'histoire des variations politiques du grand empereur se résume en ceci :

D'abord républicain dans ses paroles et dans ses actes, il se fait ensuite monarque et persécuteur des républicains ; et puis, dans son exil de Sainte-Hélène, éclairé par une dure expérience, il écrit : « J'étais né pour être républicain... Les circonstances m'ont détourné... L'Europe sera républicaine. »

M. Louis Bonaparte, n'étant encore que simple citoyen, insurgé et emprisonné, se dit et se montre socialiste. Ensuite, ayant fait le 30 octobre, son 18 brumaire, il devient autocrate et se fait persécuteur des socialistes. Et puis, vous le verrez, du fond de quelque paisible chalet, écrire : « J'étais né socialiste... J'ai été détourné par les fils croisés de M. Thiers, par les séductions de M. de Falloux et par les *matassins* de M. Léon Faucher... Voici l'Europe socialiste, et j'en suis réduit au rôle de berger à houlette, Gros-Jean comme devant. »

Reste à établir, après ces analogies, la concordance des temps.

Napoléon Ier date du siège de Toulon. Du siège de Toulon au 18 brumaire et à l'expédition rigoureuse contre St-Domingue, il y a sept à huit ans environ. De l'expédition de Saint-Domingue à l'exaltation suprême, à l'apogée des envahissements contre la République, il y a 2 ans. Du couronnement à Sainte-Hélène, il y a 11 ans.

Napoléon II date du siège de la présidence. Du siège au *Message* et à l'expédition contre les hommes de couleur de la Guadeloupe, il y a 8 mois. L'apogée arriverait donc dans 2 mois, et le châlet 11 mois après, c'est-à-dire en janvier 1851.

Mais non : l'analogie n'a pas le sens commun, puisque le président ne doit être réélu qu'en 1852.

Les Cousins.

M. Louis Bonaparte a cela de commun avec son oncle, le grand Napoléon, qu'il a beaucoup à se plaindre de sa famille. C'est le point de ressemblance le moins contesté. Cependant, on se demande, par le temps de coups de tête qui court, si les plaintes du président ont la même autorité que celles de l'empereur. Là, commence le doute.

Toujours est-il qu'il vient d'arriver à M. Pierre Bonaparte exactement le même châtiment qu'à M. Napoléon Bonaparte, fils de Jérôme. Le chef de bataillon de la légion étrangère, ayant quitté son poste sans ordre comme l'ex-ambassadeur de Madrid, a été brusquement révoqué ainsi que ce dernier. Voici en quels termes sévères le *Moniteur* publie ce matin cette révocation :

Le président de la République,

Considérant que M. Pierre-Napoléon Bonaparte, nommé, au titre étranger, chef de bataillon dans le 1er régiment de la légion étrangère, par arrêté du 19 avril 1848, a reçu, sur sa demande, un ordre de service, le 19 septembre 1849, pour se rendre en Algérie ;

Considérant qu'après avoir pris part aux événements de guerre dont la province de Constantine est en ce moment le théâtre, il a reçu du général commandant la division de Constantine l'ordre de se rendre auprès du gouverneur-général de l'Algérie pour remplir une mission concernant l'expédition de Zaatcha ;

Considérant qu'il n'a pas rempli cette mission ; qu'il ne s'est pas rendu auprès du gouverneur-général, mais qu'il s'est embarqué à Philippeville pour revenir à Paris ;

Considérant qu'un officier servant en France, au titre étranger, se trouve en dehors de la législation commune aux militaires français, mais qu'il est tenu d'accomplir le service auquel il s'est engagé ;

Considérant que M. Pierre-Napoléon Bonaparte, en sa dite qualité, n'était ni le maître de quitter son poste sans autorisation, ni le juge de l'opportunité de son retour à Paris ;

Sur le rapport du ministre de la guerre,

Décrète :

Art. 1er. M. Pierre-Napoléon Bonaparte est révoqué du grade et de l'emploi de chef de bataillon à la légion étrangère.

Art. 2. Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, à l'Elysée-National, le 19 novembre 1849.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Le ministre de la guerre,
D'HAUTPOUL.

Nous ne pouvons qu'approuver cet acte de justice ; mais pourquoi et à quel titre, encore une fois, avait-on envoyé M. Napoléon Bonaparte à Madrid, et M. Pierre Bonaparte dans la province de Constantine ?

Les accusés de Reims.

Le parquet de la cour d'appel de Paris, dirigé par M. Baroche, vient de s'arranger de manière à ajourner de plusieurs mois le nouveau démenti que la justice ordinaire du pays aurait pu lui donner relativement au 13 juin.

On se rappelle qu'à Reims, comme à Lyon, à Strasbourg, à Colmar, l'attentat de l'affaire de Rome a soulevé de généreuses et patriotiques protestations, et que là, comme ailleurs, les généreuses et patriotiques protestations en faveur de la Constitution ont servi de texte à une accusation de complot contre la République.

Une vingtaine de Rémois, qui jouissent de l'estime de tous leurs concitoyens, attendent depuis six mois, dans la maison d'arrêt de Reims, qu'il plaise à M. le procureur-général Baroche de les faire juger.

La lenteur qu'a suivie ce procès est digne d'attention. L'instruction était terminée à la fin de juillet. La chambre des mises en accusation n'a prononcé que le 28 septembre. Le procureur-général, invoquant ensuite un prétexte de suspicion légitime, a demandé le 10 novembre seulement, à la cour de cassation, le renvoi de l'affaire devant une autre cour d'assises, en désignant la cour d'assises de Melun. La cour de cassation a obtempéré à cette demande.

Quoique ces retards fussent déjà fort longs et peu en rapport avec les formes habituelles de la justice, les accusés de Reims les avaient subis avec résignation. Ils se croyaient au bout de leur at-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
MERCREDI 21 NOVEMBRE 1849.

FORTUNADA

VOYAGE INVRAISEMBLABLE. (1)

DEUXIÈME PARTIE.

Il y a certains jours néfastes où les acteurs doivent s'attrister d'être obligés de rire. Il semble, après certaines calamités publiques, que les professions à apparences joyeuses éprouvent une sorte de honte à s'exercer.

On sent un scrupule, presque un remords d'être forcé à contraster ainsi avec les préocupations populaires ; on redoute de paraître indifférent aux sentiments pénibles qui étreignent l'âme et le cœur d'une nation.

Eh bien, aujourd'hui, lecteurs, en reprenant la publication de FORTUNADA, j'éprouve ce scrupule et ce remords.

De courageux pionniers de l'avenir, des soldats pacifiques de la cause des peuples, des hommes que tiennent éveillés les cris de douleur des opprimés de quelque point de l'horizon qu'ils s'élèvent, viennent d'être frappés par le verdict de la haute cour. L'exil volontaire de quelques-uns de nos plus chers amis, et la prison préventive de plusieurs autres, se sont changés en exil forcé, en prison définitive.

Certes c'est là une douloureuse épreuve pour la démocratie tout entière : bien des âmes souffrent, bien des cœurs saignent.

Si je n'avais pas la conscience qu'au fond de cette critique à grelots, de cette satire railleuse des misères de la vieille humanité il y a un enseignement grave et une espérance vraie, je ne choisirais pas ce moment pour reprendre la série de mes feuilletons interrompus. Je compte donc sur l'indulgence en faveur de l'intention sérieuse et de la gravité du but.

J'ai offert au lecteur, dans ce *Voyage invraisemblable*, une troupe de vieillards des deux sexes dont la laideur et les infirmités sont les résultats évidents des misères, des exclusions, des impuretés et des préjugés de la société où ils ont vécu. Ils sont venus à travers mille incidents qui font également ressortir leur fausse sagesse et leur caducité morale, retrouver à Fortunada, dans les eaux du Lac-de-Vie, l'équilibre de leur être, la beauté et l'harmonie complète qu'ils avaient perdus.

Dans cette oasis de l'éternelle jeunesse ils rencontrent un peuple cédant sans effort à la loi céleste d'attraction, vivant heureux des joies fécondes de la fraternité. Ils apprennent d'eux les moyens de ne plus perdre les biens qu'ils sont venus reprendre, de ne plus dégrader leur âme ni enlaidir leur corps.

Que vont-ils faire maintenant de ces forces vives et de cette science nouvelle ? Les utiliseront-ils, ou pourront-ils les utiliser ?

Ces heureux régénérés qui ont entrevu les moyens de conserver les trésors de la jeunesse, les sentiments et les passions, de féconder largement ces gloires de l'être humain pour le bonheur de tous, viendront-ils les nier ou les flétrir à leur tour ?

Nieront-ils les merveilles qui récompensent les hommes quand ils obéissent à cet élan naturel qui poussent les mains à s'unir et les cœurs à s'aimer ?

Soutiendront-ils un jour, avec les puissants de leur nation que c'est une hérésie d'écouter les mille voix puissantes par lesquelles Dieu parle en nous, que c'est une utopie d'espérer de trouver par elle la route de la justice et de la vérité ? Voilà ce qu'il nous reste à apprendre.

Or, après avoir envoyé dans les prisons et dans l'exil une ardente pensée de sympathie aux nobles martyrs auxquels on a momentanément interdit le *feu et l'eau* de la patrie, je vais avec moins de remords reprendre mon récit. A. M

Nous avons laissé nos vieillards plongés dans l'eau merveilleuse, en train d'y reprendre la force et la beauté ; Vasco, demeuré sur la rive, les examine avec attention. Il avait exigé, on se le rappelle sans doute, qu'ils entrassent au bain, groupés aussi bizarrement qu'ils l'étaient dans le pêle-mêle des vaisseaux. Il semble compter sur cet étrange classement pour en voir surgir quelque nouvelle scène de sottise ou de folie.

XXX.

OU L'ON RECONNAIT LA CONTREFAÇON.

Après avoir longtemps savouré le sentiment de sa propre résurrection, chacun des baigneurs jeta un regard sur ses voisins pour constater si l'effet magique se produisait également en leur faveur. Mais, hélas ! ce regard vint mettre fin à cette bienveillante tolérance qui avait jusqu'ici fait le charme de l'expédition.

On se reconnut, c'en fut assez.

En un instant, Vasco entendit toutes ces langues, si calmes et si modérées pendant les huit ou dix longs mois de traversée, s'agiter avec colère ; l'étonnement, les murmures, puis les interpellations échangées avec animosité, arrivèrent en grondant jusqu'à lui.

A mesure qu'ils remontaient l'échelle de l'âge, nos ex-vieillards en reprenaient avec les préjugés les sottises et les haines, la force de les sentir et de les exprimer. La seconde nature reparaissait avec son effroyable exclusivisme et ses passions déviées.

Le premier cri fut celui que poussa la duchesse d'Aguilar en reconnaissant auprès d'elle la Marion Delorme de Lisbonne, la rivale, et la rivale souvent heureuse de toute sa vie. Elle perdit toute retenue à cet aspect, insulta en termes méprisants la belle fille qui avait *beaucoup aimé*, et déclara qu'elle eût préféré rester en Portugal à attendre la mort, plutôt que de partager le bienfait du rajeunissement avec une pareille créature.

— En vérité, pensait Vasco sur son rivage, elle redevient folle ; je l'aimais mieux sorcière.

La pauvre Thésilla fut d'abord très honteuse de cette algarade. Depuis longtemps le charme de sa conversation, l'élégance cordiale et sans apprêt de ses manières, et par-dessus tout, ses grandes richesses lui avaient acquis une certaine considération. De très grands seigneurs venaient à ses réceptions et à ses fêtes. La liberté de ses appréciations, son originalité et son esprit lui attiraient encore à soixante-onze ans des hommages, plus calmes il est vrai, mais tout aussi sincères, de la part de ses contemporains.

Enfin, poussée à bout par les insolences de la duchesse, elle finit, malgré la douceur de son caractère, par l'accabler à son tour de paroles railleuses et de souvenirs piquants.

Elle se prétendit plus sacrifiée que la grande dame, car elle perdait l'avantage de la voir vieillir avec la rapidité des 20 ans que celle-ci avait de plus qu'elle-même ; elle lui rappela leurs luttes et ses triomphes, et s'obstina à ne pas voir d'autres causes à sa récente fureur.

Fureur était le mot : la duchesse faisait flamboyer ses yeux comme une tigresse, et s'apprêtait à souffleter Thésilla quand le comte de Lamégo intervint.

Plus loin le noble bâtard Juan de Soarès venait de retrouver dans Sidi-Mohamed-ben-Allhamar l'un de ces rudes guerriers maures, qui, en 1464, avaient écrasé l'armée d'Alphonse V, sous les murs de Tanger. Son sang s'était allumé à cette vue ; il avait machinalement porté la main à son côté gauche, et n'y trouvant rien il commença à traiter de mécréant de chien, d'impur et de maudit le maure qui, levant les yeux sur son insulteur, lui rendit ses gros mots avec un flegme à faire crever de rage le chrétien, au milieu de sa transformation.

Dom Luis de Béja alla plus loin : il frappa Daniel Lévi en jurant le Christ et tous les saints du Portugal.

(1) Voir les numéros des 11, 12, 13, 14, 15, 19, 20, 21, 22, 23, 28, 29, 30 septembre, 4, 5, 6 et 7 octobre 1849.

tente; ils espéraient passer en jugement au plus tard dans le mois de décembre. Il n'en sera rien. Arrêtés le 16 juin, les accusés de Reims ne seront jugés que dans le courant de février prochain. Neuf mois de détention préventive pour répondre à une telle accusation!... Qu'en pensez-vous?

Il faut remarquer que ce dernier retard n'a rien de fortuit. M. le procureur-général, qui pouvait renvoyer cette affaire devant toute autre cour d'assises siégeant au mois de décembre, a précisément choisi la cour de Melun, dont la session se terminait ou venait de se terminer, ce qui entraînait trois mois de plus d'ajournement, trois mois de plus de détention préventive.

On ne peut expliquer cette préférence en faveur de la cour d'assises de Seine-et-Marne que d'une manière : M. Baroche aura espéré sans doute obtenir un *bon* jury d'un département qui, aux dernières élections, n'a envoyé à l'Assemblée que des réactionnaires.

Pour atteindre ce but, peu important à M. Baroche la prolongation des douloureuses inquiétudes de vingt familles, une atteinte à la liberté individuelle, au droit des gens, et même le blâme de l'opinion publique!

Nous ne doutons pas le moins du monde pour cela de l'acquittement des accusés de Reims, et nous les engageons à la patience.

Les lenteurs et les précautions de l'accusation à leur égard prouvent déjà aux yeux exercés que cette accusation n'est pas solide.

AFFAIRE DU 13 JUIN.

DOUBLE ACQUITTEMENT.

Trois numéros de la *Tribune de la Gironde* avaient été saisis à propos de l'affaire du 13 juin. Déjà elle avait été l'objet d'un premier acquittement, il y a deux mois; samedi dernier, 17, le jury de la Gironde avait à se prononcer dans deux procès successifs sur les deux autres numéros saisis. Il a apporté un double verdict d'acquittement.

Inutile de dire que le ministère public avait relié l'affaire de la *Tribune* au *grand complot* de Paris, et qu'il accusait la feuille démocratique d'excitation à la guerre civile, etc.

Ainsi, partout le jury ordinaire, le vrai jury se montre unanime sur l'affaire du 13 juin.

La commission du budget s'est occupée, hier, d'une proposition qui lui a été faite par la compagnie du chemin de fer de Perrache à Gisors. Cette compagnie offre son chemin pour faire partie de la ligne de Paris à Lyon, en se chargeant de l'établissement d'un double railway et de la construction d'une gare à Perrache. Une sous-commission, composée de MM. Berryer, Vitet et Prosper de Chasseloup-Laubat, a été chargée d'examiner cette proposition.

Les journaux *honnêtes* ont du malheur : ils ne peuvent pas reproduire une seule ligne de nous, sans que le texte de cette ligne soit falsifié, torturé ou dénaturé. Ainsi, la *Patrie* nous consacre cet entrefilet de deux lignes :

« La *Démocratie pacifique* imprime sérieusement cette phrase :

» Vous démolissez; nous reconstru*isons*. »

Nous avons écrit :

Vous démolissez; nous reconstru*irons*.

Différence du présent au futur!

Il est possible qu'il n'y ait là qu'une faute de typographie de la part des compositeurs de la *Patrie*; mais cela ne nous empêchera pas de répéter que les journaux honnêtes ont avec nous du malheur.

ITALIE.

LES BIEN-AIMÉS SUJETS DE PIE IX.

On écrit de Rome, 10 novembre, au *Censeur* :

« Le 8 au soir le bruit se répandit à Rome qu'un mouvement royaliste avait éclaté à Paris, mais qu'orléanistes et légitimistes n'ayant pu s'entendre, les républicains s'étaient mis de la partie et avaient eu le dessus. C'étaient les cardinaux de la commission pontificale qui avaient fait répandre ce bruit. Ils savaient parfaitement que tout se bornait à un changement de ministère. Mais c'est là précisément ce qui les alarmait, convaincus, à tort ou à raison, que M. Bonaparte a renvoyé son ancien cabinet pour le punir de n'avoir pas soutenu la politique tracée dans sa lettre.

» Incertains de la marche que va suivre le nouveau ministère, qu'ils craignent de voir adopter les données de cette lettre, il était important de répandre bien vite l'alarme dans le camp des noirs, nom sous lequel on a l'esprit de désigner ici ceux que nous appelons en France les blancs; il fallait bien motiver l'envoi d'un courrier à Pie IX pour le prier de ne pas céder aux instances de la députation qu'on a envoyée le chercher, dans le cas où il en aurait eu envie.

» Une estafette est effectivement partie du Quirinal, dans la nuit même, pour Bénévent ou Portici.

» L'anecdote suivante vous prouvera où en sont arrivés les sentiments des Romains envers le pontife.

» Il y a trois jours, c'était le 7, on faisait une vente de meubles dans le Circo dei Commercianti, situé près du palais Chigi, sur le Corso. Il y avait dans la salle où l'on procédait à la vente un nombreux groupe d'acheteurs de toutes les opinions et de toutes les classes. Après la vente de plusieurs meubles de prix, vint un magnifique portrait de Pie IX dont le cadre seul avait coûté 30 écus romains (plus de 150 fr.). Ce n'était pas exagérer que de le mettre à 20 écus. Personne ne dit mot. A 15? dit le commissaire-priseur. Pas de réponse. A 10? Même silence. A 5? Rien. Pour l'honneur de Pie IX on enleva le portrait.

» Demain dimanche, le général Rostolan passe sur la place Saint-Pierre une revue de toutes les troupes stationnées à Rome. »

On écrit de Naples, 8 novembre, au journal réactionnaire la *Legge* :

« Des hommes de la police, déguisés, parcourent les provinces avec des pétitions pour demander au roi l'abolition du statut, mais personne ne veut signer, et un grand nombre de récalcitrants sont mis en prison ou poursuivis pour délits politiques. Ici, les réunions dans les cafés sont défendues; nous sommes sous l'empire des sbires et des délateurs. »

LES AUTRICHIENS EN LOMBARDIE.

On écrit de Milan, 12 novembre, à la *Concordia* :

« Vous devez connaître les grands préparatifs de guerre de l'Autriche. On regarde aujourd'hui comme certain qu'ils sont dirigés contre la France, que l'on doit envahir au printemps prochain. Si le fait se vérifie, votre pays serait occupé le premier. Tâchez donc de redonner à votre armée cet excellent esprit dont elle était animée dans les premiers mois de la campagne de 1848; faites que l'Italie redevienne une nation capable de grandes choses. La Lombardie, soyez-en sûr, ne manquera pas à l'appel. Nous avons, dans notre malheureux pays, deux commissions, dites mixtes, qui fonctionnent de la manière suivante, pour opérer le recouvrement des taxes forcées. Un ou plusieurs membres de ces commissions parcourent le pays à la tête de bandes de soldats, et exigent des fermiers, agents, facteurs ou colons, les revenus, les denrées, l'or qu'ils peuvent avoir. Si l'on refuse, ils vendent eux-mêmes à vil prix les meubles, les récoltes, et font faire les coupes de bois, absolument comme si tout cela leur appartenait. En vérité, les hordes vandales n'ont pu ruiner davantage les pays sur lesquels elles s'abattaient. »

LES RÉFUGIÉS EN PIÉMONT.

La discussion a continué le 15 à la chambre des députés de Turin, sur le traité de paix avec l'Autriche. Les députés démocrates ont fait entendre dans cette discussion de nobles et sages paroles. Le débat s'est engagé sur deux amendements : l'un de M. Torelli, l'autre de M. Mellana. Le premier est ainsi conçu :

« La chambre déclarant valables et subsistants les principes qui ont déterminé la nation à prendre les armes, accepte le traité de Milan, du 6 août 1849, comme conséquence inévitable de la force supérieure.

— Elle prend note des déclarations du ministère, qu'il n'existe pas de traité secret avec l'Autriche, et que s'il en avait existé un, ce traité ne serait pas réputé remis en vigueur; que le traité d'extradition, du 6 juin 1838, ne pourra pas être étendu aux délits politiques, et qu'il ne sera pas réputé remis en vigueur dans les parties qui se trouveraient en opposition avec notre statut. Elle prend également note de la promesse du ministère, que la convention du 4 octobre 1834 sera dénoncée en temps utile avant l'expiration des deux années.

Le second amendement a pour but de garantir la protection du Piémont à tous les réfugiés des provinces autrichiennes en Italie. Cet amendement a été sous-amendé par M. Cavour, qui a demandé que cette protection fût restreinte aux citoyens exceptés de l'amnistie, par l'Autriche et les duchés placés sous sa protection.

ALLEMAGNE.

Les élections pour le parlement allemand ont été fixées au 31 janvier par le conseil d'administration prussien. Ce parlement se réunira à Erfurth.

— On parle toujours de déclarer Berlin en état de siége.

— Le commandant prussien d'Heidelberg vient de publier un ordre qui enjoint aux bourgeois de s'écarter du chemin de tout soldat de service, par conséquent de tout officier, parce que tout officier est censé de service. Les bourgeois qui n'obéiraient pas à cette prescription sont prévenus que les militaires peuvent *faire usage de leurs armes* et les arrêter.

Le même commandant a fait défense de porter des chapeaux à la *Robert Blum*. Ces chapeaux sont de feutre noir, pointus et garnis d'un ruban de crêpe noir et d'une boucle blanche.

— On écrit de Presbourg à la *Gazette de Cologne*, 19 novembre :

« Tous les officiers madgyars détenus ici ont été hier conduits à Arad, où ils seront traduits devant un conseil de guerre. Les places qu'ils ont laissées vides sont maintenant occupées par des détenus politiques arrivés aujourd'hui de Schemnitz, escortés par soixante hommes du corps franc de Hurban. Le conseil de guerre de Schemnitz est dissous. Les députés de Debreczin ont été conduits à Pesth. »

QUESTION TURCO-RUSSE.

On lit dans la *Réforme allemande*, sous la date de Vienne, 15 novembre :

« Les dernières correspondances de Constantinople sont peu rassurantes et font pressentir des éventualités menaçantes. La flotte anglaise, sous les ordres de l'amiral Parker, a pris position maintenant dans la baie de Barbieri, c'est-à-dire sous les batteries de l'un des châteaux des Dardanelles; et les forts turcs l'ont salué.

» La Russie et l'Autriche ne peuvent considérer cet événement comme une violation des traités de 1841. Et si l'on voulait objecter que la violation ne saurait avoir lieu que plus haut vers Stamboul, auprès des châteaux de Kalid-ul-Bahr et de Kalat-Sultanie, il n'en est pas moins évident que l'attitude de l'amiral Parker est une provocation manifeste de la part de l'Angleterre, et cette provocation la Russie ne peut se dispenser d'y répondre.

» Pour ce qui est de l'escadre française, on n'a encore vu aucun bâtiment de guerre de cette nation près des Dardanelles.

» La Porte, dit-on, va transférer les réfugiés à Diarbékir, en Asie, où on les surveillera. Mais elle adjoindra aux sujets autrichiens les sujets russes, notamment Bem et ses compagnons qui ont embrassé l'islamisme, ce qui est tout à fait contraire aux exigences formelles de la Russie, qui veut l'expulsion.

» Bref, toute l'affaire redevient sérieuse, et ce que l'on considérait de toutes parts, depuis tant d'années, comme le *noli me tangere* par excellence, c'est-à-dire la question d'Orient, est entrée peut-être dans sa phase la plus dangereuse, celle d'une guerre européenne, qu'il sera désormais impossible de conjurer. »

EXILÉS HONGROIS. — On lit dans le *Sund* :

« Le bateau à vapeur *Hermann* est arrivé de Brême à Southampton, se rendant à New-York. Parmi les passagers se trouvent quelques célébrités hongroises, et notamment Ladislas Ujhazy, ex-gouverneur civil de la forteresse de Komorn, qui se rend aux Etats-Unis pour y fonder une colonie hongroise. Il est accompagné de ses deux fils et de ses deux filles, et de plusieurs officiers hongrois qui se sont montrés sur le pont du *Hermann* avec le pittoresque uniforme hongrois.

» Ladislas Ojhazy est un homme vénérable, à barbe et moustaches grises, et portant un costume semi-oriental. A bord du *Hermann* est un autre officier hongrois fort extraordinaire, Mlle Apolonio Jagella; elle a été lieutenant dans un régiment de cavalerie pendant la guerre de Hongrie, et adjudant de l'armée de la forteresse de Komorn pendant le siége fait par les Autrichiens; elle s'est conduite héroïquement pendant la guerre de Hongrie; elle s'est surtout battue derrière les barricades, et elle se vante d'avoir tué beaucoup de soldats autrichiens. Ses traits sont fort agréables et sa physionomie a quelque chose d'original et de décidé. Cette demoiselle doit épouser un officier hongrois sitôt que le *Hermann* aura touché New-York. Ces Hongrois doivent être suivis par beaucoup d'autres, qui attendent à Hambourg leur passage sur un paquebot. »

LETTRE DE RICHARD COBDEN.

La *Gazette de Cologne* publie la lettre suivante, adressée par M. Richard Cobden à M. Bach, ministre de l'intérieur à Vienne :

Londres, 20 octobre.

Monsieur, ces lignes ne s'adressent pas au membre du gouvernement autrichien, mais personnellement à l'homme dont les sentiments éclairés et libéraux ont fait sur moi une si vive impression quand j'ai eu le plaisir de faire sa connaissance à Vienne.

Vous trouverez l'excuse de la démarche que je fais en ce moment dans les principes mêmes d'humanité et de civilisation qui nous étaient communs à cette époque. Toujours fidèle aux idées qui ont appelé sur moi, en 1847, votre bienveillante attention, je ne puis admettre que ces idées trouvent aujourd'hui en vous un défenseur moins énergique qu'alors. L'opinion publique de mon pays a tressailli d'horreur au spectacle des froides cruautés perpétrées sur les chefs tombés des Hongrois.

Ce sentiment n'est pas celui d'une classe ou d'un parti. Il n'est pas un homme en Angleterre qui défende, par la parole ou par l'écriture, la conduite du gouvernement autrichien. L'opinion des Etats civilisés du continent européen vous est déjà connue. Celle même des Etats-Unis d'Amérique ne tardera pas à parvenir à Vienne. Vous êtes trop éclairé pour ne pas comprendre que le jugement unanime des contemporains devient la sentence même de la postérité.

Avez-vous bien réfléchi que l'histoire ne demandera pas compte au soldat, à l'instrument brutal

---

D'un autre côté, le R. P. Mascarenhas s'indignait bruyamment de ce que Vasco eût introduit ainsi des infidèles au milieu de fervents catholiques. Il le menaça de le dénoncer lui-même au tribunal du Saint-Office, à leur retour en Europe, s'il ne prenait à l'instant des précautions pour faire passer ces malheureux aux inquisiteurs de Goa, par le premier vaisseau qu'il rencontrerait allant aux Indes. En attendant il voua son voisin Ab'd'el-Makri à tous les diables de l'enfer, et lui promit d'une voix terrible le feu dans cette vie et le feu dans l'autre.

Ce n'était pas là de quoi encourager le Maure à revenir au monde; il ne dérangea cependant pas d'une seconde le travail du lac de Vie. Il avait regardé autour de lui, et s'étant assuré que le nombre ni la force n'étaient du côté de sa race, il se résigna momentanément aux imprécations ultra-chrétiennes de l'ancien inquisiteur.

Sur tous les autres points occupés par les Portugais s'élevaient de semblables cris, de pareilles altercations.

On se rappelait à grands éclats de voix tous les vilains souvenirs de la vie; on restaurait avec aigreur les lignes de démarcation tracées par l'orgueil et l'abus de la force, par les croyances, les professions et les races. Les anathèmes des confrères du grand-prieur, les imprécations orgueilleuses de la noblesse, les brutales et piquantes répliques des vilains, les reproches hautains des grandes dames, les révélations scandaleuses faites par les femmes de marchands, les jurements éclatans des guerriers se croisaient effroyablement dans cette atmosphère si pure, sur ces bords habituellement si calmes et si peu faits à de pareils concerts.

Partout pleuvaient les reproches et les injures, partout hurlait l'esprit de vengeance et de haine. Bien plus, si l'on en croit les mémoires de Vasco, dans beaucoup de groupes on ne s'en tint pas là, on passa brutalement aux coups de poings.

Pendant ce temps-là, Sergius, qui n'était connu de personne et s'en félicitait vivement, se tenait à l'écart, et faisait là-dessus d'assez tristes réflexions.

— Voilà donc, pensait-il, le premier usage que font du retour de leurs forces ces privilégiés du pays des lumières! Au lieu de s'embrasser dans l'excès de leur bonheur, ils vont rechercher toutes les vieilles misères qui les dégradaient dans ce coin du monde dont ils se disputaient jadis les richesses et les rangs. Le miracle splendide que la nature opère indistinctement en faveur de chacun d'eux n'est pas encore achevé, et déjà ils reprennent ces pensées d'hostilité, ces appétits de meurtre qui les enlaidissaient.

De son côté, Vasco disait à part lui, sans être ému ni étonné :

— Les y voilà! je m'en doutais bien. S'ils devaient rentrer ainsi en Portugal, ce qu'ils ont reconquis de jeunesse ne serait pas de longue durée. Ah! la vilaine engeance! la vilaine société, où, pour fuir de pareils spectacles, on n'a que la ressource d'être marin en mer ou moine cloîtré!

XXXI.

MERVEILLEUX EFFET D'UN ÉCLAT DE RIRE.

Le tumulte allait croissant, et la mêlée tendait à devenir générale. Cependant Vasco pensa à y mettre un terme; comme il ne voulait pas donner aux Fortunadiens qui reviendraient un pareil spécimen de notre civilisation, il jugea qu'il était temps d'intervenir.

Il se leva, arrondit devant sa bouche ses deux mains en façon de porte-voix, et leur cria à plusieurs reprises et sur tous les tons que, de pareilles dispositions arrêtaient entièrement le travail régénérateur de l'eau du lac, qu'ils ne devaient pas espérer de voir blanchir leurs dents et noircir leurs cheveux, de sentir se compléter jamais en eux les trésors de la jeunesse, s'ils continuaient à s'injurier et à se maltraiter d'une aussi détestable façon.

Il fut longtemps avant de réussir à se faire entendre; l'acharnement était si grand, ces méchantes gens s'assourdissaient et s'assommaient si bien mutuellement, que la voix de leur chef de file ne parvenait qu'en sons confus à leurs oreilles. A la fin, quelques-uns, moins aveuglés par la fureur, entendirent avec l'aide actif de maître Sergius; on se répéta l'avis de rang en rang, et peu à peu la crainte de rester ébauchés calma les plus terribles.

Du reste, comme ils n'avaient pas d'armes et qu'ils s'épuisaient sans résultat, bon nombre d'entre eux s'étaient déjà résolus à remettre l'affaire à bientôt.

Les accès de rage à peu près apaisés et le silence rétabli, Vasco les prévint que pour aujourd'hui l'expérience devait en rester là, qu'ils n'en tireraient plus aucun fruit en la prolongeant.

Cette fois il n'eut pas de peine à les faire revenir au rivage; bien qu'ils ne fissent plus entendre que de sourds murmures, ils n'en continuaient pas moins à maugréer terriblement en eux-mêmes contre les voisins que le sort ou Vasco leur avait imposés. Ils aimèrent donc mieux se séparer dans un état incomplet de restauration que de rester appareillés ainsi.

Hors de l'eau, la scène vint encore à changer : c'était décidément la fête des saturnales au grand complet.

De vieillards en entrant au bain, ils en étaient sortis dans toute la force, dans tout l'épanouissement rond ou carré, dans toute la largeur extrême de l'âge; ils se trouvaient remontés à la maturité virile. Bossus pour la plupart, ils étaient devenus droits; estropiés ou émembrés, ils étaient redevenus complets; or, leurs habits ne leur allaient plus.

Ici le comique remplaça le tragique. L'effet burlesque produit par ces vêtements trop étroits qui se fendaient ou laissaient passer les membres; l'embarras des jambes sans chaussures et des bras sans manches, chez ceux qui venaient de retrouver ces appendices essentiels; les étonnemens bouffons des entêtés essayant d'utiliser leurs vénérables défroques; les attitudes extra-grotesques de ceux qui y avaient réussi : tout cela produisit une scène si nouvelle et si surprenante d'originalité, qu'un fou rire général parcourut cette mêlée de Portugais.

L'ex-centenaire, par exemple, le comte de Lamégo, dont la taille gigantesque rappelait jadis les plus beaux types de la race des Goths, s'était depuis cinquante ans tellement rabougri, tordu et desséché, que les matelots du *San-Lucar* le nommaient le petit-vieux; eh bien! le comte de Lamégo qui avait subitement repris sa haute stature, se vit obligé de renoncer à faire emploi de ses hardes de *petit-vieux*, et dut se contenter le plus adroitement possible une partie de son nouveau corps d'Hercule en attendant mieux.

Mais les efforts qu'il fit avant de se résigner à cette extrémité furent si drôles, que ses deux compagnes, la duchesse et la courtisane, se regardèrent instinctivement comme pour échanger leurs remarques sur ce sujet; elles s'unirent sans rancune dans un long accès d'hilarité.

Il en fut de même dans tous les autres groupes; le sentiment du ridicule général, l'excentricité de la situation firent oublier tout le reste et réunirent prêtres, bêleins et seigneurs, juifs, maures et chrétiens, marchands et soldats, dans un immense éclat de gaîté.

A partir de ce moment la solidarité fut mieux comprise. La mascarade avait mieux réussi que l'embellissement.

Cette réconciliation spontanée arriva fort à propos; les indigènes, attirés par ces bruits de nature si différente, s'étaient enfin hasardés à revenir. Vasco ayant expliqué cette dernière rumeur, qui n'avait au fond rien de fâcheux à avouer, ils allèrent aussitôt chercher tout ce qu'il fallait pour rallonger les habits ou les remplacer.

Comme on avait apporté, dans la prévision d'un campement, des tentes et les choses nécessaires pour les meubler et les approvisionner, on se mit en devoir de s'installer, afin de séjourner sur ces rives et chantées tout le temps nécessaire à parfaire le grand œuvre en question.

Cette fois le capitaine, ne se fiant pas du tout à la durée de cette fraternité du ridicule, jugea prudent de mettre un terme au pittoresque pêle-mêle qui avait régné jusqu'ici dans la réunion de ses passagers.

Il sépara les classes, les religions et les races, de l'aveu de tous, et permit à chacun de choisir ses compagnons de tente, pour éviter que de nouvelles altercations ne vinssent troubler le repos de la nuit.

(*La suite à demain.*) ANTONY MÉRAY.

d'une politique sanglante, mais aux ministres responsables de ces crimes? Avez-vous bien réfléchi aux dangers qui vous menacent dans la voie que vous avez choisie? Vous, si versé dans l'histoire d'Angleterre, vous vous rappellerez bien que, quatre ans après les assises de sang de Jeffrys, lui-même et son royal maître erraient dans le royaume, misérables et proscrits, et sous la menace du glaive vengeur de la justice.

Ou bien vivons-nous dans des temps où la conscience publique puisse être outragée plus impunément qu'au dix-septième siècle? N'est-ce pas au contraire un des caractères particuliers de notre époque que la réaction succède avec la rapidité de la foudre, à toute violence, qu'elle parte du peuple ou du souverain?

Peut-être ai-je pris une trop grande liberté en me constituant gardien de votre honneur, ou en me permettant de m'intéresser à votre sûreté personnelle. Mais je vous conjure, au nom de l'humanité, d'en finir avec ce régime de terreur qui, non content d'immoler ses victimes, met tous les nobles sentiments à la torture. Car l'humanité a fait trop de chemin dans les voies de la civilisation, pour pouvoir tolérer longtemps, sur la scène du monde, des héros, dans le genre du duc d'Albe ou d'Haynau. Je vous conjure de protester publiquement et solennellement contre l'assassinat juridique des prisonniers de guerre, contre les fustigations plus odieuses encore des femmes, contre le vol des enfants. Je vous conjure de protester et de secouer toute part de responsabilité dans des actes qui impriment à leurs auteurs le stigmate d'une indélébile infamie.

Je suis, monsieur, votre plus dévoué serviteur.

RICHARD COBDEN.

De l'équité dans l'assiette de l'impôt.

THÉORIE DE L'IMPOT BASÉ SUR LE VOLUME DE LA RICHESSE (1).

IV.

D'après la théorie que nous venons de poser, les différentes catégories d'impôts qui mesureraient exactement le *volume* de la richesse, seraient les suivants.

Richesse immobilière.

1° Impôt sur la valeur *marchande* des biens agricoles.
2° — valeur *marchande* des propriétés urbaines.

Richesse mobilière.

1° Impôt sur le capital et les bénéfices financiers;
2° — capital et les bénéfices des charges privilégiées et vénales;
3° — capital hypothécaire et chirographaire (*argent prêté*);
4° — capital et les bénéfices des houillères, des forges et des concessions;
5° — intérêt du capital en rente sur l'Etat;
6° — capital commercial;
7° — meubles meublants;
8° — salaires, pensions, etc.;
9° — instruments de travail;
10° — cheptel (bestiaux de trait et d'engrais), etc., etc., etc.

On comprend que l'énumération pure et simple de ces impôts n'acquiert de l'importance que par les *tarifs spéciaux* dont ils devraient être accompagnés.

L'espace nous manque pour donner ces différents tarifs; mais quelques mots suffiront pour légitimer les principes d'après lesquels nous les avons calculés:

1° La base ou la première assise de chacune des pyramides, dont la solidité ou le volume concourt à former la grande pyramide de la richesse sociale, cette base, disons-nous, est *exempte d'impôts*;

2° L'impôt qui frappe les différentes assises au dessus de la base est excessivement faible pour les *premières* assises, et, en s'élevant *graduellement*, il suit une progression ascendante circonscrite en de justes limites;

3° La richesse de production et le travail sont moins frappés que la richesse de spéculation et l'usure.

Par exemple, la base de la pyramide de la richesse agricole, qui comprend toutes les petites propriétés dont le capital foncier a une valeur marchande de 2 000 francs et *au-dessous*, est exempte d'impôt. — L'impôt commence au-dessus de cette valeur, et il grandit dans une progression si faible qu'une propriété d'une valeur de 50 000 fr. ne paierait à l'Etat que 17 centimes pour 100 fr. de capital foncier, soit 85 francs.

Le cheptel, les instruments de travail, les meubles meublants, les salaires, etc., de 500 fr. et *au-dessous* sont exempts d'impôts.

Bref, nous le répétons, l'impôt, tel que nous l'entendons, mesurant exactement le volume de la richesse sociale, laisse de côté le pauvre, passe légèrement sur le malaisé; il ne mord que la richesse réelle là où elle se trouve; il établit, en un mot, la JUSTICE dans l'application des redevances payées à l'Etat.

V.

Le travail et la production agricoles ont surtout attiré notre attention; il est grandement temps que le capital mobilier, issu du capital immobilier, perde l'insolence du parvenu; il ne doit plus renier son origine; il faut élever des digues le long du torrent qu'il a creusé, pour le diriger vers la terre, où il est appelé à centupler les productions en la fécondant de ses eaux.

Donc, plus d'impôt pour le coin de terre, le borderage, propriété du paysan; point d'impôt sur son mince cheptel, sur son galetas, sur son cellier; point d'impôt sur la misère déguisée sous l'apparence de la propriété.

Sollicitude, enseignement, encouragement pour lui, avances sous certaines conditions d'utilité particulière et générale; proscription de cette infâme maxime qu'un duc de Bourbon proclamait au XV[e] siècle: — « Je connais, disait-il, le caractère et les » mœurs des *vilains*; s'ils ne sont opprimés, il faut » qu'ils oppriment; ôtez-leur le FARDEAU des tail» les, vous les rendrez insolents, mutins et insocia» bles. Ce n'est qu'en les traitant DUREMENT qu'on » peut les contenir dans le devoir. »

Cependant l'Etat perdra, sur les plus faibles cotes de l'impôt foncier, celles qui sont au-dessous de 10 francs, une vingtaine de millions, mais l'intérêt qu'il aura témoigné à nos concitoyens des campagnes vaudra des centaines de millions à la production générale (1). Car l'enseignement et l'exemple sont là, et dès que nos populations rurales auront compris le travail et les infinies ressources qu'il renferme, la richesse augmentera sur une vaste échelle. La misère disparaîtra; la dignité humaine grandira.

Nous verrons alors s'instaurer l'agriculture perfectionnée, l'agriculture qui exige un capital d'exploitation considérable, l'agriculture largement productive, l'agriculture que la France connaît à peine.

Aussi l'impôt, tel que nous le comprenons, tendra à développer les ressources de l'exploitation agricole, proprement dite; les détails suivants devront être inscrits sur la déclaration du contribuable.

On remarquera que l'impôt réparti d'après les différents emplois du capital agricole, correspond à l'importance des services que celui-ci doit rendre.

En partageant le capital agricole comme nous l'avons fait, nous donnons non-seulement un exemple de l'agriculture perfectionnée, mais nous fournissons de précieux éléments à l'*Inventaire général de la France*, document social sans lequel on ignorerait éternellement les véritables ressources du pays au grand dommage de l'accroissement rationnel de la production.

EXPLOITATION DIRECTE PAR LE PROPRIÉTAIRE-CULTIVATEUR.

(Valeur déclarées par lui-même.)

Richesses imposables.	Capital agricole.	Impôt sur 100 fr. de capital	Total de l'impôt.
Valeur du fonds même de la terre y compris les bâtiments (*capital foncier*)........	40 000	15 centimes.	60 francs.
Valeur du *capital d'exploitation*, comprenant:			
1° Le capital engagé ou d'inventaire:			
— *a.* Cheptel (bestiaux de trait et à l'engrais)	9 000	50 centimes.	45
— *b.* Instruments d'agriculture........	3 000	30 centimes.	9
— *c.* Mobilier d'usage personnel........	2 000	75 centimes.	15
2° Capital circulant ou de roulement (numéraire ou papier)........	6 000	75 centimes.	45
	60 000		174 francs.
Travail ou salaire du propriétaire évalué à....	mémoire.		mémoire.

Un capital de 60 000 fr., employé comme nous venons de l'indiquer, donnerait un produit brut de 12 à 15 p. 100 et un revenu net de 6 à 7 p. 100, non compris le salaire ou les appointements que se paierait à lui-même le propriétaire-cultivateur.

Nous ne justifierons pas un à un les différents impôts du tableau ci-dessus. — Voici le principe duquel nous sommes partis: Autant vaut l'exploitation agricole que le capital d'exploitation que l'on y consacre; donc le capital foncier doit être moins imposé que le capital de mouvement, et celui-ci doit l'être peu pour l'attirer à la terre.

VI.

On le sait, une des causes les plus évidentes de l'état d'infériorité dans lequel se trouve notre agriculture ressort de la trop grande disproportion qui existe entre le capital foncier et le capital d'exploitation. Les cultivateurs, en général, mettent tout leur actif, et souvent plus que leur actif dans l'achat d'un bien-fonds, et n'en réservent, lorsqu'ils en réservent, qu'une portion minime pour le capital d'exploitation: de là le faible rendement de l'agriculture; car les ressources manquent pour bien faire valoir le fonds acheté.

L'impôt établi comme nous le proposons aura l'avantage d'attirer l'attention du cultivateur sur ce sujet si important; la *déclaration spécifiée* qu'il devra remettre à la commune deviendra, pour ainsi dire, un certificat de la capacité ou de l'intelligence du propriétaire cultivateur. Le capital d'exploitation correspond-il au capital foncier? le cultivateur est capable; le capital d'exploitation est-il de beaucoup au-dessous des besoins? l'inintelligence du cultivateur devient un fait acquis.

Or, comme en définitive il n'est pas de cultivateur qui ignore que le capital d'exploitation est le plus puissant moteur d'une bonne gestion agricole, et que lorsqu'il fait une trop large part au capital foncier, c'est par vanité de propriétaire, cette vanité stérile cédera le pas à l'intérêt et à l'amour-propre bien entendu de passer dans la commune pour un homme capable, bon ménager de sa fortune, faisant rapporter à sa propriété de beaux revenus.

Dans ce système d'impôt, l'appréciation si arbitraire de l'Etat, des produits du sol en revenu brut et en revenu net, cesse d'être une loi fiscale. Une grande simplification en résulte dans les registres cadastraux; on pourrait dire qu'ils deviennent inutiles (1). La valeur *marchande* des biens-fonds donnera l'approximation la plus grande de la valeur réelle des terres, partant du revenu brut et du revenu net. Les erreurs d'estimation disparaissent presque entièrement.

Nous n'insisterons pas sur les différentes catégories d'impôts que nous proposons sur les salaires, les instruments de travail, les meubles meublants, le capital financier, etc. Tout homme de bonne foi comprendra la nécessité de ces distinctions, pour arriver à la mesure la plus exacte possible du *volume* de la richesse.

L'impôt établi sur ces données serait juste et rationnel.

Juste parce que le petit possesseur du sol, le propriétaire d'un petit mobilier, le pauvre travailleur, qui vivent dans la misère ou dans la pauvreté, ne doivent pas concourir à solder les dépenses de l'Etat, dont les recettes sont en définitive appliquées à assurer les *jouissances matérielles et intellectuelles* de la vie aux différents groupes de citoyens qui forment les assises plus élevées de la pyramide sociale;

Rationnel parce qu'il suit pas à pas la richesse et la saisit là où elle est, en suivant les différents degrés d'élévation ou d'opulence qu'elle atteint.

VII.

Tous les impôts actuels disparaissent, même la prestation en nature (2); les redevances applicables aux catégories indiquées de richesse fournissent à l'Etat le moyen de parer à ses dépenses.

Cependant l'Etat continuera à recevoir les produits perçus en raison d'un *service rendu*, ou pour les établissements en régie, comme

Le produit des postes;
Le produit de la vente des tabacs;
Le service des assurances générales (à établir);
Le service de la vente des sels, mis en régie, mais *non* imposés, etc., etc.

Les droits actuels d'enregistrement de greffe, d'hypothèques, etc., rentrant dans la catégorie des produits perçus en raison d'un service rendu, se réduisent à peu de chose près au recouvrement des frais de bureau de ces administrations, et par conséquent à peu de chose (3).

L'application de l'impôt, mesuré sur le *volume de la richesse*, simplifie donc tous les rouages administratifs de ce service public. Basé sur la justice, ne pesant ni sur le travail ni sur la production, ne frappant que la richesse, la notoriété publique et une sanction pénale auront bientôt redressé les erreurs *volontaires* que pourraient commettre les contribuables, en amoindrissant leur fortune.

Le mensonge, la mauvaise foi, ne résistent pas devant la publicité: la lumière dissipe les ténèbres. Le tableau des déclarations de chaque contribuable, affiché aux portes des mairies, aura bientôt jeté l'éclat de la vérité sur la richesse publique et privée de la France. L'inventaire social pourra être dressé.

(1) Voir les numéros du 7 septembre et du 20 novembre.

(1) En 1842, voici comment se répartissait le nombre des cotes foncières *au-dessous* de 30 fr.:

Cotes de 5 fr. et au-dessous.	5,440,580
— 5 fr. à 10 fr.	1,818,474
— 10 fr. à 30 fr.	1,614,897

(1) La loi du 23 novembre 1790 établit la contribution foncière sur le revenu *net* des propriétés bâties et non bâties (terres). Ce revenu fut évalué à un milliard 200 millions. On l'imposa de 20 fr. pour 100 fr. de revenu, c'est-à-dire de 248 millions ou de 1/5[e]. Pour répartir cet impôt le moins arbitrairement possible entre tous les propriétaires, on décréta le *cadastre*. Depuis 1790, l'impôt foncier a subi plusieurs dégrèvements. Le revenu foncier *net*, estimé aujourd'hui à 1 milliard 600 millions (nous croyons cette évaluation trop basse), n'est plus grevé que de 15 fr. 50 c. pour 100 fr. de revenu.

L'impôt foncier fournit 159 millions et demi en *principal* et 124 millions et demi en *centimes additionnels généraux*, total: 284 millions, desquels il faut soustraire les non-valeurs, etc., montant à 36 millions. Reste pour l'impôt foncier 248 millions. (*Budget de* 1850.)

(2) Les travaux de prestation en nature, tels qu'ils sont organisés et surtout tels qu'ils sont dirigés, ne produisent pas, à beaucoup près, les heureux résultats qu'on devait en attendre. Il faut abolir la prestation et la réorganiser. Le tracé des chemins sur tout ce point capital n'est assujetti à aucune règle générale. Quand on pense aux immenses avantages que pourrait produire la prestation sans peser sérieusement sur les agriculteurs, il est vraiment déplorable de voir gaspillées presque inutilement des forces aussi précieuses.

En voici le tableau:

Nombre des communes dans lesquelles ces forces ont été recensées			34 884
Population de ces communes. (1841.)			27 000 000
Hommes recensés; (Donnant leur travail à la prestation.)			5 600 000
Chevaux.	—	—	1 990 000
Bœufs et vaches.	—	—	2 340 000
Mulets.	—	—	192 000
Anes.	—	—	238 000
Voitures à deux roues.	—	—	1 620 000
— à quatre roues.	—	—	392 000

(3) Nous ne parlons pas des droits de douane, car ils renferment plusieurs questions économiques d'un ordre entièrement différent des autres impôts. — On ne saurait les modifier *profondément* ou les abolir avant la solution de ces différentes questions.

Assemblée législative.

Séance du 20 novembre. — Présid. du cit. DUPIN.

La séance commence à deux heures trois quarts.

L'Assemblée décide qu'elle passera à la deuxième délibération sur le projet de loi pour l'annulation de 79 371 698 fr. de rentes appartenant à la caisse d'amortissement.

M. HUGUENIN demande que sa proposition, tendant à faire discuter le budget des dépenses après celui des recettes, ne soit discutée que demain. — Adopté.

L'Assemblée adopte sans discussion un projet de loi ainsi conçu:

« Un crédit extraordinaire de deux cent cinquante mille francs (250 000 fr.) est ouvert au budget du ministère de l'intérieur, sur l'exercice 1849, pour secours aux citoyens blessés et aux familles des citoyens qui ont succombé les 23 juin 1848 et jours suivants, pour la défense de la République, de l'ordre, et des lois.

» Le crédit formera un chapitre special au budget du ministère de l'intérieur. »

Ce projet est adopté au scrutin, par 432 voix contre 41.

On passe à la troisième délibération sur le projet de loi tendant à proroger pour trois ans les lois relatives aux étrangers réfugiés en France.

Ce projet est adopté.

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur la proposition de MM. Vatimesnil et Lefebvre-Duruflé, sur la naturalisation et le séjour des étrangers en France.

La proposition exigeait, pour cette naturalisation, des conditions assez difficiles à réunir; la commission a encore enchéri sur la proposition.

M. CHAMIOT a présenté de son côté un contre-projet, qui réduit les sept articles de la proposition aux trois suivants:

« Art. 1[er]. L'étranger majeur, résidant en France depuis dix années consécutives, et qui n'aura encouru aucune condamnation judiciaire, pourra acquérir la qualité de citoyen français en faisant la déclaration de sa volonté à cet égard devant l'officier de l'état civil de la commune de son domicile.

» Cette déclaration ne produira d'effet qu'après qu'elle aura été homologuée par le tribunal de première instance compétent, le procureur de la République entendu.

» Art. 2. Dans le cas où la peine encourue par la condamnation ne serait ni afflictive ni infamante, le gouvernement pourra relever l'étranger de sa déchéance.

» Art. 3. Le gouvernement pourra, hors de tout délai, accorder la qualité de citoyen français aux étrangers qui auront rendu à la France des services importants, qui auront apporté en France soit une industrie utile, soit des talents distingués, ou qui auront formé de grands établissements. »

M. MIOT pose les principes qui doivent présider à la naturalisation des étrangers; il indique la différence qui distingue la situation du réfugié de celle de l'étranger résidant en France. Le premier désire quitter la France au plus tôt; l'autre, au contraire, désire souvent y rester.

C'est un honneur qu'il fait à notre nation; il ne faut pas lui rendre la naturalisation trop difficile. La proposition remet à prononcer sur cette question au président de la République; c'est introduire l'arbitraire dans la naturalisation. Tel étranger sera refusé parce qu'il est royaliste dans un temps, dans un autre temps parce qu'il est républicain.

Et d'ailleurs les formalités exigées par la proposition exigent une dépense d'au moins 400 fr. L'orateur trouve ces mesures anti-démocratiques, et il montre combien le contre-projet qu'il a proposé est plus large, plus équitable et plus en rapport avec les principes d'une République démocratique.

M. MONTIGNY défende le système de la commission. Il parle d'un grand homme qui répandait une illumination sur son passage partout où il passait (On rit.), du grand citoyen qui a donné la charte à la France, et conclut que la naturalisation doit émaner du pouvoir législatif.

La commission a cependant cru devoir attribuer le droit de naturalisation, mais après une enquête faite par le conseil d'Etat et un avis motivé d'icelui.

Il déplore que le gouvernement provisoire ait cru pouvoir accorder la naturalisation à un trop grand nombre d'étrangers, en se bornant à exiger des étrangers qui demandent à devenir français un séjour de cinq années sur le territoire de la République.

L'orateur termine en disant que la proposition de M. Chamiot est attentatoire à la souveraineté nationale.

L'art. 1[er] de l'amendement de M. Chamiot est rejeté.

On passe au projet de la commission.

« Le président de la République statuera sur les demandes en naturalisation.

» La naturalisation ne pourra être accordée qu'après enquête faite par le gouvernement relativement à la moralité de l'étranger, et sur l'avis favorable du conseil d'Etat.

» L'étranger devra en outre réunir les deux conditions suivantes:

» 1° D'avoir, après sa majorité accomplie, obtenu l'autorisation d'établir son domicile en France, conformément à l'art. 13 du code civil;

» 2° D'avoir résidé pendant dix ans en France depuis cette autorisation.

M. DEMANTE propose de dire, au lieu de ces mots: *Après sa majorité accomplie*, ceux-ci: Après l'âge de 21 ans.

L'article est adopté avec cette modification:

» Art. 2. Néanmoins, le délai de 10 ans pourra être réduit à deux en faveur des étrangers qui auront rendu à la France des services importants, ou qui auront apporté en France, soit une industrie, soit des inventions utiles, soit des talents distingués, ou qui y auront formé de grands établissements. » — Adopté.

» Art. 3. Tant que la naturalisation n'aura pas été prononcée, l'autorisation accordée à l'étranger d'établir son domicile en France, pourra toujours être révoquée ou modifiée par décision du gouvernement, qui devra prendre l'avis du conseil d'Etat. » — Adopté.

MM. RICHÉ et HENI DIDIER proposent cet amendement, qui serait l'art. 4:

A l'expiration de l'année qui suivra l'époque de sa majorité, tout individu né en France d'un étranger, et y résidant, sera de plein droit considéré comme Français, à moins que, dans le courant de cette année, il n'ait renoncé, par une déclaration formelle, à réclamer la qualité de Français.

M. HENRI DIDIER développe son amendement, qui, dit-il, a pour but de faire cesser les privilèges dont jouissent beaucoup d'étrangers qui vivent en France, sans que leurs enfants soient soumis à la loi du recrutement, au détriment des nationaux.

Cet amendement, combattu par M. Vatisménil, n'est pas adopté.

» Art. 4. Les dispositions de la loi du 14 octobre 1814, concernant les habitants des départements réunis à la France, ne pourront plus être appliquées à l'avenir. » — Adopté.

» Art. 5. Le ministre de l'intérieur pourra, par mesure de police, enjoindre à tout étranger voyageant ou résidant en France, de sortir immédiatement du territoire français, et le faire conduire à la frontière.

» Il aura le même droit à l'égard de l'étranger qui aura obtenu l'autorisation d'établir son domicile en France, mais seulement après que cette autorisation aura été révoquée.

» Dans les départements frontières, le préfet aura le même droit à l'égard de l'étranger non résidant, à la charge d'en référer immédiatement au ministre de l'intérieur. »

M. ROUHER, ministre de la justice, demande la suppression de ces mots: « Mais seulement après que cette autorisation aura été révoquée. »

M. DE MONTIGNY. Nous demandons le renvoi de l'article à la commission.

M. LE PRÉSIDENT. Le renvoi est demandé par le rapporteur; il est de droit.

Les autres articles, ayant rapport à des dispositions semblables à celles qui viennent d'être réservées, le vote de la loi est également renvoyé à la commission.

L'ordre du jour porte:

« Discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Betting de Lancastel, ayant pour objet de fixer le nombre des ministres et leurs attributions. »

M. H. DE LANCASTEL dit qu'il s'agit, dans son projet, d'une réduction de ministères: le ministère de l'agriculture et du commerce serait supprimé; l'agriculture serait réuni aux finances; l'administration des forêts dépendrait des travaux publics, et les forêts n'en rapporteraient pas-

mois. L'instruction publique rentrerait fort bien dans les attributions du ministre de l'intérieur.

L'orateur termine en disant que trois ministères suffiraient pour la bonne administration de la République : un ministère dirigeant, un ministère des recettes et un ministère des dépenses. (Aux voix !)

La proposition de M. Lanchstel, mise aux voix, est prise en considération. (Mouvement prolongé.)

Vient ensuite la discussion sur la proposition de M. Raspail fils, ainsi conçue : « Tout citoyen exerçant la profession de banquier ne pourra être nommé ministre. »

M. BENJAMIN RASPAIL. La commission a conclu à la non prise en considération de ma proposition plutôt en s'occupant de la forme que du fond. Si elle avait agi autrement, elle n'aurait pas répondu d'une manière évasive, et peut-être en s'appliquant sur le fonds serait-elle alors arrivée à une conclusion différente ; car il s'agit ici d'une question morale, et ces sortes de questions, je les place avant toute autre considération.

Vous avez à Paris un tripot nommé Bourse. (Très bien ! à gauche.) La profession de banquier ne peut-elle donner lieu à des tentations bien fortes quand elle est jointe aux fonctions de ministres ? Je ne fais point, croyez-moi, d'allusion personnelle. (Ah ! ah ! ah !) Il y a des honnêtes gens partout.

Mais toujours est-il que, quand on a l'habitude de l'agiotage, il est difficile de croire qu'on y renonce facilement en prenant les fonctions de ministre. Se fera-t-il toujours un scrupule de réaliser de gros bénéfices ? Arrivant au ministère au moment où il aura fait de vastes opérations, il poura le lendemain apprendre une nouvelle qui mettra en jeu toute sa fortune : croyez-vous qu'il s'arrêtera encore devant sa ruine prochaine, et que les secrets de l'Etat ne lui serviront pas encore à quelque chose ?

Le premier ministre venu peut être comptable. Je me suis laissé dire qu'un ancien ministre des finances, sur ses appointements de 100 000 fr., avait économisé un million et demi.

VOIX A DROITE. Qui ? dites donc qui ?

AUTRES VOIX. A l'ordre !

VOIX A GAUCHE. Parlez !

M. LE PRÉSIDENT. Expliquez-vous. En attaquant ainsi les ministres des finances, dont le nombre a été fort restreint, vous faites planer le soupçon sur des hommes honorables. (Exclamation à gauche, longue et vive interruption.)

M. BRIVES. Vous oubliez donc les loups cerviers de la bourse, citoyen président !

M. LE PRÉSIDENT. Cette expression s'adressait aux étrangers. (Allons donc ! à gauche.)

M. RASPAIL. J'ai produit ce fait comme un souvenir vague de cette époque.

A DROITE. C'est odieux ! c'est de la calomnie ! (Interruption.)

M. RASPAIL. J'observerai que je suis, sinon jeune en politique. (A droite : On s'en aperçoit.)... Les membres de la droite pourraient m'aider à dire le nom. (Interruption prolongée.)

M. LE PRÉSIDENT. Quand on diffame des classes de la société, qu'on lance sur elles le sarcasme, elles sont assez fortes pour se défendre ; mais quand vous circonscrivez un reproche, une accusation, à un petit nombre d'individus, on doit s'expliquer. (Bruit général.) Expliquez-vous, expliquez-vous, ou je vous rappellerai à l'ordre. (Réclamations bruyantes à gauche.)

M. RASPAIL. Si l'on ne peut fouiller dans les souvenirs de l'histoire contemporaine sans risquer d'être rappelé à l'ordre, il faut renoncer à la parole.

M. LE PRÉSIDENT. Toujours est-il que vous êtes dans l'impossibilité de désigner... (Réclamations violentes à gauche. — Longue interruption.)

M. RASPAIL, au milieu du bruit. Il est des faits qu'on peut citer qui prouveraient... (La voix de l'orateur se perd au milieu d'un bruit affreux.) C'est de l'histoire contemporaine...

M. LE PRÉSIDENT. Vous insultez une partie de l'Assemblée en disant que dans ses rangs....

VOIX A GAUCHE. On n'a pas dit cela !

M. LE PRÉSIDENT. Si vous continuez, je consulterai l'Assemblée sur la censure.

M. RASPAIL. Il y a des faits que je pourrais vous citer qui prouveraient qu'il est facile à certains ministres de faire de la concussion au moyen de ses proches et de ses amis... Je citerai le fait de M. Teste. (Profonde sensation.) Je ferai observer que la vertu ministérielle a faibli et cédé aux sollicitations pressantes d'un ministre de la guerre et d'un banquier. (Interruption.) Le fait était trop évident pour ne pas appeler l'attention de la justice, et il fallut bien qu'elle frappât dans la sphère élevée où le scandale s'était produit. Par extraordinaire, la justice a sévi, car elle atteint plus volontiers le pauvre diable qui vole pour donner du pain à ses enfants.... (Exclamations à droite.)

M. LE PRÉSIDENT. Vous attaquez tout, la chose jugée et ceux qui l'ont jugée. (Interruption violente à gauche.) M. Duché, je vous rappelle à l'ordre, vous y mettez une violence sans excuse.

M. RASPAIL. Toujours est-il qu'on met des voleurs dans les maisons de santé, et les écrivains politiques aux galères. (Nouveau tumulte.) On me dit de citer des faits... Qu'était-ce donc que cette lettre trouvée aux Tuileries et dans laquelle on disait à votre souverain : « Vos ministres s'y sont mal pris, autrement nous aurions bénéficié de plusieurs millions. » (Tumulte prolongé.)

Ma proposition n'a, ajoute l'orateur, pour but que de placer par analogie la profession de banquier sous les art. 81 et 82 de la loi électorale. Pourquoi l'incapacité électorale frappe-t-elle certains fonctionnaires ? Parce qu'ils sont mis en suspicion, par suite de leurs fonctions, à l'égard de l'influence qu'ils pouvaient exercer sur leurs administrés. Les banquiers ne sont-ils pas en présence de leurs intérêts ? L'orateur discute également la constitutionalité de la proposition, et conclut en disant que la révolution de février a été faite par suite de la corruption du règne du 9 août 1830, ce dieu des boursicotiers.

M. DE LAROCHEJACQUELEIN dit que M. Raspail, dans le sein de la commission, avait déjà refusé de nommer le ministre qui avait gaspillé 1 500 000 fr.

M. LE PRESIDENT. Je rappelle à l'opposition que M. Duclerc refusait, sous la Constituante, de nommer l'auteur d'une certaine proposition. L'opposition insista pendant une heure pour que M. Duclerc nommât la personne. (Mouvements divers.)

M. Raspail nous dit aujourd'hui qu'il est très nouveau dans la politique. Nous nous en sommes aperçus ; mais qu'il me permette de lui dire ceci : Quand il sera plus vieux, quand il sera moins nouveau, il verra que s'il est un très grand mal en politique, c'est de répandre des calomnies qu'on ne peut prouver. (Applaudissements à droite.)

Aussi devons-nous le dire, après avoir entendu M. Raspail, nous ne sommes pas plus convaincus qu'avant qu'il eût parlé ; M. Raspail nous dit en effet : Vous devriez au moins suivre les exemples donnés depuis la révolution de février. Et la révolution a nommé immédiatement, et coup sur coup, deux banquiers ministres des finances, M. Goudchaux, et puis aussi M. Trouvé-Chauvel, et leur honnêteté n'a pas été mise en question par qui que ce soit.

Ainsi, vos amis ont répondu eux-mêmes par avance à votre proposition. Votre proposition tombe donc d'elle-même. Ou bien présentez-là d'une autre manière : faites celle ci : pour ministres il ne faut pas prendre des fripons, et vous ferez voter cette proposition à l'unanimité par l'Assemblée. (Rires d'approbation.)

M. DE MONTEBELLO somme M. Raspail de produire la lettre qu'un souverain aurait écrite à Louis-Philippe, et dans laquelle ce souverain aurait dit au chef de la famille d'Orléans que les ministres de ce dernier auraient porté préjudice à leurs opérations.

M. RASPAIL dit, en réplique à M. de Larochejaquelein, qu'il n'a appuyé sa proposition dans le sein de la commission qu'au point de vue moral.

L'Assemblée consultée repousse la proposition de M. Raspail.

La séance est levée à 6 heures.

Demain, à 2 heures, séance publique.

PROPOSITIONS.

M. Savatier La Roche a déposé les deux propositions suivantes :

« Article 1er. La peine de mort est abolie.

» Art. 2. Dans tous les cas où la peine de mort est prononcée, il sera fait application de la peine du degré immédiatement inférieur. »

— » Le ministre auquel une pétition aura été renvoyée, devra, dans les trois mois du jour du renvoi, rendre compte à l'Assemblée nationale du résultat de son examen. »

— M. Charras a déposé une proposition ainsi conçue :

« Considérant que les dépenses de l'Etat excèdent ses recettes ;

» Considérant que les diamants dits de la Couronne représentent une valeur de 20 900 000 fr. (Rapport de M. Ducos sur les comptes du gouvernement provisoire) ;

» Considérant que ces diamants ne sont d'aucun intérêt pour les arts ;

» J'ai l'honneur de proposer à l'Assemblée d'ordonner au ministre des finances de prendre toutes les mesures nécessaires pour les faire vendre dans le plus bref délai et aux meilleures conditions possibles. »

— M. Lespinasse a présenté une proposition tendant à déclarer que le vote pour l'élection des représentants du peuple aura lieu à la commune. Dans la commune les électeurs pourraient être pulvérisés en sections aussi nombreuses que le maire le jugerait utile ; cependant chaque section devrait compter au moins 500 électeurs inscrits.

Une amende serait infligée aux non votants.

— M. Darblay propose de faire approprier l'ancienne salle des députés pour les séances de l'Assemblée législative.

— Enfin, M. de Grammont a déposé une proposition ainsi conçue :

« Article premier. Tout individu qui se rendra coupable de cruauté ou de mauvais traitements envers les animaux de trait ou de somme, sera puni de cinq à quinze francs d'amende. En cas de récidive, il pourra être condamné en outre à la prison, de un à cinq jours.

» Art. 2. L'amende sera prononcée, savoir : 1/3 au profit de l'Etat, 1/3 au profit de la commune où la contravention aura eu lieu, 1/3 au profit de l'agent communal ou de police qui aura constaté la contravention.

» Art. 3. Sont réputés faits répréhensibles :

1° Les blessures volontaires,

2° Les coups violents et répétés,

3° La surcharge,

4° La privation de nourriture pendant plus de 12 heures,

5° Les tentatives pour faire relever les animaux abattus sous les fardeaux sans les dételer ou les décharger. »

Ces diverses propositions ont été distribuées entre les diverses commissions d'initiative parlementaire.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE.

AVIS.

A partir de lundi 26 novembre courant, les bordereaux remis à l'escompte seront reçus tous les jours jusqu'à onze heures et demie du matin, et le net produit sera tenu à la disposition des présentateurs le même jour à deux heures de l'après-midi.

FAITS DIVERS.

La Banque de France vient de décider que tout paiement au-dessous de 5 000 fr. serait effectué en espèces.

— Nous croyons tenir de source certaine que dix-sept instituteurs communaux laïques de Paris, signalés comme SOCIALISTES, doivent être destitués aussitôt le vote de la loi Falloux qui, dit-on, sortira du du conseil d'Etat comme elle y est entrée.

Il va sans dire que cette distinction ne sera accordée qu'au dévouement et au mérite. (*La Liberté.*)

— La section d'Epernay à Châlons, du chemin de fer de Strasbourg, a été ouverte il y a quelques jours sans aucune espèce de cérémonie. On fait maintenant le trajet de Paris à Châlons en quatre heures et demie.

A l'heure qu'il est, Paris est donc en communication directe par le moyen des chemins de fer, avec les chefs-lieux de quinze départements : Rouen (Seine-Inférieure), Amiens (Somme), Arras (Pas-de-Calais), Lille (Nord), Châlons (Marne), Melun (Seine-et-Marne), Troyes (Aube), Orléans (Loiret), Blois (Loir-et-Cher), Tours (Indre-et-Loir), Angers (Maine-et-Loire), Bourges (Cher), Châteauroux (Indre), Versailles (Seine-et-Oise), Chartres (Eure-et-Loir.)

Les lignes qui desservent ces divers points traversent en outre une bonne partie des départements de l'Eure, de l'Oise, de l'Aisne et de l'Yonne, dont, au moyen de correspondances, les chefs-lieux se trouvent aussi en relations très rapides avec Paris.

— Le conseil des ministre a, dit-on, longuement agité la question du renvoi de M. Pierre Bonaparte devant un conseil de guerre, pour avoir à y répondre de sa conduite. Des considérations particulières ont prévalu et ont motivé la résolution que le *Moniteur* nous a fait connaître ce matin.

(*Gazette de France.*)

— On assure que le gouvernement a résolu de pourvoir au remplacement du gouverneur actuel de l'Algérie ; mais on ne fait pas connaître les motifs de cette détermination ni le choix auquel on s'est arrêté pour remplacer le général Charton.

— L'*Indépendance belge* annonce qu'une convention de navigation entre la France et la Belgique a été signée, il y a deux jours, à Paris, par le général d'Hautpoul, en sa qualité de ministre des affaires étrangères par intérim, et M. Firmin Rogier, ministre belge.

— Une compagnie du 10e léger est en marche sur Brioude, où de malheureux paysans, poussés par la misère, refusent de payer l'impôt.

M. le préfet de la Haute-Loire, accompagné de M. le receveur-général, de M. le capitaine de gendarmerie et de M. de Saint-Poncy, conseiller de préfecture, est partis pour l'arrondissement de Brioude, où il compte rester quelqes jours.

— Aujourd'hui, à trois heures, sur le boulevart des Italiens, au coin de la rue de la Michodière, un homme qui était occupé à balayer le bord du toit d'une maison haute de quatre étages, est tombé sur le pavé entraîné par la longue échelle au moyen de laquelle il était monté. Quoique ce malheureux ne soit pas mort instantanément, il était dans un tel état que les médecins ont déclaré qu'il n'avait qu'un court instant à vivre. On ne saurait assez recommander aux ouvriers exposés à des travaux périlleux de prendre toutes les précautions qu'ils nécessitent, surtout dans cette saison où il règne presque toujours un brouillard qui dépose sur les murs une humidité extrêmement glissante.

— On parle d'un changement de ministère. Il n'y aurait rien d'étonnant à ce que ce bruit se confirmât. Quel cabinet, dans les conditions d'existence actuelles, peut durer quinze jours ? Parmi les nouveaux ministres, il est surtout question de M. Emile Girardin. Depuis plusieurs jours le rédacteur de la *Presse* a de longues et fréquentes conférences avec le président. Les autres membres seraient pris, dit-on, dans la gauche. (*Réforme.*)

— A la Porte-Sainte-Martin le *Connétable de Bourbon* et la *Bonne Fille*, recette et succès. A Bientôt, les charmantes danseuses viennoises ; puis ensuite la rentrée de Frédéric.

AVIS. — Le siége de la Société des peintres en bâtiments, constituée régulièrement en association fraternelle, est définitivement établi, rue des Arcis, n. 52.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Aujourd'hui mercredi, grand Concert, dans lequel on entendra MM. Junca, Adam, Masas, Mayer, Grognet, Nachmann. — Pour la première fois, Mme Poncin. *Les Cris de Paris*, par Mayer. — Entre les deux parties, grande Tombola tirée par Mayer. — Le piano sera tenu par F. Forret. — Prix : 30 c. Tribunes, 50 c.

PETITE CORRESPONDANCE.

Oran. — M. G.-T. — Reçu les 149-35. — Fait l'applic. de conform. — N'avez-vous pas reçu notre envoi de livr. du 7 juin, facturé 104-90 ? — Votre lettre du 25 sept. ne nous est pas parv. — Veuillez n. donner des dét. sur l'aff. en question. — Nous all. vous expéd. des Alm. ainsi qu'un relevé de v. compte. — Compl. affec. et remerc.

Donchery. — M. B. — Reçu les 23. — Fait votre réab. et appl. le surpl. à la R. — Votre incl. a été remise à B. — Compl. affect.

Marseille. — M. F. S. — Reçu les 182-20. — Passé écrit. de conf. — Nous remet. au serv. MM. V. et A. du 16 nov. p. un an, et vous déb. du mont. — Nous expéd. la Phal. réclam. — Compl. affect.

Morteau. — M. C. — Reçu les 50. — Fait l'applic. de conform. — Veuillez contin. la vent. des liv. en question.

Bourse du 20 novembre 1849.

Les valeurs ont débuté, à l'ouverture de la Bourse, dans les chiffres de clôture d'hier ; la coulisse était restée dans les mêmes chiffres. On ne savait si on devait baisser ou hausser aujourd'hui ; le mouvement à la hausse, bien que personne n'y pense sérieusement, s'est décidé et s'est bien maintenu jusqu'à la clôture.

Une foule de bruits contradictoires circulent sur le ministère, et comme ils paraissent invraisemblablables, on n'y croit pas.

Le 5 0/0 à terme, ouvert à 89-60, n'est pas descendu au dessous de ce chiffre ; il a fermé à 90-15, sans avoir été plus haut : hausse 50 c. sur la clôture d'hier.

Le 5 0/0 au comptant a fermé en hausse de 45 c. sur la même clôture, après avoir fait 89-60 à l'ouverture.

La spéculation se portait sur le 3 0/0 au comptant comme à terme ; cette valeur était très recherchée ; au comptant elle a ouvert à 56-90 et fermé à 57-20, en hausse de 45 c. sur la précédente clôture.

Les actions de la Banque ont fermé à 2,390 fr., hausse 5 fr.

Les Obligations de la Ville ont fermé à 1,290, hausse 5 fr. ; celles de la Seine ont fermé à 1,092-50, hausse 2-50.

Les chemins de fer se sont bien tenus ; Avignon à Marseille a haussé de 6-50 ; le Nord de 6-25.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0..................	56 90	57 15	56 65	57 15
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)........	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0..................	89 65	90 15	89 60	90 15

20 nov. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.		Espag. dette active.	22 1/4
3 0/0 j. du 22 juin...	57 20	— — 3 0/0...	35 3/4
5 0/0 j. du 22 mars.	90 »»	— Dette intér...	28 1/2
VALEURS DIVERSES.		Naples, récép. Roth.	90 50
Banque de France.	2390 »»	Romain, emprunt...	82 1/4
Ob de la Ville, anc.	1290 »»	Haïti, emprunt......	185 »»
— — nouv.	1150 »»	Piémont, emprunt.	965 »»
Oblig. de la Seine..	1092 50	— Nouveau.	900 »/»
— St-Germ. 1842.	865 »»	Rente 3 0/0.........	83 25
— Versailles......	240 »	Lots d'Autriche.....	380 »»
— Orléans. 4 0/0.	960 »»	2 1/2 hollandais...	55 »»
— Nouvelles.	975 »»	CHEMINS DE FER.	
— Rouen, 4 0/0...	735 »»	Saint-Germain......	465 »»
— Nouvell., 1849.	900 »»	Versailles, r. d.....	240 »»
— Havre j. mars.	725 »»	Versailles, r. g.....	171 25
— Nouvelles.	840 »»	Orléans à Paris....	735 75
— Marseille.......	850 »»	Rouen..............	537 50
— Orléans, jouis.	450 »»	Havre..............	232 50
Quatre-Canaux......	1060 »»	Avignon-Marseille	222 50
— Jouissance.	60 »»	Bâle...............	102 50
Bons du Trésor......	5 0/0.	Centre.............	301 25
Forges Aveyron. ...	3000 »»	Boulogne...........	183 »»
Monceau-s.-Sambre	1500 »»	Bordeaux...........	396 75
Nord (hauts four.).	300 »»	Nord...............	446 25
Charbon belge.......	235 »»	Strasbourg.........	354 75
Zinc V.-Montagne.	2725 »»	Nantes.............	284 25
— Stolberg.	475 »»	Montér. à Troyes..	140 »»
Mines de la Loire...	285 »»	Dieppe Fécamp......	180 »»
FONDS ÉTRANGERS.		BOURSE DE LONDRES du 17 novembre.	
Belg. 5 0/0 1840...	95 1/2		
— 5 0/0 1842...	95 1/2		
— 4 1/2..........	86 3/4	3 0/0 consolidés...	90 7/8
— 3 0/0..........	65 1/4	3 0/0 au 12 déc....	90 7/8
— 2 1/2 0/0.......	49 »/»	TAXE DU PAIN.	
— Banque.........	740 »»	1re qualité le kilo..	37 c.
— — 1841.	1020 »/»	2e — —	30

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 21 novembre.

THEATRE DE LA NATION. — Filleule des Fées.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Le Testament.
ITALIENS. —
OPÉRA-COMIQUE. — Le Moulin des Tilleuls.
ODÉON. — Raymond Varney, le Conteur.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Le Comte Hermann.
VAUDEVILLE. — Croque-Poule, l'Impertinent, les Rendez-vous.
GYMNASE. — La Faction, Graziel'a, les Partageux.
THÉATRE MONTANSIER. — La Femme à la broche, Deux Sans-Culottes, Tigre du Bengale.
VARIETES. — Voltaire en vacances, les Associés.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Connétable de Bourbon.
AMBIGU-COMIQUE. — Piquillo Alliaga, Juif errant.
GAITÉ. — Les Belles de Nuit.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — Pierre Lerouge.
THEATRE NATIONAL. — Les Pilules du Diable.
FOLIES. — L'Ouvrier grand seigneur, Marquis de Flouvac.
THEATRE CHOISEUL. — Les Talismans du Diable.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 251. ÉDITION DU MATIN. Jeudi 22 novembre 1849.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

PARIS.
Trois mois . . . . 6 f.
Six mois . . . . 11 f.
Un an . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois . . . . 9 f.
Six mois . . . . 17 f.
Un an . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

REPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 30 novembre sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

PARIS, 21 NOVEMBRE.

Assemblée nationale.

LES AMIS DE L'ORDRE.

Aujourd'hui encore les amis de l'ordre ont soulevé un orage à l'Assemblée législative. M. Crémieux venait d'obtenir du ministre de l'intérieur la promesse que sous peu de jours une loi serait présentée en faveur des citoyens blessés le 24 février en combattant pour la République. M. Ségur d'Aguesseau s'élance à la tribune et réclame la même récompense nationale pour les gardes municipaux qui, dans cette même journée, ont tiré sur le peuple, les seuls qui à ses yeux, méritent une récompense. Et la droite d'applaudir.

C'était une provocation au côté démocratique de l'Assemblée, une insulte à la révolution de Février, la négation du droit républicain. La gauche se lève pour protester, et réclame le rappel à l'ordre de « l'audacieux royaliste. » La droite appuie son orateur, M. Dupin agite sa sonnette et rappelle à l'ordre non pas M. Ségur d'Aguesseau, mais les trente ou quarante membres de la gauche qui protestent ; puis la gauche en masse qui se déclare solidaire de ceux de ses membres censurés. Ceux-ci demandent la parole ; M. Dupin déclare qu'il ne la leur accordera pas. M. Baune s'élance à la tribune et parvient, malgré le bruit, à stygmatiser en quelques paroles énergiques ces défenseurs posthumes de la royauté qui, en mars 1848, criaient : Vive la République beaucoup plus haut que les républicains de la veille, et publiaient ces circulaires socialistes que M. Denjoy et M. Baroche ont si bien rachetées par leurs actes. M. Dupin le rappelle à l'ordre une seconde fois, puis une troisième, et, voyant que l'orateur continue à caractériser la provocation de M. Ségur d'Aguesseau, le président lui fait infliger la censure par les amis dudit M. Ségur.

La gauche se lève alors en masse et venge l'orateur démocrate en poussant deux fois, avec un énergique ensemble, le cri de Vive la République ! Les applaudissements des tribunes les encouragent.

M. Ségur-d'Aguesseau cherche alors à atténuer la portée de ses paroles. Il déclare calomniateurs ceux qui doutent de son républicanisme ; mais il croit que la République doit des récompenses nationales à tous ceux qui ont accompli leur devoir en défendant l'ordre et les lois.

En ces termes généraux, personne ne contestera la proposition de M. Ségur ; mais il s'agit de savoir où est l'ordre que les citoyens doivent défendre.

Etait-ce l'ordre que ces ordonnances de Charles X qui, en 1830, supprimaient la liberté de la presse, et déclaraient nulles des élections régulières ?

Etait-ce l'ordre que ce gouvernement de corruption et de scandales, renversé en 1848 par la révolution du mépris beaucoup plus que par les coups de fusil ?

L'ordre est-il avec ceux qui, au mépris des déclarations solennelles d'une Assemblée souveraine, vont détruire la liberté d'un peuple ami ?

Ou avec ceux qui protestent contre ce crime au nom de la Constitution et des droits sacrés de la liberté, de la fraternité humaine, supérieurs à la Constitution ?

L'ordre est-il avec les exploiteurs ou avec les martyrs ? avec les modérés provocateurs de guerre civile ou avec les républicains qui veillent à la conservation de la République ? — Avec ceux qui, dans la séance d'aujourd'hui, réclamaient une récompense pour les massacreurs du peuple, ou avec ceux qui protestaient au nom du peuple généreux qui, après sa victoire, n'a pas daigné se souvenir qu'il avait eu des ennemis ?

L'Assemblée s'est dispersée après cet orage. Les membres restés sur leurs bancs ont adopté ce qui restait à voter de la proposition sur le séjour des réfugiés en France (2e lecture), et entendu un excellent discours de M. Huguenin sur les difficultés financières léguées à la République par la monarchie ; difficultés sous lesquelles elle continuera à se débattre tant qu'on s'obstinera à suivre la vieille ornière où M. Fould s'est lancé après M. Lacave-Laplagne. L'orateur demandait que le budget des recettes fût discuté avant le budget des dépenses, ainsi que cela se doit faire dans toute maison bien réglée. La majorité a refusé de prendre sa proposition en considération.

Elle a repoussé également une proposition de M. Miot, qui tendait à adoucir les peines portées au code pénal pour diverses contraventions.

M. Henri Didier avait demandé qu'une commission de l'Assemblée fût chargée d'étudier la législation à donner à l'Algérie. La commission d'initiative parlementaire a écarté cette proposition, en conseillant à son auteur d'en faire l'objet d'une interpellation au gouvernement. La discussion, à peine entamée sur ce sujet, continuera demain.

Plusieurs journaux démocratiques des départements nous arrivent encadrés de deuil, en reproduisant l'arrêt de la haute cour de Versailles.

Dans le seul département du Pas-de-Calais, quatre-vingt-treize communes ont adressé à l'Assemblée législative des pétitions contre le rétablissement de l'impôt sur les boissons. Ces *quatre-vingt-trois* pétitions ont été envoyées par l'entremise du *Progrès d'Arras*.

Des démonstrations se manifestent également à Paris contre l'impôt des boissons. Dans les deux dernières nuits, des placards demandant le maintient du décret qui abolit cet impôt, ont été apposés dans Paris ; mais la police les a fait enlever dès qu'elle en a eu connaissance.

On annonce qu'à la suite de l'incident qui a eu lieu au commencement de la séance, des cartels ont été échangés entre MM. Ségur-d'Aguesseau et Bertholon, d'une part ; et MM. Brives et Bérard, de l'autre.

D'autre part, M. Pierre Bonaparte aurait envoyé un cartel à M. X. Durrieu, rédacteur en chef du *Temps*, et aux rédacteurs en chef de la *Voix du Peuple* et du *Corsaire*.

Le bruit de la démission de M. Fould, ministre des finances, a couru aujourd'hui dans les couloirs de l'Assemblée. On assurait que quelques dissentiments s'étaient élevés dans le sein du cabinet, relativement aux divers projets de loi présentés par M. Fould.

Des poursuites viennent d'être ordonnées par le parquet contre le gérant du journal la *Liberté*, à raison d'un article intitulé l'*Anarchie*, inséré dans le numéro de ce journal d'hier 20 novembre.

Le gérant de la *Liberté* est prévenu :

1° D'offenses envers la personne du président de la République ;

2° D'excitation à la haine et au mépris du gouvernement de la République.

Dans sa séance du 16 novembre, la chambre des députés du Piémont a décidé qu'elle suspendrait la discussion du traité conclu par le gouvernement avec l'Autriche, jusqu'à ce qu'une loi ait été votée pour accorder le droit de cité aux habitants de la Lombardie, de Venise et des duchés. Le ministère avait énergiquement combattu cette résolution, qui a été adoptée au scrutin secret.

On assurait aujourd'hui à Paris qu'une dépêche télégraphique adressée à notre gouvernement annonce la prorogation du parlement par le roi du Piémont.

Dans les circonstances où se trouve le Piémont, cette prorogation est presque un coup d'état.

La correspondance parisienne du *Daily-News* juge comme il suit la conduite de M. L. Bonaparte dans la question des réfugiés hongrois :

La flotte anglaise est entrée aux Dardanelles sans la flotte française, ce qui a donné lieu à toute sorte de conjectures. On assure qu'immédiatement après la démission du ministère, Louis-Napoléon a écrit pour rappeler la flotte, et on ajoute qu'il n'a agi ainsi que pour plaire à la Russie, et que c'est là ce qui a donné lieu au voyage de lord Lansdowne.

Je doute fort qu'il existe une pareille intrigue. *Le rappel de la flotte ressemble à tout ce que fait le président, à une étourderie.*

On disait aujourd'hui à l'Assemblée que la commission chargée de l'examen du projet de loi sur l'assistance publique avait été saisie d'un projet relatif à l'organisation des caisses de retraite et de secours, envoyé par M. le président de la République, usant en cela de l'initiative qui lui est offerte par la Constitution.

La première disposition de ce projet garantit aux associations ouvrières et agricoles les fonds versés par elles.

La seconde disposition permettrait aux ouvriers de retirer, à leur volonté, les fonds versés par eux. Une prime de 50 fr. serait donnée par le gouvernement à tout travailleur qui, pendant sept ans, serait resté dans une usine, un atelier ou une ferme.

D'autres dispositions du projet tendent à assurer aux ouvriers et aux travailleurs d'autres avantages.

On assure que ce projet sera inséré très prochainement aux colonnes du *Moniteur*.

(*Gazette de France.*)

La présidence et les Cités ouvrières.

Nous avons considéré depuis longtemps l'élection présidentielle de M. Louis Bonaparte, évènement injustifiable à tout autre titre, comme la liquidation définitive de tous les prestiges, de toutes les illusions, de toutes les superstitions et de tous les vieux pouvoirs. Présidence de république, royauté, empire, M. Louis Bonaparte est chargé de tout démonétiser, de tout perdre, de tout conduire à l'abîme, et pour que rien ne manquât à l'enterrement de toutes les puissances vermoulues, agonisantes, impossibles, M. Louis Bonaparte a pris la papauté par la main, afin de l'en-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
JEUDI 22 NOVEMBRE 1849.

FORTUNADA

VOYAGE INVRAISEMBLABLE. (1)

DEUXIÈME PARTIE.

XXXII.

RÉCONCILIATION AVEC LA NATURE.

La troisième fois que les étrangers sortirent du lac, ils étaient si beaux que les Fortunadiens, émerveillés et attirés magnétiquement par tant d'harmonieuse splendeur, allèrent spontanément les embrasser, chose qu'ils n'avaient pas encore faite.

Et franchement, nous n'aurions pu nous empêcher d'en faire de même, nous surtout si peu habitués à la fraîcheur et à la beauté, si nous avions assisté à une aussi triomphante apparition.

Jamais artistes ne virent devant eux des femmes plus gracieusement modelées, offrant à l'œil des formes aussi pures, des lignes aussi belles, des contours aussi caressants ; ni jamais d'hommes plus fermes, plus hardiment cambrés, plus robustes et mieux découplés.

La nature avait repris son œuvre avec amour ; elle avait reconstruit chaque type avec soin ; elle avait restauré chaque variété de ces belles races du vieux continent avec une rare sollicitude. Cette fois aucune misère n'avait plus arrêté son travail. On eût dit, moins les ailes, une troupe d'anges fraîchement créés pour être les acolytes de l'infinie perfection.

Nos heureux ressuscités avaient, du reste, pleine conscience de leur merveilleux changement. Tant que le développement du miracle opéré en leur faveur n'avait pas été entier, pendant les trois premiers jours de cette magique saison de bains, ils sortaient de l'eau enveloppés dans de longs manteaux de cette étoffe gris-perle dont s'habillaient les habitants de la cité des avenues. Le troisième jour ils choisirent simplement, parmi les objets que les antilopes leur apportaient dans le lac, la ceinture de plumes précieuses, à laquelle les femmes ajoutèrent le riche voile de leurs longs cheveux.

Ils n'avaient plus craint de faire dans l'état où sont ordinairement ceux qui sortent de l'eau, les quelques pas qui les séparaient de leurs vêtements.

Avec la richesse des formes était revenue la splendeur primitive de l'âme : tous les préjugés et toutes les colères s'étaient évanouies, toutes les méchancetés européennes étaient oubliées, toutes les souillures du vieux monde étaient lavées. L'état d'équilibre, en même temps que la puissance de leurs facultés et de leurs passions, était parfait.

Ils ne pensaient plus aux intérêts égoïstes qui les avaient si fort enlaidis, ils ne sentaient en eux que bonheur de vivre, amour et expansion. En un mot, ils étaient revenus à l'échelon d'or de l'âge, au printemps de l'être humain, tel qu'il doit être avec le développement actif, libre et complet des attractions dont Dieu nous a si largement dotés.

Dans cet instant de gloire et de bonheur, le Dominicain comprit l'harmonie universelle comme Sergius ; il vit bien que les croyances au mal absolu, au diable et à l'enfer étaient des blasphèmes, sinon des niaiseries.

Daniel sentit que l'or n'est pas un but suffisant à l'action de l'homme, qu'il est tout au plus un moyen, et que l'activité des passions est encore plus puissante à augmenter les richesses que le nombre des capitaux.

Les guerriers virent clairement qu'il y a mieux à faire ici-bas que de s'entretuer, et maures et chrétiens se donnèrent le baiser de réconciliation.

La duchesse serra la main de Thésilla en rejetant de son cœur devenu juste, le souvenir des différentes positions où la société les avait placées.

Ce fut un moment de fraternité générale, une unanimité d'enthousiasme que rien de mesquin ne vint troubler. A coup sûr, si leurs concitoyens les avaient vus se réconcilier aussi complètement avec eux-mêmes et avec les autres, ils les eussent infailliblement pris pour des gens en plein accès de folie. Et ils n'auraient pas eu tout à fait tort ailleurs qu'à Fortunada. Se livrer ainsi à l'abondance de ses sentiments dans une société organisée comme un champ de bataille, dans un milieu où la lutte est sans cesse en permanence, c'est se vouer à être bafoué, trompé, calomnié et ruiné.

Les Portugais employèrent le reste du jour à essayer leurs facultés, à mettre en jeu leurs passions retrouvées. Ils se mêlèrent aux Fortunadiens et voulurent prendre part à leurs plaisirs, c'est-à-dire à leurs travaux.

Une chose remarquable, c'est que depuis leur arrivée dans l'île, les oiseaux familiers pour tout le monde, s'étaient montrés fort réservés à l'égard des nouveaux venus : les gazelles les regardaient curieusement à distance, les antilopes, les couaggas, les zèbres et autres jolis porteurs, ne les recevaient que pour obliger leurs amis.

Les Fortunadiens eux-mêmes, et surtout les femmes, avaient plutôt pour eux de la compassion que de l'amitié. Mais quand ils les virent beaux et bons, aimables et aimants comme eux-mêmes, leurs sentiments hospitaliers changèrent de caractère : toute la création du pays des merveilles les accepta et leur fit fête. Ils furent complètement réconciliés avec la nature.

Les loris rouges, les aras bleus, les tanaombès brunis descendirent à l'appel gracieux des femmes, et vinrent sur leurs doigts les saluer de paroles aimables qu'ils avaient retenues. Les bengalis et les sensasoulès se posaient sur leurs épaules et les réjouissaient de leurs jolies chansons. Les gazelles acceptèrent à manger de leur main et les suivirent volontiers à la voix. Les fleurs elles-mêmes semblaient redoubler d'éclat et de parfum sous leurs mains, leurs fraîches corolles semblaient sourire d'avoir à parer leurs cheveux.

Quant aux indigènes, ils ne leur parlaient plus comme à des infortunés qu'on soulage, mais bien comme à des amis dont la présence réjouit et intéresse. Ils se plaisaient infiniment avec les beaux étrangers, et s'ingéniaient à leur multiplier les jouissances, à faire une véritable féerie du temps pendant lequel ils accepteraient leur hospitalité.

XXXIII.

UN TE DEUM ROMANTIQUE.

Le soir de ce premier jour de jeunesse était venu ; les derniers rayons du soleil s'éteignaient dans les vertes collines qui dominaient le lac. Tout à coup des chants à la fois graves et joyeux retentirent dans le lointain, et le concert auquel répondaient avec ar-

(1) Voir les numéros des 11, 12, 13, 14, 15, 19, 20, 21, 22, 23, 28, 29, 30 septembre, 4, 5, 6, 7 octobre et 21 novembre 1849.

traîner dans son propre gouffre.

Cette idée, que nous avons développée à plusieurs reprises, est parfaitement conforme à tous les actes de l'élu du 10 décembre, et en donne très bien la clef. Ministère Faucher-Falloux, refus de l'amnistie générale si impatiemment attendue, destruction de l'école d'administration, concours prêté à la proposition anti-républicaine de M. Ruteau, ridicule des trois candidatures présentées pour la vice-présidence de la République, résurrection de Lherminier, fermeture des clubs, parade militaire du 29 janvier, refus d'enquête à cette occasion, complots supposés, arrestations arbitraires, maintien d'un cabinet jésuitique malgré les votes les plus décisifs, la guillotine relevée pour des faits odieux sans doute, mais des faits de politique et de guerre civile ; destitutions systématiques des fonctionnaires démocrates, guerre insensée aux bonnets rouges, aux arbres de la liberté et aux triangles ; dissolution des gardes nationales républicaines, célébration dérisoire de l'anniversaire de février transformé avec insulte en jour de deuil, salles de banquet saccagées par la police, doublement du traitement constitutionnel attribué au président, rentrée en fonctions des préfets royalistes et pensionnés pour *infirmités* factices, exposition au pilori par la main du bourreau des noms les plus chers au peuple, EXPÉDITION ROMAINE enfin, qui résume et dépasse tout, expédition romaine tuant la liberté de l'Italie, précipitant la chute des Hongrois, entraînant le gouvernement français, à l'intérieur, dans une interminable série de violences contre les protestations des patriotes ; lettre à Edgar Ney, message, manifeste, ministère Lahitte, tous ces actes, auxquels le succès matériel est demeuré jusqu'à ce jour, n'en constituent pas moins par leur ensemble une profonde, irréparable démolition de toutes les croyances, de toutes les institutions qui régissaient la vieille société.

Un acte seul contrastait avec les autres : il était honorable, mais illogique en ce qu'il tendait à donner à la présidence, institution mort-née, quelque popularité, quelque raison d'être. Cet acte à lui seul ne suffisait pas à contrebalancer l'effet des autres, à les racheter, à réhabiliter le pouvoir qui les avait commis ; mais il témoignait d'une intention généreuse, progressive, en un mot, il était en contradiction formelle avec la politique présidentielle.

Le président avait souscrit pour 50 000 fr. aux *cités ouvrières* de M. Chabert.

Cinquante mille francs ! le douzième du traitement constitutionnel, cinquante mille francs pour le bien-être des ouvriers, c'était inconséquent, mais c'était noble ; un pareil fait ne rachetait pas une politique désastreuse, mais il témoignait des bonnes intentions d'un individu.

Si nous en croyons la *Réforme*, le président de la République a fait disparaître cette anomalie ; le président est rentré dans la bonne voie, dans le droit chemin qui conduit à l'abolition de la présidence ; il a promis cinquante mille francs, mais il ne les donnera pas, ses amis ne paieront pas davantage. La *Réforme* s'exprime ainsi :

Les travaux de la Cité ouvrière de la rue Rochechouart sont suspendus. Les ouvriers ont été congédiés depuis trois jours de leurs chantiers. Le motif de cette cessation de travaux est, à ce qu'il paraît, dans l'absence de fonds que devaient verser les souscripteurs. Le plus haut personnage d'entre tous n'a pu satisfaire, dit-on, à ses engagements, et les autres ont invoqué ce motif pour ne pas s'exécuter. — Ainsi voilà le résultat du principe de l'aumône dans la société moderne. Pendant que les associations ouvrières se créent des ressources par leurs propres forces, la philanthropie de nos gouvernants échoue. Nous reviendrons sur les faits signalés, d'autant mieux que l'on nous annonce que, pour arriver à couvrir les différences, on cherche à organiser une loterie et à surexciter, par l'appât d'un gain aléatoire, les souscriptions nouvelles. — Au lieu de demander au peuple lui-même les règles de l'association, on a voulu les créer par un appel de bienfaisance. A quoi a-t-on réussi ? L'engouement passé, on échoue. Le peuple a seul le secret de l'association par son dévouement de chaque jour. C'est à lui qu'il fallait demander la loi de l'organisation du travail. Laissez-le faire ; son cœur lui dicte la science de l'avenir.

Les faits avancés par la *Réforme* ne peuvent manquer d'être confirmés ou démentis prochainement. Pour notre part nous les croyons exacts. Il nous revient en effet depuis quelque temps que beaucoup de grands et riches personnages, s'imaginant d'abord qu'ils déjoueraient les projets du Socialisme en donnant au peuple les *cités ouvrières* comme satisfaction dérisoire et diversion, sont devenus plus que froids pour ce projet, depuis qu'ils en ont compris la portée, depuis qu'ils ont vu la transformation sociale la plus complète et la réalisation de tous les vœux du Socialime, résultant nécessairement de toute innovation tentée sincèrement et sérieusement en faveur des masses laborieuses. Cette lumière apparaissant tout-à-coup, a empêché les versements promis par un grand nombre de privilégiés, pour qui l'*égalité* chrétienne et républicaine est un objet d'épouvante.

Nous savions cela ; le président de la République arrêté, peut-être, par des embarras matériels plutôt que par des considérations morales, a-t-il refusé aussi le versement de sa souscription ? Il le faudrait pour l'honneur de la logique, car, nous le répétons, au milieu des actes présidentiels, la souscription pour les cités ouvrières faisait disparate.

On annonçait depuis quelques jours un remaniement des préfectures portant le cachet du gouvernement personnel de l'Elysée.

Le *Moniteur* répond aujourd'hui à cette attente. On peut juger, par les noms suivants, du grand changement qu'apporte dans notre politique la main de l'élu du *Dix Décembre* :

Le président de la République,

Sur la proposition du ministre de l'intérieur,

Décrète :

Art. 1er. M. de Maupas, sous-préfet de Boulogne, est nommé préfet du département de l'Allier, en remplacement de M. Coquet, appelé à d'autres fonctions.

M. de Saint-Marsault, préfet de la Corrèze, est nommé préfet du département des Deux-Sèvres, en remplacement de M. Degouve-Denuncques, appelé à d'autres fonctions.

M. Bourdon, ancien sous-préfet, est nommé préfet du département de la Corrèze, en remplacement de M. de Saint-Marsault.

M. Paulze d'Ivoy, sous-préfet de Meaux, est nommé préfet du département de l'Orne, en remplacement de M. Visinet, appelé à d'autres fonctions.

M. Pierre Leroy, sous-préfet de Reims, est nommé préfet du département de Saône-et-Loire, en remplacement de M. Cerfberr, appelé à d'autres fonctions.

M. de Lapeyrouse est nommé préfet du département de l'Ain, en remplacement de M. Dezé, appelé à d'autres fonctions.

M. Brian, ancien préfet, est nommé préfet du département de la Charente-Inférieure, en remplacement de M. Wissocq, appelé à d'autres fonctions.

M. Vaïsse, préfet du département du Doubs, est nommé préfet du département du Nord, en remplacement de M. David, appelé à d'autres fonctions.

M. Pardeilhan-Mezin, ancien préfet, est nommé préfet du département du Doubs, en remplacement de M. Vaïsse.

M. Durand-Saint-Amand, ancien préfet, est nommé préfet du département de la Creuse, en remplacement de M. Leroy, appelé à d'autres fonctions

M. de Barral, membre du conseil général de l'Isère, est nommé préfet du département de l'Isère, en remplacement de M. Bordillon, appelé à d'autres fonctions.

M. Dubessey, préfet des Pyrénées-Orientales, est nommé préfet du département du Loiret, en remplacement de M. Pereira, appelé à d'autres fonctions.

M. Dulimbert, sous-préfet de Béziers, est nommé préfet du département des Pyrénées-Orientales, en remplacement de M. Dubessey.

M. Boulage, préfet de l'Yonne, est nommé préfet du département du Morbihan, en remplacement de M. Tricoche, appelé à d'autres fonctions.

M. Contencin, ancien préfet, est nommé préfet du département de l'Yonne, en remplacement de M. Boulage.

M. Blot, sous-préfet de Saint-Omer, est nommé préfet du département de la Meuse, en remplacement de M. Lemaire, appelé à d'autres fonctions.

M. Combe-Sieyès, ancien sous-préfet, est nommé préfet du département de la Haute-Marne, en remplacement de M. Salarnier, appelé à d'autres fonctions.

M. Duhamel est nommé préfet du département du Lot, en remplacement de M. Dausse, appelé à d'autres fonctions.

M. Dubois, sous-préfet de Villefranche, est nommé préfet du département de la Haute-Loire, en remplacement de M. Serrurier, appelé à d'autres fonctions.

M. Migneret, sous-préfet de Saint Quentin, est nommé préfet du département de la Sarthe, en remplacement de M. Ponce, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à l'Elysée-National, le 20 novembre 1849.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Le ministre de l'intérieur,
FERDINAND BARROT.

Le *Corsaire* fait à notre dernier article la réponse que nous avions prévue :

La *Démocratie pacifique* fait grand bruit d'un article de la *Voix du Peuple*, que nous avons attribué, par mégarde, au journal phalanstérien. A cela, nous n'avons qu'un mot à dire : Les observations que nous adressions à la *Démocratie* doivent être renvoyées à la *Voix du Peuple*.

Au bout du compte, pourquoi vous plaindre, ô *Démocratie* ! les écrivains de la *Voix du Peuple* ne sont-ils pas *vos frères ! vos frères ! vos frères !* — comme dit la chanson.

En tout cas, si la *Démocratie* n'a pas commis l'article en question, — elle aurait pu le commettre.

On rapportait aujourd'hui, à la suite des conférences, un mot du général Changarnier à l'occasion de l'acte de juste sévérité qui a frappé M. Pierre Bonaparte. Le président de la République paraissait très affecté de la conduite de son cousin. Pour éviter tous ces petits scandales, lui dit M. Changarnier, il faudrait rendre un décret ainsi conçu :

« Au nom du peuple français, le président de la République décrète :

» Art. 1er. La famille Bonaparte est supprimée. »

(*Le Crédit.*)

M. Thiers annonce à qui veut l'entendre qu'il sera maître du pouvoir avant le 1er janvier.

Eh ! pourquoi pas, si le pouvoir doit être le prix du plus habile, autrement dit du plus fourbe ?

(*Liberté.*)

Les Coalitions d'Ouvriers.

Lorsque que ce sujet était soumis aux délibérations de l'Assemblée législative, nous avons négligé de le traiter par des articles développés et approfondis.

C'est que nous attachons peu d'importance aux travaux de l'Assemblée actuelle, toutes les fois qu'ils ont pour objet une question d'organisation industrielle. Nous avons la pleine conviction que nulle amélioration sociale ne peut sortir des discussions de cette assemblée, et qu'elle sera convaincue d'impuissance toutes les fois qu'elle n'aura pas à voter des rigueurs nouvelles contre la presse, une loi d'état de siège ou de déportation, en un mot, une mesure quelconque de compression et de persécution.

D'ailleurs, les rédacteurs de la *Démocratie pacifique* ont surabondamment traité la question et comme écrivains et comme défenseurs des prévenus dans le procès qui suivit la grève des charpentiers en 1845 (1).

Nous ne pouvons toutefois laisser passer sans rectification une assertion émise par M. le ministre de la justice, dans la séance de lundi dernier. M. Rouher expliquait et justifiait à sa façon les motifs qui ont inspiré au législateur les articles 414 et 415 du code pénal. Nous citons le *Moniteur* :

La coalition des ouvriers, par le nombre des ouvriers eux-mêmes, par le mode à l'aide duquel elle se produit, par les circonstances qui l'accompagnent d'une manière presque nécessaire, est toujours perturbatrice de l'ordre, et nuisible aux intérêts des travailleurs ; car, on peut le dire, l'histoire l'a démontré, il n'est pas une seule coalition qui n'ait dépensé aux ouvriers VINGT FOIS PLUS que leurs prétentions admises ne leur auraient procuré.

PLUSIEURS VOIX. C'est vrai !

Nous répondrons par un seul fait à l'arithmétique politique de l'illustre M. Rouher.

Dans la charpente, avant 1822, le salaire d'un ouvrier ne dépassait pas 3 francs au maximum ; en 1822, les charpentiers ont suspendu leurs travaux ; cette grève a déterminé de la part des entrepreneurs la signature d'un traité valable pour dix ans, et portant la journée des charpentiers à 3 fr. 50 c. ; en 1833, les besoins augmentant avec le prix des denrées, tous les charpentiers cessent de nouveau le travail ; ils obtiennent des entrepreneurs l'engagement valable pour dix ans de payer 4 francs la journée. En 1845, une grève de la charpente eut lieu à Paris ; elle dura du 9 juin au 30 novembre, et se termina par la fixation de la journée des charpentiers à 5 francs.

Ainsi pendant près de six mois, en 1845, les charpentiers de Paris ont été privés de travail ; mais cette suspension n'a pas été complète, attendu que des charpentiers ont été fournis, par l'association des ouvriers, à tous les entrepreneurs qui adhéraient successivement à ses conditions, et cette suspension momentanée a procuré, pour un nombre d'années illimité, une augmentation de un franc par jour à tous les travailleurs de cette profession.

Si les charpentiers ne s'étaient jamais résignés à la souffrance passagère des grèves, qui améliorent leur situation tous les dix ans, rien ne garantit qu'ils ne seraient pas réduits, en 1849, à recevoir trois francs par jour et au-dessous, comme avant la coalition de 1822.

On voit ce que valent et l'argumentation de l'illustre M. Rouher et les *c'est vrai* de la droite.

Nous n'abandonnerons pas ce sujet sans rappeler à l'un des coryphées de la réaction anti-socialiste, à M. Berryer, les généreuses paroles qu'il prononça, comme avocat, dans le procès des charpentiers, en 1845.

On s'est vivement récrié contre l'augmentation de 10 c. par heure réclamés par les compagnons. Et d'abord, avant d'examiner cette prétention des ouvriers, qu'il me soit permis de trouver étrange que M. l'avocat du roi ait fait remarquer la tenue, la toilette des prévenus à l'audience pour se prévaloir contre eux de leur attitude si convenable !... Parce que ces hommes ont voulu comparaître devant votre justice dans la meilleure tenue possible, M. l'avocat du roi a insinué que ces dehors indiquaient de l'aisance, et que, par conséquent, les compagnons charpentiers n'avaient pas besoin d'une augmentation de salaire. En vérité, un pareil argument est fâcheux.

Et quant à la prétention des 10 c. par heure, vous la trouvez injuste, inconcevable, tyrannique !... Comment ! quand tout participe autour de vous au progrès, qui, depuis dix ans, a, pour

(1) Voyez la grève des charpentiers, en 1845 ; par Julien Blanc ; prix : 1 fr. 50 c. Librairie sociétaire.

---

deur les oiseaux des environs allait s'approchant rapidement, comme si les chanteurs eussent été lancés sur un rapide *rail-way*.

— C'est à notre tour, dit Tamahama, la fleur Lamia se ferme.

Et tous les Océaniens entonnèrent un chant plein de sentiment et de majesté, analogue à celui qui s'approchait.

— Qu'est-ce que cela ? demanda le révérend père.

— C'est le chant de reconnaissance, répondit l'inventeur du cadran des fleurs, que nous faisons entendre d'un bout à l'autre de l'île, chaque jour, au lever et au coucher du soleil, pour remercier la vie éternelle de nous avoir animés.

Le père Mascarenhas, qui comprenait désormais le bonheur, et tous les Européens avec lui se joignirent à ce pittoresque *te Deum*, que l'âme de l'île tout entière envoyait ainsi à celui qui l'avait créée.

C'était là une magnificence digne de clore la série des merveilles qui avaient déjà passé sous leurs yeux.

Cette expansion si naturelle au milieu de la nature vivante, cette unanimité de bonheur, ces hommes si beaux, ces femmes si gracieuses, se donnant la main et s'appuyant sur les jolis quadrupèdes, qui se mêlaient familièrement à eux, cette union spontanée de la création dans l'élan de la reconnaissance, tout cela est si beau, si simple et si vrai, que si je n'avais en ce moment la main sur ce passage des mémoires de Laurent Vasco, je craindrais fort qu'on m'accusât de me laisser aller aux écarts de mon imagination.

— Mais franchement, cela ressemble-t-il à une prière ?

C'est précisément ce que se seraient demandés les hôtes des Fortunadiens avant d'avoir reçu le baptême du lac de Vie. S'ils n'avaient retrouvé la puissance du sentiment et la largeur primitive de leur âme, ils n'auraient pu voir, à coup sûr, un acte religieux dans ce moment d'exultation universelle.

Habitués qu'ils étaient jadis à prier isolément, sauf un jour par semaine où ils se réunissaient sous des voûtes sombres et entre des murailles grises, ils n'auraient pu croire à la présence de Dieu dans l'espace illimité où retentissaient les voix des Océaniens.

Pour eux d'ailleurs la prière n'avait été jusqu'à ce jour qu'une sorte de supplication à un être terrible. Ils s'étaient toujours courbés devant un maître fantasque qui, au dire de ses sombres interprètes, se plaît à retirer de temps en temps les biens dont on lui rend grâces, sous prétexte de se livrer à des expériences sur le poids de douleur que chacun de nous peut supporter ici-bas.

— Si notre planète était aussi heureuse et aussi fraternellement unie sur toute sa surface, pensa Sergius, un pareil hymne de bonheur y suivrait les pas du soleil. A mesure qu'il allumerait ou éteindrait ses rayons, une suite non interrompue de voix enthousiastes enverrait ainsi de tous les points du globe un éternel hosannah du cœur à la source infinie de toute joie, de toute puissance et de toute beauté.

Cette pensée mouilla les paupières du savant d'une larme de regret. En face de la sainte expansion des habitans de Fortunada, il se rappelait l'endurcissement des puissants du vieux monde ; un moment d'angoisse inexprimable lui attrista l'esprit. Mais, après un instant, il releva sa tête pâle et vivement émue, et, regardant le ciel, il s'écria, dans un élan chaleureux d'intuition prophétique :

Les puissants tomberont, et le bonheur viendra !

Près d'un mois s'était passé depuis le jour de la résurrection ; pendant ce peu de temps, ces bras, inactifs en Europe, avaient fait des merveilles à Fortunada. Chacun semblait avoir à cœur de payer largement sa bienvenue, puisqu'il le pouvait faire en se livrant gaiement à toutes les fougues de la fantaisie, à toutes les ardeurs de sa curiosité.

Dom Luis surtout était prodigieux ; lui l'oisif gentilhomme qui ne savait jadis que manier l'épée, il était invinciblement attiré vers les actives colonnes des Fortunadiens. Il sentait que là où le travail réunit tant de joie et d'excitations, dans une réunion d'hommes où la tâche de chaque heure est changée en fête, à laquelle prend part toute la nature animée, le repos est un insupportable ennui, l'oisiveté une souffrance et presque une impossibilité. Il se contemplait pour obtenir un sourire, une caresse, un baiser de ces belles femmes, *presque nues*, selon son ancienne expression. Il avait reporté là toute l'ardeur qu'il mettait autrefois à briser des têtes.

On le voyait surtout au premier rang dans les entreprises qui demandent de la hardiesse ; plongeant à la recherche du corail, de l'ambre gris et des perles, escaladant les plus hautes cimes des palmiers pour en recueillir les feuilles ou les fruits. Aussi réussit-il à se faire admirer et aimer ; jamais il n'avait aussi bien senti la vie que depuis l'instant où, cédant à la sollicitation de tous ses entraînements, il avait développé sans réserve ses puissances et ses facultés.

Les belles Portugaises enseignèrent aux Fortunadiennes différentes manières de tisser et de croiser les fils pour les vêtements et les tapis ; de confire et de préparer les fruits ; elles apprirent d'elles la façon d'employer les plumes, si fines et si délicates qu'elles fussent ; de placer les fleurs dans leurs cheveux, de tresser avec des feuilles fraîches de délicieux chapeaux qui ne duraient que quelques heures. Elles leur apprirent la manière de se faire suivre de l'oiseau qui passe dans l'air, de la gazelle qui galope dans les forêts, et mille autres charmants secrets.

De leur côté, les hommes instruisaient les Portugais, dont la science ne leur rendait pas grand chose en échange. Ces derniers brillaient peu dans cet enseignement mutuel ; la grande partie de leur savoir se rapportant aux armes et à la guerre, ils n'osaient plus en parler, de peur qu'on ne se moquât d'eux.

Sergius seul eut le bonheur de doter Fortunada de quelques jolis perfectionnements. Il leur façonna des outils européens, leur découvrit diverses manières de mélanger les couleurs et de peindre les vases et les plaques de bois précieux ; il indiqua aux enfants le moyen de faire produire des jets variés à l'eau de leurs puits, et plusieurs autres choses, qui lui valurent d'être élu chef plusieurs fois.

Cependant le temps s'écoulait dans ces délices plus vivifiantes à coup sûr que celles de la voluptueuse Capoue, et personne ne songeait encore à retourner en Portugal. Plusieurs d'entr'eux commençaient même à former l'adroit projet de se fixer définitivement dans l'île de l'éternelle jeunesse, et chaque jour cette opinion bien naturelle gagnait du terrain dans les esprits.

Il devait pourtant se passer de curieuses choses dans leur patrie, si curieuses que je vous proposerais, lecteur, de faire à tire-d'ailes le trajet de Fortunada à Lisbonne pour examiner un peu la conduite de nos étourdis des premiers chapitres que nous avons peut-être un peu trop oubliés.

Allons voir comment on pleurait leur absence pendant que nos heureux voyageurs étaient en train de savourer ainsi les joies et les splendeurs d'une aussi complète résurrection.

ANTONY MÉRAY.

(*La suite à demain.*)

ainsi dire, transformé la société; quand vous agrandissez tous les jours votre capitale; quand les rues étroites disparaissent pour faire place à des voies luxueuses et magnifiques; quand la prospérité étend partout ses ailes; quand une force mystérieuse double les facultés de tous, la fortune de tous, le bien-être du pays; quand le prix des subsistances augmente; quand l'embellissement continuel des maisons produit nécessairement l'augmentation des loyers; quand l'ouvrier ne peut plus se loger à des prix minimes; quand il est obligé de prendre sa part de ce mouvement général; d'en profiter, mais aussi de le subir; de payer ses habitations, ses aliments, ses vêtements plus cher, vous ne voulez pas qu'il trouve son salaire actuel insuffisant et qu'il réclame... quoi?... une misérable augmentation de 10 centimes pour ses sueurs par chaque heure de travail! (Profonde sensation.)

Et, à côté de cela, vous représentez-vous toutes les misères sociales?... J'ai voté avec la chambre des députés un crédit pour l'émancipation des noirs; mais ne savez-vous pas que nos ouvriers blancs sont beaucoup moins heureux que les noirs dont on a réglé l'émancipation? Et, en vérité, je comprends qu'on ait parlé d'enrôler des prolétaires français pour les substituer aux noirs, puisque, les assimiler à ces derniers, c'est leur donner une existence supérieure à celle qu'ils trouvent en France. (Mouvement.)

Quand le génie de mon pays lui fait créer tant de prodiges, quand la vapeur s'apprête à sillonner la France en tous sens, quand les efforts de la mécanique se multiplient, quand l'âme de la patrie s'en va, pour ainsi dire, féconder toutes les branches du commerce, de la science et de l'industrie, en communiquant à toutes les veines sociales une circulation immense, quand de magnifiques monuments s'élèvent de toutes parts, vous ne voudriez pas que ces braves ouvriers, sans lesquels toutes ces grandes choses dont vous jouissez, ne se feraient point, recueillent à leur tour le fruit de leurs travaux, participent au progrès qu'ils ont réalisé, aient l'espoir d'être plus heureux, eux aussi... Vous ne voudriez pas qu'au lieu de 5 fr. ils en gagnassent 6 et même 7... (Mouvement prolongé.)

Eh! messieurs, c'est la loi du progrès. Tout cela est légitime, désirable. Mais pourquoi vous êtes vous attachés exclusivement aux honnêtes charpentiers que vous avez sous les yeux? Il fallait nous dire ce qui se passe en dehors de cette audience. Les compagnons qui sont ici sont... décents, c'est vrai; mais allez donc, ô messieurs, allez dans ces bouges affreux où tant de misérables gémissent sans pain, sans habit, sans paillasse... allez visiter le pauvre peuple dans tous ces réduits, et vous nous direz ensuite s'il est trop heureux. (Vive émotion dans l'auditoire.)

Mon Dieu! il n'est pas un seul d'entre nous qui n'ait eu à pratiquer la bienfaisance, une fois dans sa vie; eh bien! n'avons nous pas tous la douloureuse conviction qu'il y a énormément à faire pour soulager les douleurs du pauvre, pour améliorer le sort des classes ouvrières... Car nous n'avons ici sous les yeux que des hommes bien portants, dans la force de l'âge; mais ceux qui sont infirmes, vieux, malades, les mères de famille sans ouvrage, les enfants déguenillés, toutes ces plaies, toutes ces larmes, tous ces désespoirs, vous les représentez vous? Et ne croyez vous pas qu'il soit urgent d'adoucir tant d'infortunes, d'élever autant que possible le salaire des travailleurs, dans l'intérêt de tant de familles nécessiteuses? (Profonde sensation.)

Et à ce propos, rappelez-vous qu'un entrepreneur a évalué à 30 000 fr. les pertes que lui a fait subir une simple interruption de deux mois dans les travaux de charpente.... Quoi! en moins de deux mois, un seul entrepreneur aurait pu réaliser 30 000 fr. de bénéfices nets, et il aurait dû ces immenses profits à ceux qui réclament 10 c. de plus par heure!... Est-ce que vous n'êtes pas frappés de ce contraste? (Tous les yeux se tournent vers un entrepreneur témoin au procès.)

M. Berryer conclut ainsi sa plaidoirie :

Respectez la liberté des droits, cette liberté sacrée, cette liberté fondamentale, respectez-là, et soyez sûrs que tous les hommes sages, que tous les hommes qui ont un intérêt à ce que la pensée de tous puisse être exprimée, vous approuveront toujours. En supposant que le contraire arrivât, permettez-moi pour dernière parole de vous dire, ce que je lisais ce matin dans une conversation du vénérable Sully avec le grand Henri IV, il terminait sa conversation par ces mots : « *Tous tumultes, désordres et mutinations proviennent quelquefois de légitimes causes* ET PLUS SOUVENT D'AVOIR DU MAL QUE DU DÉSIR D'EN FAIRE. »

Soyez sûrs, messieurs, que si vous comprenez bien cette grande parole et si vous appliquez les principes qui en découlent, vous ferez justice en acquittant les prévenus.

M. Félix Pyat n'a jamais rien dit de plus fort dans un banquet socialiste.

C'est qu'il est impossible d'envisager avec sincérité le sort des masses laborieuses sans prendre le langage des socialistes.

ITALIE.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)

Rome, 10 novembre 1849.

Ce serait le cas de dire avec Basile : Qui est-ce que l'on trompe ici?

Les autorités françaises, tant M. de Corcelles que le général Rostolan, fatiguées de tout ce qui se passe, de l'opiniâtreté des cardinaux de Portici, des mille taquineries de ceux du Quirinal, cachent leur rancune et conviennent que le *motu proprio* renferme une somme de libertés publiques assez considérable pour contenter les Romains. Nos autorités savent que le régime grégorien reviendra dès le lendemain de leur départ, que les cardinaux se feront chasser; mais elles ne savent pas de meilleure vengeance, pour tant de mauvais procédés, que de leur persuader et d'avoir l'air de croire qu'ils sont très aptes à gouverner. On veut partir d'ici. Après, il arrivera ce qui pourra.

Je vous l'ai dit, s'il y a un Etat, un pays, où le gouvernement représentatif soit indispensable, c'est celui-ci. Quand un Etat a un prince occupé des choses spirituelles, des ministres occupés des choses spirituelles, la situation matérielle doit démesurément souffrir de ce détournement de l'occupation des chefs.

Il faudrait donc des hommes *ad hoc*, des hommes intéressés au bien-être matériel, et quels hommes plus aptes à cela que des députés délégués par les provinces?

C'est précisément à cet Etat que l'on veut dénier la représentation. C'est une absurdité. Nos hommes politiques, nos généraux le savent aussi bien que moi; mais, comme je vous l'ai dit, ils veulent en finir, s'en aller, laissant ensuite le gouvernement prêtre sortir comme il pourra des embarras inévitables.

Les cardinaux avaient compté sur les baïonnettes espagnoles; mais l'armée espagnole est rappelée ou va être rappelée à cause de la révolution ministérielle de l'Escurial.

On sait à présent, à n'en plus douter, que le corps expéditionnaire, disséminé dans les provinces romaines, est le point de mire des séductions des agents du comte de Montémolin. Parmi ces agents il y a même un prince du sang de la famille royale de Naples, de sorte que l'ambassadeur de Narvaëz, M. Martinez de la Rosa, ne peut le faire appréhender au corps et mettre en jugement.

Le mieux est donc de faire partir l'armée.

En Espagne, elle pourra servir à repousser les deux débarquements que méditent les carlistes au nord et au midi de la Péninsule ibérique. Si on la laisse ici, le frère du comte de Montémolin, et son cousin don Sébastien, l'embaucheront et la conduiront avec eux.

Cette révolution de palais contrarie plus la sainte congrégation de Portici que tout ce qu'a pu dire et faire l'opposition à Paris; car, à vos velléités de libéralisme, à l'ode en prose de M. Louis Napoléon, les cardinaux pouvaient opposer l'inertie. Ils ont bon gîte, bon feu et bonne chère à Portici; ils peuvent donc attendre, tandis que la France trépigne de savoir son armée enfiévrée ici à Rome, de faire filer par Toulon et Civita-Vecchia des millions pour payer ses troupes, et de ne recueillir que des dédains cardinalesques.

Mais si le corps d'armée de Cordova retourne à Barcelonne, que va-t-il rester pour Pie IX? L'amour de son peuple? Cet amour-là figure très bien dans les harangues officielles; on fait semblant d'y croire, mais il n'y a pas un seul cardinal qui veuille s'y fier.

Il faudra alors recourir aux Autrichiens. Pourquoi pas aux Russes?

La question financière du pape offre aussi ses alternatives d'espérance et d'insuccès. La Russie devait prêter; mais la Russie aime à vanter ses mines de Sibérie, et lorsqu'il lui faut s'exécuter, elle cherche des faux-fuyants qui font voir clairement que ses caisses sont vides, et que la réserve de cent deux millions de roubles, établie dans la forteresse de St.-Pierre à Pétersbourg, est une fiction.

P. S. Je ne mets pas sur l'adresse les mots journal ni *Démocratie*, la poste romaine décachèterait et brûlerait.

ALLEMAGNE.

LES RÉFUGIÉS HONGROIS.

On écrit à la *Gazette de Vienne* de Widdin, 4 novembre :

« Tous les émigrés madgyars ont été transférés à Schoumla. Le premier convoi, composé de 400 Polonais, est parti le 30 octobre. Murad-Pacha, autrefois Bem, était à la tête; Messaros et le comte Vay étaient avec lui. Le 31 ce fut le tour de 102 Italiens, ayant à leur tête le comte Monti.

Le 1er novembre une troisième troupe, composée de tous ceux qui ont embrassé l'islamisme, sauf Bem et Balsah, au nombre de 165, s'est mise en mouvement sous la conduite de Stein, aujourd'hui Fehrad-Pacha. Kmeli (Kiamil-Pacha) fermait la marche avec sa suite.

Le 3 novembre, les Madgyars et quelques étrangers se sont mis en marche au nombre de 320.

» Kossuth portait une grande plume à son chapeau. Le comte Casimir Bathyany, les deux Peczel, et le Polonais Przyjemski faisaient partie de ce dernier cortège. Quarante femmes le suivaient, à pied ou en voiture. La comtesse Bathyany voyageait dans un équipage particulier. L'ex-conseiller du cabinet, Hazmann, était sur une charette à deux roues.

» La nouvelle de la translation des réfugiés hongrois de Widdin à Schumla a produit une fâcheuse impression à la bourse. »

LA QUESTION TURCO-RUSSE.

Une lettre du *Wanderer*, datée de Constantinople, 2 novembre, contient ce qui suit :

« La flotte anglo-française a jeté l'ancre à Betsicabey, à l'entrée des Dardanelles. Elle y avait été ralliée par une frégate à vapeur anglaise, chargée de dépêches pour sir Stratford-Canning, et par un vapeur russe. La flotte anglaise se composait, lorsqu'elle a été vue dans la baie de Barbivi (et non de Barbieri, comme on l'avait dit par erreur), de sept vaisseaux de ligne, une frégate et cinq vapeurs. La flotte française comprend les vaisseaux de ligne *le Friedland*, *l'Iéna*, *le Jemmapes*, *l'Inflexible*, *le Jupiter*, *l'Hercule*, la frégate *Psyché* et la corvette à vapeur *Caton*. La première escadre est commandée par l'amiral Parker, la seconde par le vice-amiral Parceval-Deschênes. »

Le *Morning-Herald* publie une correspondance de Constantinople, d'après laquelle l'amiral anglais se serait plaint du mauvais mouillage qui aurait été assigné à sa flotte, et aurait demandé aux ministres turcs de lui assigner un mouillage dans la mer de Marmara. Le divan aurait permis à la flotte d'entrer dans les Dardanelles, dans le cas où il y aurait nécessité absolue.

Le *Portafoglio maltese* publie une correspondance de Constantinople, en date du 5. Elle reproduit les bruits d'arrangement que nous avons empruntés au *Journal de Constantinople*.

EGYPTE.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)

Kaire, 26 octobre 1849.

J'ai vu le départ du vice-roi pour la Haute-Egypte. Il a profité de la hauteur encore assez forte du fleuve pour aller, avec son bateau à vapeur, visiter les pays supérieurs. Il s'est embarqué dans l'île de Rapuda. Mais il se peut que si les eaux n'étaient plus assez élevées pour le pagayement de son steamer, il s'arrêtât dans le voisinage de Fayoum, et bornât sa pérégrination à visiter cette province.

Abbas-Pacha s'est vivement préoccupé du différend soulevé à Constantinople entre le divan et les légations russe et autrichienne.

Rien ne prouve mieux la bonne foi qu'il met dans ses relations avec son suzerain le padischa que la résolution qu'il a prise. Peut-être Méhémet-Ali, son grand-père, et Ibrahim, son oncle, eussent pu songer à profiter des embarras probables de la Sublime-Porte pour réveiller leurs anciens projets d'indépendance, de séparation. Abbas-Pacha, au contraire, à l'idée des difficultés dans lesquelles pourrait se trouver le sultan, a tout de suite ordonné d'inspecter sa flotte d'Alexandrie, laquelle, soit dit en passant, est en bien mauvais état. Il a demandé un rapport sur les vaisseaux et frégates qui pourraient prendre la mer et aller à Constantinople avec des troupes. M. Mougel s'est transporté à Alexandrie. Après visites faites, il a trouvé un vaisseau à deux ponts, *le Damyat*, et deux frégates, *le Saïd* et *le Mehallat-el-Kebir*, capables de tenir la mer.

Ces bâtiments vont être armés. Environ 2 000 hommes de troupes vont être concentrés de Damanhour, de Rosette à Alexandrie, pour s'embarquer au premier ordre.

Les quelques élèves égyptiens de Paris ne tarderont pas à arriver, sous la conduite du banquier Boukara. On appelait ainsi Stephan-Bey sous Mehemet-Ali. Il était chargé de faire les paiements, et comme il n'y avait jamais d'argent, sa réponse invariable était *boukara (demain)*; de là on l'avait surnommé le banquier Boukara.

Le parlement anglais est prorogé jusqu'au 16 janvier prochain.

SITUATION DE BERLIN.

Les élections pour le parlement allemand d'Erfurth sont décidément fixées au 31 janvier prochain; mais l'on ignore encore quels seront ceux des Etats allemands qui enverront des représentants à cette assemblée, convoquée dans une forteresse prussienne et sous les auspices de la Prusse.

Le plénipotentiaire prussien auprès du conseil d'administration a déposé, dans la séance du 17 novembre, le mémoire des gouvernements hanovrien et saxon contre la convocation de la diète de l'empire, en y joignant une réponse détaillée du gouvernement prussien.

Cette réponse commence par réfuter l'assertion des gouvernements hanovrien et saxon, que l'alliance du 26 mai n'avait point pour objet la formation d'un Etat fédératif restreint; elle cite textuellement les articles du traité en question qui ont trait à l'Etat fédératif restreint, comme le seul but que l'on se proposait d'atteindre, en attendant que l'on pût parvenir avec le temps à réaliser l'unité de toute l'Allemagne.

Le gouvernement prussien s'attache à réfuter ensuite une à une les objections élevées par le Hanovre et la Saxe, et à prouver que, quel que soit le nombre des Etats qui accéderaient à l'alliance du 26 mai, l'obligation n'en existe pas moins pour la Prusse, le Hanovre et la Saxe, d'exécuter les stipulations de ce traité, à moins de manquer à des engagements solennellement contractés.

Quant à la proposition par laquelle se termine le mémoire saxo-hanovrien, « de s'en tenir à la Constitution projetée pour toute l'Allemagne, et de différer la convocation d'une Diète jusqu'à ce que celle-ci puisse être véritablement une Diète de l'empire allemand, » la Prusse déclare ne pouvoir y consentir, parce que ce serait renvoyer l'unité de l'Allemagne à un avenir incertain; elle doit insister pour que les signataires du traité du 26 mai remplissent leurs engagements.

Cette persistance de la Prusse à soutenir envers et contre tous la cause de l'unité allemande, inquiète l'Autriche avec d'autant plus de raison qu'elle sait d'avance qu'elle n'aurait plus à Erfurth l'influence dont elle jouissait à Francfort. Peu s'en faut qu'elle ne voie dans Frédéric-Guillaume un complice des démocrates allemands, qui veulent, non moins opiniâtrément que le roi de Prusse, l'unité de l'Allemagne.

L'Autriche a montré quel cas elle faisait de cette unité si désirée en fusillant Robert Blum. Aujourd'hui ce martyr de la liberté et de l'unité est devenu l'objet d'un culte général dans toute l'Allemagne. La fête de l'anniversaire de sa mort a donné lieu à une agitation sourde que l'on craint de voir se traduire à Berlin par une insurrection nouvelle.

Si la réaction a peur des morts, elle redoute aussi les vivants. Elle fournit un nouvel élément à l'agitation démocratique, en proscrivant dans M. Waldeck l'auteur de la proposition du refus d'impôt. L'acte d'accusation a été publié; le procès commencera sous peu. La presse réactionnaire, sans attendre le verdict du jury, se répand en injures et en menaces contre l'accusé, et demande la mise de la capitale en état de siége, afin de bâillonner la presse et de faire juger et condamner Waldeck par un conseil de guerre.

Dans la prévision d'une émeute causée par cette condamnation, on profiterait de l'état de siége pour s'emparer des armes que les démocrates ont encore à leur disposition. On a compté qu'ils pouvaient avoir douze mille fusils avec les munitions nécessaires. On remarque aussi que, depuis quelques jours, les ouvriers du canal de la porte de Silésie vont au travail armés de carabines, et que la nuit des bandes armées se promènent avec des drapeaux roulés.

Malgré ces symptômes alarmants, nous persistons à croire que la tranquillité ne sera pas troublée à Berlin. Le peuple est trop sûr de sa victoire pour la compromettre par une insurrection intempestive. Il est d'ailleurs curieux de voir comment Frédéric-Guillaume se tirera d'affaire avec ses collègues couronnés, et quelle figure fera la diète d'Erfurth.

En Saxe et dans le Hanôvre, les démocrates marchent parfaitement d'accord avec leurs amis de la Prusse.

CHINE.

Le *Journal des Débats* publie des nouvelles de la Chine du 29 septembre :

« On se rappelle que les dernières nouvelles de la Chine nous avaient appris l'assassinat du gouverneur portugais de Macao, M. Do Amaral, et les mesures prises aussitôt par le Sénat de la ville, appuyé par les représentants de toutes les puissances étrangères, pour tirer vengance de ce crime, et protéger efficacement l'établissement européen.

» La question a fait un pas. Dans sa correspondance avec le sénat de Macao, le vice-roi de Canton, Seu, a annoncé qu'il avait fait saisir et exécuter le coupable, après avoir obtenu l'aveu du crime, et qu'il allait renvoyer aux autorités portugaises la tête et la main du malheureux gouverneur, emportées, comme on le sait, par les assassins. Mais avant de remettre ces déplorables restes, il a voulu exiger que trois Chinois arrêtés comme complices, car le crime a été commis par une bande composée de sept individus, fussent mis en liberté. Le sénat a repoussé cette condition inacceptable, et les choses en étaient là au départ du courrier. Plusieurs notes très vives, très aigres, avaient été échangées de part et d'autre, et parmi les résidents européens, la croyance semblait s'établir, surtout en se fondant sur la correspondance du vice-roi, que les autorités chinoises étaient bien moins étrangères à l'assassinat de M. Do Amaral qu'on n'avait osé le croire d'abord.

LE PARAGUAY ET LA PLATA.

Le *Morning-Chronicle* publie des nouvelles de l'Amérique méridionale. On sait que le Paraguay a pris une attitude hostile en face de Rosas. Le corps d'armée principal du Paraguay continuait à fortifier ses positions à mesure qu'il avançait, occupant les missions de Corrientès et tout l'Aguapay et Candelaria, d'où l'on ne pouvait les déloger sans 20 000 hommes et une forte artillerie. Le président de la République de Paraguay, don Lopez lui-même, était à Hapua, et avait une force imposante sous ses ordres. La question vraiment intéressante était celle de savoir ce que ferait Urquiza, gouverneur d'Entre-Rios. S'il se mettait du côté des Paraguéiens, on ne doutait pas que Rosas ne fût vaincu s'il ne cédait pas, attendu que les Indiens du Sud avaient envahi son territoire. Il n'avait pas un soldat à envoyer contre eux, tous les hommes disponibles ayant été envoyés dans le Nord, quoique recrutés, pour marcher contre les Indiens.

Assemblée législative.

Séance du 21 novembre. — Présid. du cit. DUPIN.

L'ordre du jour appelle la discussion sur un projet de loi tendant à changer des circonscriptions dans les départements de la Dordogne et de la Charente.

La commission conclut au rejet

M. ANDRÉ combat les conclusions de la commission, qui ne lui paraissent pas suffisamment motivées, tandis que des autorités nombreuses, celle du conseil d'Etat entre autres, militent en faveur du projet proposé par le gouvernement.

En effet, la commune de Champagne ne perd que 324 hectares; 310 habitants, 66 fr. de revenus, tout en gardant une population; 1 451 habitants et une étendue territoriale de 2 508 hectares et un revenu suffisant à ses dépenses; tandis que la portion détachée se trouve, relativement à son chef-lieu de canton, d'arrondissement, de département, dans des conditions ou meilleures ou tout au moins équivalentes, le projet servant mieux ses véritables intérêts que ne les comprend l'opposition qui lui est faite.

M. CHAVOIX appuie les conclusions de la commission, qui sont adoptées.

M. LÉON FAUCHER. Je viens demander à l'Assemblée la permission d'interpeler M. le ministre des finances sur la circulation de la banque de France; d'accord avec M. le ministre des finances, je proposerai à l'Assemblée de fixer les interpellations à vendredi.

M. CRÉMIEUX. Vous avez voté un crédit de 250,000 fr. en faveur des blessés de juin, je demanderai à M. le ministre de l'intérieur si quelque projet analogue ne nous sera pas présenté en faveur des blessés de Février (Rumeurs à droite.) dont plusieurs se trouvent dans le plus complet dénuement.

M. FERDINAND BARROT annonce sous deux ou trois jours la présentation d'un projet de loi relatif aux blessés de février, et de deux projets relatifs aux blessés de juin.

M. SÉGUR D'AGUESSEAU, de sa place : Je demande..... (A gauche : à la tribune! à la tribune!)

M. SÉGUR-D'AGUESSEAU. M. le président m'accorde la parole de ma place. (A la tribune! à la tribune!)

M. LE PRÉSIDENT. Le règlement donne ce droit au président et je le maintiens. (Violent tumulte à gauche : A la tribune! à la tribune! M. d'Aguesseau se dispose à y monter, mais il en est empêché par ses collègues de la droite.)

M. LE PRÉSIDENT. Je vous maintiens la parole, M. d'Aguesseau; on ne se joue pas des formes d'une Assemblée législative.

M. D'AGUESSEAU. A la suite de l'interpellation de M. Crémieux, M. le ministre nous annonce la présentation d'un projet de loi relatif aux blessés de Février. Je demanderai si, parmi les personnes auxquelles seront distribués les secours, on comprendra les veuves et les orphelins des braves gardes municipaux, tués à leur poste et qui sont les seuls, à mon avis, dignes de l'intérêt national, comme étant morts.....

Violente interruption. — A l'ordre! à l'ordre! — Long tumulte. Les interpellations les plus vives partent de divers points de la salle. Nous entendons les mots : Demandez qu'on récompense les Verdets! à l'ordre les royalistes! réprimez l'audace des royalistes!

Un grand nombre de représentants de la gauche sont debout : MM. Baune, Joly, Mathieu (de la Drôme).

M. LE PRÉSIDENT rappelle M. Baune à l'ordre.

M. LE PRÉSIDENT. Une interpellation a été adressée au ministre...

A GAUCHE. Ce n'est pas la question. A l'ordre l'orateur. Vous laissez insulter la République!

M. LE PRÉSIDENT. Une demande d'interpellation a été faite au ministre....

A GAUCHE. Rappelez l'orateur à l'ordre. Pourquoi ne demande-t-on pas des récompenses pour la garde royale de 1830?

M. LE PRÉSIDENT. A propos d'une interpellation qui a été adressée à M. le ministre, M. Ségur d'Aguesseau en a pris occasion non-seulement pour faire une question, mais encore pour présenter des considérations qui présentaient un autre caractère. Mais c'était au président seul à l'avertir. Au lieu de cela, quarante membres de l'Assemblée se sont levés à la fois. Au milieu du bruit, j'ai rappelé M. Baune à l'ordre (Bruit.) Aux termes du règlement, je lui donne la parole.

M. BAUNE. Je viens protester contre le rappel à l'ordre et contre les paroles de l'orateur qui m'a précédé à cette tribune. M. d'Aguesseau devrait se rappeler que lui et les séides du gouvernement du mépris (Bruit à droite. A l'ordre! à l'ordre! — Très bien! à gauche.) criaient plus haut que nous : Vive la République! après février. (Très bien! très bien! à gauche. — A l'ordre! à droite.)

M. LE PRÉSIDENT. L'orateur a la parole pour un rappel à l'ordre; il en profite pour entamer une discussion. (Tumulte prolongé. — A gauche : Parlez! parlez!)

M. BAUNE. Il est étonnant que dans M. Dupin on trouve ici toujours M. le procureur-général de la majorité, et jamais l'avocat de la minorité. (Bruits confus.)

CRIS A DROITE. Vous insultez le président!

M. BAUNE, se tournant vers la droite. Au 24 février, vous fuyiez en abandonnant votre drapeau. (Interruption à droite.) Il est tombé dans la boue votre drapeau... Le drapeau glorieux de la révolution qui vous a pardonné...

(A l'ordre ! à l'ordre ! — Agitation tumultueuse.)

Les clameurs ne me feront pas retrancher une syllabe de ma réponse.

A DROITE. Vous n'avez pas la parole ! La censure ! la censure !

M. LE PRÉSIDENT. M. Baune a obtenu la parole pour un rappel à l'ordre. Il a persisté : je le rappelle à l'ordre une seconde fois. (Violente protestation.)

A DROITE. La censure ! la censure !

LES MEMBRES DE LA GAUCHE, se levant. Censurez-nous tous ! tous ! tous ! (Cris à droite.)

M. LE PRÉSIDENT, au milieu du bruit. Je consulte l'Assemblée pour savoir si elle prononce la censure contre l'orateur. La droite se lève.

LA GAUCHE, se levant en masse : Vive la République ! Vive la République !

M. LE PRÉSIDENT. L'Assemblée reprend son ordre du jour. (Violentes protestations à gauche. M. Baune descend de la tribune. Il est félicité par ses amis. Le tumulte continue.

M. LE PRÉSIDENT. Je rappelle à l'ordre trente membres de l'extrême gauche. (Bruit.) Je rappelle M. Bertholon à l'ordre.

M. BERTHOLON. Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. Je ne vous la donnerai pas. (Violentes protestations.)

A GAUCHE. A l'ordre les factieux !

M. BERTHOLON, à la tribune. M. le président vient de rappeler à l'ordre toute une grande fraction de cette assemblée ; c'est une forme inusitée et contre laquelle je proteste. Ceux qui troublent l'ordre ici, ce ne sont pas les républicains qui protestent en faveur de la république, mais les royalistes qui viennent apporter ici des paroles irritantes et provoquent la guerre civile. (Murmures à droite. — Applaudissements prolongés à gauche.)

M. SÉGUR D'AGUESSEAU, au pied de la tribune, insiste pour obtenir la parole.

M. LE PRÉSIDENT. Je vous rappelle à l'ordre !

M. SÉGUR D'AGUESSEAU. C'est à l'instant seulement que j'apprends que j'ai été rappelé à l'ordre. Ce n'est pas en cette qualité que je demande la parole ; je demande la parole pour un fait personnel. (Parlez ! parlez !)

On m'a calomnié quand on a prétendu que je ne veux pas la République. Je suis de ceux qui, le 25 mai, ont engagé mes collègues à crier : Vive la République ! Mais je ne comprends pas la République comme la partie de l'Assemblée qui m'interrompt. (Tumulte prolongé.)

Je crois que la République doit récompenser tous ceux qui sont morts en défendant l'ordre et les lois.

A GAUCHE. Très bien ! mais il s'agit de savoir où est l'ordre.

AUTRES VOIX. L'ordre n'est pas du côté du gouvernement qui viole la loi. (Le tumulte continue.)

M. LAGRANGE monte à la tribune. Les cris de la droite couvrent sa parole ; nous n'entendons que ces mots : De telles paroles ne peuvent rester sans réponse : c'est une provocation que les modérés nous adressent.

M. LE PRÉSIDENT l'interrompt. M. Lagrange lui reproche son inqualifiable partialité. Ce qu'a dit M. Ségur, continue l'orateur, est une insulte à la révolution, à la France et au droit national. (Cris permanents à droite : L'ordre du jour ! l'ordre du jour !)

Le président consulte l'Assemblée ; la majorité déclare passer à l'ordre du jour.

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur la proposition de MM. Vatimesnil et Lefebvre-Duruflé, sur la naturalisation et le séjour des étrangers en France.

M. MONTIGNY, rapporteur, a la parole au nom de la commission.

La plupart des membres de l'Assemblée, gauche et droite, quittent leur place.

Les articles restants de la proposition sont adoptés.

L'Assemblée décide qu'elle passera à une troisième délibération.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Huguenin, tendant à ce que désormais le chapitre des recettes du budget soit discuté préalablement à celui des dépenses.

L'urgence est déclarée.

M. HUGUENIN examine l'état de nos finances. Le trésor se trouve sous le poids d'une dette flottante de 600 millions. Le gouffre est toujours ouvert ; nous y tomberons infailliblement si l'on n'adopte pas la proposition.

Si, ajoute l'orateur, le budget de 1849 eût été discuté d'après cette règle invariable, que les recettes doivent être examinées avant le vote des dépenses, croyez-vous que le premier budget républicain présenté au pays eût été dépassé d'une manière aussi scandaleuse ? Si l'on n'adopte pas la marche logique et éminemment économique qui consiste à savoir ce que l'on a d'argent à dépenser avant que de dépenser, c'en est fait nous arriverons à la banqueroute.

Ma proposition est appuyée par le souvenir de ce qui s'est passé sous les dernières monarchies ; elle n'est pas moins défendue par les craintes de l'avenir. Puisse ma voix éveiller le pays sur la pente de l'abîme ! Le budget de 1850 s'ouvre sous des auspices aussi défavorables que celui de 1849, et il produira les mêmes résultats si vous dépensez avant de savoir ce que vous avez à dépenser.

D'après le manifeste du président de la République, nous pouvions espérer que le gouvernement de l'élu du 10 décembre serait enfin la réalisation des principes conquis en février, et que l'on commencerait enfin par nous donner un budget démocratique, un budget assis sur les bases écrites dans la constitution. Nous avons été trompés dans cette attente, et le budget est une boîte de Pandore au fond de laquelle on trouve l'impuissance et la déception.

M. BAZE, rapporteur. La proposition de M. Huguenin reproduit une question plusieurs fois agitée dans les Assemblées législatives et jugée naguère encore par l'Assemblée constituante, dans un sens contraire à l'opinion qu'il veut faire prévaloir.

S'appuyant sur une apparence logique, il soutient qu'il est rationnel de déterminer le montant des recettes dont l'Etat pourra disposer avant celui des dépenses qu'il sera autorisé à faire. Mais la logique vraie de la situation dit précisément le contraire. En effet, l'Etat n'a pas, à proprement parler, de recettes qui ne soient le corollaire d'une dépense à faire, et il ne saurait y avoir d'autres recettes légitimes que celles qui sont motivées *à priori* par la nécessité reconnue de pourvoir à une dépense utile. C'est donc de la fixation des dépenses qu'il faut d'abord s'occuper.

La commission persiste dans ses conclusions, le rejet de la proposition.

M. LAVERGNE appuie la proposition, qu'il regarde, ainsi que l'honorable auteur, comme le seul moyen de prévenir la banqueroute.

La proposition, mise aux voix, n'est pas adoptée.

L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de M. Miot, relative à la modification de l'art. 474 du code pénal. Cette proposition est ainsi conçue :

« Est abrogé l'art. 474 du code pénal ainsi conçu :

» La peine d'emprisonnement contre toutes personnes mentionnées en l'art. 471, aura toujours lieu en cas de récidive, pendant trois jours au plus. »

Cet article sera remplacé par celui-ci :

« En cas de récidive, dans le cours de l'année, l'amende sera portée au double de celle prononcée par un jugement précédent. »

M. MIOT. Citoyens représentants, c'est avec un profond regret que je crois voir du côté de la majorité le système de repousser tout ce qui lui vient d'une autre partie de l'Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT. Vous ne sauriez dire que l'Assemblée a un parti pris ; elle ne vote qu'après avoir entendu les éclaircissements et d'après sa conscience.

M. MIOT. Je suis heureux, citoyens représentants, de me trouver placé sur un terrain où tous les partis pourraient se rencontrer. Mon intention était de faire comprendre au peuple que nous nous occupons de lui. Je voulais ainsi répondre à cette accusation dirigée contre nous dans les masses. (Allons donc !) On nous reproche, à tort ou à raison, que systématiquement nous ne faisons rien pour faire aimer la République. (On rit à droite.)

L'art. 454 du code m'a paru trop sévère ; les législateurs qui ont fait ce code se trouvaient en face d'un vieux monde à changer (Oh !) ; et l'on comprend qu'en présence du pouvoir féodal ils ont donné à de certains articles une sévérité qu'ils auraient adoucie sans cela.

L'honorable orateur cherche à répondre à la commission qui a conclu au rejet de la proposition.

M. FAVREAU, rapporteur, persiste dans ses conclusions.

Les conclusions de la commission, mises aux voix, sont adoptées.

Vient ensuite la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Henri Didier, ayant pour objet de faire nommer une commission spéciale chargée de préparer les lois promises à l'Algérie.

M. DIDIER demande le renvoi à demain de la discussion de sa proposition. (Non ! non ! continuez ! il n'est que cinq heures !) La commission a demandé que ma proposition, ajoute M. Didier, se changeât en interpellations à M. le ministre de la guerre. Je cherche sur les bancs du gouvernement, et je n'y vois pas M. le ministre de la guerre. Dans son absence, puis-je traiter la question ? M. le ministre est absent ; demain, il pourra peut-être m'entendre. Je demande donc encore le renvoi à demain.

PLUSIEURS VOIX. A demain ! à demain !

L'Assemblée, consultée, rejette le renvoi à demain.

M. HENRI DIDIER développe sa proposition dont il donne lecture. Elle est ainsi conçue :

« J'ai l'honneur de proposer à l'Assemblée nationale de nommer une commission qui sera chargée de préparer les lois particulières promises à l'Algérie par l'art. 109 de la Constitution, notamment une loi sur l'organisation administrative, une loi sur l'organisation départementale et communale, et une loi sur l'organisation judiciaire. »

L'orateur rappelle que jusqu'à la déclaration de la constitution, le règne du bon plaisir a seul régné en Algérie. Dans l'intention de satisfaire au vœu de la Constitution, qui a voulu que l'Algérie rentrât dans la grande famille française, deux hommes, deux généraux illustres dans la guerre comme dans l'administration algérienne, rendirent des arrêtés alors qu'ils étaient au pouvoir. Ces arrêtés ne furent pas exécutés par leurs successeurs.

Deux commissions furent également nommées : l'une au ministère du commerce, qui devait examiner l'introduction en franchise des produits de l'Algérie. Le travail de cette commission, grâce aux soins de M. Touret, fut terminé. Mais les lois sont encore attendues.

L'autre fut chargée de la révision des lois de l'ancienne législature en Algérie. Cette commission perdit plusieurs de ses membres, appelés à différents postes publics ; elle fut reconstituée plusieurs fois, mais elle n'a rien fait, et je dis plus, elle ne fera jamais rien, elle ne peut rien faire. Ce qu'il faut, c'est une commission où toutes les intelligences soient appelées, et qui, au lieu d'idées, mais individuelles, forme un code sérieux et fruit des connaissances de tous.

M. PISCATORY répond à M. Didier : La commission d'initiative parlementaire a une mission : elle est chargée, non pas de fermer la porte aux propositions émanant de notre initiative, mais de mettre un frein aux esprits novateurs.

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ demande la parole. (On rit.)

M. PISCATORY. La commission a pensé qu'il convenait mieux qu'un esprit aussi éclairé sur la situation algérienne, que l'est M. Henri Didier, procédât par interpellation.

M. Henri Didier désire que l'Algérie passe des mains militaires aux mains civiles. Je crois que cette opinion est bonne ; mais il faut la formuler nettement. Il appartenait à M. Didier de mettre son nom au code qu'il demande pour l'Algérie. Je crois qu'une commission nommée pour cela ne ferait rien de bon. C'est une des questions les plus difficiles à résoudre, et dans les bureaux il ne se trouverait pas quatre personnes en état de la traiter. (Rires et bruit.)

Maintenant, qu'il me soit permis de m'étonner du silence que les ministres semblent vouloir garder dans cette discussion ; plus les questions ont de l'intérêt, et plus les membres du cabinet se tiennent à l'écart. (Rire et bruit.)

Ce n'est pas ici une attaque de parti, mais enfin nous l'avons vu. Sur une question bien moins sérieuse, trois ministres ont parlé, et ils se sont tus quand on discutait l'allocation supplémentaire du vice-président. Hier, sur la proposition tendant à modifier profondément l'administration, ils n'ont rien dit. Sur la question d'Algérie, leur silence, jusqu'à présent, a été complet. Je crois que le cabinet nouveau est timide. (On rit.) Et c'est parce que je crois aussi qu'une Assemblée parlementaire, quelque bonne qu'elle soit, perd beaucoup de sa puissance lorsqu'elle est livrée à elle-même, que je demande qu'elle trouve ici et dans le cabinet une action dirigeante.

M. Cavaignac se dirige vers la tribune.

M. FERDINAND-BARROT, ministre de l'intérieur. Je n'aurais pas enlevé à l'Assemblée le plaisir d'entendre M. le général Cavaignac, dont l'opinion est considérable dans la question algérienne, sans le reproche, sans le regret, si vous l'aimez mieux, que le préopinant a exprimé sur notre colonie. Je dirai d'abord que les ministres sont à leur banc depuis peu de jours, que ces questions pour eux sont nouvelles, et qu'ils sont restés dans leur droit en laissant l'Assemblée se prononcer.

M. le ministre de l'intérieur s'attache d'abord à expliquer le silence du cabinet dans la proposition relative à l'allocation de frais de logement au vice-président.

Je reviens, dit-il, à celle qui nous occupe. A cet égard, j'ai des idées préconçues. Je suis presque algérien ; j'ai été nommé représentant de l'Algérie. Je devrais, avant de me prononcer, en référer à M. le ministre de la guerre, qui, pressé pour une affaire urgente, a dû quitter l'Assemblée. Je dirai seulement quelques mots.

Des commissions ont été nommées ; M. Didier dit que ces commissions n'ont rien produit. J'en faisais partie, et je puis dire qu'elles ont du moins préparé les travaux qui arriveront à un résultat avec le temps nécessaire, et bien mieux par les soins de ceux qui tiennent le timon de l'Etat que par ceux d'une commission de l'Assemblée, moins bien placée que le gouvernement pour comprendre, pour embrasser toutes les vastes nécessités que comporte cette grande question d'une nouvelle législation donnée à l'Algérie.

Tout ce que je puis dire, c'est que nos prédécesseurs ont eu la sollicitude la plus constante pour les intérêts de l'Algérie, et que le gouvernement actuel hâte de tous ses vœux et de tous ses efforts le moment où il pourra enfin doter l'Algérie d'un ensemble de lois en harmonie avec les nouvelles institutions de la France.

M. CHARRAS demande la parole.

VOIX. A demain !

La discussion est renvoyée à demain, deux heures.

La séance est levée à six heures et demie.

FAITS DIVERS.

La commission formée pour examiner la proposition de M. Desmousseaux de Givré, tendant à ce que l'Assemblée n'assiste à aucune cérémonie publique, a nommé président Mgr Parisis, et secrétaire M. le général Leflo.

— On a appelé aujourd'hui à la 1re chambre le référé introduit par le comité des sociétaires du Théâtre-Français contre M. Arsène Houssaye, commissaire du gouvernement. Ce référé a été renvoyé à vendredi prochain pour être plaidé. Les prétentions des sociétaires seront soutenues par Me Marie. Me Delangle plaidera pour M. Arsène Houssaye.

— Des prisonniers prussiens ont déterré sur le champ de bataille de Hanau, et à peu de profondeur, beaucoup de canons, d'affûts, de cartouches, de boulets et d'autres reliques de cette bataille. Dans un arbre vieux on trouva le squelette d'un cuirassier français avec son équipement complet ; la cuirasse d'acier, le casque, les bottes fortes et le tout dans le meilleur état de conservation. Le malheureux avait probablement été blessé dans le combat, s'était caché dans cet arbre et y était mort. Le squelette a été enterré avec tout son équipement et avec les honneurs militaires.

— Un des bouchers de Paris vient de mettre en usage un moyen encore inusité pour abattre les bestiaux : il leur pique, avec un instrument tranchant, semblable à une lancette, la partie de la colonne vertébrale qui aboutit au cou, en ayant toujours soin d'atteindre la moëlle épinière, et l'animal meurt instantanément.

— M. l'abbé Chantôme, dit l'*Univers religieux*, s'étant mis, malgré tous les avertissements paternels et les monitions canoniques, en état de résistance formelle contre son évêque, l'officialité du diocèse de Langres vient d'être régulièrement saisie de cette affaire.

— Nous lisons dans un journal religieux :

« Mgr l'archevêque de Paris est installé dans son nouveau palais archiépiscopal, rue de Grenelle-Saint-Germain. Mgr va commencer le mois prochain la publication du journal ecclésiastique quotidien, fondé sous le titre de : le *Moniteur religieux* ; c'est le journal la *Voix de la Vérité*, fondé par M. l'abbé Migne, qui change de titre et devient la propriété de l'archevêque. Le *Moniteur religieux* sera rédigé par M. l'abbé Darboy et M. Poujoulat. Les principaux rédacteurs de la défunte *Ère nouvelle*, entre autres M. l'abbé Maret et M. Ozanam, ont été appelés par Mgr l'archevêque de Paris à collaborer au *Moniteur religieux*.

THÉATRES.

Le Théâtre-Italien annonce pour ce soir, jeudi, une piquante représentation dans laquelle Mmes d'Angri et Rossetti continueront leur début, et Ronconi se montrera sous le double aspect du comique Taddeo et du dramatique doge de Venise. On donnera le 3e acte de *I Due Foscari* de Verdi, et l'*Italiana in Algeri* de Rossini.

— A l'Odéon, 1re représentation de *François le Champi*, de Georges Sand.

— *Le comte Hermann*, drame en cinq actes, de M. Alexandre Dumas, a obtenu hier un immense succès au Théâtre-Historique.

PETITE CORRESPONDANCE.

Montpellier. — M. B.-D. — Reçu. — Nous v. écrirons.
Douai. — M. D. — Supprimé le double env. — B. vous remerc. de vos lig. sympathiques. — Nous v. donner. le renseign. dem.
Nevers. — M. B. — Remis 28|20 Alm. à l'adr. indiq. — Fact. 10.
Rambouillet. — M. C. R. — Reçu. — Nous v. expéd. la feuille dem. — Nous v. adresserons le prem. Bulletin. — Nous regr. de ne pouv. satisf. à votre princip. dem.
Saint-Étienne. — M. T. — Nous all. faire les ab. indiqués. — Nous ven. de vous faire un second env. de 140|100 Alm. — L'env. était fait quand vot. lettre est arrivée.
Rome. — M. G. B. — Reçu les 10. — Fait l'ab. — Vous nous red. 6 fr.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 f.	11 f.	6 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe	32	17	9
PAYS A SURTAXE.			
Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	46	24	12
Colonies et pays d'outre-mer	50	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	66	36	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 8, rue Saint-Côme ; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr. ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à 9	30	Réclames-notices	60
Dix fois et plus	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Toute réclamation doit être accompagnée de la dernière bande imprimée.

Bourse du 21 novembre 1849.

Hier soir et ce matin, au passage de l'Opéra, la coulisse a continué le mouvement à la hausse, et le 5 0|0 a fait 90-45. Au parquet, à l'ouverture, le 5 0|0 à terme a fait 90-40, mais il n'a pu se soutenir à la hausse, et est descendu jusqu'à 89-85, chiffre auquel il a fermé ; baisse sur la clôture d'hier, 20 c.

Ce qui influençait sur le cours des valeurs, c'était le bruit répandu de l'avènement très prochain de M. Emile de Girardin au ministère. Les projets de ce futur ministre sont loin de rassurer les joueurs.

Le différend turco-russe, la position prise par la flotte anglaise dans les Dardanelles, indiquent que cette question n'est point encore terminée, et comme à la Bourse on craint la guerre, de là motif de baisse.

Le 5 0|0 au comptant a ouvert à 90 ; il a fait au plus haut 90-20 et au plus bas 89-80, chiffre de clôture ; baisse 20 c.

Le 3 0|0 au comptant, ouvert à 57-25, n'a pu dépasser ce chiffre ; il a fermé à 57 fr., en baisse de 20 c. sur la clôture précédente.

Les actions de la Banque ont fermé à 2395, en hausse de 5 fr.

Les obligations de la ville (nouvelles) ont baissé de 1-25, et celles de la Seine de 2-50.

Les chemins de fer se sont bien tenus ; le Nord, sur lequel la spéculation se porte toujours, a fermé en baisse de 1-25 à 445, après avoir fait 450.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	57 [illegible]	57 35	57 05	57 [illegible]
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Cinq 0/0	[illegible]	90 40	89 85	[illegible]

21 NOV. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.			
3 0/0 j. du 22 juin	57	»	Espag. dette active [illegible]
5 0/0 j. du 22 mars	89	80	— 3 0/0 [illegible]
VALEURS DIVERSES.			— Dette inter. [illegible]
Banque de France	2395	»	Naples, récép. Roth. [illegible]
Ob. de la Ville, anc.	1290	80	Romain, emprunt [illegible]
— nouv.	[illegible]	[illegible]	Haïti, emprunt [illegible]
Oblig. de la Seine	[illegible]	»	Piémont, emprunt [illegible]
— St-Germ.	[illegible]	[illegible]	— Nouveau [illegible]
— Versailles	[illegible]	[illegible]	Rente 5 0/0 [illegible]
— Orléans, 4 0/0	[illegible]	[illegible]	Lots d'Autriche [illegible]
— Nouvelles	[illegible]	[illegible]	2 1/2 hollandais [illegible]
— Rouen, 4 0/0	[illegible]	[illegible]	CHEMINS DE FER.
— Nouvel.	[illegible]	[illegible]	Saint-Germain [illegible]
— Havre	[illegible]	[illegible]	Versailles, r. d. [illegible]
— Nouvelles	[illegible]	[illegible]	Versailles, r. g. [illegible]
— Marseille	[illegible]	[illegible]	Orléans à Paris [illegible]
— Orléans, jouis.	[illegible]	[illegible]	Rouen [illegible]
Quatre-Canaux	[illegible]	[illegible]	Havre [illegible]
— Jouissance	[illegible]	[illegible]	Avignon-Marseille [illegible]
Bons du Trésor	[illegible]	[illegible]	Bâle [illegible]
Forges Aveyron	[illegible]	[illegible]	Centre [illegible]
Monceau-s-Sambre	[illegible]	[illegible]	Boulogne [illegible]
Nord (hauts four.)	[illegible]	[illegible]	Bordeaux [illegible]
Charbon belge	[illegible]	[illegible]	Nord 445
Zinc V.-Montagne	[illegible]	[illegible]	Strasbourg [illegible]
— Stolberg	[illegible]	[illegible]	Nantes [illegible]
Mines de la Loire	[illegible]	[illegible]	Montér. à Troyes [illegible]
FONDS ÉTRANGERS.			Dieppe Fécamp [illegible]
Belg. 5 0/0 1840	95	3/4	BOURSE DE LONDRES du 19 novembre.
— 5 0/0 1842	[illegible]	[illegible]	
— 3 0/0	[illegible]	[illegible]	3 0/0 consolidés [illegible]
— 4 0/0	[illegible]	1/4	3 0/0 au 12 déc. [illegible]
— 4 1/2 0/0	[illegible]	[illegible]	TAXE DU PAIN.
— Banque	770	[illegible]	1re qualité le kilo [illegible]
— 1850	1020	»	2e [illegible]

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 22 novembre.

THEATRE DE LA NATION. —
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Le Testament.
ITALIENS. — 3e I Duefoscari, l'Italiana in Algeri.
OPÉRA-COMIQUE. — Le Val d'Andore.
ODÉON. — François le Champi.
THEATRE-HISTORIQUE. — Le Comte Hermann.
VAUDEVILLE. — Croque-Poule, l'Impertinent, les Informes, Riche d'amour, Daphnis et Chloé.
GYMNASE. — La Faction, Graziella, les Partageux.
THEATRE MONTANSIER. — Représentation extraord.
VARIÉTÉS. — La Vie de Bohème.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Connétable de Bourbon.
AMBIGU-COMIQUE. — Piquillo Alliaga, Juif errant.
GAITÉ. — Les Belles de Nuit.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — Léonce, un Homme traqué.
THEATRE NATIONAL. — Les Pilules du Diable.
FOLIES. — L'Ouvrier grand seigneur, Marquis de Fiouve.
THEATRE CHOISEUL. — Les Talismans du Diable.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 252. ÉDITION DU MATIN. Vendredi 23 novembre 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.) — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — ET OMNES UNUM SINT

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . 11 f.
Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du capital, du travail et du talent.

REPARTITION
PROPORTIONNELLE
au capital, au travail et au talent.

PARIS, 22 NOVEMBRE.

Nouvelle saisie.

La *Démocratie pacifique* a été saisie aujourd'hui par suite de l'article intitulé : *La Présidence et les Cités ouvrières*. Cet article contenait une allégation empruntée à la *Réforme*, à savoir que M. Louis Bonaparte n'aurait pas effectué le versement des 50 000 francs par lui promis aux cités ouvrières. Si l'assertion est inexacte, il suffisait de rétablir la vérité. Nous avions, sans attendre la saisie, chargé nos imprimeurs de reproduire l'article de la *Presse* qui affirme que le versement des sommes promises par le président a été effectué; nous attendons en outre sur ce sujet une lettre de M. Chabert.

Cette assertion que nous avions rectifiée de nous-même étant écartée, reste comme grief contre notre article une appréciation des actes de M. Louis Bonaparte et spécialement de l'*expédition romaine*, qui résume toute sa politique. Les faits ne peuvent pas être contestés ; quant à l'appréciation, elle ne dépasse en rien celle qui est faite depuis longtemps par tous les journaux démocratiques.

Allons devant la Cour d'assises ; paraissons-y sur un pareil terrain, nous ne demandons pas mieux; dix-huit jurys de France ont déclaré que la Constitution avait été violée par l'attaque de Rome, et que les manifestations suscitées en France par cette violation étaient licites. Il est bon que le jury de la Seine ait à se prononcer à son tour. La *Démocratie pacifique* a paru pour la première fois en justice sous Louis-Philippe, après le *vote des satisfaits*. Nous y paraîtrons de nouveau après le vote qui a sanctionné l'expédition romaine. Il y aura des vérités utiles à dire, et le gouvernement a raison de penser que la publicité d'un journal ne suffit pas toujours. Les débats judiciaires sont aussi un enseignement pour le pays.

Assemblée nationale.

Dans la séance d'aujourd'hui, M. Pierre Bonaparte a protesté contre la destitution dont il est frappé ; mais un ordre du jour motivé, proposé par lui, n'a pas été accueilli par l'Assemblée. Un détail de cet incident est assez grave : M. Pierre Bonaparte a déclaré qu'il était revenu parce qu'il considérait la République comme menacée par ce *détestable entourage* de son cousin dont il a été tant de fois question.

M. Baroche, qui présidait aujourd'hui, a étouffé, étranglé autant qu'il l'a pu la discussion d'une proposition déposée par M. Antony Thouret et tendant à blâmer l'inqualifiable partialité de M. Dupin, qui a laissé dans la séance d'hier insulter la révolution de Février. La droite s'est débarrassée de cette protestation en votant avec dédain la *question préalable*.

Elle s'est ainsi associée aux paroles de M. Ségur-d'Aguesseau. Que le pays juge cette majorité. Puissent tant de coups dirigés contre la République réveiller enfin l'opinion démocratique endormie ! Quand la France voudra-t-elle arrêter le mouvement rétrograde qui l'emporte ?

Deux rencontres ont eu lieu ce matin par suite de l'incident provoqué hier à l'Assemblée par M. Ségur d'Aguesseau.

La première a eu lieu entre M. Bertholon et M. Ségur d'Aguesseau : un coup de pistolet a été échangé, et les balles n'ont pas porté; on dit seulement que M. Bertholon a eu son pantalon effleuré à la cuisse.

MM. Brives et Bérard se sont également rencontrés, et le combat a eu lieu au pistolet, à distance de vingt-cinq pas. M. Brives a tiré le premier et a manqué son adversaire ; le pistolet de M. Bérard a raté, et les témoins ayant déclaré l'honneur satisfait, le combat n'a pas continué.

M. Pierre Bonaparte devait avoir, de son côté, une rencontre avec M. de Rovigo, du *Corsaire*.

PROTESTATION DE LA MONTAGNE.

A la séance de l'Assemblée nationale de ce jour, M. Ségur-d'Aguesseau a prononcé les paroles suivantes :

« Après les interpellations qui viennent d'être » adressées à M. le ministre de l'intérieur à l'égard » des combattants et des blessés de février, il est de » mon devoir de demander également à M. le mi» nistre de l'intérieur si, dans les secours qui doi» vent être distribués, sont compris les *braves* gar» des municipaux, leurs veuves et les enfants de » ces braves gardes municipaux, qui sont les seuls, » à mon avis, dignes de l'intérêt national comme étant » morts. » (Explosion de cris : A l'ordre ! à gauche.)

Ces paroles constituent un outrage public, jeté du haut de la tribune nationale, en présence des représentants du peuple, à la face de la révolution de février et de la République qu'elle a fondée ;

Cet outrage devait être réprimé par une prompte et éclatante réprobation de la part du président, chargé seul de la police de l'Assemblée ;

Néanmoins, malgré notre insistance à demander le rappel à l'ordre, M. le président s'est obstinément refusé à le prononcer ;

De plus, après avoir retiré la parole à l'un de nos collègues, monté à la tribune pour venger l'outrage fait à la République, il a eu le triste courage de le rappeler à l'ordre, et même de le censurer.

Les ministres, interpellés par M. d'Aguesseau, ont manqué au premier de leurs devoirs en ne protestant pas, au nom de la République, contre l'insulte faite à la mémoire de ceux qui la fondèrent par leur dévoûment héroïque,

Les soussignés se doivent à eux-mêmes, ils doivent au peuple qui leur a confié la glorieuse mission de défendre la République, de protester publiquement ici contre les paroles de M. Ségur-d'Aguesseau, contre le refus du président de rappeler l'orateur à l'ordre, et contre le silence des ministres, comme ils ont protesté à l'Assemblée aux cris de : Vive la République !

(*Suivent les signatures des représentants de la Montagne.*)

RÉPUBLICANISME DE L'*Univers*.

L'*Univers* s'écriait, après Février, au milieu de la panique générale des absolutistes :

« Il n'y aura pas de meilleurs républicains que les catholiques français. »

Voici ce que ce journal ose imprimer aujourd'hui à l'appui de cette thèse monarchique, que les soldats doivent faire feu sans raisonner, même contre une nation qui se lève pour la défense de son honneur et de ses droits. Il est vrai qu'on a besoin de cette thèse pour soutenir Pie IX et perpétuer la métamorphose des soldats républicains français en soldats du pape.

« M. Ségur-d'Aguesseau alors réclame des secours pour les familles des gardes municipaux morts en Février. Les gardes municipaux sont les seuls, a-t-il dit, qui aient fait leur devoir dans ces journées. Ces mots ont été accueillis par l'indignation *factice* ou réelle de la Montagne. On s'est écrié que c'était une injure et une attaque à la République. M. D'AGUESSEAU N'A RIEN DIT QUE DE SIMPLE ET DE VRAI. Le soldat qui tombe en défendant les lois de son pays et en obéissant à sa consigne, mérité d'être honoré par tous les partis ; il a droit au respect de quiconque tient aux idées d'ordre et de gouvernement: Où en serait la République française, si l'on admettait que le soldat doit discuter son action ? Il n'y aurait plus de discipline possible : notre armée serait détruite. Les municipaux tués en février 1848 *ont rempli glorieusement* LEUR DEVOIR. Le nier, ce serait reconnaître à notre armée actuelle le droit de trahir la République en refusant son obéissance au pouvoir républicain. Il faut que chez certains hommes le sens moral soit bien faussé, pour que l'hommage rendu au courage vaincu soit considéré comme une insulte à la République. La chambre a prononcé l'ordre du jour sur ce malheureux incident. »

CITÉS OUVRIÈRES.

On lit dans la *Presse*, au sujet de l'article de la *Réforme* que nous avons cité hier :

« Il est vrai qu'aucun des membres du comité de propagation anti-socialiste de la rue de Poitiers, qui avaient promis de concourir par leur souscription à l'accomplissement de l'œuvre des Cités ouvrières, n'ont tenu le lendemain des élections générales du 13 mai la parole qu'ils avaient réitérée la veille ; mais il est faux que le président de la République n'ait pas scrupuleusement et ponctuellement opéré les versements de sa souscription de cinquante mille francs. Quant au rédacteur en chef de la *Presse*, non seulement il a effectué les siens avec exactitude, mais il les a anticipés, et, quoiqu'il ne dût payer que par dixièmes, de mois en mois, la somme de vingt mille francs, il l'a spontanément et intégralement versée depuis longtemps.

Si la *Cité ouvrière de la rue Rochechouart*, dont le président de la République a posé la première pierre, et que M. l'archevêque de Paris a solennellement bénie, reste inachevée, il importe qu'on sache d'où sera venu le défaut de concours.

Avec la moitié de l'argent qui a été gaspillé en subventions de journaux sans lecteurs et en distribution de brochures sans talent, aujourd'hui la *Cité ouvrière de la rue Rochechouart* serait terminée et habitée. »

M. Pierre Bonaparte vient d'adresser la lettre suivante à M. le ministre de la guerre :

Paris, 19 novembre 1849.

Monsieur le général,

Je reçois votre lettre qui me transmet la copie d'un décret du président de la République, prononçant, dites-vous, ma radiation des cadres de l'armée. Je vous ferai observer d'abord que ne faisant pas partie de ces cadres, je ne puis en être radié, mais seulement révoqué du grade que je devais d'ailleurs qu'au gouvernement provisoire de la République, qui me l'avait conféré avant que je fusse représentant du peuple à la Constituante, et par conséquent avant l'abrogation de la loi qui privait les membres de ma famille de leurs droits de citoyen.

Je rappellerai aussi que ne m'accommodant nullement comme représentant du peuple, comme neveu de l'empereur Napoléon et comme fils de Lucien Bonaparte, de cet état d'officier *au titre étranger*, il y a déjà longtemps qu'à deux reprises différentes j'avais donné ma démission, et que ce n'est que pour céder aux instances pressantes et réitérées du président de la République que je l'avais retirée.

Arrivé avant-hier à Paris, je me suis rendu hier chez le ministre de la guerre, et je lui ai déclaré que si je ne donnais pas encore ma démission, c'était pour ne pas faire de scandale. Il paraît que d'autres n'ont point été arrêtés par cette considération, et si je regrette une bonhomie qui leur a permis de me prévenir, je ne leur en veux pas autrement, car je suis débarrassé d'une position qui n'était ni normale ni convenable, et que, sous aucun prétexte, je n'aurais plus gardée longtemps.

Un mot maintenant sur le décret présidentiel.

Il n'est pas vrai que ce soit sur ma demande qu'une mission en Algérie m'a été donnée. Elle m'a été instamment proposée par le président de la République, comme le prouve la lettre qu'il me faisait écrire par Ferdinand Barrot dans les Ardennes, où j'avais été passer le temps de la prorogation de l'Assemblée.

En second lieu, il n'est pas vrai que je me sois engagé à remplir un service dont la durée aurait pu être fixée par le gouvernement. Ma mission, qui, d'après la loi électorale organique, n'aurait pu en tout cas durer plus de six mois, était temporaire, indéterminée, gratuite et dépendante de ma volonté.

On concevrait difficilement qu'il eût pu en être autrement.

D'un autre côté, mon grade de chef de bataillon au titre *étranger* ne me dépouillait pas apparemment de mon caractère de membre du pouvoir législatif, et quoi qu'en dise le président de la République, *dont les décrets, grâce à Dieu, n'ont aucune force de loi*, j'étais parfaitement le maître de revenir sans l'autorisation de personne siéger à mon poste le plus important, à l'Assemblée nationale, et j'étais le seul juge de l'opportunité de mon retour. Du reste, le but de la mission que m'avait donnée M. le général Herbil-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE,
VENDREDI 23 NOVEMBRE 1849.

FORTUNADA

VOYAGE INVRAISEMBLABLE.(1)

DEUXIÈME PARTIE.

XXXIV.

Un an s'était passé à Lisbonne sans recevoir la moindre nouvelle des passagers de Laurent Vasco.

Le prudent capitaine avait pris à tâche de fuir tous les vaisseaux qu'il rencontrait sur sa route venant des Indes ou des grands archipels malaisiens. Si par hasard une rencontre était inévitable, il prenait le soin de faire descendre les vieillards, ne laissant sur le pont que les hommes de ses équipages ; puis il racontait avec un sang-froid imperturbable qu'il était frété pour Ceylan, où il allait chercher sa part des richesses du royaume de Colombo.

(1) Voir les numéros des 11, 12, 13, 14, 15, 19, 20, 21, 22, 23, 28, 29, 30 septembre, 4, 5, 6, 7 octobre, 21 et 22 novembre 1849.

Personne n'avait donc pu apporter à Lisbonne le moindre renseignement sur la mystérieuse flottille. On n'avait pas le plus léger indice de nature à servir de base à tous les caquetages qui se renouvelaient sans cesse à ce sujet.

C'est pourquoi le jour anniversaire du départ fantastique, les descendants en ligne directe ou collatérale se crurent parfaitement autorisés à faire célébrer dans la basilique de *San-Pedro* un service de *bout de l'an*.

Or, le 13 avril de l'an de grâce 1517, ces pieux parents employèrent la matinée à se donner un aspect de deuil ; ils rougirent leurs paupières, creusèrent leurs joues, pâlirent leur teint, noircirent leurs vêtements, et se dirigèrent, en baissant les yeux et poussant de grands soupirs, vers le lieu assigné pour la cérémonie funèbre.

Quand les premiers sanglots eurent été étouffés, on laissa les officiants, richement rétribués, psalmodier seuls les chants lugubres qui devaient engager l'Eternel à loger plus convenablement les défunts supposés. La plupart des assistants se mirent à deviser entre eux et à se faire remarquer les différentes *pailles* qu'ils apercevaient dans les yeux de leurs voisins.

On notait les absents, et l'on se racontait les causes qui les tenaient éloignés ; car, il faut le dire, plusieurs de nos anciennes connaissances n'assistaient pas à la pieuse réunion.

Les joyeux promeneurs qui riaient et parlaient d'amour en glissant en gondole sur le Tage, un soir de l'an passé, et les débiteurs étourdis inscrits sur les parchemins du fils de Daniel, n'étaient pas tous venus au rendez-vous de la prière.

A ce moment la jeune épouse de dom Luis de Beja entra accompagnée de son beau-fils, Pedro de Beja, et de la jolie Carmen de Lamégo. Inès arrivait un peu tard, l'office divin était déjà très avancé. Elle était en grand costume de veuve. Son apparition souleva quelques murmures sur son passage.

Elle devint le point de mire de tous les regards ; chacun des assistants, satisfait de la force de sa propre douleur, chuchotta que celle de la belle duchesse était jouée.

Si le lecteur se rappelle l'avoir vue courtisée au quatrième chapitre par dom Alonzo de Soarès, le fils du bâtard royal, qui demandait à connaître les chefs de Fortunada, et par Alvar de Noronha, petit-fils, par sa mère, du comte de Lamégo, il comprendra facilement la cause de l'insolente curiosité dont elle était l'objet.

La coquette Inès avait continué à recevoir l'hommage de ces deux rivaux sans vouloir se prononcer; elle semblait décidée à garder longtemps, toujours peut-être, la liberté que lui laissait le départ de son caduque mari. Jetée jeune aux bras d'un vieux débauché, ses principes à l'endroit de l'amour s'en étaient ressentis : elle avait résolu de ne plus faire désormais de choix fixe, et de ne plus se laisser prendre en domaine exclusif ni par Alonzo de Soarès, le fanfaron blasé, ni par l'amant sincère dom Alvar de Noronha. Bien plus, les apparences laissaient d'avoir accordé à ses deux poursuivants l'usufruit de l'hymen, dont elle refusait obstinément la nu-propriété à chacun d'eux.

Le fils du bâtard royal avait paru à sa vanité féminine une conquête trop illustre pour la dédaigner. La démoralisation spirituelle de ce jeune seigneur, son caractère moqueur et enjoué, la réputation brillante qu'il s'était acquise en taillant à merci les sujets du Marocain, avaient séduit la légère et rieuse Inès.

Mais les qualités de l'un n'avaient pas diminué à ses yeux le mérite et les agréments de l'autre. Elle aimait apparemment les contrastes; or, il était difficile d'en rencontrer un plus frappant que celui qui existait entre ses deux soupirants.

Alvar l'aimait depuis longtemps avec passion, avec idolâtrie, bien qu'il fût plus jeune qu'elle de quatre ans bien sonnés. Elle avait joué pendant quelques années avec cet amour de jouvenceau imberbe ; elle en avait ri et s'était amusée à l'encourager par des familiarités qu'elle croyait sans importance vis-à-vis d'un enfant.

Puis, les vingt ans venus à Alvar, elle avait été fière d'inspirer une telle constance, une véritable adoration. Peut-être même son âme d'Eve avait-elle désiré sonder les premiers trésors et la jeunesse extrême de l'amour, après avoir connu le billon de sa décadence avec son vieux mari. Peut-être aussi, et cela serait à sa louange, son cœur s'était-il animé aux magnétiques palpitations de la passion sincère de son jeune amant. Toujours est-il qu'Alvar avait été admis comme Alonzo dans son intimité.

Mais ce double privilége avait été accordé à l'insu l'un de l'autre, ainsi qu'on va le voir.

Un jour le comte de Soarès s'était présenté à la porte de la sensuelle épouse de dom Luis.

— Elle est à l'église, lui fut-il répondu.

Or, en se retirant, il aperçut distinctement les deux silhouettes d'Inès et d'Alvar qui semblaient rire de lui derrière les jalousies.

Cette vue froissa en lui l'orgueil plus encore que l'amour.

— Sang du Christ ! murmura-t-il pâle de rage, se

lon était rempli, du moment que les renforts qu'il attendait et que j'avais rencontrés en marche étaient assurés.

Enfin, si nos gouvernants avaient nos lois organiques un peu plus présentes à l'esprit, ils sauraient que tout officier représentant du peuple est en non-activité hors cadre, et que la révocation qu'ils décrètent ne peut porter que sur le grade et non sur l'emploi, puisque je n'en ai pas.

Agréez, etc.

PIERRE-NAPOLÉON BONAPARTE,
représentant du peuple.

M. le général de Grammont, qui fait des propositions sur tout, a déposé cet après-midi la proposition suivante, qui a trait à l'affaire de M. Pierre Bonaparte :

Art. 1er. Les officiers et soldats qui font partie des légions étrangères au service de France seront assujettis, pour la discipline et l'avancement, aux lois qui régissent l'armée française.

Art. 2. Les officiers servant actuellement au titre étranger seront remplacés sur-le-champ par des officiers français, à moins qu'ils ne déclarent se soumettre à toutes les lois militaires en vigueur.

Art. 3. A partir de la promulgation de la présente loi, il ne sera plus admis d'officiers au titre étranger dans l'armée française.

RECTIFICATIONS OFFICIELLES.

Le *Moniteur* conteste la vérité des faits odieux signalés par le *Journal des Débats* qui a raconté les spoliations dont les Juifs du Ghetto ont été victimes à Rome, avec le consentement et la participation des autorités françaises. Un seul passage donnera une idée de cette rectification et de sa valeur.

Les soldats français n'ont point assisté aux visites domiciliaires. *Placés par mesure de précaution à l'entrée du Ghetto*, ils n'ont fait qu'exécuter une mission d'ordre et de surveillance.

Dernière réponse à la PATRIE.

La *Patrie* prolonge la discussion qu'elle a engagée avec nous sur la question du droit à l'insurrection. A quoi bon son nouvel article ?

Sur une pareille question, les blancs et les rouges, puisqu'on appelle *rouges* tous les républicains résolus, ne parviendront pas à s'entendre. Il suffit de constater le désaccord et de laisser l'opinion publique se prononcer.

Nous nous contentons de répéter que le droit à l'insurrection est une des faces du droit de légitime défense, et qu'il y a des cas de légitime défense pour les peuples comme pour les individus.

Le peuple ne s'est jamais insurgé, ne s'i gera jamais sans y être provoqué. Les chanc l'insurrection n'ont rien d'assez agréable qu'il se décide à les courir sans avoir été pouss les gouvernements, devenus ses ennemis, dans les derniers retranchements de sa patience.

Le peuple s'est défendu en 89, 92, 1830, 1848. Sa conduite, à ces différentes époques, a été légitime, et le droit n'a été violé que par les soldats armés contre la volonté nationale, soldats qui seraient des assassins, si la discipline militaire, avec tous ses préjugés, ne s'était attachée de longue main à les aveugler, à leur faire prendre le change sur leurs devoirs ; soldats coupables sans aucun doute, mais qui pouvaient invoquer pour excuse *l'absence de discernement*, nuage que la monarchie est intéressée à épaissir sur les yeux des militaires, nuage qu'une République sincère s'attacherait sans relâche à dissiper.

La *Patrie*, au surplus, n'engage pas le débat sur ce terrain du passé. Elle a montré plus de réserve que M. Ségur-d'Aguesseau, et nous ne l'avons pas entendue nier directement la légitimité des insurrections qui ont renversé Louis XVI, Charles X et Louis-Philippe.

Elle se borne à soutenir qu'à dater du suffrage universel il ne peut plus y avoir en France d'insurrection légitime.

Nous lui avons cité l'expédition romaine, sujet qu'il est défendu aux réactionnaires de discuter ; sur ce terrain, la vérité les écrase; aussi la *Patrie* se dispense-t-elle de l'aborder, comme elle s'est dispensée de reproduire les lettres immortelles de Mazzini. Voici ce qu'elle nous donne pour une réplique à cet égard :

Vous dites : « Nous abandonnons le droit à l'insurrection pour le peuple, si on abandonne le droit à l'insurrection pour le pouvoir. » Et vous brodez sur cette thèse l'expédition de Rome, en ajoutant : « Dans de pareilles circonstances, le suffrage universel est une réparation honteuse. »

Nous savons que vous ne manquez pas *de prétextes*, mais, SANS LES DISCUTER, nous nous bornerons à vous rappeler ces mots de Gœthe : « *La méchanceté* n'a pas besoin de raisons, les prétextes lui suffisent. » Prenons donc garde aux prétextes, n'abandonnons pas la logique et le droit : il est plus sûr de raisonner ainsi.

Vous nous appelez *méchants*, et vous refusez de discuter *nos prétextes*. Nous avons *brodé*, dites-vous, en citant la Constitution et en rappelant un vote : n'est-ce pas là une belle argumentation?

La *Patrie* ajoute :

De deux choses l'une : ou le suffrage universel est un leurre, et nous concevons le peu de cas que vous faites du pouvoir qui en est sorti ; ou le suffrage universel est pris au sérieux, et forcément vous serez amenés à vous soumettre aux décisions du pouvoir qui en est l'expression. Nous défions la *Démocratie pacifique* de se tirer de ce dilemme, à moins qu'elle ne proclame, elle aussi, la *souveraineté du but*. Nous attendons ses explications.

Nous répondrons à la *Patrie* : Oui, dans son état actuel le suffrage universel est un leurre. Le suffrage universel est la forme définitive du droit politique; mais, dans l'état actuel des intelligences, les faits ne sont pas à la hauteur du droit. Nous avons vu, lors des élections générales, des masses de paysans qui ne savent pas lire dévalisés de leurs bulletins de votes aux abords des salles d'élections par les affidés de différents partis qui leur mettaient entre les mains ou dans les poches des bulletins nouveaux. Nous avons vu ces pauvres électeurs déposer dans l'urne, avec une complète indifférence, le dernier billet qui se trouvait entre leurs mains. Nous savons que sur beaucoup de points, l'habitant des campagnes, étranger à la vie politique, a pris aveuglément la consigne du grand propriétaire et du curé; cette féodalité électorale, qui s'écroule en ce moment, grâce à Dieu, n'en a pas moins produit les principaux résultats électoraux qui ont formé l'Assemblée constituante, l'Assemblée législative, fait triompher l'élu du 10 décembre, et constitué, sous l'influence des légitimistes, ces conseils généraux où devaient se recruter les hauts jurys de Bourges et de Versailles.

Dans la composition de l'Assemblée actuelle, encore plus rétrograde que l'Assemblée constituante, sont entrés comme éléments, non pas seulement l'ignorance des masses et la dépendance des pauvres à l'égard des riches, mais l'intervention du télégraphe de M. Faucher. On a peine à comprendre que l'Assemblée constituante, qui a renvoyé ce ministre dans un élan presque unanime d'indignation, n'ait pas reconnu la nécessité de casser en même temps les élections influencées par sa manœuvre.

Vous voulez maintenant que nous admirions et respections, dans tous les cas, les produits du suffrage universel, entaché de tous les vices qui le dénaturent? En conscience nous ne le pouvons pas !

Nous respectons le suffrage universel comme un principe d'avenir; nous le défendrons au besoin, afin qu'il répare un jour ses torts, quand il saura vraiment ce qu'il fait; mais pour que l'exercice de ce droit enlève à l'insurrection toute cause, il faut que les autorités émanées du suffrage universel ne sanctionnent aucun de ces actes d'oppression contre lesquels le droit de résistance est imprescriptible ; c'est ce qui arrivera quand le suffrage sera toujours accompagné d'appréciation intelligente, quand chaque vote représentera un choix éclairé et un choix libre. Le suffrage universel alors, alors seulement, sera le rayonnement de l'intelligence nationale.

Jusque-là des énormités peuvent être commises ; nous ne reviendrons pas sur l'affaire de Rome, mais elle est et restera dans l'histoire une énormité. Viendrez-vous nous direz-vous que, par respect pour le suffrage universel, nous devons respecter *le pouvoir qui en est sorti*, le pouvoir *qui en est l'expression*. Le pouvoir de substituer à la République romaine le pape absolu, le pouvoir d'employer les armes de la France à la restauration du despotisme sacerdotal, le pouvoir de fouler aux pieds un vote solennel de l'Assemblée constituante n'a jamais été donné à qui que ce soit par le suffrage universel ; le suffrage universel a produit un président chargé de gouverner suivant la Constitution, dont vous connaissez l'article V.

Nous n'avons donc aucun besoin de nous appuyer sur la *souveraineté du but* au nom de laquelle nos adversaires ont bombardé Rome. Nous déclarons qu'en fait le suffrage universel est souvent aveugle ;

Nous ajoutons que, dans l'intérêt de cette institution pleine d'avenir, il faut accepter autant que possible ses erreurs et s'y résigner, comme les démocrates se sont résignés de bonne grâce à l'élection du 10 décembre.

Mais il existe un abîme entre l'erreur et la destruction des bases sur lesquelles tout l'édifice repose. Le suffrage universel ne donne le pouvoir qu'à certaines conditions ; la Constitution est la limite dans laquelle les autorités sorties de lui, peuvent exiger obéissance.

Maintenant nous ne reviendrons plus avec la *Patrie* sur un sujet qu'elle peut traiter avec plus de sécurité que nous, et sur lequel, d'ailleurs, nous avons dit toute notre pensée.

Préjugés contre l'Association.

Il règne sur la recherche des voies divines un concours de préventions injurieuses à la Providence : les uns, par superstition, croient qu'elle nous a condamnés aux privations en cette vie ; les autres, par philosophie, croient qu'elle nous a destinés à un bonheur médiocre ; de là vient que les deux partis se sont accordés à repousser l'idée d'un code sociétaire dont les résultats seraient vraiment dignes de Dieu, c'est-à-dire immenses en générosité et en magnificence, comme les aperçus que donne l'hypothèse d'Association.

L'orgueil philosophique s'oppose à pareille étude ; admettre que l'Association soit possible et qu'il faille en rechercher les méthodes, c'est admettre que la civilisation ne soit qu'une subversion sociale, et que ses 400 000 tomes de philosophie soient des théories d'ordre subversif. Elles seraient suspectées du moment où on apercevrait quelque moyen d'arriver à l'Association ; de là vient que les savants en repoussent l'étude avec d'autant plus d'obstination, qu'ils y voient double inconvénient pour eux : le danger de ne pas réussir et de consumer inutilement leurs veilles sur un problème épineux, puis le danger de discréditer leurs théories de morcellement industriel ou état civilisé et barbare.

D'autre part, la religion se trouve en collusion involontaire avec les philosophes ; elle prêche avec raison qu'il faut se contenter de peu dans l'état actuel, et dédaigner les biens de ce monde, puisque nécessairement les 9/10e des civilisés en doivent être privés. Le sacerdoce ignore que cette pauvreté est limitée aux quatre sociétés limbiques, et la regardant comme destin irrévocable et malheur sans remède, il opine dans le sens de la philosophie, à se contenter de peu, négliger les perspectives d'immense fortune, de bonheur général, et par contre-coup négliger les calculs sur l'Association. Cependant le sacerdoce, loin de la proscrire spécialement, comme ont fait les philosophes, a au contraire excité les hommes à tout ce qui pouvait favoriser les réunions. Il n'est pas moins certain que l'un et l'autre, par des voies opposées ont entravé cette étude, avec cette différence que le sacerdoce ne l'a point fait par système ni par intrigue littéraire, mais seulement dans l'intention de consoler les humains d'un mal-être auquel il ne voyait pas de remède.

Signalons sur cette matière les deux erreurs les plus plausibles et l'inconséquence de ceux qui les ont accréditées ; ce sont :

L'induction tirée du petit obstacle au grand.

L'éblouissement par contraste du mal au bien.

1er tort. L'*induction du petit nombre au grand*. Il est sans doute bien impossible d'associer 2, 3, 4 ménages, et même 10 à 12; on a conclu de là qu'il serait d'autant plus impossible d'en associer 2 ou 300.

Les modernes, dans cette opinion, sont comparables aux navigateurs timides qui, avant Christophe Colomb, n'osaient s'avancer qu'à 200, 300, 400 lieues dans l'Atlantique ; chacun d'eux revenait effrayé, déclarant que cette mer était un abîme sans fin, et que c'était folie de s'y aventurer. Qu'un plus hardi eût poussé à 600 et 800 lieues sans trouver l'Amérique, chacun aurait décidé de plus belle que l'hypothèse d'un nouveau continent était ridicule. Enfin, si un vaisseau plus téméraire eût poussé à 1 000 et 1 200 lieues, il serait de même revenu sans succès, et chacun aurait d'autant mieux classé la recherche au rang des folies ; cependant pour réussir il suffisait de persister et s'avancer jusqu'à 1 800 lieues.

Telle était la méthode à suivre dans les études sur l'Association. Il ne fallait d'autre effort de génie que d'aller en avant, ne pas se décourager pour un échec sur de petites épreuves, ne pas conclure du petit au grand, mais poursuivre en graduant les essais. Si l'on échouait sur 4 familles, il fallait spéculer sur 8, échouant sur 8 spéculer sur 16; échouant sur 16 essayer sur 32, puis sur 64, puis sur 100. Arrivé à ce point on aurait réussi, sauf la découverte du procédé de Série passionnelle et courtes séances, qui est aisé à trouver dès que les essais portent sur 350 à 400 personnes. Pour peu qu'on eût tenté ces essais pendant un demi siècle, sur 60, 80, 100 familles, on serait nécessairement parvenu à la découverte du mécanisme sériaire.

Deuxième tort : *l'éblouissement par contraste du mal au bien*. C'est le vice des savants comme des ignorants. Je vais le dépeindre dans la classe populaire que nous tournons en ridicule, et je ferai l'application aux savants, qui, sur ce point, se montrent aussi bornés que le menu peuple.

Si l'on vient annoncer à un misérable, à un savetier dans son échoppe, qu'il est possesseur d'un million ; qu'un parent mort aux colonies lui lègue cette brillante hoirie, vous verrez au premier instant le savetier s'irriter, croire qu'on veut le railler, crier à l'impossible, se lamenter sur ce qu'il n'est pas fait pour le bonheur ; il deviendra fort difficile de le convaincre, et il résistera longtemps aux témoignages les plus dignes de foi.

Je suis persuadé que la grande majorité des lecteurs est tombée dans cette défiance et que, même les plus sages, ont répliqué dans le sens du savetier accusant mes perspectives de *belles chimères, contes de fées, illusions d'une harmonie qui n'est pas faite pour les hommes* : c'est tout à point l'esprit du savetier en termes plus choisis; la conjoncture est la même : l'espèce humaine est d'autant plus résignée au malheur, que les essais philosophiques viennent de l'y engouffrer davantage ; elle sera moins que jamais disposée à admettre un passage subit à un immense bonheur, et cette perspective semblera aussi insoutenable que celle du million annoncé au pauvre savetier qui, après avoir longtemps regimbé, finira par une joie de maniaque, brisera son échoppe et courra dans son taudis jeter par les fenêtres sa vaisselle de terre.

---

jouer de moi avec un damoiseau qui n'a jamais monté un cheval de guerre !... avec un imberbe presqu'aussi vierge que son épée ! ! !

Il songea d'abord à forcer l'entrée de la maison d'Inès et à les immoler tous deux à sa vengeance, selon les façons gaillardes de la péninsule. Cependant après une minute de réflexion, il pensa à la grosse dot avec l'expérience de ses trente-huit ans, et attendit le fortuné jouvenceau qui le supplantait ainsi.

Une heure après, les lames brillaient à la lueur des lanternes, et l'épée vierge de son timide rival frappait l'agresseur de deux coups terribles à l'épaule et au côté droit, ce qui n'arrangea pas du tout les affaires du fanfaron. En ce moment, il était au lit, blessé et menacé de perdre le meilleur de ses bras.

Dans la foule des affligés qui honoraient avec tant de piété la mémoire de leurs aïeux, on remarquait l'amant vainqueur dom Alvar lui-même debout et irrité des chuchottements qui avaient accueilli sa bien-aimée. L'amour l'avait rendu lion. Il promenait de fiers regards autour de lui, et semblait prêt à donner pour compagnon de douleur à Alonzo le premier insolent dont les murmures arriveraient jusqu'à lui.

Les commérages se portèrent également sur le gracieux couple qui avait accompagné Inès; On parla de Carmen de Lamégo avec assez de légèreté.

On l'accusa de ruiner Pedro de Beja avec autant d'entrain qu'une maîtresse royale. On la blâma vivement d'avoir été sans façon passer la belle saison sur les bords du golfe de Sétubal, dans le splendide château que la folle passion du fils de dom Luis avait fait sortir de terre pour obéir à une de ses fantaisies.

— Ce pauvre amant, s'il était heureux au moins! disait un des chuchotteurs.

— Mon Dieu, oui ! disait un autre, mais cette enfant acceptera ses richesses et son cœur comme de simples jouets sans penser jamais à l'en récompenser.

— Bah ! bah ! ajoutait un troisième, il n'est pire eau que l'eau qui dort, s'il ne trouvait pas ses aises auprès d'elle, le fils de dom Luis ne serait pas aussi prodigue de merveilles pour ses beaux yeux. Ah ! si le pauvre vieux Tristan de Lamégo était ici !...

— Et le vieux duc de Béja, s'il vous plaît, ne serait-il pas infiniment plus à plaindre ?

Pendant qu'on l'arrangeait ainsi, la folle Carmen priait avec ferveur et sincérité pour son aïeul, le comte de Lamégo. Elle au moins n'eût pas été contrariée de son retour; non plus que son ami Pedro, qui eût retrouvé avec joie son père, à la condition qu'il ne mît pas d'entraves à son amour.

Malgré les vilains propos qui se tenaient sur leur compte, rien n'était plus chaste et plus simple que cet amour. Pedro donnait à Carmen son premier attachement sérieux ; Carmen, de son côté, préférait Pedro à tout ce qui l'entourait. Chez le premier c'était une passion ardente et vivace ; chez elle ce n'était encore qu'une profonde amitié, qu'une reconnaissance instinctive pour tous les caprices que, sur un signe d'elle, son esclave volontaire changeait en réalités.

En effet, Pedro ne connaissait plus de difficultés lorsque Carmen avait exprimé un désir ; il se sentait prêt à faire des miracles pour elle, dans la mesure des travaux que la société permettait à son rang. Pour devenir glorieux à ses yeux, il eût tué des milliers d'ennemis, ruiné des villes et des provinces ; mais son amante n'aimait pas le sang.

La douce jeune fille eût pleuré plusieurs jours, si elle l'avait vu partir pour la guerre, et elle était capable de ne plus l'aimer, s'il en fût revenu borgne, manchot ou sans nez. Aussi était-il forcé de se distinguer autrement.

Cette passion l'avait tellement *perverti* qu'il traça de ses nobles mains le plan de son palais de Sétubal, en dirigea lui-même l'ornementation, et y fit montre d'un goût exquis dans la disposition des jardins et la pittoresque distribution des eaux. Le soldat était devenu artiste. L'amour lui fit créer ainsi une merveille moderne, un chef-d'œuvre portugais qui n'eût pas été déplacé même à Fortunada. Il est vrai qu'il y gagna à Lisbonne une belle réputation de folie.

Il n'y avait rien d'étonnant à ce que celle qui avait inspiré cette féerie, y allât passer la belle saison ; Carmen était assez jeune pour être confiante, et Pedro trop amoureux pour abuser de sa naïveté !

L'attention dont ces deux charmants étourdis étaient l'objet, fut détournée par un autre couple dont l'entrée produisit une profonde sensation.

Pablo d'Acunha, qui, au dire de son créancier Joab Lévi, s'acharnait à la poursuite de la nièce de Thésilla, traversait en ce moment la nef de la basilique, donnant le bras à une femme hermétiquement voilée. Arrivée près du chœur, sa compagne s'agenouilla et se mit à prier pour quelqu'un des vieux exilés volontaires qu'elle semblait regretter vivement.

— C'est elle ! murmura-t-on dès qu'on eut reconnu Pablo ; c'est Aurora Andradès, qui n'avait pas reparu depuis la fuite du couvent.

— Comment ose-t-elle encore mettre les pieds dans une église après une pareille équipée?

— Tenez, dit un autre, voici un nouveau venu qui s'agenouille à ses côtés; il paraît s'intéresser étrangement à elle.

En effet, un personnage d'une tournure sinistre, dont le costume tenait du prêtre et de l'alguazil, resta quelque temps à considérer la jeune femme, avec une scrupuleuse attention; puis, après une feinte prière, il sortit comme un homme affairé.

Cependant, la lugubre cérémonie était terminée. Les derniers échos des chants funèbres expirèrent sous les voûtes dans les nuages de l'encens, et les héritiers sortirent lentement de San-Pedro de Lisbonne.

Avant de se séparer, ils se groupèrent sur la place pour parler un peu de leurs affaires ; ils énumérèrent mutuellement les domaines, les maisons, les châteaux et les belles sommes rondes appartenant à leurs auteurs, et tombèrent d'accord sur le désir qu'ils avaient tous de voir ces trésors tomber en leur possession. Ce point capital arrêté et convenu, ils convinrent de profiter de leur réunion pour aller consulter à ce sujet le plus illustre jurisconsulte du temps, le célèbre Jean de Regras, auquel le Portugal doit l'introduction du *code Justinien*.

Or, comme ils se disposaient à partir, survint un incident dramatique qui, bien qu'assez commun à cette époque, ne laissa pas de jeter la pieuse assemblée dans un grand émoi.

ANTONY MÉRAY.

(*La suite à demain.*)

Aujourd'hui jeudi, grande fête au théâtre de la Montansier, au bénéfice de Mme Dupuis : 1re repr. de *Ah! quel plaisir d'être papa !* cinq actes, avec les principaux comiques.

Indiana et Charlemagne avec Bressant du Gymnase dans le rôle de Charlemagne ; la rentrée de Levassor dans la *Belle Cauchoise* ; une soirée littéraire au foyer du théâtre, avec toutes les drôleries du monde ; le *récit de Théramène*, par Hyacinthe ; une redowa par Grassot; une improvisation en vers, par Ravel ; la lecture du journal, par Alcide Tousez. Un galop général terminera cette piquante soirée, qui attirera la foule.

L'époque s'approche où le genre humain tout entier passera à cette folle ivresse, et tel qui m'accuse aujourd'hui de le bercer d'illusions, de rêves, de fantômes de bonheur, me reprochera bientôt l'extrême sangfroid avec lequel je disserte sur une découverte si immensément heureuse.

FOURIER.

(*Théorie de l'Unité universelle.*)

On lit dans la *Liberté* :

Isoler pour régner, nous l'avons dit vingt fois, c'est la maxime, c'est l'idée fixe de ceux qui tiennent le fil des détestables intrigues qui s'agitent autour du président.

On a commencé par lui faire accroire qu'il n'avait en France aucun partisan, afin de le forcer à se jeter dans les bras des anciens partis.

On lui a persuadé que ses parents étaient jaloux de son pouvoir, et convoitaient sa succession ; on l'a d'abord brouillé avec le plus capable, le plus actif et le plus clairvoyant de ses cousins, et l'on a jeté entre eux un brandon de discorde par la main de M. Molé, l'un des chefs de cette intrigue contre-révolutionnaire.

On profite de la première occasion pour le séparer violemment des fils de Lucien, en les frappant cruellement dans la personne de celui des trois frères qui avait poussé le dévouement au président jusqu'au fanatisme le plus violent.

On poursuivra jusqu'au bout ce plan satanique qui consiste à perdre les Bonaparte l'un par l'autre, et à déconsidérer le nom par ceux qui le portent ; alors on n'aura plus qu'à pousser le président à l'une de ces entreprises hardies auxquelles son caractère et l'entraînement des circonstances ne le disposent que trop, et tout sera dit. On aura eu raison par l'astuce et par la trahison d'une famille qui représentait en France le principe démocratique, et qui, à ce titre, aurait pu rendre au gouvernement républicain d'immenses services, si elle avait compris sa mission.

Grâce à l'aveuglement, maintenant incurable, de celui qu'un malheureux hasard lui a donné pour chef, cette famille s'anéantira sous la désaffection qui la menace déjà, et servira de leçon à ceux qui seraient tentés de déserter la cause populaire pour flatter les intérêts d'une aristocratie incorrigible.

Certains meneurs travaillent fort activement à amener une rupture entre l'ancienne majorité et les familiers de l'Elysée.

La réunion projetée par ces derniers, en opposition à la réunion du conseil d'Etat, est définitivement formée. Voici la liste des membres qui, d'après l'*Estafette*, composent la réunion. Ils sont au nombre de 84. On remarquera que plusieurs étaient les amis les plus chauds de MM. Odilon Barrot, Thiers, etc.

Abbatucci père, Abbatucci fils, Achard (général), Allier, Arrighi de Padoue, Alengry, Quentin Bauchart, Beaumont (Somme), Bertrand (Yonne), Bonaparte (Antoine), Bonaparte (Lucien), Mathieu Bodet, Brillault, Casabianca, Caulaincourt, Collas, Chaumaud, Chasseloup-Laubat, Clary, Dariste, Debrotonne, Blanc, Fabvier (gén.), Fourlanier, Gavini, Gaslonde, de Grammont (général), Grouchy, Gasc, d'Hébrard, Laborde (colonel), Lebreton (général), Ladoucette, Lagrange (Gironde), Larabit, Lemercier, Lemulier, Lepic, Magnan (général), Mauguin, Montholon (général), Marchand, de Morny, de la Moskowa, Noailles, de Mouchy, Ornano (gén.), de Persigny, de Plancy (Aube), de Plancy (Oise), Paillet, Peries, Pougeard, Radoult-Lafosse, de Rancé, Rapatel (général), Tartas (général), Tron, Vast-Vimeux (général), Vaudrey, de Vatry, Vieillard, Desmarest, Boissié, Prou, Renouard, Bouveure, Dubignon, Prud'homme, Hubert de Lisle, Callet, Poupin, Heurtier, Gérard (Meurthe), Barthélemy-Saint-Hilaire, Manuel, Victor Hugo, Comberel de Leyval, Moreau (Seine), Berger, Emile Leroux, Bigot, Monnet. (*Univers.*)

PROROGATION DU PARLEMENT PIÉMONTAIS.

Le gouvernement piémontais vient de prendre une résolution qui peut avoir de graves conséquences. Le 17, à la chambre des députés, dès le début de la séance, et lorsque la moitié des membres étaient encore absents, le ministre de l'intérieur Galvagno est monté à la tribune, et a lu une *proclamation* annonçant que la session du parlement est prorogée au 29 novembre. Même communication a été faite au sénat.

L'Assemblée s'est séparée en silence. On pense que cette prorogation qui ne mènerait à rien, puisque dans huit jours la situation serait ce qu'elle est aujourd'hui, n'est que le préliminaire d'une dissolution de la chambre.

Cet acte a pour cause ou pour prétexte le double vote rendu dans la séance de la veille, qui subordonnait l'acceptation du traité avec l'Autriche, à la présentation d'une loi qui rendrait dans le Piémont, aux Lombards et Vénitiens exilés, la patrie que l'Autriche leur ravit. Le chef de l'opposition radicale, M. Brofferio, avait présenté un amendement d'après lequel la chambre, prenant acte des déclarations du ministère de présenter une loi sur cette matière, approuvait le traité ; mais l'opposition libérale a préféré à cet amendement celui de M. Cadorna, par lequel la chambre déclarait suspendre la discussion du traité, jusqu'à la présentation de la loi par le gouvernement. Deux votes successifs ont eu lieu dans ce sens.

La dissolution de la chambre, si elle est suivie d'une prompte convocation des colléges électoraux, est un acte qui aura pour effet d'agiter le pays ; mais il est peu probable qu'il donne au ministère de la minorité l'appui parlementaire qu'il n'avait pas. Après la bataille de Novarre, les députés piémontais refusèrent de ratifier l'armistice ; la chambre fut dissoute, des élections eurent lieu ; au milieu du deuil et du découragement qui devait résulter de la défaite, les électeurs élurent la chambre actuelle.

Les circonstances n'ont que fort peu changé depuis lors, et tout porte à croire que les électeurs, si aucune modification n'est faite ni à la loi électorale ni aux lois sur la presse, les électeurs qui ont nommé deux fois une chambre où les démocrates sont en immense majorité, ne se démentiront pas, et réeliront tout au moins les députés actuels.

Ainsi, la dissolution de la chambre serait-elle une mesure stérile si le gouvernement veut rester dans la légalité. Il a d'ailleurs fort peu de temps devant lui ; le paiement de l'impôt n'est voté que jusqu'à la fin de novembre, et le premier décembre les habitants ont le droit de refuser l'impôt, si une nouvelle décision parlementaire n'intervient.

Aussi suppose-t-on au gouvernement piémontais l'intention de se mettre au-dessus des lois, et de briser avec la charte de Charles-Albert. Un pareil coup d'état pourrait le mener loin.

Voici les réflexions que fait à ce sujet la *Concordia* :

Nous aimons à croire que le pouvoir exécutif ne jettera pas le pays dans de nouvelles complications. Non-seulement l'avenir de l'Italie, mais *celui de la maison royale de Savoie est dans ses mains*. Que le pouvoir exécutif ne lasse point que dans les jours de la grande régénération de l'Italie les peuples des autres Etats, après s'être attachés au peuple piémontais qui, par l'œuvre de ses représentants, a déjà rempli tous les devoirs que lui prescrivait la nationalité, refusent de se ranger sous le drapeau de ce royaume que les sacrifices de l'immortel Charles-Albert ont rendu sacré.

La chambre n'a voté les impôts que pour le mois de novembre, et le gouvernement ne pourrait les percevoir sans violer le statut. Pour faire face aux besoins du trésor, il faut que le gouvernement contracte aussi promptement qu'il sera possible un emprunt à l'étranger pour une somme considérable, et cet emprunt il ne peut le contracter sans avoir obtenu l'assentiment des chambres. Se passera-t-il de leur assentiment ? Violera-t-il le statut ? Si on le viole sur un point, où s'arrêtera-t-on ? Une fois le premier scrupule vaincu, on se donnera libre carrière.

Nous ne faisons que des suppositions, mais elles ont le mérite de l'actualité. Si les contribuables ne voulaient pas payer l'impôt, si le pays s'agitait, si le gouvernement perdait la confiance et l'autorité nécessaire, qui serait responsable ?

Aurait-on voulu se débarrasser à tout prix de la chambre, et empêcher la discussion d'un budget dont la présentation aurait été retardée à dessein ? On dit, à la vérité, que les renseignements statistiques sur le budget que l'*Opinione* a publiés ont irrité certaines personnes, qui voudront couvrir leur cupidité d'épaisses ténèbres, bien que les gens de cette espèce aient horreur de la publicité et aient été blessés au vif. Nous ne pouvons croire que notre édifice politique puisse être détruit par de basses spéculations et d'ignobles susceptibilités.

Devons-nous craindre, sous un ministère d'Azeglio et sous le règne du fils de Charles-Albert, qu'une main perfide viole la loi fondamentale du royaume, brise le pacte d'amour qui nous attache à la maison de Savoie, et l'arche intacte où repose nos destinées et celles de l'Italie ?

» Dissolvez la chambre ou violez le statut, ô ministres ! et vous vous jetez dans les bras de l'ennemi que nous avons combattu jusqu'à ce jour. Que le ministère y pense à deux fois ; il est sur le point de commettre un grand crime. Il est encore temps pour lui de se sauver et avec lui le pays. »

La *Concordia* qui parle ainsi, n'est pas un journal républicain ; c'est l'organe de la majorité de la chambre des députés.

L'*Opinione*, journal également libéral, mais moins avancé, se borne aux réflexions suivantes !

« L'emploi du mot *proclamation*, au lieu de celui de *décret*, nous a quelque peu surpris. Un décret est un acte du pouvoir exécutif ; une proclamation n'est que la manifestation pure et simple de sentiments individuels. C'est par des décrets royaux, et non par des proclamations, qu'aux termes du statut le parlement peut être prorogé, convoqué ou dissous.

Pour le moment, nous nous abstiendrons de tout commentaire ; seulement, nous savions bien qu'il était déjà question depuis quelque temps dans le cabinet de dissoudre la chambre, de modifier la loi électorale et la loi sur la presse, ce qui serait léser le statut de Charles-Albert. Si ces projets liberticides se réalisent, la chambre n'aura rien à se reprocher. On cherchait un prétexte, on a pris le premier venu. Dieu veuille qu'au moment où l'Europe est menacée d'une conflagration générale, ces projets de nos ministres n'aient pas les résultats les plus funestes.

Il n'est pas jusqu'au journal réactionnaire le *Risorgimento*, représentant de la minorité de la Chambre, qui ne laisse voir lui-même ses inquiétudes :

« La population est calme, dit-il, car elle a confiance dans la *loyauté* du roi et des ministres, et l'on est persuadé qu'aucun danger ne menace l'*intégrité absolue de nos libres institutions*. »

Ces mots sont soulignés dans le journal italien.

AFFAIRE TURCO-RUSSE.

On lit dans le *Morning-Chronicle* :

« Nous apprenons par notre correspondant de Malte, à la date du 13 novembre, que le 4, la flotte anglaise, sous le commandement du vice-amiral sir sir W. Parker, était entrée dans les Dardanelles, et que le 6, elle y avait jeté l'ancre. Les vaisseaux à l'ancre dans les Dardanelles sont *le Queen*, 116 ; *le Caledonia*, portant pavillon amiral, 120 ; *le Howe*, 120 ; *le Prince régent*, 92 ; *le Powerful*, 84 ; *la Vengeance*, 84 ; *le Bellérophon*, 78 ; *le Racer*, 12 et les steamers *Bulldog*, *Rosamond* et *Ardent*. Sir W. Parker comptait se rendre à Constantinople sur *l'Odin*.

» A son tour la flotte irait mouiller d'abord à Salamine, et prendre ensuite ses quartiers d'hiver à Malte.

» La flotte française, composée du *Friedland*, 120 canons, portant pavillon du vice-amiral Parceval-Deschênes ; du *Jemmapes*, 100, portant pavillon du contre-amiral Vaillant ; de *l'Hercule*, 100 ; de *l'Iéna*, 84 ; du *Jupiter*, 80 ; d'un autre deux ponts et d'une frégate ; plus les frégates à vapeur *Descartes* et *Magellan*, était, le 7 novembre, à l'ancre dans la baie de Vourlah, golfe de Smyrne. »

LES RÉFUGIÉS. — On écrit d'Orsova, 6 novembre, au *Wanderer* :

« Quand on sut à Widdin que les réfugiés allaient quitter la forteresse, Kossuth leur adressa encore un discours. Il parla de la généreuse conduite de la Porte, de celle du padischa, de la gloire impérissable que la Turquie s'est acquise par son hospitalité ; et considéra la translation à Schumla comme un effet de la protection turque. Il parla aussi de l'attitude énergique de l'Angleterre, et fit allusion à de nouvelles guerres, à de nouvelles victoires, et par dessus tout à la conquête définitive de la liberté. Son discours fut couvert par les *eljen !* des Hongrois. La sortie de Widdin portait un cachet tout oriental. Des témoins oculaires disent que c'était un mélange de splendeur et de misère, d'opulence et de dénuement.

A côté des chefs de l'émigration, tous à cheval, on voyait les pauvres charettes turques de ceux qui ne pouvaient ou ne voulaient monter à cheval ; à côté des uniformes élégants et brodés, l'habit des honveds, simple et usé, puis de nouvelles voitures avec les femmes ; enfin le tout encadré par la cavalerie turque que les uns considéraient comme une escorte d'honneur, les autres comme une garde de sûreté. (Suivent des détails déjà connus sur le départ des trois convois.)—A Widdin, on regrette beaucoup les partants. La population turque portait aux Magnats et aux généraux hongrois ce respect religieux qu'inspire toujours une grande infortune. Les Turcs peuvent d'ailleurs être proposés comme modèles à maints peuples de l'Occident pour la vertu de l'hospitalité et celle de la sympathie au malheur. Les réfugiés n'ont cessé, du reste, de tenir une conduite exemplaire. Malgré leur dénuement, pas le moindre excès ou larcin n'a été commis. Les chefs des réfugiés maintenaient en outre une sévère discipline. »

ALLEMAGNE.

On écrit de Kœnigsberg, 16 novembre, aux journaux de Berlin :

« M. Jakoby a obtenu un premier acquittement devant le tribunal municipal de Kœnigsberg. Sur la plainte de la direction supérieure des postes, le docteur Jacoby et M. Malmros, négociant, avaient été traduits devant ce tribunal pour s'être emparés avec menaces, le 21 mars 1848, de dépêches adressées de Berlin au général-commandant. Le docteur Jacoby aura à répondre, le 7 décembre prochain, devant la cour d'assises, à l'accusation beaucoup plus grave de *haute trahison*. »

— On annonce du cercle du Lac (grand-duché de Bade) à la *Feuille rhénane*, qu'un coup hardi a été exécuté à Mœssling. Les auteurs, encore inconnus, se sont introduits, nuitamment et par effraction, dans les bureaux du tribunal d'instruction, et en ont enlevé tous les documents relatifs au dernier mouvement insurrectionnel et les pièces du procès de haute trahison contre les individus compromis. Ces papiers ont ensuite été brûlés en rase campagne, et la place de l'auto-da-fé a été marquée par une perche surmontée de l'inscription : HECKER.

On serait, dit-on, sur la trace des coupables. Le lendemain, le Suisse Steck, un des individus les plus compromis dans l'insurrection badoise, et le même qui dirigeait à Manheim le bombardement de Ludwigshafen, a réussi, avec le secours du dehors, à s'échapper de la prison de Bruchsal, où il était détenu par suite d'une condamnation à mort, qui, à cause de son jeune âge, avait été commuée en celle de l'emprisonnement à temps.

La forteresse de Plaisance va devenir un camp retranché pour 25 000 hommes. La concentration des troupes autrichiennes dans les duchés s'opère avec rapidité.

GARIBALDI. — On lit dans l'*Epoca* de Madrid :

« D'après une lettre d'Algésiras, du 11, Garibaldi était arrivé, le 9, à Gibralfar, à bord d'un vaisseau de guerre sarde, mis à sa disposition par son gouvernement, avec ordre de lui remettre à son débarquement 10 000 francs que Garibaldi a refusés. Il paraît que le gouverneur de Gibraltar n'a accordé à Garibaldi qu'un très court séjour dans cette ville, et que celui-ci a demandé au consul espagnol de lui viser son passeport pour qu'il puisse se rendre dans une de nos capitales du Midi.

» On assure aussi que notre consul s'est refusé d'accéder à la demande de Garibaldi avant d'avoir reçu les ordres de son gouvernement. Nous espérons que le gouvernement espagnol ne mettra aucun empêchement à ce séjour. »

LES DIÈTES PROVINCIALES EN AUTRICHE.

Les dernières résolutions du ministère autrichien tendent évidemment à se rapprocher de l'Allemagne ; l'intervention russe en Hongrie lui a révélé les dangers qui menacent de ce côté la maison de Habsbourg ; mais ces craintes dynastiques, très fondées, et les nouvelles tendances qu'elles provoquent, pourraient bien donner naissance à de nouvelles nationalités slaves.

La lutte de ces nationalités, qui maintenant couve sous la cendre des villes bombardées, va être éveillée avec une nouvelle force par la convocation des diètes provinciales ; chaque jour apporte aux nationalités secondaires de l'Autriche un nouveau grief contre le pouvoir centralisateur de Vienne. La guerre des langues continue : c'est ainsi que la publication polyglotte de l'édition du *Bulletin des lois* est suspendue. Ce bulletin ne paraîtra plus qu'en texte allemand, sous prétexte que les autres langues de l'empire sont trop pauvres.

Si, comme il est probable, les Diètes des provinces sont convoquées avant la fin de l'année, elles ne peuvent manquer d'insister avec force pour que l'Assemblée représentative centrale soit réunie sans aucun retard. Nous laissons à penser ce que sera cette Diète générale, où les députés, parlant vingt langues différentes, ne parviendront pas à s'entendre.

Le seul point sur lequel les membres de cette Assemblée seront d'accord, sera la question financière. Slaves et Madgyars, Allemands et Roumains, tous comprendront la nécessité de défendre leur bourse contre la rapacité des généraux qui ont imposé leur despotisme à l'Autriche. Le budget de l'armée est devenu écrasant. Le ministère, à bout de ressources, va se trouver forcé de procéder à l'émission de 50,000 actions de réserve de la banque d'Autriche. Déjà une baisse considérable a eu lieu sur le cours ces valeurs.

Assemblée législative.

Séance du 22 novembre. — Présid. du cit. BAROCHE.

La séance commence à 2 heures 3/4.

M. LE PRÉSIDENT. M. Pierre Bonaparte demande à l'Assemblée l'autorisation d'interpeller M. le ministre de la guerre relativement au décret qui le révoque de ses fonctions de chef de bataillon dans la légion étrangère ; il demande si le ministre est prêt à lui répondre immédiatement.

Le ministre de la guerre fait un geste affirmatif.

M. PIERRE BONAPARTE a la parole. Il soutient que, lorsqu'un membre du pouvoir législatif est nommé à une fonction temporaire, il ne peut être retenu malgré lui loin du sanctuaire national où s'accomplit son mandat. (Exclamations à droite.) Il importe donc que l'Assemblée prenne à cet égard une décision souveraine qui serve de règle pour l'avenir, et empêche de faire si bon marché du caractère dont les représentants sont revêtus. (Murmures à droite.) Dans ma pensée, l'exercice du droit de représentants est d'autant plus opportun, que les institutions républicaines sont plus menacées. (On rit.)

Qu'on ne se méprenne pas sur le sens de mes paroles, ce n'est pas de la part du président de la République que je prévois un danger, mais de la part de ses ministres et de son entourage, de ses familiers, d'un d'entre eux surtout que je nommerai si l'Assemblée me le permet...

VOIX NOMBREUSES. Nommez ! nommez !

M. LE PRÉSIDENT. J'invite l'orateur à se renfermer dans la limite des interpellations qu'il a annoncé devoir adresser au ministre de la guerre.

M. PIERRE BONAPARTE. J'arrive maintenant à ce qui m'est personnel. L'orateur entre dans des explications relatives à la mission qui lui a été confiée à Zaatcha ; il a reçu l'ordre de se rendre à Alger auprès du gouverneur-général pour demander des renforts ; il les a rencontrés en route, et dès lors il a dû considérer sa mission temporaire comme terminée.

Comment se fait-il, dit-il en terminant, que M. le ministre de la guerre, qui avait d'abord trouvé que j'étais parfaitement en règle, ait pu contresigner le décret qui me concerne ?

M. D'HAUTPOUL, ministre de la guerre. L'interpellation a deux caractères distincts. Il s'agit de savoir si un membre de cette Assemblée qui a accepté une mission militaire ou diplomatique, est libre d'agir à sa volonté ou non ? Il s'agit de savoir si ce représentant peut mettre en oubli la mission qui lui est confiée, et juger par lui-même de l'opportunité de son retour ?

Poser une telle question c'est la résoudre. Le représentant qui accepte une de ces missions n'est plus représentant, il est militaire. (Mouvement.) Le mandat émane du gouvernement, c'est au gouvernement à le sanctionner.

J'arrive à ce qui regarde personnellement M. Pierre Bonaparte. Il est militaire à titre exceptionnel : les lois de la hiérarchie ne lui ont pas été appliquées.

C'est le gouvernement qui lui a conféré le grade dont il jouit. Arrivé à son poste en Algérie, on lui confie un poste d'honneur où un Bonaparte peut toujours avoir à se distinguer.

M. PIERRE BONAPARTE. Je ne l'ai pas oublié.

M. D'HAUTPOUL. Je ne mets pas en doute la bravoure de M. Pierre Bonaparte. A l'armée, M. Pierre Bonaparte s'est souvenu qu'il était représentant, moi je dis qu'il aurait dû avoir cette pensée avant de partir. A sa place, si j'avais rencontré les troupes, je serais retourné avec elle, et je serais monté à l'assaut.

Pour ma part, si M. Bonaparte ne m'eût pas apporté l'ordre du général Herbillon, je l'aurais fait reconduire de brigade en brigade, jusqu'à Constantine. (Mouvement.)

Le ministre termine en disant que le président a, non des familiers, mais des ministres, qui seront toujours heureux de marcher avec l'Assemblée nationale.

M. PIERRE BONAPARTE donne des explications nouvelles, et termine en proposant un ordre du jour motivé ainsi conçu :

« L'Assemblée nationale, considérant que les missions et commandements dont les représentants peuvent être investis, conformément à l'art. 85 de la loi électorale organique, ne peuvent leur enlever leur droit d'initiative parlementaire ni l'indépendance de leur caractère législatif ;

» Considérant qu'il ne peut appartenir à personne d'empêcher ou d'entraver, par quelque raison que ce soit l'accomplissement de leur mandat, passe à l'ordre du jour. »

Cette proposition, mise aux voix, est repoussée à une grande majorité.

Ce vote est suivi d'une vive agitation.

M. LE PRÉSIDENT. M. A. Thouret a demandé la parole pour un rappel au règlement. Le rappel au règlement ne peut être admis pour des faits qui se sont passés dans la séance d'hier. Je ne saurais donc lui accorder la parole dans ce but.

M. A. THOURET. Le rappel au règlement a trait aux faits qui se sont passés hier ; il ne nous a pas été possible de le présenter hier, parce qu'il a été nécessaire aux membres d'une partie de l'Assemblée de s'entendre. Je viens apporter une protestation contre la partialité de M. le président dans la séance d'hier.

M. LE PRÉSIDENT. Si c'est une proposition, le règlement ne permet pas de la lire en séance. (Protestations à gauche.) On doit, pour la déposer, suivre les formalités voulues.

M. A. THOURET. Ce n'est pas une proposition que je viens faire. La moitié de cette assemblée a été traitée avec une partialité blessante par le président d'hier ; si le président du lendemain a le droit d'empêcher les réclamations... (Vive interruption à droite. — L'ordre du jour ! l'ordre du jour !)

Divers membres de la gauche interpellent M. Baroche et l'invitent à protéger l'orateur.

M. LE PRÉSIDENT rappelle M. Bourzat à l'ordre.

M. BOURZAT. Je demande la parole.

L'orateur se plaint de la partialité du président. Je sais bien, dit-il, que depuis l'expédition romaine... (Interruption à droite. — L'ordre du jour ! l'ordre du jour !), le président et les ministres ont reçu la bénédiction du pape ; mais je ne crois pas que cela dispense d'observer les lois de l'équité et de la justice. (La droite couvre les paroles de l'orateur.)

M. SOUBIES. Je demande la parole pour un rappel au règlement, pour la séance d'aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT. Parlez.

M. SOUBIES. Je demande que l'on applique à l'instant même l'article du règlement qui veut que le président donne connaissance à l'Assemblée des propositions qui sont présentées. (Oui ! oui !)

M. LE PRÉSIDENT. M. Antony Thouret vient en effet de déposer une proposition ; mais l'Assemblée ne peut exiger que je la lui fasse connaître avant d'en avoir pris connaissance moi-même. (A gauche : lisez ! lisez ! — Non ! non ! à droite.)

Dans le courant de la séance, lorsque j'aurai pris connaissance de la proposition, je la communiquerai à l'Assemblée si je le juge convenable. (Réclamations à gauche. — A droite : l'ordre du jour !) L'Assemblée reprend son ordre du jour. La parole est à M. le général Cavaignac sur la proposition de M. Henri Didier, ayant pour objet de faire nommer une commission spéciale chargée de préparer les lois promises à l'Algérie.

L'agitation se calme par degrés.

L'Assemblée entend tour à tour sur la proposition MM. Cavaignac, Bedeau, Laussat et le ministre de la guerre.

La proposition est prise en considération à une très grande majorité, malgré l'opposition du ministère.

M. LE PRÉSIDENT. Voici la portée du document, de la motion d'ordre, si vous voulez, déposé par M. Antony Thouret. Elle tendrait à faire déclarer par l'Assemblée que M. le président a manqué à son devoir dans la séance d'hier. (Exclamations à droite.)

VOIX A DROITE. La question préalable ! (Bruyante opposition à gauche.)

La question préalable est mise aux voix.

La droite se lève; tumulte prolongé; la gauche proteste avec énergie.

M. CHARRAS. M. le président ne pouvait proposer la question préalable à propos d'une proposition.

VOIX A DROITE. Le président a dit que c'était un document, une motion d'ordre; il n'a nullement dit que c'était une proposition.

M. CHARRAS. Cette proposition doit être renvoyée devant une commission. (Dénégations à droite.) Toute proposition doit suivre la marche indiquée par le règlement.

M. LE PRÉSIDENT. S'il s'agissait d'une proposition, je sais qu'il en serait ainsi; mais il s'agit d'une résolution motivée, d'une motion d'ordre, puisqu'il s'agit de blâmer ce que le président a fait hier pour une motion d'ordre. La question préalable peut être invoquée et mise aux voix. C'est ce qui s'est fait, et il y a eu vote.

M. P. DUPRAT. Quand M. Antony Thouret a porté son document à la tribune, plusieurs de nos collègues ont demandé la parole pour l'appuyer comme motion d'ordre, M. le président a répondu alors que c'était une proposition. Comment dit-il maintenant le contraire?

M. BAZE. Le règlement n'a pas prévu le cas des motions d'ordre. On en a fait cependant plusieurs fois, et jamais elles n'ont été renvoyées à une commission. Que vous demande-t-on? De blâmer le président. C'est une proposition, dites-vous? Il faudra donc qu'elle traverse toutes les épreuves des propositions. Voyez le temps que cela entraînera, et il s'agit uniquement de savoir si la séance d'hier a été bien ou mal présidée. C'est une motion d'ordre, ce n'est pas une proposition.

M. CORNE. Une assemblée s'honore par l'impartialité, une majorité s'honore aussi par l'impartialité. Il y aurait atteinte au règlement si une proposition, quelle que soit sa portée et sa forme, ne suivait pas la marche indiquée par le règlement. La commission du règlement a voulu faire disparaître les motions d'ordre, et elle verrait de graves inconvénients à innover en matière de proposition; elle pense qu'il ne faut pas s'éloigner des décisions prises à ce sujet.

Il y a un juge qui doit se prononcer et qui se prononcera sur l'esprit de la proposition et en appréciera la convenance, c'est la commission à qui elle sera renvoyée. Prenez garde de vous laisser aller aux entraînements des majorités, et respectez la loi que vous avez faite. (Sensation.)

M. DE LAROCHEJACQUELEIN. On est souvent embarrassé par le défaut de sincérité. Si l'on disait plus clairement ce que l'on veut, les résolutions seraient moins difficiles à prendre. (Bruits divers.) Qu'est-ce que la proposition? Nous l'avons lue dans les journaux ce matin. (Exclamations à gauche.)

Attendez ma conclusion. Je ne conteste pas le droit de proposition: mais dans ce cas je voudrais qu'afin ne ne pas perdre de temps, l'honorable M. Antony Thouret procédât par voie d'interpellation. (Bruits divers). Ces interpellations se termineraient par la proposition, sans former d'ordre du jour motivé. (C'est cela!) Voilà, selon moi, le seul moyen d'aboutir. Ne vaut-il pas mieux en finir une bonne fois, plutôt que se perdre dans les filières des commissions. (Très bien, à droite.)

M. LE PRÉSIDENT. Pour que l'Assemblée juge de la proposition, je vais lui en faire connaître le dispositif.

VOIX A GAUCHE. Lisez les considérans! lisez tout! (Rumeurs prolongées.)

M. LE PRÉSIDENT. L'Assemblée nationale déclare que le président, dans la direction des débats de la séance d'hier, a manqué au premier de ses devoirs en ne faisant pas respecter la République... (Assez! à droite.) L'Assemblée s'est prononcée par son vote et a repoussé la proposition. (Exclamations à gauche.)

L'Assemblée reprend son ordre du jour. (Tumulte à gauche.)

L'ordre du jour appelle les interpellations de M. Chavois sur le régime des prisons.

M. CHAVOIX se présente à la tribune.

VOIX A GAUCHE. Ne parlez pas!

M. Chavoix quitte la tribune.

M. LE PRÉSIDENT. Vous renoncez à vos interpellations! La parole est à M. Bussières pour développer sa proposition.

M. Bussières monte à la tribune.

M. Chavoix se ravise; il escalade rapidement l'escalier, et s'installe pour parler. (Longue hilarité.)

M. LE PRÉSIDENT. M. Chavoix demande à faire ses interpellations, l'Assemblée veut-elle l'écouter? (Oui, oui, parlez!)

M. CHAVOIX interpelle M. le ministre de l'intérieur sur le régime des prisons et sur ce qui s'est passé dans la maison de détention de Périgueux: il fait connaître les griefs que M. Brossard, détenu politique, a à reprocher à l'administrateur et les rigueurs inutiles dont il a été victime.

L'Assemblée ne prête que peu d'attention à ces récriminations.

M. FERDINAND BARROT, ministre de l'intérieur, déclare qu'il n'est pas en mesure de répondre à toutes les considérations que M. Chavoix veut tirer des circulaires ministérielles; il ne les a pas toutes parcourues; mais il peut dire qu'il n'y a que des exagérations dans les faits que M. Chavoix a signalés à cette tribune. Ainsi en est-il de ce qui est arrivé au gérant du *Républicain de la Dordogne*, M. Brossard.

La conduite du directeur de la prison, pas plus que celle du préfet, ne saurait être blâmée. Les règlements sont précis. La communication de documents émanant d'un condamné est interdite.

Or, M. Brossard avait cru devoir écrire une lettre aux journaux de Périgueux. M. Brossard, qui était condamné à six mois de prison, fut retiré de la pistole et mis avec les autres détenus politiques.

A GAUCHE. C'est une infamie!

A DROITE. On vous dit avec les autres détenus politiques.

M. FERDINAND BARROT. M. Brossard fut mis avec les autres détenus politiques. Il demanda une chambre particulière. On lui donna un dortoir qui sert à ceux qui doivent passer en cour d'assises. Le dortoir était libre, parfaitement sain, et M. Brossard y resta jusqu'à l'expiration de sa peine.

Ainsi, il est complètement faux qu'il ait été relégué dans un cachot. En général, messieurs, je suis partisan de la douceur dans le régime des prisons, surtout en ce qui concerne les détenus politiques.

Mais est-ce à dire pour cela que la bienveillance doive être de la déférence? C'est ce que le gouvernement ne pense pas, et ce que l'Assemblée, sans doute, ne veut pas nous imposer. (Très bien! très bien! — L'ordre du jour!)

M. CHAVOIX soutient ses allégations. Il propose une enquête qui témoignera de la vérité des faits qu'il a portés à la tribune. (L'ordre du jour!)

M. Chavoix présente l'ordre du jour motivé suivant:

« L'Assemblée nationale législative, appelant la sérieuse attention du gouvernement sur la situation actuelle des prévenus et des condamnés politiques dans les prisons, passe à l'ordre du jour. »

A DROITE. L'ordre du jour pur et simple!

L'ordre du jour pur et simple est mis aux voix et adopté.

L'Assemblée, consultée, adopte sans discussion, et sur les conclusions conformes de la commission d'initiative parlementaire, la prise en considération des deux propositions suivantes:

1° L'une de M. de Bussières, relative au classement des places de guerre et aux servitudes militaires;

2° L'autre de M. de Saint-Priest, relative à l'usure.

Plusieurs représentants, et entre autres MM. Greppo et Pelletier, ont déposé une proposition qui demande l'abrogation de l'art. 1781 du code civil.

M. SAUTAYRA en a déposé une autre tendant à établir une augmentation dans l'assiette de l'impôt sur les droits de mutations et de successions.

La séance est levée à six heures et demie.

Demain, séance publique à deux heures.

Interpellations de M. Léon Faucher sur la situation de la Banque de France relativement à l'émission de ses billets.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 30 novembre sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

FAITS DIVERS.

Nous apprenons de bonne source, dit le *Temps*, que de graves communications ont été faites au gouvernement au sujet des nouvelles complications survenues à Constantinople, par suite de l'entrée de la flotte anglaise dans les Dardanelles.

— On nous écrit du Lot:

« La présentation du projet de M. Fould sur les boissons a eu le triste effet de faire diminuer le prix de nos vins. Nous les vendions 20 francs les 228 litres, il y a un mois; à une de nos foires les plus importantes, vendredi dernier, ils sont retombés à 16 et 17 francs, les premières qualités. »

— Le fameux abbé Delacolonge, qui était détenu au bagne de Brest depuis longues années, y est mort le 11.

On sait que l'abbé Delacolonge avait coupé sa maîtresse en morceaux. On a remarqué depuis longtemps que les attentats contre la pudeur, quand ils émanent d'ecclésiastiques, prennent un caractère particulièrement atroce Delacolonge, Mengrat, Contrafatto, Léotade, sont là pour attester quelle énergie infernale peut donner à l'explosion des passions humaines une compression contre nature, et vainement décorée des apparences de la sainteté.

— On lit dans le *Moniteur du soir*:

« Un certain nombre de décorés de juillet portent illégalement à la boutonnière un ruban rouge liseré de noir. L'autorité est décidée à faire cesser cet abus, et à poursuivre, conformément aux dispositions de l'art. 259 du Code pénal, tout décoré de Juillet qui porterait un ruban autre que le ruban de couleur bleue liseré de rouge, dont la largeur et la forme ont été déterminées par l'ordonnance du 30 avril 1831. » (*Communiqué.*)

Ainsi, le ministère actuel ne comprend pas qu'on refuse de porter comme signe d'honneur des couleurs décrétées par le gouvernement de Louis-Philippe.

COURS PUBLIC ET GRATUIT DE MUSIQUE VOCALE ET D'HARMONIE POUR LES OUVRIERS. — M. Emile Chevé ouvrira ce cours dans le grand amphithéâtre de l'Ecole de médecine, le mercredi 28 novembre, à neuf heures très précises du soir.

Les leçons seront continuées à la même heure, les lundis, mercredis et vendredis.

Nul n'entrera sans carte d'admission.

Les cartes se délivrent gratuitement chez le professeur, rue Saint-André-des-Arts, 52 (ancien 60), tous les jours, dimanches compris, de huit heures du matin à midi, et de six à sept heures du soir.

La troisième leçon passée, nul ne pourra plus être admis au cours.

ASSOCIATION DES OUVRIERS BIJOUTIERS. — Les membres de la commission nommés à la dernière réunion, ayant examiné les statuts de l'acte constitutif de la Société, font appel aux sentiments patriotiques de tous les citoyens ouvriers et ouvrières dont la profession se rattache à la bijouterie, et les invitent à assister à la réunion générale qui aura lieu dimanche prochain, 25 novembre 1849, à une heure précise, salle de la Fraternité, rue Martel, 9.

Dans cette réunion, il sera donné lecture des travaux de la commission et du projet de l'acte de société.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS............ Un an 20 f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.

	Un an	Six mois	Trois mois
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe	32	17	9
PAYS A SURTAXE:			
Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	46	24	13
Colonies et pays d'outre-mer	50	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	66	35	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1

TARIF DES INSERTIONS:

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois:	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à 9 »	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus. »	26	Faits de publicité	1 fr. 50

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Toute réclamation doit être accompagnée de la dernière bande imprimée.

Bourse du 22 novembre 1849.

On arrivait en bourse avec des dispositions à la baisse; on voyait le 5 0/0 à 89-30, et des paris importants étaient établis sur ce cours. Effectivement cette valeur a ouvert en baisse sur la clôture d'hier; elle est descendue à terme jusqu'à 89-65. Le mouvement en baisse n'a pu se continuer; vers deux heures et demie, elle a repris faveur et fait 90, pour fermer à 89-95, en hausse de 10 c. sur la clôture précédente.

On parle toujours de dissensions entre les ministres, et d'une prochaine réorganisation, mais comme on n'y croit plus, ces bruits n'ont pas beaucoup d'influence sur les cours.

La séance d'hier était le sujet de toutes les conversations, et on s'occupait des duels qui en étaient la conséquence; on disait que MM. Durieu et Lagrange avaient été blessés.

Le 5 0/0 au comptant, ouvert à 89-70, a fait au plus bas 89-60; au plus haut 89-95, et il a fermé à 89-85.

Le 3 0/0, ouvert à 56-95, a fermé à 57 fr., comme hier.

Les anciennes obligations de la Ville ont fermé à 1292-50; hausse, 2-50; les nouvelles à 1150; hausse, 1-25.

Les chemins de fer ont légèrement baissé.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	57 05	57 »	56 95	57 »
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	» »	» »	» »	» »
Cinq 0/0	90 05	90 »	89 65	89 95

22 NOV.—AU COMPTANT.—COURS DE CLOTURE.

RENTES.	
5 0/0 j. du 22 juin	57 »
5 0/0 j. du 22 mars	89 85
VALEURS DIVERSES.	
Banque de France	2395 »
Ob de la Ville, anc.	1292 50
— — nouv.	1150 »
Oblig. de la Seine	1060 »
— St-Germ. 1842	865 »
— Versailles	910 »
— Orléans, 4 0/0	960 »
— Nouvelles	960 »
— Rouen, 4 0/0	720 »
— Nouvell., 1849	900 »
— Havre j. mars	730 »
— Nouvelles	840 »
— Marseille	850 »
— Orléans, jouis.	450 »
Quatre-Canaux	1060 »
— Jouissance	75 »
Bons du Trésor	5 0/0
Forges Aveyron	3000 »
Monceau-s.-Sambre	1290 »
Nord (hauts four.)	900 »
Charbon belge	325 »
Zinc V.-Montagne	2725 »
— Stolberg	200 »
Mines de la Loire	285 »
FONDS ÉTRANGERS.	
Belg. 5 0/0 1840	96 7/8
— 5 0/0 1842	96 7/8
— 4 1/2	88 3/4
— 3 0/0	63 1/4
— 2 1/2 0/0	49 »/»
— Banque	710 »
— — 1841	1020 »/»

Espag. dette active	22 1/8
— — 3 0/0	35 7/8
— Dette intér.	32 1/8
Naples, récép. Roth.	90 90
Romain, emprunt	82 »/»
Haïti, emprunt	405 »
Piémont, emprunt	960 »
— Nouveau	925 »/»
Rente 5 0/0	83 »
Lots d'Autriche	350 »
2 1/2 hollandais	55 »
CHEMINS DE FER.	
Saint-Germain	405 »
Versailles, r. d.	210 »
Versailles, r. g.	170 »
Orléans à Paris	737 50
Rouen	550 »
Havre	233 75
Avignon-Marseille	216 25
Bâle	102 50
Centre	300 »
Boulogne	125 »
Bordeaux	385 75
Nord	442 75
Strasbourg	357 50
Nantes	290 »
Monter. à Troyes	140 »
Dieppe Fécamp	190 »

BOURSE DE LONDRES du 20 novembre.

3 0/0 consolidés	94 »/»
3 0/0 au 12 déc.	94 1/8

TAXE DU PAIN.

1re qualité le kilo.	27 c.
2e — —	20

L'un des gérants: VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 23 novembre.

THEATRE DE LA NATION.—Le Prophète.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Le Testament.
ITALIENS. —
OPÉRA-COMIQUE.—Le Val d'Andore.
ODÉON.—François le Champi.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Le Comte Hermann.
VAUDEVILLE. — Croque-Poule, l'Impertinent, les Intimes, Riche d'amour, Daphnis et Chloé
GYMNASE. — La Faction, Graziella, Les Partageux.
THÉATRE MONTANSIER. — Représentation extraord.
VARIETES La Vie de Bohême.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Le Connétable de Bourbon.
AMBIGU-COMIQUE.—Piquillo Alliaga, Juif errant.
GAITÉ. — Les Belles de Nuit.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Léonce, un Homme traqué.
THEATRE-NATIONAL.—Les Pilules du Diable.
FOLIES. — L'Ouvrier grand seigneur, Marquis de Flouvac.
THEATRE CHOISEUL.— Les Talismans du Diable.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 259. ÉDITION DU MATIN. Samedi 24 novembre 1849.

PARIS. Trois mois [illegible] Six mois [illegible] Un an [illegible]

DÉPARTEMENTS. Trois mois. . . . . 9 f. Six mois. . . . . . 17 f. Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION [illegible] du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au capital, au travail et au talent.

PARIS, 23 NOVEMBRE.

Ce qui manque à nos adversaires.

Ce qui fait la faiblesse et l'impuissance actuelle des ennemis des socialistes, ce qui fera la ruine [illegible], c'est qu'ils n'ont ni la charité ni la foi.

Légitimistes, orléanistes, impérialistes sans portée, sans principes, tous ces adeptes de la politique au jour le jour, dont toute la science, toute la tactique consistent à ourdir des trames, à fomenter des intrigues pour changer un ministère, et déplacer le pouvoir à leur profit, sont destinés à une chute inévitable, honteuse et profonde, le jour où le pays entier, éclairé sur l'égoïsme de ces ambitions sceptiques et vulgaires, voudra sérieusement et fermement entrer dans la voie du progrès, de la paix, de l'organisation.

Ce jour n'est pas éloigné. Si les hommes qui ont en main le pouvoir ne tentent pas quelque ridicule coup d'État contre la Constitution républicaine, et les royalistes se maintiennent dans les limites légales de l'espérance et de l'illusion surannées qu'ils conservent, les choses marcheront comme aujourd'hui jusqu'aux élections prochaines.

Mais les votes pour la nouvelle Assemblée seront le commencement de l'ère nouvelle dans laquelle doit entrer la France.

Les vieux partis agonisent dans leur impuissance. Fasse le ciel que cette agonie soit lente et douce, et qu'ils se résignent à mourir de leur belle mort!

S'il en était autrement, que les malheurs qu'enfanteraient leur résistance retombent sur la tête seule des coupables!

Oui, ce qui leur manque, c'est la charité sociale, c'est la foi dans l'avenir de l'humanité.

Ce qui les tue, c'est l'égoïsme, c'est le doute [illegible] et railleur.

Voyez-les se débattre contre les exigences du temps, et résister aveuglément au souffle du progrès qui pousse en avant la société entière.

Ils connaissent les souffrances du peuple, les maux des classes laborieuses, mais ils les nient; et quand l'évidence trop publique les force à accepter pour vraies quelques-unes de ces déplorables réalités, quand, par hasard, une voix, sortie de leurs propres rangs, leur atteste l'authenticité de ces tristes statistiques de la misère, ils courbent la tête, ils balbutient quelques paroles sympathiques, et puis... et puis, s'il y a quelque loi répressive à voter, ils se lèvent comme un seul homme.

C'est du travail, c'est du pain que le peuple demande; on lui accorde cinq cent mille baïonnettes pour le préserver de ses propres écarts; et, quant aux voix généreuses qui parleraient un peu trop haut pour lui, on leur offre en perspective, si elles s'écartent des formes parlementaires, la prison, les amendes, et finalement le climat meurtrier de Mayotte.

Et pourtant ces hommes sentent bien qu'il est de leur intérêt, qu'il y va de leur avenir d'assurer le bien-être ou tout au moins le nécessaire aux populations lasses de souffrir!

Pourquoi donc ne font-ils rien pour elles?

Hélas! parce qu'ils ne savent pas ce qu'il faut faire.

Et pourquoi ne le savent-ils point?

Parce qu'ils n'aiment pas.

Ils n'aiment pas le peuple, ils le craignent. On n'aime jamais ce que l'on craint.

Et pourquoi donc le craignent-ils, ce peuple si glorieux dans sa force, si magnanime dans son triomphe, dont le premier acte de souveraineté est le pardon; qui s'empressa, le lendemain de sa victoire, de rayer de nos codes la plus terrible des peines prononcées contre ceux qui violent ses droits, garantissant ainsi, lui-même, ses ennemis futurs contre les entraînements de sa colère?

Ils le craignent à cause de cette générosité même, de cette charité indulgente, de cette foi ardente qu'ils ne sauraient comprendre.

Ils le craignent comme on craint l'inconnu.

Et ils sont faibles, et ils périront, parce qu'ils n'ont pas la charité du peuple, qui, si malheureux lui-même, trouve encore dans son cœur déchiré une place pour souffrir des douleurs de ses frères;

Parce qu'ils n'ont pas cette foi profonde et inaltérable dans un avenir de progrès et de bonheur, cette foi qui fait dédaigner les obstacles, qui donne aux hommes d'action et de volonté le mépris du péril et l'audace qui produit les grandes choses.

Hommes du gouvernement du passé, votre temps est fini et ne reviendra plus!

Achevez d'user vos forces et le reste de crédit que vous accorde encore le vulgaire sur la foi menteuse de votre vieille renommée, dans vos luttes puériles, dans vos intrigues sans issue.

Il vous restait une mission à remplir: c'était de déconsidérer, de ruiner les vieux partis, d'enterrer pour jamais les formes, les usages de la politique monarchique.

Cette mission touche à sa fin.

Quant aux plans de l'avenir, quant à l'œuvre de réédification, ce n'est pas vous que cela regarde.

La séance de l'Assemblée législative a été généralement calme. M. Léon Faucher a parlé des billets de Banque, sujet qu'il traitait à la chambre des députés, la veille des journées de Février. M. Faucher demande une émission nouvelle de billets, idée repoussée par M. Fould, comme trop révolutionnaire sans doute, et sentant un peu l'assignat. L'ordre du jour a été prononcé sur une proposition de M. Antony Thouret, réclamant de nouveau qu'un blâme fût infligé à M. Dupin, l'orateur qui crie: *Vive la nation!* pour ne pas crier: *Vive la République!* et qui laisse M. Ségur d'Aguesseau attaquer en face ces glorieux combattants de Février dont lui, M. Dupin, procureur-général, suivait en robe rouge les funérailles solennelles quand le peuple était maître dans Paris.

Les cris et le vote systématique de la droite ont encore empêché cette fois que la République fût vengée par une déclaration officielle. Les futures élections montreront si la République n'a pas plus de racines dans le pays que dans l'Assemblée.

Voici le texte complet de la proposition qui a été déposée aujourd'hui sur le bureau de l'Assemblée par M. A. Thouret, au nom de 149 de ses collègues:

Les soussignés ont l'honneur de déposer la proposition suivante pour laquelle ils demandent l'urgence:

Considérant que, sur les paroles prononcées dans la séance du 21 novembre par l'un des membres de l'Assemblée, M. de Ségur d'Aguesseau, il n'a pas été possible aux membres qui voulaient appeler contre ses paroles et contre leur auteur, d'obtenir le droit qui appartient à tous de provoquer soit le rappel à l'ordre, soit les mesures prévues par l'art. 219 du règlement;

Qu'il n'a pas même été possible d'obtenir la parole, soit pour un rappel au règlement, soit pour une protestation;

Considérant que les expressions de M. Ségur-d'Aguesseau constituaient évidemment un outrage à la République et à ses glorieux fondateurs les combattants de février; qu'il ne saurait appartenir au président d'empêcher les représentants du peuple de demander à la tribune la réparation solennelle d'un pareil outrage; qu'il y a même pour le président devoir impérieux, immédiat;

Qu'enfin un membre de l'Assemblée ayant insisté avec énergie a été rappelé à l'ordre et censuré; l'Assemblée déclare: que le président n'a pas été impartial dans la direction de l'incident qui s'est élevé à la séance d'hier, qu'il a manqué au premier de ses devoirs en ne faisant pas respecter la République, et ordonne l'insertion au procès-verbal de la présente déclaration.

Suivent 149 signatures.

LES PROCONSULS DE LA RÉACTION.

On se rappelle l'article par lequel le *Constitutionnel* proposait, il y a trois semaines, de donner des pouvoirs illimités aux préfets, et invoquait, à l'instar des plus fougueux révolutionnaires, pour justifier cette proposition, la *souveraineté du but de salut public*, etc.

Il paraît que cette proposition a rencontré dans les conseils de l'Élysée autant de sympathie qu'elle a soulevé d'étonnement et de réprobation dans l'opinion publique.

Il est question d'expérimenter cette idée dictatoriale à Lyon, deuxième ville de la République.

C'est le *Constitutionnel* lui-même qui, ce matin, l'annonce en ces termes:

On a pu remarquer que le décret qui vient de nommer un assez grand nombre de nouveaux préfets, ne pourvoit pas à la préfecture du Rhône, vacante par la nomination de M. Darcy aux fonctions de sous-secrétaire d'État de l'intérieur.

Nous croyons savoir que le ministère est décidé, pour le moment, à ne pas nommer de préfet du Rhône. Des pouvoirs spéciaux seront confiés à un commissaire du gouvernement. M. de Saint-Aignan ou M. Tourangin, conseiller d'État, qui a déjà administré le département du Rhône, sera, dit-on, désigné pour se rendre à Lyon en qualité de *commissaire extraordinaire*.

L'esprit démocratique et socialiste fait de grands progrès en Angleterre depuis quelques mois, et se trouve mieux protégé par les vieilles libertés constitutionnelles de ce pays qu'il ne l'est en France par la manière dont on applique les principes de notre Constitution républicaine.

Nous avons sous les yeux les résolutions et les remarquables adresses adoptées mercredi dernier à *Farringdon-Hall, King's Arm-Yard, Snow-Hill*, par un meeting de l'*association fraternelle et du mouvement chartiste*.

Ce meeting a eu pour but de donner aux condamnés de Versailles une preuve des sympathies des démocrates de Londres.

Le respect de la chose jugée, qui nous est imposé par les lois, ne nous permet pas de reproduire le texte des résolutions adoptées dans ce meeting, ni les adresses envoyées aux condamnés de Versailles.

Nous espérons que les journaux d'Angleterre, de Belgique et de Suisse, plus libres que ceux de France, rendront public cet arrêt de la conscience des peuples sur l'affaire du 13 juin, et feront parvenir jusqu'au cœur des malheureux proscrits ces courageuses et fortifiantes consolations.

Nous trouvons les lignes suivantes dans la *Réforme*:

On sait qu'il est question depuis quelque temps de transférer le chef-lieu du département de la Loire à Saint-Étienne. La ville de Montbrison, qui va s'en trouver dépouillée, a cru devoir envoyer une députation au pouvoir exécutif, pour défendre ses intérêts dans une question assez importante pour elle.

La députation a cru devoir s'adresser à M. Fialin de Persigny, qui avait été élu représentant de la Loire.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 24 NOVEMBRE 1849.

FORTUNADA

VOYAGE INVRAISEMBLABLE.(1)

DEUXIÈME PARTIE.

La saisie du numéro du 22 ayant décomplété notre feuilleton pour nos souscripteurs de province, en deux mots voici ce qu'il contenait:

Le chapitre XXXII, intitulé: RÉCONCILIATION AVEC LA NATURE expliquait la troisième journée du bain magique, après laquelle nos vieillards étaient sortis dans toute l'harmonie d'une jeunesse interne et externe qui n'a pas passé par l'éducation délétère du vieux monde. Les Fortunadiens, émerveillés de la beauté de ces types européens splendidement restaurés, avaient reçu avec d'enthousiastes caresses les Portugais au sortir du lac de Vie.

Le chapitre XXXIII, intitulé: UN TE DEUM ROMANTIQUE, contient une scène de reconnaissance et un élan de bonheur où toute la création de l'île, à laquelle se joignent nos régénérés, s'unit pour rendre grâce à la vie universelle de l'avoir animé. Un mois se passe ensuite, pendant lequel les heureux hôtes des fortunadiens donnent essor à tous leurs entrains, à toutes leurs forces, à toutes leurs passions retrouvées.

XXXV.

AGRÉMENTS DU PAYS DES LUMIÈRES.

La nièce de Thésilla, toujours voilée, remontait dans la mystérieuse litière qui l'avait apportée, et son séducteur Pablo d'Acunha était déjà en selle prêt à l'accompagner, lorsque le même homme à face d'alguazil, qui l'avait suivie à l'église, s'approcha d'elle, et, la prenant sans façon par le bras, la livra à deux sbires dont il était cette fois accompagné.

Aurora, stupéfaite, ne comprit pas d'abord ce qu'on lui voulait; mais Pablo, sautant à terre, dégaina et se mit en devoir de faire un mauvais parti à l'insolent qui osait toucher à sa maîtresse. Celui-ci se contenta de lui présenter simplement un ordre d'arrestation, qui portait à l'un de ses coins une croix verte et une épée nue sur un large sceau rouge.

A cette vue, l'amant d'Aurora devint pâle et remit machinalement son épée au fourreau: il avait reconnu dans ce sombre personnage un *familier* de l'Inquisition.

— Par ordre du saint Office! dit à haute voix l'homme noir.

Aurora poussa un cri de terreur et s'évanouit. Le familier, sans perdre de temps à s'émouvoir, la fit placer dans sa litière, et ordonna aux porteurs de suivre les deux sbires à la solde des inquisiteurs.

Il y eut un moment de terreur muette dans la foule; un frisson involontaire passa dans ses rangs, et la médisance, si active naguère contre la pauvre victime, se changea en sympathie et en paroles de pitié.

Qui pouvait donc avoir préparé à cette jeune fille une aussi effrayante aventure? Pourquoi se voyait-elle ainsi jetée dans les cachots du saint Office? Hélas! à cette époque de la puissance de l'Église, les plus légers soupçons de scepticisme, les plus futiles prétextes suffisaient pour que l'on attentât ainsi à la liberté des gens. La rancune, la jalousie, le caprice même d'un de ces innombrables espions qui, volontairement et pour jouir d'indemnités et de privilèges, se faisaient, sous le nom de *familier de l'inquisition*, les pourvoyeurs des bûchers sacrés, remplissaient ces prisons, d'où l'on ne sortait que pour la mort ou le déshonneur.

Cette fois ce fut la rapacité de quelques Ursulines qui causa la perte de la pauvre Aurora. La nièce de Thésilla allait être immensément riche à la mort de sa tante; les bonnes religieuses auxquelles celle-ci l'avait confiée, le savaient très bien. Elles avaient souvent pensé que, si la jeune fille consentait à prendre le voile parmi elles, ce serait une affaire d'or pour la communauté.

On avait donc travaillé avec zèle à réaliser cette acquisition; et quelque temps après le départ de Thésilla, sa nièce inexpérimentée avait à peu près cédé aux caresses et aux sollicitations intéressées des excellentes sœurs. Pour ne pas déplaire et n'avoir plus la fatigue de dire non, elle s'était laissée revêtir de l'uniforme du noviciat.

Sur ces entrefaites survint Pablo, qui fit une si rude concurrence aux nonnes, qu'il ne tarda pas à l'emporter en se servant de bien d'autres arguments.

Aurora eut l'imprudence de sentir battre son cœur de dix-huit ans, et d'écouter les doux propos du séduisant amoureux. Un beau jour, guidée par ses conseils, elle enjamba les murs du couvent, chose fort commune alors, et s'enfuit avec Pablo.

Pour son malheur elle fut regrettée de ses compagnes, au point qu'elles résolurent de la reprendre à tout prix. Cette histoire d'amour fut transformée en attentat contre la foi. On s'arrangea avec le grand inquisiteur Nuno Rodriguès pour partager les biens confisqués, après avoir condamné la trop sensible Aurora à une pénitence sévère pour le reste de ses jours. Et voici pourquoi on saisissait l'infortunée au sortir du service funèbre où son cœur pieux, mais imprudent, l'avait attirée.

La pauvre nièce de Thésilla n'était du reste pas la seule prise de la sainte inquisition; le fils de Daniel, Joab Lévi, notre actif rogneur de doublons, venait également d'être jeté sur la paille de ses lugubres cachots.

Le malheureux avait reçu un si grand nombre de visites auprès de sa table de chêne, on avait vu depuis quelque temps un si grand nombre de chrétiens frapper à son huis maudit, qu'il fut dénoncé au terrible tribunal comme ayant, au mépris de l'article 15 d'un mandement du fameux Torquemada, *engagé par ses écrits ou par ses paroles, des catholiques à embrasser sa secte.*

L'infortuné prêteur avait donc été enlevé du quartier juif à la grande joie de ses débiteurs, peut-être même avec leur aide. Il avait été arraché de son coffre-fort, puis englouti dans un sombre caveau, en attendant de se voir, sinon brûlé vif, au moins condamné à aller, loin de ses chers trésors, ramer éternellement sur les galères du gouvernement.

On le voit, pendant que nos ex-octogénaires retrouvaient la jeunesse et apprenaient le bonheur à Fortunada, on continuait hardiment à Lisbonne la croisade éternelle du vieux monde contre ces deux biens-là; on se calomniait, on se volait, on se cassait les membres, on s'enlevait le soleil et l'air; bien plus, on s'y disposait à se pendre et à se brûler.

(1) Voir les numéros des 11, 12, 13, 14, 15, 19, 20, 21, 22, 23, 26, 29, 30 septembre, 4, 5, 6, 7 octobre, 21, 22 et 23 novembre 1849.

Nous lisons dans une lettre adressée par l'un des délégués à un de ses amis de Montbrison, les détails suivants sur l'entrevue qui a eu lieu.

« M. Fialin nous accueillit d'un air de protection hautaine, mais bienveillante, qui me frappa. Nous lui exposâmes le sujet de notre visite : Messieurs, nous dit-il, ce que vous me demandez est impossible ; je vous prie d'en agréer tous mes regrets ; je suis animé des meilleures intentions pour le département de la Loire qui m'a élu représentant, et si j'ai opté pour le département du Nord, c'est que le maréchal *Bugeaud, dont j'aurais fait un ministre*, m'a fait jurer à son lit de mort d'opter pour le Nord. Demandez-moi toute autre chose qui peut vous agréer : voulez-vous un *collége, une caserne de cavalerie, un évêché*, je vous l'accorde... Et quand je vous dis que je vous l'accorde, croyez, messieurs, que je ne m'avance pas légèrement, et que je puis remplir mes promesses : *Je suis le père de ce ministère, et une fille n'a rien à refuser à son père*. Choisissez donc, messieurs, et surtout recommandez à tous d'avoir confiance.... La France n'a pas vu de véritable gouvernement depuis l'Empire, elle veut en avoir un, nous le lui montrerons. La restauration a froissé sans cesse le sentiment national ; le règne de Louis-Philippe a été une suite de lâchetés ; quant au gouvernement de la République, je n'ai pas besoin de vous dire ce qu'il a été ; nous vous montrerons, nous, un véritable gouvernement. »

Les paroles de M. Fialin, qui nous sont garanties par un membre de la députation, ancien magistrat, sont rapportées ici avec l'exactitude la plus scrupuleuse.

De cet article de la *Réforme*, nous rapprocherons l'extrait suivant du *Moniteur* (compte-rendu de la séance d'hier ; les passages que nous reproduisons en italique sont en italique dans le journal officiel. C'est Pierre Bonaparte qui parle :

Je désire, citoyens représentants, qu'on ne se méprenne pas sur la portée de mes paroles. L'indigne manière dont j'ai été traité, l'injustice et l'ingratitude dont j'ai à me plaindre, ont pu modifier mes sentiments envers mon parent, Louis-Napoléon Bonaparte, mais non envers le président de la République. Tant qu'il saura maintenir la constitution, ou que la majorité de l'Assemblée déclarera qu'il l'a maintenue, je le soutiendrai vigoureusement, tout en conservant, bien entendu, ma liberté d'appréciation parlementaire.

Mais c'est de ses conseillers, ministres ou autres, de ses familiers surtout que je me défie. Leur persistance à éloigner tout ce qui naturellement était intéressé à l'éclat du drapeau populaire relevé le 10 décembre, suffit pour justifier mes défiances. A mon cousin et collègue, Napoléon Bonaparte, comme à moi, ils ont fait donner une mission, dont ils se sont ensuite subrepticement efforcés de rendre l'accomplissement impossible.

Et si vous exigez que je vous nomme celui à qui l'on doit attribuer principalement tout ce que le président fait de déplorable, je le nommerai.

DE TOUTES PARTS. Oui ! oui ! nommez !

M. PIERRE BONAPARTE. Eh bien, c'est M. Fialin, *dit* de Persigny !

On lit à ce sujet dans la *Patrie :*

A la suite de l'incident de la séance d'hier, où M. Pierre Bonaparte a désigné M. Fialin de Persigny comme le conseiller de la mesure du gouvernement à son égard, M. de Persigny s'est rendu auprès du président de la République, et lui a dit qu'injustement attaqué par l'un de ses cousins, et ne pouvant cependant demander raison à un Bonaparte, après quatorze ans de dévouement à sa famille et huit ans de captivité pour la cause napoléonienne, il venait lui apporter sa démission d'officier attaché à sa personne. Le président de la République a refusé très nettement d'accepter la démission de M. de Persigny.

LES CONCOURS POUR L'INSTITUT AGRONOMIQUE DE VERSAILLES.

Une loi du 3 octobre 1848, organique de l'enseignement agricole, a ordonné la création d'un *Institut agronomique* dans le parc de Versailles. Un arrêté ministériel a été rendu, qui organise l'Institut et des commissions d'examen formées pour la nomination des professeurs. Ces commissions ont rédigé des programmes qui fixent les conditions du concours. Les épreuves solennelles doivent s'ouvrir dans les premiers jours du mois prochain.

Malheureusement il circule sur la sincérité de ces concours des bruits vraiment incroyables. On dit que les bureaux de l'agriculture et quelques membres de l'Académie des sciences se sont partagés d'avance les chaires pour les distribuer à leurs amis. En dépit de la loi qui ordonne le concours, toutes les places sont, nous assure-t-on, déjà promises.

Quelques journaux ont dévoilé cette intrigue. La *Réforme agricole*, au mois de septembre, disait que, *pour le plus grand nombre des chaires, les nominations étaient déjà parfaitement arrêtées* et que chaque commission d'examen *avait son candidat tout prêt*. Ces imputations n'ayant pas été démenties, d'autres journaux ont signalé les mêmes faits. C'est dans la *Réforme* d'aujourd'hui que nous trouvons la liste des candidats auxquels cinq des neuf chaires auraient été promises.

Les bruits qui circulent au sujet des tripotages auxquels les neuf chaires donnent lieu, est vraiment édifiant. On nous assure que tous les candidats se retirent. Nous les engageons bien plutôt à faire une bonne protestation. Il serait temps enfin que les intrigues de tous les corrompus fussent démasquées.

NOUVELLES D'ALGÉRIE.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)

Nous recevons le résumé qu'on va lire des premières opérations devant Zaatcha :

Je vous envoie tout ce que nous savons de la colonne expéditionnaire.

Je remonte aux premiers jours des opérations.

Une première attaque a été faite par un bataillon de la légion étrangère, qui a été repoussé.

Au deuxième assaut, donné par les zouaves, la déroute a été complète de notre côté,

Deux bataillons du 43e de ligne ont été commandés à leur tour, et ont pu parvenir jusqu'au haut d'une trouée, sans avoir reçu un seul coup de fusil.

Trompés par le silence qui régnait de toutes parts dans l'oasis, les soldats se sont précipités dans l'enceinte et sont tombés dans un fossé profond de 1 mètre 50 centimères, plein de boue recouverte de sable sec.

Enfoncés dans la vase jusqu'au cou, ces malheureux n'étant plus libres de leurs mouvements, ont presque tous été tués par les Arabes.

Un chef de bataillon et un capitaine adjudant-major ont péri dans cette attaque.

Les faits les plus extraordinaires se produisent dans cette malheureuse expédition.

Nos hommes, découragés par ces échecs successifs, ont encore à subir les sarcasmes outrecuidants des assiégés.

Ainsi, alors qu'on s'occupait des premiers travaux de siége, un ruisseau se présenta qui mettait obstacle aux opérations.

Le génie, toujours imprévoyant, n'avait à sa disposition aucun des matériaux nécessaires à la construction d'un pont.

Mais comme il fallait traverser ce ruisseau, on disposa une prolonge d'un bord à l'autre.

Quel ne fut pas l'étonnement des ouvriers lorsqu'ils entendirent partant de l'oasis, une voix qui leur disait :

« Si vous nous aviez prévenus que vous désiriez » passer ce ruisseau, nous vous aurions envoyé les » matériaux dont vous auriez eu besoin. Le travail » que vous venez d'exécuter ne sera pas de longue » durée... »

Et pendant ce temps, la prolonge ployait sous le poids qui la chargeait et s'abîmait dans l'eau entraînant dans sa chute un nombre considérable d'hommes.

Le colonel Carbuccia, l'ex-commandant du bataillon des chameaux, vivement interpellé par les Arabes, a voulu s'avancer à la tête de quelques soldats. Il a été salué par des vive Carbuccia ! et une grêle de projectiles qui ont hâté sa retraite.

M. Pierre Bonaparte, surnommé le *Maltais* par la troupe qu'il commandait, s'est précipité comme un furieux contre les remparts de pierre qui entourent l'oasis, et s'est fait tuer de 15 à 20 hommes et 3 officiers.

Il a été ensuite envoyé à Alger en mission extraordinaire.

Je présume que ce siége sera de très longue durée. Les demandes réitérées de munitions de toute [illegible] que fait le général Herbillon me [illegible] le droit de [illegible] une opinion semblable.

Le 22 octobre, [illegible] parti de Constantine un convoi de mulets chargés de pelles, d'[illegible] et de sacs à terre, que le génie [illegible] imprévoyant avait oubliés ici, à [illegible] lieues du centre des opérations.

[illegible] 2 novembre, [illegible] pièces de 12 seraient mises en marche. Le [illegible] le général de Salles recevait un courrier extraordinaire qui lui apportait l'ordre d'expédier, sans délai, de nouvelles munitions de guerre.

Remarquez, en passant, l'incurie du chef de cette expédition. Il était deux heures de l'après-midi, et pas une prolonge n'avait pu encore être mise à la disposition du commandant de l'artillerie pour opérer le transport.

On est indigné ici des souffrances que l'imprévoyance fait endurer aux soldats. La fièvre et la dyssenterie commencent à opérer des ravages effrayants dans les rangs de ces hommes, qui ne s'abreuvent que d'eau saumâtre et ne mangent que des aliments saupoudrés du sable du Sahara.

Le 31 octobre, un bataillon du 8e de ligne reçut l'ordre de se rendre à Zaatcha. MM. les médecins militaires ont décidé, après examen, qu'il serait représenté au général de Salles combien il était dangereux et imprudent d'envoyer à la colonne des hommes sortant de l'hôpital, et dont plusieurs emportaient des germes de choléra.

Inutilement ces messieurs, seuls juges en pareille matière, ont fait valoir des motifs d'humanité et d'intérêt général : M. de Salles avait parlé ; on devait exécuter ses ordres.

Le 2 novembre, un bataillon du 51e de ligne, venant de Bougie, après un séjour de 12 heures à Constantine, a été dirigé sur l'oasis.

Pendant ce court intervalle, un capitaine et 4 hommes sont morts, victime du fléau qui désole l'Algérie.

Hier 4 le 8e bataillon des tirailleurs de Vincennes est arrivé pour se rendre sur le lieu de l'action. Voilà donc une colonne forte de 10 à 11 mille hommes souffrant, nuit et jour, la chaleur, la soif, la faim et la fièvre, qui va encore avoir à lutter contre le choléra.

Evidemment, la France réactionnaire, après avoir déclaré que les généraux qui ont conçu, ordonné et commandé cette expédition, ont bien mérité de la patrie, leur devra des récompenses et des remercîments, tandis que la France républicaine n'aura qu'à gémir sur la mort de nombreux enfants dont le sang coule tous les jours pour satisfaire une ambition impie. Des lettres arrivées hier annoncent qu'il y a 50 officiers et 1 200 hommes hors de combat.

On annonce encore que les communications entre Bathna et Biskra sont interceptées, et qu'il y a quelques jours, vingt civils européens ont été assassinés sur cette route.

En somme, la colonne est aujourd'hui moins avancée qu'au début de ses opérations : car les Arabes se défendent avec un acharnement qui a pour base un principe.

L'oasis dans laquelle ils sont retranchés, outre ses fortifications naturelles de palmiers et de figuiers, est couverte d'un réseau de murs en terre qui se croisent en tout sens, et dans lesquels chaque boulet qui pénètre ouvre un créneau aux assiégés.

Pas un d'eux ne se montre ; ils attendent l'attaque et atteignent, à coup sûr et à peu de distance, les hommes qui se présentent pour leur donner l'assaut.

Le théâtre de l'action est composé de trois villages ; Lichana, Farfar et Zaatcha forment un triangle dont le sommet est dirigé vers le sud.

Ne serait-ce pas ici le cas de demander au général Herbillon, qui devrait posséder assez de notions topographiques et stratégiques, et qui, d'ailleurs, est entouré d'un nombreux état-major, pourquoi il n'a pas cherché à s'emparer d'abord de Farfar et de Lichana, qui sont moins forts que Zaatcha, et pourquoi, aujourd'hui, reconnaissant une faute irréparable, il se décide enfin à les attaquer.

Mais, incapable de détruire les Arabes, le général Herbillon fait la guerre aux palmiers. Il a décidé en plein conseil que tous ceux qui seraient à sa portée tomberaient sous la pioche ou sous la hache, et que chaque soldat toucherait une prime de cinq centimes par arbre abattu.

Il faut que le gouvernement français ait à sa disposition bien des incapacités pour mettre à la tête [illegible] qu'il veut coloniser, un général qui [illegible] juste le contraire de ce qui est exigé par les ordonnances sur les concessions. Ainsi, on impose aux concessionnaires la condition de planter 25 arbres [illegible] hectare ; M. Herbillon impose à ses soldats celle de [illegible] couper.

[illegible] serait donc l'étonnement de ce général, si le [illegible] lui imposait [illegible] de tous les arbres coupés par son ordre ? Cette considération serait encore la moindre, s'il n'était reconnu qu'en Algérie l'absence des forêts est une des causes principales des épidémies, qui, chaque année, déciment les populations.

Je termine là cette digression pour revenir aux nouvelles affligeantes qui nous sont parvenues hier au soir.

Le général n'a plus d'action sur les troupes et les officiers de sa colonne ; tout le monde commande et personne n'obéit. La mésintelligence commence à régner et le découragement est à son comble. L'oasis qui, aux premiers jours, renfermait 800 combattants, au plus, en compte aujourd'hui près de 8 000. Les mécontents s'y concentrent, et Constantine est la localité qui en fournit le plus.

Il est donc impossible, quant à présent, de prévoir l'issue de cette funeste campagne.

Aux détails fournis par notre correspondant, il faut ajouter des charges de cavalerie, exécutées dans la plaine le 30 et le 31 octobre par les chasseurs et les spahis ; elles ont été brillantes, mais sans améliorer sensiblement la situation.

SITUATION DE ROME.

La *Concordia* du 19, répondant à une phrase dans laquelle M. Lemoine, correspondant du *Journal des Débats*, fait entendre que l'armée française n'a pour la population romaine qu'un sentiment assez différent de celui de l'estime, dit : « Si cette armée, qui compte plus de 20 000 hommes, fait peu de cas d'une nation qui ne sait pas faire une révolution, parce qu'elle n'a ni fusils, ni canons, c'est qu'elle oublie que le peuple de Paris, qui pourtant a des armes, ne peut faire mieux que les Romains.

« Du reste, l'armée française ne fraternise pas parce que le peuple romain ne veut pas *fraterniser*. Quant à la partie du peuple qu'elle connaît, ce n'est guère que celle qui fréquente les cabarets, et encore sont-ils peu fréquentés par les Romains, attendu que les cafés et autres lieux où l'on boit se vident des nôtres lorsque des soldats français y entrent, et qu'il n'y a que la lie du peuple qui leur adresse la parole. Si le sieur Lemoine avait mieux observé ou avait été plus sincère, il aurait dit hautement les choses telles qu'elles sont, et eût évité ainsi d'écrire des phrases non moins mensongères qu'insultantes. »

— On écrit de Rome au *Nazionale* de Florence, du 16 novembre :

« Le pape, qui avait projeté de séjourner quelque temps à Bénévent, en est parti brusquement, ayant déjà assez de la réception qui lui était faite chez lui. Il n'est plus question de rentrer à Rome. Le pape regarde comme un acte d'hostilité la nomination du général Baraguay-d'Hilliers, et il s'est écrié en l'apprenant : « Oh ! cela allait si bien avec le général Oudinot et de Corcelles ! » La misère est grande à Rome ; on ne compte sur rien de bon de la part des Français ; les finances se ruinent de plus en plus, *tutto crolla*.

ALLEMAGNE.

Nous glanons ce qui suit dans les journaux d'outre-Rhin.

On écrit de Vienne, 17 novembre, à la *Gazette de Breslau :*

« Le départ du comte Colloredo de son poste d'ambassadeur à Londres, avait réellement pour cause un différend sérieux. Ce qui donne encore à toute cette affaire une couleur plus sombre, c'est le rappel de l'ambassadeur anglais à Vienne, qui a eu lieu en même temps que le départ de M. Colleredo. Il est certain que, quoique lord Ponsomby ne fût guère

---

XXXVII.

EST-IL TEMPS DE CHAUSSER LES SOULIERS DES MORTS ?

Après avoir devisé quelque temps sur le malheur arrivé sous leurs yeux à la pauvre Aurora, les héritiers revinrent à leur projet de visite à Jean de Régras, et partirent pour le consulter.

La duchesse de Béjà, on le pense bien, ne fut pas de la partie, non plus que son beau-fils et Carmen de Lamégo. Inès se contentait de parler de son envie d'hériter à la reine ou au roi. Quant à Carmen, elle ne pensait guère aux écus : la facilité avec laquelle elle laissait Pedro de Béjà les dépenser pour elle, le prouvait suffisamment. De son côté, Pedro n'avait, pour le moment, d'autre passion que son amour, et certes il n'eût pas quitté pour les deux perles de Cléopâtre la belle enfant qui en était l'objet.

Les Lisbonnais se mirent à leurs fenêtres ou sur leurs portes pour voir passer le cortége des *ayans-droit*. Les plus curieux suivirent pour écouter les suppositions de tout genre émises sur la mystérieuse absence, et broder à leur tour sur un texte aussi fécond.

Parmi ces derniers, un jeune clerc, qui prétendait arriver à l'instant de Lagos, trouva plaisant de répandre dans la foule une nouvelle un peu plus émouvante que toutes les banalités déjà en circulation.

Le célèbre capitaine Duarte Pacheco venait, disait-il, de jeter l'ancre devant cette dernière ville, apportant la certitude que la flottille de Laurent Vasco était arrivée à Amboine, en excellent état de conservation ; et que ses passagers caduques se disposaient à rentrer dans leur patrie, après avoir séjourné quelques semaines dans ce beau pays.

Cette heureuse surprise ne fit pas naître toute la joie que le clerc en avait peut-être attendue. A mesure qu'elle se répandait dans les groupes, elle y fit l'effet que produit sur le laboureur le nuage sombre dont les grêlons fauchent ses blés, la veille de la moisson. Quelques-uns voulurent douter ; mais l'inventeur avait trouvé de fervents acolytes qui entouraient son dire de circonstances tellement vraisemblables, qu'il n'y avait pas moyen de ne pas y croire un peu.

Voici, du reste, un fragment de dialogue recueilli au hasard dans la foule ; il servira à rendre plus palpable les singulières impressions des héritiers.

— Ah ! disait l'un, c'est bien dur de penser qu'on ne les doit jamais revoir !

— Hélas ! larmoyait un autre, les biens qu'ils nous laissent sont une faible compensation à la douleur que nous cause leur absence.

— Mon seul espoir, sanglottait un troisième, c'est de les retrouver un jour au ciel, assis à la droite de Dieu.

— Consolez-vous, interrompit alors un des intrus qui s'employait à propager les prétendues nouvelles apportées par Duarte Pacheco, consolez-vous, vous les reverrez encore ici-bas et peut-être plus tôt que vous ne l'espérez.

— Comment cela ? fit une voix aigre.

— Il veut railler notre malheur, dit un des affligés.

— Monsieur suppose ce qu'il croit capable de calmer notre douleur, demanda une figure inquiète.

— Je ne suppose rien, reprit le farceur, la nouvelle est certaine.

— Est-il possible ?... — Si c'était vrai pourtant !... — Allons donc !... où l'avez-vous appris ?

— Elle vient, reprit le conteur, d'un de ces glorieux vainqueurs des Indes qui n'ont jamais menti, de Duarte Pacheco qui vient d'arriver au port de Lagos dans les Algarves.

— L'avez-vous vu ?... — Ce n'est pas probable !... — C'est faux !... — N'avez-vous pas honte d'insulter aux regrets de pauvres orphelins ?

— Voyons, qu'apporte Pacheco ? dirent d'un ton plus calme ceux qui étaient au fond les plus désappointés.

— Il apporte, répondit l'autre, des lettres et des cadeaux. Il a vu vos vénérables aïeux, il leur a parlé, ils se portent bien et vous envoient des singes verts des Célèbes, des poules bleues de Bornéo, et des ouvrages fort curieux des naturels d'Amboine.

Il y eut à cette bonne et claire réponse, une véritable colère chez les uns, et chez les autres une sincère consternation.

Ce désappointement naïf, qui suit de si près les regrets, semblera peut-être un peu exagéré. Remarquez cependant, lecteur, que vous avez en ce moment sous les yeux une réunion d'hommes énervés de bonne heure par l'oisiveté, de privilégiés auxquels les préjugés de naissance ou de fortune ont cassé les bras à l'âge de la force.

Ces braves gens n'ayant rien appris d'utile, ne savaient rien faire et n'étaient bons à rien, même pour eux. Ils ne pouvaient que recueillir les grands biens de leurs auteurs, et ils en avaient absolument besoin pour satisfaire leurs habitudes de luxe, devenues chez eux une seconde nature. Il ne faut donc pas s'étonner de les leur voir réclamer avec tant d'insistance. Cette avidité, soigneusement développée dans leurs âmes depuis l'enfance, porte ses plus beaux fruits à l'heure où nous les retrouvons.

Pourtant je ne voudrais pas conclure de ce violent désir d'ouvrir les coffres paternels qu'ils n'aimassent pas leurs aïeux ; non, je suppose seulement que le retour de ces derniers les contrarierait un peu, maintenant qu'ils se sont faits à leur absence, et ont déjà payé un suffisant tribut de larmes à leur trépas.

Une fois à la porte du célèbre jurisconsulte, les héritiers, las de retourner en tous sens la probabilité de ces étranges bruits, convinrent de n'y pas ajouter foi, et de prendre leur consultation aussi tranquillement que s'ils n'eussent rien entendu de nouveau.

Ils trouvèrent Jean de Régras assis sur une sorte de chaise curule noircie par l'usage, compulsant, déchiffrant et annotant des manuscrits déroulés devant lui sur une longue table de châtaignier sculptée aux angles et soutenue par les pieds à griffe de quelqu'animal inconnu. Cette table et deux immenses bahuts de bois des îles, remplis du haut en bas de lourds in-folios reliés en parchemin, étaient un présent du roi dom Emmanuel le *Fortuné*.

A la vue de tous ces gens vêtus de deuil, et quand il sut le but de leur visite, Jean de Régras sourit dans sa barbe. Il demanda aux affligés si leurs vieux parents avaient, avant leur départ, pourvu à l'administration de leurs biens.

— Ils ont laissé des intendants, mais ils volent, dit celui qui portait la parole pour la société.

— Qu'ils volent, fit le savant, c'est dans l'ordre habituel des choses ; cela ne nous regarde guères.

Ici les consultants protestèrent bruyamment.

— Prenez-les sur le fait, reprit Jean de Régras, et vous obtiendrez satisfaction ; à part cela, vous avez encore à compter 365 nouveaux jours sans nouvelles, avant d'être mis en possession des biens meubles et immeubles de vos ascendants.

Certes s'il existait à Fortunada des magnétiseurs adroits et des somnambules lucides pour renseigner nos Portugais sur les pieux passe-temps de leurs parents et les aménités de leurs concitoyens, on peut affirmer que tous les arguments du monde ne les engageraient pas à repasser le cap *des Tourmentes* avec Laurent Vasco.

ANTONY MÉRAY.

(*La suite prochainement.*)

aimé, on le voit partir avec une grande anxiété, comme si par son départ le temple de Janus était ouvert. »

— Personne en Hongrie, écrit-on au même journal, n'est satisfait de l'organisation nouvelle que l'on nomme en Hongrie l'*organisation soutbs*, car tout ce qui est d'origine allemande est abhorré. Cependant on reste tranquille, parce que l'on sait très bien que 25 000 Russes sont à la frontière toujours prêts à écraser, d'accord avec l'Autriche, toute nouvelle levée de boucliers.

— L'état actuel de la Hongrie, sous le point de vue pécuniaire, ressemble, dit la *Presse* de Vienne, au dernier jet d'une flamme qui va s'éteindre, et quiconque a livré les bons de Kossuth ou les cache encore, espère toujours. On considère comme une valeur ces quittances de fournitures et ces signes monétaires; mais le jour où cet espoir aura définitivement disparu, la ruine apparaîtra dans toute sa nudité et pèsera aussi sur les industriels et sur les autres classes de l'Autriche, car nous sommes liés les uns aux autres par mille fils invisibles, et ce qui nuit à l'un ne peut manquer de compromettre les intérêts des autres.

— On manque de travailleurs, à Vienne, dans toutes les branches d'industrie.

— C'était le 16, le jour anniversaire de l'exécution de Messenhauser, le commandant de la garde nationale de Vienne. Le conseil communal, autrefois l'humble serviteur de Messenhauser, l'admirateur de Messenhauser, n'a pas eu seulement un souvenir pour lui.

— La police a saisi, il y a quelques jours, une caisse remplie de médailles frappées à Augsbourg, et portant l'image de Kossuth et de Bem.

— On parle de nouveau, écrit-on à la *Gazette de Cologne*, de l'arrestation de M. Madarass, l'ancien ministre de police hongrois. C'est à Mannheim (grand-duché de Bade) qu'il aurait été arrêté. On aurait trouvé sur lui un grand nombre d'objets précieux. On pense que la Prusse le livrera, et comme il y a contre lui une haine ardente, il se pourrait qu'une exécution à mort eût encore lieu.

— Nous lisons dans l'*Eco del Commercio*, journal de Madrid :

« Il paraîtrait, d'après les bruits qui circulent, que les forces navales de l'expédition d'Italie iraient, à leur retour en Espagne, faire une démonstration sur la partie des côtes d'Afrique où sont situées nos possessions. Ces forces réunies seraient chargées, avant de se séparer, de venger l'honneur espagnol, si audacieusement outragé par l'insolence des Marocains. La présence de notre escadre fournira une occasion de réaliser enfin l'établissement, sur la partie des côtes de ce continent qui fait face aux Canaries, d'une colonie pour la protection de nos pêcheries et de notre commerce, bien que le territoire sur lequel l'ancienne colonie était située et où la nouvelle serait établie, n'appartiennent pas au Maroc. »

— Lundi soir, il y a eu à Newcastle un meeting public pour venir en aide aux Hongrois, Polonais et Italiens refugiés, et remercier le gouvernement d'avoir appuyé la Turquie dans son refus de les livrer et le prier d'intervenir pour la libération de Kossuth et de ses compagnons d'armes. Il y avait foule. Plusieurs centaines de personnes n'avaient pu trouver place. A huit heures, lord Dudley Stuart est arrivé avec les membres du bureau. Sir John Fife a été invité à présider. La pétition au gouvernement a été votée. M. Davidson, Hongrois d'origine, résidant à Newcastle, a remercié l'assemblée des témoignages de sympathie qu'elle avait données à la cause de ses compatriotes.

Equilibre et Réserve du Budget.

CONTRE-PROJET DE MM. PASSY, LÉON FAUCHER ET FOULD.

Equité dans l'impôt, ou banqueroute. Choisissez !

I.

Situation financière (budget de 1850).

L'exercice de 1850 traîne derrière lui un DÉFICIT de 600 millions, masqué sous les noms de découvert ou de dette flottante.

Le *rétablissement* de l'impôt sur les boissons, et 30 à 40 millions d'autres impôts, font espérer, — ce qui est fort douteux, — l'équilibre dans les dépenses et les recettes courantes.

Telle est la position du Trésor. Or, une dette flottante de 600 millions paralyse et écrase toutes choses.

Pour se libérer de la dette flottante, il n'y a que deux moyens : ou la convertir en rentes, c'est-à dire agrandir le gouffre de la dette consolidée en faisant un autre pas vers la banqueroute, ou établir de *nouveaux* impôts basés sur l'équité et la justice, c'est-à-dire sur la RICHESSE RÉELLE.

Il est vrai que les hommes habitués à l'usure et au brocantage ont un troisième moyen; il consiste, on le sait, à réduire la France au rôle d'emprunteur au mont-de-piété, en engageant les bois de l'Etat à la Banque. Ce moyen, indigne de la France, doit être repoussé par tous les hommes de cœur.

Or, entre la banqueroute et l'impôt sur la richesse réelle, nous préférons l'impôt, jusqu'à ce que législateurs et pouvoir exécutif comprennent enfin toute l'absurdité du système de la *paix armée*, avec lequel Louis-Philippe, M. Cavaignac et les hommes du 10 décembre ont dévoré et dévorent la France.

L'article 15 de la Constitution dit : « Tout impôt est établi pour l'utilité commune.

» Chacun y contribue en proportion de ses facultés et de sa fortune. »

L'article 16 ajoute : « Aucun impôt ne peut être établi ni perçu qu'en vertu de la loi »

Or, si la Constitution paraît s'opposer à l'établissement de l'impôt progressif, elle ne s'oppose pas à l'établissement de nouveaux impôts ; l'impôt sur le revenu, proposé par M. Passy lui-même, le prouve surabondamment.

Le système actuel d'impôt peut donc être changé de fond en comble, sans enfreindre pour cela la Constitution.

Or, comme le meilleur système de réforme consiste à procéder avec méthode et graduellement, voici comment on devrait remplacer les 100 millions de l'impôt sur les boissons, aboli le 18 mai 1849 par la Constituante.

Les anciens impôts seraient maintenus, à l'exception de l'impôt sur les boissons.

On demanderait les 100 millions de ce dernier, l'équilibre du budget et les réserves du Trésor aux différents groupes de citoyens qui profitent plus que les autres des avantages de la société et de l'*influence* des 500 000 autres citoyens que l'Etat tient sous les armes, et par lesquels il dépense 400 millions par an (1).

Cet impôt, uniforme et non progressif pour abonder dans le sens de la Constitution, pèserait sur les SEPT catégories suivantes de la richesse :

II.

1° Sur le capital financier *réel* (argent) ou *fictif* (papier, crédit), c'est-à-dire sur le capital de spéculation proprement dite, qui embrasse l'exploitation de ces deux sources de richesses financières.

On sait que le capital de spéculation, dont une des principales branches consiste dans le commerce d'argent, se distingue facilement des capitaux de production par un fait clair, net et saillant pour tout le monde, — palpable pour les financiers, à savoir *les gros bénéfices ou les intérêts usuraires qu'ils retirent du capital réel, primitif.*

Peu importe que les bénéficiaires de ces riches prébendes, comme cette prétentieuse nullité financière, appelée M. Apollinaire d'Argout, gouverneur de la banque, l'affirme en face du commerce et du pays, en proclamant « que la banque obéit au sentiment de l'intérêt national » (2) ; peu importe, disons-nous, les phrases et les mots, le fait est là, il est assez significatif pour qu'on y prenne garde, lorsqu'il se traduit par les chiffres suivants :

Banque de France. — *Année* 1845 (1er exemple).

Le capital social ou réel de la Banque est de 67 millions 900 000 fr. représenté par 2 millions 952 000 f. de rente, dont le montant figure parmi les produits fixes dans les comptes annuels.

Le nombre d'actions est de 67 900; leur valeur au pair de 1 000 fr.

En 1845, les 67 900 actions s'étaient *concentrées* dans les mains de 4 130 actionnaires.

Le dividende annuel pour chaque action a été, en 1845, de 133 fr. (en 1842 de 136 fr.).

La valeur *marchande* des actions, de 3 300 fr.

Plus les millions représentant la valeur des immeubles de la Banque, sa réserve, etc.

Ces chiffres signifient que le monopole de la Banque, réparti sur 4 130 actionnaires, aura procuré à eux ou à leurs devanciers annuellement, sans travail, risques ni périls :

1° Un intérêt de 12 à 15 0/0, ce qui a plus que triplé la valeur *marchande* des actions, en les portant de 1 000 fr. (valeur nominale) à 3 300 fr.

2° Une réserve accumulée depuis l'époque du privilège (22 septembre 1803) de pas mal de millions, dont chaque actionnaire aura sa quote-part à la cessation du privilège de la Banque (1865).

Or, tous ces millions, tous ces bénéfices usuraires, extra-légaux, d'où sortent-ils? de la mise en circulation du capital social de la Banque? Vraiment non, puisque ce capital a été converti en rentes sur l'Etat. Ils sortent de l'accaparement du crédit national, accaparement au moyen duquel la Banque se donne le privilège, avec quelques millions de francs, de faire des affaires pour des milliards de francs, en exploitant, non pas ses capitaux, mais ceux d'autrui, non pas sur son crédit, mais sur celui de la France.

Il y a plus : lorsque la Banque ne fait pas de larges bénéfices par l'escompte, elle en fait avec l'Etat. Ne calcule-t-on pas déjà que la Banque bénéficiera, pendant l'année 1850, pour les sommes à avancer au Trésor, une somme rondelette de 12 millions?

Or, il est évident que quels que soient les services rendus par une banque établie sur de tels principes, — en admettant qu'elle rende réellement des services, — il est évident, disons-nous, il est juste et rationnel de faire participer à l'impôt les 4 130 actionnaires qui, à l'exemple du rat *philosophe*, se sont retirés chacun dans ce gras fromage (3).

Banques départementales. 1845. — 2e exemple (4).

Banques.	Capital réel primitif.	Divid. de l'année.	Intérêt sur le capital primitif.	Actions.	Cours des Actions.
Lyon	[illegible]	[illegible]	24 0/0	1 000	2 775
Bordeaux	2 150 000	126	12 1/2 0/0	1 000	2 550
Rouen	3 000 000	118 1/2	11 3/4 0/0	1 000	2 440

Est-ce clair? Où trouver un capital employé à la production des champs ou de la fabrique qui rapporte des bénéfices aussi élevés? Et pourtant ces bénéfices ne sont et ne peuvent être que le fruit du travail d'autrui.

Il faut donc imposer les capitaux de spéculation, les capitaux des banques publiques ou privées, ceux des escompteurs et des usuriers de bas étage, les capitaux des spéculateurs, déguisés sous le nom de commerçants, qui ne font en réalité aucun commerce, mais qui jouent effrontément à la hausse ou à la baisse sur les denrées commerciales ; il faut imposer la finance, disons-nous, plus fortement que la production.

Voici en quelle proportion :

Sur le CAPITAL de spéculation (réel ou fictif), l'impôt serait de . . . . 3 fr. pour 100 fr.

Sur les *bénéfices* de ce même capital . . . . 10 fr. pour 100 fr.

Donc, un financier qui, avec 100 000 fr. en numéraire ou en crédit, gagnerait annuellement 15 000 francs (ce bénéfice est fort ordinaire en finance), paierait à l'Etat :

1° 3 000 fr. sur le capital (réel ou fictif);

2° 1 500 fr. sur les bénéfices;

Soit 4 500 fr. Resterait 10 500 fr. pour le spéculateur. C'est-à-dire qu'après s'être remboursé des 3 000 francs payés à l'Etat sur le capital, il jouirait encore de 7 500 fr. de bénéfices, c'est-à-dire d'environ 10 p. 100 sur un capital RÉEL, car le capital *fictif* entre toujours pour 1/3 ou 1/4 dans les affaires de finance.

Les producteurs ne sauraient donc plaindre l'heureux financier : de tout temps n'a-t-il pas été le mieux partagé?

Si, à l'époque du bon roi, Sully avait pu *économiser* 16 millions de livres, les financiers n'auraient pas perdu leur temps; le poète dit :

Prenez-moi ces abbés, ces fils de financiers,
Dont depuis cinquante ans les père usuriers,
Volant de toutes mains, ont mis en leur famille
Plus d'argent que le roi n'en a dans la Bastille.

Les banquiers de l'Etat, grands et petits, ne seront pas oubliés dans ce nouvel impôt, c'est-à-dire les percepteurs (*banquiers communaux*) ; les receveurs particuliers (*banquiers d'arrondissement*) ; les receveurs généraux (*banquiers départementaux*).

Les bénéfices de ces banquiers de l'Etat, surtout ceux des 86 receveurs généraux, sont très considérables : l'année dernière (cela se disait à la Bourse), le receveur général d'un des départements du Nord s'était fait un bénéfice NET de 160 000 francs. Si, d'après notre tarif, l'Etat prélevait 30 000 ou 40 000 fr. sur le capital et les gros intérêts de ce banquier départemental pour les verser dans les fonds dits de l'*assistance publique*, M. Thiers lui-même, l'illustre rapporteur de la loi sur l'assistance, n'y verrait probablement pas grand mal.

Or, comme les capitaux de cautionnement versés en numéraire au Trésor (*Banque de l'Etat*) montaient, au 1er janvier 1846, à la somme de 235 139 971 francs, et que sur cette somme les cautionnements du *ministère des finances* figuraient pour 148 649 576 fr., on peut conclure que ce capital de 148 millions rapporte aux bénéficiaires de 15 à 20 millions par an. Pourquoi ne les imposerait-on pas? Car il serait puéril de croire que l'excellent mécanisme financier de la *banque centrale du Trésor* pourrait être atteint par ce genre d'impôt.

III.

2° Sur les charges privilégiées et vénales.

Ces charges rentrent en grande partie dans la catégorie des spéculations financières ou les touchent de très près. Leurs cautionnements ressortent, soit du ministère de la justice, soit du ministère des finances. En 1846 ceux de la justice montaient à la somme de 65 754 000 fr., répartis sur 28 773 charges.

1846. — DÉTAILS.

CHARGES.	PRIX MAXIMUM.	PRIX MINIMUM.
10,800 notaires (1) . . .	500,000 f.	15,000 f.
8,400 huissiers	200,000	1,200
5,500 avoués.	300,000	6,000
815 agents de change en province . .	100,000	50,000
65 agents de change à Paris. . . .	1,000,000	300,000
76 courtiers de commerce à Paris. .	140,000	40,000
445 commissaires-priseurs. . . .	200,000	60,000
65 avocats aux conseils	80,000	40,000

A l'exception des études des huissiers, des notaires, des avoués des petites localités dont les affaires sont très limitées, et que l'on n'imposerait pas, les autres charges privilégiées rapportent d'excellents bénéfices malgré le milliard qu'y s'y trouve engagé. Ces bénéfices peuvent monter à 150,000,000 fr. Les charges paieraient à l'Etat sur le capital 3 fr. pour 100 fr. et sur les bénéfices 8 fr. pour 100 francs.

(*La suite à demain.*)

(1) De tout temps, l'entretien des armées obéra le pays et porta les impôts à des sommes considérables. César demanda aux affranchis, l'une des classes des parvenus de son époque, le *huitième* de la valeur de leurs biens (capital) et le *quart* du revenu de tous les citoyens. Dans notre histoire, les premiers impôts étaient désignés sous le nom d'*aides pour la guerre*.

Or, les armées, en temps de guerre ou en temps de paix, n'ont jamais servi qu'à protéger ou à défendre les oligarchies plus ou moins nombreuses des hommes du pouvoir et de leurs compères, courtisans, cousins et *cousines*, c'est-à-dire à protéger les *bonnes passions* des riches contre les *mauvaises passions* des pauvres; c'est là l'histoire universelle.

(2) Rapport de M. d'Argout pour l'année 1845.

(3) Ce nombre de 4 130 qui porterait à 16 actions la moyenne de chacun des actionnaires, est loin d'exprimer la plus haute concentration d'actions. D'après le rapport de M. Odier pour l'année 1844, il existait DEUX CENTS très forts actionnaires. Le nombre des actions, pour faire partie de l'Assemblée générale, devait être de 45 par actionnaire.

(4) *Les Banques départementales* ne sont pas les COMPTOIRS DE LA BANQUE DANS LES DÉPARTEMENTS. Elles sont indépendantes de la Banque de France, autorisées et constituées en sociétés anonymes en vertu d'une loi.

(1) Le montant des prix d'achat, des charges que nous donnons, ne renferme pas les prix les plus élevés. Ainsi, il y a à Paris, rue de la Paix, rue d'Antin, place de la Bourse, rue de Richelieu, etc., telle étude de notaire dont les prix ont été jusqu'à 700 000 fr. par an, et dont les bénéfices nets peuvent s'élever à 150 000 fr. par an.

Au Havre, on ne compte que quelques huissiers, leurs études se vendent à des prix exhorbitants.

La lettre suivante, qui nous est communiquée, a été adressée au président de la République. Nous ne la publions pas dans l'espoir de la faire aboutir au succès, mais uniquement pour prouver que les bons conseils, les avis salutaires n'ont pas manqué à l'Elysée :

Paris, le 9 novembre 1849.

A Monsieur Louis-Napoléon Bonaparte, président de la République française.

Monsieur,

Je vous crois assez homme de sens et de bonne foi pour penser que vous ne méprisez point les avis, d'où qu'ils puissent venir. C'est cette conviction qui m'a décidé à vous écrire, après quelques jours d'hésitation.

En changeant brusquement votre cabinet, et en annonçant l'initiative d'une politique nouvelle, vous venez de déconcerter le parti légitimiste, sinon dans ses espérances, du moins, momentanément, dans son œuvre.

Mais, ne vous le dissimulez pas, déjà il la reprend, et s'apprête, en vous créant des embarras parlementaires, à vous étouffer sous le poids de la responsabilité que vous revendiquez bravement en face des partis.

Vous avez dû peser, je n'en doute pas, toute la gravité de la situation que vous vous êtes faite en brisant les mailles du filet dont on commençait à vous envelopper. Quelle que soit la difficulté d'opérer, en vous renversant, une restauration monarchique, ce péril n'en est pas moins imminent pour vous, car la France, fatiguée, dégoûtée, pleine de mépris pour tout ce qui a surgi, hommes et choses, depuis février, laisserait faire à peu près tout.

Ceux qui croient qu'elle défendrait sa Constitution actuelle, s'abusent peut-être aussi, et ceux qui vous disent qu'elle vous soutiendrait, se trompent ou vous trahissent.

Pour que la France vous soutienne, il faut qu'elle vous connaisse et qu'elle sente que son intérêt est lié au vôtre, que l'on ne peut vous frapper sans l'atteindre;

Pour qu'elle reconnaisse que son intérêt est lié au vôtre, il faut que la chose existe réellement ;

Pour que la chose existe, il faut que vous produisiez des actes utiles, grandioses, que vous vous identifiez avec l'opinion.

Faire marcher régulièrement, honnêtement même les services publics, ne suffit pas. Il faut aujourd'hui beaucoup plus. Il faut comprendre et satisfaire les intérêts généraux, dompter la critique et l'esprit de parti, en ralliant à soi la grande voix de l'opinion.

Et, dans l'état des choses, les difficultés sont telles, que les intentions les plus évidemment généreuses et la science la plus notoire, ne suffiraient pas à désarmer les partis.

Il faut donc les forcer à prêter eux-mêmes leur concours à l'œuvre commune du progrès, en les mettant en demeure, devant l'opinion, de formuler des idées précises, organiques, relativement aux redoutables problèmes qui tourmentent les sociétés modernes.

Le moyen de les amener à ce résultat est bien simple.

Faites dresser un programme des réformes capitales à entreprendre pour améliorer l'état de la société, et principalement des classes pauvres. Formez une imposante commission de savants, d'économistes, d'ingénieurs ; faites-leur étudier les moyens pratiques d'arriver à réaliser ces réformes, sans nuire aux intérêts de n'importe quelle classe ; puis, entre temps, invitez les bureaux de l'Assemblée nationale, et toute la presse de France, à diriger leurs recherches sur ces questions, et à payer ainsi au pays le tribut de leurs lumières.

Les représentants du peuple et les journaux répondront à votre appel ou y resteront sourds.

Dans le premier cas, vous aurez déterminé un grand mouvement des esprits vers les idées organiques, et il en résultera nécessairement, forcément, un pas immense et assuré dans la voie du progrès sérieux, réel.

Pendant que les journaux chercheront des solutions, présenteront des théories diverses, discuteront leurs opinions respectives, ils feront trêve à leurs attaques, ou du moins ces attaques auront un tout autre caractère.

L'attention publique, éveillée, fixée enfin sur un sujet digne d'elle, attendra les partis à l'œuvre, pour juger de leur intelligence, de leurs doctrines, de leur patriotisme : et les dissensions civiles, aujourd'hui si grosses de révolutions, n'attireront presque plus les regards.

Dans le second cas, en supposant que l'Assemblée nationale et la presse dédaignassent votre mise en demeure, que penseraient d'elles l'opinion et quelle influence pourraient-elles espérer d'exercer désormais?

Quoique présentée d'une manière extrêmement sommaire, cette idée, je l'espère, monsieur le président, vous frappera. En l'examinant de près, vous y découvrirez le principe d'une immense puissance et d'une belle et pure gloire pour vous.

C'est plus qu'il n'en faut pour vous déterminer, puisque votre principale ambition est surtout d'être utile à notre patrie et à l'humanité.

Agréez, etc. JULIEN LE ROUSSEAU.

Assemblée législative.

Séance du 13 novembre. — Présid. du cit. BENOIST.

Un grand nombre de pétitions sont déposées pour demander le maintien du décret de la Constituante concernant l'impôt sur les boissons.

L'ordre du jour appelle les interpellations de M. Léon Faucher sur les émissions de billets de la banque de France.

M. LÉON FAUCHER. Nous vivons sous le régime du cours forcé, c'est-à-dire que la banque de France n'est plus obligée, comme auparavant, de rembourser ses billets à présentation. Les émissions de billets de la banque de France ont considérablement augmenté depuis le décret du gouvernement provisoire, qui lui donnait cette liberté. Un mois après ce décret, les émissions de la banque s'élevaient à 402 millions, et cependant à cette époque les réserves en numéraire ne s'élevaient qu'à 115 millions.

Depuis cette époque, le chiffre de la réserve métallique a beaucoup augmenté, tandis que la quantité du papier en circulation a diminué. Quelle est la cause de ce phénomène? C'est qu'il ne se fait plus que très peu d'affaires à terme, et qu'il ne s'en fait presque plus au comptant.

Aujourd'hui les billets de la banque de France, ceux de mille francs surtout, obtiennent une prime. C'est-à-dire que le cours forcé a produit l'effet contraire à celui qu'on en attendait. La monnaie manque aujourd'hui à la circulation.

L'orateur ne croit cependant pas que l'on puisse supprimer le cours forcé. Pour cela, il faudrait que l'Etat rendît à la Banque les 200 millions qu'il lui a empruntés;

Il faudrait, d'un autre côté, que le capital de la France fût doublé : ce qui paraît à l'orateur complètement impossible.

Cependant, le cours forcé oblige le gouvernement à fournir à la circulation le papier qui est nécessaire aux transactions.

Il s'opère en ce moment une véritable révolution monétaire par suite de l'abondance des métaux précieux. La banque de France est encombrée d'espèces métalliques ; elle a 441 millions d'espèces sur 447 millions de billets. La banque d'Angleterre possède à peu près autant d'or qu'elle a de billets. De grandes quantités d'or arrivent de la Californie. Il s'ensuivra nécessairement une dépression dans la valeur relative de l'or. Il en résultera que la nation la plus riche en espèces métalliques sera la plus appauvrie par cette révolution.

L'orateur termine en demandant au gouvernement s'il ne permettra pas à la Banque d'augmenter l'émission de ses billets et de la porter, par exemple, de 525 à 550 millions.

M. FOULD, ministre des finances. Les faits sur lesquels l'honorable préopinant a raisonné ne sont pas complètement exacts. Lorsque le gouvernement a présenté le projet de prorogation du traité avec la Banque de France, la Banque nous a demandé aussi de l'autoriser à augmenter son émission.

Nous n'avons pas cru que cette autorisation pût être accordée. Si les billets de la Banque sont recherchés aujourd'hui, cela tient surtout à la limite restreinte apportée aux émissions du papier de la Banque. Il y a dix-huit mois les manufacturiers et commerçants préféraient les espèces métalliques. La prime accordée aux billets de banque prouve que la confiance se rétablit.

Au reste, le gouvernement est disposé à s'occuper de la question, et il ne se passera pas longtemps avant que le gouvernement apporte à l'Assemblée un projet qui satisfera aux justes préoccupations de M. Léon Faucher.

M. LEBOEUF appuie les observations de M. Léon Faucher. Si le ministère ne saisit pas bientôt l'Assemblée d'un projet dans ce sens, il fera lui-même une proposition à cet égard. La mesure proposée par M. Léon Faucher est indispensable au commerce.

M. OUDINOT dépose le rapport de la commission, chargée d'examiner le projet de loi relatif à la levée de 80 000 hommes.

L'ordre du jour appelle la discussion d'un projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit applicable aux approvisionnements des services des subsistances militaires tant en France qu'en Algérie, par anticipation sur les fonds qui seront alloués par le budget de 1850.

La plus grande partie des membres de l'Assemblée qui s'étaient retirés dans les couloirs pour échapper à l'éloquence de M. Léon Faucher, rentrent bruyamment dans la salle.

M. LAUSSAT trouve étrange que les approvisionnements pour l'Algérie ne soient pas fournis, autant qu'il est possible, par l'industrie algérienne. Les colons algériens ont trop peu de débouchés pour que les cultivateurs de la métropole leur enlèvent l'approvisionnement de l'armée d'Alger.

Cette année, les cultivateurs algériens ont été obligés de vendre leur récolte à vil prix, parce que le gouvernement a déclaré n'avoir pas de fonds pour la leur acheter. Cela ne fût pas arrivé si les crédits qu'on nous demande aujourd'hui avaient été demandés il y a trois mois.

M. DE RANCÉ parle dans le même sens.

M. D'HAUTPOUL, ministre de la guerre. L'administration de la guerre doit s'occuper avant tout de l'armée et du Trésor ; des projets de loi seront présentés en ce qui concerne l'Algérie ; il prie l'Assemblée de prendre patience jusque-là.

Les crédits sont adoptés.

M. BINEAU, ministre des travaux publics, dépose un projet rectifié du budget des travaux publics. Cette rectification comporte une réduction de 10 millions. (Très bien ! à droite.)

Il est procédé au scrutin sur la loi de crédits anticipés. Les voix se répartissent ainsi :

Votants,	606
Majorité absolue,	304
Pour,	532
Contre,	74

M. LE PRÉSIDENT annonce à l'Assemblée la mort de M. de Beaune, représentant du Gard, qui a succombé ce matin à une attaque de fluxion de poitrine. Il tire au sort la députation de l'Assemblée qui assistera à ses funérailles.

M. LE PRÉSIDENT annonce qu'une proposition vient d'être déposée pour demander la révision des art. 913 et 919 du code civil.

Un autre document a été présenté sous la forme d'une proposition Ce document n'est que la reproduction de la résolution qui a été écartée hier par l'Assemblée. Je ne crois pas que ce projet de résolution qui a pour objet de blâmer la conduite de son président dans la séance d'avant-hier, puisse être présenté sous la forme d'une proposition. Je vais donc consulter l'Assemblée à ce sujet.

Ce document, qui m'a été remis par M. Antony Thouret, est ainsi conçu :

L'Assemblée déclare que son président n'a pas été impartial dans sa séance d'avant-hier, et elle ordonne l'insertion au *Moniteur* de la présente déclaration. (A droite : L'ordre du jour ! l'ordre du jour !) Je consulte l'Assemblée pour savoir si elle renverra ce document à une commission.

A DROITE Non ! non ! l'ordre du jour !

L'ordre du jour est adopté.

La séance est levée à 4 heures dix minutes.

THEATRES. — BALS. — CONCERTS.

Ce soir, à l'Odéon, 1re représentation de *François le Champi*, drame en trois actes, scènes de la vie intime, attribué à George Sand.

— Demain dimanche, au Jardin-d'Hiver, grande fête de jour. Le bel orchestre de Strauss exécutera, entre autres morceaux, les nouvelles valses : *Strasbourg* et *le Délire ou les derniers moments de Strauss de Vienne*. Indépendamment de Mlles Nantier et Nordet, on entendra pour la première fois Mlle Douvry et le baryton Didiée. L'intermède comique sera rempli par M. Neuville. — Exposition de fleurs et grandes eaux ; la salle sera chauffée. — S'adresser d'avance au Jardin-d'Hiver et au *Ménestrel*, 2 bis, rue Vivienne, pour les billets de famille.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 30 novembre sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco*, à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

FAITS DIVERS.

Un journal assure que la politique de M. Louis-Bonaparte a été, de la part de l'ex-roi Louis-Philippe, l'objet des éloges les plus flatteurs et les plus mérités.

Ce dernier trait manquait à la gloire de M. le président de la République. (*Liberté*.)

— Les candidats aux différentes chaires de l'*Institut agronomique de Versailles* sont priés de se réunir lundi prochain, 26 courant, à huit heures du soir, à l'Institut polytechnique, passage Jouffroy, 16 ; une communication très importante, et qui les concerne, leur sera faite.

— Les ouvriers doreurs sur bois sont invités à la réunion générale qui aura lieu dimanche prochain, 25 courant, en la salle du *Prado*, à 9 h. 1/2 du matin, place du Palais-de-Justice, pour s'entendre sur diverses propositions d'intérêts mutuels.

INTOLÉRANCE. — Depuis quelque temps, dit l'*Atlas*, se trouve exposée, dans les vitrines d'un ou de plusieurs libraires d'Alger, une gravure qui représente le portrait de M. l'évêque d'Alger, et au dessous la figure de saint Augustin foulant aux pieds le Koran. — Cette gravure a excité parmi les musulmans d'Alger un mécontentement assez vif, dont plusieurs témoignages se sont produits en public.

Nous trouvons que l'autorité, si sévère dans l'appréciation de tout acte qui tend à aiguillonner le fanatisme des indigènes, a eu tort de tolérer la publication et la vente de cette gravure, d'où ressort, contre la religion des vaincus, placée sous la protection des traités, une insulte d'autant plus grave qu'elle se produit sous le patronage de la religion des vainqueurs.

Il y a là une atteinte portée publiquement, non-seulement à la lettre des traités, mais encore à l'esprit de tolérance, de goût et de délicatesse, qui est celui de la civilisation, dont nous devons être, en Afrique et dans le monde entier, les représentans et les initiateurs.

Cette observation suffira, nous l'espérons, pour ramener, sur ce point, l'autorité au sentiment de son devoir.

On annoncé pour samedi, 1er décembre prochain, l'apparition d'un nouvel ouvrage de l'illustre auteur des *Mystères de Paris* et du *Juif errant*, appelé à avoir un très grand retentissement dans le monde littéraire, les MYSTÈRES DU PEUPLE, ou *Histoire d'une Famille de prolétaires à travers les âges*.

Eugène Sue, dans cette œuvre, met en scène une famille de prolétaires dont les ancêtres ont pris part à toutes les luttes héroïques entreprises par le peuple pour conquérir la liberté ; il trace d'admirables portraits d'hommes et de femmes des classes laborieuses, il peint les mœurs et les habitudes des autres âges, il raconte les misères des ouvriers, des paysans, des bourgeois ; il étonne, il émeut, il épouvante ; il fait couler des larmes au récit des touchantes infortunes des victimes, il fait bondir d'indignation et de fureur au spectacle des atrocités commises par les oppresseurs.

Destiné à opérer la réconciliation du peuple et de la bourgeoisie, l'ouvrage d'*Eugène Sue* doit se trouver dans toutes les mains, dans l'atelier de l'ouvrier comme sur le comptoir du marchand.

Le directeur de l'administration de librairie qui a fait l'acquisition de cet important ouvrage, offre aux éditeurs étrangers de leur fournir des épreuves qui leur permettront de faire paraître le même jour qu'à Paris, et même de traiter avec eux pour des tirages de gravures.

LES MYSTÈRES DU PEUPLE seront publiés en livraisons à 50 c., rue Notre-Dame des Victoires, 32, et ne paraîtront dans aucun journal en feuilleton, ni en édition pour les cabinets littéraires.

Les 10,000 premiers abonnés recevront plusieurs primes et la médaille en bronze d'*Eugène Sue*.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Aujourd'hui samedi, à 8 heures et demie du soir, Concert populaire donné par les Associations ouvrières. — Par extraordinaire, deux premières chanteuses, Mme Danterny, soprano, Mme Poncin, contr'alto. — *Hymne à la patrie*, de Rossini, par M. Adam, Masses et les Enfants de Paris. — Les *Cris de Paris*, le *Grand Compositeur*, par Mayer. — *Terre ! terre !* de Mathieu et Van Gèle, par Juncas. — Prix d'entrée : 30 c. Tribunes, 50 c.

PETITE CORRESPONDANCE.

Paris. — Nous prions la personne qui nous a remis une lettre de Constantine de vouloir bien revenir nous voir.

Mulhouse. — M. J. — Reçu les 200. — Affect. remerc.

Saint-Etienne. — M. T. — Votre lettre du 17 n. est bien parv. — Mais les détails de l'env. de juillet sont tout à fait incomplets ; tâchez donc, de les donner le plus tôt poss.

Bordeaux. — M. E. S. — Nous v. adr. les liv. demand. — Un plus prompt envoi n'a pas dépendu de nous.

Pest. — M. L. A. — Reçu les 10. — Nous attendr. pour le surplus.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 f.	11 f.	6 f.
DEP. ET ÉTRANG. sans surtaxe	32	17	9
PAYS A SURTAXE.			
Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	40	21	12
Colonies et pays d'outre-mer	50	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	62	33	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme ; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr. ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	40
Cinq à 9 »	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus.	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Toute réclamation doit être accompagnée de la dernière bande imprimée.

Bourse du 23 novembre 1849.

La Bourse d'aujourd'hui était fort peu animée. Le 5 0/0 à terme a ouvert à 90-10 ; il est resté entre ce chiffre et 89-95 presque jusqu'à la fin de la Bourse, moment auquel il est descendu de 15 centimes pour fermer à 89-90. On voulait bien faire de la hausse, et, pour y parvenir, on disait que l'ordre avait été donné à la flotte française de rentrer à Toulon, bruit qui du reste ne concordait pas avec ce que disait les journaux anglais à l'égard de la flotte de l'amiral Parker, qui serait décidément entrée dans les Dardanelles ; le bruit de la rentrée de la flotte française n'a eu pour objet que d'arrêter la baisse qui semblait vouloir se déclarer.

Le 5 0/0 au comptant, ouvert à 90, a fait au plus bas 89-80, au plus haut 90, et a fermé à 89-80.

Le 3 0/0 au comptant, après de légères fluctuations, a fermé comme hier à 57 fr.

Les actions de la Banque de France ont fermé à 2400 fr., en hausse de 5 fr.

Les obligations de la ville ont fermé à 1295. — Hausse 2-50.

Il n'y a pas eu d'affaires sur les chemins de fer.

Les fonds anglais sont encore arrivés en hausse à la Bourse de Londres du 21. Le 3 0/0 a fermé à 94 1/2. De toutes les valeurs ce sont les plus élevées.

RENTES FIN COURANT.	Précéd. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	57 [illegible]	[illegible]	[illegible]	57 ..
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Cinq 0/0	89 95	90 10	[illegible]	89 90

23 NOV. — AU COMPTANT. — COURS DE CLÔTURE.

RENTES.	
3 0/0 j. du 22 juin	57 ..
5 0/0 j. du 22 mars	89 80
VALEURS DIVERSES.	
Banque de France	2400 ..
Ob. de la Ville, anc.	1295 ..
— — nouv.	1150 ..
Oblig. de la Seine	1030 ..
— St-Germ. 1842	[illegible]
— Versailles	[illegible]
— Orléans 4 0/0	[illegible]
— — Nouvelles	[illegible]
— Rouen 4 0/0	[illegible]
— Nouvell. 1845	[illegible]
— Havre 1 mars	720 ..
— — Nouvelles	[illegible]
— Marseille	[illegible]
— Orléans, jouis.	450 ..
Quatre-Canaux	1040 ..
— Jouissance	[illegible]
Bons du Trésor	[illegible]
Forges Aveyron	[illegible]
Monceau-s.-Sambre	[illegible]
Nord (hauts four.)	[illegible]
Charbon belge	[illegible]
Zinc V.-Montagne	[illegible]
— Stolberg	[illegible]
Mines de la Loire	[illegible]
FONDS ÉTRANGERS.	
Belg. 5 0/0 1840	[illegible]
— 5 0/0 1842	[illegible]
— 4 0/0	[illegible]
— 3 0/0	[illegible]
— 2 1/2 0/0	[illegible]
— Banque	710 ..
— — 1844.	1020 »/»

Espag. dette active	[illegible]
— dette diff.	[illegible]
— Dette intér.	[illegible]
Naples, récep. Roth.	[illegible]
Romain, emprunt	[illegible]
Haïti, emprunt	[illegible]
Piémont, emprunt	[illegible]
— Nouveau	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Lots d'Autriche	[illegible]
2 1/2 Hollandais	[illegible]
CHEMINS DE FER.	
Saint-Germain	[illegible]
Versailles, r. d.	[illegible]
Versailles, r. g.	[illegible]
Orléans à Paris	[illegible]
Rouen	[illegible]
Havre	[illegible]
Avignon-Marseille	[illegible]
Bâle	[illegible]
Centre	[illegible]
Boulogne	[illegible]
Bordeaux	[illegible]
Nord	445 ..
Strasbourg	[illegible]
Nantes	[illegible]
Montereau à Troyes	[illegible]
Dieppe-Fécamp	[illegible]
BOURSE DE LONDRES du 21 novembre.	
3 0/0 consolidés	[illegible]
3 0/0 au 12 déc.	[illegible]
TAXE DU PAIN.	
1re qualité le kilo.	[illegible]
2e —	[illegible]

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 24 novembre.

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Le Testament.
ITALIENS. — L'Elisir d'amore.
OPÉRA-COMIQUE. — La Fée aux Roses.
ODÉON. — François le Champi.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Le Comte Hermann.
VAUDEVILLE. — Croque-Poule, l'Impertinent, les Intimes, Riche d'amour, Daphnis et Chloé.
GYMNASE. — La Faction, Graziella, les Partageux.
THÉATRE MONTANSIER. — Femme à la broche, Tigre du Bengale.
VARIÉTÉS. — La Vie de Bohême.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Connétable de Bourbon.
AMBIGU-COMIQUE. — Piquillo Alliaga, Juif errant.
GAITÉ. — Les Belles de Nuit.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — [illegible] traqué.
THÉATRE NATIONAL. — Les Pilules du Diable.

Imprimerie LANGE-LÉVY [illegible]

18e Année. N° 264. ÉDITION DU MATIN. Dimanche 25 novembre 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.)

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE

DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois . . . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . . 11 f.
Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

REPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 30 novembre sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

PARIS, 24 NOVEMBRE.

Vive la République !

La *Liberté* s'occupe de coups d'Etat impérialistes qui, d'après elle, planeraient toujours dans l'air. Elle donne, à ce sujet, de grands détails, sans croire pourtant à la réalisation sérieuse de velléités tant de fois dénoncées.

Nous sommes également fort tranquilles sur ce point. La République, c'est-à-dire la substitution d'un gouvernement électif et responsable aux monarchies héréditaires et inviolables (*en théorie*), est un fait accompli définitivement en France. Les vieux partis qui le confessaient unanimement après Février, ont eu grand tort de revenir sur leur première appréciation.

La République travestie, calomniée, rendue responsable et des embarras que lui a légués la monarchie, et des souffrances attachées à son propre enfantement, n'en traversera pas moins toutes les crises. La division de ses ennemis nous garantit son salut; elle n'a pas en face d'elle un parti monarchique, mais trois partis monarchiques inconciliables, sans compter les subdivisions et les nuances. Le monstre a trois têtes qui portent la couronne impériale, la couronne fleurdelisée, la couronne des Orléans. Comme l'hydre antique, l'hydre *de la monarchie* sera vaincue par l'hercule populaire; elle se mord d'ailleurs et se déchire elle-même.

Est-ce qu'un *empire* pourrait vivre sans dévorer des millions ? Est-ce que ces millions seraient payés par les contribuables, si une Assemblée nationale n'avait pas voté l'impôt? Est-ce qu'une Assemblée quelconque où les républicains, joints à tous les légitimistes et orléanistes, formeraient l'immense majorité, ratifierait jamais la fondation d'un *empire ?*

Peut-on comprendre de nos jours la confiscation des libertés publiques, opérée par une main qui ne serait pas celle du grand, du vrai Napoléon? Napoléon lui-même n'a-t-il pas gémi d'avoir égorgé la République ? Les institutions imposées par lui à la France et à l'Europe tout entière n'ont-elles pas amené contre la France un soulèvement général des peuples qui nous fit expier toute notre gloire, par une humiliation sans limite ?

La France voudrait-elle recommencer une pareille épreuve, avec la certitude de ne pas trouver dans le génie de l'usurpateur des compensations à la servitude nationale ? Jamais ! Faites l'expérience un jour de surprise, et vous verrez ce qu'elle peut durer.

La branche aînée des Bourbons, la branche étroitement alliée aux tyrans et tyranneaux de Naples, de Parme, de Modène, n'est-elle pas impopulaire, impossible, quoi que rêvent encore quelques seigneurs territoriaux, à qui la propriété semble toujours incomplète, depuis qu'elle a perdu ses ornements féodaux ? Les journaux et représentants légitimistes n'ont-ils pas accru cette impopularité en votant, en appuyant toutes les lois d'exception, toutes les mesures de répression, de persécution contre les idées nouvelles, avec une ardeur, une verve d'intolérance qui ne se sont reproduites au même degré chez aucun autre élément de la réaction ? Henri V n'aurait-il pas contre lui et les républicains et les orléanistes, et les bonapartistes désappointés ?

Que nous veut la famille de Louis-Philippe? elle n'a pour elle aucun droit, aucune apparence de droit; une révolution avait créé son pouvoir, une révolution l'a détruit. Cette dynastie marchande et spéculatrice avait pour fonction de corrompre les vieux éléments sociaux, de mettre en relief tous les abus de la féodalité financière, pour les signaler à la réprobation du pays; la tâche est accomplie. Maintenant, les d'Orléans seraient comme leurs rivaux, un anachronisme; comme leurs rivaux, ils rencontreraient pour adversaires et les républicains et deux partis monarchiques.

Laissez donc la monarchie dans sa tombe; ralliez-vous à la République, ainsi que vous le faisiez d'abord avec tant d'élan, de démonstrations et de clameurs ! L'ordre, c'est la République ; la conciliation, c'est la République; la stabilité, c'est la République. Vous en auriez bientôt la preuve complète si la Providence, pour notre malheur et le vôtre, vous permettait d'essayer trois mois seulement une de vos recettes monarchiques.

Après février, la question politique était jugée ; tous les vieux partis n'avaient plus de raison d'être. Il fallait aborder courageusement le terrain des réformes sociales et s'y maintenir exclusivement. On ne l'a pas voulu ; les vieux abus ont redouté les concessions, les transactions faites à leurs dépens avec les intérêts nouveaux ; les roués politiques, inexpérimentés, ignares en fait de science sociale, n'ont pas voulu aller à l'école ; à force d'intrigues, de tracasseries, de menées souterraines, ils ont fait renaître ces discussions politiques, seul élément dans lequel ces messieurs puissent briller ; ils ont renouvelé pour le socialisme l'anathème que le renard jetait aux raisins,

Et comme ils n'y pouvaient atteindre, il n'est pas d'embûche qu'ils n'aient dressé à la République pour l'empêcher de suivre sa route naturelle et d'arriver aux questions sociales.

Tous ces efforts seront perdus ; la République seule est viable. Régie et administrée depuis un an par ses adversaires, livrée à leur merci, elle n'a pas péri entre leurs mains ; ils ont senti qu'ils ne pouvaient pas la tuer, pas plus que les alliés, en 1815, ne pouvaient partager la France.

L'épreuve la plus rude est donc passée ; l'égorgement de la République avait besoin de la nuit pour s'accomplir : le jour paraît maintenant, il éclaire les campagnes jusqu'ici dans l'ombre ; les défenseurs de la République se lèvent par centaines de mille. Les premières élections seront le jour de la délivrance.

La Danse macabre.

Depuis le magnifique élan de février qui enleva l'admiration de tous les partis et qui ébranla dans l'Europe entière tous les despotismes, la démocratie française, comme épuisée par cet immense effort, se repose, et les vieux partis, profitant de son inaction temporaire, agissent en maîtres de la situation. Tout ce qu'on croyait mort en fait de préjugés gothiques, reparaît et veut jouer encore son rôle. Tous les fantômes sortent du tombeau pour danser une dernière ronde. Une voix à droite a crié naguère à l'Assemblée nationale : *A bas la République ! vive le roi !* Nous avons entendu l'éloge des gardes municipaux, *seuls* combattants de février dignes de la sympathie nationale. Aujourd'hui, à propos d'une pétition d'armuriers dont les boutiques ont été forcées en février, mai, juin 1848, M. Estancelin déclare la commune de Paris coupable de ne pas avoir empêché la révolution de février. *Une voix à droite* renchérit et blâme la révolution de juillet. M. Ferdinand Barrot, ministre de l'initiative parlementaire, déclare qu'il a fait estimer les *désastres* causés par les journées de février ; total cinq millions. C'est beaucoup plus cher que le 13 juin 1849, où les gardes nationaux de la 1re légion n'ont brisé que pour 130 000 francs dans trois imprimeries; et encore les cinq millions ont été sacrifiés en février pour le succès du désordre, tandis que MM. Vieyra et de Carcy travaillaient pour le bon motif.

Voici maintenant deux généraux républicains, MM. de Grammont et Gourgaud, qui demandent le rétablissement de la statue du duc d'Orléans au milieu de la cour du Louvre.

Toutes ces réminiscences du passé disparaîtront comme des ombres. L'Europe entière est minée par la Révolution ; les trônes d'Allemagne et d'Italie tomberont à la première secousse. La France a gardé le suffrage universel, dont la première manifestation générale suffira pour renvoyer tous les revenants dans leurs sépulcres.

Les hommes et les idées politiques d'aujourd'hui rappellent cette danse des morts, dirigée par l'enchanteur Macabre. Vous faites bien de danser, squelettes; profitez du dernier rayon de lune.

Une rencontre a eu lieu ce matin entre MM. Pierre Bonaparte et de Rovigo.

Les journaux du soir publient sur le combat la note suivante :

Les soussignés certifient les faits suivants : Une rencontre a eu lieu entre M. Pierre-Napoléon Bonaparte, représentant du peuple, et M. René de Rovigo, homme de lettres, rédacteur du journal le *Corsaire*. Il avait été convenu entre les témoins des deux parties que le duel commencerait au sabre et continuerait à l'épée dès la première blessure. Les adversaires, le sabre en main, ont été placés à trois pas d'intervalle, et ont marché l'un sur l'autre.

M. Pierre Bonaparte, ayant attaqué, a été arrêté à la seconde passe par un coup de pointe qui l'a touché à la poitrine du côté gauche et au poignet correspondant.

Mais au même moment le sabre de M. Rovigo est tombé à terre, et, sur les cris des témoins : « Arrêtez! » M. Bonaparte, l'arme levée, s'est arrêté en effet. Les blessures de M. Bonaparte n'ayant pas paru à ses témoins assez graves pour que le duel cessât, ils ont proposé de continuer le combat au sabre, se fondant sur ce que la circonstance du désarmement devait nécessairement modifier les conventions premières.

Les témoins de M. de Rovigo, s'en rapportant exclusivement aux premières conditions, ont déclaré que le combat devait avoir lieu, et n'avoir lieu qu'à l'épée. Pour prendre un moyen terme, les témoins de M. Bonaparte ont proposé, au nom de Pierre Bonaparte consulté, de continuer le combat au pistolet, et les témoins de M. de Rovigo ont cru devoir refuser.

Pour M. Bonaparte :
MM. Augusto POLI, MARCHAL (de Calvi).
Pour M. de Rovigo :
MM. Louis PAIRA, Albert DE COTTE.

On annonce qu'un nouveau cartel a été échangé entre MM. Pierre Bonaparte et Adrien de La Valette, rédacteur en chef de l'*Assemblée nationale*.

MM. Denjoy et de Labroise, membres de l'Assemblée et témoins de M. de La Valette, se réuniront ce soir, à neuf heures, avec les témoins de M. Pierre Bonaparte, pour arrêter les conditions du duel.

La baisse des fonds à la Bourse d'aujourd'hui est attribuée à la nouvelle que la guerre serait imminente entre la Turquie et la Russie.

Avant-hier soir, un courrier arrivé de Saint-Pétersbourg a apporté des dépêches dont le contenu est fort grave. Le conseil des ministres s'en

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 25 NOVEMBRE 1849.

NÉCESSITÉ D'UNE SCIENCE NOUVELLE.

(Voir les numéros des 6, 7 et 17 septembre.)

VIII.

Ces quatre sciences incertaines et mensongères, qui nous ont dupés depuis 3 000 ans, devaient finir comme les anarchistes qui leurrent les peuples et se déchirent entre eux après un règne de courte durée. Tel est aujourd'hui le sort des sciences philosophiques ; elles commencent à s'immoler comme les partis révolutionnaires. L'une des plus accréditées, le moralisme, a été récemment éconduit par une secte de nouveaux savants, nommés économistes. Ceux-ci ont envahi la faveur, en introduisant des dogmes favorables à l'amour des richesses, qui est la première des trois impulsions de l'âme (premier foyer d'attraction). Les économistes, en se rangeant sous la bannière du luxe, en cédant au premier des trois vœux de la nature humaine, étaient assurés de terrasser les moralistes, qui veulent qu'on méprise les richesses, parce qu'ils ne savent pas nous les procurer, semblables au renard de la fable qui trouve les raisins trop verts parce qu'il ne peut pas y atteindre.

Quel avantage a obtenu la Civilisation en changeant de bannière, en quittant celle des moralistes pour se ranger sous celle des économistes? Ceux-ci, il est vrai, nous permettent d'aimer les richesses, mais ils ne nous les donnent pas ; au contraire, l'influence de leurs dogmes n'a servi qu'à doubler les impôts, les armées, les mendiants et tous les fléaux, et l'on peut bien dire de la Civilisation, désertant la morale pour se rallier à l'économisme :

« Incidit in Scyllam, dum vult vitare Charybdim. »

Livrée à cette versatilité de systèmes, la Civilisation est comme le malade qui essaie toutes les positions pour trouver quelque soulagement ; elle accueille tous les charlatans qui savent, en style pompeux, la flatter d'un rétablissement, et leurs théories n'aboutissent qu'à envenimer les fléaux connus, si toutefois elles n'en créent pas de nouveaux, ce qui n'est que trop fréquent. Le vice commun à tous les systèmes est de promettre la nouveauté qu'ils ne donnent jamais, car ils n'organisent toujours que la Civilisation et rien autre que la Civilisation, cinquième échelon du mouvement, sans savoir nous élever au moins au sixième, les Garanties solidaires, société déjà beaucoup moins malheureuse que la Civilisation. Celle-ci est un vrai cercle vicieux, qui, entre autres défauts, a celui de génie noueux, inhabile à l'étude de la nature et de la destinée, inhabile à sortir du cercle vicieux ou état non sociétaire.

IX.

Mais l'association qui nous conduira au but n'est plus la Civilisation, n'est plus l'état non sociétaire, état d'incohérence industrielle et domestique, de fausseté et de pauvreté générale. Or, si nous sommes destinés à l'unité, à l'association la plus nombreuse possible, il n'est pas de plan plus absurde que de vouloir perfectionner la Civilisation, qui n'est toujours que la fausseté, l'incohérence et la pauvreté. On ne perfectionne que les vices, en perfectionnant la Civilisation ; l'unique tâche du génie social était de trouver l'ordre sociétaire, issue de la Civilisation et non pas son perfectionnement ; elle est 8e échelle dans la carrière des sociétés. Comment a-t-on tardé tant de siècles à entrevoir que, si le genre humain a su organiser et parcourir 5 échelons sociaux, il pourra s'élever à un 6e (le Garantisme), un 7e (l'Association simple), un 8e (l'Association composée), dont la théorie est enfin découverte, et l'aurait été 25 siècles plus tôt, si la science eût fait son devoir en procédant à l'exploration générale ? Elle n'en a rien fait ; elle a laissé dans l'oubli les études les plus urgentes, l'attraction et l'association : doit-elle s'étonner de n'avoir rien découvert, quand elle a méconnu le premier principe des découvertes, l'exploration générale ? « Aide-toi, le ciel t'aidera ! » — « *Quærite et invenietis.* »

X.

Pour disposer les esprits à l'examen des fautes qui ont retardé les découvertes, rétréci, paralysé le génie, classons les principaux indices d'égarement ; ils sont en grand nombre, mais de peur d'user l'attention par un superflu de détails, bornons-nous à quatre des plus saillants.

1° *Le malheur général*, malheur collectif et individuel. Sur vingt familles prises au hasard, il en est dix-neuf qui sont aux expédients pour se procurer le nécessaire, tandis que la vingtième, enviée de toutes les autres, n'est pas satisfaite de son sort et semble n'exister que pour éveiller chez ses rivaux l'idée du bonheur sans la goûter elle-même. Cette pauvreté générale, dont l'exception comprend à peine 1/8e, est le caractère primordial de la Civilisation ; elle est collective et individuelle. Les pauvres n'ont pas même la faculté de se précautionner contre les famines périodiques, d'amasser pour deux ou trois ans dans les années abondantes.

2° *La dégénération sociale composée.* — Elle existe au physique par l'affaiblissement de l'homme policé, qui est moins robuste, moins alerte que le sauvage, et qui, dans le luxe, a moins de vigueur que dans la pauvreté champêtre. Sa dégénération est pire encore au moral, où on ne voit naître de l'état policé et de la richesse qu'une dépravation collective et individuelle qui fait horreur aux sauvages comme aux civilisés, et dont les détails sont si rebutants qu'il est prudent de les épargner.

3° *La stagnation et duplicité du mouvement.* — Après 3000 ans d'efforts, il reste embourbé dans quatre sociétés malheureuses, inconciliables, anti-unitaires, sans pouvoir ni amener l'unité dans les quatre sociétés, ni s'élever à des supérieures qu'il était facile de découvrir, et dont toutes les classes de citoyens expriment le désir par leur impatience des misères civilisées et barbares.

4° *La négligence d'une foule de sciences* — Je n'en ai cité que deux entre vingt au moins qui sont encore intactes; peut-on s'étonner de ne pas arriver au bien général quand on s'obstine à ne consulter que des sciences reconnues trompeuses, et à négliger d'autres sciences dont l'exploration ne pourrait pas donner pis que les fléaux nommés et inhérents à cette société civilisée, et pourrait nous ouvrir des voies de bonheur inconnues.

Un cinquième caractère est pivotal :

La contradiction des études. — C'est un indice qui seul devait suffire à désabuser les plus obstinés partisans de la Civilisation. Les quatre classes de sciences auxquelles elle se confie sont un labyrinthe de contradictions ; l'on voit chaque sophiste prêcher des doctrines opposées à celles de ses collègues : métaphysique, morale, politique, économisme, prêchent des doctrines inconciliables avec celles des autres classes, indépendamment des dissidences de sectes, et c'est avec raison qu'un poète a comparé ces doctrines philosophiques à un grand labyrinthe dans lequel l'étude nous conduit à l'aide d'un fil embrouillé qui s'allonge toujours.

XI.

Il suffisait de ces indices, il n'en fallait même pas

est occupé immédiatement, et des ordres ont été envoyés à Toulon et dans tous nos ports militaires.

CORRESPONDANCE DE LA PATRIE.

La *Patrie* a des amis dans Rome, dont la correspondance n'est pas fort sympathique à la République, et semble résignée à d'étranges éventualités. Le lecteur en jugera par ce fragment :

On est très tranquille à Rome. L'opinion publique est rassurée par le calme dont on jouit en apparence à Paris. L'armée française conserve l'ordre et la discipline, et officiers et soldats sont animés d'un même sentiment d'honneur et de fidélité *vis-à-vis de toute forme quelconque de gouvernement* qui sera soutenue par la majorité de l'Assemblée nationale.

La Présidence et les Cités ouvrières.

On sait que nous avons été saisis par suite d'un article où nous mettions en doute l'accomplissement des engagements pris par le président de la République en faveur des Cités ouvrières. Avant cette saisie, que nous étions fort éloignés de prévoir, ne cherchant qu'à établir la vérité, nous avions extrait de la *Presse* et donné à nos imprimeurs un article qui rectifiait l'assertion empruntée par nous à la *Réforme*. A ce moment, le directeur des Cités ouvrières, M. Chabert, est venu nous voir, annonçant l'intention de nous adresser une lettre qui confirmerait la déclaration de la *Presse*. Nous lui avons répondu que nous étions prêts à insérer sa missive. Nous n'avons pas reçu cette lettre, mais en voici l'équivalent, extrait par nous de la *Réforme* :

Paris, le 22 novembre 1849.

Monsieur le rédacteur,

Vous avez inséré, dans votre numéro du 21, un article qu'il m'importe de vous prier de vouloir bien rectifier. Vous avez été très mal informé sur l'état de la *cité ouvrière*, rue Rochechouart, et sur la cause de la cessation des travaux.

M. le président de la République, que vous désignez en parlant du plus fort actionnaire, n'a pu dites-vous, satisfaire à ses engagements ; je dois donc vous dire que le président a versé intégralement les 50 000 fr. de sa souscription, ainsi que M. le rédacteur en chef de la *Presse*, qui, comme lui, a devancé ses paiements. *Les autres rentrées, qui se font lentement, m'ont forcé à diminuer le nombre d'ouvriers* ; mais les travaux n'ont jamais été arrêtés ; les bâtiments sont arrivés à la couverture, qui va être posée prochainement, et la cité commencée sera terminée vers la fin de janvier.

Je suis assuré, monsieur le rédacteur, que vous ne voulez point être l'écho d'un bruit qui peut, en quelque sorte, nuire à l'œuvre des *cités*. J'espère que dans votre prochain numéro, vous serez assez bon, monsieur, pour insérer cette petite rectification

Agréez, etc.

Le fondateur-directeur des cités ouvrières.

J. CHABERT.

Le doute exprimé par la *Réforme*, à l'égard des souscripteurs des cités ouvrières et de leurs versements, se trouve ainsi très fondé à l'égard de quelques-uns, mais non pas à l'égard du plus considérable. Nous ne voyons pas quel délit nous avons pu commettre en exprimant dubitativement un fait sur lequel nous ne demandions pas mieux que d'être éclairés. Notre procès ne peut rouler sérieusement que sur l'appréciation des actes politiques du président et sur la mission que nous lui avons attribuée de perdre dans l'opinion l'institution de la présidence.

Croit-on que la présidence soit une institution sans défaut ? Croit-on que la conduite de M. Louis Bonaparte n'en ait pas mis tous les vices à découvert ? Croit-on que cette institution survivrait à une révision de la Constitution, faite sous l'influence d'une majorité démocratique ? Pense-t-on que la presse n'ait pas le droit de signaler, dans une Constitution qui se déclare perfectible, les parties qui sont ou ne sont pas viables ?

Et quant aux actes du président, qui, d'après nous, ont déconsidéré la présidence, veut-on nous disputer le droit de les apprécier, même sévèrement, au moment où M. Louis Bonaparte s'appuie sur sa *responsabilité* pour inaugurer le gouvernement personnel ?

Le mot de *responsabilité* peut-il avoir une signification sérieuse si l'admiration est imposée aux organes de l'opinion publique ?

On lit dans l'*Opinion publique* :

« M. de Ségur-d'Aguesseau, qui a dit hier, en face de la tribune républicaine, que les gardes municipaux tués ou blessés en février, méritaient seuls l'intérêt, reçoit aujourd'hui les éloges du *Constitutionnel*. Il est vrai que ce journal, par inadvertance sans doute, supprime des *paroles* de M. de Ségur ce petit mot, *seuls*, qui fait toute la difficulté ; nous le rétablissons, et alors les blessés de février n'étant plus, de l'aveu du *Constitutionnel*, que des émeutiers, nous ne savons trop ce qu'il pourra répondre à la *Presse* quand elle demande ce qu'il faut penser du *Constitutionnel*, qui, le lendemain de la révolution, souscrivait pour 12 0000 fr. en leur faveur ! »

PROPOSITIONS.

Quatorze membres de la Montagne ont présenté hier une proposition ayant pour but d'accorder au ministre du commerce et de l'agriculture un crédit de 3 millions, qui seraient distribués par moitié aux associations librement contractées entre propriétaires et ouvriers agricoles, et entre les patrons et les ouvriers industriels.

M. Sautayra a saisi l'Assemblée d'une proposition tendant à imposer les rentes sur l'Etat.

Elle est conçue en ces termes :

Art. 1er. A partir du 1er janvier 1850, lors de leur transmission à titre gratuit ou à titre onéreux, les rentes sur l'Etat seront passibles des mêmes droits de mutation que ceux auxquels sont assujéties les propriétés mobilières. Pour déterminer l'assiette de l'impôt, les rentes sur l'Etat seront capitalisées au cours moyen de la Bourse de Paris du jour où la transmission aura lieu.

Art 2. Il est également établi, à partir du 1er janvier 1850, un impôt annuel sur les rentes sur l'Etat.

La quotité de cet impôt est fixée au vingtième de la rente, dont la perception s'opérera par voie de retenue lors du paiement des arrérages.

Art. 3. Toutes dispositions législatives, réglementaires ou autres, contraires à la présente loi, sont et demeurent abrogées.

Enfin une troisième proposition a été présentée par M. Crémieux ; elle a pour but de modifier les articles 205 et 211 du code civil, concernant les aliments dus par les enfants à leurs ascendants, et aussi les articles 755, 757, 915 et 916 relatifs aux successions.

MM. Nadaud, Greppo, Pelletier, joints à plusieurs de leurs collègues de la gauche, ont déposé une proposition ayant pour objet l'abrogation de l'article 1781 du code civil, qui est ainsi conçu :

Le maître est cru sur son affirmation pour le paiement du salaire de l'année échue, et pour les à-comptes donnés pour l'année courante.

Au rédacteur de la Démocratie pacifique.

Laon, le 20 novembre 1849.

Citoyen et ami,

Encore une condamnation qui frappe aujourd'hui l'organe de la démocratie dans le département de l'Aisne.

Pamart, gérant du *Paysan*, malgré la chaleureuse plaidoirie de Madier de Montjeau, vient d'être condamné à un an de prison, 8 000 fr. d'amende. De plus, le journal est suspendu pour deux mois.

Brasseur, le rédacteur en chef, fait en ce moment les quatre mois de prison auxquels il a été condamné à la suite des événements de juin dernier.

Les blancs veulent absolument abattre l'organe des socialistes dans notre département. C'est la guerre au Socialisme, proclamée par Carlier.

Je ne puis vous donner plus de détails ; j'ai le système nerveux trop malade en ce moment.

Votre tout dévoué, X.

ITALIE.

SITUATION DU PIÉMONT.

Les journaux de Turin, en date du [illegible] novembre, nous parviennent aujourd'hui ; [illegible] la chambre des députés n'avait pas encore été dissoute.

La *Concordia* fait remarquer que cette dissolution ne pourrait avoir lieu sans violation du statut ou charte du Piémont.

Un article de cette loi fondamentale porte que la liste civile du roi constitutionnel sera votée par la première législature de son règne. Or, la première législature du règne de Victor-Emmanuel c'est la législature actuelle.

Et d'ailleurs, ainsi que nous l'avons fait remarquer, les impôts ne sont votés que pour le mois de novembre, et il est désormais impossible que la nouvelle chambre soit élue à temps pour en autoriser la perception pendant le mois de décembre prochain.

D'un autre côté, une déclaration officielle, insérée dans la *Gazette piémontaise*, se termine par ces lignes :

« Le gouvernement a dû s'en tenir à la prorogation du parlement pour aviser aux moyens de tirer le pays de cette difficile position, sans permettre que puissent être *atteints les droits constitutionnels*. »

L'*Opinione*, organe du parti intermédiaire, discute les conséquences d'une dissolution. Elle croit bien entendre que les électeurs donneraient la majorité à son parti ; et la conséquence serait un changement de ministère. Ce journal ajoute :

« Mais si les élections sont rouges, supposition qui ne manque pas de possibilités, qui pourrait répondre que le peuple, irrité contre les hommes qui menacent d'un retour vers un passé abhorré, et fatigué des hommes qui lui parlent d'ordre et de modération, ne se portera pas à des choix extrêmes ? Que ferait le ministère ? Dissoudrait-il le parlement le lendemain de sa réunion ? Et si le jour de la réunion ou le jour de la dissolution il arrive en France une de ces révolutions ordinaires qui secouent toute l'Europe, que deviendront le ministère et la maison régnante ? »

Les journaux réactionnaires la *Legge*, le *Risorgimento* conseillent hardiment la dissolution, bien que l'esprit des provinces soit plus avancé que celui de la capitale ; c'est un essai à tenter, *quoi qu'il arrive*.

La *Concordia* appelle l'attention de ses lecteurs sur les actes arbitraires des douaniers autrichiens, qui, sous prétexte de surveiller les contrebandiers, attaquent, sur le lac Majeur et sur le Tessin, les barques piémontaises, et arrêtent les sujets sardes jusque sur leur propre sol. Tout cela se fait en vertu du décret de 1834, remis en vigueur depuis le 1er octobre dernier. Il serait à souhaiter, ajoute ce journal, que notre ministère sortît de sa torpeur, et fixât, d'après des bases équitables, les règles de la navigation et du transit.

ROME ET LE PAPE.

Les journaux et correspondances des divers points de l'Italie s'accordent à dire que la rentrée du pape à Rome est définitivement ajournée une fois de plus.

Les troupes espagnoles ont abandonné la plupart de leurs cantonnements pour se retirer vers la mer et s'embarquer. Des troupes françaises sont allées les remplacer.

Si l'on veut maintenir la domination papale, les troupes françaises seront condamnées à occuper indéfiniment les Etats romains, à moins qu'elles ne cèdent la place aux Autrichiens. Toutes les correspondances répètent que Pie IX, confié à la garde des seules troupes romaines, serait avant huit jours emprisonné au château Saint-Ange.

L'autorité cléricale a enfin permis, le 12 novembre, la célébration d'un service funèbre pour les victimes tombées pendant la guerre de l'indépendance romaine. Cette cérémonie est ainsi racontée par le correspondant du *Censeur* :

« C'est dans l'église Saint-Ignace, située derrière le collége Romain, qu'a eu lieu cette touchante et pieuse solennité. Les corps actuellement existants de l'armée romaine y étaient tous représentés par des piquets tirés de chacun d'eux, et par de nombreuses députations d'officiers. Le général Levaillant, commandant supérieur des troupes romaines, y assistait avec son état-major.

Beaucoup d'officiers français étaient venus isolément témoigner de leurs sympathies pour la cause de l'indépendance, en offrant ainsi leur part d'admiration et de pieux regrets à la mémoire des défenseurs du drapeau romain. M. Orsini, le ministre actuel de la guerre, n'avait pas osé ne pas y asssister ; un grand catafalque recouvert d'un drap noir, sans inscriptions ni symboles, avait été élevé devant le maître-autel ; les assistés et les députations s'étaient placées de chaque côté. L'église était toute pleine.

Parmi les nombreuses femmes vêtues de deuil, sœurs, mères ou épouses des victimes, qui emplissaient l'église, on remarquait, à genoux près du catafalque, une dame jeune encore, dont les traits portaient l'empreinte d'une douleur profonde, et dont la contenance et les larmes inspiraient depuis le commencement de la cérémonie la piété de tout le monde. Après la messe, au moment où l'évêque est venu bénir le catafalque, on a vu cette femme se lever avec effort et jeter un bouquet sur le drap mortuaire. Une pluie d'autres bouquets a suivi le sien et est venu tomber aux pieds des officiers qui entouraient la décoration funèbre.

» Cette pauvre femme avait eu son fils, enfant de seize ans et officier dans un régiment de ligne, enlevé par un de nos premiers boulets à l'affaire du 30 avril.

» L'office était terminé, et tout le monde s'apprêtait déjà à quitter l'église, quand une voix s'est élevée dans la foule, jetant ce dernier adieu aux mânes des héros : *Pace ! pace e gloria ai difensori della patria !*

» La foule ne s'est écoulée qu'après avoir répondu à ce cri par un écho spontané et unanime.

» La liberté italienne n'est pas morte ; si elle n'a plus de temple à Rome, elle y a encore une patrie... »

Nous lisons dans une correspondance de Constantinople, 7 novembre, adressée au *Wanderer* :

« La flotte française est devant Ourlac, la flotte anglaise devant les Dardanelles. Un vapeur est attaché à chaque vaisseau pour le remorquer, en sorte que les deux flottes pourraient paraître devant Constantinople dans 30 heures. On a établi des signaux télégraphiques le long de la côte d'Europe et d'Asie lorsque l'on ne savait pas encore comment tourneraient les choses. »

L'ENSEIGNEMENT EN PRUSSE.

La seconde chambre prussienne vient d'avoir une discussion intéressante sur les chapitres de la Constitution, relatifs aux écoles. La chambre a rejeté les amendements de MM. Junkmann et Reichensperger, orateurs ultramontains, qui voulaient que la garantie de capacité morale et pédagogique ne fût pas nécessaire pour enseigner ou fonder des écoles.

Les prétentions des ultramontains prussiens s'accordent parfaitement avec celles du parti catholique en France. Ils veulent que les écoles populaires dépendent entièrement de l'Eglise et aucunement de l'Etat. Selon eux, l'assujétissement de l'école à l'Etat appartient au temps de l'absolutisme illimité. Celui-ci, voulant renverser l'Eglise, *le dernier boulevard de la liberté*, lui ravit l'instruction du peuple ; mais les trônes despotiques sont partout tombés, et l'Eglise a survécu à leur chute. Cependant l'Etat veut conserver son autorité sur 30 000 instituteurs, sur une armée bien dressée, qui, dans la main du gouvernement qui voudrait le mal, deviendrait une puissance formidable.

Les orateurs ultramontains n'ont pas manqué de citer à l'appui de leur cause l'exemple de la France, où, depuis la révolution de Juillet, les écoles sont régies par l'Etat. « Le résultat de cet état de choses, a dit M. Junkmann, a été la révolution de 1848, et les anciens défenseurs de ce système, M. Thiers à leur tête, s'accusent aujourd'hui et se repentent de leur faute. » L'orateur clérical a terminé son discours par une menace, en disant que si l'Etat veut usurper l'instruction populaire, la plus vive discorde s'élèvera entre l'Eglise et lui, et aucune réconciliation ne sera désormais possible.

La chambre a décidé que tous les établissements publics et privés d'instruction seraient placés sous la

---

un si grand nombre pour constater l'égarement de la raison. Aussi mon but, dans ces prolégomènes, est-il de prouver que la philosophie moderne, en feignant de répandre la lumière, n'a pas sincèrement voulu la chercher. Les philosophes du siècle passé, les Montesquieu, les Rousseau, les Voltaire, les Condillac, gens qui valaient nos contemporains, avouaient franchement que leur science était dans le dédale. Ceux de nos jours ont adopté un ton bien différent, ils élèvent aux nues leur savoir-faire, leur art de couvrir un empire d'échafauds, en lui promettant la fraternité et la perfectibilité.

Cette contradiction entre les philosophes du siècle passé et ceux du siècle présent, nous mène à distinguer les deux classes, des expectants et des obscurants. Je range parmi les expectants tous les hommes illustres qui ont espéré une lumière qu'ils avouaient ne pouvoir trouver dans leur science ; voilà sans contredit la classe des philosophes honorables. Je nommerai obscurants, ces charlatans qui nous vantent leur orviétan de perfectibilité, sachant bien que la philosophie n'a point acquis de nouvelles connaissances depuis les Rousseau, les Voltaire, les Montesquieu, qui avouaient leur profonde ignorance, et professaient l'expectative d'une lumière moins trompeuse.

Nous désignerons donc dorénavant sous le nom d'expectants ceux qui de leur propre aveu conservaient l'espérance en Dieu et l'attente d'une découverte en mécanique sociale et destinée des passions. Quant au nom d'obscurants que je donne aux autres, il est assez justifié par leur impénitence finale, par leur obstination à vanter une science dont l'épreuve révolutionnaire a si bien démontré la fausseté.

Et lors même qu'ils n'auraient pas essuyé ce honteux échec de l'épreuve révolutionnaire, quelle confiance mérite chacune des quatre classes philosophiques envisagée quant à ses méthodes.

1° La classe des métaphysiciens qui, affectés à l'étude des êtres immatériels, Dieu et l'Ame, en viennent après trente siècles de controverse à renier Dieu, esquiver les études sur les ressorts de l'âme ou attraction passionnée, farder leur défection par des charlatanismes sur la perfectibilité de la civilisation perfectible ; enfin, négliger toute recherche sur les attributs de Dieu aujourd'hui même, où, revenus de l'athéisme, ils conviennent qu'il faut étudier Dieu, l'homme et l'univers.

2° La classe des politiques, soit-disant apôtres des droits de l'homme, des garanties sociales, et qui ne veulent pas reconnaître le premier, le seul utile de ces droits, le droit au travail et la garantie du minimum proportionnel, chose qui est impraticable en Civilisation. Ils vantent la Civilisation pour se dispenser d'inventer les moyens de satisfaire au premier des besoins de l'homme, à celui du travail et du minimum

3° La classe des économistes, qui, en promettant aux nations de les enrichir, ne font autre chose que d'enseigner aux traitants, agioteurs et sangsues, l'art d'accroître les impôts, de dévorer l'avenir par les emprunts fiscaux, rendre les banqueroutes périodiques et réduire le globe en servage industriel sous un monopole commercial. A-t-on vu d'autres résultats des belles promesses de l'économisme depuis un siècle qu'il a envahi la faveur publique ?

4° La classe des moralistes, qui prétendent établir des mœurs honorables avant d'avoir assuré à l'industrieux son nécessaire sans lequel il est réduit au rôle de bête féroce, prenant où il le trouve ce dont il a besoin, — et qui, après avoir prêché pendant 2 000 ans le mépris des richesses et l'amour de la vérité, ont tout récemment changé de rôle pour vanter le trafic, le trafic libre et mensonger, vanter les trafiquants ennemis de toute vérité et amis de la seule richesse.

XII.

Telles sont les quatre sciences qui dirigent la Civilisation depuis 25 siècles. On aura peine à croire dans la postérité qu'elles aient pu si longtemps conserver un rang dans les académies, jusqu'à Bonaparte, qui les en élimina toutes en masse, et ce fut sans doute l'acte le plus judicieux de son règne, avec celui de proscrire le refrain d'*impossibilité*, si cher aux Français, et qui fait à lui seul moitié du mérite de leurs beaux-esprits. Malheureusement on a conservé du règne de Bonaparte ce qu'il avait de vicieux, les subtilités fiscales, mercantiles et administratives. Il eût mieux valu en conserver le mépris des astuces philosophiques et des clameurs d'impossibilité. J'aurai souvent occasion de badiner les Français sur leur tendre penchant pour l'impossibilité, argument si commode pour la nombreuse classe des beaux-esprits, qui trouvent dans le mot d'impossibilité une objection toute prête à ce qu'ils ne peuvent ou ne veulent comprendre.

Est-ce erreur ou perfidie des savants ? J'ai déjà fait observer qu'ils auront l'option de se ranger parmi les expectants ou les obscurants. Parmi les savants, comme dans toute autre classe, il faut distinguer le bon or du faux ; mais on peut remarquer, sans trop de sévérité, que notre siècle adopte une marche toute favorable aux intrigues scientifiques.

Nous ne sommes plus au temps de ces philosophes loyaux comme J.-J. Rousseau, qui disait, en donnant ses instructions sur le gouvernement de Pologne : « J'abjure mes systèmes administratifs, si l'on pense que leur établissement puisse coûter une goutte de sang. » Au lieu de ces réformateurs consciencieux, nous avons aujourd'hui une coterie d'aigrefins politiques et distillateurs de perfectibilité qui, voyant la philosophie discréditée par ses bévues révolutionnaires, ont eu l'art de la remettre en scène par des subtilités idéologiques et économiques, et deviennent suspects pour n'avoir pas fait, comme Raynal, abjuration publique en voyant les résultats de leurs doctrines erronées. Il n'y a pas de honte à se tromper : *errare humanum est, perseverare autem diabolicum*.

Je n'ai garde de suspecter collectivement les auteurs de ces sciences, et je ne doute pas qu'il ne se trouve dans leur nombre des hommes dignes de figurer à côté des coryphées du siècle passé. L'expérience nous en fera bientôt juger ; on verra s'ils tombent d'accord avec les expectants, les Montesquieu, les Voltaire, les Rousseau et les Condillac, dont j'ai relaté plus haut les opinions foudroyantes pour la Civilisation et la Philosophie. Ces grands hommes ne repoussaient pas les découvertes, puisqu'ils proclamaient l'épaisse nuit, l'impéritie sociale et le besoin de cette lumière implorée par Socrate. Ils ont sans doute encore des disciples modestes comme eux et désirant qu'on découvre l'issue de la Civilisation ; mais, parmi les philosophes actuels, il en est une moitié, et peut-être la majeure partie, qui sont ligués en secret pour entraver les découvertes et exercer eux-mêmes l'obscurantisme, en affectant d'en accuser d'autres corporations qui ne voulent entraver que l'esprit révolutionnaire, en quoi l'expérience de trente ans a prouvé qu'elles ont grandement raison ; car ceux qui se sont élevés, comme Bonaparte, par les révolutions, commencent-ils par briser l'instrument, comprimer la philosophie, qu'ils savent bien n'avoir d'autre vue secrète que d'agiter et révolutionner.

Voici, au reste, la pierre de touche qui fera apprécier individuellement les sophistes, qui aidera à discerner parmi les philosophes, le bon or et le faux. On verra lesquels d'entre eux ont hérité de l'opinion de Socrate, Montesquieu, Rousseau, etc., et pensent avec eux qu'un jour, la Providence nous indiquera l'issue de la lymbe sociale, en nous initiant à la Théorie qu'elle dut composer sur l'emploi des passions avant de les créer ; on verra d'autre part quels sont ceux qui, n'ayant ni foi ni espérance en la Providence, ne veulent faire usage de la raison que pour nous détourner de toute étude urgente sur le mécanisme assigné par Dieu aux passions.

FOURIER.

surveillance des autorités publiques.

On reproche au ministère de ne s'être point assez nettement dessiné dans cette question. Comme toujours, la crainte du parti démocratique lui a fait ménager les ultramontains.

Equilibre et Réserve du Budget.

CONTRE-PROJET DE MM. PASSY, LÉON FAUCHER ET FOULD.

Equité dans l'impôt, ou banqueroute. Choisissez !

Suite (1).

IV.

3° Sur les capitaux hypothécaires et chirographaires (2).

L'impôt sur ces capitaux ne serait perçu que sur ceux qui porteraient une date *antérieure* de trois mois à la promulgation de la loi ; le capital chirographaire commercial proprement dit ne serait pas imposé.

Sans tenir compte des hypothèques légales, il existe deux expèces de capitaux hypothécaires :

Le capital hypothécaire *en argent prêté* (hypothèque conventionnelle);

Le capital hypothécaire *en nature*, c'est-à-dire les sommes qui restent dues par les acheteurs d'un immeuble, à leurs vendeurs, ou aux cessionnaires de ces derniers (privilége des vendeurs).

Le capital hypothécaire en argent monte à 4 milliards.

Le capital hypothécaire, en nature, à une valeur de 7 milliards.

On évalue à plus de 500 millions, les intérêts que les débiteurs paient annuellement à leurs créanciers hypothécaires.

On comprend que ces deux espèces de capitaux hypothécaires ne doivent pas être imposés également.

Le capital hypothécaire, en argent, paiera à l'Etat 1 franc pour 100 francs sur le capital, à partir de 200 francs; plus 50 centimes pour 100 francs, sur les intérêts.

La créance hypothécaire, en nature, ne paiera rien à l'Etat sur le capital, il paierait 1 franc pour 100 francs sur les intérêts, à partir de 50 francs d'intérêts.

Des distinctions analogues devraient être établies à la charge du prêteur sur actes chirographaires ; on commencerait d'abord à imposer le capital chirographaire provenant d'argent prêté.

Les sommes chirographaires prêtées ou les créances de 200 fr. et *au-dessous*, ne paieraient pas d'impôts, au-dessus elles seraient imposées de 2 francs par 100 francs de capital.

V.

4° Sur les concessions, les mines et les forges.

En fait de concessions, il existe dans notre bonne France des choses exorbitantes, fabuleuses. Ainsi, nous pourrions citer telle concession d'écluse construite depuis 26 à 28 ans, dont les frais d'établissement n'ont pas dépassé 60 000 fr. et qui produit depuis lors 60 000 à 70 000 fr. *par an* à l'heureux concessionnaire. En termes peu parlementaires, si l'on veut, cela s'appelle piller la France.

Eh bien ! de ces concessions et privilèges, soit directs, soit *indirects*, c'est-à-dire accordées par l'Etat, ou obtenus DE FAIT par la seule puissance du capital financier, de ces concessions et privilèges, disons-nous, il en existe par centaines ; — la France s'étiole sous leur pression.

Que l'on ouvre une enquête, elle ne sera pas longue; que l'on s'éclaire, que l'on impose fortement.

Combustibles minéraux. — 1845.

Sur 449 mines de combustibles minéraux concédées jusqu'en 1845, — 275 étaient en exploitation. La valeur de cette production a monté à 40 millions de francs. Le riche bassin de la Loire en avait à lui seul exporté *hors* du département pour 8 à 9 millions de francs. — Les bénéfices pour certaines houillières sont énormes.

Fabrication des fers, fontes et aciers. — 1845.

Les forges et les aciéries ont transformé en fer, fontes et aciers, pour 15 millions de francs de minerai déjà propre à la fusion (3). Cette transformation a élevé ces 15 millions de francs de matière brute à 166 millions de francs. Différence, 151 millions pour la fabrication. Pour certaines grandes forges, celles à matériel de chemins de fer surtout, les bénéfices sont très considérables.

Pour le moment, et afin d'éviter de trop longs détails, l'impôt sur les concessions, les mines et les forges serait de 2 fr. pour 100 fr. sur le capital, et de 3 fr. pour 100 fr. sur les bénéfices.

VI.

5° Sur les rentes de la dette de l'Etat.

Voici, d'après le dépouillement du grand-livre, comment en 1836 se répartissaient les rentes 5 0|0 inscrites à Paris aux noms de divers particuliers tant étrangers que régnicoles.

Dette consolidée (rentes 5 0|0 seulement).

38,000 parties à 100 f. et au-dessous,	2,058,000 f. de rente.	
36,100 parties de 100 à 500 f. pour	9,341,000	»
12,000 parties de 500 à 1,000 pour	8,937,000	»
8,400 parties de 1,000 à 2,000 pour	12,100,000	»
6,200 parties de 2,000 à 5,000 pour	19,536,000	»
3,200 part. de 5,000 et *au-dessus* p.	36,440,000	»
103,900	88,232,000	»

(1) Voir le numéro d'hier.

(2) Le capital chirographaire est représenté par la lettre de change, le billet à ordre, la reconnaissance ou obligation, les factures pour fourniture de marchandises. Les trois premières espèces d'actes sont passées quelquefois devant notaire.

(3) Le minerai de fer proprement dit ne figurait dans cette somme que pour 4 910 000 francs; les frais de transport montent à 6 600 000 francs, etc., etc., etc. C'est une erreur de croire que le prix de revient du minerai propre à la fusion, soit plus élevé en France qu'en Angleterre. Ce prix n'est chez nous que de 60 centimes le quintal ; ce sont les frais de transport qui le font monter à 1 fr. 32 c.

Il est très probable que depuis 14 ans la proportion entre le nombre des petites parties et celle des grosses parties se trouve à l'avantage de ces dernières : « L'argent fait l'argent. »

En 1836, le classement des rentes par propriétaire se divisait de la manière suivante :

	Rentes 5 p. 100.
Rentes *immobilisées*	46,334,509
Rentes *mobilisées* :	
Propriétaires divers	80,235,357
Rentes au porteur	2,572,460
Inscriptions départementales. (Etablissements particuliers.)	348,121
Inscriptions départementales. (Propriétaires divers	6,772,204
Agents de change et banquiers	2,084,057
Banque de France. (Fonds disponibles.) (1).	2,391,238
Caisse d'épargne et tontines	1,551,1 2
Compagnies diverses d'assurance	2,675,718
Sociétés françaises	1,055,349
Sociétés étrangères	37,162
Caisses des dépôts et consignations. (Son compte à divers.)	627,158
Domaine de l'Etat. (Successions et déshérence.)	14,610
	100,654,586

Dette viagère.

Les rentes viagères s'élevaient au 1er janvier 1846 à 2 580 692 fr., savoir :

1re classe, rentes sur	1 tête	8,659	2,013,338 f.
2e — —	2 têtes	3,239	521,214
3e — —	3 têtes	172	33,194
4e — —	4 têtes	57	12,946
		12,127	2,580,692

L'impôt sur le capital placé en rente ne serait perçu que dans le seul cas d'achat, de vente et d'héritage sur la valeur nominale ou au pair, et non sur la valeur *marchande* : il ne frapperait pas les parties de rente de 500 fr. et *au-dessous*, ou de 10 000 fr. de capital : l'impôt serait de 1 fr. pour 100 francs.

Les chiffres suivants font connaître la différence considérable qui passe entre le montant des rentes et le *mouvement annuel des transactions* opérées sur les rentes :

Nature de la rente		1843.	1844.	1845.
5 0|0	—	36,064,684	39,926,228	44,866,810
3 0|0	—	19,328,504	23,245,094	27,939,923
4 1|2 0|0	—	167,535	117,165	215,946
4 0|0	—	373,883	475,766	375,160
		55,934,606	63,764,253	73,397,779

L'impôt sur l'intérêt du capital placé en rentes sur l'Etat serait de 50 cent. pour 100 fr. ; il ne porterait que sur les rentes *au-dessus* de 500 fr. (2).

VII.

6° Sur les pensions et les salaires, n'importe leur nom ou par leur origine, qu'ils soient soldés par l'Etat ou les particuliers. (Exemple : avocats, acteurs, professeurs, généraux, prélats, magistrats, commis de commerce, etc., etc., etc.)

Les salaires de 3 000 fr. et *au-dessous* seraient exempts d'impôts ; les salaires au-dessus de 3 000 fr. seraient imposés de 4 fr. pour 100 fr. ; 4 000 fr. de salaires paieraient donc à l'Etat 160 fr. par an.

Pensions.

Au premier janvier 1848, les pensions de toute nature s'élevaient à 46 009 900 fr., savoir :

	Parties prenantes.	Sommes.
Pensions de la pairie et de l'ancien sénat.	59	595,000 fr.
Pensions civiles	2,204	1,349,186
Pensions ecclésiastiques,	3,694	810,620
Pensions militaires,	94,126	41,558,488
Pensions de donataires,	2,754	1,260,556
Pensions pour récompenses nationales,	970	437,050
	103,772	46,005,900 fr.

Légion-d'Honneur.

Les pensions de 1,000 fr. et au dessus pour l'ordre de la Légion-d'Honneur se divisent ainsi dans le budget de 1849 :

66 grand'croix, dont	2	à	20,000 f.	40,000 f.
—	14	à	5,000	70,000
—	12	à	2,000	24,000
—	16	à	1,000	16,000
855 commandeurs, dont	24	à	2,000	48,000
—	151	à	1,000	151,000
202 grands officiers, dont	34	à	2,000	68,000
—	54	à	1,000	54,000
4,524 officiers, dont	437	à	1,000	437,000

Haut Clergé.

Prélats. Archevêque de Paris	40,000	40,000
14 archevêques à	15,000	210,000
65 évêques à	10,000	650,000
Vicaires généraux 175 dont 1 à	4,000	4,000
16 à	3,000	48,000
Chanoines 661, dont 15 à	2,400	36,000
Chanoines de Saint-Denis		
6 chanoines-évêques à	8,000	48,000
1 chanoine-doyen à	4,000	4,000
3 dignitaires à	3,000	9,000
10 de deuxième ordre à	2,400	24,000

(1) A la même époque, la banque de France avait les sommes suivantes dans les catégories des rentes *immobilisées* :

Banque de France (fonds de réserve), 500,000.

(2) Grand-livre. — Décret 24 août 1793. — De la contribution de la dette publique, art. 111 et 112 du § 32.

« Toute la dette publique, inscrite sur le grand-livre, sera assujétie au principal de la contribution foncière, qui sera réglée, chaque année, par le corps législatif. »

Le paiement de cette contribution sera fait, par retenue sur les feuilles du paiement annuel de la dette publique.

VIII.

Sur les meubles meublants, y compris les voitures, etc.;

Les meubles-meublans d'une valeur *au-dessous* de 3,000 fr. seraient exemps d'impôts ;

De 3000 fr. et *au-dessus*, ils paieraient 3 fr. pour 100 fr. Un mobilier de 10,000 fr. donnerait donc à l'Etat 300 fr. par an.

Assemblée législative.

Séance du 24 novembre. — Présid. du cit. BEDEAU.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

M. de Larochejacquelein dépose des pétitions pour demander le maintien du décret de la Constituante sur les boissons.

L'ordre du jour appelle des rapports de pétitions.

M. POUJOULAT, rapporteur. Des habitants de la commune de Morelmaison (Vosges) demandent que les communes annexes jouissent du privilège qu'ont les succursales de recevoir gratis les services religieux.— Ordre du jour.

Le citoyen Remy, homme de lettres, à Paris, demande, à titre de récompense nationale, une indemnité littéraire annuelle. — Ordre du jour.

M. FAVREAU. Le citoyen Didon, à Grenoble, demande l'application de l'article 7 de la Constitution en faveur du culte *bibliocatholique* inventé par lui. Ce culte a été formulé en vers. (Lisez ! lisez ! — Non ! L'ordre du jour !) L'ordre du jour est adopté.

M. KOLB-BERNARD. Le citoyen Gaillard Collé, fabricant de bonneterie à Fouencamps (Somme), demande que les métiers de nouvelle invention ou leurs produits soient frappés d'un impôt. — Ordre du jour.

Le citoyen André, à Sartène (Corse), propose de nouvelles modifications au tarif des lettres.— Ordre du jour.

Des arquebusiers et marchands d'armes de Paris, dont les magasins ont été pillés dans les journées de février, mai et juin, demandent qu'il soit promptement statué sur les indemnités qu'ils réclament.

La commission propose l'ordre du jour, parce que c'est aux communes à répondre des désordres et des dégâts commis dans leur circonscription.

M. CHARAMAULE combat ces conclusions. La loi de vendémiaire an IV, qui rend les communes responsables, ne s'applique évidemment que lorsque les communes ont pu empêcher ces dégâts. Il est impossible que la commune de Paris soit rendue responsable de toutes les révolutions qui s'accomplissent. (Bruit à droite.)

Je demanderai à l'honorable M. Estancelin, qui m'interrompt, si la commune de Paris doit être responsable de n'avoir pas empêché la Révolution de février ?

M. ESTANCELIN et quelques autres autres membres de la droite. Oui ! (Murmures.)

M. CHARAMAULE. Je demande le renvoi au ministre de l'intérieur.

M. F. BARROT, ministre de l'intérieur. Ces réclamations s'élèvent à cinq millions. Une commission a été nommée pour les examiner, et une décision sera prise prochainement. Le renvoi au ministre de l'intérieur serait donc inutile.

M. KOLB-BERNARD insiste pour l'ordre du jour, qui est mis aux voix.

La première épreuve est déclarée douteuse. A la seconde l'orde du jour est rejeté, et la pétition renvoyée au ministre malgré lui. (Mouvement.)

M. KOLB-BERNARD. Le citoyen Anguste, à Paris, demande que les débitants de tabac ne puissent exercer en même temps aucune branche de commerce. — Ordre du jour.

Le citoyen Armand, à Puymeros (Vaucluse), demande que les maires ne soient pas nommés par les conseils municipaux, non plus que les instituteurs et autres fonctionnaires communaux.—Ordre du jour.

Le citoyen Fabre, avocat à Toulouse, propose un projet de loi portant création d'une banque immobilière.— Ordre du jour.

« Le citoyen Robin, à Cholet-sur-Moselle, demande que des travaux de constructions soient exécutés et des plantations faites sur toutes les routes nationales et départementales. » — Ordre du jour.

M. ROMAIN-DESFOSSÉS, ministre de la marine, dépose un projet de budget rectifié, de la marine, portant une réduction de 8 millions sur celui qui avait été présenté par le précédent ministère.

M. GRILLON. Les citoyens Jouane, Martin et Bès, à Perpignan, demandent une loi qui réglemente la boulangerie. — Renvoi au ministre du commerce.

Le citoyen Rouget, notaire honoraire, à Paris, signale une fraude au préjudice du Trésor, au sujet du timbre sur les affiches, et présente un moyen de la faire cesser. — Renvoi à la commission du timbre des effets de commerce.

Le citoyen Finsac, enseigne de vaisseau à bord de l'*Africaine* (Antilles), demande la création, dans les grandes villes et villes manufacturières, d'une administration devant fournir aux ouvriers des vivres au plus bas prix possible. — Ordre du jour.

M. DE BAR. Le citoyen Augier, à Paris, demande que des députations de tous les corps formant l'armée expéditionnaire de Rome soient envoyés à Paris pour y recevoir des hommages et remerciements. (On rit.) – Ordre du jour.

Le citoyen Letellier, à Paris, demande la nomination d'une commission pour examiner une vis de son invention, propre aux irrigations. — La commission propose le renvoi au ministre de l'agriculture.

M. CHARRAS demande quels ont été les motifs de la commission.

M. DE BAR essaie de lire la description de la machine et ne peut y parvenir. Il essaie également la description verbale, et y réussit moins encore.

Sur la demande du ministre de l'agriculture, la pétition lui est renvoyée.

M. Menes, à Paris, propose des moyens pour procurer des travaux aux ouvriers de bâtiment. Ces moyens consisteraient à forcer les propriétaires à démolir leurs vieilles maisons pour en construire de nouvelles. — (Hilarité et ordre du jour.)

M. Margain, à Grenoble, se plaint d'injustices et de fraudes dont il serait victime de la part des magistrats et de deux notaires.

La commission ne voyant dans cette pétition qu'un tissu de calomnies, propose le renvoi de la pétition au ministre de la justice.

VOIX DIVERSES. L'ordre du jour !

L'ordre du jour est mis aux voix et adopté.

M. Sudre, à Paris, inventeur de la téléphonie, ou télégraphe acoustique, demande que l'on mette en usage son invention, qui a été expérimentée et approuvée par plusieurs commissions composées d'officiers-généraux, puis rejetée à la suite d'une expérience faite au camp de Metz devant M. le duc de Nemours. Il demande aussi le paiement d'une somme de cinquante mille francs que l'inventeur croit devoir réclamer de l'Etat.

La commission propose l'ordre du jour.

M. VICTOR LEFRANC. L'Assemblée ne peut faire une rectification à une pétition; elle peut seulement renvoyer la pétition sous le mérite des observations présentées par le rapporteur.

M. BIGAL maintient qu'il y a un engagement moral de la part de l'Etat avec le pétitionnaire pour les cinquante mille francs qu'il réclame.

M. LE GÉNÉRAL GOURGAUD n'a pas à s'expliquer sur la question d'argent ; mais, après les expériences qu'il a aidé à faire dans le temps à Vincennes, il pense que l'invention de M. Sudre peut être fort utile pour les armées de terre pendant la nuit, et pour la marine presque en tout temps.

L'ordre du jour est prononcé sur la question d'argent, et la question d'art est renvoyée à l'examen des ministres de la guerre et de la marine.

— M. Thévenin, ancien militaire à Paris, demande à toucher la pension attachée à la croix de la Légion-d'Honneur, qu'il a obtenue alors qu'il avait quitté le service. M. Thévenin est un vieillard de 80 ans. La commission propose et l'Assemblée adopte le renvoi au ministre de la guerre.

— Des tambours, trompettes, etc., de la garde nationale de Paris, décorés au mois de juin, demandent à jouir de la pension allouée aux militaires décorés sous les drapeaux.

Le renvoi de cette pétition aux ministres de l'intérieur et de la justice est ordonné.

Le citoyen Salgues, ex-procureur du roi à Figeac (Lot), révoqué au mois de février, demande pour lui et ses collègues qui sont dans le même cas, leur réintégration ou leur mise à la retraite.

La commission propose le renvoi au ministre de la justice.

M. CHEGARAY. Je suis dans une position semblable à celle de l'honorable signataire de la pétition ; mais je ne crois pas qu'il convienne qu'une grande Assemblée apostille des pétitions demandant des places.

— Le sieur Muytiens, ouvrier à Batignolles, propose la création d'une caisse de retraite pour la vieillesse.

La commission propose l'ordre du jour.

M. LAGRANGE. Il ne faut pas passer légèrement là-dessus, citoyens représentants.

Il faut que cela soit étudié par une commission compétente. Je demande donc le renvoi à la commission de l'assistance publique.

M. LE RAPPORTEUR déclare qu'il ne s'y oppose pas.

Le renvoi à la commission de l'assistance est prononcé.

Le sieur Féline propose des modifications à la loi sur le recrutement.

La commission propose le renvoi au ministre de la guerre.

M. LE PRÉSIDENT. Il n'y a pas d'opposition ? (Silence général.) Le renvoi est prononcé.

M. P. DUPRAT. Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. Sur quoi ?

M. P. DUPRAT. Sur la pétition de M. Féline.

M. LE PRÉSIDENT. C'est impossible... la chambre a prononcé.... Vous n'avez pas la parole. (Réclamations à gauche.)

M. JOLY demande la parole pour un rappel au règlement. Le règlement est, selon lui, violé par M. le président. Le président doit consulter l'Assemblée sur la question de savoir si M. Duprat sera entendu.

M. LE PRÉSIDENT déclare qu'il est prêt à consulter l'Assemblée.

A DROITE. L'ordre du jour ! l'ordre du jour !

L'ordre du jour est mis aux voix et adopté.

A GAUCHE, ironiquement. Très bien! très bien!

M. LE PRÉSIDENT. Je ne crois pas qu'il soit convenable que des membres de cette Assemblée se permettent de juger ses décisions par des exclamations. L'Assemblée est souveraine; personne ne doit attaquer ses décisions, et je rappellerai à l'ordre quiconque dorénavant se permettra des exclamations inconvenantes.

A GAUCHE. Le régime du sabre.

M. LE PRÉSIDENT. On dit : C'est le régime du sabre. Je réponds à l'interrupteur que c'est le régime de la loi et de votre règlement. (Approbation.)

M. PÉAN. Vous vous tournez de ce côté.

A DROITE. A l'ordre ! M. Péan ! à l'ordre !

M. LE PRÉSIDENT. Monsieur Péan, si l'interruption était sortie de votre bouche, et si je l'avais su, je vous aurais rappelé à l'ordre !

A DROITE. Très bien ! très bien !

M. DAMBRAY continue le rapport de la commission des pétitions.

Ces pétitions, dépourvues d'intérêt, sont presque toutes écartées par l'ordre du jour.

Le citoyen Dumesnil, à Paris, demande qu'il soit fait don à M. de Lamartine de la terre de Milly, comme récompense nationale.—Ordre du jour.

Les citoyens de Puységur et de Gaucourt, à Paris, présentent un projet de création de caisses rurales. — Renvoyé au comité de l'intérieur.

M. FAULTIER, autre rapporteur, est encore entendu.

Des fabricants d'armes, à Saint-Etienne, demandent l'autorisation d'exporter des fusils de guerre qui leur ont été commandés par divers états, ou l'acquisition de ces mêmes armes par l'Etat.

M. LE RAPPORTEUR demande le renvoi de la pétition aux ministres de la guerre, des finances et des affaires étrangères.

M. DE GRAMMONT, rapporteur. M. Savoit, ancien militaire, à Bouvellement (Ardennes), demande une pension.

La commission propose le renvoi au ministre de la guerre.

M. DE BUSSIÈRE. Je m'élève en principe contre cette idée de faire de l'Assemblée une sorte de bureau par lequel passerait toutes ces pétitions. Je demande l'ordre du jour.—Adopté.

— M. Charton, à Paris, demande que la statue du duc d'Orléans soit réintégrée sur le piédestal de la cour du Louvre.

M. LE GÉNÉRAL DE GRAMMONT fait observer avec le pétitionnaire que le duc d'Orléans a rendu des services militaires à la France ; sa statue a été, dit-il, un acte de reconnaissance. A Alger, une statue du même prince a été conservée par le peuple ; la capitale de la civilisation du monde ne voudra pas avoir moins d'honneur que la capitale de nos possessions algériennes. (Rumeurs à gauche.)

La majorité de la commission, tout en rendant hommage aux idées du pétitionnaire, par des motifs de sécurité publique et de haute politique, conclut à l'ordre du jour. (Rumeurs diverses.)

M. HOWINE-TRANCHÈRE. Messieurs, il n'est pas dans mon intention de passionner le débat. Il s'agit de reconnaissance nationale, et croyais en entendant les premiers mots du rapport, que nous aurions à statuer sur d'autres conclusions. (Agitation.) Il n'y a pas de flatterie... il n'y a pas de flatterie autour d'un tombeau. Je crois que ce serait nous honorer si l'Assemblée républicaine ordonnait de rétablir sur son piédestal la statue d'un soldat qui fut l'une de nos gloires. (Allons donc!)

M. GOURGAUD. La statue dont il s'agit est le résultat d'une souscription volontaire. M. le ministre de la guerre le sait bien, lui qui a figuré dans cette souscription. (Ah! ah !) Le monument appartenait donc à l'armée, le renverser était insulter l'armée, le rétablir ce serait la glorifier. (Marques d'impatience à gauche.) Je demande le renvoi de la pétition aux ministres de la guerre, des travaux publics et de l'intérieur.

M. JULES FAVRE appuie les conclusions de la commission. Le rapport a fort bien concilié les convenances avec les nécessités de la situation politique. Si la statue n'avait été élevée que pour constater le souvenir d'un grand service rendu ; si son érection n'avait pas été mêlée à cette pensée d'hommage rendu à un prince, je m'opposerais aux conclusions de la commission ; mais nous avons en Algérie des dévouements et des gloires égales et mêmes supérieurs à ceux que l'on prétend honorer ainsi. (C'est vrai !)

Il est évident que cette question, qui se présente ici sous le rapport de l'art et de la reconnaissance, n'aurait plus au dehors que sa portée politique, et je demanderai à l'Assemblée s'il lui convient, avec les formes du gouvernement adoptées en Février, d'inaugurer à la face du pays la statue du fils d'un roi. (Bravo ! à gauche. — Murmures à droite.)

M. GOURGAUD. Vous avez bien les statues de Henri IV et de Louis XIV.

M. J. FAVRE. Il y a entre ces statues et celle qui vous

occupe une différence que l'on voudra bien apprécier ici. Le père de Henri IV n'est plus vivant, et il n'a pas été chassé de France depuis deux ans à peine. (On rit.)

Vous avez fermé l'accès du sol français à ceux qui, dans l'exil, conservent des prétentions princières. Il y aurait entre cette décision et celle que l'on vous propose de prendre une contradiction formelle. Vous ne pouvez rétablir des monuments qui auraient, aux yeux du pays, une signification déplorable, et ne seraient qu'un brandon de discordes civiles.

L'Assemblée, consultée, adopte l'ordre du jour.

La séance est levée à six heures.

Revue des Départements.

LA PRESSE DÉMOCRATIQUE DANS LA PROVINCE.

Le RÉPUBLICAIN BRETON, *Sentinelle démocratique de l'Ouest*, tel est le titre d'un nouvel organe de la démocratie socialiste, destiné à répandre la parole de vie dans la Bretagne. Nous lisons dans le premier numéro :

» Le suffrage universel nous conservera la République, seule forme de gouvernement qui laisse intacte la dignité humaine ; il adoucira la misère, le pire des esclavages; il modifiera le prolétariat ou l'exploitation de l'homme par son semblable : il nous donnera le droit au travail, l'instruction gratuite et une *juste* justice ; il fondera le crédit agricole et industriel, répartira équitablement l'impôt ; donnera du pain à tous, en créant, en protégeant l'*association*, arche de salut d'un société qui fait naufrage. Le suffrage universel sauvera la France. »

La *Démocratie* a raconté antérieurement les indignes persécutions par lesquelles le préfet d'Ille-et-Vilaine, M. Caffarelli, a voulu empêcher la distribution des prospectus du *Républicain breton*, et par suite l'existence du journal. Nous n'y reviendrons pas, ces choses-là sont trop communes par le temps qui court. Le dévouement des républicains de Rennes a triomphé du mauvais vouloir de l'autorité, cela devait être aussi : la foi transporte les montagnes.

Mais par suite de ces difficultés, le nouveau journal s'imprime à Saint-Malo, et non à Rennei.

En tendant cordialement la main aux nouveaux soldats qui viennent s'enrôler dans la phalange populaire, nous n'avons pas à leur crier courage ! car pour eux la lutte a précédé l'existence politique; nous répétons avec eux : Espoir, car l'avenir est à nous !

— La *Démocratie*, de Lyon, dont nous avons annoncé l'apparition, et qui n'en est qu'à son sixième numéro, se voit déjà l'objet de sourdes persécutions, malgré la forme pacifique sous laquelle elle présente et défend l'idée nouvelle. On ne peut l'attaquer en face encore, mais on cherche à l'irriter, à la tuer à petit feu.

Ainsi, ses correspondances, ses journaux, ses échanges, lui manquent à chaque jour : tantôt l'un, tantôt l'autre, ses abonnés ne reçoivent pas leurs numéros ou les reçoivent le lendemain, ou de deux jours l'un.

C'est de l'*impartialité honnête et modérée*, en attendant la persécution... nous voulons dire la *justice honnête et modérée*, toujours.

— *Nouvel acquittement du* Démocrate du Var. — Comme nous le faisions pressentir, notre confrère a été de nouveau acquitté par le jury. Il avait à répondre de la publication de trois articles qui donnaient lieu à la triple accusation d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement.

Il reste encore pour le *Démocrate du Var* un troisième procès à vider, pour un *huitième* article.

GERS.—Le parti de l'*ordre* ne peut dormir tant qu'il reste un pays tranquille, administré par des magistrats aimés et populaires.

Il y avait à Marciac un cercle fondé par des républicains; toutes les formalités légales avaient remplies, et depuis longtemps le cercle se tenait sans donner lieu aux moindres réclamations. Marciac est d'ailleurs un lieu fort tranquille.

C'est pourquoi le préfet a envoyé, par un gendarme, l'ordre au maire de Marciac de dissoudre le cercle.

Le maire a refusé, et, par le retour du courrier, il a été suspendu de ses fonctions pour trois mois, et le cercle dissous par le brigadier de gendarmerie, malgré les protestations des hommes honorables qui le composent.

Le conseil municipal s'est réuni et a pris une décision pour prier le maire de reprendre ses fonctions. Le conseil ne resterait pas à son poste s'il ne craignait de laisser l'administration aux mains des ennemis de la liberté.

Le soir, la population de Marciac tout entière s'est portée sous les fenêtres du maire suspendu, et a protesté par des chants patriotiques. La musique de la garde nationale est venue aussi lui donner une sérénade.

Voilà donc un pays, naguère tranquille, troublé pour le bon plaisir des royalistes. Ces protestations unanimes de la ville de Marciac donneraient à réfléchir à un pouvoir intelligent. Mais !...

NORD. — Aux dernières assises, comparaissait un nommé Henri Barbier, accusé d'avoir crié dans une revue : *Vive la République démocratique et sociale !*

Le jury l'a acquitté.

EURE-ET-LOIR. — *Illiers*. — Le conseil municipal de cette commue, dont les allures offusquaient les honnêtes et modérés du pays, avait été cassé, il y a environ deux mois, par l'autorité préfectorale de M. de Suleau.

Dimanche 11 novembre, ont eu lieu les élections nouvelles. Les républicains ont remporté une victoire complète. Sur 400 votants, les candidats républicains ont obtenu une moyenne de 320 voix ; le dernier en nombre a eu 217 suffrages, tandis que le plus favorisé des candidats modérés, c'est-à-dire des royalistes, n'en a réuni que 60.

Les procès-verbaux d'élection ont été signés au cri de vive la République ! (*Glaneur*.)

CHARENTE. — L'*Ami de la Constitution* annonce que le dernier numéro du *Phare de la Rochelle* a été saisi à la poste et dans ses bureaux.

La dernière razzia de préfets a produit assez d'émotion en province. Ces fonctionnaires étaient à peu près les seuls d'origine républicaine qui restassent encore ; ils appartenaient an ministère Sénart.

M. Péreira, préfet destitué du Loiret, a été hier l'objet d'une manifestation de la part de la garde nationale d'Orléans. Le corps d'officiers, au nombre de soixante-cinq, s'est réuni à la mairie et s'est rendu de là à la préfecture pour lui exprimer ses regrets.

Le *Journal du Loiret*, qui s'efforce de faire oublier son passé, ne pouvait manquer d'attaquer le socialisme phalanstérien, auquel il a prêté jadis quelque appui. Le zèle pieux des nouveaux convertis ne saurait s'arrêter, et ils s'infligent à eux-mêmes le fouet et la discipline.

Nous trouvons aujourd'hui dans la *Constitution*, journal démocratique du Loiret, une lettre d'un phalanstérien, où les contradictions du *Loiret* sont relevées avec autant d'esprit que de modération. Nous remercions pour notre part la *Constitution* de son accueil impartial.

FAITS DIVERS.

On assure que M. Dupin, mercredi dernier, en quittant la séance, épuisé, hors d'haleine, disait à M. T..., le grand interrupteur de la droite : Vous valez peut-être encore moins que les autres, vous me ferez crever à la peine ; savez-vous ce que vous êtes : une parodie de la chambre introuvable en face d'une parodie de la Convention.

Ne serait-ce pas le cas de dire à M. Dupin, ce que disait Lafont, le tragédien, à Colson, qui s'amusait à le contrefaire dans un coin : Mais, mon ami, pourquoi ne parles-tu pas comme cela en public ? (*Evènement*.)

— On lit dans le *National* :

« M. Taschereau écrit aujourd'hui à une feuille de la réaction pour protester contre une assertion du *National* qui l'a représenté comme se précipitant, après Février, dans les salons de l'Hôtel-de-Ville.

» M. Taschereau déclare n'avoir jamais mis les pieds dans ces salons.

» En dirait-il autant des salons de M. Ledru-Rollin, ministre de l'intérieur?

» Nous connaissons des gens qui affirment l'y avoir vu les 26, 27, 28 février et jours suivants, la tête nue, suppléant au besoin l'huissier de service, et partageant avec MM. Evariste Bavoux et Andryane le rôle de familier du ministre.

» Voyons : a-t-on encore abusé de notre *candeur ?* »

— M. Gérin, l'ex-caissier des fonds secrets au ministère de l'intérieur, est mort hier. Les obsèques auront lieu à Neuilly.

Si tous ceux qui ont eu des rapports intimes avec M. Gérin se font un devoir d'assister à ses funérailles, on y pourra rencontrer bien des gens étonnés de marcher sous la même bannière. (*Evènement*.)

— Depuis quelques semaines une propagande active se fait dans la province, et le message du président de la République en est la base principale. Des personnes se disant bien informées parlaient aujourd'hui, dans la salle des Pas-Perdus de l'Assemblée, des progrès rapides que les apôtres bonapartistes auraient déjà faits.

On assure que le 10 décembre prochain sera le jour d'une immense manifestation dont le noyau sera composé de députations des gardes nationales des départements que M. Louis-Bonaparte a visités cet été. Une grande revue sera passée, et le soir il y aura réception et bal dans les grands appartements des Tuileries que l'on restaure à cette intention.

Les habitués de l'Elysée, qui avaient depuis quelque temps abandonné les couloirs de l'Assemblée, y reparaissent depuis deux jours, et parlent avec espérance de l'anniversaire prochain de l'élection du président.

— Plusieurs citoyens se sont formés en association fraternelle, égalitaire et solidaire, pour la vente dans Paris des œufs, beurres, fromages et poissons. Ils comptent d'ici peu de jours donner connaissance du moment où ils commenceront leurs opérations, et désigner le siège de leur établissement.

— Dans notre numéro du 29 mai dernier, nous avons raconté qu'un assassinat avait été commis chez un marchand de vins de la barrière des Paillassons sur deux militaires. Ces faits, accueillis par nous d'après la rumeur publique, étaient inexacts, et nous ne refuserons pas de faire droit à la rectification qui nous est adressée, bien qu'elle soit tardive.

Il est vrai que deux militaires du 34e de ligne ont eu querelle avec d'autres soldats, et se sont même battus sur le boulevard ; mais les personnes qui habitent la maison du marchand de vins n'ont porté aucun coup; les premiers soins ont été donnés, au contraire, par le marchand à un de ces militaires, qui était tombé sur le boulevard et que l'on croyait grièvement blessé, parce que son état d'ivresse complète l'avait mis dans l'impossibilité de se relever seul.

HAINE DE LA CONSTITUTION. — Nous lisons dans la *Tribune de la Gironde* :

« Un banquet patriotique devait avoir lieu dimanche dernier à Castillon pour fêter l'anniversaire de la proclamation de la Constitution. Mais M. Dosquet, préfet par intérim, a pensé qu'un banquet en l'honneur de la Constitution devait nécessairement compromettre l'*ordre* et la *sécurité publique*, et il s'est empressé de l'interdire par un arrêté en date du 16 courant.

» L'arbitraire de l'autorité ne devait pas s'arrêter là. L'arrêté de M. Dosquet ayant été notifié à M. Haillé, président du *Cercle des Amis de l'ordre*, ce dernier crut devoir établir, par une protestation, que le cercle proprement dit était étranger à l'organisation du banquet. Mais M. le maire de Castillon refusa de lui donner acte de cette déclaration.

» D'un autre côté, les souscripteurs du banquet prirent, à l'*unanimité*, la résolution de distribuer aux pauvres de Castillon les vivres qui devaient servir au repas ; mais le maire repoussa également la demande qui lui fut faite de faire annoncer au son du tambour cette distribution. On devine le mauvais effet que ce refus a produit au sein de la population. »

THEATRES. — BALS. — CONCERTS.

Le théâtre de la Porte-Saint-Martin nous promet pour cette semaine les représentations des danseuses viennoises ; on peut compter sur un effet formidable : la troupe ravissante nous revient augmentée de douze sujets et avec les tableaux les plus délicieux, les plus variés, et les plus nouveaux. Au lieu de 36 qu'elles étaient, les danseuses, dirigées par Mme Weiss, sont maintenant *quarante-huit*. Un grand éclat sera déployé pour ces représentations où tout Paris voudra courir ; L'orchestre du théâtre sera considérablement renforcé, ce spectacle promet d'être aussi brillant qu'à l'opéra.—Ce soir, dimanche, par extraordinaire, le *Livre noir* et le *Connétable de Bourbon*.

INVALIDES CIVILS. — Dimanche prochain, 2 décembre 1849, à 1 heure, aura lieu, dans la SALLE VALENTINO, rue Saint-Honoré, n° 359, un GRAND CONCERT VOCAL ET INSTRUMENTAL pour la fondation de la caisse des pensions des Invalides civils, avec le concours de la musique populaire, sous la direction de M. SOURDILLON ; de la société chorale des Enfants de Lutèce, sous la direction de M. GAUBERT, et des premiers artistes de la capitale.

Le comité des Invalides civils espère que les vives sympathies de la population de Paris répondront aux sentiments de philanthropie qui ont inspiré l'idée de cette fête musicale, et que le concours de tous sera acquis à cette œuvre généreuse. — Prix d'entrée : 50 cent., galeries et places réservées, 1 fr.; salons, 2 fr.

On trouve des billets à l'Administration centrale des Invalides civils, boulevart Saint-Denis, 24, et à la salle du concert.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 f.	11 f.	6 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe	32	17	9
PAYS A SURTAXE.			
Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	46	24	13
Colonies et pays d'outre-mer	50	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	68	35	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à 9 »	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus. »	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Toute réclamation doit être accompagnée de la dernière bande imprimée.

Bourse du 24 novembre 1849.

La bourse d'aujourd'hui a encore été plus nulle que celle d'hier ; le 5 0/0 à terme, ouvert à 89-90, n'a pu aller plus haut, il est descendu à 89-70, pour fermer à 89-75; ainsi la spéculation s'est concentrée dans 20 c. Tout cela indique une tendance à la baisse; mais les spéculateurs à la hausse, qui sont chargés de rentes en liquidation, prennent tout ce qui se présente afin de maintenir le 5 0/0 dans le cours de 90 fr.

Quant aux spéculateurs à la baisse, ils sont peu engagés et ne veulent pas la faire à la veille de la liquidation ; ainsi, on pense qu'il y aura peu de variations d'ici à la fin du mois, parce qu'il y a peu de découvert.

Le 5 0/0 au comptant a ouvert à 89-80 ; il a fait au plus bas 89-65, au plus haut 89-80, et a fermé à 89-70, en baisse de 10 c. sur la précédente clôture.

Le 3 0/0, au comptant, ne varie pas; il a fermé, comme hier, à 57 fr.

Les actions de la Banque de France ont fermé à 2 395; baisse, 5 fr.

Les nouvelles obligations de la Ville ont fermé à 1 155; hausse, 5 fr.

Il y a eu quelques affaires en chemin de fer, les cours se sont tenus fermes ; il y a eu sur les principales lignes une légère hausse.

Les fonds anglais sont encore arrivés en hausse, le 3 0/0 fait 94-5/8.

4 heures. — A la coulisse le 5 0/0 faisait 89-70 demandé.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clô. du j.
Trois 0/0	57 ..	57 05	56 85	56 95
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Cinq 0/0	89 90	89 90	89 70	89 75

24 NOV. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.	
3 0/0 j. du 22 juin	57 ..
5 0/0 j. du 22 mars	89 70
VALEURS DIVERSES.	
Banque de France	2395 ..
Ob. de la Ville, anc.	1295 ..
— — nouv.	1155 ..
Oblig. de la Seine	1090 ..
— St-Germ. 1842	865 ..
— Versailles	810 ..
— Orléans. 4 0/0	960 ..
— Nouvelles	980 ..
— Rouen, 4 0/0	735 ..
— Nouvell., 1849	900 ..
— Havre j. mars	740 ..
— Nouvelles	840 ..
— Marseille	930 ..
— Orléans, jouis.	450 ..
Quatre-Canaux	1080 ..
— Jouissance	75 ..
Bons du Trésor	6 0/0.
Forges Aveyron	3000 ..
Monceau-s.-Sambre	1500 ..
Nord (hauts four.)	900 ..
Charbon belge	325 ..
Zinc V.-Montagne	2735 ..
— Stolberg	505 ..
Mines de la Loire	285 ..
FONDS ÉTRANGERS.	
Belg. 5 0/0 1840	96 ./.
— 5 0/0 1842	96 ./.
— 4 1/2	86 3/4
— 3 0/0	65 1/4
— 2 1/2 0/0	49 ./.
— Banque	710 ..
— — 1841	1020 ./.

Espag. dette active	22 1/8
— — 3 0/0	36 1/4
— Dette intér.	28 3/4
Naples, récép. Roth.	91 ..
Romain, emprunt	82 ./.
Haïti, emprunt	200 ..
Piémont, emprunt	960 ..
— Nouveau	885 ./.
Rente 5 0/0	83 40
Lots d'Autriche	390 ..
2 1/2 hollandais	55 ..
CHEMINS DE FER.	
Saint-Germain	405 ..
Versailles, r. d.	240 ..
Versailles, r. g.	170 ..
Orléans à Paris	740 ..
Rouen	526 25
Havre	232 75
Avignon-Marseille	220 ..
Bâle	103 75
Centre	302 50
Boulogne	137 50
Bordeaux	397 [illegible]
Nord	442 50
Strasbourg	356 25
Nantes	280 ..
Monter. à Troyes	110 ..
Dieppe Fécamp	180 ..
BOURSE DE LONDRES du 22 novembre.	
3 0/0 consolidés	94 5/8
3 0/0 au 12 déc.	94 5/8
TAXE DU PAIN.	
1re qualité le kilo.	27 c.
2e — —	20

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Le douzième numéro de la *Solidarité*, journal mensuel, vient de paraître. Voici le sommaire des articles qu'il contient : Lettres inédites de Louis Bonaparte.— Plus d'impôt, plus de loyers, plus de fermages ! — Les invalides du travail dans l'association.—Les représentants des travailleurs.—A la *Voix du Peuple*.—Revue politique.—Nouvelles de Doullens.—Revue des associations ouvrières.—Paris, un an, *soixante centimes* ; départements, 1 fr. 10 c., au bureau, rue Hautefeuille, 32. (On ne reçoit que les lettres affranchies.)

Spectacles du 25 novembre.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Le Testament.
ITALIENS. —
OPÉRA-COMIQUE. — La Fée aux Roses.
ODÉON. — François le Champi.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Le Comte Hermann.
VAUDEVILLE. — Croque-Poule, l'Impertinent, les Intimes, Riche d'amour, Daphnis et Chloé.
GYMNASE. — La Faction, Graziella, les Partageux.
THÉATRE MONTANSIER. — Femme à la broche, Tigre du Bengale.
VARIETES. — La Vie de Bohême.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Connétable de Bourbon.
AMBIGU-COMIQUE. — Piquillo Alliaga, Juif errant.
GAITÉ. — Les Belles de Nuit.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — Léonce, un Homme traqué.
THEATRE NATIONAL. — Les Pilules du Diable.
FOLIES. — L'Ouvrier grand seigneur, Marquis de Ficavac.
THEATRE CHOISEUL. — Les Talismans du Diable.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 255. ÉDITION DU MATIN. Lundi 26 novembre 1849.

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

PARIS, 25 NOVEMBRE.

Le mal de la peur.

De tous les maux qui affligent l'humanité, il n'en est pas de plus cruel, de plus désastreux que *la peur*.

Les maladies les plus meurtrières, les épidémies, la peste, la fièvre jaune, le typhus, le choléra lui-même, ne produisent pas des désastres comparables à ceux qu'enfante cette redoutable affection.

A l'état aigu, la peur rend les hommes furieux ; à l'état chronique, elle les rend bêtes.

Mais elle agit toujours simultanément des deux manières sur les sujets auxquels elle s'attaque, en sorte que les malheureux qu'elle atteint deviennent à la fois stupides et enragés.

C'est la peur qui a brûlé Jean Huss, Jérôme de Prague, et torturé Galilée; qui a allumé les bûchers de l'inquisition, massacré les Albigeois, égorgé les huguenots ;

C'est la peur qui fait pendre en ce moment les nobles champions de la Hongrie, qui fusille les démocrates allemands et bâtonne les femmes lombardes ;

C'est la peur qui fait saccager les imprimeries des journaux de la liberté par les défenseurs de l'ordre ;

C'est la peur qui dicte les proclamations-Carlier ;

C'est là peur qui inspire quotidiennement aux feuilles bien pensantes toutes les calomnies, toutes les vilaines choses qu'elles débitent contre le Socialisme ;

C'est la peur qui peuple nos prisons de républicains, qui invente les complots et les attentats, qui fait traîner sur les routes, garottés comme des malfaiteurs, les défenseurs du peuple entre deux haies de gendarmes, qui persécute jusqu'au fond de leurs cachots les écrivains de la liberté.

Inspirée, exploitée par un petit nombre d'habiles qui ne peuvent asseoir leur domination qu'au milieu des dissensions et des haines des partis, la peur soutient seule dans leurs places, dans leurs privilèges, ces implacables ennemis de l'émancipation des peuples, dont l'aveuglement et l'ineptie vont de nouveau ensanglanter l'Europe et la couvrir de ruines, si la raison publique n'enlève le pouvoir à ces intelligences faussées, à ces mains indignes.

Oui, c'est la grande conspiration de la peur organisée dans tous les pays par les factions anti-républicaines, qui entrave tout progrès, éteint toute lumière, barre opiniâtrement la route à toute idée de salut, d'avenir, de délivrance prochaine et de bonheur futur.

La peur, elle s'assied en souveraine dans les conseils des hommes d'Etat ; elle préside aux délibérations des assemblées, elle se cache sous l'habit brodé du haut fonctionnaire, sous la toge du magistrat, sous la robe du prêtre, et jusque sous l'uniforme du soldat habitué à jouer fièrement sa vie dans les hasards de la guerre...

La peur ! et quelle peur? — La plus ridicule, la plus stupide de toutes.

La peur d'un mot... d'un mot qu'ils ne comprennent pas ; d'une idée qu'ils ne veulent pas étudier ni connaître.

Cette sotte frayeur paralyse leur esprit, étouffe leur cœur, et ne leur laisse plus qu'une foi, qu'un espoir : la force ; qu'un culte : le sabre.

Hors des baïonnettes point de salut.

Le Socialisme, voilà le croquemitaine de ces grands enfants déchus du rang et du titre d'hommes.

Voilà le fantôme qui se dresse devant eux dans les conférences du jour, dans la solitude des nuits, l'épouvantail sans cesse présent à leurs yeux et à leur faible esprit, et devant lequel ils se cachent, comme l'enfant, effrayé des fantastiques récits d'une nourrice imprudente, se couvre la tête du drap de son lit, pour ne pas voir le rayon de lumière blanche qui pénètre dans sa chambre à travers les fentes d'un volet.

— Ne portez pas la main sur ce vieil abus, n'essayez pas de trouver un remède à cette misère ; pas de réforme ! pas de progrès ! pas d'innovation ! C'est du Socialisme que vous feriez : on ne peut toucher à rien sans faire du Socialisme.

Et les bonnes gens tremblent, et les prudents s'enfuient, et les braves reculent, et les audacieux s'arrêtent.

— Mais enfin, qu'est-ce donc que le Socialisme ? se hasardent à demander quelques sceptiques ; c'est donc....

— C'est tout cela, mes bons amis, et bien d'autres choses encore, s'écrient les habiles. Le Socialisme, ah ! Dieu ! le Socialisme !...

Et M. Véron rougit comme une chaste fiancée.

Et M. Thiers fait le signe de croix, à rebours, il est vrai ; mais M. de Montalembert, en lui signalant son erreur, lui affirme tout bas, pour rassurer sa conscience trop alarmée, que l'intention sanctifie les vices de la forme.

Alors la majorité des peureux se dresse comme un seul homme, et repousse impitoyablement tous projets utiles, toutes réformes salutaires, en criant avec une sainte horreur, feinte chez quelques-uns, naïve chez la plupart, ce mot sacramentel qui répond à tout : — Socialisme ! Socialisme !

De telle sorte que le peuple, voyant que tout le bien qu'on propose de lui faire est forcément, invariablement rejeté, sous prétexte de complicité avec le Socialisme, finit par se dire d'abord et par comprendre ensuite qu'il n'y a de progrès et de salut pour lui que dans ce Socialisme.

C'est ainsi que la peur du Socialisme qui paralyse et glace les régions officielles, socialise peu à peu les masses populaires en France.

Ce qui prouve que le mal n'est pas autant qu'on le croit l'ennemi du bien.

Les groupes et les séries.

Viendra-t-on nous soutenir maintenant que la Théorie de Fourier ne fait plus de conquêtes nouvelles. La voici qui arbore son drapeau dans le premier-Paris du *Dix Décembre*. Ecoutez :

Pour battre l'Angleterre d'une manière complète et définitive, il suffirait de faire fonctionner en France l'institution commerciale suivante, dont les développements tiennent dans l'espace de quelques lignes.

Cela consiste à :

1° Réunir les producteurs *de chaque industrie, dans chaque commune*, sous une présidence et un bureau *électifs* ;

2° Assembler les diverses industries de la même commune *dans une Série nouvelle*, ayant une présidence et un bureau choisis par les moyens ci-dessus ;

3° Faire envoyer par chaque commune un délégué des industries pour représenter la commune à *une Série plus élevée*, ayant son siège à l'arrondissement ;

4° Faire, pour le département, ce qui serait effectué par la commune à l'égard de l'arrondissement ;

5° Recommencer pour le centre du gouvernement ce qui serait fait pour le département ; de façon à avoir une Assemblée supérieure de la production, siégeant à Paris dans certaines circonstances, indiquées normalement ; et laissant aux affaires une commission *permanente* de dix membres, choisis à tour de rôle dans les délégués des Assemblées générales, pour poursuivre incessamment à *l'intérieur* et à *l'étranger* les droits et les intérêts de la production.

En réunissant les mêmes industries d'une commune, on moralise le travail et la production, et sans gêner en quoi que ce soit la liberté individuelle ou industrielle.

Nous lisons plus loin dans le même article :

Il ne faut pas se dissimuler que toute la difficulté des problèmes sociaux à résoudre est contenue dans ces deux premières étapes du travail national :

1° Réunion des travailleurs de la même industrie ;

2° Réunion des diverses industries de la même commune.

Les autres Séries ne font qu'en reproduire les termes, et ne servent qu'à élever les deux premières combinaisons radicales, essentielles, vers des centres plus nombreux, plus divisés.

.... Nous n'insisterons pas sur les Séries d'arrondissement et de département, qui n'ont pas une existence aussi intéressante que les deux Séries essentielles dont nous venons de parcourir les éléments généraux.

L'arrondissement et le département ne sont, — comme dans les errements administratifs, — que l'extension, la généralisation de la commune.

.... A cela comme à tout le reste, nous savons ce qu'on nous répondra : — Il existe déjà des chambres consultatives du commerce, un conseil supérieur.

Les institutions actuelles de la France, — en fait de travail et de commerce — ressemblent à ces vieux cadrans figuratifs, où l'aiguille marque nécessairement toujours la même heure. Regardez de près la prétendue machine, elle n'existe qu'en carton ou en plâtre peint, et de rouages, point.

Malgré toute notre admiration pour un mensonge bien effronté, nous sommes obligés d'avouer que nous aimerions mieux une belle et bonne horloge.

O *Dix Décembre* ! voilà donc ce que vous proposez : organisation de la commune, réunion des travailleurs de chaque profession avec une hiérarchie élective : solidarité de toutes les industries d'une même commune ; reproduction graduée de ce mécanisme. C'est là votre idéal ? Pourquoi donc adressez-vous tant d'injures aux phalanstériens ?

Au surplus, si vous pouvez réaliser *vos idées* après les avoir complétées par quelques études, soyez sûrs que nous vous applaudirons.

NOUVEAU DUEL.

6 heures. — Au moment de mettre sous presse, dit la *Patrie*, nous apprenons l'issue du duel entre M. Pierre Bonaparte et M. Adrien de la Valette. Il a eu lieu dans une prairie derrière l'embarcadère du chemin de fer de Saint-Germain.

On nous communique la déclaration suivante :

Les soussignés certifient les faits qui suivent :

Une rencontre a eu lieu aujourd'hui 25 novembre, à Saint-Germain, entre M. Pierre Bonaparte, représentant du peuple, et M. Adrien de Lavalette, rédacteur en chef du journal l'*Assemblée nationale*.

Les adversaires ont été placés à trente pas de distance l'un de l'autre, avec la facilité de marcher chacun cinq pas, de manière que l'intervalle définitif ne pût être moindre de vingt pas.

Deux coups de feu ayant été échangés sans résultat, les témoins de M. de la Valette ont fait connaître que comme rédacteur en chef de l'*Assemblée nationale*, il avait assumé la responsabilité de l'article du compte-rendu de la séance, dont M. Pierre Bonaparte avait eu à se plaindre, mais qu'il n'en était pas l'auteur, et qu'il n'aurait point laissé passer ce que cet article contenait d'offensant pour la bravoure et l'honneur de M. Pierre Bonaparte.

Après cette explication, les témoins des deux parties ont déclaré que l'honneur était satisfait, et se sont opposés formellement à ce que le combat continuât.

Pour M. Bonaparte : MARCHAL (de Calvi), AUGUSTE POLI.

Pour M. de Lavalette : DENJOY, représentant du peuple ; DE LA BROISE, représentant du peuple.

Du prétendu matérialisme de Fourier.

A M. le rédacteur de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Monsieur,

Je viens de lire dans le *Semeur* la critique d'un article de la *Démocratie pacifique* sur le christianisme et le socialisme. Vous ne connaissez probablement le *Semeur* que par sa polémique contre le socialisme, qu'il attaque à son point de vue, lui reprochant sans cesse de mettre en oubli la notion du devoir et la

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LUNDI 26 NOVEMBRE 1849.

LETTRE SUR LE SOCIALISME.

La lettre suivante a été écrite par une dame qui habite la province à un de ses amis à Paris.

C'est une réponse à des objections et à des doléances affectueuses sur les dangers ou les erreurs de la foi socialiste.

Elle peut d'autant plus donner une idée des progrès du Socialisme dans les consciences, qu'elle n'était pas destinée à la publicité, et que la femme qui l'a écrite vit éloignée du monde littéraire, de l'agitation des partis et des écoles.

On dirait la lettre d'un des premiers chrétiens à quelque incrédule d'Athènes ou de Rome.

Quand le cœur et la raison d'une femme s'élèvent si haut pour soutenir une idée sociale, cette idée ne peut tarder à devenir une religion.

*A Monsieur*** à Paris.*

Vous me plaignez, ami, parce que vous croyez deviner mes agitations et mes colères. Vous me blâmez parce que vous m'accusez de *socialisme* ; mais vous m'aimez toujours, parce que vous croyez à la droiture et à la générosité de mes intentions.

Merci pour ce bon sentiment ! c'est lui qui me vaut l'aimable lettre que j'ai sous les yeux, et que j'accueille comme une amicale provocation ; car vous avez trop d'esprit pour espérer de me convertir en m'appelant à la discussion. Vous savez bien, n'est-ce pas, que toute objection, au contraire, devient le texte d'un argument nouveau qu'on fournit à son adversaire. Vous attaquez donc mon socialisme pour me faire expliquer sur ce que j'entends par ce mot. Vous le comparez à un médecin tourmentant son génie pour trouver des remèdes qui guérissent les malheureux atteints d'une maladie mortelle. Ces malades, selon vous, ce sont les prolétaires, et vous me les montrez souffrant plus d'une médicamentation imprudente que de leur mal même.

Vous ajoutez que l'extrême civilisation touche à la barbarie, que la perfectibilité humaine n'est que démence, que le dernier terme du socialisme enfin aboutit à l'état sauvage ou à l'état barbare. Pour appuyer ce jugement sur une démonstration, sur un fait, vous prenez en exemple le principe de l'instruction publique gratuite, obligatoire, et vous me faites un tableau à la fois douloureux et grotesque des résultats d'une éducation égale donnée à des individus dont la position sociale est toute différente. Vous terminez enfin par cette phrase, qui n'est, convenez-en, qu'un excitant à la repartie :

« En vérité, en *creusant* certaines questions pour » examiner leurs applications sous toutes les faces, » on s'étonne que d'honnêtes gens et des gens d'esprit puissent s'en occuper sérieusement. »

Je pourrais bien vous dire tout d'abord qu'au lieu de *creuser*, vous effleurez seulement les questions que vous tranchez ensuite vivement. Mais je veux vous féliciter, avant tout, de la courtoisie avec laquelle vous nous attaquez. Vous ne vous posez pas pourtant en *Conseiller du Peuple*. Vous n'avez pas mission de conserver chez nous les traditions de politesse et d'urbanité française, et cependant vous ne voudriez pas appeler *bêtise* l'idée qui circule chez vos concitoyens, et ce n'est pas seulement parce que vous reculez devant l'inconséquence d'un aveu qui établirait que vous avez médité pendant 20 *ans sur une bêtise* (1) ; ce n'est pas non plus parce que vous savez bien que le Socialisme est essentiellement pacifique ; ce n'est pas pour cela, dis-je, que vous vous abstenez de l'injurier par des tableaux de carnage, par des paroles pétries de fange et de sang. Ce n'est pas seulement par bonne foi que vous n'appelez pas le Socialisme l'*Evangile des guillotineurs*, c'est aussi par bon goût, par pudeur, par respect pour l'honnêteté du langage qui protège et conserve l'honnêteté des sentiments.

A la bonne heure ! Si mon cœur bondit d'indignation et se soulève de dégoût devant la calomnie et l'injure, mon attention est éveillée et appelée à un examen sincère par des objections qui se produisent avec calme et mesure. Je sais bien que moi et les miens nous ne voulons aucune des horreurs qu'on nous impute ; mais quand vous nous dites : « Prenez garde, médecins généraux, mais imprudents, en croyant soulager votre malade, vous le tuez plus vite, parce que la maladie est organique et mortelle, et qu'il vaut mieux le laisser languir dans une lente agonie, que de le détruire tout d'un coup par un remède héroïque, » alors, je vous le répète, nous écoutons votre parole, et nous examinons de plus près la tâche que nous avons entreprise.

Cette parole, du reste, a toujours été dite aux médecins de tous les temps, à l'invasion de toute maladie nouvelle ; on a pu la dire, même à la médecine, en général, car elle s'applique à conserver la vie qu'il faut toujours perdre. La vie, même, n'est-elle pas une maladie mortelle ?

Et cependant, les recherches, les études, les expériences de la médecine sont légalement et légitimement encouragées. Nous ne croyons pas qu'il y ait folie à disputer jusqu'au dernier moment le corps de l'homme à une inévitable destruction.

Mais si la maladie est, comme vous le dites, organique et mortelle... c'est-à-dire si le prolétariat n'a aucune chance, aucun espoir de salut ; si le mal est sans remède, s'il doit s'accroître jusqu'à ce que mort s'ensuive, car vous savez bien que rien ne s'arrête, rien ne s'immobilise dans le monde, et que tout ce qui ne s'améliore pas s'empire ; si tous ceux qui souffrent dans votre société ne peuvent passer de la maladie qu'à l'agonie, et de l'agonie à la mort, faudra-t-il donc laisser faire, entretenir même cette maladie... Mais, je le répète, la stabilité est impossible, le mal avance, gagne du terrain. N'avez-vous pas vu ce qu'a produit la doctrine du laisser faire, du laisser passer, celle du chacun chez soi, chacun pour soi ? Si vous abandonnez à leur pente naturelle et libre les rapports établis entre le riche et le pauvre, n'est-il pas infaillible que l'un s'enrichisse toujours de tout ce dont s'appauvrira l'autre ? Si vous abandonnez le plus faible à l'action du plus fort, n'est-il pas évident que l'un se fortifiera encore de tout ce dont s'affaiblira l'autre ? La pente est rapide, fatale, dites-vous, et l'abîme inévitable..... Arrière donc, et laissons passer !

Mais non !.. je vous calomnierais en vous attribuant cette insensibilité, ce découragement. Vous admettez des *palliatifs*, des *adoucissements* à ces maux sans remèdes ; vous renoncez à la guérison, mais vous demandez qu'on soutienne le malade... Ah ! que vous vous trompez sur le caractère de la puissance humaine ! Oubliez-vous donc que la foi dans la réalité du but peut seule donner le désir de l'atteindre, et que l'homme ne saurait remuer un grain de sable, que quand il croit déplacer une montagne !

Pour que le Socialisme soulage, atténue les souf-

(1) Voir le *Conseiller du Peuple*, 7e numéro, septembre.

conscience individuelle pour s'occuper uniquement du bien-être de la masse. Les réponses qui lui ont été faites dans le temps par la *Phalange* n'ayant pu détruire en lui cette idée fixe, l'Ecole phalanstérienne a dédaigné de relever davantage ces sortes d'attaques.

D'ailleurs les ardeurs de la politique détournent votre attention des questions de pure spéculation philosophique. Permettez à un de vos adhérents, qui est plus à l'écart des querelles du jour, de s'intéresser davantage aux discussions de théorie, et de répondre à un journal pour lequel il a conçu une estime sincère, depuis quelques années qu'il le lit. Cette réponse s'adressera en même temps à toute la foule des voix qui tous les jours insultent l'Ecole sociétaire, sur la foi d'un préjugé, en lui jetant à la face le reproche de méconnaître le plus noble côté de la destination de l'homme.

« La foi, dit le *Semeur*, en vous louant de la vôtre, mais en la critiquant, a toujours quelque chose » d'immatériel, de spirituel, et la doctrine fourié» riste est une doctrine matérialiste, une doctrine » qui n'admet le monde invisible que dans ses bons » moments, par concession, mais qui n'y cherche » pas les mobiles moraux par lesquels elle veut diri» ger nos actions. Elle ne vise pas seulement à la » réforme sociale, ce qui est légitime, et ce que nous » approuvons de grand cœur, mais encore elle vise » à mettre dans ce monde-ci le but de l'existence. »

Ce n'est qu'une connaissance très imparfaite et une fausse intelligence des principes phalanstériens qui peuvent faire répéter obstinément, au *Semeur* et à d'autres, cette accusation de matérialisme, si clairement réfutée par Amédé Paget, dans sa brochure posthume intitulée : *Examen et défense du systeme de Fourier*. Fourier matérialiste ! mais ceux qui le soutiennent ne savent donc pas le premier mot de sa théorie, ils ignorent qu'elle se résume tout entière dans cette proposition capitale que l'esprit et la matière, le monde visible et le monde invisible sont destinés, dans les plans de la création, à s'harmoniser parfaitement entre eux, et que le problème consiste à rétablir cette harmonie troublée. Vouloir que l'homme choisisse entre ce monde-ci et le monde à venir, c'est commencer par admettre entre ces deux mondes une opposition essentielle ; c'est nier radicalement que l'existence actuelle puisse être ramenée dans la ligne dont la voie future sera le prolongement. Qu'importe que le mobile de nos actions soit puisé dans leurs conséquences immédiates et sensibles, plutôt que dans leurs suites lointaines et invisibles, si les unes et les autres sont telles que nous ne puissions viser au bien qu'en conformant notre volonté à la volonté divine ? Fourier a cherché à démontrer que le bonheur de l'humanité était attaché à son retour dans cette voie ; que sa destination était celle de coopération de Dieu dans l'ordre universel ; tous ses efforts ont tendu à lui rendre la conscience de cette glorieuse tâche. Une telle conviction pourrait-elle s'accorder avec l'étroite conception d'une existence toute matérielle et qui cesse avec la vie du corps ?

Mais, objecte-t-on, comment se fait-il que l'écrivain qui poursuivait ce but sublime n'entretient ses lecteurs que des détails les plus vulgaires de la vie domestique et de la satisfaction des appétits sensuels ? Parce qu'on ne s'élève aux échelons supérieurs en toutes choses qu'en passant par les degrés inférieurs. Fourier était convaincu que tout se lie dans l'univers, et que, si Dieu s'est occupé d'assigner à notre âme une destination digne d'elle, il a prévu également tout ce qui concerne les besoins du corps, et leur a tracé un mode de satisfaction compatible avec les aspirations du cœur et de l'intelligence. Fourier a compris d'ailleurs que, si ces derniers besoins sont les plus nobles, les premiers sont les plus pressants et les plus impérieux ; il a compris que l'homme n'arriverait jamais à la pureté de l'âme tant que ses appétits et ses habitudes journalières seraient infectées du vice de l'égoïsme. Voilà pourquoi il pousse avant tout à l'association domestique et agricole, à laquelle il croit la vertu de développer les sentiments généreux ; voilà pourquoi il publie, sous un titre modeste, la *Théorie de l'Unité universelle* dont il se croit en possession ; voilà pourquoi il nous montre l'application de la loi divine aux plus vulgaires détails de la vie comme aux élans les plus sublimes de l'âme ; car il n'est pas vrai qu'il se tienne toujours dans les régions basses ; souvent il échappe à la contrainte qu'il s'est imposée pour s'élancer dans l'infini et contempler d'un coup-d'œil le passé et l'avenir ; mais ce qui ne le quitte jamais, c'est le sentiment de l'unité de l'homme et de l'univers avec le Dieu que le Christ a fait connaître à la terre.

Oui, la prétention du socialisme à s'identifier avec le christianisme, est légitime, parfaitement légitime, pour qui a saisi le point de départ de la science professée par l'école phalanstérienne. Cette école croit à l'unité de l'homme avec Dieu, c'est-à-dire à une direction de toutes les passions humaines qui les sanctifie en les faisant converger vers le grand but de la création, en les pénétrant du souffle de l'amour universel qui les vivifie, en leur donnant la conscience de leur dépravation actuelle et de leur grandeur à venir. Oh ! sans doute, s'il s'agissait de rabaisser l'Evangile au niveau de ce que le vulgaire regarde comme l'idéal socialiste, l'assouvissement de tous les appétits, l'orgie et toutes les débauches, ce serait là une prétention impie et sacrilége. Mais la bonne foi permet-elle d'imputer ces monstrueuses doctrines à des gens qui protestent de leur désir d'élever au contraire les institutions sociales, aussi bien que l'homme pris individuellement, à la hauteur des principes évangéliques ? O chrétiens, étudiez avec sincérité les œuvres de Fourier et de ses disciples, et vous vous convaincrez qu'ils n'entendent réhabiliter la matière qu'en la soumettant, aussi bien que l'esprit, à la loi divine de la charité, de la fraternité, de l'accord avec les vues du Père céleste de tous les hommes.

Les dogmes de la chute et de la rédemption, expliqués à ce point de vue, ne perdent rien de leur hauteur à être envisagés sous une face nouvelle. La chute date de l'époque où l'homme a désobéi à Dieu en s'isolant, lui et les siens, de la grande famille humaine. La rédemption a commencé avec les enseignements du Christ donnant sa vie pour unir entre eux les enfants d'un même Dieu ; elle s'accomplira quand cette union sera réalisée. Défendre cette interprétation, est-ce donc matérialiser le Christianisme ? Ceux-là seuls peuvent le soutenir qui ne veulent voir dans les faits que le côté matériel, sans tenir compte de l'esprit qui les anime. Mais le matérialisme est alors en eux-mêmes ; il n'est certes pas dans les ouvrages de Fourier, qui respirent à chaque ligne la pensée-mère de tout son système, l'application à tous les faits de la vie, de la seule et véritable loi divine, libre de toute contrainte, dégagée de toute intervention humaine, et fécondant, au soleil de la liberté, les trésors d'harmonie que l'homme recèle dans son sein, ou qu'il laisse éclater en tempêtes sous une compression inintelligente.

Le *Semeur* est voué à la défense de la liberté en toutes choses, et cette liberté, il la veut absolue, illimitée. Quand comprendra-t-il que la liberté complète n'est possible qu'au sein de l'ordre conçu pour l'humanité dans la pensée de Dieu, mais que Dieu a laissé à l'humanité le soin de découvrir et d'appliquer ? Quand comprendra-t-il que cet ordre divin repousse les entraves par lesquelles l'homme a cherché à créer un ordre artificiel ; qu'il développe l'individu dans la plénitude de ses facultés, dans l'originalité de son caractère, sans éteindre en lui pour cela le sentiment du devoir, mais au contraire en conformant toutes les passions à ce sentiment, en les marquant de son empreinte. Le respect le plus scrupuleux de la liberté humaine est le signe de la divinité de l'ordre véritable. Serait-il possible à l'Ecole phalanstérienne de professer cette opinion, qui fait le fond de sa doctrine, si elle était matérialiste ?

Si vous voulez, monsieur et ami, publier ces quelques lignes, peut-être amèneront-elles les personnes de bonne foi, et le *Semeur* en particulier, à réfléchir sur des appréciations injustes que l'on répète trop légèrement, et dont on reviendra quand, pour juger l'École sociétaire, on voudra bien commencer par se mettre à son point de vue. Ch. K.

La *Voix de la Vérité* fait beaucoup de plaisanteries au sujet d'un article de l'*Atlas*, que nous avons reproduit textuellement. Il s'agit d'une image de saint Augustin foulant aux pieds le Coran. La *Voix de la Vérité* voit là un ridicule anachronisme, attendu que saint Augustin a vécu longtemps avant Mahomet. C'est à l'auteur de la gravure que ce reproche peut s'adresser, et l'*Atlas*, qui dit l'avoir vue aux étalages des libraires d'Alger, est meilleur juge de la question que la *Voix de la Vérité*, qui s'imprime *au Petit-Montrouge*.

Dans tous les cas, nous maintenons le mot d'intolérance appliqué à cette exhibition. Si la France algérienne avait plus de respect pour les mœurs et la religion des vaincus, notre établissement d'Afrique ne serait pas mis en question par des insurrections sans cesse renouvelées.

MAROC.

Le gouverneur général de l'Algérie a reçu de M. le général Pélissier une dépêche télégraphique qui confirme la nouvelle de la conclusion de notre différend avec le Maroc. Voici cette dépêche :

« Le *Lavoisier*, de retour de Tanger à Oran, apporte la nouvelle que le gouvernement marocain a accordé toutes les satisfactions demandées par la France le 8 de ce mois.

» Le pavillon national a été rearboré le 8 sur tous les consulats.

» L'incident survenu à Mogador s'est terminé à notre entière satisfaction.

» Partout nos agents ont été réinstallés avec les plus grands honneurs. »

SIÉGE DE ZAATCHA.

Le gouvernement a reçu, le 14 novembre, à sept heures du soir, des nouvelles de Zaatcha, à la date du 6. On peut les résumer en trois mots : *Rien de nouveau*. D'après le *Moniteur algérien*, nous n'aurons pas de faits importants avant le 25 par terre, avant le 27 par le courrier de mer.

On a quelques détails sur les affaires des 30 et 31 octobre, qui ne sont que des reconnaissances de cavalerie autour de l'oasis. Ces deux affaires nous ont coûté 6 hommes tués et 20 blessés, au nombre desquels se trouvent le sous-lieutenant Frantz, du 3e chasseurs d'Afrique, et le sous-lieutenant Leroy, du 11e d'artillerie. La perte de l'ennemi serait considérable.

Le colonel Canrobert n'aurait pas encore fait jonction avec le colonel Herbillon. Le colonel Daumas était, à la date du 9, à deux jours de marche de Bou-Çada. (*Atlas.*)

L'AUTRICHE ET LA DIÈTE D'ERFURT.

Une dépêche télégraphique de Berlin, du 23 novembre, annonce que l'Autriche a protesté formellement contre la convocation du parlement allemand, et fait entrevoir la possibilité d'une intervention par la force.

Le conseil des ministres s'est rassemblé à Berlin.

Après avoir adopté le projet de loi relatif aux élections pour le parlement allemand, le conseil s'est entendu sur la réponse à faire à l'Autriche.

Cette réponse est déjà partie pour Vienne. On dit qu'elle maintient avec énergie le droit de l'Allemagne, et déclare que la Prusse attendra la réalisation des menaces d'intervention violente que renferme la note Autrichienne.

L'électorat de Hesse-Cassel a adhéré à la convention relative à la formation de la commission fédérale provisoire.

Le Wurtemberg et la Bavière n'ont ratifié l'intérim que sous la réserve expresse qu'il ne durerait pas au delà du 1er mai 1850. C'est poser d'avance une condition qu'on sait ne pouvoir pas être observée.

La Prusse, de son côté, est loin de marcher dans une voie qui rassure ses partisans sur le sort réservé à son système. Malgré les assurances que donnent ses organes semi-officiels, et les démarches que font ses diplomates, on n'a pas une confiance absolue dans la fermeté de ses résolutions, et l'on se demande comment elle fera pour tenir tête d'un côté à l'Autriche, tandis que de l'autre elle déférerait à un tribunal d'arbitres séant à Erfurt, la défection du Hanovre et de la Saxe.

LES CONDAMNÉS DE VERSAILLES.

Sous ce titre, on lit dans la *Còncordia* de Turin :

Le procès de Versailles sur l'affaire du 13 juin s'est terminé par la condamnation à la déportation de 21 accusés. Le sort réservé à ces illustres victimes ne peut que nous intéresser vivement. Comme nous partageons la joie du triomphe dans les luttes de la démocratie, nous partageons les douleurs de la défaite. Comme Italiens, nous nous trouvons liés par le plus grand lien d'affection et de sympathie avec les accusés du 13 juin ; la sentence qui les a frappés est comme le dernier terme de notre immolation. Nous les considérons comme autant de nos frères qui ont combattu sous les murs de Rome à la dernière tranchée de la liberté italienne. Comme les mille proscrits qui, se sacrifiant eux-mêmes par amour de la patrie et de la liberté, ont dû s'exiler de leur lieu natal, les accusés du 13 juin, qui voulurent défendre à Paris la cause du peuple romain, subissent le châtiment d'être restés fidèles à leurs principes et à leurs convictions, et d'avoir voulu empêcher la France de se souiller d'un crime. Il est du devoir de la démocratie italienne d'assurer d'affection et de reconnaissance ces glorieuses infortunes, de même que la démocratie française eut des paroles d'amour et de pitié pour ceux des nôtres que la même persécution a frappés.

La parole a été interdite aux avocats, et le jugement a été rendu sans qu'une défense ait pu éclairer les jurés.

La *Concordia* approuve les accusés d'avoir refusé une défense tronquée ; mais elle soutient que les avocats auraient dû néanmoins plaider. Nous avons dit pourquoi nous sommes d'avis différent. L'article se termine ainsi :

Mais après la condamnation, il nous reste encore quelque espérance. Le président de la République voudra-t-il consommer cet acte...? (Nous ne croyons pas pouvoir traduire l'épithète de la *Concordia*.) Sa *Lettre* à Edgar Ney et son *Message* à l'Assemblée, sont-ils autre chose qu'un blâme de cette politique contre laquelle ont protesté les accusés du 13 juin ? Nous le répétons, nous espérons en la bonne foi du président. En annulant, dans la limite de ses pouvoirs, la sentence de la haute cour de Versailles, il n'exercerait pas la vertu de la miséricorde, il accomplirait un acte de justice.

ITALIE.

DISSOLUTION DE LA CHAMBRE PIÉMONTAISE.

Un supplément extraordinaire de la *Gazette piémontaise*, en date du 20 novembre, nous apporte l'ordonnance de dissolution de la chambre élective. Elle est ainsi conçue :

« Art. 1er. La chambre des députés est dissoute.

» Art. 2. Les colléges électoraux sont convoqués pour le 9 du prochain mois de décembre, à l'effet d'élire chacun un député. Les colléges électoraux de la Sardaigne sont convoqués pour le 13 du prochain mois de décembre.

» Art. 4. Les désignations prévues à l'art. 5 du décret du 30 juin seront publiées dans chaque commune du district électoral, au moins le dimanche qui précédera la convocation du collége, c'est-à-dire le 2 du prochain mois de décembre.

» Art. 5. S'il y a un 2e vote, il y sera procédé, le 1.. dudit mois de décembre, pour les colléges dont les électeurs seront tous réunis dans le chef-lieu du district, et le 11 dudit mois, pour les colléges divisés en sections, qui se réuniront dans les divers chefs-lieux du mandement (provinces).

» Art. 6. Le bureau principal de chaque collége dressera deux listes ; l'une des électeurs qui auraient pris part au vote, l'autre des électeurs qui se seront abstenus ; et il transmettra à notre ministre de l'intérieur, conjointement avec le procès-verbal qu'il lui adressera conformément à l'article 96 de la loi du 17 mars 1848, et ce, afin de pourvoir ainsi que de besoin.

» Art. 7. Le sénat du royaume et la chambre des députés sont convoqués pour le 20 du prochain mois de décembre. »

Le *Journal des Débats* faisait prévoir ce matin des modifications dans la loi électorale et dans les lois sur la presse. Le gouvernement piémontais a reculé devant ces mesures que lui conseillait la réaction. Victor Emmanuel, au contraire, dans un manifeste à ses peuples, proteste de son ferme dessein de n'attenter en rien au Statut. Ce manifeste est très sévère pour l'Assemblée dissoute, qui a cependant saisi toutes les occasions imaginables de témoigner sa déférence pour la royauté, et qui n'en voulait qu'aux ministres. Le document royal est ainsi conçu :

« Au milieu des graves circonstances où nous nous trouvons, la loyauté dont je crois avoir fait preuve jusqu'à ce jour, autant par mes paroles que par mes actes, devait suffire pour écarter des esprits toute incertitude. J'éprouve néanmoins, sinon le besoin, du moins le désir d'adresser à mes peuples des paroles qui soient un nouveau gage de sécurité, et en même temps l'expression de la justice et de la vérité. La dissolution de la chambre des députés ne compromet nullement les libertés du pays ; elles sont placé…

---

frances du prolétariat, il faut qu'il s'imagine avoir trouvé la solution du grand problème ; il faut aimer, il faut vouloir, il faut rechercher la vérité tout entière pour en trouver et en conquérir une parcelle.

L'homme qui limite et rétrécit ses aspirations vers le bien, ne produira qu'une action nulle.

Les socialistes sont des fous. Soit ! Jésus, lui aussi, a eu la folie de la croix. Ne fallait-il pas que le christianisme annonçât la rédemption du monde entier, pour porter la consolation dans les âmes qu'il a conquises.

Ah ! laissez-nous croire que Dieu ne se repent pas de son œuvre, qu'il n'a pas condamné à d'éternelles douleurs, à une mort fatale, la plus grande et meilleure partie de ses créatures ! Laissez-nous croire à sa justice, à sa clémence, à sa prévoyante bonté ; laissez-nous notre dogme de fraternité avec les devoirs qu'il nous impose, et les consolantes espérances qu'il nous inspire. Les souffrances du prolétariat ne nous brisent le cœur que parce qu'il deviendra possible de les faire cesser.

Si nos obligations étaient nulles à cet égard, Dieu ne nous eût pas affligés des tourments de la sensibilité. Si Dieu voulait que nos destinées fussent éternellement opposées les unes aux autres, il n'eût pas mis dans notre conscience la révélation d'une paternité unique et d'une fraternité universelle.

Oui, la pente est glissante, l'abîme est en bas, mais Dieu est en haut, qui nous appelle, qui nous appelle tous, entendez-vous bien ? et non les uns sans les autres. Il faut gravir, il faut soutenir, soulever les moins forts, pousser les uns en avant, attirer ceux qui sont en arrière ; il faut espérer, il faut croire, il faut aimer, enfin, et l'humanité ne périra pas, et la société ne périra pas, et la dernière classe sociale ne périra pas, et un homme et une âme, une seule âme humaine ne périra pas !

Ami, vous souriez doucement et ne me disputez plus ma foi, n'est-il pas vrai ? mais si vous me faites une telle concession, vous vous arrêtez devant les applications de ma doctrine.... Que l'humanité soit immortelle, à la bonne heure, dites-vous, mais perfectible.... vous le niez. C'est cependant une conséquence ; mais vous avez pour vous la connaissance et l'expérience du passé.— L'humanité a toujours progressé, sans toutefois se perfectionner ; les sociétés se sont succédées sans qu'une seule se soit complétée, et chacune de ces sociétés, même en fournissant dans son existence particulière un spécimen de la marche de l'humanité en général, semble donner gain de cause à votre proposition : l'extrême civilisation aboutit à la barbarie ; en effet, que voyons-nous à mesure que la civilisation gagne et s'étend ?.... Les progrès de l'industrie multiplient les ressources sans augmenter le bien-être, et la frugalité nécessaire de tous se convertit en abus pour quelques-uns, en privations de plus en plus âpres pour les autres. Dans la vie morale et intellectuelle, quand la lumière se fait, quand les droits et les devoirs se précisent, quand les religions s'établissent, quand les lois s'instituent, les vertus simples et primitives se perdent, la bonne foi l'honnêteté deviennent plus rares, les vices prennent un caractère plus choquant, le crime est plus odieux et l'ignorance des dernières classes sociales n'est plus naïve mais grossière ; de sorte que la barbarie des premiers temps ne semble avoir cédé qu'à la corruption des temps modernes. Le mal change de nature et d'aspect, mais il existe toujours. Ainsi, l'humanité n'est aujourd'hui ni plus heureuse ni plus sage qu'à son origine ; elle est assujétie, comme jadis, au doute, à la douleur, à la misère ; et pourtant, que de conquêtes n'a-t-elle pas faites dans le domaine des sciences et dans celui de la morale ! Quelle immensité de biens matériels ne s'est-elle pas appropriés par la culture et par l'industrie !

D'où vient donc que, malgré ses incessantes découvertes dans la vérité, chacun de ses actes soit entaché d'erreur ? Pourquoi, malgré les admirables aperceptions qu'elle a de sa destinée, trébuche-t-elle à chaque pas et tombe-t-elle dans le mal ?

Pourquoi son ardente et anxieuse recherche du bonheur n'a-t-elle réussi qu'à lui faire sentir plus vivement sa misère ?... Pourquoi enfin tant de progrès sans perfectionnement ?

Pourquoi ? c'est qu'on n'a pas cherché à détruire le mal, mais seulement à le repousser. Pourquoi ? c'est qu'en voulant le bien on le limitait. Pourquoi ? c'est que les progrès de l'humanité ne servent à son perfectionnement que quand l'humanité tout entière participe à ses progrès.

Il y a une loi divine préexistante à toutes les lois humaines : c'est celle de la solidarité. Chacun de nous ne peut être heureux que par le bonheur de tous, et nous ne pouvons jouir de nos conquêtes qu'à la condition d'y appeler et d'y admettre toute la famille humaine.

Savez-vous pourquoi l'homme opulent souffre par le dégoût et par la satiété autant que l'indigent peut souffrir par la privation ?

Savez-vous pourquoi l'homme de science et de méditation est torturé par le doute, par l'incertitude et par la lucide aperception de son impuissance finale ?

Savez-vous enfin pourquoi l'homme vertueux lui-même souffre et languit dans le trouble et la douleur ?

C'est parce que toute jouissance, savourée par quelques-uns seulement, s'altère et se corrompt de toute l'amertume que sa privation coûte aux autres.

Le dégoût et la satiété du riche, c'est la faim et la fatigue du pauvre qui les causent.

Le doute, l'incertitude, les tourments du savant et du philosophe, sont inspirés par la misère intellectuelle de l'ignorant.

Le trouble et la douleur qui triomphent enfin de l'âme d'un homme de bien, sont le retentissement et l'écho des cris de rage et de désespoir que pousse l'homme abandonné au crime.

Ah ! nous souffrons, nous languissons, nous doutons, parce que nous ne sommes pas unis ; nous n'atteignons aucun but, parce que nous n'y marchons pas ensemble ; nous ne possédons rien, parce que tous ne sont pas appelés à la possession.

Abandonner une classe de la société, une famille, un homme au mal, à la douleur, à la misère, à l'ignorance, ce serait renoncer pour la société, pour l'humanité toute entière, à la science, au bien-être, à la vertu, au bonheur, à la vérité.

Le perfectionnement de l'humanité ne demeure donc inappréciable que parce que ses progrès ne s'appliquent pas à sa totalité. Mais ce perfectionnement n'en est pas moins réel, constant, incessant. On n'est aujourd'hui, je l'ai déjà dit, ni plus heureux, ni plus sage, c'est vrai ; mais, ce qui est vrai aussi, c'est qu'un plus grand nombre d'individus sont mis à même de le devenir..

Si vous m'accordez cette proposition qu'une société représente, dans les différentes phases de son existence, l'aspect des phases que parcourt l'humanité, j'appellerai votre attention sur notre société française, et vous remarquerez une application évidente de mon raisonnement sur les progrès sans perfectionnement apparent qu'y a déterminés la civilisation.

En législation et en politique, quel abîme n'y a-t-il pas entre l'administration du gouvernement féodal et le code qui nous régit aujourd'hui, et la république ou même la monarchie constitutionnelle ! et pourtant gouvernants et gouvernés, administrateurs et administrés ne sont pas plus satisfaits les uns des autres en 1849 qu'ils ne l'étaient en l'an mil.

Le luxe, qui ne fleurit jamais que sur le terrain bien cultivé des découvertes utiles, le luxe actuel témoigne des progrès de l'industrie, et pourtant la misère des classes laborieuses n'a pas diminué...

Mais c'est dans les sciences de tous genres surtout que la France du dix-neuvième siècle ne ressemble pas à celle du quatorzième ; et pourtant, malgré ses conquêtes, la nation n'est toute proportion gardée, ni plus brillante ni mieux inspirée qu'elle l'était à son époque d'essais et de tâtonnements.

sous la protection vénérée de Charles-Albert, mon père ; elles sont confiées à l'honneur de la maison de Savoie ; elles sont protégées par la religion de mes serments ; qui oserait craindre pour elles ?

» Avant de réunir le parlement, j'ai adressé à la nation, et plus encore aux électeurs, des paroles loyales. Dans ma proclamation du 3 juillet 1849, je les exhortai à agir de manière que le statut ne devint pas une impossibilité. Mais seulement un tiers des électeurs a concouru aux élections, le reste a négligé l'exercice d'un droit qui est en même temps le strict devoir de chacun dans un Etat libre. J'avais rempli mon devoir, pourquoi n'ont-ils pas rempli le leur ? Dans le discours de la couronne, je faisais connaître, et cela n'était que trop nécessaire, la triste position de l'Etat ; je démontrai la nécessité de faire trève à toute passion de parti et de résoudre promptement les questions vitales qui tenaient en échec la chose publique. Mes paroles étaient dictées par un profond amour de la patrie et par une loyauté sans tache. Quel fruit ont-elles obtenu ? Les premiers actes de la chambre ont été hostiles à la couronne.

La chambre usa de son droit ; mais, si j'avais oublié, ne devait-elle pas oublier aussi ?—Je passe sous silence la lutte déraisonnable engagée par l'opposition contre la politique que mes ministres suivaient loyalement et qui était la seule possible. — Je passe sous silence les attaques dirigées contre la prérogative que m'accorde la loi de l'Etat. Mais j'ai le droit de demander un compte sévère à la chambre de ses derniers actes, et j'en appelle sans crainte au jugement de l'Italie et de l'Europe.—J'ai conclu avec l'Autriche un traité honorable et non ruineux, ainsi l'exigeait le bien public. L'honneur du pays, la religion de mes serments commandaient de l'exécuter fidèlement et sans arrière-pensée ou subterfuges. Mes ministres ayant demandé la ratification à la chambre qui en y mettant une condition rendait la ratification inacceptable en détruisant l'indépendance réciproque des trois pouvoirs et en violant ainsi le statut du royaume.

J'ai juré d'y maintenir la justice et à chacun l'exercice libre de son droit.

J'ai promis de sauver la nation de la tyrannie des partis, quel que fût le nom, l'état, le rang des hommes qui les composeraient.

» Ces promesses, ces serments je les remplis en dissolvant une chambre devenue impossible, je les remplis en convoquant immédiatement une autre chambre ; mais si le pays, si les électeurs me refusent leur concours, la responsabilité de l'avenir ne pèsera plus désormais sur moi, et dans les désordres qui pourraient survenir, ils n'auront plus à se plaindre de moi, mais ils devront se plaindre d'eux-mêmes. Si j'ai cru de mon devoir de faire entendre de sévères paroles en cette occasion, j'espère que le bon sens et la justice publique reconnaîtront qu'elles partent en même temps l'empreinte d'un profond amour de mes peuples et de ses véritables intérêts, et qu'elles dérivent de ma ferme volonté de maintenir leurs libertés et de les défendre contre leurs ennemis, soit extérieurs, soit intérieurs. Jamais, jusqu'à ce jour, la maison de Savoie n'a eu recours en vain à la fidélité, au bon sens et à l'amour de ses peuples. J'ai donc le droit de compter sur eux dans cette circonstance et d'être convaincu que, unis, nous pouvons sauver le statut et le pays des dangers qui le menacent.

Fait à notre château royal de Moncalieri, le 20 novembre 1849.

» Signé : VICTOR EMMANUEL. —M. D'AZEGLIO. »

Le décret est précédé d'un rapport au roi, signé Galvagno, ministre de l'intérieur, dans lequel on soutient que le dernier vote de la chambre est inconstitutionnel, parce que l'assemblée ne pouvait pas subordonner son approbation du traité avec l'Autriche à la présentation d'un projet de loi en faveur des réfugiés de Lombardie et des duchés, et qu'en présence de cette situation, il n'y a de remède qu'un appel au pays.

Dans le réquisitoire qu'il publie ce matin contre la Chambre des députés du Piémont, le *Journal des Débats* convient qu'un ministère doit être pris dans la majorité de l'Assemblée ; mais il soutient que la Chambre actuelle ne représente pas les opinions du pays. La Chambre actuelle est cependant de très fraîche date, et elle n'a fonctionné que quelques mois, pendant lesquels l'esprit public n'a pu se modifier considérablement. Et d'ailleurs est-ce que la Chambre des satisfaits de Louis-Philippe, à laquelle les *Débats* ont prêté leur appui, représentait l'opinion du pays ? Il fait beau vraiment voir les *Débats* réclamer contre le privilége des électeurs censitaires à 25 fr., tandis qu'ils se trouvaient parfaitement contents de la loi française qui créait des électeurs privilégiés à 200 fr. !

On nous communique la lettre suivante, qui a été adressée à la *Voix du Peuple*. Nous la publions comme document et sans intervenir en notre nom dans la discussion remarquable engagée entre MM. Louis Blanc, Proudhon et Pierre Leroux, nous apprécierons prochainement ce débat.

LES DÉLÉGUÉS AYANT SIÉGÉ AU LUXEMBOURG,

AU CITOYEN PROUDHON.

Citoyen,

Dans une intention que tous les démocrates comprendront, nous nous sommes tenus jusqu'à ce jour sur une grande réserve en face de l'allure provocatrice que depuis quelque temps vous avez prise à l'égard de la délégation du Luxembourg ; mais aujourd'hui, garder plus longtemps le silence serait faillir à notre devoir.

Nous vous dirons donc, citoyen Proudhon, que bien que nous n'ayons pas votre érudition, nous croyons avoir quelque peu de bon sens, et que c'est en manquer, selon nous, d'attaquer, comme vous le faites, ceux qui *les premiers* ont compris le sens de la révolution de Février, et ont eu l'immortel honneur de poser les fondements du nouvel édifice social.

Vous avez été longtemps pour nous, citoyen, et vous êtes encore pour un grand nombre de personnes, *un problème vivant*. Bien des gens se disent en parlant de vous : Quoi ! cet homme se prétend socialiste, et il fait une guerre acharnée à tous les chefs du Socialisme : Cabet, Considerant, Pierre Leroux, Louis Blanc sont tour à tour l'objet de ses plus violentes attaques !... Où veut-il donc en venir ? quel est son but ?

A cette question, il nous serait facile de répondre, si nous n'avions une extrême répugnance pour les personnalités. Nous nous bornerons seulement à vous rappeler, que ces *utopistes aux idées ridicules* ont au moins organisé, *eux*, quelque chose de sérieux et de viable, *l'association* ; et, sans les événements de juin 1848, cette organisation, d'après le vaste plan dont ils prirent l'initiative (1), aurait aujourd'hui un résultat incomparablement plus grand, plus sérieux, que ce qui s'est produit en dehors de toute organisation unitaire, et par la seule puissance du principe d'association. Ces utopistes sont les hommes dont vous avez *sollicité* le concours pour la création de votre Banque du Peuple, et avec lesquels vous aviez composé presque exclusivement le personnel de cette administration ; ce sont eux qui, par leurs rapports journaliers avec les corporations ouvrières, firent arriver à la Banque du Peuple le plus grand nombre d'adhérents et de souscripteurs. Et, il faut bien le dire, l'essai que vous avez tenté eût été impossible sans leur participation. Ces hommes, dont *vous connaissiez parfaitement les principes*, pourquoi vous en êtes-vous servi, puisque leurs principes vous étaient antipathiques ? Il y a là une inconséquence qui, de votre part, ne nous étonne pas, mais que nous croyons utile de signaler.

Dans le vaste domaine des idées, la vérité se trouve un peu partout, et, comme parmi le chaos de vos étranges doctrines, *la gratuité du crédit* nous était apparue comme un météore brillant, nous nous sommes ralliés à cette idée, qui nous paraissait devoir être féconde dans ses résultats. Nous avons donc cherché à la propager le plus possible. C'est dans ce but seulement que, malgré la divergence de vos aspirations et des nôtres, nous vous avons prêté un concours aussi actif que consciencieux. Les *sectaires*, que nous sachions, ne procèdent pas ainsi ordinairement.

Si vous avez abandonné la Banque du peuple, c'est qu'apparemment l'expérience vous a démontré que cette institution ne pouvait exister que par *l'association*, qui est la négation du principe d'individualisme formant le fond de vos théories. Et cela est si vrai, que nous vous portons le défi d'organiser, à l'avenir, le *crédit gratuit* en dehors de l'association.

Nous n'entreprendrons pas ici la réfutation de vos hérésies politiques et sociales ; cette tâche a été remplie par Louis Blanc, dans le 5e numéro du *Nouveau Monde*, d'une manière tellement brillante et victorieuse, que nous ne pourrions être que l'écho affaibli des arguments qu'il vous a opposés. Seulement, nous croyons devoir vous faire observer que nous n'avons pas attendu, pour formuler notre opinion sur vos doctrines, l'opinion de notre ami Louis Blanc, puisque, dès les premiers jours de juin 1848, un des signataires de cette lettre, qui n'était, du reste, que l'interprète de nos propres idées, vous disait, à propos de votre circulaire aux électeurs de la Seine :

« La liberté, telle que vous la voulez, serait une » épouvantable licence, ce serait l'anarchie de tous » les intérêts, l'antagonisme partout et toujours. . . .

» Pourquoi retrancher de notre sublime devise les » mots *Egalité, Fraternité*, puisqu'aucun des trois » principes qu'elle représente ne peut *réellement* » *subsister*, s'il n'est accompagné des deux autres. » Notre devise républicaine : Liberté, Egalité, Fraternité, c'est la sainte trinité des droits sacrés des » Peuples !....

» Toute doctrine qui s'écarte de ces trois principes d'éternelle sagesse, d'éternelle justice, est » une doctrine fausse et dangereuse. »

Eh bien ! citoyen Proudhon, notre conviction d'alors est encore notre conviction d'aujourd'hui. Notre devise républicaine est pour nous le critérium infaillible auquel nous soumettons les différentes doctrines du Socialisme. Oui, nous le répétons encore, toute doctrine qui n'est pas l'application fidèle de cette admirable devise, est une doctrine anti-socialiste.

Nous pourrions terminer ici cette lettre, mais nous tenons à établir d'une manière nette et précise la différence qui existe entre vos idées et les nôtres, afin que les travailleurs, dont vous vous flattez d'être le vrai représentant, sachent à quoi s'en tenir après vous avoir lu.

Les travailleurs, nous devons vous le dire, n'entendent rien aux développements obscurs de vos théories, ils n'y voient qu'un profond galimatias. Leur raison se refuse à chercher la vérité là où ils ne voient qu'un assemblage monstrueux de paradoxes et de sophismes, noyé dans un déluge de dialectique où l'imagination a plus de part que la raison. Mais pour que la lumière se fasse sur vos doctrines et celles qui ont nos préférences, nous allons ramener les unes et les autres à leur point de départ, c'est-à-dire à leurs simples formules.

La liberté, rien de plus, rien de moins.

Voilà tout ce que vous voulez, citoyen Proudhon.

A chacun selon ses œuvres

Est encore une formule que vous adoptez, sauf l'altération que vous en faites par celle-ci :

A chacun selon le hasard de sa naissance.

Ce qui fait de la formule : *A chacun selon ses œuvres*, ni plus ni moins qu'un mensonge.

Les doctrines que nous trouvons supérieures aux vôtres ont pour formule :

Liberté, Egalité, Fraternité.

De chacun selon ses facultés. A chacun selon ses besoins.

Maintenant, nous laissons aux démocrates le soin de juger de quel côté se trouvent les vrais principes du Socialisme.

Avant de terminer, nous éprouvons le besoin de vous dire que, sur les moyens pratiques d'organisation sociale présentés par Louis Blanc, vous vous livrez à une critique qui a toute l'apparence de la mauvaise foi, car vous attaquez ce projet comme une chose définitive, tandis qu'il n'est que purement transitoire. Ce serait un moyen d'avoir facilement raison, s'il y avait possibilité de se méprendre sur vos intentions.....

Nous savons tous que, dans l'économie sociale, dont le système de Louis Blanc est, jusqu'à ce jour, la plus haute expression, la société ne peut bénéficier sur elle-même. Mais avant que le système de Louis Blanc ou tout autre système analogue soit universellement établi, les premières associations étant bien obligées de traiter avec le vieux monde et de faire, comme on dit, *des affaires* avec lui, elles réaliseront *nécessairement des bénéfices*, et il faudra bien alors que ces bénéfices aient une destination quelconque. Cependant vous trouvez qu'il y a dans cette idée une *réjouissante plaisanterie ! Et vous ajoutez qu'il y a des époques où l'espèce humaine, hébétée, ne peut être ramenée au sens commun que par les plus grosses platitudes !*

Il est malheureux pour vous, citoyen Proudhon, qu'une semblable appréciation, en face des raisons que nous exposons ici, retombe sur vous de tout son poids.

Un dernier mot encore à propos de l'outrage que vous faites à Louis Blanc, concernant la journée du 17 mars.

Les signataires de cette lettre, de concert avec les chefs de clubs, ayant été les organisateurs et les directeurs de cette manifestation, purent parfaitement apprécier s'il y avait alors possibilité de renverser le gouvernement provisoire, car nous étions de ceux qui voulaient son épuration. Mais malheureusement l'esprit des masses ne se dirige pas toujours au gré des plus clairvoyants, et, dès que la manifestation fut en marche, nous nous aperçûmes bientôt, d'après le sentiment qui s'y manifestait, qu'en poursuivant la réalisation de notre projet, nous eussions infailliblement échoué. La grande majorité composant la manifestation criait : *Vive le Gouvernement provisoire !* Tout ce que nous essayâmes pour changer cette disposition fut inutile, et les élections d'avril sont la confirmation la plus complète de ce que nous avançons ici, puisque, malgré tout ce que nous avons tenté pour faire prévaloir la liste populaire où la majorité réactionnaire du gouvernement provisoire brillait par son absence, nous fûmes complètement battus. L'instruction du peuple n'était pas encore faite. La lumière n'avait pas suffisamment éclairé son esprit.

Eh bien ! en présence de ces faits dont personne ne peut nier l'authenticité, que devient l'accusation portée contre Louis Blanc, et comment devons-nous la qualifier ?

Que les démocrates répondent.

Enfin, citoyen, permettez-nous de vous donner un conseil fraternel : au lieu de vous poser en acrobate devant le grand parti socialiste, et de vous répandre en injures et en insinuations perfides contre quiconque n'admire pas l'excentricité et la vigueur de vos évolutions, employez votre vaste et féconde intelligence à la propagation de vérités telles que celle de la *gratuité du crédit*, et vous pourrez compter sur notre concours et sur celui de tous les vrais démocrates.

Pour terminer, nous ajouterons que, hommes de principe avant tout, nous prenons la vérité partout où elle se trouve, sans nous préoccuper de plaire ou de déplaire à telle ou telle individualité ; de sorte que les doctrines où nous croyons voir le plus de vérités sont celles où tendent naturellement nos sympathies.

Quelle que soit la manière dont vous accueillerez cette lettre, nous nous résignons d'avance aux colères, à l'ironie ou au dédain qu'elle pourra soulever ; car nous ne comptons nullement sur le revirement immédiat de vos idées, bien que vous vous soyez déjà rapproché de nous en acceptant, du moins en apparence, le principe d'association qui, comme toutes les idées n'émanant pas de votre cerveau, vous était profondément antipathique. Et pourtant, qu'est-ce que l'association, si ce n'est l'application du principe communautaire, puissance attractive vers laquelle l'humanité gravit, et devant laquelle finira par s'incliner votre superbe orgueil.

Nous dirons comme vous :

Tout par l'ETAT, par l'ETAT MAITRE : c'est la devise de la tyrannie et de la contre-révolution.

Mais nous disons aussi :

Tout par l'ETAT, par l'ETAT SERVITEUR : c'est la devise de la vraie liberté et de la Révolution ; c'est la devise du Socialisme.

Pour les délégués,

ACHARD.—BÉRARD (Ph.).—BERNARD.— BOET — DRIARD. — GAUTHIER. — Le LAVOYE. — LENICE.

(1) Voir le *Journal des Travailleurs*, du 22 juin 1848.

Sainte-Pélagie, 24 novembre 1849.

Au rédacteur en chef de la Démocratie pacifique.

Citoyen,

C'est avec un vif sentiment de reconnaissance que les détenus politiques de Sainte-Pélagie ont lu les paroles chaleureuses prononcées par le citoyen Chavoix à la tribune de l'Assemblée législative pour réclamer leurs droits jusqu'ici non-seulement méconnus, mais encore plus restreints que sous la monarchie.

Nous venons protester de toutes nos forces contre les assertions de M. Ferdinand Barrot, qui a dit en pleine tribune que le système d'alimentation et d'habillement des détenus politiques était meilleur que celui des autres catégories de prisonniers. Il sait parfaitement le contraire, puisque depuis sept semaines nous avons écrit pour dire que, ne pouvant suppor-

---

Eh bien ! savez-vous comment je saisis néanmoins, dans ces apparences contradictoires, la marche d'un perfectionnement réel, constant, incessant ? — C'est parce qu'en législation le principe fondamental est devenu celui-ci : Tous les Français sont égaux devant la loi ; parce qu'en politique on a reconnu cet autre principe du suffrage universel ; parce qu'en industrie on proclame la liberté pour tous ; parce que dans la science enfin on arrive à l'enseignement public dans toutes ses conséquences ; et voici les résultats :

L'intimidation et l'oppression reculent et s'effacent devant l'équité des lois ; la dignité nationale grandit dans les institutions républicaines ; le travail est encouragé par la liberté ; la lumière, la grande lumière se fait par la réunion des lumières de tous.

Voyez-vous, la justice, la vérité, la gloire de notre époque, c'est sa tendance à universaliser les résultats du progrès ; il y a en toutes choses autant de part être que par le passé ; mais le mal est de fait et non de droit ; le mal se réfugie dans les individus, dans les mœurs, dans les habitudes, dans les préjugés, mais il n'est plus dans les institutions. Voilà le perfectionnement de la société française. Et maintenant, laissez-moi enchaîner à ce résultat les résultats antérieurs.

Notre histoire conserve le souvenir de deux grandes sociétés, dont la décadence fournit aux pessimistes de notre époque de tristes rapprochements... L'extrême civilisation touche à la barbarie, vous écriez-vous, et la société moderne arrive à une dissolution prochaine par les mêmes chemins qu'ont suivis les républiques de la Grèce et l'Empire romain... Il y a en effet analogie. Puissent nos contemporains comprendre et appliquer l'enseignement qui en résulte ! La Grèce a été corrompue par la démoralisation de ses esclaves ; Rome, par l'ambition de ses affranchis... Esclaves, affranchis d'autrefois, vous avez changé de nom en progressant dans la liberté... Vous êtes les prolétaires d'aujourd'hui, et la société actuelle périrait et s'abîmerait devant vous, si elle ne se hâte de vous ouvrir son sein.

Un pas, un pas en avant dans la voie de l'égalité, et nous sommes sauvés !

L'égalité ! ami ! c'est le destin des anciens, c'est la Providence des modernes. Divinité mystérieuse et toute puissante, dont on ne connaît la marche que par les traces qu'elle laisse de son passage ; rien ne la détourne du but qu'elle doit atteindre ; elle court toujours à la tête des nations qu'elle entraîne sur ses pas au nom de la liberté, de la dignité et de la fraternité humaine ; et quand la société qu'elle conduisait ainsi vers le but suprême assigné à l'humanité, quand cette société haletante, épuisée, se refuse à la suivre dans sa marche triomphante et laborieuse ; quand elle dit : Assez d'égalité ; nous voulons maintenant garder nos rangs, nos castes, nos priviléges ; il y a parmi nous une portion d'individus qui n'a pas droit... quand une société prononce ainsi son dernier mot, c'est aussi son dernier jour ; l'égalité ne la soutient plus, elle l'abandonne, et va s'atteler au char d'une société nouvelle, qu'elle mènera certainement plus loin.

Ah ! peut-être avez-vous raison, peut-être périssons-nous. S'il est vrai que le prolétariat doive demeurer un problème insoluble, un mal sans remède ; si devant le spectacle affreux des misères de tous genres qui affligent une des classes de notre société, nous nous détournons en disant : Impossible ! si nous renonçons pour quelques-uns aux promesses de l'avenir ; si nous nous écrions : Place pour nous ! mais quant à ceux-là, abandonnons-les, car ils sont trop loin, ils ne peuvent parvenir... si nous ne croyons pas à l'égalité, si nous ne voulons plus la suivre, c'est fait de nous, nous allons nous effacer de la scène du monde, et une autre nation nous succédera qui atteindra peut-être le but auquel nous renonçons.

Mais, vous l'avez dit, un cri de ralliement a été poussé par les socialistes de toutes les écoles, par les démocrates de toutes les nuances, par tous les hommes d'avenir qui n'acceptent l'héritage du passé que pour le transmettre aux générations futures. Ce cri, c'est l'éducation publique, gratuite, obligatoire ; c'est le développement de la parole des conventionnels de 93. Si nous décrétons l'éducation populaire, disaient ces hommes que la mort menaçait chaque minute ; si nous avons le temps de décréter l'éducation populaire, nous aurons assez vécu ; et ils disaient vrai, car ce qu'ils ont fait pour cette sainte cause est demeuré pur, vivace et fécond, et l'institution de l'Ecole normale que nous leur devons est là pour réclamer les conséquences et les pratiques du principe qu'elle représente.

Mais l'éducation publique gratuite n'est pas seulement une satisfaction donnée aux promesses du passé, elle n'est pas seulement non plus le gage du salut de l'avenir ; elle est aussi la conséquence nécessaire, inévitable des institutions du présent, elle est adéquate aux principes de notre législation et à ceux de notre gouvernement. Là où tous sont responsables, là où tous concourent à l'action générale, tous doivent savoir de quoi ils répondent et ce qu'ils ont à faire, et puisque la société exige l'égalité dans l'accomplissement des devoirs, elle doit aussi favoriser et garantir l'égalité des droits qui donnent l'intelligence des devoirs.

Rassurez-vous, d'ailleurs, sur les résultats d'une éducation commune : les inconvénients qui se produiraient dans un certain ordre de choses ne sauraient exister quand cet ordre de choses a changé.

Il est vrai qu'au moment où un principe vrai se trouve mis en application, l'erreur contraire qu'il choque et repousse résiste et combat ; mais le succès n'est jamais douteux, et dans toutes les sages institutions, comme dans toutes les découvertes utiles, c'est toujours la vérité qui a gain de cause.

Vous entrevoyez des perturbations sociales dans l'éducation commune, et vous reculez ; mais l'établissement des chemins de fer n'a-t-il pas amené aussi des perturbations dans le monde industriel ? et cependant le motif d'utilité générale a prévalu contre les réclamations particulières. Ah ! que le principe, bien autrement sacré d'un devoir général, d'un devoir humain, ne soit pas sacrifié aux étroits calculs de l'égoïsme des priviléges. Ouvrons à deux battants les portes de la science, et ne craignons point : il y a place pour tous, et nous saurons, si nous le voulons, tirer parti des talents de chacun.

Eh quoi ! la savante administration qui règle l'impôt et sait, au nom de l'intérêt public, mesurer la portion d'air qu'un pauvre homme peut respirer dans sa maison ; cette ingénieuse organisation du budget ne nous prouve-t-elle pas notre aptitude à toute spéculation ? Tournons donc vers le bonheur des hommes et vers la dignité nationale une partie des efforts que nous accomplissons en vue des intérêts matériels, et nous réussirons à hiérarchiser et les intelligences et les aptitudes, comme nous réussissons à hiérarchiser les recettes et les pouvoirs.

D'ailleurs, ce qu'on n'accorde pas par générosité, il est bon souvent de l'accorder par prudence. Si vous refusez la véritable éducation populaire, si vous méconnaissez un droit sacré, les ambitions prendront une autre direction. Prenez garde !... prenez garde de provoquer les erreurs du Socialisme en repoussant ses légitimes réclamations ; prenez garde, si vous ne voulez pas du nivellement par l'ascension de ce qui est en bas, prenez garde que ce nivellement ne se fasse par le renversement de ce qui est en haut !

Mais je ne veux pas terminer cette lettre par l'expression d'une menace, et j'appelle votre méditation sur cette réflexion d'un homme intelligent, spirituel, et qui n'est pas du tout socialiste :

« Il faut bien enfin, dit-il, qu'il y ait dans le socialisme autre chose que les misérables conséquences que des esprits trop légers essaient d'en faire » sortir, puisque ce mot et l'idée représentée par ce » mot, ébranlent les sociétés européennes jusque » dans leurs fondements. »

Mme M. D.

ter plus longtemps la mauvaise qualité et l'insuffisance des vivres, nous étions décidés à les refuser s'il n'y avait amélioration.

Depuis le 20 novembre, nous ne recevons que le pain-sec cinq fois par semaine. Quant aux vêtements, on en refuse aux prévenus politiques, et les condamnés partagent avec les faussaires et voleurs l'ignoble vêtement gris.

Salut et fraternité.

(Suivent les signatures.)

Pierre Dupont, le grand poëte du peuple, vient de faire le *Chant des Transportés*, qui est une de ses plus belles inspirations poétiques et musicales. Un seul couplet suffira pour donner une idée de ce chant populaire :

« Glaive rouge de la Hongrie,
Quel gant de fer t'aurait brisé?
Un homme traître à sa patrie
Aux pieds du czar t'a déposé;
Au sultan demandez asile,
Kossuth et Bem au bras puissant :
Gœrgey, dans sa villa tranquille,
Boit et mange le prix du sang.
Et cependant, ô sainte République,
Quoique aujourd'hui de ton pain noir nourri,
Chacun de nous pour ta gloire eût péri,
Et mourrait encor sans réplique.
Nous le jurons par l'Atlantique,
Par nos fers et par Saint-Merry. »

Le *Chant des Transportés* a paru au bureau du *Nouveau-Monde*. Il sera bientôt répété d'un bout de la France à l'autre, comme le *Chant de l'Armée* et le *Chant des Travailleurs*.

FAITS DIVERS.

— La lettre suivante a été écrite par un des condamnés de Versailles, M. Langlois. Elle est datée de Doullens, le 22 novembre :

« Et d'abord, nous sommes sans communication avec Barbès, Albert, Raspail et autres détenus du 15 mai,

» Nous habitons un corps de logis séparé ; nous sommes ici 21 : 20 du procès de Versailles et le capitaine Kléber. La moitié des chambres sont au rez-de-chaussée ; celles-ci sont suffisamment éclairées. L'autre moitié est au premier, sous mansardes ; celles-là sont assez obscures. Nous espérons obtenir l'agrandissement des fenêtres. J'occupe, avec André, une des chambres du premier. Nous sommes chauffés au charbon de terre, dans des poêles en fonte d'une forme particulière.

» Nous mangeons tous ensemble dans une vaste salle qui remplace la cour dans les temps de pluie. Notre nourriture, sans être bonne, est loin d'être malsaine comme celle de la Conciergerie. Elle est moins abondante qu'à Versailles ; mais elle est plus *bourgeoise*, moins RESTAURANT.

» Nous sommes sevrés de journaux, mais il nous est permis de recevoir le *Moniteur*. Quant aux livres, nous pouvons nous les faire envoyer ; ceux, bien entendu, qui ne sont l'objet d'aucune prohibition ou poursuite. »

— Une petite ville du département de la Mayenne vient d'être témoin d'un fait inouï dans les fastes de toutes les chroniques, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

Dans cette petite ville, dont le nom nous échappe, mourut, il y a quelques jours, à la suite d'une indigestion causée par des libations immodérées, un garde national. Le lendemain la compagnie du trépassé se réunit à son domicile pour accompagner le corps à sa dernière demeure et rendre les honneurs funèbres à un compagnon d'armes. Le cortége se met en marche ; douze hommes et un sergent précèdent le convoi. Arrivé au champ du repos, le cercueil est descendu dans la fosse, le prêtre a psalmodié sa dernière prière, et douze détonations retentissent, mêlant leur bruit lugubre au glas du trépassé. Mais, ô terreur! un sourd gémissement est parti de la tombe.

Tous les assistants sont glacés d'épouvante. La bière retentit et s'agite dans la fosse ; le couvercle s'élève, et un fantôme se dresse lentement, enveloppé d'un linceul sanglant, et poussant d'horribles cris qui font fuir l'assistance.

Ce spectre, qu'on avait pris pour le diable, était le garde national. On l'avait cru mort-ivre et il n'était qu'ivre mort.

Si bien qu'il criait à tue-tête et grimaçait affreusement, ayant la cuisse cassée par une balle que le sergent avait oublié d'extraire de sa cartouche, et dont il lui avait fait les *honneurs funèbres*.

La plus étonnant de l'histoire n'est pas encore dit... Le ressuscité est aujourd'hui parfaitement guéri, marchant fort droit sur ses deux jambes, et revenu au cabaret ; il vient d'intenter un procès au sergent, son sauveur ; au sergent dont l'heureuse négligence l'a sauvé d'un enterrement prématuré!... L'ingrat!

Quelle sera la décision des tribunaux? c'est fort embarrassant et le cas est neuf.

— On lit dans le *Bonhomme manceau*, journal démocratique de la Sarthe :

« Nous avons reçu environ 150 exemplaires de la pétition contre le rétablissement de l'impôt des boissons, ces pétitions couvertes environ de 10 000 signatures, ont été adressées au citoyen Joly, représentant du peuple, qui les a déposées sur le bureau du président de l'Assemblée nationale. »

VOSGES. — On nous écrit de Bruyères : Les *honnêtes et modérés* de notre ville viennent d'essuyer l'échec le plus complet.

Nous avions à élire cinq conseillers municipaux, et c'est à *cinq rouges* que le scrutin a donné la victoire. Ils ont obtenu de 220 à 260 voix, tandis que le plus influent de leurs adversaires n'a pu en réunir que 38.

— M. Samer, professeur, ancien directeur de l'*Encyclopédie catholique*, est mort sur les pontons le jour même où y arrivaient les derniers ordres de mise en liberté.

— L'*Evenement* cite un mot assez spirituel de M. Véron :

M. Thiers. — Vous passez aux Volsques, lui disait l'ex-président du 1er mars. Vous abandonnez la grande politique pour la petite.

— Bah! répondit M. Véron, la grande politique n'aurait jamais accompli les deux actes importants que va faire la petite : la rentrée du pape et la rentrée de Rachel.

— M. Léon Faucher a paru à la séance de l'Assemblée, hier, portant sous son manteau l'uniforme brodé de soie verte de l'Académie des sciences morales, le chapeau à ganse verte et l'épée en verrou. M. Léon Faucher n'avait peut-être pas l'air très-majestueux sous ce costume qu'il portait pour la première fois. (*Evénement.*)

— L'*Opinion publique* assure que d'ici à peu de temps un nouveau message sera envoyé à l'Assemblée.

— Plusieurs journaux, se répétant l'un l'autre, dit l'*Ordre*, annoncent que M. Odilon Barrot, entré en convalescence, va partir prochainement pour l'Italie. Cette nouvelle est inexacte, M. Odilon Barrot, dont la santé achève de se rétablir, compte rentrer à Paris et reprendre son siége de représentant à l'Assemblée dans la première quinzaine de décembre.

Cette rectification n'a rien qui nous étonne, et nous ne comprendrions pas que M. Odilon Barrot, après avoir garanti que la République française *n'attaquerait pas* la République romaine, voulût s'exposer à l'accueil peu flatteur qu'il recevrait infailliblement dans toute l'Italie.

— Le jury donne au pouvoir des avertissements réitérés. A Toulouse, le *Démocrate du Var* avait eu *neuf saisies*, le jury l'a acquitté *sept fois successivement*. Nos amis ont été obligés de faire défaut pour le huitième procès ; mais ils n'en espèrent pas moins un acquittement. Quant au *neuvième*, la chambre des mises en accusation a déclaré qu'il n'y avait pas lieu à suivre.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Aujourd'hui lundi, GRAND BAL. — L'orchestre, composé de 40 musiciens, sera conduit par M. Laurent, qui fera exécuter le quadrille de la *Fraternité*, et les compositions les plus nouvelles de son répertoire. — Prix d'entrée : 1 fr. par cavalier.

— Madame Langlois, veuve de M. Langlois, peintre d'histoire, et mère de M. Amédée Langlois, condamné de la haute cour, et ancien rédacteur du *Peuple*, est morte hier dans son domicile, rue de l'Ouest, 62. Le convoi partira aujourd'hui, lundi, à onze heures précises, de la maison mortuaire, pour se rendre à l'église de Saint-Sulpice. Les amis de la famille et de M. A. Langlois, qui n'auraient pas reçu de lettres de faire part sont invités à s'y trouver.

— Le choléra n'a plus à Oran l'intensité qu'il avait il y a quelques jours, cependant les décès s'élèvent encore de 4 à 7 par jour.

La marche de l'épidémie dans l'intérieur de la province d'Oran présente moins de gravité qu'on était en droit de le craindre après son début à Oran. (*Atlas.*)

— On lit dans l'*Atlas* :

« Nous avons annoncé dernièrement l'arrivée en ces lieux du sultan nègre de l'oasis d'Ouargla, venant faire sa soumission à l'autorité française. L'usage arabe exige, en pareille circonstance, que le postulant se fasse précéder d'un *cheval de soumission*, cheval de *gada*. Ben-Babia, obéissant à l'usage, a amené en *gada*, au gouverneur, la monture de son pays ; *un chameau de soumission*. C'est couleur locale ! mais ce chameau est un mehari, chameau de selle, chameau de course, faisant en un jour le chemin de dix jours, et le soumissionnaire, en le donnant en présent, a la prétention qu'il soit monté par M. le gouverneur général. Ceci est par trop saharien. »

— L'Amérique est peut-être destinée à devenir une autre Egypte, pour les antiquaires L'*Etoile du Texas* rapporte que plusieurs milliers de momies ont été découvertes dans les environs de Durango, dans l'ancienne province de Zacatecas (Mexique). Elles sont dans une position assise, mais les enveloppes, les bandelettes et les ornemens sont les mêmes que pour les momies égyptiennes.

Dans le nombre, on trouve quelques figures sculptées, des poignards en cristal de roche, des ornements de tête en plumes, des colliers de grains coloriés et alternés ; des fragments d'ossements polis comme l'ivoire ; des tissus élastiques d'un beau travail, des mocassins ouvrés comme ceux des indiens modernes, des squelettes de vipères, etc. On doit désirer que ces intéressantes recherches se poursuivent. Ces reliques ont évidemment une très haute antiquité, et il serait curieux que la science dût constater un jour que les ancêtres de Montezuma ont vécu sur les bords du Nil. (*Temps.*)

LES INSTITUTEURS ENNEMIS DE LA SOCIÉTÉ. — On lit dans le *Salinois* :

« Lundi, 12 courant, à neuf heures du soir, le canon de Saint-André annonçait qu'un incendie avait éclaté dans le voisinage de notre ville. Le porte-voix indiquait Cernans. Le lendemain matin, on sut que le feu avait consumé à Doutrnon trois maisons, renfermant six ménages. La cause de cet incendie est attribuée à l'imprudence d'avoir mis dans un four, encore trop chaud, du lin destiné à être *braqué* (broyé pour détacher la filasse). M. Parrod, instituteur à Cernans, a failli être victime de son zèle, en arrêtant les progrès du feu. Il a eu la figure brûlée en partie et le corps meurtri par la chute d'un escalier. Ce n'est que le surlendemain qu'on a pu le ramener à Cernans. »

Nous enregistrons avec joie ce trait de dévouement que nous recommandons à M. de Lamartine et à tous les amis de l'ordre et de la propriété qui demandent la destitution en masse des instituteurs populaires.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

Affaire du 13 juin. — Acquittement.

Présidence de M. Bresson. — Audience du 24 novembre.

CONSTRUCTION DE BARRICADES. — Le 13 juin 1849, un certain nombre d'individus se réunirent sur la place Cadet, et se rendirent de là au Château-d'Eau pour prendre part à la manifestation. Vers une heure et demie après midi, lorsque la manifestation fut coupée en deux et refoulée sur les boulevards, une bande d'individus, à la tête desquels se trouvaient les sieurs Percheval et Pétiot, se précipita vers la rue Laffitte en criant : *Aux armes! nous sommes trahis!* Ils dételèrent alors une voiture dite *Lutécienne* et commencèrent une barricade. L'intervention de la force publique les empêcha d'achever.

Les sieurs Percheval et Pétiot furent arrêtés, et ils comparaissaient aujourd'hui sous l'accusation d'avoir, dans un mouvement insurrectionnel :

1° Porté un uniforme de garde national;

2° Provoqué, par le cri : *Aux armes! nous sommes trahis!* à un attentat ayant pour but de détruire ou de changer le gouvernement, et d'exciter la guerre civile, en portant les citoyens à s'armer les uns contre les autres, ladite provocation ayant été suivie d'effet.

3° D'avoir fait ou aidé à faire une barricade ayant pour objet d'entraver ou d'arrêter l'exercice de la force publique.

Les deux accusés nient complètement les faits qui leur sont reprochés.

M. l'avocat-général SUIN soutient l'accusation.

Me BAU présente la défense de Percheval.

Me MALAPERT présente la défense de Pétiot.

Le jury entre, après le résumé de M. le président, dans la salle des délibérations, et en revient avec un verdict d'acquittement.

Visite au tombeau de Lamartine.

Nous n'avons pas voulu rédiger en notre nom une réponse au dernier numéro du *Conseiller du peuple*, c'est-à-dire faire une visite de plus au tombeau de M. de Lamartine; mais d'autres ont eu ce courage. Le dernier numéro de l'*Anti-Conseiller*, par M. Dugers, contient des pages véritablement éloquentes. Nous en citerons quelques extraits :

Allons! encore une nouvelle édition, revue et embellie, de l'*Histoire de la Révolution de Février*, par M. de Lamartine! Encore l'orgue de Barbarie monté sur l'air du Champ-de-Mars et du Drapeau rouge ; l'apothéose du gouvernement provisoire, le pathétique récit des grandes actions par lesquelles il a sauvé l'ordre européen, affermi la République, rassuré tous les intérêts, posé le gouvernement dans la justice, dans le droit, dans la concorde, dans la modération, dans la paix, dans la conciliation, dans la fraternité, etc., etc., le tout avec les festons et les astragales :

Je saute vingt feuillets pour en trouver la fin ;
Et je me sauve à peine à travers le jardin.

Hélas! monsieur, ne consentirez-vous point à nous dire, une fois pour toutes, quel sens net, distinct et précis vous attachez à tous ces mots retentissants, qui montent et descendent sempiternellement dans toutes vos phrases, comme une gamme estropiée dans la clarinette d'un aveugle? Vous parlez d'ordre ; quel ordre?—De droit ; quel droit? — De justice ; quelle justice? — De paix ; quelle paix? — De fraternité ; quelle fraternité? Tous ces mots, éternel aliment des luttes, des discordes, des batailles humaines, sont-ils donc si clairs, si parfaitement définis, qu'il n'y ait plus qu'à dire, pour avoir fait briller la lumière : vive la justice! vive le droit?

Suit cette peinture de la république modérée tant célébrée par M. de Lamartine :

Sous prétexte que vous voilà en possession du suffrage universel, que la République vous donne le droit de choisir vos mandataires, vous vous mettez en tête de nommer qui vous plait ; de prendre pour représentants des gens de chez vous, qui ont votre confiance, votre affection, et feront vos affaires. Mais tout est perdu à ce compte-là.

Vous êtes maîtres de choisir, oui ; mais de choisir de braves gens, des gens honorables, des gens riches, bien posés, des banquiers, par exemple, pour rassurer le crédit, des curés pour rassurer la morale, des châtelains pour rassurer la propriété!

Mais qui rassurera les pauvres?

Personne. Les pauvres ont-ils besoin d'être rassurés? Les pauvres n'ont rien. C'est péremptoire, je crois. Voilà, dit M. de Lamartine, comme on fait une République modérée, une République souriante qui ne fait peur à personne, ne désoblige personne, qui se pose dans les principes, et dans les mesures modérées, écoute tous les programmes, admet tous les partis, et se naturalise dans les cœurs. — Sois bénie, honnête République, je te pardonne la frayeur que tu me causas. Je suis des tiens. Les gueux restent les gueux, c'est leur affaire. Je suis banquier, je suis préfet, je suis riche; je resterai fripon, usurier, fainéant comme devant. Je ne paierai pas un centime d'impôt de plus, et garderai mon argent pour entretenir des laquais, des chevaux et des filles ; j'aurai des honneurs, des faveurs, j'aurai la croix. La République est un bon régime, un régime charmant, ma foi : au diable les rois, et vive la Constitution, qui est bonne fille!

... Ingrats, qui aviez méconnu M. de Lamartine, le comprenez-vous, maintenant? Voilà ce qu'il voulut au gouvernement provisoire, et ce qu'il y fit bon gré, malgré. Eut-il d'autre souci que de vous faire de la République un oreiller de duvet? Banquiers, comme il veilla sur vos écus! Jésuites, sur vos couvents! Fainéants, sur vos loisirs! Repus, sur votre quiétude! Exploiteurs, sur vos profits!

... M. de Lamartine n'a oublié qu'une chose ; c'est qu'au bout des comptes qu'il a à régler avec la réaction, il en a d'autres à régler avec le peuple, et que son profit d'un côté fait sa perte de l'autre. Ce qu'il appelle pour la bourgeoisie droit et justice, le peuple l'appelle vol et trahison! Ce qu'il appelle conciliation n'est qu'une transaction avec l'injustice, et une révolution qui transige est un crime envers le droit éternel, envers l'humanité, envers Dieu!

Quand tu veux ensemencer la glèbe inféconde, tu arraches les broussailles, tu portes la pioche au cœur du rocher, tu jettes les pierres au fossé de la route, puis le soc trace le sillon. Va donc droit devant toi, laboureur des révolutions humaines, le peuple a faim et attend la moisson! P. DUGERS.

PETITE CORRESPONDANCE.

Toulon.—M. P.—Reçu les 210.—Rem. frat. aux adq.—Nous recevr. avec pl. v. proch. env. et les régl. annoncés.—Nous avons vu v. ami.—Compl. affect. de A. B.

Reims.—M. L. B.—Reçu les 50.—Affect. comp.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	30 f.	11 f.	6 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe	32	17	9
PAYS A SURTAXE :			
Belgique	36		10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	46	24	13
Colonies et pays d'outre-mer	50	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	66	35	16

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr. ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à neuf	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus.	25	Faits de publicité	1 fr. 50

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Toute réclamation doit être accompagnée de la dernière bande imprimée.

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 26 novembre.

THÉATRE DE LA NATION.—La Filleule des Fées.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. —Le Testament.
ITALIENS.—
OPÉRA-COMIQUE.—La Fée aux Roses.
ODÉON.—François le Champi.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Le Comte Hermann.
VAUDEVILLE. — Croque-Poule, l'Impertinent, les Intimes, Riche d'amour, Daphnis et Chloé.
GYMNASE. — La Faction, Graziella, les Partageux.
THÉATRE MONTANSIER. — Pomme à la broche, Titi au Bengale.
VARIÉTÉS.—La Vie de Bohême.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Le Connétable de Bourbon.
THÉATRE DU LUXEMBOURG.—Léonce, un Homme traqué.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 256. — **EDITION DU MATIN.** — **Mardi 27 novembre 1849.**

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOAN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 30 novembre sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

PARIS, 26 NOVEMBRE.

Assemblée nationale.

LES COALITIONS.

L'Asssemblée s'est occupée encore aujourd'hui de la question des coalitions. On sait que, saisie d'une proposition en faveur des ouvriers, la commission, organe de la droite, a profité de l'occasion pour river plus lourdement le boulet qui attache le travailleur au capitaliste, sous prétexte de protéger la liberté du travail.

La gauche a voulu tenter un dernier effort en faveur de l'égalité des droits; elle demandait que les questions de coalition fussent jugées par les conseils de prudhommes, tribunaux qui, composés de patrons et d'ouvriers, sont seuls compétents pour décider si les réclamations des coalisés sont ou ne sont pas fondées.

M. Boysset a développé cet amendement avec une logique serrée. Il a soutenu que la coalition des maîtres est permanente, sans qu'il soit possible de la constater, tandis que celle des ouvriers est accidentelle et presque toujours fondée. Les salaires, a-t-il dit, étant, dans la plupart des industries, réduits à ce qui est strictement nécessaire à l'ouvrier pour vivre, que voulez-vous qu'il fasse dans le cas où ces salaires viennent à baisser? — Il faut qu'il réclame, mendie, se coalise ou meure de faim. — En pareil cas, les réclamations individuelles sont sans effet, la mendicité est interdite; si toute coalition, même juste, l'est également, vous condamnez l'ouvrier à mourir de faim? Est-ce là ce que vous voulez?

Tout à coup une voix de fausset s'échappe de la tribune, où l'on aperçoit un petit homme se démenant, criant, jurant, parlant latin, citant l'Evangile qu'il n'a pas lu, ou du moins qu'il n'a pas compris, entremêlant son discours de proverbes, de boutades, de citations, d'anecdotes, d'injures, de naïvetés, de bons mots, écorchant à la fois la langue, l'oreille, le Socialisme, le tout avec une volubilité qui finit par désespérer les sténographes du *Moniteur*.

Cet honnête propriétaire, qui répond au nom de M. Barre, professe avant tout l'horreur du progrès, du mot et de la chose; il se proclame l'ami des ouvriers qui le font vivre, mais il hait les raisonneurs, qu'il appelle des mauvais sujets. Il raconte comme quoi un haut personnage anglais, — qui gasconnait peut-être, — s'attribuait le pouvoir de faire, quand il voudrait, une révolution en France, moyennant douze millions et demi, — probablement à l'aide de mauvaises brochures, mauvais journaux servis à profusion; — ceux de la rue de Poitiers, lui crie-t-on de la gauche, — et il conclut en donnant à entendre que les doctrines sataniques de ce *spleen moral*, qu'on appelle le Socialisme, pourraient bien être fomentées par l'Angleterre, jalouse de la puissance militaire de la France.

La droite se pâme d'aise, puis quand d'autres orateurs, MM. Nadaud, Antony Thouret, Lagrange, cherchent à ramener la question sur l'amendement, elle fait un si beau tapage qu'elle les oblige à rengaîner leurs arguments.

Inutile de dire que l'amendement a été rejeté.

Au commencement de la séance, M. Dumas a présenté, au nom du gouvernement, un projet de loi sur les pensions de retraite pour la vieillesse, émané, dit-on, du président de la République. Une partie de l'Assemblée a eu la velléité de le renvoyer au conseil d'Etat; mais les ministres, coup sur coup, sont venus déclarer que ce n'était pas, à proprement parler, un projet de loi, mais un simple amendement à la proposition de MM. Lestiboudois et compagnie, qui déjà a été l'objet d'une première discussion, et ils se sont tellement attachés à amoindrir la portée de cette présentation que l'Assemblée s'est laissée toucher par leurs supplications, et a voté à une très faible majorité le renvoi à la commission déjà nommée.

Les représentants s'entretenaient aujourd'hui, avec beaucoup de vivacité, des nouvelles graves parvenues ce matin à Paris, et qui sont de nature à remettre en question la paix européenne.

Le gouvernement avait, disait-on, reçu la confirmation officielle des nouvelles publiées par tous les journaux, et une dépêche lui aurait apporté, en même temps que la nouvelle de la convocation du parlement allemand, les termes d'une protestation menaçante adressée par l'Autriche à la Prusse.

On assurait aussi que le gouvernement avait reçu aujourd'hui une dépêche télégraphique lui annonçant l'abdication probable du roi de Prusse en faveur de son neveu.

La commission d'initiative parlementaire a présenté son rapport sur la proposition de M. le général de Grammont, ayant pour objet de mettre un terme aux mauvais traitements exercés sur les animaux. La commission conclut à l'adoption de la proposition.

La réunion des Beaux-Arts a tenu samedi une séance assez longue. M. le général de Grammont était assis au fauteuil de la présidence. Il s'agissait de déterminer le but de la réunion et de bien indiquer l'esprit qui dirigerait les travaux.

M. Dariste, l'un des membres du *comité dirigeant* élu dans la première séance, a présenté un rapport, et il a été décidé, après une discussion à laquelle ont pris part divers orateurs, que la réunion s'efforcerait d'assurer l'harmonie entre le président de la République et l'Assemblée nationale, *sur le terrain de la Constitution*.

Bruits d'Usurpation.

CONSTITUTION FRANÇAISE DE 1848.

Art. 45. Le président de la République est élu pour quatre ans, ET N'EST RÉÉLIGIBLE QU'APRÈS UN INTERVALLE DE QUATRE ANNÉES.

Art. 48. Avant d'entrer en fonctions, le président de la République prête, au sein de l'Assemblée nationale, le serment dont la teneur suit :

« En présence de Dieu et devant le peuple, représenté par l'Assemblée nationale, je jure de rester FIDÈLE A LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE une et indivisible, et de remplir TOUS LES DEVOIRS QUE M'IMPOSE LA CONSTITUTION. »

Les articles de la Constitution que nous venons de reproduire, sont formels; aucune *interprétation* ne peut détourner les mots de leur sens. Le même candidat ne peut aspirer deux fois à la présidence de la République, si ce n'est après un intervalle de quatre années. Il n'existe, pour un président de la République, aucune voie constitutionnelle pour se perpétuer au pouvoir un jour de plus que le temps fixé lors de son élection. Toute espèce de tentative, d'intrigues électorales ou autres, pour prolonger dans les mains du même individu les pouvoirs présidentiels, au delà du délai légal, est une usurpation, un crime de haute trahison.

Tous les électeurs qui ont voté contre M. Napoléon Bonaparte, les électeurs plus nombreux qui voteraient maintenant contre lui, tous les républicains sincères, écrasés par le régime de compression et de rétrogradation qu'il a fait prévaloir depuis le premier jour où il est entré à l'Elysée, ont droit à une revanche électorale. L'assurance de pouvoir élire, dans un délai rapproché, un président nouveau; cette autre assurance, fondée sur la Constitution, que cette fois M. Louis-Napoléon Bonaparte ne pourrait plus être sur les rangs, ont empêché bien des motifs de mécontentement de dégénerer en émeute. Loin d'être une cause de troubles, la variété constitutionnelle des représentants du pouvoir est une soupape de sûreté.

Ces principes, tout à fait essentiels dans une constitution démocratique, ont été consacrés, de la part de M. Louis-Napoléon Bonparte, par tant de serments et de déclarations officielles, que le journal le *Crédit* lui fait une grave injure en supposant qu'il compte employer l'influence électorale des nouveaux préfets à *préparer* les voies à sa réélection comme président, réélection impossible aux termes de la Constitution, et dont la seule pensée constituerait la préméditation de l'usurpation et du parjure.

Nous sommons le *Crédit* de se rétracter et de déclarer qu'il a calomnié le président de la République. Si l'assertion de ce journal était maintenue, ce serait un droit et un devoir pour tous les représentants qui ne sont pas bonapartistes d'exiger à la tribune les explications les plus catégoriques sur la mission donnée aux nouveaux préfets et les instructions qu'ils ont reçues.

Nous nous contenterons, pour aujourd'hui, d'emprunter quelques extraits à l'article inqualifiable du *Crédit*.

Avant de se rendre dans leurs départements respectifs, les préfets nouvellement nommés ont été reçus collectivement par M. le président de la République.

M. Louis-Napoléon a signalé à l'attention des préfets deux points principaux : l'administration et la politique.

« Quant à la politique (leur a-t-il dit) les entreprises ouvertes ou sourdes des anciens partis, les millions de suffrages qui ont servi de base à l'autorité que j'exerce et à la responsabilité que j'accepte, les témoignages d'approbation et les encouragements multipliés que je reçois, depuis le message, de toutes les classes de la population et de tous les points du territoire, me font un devoir de me préoccuper, dès ce moment, des moyens de garantir le pays des désastres inévitables qu'entraînerait un nouveau changement de gouvernement. Il ne faut pas qu'il puisse exister à ce sujet de l'incertitude dans vos esprits.

En face *des partis réactionnaires et révolutionnaires qui tiennent en réserve, pour le jour où les pouvoirs publics devront être renouvelés, des solutions de nature à tout remettre en question* et à bouleverser le pays, il faut que les agents de l'autorité à tous les degrés aient dès à présent une solution a opposer, solution pacifique, organisatrice, qui soit dans l'opinion du plus grand nombre une garantie d'ordre et de sécurité. Cette solution, c'est le maintien, LA CONTINUATION DE CE QUI EST. Si le pouvoir, élu par cinq millions de suffrages, hésitait à intervenir dans l'éventualité la plus menaçante, au nom du salut commun, ce serait de sa part un acte impardonnable de faiblesse et d'incapacité, une véritable désertion; s'il cherchait à y intervenir par d'autres voies que par les voies constitutionnelles, ce serait une odieuse folie. C'est entre ces deux écueils que vous devez agir, en PRÉPARANT dès ce moment LA RÉÉLECTION FUTURE ET CONSTITUTIONNELLE DU CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF, en l'aidant de tous vos efforts à mériter, par l'affermissement de l'ordre et le progrès positif du bien-être populaire, l'affection et la confiance du pays.

Le *Crédit* affirme que tel est le fond de la pensée exprimée par le président; il se déclare très bien informé, et il approuve de tout son cœur, *comme gage de respect pour la Constitution*, les prétentions factieuses, anarchiques, qu'il attribue à tort, croyons-nous, au président actuel de la République.

Tandis que le *Crédit*, devenu non moins ami et serviteur de la *cause napoléonienne* que M. Fialin *dit* de Persigny lui-même, invite le président de la République à violer la Constitution le plus *constitutionnellement* qu'il lui sera possible, l'*Assemblée nationale* se livre à des études rétrospectives sur les coups d'Etat, études évidemment destinées à l'instruction des familiers de l'Elysée.

Il résulte clairement de ce travail historique, que si l'*Assemblée nationale* désire la stabilité dans le pouvoir, elle ne veut pas cette stabilité à la façon du *Dix-Décembre* et du *Crédit*; car elle annonce hautement, avec un petit ton mal dissimulé d'ironie et de défi, que, pour qu'un coup d'état pût réussir, il faudrait qu'*une grande intelligence* y présidât.

L'*Assemblée nationale*, forte de cette conviction, puisée dans des études sérieuses et profondes, a l'air d'être parfaitement rassurée sur l'éventualité de ces fameux coups d'état, dont on fait tant de bruit depuis quelques jours.

Nous sommes de l'avis de l'*Assemblée nationale*. — Une fois n'est pas coutume.

Mais, comme nous ne croyons pas que l'*Assemblée nationale* professe un amour bien sincère et bien durable pour la Constitution et la République, dont elle entreprend si habilement la défense contre les projets supposés des imprudents amis de la *cause napoléonienne*, nous l'invitons à prendre pour elle-même et pour ses propres amis une bonne part de la leçon qu'elle adresse indirectement à messieurs les Chabert.

Avant de rêver une restauration quelconque, opérée sur les ruines de la République, les royalistes de toutes couleurs feront donc très bien de se cotiser pour insérer dans les petites affiches cette simple réclame :

— Avis aux familles princières! —

ON DEMANDE UNE GRANDE INTELLIGENCE, POUR DÉTRUIRE UNE CONSTITUTION.

— Récompense honnête.

Jusqu'à ce que vous avez trouvé cela, messieurs, contentez-vous de la République modérée.

Le même journal gourmande vivement MM. Lamoricière et de Beaumont de ce qu'ils ont donné leur démission d'ambassadeurs, sous prétexte du Message du 30 octobre et du changement de ministère.

Pourquoi cette démission, dit l'honorable journal, à quoi bon taquiner le pouvoir par ces *tous petits actes*? Est-ce que la majorité a manqué au ministère, ou le ministère à la majorité?

Nous avouons ne pas comprendre non plus ce qui distingue la politique Hautpoul de la politique Barrot.

Mais ce que nous comprenons encore moins, c'est l'espèce de crainte que l'*Assemblée nationale* manifeste de voir le président actuel de la République tourner à gauche, et faire un pas vers la démocratie.

Nous trouvons l'*Assemblée nationale* bien ingrate envers la politique de l'Elysée, et bien inconséquente avec l'opinion affichée par elle-même dans sa théorie des coups d'Etat, quand elle redoute une pareille détermination de la part de M. Louis Bonaparte.

CONCILIATION.

La protestation des représentants républicains contre l'outrage adressé à la Révolution de Février par M. Ségur-d'Aguesseau n'a pas été signée par la Montagne seule, mais par 149 représentants appartenant à toutes les nuances du parti républicain. Nous sommes heureux de cette union pour notre part, et nous regrettons de trouver dans le journal le *Temps* les lignes suivantes :

Rien de mieux que cette protestation : nous y avons adhéré de tout cœur; mais hier, en lisant les noms des représentants qui ont signé cette pièce, nous avons été douloureusement affectés de voir figurer en même temps au bas de la protestation des noms qui ne devraient pas se rencontrer ensemble dans quelque circonstance que ce soit.

La Montagne a fait avec la gauche une seule et même protestation : c'est une faute, une faute grave. Nous adressons à cette occasion des reproches sérieux à nos amis. Il existe entre la gauche et la démocratie socialiste des dissentiments si profonds, qu'en aucun cas il n'est permis aux montagnards d'oublier nos griefs contre certains républicains.

Les partis royalistes ne se sont donné une apparence de vie que par leur accord; les divers éléments de la démocratie ne peuvent que gagner à rencontrer un terrain tel que la défense de la République, où ils se trouvent d'accord sans rien abdiquer de leurs convictions.

Le Socialisme n'est devenu un parti que parce que tous les vieux partis lui ont déclaré la guerre; mais, par son essence même, il doit tendre à rallier les hommes de cœur et d'intelligence de tous les partis.

On annonçait ce matin qu'un réquisitoire serait présenté à l'Assemblée par M. Baroche, procureur général, demandant l'autorisation de poursuivre MM. Pierre Bonaparte, Ségur-d'Aguesseau, Bérard, Bertholon et Brives, à l'occasion des duels qui ont eu lieu entre ces représentants.

La séance s'est passée sans que M. le procureur-général ait présenté cette demande. Cependant, M. Antony Thouret a déposé sur le bureau du président la pétition suivante :

Aux citoyens membres de l'Assemblée nationale.

Citoyens représentants,

Tous les Français sont égaux devant la loi; les législateurs, comme les autres citoyens, lui doivent obéissance.

C'est dans un respect absolu, dans une inviolabilité sévère que la loi puise sa force réelle.

Si l'application en devient arbitraire, ce n'est plus qu'une lettre morte qu'on méprise; c'est un faux poids dangereux dont la justice doit s'interdire l'usage.

Au nom de l'égalité que la Constitution consacre, au nom de la justice et de la pudeur;

Citoyens représentants du peuple, faites que désormais des membres de l'Assemblée nationale ne donnent plus, par des provocations scandaleuses et par des duels impunis, l'exemple de la désobéissance aux lois contre le duel, ou rayez ces lois de nos codes.

Salut et fraternité.

J.-F. DESTIGNY (de Caen).

M. Francisque Bouvet, représentant du peuple, a déposé à la séance d'hier l'amendement suivant, relatif à la nouvelle levée de 80 000 hommes demandée par le gouvernement :

Attendu ;

1° Que le gouvernement assure être en bons rapports avec les puissances étrangères, et que rien ne lui fait craindre que la paix de l'Europe ne soit troublée ou la dignité de la France compromise ;

2° Que la situation du Trésor exige toutes les économies possibles ;

3° Que la gloire de la République ne consiste pas dans les exploits militaires comme celle des monarchies, mais dans le développement pacifique des institutions ;

4° Enfin, que les sympathies mutuelles des peuples et le besoin de transactions commerciales entre eux sont de jour en jour plus manifestés ;

Je propose à l'Assemblée nationale de réduire de moitié le chiffre de 80 000 hommes demandés par le gouvernement pour la classe de 1850. »

Le passage de l'Opéra est le couloir de la Bourse. On y a joué aujourd'hui sur cette nouvelle qu'un nouveau message serait incessamment apporté à l'Assemblée législative. Assez de messages. Le public commence à dire déjà que les messages du président ressemblent aux poignées de main historiques du roi des Français, Louis-Philippe. (*Siècle.*)

On lit dans le *Cambridge-Chronicle :*

L'idée d'un village phalanstérien (*self supporting village*) a été suggérée par un individu appelé Morgan, dont les essais ont été, à diverses reprises, chaudement encouragés par l'évêque de Norwick, lord John Manners, et un grand nombre d'autres personnages de distinction.

Il propose de prendre au centre d'un terrain approprié à la réalisation de son idée, des dispositions approuvées par l'église d'Angleterre, et d'après lesquelles 300 familles pourraient, au moyen de leur travail, s'entretenir et couvrir en même temps tous les frais d'établissement.

Dans ces frais seraient compris l'intérêt du capital avancé. La principale occupation serait l'agriculture combinée, sous la direction d'un comité, avec les travaux mécaniques.

Les frais d'établissement sont calculés à 45 000 l. st., auxquels il faut ajouter la première année pour nourriture et vêtement 14 000 liv. st., faisant ensemble un capital indispensable de 60 000 liv. st., qui doit être réalisé par actions de 20 livres, prêts et dotations.

D'après les calculs faits, il y aurait en faveur de la communauté un revenu annuel de 4 191 liv. 12 sh.

La Révolution religieuse.

3e article (1).

M. l'abbé P. Chantôme, dans sa *Pétition au pape, aux conciles et aux évêques sur les réformes à opérer dans l'Eglise catholique*, a d'un seul élan dépassé, par son radicalisme, tous les réformateurs contemporains de la jeune école catholique, sans pourtant perdre le lien qui le rattache à l'unité catholique. En se plaçant sur ce terrain, il a touché au nœud vital du mouvement qui s'opère parmi les catholiques.

Les masses ne se contentent plus aujourd'hui de demi-réformes cléricales : voilà pourquoi elles sont restées froides et indifférentes aux réformes timides et superficielles proposées jusqu'à nos jours par l'Eglise catholique romaine. D'un autre côté, elles ne veulent pas renouveler et parodier les schismes malheureux du passé ; elles ne veulent pas, en se détachant de l'unité catholique, tomber dans un froid protestantisme, semi-catholique. Voilà pourquoi la réforme de Ronge a avorté : elle n'avait pas saisi la véritable fibre de notre époque, qui est la réalisation de l'unité religieuse du monde, par l'Eglise universelle, *œcuménique*.

Ce que l'instinct des masses pressent, les intelligences d'élite, les cœurs ardents et généreux l'ont déjà aperçu dans leurs spéculations, l'ont déjà senti dans leurs hautes aspirations. Pour nous, la forme actuelle du catholicisme romain est une forme trop étroite, qui doit s'élargir, s'ouvrir, pour donner accès et place aux membres épars de toute la chrétienté, et pour reformer la grande unité chrétienne, le *vrai* catholicisme.

L'instinct des masses, et la conscience éclairée des intelligences d'élite sont ainsi à l'unisson : elles n'iront pas se perdre et s'éparpiller dans de petits schismes locaux, nationaux, quand a sonné l'heure de l'absorption de tous les schismes, grands et petits, dans l'Eglise universelle, *œcuménique*, de l'entrée de toutes les communions particulières du christianisme, y compris les catholicismes romain et orthodoxe d'Orient, dans la grande communion de tous les chrétiens. N'est-ce pas là le secret de l'attente pleine de résignation et de patience de tous les catholiques italiens, français, allemands, etc., en présence de faits autrement susceptibles, par leur gravité, de les provoquer à la révolte et aux schismes, que l'exhibition de la tunique de Trèves et la vente des indulgences ?

Ce qui domine dans le manifeste remarquable, publié par la *Revue des Réformes et du Progrès*, qui renferme, dans un cadre resserré, les principales réformes touchant l'Eglise dans son ensemble et dans ses parties, c'est l'idée de la réalisation de cette unité religieuse, rêvée par les intelligences d'élite et pressentie instinctivement par les masses. Seulement, nous le ferons voir tout à l'heure, le moyen principal de cette réalisation, proposé par lui, n'est pas en rapport avec la grandeur du but.

« L'Eglise, dit M. Chantôme, c'est l'assemblée ; l'assemblée ou la forme conciliaire est donc, à tous les degrés de l'Eglise, le signe et le moyen de la vie catholique. Cette affirmation est fondée sur l'esprit de l'Evangile, sur les paroles même de Jésus-Christ, sur celles des apôtres, sur la croyance perpétuelle et la pratique constante de la catholicité entière. Elle repose enfin sur le dogme chrétien de la réunion et de la communion en Dieu, par Jésus-Christ, de tous les fidèles, *pour réaliser ici-bas et dans l'avenir, l'Eglise catholique ou l'assemblée universelle*. L'essence même de l'Eglise repousse l'égoïsme, l'individualisme, la séparation et l'isolement, comme autant de principes de mort, de schisme et d'hérésie. »

Conformément à ces prémisses, M. P. Chantôme demande la tenue *régulière et fréquente* des conseils œcuméniques des conciles nationaux et provinciaux, des synodes ou assemblées diocésaines, la tenue de l'assemblée paroissiale, obligatoire pour tous les fidèles, et le gouvernement par elles-mêmes des paroisses ou communautés ecclésiastiques ; — l'élection par le peuple, *comme mode universel*, pour le choix des clercs et pour la nomination aux dignités ecclésiastiques ; — la promotion tardive à la dignité ecclésiastique ; — le rétablissement des diaconesses ou des femmes consacrées pour les œuvres de charité, d'enseignement et *de soins religieux à donner à leur sexe* ; le retour des évêques à la simplicité de la primitive Eglise ; le rétablissement des jugements canoniques de l'officialité diocésaine pour les clercs ; l'établissement de commissions permanentes, choisies par le concile général, par les comités nationaux et provinciaux, pour décider conjointement avec le pape, les métropolitains et les évêques, les affaires non réservées par les conciles ; l'élection du pape par le clergé et le peuple romain, conjointement avec la députation des Eglises du monde réunie au centre de l'Eglise ; l'abolition de toute dignité temporelle chez le pape, et sa soumission aux décisions du comité œcuménique ; la réforme de l'éducation ecclésiastique, qui n'est plus en rapport avec le progrès et les besoins du siècle ; l'abandon pour les jeunes clercs du régime claustral et un contact plus multiple avec le monde ; la réforme du système de prédication employé aujourd'hui et l'établissement de l'enseignement des peuples sous trois formes, l'enseignement pastoral, l'enseignement apostolique et l'enseignement doctoral ; la réforme du culte et de la liturgie sur le modèle et selon l'esprit qui respire dans les anciens offices que nous ont transmis les premiers siècles ; — l'introduction des langues nationales dans toutes les parties de la liturgie spécialement destinées au peuple ; — le rétablissement prudent et grave des anciennes agapes ou des repas pris en commun dans les paroisses, comme propres à resserrer les liens des chrétiens entre eux, pour faire goûter le bonheur de se trouver ensemble et rapprocher à la même table, dans une conversation fraternelle, les classes les plus diverses de la société ; — l'*introduction du drame et du théâtre pour moraliser le peuple* et l'organisation des fêtes, et des amusements honnêtes et variés pour le peuple chrétien, comme moyen de bien-être, de société et de moralité ; — l'abstention pour le clergé de toutes richesses et le refus de tout salaire payé par l'Etat, les revenus de l'Eglise ne devant consister que : 1° dans les oblations volontaires des fidèles ; 2° dans une cotisation obligatoire de tous les catholiques selon leurs richesses ; 3° et dans les biens-fonds qui pourraient être affectés aux églises et aux paroisses avec une sévère proportion ; l'attribution de ces revenus de la communauté, aux trois choses, qui de droit sont à sa charge : 1° aux bâtiments religieux, 2° au soutien des pauvres ; 3° à l'entretien du clergé ;—l'emploi des secours pour les pauvres à leur procurer du travail, à fonder des associations, à placer dans des conditions honorables et douces les chrétiens malheureux que la communauté doit soutenir ; enfin la proclamation éclatante par l'Eglise du *principe de communion*, de solidarité des catholiques au point de vue du bien matériel, *tout en posant le principe du droit fondamental, du droit individuel à la propriété.*

M. l'abbé P. Chantôme demande, en outre, que l'Eglise s'occupe sérieusement, comme de son devoir le plus sacré, des pauvres, des souffrants, de toutes les classes déshéritées de la société ; qu'elle étudie les plaies sociales, *qu'elle écoute* ceux qui veulent les guérir, qu'elle juge dans ses conciles les mesures les plus efficaces pour les faire disparaître, et *qu'elle applique avec énergie ces moyens.* C'est ainsi qu'elle fera évanouir les dangers des fausses théories, qu'elle ralliera les peuples, et qu'elle réjouira le cœur de Jésus-Christ, si aimant pour les pauvres, ces autres lui-même.

Nous n'avons pu qu'indiquer sommairement et d'une manière trop sèche le remarquable manifeste de M. l'abbé P. Chantôme ; il faut le lire en entier avec ses développements et la forme attrayante du style, tel qu'il a été publié dans la 16e livraison de la *Revue des Réformes et du Progrès.*

Les réformes que nous venons d'indiquer sont, pour la plupart, celles que nous n'avons cessé de demander pour l'Eglise. Les principales ont surtout une analogie frappante avec celles qui se trouvent indiquées dans le livre de l'*Unité religieuse*, de M. A. Gilliot, et que notre école a mis au nombre de ses publications.

Il y a toutefois cette différence capitale entre le livre de l'*Unité religieuse* et la pétition de M. l'abbé P. Chantôme, c'est que les réformes demandées par celui-ci semblent se circonscrire dans les limites de l'Eglise catholique romaine, quoiqu'au début il pose le principe de l'Eglise universelle ; — tandis que le livre de l'*Unité religieuse* se place sur le terrain neutre du ralliement des cultes qui relèvent de Christ, c'est-à-dire sur le vrai terrain d'universalité, supérieur à la sphère étroite et exclusive d'une communion partielle, quel que soit le titre qu'elle s'arroge : l'Eglise véritablement universelle ne pouvant exister là où il y a séparation, exclusion de ses membres, mais ne devant *réellement* exister que dans la communion de toutes les âmes en Christ.

Cette différence capitale se fait surtout voir dans la manière suivant laquelle l'un et l'autre demandent la composition du concile œcuménique, ce terme supérieur de ralliement des chrétiens.

Ainsi, M. l'abbé Chantôme demande, pages 73, 74 de sa pétition, que le concile œcuménique, l'assemblée générale de l'Eglise, convoqué par le souverain pontife ou de toute autre manière, dans les cas extraordinaires, soit composé de tous les évêques du monde, solennellement appelés, des *députés ecclésiastiques et laïques élus dans tous les diocèses, et de tous ceux que le droit ou la volonté du concile appellerait.* Il demande en outre que tous les peuples, toutes les professions, toutes les opinions religieuses ou autres puissent envoyer des députés au concile, *pour y présenter leurs requêtes, les discuter avec ceux qui seraient désignés pour cet objet et obtenir des réponses à leurs questions.*

Ce ne serait donc que par voie de requête que les cultes dissidents pourraient se représenter au concile ; leurs députés pourraient seulement se présenter à sa barre pour y discuter et voir juger leurs opinions ; ils ne pourraient pas concourir à ce jugement par leurs pairs ou leurs représentants, ayant voix délibérative. Ils n'accepteraient jamais cette position humiliante, et l'unité religieuse ne pourrait point sortir d'un pareil concile, qui serait une doublure du concile soi-disant œcuménique de Trente.

Ceci est, à notre avis, un défaut capital dans le manifeste publié par la *Revue des Réformes et du Progrès*, qui pourra bien compromettre son succès. En restreignant la réforme religieuse dans les limites de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, et ne faisant pas appel à toute la chrétienté, il ne répond pas entièrement, quel que soit du reste le radicalisme des réformes par lui proposées, au besoin le plus universel de notre époque. D'ailleurs jamais l'Eglise catholique romaine, à moins de vouloir se suicider, ne consentira aux réformes proposées dans ce manifeste (1), ainsi que nous le démontrerons plus tard.

Il fallait donc se poser franchement sur le terrain seul vrai et solide de l'Eglise universelle de toutes les âmes communiant en Christ, de l'égalité de tous les chrétiens de l'univers, *ex universo orbe* : c'était être conséquent, dès qu'on voulait baser la constitution de l'Eglise sur le suffrage universel.

C'est sur ce terrain, véritablement universel, que s'est placé l'auteur de l'*Unité religieuse.*

Selon lui, le concile œcuménique, dès qu'il sera convoqué par le souverain pontife (p. 31), ou de toute autre manière, dans les cas extraordinaires (p. 106), *quelle que soit sa composition préalable*, aura pouvoir et mission suffisante, par sa réunion collective même (Evangile de saint Matthieu, XVIII, 18, 20), d'arrêter les bases de sa constitution interne et externe, l'étendue et la marche de ses travaux. Il pourra donc *appeler* dans son sein les délégués des diocèses, communions chrétiennes, les représentants des Etats et des instituts nationaux. En vue de la grande œuvre qu'il aura à accomplir, il pourra *se constituer en permanence* jusqu'à son accomplissement, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il ait décrété la *charte de la chrétienté.*

Le concile œcuménique aura une triple mission : 1° de réaliser le *concordat humanitaire* entre l'Eglise et les Etats de la chrétienté ; 2° de travailler à la *synthèse universelle*, ou unité de la science avec la religion ; 3° de préparer l'union de l'autorité avec le libre examen en matière de foi, ou l'*union et la catholicité des diverses communions chrétiennes.* La constitution du futur concile œcuménique devra donc répondre à ce triple but et porter le cachet de la triple série de travaux qu'il est destiné à accomplir, afin de produire des fruits solides et durables.

Pour arriver au concordat humanitaire, le concile constituant fera un appel aux divers gouvernements de la chrétienté, et les invitera à nommer chacun un ou plusieurs délégués, suivant l'importance relative de la population de chaque Etat. Ces délégués siégeront au concile comme *membres laïques*, ainsi que le faisaient dans le passé les empereurs, les rois ou leurs ambassadeurs, notamment dans les conciles mixtes de Latran, et ils formeront, avec une commission à nombre égal des membres-clercs du concile, la *section des concordats.*

Pour arriver à la synthèse universelle, le concile constituant fera appel aux sommités scientifiques de la chrétienté, en invitant les divers instituts à envoyer dans son sein des délégués, dans un nombre déterminé, eu égard aux diverses branches des sciences, arts et lettres, et aux besoins du progrès intellectuel. C'est ainsi que les divers conciles du moyen-âge contenaient dans leur sein des députés des universités, notamment les conciles de Florence, de Pise et de Constance, où furent admis, avec voix délibérative, des docteurs laïques. A ces députés savants ou *docteurs laïques* se réuniront, à nombre égal, des membres-clercs du comité, et leur réunion formera la *section des travaux scientifiques* ou la *haute cour d'examen* de tous les travaux scientifiques, artistiques et littéraires, ayant pour mission de les concilier avec les dogmes sacrés, et de les classer suivant leur valeur relativement à la révélation chrétienne.

« Pour arriver à la catholicité de toutes les communions, le concile constituant fera un appel *aux représentants de tous les cultes*, dont chacun y enverra des députés dans la proportion du nombre de ses adhérents ; les députés catholiques romains se réuniront à eux *dans la même proportion*, eu égard au nombre des croyants catholiques romains, et cette réunion formera la *section purement religieuse* du concile, traitant de toutes les questions de dogme et de discipline, qui intéressent les diverses communions, en se conformant à l'interprétation large et progressive des Evangiles, des Actes des apôtres et des canons de l'Eglise, depuis son origine jusqu'à nos jours ; et ses décisions deviendront lois obligatoires pour tous les chrétiens. Cette concession réciproque pourra seule rapprocher les divers cultes et ramener l'unité et la paix dans l'Eglise, sans blesser la liberté individuelle et les droits de chaque communion, puisque les députés de chacune d'elles auront été élus conformément à ses droits et à sa constitution spéciale. Elle seule pourra donner un caractère œcuménique au concile, car *tous* seront appelés, *ex universo orbe* ; il n'y aura point d'exclusion.

La base du concile œcuménique sera ainsi le suffrage universel de tous les chrétiens et l'égalité de toutes les âmes qui communient en Christ. C'est la seule solution possible à cette immense question.

Qu'elle grandisse donc cette tendance commune et harmonique, cette opinion pacifique d'union de tous les cultes ; que le grand acte de réconciliation universelle se réalise par le prochain concile œcuménique ! En attendant ce moment suprême, que les cultes dissidents se réunissent, du moins en esprit, sinon en réalité, sur le terrain neutre, commun et social, de l'*appel à un concile œcuménique*, basé sur le suffrage universel de toute la chrétienté ! que cette idée soit propagée parmi les catholiques, parmi les Grecs, du nord au sud, de l'orient à l'occident ! qu'elle devienne le point de ralliement de toutes les communions, car c'est le besoin de tous. (V. *Unité religieuse*, p. 79, 82, 83, 84, 85, 86.)

Dans un prochain article, nous ferons voir que le Christianisme, sous peine de périr, doit nécessairement, et par les besoins impérieux d'union qui travaillent tous les cultes, ces tronçons épars de la grande unité chrétienne, et par la nature même de son développement externe, revenir à la vraie catholicité, à l'*intégralité*, et nous indiquerons quel devra être notre rôle, à nous Socialistes, dans ce travail de rénovation religieuse.

A. G.

(1) Voir les numéros du 7 septembre et du 17 novembre 1849.

(1) Ce qui vient d'arriver récemment à M. l'abbé Chantôme confirme ces lignes. Il vient d'être brutalement mis dans une quasi-interdiction par les archevêque de Paris et évêque de Langres, pour n'avoir pas voulu renoncer au droit le plus humble, le plus élémentaire de tout membre d'une société, au droit de pétition, comme aussi à celui d'expliquer sa pensée par la voie de la presse : c'est ainsi que ces messieurs entendent la liberté dans le catholicisme romain !

ITALIE.

LES DAMES ROMAINES ET LES SOLDATS FRANÇAIS.

(Correspondance particulière de la *Démocratie.*)

Du Trastevere, 20 novembre 1849.

De la comédie politique dont la reine Isabelle II est la première amoureuse et l'empereur Soulouque le paillasse, nous n'avons ici que les scènes les moins gaies.

Je ne dis pas que l'indulgence plénière *in articulo mortis*, que les baisements de pieds du cardinal Oudinot, marquis de Saint-Pancrace, à Gaëte, n'aient eu un certain entrain réjouissant ; mais c'est peu pour nos 30,000 hommes qui s'ennuient affreusement d'être ici au service de la prêtraille, comme disent nos troupiers.

On a cherché, il est vrai, à les dédommager par une inondation de croix d'honneur qui a couvert toutes les poitrines, sans compter les médailles de l'ordre Piano dont le saint-père les a menacés, si quelque jour il se réconcilie avec le gouvernement français. Mais il y a une borne à la complaisance de nos soldats. Ainsi, par exemple, on les a mis de corvée l'autre nuit pour arrêter environ quatre-vingts Romains et Romaines qui, en assistant à une messe pour les morts de l'armée, avaient répondu : *Amen per gli morti della libertà.*

Quand je parle d'une messe pour les morts de l'armée, il ne faut pas croire que nos trois vice-papes, que nos trois porporati du Quirinal aient songé le moins du monde à ordonner une messe pour les défenseurs de la ville morts dans le courant de l'été. Bien loin de là. Mais de temps immémorial, toutes les années, le 15 novembre, on célèbre dans l'église de San Ignazio une messe pour les guerriers papalins morts dans leurs lits.

Cette année on n'y a pas manqué. L'église était parée ; le général Levaillant, étant général de l'armée romaine, y assistait ; beaucoup de fonctionnaires avaient été convoqués, et leurs dames y figuraient en robes noires.

Le croiriez-vous ? ce sont ces employés, ce sont ces dames d'employés qui n'ont pu contenir un vœu patriotique dans leurs poitrines. Au *requiescant in pace* ils ont éclaté en un *amen per gli morti della libertà.*

La nuit suivante on a arrêté ces messieurs et ces dames. Nos soldats, les soldats d'une République ont prêté main-forte à une pareille œuvre ! Les dames italiennes, arrêtées dans leurs lits, ont exprimé toute leur indignation dans les augmentatifs méprisants de leur langue, en leur disant : *Siete sbiracci d'un papaccio.* (*Vous êtes les mauvais sbires d'un mauvais pape.*)

Que dites-vous des soldats d'une nation qui a dé

... la colonne de Juillet aux morts de 1830, emprisonnant des gens dont le crime est d'appeler la paix sur les morts pour la liberté? Croyez-vous que ce ne soit pas pousser aux dernières limites l'absurdité du rôle qu'on leur fait jouer dans cette malheureuse affaire de Rome?

Eh bien! je ne serai pas injuste: je déclarerai que c'est en considération des Français qu'on n'a pas appliqué la bastonnade aux délinquants et délinquantes. La proposition en a été faite au Quirinal; on trouve généralement bon le système Radetzki; on le trouve économique, puisqu'il ne faut pas nourrir des gens en prison; mais les cardinaux ont craint que les Français ne s'y opposassent.

Cependant, comme ils ont beaucoup goûté ce moyen de répression, ils sont décidés à l'employer quand nous serons sortis de Rome. Le général Baraguay d'Hilliers arrive à l'instant même.

Post scriptum, 21 novembre. — Si vous pouvez prendre quelque intérêt au retour ou au non-retour du pape au Vatican, je vous dirai que nos cardinaux désespèrent de le voir revenir depuis l'arrivée au pouvoir du nouveau ministère.

Il y a décidément lutte entre la lettre présidentielle et le *motu proprio*. Le message ayant renforcé la lettre, il se trouve que l'on est plus effrayé que jamais à Portici.

Vainement la France a envoyé la frégate *le Sané* pour la mettre à la disposition du pape et le ramener à Civita-Vecchia. Les cardinaux sont trop peureux pour venir ici dans Rome au milieu des Français.

Ils aimeraient mieux les Espagnols; et à cette occasion je crois devoir vous donner le fragment suivant d'une lettre de Velletri:

« Velletri, 19 novembre 1849.

« ..... L'arrivée de Mgr le doyen du sacré-collége, le cardinal Macchi, a coïncidé avec l'arrivée de la nouvelle du prochain rappel de notre armée. C'est la *Castilla* qui l'a apportée de Barcelone. Le brigadier de marine, contre-amiral Bustillos, membre du ministère de vingt-quatre heures, n'est arrivé à Madrid qu'après la dissolution de ce ministère. S'il n'est pas compromis pour le moment, il le sera plus tard. Nous connaissons certaine correspondance qu'il avait avec le roi et son confesseur le père Fulgenzio, laquelle pourrait le faire mettre en arrestation si elle était trouvée; alors on verrait clair dans tout ce qui s'est machiné ici.

» Nous croyons que quelques députés, que MM. Sagasti et Olozaga sont au courant de tout cela. Leur proposition, faite dernièrement aux cortès, semble y avoir rapport. »

A la suite de ce fragment de lettre, je dois vous donner une nouvelle qui désole nos cardinaux. Un emprunt de cinq à six millions de scudi était en bon train avec la maltote judaïque de Paris. Judas s'est dédit: il ne prête pas ses trente deniers à saint Pierre.

Alors le pro-ministre des finances s'est adressé aux régnicoles; il demande à emprunter aux Romains et Romagnols. Mais quelles ressources financières peut-il y avoir dans un pays que la politique cardinalesque a toujours privé de commerce, d'industrie et d'agriculture pour le tenir mieux dans sa dépendance?

Ils ont beau reculer, il faudra qu'ils en viennent à l'aliénation des biens ecclésiastiques, c'est-à-dire qu'à la fin de tout les cardinaux seront obligés de faire ce que n'eût fait la République romaine.

Les correspondances du *Statuto*, journal réactionnaire, et du *Nazionale*, journal libéral modéré de Florence, confirment le fait d'arrestation *au milieu de la nuit* et sous l'*escorte de soldats français*, des dames romaines coupables d'avoir prononcé le mot de liberté dans la cité papale, et répandu des fleurs sur le sarcophage des martyrs de l'indépendance italienne. Parmi les incarcérées sont trois sœurs de la famille Castellani (la plus jeune n'a que quinze ans), et la mère d'un Romain tué le 30 avril, à l'âge de dix-huit ans, dans ce combat réprouvé solennellement par un vote de notre Assemblée constituante. » Ces quatre dames étaient, dit le *Nazionale*, un modèle de décence, d'honneur et de vertus domestiques. Elles ont été arrachées au milieu de la nuit à leurs familles éplorées, et conduites à pied dans les prisons d'Etat, comme des femmes de mauvaise vie, entre deux haies de sbires et de *soldats français!* C'est en vain, continue le *Nazionale*, qu'on a réclamé auprès des généraux Rostolan et Sauvan, et auprès du préfet de police Le Rouxeau; ces messieurs, qui s'étaient faits les dociles exécuteur des ordres d'un Benvenuti, ont unanimement répondu aux larmes et aux supplications des parents et amis: Ce n'est pas notre affaire! M. de Corcelles seul s'est montré humain pour ces affligés, qu'il a du moins accueillis avec bonté; mais il paraît qu'il n'a pu encore obtenir la mise en liberté de ces nobles femmes, qui, plongées dans des cachots obscurs, humides et malsains, ont fait savoir à leurs bourreaux qu'elles sauraient tout souffrir pour la cause de la liberté. »

Voilà la liberté que les troupes françaises sont allées porter à Rome!

La correspondance de l'*Opinione* nous raconte la farce après la tragédie.

« Un espion romain, dit ce journal, a dénoncé un *perroquet* républicain, le perroquet a été arrêté, et le professeur Peretti, qui avait déposé cet animal dans une auberge, a été jeté en prison. Sur les réclamations de quelques prélats et cardinaux, la police a fini par rendre le professeur à la science, mais le perroquet a été condamné à mort. Les dames qui ont intercédé pour lui n'ont pu obtenir sa grâce de la justice papale.

DISSOLUTION DE LA CHAMBRE PIÉMONTAISE.

Les journaux de Turin commentent longuement l'ordonnance de dissolution de la Chambre, et relèvent ce que la proclamation royale a de violent et d'inconstitutionnel. Le roi invoque l'inviolabilité des pouvoirs établis par le Statut, et il ne veut pas admettre que la Chambre puisse faire de l'opposition à son ministère. Il déclare au pays, qui lui a renvoyé deux fois de suite les mêmes représentants dans la même année, que la politique de ces représentants, est impossible

Le dernier vote de la chambre, invoqué pour motiver la dissolution, est évidemment un prétexte, qu'on a saisi d'autant plus avidement qu'on en attendait un depuis longtemps. La chambre n'a pas refusé de voter le traité avec l'Autriche, elle a exigé seulement d'avance des garanties en faveur des Lombards qui se sont compromis envers l'Autriche pour cette cause de l'indépendance que le Piémont lui-même a défendu par les armes. C'était un acte de défiance envers le ministère, justifiée par les actes de tous les ministères possibles, habitués à promettre tout pour obtenir un vote et à se dédire après; ce n'était assurément, en aucune façon, un acte d'hostilité envers la royauté.

Voilà ce que disent la *Concordia*, l'*Opinione*, etc., et ces journaux ont parfaitement raison. Il n'existait plus en Europe qu'une seule assemblée délibérante, dont la majorité eût conservé le culte démocratique; on a voulu s'en défaire, voilà la vérité.

Reste à savoir si les électeurs piémontais auront peur des menaces de leur roi, et s'ils ne répondront pas à cette outrecuidance par un vote démocratique, le troisième de cette année, auquel, cette fois, il faudra bien se soumettre.

On lit dans l'*Opinione*:

« Un voyageur, arrivé de Mantoue, nous raconte que l'état de siége le plus lourd pèse sur cette ville; les habitants ne peuvent sortir de la ville, même pendant le jour, sans la permission du gouverneur. Cette mesure regarde aussi les paysans qui viennent dans le jour à Mantoue. »

— La garnison de Vérone est de 20 000 hommes; celle de Venise a été portée à 30 000.

— A Naples, on n'ose pas même se saluer dans les rues, dans la crainte d'être arrêté comme conspirateur. Les arrestations continuent à Messine. La barbe et les moustaches sont proscrites, sous peine d'emprisonnement.

ALLEMAGNE.

LES DÉMOCRATES ALLEMANDS.

On écrit de Kœnigsberg (Prusse) à la *Gazette de Cologne*:

« Ce qui vient de se passer à Kœnigsberg montre la force numérique du parti démocratique. La démocratie avait décidé, au dernier moment seulement, qu'elle ne prendrait aucune part aux élections du conseil des prudhommes. Or, quel a été le résultat des élections. — Sur 563 électeurs du commerce, 19 seulement se sont présentés, et l'élection a dû être ajournée. De la catégorie des fabricants, il n'y eût que 36 électeurs. Quant aux autres maîtres-artisans et aux ouvriers, un dixième seulement des premiers prît part au scrutin; et la vingtième partie des ouvriers à peine participa au vote.

— On écrit de Halle (Prusse):

« Notre deuxième session des assises vient de finir. Le jury a eu à prononcer sur plusieurs délits politiques, qualifiés par le ministère public d'offenses au roi, de révoltes; il a prononcé l'acquittement de tous les prévenus politiques. Il a acquitté notamment tous les membres de l'ancien comité de sûreté d'Eisleben. Halle avait été pourtant considérée jusqu'à ce jour comme l'un des foyers les plus ardents de la réaction. Il est vrai que la petite bourgeoisie, mieux avisée, commence à voir clair. »

— On écrit de Berlin, 22 novembre:

« Le premier procès, relativement à la prorogation du vote du *refus de l'impôt*, commencera le 24 novembre. Dieu sait combien de centaines d'autres lui succéderont! Le parquet attache d'autant plus d'importance au succès de ce premier procès, que le procureur-général lui-même y exercera ses fonctions pour la première fois, et qu'il prononcera le réquisitoire devant le jury. C'est l'avocat Volkmar qui est chargé de la défense. »

SUISSE.

M. Eytel a déposé au conseil fédéral une motion ainsi conçue:

« Le conseil fédéral est invité à faire un rapport à l'Assemblée fédérale, sur l'état de ses négociations politiques et de ses rapports avec l'étranger, surtout en ce qui concerne l'exécution de la résolution prise par l'Assemblée fédérale, dans sa séance du mois d'août dernier, relativement aux affaires de Bade; 2° le conseil fédéral est invité à déposer sur le bureau du conseil national les actes et correspondances concernant ses relations avec l'étranger, et notamment l'affaire des réfugiés depuis les événements de Bade; 3° les résolutions du conseil fédéral des 1er et 19 novembre suivants, concernant les réfugiés politiques, sont suspendues jusqu'à ce que l'Assemblée fédérale ait délibéré à cet égard.

La chambre des députés de la Grèce vient d'être dissoute. Une nouvelle est convoquée pour le 22 décembre.

LE DUALISME AUSTRO-PRUSSIEN.

D'ici à peu de temps l'Allemagne attirera de nouveau l'attention de toute l'Europe.

La question posée par le dualisme austro-prussien est des plus graves.

Nous avons reçu aujourd'hui la confirmation de la nouvelle apportée hier par dépêche électrique, celle de l'opposition de l'Autriche à la convocation de la diète d'Erfurt.

On se rappelle qu'à la fin d'octobre, l'Autriche avait déjà fait ressortir les dangers révolutionnaires que le nouveau parlement, suivant le cabinet de Vienne, devait nécessairement faire naître. Le prince de Schwarzenberg insistait alors particulièrement sur le contre-coup que l'Autriche devait en ressentir pour ses propres Etats. La réponse de la Prusse, quelque peu empreinte d'égoïsme, équivalait à ceci: « Que l'Autriche se tire d'affaire comme elle pourra; tant pis pour elle si, en mettant le feu au canon de l'unité allemande, je la fais sauter. Le principal est que ce canon, qui effraie si fort l'Autriche, ne tire que pour moi. »

Maintenant l'Autriche va plus loin, elle proteste formellement contre la convocation du parlement, et s'y opposera même par les armes.

La Prusse s'appuie sur les traités de 1815 pour maintenir son droit de fédération restreinte. Elle a répondu au défi de l'Autriche qu'elle repousserait la force par la force.

On ne croit pas aux dispositions guerrières de l'Autriche, qui a déjà assez à faire avec la Turquie et le Piémont, sans compter ses embarras intérieurs, pour ne pas éloigner tout sujet de conflit avec une puissance qui peut mettre 400 000 hommes sur pied.

Il est vrai que l'Autriche a toujours préféré les voies souterraines à la force ouverte, et qu'elle est forte surtout par les expédients dilatoires; mais le langage provocateur qu'elle prend aujourd'hui s'explique assez par l'influence des chefs militaires qui ne doutent plus de rien depuis qu'ils ont soumis la Hongrie avec les armes du czar. Heynau, Jellachich et Radetzki ont besoin de la guerre pour vivre, ou tout au moins d'un prétexte de guerre. Voilà pourquoi ce triumvirat militaire cherche à intimider la Prusse.

L'Autriche a pour elle les quatre petits rois allemands de la Bavière, de la Saxe, du Hanovre et du Wurtemberg, qui aimeraient mieux être des Satrapes autrichiens que les préfets de la Prusse.

La Prusse a aussi de son côté les petits princes qui se jettent dans ses bras pour ne pas être médiatisés par l'Autriche au profit des petits rois; médiatisation pour médiatisation, la plupart de ces princes préféreraient, comme leur ex-collègue de Hohenzollern, celle du roi de Prusse, devenu empereur allemand, à celle des petits rois satrapisés par l'Autriche. Au moins le constitutionalisme prussien laisse-t-il espérer à ces principicules, tous plus ou moins détériorés par la révolution, des invalides honorables dans une sorte de chambre des pairs que l'empereur allemand leur élèverait à Gotha ou ailleurs. Cette retraite vaudrait toujours mieux que la confiscation autrichienne ou la déportation révolutionnaire.

On pense bien que les démocrates ne favoriseront pas plus le système des préfets prussiens que celui des satrapes autrichiens. La conduite de la démocratie allemande, en face du dualisme austro-prussien est toute tracée d'avance. Que l'Autriche médiatise les 30 petits princes, que la Prusse s'inféode les quatre petits rois, *ce sera toujours autant de pris sur l'ennemi*, car, en Allemagne plus que partout ailleurs, l'ennemi c'est le maître, et le maître des Allemands est ce monstre dynastique à trente-six têtes que la démocratie serait heureuse de se voir dévorer entre elles.

Courage donc, messieurs de Habsbourg et de Hohenzollern, confisquez, médiatisez, jusqu'à ce que le peuple, dont la justice est lente mais certaine, vous confisque et vous médiatise à votre tour.

Assemblée législative.

Séance du 26 novembre. — Présid. du cit. DUPIN.

M. DE FLAVIGNY dépose un rapport défavorable sur la proposition de M. Chavoix, relative à la vente des diamants dits de la couronne.

M. A. THOURET dépose une pétition contre les duels parlementaires. (Rires et bruit.)

L'ordre du jour appelle un projet de loi relatif à des crédits supplémentaires de 55 628 092 fr. pour les exercices de 1845, 1846 et 1847.

Ce projet est adopté au scrutin de division par 470 voix contre 60.

L'Assemblée a adopté, à la majorité de 491 voix contre 22, un projet de loi relatif à un crédit de 624 fr. 61 c., pour achats de timbres et cachets à l'effigie de la République pour les cours et tribunaux.

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération de la proposition de M. Charras, relative à la publication des motifs des nominations et des promotions dans l'ordre national de la Légion-d'Honneur.

L'Assemblée décide qu'elle passera à une troisième délibération.

M. BINEAU, ministre des travaux publics, dépose un projet de loi relatif à un crédit de 75 mille francs, pour appropriation de l'ancienne chambre des députés aux travaux de l'Assemblée législative.

M. D'HAUTPOUL, ministre de la guerre, dépose un projet de loi relatif à la création d'un 4e bataillon de la légion étrangère, afin d'y incorporer les soldats des bataillons de la garde mobile licenciés pour le 31 décembre prochain, qui voudront reprendre du service.

Le ministre demande l'urgence, qui est prononcée.

M. FOULD, ministre des finances, dépose un projet de loi tendant à porter les émissions de la banque de France à 525 millions, augmentation 98 millions.

M. DUMAS, ministre du commerce, dépose un projet de loi relatif à la création d'une caisse de retraite pour la vieillesse.

A GAUCHE. Lisez! lisez! (Non! non! à droite.)

L'Assemblée, consultée, se prononce pour la lecture.

Ce projet institue des caisses de retraite pour la vieillesse, créées au moyen de remises volontaires faites par les déposants. Le minimum du dépôt serait 50 c., le maximum du dépôt mensuel 10 fr. Les pensions seraient servies aux déposants à raison de l'intérêt composé à 5 0/0; on n'aurait droit à la pension qu'à 50 ans, etc.

M. PASCAL DUPRAT. Je demande à monsieur le ministre du commerce si, conformément au texte formel de la Constitution, le projet qui vient d'être déposé a été soumis au conseil d'Etat.

Si l'urgence est déclarée, je la combattrai.

M. DUMAS. Le gouvernement a considéré le projet que je viens de présenter comme un amendement à une proposition présentée à l'Assemblée. (Protestation à gauche.) Dans tous les cas, nous demandons l'urgence.

M. DESMAREST demande le renvoi du projet à la commission chargée d'examiner la proposition de M. Lestiboudois.

VOIX DIVERSES. Non, le renvoi aux bureaux.

M. CALLET parle en faveur du renvoi à la commission.

M. ROUHER, ministre de la justice. Le gouvernement vous demande l'urgence et le renvoi à la commission qui a examiné la proposition, afin d'apporter le moins de retard possible à vos travaux.

M. BASTIAT. La loi qui vous est présentée a la plus grande importance, et ce n'est pas trop assurément que de la faire passer par la filière du conseil d'Etat.

La déclaration d'urgence aurait d'ailleurs l'inconvénient d'ôter à la loi la garantie des trois délibérations. (C'est vrai.)

Le texte de la Constitution est formel. Si nous souffrons que par des subterfuges on l'élude aujourd'hui, demain on la violera audacieusement.

M. BENOIST D'AZY combat le renvoi au conseil d'Etat, qui entraînerait des lenteurs; il réclame l'urgence et le renvoi à la commission qui a examiné la proposition et dont l'orateur était rapporteur.

M. CHEGARAY. S'il s'agit d'un simple amendement, on doit le renvoyer à la commission; mais si c'est un projet de loi nouveau, le projet de loi doit être renvoyé au conseil d'Etat, la Constitution est formelle à cet égard.

L'Assemblée est saisie d'une proposition émanée de son initiative; elle doit tenir à ce projet; il ne faut pas qu'on vienne nous en enlever l'honneur. Nous ne devons pas souffrir que le gouvernement, en dehors de ses droits, vienne substituer son action à la nôtre. Marchons et montrons au pays que nous aussi nous savons faire quelque chose pour lui. (Très bien! très-bien! sur la plupart des bancs.)

M. ROUHER, ministre de la justice. On nous dit: Si le gouvernement a des amendements à proposer, il les proposera dans la discussion; sinon, s'il a un projet, il doit suivre les voies constitutionnelles. Le gouvernement n'a nullement la pensée de substituer son action à celle de l'Assemblée; il s'associe à l'action de l'Assemblée; il n'en fait pas une question de prérogative, il en fait une question de sympathie. (Approbation à droite.)

Si le gouvernement, en cette circonstance, ne procède pas par voie d'amendement, c'est que cette forme est peu habituelle de la part d'un gouvernement. (Bruit.)

On nous dit que l'urgence détruirait la garantie des trois lectures. J'en conviens; mais la décision de l'Assemblée ne prononcerait que la présomption d'urgence, et la commission pourrait toujours demander les trois lectures, et l'Assemblée décider qu'elle procédera ainsi.

L'orateur invoque aussi, en faveur de l'urgence, les agitations des partis. (On rit.) La question est sympathique aux classes laborieuses, et le gouvernement supplie l'Assemblée de voter l'urgence. (Aux voix!)

M. JOLY. Nous sommes en présence, non pas d'un amendement, mais d'un véritable projet de loi; et cependant on nous demande de procéder à cet égard comme à l'égard d'un amendement.

Je demande formellement à M. le ministre s'il a sérieusement le projet de voir sa loi réussir. (Mouvement.) La commission à laquelle M. le ministre demande le renvoi, s'est fort engagée dans la question, et dans ce rapport la commission a combattu énergiquement les idées qui font la base du nouveau projet. (Bruit.)

L'orateur soutient que le renvoi à la commission de la proposition serait le moyen d'annuler le projet. Il n'insisterait pas pour le renvoi au conseil d'Etat, mais il demande le renvoi à une commission spéciale, nommée dans les bureaux.

La présomption d'urgence est mise aux voix et prononcée à une faible majorité.

Le renvoi dans les bureaux est rejeté; la majorité décide que le projet sera renvoyé à la commission chargée d'examiner la proposition de M. Lestiboudois, qui fera un rapport sur l'urgence et sur le fond.

L'ordre du jour appelle la troisième délibération sur la proposition de MM. Doutre, Benoît et autres, relative à l'abrogation des art. 414, 415 et 416 du code pénal.

La discussion s'engage sur l'amendement présenté par MM. Faure (Rhône), Gilland, Benoît, Bandsept, Doutre, C. Boysset.

« Toute coalition d'ouvriers ou de patrons pourra être déférée au conseil des prud'hommes par l'une des parties intéressées.

» Toutes violences ou menaces collectives qui seront produites à propos d'une coalition, pourront être punies d'une amende de 16 à 200 fr. par les tribunaux correctionnels.

» Les dispositions du code pénal concernant les coups et blessures et autres délits contre les personnes ou les propriétés, sont et demeurent applicables aux ouvriers comme aux patrons coalisés qui s'en seraient rendus coupables. »

M. FAURE fait justice des calomnies lancées contre les socialistes par le rapporteur dans la première discussion, et développe l'amendement.

M. BOYSSET soutient que le système de la commission organise une odieuse oppression des ouvriers au profit des maîtres.

On ne saurait songer à trouver un délit dans le seul fait de coalition, d'entente d'un certain nombre de citoyens entre eux. On ne saurait non plus voir un délit dans le chômage qui est une simple abstention. Il est impossible que l'on veuille forcer par la loi ceux qui ne veulent pas travailler à travailler malgré eux. La coalition seule est un fait innocent; le chômage est un fait innocent; comment se fait-il que ces deux faits réunis équivalent à un délit?

Dans beaucoup d'industries les ouvriers vivent avec 12 fr. par semaine: si on leur retranche chaque jour quelques centimes sur ce maigre salaire, avec quoi voulez-vous qu'ils vivent?

En ce cas, que voulez-vous qu'ils fassent?

Mourir de faim? C'est par trop dur.

Mendier? La loi les fera mettre en prison.

Réclamer auprès de leurs patrons? Ce serait complètement inutile.

Ils n'ont donc qu'une ressource, s'ils ne veulent mourir de faim: se coaliser.

M. Berryer l'a bien prouvé dans sa plaidoirie pour les charpentiers, en 1845, les maîtres sont en coalition permanente; rien de plus facile pour eux que de s'entendre sans qu'il en reste trace. Vous vous souvenez peut-être qu'à cette époque il a été question d'un registre de la chambre syndicale qui n'a jamais été retrouvé, parce qu'il contenait la preuve que les maîtres s'étaient coalisés par écrit au détriment des ouvriers.

La coalition, chez les hommes du capital, est permanente; elle n'est qu'accidentelle de la part de l'ouvrier. Les chambres syndicales fournissent aux patrons un moyen d'oppression permanente du travailleur.

L'orateur soutient que le projet de la commission, sous des formes hypocrites de libéralisme, aura pour effet d'étouffer odieusement la liberté.

M. LE PRÉSIDENT. Dire que l'œuvre de la commission est odieuse, c'est faire rejaillir cette accusation sur ceux qui la composent.

M. BOYSSET. Monsieur le président, vous vous montrez moins soucieux de l'honneur des socialistes, sur lesquels, du haut de cette tribune, on déverse tous les jours d'ignobles calomnies. (Très bien! très bien! à gauche.) Au reste, je n'ai pas voulu parler des hommes; je ne scrute pas les intentions, je constate le fait.

Le projet de la commission organise une odieuse exploitation du travail par le capital, de l'ouvrier par le patron. L'orateur prouve que le seul tribunal qui soit compétent en fait de coalitions, c'est celui des prud'hommes, composé de patrons et d'ouvriers qui connaissent la question et peuvent prononcer en toute connaissance de cause. (Vive approbation à gauche.)

M. BABEE. C'est parce que j'ai vu des coalitions agricoles que j'appuierai le projet, et que je n'appuierai pas les amendements. Messieurs, il faut bien rentrer dans le prosaïsme des faits. Je sais bien que quand il y a coalition, les coalisés sont tous des petits saints, et les patrons contre lesquels on se coalise sont des tyrans, des despotes, des hommes abominables. (On rit à droite.) Ces hommes abominables sont les exploiteurs. (C'est vrai! à gauche.) Moi qui me place modestement au dernier rang des cultivateurs, je sais que le propriétaire et l'ouvrier se tiennent comme les doigts de la main, que si l'un prospère, l'autre est heureux, et que celui-ci souffre si le premier n'est pas heureux. (Mouvements divers.)

Savez-vous comment se font les coalitions? Un mauvais ouvrier, égaré par ces doctrines subversives, sataniques qui courent le pays, va trouver une autre capacité à la hauteur de la sienne, et lui dit: il faut demander l'augmentation du prix de la journée. — Va comme il est dit, répond le second. Ils en trouvent un troisième, un quatrième qui pensent ainsi. L'on trouve toujours des gens qui pensent qu'ils ne sont jamais assez payés. (On rit à droite.)

Oui, la réunion a lieu quand les esprits sont échauffés. Un orateur monte sur un banc, il dit: Nous sommes socialistes, et au nom du socialisme nous voulons que désormais les charretiers, qui gagnent maintenant 800 fr., en reçoivent 1,200, et ainsi de suite des autres ouvriers. Vous devinez que ces charretiers et les autres s'écrient: Mais comment donc! c'est très bien dit; nous sommes tout à fait de cet avis. (On rit à droite.)

L'orateur voit dans le socialisme, qu'il nomme le spleen moral dont souffre la France, la ruine de l'industrie et de l'agriculture.

Un Anglais, en 1840, ajoute-t-il, causant à Windsor avec un Français, lui disait: Vous voulez donc la guerre? vous ne l'aurez pas, et nous saurons bien l'empêcher. — Comment vous y prendrez-vous? dit notre compatriote. — Nous ferons une révolution chez vous, cela ne coûte que douze millions et demi. (Mouvements divers.)

S'il en est ainsi, ajoute l'orateur, si l'on use jamais de la recette, nul doute qu'on emploie cette somme à imprimer, à distribuer de mauvaises brochures, de mauvais pamphlets, de mauvais...

VOIX A GAUCHE. Oui, comme a fait la rue de Poitiers. (On rit.)

L'orateur termine en disant qu'il ne comprend pas

cette agression continuelle que l'on dirige contre les articles de nos codes. On oublie trop que tous ces articles s'enchaînent; et qu'en détruire un, c'est briser un anneau de cette chaîne et lui ôter toute sa solidité.

M. NADAUD. Moi aussi je suis un travailleur, j'ai travaillé pendant vingt années. Je veux la paix, je n'ai jamais poussé à la discorde; j'appartiens à l'école du Luxembourg. (Bruit à droite.)

J'ai entendu un membre de cette Assemblée se vanter d'appartenir à l'école de Châteaubriand; je puis bien me vanter d'appartenir à l'école du Luxembourg. J'adresserai au gouvernement une seule demande: a-t-il connaissance des jugements rendus par les prud'hommes? Sur cent procès qu'ils jugent, les ouvriers en gagnent cent.

Je suis fâché que M. de Vatimesnil ait employé son beau talent à défendre les articles du code; il ne l'aurait pas fait, s'il eût connu ce qui se passe dans notre sphère depuis douze ou quinze ans.

Aujourd'hui, ajoute M. Nadaud, à qui les ouvriers ont-ils affaire? à des entrepreneurs qui les pressurent; et ils ne peuvent faire autrement, parce qu'ils font trop de rabais sur les adjudications; puis ils ne peuvent payer les ouvriers, les font attendre trop souvent, leur donnent seulement des à-comptes qui ne peuvent servir au ménage, et qu'on les force encore de dépenser chez les marchands de vins.

En 1845, l'honorable M. Berryer, plaidant pour les ouvriers charpentiers, a bien déclaré lui-même que la coalition des entrepreneurs n'est jamais saisissable, et qu'il espérait qu'il viendrait un temps où les ouvriers pourraient gagner 5, 6 et 7 fr.

Eh bien! c'est ce qui n'a pas lieu; les ouvriers sont forcés de signer avec les entrepreneurs un salaire de 3 fr. et quelquefois de 40 sous; car, quand on ne veut pas être voleur et qu'il faut vivre, on accepte tout.

Messieurs, je crois que l'Assemblée sera la mère des ouvriers, et qu'elle voudra, en renvoyant la juridiction aux prud'hommes, établir bien nettement aux yeux de tous l'égalité devant le travail.

M. DE VATIMESNIL parle contre l'amendement. Selon ses auteurs il a pour but de réduire toute coalition à un procès civil, tandis qu'elle doit donner lieu à un procès correctionnel. C'est pour cela que la juridiction des prudhommes ne peut être prise ici; la coalition constitue une chose mauvaise, parce qu'elle porte atteinte à la liberté des transactions. Le conseil des prud'hommes est une sorte de justice de paix qui ne saurait connaître d'un délit. (Aux voix! aux voix!)

M. ANTONY THOURET réclame la parole. (Aux voix! aux voix!)

M. ANTONY THOURET. Je n'en ai que pour trois minutes. Je viens répondre à un orateur qui, dans un discours spirituel, a fait de nombreuses citations latines et françaises. Mais, comme il n'a parlé que des coalitions d'agriculteurs, son discours ne prouve rien dans la question; car je viens soutenir qu'il n'y a pas de coalitions en agriculture. (Bruit.) Il n'y a pas de coalition parce que les ouvriers agriculteurs sont disséminés. On dit qu'ils recevaient 800 fr. par an et qu'ils veulent avoir 1 200 fr. en se mettant en condition. Moi, je déclare que les meilleurs ouvriers dans mon département, dans celui du Nord, ne gagnent que de 40 à 50 c. par jour avec leur nourriture. (C'est vrai!)

Une seule coalition peut être citée, et quelle est-elle? Celle des coupeurs de moissons. Je les connais, ce sont des ouvriers de mon département qui ont fait 150 lieues, et qui après avoir travaillé pendant six semaines n'ont rapporté chez eux que 80 à 100 fr. N'avaient-ils pas raison de demander davantage?

On s'élève contre les coalitions, et l'on dit que les juges seront toujours libres de juger les intentions. Ils ne seront pas plus libres qu'ils ne l'ont été dans un procès jugé récemment à Lille.

Des ouvriers s'étaient associés, non pas pour demander une augmentation de salaire, mais pour demander que l'ouvrage fût mesuré. Les ouvriers étaient payés au mètre. Eh bien! en présence du texte de la loi, les ouvriers furent condamnés, et cependant il a été constaté par le conseil des prud'hommes que les ouvriers étaient volés. (Exclamations à droite.) Oui, volés, c'est la vérité.

En présence de ces faits, j'espère que vous abrogerez les art. 414, 415 et 416. C'est le seul moyen que vous ayez d'éviter des révolutions nouvelles.

M. MIMEREL soutient que le procès qui a été jugé dernièrement n'avait pas rapport à des ouvriers de Lille, mais à des ouvriers venus d'une autre localité. Il s'agissait d'une augmentation de salaire; une première coalition avait voulu faire élever le salaire, qui était de 2 fr. 50 c.

Mais les choses ne peuvent changer au gré des désirs exagérés. Aussi les ouvriers, influencés par les turbulents, commencent-ils à rentrer chez leurs patrons. Mais toujours est-il que toutes les coalitions sont la ruine de l'industrie, qui meurt dans l'agitation et ne prospère que dans le calme. Aussi faut-il adopter, pour la prospérité de tous, l'avis de la commission, et maintenir les articles 414, 415 et 416 du code pénal. (Aux voix! aux voix!)

M. Lagrange monte à la tribune au milieu des réclamations de la droite et ne peut se faire entendre.

L'Assemblée prononce la clôture.

Le scrutin demandé sur l'amendement a lieu et donne le résultat suivant:

Nombre des votants,	570
Majorité absolue,	286
Pour,	166
Contre,	404

L'Assemblée a rejeté l'amendement.

La suite de la discussion est renvoyée à demain deux heures.

La séance est levée à six heures un quart.

M. Ceyras a déposé une proposition ainsi conçue:

« Je propose à l'Assemblée de modifier les articles 913, 919 et autres corrélatifs du Code civil, en ce sens que:

» 1° Les libéralités, soit par actes entre vifs, soit par testament, ne puissent excéder la moitié des biens du disposant, s'il ne laisse à son décès qu'un enfant légitime; le tiers, s'il laisse deux enfants; le quart, s'il en laisse trois; le cinquième, s'il en laisse quatre; le sixième, s'il en laisse cinq, et ainsi de suite, en comptant toujours, pour déterminer la quotité disponible, le nombre des enfants plus un;

» 2° Que la quotité disponible ne puisse être donnée en tout ou en partie, soit par actes entre vifs, soit par testament, aux enfants du donateur. »

— La 8e commission d'initiative parlementaire s'est prononcée en faveur de la proposition de M. de Grammont, relative aux mauvais traitements infligés aux animaux.

FAITS DIVERS.

On assure qu'en vertu des dispositions de la loi de ventôse, qui autorise le gouvernement à faire mettre les scellés sur les papiers des personnages qui ont occupé certaines fonctions publiques importantes, les scellés viennent d'être mis sur les papiers de M. Gérin, caissier des fonds secrets au ministère de l'intérieur, qui vient de mourir.

— On prétend, dit le *National*, que M. Dupin, qui n'a pas présidé l'Assemblée depuis la séance où il a montré contre la gauche une partialité dont beaucoup de membres de la majorité ont eux-mêmes rougi, manifeste l'intention de donner sa démission de président. Ses amis l'engagent à ne pas donner suite à cet accès de mauvaise humeur.

— Hier soir, M. et Mme S... qui habitent la province et qui sont venus passer quelques jours à Paris, se rendirent à l'Opéra. Ils prirent une voiture de place dans laquelle ils oublièrent un manteau appartenant à Mme S..., *manteau de jeune mariée*, c'est dire qu'il était d'un prix assez élevé.

On ne s'aperçut de cet oubli qu'à la sortie du spectacle, et comme on n'avait point gardé le numéro de la voiture, on put croire le manteau perdu.

Ce matin, à dix heures, ce manteau a été rapporté par le cocher, qui se nomme Shoumann; sa voiture porte le n° 1601.

— On lit dans une feuille anglaise:

« Une opération très douloureuse, que l'on appelle la brûlure, a été pratiquée sur un magnifique cheval, auquel le docteur Wise a administré le chloroforme. Son maître n'a pas voulu que ce pauvre animal fût opéré autrement que dans un état d'insensibilité. L'opération faite avec des fers chauds a duré 20 minutes. Le cheval n'a pas remué une seule fois la jambe qu'on lui brûlait; il paraissait endormi. Peu de temps après, étant réveillé, il a mangé et bu avec son appétit ordinaire, et il est parti pour son écurie sans avoir rien ressenti et sans paraître se douter de l'opération qu'il avait subie. »

— Le *Journal du Havre* publie les détails suivants:

« On sait que Faustin Ier, empereur d'Haïti, avait envoyé à Londres un ministre plénipotentiaire pour obtenir du gouvernement anglais sa reconnaissance comme souverain d'Haïti. Faustin Ier devait aussi, comme nous l'avons annoncé précédemment, envoyer un ministre à Paris avec la même mission. L'envoyé que Paris va posséder est un nouveau noble, le duc de Fraubslan, premier aide-de-camp de l'empereur. C'est un superbe nègre, âgé d'environ trente ans, qui a étudié avec succès au collége de Sorrèze; il est accompagné de Gulliver Pou-Pou, premier médecin de l'impératrice Ourika, et de Samuel Zaon, comte de Rude-Main, colonel des gardes-du-corps de sa majesté impériale. Parti de Port-au-Prince sur un brick anglais, ils ont fait une traversée très pénible et ont relâché aux îles Canaries. Ils seront probablement à Paris avant le premier de l'an.

— M. de Saint-Aignan, préfet du Nord sous Louis-Philippe, est nommé commissaire du gouvernement à Lyon. Les pouvoirs de M. de Saint-Aignan doivent être étendus prochainement à l'administration du département de la Loire.

Il serait, d'un autre côté, question, le projet serait quelque peu hardi, de démembrer le département de la Loire, Saint-Etienne et Rive-de-Gier seraient réunis au département du Rhône, et le reste à ceux de l'Allier et de la Haute-Loire.

— La réunion projetée des Beaux-Arts est morte avant de naître. Personne n'en sera surpris. Elle s'était formée dans le but unique de soutenir la politique du message; mais quand on s'est demandé quelle était la politique du message, personne n'a trouvé le moyen de répondre à cette question.

On s'est donc séparé faute de savoir pourquoi on se réunissait.

— On nous assure que, d'après un ordre récent, émané du général commandant la première division militaire, la garde des différents ministères vient d'être donnée exclusivement aux chasseurs de Vincennes. Le ministère de l'intérieur lui-même, qui de tout temps était desservi par la garde municipale ou républicaine, leur aurait été confié.

— Le *Courrier de Loir-et-Cher* publie l'extrait d'une lettre de M. Alphonse Esquiros, dont on annonçait la candidature, en remplacement de M. Cantagrel, un des condamnés de Versailles.

M. Esquiros s'exprime ainsi:

« Je ne renonce point au département de Loir-et-Cher; aux élections générales, 1852, j'y viendrai certainement; mais aujourd'hui j'engage tous nos amis à voter avec ensemble pour le candidat qui représente nos principes, pour M. Charles d'Etchegoyen. »

PETITE CORRESPONDANCE.

Festieux.—M. D.—Reçu les 17 et fait le réab.

Bar-le-Duc.—M. C. B.— Reçu v. l. et la précéd.— Vous pouvez n. faire l'env. en question par la poste.—Nous prendr. des inform. sur l'aff. dont v. nous parlez et vous les transmettrons.—Compl. affect.

Condé.—M. V. P.—Reçu v. lettre du 17, ainsi que la précéd. du 11.

Monts-du-Locle.—Me R. D.—Reçu v. lettre et les talons de reçus. — Les alm. sont partis. — Rem. affec. de A. B.

THEATRES. — BALS. — CONCERTS.

Mme Véra a obtenu un éclatant succès à la représentation de samedi aux Italiens. Ce soir continuation de ses débuts dans l'*Elisir* de Donizetti, avec Ronconi et Morelli.

— A la Porte-Saint Martin, le *Connétable de Bourbon* ne sera plus joué que trois fois. Jeudi, les danseuses viennoises, que tout Paris attend avec impatience.

— Aujourd'hui, mardi 27 novembre, à 8 heures du soir, salle Montesquieu, grand concert donné avec le concours de MM. Gozora, Joanni, Martin, Félix, Henri, Striech, E. Sabon, Hector Dupire; Mmes Cellini, Ernesta Ricci; chansonnettes par M. Ernest Clément; chœurs par la Société chorale des Enfants de Lutèce. — Prix d'entrée: 50 c.; loges et places réservées, 1 fr. — Tous les billets de faveur seront reçus. — Voir l'affiche du jour pour les détails.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 f.	11 f.	6 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe	32	17	9
PAYS A SURTAXE:			
Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	46	24	13
Colonies et pays d'outre-mer	50	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	65	33	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 4.

TARIF DES INSERTIONS:

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	60 c.	Annonces anglaises	60 c.
Cinq à 9 »	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Toute réclamation doit être accompagnée de la dernière bande imprimée.

Bourse du 26 novembre 1849.

Les dispositions des spéculateurs étaient encore à la baisse, mais le mouvement qui a entraîné à la hausse se faisant toujours sentir, il en résulte que le 5 0/0 reste aux environs de 90 fr. et que le 3 0/0 ne varie pas.

Tous les efforts faits aujourd'hui n'ont pu faire baisser le 5 0/0 que de 25 c., pour reprendre et fermer à 89-90, en hausse de 15 c. sur la précédente clôture.

Le 5 0/0 au comptant a ouvert à 89-55; il a fait au plus bas 89-50, au plus haut 89-90, chiffre auquel il a fermé; hausse, 30 c.

Le 3 0/0 au comptant a fermé, comme samedi, à 57 fr.

Les actions de la banque ont fermé aussi comme samedi, à 2 395.

Les anciennes obligations de la ville ont fermé à 1 305 fr., hausse 10 fr. Les nouvelles à 1 156-25, hausse, 1-25.

Les chemins de fer se sont bien tenus.

4 heures. — A la coulisse, le 5 0/0 faisait 89-90 demandé.

RENTES FIN COURANT.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Trois 0/0	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Cinq 0/0	89 75	[illegible]	[illegible]	[illegible]

26 NOV.—AU COMPTANT.—COURS DE CLOTURE.

RENTES.			
3 0/0 j. du 22 juin	[illegible]	Espag. dette active	20 1/8
5 0/0 j. du 22 mars	[illegible]	— — 3 0/0	[illegible]
VALEURS DIVERSES.		— Dette intér.	[illegible]
Banque de France	[illegible]	Naples, récép. Roth.	91 ..
Ob. de la Ville, anc.	[illegible]	Romain, emprunt	[illegible]
— — nouv.	[illegible]	Haïti, emprunt	[illegible]
Oblig. de la Seine	1087 50	Piémont, emprunt	[illegible]
— St-Germ. 1842	565 ..	— Nouveau	[illegible]
— Versailles	[illegible]	Rente 5 0/0	[illegible]
— Orléans, 4 0/0	[illegible]	Lots d'Autriche	[illegible]
— Nouvelles	977 50	2 1/2 hollandais	55 ..
— Rouen, 4 0/0	[illegible]	CHEMINS DE FER.	
— Nouvell., 1845	[illegible]	Saint-Germain	405 ..
— Havre j. mars	[illegible]	Versailles, r. d.	[illegible]
— Nouvelles	[illegible]	Versailles, r. g.	[illegible]
— Marseille	[illegible]	Orléans à Paris	737 50
— Orléans, jouiss.	[illegible]	Rouen	557 50
Quatre-Canaux	[illegible]	Havre	292 50
— Jouissance	[illegible]	Avignon-Marseille	216 75
Bons du Trésor	[illegible]	Bâle	102 50
Forges Aveyron	[illegible]	Centre	302 50
Monceaux-s-Sambre	[illegible]	Boulogne	[illegible]
Nord (hauts four.)	[illegible]	Bordeaux	397 50
Charbon Belge	[illegible]	Nord	443 75
Zinc V.-Montagne	2735 ..	Strasbourg	[illegible]
— Stolberg	305 ..	Nantes	[illegible]
Mines de la Loire	[illegible]	Montér. à Troyes	110 ..
FONDS ETRANGERS.		Dieppe Fécamp	180 ..
Belg. 5 0/0 1840	[illegible]		
— 5 0/0 1842	[illegible]		
— 4 1/2	[illegible]		
— 3 0/0	[illegible]		
— 2 1/2 0/0	[illegible]		
— Banque	[illegible]		
— — 1841	[illegible]		

BOURSE DE LONDRES du 24 novembre.

3 0/0 consolidés	[illegible]
3 0/0 au 12 déc.	[illegible]

TAXE DU PAIN.

1re qualité le kilo	37 c.
2e	30

L'un des gérants: VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 27 novembre.

THEATRE DE LA NATION.—
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Le Testament.
ITALIENS.—Elisire d'Amore.
OPÉRA-COMIQUE.—La Fée aux Roses.
ODÉON.—François le Champi.
THEATRE-HISTORIQUE. — Le Comte Hermann.
VAUDEVILLE. — Pas de fumée, Malbranche, Daphnis[illegible]
GYMNASE. — la Factice, Graziella, les Partageux.
THÉATRE MONTANSIER.—Ah! quel plaisir d'être pap[a], Femme à la broche.
VARIETES. —La Vie de Bohême, la Fille terrible.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Le Connétable de Bourbon.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — Léonce, un Homme traqué.
AMBIGU-COMIQUE. — Piquillo Alliaga, Juif errant.
GAITÉ. — Les Belles de Nuit.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 257. — ÉDITION DU MATIN. — Mercredi 28 novembre 1849.

VOS OMNES [illegible] — UNITÉ UNIVERSELLE RELIGIEUSE ET POLITIQUE — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION — UT OMNES UNUM SINT [illegible]

PARIS. Trois mois. . . . 6 f. Six mois. . . . 11 f. Un an. . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

DÉPARTEMENTS. Trois mois. . . . 9 f. Six mois. . . . 17 f. Un an. . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

RÉPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 30 novembre sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

PARIS, 27 NOVEMBRE.

La peur de la guerre.

Les hommes de l'égoïsme, les hommes du *chacun chez soi, chacun pour soi*, tremblant à la seule idée des changements politiques qui pourraient résulter d'une guerre européenne. Ne comprenant que leurs intérêts de famille et de coterie, craignant d'être obligés de faire des sacrifices à l'intérêt national, ils signeraient volontiers des deux mains la décadence éternelle de la France, pourvu que leur cassette, à eux, ne fût pas entamée. Heureusement que le grand mouvement politique et social qui entraine les peuples vers de meilleures destinées, marche, marche toujours, et n'est pas arrêté par les gémissements et les soupirs des vieux partis.

En 1830 et en 1848, ils eurent l'habileté de paralyser l'élan populaire, ils amoindrirent la France en la laissant croupir dans l'isolement, en lui empêchant de déployer sur l'Europe le drapeau de l'indépendance et de la fraternité des peuples.

Refoulée en dehors du mouvement démocratique, dont elle était le principal instrument, la France vit tomber autour d'elle, un à un, les peuples qui voulaient reconquérir, au prix de leur sang, l'indépendance et la liberté.

La France faillit deux fois à sa mission émancipatrice ; deux fois elle subit la loi honteuse des hommes sans cœur qui la sacrifièrent à leurs intérêts personnels.

Cependant, on ne joue point impunément avec la liberté des peuples ; on peut gagner quelques années de répit, mais la force des choses triomphe des intrigues, des coteries.

Aussi est-il curieux de voir le principal organe des intérêts égoïstes, de la doctrine de chacun pour soi, s'escrimer piteusement dans la question turco-russe, entre les deux mots *extradition* et *expulsion* des réfugiés hongrois et polonais.

Le *Journal des Débats* bâtit toute une théorie sur ces deux acceptions d'une seule et même chose ; car, en définitive, la Russie, en exigeant l'extradition ou l'expulsion des réfugiés, ne veut prouver que la suprématie de Saint-Pétersbourg sur Constantinople.

Ce n'est pas que le sang de Bem, de Kossuth, de Dembenski, n'eût été agréable à l'autocrate, mais Nicolas sait très bien, par sa propre expérience, que les généraux ne manqueront jamais aux races belliqueuses et chevaleresques de la Hongrie et de la Pologne.

Mais écoutons du *Journal des Débats* :

> Quand la Russie et l'Autriche ont sommé la Turquie de leur livrer les refugiés polonais et hongrois, nous nous sommes récriés avec toute l'Europe libérale contre cette prétention barbare ; et lorsque nous avons vu le sultan résister généreusement à cette demande, nous avons hautement approuvé ce refus. *Jamais nous n'avons cru que cette question pût amener la guerre* ; mais si, par impossible, la Russie et l'Autriche eussent voulu pousser l'affaire jusqu'à la guerre, nos vœux n'auraient pas été douteux. Grâce à Dieu, la *sagesse* des gouvernements européens a prévenu cette déplorable collision. La Russie et l'Autriche ont corrigé et changé les termes de leurs demandes. Elles n'ont plus exigé l'extradition ; elles ont demandé L'EXPULSION des réfugiés hongrois et polonais.
>
> ..... Autant la première prétention de la Russie et de l'Autriche nous semblait dure et libérale (l'extradition), autant la seconde nous paraît juste et équitable (l'expulsion). Aussi espérons-nous que la Turquie se décidera à satisfaire à cette demande.

Ainsi le *Journal des Débats*, prôneur et défenseur du principe de non-intervention, trouve tout naturel que la Turquie reconnaisse de fait la suzeraineté du czar et obéisse à ses injonctions.

Malheureusement pour les *Débats*, le cabinet de Saint-James a pris vivement à cœur le différend turco-russe. Lord Palmerston, en cette circonstance, s'est montré au-dessus des hommes d'Etat qui nous gouvernent ; il a compris que la nation musulmane, chez laquelle les principes sacrés de l'hospitalité ont conservé toute leur force primitive, se lèverait comme un seul homme pour défendre sa nationalité et le Koran. Lord Palmerston, en appuyant fortement le divan et la belle initiative d'Abd-ul-Medjid, donnait à la Porte une grande puissance et puisait lui-même de nouvelles forces pour s'opposer aux envahissements du czar.

La conduite de lord Palmerston devait donc déplaire aux *Débats*, comme tout ce qui sort du système de Louis-Philippe et de ses continuateurs.

Lisez :

> Si donc la flotte anglaise, dans l'état actuel des choses, reste encore aux Dardanelles, c'est pour y faire une querelle préméditée et gratuite. Alors l'événement est immense.
>
> Nous aimons et nous avons toujours aimé l'alliance anglaise ; il y a plus, nous aimons et nous admirons l'Angleterre, parce qu'elle représente pour nous la liberté puissante et sage ; et si le monde doit un jour se partager entre l'alliance anglaise et l'alliance russe, nous souhaitons que dans cette guerre suprême de l'Europe, la France soit du côté de l'Angleterre, dût l'Angleterre être vaincue. Mais nous demandons que dans les causes d'une guerre où il s'agira de l'Europe entière, il soit question d'un intérêt européen ; que, *dans les causes d'une guerre où la Turquie sera inévitablement l'enjeu, il soit question d'un intérêt turc ; que, dans les causes enfin d'une guerre qui sera décisive pour la liberté, il soit question d'un intérêt libéral*. Cet intérêt libéral, nous le voyions quand il s'agissait d'encourager la Turquie à refuser l'extradition ; nous ne le voyons plus depuis que l'extradition n'est plus réclamée. *Où est maintenant l'intérêt turc ? où est l'intérêt européen ?*
>
> Lord Palmerston est un personnage en Europe et même en Angleterre : ce n'est cependant ni toute l'Europe ni même non plus toute l'Angleterre.
>
> L'empereur de Russie a reculé quand il avait tort, et nous l'en louons. Est-ce une raison pour croire qu'il reculera encore, maintenant qu'il a raison ?

On le voit, la peur obscurcit tellement l'intelligence de la feuille orléaniste, — maintenant « que la question turco-russe pourrait amener la guerre, » — qu'elle ne reconnaît plus dans cette grave affaire ni l'intérêt turc ni l'intérêt européen. Elle va même jusqu'à considérer la demande d'*expulsion brutale* comme aussi légitime que la demande d'internement !

Eh quoi ! ne voyez-vous pas, vous qui jetez à profusion les mots *libéral* et *liberté* dans vos écrits, ne voyez-vous pas que jamais circonstance politique plus belle ne s'est offerte à l'Europe libérale de refouler le czar dans les steppes de la Sibérie ? Il y a dix-huit mois, la France démocratique aurait pu facilement abattre la maison d'Autriche et émanciper pour toujours les peuples divers qu'elle tient asservis. Dans cette lutte la France n'aurait pas pu compter sur l'action de l'Angleterre et de la Turquie ; d'autres intérêts retenaient ces puissances, et il eût été intempestif pour la France de se lancer contre le czar, avant que la Hongrie et l'Italie ne se fussent constituées.

Aujourd'hui, la Turquie et l'Angleterre, n'importe le mobile qui les pousse, se déclarent contre Nicolas ; l'Europe libérale compte donc deux champions de plus pour garantir l'indépendance des nationalités contre les envahissements du grand despote du Nord. Si la guerre s'allumait, n'y aurait-il pas « un intérêt turc, n'y aurait-il pas un intérêt européen » dans l'amoindrissement de la puissance autocratique, par l'émancipation des contrées danubiennes, par l'indépendance de la Hongrie, par celle de l'ancienne Pologne et des autres pays slaves, dans la résurrection de Moscou, capitale *indépendante* d'une Russie méridionale ; dans la libre navigation du bas Danube, de la mer Noire, de la mer Caspienne et de ses affluents, dans le rapprochement de la Perse et de l'Asie avec l'Europe continentale ?

Ah ! une seule crainte nous préoccupe, c'est que lord Palmerston ne saisisse pas toute la grandeur de l'entreprise qu'il a si bien commencée ; car jamais occasion plus favorable ne se présentera à un homme d'État pour s'élever, d'un trait, à la tête des hommes de son temps.

Que manque-t-il à l'Angleterre et à la Turquie, pour triompher de la Russie, dans la cause de liberté et d'humanité qu'elles soutiennent ? — Rien. La Turquie a une armée régulière, puissante ; l'Angleterre a des vaisseaux pour détruire la flotte russe, de l'argent, des munitions, des fusils pour armer les populations révoltées.

Le divan jouit de la confiance de ses peuples ; l'Angleterre serait tout entière contre le czar pour une guerre qui lui ouvrirait de nouvelles, d'immenses ressources commerciales.

L'Europe libérale, la France démocratique n'auraient rien à redouter de cette guerre, car cette guerre ne peut assurer le triomphe de la Turquie et de l'Angleterre que par l'indépendance de la Pologne, de la Hongrie et d'autres peuples.

Il est vrai que le *Journal des Débats* mourrait de peur si cette guerre éclatait, car il dit : « Loin » de souhaiter une guerre entre la Russie et » l'Angleterre, nous la redoutons extrêmement. » La paix, ajoute-t-il en larmoyant, la paix, dernier bienfait des trente *belles années* que l'Europe a traversées, ce dernier bienfait nous serait-il ôté par des piques d'amour-propre ? »

Eh ! pauvre journal des *satisfaits*, nous aimons la paix autant que vous, mais puisque vous n'avez pas su, pendant vos *trente belles années* de paix armée, résoudre les questions par la diplomatie et par la science, n'empêchez pas qu'elles soient résolues par la guerre, aujourd'hui que, par vos fautes, la lutte est engagée.

Abd-ul-Medjid, lord Palmerston, marchez hardiment dans la voie que vous venez de tracer : c'est la voie de l'honneur et de la liberté, c'est la voie de la grande transformation européenne par la chute de la puissance des Holstein-Gotorpp !

La proposition sur les coalitions a encore occupé l'Assemblée nationale aujourd'hui.

Un nouvel amendement était présenté, non pas par les socialistes de la Montagne, mais par un économiste modéré, M. Wolowski, dans le but d'introduire un peu plus d'esprit d'égalité entre les patrons et les ouvriers, en définissant davantage les caractères de la coalition.

La majorité a repoussé cet amendement comme les précédents, et a adopté définitivement le projet de loi.

LA POLICE ET LES LÉGITIMISTES.

Hier soir, dès huit heures, plusieurs individus faisaient les cent pas dans la rue Rumfort et semblaient tenir en observation tous les passants. Ce manège dura jusque vers dix heures ; alors la police officielle apparut secondée par un détachement de troupe de ligne, et la maison n° 16 fut envahie.

Quarante-six personnes furent arrêtées dans cette maison, qui servait depuis quelque temps, dit-on, à des réunions légitimistes. La plus grande partie des individus arrêtés paraissaient appar-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 28 NOVEMBRE 1849.

THÉATRES.

THÉATRE-HISTORIQUE. *Le Comte Hermann*, drame en cinq actes, par M. Alexandre Dumas. — VARIÉTÉS. *La Vie de Bohême*, comédie en cinq actes, par MM. Henri Murger et Barrière. — ODÉON. *François le Champi*, scènes de la vie intime, en trois actes, par Mme George Sand. — AMBIGU-COMIQUE. *La Jeunesse dorée*, drame en cinq actes, par MM. Léon Gozlan et Lockroy. — ITALIENS. Début de Mlle Vera. — VAUDEVILLE. *Daphnis et Chloé*. — *Malbranchu, greffier au plumitif*, deux actes, par MM. Duvert et Lauzanne. — THÉATRE MONTANSIER. *Ah ! quel plaisir d'être papa !*

Si j'avais l'honneur d'appartenir au grand parti de l'ordre, je m'empresserais de faire un petit procès de tendance à MM. Alexandre Dumas, Gozlan, Lockroy et Henri Murger ; j'accuserais de complicité les directeurs, acteurs et actrices du Théâtre-Historique, de l'Ambigu et des Variétés ;... j'engloberais le public en masse dans une razzia salutaire ; je supprimerais la semaine qui vient de s'écouler, et j'arrêterais immédiatement les succès scandaleux dont Paris vient d'être témoin. — Il n'y aurait selon moi de sécurité possible qu'à ce prix.

Eh ! quoi, la confiance commence à renaître, les passions aveugles et ennemies sont aux abois, de toute part s'élève un concert de bénédiction, la rédaction du *Constitutionnel* se prépare à ses dévotions, et voilà que quelques misérables, imbus des plus dangereuses doctrines, pervertis par de mauvais livres, viennent porter encore le trouble dans les esprits en attaquant les prétendus vices de la société, en jetant le ridicule sur les plus honorables professions, sur les spéculations, les opérations de bourse qu'ils appellent jeux, tripotages, etc. etc...

Oh ! vraiment, le rouge monte au visage à la seule pensée d'une pareille dépravation. Oui, en plein dix-neuvième siècle, à la veille de l'année 1850, il y a des hommes et même des femmes, assez insensés pour protester plus ou moins directement contre un état social que les gens d'expérience et de quelque valeur s'accordent à proclamer excellent. De tristes exemples dans le passé semblent les autoriser ; on commet si le souvenir de Molière, de Voltaire, de Beaumarchais et de tant d'autres, n'était pas assez douloureux, on ne craint pas, à la faveur d'une certaine poésie de langage, de faire une critique amère de nos mœurs, et de traduire pour ainsi dire à la barre de la folie, ce qu'il y a de plus respectable et de plus sacré au monde.

Il s'était produit dans le courant de l'année quelques pièces spirituelles, réactionnaires et égrillardes qui avaient eu sur la population une heureuse influence.

On pouvait espérer que, grâce à quelques persiflages badins et de bon goût, on allait bientôt en finir avec ces idées subversives de liberté, d'égalité, de fraternité ; et voilà que tout le terrain gagné est perdu, — le flot du désordre monte... les théâtres sont infestés. M. Alexandre Dumas, dans une préface qu'il fait vendre deux sous, va jusqu'à dire qu'il entend par fraternité, « cette grande fraternité des peu- » ples, qui ne connaît pas les limites idéales qu'en » langage politique on appelle frontières, qui tra- » verse les fleuves en flottant sur les eaux, comme » l'esprit du seigneur qui s'élève au-dessus des mon- » tagnes, comme l'aigle qui n'a d'autre horison que » les horisons, périple infini du monde, et que les » rois retardent parfois dans sa course, mais ne sont » pas assez puissants pour distraire de son but. »

C'est à n'y rien comprendre, mais c'est effrayant...

Et ailleurs :

« On sentait qu'un courant fatal poussait le vieux » monde à sa perdition... »

Absolument comme certains bandits d'aujourd'hui...

Et plus loin :

« 1789 allait à 1793 ; — 1830 allait à 1848... »

Voilons-nous la face, car on pourrait nous demander où va 1848?...

Encore une fois, si j'appartenais au grand parti de l'ordre, indépendamment des mesures bienveillantes dont je parlais tout à l'heure, j'aurais une peur de tous les diables ;... mais étant de ceux qui croient à l'idée nouvelle, c'est-à-dire n'ayant ni foi ni loi ; ni modération, je puis, sans crainte, faire bon accueil aux personnages qui ont figuré ces jours-ci sur quelques-uns de nos théâtres.

Salut donc au comte Hermann, et qu'il soit le bien-venu..... Salut au cœur loyal, dévoué, généreux !... — A la bourse on le traiterait de niais. — Hermann a trente-huit ans, il a couru le monde entier, emporté par de vagues aspirations, cherchant le soleil, l'action, la vie. Il arrive de Montevideo avec Karl son neveu bien-aimé et le docteur Fritz, satanique personnification du scepticisme et de la cupidité.

Le visage du comte est pâle ; le cercle bleuâtre qui encadre ses yeux, les fatigues de sa respiration dénotent une maladie grave dont la cause est une blessure reçue dans une aventure chevaleresque.

L'infernal Fritz, fiancé à Marie de Stauffembach, renonce à ses droits en faveur d'Hermann dont il espère bientôt recueillir l'héritage et épouser la veuve ; — car il possède le secret de sa vie et de sa mort. C'est un savant de la pire espèce, comme vous voyez.

Hermann croit avoir enfin trouvé le repos ; mais ce repos est bientôt troublé, hélas ! Karl et Marie s'aiment. Le comte a perdu la dernière de ses illusions ; il n'a plus qu'à mourir, et avant de quitter ce monde il veut unir et bénir les deux amants. Karl partira pour revenir dans un an, à l'expiration du deuil.

Tout ceci ne fait pas l'affaire du terrible docteur. — Tu vivras, s'écrie-t-il en voyant que la mort s'ap-

tenir à la classe aisée de la société. Des voitures furent amenées pour conduire les prisonniers à la préfecture de police.

Des agents restèrent dans la maison et aux environs jusque vers 2 heures du matin pour attendre les retardataires. Mais l'éveil avait été donné dans le quartier, personne ne se présenta.

On dit que c'était pour la seconde fois que ces personnes étaient réunies dans cet endroit. On cite parmi elles plusieurs négociants de Paris, et des rentiers assez riches.

Dans le quartier, on n'hésite pas à qualifier de légitimistes tous les prisonniers.

L'*Evènement* de ce soir dit à ce sujet :

Le monde légitimiste est en émoi. Cette nuit, une cinquantaine de légitimistes, parmi lesquels un ecclésiastique et un ancien officier de la garde royale, auraient été arrêtés rue Rumfort.

A cette arrestation se rattacherait la découverte d'un dépôt d'armes à Versailles.

Les légitimistes, membres de l'Assemblée, se sont réunis aujourd'hui dans la salle des conférences, et ont délibéré sur ce grave évènement.

M. de Larochejacquelein se serait, entr'autres, fort vivement exprimé. « C'est une affaire de police, aurait-il dit, c'est un coup de main de Carlier. » M. de Larochejacquelein n'aurait pas dissimulé son indignation contre les *menées bonapartistes*.

On a remarqué, dans cette réunion, la contenance embarrassée de M. Berryer.

M. de Larochejacquelein se propose, dit-on, d'adresser des interpellations au gouvernement.

Voici comment la *Gazette de France* prend la chose :

Une certaine agitation régnait à l'Assemblée par suite de l'arrestation opérée cette nuit de quarante-six personnes qu'on disait appartenir à l'opinion légitimiste.

Les hommes du gouvernement assuraient que la cause de cette arrestation était une conspiration monarchique.

Nous devons rappeler qu'à la fin du précédent ministère, plusieurs honorables représentants de la droite sont allés trouver un ministre, pour se plaindre de manœuvres de police tendant à entraîner des hommes dévoués dans un piège. Un article qui avait pour but d'éventer cette mine, a même été inséré vers cette époque dans un journal de la droite (l'*Opinion publique*.)

Nous déclarons que les hommes de la droite ne conspirent pas ; et nous ne tarderons pas à apprendre que ces prétendus complots sont le résultat des traditions de la police de l'empire, s'ils n'ont pas été imaginés pour atteindre des réunions inoffensives et légales.

Nous saurons aussi, dans quelques jours, si cette *grande conspiration découverte* est sans rapports avec ces bruits de coups d'Etat qu'on remet en circulation.

Il n'était bruit aujourd'hui dans la salle des Conférences de l'Assemblée que de nouvelles importantes reçues ce matin par le gouvernement de Vienne et de Saint-Pétersbourg, relativement au différend de la Turquie, de l'Autriche et de la Russie.

On assurait que le ministre des affaires étrangères avait reçu de Vienne et de Saint-Pétersbourg des dépêches par lesquelles les gouvernements russe et autrichien protestaient contre l'entrée de la flotte anglaise dans le détroit des Dardanelles, et l'ordre qu'aurait reçu la flotte commandée par l'amiral Perseval Deschênes de se joindre à la flotte commandée par l'amiral Parker.

L'empereur de Russie aurait, dit-on, donné l'ordre à son corps d'armée, concentré sur les frontières de la Moldavie et de la Valachie, de marcher en avant en se dirigeant sur Constantinople.

(*Gazette de France*.)

Un désaccord est survenu, assure-t-on, entre lord Normanby et M. le président de la République, qui étaient, il y a quelque temps, dans les meilleurs termes. L'ambassadeur de la Grande-Bretagne se serait plaint de l'ordre de retour donné à la flotte française. Il aurait dit que la France abandonnait l'Angleterre au moment où cette dernière réclamait de nouvelles concessions en faveur de la Turquie ; et une discussion assez vive aurait eu lieu entre lui et M. le président de la République. On prétendait aujourd'hui, à l'Assemblée, que lord Normanby n'avait pas paru, depuis quelque temps, à l'Elysée.

Nous avons déjà parlé d'un projet adressé par M. le président de la République à la commission de l'assistance publique.

On assurait aujourd'hui à l'Assemblée que ce projet avait été de la part des ministres, et principalement de la part de M. Fould, l'objet des observations les plus sévères.

M. le ministre des finances se serait plaint de ce que ce projet aurait été envoyé à la commission de l'assistance publique sans avoir été préalablement soumis à la sanction et à l'approbation du cabinet.

On ajoutait que M. le président de la République avait manifesté le plus vif mécontentement des observations présentées ce matin en conseil par M. le ministre des finances.

Ce matin, dans un conseil des ministres qui a eu lieu à l'Elysée, et sur la proposition du président de la République, il a été question de savoir s'il y avait lieu à convoquer au 10 décembre prochain une revue générale de la garde nationale, et en même temps des troupes formant la garnison de Paris.

Après avoir entendu les explications de M. le général Changarnier, le conseil des ministres a renvoyé la résolution de la question à une prochaine séance.

Les 2e, 4e et 5e compagnies de sous-officiers vétérans, qui étaient à Paris depuis longues années, viennent de recevoir l'ordre de se rendre :

La 2e, à Alençon (Orne) ;
La 4e, à Coutance ;
La 5e, à Saint-Lô (Manche).

La 4e compagnie, commandée par le brave capitaine Adone, faisait le service de la chambre des députés depuis trente ans. Le départ de cette compagnie, dont l'esprit d'ordre, de discipline et de bonne tenue étaient des plus remarquables, est vu avec regret par l'Assemblée et les nombreux habitués des séances.

Le projet de loi présenté hier par M. Dumas, ministre de l'agriculture et du commerce, sur la création d'une caisse de retraite pour la vieillesse, est bien la plus inoffensive et la plus insignifiante des mesures que l'Etat peut prendre en faveur des classes ouvrières.

Ce projet de caisse de retraite ne doit pas coûter beaucoup au Trésor, puisqu'il forme le capital de ces retraites avec les versements volontaires des déposants, effectués à la caisse des dépôts et consignations. C'est un nouveau mode de caisse d'épargnes, voilà tout. Sans rien faire pour assurer le travail au peuple, pour augmenter le salaire et diminuer le prix de consommation, l'Etat propose purement et simplement aux ouvriers de faire des économies sur leurs salaires, afin de s'assurer eux-mêmes une retraite. Il est certainement impossible de témoigner aux travailleurs une sollicitude moins efficace.

Eh bien ! il paraît que la majorité de l'Assemblée s'est fort alarmée de ce projet. Les honorables de la droite se sont émus et voient dans cette mesure une *concession au socialisme*, une main tendue aux rouges, un prétexte offert aux plus déplorables systèmes. Les plus modérés de la rue de Poitiers sont capables de dénoncer le projet de loi à M. Carlier, et de le mettre au nombre des *mauvaises passions*. Les plus honnêtes sont décidés, nous assure-t-on, à frapper sur le budget des coups économiques, afin d'empêcher le pouvoir exécutif de marcher.

Ce matin, en se rendant à leurs bureaux, tous ces messieurs avaient pris leur plus grosse voix, et ne comprenaient pas comment M. Dumas avait pu se laisser aller à une telle faiblesse en acceptant la responsabilité d'une *attaque aussi directe à la majorité ?...*

AFFAIRE DE PERPIGNAN.

COUR D'ASSISES DE L'AVEYRON.

On nous écrit de Rhodez, 24 novembre :

» Le jury vient de prononcer, à l'unanimité, un verdict d'acquittement pour tous les accusés.

» Ce verdict a été accueilli par les formidables acclamations de la foule pressée autour du Palais de Justice. Les royalistes sont consternés ; de blancs ils sont devenus blêmes.

» Honneur aux jurys des départements ! honneur au jury démocratique de l'Aveyron ! »

On nous annonce à l'instant que les accusés dans l'affaire des troubles de Montpellier ont été acquittés par le jury des Bouches-du-Rhône.

MOUVEMENT DE L'OPINION.

On écrit du département du Lot :

Ici, comme partout, l'esprit des campagnes change à vue d'œil ; plus on fait de réaction, plus le paysan tourne au *rouge*.

— On écrit de Vannes (Morbihan) :

Je viens de parcourir l'ancien théâtre de la chouannerie. A Plescop, à Grandchamp, à Band, à Locminé, à Saint-Jean-de-Brévelay, à Elven, j'ai vu que l'opinion républicaine gagnait du terrain tous les jours.

— On écrit de Paimbœuf (Loire-Inférieure) :

Nos paysans sont bien mécontents des nobles et même de leurs curés. Le clergé, par ses intrigues, a beaucoup perdu en influence et en considération. Au fond du cœur les paysans sont républicains. En voulant nous conduire à une restauration, cette noblesse imprudente, qui n'a rien oublié parce qu'elle n'a rien appris, pourrait bien nous conduire à une *Jacquerie*.

— On écrit de Parthenay (Deux-Sèvres) :

Nous voyons avec plaisir que plus la réaction comprime l'opinion, plus le véritable libéralisme fait de progrès.

La réélection de M. Bonaparte.

La grave révélation, faite hier par le *Crédit*, soulève dans plusieurs journaux des protestations identiques à celles que nous avons publiées.

La *Voix du Peuple* s'exprime ainsi :

Le *Crédit* rend compte d'une entrevue officielle qui a eu lieu entre les préfets nouvellement nommés et le président de la République, entrevue dans laquelle celui-ci termine son discours en ordonnant aux préfets de « préparer, dès ce moment, la réélection future du chef du pouvoir exécutif. »

Si jamais injonction fut illégale et inconstitutionnelle, c'est assurément celle-ci. Elle est une violation scandaleuse de l'article 45 de la Constitution, qui porte : « Le président de la République est élu pour quatre ans, et n'est rééligible qu'après un intervalle de quatre années. »

Or, il n'appartient à qui que ce soit, et au pouvoir exécutif moins qu'à personne, de préjuger quand et dans quel sens la Constitution sera révisée. Cette Constitution, telle qu'elle est aujourd'hui, voilà sa règle obligatoire, absolue ; or, la Constitution interdit la réélection future du président actuel de la République. Préparer dès ce moment cette réélection, c'est conspirer trois années durant contre la Constitution actuelle, c'est la nier, la renverser, la détruire.

Voici quelques citations de l'article du *National* :

S'il était vrai, comme le *Crédit* se croit en mesure de le déclarer, que ces paroles ou toutes autres paroles ayant le même sens, — peu importe, — eussent été prononcées par le président de la République, il en résulterait :

1° Que le président de la République serait disposé à faire des *agents de l'autorité à tous les degrés* des courtiers de votes chargés d'assurer sa réélection ;

2° Qu'en présence de l'obstacle insurmontable, — du moins au point de vue de la légalité, — que la Constitution oppose à cette réélection, il n'hésiterait pas à passer outre.

. . . .

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir quelle atteinte recevrait la moralité publique, de quel déshonneur serait frappé le gouvernement lui-même, si jamais le plan préconisé par le *Crédit* pouvait se réaliser. De longtemps l'administration ne se relèverait d'une telle déconsidération, et le principe d'autorité serait infailliblement ruiné dans les esprits par la tentative même à l'aide de laquelle on aurait voulu lui donner ce que la contre-révolution appelle la stabilité.

. . . .

Nous nous engageons à démontrer que la réélection du président actuel de la République ne peut se faire par les voies *constitutionnelles*. De quelque façon qu'on s'y prenne, quelques motifs que l'on invoque, quelques simulacres de légalité que l'on combine, il faudra, pour arriver au résultat désiré, se mettre en contradiction formelle avec l'esprit et le texte du pacte fondamental. Nous appelons, de la part de tous nos adversaires, une discussion solennelle sur ce point, et voici comment nous formulons notre pensée : *Dans aucun cas, M. Louis Bonaparte ne peut être constitutionnellement réélu à l'expiration de ses fonctions*.

Par conséquent, la réalisation du plan qu'aurait projeté le président serait un défi à la Constitution, une provocation à la guerre civile. M. Louis Bonaparte aurait contre lui à la fois le droit et le peuple.

L'*Union* dit de son côté :

Le langage prêté par le *Crédit* au chef du pouvoir exécutif nous paraît de nature à produire une vive émotion. Nous avouons même, en toute sincérité, qu'il nous semble étrange qu'il ait pu être tenu.

Que le président engage les préfets à se montrer fidèles à la pensée et à la politique du message, il n'y a rien là qui nous étonne. Mais que le président dise que le devoir des préfets est de préparer la réélection future et *constitutionnelle* du chef du pouvoir exécutif, une pareille déclaration est tout au moins une imprudence inouïe et incroyable, et une attaque directe et précise à la *Constitution*.

Cinq cents francs d'Amende.

Le 22 novembre, la *Démocratie pacifique* venait d'être saisie à l'occasion d'un article intitulé : *la Présidence et les Cités ouvrières*, lorsque notre gérant reçut une assignation à comparaître en police correctionnelle, pour n'avoir pas fait, le matin, conformément à la loi du 17 mars 1822, le dépôt de deux exemplaires signés par lui, au parquet du procureur de la République.

Cette assignation nous a surpris ; l'administration de la *Démocratie pacifique* a toujours donné les ordres nécessaires pour que les prescriptions de la loi fussent exécutées. Le dépôt se fait avant six heures du matin ; un porteur du journal avait-il manqué à son devoir ? Un pareil fait, absolument étranger à la sphère de notre action, ne pouvait constituer aucun délit intentionnel, et nous savons pertinemment que dans beaucoup de cas semblables des journaux d'opinions diverses, au lieu d'être assignés, ont été invités à réparer dans la journée l'omission involontaire qu'ils avaient commise.

Si nous n'étions pas l'objet de la même tolérance, la rigueur de l'autorité pouvait venir de ce que le numéro non déposé avait été l'objet d'une saisie. L'autorité avait cru peut-être que nous avions éludé le dépôt, afin de soustraire l'article à sa surveillance.

Mais un fait sans réplique venait démontrer notre bonne foi. La *Démocratie* publie deux éditions par jour. La *Démocratie* du 21 novembre, édition du soir, contenant en premier-Paris l'article sur les *Cités ouvrières*, qui motiva la saisie du lendemain, avait été régulièrement déposée. Nous possédons le reçu officiel.

Comment le dépôt n'avait-il pas eu lieu pour le numéro du 22 novembre au matin ?

Nos investigations nous apprirent que ce jour-là un nouveau porteur avait pris le service pour la première fois. On lui dit qu'il fallait déposer deux numéros chez le commissaire de police du quartier du Palais-de-Justice, chargé par délégation de recevoir les exemplaires destinés au parquet. Le bureau de ce commissaire se trouve à la préfecture de police. Le porteur crut comprendre, et déposa les deux numéros signés à la main par le gérant chez M. Jenessen, chef de division à la préfecture de police, demeurant près du Palais-de-Justice, cour de Harlay, n° 22.

Cette méprise est d'autant plus facile à com-

---

prête à lui arracher sa proie. — Et le comte revient à la santé ; tout son être se réveille sous l'influence des passions. Cependant, à mesure qu'il se détache du ciel pour se rapprocher de la terre, les tourments de la jalousie rentrent dans son cœur. L'année fatale est expirée, et Karl est revenu. Le drame se déroule à travers les péripéties d'une action dont l'intérêt va toujours croissant.

L'amour chaste et pur, le dévouement, l'abnégation, aux prises avec les froids calculs et la perversité, se traduisent en scènes touchantes, pleines d'élévation et de grandeur.

Hermann souffre de toute la puissance de son être, et rien ne saurait rendre les douleurs de Karl et de Marie cherchant en vain à se soustraire à leur passion .. Ils mourront donc ensemble, à un signal convenu... Le poison est prêt... Mais le comte apparaît comme un fantôme au moment suprême.— Il sait tout, — et, s'emparant de la coupe empoisonnée, il s'éteint dans un immense sacrifice...

Karl et Marie vivront pour s'aimer...

Le nouveau drame de M. Alexandre Dumas est riche de poésie, de grandes et nobles pensées... Sans doute, si l'on ne voit là que des personnages en frac ou en redingote, on éprouve un sentiment de répulsion bien justifié par l'empoisonnement et le suicide. Mais il y a là autre chose selon moi, et quoique l'idée soit encore noyée dans les nuages d'une imagination qui se jette à l'aventure vers des régions inconnues, on sent pourtant les battements d'un cœur ardent, brûlé de désirs infinis, demandant à la nature quelques parcelles du bien et du beau.

Le succès a été immense, un vrai succès de jeune homme. Mélingue s'est décidément placé au premier rang de nos artistes dramatiques.

Rouvière a relevé un rôle odieux en lui imprimant un caractère d'étrange originalité. Laferrière s'est montré, comme toujours, chaleureux et tendre.

Quant à Mme Person, elle a composé avec une rare intelligence le personnage de Marie. Peut-être manque-t-elle de la vaporeuse sveltesse qui conviendrait à cette poétique création.

Et maintenant, fils de Bohême, vous tous, poètes et artistes... vous qui, le sourire aux lèvres et le cœur débordant d'amour, marchez hardiment dans la vie, gais, insouciants, rêvant de folles fantaisies, — pauvres insensés, qui n'avez d'autres idoles que le génie et la beauté, d'autre besoin que celui d'aimer, — soyez attentifs, et prêtez l'oreille à la voix du banquier Durandin qui vous crie : « Il n'y a de sérieux que » la hausse et la baisse, la vente au comptant, les spé» culations, les savons, les suifs... tout le reste, co» médie, futilité... L'amitié, les arts, la poésie, la » foi aux idées... comédie ! comédie ! comédie ! — »

Ce banquier Durandin est millionnaire et célibataire ; il possède de plus un neveu qu'il veut unir à une jeune veuve ornée de 40 000 livres de rentes.— Mais Rodolphe se moque de l'argent, le petit sot, et ne se soucie guère d'un mariage sans amour. — La position est embarrassante ; comment en sortir ? — Le hasard s'en mêle, et fait débarquer tout près du parc du susdit oncle une bande joyeuse de canotiers. — La connaissance est bientôt faite. — Adieu le château et vive la Bohême ! — Partons... Nous rencontrerons bientôt une douce et ravissante grisette, Mimi, près de laquelle Rodolphe s'oubliera à vivre heureux.—Toutefois, l'oncle Durandin n'a pas abandonné ses projets, — et il parvient à inspirer à son coquin de neveu des soupçons sur la fidélité de son amie. — La vérité se découvre, trop tard, hélas ! La pauvre Mimi, brisée par la souffrance et la misère, expire entre les bras de Rodolphe.

Il serait difficile de dire avec quelle tendresse, quelle grâce naïve et quelle noble fierté Mlle Thuillier joue le rôle délicat de la grisette. Au 4e acte surtout, elle produit une profonde impression lorsque pénétrant au milieu d'une fête dans les salons de sa rivale, elle vient lui redemander son amant.

MM. Henri Murger et Barrière sont les heureux auteurs de cette comédie étincelante d'esprit, de verve et de fraîcheur. Les mots heureux y abondent aussi bien que les observations fines. Tout cela est charmant, très amusant et très sérieux. C'est toujours la lutte de l'esprit et de la matière ; le passé et l'avenir, le mal et le bien. J'ai déjà payé un juste tribut d'éloges à Mlle Thuillier, les autres artistes, Perey, Kopp, Dussert, Laba, Danterny, Mmes Page et Marquet ont chacun pour leur part contribué à ce grand succès littéraire.

Parmi tous les écrivains de notre époque, aucun ne sait mieux que Mme George Sand tirer d'une simple histoire de cœur les émotions les plus profondes, sans mettre en jeu autre chose que l'expression vraie des sentiments les plus naturels, et sans sortir des situations les plus ordinaires de la vie.

Le *Champi* et la *Mare au Diable* forment, au milieu de ses œuvres, deux petits tableaux de genre d'une délicatesse charmante et d'un fini précieux.

Sachons gré à Mme Sand d'avoir transporté à la scène l'une de ces actions si simples qui n'empruntent leur effet qu'à ce qu'il y a de plus intime dans le domaine du sentiment. Cela repose des grands moyens dramatiques, qui ont pour base principale des sensations physiques. Et puis, indépendamment du mérite de sensibilité vraie qui se trouve dans cette œuvre, elle a une valeur littéraire d'autant plus appréciable que rien ne détourne l'attention d'un dialogue calqué, pour ainsi dire, sur la nature.

A quoi bon raconter l'histoire de ce pauvre enfant trouvé qui voit peu à peu se transformer son amour filial en une passion plus vive, mais non moins pure, et devient l'heureux époux de celle qui lui a tenu lieu de mère, consacrant ainsi toute la force de son âge mûr au service de celle qui a protégé son enfance. Ce serait affaiblir ce tableau que de chercher à le résumer.

Bornons-nous à constater le franc et légitime succès de ce drame si délicat, rendons hommage à l'intelligence des interprètes et à l'entente remarquable qui a présidé à la mise en scène. Les acteurs semblaient heureux d'avoir à traduire des sentiments vrais dans un langage naturel. Clarence, Deshayes, Mmes Laurent, Biron, Deshayes, Moreau-Sainti, et Volnais ont été tous applaudis, tous rappelés à la chute du rideau. — On peut garantir à ceux qui iront voir *François le Champi* un large dédommage-

prendre, que M. Jenesson personnellement reçoit chaque jour un exemplaire de la *Démocratie pacifique*. Notre porteur en laissa trois chez le concierge de cette maison, et crut avoir rempli sa tâche.

Lorsque nous sûmes positivement que les deux exemplaires signés et destinés au parquet se trouvaient encore chez M. Jenesson, nous fîmes exposer les faits au ministère public chargé de poursuivre, espérant qu'en présence de notre bonne foi évidente et d'une méprise à peu près inévitable, le procès serait abandonné.

M. Vial, avocat de la République, et qui devait requérir contre nous dans cette affaire, en décida autrement.

Aujourd'hui 27 novembre, notre gérant s'est présenté à la 6e chambre (police correctionnelle). Il avait fait assigner le concierge de M. Jenesson, porteur des deux exemplaires signés déposés dans sa loge. Notre gérant a rappelé toutes les circonstances que nous venons de retracer et demandé s'il était possible de commettre un délit sans le savoir.

Mais il avait à peine achevé sa dernière phrase que le président du tribunal, sans adresser même une seule question au témoin à décharge, prononçait le jugement qui condamne la *Démocratie pacifique* à cinq cents francs d'amende.

Nous nous proposons d'en appeler.

Les candidats aux différentes chaires de l'*Institut agronomique de Versailles* viennent d'adresser à M. le ministre de l'agriculture la lettre suivante :

Monsieur le ministre,

Plusieurs journaux ont publié que, malgré le concours annoncé pour les chaires de l'Institut agronomique de Versailles, les places de cet Institut avaient été promises par le ministère à certains candidats de son choix. Ces bruits étant injurieux pour l'administration et pour les juges du concours, et décourageants pour les candidats, plusieurs de ces derniers, élèves de l'*Institut polytechnique*, ont l'honneur de s'adresser à votre justice pour solliciter une réponse de nature à les rassurer sur la sincérité du concours et de l'exécution de la loi.

Cette réclamation est pleine de justice et de convenance. M. Dumas y fera-t-il droit?

Mme la princesse de Liéven a hier, pour la seconde fois, ouvert officiellement ses salons.

M. Guizot a été de nouveau le soleil autour duquel gravitaient de nombreux satellites.

Parmi eux on remarquait tous les anciens diplomates de Louis-Philippe, MM. Molé, M. de Kisselef, le ministre de Russie et quelques représentants.

Le président avait manifesté son mécontentement de voir M. le général Changarnier assister à des réunions dont les tendances sont, on en conviendra, peu favorables à la cause républicaine. Le général s'est abstenu de paraître à la réception de Mme de Liéven. Mais si le général en chef des gardes nationales était absent, M. Fould, le ministre des finances, s'était empressé de venir apporter à M. Guizot le tribut de ses hommages.

Il est probable que le président de la République sera tout aussi peu flatté de voir son ministre auprès de M. Guizot qu'il l'a été d'y voir le général Changarnier.

On assurait que cette démarche cachait une disgrâce, et que M. Fould ne possédait pas toutes les sympathies de ses collègues. (*Estafette.*)

Un de nos correspondants nous écrit pour nous prier de rectifier cette allégation, qui s'est glissée par erreur dans notre article *Les Accusés de Reims* (numéro du 21 novembre) : « Que le département de Seine-et-Marne n'aurait, aux dernières élections, envoyé que des réactionnaires à l'Assemblée nationale. » Ce département a, en effet, élu le citoyen Gilland, ouvrier serrurier, non pas *quoique*, mais bien *parce qu'il est socialiste*.

Le conseil de discipline de l'ordre des avocats, présidé par M. Duvergier, ancien bâtonnier, en l'absence de M. Boinvilliers, bâtonnier actuel, retenu par maladie, s'est réuni samedi à huit heures du soir.

Le conseil s'est saisi d'office de la connaissance des faits qui se sont passés à la haute cour de justice séant à Versailles, notamment la protestation faite par M. Crémieux au nom de tous les avocats et défenseurs de la cause, après l'incident relatif au témoignage du lieutenant Petit, et de l'abstension de tous les défenseurs après l'arrêt qui a interdit à M. Michel (de Bourges) la faculté de plaider le droit à l'insurrection, en cas de violation de la Constitution.

Sur le rapport de M. Duvergier, et après une délibération qui s'est prolongée jusqu'à près de minuit, le conseil a décidé que MM. Michel (de Bourges), Crémieux, Jules Favre, représentants du peuple, et tous les avocats de la cause appartenant au barreau de Paris, à l'exception de MM. Coralli, représentant du peuple, et Henri Armand, qui, à ce qu'il paraît, se trouvent dans une position particulière, seront cités pour comparaître le mercredi 5 décembre, à huit heures du soir.

ITALIE.

FRANÇAIS ET AUTRICHIENS.

Les journaux d'Italie sont d'accord pour annoncer la retraite prochaine des troupes françaises des Etats romains.

M. Louis Bonaparte, dit le *Tempo*, journal semi-officiel de Naples, par sa lettre à M. Edgar Ney, avait pour but de faire de l'effet en France, et non de racheter, par quelques libertés données aux Romains, l'iniquité de la prise de Rome. Les Français vont se retirer. Il est vrai qu'une poignée de soldats resterait, dit-on, au château Saint-Ange ; mais que pourront-ils contre les Autrichiens établis dans les Légations, qui se fortifient à Bologne, et qui resteront dans les Etats pontificaux pour deux raisons, parce que le pape a besoin d'eux pour contenir ses bien-aimés sujets, qui ne manqueraient pas de le renvoyer à Portici, s'il n'était protégé par des troupes étrangères ; et aussi, parce que les Autrichiens veulent rester tout puissants en Italie, parce que maîtres absolus dans les duchés, dans la Toscane où le grand duc n'a plus qu'une souveraineté nominale, ils ont besoin de Forli, d'Ancône, d'Arezzo et même de Perugia et de Foligno pour compléter leur plan stratégique d'occupation de l'Italie au premier mouvement révolutionnaire.

Ainsi donc, le fratricide commis par le gouvernement français, sur la République romaine, aura eu pour unique résultat politique d'asseoir d'une façon formidable la puissance autrichienne en Italie, et d'y annuler complètement l'action de la France.

— On écrit de Rome au *Nazionale* :

« On continue à arrêter des familles entières ; en même temps que les dames Narducci et Castellani, on a également emprisonné un grand nombre d'hommes, entre autres Bocciolini, Clito et Fabi. On dit que le rédacteur de la liste d'arrestation est un jeune officier de dragons qui a refusé de reconnaître la République, et qui n'a agi dans cette circonstance que par esprit de vengeance. La censure militaire a cassé dix autres officiers, parmi lesquels Silvani, Savini, Gabet, etc. Fratellini a reçu l'ordre de tenir pour la soirée du 24 dix mille torches prêtes, d'où l'on conclut que le pape fera sa rentrée ce même soir, qui est l'anniversaire de sa fuite ; de sorte que, parti au milieu des ténèbres, il reviendrait avec la lumière. »

— On écrit de Lucques à la *Concordia* :

« Ce matin toute la garnison toscane est partie pour Florence, où elle doit être dissoute. Nous n'avons plus ici que 3 000 bourreaux de la façon de del Carreto et les Tudesques. Notre ville va être incessamment fortifiée, et deviendra le centre d'occupation des Autrichiens.

» J'apprends à l'instant que Samuel Meuron, excolonel de notre garde civique, vient de renvoyer, avec une lettre pleine de dignité, la médaille de la restauration du principat civil qui lui avait été décernée. »

— On lit dans l'*Opinione* :

« Les correspondances que nous recevons de Venise annoncent que le gouvernement a engagé les citoyens à se pourvoir abondamment de vivres, et qu'il a, à cet effet, laissé libre pour quelque temps l'entrée de toute espèce de marchandises. Si l'on pense aux armements que l'Autriche fait sur plusieurs points de l'Italie, cette nouvelle mesure a une étrange signification. »

SITUATION DU PIÉMONT.

Le ministère de l'intérieur du Piémont vient d'adresser à ses subordonnés une circulaire dans laquelle il les menace de la destitution s'ils osent émettre, dans la question électorale, une opinion contraire à celle du gouvernement, et s'ils ne font pas tous leurs efforts pour faire triompher les candidats ministériels. Ils devront rendre compte au ministre, à des dates très rapprochées, des efforts qu'ils auront faits et des résultats qu'ils ont obtenus.

Et le ministère piémontais prétend qu'il veut sincèrement la conservation du gouvernement représentatif! Et pour justifier ces mesures, il invoque la nécessité de conserver la charte, le statut de Charles-Albert !

« Pour le moment, dit une correspondance de Turin, on ne change pas la loi électorale. On veut essayer encore une fois d'influencer le corps électoral par tous les moyens, violence, intimidation, pression du clergé, etc., etc. Si l'on obtient par ces moyens une chambre complaisante, on lui fera changer la loi électorale, museler la presse, et donner à la réaction toutes les lois, toutes les garanties qu'elle réclame en faveur de l'ordre. Si les électeurs ne se laissent pas gagner et qu'ils renvoient la même chambre, alors on se passera des formes légales, on fera un coup d'Etat.

» On dit, et cela est certain, que la diplomatie est pour beaucoup dans l'attitude que prend le ministère. La France surtout se distingue par ses injonctions réactionnaires. »

La *Legge* résume ainsi la situation du royaume de Naples :

« Nous répétons sur l'honneur :

» 1° Qu'aujourd'hui, à Naples, les prisons sont pleines de personnes honnêtes et modérées ;

» 2° Que toute la magistrature a été changée, et que les magistrats actuels sont des sbires de la police et non des juges ;

» 3° Que l'on a payé de faux témoins pour trouver matière à accusation, et par conséquent à condamnation contre ceux qui embarrassent le gouvernement.

» Le *Tempo* a beau faire et beau dire, à des assertions catégoriques que l'on peut appuyer de documents authentiques, on ne répond point par des explications dérisoires, par des mensonges frivoles et imprudents. »

FRÉDÉRIC-GUILLAUME ET LA RÉVOLUTION.

Le bruit a couru à Berlin que Frédéric-Guillaume serait disposé à abdiquer en faveur de son neveu, le fils du prince royal. Selon nous, c'est bien mal connaître le roi de Prusse actuel que de le croire capable d'imiter l'idiot Ferdinand d'Autriche.

Sans doute Frédéric-Guillaume est loin d'être rassuré sur l'avenir ; sans doute les fantômes sanglants de Charles Ier et de Louis XVI ont dû apparaître plus d'une fois au monarque que le poète de Dusseldorf qualifiait naguère de *futur guillotiné* ; mais ce même Frédéric-Guillaume, qui s'inclinait hypocritement devant la révolution, tandis que son frère fuyait devant elle, éprouve un trop grand besoin de jouer un grand rôle dans ce monde pour renoncer à sa couronne de roi précisément au moment où il espère la changer en diadème d'empereur.

Le salut de Frédéric-Guillaume aux cadavres de mars, c'est le salut qu'un duelliste donne à son adversaire au moment de commencer avec lui une lutte mortelle.

L'adversaire de Frédéric-Guillaume s'appelle la révolution ; il faut qu'il l'écrase ou qu'il périsse.

Arrivez à l'empire, en domptant sur tous les points de l'Allemagne l'élément révolutionnaire, tel est en effet la mission que s'est donnée Frédéric-Guillaume, mission pleine de dangers, à l'accomplissement de laquelle il consacre l'une des plus belles armées d'Europe.

Cette armée de 380,000 hommes n'était pas cependant assez forte pour tenir garnison à la fois sur tous les points menacés ou envahis par la propagande révolutionnaire. Les bataillons prussiens sont encore à Bade, ainsi qu'à Francfort, à Hambourg, dans le Schleswig et le Luxembourg; mais ils ont évacué le Palatinat et la Saxe où il leur importait surtout de rester fixés, jusqu'à la complète adhésion de ce pays à l'Etat fédéral d'Erfurt.

Aujourd'hui Frédéric-Guillaume compte faire de la diète d'Erfurt une machine à recruter de nouveaux soldats dans les petits Etats devenus les vassaux de la Prusse. Lorsque son armée sera portée au chiffre de 500 000 hommes, il reprendra le duel interrompu contre la révolution qu'il attaquera à Dresde, à Stuttgart, à Munich, et s'il le faut à Vienne.

Pour Frédéric-Guillaume, l'armée fortement disciplinée ne doit être qu'un glaive docile. Il ne pense pas que ce glaive peut se briser entre les mains de celui qui le porte, et même se tourner contre lui.

A Bade, les soldats prussiens ont fini par crier : Vive Hecker ! avec les Badois, à Dresde, ne se joindront-ils pas aux Saxons, lorsque ceux-ci crieront : Vive Robert Blum !

Assemblée législative.

Séance du 27 novembre. — Présid. du cit. DUPIN.

La séance est ouverte à 2 3/4.

M. LAGRANGE demande la parole sur le procès-verbal. Hier, à la fin de la séance, j'ai parlé au milieu du tumulte. Les sténographes des journaux n'ont pas entendu mes paroles, et je comprends qu'elles n'aient pas été reproduites par la presse ; mais les sténographes du *Moniteur* m'ont parfaitement entendu, et cependant mon discours n'est pas au *Moniteur*. J'en ai demandé la raison aux sténographes, qui m'ont dit avoir reçu un ordre formel à cet égard.

Je ne connais pas d'autorité qui puisse s'exercer sur le compte rendu de nos séances dans le *Moniteur*, qui ne doit être que l'écho de nos paroles. M. Dupin est présent, et je suis bien aise de dire cela devant lui. Hier, je protestais contre une insulte adressée à la Révolution par M. Barre. Insulter la Révolution, citoyens, c'est insulter la France (Très bien ! à gauche.) M. Barre a dit qu'il suffisait de 12 millions et demi pour faire une révolution. S'il ne fallait que cela, citoyen, il y a longtemps que ce côté de l'Assemblée (la droite), aurait détruit la République. (Mouvement.)

M. LE PRÉSIDENT. Le *Moniteur* n'est ici que pour reproduire les paroles entendues de tous, et non celles qui ne sont dites que pour le *Moniteur*. Quant à la Révolution de février, personne ne sera reçu ici à l'attaquer (Très bien! à gauche; mouvement à droite); mais ce qu'il faut pour qu'elle soit respectée, c'est la liberté de la tribune. ...

A GAUCHE. Et l'impartialité du président.

M. LE PRÉSIDENT. Mais non l'agitation au dedans et les duels au dehors. (Très bien ! à gauche.)

L'ordre du jour appelle la troisième délibération de la proposition sur les coalitions.

M. CAZALÈS proteste contre une parole prononcée hier à cette tribune. On a dit que la religion catholique s'était retirée du pauvre pour se tourner vers le riche. (A gauche : C'est vrai !) Pour parler ainsi, il faut bien ignorer les préceptes de l'Evangile qui commandent aux hommes de s'aimer les uns les autres.

A GAUCHE. C'est l'Eglise qui les a oubliés.

M. CAZALÈS. Le jour où l'Eglise abandonnerait les pauvres, elle mentirait à son origine et renierait les principes de son divin fondateur. (A gauche : C'est ce qu'elle a fait ! — Approbation à droite.)

M. WOLOWSKI développe un amendement ainsi conçu : « Les art. 414, 415 et 416 du code pénal sont modifiés ainsi qu'il suit :

« Art. 414. Tout concert entre ceux qui font travailler des ouvriers, ou entre les ouvriers eux-mêmes, ayant pour objet de porter atteinte à la liberté du travail et de l'industrie, constitue une COALITION. »

» Sera punie d'un emprisonnement de six jours à trois mois, et d'une amende de seize francs à trois mille francs :

» 1° Toute coalition entre ceux qui font travailler des ouvriers, tendant *à forcer l'abaissement des salaires, ou à priver de travail certains ouvriers*, s'il y a eu tentative ou commencement d'exécution ;

» Toute coalition de la part des ouvriers, ayant pour but *de forcer la hausse des salaires* ou de faire cesser en même temps de travailler *dans plusieurs ateliers*, d'interdire le travail dans un atelier, d'empêcher de s'y rendre avant ou après certaines heures, *d'exclure certains ouvriers, de prohiber l'emploi de certaines machines*, et en général de *forcer* le renchérissement des travaux, de les faire suspendre simultanément ou de les empêcher, le tout s'il y a eu tentative ou commencement d'exécution.

» Dans les cas prévus par les deux paragraphes précédents, les chefs ou moteurs seront punis d'un emprisonnement de deux à cinq ans. »

L'orateur défend l'économie politique contre les attaques des socialistes. Il soutient qu'il n'y a nul inconvénient à tolérer la coalition non violente, et que c'est précisément la prohibition de toute coalition, même pacifique, qui produit les coalitions violentes.

M. DE VATIMESNIL combat l'amendement par toutes les raisons déjà invoquées en faveur du projet implacable de la commission. La définition proposée est inexacte parce qu'elle ne s'applique pas à tous les cas où il y a délit, et inutile parce que tout le monde comprend ce que c'est qu'une coalition.

L'orateur soutient qu'il n'y a pas d'antagonisme entre le capital et le travail. (Rires ironiques et protestations

---

ment de leur voyage et une soirée remplie des plus douces émotions.

Qu'est-ce que la *jeunesse dorée* ? et d'abord y a-t-il une jeunesse dorée ? à moins que vous n'appeliez ainsi ces niais désœuvrés qui se couchent tard, se lèvent tard, s'ennuient tout le long de la journée, parlent de leurs maîtresses comme ils parlent de leurs chevaux, boivent, mangent, jouent et se donnent de grands seigneurs parce qu'ils font des dettes, parce qu'ils sont ignorants et paresseux, parce qu'ils ne croient à rien et ne servent à rien. Pour ma part, je ne m'oppose point à cette qualification, laquelle n'est qu'un ridicule de plus.

MM. Léon Gozlan et Lockroy nous introduisent au beau milieu d'une société de gens comme il faut, tarés et débauchés, parfaitement brossés et vernis ; mais flanqués de filous et d'escrocs... L'un de ces derniers, gentilhomme dégommé, a fondé certaine affaire au capital de dix millions, c'est une bonne affaire, d'autant meilleure que pour se débarrasser de ses coassociés ledit gentilhomme se permet toute sorte de peccadilles telles que des assassinats et des empoisonnements qu'il appelle des accidents. Quand on veut réussir, tous les moyens sont bons. Telle est la doctrine pratiquée et conseillée par le vicomte de je ne sais plus quoi. On devine où tout cela le conduit, — à la cour d'assises ; mais il entraîne avec lui son jeune cousin Jules de Saint-Evremont, cœur honnête, un moment perdu dans ce tourbillon de vices.

Jules, ruiné, se vend à une grande dame, Mme de Brennes, la femme d'un ambassadeur à Constantinople. Il devient diplomate, chevalier de la Légion-d'Honneur, et bien autre chose encore. Pour courir après les honneurs et la fortune, il a abandonné Marthe, la fleuriste, la pauvre fille du peuple, dont le souvenir trouble à chaque instant sa conscience restée pure. Cependant l'adultère fleurit dans toute sa splendeur. L'ambassadeur, vieux général à moustaches, combine un système de provocation qui puisse mettre à l'abri et son rang et son nom. La chose s'arrange, et au moment où un duel réparateur doit avoir lieu entre lui et Jules (nous sommes revenus de Constantinople, par parenthèse), il tombe mort, empoisonné par l'homme à la tontine.

C'est compliqué et palpitant, comme vous le voyez. On arrête le vicomte et Saint-Evremond. Rassurez-vous, toutefois, le crime sera puni et la vertu récompensée. L'innocence de Jules est reconnue. La prison lui a donné un état, celui de bijoutier, et le voilà devenu digne de Marthe, sa gentille fiancée.

Ce drame est puissamment conçu et vigoureusement écrit. La rivalité de l'ambassadrice et de la fleuriste amène une scène qui a produit un grand effet, et dans laquelle mesdames Guyon et Naptal-Arnault ont fait assaut de talent. Chilly, Fetcher, Saint-Ernest et Laurent sont bien placés dans cet ouvrage, auquel je prédis une longue suite de représentations.

Le FOU-RIRE continue à régner en paix au théâtre Montansier. Il a pour ministres les bouffons que vous savez, et ceux-là en valent bien d'autres, car ils ont toute sorte de recettes pour amuser le bon peuple...

Ah ! quel plaisir d'être papa ! Tel est le dernier décret rendu par ce gouvernement joyeux. Silence ! la discussion n'est pas permise sous le régime du bon plaisir.

Au Vaudeville, Mme Octave a fait sa rentrée dans *Daphnis et Chloé*, petite bergerie mythologique fade et médiocre. Mme Octave a été fort applaudie.

Pas plus tard qu'hier Arnal nous est apparu sous le costume de *Malbranchu, greffier au plumitif*. Vous avez vu Arnal amoureux, mais vous ne l'avez jamais vu amoureux et greffier, volé comme dans un bois par un grand seigneur qui lui enlève sa femme et l'épouse bel et bien, pendant que lui, Malbranchu, a mille désagréments avec l'ânesse de la mère Simonnet.

Il faut entendre Arnal raconter ses mésaventures au vieux père Bezuchet, lequel est sourd comme un pôt et mêle ses calembredaines à celle de l'infortuné greffier, qui court, se démène, cherche, trouve, ne trouve pas, croit trouver, va, vient, pleure, rit, chante, se fâche, s'emporte, bat la campagne et lutte corps à corps pendant une heure avec don Qui PRO QUO, son ennemi intime. Arnal joue ce rôle avec infiniment d'esprit et d'entrain. Quant à la pièce, tout ce que je puis en dire, c'est qu'elle a deux actes : cela suffit, ou plutôt ne suffit pas.

THÉATRE-ITALIEN.

Samedi, Mlle Vera a débuté avec éclat dans l'*Elixir d'amour*, de Donizetti. Cette jeune cantatrice, qui s'était déjà fait entendre dans quelques salons, a été applaudie, rappelée, fêtée, fleurie, comme au bon temps, — c'était de l'enthousiasme ou je ne m'y connais pas ; — tous les visages s'épanouissaient sous l'influence de cette voix pure et sympathique, qui se jouait gracieusement sans bruit et sans fatigues, à travers les fraîches mélodies et les exquises délicatesses d'une savante vocalisation. — Enfin, c'en est donc fait des cris... l'école du CHANT renaît. Saluons avec bonheur ce retour aux habitudes lyriques qui ont valu si longtemps aux chanteurs de l'Italie une prééminence incontestée.

A bientôt la rentrée de Lablache, et les débuts du ténor Lucchesi.

Charles BRUNIER.

CONCERT.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9.—Aujourd'hui mercredi, 28 novembre, à huit heures et demie du soir, *grand concert extraordinaire* au bénéfice des ouvrières constructeurs de la salle.—Mlle Déjazet, la célèbre artiste, a bien voulu prêter son concours à cette bonne œuvre, elle chantera la *Lisette* de Béranger.

Les *Gueux* de Béranger, mis en musique pour cette solennité par Vekerlin, chantés par les Enfants de Paris.—*Scènes maritimes*, par Junca.—*Titi à Robert-le-Diable*, et *Mimi à Zozor*, par Mayer.—Les prix sont augmentés pour cette fois seulement. Entrée : 50 cent. Tribunes réservées : 1 fr.

à gauche.) Il termine en disant que la législation proposée par la commission devra satisfaire les vœux du légiste, du philosophe, et surtout du chrétien.

M. PEUPIN soutient que la coalition des ouvriers peut être très légitime, qu'elle l'est presque toujours, que ce n'est qu'un acte de légitime défense, et l'exercice d'un droit imprescriptible en face de la coalition permanente des patrons. L'orateur demande le renvoi de l'amendement de M. Wolowski à la commission.

M. LAGER combat ce renvoi au nom de la commission.

MM. PEUPIN, WOLOWSKI et SEVESTE sont encore entendus.

L'amendement, mis aux voix, n'est pas adopté.

L'ensemble de la rédaction de la commission est mise aux voix et adoptée.

MM. Drouyn de Lhuys et de Toqueville écrivent à M. le président et lui demandent la nomination de commissions pour l'examen de l'emploi des fonds secrets de leurs ministères.

Ces deux commissions seront nommées demain dans les bureaux.

L'Assemblée adopte la première délibération sur le projet de loi relatif aux commissaires et sous-commissaires préposés à la surveillance administrative des chemin de fer.

Vient ensuite la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Chauvin, ayant pour objet de laisser à la charge de celui ou de ceux qui l'auraient ordonnancée, toute dépense dépassant le dixième du crédit voté.

La commission rejette la prise en considération.

M. CHAUVIN, auteur de la proposition, donne lecture d'un discours contre les conclusions de la commission.

Voici le texte de la proposition de M. Chauvin :

« 1° Toute dépense dépassant de plus d'un dixième le crédit voté sera pour cet excédant, laissé à la charge de celui ou de ceux qui l'auront ordonnancé ;

» 2° Dans tous les cas de dépenses faites sur plans et devis d'architecte, celui-ci ne touchera d'honoraires que sur la somme comprise à son devis, à moins d'un vote spécial de l'Assemblée nationale. »

M. CHEGARAY repousse la proposition.

M. CHAUVIN demande que sa proposition soit d'abord prise en considération; puis il ne s'opposera pas à ce qu'elle soit renvoyée à la commission du budget.

Après une première épreuve douteuse, la seconde épreuve détermine le rejet de la proposition.

L'Assemblée décide qu'elle passera à une troisième délibération sur le projet de loi pour l'annulation de 79 271 698 fr. de rentes appartenant à la caisse d'amortissement.

L'Assemblée décide aussi qu'elle passera à une seconde délibération sur le projet de loi relatif à un appel de 80 mille hommes sur la classe 1849.

L'Assemblée prend ensuite en considération la proposition de M. le général de Grammont ayant pour objet de mettre un terme aux mauvais traitements exercés sur les animaux.

Il n'y a plus rien à l'ordre du jour.

La séance est levée à cinq heures.

RÉVOCATION DU PRÉFET DU LOIRET.

Orléans, 22 novembre 1849.

Avant-hier soir, mardi, les vitraux des grands salons de l'hôtel de la préfecture étincelaient de l'éclat des lustres. M. Pereira, préfet de M. Louis Napoléon, donnait, dit-on, un grand festival avec musique, à l'exemple du maître : on faisait de la conciliation : mille invitations à la magistrature, à la garde nationale, aux officiers des 27e et 24e de ligne, et aux employés supérieurs des administrations avaient amené cinq cents hôtes.

Le lendemain, à peine les échos de l'orchestre militaire avaient-ils cessé, qu'un *on dit* vole par la ville : M. le préfet est révoqué. Qui a dit cela le premier, même avant les journaux, même avant le *Moniteur*? Nul ne le sait. Est-ce un jésuite? est-ce un bonapartiste-neveu? un orléaniste, un chamboran, ou un sage et modéré républicain, enfin un rouge ou un socialiste? De qui vient le bruit? de qui vient le coup? Nul ne le sait encore, et c'est difficile, car M. Pereira, préfet, n'était ni jésuite, ni bonapartiste, ni chamboran, ni sage républicain, ni rouge, encore moins était-il socialiste. Il était, de bon avoué, devenu bon administrateur de préfecture

Or, les jésuites ne veulent pas d'un bon préfet sans la robe courte de l'ordre, les bonapartistes d'un votant de Cavaignac, les orléanistes d'un préfet de février, les chamborans d'un soldat de 1830, les sages républicains d'un commissaire de Ledru-Rollin, les rouges et les socialistes d'un préfet devenu si bon administrateur qu'il ait dit préfectoralement *Racca* à Ledru-Rollin et *à sa minorité factieuse*.

Qui donc a fait faire ou laissé faire au président cette..... faute (c'est le seul mot accepté en politique; en morale, je dirais injustice, ingratitude, brutalité même)? Mais il y a faute, et si M. Napoléon passait cette révocation à la balance électorale, elle serait lourde. Si, par exemple, notre représentant Michot se fût fait condamner, et qu'on eût une réélection à faire, le candidat nommé ne serait pas, croyez-le bien, un Abatucci, un Lacave ou un Arbey quelconque ; mais, à dix mille voix de plus, ce serait un opposant montagnard ou socialiste.

Nous attendons le nouveau préfet, M. de... de..., je ne me rappelle plus, venant des Pyrénées-Orientales. Nous attendons aussi Mgr Dupanloup. Cette révocation est-elle un prodrôme de sa venue? L'ingratitude a-t-elle ainsi accès sous la mître? Car on dit que M. le préfet destitué aurait, sans l'énergique opposition du colonel de la garde nationale, différé une grande revue jusqu'à l'intronisation de monseigneur dans son siége.

Un dernier mot : M. Pereira, comme homme privé et comme administrateur, n'a que des amis; comme homme politique, il n'avait que des adversaires. Suivant moi, il a abdiqué trop facilement les qualités de bon patriote pour celles de bon préfet. Désillusionné, que va-t-il faire? Les patriotes serreront-ils les rangs pour l'admettre encore à la lutte?... Ce serait le mieux pour lui.

AUX ASSOCIATIONS.

La commission centrale de l'Union invite les associations qui n'ont pas encore envoyé leurs statuts, à les envoyer le plus promptement possible, afin de ne pas mettre d'interruption dans les travaux de la commission de vérification; ils seront reçus tous les jours, de 7 à 10 heures du soir, et le dimanche, de midi à 3 heures, au siége de la commission, rue St-André-des-Arts, 27, ancien 35.

Quelques associations n'ont peut-être pas compris que la vérification de leurs statuts ne les engage pas à adhérer au *contrat d'union*, mais qu'elle est nécessaire pour obtenir qu'elles soient annoncées dans les journaux démocratiques.

Il importe, pour assurer aux associations réellement fraternelles et démocratiques, la confiance, et l'appui de toute la démocratie, de ne pas les confondre avec celles qui sont fondées sur l'exploitation et ne prennent le titre d'association que dans un but commercial.

C'est afin d'éviter la déconsidération qui peut en résulter pour les associations, et maintenir les principes dans toute leur intégrité, que la commission centrale de l'Union a reçu une mission toute spéciale pour la vérification des statuts et l'enquête, dans l'assemblée générale des délégués des associations, qui a eu lieu rue St-Spire, le 5 octobre 1849.

Ainsi, l'envoi des statuts et l'adhésion aux rectifications n'impose pas l'obligation d'adhérer au contrat d'Union.

La commission prévient aussi les associations que le contrat d'union qui établit la solidarité entre toutes les associations fraternelles, a été enregistré, le 28 novembre 1849. Chaque dimanche, il sera fait une publication spéciale dans tous les journaux démocratiques, de toutes les associations qui ont adhéré et de toutes celles qui adhéreront.

Les associations qui désirent adhérer sont invitées à envoyer un extrait du procès-verbal de la séance de l'assemblée générale de l'association adhérante, constatant l'adhésion, et le gérant, ou un délégué spécialement autorisé, à signer un contrat d'union.

Les lettres non-affranchies ne seront pas reçues.

Pour la commission :
Le secrétaire, JEANNE.

Voici une nouvelle liste d'associations fraternelles dont les statuts ont été vérifiés :

Association fraternelle des charpentiers, rue Vielle-du-Temple, 79.

Association fraternelle égalitaire des ouvriers pour la vente des charbons de terre et de bois, rue Châtillop, 3,

Association des sages-femmes, rue du Cherche-Midi, 12.

Association des mégissiers, rue Saint-Hippolyte, 3.

Le siége de l'association des facteurs de pianos est rue Chabrol, 32.

FAITS DIVERS.

M. le Barbier de Tinan, capitaine de vaisseau, commandant la *Pomone*, qui avait été chargé de protéger et au besoin de recueillir nos consuls et nos nationaux à Tanger pendant le différent avec le Maroc, vient d'être promu au grade de commandeur de la Légion d'honneur.

— Les sociétaires de la Comédie-Française ont renoncé à interjeter appel du jugement de référé rendu par la première chambre du tribunal, le 23 courant; ils ont immédiatement formé leur pourvoi devant le conseil d'Etat. (*Droit.*)

— Voilà enfin un premier pas, mais bien timide, dans la voie du Socialisme pratique :

« Le ministre du commerce vient de décider qu'un nouveau cours pour les ouvriers serait ajouté au programme du Conservatoire des Arts-et-Métiers : un cours de chimie expérimentale, appliquée à l'industrie. Afin de donner à cet enseignement tout l'attrait dont il est susceptible, et pour que la démonstration soit complètement mise à la portée des auditeurs, il sera fait des expériences comme à la Sorbonne. Dans le but de rendre ce cours accessible au plus grand nombre d'ouvriers possible, on va approprier la grande église du Conservatoire, et la convertir en amphithéâtre. »

— Une grande amélioration vient d'être opérée sur tous les lavoirs en bateaux établis sur la Seine. Les laveuses, sur la plupart de ces bateaux, étaient exposées en hiver à toutes les intempéries de la saison; ces lavoirs étaient à jour. Tous ont reçu, de chaque côté, des espèces d'appentis en vitrage qui descendent jusqu'au niveau de l'eau; par ce moyen, aussi simple que peu coûteux, les laveuses se trouvent abritées de la pluie et du vent.

— Une entreprise importante, conçue et mûrie par l'industrie privée, vient d'être approuvée par la reine Isabelle : c'est la canalisation complète et la mise en état de viabilité du fleuve de l'Ebre depuis Saragosse jusqu'à la mer, sur une étendue de 300 kilomètres. Le gouvernement espagnol, en concédant cette entreprise, a largement doté les concessionnaires, qui jouiront du droit de la navigation à vapeur sur l'Ebre pendant cent ans, profiteront des eaux pouvant servir à l'irrigation des terres riveraines, des droits de pêche, et utiliseront les terrains que les travaux de la canalisation auront conquis sur le lit du fleuve. A ces faveurs se joint la garantie d'intérêt du capital versé pendant la durée des opérations et dix ans après leur exécution.

Toutes ce clauses, accordées par l'Etat, vont être soumises à la sanction des pouvoirs législatifs. Les résultats de cette entreprise seront immenses. Sans parler du parti que l'on tirera des eaux du fleuve pour les irrigations, la nouvelle voie donnera à l'industrie, aux produits agricoles et manufacturiers de la Catalogne, des provinces de Valence, d'Aragon, de Navarre et de la Castille, une vie nouvelle, une source féconde de richesses.

Les études préparatoires ont été faites par des ingénieurs espagnols et français. On dit que ces derniers seront chargés de l'exécution des travaux.

— Hier, à minuit, le thermomètre centigrade de l'ingénieur Chevalier marquait 4° 9/10e au-dessous de zéro; aujourd'hui à 6 heures du matin 5° 7/10e; à midi 3° 8/10e.

— Marseille vient d'être témoin d'une de ces solennités qui font époque dans l'existence d'une ville. Le canal destiné à amener les eaux de la Durance a été inauguré lundi dernier. Ce travail, le plus vaste qu'ait jamais entrepris une commune avec ses seules ressources, aura coûté plus de 25 millions, et une de ses parties, le pont-aqueduc de Roquefaveur, laisse bien loin derrière elle tout ce que les Romains ont fait dans ce genre. Comme Toulouse, Marseille aura désormais de l'eau en abondance pour les besoins domestiques et pour son assainissement.

INCENDIE DU CHATEAU DE LUNÉVILLE. — On lit dans l'*Espérance* de Nancy, du 24 :

« Lunéville est dans la consternation ; un incendie qui a éclaté hier, entre six et sept heures du matin, dans les appartements, dit-on, de l'aide-de-camp du général Reynau, a détruit la partie la plus intéressante et la plus importante du magnifique château bâti par Léopold. Tout le bâtiment longeant la terrasse (où se donnait les carrousels), ainsi que les deux ailes aboutissant sur la place de la Comédie, sont détruits. L'incendie a fait un instant des progrès tellement effrayants, qu'à huit heures et demie déjà les flammes avaient envahi une partie très considérable de ces vastes constructions.

» Toute cette portion du château, jadis occupée par Stanislas, et dans laquelle se trouvaient, entre autres, la salle du Trône, la chambre de la reine, etc., avait été splendidement réparée en 1810, époque à laquelle le prince d'Hohenlohe vint occuper cette résidence. Eh bien ! tous ces magnifiques salons aux lambris dorés, et si riches de souvenirs, n'existent plus.

» Hier, à six heures du matin, deux cavaliers de l'escadron des guides arrivaient ici à franc-étrier pour demander des secours; à 11 heures, quatre pompes et 40 à 50 de nos pompiers partaient en poste pour Lunéville, où ils sont arrivés à deux heures un quart. On dit qu'alors on était parvenu à concentrer le foyer de l'incendie; quarante pompes venues de toutes parts, suffisaient à peine pour éteindre l'immense part qu'on s'était vu dans la nécessité de faire au feu.

» Hier soir, une foule de personnes, parmi lesquelles se trouvaient un grand nombre d'anciens habitants de Lunéville, attendaient dans l'anxiété l'arrivée des diligences, avides de recueillir des détails sur le sinistre qui enlevait à cette ville son plus bel ornement, dernier et précieux souvenir de la splendeur de nos ducs. »

COURS DE JOUR. — Le jeudi 3 décembre, à trois heures précises, M. Emile Chevé ouvrira chez lui, rue Saint-André-des-Arts, n° 52 (ancien *bis*), un nouveau cours de musique vocale et d'harmonie.

Les leçons auront lieu trois fois par semaine, les lundis, mercredis et vendredis, à la même heure.

Des places spéciales sont réservées aux dames et aux enfants.

C'est ce soir, mercredi, que commence le cours public et gratuit à l'École-de-Médecine.

PETITE CORRESPONDANCE.

Narbonne.—M. G.—Reçu les 15. — Fait l'applic. de conform.—Remerç. frat.
Nans.—M. C.—Reçu les 17 et fait.
Darney.—M. T.—Reçu les 17 et fait.
Haubourtin.—M. J. S.—Reçu les 17 et fait.
Chitenay.—M. A. C.—Nous fais. votre réab. et attendons le mand. annoncé.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 f.	11 f.	6 f.
DEP. ET ETRANG. sans surtaxe	32	17	9
PAYS A SURTAXE.			
Belgique	[illegible]	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	40	21	13
Colonies et pays d'outre-mer	50	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	68	35	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à 9 »	30	Réclames-notices	60
Dix fois et plus. »	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Toute réclamation doit être accompagnée de la dernière bande imprimée.

Bourse du 27 novembre 1849.

La bourse d'aujourd'hui a encore été excessivement lourde. On a ouvert comme on avait fermé; les tendances à la baisse ont voulu encore se montrer, mais elles n'ont pu rien faire, et le 5 0/0, à terme, ouvert à 90-05, a fait, au plus bas, 89-90, puis il a fait 90-05, pour fermer à 89-95; hausse, 5 c. sur la clôture d'hier.

Aucune nouvelle de nature à influencer les cours ne circulait en Bourse.

Le 5 0/0 au comptant, ouvert à 89-90, a fait au plus bas 89-95, au plus haut 90 fr., et a fermé à 89-95; hausse 5 c.

Le 3 0/0 au comptant a fermé, comme à terme, à 57-45, en hausse de 15 c. sur la clôture précédente.

Les actions de la Banque ont fermé à 2 400 fr., en hausse de 5 fr.

Les nouvelles obligations de la ville ont fermé en hausse de 3-75, à 1 160 fr.; celles de la Seine en hausse de 2-50, à 1 090.

Il y a toujours peu d'affaires sur les chemins de fer, mais ces valeurs se tiennent bien.

4 heures, à la coulisse. — Le 5 0/0 faisait 89-90, demandé.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clô. du j.
Trois 0/0	56 95	57 45	57 40	57 45
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0	89 90	89 05	89 90	89 95

27 NOV.—AU COMPTANT.—COURS DE CLOTURE.

RENTES.			
3 0/0 j. du 22 juin	57 45	Espag. dette active	22 1/4
5 0/0 j. du 22 mars	89 95	— — 3 0/0	36 1/2
VALEURS DIVERSES.		— Dette intér.	28 5/8
Banque de France	2400 »»	Naples, récép. Roth.	91 »»
Ob. de la Ville, anc.	13.5 »»	Romain, emprunt	83 1/2
— — nouv.	1160 25	Haïti, emprunt	200 »»
Oblig. de la Seine	1090 50	Piémont, emprunt	920 »»
— St-Germ. 1842	165 »»	— Nouveau	890 »/»
— Versailles	810 »	Rente 5 0/0	83 »»
— Orléans, 4 0/0	930 »»	Lots d'Autriche	395 »»
Nouvelles	977 50	2 1/2 hollandais	55 »»
		CHEMINS DE FER.	
— Rouen, 4 0/0	785 »»	Saint-Germain	405 »»

— Nouvell., 1846.	900 »»	Versailles, r. d.	210 »»
— Havre j. mars.	740 »»	Versailles, r. g.	167 50
— Nouvelles.	840 »»	Orléans à Paris	737 50
— Marseille	950 »»	Rouen	584 75
— Orléans, jouis.	400 »»	Havre	230 »»
Quatre-Canaux	1060 »»	Avignon-Marseille	218 75
— Jouissance.	76 25	Bâle	102 50
Bons du Trésor	6 0/0.	Centre	302 50
Forges Aveyron.	3000 »»	Boulogne	187 50
Monceau-s.-Sambre	1500 »»	Bordeaux	397 50
Nord (hauts four.).	900 »»	Nord	448 75
Charbon belge	725 »»	Strasbourg	355 75
Zinc V.-Montagne.	2725 »»	Nantes	280 »»
— Stolberg.	800 »»	Monter. à Troyes	112 50
Mines de la Loire	235 »»	Dieppe Fécamp	180 »»

FONDS ÉTRANGERS.

Belg. 5 0/0 1840	95 3/4	
— 5 0/0 1842	91 3/4	
— 4 1/2	86 3/4	
— 3 0/0	65 1/6	
— 2 1/2 0/0	50 »/»	
— Banque	710 »»	
— — 1841.	1020 »/»	

BOURSE DE LONDRES du 24 novembre.

3 0/0 consolidés	[illegible] 3
3 0/0 au 14 déc.	94 3

TAXE DU PAIN.

1re qualité le kilo	27 c.
2e — —	20

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 28 novembre.

THEATRE DE LA NATION.—Le Prophète.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Le Testament.
ITALIENS.—
OPÉRA-COMIQUE.—L'Eclair, le Moulin des Tilleuls.
ODÉON.—François le Champi, Sganarelle.
THÉATRE-HISTORIQUE. Le Comte Hermann.
VAUDEVILLE. — Pas de fumée, Malbranche, Daphnis.
GYMNASE. — La Faction, Graziella, les Partageux.
THÉATRE MONTANSIER.—Ah! quel plaisir d'être papa, 2 sans-culottes, la Belle Cauchoise, un Gendre.
VARIETES.—La Vie de Bohême, la Fille terrible.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Le Connétable de Bourbon, le Livre noir.
THEATRE DU LUXEMBOURG.—Léonce, un Homme traqué.
AMBIGU-COMIQUE. La Jeunesse dorée.
GAITÉ. — Les Belles de Nuit.
THEATRE-NATIONAL.—Les Pilules du Diable.
FOLIES.— L'Ouvrier grand seigneur, Marquis de Fiouvac.
THEATRE CHOISEUL.— Les Talismans du Diable.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 258. ÉDITION DU MATIN. Jeudi 29 novembre 1849.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . 11 f.
Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du capital, du travail et du talent.

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au capital, au travail et au talent.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 30 novembre sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

PARIS, 28 NOVEMBRE.

Assemblée nationale.

ÉCHEC AU PRÉSIDENT.

La question des droits du président de la République et de l'Assemblée a fait les frais de la séance d'aujourd'hui.

La souveraineté nationale est incarnée dans le président, disaient les honnêtes et modérés, les monarchistes avoués ou honteux. Le droit de naturalisation est un acte de souveraineté, et à ce titre il appartient au président de la République, s'écriait M. de Vatimesnil, qui se croit toujours l'amant du roi par la grâce de Dieu, et la droite d'applaudir, et les ministres de M. Bonaparte de monter par deux fois à la tribune pour taxer l'opinion contraire d'hérésie constitutionnelle.

Puis voyant que la discussion s'échauffe, que la gauche est unanime, que quelques membres du grand parti de l'ordre se détachent, on rabat un peu de ces prétentions. Le président était supérieur à l'Assemblée dans le discours de M. de Montigny, il n'est plus que son égal dans les discours de ceux qui lui succèdent. Il émane du suffrage universel comme l'Assemblée, donc son autorité ne saurait être moindre.

— Mais le président a été nommé sous l'empire de la Constitution, non pas comme souverain, mais pour remplir des fonctions déterminées, répondaient les démocrates, pour veiller à l'*exécution* des lois, présider aux solennités nationales, et *représenter* la République. Il n'y a pas de conflit possible entre lui et l'Assemblée. L'Assemblée est souveraine dans les limites de la Constitution, le président n'est que l'exécuteur de ses volontés. Par elle il peut être suspendu de ses fonctions et mis en accusation; tandis qu'il ne peut rien contre ses décisions et ne possède aucun recours contre elle. La lutte du président contre l'Assemblée ne serait pas un conflit constitutionnel, ce serait la révolte du serviteur contre son maître. Cela résulte du texte des articles de la Constitution qui règlent les droits du président et de l'Assemblée.

M. Bourzat, M. Valette avaient entamé le débat; M. Jules Favre est venu leur prêter l'appui de sa parole incisive. M. Crémieux a expliqué le rôle du gouvernement provisoire dans la question des étrangers naturalisés. Il n'est pas jusqu'à M. Mauguin qui n'ait cru devoir protester, et cette fois les partisans de la prérogative présidentielle ont eu le dessous. Les amendements de MM. Bourzat et Mauguin, demandant que le droit de naturalisation fût retenu par l'Assemblée, et non délégué au président de la République, ont été renvoyés à la commission, comme leurs auteurs le proposaient, malgré l'opposition énergique des ministres et du rapporteur.

La Commune sociétaire.

Nous croyons qu'en ce moment le parti démocratique n'est pas éloigné de s'accorder sur un très grand nombre de questions importantes; le terrain neutre sur lequel se rencontrent tous les organes de la démocratie, s'élargit tous les jours.

L'immense majorité des républicains socialistes ferait dès à présent des réponses unanimes à un grand nombre de questions. Droit au travail, organisation du travail par l'association, suppression de la féodalité financière, constitution démocratique de la banque, mobilisation du crédit foncier, transformation de la magistrature et de l'armée par l'élection, réduction de la force armée permanente, enseignement gratuit, ces sujets et beaucoup d'autres encore forment le domaine commun de la démocratie, et donnent à ses efforts un but mieux précisé, mieux aperçu chaque jour.

On peut l'affirmer : dès à présent il existe un programme général dans le parti démocratique; mais, en dehors des termes de cette formule collective, chaque nuance démocratique, chaque école socialiste conserve les idées spéciales qui sont la raison de son existence.

Nous, phalanstériens, quelle est la conception principale qui nous distingue dans le parti démocratique socialiste?

Ce qui nous distingue, c'est que nous aspirons à la fondation de la *commune sociétaire*; c'est là notre but final, et les autres améliorations ne sont à nos yeux que des transitions ayant pour objet de préparer cette œuvre dernière.

Bien loin d'être exclusifs et de tenir beaucoup à conserver dans la démocratie socialiste une existence à part, nous serions heureux de voir les idées qui nous sont encore particulières passer dans le programme général de la démocratie, comme y sont entrées déjà plusieurs formules que nous avons, sous le règne de Louis-Philippe, longtemps propagées dans une solitude presque absolue.

Pourquoi le parti démocratique socialiste hésiterait-il à inscrire sur sa bannière, à côté du *droit au travail*, de l'*organisation du travail*, de l'*association*, RÉALISATION DE LA COMMUNE SOCIÉTAIRE?

Cette formule ne représente que des idées d'une évidence élémentaire.

Nous parlons à tous les hommes déjà convaincus de la fécondité du principe d'association, à tous les hommes qui regardent l'association comme la souveraine de l'avenir, et nous leur disons :

Croyez-vous arriver jamais à la transformation complète de la société en créant des associations plus ou moins bien organisées de tailleurs, de chapeliers, de cuisiniers, etc?

Toutes ces associations, bornées à une seule industrie, toutes ces associations étrangères au principal travail de l'humanité, à celui qui nourrit tous les autres, à l'agriculture, peuvent-elles, malgré les améliorations de détail qu'elles présentent, contenir en germe un monde nouveau?

Est-il une seule de ces associations qui puisse renfermer en elle-même toutes les variétés d'âge, de sexe, d'aptitudes, de conditions que nous retrouvons dans la société prise dans son ensemble, et dont la commune nous offre la reproduction sur une échelle réduite?

La commune renferme en son sein tous les éléments sociaux : agriculture, industrie, ménage, commerce, enseignement, science, beaux-arts, culte, administration. Tant qu'une théorie d'association ne sera pas rendue applicable à tous les éléments d'une commune, elle ne saurait prétendre à régénérer le pays, dont la commune est l'élément constitutif, la molécule indécomposable.

Que si, au contraire, le principe de l'association avait régénéré une commune prise pour type, le problème social serait résolu pour la France entière.

Ces idées, nous le répétons, sont d'une évidence tellement incontestable, élémentaire, que les démocrates socialistes de bonne foi n'ont besoin que d'un peu de réflexion pour s'y rallier.

Pourquoi s'en éloigneraient-ils? parce qu'ils *aimeraient mieux* les ateliers de M. Louis Blanc ou la banque d'échange de M. Proudhon?

Mais aucune alternative n'est posée entre la commune sociétaire et ces différentes conceptions socialistes. Il n'y a pas à choisir ici. Les ateliers de M. Louis Blanc, si bien organisés qu'ils puissent être, ne dispensent en aucune façon d'organiser la commune, et d'engrener, de rendre solidaires les industries différentes dont elle se compose. La banque d'échange, en la supposant en pleine activité, peut faciliter la circulation, mais elle ne transforme pas la production, elle ne contient pas un système d'association agricole, industrielle, ne touche en aucune façon à l'enseignement, laisse entièrement intacte la majeure partie des problèmes qui intéressent l'humanité, et qui devraient être résolus par l'organisation intégrale de la commune.

Ne nous dites plus que vous préférez à la *commune sociétaire* tout autre système; il ne peut pas y en avoir d'équivalent. Nous le disons sans vouloir déprécier le moins du monde les travaux des hommes qui examinent en détail le problème de la circulation ou tel autre phénomène de la vie sociale; ces études, fussent-elles même couronnées du plus grand succès, ne dispenseraient la France de réaliser la *commune sociétaire* que dans deux hypothèses également absurdes :

A savoir, que le principe de l'association n'est pas supérieur au principe de l'égoïsme et du morcellement dans toutes les branches de l'activité humaine;

Ou bien encore, qu'il peut exister une époque dans laquelle il n'y aurait plus de communes rurales, et où les hommes, absorbés par l'échange des produits, n'auraient plus à s'occuper ni d'agriculture, ni d'industrie, ni de ménage, ni d'éducation.

Que les démocrates socialistes y réfléchissent : toute mesure, si radicale qu'elle leur paraisse, qui n'aboutit pas à l'organisation de la commune d'après le principe de l'association, ne peut avoir sur les destinées du pays qu'une action superficielle, préparatoire, provisoire, et lègue à l'avenir la solution des questions de production et de consommation qui s'agitent incessamment dans les trente-sept mille communes de France.

Le conseil des ministres a, dit-on, pourvu aujourd'hui au remplacement de MM. le général de Lamoricière et Gustave de Beaumont. On cite le général Randon pour l'ambassade de Saint-Pétesbourg, et le général Levaillant pour celle de Berlin. On parle aussi de MM. les généraux Magnan et Fabvier pour ces deux postes diplomatiques.

On assure que M. Tayher, directeur-général des postes, irait à Naples en qualité de ministre plénipotentiaire, et que M. Lucien Murat, en ce moment ambassadeur à Turin, passerait à l'ambassade de Madrid.

Ces diverses combinaisons étaient ce matin, dans la salle des Conférences de l'Assemblée, où étaient réunis les représentants, l'objet des commentaires les plus contradictoires.

M. Brifault, ancien chef du secrétariat du président de la République, vient d'être envoyé en Suisse, en mission particulière, auprès du général Dufour.

LE JOURNAL *LE CRÉDIT* ET L'ÉLYSÉE.

Le *Crédit* devait nécessairement s'occuper de

FORTUNADA

VOYAGE INVRAISEMBLABLE.[1]

DEUXIÈME PARTIE.

XXXVII.

VASCO SONGE A S'EN ALLER.

Vasco semblait prévoir ce qui se tramait à Lisbonne contre les biens de ses compagnons. Heureusement il savait à merveille, sans être aussi fort sur les lois que Jean de Régras, qu'on ne pouvait ouvrir les successions avant le commencement de la troisième année.

Il avait pris toutes ses mesures pour n'être pas en retard : son intérêt, dans cette affaire, était trop direct, il tenait trop à l'énorme prime qui devait lui être payée sur chacune de ces fortunes, pour ne pas ramener avant cette époque fatale les vieux démons qu'il avait changés en chérubins. Malgré cela, il n'avait pas encore parlé sérieusement du départ. Un séjour de quelques semaines dans ce fortuné pays lui semblait nécessaire à parfaire l'éducation, à compléter la forme nouvelle de ses heureux passagers.

Il s'était contenté d'exprimer de temps en temps l'idée du retour à ceux qui étaient restés auprès de lui, mais d'un ton fort calme et sans paraître y attacher une importance trop prochaine. Les réponses n'étaient du reste pas de nature à l'encourager.

— Nous avons le temps d'y penser! répliquait-on généralement.

— Encore quelques mois, et nous verrons! — Personne ne souffre de notre absence, à quoi bon nous presser?

On touchait déjà au troisième mois, lorsque le capitaine jugea enfin le moment venu d'aborder sérieusement la question.

La difficulté était de pouvoir réunir tous ces joyeux vagabons. L'île était très étendue, et chacun d'eux était parti à la suite de quelque troupe qui allait visiter ses voisins, ou d'un convoi qui s'en retournait dans les pays du Sud ou de l'Orient. Ils se trouvaient ainsi dispersés sur tous les points de Fortunada. Vasco, resté à peu près seul avec Sergius, se trouvait donc fort embarrassé pour les consulter sur sa résolution; sans compter qu'il n'était pas tranquille non plus sur la manière dont ils l'accueilleraient, après avoir savouré largement les fruits du bonheur, après avoir goûté à ces lotus magiques qui font oublier la patrie.

En attendant, il commença par revenir à la cité des Avenues, où avait eu lieu le banquet sous les palmiers. Là, il fit la revue des hommes de son équipage qui s'étaient conservés en bonne santé, en vivant, eux aussi, dans l'abondance de tous biens; il visita ses vaisseaux et les trouva parfaitement d'aplomb sur leur quille, et munis de tous leurs agrès en bon état.

Après cet examen, il pensa à envoyer quelques-uns de ses matelots faire le tour de ce petit monde, pour y recueillir dans tous les coins les Portugais épars. Puis il fit la sage réflexion que ce serait envoyer le manche après la coignée, que d'ailleurs les délices de l'île engageraient à coup sûr le plus grand nombre à déserter; ce qui eût terriblement augmenté son embarras.

Sur ces entrefaites arriva au lieu où il se trouvait un de ses anciens amis Paya-Hou, qu'il n'avait pas revu depuis son arrivée. Après les félicitations et les cadeaux d'usage, Vasco se rappela que Paya-Hou, le chef des muets, avait à sa disposition les moyens de résoudre promptement le problème du tour de l'île.

— Je n'ai pas encore vu les muets depuis mon arrivée, lui dit-il.

— J'en ai un là tout prêt qui m'a accompagné jusqu'ici, répondit le Fortunadien : les autres sont dispersés à droite et à gauche dans l'intérieur du pays. Cependant un grand nombre d'entre eux se trouvaient au pays des *dugongs* quand j'ai quitté Trésor-des-Fruits.

— Il m'en faudrait au moins une douzaine, reprit Vasco; j'ai une mission importante à confier à leur agilité.

— Bon! fit l'Océanien, celui qui m'a suivi peut, en fort peu de temps, vous aller chercher tous ceux de ses compagnons dont vous avez besoin.

Cette conversation était de l'hébreu pour Sergius et ceux des Portugais qui se trouvaient à côté des deux interlocuteurs.

— Qu'est-ce que le pays des dugongs? qu'est-ce que Trésor-des-Fruits? qu'est-ce que les muets? demandèrent-ils à la fois.

— Le dugong, répondit Vasco, est un animal marin qui rend dans l'eau les mêmes services qu'une antilope sur terre.

— Comment cela? Des habitants de l'eau qui rendent ici d'autres services que celui de servir de nourriture!

— Oui, pardieu! fit Vasco, et qui ont des noms, et qui y répondent.

— C'est étrange! c'est incroyable!

— Tenez, dit Paya-Hou, au lieu d'y envoyer, allons-y nous-mêmes; vous verrez les dugongs tout à votre aise, ainsi que Trésor-des-Fruits, qui est une cité de la partie orientale de notre pays.

— Ma foi, oui! reprit le capitaine; et nous reviendrons tous sur leurs dos, quand les muets auront retrouvé nos compagnons.

— Eh quoi! dit Sergius, auriez-vous donc une partie de vos compatriotes privés du don de la parole?

— Pas précisément, répondit Vasco à la place de son ami; ce sont bien leurs compatriotes, car pour eux les animaux ne sont que des frères cadets, inférieurs à l'homme en intelligence et en passions; mais les muets dont il s'agit ne sont pas tout à fait des créatures humaines.

Pendant que Vasco prononçait ces mots, Paya-Hou jetait autour de lui un nom composé de syllabes sonores. Un moment après, une sorte d'homme de près de six pieds, couvert de poils, excepté sur la face et quelques autres parties du devant du corps, accourut à ce bruyant signal.

XXXVIII.

LA POSTE AUX CHIMPANZÉS.

A l'apparition de cet être singulier, les femmes eurent une grande frayeur; elles se reculèrent en poussant des cris perçants.

— Soyez tranquilles, leur dit Paya-Hou, Naoô n'est pas méchant; et voyez, votre frayeur l'a attristé.

L'individu qui s'approchait avait réellement l'air confus de l'effet produit par sa présence; il n'y était pas habitué. Sergius reconnut en lui ce que les habitants des Molluques nomment *homme-sauvage*. C'était un chimpanzé de la plus belle espèce; il avait

(1) Voir les numéros des 11, 12, 13, 14, 15, 19, 20, 21, 22, 23, 28, 29, 30 septembre, 4, 5 6, 7 octobre, 21, 23, 24 et 24 novembre 1849.

l'effet scandaleux produit dans la presse par sa grave révélation sur les instructions données aux nouveaux préfets relativement à la réélection de M. Bonaparte. Mais les explications données par ce journal sont loin de répondre à l'attente publique. Ces explications n'expliquent rien et ne répondent à aucun des arguments sérieux et légaux qui lui ont été opposés.

On dirait, à lire le *Crédit* de ce matin, que ce prudent journal a lui-même le sentiment de s'être trop aventuré, et regrette de ne pas avoir été soutenu par d'autres organes qui auraient reçu le même mot d'ordre.

En effet, pour première justification, le *Crédit* fait remarquer *que les Débats, le Constitutionnel, le Siècle et la Presse persistent à garder le silence sur cet incident, et qu'ils ont sans doute de bonnes raisons à alléguer*. Après quoi il invoque, en faveur des prétentions de l'Elysée, quelques lignes de l'*Ordre*, qui est aujourd'hui, dit-il, l'organe de MM. Barrot, Dufaure, Thiers, Molé, Berryer, en un mot, *de toutes les illustrations parlementaires*, et qui déclarait hier ne pas s'opposer *à la prolongation régulière des pouvoirs conférés par l'élection du 10 décembre*, si cette prolongation de pouvoirs est obtenue de la nation *par l'élan de sa reconnaissance*.

Le *Crédit* cite également un article de la *République*, journal de M. Bareste, *organe principal du socialisme*, dit-il, comme d'accord avec l'*Ordre* pour *reconnaître que l'éclaircissement donné par M. Louis Napoléon à sa politique personnelle est non-seulement régulier, constitutionnel, mais encore favorable à la politique d'améliorations*.

Quant aux objections légales publiées par les journaux démocratiques, le *Crédit* s'abstient de les citer textuellement. Il ne nous fait pas l'honneur de nous accuser lecture de notre protestation. En mentionnant les articles du *National* et de la *Voix du Peuple*, il évite soigneusement d'entrer dans la discussion du point de droit. Voici par quelles phrases élastiques il tourne la difficulté :

» Nous sommes convaincus, ainsi que nous le disions l'autre jour, que *M. Louis Napoléon veut conquérir une seconde fois, par des améliorations populaires, les suffrages que lui ont valu les souvenirs attachés à son nom*; nous croyons qu'*il veut mériter, par l'affermissement de l'ordre et le progrès positif du bien-être populaire, l'affection et la confiance du pays*. Et nous ajoutons que si les choses se passent ainsi, le peuple souverain, quoi qu'en dise le *National*, *saura bien trouver des moyens très constitutionnels, très légaux*, de témoigner satisfaction et reconnaissance pour une pareille conduite.

« ..... La Constitution ne défend pas de croire à sa révision ; elle autorise très sagement cette croyance, chacun peut l'émettre publiquement, surtout le président chez qui cette franchise est un devoir. Le président croit que l'ordre, la sécurité, le salut de la République tiennent à ce que le Pouvoir qui ferait bien les affaires du pays ne soit pas menacé constitutionnellement, à jour fixe, de déchéance forcée; c'est une opinion qui en vaut bien une autre, et nous ne voyons pas pourquoi le président, et nous-mêmes, ne serions pas libres de nous efforcer de la faire prévaloir sur l'opinion contraire du *National* et de la *Voix du Peuple*. C'est notre droit et nous sommes convaincus d'avoir avec nous l'immense majorité du pays. »

Le *Crédit* équivoque évidemment et s'échappe par la tangente. Pour le ramener au point précis du débat, nous lui posons les questions suivantes :

1° Est-il vrai que l'article 45 de la Constitution dit : « Que le président de la République est élu » pour quatre ans et n'est RÉÉLIGIBLE QU'APRÈS » UN INTERVALLE DE QUATRE ANNÉES ?

2° Est-il vrai que le serment prêté par M. Louis Bonaparte au sein de l'Assemblée nationale porte en toutes lettres ces mots : « Je jure de rester FI» DÈLE A LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE une et in» divisible, et de remplir TOUS LES DEVOIRS QUE » M'IMPOSE LA CONSTITUTION ? »

3° Est-il *légal et constitutionnel* que M. Louis Bonaparte s'occupe de sa réélection avant que la Constitution n'ait été révisée, et qu'il ait été remplacé dans les fonctions de la présidence ?

4° Est-il régulier, légal et constitutionnel que M. Louis Bonaparte préjuge de cette question de révision de la Constitution, du sens dans lequel elle pourra être révisée, et conspire trois années durant contre la Constitution actuelle ?

5° En admettant même comme certaine la révision de la Constitution favorablement aux vues personnelles de M. Louis Napoléon, est-il convenable, régulier, légal et constitutionnel, que le chef du pouvoir exécutif donne des instructions aux préfets pour préparer son succès électoral, et fasse des agents de l'administration publique des courtiers d'élection présidentielle ?

Nous prions en grâce nos confrères du *Crédit* d'apporter dans leur réponse la précision que nous venons de mettre dans nos demandes.

Parmi les 46 personnes arrêtées au domicile du sieur Champagnol, ancien garde-du-corps, rue Rumfort, 16, se trouvaient un prêtre de l'église Saint-Séverin, le suisse de cette paroisse et deux agents de police révoqués récemment.

Les perquisitions faites par les commissaires de police ont amené, dit-on, la saisie de papiers importants, de listes compromettantes. Il résulterait de cette perquisition, que toutes les personnes présentes faisaient partie d'une association occulte qui prenait le titre de *légion de Saint-Hubert*. Parmi les papiers se trouvaient plusieurs brevets d'officiers, revêtus d'un cachet vert, portant une tête de sanglier. On aurait saisi également un grand nombre de médailles, de bustes, de portraits et même de la monnaie à l'effigie d'Henri V, avec le titre de roi de France. Les membres de cette réunion possédaient, comme moyen de reconnaissance, une carte figurant en relief le buste d'Henri V avec cette inscription : *L'orphelin est fort dans la main de Dieu*. Ces cartes étaient également revêtues du timbre vert à tête de sanglier.

M. de Champagnol a prétendu que cette réunion n'avait d'autre but que de discuter les élections prochaines.

Les commissaires ont employé toute la nuit à interroger les prévenus, dont quelques-uns, dit le *Droit*, ont fait des révélations. Ce sont presque tous des gens établis ou appartenant à la classe aisée. Les voitures ont marché toute la nuit dans les cours de la Préfecture de police, apportant le résultat des recherches domiciliaires. On ne parle pas d'armes.

MM. les légitimistes de l'Assemblée sont outrés de la conduite de M. Carlier à leur égard. Ils approuvaient des deux mains la fameuse proclamation qui déclarait la guerre au Socialisme ; mais ils croyaient fermement que jamais la créature préfectorale de M. Changarnier n'oserait toucher aux *hommes de principe*.

Pour expliquer d'une manière satisfaisante les arrestations de la rue Rumfort, on dit dans les couloirs de l'Assemblée que l'Elysée a voulu se venger de n'avoir pu obtenir du parti légitimiste l'appui sur lequel il comptait pour s'assurer l'avenir, et n'a rien trouvé de plus propre à compromettre les partisans d'Henri V que de les traiter de *la même manière que ces gueux de socialistes*.

Les légitimistes ne sont pas généreux dans le malheur.

Le camp des Croisés.

La voilà donc brisée, la sainte alliance du parti de l'ordre !

La discorde a secoué ses brandons parmi les preux chevaliers de la propriété et de la famille.

Démocrates, socialistes, sarrazins et mécréants, réjouissez-vous : le camp des croisés est en feu.

— Alerte ! alerte ! — Trahison ! — Sauve qui peut ! — Denjoy et Saint-Denis, à la rescousse !

Où courent ces guerriers aux regards troublés, aux figures menaçantes ?

L'infidèle maudit a-t-il mis le feu aux tentes modérées ?

Proudhon, ce bélier qui marche, a-t-il renversé les murailles du donjon de Sainte-Pélagie, d'où naguère il fulminait ses confessions ?

Cabet, débarqué de Nauvoo à la tête des tribus sauvages, entraînées par son éloquence,

Caussidière et ses montagnards rouges,

Louis Blanc et l'armée du Luxembourg,

Pierre Leroux, le Samson de la triade, dont la chevelure hérissée défie les ciseaux des Dalilas,

Ledru-Rollin, dont la parole vaut un glaive,

Considerant, qui guide les phalanges harmoniennes;

Tous ces ennemis farouches de l'honnêteté et de la modération viennent-ils tenter un dernier, un suprême effort contre les défenseurs des saines doctrines ?

— Aux armes ! aux armes ! chevaliers, à vos lances ! archers, à vos flèches; courez aux palissades, défendez les retranchements ; soldats de la rue de Poitiers, en avant pour la sainte cause et pour l'honneur de vos belles !

Mais quoi ! tout est calme et silencieux dans la plaine et sur la montagne.

La tourbe impure des républicains et des socialistes se livre imprudemment aux douceurs du repos ; à peine entend-on autour de leur camp le bourdonnement des mouches de la rue de Jérusalem, qui rôdent dans les ténèbres pour surprendre le secret de leurs rêves.

Les sentinelles de l'ordre se promènent nonchalamment à la lueur des étoiles en fredonnant leurs refrains favoris ; celle-ci chante tout bas la *Parisienne* ; celle-là murmure la chanson de la *Colonne* ; à cette autre on entend siffler *Vive Henri IV*.

D'où viennent donc cette alerte et ce désordre ? Pourquoi ces mains frémissantes cherchent-elles la poignée du glaive; pourquoi ces regards de défi et de colère qui rayonnent comme des charbons ardents à travers les visières baissées ?

Hélas ! nous l'avons dit : le farouche génie qui porte d'une main la torche de l'incendie, de l'autre l'épée sanglante du meurtre, et dont la chevelure est un amas de vipères, la Discorde, en un mot, est venue s'abattre au milieu de la pieuse croisade.

L'astucieux démon a déposé en lieu sûr le glaive altéré de sang et la torche incendiaire. Il tient à la main un modeste gourdin d'assommeur qui fonctionna jadis, place de la Bastille, sur la tête des patriotes ; sa chevelure sifflante est dissimulée sous un chapeau de sergent de ville.

Chacun, en le voyant passer, s'écarte avec une sainte terreur, et dit tout bas à son voisin :

— C'est Carlier, le grand-maître de la redoutable milice des expéditions secrètes et des exploits nocturnes; rangeons-nous, dans la crainte d'être atteints par les proclamations qu'il lance sur son passage !

Le faux grand-maître de la milice secrète poursuit sa marche à travers les tentes alignées.

A chaque pas il agite son gourdin dans l'ombre, et l'on voit accourir à ce signal la cohue sinistre des espions, des mouchards, des délateurs, exercés dès leur enfance à trahir les partis, à provoquer les émeutes, à assommer, à traîner en prison les malheureux qu'ils ont attirés dans l'abîme des conspirations.

La sombre nuée s'amoncèle, et suit en silence les pas du génie, trompée comme les simples mortels par la ressemblance sous laquelle il a caché ses traits.

Ils se dirigent à sa suite vers une tente écartée, environnée d'ombres et de mystères.

Là sont réunis cinquante défenseurs de l'ordre, les plus zélés, les plus ardents de tous, cinquante chevaliers qui suivent la bannière du lys, et invoquent tout bas, à l'heure du combat, le nom trois fois saint, mais encore proscrit de l'enfant du miracle.

Ces chevaliers sont occupés à célébrer leurs rites secrets ; une cuirasse surmontée d'un drapeau blanc reçoit leur encens et leurs hommages. L'autel sur lequel sont placés ces mystérieux emblèmes est soutenu par une lance de Cosaque croisée avec un goupillon ; on voit au bas un bonnet rouge traîné dans la fange, un aigle captif et un coq gaulois privé de sa crète et de ses plumes, symboliques images des ennemis vaincus.

Tout-à-coup la tente s'ouvre et la discorde paraît sur le seuil.

Les conjurés se retournent avec épouvante ; mais à la vue de ces traits bien connus, leur cœur se rassure.

— C'est lui, s'écrient-ils, c'est Carlier, le plus brave, le plus audacieux des soutiens de la bonne cause !... Nous n'avons rien à craindre de lui ; reprenons, amis, nos litanies interrompues !

Mais le génie appelle ses satellites, et leur montrant l'autel et les adorateurs :

— Empoignez, dit-il.

Malheureux chevaliers du Lys, qui peindra votre étonnement, votre consternation, en entendant ce mot sacramentel et significatif; qui racontera aux générations futures vos plaintes, vos vociférations, vos fureurs, en vous voyant chargés de chaînes et traînés dans ces cachots préparés par vos soins pour l'ennemi commun ?...

Mais bientôt la renommée aux cent bouches a répandu dans le camp le bruit de cette déloyale expédition.

Et les soldats du lys, frémissant d'indignation, provoquent à grands cris les guerriers qui suivent la bannière de l'aigle vivant à qui l'on a traîtreusement sacrifié leurs frères ;

Et les chevaliers du coq sans crète, serrés autour de leur drapeau, attendent avec impatience que les deux autres bandes en viennent aux mains et s'entretuent, se disant tout bas : c'est nous qui régnerons sur Jérusalem.

Mais, du haut des murs de la ville sainte, les mécréants de la République et du Socialisme applaudissent joyeusement aux combats intestins de leurs ennemis, et crient en battant des mains :

— Hourrah ! hourrah ! Jérusalem n'est pas prise ; chiens de croisés, plutôt que de la prendre vous laisserez vos os devant les murs sacrés de la sainte République de Dieu.

Troubles de Montpellier.

COUR D'ASSISES DES BOUCHES-DU-RHÔNE.

C'est par erreur malheureusement, et sur la foi d'un *post-scriptum* du *Temps*, que nous avons annoncé hier soir que le jury d'Aix avait prononcé un acquittement général dans l'affaire des troubles de Montpellier. Nous trouvons ce matin dans l'*Indépendant du Midi* l'arrêt de la cour d'assises d'Aix :

A neuf heures du soir la cour rend l'arrêt suivant :

« Les citoyens Durand cadet, Barilleau, Brives, Tournier, Gaspard Méla, Besse et Félix Mougier sont mis hors de cause par suite du verdict du jury, et la cour ordonne leur élargissement immédiat.

» Par le même arrêt, le citoyen Numa Peyre est condamné à trois ans d'emprisonnement, le citoyen

---

une ceinture de feuilles de talipot, comme s'il eût compris la pudeur, et sa physionomie expressive annonçait une merveilleuse sagacité.

A la grande surprise du savant, il se tenait parfaitement droit, ses bras étaient moins longs que ceux des autres singes, et sa face ne présentait pas un nez aussi abominablement épaté, ni des lèvres aussi proéminentes qu'on eût dû l'attendre d'une variété quelconque de l'orang-outang.

Ce qui étonna surtout Sergius, c'est que le crâne de ce singulier animal était large et capace ; c'est qu'il n'y avait pas plus de différence apparente entre la boîte osseuse de son cerveau et celle du cerveau humain qu'il n'y en a, au dire des voyageurs, entre le crâne de ses petits et celui des enfants des hommes.

— Voilà un magnifique serviteur, n'est-ce pas, maître ? s'écria Vasco.

— Oui certes ! répondit le savant, abîmé dans les réflexions où le plongeait le perfectionnement inouï de cette contrefaçon humaine.

— Donnez-lui la main, il vous la serrera avec amitié.

Ce que fit Sergius, et Naoô la lui serra en effet.

— Et il est muet ? demanda-t-il.

— Oui, dit Vasco, par rapport à nous ; c'est-à-dire qu'il ne parle guère que par monosyllabes, dont il ne confond jamais le sens. Son langage ressemble un peu à un bégaiement d'enfant ; mais il comprend à merveille tout ce qui, dans notre bouche a rapport à ses fonctions et à ses instincts.

— Puissance de l'homme ! s'écria Sergius comme se parlant à lui-même ; tu as pétri cette chair, tu as élargi ce crâne ; encore quelques générations, et cette transition entre l'animal et l'homme aura atteint l'échelon inférieur de l'être humain.

— En effet, reprit Vasco, je jure Dieu qu'il y a plus d'intelligence dans le front de Naoô et des siens qu'il n'y en a dans la tête de ces vilains sauvages que nous avons surpris digérant leurs semblables.

— Je le crois aussi, interrompit le Malais qui avait servi d'interprète dans la discussion avec les anthropophages ; d'abord ce singe-là est bien moins laid qu'eux, et l'on a pu lui apprendre quelques mots d'une langue raisonnable, ce que tous les efforts de mes compatriotes n'ont pu faire avec les premiers.

Le Malais disait vrai ; le sauvage de la Nouvelle-Hollande et de la Tasmanie est, au dire des Anglais eux-mêmes, une créature humaine tellement rudimentaire, qu'à part quelques intonations gutturales qu'il échange avec les siens, son gosier est presque muet ; il se refuse à prononcer les mots les plus simples des langues étrangères. Ce n'était pas là cependant une raison suffisante pour les colons féroces venus d'Angleterre, de chasser ce malheureux peuple avec des dogues et des fusils. Rien ne peut excuser ces battues féroces qui ont détruit complètement les pauvres indigènes de la Tasmanie.

— En tous les cas, reprit le pythagoricien Vasco, c'est assez consolant de voir travailler ici à rapprocher de nous une race de singes, tandis que, dans un aussi grand nombre de pays, les races humaines travaillent à ressembler à l'orang-outang.

De son côté, notre savant continuait à résumer tout haut les pensées que lui suggérait cet intéressant phénomène :

— J'avais déjà lu, disait-il, ou entendu raconter à des voyageurs sûrs et instruits qu'on pouvait employer le pongo comme un serviteur adroit et docile ; que des individus de ce genre de singes, élevés jeunes, perdent l'habitude de s'appuyer sur leurs mains, et n'ont plus les bras aussi longs ; que l'exercice donné à leur sagacité leur mettait un rayon d'intelligence sur la face ; que l'on était parvenu à pousser leur éducation jusqu'à obtenir d'eux des sons modulés et des paroles appliquées à propos ; mais je ne m'attendais pas à voir de mes yeux de pareils résultats. Encore un pas, et les cosmogonies qui isolent la race humaine auront tort. Tous les êtres créés se suivent rapprochés dans leurs différences extrêmes par des transitions; ils escaladent sans cesse et proportionnellement les échelons infinis de la vie universelle; et l'homme, ce chef des créatures d'ici-bas, n'est lui-même que le germe grossier et perfectible d'une créature immédiatement supérieure, que nos yeux ne voient pas.

— Ah ! quel bonheur pour vous, maître, interrompit joyeusement le capitaine, d'avoir toute une vie nouvelle pour sonder ces mystères !

En attendant, reprit-il en se tournant vers le chef des muets, il faut aller retrouver nos compagnons.

Paya-Hou s'adressant alors à Naoô :

— Va-t-en devant nous à la baie des dugongs, et réunis douze des tiens des plus agiles.

Le muet répéta sur ses doigts le nombre douze.

— C'est cela, dit Paya-Hou, va !

Et Naoô partit.

Un instant après on se mit en marche sans aucune espèce de bagages, selon l'habitude de Fortunada. On y était arrivé à ce degré d'insouciance évangélique impossible aux Européens. Chacun de ses habitants avait en Dieu la poétique confiance du lys qui ne travaille ni ne file, ou de l'apôtre qui se met en voyage sans bourse ni provisions.

La cité qu'on nommait Trésor-des-Fruits était à un quart de lieue de la baie des dugongs. Son nom indique suffisamment ce qui la rendait particulièrement célèbre. Il y avait là une abondance et une variété incroyable de fruits prodigieux de grosseur, de parfum et de délicatesse.

Le lecteur me pardonnera de ne pas lui en faire l'énumération. Qu'il se rappelle ceux que nous avons déjà vus dans l'île, qu'il en imagine en outre de nouveaux et d'entièrement inconnus, obtenus à force de zèle, de passion et de rivalité ; et il m'épargnera de passer à ses yeux pour vouloir faire de l'érudition.

Je ne citerai ici que le yuco, le plus exquis de ces mets créés par le travail combiné de l'homme et du soleil.

Le yuco avait la longueur du melon jaune de Scutari; mais sa peau, rayée en losange, n'était pour ainsi dire qu'une pellicule aussi fine que celle de notre pêche. On eût dit d'une résille espagnole pleine de miel, d'un miel aromatique relevé d'une petite pointe acidulée. Sa chair fondante était constamment froide comme une glace. C'était un vrai trésor de gourmet, surtout dans un climat de la zône torride.

Les produits de cette contrée, célèbre par ses vergers, venaient les uns sur les flancs des collines ou à rase-terre comme l'ananas et les melons, les autres à la portée de la main comme la banane, les limons, les mangues et les figues, les autres à de grandes hauteurs comme les fruits de l'arbre à pain, ceux du palmier et les noix du cocotier.

Or, les muets, c'est-à-dire les chimpanzés domestiques, rendaient d'utiles services pour la cueillette de ces derniers. Du reste, comme ils étaient grands amateurs de ces divers produits, il ne faut pas s'étonner de les voir se rassembler de préférence sur ce point de l'île, quand on n'avait pas besoin de leurs services ailleurs.

Vasco trouva donc en arrivant tous les commissionnaires qu'il lui fallut.

ANTONY MÉRAY.

(*La suite à demain.*)

Rouges à deux ans, les citoyens Châlier et Dallard à un an de la même peine, et tous solidairement aux frais du procès.»

Les condamnés accueillent l'arrêt de la cour par le cri énergiquement repété de : *Vive la République démocratique et sociale!*

Le Montagnard du Midi, journal démocratique de Montpellier, a été saisi vendredi soir à propos d'un article sur l'*impôt des boissons*. Les presses ont été mises sous les scellés. Une lettre particulière nous apprend que la population est douloureusement émue de ces rigueurs judiciaires contre la presse républicaine.

On nous assure, dit l'*Indépendant de Montpellier*, que cette saisie a été motivée par un article emprunté en grande partie à une feuille *réactionnaire* de la Gironde.

On assure qu'à partir du 1er janvier 1850, les droits d'entrée dans la ville de Paris pour le gibier, les volailles, le beurre et les œufs, seront doublés. Cette résolution vient d'être prise par la commission municipale de la ville, et déjà des ordres ont été donnés, dit-on, aux octrois, afin d'exécuter cette mesure.

On s'est étonné de la hardiesse ou plutôt de l'impiété de M. Mignet, qui, dans son discours sur M. Rossi, d'un trait de plume a effacé la révolution de février, et l'a mise au rang des fables. Les chats sont absents, les souris s'attablent de nouveau au festin. Au premier miaulement, elles prendront de nouveau la fuite. (*Gazette de France.*)

Nous ne croyons pas à tous les bruits qui circulent dans le public, mais notre devoir est de les signaler.

On parle du 10 décembre comme destiné à un nouveau coup de tête. On dit que le président, mécontent de son ministère, le renverra comme il a renvoyé l'autre, pour se tourner vers des hommes d'initiative. On prononce le nom de M. de Girardin. Nous sommes de ceux qui voudraient voir M. de Girardin premier ministre. (*Idem.*)

Aujourd'hui, pour la première fois, le service intérieur de l'Assemblée nationale a été fait par les chasseurs de Vincennes, qui remplacent les compagnies de vétérans.

ITALIE.

LA LIBERTÉ ET LA PAPAUTÉ.

Le *Journal des Débats* publie ce matin une correspondance de Rome, qui contient des aveux précieux à enregistrer sur le rôle que l'expédition romaine a fait à la France. Nous en reproduisons quelques passages :

« Nous avons, comme Samson, enlevé les portes de la ville, mais nous ne savons qu'en faire.

» Pour moi, je ne cesserai de vous répéter : « Partons, sortons d'ici. Laissons à d'autres mains une œuvre qui ne nous appartient pas. »

» Il faut se poser nettement la question : Nous voilà dans Rome; *sommes-nous pour la République, ou sommes-nous pour la papauté?* Il faut choisir, car il n'y *a pas d'autre alternative*. Sans doute, la France a cru qu'il y avait autre chose; elle a cherché l'équilibre; mais aujourd'hui l'épreuve est faite, et elle s'achève tous les jours. Nous devons savoir maintenant que ce que nous demandions à la papauté n'est pas possible. Tant que le pape aura une souveraineté temporelle, il n'aura ni le pouvoir ni le droit de la partager. Encore une fois, nous ne changerons point la nature des choses; *sint ut sunt, aut non sint*; et si l'on veut les changer par la force ou par l'intimidation, c'est comme si l'on criait : *Vive la République romaine!*...

» ... Il y a un fait qu'il est impossible de se dissimuler, c'est que la population romaine a une aversion si générale pour le gouvernement ecclésiastique, que ce gouvernement ne pourra se soutenir sans l'appui d'une force étrangère. Eh bien! est-ce à nous, qui reposons sur le principe de la souveraineté du peuple, est-ce à nous que ce rôle appartient?

» Désormais tout ce que nous aurions à faire à Rome ne serait qu'un démenti donné à notre histoire, à nos mœurs, à nos institutions, à nous-mêmes. Le pape le sait bien; et quand il a peur de nous, il comprend mieux que nous ce que nous sommes. Il se souvient de *notre passé que nous oublions*, de *notre présent que nous fardons*,

» ...Je ne saurais trop le redire, la *papauté et une Constitution, c'est le feu et l'eau*, c'est incompatible. Et autour de ce peuple condamné à se mouvoir, ou plutôt à ne pas se mouvoir dans ce cercle infranchissable, des peuples portant le même nom et parlant la même langue, participeront à la marche de l'esprit humain; le Piémont aura une Constitution, la Toscane, Naples, oui, jusqu'à Naples! auront une Constitution; nous-mêmes nous en ferons la propagande; mais il y a un lieu du monde que nous frapperons d'interdit, et que nous mettrons en quarantaine; pourquoi? Est-ce donc un lieu pestiféré? Non, c'est un lieu privilégié! A ce peuple de plusieurs millions d'*âmes*, d'âmes comme les nôtres, nous dirons : « Vous avez beau sentir les aspirations de l'indépendance et de la liberté, vous aurez beau vouloir suivre le mouvement du monde, faire ce que nos pères ont fait, ce que nous avons fait nous-mêmes; vous êtes rivés, par une chaîne d'or ou de fer, à un pouvoir immobile; vous ne bougerez pas! » Je vous le demande, avons-nous le droit de parler de la sorte?

» Ne mettons point les mains à cette œuvre factice; ce qu'on fait en ce moment ne peut pas durer. Nous n'avons plus rien à faire ici. Si vous me dites que nous compromettons notre dignité et notre influence en nous retirant, je vous répondrai que nous les perdons en avançant ou en restant. »

Ce langage, les démocrates n'ont pas cessé un moment de le tenir depuis le jour où il a été question, pour la première fois, d'envoyer des troupes françaises sur les côtes d'Italie. Les hommes *pratiques* ont voulu tenter l'expérience; on voit où cela les a conduits!

On écrit de Naples au *Risorgimento*, journal réactionnaire :

« Dans les prisons, les honnêtes gens sont confondus avec les voleurs et les assassins. J'ai parlé à un sbire qui a vu C. Poerio dans son cachot; son récit m'a fait frémir. Par un raffinement d'infamie, l'autorité a mis dans les prisons des espions qui, sous prétexte d'être des victimes politiques, tiennent le gouvernement au courant de tout ce que font et disent les détenus, et comme le plus souvent ils n'ont rien à dire, ils inventent selon leur habitude. La délation exerce son infâme métier jusque dans les prisons. »

ALLEMAGNE.

LES BOMBARDIERS AUTRICHIENS.

A Vienne, l'irritation devient plus grande chaque jour. Les classes inférieures sont fort mécontentes. Les journaux réclament énergiquement la levée de l'état de siège. Le corps des bombardiers est relégué de Vienne à Olmütz, comme suspects d'opinions démocratiques, ainsi que toute l'artillerie, qu'il fournit d'officiers.

« Il est certain, dit à ce sujet la *Gazette de Breslau*, que le gouvernement n'a nullement à s'applaudir de l'esprit qui règne en général dans l'artillerie, dont on s'est rappelé depuis la conduite pendant tout le cours de la révolution. Déjà, en 1846, la conspiration polonaise avait pris racine dans le corps des bombardiers, et plusieurs parmi ces derniers furent arrêtés dans leur fuite en Gallicie. Pendant les journées de mars, il se manifesta dans les rangs de l'artillerie une sympathie ouverte pour les vœux de peuple, et tout le monde se souvient encore des ovations qui furent préparées à l'artificier en chef Pollet, pour avoir refusé, place Saint-Michel, d'obéir au commandement de l'archiduc Maximilien et d'ordonner le feu.

» Pollet fut promptement nommé lieutenant et envoyé à Prague; mais l'exemple ne fut pas perdu, et, pendant l'été de 1848, on vit un grand nombre d'artilleurs visiter les clubs et fréquenter les étudiants. Le 6 octobre, dans la soirée, lorsque la batterie au *Graben* fit feu plusieurs fois, les coups étaient pointés en l'air, et la mitraille allait pénétrer dans les fenêtres d'un quatrième étage, et y tuaient plusieurs personnes dans leur appartement, tandis que les insurgés eurent à peine quelques blessés. A la fin, le peuple s'empara lui-même des canons, et sans beaucoup de peine. Le lieutenant Radl se joignit dès ce moment au mouvement populaire. Windisgraetz n'osait plus se fier à l'artillerie. Le corps des bombardiers ne quitera pas seul la capitale. Le 1er régiment d'artillerie autrichienne est envoyé à Prague, d'où viendra le 2e, composé de Bohêmes. Ainsi, les Allemands garderont les Tschèques, et les Tschèques surveilleront les Allemands. »

Les chambres de Hesse-Darmstadt, sont convoquées pour le 20 décembre.

LES MADGYARS ET LES SLAVES DE L'AUTRICHE.

Le défi jeté à la Prusse par l'Autriche a d'autant plus lieu d'étonner, que chacun connaît les embarras inextricables causés à cette dernière puissance par la lutte des nationalités et la crise financière.

La Hongrie, que l'on croyait soumise, est une plaie toujours saignante, qui menace d'envahir tout le corps de l'empire. Hier c'était une Pologne, aujourd'hui c'est une Irlande. Partout la ruine et la misère. Les confiscations de Windischgraetz et de Haynau, le pillage des soldats ont mis les négociants et les industriels dans l'impossibilité de remplir leurs engagements, et leur ruine rejaillit sur les maisons de Vienne, dont les pertes sont considérables. Dans toutes les villes de la Hongrie, même dans les plus petites bourgades, les juifs sont spoliés sans pitié, comme aux plus mauvais jours du moyen-âge. Ceux de la petite ville de Raab viennent encore de payer 200 000 florins.

La propriété foncière est dans un état non moins triste que le commerce et l'industrie. Faute de bras, de bestiaux et d'instruments de culture, les terres sont restées en friche. Des vignes qui produisaient d'excellents vins sont offertes pour une vingtaine de florins, et ne trouvent point d'acheteurs; dans beaucoup d'endroits, des champs fertiles sont tombés à un prix plus vil que les forêts vierges de l'Amérique.

Beaucoup de villages, naguères florissants, n'offrent plus maintenant qu'un triste amas de ruines habitées seulement par des femmes, des enfants et des vieillards, car ceux des jeunes gens et des hommes faits qui n'ont pas péri sur les champs de bataille, ont été enrôlés de force dans l'armée autrichienne. C'est le seul moyen que Haynau connaisse pour étouffer l'esprit de rébellion en Hongrie; pour que la Hongrie soit pacifiée, selon lui, il faut qu'il n'y ait plus de Hongrois.

Cette épouvantable manière de réorganiser leur patrie, a jeté dans un découragement profond les hommes les plus éminents de l'ancien parti conservateur hongrois. On cite chaque jour des démissions nouvelles. Un magnat, dévoué de corps et âme à la dynastie impériale, le comte Louis Szedchenyi, haut dignitaire attaché à la personne de la mère de l'empereur, vient de se retirer de la cour.

En Transylvanie, le sort des seigneurs madgyars est des plus affreux. Traqués comme des loups par les paysans valaques, ils errent au milieu des bois, loin de leurs châteaux incendiés et dévastés.

L'émigration hongroise devient de plus en plus nombreuse. Tous les Madgyars qui peuvent quitter leur pays s'empressent de le faire, servant en cela les desseins de l'Autriche qui se propose de remplacer l'indomptable race des Madgyars par des populations plus dociles tirées du sud de l'Allemagne. Mais cette colonisation sera difficile pour ne pas dire impossible. Nous l'avons dit souvent, elle ne fera qu'irriter le sentiment national des Slaves, moins acharné maintenant contre les Madgyars que contre les Allemands.

Il existe dans les pays slaves du sud de l'Autriche, la Carinthie, une partie de la Styrie, l'Istrie, les royaumes de Croatie, de Slavonie et de Dalmatie, les frontière militaires, la Baska et une partie du Bannat, deux partis nationaux, le grand et le petit parti slave; le premier dont Jellachich est le chef, dirige depuis la révolution de mars ses efforts vers la réunion des races slaves du sud de l'Autriche, dont il veut former une nation indépendante. Les vues de ce parti ne se bornent pas à l'union des peuples slaves de l'Autriche, elles s'étendent jusqu'aux peuples slaves de Turquie (la Servie, la Bosnie et le Monténegro). L'année dernière un congrès des membres influents de ce parti a été tenu, on se le rappelle, à Carlowitz; on y a débattu les principaux points du programme du parti slave. Supplikaz, Rajascik, Stratomirowic étaient à la tête du mouvement.

Le gouvernement autrichien vit avec terreur se développer un parti aussi puissant, mais occupé comme il l'était alors avec la Hongrie, il ne put le combattre ouvertement, il parut même entrer dans les vues des chefs du parti slave.

Mais en même temps il semait la division dans le parti par la nomination de feu Supplikaz à la Woïwodie serbe, et il créait le parti slave. Celui-ci ne demande pas l'unité des races slaves, mais il favorise les tendances séparatistes des provinces. Il veut réunir, sous le nom de Woïwodie serbe, les Slaves serbes, comme il en a été de la Croatie, de la Slavonie, etc. Le gouvernement autrichien s'est rangé de ce dernier parti, et il vient de créer la Woïwodie serbe. Désormais l'empereur ajoutera à ses titres celui de grand-woïwode. Il a nommé pour son lieutenant dans la Woïwodie le général autrichien Meyerhofer. Il paraît que cet acte et cette nomination ont indisposé Jellachich, qui n'avait obtenu de ses concitoyens l'acceptation de la constitution du 4 mars, que sur la promesse formelle d'obtenir lui-même, en retour de cette concession, certaines modifications et l'adjonction de la Woïwodie aux trois royaumes slaves unis. Aujourd'hui le ban se voit désavoué par ceux-là mêmes auxquels il a rendu d'immenses services, et qui vont jusqu'à lui demander le sacrifice de sa popularité et de son patriotisme.

Assemblée législative.

Séance du 28 novembre. — Présid. du cit. DUPIN.

La séance est ouverte à 2 heures 3/4.

M. LAHITTE, ministre des affaires étrangères, dépose un projet de loi relatif au paiement du subside consenti à la République orientale de l'Uraguay par le gouvernement de la République française.

M. DE LA GERMONIERE demande que ce projet soit renvoyé à la commission des crédits supplémentaires. — Adopté.

L'ordre du jour appelle la troisième délibération sur la proposition de MM. de Vatimesnil et Lefebvre Duruflé, sur la naturalisation et le séjour des étrangers en France.

M. BOURZAT soutient que c'est déplacer les pouvoirs que de remettre au président de la République le droit de prononcer sur la naturalisation. Ce droit revient nécessairement à l'Assemblée nationale et à sa délégation le conseil d'Etat.

Il termine en proposant l'amendement suivant, qu'il a présenté conjointement avec MM. Latrade, Sage et Chaminot :

« Art. 1er. L'Assemblée nationale statuera sur les demandes en naturalisation.

» Ces demandes devront d'abord être soumises à l'examen du conseil d'Etat, qui donnera son avis, le ministre de l'intérieur entendu. »

M. MONTIGNY, rapporteur, combat cet amendement au nom de la commission. On peut tout aussi bien attribuer au président de la République le droit de naturaliser que celui de faire grâce qu'il a déjà.

M. VALETTE soutient que le pouvoir législatif ne doit jamais se dessaisir du droit de naturalisation, qui a toujours été considéré comme dépendant du pouvoir législatif. On prétend que ce serait surcharger l'Assemblée de travaux fastidieux. Mais l'Assemblée ne vote-t-elle pas tous les jours des projets de loi d'intérêt local, préparés par une commission. Ici le conseil d'Etat aurait préparé la matière, de sorte qu'il ne resterait plus à l'Assemblée qu'à voter.

L'orateur termine en demandant le renvoi de l'amendement à la commission.

M. DE VATIMESNIL. La naturalisation n'est pas un acte du pouvoir législatif; c'est un acte de souveraineté.

A GAUCHE. C'est pour cela que l'Assemblée doit le garder.

M. DE VATIMESNIL. La Constitution dit que le peuple français souverain délègue le pouvoir législatif à l'Assemblée, et le pouvoir exécutif au président.

A GAUCHE. Lisez l'article de la Constitution.

M. DE VATIMESNIL. Le pouvoir législatif pose les règles générales de la naturalisation; mais le fait relatif aux individus ne saurait être que l'œuvre du pouvoir exécutif.

M. JULES FAVRE. La question a sa gravité; elle engage profondément la question de la prérogative et de la souveraineté de l'Assemblée.

Les raisons apportées ici par les préopinants en faveur du projet de la commission, ne me semblent pas de nature à devoir influer sur vos délibérations. On ne vous a guère objecté ici que des raisons d'exécution.

L'orateur soutient que la naturalisation est un acte de souveraineté, et qu'à ce titre elle revient à l'Assemblée nationale. (Très bien! à gauche.)

Confesser, comme le préopinant, que la naturalisation est un acte de souveraineté, c'est résoudre la question en faveur de l'Assemblée.

M. Vatimesnil nous a dit que l'exercice de la souveraineté se divise en deux parts, le pouvoir exécutif d'un côté et le pouvoir législatif de l'autre. C'est là une erreur. Il n'existe dans notre Constitution qu'un seul pouvoir, c'est celui de l'Assemblée; le pouvoir exécutif lui est subordonné; il n'a d'autres fonctions que d'exécuter les ordres de l'Assemblée. (Très bien! très bien! à gauche.)

Pour résoudre la question, il suffit donc de la poser. On nous objecte des difficultés d'exécution. Mais M. de Montigny lui-même est convenu que ce n'était pas une raison quand il s'agit d'une question constitutionnelle.

On nous dit que les Assemblées n'ont à s'occuper que de choses générales.

C'est une erreur, non seulement pour les assemblées républicaines, mais pour les assemblées qui fonctionnent à côté de la royauté. La chambre des communes, en Angleterre, s'occupe à chaque instant d'intérêts individuels; les chambres françaises, sous la monarchie, s'occupaient aussi très souvent de questions individuelles. Je ne citerai que les lois de chemins de fer.

Quant à la question de possibilité, M. Vallette vient de vous prouver que rien ne serait plus facile que l'application de l'amendement par les Assemblées délibérantes.

L'orateur termine en conjurant l'Assemblée de ne pas se départir de son droit républicain, autant par respect pour les principes que dans l'intérêt de l'impartialité de leur application. (Très bien! très bien à gauche!)

M. DURUFLÉ, l'un des auteurs de la proposition, dit qu'il a été inspiré surtout par le désir de revenir sur le décret du gouvernement provisoire, qui rendait la naturalisation trop facile. Il est étonné que le gouvernement n'ait pas cru devoir intervenir dans la question. (Rumeurs.)

L'orateur entre dans des considérations générales sur la situation qui doit être faite aux étrangers.

DE TOUTES PARTS. Parlez donc de l'amendement.

M. DURUFLÉ parle des petits et des grands droits politiques attribués aux étrangers par la législation monarchique. Il ajoute que les auteurs de la proposition n'ont nullement entendu retirer un droit à l'Assemblée, mais simplifier l'exécution de la loi.

M. ROUHER, ministre de la justice, dit qu'il ne comprend pas qu'on fasse au gouvernement le reproche de ne pas intervenir dans la discussion des propositions nées de l'initiative parlementaire. S'il n'intervient pas, c'est par respect pour l'Assemblée.

Quant à l'amendement, il en approuve le principe, mais il croit qu'il y aurait des inconvénients dans la pratique. En remettant au conseil d'Etat le soin de prononcer sur les questions de naturalisation, l'Assemblée n'abandonne pas son droit, elle le délègue à un corps choisi par elle, et qui est son émanation.

Prononcer sur la question de naturalisation n'est pas digne d'occuper les instants de l'Assemblée.

UNE VOIX. Vous abaissez trop la qualité de citoyen.

M. ROUHER termine en disant qu'au reste le gouvernement s'en rapporte à l'Assemblée, qui fera ce qu'elle jugera à propos.

M. MAUGUIN appuie le renvoi à la commission. Ce son les chambres qui accordaient, sous la monarchie, les lettres de grande naturalisation; il ne comprend pas comment l'Assemblée renoncerait au droit qu'avaient les chambres de la monarchie. Naturaliser un étranger, c'est admettre un nouvel associé dans la communauté; cet acte ne peut se faire que de l'aveu même des autres associés de tous les citoyens. Or, qui représente en France tous les citoyens, si ce n'est pas vous?

L'orateur voudrait qu'il y eût deux sortes de naturalisation, l'une qui conférerait les droits civils, et l'autre les droits politiques. C'est pour cette dernière qu'une loi serait nécessaire. (Agitation.)

M. VÉSIN soutient de nouveau que l'Assemblée doit poser les règles générales, et le pouvoir exécutif les appliquer. Il serait à craindre, si l'Assemblée se réservait le droit de naturalisation, qu'elle n'en profitât pour violer ses propres lois en raison des circonstances.

M. CRÉMIEUX se plaint des attaques portées par le rapporteur et divers orateurs, contre le décret du gouvernement provisoire qui accorde provisoirement la naturalisation à un assez grand nombre d'étrangers. Il faut se rappeler dans quelles circonstances ce décret a été rendu. La naturalisation a été accordée d'abord à des réfugiés étrangers, mais elle l'a été surtout à des ouvriers que l'on voulait renvoyer de France, parce que, disait-on, il n'y avait pas assez de travail pour les ouvriers français. C'était une protection et du pain que nous leur offrions. (Très bien! très bien! à gauche.)

Beaucoup de naturalisations, d'ailleurs, étaient déjà préparées par le gouvernement précédent, et je n'ai eu qu'à les contresigner.

Et cependant remarquez que les conditions étaient assez difficiles à remplir : on exigeait une certaine durée de séjour et un certificat de moralité prouvant que cet étranger était digne d'être Français.

L'orateur combat la distinction posée par M. Mauguin; il n'y a qu'une naturalisation possible. Avant la révolution de février, le pouvoir royal ne pouvait pas faire des éligibles, et vous voulez remettre au pouvoir exécutif le droit de faire des éligibles et des électeurs.

Que le pouvoir exécutif puisse accorder le droit civil, je le conçois; mais la naturalisation, pour laquelle vous tenez tant à poser des conditions, je ne conçois pas comment l'Assemblée se dessaisirait du droit de l'accorder elle-même. Agir ainsi ce serait abdiquer une partie importante du pouvoir souverain.

M. DE MONTIGNY, rapporteur. Je viens relever une hérésie qui a été commise par M. Jules Favre. Le pouvoir législatif n'a pas la souveraineté tout entière. (A l'ordre! à l'ordre! — Agitation extrême.)

La Constitution dit qu'il y aura deux pouvoirs : un pouvoir législatif et un pouvoir exécutif. La nation les délègue l'un et l'autre, et l'un et l'autre, dans leur orbite, représentent la souveraineté, et l'un et l'autre agissant suivant les différences qui existent entre eux, font acte de souveraineté, acte législatif ou acte exécutif.

Maintenant, en revenant à la naturalisation, que les conditions soient posées par la loi, rien de mieux : l'Assemblée, par cela même, a sa part dans cet acte; mais il faut que le pouvoir exécutif ait le droit d'appliquer ces conditions et d'apprécier les mérites de ceux qui s'y soumettent, car au pouvoir exécutif appartiennent surtout les questions de personnes.

M. JULES FAVRE. La discussion soulevée dépasse la hauteur et les proportions de la loi en discussion; c'est un dogme constitutionnel qu'on soutient d'un côté, qu'on conteste de l'autre.

Il importe qu'il y ait une solution. De semblables questions ne peuvent rester dans le vague. Pour les éclairer, nous avons deux flambeaux : l'Assemblée elle-même et la Constitution; et certes ce n'est pas une faible satisfaction pour une partie de cette Assemblée de voir que la Constitution est invoquée ici comme le palladium et la limite de nos droits.

Je nie que la souveraineté se compose d'attributions distinctes et égales entre elles. Le reconnaître, c'est marcher aux discordes, à la guerre civile. (Interruption à droite.) Oui, proclamer la souveraineté en pouvoirs égaux, placer ces pouvoirs en face l'un de l'autre, c'est les pousser tous les deux au combat. (Agitation.) Une nation n'est bien gouvernée que lorsque la souveraineté réside quelque part, entière, indivise, inaltérable. (Sensation.) C'est là la pensée qui a présidé à la Constitution de 1848. La souveraineté réside dans l'universalité des citoyens; cette souveraineté peut être déléguée, mais à la condition que ceux en faveur de qui s'exerce cette délégation sont subordonnés et doivent obéir à cette souveraineté. (Agitation — Interruption.)

Maintenant où réside ce principe un, indivisible, essentiel? Il ne réside ni dans le pouvoir exécutif, ni dans le pouvoir législatif. Le pouvoir exécutif est subordonné, ainsi que le dit son nom; c'est le bras, ainsi que l'a dit M. de Lamartine, qui exécute ce qu'a décidé la tête. Cette suprématie du pouvoir législatif s'établit par la Constitution et par la nature des choses elles-mêmes. Dans les gouvernements absolus, le monarque se montre jaloux de son droit de justice; la justice émane du roi, disait-on sous l'ancienne monarchie.

Mais quand la philosophie, le triomphe des lumières ont introduit dans notre société les formes républicaines; quand la nation a proclamé sa souveraineté, la loi a été le premier acte de cette souveraineté, la loi souveraine elle-même réglant l'avenir, le présent et le passé.

C'est pourquoi dans le système qu'on appelait le système constitutionnel, il n'y avait pas de souveraineté réelle; il n'y avait que des tiraillements et, par suite, des révolutions imminentes. Et cependant, le pouvoir alors s'était réservé le droit de s'immiscer dans la loi; aujourd'hui le pouvoir exécutif n'a aucun droit pareil, il est complètement subordonné aux lois que fait l'Assemblée nationale.

J'ai parlé de la constitution, je citerai un exemple de son application, un exemple remarquable, car il a mis en présence l'exercice de la souveraineté d'une part, et la subordination du pouvoir exécutif de l'autre.

Après son élection, M. le président de la République est venu à la tribune lire la formule du serment, et recevoir l'investiture de son éminente fonction. Car cette investiture est nécessaire, nécessaire de par la Constitution même. Eh bien, de qui l'a-t-il reçue? Ce n'est pas seulement du peuple, c'est de l'Assemblée nationale. (Vive agitation.)

J'ai dit, messieurs, qu'il importe d'examiner les termes de ce contrat passé entre le premier magistrat de la République et le peuple français. Ils se résument dans le serment qu'il a fait à cette tribune et qu'il a juré d'observer fidèlement. En voici la formule : « En présence de Dieu et devant le peuple français représenté par l'Assemblée nationale.... »

A GAUCHE. Est-ce clair?

M. JULES FAVRE. Je m'arrête sur ces mots. Quelle est la conséquence de ces termes formels, c'est que si la souveraineté nationale réside dans l'universalité des citoyens français, l'Assemblée nationale est le pouvoir qui seul a reçu la délégation de cette souveraineté, c'est que l'Assemblée nationale est seule souveraine, et que tous les autres pouvoirs lui doivent être et lui sont subordonnés. (Sensation prolongée.)

M. LE PRESIDENT. Je me bornerai à dire que l'art. 9 de la Constitution a déclaré que la séparation des pouvoirs est la première condition d'un gouvernement libre. (Mouvement.)

M. ROUHER, ministre de la justice. Messieurs, le gou-

vernement n'a nullement l'intention de contester les pouvoirs ni les droits de cette Assemblée; mais il vient définir ses propres pouvoirs, ses propres droits, dire quelle délimitation il croit que la Constitution a posée à ceux de l'une comme à ceux de l'autre.

Il n'y a dans ce pays qu'une seule souveraineté qui soit une et entière, et cette souveraineté, c'est la souveraineté du peuple français. Ceci est écrit dans l'article 1er de notre Constitution, et je ne saurais trop m'élever contre des hérésies pareilles à celles que nous venons d'entendre proférer à cette tribune. Non, il n'est pas constitutionnel de dire que la souveraineté a été réservée à cette Assemblée. (Agitation.)

A GAUCHE. C'est un jalon posé pour la réélection du président !

M. ROUHER. En employant le mot hérésie je n'ai pas eu la pensée d'attaquer l'opinion de M. Jules Favre, en ce qui concerne ses intentions.

Mais, je le répète, l'art. 1er de la Constitution porte en toute lettre : « La souveraineté réside dans l'universalité des citoyens français. » Y a-t-il ensuite quelque part délégation de la souveraineté à qui que ce soit ? Nullement ! ni au premier magistrat de la République élu par le suffrage universel, ni à aucune assemblée, par cette raison de l'indivisibilité de la souveraineté. Non ! au-dessous de la souveraineté du peuple français il n'y a que des pouvoirs. (Mouvement.)

Non ! il n'y a des deux côtés qu'une délégation de pouvoirs distincts. Dans cette enceinte est le pouvoir qui fait la loi dans toute sa plénitude. Dans une autre enceinte est le pouvoir exécutif qui ne fait qu'exécuter la loi.

Maintenant, de la formule du serment on veut conclure que la souveraineté réside dans l'Assemblée. Nullement ! le pouvoir législatif n'est pas le créateur du pouvoir exécutif, il n'est que son vivificateur, rien de moins, rien de plus. A cet égard, le sénat n'est, je le répète, qu'un mode solennel de vivification ; le président reste l'émanation du suffrage universel.

M. le ministre rentre ensuite dans l'examen de la loi, et termine en déclarant qu'il votera pour le projet de la commission. (Sensation.)

M. LE PRÉSIDENT. M. Mauguin a déposé un amendement ainsi conçu :

« Les droits de grande naturalisation entraînent l'électorat, l'éligibilité, et ne pourront être conférés que par une loi. »

Je consulte l'Assemblée pour savoir si elle veut prendre en considération l'amendement de M. Mauguin.

L'amendement de M. Mauguin est pris en considération. (Sensation profonde. — Longue agitation.)

M. LE PRÉSIDENT. Cet amendement, ainsi que celui de M. Bourzat, seront renvoyés à la commission.

M. ROUHER, ministre de la justice, dépose un projet de loi qui porte que l'art. 472 du code d'instruction criminelle sera modifié de cette sorte, que l'affiche du jugement aura lieu seulement devant le domicile du contumace, devant la maison commune et au greffe du tribunal du domicile du contumace.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant demande de crédits pour le paiement des indemnités de terrains, relatives aux travaux d'amélioration de la Marne, et à la construction de canaux latéraux à la haute Seine.

Les deux articles dont se compose ce projet portant le crédit à la somme de 22,000 fr., sont adoptés.

Il donne le résultat suivant :

Nombre des votants,	605
Majorité absolue,	303
Billets blancs,	591
Billets bleus,	14

L'Assemblée adopte.

La séance est levée à 6 heures.

Au citoyen rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique*.

Sainte-Pélagie, 26 novembre 1849.

Citoyen,

Veuillez avoir l'obligeance de donner place dans les colonnes de votre journal à la note suivante, pour venir en aide à une des victimes du 13 juin dernier.

Le citoyen Fournier, ouvrier serrurier, qui a été amputé du bras droit par suite d'un coup de feu qu'un chasseur de Vincennes lui a tiré à bout portant au moment où il traversait le *boulevard Poissonnière*, dans la journée du 13 *juin dernier* ; ne connaissant pas la personne qui l'a relevé après le coup, puis conduit vers deux heures à l'ambulance du faubourg, et qui, quinze jours après, est venue le visiter à l'hospice Beaujon, prie ce citoyen de vouloir bien donner son nom et son adresse au bureau du journal, ou les lui envoyer à la Conciergerie, où il vient d'être transféré.

Le témoignage de ce citoyen, ainsi que de ceux qui étaient présents à cet évènement, lui sont indispensables pour mettre à néant l'accusation portée contre lui, et pour laquelle il doit passer sous peu aux assises.

Salut et fraternité. P. FOURNIER.

FAITS DIVERS.

Il est question d'une nouvelle combinaison pour l'affaire du chemin de fer de Paris à Marseille. Une compagnie anglo-française offrirait de soumissionner immédiatement un emprunt de 200 millions, dont elle serait couverte par un chiffre égal en actions du chemin de fer en question, que le gouvernement français s'engagerait à faire achever dans un délai déterminé, et qu'il livrerait à la compagnie en amortissement de ses titres d'emprunt.

Cette combinaison est fort ingénieuse de la part de MM. les banquiers. Elle ouvre un nouveau champ à l'agiotage, elle met sur le dos de l'Etat les frais et intérêts d'un emprunt de 200 millions, elle le charge en outre de l'achèvement du chemin de fer, et elle réclame enfin l'exploitation de ce chemin par la compagnie jusqu'au remboursement de ces 200 millions.

Nous demandons où est l'intérêt de l'Etat dans un pareil marché?

— Lord Pensomby, ambassadeur d'Angleterre à Vienne, a traversé Paris hier ; il se rend à Londres en vertu d'un congé illimité.

Cette retraite de l'ambassadeur anglais à Vienne, au milieu du débat turco-russe, nous paraît très significative.

— Une soixantaine des transportés de juin 1848, détenus au fort du Hommet à Cherbourg, ont été mis en liberté lundi matin, par suite de la mesure qu'on vient de prendre à leur égard. Ils se sont mis en route immédiatement pour retourner à Paris. Il ne reste plus aujourd'hui à Cherbourg que quatre-vingts à quatre-vingt-dix de ces transportés.

— Le *National* de l'Ouest annonce que M. Savagner, ancien professeur d'histoire au lycée de Nantes, continuateur d'Anquetil, et sous la direction duquel avait été publié par M. Forrest le manuscrit de l'abbé Evavers, vient de succomber à Belle-Ile-en-Mer, sous l'influence délétère des pontons. Ex-capitaine de la dixième légion de la garde nationale de Paris, il avait été arrêté après les funestes journées de juin et séparé de sa femme et de ses six enfants ; il succombe aujourd'hui dans la force de l'âge, au moment où il allait être rendu à la liberté.

— Dans la journée d'hier, la Seine a crû rapidement et à une hauteur considérable ; aujourd'hui, à midi, elle marque 3 mètres à l'échelle d'étiage du pont National.

Les journaux des départements qui nous arrivent annoncent aussi une forte crue de la Loire, du Rhône, de la Saône et de leurs affluents.

— Un démocrate éprouvé, le citoyen Krafft, vient de mourir à Strasbourg. Malgré une pluie battante qui durait depuis vingt-quatre heures, deux mille personnes l'ont accompagné à sa dernière demeure. C'était une cérémonie digne et touchante ; et pourtant l'autorité a cru devoir y envoyer ses gendarmes, et la police ses agents déguisés, bien qu'il y eût dans le cortège deux conseillers généraux et une compagnie de la garde nationale. Notre ami Küss, rédacteur du *Démocrate du Rhin*, a prononcé sur la tombe les derniers adieux.

THÉATRES.

Ce soir jeudi, au Théâtre-Italien, *Linda di Chamouni*, pour les débuts du ténor Brignoli, Mlle Daugri jouera le rôle de Pierretto.—Samedi, rentrée de Lablache.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 f.	11 f.	6 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe	32	17	9
PAYS A SURTAXE.			
Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	46	24	13
Colonies et pays d'outre-mer	50	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	68	35	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr. ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois :	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à 9 »	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus. »	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Toute réclamation doit être accompagnée de la dernière bande imprimée.

Bourse du 28 novembre 1849.

La Bourse d'aujourd'hui n'était pas plus animée que celle d'hier. On parlait des menées des légitimistes, de celles des orléanistes, même de celles des bonapartistes ; on cherchait à l'aide de ces bruits à influer les cours des valeurs, mais on n'a pu y parvenir.

Le 5 0/0 à terme, ouvert à 90 fr., n'a pu se soutenir ; il a perdu ce qu'il avait gagné hier, et, après avoir fait 89-70, il a fermé à 89-85, en baisse de 10 c. sur la clôture d'hier.

Le 5 0/0 au comptant, ouvert à 89-90, n'a pas fait au-dessus ; il a fait au plus bas 89-75, pour fermer à 89-80 ; baisse, 15 c. sur la clôture d'hier.

Le 3 0/0 au comptant ne varie pas ; il a fermé à 57-05, en hausse de 5 c.

Les actions de la banque n'ont pas varié.

Les obligations de la Ville ont fermé comme hier.

Il y a eu des affaires sur les obligations de la Seine qui étaient très recherchées ; elles ont fermé en hausse de 5 fr. à 1095.

Les chemins de fer ont été recherchés ; ils ont peu varié.

Le 3 0/0 anglais est encore arrivé en hausse ; il a fermé à 95 1/4.

Quatre heures. — A la coulissse, le 5 0/0 faisait 89-80, demandé.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt du j.
Trois 0/0	57 15	57 [illegible]	57 »»	57 »»
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0	89 95	90 »»	89 70	89 85

28 nov.—AU COMPTANT.—COURS DE CLOTURE.

RENTES.			
3 0/0 j. du 22 juin	57 05	Espag. dette active	22 1/4
5 0/0 j. du 22 mars	89 80	— — 3 0/0	37 »/»
VALEURS DIVERSES.		— Dette intér.	26 5/8
Banque de France	2400 »»	Naples, récép. Roth.	91 »»
Ob de la Ville, anc.	12 5 »»	Romain, emprunt	84 »/»
— — nouv.	1160 25	Haïti, emprunt	300 »»
Oblig. de la Seine	1095 »»	Piémont, emprunt	920 »»
— St-Germ. 1842	865 »»	— Nouveau	835 »/»
— Versailles	840 »	Rente 5 0/0	93 »»
— Orléans 4 0/0	990 »»	Lots d'Autriche	395 »»
— Nouvelles	960 »»	2 1/2 hollandais	55 »»
— Rouen, 4 0/0	785 »»	CHEMINS DE FER.	
— Nouvell., 1849	900 »»	Saint-Germain	465 »»
— Havre j. mars	740 »»	Versailles, r. d.	210 »»
— Nouvelles	640 »»	Versailles, r. g.	166 25
— Marseille	950 »»	Orléans à Paris	733 75
— Orléans, jouis.	400 »»	Rouen	527 50
Quatre-Canaux	1075 »»	Havre	231 75
— Jouissance	76 25	Avignon-Marseille	218 75
Bons du Trésor	6 0/0.	Bâle	101 25
Forges Aveyron	3000 »»	Centre	301 50
Monceau-s.-Sambre	1500 »»	Boulogne	137 50
Nord (hauts four.)	900 »»	Bordeaux	398 75
Charbon belge	325 »»	Nord	442 50
Zinc V.-Montagne	2735 »»	Strasbourg	356 25
— Stolberg	500 »»	Nantes	280 »»
Mines de la Loire	285 »»	Monter. à Troyes	115 »»
		Dieppe Fécamp	176 25

FONDS ÉTRANGERS.			
Belg. 5 0/0 1840	95 3/4	BOURSE DE LONDRES du 26 novembre.	
— 5 0/0 1842	95 3/4	3 0/0 consolidés	95 »»
— 4 1/2	87 »/»	3 0/0 au 12 déc.	95 1/8
— 3 0/0	65 1/4	TAXE DU PAIN.	
— 2 1/2 0/0	49 »/»	1re qualité le kilo	27 c
— Banque	710 »»	2e — —	20
— — 1841	1020 »/»		

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 29 novembre.

THEATRE DE LA NATION. —
THEATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — La Mère coupable, Il ne faut jurer de Rien.
ITALIENS.—Linda di Chamouni.
OPÉRA-COMIQUE.—La Fée aux Roses.
ODÉON.—François le Champi, les Ricochets.
THÉATRE-HISTORIQUE. Le Comte Hermann.
VAUDEVILLE. — Pas de fumée, Malbranchu, Daphnis.
GYMNASE. — La Factice, Graziella, les Partageux.
THÉATRE MONTANSIER.—Ah ! quel plaisir d'être papa, 2 sans-culottes, la Belle Cauchoise, un Gendre.
VARIETES.—La Vie de Bohême, la Fille terrible.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Le Connétable de Bourbon, le Livre noir.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — Léonce, un Homme traqué.
AMBIGU-COMIQUE.—La Jeunesse dorée.
GAITÉ. — Les Belles de Nuit.
THEATRE-NATIONAL.—Les Pilules du Diable.
FOLIES.— L'Ouvrier grand seigneur, Marquis de Flonvac.
THÉATRE CHOISEUL.— Les Talismans du Diable.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 259. ÉDITION DU MATIN. Vendredi 30 novembre 1849.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS. Trois mois. 6 f. Six mois. 11 f. Un an. 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

DÉPARTEMENTS. Trois mois. 9 f. Six mois. 17 f. Un an. 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

RÉPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

PARIS, 29 NOVEMBRE.

Assemblée nationale.

RÉVISION DE LA CONSTITUTION.

En attendant une nouvelle occasion d'*interpréter* la Constitution, comme elle l'a fait à propos de la question romaine, la majorité législative se donne le plaisir de la déchiqueter en détail par voie de propositions émanant de l'initiative parlementaire. Aujourd'hui on a décidé, à une majorité de 418 voix contre 204, que l'on passerait à une deuxième délibération sur la proposition de M. Fouquier-d'Hérouel, tendant à augmenter le nombre des circonscriptions électorales. Vainement le général Cavaignac a-t-il établi de la manière la plus claire et la plus nette que cette proposition renfermait une violation évidente de la lettre et de l'esprit de la Constitution, qui a voulu et exprimé formellement que le vote au chef-lieu de canton fût la règle, et que le vote à la commune ne peut être jamais que l'exception. L'honorable général a pu mesurer le chemin parcouru depuis vingt mois par cette réaction dont il a eu le malheur de protéger si efficacement les premiers pas.

L'Assemblée a ensuite rejeté la proposition du citoyen Charras, relative à la vente des diamants de la couronne, qui constituent un capital de plus de vingt millions, parfaitement inutile et improductif. La commission objectait la dépréciation actuelle : on lui répondait par la vente d'immeubles de l'Etat pour une valeur de six à sept millions, opérée l'année dernière, malgré la dépréciation; on faisait observer en outre qu'en attendant plus longtemps, on risquait fort de ne plus avoir en Europe une seule tête couronnée à laquelle on pût espérer vendre ces brillants hochets. La commission objectait encore les souvenirs historiques se rattachant à cette collection, qui comprend depuis le sceptre de Charlemagne jusqu'à l'épée d'Austerlitz. On lui répliquait que les joyaux historiques n'étaient pas compris dans les pierres dont on demandait la vente, et que ces dernières ne rappelaient le plus souvent que les orgies scandaleuses des princes avec des courtisanes : enfin le citoyen Charras indiquait à ses adversaires une objection capitale : à savoir que beaucoup de personnes peuvent juger utile de conserver lesdits diamants comme un encas. La majorité a dédaigné cet argument et s'est contenté de repousser la proposition par 439 voix contre 187....

Ces deux scrutins de division avaient fatigué la majorité, qui a rapidement voté la prise en considération de la proposition de M. Monet tendant à la suppression du parcours et de la vaine pâture, seules ressources territoriales du pauvre dans les communes.

Comme incident à la séance, il y a eu un *tolle* général des pieux catholiques de la droite contre M. Savoye, qui avait eu l'imprudence de parler des abus du confessional en matière d'élection, et de ne pas admettre une identité parfaite entre la confession et la religion. Le vice-président, M. Daru, s'est borné à rappeler M. Savoye au respect des choses saintes.

Guerre au suffrage universel.

Quand on examine quelles ont été, depuis la Révolution de Février, les allures variées du parti légitimiste, on est confondu de voir ce parti, qui emploie pour arriver à une restauration, tous les moyens, sans exception aucune, reprocher à la démocratie son dévouement à *la souveraineté du but*.

La souveraineté du but, messieurs ! quel parti lui a fait autant de sacrifices que le vôtre ? N'avez-vous pas crié d'abord à tue-tête : Vive la République ! vive le gouvernement provisoire ! Parmi vos chefs, les uns ont laissé des preuves écrites, imprimées, de leur enthousiasme démocratique ; les autres ont fait retentir les échos des clubs de leurs déclarations de guerre à tous les prétendants, quels qu'ils fussent, et de leurs anathèmes contre une restauration quelconque de la monarchie.

La révolution était bien venue à vos yeux, parce qu'elle renversait Louis-Philippe ; mais vous ne vouliez pas que la République fût durable.

Républicains de fraîche date, et qui n'avaient pas fait leurs preuves, vous n'avez pas su vous abstenir des candidatures à l'Assemblée constituante. Prenant la cocarde tricolore, indispensable à cette époque, vous avez fait jouer en votre faveur tous les ressorts de l'intrigue électorale et sacerdotale, vantant bien haut le suffrage universel, qui était à vos yeux le salut de la société, parce qu'il vous ramenait au pouvoir.

En arrivant à l'Assemblée constituante, vous avez tous crié vive la République ! Pas un de vous n'a protesté. Mais bientôt après vous avez commencé la guerre souterraine, la guerre de la sape et de la mine, contre cette forme de gouvernement dont vous vouliez faire, disiez-vous, *l'expérience complète et sincère*.

Vous avez détruit l'unité du pouvoir et introduit dans le pays une cause d'anarchie, en demandant avec un libéralisme hypocrite que le président fût élu par le suffrage universel, au lieu d'être le mandataire et le délégué de l'Assemblée nationale.

Parmi les candidats à la présidence, vous avez soutenu celui dont vous attendiez les plus grandes extravagances politiques. Le pousser à des excentricités conformes à tous ses antécédents ; l'user promptement, le perdre, provoquer ensuite un appel au peuple, afin qu'il replaçât la couronne des capétiens sur le front du duc de Bordeaux, tel était votre plan; mais le président de la République ne s'y prête pas; il entend rester à la place où vous l'avez mis; il se perd moins rapidement que vous ne l'aviez espéré; les bruits qui vous arrivent de toutes les parties de la France vous apprennent d'ailleurs que le pays est perdu pour vous, que vous ne deviez plus chercher votre point d'appui dans ses votes : vous récusez alors son autorité souveraine. Après avoir adoré, puis blasphémé la République, vous vous révoltez contre le suffrage universel, objet naguères de votre encens. Voici comment l'*Union* qualifie l'oracle populaire, oracle infaillible, quand il constituait la majorité de l'Assemblée actuelle, et ces conseils-généraux, dont sortirent les hauts jurés de Versailles :

« Les idées les plus étranges et les plus fausses trouvent toujours, surtout à notre époque, de nombreux enthousiastes ; *et lorsque le suffrage universel arme contre la société l'ignorance et les vices de chacun*, on ne saurait poursuivre les mauvais principes avec trop de persévérance. »

Cette phrase coïncide avec des faits significatifs.

Les attaques au suffrage universel vont devenir la tactique générale de la réaction ; on va dénigrer cette institution, l'amoindrir et l'énerver sous prétexte de règlements. Les listes seront *épurées*, on chicanera les électeurs sur leurs antécédents et leur domicile, les ouvriers se verront privés de leurs droits par centaines de mille, on disputera le vote aux soldats. Cette guerre au suffrage universel, déjà commencée audacieusement par M. Léon Faucher, ne prouvera qu'une chose, c'est que les électeurs se rallient à la bannière démocratique. La démocratie a subi les tâtonnements, les premières erreurs du suffrage universel, aveugle, inexpérimenté. Elle ne souffrira pas qu'on lui enlève les bénéfices du suffrage universel, mieux informé.

Le *Crédit*, qui s'est fait l'apôtre de la réélection présidentielle, a interprété favorablement à sa cause le silence de quelques journaux : ces journaux lui apportent chaque jour de nouveaux démentis. Ce matin, c'est le *Siècle*. Nous citons :

« Que le pays laisse dire; bien décidé, résolu qu'il est à ne pas laisser faire, qu'il ait donc enfin confiance en lui-même, qu'il soit fermement décidé à maintenir la tranquillité publique et la Constitution envers et contre tous. Armé du refus de l'impôt, qu'il laisse les imprudents se vendre et se perdre, et qu'il attende beaucoup de sa force, de sa volonté et du temps.

» En résumé, l'art. 45 de la Constitution est formel, et ceux qui balbutient le mot d'empire se laisseront absorber par les velléités du directoire. »

De son côté, la *République*, citée par le *Crédit* comme l'organe principal et le plus indépendant du Socialisme, la *République* dit :

« Il faut, on en conviendra, que l'enthousiasme napoléonien obscurcisse singulièrement la clairvoyance du *Crédit* pour lui faire conclure des lignes qui précèdent, que « l'éclaircissement donné par M. » Louis Napoléon à sa politique personnelle nous « paraît non-seulement régulier, constitutionnel, » mais encore favorable à la politique d'amélioration. »

Suit la reproduction de l'appréciation sévère que faisait le *Crédit*, le 9 juin dernier, de la politique présidentielle, et dans laquelle on trouve des phrases comme celles-ci :

« Depuis l'élection du 10 décembre, *nous ne connaissons pas un seul acte d'administration ou de politique intérieure qui puisse mériter au gouvernement la reconnaissance du pays. Cette nullité complète, etc.* »

Et à propos de l'expédition romaine :

« Vraiment, *si ce n'était horrible, une pareille folie ne serait comparable qu'aux folies de Strasbourg et de Boulogne.*

» .... En vérité, ceci est *une folie furieuse* que la nation ne peut tolérer, et qu'elle doit au plus vite *condamner à l'impuissance de nuire.* »

L'article de la *République* finit ainsi :

« Quant à nous, cette conversion si subite et si complète nous cause d'autant plus d'étonnement que si le *Crédit* vante fort, en gros, la politique de M. Bonaparte, il n'a jamais cessé de la blâmer en détail. Nous croyons donc rendre service à ce journal en lui fournissant l'occasion, qu'il attendait sans doute, d'expliquer un changement de front si radical, et en apparence, au moins, si peu motivé. »

Nous lisons dans le *Moniteur du soir* :

« Deux journaux, l'*Ordre* et la *Voix du Peuple*, prétendent que nous avons reproduit et approuvé un article du journal le *Crédit*, qui a prêté à M. le président de la République une allocution aux préfets récemment nommés. C'est là, de la part de ces feuilles, une erreur matérielle qu'elles s'empresseront sans doute de rectifier. Nous n'avons pas reproduit un mot de l'article du *Crédit*, et nous n'avons pas approuvé un langage que nous avions toute raison de tenir pour apocryphe. »

Le bruit a couru qu'une amnistie générale serait accordée par le président à tous les condamnés politiques. Ce devait être le 10 décembre, jour anniversaire de sa nomination aux fonctions de président de la République, que cette amnistie devait être promulguée.

Beaucoup de gens mettent en doute cette nouvelle. On rencontre partout des sceptiques. Quant à nous, nous savons de source certaine qu'il y aura amnistie complète... pour les délits de la garde nationale.

(*Estafette.*)

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE,
VENDREDI 30 NOVEMBRE 1849.

FORTUNADA

VOYAGE INVRAISEMBLABLE.(1)

DEUXIÈME PARTIE.

XXXIX.

A CHEVAL SUR DES LAMANTINS.

Le prudent capitaine avait préparé d'avance à la cité des Avenues des lettres de convocation où il donnait rendez-vous à tous ses passagers à la cité des Vergers, autrement dit Trésor-des-Fruits. Il s'adressa donc aux douze gaillards poilus que Naoô lui avait préparés, et les envoyant sur tous les points de l'horizon :

— Vous y chercherez les maîtres blancs, leur dit-il en leur remettant ses circulaires, et leur donnerez cela.

— Bien ! bien ! répondirent en fortunadien les noirs messagers.

Et ils partirent lestement.

— Ces gens-là ne sont jamais las, expliqua Vasco à Sergius ; ils vont toujours droit devant eux; gravissant les montagnes, traversant ou sautant les rivières; ils ne craignent aucun danger. Faut-il joindre des lianes pour former des arcades, c'est entre eux à qui s'élancera aux plus formidables hauteurs. On les emploie également comme coureurs et comme couvreurs ; ils réunissent les branches au haut d'une place, ils nettoient les avenues de leurs branches sèches et de leurs feuilles mortes, et font soigneusement la visite des toits. Outre cela ils servent de domestiques, et dans toutes les fonctions matérielles ils suppléent fort bien aux bras des hommes.

— Mais où logent ces créatures-là ? dit une jolie Portugaise qui n'était pas encore très rassurée sur leurs intentions.

— Ils ont tout près d'ici, dit Paya-Hou, une réunion d'ajoupas ou de cabanes, faites de branchages et de feuilles ; elles sont fort proprement travaillées et forment une bourgade curieuse à visiter.

— Je vous mènerai voir cela, interrompit le chef de file, et vous vous assurerez, mon cher maître, que beaucoup de sauvages envieraient les demeures de ces chimpanzés.

Rassuré par le départ des mulets, Vasco suivit ses compagnons, qui s'en allaient visiter la baie des Dugongs.

L'île de Fortunada était à l'un de ses côtés largement entamée par la mer, qui venait y former un golfe de 10 à 15 lieues de profondeur. Ce golfe était fréquenté par une espèce de lamantin que les naturels des Philippines nomment dugong. Cet amphibie, qui venait familièrement tondre l'herbe des rivages, comme les lamantins ordinaires, en différait cependant par la longueur de ses défenses et par ses jambes entièrement dégagées du corps, comme celles des phoques des autres parties de l'Océan.

Les Fortunadiens avaient su apprécier le naturel sociable de ces puissants quadrupèdes marins. Ils n'avaient pas imité les Européens et n'avaient pas, comme eux, considéré sous le simple aspect de barriques d'huile, des animaux dont la chair est délicate comme celle du veau, dont le caractère est doux et intelligent comme celui du chien, et qui aiment la musique et la voix de l'homme.

Or, au lieu de détruire ces troupeaux paisibles, d'autant plus faciles à priver qu'ils vivent en société comme tous les animaux bons et utiles, au lieu de leur déclarer une guerre d'extermination, comme le firent dans le nouveau monde les Espagnols à l'égard des manatis et des lamatins, les habitants de Fortunada s'en étaient fait des aides précieux. Ils avaient trouvé en eux des serviteurs qui seuls pouvaient leur rendre des services dans la profondeur des rivières et sur les rivages de l'Océan.

Quand Vasco et ses compagnons arrivèrent sur les bords de la baie, ils virent de loin une troupe de Fortunadiens escortant ceux de leurs compatriotes qui avaient déjà reçu l'avis porté par Naoô et ses coureurs; ils traversaient gaiement le bras de mer sur le dos des dugongs dans un costume antique dont le naturel et la fraîcheur eussent désespéré les faiseurs de tableaux vivants.

Ils aperçurent en même temps dom Luis, duc de Béja en costume de triton, examinant attentivement la surface de l'eau, pendant que Thésilla, en compagnie de charmantes Océaniennes, semblait faire un choix parmi des morceaux de corail et de coquillages placés à ses pieds.

— Que faites-vous donc là, seigneur dom Luis ? lui cria le savant.

— Vous le voyez, mon cher maître, je pêche une parure à Thésilla.

— Comment cela ?

— Vous l'allez voir. Justement voici mon préparateur qui remonte : les coquillages sont prêts, il ne s'agit plus que de les aller ramasser.

Puis il prit un filet à sa main et disparut en plongeant.

— Voyez-vous, dit Vasco à ses amis, cet intelligent animal cherche pour dom Luis les bans d'huîtres à perles, et en détache quelques douzaines avec ses fortes défenses. De cette façon le plongeur a mille fois moins de peine à les pêcher. Il n'est pas obligé de rester trois et même quatre minutes sous l'eau, comme il arrive ordinairement aux pêcheurs de perles; le sang ne lui sort ni par le nez ni par les yeux, quand il revient à la surface, et sa poitrine ne ressent aucune atteinte de ce travail qui n'est plus pour lui qu'un amusement et un exercice.

Des Océaniens imitaient dom Luis. C'était à qui aurait, à l'aide des dociles dugongs, complété le plus tôt la parure des belles Européennes, de la duchesse, entre autres, qui préférait de beaucoup les perles qu'elle retirait elle-même des coquilles, à celles des plus beaux écrins d'Europe.

Ici Sergius se mit tout à coup à éclater de rire.

— Faites-nous donc part de votre joie, lui dit en souriant Thésilla.

— Ah ! répondit le savant, je ris comme feu Démocrite en pensant à la sottise des hommes et du vieux monde ; et pourtant ce n'est pas gai. Je songe que ces gens-là préfèrent apparemment la misère à la richesse, puisqu'ils éloignent avec ardeur, qu'ils détruisent même le plus qu'ils peuvent les aides que Dieu leur a donnés dans chacun des éléments, pour les aider à travailler vite et sans fatigue.

— En effet, dit dom Luis en déchargeant son filet, depuis des temps immémorials l'homme n'a pas su se créer chez nous, dans le règne animal, un seul serviteur de plus que ceux qu'il a reçus de ses aïeux les plus reculés. Les peuples, à coup sûr, étaient moins bêtes du temps des patriarches, ou peut-être

(1) Voir les numéros des 11, 12, 13, 14, 15, 19, 20, 21, 22, 23, 28, 29, 30 septembre, 4, 5, 6, 7 octobre, 21, 22, 23, 24 et 29 novembre 1849.

On parlait aujourd'hui à l'Assemblée de négociations entre les chefs de l'ancienne majorité et un homme d'Etat qui a quelque influence personnelle à l'Elysée. On assurait qu'un rapprochement, qui détruirait dans ses principales conséquences l'effet du Message du 31 octobre, n'était plus considéré comme impossible. (*Evènement.*)

Ce soir, à 4 heures, quelques représentants habituellement bien informés disaient, dans la salle des Conférences, que M. de Rayneval, ministre plénipotentiaire à Rome, avait envoyé sa démission.

On disait que les nouvelles instructions données à M. le général Baraguay-d'Hilliers, et qui sont en opposition formelle avec ce qui avait été dit, fait et promis jusqu'à ce jour, étaient le seul motif de la détermination prise par M. de Rayneval.

M. de Ludre, notre ambassadeur à Berlin, aurait aussi demandé son rappel.

On désignait ce soir M. le général de Castelbajac pour l'ambassade de Saint-Pétersbourg, et M. le contre-amiral Hernoux pour celle de Vienne.

(*Gazette de France.*)

Voici les noms des 29 représentans qui se sont fait inscrire jusqu'ici contre le projet de l'impôt des boissons :

MM. Anthony Thouret, Pradié, Bastiat, Pascal Duprat, Grevy, Mauguin, Castillon, Tamisier, Gillon, A. Bruys, Eugène Beaune, Charras, Maréchal, Bourzat, Mathieu de la Redorte, de Lagrange, Sage, Lagarde, Dufraisse, Chapot, Latrade, Doutre, Lafon, Joly, Larcy, Canet, Jerret.

LÉGION DE SAINT-HUBERT.

Nous trouvons dans les *Débats* quelques nouveaux détails sur la razzia faite par la police dans la rue Rumfort :

L'association dite *légion de Saint-Hubert* aurait précédemment tenu plusieurs réunions dans divers quartiers, mais jamais deux fois de suite dans le même local. Jusqu'à ce jour elle n'avait pu parvenir à réunir tous les membres d'une même section à un premier appel. Elle devait, dit-on, se subdiviser pour Paris en autant de sections qu'il y a de quartiers, et être organisée militairement; chaque membre ou adhérent devait être armé, soit à ses frais, soit aux frais de la masse de la légion, et être prêt à offrir son concours lorsque le moment serait venu.

Afin de régulariser son organisation, il fut décidé qu'on procéderait sans retard à la nomination des chefs aux divers grades dans la légion, et c'était là le principal objet de la convocation générale d'avant-hier, provoquée par le président, M. Patras de Compaigno, ancien garde-du-corps. Mais il paraît que, comme aux convocations précédentes, un très grand nombre de lettres portant des adresses inexactes n'ont pu parvenir à temps à leur destination, et que la réunion, de générale qu'elle devait être, ne s'est trouvée que partielle; néanmoins, les membres présents ont reçu à leur arrivée la liste des candidats proposés aux divers grades, laquelle a été saisie et jointe aux pièces par les officiers de police, qui sont entrés au moment où l'on allait procéder à l'élection, et ont commencé immédiatement l'information préliminaire.

Ainsi qu'on a pu le voir, la plupart des prévenus avaient déclaré d'abord qu'ils étaient réunis pour s'occuper de l'élection des trois représentants de la Seine à élire prochainement à l'Assemblée législative; mais plus tard plusieurs d'entre eux sont revenus sur cette déclaration et ont avoué que leur véritable but était de provoquer, par les voies pacifiques, le retour de Henri de Bourbon sur le trône, ce qui paraît résulter d'ailleurs des nombreux papiers et pièces saisis. Nous devons ajouter que, d'après les documents qui se trouvent entre les mains de la justice, ainsi que des aveux des inculpés, corroborés par plusieurs témoignages, leur propagande était des plus timides et fort peu active. Quoi qu'il en soit, hier, lorsque l'information préliminaire a été terminée, le préfet de police a fait mettre les quarante-six inculpés à la disposition du procureur de la République, qui les a fait écrouer immédiatement à la Conciergerie. L'instruction judiciaire a été confiée à M. Broussais, juge d'instruction, qui l'a commencée aujourd'hui.

Pour protester avec éclat contre l'expédition romaine et toute la politique réactionnaire, quelques électeurs patriotes se proposent d'appuyer à Paris la candidature de M. Charles Bonaparte de Canino, si gracieusement traité par son cousin lors de son passage en France. (*La Liberté.*)

Un de nos amis de Saône-et-Loire a reçu une lettre d'Auguste Rolland, représentant du peuple, condamné contumace, aujourd'hui à Lausanne. Cette lettre, dit-il, nous a causé un bien vif plaisir, car elle nous apprend que la cause phalanstérienne compte un ardent et intelligent défenseur de plus.

Voici un passage de cette lettre :

En ce moment j'étudie avec passion le système de Fourier, et j'y trouve une puissance de logique et de conception dont je n'avais pas d'idée. Quel génie! bon Dieu ! quelle révélation ! nous ne mourrons pas sans lui avoir élevé des statues, et qui sait, peut-être que d'autres lui dresseront des autels.

Quel homme que celui qui le premier est venu dire au monde : « Vous marchez sur la tête, au lieu de marcher sur les pieds ! Vous pivotez sur la compression au lieu de suivre la loi vitale de l'expansion absolue, de la liberté illimitée, d'une liberté qui sera réglée dans son essor, comme les astres dans leur cours, par les lois admirables de la gravitation. Tous les autres socialistes disent à l'homme : « Tu seras libre jusque-là, mais... » ce mais fatal est gros de tempêtes, est plein de révolutions. Fourier a dit : « Tu seras libre, entièrement libre, libre au jour, à l'heure, à la minute, libre partout, libre toujours; » et c'est en cela surtout qu'il est grand et que je l'admire!...

Je suis acquis à sa doctrine, et comme Julien l'apostat disait au Christ : « Galiléen, tu as vaincu ! » moi je dis aujourd'hui au Christ du nouveau monde : « Fourier, tu es mon maître ! » C'est une douce consolation dans l'exil que de sucer le lait d'une telle doctrine, et j'espère qu'après m'être assimilé cette manne précieuse, je rentrerai plus fort sur la terre natale.

Notre honorable ami L.-L. Vauthier, représentant du peuple, condamné par la haute cour, a adressé de Versailles, 14 novembre, une lettre remarquable aux démocrates du Cher.

L'abondance des matières nous empêche encore aujourd'hui de publier ce document, plein d'un esprit de sagesse et de patriotisme.

Nous espérons lui donner place demain dans nos colonnes.

Le *Moniteur prussien* publie la communication officielle suivante :

« Plusieurs journaux ont assuré que l'Autriche avait formellement protesté contre la convocation du parlement allemand, et menacé d'une intervention par la force. Nous sommes autorisés à déclarer qu'aucune semblable protestation ni menace n'ont eu lieu; par conséquent aucune réponse n'a pu y être faite. »

MISE EN RETRAIT D'EMPLOI

DE M. PIERRE-FIRMIN DELMAS, CAPITAINE D'ÉTAT-MAJOR.

Les démocrates de l'Algérie et de la France ressentiront vivement le coup inqualifiable dont vient d'être victime M. Pierre-Firmin Delmas, capitaine d'état-major, que le citoyen président de la République a mis en retrait d'emploi, sur la demande de M. le général de Salles.

Il est probable que le seul motif qui a fait frapper cet officier, c'est son titre de *républicain phalanstérien.* (*Journal de Constantine.*)

En réponse à la lettre d'un électeur du Loiret, que nous avons reproduite dernièrement, M. Lamartine adresse de Mâcon la suivante au *Journal du Loiret* :

Monsieur,

Je vois, en lisant votre journal, et je comprends les reproches, en apparence fondés, des électeurs du Loiret sur mon absence prolongée de l'Assemblée.

La maladie dont j'ai été atteint au moment même où ils me faisaient l'honneur de penser à moi ne m'a pas laissé depuis cette époque un jour sans souffrances sans cesse redoublées. Des nécessités domestiques, impératives pour l'homme privé, se sont jointes à ces souffrances pour me retenir, bien malgré moi, éloigné pendant quatre mois du poste où ils m'ont envoyé.

Je sens que ce serait abuser de la confiance et du mandat de vos concitoyens que de laisser plus longtemps leur représentation incomplète. Soyez donc assez obligeant pour leur faire connaître que si, d'ici à trois semaines au plus, il n'y a pas d'amélioration dans ma situation, je croirai de mon devoir de donner ma démission d'une fonction que j'occupe sans la remplir, et de n'emporter du Loiret que l'éternelle reconnaissance pour son mandat et le regret douloureux d'avoir été forcé de le résigner.

Agréez, etc.

LAMARTINE.

NOUVELLES DE L'ALGERIE.

Nous lisons dans le *Journal de Constantine* :

« Le choléra, à Constantine, paraît toucher à son terme. Il n'y a eu depuis hier qu'un seul cas nouveau dans la population musulmane; 36 heures de répit, c'est beaucoup par le temps qui court. Quant aux 11 décès qui ont été constatés dans la journée d'hier, ils ont tous porté sur des personnes qui étaient atteintes de la veille ou des jours précédents.

» Des bas quartiers de la ville, le fléau a gagné le Bardo. Le 3e chasseurs d'Afrique fournit depuis quelques jours de deux à trois cas nouveaux dans les 24 heures. Nous sommes convaincus qu'il jette là son dernier feu. »

— M. le colonel du génie Petit, blessé devant Zaatcha, est mort des suites de l'amputation que sa blessure avait nécessitée.

— Point de nouvelles du siège. (*Atlas.*)

ITALIE.

Les journaux italiens continuent à assurer que le pape refuse positivement de rentrer dans la Romagne. Le rappel de M. de Corcelles et l'arrivée de M. Baraguay-d'Hilliers à Rome l'auraient plus affermi que jamais dans sa résolution.

— On écrit de Rome, 21 novembre, au *Nazionale* :

« Les dames arrêtées à la suite de la cérémonie funèbre ont été renvoyées chez elles le 17, vers le milieu de la journée. Elles auront leur maison pour prison jusqu'à nouvel ordre. Cet acte de justice tardive et d'humanité si peu dans les usages du gouvernement pontifical, est surtout dû à l'état maladif de ces pauvres femmes, ainsi jetées dans un cachot malsain, où elles étaient exposées à toutes les intempéries de l'air, les fenêtres n'ayant même pas de carreaux. Les arrestations à ce sujet ne sont pas encore terminées, le nombre en est dit-on fixé à 160 personnes. »

La brochure de notre collaborateur, *Jésus-Christ devant les Conseils de guerre*, continue à obtenir des réclames épiscopales en Italie. On lit dans une correspondance de Bologne, adressée au *Costituzionale* :

« Notre cardinal-archevêque vient de publier une homélie dans laquelle il se déchaîne contre la guerre inouie que font ouvertement dans un royaume voisin, contre notre sainte religion, de prétendus réformateurs du siècle, par des livres dangereux, des journaux irréligieux et immoraux, tendant à arracher à l'Eglise ses enfants. Il a cité, entre autres, *Jésus-Christ devant les conseils de guerre*; il termine sa pastorale en invitant ses ouailles « à s'armer du zèle du Seigneur, et à crier contre ces loups. »

CLÉMENCE MONARCHIQUE.

Le grand-duc de Toscane vient de publier l'amnistie annoncée depuis si longtemps. C'est le pendant de celle de Pie IX. Le grand-duc amnistie les individus poursuivis par le gouvernement républicain, mais il exclut du pardon :

« 1° Les individus déjà condamnés ou accusés de délits contre la religion de l'Etat, commis même par voie de l'imprimerie;

2° Ceux qui ont composé le gouvernement provisoire, les prétendus représentants et chefs du pouvoir exécutif, les membres du conseil des ministres depuis le 8 février jusqu'au 12 avril 1849.

» Le préfet de Florence de cette époque, ajoute le décret, et ceux qui jusqu'à ce jour figurent comme prévenus dans la procédure ordinaire politique qui s'instruit à la direction des actes criminels de Florence, et dans une autre procédure analogue qui, commencée déjà par le tribunal militaire, se continue dans le tribunal vicariat de Pistoja. A cet effet, les noms de ces prévenus seront publiés.

» La justice suivra son cours à l'égard de ces individus, en tant qu'ils sont et peuvent être poursuivis pour délits politiques; en sorte que leur sort, quel qu'il soit, sera fixé à cet égard par sentence des tribunaux compétents. »

L'amnistie s'étend aux militaires, « mais sans qu'ils puissent prétendre à être conservés, de même que cette faveur n'est pas accordée aux employés civils qui, par leur conduite politique, ont perdu la confiance du gouvernement. »

ALLEMAGNE.

On écrit, le 7 novembre, de Transylvanie, à la *Réforme allemande* :

« Le fait suivant cause une émotion profonde dans toute la Transylvanie, et donne lieu à toutes sortes de commentaires. Le préfet rouman, Axentius Sever, qui s'était placé, comme Janku, à la tête de corps francs roumans, contre les Hongrois, qui s'étaient battus avec courage pour l'Autriche, même dans un moment où les troupes autrichiennes, fuyant partout, avaient abandonné le pays; Axentius Sever vient d'être arrêté et amené ici. Il est gardé à vue à l'hôpital, malade des blessures qu'il a reçues en combattant pour le gouvernement de l'Autriche. Un conseil de guerre doit le juger. »

On écrit de Pesth, au même journal :

« Tous les prisonniers civils, et parmi eux Nyary, Hertelendy, Ronay et autres, ont été transportés d'Arad à Pesth, il y a deux jours, tandis que tous les militaires compromis ont été envoyés à Arad.

« Le dernier discours de Kossuth a produit ici une sensation extraordinaire. »

LE CZAR ET LA RÉPUBLIQUE.

En donnant au général Lamoricière son audience de congé, le czar lui aurait dit :

« Je n'agirai ni pour ni contre la République; mais si un usurpateur se présente qui veuille relever le trône soit comme roi, soit comme empereur, j'emploierai mes trésors et mes armées à le renverser. »

Nicolas ajouta qu'il regrettait de s'être montré trop indulgent à l'égard de Louis-Philippe.

Le *Wanderer*, qui rapporte ces paroles, ne nous dit pas si le beau-père de M. de Beauharnais se repent également d'avoir pour ainsi dire encouragé une usurpation impériale en donnant sa fille à un allié des Bonaparte.

Les paroles attribuées au czar par la feuille autrichienne, vraies ou fausses, s'accordent assez bien avec ce que nous savions des dispositions du czar envers la République. En effet, il a souvent répété, depuis la révolution de Février, qu'il ne comprenait que deux formes de gouvernements possibles, la monarchie absolue et la république; il va sans dire que Nicolas comprend la république comme Dieu comprend le diable. Quant à la monarchie constitutionnelle, c'est une forme bâtarde pour laquelle le czar professe le plus profond mépris. Qu'est-ce en effet qu'un roi qui ne gouverne pas et qui ne règne plus par la grâce de Dieu? moins que rien. Il ne lui reste plus qu'à abdiquer. C'est ce qu'a fait ce pauvre Ferdinand d'Autriche, et c'est ce que ferait aussi Frédéric-Guillaume de Prusse s'il écoutait les conseils de ses amis de Vienne et de Pétersbourg.

Coupable aux yeux du czar de pactiser plus ou moins avec la république, le constitutionalisme doi

---

étaient-ils plus unis.

— Ils étaient plus unis, n'en doutons pas, reprit le savant; aujourd'hui, nos efforts séparés n'aboutissent à rien; ce que fait l'un, l'autre le détruit. Qu'un Portugais ou qu'un colon espagnol recueille et apprivoise à son usage un individu d'une race utile, c'est une exception qui ne sert à rien, quand, à côté de lui, on donne la chasse et l'on effarouche la race entière de son nouveau serviteur. Les Fortunadiens nous montrent que l'union de tous est toute puissante à remanier le monde. Si nos sociétés n'imitent pas cette concorde parfaite, cette unanimité du but et de l'intention, tout en travaillant davantage nous n'arriverons à rien.

Puis, s'adressant à celui des Océaniens qui paraissait avoir la plus grande influence sur la bande amphibie :

— Vous pourriez, si vous le vouliez, vous faire suivre de ces animaux-là en pleine-mer, et vous en faire d'excellents moyens de sauvetage.

— C'est ce que nous faisons, répondit Fanali, le chef des dugongs.

— En pleine mer, interrompit le capitaine, c'est beaucoup dire; les Fortunadiens ne s'y aventurent que lorsqu'ils abandonnent définitivement leur pays; d'ailleurs, en pleine mer, le naufrage n'est guère à craindre. Il suffit d'avoir ces appareils vivants près de soi, lorsqu'on longe les côtes, et ils ne demandent pas mieux que d'accompagner les pirogues et les barques, de sorte qu'en cas d'écueil ou d'orage, ils sont toujours là pour recueillir leurs amis.

— Ah ! les sottes gens que nous sommes ! Détruire de pareils auxiliaires ! Décidément c'est l'ignorance et la bêtise qui engendrent la férocité. La nature est un livre sacré dans lequel nous autres Européens n'avons jamais su lire. Nous commencerons peut-être à en comprendre le sens lorsqu'il ne sera plus temps.

XL.

UN CONGRÈS SOUS UN ARBRE DE WAR.

Après une quinzaine de jours d'attente passés fort agréablement à se renseigner sur les merveilles de la baie des Dugongs et de Trésor-des-Fruits, on vit arriver au galop des couaggas et des antilopes, les derniers Portugais que les muets avaient avertis.

La réunion se trouvant donc au grand complet, Vasco les rassembla tous en congrès sous les arcades d'un arbre de war, et mit hardiment la conversation sur la nécessité du retour en Portugal.

— En Portugal ! s'écrièrent tous les hôtes des Fortunadiens, et pourquoi faire s'il vous plaît, capitaine ?

— Pour revoir notre patrie.

A ces mots, le savant répliqua par ce beau vers d'Euripide :

ôs partakhoû ge patris è boskousa gè.

La patrie est partout où l'on trouve le bien-être.

Les autres s'écrièrent unanimement comme les apôtres sur le Thabor : — Nous sommes bien ici !

— Pour retrouver vos palais, vos châteaux et vos fortunes, continua Vasco.

— On est bien mieux à l'ombre des multipliants, reprit le chœur; nos fortunes ne nous donneront pas autant de joies que les travaux de Fortunada.

— Pour retrouver vos rangs, vos duchés, vos titres ou vos opulents comptoirs.

— Je viens d'être nommé chef des pêcheurs de perles, répondit dom Luis de Béja.

— Et moi des confiseuses, dit la duchesse d'Aguilar.

— Et moi des pétrisseurs de vases.

— Et moi des peintres sur plateaux.

Chacun fit une réclamation de ce genre avec un sérieux à pétrifier celui qui les eût vus quelques semaines auparavant.

Cette facilité à être nommé chef pourrait surprendre si je ne l'expliquais en quelques mots. Et d'abord, n'était-il pas tout simple que les Européens dirigeassent les quelques travaux qu'ils apprenaient à perfectionner? Ensuite, il faut le dire, c'était à qui aurait auprès de soi ces beaux étrangers et ces gracieuses Portugaises, dont la peau rosée ressemblait à la pétale de la fleur alapa. On s'exagérait à l'envi leurs talents; on leur tenait compte même de leur gaucherie comme d'une originalité.

Chacun des différents essaims de travailleurs leur prodiguait donc les honneurs pour les attirer; car ils apportaient avec eux le stimulant énergique de la nouveauté.

Cependant Vasco continuait à développer ses arguments :

— Ne voudriez-vous donc plus revoir vos enfants et vos familles, que votre absence désespère?

Ici le malin capitaine eut envie de rire; mais il avait trop de pouvoir sur lui-même pour y céder. Il avait craint que ce dernier moyen ne fût pas suffisamment goûté; il n'en fut rien. Tout était rajeuni dans ses auditeurs; ils étaient redevenus naïfs et faciles à s'illusionner, triste qualité dans une société composée en grande partie de fourbes.

En songeant à leurs enfants, ils devinrent soucieux.

— Si nous pouvions les faire venir auprès de nous ! dirent-ils?

— Si nous pouvions au moins leur écrire et avoir de leurs nouvelles !

— Ma pauvre nièce Aurora est-elle heureuse? pensa Thésilla.

— Et ma chère Inès? se disait don Luis, j'aimerais tant à la dédommager de toutes les stériles insomnies que ma vieillesse lui a causées.

— Et ma petite Carmen? murmurait le comte de Lamégo; qu'est devenue cette belle enfant si folle et si inexpérimentée?

— Moi, je ne suis pas en peine de mon fils Joab, dit d'un ton assuré Daniel Lévi, il n'est que trop prudent.

— Ni moi, de mon fils Alonzo, fit dom Juan de Soarès; il est parent du roi, et très habile à mener sa barque; cependant je voudrais bien être de temps en temps auprès de lui.

Vasco, voyant que ce coup avait porté :

— Vous aimez toujours vos proches, n'est-ce pas? leur dit-il.

Un cri d'assentiment général lui répondit.

— Cependant vous ne voudriez pas renoncer à tous les bonheurs que vous avez trouvés ici ?

— Certainement ! s'écria le chœur.

— Si donc je trouvais un moyen de revoir ceux qui vous sont chers, et de conserver toujours ces splendeurs de la vie, vous confieriez-vous à moi, jeunes et pleins de sève, comme vous l'avez fait à l'âge où l'espérance était presque éteinte dans vos cœurs?

— Assurément !... N'en doutez pas ! — Mais quel serait donc cet heureux moyen?

— Je vous demande quinze jours pour y réfléchir, et vous donne rendez-vous, à cette époque, sous le premier multipliant du rivage où nous avons abordé, à deux milles de la cité des Avenues.

— Nous n'y manquerons pas !... c'est entendu ! s'écrièrent ensemble les clients du capitaine, enchantés de voir reculer encore la solution d'une question aussi importante.

Vasco avait agi en homme sage : il avait compris que l'affaire du départ devait être enlevée d'enthousiasme; il fallait qu'elle fût suivie de l'embarquement immédiate. En ce moment ils étaient trop éloignés des navires. Il était à craindre que, pendant la route, les regrets ne vinssent éclaircir les rangs, et qu'une désertion, coûteuse pour lui, ne pût ê

disparaître pour faire place à l'absolutisme exercé au nom du droit divin par des rois légitimes.

Or, comme ni M. Louis Bonaparte ni le petit-fils de Louis-Philippe ne peuvent être regardés comme des prétendants légitimes, et que leur avénement au trône serait une usurpation, il s'ensuit que le seul candidat qui ait des chances est le comte de Chambord.

Ce que le czar veut, Dieu le veut-il? Les Cosaques disent oui, la France dit non.

Assemblée législative.

Séance du 29 novembre. — Présid. du cit. DARU.

La séance est ouverte à 2 heures 3/4.

Dépôt de pétitions pour demander le maintien du décret de la constituante, qui supprime l'impôt sur les boissons.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de M. Fouquier d'Hérouel, tendant à augmenter le nombre des circonscriptions électorales.

M. GAVINI combat cette proposition. Il rappelle qu'elle a déjà subi trois échecs dans la constituante. La loi actuelle donne toutes les garanties de la liberté. Si l'on donne aux conseils généraux le droit de morceler les circonscriptions électorales, on enlèvera au vote en intelligence, tout ce qu'on lui donne en facilité. Ce qu'on nous demande est indirectement une violation du pacte fondamental, qui veut que l'élection ait lieu au canton. Avec le droit qu'on demande pour les conseils généraux, on nous ramènerait au morcellement, au disparate administratif aboli par la révolution de 89.

Le vote à la commune aurait pour résultat de morceler le vote à l'infini ; on ne voterait plus que pour ses amis. Il ne resterait d'ailleurs à l'électeur nulle liberté surveillé qu'il serait par les administrateurs. Il n'y aurait nulle garantie non plus de la sincérité du scrutin, confié à la bonne foi du maire, qui est homme politique après tout. Le vote à la commune a le tort, d'ailleurs, d'isoler l'électeur, ce qui est un grand inconvénient. L'orateur supplie l'Assemblée de ne pas adopter la proposition.

M. DE LA ROCHEJACQUELEIN. Nous voulons tous l'égalité des électeurs devant le vote. Eh bien ! je le demande, y a-t-il égalité pour l'électeur de la ville, qui n'a que cinquante pas à faire, et l'électeur de la campagne, qui a huit lieues dans certains cas. On me dit que les électeurs font le voyage en chantant la *Marseillaise*, et ne s'aperçoivent pas de la distance. Je sais que les chansons font passer le temps : mais je ne sache pas qu'elles abrègent les distances.

Les élections vont avoir lieu pendant l'hiver. (Bruit.) On me dit que la loi ne serait applicable qu'après la réunion des conseils généraux ; mais on peut charger les préfets de faire les circonscriptions. (Nouveaux bruits). Si l'on craint pour la sincérité du scrutin, eh bien, on fermera le scrutin le soir du premier jour. On me dit que c'est contraire à la loi, mais cela s'est fait plus d'une fois, et l'Assemblée n'en a pas moins validé les élections. (Bruit.) Mon Dieu, je ne tiens pas plus à la proposition qu'à une autre. Si du haut de la Montagne on présente une loi qui rende le suffrage universel accessible à tous, je m'y rallie immédiatement.

On me remet une plaisanterie, qui n'est pas de mauvais goût, qui est même drôle, mais je ne la lirai que si l'on m'y invite. (Silence.)

Je termine en demandant 1° s'il doit y avoir égalité entre les électeurs ; 2° s'il y a un autre moyen que celui qu'on vous propose d'établir cette égalité ?

M. L'ESPINASSE. M. Gavini a dit à cette tribune qu'une proposition demandant le vote à la commune avait le mérite de la franchise. C'est cette parole qui m'amène à la tribune. Je ne suis pas de ceux qui ont demandé le suffrage universel, mais je vois que ceux qui l'ont demandé n'en veulent plus aujourd'hui. (Violents murmures à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT invite l'orateur à s'exprimer avec convenance.

M. L'ESPINASSE. On dit que ma proposition est inconstitutionnelle ; ce que j'ai voulu, c'est la vérité, la sincérité du suffrage universel, voilà tout ce que je voulais dire à l'Assemblée.

M. SAVOYE. La proposition de M. Fouquier d'Herouel tend absolument au même but que celle de M. Lespinasse, mais elle y tend par une voie détournée, en demandant que les conseils généraux établissent autant de colléges électoraux qu'il leur semblera convenable.

Enfin, un troisième système est présenté par la commission, il consiste à prendre pour base la population et à décider qu'une circonscription électorale ne pourra comprendre moins de 500 habitants.

Ces propositions sont toutes en contradiction avec l'article 30 de la Constitution, qui porte que le vote aura lieu au canton.

On se plaint, continue l'orateur, que les électeurs soient pris de tiédeur, et que beaucoup négligent de se présenter devant l'urne électorale. Faites de bonnes lois, les électeurs auront foi dans les assemblées, et ils se présenteront pour voter. Supprimez l'impôt sur les boissons, faites de bonnes lois de crédit, équilibrez le budget, et la tiédeur électorale se dissipera. (Rumeurs à droite.)

L'abstention des populations rurales tient surtout à ce que leur éducation politique n'est pas assez complète. Croyez-vous qu'elle se fera si vous confinez l'électeur dans sa commune ?

On craint, dit on, les influences de cabaret; mais est-ce qu'il n'y a pas aussi des cabarets à la commune, est-ce qu'il n'y a pas l'influence de M. l'adjoint ? est-ce qu'il n'y a pas l'influence plus mystérieuse et sacrilége du confessional ? (Cris à droite : A l'ordre ! à l'ordre ! — A gauche : Très bien ! très bien !)

M. SAVOYE. M. le président me rappelle aux convenances parlementaires. Je ne crois pas y avoir manqué. Je crois qu'il faut laisser la religion en dehors de la politique. Mais je dois dire qu'à mes yeux confessional et religion sont deux choses tout à fait distinctes.

LA DROITE. A l'ordre ! à l'ordre ! (Tumulte prolongé.)

M. SAVOYE. Nous sommes ici des hommes politiques et non des théologiens. Quand j'ai parlé de l'influence du confessional, j'ai voulu parler de l'influence abusive du confessional. (Nouveau bruit à droite.)

L'orateur soutient qu'en plaçant le vote à la commune on organisera une lutte acharnée entre les partis; si, au contraire, l'électeur vote au canton, il apprendra à s'initier de plus en plus a la vie politique.

M. LE PRÉSIDENT. Je consulte l'Assemblée sur la clôture.

M. CAVAIGNAC. Je ferai une seule question à la commission. Croit-elle, oui ou non, que la proposition soit contraire à la Constitution ?

Le président consulte l'Assemblée sur la clôture qui n'est pas prononcée.

M. GASLONDE, rapporteur, engage M. Cavaignac à formuler ses objections contre la proposition.

M. CAVAIGNAC. Je ne dirai qu'un mot. Il y a deux heures que, selon moi, nous discutons un article de la Constitution. (Très-bien ! à gauche.) Nous répétons une discussion qui a eu lieu ici l'année dernière, lors de la discussion sur la Constitution, et la Constitution a prononcé irrévocablement pour le vote au canton. (Très bien à gauche.) Ce qu'on nous demande, c'est une révision de la Constitution. (C'est cela, à gauche.)

La Constitution, il est vrai, porte qu'il pourra être fait quelques exceptions à la règle; mais, ce qu'on nous demande, c'est que la règle devienne l'exception, et l'exception la règle. Cette discussion me semble donc s'être beaucoup trop prolongée (Très bien !); elle est sans but en présence du texte de la Constitution.

M. ROCHER dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur l'impôt des boissons. (Mouvement.)

A GAUCHE. Les conclusions. (Non! non! à droite.)

M. ROCHER. La commission conclut à l'adoption pur et simple du projet ministériel. (Agitation.)

M. LE PRÉSIDENT. Dès ce moment les inscriptions de ceux qui voudront parler contre et pour le projet seront reçues par les secrétaires. Ceux qui voudront parler pour devront s'inscrire à droite; ceux qui veulent parler contre s'inscriront à gauche.

Un très grand nombre de représentants, parmi lesquels nous distinguons MM. Charras, Latrade, Baune, de Larcy, etc., etc., se précipitent pour s'inscrire à gauche. Personne ne s'inscrit à droite.

M. GASLONDE, rapporteur, répond aux adversaires de la proposition.

L'honorable rapporteur cite l'avis de MM. Dufaure et Vivien, lors de la discussion de l'article qui admettait les circonscriptions électorales, et il soutient qu'élargir franchement le système des circonscriptions cantonales admis par la Constitution, c'est user du droit qu'elle a laissé au législateur. (Aux voix ! aux voix !)

La clôture est prononcée.

M. LE PRÉSIDENT. L'Assemblée veut-elle passer à une seconde lecture de la proposition ?

On demande le scrutin par division. Il donne pour résultat :

Nombre des votants	619
Majorité absolue	310
Pour	418
Contre	201

L'Assemblée passe à une deuxième délibération de la proposition.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Darblay, tendant à approprier l'ancienne salle de la chambre des députés à la tenue des séances de l'Assemblée législative.

M. DARBLAY demande, pour la seconde fois, que la proposition soit renvoyée à la commission chargée de l'examen du projet déposé par M. le ministre des travaux publics. — Adopté.

L'ordre du jour porte : Discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Charras, relative à la vente des diamants de la couronne. Voici cette proposition :

« Considérant que les dépenses de l'Etat excèdent ses recettes ;

» Considérant que les diamants dits de la couronne représentent une valeur de 20,900,000 fr. (Rapport de M. Ducos sur les comptes du gouvernement provisoire) ;

» Considérant que ces diamants ne sont d'aucun intérêt pour les arts ;

» J'ai l'honneur de proposer à l'Assemblée d'ordonner au ministre des finances de prendre toutes les mesures nécessaires pour les faire vendre dans le plus bref délai et aux meilleures conditions possibles. »

La commission propose de ne pas prendre la proposition en considération.

M. CHARRAS examine les raisons invoquées par la commission.

La commission croit que dans les circonstances actuelles les joyaux ne pourraient être vendus sans une perte énorme, et elle s'appuie sur la dépréciation qu'ont subie les propriétés immobilières.

Une pareille vente, dit-elle encore, jetterait la perturbation dans l'industrie lapidaire. Si ces diamans se vendent, ils seront achetés par des particuliers qui les feront monter à Paris. Je ne vois pas comment cela fera tort aux bijoutiers. (Allons donc !) D'ailleurs, songez-y, vous avez encore des monarchies absolues. (Agitation.) Elles sont encore pourvues de listes civiles somptueuses; mais combien de temps, listes civiles et monarchies absolues dureront-elles? On peut prévoir le jour inévitable où le flot démocratique les aura emportées. (Rires ironiques à droite.) Eh bien! profitez de leur existence pour chercher à nous débarrasser de ces joyaux inutiles.

On les évalue à 21 millions... Mettons 12 millions; c'est un intérêt annuel de 600 mille francs. De deux choses l'une : ou ils ont une valeur conventionnelle, et il faut rayer cette valeur dans les possessions de l'Etat; ou elle est réelle, et il faut la réaliser, sinon vous vous exposez au reproche d'une mauvaise gestion, car il n'y a rien de pire en économie que de garder des valeurs mortes.

On dit que ce serait détruire le crédit de l'Etat.

Ce crédit serait bien plus réel si l'on voyait que vous ne négligez rien de ce qui peut augmenter nos ressources. Mais la commission a tenté de mettre sous la protection de glorieux souvenirs les diamants sans emploi. Il y a là une erreur, selon moi. On a parlé, il est vrai, du sceptre de Charlemagne et de l'épée d'Austerlitz.

Il ne s'agit ni de Charlemagne, ni de Napoléon, mais des diamants de la couronne. Les symboles dont on a parlé sont à part, leur place est aux invalides et non dans les bahuts d'un magasin. Quant aux autres diamants, que rappellent-ils ? Ils ont figuré dans les orgies les plus scandaleuses des royautés tombées, ils ont orné le front des courtisanes qui trônaient auprès des rois et plus haut qu'eux. (Agitation.)

On parle des tableaux; on nous demande pourquoi nous ne proposons pas leur vente. Les tableaux servent aux artistes, ils inspirent d'autres tableaux. Mais cette collection de diamants n'a aucune espèce d'intérêt artistique, et elle n'est bonne qu'à être échangée contre des écus.

VOIX NOMBREUSES. La clôture!

M. LE PRÉSIDENT consulte l'Assemblée ; elle décide que la discussion continue.

M. DE FLAVIGNY, rapporteur, répond à M. Charras. Les diamants ont leur utilité. Le roi Henri IV étant dans l'embarras, déposa le *Saucey*, entre les mains des banquiers du temps, et trouva les moyens de sauver l'honneur du drapeau. (Interruption à gauche.) Faut-il vous rappeler aussi que le *Régent* fut mis en gage par la Convention pour quelques millions, qui ont rendu les plus grands services pour donner du pain et des armes aux soldats qui défendirent le territoire français. Qui pourrait ici croire que des diamants de cette valeur pourraient se vendre facilement et inopinément surtout ?

La discussion est fermée.

M. LE PRÉSIDENT met aux voix la prise en considération.

On demande le scrutin de division.

Le scrutin de division donne le résultat suivant :

Nombre des votans	626
Majorité absolue	314
Pour	187
Contre	439

L'Assemblée a rejeté la prise en considération.

M. LE PRÉSIDENT. Je consulte l'Assemblée pour savoir si elle veut passer à une seconde délibération sur le projet de loi relatif aux moyens de constater les conventions entre patrons et ouvriers en matière de tissage et de bobinage.

L'Assemblée décide l'affirmative.

Vient ensuite la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Monet, relative à la suppression du parcours et de la vaine pâture.

La commission conclut à l'adoption de la prise en considération.

L'Assemblée, consultée, décide qu'elle prend la proposition en considération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à six heures.

La discussion engagée entre MM. Proudhon, Pierre Leroux, Louis Blanc et les délégués du Luxembourg, est fort importante, non seulement pour l'édification du public, mais encore pour l'instruction des socialistes eux-mêmes. Nous résumerons cette discussion lorsqu'elle sera terminée.

Aujourd'hui nous nous bornons à [illegible] voir de loyauté en insérant la rép[illegible] toyen G. Duchêne, ancien gérant [illegible] de faire aux délégués du Luxem[illegible]

A mes collègues ayant siégé au [illegible]

Amis,

Vous conviendrez avec moi que vous vous êtes [illegible] que peu avancés en signant, au nom de la délégation du Luxembourg, une lettre destinée à la publicité. Nous avons maintes fois essayé ensemble, dans un temps déjà loin de nous, de réunir nos confrères, et vous savez si nous en avons jamais, depuis Juin, rassemblé seulement une centaine. Vous conviendrez encore que le bureau, tel qu'il est constitué aujourd'hui, n'est point le résultat de l'élection. Comment n'avez-vous pas hésité à engager aussi légèrement tous les délégués dans le communisme ; car vous concluez, dans votre article, à la communauté ?

Et, ce qu'il y a de plus étrange, c'est que vous prétendez que votre principe eût fait infiniment de progrès, si les évènements de Juin 1848 ne fussent venus arrêter l'essor du vaste plan d'association dont nous avions pris en commun l'initiaive.

Ce projet, inséré dans le *Journal des Travailleurs* du 22 juin, m'est, vous le savez, pertinemment connu, et je vous saurais gré de m'en procurer un ou deux exemplaires.

C'était quelques jours après le 15 mai. Une commission avait été nommée pour élaborer un plan *général* d'association, et j'en étais le secrétaire. Longtemps nous nous réunîmes sans aboutir. Lassé de n'arriver à rien, je manquai trois ou quatre séances, et, quand je revins, je trouvai voté, à l'unanimité, un spécimen d'association *particulière* dont mon collègue de la typographie P......... était l'auteur.

Je fis remarquer que ce n'étaient point là les statuts d'une association générale, et je rédigeai à la hâte un projet qui fut accepté tel quel et publié, comme vous dites, le 22 juin.

Je ne me rappelle pas bien les dispositions de ce plan, mais ce dont je me souviens parfaitement, c'est qu'il n'était pas le moins du monde communiste; à preuve : un article portait que le travail s'exécuterait aux pièces ; j'eus beaucoup de peine à vaincre, pour l'insertion de cette clause, les répugnances d'un délégué des menuisiers, car la première demande de sa corporation avait été la suppression des tâcherons. Je triomphai néanmoins de son opposition, non par le scrutin, mais par le raisonnement, et il convint que la meilleure mesure du salaire, c'était le produit. Il n'était pas partisan de l'égalité des salaires ; or, le travail aux pièces c'est la mise en pratique de la formule : *A chacun selon ses œuvres.*

J'avais rédigé, pour ce projet, un exposé de motifs qui resta longtemps inédit par suite de la suspension du *Journal des Travailleurs*, et que j'ai publié depuis, dans le *Peuple*, avec beaucoup plus de développements qu'il n'en comportait d'abord, sous le titre de : *Sophismes et préjugés populaires en matière d'économie sociale.* Et je n'ai pas, que je sache, prôné le communisme dans cette publication.

Je concluais à l'organisation d'une banque, pour l'échange des valeurs ; et je n'avais en ceci rien inventé : c'était la Banque d'Echange de Proudhon, ni plus ni moins.

Nous n'avons rien inventé, ni les uns ni les autres, mes chers amis, et c'est pourquoi je trouve quelque peu hasardée votre prétention d'avoir, *les premiers*, mis en avant l'idée d'association. Il y avait des sociétés ouvrières avant Février : nous comptions des gérants dans la délégation.

Comment encore accusez-vous la *Voix du Peuple* de nier l'association ? Des industries, comme la tannerie, le dérayage, la charpente, la maçonnerie, l'imprimerie, la mécanique, toutes ou presque toutes les branches de l'activité sociale, ne peuvent s'exercer par des ouvriers isolés. Une femme seule peut bien, à la quenouille ou au rouet, filer sa laine ; mais, dans une manufacture, un travailleur pourrait-il conduire, sans le secours de personne, un chariot de quatre à six cents broches ? Non, sans doute. C'est un travail qui ne peut s'exécuter que collectivement, c'est-à-dire *socialement* par association.

Nous sommes bien obligés, — et toute protestation serait superflue, — d'être d'accord sur la nécessité de s'associer.

Maintenant, parce que la *Voix du peuple* n'entend pas comme vous l'organisation sociale, vous voilà,

---

évitée.

Après ce demi-résultat, notre brave marin appela un des puissants dugongs aux soies tigrées, qui faisait ses évolutions dans le golfe, et il partit pour aller s'occuper de l'emménagement et de l'approvisionnement de ses vaisseaux. Plusieurs indigènes des deux sexes, habitants de Trésor-des-Fruits, sautèrent comme lui sur le dos de leurs montures marines, et se mirent à l'accompagner, afin d'aller contempler les trois maisons flottantes des étrangers.

En les voyant partir sur d'aussi curieuses embarcations, ceux des Portugais qui n'avaient pas encore vu manœuvrer les lamantins ne purent s'empêcher de battre des mains.

Rien n'était plus gracieux que cette troupe marine. Vasco et ses compagnons rappelaient avec avantage les tritons antiques. Mais je doute fort que, si attrayantes qu'aient été les syrènes, elles aient jamais pu être ornées de formes et de voix plus suaves, plus enivrantes et plus capables d'attirer que les Fortunadiennes demi-nues qui chantaient en s'éloignant.

ANTONY MÉRAY.

(*La suite à demain.*)

Lettres Villageoises.

Monsieur le rédacteur,

Un ami commun vous a proposé mon humble collaboration, et vous l'avez acceptée. C'est pour moi un honneur dont je me sens digne, sinon par le talent, du moins par la bonne foi et la bonne volonté.

Pour premier témoignage de cette bonne foi et de cette bonne volonté, je vais vous soumettre le plan que je me propose de suivre dans les lettres que je vous adresserai, et qui porteront, si vous le voulez bien, le titre de *Lettres villageoises.*

Déjà, on vous l'a dit sans doute, j'avais entrepris cette correspondance avec un journal, frappé peu de temps après par le rétablissement des lois sur le cautionnement. Bien que les évènements aient appelé mes préoccupations sur d'autres sujets, je n'ai rien à changer à mon projet, tel que je le conçus et que je l'exprimai alors.

Voici ce que je disais :

Je crois, monsieur, qu'une correspondance active avec quelque campagnard observateur et bien intentionné, qui vous tiendrait au courant des besoins, des tendances, des vœux et des dispositions des populations agricoles, je crois, dis-je, qu'une telle correspondance, sans avoir l'importance et l'intérêt de celle que vous entretenez avec les représentants de la presse parisienne ou départementale, ne serait pas sans utilité.

L'observation, la réflexion, la mémoire et la constance sont des qualités assez communes chez les hommes qui vivent dans la solitude. L'expression de ces qualités, si elle était fidèlement rendue, viendrait arc-bouter les constructions vaillamment et puissamment entreprises par le journalisme.

Les journalistes, hommes d'action, hommes du moment, toujours posés en équilibre sur la brèche où l'on vient les assaillir de tous côtés ne peuvent dire : Nous dirigerons notre attaque ou notre défense sur tel point...; car pendant qu'ils sont occupés ici, le danger se manifeste là-bas plus imminent, et ils sont obligés soudain de changer la direction de leurs batteries.

Courage, valeureux champions ! frappez d'estoc et de taille, et, selon l'ordre, ou plutôt le désordre dans lequel ils se présentent, frappez sur tous les préjugés, sur toutes les erreurs qui entravent la marche du progrès et de la liberté ; montrez du courage et de la présence d'esprit en oubliant, pour faire face au péril du jour, les préoccupations et les dangers de la veille ; mais confiez-nous, à nous gens de retraite et de loisir, le soin de garder le souvenir des évènements, et d'aller vous dire, après qu'ils sont accomplis, quelle action, quelle influence ils ont exercé sur les hommes de l'arrière-garde. Les faits se produisent pas plus au hasard et sans suite dans l'ordre social que la production des espèces n'aurait lieu sans l'enchaînement des races et des familles. Laissez-nous vous dire de quelle saveur est le fruit de l'arbre dont vous nous avez signalé l'existence.

Il y a une fonction intermédiaire entre celle du journaliste proprement dit et celle de l'historien. Après que le premier a dénoncé avec courage et attaqué avec véhémence les faux systèmes au nom desquels la société se gouverne, et les funestes conséquences qui en résultent ; avant que le second ait formulé un jugement dont l'impartialité ne se base souvent que sur l'action réfrigérente du temps et de l'espace, il y a place pour l'homme ému encore et cependant calme, qui vient rendre compte des faits dont il a suivi et observé l'accomplissement, et constater la réalité de ce que le journaliste n'a guère pu que prophétiser à la hâte, de ce que l'historien racontera plus ou moins fidèlement, à quelque temps de là.

On reproche à Casimir Delavigne, le plus national de nos poètes après Béranger, de n'avoir produit ses chants patriotiques qu'après chacun des évènements auxquels ils se rapportaient. Cette manière de suivre pas à pas, au lieu de la précéder, la nation dont il s'était fait le barde, peut, à un certain point de vue, indiquer un manque de force, de confiance et de courage ; mais elle a permis au poète de s'exprimer avec une justesse, une modération qui, après avoir semblé de la froideur dans le présent, établira l'autorité de son œuvre dans l'avenir.

Ce que je demande donc, ce sont des appréciations dégagées de l'intérêt et de la passion du moment, mais non encore trop affranchies par la distance. Ces appréciations à la fois équitables et animées, je sais bien qu'elles se produisent sous toutes sortes de formes dans une foule de bons livres ; c'est beaucoup... ce n'est point assez. Je réclame leur admission dans la presse périodique.

La variété des tableaux que le journalisme actif fait passer devant les yeux de ses lecteurs cause un éblouissement dont il est bon qu'on se repose en regardant de temps à autre derrière soi. D'ailleurs, entre les amateurs de polémique journalière, avides de bruit et de nouveauté, les philosophes dédaignant le droit matériel et repoussant tout ce qui pourrait les déranger des abstractions où ils se plongent, il est une classe de lecteurs, hommes de sens et de réflexion en même temps que d'activité, qui ne veulent pas seulement se laisser distraire et amuser par le miroitement des roues de la machine ; qui ne veulent pas non plus en recueillir ou en rejeter les produits sans examiner les forces qui ont contribué à leur formation; mais qui cherchent à saisir les causes en appréciant les effets ; qui veulent enfin comprendre déjà quand ils sentent encore. C'est pour ceux-là que des articles rédigés dans la manière que j'indique pourraient avoir quelque attrait. C'est pour ceux-là que, selon ma force et mes ressources, je me propose d'écrire...

N'allez point toutefois, Monsieur, prendre le change sur l'importance que j'attache à ma correspondance... d'outre civilisation. Ce ne sont point de curieuses révélations, encore moins de savantes ou judicieuses appréciations que je vous promets. Je vis dans un petit coin, et ne pouvant vous parler de ce qui s'y passe, je ne vous offre que de simples remarques sur la situation matérielle et intellectuelle des gens de mon pays, des comptes-rendus plus ou moins incomplets du retentissement qu'ont chez nous les affaires politiques, et des traces qu'y laisse leur passage. Quand je parlerai d'un fait, assez de temps se sera peut-être écoulé depuis son apparition pour que beaucoup l'aient déjà oublié ; mais les faits seront pour moi des causes dont ma tâche sera d'étudier quelques effets. Si mon genre de travail est bon par le fond, sinon par la forme, mon exemple sera promptement suivi et dépassé : alors j'aurai atteint mon but.

Si ces propositions vous semblent offrir quelques avantages pour vos lecteurs, monsieur, veuillez les leur communiquer en publiant cette lettre qui servira d'introduction aux autres. Je serai ainsi avertie de me tenir prête à satisfaire de mon mieux aux engagements que je prends avec vous.

Veuillez agréer, monsieur, etc.

UNE CAMPAGNARDE.

— aussi intolérants que les catholiques et les absolutistes, — à jeter feu et flammes et à crier à la trahison.

Doucement, camarades. A quoi nous aurait servi de faire des révolutions contre l'Eglise et la royauté, si c'était pour aboutir à la foi en de nouveaux prophètes. Si le dogme *De chacun selon ses forces, à chacun selon ses besoins*, devait être aussi sacré que celui de l'infaillibilité du pape, si Louis Blanc réclame pour lui l'inviolabilité de Louis-Philippe.

Est-ce que nous défendons de contredire la formule mutuelliste : — *A chacun selon ses œuvres?* Pour ma part, je ne prétends mener personne, et ne veux, en revanche, subir les doctrines de qui que ce soit. Quand une idée s'impose à ma raison, je l'accepte, et je veux qu'il en soit ainsi pour tous mes frères chercheurs de vérités.

Loin donc que la discussion entre les socialistes soit un sujet d'alarmes, c'est au contraire un signe que la révolution marche. N'est-ce pas un spectacle étrange, pour les malthusiens qui nous regardent, que celui de prisonniers, de proscrits, d'exilés, se disputant pour savoir comment on en finira avec le vieux monde et ses priviléges; si on l'attaquera par la base, le sommet ou le milieu; si la réforme sera plus expéditive commençant par le capital ou par le revenu, par l'atelier ou par la circulation.

Vous faites appel à la concorde : et nous aussi; mais il n'y a qu'un moyen de s'entendre, c'est de discuter. Quiconque se pose en prophète infaillible est un aspirant à la tyrannie : il est mon ennemi, celui du genre humain. Vous l'avez dit vous-mêmes : « L'esprit des masses ne se dirige pas toujours au gré des plus clairvoyants. » Vouloir lui faire violence serait provoquer des conflits terribles. Eclairons donc les masses; puis laissons-les se guider elles-mêmes.

L'accord, ce n'est pas le silence. Rappelez-vous l'entente cordiale des membres du gouvernement provisoire et le gâchis où elle nous a conduits.

Vous avez mis beaucoup de choses dans votre lettre. Je ne ne vous parlerai pas du 17 mars, bien que j'aie, sur cette journée, des données authentiques, ayant fait moi-même partie de la délégation admise à l'Hôtel-de-Ville. Ce n'est qu'un incident dans votre missive, je le laisserai de côté pour l'instant.

Je veux vous dire en terminant : Vous tenez la formule *A chacun selon ses œuvres*, pour égoïste, impie, antisociale, fratricide; mais vous ne le prouvez pas.

Je regarde, moi, la doctrine *de chacun selon ses forces et à chacun selon ses besoins*, comme le comble de l'absurde, par cette raison toute simple que le besoin de consommation est infini, tandis que la production est restreinte. Nous sommes hérétiques l'un pour l'autre.

D'où je conclus à la liberté.

Vous réclamez, au contraire, l'intervention de l'autorité, — de l'Etat serviteur, s'entend.

Mais, dites-moi, les *serviteurs* nommés par moi et mes coreligionnaires ne seront point d'accord avec ceux élus par vous communistes. Lesquels seront les maîtres, — ou mieux quelle doctrine prévaudra? — Celle du plus grand nombre, sans doute.

Alors, si vous l'emportez, vous m'incorporerez de force dans la communauté, et, en ce cas, je vous le jure, je serai peu votre frère, et votre grand principe de fraternité me semblera, à moi, ingrat, — une intolérable tyrannie.

Si, au contraire, abandonnant le gouvernement à ses fonctions de comptable, de teneur de livres de la société, je vous laisse, vous et vos amis, vous organiser comme vous l'entendrez, pendant que, de mon côté, je travaillerai comme bon me semblera, et échangerai, avec vous ou avec mes coreligionnaires, selon qu'il nous conviendra, — dans cette hypothèse, je vous promets amitié, fraternité, et, à l'occasion, bons services et assistance.

Recevez les salutations fraternelles de votre tout dévoué

G. DUCHÊNE,
ex-délégué de la typographie.

Sainte-Pélagie, le 26 novembre 1849.

Cette lettre de M. Duchêne, composée depuis deux jours, n'a pu être insérée dans la *Démocratie* qu'aujourd'hui, en raison de l'abondance des matières. Nous regrettons que ce retard involontaire ait donné à M. Darimon, rédacteur en chef de la *Voix du Peuple*, l'occasion trop promptement saisie de douter de notre impartialité.

Nous ajoutons à la lettttre de M. Duchêne la communication suivante que nous avons reçue des délégués du Luxembourg, et une note qui émane de la rédaction de la *Voix du peuple* :

LES DÉLÉGUÉS AYANT SIÉGÉ AU LUXEMBOURG,

Au citoyen Proudhon.

Citoyen,

Voilà trois jours que nous attendons votre réponse. Votre silence nous surprend. Nous n'avons pas à nous occuper maintenant de la lettre du citoyen G. Duchêne; puisque nous ne nous sommes pas adressés à lui; du reste, nous nous réservons d'y répondre en temps et lieu, et de relever les allégations inexactes qu'elle contient; mais auparavant, citoyen Proudhon, nous attendons votre réponse.

Salut et fraternité.

Pour les délégués :

ACHARD, BÉRARD (Ph.), BERNARD, BOET, DRIARD, DUCATEL, GAUTHIER, L. LAVOYE, LENICE.

NOTE DE LA RÉDACTION de la *Voix du Peuple*. — Le citoyen Proudhon prie les délégués du Luxembourg de considérer la lettre du citoyen Duchêne comme sa réponse personnelle. Pour lui, il n'a rien à dire de plus; il répondra prochainement à leur honorable maître.

FAITS DIVERS.

La chambre de commerce de Paris vient de recevoir de M. le préfet de la Seine, en conformité des ordres de M. le ministre de l'agriculture et du commerce, l'avis que les élections qui devaient avoir lieu le mois prochain, pour le renouvellement d'un tiers des membres de cette chambre, ainsi que cela se faisait tous les ans, étaient indéfiniment ajournées. Le ministre est dans l'intention de réorganiser la chambre de commerce de Paris et d'augmenter le nombre de ses membres, qui n'est que de seize, y compris le préfet, qui est le président né.

— Le conseil des ministres s'est réuni hier soir à la Chancellerie; sur l'invitation du président, il s'est encore réuni ce matin, à midi, à l'Elysée.

— Le conseil de guerre de Lyon a rendu le 28 son jugement dans l'affaire de Rive-de-Gier, où figuraient trente accusés présents. Sur ce nombre, dix-huit ont été acquittés. Des douze autres, deux, les accusés Brun et Vieillard, ont été condamnés à la déportation; les peines de la détention et de la prison ont été prononcées contre les dix derniers.

— M. Wolowski commencera son cours de législation industrielle au Conservatoire des Arts-et-Métiers (208, rue Saint-Martin), vendredi 30 novembre, à 8 heures 1/2 du soir. Il le continuera les mardis et vendredis suivants, à la même heure, dans le *nouvel* amphithéâtre.

— On lit dans le *Courrier français* :

« On annonce que c'est M. de Lacoste, ancien préfet des Bouches-du-Rhône, qui va être envoyé à Lyon, en qualité de commissaire extraordinaire du gouvernement. »

— Le palais du Luxembourg a été désigné pour l'établissement du tribunal des conflits. On l'installera dans la nouvelle salle des séances. On avait d'abord songé à l'ancienne salle appelée la salle du Sénat; mais il a été décidé que l'on rendrait à cette dernière toutes ses tentures, ses ameublements, ses dispositions historiques, et qu'elle serait laissée en réserve et montrée aux visiteurs du palais.

Encore du fétichisme impérial!

— Samedi matin un grave accident est arrivé sur le chemin de fer de Saint-Etienne à Roanne. Le convoi de Roanne descendait le plan incliné de Neulise, suivi à quelque distance par un convoi de wagons. Il paraît que ce dernier offrant un poids plus considérable, a gagné de vitesse le convoi des voyageurs. Par une cause dont nous ignorons la nature, les freins, à ce qu'il paraît, n'ont pu être serrés, et les wagons sont venus heurter avec violence la dernière voiture du convoi de voyageurs. Cette voiture a été brisée et celle qui la précédait gravement endommagée. Personne, s'il faut en croire les renseignements fournis par les conducteurs du convoi, n'aurait été tué, mais plusieurs voyageurs auraient reçu des blessures tellement graves qu'il ne resterait pas d'espoir de les sauver.

Les blessés ont été déposés dans les localités environnantes.

— Nous lisons dans le *Républicain des Ardennes* :

« L'esprit public se réveille dans les Ardennes. Dimanche dernier un banquet réunissait fraternellement les jeunes démocrates de Haraucourt, auxquels s'étaient joints quelques-uns de leurs frères des villages environnants et de Sedan. La plus franche cordialité n'a cessé de régner pendant toute la durée de ce simple repas.

Des chants patriotiques, entonnés avec vigueur et un enthousiasme tout républicain, réveillèrent dans tous les cœurs la fibre patriotique. A quatre heures tous les convives se séparèrent dans l'ordre le plus parfait; les républicains d'Haraucourt accompagnèrent leurs coreligionnaires politiques jusqu'à Angecourt, aux accents des hymnes immortelles de la première révolution

Dans ces temps difficiles, de pareilles réunions entretiennent le feu sacré et soutiennent le courage. »

Un toast remarquable a été porté à la Constitution, par le citoyen Th. Karcher, rédacteur du *Républicain.*

UNE NOUVELLE SPÉCULATION CALIFORNIENNE. — Un entrepreneur des pompes funèbres à New-York expédie en Californie des chargements de cercueils considérables. Nous ne doutons pas, dit un journal des Etats-Unis, que ce traficant lugubre ne fasse d'excellentes affaires avec tous les pauvres diables qui vont mourir dans ce pays. Mais franchement, nous aimerions mieux qu'il ne trouvât point en Californie un marché aussi avantageux.

MANIÈRE HONNÊTE ET MODÉRÉE D'AVOIR RAISON D'UNE COMMUNE RÉTIVE. — Tous nos lecteurs savent la courageuse résistance de la commune de Barbaste contre les actes arbitraires de l'autorité. Ils connaissent son pourvoi au conseil d'Etat, ses luttes légales, si habilement et si pacifiquement conduites. L'autorité vient de trouver un moyen d'en avoir raison : c'est de rayer Barbaste du livre des communes.

On la réunirait partie à la commune de Lavardac, partie à celle de Pompiey. De riches propriétaires conduiraient une intrigue à ce sujet.

Si une pareille iniquité s'accomplit, nous demanderons à nos concitoyens ce qui reste à faire?

(*Républ. de Lot-et-Garonne.*)

PLUS ON POSSÈDE MOINS ON PAIE D'IMPOTS.— On écrit au *Travailleur de Nancy* :

« L'art. 15 de la Constitution dit que chacun doit payer l'impôt à proportion de ce qu'il a; eh bien, vous allez voir que plus on possède moins on paie.

» En 1826 mes parents moururent, et par ce fait je devins propriétaire de différents immeubles qui rapportaient 600 fr. net de revenu.

» En 1835, je vendis les immeubles pour 24 000 fr.; ils me rapportèrent alors un revenu de 1 200 fr.

» En 1844, je vendis tout ce que j'avais à fond perdu pour une rente annuelle et viagère de 2000 fr.

» De 1826 à 1835, pour un revenu de 600 fr., je payais de 58 à 65 fr. d'impôts.

» De 1835 à 1844, pour un revenu de 1 200 fr., payais 4 fr. 60 c.

» Depuis 1845, pour un revenu de 2000 fr., je ne paie plus d'impôts.

» Ainsi, vous voyez que c'est l'inverse qui existe; que plus on possède moins on paie.

» *Un de vos lecteurs.* »

THÉATRES — CONCERTS

Aujourd'hui vendredi, aux Variétés, *la Vie de Bohême*, c'est-à-dire grand succès et grasse recette.

— Chaque soir, à l'Odéon, grand succès et salle comble. Tout Paris voudra voir *François le Champi*, si bien joué par Deshayes, Clarence, Mmes Laurent, Max-Deshayes, Moreau-Sainti, Biron et Volnais.

— Avis aux retardataires. Le *Connétable de Bourbon* sera joué ce soir, vendredi, pour la dernière fois, à la Porte-Saint-Martin. Demain samedi nous reverrons les charmantes petites danseuses qui firent un si grand effet à l'Opéra.

— Le Jardin-d'Hiver annonce, pour après-demain dimanche, une grande Fête de Jour, avec Concert extraordinaire, qui attirera tout Paris dans les Champs-Elysées. Le programme, entièrement renouvelé et composé de morceaux les plus piquants, sera défrayé par MM. Ponchard, Forestier, Mlles Iwens-d'Hennin, Charles Ponchard, Rabi, Roulle et le jeune Pietro Pazetti. A deux heures précises, fanfares dans le jardin au bruit des cascades, intermèdes comiques par Mayer. — Les grandes eaux joueront, et la salle sera chauffée. — S'adresser au *Jardin-d'Hiver* et au *Ménestrel*, 2 bis, rue Vivienne, pour les billets de famille.

INVALIDES CIVILS. — Dimanche prochain, 2 décembre 1848, à 1 heure, aura lieu, dans la salle Valentino, rue Saint-Honoré, 359, UN GRAND CONCERT VOCAL ET INSTRUMENTAL pour la fondation de la Caisse des Pensions des Invalides civils, avec le concours de la musique populaire, sous la direction de M. Sourdillon de la la société chorale des Enfants de Lutèce, sous la direction de M. Gaubert, et des premiers artistes de la capitale.

Le comité des Invalides civils espère que les vives sympathies de la population de Paris répondront aux sentiments de philantropie qui ont inspiré l'idée de cette Fête musicale, et que le concours de tous sera acquis à cette œuvre généreuse. — Prix d'entrée : 50 cent., galeries et places réservées 1 fr., salons 2 fr.

On trouve des billets à l'administration centrale des Invalides civils, boulevard Saint-Denis, 24, et à la salle du Concert.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 30 novembre sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS.......... Un an 20 f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.

	Un an	Six mois	Trois mois
DÉP. ET ETRANG. sans surtaxe.	22	17	9
PAYS A SURTAXE.			
Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	46	24	13
Colonies et pays d'outre-mer	50	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	68	35	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 6, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois :	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à 9 » »	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus. »	30	Faits de publicité	1 fr. 50

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Toute réclamation doit être accompagnée de la dernière bande imprimée.

Bourse du 29 novembre 1849.

Aujourd'hui encore la bourse a été nulle; un instant on pouvait croire que la baisse allait se prononcer; l'approche de la liquidation et le peu de découvert sont cause de la nullité des opérations. Il y a aussi un tout autre motif, c'est qu'au commencement du mois la bourse a été menée par des spéculateurs qu'on ne voyait pas ordinairement; aussi le 5 0/0 a-t-il atteint en peu de jours le cours de 90 fr., qu'il n'a guères dépassé.

Les spéculateurs ordinaires, effrayés de ce mouvement, ne se sont engagés qu'avec défiance, en sorte que le 5 0/0 est resté au cours de 90 fr. sans que personne ait voulu vendre ou acheter; les vendeurs surtout se sont tenus sur une excessive réserve : de là peu de découvert; et, comme on ne sortait pas de ce chiffre de 90 fr., les quelques joueurs engagés se sont débarrassés de ce qu'ils avaient; par suite, la liquidation est presque faite avant la fin du mois.

Le 5 0/0 à terme, ouvert à 89-85, est descendu à 89-65 pour fermer à 89-80; en baisse de 5 c. sur la clôture d'hier.

Le 5 0/0 au comptant, ouvert à 89-90, a fait ce chiffre au plus haut; il est descendu à 89-70, pour fermer sur la précédente clôture en baisse de 10 c. à 89-70.

Le 3 0/0 qui ne varie pas à raison du coupon de 1-50 qu'on détache le 7 du mois prochain, a encore fermé à 57 fr.

Les actions de la Banque ont fermé comme hier à 2,400

Les obligations de la Seine, dont le premier tirage doit avoir lieu le 1er décembre, ont encore été recherchées; elles ont fermé, en hausse de 2-50, à 1 097-50

Les chemins de fer tendaient à baisser.

Les fonds anglais sont encore arrivés en hausse à 95-3/8 les 3 0/0.

4 heures. — A la coulisse, le 5 0/0 faisait 89-75 demandé.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	57 »»	57 »»	56 90	56 95
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0	89 85	89 85	89 65	89 80

29 NOV. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.			
3 0/0 j. du 22 juin	57 »»	Espag. dette active	22 »/»
5 0/0 j. du 22 mars	89 70	— — 3 0/0	37 1/2
VALEURS DIVERSES.		— Dette intér.	28 3/8
Banque de France	2400 »»	Naples, récép. Roth.	91 »»
Ob. de la Ville, anc.	[illegible] »»	Romain, emprunt	81 1/4
— — nouv.	1180 »»	Haïti, emprunt	[illegible] »»
Oblig. de la Seine	1097 50	Piémont, emprunt	920 »»
— St-Germ. 1842	865 »»	— Nouveau	890 »/»
— Versailles	310 »	Rente 5 0/0	88 90
— Orléans 4 0/0	900 »»	Lots d'Autriche	395 »»
— Nouvelles	930 »»	2 1/2 hollandais	55 »»
		CHEMINS DE FER.	
— Rouen, 4 0/0	732 50	Saint-Germain	405 »»
— Nouvell., 1849	900 »»	Versailles, r. d.	240 »»
— Havre j. mars	740 »»	Versailles, r. g.	165 »»
— Nouvelles	840 »»	Orléans à Paris	735 »»
— Marseille	[illegible] »»	Rouen	525 »»
— Orléans, jouis.	[illegible] »»	Havre	223 75
Quatre-Canaux	1075 »»	Avignon-Marseille	218 75
— Jouissance	76 25	Bâle	102 50
Bons du Trésor	5 0/0.	Centre	302 50
Forges Aveyron	[illegible] »»	Boulogne	187 50
Monceau-s.-Sambre	1300 »»	Bordeaux	397 50
Nord (Hauts four.)	900 »»	Nord	441 25
Charbon belge	325 »»	Strasbourg	357 50
Zinc V.-Montagne	2725 »»	Nantes	280 »»
— Stolberg	500 »»	Montér. à Troyes	115 »»
Mines de la Loire	285 »»	Dieppe Fécamp	176 25

FONDS ÉTRANGERS.	
Belg. 5 0/0 1840	95 3/4
— 5 0/0 1842	95 3/4
— 4 1/2	87 »/»
— 3 0/0	65 1/4
— 2 1/2 0/0	49 1/4
— Banque	710 »»
— — 1841	1020 »/»

BOURSE DE LONDRES du 27 novembre.	
3 0/0 consolidés	95 1/4
3 0/0 au 12 déc.	95 3/8

TAXE DU PAIN.	
1re qualité le kilo..	37 c.
2e — —	30

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 30 novembre.

THEATRE DE LA NATION. — La Filleule des Fées.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Le Testament.
ITALIENS. —
OPÉRA-COMIQUE.—La Fée aux Roses.
ODÉON.—François le Champi, les Ricochets.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Le Comte Hermann.
VAUDEVILLE. — Pas de fumée, Malbranchu, Daphnis.
GYMNASE. — La Factica, Graziella, les Partageux.
THÉATRE MONTANSIER.—Ah! quel plaisir d'être papa, 2 sans-culottes, la Belle Cauchoise, un Gendre.
VARIÉTÉS.—La Vie de Bohême, la Fille terrible.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Le Connétable de Bourbon, le Livre noir.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — Léonce, un Homme traqué.
AMBIGU-COMIQUE. — La Jeunesse dorée.
GAITÉ. — Les Belles de Nuit.
THÉATRE NATIONAL.—Les Pilules du Diable.
FOLIES. — L'Ouvrier grand seigneur, Marquis de Flouvac.
THÉATRE CHOISEUL. — Les Talismans du Diable.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 260. ÉDITION DU MATIN. Samedi 1er décembre 1849.

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE DU CAPITAL, DU TRAVAIL ET DU TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE AU CAPITAL, AU TRAVAIL ET AU TALENT.

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

PARIS, 30 NOVEMBRE.

L'Assemblée a continué la discussion de la loi sur la naturalisation des étrangers. Les arrière-pensées politiques percent à chaque instant dans cette discussion. La droite, toujours haineuse, intolérante, excessive, voulait enlever le droit d'éligibilité aux étrangers naturalisés par le gouvernement provisoire. Il n'a pas fallu moins que l'intervention de deux professeurs de droit distingués, MM. Demante et Valette, pour faire comprendre à la majorité que le gouvernement provisoire, bien qu'il ait eu le tort très grave d'associer son nom à la fondation de la République, avait exercé, par la force des circonstances, le pouvoir législatif réuni au pouvoir exécutif; que ce gouvernement avait entendu investir les étrangers naturalisés par lui de tous les droits politiques, et qu'on ne pouvait les en déposséder sans donner à la loi nouvelle un monstrueux effet rétroactif. La majorité n'est pas entièrement convaincue, M. Baze notamment résiste; mais enfin la question est renvoyée à un examen nouveau de la commission.

Inutile d'ajouter que la loi sur les étrangers ne sera pas digne de l'hospitalité française; qu'elle respire la défiance d'un bout à l'autre, et qu'elle laisse au gouvernement le droit despotique de faire reconduire à la frontière, par simple mesure de police, les étrangers qui ne lui conviennent pas. Les pièces de cent sous prétendent toujours que nous sommes en République.

Chauffoirs publics.

La *Patrie* interrompt un moment ses déclamations contre les propagateurs du Socialisme pour proposer une mesure de Socialisme pratique. Nous citons :

« Il s'agit de l'institution de *chauffoirs publics*, établis dans les divers quartiers de Paris, et dans lesquels le malheureux privé de feu chez lui, l'ouvrier sans ouvrage, la femme de l'ouvrier occupée dont les enfants sont à la crèche ou à la salle d'asile, trouveraient un refuge contre le froid. »

Ce n'est pas nous qui blâmerons une pareille idée. Qu'on fasse le plus tôt possible des chauffoirs publics. Seulement nous n'abandonnerions pas aussi légèrement que la *Patrie* les intérêts de la *famille*, et nous pensons qu'il sera triste pour la femme de l'ouvrier, si elle aime ses enfants, de passer la journée au chauffoir, tandis qu'ils seront *à la crèche* ou *à la salle d'asile*.

Crèches, salles d'asile, chauffoirs publics, ce sont là des éléments disjoints de la vie sociétaire, des fragments de la commune associée. Réunissez tous ces fragments. Au chauffoir, qui rassemble à certains moments une population disséminée ensuite dans ses habitations morcelées, nous préférons la cité ouvrière, qui place la crèche, la salle d'asile et le chauffoir sous le même toit; à la cité ouvrière, nous préférons la commune organisée, qui relie ensemble tous les travaux agricoles, industriels, et diminue d'autant les chances de dispersion pour les parents et les amis. Plus vous avancez dans la réalisation du socialisme, plus le sentiment de famille trouve de garanties. La *Patrie* ne l'a pas aperçu encore, mais elle fait très bien ressortir les avantages économiques du chauffoir public sur le chauffage morcelé ou à domicile.

« Il y a peu de quartiers où l'administration ne possède des salles publiques à sa disposition, et qui n'ont qu'une destination spéciale de quelques heures par jour. Il existe aujourd'hui beaucoup de hangars et magasins sans emploi qu'elle pourrait louer à bas prix. Le calorique est devenu peu coûteux, grâce à l'emploi de la houille et aux appareils ingénieux inventés chaque jour pour concentrer la chaleur. Les distributions de bois à domicile diminueraient en proportion de ce que l'on consommerait dans les chauffoirs; le vagabondage n'aurait plus de prétexte. »

La *Patrie* demande enfin qu'on joigne à l'institution des chauffoirs celle des lectures publiques, et que l'on prenne à tâche d'éclairer, par d'utiles enseignements, la population rassemblée. C'est à merveille. Dans cette question, nous nous joignons de grand cœur à la *Patrie*, et si nos tendances vers l'association vont plus loin que les siennes, ce n'est pas une raison pour que nous refusions de faire avec elle un premier pas dans la bonne voie.

Qu'elle remarque seulement une chose, c'est que le principe de l'association et de ses avantages, une fois admis, les intérêts matériels, moraux, intellectuels de l'humanité, empêchent de s'arrêter à des résultats de détail. A moins de laisser la logique en route, il faut aller de la crèche, de la salle d'asile, du chauffoir, de la lecture collective jusqu'au phalanstère, le doigt pris dans cet engrenage entraîne le corps.

Elle voudra bien remarquer aussi qu'il n'est pas légitime, de la part des exaltés de son opinion, d'appeler, voleurs, pillards, incendiaires, forçats, ennemis du repos public et de tout ordre social, des hommes qui passent leur vie à propager les seules mesures d'où peut résulter l'amélioration du sort général, comme la réaction le reconnaît, en tombant d'accord avec eux, toutes les fois qu'elle veut bien se décider à proposer quelque chose.

Les bruits de modification ministérielle dont on s'est récemment occupé, auraient, paraît-il, quelque fondement sérieux. C'est ce qu'on serait porté à croire d'après la nouvelle positive du refus qu'aurait fait M. de Persigny d'accepter le portefeuille de l'intérieur. A son refus, ce portefeuille aurait été offert à M. de Morny. (*Evénement.*)

M. Guizot, qui n'avait encore paru dans aucune réunion depuis la Révolution de Février, assistait hier à la séance de l'Académie française.

L'Académie a tiré au sort les noms des quatre membres qui composeront la commission de censure, chargée d'entendre et d'examiner, aux termes du règlement, le discours de réception de M. le duc de Noailles. Les quatre noms sortis du scrutin sont ceux de MM. Feletz, Vitet, Saint-Marc-Girardin et Victor Hugo.

Un détail curieux, et qui jette un certain jour sur les mystères des séances académiques, c'est que la discussion du dictionnaire a porté hier sur le mot *accorder*, et qu'ainsi, depuis neuf ans que le nouveau dictionnaire est entrepris, l'Académie est encore fort loin d'avoir terminé la lettre A. (*Evénement.*)

Le gouvernement s'occupe toujours des nouvelles nominations à faire dans le corps diplomatique. Si nous sommes bien informés, MM. les généraux Castelbajac et Randon auraient refusé l'ambassade russe.

On cite M. de Persigny comme devant occuper le poste de ministre plénipotentiaire près le cabinet prussien. Le ministre est, dit-on, consentant à cette nomination. Rien cependant ne semble décidé à cet égard.

On parle toujours de M. Thayer comme devant remplir le poste d'ambassadeur à Turin ou à Naples, et de l'envoi à Madrid de M. Lucien Murat. (*Estafette.*)

On donne comme certaine la réinstallation de M. Pouillet dans ses fonctions de directeur du Conservatoire des Arts-et-Métiers.

Il paraît certain, dit la *Patrie*, qu'une grande revue de la garde nationale et des troupes composant la garnison de Paris, aura lieu le 10 décembre, premier anniversaire de l'élection du président de la République.

La *Patrie* assure que des poursuites viennent d'être ordonnées par le parquet contre le gérant du journal le *Temps*, à raison de la publication faite dans son numéro du 20 novembre, d'une *lettre adressée aux électeurs du Cher par M. L. Vauthier*, représentant du peuple, condamné à la déportation par la haute cour de justice séant à Versailles.

Environ 4 000 hommes de notre armée expéditionnaire vont rentrer en France; des ordres ont été expédiés hier par le ministre de la guerre. C'est la partie dont le casernement laissait à désirer et dont la présence à Rome n'était plus nécessaire.

Il est certain qu'il reste à Rome plus de soldats *républicains* français qu'il n'en faut pour comprimer la liberté des Romains; mais le jour où l'on décidera une évacuation complète, il faudra remplacer les Français par des Autrichiens, ou renoncer à la restauration du pape.

LES FRANÇAIS AUX ILES SANDWICH.

La marine française vient de prendre sans combat le fort d'Honolulu, aux îles Sandwich. Cette expédition avait principalement pour but de soutenir dans leurs prétentions contre le gouvernement local, plusieurs missionnaires catholiques : l'abbé Marchal, l'abbé Caudel, etc., ce qui ferait de cette expédition contre un peuple incapable de nous tenir tête, une parodie de l'expédition romaine. Nous ne pouvons encore apprécier exactement tous les faits, mais nous savons que la presse libérale des Etats-Unis en est vivement indignée. Le contre-amiral français Tromelin a présenté au roi de Sandwich un ultimatum qui n'amena pas de réponse satisfaisante.

L'absence du roi fit néanmoins proroger de quelques jours les effets comminatoires de la note collective, et ce fut seulement après avoir attendu son retour et reçu une dénégation officielle touchant l'objet de ses réclamations, que le contre-amiral Tromelin prit le parti d'agir. Les équipages de la frégate *la Poursuivante* et d'un steamer furent mis à terre, et prirent possession du fort. Les munitions et approvisionnements qui s'y trouvaient furent détruits, les canons encloués, le pavillon sandwichien amené et remplacé par le drapeau tricolore. En même temps tous les navires sandwichiens qui se trouvaient dans le port furent saisis.

Les choses demeurèrent dans cet état quatre jours, au bout desquels le fort fut évacué et les bâtiments relâchés, sauf le yacht royal, qui fut envoyé à Valparaiso, sous la conduite d'un équipage français. La vapeur partit alors pour Tahiti, et *la Poursuivante*, de son côté, fit voile pour San-Francisco.

ITALIE.

Le *Journal de Rome*, du 20 novembre, publie la proclamation par laquelle le général Rostolan prend congé des Romains. Il se réjouit en partant de voir le souverain légitime rétabli, les personnes protégées, etc. Il a bien vite oublié le pillage du Ghetto, et les arrestations arbitraires auxquelles il a concouru.

PIÉMONT.

La dissolution de la chambre des députés du Piémont est une première concession à l'Autriche. Les journaux absolutistes de Paris l'avouent, et les correspondances de Lombardie le confirment. L'Autriche a senti qu'un Etat constitutionnel avec une chambre démocratique, à côté de la Lombardie, frémissante sous le joug, était pour elle une menace permanente, et elle somme le Piémont de trouver moyen de suspendre le statut constitutionnel; le Piémont a refusé; l'Autriche insistait; le roi de Piémont a cru devoir prendre un moyen terme. Suspendre le statut lui semble un fait trop grave dans l'état de l'opinion; il voudrait l'amoindrir, de manière qu'il ne fit ombrage ni à l'Autriche, ni à l'aristocratie piémontaise. C'est dans ce but que la chambre a été dissoute. Si la nouvelle ne se conforme pas à ce programme, la proclamation royale le dit assez clairement, on s'arrangera de façon à ne pas mécontenter l'Autriche.

Celle-ci poursuit, en effet, ses préparatifs militaires dans le Piémont, et elle n'en dissimule pas le but. Le podestat de Milan étant allé dernièrement complimenter Radetzki à Vérone, osa hasarder quelques mots sur la levée de l'état de siége qui pèse sur Milan.

Radetzki lui répondit, au rapport de l'*Opinione*, qu'il était fâché, mais qu'il ne pouvait consentir à cette demande, parce que la paix n'est qu'apparente, et qu'au *printemps il préconit pour les Autrichiens une promenade militaire dans les Etats sardes*.

Suivant les mêmes correspondances, l'ambassadeur de France, à Turin, aurait appuyé les observations de l'Autriche sur la nécessité d'en finir avec la seule assemblée démocratique de l'Europe.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE, SAMEDI 1er DÉCEMBRE 1849.

FORTUNADA

VOYAGE INVRAISEMBLABLE.(1)

DEUXIÈME PARTIE.

XLI.

OU L'ON SE GRISE AVEC DE L'EAU.

Vasco avait religieusement ramassé toutes les reliques de l'extrême vieillesse dont étaient débarrassés désormais ses heureux passagers.

Il avait chargé avec soin, sur le dos des rapides antilopes, tous les soutiens et les membres postiches dédaignés désormais par leurs anciens possesseurs. Il s'était fait un devoir de rapporter toutes ces preuves de la dureté des temps passés. C'est pourquoi il avait recueilli avec un scrupule étrange, non seulement les bâtons et les béquilles, mais encore les triples enveloppes de laine, les bonnets fourrés et les habits trop courts abandonnés honteusement sur la plage par leurs propriétaires.

Or, quand il fut revenu à la cité des Avenues, il passa ces guenilles en revue, les étiqueta soigneusement, et y attacha le nom de l'ancien possesseur.

— Voici la jambe gauche du vieux guerrier aux vingt-trois blessures, dom Luis de Béja.

— Voilà les faux cheveux et la canne à anse d'ivoire de la vénérable duchesse d'Aguilar.

— Ceci est l'affreux bonnet et la robe de Daniel Lévi.

— Cela, le haut-de-chausses étriqué et jauni, où entrait naguère sa seigneurie colossale dom Tristan de Lamégo, ainsi que la vaste bonbonnière garnie de pâtes médicinales où il puisait continuellement.

— Ici, la toison d'agneau dont s'enveloppait la goutteuse Thésilla.

— Là, les béquilles de l'orgueilleux bâtard royal dom Juan de Soarès.

— Et puis le cilice et les amulettes du dominicain, le révérend Père Pérès Mascarenhas.

— Et puis, la boîte de pastilles aphrodisiaques dont usait le vieux Sidi-Alhamar.

— Et puis, le rosaire musulman et la longue spatule de derviche, qui servait au maure Abd'el-Mackri à se gratter le dos.

Bien que nous connaissions déjà notre armateur pour un curieux original, nous savons néanmoins que la plus bizarre de ses fantaisies avait toujours un but sérieux. Quel pouvait donc être celui de la précaution qu'il prenait en ce moment?

Voulait-il faire resservir un jour ces différents objets d'utilité? Avait-il l'intention de les vendre à son profit ou d'en faire des cadeaux à d'autres éclopés? Songeait-il à les offrir en *ex-voto* à quelque saint puissant, à les suspendre aux murs de quelque chapelle de Madone miraculeuse? Tout cela n'est guère probable; au surplus, nous saurons le mot de cette énigme s'il parvient à embarquer ses passagers.

Au jour indiqué dans le congrès de la baie des Dugongs, tous les Portugais se trouvèrent réunis sous le premier multipliant du port des Avenues.

Un joli banquet était préparé. Paya-Hou, le chef des muets, avait persuadé à plusieurs de ses chimpanzés de venir montrer leur adresse aux étrangers blancs. On fut donc servi entièrement par eux; ils s'en acquittèrent avec autant d'adresse qu'on eût pu l'attendre de laquais européens de bonne maison.

Comme ils étaient venus en grand nombre, ceux des muets qui n'étaient pas occupés du service imaginaient toutes sortes de tours de force et d'adresse, inventaient quantité de joyeuses farces pour divertir la société.

Une particularité de ce repas fut que l'on y but beaucoup d'eau, sans s'en douter. Vasco avait rempli à dessein quelques barriques de l'eau du Lac-de-Vie. Or, avant qu'on se mît à table, il en avait doublé toutes les boissons et les liqueurs dont on devait user. Il faut se rappeler ici la généreuse ivresse produite par cette eau merveilleuse qui contenait de l'essence de l'âme.

Le malin capitaine s'était, de plus, amusé la veille à préparer une sorte de punch à sa façon, composé d'arrach, de jus de limon, de pétales d'alapa, de sirop de cannes, et surtout et en majeure partie, de l'eau enivrante qui les avait régénérés. Cette boisson ne manqua pas son effet : elle excita l'expansion et l'enthousiasme au suprême degré; elle centupla en eux la soif des grandes entreprises, la passion des choses sublimes, le désir des vastes résultats.

Quand Vasco les vit dans ces nobles dispositions, il leur dit :

— Mes amis! je vous avais promis la jeunesse, je vous ai tenu parole, et je vous ai donné plus que vous n'espériez. Vous avez appris à Fortunada la science du bonheur sur terre et le secret de la richesse véritable. L'exemple de ses habitants vous a fait comprendre ce que les hommes gagnent à s'unir et à s'aimer. Ils vous ont montré, sans le secours des ennuyeuses théories et des philosophies européennes, à quoi servent les passions, ces membres de l'âme dont Dieu nous a si largement doués. Or, je vous le demande, cette initiation à la vérité vous a-t-elle coûté beaucoup d'efforts?

— Non, assurément!... Au contraire!... répondit le chœur d'une voix unanime.

— Ne pensez-vous donc pas qu'il soit possible d'éclairer le Portugal presqu'aussi promptement que vous l'avez été vous-mêmes, de rendre bientôt ceux qui vous regrettent aussi heureux que les Fortunadiens, et de vous réunir à vos proches en transportant là-bas tous les bonheurs dont vous jouissez ici?

— Tout cela est possible et facile! s'écria énergiquement l'assemblée, c'est une œuvre splendide! une mission généreuse!.... Il faut entreprendre cette croisade contre les maux qui rongent notre patrie!

(1) Voir les numéros des 11, 12, 13, 14, 15, 19, 20, 21, 22, 23, 29, 30 septembre, 4, 5 6, 7 octobre, 21, 22, 23, 24, 29 et 30 novembre 1849.

La *Gazette de Breslau* dépeint en ces termes, d'après une correspondance de Trieste, du 21 novembre, l'état des esprits en Lombardie :

« Les Milanais persistent dans leur *résistance passive*, dans une résignation sombre et menaçante, et ils le manifestent dans les petites choses comme dans les plus importantes. On sait que l'Italien veut son théâtre, comme le vieux Romain réclamait son *panem et circenses*. Le théâtre de Milan a une réputation européenne ; une société d'opéra de premier ordre est subventionnée pour moitié par la municipalité, et pourtant pas un habitant ne s'y montre ! On abandonne ces places si chères aux Autrichiens, et *les officiers seuls forment le public du théâtre*. Le vieux Radetzki n'a pu tolérer plus longtemps qu'on affichât ainsi un deuil public, et il vient d'ordonner la fermeture du théâtre de Milan. Les chanteurs et les chanteuses iront à Vérone.

ALLEMAGNE.

On annonce de Cracovie, de Lemberg et de Temeswar un *grand nombre de condamnations capitales*.

Les journaux allemands de la réaction constatent avec effroi que le peuple de Vienne a conservé les sentiments démocratiques qui l'animaient il y a un an. Il en veut surtout au conseil municipal qu'il accuse d'avoir apostasié, et il ne néglige aucune occasion de montrer sa répulsion aux représentants du gouvernement impérial. Des *hommes de confiance* qui se présentaient à domicile, afin de recueillir des fonds pour les invalides de l'armée, ont été mis à la porte de toutes les maisons.

ARMEMENT DES PRINCES ALLEMANDS.

La *Réforme allemande*, journal semi-officiel, annonce avoir appris de source certaine, que le roi de Prusse a signé la loi relative aux élections du parlement allemand.

Le *Moniteur prussien* avait jugé à propos de contredire la nouvelle relative à la protestation de l'Autriche contre la réunion du parlement allemand. La *Gazette de Cologne* donne à ce sujet de nouvelles explications, d'où il résulte que l'envoyé autrichien a présenté comme possible une solution de la question par le glaive, si le roi de Prusse ne tenait compte de la protestation formelle dont il annonçait la venue.

La dépêche de l'Autriche était sous forme de communication confidentielle. C'est sous la même forme qu'a eu lieu la réponse de la Prusse. Dans cette réponse, le cabinet prussien insiste, pour la première fois, sur ce point que l'Autriche elle-même a violé, par sa Constitution du 4 décembre, les dispositions formelles de l'acte constitutif de la Confédération germanique.

Elle ajoute que la Prusse persévérera, dans tous les cas, dans la voie où elle est entrée. Elle dit enfin, qu'elle est d'ailleurs dans une position qui lui permet d'attendre avec calme toutes les éventualités qui pourront se produire.

Le cabinet de Berlin ne laisse échapper aucune occasion de faire croire que la cause de la Prusse se confond avec la cause allemande.

On questionnait dernièrement le ministre Menteuffel sur les retards qui s'opposent à la constitution du pouvoir central intérimaire ; en voulant savoir s'il considérait l'intérim comme moyen de rapprochement entre les deux grandes puissances allemandes, M. de Menteuffel aurait répondu :

« En tout état de cause, la Prusse ne reculera pas. Elle convoquera le parlement à Erfurt. Nous pouvons nous attendre à tout, *même à une guerre. Le printemps doit nous trouver en état de défense.* »

Ce qu'il y a de plus certain en tout ceci, c'est qu'au printemps prochain la Prusse et l'Autriche réunies auront un million d'hommes sous les armes, et que les autres Etats allemands peuvent en avoir en outre 300 000, ce qui fera en tout un effectif de 1 300 000 hommes.

La guerre que l'on prévoit au printemps se fera-t-elle réellement entre la Prusse et l'Autriche, ou plutôt ne sera-t-elle pas dirigée par les princes allemands, ayant à la tête le czar, contre la France ?

CALIFORNIE.

On écrit de New-York au *Daily-News* :

« Il y a déjà 100,000 personnes dans la Californie; et dans 6 mois ce nombre sera doublé. Il paraît, d'après nos dernières nouvelles de San-Francisco, qui vont jusqu'au 1er octobre, que l'or, loin d'être épuisé, commence seulement à être découvert. La rivière de la Trinité est le dernier point d'extraction; on y a trouvé de l'or en si grande quantité, que l'on y accourt en foule des anciens *placers*. La rivière Feather a été presque abandonnée.

» La contrée montagneuse, baignée par la rivière Suba, attire toujours les mineurs; 5 000 individus y sont employés. Chaque homme gagne, terme moyen, une once par jour.

» La convention chargée de délibérer une constitution pour la Californie, avait siégé pendant trois semaines, et n'avait pas terminé ses travaux, quoiqu'elle dût s'ajourner dans les premiers jours du mois d'octobre. La constitution proposée est principalement tirée de celle de New-York et d'Iowa. Non seulement les esclaves seront exilés de la Californie, mais même les nègres libres.

» On craignait toutefois que cette exclusion ne fût un obstacle à l'admission de la Californie dans l'union américaine, et l'on supposait qu'elle serait examinée de nouveau et probablement rejetée. Le bill des droits, adopté par la Convention californienne, après avoir reconnu les principes immuables que tous les hommes naissent libres, et que la souveraineté appartient au peuple, garantit aux citoyens les droits suivants : 1° jugement par jurés ; 2° liberté du culte ; 3° liberté individuelle, sauf les exceptions dictées par l'intérêt général ; 4° point d'amendes excessives, point de châtiments cruels ; 5° point d'arrestation sans acte d'accusation d'un grand jury ; 6° liberté d'opinion et de la presse ; 7° droit de pétition ; 8° point d'armée permanente en temps de paix ; 9° représentation suivant la population ; 10° point de contrainte par corps, si ce n'est en cas de dol ; 11° point de bill d'attainder en vertu d'une loi qui aurait un effet rétroactif ; 12° les droits des étrangers garantis s'ils résident de bonne foi dans l'Etat ; 13° la propriété garantie ; 14° les électeurs ne pourront être arrêtés ni requis pour le service de la milice, au jour de l'élection. — Il ne sera créé de dette d'Etat qu'en cas de guerre, pour repousser l'invasion, étouffer une insurrection, et en vertu d'une loi. Elle ne devra pas excéder 300 000 dollars. »

Un grand nombre de journaux rapportent la condamnation à cinq cents francs d'amende que notre gérant a subie pour absence de dépôt de la *Démocratie pacifique* à la préfecture de police, le 22 novembre.

Nous regrettons que la plupart de ces journaux, en signalant la contravention, n'aient pas en même temps rapporté le fait qui nous justifie complètement au point de vue de l'équité et de la bonne foi. Il est ridicule de supposer qu'un journal quotidien, paraissant depuis six ans, cherche à dérober à l'autorité la connaissance de sa publication. Un de nos porteurs faisant son service pour la première fois, a déposé chez M. Jenesson, chef de division à la préfecture de police, et demeurant cour de Harlay, 22, deux exemplaires qui devaient être portés à un bureau de la rue de Jérusalem. Il est possible qu'une méprise de ce genre n'ait pas de suites judiciaires pour les journaux de toutes les opinions, mais tous peuvent comme nous la commettre, sans le vouloir et sans le savoir. Quelle que fût la divergence politique, un devoir de loyauté, de confraternité engageait, ce nous semble, tous les journaux qui ont parlé de notre contravention à rappeler la circonstance qui l'explique.

Assemblée législative.

Séance du 30 novembre. — Présid. du cit. DUPIN.

La séance est ouverte à deux heures trois quarts.

Dépôt de pétitions pour protester contre le rétablissement de l'impôt sur les vins.

M. BINEAU, ministre des travaux publics, dépose un projet de loi ayant pour objet de rapporter diverses lois qui prescrivent la publication annuelle de divers comptes rendus sur l'état des travaux publics.

Le ministre demande le renvoi de ce projet à la commission du budget.

L'Assemblée, consultée, décide, à une assez grande majorité, que le projet ne sera pas renvoyé à la commission du budget, mais à une commission spéciale.

L'ordre du jour appelle la suite de la troisième délibération sur la proposition de MM. de Vatimesnil et Lefebvre-Duruflé, sur la naturalisation et le séjour des étrangers réfugiés en France.

M. MONTIGNY, rapporteur. Pour l'amendement de M. Mauguin, la commission propose la rédaction suivante :

« L'étranger naturalisé ne jouira du droit d'éligibilité à l'Assemblée nationale qu'en vertu d'une loi. »

L'orateur dit que la commission n'a pas cru devoir adopter la rédaction de M. Mauguin, parce que la Constitution n'admet pas de citoyens qui ne soient pas électeurs.

La commission a cru qu'il suffirait de réserver à l'Assemblée de conférer le droit d'éligibilité. La commission a entendu que la loi devait s'appliquer non seulement aux étrangers qui seront naturalisés dans l'avenir, mais à ceux qui l'ont été antérieurement. Il n'y aurait d'exception que pour ceux que la Constituante ou la Législative ont admis dans leur sein.

M. ÉMILE LEROUX combat l'amendement de la commission qui, dit-il, a tous les inconvénients des deux systèmes, sans même en avoir les avantages. La proposition de la commission conduit à une violation du pacte fondamental.

L'orateur soutient que le droit de naturalisation appartient de droit à l'Assemblée ; il est bien certain que la Constitution en aurait décidé ainsi si les membres du comité de constitution se fussent occupés de la question ; la preuve c'est que l'Assemblée s'est réservé le droit de prononcer l'amnistie.

M. MAUGUIN se rallie à l'amendement de la commission.

M. VALETTE développe un amendement présenté par lui, demandant qu'un étranger naturalisé ne puisse être ministre sans une loi.

Il rappelle l'histoire de Mazarin repoussé par l'opinion publique comme étranger. La disposition qu'il propose existe dans la législation belge.

M. VATIMESNIL soutient le système de la Constitution, qui attribue au président le droit de naturalisation au premier degré, et au pouvoir législatif le droit de prononcer sur l'éligibilité.

M. MATHIEU (de la Drôme). La commission entend-elle donner un effet rétroactif à la loi qu'elle nous propose ? Il existe en France trente mille citoyens qui, depuis la révolution de 1848, jouissent du droit électoral. A-t-on l'intention de retirer le droit électoral à ces citoyens? Alors cette loi frapperait des membres de cette assemblée qui siégent, non pas du côté gauche, mais du côté droit.

M. MONTIGNY. Les membres de cette assemblée qui ont été élus, ont par le seul fait de leur admission dans cette Assemblée été naturalisés complètement par l'Assemblée.

Quant aux autres citoyens, je crois que leurs droits sont toujours régis par l'ordonnance de 1814, qui exige des lettres de grande naturalisation pour qu'un étranger siége dans les assemblées législatives. Cette ordonnance a pu n'être pas appliquée, mais elle n'a jamais été abrogée, et elle est toujours applicable.

M. CHAMIOT répond que, depuis la révolution de 1848, qui a accordé le droit d'éligibilité à tous les citoyens, cette ordonnance ne peut plus avoir de valeur. Que l'on continue, aux termes du Code civil, d'accorder aux étrangers le droit de se fixer dans un pays, sans y exercer les droits politiques, l'orateur le conçoit ; mais, du moment où il est naturalisé, il doit être électeur et éligible. C'est pour cela que le droit de prononcer la naturalisation doit être réservé à l'Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture des diverses rédactions proposées.

L'amendement de M. Bourzat est ainsi conçu :

« L'Assemblée nationale statuera sur les demandes en naturalisation.

» Ces demandes devront d'abord être soumises à l'examen du conseil d'Etat, qui donnera son avis, le ministre de l'intérieur entendu. »

Cet amendement, mis aux voix, est rejeté à une faible majorité.

L'amendement de la commission est adopté, ainsi que l'ensemble de l'art. 1er proposé par la commission.

« Art. 2. Néanmoins, le délai de 10 ans pourra être réduit à deux ans en faveur des étrangers qui auront rendu à la France des services importants, ou qui auront apporté en France soit une industrie, soit des inventions utiles, soit des talents distingués, ou qui y auront formé de grands établissements. »

M. WOLOWSKI propose cet amendement.

« Art. 2. Néanmoins, le délai de dix ans pourra être réduit à un an en faveur des étrangers qui auront rendu à la France des services importants, etc. (Le reste comme dans le projet.) »

L'article, avec ce changement, est adopté.

« Art. 3. Tant que la naturalisation n'aura pas été prononcée, l'autorisation accordée à l'étranger d'établir son domicile en France, pourra toujours être révoquée ou modifiée par décision du gouvernement, qui devra prendre l'avis du conseil d'Etat. »

M. WOLOWSKI propose de substituer aux mots : « qui devra prendre l'avis du conseil d'Etat » ceux-ci : « sur l'avis conforme du conseil d'Etat. »

M. DE MONTIGNY combat cette rédaction, qui n'est pas adoptée.

L'art. 3 est adopté.

« Art. 4. Les dispositions de la loi du 14 octobre 1814, concernant les habitants des départements réunis à la France, ne pourront plus être appliquées à l'avenir. »

M. JOLY demande que la loi n'ait pas d'effet rétroactif à l'égard des individus qui jouissent de la plénitude des droits civiques en vertu des actes de naturalisation accordés par décrets du gouvernement provisoire.

Voici le texte de cet amendement :

« Les dispositions qui précèdent ne portent aucune atteinte aux droits d'électorat et d'éligibilité qui appartenaient aux citoyens avant la promulgation de la présente loi. »

M. DURUFLÉ combat cette proposition.

M. JOLY insiste et fait ressortir l'inconvénient qu'il y aurait, selon lui, à revenir sur une décision du gouvernement provisoire; mais c'est ce qu'on veut de ce côté de l'Assemblée. (L'orateur indique la droite.) L'on veut de ce côté détruire successivement tout ce qu'a fait le gouvernement provisoire. On espère ainsi nier la révolution de février, mais, vains efforts ! la République est comme le soleil : elle éblouit ses contradicteurs.

M. VALETTE soutient que le gouvernement provisoire avait le double caractère législatif et exécutif, et qu'il avait, sous ce rapport, le droit de concéder les naturalisations qu'il a crues justes et convenables. L'on ne peut revenir sur ces actes, il y a des droits acquis, et l'on ne peut faire ainsi des demi-citoyens de ceux qui ont rempli déjà entièrement leurs droits de citoyens. L'amendement me semble inutile.

M. JOLY. Après les observations de M. Valette, je retire mon amendement.

M. BAZE. C'est parce que l'amendement n'est retiré que sous le bénéfice des paroles de M. Valette que je vous demande de m'entendre. Je crois que le principe de la non-rétroactivité n'a pas été bien compris à l'égard de la loi actuelle. Elle déclare les conditions d'aptitude; personne, s'il ne remplit ces conditions, ne pourra désormais exercer les droits de l'éligible.

M. DEMANTE. Les étrangers naturalisés par le gouvernement provisoire sont Français, et de par l'article de la Constitution qui les couvre, ils restent Français et doivent continuer à jouir complètement de leurs droits politiques. (Aux voix ! aux voix !)

M. JOLY. Après les observations contradictoires de M. Baze et de M. Demante, je persiste de plus en plus à retirer mon amendement.

M. LE PRÉSIDENT. Retirez-le purement et simplement.

M. VICTOR LEFRANC. Je reprends l'amendement. (Bruit.)

Il me semble important de ne pas laisser aux hasards des interprétations une question aussi grave que celle dont il s'agit. Qui la jugera ?

A DROITE. L'Assemblée !

A GAUCHE. Les tribunaux !

M. VICTOR LEFRANC. On n'est pas d'accord, vous le voyez : il est donc nécessaire que la loi intervienne. (Bruit.)

M. LE PRÉSIDENT. Enfin, M. Victor Lefranc veut que la question soit décidée ; et il me semble, du reste, qu'il est plus digne à l'Assemblée de discuter que de laisser douter.

M. VICTOR LEFRANC est de l'opinion de M. Demante : la Constitution a tranché la question. En vertu de cette Constitution, ils sont citoyens français. Comment établir une distinction entre des Français qui ont concouru à faire une Constitution ? Le hasard d'une élection précédente ne saurait être admissible. Elus ou non élus, les citoyens doivent conserver leur état, car il s'agit de l'état de citoyen et non pas d'une aptitude.

On concevrait, jusqu'à un certain point, qu'une loi qui changerait les conditions d'âge de l'élection ait pu frapper sur des électeurs actuels qui n'auraient pas l'âge, et encore je n'admettrais, ajoute M. Lefranc, cette rétroactivité que très difficilement. (Bruit à droite.)

Comment ! vous ne voudriez pas que j'hésitasse encore à cet égard? Ainsi pourriez-vous admettre, dans une loi, intervenant pour fixer la majorité à 25 ans, que celui qui aurait 22 ans à l'époque de la promulgation de cette loi, ne conservait pas la majorité qu'il avait l'année précédente ? (Oui ! oui !) Alors les jeunes gens mariés d'après une loi qui permettrait ce mariage à un certain âge, devant une loi qui reculerait cette époque à un autre âge, redeviendraient garçons? (Hilarité.)

L'orateur termine en soutenant que la loi ne peut lier que les étrangers qui obtiendraient la naturalisation après la promulgation de la loi actuelle.

M. LE PRÉSIDENT fait observer que l'amendement de M. Joly, repris par M. Victor Lefranc, n'ayant pas été imprimé, l'Assemblée doit être appelée à le prendre d'abord en considération.

L'Assemblée décide presque unanimement qu'elle prend l'amendement en considération. Il est renvoyé à la commission.

La commission a proposé cet amendement.

« L'étranger, en faisant après la promulgation de la loi la déclaration exigée par l'art. 3 de la loi de l'an VIII, pourra, après une résidence de dix ans, demander la naturalisation dans les formes indiquées par l'art. 1. »

Cet article additionnel est également renvoyé à la commission.

« Art. 5. Le ministre de l'intérieur pourra, par mesure de police, enjoindre à tout étranger voyageant et résidant en France, de sortir immédiatement du territoire français et le faire conduire à la frontière.

» Il aura le même droit à l'égard de l'étranger qui aura obtenu l'autorisation d'établir son domicile en France, mais seulement après que cette autorisation aura été révoquée.

» Dans les départements frontières, le préfet aura le même droit à l'égard de l'étranger non résidant, à la charge d'en référer immédiatement au ministre de l'intérieur. »

M. CHAMIOT demande la suppression du deuxième paragraphe.

Cette suppression n'est pas admise.

L'art. 5 est adopté après une discussion confuse.

« Art. 6. Tout étranger qui se serait soustrait à l'exécution des mesures énoncées dans l'article précédent ou dans l'art. 272 du code pénal, ou qui, après être sorti de France par suite de ces mesures, y serait rentré sans la permission du gouvernement, sera traduit devant les tribunaux et condamné à un emprisonnement d'un mois à six mois.

» Après l'expiration de sa peine, il sera conduit à la frontière. » — Adopté.

« Art. 7. Les peines prononcées par la présente loi pourront être réduites, conformément aux dispositions d[…]

—Eh bien ! dit Vasco, le vent est favorable, les vaisseaux sont impatiens de bondir sur la mer, et les voiles ne demandent qu'à nous entraîner où la gloire, où la vraie gloire nous appelle.

—Partons !!! partons !!! clamèrent-ils d'une seule voix.

Et tous, sans calculer les lenteurs mortelles de la traversée, se levèrent disposés tout-à-coup à s'aventurer de nouveau sur les solitudes de l'Océan, comme s'il se fût agi simplement d'un voyage de quelques jours.

XLII.

LA FÊTE DES ADIEUX.

L'orateur avait-il été entièrement franc et loyal en entraînant, avec de pareilles espérances, ses débiteurs à regagner l'Europe ? J'en suis fâché pour lui, mais je ne le pense pas.

Sergius fut le seul qui sentît par où péchait l'argument. Il ne fit pourtant aucune réflexion à haute voix. Peut-être connaissait-il déjà le dernier but du capitaine ; peut-être aussi n'était-il pas fâché de voir essayer cette croisade, malgré ses infinies difficultés. Dans tous les cas, il ne souffla mot.

Il se contenta de penser ceci :

— Pour amener, aussi facilement que nous, nos compatriotes à comprendre la vérité, il faudrait plonger tout le Portugal dans l'eau de Fortunada. Mes braves compagnons de bain oublient qu'eux-mêmes, qui voyaient et touchaient cette nouvelle manière d'employer la vie, n'en auraient pas moins conservé leur entêtement et leur sottise dans la cérémonie du rajeunissement.

Les indigènes ayant compris que le départ était résolu devinrent fort tristes ; ils n'étaient pas habitués à se séparer aussi promptement de ceux qu'ils aimaient. Pour secouer ce sentiment pénible, ils employèrent le temps que l'on mit à faire les préparatifs de l'embarquement, à aller chercher et à porter aux navires ce qu'ils avaient de plus précieux.

Les vases et les plateaux peints, les étoffes soyeuses, les ceintures de plumes et de coquillages, les huiles parfumées, les gommes précieuses, les bézoards et l'ambre gris, les colliers de perles, les bracelets de corail, les nattes et les tapis de plumes brillantes remplirent promptement les canots et les chaloupes, et chacun de ces cadeaux était scellé par une charmante prodigalité de baisers d'adieu.

Les Fortunadiens avaient si bien employé les deux heures qui précédèrent le départ, qu'au moment où les voiles déplissées obéirent à la première impulsion de la brise de terre, les cordages et les mâts du *Fenice*, du *San-Lucar* et du *Congo*, avaient littéralement disparus sous les fleurs.

Ce fut un dernier jour de fête qui dura jusqu'au soir. Les Fortunadiens voulurent accompagner leurs amis aussi loin que possible. Il y eut encore des élans de joie dans toute cette jeunesse vigoureuse. On oubliait par moment que ce n'était plus seulement une promenade : on rit, on chanta, et l'on s'embrassa beaucoup encore.

Les ponts des trois navires ressemblaient aux bosquets d'un parc où l'on se presse pour une fête, et la foule en était si attrayante qu'il n'est pas d'officier ou même de simple matelot de la marine de guerre qui ne préférât, en ce moment, l'un des bâtiments de Laurent Vasco au plus beau vaisseau de 120 canons.

Cependant le soir vint. On chanta une dernière fois ensemble l'hymne de la reconnaissance, et l'on songea à se séparer.

Ici Sergius, qui remarquait tout, s'aperçut que les Fortunadiens savaient pleurer. Sinia ne pouvait retenir ses larmes ; Tamahama lui-même était trop ému pour essayer de la consoler.

Si les Fortunadiens laissaient tomber quelques pleurs d'adieu sur les jolies épaules des Portugaises, les Européens ne furent pas en reste, en pressant dans un dernier embrassement les fraîches Océaniennes qui les avaient initiés à tant de précieux mystères, à tant d'attrayants travaux. S'arrachant enfin des bras des passagers de Vasco, les indigènes se jetèrent à la mer pour couper court à cette navrante hésitation.

— Voilà donc une douleur qu'ils ressentent aussi et qu'ils ressentent tout aussi vivement que nous, pensa Sergius ; oui, mais s'il nous arrive à nous de perdre un ami ou une amante, cette douleur s'étale à son aise sur le vide de notre vie ; elle domine sans compensation dans la monotonie de nos jours ; elle écrase pour longtemps le mince lot de bonheur dont nous sommes partagés.

Cependant les Fortunadiens s'éloignaient avec leurs oiseaux sur les bras et sur les épaules, montés les uns dans leurs pirogues rapides, les autres sur leurs dugongs tigrés. Autant que l'œil put les suivre à la lueur des étoiles, on les vit tourner leurs regards vers les navires ; mais ils ne chantaient ni ne je[…]taient plus d'adieux. Ils souffraient vivement de c[…] prompt départ, et la souffrance étant pour eux cho[…] peu commune, ils en étaient comme accablés.

Chez ceux qui étaient restés à bord, l'émotio[…] était également profonde.

Ils sentaient quelques remords d'avoir écouté Va[…]co, d'avoir quitté si tôt un bonheur certain et com[…]plet pour un avenir douteux. Ils regardaient triste[…]ment les fleurs et les présents que leur laissaie[…] leurs amis, et leur cœur se gonflait d'amertume.

Aussi longtemps qu'ils purent distinguer les pir[…]gues, ils envoyèrent des adieux et des signaux. Long[…]temps après que les derniers points noirs eurent di[…]parus, ils crurent encore les voir au milieu des glob[…] de feu vert et des illuminations phosphorescentes q[…] s'allumaient dans le sillage des vaisseaux. Ils prire[…] longtemps aussi le frisonnement des voiles et le cla[…]pottement des vagues pour le murmure lointain [...] leurs voix.

ANTONY MÉRAY.

(*La suite à demain.*)

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — A[…]jourd'hui samedi, 1er décembre, à 8 h. 1/2 du so[…] Concert populaire donné par les Associations ouvri[…]res. — Pour la première fois, *les Gueux*, chœur [...] Béranger, par les Enfants de Paris. — *Les Marins* [...] *la république*, par Junca. — *Les Emigrants*, par G[…]zora. — Mayer, le spirituel comique d'un des C[…] *de Paris*. — Et, pour la première fois, les *Bœufs*, [...] Pierre Dupont. — Prix d'entrée : 30 cent. Tribun[…] 50 cent.

l'art. ... du code pénal. » — Adopté.

Toute la loi est votée, moins les deux articles renvoyés à la commission.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Demain, samedi, rapport de la commission des pétitions.

PROPOSITIONS.

Outre la pétition de M. Destigny (de Caen), deux propositions contre les duels parlementaires ont été déposées sur le bureau du président dans la séance d'hier.

L'une, de M. Remilly, est ainsi conçue :

« Outre les peines qu'il pourra encourir conformément à la loi, sera déchu de la qualité de représentant du peuple tout membre de l'Assemblée nationale qui, pendant la durée de son mandat, aura provoqué ou se sera battu en duel.

» L'Assemblée nationale prononcera la déchéance sur le rapport d'une commission saisie par elle de l'examen du procès-verbal des faits transmis par le ministère public.

» Le membre déchu sera inéligible aux fonctions de représentant du peuple pendant l'année qui suivra la déchéance. »

—La proposition de MM. Gavini et Failly est encore plus sévère :

« Article premier. Le duel est défendu.

» Art. 2. Quiconque sera reconnu coupable du fait de s'être battu en duel, quelles qu'aient été les conséquences du combat, ou bien d'avoir assisté comme témoin celui ou ceux qui se seront battus en duel, sera interdit des droits civiques pendant un an au moins et dix ans au plus, sans préjudice, s'il y a lieu, de peines plus graves prévues par la loi.

— M. Brives a déposé une proposition ainsi conçue :

« Article premier. Les articles 88, 89, 90 du décret impérial du 16 décembre 1811 sont abrogés.

» Art. 2. Les routes nationales et départementales seront plantées de mûriers de haute tige, partout où le climat et le terrain seront propices à cette culture.

» Art. 3. Le ministre des travaux publics est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour que ce projet soit mis immédiatement à exécution. »

— M. Teilhard-Latérisse a déposé une proposition demandant la suppression des octrois et leur remplacement par une taxe municipale proportionnée au revenu de chaque habitant.

—La commission chargée d'examiner la proposition de M. Fouquier-d'Héroul, tendant à augmenter le nombre des circonscriptions électorales (le vote à la commune) a fait un rapport favorable qui accepte la proposition, sauf quelques modifications.

— Les représentants du peuple soussignés ont déposé sur le bureau de l'Assemblée la proposition suivante :

« Article unique. L'état de siége est levé dans les cinq départements dont se compose la 5e division militaire.

» L'urgence est demandée.

» *Ain.* F. Bouvet, Béchard, E. Quinet, A. Baudin, L. Bouvet, Gastier.—*Drôme.* Sauteyra, Curnier, Rey, Bajard, Belin, Mathieu. — *Isère.* Saint-Romme, Farconnet, Bertholon, A. Clément, Durand-Savoyat, Crépu, Cholat, Reymond, Brillier. — *Loire.* Chavassieu, Sain, Duché, Baune.—*Rhône.* Chanay, Doutre, Pelletier, Benoît, Greppo, Fond, B. Raspail, J. Favre, Mathieu, Morellet. »

—M. d'Adelswaerd a déposé la proposition suivante qui a été renvoyée à la 4e commission d'initiative parlementaire.

« Art. 1er. A dater du 1er janvier 1850, les *intérêts et dividendes* produits par les capitaux engagés dans les banques, dans les compagnies et entreprises industrielles ou commerciales, seront assujétis à un impôt annuel de cinq pour cent de leur montant.

» Art. 2. Un règlement d'administration publique déterminera le mode à suivre pour la formation des rôles et pour la mise en recouvrement de cet impôt. »

FAITS DIVERS.

Décidément, s'il faut en croire les bruits de l'Elysée, l'entourage serait en pleine déroute. Après M. Briffault, qui va respirer l'air des beaux vallons de l'Helvétie, voici M. Fialin dit de Persigny qui se voit menacé d'une mission particulière auprès du roi de Prusse. (*La Liberté.*)

— On sait que les transportés de Juin n'ont pas été jugés. Voici comme, si nous en croyons le *Temps*, le gouvernement actuel les amnistie :

« Un brave soldat de la démocratie, le citoyen Fleury, âgé de 66 ans, décoré de Juillet, est sorti depuis quelques mois de Brest. Comme décoré de Juillet, il a droit à une modeste pension : on refuse de lui en servir les arrérages, sous prétexte qu'il a subi une *condamnation* infamante.

— On annonce que M. le conseiller Rocher a été nommé, à l'unanimité par ses collègues, président de la haute-cour de justice.

— La population de Paris a été surprise ce matin, au milieu des préoccupations du brouillard et du verglas, par le retentissement de nombreuses décharges d'armes à feu venant du Champ-de-Mars : c'étaient deux bataillons de chasseurs à pied, le 5e et le 7e, qui se livraient aux exercices de la petite guerre.

Il paraît que ces manœuvres ont lieu fréquemment au Champ-de-Mars, mais aujourd'hui la direction favorable du vent et l'état de l'atmosphère en ont seuls appris la nouvelle aux Parisiens. On dit que ces manœuvres d'un genre nouveau, décorées du nom de guerre d'Afrique, mériteraient plutôt le nom de guerre des rues.

Au reste, il paraît que pour compenser aux soldats les fatigues de ces exercices inusités, il leur est alloué une gratification extraordinaire de 50 cent. par homme, nous ne savons sur quels fonds. Des accidents assez fréquents ont lieu, à ce qu'il paraît, pendant ces manœuvres, et ce matin encore un chasseur du 3e bataillon a eu le poignet fracassé. (*Estafette.*)

—Hier plusieurs accidents sont arrivés dans Paris par suite du verglas qui recouvrait le pavé.

— On écrit de Rouen, le 29 :

« Hier, pour la première fois depuis son inscription au tableau des avocats de Rouen, M. Hébert plaidait devant la cour. Une affluence inusité d'auditeurs remplissait la portion de la salle d'audience réservée au public. »

— Les verdicts républicains du jury n'arrêtent point le zèle des parquets.

Le gérant du *Démocrate du Rhin* vient d'être cité à comparaître devant les assises pour un article intitulé : *Les Dix plaies d'Egypte*, réminiscence biblique, qui a sans doute paru trop de circonstance au procureur du roi de la République, à Strasbourg. Le gérant est accusé : 1° d'apologie de faits qualifiés crimes ou délits par la loi pénale ; 2° d'excitation à la haine ou au mépris du gouvernement de la République ; 3° d'attaques contre le respect dû aux lois ; 4° d'avoir cherché à troubler la paix publique en excitant le mépris ou la haine des citoyens les uns contre les autres.

M. le procureur est modeste, comme on le voit.

— Une catastrophe épouvantable vient de s'accomplir à Soriac (Dordogne).

Le 26 novembre, vers une heure de l'après-midi, le pont de Siorac, dont la construction a coûté plus de 300 000 fr., et qui venait d'être livré à la circulation depuis peu de temps, a été entraîné par la violence des eaux, et s'est abîmé avec un fracas effroyable. Les deux culées seules sont restées debout. Par un de ces hasards dont la Providence a le secret, personne ne se trouvait dessus au moment où cet affreux évènement est arrivé.

Deux jeunes gens se rendant à Salibourne venaient de s'y engager, lorsque le préposé du péage, apercevant un mouvement de torsion de la partie du parapet correspondant aux piles, qui se renversaient en aval, les a rappelés assez à temps pour qu'ils arrivassent à la barrière au moment de l'écroulement.

Le matin plus de 4 000 individus habitant la rive droite de la Dordogne l'avaient traversé pour se rendre à la foire de Belvès. (*Echo de Vésone.*)

— Un ouvrier, employé dans une des usines de Valenciennes, vient d'échapper à la mort par un hasard providentiel ; une courroie s'étant attachée aux vêtements qui le couvraient, l'avait entraîné autour de l'arbre de transmission. Un cri d'effroi s'échappe de toutes les bouches ; on se hâte d'arrêter la machine, on s'imaginait ne recueillir qu'un cadavre broyé. Quelle ne fut pas la stupéfaction, la joie des assistants ! Cet homme n'avait reçu aucune atteinte. Ses vêtements, vieux et à demi-usés, ayant cédé à la force de la torsion, ils s'étaient déchirés en morceaux, et il était retombé sur le sol dans un état de nudité complète. S'il eût été vêtu plus confortablement, c'en était fait de lui. (*Echo de la Frontière.*)

— Dans la fouille faite à Rome, on a exhumé une statue de Lysippe, statuaire d'Alexandre-le-Grand. C'est l'*Apposiomenos* dont Pline nous a fait la description, et dont Tibère faisait le plus grand cas, puisqu'il le vola au peuple auquel Agrippa l'avait donné.

Vis-à-vis de Sainte-Marie-Majeure, dans une excavation faite dans la rue delle Grazie, on a trouvé des fresques qui se rapportent au temps de Pompée ; ce sont des tableaux représentant les diverses scènes du récit d'Ulysse dans l'Odyssée, telles que son combat contre les Lestrigons, son arrivée au palais de Circé, sa descente aux enfers.

— Le 21 de ce mois, comparaissait devant la cour d'assises de la Gironde, sous l'accusation d'un meurtre commis avec préméditation, une femme sur laquelle sa jeunesse, sa beauté et sa position toute particulière appelaient un certain intérêt. Mère d'un jeune et bel enfant qu'elle allaitait de son sein sur la sellette même, elle ne niait pas le fait qui lui imputait l'accusation. Elle y avait été poussée, disait-elle, par l'égarement d'une juste douleur, par l'irrésistible désespoir de l'abandon et du déshonneur qui pesaient sur elle. Alors, armée d'un fusil, elle avait attendu son séducteur au détour d'un chemin, et, le voyant venir à elle, le vertige s'était emparé de son esprit, elle avait lâché la détente : son amant était tombé, mais il n'était pas mort ; il était même là qui l'écoutait.

L'éloquence du cœur de la mère a trouvé grâce devant le jury, qui a rapporté un verdict d'acquittement.

— L'Athénée national a eu l'heureuse idée d'allier aux cours que les savants y professent, des intermèdes musicaux où nos jeunes compositeurs pourront, devant un public éclairé et bienveillant, se produire et se faire apprécier. Pour inaugurer cette alliance des sciences et de la musique, l'Athénée donne demain, 1er décembre, un grand concert.

On se procure des billets au secrétariat de l'Athénée, rue de Valois, 8, et cour des Fontaines, 1.

LE FORÇAT DE JÉSUS-CHRIST. — Nous lisons dans le *Phare de la Rochelle* :

« Nous avons sous les yeux une petite image imprimée et coloriée avec soin, au bas de laquelle se trouvent écrits ces mots : « Souvenir du très cher frère Léotade, forçat en Jésus-Christ. »

» Léotade, condamné pour crime de viol et d'assassinat aux travaux forcés, subit sa peine au bagne de Toulon. Les dames pieuses de la ville s'empressent de lui prodiguer des consommés et des confitures, et c'est en échange de ces douceurs que le nouveau *Vert-Vert* prodigue les images de sainteté illustrées de son autographe.

» Nous lisions récemment dans un journal antirépublicain des paroles de blâme contre les sympathies dont les prévenus politiques avaient été l'objet dans l'un de nos départements ; ce journal voyait dans ce fait une atteinte à la majesté de la justice : que pense-t-il de ce mépris de la chose jugée par les adhérents du parti catholique au profit du frère Léotade, *forçat de Jésus-Christ?* »

SOCIÉTÉ DES SOURDS-MUETS. — C'était dimanche, 25 de ce mois, la grande fête des sourds-muets de tous les pays, de toutes les professions et de tous les âges, la fête de l'anniversaire de la naissance de l'abbé de l'Epée. Cette réunion, plus nombreuse et plus animée que les précédentes, avait lieu dans les salons du restaurateur Chapard, place d'Angoulême, 26, sous la présidence de M. Ferdinand Berthier, doyen sourd-muet de l'Ecole nationale de Paris, récemment nommé chevalier de la Légion-d'Honneur. A sa droite était assis M. A. de Lanneau, directeur de l'établissement ; à sa gauche MM. Thomas et E. Goupil, membres de la commission consultative, environnés des professeurs et des fonctionnaires de l'établissement, des parents et amis des sourds-muets. Parmi ces derniers on remarquait le petit-neveu du héros de la fête, M. Flanneau.

Au discours de remercîment prononcé par le président ont succédé les toasts suivants : « A Ferdinand Berthier ! à la République ! » par le sourd-muet Gasan, fils du général de ce nom.

« Au président de la République ! » par M. Lenoir, professeur, sourd-muet.

« Au même, » par M. Pélissier, professeur, sourd-muet.

« Au directeur de l'Ecole nationale ! » par M. Chomat, maître surveillant, sourd-muet.

« Au docteur Blanchet, chirurgien à l'Ecole nationale ! » par M. Jules Imbert, l'un des commissaires du banquet, sourd-muet.

« A l'ordre ! à la concorde ! à la discipline ! » par M. de Monglave.

« Aux ouvriers sourds-muets ! » par M. de Widerkher, commissaire du banquet, sourd-muet.

« Aux sourds-muets mariés ! » par M. Huet, ouvrier, sourd-muet.

L'assemblée, satisfaite, s'est séparée à dix heures, en se promettant de se retrouver au rendez-vous annuel de 1850.

NÉCROLOGIE. — La mort vient de frapper subitement, à Tonnerre, un de nos condisciples les plus dévoués. Bissery, conducteur des ponts-et-chaussées, a été enlevé en quelques jours, à l'âge de 35 ans. Intelligence élevée, cœur d'élite, Bissery s'appliquait depuis plusieurs années à propager l'idée phalanstérienne autant et plus que ne le comportait la prudence de l'intérêt personnel dans la position qu'il occupait. C'était un de ces hommes qui obéissent avant tout à l'impulsion d'une généreuse conscience.

La Révolution religieuse.

4e article (1).

Au point de développement où sont arrivés aujourd'hui les grandes fractions séparées de l'unité chrétienne, catholicisme romain, protestantisme, catholicisme orthodoxe d'Orient, il n'y a pour elles d'autre voie de salut, si elles ne veulent pas mourir de pléthore, de langueur ou de torpeur, que de se retremper dans la grande unité chrétienne, que de reformer, par leur association, l'Eglise universelle, *œcuménique*.

Ce besoin, qui pour elles est radical et impérieux, est aussi radical et aussi impérieux pour le développement ultérieur du christianisme.

Dans le passé, l'existence séparée de chacune des grandes fractions de l'Eglise universelle, pouvait encore se justifier par une mission spéciale que chacune remplissait. Le catholicisme romain a plus spécialement conservé et développé à travers les siècles, le principe d'unité et d'autorité religieuse, le protestantisme, le principe de variété et la liberté d'examen, et le catholicisme d'Orient, le principe conciliaire et synodal. Mais aujourd'hui, que ces principes sont devenus indestructibles, qu'ils tendent même, par les aspirations les plus générales de notre siècle, à s'unir et à s'harmoniser dans une unité vivante et supérieure, qui sera la réalisation de l'Eglise universelle, *œcuménique*, chacun des cultes, qui en avait le dépôt spécial, n'a plus de raison d'existence séparée et indépendante. Bien plus, leur existence séparée, égoïste et schismatique est un véritable obstacle au progrès religieux, à l'édification de l'Eglise *vraiment* catholique, universelle, *œcuménique*.

Ce sont des réformes manquées, que celles qui portent isolément sur chacun des cultes officiels du Christianisme ; ou, pour mieux dire, toutes les tentatives de réforme confessionnelle tournent, en définitive, au profit de la grande *réforme universelle*, qui doit résumer toutes les réformes du passé, au profit de la réalisation de l'unité religieuse, par la constitution *œcuménique* de l'Eglise universelle.

A quoi aboutira, par exemple, la réforme de la Réforme qui est aujourd'hui tentée de bonne foi par beaucoup de protestants zélés ? soit à entrer sur le principe ancien de liberté d'examen, qui faisait la base du protestantisme, le principe de l'autorité, de l'unité ; —soit à revenir à l'absolutisme et à l'indépendance absolue de la raison individuelle. L'une ou l'autre de ces tendances, c'est la dissolution du protestantisme, comme Eglise séparée et indépendante, et son acheminement vers l'Eglise universelle.

En effet, quand le protestantisme aura réalisé quelque chose d'analogue à l'unité catholique, il sera un *catholicisme restauré*, moins ce qui en fait la base, la papauté. Pour trouver une base solide, il sera donc tenu de la chercher dans la véritable unité religieuse de l'Eglise universelle, *œcuménique*.

La déification de la raison individuelle est encore la destruction du protestantisme comme culte officiel. Car un culte ne peut exister que là où il y a communauté : la communauté ne peut exister avec l'indépendance absolue des individus. Les autonomistes protestants seront donc amenés, par la force des choses et celle des besoins intimes du cœur humain, à reconstituer la communauté. Or, la communauté ne peut subsister sans autorité, sans organes centralisateurs. Ainsi, pour ne pas tomber dans le catholicisme romain, les réformateurs protestants de cette dernière catégorie devront nécessairement arriver sur le terrain de la réforme universelle ; ils devront engrener dans le mouvement qui conciliera le mieux les droits de la raison individuelle avec les exigences de l'unité, c'est-à-dire, dans le mouvement de l'Eglise universelle, *œcuménique*.

A quoi aboutirait une réforme dans cette Eglise catholique d'Orient, qui a su maintenir pendant des siècles les traditions de l'ancienne Eglise d'Orient, et se préserver de tout contact avec les idées théosophiques, métaphysiques et politiques de l'occident ? à lui infuser davantage les idées qui agitent l'occident, à lui communiquer ce besoin d'universalité qui le travaille, et à ébranler son antique constitution. En contact avec l'occident, elle sera entraînée dans le mouvement qui entraîne l'occident lui-même, vers l'unité universelle, vers la réalisation de l'Eglise universelle *œcuménique*.

A quoi aboutissent les tentatives de réforme du catholicisme romain de quelques hommes, bien zélés pour les intérêts de la religion sans doute, mais pas assez pénétrés du caractère du mouvement religieux qui commence ? A la dissolution du catholicisme romain même comme culte séparé et indépendant ; car, si vous dérangez une pierre à ce vieil édifice, il s'écroulera. Les sommités cléricales le savent bien, voilà pourquoi elles se roidissent tant contre toute réforme même la plus innocente. Le suffrage universel, le concile œcuménique, la papauté amoindrie dans ses privilèges ! mais ce n'est plus là le catholicisme romain ! Nous voguons déjà dans la pleine mer de l'Eglise universelle, *œcuménique !*

Ainsi, quelles que soient de part et d'autre les tentatives de réforme, elles aboutiront fatalement à la dissolution de la forme égoïste et exclusive de chacune des anciennes fractions de l'Eglise et à leur absorption dans la grande unité qui se prépare, ou plutôt à leur transformation en les dépouillant chacune de ce qu'elle a d'égoïste, d'exclusif, de répulsif, et à leur association, pour reconstituer le christianisme, l'Eglise dans son intégralité.

L'Eglise est une communauté, comme le signifie l'origine du mot *ecclesia, l'assemblée*. Or, l'idée de communauté universelle est incompatible avec le fait du fractionnement en schismes, Eglises nationales, sectes se divisant à l'infini. Depuis le triple schisme de l'Eglise, celle-ci ne peut plus être exclusivement l'une de ses fractions (Eglise catholique romaine, Eglises protestantes, Eglise catholique orthodoxe d'Orient), malgré la ridicule prétention que chacune d'elles avait dans le passé d'absorber un jour les cultes rivaux. La partie ne peut pas engendrer la partie ; le membre ne peut pas être le corps entier. L'Eglise universelle ne peut se constituer que par le ralliement que par la réunion de ses fractions séparées, que par l'association des communions diverses du christianisme et de toutes les âmes communiant en Christ, associations dont le concile œcuménique *permanent* offre la plus haute expression.

Ce n'est donc pas par l'absorption des communions historiques dans l'une d'elles seule que l'Eglise universelle sera constituée sur ses véritables bases.

Ce n'est pas non plus par la création d'une *nouvelle* Eglise, d'une nouvelle secte même plus parfaite que les précédentes, que la communion des divers membres épars du corps chrétien pourra se réaliser, les sectes n'étant propres qu'à diviser. Le christianisme est déjà malheureusement trop divisé par les sectes ; il n'en faut pas de nouvelles ; il doit, au contraire, tendre de toutes ses forces, sous peine de périr, vers la constitution d'une nouvelle unité sur des bases plus larges et plus régulières que n'étaient celles de sa première unité.

L'unité de l'Eglise universelle *œcuménique* ne pourra se constituer qu'en consacrant les principes de la vie chrétienne qui se trouvent disséminés et développés isolément dans chacune de ses fractions historiques ; qu'en favorisant le développement large et synthétique des dogmes, des cultes et des rites de chacune des grandes communions du passé, et en élevant, avec leurs éléments associés, la grande synthèse chrétienne, le *dogme intégral*.

L'Evangile a été interprété d'une manière partielle, tronquée, par les diverses sectes qui ont rompu l'unité chrétienne. C'était naturel : chacune d'elles n'étant qu'une parcelle du christianisme, ne pouvait point posséder la vue intégrale du christianisme, ne pouvait pas réaliser conséquemment l'interprétation intégrale des textes sacrés. Le *Christ intégral*, c'est le point de vue du christianisme, qui résume les points de vue partiels des diverses sectes chrétiennes du présent et du passé. Chaque secte a vu quelque chose du Christ. L'une a vu le Christ dans les douleurs du sacrifice et de l'ascétisme ; l'autre dans les extases du mysticisme ; une troisième l'a vu dans les pratiques plus extérieures de la charité et des vertus sociales. L'une lui a vu recommander particulièrement l'obéissance, l'humilité, l'abnégation, la résignation, la foi ; l'autre a vu en lui un tribun du peuple, l'instrument de l'affranchissement des hommes, la terreur des riches et des puissants, et l'espoir des pauvres et des opprimés, l'homme de la liberté civile, politique et religieuse ; enfin, le bonheur a paru à la troisième une conséquence nécessaire de l'Evangile ; elle a prêché l'établissement d'une nouvelle Jérusalem sur la terre, où les félicités matérielles les plus abondantes seraient prodiguées aux croyants. A toutes les époques du christianisme se sont produites des doctrines variées, rayons partiels de la lumière évangélique. Le socialisme de l'Evangile a exalté plus particulièrement les gnostiques, les millénaires, les Albigeois, les Vaudois, les anabaptistes, les frères moraves, et, à quelques égards, les communautés monastiques du moyen-âge. Le rationalisme et le libéralisme, les principes de la liberté, de la souveraineté, de la raison individuelle et de l'égalité chrétienne ont eu pour interprètes l'arianisme, le pélagianisme, les hussites et le protestantisme. L'ascétisme, le principe de la réforme purement individuelle, de la moralisation de l'individu, par conséquent de l'autorité d'un centre enseignant et dirigeant, a eu sa principale expres-

(1) Voir les numéros du 7 septembre, des 17 et 27 novembre 1849.

sion dans le catholicisme romain. Le mysticisme a inspiré plus particulièrement l'école d'Alexandrie, les mystiques de l'Eglise grecque, les illuminés et les mystiques du moyen-âge, et à une époque plus rapprochée les swedenborgistes et les messianistes.

En un mot, nous avons des expressions partielles du Christ ; mais celle du Christ intégral n'est pas encore réalisée. Nous trouvons le Christ ascétique et mystique dans le livre de l'*Imitation de Jésus-Christ*. Mais la face plus communioniste, plus sociale du Christ, telle qu'elle se manifeste essentiellement dans l'Evangile, est encore à se déployer devant nous. Le Christ intégral, c'est non-seulement le Christ ascétique et mystique, mais encore le Christ agrandi, dilaté, vivifié par tout ce que l'Evangile contient de préceptes de charité individuelle et sociale. Le livre de l'*Imitation du Christ intégral* est encore à faire.

C'est dans ce travail de réhabilitation de la face sociale du christianisme, de réintégration de l'unité chrétienne, que le Socialisme moderne aura surtout un grand rôle à jouer, et il n'y fera pas défaut.

Le Socialisme, considéré dans ses aspirations religieuses, n'est autre que la manifestation moderne, le développement ultérieur de la pensée socialiste contenue dans l'Evangile. Sa tâche principale est de faire passer la charité chrétienne dans les institutions sociales. Par ses propres tendances, il est donc amené à fouiller dans cette riche mine des livres sacrés et des traditions de l'Eglise, pour y trouver des matériaux avec lesquels il puisse étayer ses théories.

Or, plus il avance dans cette recherche précieuse, plus il est frappé de l'identité qui existe entre ses doctrines fondamentales et les doctrines chrétiennes; plus apparaît devant lui, éclatante, cette vérité, qu'il est lui-même la reproduction de la pensée socialiste contenue dans le christianisme, mais avec un développement plus large, plus composé, eu égard aux progrès accomplis depuis dans les sciences, dans les arts et dans l'industrie, source de joies et de consolation ineffable, pour ceux qui ont le bonheur d'être éclairés à la fois par la lumière socialiste et par la lumière évangélique, que de contempler ces saintes harmonies, que de trouver dans l'une la confirmation et le témoignage éclatant de la sainteté de l'autre.

Et ce mouvement irrésistible vers l'unité religieuse, qui entraîne les cultes anciens et leurs représentants les plus distingués, qui, des quatre points de l'horizon, fait converger vers un même but les âmes religieuses, ne correspond-il pas aux tendances fondamentales du Socialisme, surtout à celles de notre Ecole ?

L'*Unitéisme*, cette passion pivotale de l'arbre passionnel, selon la psychologie de Fourier, n'est-il pas l'ensemble des tendances de l'homme vers l'unité sociale et religieuse ? N'est-il pas ce foyer ardent de toutes les aspirations dont le but *visible* est l'unité sociale en Dieu, ou l'édification de l'Eglise universelle, de la nouvelle Jérusalem, qui nous est promise par le prophète, et dont le but *invisible* est l'acheminement vers la vie ultramondaine, céleste, la progression dans la voie du salut ?

Un pasteur plein de science, d'amour évangélique et d'éloquence, M. de Pressensé, s'est étonné, dans une de ses *conférences sur le christianisme dans son application aux questions sociales* (Paris, 1849), que le socialisme manifestât une tendance spéciale vers le catholicisme. Mais M. de Pressensé a jugé un peu superficiellement, nous le croyons du moins, les tendances religieuses du socialisme, et particulièrement la portée religieuse des doctrines de notre école. Avec le même point de départ que celui du protestantisme, c'est-à-dire le libre examen, le socialisme ne s'arrête pas en chemin comme ce dernier ; il ne tend pas à se localiser, à se rétrécir, comme le protestantisme ; mais il tend au contraire à s'élargir, à s'universaliser ; il aboutit à l'unité religieuse, et, en ce sens, on peut dire qu'il va au catholicisme. Il est donc le trait d'union entre le protestantisme et le catholicisme, ou, pour mieux dire, il est l'un des instruments que la Providence emploie pour la réalisation du vrai catholicisme, de l'Eglise universelle, *œcuménique*. N'est-ce pas là le secret de la répulsion haineuse que les clergés des cultes officiels éprouvent à l'encontre du socialisme ? Tronçons vivant d'une vie séparée et égoïste, ils ne peuvent que haïr ce qui respire pour le corps entier, pour la vie universelle ; car le triomphe de celle-ci, c'est l'anéantissement de leurs monopoles.

Notre tâche, à nous, socialistes, ce n'est donc point de rester spectateurs passifs de la révolution religieuse qui commence. Nous devons y prendre, au contraire, une part très active. Nous n'avons qu'à gagner à ce mouvement, puisqu'il est le terme de nos aspirations les plus intimes, les plus essentielles. D'ailleurs, comme l'a fort bien dit M. de Pressensé, la question sociale ne sera résolue dans les faits que quand elle l'aura été religieusement et chrétiennement dans les cœurs. La révolution religieuse est donc à la fois le moyen et le terme du triomphe de nos idées et de la réalisation de nos espérances.

D'un autre côté, notre intervention sera des plus utiles au mouvement religieux. En y versant nos principes d'unitéisme de nos doctrines sociales, nous l'empêcherons d'avorter en schismes stériles, nous contribuerons à le maintenir toujours à une hauteur convenable et à le rendre fécond pour l'avenir de l'Humanité. A. G.

SIMPLE RAPPROCHEMENT

A PROPOS DE DEUX PROFESSEURS DE MUSIQUE.

M. Hubert, inspecteur général du chant dans les écoles communales de la ville de Paris, directeur de l'Orphéon, institution qui compte comme élèves, d'après le programme officiel de la dernière séance de la Sorbonne, plus de dix-huit cents hommes, annonce à ses orphéonistes l'ouverture d'un cours gratuit SUPÉRIEUR de musique vocale, et leur fait appel. Ce cours s'ouvre à la Halle-aux-Draps le mercredi 21 novembre 1849, et M. Hubert, directeur de l'Orphéon, appuyé de l'autorité supérieure municipale, compte à sa première leçon, dans son auditoire, TRENTE-TROIS élèves ! ! !

M. Emile Chevé, comme simple particulier auquel l'administration municipale a constamment refusé depuis dix ans un concours comparatif de sa méthode contre celle de Wilhem, annonce de son côté l'ouverture d'un cours gratuit de musique vocale et d'harmonie pour les ouvriers. Ce cours s'ouvre dans le vaste amphithéâtre de l'Ecole-de-Médecine, le 28 novembre 1849, c'est-à-dire huit jours après celui de M. Hubert, et, à sa première leçon, M. Emile Chevé compte dans son auditoire HUIT CENTS élèves !

PETITE CORRESPONDANCE.

Lambezellec. — M. B. — Reçu les 74.50. — Nous en fais. l'applic. d'accord et v. expéd. les livres. — Affect. rem.

Carbonblanc. — M. E. — Reçu le 24. — Nous v. inscriv. et v. adr. les Bull. 11 et 12. — Rem. frat.

Guadalajara (Mexique). — Reçu les 2 345. — Affect. rem. à tous. — Nous v. écriv. et vous adr. les documents demandés.

Nans. — M. C. — Nous av. bien reçu l'env. du 11 nov.

Bagnols. — M. B. — Reçu les 20. — Fait le réab. — Nous v. expéd. les Alm.

Rouen. — M. B. — Reçu les 9 et fait. — Nous nous conf. à v. recomm. et applaud. à v. eff. de propag.

Perpignan. — M. l'ab. V. — Nous recevrons avec plaisir.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS. . . . . Un an 20 f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.
DEP. ET ETRANG.
sans surtaxe. . . . » 32 » 17 » 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme ; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr. ; Bruxelles, Muchel, libr., Marché aux Bois, 1

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois :	40 c.	Annonces anglaises. . . .	40 c.
Cinq à 9 » »	30	Réclames-notices.	40
Dix fois et plus. »	20	Faits de publicité. . .	1 fr. 50

Bourse du 30 novembre 1849.

La Bourse d'aujourd'hui était peu animée dans la première heure. Le 5 0/0 à terme, ouvert à 89-80, a fait à 2 heures 89-90, cours auquel s'est faite la réponse des primes ; à ce prix, près des 3/4 des primes ont été levées, ce qui a établi un fort découvert.

Après la réponse des primes, des ordres de vente sont arrivés aux agents de change, qui ont fait fléchir le cours, et le 5 0/0 est descendu à 89-60 ; puis il s'est un peu relevé pour fermer à 89-65, ce qui constitue une baisse de 15 c. sur la clôture d'hier.

Le 5 0/0, au comptant, ouvert à 89-65, a fait, au plus bas, 89-65, au plus haut, 89-80, et il a fermé à 89-65.

Le 3 0/0 au comptant, ouvert à 57 fr., a fermé à 56-90, en baisse de 10 c.

Les actions de la banque ont fermé à 2395, en baisse de 5 fr.

Il n'y a pas eu d'affaires sur les chemins de fer.

4 heures. A la coulisse le 5 0/0 faisait 89-70 demandé.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clô. du j.
Trois 0/0.	56 95	57 10	56 85	56 85
Cinq 0/0 (Emprunt 1848).	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0.	89 80	89 90	89 60	89 65

30 NOV. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.	
3 0/0 j. du 22 juin.	56 90
5 0/0 j. du 22 mars.	89 65
VALEURS DIVERSES.	
Banque de France.	2395 »»
Ob. de la Ville, anc.	1[illegible]7 50
— — nouv.	1158 75
Oblig. de la Seine.	1092 50
— St-Germ. 1842.	565 »»
— Versailles.	340 »
— Orléans. 4 0/0.	990 »»
— Nouvelles.	900 »»
— Rouen, 4 0/0.	752 50
— Nouvell., 1849.	900 »»
— Havre j. mars.	740 »»
— Nouvelles.	840 »»
— Marseille.	850 »»
— Orléans, jouis.	480 »»
Quatre-Canaux.	1080 »»
— Jouissance.	77 50
Bons du Trésor.	6 0/0.
Forges Aveyron.	3000 »»
Monceau-s.-Sambre	1500 »»
Nord (hauts four.).	900 »»
Charbon belge.	325 »»
Zinc V.-Montagne.	2725 »»
— Stolberg.	500 »»
Mines de la Loire.	285 »»
FONDS ÉTRANGERS.	
Belg. 5 0/0 1840.	95 1/2
— 5 0/0 1842.	95 1/2
— 4 1/2.	87 »/»
— 3 0/0.	65 1/4
— 2 1/2 0/0.	49 1/4
Banque.	710 »»
— 1841.	1020 »/»

Espag. dette active.	23 »/»
— — 3 0/0.	37 3/4
— Dette intér.	28 1/2
Naples, récép. Roth.	91 »»
Romain, emprunt.	80 3/4
Haïti, emprunt.	495 »»
Piémont, emprunt.	920 »»
— Nouveau.	890 »/»
Rente 5 0/0.	52 90
Lots d'Autriche.	395 »»
2 1/2 hollandais.	55 »»
CHEMINS DE FER.	
Saint-Germain.	405 »»
Versailles, r. d.	240 »»
Versailles, r. g.	165 »»
Orléans à Paris.	735 »»
Rouen.	525 »»
Havre.	250 »»
Avignon-Marseille	218 7
Bâle.	102 50
Centre.	305 50
Boulogne.	127 50
Bordeaux.	398 75
Nord.	441 25
Strasbourg.	357 50
Nantes.	277 »»
Monter. à Troyes.	115 »»
Dieppe Fécamp.	176 25

BOURSE DE LONDRES du 29 novembre.

3 0/0 consolidés.	93 3/8
3 0/0 au 12 déc.	93 1/4

TAXE DU PAIN.

1re qualité le kilo.	27 c.
2e — —	20

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 1er décembre.

THEATRE DE LA NATION. —
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Phèdre.
ITALIENS. — Linda di Chamouni.
OPÉRA-COMIQUE. — La Fée aux Roses.
ODÉON. — François le Champi.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Le Comte Hermann.
VAUDEVILLE. — Pas de fumée, Malbranchu, Daphnis.
GYMNASE. — La Factica, Malvina, Graziella, les Partageux.
THÉATRE MONTANSIER. — Ah ! quel plaisir d'être papa, 2 sans-culottes, les Anglaises pour rire, le Tigre.
VARIETES. — La Vie de Bohême, les Associés.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Les 48 danseuses viennoises, le Conscrit.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — Léonce, un Homme traqué.
AMBIGU-COMIQUE. — La Jeunesse dorée.
GAITÉ. — Les Belles de Nuit, l'Ouvrier.
THEATRE NATIONAL. — Les Pilules du Diable.
FOLIES. — L'Enlèvement de Djanir.
THEATRE CHOISEUL. — Compère Guillery, Bouillir et Rôtir.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 261. — **Dimanche 2 décembre 1849.**

[illegible] — [illegible] SOCIALE, [illegible] ET POLITIQUE — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — [illegible]

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

PARIS, 1er DÉCEMBRE.

L'Assemblée nationale s'est occupée aujourd'hui des rapports de pétitions. La droite a beaucoup ri d'une pétition des habitants de Blesle, qui n'eût pas été à dédaigner si elle avait été produite à la tribune un peu plus tôt. Il s'agit de mettre en accusation le ministère Faucher-Falloux, d'arrêter les hostilités contre la république romaine et de reconnaître l'indépendance de la Hongrie. Bien que tard venue, cette pétition prouve les sentiments démocratiques de la commune de Blesle (Haute-Loire), commune qui n'est pas seule de son opinion en France.

M. Desmousseaux de Givré demande la réduction de l'indemnité des représentants à 6 000 fr. par an. Rien de plus juste si M. de Givré et tous les représentants riches veulent bien abandonner à l'État leurs revenus personnels, afin que le sacrifice des représentants fortunés soit aussi réel que celui des membres qui vivent exclusivement sur l'indemnité législative.

Les pétitions prennent en général une teinte démocratique et socialiste. En voici par liasses qui réclament l'abolition de l'impôt des boissons, puis la réduction des frais de justice, les assurances par l'État contre la grêle, la création d'une banque nationale, etc.

Les sous-officiers rayés des cadres de la garde républicaine demandent qu'on les place dans les administrations. La commission a conclu contre eux, mais les paroles généreuses de Lagrange et surtout des généraux Bedeau et Lebreton, décident la commission à changer d'avis séance tenante. Le renvoi au ministre de l'intérieur serait voté si M. Ferdinand-Barrot, en reprochant avec peu de convenance à l'Assemblée de se décider *sous l'inspiration de M. Lagrange*, ne faisait aboutir ces bonnes intentions à un renvoi dérisoire *à tous les ministres*, c'est-à-dire à personne.

A propos de l'Assemblée nationale.

L'*Assemblée Nationale*, en reproduisant textuellement l'hommage rendu à la théorie de Fourier par M. Auguste Rolland, représentant, réfugié en Suisse, accompagne cette citation des lignes suivantes :

Sans rappeler ici le moins de monde les immoralités, aussi absurdes que révoltantes, qui servent de base à la doctrine de Fourier, disons que les fauteurs du 13 juin doivent nécessairement se déclarer partisans d'un système qui proclame cet axiôme significatif : *les attractions sont proportionnelles aux destinées !*

Ainsi, M. Auguste Rolland et ses amis ont eu, par exemple, l'attraction de renverser la présidence et de restaurer la Convention. Nous devons donc considérer, malgré leur échec burlesque, la chose comme faite ; car, en devenant fouriéristes, leur attraction est devenue également proportionnelle à leur destinée politique et sociale !

Notre hypothèse est moins absurde que celle de Fourier.

Nous répondrons à ces lignes, non pas certainement pour éclairer l'*Assemblée Nationale*, qui ne veut pas l'être, et dont l'opinion, apparente ou réelle, nous touche fort peu, mais dans l'intérêt de nos lecteurs.

Il n'est pas vrai que des immoralités, aussi absurdes que révoltantes, servent de base à la doctrine de Fourier.

La base de la théorie de Fourier, c'est l'Association, organisée d'après deux principes :

Le principe de l'*Attraction*, ou des vocations naturelles, des impulsions données par la Providence ;

Et le principe de la *Série*, ou de la classification puisée dans l'étude de la création tout entière.

La Liberté, l'Ordre sont les deux éléments constitutifs de toute société.

L'Attraction est la notion complète de la Liberté, la Série la notion mathématique, absolue de l'Ordre, notions puisées, non pas dans les conceptions arbitraires de l'homme, mais dans le spectacle des œuvres de Dieu, dans l'examen de la nature, qui se meut tout entière d'après les lois de l'Attraction et de la Série.

L'organisation sériaire ou naturelle, appliquée aux travaux domestiques, agricoles, industriels de la commune, y réalise le bien-être, le développement affectif et intellectuel de tous les habitants.

Cette régénération de la Commune est le seul but qui rallie tous les phalanstériens. On est phalanstérien quand on comprend comme nous l'organisation industrielle de la Commune, alors même que l'on verrait *des immoralités aussi absurdes que révoltantes* dans toutes les idées émises par Fourier sur les rapports des sexes dans l'avenir.

Ces hypothèses de Fourier ne *servent donc pas de base* à sa doctrine.

Ces hypothèses, à la vérité, ne sont pas ce que l'Assemblée nationale fait semblant de croire. Quand on examine avec bonne foi tout ce qui se produit aujourd'hui en fait de prostitution, d'adultère, d'infanticides, de fraudes et de vénalité dans les rapports des sexes, toutes infamies que l'organisation sociale actuelle ne peut ni supprimer ni diminuer ; quand on enregistre la conduite privée des premiers champions du parti honnête ; quand on considère *ce qui est*, quand on compare avec sincérité la vie réelle de presque tout le monde aujourd'hui, avec les hypothèses de Fourier bien comprises, étudiées dans l'ensemble de ses œuvres, et non pas dans une citation tronquée ;

On trouve qu'en fait d'honneur, de dignité, de sincérité, de désintéressement dans les mœurs, l'idéal de Fourier est infiniment supérieur à ce qui se passe aujourd'hui partout, même chez les *princes*.

On trouve que Fourier n'a pas été si révoltant ni si immoral quand il a présenté ses idées sur l'amour, idées qui sont la réalisation de la liberté jointe au désintéressement et à la franchise, comme une proposition destinée à être *examinée*, puis appliquée, *si les pères, maris, tuteurs le jugent convenable*, le tout au bout de plusieurs générations, c'est-à-dire quand le milieu industriel aura été complètement renouvelé, et quand tous les rapports sociaux auront été mis préalablement dans une situation dont le monde actuel ne peut fournir aucune idée.

Nos adversaires de mauvaise foi se gardent bien de dire que c'est à titre d'hypothèses, examinées après transformation industrielle préalable, que Fourier a présenté toutes ses idées sur l'amour. On peut, dans ces termes et sauf ces restrictions, être de l'avis de Fourier ou n'en pas être ; mais, loin *de servir de base* aux convictions de l'École phalanstérienne, cette question n'entre pas dans son programme collectif, et n'a pour elle aucune espèce d'intérêt pratique.

Voilà ce que nous voulons rappeler à nos lecteurs, à propos de l'*Assemblée Nationale*. Quant à la mauvaise plaisanterie *des attractions proportionnelles aux destinées*, il serait honteux pour nous de la discuter. L'*Assemblée Nationale* sait très bien qu'il ne suffit pas de croire à la théorie de Fourier pour mettre les attractions de l'homme en rapport avec sa destinée, il faut *réaliser* cette théorie ; voilà ce qui n'a pas encore été fait, mais voilà ce que le dévouement et la persévérance pourront faire ; malgré les moniteurs officieux de la Russie, malgré les conservateurs obstinés de l'oppression, de l'ignorance et de la misère.

Répression de la Traite des Noirs.

Une question grave est aujourd'hui soulevée dans l'opinion et dans la presse : La France doit-elle continuer à entretenir à grands frais, sur la côte d'Afrique, des croisières destinées à réprimer la traite des noirs ?

Ce problème doit être élucidé par un résumé historique.

Les possessions de la France dans les Antilles datent de l'ancienne monarchie, maîtresse dans ces contrées, non-seulement des établissements actuels, mais de plusieurs autres perdus pour nous à la suite des guerres de la révolution et de l'empire.

La colonisation ne fut pas opérée primitivement au nom de l'État, mais au nom de compagnies privilégiées par lui, et contractant différentes obligations envers la métropole en échange des faveurs commerciales et autres qui leur étaient accordées.

L'une des compagnies colonisatrices de l'ancien régime, celle du Sénégal, qui datait de Louis XIV, était spécialement chargée de la traite des nègres ; elle devait en fournir deux mille par an aux Indes occidentales, comme travailleurs, indépendamment d'un nombre considérable *pour les galères du roi*. La monarchie très chrétienne s'attribuait le droit d'imposer la vie des forçats à ces malheureux qu'on enlevait à leur patrie.

Une autre compagnie, celle de Guinée, versait aux Antilles françaises mille noirs par an, en vertu de son contrat. Ces nègres étaient pris sur la côte occidentale de l'Afrique. La compagnie des Indes alimentait les ateliers de l'île de France et de Bourbon en prenant des noirs à Madagascar et dans l'Afrique orientale.

C'est ainsi que se constitua dans nos colonies la population servile, régie par le code noir, ordonnance royale de 1685, où se combinent et s'harmonisent deux despotismes : le droit romain et la volonté de Louis XIV. Cette ordonnance, modifiée en quelques parties, fut la base de notre législation servile jusqu'à la révolution de février.

Le rétablissement de l'esclavage, aboli par la Convention, fut un des actes rétrogrades qui signalèrent l'apparition au pouvoir de Napoléon Bonaparte comme premier consul. La révolution ayant emporté les anciennes compagnies coloniales et leurs privilèges, les colonies, sous l'empire, qui eut avec elles peu de rapports, et pendant les premières années de la restauration, furent approvisionnées de noirs par des navires français exerçant ce genre de commerce pour leur compte individuel.

Cependant la conscience des nations se développait. En 1814, au milieu des souverains alliés, une pensée d'humanité se fit jour. L'Angleterre demanda l'abolition de la traite ; une convention fut passée entre elle et la France ; les deux puissances s'engageaient à ne plus permettre à leurs sujets ce hideux commerce, passé un délai de cinq ans.

En 1815, toujours sur l'initiative de l'Angleterre, et sans délai fixé cette fois, l'Angleterre, la France, l'Autriche, la Prusse et la Russie prirent l'engagement d'honneur de déterminer, par tous leurs efforts, l'abolition complète et universelle de la traite des noirs. La France s'exécuta consciencieusement. A partir de 1817, les ordonnances contre la traite se succédèrent, menaçantes, impitoyables ; une croisière française, en permanence sur la côte de nos établissements d'Afrique, fut destinée à visiter et saisir tous les bâtiments négriers français.

Sous la monarchie de juillet, les rigueurs contre la traite augmentèrent. Les armateurs, capitaines et subrécargues de bâtiments négriers, se virent punir, en certains cas, de 10 à 20 ans de travaux forcés ; les matelots eurent la réclusion en perspective.

A dater de la monarchie de juillet, qui devait prendre pour devise : *entente cordiale*, les efforts de la France et de l'Angleterre pour la répression de la traite commencent à se concerter, à se combiner étroitement. Chaque nation cessa d'agir pour son compte, de visiter et de saisir exclusive-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE
DIMANCHE 2 DÉCEMBRE 1849.

FORTUNADA

VOYAGE INVRAISEMBLABLE. (1)

DEUXIÈME PARTIE.

XLIII.

UNE BOUFFÉE DU VIEUX MONDE.

Nous ne suivrons pas cette fois la flottille de Laurent Vasco ; nous craindrions de fatiguer le lecteur si nous nous astreignions à reproduire page à page les mémoires du capitaine. Mais avant de revenir à Lisbonne, nous détacherons quelques feuillets de son journal de bord, pour faire apprécier la différence des projets actuels de nos amis avec ceux qu'ils faisaient également en pleine mer, quelque temps avant leur rajeunissement.

Vasco continuait à réunir de temps en temps sur le *San-Lucar*, et à y inviter alternativement à sa table, quelques-uns de ses passagers, comme il avait habitué aux premiers temps du voyage.

Le transbordement se faisait avec plus de facilité maintenant que les forces étaient revenues. Le fauteuil à oreilles, sur lequel les matelots descendaient jadis les vieillards à l'aide de poulies, avait été relégué à fond de cale ; les conviés descendaient allègrement l'échelle et sautaient fort bien dans les canots.

Or, un soir, nos anciennes connaissances se trouvaient réunies sur le pont du vaisseau-amiral, et voici la conversation qu'ils tenaient après dîner :

— Pour moi, disait Sergius, je rentre tout naturellement dans ma mission de savant ; c'est mon rôle de chercher et d'enseigner la vérité. Je suis indépendant et libre ; mais chacun de vous a malheureusement une fonction attachée de force à son être jeune ou vieux. Vous avez tous un rang et une destination reçus au moment de la naissance, ou choisis à peu près librement dans la première jeunesse ; vous êtes enserrés par une nécessité fatale dont la mort seule vous affranchira. Il vous sera bien difficile de déposer à volonté, comme à Fortunada, cette destination, ce rang, ou mieux cette fatalité du classement européen.

Le savant n'était pas très gai ce jour-là, et ses paroles n'excitèrent nullement l'enthousiasme de l'assemblée.

— Vous, par exemple, Pérès ! reprit-il en s'adressant au dominicain, vous sentez-vous, en votre qualité de prêtre, disposé à recommencer votre lutte de soixante ans contre la passion d'amour ?

L'ex-grand-prieur pâlit en se rappelant ce qu'il avait été jadis, et ce qu'aux yeux de tous il serait encore aujourd'hui.

— Reprendrez-vous facilement votre rôle d'inquisiteur ? Ferez-vous encore torturer et brûler les gens ?

Ces réflexions du savant assombrirent toutes les figures. Chacun se souvint alors des mœurs de l'Europe, que plusieurs mois de bonheur leur avaient fait entièrement oublier. On se regarda avec inquiétude ; un frisson du vieux monde avait passé dans la réunion.

Ces gens, habitués maintenant aux coudées franches, à l'ampleur de la vie fortunadienne, revirent un instant en pensée les cases étroites qui les attendaient sur l'échiquier de la civilisation.

— Certes, dit tristement le pauvre et jeune révérend Père, je n'y pensais plus ; mais j'ai trop souffert pour reprendre cette dévorante robe de Nessus que l'on nomme chasteté forcée. J'ai employé les plus belles années de mon ancienne vie à cette œuvre négative, j'ai usé alors toutes les forces de mon âme, tous les sentiments de mon cœur, à combattre pour ce fantôme de vertu, au lieu de nourrir mon intelligence comme vous, Sergius, des sublimes vérités de la science.

— Ah ! s'écria-t-il en soupirant, nul d'entre vous ne saura jamais à quelles proportions arrive le désir sans cesse combattu ! quel attrait âcre et puissant acquiert à nos yeux cette passion d'amour, qui nous est interdite ! quelle intensité de douleur peut causer à la longue cette lutte acharnée et sans gloire, qui ne finit jamais !... Notre imagination d'ascète s'exalte sans fin l'objet de ce dur sacrifice. Cette passion devient pour nous un mirage railleur, qui attire et trompe tous les pas de notre existence. Ah ! pour résister tout une vie humaine à ces tentations, qui se renouvellent sans trêve, il faut bien croire à la vengeance d'un Dieu terrible !....

Il s'arrêta un instant, suffoqué par l'émotion.

Vasco profita de cette interruption pour éloigner, en lui donnant un ordre fort long à exécuter, un matelot qui lui semblait trop attentif à la conversation de ses passagers.

— Cet homme m'inquiète, dit-il bas à Sergius ; demain je l'enverrai sur le *Congo*. Je l'ai toujours vu prêter l'oreille à nos plus importantes discussions.

Que voulez-vous ? fit le savant, le pauvre diable cherche à s'instruire, sans doute.

— Ou bien à espionner, reprit le capitaine ; il songe peut-être à faire sa fortune en répétant à l'inquisition de Lisbonne ce qu'il entend ici. Si j'en étais sûr, je le jetterais moi-même aux requins.

— Gardez-vous bien d'agir ainsi sur un simple soupçon !

— Pardieu ! j'en suis fort tenté. En attendant, je l'éloignerai de mon bord.

Comme Vasco finissait ces mots, Pérès Mascarenhas reprenait d'une voix plus ferme :

— Partout l'amour nous assiège, nous autres prêtres ; nous qui chaque jour pénétrons, par état, les mystères les plus intimes du cœur de la femme ; nous qui voyons à chaque instant ces douces créatures venir s'agenouiller devant nous, coller leur bouche à notre oreille pour jeter dans nos cœurs la provocation des confidences sensuelles ; nous qu'elles choisissent pour conseillers et juges, lorsqu'il ne nous arrive le plus souvent pour elles que pensées d'amour et de séduction. Hélas ! je me suis vainement flagellé, lacéré, meurtri comme saint Jérôme....

Ici l'infortuné découvrit sa poitrine, mais il n'y trouva rien. Toute trace de pénitence avait disparu sous l'effort du Lac-de-Vie. Il sourit de ce pardon de

(1) Voir les numéros des 11, 12, 13, 14, 15, 19, 20, 21, 22, 23, 28, 29, 30 septembre, 4, 5 6, 7 octobre, 21, 22, 23, 24, 29, 30 novembre et 1er décembre 1849.

ment ses nationaux ; le droit de visite et de saisie réciproque fut établi, par suite de conventions passées en novembre 1831 et mars 1833. L'Angleterre et la France s'obligent à entretenir en permanence, sur les côtes d'Afrique, des croisières de bâtiments de guerre qui visiteront et saisiront indistinctement les négriers anglais et français.

Inspirée en apparence par le seul amour de l'humanité, cette combinaison s'associait évidemment chez l'Angleterre à des pensées de domination maritime, que cette puissance n'a jamais abandonnées ; la marine marchande française protesta contre des visites souvent brutales, exercées par un étranger intéressé à entraver, ou tout au moins à étudier en inquisiteur notre commerce maritime. Asservi à l'alliance anglaise, le gouvernement de Louis-Philippe crut amortir le feu de ces protestations en provoquant l'adhésion d'un grand nombre de puissances maritimes secondaires au principe des croisières contre la traite et de la visite mutuelle. En 1835 la Sardaigne adhéra ; la Toscane et les Deux-Siciles souscrivirent en 1838 ; la république d'Haïti, confisquée aujourd'hui par l'empereur Soulouque, signa les conventions en 1840, bien plutôt pour donner à la race africaine une preuve de confraternité que pour coopérer efficacement à compléter les croisières.

Ces adhésions de puissances navales subalternes étaient provoquées pour dissimuler au public la nature humiliante des rapports que le droit de visite mutuelle établissait entre le commerce français et la marine britannique ; mais l'accession des nouveaux comparses n'empêcha pas le public de voir que l'Angleterre et la France étaient dans cette pièce les seuls acteurs sérieux, et que la représentation se jouait au bénéfice de l'Angleterre. Les protestations continuèrent à se produire, et dans les journaux et même à la tribune parlementaire. La nouvelle convention du 29 mai 1845, entre la France et l'Angleterre, eut pour objet de calmer ou plutôt de tromper encore une fois les susceptibilités nationales.

Cette convention élève à 26 en minimum le nombre des bâtiments croiseurs que chacune des deux puissances s'oblige à entretenir constamment ; elle ajoute à la répression de la traite par la force, le principe des négociations avec les chefs africains ; mais le commerce français n'obtient contre les abus du droit de visite mutuelle aucune garantie sérieuse. Ce droit est maintenu, sous la seule réserve *d'instructions fondées sur les principes du droit des gens*, qui seront adressées aux commandants des escadres.

La convention de 1845 fut déclarée valable pour dix ans, sujette pourtant à révision au bout de cinq années.

Le terme fixé pour la révision approche, et l'on assure que le gouvernement français est disposé à s'affranchir de l'obligation d'entretenir des croiseurs destinés à la répression de la traite.

On fait valoir que cette obligation est très onéreuse, et que l'Etat financier de la France est loin d'être prospère;

Que les croisières permanentes sous les tropiques sont une cause incessante de maladie et de mortalité pour nos équipages;

Que si les croisières ont pu réprimer certains faits de traite, dans un plus grand nombre de cas elles ont empiré la situation des esclaves que les négriers ont empilé à fond de cale pour les dérober aux perquisitions, ou jetés à la mer en cas de chasse donnée par les croiseurs;

Que les obstacles opposés à l'embarquement des noirs à la côte déterminent souvent les populations africaines, qui spéculaient sur ce débouché, à massacrer leurs prisonniers de guerre ;

Qu'il est beaucoup plus important d'assurer aux noirs une existence sortable quand ils arrivent dans les possessions des Etats civilisés, que de s'épuiser en efforts pour empêcher leur départ d'Afrique.

Ces considérations sont justes ; l'esclavage ayant été aboli par la plupart des nations, et notamment dans les colonies françaises par la révolution de Février, le commerce des esclaves a vu diminuer ses débouchés; l'initiative prise par toutes les puissances chrétiennes auprès des Etats-Unis méridionaux et du Brésil, pour déterminer les puissances à l'amélioration de la condition des noirs, servirait mieux l'humanité que la chasse donnée aux négriers.

Mais, dans l'intérêt de sa sécurité commerciale et de sa dignité, la France ne peut diminuer ou supprimer ses croisières qu'en obtenant de l'Angleterre la renonciation formelle au droit de visite sur les bâtiments français. C'est ainsi que les Etats-Unis ont su affranchir leur marine de toutes les prétentions anglaises.

Et si la police des mers exige impérieusement, non-seulement pour la répression de la traite, mais pour celle de la piraterie et de tous les crimes et délits maritimes, que les bâtiments de guerre de toute nation visitent les navires suspects, sans s'arrêter à une exhibition de pavillon souvent mensongère, la question ne peut recevoir qu'une solution définitive, celle que l'école phalanstérienne a depuis longtemps proposée:

Pour ne pas froisser les nationalités diverses dans leur dignité, dans leurs intérêts commerciaux, ne faites pas visiter les Français par les Anglais, ni réciproquement. Que les puissances civilisées se concertent, qu'elles constituent à frais commun une force maritime unitaire, portant un pavillon neutre, et consacrée sur les mers, domaine de tous, au service général de l'humanité.

Le *Moniteur* donne un caractère officiel à cette nouvelle, déjà mise en circulation par la *Patrie*, que des poursuites viennent d'être ordonnées contre le *Temps* à raison de la publication d'une *Lettre adressée aux électeurs du Cher par M. Vauthier*, représentant condamné à la déportation par la haute cour de Versailles.

La fréquence des procès de presse sous un gouvernement quelconque a toujours prouvé que ce gouvernement s'était engagé dans une fausse voie. Les gouvernements ne saisissent pas les écrits de l'opposition quand ils peuvent raisonner et quand leurs journaux suffisent à les défendre.

Depuis cette expédition romaine,—poursuivie à outrance en dépit de tous les principes républicains, — le pouvoir exécutif actuel a perdu évidemment l'équilibre. Des procès et même des condamnations ne peuvent pas le lui rendre. Il n'y a pas de prescription contre certains griefs, et l'opinion démocratique en France a plus à gagner qu'à perdre à tous les débats judiciaires ou autres qui mettront de nouveau en discussion, devant le public, les faits relatifs à la guerre de Rome et au 13 juin.

Nous ajouterons que la lettre de Vauthier, lettre qui ne sera jamais condamnée par un arrêt de la conscience, et qui ne l'a pas été jusqu'à présent par un arrêt de la justice des hommes, est l'expression chaleureuse des vérités les plus incontestables et des sentiments les plus droits. Nous espérons, pour l'honneur du pays, que les jurés décideront comme nous.

On lit dans l'*Evènement* :

« A côté des assertions et des dénégations qui ont eu pour objet l'allocution faite par M. L. Bonaparte, on nous prie de poser la question suivante :

» Les solliciteurs de préfectures ne sont-ils pas invités à adresser, à l'appui de leurs demandes, une déclaration portant de leur part un engagement écrit qui est un assentiment à la déclaration que le récit du *Crédit* a mise dans la bouche de M. le président de la république ? »

Le *National* répond à l'*Evènement* par la déclaration qu'on va lire .

« Cette question, que l'*Evènement* est prié de poser, nous la faisons pour son propre compte, ou plutôt nous affirmons que, dans ce moment, il n'y a pas un seul solliciteur de préfecture, voire sous-préfecture, qui ne doive signer un engagement de dévouement personnel à M. L. Bonaparte. C'est là une pièce indispensable au dossier. On n'a pas besoin, en effet, de savoir à l'Elysée si les fonctionnaires serviront le pays et défendront la République. L'important, c'est qu'ils servent l'ambition d'un homme et qu'ils préparent une violation de la loi constitutionnelle. »

La résolution prise par notre cabinet de suivre en tous points la politique anglaise, est attribuée à une cause assez futile en elle-même ; mais on le sait, les petites causes produisent les grands effets.

Voici la version qui circule :

L'empereur Nicolas, par une indiscrétion peut-être préméditée, aurait communiqué à M. de Lamoricière une dépêche de son agent diplomatique à Vienne, M. de Médem. Cette dépêche donnait de grands détails sur la mission de M. de Persigny en Allemagne. Il y était dit que M. de Persigny avait parlé très ouvertement des tendances impérialistes du président de la République, et on lui attribuait ce propos : « *Le prince Louis Bonaparte peut seul relever en France le principe monarchique.* »

Notre ambassadeur, M. de Lamoricière, donna un démenti provisoire à cette assertion, et écrivit de suite au gouvernement pour lui demander des instructions.

Que ce propos ait été réellement tenu par M. de Persigny, ou que ce fût tout simplement une malice de M. de Médem, toujours est-il que le gouvernement se trouve fort embarrassé. Il paraît qu'on ne voulait pas donner un complet démenti aux prétendues paroles de M. de Persigny, sans cependant les confirmer par un silence compromettant.

Il résultait de cette fausse position une brouille anodine entre les cabinets de Saint-Pétersbourg et de l'Elysée, et comme de chaque côté on avait quelques raisons de s'en vouloir, on saisit la première occasion de rompre d'une manière officielle.

Les affaires de Turquie rendirent cette résolution facile, et l'alliance entre la France et l'Angleterre fut le résultat d'une communication intempestive faite par l'empereur Nicolas ou de son ministre M. de Nesselrode au général Lamoricière.

Sans nous montrer complètement incrédules à l'égard de cette petite intrigue, nous dirons : *Se non è vero è ben trovato.* (*Estafette.*)

M. de Castelbajac, dit l'*Evènement*, accepte, dit-on, définitivement, l'ambassade de Saint-Pétersbourg ; quant au général Randon, il refuse celle de Vienne. On parle, pour ce dernier poste, de M. le général Fabvier ou du général Magnan. Il ne paraît pas probable, pourtant, que ce dernier accepte. Madrid est réservé à M. Thayer, et Constantinople à M. Lucien Murat.

M. de Castelbajac, dont il est question pour l'ambassade de Saint-Pétersbourg, faisait partie, avec M. de Lahitte, de l'état-major du duc d'Angoulême, au Trocadéro.

M. Hernoux, que les nouvellistes envoient à Vienne, est l'ancien aide-de-camp du prince de Joinville.

L'*Evènement* croit pouvoir donner comme arrêtée la nomination de M. le général de division Le Pays de Bourjolly au gouvernement général de l'Algérie. Ce journal assure que l'expédition de Zaatcha n'est pas étrangère à la disgrâce de M. le général Charron.

Nous donnons encore place dans nos colonnes à la communication suivante des Délégués du Luxembourg, parce qu'elle rectifie des faits et combat une argumentation d'intérêt public; mais nous avons cru devoir lui enlever quelques lignes dont le caractère était trop personnel :

Au rédacteur de la *Démocratie pacifique*.

Citoyen,

Les délégués du Luxembourg, pour en terminer avec Proudhon, vous prient de vouloir bien publier dans votre journal la lettre ci-jointe.

Salut et fraternité

Pour la commission,
GAUTHIER, Ph. BÉRARD, BERNARD.

Paris, 29 novembre 1849.

LES DÉLÉGUÉS AYANT SIÉGÉ AU LUXEMBOURG, AU CITOYEN PROUDHON.

Citoyen,

Puisque vous nous priez de considérer la lettre du citoyen Duchêne comme votre réponse personnelle, nous vous dirons alors, citoyen Proudhon, qu'en vous adressant notre première lettre, notre intention n'a pas été d'entamer avec vous une polémique dans la presse. Ce rôle ne nous appartient pas. La lettre que nous vous envoyons aujourd'hui n'a donc uniquement pour but que de relever vos allégations inexactes.

Vous prétendez que, depuis juin 1848, toutes les fois que les délégués du Luxembourg se rassemblaient, leur nombre ne dépassait pas une centaine. Eh bien ! pour ne citer qu'un fait en contradiction avec ce que vous avancez, nous vous rappellerons que, le 16 *janvier* 1849, nous étions réunis à la salle Saint-Jean en *très grand nombre*. Ce fait est confirmé par le *journal le* Peuple *du* 18 *janvier* 1849, dont vous étiez le rédacteur en chef.

D'un autre côté, comme depuis les évènements de juin 1848, votre secrétaire Duchêne est demeuré *entièrement étranger* à nos travaux en ne paraissant plus à nos réunions, il y a de sa part *plus que de la légèreté* de venir aujourd'hui contredire ce qu'il ne connaît pas, car le bureau de la délégation, tel qu'il est composé, est le résultat de l'élection.

Mais ce qui est plus mal encore, c'est cette insinuation qui tend à faire croire que les délégués du Luxembourg ont renoncé aux principes de Louis Blanc, quand, au contraire, la grande majorité des délégués (entendez-vous bien, la grande majorité) a plus que jamais une foi profonde dans les théories du Luxembourg.

. . . .

Vous dites : « Je regarde, moi, la doctrine de chacun selon ses forces, à chacun selon ses besoins
» — comme le *comble de l'absurde*, par cette raison
» toute simple que le besoin de consommation est
» infini, tandis que la production est restreinte. »

Eh bien ! nous le demandons à tout homme de sens, peut-on considérer comme sérieux un semblable raisonnement ? Est-ce que les besoins de chacun dans un Etat bien institué, ne se règlent pas sur la production ? — Est-ce que ceux qui prétendraient consommer au-delà des limites du possible ne seraient pas des fous, et par conséquent traités comme tels ?

Quand nous disons : « A chacun selon ses besoins », il est bien évident que nous entendons que l'application de cette formule sera circonscrite dans les limites de la production, et selon les règles de la *raison*

Vous, citoyen Proudhon, et vous partisans exclusifs des théories du maître, vous trouvez fort juste qu'un célibataire consomme beaucoup plus qu'un homme chargé d'une nombreuse famille !

Eh bien ! nous, partisans de toutes les vérités sociales, nous voulons que le père de famille ait une plus grosse part que le célibataire dans la répartition de la production sociale.

Nous sommes bien absurdes, n'est-ce pas ?

Pour terminer, nous dirons que personne ne se méprendra sur ce que vous appelez *association* et ce que nous entendons, nous, par *association*.

Ainsi, en maintenant que nous sommes *les premiers* qui, après février 1848, mirent en avant le principe d'ASSOCIATION FRATERNELLE, nous sommes parfaitement dans le vrai.

Entre vos idées et les nôtres, nous l'avons dit, les démocrates jugeront.

Nous n'avons donc rien à ajouter.

Salut et fraternité !

Pour les délégués du Luxembourg :

ACHARD, BÉRARD (PH.), BERNARD, BOET, BRIA[illegible]
DUCATEL, GAUTIER, L. LAVOYE, LENICE.

Pour copie conforme, certifié par BERNARD, GAUT[illegible]

ALLEMAGNE.

ÉTAT DES ESPRITS EN AUTRICHE.

On écrit de Vienne, 26 novembre, à la *Gazette nationale* :

« Les nouvelles qui arrivent de toutes parts des provinces de la monarchie, sont chaque jour plus inquiétantes et plus graves.

» A l'est, la Transylvanie est couverte de bandes audacieuses, parmi lesquelles se signalent jusqu'aux anciens alliés de l'Autriche, ceux qu'elle a dû [illegible]

---

la nature. Un moment après, comme on se gardait bien de l'interrompre, ses sombres pensées reprirent leur cours et il continua :

— Non, certes ! je ne recommencerai plus ce duel terrible ; car je redeviendrais, comme autrefois : envieux, à force de voir le bonheur des autres sans en pouvoir prendre ma part ; vindicatif, à force d'envie ; féroce, à force de souffrance. Je ne prêterai plus ce téméraire serment de chasteté, car avec lui je redeviendrais inquisiteur ; je livrerais, comme autrefois, mes semblables à la torture et au bûcher.

Cette brûlante confidence terrifia l'assemblée. Personne n'osa plus se plaindre ; on comprit, ce que trois cents ans plus tard Bernardin de Saint-Pierre exprimait ainsi, en demandant, dans ses *Vœux d'un Solitaire*, l'abandon du célibat forcé des prêtres :

« Repousser sans cesse, sans témoins, sans gloire, sans éloge, la plus forte des passions et le plus doux des penchants, voilà ce qui est difficile. »

Tous ceux qui assistaient à ces sanglots du prêtre, prêts à se plaindre un instant auparavant de leurs propres maux et de leurs fausses positions d'autrefois, restèrent muets. Ils comprenaient que cette lutte, regardée par la masse comme une possibilité du métier, était vraiment effroyable.

De même que la faim aigrit et dégrade l'homme en courbant toute sa pensée sur le pain du corps qu'il n'a pas, de même la chasteté forcée avait jadis aigri et dégradé l'âme énergique de Pérès Mascarenhas, en faisant grandir jusqu'à la folie l'attrait matériel de la passion qui lui était défendue.

Après un moment de méditation générale, le savant, prenant la parole, dit au dominicain :

— Eh bien ! Pérès, il ne faut plus vous faire reconnaître. Nul ne vous a vu jeune à Lisbonne, ou du moins personne ne peut se le rappeler ; vous pouvez, aussi bien que moi, rentrer dans l'obscurité.

— Je n'en ferai rien ! protesta celui-ci, plein de sa nouvelle foi ; ce serait de ma part une lâcheté. Je profiterai de ma haute position pour parler avec plus de puissance et faire disparaître les horreurs sanguinaires que les princes des prêtres ont introduites dans notre patrie. Je veux racheter mon passé d'inquisiteur en faisant abolir l'inquisition. Et puis, je veux être aussi franc avec tout le monde que je l'ai été avec vous ; je veux que chacun connaisse les souffrances que j'ai endurées moi-même. A côté du supplice du célibat forcé, j'annoncerai à tous les splendeurs qu'enfante l'amour compris comme il l'est à Fortunada.

— Croyez-en Sergius, interrompit Vasco; restez incognito quelque temps après notre arrivée, afin de voir un peu la disposition des hommes et la tournure des choses.

En donnant ce conseil, le capitaine n'avait rien à perdre ; toujours prudent, il s'était fait payer d'avance la part de jeunesse d'un aussi haut fonctionnaire de l'Eglise, se doutant bien que la transformation amènerait au moins pour le grand prieur un notable changement d'emploi.

Il avait agi de même à l'égard des quelques individus de sa cargaison, qui étaient juifs ou musulmans. Il conseilla donc à Daniel Lévi, à Sidi-Alhamar, ainsi qu'à Abd'el-Makri, d'imiter, pendant ces premiers jours, l'incognito de l'inquisiteur.

— Quant à vous, dit-il à tous les autres, je n'en ai pas autant à vous recommander ; il y a pour vous beaucoup moins d'inconvénients à vous faire reconnaître.

— Certes ! s'écrièrent-ils à la fois, rien ne pourrait nous retenir ! Quel qu'en soient les premières difficultés, nous avons une trop sublime mission à accomplir !

— Moi ! affirma dom Luis, le forcené sabreur d'autrefois, je veux pour ma part réconcilier les Maures avec les Portugais.

— Eh ! eh ! fit Vasco en souriant, vous aviez de bien autres projets l'an dernier, à la hauteur du cap Vert.

— Oh oui ! je me les rappelle, interrompit malignement Thésilla ; vous vous proposiez d'employer votre vie nouvelle à prendre à ces mêmes Maures leurs richesses et leurs oreilles, pour les mettre aux pieds des belles.

— C'est ma foi vrai! reprit joyeusement dom Luis; qu'est devenu ce vieux brutal qui portait mon nom? Il ne me semble pas que je l'aie jamais connu.

— Moi, dit la duchesse d'Aguilar, si je suis entourée d'autant de poursuivants oisifs que j'en a eu dans ma première vie, je les obligerai à me prouver leur amour autrement qu'en m'offrant les produits du talent et du travail des autres.

— C'est une excellente idée ! s'écria Sergius ; si toutes les femmes vous imitaient, un grand nombre d'amoureux se trouveraient fort embarrassés.

— En attendant, nous ferons toutes de même, assurèrent celles des Portugaises qui se trouvaient là.

— Mais madame, dit le capitaine, ne vouliez-vous pas l'an dernier, à la hauteur du cap Vert, fonder un monastère de l'ordre du Carmel, renoncer aux joies de ce monde, sous prétexte que vous les trouviez peu vraies, et sacrifier à Dieu vos désirs et vos passions ?

— J'étais folle ; répondit la charmante femme. Voyez donc la belle satisfaction à donner à Dieu, que de lui rendre ses dons sans en avoir fait usage !

— Un pareil mépris de ses faveurs ne me semble bon qu'à l'indigner, dit alors le dominicain qui commençait à secouer son cauchemar. Ce serait à coup sûr, aux gens capables de cette insolence, que viendrait le feu de l'enfer, si maître Sergius ne l'avait éteint

— Moi ! affirma quelqu'un, je veux enseigner la vraie fraternité, apprendre à honorer le pauvre qui travaille, et entraîner à l'activité le riche qui s'ennuie.

Moi, dit un autre, je veux développer toutes les facultés des enfants, en cultivant soigneusement leurs fantaisies.

— Moi, j'apprendrai à diminuer les crimes autrement que par les gibets, les buchers et les prisons.

Chacun, l'un après l'autre, se choisit ainsi sa part de vérité à enseigner.

— Et d'ailleurs, termina Vasco, sans sourire ni sourciller, vous tous qui avez des femmes, des épouses, des neveux, des enfants, qui pourrait vous empêcher de tomber dans leurs bras et de calmer leur longue inquiétude, en annonçant votre retour et prouvant votre identité ?

Il y avait tant de jeunesse et de foi dans cette réunion que personne ne songea à jeter l'ombre d'un doute sur la double assertion du capitaine. Et les trois vaisseaux, lestés cette fois encore par des trésors d'espérance, continuèrent à fendre les flots, et à cingler vers le vieux monde.

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE.

(*La suite prochainement.*) ANTONY MÉ[illegible]

ployer pour vaincre la révolution. Il n'y a plus dans cette province ni or ni argent. Les bruits les plus extraordinaires circulent dans le pays et y trouvent crédit. Bem, dit-on, va revenir à la tête de l'armée turque, et Kossuth a contracté alliance avec l'Angleterre. Les troupes qui sont en Transylvanie suffisent à peine pour contenir tous les éléments de désordre.

» En Gallicie la situation n'est pas moins triste. A Lemberg, à Tarnow, à Wadovice, à Cracovie, partout fonctionnent des conseils de guerre, et chaque jours leurs sentences emplissent les cachots. Il s'agit ou de jeunes gens compromis par la guerre de Hongrie, ou d'habitants qui ont prononcé des paroles outrageantes contre l'empereur de Russie ou celui d'Autriche. Quant aux paysans, ils ne connaissent plus ni loi, ni ordonnance. Tout leur semble permis, et souvent on les voit employer la force pour se mettre en possession des bois et des prairies qu'ils convoitent. Le salaire est monté outre mesure dans ce pays ; il est de 1 à 2 florins (2 fr. 20 c. à 4 fr. 40 c.) par jour, et encore trouve-t-on peu de travailleurs.

» Dans la Hongrie proprement dite, la force militaire seule maintient les droits de l'autorité. Des guérillas se montrent partout en bandes vraiment formidables. A Sijegedin se trouve le fameux Rosza Sandor, Sobri dans la forêt de Bakony et dans les monts Krapachs, les débris encore vivants de l'armée de Georgey. L'administration civile, malgré tous les efforts tentés, n'existe pas encore en Hongrie. Les anciens fonctionnaires hongrois, y compris les heiduques (agents de police), se sont tous démis de leurs emplois, en sorte que l'Autriche se voit obligée de suivre le même système malheureux qu'en Italie et en Bohême, et de placer des employés allemands qui seront l'objet de la haine des populations.

» La Croatie et la Serbie, on le sait du reste, sont loin d'être calmes. Les questions de constitution, de race, de langue, de territoire, y agitent les esprits plus que jamais. Mais ici même, au cœur de l'empire, le mécontentement grandit tous les jours. Les principaux articles de nos journaux ne sont plus que des plaintes amères, et jusqu'aux deux feuilles autrefois si *loyales*, le *Lloyd* et la *Presse*, sont entrés dans les rangs de l'opposition. Les étudiants, tant calomniés et méprisés, ont reconquis l'opinion des faubourgs, et ils sont de nouveau dans une telle estime, que chaque fois que l'un d'eux se montre dans une auberge, il est reçu avec de grandes démonstrations de joie et de vénération. L'état de siège devra être permanent, et la presse est menacée d'une loi draconienne et du timbre. Le despotisme militaire se développe à l'aise. Mais peut-il durer toujours ? Quand il aura acquis tout son développement, il devra s'écrouler de lui-même. »

LES CHAMBRES SAXONNES.

La session des chambres du royaume de Saxe a été ouverte à Dresde, le 26 novembre, par le roi en personne, qui s'était enfin décidé à quitter ses vignobles de Pilnitz pour rentrer dans sa capitale. Ce prince ne peut se faire illusion sur la désaffection dont il est devenu l'objet de la part du peuple saxon. Il a parlé de la gravité des temps, des blessures profondes, incurables que les évènements de mai ont faites à son cœur ; il s'est plaint amèrement de ce qu'il avait été obligé de voir la révolte et l'insurrection déchaînées contre la Constitution du pays, et sa capitale livrée aux horreurs d'une lutte sanglante.

Pauvre roi ! il parle encore de *son* peuple et de *sa* capitale, comme si la révolution n'avait pas brisé à jamais les liens qui unissaient à lui les Saxons et la ville de Dresde.

Au reste, le roi déclare dans son discours que, quoique la bannière de l'unité allemande eût été profanée par ceux qui veulent s'en servir pour abriter leurs projets coupables (lisez : pour proclamer la République), il a cru de son devoir de ne pas la laisser tomber. Il s'est en conséquence uni aux princes allemands qui promettaient leur adhésion à la constitution commune et compatible avec l'esprit du temps ; mais il ne considérera sa mission comme terminée que lorsqu'il lui aura été donné des garanties que le droit, lequel peut seul assurer la durée de l'œuvre nouvelle, est resté intact ; que l'Allemagne surgira forte et unie, non déchirée et affaiblie ; que la Saxe occupera la place qui lui appartient dans un empire allemand, et non dans un autre empire.

Ce roi, qui parle du rôle de la Saxe, ne voit pas qu'il a profondément humilié le peuple saxon une première fois en appelant une armée prussienne pour le délivrer de la république, et qu'il l'humilie plus profondément encore aujourd'hui en s'appuyant sur les baïonnettes autrichiennes pour échapper à l'influence de la Prusse.

L'effet produit par ce discours a été des plus tristes pour la dynastie alliée à l'Autriche. La majorité étant, dans la chambre, contraire au ministère, on prévoit déjà une dissolution, à la suite de laquelle la Saxe démocratique et républicaine aura probablement à subir l'occupation autrichienne ; car le roi de Saxe ne se fie plus à ses soldats depuis qu'ils ont voté en masse pour le parti de la révolution.

La Prusse espère, non sans raison, que la haine pleine de mépris des Saxons pour l'Autriche, les poussera à son état fédératif. Il est certain que les menaces du cabinet de Vienne, menaces ridicules, ne peuvent que donner de nouveaux adhérents à la diète d'Erfurt, qui a pour elle le parti constitutionnel dans toute l'Allemagne.

On sait qu'à la tête du parti constitutionnel allemand se trouve M. de Gagern, ancien président du parlement de Francfort. Ce personnage, dont l'influence est incontestable, est à la tête du comité dit de Gotha, dont le but est de poursuivre la réalisation de l'unité allemande. Ce comité vient de publier une circulaire, signée de M. de Gagern, dans laquelle il est dit que les patriotes allemands doivent réunir leurs efforts pour assurer le triomphe de l'Etat fédéré, de concert avec la Prusse, en renversant les obstacles que l'Autriche et d'autres Etats lui suscitent.

Le *Moniteur prussien* du 28 novembre contient la loi électorale pour la seconde chambre du parlement allemand.

ITALIE.

LE PAPE ET LES ROMAINS.

On écrit de Rome, 28 novembre, à l'*Opinione* :

« Les affaires sont plus embrouillées que jamais. Galli n'a pu conclure son emprunt, parce que les banquiers voulaient pour hypothèque les biens du clergé. Le pape ne veut pas revenir. Les Français ont beau se montrer aussi dévôts que les Autrichiens et les Espagnols, ils font toujours peur au saint-père. Une nation, qui l'a mis en scène sur un des principaux théâtres de Paris, et qui dans cette représentation a applaudi Garibaldi, ne pourra jamais, quoi qu'elle fasse, inspirer confiance à un prêtre vieux, peureux, placé entre les caresses de Mme Spaur, les embûches du roi Bomba et les craintes de tout le sacré collége. Ce que veulent les cardinaux, c'est la restauration de ce qui se faisait sous Grégoire XVI. Les cardinaux Maï et Pichi, à l'anniversaire de la dédicace de saint Pierre, ont commencé à faire chanter les castrats que Pie IX avait éloignés de l'Eglise.

» Pour montrer sa gratitude toute particulière à l'égard de l'armée expéditionnaire française, le pape fera distribuer aux culottes rouges, qui ont restauré son trône, un petit traité composé par lui et intitulé : *Le Trésor du soldat*. En sorte que les fils des braves d'Austerlitz et de Wagram retourneront chez eux sinon chargés de gloire, au moins comblés d'indulgences. »

— La censure romaine, dit une autre correspondance, fait arrêter à la poste, tantôt un journal, tantôt un autre, et cette prohibition ne s'applique pas seulement aux journaux républicains, mais aux feuilles réactionnaires non absolutistes, *lo Statuto*, *Il Risorgimento* et *tutti quanti*.

— Nous extrayons les lignes suivantes de la correspondance romaine du *Corriere mercantile*, même date :

« On vient d'ordonner à beaucoup de personnes de quitter Rome.

» Le général Rostolan, dans ses adieux aux Romains, parle de sympathies, d'anarchie vaincue, de propriété et de liberté garanties. Les plaisants demandent si les garanties à la propriété sont les 35 p. 0/0 retirés à la valeur du papier monnaie, les bons annulés, les impôts doublés, la faillite préparée ; si la liberté garantie c'est le droit donné à Mgr Savelli d'exiler sans jugement, de violer le domicile, d'incarcérer les hommes et les femmes. »

A propos d'arrestations et d'exil sans jugement, le gouvernement napolitain s'amuse à donner des leçons de justice au gouvernement de la République française. On lit dans le *Tempo* :

« Le gouvernement n'a pas voulu accepter la responsabilité d'une procédure qui, au nom de l'intérêt général, prononce des jugements sommaires, et jette, sans instruction judiciaire, des milliers d'hommes *sur des pontons* ; il a voulu, au contraire, agir avec une circonspection dont on devrait lui savoir gré. »

PROPOSITIONS.

M. Huguenin a déposé une proposition ainsi conçue :

Art. 1er. A partir du 1er janvier 1850, tous traitements, salaires, appointements, pensions et dotations payés sur les fonds du budget, et toutes remises accordées sur les sommes reçues ou payées pour le compte de l'Etat, seront réduits dans la proportion suivante :

1°	de	2,000	à	2,500	3 fr. p. 100
2°	de	2,501	à	3,000	4
3°	de	3,001	à	3,500	5
4°	de	3,501	à	4,000	6
5°	de	4,001	à	5,000	8
6°	de	5,001	à	6,000	10
7°	de	6,001	à	7,000	12
8°	de	7,001	à	8,000	14
9°	de	8,001	à	9,000	16
10°	de	9,001	à	10,000	18
11°	de	10,001	à	12,000	21
12°	de	12,001	à	15,000	25
13°	de	15,001	à	18,000	28
14°	de	18,001	à	20,000	30
15°	de	20,001	à	25,000	33
16°	de	25,001	et au-dessus		36

» Art. 2. Les retenues faites sur les traitements militaires, pour la caisse des invalides de terre et de la marine, sont comprises dans celles fixées par l'article précédent.

» Art. 3. Une commission de 30 membres sera, en outre, nommée par les bureaux de l'Assemblée, afin de rechercher toutes les fonctions et emplois inutiles et non indispensables dans toutes les branches d'administration ou services publics, et d'indiquer les améliorations dont ils sont susceptibles.

— M. Prudhomme a présenté la proposition suivante :

« Art. 1er. A partir du 1er janvier 1850, les rentes sur l'Etat seront assujéties à un impôt annuel de six pour cent de leur montant.

» Art. 2. La perception de cet impôt sera opérée, sans frais, au moyen de la retenue proportionnelle qu'exercera, au paiement de chaque semestre, l'agent du Trésor chargé de ce paiement. »

— Le projet de loi présenté hier par M. Rouher est ainsi conçu :

« Article unique. L'article 472 du Code d'instruction criminelle est modifié ainsi qu'il suit :

» Extrait du jugement de condamnation sera, dans les huit jours de la prononciation, à la diligence du procureur général ou de son substitut, affiché à la porte : 1° du dernier domicile du condamné ; 2° de la maison commune du chef-lieu d'arrondissement où le crime a été commis ; 3° du prétoire de la cour d'assises.

» Pareil extrait sera, dans le même délai, adressé au directeur de l'administration de l'enregistrement et des domaines du domicile du contumax. »

Assemblée législative.

Séance du 1er décembre. — Présid. du cit. BAROCHE.

A deux heures un quart la séance est ouverte.

Les pétitions contre le rétablissement de l'impôt des boissons continuent à défiler à la tribune.

M. BENJAMIN DELESSERT. Je dépose une pétition de plusieurs négociants français, qui demandent l'intervention de l'Assemblée nationale pour se faire payer de créances contractées envers eux par le gouvernement de Montevideo, et qui, du reste, ont été garanties par ce gouvernement.

Je demande le renvoi de la pétition à la commission des crédits supplémentaires, déjà saisie de la question de Montevideo. — Adopté.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. Lecomte, pour un rapport de pétitions.

M. LECOMTE, rapporteur :

— Le citoyen Pelleport, à Montauban, demande la réduction à 12 fr. par jour de l'indemnité des représentants, et pose le cas où elle pourra être retranchée.

La commission propose l'ordre du jour.

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ. Je combats l'ordre du jour proposé par la commission. (Ecoutez !) L'indemnité attribuée par la Constitution aux membres de l'Assemblée est un chiffre légal ; la loi peut l'augmenter, la loi peut le diminuer. Je commence par déclarer que je ne trouve pas l'indemnité trop élevée ; mais je crois que, dans les circonstances actuelles, les membres de l'Assemblée pourraient s'imposer un sacrifice temporaire. (Mouvement.) Cela me paraît juste et désirable.

Réduire les neuf mille francs que touche chaque représentant à six mille pendant l'année 1850, me paraît une mesure en rapport avec celles que nous prenons en imposant des sacrifices nouveaux au pays. Je demande le renvoi à la commission du budget. — Appuyé.

M. LE PRÉSIDENT. Il paraîtrait plus convenable que l'honorable M. Desmousseaux de Givré déposât à ce sujet une proposition émanant de son initiative.

L'ordre du jour proposé par la commission est adopté.

M. MAURE, rapporteur :

— M. Dupont, ancien officier et aujourd'hui employé dans les bureaux de la préfecture de Seine-et-Oise, demande que le sort des employés de préfecture soit amélioré.

La commission conclut au renvoi de la pétition au ministre de l'intérieur. — Adopté.

M. DE GRAMMONT. M. Rémy, cultivateur à St-Pont, propose une réduction au tarif des avoués et des huissiers.

La commission a reconnu la justice des réclamations du pétitionnaire ; elle croit que l'état actuel des choses ne peut rester stationnaire ; qu'il ne faut pas que les actes de procédure soient des actes d'exaction, de telle sorte que les riches seuls puissent se donner ce plaisir.

La commission propose le renvoi de la pétition à M. le ministre de la justice, afin qu'il y soit fait droit, et qu'on ne puisse plus dire qu'un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès. (Très bien !)

Le renvoi au ministère de la justice est ordonné.

— M. Dumestre-Peyoutat, cultivateur à Labret-Saint-Luc (Hautes-Pyrénées), demande la création d'une assurance mutuelle contre la grêle, sous la direction de l'Etat.

La commission propose l'ordre du jour.

M. LATRADE appelle, au contraire, l'attention du gouvernement sur cette question ; il faudrait que sa sollicitude activât les sociétés d'assurances mutuelles entre les pays sujets à la grêle, et qu'il protégeât effectivement les mutualités.

M. DE GRAMMONT. Messieurs, je demande, comme M. Latrade, le renvoi de la pétition au ministre de l'agriculture et du commerce.

M. DARBLAY. S'il n'existait pas de compagnies d'assurances, nous aurions à examiner si l'Etat doit se faire assureur, mais ces compagnies existent, et nous n'avons rien à y voir. Je ne comprends pas qu'on veuille une mutualité contre le fléau de la grêle. Dans le midi, la grêle ravage la terre une fois en cinq ans, dans les autres pays, cela n'arrive qu'une fois en vingt ans. Comment pourrait-on intéresser toutes les plus exposées comme celles qui le sont moins dans cette garantie, c'est comme si l'on voulait établir une assurance mutuelle contre les inondations entre les pays de plaine et de montagnes. J'appuie l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté.

M. DE TINGUY, rapporteur. Le conseil municipal du Quesnoy (Nord) demande la suppression du prélèvement d'un dixième que l'Etat opère sur le produit des octrois. — Ordre du jour.

— Des habitants de Carpentras demandent que le prix du permis de chasse soit réduit de plus de moitié. — Ordre du jour.

— M. Carboché, ancien militaire à Saint-Seine (Côte-d'Or), demande que les ordres de Saint-Louis et du Saint-Esprit soient ostensiblement reconnus et autorisés ou abolis par une loi. — Ordre du jour.

— Des habitants de Calais demandent que la peine de la déportation soit substituée à celle des bagnes. — Ordre du jour.

— M. de Chauvigny-de-Blot, à Paris, présente des considérations dans un intérêt général. — Ordre du jour.

— Des veuves de gardes nationaux tués en défendant l'ordre, à Paris, demandent que leur sort soit fixé conformément à la décision rendue en leur faveur par l'Assemblée constituante. — Renvoi au ministre de l'intérieur.

— Des sabottiers d'Avesnes (Nord) se plaignent de la concurrence que leur font les sabottiers belges, et demandent que les bois français soient frappés d'un droit de sortie à la frontière belge. — Renvoi au ministre du commerce.

— Des sous-officiers de l'ex-garde républicaine, à Paris, demandent que les citoyens ayant fait partie de la garde républicaine soient placés dans les chemins de fer ou toute autre administration de l'Etat.

La commission propose l'ordre du jour.

M. LAGRANGE défend les pétitionnaires. On leur a promis de s'occuper de leur sort au moment du licenciement de leur corps. Les compagnies de chemins de fer sont bien les maîtresses de choisir leurs employés, je ne leur conteste pas ce droit ; mais je crois qu'une recommandation du gouvernement a quelque crédit sur elles, et c'est cette recommandation que je demande pour les pétitionnaires.

M. LE GÉNÉRAL BEDEAU. Je profite de l'occasion pour rappeler au gouvernement qu'au moment où la garde républicaine fut licenciée, on promit de récompenser les sous-officiers de ce corps, qui avait perdu le cinquième de son effectif en défendant l'ordre.

M. LACROSSE. La promesse faite aux sous-officiers a été tenue : ceux de ces militaires en état d'être employés l'ont été.

M. LE GÉNÉRAL LEBRETON parle comme membre de la commission des récompenses nationales. Cette commission a recommandé aux ministres tous les citoyens qui ont mérité, par leur conduite dans les affaires de juin, la bienveillance du gouvernement. Mais, je le dis avec regret, ajoute l'honorable général, jusqu'à présent il n'y a eu qu'un petit nombre de sujets recommandés qui aient obtenu des emplois. Je recommande de nouveau aux différents ministres les citoyens qui n'ont été portés sur la liste des personnes à récompenser qu'après un examen consciencieux.

M. TALON. Les officiers et sous-officiers de la garde républicaine ont été rendus à la vie civile par un décret de l'Assemblée constituante. Quelques-uns ont versé leur sang au pied des barricades pour la défense de l'ordre et des lois.

On demandait alors que ces militaires fussent admis dans l'armée avec leurs grades. La commission, en combattant avec énergie cette mesure, a pensé que la France ne devait pas marchander le sang versé pour elle ; elle a donc émis le vœu que ces hommes dont elle combattait les prétentions fussent récompensés par des emplois. Je ferai remarquer, du reste, que la pétition est signée seulement par deux des militaires licenciés.

M. LAGRANGE. Mais cette pétition est rédigée au nom des officiers de la garde républicaine.

M. BEDEAU. Il ne s'agit pas d'un intérêt particulier, mais d'un intérêt général. Je demande le renvoi de la pétition au ministre de la guerre.

M. LE RAPPORTEUR déclare que la commission, se conformant aux intentions manifestées à la tribune, conclut maintenant au renvoi de la pétition au ministre de l'intérieur.

M. FERDINAND BARROT, ministre de l'intérieur. La commission, inspirée par M. Lagrange (Ah ! ah ! — Agitation), conclut maintenant au renvoi au ministre de l'intérieur. Le ministère de l'intérieur n'a pas d'emplois disponibles en suffisante quantité pour répondre aux intentions manifestées par l'Assemblée. Je demande que l'Assemblée renvoie la pétition à tous les ministres.

La commission conclut au renvoi à tous les ministres. (Hilarité.)

M. LAURENCEAU, autre rapporteur :

« Les habitants de Marseille demandent une loi qui rende le chômage obligatoire le jour du dimanche. »

La commission demande l'ajournement de cette grave question qu'elle a besoin d'étudier encore.

— M. Poncet-Déville, à Paris, présente des considération sur la question du crédit. Il propose la création d'une banque d'escompte au capital de 600 millions, dont un tiers, 200 millions, seraient fournis par l'Etat pour le bon exemple, et les deux autres tiers par les capitalistes, qui s'empresseraient de venir en aide à cette institution patriotique. (Hilarité.) La Banque de France existant déjà, la commission propose l'ordre du jour. — Adopté.

— M. Grand-Jean, à Bourdonnay (Meurthe), s'élève contre l'impôt des prestations en nature ; il préférerait une surimposition en rapport avec la propriété foncière. Il demande en outre que les journaux soient assujétis à un timbre-poste.

La commission, reconnaissant la valeur des considérations de la pétition, en demande le renvoi à la commission du budget. — Adopté.

M. DE LANCASTEL, rapporteur. Des Espagnols nouvellement réfugiés, envoyés au dépôt de la ville de Cahors (Lot), exposent leur détresse et demandent un secours. — Ordre du jour.

Le rapport des pétitions est épuisé.

M. LE PRÉSIDENT. Je dois annoncer à l'Assemblée que M. Vallon a déposé une proposition qui a pour objet la suppression de la mort civile, et de la remplacer par l'interdiction des droits civils, en assimilant les conditions de ceux qui seraient condamnés par les lois actuelles à la mort civile aux conditions des condamnés aux travaux forcés à temps et à la réclusion.

La séance est levée à 4 heures et demie.

Lundi, séance publique à 2 heures.

Suite de la troisième délibération sur la proposition de MM. Vatimesnil et Duruflé, relative à la naturalisation des étrangers en France ;

Divers projets de crédits sur des exercices clos ou périmés ;

Proposition de M. Huguenin, relative à la fixation des dettes de la liste civile de Louis-Philippe ;

Proposition de M. Emile Péan, relative à l'abrogation du § 1er de l'art. 472 du code d'instruction criminelle.

FAITS DIVERS.

Le bruit court à Madrid, dit *El Pais*, qu'un duel vient d'avoir lieu entre deux jeunes femmes, à l'occasion d'un jouvenceau, qu'aucune de ces dames ne voulait céder à l'autre. Le duel aurait eu lieu au pistolet, dans le jardin de l'une d'elles. Après plusieurs coups échangés de part et d'autre, une des deux amazones aurait reçu une balle dans sa robe, qui aurait effleuré la cuisse gauche. Le sang ayant coulé, le combat cessa, et l'on se sépara pour recommencer à la première occasion. Mais il paraît que depuis, le jeune premier, cause du duel, a su arranger les choses à la satisfaction générale, et réconcilier les deux vaillantes senoras.

LA JUSTICE DU PEUPLE. — Nous lisons dans l'*Aveyron républicain, du* 27 :

« L'acquittement de nos amis de Perpignan a été accueilli par les acclamations de la population de Rhodez.

» Quatorze questions ont été posées au jury, qui a répondu négativement sur toutes.

» A peine le verdict du jury a-t-il été prononcé que les cris de : Vive la République ! ont retenti au dehors. Le banc des prévenus a été assailli : chacun voulait les embrasser, leur témoigner sa joie. Au sortir du palais, on les a accompagnés à l'*hôtel de Paris* en chantant la *Marseillaise* et autres chants patriotiques, qu'entrecoupaient les cris de : Vive la Constitution ! vive la République !

» Pendant deux jours, notre population ouvrière s'est pressée autour des démocrates du Roussillon, et une alliance sympathique et indestructible a été conclue entre les républicains de l'Aveyron et ceux des Pyrénées-Orientales.

» Le cri de ralliement des Roussillonnais *Alla mi gnouns*, qui a été si souvent répété dans les débats, est passé dans la langue aveyronnaise, et si jamais la République a besoin de défenseurs, ce cri retentira aussi bien sur nos montagnes qu'au sommet du Canigou.

» Dimanche au soir, un punch a été offert à nos amis ; la soirée a été bonne pour la démocratie. Des cris et des chants patriotiques ébranlaient la salle, mais pas une parole blessante n'a été prononcée. Nous ne voulons pas humilier les personnes qui ont pris part à cette pacifique démonstration, en disant qu'aucun désordre n'a été commis.

» Avant dix heures nos amis se sont retirés, et on les a reconduits à l'hôtel en faisant retentir les rues du chant de la *Marseillaise*. Pourquoi n'a-t-on pas craint de troubler cette paisible démonstration ? M. le préfet sait bien que nous tenons plus que lui à l'ordre matériel ; pourquoi lancer ainsi des gendarmes sur des hommes qui chantent la *Marseillaise* à une heure où tout le monde est encore debout ? Vous avez donc bien peur lorsque vous entendez passer la démocratie sous vos fenêtres ? »

L'arrêt a été rendu le samedi 24, et comme l'*Aveyron républicain* ne paraît que le mardi et le vendredi, le gérant, peu tranquille sur les dispositions de l'autorité et les termes de la loi sur la presse par ce temps d'*interprétations larges*, le gérant, disons-nous, fit demander au préfet l'autorisation d'avancer de trois jours la publication de son prochain numéro. M. le préfet a refusé.

Notre confrère a eu tort de ne pas passer outre ; il était dans son droit et n'avait nullement besoin de la permission préfectorale.

UN CURÉ PIÉMONTAIS. — On lit dans la *Concordia*, du 27, l'anecdote suivante :

« Hier, la sœur de l'ex-député Raggi, accompagnée de son fiancé et des témoins dont la présence est nécessaire pour contracter mariage, se présente à l'église paroissiale de . . . , à Turin, pour y recevoir la bénédiction nuptiale. Le curé examine les papiers et les trouve en règle, il fait ensuite réciter à la jeune personne les prières du soir et du matin ; puis se tournant vers le fiancé, il lui adresse cette question au moins singulière : Quelle est celle des trois personnes de la très sainte trinité qui a le plus de pouvoir ?

» Le jeune homme se contente de sourire, mais le curé peu satisfait, le somme de répondre à cette seconde question. Quelle est celle de ces trois personnes qui est la plus âgée ? Le fiancé répondit qu'il n'entendait rien à ces logogriphes théologiques. A ces paroles, le ministre du Seigneur se fâche, s'emporte, et finit par refuser le sacrement au jeune

couple, qui fut obligé d'aller chercher un autre curé moins fort sur la métaphysique du moyen-âge.

BEAUTÉS MORALES DE LA CIVILISATION. — Nous trouvons dans le *Démocrate du Var* une lettre signée de huit citoyens de Toulon, qui dénonce les tristes faits suivants :

« Lorsque le 10e de ligne est arrivé dans notre ville, il a été suivi par quelques ouvrières qui ne vivaient que du travail qu'elles faisaient pour les militaires de ce régiment. Il n'était jamais entré dans la pensée d'aucune d'elles, qu'en courant ainsi après un travail auquel elles ne pouvaient renoncer sans s'exposer à mourir de faim, elles s'exposeraient à un danger plus dégradant, celui d'être arrêtées chez elles et soumises à une visite humiliante que la pudeur et la décence nous empêchent de désigner plus explicitement.

» C'est cependant ce qui vient d'arriver. Nous connaissons une de ces pauvres filles dont la vie régulière ne peut être l'objet d'aucune critique; elle ne doit sa subsistance qu'à une conduite aussi irréprochable que laborieuse. Elle se nomme M. B., couturière. Cependant elle a été victime d'un acte de brutalité et de barbarie, arrêtée chez elle, il lui a fallu se soumettre à une visite humiliante contre laquelle nous réclamons.»

Cette lettre, nous l'attestons, est attestée par huit signatures honorables.

N'est-ce pas que nous avons grand tort de vouloir réformer une société si bien organisée, une société où il faut qu'il y ait une foule de femmes perdues, flétries, pour sauver l'honneur des autres et ne gêner en rien les plaisirs des hommes; une société où l'on peut justifier par des raisons de prudence des outrages à la dignité humaine semblables à celui que nous venons de raconter? N'est-ce pas aussi que M. Thiers a raison de s'écrier avec enthousiasme : NOTRE CIVILISATION, ÉPANOUIE COMME UNE FLEUR, S'OUVRE AUX YEUX CHARMÉS QUI LA CONTEMPLENT ?...

L'ATHÉNÉE EST INTERDIT. — M. Carlier fait des siennes. M. Carlier a juré de tuer la bonne harmonie en France ; il commence par la musique. Un concert devait être donné ce soir à l'Athénée national. Les savants avaient frisé leurs perruques, les dames et les demoiselles bien parées ouvraient leurs cœurs aux suaves aspirations, les artistes conviés à cette solennité remarquable dans les fastes du docte sanctuaire, arrivaient heureux de s'être fait remplacer à leurs frais dans les théâtres où ils étaient engagés, car ils allaient dérider ces fronts qui n'ont jamais souri, épanouir ces faces crispées par la pensée, ils allaient recueillir aussi de frais sourires qui n'ornèrent jamais les salons solennels, des applaudissements partis du cœur et non plus de la tête. M. Carlier en avait décidé autrement. Sans respect pour la paisible renommée de l'Athénée national, M. Carlier fit fermer le temple de Janus, et chacun en fut pour ses frais, artistes, public et directeur. Ce dernier vit M. Carlier lui tourner le dos quand il crut devoir réclamer contre la mesure arbitraire qui venait contredire toutes les traditions du passé.

M. Dumas, le ministre actuel, doit pourtant se rappeler qu'aux jours où il était l'une des colonnes de l'Athénée, on y chantait sans redouter les oreilles chatouilleuses de la police. Mais, sous la terreur blanche, le concert devient séditieux, la musique révolutionnaire et l'Athénée suspect....

MÈZE. — On lit dans l'*Indépendant de Montpellier* :

« Victoire complète : *blancs* et *bleus* ont reculé devant la lutte, et la *liste rouge* TOUT ENTIÈRE est sortie du scrutin municipal.

» Les élections se sont passées dans le plus grand ordre, et les *quatre* brigades de gendarmes, mises en réquisition, n'ont pas eu à sévir.

» Les *rouges* de Mèze sont modérés dans le succès, et leur [illegible] est une véritable leçon pour les *hommes d'ordre* [illegible], qui ont célébré dans l'orgie un succès acheté, chacun sait à quel prix.

— Il vient de paraître chez Michel, éditeur, rue Sainte-Marguerite Saint-Germain, 21, et chez tous les marchands de nouveautés, le *Manuel des Associations ouvrières*, par un délégué du Luxembourg. Prix : 15 cent.

— L'association fraternelle des cuisiniers réunis, barrière des Amandiers et boulevard Pigale, 36, ouvrira incessamment un troisième établissement, rue Aubry-le-Boucher, 32.

LE FRANC-MAÇON (quai des Orfèvres, 58) vient de faire paraître la 12e livraison de sa première année. La Constitution du Grand-Orient de France est la 1re et la 2e livraison de la seconde année, contenant la relation de la belle fête maçonnique de Versailles, dont le résultat a été de fonder une pharmacie gratuite pour les élèves. Honneur, à la franc-maçonnerie !

THÉATRES. — CONCERTS.

Aujourd'hui dimanche, par extraordinaire, grande représentation au Théâtre-Italien. Ronconi, Morelli et Mme Nera, qui a obtenu un si éclatant succès dès son premier début, chanteront l'*Elisir d'Amore*, de Donizetti ; le 2e acte de l'*Italiana in Algeri*, de Rossini, sera interprété par Ronconi, Morelli et Mme d'Angri. La plupart des loges sont d'avance retenues pour cette belle soirée.

— Aujourd'hui dimanche, à la Porte-Saint-Martin, reprise de l'*Hôtel de la Tête Noire*, et 2e représentation des *Danseuses viennoises*. L'immense salle de ce théâtre sera trop petite.

— **SALLE DE LA FRATERNITÉ**, rue Martel, 9. — Aujourd'hui dimanche, 2 décembre, à 8 h. 1/2 du soir, Concert populaire donné par les Associations ouvrières. — Pour la première fois, les *Gueux*, chœur de Béranger, par les Enfants de Paris. — Les *Marins de la République*, par Junca. — Les *Emigrants*, par Gozora. — Mayer, le spirituel comique d'un des *Cris de Paris*. — Et, pour la première fois, les *Bœufs*, de Pierre Dupont. — Prix d'entrée : 30 c., Tribunes, 50 c.

INVALIDES CIVILS. — Dimanche 2 décembre 1849, à 1 heure, aura lieu, dans la salle Valentino, rue Saint-Honoré, 359, un *grand Concert vocal et instrumental*, pour la fondation de la caisse des Pensions et Invalides civils, avec le concours de la Musique populaire, sous la direction de M. Soudrillon ; de la société chorale des Enfants de Lutèce, sous la direction de M. Gaubert, et des premiers artistes de la capitale.

Le comité des Invalides civils espère que les vives sympathies de la population de Paris répondront aux sentiments de philanthropie qui ont inspiré l'idée de cette fête musicale, et que le concours de tous sera acquis à cette œuvre généreuse. — Prix d'entrée : 50 c.; galeries et places réservées, 1 fr.; salons, 2 fr.

On trouve des billets à l'Administration centrale des Invalides civils, boulevart Saint-Denis, 24, et à la salle du concert.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 f.	11 f.	6 f.
DEP. ET ETRANG. sans surtaxe	32	17	9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme ; Marseille, Marcelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr. ; Bruxelles, Michel, libr., marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à 9 »	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus »	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 1er décembre 1849.

La liquidation d'aujourd'hui avait donné une grande animation à la Bourse ; jusqu'à près de trois heures les cours se ressentaient peu de cette animation, tellement chacun était occupé à se liquider ; le 5 0/0 à terme, qui avait ouvert à 89-80, est resté entre ce chiffre et celui de 89-90 fort longtemps ; tout-à-coup, au moment de la clôture, il est monté et a fermé à 90-10, en hausse de 45 c. sur la clôture d'hier. Cette valeur a fermé en liquidation à 89-90, et fin du mois à 90-10.

Le 5 0/0 au comptant, ouvert à 89-7 , est descendu à 89-60, puis il a fait 89-80, chiffre de clôture, hausse 15 c. sur la précédente clôture.

Le 3 0/0 au comptant s'est ressenti du mouvement à la hausse ; il a fermé à 57-10 ; hausse, 10 c.

Les actions de la Banque ont fermé à 2 400 fr. ; hausse, 5 fr.

Les obligations de la Ville n'ont pas varié : celles de la Seine ont fermé à 1 090 fr. ; baisse, 2 fr. 50 c.

Les chemins de fer ont peu varié, ils tendaient à la hausse.

4 heures. — A la coulisse, le 5 0/0 faisait 90-10, demandé.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Cours de clôt.
Trois 0/0	[illegible]	57 40	56 85	57 10
Cinq 0/0 (Emp. ...)	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Cinq 0/0	[illegible]	[illegible]	[illegible]	90 10

1er déc. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE

RENTES.		Espag. dette active.	13 ..
3 0/0 j. du 22 juin...	57 10	— 3 0/0...	37 1/2
5 0/0 j. du 22 mars...	89 80	— Dette intér.	29 ..
VALEURS DIVERSES.		Naples, récép. Roth.	91 ..
Banque de France.	2400 ..	Romain, emprunt...	80 1/2
Obl. de la Ville anc.	1337 50	Haïti, emprunt...	395 ..
— nouv.	1158 75	Piémont, emprunt.	930 ..
[illegible]	[illegible]	— Nouveau.	890 ..
— St-Germ. 1842.	[illegible]	Rente 5 0/0 ...	82 90
— Versailles...	510 ..	Lots d'Autriche.	395 ..
— Orléans, 4 0/0.	950 ..	2 1/2 hollandais	55 ..
— Nouvelles.	980 ..	**CHEMINS DE FER.**	
— Rouen, 4 0/0...	742 50	Saint-Germain...	405 ..
— Nouvell., 1849.	900 ..	Versailles, r. d....	210 ..
— Havre j. mars.	740 ..	Versailles, r. g....	167 50
— Nouvelles.	440 ..	Orléans à Paris...	755 ..
— Marseille...	950 ..	Rouen...	525 ..
— Orléans, jouis.	400 ..	Havre...	228 75
Quatre-Canaux...	1057 50	Avignon-Marseille	218 75
— Jouissance.	77 50	Bâle...	108 75
Bons du Trésor...	6 1/4	Centre...	302 50
Forges Aveyron...	3000 ..	Boulogne...	137 50
Monceau-s-Sambre	1500 ..	Bordeaux...	4 0 ..
Nord (hauts four.).	900 ..	Nord...	448 75
Charbon belge...	325 ..	Strasbourg...	356 45
Zinc V.-Montagne.	2725 ..	Nantes...	277 50
— Stolberg.	500 ..	Montereau à Troyes...	115 ..
Mines de la Loire...	245 ..	Dieppe-Fécamp...	175 ..

FONDS ÉTRANGERS.	
Belg. 5 0/0 1840...	95 3/4
— 5 0/0 1842...	95 1/2
— 4 1/2...	87 ..
— 3 0/0...	68 1/4
— 2 1/2 0/0...	49 1/4
— Banque...	710 ..
— — 1841.	1020 ..

BOURSE DE LONDRES du 29 novembre.

3 0/0 consolidés...	[illegible]
3 0/0 au 12 déc...	95 1/2

TAXE DU PAIN.

1re qualité le kilo...	27 c.
2e —	20

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 2 décembre.

THEATRE DE LA NATION. —

THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Hernani, ou Caprice.

ITALIENS. — L'Elisir d'amore, l'Italiana.

OPÉRA-COMIQUE. — Haydée, le Moulin.

ODÉON. — François le Champi.

THÉATRE-HISTORIQUE. — Le Comte Hermann.

VAUDEVILLE. — Pas de fumée, Malbranche, Daphnis.

GYMNASE. — La Faction, Malvina, Graziella, les Fat... geux.

THÉATRE MONTANSIER. — Ah ! quel plaisir d'être papa, 2 sans-culottes, les Anglaises pour rire, le Tigre.

VARIETES. — La Vie de Bohême, les Associés.

PORTE SAINT-MARTIN. — Les 48 danseuses viennoises, l'Hôtel de la Tête-Noire.

THEATRE DU LUXEMBOURG. — Léonce, un Homme traqué.

AMBIGU-COMIQUE. — La Jeunesse dorée.

GAITÉ. — Les Belles de Nuit, l'Ouvrier.

THEATRE-NATIONAL. — Les Pilules du Diable.

FOLIES. — L'Enlèvement de Déjanire.

THEATRE CHOISEUL. — Compère Guillery, Bouillir, Rôtir.

Imprimerie LANGE LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 262. Lundi 3 décembre 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATTH.). UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. UT OMNES UNUM SINT (JOANN.)

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du capital, du travail et du talent.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au capital, au travail et au talent.

PARIS, 2 DÉCEMBRE.

Aux Phalanstériens.

Dans ce moment, en France, comme dans l'Europe entière, la démocratie est réduite à une impuissance momentanée. Partout nos adversaires sont au pouvoir, nos meilleurs amis en prison ou en exil. A l'Assemblée nationale, les représentants décimés de la République sincère et progressive, ne peuvent obtenir d'une majorité prévenue ni appui pour leurs propositions, ni même attention pour leurs paroles.

Cette époque d'inertie forcée et même de souffrance, si elle est perdue pour l'action, pour la réalisation de nos projets, doit être décisive pour la propagation de nos idées et pour la transformation morale du pays.

Un travail immense se fait dans tous les esprits. Les masses laborieuses sont toujours plongées dans l'ignorance et la misère, mais elles ne s'y résignent plus; elles ne veulent plus croire que cette situation soit légitime ni définitive. La devise républicaine, la devise lumineuse éclairant de nouveau l'avenir, a partout réveillé les aspirations du peuple vers la *liberté*, l'*égalité*, la *fraternité;* aspirations dont le Christianisme a déposé le germe en ce monde, mais qui resteront à l'état de rêve, tant que l'éducation proportionnelle aux aptitudes, tant que la faculté de vivre en travaillant, tant que la certitude d'être efficacement protégé dans les maladies et la vieillesse ne seront pas assurés à tous.

Le peuple des campagnes, comme celui des villes, comprend mieux chaque jour la nécessité d'une transformation sociale opérée à son profit.

Il comprend mieux chaque jour que le suffrage universel est pour cette œuvre un instrument décisif.

Les erreurs et les influences locales qui ont introduit tant d'éléments rétrogrades dans les pouvoirs créés par l'élection depuis Février, se dissipent et se détruisent. Nous avons le droit d'espérer, pour la prochaine Assemblée qui représentera constitutionnellement le pays, une majorité démocratique.

Alors s'accomplira la transformation sociale pour laquelle la Démocratie de Février ne s'est pas trouvée prête.

D'ici là un succès matériel naissant d'évènements imprévus n'est pas à désirer; d'ici là nous devons préparer les voies.

Il faut que de l'urne électorale, quand elle sera consultée dans toute la France, sorte le triomphe de la Démocratie, de la Démocratie *socialiste*. Nous savons depuis Février, comme on pouvait le préjuger auparavant, ce que vaut pour le peuple une République isolée de la science sociale. La République est une dérision, si elle n'est pas l'énergique instrument d'une amélioration générale dans le sort des travailleurs. Nous ne voulons ni de la République grecque ou romaine, qui torturait l'esclave, c'est-à-dire l'ouvrier; ni de la République de Venise, république d'inquisiteurs politiques; ni de la République des Etats-Unis méridionaux, qui maintient la servitude; ni de la République des pontons et des états de siége, qui dissout les ateliers *sous trois jours*; nous voulons la République sociale.

L'avénement de cette République doit résulter de votes éclairés par des études.

Sur tous les points de la France il faut que nos amis nous aident à faire l'éducation des électeurs.

Toutes les nuances du Socialisme s'affirment avec une pleine confiance, et se propagent avec zèle; la confiance et le zèle ne doivent pas manquer aux phalanstériens.

La Théorie qu'ils ont adoptée est une Théorie intégrale, s'appliquant non pas à tel ou tel phénomène spécial de circulation, mais à la vie de la société tout entière, à l'agriculture, à l'industrie, au travail domestique, au commerce, à l'enseignement, à la science, aux arts; Théorie qui touche à toutes les questions, qui trouve à chaque pas sa démonstration dans la nature, et qui deviendra un jour le point général de ralliement pour toutes les conceptions individuelles, partielles de la société future.

L'Ecole phalanstérienne ne reçoit pas, au gré de la mode et des impressions passagères produites par les évènements, des milliers de recrues; elle n'est pas nombreuse si l'on veut comparer ses cadres spéciaux à ceux du Socialisme indéterminé; sa propagation est lente, mais les hommes qu'elle rallie ont le double caractère d'être éclairés par des études sérieuses, et de rester soldats persévérants, dévoués, une fois qu'ils ont rejoint notre drapeau.

La lenteur relative, mais aussi la sûreté des conquêtes faites par la Théorie phalanstérienne, proviennent d'une seule et même cause:

Cette Théorie est scientifique.

Il est impossible de l'admettre sans avoir étudié sérieusement, afin de dissiper des objections qui se présentent à tous les esprits, et de bien concevoir dans son enchaînement une doctrine qui se relie à toutes les sciences.

On peut devenir promptement républicain par la haine de la monarchie, par l'indignation qu'amènent sa corruption et ses excès. Les gibets de Haynau, les cachots du roi de Naples font, sans autre démonstration et sans lecture, cette propagande républicaine au milieu des populations.

On peut devenir irréconciliable ennemi du capital pour avoir vécu dans ses ateliers, pour avoir été victime de ses abus; mais devenir phalanstérien sans lectures, sans méditations, sans études, voilà ce qui est impossible: une Théorie scientifique ne se devine pas, elle se propage par d'autres voies que la passion.

Tous les membres de l'Ecole phalanstérienne sont arrivés à nos idées par des lectures graduées, par des travaux approfondis et consciencieux. Qu'ils recrutent aujourd'hui par les mêmes voies; qu'ils provoquent la méditation des hommes intelligents et de bon vouloir; qu'ils élargissent incessamment notre phalange. Sous Louis-Philippe, nos préoccupations socialistes pouvaient être taxées d'excentricité, de monomanie; mais aujourd'hui le problème social est posé par la révolution devant le monde. Il faut le résoudre ou périr. Tout homme de quelque valeur doit comprendre la nécessité d'étudier un élément important du Socialisme, soit pour l'adopter, soit pour le combattre en connaissance de cause. Il n'est plus permis d'ignorer Fourier à tous ceux qui veulent communier avec la vie intellectuelle de notre époque.

Les phalanstériens ont un grand devoir à remplir: qu'ils soient prudents, mais infatigables, et qu'ils considèrent les aveugles persécutions, si elles se reproduisent, comme le gage du succès prochain.

Mauvaise foi.

Les adversaires passionnés de la Théorie phalanstérienne lui rendent involontairement un hommage bien décisif, et qui doit fortifier le zèle de ses partisans. Au lieu d'envisager sérieusement cette théorie, de l'étudier comme nous l'avons fait nous-mêmes, et de rester pour la discuter sur le terrain où nous sommes, on se place perpétuellement à côté des questions essentielles, et l'on déploie contre la théorie de Fourier plus de mauvaise foi que contre tous les autres systèmes socialistes.

Si nous parlons commune organisée, associations, éclosion des vocations industrielles, on nous répondra bacchantes, mer de limonade. Cette misérable tactique, qui consiste à s'armer des excentricités de Fourier contre les parties incontestables et pratiques de sa théorie, commençant à s'user auprès du public, ce sont les fantaisies du feuilleton de la *Démocratie*, que certains journaux honnêtes et modérés présenteront à leurs lecteurs comme un élément constitutif de notre politique et de nos doctrines sociales.

Ce que l'*Epoque* avait fait sous Louis-Philippe, le *Pays*, jaloux de marcher sur de si nobles traces, essaie de le recommencer aujourd'hui. Ce journal rendait hier notre politique solidaire d'un caprice de notre ami Méray qui, dans un feuilleton fantastique, introduit les mœurs des chimpanzés. Aujourd'hui le *Pays* récidive en ces termes:

> La *Démocratie pacifique* continue à révéler les merveilles du monde nouveau que promet le phalanstère. Son feuilleton, qui propose de prendre des singes pour facteurs de la poste aux lettres, démontre que rien ne saurait être agréable comme un voyage en mer sur le dos d'un lamentin; il prône beaucoup encore l'eau du Lac-de-Vie, qui contient de l'*essence d'âme*.
>
> Décidément Fourier est dépassé par ses disciples.

Messieurs du *Pays*, l'*Epoque* était un glorieux journal, et qui a bien servi ses patrons. Puissiez-vous, en le choisissant pour modèle, servir les vôtres avec un succès égal! Mais que diriez-vous, ô gens de bonne foi! si nous prenions les vers suivants dans votre feuilleton d'aujourd'hui:

> Au bain quand l'eunuque te mène,
> Si, prenant pitié de ma peine,
> Ton haïck s'entr'ouvrait, Zorah,
> Si ton pied pur comme l'albâtre,
> Ton petit pied que j'idolâtre,
> Pouvait sortir de sa ceubbah!

Que diriez-vous, si nous saisissions cette occasion pour déclamer contre l'esprit de votre journal et pour nous écrier:

« Décidément, M. Granier de Cassagnac est dépassé par ses disciples! »

Les Cités ouvrières.

On sait que nous avons été saisis le 22 novembre, à propos d'un article contenant, indépendamment d'appréciations politiques, dans lesquelles nous persistons, et que nous sommes prêts à justifier, cette assertion empruntée par nous à un autre journal, que la construction des cités ouvrières était entravée par le retard que les souscripteurs les plus notables apportaient à l'accomplissement de leurs obligations.

M. le président de la République, qui s'est engagé pour cinquante mille francs, est-il au nombre des souscripteurs qui se sont exécutés? Nous ne demandons pas mieux que de le reconnaître sur de meilleures preuves que des saisies; mais le retard apporté aux paiements de souscriptions considérables, et la gêne qui en résulte pour l'œuvre des cités ouvrières, nous sont attestés de nouveau par la lettre qu'on va lire. Elle émane de vingt ouvriers.

Paris, 1er décembre.

Citoyen rédacteur,

Nous avons été vivement surpris de la saisie du numéro de la *Démocratie pacifique*, rendant compte de l'état des travaux de la cité ouvrière de la rue Rochechouart.

Il est vrai que la *Démocratie* pouvait s'être trompée en disant que le président n'avait pas payé ses 50,000 fr.; mais ce que nous savons, c'est que depuis trois mois nous ne sommes pas payés, et que les travaux, après avoir langui longtemps, ont été plusieurs jours arrêtés.

Dès le mois d'août, la paie ne se fit plus régulièrement, et sans l'intervention de M. Emile de Girardin qui déposa 6,000 fr., nous n'aurions pas été payés; car quelques-uns d'entre nous ne le sont pas encore depuis cette époque.

Depuis, nous n'avons pas travaillé plus de quinze ou dix-huit jours par mois, et encore ne recevons-nous pas le peu que nous gagnons. Grâce à des arrangements pris avec l'administration, un crédit nous est ouvert chez un marchand de vins, où nous prenons nos repas. Ainsi nos femmes et nos enfants ne profitent pas de notre travail, et quand nous pouvons arracher un léger à-compte sur ce qui nous est dû, ce n'est qu'à force de sollicitations et après beaucoup de temps perdu.

Nous avons attendu trois mois avant de faire connaître ces faits au public, parce que l'administration nous faisait espérer que plusieurs représentants de

---

FEUILLETON DE LA DEMOCRATIE PACIFIQUE.

LUNDI 3 DÉCEMBRE 1849.

LES LIVRES NOUVEAUX.

LE DROIT AU TRAVAIL, LES DROITS DU TRAVAIL.

La comédie anti-socialiste. — Les droits du cheval et les droits de l'homme. — Les origines de la propriété. — Les vingt-deux millions de propriétaires, et les trente-un millions de salariés. — Impuissance et calomnie.

Dans une des comédies de l'ancien répertoire, destinées à bafouer les médecins, — il y en a tant que le nom de celle-ci m'échappe, — un valet déguisé est introduit auprès d'un malade en qualité de docteur:

— Que vous ordonne votre médecin? lui dit-il.

— Des bains, des pilules, des saignées.

— Si vous suivez ce régime, vous êtes un homme mort.

Suit une longue tirade contre ces ignorants qui empoisonnent la société sous prétexte de guérisons impossibles.

— Mais enfin que dois-je faire? dit le malade impatienté.

— Prenez le contrepied de ses prescriptions... Il vous a ordonné?...

— Des bains, des pilules, des saignées.

— Et moi, je vous ordonne des saignées, des pilules, des bains; la médication inverse.

Cette scène de comédie, il n'est pas de jour que les honnêtes et modérés ne nous en donnent une nouvelle représentation. Lisez leurs journaux, leurs livres, écoutez leurs discours: ils commencent invariablement par des déclamations sur le socialisme, l'ordre, la propriété, la famille; mais quand vous leur criez de conclure, vous êtes sûr, s'ils ne vous répondent pas par des menaces, qu'ils concluront en proposant quelques-unes de ces mesures depuis longtemps étudiées, développées, rabâchées sous toutes les formes dans les livres et les journaux de ces infâmes socialistes, contre lesquels ils ont entassé tant d'injures.

M. de Bausset-Roquefort n'y a pas manqué plus qu'un autre dans le petit volume qu'il vient de publier (1). Les 180 premières pages sont dirigées contre le socialisme; les vingt dernières pages sont consacrées à développer des projets prônés depuis longues années par les socialistes, le défrichement de la France, et la colonisation de l'Algérie.

On reconnaît cependant dans cet ouvrage un mérite qui l'eût fait exclure des publications de la rue de Poitiers; l'auteur se trompe, il ignore, mais on voit qu'il est de bonne foi.

M. de Bausset-Roquefort discute longuement sur ce qui est droit et sur ce qui est devoir. Il attache une grande importance à ce que l'homme n'ait pas le droit au travail, mais le devoir de travailler. Nous avouons, pour notre part, faire bon marché de cette distinction, puisque le résultat est absolument le même, soit que l'individu ait un droit à exercer envers la société, ou la société un devoir à remplir envers l'individu.

Si l'on ne s'entend pas sur le droit et le devoir, c'est que la question est mal posée, c'est qu'on s'obstine à partir de ce qui existe aujourd'hui, et qu'on ne veut pas considérer le point de départ des institutions, et s'élever à l'idéal du juste.

Remontons au principe. L'homme, en naissant sur la terre, y apporte un certain nombre d'appétences, un certain nombre de facultés. Ces facultés, ces attractions, s'il les possède, c'est probablement pour qu'il en use. Dieu serait absurde, s'il lui avait donné des facultés dont il n'aurait pas le *droit* de se servir. Les facultés, les besoins constituent donc un droit.

On nous dit: Mais, dans la société actuelle, l'homme n'a pas et ne peut avoir le droit d'exercer toutes ses facultés: soit; mais lequel a tort, de l'homme, ouvrage de Dieu, ou de la société, ouvrage de l'homme? Et lequel doit être sacrifié à l'autre, de la créature divine, ou de la création humaine et imparfaite?

Donc, *à priori*, si l'homme ne peut pas dans la société exercer les facultés qu'il a reçues de Dieu, c'est que cette société est mauvaise. On ne saurait arguer de son impuissance à assurer le libre exercice des facultés humaines contre ces facultés elles-mêmes. Quand un corps dépassait en longueur le lit de Procuste, ce n'est pas l'homme qui était trop grand et qu'il fallait raccourcir, c'est le lit qui était trop court et qu'il fallait allonger.

L'homme, placé sur la terre comme seul être intelligent, a le droit de jouir de la terre. Toutes les forces de la nature: la productivité, la pesanteur, le chaud, le froid, l'électricité, les airs, les eaux, les forces organiques et les forces inorganiques, tout est à son service, à la seule condition de se l'approprier.

De là deux parts dans toute propriété: la part des forces naturelles, qui est à tous les hommes par le seul fait de leur qualité d'homme, — et la part du travail, revenant à celui qui a approprié ces forces aux besoins de l'humanité.

La terre produit sans culture un certain nombre de fruits, de plantes, d'animaux, qui servent à la nourriture de l'homme; tant que les hommes sont assez peu nombreux pour que cette part leur suffise, pour que la chasse, la pêche, la cueillette des fruits sauvages, etc., fournissent des vivres à tous, la culture est inutile. Le travail ne s'est pas encore accompli, et cependant chacun des individus de cette société a un *droit* aux produits venus sans culture.

Le cheval, dit à plusieurs reprises M. de Bausset, travaille et mange, et cependant il n'a pas de droits. C'est une erreur; le cheval sauvage a droit à tous les produits naturels appropriés à son organisation, et il en use; il n'a pas encore de droits envers l'homme; mais du moment où l'homme le prend à son service, le cheval a le droit à recevoir de l'homme l'équivalent de ce que la domestication lui a enlevé. Il a le droit d'être nourri convenablement, quand même il ne travaillerait pas, puisque l'homme lui a retiré les moyens de pourvoir lui-même à sa subsistance.

L'homme civilisé est dans le même cas à l'égard de la société. Dans l'état sauvage il jouit de la liberté de s'approprier toutes les productions naturelles, soit qu'il en use telles que la nature les lui donne, soit qu'il les perfectionne et qu'il les approprie plus spécialement à ses besoins. Mais dans la société cette

(1) *Devoirs, droits, assistance par le christianisme, la liberté, l'éducation, etc., etc.*, par de BAUSSET-ROQUEFORT, ancien magistrat, membre de la Légion-d'Honneur; in-18. Garnier frères, Palais-National.

la rue de Poitiers avaient souscrit, et qu'à leur retour des vacances ils rempliraient leurs engagements. Il paraît qu'il n'en a rien été : car les travaux vont encore plus mal depuis le retour de ces messieurs, qui veulent se rendre populaires à bon marché. Ainsi le serrurier a tenu les travaux en échec pendant six semaines, ne voulant pas livrer une chaîne destinée à maintenir les quatre faces du bâtiment, parce que l'administration n'avait rien fait pour lui inspirer confiance.

Nous protestons ainsi par la voie de la presse, afin que plus tard on ne puisse pas accuser les associations de la direction de ces travaux, comme on a accusé injustement Louis Blanc de la formation des ateliers nationaux.

Les associations ouvrières n'ont pris aucune part à la construction de cette cité.

(Suivent vingt signatures.)

D'après les feuilles anglaises, le gouvernement français aurait dénoncé six mois à l'avance au cabinet britannique, qu'il renonçait aux engagements pris de concert entre les deux gouvernements pour la répression de la traite des noirs.

En réponse à la nouvelle *interprétation de la Constitution* qu'a insinuée le *Crédit*, subitement converti à la politique napoléonienne, la presse démocratique des départements répond unanimement par d'énergiques protestations et la menace du REFUS DE L'IMPÔT.

NOUVELLES DE ZAATCHA.

Les oasis ne sont pas encore au pouvoir des Français. On essaie de compenser l'humiliation de ce long siége et de relever le moral des soldats par des razzias sur les tribus des environs qui ne sont pas en état de se défendre. Voici un rapport que nous lisons en tête du *Moniteur* :

Le gouverneur général des possessions françaises dans le nord de l'Afrique, au ministre de la guerre.

« Le colonel Daumas me transmet de Bouça-Dah, le 22, une lettre du général Herbillon, du 16 novembre, qui annonce que, le 16, au point du jour, il était tombé sur les nomades campés à Ourtal, vers l'Oued-Djeddi, à cinq lieues sud de Zaatcha ; qu'il leur avait tué 200 hommes, pris 3 000 chameaux, 15 000 moutons ; que nos goums avaient fait un butin immense, et que toutes les tentes et les objets qui n'avaient pu être emportés ont été brûlés.

» Les chefs de plusieurs fractions des nomades sont venus, dans la matinée du 15, se livrer au général Herbillon. Cette affaire est capitale ; elle a produit un effet considérable sur toute la route suivie par les courriers ; elle ne peut que hâter la chute de Zaatcha. »

Les dernières correspondances de Zaatcha ne laissent plus de doute sur la mort de M. le chef de bataillon Guyot, du 43e de ligne. — Cet officier supérieur distingué a succombé à la blessure qu'il avait reçue à l'assaut du 20 octobre.

Voici des détails que nous trouvons dans l'*Atlas* du 24 novembre :

« Les assiégés de Zaatcha viennent de recourir à un nouveau mode d'attaque et de destruction des travaux des assiégeants, qui est peut-être sans précédent dans nos guerres européennes.

» Profitant d'une diversion qui avait probablement pour but de faciliter leur tentative, les Zaatchiens sont arrivés jusque sur les travaux, chargés de barils d'huile qu'il ont roulés contre les masques de sapes, après quoi ils y ont mis le feu.

» L'incendie s'est communiqué des barils aux bois employés dans les sapes, et aujourd'hui le génie, auquel ces travaux ont coûté déjà de si grands efforts, est obligé de les recommencer.

» L'agitation dont la partie sud de la province de Constantine est le théâtre, vient de se traduire par un fait grave, l'assassinat de Si-el-Bey, kaid des Ouled-Bou-Aoun, par les Ouled-Sultan, tribu puissante du Bellezma, contre laquelle la division de Constantine a déjà soutenu plusieurs combats sérieux, notamment sous le commandement du duc d'Aumale. Il faut espérer que l'exemple donné par cette tribu ne sera pas suivi ; cependant, on annonce quelques troubles dans les tribus voisines de Mgaaus. »

L'Akhbar ajoute à ces nouvelles :

« Depuis un mois, nous enregistrons chaque jour des pertes bien cruelles. Le dernier courrier de l'ouest nous a apporté la nouvelle de la mort de M. Doulcet, capitaine d'état-major, qui a été enlevé par l'épidémie ! »

Affaire de Montevideo.

On comprend enfin les graves intérêts qui se rattachent à Montevideo. Mieux vaut tard que jamais. On n'en aura pas moins perdu dix années, sacrifié une trentaine de millions, et privé notre commerce d'immenses ressources.

Nous avons, cent fois pour une, fait ressortir l'abominable politique suivie dans la question montévidéenne ; nos lecteurs trouveront que lorsqu'un journal (*l'Echo de la Marine*), rédigé par MM. Ch. Dupin, Galos, Raymond (Xavier), etc. publie les lignes suivantes, il faut que la vérité crève les yeux :

« L'abandon des rives de la Plata, c'est la violation flagrante des traités de 1828, des conventions de 1830 et 1836, garantissant l'indépendance de la bande orientale pour l'exécution desquels la France s'est armée ; c'est l'interdiction de la navigation dans le Parana et l'Uruguay, la ruine du commerce de l'Europe avec l'Amérique intérieure encore inexplorée, l'expulsion des étrangers ; c'est la réalisation des vœux du tyran de Buénos-Ayres, c'est le triomphe complet de Rosas.

» L'abandon des rives de la Plata, c'est le signal du massacre de ces Français qui luttent courageusement, défendant depuis dix ans leurs champs dévastés et leur vie ; c'est l'arrêt de mort de ces Français que Rosas appelle *sauvages unitaires*. Est-ce que depuis 1840 leur condamnation n'est pas imprimée en tête de tous les actes publics, de tous les journaux, gravée sur tous les murs, saluée dans les théâtres par de triples acclamations, dont le poignard des *mas horqueros* excite l'enthousiasme ?

» L'abandon des rives de la Plata, c'est la honte d'une défaite, l'abaissement d'une grande nation par une horde indisciplinée, la malédiction jetée à l'heure suprême à leur mère-patrie par des Français qui ont cru qu'il y avait en nous un reste d'honneur et de loyauté. »

LE PROCÈS WALDECK A BERLIN.

Le procès Waldeck excite à Berlin un immense intérêt. La première audience a été signalée par un dissentiment qui a éclaté entre le parquet et la cour. Le procureur-général Sethe a insisté pour exercer son ministère conjointement avec le procureur du roi.

L'arrêt de la cour a repoussé les prétentions du procureur général, qui a annoncé qu'il porterait plainte. Provisoirement c'est le procureur du roi qui est chargé de diriger l'accusation.

L'accusé Ohm a voulu exposer lui-même sa cause ; son discours n'a été qu'un long tissu de calomnies contre le parti démocratique et contre son co-accusé Waldeck. A l'entendre, il n'est que le représentant de la presse royaliste, le sauveur de la patrie. Entre autres dénonciations faites par Ohm, se trouve celle relative à un Français nommé Soulier, qu'il signale comme un propagandiste révolutionnaire des plus ardents, parlant et écrivant bien la langue allemande, et venu de Paris exprès pour soulever Berlin.

C'est Soulier, suivant Ohm, qui a lancé des proclamations au peuple, qui a fait élever des barricades, et qui en un mot aurait été l'un des principaux auteurs de la révolution de mars à Berlin.

Les paroles de Ohm ont été accueillies par les murmures et les sifflets du public indigné.

Le tribunal criminel, après avoir entendu les explications données par Ohm, a entendu celles de M. Waldeck. Quand M. Waldeck eut prononcé son discours, le président lui déclara qu'il avait trouvé ses explications tellement complètes qu'il n'avait plus de questions à lui adresser.

L'audition des témoins à charge a commencé par le préfet de police Ninkeldey. Ce témoin s'est exprimé avec une grande véhémence, et a déclaré qu'il s'est cru en droit de promettre l'impunité à Ohm pour obtenir de lui la remise de documents à la charge de Waldeck. « Si pour découvrir, a-t-il dit, les menées qui ont encore lieu en ce moment entre Berlin et Paris, je garantis la vie de ceux dont j'ai besoin, je fais mon devoir. »

Après cette déclaration du président de police, le public a suffisamment été édifié sur le rôle de Ohm. Il est évident que ce commis-marchand juif n'a été, dans toute cette affaire, qu'un agent provocateur.

ITALIE.

Deux sujets occupent principalement l'attention de l'Italie, ce sont les élections du Piémont et l'état des esprits dans Rome.

Dans le Piémont chaque parti se dispose à employer ses dernières ressources, le roi sa corruption électorale, la démocratie la plus active propagande.

— On lit dans la *Concordia* du 28.

« Nous avions raison de dire que le ministère veut organiser la servitude électorale ; nous avions également raison de dire qu'en convertissant les employés en courtiers d'élection, il essayait d'obtenir une chambre de *voteurs* à ses gages, qu'il appellerait chambre des *représentants*. Et il a encore l'audace de dire que c'est par ces moyens de corruption qu'il entend sauver nos libertés !!! »

Nous extrayons le passage suivant de l'adresse du comité électoral de la gauche. « Nous ne voulons pas aller plus loin que le statut, mais aussi nous prétendons ne pas dévier d'une ligne des libertés que nous a garanties Charles-Albert. Nous nous consacrons à sauver les droits du peuple, et notre foi dans cette cause sera d'autant plus robuste qu'elle sera plus menacée. Malheur à ceux qui abandonnent lâchement le champ de bataille au moment de combattre.

« BOTTONE, président. — BERTOLINI, secrétaire. »

— On écrit de Romagne au *Nazionale* :

« Dans le but d'engraisser le trésor, les prêtres qui gouvernent ont pensé qu'il serait bien de mettre en vente les grades de la troupe. Une commission militaire de finances fût organisée pour atteindre ce but. On destitua des officiers qui, ayant de l'or et de l'argent, rachetèrent leurs grades, tandis que les pauvres soldats dont le gousset n'était pas garni demeurèrent exclus par centaines, sans aucune indemnité et sans qu'il leur fût même tenu compte de l'argent qui leur revenait pour dixièmes laissés dans la caisse de la liquidation depuis dix à vingt-cinq ans de service. On fait porter à ces malheureux soldats la peine d'avoir combattu dans les dernières luttes, mais la faute n'était-elle pas plutôt aux officiers qui les guidaient.

Radetzki se promet d'aller faire au printemps prochain une promenade à Turin, et une excursion à Paris. Qu'on se le dise, afin que Piémontais et Français fassent à cet illustre vieillard, ainsi qu'à sa suite, un accueil convenable. La France a Waterloo à venger ; quant à nous, c'est Novare qui fait bouillir notre sang. Malheur aux peuples qui oublient leurs défaites, malheur aux hommes qui abusent de leur victoire !

(*Concordia.*)

Parme, 20 novembre. — Dimanche soir, un officier de notre duc (le lieutenant Aspetto) entrant au café des Suisses, vit un officier hongrois qui lisait une lettre. Il s'approche de lui, et dit : Ce papier vous apprend sans doute quelque nouvelle victoire de vos compatriotes ! Le jeune Hongrois, à cet ignoble sarcasme, ne put retenir sa colère, et d'un revers de sa main, il étendit le lâche sur une table. Plusieurs officiers parmesans, qui se trouvaient dans la salle, voulurent prendre parti pour Aspette ; mais le brave Hongrois, tirant son sabre, les chassa hors du café à coups du plat de son arme. Le jour suivant, le généreux jeune homme, recevant l'ordre de garder les arrêts, et prévoyant les conséquences de cette affaire, se fit sauter la cervelle.

(*Concordia.*)

La flotte française et la flotte anglaise étaient encore, le 9 novembre, dans les Dardanelles.

Quinze cents Polonais, venant de Widdin, sont arrivés, le 28 octobre, à Schumla. Ils ont été reçus de la manière la plus cordiale, et logés provisoirement à la citadelle.

Si nous en croyons la *Liberté*, le différend entre la Russie et la Porte ne serait rien moins qu'en voie d'arrangement. On lit dans ce journal :

Nous venons de recevoir une lettre de Saint-Pétersbourg, qui exprime la pensée formelle de la guerre entre la Russie et la Porte-Ottomane.

Des mesures nouvelles viennent d'être prescrites par l'empereur, qui interdisent de passer la frontière si ce n'est par Varsovie, qui était mise en état de siége, garantit les mesures de précaution contre les étrangers.

Vingt-trois négociants français ont reçu l'ordre de quitter Saint-Pétersbourg dans les vingt-quatre heures.

Tout annonce chez le czar l'intention formelle d'en *finir* avec une situation européenne beaucoup trop indécise.

Les dames de Pesth ont adopté le mode des vêtements noirs, en deuil, disent-elles, des malheurs de la patrie.

Deux condamnations à la potence viennent encore d'être prononcées par le conseil de guerre de cette ville, et quinze par le conseil de guerre d'Arad, contre diverses personnes accusées d'avoir pris part à la révolution hongroise. Les peines ont été commuées en celles de vingt et dix-huit ans de forteresse.

AMÉRIQUE.

Les Anglais viennent de faire une petite expédition contre la république d'Honduras. Il s'agissait de réclamer une dette de 100 000 dollars, dit le *Morning Herald*, due par le gouvernement d'Honduras à des marchands anglais. Un navire de guerre, le *Plumper*, s'est rendu devant Truxilla, le principal port de la république, menaçant de foudroyer la ville si les dettes n'étaient immédiatement payées. Les Hondu-riens ont demandé de nouveaux délais. Les Anglais sont alors descendus à terre, se sont emparés par la force du fort principal, déclarant qu'ils ne le rendraient que lorsqu'ils seraient remboursés. Le remboursement ayant été fait, le fort a été évacué, et le *Plumper* est retourné à la Jamaïque.

LA CHAMBRE ROUGE.

Nos lecteurs saisiront, sans réflexion de notre part, tous les mérites de la lettre suivante publiée dans le plus honnête des journaux de France, le *Courrier de la Gironde*. L'auteur confesse le succès inévitable du Socialisme, et n'y voit guère d'autre remède *qu'une déportation effective*.

Paris, 27 novembre 1849.

Messieurs,

Vous avez bien raison de signaler l'horrible joie que montre la *Réforme* à la vue de l'incendie social. Oui, la propagande fait d'affreux progrès ; c'est incontestable.

La propagande est d'autant plus funeste, qu'elle est insaisissable (dans ses effets), par trois raisons :

1° Elle est l'œuvre de passions *spontanées*. Les propagandistes sont comme les loups et les renards, qui chassent par instinct et pour leur propre compte. Il y a des maisons qui centralisent le débit ; mais il n'y a point de comité dirigeant.

2° La propagande est commerciale. Les éditeurs que je pourrais vous citer, comme Garnier frères, à Paris ; Amiot, à Bourges ; Silberling, à Strasbourg, font de la propagande par intérêt. Ils vendent des livres de messe et des œuvres de Proudhon, juste comme les journaux de Paris annoncent les œuvres de L. Blanc. Les colporteurs vendent des médailles bénites et des petits livres socialistes, indifféremment.

3° La propagande est légale, ou du moins elle passe à travers les mailles de la loi. Il faudrait resserrer le filet.

Si la propagande est insaisissable dans ses effets, on peut l'atteindre dans ses causes par une salutaire impulsion qui serait donnée d'en haut, par le choix de fonctionnaires énergiques, par des lois efficaces, UNE DÉPORTATION EFFECTIVE, etc. Mais *il faut se hâter ; nous allons à une* CHAMBRE ROUGE !

L'ILE MAYOTTE.

La lettre suivante a été adressée à l'Assemblée législative par l'entremise du citoyen Lagrange, représentant du peuple :

Citoyens représentants,

Je viens d'apprendre à l'instant, par la voie des journaux, qu'un projet de déportation à l'une des dépendances de l'île Mayotte, des condamnés politiques, a été soumis à l'Assemblée législative ; qu'un

---

faculté lui est refusée : toutes les parcelles du sol sont occupées, même les moins favorables ; il ne peut plus user ni des productions naturelles, ni en créer de nouvelles, ceux qui sont venus avant lui ayant confisqué toute la matière première ; il a donc droit à une compensation, par cela seul qu'il est né dans une société civilisée. Il faut qu'en échange de ce qu'on lui a ravi on lui garantisse les moyens d'exercer son activité à son profit. La société qui ne lui donne pas cette garantie commet à son égard un véritable assassinat.

M. de Bausset-Roquefort oppose au droit au travail les droits du travail : mais ce droit n'enlève rien au premier ; tous deux au contraire existent côte à côte, et se fortifient au lieu de se détruire. Le travail des générations a, dites-vous, amélioré les productions naturelles ; donc ceux qui ont opéré cette amélioration, qui ont créé dans la création, ont droit à une plus grande part de ces biens, nés en partie de leur activité. Personne ne le nie.

Mais qui a donné cette plus-value au sol? Est-ce le propriétaire oisif qui fait travailler, ou bien l'esclave, le serf, l'ouvrier qui travaillent? Admettons, si vous voulez, que le propriétaire ait rempli un rôle utile dans cette amélioration, dans cette création de produits, il est certain que l'esclave, le serf, l'ouvrier y ont contribué pour la plus large part. Donc ils ont des droits à exercer sur cette plus-value.

Dira-t-on que la nourriture accordée à l'esclave, que le salaire de l'ouvrier ont complètement rétribué leur coopération ? Non pas ; car le salaire de l'ouvrier — c'est un fait de notoriété — est partout à peu près égal à ce qui lui est nécessaire pour ne pas mourir de faim. — L'esclave et l'ouvrier ont trouvé leur subsistance du moment dans ce travail, mais le maître, le propriétaire y a trouvé sa subsistance également et dans des conditions meilleures — et la propriété du sol amélioré lui est restée.

Donc, les générations de travailleurs qui ont arrosé de leurs sueurs les champs qu'ils ont cultivés, ont un droit sur la plus-value de ces champs. Pour qu'ils ne revendiquent pas ce droit, la société leur doit une compensation, elle doit leur garantir le travail.

Mais il y a aussi le droit de premier occupant, nous dit M. de Bausset-Roquefort. Ce droit, on ne peut l'admettre que dans une certaine limite. Si le premier occupant rend utile à la société ce qui, auparavant ne l'était pas, s'il cultive le sol, et qu'il en tire le meilleur parti possible, on doit s'incliner, mais on ne peut reconnaître ce droit du premier occupant, qui irait jusqu'à stériliser dans ses mains ce qui, placé dans d'autres, deviendrait productif pour l'intérêt général.

Consentons cependant à admettre ce droit pour un instant.

Ceux qui possèdent aujourd'hui sont-ils les héritiers du premier occupant ou les acquéreurs des droits de ces héritiers ? Non, la conquête barbare a passé sur tout le monde. Or, on sait ce que faisait la conquête barbare ; elle déclarait le sol conquis sa propriété, et elle forçait les propriétaires antérieurs à le cultiver en qualité de serfs ou d'ouvriers, au profit des conquérants. C'est de là que procède la grande propriété terrienne, et, la plupart du temps, ces nouveaux propriétaires conquérants ont vécu loin de ces terres arrachées par la force à leurs véritables propriétaires, obligés désormais de leur en payer les revenus. C'est ce qui existe aujourd'hui encore en Irlande ; c'est ce qui a existé partout.

Les prolétaires, premiers occupants des terres, ne réclament pas ces terres dont le droit du plus fort les a dépouillés ; mais en échange de ce droit, sur lequel ils veulent bien ne pas revenir, la société leur doit une compensation, le droit au travail.

On le voit, de quelque côté qu'on tourne la question, on arrive à une conclusion identique : le droit au travail est basé à la fois sur la logique, sur les faits et sur le sentiment de la fraternité humaine.

Reste l'application ; c'est ici que les difficultés commencent, et ce sont ces difficultés d'exécution qui ont fait contester le principe. Cependant, si l'on voulait bien étudier la question, on reconnaîtrait qu'elles ne sont pas aussi grandes qu'elles le semblent d'abord.

Mais avant tout, il faut bien écarter ce souvenir des ateliers nationaux que M. de Bausset-Roquefort s'obstine, lui aussi, à rejeter sur le compte des socialistes, et à représenter comme une application du droit au travail. Combien de fois encore faudra-t-il répéter et prouver que les ateliers nationaux, loin d'être une application du socialisme, ont été organisés par les ennemis du socialisme, en haine de M. Louis Blanc et des enseignements qu'il faisait au Luxembourg ?

Au reste, si nous avions le temps d'analyser le livre de M. de Bausset, nous aurions souvent de semblables objections à lui faire, il a dirigé son livre contre les socialistes, mais il n'a pas lu leurs livres. De bonne foi pour sa part, il a eu le tort de s'en être rapporté sur les doctrines qu'il attaque à des hommes qui ne l'étaient pas. Il juge Fourier et Louis Blanc d'après M. Thiers. Proudhon est le seul socialiste dont il ait parcouru quelques pages ; mais on sait que l'éloquent logicien est un démolisseur, et non pas un organisateur, et c'est encore de l'ignorance que d'aller chercher dans ses livres ce qui n'y est pas, ce qui n'y saurait être.

Nous n'avons donc pas à répondre à ce que l'auteur dit des doctrines socialistes contemporaines. Il parle de ce qu'il ne connaît pas. Un exemple, entre autres : il compare les habitants du phalanstère, jouissant d'une liberté absolue, d'une liberté dont on n'a jamais joui dans notre monde, et n'obéissant qu'à l'attrait du plaisir, à des ateliers de noirs travaillant sous le fouet des planteurs ! M. de Bausset-Roquefort a jugé le procès sans entendre les parties.

Nous relèverons cependant une autre assertion bien des fois redressée. L'auteur est parvenu, par des calculs plus ou moins approximatifs, à évaluer à plus de 22 millions « les personnes qui partagent les avantages de la propriété. » Mais il ne dit pas que sur ces propriétaires plus ou moins constatés, huit millions paient une cote foncière de 1 franc à 20 francs, six cent mille un impôt de 21 à 30 fr., six cent mille un impôt de 31 à 50 francs. Assurément ces propriétaires-là ne sont guère au-dessus des indigents. On a calculé que sur 32 500 000 citoyens français, un million 600 mille seulement vivent de leur bien. Les 30 900 000 autres vivent de salaires, et sur ces 30 900 000 salariés, 30 500 600 reçoivent un salaire inférieur à 96 centimes par jour !

On voit donc que dans cette belle société française, si fort admirée de MM. Thiers et Charles Dupin, la misère est *le fait général*, et que la richesse et même l'aisance ne sont que *la minime exception*.

Et l'on espère remédier à cette horrible situation en fabriquant des lois sur l'assistance publique, en prêchant l'enfer et en calomniant les socialistes !

J. FLEURY.

---

commission, dont l'amiral Cécile est président, doit lui adresser un rapport sur les conséquences inévitables qui résulteraient d'un séjour prolongé à Dzaouzi.

Comme ex-sous-officier de marine, ayant habité pendant un certain laps de temps cette île, j'ai cru qu'il était de mon devoir de vous donner connaissance de quelques faits qui prouveront que, si cette mesure est adoptée, une mort certaine attend nos malheureux frères (surtout en y joignant l'obligation du travail sous ce ciel de feu).

Le gouvernement déchu avait eu l'intention d'envoyer les condamnés criminels pour assainir Mayotte; mais il recula devant une mesure aussi rigoureuse. — Comment, sous un régime républicain l'on serait plus inhumain à l'égard des condamnés politiques, que la monarchie à l'égard des forçats! Ah! s'il en était ainsi, il ne nous resterait qu'à nous voiler la face pour cacher notre douleur! . . . .

En 1846 l'ordre fut donné par M. le ministre de la marine à M. Passot, commandant militaire de cette île, d'envoyer un poste composé de deux soldats indigènes, trois soldats européens, dont un caporal, pour habiter le Kouallet, point le plus éminent et par conséquent le plus sain du territoire; mais, malgré les plus minutieuses précautions, au bout de quinze jours ils furent obligés de quitter ce lieu insalubre.

A la même époque, M. Noël et ses enfants vinrent négocier à Dzaouzi; ils ne purent résister à la rigueur du climat, et en l'espace de quelques mois le chef eut à déplorer la perte d'une partie de sa famille. Atteint lui-même des fièvres du pays, il fut obligé d'abandonner la concession qu'il avait obtenue du gouvernement, au défrichement de laquelle il avait dépensé de fortes sommes, et de quitter cette terre inhospitalière qui ne préserve pas même les naturels de la maladie.

Les travaux de fortifications, entrepris plus récemment, font exhaler des terres encore vierges qu'on remue, des miasmes pestilentiels. Joignez à cela, citoyen représentant, le délaissement de la famille, le chagrin d'habiter un rocher désert qui n'a tout au plus que quatre kilomètres de circonférence, et vous aurez une faible esquisse des souffrances morales et physiques qui atteindront nos infortunés compatriotes si la Chambre accepte le projet présenté par le pouvoir exécutif.

Si des doutes s'élèvent sur la véracité des faits que j'avance, qu'on veuille bien relire les rapports adressés au ministère de la marine, ainsi que les instructions données en 1847 à M. le gouverneur de Mayotte, sur les mesures sanitaires à prendre pour préserver le plus possible de la maladie les ouvriers envoyés de France, chargés des fortifications, et l'on sera suffisamment convaincu que la peine de la déportation à l'île Mayotte équivaudrait à une sentence de mort.

Confiant en l'humanité, ainsi qu'en la justice des citoyens représentants, je vous prie, citoyen Lagrange, de donner connaissance à l'Assemblée législative de cette lettre, qui expose des faits de nature à éclairer, je l'espère, la Chambre sur le danger et la sévère responsabilité qu'entraînerait l'adoption du projet.

Recevez, citoyen représentant, les salutations fraternelles de votre dévoué.

CH. MARRON.

On lit ce soir dans la *Patrie* :

« Le procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine a fait saisir aujourd'hui le journal la *Réforme* à la poste et dans les bureaux de ce journal.

» L'article incriminé est celui intitulé : *Au peuple des campagnes*. La prévention dirigée contre le gérant du journal est celle 1° d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement de la République; 2° d'excitation à la haine des citoyens les uns contre les autres. » (*Communiqué.*)

PROCÈS DE PRESSE.

Nous recevons la lettre suivante :

« M. Frédéric Degeorge, rédacteur en chef du *Progrès du Pas-de-Calais*, vient de gagner son trentième procès de presse. C'était chose certaine à l'avance, tant l'accusation portée contre lui était absurde. Après cinq minutes de délibération, le jury sortait de la chambre du conseil avec un verdict d'acquittement. Malgré les avertissements du président et de M. Degeorge lui-même, le public n'a pu contenir ses applaudissements, et les cris de vive Degeorge! vive Crémieux, son éloquent défenseur! vive la République! ont fait explosion.

» Nous sortons à l'instant de l'audience, encore tout émus de la magnifique improvisation de Me Crémieux. Avec quelle puissance de talent il a soufflé sur l'échafaudage si péniblement élevé de la prévention! avec quelle verve il a flagellé ces insensés qui rêvent encore, malgré les leçons du passé, le bâillon pour la liberté de la presse! avec quel éloquent dédain il a fait justice de ces courtisans de tous les régimes, qui, au 24 février, s'agenouillaient aux pieds des républicains, qu'ils calomnient et persécutent aujourd'hui! comme tout était vrai dans la bouche de l'éloquent orateur! comme toutes ses pensées étaient recueillies par l'auditoire entier!

» Que le pouvoir y prenne garde, et qu'il ne donne pas souvent l'occasion aux républicains de faire entendre au pays la vérité, que vainement on voudrait cacher!

» Après l'audience, les nombreux amis de M. Degeorge ont offert à ce vétéran de la liberté et à son éloquent défenseur un banquet où a régné la plus franche cordialité. »

On voit, par cet exemple nouveau, que les tendances du jury départemental sont généralement excellentes. A Paris, de nombreux accusés ont comparu devant les assises comme prévenus de s'être armés le 13 juin, ou d'avoir commencé des barricades. Sur 8 procès de cette nature, 7 se sont terminés par des acquittements.

COUR D'ASSISES DE LA HAUTE-GARONNE.

Affaire du 13 juin. — 24e acquittement.

Nous lisons dans l'*Emancipation de Toulouse*, du 29 novembre :

« La cour d'assises de la Haute-Garonne a acquitté hier notre ami Chaffort, impliqué dans l'affaire du *grand complot* toulousain, et que, par un pur caprice de l'instruction, on avait jugé à propos d'isoler; l'accusation a donc un avant-goût de l'accueil qui lui est réservé : *c'est le vingt-quatrième acquittement prononcé par la justice du pays à propos du 13 juin.*

Equilibre et Réserve du Budget.

CONTRE-PROJET DE MM. PASSY, LÉON FAUCHER ET FOULD.

Equité dans l'impôt, ou banqueroute. Choisissez !

Suite et fin (1).

IX.

Résumé des sept catégories d'impôts proposées.

(Mesures financières temporaires.)

RICHESSES A IMPOSER :	IMPÔT POUR 100 francs.
1° Impôt sur le capital financier réel (argent) ou fictif (papier).	3 francs.
— Sur les bénéfices du capital financier	10 francs.
2° — Sur le capital des charges privilégiées et vénales. . . !	3 francs.
— Sur leurs bénéfices.	8 francs.
3° — Sur le capital hypothécaire en *argent* (*4 milliards*).	1 franc.
— Sur les intérêts (200 *millions environ*).	50 centimes.
— Sur les intérêts du capital hypothécaire en *nature* (350 millions d'intérêts environ).	1 franc.
— Sur le capital chirographaire *non* commercial.	2 francs.
4° — Sur le capital des concessions, des houillères et des forges	2 francs.
— Sur leurs bénéfices	5 francs.
5° — Sur le capital placé en rentes sur l'Etat (*impôt* à partir de 10,000 fr.) (Voy. § VI)	1 franc.
— Sur l'intérêt du capital placé en rentes sur l'Etat (*impôt à partir de 501 francs de rente*). . . .	50 centimes.
6° — Sur les salaires, pensions, traitements *au dessus* de 3,000 fr. . . .	4 francs.
7° — Sur le mobilier d'usage personnel d'une valeur *au dessus* de 3,000 fr. .	3 francs.

X.

Pour que le lecteur soit à même de juger en connaissance de cause cette grave question des impôts, nous mettons ici en regard de ceux que nous venons de proposer comme *essai*, les nouvelles mesures *définitives* et *temporaires* auxquelles a recours M. Léon Faucher, pour augmenter les ressources de l'Etat. Bien entendu que cet ex-ministre veut le maintien de l'impôt sur les boissons, et qu'il s'élève en cette occasion contre la *dégrèvomanie* des derniers mois de la Constituante.

Le lecteur jugera si les impôts de M. Léon Faucher se trouvent appliqués avec plus de justice que les nôtres. Là est toute la question pour des hommes sérieux et des législateurs intègres.

PROJET DE M. LÉON FAUCHER.

Mesures définitives.

Un décime ajouté à la taxe du sel.	23 mill.	
Cinq centimes ajoutés à la taxe des lettres.	10 —	
Patentes des avocats et des officiers ministériels.	10 —	
Timbre des journaux.	4 —	
Taxes additionnelles à l'enregistrement et au timbre, 30 millions au lieu de 18, différence.	12 —	
Taxe additionnelle à la contribution personnelle et mobilière. . . .	8 —	
Taxe sur les domestiques. . . .	8 —	75 mill.

Mesures temporaires.

Retenue de un dixième sur les traitements et pensions.	10 mill.	
Décime additionnel aux taxes d'enregistrement.	17 —	
Décime additionnel au principal des quatre contributions directes. .	29 —	56 mill.
Total général. . . .		131 mill.

A ces mesures fiscales, M. Léon Faucher ajoute comme conclusion les réflexions suivantes :

Le budget des recettes tel que M. le ministre des finances le propose, si l'on en retranche la recette fictive de l'amortissement de l'impôt du revenu, se réduit, lui, à 1,290 millions. En y ajoutant les ressources additionnelles qui viennent d'être indiquées, on obtient un total de 1,421 millions. Nous avons évalué les dépenses, tant ordinaires qu'extraordinaires, à 1,366 millions, et à 1,400 millions en laissant une marge de 34 millions pour faire face aux éventualités des crédits supplémentaires. Par-delà toutes ces nécessités, le budget des recettes, suivant nos prévisions, présenterait encore un excédant de 21 millions. Ainsi, le présent n'ajoute plus rien aux charges du passé, l'équilibre est rétabli, et la sécurité financière est complète (2).

XI.

On le voit, l'application immédiate des sept catégories d'impôts que nous venons d'analyser rapidement ne frapperait ni les transactions commerciales proprement dites, ni la propriété agricole, ni la fabrique, ni le peuple, ni la petite bourgeoisie rentière ou marchande. Car il serait puéril de croire que l'impôt prélevé sur les banquiers, spéculateurs, agioteurs et autres usuriers, entraverait les affaires commerciales, augmenterait le taux de l'escompte, etc. Les hommes d'argent sont trop bons calculateurs pour ne pas préférer un intérêt de 10 0/0 à un intérêt de 3 ou de 4.

Les sept catégories d'impôts indiquées ne frapperaient donc en définitive que les *riches hommes*, comme on disait autrefois chez nous, *il popolo grasso*, comme on l'appelait à Florence au quinzième siècle, en un mot, la RICHESSE RÉELLE.

Nous ignorons ce que rapporterait cet *essai* de nouveaux impôts; mais il dépassera certainement les besoins du Trésor. Les services courants de l'Etat étant assurés, une réserve étant faite l'excédant servirait à rembourser les petits propriétaires terriens de 50 000 fr. et *au-dessous*, qui ont prêté à l'Etat les 45 centimes de 1848 (1).

Cet essai aurait une autre conséquence toute morale, et qui montrerait la bonne foi des nouveaux imposés; car leur déclaration servirait de base pour frapper l'impôt. Dans les circonstances pénibles où se trouvent le trésor public, la déclaration des hommes qui tiennent le haut rang dans la société sera certainement de la plus grande exactitude. Dans les temps de crise, RICHESSE OBLIGE.

Depuis que la presse quotidienne a compris la nécessité d'ouvrir ses colonnes à des travaux spéciaux sur certaines branches de l'administration publique, les journaux à petit format se sont trouvés forcés de fractionner ces travaux et de mettre trop souvent de longs intervalles entre les différents chapitres d'une même thèse.

Le travail sur la *Richesse et les Impôts*, dont nous avons commencé la publication le 7 septembre dernier, a dû supporter plus que tout autre les exigences du petit format.

Dans l'intervalle a paru le beau travail de M. Emile de Girardin, le *Socialisme et l'Impôt* (chez Michel Lévy, rue Vivienne, 1).

A notre époque où tout marche vite, où le temps de lire manque, il est bon que les auteurs qui traitent une même question renvoient les lecteurs aux ouvrages de leurs confrères, déjà publiés, lorsque ces écrits renferment des parties nettement et solidement formulées.

Aussi est-ce avec un véritable plaisir que nous prions le lecteur *de la Richesse et des Impôts*, de relire et de méditer LE SOCIALISME ET L'IMPÔT. Depuis cette publication, il serait puéril de s'appesantir sur la partie critique des impôts actuels, et sur les prétendues difficultés de l'établissement de nouveaux impôts, même en faisant table rase du système d'aujourd'hui. Aussi n'avons-nous pas hésité à biffer de notre travail les considérations qui s'appliquaient à ces deux ordres de faits, traités de main de maître dans *le Socialisme et l'Impôt*.

Nous avons préféré compléter notre travail par quelques observations sur les idées financières, proprement dites, que M. de Girardin développe dans son écrit sur l'impôt.

Ces observations renferment également quelques nouveaux aperçus sur notre théorie de l'impôt et sur la partie immédiatement applicable au budget de 1850. (Numéros des 24 et 25 novembre dernier.)

Nous prions donc le lecteur de ne pas préjuger notre système avant la publication de ces nouvelles observations.

FAITS DIVERS.

Suivant les *Débats*, l'affaire de la rue Rumfort, légion de Saint-Hubert, vient de recevoir une première solution. M. Broussais, juge d'instruction, après avoir terminé l'interrogatoire des quarante-six prévenus et l'examen des diverses pièces saisies, a ordonné la mise en liberté immédiate de vingt-sept d'entre eux. Les dix-neuf prévenus maintenus provisoirement en état d'arrestation sont ceux qui étaient proposés pour les différents grades dans la légion, y compris l'aumônier, le chirurgien-major et le colonel de la légion, M. Patras de Compaigno.

— Le président de la République vient de saisir le conseil des ministres de deux projets de loi qu'il a lui-même élaborés : l'un sur la réserve de l'armée, d'après lequel il serait possible d'arriver à une réduction considérable sur les dépenses de notre effectif militaire; l'autre relatif à l'assistance publique.

— Tout récemment, dit l'*Estafette*, dans une conversation intime, Louis-Philippe a ainsi formulé son opinion sur le président de la République : Ce n'est pas un aigle, aurait dit l'ex-majesté; mais, à tout prendre, la France aurait pu tomber plus mal dans les circonstances difficiles où elle se trouvait lors de l'élection du 10 décembre.

— La *Patrie* annonçait hier que M. le général de Castelbajac était nommé ambassadeur à Saint-Pétersbourg en remplacement de M. le général de Lamoricière. Le *Moniteur* n'a pas confirmé cette nouvelle. Cela nous étonne, dit le *National*, car M. de Castelbajac a, dans sa vie militaire, un souvenir qui doit le recommander puissamment auprès de M. Bonaparte. Il a siégé, en 1816, dans le conseil de guerre qui condamna à mort, *à l'unanimité*, le général Mouton-Duvernet, cette noble victime de la réaction royaliste.

— Le résultat des élections municipales de Toulon est favorable à la démocratie. La grande majorité des conseillers élus jusqu'ici lui appartient.

— Le *Républicain du Centre*, journal de Limoges, a été saisi samedi à la poste et dans ses bureaux.

— Le préfet de police, en conformité de la loi du 13 brumaire an VII et de la circulaire de M. le ministre des finances du 25 avril dernier, relatives au timbre, a l'honneur de rappeler au public que toutes les demandes ou réclamations en forme de mémoires, de pétitions ou de lettres qui lui sont adressées *dans un intérêt particulier*, doivent être faites sur papier timbré.

Le préfet de police rappelle aussi qu'il n'y a d'exception à cette mesure que pour les pétitions accompagnées d'un certificat du bureau de bienfaisance, et pour toutes les demandes, réclamations ou renseignements envoyés *dans un intérêt général*. (*Communiqué.*)

— M. Charles Dupin, dit le *Siècle*, insistait, il y a quelques jours, dans la commission de l'assistance, pour que l'article 5 de la loi sur le travail des enfants dans les manufactures, qui exige que tout enfant admis dans une manufacture suive une école primaire jusqu'à l'âge de douze ans, fût maintenu dans la loi nouvelle. L'honorable académicien commençait à voir ses collègues se ranger unanimement à son avis, lorsque M. Thiers entra. Méphistophélès, apparaissant tout à coup au docteur Faust, ne produisit pas un plus effrayant effet.

M. Thiers s'avance, s'appuie le dos à la cheminée, et se croisant les bras d'un air souverain : « Quoi! » quoi! s'écrie-t-il; qu'est-ce à dire? Encore des » écoles primaires! Apprendre à lire et à écrire aux » enfants des ouvriers! Mais tout cela, monsieur » Charles Dupin, c'est de l'instruction gratuite et » obligatoire, c'est-à-dire du socialisme et du communisme! C'est bien avec l'instruction primaire » que vous sauverez la société! Il y a déjà trop de » communisme et de socialisme dans nos lois; extirpons radicalement ce qui s'y en trouve. Voilà » notre rôle; il n'y a pas autre chose à faire. »

Etourdi surtout par cette terrible accusation de socialisme, M. Charles Dupin voulut répliquer. Mais M. Thiers fit si bien, qu'il fut décidé, *à la majorité d'une voix*, qu'on n'exigerait plus des parents qu'ils fissent suivre un cours primaire à leurs enfants avant d'entrer dans une manufacture.

— Les journaux ont annoncé, il y a quelques mois, la découverte d'une mine d'argent aurifère dans le département de l'Hérault; un journal nous apprend aujourd'hui, qu'après les travaux opérés, une fonte du minerai extrait de cette mine a été faite en présence de plusieurs personnes désignées pour assister à cette opération. Une portion de cette fonte a été envoyée au directeur de la Monnaie de Bordeaux, qui, sur un poids de 100 kilogrammes, a reconnu une valeur proportionnelle de 88 francs d'argent. Il paraît qu'on en peut espérer encore une plus grande quantité, car il a été reconnu que le même minerai contenait de l'or et du platine. Ce serait une source de grands travaux pour les ouvriers de ce département. Cette mine a été découverte par un homme détenu, en ce moment, à la prison de Nîmes.

— Nous lisons dans le *Courrier de Loir-et-Cher* :

« Mercredi dernier, M. Benoît Jean, rédacteur de l'*Utopie*, revue mensuelle, dont les deux premiers numéros ont été imprimés à Blois, et les sieurs Cochet, Bertrand et Maurice ont été arrêtés à Oucques, au moment où, dit-on, il distribuait une brochure socialiste. Amenés à Blois et interrogés par M. le juge d'instruction, MM. Cochet, Bertrand et Maurice ont été mis en liberté. M. Benoît Jean, sur lequel, seul, des charges semblent peser, a été envoyé à la prison de Blois où il est écroué. »

— Le *Progrès de Tours* fait à ce sujet les réflexions suivantes :

« L'arrestation de M. Benoît Jean ne peut être qu'un acte arbitraire de plus. M. Benoît Jean, dont le journal s'imprime actuellement à Tours, compte dans notre ville de nombreux amis; et nul, parmi ceux qui le connaissent, ne pourra croire qu'il ait pu commettre quelque délit assez grave pour justifier son arrestation. Nos lecteurs ont pu juger, il y a quelques semaines, par la reproduction que nous avons faite d'un de ses articles, de la forme positive et scientifique de l'*Utopie*. Tous les articles de cette revue sont rédigés dans le même esprit de socialisme sérieux et calme.

M. Benoît Jean parcourait, depuis quelque temps, les départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire, cherchant à propager sa revue au moyen d'abonnements.

C'est là, probablement, la *brochure socialiste qu'il distribuait*, dit-on. Mais depuis quand n'est-il pas permis à un auteur, à un journaliste, de chercher des lecteurs, des abonnés?

Il se sera trouvé là, probablement, quelque maire *honnête* et peu *modéré*, excité par les circulaires ministérielles, qui aura cru rendre un grand service à la société en arrêtant pêle-mêle le journaliste et ses abonnés; et le parquet, toujours plein de zèle, aura été enchanté de mettre la main sur un *socialiste*. Nous ne pouvons voir de sérieux dans cette affaire qu'une nouvelle atteinte à la liberté individuelle; et nous ne doutons pas que M. Benoît Jean ne soit rendu bientôt, s'il ne l'est déjà, à sa famille et à ses amis.

---

(1) Voir les nos des 24 et 25 novembre.

(2) Voici par quels impôts, dans le budget de 1850, M. Passy cherchait l'équilibre entre les dépenses et les recettes:

1° *Impôt de 1 0/0 sur le revenu* (produit net, défalcation faite de la contribution personnelle; projet de loi spécial).	60 millions.
2° *Accroissement de l'impôt des patentes* (projet de loi spécial).	1 —
3° *Nouveaux droits d'enregistrement* (projet spécial).	6 —
4° *Droits additionnels sur le timbre* (projet de loi spécial).	12 —
Total des *nouveaux* impôts. . .	79 millions.
Plus l'impôt *aboli*, mais maintenu par M. Passy, sur les boissons, évalué, pour 1850, à.	88 —

M. FOULD.

Le projet du banquier M. Fould est encore bien plus rétrograde et insignifiant que celui du membre de l'Institut, M. Passy.

M. Fould, non-seulement rétablit l'impôt sur les boissons, mais il repousse l'impôt sur le revenu. Il demande les 60 millions que M. Passy trouvait dans cet impôt aux éventualités suivantes :

M. Fould ajoute aux 18 millions de taxes additionnelles sur le timbre et l'enregistrement, proposés par M. Passy, un surcroît de 21 millions, atteignant les transmissions de meubles après décès, et une estimation plus fiscale des immeubles, soit. . . . . . . 21 millions.

Sur la poste (*amende* sur les lettres non affranchies.	7 —	
Réduction sur le ministère de la guerre	8 —	(?)
— de la marine	7 —	(?)
— de l'intérieur	3 —	(?)
Excédant de l'*équilibre* de M. Passy. .	7 —	(??)
Appoint d'autres rognures et hypothèses	6 —	(???)
Somme égale à l'impôt sur le revenu .	60 millions.	

(1) Le gouvernement provisoire, en décrétant le funeste impôt des quarante-cinq centimes, avait déclaré qu'il en serait tenu compte aux contribuables sur les années 1849 et 1850. Les ressources de l'Etat étant toujours fort peu brillantes, le remboursement de cette dette devra *commencer*, pour les moins heureux parmi les contribuables : la justice le veut.

LE CŒUR DU PEUPLE. — Nous lisons dans le *Républicain du Centre* (Limoges) :

« *Saint-Léonard.* — On célèbre à Saint-Léonard une fête patronale annuelle dont l'origine remonte aux temps les plus anciens ; elle se rapporte à la délivrance d'un prisonnier, évènement qui a toujours eu le privilège d'émouvoir les imaginations populaires. Un homme qui sort des ténèbres d'un cachot pour respirer l'air libre et revoir le soleil intéresse tout le monde, parce qu'on trouve dans cet évènement particulier comme une image de la destinée de l'humanité, elle-même condamnée à vivre dans la nuit de l'ignorance et de l'esclavage, avant d'ouvrir les yeux au grand jour de la liberté.

» Donc, le jour de la fête de saint Léonard, la statue du patron de l'endroit est exposée sur le boulevard principal, enfermée dans une châsse construite en forme de prison. A l'heure convenue, une troupe d'hommes à cheval, portant le costume de leur confrérie et armés de petites massues, entoure le cachot en miniature, chacun s'empressant de donner le premier coup, et tous frappant jusqu'à ce qu'il tombe en pièces. Les libérateurs de saint Léonard s'emparent alors de la statue, et la portent en triomphe dans la ville, au milieu des clameurs joyeuses de toute la population.

» La fête n'a pas eu lieu cette année ; un sentiment d'exquise délicatesse y a mis empêchement. Il a paru inconvenant aux habitants de Saint-Léonard de renouveler cette commémoration de délivrance à l'époque où Daniel Lamazière, leur compatriote et représentant du peuple, devait se voir ouvrir la porte des cachots de par les ordres de la cour de Versailles. Toute la population a été unanime à changer ce jour d'allégresse en un jour de deuil, et les malintentionnés même (si toutefois il y en a), qui ne portaient pas le deuil dans leur cœur, en ont été réduits à le montrer sur leur figure. »

ALLIER. — Le parquet n'en avait pas fini avec les troubles de Moulins. Après la cour d'assises, le tribunal correctionnel ; mais les accusés, au nombre de huit, ont été acquittés.

UN ROMAN. — Nous extrayons la curieuse anecdote qui suit de la *Constitution du Loiret* :

« Il y a trois semaines, une jeune fille, employée comme ouvrière chez un de nos plus importants manufacturiers de la ville, fut envoyée en course dans une commune voisine.

» La voici en route. Arrivée en face de la porte, elle frappe. Point de réponse. Elle frappe de nouveau, et toujours même silence. Lasse de frapper, elle pousse la porte entr'ouverte et pénètre dans la maison. La première chambre est vide, la seconde de même, la troisième.... Elle recule épouvantée : au fond de cette pièce solitaire elle aperçoit un homme pendu ! Une autre se fût enfuie ; elle, douée d'un courage viril, pousse des cris de manière à se faire entendre des voisins, s'empare de ses ciseaux, coupe la corde, et place le pendu sur un lit qui se trouve dans la pièce. Des personnes, attirées par ses cris, surviennent. Un médecin appelé prodigue des secours au suicidé, qui peu à peu revient à la vie. Quelques jours plus tard cet homme, complètement rétabli, ne songeait plus à mourir.

Avant-hier la jeune fille, qui ne pensait déjà plus à cet évènement, reçoit une lettre. Elle était signée du père de l'homme qu'elle avait sauvé. Cette lettre était conçue à peu près ainsi :

» Ma chère demoiselle,

» Veuillez avoir l'obligeance de passer chez moi,
» telle rue, tel n°, j'ai quelque chose de la plus
» haute importance à vous dire, quelque chose qui
» touche à votre avenir. Signé : L..... »

» La jeune fille sans se douter le moins du monde de quoi il s'agissait, se rendit à l'invitation. Alors le père du jeune homme qu'elle avait sauvé de la mort : — Ma chère enfant, lui dit-il, mon fils que vous avez sauvé d'une mort certaine, vous chérit et veut vous épouser. Y consentez-vous? J'ai pris des informations. Il sait que vous êtes honnête, mais pauvre. Mon fils a de quoi. Avec lui vous n'aurez jamais à craindre le besoin. Réfléchissez.

» — J'ai tout réfléchi, répondit la jeune fille. Je ne veux pas épouser votre fils. Il a voulu se pendre et pourrait vouloir se pendre encore. Je n'ai pas la moindre envie d'épouser un homme qui, d'un jour à l'autre, peut se pendre. Il a beau être riche, rien ne me fera passer par dessus cette considération.

» Nous pouvons certifier l'exactitude du fait. La jeune fille a été inexorable, et malgré les protestations en apparence les plus sincères, elle n'a pas voulu se désister de sa résolution.

» Pourvu que le désespoir n'aille pas pousser le malheureux jeune homme à se rependre ! »

COURS DE LÉGISLATION INDUSTRIELLE AUX ARTS-ET-MÉTIERS.

M. Wolowski a ouvert vendredi dernier son cours de législation industrielle au Conservatoire des Arts-et-Métiers. Un public nombreux, en blouses et en habits, assistait à cette séance.

M. Wolowski a parcouru rapidement les sujets qu'il se propose de traiter dans ses leçons successives. Le Socialisme, comme on doit s'y attendre, y occupera une large place. Le professeur a déclaré que si le mot socialisme veut dire amélioration du sort des masses, il est socialiste, bien qu'il soit disposé à combattre les principes généraux sur lesquels les diverses Ecoles socialistes sont fondées. Il a fait un grand éloge de l'économie politique ; il a rappelé les services de cette science dans le passé, et la part que ses apôtres ont prise à la révolution de 89 ; et pour repousser le reproche fait à l'économie politique d'être sans entrailles, il a cité ce fait, qu'à la dernière exposition de l'industrie, les membres du jury, économistes pour la plupart, ont écarté de la liste de ceux qui avaient droit aux récompenses certains industriels dont les produits, magnifiques du reste, avaient été obtenus à l'aide d'une baisse excessive des salaires. Cette mesure honore sans doute les économistes qui l'ont prise, mais nous ne saurions voir en quoi elle peut disculper la science économique.

M. Wolowski a comparé les socialistes, qui veulent reconstruire *à priori* le monde industriel, aux alchimistes qui voulaient faire de l'or au moyen de diverses combinaisons des corps, tandis que l'or se trouve dans la nature et ne se fabrique pas.

Il nous semble que cette comparaison, sur laquelle le professeur a longuement insisté, s'appliquerait avec beaucoup plus de raison aux économistes. L'Ecole économiste, en cherchant la science de la production et de la consommation, de l'offre et de la demande, a mis en lumière diverses vérités, dont les socialistes ont profité pour fonder leurs théories, comme les chimistes ont profité des travaux des alchimistes pour entrer dans l'analyse de la nature. Entre les systèmes socialistes, celui surtout que M. Wolowski appelle dédaigneusement le système des couvents industriels, est précisement basé sur l'étude minutieuse et approfondie de l'homme et de la nature, des forces passionnelles et des forces matérielles. Il est essentiellement fondé sur l'observation des faits ; il faut l'ignorer complètement pour lui trouver un rapport quelconque avec les *à priori* sur lesquels les philosophes ont voulu construire ou reconstruire le monde.

M. Wolowski s'est vivement élevé contre la pensée que l'Etat doive prendre une part quelconque à l'action industrielle. Son rôle, dit-il, est de laisser la place libre à l'activité humaine. Le professeur ne veut pas voir que cette prétendue liberté n'est autre chose, dans l'organisation actuelle du crédit et de l'industrie, qu'une protection donnée au plus fort, et que nier à l'Etat le droit d'intervenir en faveur du faible, c'est comme si on lui interdisait le droit d'empêcher l'homme qui a la force matérielle de dépouiller ceux qui sont plus faibles que lui.

Le professeur a commenté une maxime de Franklin sur le travail : « Celui qui prétendra, disait l'économiste américain, que l'on peut s'enrichir autrement que par le travail et l'économie, répondez-lui qu'il est un trompeur. » Le temps sans doute donnera raison à cette maxime de Franklin, mais aujourd'hui, et en attendant une réforme sociale complète, c'est la maxime contraire qui est vraie. Quiconque vous dira que, dans la société telle qu'elle est organisée, on peut S'ENRICHIR par le travail et l'économie, répondez-lui qu'il cherche à vous tromper. On rencontre partout des hommes qui se sont enrichis dans les tripotages, jeux de bourse, spéculations hasardées et heureuses friponneries ; mais un travailleur qui n'a que son salaire aura beau économiser, il n'arrivera jamais à la fortune.

M. Wolowski, du reste, vaut beaucoup mieux que ses doctrines. Nous l'avons vu dernièrement, par une heureuse inconséquence, réclamer à l'Assemblée nationale en faveur des ouvriers à qui l'on déniait le droit de s'entendre pour résister à l'oppression des patrons. Nous ne doutons pas, et le passé nous en est un sûr garant, que sous le manteau officiel de l'économie politique, ses leçons ne popularisent des idées fécondes, libérales, et même socialistes, quoique le professeur évite de leur donner ce nom.

B. V.

VARIÉTÉS.

MODE DE LA PROPAGATION DU CHOLÉRA.

Tandis que le choléra faisait tant de cruels ravages dans les familles, attristait les cités, terrifiait les villages, on était bien venu à discuter sur cette étrange maladie ; chacun disait son mot, proposait sa recette ; il y avait, disait-on, opportunité. Telle est, en effet, l'habitude chez nous ; on parle d'un mal présent, rarement d'un mal passé, plus rarement encore d'un mal futur. L'actualité semble être la seule affaire importante pour une société où règne l'égoïsme, où l'on passe pour fou dangereux dès qu'on a foi dans la solidarité des hommes et des nations, dès qu'on est convaincu que tout n'est pas précisément bien à sa place. Nous nous attendons à ce qu'on regarde comme hors de saison les quelques lignes que nous allons cependant consacrer aux questions que soulève le mode de propagation du choléra. Parce que l'épidémie est terminée, il nous semble que c'est précisément le moment d'examiner comment on pourrait en prévenir le retour menaçant. Aussi voulons-nous appeler l'attention publique sur un travail d'un homme bien connu et bien aimé de nos lecteurs, de M. le docteur Pellarin.

On connaît la belle conduite de ce noble et courageux médecin pendant toute la durée du fléau qui a frappé d'une manière si terrible la garnison de Givet ; le *Moniteur* a rendu un hommage mérité à son dévouement infatigable. Mais M. Pellarin n'a pas seulement consacré ses soins et ses veilles aux malades ; en voyant leurs souffrances, il en a recherché les causes, et ces causes il pense les avoir trouvées. A-t-il complètement réussi? c'est ce que nient beaucoup de médecins, ce que nous avons nié nous-même. Mais nous savions que les idées de M. Pellarin étaient dignes d'un examen approfondi, et, comme elles s'appuyaient sur des faits, nous y avons réfléchi mûrement, et il nous a semblé qu'il devait y avoir quelque fondement dans ses assertions.

M. Pellarin formule ainsi sa pensée :

1° Le choléra est un empoisonnement produit par l'absorption d'un ou de plusieurs gaz délétères, exhalés des matières animales en décomposition, spécialement de celles que renferment les fosses d'aisance ;

2° L'agent de l'empoisonnement ou de l'intoxication cholérique est, selon toute probabilité, le gaz sulfidrique et sa combinaison ammoniacale ;

3° Le choléra, dans nos pays du moins, se contracte en général, par suite de l'une ou de l'autre de ces deux circonstances : fréquentation de latrines infectes, ou inspiration de miasmes émanés des matières fécales rejetées par les cholériques.

M. Pellarin appuie ses conclusions sur l'observation de plusieurs cas de choléra, dont l'origine a manifestement coïncidé avec la respiration des gaz fétides dégagés de lieux d'aisance infects. Cette observation doit-elle être généralisée, ou, en d'autres termes, le choléra n'est-il pas dû à d'autres causes, plus ou moins différentes? C'est ce qu'on ne pourrait dire. On sait seulement que toutes les émanations délétères sont également dangereuses, car l'homme est d'autant plus facilement atteint par toutes les affections morbides, qu'il est placé dans des conditions hygiéniques plus défavorables. A ce point de vue, les travaux de M. Pellarin méritent le plus sérieux examen. On doit admettre comme bien démontré que les fosses d'aisance, mal entretenues, sont une cause de calamités publiques. Ce n'est donc pas au moment même où une épidémie se répand que les conseils de salubrité doivent exercer leur action pour l'assainissement de nos habitations. Si cette action n'est point permanente, elle est, pour ainsi dire, inutile. C'est là une vérité qu'il est du devoir de la presse de rappeler, car, après le choléra de 1830, on s'est endormi dans une fâcheuse inaction ; puisse-t-on faire autrement, après celui de 1849, afin d'écarter des calamités périodiques !

BARRAL.

PETITE CORRESPONDANCE.

Montpellier. — M. B. D. — Reçu. — Nous faisons le nécessaire et attend. toujours les explic. et docum. demandés.
Nantes. — M. G. — Reçu les 114. — Le Bull. v. sera adr. demain avec les reçus. — Pris note du surplus. — Rem. affect.
Tours. — M. A. J. — Reçu les 61-90. — Fait le réab.— Compl. affect.
Orléans. M. B. — Reçu les 16. — Nous all. v. écrire.
Oran. — M. J. D. — Reçu les 12. — Compl. affect. et rem. à M. P.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS........... Un an 20 f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.
DEP. ET ÉTRANG. sans surtaxe. .... » 32 » 17 » 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois :	40 c.	Annonces anglaises....	40 c.
Cinq à 9 » »	30	Réclames-notices......	40
Dix fois et plus. »	20	Faits de publicité...	1 fr. 50

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 3 décembre.

THEATRE DE LA NATION.—Le Prophète.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Le Verre d'Eau, la Ligue.
ITALIENS.—
OPÉRA-COMIQUE.—Le Déserteur, la Part du Diable.
ODÉON.—François le Champi.
THÉATRE-HISTORIQUE. —Le Comte Hermann.
VAUDEVILLE. — Pas de fumée, Malbranchu, Daphnis...
GYMNASE. — La Faction, Malvina, Graziella, les Partageux.
THÉATRE MONTANSIER.—Ah ! quel plaisir d'être papa, 2 sans-culottes, les Anglaises pour rire, le Tigre.
VARIETES.—La Vie de Bohême, les Associés.
PORTE-SAINT-MARTIN.— Les 48 danseuses viennoises, l'Hôtel de la Tête-Noire.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — Léonce, un Homme traqué.
AMBIGU-COMIQUE.—La Jeunesse dorée.
GAITÉ. — Les Belles de Nuit, l'Ouvrier.
THEATRE NATIONAL.—Les Pilules du Diable.
FOLIES.— L'Enlèvement de Djanir.
THEATRE CHOISEUL. — Compère Guillery, Bouillir et Rôtir.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 263. Mardi 4 décembre 1849.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

PARIS.
Trois mois . . . . . 6 f.
Six mois. . . . . 11 f.
Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
AU CAPITAL, AU TRAVAIL et AU TALENT.

PARIS, 3 DÉCEMBRE.

Assemblée nationale.

La première partie de la séance n'a pas offert d'intérêt. La loi sur les étrangers a été votée. La majorité a bien voulu confirmer la naturalisation pleine et entière aux citoyens qui la tenaient du Gouvernement provisoire, mais la loi, inhospitalière dans son ensemble, maintient les réfugiés sous la main de la police et dans une situation précaire dont nous rougissons pour notre pays. Depuis que la faculté arbitraire, despotique, d'expulser les réfugiés sans jugement a été donnée aux gouvernements français, ce sont les étrangers les plus noblement dévoués à la liberté qui en ont été victimes. On connait l'arbre à ses fruits : l'expulsion arbitraire n'a jamais frappé les espions de la Russie, les intrigants cosmopolites qui sèment l'or afin de récolter les contre-révolutions, mais bien les hommes généreux qui se sont illustrés devant l'Europe en défendant la démocratie par la plume et par l'épée.

A la fin de la séance, l'intérêt commence. M. Péan demande que l'on prenne en considération la proposition qu'il a faite pour épargner aux contumaces politiques l'exposition de leurs noms par la main du bourreau.

C'est là une question de cœur et d'honneur. Quel Français sensible à la dignité de son époque et de son pays, n'a frémi en apprenant que l'exécuteur des hautes œuvres avait affiché au pilori les noms de Louis Blanc, de Caussidière, de citoyens dont nul ne pouvait définir le crime, mais dont tous connaissaient les services, et qui étaient après la Révolution de Février invoqués, célébrés comme des sauveurs !

Malheur à celui qui ne comprend pas que cette exposition fut une honte pour notre temps, qu'elle nous eût tous couverts d'infamie, si le peuple, dans une inspiration poétique et touchante, n'avait protesté par une pluie de fleurs ! Eh bien, M. Emile Péan n'a pas voulu que le monde officiel donnât deux fois le même scandale, deux fois la même preuve d'ingratitude et de barbarie. Il a qualifié de *monstruosité* le contact de la main du bourreau avec les noms de ces hommes politiques qu'une oscillation de l'opinion publique abaisse, qu'une autre oscillation peut relever, qui peuvent gouverner le pays un jour ; il a félicité M. Bérenger (de la Drôme) du mouvement de pudeur qui lui aurait fait biffer de l'arrêt de Versailles la disposition relative à l'exposition des contumaces.

M. Baroche prend la parole, et nous comprenons une fois de plus combien les ingrates fonctions du ministère public, en matière politique surtout, étouffent les sentiments humains. Non, Laubardemont n'est pas mort. A défaut de l'énergie et du talent de ses farouches devanciers, M. Baroche en a du moins toute la sécheresse : *Il n'y a, selon lui, aucune monstruosité à faire respecter la loi.* Et si la loi est monstrueuse, ô procureur-général ! N'y avait-il aucune monstruosité à torturer quand la loi autorisait la torture ? aucune monstruosité à pendre, à rouer, à écarteler, à brûler vif quand la lettre de nos codes barbares autorisait toutes ces horreurs ? La loi anglaise ordonne encore que les cadavres des coupables de haute trahison soient coupés par quartiers, puis attachés aux portes des villes. Les magistrats anglais, si entichés qu'ils soient des vieilles traditions, n'oseraient plus ordonner cette boucherie.

M. Baroche défend M. Bérenger (de la Drôme) d'avoir biffé la disposition qui ordonne l'exposition, par égard pour les condamnés ou pour les mœurs de notre temps. Il était inutile d'insérer dans l'arrêt une disposition que la loi prescrit toujours, et qui est une conséquence nécessaire de la condamnation. L'arrêt serait déjà exécuté si M. Baroche n'avait jugé à propos d'attendre l'issue de la discussion engagée devant l'Assemblée. Et soyez bien sûr, dit M. le procureur-général en terminant, que les magistrats sauront toujours faire exécuter les prescriptions de la loi.

O M. Baroche ! il est plus heureux que nous ne pensions pour nous autres *socialistes* que les lois du temps des empereurs romains et de la sainte inquisition aient été quelque peu révisées. Si le crime de socialisme était passible de gril, de peignes de fer, de lames ardentes, de la question par l'eau, par les brodequins, et enfin du cirque ou du bûcher ; si vous étiez chargé, M. Baroche, de nous appliquer ces belles inventions législatives, ce n'est pas vous qui reculeriez à ce qu'il paraît. Ah ! nous comprenons maintenant que l'on pût recruter les proconsuls et les juges du Saint-Office !

En réponse à M. Baroche, et pour lui faire sentir que le respect de l'opinion publique avait été pour quelque chose dans le retard apporté à l'exposition par effigie des condamnés de Versailles, M. Péan a fait observer que d'après le texte légal cette exécution devait avoir lieu dans *les trois jours* de la prononciation de l'arrêt. Le délai depuis longtemps est expiré. On n'a pas exécuté un texte formel.

La majorité a rejeté la prise en considération de la proposition présentée par M. Péan. Nous croyons qu'une proposition du gouvernement sur l'exposition sera discutée auparavant.

Va-t-on pilorier maintenant les contumaces de Versailles ?

La majorité, avec une charmante ironie, a renvoyé à TROIS MOIS les interpellations que M. Bac voulait adresser au ministère sur les instructions peu constitutionnelles qui auraient été données aux nouveaux préfets, d'après le *Crédit*.

Puisqu'on refuse d'approfondir la question, elle est donc bien grave.

L'Economisme financier

ET LA QUESTION SOCIALE DE L'IMPOT.

Comment et pourquoi M. Emile de Girardin pose et résout le problème des charges publiques par l'impôt de 1 0/0 sur le capital. — Conséquences qu'il en déduit.

I.

Nous avons dit que nous renvoyions les éclaircissements que nous avions à donner sur notre système au chapitre où nous traiterons de l'impôt selon M. Emile de Girardin.

Allons donc droit au but. Que propose M. de Girardin ? L'impôt sur le capital.

« L'impôt tel que nous le comprenons, dit-il, c'est » le pôle opposé à L'IMPÔT SUR LE REVENU, c'est » L'IMPÔT SUR LE CAPITAL. »

Et pourquoi, en pratique, M. de Girardin atteint-il le capital plutôt que le revenu ?

« Parce que, ajoute-t-il, le capital est la base immuable qui soit la même partout et pour tous, » partout et toujours 1 000 fr. sont 1 000 fr., mais » partout et toujours 1 000 francs ne produisent pas » la même rente.

» La rente enrichit selon l'emploi qui a été fait » du capital, et selon le pays et selon le temps.

» La rente est relative, le capital est absolu. »

Voilà une question nettement posée. Mais l'esprit subtil et profond à la fois de M. de Girardin ne pouvait s'arrêter à moitié chemin. Aussi s'est-il demandé, avec raison, si l'impôt basé sur le capital tendait à arrêter ou à développer la richesse.

Or, voici la réponse :

II.

« Pour base de l'impôt prenez le capital : aussitôt » le capital qui ne circulait pas circule, le capital qui » dormait se réveille, le capital qui travaillait redouble d'efforts et stimule le crédit. Le capital ne peut » plus rester un seul instant oisif et improductif, » sous peine d'être entamé. Il est condamné à l'activité forcée. Le capital qui était timide s'enhardit, » car un modeste intérêt ne saurait lui suffire.

» En effet, la prime d'assurance sur le capital étant » la même, soit qu'il produise 3 0/0 ou soit qu'il » produise 6 0/0 d'intérêt, le capital, par la première » de toutes les lois naturelles, la loi de conservation, » s'applique aussitôt à chercher sans relâche l'intérêt le plus élevé.

» Il n'est pas un *assuré*, si bornée que soit son intelligence ou son instruction, si faible que puisse » être son capital, qui ne se rende facilement compte » que s'il paie 1 0/0 sur un capital de 20,000 fr., il » ne sera pas indifférent que ce capital soit employé » en achats de terre produisant 3 0/0, ou en achat » de rentes sur l'Etat produisant 3 0/0, puisque dans » le premier cas la prime d'assurance équivaudra au » *tiers* du revenu, et, dans le second cas, au *cinquième* seulement.

» Cet écart entre le *tiers* et le *cinquième* du revenu, écart qui pourra s'élargir considérablement » encore, puisqu'il est des industries et des exploitations qui donnent jusques à 10, 15 et 20 p. 0/0, » est appelé, en France, à changer et redresser toute » les lois de la production et de la consommation, » faussées et violées par l'arbitraire et par l'exagération d'impôts empruntés aveuglement au Hasard » par la Nécessité.

» Lorsque les capitaux, au lieu d'aller inconsidérément à la Terre, seront ramenés dans de plus » exactes proportions vers la Rente et vers l'Industrie, la valeur vénale de la terre, qui est incontestablement trop élevée, reprendra son juste niveau. Le paysan, ayant à lutter contre un nombre » de concurrens infiniment moins grand, ne la » paiera plus que son prix réel. Alors l'extrême morcellement du sol s'arrêtera de lui-même ; alors le » cours des matières premières et des denrées alimentaires cessant d'être excessif, cessera de faire » obstacle à l'essor de notre industrie nationale et à » la solution de ce grand problème politique, glorieusement poursuivie par Robert Peel : La vie à » bon marché.

» La concentration de la propriété, en Angleterre, » dans un très petit nombre de mains, par l'effet des » lois de substitution, est l'une des causes, peut-être même la cause principale, à laquelle la Grande-Bretagne a dû sa suprématie industrielle, commerciale et maritime.

» Cela est facile à expliquer.

» Les capitaux épargnés, les capitaux accumulés, » tous les capitaux disponibles, enfin, ne trouvant » pas à se placer en achats de terres, ont dû chercher un autre emploi ; ils ont afflué vers l'industrie, puis vers le commerce, ce premier et ce second degrés après lequel arrive nécessairement la » marine. Quand le marché intérieur ne suffit plus, » ne faut-il pas aller conquérir au loin de nouveaux » débouchés ?

» Là où le sol continuera d'être morcelé, n'espérez » pas que le goût des grandes et lointaines entreprises se développe jamais, que les capitaux s'enhardissent, qu'ils bravent les risques des expéditions à longs termes.

» Toutes les nations dont le commerce a jeté un » grand éclat sont des nations qui, ayant eu à lutter » contre l'exiguité de leur territoire, ont dû chercher la puissance et la prospérité dans l'immensité » des mers. Exemples : Carthage, Venise, la Hollande, l'Angleterre ! »

III.

Tout le système de M. de Girardin est contenu dans les quelques citations que nous venons de faire.

Elles renferment l'esprit et la lettre, la théorie et la pratique, la forme et le fond, le pourquoi et le comment de la proposition du rédacteur en chef de la *Presse*.

M. de Girardin ajoute : « Non-seulement nous n'éludons pas la critique, mais nous la provoquons. »

A cette franche déclaration répondons d'une manière non moins loyale. Nous n'entendons nullement, dans les pages suivantes, faire une critique du système d'impôt de M. de Girardin ; — M. de Girardin est dans le vrai ; il frappe le capital, moins du-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
DU LUNDI 4 DÉCEMBRE 1849.

LETTRE VILLAGEOISE.

II.

Monsieur le rédacteur,

C'est avec un vif sentiment de joie et de reconnaissance que j'ai trouvé dans votre numéro du 30 novembre.

la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire. C'est pour moi une autorisation à entreprendre la tâche dont je vous ai soumis le projet. Me voici donc toute prête à m'en acquitter du mieux qu'il me sera possible.

Avant de vous entretenir de l'impression que produisent chez nous les faits politiques, je crois qu'il sera bon de vous donner connaissance, par une rapide esquisse, de l'aspect et des mœurs de notre société.

La manière de vivre des habitants d'un pays, le genre de relations qu'ils ont entre eux, et jusqu'à la nature même du territoire qu'ils occupent, tout influe sur leurs opinions et sur leurs manifestations politiques. Il me semble presqu'impossible que les populations industrielles des villes puissent avoir les mêmes sympathies et les mêmes tendances que les gens spécialement occupés d'agriculture. Les intérêts ne peuvent pas être égaux là où les besoins sont différents, et trop souvent, hélas ! en satisfaisant aux exigences les plus impérieuses des uns, on sacrifie les nécessités plus pressantes des autres.

Certaines mesures générales en agissant par contre-coup sur telle partie de la nation, y amènent des effets tout contraires à ceux qu'elles ont produits sur une autre partie de cette même nation ; de là naissent et des résistances qu'on ne peut deviner ne sachant d'où elles émanent, et des adhésions sur le caractère desquelles on se méprend souvent.

Aujourd'hui que l'établissement du suffrage universel donne à toute volonté qui est censé se connaître et disposer d'elle-même, une part dans le gouvernement du pays, il est plus que jamais bon de connaître, autrement que par leurs effets, les volontés investies de ce pouvoir ; c'est dans leur nature, c'est dans leurs causes, c'est dans leur origine même, qu'il est bon d'étudier ces volontés si différentes, si opposées, et qui cependant doivent et croient, pour la plupart, converger vers le même but.

Tandis que les politiques exclusifs ne veulent envisager le fait que dans un sens absolu et dans des résultats immédiats, ceux qui voient mieux et plus loin cherchent à s'expliquer, par l'histoire du passé, les actes du présent, et à en faire ressortir les modifications possibles de l'avenir.

Il sied bien au *Constitutionnel* et aux autres journaux ayant la même étendue et la même portée dans les vues, il leur sied fort bien de parler sans cesse, à tort à travers, d'un résultat que leur a valu le suffrage universel, et de tirer de ce résultat toutes les conséquences justificatives d'un nouveau despotisme, comme de la boîte donnée à Pandore par tous les dieux de l'Olympe durent sortir tous les maux qui se sont répandus sur la terre. Le *Constitutionnel* et ses pareils voient dans les rapports de notre nation avec le chef qu'elle s'est donné une parfaite identité avec ceux qui s'établirent entre les Danois et leur roi, quand, en 1660, fatigués du pouvoir des grands, ils le déclarèrent législateur et souverain maître de leurs propriétés et de leurs vies, et lui attribuèrent tous les pouvoirs, excepté celui de révoquer l'acte par lequel il devenait despote.

Le *Constitutionnel* est dans le vrai en raisonnant ainsi, grâce au point de départ qu'il prend ; il lui suffit en effet de synonymer les cinq millions et demi de suffrages avec les cinq millions et demi de volontés, — et vraiment, pour des politiques pur sang, l'effort n'est que simple et naturel.

Mais il est des gens qui réfléchissent même à propos de politique, et ces gens-là se disent que, dans la France telle qu'elle est aujourd'hui, le suffrage universel n'est encore qu'un principe fécond pour l'avenir, il est vrai, mais non réalisé dans son application présente. Pour que le *vote* de chacun soit bien le fait exprimé par le mot, il faut que ce *vote* soit libre et volontaire ; or, il n'y a de liberté et de volonté que dans l'indépendance et dans la connaissance relative de soi aux autres et des autres à soi.

Ces gens, qui réfléchissent parce qu'ils observent, savent bien que la majeure partie des électeurs sont privés par leur position sociale de l'indépendance nécessaire à la légitimité morale de leur vote, et plus encore privés des lumières qui peuvent faire de ce vote un choix, et non une loterie.

Pour que le principe du suffrage universel devienne une vérité, il faut donc que tout électeur arrive à disposer librement de sa voix, par l'indépendance de sa position et par les lumières de son esprit et de sa conscience. C'est à la recherche de ce résultat que se dévouent les hommes de bon vouloir qui s'occupent de la chose publique ; c'est le but final que se propose enfin tout républicain démocrate.

Les réformes successives qui doivent conduire dans cette voie de perfectibilité, n'établissent leur autorité que par l'observation constante, exacte, précise des faits sur lesquels elles doivent porter.

Pour travailler à l'indépendance matérielle, morale et intellectuelle de ses concitoyens, il faut savoir en quoi et comment se trouve gênée cette indépendance selon les différentes positions sociales qu'ils occupent.

Une enquête générale, dirigée par un esprit d'égalité et par un sentiment de fraternité, sur chaque point du corps social, serait, je crois, une bonne œuvre ; si de toutes parts des hommes d'observation et de dévouement apportaient patiemment et modestement aux hommes d'action des renseignemens spéciaux et détaillés sur telles et telles situations qu'ils peuvent apprécier, l'œuvre d'un pouvoir ainsi édifié deviendrait plus facile et plus sûre. Un ministre des finances n'a-t-il pas fait de chacun de ses contrôleurs autant de statisticiens, obligés de lui répondre sur une série de questions fort compliquées ? L'unique but de cette grande enquête administrative était de ne laisser rien, ici ou là, dedans ou dehors, en meubles ou en immeubles, en bêtes ou en hommes, en productions de la terre ou même en air respirable, rien enfin qui pût échapper à la perception de l'impôt.

Eh bien ! ce qu'on a fait officiellement pour de l'argent, tâchons de le faire, nous, volontairement pour la science sociale, pour l'amélioration du sort de nos concitoyens, pour les progrès de notre organisation, pour le bien-être, la moralisation et la gloire de notre patrie.

A chacun sa tâche. Je m'enferme, moi, dans la petite circonscription du pays où je vis, et je redirai tout ce que j'y vois, tout ce que j'en sais, tout ce que j'en pense.

Vous savez, monsieur, qu'en concentrant son at-

rement que nous, mais il le frappe : aussi accepterions-nous immédiatement et de grand cœur l'impôt *unique* sur le capital, comme un immense progrès accompli dans le plus important des services publics.

Là n'est donc pas la question pour nous : nous la portons plus haut, nous l'élevons où M. de Girardin n'a pas craint de la placer par ces mots :

« L'impôt sur le capital c'est l'œuf de Christophe » Colomb ; c'est là pyramide qui, assise d'aplomb » sur sa base se consolide d'elle-même par sa propre » pesanteur, tandis que renversée et posée en équi» libre sur son sommet, cette pesanteur est un obs» tacle qui ne se peut vaincre que par le concours » permanent d'immenses échafaudages et l'emploi » de toutes les puissances de la mécanique, c'est le » torrent qui creuse son lit, c'est la révolution sans » les révolutionnaires, c'est le progrès sans la per» turbation, c'est le mouvent sans le chaos, c'est » enfin l'idée simple et la loi vraie. »

A cela nous répondrons, non ! l'impôt unique sur le capital ne met pas « d'aplomb sur sa base, la pyramide sociale. »

La pyramide sociale ne sera d'aplomb que lorsqu'une ligne tombant du sommet passera par le centre de la base.

Or, cette ligne et la pyramide sociale elle-même sont aujourd'hui déviées de la perpendiculaire par cette force d'écart perfide et meurtrière que l'on nomme USURE ou exploitation de l'homme.

La loi supérieure de la formation, de la distribution, de la consommation des richesses peut seule résoudre la question sociale, car basée sur la justice, elle repousse l'iniquité. — Fondée sur le travail, elle rejette l'exploitation financière.

Or, il nous semble que M. de Girardin, tout en se demandant si l'impôt qu'il propose tend à arrêter ou à développer la richesse, sacrifie trop le travail à la richesse de spéculation.

Nous sommes partis d'un principe diamétralement opposé : nous faisons rude guerre au capital de spéculation pour le pousser à s'associer au travail.

Donc les observations que nous allons soumettre à M. de Girardin, n'ont d'autre but que d'amoindrir l'importance qu'il accorde au capital financier dans la question économique et sociale.

(*La suite à demain.*)

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les lignes suivantes, que nous trouvons dans le *Journal du Loiret*. Si l'autorité ne faisait pas droit à cette réclamation, il ne resterait plus qu'à en appeler à l'indignation de tous les cœurs honnêtes, de tous ceux chez qui les opinions politiques n'ont pas étouffé tout sentiment humain.

« Le 23 juillet dernier, la cour d'assises du Loiret a condamné M. Alfred Louvet, pour cris séditieux, à deux ans de prison et 4 000 fr. d'amende.

» Le jeune Louvet, frère de M. Louvet, candidat socialiste aux dernières élections, est à peine majeur. Nous n'avons pas à voir si cette peine n'a pas été trop sévère pour la jeunesse de l'accusé, pour son inexpérience et son peu de portée politique. Il y a chose jugée, et notre respect est acquis à l'arrêt de la cour.

» Mais M. Alfred Louvet, en vertu des règlements, a été transporté dans une prison centrale, à Melun, au milieu des filous et des voleurs. C'est contre cette effroyable égalité que nous réclamons. Entre nos opinions politiques et celles de M. Louvet la distance est immense; mais nous nous plaçons ici sur le terrain de l'humanité, et nous demandons s'il n'y a pas une terrible aggravation de peine dans cette réunion d'un enfant de 21 ans, condamné pour délit politique, avec les hommes condamnés pour vol et pour crime. M. Louvet demande à être réintégré dans la prison d'Orléans et y subir sa condamnation. Il serait facile à l'administration d'obtenir cet adoucissement à une peine que toutes les opinions ont trouvée sévère. C'est sur le réquisitoire de M. le procureur-général que Louvet a été condamné, c'est à M. le procureur-général lui-même que nous soumettons notre demande fondée sur des raisons d'humanité pure. Le caractère de M. Leserrurier nous autorise à espérer son intervention pour que cette demande soit favorablement accueillie. »

Le procureur de la République a fait saisir aujourd'hui, aussitôt après sa publication, une brochure intitulée : *Le 13 Juin, par Ledru-Rollin*, imprimée par M. Schneider, à Paris.

La poursuite est dirigée contre l'imprimeur et tous autres publicateurs de l'écrit : 1° pour excitation à la haine et au mépris du gouvernement de la République ; 2° pour apologie de faits qualifiés crimes ou délits par la loi pénale. (*Communiqué.*)

Le 13 juin, par Ledru-Rollin.

C'est un procès jugé, mais non plaidé.
(*Cambacérès, à l'occasion du 9 thermidor.*)

M. Ledru-Rollin vient de publier une brochure qui roule sur deux sujets intimement liés, sur des faits maintenant bien connus et bien appréciés de tous les partis : l'attaque de Rome par la *république* française, et la journée du 13 juin.

La manifestation du 13 juin s'est produite à Paris, à Lyon, à Strasbourg, à Colmar et sur vingt autres points de la France, non pas en vertu *d'une vaste conspiration ramifiée*, cette pierre philosophale cherchée par les parquets de tous les régimes, mais par l'impulsion d'un sentiment commun et spontané dont les démocrates furent animés à la suite de faits publics, d'actes officiels. L'article 5 de la Constitution, qui rendait inviolable pour la France la liberté de tous les peuples, les déclarations de M. Odilon Barrot certifiant que *la France ne voulait pas concourir au renversement de la république romaine*, l'attaque de Rome du 30 avril, le vote de réprobation de l'Assemblée constituante, la missive du président au général Oudinot traitant ce vote comme un fait non avenu, l'attaque de Rome par récidive, le bill d'indemnité accordé à cette politique par une majorité législative dont le droit cesse aux limites de la Constitution, voilà quelles sont les causes de la manifestation du 13 juin. Ne cherchez pas les pièces du *complot* ailleurs que dans le *Moniteur* officiel et dans les débats de l'Assemblée législative.

Un élan général et spontané résultant de la politique suivie en Italie, de cette politique qui tuait directement la liberté italienne, frappait par contre-coup la liberté hongroise, et démantelait la France de tous les remparts moraux et matériels qu'elle pouvait opposer à l'hostilité du Nord, telle a été la cause unique du 13 juin. Tous les proscrits, sur quelque terre que la persécution les ait jetés, ont exposé de la même manière et le mobile qui les fit agir et les faits dont ils furent témoins. Ecoutez Considerant, Félix Pyat, Rattier, Louis Vauthier, Ledru-Rollin, tous retracent les mêmes griefs, tous reproduisent le même récit, tous expriment les mêmes espérances.

L'écrit de M. Ledru-Rollin est plein de verve oratoire, l'expression est brûlante ; quant à l'idée, nos lecteurs la devinent ; il n'y a pas deux manières de juger l'expédition romaine pour un républicain véritable. L'auteur repousse en quelques mots les calomnies ridicules qui ont mis en question son courage personnel, mais il ne s'y arrête pas longtemps. Il a raison. Tous ceux qui n'ont pas voulu prendre, après le 13 juin, la consigne des partis triomphants, tous ceux qui ont cherché sincèrement la vérité, savent à quoi s'en tenir sur cette journée. Ledru-Rollin, avec ses collègues de la Montagne, a passé la matinée rue du Hasard. Lorsque la manifestation fut coupée sans sommations préalables, lorsque les chevaux furent lancés, les baïonnettes croisées sur une foule désarmée, lorsque le sang coula, les Montagnards se rendirent au Palais-National. Ils y trouvèrent un noyau de la légion d'artillerie, convoqué régulièrement par l'état-major. Jugeant l'assistance d'un corps de la garde nationale nécessaire pour les protéger contre les violences dont Paris était le théâtre, ils se rendirent avec cette escorte aux Arts-et-Métiers ; l'artillerie n'avait pas de munitions, à peine une cartouche par homme ; elle n'allait pas au Conservatoire pour se battre, mais avec l'espérance de rallier le plus d'ouvriers, de gardes nationaux, de soldats possible, dans une protestation pacifique contre l'attaque de Rome. Les officiers et les représentants donnent la consigne de ne point tirer, de respecter les soldats du poste et leurs armes, de ne point élever de barricades. Cependant la charge bat dans la rue, un régiment de ligne s'avance. Contrairement aux ordres formels et généralement observés des représentants, plusieurs coups de feu sont échangés en avant de la grille. Qui les a tirés, du côté du peuple ? M. Ledru-Rollin rappelle ici un remarquable incident du procès :

Et ces bandes en blouse sorties de la Préfecture de police (plusieurs témoins en ont déposé sans être contredits) ; ces faux ouvriers aux mains blanches, aux souliers vernis (voyez le *Moniteur*), marchant en légion d'émeute aux Arts-et-Métiers, puis disparaissant tout à coup, non pourtant sans avoir laissé leur empreinte au Conservatoire ; car je me rappelle deux de ces héros de nuit, fusil à l'épaule, pistolets aux reins, criant ; Vive la République romaine ! et qui se sont rués sur moi dès qu'ils m'ont vu sous les baïonnettes.

La troupe avance, dépasse la grille, paraît disposée à faire feu, les artilleurs ont mis la crosse en l'air, on va chercher les représentants, tous avancent, en écharpes, jusqu'à toucher les baïonnettes, essaient vainement de faire écouter leurs voix. Etaient-ce des lâches ?

Et bientôt après, quand ils sont refoulés dans la salle d'exposition des machines, qui se tient à l'arrière-garde, c'est-à-dire à la place la plus voisine des fusils chargés, qui cherche à faire entendre aux soldats que la manifestation s'accomplit dans leur intérêt, dans l'intérêt de leurs frères livrés à Rome à des périls sans gloire ? Ce sont les représentants en écharpes. Dans la salle des machines, on les couche en joue une seconde fois ; nul d'entre eux ne recule ; des hommes désarmés, décidés à ne pas combattre et sans responsabilité politique à soutenir, brisent des vitres et disparaissent pour éviter une absurde et stérile effusion de sang ; mais Ledru-Rollin, mais Considerant, mais Guinard restent impassibles. Parmi les représentants, les uns demeurent prisonniers, les autres se retirent quand ils n'ont plus personne à protéger de leur présence, quand la force armée a quitté le bâtiment, quand les salles sont vides. C'est alors que Ledru-Rollin, Considerant, quelques officiers et gardes de l'artillerie, s'en vont lentement par le jardin comme des hommes dont le courage et le dévouement se sont vus trahis par la fortune, mais nullement comme des fuyards passant à travers des vasistas pour échapper à des baïonnettes.

M. Ledru-Rollin, qui déjà une fois à Moulins avait pu faire connaissance avec les baïonnettes, et les épées nues, n'insiste pas sur son attitude personnelle au Conservatoire; tous les amis de la vérité pouvaient la connaître; il s'occupe surtout de la République menacée, de l'avenir du pays compromis. Il appelle en terminant tous les républicains à la concorde en présence de la Hongrie égorgée, des provinces rhénanes comprimées, de la liberté italienne au tombeau, des armées du Nord qui se massent, comme en 1792, sous de faux prétextes, et auxquelles nous ne pouvons plus opposer que notre courage, car nous avons tué la sympathie des nations pour notre cause, et nous ne la ressusciterons pas sans faire des miracles.

Le *Moniteur* contient la nomination de M. de Lacoste, ancien préfet, aux fonctions de commissaire extraordinaire du gouvernement dans la 6e division militaire, et de préfet provisoire du département du Rhône.

Cette nomination est précédée d'un rapport assez banal de M. Ferdinand Barrot, ministre de l'intérieur.

Si ce n'est sur la question de l'impôt des boissons, des difficultés ont surgi, à ce qu'on assure, entre le président de la République et son conseil, sur la question d'amnistie.

Il ne s'agirait plus de l'amnistie des transportés de Belle-Isle, qui a été, par le fait effectuée en détail et comme en cachette. Mais on commence à reconnaître qu'on a maladroitement laissé perdre la popularité qu'on aurait pu recueillir de cet acte de clémence, si semblable à un acte de justice ; et cet excellent effet moral, si fâcheusement émietté, on penserait à l'aller chercher maintenant jusque dans l'amnistie des détenus de Doullens.

Le ministère recule naturellement devant une aussi grave mesure. De là, un peu d'embarras dans les régions officielles. (*Evénement.*)

On lit dans les journaux du soir :

M. Desmousseaux de Givré a déposé, sous la forme d'un article additionnel à la loi du budget, la proposition suivante :

« Les membres de l'Assemblée nationale font abandon à l'Etat, pour l'année 1850, du tiers de leur indemnité. »

Nous proposons, nous, comme complément, la proposition suivante :

M. Desmousseaux de Givré et tous les membres qui ont des revenus personnels, en font abandon à l'Etat pendant l'année 1850, afin de se mettre sur le pied de l'égalité avec ceux de leurs collègues dont ils veulent réduire l'indemnité.

Nouvelles importantes.

Il paraît certain que samedi soir, après quatre conseils des ministres tenus la semaine dernière à Londres, et malgré la vive opposition de lord Palmerston, le gouvernement anglais a résolu d'abandonner complètement la Turquie dans la question des réfugiés hongrois.

L'ambassadeur anglais à Constantinople, sir Stratford-Canning, est rappelé.

L'escadre de l'amiral Parker reçoit l'ordre de se retirer à Malte.

M. de Brunow a retiré les notes de la Russie et a fait une déclaration de pleine et entière satisfaction au nom de son gouvernement.

Lord Palmerston sortira sans doute du ministère.

Ces nouvelles sont graves.

La guerre des démocraties et des nationalités d'une part, des monarchies oppressives de l'autre, se prépare depuis longtemps en Europe. L'Angleterre passe aux rois absolus et rentre dans la sainte-alliance, à sa place de Waterloo.

Mais la nation britannique suivra-t-elle son gouvernement jusqu'au bout dans la grande guerre des Peuples ?

Il est de mode, depuis quelque temps, de décerner des éloges hyperboliques à l'administration financière du gouvernement de juillet, et de repousser, comme inspirées par une aveugle partialité, les moindres objections et les plus simples incertitudes soulevées contre la sagesse ou la supériorité de cette administration.

Or, voici ce que nous lisons dans une lettre écrite le 7 novembre 1847, peu de mois avant la catastrophe de Février, et insérée dans un des derniers numéros de la *Revue rétrospective* :

« Notre situation n'est pas bonne. A l'intérieur, *l'état de nos finances, après dix-sept ans de paix, n'est pas brillant*. »

Et quelques lignes plus bas :

« *Nos finances sont délabrées.* »

Le signataire de cette sentence si péremptoire n'est autre que le prince de Joinville, et le personnage auquel il s'adresse est M. le duc de Nemours, régent futur du royaume, dans le portefeuille duquel elle fut saisie lors de l'invasion populaire des Tuileries, au 24 février 1848. (*Voix du peuple de Marseille.*)

---

tention sur un point très peu étendu, elle prend assez d'intensité pour donner l'intelligence de bien des choses et la divination de quelques autres. A chacune des élections qui se sont faites chez nous depuis deux ans, quand je cherchais à les prévoir, j'hésitais certainement sur le résultat définitif provenant de tout le département ; mais je ne me trompais guère sur celui de l'arrondissement, et je n'ai jamais erré de dix voix sur cent dans les élections cantonales.

Ainsi donc, c'est mon canton, mon canton seulement que je vais vous dépeindre, et dont je vous entretiendrai; mais si je sais être exacte et fidèle dans mon étude, j'espère qu'il en sera de cette étude ce qu'il en est de toute figure peinte d'après nature ; elle a sur les figures de fantaisie l'avantage d'une animation et d'une vitalité qui y font découvrir par ceux qui la regardent une foule de ressemblance avec d'autres figures connues.

Il n'y a guère chez nous que deux classes sociales très marquées, très distinctes, et sans intermédiaires ; des propriétaires en petit nombre entre lesquels le terrain se trouve partagé, et des métayers ou colons qui, en vertu d'une association annuelle exploitent ce terrain par métairies ou domaines, pour le compte et au profit des propriétaires. Les arrangements établis entre eux et consacrés par l'usage sont tels que le métayer le plus laborieux, et placé dans les circonstances les plus favorables, ne peut prétendre tirer d'autre fruit de son travail, lequel est dans certaines saisons de 18 heures par jour, que l'absolu et strict nécessaire ; s'il gagne au jour le jour de quoi nourrir, vêtir et abriter, tant bien que mal, lui et sa famille, il doit s'estimer heureux, borner là son ambition et s'interdire les préoccupations de l'avenir, car non-seulement il sait qu'il ne laissera à ses enfants que leurs bras, mais sa vieillesse à lui-même devra être abandonnée aux éventualités des ressources et de la bienfaisance de sa jeune famille.

Ainsi privé de la somme de bien-être qu'il faut que l'homme possède pour atteindre à une certaine élévation de sentiments ; abandonné d'ailleurs à l'ignorance et à tous les maux qui découlent de ce véritable péché originel, notre paysan est-il défiant et soupçonneux, par crainte, par souffrance et presque par nécessité ; il végète tristement dans un milieu de passions étroites et mesquines, qui presque toutes viennent aboutir à l'envie..... La possession de cette terre qu'il cultive pour d'autres est son idéal de bonheur. L'heureux, à ses yeux, c'est le riche, c'est le propriétaire ; mais sa timidité naturelle, l'incessant labeur qui circonscrit son imagination, et d'ailleurs la douceur inhérente à son caractère, l'empêchent de rêver à de grandes spoliations ou à des bouleversements révolutionnaires ; il n'oserait ni ne voudrait dépouiller ses maîtres ; mais il commet sur eux d'incessantes petites rapines, et regarde ses larcins comme butin de bonne prise.

Pour le propriétaire, il a les torts de l'homme qui possède au delà du droit naturel ; il est avide, insatiable, et la soif de la propriété s'irritant toujours en proportion de la satisfaction qui lui est accordée, il est aussi, envers le paysan, injuste, hautain, méprisant et déclamateur comme l'est toujours celui qui a tort.

Il résulte de ces dispositions respectives une lutte sourde, latente, ou tout au moins des rapports sournoisement hostiles. Voilà quelle est la nature des liens qui rattachent l'une à l'autre nos deux principales classes sociales.

Cependant, les occupations essentiellement agricoles de toute la population de cette contrée lui donnent des mœurs simples et douces; la misère des pauvres ne les corrompt ni ne les flétrit, la fortune des riches ne les énerve pas par le luxe, et en ne considérant les choses que dans leur manière d'être apparente et positive, il faut se louer de la douceur, de l'honnêteté et de l'harmonieux accord qui règne en ce pays, dans lequel, à défaut de doctrines plus généreuses, celle de l'intérêt bien entendu produit d'assez bons résultats.

C'est que pauvres et riches, ayant besoin les uns des autres, se rendent de mutuels services, et que le propriétaire, tout en s'enrichissant par l'augmentation, et surtout par l'amélioration de son bien, peut aussi adoucir le sort des gens qu'il emploie. Ainsi, celui qui *jouit bien*, c'est-à-dire qui tire de ses domaines le plus de revenu possible, est celui dont les métayers sont les plus heureux.

Mais ce qui surtout donne au pays un aspect placide et bénévole, c'est la pratique commune au riche et au pauvre de quelques simples et modestes vertus. Egalement et réciproquement hospitaliers, le propriétaire a presque toujours *la nappe mise*, et offre au paysan, qui vient chez lui pour quelque motif que ce soit, le pain, le vin et le fromage; le métayer, si pauvre, si nécessiteux soit-il, ne refuse à personne une place à son foyer, un siége à sa table frugale, une part de sa soupe, un abri pour la nuit.

Enfin, ce qui, malgré sa misère, malgré sa grossièreté, conserve au paysan une partie de son innocence et de sa bonté native, c'est le travail. Le riche propriétaire n'exclut pas de ses habitudes cet agent moralisateur; il préside lui-même dans les foires, par quelque temps qu'il fasse, à l'achat et à la vente de ses bestiaux ; non seulement il surveille les travaux agricoles, mais souvent même il s'y associe et les partage; son vêtement est d'une autre coupe, et d'une étoffe plus fine que celui du paysan, mais il est toujours simple ; sa table est plus abondamment servie, sa demeure plus confortable ; mais dans sa demeure comme sur sa table, comme sur ses habits, le pauvre n'a pas à remarquer ce luxe des villes, si insultant et si irritant pour la misère.

Enfin, le propriétaire comme le paysan ne s'éloignent pas de la nature et conservent quelques-unes des traditions de l'instinct. L'instinct inspire rarement les grandes vertus, les dévouements sublimes, mais il préserve au moins l'homme des champs de la dépravation des villes.

Vous le voyez, monsieur, ce n'est ni un pamphlet, ni une déclamation que je vous adresse. Je crois que la justice et la vérité ont plus de force et de pouvoir que la violence et l'exagération, et que c'est précisément en voyant les erreurs et les souffrances intérieures d'une société d'apparence calme et paisible qu'on est plus sûrement et plus moralement conduit à chercher des réformes douces et praticables.

Je ne blâme pas les écrivains qui veulent attirer la commisération sur les maux du peuple en le montrant dans des tableaux révoltants de misère et d'infamie. Mais, je crois que le défaut de ces peintures, outre l'endurcissement qu'elles peuvent déterminer en émoussant la pitié, je crois que leur défaut est encore de passer plus souvent pour l'exception que pour la règle.

Quant à moi, je n'ai pas besoin d'outrer mon appréciation, pour en faire ressortir les détestables résultats politiques dont je vous ferai part. Je vous montrerai, monsieur, comment d'honnêtes gens, qui manquent seulement de lumière et d'entente sur les intérêts publics, peuvent entraver la marche du progrès dans les institutions politiques du pays, et, j'espère d'ailleurs continuer et achever mon tableau sans donner à personne le droit d'en méconnaître la vérité.

Veuillez agréer, monsieur, etc.,

UNE CAMPAGNARDE.

SOUFFRANCES DE LA SICILE.

Ce n'est pas à Rome seulement, c'est dans toute l'Italie, que le sentiment de liberté, de nationalité, qui se manifeste depuis 1847, a été immolé avec la complicité de la France. En Lombardie, dans le Piémont, la soi-disant *République* française s'est contentée du plus complet abandon. En Sicile, elle a intrigue contre le mouvement d'émancipation, l'a paralysé par des négociations perfides. A Rome, elle est allée plus loin, comme si elle s'estimait heureuse de trouver dans la ridicule confusion du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel, un prétexte pour attaquer enfin la liberté d'un peuple en face, et pour donner de sérieux gages à l'absolutisme du nord. La *République* française a tué par les armes cette indépendance italienne qu'elle avait abandonnée en Piémont, en Lombardie, et fait tomber en Sicile dans ses pièges diplomatiques.

Bien que les circonstances de l'immolation aient été variées, la démocratie doit une part égale de sympathie et de regrets aux martyrs de la liberté, dans toutes les parties de l'Italie, et nous insérons avec empressement la lettre suivante adressée à la presse républicaine de Paris, par les réfugiés de Sicile :

Paris, 27 novembre 1849.

Monsieur le rédacteur,

Quelle que soit la répugnance que puisse éprouver un proscrit politique, de faire un appel, en quelque sorte posthume à l'opinion de l'Europe en faveur de sa cause, il y a des circonstances où cet appel est pour lui un devoir d'honneur, un acte de piété filiale.

C'est le sentiment de ce devoir qui m'engage à recourir à votre journal aujourd'hui. Je ne demande à vos sympathies, ni une tardive défense d'une cause tombée, ni des conseils d'humanité au vainqueur, dont l'autorité pèse sur mon pauvre pays de toutes les rigueurs d'une restauration haineuse. Veuillez seulement donner dans les colonnes de votre journal une place au simple exposé qui va suivre, et qui intéressera à un haut degré vos lecteurs, habitués à ne pas séparer, en politique, l'intérêt du moment de la moralité publique, du respect humain, de la pudeur.

Toute la presse libérale de l'Europe a enregistré avec soin les phases de la révolution sicilienne. Cette révolution, qui a précédé l'établissement de la République en France et le mouvement régénérateur de l'Italie, a eu le bonheur d'avoir été accomplie au nom d'un droit incontestable obstinément contesté. C'était sa force et le gage de sa durée. Mais la question vitale de cette révolution n'était pas seulement dans les systèmes et les opinions politiques, elle était surtout dans l'indépendance nationale. Aussi, lorsqu'au lendemain de son affranchissement, la Sicile a voulu régulariser et organiser sa victoire, un des premiers actes de son parlement, convoqué conformément à l'esprit de la Constitution de 1812, a dû être la déclaration solennelle de la déchéance des Bourbons. Cette déclaration, adoptée à l'*unanimité* par tous les députés et tous les pairs dans l'acte du 13 avril 1848, et acclamée par le peuple sicilien d'un bout à l'autre de l'île, a été le premier dogme politique et l'âme de la révolution jusqu'au jour suprême de sa chute. Trahie par le sort des armes, tuée, elle aussi, dans les plaines de Novare, où le drapeau italien essuyait sa journée de Waterloo, la Sicile mourait frémissante et non résignée ; mais elle mourait sans démentir sa foi politique, sans désavouer le principe capital de sa révolution. Son parlement s'est *prorogé*, voulant donner par cette forme un caractère temporaire à sa dissolution, un gage de confiance à sa foi dans l'avenir. Son parlement s'est prorogé sans avoir révoqué aucune des mesures fondamentales qu'il avait prises pendant le temps de sa durée ; il a laissé surtout intact le dogme révolutionnaire de la déchéance d'une dynastie qui n'avait plus aucun droit sur la Sicile.

Ma patrie est tombée, mais la victoire matérielle ne suffit plus aujourd'hui au roi de Naples.

Il n'avait pas reconnu l'existence légale du parlement lorsqu'il traitait avec la Sicile par l'intermédiaire des amiraux des puissances médiatrices, et maintenant il fait tout ce que la séduction et la violence peuvent conseiller pour obtenir l'annulation de l'acte de déchéance adopté par le même parlement. Il s'est d'abord adressé aux pairs du royaume, que leurs traditions aristocratiques et les faveurs qu'ils peuvent attendre de la cour pouvaient faire paraître plus susceptibles de faiblesse. Eh bien ! quoique la pairie, en Sicile, compte dans son sein, non seulement les grands du royaume, mais encore tous les dignitaires de l'Eglise, même le provincial des jésuites, l'acte de révocation de la déchéance n'a pu obtenir que 21 adhésions sur 180 noms qui figurent à la chambre. On peut citer ce chiffre avec orgueil, car il donne la mesure de la conscience publique dans une question capitale, dans une question d'honneur national pour le passé, et de légitime espérance pour l'avenir.

Vingt-un noms, dont deux seulement apostats volontaires, et dix-neuf trembleurs cédant à des exigences tellement impérieuses, qu'elles pourraient presque servir de titres à l'indulgence du pays ! Mais vingt-une signatures ne pouvaient ni satisfaire la dignité de la royauté méprisée, ni constituer pour la Sicile un suicide politique ; force était donc au vainqueur d'user de la victoire pour arriver à ce triomphe, et il s'y prend à sa manière.

Deux anciens serviteurs du gouvernement napolitain, membres de la chambre des députés, MM. Pinelli et Maimone (dont le pays a enregistré la facile apostasie), ont reçu la mission de colporter l'acte de révocation de la déchéance de maison en maison, de retraite en retraite, en quête des signatures de leurs anciens collègues du parlement. Ils sont accompagnés de gendarmes et munis des pouvoirs nécessaires pour assurer le succès de leur entreprise. Ils ont le pouvoir de lier et de délier, c'est-à-dire d'accepter des signatures ou de prononcer des destitutions, des spoliations et l'emprisonnement. Il est facile de prévoir l'issue d'un pareil expédient. Le prince Palagonia, *gentilhomme de la chambre* du roi, a pu refuser sa signature au nom de sa conscience à son maître en personne. Monsignor Turrisi, chantre de la chapelle royale à Palerme, a pu recevoir, pendant l'office divin, l'avis officiel de sa destitution de la bouche d'un aide-de-camp du général Filangieri ; mais les Régulus sont rares partout, et ils sont difficiles surtout là où on demande à un père de famille, le couteau sur la gorge, le pain de ses enfants ou une signature, une simple signature contre une cause qu'on fait regarder comme perdue !

Les pairs et les députés de Sicile, qui ont préféré l'exil au spectacle des convulsions de leur patrie vaincue, protesteront, j'en suis sûr, contre tout acte émané de la corruption et de la violence, contre tout acte essentiellement irrégulier et illégal, revêtu de signatures extorquées. En attendant, vos lecteurs me sauront gré, sans doute, de prémunir leur conscience politique contre tout mensonge de la diplomatie absolutiste en ce qui concerne ma malheureuse patrie.

Hyacinthe CARINI,
Colonel au 1er régiment de cavalerie.

EXTÉRIEUR.

La situation des Etats romains est toujours la même. Les arrestations continuent, 140 personnes ont été incarcérées dans la seule nuit du 14 novembre. Les espions fourmillent et se glissent partout : la presse est bâillonnée, les journaux sont arrêtés à la poste, les lettres ouvertes et supprimées pour peu qu'elles déplaisent à la police pontificale. L'argent manque toujours. Le pro-ministre des finances, Galli, a donné ordre à ses subordonnés d'engager les citoyens à se servir des bons du trésor : mais cette recommandation produit peu d'effet. Ils avaient cours sous la République parce qu'à cette époque ils étaient hypothéqués sur les biens ecclésiastiques ; mais à présent qu'ils n'ont plus d'hypothèque, ils sont complètement dépréciés.

Les élèves du couvent du Saint-Esprit, qui s'étaient révoltées pour n'avoir pas de maîtresses françaises, vont être dispersées en divers établissements d'instruction publique.

Le gouvernement pontifical vient d'accorder à une compagnie le chemin de fer à établir de Rome à Frascati.

Les troupes romaines sont très hostiles au gouvernement clérical. Les dragons de Viterbe ont fait dernièrement une grande manifestation dans ce sens, et les cardinaux ne peuvent plus passer en voiture devant les casernes romaines sans être insultés. On voit que le pape n'a pas à compter sur les troupes romaines pour le défendre s'il se hasarde jamais à rentrer dans Rome.

On fait à Naples de grands préparatifs d'armement. La frontière pontificale est garnie de troupes. Chaque jour nous apporte une liste de nouvelles arrestations portant sur des hommes de toutes les nuances de l'opinion libérale. Lettres et journaux sont arrêtés à la frontière.

Le Bourbon de Naples qui éprouve le besoin de rassurer sa conscience en présence de tous ces crimes, vient d'ordonner à ses soldats de *jeuner* pour la rémission de ses péches. Le journal l'*Eraldo* a publié l'ordre du jour adressé dans ce but aux troupes napolitaines.

Les journaux toscans déclarent l'amnistie accordée par Radetzki beaucoup plus libérale que celle de leur souverain.

Le duc Léopold organise, pour se faire garder, une gendarmerie composée presque complètement d'Autrichiens. Les officiers, qui sont tous napolitains, lui ont été cédés par le roi Bomba qui lui en a garanti l'opinion et le dévouement quand même.

Toutes ces mesures continuent, comme on sait, à avoir pour but de délivrer Rome et la Toscane de l'oppression des étrangers.

Le bruit courait le 24 novembre que Pistoie, profitant d'un moment où la garnison autrichienne s'était retirée, avait fait des barricades et s'était révoltée contre le pouvoir gran-ducal.

Chaque jour la *Gazette piémontaise* nous apporte une circulaire de quelque ministre à ses subordonnés au sujet des élections. Ces circulaires ont toutes pour but d'ordonner aux fonctionnaires publics de voter et de faire voter tous ceux qui les entourent pour les candidats ministériels.

Le président de la cour d'appel a été chargé par le ministre de la justice de mander chez lui un certain nombre de juges, pour leur intimer de voter convenablement ; mais il paraît, d'après la *Concordia*, que le magistrat supérieur aurait reçu des réponses énergiques et peu rassurantes pour la cause de l'*ordre et de la modération*.

Le *Wanderer*, journal autrichien, rapporte qu'une conférence officielle entre l'ambassadeur russe, Ali-Pacha et le grand-vizir, a eu lieu le 10, pour s'occuper de la question d'extradition. Il aurait été décidé qu'on ne conclurait rien avant d'avoir obtenu l'approbation des consuls de France et d'Angleterre. Voici le sens des réponses qui, à la suite de cette conférence, auraient été communiquées aux ambassadeurs.

Réponse projetée à l'Autriche :

Jusqu'à l'affermissement de l'ordre et de la tranquillité, on ne mettra pas en liberté les individus admis dans la Turquie, d'après le sens du traité de Passauwitz ; mais une fois ce résultat obtenu, le séjour des réfugiés, en quelque lieu que ce soit, ne saurait plus être un danger, et la Porte-Ottomane pourra alors ne plus opposer d'obstacle à leur éloignement, et permettre à ceux qui le désireraient de s'établir dans le pays. Mais, pour que cet arrangement puisse avoir lieu, il faut que le cabinet autrichien donne la liste de ceux qui seront admis à s'établir dans le pays, car son silence à cet égard pourrait occasionner des inconvénients.

Réponse projetée à la Russie :

Tous les Polonais qui, par suite des évènements en Hongrie, se sont réfugiés dans la Turquie, et que l'Ambassade russe désignera comme tels, et auxquels pourrait s'appliquer le traité de Kutsjuk-kainardji, base de l'arrangement, devront quitter l'empire ottoman. La Porte ottomane ne veut pas employer le mot expulsion

En ce qui concerne l'arrangement de la Turquie avec les autres puissances, pour le renvoi de réfugiés polonais qui n'appartiennent pas à cette catégorie, la Sublime-Porte ne peut négocier ni discuter avec les puissances intéressées, relativement à la nationalité des individus qui ne sont pas ses sujets ; ce devoir est plutôt imposé à ceux qui demandent leur éloignement. C'est à eux de traiter avec ces puissances.

Que si ces Polonais voulaient exciter des troubles dans la Turquie, la Porte ottomane solliciterait énergiquement leur expulsion de la puissance dont ils seraient les sujets.

Le jury de Munster a acquitté le docteur Marquardt, qui avait été prévenu d'outrages contre le roi de Prusse.

LE PROCÈS WALDECK.

Le procès Waldeck est toujours le grand évènement de Berlin. Nous avons dit que l'un des incidents les plus saillants de ce procès avait été une déposition du président de la police, qui a avoué avoir laissé s'enfuir en premier lieu l'accusé Ohm, afin d'obtenir certains papiers.

Parmi ces papiers se trouve une prétendue lettre de l'ancien député d'Esther, qui sert de base à l'accusation dirigée contre M. Waldeck. Il résulterait de cette pièce que M. Waldeck, l'un des chefs les plus influents du parti démocratique en Prusse, faisait partie d'une vaste conspiration qui avait pour objet de renverser tous les trônes allemands, et de leur substituer la République. C'est à cette conspiration que l'on devrait la formidable insurrection de Dresde, au mois de mai dernier, insurrection qui se distingua, entre toutes les autres en Allemagne, par son caractère socialiste et républicain.

Or, M. Waldeck est démocrate, mais il n'est point socialiste, et rien ne prouve qu'il soit républicain. « Je ne déclinerai jamais, a-t-il dit, l'honneur d'être un partisan zélé de la démocratie, mais je n'ai jamais fréquenté les clubs ; mes travaux parlementaires me demandaient tout mon temps. Au sein de l'Assemblée, comme dans la seconde chambre, je n'ai combattu que pour la conservation des libertés du peuple. *Je n'ai visé qu'à une monarchie constitutionnelle*. Un parti républicain proprement dit n'existait ni dans l'Assemblée ni dans la seconde chambre.

Cependant M. Waldeck convient que pendant ses vacances parlementaires, il a fait avec d'Esther et quelques autres députés un voyage à Dresde, dont le but était purement récréatif et nullement politique. Leur séjour dans cette ville n'a été que de trois jours. Ils s'y sont rencontrés dans les lieux publics avec les membres de la gauche de la seconde chambre de Saxe, des membres de la droite s'y trouvaient aussi. Waldeck connaissait le démocrate russe Bakunin, mais non le député saxon Rodt, devenu plus tard l'un des triumvirs de la République saxonne de mai, avec le fameux Tschirner, actuellement réfugié en Suisse.

Nous avons sous les yeux une lettre de Tschirner, le véritable organisateur de l'insurrection de Dresde, et l'un des hommes les plus fortement trempés de la démocratie allemande. Tschirner déclare que toutes les dépositions de l'agent provocateur Ohm, sur la participation de Waldeck à la révolution de Dresde, sont mensongères. « Ce ne sont pas, dit-il, des conspirateurs isolés, mais le peuple saxon lui-même qui a fait cette révolution. »

Rien n'est plus vrai que cette déclaration de Tschirner. Si le parti républicain, si faible encore à cette époque en Prusse, eût été à la hauteur de celui de la Saxe, si les Berlinois, imitant les Viennois, se fussent opposés au départ des troupes prussiennes envoyées contre les républicains de Dresde, c'en était fait de la dynastie de Saxe, et probablement aussi de celle de Hohenzollern.

C'est ce qu'ont parfaitement compris ceux qui ont inventé le procès Waldeck.

On se demande comment la lettre de d'Esther, qui sert de base à ce procès inique, est tombée entre les mains de l'espion Ohm. Les débats ont fait connaître que ce misérable était en relation avec un nommé Gœdsche, employé à la poste aux lettres, en même temps qu'à la police, et de plus collaborateur des journalistes honnêtes et modérés de Berlin. Ohm et lui travaillaient notamment au journal royaliste la *Nouvelle Gazette de Prusse*, où Ohm recevait soixante thalers par mois (environ 300 francs), somme jugée insuffisante par Ohm, qui cherchait à gagner de l'argent d'un autre côté en offrant ses services au parti démocratique. Convaincu du peu de ressources pécuniaires de ce parti, Ohm, par l'intermédiaire de Gœdsche, entre, quoique juif de religion, à la *Gazette de la Croix* organe du parti théocratique et ultra-royaliste. Cette sainte gazette a publié pendant longtemps, en feuilletons signés le *Spectateur*, les diatribes les plus calomnieuses contre ce qui appartenait de près ou de loin au parti démocratique. Il résulte des débats que Ohm en était l'auteur.

Il serait bien long d'énumérer toutes les bassesses dont cette espion de police se vante en plein tribunal d'avoir été l'auteur. Il n'épargne pas les Français ; nous avons déjà parlé de ses révélations sur le propagandiste Soulier ; mais il va plus loin, il accuse l'ambassadeur de France, M. Arago, d'avoir lancé par toute l'Allemagne des émissaires français et polonais, dans le but de chasser les princes et de donner à M. Waldeck la présidence de la République allemande.

On commence à voir que tout ce procès ne pourrait bien être qu'un produit de l'imagination d'un mouchard qui se pose maintenant en *martyr du royalisme*.

LA QUESTION ALLEMANDE ET LA RUSSIE.

Le rapport de M. Beckerath, au nom de la commission de la seconde chambre, à laquelle les documents relatifs à la question allemande ont été envoyés, vient de paraître. La chambre déclare qu'elle a entendu avec satisfaction la déclaration solennelle et formelle de la Prusse, qu'elle est résolue à poursuivre irrévocablement la formation de l'état fédératif restreint, et à défendre ses droits contre toute intervention étrangère, *de quelque part qu'elle vienne*.

Cette allusion à l'intervention étrangère ne s'adresserait pas seulement à l'Autriche, mais encore à la Russie, s'il est vrai, comme la *correspondance lithographiée* l'assure, que le cabinet prussien ait reçu du gouvernement russe une note, en date du 19 novembre, par laquelle sont exprimés, mais dans des termes très polis, des scrupules contre la manière dont le gouvernement prussien, quoique les circonstances soient changées, continue de vouloir régler les affaires d'Allemagne.

On ne peut douter que cette note ne soit due à l'influence de l'Autriche à Pétersbourg.

Cette attitude nouvelle de la Russie envers la Prusse ne contribue pas peu à gagner au parti prussien les patriotes allemands de toutes les nuances du parti démocratique, si ce parti ne se défiait pas avant tout des intrigues royales et des roueries de la diplomatie. La démocratie allemande a horreur de tout ce qui tient à la Russie, et son horreur, qui s'étend à l'Autriche alliée du czar, s'étendra bientôt aussi aux alliés de l'Autriche, elle-même. C'est ainsi qu'en Saxe on ne pardonne point au roi de ce pays ses relations devenues plus intimes avec l'empereur d'Autriche. Les deux chambres viennent de décider qu'elles ne répondront point au discours du trône.

Des lettres du grand duché de Hesse prédisent que le résultat des élections pour l'Assemblée nationale des Etats, serait en grande majorité en faveur du parti démocratique. En conséquence, on prévoyait une nouvelle dissolution de l'Assemblée avant même qu'elle fût constituée.

Assemblée législative.

Séance du 8 décembre. — Présid. du cit. DUPIN.

La séance est ouverte à 2 heures et demie.

Plusieurs représentants déposent de nombreuses pétitions contre le rétablissement de l'impôt sur les boissons.

L'ordre du jour appelle la suite de la troisième délibération sur la proposition de MM. Vatimesnil et Lefebvre-Duruflé, relative à la naturalisation des étrangers en France.

On se souvient qu'un amendement de M. Joly, contre la rétroactivité de l'article qui sépare l'électorat de l'éligibilité pour les étrangers naturalisés en France, a été réservé et renvoyé à la commission. Rédigé de nouveau par M. Victor Lefranc, de concert avec M. Joly, il est conçu dans les termes suivants :

« Les dispositions qui précèdent ne portent aucune atteinte aux droits d'électorat et d'éligibilité à l'Assemblée nationale, acquis à tous les individus qui avaient le titre de citoyen lors de la promulgation de la présente loi. »

La parole est à M. de Montigny, rapporteur de la commission.

M. DE MONTIGNY. L'Assemblée nationale a renvoyé à l'examen de la commission l'amendement présenté d'abord par M. Joly, puis repris par M. Victor Lefranc. La commission s'est partagée presque également sur la question. D'un côté l'on a pensé qu'il n'y avait pas de différence à faire entre les étrangers naturalisés avant février et ceux qui l'ont été par le gouvernement provisoire.

Les étrangers naturalisés avant ou après Février n'ont pu l'être que d'après l'ordonnance du 4 juin 1814. C'est cette ordonnance qui a toujours régi la matière. Le gouvernement provisoire, dans son omnipotence exécutive et législative, n'a nullement abrogé cette ordonnance, qui a force de loi toujours. Or, cette ordonnance a déterminé le cas de petite et de grande naturalisation.

Le décret du 9 mars 1848 n'a donc pas conféré la plénitude des droits de citoyen français ; il a dû excepter virtuellement ceux d'éligibilité. Des représentants ont été cependant élus qui n'avaient été naturalisés que sur le décret du 9 mars. Eh bien, alors, ils ont été sauvés de l'exception par un vote de l'Assemblée nationale elle-même.

Les autres membres de la commission ont pensé que le décret du gouvernement provisoire, n'ayant pu faire la distinction des deux droits politiques, a voulu conférer ces deux droits ; que, du reste, la qualité de citoyen français était acquise aux étrangers naturalisés quand est intervenue la Constitution, qui a déclaré dans son article 25 que tout citoyen français était électeur et tout électeur éligible.

La majorité de la commission a pensé que la Constitution couvrait les étrangers naturalisés, et qu'en leur ayant conféré la qualité de Français, elle leur en avait donné tous les droits, sans autres exceptions que celles qui frappent les Français eux-mêmes.

La majorité de la commission a réduit à ces termes l'amendement de M. Victor Lefranc :

« Les dispositions qui précèdent ne portent aucune atteinte aux droits d'éligibilité à l'Assemblée nationale, acquis aux étrangers naturalisés qui avaient le titre de citoyen lors de la promulgation de la présente loi. »

M. DURUFLÉ, comme l'un des auteurs de la proposition, combat les conclusions de la commission.

Il lit le décret du 9 mars, qui déclare respecter les principes de la législation existant.

Quels étaient ces principes ? La grande et la petite naturalisation. Le gouvernement provisoire n'a donc point voulu effacer d'un trait de plume cette réserve du droit d'éligibilité aux mains de la nation.

L'orateur cite la discussion des premiers articles de la Constitution, et il rappelle que l'Assemblée a renvoyé à une loi organique la solution de ces questions de nationalité.

M. VALETTE rétablit la portée de la discussion citée par l'honorable préopinant. Devant ce grand principe : Tous les Français électeurs sont éligibles, il n'y a pas d'exception possible. On ne peut équivoquer et admettre de distinctions de français et demi-français.

M. BAZE. La Constitution, dans toutes les questions qu'elle n'a pas résolues, s'en est référée aux lois existantes ; c'est ce qu'a fait également le gouvernement provisoire. Ainsi qu'on l'a remarqué, son décret a maintenu les lois de grande et de petite naturalisation. Le décret qui concerne M. Bixio, notre collègue, était dans la forme des ordonnances des gouvernements antérieurs à la République.

M. CRÉMIEUX. Quand même le gouvernement provisoire aurait fait plus qu'il ne devait faire, il conviendrait que l'Assemblée conformât son vote à la majorité de la commission.

Sous le gouvernement provisoire, nous avons fait des citoyens français jouissant des droits de grande et de petite naturalisation, parce que nous réunissions en nos mains le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. (Assez ! assez ! — Aux voix !

M. Bouhier de l'Ecluse, monte à la tribune ; mais la clôture est demandée.

L'amendement est mis aux voix et adopté à une grande majorité.

Un autre amendement, présenté par la commission sur une disposition offerte par M. Wolowski, est également adopté en ces termes :

« Tout étranger qui aura fait, avant la promulgation de la présente loi, la déclaration exigée par l'art. 3 de la constitution de l'an VIII, pourra, dans la résidence qu'il lui plaira de se fixer, obtenir la naturalisation dans les formes indiquées par l'art. 1er de la présente loi. »

L'Assemblée procède au scrutin sur l'ensemble de la loi. Il donne le résultat suivant :

Nombre des votans	609
Majorité absolue	305
Pour	415
Contre	194

Le projet de loi est adopté.

L'Assemblée entend plusieurs des ministres pour le dépôt de plusieurs projets de lois.

M. ROUHER, ministre de la justice. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Assemblée un projet de loi concernant l'organisation complémentaire du tribunal des conflits.

L'urgence est adoptée.

M. FERDINAND BARROT, ministre de l'intérieur. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Assemblée plusieurs projets de lois d'intérêt local.

Je crois devoir faire remarquer que l'un de ces projets demande le transferement de la préfecture de la Loire de Montbrison à Saint-Etienne.

M. GRAMMONT. Une mesure d'ordre public tire son urgence de son importance, et jamais mesure ne fut plus nécessaire que celle qui vient d'être proposée par M. le ministre de l'intérieur. (L'ordre du jour! Tumulte.)

La voix de l'orateur se perd au milieu des cris. Nous entendons seulement qu'il parle du socialisme.

Il y a des ouvriers de bonne foi, mais qui vivent des mensonges qu'on leur envoie de Paris et qui nourrissent leurs camarades d'erreurs. (Exclamations ironiques à gauche. — Tumulte prolongé.)

Ce n'est pas une question locale, il s'agit de l'intérêt général de la société. J'appuie la demande d'urgence.

L'Assemblée, consultée, ne prend pas l'urgence en considération.

M. DUMAS, ministre du commerce, dépose un projet de loi portant demande d'un supplément de crédit de 1 222 648 fr. pour compléter la somme à avancer comme encouragement aux associations ouvrières.

L'urgence, demandée par M. le ministre, n'est pas adoptée.

L'Assemblée procède au scrutin de division sur les crédits d'exercices clos périmés demandés, par M. le ministre de l'agriculture et du commerce.

La solution à cette formalité est celle-ci :

Nombre des votants	578
Majorité absolue	290
Billets blancs	502
Billets bleus	76

La loi est adoptée.

Vient ensuite la discussion du projet de loi tendant à ouvrir au ministre de l'intérieur un crédit complémentaire de 8 719 fr. 14 c., applicable au chapitre 13 (agence du service des monuments historiques), exercices 1843 à 1847.

La commission, rejetant les exercices périmés de 1843 et 1844, réduit le crédit à 4 820 fr. 90 c.

M. le ministre adopte cette réduction, et le projet, voté article par article, est soumis au scrutin de division, qui donne le résultat suivant :

Nombre des votans,	528
Majorité absolue,	265
Pour,	481
Contre,	97

La loi est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. M. Théodore Bac demande à faire des interpellations à M. le ministre de l'intérieur, au sujet des instructions données aux préfets récemment nommés par M. le président de la République. (Mouvement.)

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. L'Assemblée appréciera l'utilité de pareilles interpellations.

Les interpellations ne sont pas renvoyées à demain.

VOIX A GAUCHE. A ce soir !

VOIX A DROITE. Dans trois mois.

VOIX A GAUCHE. C'est indécent ! — Au 10 décembre ! (On rit.)

Cette mise aux voix n'est pas adoptée.

Les interpellations sont remises à trois mois. (Exclamations à gauche.)

L'ordre du jour porte la discussion de la prise en considération de la proposition de M. Maugnin, relative à la liquidation des dettes de la liste civile envers l'Etat.

Cette discussion est renvoyée à demain.

Discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Emile Péan, ayant pour objet de ne plus appliquer aux condamnés politiques le § 1er de l'art. 472 du code d'instruction criminelle.

M. PÉAN rappelle que sa proposition a pour but d'empêcher que désormais on applique aux condamnés politiques contumaces le § 1er de l'art. 472 du Code d'instruction criminelle, ainsi conçu :

« Extrait du jugement de condamnation sera, dans les » trois jours de la prononciation, à la diligence du pro» cureur-général ou de son substitut, affiché par l'exécu» teur des jugements criminels, à un poteau qui sera » planté au milieu de l'une des places de la ville chef» lieu de l'arrondissement où le crime a été commis. »

L'orateur cite M. Decazes sur la différence qui doit exister entre les condamnations politiques et les peines réservées aux autres délits; et il déclare que, quant à lui, il fait une grande différence entre Lacenaire et Lacollonge et les citoyens Ledru-Rollin et Guinard.

M. BAROCHE. Je n'ai pas l'intention de suivre le préopinant dans le développement qu'il a donné à son argumentation. Je veux seulement relever une expression dont il s'est servi en rappelant ce qui aurait eu lieu à l'égard de l'arrêt du procès de Versailles.

Faisant allusion à cet arrêt, M. Péan a dit qu'on n'avait pas osé placer dans l'arrêt les dispositions de l'art. 472 du code d'instruction criminelle, parce qu'il y avait des monstruosités devant lesquelles se révoltait la clameur publique.

Il n'y a aucune monstruosité à faire respecter la loi (Rumeurs à gauche.), et, je dois le dire hautement, celui qui a fait exécuter l'art. 472, après le procès de Bourges, aurait fait exécuter la loi après le procès de Versailles, si la question d'abrogation de cet article n'avait été agitée et posée dans cette Assemblée.

L'arrêt serait déjà exécuté si, je le répète, il n'avait pas semblé convenable au magistrat chargé de faire exécuter la loi de s'arrêter devant une proposition d'abrogation émanée de l'initiative parlementaire, de s'arrêter, en un mot, par respect pour l'Assemblée. (Agitation à gauche.)

Voilà le seul motif de la non-exécution de la loi dans le procès de Versailles; il n'y en a pas d'autres. et soyez bien assurés que les magistrats sauront toujours faire exécuter les prescriptions de la loi.

Je vote donc contre la prise en considération de la proposition de M. Emile Péan.

M. EMILE PÉAN. Je ne dirai que deux mots en réponse à M. Baroche. D'abord on dit que j'ai commis une erreur en supposant que M. le président de la haute-cour ait voulu manifester son désir de ne pas voir exécuter l'article 472 du code d'instruction criminelle. Quand, après avoir lu les dispositions de cet article en pleine audience, il biffe ces dispositions sur l'arrêt écrit, il est bien permis de croire que M. le président ne voulait pas que l'article fût exécuté.

Ensuite M. Baroche prétend ne s'être arrêté que par respect pour l'Assemblée. A cela je n'ai à dire qu'une chose. c'est que la loi veut que l'article 472 soit exécuté dans les trois jours de la prononciation de l'arrêt. Je n'ai déposé ma proposition qu'après l'expiration de ces trois jours. Que devient l'allégation de M. Baroche? (Agitation.)

M. le président donne lecture de la proposition de M. Péan.

La prise en considération est mise aux voix et rejetée.

La séance est levée à six heures.

Demain à deux heures séance publique

Proposition de M. Huguenin, relative à la liquidation la liste civile.

FAITS DIVERS.

Le fameux bal aux Tuileries, pour le 10 décembre, est transféré à l'Hôtel-de-Ville, et la grande revue sera, dit-on, remise à Pâques ou à la Trinité. M. le général Changarnier voulait que cette revue fût passée sur les boulevards, M. le président optait pour le Champ-de-Mars, et, afin de tout concilier, un ami commun a conseillé de laisser les troupes tranquilles et les gardes nationaux libres de célébrer dans leurs familles le grand anniversaire.

L'incertitude qui régnait d'abord à propos de cette affaire a été signalée dans le *Moniteur* par cette restriction : *si le temps le permet*.

— On lit dans le *Droit*, journal des tribunaux :

« La chambre du conseil du tribunal de la Seine vient, après une longue et minutieuse instruction, de rendre une ordonnance qui renvoie le sieur Libri devant la chambre des mises en accusation, comme prévenu de détournements de livres et de manuscrits. au préjudice de plusieurs bibliothèques publiques. »

Ce fait n'est pas rapporté par le *Journal des Débats*.

— L'Institut historique a ouvert son congrès annuel hier dimanche, 2 décembre, dans l'ancienne chambre des pairs, au palais du Luxembourg, à deux heures précises; les séances suivantes auront lieu les mardi 6, jeudi 8 et dimanche 9 décembre, jour de clôture.

— Le numéro du journal le *Temps*, du 25 novembre dernier, a paru sans qu'au bas des exemplaires mis en circulation, figurât la signature du gérant. Le parquet a fait citer M. Boulé, imprimeur du journal, en responsabilité de la contravention, et en conséquence, M. l'avocat de la République requérait contre le prévenu une condamnation à 500 francs d'amende, aux termes de l'art. 8 du décret du 28 juillet 1828.

M. J.-B. Rivière fait remarquer que l'omission du nom du gérant n'est pas complète, car le nom du gérant figure en tête du journal; s'il ne figure pas au bas de la même feuille, c'est qu'étant placé au feuilleton de la bourse dans l'édition du soir, il avait été enlevé de l'édition du matin; l'omission n'est donc que le résultat d'un fait matériel dans la mise en page.

Le tribunal a condamné M. Boulé, imprimeur, à 500 fr. d'amende et aux dépens, et fixe à un an la durée de la contrainte par corps.

— Un paysan, ébahi devant un pannonceau de notaire, demandait ce que c'est que cette femme dont la tête est hérissée de piquants. C'est, lui dit-on, la République... — Elle est donc couronnée d'épines? — Oui, en attendant qu'on la crucifie.

(*Glaneur de Chartres.*)

— On lit dans le *Suffrage universel* du Mans :

« Notre confrère, le *Bonhomme Manceau*, a été condamné par le tribunal de police correctionnelle, pour contravention aux lois sur le cautionnement, à un mois de prison et 600 fr. d'amende.

Cette condamnation, mettant l'administration du journal dans la nécessité de déposer un nouveau cautionnement, la publication du *Bonhomme Manceau* se trouve momentanément suspendue. Toutefois, nous pouvons affirmer que, grâce au dévouement empressé des démocrates de la Sarthe, dont les bourses se sont ouvertes spontanément pour compléter la somme exigée par le trésor, le *Bonhomme Manceau* reprendra très prochainement sa publication. »

Cernay. — On nous écrit de cette ville qu'un capitaine du 17e léger, recommandable par d'honorables services et décoré, va être mis en disponibilité, comme suspect de républicanisme. (*Le Rhin.*)

Ingersheim. — L'un des soldats du génie arrêtés pour avoir, à la suite d'un *arrosement* de galons, chanté, dans un café, des chants patriotiques, vient d'être envoyé en Afrique dans une compagnie de discipline. (*Idem.*)

Soultz-sous-Forêts. — Un prêtre charitable. — A l'occasion de son sermon d'actions de grâces pour la récolte de cette année, M. le pasteur Heydenreich a béni le ciel et la haute cour de Versailles de la condamnation de nos amis. Ses paroles eussent pu être plus chrétiennes. Dans tous les cas elles ont trouvé peu d'écho dans la commune qui, pendant qu'il tonnait contre les démocrates, nommait à une forte majorité la liste démocratique tout entière pour la moitie du conseil municipal à élire par suite de démission.

A Dieu, qui lit au fond des cœurs, de déclarer quels sont les meilleurs chrétiens, de M. le pasteur Heydenreich ou de nos amis condamnés. (*Id.*)

Cher. — Les électeurs du canton de Graçay viennent de se réunir à l'effet de choisir un membre du conseil général. Sur 967 voix, 797 ont été données au candidat de la démocratie, qui a été proclamé.

— Nous lisons dans le *Républicain de Loir-et-Cher* :

« La Loire, depuis quelques jours, s'est élevée à une hauteur considérable. Les arches des deux extrémités du pont sont sur le point de disparaître.

» On ne peut considérer sans effroi cette masse d'eau qui roule avec impétuosité dans le lit de la Loire si paisible pendant la plus grande partie de l'année. Nous espérons que cette crue s'arrêtera bientôt, et que la Loire ne renouvellera pas cette année les affreux ravages que nous avons eu naguère à déplorer. »

— D'un autre côté, on lit dans le *Précurseur de l'Ouest* :

« Une forte crue s'est produite depuis deux ou trois jours dans nos rivières. La Marne déborde; depuis ce matin, le courant qui, hier, se précipitait vers la Loire, a cessé; un contre-courant s'est établi, ce qui indique que le fleuve fait barrage à l'embouchure. En effet, les eaux de la Loire sont très hautes. Cette crue était signalée dès lundi à Orléans, et provenait à la fois de la Loire et de l'Allier; si les autres rivières du bassin donnent aussi dans le même moment, il faut redouter des malheurs et s'efforcer à les prévenir. »

— On lit dans le *Courrier de Marseille* :

« L'hiver avait rarement fait parmi nous une apparition aussi précoce. Dans les villes du Nord, où se s'imagine que les orangers de cette bienheureuse Provence fleurissent en pleine terre douze mois de l'année, on sera quelque peu surpris d'apprendre que, le 28 novembre, le thermomètre centigrade marquait, à 8 heures du matin, 3 degrés et demi au dessous de zéro.

» Une pareille intensité de froid explique le fait que l'on vient de nous signaler : le paquebot l'*Océan*, qui fait les voyages du Languedoc, avait été forcé, par la rafale formidable d'avant-hier, de relâcher au Frioul, où il a passé la nuit du 27 au 28.

» Ce paquebot avait à bord des bœufs et des moutons, embarqués à Cette. Eh bien, dans la nuit dont nous parlons, 20 de ces moutons et 2 de ces bœufs ont littéralement expiré de froid. Que l'on juge de la traversée que vient de faire le *Phénicien*, arrivé dans notre port, à son retour de Stora. Hier soir, on ne pouvait sans émotion assister au débarquement des malheureux colons d'Afrique, que ce paquebot a ramenés en France. »

— La *Voix du Peuple de Marseille*, du 29 novembre, contient un remarquable article, intitulé : *Liberté religieuse*, où l'interdiction prononcée contre l'abbé Chantôme, sur la dénonciation de l'*Assemblée nationale*, est dignement appréciée. Nous citerons la phrase suivante, qui est pleine de justesse :

« Les conservateurs aiment la religion comme ils aiment le travail... pour les autres... Ce qu'ils cherchent dans le catholicisme, c'est un frein. »

— Le *Progrès* de Rennes publie quelques détails curieux et édifiants sur la fin du concile qui vient de se tenir dans cette ville. Nous en extrayons ce qui suit :

« ... Après la dernière session du concile et la lecture du décret, vers une heure et demie, le pieux cortège s'est de nouveau formé pour reconduire les Pères du concile à l'évêché où *un splendide festin les attendait*. Les pauvres hommes? Les principales autorités civiles et militaires y étaient conviées.

» Inutile de dire que la procession a marché sous une escorte composée de détachements de différents régiments en garnison dans notre ville, et spécialement de gendarmes.

» Malgré l'apparence de publicité donnée aux opérations du concile par la lecture des décrets en *latin*, faite en présence des fidèles, nous avons quelques raisons de croire à quelque chose de secret.

» Nous apprenons, en effet, que le lithographe chargé de l'impression des décrets, n'a pu recevoir cette commande qu'après avoir déclaré que ses ouvriers ne connaissaient pas le latin, et après s'être soumis à recevoir deux factionnaires en robes noires, ayant la consigne de surveiller l'impression, d'apposer chaque soir le scellé sur la presse, et enfin prendre toutes dispositions pour qu'aucun exemplaire ne puisse être lu ni enlevé.

» Cette mesure peut sans doute suffire pour soustraire les décrets des délibérations à la connaissance du public; mais il n'en peut être de même à l'égard de l'autorité. Les imprimeurs connaissent tous la loi qui leur prescrit de ne rien imprimer ni publier sans avoir préalablement déposé deux exemplaires à la préfecture, et nous ne pensons pas que, dans la circonstance, cette obligation puisse avoir été mise en oubli. »

LE FRANC-MAÇON. — Nous avons fait une erreur typographique hier; ce n'est pas pour les ÉLÈVES mais pour les PAUVRES, que la PHARMACIE GRATUITE a été créée par les sept loges maçonniques, réunies à Versailles pour la FÊTE SAINT-JEAN. Les pauvres malades béniront les noms des frères Duplais, vénérable des *Amis discrets*, Clédières, médecin. Rien n'est beau comme la relation de cette fête par le journal le *Franc-Maçon*. — 1500 numéros sont déjà pris. — (*Voir aux Annonces.*)

THÉATRES. — CONCERTS.

L'ouverture de l'Odéon, sous la nouvelle direction de M. Bocage, a eu lieu le 5 septembre, et, depuis ce jour, plusieurs pièce de Molière ont été mises à l'étude. Mais l'activité et l'intelligence de la direction devaient, avant tout, agir en faveur des auteurs vivants, le Théâtre-Français étant le conservateur des grands maîtres des derniers siéles. Depuis trois mois, M. Bocage a fait représenter à l'Odéon : — La *Jeunesse du Cid*, avec des intermèdes de danse et de chant; *le Trembleur*, de Mme Ségalas; *la Farnésina*, de M. Méry, avec danse et chant; *Evelyne*, de Mme Régnault de Crébois; *l'Héritier du Czar*, de Mme Dinaux et M. Paul Fouché; *Raymond Varney*, de M. Jules Baguet; et enfin *François le Champi*, de Mme George Sand.

Aujourd'hui, profitant du grand succès de cet ouvrage, M. Bocage va, dit-on, faire reprendre les répétitions du *Sicilien*, du *Bourgeois gentilhomme*, etc., avec les intermèdes du temps, les chants, la danse, les costumes, etc. Ces ouvrages seront tous prêts pour l'anniversaire de la naissance de Molière.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Aujourd'hui mardi, à 8 heures et demie, grand Concert extraordinaire au bénéfice de M. Gozora, dans lequel on entendra MM. Darcier, Neuville, Schey, Magnier et Junca, Mmes Hélène et Danterny-Cundell. — Prix : 30 c.; tribunes réservées, 50 c.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS. . . . . Un an 20 f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.
DEP. ET ETRANG. sans surtaxe. . . . » 32 » 17 » 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à 9 »	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus »	25	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 3 décembre 1849.

Il y a eu, pendant une grande partie de la Bourse, une hausse sensible, qu'on attribue surtout à un reste de liquidation. Après la Bourse, les cours ont montré de la tendance à la baisse. On parlait de modifications ministérielles. Le 5 0|0, qui fermait au parquet à 90-60, était, à 2 3|4, à 89-40.

RENTES AU COMPTANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	C. 8 du j.
Trois 0/0	57 25	57 65	57 35	56 90
Cinq 0/0 (Emp. 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0	89 90	90 70	90 20	90 60

3 déc. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.	
3 0/0 j. du 22 juin...	57 35
5 0/0 j. du 22 mars.	89 60
VALEURS DIVERSES.	
Banque de France.	24 [illegible]
Ob. de la Ville, anc.	1310 50
— — nouv.	1155 75
Oblig. de la Seine.	[illegible]
— St-Germ. 1842.	855 »»
— Versailles	510 »
— Orléans. 4 0/0.	990 »»
— Nouvelles.	950 »»
Rouen, 4 0/0.	732 50
— Nouvell., 1849.	900 »»
— Havre j. mars.	750 »»
— Nouvelles.	510 »»
— Marseille	930 »»
— Orléans, jouis.	400 »»
Quatre-Canaux	1000 50
— Jouissance.	[illegible] »»
Bons du Trésor	5 0/0.
Forges Aveyron.	3000 »»
Monceau-s.-Sambre	1500 »»
Nord (hauts four.).	900 »»
Charbon belge	825 »»
Zinc V.-Montagne.	»»»» »»
— Stolberg.	500 »»
Mines de la Loire...	285 »»
FONDS ÉTRANGERS.	
Belg. 5 0/0 1840...	96 »/»
— 5 0/0 1842..	96 »/»
— 4 1/2	87 »/»
— 3 0/0	65 1/4
— 2 1/2 0/0	49 1/2
Banque.	710 »»
— 1841.	1020 »/»

Espag. dette active.	26 »/»
— — 3 0/0...	37 1/2
— Dette inter....	29 »/»
Naples, récép. Roth.	91 »»
Romain, emprunt...	80 1/2
Haïti, emprunt	»»» »»
Piémont, emprunt.	940 »»
— Nouveau.	990 »/»
Rente 5 0/0	[illegible]
Lots d'Autriche	395 »»
2 1/2 hollandais	53 »»
CHEMINS DE FER.	
Saint-Germain	405 »»
Versailles, r. d.	210 »»
Versailles, r. g.	187 50
Orléans à Paris	785 »»
Rouen	525 »»
Havre	228 75
Avignon-Marseille	218 7[illegible]
Bâle	102 75
Centre	302 50
Boulogne	187 50
Bordeaux	400 »»
Nord	442 75
Strasbourg	356 25
Nantes	277 50
Monter. à Troyes..	115 »»
Dieppe Fécamp....	175 »»

BOURSE DE LONDRES du 29 novembre.

3 0/0 consolidés...	[illegible]
3 0/0 au 12 déc....	93 1/2

TAXE DU PAIN

1re qualité le kilo.	27 c.
2e —	[illegible]

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 4 décembre.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Le Testament.
ITALIENS — Lucia di Lammermoor.
OPÉRA-COMIQUE. — La Fée aux Roses.
ODÉON. — François le Champi.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Le Comte Hermann.
VAUDEVILLE. — L'Impertinent, Malbranchu, Daphnis.
GYMNASE. — La Factica, l'Etoile en plein midi.
THÉATRE MONTANSIER. — Ah ! quel plaisir d'être papa. 2 sans-culottes, les Anglaises pour rire, le Tigre.
VARIETES. — La Vie de Bohême, la Petite cousine.
PORTE SAINT-MARTIN. — Les 48 danseuses viennoises, Une Bonne fille.
THEATRE DU LUXEMBOURG. — Un de plus, un Homme traqué.
AMBIGU-COMIQUE. — La Jeunesse dorée.
GAITÉ. — Les Belles de nuit, l'Ouvrier.
THEATRE NATIONAL. — Les Pilules du Diable.
FOLIES. — L'Enlèvement de Djinie.
THEATRE CHOISEUL. — Compère Guillery, Bouillie et Rôtir.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 264. Mercredi 5 décembre 1849.

PARIS.
Trois mois . . . . . 6 f.
Six mois . . . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION
[illegible]
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉPARTEMENTS.
Trois mois . . . . . 9 f.
Six mois . . . . . 17 f.
Un an . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 4 DÉCEMBRE.

La Force et l'Idée.

Il y a quelques jours nous lisions dans plusieurs journaux honnêtes la nouvelle que voici :

« La propagande socialiste ne se décourage pas ; elle continue à infester nos campagnes de ses pernicieuses publications. *Heureusement que de son côté la gendarmerie* ne s'arrête pas dans la poursuite des colporteurs. Encore hier, la brigade d'Issoudun a arrêté des ramoneurs qui, entre autres livres, vendaient sans autorisation *l'Almanach de l'Ami du Peuple*, par Raspail. ».

Voilà donc votre grand remède ; les gendarmes! Les idées, les écrits se propagent, *heureusement que de son côté la gendarmerie arrête les ramoneurs*, autrement la France serait perdue.

Compter sur de pareils moyens n'est-ce pas avouer sa défaite ?

Parmi les hommes qui composent aujourd'hui le grand parti de l'ordre, combien n'y en a-t-il pas qui ont fait jadis des professions de foi libérales, et démontré fort éloquemment l'impuissance et l'absurdité des pouvoirs qui ont essayé d'arrêter par la force la circulation des idées !

S'il est un fait universellement admis par tous les hommes d'intelligence, toutes les fois qu'ils se dégagent des passions, des intérêts, des préjugés du temps présent, et veulent bien apprécier l'histoire, c'est qu'on n'arrête le progrès des idées qu'en les réfutant, et que, si l'on ne peut pas les réfuter, sbires, gendarmes, bourreaux, cachots, tortures ne font que rendre leur circulation plus active et leur triomphe plus certain. Aucun des champions du parti de l'ordre ne pourra nous désavouer si nous lui attribuons les sentiments exprimés par les paroles suivantes :

M. DE MONTALEMBERT. Le monde payen, frappé au cœur par le christianisme, essaya de lutter par la force, et en employant toutes les armes de la tyrannie contre les sublimes vérités prêchées par les apôtres ; mais les menaces des proconsuls, les fers des cachots, la hache des licteurs, les tourments du cirque, en multipliant les confesseurs et les martyrs, hâtèrent le triomphe d'une religion dont l'avènement était décrété par la Providence. La force ne peut rien contre l'idée.

M. COUSIN. La théologie scolastique du moyen-âge, sapée dans sa base par l'esprit d'examen, essaya de lutter contre la philosophie par le bûcher, par le poignard. Jordano Bruno fut brûlé; Vanini fut brûlé, après avoir eu la langue coupée, en réparation *de ses blasphèmes*; Ramus périt sous les coups d'assassins fanatiques. Mais ces violences, qui couvraient l'Eglise de sang, ne ruinaient, dans l'esprit des populations, que l'intolérance. C'est à ce prix que la liberté de conscience fut achetée, que la philosophie moderne se fonda. La force ne peut rien contre l'idée.

LE PASTEUR COQUEREL. Attaquée dans ses erreurs et dans ses abus, dans l'adoration fétichiste des saints, dans le célibat hypocrite des prêtres, dans la superstition de la présence réelle, dans la vente scandaleuse des indulgences, l'Eglise romaine voulut étouffer dans le sang la réforme naissante ; mais l'égorgement des Albigeois, des Vaudois, mais le bûcher de Jean Huss et de tant d'autres martyrs ne firent que préparer le succès de Luther et de Calvin. La force ne peut rien contre l'idée.

M. THIERS. La révolution française était devenue inévitable ; le despotisme de Louis XIV, la corruption et les gaspillages de la Régence et de Louis XV avaient creusé la tombe de la monarchie : éclairé par les écrivains indépendants du dix-huitième siècle, le peuple ne reconnaissait plus aux rois de droits supérieurs à sa volonté, d'omnipotence consacrée par le ciel. Vainement Louis XVI fait-il un effort le 23 juin pour dissoudre l'Assemblée nationale entourée de troupes; vainement le Champ-de-Mars est-il transformé en place de guerre : l'Assemblée achèvera son œuvre, et la vieille dynastie va s'écrouler. La force ne peut rien contre l'idée.

M. GUIZOT. La Restauration s'imagina follement qu'elle pourrait arrêter les progrès de l'opinion libérale par de vains déploiements de troupes et par des rigueurs judiciaires; vainement les frères Faucher, Mouton Duvernet, les sergents de La Rochelle, les conspirateurs de Grenoble furent livrés au dernier supplice ; vainement Manuel fut expulsé de la Chambre ; vainement M. Bellard et ses émules déchirèrent les journaux indépendants : le libéralisme n'était pas autre chose que la grande révolution française résolue à défendre ses conquêtes intellectuelles. Contre ce fait providentiel, geôliers et gendarmes furent sans pouvoir. La force ne peut rien contre l'idée.

Cet hommage rendu à la toute puissance de l'idée par les défenseurs du parti de l'ordre, quand ils appréciaient l'histoire du christianisme, de la philosophie, du protestantisme, de la grande révolution, du libéralisme, beaucoup d'entre eux l'ont renouvelé en faveur de la révolution de Février. Beaucoup [illegible] que l'avènement de la République avait été providentiel, amené par la corruption, par les intrigues de la dynastie d'Orléans, accéléré par l'attitude hostile de ce pouvoir en présence de toute idée de réforme.

Oui, messieurs, vous avez raison, la force ne peut rien contre l'idée; mais n'enfermez pas cette appréciation dans la sphère purement rétrospective : il y a des idées qui germent en 1849 ; ces idées, pleines de sève et d'avenir, sont désignées par le mot générique de *Socialisme*. Comment vous comportez-vous à leur égard? Comme les proconsuls envers les chrétiens, les inquisiteurs envers les philosophes et les hérétiques, les parlements du dix-huitième siècle envers les novateurs religieux et politiques de cette époque, la restauration envers le libéralisme, Louis-Philippe envers les républicains. Aux idées nouvelles vous envoyez des gendarmes.

Continuez, puisque les leçons de l'histoire n'existent pas pour vous. Nous savons les comprendre, pour notre part, et nous y puisons plus que l'espérance ; nous y puisons la certitude du succès, accéléré par vos rigueurs ; vous-mêmes l'avez dit : LA FORCE NE PEUT RIEN CONTRE L'IDÉE.

Assemblée nationale.

M. Huguenin demande que l'on s'occupe de régler les comptes de la république avec la famille d'Orléans. Il s'étonne que deux années n'aient pas encore suffi à débrouiller ces comptes, surtout dans un moment où l'épuisement des finances, légué par la monarchie à la république, désespère nos hommes d'Etat. Il rappelle le douaire de trois cent mille francs dû par Louis-Philippe à la duchesse d'Orléans, mis avec tant d'empressement par l'Assemblée au compte de la république. Il évoque les souvenirs de la discussion sur les fameuses coupes sombres au moyen desquelles le royal usufruitier des forêts nationales dévastait les propriétés confiées à sa gérance, discussion dans laquelle M. Lherbette glapissait avec tant d'éloquence et M. O. Barrot tonnait avec tant de majesté.

Mais M. Lherbette a passé dans le camp opposé; M. Barrot n'est pas encore remis de l'affront qui lui a été fait lorsqu'on a jugé sa vieille réputation de probité suffisamment démonétisée. M. Passy seul ose répondre ; l'homme au douaire de trois cent mille francs convient qu'il y a bien quelque chose à faire ; mais — sans nier l'évaluation présentée par M. Huguenin, qui porte à une somme de trois à quatre mille francs la perte éprouvée par chaque jour de retard—l'ex-ministre craint le réveil des mauvaises passions contre ceux qu'a renversés la révolution du mépris,— et la droite, indignée qu'on ose exiger des comptes d'une royale infortune, ni plus ni moins que s'il s'agissait d'un gouvernement provisoire quelconque, décide, à une majorité formidable, qu'elle ne prend pas la proposition en considération.

Venait ensuite la proposition de M. Charras, demandant que toute distribution de croix fût motivée au *Moniteur*. La proposition avait passé par l'épreuve des deux lectures, et on allait la voter sans discussion. Mais ce silence ne faisait pas l'affaire du fougueux M. Denjoy, qui n'a pas encore pardonné à la République les discours socialistes qu'elle lui a fait tenir en maint club du pays gascon. M. Denjoy est allé fouiller aux archives de la Légion-d'Honneur, pour voir la moyenne des croix distribuées par les divers gouvernements. Il aurait été ravi de trouver le gouvernement provisoire en défaut sur ce point ; mais par malheur le gouvernement provisoire n'a pas distribué une seule croix ; il s'est alors rabattu sur l'administration du général Cavaignac, qui, il faut bien en convenir, a quelque peu abusé de cette récompense à la suite d'une guerre civile. — Quant à M. Denjoy, il a été, il est vrai, décoré par Louis-Philippe, mais pour peu que la République le lui eût demandé, il n'aurait pas hésité à faire le sacrifice de son ruban sur l'autel de la patrie. Il en a fait la déclaration solennelle.

L'orateur visait à la méchanceté, il n'est arrivé qu'au ridicule, et la proposition a été votée à l'unanimité.

Il y a beaucoup d'honnêtes gens à Paris, et sans doute aussi dans les départements, qui s'efforcent, même depuis le *Message*, de séparer M. Louis Napoléon de la politique suivie par ses ministres-commis, et d'attribuer au chef du pouvoir exécutif des résolutions très libérales, des projets très démocratiques et très progressifs.

A la faveur de cette bienveillante disposition des esprits, le bruit s'était rapidement répandu depuis un mois, que le projet de loi sur les boissons allait être retiré par décret du président de la République. On affirmait en tous lieux que M. Fould avait proposé le rétablissement de cet odieux impôt, contrairement à l'opinion de M. le président qui protestait et exigeait le retrait du projet de loi. La retraite de M. Achille Fould devait s'ensuivre, et on désignait déjà son successeur.

Voici en quels termes formels le *Moniteur* de ce matin dément ces bruits :

« On a répandu aujourd'hui le bruit d'un désaccord survenu entre le président de la République et le ministère au sujet de l'impôt sur les boissons. Ce bruit n'a pas plus de fondement que ceux que la malveillance se plaît à répandre sur de prétendus dissentiments dans le sein du cabinet. Il n'a jamais été question de retirer le projet de loi sur l'impôt des boissons. »

Il nous semble qu'après cela le doute n'est plus permis, et que les honnêtes gens dont nous parlions ne doivent plus prêter aussi facilement à l'Elysée leurs propres intentions libérales, sages et progressives.

Le conseil des ministres s'est réuni hier soir à l'Elysée, après la séance de l'Assemblée. C'est à l'issue de ce conseil que la note insérée ce matin au *Moniteur*, sur le maintien du projet de loi d'impôt sur les boissons, a été résolue.

Le rapport de M. Bocher (du Calvados) sur ce projet de loi a été envoyé à l'imprimerie ; on pense qu'il pourra être distribué après-demain et que la discussion commencera mardi prochain, 11 de ce mois.

On assure, dit un journal, que l'état de nos possessions dans l'Algérie est plus grave qu'on ne le dit, et que les dépêches reçues par M. d'Hautpoul ne sont pas aussi rassurantes que celles qui ont été publiées.

On remarque chez les tribus arabes des mouvements inaccoutumés et qui font prévoir une prise d'armes sérieuse.

Les dernières nouvelles de Londres ne confirment pas le bruit qui a couru hier du désaveu et du rappel de sir Stradford Canning par le gouvernement anglais.

L'Economisme financier

ET LA QUESTION SOCIALE DE L'IMPOT (1).

Capital de spéculation. — Oligarchies financières.

Il délivrera le pauvre et l'indigent de l'usure et de l'injustice. (ANCIEN TESTAMENT.)

Personne ne peut entrer dans la société nouvelle s'il ne naît de nouveau, si le vieil homme ne meurt pour renaître comme un petit enfant. (NOUVEAU TESTAMENT.)

I.

Jusqu'à présent M. de Girardin s'est montré dans ses écrits un éminent économiste financier, plus clairvoyant, plus politique, sans nul doute, que ses confrères, mais il n'est point encore un économiste socialiste; il accorde trop au capital, trop peu au travail. M. de Girardin a la hardiesse de Law ; il possède la puissance du Maître, il le dépasse même de toutes les connaissances que nous ont léguées cent vingt-cinq années d'expérience ; mais enfin, M. de Girardin, comme Pitt, comme Robert Peel, comme James Mill, comme le baron Corvaïa, comme Petit, s'appuie trop sur le crédit illimité et sur la circulation financière, qui ne sont, en réalité, — nous le prouverons, — que le faux crédit et la circulation viciée dans son essence.

M. de Girardin a écrit, dans le *Socialisme et l'Impôt* :

« Le crédit est un nouveau monde découvert, mais » à peine exploré. Les plus audacieux osent seuls » s'y hasarder, et non sans la crainte et le danger » de s'y perdre.

» ... La circulation monétaire, ajoute-t-il, est trop » molle et trop lente en France. Le *capital passif* y » jouit de priviléges trop grands ; le *capital actif*, au » contraire, y porte un poids trop lourd. »

Or, l'erreur des économistes financiers est de prendre l'apparence pour la réalité, d'assimiler la circulation, plus ou moins rapide ou attardée, du numéraire ou du papier-monnaie au mouvement normal que doit prendre la richesse dans sa marche majestueuse et imposante, ne laissant derrière elle ni déshérité, ni paria, ni martyr.

Pour que la circulation du numéraire du crédit s'identifiât avec le mouvement normal du développement de la richesse, il faudrait que les canaux qui transmettent la circulation transportassent TOUS les éléments dont est formée la richesse. Il faudrait que le travail et l'intelligence accumulés (*richesse produite*), et l'intelligence et le travail en action (*richesse en formation*), y fussent largement représentés. Il faudrait que la richesse, qui est le sang de la société, s'élançât du centre vers les extrémités, pure et vivifiante, et non gangrenée par le virus de l'égoïsme et de l'usure ; il faudrait que ce sang généreux, qui doit porter la vie et la santé dans tout le corps social, ne fût pas brûlant et corrosif, comme aux époques de surexcitation, — de crise par pléthore financière et industrielle ; — ne fût pas glacial et aqueux comme aux époques d'abattement, de panique, — de crise par prostration industrielle ; il faudrait, disons-nous, que le sang social ne s'accélérât jamais par cascade et par soubresaut, et ne se ralentît jamais par intervalles et par intermittences.

Or, la circulation financière, telle qu'elle a existé jusqu'ici, n'est et ne sera jamais qu'elle-même, c'est-à-dire la circulation de la spéculation et non la circulation du travail.

La circulation financière n'a jamais appelé le travail combiné des forces du globe et des forces de l'homme, à partager ses bénéfices ; donc c'est un agent parasite, égoïste, trompeur : elle n'a servi ni à embellir le globe, ni à relever le travailleur de l'intelligence ou des bras de la misère dans laquelle il végète, croupit et meurt.

Donc, c'est une force nomade qui se fourvoie ; c'est une force sauvage qu'il faut dompter en l'associant au travail.

II.

Vous préconisez, Monsieur de Girardin, les exploitations qui donnent au capital 10, 15 et 20 0/0, vous désirez que ces spéculations se multiplient chez nous ; vous nous promettez par ce moyen la vie à bon marché : vous nous faites entrevoir la puissance et la prospérité de Carthage, de Venise, de la Hollande, de l'Angleterre.

Illusion financière, M. de Girardin ! La vie à bon marché ! « la solution de ce grand problème politique, glorieusement poursuivie par Robert Peel, » ne sortira jamais de la circulation pure et simple du capital numéraire et du crédit, cette circulation fût-elle élevée à sa plus haute puissance.

C'est le torrent qui, dans sa fougue aventureuse, fait grand bruit, déplace violemment tout ce qu'il rencontre, mais stérilise au lieu de féconder.

La vie à bon marché ne peut être que le fruit de l'abondance de la production ; le travail en est le principal agent ; le capital, *associé* au travail, en devient un précieux auxiliaire. Mais le capital SEUL, le capital de spéculation, le capital « d'exploitation qui donne 15 à 20 0/0 » aux financiers, n'accroît ni la production ni la consommation générale.

Si le capital de spéculation qui gagne 15, 20, 50, 100 0/0 ne TUE pas toujours des travailleurs sous nos yeux, il les tue certainement quelque part, soit en Amérique, soit en Afrique, soit en Asie ; car l'objet sur lequel on spécule représente toujours une certaine *somme du travail de l'homme*, et le travail de l'homme n'est pas rétribué à sa juste valeur.

Le capital de spéculation représente le Vautrin de M. de Balzac, qui signe sans sourciller l'arrêt de mort d'un Chinois pour se parer de ses dépouilles, sans croire pour cela commettre un homicide. Qu'est-ce qu'un Chinois inconnu? — Qu'est-ce qu'un travailleur perdu dans la multitude ?

Mais le Chinois, l'Indien, l'Abyssin, l'Américain, les travailleurs de tous les pays, de tous les climats, sont des hommes, et ces hommes ont des droits imprescriptibles en face de Dieu, de la justice et de l'humanité !

La circulation financière n'est donc qu'un monopole qu'il faut détruire au lieu de développer, si vous voulez, comme vous le dites quelque part, M. de Girardin, « donner pour lien au faisceau social l'intérêt commun, la solidarité. » (1)

(*La suite à demain.*)

---

(1) Voir le numéro d'hier.

(1) D'aucun disent : le capital de spéculation ne produit pas ces tristes effets. Exemple : je sais qu'en Amérique on a besoin d'un certain genre de marchandises dont on ne veut plus à Paris, j'en fais un chargement et je

Nous prions M. le ministre de l'intérieur de vouloir bien nous dire si l'article de la loi *républicaine* de la presse, qui *réglemente* la vente et la distribution des imprimés, autorise MM. les préfets à faire un choix arbitraire entre les journaux, à favoriser les uns et à entraver la circulation des autres ? M. le préfet de Loir-et-Cher paraît ainsi avoir compris son devoir et son pouvoir ; et tandis qu'il n'est pas même permis de vendre la *Démocratie pacifique* à Blois, les colporteurs du *Dix Décembre* sont autorisés à vendre publiquement et même à crier dans les rues. Nous ne demandons pas la suppression du privilège dont jouit le *Dix Décembre ;* nous désirons vivement, au contraire, la plus grande publicité pour ce journal et tous ceux de son bord; mais nous réclamons pour tous la même liberté.

Intrigues électorales.

Le *Crédit* soutenait, il y a quelques jours, et soutient encore, que M. le président de la République a donné pour mission aux nouveaux préfets de *préparer* sa réélection.

Nous ne croyons pas qu'on puisse avancer rien de plus injurieux pour le président de la République, et si le *Crédit* aime sérieusement Louis Bonaparte, c'est à la façon de l'ours de la fable, caressant à coups de pavé son protecteur.

Le *Crédit* suppose que Louis Bonaparte, après tant de serments et de déclarations en faveur de la Constitution, considère déjà cette Constitution comme non avenue, révisée à son profit, et qu'il emploie toutes les administrations à pratiquer en sa faveur l'influence, ou plutôt la corruption électorale, sur la plus large échelle qui se soit jamais vue.

Nous nous plaisions à supposer que le *Crédit* avait été égaré par son zèle de fraîche date, qu'il avait fait du bonapartisme en novice, avec l'ardeur inexpérimentée des convictions récentes, et qu'il allait être l'objet du désaveu le plus formel.

Malheureusement, les assertions du *Crédit* prennent une nouvelle force, par suite du vote de l'Assemblée nationale, qui n'a pas permis à M. Bac de faire des interpellations sur ce sujet.

On croyait que M. Ferdinand Barrot saisirait avec empressement cette occasion de disculper entièrement le pouvoir dont il est le commis. Nullement ; c'est sur la demande du ministre de l'intérieur, que les interpellations ont été indéfiniment ajournées.

Le fait serait donc vrai, vrai comme d'autres faits à propos desquels M. Duchâtel refusait jadis toute espèce d'enquête.

Mais si les faits sont vrais, l'opinion publique ne doit pas s'y résigner, son devoir est de protester sans relâche contre la transformation des préfectures en agences électorales inconstitutionnelles.

Voici encore un autre fait sur lequel nous appelons la surveillance et la sévérité de l'opinion, et qui nous est affirmé par quelques personnes bien informées.

Les chefs de plusieurs corps en garnison à Paris avaient été prévenus en haut lieu que des agents électoraux se présenteraient dans leurs casernes munis d'un laisser-passer signé du président de la République et du général Changarnier; qu'il fallait mettre une salle à la disposition de ces agents, et réunir autour d'eux les soldats appartenant aux départements qui auront prochainement des représentants à élire.

Un de ces agents se serait présenté, en effet, dans une caserne avec la recommandation annoncée. Il aurait désigné aux soldats électeurs du Haut-Rhin les trois candidats agréés par le pouvoir exécutif (nous pourrions répéter les noms), donné l'adresse de l'un deux, qui demeure à Paris, et certifié aux soldats qu'ils pourraient *aller boire et manger* à discrétion dans cette maison, indiquant également sa propre demeure, et invitant les soldats à y *boire un coup* s'ils en avaient envie.

Il paraîtrait même que le sans-gêne avec lequel on voudrait traiter l'esprit électoral de l'armée aurait soulevé des protestations chaleureuses de la part de quelques sous-officiers et soldats, indignés de voir demander des votes en échange d'un verre de vin.

Ne nous plaignons pas, du reste, de ces procédés, car ils produisent auprès de la majorité des militaires qui en sont témoins un effet moral absolument contraire à celui qu'on veut produire.

Le président de la République doit veiller à cet abus fait de son nom.

Hier, à midi, les représentants se sont réunis dans leurs bureaux, afin de les réorganiser pour un mois, aux termes du règlement.

Voici les noms des présidents et secrétaires qui ont été nommés :

Premier bureau, M. de Panat, président ; M. de Coislin, secrétaire. — 2e, M. Demante, président ; M. Q. Bauchart, secrétaire. — 3e, M. le général Oudinot, président; M. Ch. Abbatucci, secrétaire. — 4e, M. Piscatory, président ; M. Vaudoré, secrétaire. — 5e, M. Goüin, président ; M. Virlet, secrétaire. — 6e, M. l'amiral Cécille, président ; M. Grimault, secrétaire. — 7e, M. de Tocqueville, président ; M. Delessert, secrétaire. — 8e, M. de Montebello, président ; M. Louis Lebœuf, secrétaire. — 9e, M. Molé, président ; M. Eschasseriaux, secrétaire. — 10e, M. de Laussat, président ; M. Dompierre d'Hornoy, secrétaire. — 11e, M. Léon Faucher, président ; M. Ancel, secrétaire. — 12e, M. Huot, président ; M. Baze, secrétaire. — 13e, M. le général Rulhières, président ; M. Hubert-Delisle, secrétaire. — 14e, M. de Balzac, président ; M. Bertrand (Marne), secrétaire. — 15e, M. de Larochejacquelein, président ; M. Toupet-Desvignes, secrétaire.

On voit, par ces noms, que l'esprit politique de la majorité est immuable.

LES LENTEURS DE LA BUREAUCRATIE.

Les personnes qui écrivent pour des affaires urgentes aux différents ministères, sont souvent étonnés du retard qu'on apporte à leur répondre. Ces personnes ignorent sans doute, qu'il faut plus de temps à une lettre pour aller de la loge du concierge au cabinet du ministre qu'il ne lui en faudrait pour aller de Dunkerque à Perpignan.

Voici comment le service des dépêches est organisé au ministère de l'agriculture, par exemple : les lettres sont d'abord remises au bureau d'arrivée, là on les décachète, on les enregistre et on en fait le classement par bureau. Pour ce travail il faut plus d'un jour.

Les dépêches sont ensuite envoyées au chef de division qui les fait parvenir aux bureaux respectifs. Pour ce trajet il faut au moins deux jours. Le chef de bureau en prend connaissance, et en réfère au chef de division qui à son tour en réfère au ministère. Cette formalité exige encore au moins deux jours.

Comme on le voit, et malgré la plus grande diligence, c'est cinq jours seulement après leur arrivée, que les lettres sont mises sous les yeux du ministre.

Aussi n'est-il pas rare de voir que les lettres destinées à la publicité sont reproduites par tous les journaux avant que le ministre en ait eu connaissance.

On dispose activement l'hôtel de la présidence a l'Assemblée législative pour le grand dîner qui sera donné dimanche prochain, 9 de ce mois, par M. le président Dupin, en l'honneur de l'anniversaire de l'élection de M. le président de la République.

Même activité, mêmes préparatifs à l'Hôtel-de-Ville pour le banquet de 250 couverts qui aura lieu lundi 10 dans la grande salle Saint-Jean, et pour le bal qui terminera la soirée.

On assure que les membres de la Montagne, de concert avec la fraction de la gauche, ont décidé que tous ses membres déclineraient toute invitation à ces fêtes.

Il y aura spectacle gratis dans tous les théâtres nationaux. (*Gazette de France.*)

---

13 Juin. — 26e Acquittement.

COUR D'ASSISES DU PUY-DE-DOME.

TROUBLES DE MONTLUÇON. — 45 *accusés.* — 160 *témoins à la requête du ministère public.*

Hâtons-nous d'abord de constater ce nouveau verdict de la justice du pays. Vendredi, 30 novembre, à cinq heures du soir, le jury a rendu son verdict. Comme ceux de Paris, de Besançon, de Metz et de vingt autres départements, le jury du Puy-de-Dôme a répondu négativement sur toutes les questions, qui ne s'élevaient pas à moins de deux cents, et dont la lecture a duré trois quarts d'heure. Les accusés ont été immédiatement mis en liberté au milieu de l'émotion générale provoquée par un tel résultat.

La ville de Riom, d'ordinaire si calme, était remplie de mouvement et d'agitation depuis quinze jours. Le tribunal était envahi par la foule de curieux, attirée aussi par l'arrivée d'un avocat du barreau de Paris, Me Auguste Rivierre, l'un des défenseurs du procès de Versailles. Me Rivière a justifié la curiosité publique.

Chargé de la défense générale et, en particulier, de celle de Vincent, principal accusé, il a été tout à la fois habile et chaleureux. Tour à tour, accablant sous le ridicule ces accusations de dévastation et de pillage portées par le ministère public.... *pour un fromage pris !* ou faisant passer jusque dans le cœur des jurés les nobles élans de son indignation au sujet de l'assassinat de la république romaine, il a pu dire avec vérité à la fin de son éloquente plaidoirie : « Non, messieurs les jurés, il n'y a plus de procès, il n'y a plus d'accusation !... »

Nous citons le passage suivant du discours de Me Rivière :

Non, il n'y avait pas l'ombre d'une pensée de pillage et d'attaque dans le soulèvement de Montluçon ; il n'y avait rien de ce que dit le réquisitoire, mais il y avait tout ce qu'il ne dit pas.

Il y avait la République en danger et la Constitution violée !

M. le PRÉSIDENT. Me Rivierre, je vous rappelle l'arrêt de Versailles.

Me RIVIERRE. Je plaide, monsieur le président, qu'à Montluçon, la cause du soulèvement était que, là comme partout, on croyait la Constitution violée !

J'ai plaidé, messieurs, devant le jury de l'Yonne, le 14 août, que la Constitution avait été violée, et il a absous le journal que je défendais.

J'ai plaidé devant le jury d'Indre-et-Loire, le 4 septembre, que la Constitution était violée, et le jury de Tours a aussi acquitté le journal qui l'avait publié avant que je ne vinsse plaider.

Mon confrère, Me Jules Favre, a fait deux fois, trois fois la même œuvre, et a touché le même but.

D'autres encore, par dix-huit fois, devant dix-huit jurys, en France, ont pu plaider que le sac de Rome était une atteinte audacieuse à la Constitution, infâme au droit des gens, infâme parce qu'il est infâme à une nation de 34 millions d'hommes d'aller, en se disant républicaine, écraser la liberté chez un peuple de 3 millions de citoyens, qui s'est fait république à notre exemple; infâme, parce qu'on veut enserrer la République française dans un cercle de fer, et puis lui dire, au nom de la royauté : Maintenant que toute l'Europe est enchaînée, France, [illegible] à nous deux ; infâme, parce que c'est [illegible] à quatorze siècles d'histoire, de gloire et de loyauté.

Et dix-huit fois, le jury, c'est-à-dire la France, a répondu, par l'acquittement, que ceux qui criaient infamie avaient raison.

EXTÉRIEUR.

Le pape refuse toujours de rentrer à Rome, dit un journal, si M. Baraguay-d'Hilliers ne désavoue la lettre à M. Edgar Ney.

Les troubles qui ont eu lieu à Pistoie n'avaient pas de gravité, et ne se rattachaient pas à la politique.

L'ordre et le sabre continuent à régner en Sicile. Les fusillades, les arrestations, se succèdent; les théâtres, les promenades sont déserts. Les deux palais du parlement à Palerme ont été dégarnis de leurs banquettes.

— La correspondance suivante, dit la *Concordia* de Turin, montre si la chambre piémontaise avait raison de vouloir que le sort des réfugiés fût déterminé par une loi. Depuis huit jours il passe sans cesse à Casteggio des réfugiés que l'on conduit à la frontière. Ils viennent de Voghera soit à pied, soit en charrette, attachés deux à deux et sous l'escorte de carabiniers. Arrivés au pont de Gravellone, on laisse ces malheureux sans ressource attendre les ordres qui viendront de Milan. Le plus grand nombre a été dirigé sur les dépôts militaires. Quelques-uns d'entre eux sont parvenus à s'échapper. On est certain que ces pauvres gens n'ont commis d'autre crime que de manquer de moyens de subsistance.

D'après une nouvelle combinaison postale sur la ligne de Paris, nous recevrons à Turin les nouvelles de France et de Suisse dix-huit heures plus tôt.

Voici les nouvelles les plus récentes reçues de Constantinople sur la question turco-russe. C'est une correspondance adressée, le 17 novembre, à la *Gazette d'Augsbourg* :

« La question de l'extradition paraît pourtant être à la veille d'une solution pacifique. La Porte consent à satisfaire aux demandes de la Russie, et à éloigner de la Turquie ceux des réfugiés qui sont sujets russes.

Toutefois, cette mesure ne peut atteindre ceux qui ont embrassé l'islamisme et que protège leur religion nouvelle. Il n'existe plus qu'une petite difficulté entre la Russie et la Porte en ce qui concerne un certain nombre de Polonais réfugiés qui habitent la Turquie depuis longtemps. La Russie exige aussi leur expulsion. Mais plusieurs d'entre eux jouissent ici de la protection d'autres puissances, par exemple, de la France. La question est donc de savoir s'ils peuvent encore être regardés comme sujets russes. Cependant, sur ce point aussi on finira par s'entendre. Quant à l'Autriche, on est déjà d'accord avec elle, puisqu'elle se borne à demander l'internement et la surveillance des insurgés réfugiés en Turquie, et que la Porte y a consenti. Il est vrai qu'il reste maintenant une autre grave question à résoudre : celle de savoir si le passage dans le détroit des Dardanelles ne constitue pas une violation des traités. En effet, la flotte anglaise a réellement dépassé les deux premiers châteaux et jeté l'ancre à Barbieri, derrière les autres châteaux. L'un des bâtiments de la flotte, qui a éprouvé des avaries, se trouve même à Gallipoli. On se demande donc : Les traités sont-ils violés ? L'Angleterre prétend que non, en se fondant sur divers antécédents, et M. de Titoff, après avoir protesté auprès de la Porte, en a référé à son cabinet. On attend la réponse de Saint-Pétersbourg. La flotte anglaise est toujours dans la même position aux Dardanelles ; ses officiers viennent chaque jour visiter Stamboul. La Russie construit toujours des navires ; sept nouveaux bâtiments de guerre, dont deux vaisseaux de ligne, seront lancés à Nikolajew le 23 ou le 24 novembre. »

On assure que deux polonais, Lapinski et Plouski, qui avaient servi dans l'armée hongroise et se trouvaient à Comorn, avec Klapka, mais qui se fiaient, à tort, à l'amnistie générale accordée aux défenseurs de Comorn, viennent d'être arrêtés secrètement en Gallicie, où ils se rendaient, et conduits à Kufstein. (*Gazette de Voss.*)

LE PROCÈS WALDECK.

Les turpitudes de la police de Berlin dans l'affaire Waldeck auront porté un rude coup au parti piétiste et royaliste, qu'elles avaient eu pour but de servir. Il est parfaitement démontré que Ohm et son digne ami Gœdsche sont deux misérables qui n'ont cherché à entrer en relation avec les démocrates que pour les livrer ensuite à la police, moyennant une récompense *honnête*. Interrogés par le président s'ils retiraient de l'argent de leurs révélations, Gœdsche, simulant l'indignation de l'honnête homme offensé, jure ses grands dieux que ce qu'il en faisait, c'était par pur patriotisme et pour le plus grand bien de la religion et de la monarchie. Mais on lui met sous les yeux ce fragment d'une lettre écrite par lui-même à Ohm, dans laquelle il dit : « Quel dommage que Grun ne soit pas arrêté ! *C'est une belle somme d'argent qui nous échappe.* »

Une autre pièce jette une vive lumière sur cet étrange procès ; c'est une lettre d'Ohm, trouvée chez Gœdsche, dans laquelle il est question de se procurer les statuts d'une société secrète au moyen d'une fausse lettre, imitant une écriture connue. Gœdsche déclare d'abord qu'il ne sait pas ce qui en est, puis, pressé de questions, très agité, il s'écrie : « J'ai dit de suite à Ohm que cela était ridicule, que cela ne se pouvait pas. » Interpellé à son tour, Ohm répond, après de [illegible] hésitations, qu'il ne se rappelle rien, et que Gœdsche, qui a meilleure mémoire que lui, doit savoir ce que c'est.

La prétendue lettre de d'Esther à Waldeck, sur laquelle règne l'acte d'accusation, a été examinée par les experts. Dans le public, on la regarde comme un faux caractérisé, et les dire des experts ne sont pas de nature à dissiper cette prévention. Les experts ont signalé plus de ressemblance entre cette lettre et le *fac-simile* qui se trouve sous le portrait lithographié de d'Esther qu'entre la même pièce et l'écriture avérée des collègues de M. Waldeck. Les experts ont parfaitement fait remarquer qu'Ohm a la main d'un négociant, d'Esther celle d'un savant, et que la prétendue lettre de d'Esther, bien que présentant des caractères analogues avec le *fac-simile*, est cependant d'une écriture coulante et commerciale.

D'Esther, qui est actuellement réfugié en Suisse, affirme qu'il n'a pas écrit à Waldeck, et nie la prétendue intimité qui, au dire de Ohm, aurait existé entre cet espion et lui. Il ne s'est trouvé qu'une fois avec ce personnage, qui s'était insinué auprès de lui sous prétexte de lui indiquer un logement ; le soupçonnant depuis lors, il aurait eu soin de le tenir à l'écart.

Enfin, ce qui achèvera de démontrer la fausseté de la lettre attribuée à d'Esther, c'est que la personne à laquelle Ohm a emprunté le cachet pour fermer sa lettre est en aveugle. Ajoutons que MM. d'Unruhe et Grabow, anciens présidents de la chambre, ont témoigné d'une manière extrêmement favorable à M. Waldeck. On prétend que le ministère public abandonnera l'accusation.

La *Correspondance constitutionnelle* annonce, comme un *on dit*, que Gœdsche, le complice de Ohm, a été arrêté.

Le *Moniteur prussien* annonce l'adhésion ratifiée de la principauté de Waldeck à l'alliance du 26 mai. Tous les gouvernements faisant partie de la confédération auraient maintenant adhéré, à l'exception des quatre royaumes, dont les rois, sinon les peuples, se rapprocheront de plus en plus de l'Autriche. On parle même d'une note collective que la Bavière, le Wurtemberg, la Saxe et le Hanovre feraient conjointement avec l'Autriche, pour s'opposer à la convocation du parlement allemand. Mais la Prusse, qui se trouve maintenant à la tête d'un état fédératif de 25 millions d'hommes, ne reculera pas devant l'Autriche et ses alliés.

Assemblée législative.

Séance du 4 décembre. — Présid. du cit. BENOIST D'AZY, vice-président.

M. Noël Parfait et divers autres représentants déposent des pétitions contre le rétablissement de l'impôt sur les boissons.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Huguenin, relative à la liquidation des dettes de la liste civile envers l'Etat.

M. HUGUENIN soutient sa proposition.

Elle est ainsi conçue :

« L'Assemblée nationale décrète :

» Art. 1er. M. le ministre des finances est invité à présenter à l'Assemblée nationale un rapport sur les mesures administratives qui ont dû être prises, les opérations qui ont dû avoir lieu depuis le décret du 25 octobre 1848, pour parvenir à une prompte et sérieuse liquidation de la somme de 25 millions de francs qui serait due à l'Etat par la liste civile.

» Art. 2. Le rapport devra être présenté dans la quinzaine qui suivra le présent décret. »

La commission d'initiative parlementaire, dit M. Huguenin, a conclu contre la prise en considération de ma proposition, et pour cela elle n'a jugé que la forme et pensé que j'aurais mieux fait de me servir de la voie des interpellations. J'ai tout lieu de croire donc que si la commission avait examiné le fond même de ma proposition, elle aurait posé des conditions tout autres, et surtout elle n'aurait pas dit qu'elle n'aboutirait à aucun résultat utile.

Ce qui me surprend, c'est que depuis vingt mois la créance de l'Etat sur l'ex-roi n'ait pas été établie ; ce qui m'étonne, c'est qu'un projet de dotation, une demande de douaire pour la duchesse d'Orléans, aient été produits ici sans qu'on vous expliquât en même temps les mesures qu'on veut prendre pour faire rentrer ce qui est dû par le roi que la France a détrôné. L'on s'est empressé de reconnaître la validité d'engagements très contestables ; comment n'a-t-on pas montré le même zèle pour obtenir le paiement de dettes établies d'une manière irréfragable ? Chaque jour de retard et d'oubli fait naître de nouvelles difficultés et entraîne une perte de 3 à 4 mille fr. par jour. (Tumulte.)

Messieurs, en 1845, l'opinion publique s'était émue en voyant comment étaient exploitées les belles forêts de l'Etat. Dans ce fait de la liste civile, il y avait une odieuse violation de la loi de 1832. Des hommes honorables, courageux et consciencieux signalèrent à la chambre ces odieux abus.

L'orateur cite les parole de M. Lherbette : « On eût dit, s'écriait alors cet honorable membre de l'opposition, que l'incendie et l'ennemi avaient passé à travers ces propriétés de l'Etat. (Nouveau mouvement.)

M. Odilon Barrot appuie ces justes récriminations avec une généreuse indignation. Le revenu des forêts confié à la garde de la liste civile, et placé sous la sauvegarde du patriotisme de la maison d'Orléans, pour nous servir d'une expression de M. Dupin, notre président (On rit), était évalué à trois millions dans les dernières années du règne ; ils montèrent à huit millions. (Agitation à droite.)

Il ressort de cet accroissement de revenus la preuve évidente d'un abus de jouissance qui a porté à l'Etat un préjudice considérable. Or, d'après l'art. 12 de la loi de 1832, les forêts de la couronne étaient soumises aux dispositions du code forestier. Il ne pouvait s'y faire de coupes extraordinaires. La jouissance de la liste civile était subordonnée aux conditions fixées par l'administration forestière. (Bruit. — Interruption.)

Or, aux termes de ce code, les infractions sont passives des peines de l'amende, de la destitution et des dommages-intérêts. (Très bien ! à gauche.)

Je termine par une dernière considération, qui s'adresse à la conscience de ceux qui se disent ici les protecteurs de la propriété : il s'agit d'une violation faite aux propriétés de l'Etat.

Si la liste civile était dans son droit en portant une hache dévastatrice sur les magnifiques futaies confiées à son patriotisme, repoussez la proposition que j'ai l'honneur de vous faire. (Approbation à gauche.)

M. PASSY. Toutes les mesures qui pouvaient apurer les comptes qui existent entre l'ancienne maison royale et l'Etat, et faciliter la rentrée des sommes dues, ont été prises par l'ancienne administration. Tous ces comptes ont été faits avec un grand soin. Un seul manque : c'est celui qui fixe l'évaluation des sommes à réclamer de la liste civile pour ce qu'on appelle les coupes sombres.

Ce projet d'évaluation est très difficile à établir, il exige un travail très-minutieux et par conséquent très-long. Mais toutes les précautions mettent l'Etat à couvert. Hypothèque a été prise sur les biens de la maison d'Or-

---

les vends en Amérique avec un bénéfice de 100 0/0. Quel tort ma spéculation peut-elle faire au travail ? A cela nous répondrons : Quoique votre exemple soit des mieux choisi pour défendre votre cause, votre spéculation n'en fait pas moins grand tort au travail pris dans une acception générale.

Les fonds de magasin que vous avez transportés en Amérique, comme cela arrive presque toujours, formaient ce déchet, ce rebut, cette perte que le fabricant ou le commerçant calculent dans leurs prix. Le travail n'était donc plus intéressé dans le nouveau débouché que vous avez ouvert. — Voilà pour Paris. Quant à l'Amérique, les personnes qui ont acheté les marchandises en vous donnant un bénéfice de 100 0/0, ont mis dans ces achats des capitaux qu'elles auraient pu employer à d'autres objets représentant *encore et réellement* un certain travail, soit américain, soit européen ; — donc, votre spéculation n'ayant été utile qu'à vous *seul*, elle a été nuisible utile à d'autres.

dans. La liste civile, de son côté, a des réclamations à élever. Elles ne sont pas encore produites. Quand elles l'auront été, l'on pourra établir une balance de compte, mais ce ne sera qu'avec l'assentiment de l'Assemblée, qui alors sera appelée à en juger. Jusqu'ici il est inutile et fâcheux d'éveiller sur ce point les passions inintelligentes. (Vive approbation à droite.)

M. HUGUENIN. Oui, sans doute, il faut juger avec équité; mais il faut aussi apporter la plus grande promptitude, le plus grand zèle dans une liquidation qui est si importante pour le Trésor. Et c'est cette promptitude, c'est ce zèle qui n'a pas existé dans l'administration de M. Passy. Et cependant il est nécessaire qu'il intervienne une prompte solution de cette affaire, qui, je le répète, intéresse au plus haut point la fortune publique. (Rires à droite. — Rumeurs à gauche.)

Combien d'années faut-il donc pour établir ce qui est dû à l'Etat? Il me semble qu'on ne devrait pas être si lent lorsqu'on a été si pressé de faire voter les 300 000 fr. pour le douaire! (Agitation.)

UNE VOIX A GAUCHE. M. le ministre ne répond pas?...

M. TASCHEREAU. Ah! ah! ah! (Rires bruyants. — Agitation à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de la proposition et explique le vote.

A GAUCHE. On a demandé le scrutin de division!

A DROITE. Il n'y a pas de liste de déposée.

UNE VOIX A GAUCHE. Attendez qu'on ait eu le temps de la faire!

QUELQUES VOIX. Aux voix! aux voix!

A GAUCHE. Le scrutin de division! — Vous êtes des escamoteurs! (Rires à droite.)

Une liste de vingt membres demandant le scrutin de division est déposée sur le bureau de M. le président.

On procède à cette opération, qui donne le résultat suivant :

Nombre des votans,	525
Majorité absolue,	263
Pour,	165
Contre,	370

La prise en considération de la proposition n'est pas adoptée.

M. FOULD, ministre des finances, dépose un projet de loi relatif à des crédits supplémentaires pour exercices clos. (Renvoyé à la commission des crédits supplémentaires.)

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à ouvrir au ministre des finances des crédits supplémentaires sur les exercices 1848, 1849, et sur des exercices clos.

Le projet de loi est ainsi conçu :

« Art. 1er. Il est ouvert au ministre des finances, sur l'exercice 1848, au-delà des fixations de la loi du budget du 12 décembre 1848, des crédits supplémentaires montant à deux millions cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf francs cinquante-six centimes (2 195 799 fr. 56 c.)

» Ces crédits demeurent répartis par chapitre, conformément au tableau A ci-annexé.

» Art. 2. Il est ouvert au ministre des finances, sur l'exercice 1849, au-delà des fixations de la loi du budget du 19 mai 1849, des crédits supplémentaires montant à 2 842 491 fr. 99 c.

» Ces crédits demeurent répartis, par chapitre, conformément au tableau B ci annexé.

» Art. 3. Les crédits accordés au ministre des finances sur l'exercice 1848, par la loi du 12 décembre 1848, sont réduits d'une somme de 29 406 123 fr. 29 c., pour crédits annulés.

» Ces annulations de crédits sont réparties par chapitres, conformément au tableau C ci-annexé.

» Art. 4. Il est accordé, en augmentation des restes à payer des exercices 1845, 1846 et 1847, des crédits supplémentaires pour la somme de cinquante-quatre mille quatre vingt-trois francs vingt-deux centimes (54,083 fr. 22 c.), montant de nouvelles créances constatées sur ces exercices, suivant l'état D ci-annexé.

» Le ministre des finances est, en conséquence, autorisé à ordonnancer ces créances sur le chapitre spécial ouvert pour les dépenses des exercices clos, au budget de l'exercice courant, en exécution de l'art. 8 de la loi du 23 mai 1834.

» Art. 5. Il sera pourvu aux dépenses autorisées par la présente loi au moyen des ressources accordées par les lois de finances des exercices 1848 et 1849. »

Ces articles sont successivement adoptés.

L'Assemblée procède ensuite au scrutin de division sur l'ensemble de la loi.

En voici le résultat :

Nombre des votants	579
Majorité absolue	290
Billets blancs	446
Billets bleus	133

La loi est adoptée.

Vient ensuite la troisième délibération sur la proposition de M. Charras, relative à la publication des motifs des nomination et des promotions dans l'ordre national de la Légion-d'Honneur.

M. Denjoy a la parole.

M. DENJOY. M. le colonel Charras déposa il y a quelques temps une proposition que vous connaissez tous. La commission d'initiative parlementaire a pris la proposition en considération; une nouvelle commission fut nommée pour faire un rapport, et ce rapport fut confié à M. le colonel Charras. La commission avait adopté la proposition à la presque unanimité; elle fut modifiée de la manière que je vais dire.

» Toutes les nominations et toutes les promotions qui auront lieu dans l'ordre national de la Légion-d'Honneur seront publiées au *Bulletin des Lois* et au *Moniteur universel*, avec l'exposé détaillé des services militaires ou civiles qui les auront motivées. »

Un seul amendement a été déposé; il est de M. Gavini, et est ainsi conçu :

« Toutes les nominations et toutes les promotions qui auront lieu dans l'ordre de la Légion-d'Honneur seront individuelles et elles seront publiées, etc. »

« Art. 1er. Toutes les nominations et toutes les promotions dans l'ordre de la Légion-d'Honneur seront publiées au *Moniteur universel*.

» Art. 2. Dans les quatre mois qui suivront la promulgation de la présente loi, le gouvernement se conformera à l'art. 108 de la Constitution, en présentant un projet de loi pour réviser les statuts de la Légion-d'Honneur. »

Il importe, en effet, que les statuts soient révisés.

Je ne combats pas la proposition de M. Charras. En 1802, au moment où le gouvernement consulaire institua la Légion-d'Honneur, la loi fut combattue et soutenue avec passion, et par les partisans du premier consul, et par les partisans du gouvernement républicain; et maintenant voyez ce qui se passe! La presse et l'Assemblée ne se préoccupent que très peu de cette question. Il y a là un grand enseignement, messieurs; cela prouverait que cette glorieuse institution, par l'abus qu'on en a fait, décline dans l'opinion publique (agitation), et cependant, je le reconnais, il y a eu des exagérations de part et d'autre dans les récriminations. Je veux le prouver par des faits.

L'origine de la Légion-d'Honneur fut celle-ci... (Passez! passez! — Nous savons cela!)

La Légion-d'Honneur fut établie le 29 floréal an X; elle se composa, à son origine, de 4,000 militaires qui avaient reçu des armes d'honneur, et qui se trouvaient de droit membres de l'ordre. Dans les derniers mois de l'an X, des nominations nouvelles augmentèrent ce chiffre de 350 nouveaux membres, tous militaires. En l'an XII, 832 promotions nouvelles portèrent l'effectif à 5,188 légionnaires. Jusque-là il n'y avait eu que des promotions dans les rangs de l'armée; l'empire y introduisit les nominations civiles. L'an XII, sur 13,177 nominations, il y en eut 1,051 pour le civil. (Interruption.)

Pendant les seize années de la Restauration, il y a eu 25 496 nominations et promotions, dont 21 255 nouveaux.

Le gouvernement de juillet a duré dix-sept ans et quelques mois; il a fait 33 761 nominations et promotions, dont 28 373 nouveaux.

Sous le gouvernement de M. Cavaignac...

UNE VOIX A DROITE. Et le gouvernement provisoire?

M. DENJOY. Le gouvernement provisoire n'a fait ni nominations ni promotions dans l'ordre de la Légion-d'Honneur. M. le général Cavaignac, pendant les six mois qu'a duré son gouvernement, a fait 1 744 nominations et promotions, dont 1 573 nominations nouvelles.

M. le président de la République, en dix mois, a fait 1,459 nominations et promotions, dont 1,246 nouvelles. En résumé et pour établir une moyenne, l'Empire en a fait 4,000 par an, la Restauration 1,288, le gouvernement de juillet 1,670, le général Cavaignac... (Agitation.— Interruption.)

Le gouvernement qui a été le plus prodigue de décorations, après l'empire, c'est celui de M. le général Cavaignac; puis, dans cet ordre, vient le gouvernement de juillet; puis celui du président de la République; enfin, celui qui a fait le moins de promotions et de nominations nouvelles, c'est le gouvernement de la restauration. (Mouvement prolongé.)

L'orateur dit ensuite qu'il a l'honneur de faire partie de la Légion-d'Honneur; mais il reconnait qu'on a accordé souvent ces nominations trop tôt et sans attendre que de très grands services fussent rendus. Si au commencement de la Constituante on avait demandé une espèce de sacrifice, d'holocauste de tous les légionnaires, il aurait été le premier à venir déposer sa croix à la tribune.

Que doit faire l'Assemblée, ajoute l'orateur, devant les abus qui existent? Doit-elle voter la proposition de M. Charras? Nullement; car elle ne servirait qu'à déconsidérer purement et simplement le gouvernement.

Si des ministres se trouvaient qui écoutassent plutôt la voix des sollicitations que celle des services rendus, ils éluderaient facilement la publicité, en mettant tout simplement, par exemple : Monsieur un tel, maire de tel endroit, pour éminents services rendus dans l'exercice de ses fonctions.

Ce qu'il y a à faire, c'est de recourir au grand conseil qui existait au commencement de l'institution, et qui était nommé par les grands pouvoirs de l'Etat, et qui se composait des trois consuls et de trois autres membres pris dans le conseil d'Etat, le tribunat et l'Assemblée législative ou conseil des Cinq-Cents. (Agitation.)

Je voudrais un conseil supérieur que je composerais ainsi, suivant la nature des services récompensés :

Pour l'ordre militaire, il serait composé des sommités de la marine et de l'armée.

Pour l'ordre civil, la justice, l'administration, les sciences et les arts; ils auraient chacun un représentant.

Il y aurait aussi un membre de la cour de cassation, un membre du conseil d'Etat, un membre de l'Institut. Il y aurait la garantie sérieuse de l'excellence des choix.

M. BOURZAT. Et le clergé!

M. DENJOY. M. Bourzat a raison. Je n'ai pas souvent occasion de le remercier; aussi je le remercie de me faire rappeler que le clergé devrait être aussi représenté dans le grand conseil de la Légion-d'Honneur.

Je pense donc que les statuts doivent être revisés : je demanderais à l'Assemblée de nommer une commission qui s'occupât de cette révision, à moins que le gouvernement ne présentât lui-même un projet à cet égard. En attendant, je me rallie à l'amendement de M. Gavini.

M. CHARRAS répond à M. Denjoy. Il ne veut entrer dans tous les détails historiques et critiques de l'honorable préopinant. Il fait seulement observer que les calculs de M. Denjoy, pour être justes, auraient dû tenir compte des circonstances, et surtout ne prendre de moyenne que sur un nombre égal d'années. Ainsi, le gouvernement du général Cavaignac a eu à livrer une bataille à Paris où onze généraux ont été tués. Le gouvernement de Juillet a-t-il jamais eu à subir de telles pertes? (Agitation.) Vous dites, ajoute M. Charras, vous dites que si M. le général Cavaignac était resté au pouvoir pendant un an, la moyenne des nominations dans la Légion-d'Honneur aurait été de 3 146.

Mais, en suivant votre raisonnement, si M. Cavaignac avait résilié ses pouvoirs au 20 juillet 1848 et non au 20 décembre, vous auriez donc trouvé une moyenne de 30 ou 36 000 nominations? Est-ce de la vérité? Ne sait-on pas que les nominations ont été faites par suite des évènements de juin 1848?

M. Denjoy ne voit aucune garantie dans ma proposition, et il me semble que c'est quelque chose que d'obliger les ministres à détailler les motifs d'une nomination ou d'une promotion.

Les ministres tourneront la difficulté. Eh bien! sans avoir la confiance de M. Denjoy dans les ministères, je n'ai cependant pas contre eux cette défiance injurieuse que d'en croire un seul capable de présenter au *Moniteur* un état néant, si vous me permettez de m'exprimer ainsi.

Ma proposition astreint, du reste, le gouvernement à faire, pour ainsi dire, la biographie des individus décorés, la biographie de leurs services. Et c'est là une garantie sérieuse qu'on ne pourra éluder sans faire voir le mensonge aux yeux du pays.

M. GAVINI retire le premier article de son amendement, et se borne à demander l'adoption du second, c'est-à-dire de la disposition qui demande que dans quatre mois les statuts de la Légion-d'Honneur soient révisés législativement.

M. ROUHER, ministre de la justice. Le gouvernement accepte la proposition de la commission. Il reconnait le principe de publicité comme un principe protecteur contre d'ardentes sollicitations (très bien!), comme aussi contre de fausses interprétations, contre les reproches d'abus qu'on voudrait adresser au pouvoir exécutif. (Très bien!)

D'un autre côté, le gouvernement s'occupe de la rédaction d'un projet de loi relatif à la révision des statuts de la Légion-d'Honneur; il espère le soumettre prochainement aux délibérations de l'Assemblée. (Très bien.)

M. GAVINI. Je retire mon amendement.

M. LE GÉNÉRAL LEBRETON voudrait qu'on attendît le projet du gouvernement; il croit que la proposition de M. Charras n'aura aucun résultat utile. (Aux voix! aux voix!)

La proposition de M. Charras, amendée par la commission, est mise aux voix et adoptée à la presque unanimité.

L'Assemblée adopte également, par assis et levé, à la troisième délibération, le projet de loi pour l'annulation de 79 millions 371,593 fr. de rentes appartenant à la caisse d'amortissement.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet relatif à un appel de 80 000 hommes sur la classe de 1849. (Deuxième délibération.)

On demande le renvoi à demain.

L'Assemblée, consultée, décide que la séance continue.

M. FRANCISQUE BOUVET, par l'art. 1er, propose à l'Assemblée nationale de réduire de moitié le chiffre de 80 000 hommes demandés par le ministre de la guerre.

L'honorable orateur développe son amendement, qu'il appuie sur la nécessité d'opérer un désarmement que réclament l'humanité, nos finances, notre agriculture...

UNE VOIX. Et le congrès de la paix! (On rit,)

La séance est levée à six heures.

PROPOSITIONS.

M. Charamaule a déposé aujourd'hui une proposition tendant à faciliter le développement du travail agricole et son application spéciale aux défrichements, reboisements et plantations, dessèchements et irrigations. M. Charamaule demande qu'il soit ouvert à la propriété rurale un crédit de 500 millions.

Le rapport fait au nom de la 4e commission de l'initiative parlementaire, sur la proposition de M. Etienne, tendant à la suppression des franchises postales, par M. Gasc, conclut à la prise en considération.

M. Wallon a présenté une proposition ainsi conçue :

« La mort civile est supprimée.

» Les condamnés aux peines emportant mort civile seront privés de l'exercice des droits civils, et assimilés, quant à la jouissance de ces droits, aux condamnés aux travaux forcés à temps ou à la réclusion. »

Nous annonçons l'apparition d'un nouveau journal mensuel démocratique, les *Veillées du Peuple*, par les citoyens Auguste Blanqui, P.-J. Proudhon, Eugène Sue, Toussenel, Alphonse Esquiros, Darimon, Fulgence Girard, Lachambeaudie, Lacambre, Ed. Madier de Montjau, etc.

Nous donnons le sommaire du 1er numéro :

I. *Spoliation et Tortures*. Lettre à M. le procureur de la République (Doullens), par le cit. Auguste Blanqui. — II. *Monsieur Duchignon*, ou la *Propriété!!* la *Famille!!* la *Religion!!!* par le cit. Eugène Sue (1re partie). — III. *Iniquité de l'Impôt du vin*; la *Vigne* et les *Vignerons révolutionnaires*, etc., par le cit. Toussenel. — IV. *Le Premier pas de la Réaction*; les *Barricades*; le *Drapeau rouge*; *Lamartine*; *Mort aux Voleurs*; etc., par le cit. Fulgence Girard. — V. *Chronique politique* : *Carlier*, *Bonaparte*, la *Police*, la *Réaction*, les *Pharisiens de l'histoire*, *Molé*, *Montalembert*, *Berryer*, *Thiers*, *Falloux*, *le cit. Pierre Bonaparte*, etc. — VI. *Voix des prisons et de l'exil*, Lettre du cit. Auguste Blanqui; la *Convention*; les *Montagnards*; le *Bonnet rouge*; *Luther*, le *Protestantisme*, etc., Vers par le cit. Louis Ménard; Extrait des Lettres des cit. J. B., transporté, Emmanuel Barthélemy et Lacambre. — VII. *Variétés*.

On annonce pour le prochain numéro, le *Catéchisme du Peuple*, par Aug. Blanqui, et un article de Proudhon.

Un numéro, 60 centimes.

Abonnement, un an, 6 francs, Paris;

— — 7 francs, départements.

On donne des primes aux abonnés.

LA PRESSE DÉMOCRATIQUE EN PROVINCE.

Nous recevons le 1er numéro du *Républicain du Nord*, journal démocratique de Valenciennes. Par la liberté de la presse que nous fait la République honnête et modérée, ce n'est pas chose facile que de fonder un journal indépendant. Lorsque toutes les formalités légales, cautionnement, certificat de moralité, etc., sont remplies, on croit avoir tout fait : il n'en est rien. Après les obstacles officiels, viennent les empêchements détournés, hypocrites; les plus difficiles à vaincre souvent. C'est le commencement de cette lutte sourde à laquelle se vouent les écrivains populaires.

Comme le *Républicain Breton*, dont nous avons antérieurement raconté les embarras, *Républicain du Nord* a été longtemps sans pouvoir trouver un imprimeur; ceux de Valenciennes lui refusaient leurs presses. S'il s'était agi d'attaquer la République, il n'aurait eu que l'embarras du choix. Mais pour un journal républicain!... Est-ce que nous avons la République?...

La nouvelle feuille s'imprimera donc à Douai et paraitra à Valenciennes, comme le *Républicain Breton*, de Rennes, s'imprime à Saint-Malo. Pour faire face aux misères, aux persécutions sans nombre dont on l'accable, la démocratie trouve des ressources inépuisables dans son dévouement. Les autres ont l'argent; — nous, nous avons la foi : c'est aussi un trésor.

BANQUET ANNIVERSAIRE

DE LA PROMULGATION DE LA CONSTITUTION A NANCY.

Ce banquet a eu lieu dernièrement à Nancy, sous la présidence du colonel de la garde nationale, M. Girard. Malheureusement l'exiguïté de la salle n'a pas permis d'y admettre plus de 300 personnes. Outre le colonel, le lieutenant-colonel et un chef de bataillon, plus de trente officiers de la légion y assistaient. Le nouveau maire était placé à droite du colonel.

Entre autre toasts portés à ce banquet, nous avons remarqué les suivants :

Par le citoyen Bessert, vice-président de la Société de prévoyance et de secours mutuels de Nancy :

« — Aux sociétés de prévoyance! — A l'amélioration morale et physique des classes laborieuses!

» Espérons que ces utiles associations vont bientôt être classées parmi nos grandes institutions nationales. Alors, elles accompliront la grande et belle mission d'éteindre l'humiliante charité légale (Bravo! plus d'aumône!); de cicatriser la plaie hideuse du paupérisme, et d'élever, par la pratique de la morale, les classes laborieuses au rang que le Créateur leur a départi. »

Par le citoyen Lelièvre :

« Aux jurys nationaux! aux jurys de la Meuse, de la Meurthe, de la Moselle, du Doubs, et de quinze autres départements! (Bravo!)

» A ces hommes vraiment probes et libres qui, réunis au hasard de toutes les classes de la population et dans dix-neuf endroits différents, n'ont pas hésité à répondre : Non, dix-neuf fois non (Un tonnerre de *Non* se fait entendre par toute la salle.), sur la question que leur avait posée le pouvoir. (Bravo!)

» Et cette question, qu'était-elle, citoyens?

» La voici :

» Etaient-ils coupables, les écrivains qui, en juin dernier, ont protesté contre la violation de la Constitution? étaient-ils coupable, les citoyens qui se sont préparés à la défendre? (De toutes parts : Non, ils n'étaient pas coupables!)

» Eh bien! sur cette question la justice du peuple, la concience publique ont été unanimes. Dites-moi si ce n'est pas là la grande voix du pays? (Oui, oui.)

Le banquet s'est terminé par une quête pour les pauvres. On s'est donné rendez-vous pour l'anniversaire du 24 février.

FAITS DIVERS.

A l'arrivée des transportés au Havre, dit le *Droit*, l'un d'eux, en quittant le bâtiment, proféra le cri de *Vive la République démocratique et sociale*; celui-ci fut placé à part, et tandis que ses compagnons étaient dirigés vers le chemin de fer qui devait les conduire à Paris, il suivait une direction contraire et était replacé sur le bâtiment qui doit retourner à Belle-Isle.

— Il parait que les traites sur Madrid, données par le général Cordova, pour payer les frais de séjour de l'expédition espagnole dans le sud des Etats-Romains, ont été protestées, faute de paiement.

Les ressources du trésor espagnol sont plus basses que jamais; les contributions de décembre sont mangées; on doit huit mois au clergé, six à la liste civile, quatre à la marine, quatre aux tribunaux, et deux à l'armée.

— On assure que la mission de M. de Persigny, envoyé à Berlin en qualité de ministre extraordinaire plénipotentiaire, durera trois mois. M. de Persigny partira mardi prochain.

Nous lisons à ce sujet dans la *Liberté* l'anecdote suivante :

« On assure que c'est à la suite de ce qui a été dit à la tribune de l'influence de M. Fialin dit de Persigny, sur le président de la République, qu'est due la mission qui vient de lui être confiée pour Berlin. Le président, très jaloux de se montrer indépendant, a voulu se débarrasser de son directeur intime.

» M. Fialin aurait, dit-on, fait beaucoup de difficultés pour quitter Paris, où il croit sa présence nécessaire.

» Nous citerons à ce sujet un propos qui nous a été rapporté : « Je l'ai fait, disait-il, en parlant de M. Louis Bonaparte, représentant et président malgré lui : il n'est pas prudent que je quitte Paris avant de l'avoir fait encore empereur malgré lui. »

— Le choléra a éclaté à Lyon dans l'hôpital militaire.

Du 10 au 16 novembre, il y a eu trois cas, dont deux morts.

Après un intervalle de douze jours, le 28 novembre, 7 nouveaux cas se sont déclarés, 5 sont morts; 3 restaient en traitement.

Depuis le 28 novembre jusqu'aux dernières nouvelles, il y a eu 37 cas, dont 17 morts

L'épidémie paraît concentrée dans l'hôpital militaire. Cependant, on parlait d'un cas en ville et d'un cas dans le grand Hôtel-Dieu.

— Les conseils de prudhommes, établis à Paris pour le département de la Seine, viennent, aux termes du décret du 27 mai 1848, de renouveler leurs bureaux pour le trimestre de décembre 1849, janvier et février 1850. Ont été nommés : *Au conseil des métaux* : Président, M. Boursot, ouvrier en pianos, réélu, en remplacement de M. Buron, fabricant opticien; vice-président, M. Bernier, ouvrier bijoutier, réélu, en remplacement de M. Eck, fondeur en bronze. — *Au conseil des produits chimiques* : Président, M. Héronville, ouvrier cordonnier, réélu, en remplacement de M. Oger, fabricant de savons; vice-président, M. Quinier, ouvrier cordonnier, réélu, en remplacement de M Fouché Le Pelletier, fabricant de produits chimiques à Javel. — *Au conseil des industries diverses* : Président, M. Cayrol, imprimeur en taille-douce; vice-président, M. Michot, ouvrier ébéniste. — *Au conseil des tissus* : Président, M. Porteret, ouvrier tapissier, en remplacement de M. Depoailly, imprimeur sur étoffes à Puteaux; vice-président, M. Delasson, ouvrier fleuriste, en remplacement de M. Souvraz, fabricant de châles à Paris.

— M. Chapuys-Montlaville, ancien député, est nommé préfet du département de l'Isère, en remplacement de M. de Barral, non acceptant.

— La croisade obscurantiste contre l'enseignement primaire ne se ralentit pas. Trois instituteurs de l'arrondissement de Céret (Pyrénées-Orientales), viennent d'être frappés de révocation. *L'un d'eux, père de huit enfants, compte vingt-six années de services irréprochables*.

— Clésinger, l'habile statuaire, après avoir assisté aux derniers moments de Chopin, le pianiste-poète, s'enferma dans son atelier et modela une figure qui tient une lyre brisée. Cette figure allégorique, c'est l'âme de Chopin, qui abandonne son enveloppe matérielle pour monter au ciel. Ceux qui l'ont vue la proclament un chef-d'œuvre.

On rapporte, à propos de la mort de Chopin, une circonstance bizarre. Le célèbre artiste pria la princesse Potocka, une des personnes amies réunies autour de son chevet, de chanter le fameux psaume de Stradella. La princesse, dont les yeux étaient voilés de pleurs, se mit au piano et chanta le psaume avec une émotion qui se conçoit de reste. Digne fin d'un musicien, digne surtout de Chopin, le pianiste aux mystérieuses inspirations.

— Les journaux se sont vivement préoccupés, depuis quelque temps, de la mort malheureuse de M. Arban, l'aréonaute, comme ayant eu lieu à la suite d'une ascension à Barcelonne. Nous n'avions pas fait mention des diverses versions qui ont été publiées sur ce sinistre, parce qu'elles n'offraient

rien de positif et semblaient se contredire. Malheureusement, nous trouvons dans la correspondance espagnole d'un journal de Toulouse quelques lignes qui ne laissent plus de doute sur la fin tragique de M. Arban. Une lettre de Lampourdan annonce que le cadavre de ce malheureux, ballotté par les vagues, a été jeté sur la côte, dans les environs de Rosas; son ballon a dû être submergé. Des pêcheurs assurent avoir été témoins de la catastrophe; mais, ne comprenant rien à l'apparition, la terreur les avait fait fuir à toutes voiles. (*Courrier de Gand.*)

— On trouve l'anecdote suivante dans la brochure de M. d'Arlincourt, intitulée : *Place au droit !*

« Un Français de distinction, étant à Londres, se rencontra avec M. Guizot chez la princesse de Liéven. On y causait des malheurs et des hontes de la France. « Notre pays, dit l'ancien ministre de Louis-Philippe, ne pourra recouvrer son repos et sa dignité qu'en revenant à la *monarchie*.

» — A laquelle? demanda-t-on.

» — On ne peut appeler *monarchie*, répondit gravement M. Guizot, que la royauté légitime.

» — Celle du droit?

» — Et des principes.

» — Vous paraissez étonné de ce langage, dit tout bas la princesse de Liéven au voyageur français ; eh bien, c'est celui de la conviction. M. Guizot ne doute pas qu'Henri V, remonté sur le trône de ses pères, ne soit appelé au rétablissement de l'ordre social, non seulement en France, mais en Europe; et, ce qui peut-être vous étonnera plus encore, Louis-Philippe pense de même. »

— Nous lisons dans l'*Indépendant de Montpellier* :

« Le préfet Balland a prononcé, par défaut, mardi dernier, en conseil de préfecture, la peine de *deux mois de suspension* contre le colonel de notre garde nationale.

» Ce jugement ne nous surprend pas, car M. Balland était tout à la fois *juge et partie*, et il tenait fort à venger ses protecteurs de la mairie *blanche* de quelques dures vérités que le citoyen Cazelles leur avait adressées. »

— On parle à Lyon d'une révolution dans la fabrication du velours. On sait que ce tissu ne sortait guère de dessus le métier que dans des largeurs qui ne permettaient pas de l'employer d'une seule pièce pour tapis et tentures d'appartement. Un fabricant de la Guillotière est parvenu, dit-on, à le fabriquer uni ou façonné dans des proportions sans exemple, c'est-à-dire de deux à huit mètres de largeur.

— Le commerce de Nantes s'occupe beaucoup d'un projet de ligne télégraphique à établir entre Nantes et le Four, et au moyen de laquelle la première de ces villes serait tenue constamment au courant, heure par heure, minute par minute, de ce qui se passe dans le courreau de Belle-Isle.

— Un archéologue allemand, venu à Paris il y a quelque temps, voulait faire demander à M. Passy la permission de voir le *Régent*, afin de composer une brochure sur ce sujet : « S'il y avait, oui ou non, une raie à ce célèbre diamant. » M. Passy répondit au représentant qui s'était intermis dans l'intérêt de la curiosité du professeur allemand : « Mais je ne connais pas ce diamant ; il est sous une triple serrure ; il faut pour le voir, la présence de plusieurs fonctionnaires et un procès-verbal. »

EXEMPLE A SUIVRE. — L'*Union républicaine*, de Saintes, répète en tête de chaque numéro l'avertissement suivant, adressé aux électeurs de la Charente, qui s'en souviendront, nous n'en doutons pas, au grand jour de la justice populaire, au jour des élections générales :

« GUERRE DE ROME. — 45 000 000 DE FRANCS.

DOUAIRE DE LA DUCHESSE D'ORLÉANS : 300 000 FR. PAR AN.

» C'est une chose bien entendue : le trésor de la France aura remboursé, au 31 décembre prochain, plus de QUARANTE-CINQ MILLIONS pour détruire la république romaine et établir le pape et la sainte inquisition dans leur omnipotence sacrée. Quarante-cinq millions! c'est tout juste la moitié du produit de l'impôt sur les boissons que l'on veut rétablir....

» Electeurs, n'oubliez pas que les représentants de la Charente ont voté en faveur de cette guerre et pour faire donner trois cent mille francs de rente à la duchesse d'Orléans. N'oubliez pas qu'ils voteront bientôt probablement pour vous faire payer l'impôt des boissons comme par le passé. »

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — On lit dans le *National de l'Ouest* :

« Nous vivons sous un beau régime, régime de large liberté et d'égalité pure.

» En voici une nouvelle preuve.

» Nous avons reçu aujourd'hui la notification suivante :

« Monsieur,

» J'ai l'honneur de vous informer que, conformément aux ordres que j'ai reçus, j'interdis aux crieurs, distributeurs et colporteurs de journaux, de vendre, crier et distribuer votre feuille ayant pour titre : le *National de l'Ouest*, édition populaire des villes et des campagnes.

» Agréez, etc.

» Le commissaire central, DELARRALDE. »

En même temps, la vente de l'édition populaire des journaux royalistes de Nantes est autorisée; voilà pour l'égalité. Reste la question de légalité; M. le préfet de la Loire-Inférieure a-t-il le droit de commettre cet *attentat à la propriété*? nous ne le croyons pas. On ne peut empêcher la *distribution* d'une feuille périodique quand toutes les conditions voulues par la loi ont été remplies. Où veut-on donc nous mener?

Et qui fera respecter la loi lorsque les représentants du pouvoir en sont les premiers violateurs?

BOULOGNE, 30 *novembre*. — Un ponton ou radeau flottant de 400 pieds de long sur 56 de large, pesant 600 tonneaux, vient d'être construit par MM. Widson et comp., constructeurs de Locomotives à Loeds; il sera lancé le mois prochain à Goole. La mise à l'eau de cette vaste plate-forme, qui a deux fois la longueur d'un vaisseau de ligne, sera une opération fort intéressante. Le ponton est en fer, à l'exception du pont qui est en bois; il doit servir à New-Holland, sur le Humber, vis-à-vis Hull. Il servira à débarquer les voyageurs des bâtiments communiquant avec un des chemins de fer du Lincolnshire. Le ponton s'élèvera et descendra avec la marée. Deux chemins couverts, faits également en fer et de 142 pieds de longueur s'élèveront du ponton jusqu'à la station du chemin de fer sur la jetée, afin que par tous les temps possibles, et quelle soit la marée, voyageurs et bagages puissent passer à couvert du bateau à vapeur dans les wagons.

(*Progrès du Pas-de-Calais.*)

LA CALIFORNIE. — A mesure que l'on enlève de l'or dans ce pays, dit le *Times*, il en reparaît d'autre. Les mines font place aux mines. On parle de filons d'or de deux lieues de longueur, aboutissant à une mine d'argent. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est l'animation produite par cette découverte parmi les Chinois: ce peuple, si calme et si sédentaire, émigre par milliers à San-Francisco; là ils se sont emparés du meilleur commerce, presque tous les restaurants sont tenus par des Kong-sung et des Wanglong dont les tartes ont une réputation colossale. Les maîtres d'hôtel français, ces maîtres de l'art culinaire, sont débordés, dépassés par ces enfants de la terre des fleurs et du céleste Empire. Chose admirable ! pas de jalousie parmi ces immigrants. On a su qu'une caravane de nouveaux venus était retenue faute de moyens de transport; on lui a dépêché des mulets et des voitures avec des approvisionnements. Jusqu'ici le résultat le plus ostensible de cette découverte, c'est l'accroissement de la colonisation de cette partie du monde; mais jusqu'ici l'influence de cette merveilleuse découverte d'or ne s'est pas fait sentir à la bourse de New-York.

Des cours gratuits d'écriture, de calcul commercial, de français, de tenue de livres, d'anglais et d'allemand, ont lieu tous les soirs, sous la direction de M. Jules Soref, 39, rue Montmartre.

Jeudi soir, ouverture d'un nouveau cours de français.

Les jeunes gens qui voudraient suivre ces cours, peuvent se faire inscrire tous les jours, de neuf heures du matin à 7 heures du soir.

LA LETTRE DE FÉLIX PYAT, AUX ÉLECTEURS DU CHER, DE LA NIÈVRE ET DE LA SEINE, vient de paraître en une brochure in-32, au prix de 30 c., à la librairie, passage du Commerce, et chez Michel, rue Sainte-Margerite, 21.

LE MANUEL DES ASSOCIATIONS OUVRIÈRES, PAR UN DÉLÉGUÉ DU LUXEMBOURG, vient d'être mis en vente au prix de 15 centimes, chez Michel, rue Sainte-Marguerite-Saint-Germain, 21.

PETITE CORRESPONDANCE.

Preghiamo l'onorevole giornale italiano che ha domandato un almanacco per l'anno 1850, di rimandarci la sua domando.

THÉATRES. — CONCERTS.

A l'Odéon, ce soir, *François le Champi*, même spectacle qu'hier. Gare aux retardataires!

CASINO PAGANINI. — Aujourd'hui mercredi, à 8 heures du soir, Grande fête d'inauguration de la salle d'hiver. — Concert, Tombola et Bal. — Darcier Nouville, Mme Allard-Blin, etc. — Prix d'entrée : 3 fr.; une dame, 1 fr.

SALLE DE LA FRATERNITÉ. — Aujourd'hui mercredi, à 8 heures 1/2 du soir, Concert populaire donné par les associations ouvrières. Les *Gueux* de Béranger et le *Chant des Travailleurs*, par les enfants de Paris; les *Emigrants*, par Gozora; les *Marins de la République*, par Dunca; les *Cris de Paris*, par Meyer. — Prix d'entrée : 30 cent.; tribunes réservées, 50 cent.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS.......... Un an 20 f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.
DEP. ET ETRANG. sans surtaxe.... 32 » 17 » 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois :	40 c.	Annonces anglaises....	1 fr. c
Cinq à 9 »	35	Réclames-notices....	60
Dix fois et plus. »	30	Faits de publicité....	1 fr. 50

Bourse du 4 décembre 1849.

Le mouvement à la hausse, qui s'était prononcé hier, a continué aujourd'hui; le 5 0/0 à terme, ouvert à 90-65, a fait au plus haut 90-85, pour fermer à 90-85; en hausse de 25 c. sur la précédente clôture.

Le 5 0/0 au comptant, ouvert à 90-40, n'est pas descendu au-dessous de ce chiffre; il a fait au plus haut 90-65 et a fermé à 90-60; en hausse de 40 c. sur la clôture d'hier.

L'écart de entre deux valeurs a été de 60 c. en faveur du terme.

Le 3 0/0 au comptant, ouvert à 57-50, a fermé à 57-50, en hausse de 15 c. sur la précédente clôture.

Les actions de la Banque ont fermé à 2415, en hausse de 10 fr.

Les chemins de fer ont également haussé.

On motivait le mouvement à la hausse sur l'assurance que le ministère aurait, comme dans la commission, la majorité pour l'impôt des boissons.

On donnait aussi comme arrangée l'affaire du chemin de fer de Lyon.

D'où les joueurs concluent qu'il n'y aura pas d'emprunts; de là la hausse.

4 heures à la coulisse, le 5 0/0 faisait 90-80 demandé.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Cours du.
Trois 0/0..........	57 50	57 75	57 55	57 75
Cinq 0/0 (Emp. 18..)......	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Cinq 0/0..........	90 60	90 85	90 65	90 85

4 déc. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.			
3 0/0 j. du 22 juin...	57 5	Espag. dette active.	25 1/4
5 0/0 j. du 22 mars	90 60	— — 3 0/0...	30 1/2
VALEURS DIVERSES.		— Dette intér....	29 3/8
Banque de France.	2415 »	Naples, récép. Roth.	91 25
Ob. de la Ville, anc.	1310 »	Romain, emprunt...	80 3/8
— — nouv.	1190 »	Haïti, emprunt......	197 »
Oblig. de la Seine..	1090 »	Piémont, emprunt.	915 »
— St-Germ. 1842.	965 »	— Nouveau.	900 »/»
— Versailles......	610 »	Rente 3 0/0.........	53 30
— Orléans. 4 0/0.	990 »	Lots d'Autriche.....	340 »
— Nouvelles.	975 »	2 1/2 hollandais...	55 »
— Rouen, 4 0/0..	732 50	CHEMINS DE FER.	
— Nouvell., 1849.	900 »	Saint-Germain......	405 »
— Havre j. mars.	745 »	Versailles, r. d. ...	210 »
— Nouvelles.	840 »	Versailles, r. g.....	170 »
— Marseille......	930 »	Orléans à Paris....	740 »
— Orléans, jouis.*	400 »	Rouen..............	528 75
Quatre-Canaux......	1080 »	Havre...	232 50
— Jouissance.	.. ..	Avignon-Marseille	220 »
Bons du Trésor......	3 »/».	Bâle................	102 50
Forges Aveyron. ...	3000 »	Centre.............	311 50
Monceau-s.-Sambre	1500 »	Boulogne...........	137 50
Nord (hauts four.).	900 »	Bordeaux...........	403 75
Charbon belge.....	325 »	Nord...............	445 »
Zinc V.-Montagne.	.... »	Strasbourg.........	357 50
— Stolberg.	525 »	Nantes.............	280 »
Mines de la Loire...	285 »	Monter. à Troyes..	110 »
		Dieppe Fécamp....	175 »
FONDS ÉTRANGERS.		BOURSE DE LONDRES du 1er décembre.	
Belg. 5 0/0 1840...	96 1/4		
— 5 0/0 1842 ..	96 1/4		
— 4 1/2.........	87 »/»	3 0/0 consolidés...	96 »/»
— 3 0/0.........	65 1/4	3 0/0 au 12 déc....	96 » »
— 2 1/2 0/0........	50 1/2		
— Banque.........	710 »		
— — 1840.	1080 »/»		

TAXE DU PAIN.

1re qualité le kilo.	27 c.
2e — —	20

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 5 décembre.

THEATRE DE LA NATION. — Le Prophète.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Horace, Jeu de l'amour et du hasard.
ITALIENS —
OPÉRA-COMIQUE. — Le Moulin des Tilleuls, l'Eclair.
ODÉON. — François le Champi.
THÉATRE-HISTORIQUE, — Le Comte Hermann.
VAUDEVILLE. — L'Impertinent, Malbranche, Daphnis.
GYMNASE. — La Faction, l'Etoile en plein midi.
THÉATRE DE LA MONTANSIER. —. — Ah! que l plaisir d'être papa, 2 sans-culottes, Voyage, le Tigre.
VARIÉTÉS La Vie de Bohême, la Petite cousine.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Les 48 danseuses viennoises, le Conétable.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Un de plus, un Homme traqué.
AMBIGU-COMIQUE. — La Jeunesse dorée.
GAITÉ. — Les Belles de Nuit, l'Ouvrier.
THEATRE-NATIONAL. — Les Pilules du Diable.
FOLIES. — L'Enlèvement de Djanic.
THÉATRE CHOISEUL. — Compère Guillery, Bouillir et Rôtir.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 265.

Jeudi 6 décembre 1849.

PARIS.
Trois mois . . . . . 5 f.
Six mois . . . . . 11 f.
Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION
LIBRE ET PROGRESSIVE
du capital, du travail et du talent.

DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

DÉPARTEMENTS
Trois mois . . . . . 9 f.
Six mois . . . . . 17 f.
Un an . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

REPARTITION
PROPORTIONNELLE
au capital, au travail et au talent.

PARIS, 5 DÉCEMBRE.

Assemblée nationale.

LA LIBERTÉ DE LA TRIBUNE.

Chaque jour, du haut de la tribune législative, des journaux officiels, des proclamations administratives, l'injure, la calomnie, les accusations les plus odieuses tombent sur tout un parti qui formera demain, s'il ne le forme aujourd'hui, la grande majorité du pays; chaque jour le monde officiel appelle de toute sa voix à la haine du socialisme et des socialistes, et quand une voix isolée ose faire entendre la vérité sur ces sycophantes de l'ordre et de la modération, ne croyez pas qu'ils discutent, qu'ils réfutent l'accusation, qu'ils répondent à la parole par la parole; non, ils sont les plus forts, ils oppriment, ils suppriment un journal, ils le saisissent et le tuent par l'amende; un écrivain, ils le torturent et le font mourir à petit feu par les outrages et la prison; un orateur, ils lui infligent la censure et lui interdisent la parole. Et ils osent encore parler de liberté! ils invoquent la liberté de la presse, la liberté de la tribune!

Oui, les partis royalistes veulent la liberté, mais la liberté pour eux seuls, la liberté pour le fort d'opprimer le faible, sans que le faible puisse faire entendre ses réclamations!

M. Dupin s'est fait, à l'Assemblée nationale, l'exécuteur complaisant de cette oppression. La droite, se sentant piquée au vif par la parole d'un démocrate, se récrie-t-elle bruyamment, M. Dupin rappelle à l'ordre l'orateur de la gauche et, au besoin, lui interdit la parole; mais si la gauche réclame contre une calomnie ou proteste contre d'outrecuidantes doctrines, il n'est pas de paroles élogieuses qu'il ne trouve pour encourager l'orateur, pas de sarcasmes ou de colères qu'il ne fasse pleuvoir contre cette pauvre gauche qui a le tort de prendre au sérieux la Constitution et cette devise de nos pères inscrite sur tous nos monuments.

Ce n'est pas assez pour la majorité d'avoir, en approuvant l'expédition romaine, déterminé la protestation du 13 juin et décimé le parti démocratique de ses plus nobles têtes, de ses plus sympathiques orateurs, il faut que le noyau qui reste soit réduit au silence!

Il s'agissait aujourd'hui de cette proposition sur les circonscriptions électorales, qui tend, en dépit de la Constitution, à établir le vote à la commune. M. Emile Barrault s'est permis de dire que la majorité, en votant une première fois cette loi dans une précédente séance, avait commencé à faire brèche à la Constitution. Une tempête effroyable s'est élevée alors des bancs de la droite, qui comme l'on sait, a donné la preuve de son profond amour pour ce pacte fondamental de notre République. La gauche proteste en faveur de la liberté de la tribune; M. Charamaule lui-même, qui cependant vote habituellement avec la droite, appuie les réclamations de la gauche. Mais la majorité crie plus fort et le président persiste. La gauche déclare alors que la tribune n'étant plus libre, elle se dispensera de prendre part à la discussion.

Quelques orateurs se déterminent cependant à parler pour qu'une loi de cette importance ne soit pas votée sans contradiction. MM. Cavaignac et Bedeau paraissent à la tribune, mais c'est pour réclamer eux aussi au nom de la Constitution violée. M. Bedeau s'est prononcé, dans la Constituante, pour le vote à la commune, mais la constitution a parlé, il croit du devoir de tous de s'incliner devant elle. M. Gaslonde essaie de répondre, mais l'agitation est telle que personne n'écoute, et la suite de la discussion est renvoyée à demain.

Ainsi s'est terminée cette séance qui s'annonçait si calme au début.

On avait commencé par la discussion de la loi relative à l'appel de 80 000 hommes. M. Francisque Boudet demandait une réduction de l'armée. M. Charras voulait que les 40 000 hommes de la réserve ne pussent être appelés sous les armes qu'en vertu d'une loi.

Ces propositions, combattues par le ministre, ont été rejetées.

Le parquet ne se lasse pas. Jamais, au temps même de la plus grande ferveur monarchique, on ne l'avait vu frapper des coups aussi redoublés. On dirait que le calme des rues l'irrite, au lieu de le rassurer. La *Réforme*, le *Temps*, la *Liberté*, la *Démocratie pacifique* ont été saisis plusieurs fois en moins de quinze jours. Ce n'était pas assez. Hier, au moment où nous nous disposions à publier quelques extraits des explications de Ledru-Rollin, ayant pour titre: *Le 13 Juin*, nous avons appris la saisie de cette brochure à peine annoncée. Quinze mille exemplaires étaient enlevés chez les brocheurs. Aujourd'hui, nous allions reproduire quelques passages du premier numéro des *Veillées du Peuple*, journal mensuel auquel devaient collaborer nos amis Eugène Sue et Toussenel, lorsque nous avons trouvé dans le *Droit* les lignes suivantes:

« Un nouveau journal mensuel, *les Veillées du Peuple*, qui aurait pour principaux rédacteurs, si l'on croit l'indication donnée par le premier feuillet, Blanqui et Proudhon, a été saisi aujourd'hui. Des poursuites ont été immédiatement dirigées contre les sieurs Pannin, gérant, Dépré, imprimeur, Eugène Sue et Toussenel, rédacteurs du journal.

» La prévention serait celle d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement de la République, d'attaque contre le respect dû aux lois, et de provocation à un crime, non suivie d'effet. »

Il est évident qu'on ne veut plus de presse, comme on ne veut plus de clubs, plus d'associations ouvrières, plus de banquets, plus de colportage, etc. Qu'on le dise donc hautement. Ce sera plus simple et plus loyal. Nous déclarons qu'avec la législation actuelle sur la presse et le zèle de ces messieurs du parquet, il est impossible à un journal de distinguer la limite après laquelle la vérité devient un crime.

Nous apprenons ce soir que le journal la *Voix du Peuple* a été saisi aujourd'hui à la poste pour avoir reproduit dans ses colonnes un passage de la publication intitulée les *Veillées du Peuple*, dont le *Moniteur* de ce matin annonce la saisie.

La nouvelle ayant été répandue dans l'Assemblée que deux bâtiments portant des soldats ramenés de Rome avaient sombré, une certaine agitation s'est répandue. Mais M. Dupin, ayant fait prendre des renseignements auprès des ministres, s'est empressé de déclarer publiquement que cette nouvelle était controuvée.

Le gouvernement a reçu aujourd'hui la nouvelle officielle de la prise des îles Sandwich par l'escadre aux ordres de l'amiral Tremolin. Les détails de cette importante affaire paraîtront bientôt dans le *Moniteur*.

M. Fould, ministre des finances, a présenté ce matin au conseil des ministres un projet de loi relatif à l'établissement d'un impôt de 4 centimes sur les journaux. Après les développements donnés par M. le ministre des finances, le conseil des ministres a décidé que, conformément aux prescriptions de la Constitution, ce projet serait renvoyé à l'examen du conseil d'Etat et présenté très prochainement à l'Assemblée.

Les dernières nouvelles de Constantinople, arrivées à Trieste, portent que la flotte anglaise a fait un mouvement rétrograde, et a jeté l'ancre près de Giannizzeri.

Quelques journaux ont parlé du rappel de M. de Rayneval, ministre de France à Naples. D'autres ont avancé qu'il remplacerait à Rome, dans ses fonctions diplomatiques, le général Baraguay-d'Hilliers.

Ces bruits et beaucoup d'autres, que l'on fait courir sur des mouvements qui seraient sur le point de s'opérer dans notre corps diplomatique, sont dénués de fondement. (*Patrie.*)

Il reste résolu que la grande revue de la garde nationale et de l'armée aura lieu le 10 décembre au Champ-de-Mars.

Dans le cas où le mauvais temps détremperait les terrains du champ de manœuvre, la revue aurait lieu sur les quais et sur la partie des boulevards qui avoisine l'église de la Madeleine. (*Evènement.*)

Le courrier d'Afrique, qui devait nous apporter aujourd'hui nos journaux et nos correspondances d'Alger, n'est point encore arrivé.

Cependant on nous affirme qu'une lettre particulière, parvenue aujourd'hui à Paris, nous ne savons par quelle voie, annonce la capitulation de Zaatcha. (*Estafette.*)

L'Economisme financier

ET LA QUESTION SOCIALE DE L'IMPOT (1).

Capital de spéculation. — Oligarchies financières.

> Il délivrera le pauvre et l'indigent de l'usure et de l'injustice. (ANCIEN TESTAMENT.)
>
> Personne ne peut entrer dans la société nouvelle s'il ne naît de nouveau, si le vieil homme ne meurt pour renaître comme un petit enfant. (NOUVEAU TESTAMENT.)

1. — VENISE.

Les exemples que vous donnez, monsieur de Girardin, de Carthage, de Venise, de la Hollande, de l'Angleterre, ce sont là de tristes exemples.

Oui, les monopoleurs financiers de ces Etats, puissamment ligués entre eux par le capital, ont jeté quelque éclat dans leur pays. Mais au prix de combien de larmes, de combien de sang, de combien de martyrs!

Ils ont voulu tour à tour usurper le sceptre des mers, ce sceptre qui brûle en le touchant, car il élève, pour quelque temps, le monopole financier, industriel et commercial à la plus haute puissance.

Mais, au fur et à mesure que ce monopole usurpateur grandit et s'étend, les cris de la conscience de l'humanité révoltée retentissent dans les airs; transportés d'échos en échos, de latitude en latitude, de pays en pays, ils forment un concert de malédiction suprême, sous les clameurs universelles duquel l'édifice finit par s'écrouler un jour ou l'autre, aux applaudissements du monde entier.

Lisez ces lignes écrites il y a vingt-deux siècles:

« La domination des mers n'est point naturelle;
» c'est une chimère qui enivre tellement les hom-
» mes, qu'elle leur ôte le sens commun; et ils s'atti-
» rent tant d'ennemis et d'ennemis si redoutables,
» qu'il leur est impossible à la longue d'y résister.
» Les habitants des côtes, ceux des îles, les puissan-
» ces voisines et éloignées, tous s'arment enfin con-
» tre ceux qui ont usurpé l'empire maritime, com-
» me contre LES TYRANS DU GENRE HUMAIN. »

Et ces tyrans du genre humain, quels sont-ils? — Les financiers!

Insistons davantage sur des époques moins reculées.

Ouvrons les annales de l'orgueilleuse reine de l'Adriatique, de la ville de porphyre et d'or, de Venise, avant la découverte du cap des Tempêtes par Diaz.

En 1421, Thomas Mocenigo, l'un des plus illustres

(1) Voir les numéros des 4 et 5 décembre. Consulter les articles de la *Richesse et des Impôts*; ceux de l'*Equité dans l'assiette de l'impôt*; ceux *Equilibre et réserve du budget*.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE
JEUDI 6 DÉCEMBRE 1849.

FORTUNADA

VOYAGE INVRAISEMBLABLE. (1)

TROISIÈME PARTIE.

XLIV.

DEUX HONNÊTES GENS DE CE TEMPS-LA.

Au commencement du seizième siècle existait encore à Lisbonne, sur un rocher qui s'avançait dans la mer, un joli palais moresque que la brise marine n'avait pas trop endommagé.

Du haut de sa terrasse on dominait les toits de la ville et les flots de l'Atlantique. On voyait, en se promenant sous les lauriers et les jasmins dont elle était ornée, les vaisseaux se détacher sur la ligne bleue du ciel, et glisser en se balançant sur la croupe arrondie de la mer jusqu'au port de la capitale du royaume de Portugal.

Ce palais avait été, à quelques siècles de distance, la demeure favorite d'Alphonse Ier, le héros et le chef de la maison de Bourgogne, qui régna trois cents ans sur le peuple portugais. Ce roi guerrier, qui vécut quatre-vingt-onze ans et mourut debout, disent les chroniqueurs, avait conquis Lisbonne juste au moment où venait de s'achever ce charmant observatoire; il en avait eu les prémices à la barbe des musulmans. Mais depuis, cette habitation, semblable au château-gaillard d'une galère, avait, par la générosité du roi Edouard, fils de Jean Ier, passé dans les domaines de la famille de Béjà.

Ce jour-là, on pouvait voir à travers les ogives surbaissées de ce palais historique des groupes nombreux de visiteurs et d'invités se promener dans les vastes salles. Il y avait grande réception chez la duchesse de Béjà.

Il était quatre heures de l'après-midi, et trois cent soixante-cinq jours sans nouvelles s'étaient écoulés depuis le fameux départ du capitaine Laurent Vasco.

Or, sur la terrasse qui dominait la mer, deux personnages, dont l'un portait le bras droit en écharpe, causaient appuyés sur les hautes dentelures de marbre servant d'ornement et de garde-fous. En prêtant un instant l'oreille à leur conversation, nous allons apprendre le sujet qui faisait affluer tant de brillants costumes dans cette ancienne demeure royale.

L'un des deux causeurs était Pablo d'Aucunha, cet amant douteux qui avait si inutilement engagé ses maigres terres pour gagner les bonnes grâces de la nièce de Thésilla. Il ne pensait déjà plus à la belle jeune fille qu'il s'était vu enlever au sortir du service funèbre par les sbires de l'inquisition. Ce brave chercheur d'héritage n'avait pas pleuré bien longtemps la perte de la pauvre Aurora Andradès; car il était sur le point de réaliser un autre projet d'union, presque aussi lucratif et beaucoup plus avantageux à l'honneur de sa race.

L'autre était dom Alonzo de Soarès, le prétendant fanfaron d'Inès de Béjà, et l'insolent concurrent de l'imberbe Alvår de Noronha.

La blessure qu'il avait reçue à l'épaule droite, de la main de son jeune rival, n'avait pu se guérir complètement; tandis que son noble père, le bâtard royal, abandonnait dédaigneusement ses béquilles sur les bords du Lac de Vie, dom Alonzo devenait manchot. Son bras droit, dont on l'eût débarrassé de nos jours, était demeuré inutile, et presque entièrement paralysé; il avait donc été obligé d'abandonner ses projets sur la pseudo-veuve de dom Luis.

Pour s'en venger, il avait résolu d'enlever la belle et spirituelle jeune femme à son vainqueur.

Parent du roi du côté gauche, il était fort bien en cour; il commença donc par obtenir à dom Alvar le commandement de l'armée d'Afrique, laquelle venait de perdre son chef, Nugno Fernandès d'Atayde, tué de la main d'un Maure, à la funeste bataille d'Amalgar. Beaucoup de courtisans murmurèrent de cette faveur royale, et ouvrirent, à partir de ce jour, un compte à Alvar dans leur trésor de rancunes.

C'était, en effet, un honneur inespéré pour un gentilhomme aussi jeune, et pourtant Alvar eût encore préféré l'amour d'Inès à ce haut grade. Cette distinction, enviée par tant de concurrents, lui fit l'effet d'un ordre d'exil; malgré cela, comme il n'avait point de motif à donner à un refus, il dut partir.

Quand dom Alonzo eut éloigné son heureux rival, il pensa à consoler l'un par l'autre l'amant d'Aurora et la maîtresse d'Alvar. Il songea même à pousser l'affaire jusqu'au mariage inclusivement, et, malgré l'antipathie marquée de l'épouse du vieux duc pour un nouvel engagement, cet intrigant avait si bien joué son jeu, que la chose avait réussi ou à peu près, comme on va le voir.

— Vraiment! disait-il à Pablo d'Acunha; n'allez-vous pas me prier de vous plaindre? Votre petite pécore de nonne, avec son air sauvage, valait-elle la gracieuse duchesse de Béjà?

— Bon! bon! fit Pablo; si Aurora était trop farouche vis-à-vis des gens, la belle Inès l'est trop peu.

— Oh! dit en riant le gentilhomme manchot, j'avoue qu'elle est femme à vous dire quelquefois: « De quoi vous mêlez-vous? » Mais que vous importe? Vous ne vous mêlerez de rien, et, si l'on fait du bruit, vous jouerez de l'épée; le beau malheur!

Pablo riait jaune en se mordant le bout des doigts.

— Eh! eh! tous les coups d'épée ne sont pas heureux, répliqua-t-il avec une légère intention de sarcasme.

Son compagnon ne jugea pas à propos de relever cette pointe à son adresse.

— Voyons, reprit-il, entre nous, n'êtes-vous pas

(1) Voir les numéros des 11, 12, 13, 14, 15, 19, 20, 21, 22, 23, 28, 29, 30 septembre, 4, 5, 6, 7 octobre, 21, 22, 23, 24, 29, 30 novembre, 1er et 2 décembre 1849.

rien de positif et semblaient se contredire. Malheureusement, nous trouvons dans la correspondance espagnole d'un journal de Toulouse quelques lignes qui ne laissent plus de doute sur la fin tragique de M. Arban. Une lettre de Lampourdan annonce que le cadavre de ce malheureux, ballotté par les vagues, a été jeté sur la côte, dans les environs de Rosas; son ballon a dû être submergé. Des pêcheurs assurent avoir été témoins de la catastrophe; mais, ne comprenant rien à l'apparition, la terreur les avait fait fuir à toutes voiles. *(Courrier de Gand.)*

— On trouve l'anecdote suivante dans la brochure de M. d'Arlincourt, intitulée : *Place au droit !*

« Un Français de distinction, étant à Londres, se rencontra avec M. Guizot chez la princesse de Liéven. On y causait des malheurs et des hontes de la France. « Notre pays, dit l'ancien ministre de Louis-Philippe, ne pourra recouvrer son repos et sa dignité qu'en revenant à la *monarchie*.

» — A laquelle? demanda-t-on.

» — On ne peut appeler *monarchie*, répondit gravement M. Guizot, que la royauté légitime.

» — Celle du droit?

» — Et des principes.

» — Vous paraissez étonné de ce langage, dit tout bas la princesse de Liéven au voyageur français; eh bien, c'est celui de la conviction. M. Guizot ne doute pas qu'Henri V, remonté sur le trône de ses pères, ne soit appelé au rétablissement de l'ordre social, non seulement en France, mais en Europe; et, ce qui peut-être vous étonnera plus encore, Louis-Philippe pense de même. »

— Nous lisons dans l'*Indépendant de Montpellier* :

« Le préfet Balland a prononcé, par défaut, mardi dernier, en conseil de préfecture, la peine de *deux mois de suspension* contre le colonel de notre garde nationale.

» Ce jugement ne nous surprend pas, car M. Balland était tout à la fois *juge et partie*, et il tenait ort à venger ses protecteurs de la mairie *blanche* de quelques dures vérités que le citoyen Cazelles leur avait adressées. »

— On parle à Lyon d'une révolution dans la fabrication du velours. On sait que ce tissu ne sortait guère de dessus le métier que dans des largeurs qui ne permettaient pas de l'employer d'une seule pièce pour tapis et tentures d'appartement. Un fabricant de la Guillotière est parvenu, dit-on, à le fabriquer uni ou façonné dans des proportions sans exemple, c'est-à-dire de deux à huit mètres de largeur.

— Le commerce de Nantes s'occupe beaucoup d'un projet de ligne télégraphique à établir entre Nantes et le Four, et au moyen de laquelle la première de ces villes serait tenue constamment au courant, heure par heure, minute par minute, de ce qui se passe dans le courreau de Belle-Isle.

— Un archéologue allemand, venu à Paris il y a quelque temps, voulait faire demander à M. Passy la permission de voir le *Régent*, afin de composer une brochure sur ce sujet : « Si y avait, oui ou non, une raie à ce célèbre diamant. » M. Passy répondit au représentant qui s'était intermis dans l'intérêt de la curiosité du professeur allemand : « Mais je ne connais pas ce diamant; il est sous une triple serrure; il faut pour le voir, la présence de plusieurs fonctionnaires et un procès-verbal. »

EXEMPLE A SUIVRE. — L'*Union républicaine*, de Saintes, répète en tête de chaque numéro l'avertissement suivant, adressé aux électeurs de la Charente, qui s'en souviendront, nous n'en doutons pas, au grand jour de la justice populaire, au jour des élections générales :

« GUERRE DE ROME. — 45 000 000 DE FRANCS.
DOUAIRE DE LA DUCHESSE D'ORLÉANS : 300 000 FR. PAR AN.

» C'est une chose bien entendue; le trésor de la France aura remboursé, au 31 décembre prochain, plus de QUARANTE-CINQ MILLIONS pour détruire la république romaine et établir le pape et la sainte inquisition dans leur omnipotence sacrée. Quarante-cinq millions! c'est tout juste le produit de l'impôt sur les boissons que l'on veut rétablir....

» Electeurs, n'oubliez pas que les représentants de la Charente ont voté en faveur de cette guerre et pour faire donner trois cent mille francs de rente à la duchesse d'Orléans. N'oubliez pas qu'ils voteront bientôt probablement pour vous faire payer l'impôt des boissons comme par le passé. »

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — On lit dans le *National de l'Ouest* :

« Nous vivons sous un beau régime, régime de large liberté et d'égalité pure.

» En voici une nouvelle preuve.

» Nous avons reçu aujourd'hui la notification suivante :

« Monsieur,

» J'ai l'honneur de vous informer que, conformément aux ordres que j'ai reçus, j'interdis aux crieurs, distributeurs et colporteurs de journaux, de vendre, crier et distribuer votre feuille ayant pour titre : le *National de l'Ouest*, édition populaire des villes et des campagnes.

» Agréez, etc.

» Le commissaire central, DELABRALDE. »

En même temps, la vente de l'édition populaire des journaux royalistes de Nantes est autorisée; voilà pour l'égalité. Reste la question de légalité; M. le préfet de la Loire-Inférieure a-t-il le droit de commettre cet *attentat à la propriété*? nous ne le croyons pas. On ne peut empêcher la *distribution* d'une feuille périodique quand toutes les conditions voulues par la loi ont été remplies. Où veut-on donc nous mener?

Et qui fera respecter la loi lorsque les représentants du pouvoir en sont les premiers violateurs?

BOULOGNE, 30 *novembre*. — Un ponton ou radeau flottant de 400 pieds de long sur 56 de large, pesant 600 tonneaux, vient d'être construit par MM. Widson et comp., constructeurs de Locomotives à Loeds; il sera lancé le mois prochain à Goole. La mise à l'eau de cette vaste plate-forme, qui a deux fois la longueur d'un vaisseau de ligne, sera une opération fort intéressante. Le ponton est en fer, à l'exception du pont qui est en bois; il doit servir à New-Holland, sur le Humber, vis-à-vis Hull. Il servira à débarquer les voyageurs, des bâtiments communiquant avec un des chemins de fer du Lincolnshire. Le ponton s'élèvera et descendra avec la marée. Deux chemins couverts, faits également en fer et de 142 pieds de longueur s'élèveront du ponton jusqu'à la station du chemin de fer sur la jetée, afin que par tous les temps possibles, et quelle soit la marée, voyageurs et bagages puissent passer à couvert du bateau à vapeur dans les wagons. *(Progrès du Pas-de-Calais.)*

LA CALIFORNIE. — A mesure que l'on enlève de l'or dans ce pays, dit le *Times*, il en reparait d'autre. Les mines font place aux mines. On parle de filons d'or de deux lieues de longueur, aboutissant à une mine d'argent. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est l'animation produite par cette découverte parmi les Chinois : ce peuple, si calme et si sédentaire, émigre par milliers à San-Francisco; là ils se sont emparés du meilleur commerce, presque tous les restaurants sont tenus par des Kong-sung et des Wanglong dont les tartes ont une réputation colossale. Les maîtres d'hôtel français, ces maîtres de l'art culinaire, sont débordés, dépassés par ces enfants de la terre des fleurs et du céleste Empire. Chose admirable! pas de jalousie parmi ces immigrants. On a su qu'une caravane de nouveaux venus était retenue faute de moyens de transport; on lui a dépêché des mulets et des voitures avec des approvisionnements. Jusqu'ici le résultat le plus ostensible de cette découverte, c'est l'accroissement de la colonisation de cette partie du monde; mais jusqu'ici l'influence de cette merveilleuse découverte d'or ne s'est pas fait sentir à la bourse de New-York.

Des cours gratuits d'écriture, de calcul commercial, de français, de tenue de livres, d'anglais et d'allemand, ont lieu tous les soirs, sous la direction de M. Jules Soref, 39, rue Montmartre.

Jeudi soir, ouverture d'un nouveau cours de français.

Les jeunes gens qui voudraient suivre ces cours, peuvent se faire inscrire tous les jours, de neuf heures du matin à 7 heures du soir.

LA LETTRE DE FÉLIX PYAT, AUX ÉLECTEURS DU CHER, DE LA NIÈVRE ET DE LA SEINE, vient de paraître en une brochure in-32, au prix de 30 c., à la librairie, passage du Commerce, et chez Michel, rue Sainte-Margerite, 21.

LE MANUEL DES ASSOCIATIONS OUVRIÈRES, PAR UN DÉLÉGUÉ DU LUXEMBOURG, vient d'être mis en vente au prix de 15 centimes, chez Michel, rue Sainte-Marguerite-Saint-Germain, 21.

PETITE CORRESPONDANCE.

Preghiamo l'onorevole giornale italiano che ha domandato un almanacco per l'anno 1850, di rimandarci la sua domando.

THÉATRES. — CONCERTS.

A l'Odéon, ce soir, *François le Champi*, même spectacle qu'hier. Gare aux retardataires!

CASINO PAGANINI. — Aujourd'hui mercredi, à 8 heures du soir, Grande fête d'inauguration de la salle d'hiver. — Concert, Tombola et Bal. — Darcier Nouville, Mme Allard-Blin, etc. — Prix d'entrée : 3 fr.; une dame, 1 fr.

SALLE DE LA FRATERNITÉ. — Aujourd'hui mercredi, à 8 heures 1/2 du soir, Concert populaire donné par les associations ouvrières. Les *Gueux* de Béranger et le *Chant des Travailleurs*, par les enfants de Paris; les *Emigrants*, par Gozora; les *Marins de la République*, par Dunca; les *Cris de Paris*, par Meyer. — Prix d'entrée : 30 cent.; tribunes réservées, 50 cent.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS. . . . . Un an 20 f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.
DEP. ET ETRANG. sans surtaxe. . . . » 32 » 17 » 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises. . . .	1 »
Cinq à 9 »	30	Réclames-notices. . . .	60
Dix fois et plus. »	20	Faits de publicité. . .	1 fr. 50

Bourse du 4 décembre 1849.

Le mouvement à la hausse, qui s'était prononcé hier, a continué aujourd'hui; le 5 0[0 à terme, ouvert à 90-65, a fait au plus haut 90-85, pour fermer à 90-85; en hausse de 25 c. sur la précédente clôture.

Le 5 0[0 au comptant, ouvert à 90-40, n'est pas descendu au-dessous de ce chiffre; il a fait au plus haut 90-65 et fermé à 90-60; en hausse de 40 c. sur la clôture d'hier.

L'écart de entre deux valeurs a été de 60 c. en faveur du terme.

Le 3 0[0 au comptant, ouvert à 57-50, a fermé à 57-50, en hausse de 15 c. sur la précédente clôture.

Les actions de la Banque ont fermé à 2415, en hausse de 10 fr.

Les chemins de fer ont également haussé.

On motivait le mouvement à la hausse sur l'assurance que le ministère aurait, comme dans la commission, la majorité pour l'impôt des boissons.

On donnait aussi comme arrangée l'affaire du chemin de fer de Lyon.

D'où les joueurs concluent qu'il n'y aura pas d'emprunts; de là la hausse.

4 heures à la coulisse, le 5 0[0 faisait 90-80 demandé.

RENTES FIN COURANT.	Précéd.	Plus haut.	Plus bas.	Cours
Trois 0/0	57 50	57 75	57 55	57 75
Cinq 0/0 (Em[illegible]	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Cinq 0/0	90 60	90 8[illegible]	90 65	90 85

4 déc. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE

RENTES.	
3 0/0 j. du 22 juin...	57 5
5 0/0 j. du 22 mars	90 60
VALEURS DIVERSES.	
Banque de France.	2415 ..
Ob. de la Ville. anc.	131 ..
— — nouv.	1[illegible]90 ..
Oblig. de la Seine..	1190 ..
— St-Germ. 1842.	765 ..
— Versailles.....	810 .
— Orléans. 4 0/0.	930 ..
— Nouvelles.	975 ..
— Rouen, 4 0/0...	782 50
— Nouvell., 1849.	900 ..
— Havre j. mars.	745 ..
— Nouvelles.	840 ..
— Marseille..., ..	930 ..
— Orléans, jouis.'	400 ..
Quatre-Canaux......	1080 ..
Jouissance.	.. ..
Bons du Trésor... ..	3 0/0.
Forges Aveyron ..	3000 ..
Monceau-s.-Sambre	1500 ..
Nord hauts four ..	900 ..
Charbon belge.......	325 ..
Zinc V.-Montagne.	.... ..
— Stolberg.	525 ..
Mines de la Loire...	285 ..
FONDS ÉTRANGERS.	
Belg. 5 0/0 1840. ..	96 1/4
— 5 0/0 1842 ..	98 1/4
— 4 1/2.........	87 »/»
— 3 0/0.........	65 1/4

Espag. dette active.	18 1/8
— — 3 0/0...	29 1/2
— Dette intér....	9 3/8
Naples, récép. Roth.	91 25
Romain, emprunt...	80 3/8
Haïti, emprunt.......	197 ..
Piémont, emprunt.	918 ..
— Nouveau.	9[illegible]0 »/»
Rente 5 0/0...........	[illegible]3 30
Lots d'Autriche... .	[illegible]0 ..
2 1/2 Hollandais...	55 ..
CHEMINS DE FER.	
Saint-Germain	465 ..
Versailles, r. d. .	210 ..
Versailles, r. g... .	170 ..
Orléans à Paris....	740 ..
Rouen............	528 75
Havre...	232 50
Avignon-Marseille	220 ..
Bâle...............	102 50
Centre.....	311 50
Boulogne...........	137 50
Bordeaux....	403 75
Nord..............	445 ..
Strasbourg.........	357 50
Nantes......	280 ..
Montér. à Troyes..	140 ..
Dieppe Fécamp....	175 ..
BOURSE DE LONDRES du 1er décembre.	
3 0/0 consolidés ..	6 ..
3 0/0 au 12 déc ..	96 ..

— 2 1/2 0/0.........	50 1/2	
— Banque.........	710 ..	
— — 1841.	1020 »/»	

TAXE DU PAIN.	
1re qualité le kilo..	27 c.
2e — —	20

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 5 décembre.

THEATRE DE LA NATION. — Le Prophète.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Horace, Jeu de l'amour et du hasard.
ITALIENS —
OPÉRA-COMIQUE. — Le Moulin des Tilleuls, l'Eclair.
ODÉON. — François le Champi.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Le Comte Hermann.
VAUDEVILLE. — L'Impertinent, Malbranche, Daphnis.
GYMNASE. — La Factice, l'Etoile en plein midi.
THÉATRE DE LA MONTANSIER. — Ah! que l'plaisir d'être papa, 2 sans-culottes, Voyage, le Tigre.
VARIÉTÉS — La Vie de Bohême, la Petite cousine.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Les 48 danseuses viennoises, le Conétable.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Un de plus, un Homme traqué.
AMBIGU-COMIQUE. — La Jeunesse dorée.
GAITÉ. — Les Belles de Nuit, l'Ouvrier.
THEATRE-NATIONAL. — Les Pilules du Diable.
FOLIES — L'Enlèvement de Djanic.
THÉATRE CHOISEUL. — Compère Guillery, Bouillir et Rôtir.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 265. — Jeudi 6 décembre 1849.

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . 11 f.
Un an. . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

RÉPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

PARIS, 5 DÉCEMBRE.

Assemblée nationale.

LA LIBERTÉ DE LA TRIBUNE.

Chaque jour, du haut de la tribune législative, des journaux officiels, des proclamations administratives, l'injure, la calomnie, les accusations les plus odieuses tombent sur tout un parti qui formera demain, s'il ne le forme aujourd'hui, la grande majorité du pays; chaque jour le monde officiel appelle de toute sa voix à la haine du socialisme et des socialistes, et quand une voix écoutée ose faire entendre la vérité sur ces sycophantes de l'ordre et de la modération, ne croyez pas qu'ils discutent, qu'ils réfutent l'accusation, qu'ils répondent à la parole par la parole; non, ils sont les plus forts, ils oppriment, ils suppriment un journal, ils le saisissent et le tuent par l'amende; un écrivain, ils le torturent et le font mourir à petit feu par les outrages et la prison; un orateur, ils lui infligent la censure et lui interdisent la parole. Et ils osent encore parler de liberté! ils invoquent la liberté de la presse, la liberté de la tribune!

Oui, les partis royalistes veulent la liberté, mais la liberté pour eux seuls, la liberté pour le fort d'opprimer le faible, sans que le faible puisse faire entendre ses réclamations!

M. Dupin s'est fait, à l'Assemblée nationale, l'exécuteur complaisant de cette oppression. La droite, se sentant piquée au vif par la parole d'un démocrate, se récrie-t-elle bruyamment, M. Dupin rappelle à l'ordre l'orateur de la gauche et, au besoin, lui interdit la parole; mais si la gauche réclame contre une calomnie ou proteste contre d'outrecuidantes doctrines, il n'est pas de paroles élogieuses qu'il ne trouve pour encourager l'orateur, pas de sarcasmes ou de colères qu'il ne fasse pleuvoir contre cette pauvre gauche qui a le tort de prendre au sérieux la Constitution et cette devise de nos pères inscrite sur tous nos monuments.

Ce n'est pas assez pour la majorité d'avoir, en approuvant l'expédition romaine, déterminé la protestation du 13 juin et décimé le parti démocratique de ses plus nobles têtes, de ses plus sympathiques orateurs, il faut le noyau qui reste soit réduit au silence!

Il s'agissait aujourd'hui de cette proposition sur les circonscriptions électorales, qui tend, en dépit de la Constitution, à établir le vote à la commune. M. Émile Barrault s'est permis de dire que la majorité, en votant une première fois cette loi dans une précédente séance, avait commencé à faire brèche à la Constitution. Une tempête effroyable s'est élevée alors des bancs de la droite, qui comme l'on sait, a donné la preuve de son profond amour pour ce pacte fondamental de notre République. La gauche proteste en faveur de la liberté de la tribune; M. Charamaule lui-même, qui cependant vote habituellement avec la droite, appuie les réclamations de la gauche. Mais la majorité crie plus fort et le président persiste. La gauche déclare alors que la tribune n'étant plus libre, elle se dispensera de prendre part à la discussion.

Quelques orateurs se déterminent cependant à parler pour qu'une loi de cette importance ne soit pas votée sans contradiction. MM. Cavaignac et Bedeau paraissent à la tribune, mais c'est pour réclamer eux aussi au nom de la Constitution violée. M. Bedeau s'est prononcé, dans la Constituante, pour le vote à la commune, mais la constitution a parlé, et il croit du devoir de tous de s'incliner devant elle. M. Gaslonde essaie de répondre, mais l'agitation est telle que personne n'écoute, et la suite de la discussion est renvoyée à demain.

Ainsi s'est terminée cette séance qui s'annonçait si calme au début.

On avait commencé par la discussion de la loi relative à l'appel de 80 000 hommes. M. Francisque Bouvet demandait une réduction de l'armée. M. Charras voulait que les 40 000 hommes de la réserve ne pussent être appelés sous les armes qu'en vertu d'une loi.

Ces propositions, combattues par le ministre, ont été rejetées.

Le parquet ne se lasse pas. Jamais, au temps même de la plus grande ferveur monarchique, on ne l'avait vu frapper des coups aussi redoublés. On dirait que le calme des rues l'irrite, au lieu de le rassurer. La *Réforme*, le *Temps*, la *Liberté*, la *Démocratie pacifique* ont été saisis plusieurs fois en moins de quinze jours. Ce n'était pas assez. Hier, au moment où nous nous disposions à publier quelques extraits des explications de Ledru-Rollin, ayant pour titre: *Le 13 Juin*, nous avons appris la saisie de cette brochure à peine annoncée. Quinze mille exemplaires étaient enlevés chez les brocheurs. Aujourd'hui, nous allions reproduire quelques passages du premier numéro des *Veillées du Peuple*, journal mensuel auquel devaient collaborer nos amis Eugène Sue et Toussenel, lorsque nous avons trouvé dans le *Droit* les lignes suivantes:

« Un nouveau journal mensuel, *les Veillées du Peuple*, qui aurait pour principaux rédacteurs, si l'on croit l'indication donnée par le premier feuillet, Blanqui et Proudhon, a été saisi aujourd'hui. Des poursuites ont été immédiatement dirigées contre les sieurs Pancin, gérant, Dépré, imprimeur, Eugène Sue et Toussenel, rédacteurs du journal.

» La prévention serait celle d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement de la République, d'attaque contre le respect dû aux lois, et de provocation à un crime, non suivie d'effet. »

Il est évident qu'on ne veut plus de presse, comme on ne veut plus de clubs, plus d'associations ouvrières, plus de banquets, plus de colportage, etc. Qu'on le dise donc hautement. Ce sera plus simple et plus loyal. Nous déclarons qu'avec la législation actuelle sur la presse et le zèle de ces messieurs du parquet, il est impossible à un journal de distinguer la limite après laquelle la vérité devient un crime.

Nous apprenons ce soir que le journal la *Voix du Peuple* a été saisi aujourd'hui à la poste pour avoir reproduit dans ses colonnes un passage de la publication intitulée les *Veillées du Peuple*, dont le *Moniteur* de ce matin annonce la saisie.

La nouvelle avant été répandue dans l'Assemblée que deux bâtiments portant des soldats ramenés de Rome avaient sombré, une certaine agitation s'est répandue. Mais M. Dupin, ayant fait prendre des renseignements auprès des ministres, s'est empressé de déclarer publiquement que cette nouvelle était controuvée.

Le gouvernement a reçu aujourd'hui la nouvelle officielle de la prise des îles Sandwich par l'escadre aux ordres de l'amiral Tremolin. Les détails de cette importante affaire paraîtront bientôt dans le *Moniteur*.

M. Fould, ministre des finances, a présenté ce matin au conseil des ministres un projet de loi relatif à l'établissement d'un impôt de 4 centimes sur les journaux. Après les développements donnés par M. le ministre des finances, le conseil des ministres a décidé que, conformément aux prescriptions de la Constitution, ce projet serait renvoyé à l'examen du conseil d'État et présenté très prochainement à l'Assemblée.

Les dernières nouvelles de Constantinople, arrivées à Trieste, portent que la flotte anglaise a fait un mouvement rétrograde, et a jeté l'ancre près de Giannizzeri.

Quelques journaux ont parlé du rappel de M. de Rayneval, ministre de France à Naples. D'autres ont avancé qu'il remplacerait à Rome, dans ses fonctions diplomatiques, le général Baraguay-d'Hilliers.

Ces bruits et beaucoup d'autres, que l'on fait courir sur des mouvements qui seraient sur le point de s'opérer dans notre corps diplomatique, sont dénués de fondement. (*Patrie.*)

Il reste résolu que la grande revue de la garde nationale et de l'armée aura lieu le 10 décembre au Champ-de-Mars.

Dans le cas où le mauvais temps détremperait les terrains du champ de manœuvre, la revue aurait lieu sur les quais et sur la partie des boulevards qui avoisine l'église de la Madeleine. (*Événement.*)

Le courrier d'Afrique, qui devait nous apporter aujourd'hui nos journaux et nos correspondances d'Alger, n'est point encore arrivé.

Cependant on nous affirme qu'une lettre particulière, parvenue aujourd'hui à Paris, nous ne savons par quelle voie, annonce la capitulation de Zaatcha. (*Estafette.*)

L'Économisme financier

ET LA QUESTION SOCIALE DE L'IMPOT (1).

Capital de spéculation. — Oligarchies financières.

Il délivrera le pauvre et l'indigent de l'usure et de l'injustice. (ANCIEN TESTAMENT.)

Personne ne peut entrer dans la société nouvelle s'il ne naît de nouveau, si le vieil homme ne meurt pour renaître comme un petit enfant. (NOUVEAU TESTAMENT.)

I. — VENISE.

Les exemples que vous donnez, monsieur de Girardin, de Carthage, de Venise, de la Hollande, de l'Angleterre, ce sont là de tristes exemples.

Oui, les monopoleurs financiers de ces États, puissamment ligués entre eux par le capital, ont jeté quelque éclat dans leur pays. Mais au prix de combien de larmes, de combien de sang, de combien de martyrs!

Ils ont voulu tour à tour usurper le sceptre des mers, ce sceptre qui brûle en le touchant, car il élève, pour quelque temps, le monopole financier, industriel et commercial à la plus haute puissance.

Mais, au fur et à mesure que ce monopole usurpateur grandit et s'étend, les cris de la conscience de l'humanité révoltée retentissent dans les airs; transportés d'échos en échos, de latitude en latitude, de pays en pays, ils forment un concert de malédiction suprême, sous les clameurs universelles duquel l'édifice finit par s'écrouler un jour ou l'autre, aux applaudissements du monde entier.

Lisez ces lignes écrites il y a vingt-deux siècles:
« La domination des mers n'est point naturelle;
» c'est une chimère qui enivre tellement les hom-
» mes, qu'elle leur ôte le sens commun; et ils s'atti-
» rent tant d'ennemis et d'ennemis si redoutables,
» qu'il leur est impossible à la longue d'y résister.
» Les habitants des côtes, ceux des îles, les puissan-
» ces voisines et éloignées, tous s'arment enfin con-
» tre ceux qui ont usurpé l'empire maritime, com-
» me contre LES TYRANS DU GENRE HUMAIN. »

Et ces tyrans du genre humain, quels sont-ils? — Les financiers!

Insistons davantage sur des époques moins reculées.

Ouvrons les annales de l'orgueilleuse reine de l'Adriatique, de la ville de porphyre et d'or, de Venise, avant la découverte du cap des Tempêtes par Diaz.

En 1421, Thomas Mocenigo, l'un des plus illustres

(1) Voir les numéros des 4 et 5 décembre. Consulter les articles de la *Richesse* et des *Impôts*: ceux de l'*Équité dans l'assiette de l'impôt*: ceux *Équilibre et réserve du budget*.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
JEUDI 6 DÉCEMBRE 1849.

FORTUNADA

VOYAGE INVRAISEMBLABLE. (1)

TROISIÈME PARTIE.

XLIV.

DEUX HONNÊTES GENS DE CE TEMPS-LA.

Au commencement du seizième siècle existait encore à Lisbonne, sur un rocher qui s'avançait dans la mer, un joli palais moresque que la brise marine n'avait pas trop endommagé.

Du haut de sa terrasse on dominait les toits de la ville et les flots de l'Atlantique. On voyait, en se promenant sous les lauriers et les jasmins dont elle était ornée, les vaisseaux se détacher sur la ligne bleue du ciel, et glisser en se balançant sur la croupe arrondie de la mer jusqu'au port de la capitale du royaume de Portugal.

Ce palais avait été, à quelques siècles de distance, la demeure favorite d'Alphonse Ier, le héros et le chef de la maison de Bourgogne, qui régna trois cents ans sur le peuple portugais. Ce roi guerrier, qui vécut quatre-vingt-onze ans et mourut debout, disent les chroniqueurs, avait conquis Lisbonne juste au moment où venait de s'achever ce charmant observatoire; il en avait eu les prémices à la barbe des musulmans. Mais depuis, cette habitation, semblable au château-gaillard d'une galère, avait, par la générosité du roi Édouard, fils de Jean Ier, passé dans les domaines de la famille de Béjà.

Ce jour-là, on pouvait voir à travers les ogives surbaissées de ce palais historique des groupes nombreux de visiteurs et d'invités se promener dans les vastes salles. Il y avait grande réception chez la duchesse de Béjà.

Il était quatre heures de l'après-midi, et trois cent soixante-cinq jours sans nouvelles s'étaient écoulés depuis le fameux départ du capitaine Laurent Vasco.

Or, sur la terrasse qui dominait la mer, deux personnages, dont l'un portait le bras droit en écharpe, causaient appuyés sur les hautes dentelures de marbre servant d'ornement et de garde-fous. En prêtant un instant l'oreille à leur conversation, nous allons apprendre le sujet qui faisait affluer tant de brillants costumes dans cette ancienne demeure royale.

L'un des deux causeurs était Pablo d'Aucunha, cet amant douteux qui avait si inutilement engagé ses maigres terres pour gagner les bonnes grâces de la nièce de Thésilla. Il ne pensait déjà plus à la belle jeune fille qu'il s'était vu enlever au sortir du service funèbre par les sbires de l'inquisition. Ce brave chercheur d'héritage n'avait pas pleuré bien longtemps la perte de la pauvre Aurora Andradès; car il était sur le point de réaliser un autre projet d'union, presque aussi lucratif et beaucoup plus avantageux à l'honneur de sa race.

L'autre était dom Alonzo de Soarès, le prétendant fanfaron d'Inès de Béjà, et l'insolent concurrent de l'imberbe Alvar de Noronha.

La blessure qu'il avait reçue à l'épaule droite, de la main de son jeune rival, n'avait pu se guérir complètement; tandis que son noble père, le bâtard royal, abandonnait dédaigneusement ses béquilles sur les bords du Lac de Vie, dom Alonzo devenait manchot. Son bras droit, dont on l'eût débarrassé de nos jours, était demeuré inutile, et presque entièrement paralysé; il avait donc été obligé d'abandonner ses projets sur la pseudo-veuve de dom Luis.

Pour s'en venger, il avait résolu d'enlever la belle et spirituelle jeune femme à son vainqueur.

Parent du roi du côté gauche, il était fort bien en cour; il commença donc par obtenir à dom Alvar le commandement de l'armée d'Afrique, laquelle venait de perdre son chef, Nugno Fernandès d'Atayde, tué de la main d'un Maure, à la funeste bataille d'Amalgar. Beaucoup de courtisans murmurèrent de cette faveur royale, et ouvrirent, à partir de ce jour, un compte à Alvar dans leur trésor de rancunes.

C'était, en effet, un honneur inespéré pour un gentilhomme aussi jeune, et pourtant Alvar eût encore préféré l'amour d'Inès à ce haut grade. Cette distinction, enviée par tant de concurrents, lui fit l'effet d'un ordre d'exil; malgré cela, comme il n'avait point de motif à donner pour la refuser, il dut partir.

Quand dom Alonzo eut éloigné son heureux rival, il pensa à consoler l'un par l'autre l'amant d'Aurora et la maîtresse d'Alvar. Il songea même à pousser l'affaire jusqu'au mariage inclusivement, et, malgré l'antipathie marquée de l'épouse du vieux duc pour un nouvel engagement, cet intrigant avait si bien joué son jeu, que la chose avait réussi ou à peu près, comme on va le voir.

— Vraiment! disait-il à Pablo d'Acunha; n'allez-vous pas me prier de vous plaindre? Votre petite pécore de nonne, avec son air sauvage, valait-elle la gracieuse duchesse de Béjà?

— Bon! bon! fit Pablo; si Aurora était trop farouche vis-à-vis des gens, la belle Inès l'est trop peu.

— Oh! dit en riant le gentilhomme manchot, j'avoue qu'elle est femme à vous dire quelquefois: « De quoi vous mêlez-vous? » Mais que vous importe? Vous ne vous mêlerez de rien, et, si l'on fait du bruit, vous jouerez de l'épée; le beau malheur!

Pablo riait jaune en se mordant le bout des doigts.

— Eh! eh! tous les coups d'épée ne sont pas heureux, répliqua-t-il avec une légère intention de sarcasme.

Son compagnon ne jugea pas à propos de relever cette pointe à son adresse.

— Voyons, reprit-il, entre nous, n'êtes-vous pas

(1) Voir les numéros des 11, 12, 13, 14, 15, 19, 20, 21, 22, 23, 28, 29, 30 septembre, 4, 5, 6, 7 octobre, 21, 22, 23, 24, 29, 30 novembre, 1er et 2 décembre 1849.

doges, homme d'affaire (1) de l'opulente république, prononça plusieurs discours devant l'aristocratie financière vénitienne, dans lesquels nous remarquons les passages suivants :

« J'ai fait dresser, dit le doge, le relevé des produits de notre commerce.

» Toutes les *semaines*, il nous arrive de Milan 17 000 à 18 000 ducats; par an:	900 000 ducats.
» De Côme, de Monza, de Pavie, d'Alexandrie, de Tortone, de Novare, de Plaisance, de Cremone, 11 000 par semaine, et par an.	572 000
» De Bergame, 1 500 par sene, et par an.	78 000
» De Palerme, 2 000 par semaine, et par an.	104 000
	1 654 000 ducats. (2)

» Ce qui constate de la manière la plus positive ce résultat, c'est la déclaration de tous les BANQUIERS qui attestent que tous les ans le Milanais a 1 million 600 000 ducats à nous solder. TROUVEZ-VOUS QUE CE SOIT LA UN ASSEZ BEAU JARDIN DONT VENISE JOUIT SANS QU'IL LUI OCCASIONNE AUCUNE DÉPENSE ?

» ..... Nous faisons avec la Lombardie un commerce dont on évalue la somme à 28 800 000 ducats. TROUVEZ-VOUS QUE VENISE AIT LA UN ASSEZ BEAU JARDIN?

» ..... Je ne compte pas le produit de la vente du sel (un million de ducats). Convenez qu'un tel commerce EST UNE BELLE TERRE.

» ... *Voilà ce que produit votre jardin.* Etes-vous d'avis de le détruire? VRAIMENT NON; MAIS IL FAUT LE DÉFENDRE CONTRE QUI VIENDRA L'ATTAQUER.

» Vous êtes les seuls à qui la terre et les mers
» soient également ouvertes. Vous êtes le canal de
» toutes les richesses, vous approvisionnez le monde
» entier. Tout l'univers s'intéresse à votre fortune.
» Tout l'or du monde arrive chez vous.

» ..... Si vous persitez dans le système salutaire
» suivi jusqu'à ce jour (le système de la paix), vous
» deviendrez redoutables et possesseurs de toutes les
» richesses du monde chrétien (3).

Or, qui jouissait du BEAU JARDIN, de la BELLE TERRE dont parle le doge Mocenigo? Les hommes d'argent de Venise, les banquiers de l'aristocratie marchande.

Comment en jouissaient-ils? « Sans qu'il leur occasionnât AUCUNE DÉPENSE, » c'est-à-dire en exploitant les travailleurs vénitiens, ceux de Flandre, de Lombardie, de la Catalogne, de Sicile, de la Romanie, de Chypre, etc., avec lesquels ils étaient plus particulièrement en rapport.

« Tout l'or du monde arrive dans votre jardin, dit aux financiers le doge Mocenigo; êtes-vous d'avis de le détruire, ou d'abandonner votre monopole? — *Vraiment non,* » répondent-ils naïvement (4).

Il y a plus, tant il est vrai que l'égoïsme rend aveugle, que le fruit du monopole financier fait perdre de vue les droits du travail, Mocenigo ajoute, en s'adressant toujours à ces mêmes banquiers, à ces mêmes monopoleurs :

« Gardez-vous, comme du feu, *de toucher au bien*
» *d'autrui* et de faire la guerre injustement : Dieu
» vous en punirait. Alors ceux qui avaient dix mille
» ducats n'en auront plus que mille; qui avait dix
» maisons sera réduit à une, et ainsi du reste. Plus
» de bien, plus de crédit, plus de réputation. »

Ah! c'est bien là le langage du capital exploiteur qui s'absout volontiers lui-même, qui ne pense jamais que là où il a passé en faisant d'énormes bénéfices il a foulé aux pieds des milliers de travailleurs, de prolétaires, d'innocents!

Pour les financiers, cela ne s'appelle pas *toucher au bien d'autrui*.

Quel blasphème!

Pour les financiers, la punition de Dieu ne consiste pas à tomber tout à coup dans la misère. Non! Ils craignent de perdre neuf millions sur dix; voilà leur terreur.

Aussi s'accordent-ils toujours pour défendre LEUR JARDIN contre qui viendra l'attaquer.

Vain espoir! Le jour de la justice arrive. L'or ne prévaut pas contre elle; il faut compter avec la misère que l'on a semée sur ses pas; il faut rendre compte de ses méfaits à l'humanité entière.

(*La suite à demain.*)

La commission du buget, qui s'est réunie hier matin, s'est prononcée pour la *suppression* de l'institut agronomique de Versailles.

On sait que la création de cet institut avait été la seule amélioration en faveur de l'agriculture votée par la majorité républicaine de l'Assemblée constituante.

Tant qu'une seule institution de nature à faire aimer la République restera debout, les meneurs de la réaction ne dormiront pas.

ERREUR DE DATE.

Le *Pays*, un des journaux qui entrent en campagne contre le socialisme sans avoir daigné préalablement faire la moindre étude des théories socialistes, nous demande si en traitant le sujet du *droit au travail* nous ne craignons pas de nous faire une querelle avec M. Louis Blanc, qui, d'après le *Pays*, revendiquerait dans cette question la priorité et le monopole.

Nous rendons pleine justice aux efforts qui ont été faits par M. Louis Blanc pour populariser la formule du droit au travail; mais si le *Pays* avait lu Fourier avant de le critiquer à tort et à travers, il saurait que nous avons pris la thèse du droit au travail dans la *Théorie de l'Unité universelle*, publiée en 1822, et qui contient, dans le chapitre intitulé : *Déni du droit au travail*, un traité complet, dont voici un court échantillon :

« Nous avons donc passé des siècles à ergoter sur les droits de l'homme, sans songer à reconnaître le plus essentiel, celui du travail, sans lequel les autres ne sont rien. Quelle honte pour des peuples qui se croient habiles en politique sociale! Ne doit-on pas insister sur une erreur si ignominieuse, pour disposer l'esprit humain à étudier le mécanisme sociétaire qui va rendre à l'homme tous ses droits naturels, dont la civilisation ne peut ni garantir ni même admettre le principal, le DROIT AU TRAVAIL, etc., etc.

Chauffoirs publics.

En vérité, nous ne comprenons pas ce que nous veut le *Pays*.

La *Pâtrie* publie un article sur les chauffoirs publics : nous applaudissons, comme nous applaudissons toujours aux mesures, de quelque côté qu'elles viennent, qui tendent à porter aide et secours aux classes souffrantes.

Seulement, comme le chêne est préférable au gland, l'être dans la plénitude de la force à l'embryon, l'édifice achevé aux matériaux de construction épars çà et là; seulement, disons-nous, nous n'avons pas caché notre préférence pour la réalisation des projets qui tendraient à centraliser les chauffoirs, les crèches, les salles d'asile, etc., etc., plutôt que d'isoler chacun de ces établissements. Aussi, ajoutions-nous, les cités ouvrières, qui procureront tous ces avantages à la fois, présentent un incontestable progrès sur les crèches, les salles d'asile, les chauffoirs isolés; — la Commune associée, qui comprendrait les heureuses dispositions de la cité ouvrière et qui offrirait mille autres avantages, serait-elle bien au-dessus de cette dernière. En un mot, le TOUT nous paraissait préférable à la partie.

Là-dessus, le *Pays* se fâche tout rouge, et déclare, à propos des *chauffoirs-ateliers*, qu'il a proposé dès l'été dernier, que « la *Démocratie*
» n'a point inventé l'association dans la charité
» et dans les moyens de la charité. »

... « Loin donc de la *Démocratie* cette jactance et ces cris de succès! »

... « Ce qui appartient en propre à la *Démocratie*, c'est la mer de limonade, la queue clairvoyante, etc., etc! »

Comprenne qui pourra cette sortie du *Pays*.

Nous ferons observer à ce journal que, loin de nous croire « les inventeurs de l'association dans la charité, » nous avons proposé, dès 1844, la création de chauffoirs publics à Paris, en nous appuyant sur les grands enseignements que les annales de l'Eglise nous ont légués.

Nous citons :

« Nous venons de parcourir les quartiers pauvres de Paris; nous sommes entrés dans beaucoup de maisons : nous avons été témoins des plus cruelles souffrances. Le froid, cet ennemi implacable des classes nécessiteuses, paraît devoir, cette année, causer de terribles souffrances. Les pauvres ménages sont condamnés à n'avoir de trève ni le jour ni la nuit. Comment se réchauffer, comment vivre lorsque, privé de combustible, on n'a que des draps de lit qui tombent en lambeaux, et de maigres couvertures?

» Tant de souffrances appellent des mesures urgentes. Pourquoi n'établit-on pas des systèmes de calorifères mobiles dans les églises de Paris, afin qu'à certaines heures de la journée, et jusqu'à sept ou huit heures du soir, il soit possible, surtout aux vieilles femmes et aux enfants, de venir y trouver une température moins glacée que celle qui règne dans leurs misérables taudis? On pourrait également disposer pour cette œuvre de charité, pendant le soir, les salles qui servent d'asiles aux enfants pendant la journée. Les secours publics de chauffage peuvent s'improviser en très peu de temps.

» .... Et vous, monseigneur Denis, archevêque de Paris, vous ouvrirez à deux battants les portes des églises de notre grande cité pour laisser entrer les membres endoloris du Christ vivant; vous vous rappellerez les grandes traditions de l'Eglise primitive que nous ont léguées en Orient les saint Grégoire de Nazianze, les saint Chrysostôme, les saint Ephrem; en Occident, les saint Benoit, les saint Bernard, les saint Boniface; toutes ces grandes pensées qu'un écrivain du dix-septième siècle (Morin) a résumées dans son Commentaire sur l'administration du sacrement de pénitence. Il y est dit : « C'était par des
» ouvrages consacrés au bien général que ces grands
» hommes de l'Eglise catholique espéraient attirer la
» miséricorde divine sur eux-mêmes, sur leurs amis
» et sur leurs parents décédés. Dans ces premiers
» siècles, l'Eglise devait faire concourir la sévérité
» des peines canoniques à la satisfaction la mieux
» entendue des intérêts temporels, et commuer à
» propos ses rigueurs en œuvres pies dont l'utilité
» matérielle assurait un bénéfice à la société tout
» entière. »

» Princes de l'Eglise et de l'Etat, voilà les grands exemples qu'il faut suivre : la voix du peuple qui bénit, c'est la voix de Dieu qui récompense! »

Voilà ce que nous disions en décembre 1844. Mais comme le *Pays* ne paraît pas très édifié sur la conduite que tiendraient les habitués des chauffoirs, — car le *Pays* ne comprend pas le peuple, — nous le tranquiliserons à ce sujet, en citant ce que nous disions des chauffoirs de Turin le 12 janvier 1846, car nous n'avons jamais perdu de vue ces utiles établissements. Quant à la grande supériorité que le *Pays* donne aux chauffoirs-ateliers sur les chauffoirs, il nous permettra de lui dire que cette distinction est puérile, car tout chauffoir devient de fait un chauffoir-atelier, même sans que le *Pays* propose à l'Etat ou à la Ville de fournir du travail aux personnes qui en manqueraient.

Citons d'abord le *Pays* :

« Ce n'est point des *chauffoirs* que nous avons demandés, mais des *chauffoirs-ateliers*.

» Quel aspect présenteraient des chauffoirs?

» Quel ordre y règnerait-il? Chacun se battrait pour obtenir les meilleures places près de la cheminée; les propos les plus obscènes s'y feraient entendre; la force brutale en chasserait la faiblesse; enfin, parmi bien des hommes oisifs, il suffirait d'un esprit corrompu pour y ourdir des attentats contre la propriété et contre la vie des citoyens, contre l'ordre et le repos de la société.

» Et vous rassembleriez pêle-mêle, dans un pareil lieu, des femmes, des enfants, de jeunes filles!

» Non! il fallait dès l'été établir les chauffoirs-ateliers dont nous avons signalé la nécessité; là les sexes n'eussent point été confondus; là l'oisiveté n'eût point régné; là le travail et des lectures amusantes et utiles eussent abrégé le temps et maintenu le silence et l'ordre. »

Or, voici ce qui arriva à Turin en 1844; le peuple connaît les convenances aussi bien à Turin qu'à Paris et ailleurs :

« Les salles d'asile (*asili infantili*) sont nombreuses à Turin; elles sont journellement visitées, comme dans d'autres villes d'Italie, par des dames de la plus haute société qui se font les institutrices des enfants du peuple.

» Mais parmi ces établissements nous devons particulièrement appeler l'attention sur les chauffoirs publics (*publici scaldatoj*), car ces établissements n'ont pas d'analogue chez nous. Les premiers ont été fondés l'année dernière par un groupe de généreux citoyens, à la tête desquels nous devons placer M. L. Valerio, rédacteur en chef des *Lectures de famille*, journal consacré à l'éducation populaire.

» Comme à Paris, le froid fut, l'hiver dernier, très rigoureux à Turin.

» A la même époque, jour pour jour, la pensée d'ouvrir des chauffoirs publics vient aussi à M. L. Valerio. Plus heureux que nous, il réussit dans son projet. Le gouvernement *despotique* de Turin s'empressa d'accorder la permission d'offrir aux pauvres ces nouveaux refuges. Dans *trois jours* six chauffoirs publics furent appropriés et ouverts.

» Les propriétaires qui possédaient dans leurs maisons de vastes pièces, les offrirent gratuitement. Les premières compagnies de commerce de Turin, celles du gaz, celle d'Annecy, les étudiants en droit et des ponts-et-chaussées (*d'acque e strade*), la société de gymnastique, les PP. Barnabites se cotisèrent en masse pour concourir à cette œuvre philanthropique. Les ouvriers eux-mêmes, exemple admirable! menuisiers, maçons, etc., prêtèrent leur concours et approprièrent gratuitement les salles. Une commission fut nommée, composée de M. le chevalier Mathieu Bonafous, comte L. Sauli, M. Sineo, avocat, et L. Valerio, pour faire des recherches statistiques relatives aux familles les plus nécessiteuses. En un mot toute la ville de Turin participa à l'établissement des chauffoirs publics avec un zèle et une activité dignes des plus grands éloges.

» Le rapport imprimé dernièrement à Turin, auquel nous empruntons ces renseignements, donne des détails très circonstanciés sur l'un de ces chauffoirs. Les voici : « Il a été ouvert le 13 décembre 1844, à six heures du matin; le thermomètre de Réaumur marquait cinq degrés au-dessous de zéro. Ce local, offert gratuitement par son propriétaire, M. Artusio, contenait 600 personnes; il était percé de neuf grandes fenêtres et de deux portes. Un très grand poêle en fer avec un tuyau qui traversait toute la pièce, chauffait cette salle. La chaleur fut réglée à 10° Réaumur. Des bancs furent placés sur un double rang le long des quatre murs de la salle. »

» Nous ne pouvons nous dispenser de traduire le passage suivant du rapport du secrétaire de cette institution, M. L. Valerio :

---

(1) *Era nomo Tommaso Mocenigo de buona mente e procurava che la città fosse occupata nelle facende. Le quali erano in tanta copia, che si traeva da diverse parti del mondo un gran' tesoro..* — (F. Sansovino.)

(2) Les ducats dont parle ici le Doge Mocenigo sont les *ducats courants ou de compte*; ils valaient à cette époque de 3 à 4 livres tournois. Il y avait à Venise deux autres espèces de ducats : les *ducats d'or*, valant 17 livres tournois; les *ducats d'argent ou effectifs*, valant 4 livres : cette dernière était la monnaie administrative.

(3) *Vite dei duchi* (doges).

(4) On ne saurait se faire une idée des richesses accumulées dans les mains de l'oligarchie financière de Venise : il faut lire les mémoires du temps, pour comprendre à quelle luxueuse splendeur était arrivée la classe *privilégiée* de la république. Nous citons quelques lignes de F. Sansovino, qui décrivit Venise au XVe siècle. Il parle des hôtels particuliers (*Palazzi privati*). Nous donnons le texte pour ne pas déflorer une description écrite en un si beau langage :

Sono infinite fabriche con i palchi delle camere e dell' altre stanze, lavorate a oro e altri colori e istoriati con pitture e con artificii eccellenti. Quasi tutte hanno le habitazioni coperte di nobilissimi razzi, di panni di seth, di corami d'oro, di spaliere e di altre cose secondo le stagioni dei tempi. E le camere per lo più sono adornate di lettiere e di casse fatte a oro, con piture e con cornici parimenti cariche d'oro. Le credinziere d'argento e gli altri fornimenti di porcellane, di peltri e di rami o bronzi lavorati all' azimina sono senza fine.

---

bien malheureux d'avoir dès aujourd'hui une belle fortune et une belle femme à votre disposition?

— Mais si la belle femme se met dès demain à la disposition d'un autre?

— Eh bien! n'en serez-vous pas moins le maître quand il vous conviendra? Ah! certes, Camoëns a raison : « Mieux vaut épouser une beauté gracieuse et légère qu'un laidron grondeur et vertueux. »

— Camoens est-il marié?

— S'il ne l'est pas, il comprend la chose.

— Pardieu! s'écria brusquement l'amant d'Aurora, vous en prenez bien à votre aise!

— Vraiment! mais dites-moi s'il vous plait, quel intérêt ai-je à tout cela, moi? Certes, je ne vous reproche rien, mon cher Pablo! mais n'ai-je pas gagné votre confiance en commençant par dégager vos terres des mains de l'usurier?

Ici tous les deux se déridèrent joyeusement.

— Et vos énormes créances ont été acquittées du même coup, répondit d'Acunha; c'est là, par le pape! un vrai tour de chrétien à mécréant.

Le lecteur n'a pas oublié le fils de Daniel Lévi, Joab, dont parlent les deux rieurs; il se rappelle sans doute que ce malheureux avait été plongé dans les cachots du Saint-Office, pour avoir essayé, disait l'accusation, de convertir des catholiques à *sa secte*.

— Il nous volait terriblement! dit Alonzo.

— Il nous volait, c'est vrai! fit à son tour Pablo; mais la pénitence est rude. On lui brise peut-être les os à l'heure qu'il est, et au premier *Auto-da-fe* nous le verrons brûler. C'est un peu trop fort, peut-être.

— Allons donc! s'écria le sceptique manchot, c'est un juif, c'est moins qu'un chien. D'ailleurs, le reste de sa fortune est un cadeau expiatoire que nous faisons à l'Eglise.

— Au fait, c'est juste!

— Eh bien! reprit Alonzo en rentrant dans son sujet, je ne me suis pas contenté de dégager vos terres; je vous ai créé des titres qui ont décidé la senhora Inès à vous rendre heureux.

— Comment! comment! vous m'avez créé des titres?...

— Eh sans doute! La succession de la duchesse d'Aguilar revient de droit et toute entière à la duchesse de Béjà...

— Pardon, mais je suis...

— Vous êtes arrière petit-cousin; plus le titre est long, plus le degré de parenté est fabuleux. Sa petite-nièce, sa fille adoptive, a droit à tout ce qu'elle laissera à recueillir dans deux ou trois jours d'ici.

— Cela serait à examiner, et je n'en crois rien, fit Pablo.

— C'est bien simple, reprit l'autre, comptez sur vos doigts les degrés de parenté, ou bien consultez Jean de Regras; il ne vous dira pas autrement que moi, car, sur mon honneur, vous n'avez pas plus de droit sur cette succession que je n'ai d'intérêt, moi, dans la cargaison de ces trois fins voiliers qui grandissent si rapidement en descendant sur nous.

On voyait en effet à l'horizon trois navires qui semblaient marcher de conserve. Ils étaient chargés de toutes leurs voiles, et semblaient avoir à cœur d'entrer au port avant la nuit.

— Mais alors, reprit Pablo, pourquoi ne m'avoir pas dit cela plus tôt.

— Oh! vous vous seriez trahi par un excès de zèle, vous auriez mis trop d'ardeur à la poursuite d'Inès, et elle se serait méfiée; car, je vous l'avoue, si elle ne s'était pas cru à la veille de perdre, en même temps que les riches revenus de son vieux mari, la moitié des biens de sa tante, elle n'aurait plus laissé mettre au profit de personne la main sur sa liberté.

Pablo se redressa à ces mots, en frisant sa moustache d'un air séducteur;

— Cependant... murmura-t-il.

— Je vous comprends, mon cher Pablo; vous êtes un brillant cavalier qu'elle aurait aimé à coup sûr à son tour; attendu que la jolie duchesse papillonne assez agréablement, quand elle n'est pas mariée; mais pas plus qu'un autre, vous ne l'auriez décidée à vous donner sa gracieuse personne en domaine privé.

— Vraiment! oh alors j'ai lieu de me féliciter plus que je ne croyais!

— Oui certes! il vous eût fallu ferrailler longtemps avant qu'il ait plû au Roi de rétablir vos affaires sur le pied où cette alliance va les placer.

Pablo comprit enfin son bonheur. Il sauta au cou d'Alonzo avec une effusion toute méridionale, et l'embrassa en le remerciant.

Celui-ci se dégagea comme il put des étreintes de cet ami sincère, et l'assura, avec un sourire semi-narquois, qu'il n'avait pas fait autre chose, en cette occasion, que de remplir les devoirs de l'amitié.

— Maintenant, ajouta-t-il, descendons auprès de la duchesse; le Roi ne peut tarder à arriver.

— Voyez donc, dit le futur mari d'Inès, avant de quitter la balustrade dentelée de la terrasse, voyez donc comme les trois navires que vous me montriez tout-à-l'heure sont couverts de passagers!

— C'est ma foi vrai! et tous ces pauvres diables se trémoussent et agitent leurs bonnets, comme s'ils avaient la prétention de vouloir qu'on s'occupât davantage de leur arrivée.

ANTONY MÉRAY.

(*La suite à demain.*)

« Le jour de l'ouverture du chauffoir, le nombre des personnes accourues ne fut que de 120. Nous eûmes occasion d'observer qu'elles se présentaient avec crainte, elles regardaient autour d'elles d'un air soupçonneux. Nous n ous expliquions facilement les » craintes et les soupçons de ces braves gens, parce » qu'on avait déjà fait courir le bruit que la ville voulait » se servir de ce moyen pour éconduire les pauvres et » les faire renfermer dans le dépôt de mndicité (*ricovero de mendicita*) ; peut-être aussi que l'état d'ab» jection dans lequel se trouvent les pauvres les rend » méfiants et les fait douter de tout. Il est consolant » de le dire, ces bonnes gens furent de suite à leur » aise après les premières paroles sympathiques qui » leur furent adressées : après leur avoir expliqué le » but de l'institution, ils éclatèrent en remercie» ments et en bénédictions de toute sorte. Dans leur » langage simple et naïf à la fois, ils disaient : *O questa l'hanno studiata veramente bella* »

» Depuis lors l'affluence fut considérable. Les femmes apportaient leur ouvrage pour y travailler ; des tailleurs, des cordonniers vinrent aussi s'y installer ; une partie de la salle fut livrée aux enfants.

» Pour maintenir l'ordre le directeur de l'établissement choisissait quelques personnes parmi les hommes, les femmes et les enfants du chauffoir ; « Un enfant, dit M. le rapporteur, remplissait cette » besogne dans le groupe de ses petits compagnons, » aussi bien que faisaient entre elles les grandes per» sonnes. C'est ainsi que nous profitons de l'amour» propre et des bons sentiments de chacun pour rem» plir ces fonctions. Et nous devons nous empresser » de le dire, jamais il n'arriva aucun désordre, et » nous vîmes toujours que ces pauvres gens don» naient des preuves de leur reconnaissance et de » leur docilité. »

« Deux jours après l'ouverture du chauffoir on distribua des soupes ; « les haricots et les autres légu» mes d'une digestion difficile furent écartés. Nous » choisîmes le riz et les pâtes mélangées avec des ra» ves et des pommes de terre. »

« Ces distributions de vivres furent surtout très » profitables aux enfants; après avoir pris une bonne » nourriture, ils retrouvaient leur gaîeté mutuelle et » gambadaient dans le chauffoir. Ils eussent été pri» vés des joies de leur âge si la charité publique n'é» tait pas venue à leur secours.

» Le chauffoir ne fut fermé que le 1er mars suivant.

» On le voit, l'institution des chauffoirs publics est appelée à rendre de grands services aux femmes et aux enfants. Nous sommes entrés dans quelques détails sur ceux de Turin pour faire connaître aux personnes de Paris et des provinces qui s'occupent avec sollicitude du sort des classes pauvres, que ces établissements existent déjà. L'exemple de Turin sera imité et nous espérons pouvoir bientôt enregistrer dans nos colonnes l'existence de ces institutions, soit à Paris, soit dans les départements. »

Ces citations prouvent également au *Pays* que, contrairement à son opinion, on peut *improviser* la création des chauffoirs. Que le *Pays* et la *Patrie* donc le veuillent, ils se trouvent par leurs amis en bonne position de le faire, qu'ils les poussent chaleureusement à l'œuvre, nous applaudirons.

EXTÉRIEUR.

ITALIE.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)

Du Trastevere, 24 novembre 1849.

Le général Baraguay d'Hilliers n'en a pas encore fini avec les dîners, les galas que lui offrent pour festoyer sa venue, les éminences pourprées dans leur résidence de Monte Cavallo. Le fondateur de la réunion de la rue de Poitiers ne méritait pas moins ; mais monseigneur della Genga a mis le comble à toutes ces délicates attentions en faisant hommage au général en chef du *Trésor du soldat*.

Dans sa sollicitude pour les soldats français, le saint père n'avait pas cru que ce fût assez de l'indulgence plénière *in articulo mortis*, de la médaille bénite ; il a composé un petit livre tiré à un grand nombre d'exemplaires, avec une variété de prières à l'usage du troupier français.

C'est le *Trésor du soldat*. Il était tout naturel que les vice-papes, que les trois porporati s'empressassent d'en faire relier un exemplaire avec luxe, gaufré, doré sur tranche, pour le général en chef

Hier, pour mettre quelque diversion aux embrassades ecclésiastiques, M. le général Baraguay-d'Hilliers a réuni toute la garnison, environ 16 ou 18 000 hommes, dans les plaines d'Agua Acetosa où, il y a quinze cents ans, Attila avait placé son camp. Mais le temps incertain n'a pas permis de se livrer à la petite guerre dont le programme est minuté depuis longtemps.

L'amiral Tréhouart qui, ayant accompagné ici le nouveau général chargé d'affaires, plénipotentiaire, avait pris sa part des festins du Quirinal, vient de retourner à Civita-Vecchia.

M. de Corcelles est sorti de sa tente. Vous savez que, blessé des procédés peu courtois du pro-secrétaire d'Etat Antonelli à Portici, il avait fait le malade à Castellamare. Il avait jugé à propos de venir bouder à Rome ; mais il est reparti pour Naples. Irait-il remplir l'intérim ? M. de Rayneval aurait-il accepté le portefeuille que vous savez ?

On dit qu'il l'a refusé, on dit que M. de Rayneval n'a pas bougé de Naples. Mais ici je dois vous prévenir de ne pas tomber dans les quiproquo que commettent tous vos confrères de Paris. On fait voyager, aller, venir M. de Rayneval ; il est à Naples et à Rome, partout. C'est que M. de Rayneval a un frère, aussi placé dans la diplomatie. On met sur le compte de l'ambassadeur toutes les allées et venues de son Sosie.

Ainsi, maintenant, on dit M. de Rayneval à Portici. Il peut y être et ne pas y être en même temps, à peu près comme le valet d'Amphytrion était et n'était pas à Thèbes.

Ce qui me fait croire que le Rayneval qui se trouve à Portici n'est pas le bon, c'est que M. de Corcelles y va remplir ses fonctions, quoique les blessures de son amour propre ne soient pas encore cicatrisées.

N'oublions pas un *De profundis* pour M. de Rostolan. Lui aussi est allé à Portici. M. le général Oudinot a eu la décoration de l'ordre Piano. M. le général Niel qui alla porter les clefs de Saint-Pancrace (il n'était que colonel alors), a reçu un chapelet béni des mains du pape. M. le général Rostolan s'en retournerait en France sans reliques ! Il va à Portici. Sous couleur de faire ses adieux au saint père, il lui offrira l'occasion de le décorer de quelque insigne de Saint-Grégoire-le-Grand, de l'ordre Piano, ou, à tout le moins, de l'Eperon-d'or.

M. Baraguay-d'Hilliers ne tardera pas d'aller, lui aussi, à Portici, en sa qualité de ministre plénipotentiaire. Il est commandant en chef de l'armée, mais il est aussi ambassadeur ; et M. Baraguay-d'Hilliers est de l'avis de Cicéron : *Cedant arma togæ*.

Les Espagnols ont si grande hâte de partir, que l'on ne croit pas qu'ils restent au-delà du 15 décembre. Nous savons que les trois cardinaux se flattent, au Quirinal, de l'espoir de retenir au moins la division du général Zabola. Vain espoir ! Il y a en Italie le comte de Montizon. Ce nom là cache l'infant don Juan, frère du comte de Montémolin, et l'on sait au palais de l'Escurial que sa mission aux entours de l'armée c'est de la séduire et de l'attirer à un petit 20 mars projeté par le prétendant.

Un correspondant romain du *Times* prétend que le besoin d'argent ramènera forcément le pape à Rome, malgré sa répugnance et celle de son entourage. — Le journal officiel de Rome contient un décret de la congrégation de l'index qui prohibe les livres suivants : *Jésus-Christ devant les conseils de guerre*, traduction italienne ; — *A M. de Grégori, vicaire-général capitulaire de Gênes*. C'est une réponse à l'excommunication lancée par le vicaire.

Une lettre de Rome contient les lignes suivantes, où se trouve le récit du fait qui a donné lieu au bruit d'une tentative d'assassinat contre les trois cardinaux :

« Un nommé Ceccarelli, adjudant sous-officier dans le troisième bataillon civique, ancien soldat de l'empire et père de famille, resté sans ressources par suite de la dissolution du corps auquel il appartenait, se rendit à l'audience du matin des trois cardinaux. Il leur exposa l'état de dénuement dans lequel il était tombé, et conclut par une demande de secours. On lui répondit aigrement « qu'on ne pouvait rien lui donner ni rien faire pour alléger sa misère. » Alors l'infortuné, transporté par le désespoir, tira de sa poche un couteau de table fraîchement aiguisé. A cette vue, les éminences rouges se pendent aux sonnettes, les familiers accourent ; mais Ceccarelli, se tournant vers eux, leur dit : « Ne craignez rien, cette arme est pour m'ôter la vie, car je n'ai pas le courage de voir plus longtemps ma famille mourir de faim. » A ces mots, il se perce la poitrine et tombe aux pieds des triumvirs épouvantés. L'une des éminences s'évanouit, une autre ressent *coram populo* les effets laxatifs de la peur, et la troisième s'enfuit à toutes jambes. Cet évènement a produit une si vive impression sur nos cardinaux qu'ils ont suspendu la publication d'une nouvelle liste d'employés expulsés qui devait paraître ce matin. »

Il paraît, au dire du *Risorgimento*, qu'un grand nombre d'électeurs piémontais du *parti de l'ordre* ont résolu de s'abstenir dans les prochaines élections.

Le commissaire autrichien Montecuculi vient d'adresser aux Lombards une proclamation dans laquelle il rappelle les bienfaits du gouvernement autrichien envers la Lombardie : amnistie pour les contraventions financières, réduction de l'impôt sur le sel blanc et gris, exemption de timbre pour les actes de l'état civil, passeports, décrets judiciaires, etc., et les engage à se montrer dignes des bontés de leurs maîtres. L'énumération de Montecuculi n'est pas complète : il oublie les confiscations de biens, le vol légal, les bastonnades, etc., qui caractérisent le gouvernement paternel de l'Autriche envers ses sujets de l'Italie.

ALLEMAGNE.

ACQUITTEMENT DE M. WALDECK.

On écrit de Berlin, 3 décembre, à la *Gazette de Cologne* :

« A l'audience de ce jour, le procureur général a abandonné l'accusation, tant à l'égard de M. Waldeck que de Ohm. A l'égard de Ohm, l'agent provocateur, il y aura une nouvelle accusation pour complicité de fausse dénonciation.

» Dans son réquisitoire, le procureur-général a qualifié les lettres. Les avocats ont plaidé. Le président a fait son résumé. A une heure trois quarts les jurés se sont retirés ; à deux heures ils sont rentrés, apportant un verdict de non culpabilité.

» M. Waldeck a été mis en liberté sur-le-champ. Ohm a été maintenu en état d'arrestation, le procureur-général ayant annoncé qu'une nouvelle instruction aurait lieu contre lui. M. Waldeck a été vivement applaudi. »

LE JURY ALLEMAND. — Un journaliste de Dusseldorf avait dit, à propos des évènements du 10 mai, que les balles des soldats n'avaient frappé que de paisibles citoyens. Cité devant le jury, il a fait entendre plus de 30 témoins qui ont confirmé ses paroles. Le jury l'a déclaré non coupable, au milieu des applaudissements d'un public immense.

La deuxième chambre de Hanovre vient de prendre une résolution significative. Le vice-président, dit la *Gazette de Cologne*, avait proposé d'inviter le gouvernement à affermer publiquement désormais les domaines seigneuriaux et les biens des couvents, à protéger surtout les intérêts des communes rurales et à introduire aussi, selon les circonstances, le morcellement partiel des domaines et des biens des couvents. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité, moins les 3 voix du ministère et celle d'un de ses partisans. Les conclusions de la proposition sont remarquables. La chambre exhorte le gouvernement à ne pas tolérer plus longtemps d'injustes privilèges chez les classes supérieures, au détriment de la population plus pauvre des campagnes.

Les correspondances de Portugal parlent d'un scandale qui vient d'éclater à Lisbonne. Un individu entièrement étranger à la politique a été nommé tout à coup commandeur de l'ordre du Christ. Cette nomination a étonné d'abord, mais on n'a pas tardé à savoir, par la déclaration même du décoré, qu'il en avait bien et duement acquitté le prix en une magnifique calèche dans laquelle le ministre Casta-Cabral se promène chaque jour dans Lisbonne. Au reste, ce n'est pas la première fois que le comte de Thomar est accusé de s'être montré l'émule des ministres de Louis Philippe.

Assemblée législative.

Séance du 3 décembre. — *Présid.* du cit. DUPIN.

A deux heures et quart, la séance est ouverte.

M. EMMANUEL ARAGO s'étonne que la discussion sur l'impôt des boissons ne soit pas déjà mise à l'ordre du jour de l'Assemblée et que la distribution du rapport ne soit pas même faite.

M. LE PRÉSIDENT. La faute ne provient pas de l'imprimeur ; ce retard a sa cause dans les additions ou les corrections que la commission a cru devoir faire subir à son projet.

M. EMMANUEL ARAGO. Je constate avec plaisir que le retard n'est nullement le fait de l'imprimeur.

L'Assemblée n'est encore, à deux heures et demie, composée que d'une trentaine de membres.

A GAUCHE. L'appel nominal !

L'appel nominal a lieu. Les représentants ne tardent pas à arriver en foule.

L'Assemblée vote sans discussion deux projets d'intérêt local.

Un rapport de la commission d'initiative parlementaire est déposé sur la proposition de M. Savatier-Laroche, qui demande l'abolition de la peine de mort.

Plusieurs représentants déposent des pétitions contre le rétablissement de l'impôt des boissons.

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur le projet de loi relatif à un appel de 80 000 hommes sur la classe de 1849.

L'amendement de M. Francisque Bouvet, réduisant le contingent à 40 000 hommes, est retiré par son auteur.

M. RAUDOT en a déposé un autre qui réduit ce contingent à 60 000 hommes.

La diminution qu'il propose aura, selon lui, un grand retentissement à l'intérieur comme à l'extérieur. A l'intérieur, si les populations voient que l'impôt du sang est diminué, elles se diront, comme elles savent bien que nous sommes avant tout disposés à soutenir l'indépendance du pays, elles se diront : « La paix est assurée, » et la confiance s'affermira. A l'extérieur, les puissances suivront notre exemple. C'est là le premier pas pour arriver au désarmement.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. Il est impossible, avec les exigences de notre position en Algérie et en face des éventualités qui peuvent surgir, de tenir la France à la tête d'une armée moindre que celle qui la défend maintenant. Avec 500 000 hommes on ne trouverait à mettre en ligne que 295 000 hommes.

Le contingent que nous demandons est suffisant. Il serait impossible de faire face aux besoins du service avec un contingent réduit.

M. CHARRAS. Le contingent de l'armée a été voté par les chambres depuis la révolution de juillet. Depuis ce temps, tous les ans, les chambres votaient un contingent de 80 000 hommes, sur lequel contingent le ministre de la guerre pouvait, au moyen d'une simple ordonnance, appeler effectivement le nombre d'hommes dont il avait besoin. Je voudrais que maintenant on désignât, au moyen des conseils de révision, quatre-vingt mille hommes toujours prêts à être incorporés dans le délai de vingt-cinq jours.

M. Charras insiste pour que la demande de crédits vienne en même temps que la demande d'hommes. C'est le contraire qui arrive depuis longtemps, on demande l'argent de la France, sans augmenter ses forces.

M. LE GÉNÉRAL D'HAUTPOUL. Le gouvernement ne peut accepter la proposition de l'honorable M. Charras. Voici pourquoi : il peut y avoir telles circonstances impérieuses qui nécessitent une prompte disposition des hommes du contingent.

L'Assemblée se proroge, et si pendant cette prorogation des évènements arrivent, le gouvernement aura donc les mains liées par la nécessité de demander une autorisation législative, qui demandera toujours du temps.

Si le gouvernement acceptait la propositition de M. Chavoix, il ferait preuve d'imprévoyance, et c'est un reproche auquel il ne veut pas s'exposer.

M. RAUDOT soutient, par la comparaison du budget projeté de 1850 de ses propres calculs, que la force de l'armée restera toujours à 500 000 hommes.

M. LE GÉNÉRAL OUDINOT prononce quelques paroles qui n'ajoutent rien à la discussion.

M. FRANCISQUE BOUVET monte à la tribune.

VOIX DIVERSES. Aux voix! aux voix! La clôture! la clôture!

La clôture est prononcée.

M. LE PRÉSIDENT. Je mets aux voix, la proposition de M. Raudot, de réduire le chiffre du contingent militaire à 60 000 *francs* (Rires universels.) à 60 000 hommes.

L'amendement est rejeté.

M. LE PRÉSIDENT. Je lis l'article du projet de loi.

« Art. 1er. Il sera fait en 1850 un appel de 80 000 hommes sur la classe de 1849, pour le recrutement des troupes de terre et de mer.

» Art 2. La répartition de ces 80 000 hommes entre les départements sera faite par un décret du président de la République, proportionnellement au nombre des jeunes gens inscrits sur les listes de tirage de la classe appelée.

» Si, par suite de circonstances extraordinaires, le nombre des jeunes gens inscrits sur les listes de tirage de quelques cantons ou départements ne peut pas être connu dans le délai qui aura été déterminé par un décret du président de la République, ce nombre sera remplacé, pour les cantons ou départements en retard, par la moyenne des jeunes gens inscrits sur les listes de tirage des dix classes précédentes.

» Le tableau général de la répartition sera inséré au *Bulletin des Lois* et communiqué à l'Assemblée nationale législative.

» Art. 3. La sous-répartition du contingent assigné à chaque département aura lieu, entre les cantons, proportionnellement au nombre des jeunes gens inscrits sur les listes de tirage de chaque canton.

» Elle sera faite par le préfet, en conseil de préfecture, et rendue publique, par voies d'affiches, avant l'ouverture des opérations des conseils de révision.

» Dans le cas où les listes de tirage de quelques cantons ne seraient pas parvenues en temps utiles au préfet, il sera procédé pour la sous-répartition, à l'égard des cantons en retard, de la manière indiquée au deuxième paragraphe de l'art. 2 ci-dessus. »

M. FOUQUIER D'HÉRUEL présente cet autre article additionnel :

« Aussitôt la clôture de la liste du contingent, le préfet adressera aux maires un état des jeunes soldats domiciliés dans leurs communes.

» Ces jeunes soldats feront connaître, dans le délai de huit jours, l'arme dans laquelle ils préfèrent servir, et, autant que possible, ils y seront envoyés. »

Cet amendement est rejeté.

M. CHARRAS présente celui-ci :

« Le pouvoir exécutif, sur les 80 000 hommes du contingent de 1850, ne pourra en incorporer plus de 40 000 sans le consentement de l'Assemblée nationale. »

M. Charras fait observer que l'Assemblée est souveraine, qu'elle seule doit résoudre les cas de guerre, en quelque circonstance que ce soit. Le pouvoir exécutif pourra toujours demander l'urgence, et en quelques heures il aura reçu l'autorisation qu'il aura sollicitée, si elle est nécessaire.

L'amendement est rejeté.

L'Assemblée passe à la discussion du projet de loi relatif aux commissaires et sous-commissaires préposés à la surveillance administrative des chemins de fer.

« Art. 1er. Les commissaires et sous-commissaires spécialement préposés à la surveillance des chemins de fer sont nommés par le ministre des travaux publics. » — Adopté.

« Art. 2. Un règlement d'administration publique déterminera les conditions et le mode de leur nomination et de leur avancement. » — Adopté.

« Art. 3. Ils ont, pour la constation des crimes, délits et contraventions commis dans l'enceinte des chemins de fer et de leurs dépendances, les pouvoirs d'officiers de police judiciaire. » — Adopté.

« Art. 4. Ils sont, en cette qualité, sous la surveillance du procureur de la République, et lui adressent directement leurs procès-verbaux.

» Néanmoins, quant aux procès-verbaux qui constatent des contraventions à la grande voirie, ou à ceux qui constatent des infractions aux règlements de l'exploitation, les commissaires et sous-commissaires devront les adresser aux ingénieurs sous les ordres desquels ils continuent à exercer leurs fonctions.

» Les ingénieurs transmettront ces derniers procès-verbaux, avec leurs observations, au procureur de la République, dans la huitaine du jour où ils les auront reçus. » — Adopté.

M. MOUCHY propose cet amendement :

« Les commissaires et sous-commissaires préposés à la surveillance administrative des chemins de fer seront choisis dans l'armée, parmi les officiers ayant six ans de grade, et parmi les sous-officiers ayant douze ans de service effectif sous les drapeaux. »

Combattu par M. Salmon (Meuse), rapporteur, cet amendement est repoussé après quelques paroles de M. le ministre des travaux, relativement aux réformes et aux modifications à apporter dans le règlement d'administration sur la police des chemins de fer. Ces changements occupent le ministre et ne tarderont pas à se produire.

L'Assemblée, consultée, passera à une troisième délibération.

Vient ensuite la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Etienne, tendant à la suppression des franchises postales.

L'Assemblée adopte la prise en considération. Elle est ensuite appelée à résoudre une question préjudicielle sur la proposition de M. Betting de Lancastel, relative au nombre et aux attributions des ministres.

M. BETTING DE LANCASTEL. La commission nommée d'après votre vote de prise en considération doit-elle se borner purement et simplement à vous déclarer si elle pense qu'il faille oui ou non nommer une autre commission pour formuler le projet de loi dont la demande est prise en considération ?

Ou bien regardez-vous la commission actuelle, nommée après examen dans les bureaux, comme devant accomplir l'objet entier de la proposition dont M. de Lancastel est auteur ?

Je ne comprends pas la question préjudicielle. L'Assemblée a-t elle voulu, oui ou non, faire une chose sérieuse en acceptant la prise en considération de ma proposition. N'a-t-elle pas déclaré qu'elle était d'avis de nommer une commission qui serait chargée de préparer un projet de loi en exécution de l'article 66 de la constitution ? Cette commission n'a-t-elle pas été nommée ? Eh bien, alors, que veut-on ?

Pourquoi, dans le cas actuel, la commission ne serait-elle pas chargée de préparer le projet de loi ? N'est-il pas urgent de faire des réformes et surtout des réformes financières ? Faut-il vous rappeler que la révolution de février n'a été que l'effet de l'obstination de l'ancien gouvernement à ne pas vouloir entrer dans la voie des réformes. (Très bien à gauche.)

Du reste, ma proposition n'a pour but que de fortifier le pouvoir en montrant au pays qu'il fait toutes les réformes possibles dans l'intérêt de la prospérité publique.

M. CHARLES DUPIN, rapporteur, maintient la question préjudicielle.

L'Assemblée, consultée, décide que la commission déjà nommée dans les bureaux, restera chargée d'élaborer et de présenter un projet de loi sur l'exécution de l'art. 66 de la Constitution.

Une longue agitation suit ce vote.

M. LE PRÉSIDENT. L'on a fait courir le bruit que deux bâtiments chargés de troupes et revenant de Rome avaient péri en mer.

J'attribue à cette nouvelle l'agitation qui règne dans l'Assemblée : je suis autorisé par M. le ministre de la guerre à déclarer que cette nouvelle, fort heureusement, n'a aucune vérité. (Marques de satisfaction.)

L'ordre du jour porte : deuxième délibération sur la proposition de M. F. d'Hérouel, tendant à augmenter le nombre des circonscriptions électorales.

M. ÉMILE BARRAULT. Je demande la parole sur la proposition. (Assez ! on a dit tout ce qu'on pouvait dire à ce sujet.) Je ne le crois pas. M. le général Cavaignac, dans la première délibération de la proposition, a parlé avec une émotion significative. (Allons donc !) Oui, cette émotion signifiait que vous vous êtes trouvés au nombre de 400 pour faire une brèche à la Constitution.

VOIX A DROITE. A l'ordre ! à l'ordre !

M. LE PRÉSIDENT. C'est toujours le même système. Quand un vote contrarie la minorité, elle ne s'arrête pas devant lui et ne peut se résoudre à le respecter. Je vous rappellerai à l'ordre.

VOIX A GAUCHE. Mais il n'y a pas de vote ; on a voté seulement sur une seconde délibération. (Tumulte violent et prolongé.)

M. E. BARRAULT. Quand une loi est définitivement votée, je comprends très bien qu'on rappelle à l'ordre celui qui viendrait attaquer le vote. (Tumulte.) Mais il ne s'agit que d'un vote sur une délibération. Pourquoi ces trois délibérations ? N'est-ce pas pour qu'on puisse, à chacune d'elles, combattre la proposition ou le projet ? (Approbation à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. Je vais vous dire comment vous avez troublé l'ordre. (Exclamations à gauche.) La majorité, après une première discussion, a manifesté son opinion sur un vote ; eh bien ! c'est ce premier vote que vous avez calomnié ; (Cris d'indignation. — Tumulte à gauche.) que vous avez du moins qualifié d'une manière injurieuse. (Non ! non ! c'est très juste. — Tumulte prolongé.)

Si vous disiez qu'il y a eu méprise, je ne vous rappellerais pas à l'ordre, mais vous avez dit que vous et vos amis vous avez défendu la Constitution, dans laquelle la majorité avait ouvert une brèche. Voilà pourquoi vous avez manqué à l'ordre. (Très bien ! à droite. — Longue agitation.)

M. CHARAMAULE. Je crois que M. le président fait un usage immodéré du droit de rappel à l'ordre qu'il tient du règlement.

A DROITE. Vous n'avez pas la parole. (Tumulte.)

M. CHARAMAULE. J'ai demandé la parole pour un rappel au règlement. (Parlez ! à droite.)

Eh bien ! je dis que le but essentiel du règlement est le maintien de la liberté de la tribune.

Il y a trois délibérations pour que les erreurs qui auraient pu échapper puissent être rectifiées. (Bruit.) Je suppose que ceux qui ont été persuadés d'abord que la proposition n'était pas contraire à la Constitution, ont été éclairés par la discussion. Eh bien ! est-ce qu'ils n'auraient pas le droit de protester et de reconnaître leur erreur ? est-ce qu'ils se calomnieraient eux-mêmes ? Ils reviendraient seulement d'une erreur. (Nouvelle interruption.)

M. LE PRÉSIDENT. M. de Charamaule a voulu parler sur le règlement. Ses paroles me semblent avoir été prononcées malgré le règlement.

A GAUCHE. Rappelez-le à l'ordre !

M. LE PRÉSIDENT. Le président a le droit de rappeler à l'ordre. C'est un droit qu'il exerce sous sa reponsabilité, et il ne la redoute pas. (Rumeur à gauche.)

A GAUCHE. La tribune n'est pas libre !

M. LE PRÉSIDENT. La tribune est libre ; et le moyen qu'elle soit libre c'est qu'elle soit décente. (Nouvelles clameurs à gauche.) Il faut que l'on s'abstienne de toute personnalité. Et si j'ai le droit de rappeler à l'ordre un membre qui adresse une personnalité à un autre membre, j'ai bien encore le droit de rappeler aux convenances la majorité qui injurierait la minorité, ou la minorité qui calomnierait la majorité. (Très bien ! à droite. — Protestations à gauche !) Maintenant, M. Barrault veut-il continuer son discours ?

A GAUCHE. Non ! non !

M. Emile Barrault s'abstient.

M. LE PRÉSIDENT. M. Pascal Duprat est ensuite inscrit.

A GAUCHE. Il ne veut pas de la parole non plus. La tribune n'est pas libre.

M. LE PRÉSIDENT. Je constate que la tribune est libre, que j'ai invité, que j'ai convié les orateurs à y monter.

M. LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC a la parole.

L'honorable général soutient que l'art. 30 de la Constitution doit empêcher que l'on étende les circonscriptions électorales, parce que, avec la loi nouvelle, qui ne limite les circonscriptions qu'au chiffre de cinq cents habitants, les trois quarts des communes pourront devenir des circonscriptions, et alors le vœu de la Constitution, qui a voulu faire de l'élection à la commune l'exception, et de celle au canton la règle générale, serait éludé, sinon dans les faits, du moins dans la possibilité des faits.

M. GASLONDE soutient que la Constitution est parfaitement sauve.

M. LE GÉNÉRAL BEDEAU. Au moment où il s'agit de voter, il me semble bien de faire connaître les scrupules que nous pouvons avoir. Je suis de ceux qui, sous la Constituante, ont voté pour que le vote électoral eût lieu à la commune, et je crois même que c'est une opinion préférable à celle du vote au chef-lieu de canton. Mais aujourd'hui je me trouve en présence du texte formel de la Constitution. (Agitation prolongée.) Permettez, je suis de ceux qui pensent que la Constitution doit être respectée strupuleusement, et que c'est à ce respect scrupuleux que la tranquillité du pays est attachée.

Or, à moins que la commission ne me prouve qu'avec la loi nouvelle le vote à la commune ne pourra être l'exception, je voterai contre la proposition en discussion.

M. GASLONDE. Je ne ferai qu'une réponse à l'honorable général : c'est qu'avec la loi actuelle des quatre circonscriptions, le vote à la commune pourrait être la généralité, et l'exception le vote au canton.

M. RIGAL paraît à la tribune.

La droite demande la clôture.

La gauche crie : A demain !

L'on n'entend pas l'orateur qui parle au milieu du bruit.

Le renvoi à demain est prononcé.

L'Assemblée se sépare dans une vive agitation.

Demain, suite de la discussion.

FAITS DIVERS.

La commission départementale de la Seine a adopté hier, à une grande majorité, un vœu présenté par M. Mortimer-Ternaux, tendant à ce que le décret de l'Assemblée constituante, qui abolit l'impôt des boissons ne reçoive pas d'exécution, et que le gouvernement étudie les moyens de rendre plus facile et plus tolérable le mode de perception. Les amendements proposés par MM. Buchez et Ramond de la Croisette ont été repoussés.

En rapportant ce vœu du conseil-général de la Seine, nous devons rappeler que ce conseil a été nommé par le pouvoir exécutif et non par le pays. Cette simple remarque doit enlever beaucoup d'autorité à ce dernier vote.

—Plusieurs représentants très *honnêtes et modérés*, s'entretenaient au sortir de leurs bureaux, du retour à Paris des amnistiés des pontons. Un de ces messieurs avait, disait-il, été témoin hier de l'arrivée des graciés, et, chose effrayante, ces hommes qui depuis dix-huit mois étaient aux galères, criaient encore : Vive la République ! Là-dessus, nos honorables de s'exclamer, en disant : « Mais ces gens-là sont donc incorrigibles ! »

Cependant, quoi de plus rationel ? Est-ce par hazard le régime monarchique et despotique des cachots et des pontons qui convertirait au royalisme ? Si nos honorables avaient subi les pontons seulement pendant vingt-quatre heures, ils n'appuieraient pas si fort le système politique qui les a inventés et la forme sociale qui les rend encore nécessaires.

— Le conseil municipal de Semur, dans sa session de novembre, a cru devoir émettre le vœu suivant à l'*unanimité* : « Aujourd'hui plus que jamais, le conseil sent le besoin de persister dans le vœu qu'il a précédemment émis pour le maintien pur et simple du décret du 19 mai dernier, abolitif de l'inique impôt des boissons. »

Les principales localités de l'arrondissement de Semur ont imité l'exemple donné par le conseil et signent en ce moment des pétitions en faveur du décret du 19 mai.

(*Courrier républicain de la Côte-d'Or.*)

—Parmi les récompenses honorifiques distribuées il y a une quinzaine de jours à MM. les exposants de l'industrie nationale, une des mieux méritées sans doute est la médaille de bronze obtenue par M. François Barrey, cultivateur à Nanterre, qui avait exposé une couche de champignons d'une merveilleuse grosseur. C'est la première faveur officielle accordée à cette importante culture que M. Barrey a puissamment contribué à amener au degré de perfectionnement qu'elle a atteint aujourd'hui.

— M. de Lamartine vient d'adresser une nouvelle lettre au *Journal du Loiret*, dans laquelle il annonce que, suivant le conseil de plusieurs électeurs, il prolongerait de quelque temps encore le délai d'un mois par lui fixé pour résilier son mandat, si l'état de sa santé exigeait encore quelques semaines d'inaction.

— La commission des colonies agricoles de l'Algérie s'occupe depuis quelques jours de combler les vides occasionés, soit par les évictions des colons dont la conduite n'a pas été exempte de reproches, soit par les décès. On assure que le nombre des travailleurs admis jusqu'à ce jour, dépasse déjà 600. Les nouveaux colons ont été choisis principalement parmi les cultivateurs.

— On annonce pour demain l'appariton définitive au *Moniteur* d'une liste de nouveaux préfets.

— M. Thayer accepte le poste d'ambassadeur à Madrid. Son successeur à l'administration des postes n'est pas encore désigné.

— La santé du président de la République est légèrement altérée. Il est souffrant d'une fluxion.

— M. Peauger, ancien préfet des Bouches-du-Rhône, qu'on avait successivement désigné pour occuper divers postes importants, est, dit-on, appelé à la direction générale des eaux et forêts.

— On lit dans le *Temps* :

« Après les élections, trois membres de la Société centrale pour l'organisation du crédit foncier, se rendirent auprès du nouvel élu (M. Fould) pour savoir ce qu'il convenait de faire afin d'arriver prochainement à la réalisation de ce programme.

» M. Fould fit aux délégués le plus parfait accueil ; il déclara même que, pour mieux assurer le succès du plan exposé au sein de la Société centrale, il convenait que le gouvernement prît l'initiative ; M. Fould espérait, du reste, dans un avenir prochain, donner lui-même un tel exemple.

» Si j'arrive au pouvoir, ajoutait-il, je n'hésiterai pas.

» L'un des délégués faisant observer qu'il fallait craindre, en pareil cas, les résistances de la Banque. « *Je la briserais !* » fit M. Fould en arrêtant vivement son interlocuteur. Chacun fut dès lors rassuré. Les délégués se retirèrent sous l'impression de cette ferme parole.

» Les temps sont bien changés, et le courage de M. Fould a bien molli depuis qu'il est ministre. »

— Sous très peu de jours une pétition, couverte de plus de *deux cent mille* signatures, doit être déposée à l'Assemblée nationale par les ouvriers en bâtiment, à l'effet de demander au gouvernement des fonds pour entreprendre des travaux par association. Parmi les ouvriers signataires, les charpentiers figurent en tête par le nombre et par le dévouement qu'ils ont montré depuis que ce projet a été soumis à l'appréciation des classes ouvrières. Le secret de cette démarche a été si bien gardé, que c'est seulement depuis que la pétition est en cours d'impression que l'autorité en a eu connaissance. M. Carlier ne l'a appris que par le ministre de qui il relève, et parce que ce dernier lui-même en a eu connaissance par les délégués ; et cependant des milliers d'ouvriers du bâtiment, de Paris et des environs, ont apposé leurs signatures presque tous le même jour sur cette pétition monstre. C'est par l'intermédiaire des *mères* que cette propagande morale a eu lieu, et, si nous en parlons aujourd'hui, c'est parce que le résultat si désiré est obtenu, et que nous ne sommes plus indiscrets. Nous devons ajouter que M. le ministre du commerce a très bien accueilli les délégués de ces corporations, aux intentions desquelles il a rendu pleine justice.

HONNÊTES ET MODÉRÉS. — L'*Union bretonne*, de Nantes, tient absolument à ce qu'on sache bien que *c'est sur sa dénonciation réitérée* que M. le préfet de la Loire-Inférieure a interdit la vente et la distribution de l'édition populaire du *National de l'Ouest*. Elle s'en vante et s'en revante, comme si elle craignait qu'on ne lui en disputât la gloire. Qu'elle la garde donc tout entière *cette gloire* ; nous nous y prêtons pour notre part, en constatant ce fait *honnête* dans nos colonnes.

PROGRÈS DE L'OPINION DANS LES DÉPARTEMENTS. — On écrit de Saint-Venant, 30 novembre, au *Progrès du Pas-de-Calais* :

« La démocratie fait chez nous des progrès bien sensibles ; il y a quelques mois, à peine comptait-on quelques républicains, il n'en est plus ainsi maintenant. Les opinions sont changées totalement. Le revirement est complet ; c'est à un point tel, que si de nouvelles élections avaient lieu, notre cité, autrefois si royaliste, fournirait un bon nombre de voix à la liste démocratique.

» Ces mêmes progrès, des changements semblables se font aussi remarquer dans nos environs, et il n'est pas jusqu'au village le plus réactionnaire qui ne compte bon nombre de démocrates.

» Partout la lumière se fait, la démocratie coule à pleins bords, et si quelques esprits récalcitrants résistent encore, ils céderont bientôt sous la pression générale.

» Courage, citoyen rédacteur, courage, et si l'âme se trouve attristée à la vue des apostasies et des turpitudes du présent, du moins qu'elle se console par l'espoir d'un prochain, d'un heureux avenir... »

PETITE CORRESPONDANCE.

Grenoble. — M. R. — Nous avons bien reçu ; merci. — Nous ferons notre possible. — La table paraîtra prochainement.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS. . . . . Un an 20 f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.
DEP. ET ÉTRANG. sans surtaxe. . . . . 22 . . . 12 . . . 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr. ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 4.

TARIF DES INSERTIONS ;

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à 9	30	Réclames-notices	50
Dix fois et plus	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 5 décembre 1849.

Beaucoup d'animation et une hausse importante ont encore signalé aujourd'hui les opérations pendant la première partie de la bourse. Plus tard, les réalisations de bénéfices ont amené une réaction toute naturelle dont on n'a pas cherché à expliquer autrement la cause.

Les conversations particulières donnaient lieu à beaucoup de controverses au sujet de la revue de lundi. Pour les uns l'hypothèse élastique du temps autorisait le doute et d'autres cherchaient, sous le manteau d'indiscrétions recueillies en haut lieu, à semer l'idée que l'armée et les faubourg étaient gagnés à un nouveau 18 brumaire.

Ce qui n'empêchait pas un troisième parti d'affirmer que des manifestations sérieuses seraient faites pour le maintien de la Constitution et le retrait du projet de loi sur les boissons.

Quoiqu'il en soit, les idées de hausse se maintiennent, et malgré la faiblesse relative des derniers cours, l'étan imprimé à toutes les valeurs étrangères au comptant semble indiquer surabondamment que les capitaux inactifs sont nombreux et qu'ils cherchent un placement.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt du j.
Trois 0/0	57 75	57 90	57 50	57 55
Cinq 0/0 (Emp. 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Cinq 0/0	90 85	91 [illegible]	90 [illegible]	91 ..

5 déc. AU COMPTANT.—COURS DE CLOTURE

RENTES.		Espag. dette active.	25 1/4
3 0/0 j. du 22 juin	57 40	— — 3 0/0	39 1/2
5 0/0 j. du 22 mars.	90 60	— Dette intér.	29 3/8
VALEURS DIVERSES.		Naples, récép. Roth.	91 25
Banque de France.	2417 ..	Romain, emprunt	80 3/8
Ob. de la Ville, anc.	1340 ..	Haïti, emprunt	195 ..
— nouv.	1 90 ..	Piémont, emprunt.	915 ..
Oblig. de la Seine.	1090 ..	— Nouveau.	900 ..
— St-Germ. 1842.	865 ..	Rente 5 0/0	53 50
— Versailles	810 ..	Lots d'Autriche	3.0 ..
— Orléans, 4 0/0.	930 ..	2 1/2 hollandais	53 ..
— Nouvelles.	975 ..	CHEMINS DE FER.	
— Rouen, 4 0/0	732 50	Saint-Germain	405 ..
— Nouvell., 1850	900 ..	Versailles, r. d.	211 25
— Havre j. mars.	745 ..	Versailles, r. g.	170 ..
— Nouvelles.	840 ..	Orléans à Paris	750 ..
— Marseille	930 ..	Rouen	540 ..
— Orléans, jouis.	400 ..	Havre	235 ..
Quatre-Canaux	1060 ..	Avignon-Marseille	220 ..
— Jouissance.	.. ..	Bâle	102 50
Bons du Trésor	6 0/0	Centre	310 ..
Forges Aveyron.	3000 ..	Boulogne	137 50
Monceau-s.-Sambre	1500 ..	Bordeaux	403 75
Nord (hauts four.).	200 ..	Nord	445 ..
Charbon belge	625 ..	Strasbourg	357 50
Zinc V.-Montagne.	2710 ..	Nantes	290 ..
— Stolberg.	825 ..	Monter. à Troyes	110 ..
Mines de la Loire	265 ..	Dieppe Fécamp	175 ..

FONDS ÉTRANGERS.

Belg.	5 0/0 1840	96 1/4
—	5 0/0 1842	96 1/4
—	4 1/2	87 ..
—	3 0/0	65 1/4
—	2 1/2 0/0	50 1/4
—	Banque	740 ..
—	— 1848.	1020 ..

BOURSE DE LONDRES du 4 décembre.

3 0/0 consolidés	96 ../.
3 0/0 au 14 déc.	96 ../.

TAXE DU PAIN.

1re qualité le kilo.	27 c.
2e — —	20

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 6 décembre.

THÉATRE DE LA NATION.—
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Le Testament.
ITALIENS.—Lucia.
OPÉRA-COMIQUE.—Le Moulin des Tilleuls, l'Eclair.
ODÉON.—François le Champi.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Le Comte Hermann.
VAUDEVILLE. — L'Impertinent, Malbranchu, Daphnis.
GYMNASE.—La Faction, l'Etoile en plein midi.
THÉATRE DE LA MONTANSIER.—Ah ! que l plaisir d'être papa, 2 sans-culottes, Voyage, le Tigre.
VARIÉTÉS. — La Vie de Bohême, la Petite cousine.
PORTE-SAINT-MARTIN.— Les 48 danseuses viennoises, le Connétable.
THÉATRE DU LUXEMBOURG.—Un de plus, un Homme traqué.
AMBIGU-COMIQUE.—La Jeunesse dorée.
GAITÉ. — Les Belles de Nuit, l'Ouvrier.
THÉATRE-NATIONAL.—Les Pilules du Diable.
FOLIES. — L'Enlèvement de Djanir.
THÉATRE CHOISEUL. — Compère Guillery, Bouillir et Rôtir.

ASSOCIATIONS OUVRIÈRES.

APPAREILLEURS DE GAZ, rue Saint-Denis, 192, et rue du Renard-Saint-Sauveur, 4.

BLANCHISSEUSES. Rue Folie-Méricourt, 55.

BONNETIERS. Rue de la Vannerie, 47.

BOULANGERS. Bureau central, rue des Fossés-St-Germain-l'Auxerrois. 7. Succursales : rue de la Glacière, 32, et rue Vincent, à Belleville. — Rue Mogador, 15, à La Villette.

CASQUETTES (OUVRIÈRES EN) rue Saint-Germain-l'Auxerrois, 45, au premier. Cette Association fait appel aux ouvrières en casquettes pour les inviter à se réunir à elle.

CHAPELIERS. Boulevard Saint-Denis, 4, et rue Dauphine, 11.

CHARBONS DE TERRE ET DE BOIS. Rue de Châtillon, 5.

CHARPENTIERS. Rue Vieille-du-Temple, 79.

CHAUSSONNIERS. Rue Jean-de-l'Epine, 11.

CHEMISIÈRES ET COUTURIÈRES. Rue de la Corderie-Saint-Honoré, 7.

COIFFEURS. ASSOCIATIONS SOLIDAIRES, rue Saint-Honoré, 87.—Rue Jean-Robert, 22.—Cloître Saint-Benoît.—Rue Saint-Denis, 278.—Chaussée du Maine, 36.—Rue Michel-le-Comte, 30.—A Saint-Denis (banlieue), rue Compoise, 57.—Rue Saint-Nicolas-Saint-Antoine, 26.
— Rue Lamartine, 1. Succursale : rue St. Honoré, 159.

CORDONNIERS. Rue du Cadran, 15.—Rue Rambuteau, 57.

CORPORATIONS RÉUNIES. Impasse des Couronnes, 6 et 8, à la Chapelle-Saint-Denis.

CORROYEURS. Rue de la Terrasse, 4, aux Batignolles. Dépôt à Paris, rue du Renard-Saint-Sauveur, 7.

CUISINIERS. Jardin de la Liberté, rue des Poissonniers, 38 et 40, à la Chapelle-St-Denis et rue Saint-Sauveur, 55.
— RÉUNIS, barrière Pigale et barrière des Amandiers.
— RÉUNIS, rue du Faubourg-du-Temple, 55.
— FRANÇAIS, barrière des Trois Couronnes.
— Rue du Four-St-Germain, 16.

DAGUERRÉOTYPES (FABRICANTS D'APPAREILS DE) Rue Galande, 17.

ÉCRIVAINS-RÉDACTEURS. Rue du Petit-Reposoir, 5.

FACTEURS DE PIANOS. Rue de Chabrol, 24.

GRAINETIERS. Rue des Foureurs, 12.

GRAVEURS. Rue des Vieux-Augustins, 58.
— SUR BOIS, rue Bertin-Poiré, 8.

INSTITUTEURS, INSTITUTRICES et PROFESSEURS socialistes. Rue de Bréda, 21.

LIMES (OUVRIERS EN). Rue Phélippeaux, 27.

LIMONADIERS. Rue du Roule, 5.

LINGÈRES. Rue du Faubourg-Saint-Denis, 25.

LITHOGRAPHES. Passage du Caire, 64-65.

LUNETTIERS EN ACIER, rue Saint-Martin, 180, entrée rue Jean-Robert, 28.

MAÇONS ET TAILLEURS DE PIERRE, rue Geoffroy-Lasnier, 11.

MÉDECINS ET PHARMACIENS. Rue Montmartre, 20. *Consultations* depuis 8 heures du matin jusqu'à 8 heures du soir ; gratuites, de 8 à 10 heures. *Pharmacie allopathique et homœopathique.*

MÉGISSIERS. Rue Saint-Hippolyte, 15.

MENUISIERS EN BATIMENTS, rue de Jessaint, à la Chapelle-Saint-Denis.

PEINTRES EN BATIMENTS. Fusion des trois Associations ayant leurs sièges respectifs rue des Arcis 8, rue de Paradis-Poissonnière, 40, et rue du Faubourg Saint-Denis, 125.

PHARMACIENS. Pharmacie humanitaire, rue Constantine, 26, et rue du Temple, 55. — PHARMACIE MÉDICALE, rue Zacharie, 5.

SAGES-FEMMES. Rue du Cherche-Midi, 12.

SERRURIERS MÉCANICIENS, rue Beaubourg, 15.

Imprimerie LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 266. Vendredi 7 décembre 1849.

PARIS.
Trois mois . . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 3, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

REPARTITION
PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

PARIS, 6 DÉCEMBRE.

Assemblée nationale.

La séance de l'Assemblée n'a présenté qu'un très mince intérêt ; il y a parti pris de la droite de ne pas écouter les arguments de la gauche, et *vice versa*. Il résulte de là que, quand la tribune n'est pas occupée par un orateur qui commande l'attention, les discours se perdent au milieu du bruit des conversations particulières. Le procureur Baroche, qui siégeait au fauteuil, a passé son temps à requérir inutilement le silence ; il n'y avait point assez de bruit pour motiver des rappels à l'ordre ; mais le murmure était assez fort pour que MM. Rigal, Lacaze, Creton, Gaslonde, etc., perdissent entièrement leur éloquence. En vérité, la gauche, en face de cette majorité compacte et déterminée de 450 voix, ferait bien mieux de s'abstenir de toute discussion . elle devrait se borner à signaler au pays la tendance rétrograde, et, au besoin, l'inconstitutionalité des propositions portées à la tribune par les contre-révolutionnaires. En faisant ainsi, elle économiserait un temps précieux, car, puisque les mesures anti-démocratiques doivent toujours finir par être votées et appliquées, mieux vaut tôt que tard, on en sera plus tôt quitte ; et puis la droite ayant le champ libre, ne pourrait plus masquer son impuissance par aucun prétexte ; enfin, on ne donnerait plus, par une apparence de discussion sans objet, une apparence de victoire aux votes systématiques d'une majorité dont la pensée fixe et unique est de réagir contre ce qu'elle appelle les déplorables excès de la démagogie.

C'est une puérilité que de discuter en présence d'un parti pris, et nous ne pensons pas que les membres de la Montagne poussent la naïveté jusqu'à croire que leurs paroles puissent avoir une action quelconque sur le résultat des scrutins.

La seule bonne mesure qui ait été prise par l'opposition, c'est de demander le scrutin public pour tous les votes qui sont de nature à éclairer les électeurs sur les véritables tendances des représentants. L'histoire de ces votes constituera plus tard le meilleur enseignement pour les électeurs, qui finiront peut-être par comprendre dans quels rangs ils doivent chercher les défenseurs sincères de leurs intérêts.

En résultat, 442 voix contre 206 ont décidé que la proposition Fouquier d'Hérouel serait soumise à une troisième délibération. Au surplus, quelques chiffres cités par M. le ministre de l'intérieur ont fait perdre à cette proposition une grande partie de la portée que lui suppposaient probablement ses plus ardents défenseurs. Le nombre des communes, dont la population ne dépasse pas 500 âmes, paraît être de près de 22 000, ce qui réduirait à 15 000 environ le nombre des inscriptions rendues possibles. Or, la loi organique électorale, appliquée jusqu'à sa limite, donnerait déjà plus de 11,000 circonscriptions. Nous ne serions point étonnés qu'il se produisît à la troisième lecture un amendement comportant une *interprétation* beaucoup *plus large* de la Constitution.

Pour compléter la proposition de M. Desmousseaux de Givré, le citoyen Lagrange a proposé que les représentants jouissant de revenus personnels, en dehors de leur indemnité, abandonnassent à l'Etat le tiers de ces revenus pendant l'année 1850.

Intrigues électorales.

Les faits de corruption et d'intimidations électorales auprès de l'armée, que nous avons signalés dans notre numéro d'avant-hier, ont été confirmés hier par la *Réforme*, et ce matin par le *National*. Les détails publiés dans ces journaux sont les mêmes que ceux qui nous sont parvenus de bonne source. Seulement nous avions cru devoir en mitiger la précision locale et dissimuler les noms des trois candidats au profit desquels ces manœuvres électorales ont eu lieu à Paris. Nous pensions cependant en avoir assez dit pour obtenir quelques explications de la part des organes du gouvernement. Il n'en est rien. Les journaux de la réaction font la sourde oreille. Dès lors il est de notre devoir de préciser davantage nos révélations, en reproduisant le passage suivant de la lettre adressée au *National* :

« Les agents annoncés se présentèrent aux casernes et requirent les adjudants de semaine de réunir les militaires électeurs du département du Haut-Rhin. Quand cela eut été fait, ils déclarèrent que, porteurs d'une autorisation expresse du général Changarnier et du président de la République, autorisation qu'ils exhibèrent et qui, assure-t-on, porte bien effectivement la signature du premier, ils venaient proposer aux chasseurs alsaciens les noms des trois candidats auxquels il était du devoir de tout bon soldat de donner sa voix, alors qu'ils se présentent sous un si puissant patronage.

» Les noms des trois candidats sont :

MM. JULES MIGEON ; EMILE DOLLFUS ; DE BERGHEIM, capitaine d'artillerie, pour lesquels on laisse dans chaque caserne un nombre considérable de bulletins de vote déjà imprimés.

» Il fut ajouté ensuite, — et bien entendu, nous n'entendons pas garantir que le propos attribué à M. Migeon soit exact, nous affirmons seulement qu'il a été tenu par l'agent autorisé ou non autorisé par le candidat, — il fut, dis-je, ajouté « que le premier de » ces candidats, M. Jules Migeon, avait son domi- » cile à Paris, *place Vendôme*, n° 14 ; qu'il engageait » tous ses compatriotes à venir le voir chez lui, *et* « *qu'il se proposait de les y faire boire jusqu'à ce* » *qu'eux-mêmes disent : c'est assez* ; qu'en outre ce- » lui des deux agents qui leur parlait était lui- » même marchand de vin au Gros-Caillou, et que » *chez lui, comme chez M. Migeon, les soldats qui se* » *présenteraient seraient reçus et régalés.* »

» Un jeune sous-officier qui se trouvait présent voulut alors prendre la parole, et fit observer que, en dépit de l'ordre exhibé avec la signature du général Changarnier, il était convaincu que ce général n'avait entendu autoriser personne à proposer à d'honnêtes soldats de trafiquer de leurs votes contre un verre de vin ; mais l'adjudant de semaine lui imposa silence, en disant qu'il avait l'ordre formel de ne pas tolérer la moindre discussion, et que, si quelque chose de ce qui venait d'être dit lui déplaisait, il n'avait qu'à se retirer, ce que le sous-officier fit en effet.

» Dans une autre caserne, un chasseur ayant proposé d'appeler son officier pour faire répéter devant lui d'aussi étranges propositions, les deux agents s'y opposèrent très vivement, comme on le pense bien, en alléguant qu'ils étaient chargés d'aller voir chaque officier chez lui pour ne pas le déranger. »

Il nous paraît impossible que M. le ministre de la guerre ne soit pas prochainement appelé à s'expliquer sur ces faits.

L'Economisme financier
ET LA QUESTION SOCIALE DE L'IMPOT (1).

Capital de spéculation. — Oligarchies financières.

> Il délivrera le pauvre et l'indigent de l'usure et de l'injustice. ANCIEN TESTAMENT.
>
> Personne ne peut entrer dans la société nouvelle s'il ne naît de nouveau, si le vieil homme ne meurt pour renaître comme un petit enfant. NOUVEAU TESTAMENT.

IV. — OLIGARCHIE ANGLAISE.

Comme l'oligarchie financière de Carthage, l'aristocratie financière de Venise avait attiré contre elle la haine du monde, malgré la prétendue consécration de la souveraineté de la mer qui lui avait été décernée par Alexandre III. Au seizième siècle, un ambassadeur français tenait le langage suivant, devant la diète germanique, contre la grande monopolisatrice des mers :

« Les Vénitiens se disent les maîtres et les sei- » gneurs de la mer, bien qu'elle doive être commune » à toutes les nations ; et comme s'ils étaient le » mari de Thétis ou les fermiers de Neptune, ils ont » accoutumé d'épouser la mer tous les ans en y je- » tant une bague. Chose inouïe que d'épouser les é- » léments !... Il n'y avait que les Vénitiens capables » d'une si grande folie et d'une telle arrogance, » comme gens qui ont hérité de l'avidité et de la » cruauté de leurs pères. C'est une invention digne » de ces baleines insatiables, de ces infâmes corsai- » res, de ces impitoyables cyclopes ou Polyphèmes » qui assiègent la mer de tous côtés, et qui y sont » plus à craindre que les monstres marins, les bancs, » les écueils et les tempêtes. »

Venise tombée en décadence, le Portugal et l'Espagne tentent de saisir le sceptre des mers ; ils le possèdent pendant quelque temps.

Mais l'Europe prononce ce mot fatal : *Omnia mala ab Hispania* : Tous les maux nous viennent de l'Espagne, et l'Espagne tomba.

La Hollande surgit ; mais trente années de guerre maritime font signer sa décadence au traité de Nimègue.

L'aristocratie anglaise hérite de la puissance maritime de Venise, du Portugal, de l'Espagne, de la Hollande. Dans son orgueil, après la victoire du duc d'Yorck sur les Hollandais, elle fait frapper trois médailles. On y lit :

« L'empire (des mers) est en notre pouvoir.

» La mer lui sera soumise (à l'Angleterre).

» Je revendique la possession des quatre mers. »

L'aristocratie anglaise mettra en pratique le principe d'un de ses écrivains : « Toute puissance maritime peut insulter partout impunément. »

Déjà l'*acte de navigation* avait préparé la voie au despotisme maritime ; fait au mépris des traités de paix et des conventions internationales, il détruisit le commerce que la Hollande, la France et les villes anséatiques faisaient avec l'Angleterre.

Cromwell enlève, sans déclaration de guerre, la Jamaïque à l'Espagne.

La dure exploitation que l'aristocratie anglaise imposait au Portugal, depuis le traité de 1654, et le mariage de Catherine de Bragance avec Charles II poussaient les ministres anglais à ne connaître ni frein ni mesure vis-à-vis de cette nation. Enfin ils arrivent jusqu'à commettre des actes de piraterie ; ils font brûler sur la côte portugaise plusieurs bâtiments français commandés par Le Clerc. Pombal demande une satisfaction ÉCLATANTE de cet outrage au droit des gens. Le gouvernement anglais hésite, Pombal insiste avec fermeté. Les passages suivants se trouvent dans ses dépêches ; ils renferment en quelques lignes la politique d'exploitation de l'aristocratie anglaise :

« Je sais, écrivait Pombal, que le cabinet de Londres a pris un empire sur le nôtre ; mais je sais aussi qu'il est temps de le finir.

» ... La France nous regarderait comme dans un état d'impuissance, si nous ne pouvions pas nous faire rendre raison de l'offense que vous nous avez faite, de venir brûler dans nos parages des vaisseaux qui devaient y être en toute sûreté.

» ... Vous comptiez pour peu en Europe, lorsque nous comptions pour beaucoup ; votre île ne formait qu'un point sur la carte géographique, tandis que le Portugal la remplissait de son nom ; nous dominions en Asie en Afrique et en Amérique, tandis que vous ne dominiez que dans une petite île d'Europe.

» ... Depuis cinquante ans, vous avez tiré du Portugal plus de QUINZE CENTS MILLIONS.

» ... Que deviendrait la Grande-Bretagne, si une fois on lui coupait la source des richesses de l'Amérique ? Comment paierait-elle cette nombreuse troupe de terre et cette grande armée de mer ? *D'où tirerait-elle ces subsides qu'elle paie aux puissances étrangères* POUR ÉTAYER LA SIENNE ?

» ... Faites donc ce que vous devez, et je ne ferai pas ce que je puis.

» C'est mon dernier mot, réglez-vous là-dessus. »

La parole hardie et pressante de Pombal produisit son effet. Lord Quinoul fut dépêché à Lisbonne, où il déclara, en face du ministère portugais et des mi-

(1) Voir les numéros des 4, 5 et 6 décembre. Consulter les articles de la *Richesse et des Impôts* ; ceux de l'*Equité dans l'assiette de l'impôt* ; ceux *Equilibre et réserve du budget*.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE
(VENDREDI 7 DÉCEMBRE 1849.

FORTUNADA

VOYAGE INVRAISEMBLABLE.(1)

TROISIÈME PARTIE.

XLV.

CHAUDE ALERTE.

A cette époque les nobles Portugais se mariaient à minuit ; en une heure les diverses cérémonies qui s'échelonnent sur deux ou trois jours, parmi nous, étaient entièrement terminées chez eux.

Cette nuit-là, il devait y avoir une double union à la chapelle du palais de Béjà. Le fils de dom Luis épousait enfin la naïve et folle Carmen de Lamégo, en même temps que sa belle-mère Inès se liait indissolublement à Pablo d'Acunha.

Le vieux roi dom Emmanuel, *le Fortuné*, devait honorer cette double solennité de sa présence, aussi toute la cour s'était-elle donné rendez-vous dans les salons de la duchesse.

Les quais du port étaient également couverts par la foule. Les curieux s'y pressaient pour voir passer les chevaux richement caparaçonnés des seigneurs, et les litières dorées qui amenaient les dames de haut rang au château du Rocher.

Le crépuscule commençait à descendre, lorsque le roi arriva enfin avec une escorte étincelante parée des dépouilles de l'Europe et des Indes. Les vivats et les acclamations du peuple éclatèrent sur le passage de ce brave monarque, comme si on eût voulu le féliciter d'accaparer à lui seul tant de bonheur aux dépens de ses sujets.

La cérémonie nuptiale commença par où elle finit chez nous, c'est-à-dire par le souper. On se mit à table au bruit des clameurs joyeuses de la multitude, lesquelles, au moyen de quelques largesses faites à propos, durèrent assez longtemps pour simuler l'amour fanatique de toute la nation pour son roi.

Sa majesté, devenue gaillarde après quelques coups de bon vin, félicita malignement les futures mariées.

— Je suis sûr, disait-il à Inès, que vous ne regretterez guère le vieux duc.

Celle-ci rougissait en femme adroite et bien apprise. Quant à la folle Carmen, elle recevait les quolibets royaux en riant et sans se déconcerter ; ce qui faisait chuchoter malignement autour d'elle. On plaignait tout bas ce pauvre Pedro de Béjà, que la rusée avait si longtemps fait attendre en vain.

On se trompait : la tranquillité de Carmen n'annonçait pas plus l'expérience que la rougeur d'Inès n'indiquait la virginité. En ce temps-là, on avait déjà la sotte manie de vouloir paraître expérimenté et malin ; comme aujourd'hui, on devisait beaucoup sur les apparences, et l'on n'y réussissait pas davantage.

Carmen n'était encore qu'une enfant, malgré ses dix-neuf ans presque accomplis. Cela se voyait, du reste, à la fraîcheur de son rire, à la vérité de sa conversation, à la candeur de sa paupière, au ton caressant de son regard ; mais les signes vrais ne frappent jamais les gens rusés qui forment la pire espèce de niais que l'on puisse rencontrer.

Heureusement pour la petite-fille du comte Tristan de Lamégo, son amant la connaissait admirablement.

L'amour vrai lui avait fait comprendre les délicatesses les plus exquises du cœur ; il se proposait bien de ne pas agir en maître grossier et brutal avec cette adorable vierge qui avait consenti à devenir son amie. Il avait résolu d'attendre le réveil complet de sa douce Galatée, puisqu'elle était désormais à lui, et de ne pas devancer par l'usage d'un droit si délicat, le moment où l'avertissement divin des sens la jetterait rougissante dans ses bras.

Cependant les cris de la foule étaient devenus plus bruyants encore qu'au moment du passage de Sa Majesté ; ils semblaient, en outre, avoir changé tout à fait de nature. A ce moment, un des convives affirma qu'il venait d'entendre prononcer le nom du fameux Laurent Vasco ; beaucoup se récrièrent à cette assertion.

— La plaisanterie était, selon eux, un peu trop vieille, un peu trop usée pour avoir cours ; on l'avait si souvent répétée depuis la messe du bout de l'an qu'elle ne méritait plus d'être accueillie autrement que par des haussements d'épaules.

On écouta pourtant avec plus d'attention, et l'on dut constater qu'en effet les cris et le brouhaha étaient à l'étonnement. Le nom de Vasco, fortement accentué par les voix les plus rapprochées des ogives de la salle de noce, parvint plusieurs fois aux oreilles de l'Assemblée ; le roi lui-même déclara l'avoir parfaitement entendu. Alors un frisson passa dans bien des cœurs ; l'un des deux couples pâlit. Carmen et Pedro s'écrièrent seuls :

— Vraiment ! Si c'étaient eux, quelle joie !

Plusieurs des convives étaient montés sur la terrasse, à la première alerte. Ils rentrèrent un instant après, en déclarant que, selon toute apparence, les vaisseaux qui venaient de jeter l'ancre étaient bien *le San-Lucar*, *le Fenice* et *le Congo* ; mais qu'il n'en était pas descendu un seul vieillard, le peuple s'exclamant, au contraire, sur la jeunesse et la beauté des nouveaux débarqués.

Quand on crut le danger éloigné, chacun refit, pour la millième fois depuis le 19 avril de l'an de grâce 1516, l'éloge des pauvres défunts ; et l'on allait recommencer le concert obligé des lamentations de circonstance, si le seigneur roi n'avait témoigné tout d'abord que ce genre d'exercice l'ennuyait singulièrement. La perte, selon lui, était déjà trop ancienne pour que l'on dût encore y penser. On se reprit donc à continuer la joyeuse cérémonie du souper avec un redoublement de gaieté et d'entrain.

(1) Voir les numéros des 11, 12, 13, 14, 15, 19, 20, 21, 22, 23, 28, 29, 30 septembre, 4, 5 6, 7 octobre, 21, 22, 23, 24, 29, 30 novembre, 1er, 2 et 6 décembre 1849.

nistres étrangers réunis, que la conduite des officiers anglais à Lagos était répréhensible.

L'égoïsme sauvage et orgueilleux de l'oligarchie anglaise ne se révéla pas moins par la bouche de lord Chatam. Il dit à la chambre : « Point de paix » avec la France, qu'elle ne signe la destruction de » sa marine ; *c'est bien assez qu'on lui permette le cabotage*. L'ANGLETERRE DOIT SE RÉSERVER LA » SOUVERAINETÉ EXCLUSIVE DE L'OCÉAN. »

Mais si l'aristocratie anglaise de Bisson et d'Ecus accumula sans cesse contre elle la haine de l'Europe, de l'Amérique, de l'Asie, la Convention nationale, en établissant l'acte de navigation française, restait dans sa généreuse politique traditionnelle de protection pour les faibles et les opprimés, car les dispositions de cet acte ne doivent être exécutées que :

« Jusqu'à l'époque où toutes les autres nations de » l'Europe, ayant aussi leur acte de navigation en » vertu de leurs droits naturels, auraient forcé l'An» gleterre à révoquer le sien et à rendre aux mers » et au commerce la latitude et la liberté que la na» ture, la vraie politique et la justice lui assigneront. »

Le cri de Barrère contre l'aristocratie anglaise était bien plutôt le cri de la conscience révoltée contre l'injustice et l'usurpation, qu'un cri de vengeance et de mort. En 1806, l'aristocratie anglaise donna une nouvelle extention à l'acte de navigation, elle interdit l'entrée de ses ports aux navires français, et assujétit les bâtiments des puissances NEUTRES à une visite faite par ses croiseurs. Napoléon déclara à son tour les îles britanniques à l'état de blocus.

Il est utile de citer quelques passages du rapport à l'empereur sur cette grande question :

« Trois siècles de civilisation ont donné à l'Europe un droit des gens. »

« Ce droit est fondé sur le principe « que les nations doivent se faire dans la paix le plus de bien, et dans la guerre le moins de mal qu'il est possible. »

« D'après la maxime que la guerre n'est point une relation d'homme à homme, mais une relation d'Etat à Etat, dans laquelle les particuliers ne sont ennemis qu'accidentellement, non point comme hommes, non pas même comme membres ou sujets de l'Etat, mais uniquement comme ses défenseurs, le droit des gens ne permet pas que le droit de guerre et le droit de conquête qui en dérive, s'étendent aux citoyens paisibles et sans armes, aux habitations et aux propriétés privées, en un mot à la personne et aux biens des particuliers »

« L'Angleterre seule a conservé ou repris les usages des temps barbares. C'est par son refus de renoncer à la course maritime (1) que cette pratique injuste et cruelle est maintenue malgré la France, qui, en temps de paix, et mue uniquement par des actes de justice et d'humanité, avait proposé de l'abolir. »

« La France a tout fait pour adoucir, du moins, un mal qu'elle n'avait pu empêcher. L'Angleterre, au contraire, a tout fait pour l'aggraver.

» Mais il ne pouvait suffire à ses vues d'envahir ainsi les propriétés privées, de dépouiller et d'opprimer des particuliers innocents et paisibles.

» Elle voudrait qu'il n'y eût sur la terre d'autre industrie que la sienne et d'autre commerce que celui qu'elle ferait elle-même. Elle a senti que, pour réussir, il ne lui suffirait pas de troubler, qu'elle devait même encore s'efforcer d'interrompre totalement les communications entre les peuples. C'est dans cette vue que, sous le nom de *droit des blancs*, elle a inventé et mis en pratique la théorie la plus monstrueuse.

» Contre une puissance qui méconnaît à ce point toutes les idées de justice et tous les sentiments humains, que peut-on faire, sinon de les oublier un instant soi-même pour la contraindre à ne plus les violer? »

De son côté, Charles IV, roi d'Espagne, s'exprimait de la manière suivante dans son manifeste de janvier 1808 :

« L'abominable attentat commis par les vaisseaux an» glais en l'année 1804, par ordre exprès du gouverne» ment, contre les quatre frégates de la flotte royale » qui, naviguant sous l'entière assurance de la paix, ont » été injustement surprises, attaquées et forcées de se » rendre, m'a déterminé à rompre toutes relations avec » le cabinet britannique, et à me considérer comme en » état de guerre contre une puissance qui a si inique» ment violé le droit des gens et de l'humanité.

» De plus, ayant commis la plus énorme des atrocités » et des pirateries par son attaque scandaleuse de la ville » de Copenhague, elle a quitté le masque, et personne » ne peut plus douter que son ambition insatiable n'as» pire au commerce et à la navigation exclusive de tou» tes les mers. »

(1) L'Assemblée constituante avait proposé à toutes les puissances de l'Europe l'abolition de la course, c'est-à-dire la liberté des mers en temps de guerre.

V.

Démocratie et Travail.

..... Voilà des faits. Voilà des exemples. Voilà les annales du monopole financier. Non ! la démocratie française, la démocratie nouvelle ne ambitionne pas la gloire achetée au prix de l'or des villes phéniciennes de Sidon, de Tyr, de Ptolémaïte, de Sarepta, de Beyrouth, de Biblis, de Tripoli, de Carthage ; — de Carthage, où des citoyens possédaient des richesses royales ; de Carthage, où la richesse était la base des fonctions publiques ; de Carthage qui, suivant le témoignage de Strabon, détruisait les bâtiments des autres peuples pour arriver plus tôt au monopole des mers ; de Carthage, qui osait signifier aux autres peuples commerçants : « Qu'elle ne souffrirait point qu'aucun d'eux osât se laver les mains dans les eaux de la mer. »

La démocratie française repousse l'histoire et les traditions des oligarchies financières grecques, italiennes, anséatiques, hollandaises, qui brillèrent tour à tour par le monopole des mers et par le capital de coalition des aristocraties financières.

La formidable puissance de l'oligarchie anglaise, basée sur le monopole industriel et financier du capital exploiteur, ne tente pas la démocratie française.

La démocratie française comprend le travail ; elle remonte à cette source féconde, PURE de toute iniquité sociale, de tout poison du capital exploiteur.

La démocratie française se soucie fort peu des titres de suffètes, de doges, de stathouder, de sénateurs, d'inquisiteurs d'Etat, de protecteurs, de lords, de nababs. La puissance financière de toutes ces oligarchies, gagnée au prix du travail de millions et de millions de prolétaires, ne tente pas le grand cœur de la France.

La démocratie française a dit déjà son dernier mot il y a cinquante ans, sur le monopole maritime, lorsqu'elle inscrivit sur TOUS ses pavillons : LIBERTÉ DES MERS, PAIX AU MONDE, ÉGALITÉ DES DROITS POUR TOUTES LES NATIONS.

La démocratie française applaudit aux efforts des Wilson, des Cobden, des Smith, des Rawson, des Ashuvrth, des Bright, des Thompson, des Villiers, des Moore, des Bowring, des Paulton, des Fox, des Robert Peel, etc., mais ces hommes recommandables n'auront gagné toute la sympathie de la France que le jour où ils auront reconnu que leurs projets, leurs actes et leurs paroles sont encore trop entachés *d'économisme financier*.

Eh quoi ! Robert Peel, en 1842, n'a-t-il pas déclaré en plein parlement qu'ils ne connaissait point de remède immédiat au mal qui dévorait les districts manufacturiers?

N'est-ce point là pactiser avec la finance?

N'est-ce point là ignorer la grande loi du travail?

La démocratie française n'applaudira à votre belle intelligence, M. de Girardin, que du jour où vous aurez rompu d'une manière éclatante avec la tradition financière qui vous domine encore à votre insu. Vous êtes démocrate, mais démocrate financier. Voilà votre seul tort.

On mesure l'âme généreuse de la démocratie française à la *Révolution du mépris*. Si cette glorieuse révolution sociale, que le peuple soutient si bien, mais qui manque de fidèles interprètes parmi les hommes qui se succèdent au pouvoir, si cette glorieuse révolution, disons-nous, avait marché d'un pas ferme et sûr dans la voie de sa destinée, les monopoles financiers des rois et des hommes d'argent auraient cessé de fait aujourd'hui.

L'ère du travail fraternel des peuples aurait commencé : l'Italie, l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, la Suisse, la Confédération ibérique, la Hongrie, la Pologne, la Fédération danubienne, la Grèce et l'Egypte, formeraient déjà une brillante pléiade autour de la France inaugurant l'ère du travail, et déploirait à la face du soleil le drapeau du travail démocratique.

Cent quatre-vingt millions d'hommes reconnaissant la loi démocratique, l'économie sociale de fraternité qui en découle seraient aujourd'hui à l'œuvre de la régénération du monde par le travail.

Et voyez depuis César jusqu'à Charlemagne, depuis Charlemagne jusqu'à Napoléon, bien des rois, bien des princes ont régné sur les bords du Rhin et du Danube.

Eh bien ! tous ces rois, tous ces potentats si fiers de leurs trônes, se sont trouvés impuissants devant la grande entreprise que César, Charlemagne et Napoléon voulurent entreprendre : — la jonction du Rhin au Danube.

Eux-mêmes, ces grands hommes, échouèrent parce qu'ils ne comprirent pas la loi supérieure du travail, parce que, pour régner, ils pactisèrent avec les monopoleurs.

La Démocratie du travail aura l'œil plus perçant, le bras plus fort, le cœur plus grand.

Ce n'est point en vain qu'elle contemplera l'Europe des hauteurs de la montagne de la forêt Noire ; à sa voix, les 400 lieues qui séparent la mer Noire de la mer du Nord (l'Orient de l'Occident) seront ouvertes à la navigation. Les deux plus grands fleuves de l'Europe confondront leurs eaux ; les productions de première nécessité que l'Orient voit se perdre faute de débouchés peu coûteux viendront apaiser la faim des nombreuses populations de l'Occident : la disette deviendra impossible.

Ce travail sera un jeu d'enfant pour la Démocratie européenne.

D'immenses travaux, des travaux cyclopéens, pélasgiques, seront entrepris avec la même facilité.

Voyez encore ! deux siècles avant notre ère un empereur de la Chine, Hoang-Ti, vent construire un rempart de 600 lieues de développement. Six années suffisent à l'œuvre gigantesque. Les plus grandes difficultés de terrain se présentaient pour lancer l'immense muraille des vallées sur les montagnes et pour la suspendre à leurs flancs escarpés, pour la jeter des montagnes dans les marécages, pour franchir fleuves et torrents. Les ingénieurs chinois triomphent de toutes ces difficultés. Les matériaux qu'ils amoncèlent, d'après les calculs de Barrow, peuvent servir à bâtir autour du globe un mur de douze pieds de haut sur quatre d'épaisseur.

Le travail de la démocratie surpassera en immensité et en utilité ces travaux gigantesques.

Alors le travail fraternel des peuples se sera substitué au monopole des oligarchies financière ; la richesse de production qui fournit largement à la vie, remplacera la stérilité du monopole qui escompte la famine et tarife la misère.

La loi démocratique aura dompté la fougue aventureuse du capital d'exploitation ; harcelé par elle, comprenant mieux ses intérêts, il se sera associé au travail de l'intelligence et au travail des bras : — L'humanité respirera à l'aise, car le signe d'alliance aura apparu avec le bien-être de tous.

Alors, la *circulation* du numéraire ou du papier se sera identifiée au MOUVEMENT NORMAL de la richesse : le sang social épuré du virus de l'usure, ira porter la vie et la santé aux derniers ramuscules du système circulatoire. Plus de crises par pléthore, plus de crise par inanition : — Association et paix à l'homme sur la terre.

(*La suite à demain.*)

M. DE FALLOUX A NICE.

M. de Falloux vient de recevoir à Nice la récompense de la glorieuse part qu'il a prise au renversement de la République romaine. Le savant homme a dû quitter Nice après avoir subi les honneurs d'un épouvantable charivari.

C'est l'*Echo des Alpes maritimes*, du 1er décembre, qui raconte le fait en ces termes :

» M. de Falloux est arrivé avant-hier à Nice. Nous venons d'apprendre qu'une grande manifestation populaire s'organise pour protester énergiquement contre la politique d'un homme qui est une des principales causes des malheurs de Rome et de l'Italie tout entière. Cependant, malgré les antécédents de cet homme, nous nous faisons un devoir de détourner la population du projet d'une manifestation dont les suites pourraient devenir déplorables. Respectons les lois de l'hospitalité, même envers nos ennemis.

» *P. S.* Malheureusement, ces conseils généreux n'ont pas été entendus. Un voyageur arrivé ce matin de Nice nous apprend que la manifestation projetée a eu lieu. M. de Falloux a dû partir devant l'expression bruyante, mais cependant pacifique, de l'indignation populaire. Une grande agitation régnait dans la ville ; toute la garnison était sous les armes. »

NOUVELLES D'AFRIQUE.

AFFAIRE DE ZAATCHA.

Nous avons reproduit hier la nouvelle donnée par l'*Estafette*, sur la foi d'une lettre d'Alger, de la prise de l'oasis de Zaatcha.

D'autre part, le *Moniteur du soir* disait :

« Au départ du dernier courrier d'Alger, le bruit courait dans la ville que l'oasis avait enfin été emportée de vive force par nos troupes, après une résistance opiniâtre. Les travaux, habilement dirigés, avaient été conduits au-dessous du fossé et du mur, et jusque sous la Kasbah ; une mine ayant fait sauter ce fort, l'assaut aurait été donné avec un plein succès. »

Nous ferons observer seulement que le courrier d'Algérie n'est arrivé qu'aujourd'hui.

Le *Moniteur algérien*, que nous recevons à l'instant, donne une foule de détails peu concluants et surtout peu clairs sur le siége, mais il ne parle pas du tout de la soumission de Zaatcha comme d'un fait accompli. Voici ce que nous y trouvons de plus positif :

« Les troupes rétablies dans leurs positions au tour de Zaatcha, le 16 au soir, fournissent depuis lors des bras nombreux pour les travaux de siége. — Les attaques s'avancent des deux côtés, mais ne se rejoignent pas encore.

» Les deux pièces de 12 venues de Constantine étaient employées depuis le 20 à ouvrir sur la droite une troisième brèche.

» On croit qu'en présence de l'activité des travaux et de leurs progrès, un assez grand nombre de défenseurs n'ont pas attendu que l'investissement fût complet, et sont sortis de la place pendant la nuit. — Cependant ceux qui sont restés ne perdent rien de leur énergie ; celle de nos soldats, Dieu merci, n'a pas fléchi davantage.

» Nous espérons apprendre, d'un instant à l'autre, la fin de cette résistance opiniâtre.

» Plusieurs soumissions ont suivi l'affaire du 16 ; beaucoup de tribus déjà compromises se sont arrêtées, et n'osent se lancer dans l'offensive contre nous.

» La situation sera grave jusqu'à ce que Zaatcha soit tombée ; mais à force de persévérance elle tombera, et tout semble promettre que le retentissement de cette chute sera aussi favorable à notre domination que celui de notre longue lutte lui a été contraire. »

Comme on le voit ces lignes du journal officiel d'Alger confirment ce que nous ont appris les lettres particulières sur la gravité de la situation de notre province d'Afrique. Nous savons que l'inquiétude est fort grande, même à Alger. D'un autre côté le découragement s'empare des colons répandus dans nos établissements ; ils émigrent en foule. Il est vrai que, grâce à l'imprévoyance de l'autorité et à son horreur instinctive pour toute organisation qui n'est pas calquée sur la compression et la discipline militaire, les malheureux immigrants n'ont trouvé, en arrivant sur cette terre qui devrait être française, que la misère et une condition pire que celle qui leur avait fait quitter le sol natal.

COUR D'ASSISES DU JURA.

ACQUITTEMENT DES REPRÉSENTANTS SOMMIER ET RICHARDET.

Nous lisons dans le *Patriote jurassien* du 5 :

« Hier lundi, MM. Sommier et Richardet, repr

XLVI.

DE VIEUX AMIS.

Personne ne pensait plus au débarquement qui avait si bien mis le peuple en émoi, lorsque plusieurs singuliers personnages se présentèrent dans la salle du festin sans s'être fait annoncer.

Ces intrus étaient habillés à l'européenne, sauf quelques modifications originales et de bon goût. Ils étaient tous jeunes et bien faits, et conduisaient des femmes également jeunes et merveilleuses de gentillesse et de gracieuseté. Elles entrèrent d'un air joyeux et dégagé ; puis, après avoir salué respectueusement le vieux sire dom Emmanuel, ils se jetèrent au cou des gens de l'assemblée.

Le lecteur, qui devine déjà quels sont ces personnages, comprendra difficilement la surprise des convives. Ceux-ci, en effet, ne s'attendaient à rien moins qu'à une pareille effusion.

Comme, à tout prendre, les femmes étaient parfaitement belles ; les seigneurs, sans les connaître, leur rendirent leurs baisers longuement et à plusieurs reprises. Les dames de la cour ne jugèrent pas à propos d'agir de même ; elles se reculèrent pudiquement devant les caresses des nouveaux venus. Ces derniers, regardant l'affectueuse réception faite à leurs compagnes comme une preuve qu'elles avaient été reconnues, demeurèrent fort ébahis de se voir repoussés de la sorte.

— Voyons, ma chère Inès ! dit l'un des survenants à l'une des nouvelles épousées, ne reconnaissez-vous pas votre cher dom Luis, qui est allé, à travers mille dangers, se rajeunir pour l'amour de vous?

Inès sursauta en regardant avec étonnement le jeune fou qui prétendait être le vieux duc de Béja.

— C'est singulier comme il ressemble à mon beau fils Pedro ! dit-elle sans témoigner ni indignation ni colère ; le vieux duc avait-il donc un autre fils?

Son futur époux, bien loin de rien voir là de menaçant pour son bonheur, riait aux larmes de cette étrange plaisanterie.

D'un autre côté dom Tristan de Lamégo voulait à toute force embrasser sa petite Carmen, à la grande jalousie de Pedro qui se fâchait. Le bâtard royal dom Juan de Soarès était repoussé énergiquement par son fils ; Alonzo n'entendait pas que son père pût s'être rajeuni, pendant qu'il mûrissait lui-même et devenait manchot. Ailleurs, la duchesse d'Aguilar en appelait aux souvenirs de sa majesté pour faire constater son identité.

Dom Emmanuel répondit, qu'en effet il avait aimé jadis une duchesse d'Aguilar qui ressemblait fort à elle avec moins de fraîcheur et d'attraits.

Dans tous les coins de la salle avaient lieu de semblables scènes de plus en plus piquantes et curieuses. On répondait d'abord à toutes ces réclamations de parenté par des rires très francs ; puis sur l'insistance des jeunes étrangers et sur les explications uniformes de leur transformation magique, ceux qui croyaient le mieux aux miracles, se fâchaient et criaient à l'imposture.

Une chose surtout contribuait à changer les rires en irritation, c'est que chacun des réclamants en appelait à son air de famille et à des souvenirs intimes d'une grande précision. On s'anima peu à peu, et sans la présence du roi, nul doute qu'on eût fait un mauvais parti à ces trop affectueux intrus.

Le vieux monarque avait supposé d'abord que tout ceci était une comédie de carnaval, arrangée avec les bâtards des seigneurs défunts pour l'égayer lui et sa cour. Il l'avait trouvée très bonne et en avait beaucoup ri.

Cette facilité d'humeur, de la part d'un roi, étonnera beaucoup, si on la compare à la sotte étiquette des dernières têtes couronnées de nos jours. Dom Emmanuel, qui se montra si royalement ingrat et cruel envers les glorieux vainqueurs des Indes, était pourtant un assez jovial compère, quand il n'avait pas d'intérêt à être autrement. D'ailleurs, Louis XIV, l'inventeur de la royauté rogue et pédante, n'était pas encore venu exhumer, à l'usage de ses confrères, le cérémonial inflexible des tristes souverains du bas-empire.

Sa majesté portugaise avait donc commencé par s'égayer avec les autres de ce qu'elle croyait préparé pour la plaisanterie. Mais comme les nouveaux-venus en appelaient fréquemment au témoignage de sa vieille expérience, il commença bientôt à prendre la chose plus au sérieux.

Il avait reconnu dans les nouvelles figures des types de familles fortement gravés dans sa mémoire ; de plus, son cousin dom Juan de Soarès lui avait rappelé tout bas certains secrets qui n'avaient été connus jamais que du vieux bâtard et de son royal aïeul. D'autre part, le comte de Lamégo venait de lui glisser dans l'oreille quelques-uns des actes mystérieux de son gouvernement, de ces résolutions de ministre à roi, prises et exécutées à l'époque où il avait eu précisément un Lamégo pour conseiller secrétaire d'Etat.

— Ce serait merveilleux si c'était vrai ! s'écria-t-il ; par ma couronne ! s'il existait réellement un lieu qui rend la jeunesse, ce serait la plus merveilleuse découverte du Portugal qui en a tant fait déjà depuis vingt-cinq ans.

— Mais, sire, ce sont d'impudents menteurs. Voyez-le donc à leur air troublé !

— Ce sont de jeunes fourbes !

— Ou des écervelés en état d'ivresse ! affirmèrent à la fois la plupart des parties intéressées.

— Pour les femmes qu'ils ont avec eux, je les crois des effrontées ; mais les hommes, ce n'est pas sûr, dit à son tour la duchesse Inès qui lorgnait déjà le beau dom Luis, tout en s'obstinant à repousser comme faussaire sa tante d'Aguilar.

Pablo d'Acunhra et dom Alonzo de Soarès criaient plus haut que les autres à l'impossibilité radicale d'une pareille aventure.

— Il faut éclaircir cela ! dit le roi d'un ton ferme. Qu'on aille chercher le capitaine Laurent Vasco. Qu'on me l'amène ici sur-le-champ.

ANTONY MÉRAY.

(*La suite à demain.*)

ERRATUM. — A la 24e ligne de la 2e colonne notre feuilleton d'hier, au lieu de : Trois cent soixante-cinq jours sans nouvelles, il faut lire « Trois cent soixante-cinq *autres* jours sans nouvelles. »

sentants du peuple, et M. Max. Buchon, rédacteur de la *Démocratie jurassienne*, ont comparu devant la cour d'assises du Jura, M. Sommier comme auteur et les deux autres comme complices d'un délit de presse.

» Après un débat qui a duré depuis 11 heures du matin jusqu'à 7 heures du soir, le jury est entré en délibération. Trois quarts d'heure après la cour acquittait les prévenus sur un verdict de non culpabilité rendu par le jury. Cet acquittement a été accueilli avec satisfaction par nos concitoyens. La défense a été éloquemment présentée par Mᵉ Oudet, avocat du barreau de Besançon, et par Mᵉ Rivière, avocat du barreau de Paris.

» Aujourd'hui, MM. Sommier, Richardet et Buchon sont appelés de nouveau devant la cour d'assises pour une seconde affaire de presse. »

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES A TOULON. — Nous lisons dans le *Démocrate du Var* :

« C'en est fait de la réaction dans notre patriotique cité... Une immense majorité s'est prononcée en faveur des candidats démocrates.

» Aux élections du 13 mai, les candidats de la démocratie obtinrent environ 6 000 voix, alors que les réactionnaires n'en obtenaient que 3 000.

» Aux élections municipales qui viennent de se terminer, nos candidats ont obtenu un plus beau succès encore, et, au lieu de 2 voix sur 3, qu'ils avaient réunies aux dernières élections, ils en ont eu à peu près *quatre* sur *cinq*. »

M. Larabit a soumis à l'Assemblée une proposition demandant que le tiers de l'indemnité des membres de l'Assemblée pour toute l'année 1850, savoir la somme de 2 millions 250 000 fr., soit employée pendant les trois premiers mois de cette année en distributions de soupes, de bois et de vêtements à la partie la plus nécessiteuse de la population de la ville de Paris.

Cette distribution serait faite par les soins de M. le ministre de l'intérieur, de concert avec les questeurs de l'Assemblée.

CONSEIL DE GUERRE DE LYON.

Un grave procès était engagé depuis plusieurs jours devant le conseil de guerre de Lyon. Il s'agissait d'une accusation de complot et d'attentat qui pesait sur trente-trois accusés, dont quatorze contumaces, quinze en prison depuis six mois, deux laissés en liberté sur parole, et deux fugitifs qui se sont constitués à l'ouverture des débats.

L'accusation de complot s'est tout d'abord évanouie devant l'évidence des faits, et il n'est plus resté que des actes individuels tombant plus ou moins sous le coup des dispositions de la loi pénale.

Tous les accusés contumaces ont été condamnés, sans distinction, à la déportation. Ce sont les nommés Burel, Grinand, Juif, Dubreuil, Déchant, Ville, Morlon, Maréchal fils, Castel, Vincent, Magneuan, Curtat, Pérel dit Sans-Rancune, Bernard Barret.

Parmi les accusés présents, six ont été condamnés, savoir : Faurès, gérant du *Peuple souverain*, Peyssard, Bihal, Damiron, Favret et Molivier, de 5 à 2 ans de prison.

Les autres ont été acquittés, et parmi eux M. Desage, gendre du représentant Pierre Leroux, Desmoulins, associé de Desage, tous deux amenés de Boussac à Lyon, de brigade en brigade, par la gendarmerie; Legault, rédacteur du *Peuple souverain*, l'un de ceux qui se sont constitués; Mêtra, ancien colonel de la garde nationale; Cornu, ancien maire de la Croix-Rousse, etc.

Cette affaire a, comme on le voit, perdu beaucoup de sa gravité par le résultat. Les débats ont été dirigés avec une grande impartialité par le colonel Ulric, du 3ᵉ léger.

La tenue des accusés a été constamment calme et digne. Leur langage modéré, ainsi que celui de leurs défenseurs, Mᵉˢ Morellet, représentant du peuple, Gent, ancien constituant, Parel, Sigaulx, Racot, Rulland et Cailland, du barreau de Lyon, qui ont montré dans l'accomplissement de leur tâche autant de talent que de dévouement et de dignité.

Nous recevons du citoyen Demosthènes Olivier, ancien membre de l'Assemblée constituante, la lettre suivante, que nous nous empressons de publier :

Au citoyen rédacteur en chef de la Démocratie pacifique.

Citoyen rédacteur,

En lisant dans votre numéro du 22 novembre le généreux appel que vous y faites en faveur d'une association de femmes « au moment où se couvrant » du masque de la bienfaisence et usurpant le titre » d'associations, une foule de confréries mystiques, » s'efforcent de monopoliser le travail des femmes et » de joindre aux apparences d'une éducation reli» gieuse l'exploitation des jeunes ouvrières ; au mo» ment où, spéculant sur l'inique concurrence des » prisons et des couvents, les fabricants de lingerie » et les maîtres chemisiers laissent, à l'entrée de » l'hiver, nos pauvres ouvrières sans travaux, » Il n'est pas un démocrate dont le cœur ne se soit ému et qui n'ait eu le désir de remédier à cette triste situation.

» C'est pour atteindre ce résultat, c'est pour soustraire les ouvrières aux effets meurtriers d'une telle concurrence que je propose d'ouvrir *une souscription permanente à l'effet de fournir du travail aux ouvrières de Paris et de la banlieue* PENDANT L'HIVER DE 1849.

Arrachons à la misère, à la faim, à la prostitution peut-être, ces pauvres femmes qui vont être délaissées. Appaisons les angoisses des mères, les souffrances des enfants, de tant de veuves et d'orphelins que nous a laissés le choléra. N'oublions pas surtout que, parmi ces femmes, ces jeunes filles, beaucoup doivent leur isolement, leur abandon à nos discordes civiles.

Que les démocrates, à quelque nuance qu'ils appartiennent, s'associent donc à notre pensée ; qu'ils s'empressent de contribuer à cette assistance fraternelle, qui ne saurait blesser la juste susceptibilité des ouvrières, car elle leur assurera le *travail* qu'elles demandent et les affranchira de l'*aumône* qu'elles repoussent.

Si comme moi, citoyen rédacteur, vous pensez que l'humanité et la morale aient tout à gagner à l'adoption de ma proposition, je vous prie de lui donner la publicité de votre journal, et de convier vos lecteurs à cette pratique de la fraternité républicaine !

Agréez, citoyen rédacteur, mes cordiales salutations.

DÉMOSTHÈNES OLLIVIER.

Nous nous associons à la pensée exprimée dans cette lettre, et nous pouvons, dès aujourd'hui, annoncer à nos lecteurs qu'un comité chargé d'ouvrir et de régulariser la souscription va se former. Son siége sera rue du Helder, 12.

ITALIE.

Rien d'important à Rome.

Une colonne mobile de troupes parcourt la Basilicate (royaume de Naples) pour obtenir, par l'intermédiaire des autorités municipales, la signature d'une pétition demandant l'abolition de la constitution. C'est un moyen ingénieux de recueillir les votes spontanés des populations.

ALLEMAGNE.

L'acquittement de M. Waldeck et la mise en accusation de ses accusateurs Ohm et Gœdsche, a produit une grande sensation à Berlin. On écrit de cette ville à la *Gazette de Cologne*, en date du 3 décembre :

« Malgré toutes les mesures de précautions de la police, des médailles de Kossuth ont été introduites en Hongrie, où elles sont considérées comme des bijoux inestimables, dit un journal autrichien. Leur dimension est celle d'un thaler ; d'un côté l'on voit l'image de Kossuth, avec cette inscription : *Louis Kossuth, né le* 27 *avril* 1806. Au revers sont gravées les armes républicaines de la Hongrie. La médaille est enveloppée dans une courte biographie de l'illustre proscrit. »

— D'après une correspondance du *Lloyd*, la Porte et la Russie seraient pour le moment en négociations au sujet de la garde des réfugiés. La Porte voudrait que les troupes russes et les troupes turques alternassent pour cette garde, tandis que le gouvernement russe persisterait à demander qu'une garnison russe les surveillât seule.

D'après les dernières nouvelles, l'escadre anglaise s'était retirée vers le sud ; l'escadre française, ajoute ce journal, restait à l'ancre à Vourla. Les ambassadeurs de Russie et d'Autriche avaient eu une nouvelle conférence avec Reschid-Pacha et le ministre des affaires étrangères. Le commerce de Constantinople ne considérait pas encore le différend comme terminé. Toutes les affaires restaient en suspens.

Plusieurs lords viennent d'adresser aux ministres anglais une adresse demandant que l'Angleterre intervienne pour protéger les Hongrois et obtenir du gouvernement autrichien l'abolition de la peine de mort en matière politique.

ANGLETERRE.

Le *Times* publie un long article sur l'occupation des îles Sandwih par les Français ; il rappelle qu'un officier anglais qui avait pris passession de ces îles pour la Grande-Bretagne il y a quelques années, a été désavoué par son gouvernement. Il espère que le gouvernement français ne ratifiera pas cette prise de possession contre laquelle l'Angleterre réclamerait, et qu'assurément, suivant la feuille anglaise, les Etats-Unis ne toléreraient pas.

— Le *Morning-Advertiser* dément les bruits de modification ministérielle mis en circulation par d'autres journaux.

Le Soulouque d'Haïti vient de fermer à l'exportation les cinq ports suivants où, suivant lui, la contrebande se faisait avec trop de facilité : Mitaguone, l'Auce d'Hainault, Saint-Marc, Port-de-Paix et Aquin.

LA MORALE DU PROCÈS WALDECK.

L'acquittement de Waldeck a été, pour le noble démocrate, l'occasion d'un magnifique triomphe. Il a été mis en liberté après un emprisonnement préventif de plus de six mois, pendant lequel ses cheveux ont blanchi. A sa sortie du tribunal, vingt mille citoyens l'ont accueilli aux cris de : *Waldeck est libre !* On a dételé les chevaux de sa voiture, et le peuple s'est mis à la traîner. Waldeck n'a pu échapper à cette ovation qu'en se retirant chez un de ses amis, d'où il s'est rendu plus tard chez lui.

Pour comprendre l'immense portée du procès Waldeck et l'influence qu'il exercera nécessairement sur l'esprit des masses de l'autre côté du Rhin, il faut se rappeler que ce qui distingue surtout le peuple allemand, c'est l'honnêteté, la loyauté, la franchise, nobles sentiments que Frédéric-Guillaume n'a que trop exploités en invoquant sans cesse, depuis la révolution de mars, ce qu'il appelle *deutsche Treue*, la fidélité allemande.

Un grand nombre de gens naïfs, surtout dans l'armée, croyaient de bonne foi à l'honneur chevaleresque du monarque piétiste. Ce n'est pas lui, disait-on, qui pousserait la bassesse jusqu'à se servir d'un Deutz pour déjouer les complots de ses ennemis politiques. Frédéric-Guillaume, comme ces ancien preux, combattrait la révolution à ciel ouvert, poitrine contre poitrine, avec ses chevaliers et ses hommes d'armes, jamais avec des mouchards et des *thalers* d'argent et des *Frédérics* d'or.

Eh bien ! grâce au procès Waldeck, on saura maintenant à quoi s'en tenir sur la probité politique du roi de Prusse. Au moins la victime de Deutz était-elle réellement coupable de conspiration. Mais Waldeck, livré et vendu par Ohm, n'avait commis d'autre crime que celui de pratiquer réellement cette loyauté que Frédéric-Guillaume se contente de prêcher aux autres, se gardant bien d'en donner l'exemple. Le crime de Waldeck était d'être un démocrate loyal, et de plus très influent. En le faisant condamner, on espérait tuer son parti. Heureusement, *il y a des juges à Berlin*; ils ont acquitté Waldeck et retenu le faussaire qui devait le faire tomber dans les piéges de la police.

Le bruit a couru que Ohm s'était fait justice lui-même en se pendant, mais ce bruit ne s'est pas confirmé. L'ex-rédacteur du pieux journal la *Gazette de la Croix* n'imitera pas Judas jusqu'au bout.

On s'attendait à voir figurer dans le nouveau procès de Ohm son complice, l'honnête et modéré Gœdsche, l'ancien secrétaire de la poste, dont le rôle dans toute cette affaire a plus d'une fois excité l'indignation du public. Gœdsche n'était pas seulement l'ami de Ohm, il était encore son maître dans le grand art de l'espionnage politique. Ohm inventait des lettres pour perdre les démocrates ; Gœdsche, plus audacieux et plus adroit, essayait de *convertir* les députés de la gauche en leur faisant offrir par sa femme, et ce, au *nom d'un grand propriétaire de Silésie*, d'abord une double indemnité payable immédiatement, puis 40 thalers (148 francs) pour chaque vote important.

Il a fallu trente-cinq ans pour user le régime constitutionnel en France, il ne faudra pas trente-cinq mois pour le tuer en Allemagne. Les rois allemands ne pouvant acheter les chambres, continueront à les dissoudre, jusqu'à ce que ces assemblées, devenues complètement républicaines, ce qui ne tardera pas, prononcent elles-mêmes la dissolution de cet instrument avili et usé qu'on appelle la *royauté*.

Assemblée législative.

Séance du 6 décembre. — Présid. du cit. BAROCHE.

A deux heures un quart, la séance est ouverte.

M. BOCHER, rapporteur de la loi sur l'impôt des boissons. Messieurs, j'étais hier à la commission du budget, lorsque M. le président a dit que le retard apporté dans la distribution du rapport sur l'impôt des boissons ne dépendait pas de l'imprimeur ; que ce rapport n'avait pas été déposé assez tôt chez l'imprimeur.

Avant de laisser tomber du haut de son siége une assertion qui ressemble à une critique, il me semble que M. le président aurait dû d'abord en vérifier l'exactitude. Le jour même où je déposai le rapport sur le bureau de l'Assemblée, le rapport fut envoyé à l'imprimeur, et moi-même je pris la charge de surveiller et de diriger le travail des imprimeurs ; s'il y a eu des changements, des corrections, ces changements, ces corrections n'ont pu être que le fait de l'imprimeur, c'est-à-dire des fautes d'imprimerie que j'ai dû faire disparaître.

M. LE PRÉSIDENT. Les réclamations de M. Bocher ont été entendues et appréciées, le procès-verbal est adopté.

Dépôt de divers rapports et pétitions, et parmi ces dernières, la demande du maintien du décret du 19 mai 1848 abolissant l'impôt des boissons à partir du 1ᵉʳ janvier 1850.

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur la proposition de M. Fouquier d'Hérouel, tendant à augmenter le nombre des circonscriptions électorales.

M. RIGAL soutient que la Constitution est violée par l'extension des circonscriptions électorales, et que du reste le vote à la commune réduirait la vie politique qui ressort du vote au canton.

Le discours de l'orateur est couvert presque entièrement par le bruit des conversations particulières. (Réclamations à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. Ceux qui désirent la fin de la discussion devraient faire silence pour arriver plus vite au but de leurs désirs.

M. LACAZE parle sur la proposition. Il demande si ce fut une atteinte à la Constitution que de permettre une seconde délibération.

Sans l'insistance de M. le général Cavaignac, dit-il, la question n'était pas douteuse. L'insistance d'un membre aussi considérable a ébranlé plusieurs de nos collègues, parmi lesquels il faut ranger un de nos vice-présidents. (Rumeurs à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. J'ai réclamé le silence de ce côté (le président indique la droite) pour l'orateur qui a parlé tout à l'heure ; je le demande pour celui qui est maintenant à la tribune.

UNE VOIX A GAUCHE. On n'a pas écouté M. Rigal, on n'écoute par M. Lacaze : c'est la peine du talion.

M. LE PRÉSIDENT. Il n'y a pas ici de peine du talion; il doit y avoir du silence et de l'attention pour les orateurs, de quel côté qu'ils viennent.

A GAUCHE. Il fallait dire tout cela.

L'orateur continue au milieu du bruit de la gauche. Il soutient que la Constitution n'a pas été violée. (Interruption à gauche.)

Quant à ce reproche adressé par l'opposition : l'exception deviendra la règle nouvelle et étouffera la règle ancienne, c'est une exagération.

Oublie-t-on que cette fixation sera remise aux conseils généraux, produit, comme vous, du suffrage universel ? On dit que la vie politique manque dans les campagnes et qu'elle n'existe qu'au canton. Dans le plus grand nombre de cas, le canton n'est qu'une commune rurale et la vie politique une illusion. Il n'y a pas autre chose que quelques meneurs de plus.

Les influences que vous aimez, vous, messieurs de la gauche, ce sont des influences improvisées, à la veille, au matin des élections ; et ces sortes d'influences ne sont nécessairement exercées que par des surprises et... par la violence. Ce que nous voulons, c'est que l'élection soit le résultat des votes du plus grand nombre ; c'est sans doute ce que nos adversaires ne veulent pas admettre.

M. LARABIT a proposé cet amendement :

« Dans chaque canton, le nombre des circonscriptions électorales devra rester inférieur à la moitié du nombre des communes. »

La commission le repousse ; il est mis aux voix et n'est pas adopté.

M. CRETON propose de fixer à six le nombre des circonscriptions électorales. Si l'expérience prouvait que cela n'est pas suffisant, on pourrait ensuite agir par lois spéciales, suivant les localités.

M. BOCHER, rapporteur. Le système de la commission repousse tout chiffre invariable, et veut une fixation des circonscriptions électorales basée sur le nombre des habitants : la commission repousse l'amendement de M. Creton.

M. TH. BAC paraît à la tribune.

On demande la clôture à droite. (Agitation prolongée à gauche : Parlez !)

M. BAC. M. le général Bedeau a apporté hier, à la tribune, un scrupule. Il a dit qu'il craignait que le nombre des circonscriptions communales fût supérieur aux divisions cantonales (Bruit.) Ce scrupule aurait reçu satisfaction de la proposition faite par M. Larabit. L'Assemblée n'a pas voulu l'adopter, et il reste bien établi maintenant que la plus grande partie des circonscriptions ne contiendra qu'une commune.

M. F. BARROT, ministre de l'intérieur. Si l'honorable préopinant le permet, je vais soumettre une observation à l'Assemblée.

M. PÉAN. Je demande que le ministre se fasse entendre de la tribune.

M. F. BARROT. M. Péan m'entendra, s'il veut m'écouter.

Il y a en France sept mille cinq cent soixante-cinq communes au dessous de trois cents habitants ; il y en a quatorze mille trois cent cinquante-cinq dont les habitants sont de trois cents à cinq cents : cela fait un total de vingt-et-un mille neuf cent vingt ; il y a donc trente-sept mille et quelques communes qui voteront au canton : c'est la réponse aux craintes manifestées par M. Th. Bac.

M. BAC répond et cite les chiffres donnés par la commission. D'après ce travail statistique, les communes d'un nombre d'habitants supérieur à 500 serait de 37 123, et on en compterait 16 549 qui ont une population inférieure.

M. LE GÉNÉRAL BEDEAU. Après les renseignements fournis tout à l'heure par M. le ministre de l'intérieur, les personnes qui comme moi avaient pu concevoir des scrupules doivent n'en plus avoir maintenant, et, confiantes dans les conseils généraux, voter comme moi pour l'amendement de la commission. (Agitation.)

M. FERDINAND BARROT, ministre de l'intérieur. J'ai dit tout à l'heure que les communes de 500 âmes et au dessous étaient au nombre de 21 920, d'après les renseignements statistiques qui m'ont été fournis. Cependant, comme un de mes collègues produit d'autres chiffres, je demanderai à l'Assemblée de suspendre son vote et d'attendre que les vérifications que je fais faire en ce moment soient terminées. De cette manière, on ne pourra dire que l'Assemblée était sous le coup d'une surprise.

A DROITE. Aux voix ! aux voix !

M. LE PRÉSIDENT. La proposition de M. Creton est indépendante des chiffres, et on peut la voter aussitôt. La commission la repousse dans tous les cas. (Agitation.)

La proposition de M. Creton est mise aux voix et rejetée.

MM. d'Adelsward et de Tréveneuc proposent la suppression pure et simple de l'art. 27 de la loi électorale, qui limite à quatre le nombre des circonscriptions.

M. CH. D'ADELSWARD veut que l'on s'en remette complètement aux conseils généraux qui doivent connaître les localités mieux que tout autre.

La commission repousse l'amendement.

M. F. LASTEYRIE appuie et en demande le renvoi à la commission.

M. GASLONDE déclare que d'après les paroles même de M. Ferdinand de Lasteyrie, la Constitution n'est pas violée, alors même que la limite des circonscriptions n'est pas posée.

Ce qui lui fait repousser l'amendement de M. d'Adelsward, c'est que la loi organique doit poser des règles à la division possible des cantons, et que les règles semblent être celles qui déterminent la possibilité de la formation d'un bureau.

M. D'ADELSWARD soutient de nouveau son amendement, qui, mis aux voix, est repoussé à une assez faible majorité.

M. RIGAL propose cet autre amendement :

« Toute déclaration des conseils généraux portant la division d'un canton en plusieurs circonscriptions électorales, devra énumérer les circonstances locales qui auront motivé chacune de ces divisions.

» Si la division, opérée pour un canton, ne se justifie pas par la nécessité des circonstances déterminées par l'art. 30 de la Constitution et l'art. 27 de la présente loi, le ministère de l'intérieur soit d'office, soit sur la réclamation d'un ou plusieurs électeurs du département, annule la délibération du conseil général, l'arrêté qui s'en est suivi, et pourvoit, par la même décision, à une nouvelle division dans les limites légales. »

L'amendement est repoussé par la commission et par l'Assemblée.

L'Assemblée adopte ensuite successivement les dispositions suivantes de la proposition de M. d'Hérouel, amendé par la commission.

Voici ces articles :

« Nouvel art. 27. Toute circonscription électorale doit comprendre une population de plus de 500 habitants.

» Toutefois, les communes dont le territoire est séparé par la mer du canton dont elles dépendent, peuvent former une circonscription, quel que soit le chiffre de leur population.

» Aucune commune rurale ne peut être fractionnée en deux ou plusieurs circonscriptions. »

« Nouvel art. 29. Si la division opérée par un canton n'est pas faite conformément à l'art. 27 de la présente loi, etc.

Disposition transitoire.

« Le tableau des circonscriptions sera arrêté dans la prochaine session des conseils généraux, pour être révisé à l'avenir, tous les trois ans, conformément à la disposition finale de l'art 28. »

Le scrutin de division a lieu sur l'ensemble de la loi, et donne le résultat suivant :

Nombre des votans,	648
Majorité absolue,	345
Billets blancs,	442
Billets bleus,	206

L'Assemblée passe à une troisième délibération.

M. LAVERGNE propose un article additionnel relatif à la garde de la boite du scrutin dans les localités où il n'y a pas de garde nationale.

M. LE PRÉSIDENT fait remarquer que c'est là une proposition à part, et que cette demande devrait être présentée indépendamment de la proposition sur les circonscriptions électorales.

M. FAVREAU fait un rapport sur l'élection de M. Valentin Durand, au Sénégal.

Mettant de côté une protestation dirigée contre la validité de cette élection, la commission conclut à l'admission de M. Valentin Durand.

Ces conclusions sont adoptées.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Bouhier de l'Ecluse, ayant pour objet de faciliter le mariage des indigents, la légitimation de leurs enfants naturels et le retrait de ceux déposés dans les hospices.

La commission prend la proposition en considération. Elle est renvoyée à la commission de l'assistance publique, déjà saisie de la question.

Deux propositions ont été déposées : l'une de M. Chinot, relativement à une retenue d'un tiers sur tous les traitements pour 1850, à la condition que le traitement ne puisse descendre au dessous de vingt mille francs ; l'autre, de M. Charles Lagrange, qui sous-amende la proposition de M. Desmousseaux de Givré, en proposant de soumettre tout représentant du peuple, pendant 1850, non-seulement à la retenue proposée, mais encore à l'abandon à l'Etat du tiers de son revenu. (Longue agitation.)

Cette proposition est renvoyée à la commission chargée de la loi des recettes.

La séance est levée à 5 heures et demie.

Demain séance publique à deux heures.

Discussion sur la prise en considération de la proposition de MM. Faure, Pelletier, etc., relative à l'ouverture d'un crédit à M. le ministre de l'agriculture et du commerce, destiné à être réparti entre les diverses associations ouvrières.

Rapport de pétitions.

COMPTE RENDU

PAR LA COMMISSION CENTRALE DE L'UNION DES ASSOCIATIONS AUX ASSOCIATIONS ADHÉRENTES.

L'union des Associations était depuis longtemps le but vers lequel tendaient les socialistes les plus éclairés et les plus dévoués. Ce but était tracé, mais les évènements politiques en avaient jusqu'à présent retardé la réalisation.

Une première réunion des délégués des Associations a eu lieu le 23 août 1849, pour l'examen d'un projet d'union, mais ce projet n'ayant pas été trouvé en rapport avec les besoins présents, il fut nommé une commission composée de cinq membres, chargée d'en présenter un plus immédiatement réalisable.

Le 31 du même mois, les délégués furent convoqués, un nouveau projet fut soumis, et après avoir été examiné et discuté dans les séances des 31 août et 6 septembre, il fut adopté; un exemplaire en fut envoyé dans toutes les Associations, qui furent invitées, par un avis inséré dans les journaux démocratiques, à y adhérer, en envoyant leurs délégués munis de mandats réguliers à la réunion qui eut lieu le 18 septembre, salle Saint-Spire.

Dans cette séance, à laquelle assistaient un grand nombre de délégués, le projet qui avait été adopté précédemment fut repoussé, et une nouvelle commission

ut chargée d'en présenter un nouveau dans une réunion qui fut fixée au 25 du même mois, et qui ne put avoir lieu que le 5 octobre, vu l'opposition apportée par la police, malgré la déclaration qui avait été préalablement faite.

Les délégués de 104 Associations, munis de mandats réguliers, assistaient à cette séance; le projet de la commission, contenait six articles constitutifs, fut discuté et adopté ; une commission de quinze membres, désignée sous le nom de *Commission centrale des Associations*, fut élue par l'Assemblée et chargée de prendre toutes les mesures nécessaires pour établir la *mutualité* et la *solidarité proportionnelle* entre les Associations, de développer les conséquences des principes constitutifs, et de les mettre en pratique, réservant à une prochaine Assemblée générale le droit de révision et de sanction ; il fut aussi adopté à la presque unanimité que le *Contrat d'union* qui serait formulé par la commission ne subirait aucune modification avant la prochaine Assemblée générale, et que l'on commencerait à le mettre à exécution aussitôt après son enregistrement, quel que fût le nombre des Associations adhérentes.

La commission s'est donc occupée simultanément de formuler le *Contrat d'union* et de vérifier les statuts des Associations, selon la mission toute spéciale qu'elle a reçue de l'Assemblée générale ; elle s'applique à remplir cette mission selon le vœu de l'Assemblée exprimé au 2e article des principes constitutifs, en effaçant toutes les traces de patronage et d'exploitation, tout ce qui peut porter atteinte au principe de *fraternité* et à l'égalité des rapports de tous les associés, quelles que soient leurs fonctions, en conservant le principe de souveraineté populaire par l'extension des pouvoirs de l'Assemblée générale.

Préoccupée de concilier les principes avec les nécessités de cette époque de transition, si la commission tolère quelques déviations, c'est afin de ne point nuire au développement, à la prospérité des Associations, et de préparer pacifiquement les voies nouvelles.

La commission a consacré un grand nombre de ses séances à l'étude et à la discussion du *Contrat d'union*, et s'est appliquée à rester constamment dans l'esprit des principes constitutifs adoptés par l'Assemblée générale.

En résumé, ce n'est point une nouvelle Association qui est fondée, c'est un centre commun formé par toutes les Associations adhérentes pour diriger toutes les opérations d'intérêt général, établir la *mutualité du travail, du crédit*, et assurer au nom de tous, à l'enfance, aux vieillards, aux souffrants, l'aide et les soins auxquels ils ont droit. Ce n'est point un nouveau pouvoir qui apparaît, mais bien une institution vraiment démocratique, un instrument pacifique de travail et de progrès fonctionnant par l'impulsion et la volonté de tous.

Les assemblées des Associations adhérentes nomment leurs délégués, ces délégués forment une assemblée de travailleurs de toutes professions discutant les intérêts généraux, posant les bases de toutes les opérations, traçant la voie qui doit être suivie, et nommant une commission responsable, toujours révocable et rééligible, chargée d'exécuter les décisions de l'assemblée générale.

La mutualité du crédit *gratuit* sera fondée sur le développement de la production, qui acquerra une impulsion puissante par le *bon d'échange*, intermédiaire pour l'échange réciproque des produits, instrument nécessaire de la *mutualité du travail*.

L'émission des *bons d'échange* sera garantie par la caisse de solidarité et par les produits des Associations, représentés dans la caisse centrale, par les fonds que verseront, contre des *bons d'échange*, les consommateurs adhérents.

Les travailleurs, en acceptant en paiement le *bon d'échange* et en l'échangeant contre les produits qui leur sont nécessaires, établissent la *mutualité du travail*.

Tel est, en résumé, le plan que la commission s'est tracé. Déjà, au nombre des Associations adhérentes se trouvent presque tous les producteurs de première nécessité ; et si avant l'émission prochaine des *bons d'échange* il manquait quelques Associations dont les produits sont d'un usage général, la commission s'occupperait activement de constituer, d'organiser les Associations dont le concours serait nécessaire pour satisfaire aux besoins de consommation et faire honneur au *bon d'échange*.

Paris, 1er décembre 1849.

La commission centrale de l'*Union des Associations*.

Ont signé :

Binet, Blaison, Chesnel, Déchenaux, Derouin (Jeanne), Fortin, Girard, Jeanne, Lionne, Niclot, Poirier, Roland (Pauline), Tachon, Ternay.

Pour copie :

Le secrétaire :

JEANNE.

N. B. — Le siége de l'administration est rue Saint-André-des-Arts, 27 (ancien 35) ; ouvert tous les jours de 10 heures du matin à 4 heures du soir, et de 6 à 10 heures du soir.

ADOPTION OFFICIELLE A ROUEN

DE LA MÉTHODE GALIN-PARIS-CHEVÉ.

Sur le rapport d'un jury d'examen qui, après avoir assisté à une série d'exercices de musique vocale et instrumentale exécutés par un certain nombre d'élèves, a reconnu l'incontestable supériorité de la méthode *Galin-Paris-Chevé* sur toutes celles employées précédemment, et constaté les excellents résultats que donne l'emploi de cette méthode pour la lecture courante et l'écriture sous la dictée de la musique en notation usuelle, le conseil municipal de Rouen a décidé, dans sa séance du 21 novembre 1847, que la méthode *Galin-Paris-Chevé* serait à l'avenir substituée dans les écoles communales à l'ancien mode d'enseignement.

Au même moment, l'école normale de Charleville adoptait également la même méthode.

M. Emile Chevé avait écrit qu'avant trois ans, le comité central d'instruction primaire de la ville de Paris et sa commission du chant, seraient seuls de leur avis à l'égard de la méthode qu'ils s'acharnent à défendre. Il reste encore une année à courir avant le terme assigné par M. Chevé; et, à voir ce qui se passe parmi les orphéonistes eux-mêmes, il y a tout lieu de croire que la victoire sera complète avant ce terme.

FAITS DIVERS.

Il est question de modifier la configuration topographique de plusieurs arrondissements et de plusieurs cantons français. Un travail a été fait dans ce sens au ministère de l'intérieur, et il sera, dit-on, prochainement converti en projet de loi.

— Une disposition importante pour les sous-officiers et soldats et leurs familles, va être ajouté au projet de loi que la sous-commission générale des finances a subsitué au projet du 13 novembre sur la taxe des lettres, et dont nous avons donné la substance.

Cette disposition consiste à réduire à 15 centimes le port des lettres adressées aux sous-officiers et soldats des armées de terre et de mer, tel qu'il était avant la loi du 16 avril 1816, sans condition d'affranchissement.

— M. le président de la République, souffrant toujours de son indisposition, n'a pu recevoir personne aujourd'hui. Il n'y a pas eu de conseil des ministres. Plusieurs ministres se sont présentés vers midi au palais de l'Elysée, ils n'ont pu conférer avec le président.

— M. de Castelbajac, d'après les renseignements formels qui nous ont été donnés ce soir, accepté définitivement le poste d'ambassadeur à Saint-Pétersbourg. Sa nomination paraîtra prochainement au *Moniteur*.

— L'indisposition du président de la République a fait contremander la réception de ce soir à l'Elysée. On assure tout bas que la revue de lundi sera aussi contremandée. On prétend d'ailleurs que le commerce avait fait de vives réclamations pour que cette revue eût lieu sur les boulevards et non sur les quais, et pour qu'elle fût fixée à dimanche au lieu de lundi.

P. S. Nous apprenons que, conformément à nos prévisions, on annonce dans les couloirs de l'Assemblée l'ajournement de la revue de lundi.

(*Evénement*.)

— Aujourd'hui a eu lieu à l'Académie française la réception de M. de Noailles, succédant — qui le croirait? — à Chateaubriand.

— M. le maréchal Soult vient de réclamer un aide-de-camp, sans doute en sa qualité de maréchal-général, avec deux sentinelles à sa porte : le ministre de la guerre a détaché à ses ordres M. le colonel Lheureux, chef d'état-major de la 8e division militaire.

— La compagnie du chemin de fer de Tours à Nantes est en ce moment en instance auprès du ministre des travaux publics à l'effet d'obtenir une prolongation de concession. En retour, la compagnie propose des avantages immédiats, entre autres celui de l'exploitation de la ligne tout entière dans le délai de dix-huit mois. (*Courrier de Nantes*.)

— Les journaux de l'Est nous apportent la nouvelle de crues subites et effrayantes dans les rivières. La Saône s'est élevée d'un mètre dans une seule nuit. Les terres voisines sont inondées.

— Le *Patriote jurassien* annonce que le Doubs a débordé et qu'il couvre les campagnes de la commune du Petit-Noir. Le *Patriote* demande quand enfin le gouvernement s'occupera de l'endiguement des rivières dont les crues exposent tant de fertiles campagnes au fléau périodique des inondations. En d'autres temps, nous nous sommes associés à ces justes réclamations, nous en avons même pris l'initiative et fait l'objet d'études sérieuses et approfondies. Mais aujourd'hui... le gouvernement a bien autre chose à faire. Il a à vivre d'abord, et, pour cela, à bâillonner la presse qui se fait l'organe des plaintes du pays ; puis, quand on n'entendra plus de plaintes, alors... tout sera pour le mieux et dans le meilleur des mondes.

— La société fraternelle des ouvriers bijoutiers se réunira le dimanche, 9 courant, à 1 heure précise, rue du faubourg Saint-Martin, 22. Les *ouvriers* et ouvrières des parties se rattachant à la bijouterie sont invités à y assister.

— Les associations fraternelles de cuisiniers sont prévenues que la caisse du syndicat est provisoirement rue Simon-le-Franc, 19, où l'on peut s'inscrire jusqu'au jeudi 13 décembre.

INSTITUT POLYTECHNIQUE, passage Jouffroy, 16. — M. O. Seure ouvrira, samedi prochain, 8 décembre, à 8 heures du soir, un cours sur la littérature du moyen-âge, étudiée dans ses rapports avec le progrès religieux, philosophique et social.

PETITE CORRESPONDANCE.

La Rochelle. — M. P. B. — Nous v. remett. au service et attendr. suiv. vos désirs.

La Chapelle Gaugain. — Mr S. — Reçu les 174 20. — Fait l'applic. de conform. — Nous suivr. vos instructions pour le surplus. Le ballot n° arrive à l'instant.

THÉATRES. — CONCERTS.

A l'Odéon, treizième représentation de *François le Champi*, par l'élite de la troupe.

— Le grand concert vocal et instrumental des lauréats du Conservatoire qui devait avoir lieu le 1er décembre à l'Athénée national, a été remis au samedi 8 du même mois. Cette solennité, qui doit inaugurer le gymnase lyrique, commencera à huit heures précises.

On se procure des billets au secrétariat de l'Athénée, rue de Valois, 8, et cour des Fontaines, 1.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	[illegible] f.	[illegible] f.	6 f.
DÉP. ET ETRANG. sans surtaxe	32	17	9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché-aux-Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois ou un mois :	40 c.	Annonces anglaises.	40 c.
Cinq à 9 [illegible]	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus.	25	Faits de publicité.	1 fr. 50

Bourse du 6 décembre 1849.

Les affaires sont restées faibles pendant une grande partie de la bourse ; c'est au moment de la clôture que les meneurs ont fait remonter les cours, en faisant courir le bruit que la revue du 10 décembre n'aurait pas lieu.

A terme, le 3 0/0 ferme avec 5 c. de baisse sur la précédente clôture, à 57-50; le 5 0/0 reste comme hier, à 91 ; à trois heures et demie, on était à 90-95. Les primes se traitaient, fin courant, sur le 3 0/0, de 57-90 à 57-85, dont 1, et 58-30, dont 50 c. ; sur le 5 0/0, de 91-20 à 91-05, dont 2 ; de 91-50 à 91-30, dont 1, et de 91-25 à 91-80, dont 50 c. ; fin prochain, sur le 3 0/0, de 59 à 58-50, dont 1 ; sur le 5 0/0, de 92-15 à 92, dont 2, et de 92-70 à 92-60, dont 1. L'emprunt du Piémont a fléchi de 5 c., à 83-80, après début à 83-90. Reports du comptant, 3 0/0, de 10 à 15 c. ; 5 0/0, de 30 à 20 c.

AU COMPTANT. Le 3 0/0, ouvert à 57-55, est retombé à 57 35, pour fermer à 57-45, avec hausse de 5 c. sur la dernière clôture; le 5 0/0 a haussé de 10 c. à 90-70, après début à 90-50, plus bas cours ; le 4 1/2 a fait, comme hier, 80.

Les bons du Trésor se sont escomptés à 4 1/2, à 3 mois ; les actions de la Banque de France restent comme hier à 2 427-50, après avoir fait 2 425 au plus bas ; les obligations de la ville de Paris, anciennes, 1 310 fr.; nouvelles, 1 162-50 ; obligations de la Seine, 1 080, baisse de 10 fr.

CHEMINS DE FER. En baisse, celles de Vierzon, de 5 f.; celles de Versailles (rive gauche, de 3-25; ceux de Marseille, de Bordeaux et de l'Est, de 2-50; ceux de Versailles (rive droite), du Nord et de Nantes, de 1 55; celui de Montpellier à Cette a fait 1-25.

Les obligations de Saint-Germain, nouvelles, 8-75; celles d'Orléans, anciennes, 9-90 ; celles de Rouen, nouvelles, 8-80 ; celles du Havre, de, 830 ; on négociait les éventualités de Bordeaux à Cette, de 23-25 à 22-50 ; celles de Lyon à Avignon, de 19 à 17-75.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Der. c.
Trois [illegible]	57 50	57 65	57 4[illegible]	57 50
Cinq [illegible] Emp[illegible]	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Cinq [illegible]	91 ..	91 ..	90 70	91 ..

6 déc. — AU COMPTANT. — COURS DE CLÔTURE.

[illegible]		Espag. dette active.	25 3/4
3 0/0 j. du 22 juin.	57 45	— 3 0/0.	39 1/2
5 [illegible] du 22 mars.	90 70	— Dette intér.	29 3/8

VALEURS DIVERSES.

Banque de France.	2427 50	
Ob de la Ville, anc.	1310 ..	
— nouv.	1162 50	
Oblig. de la Seine.	1080 ..	
— St-Germ. 1842.	765 ..	
— Versailles.	800 ..	
— Orléans. 4 0/0.	930 ..	
— Nouvelles.	875 ..	
— Rouen, 4 0/0.	732 50	
— Nouvell., 1849.	900 ..	
— Havre 1. mars.	745 ..	
— Nouvelles.	840 ..	
— Marseille.	9[illegible] ..	
— Orléans, [illegible]	400 ..	
Quatre-Canaux.	1030 ..	
— Jouissance.	[illegible] ..	
Bons du Trésor.	6 0/0.	
Forges Aveyron.	[illegible] ..	
Monceau-s.-Sambre	1500 ..	
Nord (hauts fourn.).	[illegible] ..	
Charbon belge.	[illegible] ..	
Zinc V.-Montagne.	2710 ..	
— Stolberg.	625 [illegible]	
Mines de la Loire.	[illegible] ..	

Naples [illegible] Roth.	[illegible] 25	
Romain, emprunt.	[illegible] 3/8	
Haïti [illegible]	[illegible] ..	
Piémont, emprunt.	[illegible] ..	
— Nouveau.	800 ..	
Rente 5 0/0.	88 50	
Lots d'Autriche.	400 ..	
2 1/2 hollandais.	55 ..	

CHEMINS DE FER.

Saint-Germain.	403 ..
Versailles, r. d.	240 ..
Versailles, r. g.	166 25
Orléans à Paris.	750 ..
Rouen.	5[illegible] ..
Havre.	[illegible] ..
Avignon-Marseille	217 50
Bâle.	102 50
Centre.	[illegible] ..
Boulogne.	150 ..
Bordeaux.	[illegible] 50
Nord.	436 ..
Strasbourg.	357 50
Nantes.	277 50
Montér. à Troyes.	110 ..
Dieppe Fécamp.	... ..

FONDS ÉTRANGERS.

Belg.	5 0/0 1840.	[illegible] 1/4
—	5 0/0 1842.	96 1/4
—	4 1/2.	87 1/2
—	3 0/0.	65 1/4
—	2 1/2 0/0.	49 1/2
—	Banque.	740 ..
—	1841	1030 1/2

BOURSE DE LONDRES du 1er décembre.

3 0/0 consolidés.	16 [illegible]
3 0/0 au 13 000.	96 [illegible]

TAXE DU PAIN.

1re qualité le kilo.	27 c
2e — —	20

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 7 décembre.

THEATRE DE LA NATION. — La Filleule des Fées.
THEATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Le Testament.
ITALIENS. —
OPÉRA-COMIQUE. — La Fée aux Roses.
ODÉON. — François le Champi.
THEATRE-HISTORIQUE. — Le Comte Hermann.
VAUDEVILLE. — L'Impertinent, Malbranche, Daphnis
GYMNASE. — La Faction, l'Etoile en plein midi.
THEATRE DE LA MONTANSIER. — Ah ! que l'plaisir d'être papa, 2 sans-culottes, Voyage, le Tigre.
VARIÉTÉS. — La Vie de Bohême, la Petite cousine.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Les 48 danseuses viennoises, le Connétable.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Un de plus, un Homme traqué.
AMBIGU-COMIQUE. — La Jeunesse dorée.
GAITÉ. — Les Belles de Nuit, l'Ouvrier.
THEATRE-NATIONAL. — Les Pilules du Diable.
FOLIES. — L'Enlèvement de Djanic.
THEATRE CHOISEUL. — Compère Guillery, Bouillir et Rôtir.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 267. Samedi 8 décembre 1849.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

PARIS, 7 DÉCEMBRE.

Assemblée nationale.

ASSOCIATIONS OUVRIÈRES.

L'Assemblée nationale a effleuré aujourd'hui un des plus intéressants problèmes posés par la Révolution de Février, les associations ouvrières.

MM. Pelletier, Nadaud, Lavergne et autres membres de la gauche avaient déposé une proposition tendant à accorder trois millions pour favoriser les associations parmi les ouvriers des campagnes. Dans l'esprit de ses auteurs, cette proposition se liait à un décret de la Constituante, qui l'année dernière avait voté pareille somme pour encourager l'association parmi les ouvriers des villes.

La commission d'initiative parlementaire a naturellement repoussé la proposition nouvelle, et l'Assemblée en a fait autant.

Les orateurs réactionnaires ont laissé percer dans leurs paroles le mauvais vouloir qui les anime contre toute institution nouvelle; mais ils n'ont rien dit qui mérite d'être mentionné, si ce n'est toutefois cet argument, qui a été plaisamment retourné contre eux : « Il est injuste, immoral, disaient-ils, que l'Etat fournisse des avances avec l'argent des contribuables pour aider des entreprises particulières, des entreprises qui pourront faire concurrence à d'autres particuliers, à d'autres contribuables. »

«Eh, mais! leur a-t-on répondu, les prohibitions ou les droits élevés qui protègent les grands propriétaires d'usines et de terres contre l'invasion des produits étrangers n'ont-elles pas pour effet de payer et encourager certains particuliers et contribuables aux dépens des autres contribuables? Et les subventions accordées par l'Etat aux grandes associations de chemins de fer, n'est-ce pas aussi de l'argent fourni par les contribuables pour le profit particulier de quelques contribuables privilégiés? »

L'argument réactionnaire tombait donc dans l'eau, car il est juste de dire que jusqu'à ce jour ce sont surtout les capitalistes et les propriétaires qui ont pris la plus large part aux encouragements fournis par le budget, c'est-à-dire soldés par les autres contribuables. Ils avaient fort mauvaise grâce à vouloir disputer aux ouvriers un commencement de participation aux encouragements budgétaires.

Il est certain qu'un gouvernement intelligent devrait porter toute sa sollicitude sur les associations, tant à la ville que dans les champs.

L'association peut seule donner le bien-être à toute la population; — d'une part, par une meilleure organisation des forces productives; de l'autre, par une immense économie dans la consommation; en troisième lieu, par une plus équitable répartition.

A la ville, les cités ouvrières, à la campagne, les asyles ruraux, permettraient aux salariés d'être mieux logés, mieux nourris, à meilleur marché.

A la ville, les associations industrielles, à la campagne, les associations agricoles-industrielles, donneraient une meilleure direction aux forces productives, élimineraient les agents parasites, et permettraient de fonder un système de crédit plus large.

A la ville et à la campagne, les associations attribueraient aux travailleurs une juste part dans les produits, tout en laissant aux fournisseurs de capitaux la part non moins juste qui leur est et sera toujours dévolue suivant les conséquences de cette loi suprême du monde économique : l'offre et la demande combinées avec les institutions sociales.

Le gouvernement devrait donc se préoccuper des associations, s'il était bien constitué; mais un gouvernement bien constitué suppose une société bien faite. Or, comme évidemment la société est très mal faite, il est tout naturel que le gouvernement actuel soit très mal constitué, et que l'Assemblée de nos représentants passe à côté d'une question aussi importante sans chercher autre chose que les moyens de l'éluder.

Au surplus, il ne faut pas trop s'en affliger. L'aide du gouvernement est loin d'être indispensable, et, sous plus d'un rapport, il n'est pas mauvais que les tentatives d'associations soient abandonnées à leurs propres forces, à leur spontanéité.

Ainsi, à Paris, les diverses associations, dites fraternelles, adoptent certaines règles, certains statuts, certains principes, que nous croyons quelque peu arbitraires, et néanmoins les ouvriers qui se vouent à cette œuvre avec courage et dévouement, y ajoutent pleine confiance. Ne vaut-il pas mieux, en cette occurence, qu'au lieu de s'appuyer sur une force extérieure, sur un secours gouvernemental, ils ne s'appuient que sur leur propre force, et poursuivent résolument, et jusque dans ses dernières conséquences, l'épreuve tentée par eux en dehors de toute condition scientifique, ou, tout au moins, en dehors des conditions morales ordinaires.

Si chacun en France avait assisté comme nous à la séance de ce jour, il serait parfaitement convaincu qu'il ne faut rien espérer du gouvernement en faveur de l'association; ses yeux et ses oreilles sont complètement bouchés en ce qui touche ces idées. On a bien fait de mettre le gouvernement en demeure, mais une fois cette formalité remplie, il faut que les partis amis de l'association se persuadent une fois pour toutes qu'ils ne doivent compter que sur eux-mêmes, et que c'est à eux-mêmes à expérimenter les divers modes d'association proposés. C'est la seule moralité que nous voulions tirer de cette séance : mais elle est importante et doit servir de stimulant à tous les amis du progrès et de l'association.

M. le ministre de la guerre a communiqué aujourd'hui à l'Assemblée nationale une dépêche télégraphique annonçant que Zaatcha a été emporté d'assaut le 26 novembre, à huit heures du matin. La dépêche porte que les défenseurs, au nombre de sept à huit cents, se sont fait tuer jusqu'au dernier. Nous avons eu 30 à 40 morts et 150 blessés environ.

Ce dernier chiffre approximatif nous paraît mériter confirmation.

Le président de la République est remis de son indisposition. Cependant le *Moniteur du soir* et la *Patrie* anoncent que l'état de sa santé ne lui permettrait pas encore de demeurer durant cinq ou six heures de suite exposé à la température de la saison. La revue de la garde nationale et de l'armée ne pourra donc avoir lieu le 10 décembre, ainsi qu'elle avait été annoncée.

On pense, dit l'*Estafette*, que la disposition d'esprit de quelques légions est pour beaucoup dans la décision qui a été prise. On craint des manifestations embarrassantes pour le président, car elles seraient contraires au rétablissement de l'impôt des boissons.

La commission de déportation a désigné les îles Marquises comme le lieu de déportation. Il paraît que c'est l'île de Nouka-Hiva qui serait affectée à la déportation au deuxième degré, et l'île de Wae-Tahou à la déportation au premier degré, c'est-à-dire avec détention dans une citadelle.

La commission a délibéré aujourd'hui sur les conditions légales qui seront imposées aux déportés de ces deux catégories.

RAPPORT SUR L'IMPÔT DES BOISSONS.

M. Bocher, représentant du Calvados, a déposé le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi ministériel qui a pour objet le rétablissement de l'odieux impôt des boissons.

La réaction, chacun le sait, a fourni à cette commission sa plus fine fleur. M. Berryer, M. Sauvaire Barthélemy, ex-pair de France, M. de Beaumont, digne en tout point de son ami M. de Tocqueville, qui a plaidé pour l'expédition romaine, MM. Gasc, Creton, Buffet, *Legros-Devot*, etc., etc.

Le rapporteur propose d'abroger la décision de l'Assemblée constituante qui supprimait l'impôt des boissons.

Il signale le total des découverts du Trésor jusqu'au 1er janvier prochain comme s'élevant au chiffre de 534 millions. Cette situation ne lui fait pas comprendre la nécessité de transformer notre budget monarchique, de licencier au moins la moitié de l'armée, de remplacer la magistrature par le jury, de mettre les frais de chaque culte à la charge de ses fidèles, d'organiser la banque nationale, la régie des mines et salines, les assurances par l'Etat, etc. M. Bocher, parlant au nom de la commission, ne voit qu'un moyen de résoudre la difficulté, c'est de retourner en arrière, au risque de provoquer la plus dangereuse fermentation dans le pays.

Cette décision téméraire est justifiée par des arguments que l'on peut qualifier de naïfs. Si M. Bocher est d'avis de maintenir l'impôt des boissons, c'est *pour ménager la terre*.

« N'est-ce pas, dit-il, l'intérêt de tous et principalement des classes les plus nombreuses, » que de soulager par l'impôt de consommation » la terre, ce grand producteur, etc. »

En taxant le vin, M. Bocher, est-ce que vous ne taxez pas la vigne? La vigne pousse-t-elle, oui ou non, sur la terre? Croyez-vous que les propriétaires de vignobles ne considèrent pas l'impôt des boissons comme une charge pesant sur la culture? O Lapalisse! ô Gribouille! célèbres modèles de simplicité, vous êtes dépassés de fort loin!

Il est vrai que cette profonde pensée de frapper la vigne pour soulager la terre est appuyée par l'autorité de M. le président de la République. Nous nous inclinons dès lors. M. le président de la République aurait dit expressément :

« Il est un principe incontestable, c'est d'affranchir la production et de n'imposer que la » consommation. »

Une pareille autorité nous impose silence, d'autant plus qu'un proverbe l'a dit : *Dans le doute, abstiens-toi*, et nous devons nous abstenir de blâmer ce que nous ne sommes pas sûrs d'avoir compris. Nous ignorons comment on peut frapper d'un impôt la consommation d'un objet, sans que la production de cet objet reçoive le contre-coup de la mesure fiscale. Tout impôt qui frappe la consommation d'une denrée réduit, à ce que prétend le bon sens, les débouchés de cette denrée et les bénéfices du producteur. Voilà ce que soutient le bon sens; mais, comme il a l'impertinence d'être en désaccord avec les propres paroles de M. le président de la République, nous nous rallions à l'avis du président, par amour de l'ordre et par horreur des saisies. Le sens commun n'est qu'un démocrate socialiste.

Nous serons moins respectueux pour M. Bocher toutes les fois qu'il parlera comme simple rapporteur sans la garantie de l'Elysée, et qu'il se permettra des *innocences* comme celles que nos lecteurs vont juger :

« Quant aux boissons, elles réunissent, selon » nous, les conditions essentielles d'une taxe de » consommation.

» Par la diversité des fruits qui la composent, » elles appellent à la participation de l'impôt la » *presque universalité des cultivateurs du pays*. » (O M. Bocher, vous ne soulagez donc pas la terre en frappant la presque universalité des cultivateurs?) « Comme denrées alimentaires, elles sont

---

FORTUNADA

VOYAGE INVRAISEMBLABLE.(1)

TROISIÈME PARTIE.

XLVII.

UN BONHEUR DÉSAGRÉABLE.

Les étonnements sans bornes du palais de Béjà se répétaient sur tous les points de la ville. Partout les nouveaux débarqués s'offraient avec confiance à leurs proches; partout aussi les réceptions étaient loin de répondre entièrement aux transports des ressuscités.

Si quelques femmes mûres se montrèrent disposées à ajouter foi aux contes de fée improvisés par les Adonis qui se prétendaient leurs époux, la majeure partie des intéressés, à la veille d'ouvrir les successions, n'étaient pas du tout portés à croire à un miracle qui intervertissait si complètement les âges, les appétits et les chances de longévité.

Après tout, il faut bien en convenir, lecteur, sans tenir compte des désappointements de l'avarice, nous-mêmes n'aurions-nous pas hésité longtemps avant de consentir à reconnaître, dans ces charmantes primeurs de la jeunesse, les débris humains embarqués jadis par Vasco? Les Portugais n'avaient donc pas tout-à-fait tort de douter, malgré le témoignage vigoureux de la voix du sang, malgré les souvenirs précis du passé et les ressemblances de famille auxquels en appelaient nos revenants désappointés.

Cet exemple de résurrection n'était pourtant pas unique, je le sais. L'eau du lac de Fortunada avait eu des sœurs aînées. Hésiode nous raconte que ce retour à la vie était assez fréquent au temps héroïque de la Grèce. Mais les habitants de la ville de Lisbonne n'étaient pas obligés de savoir leur histoire ancienne; à part quelques franciscains studieux, personne, en ce temps-là, n'avait entendu parler de la célèbre fontaine de Jouvence.

Cependant la masse du peuple, indifférente aux passions suscitées par cet énorme évènement, ne répugnait nullement à y ajouter foi.

Elle avait déjà si souvent entendu raconter des choses incroyables de ces contrées féeriques, placées, selon l'opinion, aux confins du monde; elle apprenait chaque jour tant de détails inouïs sur ces pays fabuleux dont l'entrée avait été si longtemps défendue par le génie des tempêtes, au dire du Camoëns; ses prêtres et ses devins nourrissaient d'ailleurs sa crédulité de tant de miracles, imposaient à sa foi religieuse tant et de si absurdes excentricités, qu'il ne lui répugnait nullement d'ajouter foi à cette merveilleuse nouveauté.

Au moins cette dernière déviation aux lois naturelles était utile, désirable et consolante.

Les gens de la foule se mêlèrent donc avec ardeur à toutes les émotions de ce fantastique retour. Ils questionnèrent, ils confirmèrent les souvenirs des nouveaux venus, ils les reconnurent et contribuèrent encore à embrouiller les choses par le zèle qu'ils mettaient à soutenir la vérité.

Malgré cette intervention puissante, les arrivants, qui mêlaient à la fermeté de leurs réclamations toute l'aménité de leurs bons cœurs, furent repoussés et menacés par ceux-là même qu'ils s'attendaient à combler de joie. On leur prodigua des noms injurieux.

C'était, selon les uns, une troupe de faussaires que l'infâme capitaine avait substituée aux infortunés vieillards qu'il avait fait périr; il lançait ces jeunes drôles sur la ville pour la piller en Attila, si l'on était assez fou pour ajouter foi aux fables grossières qu'ils s'entendaient à débiter.

C'étaient, selon d'autres, des créatures d'Hidalcam, tyran d'Ormuz, qui cherchaient à s'introduire au sein des principales familles de Lisbonne, pour venger traîtreusement la troisième défaite de leur maître.

Une bonne partie de la nuit se passa dans ces altercations. Vers minuit, on commença enfin à prendre des résolutions. Ceux qui se trouvaient dehors regagnèrent leurs logis, et fermèrent brutalement leurs portes au nez de leurs aïeux; ceux qui étaient dedans les congédièrent sans plus de façon. Ces pauvres rajeunis durent s'en aller coucher à bord des nefs, s'ils ne préféraient passer sur le pavé des rues la première nuit d'un retour qu'ils avaient rêvé si joyeux.

Pendant que tout cela se passait, Vasco avait été appelé, tiraillé, questionné, tour à tour porté en triomphe par la multitude ou accablé d'insultes par les récalcitrants.

— Triple enfer! disait-il en jurant fréquemment sous ses longues moustaches, voilà ce que c'est que de rajeunir des riches! On froisse tous les intérêts, et l'on vole leurs fainéants d'héritiers... Ces vieux sots d'autrefois ont élevé des parasites auxquels il faut à tout prix leurs dépouilles pour se couvrir. C'est dans l'ordre... Et quel ordre, splendeur de Dieu!... Ces enragés! ils me tueront mes passagers, si je ne parviens dès demain à avoir une audience du roi... Ah! j'en jure par mes vaisseaux, si je retourne jamais à Fortunada, je me souviendrai de la leçon!...

Le messager envoyé par le roi pour amener le capitaine-armateur au palais moresque, ne put le rejoindre que fort tard, au milieu du brouhaha infernal et des groupes tumultueux qui remplissaient les rues. Il y parvint enfin.

Lorsqu'il eut expliqué à notre brave marin le désir impératif de dom Emmanuel :

Sa majesté ne pouvait me faire un plus grand plaisir, répondit Vasco; j'aurai mon audience sans me morfondre à la solliciter.

— Dépêchons-nous, dit l'envoyé royal; j'ai déjà perdu deux heures à pouvoir vous déterrer.

— Diable! reprit notre ami, pourrons-nous circuler assez rapidement à travers ces gens ahuris qui encombrent les rues, pour arriver encore à temps?

— Fiez-vous à moi, dit l'autre.

Et, comme il avait eu soin de se faire escorter par quelques-uns des gigantesques hallebardiers royaux, il ordonna d'assommer à droite et à gauche les bons

(1) Voir les numéros des 11, 12, 13, 14, 15, 19, 20, 21, 22, 23, 28, 29, 30 septembre, 4, 5, 6, 7 octobre, 21, 22, 23, 24, 29, 30 novembre, 1er, 2, 6 et 7 décembre 1849.

» recherchées par la presque universalité des » consommateurs, sans être de première néces- » sité pour aucun. »

Ceci revient à dire que presque tout le monde boit sans qu'il soit pourtant absolument indispensable de boire. La première de ces propositions est évidente, trop évidente même, l'autre contestable.

« Elles fournissent à l'Etat un tribut considé- » rable et ne prélèvent sur chaque redevable » qu'une contribution minime et *volontaire.* »

Volontaire! une contribution à laquelle on ne peut se soustraire qu'en se privant de boire. Vous nous direz peut-être, M. Bocher, que vous taxez le vin, mais que l'ouvrier, pour se reposer de ses durs travaux, est bien libre de boire de l'eau claire; le *Constitutionnel* avait déjà proposé cette ressource, montré combien l'eau pure était hygiénique et morale; grâce à l'impôt des boissons, l'homme de labeur devra chercher des forces dans l'eau pure, tandis que l'oisif, assez riche pour payer l'impôt, sablera du champagne. O fraternité!

L'espace nous manque pour mettre en relief tous les mérites du rapport Bocher, nous y reviendrons plus tard. Citons seulement encore pour aujourd'hui cet éloge du parasitisme commercial, cette glorification des agents aussi onéreux qu'inutiles qui se placent entre le producteur et le consommateur, et qui élèvent si abondamment le prix de toutes les denrées, que le gouvernement se croit autorisé par leur exemple à prélever aussi sa part dans les scandaleux bénéfices faits aux dépens de l'homme qui récolte et de l'homme qui doit consommer.

« Frappées d'abord, il est vrai, comme les au- » tres produits du sol par la taxe foncière, les » boissons ne tardent pas à se transformer en » produits industriels, livrés à toutes les *opéra-* » *tions*, à toutes les *spéculations de commerce*, » acquérant *plus de valeur* à mesure qu'ils s'é- » loignent des lieux de la récolte et qu'ils pas- » sent des mains des *propriétaires* ou des *fer-* » *miers* dans celles du *marchand en gros*, du » *courtier*, du *débitant* ou du *simple particulier*, » devenant enfin, au moment où ils tombent dans » la consommation, une marchandise d'*assez* » *haut prix*, pour que l'impôt qui la frappe n'ap- » paraisse plus que comme une part assez na- » turelle des bénéfices qu'elle a procurés. »

Telle est l'économie politique et sociale de la réaction. On a dissous à coups de canon les ateliers nationaux comme improductifs, on ne comprend pas que le commerce parasite spéculant sur les objets et les faisant passer de main en main sans les améliorer, est le ver rongeur du corps social.

Quoi qu'il en soit des beaux raisonnements de M. Bocher, l'Assemblée nationale, nous l'espérons, saura montrer assez de patriotisme et de prudence pour ne pas restaurer un impôt définitivement condamné par le sentiment populaire.

Pendant que les ministres du 1er novembre rachètent la hardiesse du Message par une obséquiosité croissante envers la majorité, et donnent à la réaction les gages les plus compromettants, l'Elysée ne renonce pas à entretenir dans ses journaux une petite guerre d'escarmouches contre l'Assemblée législative, et à prêcher la nécessité des réformes.

On se résigne bien à céder aux exigences des meneurs de la réaction, mais on ne veut pas pour cela perdre toute popularité.

On sacrifie volontiers le présent, à la condition de faire espérer mieux pour l'avenir.

C'est pourquoi nous trouvons depuis quelques jours, dans les journaux de l'Elysée, des hommages aux vérités démocratiques, comme ces lignes, extraites du *Dix Décembre* de ce matin :

« L'Assemblée législative actuelle aura un compte très lourd à régler avec l'avenir.

» Il y a bien peu de ses membres qui ne rient *in petto* de l'infaillibilité du pape, en fils de Voltaire qu'ils sont; et avec le plus grand sangfroid du monde ils commettent des erreurs législatives beaucoup plus grossières, beaucoup plus fâcheuses qu'on ne saurait dire.

» Ce n'est pas sur un détail de loi, ou sur l'esprit d'une loi spéciale que nous attaquerons l'Assemblée législative; nous prétendons qu'elle n'a pas une intelligence suffisante de son mandat et des besoins de la situation actuelle.

» Elle ne comprend pas le droit républicain.

» Et MM. les légitimistes ont beau rire de ce droit républicain, qu'ils espèrent écraser un jour très prochain sous le talon de leur botte éperonnée, avec cette horrible République qui leur donne des nausées, le droit républicain, c'est le droit de la réciprocité, de l'égalité réelle devant la loi, le droit de *l'intéressé à statuer sur ses propres affaires.*

» Le mérite d'une assemblée législative, au temps où nous vivons, serait évidemment de préparer le peuple à se diriger lui-même. Comment y arrive-t-on? On y arrive par un ensemble de mesures générales qui lui permettent d'apprendre à marcher, sans l'emmailloter comme une momie.

» C'est ainsi qu'on s'est amusé à discuter coalition, *mode de coalition*, quand on pouvait, quand on devait briser à tout jamais les coalitions.

» Dans notre époque, tout le secret d'un homme d'Etat ne consiste qu'à *organiser* le gouvernement de chaque localité, et à le *rattacher* au gouvernement de l'ensemble.

» Or, de ces deux choses, il n'y en a pas une qui fonctionne convenablement aujourd'hui.

» Le peuple a chassé un roi qui lui niait ses franchises, obtenues autrefois sous dix monarchies : et le peuple tient à ses franchises.

» Si, au lieu de les lui rendre, vous vous amusez à passer l'habit de l'homme que vous êtes venu remplacer, les choses n'iront pas d'elles-mêmes.

» Rappelez-vous l'histoire des vierges folles qui ne surent pas préparer l'arrivée du maître! »

C'est bien dit. Mais nous prions le *Dix Décembre* de nous faire savoir si c'est seulement par des articles de ce genre que l'Elysée entend, selon la promesse du Message, mettre l'action à la hauteur de la théorie?

Par dépêche télégraphique, le gouvernement a reçu la nouvelle officielle de la grossesse de la reine d'Espagne Isabelle II, annoncée par la *Gazette de Madrid.*

On estime à 700 000, dit le *National*, le nombre des citoyens qui ont signé les pétitions adressées à l'Assemblée nationale contre le rétablissement de l'impôt des boissons.

Il n'y a pas un an, lorsque la réaction organisa l'agitation pour la dissolution de l'Assemblée constituante, elle ne put pas réunir plus de deux cent mille signatures, et cependant elle affirma que cette manifestation suffisait à indiquer sûrement l'opinion du pays. Aujourd'hui, elle se trouve en face d'une manifestation bien autrement imposante. Comment donc ose-t-elle nier que le pays ne veut plus d'un impôt inique, vexatoire, ruineux pour les propriétaires vinicoles, et funeste à la santé publique?

Le conseil de discipline de l'ordre des avocats s'est réuni avant-hier à huit heures et demie du soir.

MM. Madier de Montjau et Rivière, actuellement absens de Paris, n'ont pu se rendre à la citation qui leur était donnée.

Les huit autres avocats du procès de Versailles ont déclaré avoir signé la protestation au sujet de l'arrêt rendu dans l'affaire du lieutenant Petit; ils ont aussi reconnu l'exactitude du compte-rendu dans les journaux des motifs de leur abstention après le rejet des conclusions de M. Michel (de Bourges), sur le droit de l'insurrection en cas de violation de la Constitution.

Me Crémieux, représentant du peuple, a parlé le premier; après lui, le conseil a entendu Me Laissac, Charles Dain, Malapert, Desmarest, Jules Favre, Cullière, Henri Celliez et Decoux-Lapeyrière.

A une heure du matin, MM. les avocats se sont retirés. Le conseil, présidé par M. Duvergier, a levé la séance, et s'est ajourné à mardi prochain pour faire connaître le résultat de sa délibération.

ITALIE.

LE GOUVERNEMENT PONTIFICAL.

La proclamation suivante a été affichée dans tous les quartiers de Rome, le 16 novembre, jour anniversaire de la révolution romaine. Inutile de dire que la police pontificale l'a fait arracher :

« Peuple romain,

» Salue avec joie ce jour qui te rappelle ta victoire. Un pape renia l'Evangile, trahissait la liberté de l'Italie, tu t'es levé glorieusement, et tu as protesté contre les hontes et les turpitudes de la papauté. Si la fortune n'a pas souri à tes efforts, si tu as succombé dans une lutte inégale, réjouis-toi cependant en songeant que l'histoire vengeresse enregistrera au nombre des plus beaux jours de l'humanité ton glorieux 16 novembre.

» Vive la République romaine! »

Le gouvernement pontifical a fait annoncer à monsignor Gazola, retenu dans une prison rigoureuse depuis quelques mois, qu'il allait être jugé. Le prélat est coupable : 1° d'avoir fondé, en 1847, le *Contemporaneo*, journal qui débuta par des dithyrambes en l'honneur de Pie IX, et ne contribua pas peu à sa réputation; 2° d'avoir rédigé à Rome, sous la République, le *Positivo*, qui a constamment défendu Pie IX, et qui, lors de l'arrivée des Français, a conseillé aux Romains de ne pas opposer de résistance au général Oudinot. Monsignor Gazola est poursuivi pour un délit de presse.

Un journal très réactionnaire, la *Legge*, dit que, suivant le triumvirat cardinalesque, le pape a l'esprit trop affaibli pour qu'on lui permette de rentrer dans Rome; il s'agirait même de l'obliger à abdiquer. Les cardinaux ont enrégimenté, c'est toujours la *Legge* qui parle, une foule d'écrivassiers faméliques qui inondent le pays de calomnies et d'apologies du parti noir.

ALLEMAGNE.

PROGRÈS ET RÉACTION.

La majorité de la chambre des députés qui vient d'être nommée dans le duché de Hesse-Darmstadt, est républicain. Les feuilles réactionnaires du pays le confessent avec horreur. Aussi est-il question d'abréger sa session le plus possible, et de la réduire à quinze jours ou trois semaines au plus. C'est plus qu'il n'en faut si l'assemblée sait mettre le temps à profit.

Un journal suisse, la *Gazette fédérale*, nous donne aujourd'hui quelques renseignements sur ces fameux *hommes* de confiance de Vienne, dont on a parlé si souvent : « La réaction, dit ce journal, travaille sans relâche, soit publiquement, soit secrètement. Depuis que l'armée des espions, à Vienne, a été considérablement affaiblie par des envois en Hongrie, l'unique préoccupation de la réaction est de remplir de nouveau ses cadres. Le métier de ces gens de police est d'ailleurs parfaitement rempli par les *réactionnaires honorables et considérés* de la capitale, qui ont pris le titre un peu plus noble d'hommes de confiance. Ces messieurs forment une association de conjurés qui prennent tantôt un habit, tantôt un autre, pour espionner les démocrates. Tantôt aussi ils prennent le rôle de missionnaire et de curé, tantôt celui d'agent provocateur, et même celui de sbire. »

Paris a eu, le 13 juin, ses pillards amateurs, honnêtes et modérés; Vienne a ses mouchards amateurs, également honnêtes et modérés. Les réactionnaires des deux pays peuvent se donner la main.

Un journal allemand rapporte que M. de Persigny ayant interrogé le gouvernement de Vienne sur l'attitude que prendrait l'Autriche dans le cas où M. Louis Bonaparte se ferait empereur, il lui aurait été répondu que l'Autriche s'entendrait avec tous les gouvernements de France qui donneraient des garanties d'ordre et de paix.

PAYSANS ET SEIGNEURS GALLICIENS.

Les rapports entre la noblesse et les paysans deviennent de jour en jour plus difficiles dans la Gallicie autrichienne. La forêt est à nous, dit le paysan, au rapport d'un journal de Bohême; nous avons le droit de mener nos bestiaux sur les terres des propriétaires, car tous les pâturages sont à nous; nous ne devons plus rien à nos seigneurs, et il n'y a plus rien entr'eux et nous. » — Ce langage se fait entendre chaque jour, se propage et devient même plus fréquent et menaçant, ajoute la feuille constitutionnelle. Les paysans s'assemblent souvent en grand nombre le dimanche. L'autre jour, ils étaient réunis autour de l'église dans un village de nos environs. Le bailli s'en vint faire la lecture à haute voix d'une ordonnance du chef du cercle. Un violent murmure précéda l'orage qui éclata bientôt sur la tête du juge. « Si tu as promis au chef du cercle de lui rapporter l'impôt, tu n'a qu'à le payer pour nous! » Le juge fut maltraité, et ne dut son salut qu'à un heureux hasard. Les paysans ne se dispersèrent pas de sitôt, ils criaient : « Hurrah! allons au château! nous en tuerons les maîtres! En 1846, on ne nous a rien fait!..... » Cependant on n'a eu aucun malheur à déplorer. Les paysans n'étaient pas d'accord ensemble : les uns voulaient aussi attaquer le curé, comme étant le complice du seigneur; d'autres s'en prirent à l'organiste, qui passait pour être l'*homme de confiance* (l'espion) du seigneur. L'un d'eux dénonça l'affaire au bailli qui prit ses mesures et fit échouer ces projets. Mais personne n'obéit aux mandats de comparution du bailli. Les paysans ont organisé des clubs et répètent : « Si ce n'est pas aujourd'hui, ce sera demain. »

Le *Morning-Post* dément les bruits rapportés par la *Gazette de France* au sujet de l'attitude du gouvernement anglais dans l'affaire russo-turque. Non-seulement on n'a pas rappelé sir Stratford-Canning, mais il n'a pas même été question de ce rappel :

« Sir Stratfort-Canning, dit le *Post*, ayant ordonné, dans l'exercice de ses fonctions d'ambassadeur, confiées à sa prudence, à la flotte britannique de s'approcher de la capitale de l'empire ottoman, l'amiral Parker se conforma à ses instructions; mais avec le tact qui distingue ce brave officier, au lieu d'entrer dans les Dardanelles, il arriva à jeter l'ancre dans la baie qui touche à l'entrée des détroits. Cette baie offre un excellent ancrage et une position abritée, si ce n'est pendant la prédominance d'un coup de vent. L'événement arriva, et sir William Parker, à raison du mauvais temps et sans aucun motif politique, fit entrer son escadre dans le canal, mais pas plus avant que cela n'était nécessaire pour sa sûreté. Il jeta l'ancre entre les deux premiers forts : d'après les traités, les vaisseaux de guerre de tous les pays peuvent s'avancer jusque-là. Ainsi le mouvement de l'amiral Parker ne constitue pas un *casus fœderis*, et ne saurait donner lieu à des remontrances diplomatiques. »

SICILE.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)

Palerme, 22 novembre.

Se Africa piange, l'Asia non ride, dit le proverbe italien. Si nous sommes détestés, bafoués avec tant de raison, d'un bout à l'autre de l'Italie, nos voisins d'outre Manche n'ont à y recueillir ni le respect ni l'estime des populations, surtout en Sicile.

Sans avoir fait une expédition de Rome, le cabinet de Rome a voulu lancer, lui aussi, sa lettre du 18 août. Seulement la gasconnade britannique porte une autre date et une autre adresse; la date est de septembre, et l'adresse au gouvernement napolitain. Vous savez que cette note anglaise avait pour objet d'assurer à la Sicile sa constitution de 1812, garantie déjà par l'Angleterre, et de faire respecter par le gouvernement napolitain l'amnistie du mois de mai dernier. Vous savez aussi que le roi *Bomba* a répondu à lord Palmerston par des paroles de *lazzarone* napolitain et des œuvres de *monsignore* romain. Pour faire honneur à l'amnistie, il a redoublé les exécutions capitales; pour remplir ses engagements avec l'Angleterre à propos de la constitution de 1812, il a déchiré le mot de parlement sicilien qui restait dans le texte de la loi jusqu'en 1847, et il l'a remplacé par une *consulta*. Je pensais qu'il avait épuisé ainsi tout le calice de sa vengeance, mais je me trompais.

En effet, jusqu'à ces jours derniers, il a vécu dans une inquiétude extrême. La note anglaise aurait pu avoir une portée sérieuse dans le cas où la guerre eût éclaté en Orient. L'Angleterre n'aurait pas manqué alors de prendre sa revanche contre Ferdinand *Bomba*, pour ses péchés personnels et pour ceux de ses suzerains en premier et en second degré, l'Autriche et la Russie. Aussi la guerre a été la seule espérance dont se soient bercés les pauvres Siciliens de-

---

habitants qui se trouvaient en travers du passage. Ils purent donc, en se servant de ce moyen fort usité par les puissants de cette époque, fendre la foule au pas de course, et regagner le temps perdu.

Quand il parut dans la salle du festin, Vasco fut questionné minutieusement par dom Emmanuel. Celui-ci le retourna de cent manières différentes pour arriver à le mettre en contradiction avec ses passagers; il chercha à l'intimider en lui expliquant le danger qu'il y aurait à se jouer aussi impudemment de lui.

Le capitaine répondit sans hésitation, avec loyauté et franchise. Il ne sourcilla pas aux paroles menaçantes du roi, et rappela simplement que lui, Laurent Vasco, était un de ces vainqueurs des Indes qui portaient jusqu'au fanatisme l'horreur du mensonge. Enfin toutes ses paroles s'accordèrent de point en point avec les affirmations unanimes de ses clients.

Après ce premier interrogatoire l'esprit du roi fut tout à fait ébranlé. La vraisemblance de ce voyage invraisemblable commença à se manifester à lui, mais il lui plut cette fois de n'en rien témoigner devant les intéressés.

— Puisque les mêmes discussions et les mêmes doutes sont communs à cent autres familles de la ville, dit-il, il ne faut rien juger séparément.

— Cependant, sire, fit l'audacieux Alonzo de Soarès, ne faut-il pas, avant tout, envoyer ces aventuriers-ci rejoindre sur le pavé leurs confrères d'imposture?

— Pour cette nuit, reprit le prudent monarque, on ouvrira les salles vides de mon palais à ceux des passagers qui n'auront pu trouver place chez les logeurs publics; et demain chacun d'eux sera appelé à fournir devant moi les preuves du rang, du nom et du titre qu'il réclame.

— Quant à toi, continua-t-il en s'adressant au capitaine, malgré tes services dans les guerres de l'Inde et ta parenté avec l'illustre Vasco de Gama, si tu as mis ainsi en émoi la ville de Lisbonne en forgeant une imposture, tu seras étranglé et pendu.

Laurent Vasco s'inclina respectueusement, et les héritiers respirèrent en entendant la menace et voyant le front sévère du roi.

— En attendant, dit Pablo, le fiancé, bas au fils du bâtard méconnu, mon mariage avec la veuve de dom Luis sera accompli.

— Et nos héritages recueillis, répondit Alonzo.

— En attendant, termina sa majesté, les mariages, les mises en possession de biens par successions, et tous les autres actes qui pourraient préjudicier aux droits à examiner, seront suspendus.

Il sembla aux deux causeurs de la terrasse qu'ils venaient de faire une chute sur le nez.

— C'est dur, murmura tristement dom Luis, pendant qu'on l'entraînait, d'aller coucher à l'auberge, quand on revoit sa femme après deux ans d'absence et avec soixante ans de moins!

A vrai dire, rien n'était plus tentateur et plus séduisant qu'Inès, sous son costume de mariée; dom Luis ne fut pas le seul qui se désolât d'être contraint à n'y pas toucher.

Cependant comme rien dans tout cela ne venait mettre obstacle au mariage de Pedro de Béja et de Carmen de Lamégo, que cette alliance des deux illustres familles ne pouvait être désavouée par leurs chefs, à supposer qu'on les retrouvât le lendemain, le fortuné monarque de Portugal prit sur lui de retenir les convives, jusqu'à ce que l'heure de la cérémonie religieuse vînt à sonner.

Le vieux roi ne voulait pas s'être dérangé en vain. Il était venu assister à une fête de noce, il la lui fallait, et il l'eut, au grand contentement de Pedro.

XLVIII.

A QUOI SERVENT LES RELIQUES.

Le lendemain Vasco arriva devant le roi suivi de matelots qui portaient de grandes caisses fermées. Ces caisses excitèrent vivement la curiosité de l'assemblée. Personne, pas même les passagers des trois navires ne pouvait en deviner le contenu.

Cependant ces derniers augurèrent bien de semblables préparatifs : leur chef de file leur avait dit de se rassurer, et ils étaient tranquilles, malgré l'immense intérêt qu'ils avaient à l'issue de cette espèce de jugement. Vasco ne les avait jamais trompés, ils se reposaient donc entièrement sur lui pour la constatation positive de leur identité. Le roi lui-même semblait satisfait du poids de ces mystérieux arguments. Il n'en fut pas de même des héritiers dont cette circonstance réveilla l'inquiétude.

Pour aller plus vite en besogne, le vieux sire dom Emmanuel avait convoqué un grand nombre de juges ordinaires qui devaient éclairer le gros de ce singulier procès.

Ces magistrats commencèrent par interroger chacun des réclamants, et à leur faire raconter les choses les plus saillantes de leur vie. Ils leur demandèrent le nombre et les noms de ceux qu'ils prétendaient être leurs parents, leur firent expliquer le caractère et les principales circonstances de la vie de ces derniers; puis ils comparèrent ces souvenirs aux dires des familles opposantes, et firent passer à Jean de Régras le résultat de leur examen, afin que cet illustre jurisconsulte le résumât à haute voix aux oreilles de sa majesté.

— Certes! dit le roi à plusieurs reprises, il n'y a point là de contradictions!... Je ne vois pas trop quels autres que ceux qu'ils prétendent être pourraient en savoir autant sur eux et leurs familles.

Quand le résumé de chacune de ces affaires lui eût été lu, dom Emmanuel réfléchit un moment et dit :

— Malgré l'invraisemblance de cette curieuse aventure, nous sommes forcés d'avouer qu'il ne nous reste plus de doute sur la véracité des nouveaux débarqués. Tout nous prouve que ce sont bien là les vieux voyageurs partis il y a deux ans sur les navires de Laurent Vasco pour la terre embaumée d'Amboine.

Ici, malgré le respect dû à la majesté royale, il y eut quelques protestations sourdes.

— Cependant, reprit le roi, nous voyons que beaucoup d'entre eux reviennent complets, auxquels il manquait quelque chose au départ, nombre de membres vrais aujourd'hui, étaient faux il y a deux ans à peine. Les héritiers ont donc raison de demander à voir les membres faux et les signes caractéristiques de ceux qui leur reviennent guéris.

Ce fut au tour de nos voyageurs à trembler. Ils commençaient d'ailleurs à trouver étrange l'obstination de ceux pour l'amour de qui ils avaient consenti à revenir en Portugal, et plus d'un regrettait amèrement Fortunada.

En entendant la dernière exigence du roi, Vasco, qui savait qu'il y allait de sa tête à compléter les preuves demandées, se leva et demanda à être entendu.

ANTONY MÉRAY.

(*La suite prochainement.*)

par deux mois, cette espérance se dissipait d'après les bruits qui courent ici depuis trois ou quatre jours, c'est-à-dire que la Russie et l'Autriche d'un côté, et de l'autre l'Angleterre et la France, reculant d'effroi devant les conséquences d'une lutte européenne, sont disposées à ajourner encore la question d'Orient. Il est possible que le gouvernement napolitain sache quelque chose de positif à ce sujet, puisqu'il recommence déjà à pousser jusqu'aux dernières conséquences son système de spoliation, de vengeances et de tyrannie.

Le parlement sicilien avait aboli l'impôt sur la mouture des blés. — Ferdinand vient de le rétablir. Le parlement avait remplacé cette lourde charge par un droit sur les portes et fenêtres, — et Ferdinand fait exécuter avec rigueur ce décret de l'Assemblée qu'il appelle révolutionnaire. On voit bien que les rois de droit divin ne tiennent pas à être conséquents en matière de finances.

Mais comment expliquer la conduite du gouvernement, qui a mis à l'œuvre des agents pour obtenir individuellement des anciens députés une rétractation de l'acte de déchéance des Bourbons? Une tentative de ce genre a déjà échoué auprès de messieurs les pairs. Il est stupide de penser que les séductions et les menaces d'emprisonnement ou d'exil pourront produire plus d'effet sur les représentants du peuple. D'ailleurs quel besoin a-t-il d'une telle rétractation, le roi légitime, l'oint du Seigneur?

Au fait, le pauvre *Bomba*, chassé par la volonté unanime de toute la Sicile, et rétabli uniquement par la force, comprend, au milieu de ses bravades, que le terrain manque sous ses pieds, et il cherche en tâtonnant un appui quelconque, réel ou imaginaire. Son ordre du jour est la religion, la religion de la cour de Rome bien entendu; aussi les employés, les troupes, la garde nationale, tous les malheureux qui mangent le pain du gouvernement, sont obligés d'aller le gagner à l'église. On appelle cela les exercices *spirituels*. Pendant une semaine on doit aller deux fois par jour aux sermons des jésuites, qui prêchent l'obéissance passive et le droit divin. Les jésuites de toutes nuances et le haut clergé sont devenus les auxiliaires des conseils de guerre, de la police et des gendarmes. Vous concevez que le gouvernement, par une conduite aussi maladroite, ne fait que donner le coup de grâce à la religion, assez ébranlée déjà par Pie IX. Nous le verrons à la prochaine révolution. Le gouvernement ne sera pas sauvé non plus par les portraits de Ferdinand *Bomba* que tous les employés sont forcés d'acheter et de placer au milieu de leurs pénates comme les images des empereurs romains.

En terminant ma lettre, j'ai besoin à peine d'ajouter que les atrocités continuent toujours se mêler au ridicule. Les condamnations à mort se succèdent avec une rapidité effrayante dans toutes les villes de la Sicile; elles frappent les hommes de la révolution, sous prétexte de détention d'armes, voire même d'un peu de poudre de chasse. A défaut de ce prétendu délit, si on vous soupçonne d'opinions libérales, vous êtes persécuté sous prévention de quelque publication clandestine, de quelques mots prononcés contre le gouvernement. C'est ainsi que la citadelle de Messine se trouve remplie de détenus politiques, que toutes les prisons en regorgent, et qu'on renvoie du pays tous les libéraux qu'on ne peut pas arrêter. Je vous assure qu'en réfléchissant sur cette marche insensée du gouvernement, je ne plains pas seulement les victimes: les bourreaux, grands et petits, qui servent le gouvernement pour le misérable denier de Judas, ne s'aperçoivent pas du sort qui les attend; ils n'entendent pas l'orage terrible qui gronde de tous les côtés, et qui ne permet pas d'espérer du prochain mouvement populaire la modération montrée par le peuple en 1848.

LE DIFFÉRENT AUSTRO-PRUSSIEN.

Les journaux de Vienne s'occupent de la note menaçante adressée par l'Autriche à la Prusse, et dont l'authenticité continue à faire l'objet des affirmations et des dénégations de la plupart des organes de la presse allemande.

« Il est évident, dit le journal auquel on prête des relations avec le ministère autrichien, il est évident que la nécessité a pu seule pousser l'Autriche à recourir au moyen extrême d'une menace d'intervention violente. »

Le même journal prétend être en mesure d'assurer que l'Autriche considère l'acte constitutif de la Confédération germanique comme existant immuablement en droit, et redoute l'éventualité des conflits que les contradictions entre ce parti et l'idée de l'Etat fédératif restreint pourraient faire naître, tel serait le sens de la dépêche du 12 novembre. Dans le cas où la Prusse poursuivrait quand même la réalisation de l'Etat fédératif restreint, l'Autriche insisterait avec plus de force sur ce qu'elle regarde comme son bon droit basé sur les traités.

Rien d'officiel n'a encore paru jusqu'ici relativement à une prétendue dépêche russe sur les affaires allemandes. Si l'on en croit les *on dit* qui circulent dans les salons de Berlin, l'attitude du czar devant la question allemande serait la même que celle qu'il se proposerait de garder devant la République française. Il aurait dit: « Je veux rester neutre; mais je ferai marcher contre celui qui commencera la guerre. » Ce qui veut dire, en d'autres termes, qu'en Allemagne comme en France, le czar profitera des discordes intérieures pour faire ses propres affaires, en reprenant la Posnanie à la Prusse, la Gallicie à l'Autriche, et en donnant la couronne de Hongrie à un grand-duc moscovite, qui serait chargé de garder, au nom du czar son souverain, la route de Constantinople.

Voilà du moins ce qui se dit à Berlin comme à Vienne.

LA QUESTION TURQUE.

La solution de la question turque paraît plus éloignée maintenant que jamais. Aujourd'hui, M. de Nesselrode demande 1° que les réfugiés polonais faisant partie de la dernière émigration de Hongrie soient expulsés; 2° que ceux qui se sont convertis à l'islamisme soient internés à Diorbeker; 3° que tous les Polonais résidant depuis plus longtemps en Turquie, qu'ils fussent ou non naturalisés, ou munis de passeports de puissances étrangères, soient également expulsés; 4° qu'il soit absolument défendu aux réfugiés polonais nationalisés ou munis de passeports étrangers de se fixer à l'avenir dans l'empire ottoman.

La Porte a répondu à la nouvelle note de la Russie, et sa seconde réponse n'est pas moins ferme que la première. Elle repousse d'une manière formelle la demande d'internement à Diarbekir de Bem et de ceux de ses compagnons qui ont embrassé l'islamisme. Les individus de cette catégorie sont protégés par les traités, par la religion; ils sont sujets du sultan. La Porte ne connaît pas de général Bem, mais un Murad-Pacha. En ce qui concerne l'expulsion des réfugiés polonais munis de passeports anglais et français, la Porte prétend, avec raison, que ce n'est pas avec elle, mais avec la France et l'Angleterre que la Russie doit s'entendre sur ce point.

On assure que les nouvelles prétentions du czar n'ont pas été du goût ni du général Aupick ni de M. Canning, qui seraient fort d'avis, si leurs gouvernements n'y mettent point d'obstacle, de continuer à prêter leur appui à la Turquie

La flotte anglaise devait quitter les Dardanelles pour se joindre à la flotte française, qui est toujours aux îles d'Ourla.

Assemblée législative.

Séance du 7 décembre. — Présid. du cit. BENOIST D'AZY.

MM. Baune, Brives et plusieurs autres représentants déposent des pétitions contre le rétablissement de l'impôt sur les boissons.

M. F. BARROT, ministre de l'intérieur. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Assemblée un décret de M. le président de la République, qui retire le projet de loi relatif au crédit demandé pour l'achèvement du tombeau de l'empereur. (Mouvement.)

M. CHARLES DUPIN. J'ai l'honneur de déposer une pétition des libraires de Paris, qui, on le sait, ont extraordinairement souffert...

VOIX A GAUCHE. Déposez sans commentaires!

M. CHARLES DUPIN, élevant la voix. Je me contente de dire quelques mots sur cette pétition, signée par 99 libraires de Paris. La librairie de Paris est dans une position très critique, par suite de la violation d'une loi. (Bruit.) Si cette loi n'était pas exécutée d'ici au 1er janvier, cela causerait un préjudice énorme à cette branche si intéressante de notre industrie. (Très bien! à droite.)

L'ordre du jour appelle la discussion d'un projet de loi d'intérêt local. La ville d'Aix demande l'autorisation de contracter un emprunt de 220 000 francs pour solder des dettes arriérées, pourvoir aux paiement des diverses dépenses d'intérêt public et couvrir le déficit des exercices 1848 et 1849.

M. PAULIN GILLON s'élève contre cet emprunt, parce que l'amortissement en reposerait sur une augmentation des tarifs d'octroi, et principalement sur un impôt des farines, c'est-à-dire sur une denrée de première nécessité.

M. LABOULIE dit qu'il ne s'agit pas d'aggraver les tarifs, ni surtout d'établir un impôt des farines; la taxe actuelle existe en vertu d'une ordonnance de 1845, exécutrice d'une loi de 1842. Ainsi, quand on ne régulariserait pas l'emprunt, l'impôt serait toujours perçu, puisqu'il existe législativement.

M. SAGE ne saurait voter la loi, si le mode d'amortissement doit être la sanction d'un impôt sur les farines.

MM. CHARAMAULE et LATRADE combattent cette sanction détournée d'un impôt sur les farines.

A GAUCHE. Le scrutin de division! le scrutin de division!

Le scrutin de division est ordonné.

L'article du projet de loi est ainsi conçu:

« Article unique. La ville d'Aix (Bouches-du-Rhône) est autorisée à emprunter, à un intérêt qui ne pourra dépasser 5 0/0, une somme de 220 000 fr., destinée à couvrir le déficit de ses budgets de 1848 et 1849. Cet emprunt sera remboursé en onze années, au moyen des ressources ordinaires et extraordinaires de la ville.

Nombre des votants,	553
Majorité absolue,	277
Billets blancs,	364
Billets bleus,	189

L'Assemblée a adopté.

La parole est à M. le ministre de la guerre pour une communication du gouvernement.

M. LE GÉNÉRAL D'HAUTPOUL, ministre de la guerre. Je m'empresse de communiquer à l'Assemblée la teneur de la dépêche télégraphique suivante, que j'ai reçue ce matin:

« Marseille, 5 décembre, à 1 heure du soir.

Le gouverneur-général de l'Algérie à M. le ministre de la guerre.

» Alger, le 2 décembre 1849.

» Zaatcha a été emporté d'assaut le 26 novembre, à huit heures du matin.

» Bou-Zian et le schérif Si-Moussa-Bou-Amar, et tous les défenseurs, au nombre de sept à huit cents, se sont fait tuer jusqu'au dernier. (Profonde sensation.)

» Nous avons trente à quarante morts, dont trois officiers, et environ cent cinquante blessés, dont six officiers. » (Mouvement prolongé.)

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de MM. Faure, Pelletier, Bosset, etc., etc., relative à l'ouverture d'un crédit à M. le ministre de l'agriculture et du commerce, destiné à être réparti entre les diverses associations ouvrières.

La commission conclut au rejet de cette proposition, ainsi conçue:

« Art. 1er. Il est ouvert au ministre de l'agriculture et du commerce un crédit de 3 000 000 fr., destiné à être réparti comme suit:

» 1° 1 500 000 fr. entre les associations librement contractées, soit entre ouvriers agricoles, soit entre fermiers ou propriétaires exploitants et ouvriers agricoles;

» 2° 1 500 000 fr. entre les associations librement contractées, soit entre ouvriers industriels, soit entre patrons et ouvriers industriels.

» Art. 2. Le montant de ce crédit sera avancé aux titres et conditions stipulés par le décret du 5 juillet 1848. Toutefois, l'intérêt des capitaux avancés sera réduit à trois pour cent l'an. »

M. GILLAND, l'un des auteurs de la proposition, la développe d'une voix faible qui ne parvient pas jusqu'à nous.

M. AMABLE DUBOIS, rapporteur. En ne donnant aucun développement à leur proposition, en ne présentant aucun moyen pour la mettre en pratique, les auteurs ne devaient-ils pas craindre qu'en ne leur supposât qu'un seul but: celui de porter une fois de plus à la tribune la théorie du droit au travail?

Amener l'Etat à être le bailleur de fonds de toutes les entreprises industrielles et agricoles, c'est l'amener forcément à s'emparer de toutes les industries, sous peine de ruine, et à devenir le seul industriel, le seul producteur dans tout le pays.

L'honorable rapporteur essaie d'établir qu'il n'y a pas d'associations agricoles possibles. Les associations industrielles sont peut-être plus praticables; mais il ne serait pas difficile de prouver que, jusqu'à présent, elles ont été peu utiles aux classes ouvrières, et qu'elles leur sont plutôt nuisibles.

La commission persiste dans ses conclusions.

M. PELLETIER. Citoyens représentants, la proposition relative à l'ouverture d'un crédit de 3 millions soulève une question très grave et qui intéresse au plus haut point les ouvriers. Et cependant à voir l'empressement que l'on a mis à placer à l'ordre du jour d'aujourd'hui notre proposition, alors que le rapport n'a été distribué qu'hier, on était sans doute pressé d'enterrer la proposition.

On nous a demandé pourquoi nous n'étions pas venus dans la commission pour appuyer notre proposition. A quoi bon? Ne suffit-il pas qu'une proposition vienne du côté gauche pour qu'elle soit suspecte et repoussée?

Développer nos propositions dans la commission ce ne serait que fournir des thèmes à discussion à nos adversaires, et nous n'y sommes pas obligés. C'est bien assez de faire des propositions pour que la majorité ait quelque chose à faire dans cette Assemblée. (Légère hilarité.)

Les ouvriers ne comprennent pas que l'on donne des douaires et des subventions à des personnes qui jouissent de 50 000 livres de rentes, et qu'on ne fasse rien pour eux-mêmes.

On veut, dit-on, en refusant le crédit gouvernemental aux associations, empêcher la jalousie et l'envie des ouvriers contre leurs patrons. Ces irritations ne disparaîtraient-elles pas précisément si l'on encourageait les associations? Les ouvriers devenant leurs maîtres, ils n'en maudiront plus.

Il ne faut pas oublier non plus que les commencements sont toujours difficiles. Si quelques associations n'ont pas réussi, cela vient de la faute de leur organisation, de ce qu'elles manquaient de solidarité entre elles, et de ce qu'elles s'étaient fait une concurrence désastreuse.

Maintenant, qu'a-t-on fait pour encourager les associations démocratiquement organisées? On les a renvoyées de l'un à l'autre; on les a réduites à ne se servir que de leurs propres forces. C'est ce qu'ont fait les menuisiers, et ils ont bien fait; aussi ont-ils pour plus de 150 000 fr. de travail à présent. Qu'a-t-on fait pour les autres? Qu'a-t-on fait aux maçons? on pouvait leur donner l'entreprise des Cités ouvrières. On a mieux aimé en charger des entrepreneurs. On a eu peur de l'association; les partisans des vieilles idées y voient la ruine de l'ancien monde, et c'est pour cela qu'ils l'éloignent.

Aux tailleurs, aux charrons, aux tailleurs de pierres, aux chapeliers, aux charpentiers, qu'a-t-on répondu? Nous verrons; attendez! Quant aux cuisiniers (Hilarité.), on a brisé leur vaisselle. Dix amis s'y réunissent ils pour chanter quelque chanson républicaine, on les dispersait par la force; les soldats qui s'y rendaient étaient mis à la salle de police; les généraux mettaient les établissements en interdit; on faisait effacer les enseignes.

Oui, je le répète, il faut que le principe de l'association soit aussi puissant qu'il l'est pour résister à tant d'obstacles. Quand j'entends M. le rapporteur dire que ce serait là une voie désastreuse qui conduirait à la ruine de toute liberté, de tout progrès, c'est là une assertion que rien ne peut excuser. (Bruit.) A-t-on oublié qu'on a donné dernièrement 540 millions aux administrations des chemins de fer?

A DROITE. Oui, pour faire travailler les ouvriers.

M. PELLETIER. On l'a dit, je le sais bien, mais on ne les a pas donnés pour cela. (Allons donc!)

Comment voulez-vous que fasse l'ouvrière qui fait une chemise pour 75 centimes, tandis qu'on les établit dans les couvents et dans les pensions pour 60? Comment voulez-vous que fassent ces ouvriers, qui trouvent partout la concurrence, s'ils ne peuvent livrer directement aux consommateurs et sans intermédiaire qui profite de leur gêne? La liberté que demandent nos adversaires, c'est la liberté d'écraser les faibles au profit des forts. (Exclamations à droite.)

Oh! certes, nous n'entendons pas ainsi le progrès et la liberté, et comme l'association est pour nous le meilleur moyen de réaliser le progrès, nous persistons dans notre proposition. (Agitation.)

M. DESJOBERT. Les raisons qu'on a données à l'appui de la proposition ne sont pas autre chose que les doctrines exposées par M. Louis Blanc.

M. Louis Blanc a une horreur profonde pour la concurrence. Il en a fait découler tous les maux de la société. Pour détruire cette concurrence si fatale à ses yeux, il veut la combattre par l'Etat, se posant lui-même en concurrent, par les ateliers sociaux, et l'Etat pour cela leur fournirait le capital nécessaire. C'est ce qu'on a tenté par la loi des trois millions, que pour ma part j'ai combattue de toutes mes forces. (Mouvement.) Il est bien clair que l'industrie particulière ne pourrait soutenir la concurrence avec une industrie entretenue et soutenue par l'argent de l'Etat; cela serait la ruine de tous les ateliers particuliers.

J'espère que l'Assemblée législative maintiendra la résolution de la Constituante, quand elle décida que les trois millions prêtés à titre d'essai, s'ils rentrent jamais au Trésor, ce qui est fort douteux, n'en sortiront pas et resteront pour alimenter les services publics. (Très bien à droite.)

M. MORELLET veut qu'on écarte d'abord le système de M. Louis Blanc, qui n'a rien à faire ici. Il ne s'agit que d'ouvrir un crédit de trois millions pour encourager des associations sérieuses, comme on a crédité la compagnie du chemin de fer de Marseille à Avignon, et les premières compagnies de gaz. C'est là le seul moyen de faire concourir tous les citoyens au bien général, au bien de l'Etat, qui n'est qu'une association gouvernementale.

M. AMABLE DUBOIS, rapporteur, soutient que les propositions impraticables de la gauche ne servent qu'à faire perdre le temps à l'Assemblée.

M. NADAUD. Il faut bien reconnaître une chose, c'est que les souffrances de la classe ouvrière augmentent de jour en jour; les salaires diminuent et les loyers augmentent. Il s'agit, et il faudra qu'on y arrive, il s'agit d'améliorer la condition du peuple, et l'on ne pourra arriver à l'améliorer que par l'association.

Tous les économistes sont d'accord pour déclarer que la distribution des produits du travail est mauvaise; quelques-uns s'arrêtent, avant de conclure, pour changer ce que l'expérience a créé, mais aussi, et avant tout, ce que l'expérience même a condamné.

L'orateur cite l'opinion de MM. de Sismondi, de Villeneuve, de Bargemont, de Châteaubriant et Adam Schmidt.

Il faut arriver peu à peu à faire disparaître les intermédiaires entre celui qui donne et celui qui reçoit le travail, entre celui qui le paie et celui qui le fait. C'est là le moyen pacifique d'améliorer les conditions humaines et de contenir les passions mieux même que par des garnisons de 20 000 hommes dans les villes industrielles.

En un mot, nous voulons que les associations permettent aux ouvriers d'avoir des bénéfices raisonnables de leur travail, et qu'ils ne soient pas prélevés par des intermédiaires qui, sur un million, feront 390 000 fr. de bénéfices, tout en ne donnant que 40 sous par jour aux ouvriers.

M. DUMAS, ministre de l'agriculture et du commerce. L'orateur qui descend de cette tribune a déclaré que les ouvriers étaient dans un état de misère de plus en plus grand de jour en jour. Les renseignements du gouvernement sont contraires à cette assertion. L'industrie du fer seule souffre beaucoup. Dans la plupart des industries la prospérité va toujours croissant. (Mouvements divers.)

On a dit aussi que la commission n'a pas voulu s'expliquer sur le fond de la proposition par ménagement pour un projet analogue du ministre de l'agriculture et du commerce. L'analogie n'est pas possible. Un crédit de trois millions fut voté sur le budget de 1848 par la constituante pour encouragement à des associations entre ouvriers ou entre ouvriers et patrons. Un million 200 000 fr. sont restés sans emploi; nous ne venons vous demander que de reporter cette somme non employée sur le budget de 1849, pour le même objet. En un mot, ce n'est qu'un déplacement de crédit et non un nouveau crédit.

Lorsque tous les résultats seront connus, on pourra voir l'effet produit par la mesure de l'Assemblée constituante. Il me semble donc qu'on pourrait attendre, avant de conclure sur cette question, que la commission nommée sur le projet du gouvernement ait déposé son rapport.

M. LAVERGNE ne s'oppose pas à ce que l'Assemblée ajourne la discussion.

A DROITE. Le règlement s'y oppose; on ne peut que voter la prise en considération.

M. LAVERGNE. Il n'y a que deux moyens de secourir le pays: ou lui faire l'aumône, ce que je ne repousserais pas absolument s'il n'y avait pas un autre moyen, ou donner au peuple le moyen de se secourir lui-même; c'est ce qui me semble préférable, et c'est là le moyen même que fournit l'association. C'est pour cela que j'appuie la proposition en discussion.

M. SAINTE-BEUVE. Les auteurs de la proposition n'ont vu que ceux qui reçoivent, moi je regarde ceux qui paient. Que demandent-ils? Prendre l'argent de tous pour le donner à quelques-uns. En avez-vous le droit? (Rumeurs prolongées.) Si M. le ministre du commerce avait à sa disposition les mines de la Californie, il pourrait sans difficulté accorder ce qu'on lui demande. (Et les chemins de fer!)

L'honorable orateur fait ressortir les différences qui signalent les chiffres de l'exportation de cette année de nos marchandises et de nos produits comparés à celle de l'année dernière, et il y voit l'annonce d'un état prospère pour notre industrie, qui améliorera de plus en plus la position de nos ouvriers.

M. DUMAS, ministre du commerce, répète qu'une grande expérience a été tentée par ses devanciers. Le ministère actuel n'a qu'une chose à faire: en constater le résultat. Un nouveau crédit est tout à fait inutile.

M. CRÉMIEUX. On vous a dit: On va vous demander encore de l'argent; que vous le donniez ou que vous le prêtiez, cela revient au même à peu près. (On rit.) En effet, je ne comprends pas la force de cet argument L'état, c'est tout le monde; et dans tous les temps, vous n'avez jamais fait que cela. Vos lois prohibitives, vos lois sur les douanes, ne sont pas autre chose: la faveur pour les uns à l'aide de l'argent pris dans la poche des autres. (Interruption.) On dit que c'est dans l'intérêt général. Je vous répondrai tout à l'heure. Exemple de ce que je disais tout à l'heure: Voici une mine qui rapporte, par exemple, du fer que vous trouveriez pour 10 fr. à l'étranger et qui en coûte 20 chez vous.

Pour favoriser l'industrie du fer, vous avez chargé d'un droit l'apport du fer par le voisin. Que va-t-il résulter de cela? L'avantage pour vous, le voici: si vous faites produire davantage à votre industrie, le pays gagnera à ce développement, ce droit, cette charge sont dans l'intérêt général. (Approbation à droite.)

Autre moyen: je produis du drap, et je demande une prime pour me débarrasser de mes produits. Qui paiera cette prime? C'est la main gauche qui paiera la main droite. C'est toujours la même chose.

L'orateur rappelle que les majorités législatives ont toujours favorisé ces exigences de l'industrie. Il en vient à parler des chemins de fer. Là des associations d'hommes importants, après avoir constaté leur impuissance, recevaient cette réponse du gouvernement: Nous vous comblerons.

Quelles luttes pour faire tomber ces conditions onéreuses au taux où vous les voyez maintenant! Et malgré les grandes leçons des derniers temps, malgré les exemples des plus épouvantables abus du privilège et de l'agiotage, les mêmes voies sont ouvertes, parcourues: elles conduiront aux mêmes abîmes.

La monarchie avait ses privilèges, la République aura-t-elle ses privilèges? Non! Mais l'ouvrier qui souffre ne tendra pas en vain la main pour être soutenu. Vous avez proclamé le droit à l'assistance. (Non!) Non! dites-vous? Nous jouons sur les mots; l'Etat doit l'assistance aux citoyens nécessiteux, et le travail, dans la mesure de ses ressources, à ceux qui ne peuvent trouver à travailler. (Ce sont là des choses différentes.)

Nous voulons, en un mot, que les ouvriers puissent se réunir et opposer l'association, secourue par l'Etat dans un intérêt général pour les classes ouvrières, aux formidables concurrences des grandes associations capitalistes. Ce n'est là que rétablir une sorte d'égalité entre deux genres d'associations.

Vous demandons-nous, d'ailleurs, d'adopter la proposition telle qu'elle est? Non! nous ne vous demandons que de déclarer que la question d'association est une de ces questions qui méritent d'être traitées avec un ample examen. Vous devriez donc prendre en considération la proposition qui vous est soumise, et ensuite vous la renverriez à l'examen de la commission déjà nommée pour examiner le projet de loi de M. le ministre de l'agriculture et du commerce. (Aux voix! aux voix!)

M. AMABLE DUBOIS. Le règlement est formel. Nous ne pouvons agir ainsi; ce ne serait qu'une sorte d'ajournement; la commission la repousse; on la reproduira si l'on veut dans trois mois.

Le scrutin de division est demandé sur la prise en considération de la proposition de MM. Faure, Pelletier, Nadaud, etc.

En voici le résultat:

Nombre des votans	587
Majorité absolue	294
Pour	188
Contre	399

La prise en considération est rejetée.

La séance est levée à six heures.

Demain séance publique à deux heures. — Rapport de pétitions.

Mardi, onze décembre, discussion de la loi sur l'impôt des boissons.

FAITS DIVERS.

Il serait question, à ce qu'il paraît, de transporter l'Ecole polytechnique au château de Meudon. Les bâtiments que cette école occupe près le Panthéon seraient convertis en caserne. Ils pourraient contenir environ 25,000 hommes. Les constructions et les travaux d'appropriation à faire tant à Meudon que sur les terrains de l'école, pour les nouvelles destinations sont évaluées à deux millions cinq cent mille francs.

Le gouvernement espère, en éloignant l'Ecole polytechnique de Paris, la soustraire au courant de l'esprit démocratique et gagner au surplus de nouvelles casernes.

C'est ingénieux!...

— Une modification importante va avoir lieu, dit-on, à partir du 1er janvier prochain, dans le service de l'administration des postes. Il aurait été décidé que le service des malles serait retardé d'une heure et n'aurait lieu tous les jours, de la rue Jean-Jacques-Rousseau, qu'à sept heures du soir au lieu de six heures. Par conséquent, la dernière levée de la boîte de la rue Jean-Jacques et de la Bourse n'aurait plus lieu qu'à six heures.

— On parle de M. Cazelles, ancien représentant, pour remplacer, à la direction générale des postes, M. Thayer, envoyé à Madrid ou révoqué.

— Tous les ministères ont soumis un travail de nominations et de promotions dans l'ordre de la Légion-d'Honneur, à l'occasion de l'anniversaire de l'élection du 10 décembre.

— Malgré toutes les mesures de précaution de la police, les médailles de Kossuth ont été introduites en Hongrie. Elles sont considérées comme des bijoux inestimables par les partisans de Kossuth. Leur dimension est celle d'un thaler; d'un côté l'on voit l'image de Kossuth avec cette inscription: « Louis Kossuth, né le 27 avril 1806. » Au revers sont gravées les armes républicaines de la Hongrie. La médaille est enveloppée dans une courte biographie du célèbre dictateur.

— On lit dans *l'Akbar* du 27 novembre :

« Le fameux Garibaldi est à Tanger. Il était venu sur un brick de guerre sarde à Gibraltar, où il a des parents et où il a été lui-même autrefois employé comme pilote sur un bâtiment de commerce. Le gouvernement anglais ne lui a pas permis de rester plus de quatre jours. D'un autre côté, les autorités espagnoles lui ont interdit l'entrée de leur territoire. Il s'est alors décidé à se rendre à Tanger. »

— Voici un fait d'arbitraire en matière de presse qui dépasse tous ceux qui ont été signalés sous notre république modérée.

M. Laisné, libraire à Paris, est éditeur d'une brochure démocratique ayant pour titre : *Place au Peuple !* de M. Georges Olivier, en réponse à *Place au Droit !* de M. le vicomte d'Arlincourt. Les exemplaires de l'œuvre de M. Olivier ont été déposés à la Préfecture de la Seine, et sa vente a été autorisée par M. le ministre de l'intérieur. Ce petit livre que nous avons lu et annoncé, est une simple défense de nos institutions républicaines contre les prétentions légitimistes. Eh bien ! le libraire correspondant de l'éditeur, chargé de le placer chez les libraires du département de l'Allier, a vu saisir tous les exemplaires dans ses mains par un commissaire de police, et a été conduit de brigade en brigade dans la prison de Cullet, où il est encore retenu. Là un juge d'instruction, chargé de l'interroger, lui a déclaré qu'il fallait une autorisation spéciale du préfet de l'Allier *pour vendre même aux libraires*, et a donné cours contre lui à une poursuite judiciaire.

Ainsi, les pouvoirs discrétionnaires des préfets contre la presse ne se bornent pas à contre-carrer la vente en détail dans les librairies locales, en exigeant un dépôt préalable ; ils vont jusqu'à poursuivre comme illégal le simple envoi aux libraires de la province, des brochures dont la vente est autorisée à Paris.

Nous demandons si la liberté de la presse n'était pas une plus grande vérité sous Charles X et même sous Louis XVI que sous M. Louis Bonaparte ?...

— Il ne se passe pas de semaine qu'on ne vende publiquement à Besançon au nom de la régie, quelques ménages de malheureux qui ne peuvent payer leurs impôts. Pour se faire une idée de la manière inexorable dont on procède à ces exécutions judiciaires, il suffirait de jeter un regard sur ces haillons étalés sur la place publique, et dont le prix de vente ne couvre pas le plus souvent les frais de la justice. Pourquoi déployer tant de rigueur, à l'entrée de l'hiver, envers le pauvre, le travailleur ? Est-ce ainsi que l'autorité entend le droit à l'assistance ? Ne peut-on user envers le pauvre de la même longanimité qu'envers le riche, qui peut, s'il lui plaît, rester plusieurs années sans payer ses impôts avant qu'on ne sévisse contre lui ?

M. le préfet a le droit de suspendre les poursuites ; il a le droit de donner du temps, d'exonérer même le contribuable qui ne peut payer ; ce droit devient un devoir dans certaines circonstances.

— Un fait odieux est signalé à Soissons. Des bateleurs, qui ont séjourné dans cette ville pendant la foire qui vient de finir, ont trouvé à acheter et ont acheté à ses parents une petite fille d'une dizaine d'années qu'ils ont payée trente francs, juste vingt francs de moins que ce que coûte un singe ! On se demande quel est le plus infâme, du père qui fait argent de son enfant ou du saltimbanque qui se prépare à exploiter la marchandise qu'il a payée à beaux deniers comptants. On se demande aussi si les magistrats municipaux et du parquet n'ont point à intervenir pour protéger la liberté d'une malheureuse créature qui ne peut se défendre et qui va être vouée à une vie de débauche et de souffrance.

(*Journal d'Epernay.*)

— Le jury de Dijon, devant lequel la cour de cassation avait renvoyé tous les procès de Saône-et-Loire, relatifs au 13 juin, vient de se prononcer dans la première affaire contre les citoyens Batillot, Fontaine et Buathier, de Mâcon, accusés de provocation à la guerre civile. Il n'a pas admis même de circonstances atténuantes. Le premier accusé a été condamné à quatre années d'emprisonnement, le second à deux ans, et le troisième à un mois de la même peine. Le citoyen Joly était venu plaider pour les trois accusés.

Dans la même journée du 3, le jury dijonnais s'est également prononcé contre les citoyens Jomard et Pizzera, de Mâcon, traduits à sa barre sous la prévention d'avoir toléré, comme président et secrétaire de club, un discours du citoyen Ordinaire, renfermant, suivant l'accusation, le délit d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement.

Le citoyen Ordinaire, non comparant, a été condamné à deux ans de prison par défaut. A sameni 8, la troisième affaire.

— Nous lisons dans le *Censeur de Lyon* :

« On nous rapporte le fait suivant qui a bien sa signification. Hier, après le jugement rendu par le conseil de guerre, les condamnés qui sont emprisonnés dans le fort de la Vitriolerie, montèrent en voiture pour y être reconduits provisoirement. La foule s'était amassée dans la rue Saint-Jean. Plusieurs voix crièrent : « Chapeau bas ! » A ce cri, toutes les têtes se découvrirent. »

— On lit dans le même journal :

« La maladie qui règne à l'hôpital militaire perd beaucoup de son intensité. On compte quelques nouveaux cas beaucoup moins graves que les précédents. Il n'y a pas eu de décès dans les vingt-quatre heures. »

ON NE MEURT PAS DE FAIM EN FRANCE. — Hier à 3 heures de l'après-midi, un jeune homme de 24 à 25 ans, en blouse, tombait sur la place Saint-Victor. Il fut bientôt entouré d'un groupe de curieux. — Bath ! disaient les uns, il est saoult. — Il a les mains crispées, disaient les autres, c'est un épileptique. — Mais, hasarda quelqu'un, il a faim, peut-être. — Une brave femme courut chercher un verre d'eau sucrée. Le malheureux but cette eau avec bonheur. — Qu'avez-vous ? lui dit-on. — J'ai faim. — Aussitôt, on fut lui chercher du pain qu'il dévora avec une rapidité effrayante. Un ouvrier, après avoir fait une petite collecte, le conduisit prendre un bouillon. Ce malheureux n'avait pu, depuis huit jours, trouver le moindre travail ; il n'avait pas mangé depuis 60 heures !...

La première série des estampes démocratiques de la citoyenne Goldsmid vient d'être complétée par l'*Anniversaire de la République universelle, ou le Triomphe*. Ce tableau, riche de composition et d'une exécution parfaite, résume en quelque sorte les trois autres qui l'ont précédé. En effet, le *Jugement de Dieu* annonce la chute de toutes les monarchies ; la *République universelle* figure l'union indispensable de tous les peuples, sous la bannière de la démocratie ; le *Marché sous la République universelle* constitue leur solidarité. Le *Triomphe*, qui clôture cette belle série, en réunissant sur un même monument les noms des grands martyrs de la liberté, rappelle le pacte d'union qui doit exister entre le passé et l'avenir de la révolution.

Dans ces quatre tableaux l'auteur s'est inspiré de la paix, de la fraternité, du progrès universel. Point de batailles, point de scènes sanglantes, tout y respire le calme, la joie, la félicité. Certes, ce mode d'enseignement doit obtenir d'immenses résultats, et tous les démocrates se feront un devoir de les posséder et de les propager.

Dépôt à la Propagande, 1, rue des Bons-Enfants.

CONCERTS.

CASINO-PAGANINI, rue de la Chaussée-d'Antin, 11. Demain dimanche, à deux heures, grande fête musicale de jour, dans laquelle on entendra le *Bohémien* et *Mlle Marie*, par Darcier ; variations sur *Ah ! vous dirai-je maman*, par Mme Danterny. Les *Cris de Paris*, scène comique par Mayer. Prière de la *Muette*, par les Enfants de Paris. Tombola de joujoux, bonbons, albums. — Prix d'entrée, 2 fr. Billets de famille pour quatre personnes, pris à l'avance chez Bernard-Latt, 5 fr.

SALLE DE LA FRATERNITE, rue Martel, 9. — Aujourd'hui samedi, à 8 h. 1|2, concert populaire. Par extraordinaire, le *Bohémien*, *Ma Vigne*, par Darcier ; les *Gueux*, par les Enfants de Paris ; *Titi à Robert-le-Diable*, par Mayer. Le piano sera tenu par Ferdinand Ferret. — Prix : 30 cent. ; tribunes réservées, 50 centimes.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS.......... Un an 20 f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.
DEP. ET ETRANG. sans surtaxe.... » 32 » 17 » 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme ; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr. ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

Bourse du 7 décembre 1849.

Les affaires étaient assez actives, et des ventes importantes ont eu lieu par suite de réalisations. Hier, malgré la baisse occasionnée par la nouvelle répandue que le président était indisposé, de forts spéculateurs ont constamment acheté, et aujourd'hui que le *Moniteur* annonce que M. Louis Bonaparte est rétabli, on a remarqué que les acheteurs de la veille étaient les vendeurs d'aujourd'hui. Question d'agiotage. On a détaché le coupon semestriel du 3 0|0.

A terme, le 3 0|0 ferme avec 20 c. de hausse à 56-20, coupon détaché ; le 5 0|0 a haussé de 05 c. à 91, après avoir flotté pendant toute la bourse de 91-10 à 91-25. Les primes se traitaient fin courant sur le 3 0|0 de 56-60 à 56-55 dont 1 ; sur le 5 0|0 de 91-45 à 91-35 dont 2, de 91-80 à 91-55 dont 1, et de 92-20 à 92 dont 50 c. ; fin prochain de 92-25 à 92-20 dont 2, de 82-90 à 92-75 dont 1, et de 93-50 à 93-40 dont 50 c. L'emprunt du Piémont s'est élevé de 20 c. à 84. Reports du comptant : 3 0|0 20 c. ; 5 0|0 de 30 à 25 c.

AU COMPTANT. Le 3 0|0, ouvert à 56, en jouissance du 22 décembre, s'est élevé à 56-10, pour fermer à 56-05, avec hausse de 10 c. ; le 5 0|0 a haussé de 10 c. à 90-80. après avoir débuté à 91, plus haut cours. Les actions de la Banque de France ont fléchi de 2-50, à 2425, après avoir ouvert à 2430. Les obligations de la ville de Paris, anciennes, 1310 fr. ; nouvelles, 1165, sans affaires ; celles de la Seine, 1080.

CHEMINS DE FER. En hausse, celui de Rouen, de 11-25 ; celui de Vierzon, de 7-50 ; celui du Nord, de 6-25 ; ceux du Havre et de Bordeaux, de 2-50 ; ceux de Bâle, de l'Est et de Nantes, de 1-25. En baisse, ceux de Versailles, rive droite et rive gauche, de 1-25. Les obligations de Saint-Germain, nouvelles, 875 ; celles d'Orléans, anciennes, 990 ; celles du Havre, nouvelles, 830. Les éventualités de Lyon à Avignon ont fait 18 ; celles de Bordeaux à Cette, 22 ; celles de Fampoux, 29-25.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt du j.
Trois 0/0....................	57 50	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)..........	•• ••	•• ••	•• ••	•• ••
Cinq 0/0....................	91 ••	91 30	91 ••	91 05

7 déc. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.		Espag. dette active.	23 1/8
3 0/0 j. du 22 juin...	57 45	— — 3 0/0...	39 1/2
5 0/0 j. du 22 mars.	90 80	— Dette intér....	39 3/8
VALEURS DIVERSES.		Naples, récép. Roth.	91 25
Banque de France.	2425 ••	Romain, emprunt...	80 •/•
Ob de la Ville, anc.	1310 ••	Haïti, emprunt......	••• ••
— — nouv.	1165 ••	Piémont, emprunt.	950 ••
Oblig. de la Seine..	1190 ••	— Nouveau.	900 •/•
— St-Germ. 1842.	965 ••	Rente 3 0/0..........	83 ••
— Versailles......	810 •	Lots d'Autriche.....	405 ••
— Orléans. 4 0/0.	990 ••	2 1/2 hollandais...	55 ••
— Nouvelles.	975 ••	CHEMINS DE FER.	
— Rouen, 4 0/0...	732 50	Saint-Germain......	393 ••
— Nouvell., 1849.	900 ••	Versailles, r. d.....	206 75
— Havre j. mars.	745 ••	Versailles, r. g.....	165 ••
— Nouvelles.	840 ••	Orléans à Paris....	780 ••
— Marseille.......	930 ••	Rouen..............	531 25
— Orléans. jouis.	400 ••	Havre..............	237 50
Quatre-Canaux......	1000 ••	Avignon-Marseille	217 50
— Jouissance.	•• ••	Bâle..............	102 75
Bons du Trésor.....	6 0/0.	Centre............	[illegible]
Forges Aveyron. ...	3000 ••	Boulogne..........	180 ••
Monceau-s.-Sambre	1500 ••	Bordeaux..........	4'5 ••
Nord (hauts four.).	900 ••	Nord..............	451 50
Charbon belge.......	325 ••	Strasbourg........	330 75
Zinc V.-Montagne.	2725 ••	Nantes............	278 75
— Stolberg.	325 ••	Monter. à Troyes..	110 ••
Mines de la Loire...	285 ••	Dieppe Fécamp....	••• ••
FONDS ÉTRANGERS.		BOURSE DE LONDRES du 1er décembre.	
Belg. 5 0/0 1840...	97 •/•	3 0/0 consolidés...	96 •/•
— 5 0/0 1842...	97 •/•	3 0/0 au 12 déc....	96 • •
— 4 1/2........	87 •/•	TAXE DU PAIN.	
— 3 0/0........	65 1/4	1re qualité le kilo...	27 c
— 2 1/2 0/0......	49 1/4	2e — —	20
— Banque......	710 ••		
— — 1841.	1020 •/•		

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 8 décembre.

THEATRE DE LA NATION. —
THEATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Le Testament.
ITALIENS. — Lucia di Lammermoor.
OPÉRA-COMIQUE. — La Fée aux Roses.
ODÉON. — François le Champi.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Le Comte Hermann.
VAUDEVILLE. — L'Impertinent, Malbranchu, Daphnis.
GYMNASE. — La Exclica, l'Etoile en plein midi.
THÉATRE DE LA MONTANSIER. — — Ah ! que l'plaisir d'être papa, 2 sans-culottes, Voyage, le Tigre.
VARIÉTÉS. — La Vie de Bohème, la Petite cousine.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Les 48 danseuses viennoises, les Trois Fêtes.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Un de plus, un Homme traqué.
AMBIGU-COMIQUE. — La Jeunesse dorée.
GAITÉ. — Les Belles de Nuit, l'Ouvrier.
THEATRE-NATIONAL. — Les Pilules du Diable.
FOLIES. — L'Enlèvement de Djanir.
THEATRE CHOISEUL. — Compère Guillery, Bouillir et Rôtir.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 268. Dimanche 9 décembre 1849.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS. [illegible]

DÉPARTEMENTS
Trois mois . . . . . . 9 f.
Six mois . . . . . . 17 f.
Un an . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION [illegible]

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE DU CAPITAL, DU TRAVAIL ET DU TALENT.

PARIS, 8 DÉCEMBRE.

Assemblée nationale.

[illegible]

Sous quelque face qu'elle se présente, c'est toujours la même question qui s'agite, c'est toujours la lutte entre la vieille société et la société nouvelle, entre le passé et l'avenir.

Hier, la vieille société repoussait le principe d'association qui sera la loi de l'avenir; aujourd'hui elle a repoussé l'abolition de la peine de mort, parce que, dans l'avenir, toute peine de mort sera abolie.

La loi du passé est la loi de contrainte : la loi de l'avenir sera la loi de liberté et d'attrait.

La liberté et l'attrait ont-ils besoin de bourreau pour se faire obéir? Non; mais la contrainte en a besoin. Un écrivain catholique distingué a dit que le bourreau était le véritable roi de la société. Il eût poussé la logique jusqu'au bout, s'il eût [illegible] déclarer qu'il était le Dieu de l'univers; car n'en était-on pas venu jusqu'à placer le bourreau dans le ciel, et à faire de Dieu lui-même le plus féroce et le plus implacable de tous les tourmenteurs?

D'anciens dogmes orientaux sur l'épuration des âmes après cette vie, ont, en se matérialisant, produit l'enfer païen et l'enfer du moyen-âge, dans lesquels, surtout dans le dernier, Dieu se plaît à infliger des tortures infinies à ses créatures, pour se venger de leurs [illegible].

On prétend que l'Église romaine tend à modifier ce dogme et à remonter aux sources orientales [illegible] [illegible]

[illegible]

devant laquelle ils sont en adoration,... par suite ne pourraient-ils pas se hasarder, ne fût-ce que quelques instants, à penser à la possibilité d'une autre forme sociale où l'attrait remplaçât la contrainte, et qui alors méritât un peu mieux le nom de divine, que quelques aveugles entêtés ont donné à la forme moderne de la civilisation?

Mais ce serait peut-être trop exiger d'eux; en tous cas, l'Assemblée n'a pas voulu laisser planer le moindre soupçon sur la légitimité de la peine de mort, qu'elle regarde comme la base, comme la sauvegarde de la société, et elle a repoussé la prise en considération de la proposition de M. Laroche, s'en tenant à l'observation du catholique romain, M. de Larochejaquelein, qui a apporté la Bible sur la tribune, et a fait voir que la peine de mort était prononcée par le *Deutéronome*. A quoi le calviniste M. Coquerel a répliqué que l'Evangile n'avait rien dit de semblable, et que c'était son esprit qui devait l'emporter sur celui des vieux livres juifs. Mais l'Evangile est devenu suspect depuis quelque temps; il est suspect de socialisme. Aussi la réponse de M. Coquerel a-t-elle fait peu d'impression sur la droite de l'Assemblée, et la loi du *Deutéronome* a été maintenue.

Deux orateurs ont réclamé le maintien de la peine de mort, *à cause des doctrines funestes* que le Socialisme propage.

NOUVELLE LEÇON POUR LE POUVOIR.

L'*Almanach de Proudhon* pour 1850, traduit en cour d'assises dans la personne de son éditeur, à l'occasion d'articles signés Greppo, Nadaud, Pyat et [illegible], vient d'être acquitté par le jury de la Seine sur une chaleureuse plaidoirie de Jules Favre.

Vous êtes donc de bien mauvaise foi!

L'*Ordre*, journal de l'honnêteté, de la bonne foi, de toutes les vertus politiques, civiles et religieuses, attaque et repousse l'impôt sur le capital; [illegible] dans son droit. Mais ce qu'il y a de curieux, ce sont les arguments moraux qu'il [illegible] pour faire la guerre à M. de Girardin et à l'impôt sur le capital, « le plus immoral de tous les impôts. »

Or, quelle est la morale, la véritable morale en matière d'impôt? C'est d'épargner le faible, les [illegible], et de s'adresser au fort, aux riches [illegible].

C'est, aux époques de crise financière, surtout, qu'on doit demander aux personnes qui jouissent d'une fortune réalisée une partie de leur avoir; c'est, aux jours [illegible] de détresse du trésor public, qu'il faut chercher au nom de la Loi, [illegible]

s'est concentrée, ne l'oubliez pas, messieurs les *moralistes*, la richesse de la France, c'est-à-dire du travail depuis quinze siècles.

Vous dites « que l'impôt sur la *rente consolidée* est une *spoliation*, un abus immoral de la force. » Mais, de grâce, n'y a-t-il pas spoliation, spoliation barbare, inique, flagrante, à frapper d'impôt les matières de première nécessité, et à empêcher le pauvre d'assouvir sa faim?

Spoliation pour spoliation, puisque vous tenez à votre mot, mieux vaut la première que la seconde, mieux vaut diminuer les *jouissances* de quelques-uns que d'augmenter les *privations* des masses.

Et plus loin, la feuille morale et de l'ordre ajoute, en parlant des valeurs, « qu'il sera *facile de soustraire à l'impôt*, capitaux circulants, argent monnayé, billets à ordre, obligations, actions au porteur, titres sur les fonds étrangers, créances de diverse nature; »

« Par quel moyen découvrir l'argent et les autres valeurs dissimulées? La *préemption*, c'est-à-dire, le *droit de saisie*, moyennant paiement de la *valeur déclarée*. Mais qu'est-ce que la préemption, pour des valeurs *volontairement* dissimulées, si ce n'est la *confiscation*, et la confiscation par suite de la délation? Admettons tout cela pourtant, et voyons comment on s'y prendra pour découvrir les déclarations incomplètes. Viendra-t-on vérifier nos caisses, fouiller nos secrétaires, saisir nos papiers, sonder nos murailles?... Nul pouvoir n'oserait [illegible]. »

Et pourquoi pas, messieurs les moralistes, ne fouillerait-on pas vos secrétaires, vos caisses, si votre avarice et votre rapacité vous poussent à tromper l'Etat, à voler la chose publique, en cherchant à jouir des avantages que vous procure la société, sans en supporter les charges?

L'Etat vous demandera d'abord une déclaration sincère; sera-ce sa faute si vous le frustrez; sera-ce sa faute si la notoriété publique signale les fraudeurs à la justice de l'Etat.

Et puis, messieurs les moralistes, est-ce que le fisc et les douanes ne vous fouillent pas? vous êtes-vous élevés souvent contre leurs actes, avez-vous cherché à mieux asseoir les relations commerciales de peuple à peuple, les revenus municipaux dans nos villes? n'êtes-vous pas les partisans de l'impôt sur les boissons, le plus tracassier de tous les impôts? Eh! mon Dieu non! Tant que vous n'avez pas craint pour votre très sincère cassette, vous n'avez pas soufflé mot; aujourd'hui, vous comprenez que le capital [illegible] bientôt [illegible], et vous revirez, vous invoquez la morale espérant détourner l'orage, vain espoir! La véritable morale, la charité évangélique est contre vous, et, bon gré malgré, l'impôt viendra frapper votre portefeuille; comptez là-dessus.

Il y a plus, tout en ayant peur pour sa cassette et celle de ses amis, l'*Ordre* voudrait faire bonne contenance, et effrayer à son tour l'Etat; voici comme il s'y prend :

« Au reste, hâtons-nous de le dire, dès que cette guerre aux capitaux serait déclarée, les capitaux circulants s'échapperaient par toutes les voies, et iraient, quoi qu'on en dise, chercher à l'étranger une sécurité et des profits qu'ils ne trouveraient plus chez nous. »

En vérité, voilà une belle menace. On voit bien que l'*Ordre* tourne au *Constitutionnel*, qu'il se fait vieux et mauvais ermite. Eh quoi! croyez-vous donc, messieurs les hommes d'Etat, que la société française a grand besoin des capitaux qui voudraient s'expatrier et aller jouir ailleurs de l'usure et de l'agiotage? Vous vous trompez. — Rappelez-vous bien ceci : Le jour où l'impôt sur TOUS les capitaux viendra, dans sa justice, frapper la richesse et la contraindre à participer aux charges publiques, ce jour verra l'inauguration de grands principes et de grandes idées. Or, les hommes qui connaissent la loi de la formation de la richesse savent parfaitement que la France, la France travaillante et militante, la France qui produit et qui nourrit, n'a pas besoin de vos capitaux pour créer de nouvelles richesses. Emportez votre cassette si vous le voulez, et la France n'en sera que plus grande et plus glorieuse, le peuple mieux nourri, mieux vêtu, mieux logé.

A nous le travail, à vous l'usure!
A nous la liberté, à vous le monopole!
A nous l'avenir, à vous le passé!

PRISE DE ZAATCHA.

(*Extrait du Moniteur algérien.*)

Alger, le 3 décembre 1849.

Nous recevons à l'instant la nouvelle de la prise de Zaatcha. Le 26 novembre, à 8 heures du matin, les trois brèches [illegible] par le canon et la sape, [illegible] trois colonnes de 800 hommes chacune, ayant à leur tête MM. les colonels de Barral et de Canrobert, le lieutenant-colonel de Lourmel, [illegible] Bourbaki, [illegible] don de troupes, l'investissement encore [illegible].

Si l'élan de nos troupes a été admirable, la résistance [illegible] Zaatcha a été tout ce que promettait la défense meurtrière qui nous retenait, depuis six semaines devant ses murs.

En moins d'une heure, toutefois, les rues et les terrasses [illegible] occupées; mais il ne se bornait pas la rude tâche de la [illegible] ce [illegible] faire le siège des rez-de-chaussée où il s'était retranché [illegible] [illegible]

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DIMANCHE 9 DÉCEMBRE 1849.

CAUSERIES.

Causons donc!...

— Oh! monsieur, il est [illegible] de causer, en robe de chambre, renversé dans son fauteuil et les pieds sur les chenets, tandis que la bise siffle dans l'escalier [illegible] [illegible]

Et songez donc quelle [illegible] [illegible]

Pas d'interlocuteur [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] de geste et de [illegible]

De nos jours [illegible] ne discute [illegible]

La presse française, renommée pour son urbanité, [illegible]

[illegible] l'opinion.

Non pas que je prétende [illegible] [illegible]

[illegible] un peu furieux de temps en temps, quand on voit les [illegible] d'hydrophobie chronique.

[illegible]

Il est vrai que, [illegible] [illegible]

[illegible] l'Académie.

[illegible]

[illegible], conseils de guerre et sergents de ville, et une *République*, — même honnête, — doit nécessairement différer quelque peu du sens [illegible] général à l'expression [illegible].

Il est vrai que, [illegible] académiciens prennent le temps de réfléchir.

Depuis neuf ans qu'ils ont commencé ce précieux dictionnaire, ils [illegible]

J'ouvre mon dictionnaire de poche; je compte les [illegible] l'alphabet.

[illegible]

[illegible] nous rassurer sur ce point.

[illegible] proportionnés aux forces [illegible]

[illegible]

[illegible] vingt dix-neuf.

Si je tiens [illegible] compte des neuf années déjà consommées, [illegible]

[illegible] de travaux.

[illegible] unitaire de tous les habitants du globe.

[illegible]

Dès le [illegible], que le Dictionnaire de l'Académie [illegible] de notre époque, [illegible]

[illegible], je ne serais pas du tout flatté de me trouver [illegible]

Pas un des fanatiques compagnons de Bouzian n'a demandé quartier ; tous, jusqu'au dernier, se sont fait tuer les armes à la main. Plus de 800 cadavres jonchant le sol, témoignaient assez de l'acharnement de la dernière lutte dont Zaatcha venait d'être le théâtre.

Bouzian, ses deux fils et le chérif Si-Moussa, l'ancien agitateur du sud de Médéah, qui depuis quelques jours s'était jeté dans la place, poursuivis de maison en maison, s'étaient retirés dans celle de Bouzian lui-même, où ils opposèrent une résistance désespérée. La mine nous ouvrit enfin leur retraite, et dans ce moment suprême, ils trouvèrent la mort. Pour qu'il ne restât aucun doute aux Arabes, sur le sort justement mérité des principaux fauteurs de l'insurrection, leurs têtes furent exposées dans le camp de M. le général Herbillon.

Nous avons eu de notre côté, 30 à 40 hommes tués et 150 blessés.

Parmi les tués nous avons à regretter : MM. Lapeyruse, capitaine aux tirailleurs-indigènes, Rosetti, sous-lieutenant au 1er spahis, et Reignac, lieutenant aux zouaves.

Les officiers blessés sont : MM. le lieutenant-colonel de Lourmel, légèrement; Toussaint, capitaine au 1er spahis, gravement; de Laurencez, chef de bataillon aux zouaves; Berthieu, capitaine au 38e de ligne; Lacroix, capitaine aux zouaves, et Levaillant, sous-lieutenant au 8e de chasseurs à pied.

Empoignez le Socialisme !

L'article suivant est publié dans l'*Union républicaine*, journal de Saintes :

« Nous recommandons spécialement à tous nos confrères de Paris et de la province les instructions ci-dessous, qu'un heureux hasard a mis dans nos mains, et qui émanent du cabinet de M. le ministre de la guerre.

» M. d'Hautpoul, remontant aux traditions policières de la restauration, attribue à la gendarmerie le rôle d'espionnage de la très sainte congrégation. Suivant lui, l'*esprit public* doit être *l'objet des remarques de la gendarmerie*, elle doit *observer les actes et les tendances des agents du gouvernement.* Pour cela, les rapports des officiers ne suffisent plus, les rapports des *sous-officiers* sont exigés. M. le ministre NE VEUT RIEN IGNORER. C'est à lui, A LUI SEUL que ces renseignements doivent parvenir, et pour bien faire comprendre à ses agents la nature des services qu'il attend d'eux, il les prie de se reporter par la pensée à l'époque à laquelle *Moncey*, premier inspecteur général de la gendarmerie, *avait dans ses mains* UNE POLICE plus forte que celle de *Fouché*.

» Ainsi, voilà qui est bien entendu, la délation est organisée jusque dans le plus petit bourg, où le brigadier de gendarmerie est transformé en espion et en dénonciateur, et pour serrer plus étroitement autour des consciences rebelles les mailles de ce réseau d'espionnage, on fait intervenir *les justes récompenses que le président est disposé à donner*, et on parle *de sévir avec une* PROMPTE JUSTICE *contre ceux qui ne comprenant pas leur mandat, ne sauraient pas remplir* CONVENABLEMENT *l'importante mission qu'on leur confie.*

Et tout cela pour *combattre le Socialisme*, ce thème éternel des exploiteurs et des niais, cette mystification solennelle de tous nos grands hommes d'état !

Nous citons, laissant à la conscience générale le soin de frapper de son jugement la pièce qu'on va lire :

Suit la publication d'une pièce dont voici l'intitulé :

Paris, 12 novembre 1849.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.—CABINET DU MINISTRE. — TRÈS CONFIDENTIELLE.

Faute d'espace, nous nous contenterons d'en reproduire un passage intéressant.

Il n'est pas nécessaire que l'esprit public soit agité pour devenir l'objet des remarques de la gendarmerie, on doit l'observer dans son état habituel, et calculer l'influence qui pourrait être exercée dans chaque localité, si les ennemis de l'ordre tentaient de l'y troubler : il est utile surtout d'observer *les actes et les tendances des agents du gouvernement.* Je désire, en conséquence, qu'il me soit adressé directement, par tous les officiers de gendarmerie et même par les commandants des brigades, une suite de rapports *non périodiques*, contenant toutes les remarques qu'ils croiraient devoir me soumettre et tous les faits qu'ils jugeraient nécessaire de me signaler, d'après les indications qui précèdent, pour me mettre en mesure *de combattre le* SOCIALISME, d'arrêter les progrès qu'il tente de faire dans les campagnes et d'assurer la sécurité publique, plutôt en prévenant les désordres à naître, qu'en réprimant ceux qui surgissent.

Il n'est pas possible, je le sais, d'exiger des sous-officiers commandants des brigades des rapports complets et répondant aussi bien à mes vues que ceux des officiers; mais j'exige néanmoins d'eux ces rapports directs, parce que je veux ne rien ignorer; il conviendra toutefois que leurs investigations soient conduites avec réserve et prudence; vous devrez, à cet égard, les diriger, les éclairer, et *ne leur donner de ces instructions que celles qui sont en rapport avec leur intelligence et le degré de confiance que vous pouvez avoir dans la discrétion de chacun d'eux.*

Impôt des Boissons.

Comment la réaction, qui a su porter un coup si dangereux à la République en exploitant l'impôt des 45 centimes, ne comprend-elle pas qu'elle se perd elle-même et qu'elle ouvre un abîme en voulant rétablir l'impôt des boissons ? Les avertissements ne manquent pourtant pas. Hier, la *Voix du Peuple* montrait, dans le rétablissement de l'impôt, le germe d'une révolution sociale. Ce journal reproduisait une observation que nous avons déjà formulée. Il annonçait qu'une levée en masse de paysans déconcerterait tous les projets des socialistes. Les paysans les plus exaltés, les plus dangereux, ne sont pas socialistes, mais *partageux*. Ce sont les mensonges, les calomnies effrontées du grand parti de l'ordre qui ont créé cette nuance nouvelle de l'opinion. Aucune école socialiste ne propose le partage des terres; mais, pour rendre le socialisme odieux au petit propriétaire des campagnes, on a prêté impudemment cette idée de partage à tous les démocrates avancés. Les paysans ont pris au mot le mensonge réactionnaire ; loin de les effrayer, comme on l'espérait, l'idée en certains pays, où la grande propriété s'est maintenue, leur a semblé fort attrayante, ils ne demandent plus qu'à partager les biens du riche; le calomniateur est sur le point d'être puni par sa calomnie, enfantant une Jacquerie, comme les dents du serpent mythologique se changeaient en hommes armés.

Une pareille lutte doit être prévenue par tous les efforts de la presse indépendante ; il faut que le péril soit signalé de toutes parts. Nous lisons dans la *Presse* d'aujourd'hui :

« Les actes se succèdent. Quels actes ! *Rétablissement de l'impôt sur les boissons ; — rétablissement du système des zones appliqué à la taxe des lettres ; — rétablissement du timbre sur les journaux.* Ce n'était donc pas assez de trois révolutions ! On chercherait tous les moyens d'en légitimer une quatrième, que l'on n'en trouverait pas d'autres ni de plus sûrs !
» On avait à choisir entre ces deux systèmes :
» Diminuer les dépenses ;
» Aggraver les impôts.
» C'est ce dernier système qu'on a choisi. »

Le même journal fait ensuite une proposition que nous appuyons vivement pour notre part :

« Au moment où la question fondamentale de l'impôt va être portée à la tribune de l'Assemblée nationale, à l'occasion de la résurrection de l'impôt des boissons, ne serait-il pas opportun et utile qu'une réunion eût lieu entre tous les journaux qui sont pour l'impôt unique, afin que, d'accord sur le but, on ne se divisât pas sur le moyen ? »

Nous avons raconté les manœuvres électorales dont plusieurs casernes de Paris ont été le théâtre, et qui avaient pour objet de préparer dans le département du Haut-Rhin le succès de trois candidats bien pensants. L'un des candidats désignés, M. Emile Dollfus, écrit au *National* une lettre dont voici le passage le plus essentiel :

« Je déclare de la manière la plus formelle que j'ignore complètement ce qui se passe ou a pu se passer dans les régiments de la garnison de Paris ou tous autres ; que je suis enti[illegible]ment étranger à toute mi[illegible] quel[illegible]que [illegible] aurait [illegible] être [illegible] à quel [illegible] que [illegible] que je décli[illegible], au besoin, [illegible] cet [illegible], [illegible] espèce de [illegible]cation ou de [illegible]. »

Nous ré[illegible]rons [illegible] comme le *National*, que nous donnons acte à M. Dollfus de sa déclaration et que [illegible] peut être personnellement fort étranger au scandale qui vient d'éclater dans les casernes, et qui a révolté les soldats ; mais les faits eux-mêmes sont constants pour nous comme ils le sont pour le *National* et pour la *Réforme*.

La maladie dont M. Thiers est atteint depuis plusieurs jours, a produit aujourd'hui une vive sensation à l'Assemblée, par la gravité qu'elle vient d'atteindre.

M. Thiers est atteint d'une inflammation à la voûte palatine. Les médecins parlaient d'une opération à la langue et à la joue, qui sont enflées de manière à inspirer les plus vives inquiétudes. L'honorable membre a demandé aujourd'hui un congé, motivé sur cet état grave de sa santé. (*Patrie.*)

LE RÈGNE DES BLANCS.

Nous lisons dans la *Liberté* :

On donne comme à peu près certaine la nomination de M. Castel-Bajac à l'ambassade de Saint-Pétersbourg, en remplacement du général Lamoricière.

Tout le monde sait que M. de Castelbajac professe le plus pur légitimisme ; mais on a sans doute oublié certains faits dont M. Lahitte a dû pourtant garder le souvenir, bien qu'il ait proposé cette nomination au président de la République.

Nous voulons parler d'une de ces scènes odieuses de 1815, dans laquelle le père de M. de Castelbajac a joué un si triste rôle.

Le 27 octobre 1815, M. Pasquier lisait à la chambre un rapport sur le projet de loi relatif aux propos et écrits séditieux :

« Prononçons, s'écriait-il, la peine des *travaux*
» *forcés* contre les cris, les discours et les écrits sé-
» ditieux proférés ou publiés isolément ;
» *La mort*, s'ils sont concertés ;
» *La peine des parricides*, s'ils sont suivis d'ef-
» fets. »

Une législation aussi implacable était bien faite pour satisfaire les haines les plus aveugles, les ressentiments les plus vifs voués aux hommes du régime impérial. Elle ne suffit pas à la ferveur royaliste ou plutôt à la rage haineuse de M. de Castelbajac.

Il se lève, et, de concert avec deux de ses collègues, il propose, avec la plus vive insistance, d'appliquer *la peine de mort* à tout individu convaincu d'avoir *arboré le drapeau tricolore !*

« Eh quoi ! s'écrie l'un des trois honorables, on
» ne punirait pas de mort l'érection de ce drapeau
» *abominable* que je ne veux pas nommer, tant son
» nom me *répugne à prononcer et me révolte !* »

Tandis que M. de Castelbajac fils est envoyé à l'étranger pour y faire respecter le drapeau tricolore, M. de Noailles lit à l'Académie, le jour de sa réception, une leçon d'histoire contemporaine dans le goût de M. de Falloux et du père Loriquet. Il déplore la chute du trône de Saint-Louis, déclare que M. de Châteaubriand fut appelé sous les drapeaux de l'étranger *par le point d'honneur*, appelle les balles des républicains français *les balles ennemies*, s'écrie avec orgueil : *Nous, fils d'émigrés !* et dit aux académiciens : *Votre empire*, afin d'éviter cette formule consacrée, même sous l'ancien régime : *la république des lettres !*

Rigueurs officielles.

On sait que le ministère du Message, en rendant à la liberté 700 détenus de Belle-Isle, a déclaré que les 500 transportés exceptés de cette amnistie étaient des rebelles incorrigibles ou des hommes frappés antérieurement par la justice.

Parole de ministre n'est point parole d'Evangile, nous en attestons les souvenirs laissés à la [illegible] par MM. Duchâtel, Odilon Barrot et de [illegible]ux ; [illegible] en prenant à la lettre l'assertion de M. Ferdinand Barrot, il en résulterait seulement qu'il y aurait parmi les transportés quelques hommes, en nombre minime peut-être, ayant des condamnations pour des motifs politiques ou autres ; le gouvernement ne s'expliquant pas. [illegible] bien, avec une mauvaise foi impudente, avec une cruauté froide que rien ne peut toucher, les journaux de la réaction ont chanté subitement sur tous les tons que les 500 malheureux détenus encore à Belle-Isle, après dix-huit mois de captivité sans jugement, et dont les familles périssent de misère, étaient TOUS des repris de justice. Il y a plus, à la honte de notre temps, nous avons lu des articles envenimés contre LES 500 FORÇATS DE BELLE-ISLE.

Ces noires calomnies ont réagi sur les déterminations du monde officiel; tandis que la presse républicaine sommait en vain le gouvernement de publier les noms et les crimes des *repris de justice* de Belle-Isle, M. Ferdinand Barrot, heureux du succès qu'avait obtenu un mot si habilement lancé dans la circulation, proposait d'ajouter des rigueurs nouvelles à la transportation en Afrique, qui devait être le sort définitif de ces malheureux. Même aux temps de l'administration du général Cavaignac, alors que le sang et les ruines de Juin fumaient encore, que les passions avaient une excuse, le gouvernement avait promis aux transportés que leurs familles pourraient les rejoindre aux frais de l'Etat. M. Ferdinand Barrot, défenseur de la moralité, de la famille, trouve aujourd'hui que ce serait une trop grande douceur *puisqu'il y a parmi les 500 transportés des repris de justice.*

Voici la proposition soumise par le ministre à la commission chargée de cette affaire :

Un pouvoir discrétionnaire serait laissé au gouvernement quant au transport des familles des détenus, qui ne serait plus de droit, qui serait désormais accordé comme récompense de la bonne conduite des transportés.

Cette cruauté ne suffit pas à la commission, dont le rapporteur, M. de Crouseilhes, demande purement et simplement que les cinq cents prisonniers, au lieu d'être transportés en Afrique et réunis à leurs familles, soient maintenus à Belle-Isle et y pourrissent indéfiniment.

(Puisqu'il y a *des repris de justice !*)

De cette conclusion, nous rapprocherons ce passage d'une lettre, adressée au *Temps* par le transporté Gabriel Hugelmann :

Ceux qui resteront à Belle-Isle, a dit le ministre, sont des repris de justice et des rebelles ! Que cette seconde qualification désigne quelques nobles âmes toujours prêtes à se révolter contre un système atroce, chacun le comprendra, et je revendique ici l'honneur insigne d'être classé dans cette catégorie; mais que nous laissions planer sur plus de quatre cents innocents le soupçon déshonorant qu'on cherche à appeler sur leur tête, c'est ce que je repousse avec énergie ; c'est ce qui ne peut pas être !

Je défie le ministre de me prouver que la plupart de ceux qui restent à Belle-Isle, de par le bon vouloir de ses deux dictateurs, soient des repris de justice; je le somme de me démentir ! — S'il recule devant ce défi, et il reculera, j'en suis sûr, la France devra reconnaître que la franchise, la justice et la clémence n'existent pas plus dans le cabinet nouveau que dans ce cabinet qui avait présenté la loi cruelle de la transportation !

J'ai près de moi plusieurs jeunes hommes attendus par leurs épouses, plusieurs pères de famille attendus par leurs enfants. Aucun de ces hommes n'est rebelle, aucun de ces hommes n'a fait une heure de prison pour délit honteux. Cependant, ils sont condamnés ; ils vont rester, et Dieu sait quelle sera la douleur de ceux qui les attendent à Paris!

Des hommes honorables, des citoyens appartenant à la presse, au barreau, sont compris, ainsi que moi,

---

ver de l'Académie.

Du reste, j'avoue que je me demande depuis longtemps à quoi peuvent servir les académies actuelles, sans parvenir jamais à m'adresser une réponse qui me satisfasse.

L'Académie des lettres travaille à sa grande œuvre, comme vous voyez ;

L'Académie des sciences, qui a bafoué la vapeur, s'évertue encore de nos jours à chasser de France tous les inventeurs assez audacieux pour trouver des choses que les savants officiels n'ont pas jugé à propos de découvrir ;

L'Académie de médecine approuve la pâte Regnault, et repousse l'homéopathie et le magnétisme ;

L'Académie des sciences morales, ce corps à la fois sentimental et érudit, a entrepris la fourniture des petites brioches de la rue de Poitiers. On sait que le four a été complet. Les brioches aplaties, malgré les réclames qui les avaient chauffées, ont dégénéré en galettes bonnes tout au plus à être abandonnées aux bêtes. La plupart sont revenues à leurs auteurs.

Franchement, tout cela ne justifie pas suffisamment les palmes dont chacun de ces immortels décore, dans les grandes cérémonies, le collet de son habit à la française.

L'anniversaire du 10 décembre va fournir aux fracs brodés du civil et du militaire une de ces solennelles occasions de s'exhiber au grand jour des lustres et des bougies.

Six mille invitations ont été lancées dans Paris pour le bal officiel offert par l'Hôtel-de-Ville à la présidence.

Les diplomates préparent leurs crachats ; les militaires arborent leurs panaches ; les dames fouillent dans leurs écrins, et les gardes-républicains fourbissent leur casque.

Il paraît que ce sera magnifique.

M. Berger ménage, dit-on, à ses invités de charmantes surprises musicales.

On parle surtout d'un quadrille à grand orchestre, intitulé : *la Prise de Rome*, qui ne peut manquer de faire sauter nos hommes d'état.

Si cette composition ne les ébranlait pas suffisamment, une polka nouvelle, appelée *l'Impôt des Boissons*, achèverait de les mettre en danse.

On m'affirmait, ce matin, qu'une des plus jolies femmes du faubourg Saint-Honoré, madame de B... refusait obstinément d'assister à la soirée préfectorale, dans la crainte d'y rencontrer des socialistes.

— On dit tant de mal de ces gens-là, confiait-elle tout bas à la charmante demoiselle d'O..., son amie la plus intime, que j'aurais peur de les trouver au-dessous de leur réputation. Que deviendrais-je, si je perdais la frayeur qu'ils m'inspirent ? C'est la seule illusion qui me reste.

— Tu ferais comme moi, chère bonne, dit mademoiselle d'O... qui est, assure-t-on, légèrement atteinte de l'épidémie régnante, tu te moquerais de ceux qui les craignent ; de ton mari, par exemple.

— Oh ! c'est déjà fait depuis longtemps, répondit nonchalamment madame de B...

C'est à mademoiselle d'O... qu'on attribue ce trait de présence d'esprit si fin et si gracieux, qui fit tant de bruit l'hiver dernier.

Vous vous rappelez cette fête du jardin d'hiver où la fleur de nos belles dames, transformées en marchandes, vendaient à tout venant, des rubans, des bouquets, des gants, des cravattes, des pains d'épices et des gâteaux au profit des pauvres de Paris.

Mademoiselle d'O... tenait une petite boutique de pain d'épices et de croquignolles. Avec ses grands cheveux blonds bouclés, ses doux yeux bleus, son regard à la fois affable et malin, c'était bien la plus jolie marchande qui eût jamais dévalisé un acheteur.

Un des beaux fils de notre jeunesse dorée, spirituel et délicat comme ils le sont presque tous... avec leurs maîtresses et leurs chevaux, s'écria en s'approchant d'elle, son lorgnon braqué :

— Quel dommage que ces beaux cheveux ne soient pas à vendre !

— Pourquoi pas, monsieur, répondit mademoiselle d'O...

Elle prit des ciseaux, coupa une de ses mèches blondes, l'enveloppa dans un petit carré de papier de satin, et la tendant au fat ébahi :

— C'est cinq cents francs, lui dit-elle.

On prétend que le jeune homme fit une légère grimace en tirant le billet de banque de son portefeuille.

Le malheureux ! si j'avais eu un million, je l'aurais donné avec joie pour cette mèche parfumée.

Mais je ne l'avais pas.

Tandis qu'on se prépare à danser à l'Hôtel-de-Ville, et que les gardes nationaux ont cessé de blanchir leurs buffleteries pour la grande revue qui n'aura pas lieu, nos représentants continuent d'interpréter la Constitution.

La majorité de l'Assemblée vient d'admettre, à une troisième discussion, la proposition du vote à la commune.

Nul doute que cette interprétation du vote au canton prescrit par le pacte fondamental, ne soit acceptée à un grand nombre de voix.

Décidément la réaction enrichit la langue française ; voici encore un mot qui, depuis le 13 juin, a acquis une signification nouvelle.

Je suis loin d'y trouver à redire ; je le considère comme beaucoup plus convenable et décent que son synonyme, et j'espère bien qu'il ne tardera point à passer du langage parlementaire dans le style habituel.

En sorte que je compte sur la satisfaction de lire quelque jour, dans une nouvelle édition de l'*Histoire de la Restauration*, par M. de Vaulabelle : — « Du
» temps où les cosaques buvaient notre vin, cro-
» quaient nos poules, volaient notre argent et *inter-*
» *prétaient* nos filles..... »

Tant pis pour l'Académie si elle se fâche. Pourquoi ne fait-elle pas son dictionnaire ?

Du reste, Paris est toujours plongé dans la plus parfaite béatitude.

Les brouillards sont à leur poste ; la pluie tombe ; les murs suintent ; on tousse dans les théâtres ; on éternue dans les concerts ; les voitures éclaboussent les piétons ; les piétons injurient les voitures ; les chevaux s'abattent ; les cochers jurent ; les femmes crient ; les enfants piaillent ; les ivrognes vous bousculent ; les marchands vous écorchent ; les restaurateurs vous empoisonnent : les agioteurs s'enrichissent ; les pauvres diables meurent de faim ; les épouses trompent leurs maris ; les maris trompent leurs maîtresses ; les soldats font la petite guerre ; les avoués ruinent leurs clients ; les médecins tuent leurs malades ; ceux-ci s'amusent ; ceux-là s'ennuient ; les uns meurent, les autres naissent ; on va, on vient ; on rit, on pleure ; et tout finit par des chansons, quand cela ne finit pas autrement.

EUGÈNE NUS.

dans la liste fatale de ceux qui restent; et nous sommes heureux de nous serrer la main en reconnaissant que les ministres ne pourront dire à nul de nous : Nos policiers vous marquèrent jadis au front!

Le procès de M. Cabet.

Nous avons toujours déploré qu'un jugement par défaut eût appliqué à M. Cabet les peines de l'escroquerie. Nous ne partageons pas les opinions de M. Cabet, nous sommes loin d'approuver complètement la marche suivie dans son entreprise de colonisation; mais l'application faite à des hommes politiques ou à des chefs d'écoles socialistes, des lois destinées à frapper et à flétrir des délits de droit commun, produit nécessairement un double effet : celui d'augmenter puissamment aux yeux des disciples le prestige et l'autorité des hommes que l'on veut flétrir; celui de discréditer quelque peu la justice humaine, en montrant qu'il ne dépend pas toujours d'elle de donner ou d'enlever l'honneur. Les débats du procès de police correctionnelle intenté à M. Cabet, ont montré en lui un homme plein de confiance dans ses projets, qui en entreprend la réalisation, témérairement peut-être, mais nullement un homme qui manque aux lois de la probité. Un seul fait a pu jeter dans certains esprits quelque nuage : on accusait M. Cabet d'avoir entraîné ses adhérents en supposant l'existence d'un traité conclu avec la compagnie Peeters, pour obtenir d'elle une concession de terrain. Si les débats avaient pu être contradictoires, si M. Cabet avait seulement eu connaissance des griefs qu'on formulait contre lui, il aurait détruit cette accusation qu'il repousse dans les termes qu'on va lire, extraits d'une lettre adressée à M. Krolikowski et datée de Nauvoo, 5 novembre :

Je ne savais pas que l'on niait l'existence du traité Peeters; si je l'avais su, je vous aurais dit que le juge d'instruction (Saint-Didier, je crois) qui m'a interrogé dans l'affaire de Saint-Quentin, a vu le traité Peeters, que Berrier-Fontaine était présent à la conclusion de ce traité, et que Paquot et autres pouvaient en avoir connaissance.

Et en *P. S.* M. Cabet ajoute :

Je viens de trouver le traité Peeters, avec plusieurs lettres de lui et une copie écrite par vous de mon acceptation du traité.

LES BUREAUCRATES AUTRICHIENS EN HONGRIE.

L'Autriche emploie tous les moyens qui sont en son pouvoir pour achever la conquête de la Hongrie. L'idée fixe du cabinet de Vienne est la centralisation c'est-à-dire l'assimilation forcée à l'élément germanique des vingt peuples étrangers à cet élément, et dont la réunion sous le sceptre de Hapsbourg forme ce que l'on appelle l'empire d'Autriche. C'est à la bureaucratie, composée d'employés allemands, que l'Autriche confie le soin de terminer la conquête commencée par ses généraux unis à ceux de la Russie, et continuée on sait de quelle manière par les bourreaux d'Arad et de Pesth. L'horreur produite par ces ennemis d'un nouveau genre, qui n'ont de militaire que l'habit, est plus grande encore que celle causée naguère par les soldats de Haynau et leurs alliés moscovites. Les soldats ne tuèrent que les individus, les bureaucrates veulent tuer la nation elle-même en lui ôtant ses usages, ses lois et son langage. A l'heure qu'il est, la vieille Hongrie a cessé d'exister, et ce sera bientôt un crime puni de la mort ou de la prison que de parler et d'écrire la langue madgyare.

Chacun proteste à sa manière contre ce nouvel état de choses : les riches qui tenaient encore pour l'Autriche, abandonnent la cour, se démettent de leurs fonctions, et émigrent ; les pauvres, dont la misère est extrême, espèrent encore en Dieu et surtout en Kossuth, que leur imagination leur représente arrivant à chaque instant devant les murs de Pesth, à la tête d'une armée turque formidable. Les récits merveilleux sur les futurs sauveurs de la Hongrie, transformés bientôt en chants populaires, se répandent avec une rapidité extraordinaire d'une extrémité à l'autre du pays. L'Autriche se venge en mettant en prison les auteurs de ces chansons quand elle peut les saisir. Les proscrits trouvent toujours un refuge assuré dans les marécages et dans les bois qui couvrent la plus grande partie de la Hongrie. Ils y forment des *guérillas* déjà nombreuses que les feuilles dynastiques de Vienne ne manquent pas de qualifier de bandes de brigands. Le plus célèbre de ces chefs de bande, Sandor, le héros de la forêt de Bakonny, porte le même nom que l'un des généraux livrés par Georgey et pendus à Arad. Qui sait si, au printemps prochain, Sandor ne sera pas en état de venger ses frères.

ITALIE.

S'il en faut croire la correspondance du *Censeur*, Bologne, la ville la plus importante des Etats romains après la capitale, Bologne, dont les Anglais ne se sont emparés qu'après un siége meurtrier, aurait été réduite à implorer le secours des Autrichiens contre le gouvernement clérical, et à préférer la domination détestée de l'Autriche à la domination papale!

Le général Baraguay-d'Hilliers devait passer une revue générale des troupes françaises à Rome le 25 novembre, il pleuvait, et la revue n'a pas eu lieu, mais il paraît que la pluie n'a été que le prétexte, et que la revue a été contremandée, parce que la population romaine s'apprêtait, dit-on, à crier *Vive la République française!* et peut-être, si le cri avait trouvé de l'écho dans les rangs de l'armée : *Vive la République romaine!*

L'imprimerie où se publiait le *Don Pirlone* (*Charivari de Rome*) a été fermée par ordre de la police. Le pape a écrit à la reine d'Espagne pour la prier de ne pas faire retirer ses troupes.

Rome, 20 novembre. — Ce matin est parti pour Naples le général Baraguay-d'Hilliers. Le cardinal Mattei est attendu, ce qui fait supposer que Pie IX ne tardera pas à rentrer. On dit que le territoire pontifical sera évacué, le 10 décembre, par les Espagnols. Dimanche prochain, le général français Baraguay-d'Hilliers reviendra de Portici ; on dit qu'il sera accompagné du pape.

LES DOUCEURS D'UN GOUVERNEMENT PATERNEL.

Nous trouvons le fait suivant dans le *Verbano* :

« Une pauvre femme de Venise qui vendait des fruits près le pont du Rialto, n'ayant pu obtenir justice d'un Croate qui lui avait volé je ne sais plus quoi, laissa échapper quelques imprécations contre les Autrichiens et ceux qui les avaient fait venir. Elle fut immédiatement entraînée sur la place, et reçut *vingt-cinq coups de bâton*. Le supplice terminé, la malheureuse se relève toute meurtrie et répète les mêmes malédictions. On la saisit de nouveau, et on lui applique vingt-cinq autres coups de bâton. Cette seconde épreuve finie, on veut la relever... *l'infortunée était morte!* »

Le duc de Modène vient d'augmenter d'un cinquième les impôts sur les immeubles, et d'un dixième sur les gabelles ; il enlève aux employés une partie de leurs émoluments.

ALLEMAGNE.

Plusieurs journaux annoncent qu'un corps de troupes autrichiennes qui se trouvait dans la Bohême, a reçu ordre de se reporter en Saxe, dans le cas où il serait appelé par le roi de Saxe pour rétablir l'ordre dans ses Etats. Cette nouvelle a produit une très grande sensation à Vienne.

— La *Gazette universelle allemande* publie le texte même de la dépêche adressée par l'Autriche à la Prusse, au sujet de la convocation de la diète de l'Etat fédératif. Cette publication réduit à sa juste valeur, c'est-à-dire anéantit complètement le démenti du *Moniteur prussien*.

Gênes, 2 décembre. — Le bruit court de la conclusion d'une alliance offensive et défensive entre l'Angleterre, la France et le Piémont,

AUTRICHE. *Vienne*, 2 décembre. — La nouvelle répandue ici que l'armée autrichienne, en Bohême, se mettrait en mouvement vers la frontière de Saxe, a produit une vive sensation.

M. DE PERSIGNY A BERLIN.

M. de Persigny est envoyé à Berlin. Pour quoi y faire? On comprend, jusqu'à un certain point, la présence à Vienne du factotum de l'Elysée, réclamant pour cause dynastique le corps du deuxième Napoléon; on comprend la présence de ce même factotum à Stockholm, où il pouvait demander, au nom du prince, son maître, la main d'une princesse suédoise ; mais encore une fois, qu'ira faire M. de Persigny, lui, agent bonapartiste reconnu, dans un royaume formé en partie de l'ancien duché du Rhin et de la Westphalie, deux des plus beaux morceaux de la France napoléonienne?

Des trois partis qui se disputent le pouvoir en Prusse, aucun ne peut sympathiser avec l'idée napoléonienne telle qu'elle est représentée par M. de Persigny.

Les absolutistes, humiliés en ce moment par l'affront fait à leurs chers amis Ohm et Gœdsche, n'attendent rien que de la France royaliste et légitimiste.

Les constitutionnels, *parti impossible*, ne sont plus que la queue de ces libéraux exclusifs qui perdirent l'Allemagne au parlement de Francfort par excès de nationalisme. Encore quelques mois, et les hommes intelligents et généreux de ce parti feront cause commune avec les démocrates, c'est-à-dire avec les républicains.

Quant à ces derniers, s'ils ne sympathisent pas avec M. Arago, à coup sûr ils ne se rapprochent point de M. de Persigny.

Nous ne voyons guère qu'un homme en Prusse qui puisse être disposé à recevoir comme il le mérite l'envoyé de M. L. Bonaparte. Il est vrai que cet homme est le roi Frédéric-Guillaume.

En effet, le roi de Prusse et le président de la République française ont des analogies. Frédéric de Prusse veut relever le trône impérial de Frédéric Barberousse, tout comme M. Louis Bonaparte a voulu, dit-on, relever celui du grand Napoléon. Nous plaignons le roi de Prusse, si, repoussé comme il l'est par l'Autriche, la Russie et l'Angleterre, il ne trouve d'autres auxiliaires pour satisfaire ses velléités impériales que M. Louis Bonaparte et son ambassadeur, M. Fialin de Persigny.

Après cela, que ceux qui ne comprennent rien au monde des vivants, s'adressent aux morts, cela se conçoit. Le véritable roi de Prusse est en ce moment M. Waldeck. Les femmes, qui voient aussi clair dans l'avenir aujourd'hui que du temps de Tacite, ne s'y sont point trompées. Elles ont couvert de fleurs le héros de la démocratie, et l'une d'elles lui a remis à genoux une couronne de lauriers.

Quand le moment viendra de réaliser l'alliance de la France et de l'Allemagne, nous ne nous adresserons pas à M. Fialin de Persigny.

PROPOSITIONS.

La commission chargée d'examiner la proposition de M. Desmousseaux de Givré, tendant à ce que l'Assemblée nationale n'assiste à aucune cérémonie publique, a terminé son travail.

La commission, après un mûr examen de la proposition, propose les trois articles suivants, qui ont pour but de limiter à des cas extraordinaires et exceptionnels la participation de l'Assemblée aux solennités nationales, et qui écartent, comme étant désormais sans objet, l'intervention du Pouvoir exécutif, non seulement sous la forme de l'invitation, mais sous une forme officielle quelconque :

« Art. 1er. L'Assemblée ne prend part aux solennités nationales que sur la proposition qui lui en est faite par l'initiative de son président, auquel cas elle délibère immédiatement, sans débats.

» Art. 2. Lorsque la proposition est adoptée, il en est donné avis au président de la République par le président de l'Assemblée.

» Art. 3. Le président et le bureau règlent, pour chaque solennité, les honneurs dus à la représentation nationale. »

Assemblée législative.

Séance du 8 décembre. — Présid. du cit. BENOIST D'AZY.

A deux heures un quart, la séance est ouverte.

Dépôt de divers rapports et pétitions, parmi lesquelles nous remarquons toujours la demande du maintien du décret de l'Assemblée constituante, qui abolit l'impôt des boissons à partir du 1er janvier 1850.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Savatier-Laroche, relative à la peine de mort.

Cette proposition est ainsi conçue ;

« Art. 1er. La peine de mort est abolie.

» Art. 2 Dans tous les cas où la peine de mort est prononcée, il sera fait application de la peine du degré immédiatement inférieur. »

La commission d'initiative parlementaire conclut au rejet de la prise en considération.

M. SAVATIER-LAROCHE. Citoyens, j'ai eu l'honneur de déposer sur le bureau de l'Assemblée une proposition que vous connaissez tous.

Dans cette grave et importante question, j'ai pensé rencontrer deux sortes d'adversaires ; d'abord ceux qui croient que la peine de mort est légitime, puis ceux qui, faisant abstraction des principes, regardent la peine de mort, non comme légitime et efficace, mais comme nécessaire, et désirent la maintenir.

Après avoir examiné attentivement le rapport, je ne crois pas me tromper en disant que le rapporteur, que les commissaires doivent être placés dans cette dernière catégorie.

Pour eux, je le crois et je le répète, la peine de mort n'est pas une peine légitime, mais une peine efficace, nécessaire, au point de vue de la conservation de la société.

Qu'une insurrection surgisse dans la rue, nous qui représentons la société, nous pouvons déclarer que la mort qu'on nous montre sera repoussée au moment même par la mort que les canons où les fusils leur enverront. La société est alors dans le cas de légitime défense. Mais lorsque la société sera parfaitement rassurée sur ses bases et fonctionnera librement, je ne puis admettre que la société puisse donner la mort.

Comprenez-vous qu'après ces odieuses condamnations à mort, la société vienne froidement, choisissant son heure et son lieu, dresser sur une place publique l'instrument du supplice, appelle un bourreau et fasse tomber la tête d'un homme ! Une pareille doctrine est contraire à la raison, à l'humanité ; c'est là une doctrine de sang et chacun la repousse ; car la peine de mort n'est plus qu'une vengeance, et la vengeance est toujours une mauvaise chose ! (Très bien !)

Je comprends, comme vous, que la société reste armée contre les passions. La société, je la veux forte ; je veux aussi le pouvoir fort quand il est républicain : mais je ne veux pas qu'ils soient forts par l'échafaud et par l'intimidation.

Permettez-moi de faire valoir une puissante considération morale, en vous rappelant que depuis 1848 un grand fait s'est produit. Le gouvernement provisoire, que l'on a calomnié depuis qu'il est tombé, qu'on exaltait quand il était debout, a fait une chose sainte, une chose grande, qui le fera vivre à jamais dans la mémoire des hommes : il a aboli la peine de mort en politique. (Mouvement.)

Ecoutez-moi. Si un ministre comme Richelieu, causant avec un novateur, avec un socialiste, s'il y en avait eu alors, avait entendu cet homme lui dire que la peine de mort est une immoralité, une monstruosité, il eût envoyé son interlocuteur à la Bastille (Bruit); et pourtant 1848 a donné raison à cet homme. L'abolition de la peine de mort en matière politique est notre sauvegarde à tous, aussi bien de la droite que de la gauche (Mouvement); car les flots révolutionnaires sont changeants, et, je le répète, c'est au gouvernement provisoire que nous devons cette grande garantie. (Sensation.)

Hier, quand M. le ministre de la guerre vous faisait part de ce glorieux fait d'armes qui augmente les titres à notre admiration de cette brave armée qui combat pour la France, loin d'elle, sur un sol ingrat et sous un soleil de feu, vous avez éprouvé comme moi un sentiment bien pénible en apprenant que 7 ou 800 Arabes s'étaient fait massacrer jusqu'au dernier pour défendre leur religion, leur patrie et les tombeaux de leurs pères. Quant à moi, j'ai frissonné dans tout mon être, et j'ai rougi presque de notre civilisation qui s'empare par de telles victoires... (Très bien!)

On a dit que le sang appelait le sang. C'est triste, mais ce n'est pas vrai. Il y a six mille ans que le sang humain a été répandu pour la première fois, et depuis six mille ans, le nom de Caïn est encore une mortelle injure. (Très bien !)

M. CASABIANCA jette un regard sur les statistiques des tribunaux; il fait ressortir le chiffre toujours croissant des crimes, et demande s'il convient, dans cette situation, de supprimer la peine de mort.

Que ferez-vous des forçats? ajoute l'orateur. Au commencement de l'année, les bagnes en contenaient 7 933, dont 2 05[illegible] à perpétuité... Quelle peine trouverez-vous pour ces derniers? Ah ! malgré vous, il faudra bien donner à la force armée chargée de veiller sur eux, ce droit terrible que vous auriez enlevé à la justice, à moins que vous ne les mainteniez avec le knout, comme en Russie, et vous n'auriez fait que changer de bourreau.

Je n'ai pas à examiner l'hypothèse où le code pénal serait réformé. Il faut voir ce qui se passe maintenant avec les codes tels qu'ils existent. Rappelez-vous ce qui s'est passé en 1832, après les adoucissements apportés dans le code pénal. Les crimes contre les personnes devinrent plus fréquents.

Un grand nombre de criminels condamnés dirent hautement qu'ils croyaient la peine de mort abolie, et que s'ils ne l'eussent pas cru ils n'auraient pas versé le sang humain. (Sensation. — Interruption.)

Voici deux accusés : L'un, cédant à un mouvement de colère a tiré un coup de pistolet et a tué. La loi le condamne aux travaux forcés à perpétuité. L'autre a plongé le poignard dans le sein de son père pour dévorer un peu plus tôt son héritage. Avec la proposition la peine est la même.

A GAUCHE. Il y a des circonstances atténuantes.

M. CASA BIANCA. Oui ! mais c'est au jury à prononcer. La loi ne peut, sans être immorale, poser le crime avec préméditation en parallèle avec le crime spontané.

Avons-nous, ajoute l'orateur, moins d'horreur du sang humain que l'honorable préopinant? Non ! mais il ne s'occupe que du sort des condamnés avant tout, et on oublie le crime et l'on se révolte contre la cruauté de l'expiation.

Les législateurs, les magistrats se préoccupent, avant tout, des besoins de la société. Ce n'est pas au moment où ces doctrines funestes (Agitation à gauche.), surexcitent toutes les passions, où tous les liens moraux se relâchent, ce n'est pas le moment d'ôter contre le crime le frein le plus puissant qui existe pour le salut de la société.

Il faut au moins que l'assassin, quand il plonge le fer dans le cœur de l'innocent, sache à quoi il s'expose. Si les auteurs de la proposition veulent assumer sur eux tous les nouveaux assassinats, qu'ils le fassent. Quant à moi, je repousse avec horreur une pareille responsabilité.

M. CH. LAGRANGE. Si j'avais dû prendre la parole immédiatement après l'admirable discussion de notre ami et collègue Savatier-Laroche, j'étais sous le poids d'une telle émotion, que je n'aurais pu prononcer un mot. Après le discours du rapporteur, l'émotion n'est pas la même, et je me permettrai de vous présenter quelques observations.

Citoyens, je suis opposé à la peine de mort, car Dieu seul donne la vie, et seul il a le droit de l'ôter. (Mouvement.)

La révolution de 1848 a brisé la hache dans la main du bourreau, et même si j'avais à me prononcer entre l'abolition pour les faits politiques et pour les crimes civils, je préférerais encore maintenir la peine pour les crimes politiques, pour ceux qui sont les instigateurs de la guerre civile, entendons-nous bien. (Mouvements divers.)

Le rapporteur ajoute que le moment de l'abolition de la peine de mort n'est pas celui où des doctrines funestes se font jour. En réponse, qu'il me permette de lui rappeler qu'après la révolution de février, au moment où la magistrature était silencieuse dans Paris, les crimes diminuèrent de plus de moitié.

M. MONTIGNY. On a dit que la commission s'élevait contre l'idée que la peine de mort fût en principe une peine légitime. C'est contre cette assertion que je viens m'élever. Il ne faut pas considérer la peine de mort seulement comme un moyen pour la société de faire payer un attentat semblable. Non, elle n'est pas seulement une peine nécessaire envers le coupable, c'est aussi une juste punition et un moyen d'exemple. (Mouvement.)

L'orateur soutient ensuite que le droit de la société est en même temps une nécessité. Et ce n'est pas après une révolution qui a soulevé tant de passions, *qui a fait éclore tant de doctrines subversives, que l'abolition de la peine de mort peut être votée.* La société pourra renoncer plus tard à ce droit, je l'espère ; mais ce droit existe, et la société n'est pas seulement un individu qui ne se défend que pour un jour; la société a le droit de penser et d'agir, pour la sécurité de son avenir. (Mouvement.)

M. COQUEREL. Messieurs, il ne s'agit pas d'examiner si la peine de mort est un moyen de punition; il s'agit de savoir avant tout si elle est légitime.

L'homme a le droit de se défendre, mais il n'a pas le droit de punir. La vengeance, messieurs, est-il dit dans un livre que tous les chrétiens doivent connaître, la vengeance appartient à l'Eternel.

Savez-vous, messieurs, quels étaient les arguments d'un grand criminel, dont le nom vous fera frémir quand je le prononcerai, de Lacenaire? Il disait : Quand je marche vers un but et que je rencontre une pierre, je l'abats et je passe ; quand je rencontre un tronc d'arbre, je l'abats et je passe ; quand je rencontre un homme, je l'abats et je passe ! (Mouvement d'humeur.)

Vous le voyez, messieurs, Lacenaire était naturaliste et conséquent avec son système. Il avait raison. (Rumeurs.) Eh bien ! on aurait pu détruire ce système ; Lacenaire aurait cru en lui-même d'abord, et aurait ainsi fait le premier pas pour craindre Dieu. Puis, croyant en Dieu, il aurait été repentant et il serait devenu un pénitent que la religion elle-même aurait reçu dans ses bras. (Vive agitation.)

Aux voix ! aux voix ! — La clôture ! la clôture !

M. de Larochejacquelein monte à la tribune un livre à la main.

M. DE LAROCHEJACQUELEIN. M. Coquerel a apporté à cette tribune des arguments religieux ; il s'est trompé en disant que la peine de mort n'était pas dans les livres saints : le *Deutéronome* est formel à ce sujet. (Agitation prolongée.)

VOIX NOMBREUSES. La clôture !

M. LACAZE. Ceux qui demandent la clôture pensent sans doute que c'est là une de ces questions de législation pratique et de haute philosophie qui resteront longtemps encore sans application. Je crois, moi, que ces discussions préparent les voies de l'avenir : je crois que le temps peut être plus mal employé, et je demande à dire quelques mots sur la question qui nous occupe. (Parlez ! parlez ! — Non ! non ! — La clôture.)

L'honorable orateur dit qu'un jour viendra où l'on pourra réaliser le vœu philantropique émis aujourd'hui dans cette enceinte ; mais maintenant ce serait une imprudence. On ne peut désarmer la société; elle ne peut encore obéir à cette voix d'humanité que la religion lui a fait entendre.

L'on demande de tous côtés la clôture.

M. COQUEREL. Vous ne permettrez pas qu'un ecclésiastique reste sous le coup du reproche d'être en contradiction avec les Saintes-Ecritures. L'Ancien Testament qu'on m'a opposé est un vestibule pour arriver à l'Evangile : l'Evangile est le sanctuaire, et dans l'Evangile on ne trouve pas la peine de mort.

La clôture est prononcée.

UNE VOIX A GAUCHE. On voudrait entendre les évêques.

On demande le scrutin de division pour la prise en considération ou pour le rejet de la proposition. On procède, au milieu d'une vive agitation, à ce scrutin, qui donne pour résultat :

Nombre des votants	583
Majorité absolue	292
Billets blancs	180
Billets bleus	400

La proposition n'est pas prise en considération.

Un rapport est déposé sur la proposition de M. de Melun, envoyée à la commission de l'assistance publique et relative à l'assainissement des logements insalubres.

M. ANTONY THOURET demande que la discussion de l'impôt des boissons soit renvoyée à lundi.

L'Assemblée, consultée, décide que la discussion sur l'impôt des boissons commencera mardi.

Quelques rapporteurs de pétitions montent à la tribune et parlent au milieu d'un bruit incessant. C'est avec peine que nous pouvons saisir quelques pétitions.

Nous remarquons seulement celle-ci :

« Le sieur Pineau, à Evrune (Vendée), demande que les prêtres soient assimilés aux membres des autres administrations et admis à toucher une retraite.

Le rapporteur, M. Pascal (d'Aix), demande le renvoi de la pétition au ministre de l'instruction publique et des cultes.

M. F. DE LASTEYRIE constate que les principes ne doivent pas être engagés ; mais il s'agit de faire que les hommes qui concourent à la moralisation de la société n'aient pas à souffrir des misères amenées par les infirmités de la vieillesse. Il appuie le renvoi.

Le renvoi est ordonné.

Lundi, séance publique à deux heures,

Discussion de la proposition de M. Desmousseaux de Givré, tendant à la réintégration des magistrats de la cour des comptes, destitués par le décret du 18 avril 1848.

Proposition relative à la répartition de l'indemnité coloniale.

Proposition de M. Coyras, relative à l'égalité de partage dans les successions.

Rapport de pétitions.

M. Ivan Golovine adresse à M. de Martigny la lettre suivante

Londres, 6 décembre.

J'apprends, monsieur, que vous vous êtes livré, à la chambre, à des invectives contre les émigrés de toutes les nations et dans tous les pays. Vous les avez appelés, me dit-on, des aventuriers n'ayant pas de patrie, rêvant une patrie commune. Vous avez prétendu, m'assure-t-on, car je ne lis pas les débats d'une Assemblée qui a donné de si grandes preuves de sa valeur, vous avez prétendu que les études approfondies auxquelles vous vous êtes livré vous ont démontré que les réfugiés ont, de tout temps et dans tous les pays, fomenté des révolutions. J'apprends votre nom, monsieur, pour la première fois ; mais votre patriotisme ne me paraît pas éclairé. Quand on n'est pas sorti de son village, on a pour patrie son hameau et pour horizon les champs qui l'entourent. Quand on ne connaît qu'une seule langue, on est manchot, on n'aime que son pays, et l'on voudrait le voir vivre aux dépens des autres ; mais quand on a habité parmi les différents peuples, on sait qu'ils sont frères. Je me rappelle, monsieur, avoir entendu, les

premiers jours du mois de mars 1848, sur la place de Grève, un homme en blouse dire une vérité que les publicistes ne sauraient mieux rendre? « Nous voulons que les étrangers soient chez nous comme chez eux, afin qu'à notre tour nous puissions être chez eux comme chez nous. » Je sais que M. Dupin n'est pas de cet avis : il pense que les cosmopolites sont des gens qui ne reconnaissent ni les devoirs de citoyens ni les devoirs de famille; mais, pour être immuable, M. Dupin n'est pas infaillible.

Les émigrés français ont porté les armes contre leur pays; mais il y en a qui ont rendu de véritables services aux pays qui les ont recueillis. M. L. Bonaparte a été utile à l'artillerie de Thurgovie et à la police de Londres. L'armée belge a été formée à l'aide d'officiers polonais. En France, les émigrés polonais ont touché, sous Louis-Philippe, vingt sous par jour; mais ils ont défrayé toutes les branches d'industrie, et l'argent qu'ils ont perçu n'a jamais atteint les intérêts de la dette que la grande armée a contractée à Varsovie et que la chambre a refusé de payer à la Russie. Oseriez-vous prétendre que le 24 février a été fait par des étrangers, et, pour un réfugié qui a pris part à l'insurrection de juin, n'y a-t-il pas eu cent bonapartistes sur les barricades? Vos gouvernants, en expulsant les démocrates polonais de Paris, ont positivement dit qu'ils les renvoyaient pour s'être mêlés, non des affaires de la France, mais de celles de l'Europe. Vais-je vous parler de solidarité des peuples, à vous qui ne reconnaissez que la solidarité des polices! Un étranger est passible des lois du pays où il réside, lequel pays lui doit en retour protection; donc, lorsqu'un réfugié tombe sous l'article de la loi, jugez-le, mais ne l'expulsez pas. Une loi qui laisse l'expulsion et la naturalisation à l'arbitraire du pouvoir exécutif, est une loi brutale et absurde. Savez-vous ce que M. Rébillot appelait se mêler des affaires de la France? écrire en français. Et il est arrivé, en province, qu'un bourgeois honnête et *satisfait*, se voyant menacé de l'amour de sa fille pour un Polonais, a demandé et obtenu son renvoi. Un jour, monsieur, viendra peut-être où la France comprendra que l'hospitalité internationale est un droit naturel.

Agréez, monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

IVAN GOLOVINE.

L'ARBITRAIRE N'A PLUS DE BORNES.

Le *Courrier de l'Aisne* publie la lettre suivante :

Samedi 1er décembre, à deux heures et demie, M. le juge de paix de Marle, porteur d'une commission rogatoire toute spéciale, et accompagné comme de raison, entra chez moi, y opéra la saisie de deux exemplaires de l'*Almanach démocratique de l'Aisne*, pour 1850, dont je déclarai spontanément être en possession depuis la veille; il se livra à une perquisition inutile pour en découvrir d'autres exemplaires, et se retira après avoir dressé procès-verbal tant de son opération que de ma protestation.

Je ne savais pas en effet que, sous le prétexte frivole de saisir aujourd'hui un almanach, et demain peut-être un autre, on pût entrer chez un citoyen français qui n'est ni éditeur, ni imprimeur, ni libraire, ni marchand, ni dépositaire, ni colporteur, et s'emparer de gré ou de force d'objets qui sont sa propriété particulière

Dès qu'on met le pied dans une voie semblable, il n'y a pas de raison pour que l'on s'arrête, et il semblerait tout aussi praticable et tout aussi juste de se présenter demain et jours suivants, dans toute l'étendue du département, chez les mille abonnés d'un journal récemment condamné, d'ouvrir ou d'enfoncer, en cas d'absence, les portes de leur domicile; de bouleverser leurs effets et leurs papiers, pour y découvrir les lambeaux des numéros de juin ou d'octobre. On se trompe fort si l'on croit, par de pareils moyens, faire aimer la République : Vous me répondrez peut-être que ce n'est pas à cela qu'on vise.

Quoi qu'il en soit, jaloux de ne pas laisser péricliter en ma personne les droits du citoyen, j'ai protesté et je proteste derechef contre la perquisition et contre la saisie opérées chez moi; et j'en poursuivrai la réparation par toutes les voies de droit, en vertu de l'article 184 du Code pénal.

Agréez, etc.

Paul LAUDOUX, *propriétaire*.

On écrit de New-York, au *Daily-News* :

« Mlle Frederika-Brenner, cette suédoise de tant d'esprit, auteur du roman célèbre *Les Voisins* et d'autres charmantes productions, est en ce moment parmi nous; elle est accueillie par nos familles les plus distinguées, avec un empressement que justifie son rare mérite. Elle est allé visiter une *commune socialiste* et en est revenue émerveillée. Elle accepte les idées qui ont servi de base à l'organisation de cette commune. »

FAITS DIVERS.

La rue Pierre-Lescot, à laquelle depuis deux ans on donnait le nom de rue de l'Egalité, reprend, de par l'autorité préfectorale, son ancienne dénomination, portée sur les plaques neuves qui viennent d'être placées à ses extrémités.

Quelle misérable guerre à la *République* et à ses formules! Puisque nos gouvernants et administrateurs ne sont pas assez forts pour renverser la République démocratique, pourquoi prennent-ils à tâche de démontrer, par des chicanes irritantes de chaque jour, leur implacable hostilité jointe à leur impuissance?

Il est curieux de faire observer qu'au nom de rue de l'*Egalité*, qui rappelle un principe républicain et chrétien, nos administrateurs ont préféré le nom de rue *Pierre-Lescot*, nom qui désignait originairement un architecte honorable, mais qui est inséparable aujourd'hui des souvenirs de la prostitution dont cette rue a été le théâtre quand elle portait son ancien titre.

— Nous extrayons du *Franc-Comtois*, du 27 novembre, les lignes qui suivent :

« Le ministère Odilon Barrot s'occupait peu de savoir si, pour accorder des faveurs à ses amis, il restait ou non dans les termes de la Constitution. La nomination de M. Monnot-Arbilleur à une place *non vacante* à la cour d'appel de Besançon nous en a fourni la preuve.

» Or, l'Assemblée législative, dans sa séance du 8 août, a adopté, sur la proposition de M. le ministre de la justice, le décret dont nous rappelons les dispositions suivantes :

» Art. 2. Aucune réduction dans le personnel des » cours et tribunaux ne pourra s'opérer que par voie » d'extinction. *Néanmoins, sur deux places vacantes*, » le *gouvernement pourra pourvoir à l'une des deux*. »

» D'après le projet d'organisation judiciaire, *également présenté* par M. Odilon Barrot, la cour d'appel de Besançon se trouve réduite de 20 conseillers à 15. D'après l'art. 2 du décret précité, on ne peut arriver à ce dernier chiffre que par voie d'extinction; seulement le gouvernement a la faculté, *sur deux places vacantes*, de pourvoir à *l'une des deux*.

» Or, deux places étaient vacantes à la cour d'appel de Besançon, celles de MM. Lescot et Oberty. M. de Vregille ayant été nommé conseiller par décret du 20 août, à l'une d'elles, il ne pouvait être pourvu à l'autre avant une nouvelle vacance. La nomination de M. Monnot-Arbilleur est donc radicalement nulle, d'après les termes du décret du 8 août. »

La solution de cette question est de la plus haute gravité, d'abord pour les contribuables, qui paient déjà assez pour avoir le droit d'exiger l'économique répartition de leur argent, ensuite, dans l'intérêt de la morale publique; c'est une question de savoir si un magistrat ainsi placé peut rendre des arrêts! Les arrêts rendus peuvent être frappés d'un pourvoi en cassation, et quel serait le sort de ce pourvoi? M. le procureur général Loiseau, en provoquant la nomination de Mr Monnot-Arbilleur, n'a sans doute pas prévu ce cas, qui ne laisse pas d'être embarrassant.

— Nos lecteurs se rappellent que M. Lallement a été révoqué des fonctions de maire de Tailly, à cause de sa correspondance avec l'archevêque de Reims au sujet de la clef du clocher.

Les concitoyens de M. Lallement viennent de lui donner un éclatant témoignage de sympathie : c'est une leçon un peu sévère pour M. le préfet des Ardennes et M. le ministre de l'intérieur. M. Lallement a été nommé *adjoint* de Tailly. Nul doute qu'il n'eût été réélu maire si la loi ne s'y opposait.

— Nous avons reproduit, d'après plusieurs journaux, un fait révoltant inventé par le journal honnête l'*Argus soissonnais*. Nous sommes heureux de trouver dans le *Courrier de l'Aisne* le démenti suivant :

« Je suis, monsieur le rédacteur, la mère de l'enfant dont parle l'*Argus*; je ne puis que protester de la manière la plus énergique contre l'imputation calomnieuse que l'*Argus* lancé contre moi. Il est *faux*, ABSOLUMENT FAUX que ma fille ait été vendue. — Vendue! Oh! monsieur, celui qui a osé parler ainsi ne fut jamais père, car il devrait savoir que le cœur d'une mère souffrira la faim, l'indigence, avant de se séparer de l'enfant auquel elle a donné le jour. Il faut être bien infâme pour oser porter un tel jugement!

» Ma fille a eu un tort, c'est celui de s'être laissée, comme beaucoup d'autres enfants de Soissons, entraîner par des saltimbanques qui s'en sont servis pour leur misérable spectacle. Mais ce tort, ma fille l'a expié, car je l'ai tant grondée, que jamais elle ne retombera dans une telle faute.

» Je vous en prie donc, monsieur le rédacteur, au nom des mères, veuillez donner à cette lettre la plus grande publicité et l'insérer dans votre estimable journal.

Agréez, etc. »

FEMME H***
mère de l'enfant.

NOUVEAUX SOUS-PRÉFETS. — Le *Moniteur* publie ce matin une longue liste de sous-préfets nommés par décret présidentiel du 7 décembre. En voici le résumé : MM. Berger, à Saint-Quentin, en remplacement de M. Migneret, nommé préfet de la Sarthe. — Doumeré, à Château-Thierry. — Collet Meygret, à Béziers. — Broistroff, à Oleron (Basses-Pyrénées). — Féart, à Reims. — Da Porto, à Prades (Pyrénées-Orientales). — Charnailles, à Boulogne. — Rattier, à Doullens. — Girard de Villesaison, à Saint-Omer. — De Calvimon, à Bergerac. — Grachel, à Villefranche. — Fusier, à Domfront (Orne). — Belurgey, à Meaux. — Chèvremont, à Epernay. — De Pongerville, à St-Malo. — Bérard, à Château-Chinon (Nièvre). — Bourlon de Rouvre, à Nogent-sur-Seine (Aube). — Duranton, à Avallon. — D'Encausse, à Issengeaux. — Martine, à Mauriac (Cantal). — Garat, à Gourdon (Lot). — Rochefort, à la Palisse (Allier). — Blanchet, à Murat (Cantal). — Renou, à Romorantin. — Delabante, à Lorient. — D'Orcières, à Mayenne. — Martin, à Montmédy. — De Gouville, à Vitry-le-Français. — Paillard, à Forcalquier. — Conrad, à Briey (Moselle). — Mouzard-Sencier, à Saint-Pol (Pas-de-Calais). — Chevaigné, à Clamecy. — Campaguble, à Lombez (Gers). — Vignes, à Nérac. — Bafre, à Castelnaudary. — Denniée, à Céret (Pyrénées-Orientales). — Reydellet, à Belley (Ain). — Mila de Cabarieu, à Argelès (Hautes-Pyrénées). — Sorbier de Pougnadoresse, à Bagnères. — Cézan, à Lesparre (Gironde). — Armand, à Mirande (Gers). — Pastoureau, à Ussel (Corrèze). — Gasc, à Avesnes (Nord).

GUERRE A LA PRESSE DÉMOCRATIQUE. — Le pouvoir continue la guerre d'extermination qu'il a entreprise contre la presse démocratique. Nous lisons dans le *Travailleur*, de Dijon :

« *Hier mercredi*, nous avons reçu une assignation à comparaître *dimanche prochain* aux assises, sous la prévention d'excitation à la haine des citoyens entre eux, et d'injures contre la personne du président de la République *démocratique*. »

Le numéro incriminé est *du 18 novembre*. On y chercherait en vain les motifs de cette inconcevable rigueur.

Les démocrates socialistes sont prévenus que l'Association fraternelle solidaire et égalitaire pour la vente des Œufs, Beurre, Fromages, etc., depuis quelque temps constituée, ouvre son établissement mardi, 12 décembre, rue Saint-Honoré, 49. Elle compte sur leur concours en échange de ses rapports fraternels.

LE NAIN ROUGE, pamphlet démocratique et mensuel, vient de paraître. Son but est le triomphe complet de la démocratie.

Le bureau principal est établi rue et place Bréda, 10; il y a des dépôts au bureau de la Propagande, chez M. Ballard, rue des Bons-Enfants, 1, et chez tous les marchands de journaux.

PETITE CORRESPONDANCE.

Saint-Saulve. — M. H. B. — L'env. de v. feuille av. été suspendu par erreur. Nous v. rem. au service. — Compl. affect.

Chêne-Brulé. — M. H. — Reçu les 30 et appl. à la R. — Remere.

Besançon. — M. L. — Reçu les 123. — Nous v. av. écrit hier. — M. U. doit en outre 10 fr. p. son anc. abonn. au nº de 8º. — Nous env. 51 num. y compr. le vôtre.

Boulogne-sur-Mer. — M. L. — Reçu les 15 et pris note. — Remere.

Djidjelli. — M. H. — Reçu les 35. — Appl. 25 à la R. Nous all. v. adr. les livr. demandées.

Hyères. — A. D. L. — Reçu. — Lu. Nous transmettrons et répondrons. — 10 f. in-8º, tout compris, de 700 à 750 f., avec la justif. [illegible]

CONCERTS.

Aujourd'hui dimanche, au JARDIN-D'HIVER, première audition de l'Album-1850, de Strauss, à grand orchestre et grand concert vocal. Les billets pris pour le concert de jeudi dernier ne seront pas reçus aujourd'hui, cette fête ne concernant en aucune façon l'administration des concerts de dimanche.

CASINO-PAGANINI, rue de la Chaussée-d'Antin, 11. — Aujourd'hui dimanche, à 2 heures, grande fête musicale de jour, dans laquelle on entendra *le Bohémien* et *Mlle Marie*, par Darcier; variations sur *Ah! vous dirai-je, maman*, par Mme Danterny. Les *Cris de Paris*, scène comique, par Mayer. Prière de *la Muette*, par les Enfants de Paris. Tombola de joujoux, bonbons, albums. — Prix d'entrée : 2 francs. Billets de famille pour quatre personnes, prix à l'avance, chez Bernard-Latte, 5 francs.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Aujourd'hui dimanche, à 8 heures, concert populaire. Par extraordinaire, *Le Bohémien*, *Ma Vigne*, par Darcier. *Les Gueux*, par les Enfants de Paris. *Trio de Robert-le-Diable*, par Mayer. Le piano sera tenu par Ferdinand Ferret. — Prix d'entrée : 30 cent.; tribunes réservées, 50 cent.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS. . . . . . Un an 20 f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe. » 24 » 17 » 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 6, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois :	40 c.	Annonces anglaises. . . .	60 c.
Cinq à 9 »	30	Réclames-notices. . . .	60
Dix fois et plus. »	20	Faits de publicité. . .	1 fr. 50

Bourse du 8 décembre 1849.

Les affaires étaient soutenues et nombreuses surtout en primes.

A terme, le 3 0/0 a haussé de 5 c. à 56-20, coupon détaché; le 5 0/0 a hausse de 05 c. à 91-10. Les primes se traitaient, fin courant, sur le 5 0/0 de 91-40 à 91-25 dont 2, de 91-55 à 91-40 dont 1, et de 92-95 à 91-75 dont 50 c.; fin prochain, de 92-20 à 92-10 dont 2, et à 92-50 dont 1. L'emprunt du Piémont s'est négocié de 83-90 à 84. Reports du comptant 3 0/0 de 20 à 15 c.; 5 0/0 de 25 à 15 c.

AU COMPTANT. Le 3 0/0, ouvert à 56, a fait ensuite 56-15, pour fermer comme hier, à 56-05, coupon détaché; le 5 0/0 a débuté à 90-90; il a fait ensuite 90-75 au plus bas, pour clôturer à 90-95, avec hausse de 15 c. sur le dernier cours d'hier. Les bons du Trésor se sont escomptés à 4 1/3. Les actions de la Banque restent comme hier, à 2425, après avoir fait 2422-50 au plus bas. Les obligations de la ville de Paris, anciennes, 1310; nouvelles, 1167-50. Les obligations de la Seine, 1080.

CHEMINS DE FER. En hausse, celui de Saint-Germain, de 5 fr.; ceux de Versailles (rive gauche), d'Orléans, du Havre et de Marseille, de 2-50; celui de l'Est, de 1-25; en baisse, ceux de Rouen, de Bâle et du Nord, de 1-25. Les obligations du Saint-Germain se négocient, les nouvelles, de 885 à 880; celles d'Orléans, les anciennes et les nouvelles, à 990; celles du Havre, les anciennes, à 745; les éventualités de Fampoux, de 29-50 à 30; celles de Lyon à Avignon, de 18 à 17-75; celles de Bordeaux à Cette, à 22-50.

En valeurs diverses, les Quatre-Canaux, avec prime, 1080; les actions de jouissance, dº, 77-50; les tissus Maberly, 400; les lits militaires, 840; les mines de la Loire, 290; les Monceaux-sur-Sambre, 1 500.

FONDS ÉTRANGERS. L'emprunt du Piémont ferme comme précédemment à 83-85; les obligations anciennes dº 950 fr.; les nouvelles, 900 fr. L'emprunt romain, 81 1/4; baisse de 1/4 après avoir fait 81; le 5 0/0 belge (1840), a fléchi de 1/4 à 96 3/4; le 4 1/2 dito s'est élevé de 1/2 à 88, et le 3 0/0 dito, de 1/2 à 65; les actions de la Banque dito, 780 fr.

La dette passive d'Espagne, 4 1/8; le 3 0/0 dito, 39 1/2; la dette intérieure dito, 30 7/8 à 30 1/4 dernier cours, baisse de 1/2 sur la clôture de la veille. Les petits coupons ont fait 31 3/4 et 21 1/2.

La prime sur les pièces d'or de 20 et 40 était cotée de 10 à 11 fr. les 1 000 francs.

RENTES FIN COURANT.	Prés. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôture.
Trois 0/0	56 90	48 90	56 15	57 30
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Cinq 0/0	91 05	91 15	90 95	91 [illegible]

8 déc. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.		
3 0/0 j. du 22 juin	56 05	
5 0/0 j. du 22 mars	9[illegible]	
VALEURS DIVERSES.		
Banque de France	2425	» »
Obl. de la Ville, anc.	1310	» »
— nouv.	1167	50
Oblig. de la Seine	1080	» »
— St-Germ. 1842	[illegible]	» »
— Versailles	910	»
— Orléans. 4 0/0	[illegible]	» »
— Nouvelles	978	» »
— Rouen, 4 0/0	732	50
— Nouvell., 1849	900	» »
— Havre j. mars	745	» »
— Nouvelles	840	» »
— Marseille	930	» »
— Orléans, jouis.	400	» »
Quatre-Canaux	1080	» »

Espag. dette active	25	0/0
— — 3 0/0	39	1/2
— Dette intér.	30	1/8
Naples, récep. Rothš.	91	25
Romain, emprunt	81	1/8
Haïti, emprunt	[illegible]	» »
Piémont, emprunt	940	» »
— Nouveau	900	0/0
Rente 5 0/0	65	» »
Lots d'Autriche	430	» »
2 1/2 hollandais	55	» »
CHEMINS DE FER.		
Saint-Germain	400	» »
Versailles, r. d.	265	75
Versailles, r. g.	167	50
Orléans à Paris	785	50
Rouen	550	» »
Havre	220	» »
Avignon-Marseille	225	» »

— Jouissance.	» »	» »	Bâle	102	50
Bons du Trésor	4	0/0	Centre	232	50
Forges Aveyron	[illegible]	» »	Boulogne	[illegible]	» »
Monceaux-Sambre	[illegible]	» »	Bordeaux	4[illegible]	» »
Nord (hauts four.)	320	» »	Nord	451	25
Charbon belge	[illegible]	» »	Strasbourg	360	» »
Zinc V.-Montagne	2725	» »	Nantes	278	75
— Stolberg.	525	» »	Montér. à Troyes	115	» »
Mines de la Loire	290	» »	Dieppe Fécamp	» » »	» »

FONDS ÉTRANGERS.		
Belg. 5 0/0 1840	96	7/8
— 5 0/0 1842	97	» »
— 4 1/2	88	» »
— 3 0/0	65	[illegible]
— 2 1/2 0/0	40	[illegible]
— Banque	780	» »
— 1834	4000	» »

BOURSE DE LONDRES du 1er décembre.

3 0/0 consolidés	96 » »
3 0/0 au 12 déc.	96 » »

TAXE DU PAIN.

1re qualité le kilo.	27 c.
2e — —	20

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 9 décembre.

THÉATRE DE LA NATION. — La Filleule des Fées
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Le Testament.
ITALIENS. —
OPÉRA-COMIQUE. — L'Eclair, le Maçon.
ODÉON. — Les Bourgeois des Métiers, l'Esprit de contradiction, Georges Dandin.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Le Comte Hermann.
VAUDEVILLE. — Malbranche, Amphion, Croque-Poule, les Suites d'un feu d'artifice.
GYMNASE. — La Faction, l'Etoile en plein midi, Graziella, le Bal.
THÉATRE DE LA MONTANSIER. — Les Trois Dimanches, Tigre et Sans-culotte.
VARIÉTÉS. — La Vie de Bohême, la Petite cousine.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Les 48 danseuses viennoises, les Trois Fêtes.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Un de plus, un Homme traqué.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 269. Lundi 10 décembre 1849.

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du capital, du travail et du talent.

REPARTITION PROPORTIONNELLE au capital, au travail et au talent.

PARIS, 9 DÉCEMBRE.

L'effet moral est acquis.

La revue tant annoncée n'aura pas lieu demain; la garde nationale ne sera pas réunie. Les journaux officiels expliquent ce contre-ordre par un *refroidissement* survenu au président, *refroidissement* de l'*opinion publique*, répond la presse indépendante. Il serait difficile de supposer qu'après l'expédition romaine et les procédés employés pour comprimer à cette occasion les manifestations du sentiment national, après le rétablissement de l'impôt des boissons et autres projets financiers annoncés par le ministre actuel, des protestations nombreuses ne partissent pas des rangs de la milice citoyenne. Cette milice est d'autant plus disposée au mécontentement, que sa dissolution totale est réclamée chaque matin par les journaux de l'Elysée, comme une excellente mesure, et les Parisiens, qui se plaignent d'être gardes nationaux, s'irritent bien davantage à la pensée de ne plus l'être. Charles X en a fait l'expérience.

Quatre légions, sans compter l'artillerie, protestant par leur absence et manifestant ainsi l'état de l'opinion dans les quartiers qu'elles devaient représenter; au sein des autres légions, beaucoup de voix criant : *Vive la République! vive la Constitution! plus d'impôt des boissons!* voilà ce qu'on a voulu éviter en contremandant la revue; mais l'effet moral est produit, le blâme qu'on a prévu reste acquis à l'histoire; l'ajournement indéfini de la revue équivaut aux manifestations qu'on a redoutées.

L'esprit de la garde nationale serait un thermomètre bien utile aux gouvernements, s'ils comprenaient la nécessité d'entrer dans une voie plus libérale, quand ils ne sont plus d'accord avec lui.

On lit dans l'*Evènement*, au sujet du *refroidissement* qui aurait empêché la revue :

M. le président de la République est sorti à cheval hier et aujourd'hui. L'indisposition dont on a parlé il y a quelque temps ne paraît pas avoir laissé les moindres traces de son passage.

Le même journal fait la remarque suivante :

Le temps magnifique dont nous jouissons depuis hier fait regretter aux amateurs de spectacle la revue de demain; mais le commerce se plaindra peu de la suppression de cette solennité, qui aurait pu être plus bruyante qu'on ne l'aurait voulu.

De l'Abolition de l'Octroi.

La réforme des impôts est aujourd'hui à l'ordre du jour, dans les départements comme à Paris. Les esprits les plus éclairés comprennent ici et là que cette réforme est une des premières nécessités inscrites dans le vote universel, dans le droit électoral conféré à l'universalité des citoyens. Ils sont unanimes pour réprouver particulièrement l'impôt établi sous le nom d'octroi, cet impôt vexatoire et odieux que M. Léon Faucher, naguère ministre de l'intérieur, condamnait ainsi en 1847 :

« .... L'octroi, messieurs, est la cause principale des misères qui affligent les populations urbaines; l'octroi augmente le prix des aliments les plus essentiels, de la viande, du vin; l'octroi renchérit les combustibles, l'octroi rend matériellement la vie difficile. Lorsqu'un conseil municipal distribue des bons de pain, lorsqu'il fonde et entretient des hôpitaux, il ne fait que réparer une partie des malheurs que l'octroi cause; il restitue aux pauvres une partie des sommes que ceux-ci ont payées à l'octroi; j'aime mieux, quant à moi, prévenir le mal que d'avoir à le réparer. » (*Moniteur*, 1847.)

Depuis que M. Léon Faucher a prononcé ces paroles, une révolution a été faite au cri de réforme! et au nom de la souveraineté du peuple; une assemblée constituante a condamné l'inégale répartition de l'impôt d'octroi, par cet article 15 de la Constitution où il est dit : « Chacun contribue à l'impôt en proportion de ses facultés et de sa fortune; » l'Assemblée nationale, en 1849, a répété ce principe en matière d'impôt : « L'échelle des fortunes est la seule base équitable de toute imposition; » et cependant les impôts de consommation continuent à s'appesantir inégalement sur les diverses classes de citoyens; leur charge est toujours proportionnée à la consommation individuelle, et non pas au capital ni aux revenus, d'où il suit qu'ils sont d'autant plus onéreux pour les pauvres et plus légers pour les riches. L'impôt des boissons, supprimé aux grands applaudissements du pays, va être rétabli par une majorité qui se dit conservatrice de la justice et de l'ordre. Et quoique les impôts de consommation, de l'aveu de tous les économistes, portent le plus grand dommage à la production, en entravant le bon marché et la circulation des premières denrées nécessaires au peuple; quoique ces impôts, en frappant directement les premiers besoins de la vie humaine, *l'alimentation, le chauffage et l'éclairage*, nuisent évidemment au travail du peuple, nous venons d'entendre le chef du pouvoir exécutif de notre République, M. Louis Bonaparte, déclarer, dans une occasion solennelle, « *qu'il faut frapper la consommation, pour épargner la production!* »

On ne doit pas s'étonner qu'un tel déni de bon sens et de justice indispose les populations et fasse mûrir plus vite une révolution économique. Si les hommes qui nous gouvernent désiraient cette révolution, ils ne s'y prendraient pas autrement. Pour empêcher le mouvement de progrès, dont ils n'ont pas voulu prendre l'initiative gouvernementale de s'opérer violemment par les efforts du peuple, *il est déjà trop tard!*

Nous avons sous les yeux le travail d'un homme de cœur et de haute intelligence, qui pressent comme prochaine l'explosion de ressentiments unanimes contre l'impôt actuel dans les campagnes, et qui s'efforce de conjurer ce danger au moyen d'une courageuse initiative dans sa sphère municipale. C'est une proposition d'abolition de l'octroi, faite au conseil municipal de Nantes par M. Auguste Cherot, ancien adjoint. Cet honorable citoyen commence par démontrer que, selon le dire d'un économiste, *l'octroi est un véritable impôt progressif en sens inverse*; qu'il pervertit le sens moral des populations, et constitue le plus vicieux, le plus onéreux des moyens de créer des ressources financières aux communes. Il appuie sa démonstration sur les données incontestables.

En 1847, l'octroi de Nantes a produit la somme brute de 1 296 306 fr. 29 c., qui se divise ainsi :

Boissons et liquides. . . .	536 098 fr.	50 c.
Comestibles.	351 882	28
Fourrages.	126 666	52
Combustibles.	134 942	24
Matériaux.	87 085	04
Objets divers.	39 193	70

Les boissons et les comestibles supportent précisément les *deux tiers* de la charge de l'octroi.

Cette constatation parle déjà d'elle-même. Mais voici quelques détails sur le fait d'inégale répartition par lequel l'impôt d'octroi pèche au premier chef :

Depuis 1816, le droit d'octroi y est le même sur les vins de toute provenance et de toute qualité, le même sur nos vins blancs de pays à 6 ou 7 fr. l'hectolitre, et sur les vins fins, les vins de luxe, quel que soit leur prix.

Première inégalité, injustice choquante dont est bien pénétré le bon sens populaire.

Chaque citoyen consomme-t-il, en moyenne, une égale quantité de vin? La consommation de l'artisan qui boit nos vins blancs à 15 ou 20 fr. la barrique, est-elle la même que celle de l'homme auquel sa position permet de servir sur sa table des vins de Bordeaux, de Bourgogne? Evidemment non.

L'alimentation plus nourrissante de ce dernier rend beaucoup moindre sa consommation de vin; l'ouvrier, au contraire, dont la nourriture se compose d'aliments beaucoup moins substantiels, a besoin d'une plus grande quantité de vin pour soutenir ses forces. — D'un autre côté, la nature de ses travaux comportant une plus grande déperdition de forces corporelles, exige une substantation relativement plus considérable.

Aussi l'ouvrier consomme-t-il beaucoup plus de vin. Il porte donc proportionnellement une part plus forte du droit d'octroi sur les vins.

Et voyez combien la charge est lourde :

La moyenne de la consommation, dans la ville de Nantes, est aujourd'hui de 137 litres par habitant.

Au droit actuel de 3 fr. 20 par hectolitre, c'est une charge annuelle de 5 fr. 25 qui s'élève pour le chef d'une famille de quatre personnes, à 20 fr. 10.

Dans l'hypothèse de la consommation égale pour tous, c'est donc une charge équivalente à treize ou quatorze journées de travail, au taux moyen de 1 fr. 66, qui a été calculé être celui de la journée de la population mâle dans notre ville.

Et cette charge est accrue de toute l'inégalité de la consommation!

Est-ce juste? est-ce rationnel, et peut-on concevoir un impôt en désaccord plus criant avec le principe consacré dans notre droit constitutionnel?

Le contraire a lieu pour la consommation de la viande; mais, poursuit M. Cherot :

Que dire de la cause qui n'est autre que la nécessité où sont les classes pauvres de s'abstenir de viande, par suite de son prix élevé dans lequel le droit d'octroi entre pour 5 à 20 0/0.

N'est-ce pas, sous une autre forme, une inégalité plus choquante et plus odieuse encore, puisque l'octroi a pour résultat de priver une partie des citoyens de la commune de l'alimentation si nécessaire de la viande.

On ne sait pas assez généralement l'influence que peut exercer l'alimentation de la viande sur la santé des classes laborieuses. En 1847, le fait suivant était signalé à la tribune de la chambre des députés :

« Dans une population ouvrière, dont la perte moyenne en jours de travail était de quinze jours par an, pour cause de maladie, cette perte a été réduite à quatre jours et demi, par l'introduction de la viande de boucherie dans le régime alimentaire. »

Voilà pour l'inégalité de répartition de l'octroi. Quant à son caractère vexatoire, tout le monde est convaincu. Ses vexations sont de tous les jours, de toutes les heures de la vie intérieure et commerciale. L'octroi est l'aliment incessant d'une irritation sourde dans la population des villes et des campagnes.

Il en est de même du caractère immoral de l'octroi. L'octroi voit dans tout citoyen un fraudeur, c'est-à-dire un voleur jusqu'à preuve contraire. Il encourage ainsi la fraude, car, pour bien des gens, frauder n'est pas voler, c'est exercer des représailles contre un impôt odieux. De là découle un autre genre d'immoralité bien plus criminel encore, c'est la falsification des denrées alimentaires qui ne s'attaque rien moins qu'à la vie de l'homme.

Mais voici particulièrement les conséquences de l'octroi sur la production agricole des campagnes :

Le produit des droits d'octroi de la commune de Nantes, sur les liquides, s'est élevé, en 1847, qui est prise comme une année de situation normale, à. . . . . 536,090 f.

Les vins y sont compris pour. . . . 417,470

Sur les comestibles, la perception s'est élevée à. 351,882

dans laquelle somme la viande figure pour 295,605

Sur les fourrages, l'impôt est de. . . 126,665

Ainsi, trois articles seulement, le vin, la viande, les fourrages, produits importants de l'agriculture, ont payé ensemble, aux barrières de l'octroi de Nantes, en 1847. . . . . 839,751 f.

Est-il permis de douter, fait observer M. Cherot, que si on dégrevait de cette somme énorme la consommation du vin, de la viande et des fourrages dans la ville de Nantes, cette consommation ne s'accrût dans une portion considérable?

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LUNDI 10 DÉCEMBRE 1849.

LETTRES VILLAGEOISES. (1)

III.

Monsieur,

Si je ne redoutais pas de me laisser aller à la prolixité trop ordinaire à ceux qui vivent dans la solitude, je vous dirais bien des choses encore sur l'urgence et sur les affaires de mon pays, avant d'aborder la question politique.

Dans mon autre lettre, j'ai resserré autant que j'ai pu mon appréciation sur la situation morale et physique des propriétaires et des paysans à l'égard des uns et des autres; mais combien j'aurais encore à vous donner de détails qui viendraient confirmer tous mes dires!

J'ai déclaré que le paysan est envieux. Ah! si j'osais! je vous expliquerais comment il peut, comment il doit l'être; je reparlerais de son habitation insalubre, de sa nourriture chétive, de la malpropreté qu'entretient chez lui la misère; je vous dépeindrais surtout les maux sans nombre qui résultent de son isolement et de son ignorance.

Si ces questions ne m'entraînaient pas trop loin, je vous parlerais aussi de notre pauvre agriculture abandonnée à l'empire de la routine, et subissant les lois désastreuses d'une égoïste imprévoyance.

Je ne suis pas légiste, monsieur, aussi ne puis-je comprendre que la loi confère au propriétaire le droit d'us et d'abus; mais le texte est précis..... et respectable. Ainsi, il y a des gens qui possédant sept, huit, dix domaines, peuvent laisser presque vacant et abandonner à l'aventure un terrain qui ferait vivre, sept, huit, dix familles de métayers, sans compter la part de moitié que prélève le propriétaire.

Savez-vous, monsieur, que le métayer qui n'est point encouragé, soutenu par son maître, ne peut rien à lui tout seul, et que s'il plaît au propriétaire de ne pas s'occuper de son bien, que s'il s'accommode d'une diminution dans ses revenus possibles, la part du métayer devient insuffisante, qu'il languit, s'endette, et tombe dans la détresse! Ainsi le veut ou l'autorise du moins le *droit*.

Et cependant, en mettant même à part toute idée de justice et d'humanité, un propriétaire, s'il est intelligent et zélé cultivateur, fait du bien; car, après tout, les fruits que rend la terre, peuvent être détournés de leur destination, mais ils ne sont jamais perdus.

On pourrait donc, avec une bonne direction, quelques sacrifices d'argent et un peu d'association, métamorphoser notre agriculture. L'excellent système des irrigations a déjà doublé le rapport de quelques prairies. Quels bienfaits ne résulteraient pas de ce système, pratiqué dans de plus grandes proportions!

Là où les engrais font défaut, la nature prévoyante a presque toujours mis dans le sous-sol de parfaits amendements qu'on obtiendrait en défonçant le terrain; mais il faudrait des bras réunis... Nous avons de la marne enfin, cette mine d'or pour le cultivateur; mais nous manquons de chemins vicinaux, et les frais de transport nous empêchent de tirer parti de cette richessse naturelle. Et puis, notre pays se déboise; les générations à venir auront à s'en plaindre, et la salubrité de l'air n'y gagne pas; mais nos propriétaires ne peuvent consentir à mettre ou à laisser en taillis un terrain qui leur rapporte davantage en champs, en prés, etc.

Et sur l'article des prestations, que n'aurais-je pas à dire encore?

Mais, enfin, ce n'est pas de ces choses que je dois vous entretenir, monsieur; c'est de politique, et j'y viens. Il faut donc que je vous édifie sur les aptitudes et les dispositions qu'y apporte notre monde.

Pour les paysans, ils ne peuvent, ne savent et ne veulent rien; ils demeurent totalement étrangers à toute idée d'intérêt général; cependant ils ont dû agir plusieurs fois depuis deux ans. Je vous dirai, en passant en revue chacun des évènements qui ont eu lieu à dater de cette époque, comment ils y ont pris part.

Quant aux propriétaires, en tant que tels, ce que j'en ai dit dans mon autre lettre, leur convient à tous sauf exceptions et modifications, en tant qu'hommes politiques, hommes d'opinion du moins, il n'y a guère aussi qu'un parti.

Autrefois, nous avions la noblesse qui, ne représentant qu'une incontestable minorité, protestait, du moins par la forme, de sa constance dans ses principes, et ne recevait aucune des nuances des opinions bourgeoises. Nous avions dans la bourgeoisie même, parmi nos propriétaires, ces deux partis distincts et tranchés; ainsi, M. Guizot et sa politique recrutaient bien chez nous ces hommes de tous temps intéressés au soutien du pouvoir; mais l'opposition aussi avait ses adhérents, qui se défendaient assez bien, et qui depuis plusieurs années parvenaient à triompher dans l'élection. Notre député s'asseyait dans les rangs de la gauche, il votait bien, parlait pas mal, avançait peu, mais marchait droit.

Actuellement, monsieur, nous n'avons plus ni la chevaleresque résistance des nobles, ni la béate satisfaction des ministériels, ni la généreuse opposition des patriotes libéraux; nous n'avons plus qu'un parti, vous dirai-je : celui des propriétaires. L'intérêt et la peur ont fait miracle, en rapprochant des hommes qui ne s'aiment ni ne s'estiment. Aujourd'hui, nous voyons des petits-fils d'émigrés accoster dans les foires les petits-fils des détenteurs des biens nationaux; les ex-partisans de Louis-Philippe font groupe avec les anciens abonnés du *National*, et ceux qui ont eu des horripilations quand on a parlé de la reddition du milliard d'indemnité; ceux-là se rapprochent avec une grâce infinie des soutiens de l'ordre. Il y a entente plus ou moins cordiale entre eux tous, et quand je vois ces gens-là politiquer ensemble, et voter comme un seul homme, je ne m'étonne plus ni des opinions étrangement amalgamées du *Constitutionnel*, ni des succès de MM. Dupin, Barrot et de Montalembert.

Mais il me reste à vous exposer un fait significatif, douloureux, humiliant, sur la portée duquel je

(1) Voir les nos du 30 novembre et du 4 décembre.

Et aujourd'hui, que tous les propriétaires et les fermiers se désolent de ne pouvoir vendre leurs récoltes, ne serait-ce pas pour eux le secours le plus bienfaisant qu'un accroissement dans la consommation?

Ce que cet accroissement peut être, il est facile de l'augurer de cette simple étude de l'octroi de Nantes à diverses époques :

De 1804 à 1808, le droit d'entrée sur les vins communs était de 1 fr. 75 c. par hectolitre.

La moyenne de la consommation de ces quatre années a été de 224 109 hectolitres.

De 1830 à 1839, le droit étant de 3 fr. 20 c., la consommation annuelle moyenne est tombée à 103 304 hectolitres.

Diminution, 120 805 hectolitres.

En 1847, année où les recettes de l'octroi ont atteint un chiffre extraordinaire, la consommation n'a été que de 130 438 hectolitres, toujours sous le même droit de 3 fr. 20 c.

De 1804 à 1805, le droit d'octroi sur les huiles comestibles étant de 6 fr. par 100 kilog., la consommation annuelle était de 141 725 kilog.

De 1830 à 1839, le droit ayant été élevé à 15 fr., la consommation n'a plus été que de 91 620 kilog.

Diminution, 50 115 kilog.

Dans la même période de 1804 à 1808, comparée à celle de 1830 et 1839, la consommation moyenne des bœufs et vaches, qui était de 3405 têtes, alors que le droit était de 12 fr. par tête, est descendue à 2948, quand ce droit a été porté à 25 fr.

Celle des moutons, de 33 717 têtes, au droit de 75 c. par tête, est tombée à 21 896, avec le droit de 3 fr. — En 1847, elle n'a été que de 21 018.

Celle des viandes dépecées, de 157 780 kilog., au droit de 3 c. par kilog., est tombée, dans la seconde période, à 41 673 kilog., avec un droit de 15 c. par kilog.

Enfin, pour terminer ces citations, qu'il serait facile de multiplier, je signalerai la consommation *des savons* qui était de 473 000 kilog. de 1804 à 1805, alors qu'elle n'était frappée d'aucun droit d'octroi ; — de 1830 à 1839, un droit de 12 fr. par 100 kilog. ayant été imposé, la consommation moyenne est descendue à 227 423 kilog., c'est-à-dire, diminué de plus de moitié.

Pour ramener ces diminutions au chiffre de leur importance réelle, il faut tenir compte que la population comprise dans l'enceinte de l'octroi était :

de 1805 à 1809, de 68 000 âmes environ ;
de 1830 à 1839, de 78 000 —
en 1847, de 82 993 —

La signification de ces chiffres est écrasante. Ils ont pour conséquence mathématique qu'à dater du jour où on aura aboli l'octroi dans la commune de Nantes, les habitants des campagnes trouveront à vendre, dans cette ville, chaque année, en plus de leurs ventes annuelles, quelque chose comme :

40 à 50,000 barriques de vin,
1,500 à 2,000 bœufs et vaches,
15 à 20,000 moutons,
120 à 150,000 kilog. de viandes dépecées,

en se reportant seulement aux consommations de 1805 à 1808, et dans une proportion semblable de tous les autres produits et denrées qu'ils apportent sur le marché de Nantes, veaux, porcs, noix, châtaignes, foin, paille, avoine, etc., etc.

Condamné sur tant de points, que reste-t-il donc en faveur de l'octroi?

A coup sûr, ce n'est pas l'économie de sa perception. S'il y a quelque chose d'intolérable pour les contribuables, c'est de voir combien leur coûte cher la perception d'un pareil impôt : elle est, pour ainsi dire, en raison directe de ses vices et de ses inconvénients.

Laissons parler les chiffres.

Le produit brut de l'octroi de Nantes, en 1847, a été de 1,299,993 fr. 96 c., y compris le produit des amendes en matière d'octroi.

Sur cette somme, il est entré net dans la caisse municipale 981,370 fr. 15 c.

Le reste a été absorbé comme suit :

1. Frais de perception	F. 191,346 16
2. Gratification aux employés sur le produit des saisies	2,668 »
3. Prélèvement du dixième de guerre en faveur du trésor. Cette charge n'incombe qu'aux villes qui ne sont pas assez riches pour se passer d'octroi	109,608 »
4. Rachat de la contribution personnelle des citoyens les plus pauvres ; ce rachat est une conséquence directe de la charge d'impôt d'octroi	15,000 »
	F. 318,623 16

Ainsi, il est démontré jusqu'à l'évidence :

Que l'impôt des octrois est souverainement inégal et injuste dans sa répartition ;

Qu'il est un agent de fraudes, de falsifications, de démoralisation ;

Qu'il est éminemment préjudiciable à la production ;

Que sa perception est particulièrement vexatoire, et la plus onéreuse qui se puisse être pour les citoyens de la commune.

Il est évident aussi que, dans le développement de consommation et de production qui résulterait de la suppression de cet impôt, les propriétaires trouveraient une ample compensation à la contribution personnelle à laquelle cette suppression doit les assujétir sous une forme ou sous une autre.

Nous ne savons quel a été le sort de la proposition de M. Cherot au conseil municipal de Nantes. Il est probable qu'elle aura paru à la majorité des esprits dangereuse, effrayante, scandaleuse, subversive, et qu'à tous ces titres on l'aura repoussée. Des alternatives de peur et de fausse sécurité agitent partout l'esprit de la bourgeoisie et l'empêchent de saisir les seuls moyens réguliers du salut qu'on lui propose. Les malheurs n'éclairent qu'au moment où ils frappent, et ceux qui veulent les prévenir sont toujours mal reçus.

Quoi qu'il en soit, nous félicitons hautement M. Auguste Cherot de la courageuse initiative qu'il a prise à Nantes, et nous engageons tous les citoyens des départements, qui ont la même clairvoyance de l'avenir, à faire le même travail de démonstration et les mêmes efforts de progrès dans les autres grandes villes de France.

La Réforme électorale nous est venue de Paris ; la Réforme des impôts nous viendra de tous les points de la France.

LA PEINE DE MORT.

Un des titres de M. Victor Hugo, c'est assurément la guerre que depuis longues années il fait à la peine de mort. Une indisposition l'a empêché d'intervenir dans la discussion récente engagée à l'Assemblée nationale sur ce sujet ; mais nous avons trouvé dans l'*Evénement* des pensées généreuses et conformes sans doute à celles que le poète orateur eût exprimées. Citons quelques phrases :

Nous hésitons à parler des orateurs qui ont eu le courage de monter à la tribune pour se faire les avocats du bourreau. Nous comprenons à la rigueur qu'on vote pour le maintien d'une peine qu'on croit, dans sa conscience, nécessaire ; mais parler froidement, logiquement, éloquemment même, en faveur de l'échafaud, cela nous passe. Ici, plus l'on sera éloquent, plus nous serons indignés.

Un de ces procureurs a déclaré que si l'on abolissait la peine de mort, il faudrait refaire toute l'échelle des peines. — Eh! pourquoi pas? Est-il donc plus économique d'entretenir l'échelle de la guillotine!

M. de Larochejacquelein, confondant le Dieu de Moïse avec le Dieu de Jésus, est venu citer à l'appui le Deutéronome.

C'est aussi avec une douleur profonde que nous avons vu un représentant, revêtu de l'habit de prêtre catholique, applaudir de ses mains, qui peut-être tenaient ce matin l'hostie, aux discours *pro sanguine*.

M. Léon Faucher avait demandé la parole pour la peine de mort. Nous le félicitons d'avoir renoncé à son succès.

L'observation relative au prêtre catholique tombe malheureusement très juste. A cette séance, où un pasteur protestant élevait la voix contre l'échafaud, les évêques gardaient le silence, malgré les interpellations significatives de la gauche, et tous les journaux du parti catholique ont applaudi au maintien de la peine de mort, comme ils avaient applaudi à l'égorgement de la République romaine.

Dans cette question, la presse démocratique s'est montrée humaine, généreuse, la réaction cruelle, le *Moniteur du Soir* fort naïf dans sa rédaction. Ce journal veut bien consentir à ce qu'on ne tranche pas la tête à tout le monde.

Que la peine de mort devienne une exception, qu'à mesure que nos mœurs s'adoucissent et s'épurent, son application devienne de jour en jour plus rare : rien de mieux.

L'Économisme financier

ET LA QUESTION SOCIALE DE L'IMPOT (1).

Capital de spéculation. — Oligarchies financières.

Il délivrera le pauvre et l'indigent de l'usure et de l'injustice. (ANCIEN TESTAMENT.)

Personne ne peut entrer dans la société nouvelle s'il ne naît de nouveau, si le vieil homme ne meurt pour renaître comme un petit enfant. (NOUVEAU TESTAMENT.)

VI.

LA TERRE. — LA RENTE.

L'économisme financier sur lequel s'appuie M. de Girardin, après avoir proclamé la légitimité du capital de spéculation gagnant 20, 30, 100 0/0, donne également une trop grande importance à la rente ou aux placements sur fonds publics.

« Lorsque les capitaux, dit M. de Girardin, au lieu » d'aller inconsidérément à la terre, seront ramenés » dans de plus exactes progrations, vers la Rente et » vers l'Industrie, la valeur vénale de la terre qui » est incontestablement trop élevée, reprendra son » juste niveau... Alors, le cours des matières premières et des denrées alimentaires cessera d'être excessif. »

Or, pour que les capitaux aillent à la Rente, il faut nécessairement que l'Etat ait contracté des dettes. — A cela les économistes financiers répondent tant mieux. Plus un Etat aura de dettes, plus il sera riche, plus son crédit grandira. Exemple, l'Angleterre.

En vérité, si nous ne comprenions pas comment les plus belles intelligences se laissent parfois entraîner par une logique systématique, nous ferions bon marché de cette prétention de l'économisme financier ; mais nous devons répondre sérieusement à l'affirmation de M. de Girardin.

Demandons-nous donc comment un Etat peut s'enrichir en faisant des dettes. Ou mieux encore, demandons-nous comment une nation peut se ruiner en s'endettant.

La réponse devient plus facile. Eh bien ! une nation se ruine en contractant des dettes par les motifs suivants :

1° Parce que jusqu'à présent les états ont toujours été régis, gouvernés et administrés par des oligarchies financières, qui n'ont contracté des engagements qu'en vue de conserver et de défendre leur monopole ; — le BEAU JARDIN que vous savez, du doge Moncenigo ;

2° Parce que les capitaux reçus ou non du monopole financier, ne peuvent être utiles qu'aux monopoleurs eux-mêmes, sous quelque nom qu'ils se cachent, rois, papes, empereurs, princes, usuriers, prélats, financiers, et non point aux agents de la production ; — les travailleurs ;

3° Parce qu'il est fort commode de solder une dette de 100 francs avec 5 francs de rente, lorsque le capital financier a la facilité de prendre ces 5 fr. de rente non pas dans sa poche, mais de l'exiger de l'impôt ; — c'est-à-dire du travail.

Donc, les fonds publics provenant de l'emprunt ou de l'épargne des citoyens, employés à la conservation du monopole financier, au lieu d'être employés dans l'intérêt de *tous*, ruinent une nation et ne l'enrichissent pas.

Et l'Angleterre ? Le peuple anglais est affamé, rongé, dévoré par *trois* oligarchies financières essentiellement avides des jouissances les plus effrénées.

Le clergé anglican (*oligarchie cléricale financière*), qui, au nom de l'Eglise réformée, devrait vivre dans l'esprit de pauvreté et de sacrifice, dévore BENOITEMENT 237 millions de francs par an (1).

La noblesse du blason (*oligarchie nobiliaire financière*) jouit de presque tous les revenus du sol ;

L'aristocratie de comptoir (*oligarchie industrielle financière*) pille à droite et à gauche, au nord et au sud, à l'orient et à l'occident, n'importe où et comment, par le poison et par les actions industrielles, non seulement les travailleurs de l'Inde et de la Chine, de l'Amérique et de l'Afrique, mais les travailleurs anglais eux-mêmes.

Personne n'ignore l'extrême degré de misère du peuple anglais, d'un peuple — dégradation profonde ! — chez lequel des parents se trouvent dans la dure nécessité de déchirer de leurs mains la blanche robe d'innocence de leurs enfants ! D'où vient cette misère ? Du monopole financier dont les trois branches principales que nous venons de compter enlacent le corps et serrent à la gorge le peuple anglais (2).

Si Pitt, le fléau de l'Europe moderne et du peuple anglais, n'eût pas trouvé dans la rente un moyen facile d'emprunter 12 milliards, la pensée démocratique française rayonnerait sur l'Angleterre et sur le continent depuis un demi-siècle.

L'Angleterre compterait, il est vrai, des exploiteurs de mines, mais la misère ne dévorerait pas ses entrailles. L'Angleterre n'aurait rien perdu de sa puissance réelle, et l'oligarchie financière, déchue de son monopole, n'attirerait pas injustement sur tout un pays l'antipathie, et souvent la haine des autres peuples.

(1) Voir les numéros des 4, 5 et 6 décembre. Consulter les articles de la *Richesse et des Impôts* ; ceux de l'*Equité dans l'assiette de l'impôt* ; ceux *Equilibre et réserve du budget*.

(1) Luther tonne contre les richesses du clergé catholique. Le clergé réformé surgit. L'Eglise anglicane, qui compte tout au plus en Angleterre et dans le pays de Galles 1 millions d'invidus, reçoit plus d'argent que *tous* les autres cultes chrétiens, pris en masse, dont la population monte à 200 millions de personnes. Le culte catholique ne reçoit que 225 millions. — C'est là un des mille *progrès* de l'oligarchie financière.

(2) « L'esclavage des enfants, voilà le caractère des sociétés qui reposent sur l'*industrie* ; ce fait caractéristique est surtout frappant dans la Grande-Bretagne, en » raison directe des développements que l'*industrie* y » reçue.
» ... Dans les sociétés les plus avancées, l'on opprime » et l'on dégrade l'enfant. Il y a là de quoi humilier profondément l'esprit humain et de quoi faire douter du » progrès. »

Ces paroles sont de M. Léon Faucher. Substituez au mot *industrie* les mots *capital de spéculation*, et vous comprendrez toute la terrible vérité de ce fait. — Oui, dans les sociétés *les plus avancées*, c'est-à-dire dans les sociétés les PLUS EXPLOITÉES par le capital financier, les iniquités, les turpitudes les plus révoltantes et hideuses sont possibles. Mais terrassez le capital d'exploitation, assurez-le au travail, et tout changera comme par enchantement.

Voir les documents officiels suivants sur l'état affreux des classes laborieuses en Angleterre : *Reports of the house of Commons on the education, and on the health*, par Robert Slaney. — *Report on the sanitary condition of the labouring population of Great-Britain, presented to Parliament by command of her majesty.* — *State of the poorer classes in great towns*, par Robert Slaney.

Voyez aussi le bel ouvrage : *America compared with England*. Londres, 1848.

---

prie bien vos lecteurs de ne pas se méprendre.

Les bons cœurs sont rares, très rares ; mais il y en a même chez nous. Il y a des gens parmi nos propriétaires qui ont le courage du désintéressement. Ce tout petit nombre d'opposants à la réaction est, comme il arrive toujours, bien mal récompensé de son dévouement. Non seulement les paysans dont ils défendent la cause ne les comprennent pas, et même, par des motifs que je développerai plus tard, leur sont plutôt hostiles... non-seulement encore les autres propriétaires ne leur veulent point de bien, mais, ce qu'il y a de vraiment plus regrettable, c'est que tout ce que le pays peut renfermer de gens équivoques et tarés viennent se ranger sous le drapeau de la démocratie... De sorte que les adversaires de ce parti peuvent lui reprocher la plupart des noms qui le composent... Oh ! que cet aveu de ma part ne semble pas un triomphe pour nos ennemis !

Je vais m'expliquer : les gens de bonne foi me comprendront ; et je ne m'adresse qu'à ceux-là...

Ne vous l'avais-je pas dit, monsieur, que, de l'aspect placide et bénévole qu'offre la société de mon pays, je vous ferais ressortir en politique les plus déplorables résultats.

Qu'y a-t-il de plus triste, de plus douloureux, en effet, que la vue d'un tel spectacle ? L'idée féconde et généreuse, l'opinion régénératrice de l'avenir, vaillamment soutenue par quelques hommes courageux, mais compromis, affaiblie, discréditée, par ceux qui se disent nos alliés, qu'on nous reproche comme tels, et qui ne sont, en effet, que le rebut de tous les partis ; nuée d'insectes importuns et cruels, imposant une fatigue et une douleur de plus au bœuf de labour, qui creuse sous un soleil ardent son pénible sillon.

Eh bien ! monsieur, ce rapprochement douloureux et fatal est une des conséquences de ces vertus négatives qui constituent la moralité de notre pays. Nos propriétaires, gens honnêtes et calmes, peuvent légalement et croient licitement jouir en paix de leurs petits arrangements égoïstes :

« Laissez-nous tranquilles, disent-ils aux réformateurs, nous ne nous mêlons pas de l'agitation » de vos villes, laissez-nous la paix dans nos campagnes. — Mais les paysans n'ont pas la part de » bien-être, de lumière et de moralité à laquelle a » droit toute créature humaine. Vous êtes tranquilles, » vous, mais c'est en excédant de travail et de fatigue vos malheureux métayers, dont vous buvez » les sueurs. — Eh ! que vous importe, à vous, le » sort des paysans, s'ils n'en murmurent pas !... » Songez à empêcher, si vous le pouvez, de mourir » de faim, de froid et de vices vos populations manufacturières ; pour nos paysans, ils ne connaissent pas ces fléaux. Nous pratiquons l'aumône, » si nous ne l'organisons pas en institution. » Nos paysans savent peu de chose, mais ils ne demandent pas à en apprendre davantage, informez-vous-en plutôt à eux-mêmes ! Pour leur moralité, ils ont leurs défauts sans doute, mais il se » commet très peu de crimes chez nous enfin ; quant » aux droits politiques que vous leur avez donnés » par le suffrage universel, voyez avec quelle indifférence ils en ont accueillis, avec quelle négligence ils en usent !... C'est que, d'instinct, nos » populations rurales ne se sentent pas mûres pour » des institutions nouvelles : arrière donc ! retirez-vous et taisez-vous. Nous ne voulons pas plus » de vos grands principes politiques, que nous ne » voulons des théories de la grande agriculture. » Nous ne voulons pas de socialisme, enfin.

Voilà le grand mot ; voilà, Monsieur, le mot terrible qui est devenu l'épouvantail de nos propriétaires ; c'est devant le fantôme du socialisme qu'ils reculent, c'est de l'effroi qu'ils en éprouvent qu'est venue l'humiliante défection de quelques-uns, et la plus humiliante union de tous. Ils se sont ligués contre l'ennemi commun. C'est que le socialisme, selon eux, en veut à leurs terres, à leurs bestiaux, à leurs fumiers !... Que leur importe la vertu ! Il n'y a plus d'opinion là où l'intérêt est en jeu ; il n'y a plus de principes politiques là où il est question de fortune personnelle ; il n'y a plus de devoir, d'avenir, là où surgit la crainte irritante d'une perte, d'un dommage dans le présent.

J'ai prêté à nos propriétaires un langage calme et mesuré, pour repousser les entreprises des réformateurs ; je leur ai fait dire des choses vraies en elles-mêmes, parce que je crois que la violence, l'injure et la mauvaise foi, sont des armes à deux pointes, dont il ne faut jamais se servir.

Ainsi, vous le voyez, ils sont les plus forts, par le nombre, par l'union, par la justesse d'un raisonnement terre à terre qui ne s'élève pas encore au-dessus du fait visible ; ils ont pour eux tous nos paysans, que leur attachent l'habitude et la crainte du changement. Vous savez bien, Monsieur, qu'on a toujours peur quand on se sent faible de tout ce qu'on ne sait et de tout ce qu'on ne peut prévoir.

Eh bien ! à la faveur de cette position, ils peuvent donc entraver, paralyser chez nous la marche de tout progrès politique. — Ils n'ont en vue que leurs intérêts, et ils peuvent s'appuyer sur l'apparence du bon sens, du bon droit et de la raison.

Comprenez-vous qu'il faut du courage, de l'espoir et des convictions bien profondes pour entrer en lutte avec des adversaires si bien retranchés ! Aussi, vous l'ai-je dit, les démocrates, les vrais, sont rares chez nous ; et comme tout propriétaire, solidement et dûment établi, payant bien ses impôts, faisant fructifier sa fortune, est acquis à la majorité et repousse prudemment tout dissipateur, tout aventurier, tous ceux qui, enfin, ont une existence précaire et hasardée, cette espèce de population flottante qu'on retrouve partout en quête de mouvement, d'agitation et de changement quelconques, ces gens équivoques et tarés, comme je l'ai dit enfin, s'attachent au parti le plus généreux, le plus humain ; ils l'enveloppent à l'étouffer, et le prônent, le soutiennent, le défendent de manière à le tuer... s'il était mortel.

Mais rassurons-nous !... Le principe démocratique est l'âme, le souffle vital même de la nation. Qu'importe le petit nombre de ceux qui entretiennent le feu sacré, pourvu qu'ils ne le laissent point éteindre! Si l'on dressait une statistique des opinions, ou des manifestations politiques de notre pays, il ne faudrait pas se laisser décourager par la vue du petit nombre de ceux qui professent des doctrines généreuses. A l'origine, les apôtres de l'Evangile étaient moins nombreux encore, et cependant le Christianisme poursuit, depuis dix-huit siècles, sa marche progressive et triomphante. Il s'est imposé à ceux qui lui résistaient, et se dégage successivement des erreurs et des passions intéressées qui l'enveloppent encore !

UNE CAMPAGNARDE.

Dégagé du prisme financier, voilà ce qu'a produit la rente, le crédit illimité ou le faux crédit en Angleterre.

En France, la rente a exercé moins de ravages, d'abord parce que la dette est cinq fois moins considérable qu'en Angleterre, ensuite parce que l'oligarchie financière n'exerce pas, tant s'en faut, un monopole *industriel* aussi puissant que celui de l'oligarchie anglaise.

M. de Girardin croit que si l'argent, au lieu d'aller à la terre, venait à la rente, les denrées alimentaires cesseraient d'avoir un cours excessif. C'est encore là de l'économisme financier. L'aphorisme deviendrait juste en le renversant. Les capitaux de la rente ont-ils été appliqués au travail national? Non! Ils ont donc été perdus pour la production sociale.

Peu importe que le capital de la rente ou l'industrie fassent concurrence à celui de la terre. Là n'est pas la question, car, en admettant que « la valeur » vénale de la terre baisse par ce jeu de la concur» rence, » la production n'en sera pas augmentée; car, en définitive, vous aurez disséminé les forces au lieu de les grouper, vous aurez créé des frottements et des pertes au lieu de simplifier et d'économiser; vous aurez développé l'antagonisme au lieu d'arrêter ses ravages.

Ne vivons-nous pas, l'humanité n'a-t-elle pas vécu jusqu'ici sous la loi de l'antagonisme? Eh bien! qu'a-t-elle produit, sinon la misère, l'incertitude du lendemain, la défiance, l'usure et le vol?

Non, non! ce n'est pas en ouvrant au capital une triple concurrence implacable que l'on peut augmenter la production. A ce jeu d'équilibriste et de bascule, les financiers peuvent s'enrichir, nous le savons; mais le travail et les travailleurs, la production et le bien-être général ne peuvent qu'y perdre.

Certes, il est confortable pour quelques milliers de citoyens de placer leurs capitaux en fonds publics; toucher une rente sur laquelle ni la grêle, ni l'incendie, ni le fisc ne prélèvent rien, cela a son attrait; mais cela peut-il être utile à la nation travaillante, aux producteurs? Non!

Prétendre que la rente est le meilleur thermomètre de la prospérité publique, c'est avancer une erreur. Eh quoi! notre histoire serait donc une lettre morte pour les économistes financiers!

Louis XVIII, à sa deuxième rentrée à Paris, trouve la rente à 50 pour cent; il meurt dix ans après, et à sa mort la rente dépassait le pair. Cela prouve-t-il, OUI OU NON, que les ressources de la France — de la véritable France — c'est-à-dire de TOUS — avaient doublé en dix ans, comme font semblant de le croire les financiers?

Non! cela veut dire que Louis XVIII, ayant besoin des financiers, leur a fait une belle part. Il voulut, en effet, que *toutes* les dettes de l'Empire et des Cent-Jours fussent payées. Les créances les plus verreuses et surannées furent déterrées et brocantées; on les porta injustement sur le grand-livre. La spéculation, l'usure s'enhardirent sous le protectorat de Louis XVIII. Des fortunes colossales, scandaleuses, furent faites dans les emprunts publics, les opérations des banques, et les *liquidations* des objets de consommation des *chers amis*. Le grand-livre devint le point de mire des spéculateurs, et la rente dépassa le pair (1).

L'intérêt de l'argent, qui semble, de prime-abord, croître ou décroître en proportion de l'abaissement ou de l'élévation du prix de la rente, avait-il subi une progression descendante sur *tous* les points du territoire, comme à la bourse de Paris? Loin de là. L'usure n'en était que plus dévorante dans les campagnes. Une enquête, publiée à cette époque par les soins de la *Caisse hypothécaire de Paris*, enquête basée sur des documents fournis par les mains des différentes localités, prouve ce fait de la manière la plus lumineuse.

On y trouve que sur douze principales localités, prises au hasard dans chaque département, *trois* seulement offraient des intérêts à 5, 6 et 7; dans les NEUF autres, l'usure ordinaire était de 8, 9, 10, 12, 15, 18, 20, 30 pour cent; l'usure extraordinaire, dans les départements des Basses-Alpes, de l'Aube, de l'Aude, du Cantal, de la Corrèze, de la Dordogne, du Doubs, de l'Eure, du Gers, de la Haute-Loire, du Lot, de la Marne, de l'Orne, du Pas-de-Calais et de vingt autres départements, atteignit, dépassa 50 pour cent. Les ventes à réméré, à vil prix y étaient très nombreuses.

Ce n'étaient donc pas les ressources de la France qui avaient augmenté, mais la richesse des financiers, des publicains de la bourse. L'usure avait grandi au détriment du travail.

Que prouve donc, dites-le nous par des faits, votre prétendu thermomètre de la prospérité publique par la rente à 116 ou à 120?

Le même fait sous une autre forme s'était réalisé lors de la première invasion. Les industriels parisiens, à cette époque néfaste, amassèrent beaucoup d'argent; banquiers, commerçants, fabricants d'objets de luxe, surent profiter de cette prospérité factice. C'était tout un monde à mettre à neuf : équipement des armées alliées, cadeaux que Russes, Prussiens, Allemands envoyèrent dans leurs pays; nobles Français et Anglais qu'il fallait retaper à l'ancien régime pour être présentables à la Maison d'un roi qui exhumait le cérémonial et l'étiquette de Louis XV, et s'entourait de mousquetaires gris et noirs, de gardes-du-corps, de chevaux-légers, de Cent-Suisses, de gardes de la Manche.

Les restaurants, les jeux, les cafés voyaient l'or ruisseler sur leurs comptoirs ou sur leurs tapis, mais la France, la véritable France, la France du travail s'appauvrissait de tous les capitaux que la prospérité éphémère de Paris attirait à la capitale par l'attrait du luxe, du clinquant, de la nouveauté et des orgies des galeries du Palais-Royal.

(1) Les dividendes de la Banque de France augmentèrent dans la même proportion, de 64 fr. qu'ils étaient en 1815, ils montèrent à 98 en 1825.

D'ailleurs, lorsque dans un pays agricole comme le nôtre, où 13 millions d'habitants sont condamnés à vivre de grains inférieurs, où en trente-trois ans on a acheté pour un milliard de blé étranger; lorsque l'agriculture a eu besoin de demander 4 milliards *espèces* à l'emprunt, à 8, à 10, à 12 0|0, il est assez vraisemblable de conclure que si les trois ou quatre milliards, qui se sont enfouis dans la rente, se fussent portés sur la terre à des taux hypothécaires de 3 à 4 0|0, le capital d'exploitation agricole eût profité de ces sommes *non-usuraires*; les denrées alimentaires auraient été plus abondantes et de meilleure qualité (1).

L'Etat aurait appris à être plus économe des deniers publics, et nous n'aurions pas 300 millions de rente à payer au grand dommage du travail et de la production.

La terre a peu d'attrait pour l'économisme financier : cela se comprend. La terre donne, donne même CENT pour *un*; mais elle veut que la main de l'homme s'allie à ses travaux. Or, l'oligarchie financière ne vit pas de son travail, mais du travail d'autrui; de là sa passion pour les rouleaux *immaculés*, les pièces de 100 fr.; de là son dédain pour les *dégoûtantes* denrées de la terre.

Donc, l'économisme financier donne une trop grande importance à la rente. Les emprunts d'un Etat minent une nation parce qu'ils détournent l'épargne ou le travail accumulé de l'emploi reproductif qu'elle devait féconder sans cesse en retournant au travail ou à la production.

Eh quoi! la France, pays essentiellement agricole, voit son agriculture dans un état d'infériorité dégradante, parce que le capital mobilier, ou de roulement, se trouve dans une proportion infiniment trop faible vis-à-vis des améliorations à introduire, et la France démocratique n'élèverait pas la voix contre les monopoleurs qui poussent l'épargne vers la rente!

Il y a plus, on connaît cinq modes de faire valoir un bien fond :

Par le propriétaire,
Par un régisseur,
Par un métayer,
Par un fermier,
Par une société.

Eh bien, de ces cinq modes d'exploitation, les quatre premiers seulement ont été largement mis en pratique; le cinquième, l'exploitation par association, soit de propriétaires, soit d'actionnaires, ne peut point encore être préjugé, puisqu'il n'a presque pas été mis en pratique,

Cependant — qui pourrait le nier à *priori*? — Cependant il referme peut-être la véritable solution du développement de la richesse agricole et du bien-être général, car il doterait l'agriculture de fonds de roulement, en offrant à l'épargne au moins le même intérêt qu'elle trouve dans la rente.

Pourquoi donc la Terre ne recevrait-elle pas aussi bien que la Rente, les capitaux qui vont à cette dernière, malgré les chances qui pèsent sur elle; car nous ne sachons pas qu'il existe des compagnies d'assurance contre les fluctuations ou la perte de la rente, et nous savons parfaitement que les produits de la terre peuvent être assurés (1).

Alors, mais seulement alors, M. de Girardin, « le cours des matières premières et des denrées alimentaires cessera d'être excessif. »

Leur bon marché ne peut être le fruit de la rente ou de l'industrie.

Est-ce à dire que la démocratie française ne comprend pas l'importance de l'industrie? Loin de là. mais elle sait distinguer l'industrie productive, l'industrie de fabrique, l'industrie du grand commerce maritime, de l'industrie de spéculation, de l'industrie financière.

Certes, ce n'est ni l'industrie agricole, ni l'industrie de fabrique, ni l'industrie des transports maritimes, qui gagnent des 20, 30, 50 0|0, car ces industries représentent, quoique d'une manière très-imparfaite, l'industrie du travail; — c'est l'industrie financière qui arrive à jouir de ces bénéfices exorbitants, par sa cupidité, ses pirateries et ses razzias.

La démocratie française, la démocratie du travail, plus généreuse que les aristocraties de classe ou d'écus, saura payer les dettes de l'Etat. — Qu'est-ce que 5 milliards pour le travail? Rien. — Mais la démocratie se gardera bien de rétablir la Rente telle qu'elle est aujourd'hui (2).

La démocratie française pourra peut-être avoir recours à l'emprunt pour créer plus rapidement d'immenses travaux, mais là se bornera l'application de la Rente.

Son emploi sera rationnel, car, en définitive, il ira féconder la terre ou perfectionner les grands instruments du travail, tels que puissantes machines et voies de communication.

L'économisme financier est donc dans le faux lorsqu'il proclame la supériorité de la Rente ou de l'industrie sur la terre; — lorsqu'il espère voir surgir la prospérité générale de l'antagonisme des capitaux attirés vers la terre, l'industrie ou la rente.

« L'idée simple, la loi vraie, » M. de Girardin, réside toute entière dans le principe opposé : — l'association du capital industriel au capital agricole!

(*La suite à demain.*)

(1) La petite propriété terrienne est surtout écrasée par l'hypothèque. Il se fait chaque année 250 000 prêts hypothécaires de 300 fr. et *au-dessous*; généralement ces prêts ont une durée de *deux* ans. Les intérêts à payer et les onéreux accessoires qui accompagnent ces genres de transactions portent le taux de l'intérêt à 12 ou 15 0|0.

Le Capital et la Loi se donnent ici la main pour ruiner le petit propriétaire.

(2) Voir, à propos de la puissance du travail, le dernier chapitre de *Paris monarchique et Paris républicain*.

ITALIE.

Le général Baraguay-d'Hilliers a quitté Rome le 28, pour se rendre auprès du pape, qu'il veut à toute force ramener à Rome. Il aurait même dit, si on en croit la correspondance des journaux anglais, que si le pape n'était pas rentré à la fin de décembre, le général prendrait lui-même la direction du gouvernement. Il n'a pas supprimé la messe militaire, mais il s'est dispensé d'y aller, et la plupart des officiers avec lui.

L'impopularité attachée aux prêtres et à la soutane est arrivée à un tel point dans Rome, que les autorités ecclésiastiques ont cru devoir faire afficher dans toutes les sacristies, la permission pour les prêtres de revêtir l'habit bourgeois.

Le journal réactionnaire la *Legge*, à qui nous empruntons ce fait, ajoute :

« Le mécontentement est grand contre nos gouvernants, et si les Français abandonnaient Rome, il arriverait des choses terribles. »

La *Gazette piémontaise* publie une ordonnance relative à la naturalisation des étrangers. D'assez grandes facilités seront accordées aux citoyens de la Lombardie et des duchés. Les demandes seront examinées par une commission qui prononcera sans retard.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)

Portici, 28 novembre 1849.

A notre arrivée ici, nous avons trouvé les membres de la camarilla cardinalesque dans un abattement qu'ils voulaient vainement déguiser. Le cardinal Borroméo, comme le plus jeune et le plus fougueux, après cependant le cardinal Antonelli, n'a pas déguisé à M. de Corcelles, quand il lui a rendu sa visite, que la politique du sacré collége avait éprouvé plusieurs échecs.

On comptait sur la Russie pour un emprunt, M. de Crepstowitch l'avait promis, M. de Benstow l'avait promis. Mais M. de Nesselrode a allégué le besoin où se trouvait le czar d'émettre de nouveaux bons pour la somme de vingt-un millions de roubles d'argent, ce qui est un emprunt d'environ 85 millions de francs pour solder les frais de la guerre de Hongrie.

L'Espagne elle-même retire ses troupes. Nous avons vu ici, le jour de la fête de la reine Isabelle, se pavoiser tous les navires espagnols en rade. Nous avons pu en compter quatre : *les Cortès*, *le Léon*, *l'Isabella II* et *la Villa de Bilbao*. On attend de Barcelone le contre-amiral Bustillos, avec d'autres bâtiments, pour effectuer le transport de l'armée expéditionnaire du général Cordova. L'embarquement se fera à Mola di Gaëte et non à Porto d'Anzio; ce dernier mouillage n'offrait pas la moindre sécurité dans les mauvais temps de l'hiver.

Ce qui a affligé aussi la cour de Portici, c'est la reculade de l'empereur de Russie dans l'affaire des réfugiés madgyars. Non pas que les cardinaux soient assez arriérés pour voir dans ce conflit une victoire du croissant sur la croix, mais la Russie perd à leurs yeux le prestige d'omnipotence qu'ils lui croyaient. La Russie cède à une simple démonstration de quatorze vaisseaux anglais et français s'approchant des Dardanelles; donc cette escadre de Sébastopol, forte de trente vaisseaux et frégates, était une fiction. Tout est donc mensonge et fiction en Russie. On dit que le czar est en possession de mines d'or californiennes dans la Sibérie, et cependant il faut qu'il emprunte 85 millions. On dit qu'il tient en réserve dans la forteresse de Saint-Pierre, au milieu de la Neva, un trésor séculaire de plus de cent millions, et cependant il est forcé d'avouer que ses finances sont malades comme toutes les finances des Etats de l'Europe.

Nous avions appris, quand nous étions encore à Rome, que les cardinaux ne mettaient point de bornes à leur jactance, quand ils parlaient de l'empereur Nicolas, après la réussite de l'expédition en Hongrie et en Transylvanie. Nous venons de nous assurer de nos propres yeux que réellement ils avaient bâti de belles espérances sur le pouvoir fictif de l'empereur Nicolas.

On compte à présent, mais faiblement, sur l'Autriche. Ce n'est pas à Vienne qu'ils se sont adressés; ils ont fait agir leur commissaire pontifical, Bedini, qui siége à Bologne. Il s'est mis en rapport avec le maréchal Radetzky, à son retour de Vienne. Peut-être a-t-il séduit le vieux guerrier. Ce qu'il y a de certain, c'est que le maréchal doit venir ici, à Naples, se mettre en rapport avec le saint-père et les cardinaux.

Le général Baraguay-d'Hilliers arrive à présent à Portici, où la cour papale ne veut pas le reconnaître dans son caractère diplomatique. Les cardinaux, qui commandent, ne veulent pas d'un général pour ambassadeur.

TURQUIE.

AFFAIRE TURCO-RUSSE.

On lit dans le *Morning Chronicle* :

« Nos correspondances de Malte, du 30 novembre, annoncent que le 20 l'escadre anglaise, sous les ordres de sir W. Parker, était dans la baie de Basika, où elle s'était rendue en sortant de sa première position dans les Dardanelles, après une visite de sir Stratford Canning, venu de Constantinople. Ce mouvement de l'escadre paraît avoir eu lieu par suite de la déclaration officielle de M. de Titoff qu'il discontinuerait toute négociation avec le divan sur les questions pendantes entre la Turquie et la Russie, tant que l'escadre anglaise demeurerait aussi voisine. On dit aussi que M. de Titoff élevait la prétention, que l'escadre anglaise jetât l'ancre encore plus loin, de peur que l'on supposât, au préjudice de l'honneur et de la dignité de la Russie, que toute concession qu'elle pourrait être disposée à faire, comparativement à ses premières prétentions, était dictée par la crainte de l'escadre anglaise. On dit que sir Stratford Canning et sir W. Parker ne se soumettront pas à cette prétention. Cette circonstance pourrait retarder peut-être, et même entièrement suspendre la marche des négociations.

» L'escadre française, sous les ordres du contre-amiral Perceval-Deschênes, est restée dans la baie d'Ourla, golfe de Smyrne, où elle était toujours à l'ancre le 21 novembre, sous prétexte d'attendre la guérison de quelques cas de choléra. Elle n'a donc pas rejoint l'escadre anglaise, et il est très douteux qu'elle la rejoigne, et même qu'elle ait jamais dû la rejoindre. On alléguera sans doute le différend avec le Maroc comme excuse de cette non-coopération. »

La correspondance du *Times* et celle du *Morning Herald* rapportent les mêmes faits. Ce dernier journal publie une autre correspondance, en date du 10 novembre, dans laquelle on lit ce qui suit :

L'affaire des réfugiés est terminée. L'empereur de Russie ayant agréé les propositions du divan, des négociations ont eu lieu entre M. de Titoff et le ministre des affaires étrangères sur les mesures définitives à prendre, et il a été décidé que tous les réfugiés munis de passeports étrangers pourraient sortir librement du territoire ottoman pour aller où ils voudraient. Tous ceux qui n'ont ni passeports ni asile seront logés et nourris par les Turcs, qui ont promis de les traiter avec tous les égards nécessaires. Les réfugiés qui ont abjuré leur foi et embrassé l'islamisme seront envoyés en exil à Kutaïa. On avait annoncé que M. de Titoff avait donné sa démission, mais cette nouvelle ne s'est point confirmée. Je serais peiné qu'il fût désavoué, car il passerait, dans ce cas, pour avoir agi sans instructions, bien que l'on sache que tout avait été arrêté et décidé à Saint-Pétersbourg. M. de Titoff a des manières si franches, et, suivant les apparences, si honnêtes, qu'il possède des avantages particuliers comme diplomate.

Jusqu'à présent il a vaincu tous les obstacles par son habileté, et il a battu ses adversaires sur leur propre terrain sans qu'ils s'en doutassent. Suivant les apparences, les flottes anglaise et française prolongeront de quelques mois leur séjour dans le Levant. On dit même que les deux flottes hiverneront dans le golfe de Smyrne.

(Correspondance particulière.)

CONSTANTINOPLE, 15 novembre 1849. — Le seraskier s'occupe à donner une direction aux militaires hongrois, devenus Turcs par la circoncision.

Ils ne viendront pas ici, à Constantinople. Le sultan avait eu d'abord, en sa qualité de pontife musulman, de successeur des califes, envie de les recevoir au palais de Tchéragan.

Bien que ses volontés ne trouvent pas souvent de contradicteurs, le grand vizir, Reschid-Pacha, lui a fait observer respectueusement que peut-être M. Titow et l'internonce d'Autriche, baron Sturmer, pourraient voir une bravade dans l'accueil fait à des Hongrois, à des Polonais, qui étaient naguères sujets de leurs souverains.

Abdul-Medjid a apprécié cette observation. On ne les fera pas venir à Constantinople; mais ils passeront dans la Turquie d'Asie. Voici dans quelles conditions :

Amurath-Pacha (Bem) résidera à Brousse avec ses quatre cents polonais. Il lui est alloué dix mille piastres par mois. Le comte Vay et le général Mezaros sont avec lui; ils n'ont pas encore embrassé l'islamisme, mais ils y sont décidés.

Stein, qui a pris le nom de Féhrah-Pacha, sera dirigé sur Candie, avec 165 hommes, qui ont embrassé la religion turque.

Kiamil-Bey, jadis Kmett, sera envoyé en Syrie avec environ quatre cents Madgyars.

De Schoumla, ces divers détachements seront dirigés sur Gallipoli, au détroit des Dardanelles. Là, les Italiens, commandés par Monti, partiront pour Gênes, s'ils veulent se rapatrier.

Kossuth, les deux Perczell, le polonais Przyzemsky, le conseiller d'Etat Hazmann, le comte Bathyani, qui sont restés chrétiens, seront dirigés, avec leurs femmes et leurs soldats, sur la ville d'Asie qu'ils désigneront, ou à défaut ils seront envoyés à Damas.

CAP DE BONNE-ESPÉRANCE.

Les habitants du Cap refusent toujours de recevoir les condamnés que le gouvernement anglais y a envoyés. Ils sont décidés à n'avoir aucune communication commerciale avec le gouvernement tant que le *Neptune*, qui est arrivé avec des *convicts*, restera en rade. La plupart ont signé un engagement en conséquence. La banque Graaf-Reiner a déclaré qu'elle n'escompterait les billets d'aucune personne ayant refusé de signer cet engagement. Au départ des dernières nouvelles, l'administration, mise ainsi en quarantaine, se trouvait, par suite de ces résolutions, dans une position vraiment critique; les troupes avaient été obligées de tuer leurs propres bestiaux et de construire un four pour faire le pain des soldats d'Algoa-Bay; ces derniers avaient dû débarquer de nouveau et conduire eux-mêmes les chaloupes à terre, aucun batelier n'ayant voulu les aider. Le chef de la police avait été obligé de relâcher un grand nombre de prisonniers faute de pouvoir les nourrir.

ATTITUDE MENAÇANTE DE L'AUTRICHE.

Le différent austro-prussien est loin d'être terminé. La *Gazette de Cologne* a publié la fameuse dépêche du 12 septembre que l'on avait niée.

Le cabinet de Vienne, après avoir rappelé la déclaration de la Prusse, de ne pas vouloir s'écarter des traités de 1815, dit qu'il a été très surpris des révélations singulières et étonnantes que le *Moniteur prussien*, du 22 octobre, lui a données sur les vues que le gouvernement du roi paraît avoir adoptées dans la question allemande. Les principes de cette déclaration sont en contradiction avec ceux que le cabinet de Berlin a proclamés, et les conséquences en sont tellement importantes, que le cabinet de Vienne fait à leur égard les réserves les plus énergiques.

Suit alors une longue dissertation ayant pour but de prouver que l'ancienne législation de la Confédération a toujours eu pleine vigueur, et que la convocation du parlement enfreint cette législation. Pour l'Autriche, l'année 1848 n'existe pas dans l'histoire.

C'est pourquoi le cabinet de Vienne demande constamment que les principes mis en avant par le ministre d'Etat de Bodelschwingh, en sa qualité officielle, soient rectifiés par le gouvernement prussien, attendu que l'Autriche ne pourrait jamais les laisser prévaloir.

L'Autriche semble disposée à faire appuyer ses réclamations par un corps d'armée, concentré en ce moment au nord de la Bohême, sous le commande-

ment de l'archiduc Albert. Ce corps a reçu l'ordre de se mettre en marche au premier appel éventuel. Le corps des bombardiers, à Olmütz, a également ordre de se tenir prêt à marcher, et d'après un bruit qui circule à Prague, le transfert des marchandises va être suspendu sur le chemin de fer qui conduit à la frontière prussienne.

D'après l'*Ami des soldats*, il serait certain que l'armée autrichienne va pénétrer en Saxe sous le premier prétexte venu, et ce prétexte ne manquera pas.

Les vieux et les plus expérimentés officiers de l'armée prussienne secouent la tête en parlant de cette campagne de l'Autriche contre l'Allemagne, qui pourrait bien devenir le signal d'un embrâsement général.

D'un autre côté, la *Gazette de l'Est* dit que les Autrichiens marchent sur Varsovie, d'accord avec la Russie, dont les troupes se rendent à la frontière turque.

Huit régiments de la Bohême seraient destinés à occuper le royaume de Pologne, et notamment Varsovie. Le gouvernement autrichien aurait acheté les provisions que les Russes ont laissées lors de leur expédition en Hongrie.

L'Autriche est maintenant en possession de huit espèces de papier-monnaie, ce qui suffit pour maintenir longtemps les primes sur l'or et sur l'argent. L'or est monté jusqu'à 18 pour 100 de prime, l'argent à 11 pour 100. L'or est tellement rare, que la femme du malheureux comte Bathyani put à peine se procurer 15 000 ducats pour se rendre en Suisse, malgré les garanties les plus solides qu'elle offrait, et que la prime de l'or, par suite de cette recherche, s'éleva, en un jour, de un et demi pour cent.

On parle d'un emprunt de 100 millions, destiné à mettre un terme à la dépréciation des assignations du Trésor en Italie.

HONGRIE.

Comme celui d'Arab, le conseil de guerre de Pesth est infatigable. La *Gazette de Pesth* publie 14 condamnations, dont 2 prononcent la peine de mort; les autres 6, 8 et 10 ans de fers dans une forteresse, avec la confiscation de tous les biens des condamnés. La peine de mort a été commuée en 18 ans de fers dans une forteresse. Les condamnés sont presque tous des majors et des colonels de l'armée hongroise. Ce sont : Sathmary, Mesterhazy, Proetzl, Bipold, Horvath, Abrahamy, Paulovits, Ferenczy, Forro, Papp, Zambelly, Gaertner, Mezcy et Berseny. Ces deux derniers avaient été condamnés à mort.

Tandis que les conseils de guerre d'Arad et de Pesth ne cessent de jeter dans les fers les officiers supérieurs les plus considérés de la vaillante armée hongroise, sur tous les points de la Hongrie pèse un joug odieux et barbare qui, parfois, lasse la patience des habitants. Dans le comitat de Raab, on a fusillé, après jugement sommaire, des paysans qui avaient refusé de payer aux gendarmes la dîme du vin et s'étaient battus avec eux. A Thussafured, un des habitants les plus considérés a été, sans provocation, assassiné publiquement par un soldat. A Essek, les soldats firent feu sur une salle de bal, tuèrent un enfant et blessèrent plusieurs femmes. En Transylvanie, on a vendu aux enchères les propriétés des comtes Bethlen, Mites et Teleky, et la ville importante de Klausembourg a dû se déclarer en banqueroute par suite des nombreuses contributions de guerre que les Autrichiens lui ont infligées. Dans le Banat, le cupide évêque de Temeswar a fait destituer et emprisonner plusieurs ecclésiastiques, uniquement pour vendre à un bon prix leurs places à ses créatures. Dans la Slovakie, le gouvernement, fidèle à ses traditions galliciennes, excite le peuple contre le propriétaire hongrois.

Nous recevons la lettre suivante :

Citoyen rédacteur,

Veuillez, je vous prie, adresser une simple question au *Constitutionnel*. Comment ce ci-devant libéral accordera-t-il le maintien de l'impôt des boissons avec les conseils que, dans un de ses derniers numéros, il donnait à la classe ouvrière, à savoir de s'abstenir de boisson fermentée dans un but, soi-disant, de moralité et d'hygiène.

Sans consommation point d'impôt est, ce me semble, la réponse que tout homme, d'un peu plus de sens que le *Constitutionnel*, pourra faire.

A moins qu'il ne veuille nous faire payer sans que nous consommions (si ce n'est de l'eau).

Se plaindrait-il de la trop grande fertilité du sol; et, que deviendrait le cultivateur, s'il n'y avait pas de consommateurs ?

A quoi l'Etre suprême a-t-il songé en rendant la terre aussi féconde ?

Tel est le dédale où le Mal-Blanchi s'est enfermé, et duquel le fil d'Ariane ne pourra le faire sortir.

Un de vos lecteurs.

FAITS DIVERS.

Par ordre du préfet de police Carlier, dit le *Temps*, les citoyens Jéru, Mazire, Rogé, Geniller, G. Leroy, Barbas, Rayvel et Legré, sont privés de toutes relations avec leurs familles et leurs amis, pour avoir écrit une lettre publiée par les journaux.

Cet ordre inhumain a été signifié aujourd'hui aux détenus politiques, sans qu'ils aient été prévenus. Leur crime est d'avoir fait connaître qu'ils étaient mal nourris et sans vêtements, malgré la rigueur de l'hiver.

— On assure, dit l'*Evénement*, que le projet de loi sur la garde nationale, qui va être incessamment soumis à l'Assemblée législative, supprime les corps spéciaux d'artillerie et de cavalerie. Néanmoins, il serait fait réserve au gouvernement d'autoriser l'adjonction d'un escadron de cavalerie, dans les légions de la banlieue, lorsque cette mesure paraîtra indispensable au service.

— L'*Evenement* croit pouvoir rassurer les amis de M. Thiers, en leur disant que la demande de congé faite hier au nom de cet honorable représentant n'a pas empêché M. Thiers de recevoir quelques, amis, et même de profiter du beau temps pour faire une promenade au bois de Boulogne.

M. Thiers, selon toute apparence, reparaîtra mardi à l'Assemblée législative.

— On lisait hier dans la *République* :

« Le parquet de Paris sévit avec une rigueur extrême contre la brochure de Ledru-Rollin, intitulée : *Le 13 Juin*. On recherche, on fouille, on fait des perquisitions partout. Toutes les boutiques de librairie sont minutieusement explorées ; c'est l'usage. Mais ce qui est contre l'usage, ce qui nous paraît intolérable, c'est de descendre dans des réunions particulières, et d'y rechercher l'opuscule incriminé. Le fait commis hier est plus grave encore : la descente de police et la recherche judiciaire ont eu lieu dans le local (rue Richelieu, 21) où se réunit la majeure partie des représentants de l'extrême gauche. Le caractère des représentants du peuple n'a pas sauvegardé le domicile.

» La police n'a rien découvert de ce qu'elle cherchait; mais comme elle ne pouvait, semblable au personnage de la comédie, sortir les mains vides, elle s'est emparée de toutes les brochures républicaines et d'un exemplaire de la *Correspondance universelle*.

» Il est probable que ces messieurs appellent cela de la légalité ! Qu'est donc pour eux l'arbitraire ! »

—L'*Araldo*, journal ministériel de Naples, donne la nouvelle suivante dont nous lui laissons toute la responsabilité :

« On nous assure, dit ce journal, que M. le président de la République française a écrit au pape de regarder comme nulle et non avenue sa lettre au colonel Edgara Ney. »

On savait parfaitement bien en France que la lettre était *tombée dans l'eau*, résultat ridicule accepté hautement par toutes les parties; mais que le président ait confessé lui-même par écrit combien la mesure était peu sérieuse, ce serait pousser l'humilité à ses dernières limites.

—Nous apprenons d'une manière positive, dit le *Crédit*, que dans les départements du midi, le refus de l'impôt s'organise déjà de manière à causer des inquiétudes sérieuses aux autorités locales.

— Le *Messager de la Semaine*, disait hier l'*Evénement*, ne fera son apparition dans le monde politique que demain dimanche. Ce retard a été occasionné par un manifeste de M. de Valmy, qui se prononce, dit-on, fort nettement sur la question légitimiste.

Ce manifeste a donné lieu, dans le sein de l'ancienne réunion de la rue de Poitiers, à une vive discussion. La question de savoir s'il paraîtrait ou ne paraîtrait pas, a été vivement débattue, et ce n'est qu'à une faible majorité que le manifeste a eu les honneurs du premier numéro.

Cinq ou six membres de la réunion ont pris, dit-on, chacun plus de mille abonnements, pour distribuer les numéros dans leurs départements. Le *Messager de la Semaine* est destiné à remplacer les petits livres que la réunion de la rue de Poitiers avait répandus en si grand nombre au moment des élections.

—Plusieurs journaux annoncent que M. de Castelbajac, désigné par l'Elysée pour l'ambassade de Russie, portait la parole comme accusateur devant le tribunal militaire qui condamna le général Mouton-Duvernet à mort, et le fit fusiller pour cause de bonapartisme. Les plus hauts emplois sont aux légitimistes les plus exaltés, les plus compromis. Le président veut probablement nous montrer ce que serait la restauration d'Henri V, afin d'user à jamais un pareil régime dans l'opinion du peuple.

—Le 6 décembre, est sorti du port du Havre, à destination de la Martinique, le navire neuf de Cherbourg, le *Louis*. Ce bâtiment emporte quatre familles, composant un total de vingt-quatre personnes, et, de plus, quatre célibataires, hommes forts et vigoureux; en tout, vingt-huit travailleurs européens, engagés dans le département de la Meurthe par M. le conseiller de la cour d'appel de Paris, de Froidefond des Farges, pour son domaine de la Rivière-Pilote, à la Martinique.

M. de Froidefond a engagé lui-même ses travailleurs en Lorraine. Il a eu sur leurs familles d'excellents renseignements.

Assuré de ces garanties, M. de Froidefond a longuement causé avec les engagés, leur a parfaitement expliqué et les obligations qu'ils contractaient envers lui, et celles que, de son côté, il prenait à leur égard. Ils auront droit à dix ares de terre dont ils auront l'entier usufruit, en outre de la quantité de terrain qu'ils pourront cultiver comme métayers ou comme colons partiaires.

— Nous lisons dans le *Propagateur* des Ardennes :

« Les corporations ouvrières ont adressé à l'Assemblée législative une pétition tendante à obtenir des fonds pour entreprendre des travaux par associations.

» En attendant un examen bien détaillé de ce document, nous voulons en extraire cette définition du paupérisme :

» Il n'y au monde et ne peut y avoir que trois pauvres :

» 1° Celui qui pourrait travailler et qui ne veut pas;

» 2° Celui qui pourrait travailler et qui ne trouve pas ;

» 3° Celui qui voudrait travailler et qui ne peut pas. »

MORALITÉ DE L'IMPÔT DES BOISSONS. — On lit dans le *Franc-Parleur de la Meuse* :

« Le sieur Viard, cordonnier à Bar, rue de la Municipalité, ayant une pièce de vin gâtée, et pour laquelle il avait payé les droits, est allé en prévenir les employés. Ceux-ci sont venus assister au répandage du liquide sur la voie publique,

» Le citoyen Viard était dès lors en droit de réclamer le montant de l'impôt versé ; mais il n'a pas été fait droit à sa réclamation.

» Quel charmant impôt ! quelle admirable intelligence dans sa perception ! — Ce fait, que nous signalons et qui met le consommateur doublement en perte, est un des mérites de cet impôt. Nous ne saurions trop le recommander à l'estime de ses défenseurs. »

LA GUERRE CONTRE LA PRESSE DÉMOCRATIQUE. — Nous lisons dans le *Courrier républicain* de la Côte-d'Or :

« Le dernier numéro du *Courrier* a été saisi à la poste et dans nos bureaux, pour reproduction d'un extrait de la brochure de M. Ledru-Rollin.

Ici encore, le *Courrier* saura se défendre.

Fais ce que dois, advienne que pourra.

Voilà notre devise. »

— Nous apprenons ce soir que le *National de l'Ouest* vient d'être assigné à comparaître *à bref délai*, pour le même délit.

NOGENT-LE-ROTROU.—L'autorité a prétendu faire une étrange application de l'article 6 de la loi du 27 juillet dernier, qui assujétit les colporteurs ou distributeurs d'écrits à se munir d'autorisations du préfet. Le représentant du peuple, Noël Parfait, publie chaque mois des lettres à ses commettants, dans lesquelles il leur rend compte de sa conduite parlementaire et des motifs qui ont déterminé ses votes. Lors de chacune de ces publications, un certain nombre d'exemplaires sont envoyés à quelques amis de l'auteur, qui les répandent parmi leurs connaissances. C'est là, à ce qu'il paraît, un nouveau délit que ne soupçonnait certainement pas l'Assemblée, qui a voté la loi ; c'est contre la presse un nouveau genre de persécution que ne connaissait pas la monarchie, et dont l'honneur était réservé à la République honnête et modérée. Bien que, dans ce système, un fait, même isolé, de distribution, constitue la criminalité, et que chaque jour il se distribue des milliers d'écrits de toute sorte, la police ne s'est attaquée qu'aux écrits de Noël Parfait, et s'arroge ainsi le droit d'étouffer les publications qui ne lui conviennent pas. Mes Morin, avocat, et Doulloy, avoué, ont présenté la défense des prévenus, et n'ont pas eu de peine à faire justice de l'interprétation draconienne qu'on voulait donner à la loi. Le tribunal, considérant que la loi n'a eu en vue que de réglementer la profession de colporteur et ne s'applique pas aux faits de distribution accidentelle, a renvoyé les prévenus de la plainte. Cette décision, conforme aux vrais principes, a été accueillie avec une satisfaction universelle.

PETITE CORRESPONDANCE.

Grenoble. — M. T. G. — Reçu les 183-25.—Fait l'applic. d'accord. — Pris bonne note du surpl.—Affect. rem. à tous.

Toulon. — M. P. — Reçu les 690. — Rem. frat. aux 22. Vous pouv. sans inconv. déliv. les reçus à souche. — Pris bonne note du surpl. — Nous vous av. écrit hier en v. adr. v. compte. — Av.-vous reçu le nouv. Bull.

Poitiers. — M. de L. — Reçu les 429.—Fait l'applic. de conformité. — Affect. rem. à tous, ainsi qu'aux am. de Chat. — Reçu égal. le Bull. — Nous all. v. adr. le compte demandé.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS.......... Un an 20 f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe. . . . » 32 » 17 » 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr. ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	50 c.
Cinq à 9	30	Réclames-notices	75
Dix fois et plus	20	Faits de publicité	1 fr. 50

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 10 décembre.

THEATRE DE LA NATION.—Robert le Diable.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.— La Coupe enchantée, le Mari à la campagne.
ITALIENS —
OPÉRA-COMIQUE.—Le Val d'Andorre.
ODÉON.—François le Champi.
THÉATRE-HISTORIQUE,—Le Comte Hermann.
VAUDEVILLE. — Malbranchu, Daphnis, Croque-Poule les Suites d'un feu d'artifice.
GYMNASE.—La Faction, l'Etoile en plein midi, Graziella, le Bal.
THÉATRE DE LA MONTANSIER.—Le Tigre, Deux Sans-Culotte, un Voyage sentimental, Ah ! quel plaisir d'être Papa.
VARIÉTÉS.—La Vie de Bohême, la Petite cousine.
PORTE-SAINT-MARTIN.— Les 48 danseuses viennoises, le Conétable.
THÉATRE DU LUXEMBOURG.—Un de plus, un Homme traqué.
AMBIGU-COMIQUE.—La Jeunesse dorée.
GAITÉ. — Les Belles de Nuit, Marie-Jeanne.
THEATRE-NATIONAL.—Les Pilules du Diable.

Imprimerie de LANGE-LEVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 270. Mardi 11 décembre 1849.

PARIS.
Trois mois. . . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du capital, du travail et du talent.

REPARTITION
PROPORTIONNELLE
au capital, au travail et au talent.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 décembre sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

PARIS, 10 DÉCEMBRE.

Assemblée nationale.

Une pétition de quelques ouvriers de Marseille, demandant une loi pour rendre le repos du dimanche obligatoire, a occupé presque en entier la séance de ce jour.

Nous sommes partisans du repos du dimanche : il est nécessaire à l'ouvrier ; mais le rendre obligatoire au nom d'une loi religieuse quelconque, nous paraît dangereux.

Personne n'a oublié les tracasseries sans nombre auxquelles donna lieu, sous des influences rétrogrades, l'application de cette loi dans les beaux jours de la Restauration.

Se fatiguera-t-on donc toujours si promptement de la liberté, que l'on vienne sans cesse demander à l'autorité suprême de régler cette liberté, c'est-à-dire de l'entraver et de la rendre le jouet des velléités des fonctionnaires de tous grades ?

Les ouvriers ont droit de se reposer le dimanche. Mais est-ce par une loi qu'ils doivent obtenir ce repos ? Non.

C'est aux mœurs du pays à faire elles-mêmes la loi, une loi réelle et pratique. En entremêlant la religion dans cette question, vous n'aurez qu'un sabbat hypocrite comme celui de la puritaine Angleterre ; vous n'obtiendrez pas le concours libre, spontané, honorable, des citoyens.

L'accord des ouvriers entre eux, le sentiment de leur dignité, le besoin d'indépendance et de liberté réelle qui se manifestent chaque jour davantage parmi eux, voilà la véritable base, non pas d'une loi coercitive, mais d'un usage bienfaisant que la classe ouvrière doit s'appliquer à répandre, à maintenir, à défendre.

Il n'a besoin, pour arriver à ce but, ni du prêtre ni du législateur ; car ce serait reconnaître pour maîtres et l'un et l'autre ; le peuple n'a besoin que de lui-même ; il n'a besoin que de se pénétrer davantage de ses droits et de ses devoirs, et de savoir les exercer.

S'il est bien qu'en certains pays, en certaines occasions, la loi devance l'action des masses, il est d'autres pays, d'autres occasions, où la loi ne doit sortir que du sein même du peuple, par une pratique judicieuse et éclairée.

Or, c'est le propre de la Révolution de 1848, que le Peuple doit se faire son sort à lui-même, et ne se mettre pas à la merci des législateurs, qui, sous prétexte de lui montrer la bonne route, le tiendraient continuellement en lesse. Qu'il n'accepte donc point de lois coercitives quand même elles sembleraient dictées pour son intérêt.

Qu'il soit certain de ceci : là où la liberté est entravée, il y a piège et danger pour le peuple.

C'est aujourd'hui mardi que la discussion sur l'impôt des boissons arrive à l'Assemblée.

Nous signalons à cette occasion une tactique que le ministère, aux abois, est résolu d'adopter, et que nous regardons comme un véritable guet-apens. Il y a quarante orateurs inscrits pour parler contre ; il n'y en a que sept à huit inscrits pour parler pour. Le ministère veut un vote muet. Il est convenu qu'on laissera parler le premier orateur inscrit contre, et que personne de la majorité ne prendra la parole pour répliquer. Force sera alors d'aller aux voix. Quarante membres sont prêts à demander le scrutin secret. On espère, par là, rassurer les représentants *contre les conséquences d'un vote public*, et, en même temps, cacher à tous les yeux la scission qui s'est opérée sur cette question au sein même de la majorité.

Il faut opposer tactique contre tactique.

Aux termes du règlement, il faut 376 votants pour valider un vote. Nous proposons à tous les représentants qui sont contre l'impôt des boissons de s'abstenir en masse.

Il y a 220 voix de représentants montagnards et républicains assurés ; d'autre part, on compte de 100 à 110 représentants de la majorité qui sont décidés à voter l'abolition : c'est un total de 320 à 330 voix dont l'abstention annulera le vote.

L'abolition de l'impôt est toute votée. S'abstenir, c'est maintenir le vote de la Constituante ; ne pas s'abstenir, c'est fournir un nombre de votants suffisant, c'est, par conséquent, voter pour !

Nous prenons l'engagement solennel de publier les noms des représentants qui, dans cette question où le pays est unanime, auront voté contre le vœu général du pays.

Le vœu national.

Ce mot est devenu le cri de ralliement des royalistes. Qu'est-ce donc que le *vœu national* ? Quel est le vœu de la France ?

Nous avons cherché la réponse dans les feuilles de Paris et de la province, les plus hostiles à la République, et voici le résultat de nos recherches.

L'*Assemblée nationale* du 18 octobre :

On disait aujourd'hui dans les couloirs de l'Assemblée que M. Marrast, en rendant compte à M. Dufaure des faits qui l'avaient frappé dans sa tournée du midi, lui avait parlé du progrès du socialisme dans les provinces. Il paraît que M. Dufaure lui aurait répondu que soixante départements sur quatre-vingt-six étaient en ce moment en voie vers la République sociale, par la faute de la réaction dynastique et légitimiste. . . . .

Les hommes politiques du ministère sont si étourdis, si peu attentifs, qu'ils n'ont sans doute pas remarqué un triste symptôme du mauvais esprit des provinces, qui se développe et grandit chaque jour.

Nous avons dit aux ministres : « Prenez garde à la propagande du socialisme, et prenez garde aux fonctionnaires qui protégent cette propagande ! » et voilà que, dans le département de la Seine-Inférieure, le candidat de la Montagne a obtenu 24 000 voix sur 64 000 votants.

Sans doute, le candidat démocratique n'a pas passé, mais il a eu des chances, il a touché le but, et si l'on n'y prend garde, il y aura triomphe pour les mauvaises doctrines dans un temps que chacun peut entrevoir.

L'*Opinion publique* du 30 octobre :

Un de nos amis, homme éclairé, parfaitement impartial, qui se maintient en dehors des agitations politiques, nous affirme que, dans un voyage pendant lequel il a parcouru plusieurs départements du Nord et de l'Est, il a été frappé et de l'attitude hostile d'un grand nombre de fonctionnaires, et du mécontentement des populations. Des idées subversives, de mauvaises passions, des doctrines impies, des projets de bouleversement sont répandus et hautement soutenus par des agents de tous les services, et à tous les degrés de la hiérarchie administrative. Les citoyens turbulents font cause commune avec eux, et s'enhardissent chaque jour ; les douteux se laissent entraîner par la propagande habile, énergique, violente ; le parti de l'ordre se décourage et s'affaiblit de plus en plus.

La *Voix de la Vérité* du 24 :

Le progrès du Socialisme, dans la plupart des provinces, est un fait malheureusement incontestable.

La *Patrie* du 25 octobre :

Les correspondances de province dénoncent les moyens que le Socialisme met en œuvre pour propager sa doctrine, et le triste succès qu'il obtient dans quelques localités, notamment dans les campagnes où n'a pas encore pénétré une saine instruction.

La *Patrie* du 27 :

Les prédications socialistes, qui s'étendent chaque jour davantage, sont le fléau de notre époque.

Le *Courrier d'Auvergne* :

Nous ajouterons, nous, que nous en savons plus encore que le journal semi-officiel (la *Patrie*) ; que le danger est plus grand ; que si un cri de guerre retentissait à Paris, le Socialisme y répondrait dans les départements, dans les campagnes, avec tant d'ensemble, que peut-être la société elle-même serait en danger, à cause de l'universalité, sinon de la force de l'incendie.

Le *Nouvelliste* de Marseille :

Dans ces derniers temps, M. Dufaure le sait aussi bien que nous, le Socialisme a fait d'effrayants ravages dans nos campagnes, etc.

Si l'on ne veut point que la société sombre un jour sur l'écueil du Socialisme, il faut se hâter de mettre un frein énergique à cette propagande effrayante qui démoralise nos paysans, qui pervertit d'honnêtes travailleurs... Oh là, il y a un mal immense à réparer ; il est temps encore de se mettre à l'œuvre ; mais qui nous dit que dans quelques mois il ne sera pas trop tard !...

Or, pour arrêter les progrès de *cette décomposition sociale qui ravage nos populations jusqu'à ce jour restées les plus saines*, il faut des administrateurs énergiques et sincèrement dévoués aux principes conservateurs.

Et ailleurs :

Le Socialisme ne se lasse point dans son travail de démoralisation. Partout dans nos quartiers populeux, dans nos faubourgs, dans nos campagnes il étend chaque jour son influence pestilentielle ; n'opposerons-nous donc rien à cette infernale ligue du mal, pour protéger la crédulité et l'ignorance contre ses criminelles embûches ?

Le *Courrier de Marseille* :

Il ne se passe pas de jour sans que nous apprenions les progrès continus que fait l'ennemi commun, c'est-à-dire le *Socialisme*...

Et pendant que le mal élargit chaque jour le cercle de ses progrès, qu'il marche et grandit sans cesse loin de nos yeux, pendant que l'ennemi de toute société gagne incessamment de nouveaux prosélytes dans des populations jusque-là inaccessibles à ses atteintes, que fait la société, que fait le gouvernement, que font les bons citoyens pour arrêter les développements d'une si funeste propagande ?

Hélas ! c'est un aveu aussi humiliant que douloureux à se faire ; mais il y aurait autant d'imprudence que de faiblesse à vouloir le taire : ni le gouvernement, ni la société ne se sont montrés animés d'un zèle assez énergique, d'un dévouement assez désintéressé dans la lutte qu'ils soutiennent contre leur ennemi commun.

Le *Courrier de la Gironde* :

Aujourd'hui, la propagande rouge sévit dans la Dordogne avec une activité et un succès déplorables. Aux insinuations pernicieuses du Socialisme, ont succédé les mauvais livres, les almanachs populaires et les brochures émanées de l'arsenal de Paris.

Nous ne faisons pas de l'exagération ; ce que nous écrivons, nous le lisons dans une feuille de Périgueux, l'*Union de la Dordogne*.

Et ailleurs :

Nous savons que parmi les personnes qui, il y a un an, marchaient avec nous ou à côté de nous, il s'est opéré un retour vers les idées démocratiques et les espérances socialistes. Nous savons que certains bourgeois, enrichis par un travail honorable et grace à un calme fermement maintenu, ont la velléité de donner à Bordeaux une couleur démocratique et républicaine.

Un peu plus loin, le *Courrier de la Gironde* ajoute :

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 11 DÉCEMBRE 1849.

THÉATRES.

LA COUPE ENCHANTÉE. — L'ÉTOILE EN PLEIN MIDI. — LES DANSEUSES VIENNOISES.

Le Théâtre de la République vient de reprendre la *Coupe enchantée*, petite bluette du bonhomme Lafontaine, oubliée depuis plus de cinquante ans, fort peu connue, et lestement mise en lumière l'autre soir par quelques spirituels artistes.

Il n'y a pas grand'chose à dire de cette innocente exhumation. Enlevez l'étiquette, que reste-t-il ?

La critique, je le sais, peut à tout propos se livrer à une foule de dissertations plus ou moins littéraires, et se donner le plaisir de construire une montagne pour en tirer une souris. — Un mot amène un mot, une réflexion amène une réflexion, et de fil en aiguille le papier se noircit indéfiniment. — Eh ! mon Dieu, il paraît que cela n'est pas fort difficile, puisque tant de gens cultivent ce genre d'exercice sans s'inquiéter de ce qu'en dira-t-on.

Voilà qu'une distraction insignifiante de notre immortel fabuliste reprend corps et vie, ressuscitée on ne sait trop pourquoi, et l'on écrira à ce sujet plus de phrases qu'il n'en faudrait pour prouver qu'il vaudrait mieux regarder en avant qu'en arrière.

Ah ! je conçois qu'on arrache à l'oubli les chefs-d'œuvre anciens, s'il en reste d'égarés dans la poussière de notre littérature. Mais, de grâce, n'abusons pas du rétrospectif, soyons un peu de notre temps, et ne nous attardons pas à fureter curieusement dans les coins et recoins du passé, quand le vent d'un monde nouveau passe brûlant et impétueux sur nos têtes. N'avons-nous donc rien de mieux à faire que d'épousseter les petits tableaux de nos pères, perdus et égrenés çà et là, avec tant d'autres souvenirs ? n'avons-nous rien de mieux à faire que d'en dorer à neuf les cadres ternis et vermoulus ? Respectons ce qui fut, mais songeons à ce qui est, et ne flattons personne, pas même les morts. Remettre sur la scène une pièce du dix-septième siècle, sous prétexte qu'elle est peut-être de Lafontaine ou d'un autre, belle affaire vraiment, si la pièce n'a pas plus de valeur que la plupart de celles qui naissent et meurent chaque jour à petit bruit. Belle affaire ! si à la chute du rideau on n'entend pour toute réflexion que ceci ou cela : Eh ! eh ! c'est gentil, c'est drolet... Qu'en dites-vous ? Moi, rien... Et vous ? Moi... Il est onze heures. Bonne nuit.

Passons donc, en rappelant toutefois que mesdames Brohan et Luther, avec leurs gracieux costumes de trumeau, sont la plus ravissante petite paire de femmes qu'on puisse imaginer pour damner les saints.

Je n'ai pas été fort effrayé des dissensions qui ont déchiré dernièrement le sein classique de la Comédie-Française. Les insurrections d'artistes ne sont pas dangereuses. Cette bourrasque d'antipathies, de prétentions, d'amours-propres et de caprices, s'est dissipée bientôt, ne laissant autre chose après elle que quelques bribes de procès, de lettres échangées, des lambeaux de plaidoiries, d'ordonnances, de décrets, et la preuve de l'inanité des règlements. Mademoiselle Rachel avait solennellement annoncé sa retraite... ; mademoiselle Rachel a fait solennellement sa rentrée. Blâmez-la, critiquez-la, déplorez la mobilité de son caractère, cherchez-lui une querelle légale, si cela vous amuse... Levez les bras en l'air et les yeux au ciel, en signe de douleur... La tragédienne vous récitera dix vers, et vous l'applaudirez, et vos griefs s'évanouiront ; et la fantaisie, cette reine des intelligences, emportera au diable vos raisons et vos raisonnements. L'art et la science sont indisciplinables, n'en déplaise à la maréchaussée.

Nous aurons incessamment une comédie de M. Emile Augier, et on parle d'une *Charlotte Corday* de M. Ponsard. On dit, que ne dit-on pas ? que l'école du bon sens a perdu la tête. Cela nous promet de petits chefs-d'œuvre. Allons, messieurs des Français, si vous êtes jeunes, rajeunissez-vous encore, et abandonnez-vous aux flots des idées nouvelles ! La mer est un peu houleuse, tant mieux !

Voici la fin de décembre : les théâtres s'apprêtent, selon leur habitude, à passer en revue les ridicules, les excentricités, les puffs, les inventions nouvelles ou vieilles, les réclames, joyeusetés et pasquinades, qui ont embelli et charmé l'année expirante. Le Gymnase a commencé le feu, et le traître nous avait promis une *Étoile en plein midi*... Mais il avait compté sans les inconstances de la saison.... A peine avions-nous braqué nos lorgnettes que le temps s'est obscurci, le ciel s'est voilé de nuages, le vent a sifflé, l'orage a grondé, les chiens ont aboyé, les spectateurs ont ri de ce rire malencontreux qui déconcerte les acteurs les plus intrépides.... ; et l'étoile ne scintillait pas le moins du monde, l'esprit ne venait pas, l'ennui arrivait, la tempête a éclaté et a balayé la pièce sans qu'il en restât rien... Ah ! mademoiselle Marthe, c'était bien la peine de vous faire si gracieuse et si resplendissante !

Il y a longtemps que MM*** ont pris leur revanche, et le Gymnase n'a rien à craindre, madame Rose Chéri est là.

Mais voyez-vous là-bas, du côté de la Porte-Saint-Martin, ce tourbillon de fleurs et de jeunes filles qui tourne et roule entre le ciel et la terre, s'élançant de mélodies en mélodies, courant d'accords en accords, bondissant sur des sourires, s'accrochant à l'air, s'éparpillant en grappes à travers un tapage enfantin de petits pieds lestes et les harmonieuses espiègleries d'un monde chargé de douze printemps. Quelle bonne humeur ! quel entrain ! quelle vivacité ! et comme elles sont heureuses de danser, ces charmantes viennoises, dont le retour parmi nous a été une véritable fête.

Je ne voudrais pas vous épouvanter ; mais j'ai un devoir à accomplir. — Ecoutez, et ne tremblez pas : il s'agit simplement d'une révolution. Les 48 petites Viennoises sont à l'art chorégraphique ce que le 24 février est au Socialisme — ni plus ni moins — et, je vous le dis en vérité, avant qu'il soit longtemps, il vous tombera de je ne sais où de la tête de Théophile Gauthier, ou du cœur de mon ami Laverdant, un ballet qui mettra à néant toutes les traditions, tous les usages, toutes les richesses accumulées depuis des siècles, qui renversera les préjugés, les coutumes, les lois de la danse, les noblesses de la pirouette et les titres des entrechats les mieux établis et les plus respectés... Je vous ai déjà dit qu'il s'agissait d'une révolution. La musique, la peinture et la poésie se mettront de la partie. La bataille sera terrible, les planches de l'Opéra en trembleront de plaisir... la régénération s'accomplira — le règne de la Série sera inauguré.

SÉRIE... mot étrange qui s'échappe naturellement de ma plume, et m'oblige à vous demander pardon de mon pédantisme. — En attendant, méfiez-vous des marchands de bonnes lorgnettes, et des marchands d'argent.

CHARLES BRUNIER.

C'est le plus triste des spectacles que d'assister ainsi à la destruction de son pays, à la décomposition de tous ses éléments de force, et au triomphe de ces hommes *que l'on a honte de rencontrer dans les rues*.

La *Gazette de Cambrai*, du 20 novembre :

Tandis que ce bon bourgeois s'occupe tranquillement de ses affaires, suppute ses bénéfices du jour, calcule le produit de ses rentes et de ses fermages, il ne s'aperçoit pas que le flot du socialisme monte avec rapidité. Il ne s'en aperçoit pas, et s'en apercevrait qu'il le regarderait monter d'un œil tranquille ; car il est ainsi fait qu'il ne voit les progrès du mal que lorsqu'il est trop tard pour le guérir.

L'*Union de la Dordogne* :

Le colportage des saletés incendiaires du socialisme ne se fait pas dans la Dordogne comme partout ailleurs. Des brochures infâmes se glissent dans les Bibles, dans des almanachs, livres inoffensifs d'apparence, mais qui n'en contiennent pas moins un poison mortel. — Il y a des dépôts chez certains instituteurs, chez certains cantonniers, chez certains facteurs ruraux... C'est aux juges de paix à veiller !... Mais parmi *même* nos juges de paix, fort dignes et fort honorables en majorité, il y en a cependant encore qui sont les sentinelles avancées du Socialisme !

Alors, il faut que les honnêtes gens veillent eux-mêmes à défaut des gardiens naturels de la sécurité publique; il faut que chacun surveille les endroits suspects et les individus capables de se livrer à cette infernale propagande ! — Nous le répétons : il n'est pas un village de la Dordogne où ces manœuvres ne soient employées, où ces brochures abominables ne soient distribuées plus ou moins clandestinement.

Gazette de Cambrai, 5 décembre :

L'œuvre de perversité grandit. Tandis que la presse parisienne défend ou attaque le gouvernement personnel, les nouvelles que nous recevons des provinces nous apprennent la marche non interrompue du Socialisme et les progrès rapides qu'il fait dans le plus grand nombre de nos départements. Non pas qu'il se montre bruyant à la surface ; il se tait, et c'est le silence qu'il garde qui le rend plus redoutable encore.

La *Correspondance du Congrès de Tours* :

Il résulte des rapports qui viennent de tous les départements, du Midi et de l'Est, de l'Ouest et du Nord, que le Socialisme fait des progrès effrayants dans les campagnes.....

Et ailleurs :

Il résulte de renseignements émanés d'une source certaine, et non suspecte puisque c'est un ancien constituant, républicain de la veille, qui nous les communique, que si, par suite du procès de Versailles, il y a des réélections dans les départements de Saône-et-Loire et de l'Ain, nous devons nous attendre à n'y voir nommer que des socialistes plus avancés que ceux-là même qu'ils auront remplacés et qui figurent en ce moment devant la haute cour.

Admirez la logique des vieux partis. Ils constatent eux-mêmes que le Socialisme fait des progrès immenses, qu'il se répand partout, et ils osent invoquer le *vœu national* contre le Socialisme...

Le Socialisme a envahi les villes et les campagnes, jusqu'aux moindres hameaux, jusqu'aux contrées qui paraissaient le plus à l'abri de ses doctrines. C'est vous qui l'avez dit ; l'on peut vous en croire, car vous êtes les seuls *journaux honnêtes*...... et vous témoigniez là contre vous-même.

Cela s'accorde d'ailleurs parfaitement avec les faits que nous avons constatés, avec ces manifestations spontanées, ces ovations qui accueillent les victimes échappées au parquet, ces verdicts d'acquittement prononcés par 26 jurys à l'égard des hommes qui ont protesté contre la violation de la Constitution et l'expédition romaine ; ces journaux démocratiques qui surgissent de toutes parts en confessant la foi socialiste.

Oui, le Socialisme est déjà le vœu national. Les destitutions en masse, les persécutions n'y font rien, ou plutôt elles ouvrent les yeux aux derniers aveugles, à vous-mêmes.

Mais alors qu'attendez-vous ? Si la majorité en France est socialiste, le pouvoir ne devrait-il pas se faire socialiste pour la représenter.

Les journaux officieux de l'élu du 10 décembre nous apprennent que M. Bonaparte prépare trois projets, tous trois dirigés contre le mouvement démocratique et socialiste.

L'un aurait pour objet de remettre aux préfets la nomination des maires. Ces fonctionnaires devraient être pris dans le conseil municipal ; mais, dans le cas où le conseil municipal serait dissous comme suspect de républicanisme, le préfet pourrait désigner pour maire tel citoyen de la commune qui lui semblerait offrir le plus de garanties à la réaction.

Le second projet aurait pour but d'armer le pouvoir exécutif d'une plus grande autorité contre les instituteurs primaires soupçonnés de tendances socialistes. Ce projet est à l'adresse des habitants des campagnes.

Le troisième aurait pour effet de contenir les prolétaires des villes ; il aurait pour but la création d'associations ouvrières dont les fondateurs seraient à la nomination du président de la République.

L'*Evènement* disait hier, à propos de cet impôt :

« Nous sommes informés que l'agitation est excessive dans les départements en face de la restauration de l'impôt des boissons, et que la croisade des désabonnements s'organise de plus en plus dans quelques grandes villes du Midi contre les journaux qui soutiendraient les prétentions du fisc contre le décret du 19 mai 1848. »

Malgré l'anniversaire du 10 décembre, les journaux de la réaction sont mornes ce matin, et, la tête baissée, ils semblent ruminer une triste pensée. La plupart jettent sur la situation un coup-d'œil rétrospectif. Le *Dix Décembre* insinue bien quelques velléités ambitieuses. Il s'emporte contre l'Assemblée, qui fait une guerre sourde au président. Le peuple, dit-il, veut une réforme sociale, mais pour cela il faut un pouvoir fort, et il s'arrangera pour constituer un pouvoir fort en dépit de l'Assemblée.

Le *Dix Décembre* devrait nous dire comment une réforme sociale pourra s'opérer à l'aide d'un pouvoir fort placé entre les mains des plus acharnés ennemis de toute réforme sociale.

L'*Assemblée nationale* discute longuement sur les coups d'état. Elle énumère les difficultés dans lesquelles s'engage Napoléon, et ne semble pas croire que le neveu soit de taille à réussir où l'oncle a failli échouer.

Le *Pays* et l'*Ordre* sont à la mélancolie ; semblables à ces ombres errantes aux bords du Styx, qui ne pouvaient passer le fleuve fatal ni rentrer dans la vie, les feuilles dévouées à M. Barrot se lamentent et déplorent le manifeste qui a éloigné leurs patrons de l'Elysée.

La *Liberté* demande :

Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé?

et termine ainsi sa revue de l'année :

Quelle foi le parti populaire aura-t-il dans le sacrificateur de la République romaine et de l'indépendance italienne ?

Quelle confiance les républicains qui ont renversé Louis-Philippe auront-ils jamais dans son trop fidèle imitateur ?

Le lien est donc rompu de ce côté, et l'on peut dire que les suites du Message ont achevé la rupture.

On a perdu les patriotes sans avoir conquis les royalistes.

Le *Journal des Débats* prêche à son tour l'union aux éléments divers du parti de l'ordre, sur un terrain commun, la nécessité de réviser la Constitution. — Soit, mais si l'Assemblée nommée pour réviser la Constitution, — et au train où vont les choses, cela est plus que probable, — au lieu de fortifier le pouvoir présidentiel, supprimait la présidence, et retirait ainsi du pacte fondamental ce brandon de guerre civile qu'y a placé si imprudemment la Constituante des partis dynastiques, se tiendraient-ils tranquilles?

Quant à l'*Opinion publique*, elle termine son premier-Paris par l'insinuation suivante :

Les révolutions commencent par l'antagonisme des éléments sociaux, elles ne se terminent que par leur modification et leur fusion. Il y a une belle image de cette vérité dans le tableau de Gérard, qui représente la fin de la Ligue et la rentrée de Henri IV à Paris : ce sont ces trois hommes aux costumes divers qui se tiennent par le bras, et qui montrent à la population le Béarnais rentrant à cheval dans la capitale du royaume.

ITALIE.

Suivant une correspondance de l'*Opinione*, la commission des cardinaux romains se serait adressée à Radetzki. Monsignor Bedini serait allé trouver le vieux général en Lombardie pour le prier d'opérer lui-même la restauration pontificale comme l'entendent les triumvirs rouges. Radetzki, à la suite de cette conférence, aurait promis d'aller à Portici chercher le pape et de l'installer lui-même à Rome.

Le journal des cardinaux, l'*Osservatore romano*, publie une note sur un projet d'organisation d'une garde pontificale, composée de troupes levées dans tous les pays catholiques — toujours, comme on sait, dans le but d'enlever Rome à l'oppression des étrangers.

Voici les paroles de l'*Osservatore* :

La patrimoine de saint Pierre, étant celui du père de tous les catholiques, doit être réputé et gardé comme une terre sainte et neutre ;

Les catholiques de toute la terre, étant Romains comme les Romains eux-mêmes, doivent partager la défense et la garde du père commun des fidèles.

Pour parer cependant aux inconvénients qui pourraient résulter de la composition hétérogène d'une armée fournie par les différentes nations, et pour lui donner le double caractère religieux et militaire qui conviendrait aux défenseurs du saint-siége, on rétablirait l'ordre de Malte avec les modifications que la différence des temps introduirait nécessairement dans ses statuts.

L'*Observateur* termine en faisant remarquer que l'ordre de Malte pourrait ainsi renaître à une mission religieuse et chevaleresque sous la bannière pontificale, consacrant de nouveau sa fidélité, son dévouement et son courage au saint-siége et à l'église.

En Piémont on s'occupe à peu près exclusivement des élections. Les journaux réactionnaires gourmandent fort leurs amis, qui, disent-ils, sont disposés à voter pour les démocrates, afin de pousser le roi à un coup d'Etat.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME,

SERVITEUR DE LA RÉVOLUTION.

La réponse du ministère prussien à la note autrichienne est déjà arrêtée. Voici en résumé sa teneur :

La protestation ayant fait entrevoir la possibilité d'une intervention armée, pour le cas où la convocation du parlement troublerait l'ordre en Allemagne, la Prusse, dans sa contre-note, se place sur un terrain tout à fait opposé, et déclare que, dans sa conviction, une tranquillité durable ne sera résolue et consolidée que par des institutions conformes aux *légitimes exigences* de la nation allemande.

Loin donc de partager les craintes de l'Autriche, le cabinet prussien a l'espoir fondé que la réunion du parlement calmerait les esprits. Si toutefois l'ordre était troublé, la Prusse se sent assez forte pour garantir le rétablissement de la tranquillité publique. Dans ce cas, elle serait d'autant plus assurée de pouvoir se dispenser du concours de l'Autriche, que les derniers événements ont montré que la force de la Prusse seule était suffisante pour rétablir l'ordre en Allemagne, alors que la situation éphémère de l'Autriche ne lui permettait pas de seconder la Prusse dans sa tâche.

La correspondance de l'*Indépendance belge* parle d'hommes d'Etat qui s'offrent à parier que malgré ce que l'on fait en Prusse, malgré les élections pour le parlement d'Erfurth, cette assemblée ne siégera certainement pas. Voici comment ces parieurs politiques raisonnent : la Prusse a poussé l'Assemblée nationale de Francfort à lui offrir la couronne impériale, et arrivée au point si longtemps désiré, elle n'a point osé accepter, elle a reculé. La Prusse pouvait amener à elle l'Allemagne entière, sans efforts, sans crainte d'une guerre, et quand elle n'a pu entreprendre une résolution forte et déterminée pour une si grande grande chose, en prendra-t-elle une pour une chose bien plus petite? Berlin a cédé à Vienne en avril 1849, en juillet, en septembre ; on continuera comme on a commencé, on cédera.

Nous croyons, nous, que si la Prusse cède, ce ne sera certainement pas devant l'Autriche qu'elle ne craint nullement, mais devant la révolution que Frédéric-Guillaume croit bien plus dangereuse pour lui que l'Autriche. Si Frédéric-Guillaume a refusé la couronne impériale, c'est tout simplement parce que cette couronne lui était offerte au nom du peuple allemand, par une assemblée qui était un produit révolutionnaire. Frédéric-Guillaume n'a pas voulu être couronné par la révolution, il espère l'être avec l'assentiment de tous les gouvernements qui ont adhéré à son parlement restreint d'Erfurth.

Il n'en est pas moins vrai que le parlement d'Erfurth ne peut avoir d'influence qu'en s'appuyant, non sur le patronage de Frédéric-Guillaume, mais sur le sentiment révolutionnaire. Erfurth, ancienne ville saxonne, touche à la Saxe royale, qui est en ce moment le véritable foyer révolutionnaire de l'Allemagne. Si, au mois de mai dernier, à l'époque de la terrible insurrection de juin, le parlement allemand s'était trouvé à Erfurth au lieu d'être à Francfort, la République existerait peut-être maintenant en Allemagne, car elle eût eu pour fondateurs les démocrates réunis de la Saxe, de la Prusse et de la Thuringe. Frédéric-Guillaume, en convoquant le parlement à Erfurth, sert donc plus qu'il ne le pense les intérêts de la révolution, car cette assemblée fera infailliblement sauter la royauté, si la démocratie allemande, instruite par l'expérience, réussit enfin à s'organiser.

Si Frédéric-Guillaume a le courage de son œuvre jusqu'au bout, ce monarque qui n'est peut-être au fond qu'un révolutionnaire déguisé, aura bien mérité de la patrie allemande.

Quant à l'Autriche, le roi de Prusse n'aura pas à s'en inquiéter. Les démocrates en feront leur affaire.

La concentration de troupes autrichiennes en Bohême et à la frontière de Saxe se développe de plus en plus ; la *Gazette d'Augsbourg* dit avec raison que si ces préparatifs militaires sont destinés à appuyer les notes autrichiennes, ils ne feront qu'exciter en Prusse l'esprit de persévérance à poursuivre le même but, au lieu de l'affaiblir. L'opinion publique ne laisserait pas d'ailleurs d'alternative au gouvernement.

Mais voici qu'un autre journal, la *Gazette allemande de Francfort* donne, sur la foi de son correspondant, à la concentration des troupes autrichiennes, une cause qui ne paraîtra pas peu étrange. Selon ce journal, les deux cours de Vienne et de Berlin, bien loin de vouloir se faire la guerre, seraient disposées à se partager l'Allemagne, comme elle se partagèrent autrefois la Pologne avec la Russie. La troisième puissance co-partageante serait la Bavière à laquelle on donnerait le sud-ouest de l'Allemagne, tandis que la Prusse et l'Autriche retiendraient l'une le Nord, l'autre la partie méridionale.

La Russie aurait son rôle dans ce beau plan : elle tiendrait en Pologne ses armées prêtes à appuyer le mouvement, comme l'Autriche les siennes en Bohême et dans le Vorarlberg.

On ne s'attendrait à aucune opposition de la part de la France ; on aurait promis, en revanche, la reconnaissance du président comme empereur des Français, sous le nom de Napoléon II. L'Angleterre, isolée, n'oserait entrer en lutte avec les puissances continentales coalisées, et c'est ainsi que s'accomplirait le dernier acte de la révolution européenne. Peuples, relevez-vous !

Les journaux anglais nous apportent le manifeste que vient de publier le président de la République du Paraguay.

Le président démontre en effet, jusqu'à l'évidence, que le Paraguay est un Etat indépendant de droit et de fait ; il déclare ensuite que la prise d'armes de son peuple a pour but de repousser le projet favori du gouvernement de Rosas, qui est d'annexer cette province à la Confédération argentine. Le manifeste se termine ainsi :

« Fort de la justice de sa cause, plein de confiance dans le pouvoir et les ressources de la République, et comptant sur la protection du Ciel, il ne se soumettra pas à cette ignominie, et défendra jusqu'à l'extrémité son territoire et ses droits ; et si la Providence, dans ses sublimes décrets, a résolu sa perte, il aura sauvé son honneur, et montré au monde qu'il était digne de son indépendance nationale, qu'il a proclamée il y a trente-sept ans. »

Un Concours illusoire.

M. Jacques de Valserres, candidat à la chaire d'économie et de législation rurale à l'Institut agronomique de Versailles, vient de publier une brochure qui annonce son désistement motivé.

Le candidat commence par énumérer ses titres, qui sont nombreux, et par tracer aussi le programme aussi complet qu'instructif des cours qu'il entendait faire à l'Institut agronomique de Versailles. Il expose ensuite les raisons qui l'obligent à déserter un concours dérisoire, alors que les noms des candidats heureux, c'est-à-dire puissamment recommandés, sont désignés partout à l'avance.

Depuis plus de six mois, dit M. de Valserres, il nous était revenu que la chaire d'*économie et de législation rurales* était promise d'avance à un candidat choisi par l'administration de l'agriculture. On citait le nom du candidat, nom révélé depuis par la presse de Paris et des départements. D'abord nous ne voulûmes ajouter aucune foi à des bruits qui laissaient supposer, de la part de ceux qui étaient chargés d'exécuter la loi, l'intention bien arrêtée de la violer. Mais nos doutes furent ébranlés par un article inséré dans la *Réforme agricole* du mois de septembre, où on lisait *que pour le plus grand nombre des chaires, les nominations étaient déjà parfaitement arrêtées, que chaque commission d'examen avait son candidat tout choisi*. Cet article nous étonna beaucoup, et nous pensions du moins alors que l'administration de l'agriculture et les membres du jury, gravement attaqués dans leur honneur, s'empresseraient de lui opposer un démenti formel.

Bientôt la presse quotidienne, s'emparant de la question, en fit l'objet de sa polémique. La *Réforme*, dans son numéro hebdomadaire du 22 novembre, dévoilait en termes très vifs ce qu'elle appelait, avec raison, une *pitoyable intrigue*. « On dit, écrivait-» elle, que les bureaux de l'agriculture et quelques » membres de l'Académie des sciences se sont partagé les chaires pour les distribuer à leurs amis ; » et qu'en dépit de la loi qui ordonne le concours, » toutes les places sont déjà promises. » Plus loin, la *Réforme*, en parlant des programmes rédigés par les membres des jurys, ajoutait : « Chacun de ces » programmes porte les marques non équivoques de » la partialité. Il est tel paragraphe qu'on reconnaît » avoir été dirigé contre tel candidat qui déplaît aux » meneurs de cette intrigue. »

Les candidats évincés d'avance se réunirent, adressèrent au ministre de l'agriculture une demande d'explications qui resta sans réponse précise. Suivant alors l'exemple déjà donné par MM. Quatrefages, Olincourt, Nérée-Boubée, Guérin-Méneville, Rivière, M. Jacques de Valserres a renoncé au concours en adressant au ministre, M. Dumas, une lettre dont voici la fin :

Je me retire donc, et je déclare que le concours qui va s'ouvrir pour la chaire d'*économie et de législation rurales*, à l'institut de Versailles, n'est pas un véritable concours, mais une affaire de coterie. Je ne veux pas, par ma présence, justifier la violation de la loi. Je fais mes réserves pour l'avenir ; car, tant que le concours ne sera pas ce qu'il doit être, je regarderai comme illégalement nommé tout professeur qui en sortira.

Agréez, etc. JACQUES DE VALSERRES.

On lit dans la *Gazette de France* :

« S'il faut en croire les bruits qui ont circulé aujourd'hui dans les couloirs de l'Assemblée, le projet de loi sur l'impôt des boissons aurait amené dans le sein du cabinet des embarras nombreux, des divisions sérieuses. Quelques représentants ordinairement bien informés assuraient qu'il était fortement question d'une modification ministérielle. Après un conseil des ministres tenu ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Louis Bonaparte, M. Léon Faucher et M. Buffet auraient été mandés à l'Elysée. On parlait du ministère de l'intérieur pour M. Léon Faucher et du ministère du commerce pour M. Buffet. »

La *Patrie* annonce également que MM. Faucher et Buffet ont été reçus aujourd'hui à l'Elysée.

Assemblée législative.

Séance du 10 décembre. — Présidence du citoyen DUPIN.

A deux heures un quart, la séance est ouverte.

MM. Baune, Latrade, Richardet, Charras, Lavergne, Benjamin Raspail déposent des pétitions contre le rétablissement de l'impôt sur les boissons. Le dernier représentant fait connaître en outre que les pétitionnaires qui ont eu recours à lui demandent l'établissement de l'impôt progressif.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de M. Desmousseaux de Givré, tendant à réintégrer dans leurs fonctions les magistrats de la cour des comptes révoqués en vertu du décret du 18 avril 1848.

L'Assemblée, consultée, vote l'urgence et la prise en considération de la proposition.

M. PASCAL DUPRAT. Je demande le rétablissement de la chambre des pairs. (On rit.)

M. LE PRÉSIDENT. Faites une proposition. (Hilarité.)

M. PASCAL DUPRAT. Je vais la faire.

M. LE PRÉSIDENT. On demandera la question préalable. (On rit.)

VOIX A GAUCHE. Pas de ce côté.

Voici les termes de la proposition de M. Desmousseaux de Givré.

« Art. 1er. Les révocations prononcées contre les magistrats de la cour des comptes, en vertu du décret du 18 avril 1848, cessent d'avoir leur effet. Un crédit de 61,000 fr. est ouvert sur l'exercice 1850 au ministre des finances pour le traitement des magistrats réintégrés dans leurs fonctions.

» Art. 2. Il ne sera procédé qu'à une nomination sur deux vacances, jusqu'à ce que le nombre des membres de la cour soit réduit aux limites déterminées par le décret du 2 mai 1848. »

Après une courte discussion, la proposition de MM. Fourtainier et Pecoul, relative à l'indemnité coloniale, n'est pas prise en considération, d'après l'avis de la commission.

M. LE PRÉSIDENT. M. Victor Chauffour demande à l'Assemblée d'autoriser des interpellations à M. le ministre de la guerre sur la réunion des électeurs du Haut et du Bas-Rhin à l'Ecole militaire, caserne du 23e de ligne.

M. D'HAUTPOUL, ministre de la guerre. J'ignore complètement le fait sur lequel on veut m'interpeller. (Oh!) Je prendrai des renseignements, et je serai en mesure de répondre demain.

PLUSIEURS VOIX. A demain !

D'AUTRES VOIX. Après la discussion de l'impôt sur les boissons.

L'Assemblée décide que les interpellations auront lieu après la discussion de l'impôt sur les boissons.

L'ordre du jour appelle le rapport des pétitions.

M. LAURENCEAU, rapporteur.

« Des habitants de Marseille demandent une loi qui rende le chômage obligatoire le jour du dimanche. »

Voici le principal passage de cette pétition :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Egalité, Fraternité.

« Les soussignés ouvriers et industriels de Marseille à l'Assemblée nationale :

Citoyens représentants, nous, soussignés, considérant

que le jour du dimanche est d'institution divine, qu'il est célébré par tous les peuples chrétiens, que ce n'est pas seulement un intérêt religieux qui demande cette observation, mais qu'elle est encore sollicitée dans l'intérêt même de la conservation de l'homme, elle donne à la fois un repos nécessaire à son corps, et retrempe la vigueur de son âme, que le jour du seigneur tend à prolonger la vie humaine en ménageant les forces dont elle se compose, qu'après avoir gagné son pain à la sueur de son front, il est bien juste que le travailleur puisse le manger dans la joie et dans le repos d'un seul jour par semaine, demande à l'Assemblée une loi qui rende obligatoire le jour du dimanche.

Après avoir lu cette pétition, dont nous ne présentons qu'un extrait, M. le rapporteur ajoute :

Votre commission, avec un vif intérêt, a pris connaissance de cette pétition. On lui a fait observer qu'il y avait une loi sur l'observation du dimanche, mais que cette loi n'était pas exécutée.

Nous avons éprouvé un sentiment pénible en voyant que le gouvernement ne savait ni faire exécuter cette loi si elle est utile, ni l'abroger si elle est inutile. C'est un tort qu'ont eu tous les gouvernements. Cette loi, il est vrai, a été rendue lorsque la religion catholique était la religion de l'Etat.

La liberté des cultes en a rendu l'exécution difficile, pour ne pas dire impossible ; cependant la commission reconnaît que la pétition mérite attention et se recommande très sérieusement aux ministres des cultes et de la justice.

J'ajouterai, pour appuyer ces conclusions, qu'un gouvernement s'honore en respectant la liberté individuelle et en donnant de grands exemples de moralité.

Le ministre de la marine, le ministre des travaux de l'état, pourraient donner des ordres formels pour que les travaux fussent suspendus dans les ateliers de l'état; ce serait donner un bon exemple à tous.

J'envisagerai la question sous les différentes faces d'humanité, de dignité humaine et de liberté. Le repos après le travail est un des besoins profonds de l'homme, et voilà ce qu'il y a d'admirable dans la religion chrétienne, c'est que les prescriptions sont dans l'intérêt de la société. (Approbation.) Ces ateliers, ces usines, où l'air manque aux ouvriers entassés, sont des tombeaux où s'engloutissent les forces; eh bien, vous pouvez protéger ceux qui s'y engloutissent contre l'épuisement rapide qui suit un travail immodéré, faites-y pénétrer le repos du septième jour. (Très bien!)

Comme le dit la pétition qui soulève cette discussion, l'homme n'est pas une machine qui doit fonctionner jusqu'à ce qu'elle se brise. C'est une intelligence faite pour monter à Dieu par la pensée, une intelligence pour laquelle l'univers est trop étroit.

Eh bien, je le dirai, l'ouvrier ne connaît point sa famille. Il est retenu loin d'elle par la nécessité de gagner son pain de chaque jour, et le repos du dimanche le réunirait aux siens et lui rendrait les douceurs du foyer domestique, sanctifié par la prière. (Très bien !) La question intéresse la liberté. Que voulez-vous, en effet, que réponde un pauvre ouvrier à qui un chef d'atelier vient dire : Vous viendrez dimanche au travail ou vous n'y reviendrez plus. Les autres jours de la semaine, comment résistera-t-il à cette persécution, à cette véritable servitude, qui s'attaque pour l'opprimer à ce qu'il y a de plus libre en l'homme, à sa conscience ? (Très bien !)

Une croyance religieuse, messieurs, est un bien sans prix, une propriété sans prix, et l'ouvrier plus que tout autre en a besoin, car elle lui désigne la résignation. (Ah! nous y voilà! à gauche! — Agitation.) Oui, beaucoup de nos frères n'ont d'autre richesse que le sentiment religieux. Ne souffrez pas, messieurs, qu'ils soient atteints, blessés dans ce sentiment, la consolation du pauvre ! Je pourrais ajouter de plus grands développements si je ne craignais que l'impatience de l'Assemblée ne pressât la fin de cette discussion. (Non! non! parlez! à droite.)

Quoi de plus beau, messieurs, que l'institution du repos religieux du septième jour ! C'est Dieu lui-même qui en fit une loi pour l'homme, en se reposant lui-même le septième jour, afin de lui apprendre sans doute que c'était là une loi divine.

M. ARNAUD (de l'Ariége). La question n'est pas de savoir si l'observation du dimanche est morale, mais quel doit être le rôle de l'Etat dans cette question. La question du dimanche, au point de vue économique et moral, n'est point douteuse. Tout le monde est d'accord sur l'importance du repos religieux et sur son influence efficace sur la moralité des individus ; mais il n'en est pas moins vrai que la loi de 1814 est devenue d'une exécution impossible, par suite du fait de la révolution, qui a établi la liberté des cultes. Avec cette liberté, l'Etat n'a pas le droit de donner la préséance à tel ou tel culte. Il n'est pas indifférent, soit ; mais il doit se déclarer incompétent en matière religieuse ; il ne doit point s'en occuper.

Puisqu'on a parlé de la question économique, j'en dirai quelques mots. On veut protéger les travailleurs. Je vois cette question dans un rapport des avocats en 1846. Il est dit ceci : On soutient que de même que l'Etat a le droit de limiter les heures du travail, de même il a le droit de restreindre les jours du travail.

Sans doute il en résulterait, au point de vue économique, des améliorations les plus sensibles. Mais ces améliorations ne peuvent être le fruit que la liberté pleine et entière ; car il y aurait des nécessités de position qui se soustrairaient à la loi, et qui, pesant sur la généralité des citoyens, feraient que la condition des salaires ne serait point changée au profit de cette généralité.

Que l'Etat impose un jour de repos à ceux qu'il emploie, il en est le maître; car il est en même temps assureur de leur bien être. Mais agit-il ainsi à l'égard des ouvriers de l'industrie particulière ? Nullement; il ne peut donc leur imposer un jour de repos, qu'ils doivent peut-être employer au travail devant les nécessités de leur vie.

Quand le travailleur pourra demander à l'Etat, comme il le fait à Dieu, son pain de chaque jour, l'Etat, nouveau Moïse, après avoir fait tomber la manne sur l'ouvrier, l'Etat n'a qu'à commander, l'ouvrier devra obéir. Mais tant que l'anarchie régnera dans la situation des ouvriers, la loi du repos, toute intelligente qu'elle soit, ne saurait être imposée. (Aux voix ! aux voix !)

M. Arnaud de l'Arriége descend de la tribune, après avoir été souvent interrompu dans sa lecture.

M. LAURENCEAU. Je n'ai qu'une courte explication à donner; la commission n'a voulu émettre qu'un vœu à l'égard de l'observation générale du dimanche et une invitation au gouvernement de donner le premier l'exemple de cette observation.

M. CHAPOT. Je ne viens ici que pour bien préciser ce que demande la commission. Les lois sur l'observation du dimanche reposent-elles abrogées tacitement ou ouvertement ? Non ! Les lois de l'an VI et de l'an VII, à une époque où la liberté était certes dans les lois, exigeaient à un tel point, qu'il fallait un arrêt de la cour de cassation pour déclarer que jouer à la raquette n'était pas défendu le jour du repos. (Rires d'approbation.)

Je ferai encore observer que la loi de l'observation du dimanche n'est pas chose anormale, puisqu'elle est fidèlement exécutée en Angleterre et en Amérique. Du reste, je me bornerai à appuyer le renvoi de M. le ministre de la justice, en recommandant au gouvernement de ne point faire travailler le dimanche les ouvriers employés aux travaux publics.

M. BINEAU, ministre des travaux publics, rappelle que son prédécesseur a précisément donné des ordres dans ce sens, et que lui-même a envoyé des instructions pour que l'observation du dimanche ait strictement lieu, sauf les cas d'urgence absolue, dans les ateliers du gouvernement.

M. MICHAUD. L'honorable M. Poujoulat a déclaré qu'il demandait l'observation du dimanche dans l'intérêt de la liberté des ouvriers. Moi qui suis ouvrier, je dois déclarer que ce n'est pas ainsi que nous entendons la liberté. Et si quelque chose a fait bénir par le peuple la révolution de 1830, c'est de l'avoir délivré de cette loi pour laquelle les gardes champêtres dressaient, sous la restauration, des procès-verbaux contre les cultivateurs. (Dénégations à droite.)

M. Poujoulat a dit aussi que les patrons forçaient les ouvriers à travailler le dimanche. Je dis que cela n'est pas ; les patrons ne forcent pas les ouvriers. (Bruit à droite.) J'entends un interrupteur qui, à mon assertion, répond : Cela n'est pas vrai ! L'interrupteur n'est pas poli. Du reste, monsieur, je parle en général, et une exception ne détruit pas la règle.

(M. de Larochejacquelein adresse quelques paroles à l'orateur. M. le président adresse quelques mots à M. de Larochejacquelein, puis le rappelle à l'ordre. M. de Larochejacquelein sourit.)

M. MICHAUD. Savez-vous ce qu'il faut à l'ouvrier pour qu'il observe le dimanche? Je vais vous dire le remède. Il ne consiste pas dans la distribution, par les campagnes, des médailles de Saint-Hubert. Ce qu'il faut à l'ouvrier pour qu'il respire le dimanche...

M. COQUEREL. Il lui faut la foi!

M. MICHAUD. La foi, oui, sans doute; mais malheureusement il y a longtemps que vous l'avez détruite dans le cœur des ouvriers, et cela par votre faute. (Agitation à droite.)

Savez-vous ce qu'il faut à l'ouvrier ? Il lui faut l'instruction que votre projet de loi entravait; l'assurance de son salaire que vous lui refusez. La foi, je le répète, est morte depuis longtemps ; vous l'avez détruite à force de misère et d'oppression. (Vives dénégations.) Elle a été détruite par ces soixante ans de révolutions successives, qui n'ont amené avec elles que des malheurs. Car à peine le peuple avait-il repoussé les verges avec lesquelles il avait flagellé ses oppresseurs, qu'il était dévoré par de nouveaux tyrans qui surgissaient de l'intrigue dont lui, pauvre peuple, ne se défie jamais, et dont il est toujours circonvenu.

Nous sommes ennemis des révolutions, vous le savez bien; et si nous avons salué la Révolution de Février, c'est parce que nous croyions qu'elle serait la dernière. Malheureusement il est à craindre que notre espoir soit trompé. Mais s'il se lève jamais une autre révolution, nous serons les premiers à présenter nos poitrines aux baïonnettes.

A DROITE. Ayez donc quelque pudeur ! (Bruit.)

M. MICHAUD. On a dit: Ayez donc quelque pudeur ! Faut-il donc que je vous rappelle que j'étais devant les barricades de juin alors que vous, plusieurs d'entre vous du moins, vous étiez dans vos cachettes !.... (A l'ordre ! à l'ordre ! — Tumulte.)

M. LE PRÉSIDENT. La violence appelle la violence. J'ai autant que j'ai pu défendu les interruptions. Voilà ce que vous vous attirez. Je supplie l'orateur de rentrer dans la discussion de la pétition.

M. MICHAUD. Je ne suis pas monté à la tribune pour y faire la guerre; mais alors que je répondais à une interruption et qu'on me jetait quelques mots de dédain, il devait bien m'être permis de les relever en disant que moi, socialiste, j'ai combattu l'insurrection de juin.

Je termine, d'ailleurs, et je dis que l'observation du dimanche ne peut être une question de liberté pour les ouvriers, ni une loi qui puisse leur être imposée tant qu'ils se trouveront placés dans la nécessité de travailler le dimanche pour donner du pain à leurs enfants. (Agitation.)

L'Assemblée adopte le renvoi de la pétition au ministre de la justice.

La séance est levée à six heures.

Demain, à deux heures, séance publique.

Discussion de l'impôt sur les boissons.

Revue des Départements.

LOIR-ET-CHER. — Nous avons déjà signalé cette tactique des préfets qui consiste à faire de l'intimidation dans les départements où des élections doivent avoir lieu.

Un de nos amis nous écrit de Blois que des perquisitions viennent d'être opérées chez les citoyens connus par leur républicanisme. Un homme vénéré de tous les partis, M. le Dr Monin, en a été victime. Un cercle littéraire a été fermé sous prétexte de société secrète. C'est de la *terreur modérée*.

Nous extrayons les lignes suivantes de la lettre de notre correspondant, elles montrent avec quelle intelligence se font ces perquisitions :

« ... Tandis que je regardais les gendarmes aux portes de nos amis, ma domestique, chez moi, démontrait avec beaucoup de peine, au juge d'instruction, qu'accompagnaient un juge de paix et des gendarmes, que de la gomme en poudre n'était pas de l'arsenic, et qu'un crâne servant à des études phrénologiques, n'était pas, comme il le prétendait, rempli de plans de sociétés secrètes. C'est à grand peine aussi qu'on a renoncé à ne pas faire figurer parmi les pièces à l'appui du fameux complot de la *Solidarité républicaine*, une feuille couverte de signes algébriques.

» Cependant on a été rigoureux pour des chansons sténographiées, un Almanach phalanstérien, des *Discours de Considerant à l'Assemblée constituante*, etc.

» M. Lemaignen-Doulceron, ancien maire de Blois sous Louis-Philippe, aujourd'hui suppléant du juge de paix, répétait durant sa longue perquisition chez Chalèpe, lithographe, l'un de nos amis, qu'on allait *en finir avec les socialistes*, et lorsque sa pauvre femme, mère de trois enfants, voulait protester contre ces dures paroles, on la menaçait de requérir contre elle et d'emmener immédiatement son mari en prison. »

D'un autre côté le citoyen Chalèpe nous écrit lui-même :

« Je dois vous dire que ces messieurs ont exécuté leur mission à la lettre, car ils ont mis non seulement mes papiers de commerce et de famille sens dessus dessous, mais encore toutes mes marchandises, composées de fournitures de bureau ; ils ont eu la patience de fouiller dans cinq ou six douzaines de portefeuilles, et autant au moins de livres de commerce sans oublier tous les effets et le linge de ma femme, de mes enfants et de ma domestique, ainsi que les matelats et paillasses des lits. Ce bouleversement a duré cinq heures d'horloge, et pourquoi? parce que je suis accusé de faire partie de sociétés secrètes, avec la croyance que c'est chez moi que nos braves paysans prennent le mot d'ordre. Je dois vous dire que leurs recherches ont été infructueuses, et que tout cela sent l'approche des élections, ils veulent faire de l'intimidation. Le juge d'instruction m'a dit, dans l'exercice de ses fonctions, que tant qu'il aurait une goutte de sang, il ferait la guerre aux socialistes.

» J'apprends à l'instant qu'une nuée de commissaires et de gendarmes, partis tous ensemble et à la même heure de la préfecture, ont été en faire autant chez nos amis.

» Indépendamment de toutes les vexations qu'ils nous font endurer, ils viennent de faire fermer notre cercle littéraire, prétendant que c'est une société secrète. »

Ainsi l'odieux le dispute au ridicule chez messieurs les modérés, et c'est chose étrange que de voir à quel degré ce honteux sentiment qu'on appelle la peur, peut faire descendre certains hommes.

— Le trône et l'autel sont définitivement d'accord à Blois, dit le *Courrier de Loir-et-Cher*. Le candidat qu'il opposent à M. d'Etchegoyen n'est autre que M. Crosnier, ancien directeur de l'Opéra-Comique à Paris.

MEUSE. — Le *Franc-Parleur* donne les noms des citoyens de Verdun dont les convictions politiques ont paru assez sûres aux délégués du conseil municipal de cette commune, pour les inscrire sur la liste définitive du jury pour l'année 1850. En voici le résumé : 17 rentiers, 9 avocats, avoués ou notaires, 1 clerc de notaire, 4 officiers et fonctionnaires civils en retraite, 1 seul négociant. — Et pas un ouvrier !

SARTHE. — Le *Bonhomme manceau*, qui publiait une édition hebdomadaire pour les campagnes, vient d'être condamné en police correctionnelle, à un mois de prison et 600 francs d'amende, pour n'avoir déposé deux cautionnements. Encore une *interprétation de la loi*.

— Dimanche dernier, un convoi de détenus politiques, qui passait au Mans, y a été l'objet de marques générales de sympathie. A Beaumont, le même convoi a été accueilli par des acclamations démocratiques.

YONNE. — L'installation du conseil municipal d'Auxerre a eu lieu lundi dernier, c'est-à-dire que M. Chardon, ayant remis entre les mains du citoyen Monteix, premier conseiller, les pouvoirs qu'il tenait de l'autorité préfectorale, le citoyen Monteix a convoqué ses collègues, qui ont pris conjointement avec lui la direction des affaires de la cité.

Le nouveau conseil municipal a inauguré son entrée en fonctions en signant, à l'unanimité la pétition suivante :

Aux membres de l'Assemblée législative.

« Citoyens représentants,

» Les soussignés, membres du conseil municipal d'Auxerre, organes de la cité qu'ils représentent et des populations qui les environnent, vous demandent le maintien du décret de la Constituante, en vertu duquel l'impôt sur les boissons est aboli à dater du 1er janvier 1850.

» Auxerre, le 3 décembre 1849. »

(Suivent les signatures.)

(*Union républicaine.*)

SAÔNE-ET-LOIRE. — Le *Patriote* vient d'être saisi pour avoir inséré deux lettres adressées aux électeurs du département par les citoyens Rolland et Jannot, représentants réfugiés en Suisse.

CROISADE CONTRE LE SOCIALISME.

ÉPISODE.

De nombreuses visites domiciliaires ont eu lieu, depuis huit jours, dans le département de Loir-et-Cher. Procureurs de la République, juges d'instruction et gendarmes sont lancés ; l'administration déploie ses rigueurs. Elle entend donner à notre ami Cantagrel un successeur de son choix. On cite, parmi les personnes soumises aux visites de l'autorité, MM. le docteur Monin, Charles Gouté, Cros, Chalèpe, Rousset, Michaud à Blois ; des citoyens de Vendôme, Saint-Aignan, Selles, Saint-Claude, ont eu le même sort. M. le préfet de Loir-et-Cher se trompe s'il pense intimider les électeurs; nous recevons les meilleures nouvelles de ce département, où l'élection de notre ami d'Etchegoyen paraît assurée. Les moyens d'intimidation ne servent qu'à grossir le nombre de ses partisans.

PERSÉCUTIONS SYSTÉMATIQUES CONTRE LES INSTITUTEURS.

Nous trouvons dans le *Républicain* de Lot-et-Garonne la pièce suivante, que nous insérons sans commentaire :

Extrait du registre du Comité Supérieur d'instruction primaire de l'arrondissement de Villeneuve.

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 1849.

Le Comité supérieur,

Vu la plainte adressée à M. le président le 16 octobre 1849, par M. le sous-inspecteur des écoles primaires, contre le sieur Sert, instituteur communal à Paulhiac ;

Vu les procès-verbaux des commissaires de police et brigadier de gendarmerie de Montflanquin, en date du 29 septembre 1849, signalant ledit Sert comme ayant pris part à des manifestations injurieuses qui eurent lieu à Montflanquin, dans la soirée du même jour, à l'occasion d'un banquet donné à M. Bérard, représentant du peuple ;

Considérant que Sert, dûment appelé à se défendre sur cette imputation tout en niant avec persistance avoir participé aux manifestations dont s'agit, a reconnu cependant s'être trouvé à Montflanquin ledit jour 29 septembre, sur le lieu même où sa présence a été signalée ;

Considérant que ces scènes de désordre s'étant passées à neuf heures du soir et à une distance d'au moins une heure de l'habitation dudit Sert, il est impossible qu'il s'y soit trouvé mêlé autrement que par sa volonté formelle et coupable de sa part d'y assister;

Voulant tenir compte à Sert de la résolution qu'il a manifestée de changer de conduite, et croyant que cette résolution ne pourrait être suivie d'effet tant que cet instituteur restera dans le canton de Montflanquin, où il est soumis à des influences qu'il lui serait difficile d'éviter :

Arrête :

Art. 1er. Le sieur Sert est invité à remettre à M. le président du Comité sa démission d'instituteur communal à Paulhiac dans le délai de huitaine, à partir de la notification qui lui sera faite de la présente délibération, si, mieux il n'aime voir prononcer contre lui, à l'expiration de ce délai, une des peines édictées par l'art. 23 de la loi du 28 juin 1833.

Art. 2. L'expédition de la présente sera envoyée à M. le maire, président du comité local, qui est invité à en faire sa notification au sieur Sert dans le plus bref délai.

Fait à Villeneuve, le 15 novembre 1849.

Pour copie conforme :

Le sous-préfet président,

H. DONIOL.

FAITS DIVERS.

En traversant l'allée de la présidence pour se rendre à la soirée de M. Dupin, un honorable aborda un de ses confrères en lui disant : — Eh bien ! M. Thiers n'est point aussi malade que l'avait dit mon journal (ce monsieur lit la *Patrie*). Je suis allé chez lui déposer ma carte, et le concierge m'a assuré que la voute palatine de son maître était en fort bon état. — Je savais cela, reprit l'autre d'un air malin, et je ne suis point monté rue Saint-Georges. M. Thiers n'est malade que pour ce soir et demain. Le premier interlocuteur s'humilia devant le tact de son ami, et ne le quitta pas de la soirée, se promettant à l'avenir de le consulter sur les maladies officiellles.

— Un service de 89 couverts réunissait, hier au soir, dans la galerie du palais de la présidence de l'Assemblée nationale, toutes les sommités diplomatiques. M. le président de la République y assistait malgré son *refroidissement*. Messieurs les ambassadeurs, les ministres, les deux préfets Berger et Carlier, les généraux Changarnier, Leflô, MM. Molé, Berryer, toute la fine fleur modérés avaient déployé ses habits brodés et ses crachats.

Au dessert, un toast a été porté, dit-on, par M. Louis Bonaparte, puis on est passé dans les salons où un essaim de jeunes dames attendait les convives. M. le président de la République ouvrait la marche, accompagnant Mme Dupin. La soirée a été des plus brillantes et très nombreuse.

La musique du 4e régiment de ligne a exécuté, pendant tout le temps de la fête, ses plus beaux morceaux, avec un ensemble que nous avons admiré.

Arrivé à 6 heures et demie, M. Louis Bonaparte est reparti à 10 heures précises.

— Nous avons signalé l'acquittement, par les assises du Jura, de MM. Sommier et Richardet, représentants du peuple. Le lendemain, mardi, ils comparaissaient devant la même cour pour un autre fait politique. Il s'agissait, on s'en souvient, de discours prononcés lors des élections du 13 mai. Le jury a encore rendu un verdict d'acquittement. Les honorables accusés étaient défendus par Me Auguste Rivierre, l'avocat des quarante-trois prévenus de Montluçon. C'est une heureuse tournée pour Me Rivierre.

— Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs l'apparition d'un nouveau défenseur des principes démocratiques dans la province : LE DÉMOCRATE FRANC-COMTOIS, *journal des intérêts populaires*, qui doit paraître prochainement à Besançon. C'est une nouvelle et significative manifestation de l'esprit public dans les départements de l'Est, qui comptent déjà tant de feuilles démocratiques.

— La *Pandore*, navire anglais, qui arrive des régions arctiques, a ramené un jeune indien Cherokée, âgé de treize ans. Les parents l'ont donné pour deux couvertures, désirant qu'il fût placé à bord d'un navire anglais, de manière à se familiariser avec les usages et habitudes de l'Angleterre. Cet enfant est très intelligent, et il a montré de si bonnes dispositions, qu'il était très aimé de tous les officiers de la *Pandore*. Le commandant Wood l'a conduit à Londres, pour le présenter aux lords de l'amirauté. A son retour, on le mettra dans une maison d'éducation.

L'ARRÊTE. — Voici la vérité sur la maladie de M. Thiers :

Après avoir dîné, comme le loup de Lafontaine qui fut secouru si généreusement par la cigogne. M. Thiers avait gardé une arrête de poisson dans le gosier. Il croyait l'avoir avalée et n'avoir conservé de son passage, qu'une inflamation assez vive ; mais après avoir parlé, dans une commission, d'un ton de voix plus enroué que jamais, M. Thiers reçut de ses collègues le conseil d'aller trouver un chirurgien. M. Larrey, héritier d'un nom illustre, extirpa très habilement l'arrête, et sut conserver au grand parti de l'ordre un de ses plus précieux organes.

ORDRE ET CONCILIATION. — Le *Démocrate du Var*, qui nous arrive ce soir, annonce que M. le préfet du Var est venu de Draguignan à Toulon pour destituer en masse tous les gardes-champêtres de cette ville. Le conseil municipal s'en est ému, et il se pourrait qu'une fois constitué, il renommât les mêmes gardes-champêtres ; car si une loi donne aux préfets le droit de destituer ces fonctionnaires, une autre loi donne aux conseils municipaux le droit de les nommer. Il pourrait, en ce cas, y avoir au bout de tout cela une dissolution du conseil municipal de Toulon, qui serait, nous n'en doutons pas, suivie d'une élection plus démocratique encore que celle-ci.

Quant à la cause de ce *vigoureux acte d'autorité*, on se perd en conjectures, dit notre confrère, à moins toutefois que les gardes-champêtres ne soient coupables d'avoir manqué de zèle pour les candidats de l'*ordre* aux élections municipales qui viennent d'avoir lieu.

BUREAUX DE PLACEMENT. — On lit dans *le Droit* :

Hier le commissaire de police du quartier des Lombards faisait une descente chez une femme Labane, reprise de justice, qui avait fondé un bureau de placement, rue Saint-Denis, 48 ; elle s'entendait avec un nommé Prévost, qui, de son côté, avait institué un autre bureau de placement rue des Arcis, 22.

A l'aide d'un compérage habile, ces deux industriels étaient parvenus à commettre de nombreuses escroqueries, d'autant plus regrettables que les victimes sont des malheureux, qui, dans l'espoir d'obtenir des emplois qu'on leur présentait comme très-lucratifs, ont sacrifié leurs dernières ressources. Les deux prévenus ont été mis à la disposition du procureur de la République, ainsi que les registres et papiers saisis à leur domicile.

EXEMPLE A SUIVRE. — On lit dans le *Propagateur* des Ardennes :

» Les ouvriers de Vendresse viennent de s'associer pour pouvoir remplir les fonctions de juré. Voici l'acte qu'ils ont formé entre eux :

» Fut convenu ce qui suit :

» Pour couvrir les frais que pourrait occasionner

la présence de l'un d'eux ou même de plusieurs à la cour d'assises, siégeant à Mézières, ils conviennent de verser chacun à celui ou à ceux que le sort aura désignés, la somme de cinquante centimes, somme qui pourra être élevée à 1 fr. si besoin il y a.

Le montant de la cotisation précitée sera versé à l'ouvrier désigné, jusqu'à concurrence de la somme de 4 fr. par chaque jour qu'il siégera.

» Les soussignés, au nombre de soixante, ont nommé pour secrétaire et trésorier le citoyen Nautré-Lefort, qui chaque trimestre remettra la note constatant l'état des fonds.

» Nous ne pouvons qu'engager tous les ouvriers à imiter le bel exemple que leur donnent leurs frères de Vendresse. »

Association fraternelle

POUR VENIR EN AIDE AUX ORPHELINS DE LA DÉMOCRATIE.

Appel fraternel.

Citoyens,

Déjà des citoyens dévoués vous ont fait un appel dans le but de soulager les malheureuses familles de nos frères qui souffrent pour la cause de la Démocratie.

De nombreux ouvriers malgré l'exiguité de leur salaire encore restreint par le chômage, ont généreusement offert l'obole du prisonnier.

Grâce à la solidarité de leurs efforts, la mère et les enfants trouveront moins cruels l'éloignement et les souffrances de celui qui leur apportait le pain de chaque jour.

Aujourd'hui, citoyens, nous venons appeler votre attention sur une œuvre qui, nous en sommes sûrs d'avance, n'aura pas moins vos sympathies et votre concours.

Frères, un grand nombre de jeunes orphelins crient vers nous. Pour soutenir leur frêle existence ils épuisent vainement le sein d'une mère, tari par la privation et la douleur. Demain, ils s'étioleront, loin de la lumière, sur le carreau glacé d'une mansarde. Plus tard, ils parcourront nos rues en haillons, et, pour toute éducation, y boiront à longs traits le vice et la corruption, ou bien ils tomberont entre des mains obscurantistes qui leur apprendront à ne voir dans l'intelligence qu'une source d'orgueil et dans la conscience qu'un sentiment de la bassesse de l'homme. Enfin, ils parviendront à l'âge de 14 ou 15 ans sans moyens d'existence, à charge à la société, au lieu d'être un élément du bien-être de tous. Heureux les quelques-uns que les patrons auront daigné prendre pour cinq ou six ans en apprentissage, c'est-à-dire comme commissionnaires, après quoi ils sauront à peine le nom des outils de leur profession, et à 18 ou 20 ans ils pourront espérer travailler pour... leur pain!

Qui de nous, frères, oserait dire qu'il a dans le cœur la sainte fraternité s'il ne se sent pas l'âme émue aux douleurs de ces pauvres enfants, à 18 ans de misères inouïes qu'ils auront à supporter avant de pouvoir vivre?...

Qui de nous oserait demander le droit à la vie pour tous, s'il n'arrache pas son jeune frère aux angoisses de la faim? — L'éducation pour tous, s'il ne s'efforce pas de procurer à son frère le pain de l'intelligence et de la conscience? — L'instrument de travail pour tous, s'il ne tâche pas de mettre son frère en état de s'en servir?

Oui, citoyens, les orphelins de la démocratie comptent sur nous. Fils de nos frères martyrs, innocentes victimes du dévouement, ils ont le droit d'attendre de nous la vie matérielle et la vie morale?

Mettons-nous à l'œuvre, frères. La tâche est grande sans doute; mais quelles ne seront pas nos ressources si chacun de nous a profondément gravée dans le cœur l'immortelle devise qui a entouré le berceau de notre jeune République : FRATERNITÉ, SOLIDARITÉ?

Travailleurs, trouvons dans notre salaire l'obole de l'orphelin, et, en même temps que nous donnerons à l'égoïsme du monde un touchant exemple de la puissance de cette loi sacrée de l'humanité, de nombreux et infortunés enfants nous devront la nourriture qui donne la force, l'éducation qui fait l'homme, le travail qui moralise, et, peut-être, la démocratie comptera quelques citoyens d'élite de plus.

L'Association fraternelle, pour venir en aide aux orphelins de la démocratie, est dirigée par une commission de quinze membres fondateurs, nommée pour six mois, et divisée en comité de cotisations, comité de secours et comité de surveillance. Ses fonctions sont essentiellement gratuites. *Elle est responsable des actes de la société.* (Art. 1 des statuts.)

Elle opérera aussitôt qu'il y aura cent adhérents. Les adhérents recevront un bordereau détaché d'un registre à souche, qui leur conférera le titre de membre de l'Association.

La cotisation est de vingt-cinq centimes par semaine. *Le membre qui manquera quatre fois de l'acquitter pourra perdre ses droits.* (Art. 11 des statuts.)

Toutes les opérations seront consignées sur un registre général qui sera soumis aux membres réunis en assemblée générale, et dont un compte-rendu sera publié tous les mois par la voie des journaux.

On trouve les statuts et l'on adhère : Au siége provisoire de la commission chez le citoyen Lebesgue, *trésorier*, rue Mouffetard, 24, et chez les citoyens : Devrits, graveur, rue du Bac, 63; Farnet, tailleur, rue du Marché-Neuf, 52; Lebourg (Jean-Baptiste), à la société des cuisiniers réunis, barrière du Maine, 26; Lebourg (Nicolas), à la société des cuisiniers, rue du Faubourg-du-Temple, 58. — D'ici à quelques jours nous ferons connaître le jour de l'ouverture du versement des cotisations et souscriptions.

Les familles qui ont des orphelins à présenter sont priées de déposer leur adresse et leurs titres aux bureaux indiqués plus haut.

Les membres de la commission :

LEBESGUE (Louis-Modeste), *trésorier*, marchand de vins, rue Mouffetard, 24.
PÉAN (Laurent), *secrétaire*, professeur, rue St-Louis-en-l'Ile, 70.
GUILBERT, *vice-secrétaire*, instituteur, rue St-Dominique, 23.
BOUCHERON, cordonnier, rue Mouffetard, 42.
COTTEREL, ferblantier. (*Id.*)
DEVAUX, compositeur. (*Id.*)
DEVRITS, graveur, rue du Bac, 63.
EVEILLARD, marchand bottier, rue Saint-Jacques, 71.
FLAMIN, cordonnier, rue Neuve-Sainte-Geneviève, 10.
MAINTENANT, cambreur, rue Saint-Louis-en-l'Ile, 4.
MINGRAT, cordonnier, rue Neuve-Sainte-Geneviève, 10.
PARGNY, argenteur, rue Neuve-St-Médard, 1.
RENOUS, fabricant de chaussures, rue de l'Ecole-Polytechnique, 18.
RENOUST, dessinateur, rue des Fossés-Saint-Bernard, 6.
VILMARE, cordonnier, rue Neuve-Sainte-Geneviève, 10.

Pour la commission :
Le secrétaire, L. PÉAN.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nimes. — M. D. — Reçu les 50. — Fait l'applic. d'accord. — Nous all. expéd. les liv.

Lunel. — M. D. — Reçu les 230. — Fait l'appl. de conform. — N. all. v. expéd. les alm. et les reçus. — Affect. rem. à tous deux.

Liége. — M. P. — Reçu les 84. — Fait l'applic. d'accord. — N. all. v. répondre.

THÉATRES. — CONCERTS.

Les danseuses viennoises n'ont plus que quelques représentations à donner à la Porte-Saint-Martin, d'autres engagements les réclament; mais ces dernières sont marquées par une foule de pas nouveaux, intercalés dans un charmant ballet en trois actes, dansé par la troupe chorégraphique du théâtre, Mlle Camille en tête. Il y a dans ce spectacle un intérêt de curiosité immense.

— Après-demain jeudi, 13 décembre, de deux heures à quatre heures, inauguration des FÊTES D'ENFANTS du *Jardin-d'Hiver*. On n'y entendra que de jeunes virtuoses et deux charmantes jeunes filles, JUDITH et BERTILE, élèves de Mlle LECOQ, qui paraîtront dans plusieurs scènes chantées et déclamées. La petite Judith seule est destinée à faire la fortune de ces fêtes d'enfants, qui seront terminées par les curieux exercices des 50 *oiseaux savants* de M. Colombier, de Berlin. S'adresser, d'avance, au *Jardin-d'Hiver* et au *Ménestrel*, 2 bis, rue Vivienne, pour les billets de famille.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 f.	11 f.	6 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe	32	17	9
PAYS A SURTAXE :			
Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	40	24	12
Colonies et pays d'outre-mer	50	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	26	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	68	35	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Hédiard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	40 f.
Cinq à 9 » »	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Toute réclamation doit être accompagnée de la dernière bande imprimée.

Bourse du 10 décembre 1849.

Affaires sans mouvement sensible; les spéculateurs ne sont pas dans l'intention de rentrer sérieusement dans la rente avant la discussion de l'impôt sur les boissons et sur le chemin de Paris à Avignon.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0	91 40	91 20	[illegible]	91 10

10 déc. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.		Espag. dette active	26 1/8
3 0/0 j. du 22 juin	55 95	— — 3 0/0	39 1/2
5 0/0 j. du 22 mars	90 85	— Dette intér.	29 3/8
VALEURS DIVERSES.		Naples, récép. Roth.	[illegible]
Banque de France	2425 »»	Romain, emprunt	94 1/8
Ob. de la Ville, anc.	1310 »»	Haïti, emprunt	[illegible]
— — nouv.	1167 »»	Piémont, emprunt	940 »»
Oblig. de la Seine	1090 »»	— Nouveau	900 »/»
— St-Germ. 1842	[illegible]	Rente 5 0/0	83 »»
— Versailles	810 »	Lots d'Autriche	405 »»
— Orléans, 4 0/0	920 »»	2 1/2 hollandais	55 »»
— Nouvelles	275 »»	CHEMINS DE FER.	
— Rouen, 4 0/0	732 50	Saint-Germain	400 »»
— Nouvell., 1839	960 »»	Versailles, r. d.	208 75
— Havre j. mars	745 »»	Versailles, r. g.	167 50
— Nouvelles	840 »»	Orléans à Paris	752 50
— Marseille	950 »»	Rouen	55[illegible] »»
— Orléans, jouis.	400 »»	Havre	240 »»
Quatre-Canaux	1077 »»	Avignon-Marseille	220 »»
— Jouissance	[illegible]	Bâle	112 50
Bons du Trésor	6 0/0	Centre	322 50
Forges Aveyron	3000 »»	Boulogne	160 »»
Monceau-s.-Sambre	[illegible]	Bordeaux	405 »»
Nord (hauts four.)	900 »»	Nord	[illegible] 25
Charbon belge	325 »»	Strasbourg	[illegible] »»
Zinc V.-Montagne	2710 »»	Nantes	278 75
— Stolberg	825 »»	Monter. à Troyes	145 »»
Mines de la Loire	285 »»	Dieppe Fécamp	»»» »»

FONDS ÉTRANGERS.		BOURSE DE LONDRES du 1er décembre.	
Belg. 5 0/0 1840	96 7/8	3 0/0 consolidés	96 »»
— 5 0/0 1842	97 »/»	3 0/0 au 12 déc.	96 »»
— 4 1/2	88 »/»	TAXE DU PAIN.	
— 3 0/0	65 1/4	1re qualité le kilo	27 c
— 2 1/2 0/0	49 1/4	2e — —	20
Banque	780 »»		
— 1841	1020 »/»		

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 11 décembre.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Cléopâtre.
ITALIENS. — Lindi di Chamouni.
OPÉRA-COMIQUE. — La Fée aux Roses.
ODÉON. — François le Champi.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Le Comte Hermann.
VAUDEVILLE. — Malbranchu, Daphnis, Croque-Poule, les Suites d'un feu d'artifice.
GYMNASE. — La Faction, l'Etoile en plein midi, Graziella, le Bal.
THÉATRE DE LA MONTANSIER. — Le Tigre, Deux Sans-Culotte, un Voyage sentimental, Ah! quel plaisir d'être Papa.
VARIÉTÉS. — La Vie de Bohême, la Petite cousine.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Les 48 danseuses viennoises, le Conétable.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Un de plus, un Homme traqué.
AMBIGU-COMIQUE. — La Jeunesse dorée.
GAITÉ. — Les Belles de Nuit, Marie-Jeanne.
THEATRE-NATIONAL. — Les Pilules du Diable.
FOLIES. — L'Enlèvement de Djanir.
THEATRE CHOISEUL. — Compère Guillery, Bouillir et Rôtir, le Dix décembre.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 271. Mercredi 12 décembre 1849.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, à rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du capital, du travail et du talent.

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au capital, au travail et au talent.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 décembre sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

PARIS, 11 DÉCEMBRE.

Assemblée nationale.

La première moitié de la séance a été occupée par une discussion soulevée au sujet de la circulaire de M. d'Hautpoul aux colonels de gendarmerie, récemment rendue publique par les journaux. Le citoyen Baune avait demandé à faire des interpellations à ce sujet; mais il désirait qu'elles fussent renvoyées après la discussion du projet de loi sur les boissons. Le ministre ayant déclaré qu'il était prêt à répondre, la droite a décidé que ces interpellations auraient lieu immédiatement. Le citoyen Baune a flétri en termes brefs et énergiques cette circulaire qui tend à transformer en autant d'agents de la police secrète un corps entier qui se recrute dans l'élite de notre armée. M. d'Hautpoul a eu la prétention de justifier cette pièce au double point de vue de la légalité et de la portée politique. Il a voulu s'appuyer sur une circulaire analogue émanée du général Lamoricière en août 1848, et s'est attiré du général Cavaignac une réponse assez verte quoique conçue en termes très modérés. Jamais sous mon administration, a dit le général Cavaignac, on n'aurait tenté de placer les fonctionnaires de tous ordres sous la surveillance occulte de la gendarmerie. M. Charras a infligé aux principaux passages de la circulaire de M. d'Hautpoul la publicité de la tribune; mais le ministre s'était assuré l'appui de la majorité en adressant des paroles blessantes aux représentants de la gauche, en dressant le fantôme du Socialisme inventé par la rue de Poitiers et en faisant l'éloge de la politique de compression où cette majorité aussi aveugle que celles qui ont précipité la chute des gouvernements précédents se laisse fatalement entraîner. 378 voix contre 202 se sont associées au sentiment déplorable qui a dicté cette triste circulaire.

Reste à savoir maintenant comment les officiers de gendarmerie auront accueilli et exécuteront cette nouvelle part de leurs attributions, et de quel œil les citoyens et les fonctionnaires publics verront ces nouveaux agents chargés de faire des rapports *confidentiels* sur leur conduite et sur leurs tendances. Quoi qu'ait pu dire M. d'Hautpoul à la tribune, nous doutons fort qu'il soit aussi satisfait qu'il a voulu le paraître de la mise au jour inattendue de cette pièce très confidentielle. La façon dont il en a accepté la responsabilité fait l'éloge de son intrépidité, mais rien de plus.

La discussion de l'impôt sur les boissons a été ouverte par un discours écrit de M. Fould, qui a reproduit les principaux arguments du rapport de M. Bocher. Il y a un déficit considérable dans les finances; on a opéré toutes les réductions possibles sur tous les services, et les 100 et quelques millions de l'impôt des boissons sont indispensables pour faire face aux besoins du Trésor. D'ailleurs cet impôt est un impôt modèle : ne portant que sur la consommation, il permet d'épargner la production; le renchérissement dont il est cause est insignifiant; et puis les boissons ne sont pas un objet de *première nécessité*. En tout cas, ce n'est pas à la veille du terme fixé par l'Assemblée constituante que l'on peut improviser un nouvel impôt capable de donner 100 millions; en ce moment où la *confiance renaît*, où le *crédit se relève*, ce serait tout compromettre que d'affaiblir le gage offert aux capitalistes par le budget, etc., etc. Tous ces arguments sont connus et ont été trop de fois réfutés pour que nous nous y arrêtions encore. Bref, le cabinet demande l'abrogation pure et simple du décret de mai 1849, et repousse d'avance tous les amendements. Toutefois, pour montrer à quel point il est sincère dans son désir de réformes vraiment utiles, il propose une *enquête parlementaire*. Il n'est pas éclairé sur les véritables sentiments de la population.

La plupart des conseils généraux, *ces organes fidèles* et naturels de la pensée populaire, ont demandé le maintien ou la simple modification de l'impôt; et ce qui prouve que cet impôt est accepté par tout le monde, c'est que *l'ordre n'a été troublé nulle part*. Le ministre n'a sans doute pas mesuré toute la portée de cette dernière parole, car cela voudrait dire que le gouvernement n'accepte comme symptômes de mécontentement que les mouvements insurrectionnels, ou qu'il veut, suivant les traditions du règne dernier, spéculer sur l'émeute pour assurer sa stabilité.

Quoi qu'il en soit, nous comptons assez sur le bon sens des populations, pour espérer qu'en aucun cas elles n'abandonneront les voies légales et constitutionnelles. On peut prévoir que la majorité de l'Assemblée législative se ralliera au maintien des vieux errements financiers. Les électeurs ne doivent pas oublier qu'ils ne pourront s'en prendre qu'à eux-mêmes de ce résultat; ce sont eux qui ont fait cette majorité. Ils ont été trompés, soit; leurs mandataires sont infidèles, d'accord; ils ont subi la pression d'influence dont leur ignorance et leur isolement ne leur ont pas encore permis de s'affranchir, nous ne le savons bien; mais c'est au suffrage universel seul qu'il appartient de corriger les erreurs du suffrage universel. C'est de la grande urne populaire que sortiront désormais les révolutions les plus fécondes. Avec des adversaires comme ceux qui nous barrent le chemin de la transformation sociale devenue inévitable, nous ne savons pas ce que l'avenir nous prépare; mais, à coup sûr, rien ne saurait être plus favorable aux véritables intérêts du peuple que la continuation du calme jusqu'au terme fixé pour de nouvelles élections générales. L'enseignement direct qui se fera malgré toutes les entraves de la loi et de l'arbitraire, la propagande indirecte, plus rapide encore, qui résultera des actes inintelligents et rétrogrades du pouvoir, amèneront pour les socialistes un triomphe d'autant plus sûr qu'ils auront donné plus de preuves de leur prudence et de leur amour pour la paix.

Deux orateurs seulement ont pu être entendus aujourd'hui, MM. Anthony Thouret et Depasse. La discussion se continuera demain. L'urgence ayant été déclarée, il n'y aura qu'une seule délibération qui, si l'on en juge par le nombre des orateurs inscrits, occupera encore plus d'une séance.

Le Gala du 10 décembre.

Lundi soir, à 7 heures, M. le président de la République est parti de l'Elysée pour se rendre au dîner préparé par M. le préfet de la Seine à l'Hôtel de Ville. Une escorte de 25 cuirassiers, sabre à la main, précédée de deux éclaireurs pistolet au poing, accompagnait la voiture de M. Louis Bonaparte.

Plus de deux mille citoyens de toutes classes s'étaient rangés en haie sur les quais aux abords de l'Hôtel-de-Ville, et ont salué le président du cri unanime de *Vive la République!* rarement interrompu par quelques voix qui criaient : Vive Napoléon! et auxquelles la masse répondait, pour les besoins de la rime, probablement : *Vive la Constitution!*

Au moment où la voiture présidentielle traversait la place de l'Hôtel-de-Ville, un homme se détacha de la foule et courut se pendre à la portière du carosse, tâchant de faire passer au président un objet blanc (un placet sans doute); mais ses efforts furent inutiles, la glace était fermée, les sergents de ville, avec la délicatesse de formes que chacun sait, s'emparèrent de cet homme, et malgré ses protestations, le conduisirent au poste. Cette arrestation fit quelque sensation dans la foule.

Le banquet de deux cents couverts a été servi dans le grand salon, autrefois nommé salle du Trône.

Au toast de M. Berger en l'honneur de *M. le président de la République*, de *l'élu du dix décembre*, M. Bonaparte a répondu par un petit discours dont voici quelques passages :

Je ne viens pas récapituler ici ce que nous avons fait depuis un an. Mais la seule chose dont je m'énorgueillisse, c'est d'avoir, grâce aux hommes qui m'ont entouré et qui m'entourent encore, maintenu la légalité intacte et la tranquillité sans collision.

Attaque de Rome, déclaration de guerre sans le consentement de l'Assemblée constituante, et continuation de cette guerre malgré les votes les plus formels, substitution violente en Italie d'un gouvernement absolu au suffrage universel, mise en interdit du droit de réunion en France, suspension de journaux, état de siége indéfini dans cinq départements, nous pourrions probablement concilier tous ces faits avec la *légalité intacte* si nous possédions le talent d'interprétation de l'Assemblée législative; mais nous ne le possédons pas.

Le même talent, si nous en étions doués, nous permettrait de concilier les mots *tranquillité sans collision* avec les souvenirs que le 13 juin a laissés dans Paris, Lyon et quelques autres villes.

Suivant M. Louis Bonaparte, auteur de l'*Extinction du paupérisme*, voici quelle est la cause soutenue aujourd'hui par le pouvoir :

C'est la cause des classes laborieuses, dont le bien-être est sans cesse compromis par ces théories insensées qui, soulevant les passions les plus brutales et les craintes les plus légitimes, feraient haïr jusqu'à la pensée même des améliorations.

Les convives ont fort applaudi, puis les salles de bal ont été ouvertes à tous les invités.

Les salons et les galeries, brillamment éclairés par des lustres où l'or se mêlait au cristal, n'offraient à l'œil que dorures et peintures à fresque; l'une des salles se distinguait par sa décoration en boiserie sculptée, relevée de quelques filets d'or; trois orchestres excellents se faisaient entendre. On remarquait dans la foule, après les riches toilettes des dames, toutes les variétés de l'uniforme français, militaire et administratif; l'éclat des croix et des plaques luttait avec celui des diamants.

Quelques individualités attiraient surtout les

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 12 DÉCEMBRE 1849.

FORTUNADA

VOYAGE INVRAISEMBLABLE.(1)

TROISIÈME PARTIE.

XLVIII.

A QUOI SERVENT LES RELIQUES.

(Suite.)

Le capitaine s'étant donc levé, pria humblement qu'il plût à sa majesté de faire demander à chacun des parents en cause, ce qui distinguait la vieillesse de leurs aïeux.

Jean de Régras, sur un signe du monarque, se mit en devoir de procéder à ce nouvel interrogatoire. Il commença par dom Alonzo de Soarès, fils du bâtard de sang royal.

— Dites-nous, seigneur comte, que manquait-il à votre noble père dom Juan de Soarès?

— Rien, dit sèchement Alonzo.

— Rappelez-vous bien, insista Vasco, n'avait-il aucune infirmité à laquelle il suppléait tant bien que mal?

— Ah! vraiment si, reprit alors le bon fils, s'attendant à bien embarrasser le questionneur; mon très-honoré père était presqu'entièrement perclu des jambes, il s'appuyait sur une paire de béquilles en bois de châtaignier, verni en noir.

— Les voici, annonça Vasco, qui avait ouvert ses caisses mystérieuses.

Un expert déclara qu'en effet les béquilles présentées étaient en bois de châtaignier, et que l'appui en avait été déverni par un long usage.

Dom Juan de Soarès fit un cri de joie : il ne s'était guère douté, en les abandonnant dédaigneusement sur les bords du lac, que ces preuves de l'état de décadence où il était arrivé jadis, pussent lui être un jour d'une si grande utilité.

Jean de Régras continua, et s'adressant à la petite fille du comte de Lamégo qui, elle, s'était déjà rendue à son amour paternel :

— Dona Carmen, lui dit-il, qu'avait de particulier votre aïeul le comte Tristan de Lamégo?

— Une large bonbonnière ovale en argent ciselé, dans laquelle il prenait des pâtes médicinales, noirâtres et fort amères au goût, répondit en souriant la douce jeune fille.

— La voici! dit Vasco, à moitié pleine encore. Voilà, de plus, les anciens vêtements de sa seigneurie, aussi étroits et courts qu'il les fallait à la taille où l'âge l'avait réduite.

— Seigneur Pablo d'Acunha, qu'est-ce qui distinguait votre arrière-cousine, la vénérable duchesse dona Fernande Vas d'Aguilar?

— Rien, répondit celui-ci, afin, peut-être, d'imiter son ami Alonzo.

— J'en suis fâché, dit le roi, mais il faut que vous trouviez absolument quelque chose, vous ou un autre de ses parents.

Comme l'épouse de dom Luis était la fille adoptive de la duchesse d'Aguilar et sa propre nièce, Jean de Régras comprit que c'était à elle qu'il eût dû s'adresser d'abord. Il lui rappela donc nominativement la question à laquelle Pablo n'avait pas su répondre.

— Elle portait, dit Inès sans hésiter, de faux cheveux de couleur feuille-morte, qu'elle faisait friser soigneusement à la mode du temps du roi Jean II.

— Les voici, fit Vasco; voilà en outre sa canne à anse d'ivoire qui porte, sur une lame d'or, son chiffre et les armes de sa noble famille.

Les experts reconnurent ces différents objets.

— Seigneur Pedro de Béja, reprit Jean de Régras, que manquait-il à votre père, le glorieux duc dom Luis de Béja?

— La jambe gauche était remplacée par un soutien en bois de chêne peint en vert sombre, garni de cuir et matelassé à ses extrémités.

— Je la tiens! dit Vasco, qui la passa à l'expert pour la faire vérifier.

Cette exhibition de reliques dura trois heures pour le moins; car chacune d'elles, sur la réclamation des intéressés, était examinée avec un rare scrupule. Aucun des objets demandés ne manqua à l'appel. Chaque fois le capitaine se penchait sur les caisses apportées par ses matelots, et chaque fois il en tirait quelques témoins irrécusables, dont la présence achevait de confondre les derniers soupçons.

Pendant ce grotesque exercice, la belle Carmen, la jeune femme de Pedro, éclata plusieurs fois de rire, malgré la présence du roi.

Et certes ce n'était pas sans cause. Les sujets les plus moroses et les plus *spleenétiques* de sa majesté britannique n'auraient pu retenir leur sérieux à voir passer sous leurs yeux, dans cette revue bizarre, tous les états ridicules et burlesques qui viennent au secours du misérable état où nous réduisent quatre-vingts ans passés dans la société actuelle.

— Eh! eh! quatre-vingts ans, c'est déjà fort beau d'arriver là!

Eh bien! moi, je ne suis pas de l'avis de celui qui dit cela. Et, par bonheur, j'ai la science de mon côté. L'homme a droit de vivre sept fois le temps qu'il lui a fallu pour arriver à l'âge de puberté. C'est la grande loi des plus parfaits parmi les êtres créés; la plupart des animaux vont beaucoup au delà de cette limite; aucun d'eux ne reste en deçà. L'homme, la plus parfaite des créatures terrestres, a donc le droit imprescriptible de compter sept fois dans son existence les seize ou dix-huit ans qu'il a vécu avant d'atteindre à l'âge de l'amour. Bien plus, il doit toucher à ce terme qui ne sera pas encore pour lui le terme extrême, en restant doué de tous ses sens, de toutes ses forces et de toutes ses facultés.

Il en était certainement ainsi aux premières époques du monde, et je ne voudrais pas d'autre preuve de la chute de l'homme, que la manière dont les choses se passent aujourd'hui. Je n'entends pas parler simplement ici de cette chute mystique qui nécessite le baptême; celle-ci n'est qu'un symbole, et je l'explique par cette solide et véritable dégradation physique et morale qui nécessite absolument une réforme radicale de tous les errements dont la transmission fait sans cesse décroître la longévité, la vigueur et la beauté de la race humaine.

Il est temps de songer à arrêter cette décadence, et de chercher un remède à cette débilitation croissante. Or, il n'y a qu'un remède au mal, mais il est souverain, c'est d'appliquer les lois de l'harmonie, c'est d'organiser enfin la science de fraternité, la

(1) Voir les numéros des 11, 12, 13, 14, 15, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 30 septembre, 4, 5, 6, 7 octobre, 21, 22, 23, 24, 29, 30 novembre, 1er, 2, 6, 7 et 8 décembre 1849.

regards : ici un jeune officier anglais à l'uniforme écarlate, là-bas un majestueux chef arabe enveloppé dans son burnous blanc. De temps en temps la foule s'aligne et forme la haie : M. le président de la République, revêtu de son uniforme de général et paré de son cordon rouge, traverse les salons silencieusement, et à pas comptés, suivi de ses aides-de-camps et de ses intimes.

Nous n'avons rien à dire de cette soirée, si ce n'est que la République n'a pas su organiser encore de fêtes démocratiques initiant le peuple travailleur aux jouissances du luxe et des arts. Le même personnel, sauf exception bien minime, se groupe autour de tous les pouvoirs, et le gala de l'Hôtel-de-Ville, si somptueux qu'il ait été, nous rappelle ce mot d'un paysan qui venait de faire le tour d'un banquet officiel pendant un voyage du président : *Ce sont toujours les mêmes qui mangent !*

L'*Union* nous apprend qu'elle et ses amis de la légitimité trouvent l'impôt sur les boissons souverainement inique, mais qu'ils se garderont bien de voter son abolition dans les circonstances actuelles, parce que cela pourrait servir la cause républicaine. Ils supprimeront l'impôt sur les boissons quand on leur rendra Henri V; donnant, donnant. Voici les paroles de l'*Union* :

Nous plaignons 40, 50 départements voués à l'oppression; mais nous sommes convaincus qu'il y a des régimes politiques pour lesquels le bien est un vœu, et d'autres sous lesquels il est une réalité. C'est à la nation à faire désormais le discernement définitif de ces deux sortes de régimes.

Quant au *Crédit*, cè matin encore il conjure le président de retirer la loi, et il appuie cette proposition d'une considération qui devrait toucher M. Bonaparte. « Si la loi est repoussée, dit le nouvel ami de l'Elysée, l'Assemblée profitera seule de la reconnaissance universelle que soulèvera dans les classes nombreuses de travailleurs la disparition de cet odieux impôt. Le pouvoir exécutif comprendra-t-il les vrais dangers de cette position ? »

Le *Crédit* n'a rien à craindre à cet égard, l'Assemblée et le président ne s'enlèveront pas la popularité l'un à l'autre.

Élections municipales d'Alger.

TRIOMPHE DE LA DÉMOCRATIE.

Partout la démocratie est triomphante, partout elle manifeste sa force croissante par des victoires significatives.

Nous recevons ce soir, d'Alger, la lettre suivante :

« Les élections municipales viennent d'avoir lieu à Alger ; le parti démocratique l'a emporté d'une manière brillante. Un seul candidat de l'*Akhbar* a été nommé ; mais il a eu les voix d'un grand nombre de démocrates, qui l'ont choisi à cause de sa capacité et des services qu'il a déjà rendus au conseil, où il s'est montré jusqu'à présent ami du progrès.

» Dans presque toutes les villes de l'Algérie, le résultat est le même. ».

L'*Akhbar*, feuille ultra-réactionnaire, raconte ainsi sa défaite :

« Le parti démocratique et quelque peu social d'Alger vient de remporter un triomphe éclatant, grâce à l'indifférence coupable de nos amis. Ce résultat ne nous étonne pas, il était prévu ; mais il nous afflige, etc. »

L'*Atlas*, journal démocratique-socialiste, se borne à enregistrer sa victoire.

Le *Moniteur* annonce ce matin que l'*Almanach des Opprimés*, publié par Hippolyte Magen, vient d'être saisi. Cet ouvrage était en vente depuis six semaines, et il s'en est vendu un nombre considérable d'exemplaires ; ainsi la saisie vient un peu tard.

La police a opéré une descente chez M. Magen en son absence. Papiers, correspondance, lettres de famille ont été explorés et bouleversés ; un meuble a été brisé.

Les articles poursuivis par le parquet sont ; les *Veillées de Simon-le-Pauvre*, entretiens sur différentes questions d'histoire politique, d'économie sociale ; sur les rois, les papes, les malthusiens, etc. Ces articles sont accusés, suivant le *Moniteur*, de contenir une excitation à la haine et au mépris des citoyens les uns envers les autres.

Nous n'y avons vu, pour notre part, qu'un simple récit des faits et gestes des rois, des papes et autres chefs des peuples régnant au nom du droit divin. Si ces faits portent atteinte à la considération des susdits personnages, ce ne saurait être la faute de leurs historiens.

M. H. Magen publiera prochainement la suite de ces entretiens, dans lesquels *Simon-le-Pauvre* racontera l'histoire de notre première République.

Il est probable que l'*Almanach des Opprimés* sera acquitté par le jury; mais on espère entraver la vente à Paris.

Quant à la vente dans les départements, le gouvernement avait déjà pris ses mesures pour l'empêcher autant que possible. Nous lisons dans le *Travailleur*, de Nancy :

En engageant nos amis politiques à se procurer les almanachs républicains pour 1850, et à les répandre dans les campagnes ; nous ne pensions point que, huit jours après, ces brochures démocratiques seraient mises à l'index par les royalistes *honnêtes et modérés*, qui sont chargés, avec M. Louis Bonaparte, d'administrer les affaires de notre pauvre République.

Par ordre de M. Rouher, ministre de la justice, la vente de la *Lunette de Doullens*, des *Almanachs du Nouveau Monde*, des *Opprimés*, des *Proscrits*, des *Réformateurs*, et de tous les autres qui respirent un parfum de Socialisme ou de Républicanisme un peu avancé, est interdite. Les libraires de Nancy ont reçu hier la visite de nos alguazils, qui leur ont signifié les ordres du commis de M. Louis Bonaparte.

On ne défend point à nos libraires d'étaler et de vendre le *Bon Messager*, almanach henriquinquiste de M. Th. Muret, l'*Almanach du Bon Catholique*, l'*Almanach des Bons Conseils*, et beaucoup d'autres qui prêchent hautement et ouvertement le retour des anciens abus et le renversement de l'ordre de choses fondé en février 1848.

M. le ministre des affaires étrangères disait hier dans les couloirs de l'Assemblée, qu'il avait fait prendre des informations au sujet du charivari donné à Nice à M. de Falloux, et que si le fait était vrai, il demanderait et exigerait une réparation éclatante.

Les journaux de la réaction continuent à constater le progrès du socialisme. On lit encore ce matin dans l'*Assemblée nationale* :

La garde nationale, qui a une si grande mission dans l'ordre social, ne présente plus cette unanimité désirable, — et on l'avoue puisqu'on ne passe pas de revue.

C'est bien plus grave encore dans les provinces. Le mal gagne, et il pénètre bien profondément. On n'a plus les tempêtes des rues, mais on a encore ce grand ouragan des socialistes, qui menace d'emporter un jour la société.

ITALIE.

LE PAPE.

On écrit de Rome, le 30 novembre, au *Times* :

« Si le pape ne rentre pas à Rome, son pouvoir temporel est bien compromis. Le peuple, se voyant abandonné par son chef, ne songera-t-il pas à se gouverner à sa manière ? et l'armée française ne pourra-t-elle pas être employée à protéger ces nouvelles institutions ? On dit que le nouvel ambassadeur et commandant en chef a annoncé l'intention de ramener le pape bon gré malgré. Il aurait, dit-on, menacé d'expulser le triumvirat apostolique, si son maître repousse l'invitation qui lui est faite, ou refuse d'obéir à ses ordres. — Il n'est pas possible, d'un autre côté, que l'Autriche et les puissances catholiques laissent condamner le pape au silence par le nouvel ambassadeur qui arrive. Au reste, le pape n'est pas homme à se laisser intimider par un langage hautain, et il opposera la force de l'inertie à toutes les insinuations qui lui seront faites. Tout le monde pense que la question en litige entre le pape et le gouvernement français ne peut être résolue que par un congrès des puissances catholiques. Il ne serait pas étonnant que le souverain pontife eût eu recours à cet expédient. Dès le début, dans cette affaire de Rome, la France a été dans l'erreur. Les difficultés s'aggravent tous les jours. »

LE ROI BOMBA ET LA SICILE.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)

Catane, 23 novembre 1849.

Nous voilà arrivés au quatrième acte du drame sicilien... La toile s'était baissée pour un moment, car ce bon roi de Naples tenait beaucoup à laisser se dénouer pendant l'entr'acte le fâcheux épisode d'orient. Aujourd'hui, il revient à son rôle, rassuré de ses craintes d'une guerre européenne, qui paraît éloignée, ou du moins ajournée à quelque temps.

Nous voici donc à la reprise de la lutte que le petit allié du czar veut livrer à outrance, fier de voir les pavillons anglais et français rétrograder aux Dardanelles; ce n'est plus assez pour lui d'avoir bombardé, détruit, incendié Palerme, Messine, Catane, il veut aujourd'hui *bombarder* nos mœurs et nos usages. Ne croyez pas cela une phrase, car je pourrais vous envoyer l'ordre du jour officiel du général Henri tatella (le héros du 15 mai, à Naples, aujourd'hui récompensé par le commandement militaire des provinces de Messine et de Catane), par lequel il est ordonné, sous peine d'emprisonnement immédiat, de se raser complètement la face. Les *barbes révolutionnaires* sont ainsi frappées de *déchéance*, par l'ordre du jour du général Statella en revanche de l'acte du parlement sicilien, du 13 avril 1848, qui fulminait la déchéance des Bourbons du royaume de Sicile.

Mais les bourreaux napolitains ne s'en tiennent pas seulement à ces mesures de *haute politique*. Malheureusement, ils viennent recommencer ici leur jeu chéri des *mesures de police*. Un officier de gendarmerie, M. Maniscalco, chargé en chef de la police et tenant son siège à Palerme, est arrivé à Messine depuis quelques jours. Les avocats Aspa et Cappuccio, les négociants Miceli, Savioti, Russo, Mauna et d'autres, en masse, ont été jetés en prison pour dédommager Maniscalco de ses fatigues de voyage. Les avocats Belardinelli, M. Russo, et Lo Surdo se sont sauvés. L'honorable avocat Pisano, de Messine, ministre de la justice, pendant la révolution, vient d'être relégué dans l'île de Lipari. Ce n'était pas assez pour la vengeance du roi *Bomba*, du martyre des trois fils Pisano languissants depuis juillet 1848 dans les souterrains du château Saint-Elme avec les autres prisonniers de notre malheureuse expédition en Calabre ; il fallait encore au neveu pur sang de Caroline le supplice personnel de cet homme, que son âge, sa vertu, sa dignité dans les revers rendaient respectable et vénéré ; il lui fallait voir le martyre complet de cette famille. Demandez cependant à ce M. Maniscalco quel est le crime que l'on veut punir de la sorte ; demandez à l'émissaire du roi *constitutionnel* de Naples, par quel mandat on vous jette en prison ; il vous répond net, qu'on fait assez de clémence en épargnant la pendaison ; que c'est assez de faiblesse de punir d'une simple relégation, ou de quelques années d'emprisonnement les *sympathies pures et simples accordées à la Révolution*.

Pourtant cet ordre de choses, loin de nous dompter, met au comble l'exaspération publique. D'un bout à l'autre de la Sicile, on peut observer les symptômes terribles qui laissent entrevoir, comme viens de vous le dire, une prochaine catastrophe sanglante. Les *clémentissimes* concessions royales avaient été accueillies partout avec une attitude unanimement hostile et pleine d'ironie, et suivies à Palerme par la protestation du 4 octobre, que vous connaissez. Filangieri, toujours prêt à agir, le *sabre à la main*, avait rempli les prisons d'un nombre d'individus nécessaire à l'expiation ; mais le peuple s'obstine, et une seconde édition vient de paraître de la fameuse *Protestation*. Le commandant en chef s'obstine à son tour, et la citadelle de Messine, dans l'insuffisance des prisons de Palerme, regorge de députés, de pairs, d'imprimeurs, de citoyens de toutes classes. Ainsi, les fusillades continuent ; les 35 000 baïonnettes se tiennent toujours en *joue*, prêtes au commandement de faire *feu*. On travaille aux camps retranchés ; on fortifie toutes les barrières de Palerme ; on place partout des mortiers, l'arme spéciale du roi *Bomba*, comme à la veille d'une nouvelle bataille.

Cependant tout cet appareil n'aide pas les finances. L'impôt sur la mouture des blés, aboli par le parlement, et rétabli par Filangieri, qui *venait abolir tous les impôts iniques* du gouvernement révolutionnaire, ne donne pas le sou, pas même les frais d'administration. Ainsi, on a dû avoir recours à la taxe des portes et fenêtres, établie par le parlement pour les besoins de la guerre.

A Girgenti, une nouvelle démonstration, commencée dans un café, a fait prendre les armes à la gendarmerie.

A Palerme, les émissaires du roi venaient d'échouer devant le refus obstiné de messieurs les pairs, auprès desquels ils avaient débuté pour obtenir une rétractation individuelle de l'acte de déchéance des Bourbons, rendu par le parlement sicilien. Le général fait prendre les armes ; des nuées de gendarmes sont chargés de colporter l'acte de rétractation et de conduire en prison tout député ou pair qui refuserait sa signature. Une commission d'*élite* vient d'être nommée, l'*intendant* de Palerme, le duc Della Verdura, en tête, avec ordre de se rendre au siège du parlement de 1848. Après avoir fait dépouiller et fermer les salons par les gendarmes et les sbires, il était réservé à cette commission de briser de ses propres mains le marbre odieux qui portait ces mots : *Parliamento generale di Sicilia*. Muet et dédaigneux, le peuple a vu s'accomplir, dans cette cérémonie, le nouvel *acte paternel* du roi de Naples. Il rêvait à ses jours de liberté, de bonheur, d'enthousiasme et de gloire ; il gardait sa foi dans l'avenir ! Le gouvernement aura beau briser les marbres et les inscriptions de Sicile, les droits du peuple, il lui faudrait les briser dans les cœurs de deux millions de citoyens !

Cette démonstration ridicule et lâche à la fois de la réaction bourbonienne a été suivie d'un phénomène qui, peu de jours après, produisait une vive impression sur les esprits volcaniques des Siciliens. C'était justement le 13 du mois, c'était la même heure à laquelle le peuple de Palerme, en 1848, se pressait dans les rues aboutissant au siège de *son* parlement, demandait à connaître le décret solennel qui l'avait à jamais délivré d'une domination parjure et cruelle ; les feux de joie, les chants et les réjouissances populaires fêtaient sa délivrance. Aujourd'hui, un corps lumineux venait célébrer ce jour. Un immense météore apparut vers le sud, et, s'avançant vers l'ouest, sembla produire un incendie dans la voute du ciel. Tout le monde en était ému. C'est la vengeance de Dieu, se disaient entre eux les hommes du peuple ; c'est Dieu même qui protège nos droits ! La soirée se passa dans une agitation universelle et profonde.

Quelques jours après, une proclamation en grand format se vit affichée sur tous les murs de Palerme ; elle était au nom de *notre* parlement de Sicile et adressée au peuple sicilien ; elle renfermait le rappel des droits traditionnels de la Sicile à son indépendance, des efforts toujours faits, du sang versé par ses enfants pour les sauvegarder, de ses souffrances présentes, des réactions encore plus honteuses et cruelles à attendre d'une dynastie toujours parjure à ses serments, du besoin de reprendre les armes !...

Ce fait nous arrive aujourd'hui même avec plusieurs imprimés de la proclamation dont je vous parle et que je vous transmets. Nous en ignorons encore les suites. Où aboutira-t-elle cette lutte acharnée ? nous le saurons bientôt ; car, je le répète,

---

science du bonheur pour tous, non-seulement comme la pratiquaient les Fortunadiens, mais centuplée par la puissance de nos conquêtes scientifiques et les merveilles de notre industrie.

Quand les caisses furent vides, Vasco dit au roi :

—Vous voyez, sire, que le doute est difficile maintenant ; à moins de supposer que ces jeunes gens des deux sexes aient assassiné avec méthode chacun de vos vieux sujets, en prenant soin d'étiqueter leurs défroques et leurs membres postiches...

— En effet, répondit le roi, ces nouveaux venus n'ont pas du tout l'air de scélérats endurcis. Il leur aurait fallu d'ailleurs dépouiller également le crâne des victimes de leurs souvenirs de famille et des notices biographiques qui concernent chacun d'eux.

Il semblait, après ces royales paroles, que l'on n'eût plus qu'à s'embrasser. Le roi cependant ne se pressait pas ; il semblait réfléchir en passant lentement sa main dans sa barbe grise, puis ayant fait un signe à Jean de Régras, ils sortirent tous les deux, laissant l'assemblée ébahie d'une pareille indécision.

XLIX.

OU L'ON PAYE POUR ETRE EMBRASSÉ.

Certes l'examen avait été consciencieusement fait, et pourtant malgré l'attrayante forme de leurs ancêtres, les descendants ne se hâtaient guère de tomber dans leurs bras.

Sergius, dont toute la famille consistait dans quelques disciples dévoués, s'était fait reconnaître d'eux à l'aide de la science ; il s'embarrassait donc fort peu d'un brevet d'identité, et n'était venu à cet examen unique dans l'histoire du monde, qu'en simple amateur. A ses côtés se trouvait l'ex-grand prieur Perès Mascarenhas. Le savant ne quittait pas le dominicain, de peur que celui-ci ne vînt à se perdre, en cédant à l'envie de se faire reconnaître. S'adressant donc à son compagnon :

— Voyez Perès, lui dit-il, quel accueil froid et presque hostile est fait à nos pauvres amis !

— C'est inimaginable !

— Ah ! reprit Sergius, le roi a raison d'hésiter. Il y a un grand pont à jeter entre eux et leurs proches. La réconciliation ne sera faite que lorsqu'on aura partagé convenablement la pomme de discorde que la société jette sans contrepoids au sein des familles riches. Ces gens-là ont appris à ne rien faire, ils s'en honorent. Eh bien ! aux fainéants il faut de l'or, n'importe à quel prix, même aux dépens des sentiments les plus sacrés !

A ce moment, dom Emmanuel rentrait avec son vieux conseiller. Le silence rétabli, celui-ci lut à haute et intelligible voix cet excentrique décret royal que le roi et lui venaient de rédiger.

Nous, EMMANUEL PREMIER, roi de Portugal, des Algarves, des Indes-Orientales, du Congo, de Ceuta et de Tanger, après une longue et consciencieuse recherche, après un sévère examen de toutes preuves utiles, avons reconnu dans les jeunes passagers ramenés d'Amboine par le capitaine Laurent Vasco, nos bons et féaux sujets dont les noms suivent :

Ici était intercalée la liste détaillée des personnes reconnues par le présent décret.

En conséquence, nous ordonnons à chacun d'avoir à les reconnaître pour tels, et de les traiter avec tous les égards dus à leurs titres privés ou publics, à leurs honneurs et à leurs rangs.

Le miracle accompli en leur faveur par la puissance infinie de Dieu, intervertissant complètement dans leurs familles la succession naturelle des générations, et frustrant leurs descendants de l'espérance légitime de jouir à leur tour des biens, rangs, dignités et privilèges de leur race, il nous a plu d'établir entre eux et leurs héritiers directs la transaction suivante :

ARTICLE PREMIER.

Les domaines, trésors et joyaux de la famille seront partagés par moitié entre les nouveaux venus et leurs descendants.

ART. 2.

Les fils porteront les titres de leurs pères et jouiront à la cour et à la ville des mêmes droits, honneurs et prérogatives que ces derniers.

On applaudit sincèrement à la sagesse du roi. Les héritiers, qui se voyaient déjà frustrés du tout, furent transportés de joie en recevant cette vaste part ; de leur côté, les jeunes ancêtres, qui avaient oublié l'avarice, étaient enchantés de sacrifier largement à la paix. Les collatéraux seuls ne riaient guère ; mais qui peut espérer de contenter tout le monde d'un seul coup.

La voix forte de Jean de Régras interrompit le concert de louanges qui s'élevait en faveur du monarque, à qui, par hasard, dit un célèbre historien du temps, il avait plu d'être juste ce jour-là.

—Maintenant, ô Portugais et Portugaises, le roi vous ordonne de vous embrasser.

Ici la réconciliation fut ou parut complète. La salle retentit du bruit des baisers, dont les plus sincères furent certainement ceux donnés par Carmen à son gigantesque aïeul Tristan de Lamégo, et ceux qu'échangèrent la duchesse Inès et son mari remis à neuf dom Luis de Béjà.

On s'embrasse souvent dans cette histoire, je l'avoue sans embarras, car je suis passionné pour cette attrayante manifestation du cœur. Assez d'auteurs parsèment leurs œuvres de luttes et de batailles ; moi j'aime à les semer de baisers. Je sais bien que dans notre société, si merveilleusement organisée pour les disputes et les haines, ces semis-là sont souvent foulés aux pieds.

Hélas ! je l'ai éprouvé moi-même il y a deux ans lorsqu'il plut à l'honorable procureur-général de l'ex-roi de se ruer sur *la part des femmes*, et de livrer à la justice Léonce et Suzanne, dont les doux péchés ne se nommaient pourtant ni inceste ni adultère. On m'accordera au moins qu'en s'embrassant on ne prépare pas les rides de la vieillesse, on ne détruit ni n'endommage en rien la beauté de l'enveloppe que Dieu nous a confiée.

Or, pendant cette bruyante effusion, Perès Mascarenhas regrettait amèrement de n'être reconnu ni fêté par personne.

— Laissez donc, lui dit Sergius, un ancien inquisiteur n'a pas laissé d'amis !

— C'est affreusement triste ! soupira l'ex-dominicain.

— Vous vous en ferez sous un autre nom, reprit le savant, si vous ne faites pas la folie de vous offrir en holocauste. Au surplus, croyez-moi, cette effervescence de bonheur contient bien de l'alliage. Attendez quelques jours, et vous aurez à consoler déjà, j'en suis sûr, la majeure partie de ceux qu'on s'est enfin décidé à bien accueillir aujourd'hui.

ANTONY MÉRAY.

(*La suite à demain.*)

---

nous sommes au quatrième acte du drame sanglant qui a pris pour titre : *Le système de l'ordre.*

L'INTERVENTION AUTRICHIENNE EN SAXE.

L'Autriche fait appel au génie de Metternich. Hier elle renversait, aujourd'hui elle rase. Donc, si l'on en croit maintenant M. de Schwartzenberg, ce n'est plus à la Prusse, mais à la Saxe que s'appliquerait l'intervention armée de l'Autriche, dans le cas où des troubles naîtraient des complications de la question allemande.

Il est évident que l'Autriche ne cherche à occuper la Saxe que pour tenir la Prusse en respect.

Selon le *Wanderer*, journal de Vienne, l'occupation autrichienne ne pourrait avoir pour objet que de dissuader la Saxe et les Etats voisins de prendre part aux élections du parlement ; elle ne peut avoir en vue d'intimider la Prusse ; celle-ci s'est trop avancée pour pouvoir reculer et renoncer aux élections.

Le *Wanderer* ajoute que l'intérêt de l'Autriche n'est pas de s'opposer aux menées des démocrates, qui sont les plus fermes appuis de la politique autrichienne et les adversaires les plus acharnés de la Prusse. Il représente une nouvelle insurrection démocratique en Saxe comme peu inquiétante et tout-à-fait dépourvue d'intérêt. « Ce serait, dit-il, une émeute de Lilliput. »

Des lilliputiens comme les Saxons craindraient peu de se mesurer avec l'Autriche. La nationalité saxonne a des racines ailleurs qu'à Dresde et dans les environs de cette capitale. D'ailleurs tous les démocrates allemands sont solidaires, et la Prusse constitutionnelle elle-même n'hésiterait pas à prendre parti pour la Saxe contre l'Autriche.

Nous trouvons une preuve du peu de crainte qu'inspire aux Saxons l'attitude menaçante de l'Autriche dans la résolution que vient de prendre à Dresde, la chambre des députés. Par *cinquante-six* contre *sept*, elle a imposé au pouvoir exécutif la levée de l'état de siége là où le ministère déclarait ne pouvoir répondre de la tranquillité publique, si on lui retirait les pouvoirs extraordinaires qui résultent pour lui de l'état de siége.

L'Autriche va donc avoir un prétexte d'intervention. Elle occupera la Saxe. Mais a-t-elle bien songé aux conséquences terribles de cette occupation, qui ne serait ni plus ni moins qu'une déclaration de guerre à toute l'Allemagne ?

LA REFORME MONÉTAIRE EN SUISSE.

Le conseil des états a dû aborder avant-hier, lundi, la discussion sur la réforme monétaire. La commission, composée de sept membres, s'est divisée en majorité et en minorité, tant sur la question d'opportunité de la réforme projetée, que sur le principe même de cette réforme. L'opinion de chacune des fractions de la commission sera donc exprimée dans des rapports séparés. Le rapport de la majorité nous fait connaître, au reste, les trois opinions qui se sont produites au sein de la commission.

Une minorité aurait voulu que l'on se bornât à admettre et à tarifer toutes les monnaies ayant cours en Suisse, indigènes et étrangères.

Une autre minorité, à laquelle la première se serait rattachée, demandait la consécration du système monétaire décimal suisse, des francs, batz et rappes, basé sur le marc de Cologne à 233 855 grammes, à 36 fr. 3|4, au rapport de 1 fr. 1|2 pour un florin d'empire de 60 kreutzer ou 15 batz ; en d'autres termes, le pied monétaire de l'Allemagne méridionale, plus ou moins déguisé, faussé et compliqué par l'admission de toutes les monnaies circulant actuellement en Suisse.

Enfin, la majorité de la commission adopta franchement, comme base de toute discussion, le pied monétaire français, n'hésitant pas à penser que les propositions de la minorité ne répondraient nullement aux besoins et aux vœux de la majorité des populations helvétiques.

Le rapport de la majorité prouve qu'aucun système n'est plus propre que celui de la France à garantir les éventualités de crise résultant de la pénurie du numéraire, attendu qu'il s'appuie sur une somme de numéraire égale aux deux cinquièmes environ de la totalité du numéraire en circulation dans l'Europe entière et l'Amérique du Nord. Il est dès-lors celui qui procurera le plus d'avantage à la Suisse en général, dans son grand commerce extérieur, soit pour les payements en monnaie la plus généralement connue et estimée pour sa valeur intrinsèque, soit pour le retour de ses exportations, lequel, à peu d'exceptions près, se fera de préférence en valeurs françaises ou en papier sur Paris, qui, avec Londres, est, comme on le sait, celui qui fixe le cours de tous les autres papiers sur toutes les principales places de commerce du monde.

Le système français proposé par la majorité de la commission, étant déjà recommandé par le conseil fédéral, sera très-probablement adopté par le conseil des Etats et par le conseil national.

La réforme monétaire suisse ne sera pas sans influence sur les réformes de ce genre qui s'opéreront d'ici à peu de temps en Allemagne. Il est possible que ce dernier pays, où existent trois systèmes monétaires différents, se décide à imiter l'exemple de la Suisse. Il serait facile, dès à présent, de ramener le système autrichien au système français. Aussi n'avons-nous pas été étonné de voir annoncer dans la *Gazette d'Augsbourg* que les livres autrichiennes (*Zwanziger*) sont envoyées en masse en France, pour être converties en pièces de 5 francs.

Enfin, l'adhésion de l'Espagne à notre système, que l'on annonce devoir être prochaine, ne tardera pas à constituer l'unité monétaire européenne.

Le *Correspondant autrichien* a annoncé, et la *Gazette de Vienne* a répété après lui, que Kossuth avait déposé 2 millions de florins à la Banque d'Angleterre. Le *Figyelmezo* se dit autorisé par l'ancien ministre hongrois des finances à déclarer que Kossuth n'a jamais eu aucun maniement de fonds, et n'a jamais reçu d'autre argent que celui provenant de son traitement personnel.

Une correspondance de Vienne, adressée à la *Gazette de Breslau*, dit que Radetzki aurait envoyé sa démission au gouvernement autrichien. On donne pour motif à cette détermination inattendue, l'influence qu'exerce le comte Grün, comme chef de la chancellerie militaire centrale, influence qui fut déjà cause de la démission du ministre de la guerre Ginlay.

Deux procès politiques étaient portés ces jours derniers devant les assises de Morhungen, écrit-on de Kœnigsberg. Le docteur Klein était accusé d'offenses au roi, et le médecin du Cercle, docteur Breeck, d'avoir poussé la population au refus de l'impôt. Ils ont été acquittés tous deux par le jury.

— Un élève de l'école militaire de Postdam, âgé de 22 ans, était accusé de haute trahison, pour avoir fait partie d'un corps franc dans le Palatinat, ce dont il n'hésitait pas à convenir. Il avait d'ailleurs été pris les armes à la main près de Landau. Le jury l'a déclaré coupable de haute trahison, mais au second degré seulement, ce qui entraîne une détention de six années dans une forteresse.

Le condamné a répondu à cette sentence par le cri de *Vive la République démocratique et sociale !*

Voici les dernières nouvelles de Constantinople, publiées par les journaux allemands. Elles sont du 21 novembre :

La Russie ne se contente plus aujourd'hui de l'éloignement des frontières de Bem et de tous les Polonais qui ont passé à l'Islamisme ; elle n'est pas satisfaite encore de l'engagement pris par la Porte de ne leur confier aucune fonction dans le service actif ; elle exige maintenant qu'ils soient incarcérés et traités comme prisonniers.

La Porte, en réponse à ces exigences, a déclaré d'une manière simple et résolue, que toutes ces personnes ayant embrassé la religion mahométane, elles ne se trouvaient pas seulement sous sa protection, mais qu'elles étaient encore devenues exclusivement des sujets de la Porte. Qu'en conséquence, il n'appartenait qu'à la Turquie, comme puissance indépendante, de statuer souverainement sur leur sort. Cette réponse, après avoir été communiquée aux ambassadeurs de France et d'Angleterre, a été envoyée à MM. Titoff et Sturmer.

— La flotte anglaise était à Besika le 21, tant par suite d'une conférence de M. Canning avec M. Titoff qu'à cause du temps. La flotte française stationnait à Ourlac, et la flotte russe, qu'on ne met nullement sur le pied de paix, à Sébastopol. Dans les chantiers de Cherson et de Nikolajew on construit des chaloupes canonnières et des bâtiments de transport. Des troupes russes sont en route pour le Caucase et la Georgie. Les Turcs vont fortifier Rustschuk et Chers, et l'on envoie des officiers à l'armée d'Anatolie à Erzeoum. Le corps d'armée d'Arabistan et d'Irak va être mis sur le pied de guerre.

On parle à Londres de l'entrée de Robert Peel dans le ministère.

COMMISSIONS DE L'ASSEMBLÉE.

On sait ce que signifie, en général, le renvoi d'une pétition à un ministère.

La pétition passe des cartons de l'Assemblée dans les cartons du ministère, et l'on n'en parle plus.

M. Savatier-Laroche a déposé, il y a quelques jours, une proposition tendant à obliger le ministre auquel une pétition aura été renvoyée, à en rendre compte à l'Assemblée dans les trois mois du jour du renvoi.

La commission d'initiative parlementaire a conclu, *à l'unanimité*, qu'il n'y avait pas lieu de la prendre en considération !

— MM. Sauteyra et Prudhomme ont présenté chacun de leur côté une proposition ayant pour objet de frapper les rentes sur l'Etat d'un droit de mutation à titre gratuit ou à titre onéreux. Ces deux propositions ne diffèrent que sur le chiffre de l'impôt, dont l'une le fixe à 5 et la seconde à 6 pour 100. Le ministre des finances, qui s'était rendu au sein de la commission, l'a conjurée de ne point les prendre en considération, et la commission s'est empressée d'obéir.

— La commission nommée pour examiner la proposition du ministre de la justice, tendant à la modification de l'art. 472 du Code d'instruction criminelle, propose de substituer au mode d'exécution déterminé par cet article, l'affiche de la décision dans la forme ordinaire et l'insertion d'un extrait de cette décision dans l'un des journaux du département.

— MM. Laurent (de l'Ardèche), Glaizal, Louis Vasseur et Duché ont déposé une proposition qui a pour objet de remplacer provisoirement l'impôt des boissons par une contribution exceptionnelle, qu'ils désignent sous le nom de *don patriotique.*

Sont appelés à concourir à ce don patriotique les citoyens qui jouissent d'un revenu ou d'un traitement de 9,000 fr. et au-dessus, et qui appartiennent aux dix catégories suivantes : membres du pouvoir législatif ; membres du pouvoir exécutif ; membres du pouvoir judiciaire ; membres du corps enseignant et de l'institut national ; membres du haut clergé ; officiers et employés des armées de terre et de mer ; propriétaires de rentes et de capitaux mobiliers et immobiliers ; banquiers, agents de change, courtiers, entrepreneurs, directeurs, administrateur, et agents des compagnies industrielles ; manufacturiers, négociants, armateurs et marchands ; médecins, avocats, avoués, agréés, notaires et autres officiers ministériels.

La quotité du don patriotique est fixée : au 9e du traitement ou du revenu total pour les contribuables, pères de famille ; au 6e pour les contribuables mariés et sans enfants ; au tiers, pour les veufs sans enfants et les célibataires ; à la moitié pour les contribuables de cette catégorie qui sont propriétaires de rentes et de capitaux mobiliers et immobiliers.

Les citoyens jouissant d'un revenu de 3 à 9 mille francs, quelle qu'en soit la source, participeront à la contribution du don patriotique, conformément à la fixation proportionnelle ci-dessus. Mais la contribution sera réduite : du 9e au 12e pour un revenu de 8 à 9 mille fr. ; au 18e pour un revenu de 7 à 8 mille fr. ; au 24e pour un revenu de 6 à 7 mille fr. ; au 30e pour un revenu de 5 à 6 mille fr. ; au 40e pour un revenu de 4 à 5 mille fr. ; au 50e pour un revenu de 3 à 4 mille fr.

Enfin une souscription sera ouverte chez tous les percepteurs de la République pour recevoir les dons volontaires des citoyens non compris dans les dispositions qui précèdent.

Assemblée législative.

Séance du 11 décembre. — Présidence du citoyen DUPIN.

La séance est ouverte à deux heures un quart.

Un grand nombre de représentants déposent des pétitions demandant le maintien du décret rendu le 19 mai 1848 par l'Assemblée constituante, pour abolir l'impôt sur les boissons, à partir du 1er janvier 1850. Une vive agitation règne dans l'Assemblée.

M. BAUNE demande à l'Assemblée la permission d'adresser des interpellations à M. le ministre de la guerre, relativement à une circulaire adressée par lui aux colonels de la gendarmerie. Il demande à ce que ces interpellations aient lieu après la discussion de l'impôt des boissons.

A DROITE. A trois mois ! à trois mois !

M. D'HAUTPOUL, ministre de la guerre. Je suis prêt à répondre aussitôt que l'Assemblée le voudra ; et je désire que ce soit le plus tôt possible.

A DROITE. Tout de suite ! tout de suite !

M. BAUNE. J'ai le droit de réserver mes interpellations. Je pense que la discussion dans laquelle vous allez entrer est trop importante pour que je ne la laisse pas engager d'abord.

A DROITE. Tout de suite ! tout de suite !

M. DUPIN. Le règlement dit que l'Assemblée fixe le jour des interpellations ; sans débat, cela veut dire sans discours et sans murmures.

A DROITE : Tout de suite ! tout de suite !

A GAUCHE : Vous demandiez trois mois tout à l'heure !

L'Assemblée, consultée, repousse l'ajournement des interpellations, et décide qu'elles auront lieu tout de suite.

M. LE PRÉSIDENT. L'orateur étant très-enroué, il se recommande à l'attention et au silence de la chambre.

M. BAUNE. Citoyens représentants, malgré la décision que vous venez de rendre, je persiste à croire qu'il ne fallait point retarder la discussion d'une loi aussi importante que celle qui est à l'ordre du jour. (Bruit.) Le public jugera entre nous. (Rires à droite.) Je ne me repens point d'avoir insisté, car il s'agit de l'accomplissement d'un devoir.

J'espérais n'avoir qu'une simple observation à présenter J'espérais que M. le ministre de la guerre, en déclarant que cette circulaire est apocryphe, ne me laisserait que peu de chose à dire ; mais puisqu'il en prend la responsabilité (M. le ministre de la guerre fait un signe d'assentiment), j'ai le droit de l'attaquer.

Citoyens représentants, la moralité des actes d'un gouvernement est la mesure de sa durée. Tout gouvernement qui s'en sépare contient un germe de mort.

M. le ministre de la guerre semble avoir oublié les traditions de l'honneur militaire en assimilant les officiers et les sous-officiers à cette tourbe qui s'attire le mépris de ceux qui s'en servent. (Très bien ! à gauche.) J'espère bien que les officiers de gendarmerie répondront à M. le ministre de la guerre comme le gouverneur de Bayonne à Charles X : « J'ai trouvé dans les rangs de la gendarmerie de braves soldats, et non pas des mouchards. » (Applaudissements à gauche.)

Une police occulte, des officiers, des soldats chargés d'une poursuite inquisitoriale ! Ah ! certes, ce n'est pas ce que nous voulions quand nous avons fait la révolution de février. (Oh ! oh !)

Voilà ce que j'avais à dire. Des amis plus éloquens que moi parleront ensuite et compléteront ces explications. (Très bien ! à gauche.)

M. D'HAUTPOUL, ministre de la guerre. Messieurs, vous venez d'entendre les interpellations qui viennent de m'être faites.

Ma réponse se divisera en deux parties : Dans la première, j'examinerai la légalité de la circulaire ; et d'abord, je dois le dire ici, j'en accepte la responsabilité. (Mouvement à gauche.) Dans la deuxième, j'examinerai la partie politique de cette mesure.

Je ne sais quel est celui qui, oubliant ses devoirs... (Explosion de cris à gauche) a cru devoir communiquer aux journaux de l'opposition cette lettre qui portait le titre de confidentielle. (Nouveau bruit.) L'opinion publique jugera cette conduite ; mais, quoi qu'il en soit, je suis bien aise que cette pièce soit publique. (Vous n'aviez qu'à la mettre au *Moniteur.*) La mesure est légale, et je vous le prouverai, en citant quelques articles du règlement de la gendarmerie.

Le ministre rappelle quelle est la mission de la gendarmerie. Cette mission a été la même dans tous les temps.

Cette mission, ajoute M. le ministre de la guerre, a été fort bien comprise par le gouvernement qui, il y a un an, gouvernait le pays. (Très bien ! à droite.— Interruption.)

M. le ministre énumère les délits dont la répression appelle le concours de la gendarmerie ; parmi ces délits, M. le ministre insiste sur la saisie des correspondances des ennemis de l'ordre public et du gouvernement, les provocations à la révolte, les attroupements séditieux, les émeutes populaires.

M. le ministre insiste aussi sur l'obligation imposée aux officiers et sous-officiers d'adresser des rapports dans les vingt-quatre heures.

Si je ne croyais pas impatienter l'Assemblée, je continuerais, ajoute M. le ministre de la guerre.

A GAUCHE. Lisez ! lisez !

M. D'HAUTPOUL. Il serait fort commode pour les hommes qui conspirent dans l'ombre, qui ont mille correspondances occultes, qu'il n'y eût plus de surveillance, et qu'on leur laissât faire toutes leurs manœuvres anarchiques.

C'est ce que le gouvernement ne permettra pas, parce qu'il est gardien de l'ordre public, et que permettre qu'on lui porte atteinte, ce serait de sa part faire preuve d'une insigne lâcheté. (Très bien ! à droite.)

Il y a des hommes qui rêvent une autre République que celle que la Constitution a établie ; ce sont les manœuvres de ces hommes qui doivent être surveillées activement. (Très bien ! à droite.)

Il y a des hommes qui veulent arborer un autre drapeau que celui sous lequel a été votée la Constitution, qui circonviennent le peuple par mille mensonges, afin de lui faire détester le gouvernement, afin de semer la haine entre les citoyens, pour ensuite mettre en mouvement les passions qu'ils auront fait fomenter. C'est contre les manœuvres criminelles de tels hommes que le gouvernement est fermement résolu d'user des moyens que la loi lui donne. (Très-bien ! à droite.) Le gouvernement remplira son devoir avec calme, avec justice, avec modération, mais aussi avec une énergie qui ne se démentira jamais. (Nouvelle approbation.)

On a parlé ici de la gendarmerie ; on a dit que le ministre de la guerre ne connaît pas ce qu'elle est ni quel est son esprit. Le ministre de la guerre la connaît ; car il l'a vue à l'œuvre ; il sait comment les hommes de ce corps si honorable se recrutent ; et c'est pour cela qu'il est certain qu'il ne lui a rien demandé qu'elle ne puisse faire loyalement et résolument. Et la preuve qu'il ne s'est pas trompé, c'est qu'excepté la communication qui a été faite, pas une plainte n'est venue avertir le ministre de la guerre qu'il aurait fait une chose qui ne rencontrât pas l'approbation de ce corps d'élite, composé de 25,000 hommes.

On nous rendra cette justice, que nous n'avons pas recherché les portefeuilles ; cependant, si nous les avons acceptés, c'est que nous avons eu assez de confiance en nous-mêmes, en notre énergie, pour penser que nous pourrions sauvegarder l'ordre public et protéger les bons citoyens ; c'est une tâche que nous nous sommes imposée et à laquelle nous ne faillirons jamais.

Je crois, messieurs, avoir expliqué la portée politique de la circulaire qu'on vient d'attaquer. Elle est parfaitement légale ; elle n'est que l'effet des règlements en vigueur *sous l'administration qui existait il y a un an,* ainsi que le prouve la lettre que j'ai entre les mains.

A GAUCHE. Lisez cette lettre !

M. LE GÉNÉRAL D'HAUTPOUL. Voici cette lettre :

« 8 août 1848. (Mouvement.)

» Les rapports qui vous ont été adressés, en conformi-
» té des ordonnances du 29 octobre 1820, ne sont pas
» suffisants. (C'est clair !)

» La gendarmerie n'a pas seulement à pourvoir à l'or-
» dre public en ce qui concerne la répression des crimes,
» des délits, des agitations qui pourraient se produire sur
» la surface du territoire. Vous devez, monsieur le colo-
» nel, m'adresser et me faire adresser par vos subor-
» donnés des rapports relatifs aux manœuvres des fac-
» tions, au caractère et à la conduite de leurs agents
» (Bruit à gauche), à l'état des esprits, à la situation gé-
» nérale du pays. Vous me ferez, sur tous ces objets,
» des rapports spéciaux et confidentiels, et vous me les
» adresserez au cabinet du ministre. »

A GAUCHE. L'auteur ! l'auteur ! La signature !

J'ai trouvé cette lettre dans une correspondance du ministre de la guerre, qui était alors M. de Lamoricière. (Mouvement.)

A GAUCHE. Votre ambassadeur !

M. D'HAUTPOUL. Que l'Assemblée remarque bien que je suis loin de blâmer M. de Lamoricière, et que, bien au contraire, je l'approuve.

A GAUCHE. Qu'est ce que cela prouve ?

M. D'HAUTPOUL. Le gouvernement d'alors a eu parfaitement raison. Je tenais à établir que j'ai fait comme lui.

Nous n'avons eu et nous n'aurons jamais qu'un but : celui de consolider l'ordre dans le pays, de rétablir partout la confiance ; et ce but, nous espérons l'atteindre, parce que nous croyons fermement que nous marchons avec la majorité dans cette Assemblée, avec la majorité dans le pays. (Très-bien ! à droite.)

M. LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC. M. le ministre de la guerre a voulu établir une parfaite similitude entre la circulaire qu'il a adressée dernièrement aux colonels de la gendarmerie et celle qui date du gouvernement dont j'étais le chef.

Je ne veux pas apprécier tous les termes des deux circulaires pour les comparer ensemble ; il me suffira de dire, pour faire remarquer la différence qui existe entre elles, que jamais la circulaire de M. de Lamoricière n'a parlé de surveillance venant de la gendarmerie sur les fonctionnaires publics. (Très bien ! à gauche.) C'est là ce qui se trouve dans la circulaire de M. le ministre de la guerre actuel ; c'est ce que je blâme, ce que j'improuve hautement, parce que c'est là méconnaître les voies hiérarchiques et faire une confusion des différentes administrations.

A GAUCHE. Est-ce clair ? (Agitation.)

M. CHARRAS. On a qualifié d'indiscrétion coupable la communication qui a été faite de la circulaire de M. le ministre de la guerre. (Bruit.) Cependant M. le ministre de la guerre a déclaré qu'il était très content qu'elle eût reçu de la publicité. Alors pourquoi ne l'a-t-il pas insérée au *Moniteur* ? (Très bien ! à gauche.)

L'orateur reproduit les mêmes considérations que vient de noter M. le général Cavaignac. Il fait remarquer que la circulaire de M. le ministre de la guerre porte en toutes lettres aux colonels de gendarmerie cette recommandation :

« Il n'est pas nécessaire que l'esprit public soit agité
» pour que le rôle de la gendarmerie commence ; il faut
» aussi qu'elle observe les actes et les tendances des a-
» gents du gouvernement. » (Agitation.)

Voici donc, ajoute M. Charras, voici donc les officiers, les sous-officiers, les brigadiers de gendarmerie chargés de scruter les actes, les tendances des agents du gouvernement, c'est-à-dire transformés en espions des fonctionnaires publics. (Mouvements divers.)

M. le ministre ajoute qu'il faut l'action de la gendarmerie comme sous le maréchal Moncey, c'est-à-dire une police plus forte que celle de Fouché. Est-ce là une recommandation qui peut s'adresser à des officiers français ? Puis, que dites-vous de cette confusion des administrations ? N'est-ce pas l'anarchie au sommet même du pouvoir.

Dans une autre phrase, M. le ministre de la guerre fait encore, pour ainsi dire, meilleur marché de la responsabilité de ses collègues.

Il prévient MM. les colonels que les rapports ne seront adressés qu'à lui seul et connus de lui seul et de M. le président de la République, appréciés par eux seuls et récompensés par eux seuls ; car on dit encore que les colonels seront juges de savoir à qui ils devront communiquer la totalité ou partie seulement des circulaires. J'espère donc que l'Assemblée voudra rappeler M. le ministre de la guerre dans le respect des limites constitutionnelles. (Agitation.)

Les lois de 1820 n'ont nullement eu la portée que leur attribue M. le ministre de la guerre. Jamais alors aucune ordonnance n'a déclaré que la gendarmerie surveillerait les tendances des fonctionnaires publics.

M. ODILON BARROT. Les honnêtes gens n'ont rien à craindre.

M. CHARRAS. On crie toujours les honnêtes gens ; on parle toujours des vœux des honnêtes gens. On devrait bien, une fois pour toutes, ne pas se servir de cet argument. En 1814, l'empereur de Russie était non loin de Troyes ; plusieurs personnes, trois je crois, se rendaient au camp des Russes porteurs de ces paroles qu'ils avaient prises dans leur seule initiative : « Tous les honnêtes gens de la ville de Troyes sont prêts à vous ouvrir les portes ! »

L'orateur termine en demandant que M. le ministre de la guerre soit blâmé pour sa circulaire.

M. D'HAUTPOUL. S'il y avait des conseils à prendre, que M. Charras en soit bien persuadé, ce n'est pas auprès de lui que j'irais les prendre. Du reste, si nous voulions suivre son exemple, nous aurions commencé par destituer en masse tous les fonctionnaires du gouvernement provisoire.

A GAUCHE. Vous l'avez fait.

M. D'HAUTPOUL. Eh bien, messieurs, nous n'avons pas agi ainsi, nous ne cherchons l'origine de personne ; nous admettons tous les citoyens amis de l'ordre ; mais pour ceux qui veulent le bouleversement de l'ordre social, nous ne pouvons avoir rien de commun avec eux. (Bruit à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. Vous êtes, à gauche, quelques-uns qui êtes à charge à tous ceux qui sont à côté de vous !

M. D'HAUTPOUL. Que la majorité se rassure... (Interruption), les fonctionnaires d'un ordre élevé regarderont toujours la gendarmerie comme leur meilleur, leur plus sûr auxiliaire. Les gendarmes agissent à la face du soleil, en uniforme. (Rires à gauche.) Les gendarmes annoncent la paix, l'ordre et la quiétude pour tous les honnêtes gens. (Nouveaux rires.) La gendarmerie ne sera point blessée de ma circulaire ; elle en comprendra la portée ; elle lui donnera sa véritable signification. Ce qui la blesserait, ce sont vos éloges. (Approbation à droite. — Explosion de cris à gauche.)

M. BAUNE. Je ne dirai rien de plus. Cette malheureuse circulaire est jugée... (Oui ! oui ! à gauche) et l'on s'étonnera un jour de trouver une page semblable dans notre histoire. (Très-bien ! à gauche.)

M. le ministre de la guerre, en défendant la circulaire, a dit : La gendarmerie n'écoutera pas les conseils de ses ennemis. Je venais de parler, est-ce à moi que s'adressaient ces paroles ? (Agitation extrême. La voix de l'orateur se perd au milieu du bruit et des cris de la droite. — Aux voix ! aux voix ! aux voix ! — L'ordre du jour !)

M. CHARRAS. M. le ministre de la guerre a jugé convenable, à propos de la circulaire, de dire que l'administration présente se conduisait vis-à-vis des fonctionnaires avec une excessive modération, et n'a pas agi avec eux comme le gouvernement provisoire. (Tumulte.)

Il me semble que l'administration actuelle ne se fait pas faute de destituer ceux qui l'offusquent. Les colonnes du *Moniteur* en font foi ; seulement, au lieu de procéder en masse, on procède en détail ; on y met moins de franchise que sous le gouvernement provisoire, voilà tout. (Bruit.)

M. le ministre de la guerre a aussi jugé à propos de

dire que les officiers généraux avaient été destitués de leurs grades contrairement aux lois. (C'est vrai ! Vous le savez bien !) Je répondrai à ces reproches par un seul fait que voici :

J'ai entendu, et l'Assemblée a entendu comme moi, les développements d'une théorie soutenue par M. le général d'Hautpoul et par M. le général Bedeau, sur l'indépendance du grade de colonel vis-à-vis du ministre de la guerre. L'armée... (Aux voix ! A la question ! L'ordre du jour !) Eh bien ! un colonel vient d'être mis à la retraite, à l'âge de cinquante-sept ans, pour une publication sur la hiérarchie militaire. Voilà comme l'on fait des théories et comme on les applique. (Assez ! L'ordre du jour.)

M. LE PRÉSIDENT. Un ordre du jour a été motivé, j'en donne la lecture :

« L'Assemblée nationale, considérant que la circulaire du ministre de la guerre à la gendarmerie est contraire aux principes de la morale (Oh !) et aux règles d'une bonne administration, la désapprouve et passe à l'ordre du jour. » (Mouvement prolongé.)

L'on a demandé d'un autre côté l'ordre du jour pur et simple.

Ce dernier a la priorité, et comme l'on a demandé le scrutin de division, il va y être procédé.

En voici le résultat :

Nombre des votants,	598
Majorité absolue,	300
Pour,	378
Contre,	202

L'Assemblée adopte l'ordre du jour pur et simple.

L'ordre du jour appelle la discussion sur l'impôt des boissons.

M. FOULD, ministre des finances, explique les motifs du gouvernement pour demander l'urgence. Il est impossible que le budget des recettes soit discuté avant la fin de l'année.

VOIX A GAUCHE. A qui la faute ?

VOIX A DROITE. Il n'y a pas d'opposition !

L'urgence est prononcée.

M. FOULD demande à présenter quelques observations préliminaires. Cette discussion, dit-il, aura une influence salutaire ou funeste sur l'avenir du pays, selon le vote qui la terminera. Le gouvernement, avant que cette discussion commence, demande à dire toute sa pensée, sans exagération et sans faiblesse.

L'impôt des boissons est d'une indispensable nécessité, il est légitime dans son principe. (Rumeurs à gauche.) Et ce qu'il y a de faux ou d'excessif dans son assiette ou dans sa perception peut être corrigé, mitigé par une enquête, dont la solennité lui donnera une autorité nouvelle, en montrant l'injustice des attaques dirigées contre lui.

Ces attaques, messieurs, nous les repoussons déjà ; nous serions coupables à vos yeux et à nos propres yeux, si, pour la popularité d'un jour, nous pouvions manquer à ce que nous considérons comme un devoir.

M. le ministre renvoie l'Assemblée à l'exposé de l'état financier du 14 novembre. Aucun évènement n'a troublé ses prévisions, et ses chiffres restent tels qu'il les a présentés. Le crédit renaît avec la confiance. Tout annonce le retour des jours meilleurs, et j'aurai fait faire un grand pas à la discussion, ajoute M. le ministre des finances, si je prouve que nous allons perdre tout le terrain qu'on a gagné, si l'impôt est aboli. Malgré tous les sacrifices faits dans toutes les branches de l'administration, l'on ne peut balancer les recettes et les dépenses qu'en maintenant les cent millions que rapporte l'impôt des boissons.

Quant à la nature de l'impôt sur les boissons, je ne crois pas qu'on puisse en contester la légitimiter. (Allons donc !) Cet impôt atteint tout le monde, il frappe un objet d'un usage universel sans être d'une nécessité première. (Exclamations à gauche.) Il ne fait pas obstacle aux progrès de la production et de la consommation.

Croyez-vous qu'il serait bien possible d'en improviser un autre qui offrît tous les avantages de celui-ci ? D'ailleurs, on peut le dire, le principe de cet impôt est accepté par le pays. (Non ! non ! à gauche.) Je n'ignore pas les nombreuses pétitions qui sont parvenues ici... (Eh bien !) Je sais bien que l'opinion a été soulevée et excitée de toutes les manières contre lui. (Allons donc !) Mais malgré les efforts tentés pour faire de cette question une cause d'agitation, l'ordre public n'a pas été un seul instant troublé. D'ailleurs, les réclamations arrivées jusqu'à vous ont-elles toutes une origine parfaitement sincère ? (Qu'en savez-vous ? — Tumulte.)

M. LE PRÉSIDENT. Il y a trente-neuf orateurs inscrits pour répondre au ministre ; vous voyez que vous avez le temps de combattre ses arguments.

M. FOULD. J'opposerai à ces paroles les paroles favorables puisées dans le patriotisme des organes officiels. Je vous rappellerai que sur 63 conseils généraux (Interruption à gauche,) 54 en demandent le maintien et ne font qu'indiquer quelques modifications. (Qu'est-ce que cela prouve ? — Agitation.) Ces chiffres ont bien quelque valeur...

UNE VOIX A GAUCHE. Nous avons lu cela dans le *Constitutionnel !*

VOIX A DROITE. C'est intolérable ! à l'ordre ! à l'ordre !)

M. DUFAURE. C'est la ruine du gouvernement parlementaire !

M. LE PRÉSIDENT. Il y a ici un petit nombre d'individus, je le répète, qui sont à charge à leurs voisins et à l'Assemblée. (Oui ! oui ! c'est vrai !) Ils ne sont pas plus de dix. Insupportables à tout le parlement... (Bruit prolongé.)

M. FOULD. Parmi les conseils généraux, il y en a neuf qui demandent l'abolition complète de l'impôt. Eh bien ! messieurs, ayez confiance dans le patriotisme du pays, et croyez que le gouvernement ne manquera pas de venir en aide à ces nobles inspirations.

M. le ministre établit par des chiffres que l'impôt n'est pas une entrave à la production et à la consommation.

Après cela, est-ce à dire qu'il n'y ait rien à faire ? Dieu nous garde d'une pareille pensée. Mais cela ne peut être l'ouvrage d'un seul jour et d'un seul homme ; cet impôt des boissons n'est pas nouveau en France, et que de fois n'a-t-on pas cherché à le modifier ? Reste à savoir lequel de ces systèmes est le meilleur.

Toutes ces questions, selon nous, devraient être soumises à une enquête parlementaire. Est-ce qu'ils ne mériteraient pas quelque défiance, ceux qui reculeraient devant cette épreuve et refuseraient de se soumettre à ce grand arbitrage ? Nous avons la conviction que devant ce grand tribunal on trouvera bien des exagérations dans les reproches dirigés contre le mode actuel de perception.

M. le ministre, en terminant, fait ressortir les conséquences de la suppression de l'impôt. En face de dépenses augmentées et d'impôts réduits, les finances d'un Etat sont impossibles.

Une grande partie de nos revenus, ajoute M. Fould, sont réduits ou supprimés. Avec le timbre des journaux, nous perdons 4 millions ; les postes nous font perdre 12 millions ; le sel nous prive de 50 millions.

Arrêtons-nous sur cette pente périlleuse, messieurs. Quant aux amendements nombreux qui ont été présentés, ce sont de véritables projet de loi empiétant sur l'enquête ; ils indiquent des réformes qui sont encore fort contestables : nous les combattrons à mesure qu'ils se présenteront. (Très bien ! très bien ! à droite.)

M. ANTONY THOURET. Un ami imprudent, un pouvoir aveugle ne sauraient susciter un plus grand embarras que la question qui s'agite devant vous.

Membres de la majorité, ceux que vous appelez révolutionnaires sont comme vous propriétaires, ils ont une famille, mais ils veulent défendre ces biens par la seule arme qui soit dans leurs mains, par la fraternité. (Très bien !)

Faites bien attention que cette question soulève tous les esprits dans les départements, et que la Gironde elle-même, la Gironde royaliste, sous l'impression produite par l'oppression de l'impôt, vous a envoyé dans cette enceinte la République démocratique. (Hilarité.)

Sous l'empire, où les mères voyaient régulièrement leurs enfants enlevés à leurs seins, que criait-on ? On ne criait pas : A bas la conscription ! On criait : A bas les droits réunis !

Aussi, en 1814, le roi Louis XVIII savait-il bien trouver le chemin de la popularité en promettant pour don de joyeux retour l'abolition de ces mêmes droits réunis, et si la restauration avait maintenu ses promesses, elle serait peut-être encore debout. (Agitation.)

Messieurs, remarquez-le : est-il rien de plus impolitique que de laisser accumuler ainsi le capital de réformes politiques avec celui des réformes qui touchent aux intérêts matériels, dont une révolution peut demander trop de fois le remboursement imprévu.

Les ministres des finances nous répondent toujours par la nécessité. Nous leur répliquons aussi par la même nécessité. L'Assemblée législative fera-t-elle espérer, d'ailleurs, avec les assertions ministérielles, rendre jamais la raison à un budget ivre ? (Vive hilarité.) Non, les ministres des finances sont toujours les mêmes ; quand on leur ôte quelque chose, lors même qu'on a raison de leur ôter, ils sont toujours à crier. Du reste, je ne veux pas d'autre flétrissure à l'impôt des boissons que d'énumérer tous ceux qui se cachent sous ce nom.

Ici l'orateur fait l'énumération des impôts qui frappent les boissons depuis la production jusqu'à la consommation.

Ainsi, si on laissait faire le fisc, bientôt il absorberait toute la terre, la vigne, la cuve, le vin et le vigneron lui-même. (Nouvelle hilarité.)

L'orateur examine la consommation de chaque habitant en France, et démontre que, dans certains départements, elle n'est que de 43 centilitres, et cela existe ainsi parce que devant l'exagération de l'impôt on va jusqu'à jeter les raisins pour en faire du fumier, aux yeux des enfants satisfaits.

Il y avait deux proverbes corollaires l'un de l'autre : Ne touchez pas à la couronne, ne touchez pas à l'impôt ! Nous avons touché à la couronne, ne pouvons-nous toucher à l'impôt ? Sans doute, c'est un jeu dangereux de toucher à l'impôt, car parfois c'est là toucher au jour des révolutions dans lesquelles le soldat combat sans gloire et le citoyen se défend sans résultat, parce qu'ils se battent sans qu'il en sorte une conquête pour l'humanité.

Toutefois, l'impôt est aboli ; prenez garde, il peut être fort dangereux de le rétablir : réfléchissez avant de vous engager dans le rétablissement d'un impôt aussi inique que l'impôt des boissons, et qui est rejeté par un si grand nombre de pétitions venues des 86 départements de la France. Souvenez-vous que vous êtes représentants de ceux qui vous ont envoyés ici, et n'oubliez pas que vous êtes leurs candidataires.

On m'objecte encore l'opinion du ministre des finances. Je serais émerveillé qu'il en fût autrement. L'Assemblée constituante a bien compris que le seul moyen de faire disparaître un impôt, c'était de le supprimer d'abord, et de laisser ensuite aux ministres le soin de le remplacer. Que l'Assemblée législative fasse comme la Constituante, et, croyez-moi, le ministre des finances saura bien trouver le moyen de sauver la République, et son portefeuille. (Hilarité.)

L'Assemblée constituante a eu la gloire d'abolir l'impôt, soyez sans inquiétude ; il vous reste une autre gloire, celle de résister à l'attaque imprudente du pouvoir exécutif. Cette gloire en vaudra bien une autre.

Nous n'avons contre nous que le pouvoir exécutif ; et si je n'étais résolu à me maintenir dans les bornes du respect, je lui demanderais pourquoi il a attendu, pour demander le maintien de l'impôt, à la fin de l'exercice. On qualifie d'une façon fort sévère ces ruses ministérielles pour conserver un impôt féodal.

Je ne descendrai pas de la tribune sans faire un appel à la conscience de ceux qui, dans la majorité, respectent le suffrage universel au point de lui donner l'expression la plus communale. (Rires.) MM. Rateau, de Seze, Montalembert, etc., ont un exemple bien grand à prendre dans l'Assemblée constituante ; ils se souviennent tous de ces pétitions, qu'ils représentaient comme un flot populaire, venant pousser la représentation hors de cette enceinte.

Alors l'Assemblée constitnante, dans un élan de patriotique abnégation, se retira devant ce que M. de Montalembert appelait l'expression du vœu national ! Eh bien, que ne doit pas faire aujourd'hui l'Assemblée législative, maintenant que les flots populaires de M. de Sèze ont été submergés par un océan de pétitionnaires nouveaux, et tel que le secrétaire des archives a échoué sans pouvoir arriver au rivage de l'addition. (Hilarité universelle.)

Nous voterons donc, et j'espère que la majorité, par le maintien du décret de l'Assemblée contituante sortira d'un scrutin public fait à la tribune. Car ici le scrutin secret serait la flétrissure même de la loi. Et dans les noms de cette majorité se trouvaront sans doute les noms de MM. Parrieu et F. Barrot qui se sont abstenu lors du premier vote, et surtout celui de M. le ministre de la justice, qui votait l'abolition de l'impôt alors qu'il n'était encore qu'un représentant d'action. (Hilarité nouvelle.)

Je vous dirai, en terminant, avec M. de Montalembert : Vous êtes en face d'une responsabilité terrible ; traversel-là si vous l'osez ! (Agitation.)

M. Depasse monte à la tribune.

M. DEPASSE combat le discours de M. A. Thouret, et soutient les conclusions de la commission. L'honorable orateur fait valoir au profit de la loi des considérations morales. Il rappelle les excès, les discordes, les crimes qui ont été la suite de la fréquentation des cabarets. Il faut moraliser le peuple, et toute loi qui mettrait le vin à un vil prix serait un nouveau pas de fait dans la voie de la démoralisation et du désordre social.

L'orateur termine son discours en suppliant l'Assemblée d'ordonner l'enquête qu'a proposée M. le ministre ; c'est le seul moyen de conserver à l'Etat une ressource dont il ne peut se passer, et de la conserver sans rien de ce qui la rend impopulaire.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à six heures et demie.

Nous recevons de M. Migeon la lettre suivante :

Belfort, 8 décembre 1849.

Monsieur le rédacteur,

Le numéro de la *Réforme*, du 5, et celui du *National*, du 6 de ce mois, ne tombent sous mes yeux qu'aujourd'hui. J'y vois une accusation anonyme qui ne tendrait à rien moins qu'à me mettre sous le coup d'un délit de corruption électorale qui se commettrait dans mon domicile, à Paris, malheureusement fermé depuis quinze jours !...

Je déclare faux et diffamatoire le fait dont s'agit, et vous invite à insérer ces lignes dans votre plus prochain numéro, en les accompagnant d'*une rétractation formelle.*

En cas de silence, ou de non insertion de votre part, je m'adresserai à la justice du pays.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Jules MIGEON.

M. Migeon peut très bien déclarer, comme l'a déjà fait M. Dollfus, qu'il n'a pris aucune part aux faits qui se sont passés dans les casernes de chasseurs à pied, et qui ont indigné ces militaires. Il peut désavouer les agents qui ont prononcé son nom ; mais il n'a pas compétence pour attester la fausseté des faits eux-mêmes. Le *National*, dont nous avons reproduit littéralement la version, avait mis M. Migeon hors de cause ; nous l'y mettons aussi. Qu'on ait abusé de son nom et de son adresse, nous le voulons, mais ce n'est pas de Belfort, où il serait depuis quinze jours, que M. Migeon peut déclarer faux et diffamatoire le récit des faits dont il n'a pas été témoin, et auxquels il affirme n'avoir pris aucune part morale ou matérielle.

INSTITUT NATIONAL AGRONOMIQUE.

Les débats publics pour la chaire de chimie de l'Institut de Versailles commenceront demain, mercredi, 12 décembre. On consacrera six séances à la discussion du programme des six candidats. Chaque séance sera de deux heures. Elles auront lieu tous les jours, les dimanches, les lundis et les jeudis exceptés.

Le concours aura lieu au nouvel amphithéâtre du Conservatoire des Arts-et-Métiers.

Demain, mercredi, à dix heures du matin, discussion du programme.

Défenseur du programme, M. J. NICKLÈS, rédacteur de la *Revue scientifique*.

Argumentateurs : M. BAUDRIMONT, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux ;

M. DELISSE, ex-répétiteur à l'École centrale ; ancien sous-directeur des ateliers nationaux.

FAITS DIVERS.

La journée d'hier s'est passée dans un calme si profond, que l'anniversaire du 10 décembre avait tout l'air d'un service du bout de l'an.

(*Liberté.*)

— M. Antony Thouret a apporté aujourd'hui un fait remarquable à la tribune : il a rappelé que, dans le fait de la Constituante qui a aboli l'impôt des boissons, MM. Ferdinand Barrot et Parrieu se seraient abstenus, et M. Rouher aurait voté pour l'abolition.

— Le *Moniteur* publie ce matin un grand nombre de promotions dans la Légion-d'Honneur, avec l'indication des services qui ont motivé cette distinction.

— M. le contre-amiral Mathieu (Pierre-Louis-Aimé) est nommé directeur général du dépôt des cartes et plans de la marine.

— Paris et Londres ne sont plus qu'à quelques heures de distance. Nous avons reçu aujourd'hui le journal le *Times*, qui, parti de Londres à 5 heures du matin, était à Paris à une heure et demie.

— M. Holard, arrêté dans l'affaire de la rue Rumford, vient de publier une lettre dans laquelle il nie avoir jamais appartenu à la police, et défie ceux qui l'en ont accusé, d'apporter la plus minime preuve à l'appui de leur accusation.

— En Allemagne, en Angleterre et dans plusieurs autres pays de l'Europe, c'est la veille de Noël que s'échangent, autour d'un arbre vert resplendissant de lumières, les petits présents que nous réservons au 1er de l'an. Dans son numéro de décembre, le *Journal des Mères et des enfants* (*Revue de l'éducation nouvelle*, qui se publie à Paris, 97, rue Neuve-des-Petits-Champs) donne les indications les plus détaillées et les plus précises sur la manière de disposer l'arbre de Noël.

Comme ce numéro de décembre peut être vendu séparément au prix de 1 fr. 20 c., par un envoi facile de six *timbres-postes* de 20 c. chacun, toutes les mères voudront procurer aux enfants une des plus grandes joies qu'on puisse imaginer pour eux, et il est probable que le nombre des familles françaises qui adoptent la charmante coutume de l'arbre de Noël s'augmentera considérablement cette année.

LES HONNÊTES GENS. — Dans la discussion soulevée par l'inqualifiable circulaire de M. d'Hautpoul, celui-ci ayant dit qu'il était assuré de l'approbation de tous les honnêtes gens, M. Charras lui a répondu par l'anecdote suivante : En 1814, lorsque Napoléon entra dans la ville de Troyes en en chassant les alliés, il fut obligé de faire fusiller plusieurs habitants de cette ville qui, regardant les Cosaques comme des sauveurs, s'étaient portés au devant de l'empereur Alexandre, et avaient commencé leur harangue par ces mots : « Sire ! tous les honnêtes gens de la ville de Troyes, etc. »

PROCÈS POLITIQUES. — L'*Association rémoise* annonce que les citoyens de Reims, arrêtés à la suite du 13 juin, seront jugés dans une session extraordinaire des assises de Seine-et-Marne, qui s'ouvrira à Melun le 26 décembre. Les inculpés vont être dirigés sur cette ville. L'un d'eux, le citoyen Lecamp, est dans un état de maladie qui, pendant quelques jours, a donné de sérieuses inquiétudes, et qu'il faut attribuer à l'humidité de sa prison.

— Les citoyens Lemercier et Raveaud, de Charolles, traduits devant le jury de Dijon sous la prévention de cris *séditieux* (il s'agissait du cri : Vive la République démocratique et sociale !) ont été acquittés.

THÉATRES.

Ce soir, à l'Odéon, 18e représentation de *François le Champi*. Cette œuvre ravissante a ramené à ce théâtre les belles soirées de *Lucrèce*.

— Grande solennité aujourd'hui au théâtre Montansier, au bénéfice de Mme Leménil. — La Comédie-Française, l'Odéon, le Vaudeville et le théâtre des Variétés concourront à cette représentation.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 f.	11 f.	6 f.
DEP. ET ÉTRANG. sans surtaxe	32	17	9
PAYS A SURTAXE. Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Égypte, Grèce	46	24	13
Colonies et pays d'outre-mer	50	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	66	[illegible]	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme ; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr. ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
[...] à 4 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	40 f.
Cinq à 9 » »	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus. »	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Toute réclamation doit être accompagnée de la dernière bande imprimée.

Bourse du 11 décembre 1849.

Affaires soutenues et grande fermeté dans les cours. Les spéculateurs qui s'étaient mis à la baisse, avant-hier, ont subitement retourné leurs opérations. De là une hausse générale et constante.

A TERME. Le 3 0[0 a haussé de 30 c., à 56-50 ; le 5 0[0, de 60 c., à 91-65. A une heure et demie, on était à 91-50. Les primes, fin courant, sur le 3 0[0, 56-75, à 56-45 dont 1, et à 58-80 dont 50 ; sur le 5 0[0, de 91-90 à 93-40, dont 2 fr. ; de 92-5 à 91-70, dont 1 fr., et de 92-40 à 91-90, dont 50 c. ; fin prochain, sur le 3 0[0, 57-50, dont 1 fr. ; sur le 5 0[0, de 99-45 à 92-35, dont 2 fr., de 93 à 92-75, dont 1 fr., et de 93-50 à 93-30, dont 50. L'emprunt du Piémont se traitait de 84 à 84-40. Reports, du comptant, 3 0[0, de 20 à 15 c. ; 0[0, de 25 à 15 c.

AU COMPTANT. Le 3 0[0, ouvert à 56-10, s'est élevé progressivement à 56-30, dernier cours, fermant ainsi avec hausse de 30 c. sur la clôture d'hier ; le 5 0[0 s'est élevé de 60 c., à 91-50, après début à 91, plus bas cours.

Les actions de la Banque se sont maintenues à 2425, cours unique ; les obligations de la ville de Paris, anciennes, 1310 ; nouvelles, 1172-50, baisse de 2-50 ; celles de la Seine, 1082-50.

CHEMINS DE FER. En hausse : celui de Saint-Germain, de 15 fr. ; celui du Nord, de 6-25 ; ceux d'Orléans, de Rouen, de Vierzon, de Boulogne, de Dieppe, de 5 fr. ; celui de l'Est, de 2-75 ; ceux de Versailles (rive gauche) et du Havre, de 2-50 ; ceux de Versailles (rive droite) et de Bordeaux, de 1-25.

Les obligations de Saint-Germain, nouvelles, 885 ; celles d'Orléans, anciennes, 995 ; nouvelles, 990 ; celles de Rouen, nouvelles, 900 ; celles du Havre, anciennes, 750 ; nouvelles, 860. Les évantualités de Bordeaux à Cette, de 22-75 à 23 ; celles de Lyon à Avignon, 18-50.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	56 [illegible]	56 [illegible]	56 15	56 [illegible]
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	» »	» »	» »	» »
Cinq 0/0	91 40	91 90	90 90	91 [illegible]

11 déc. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.		Espag. dette active.	23 1/8
3 0/0 j. du 22 juin	56 30	— — 3 0/0	30 1/8
5 0/0 j. du 22 mars	91 50	— Dette intér.	30 3/8
VALEURS DIVERSES.		Naples, récép. Roth.	91 [illegible]
Banque de France	2425 »	Romain, emprunt	82 »
Ob. de la Ville anc.	1310 »	Haïti, emprunt	490 »
— — nouv.	1167 »	Piémont, emprunt	[illegible]
Oblig. de la Seine	1082 50	— Nouveau	[illegible]
— St-Germ. 1842	885 »	Rente 3 0/0	53 »
— Versailles	810 »	Lots d'Autriche	[illegible]
— Orléans, 4 0/0	990 »	2 1/2 hollandais	56 1/8
— Nouvelles	975 »	CHEMINS DE FER.	
— Rouen, 4 0/0	731 25	Saint-Germain	415 »
— Nouvell., 1849	900 »	Versailles, r. d.	[illegible]
— Havre j. mars	745 »	Versailles, r. g.	170 »
— Nouvelles	860 »	Orléans à Paris	760 »
— Marseille	950 »	Rouen	505 »
— Orléans jouis.	400 »	Havre	242 50
Quatre-Canaux	1077 50	Avignon-Marseille	220 »
— Jouissance	» »	Bâle	103 »
Bons du Trésor	6 0/0.	Centre	[illegible]
Forges Aveyron	[illegible]	Boulogne	160 »
Monceau-s.-Sambre	1300 »	Bordeaux	467 50
Nord (hauts four.)	900 »	Nord	460 [illegible]
Charbon belge	325 »	Strasbourg	363 75
Zinc V.-Montagne	2710 »	Nantes	276 75
— Stolberg	825 »	Monter. à Troyes	115 »
Mines de la Loire	285 »	Dieppe Fécamp	» »

FONDS ÉTRANGERS.	
Belg. 5 0/0 1840	96 1/8
— 5 0/0 1842	96 1/8
— 4 1/2	87 3/4
— 3 0/0	65 »
— 2 1/2 0/0	49 1/4
— Banque	780 »
— — 1841	1020 »

BOURSE DE LONDRES du 1er décembre.

3 0/0 consolidés	16 »
3 0/0 au 12 déc.	96 »

TAXE DU PAIN.

1re qualité le kilo	37 c.
2e — —	30

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 12 décembre.

THEATRE DE LA NATION. — La Filleule des Fées.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Le Testament.
ITALIENS. —
OPÉRA-COMIQUE. — L'Eclair, le Moulin.
ODÉON. — François le Champi.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Le Comte Hermann.
VAUDEVILLE. — Malbranchu, Daphnis, Croque-Poule, les Suites d'un feu d'artifice.
GYMNASE. — La Faction, l'Etoile en plein midi, Graziella, le Bal.
THEATRE MONTANSIER. — Reprĕs. extraordinaire.
VARIÉTÉS. — La Vie de Bohême, la Petite cousine.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Les 48 danseuses viennoises, le Conétable.
THÉATRE DU LUXEMBOURG — Un de plus, un Homme traqué.
AMBIGU-COMIQUE. — La Jeunesse dorée.
GAITÉ. — Les Belles de Nuit, Marie-Jeanne.
THEATRE-NATIONAL. — Les Pilules du Diable.
FOLIES. — L'Enlèvement de Djanie.
THEATRE CHOISEUL. — Compère Guillery, Bouillir et Rôtir, le Dix décembre.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 272. Jeudi 13 décembre 1849.

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . 11 f.
Un an. . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

RÉPARTITION

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 décembre sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

PARIS, 12 DÉCEMBRE.

Assemblée nationale.

Tout l'intérêt de la séance d'aujourd'hui a porté sur le discours plein d'idées et de propositions hardies prononcé par M. Bastiat. Nous ne nous arrêterons donc pas à ce qu'a pu dire M. Pradier, peu écouté d'ailleurs, et nous nous abstiendrons de relever les singulières théories de M. Charencey, qui reproche à l'industrie vinicole de réclamer à son profit la constitution d'un privilége et qui se fonde, pour demander le maintien de l'impôt des boissons, sur ce que les ressources fournies par cet impôt ont permis à la France de racheter le roi Jean, prisonnier des Anglais, comme si les impôts devaient, à l'instar des médailles, être conservés à titre de souvenirs historiques ; nous aborderons immédiatement les hautes questions portées à la tribune par le hardi jouteur que l'économie sociale doit s'estimer heureuse d'avoir pour auxiliaire.

M. Bastiat ne s'est pas mis à la remorque du rapport de la commission reproduit par le ministre des finances, et paraphrasé par les deux défenseurs du projet ministériel qui ont déjà porté la parole ; il ne s'est point abaissé à répondre à ces arguments banals tirés de l'ivrognerie, qui ne tendraient à rien moins qu'à transformer l'impôt des boissons en une mesure de proscription contre la vigne, et dont la conclusion logique serait l'interdiction des boissons fermentées. Après avoir caractérisé en quelques paroles nettes et précises l'iniquité de l'impôt, après avoir mis en regard des nécessités alléguées au nom du Trésor, les nécessités au moins aussi pressantes ressortant des souffrances des populations, des aspirations de l'esprit public, auxquelles la toute puissance du suffrage universel donne aujourd'hui une force irrésistible, M. Bastiat a porté le débat sur son véritable terrain en abordant la question de l'impôt en masse et spécialement des impôts indirects, de ces impôts extorqués par des voies détournées, qui dépouillent le peuple sans qu'il sache par qui et comment il est pressuré, et qui ne se prélèvent si *commodément*, si *facilement*, comme disent ceux qui les défendent, que grâce à l'hypocrisie de la perception indirecte. Il s'est élevé plus haut encore en attaquant la thèse même du gouvernement.

Le gouvernement le meilleur, a-t-il dit, est celui qui gouverne le moins, car c'est celui qui gêne le moins la liberté des citoyens, et qui, en même temps, coûte le moins cher. « Si on ne veut pas donner beaucoup à l'Etat, a-t-il dit, il faut s'habituer aussi à ne pas beaucoup lui demander. Chaque citoyen doit accepter la responsabilité de son existence, et n'exiger de la société que la liberté d'action nécessaire pour mettre en jeu ses facultés productives. »

Il y a incompatibilité, a-t-il ajouté, entre un impôt élevé et la liberté.— Le maximum de l'impôt, c'est la servitude, car celui-là est esclave à qui l'on prend tout.— Le peuple aujourd'hui est trop gouverné ; voilà le véritable siège du mal, voilà la source de toutes les révolutions. On s'habitue à compter sur le gouvernement en raison des sacrifices qu'il vous impose ; dès lors on s'en prend à lui de tout ce qui va de travers, et souvent on le renverse, moins pour le mal qu'il a fait que pour le bien qu'il n'a pas pu faire, qu'il n'était ni dans son essence ni dans ses attributions de réaliser.

Assurer la liberté et donner la sécurité, voilà, selon M. Bastiat, tout ce que doit faire le gouvernement.

Quelle que soit notre opinion sur les mesures fécondes dont un gouvernement intelligent pourrait prendre l'initiative pour hâter le progrès social sans empiéter en aucune façon sur la liberté individuelle, en lui donnant au contraire toutes les garanties qui lui manquent, nous sommes heureux de voir la question ainsi posée comme elle doit l'être, entre le pouvoir et la liberté.

M. Bastiat, en déclarant que la société se divisait en *exploiteurs* et en *exploités*, après avoir dit que le gouvernement avait le devoir d'assurer la liberté à tous et de leur donner la sécurité, a suffisamment indiqué qu'il n'était pas l'apôtre du laissez-faire et du laissez-passer absolu, qui servait de base à la défunte économie politique.

Malgré son débit saccadé, la faiblesse de son organe et l'embarras qu'il éprouve parfois pour achever ses phrases, M. Bastiat a constamment captivé l'attention de l'Assemblée ; les applaudissements qu'il a recueillis s'adressaient directement aux idées qu'il exprimait.

M. de Montalembert a demandé le renvoi à demain ; il a annoncé que son discours serait un peu long, et qu'il porterait la question sur un terrain tout nouveau. Cela promet.

POLITIQUE HONNÊTE ET MODÉRÉE.

Nous recevons de M. Magen la lettre suivante :

Paris, 11 décembre 1849.

Citoyen rédacteur,

Vous annoncez que l'*Almanach des Opprimés* vient d'être saisi quarante jours après sa publication, et qu'on a fait une visite domiciliaire chez l'auteur.

Mon domicile a été envahi à cinq heures et demie. J'étais absent. Les perquisitions ont duré jusqu'à sept heures. Quand je rentrai, je vis un tel désordre dans mon appartement, que j'allai requérir, afin qu'il le constatât, M. le commissaire du 1er arrondissement. Ce fonctionnaire n'était pas chez lui ; je priai deux citoyens de faire eux-mêmes cette constatation. En voici le résultat : Toutes les armoires ouvertes, le sol jonché de brochures, journaux et autres papiers ; sur la table et sur les chaises, pêle-mêle, des manuscrits, des lettres de famille, des notes d'étude ; le lit bouleversé ; mon secrétaire ouvert, et l'une des portes détachée et disparue sous un monceau de papiers.

Je m'abstiens de toute réflexion ; on reconnaîtra les *modérés* à ces traces qu'ils ont laissées chez moi de leur passage. Ces messieurs fêtaient hier à leur façon l'anniversaire du 10 décembre ; le jury fera bientôt justice de cette nouvelle atteinte à la liberté de la presse, de cette violation du secret des familles. En incriminant mes *Veillées de Simon-le-Pauvre*, on intente un procès à l'histoire, que j'ai sévèrement interrogée, et aux Pères de l'Eglise dont j'ai fidèlement invoqué le témoignage.

Salut fraternel.

Hippolyte MAGEN,
Homme de lettres, 11, rue Caumartin.

P. S. C'est sur la *charitable* dénonciation de deux journaux royalistes, l'*Opinion publique* de Paris, et l'*Avenir* de Saint-Etienne, que la saisie a eu lieu.

Nous avons lu depuis longtemps l'*Almanach des Opprimés*. Ce petit livre contient un récit vif et coloré des attentats séculaires commis par les papes, les empereurs et les rois contre les droits de l'homme et la liberté des nations. Un gouvernement véritablement républicain encouragerait la propagation de pareils écrits et les considérerait comme d'autant plus utiles à l'affermissement du régime démocratique, qu'ils excitent le courroux des journaux de l'absolutisme, *Opinion publique*, *Univers*, etc.

Mais aujourd'hui ce sont les journaux blancs qui dénoncent, et la haute administration, peuplée de leurs amis, s'empresse de poursuivre les républicains dévoués, pour excitation *à la haine et au mépris du gouvernement de la République!*

Voici une lettre de M. Malardier, instituteur et représentant du peuple ; elle n'est pas moins instructive que celle de M. Magen :

Citoyen rédacteur,

J'ai publié à Paris et dans les départements, voilà plus d'un an, une petite brochure intitulée : l'*Evangile et la République*. Cependant, malgré la prescription, le pouvoir vient de la faire saisir à la Propagande socialiste.

L'imprimeur Schneider, et Ballard, directeur de la Propagande, sont poursuivis.

Je pense que la presse ne se taira pas sur un abus monstrueux du gouvernement.

Salut et fraternité.

MALARDIER,
Représentant du peuple.

L'ouvrage de M. Malardier est une chaleureuse apologie du christianisme et de l'Evangile, dont les maximes démocratiques sont mises en opposition avec la conduite de l'Eglise catholique qui a pactisé tant de fois avec les aristocraties et les royautés. C'est encore là un de ces ouvrages dont la propagation serait vivement encouragée par un gouvernement républicain.

NOUVELLES DE L'ALGÉRIE.

FIN DU SIÉGE DE ZAATCHA.

On lit dans l'*Atlas* :

« L'assaut a été livré le 26 novembre. Les opérations du siége avaient commencé le 7 octobre, c'est cinquante jours qu'a duré cette triste affaire. L'armée expéditionnaire s'élevait à 11 000 hommes, sans compter les auxiliaires indigènes ; les défenseurs de Zaatcha étaient au nombre de 800. Ces chiffres en disent à eux seuls plus que tous les commentaires. Enfin l'honneur militaire est sauvé, et nous devons nous en réjouir sincèrement, car, d'après les dernières nouvelles que nous avions reçues de la province de Constantine, l'approvisionnement de la colonne était devenu presque impossible ; à Philippeville on demandait 2 000 fr. pour le chargement d'une charrette de cinq chevaux à destination de Biscara, et les réquisitions arabes n'étaient plus possibles qu'à la condition de suspendre les travaux de labour. »

— On signe à Tenès une pétition contre le rétablissement de l'impôt des boissons.

— On peut espérer que le choléra a terminé ses ravages à Tenès, Orléansville et Oran ; mais il vient de faire invasion à Bathna : 40 personnes succombent par jour.

Le personnel médical étant devenu insuffisant, on a dû y envoyer quelques officiers de santé de l'hôpital militaire de Constantine.

On lit dans l'*Estafette* :

Le cabinet paraît aujourd'hui moins sûr de son triomphe sur l'impôt des boissons. En effet, on s'est livré à un petit calcul qui est peu rassurant pour le ministère.

Voici ce que l'on dit :

La minorité, loin de s'abstenir comme on l'a dit, votera avec ensemble. Les hommes qui partagent les opinions du général Cavaignac se joindront à elle ; ce qui portera le chiffre total des membres de la gauche à 208.

Puis viendront les conservateurs et les légitimistes qui ont promis à leurs mandants de demander l'abolition de l'impôt et le maintien du décret de la Constituante. On porte leur nombre à 120. Quoique ce chiffre paraisse exagéré, il approche beaucoup de la vérité, s'il ne l'atteint pas.

Si nos rapports sont exacts, il y aura donc 328 bulletins qui protesteront contre les conclusions du

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 13 DÉCEMBRE 1849.

FORTUNADA

VOYAGE INVRAISEMBLABLE.(1)

TROISIÈME PARTIE.

L.

NOBLES REGRETS D'UN GRAND ROI.

En sortant de l'audience, le roi avait fait inviter le capitaine-armateur à venir le rejoindre dans son cabinet. Celui-ci s'étant rendu à cet ordre, dom Emmanuel fit sortir tout le monde et permit à Vasco de s'asseoir, afin de causer ensemble plus à l'aise et mieux sans façon.

— Capitaine! dit le monarque, je me fais vieux ; je n'ai plus de mémoire, je ne vois plus clair et je n'entends guère, ma démarche devient pesante.

— Bon ! se dit notre homme, je vois où tu en veux venir.

Puis il crut devoir protester tout haut contre ces vérités.

— Votre majesté se fait illusion ; plus d'un cavalier de trente ans serait heureux...

— Bah ! interrompit le prince, tu n'as pas besoin de mentir, je suis blasé là-dessus.

Et, se levant, il frappa sur son ventre à la Louis XVIII.

— Par tous les diables ! si un cavalier de trente ans était jamais assez fou pour envier ma tournure, son cheval lui donnerait un démenti. J'ai été le plus beau gentilhomme de Portugal jusqu'à cinquante ans passés, c'est vrai et c'est beau ; je te permets de dire cela.

— Et je l'affirme ! fit Vasco en souriant dans ses moustaches.

— Très bien ! mais maintenant, reprit le roi se rasseyant, je suis vieux.

— Et toujours beau, affirma le railleur.

— Toujours beau, si tu veux, c'est-à-dire beaucoup plus qu'on ne l'est à mon âge ; mais enfin soixante-et-douze ans ne sont plus la jeunesse.... Et puis ce sont autant de marches descendues vers la tombe...

— Dieu nous préserve ! s'écria le marin d'un ton fort sérieux ; votre majesté est encore pleine de santé.

— Cependant, soupira le prince, je n'ai ni assez régné ni assez bien employé mon règne. Si ces vingt ans passés sur le trône pouvaient se recommencer et même se tripler, ah ! capitaine, j'en jure Dieu, je ferais mieux que je n'ai fait.

— Votre majesté sait pourtant, dit Vasco, qu'aucun règne dans l'histoire des hommes n'a été aussi glorieux ni aussi fortuné que le sien. Que de conquêtes nouvelles ! que d'empires sans bornes découverts et domptés ! que de trésors répandus sur le Portugal !...

— Sans doute ! sans doute ! fit le roi en hochant la tête d'un air d'assentiment ; mais ce n'est pas assez.

Et il soupira fortement.

Ici Vasco crut pouvoir hasarder une question scabreuse.

— Regretteriez-vous, sire, de n'avoir pas fait assez pour le bonheur de vos sujets ?

— Mon Dieu ! non, dit négligemment le roi ; je n'ai pas trop fait pendre, et l'on n'a pas eu trop de peine à lever les impôts.

— Craindriez-vous, reprit l'imprudent questionneur, de n'avoir pas assez récompensé vos grands serviteurs ?

Le roi sursauta à ces mots, comme s'il venait d'être piqué par un serpent ; il fronça le sourcil et regardant Vasco d'un air d'inquisiteur :

— Que voulez-vous dire, s'il vous plaît ? Quelqu'un se plaindrait-il de ma justice ? Parlez-vous d'Albuquerque et de ces autres aventuriers, que l'éloignement de leurs conquêtes avait rendus insolents ?

— Voilà bien les rois ! pensa Vasco ; la gloire de leurs sujets les gêne, la renommée des autres leur semble une insulte, ils jalousent leurs grands hommes, et pensent sans cesse à punir la royauté du génie comme une usurpation.

Vasco avait raison ; ces personnalités ingrates et égoïstes, ces colosses de parasitisme et d'orgueil, insolents par état, fainéants par droit divin, ces hommes-dieux, toujours en dehors de la loi qui régit les autres, ont été certainement la plus rude épreuve qu'ait dû supporter la longue éducation de l'humanité.

Le brave marin n'avait répondu à l'interrogative colère d'Emmanuel *le Fortuné* que par une excuse banale ; celui-ci, qui avait à cette heure autre chose à faire qu'à se fâcher, s'en contenta ou parut le faire.

— Vous ne m'avez pas compris, reprit-il, j'ai été aussi indulgent que mes prédécesseurs, et tout aussi reconnaissant du vrai mérite. Mais ce pourquoi je voudrais avoir à recommencer mon règne, c'est afin de faire autour de moi ce que j'ai fait au loin, afin d'agrandir mon royaume à mes pieds, comme je l'ai agrandi au-delà des mers ; c'est afin d'aller réclamer à main-armée l'héritage de ma femme, fille d'Isabelle-la-Catholique, et d'enlever un jour la Castille à ce jeune insolent Carlos, venu d'Allemagne pour s'en faire couronner roi. Vous souriez, il me semble...

— D'admiration, sire ! affirma effrontément le capitaine.

Le roi trouva cela tout naturel et continua :

— Mon nouveau règne servirait à achever de ruiner les Maures dans leurs califats d'Afrique, à empêcher ces mécréants de pouvoir jamais former un peuple ni jeter les fondements d'une ville.

Vasco regardait avec étonnement cet homme couronné qui parlait ainsi de ravages et de guerres sans sourciller, qui, loin de penser à rendre heureux les peuples de son vaste empire, ne désirait une seconde vie que pour augmenter les jouissances de son orgueil à lui, les impôts de son trésor à lui, et les esclaves qui se prosternaient à ses pieds, et tout cela au prix du sang et de la fortune de ses propres su-

(1) Voir les numéros des 11, 12, 13, 14, 15, 19, 20, 21, 22, 23, 28, 29, 30 septembre, 4, 5 6, 7 octobre, 21, 22, 23, 24, 29, 30 novembre, 1er, 2, 6, 7, 8 et 12 décembre 1849.

rapport. Si, comme cela est probable, le nombre des votants est de 700, le cabinet n'aura qu'une majorité relative de 22 voix !

On annonce que des incidents, pouvant agir violemment sur la décision de l'Assemblée, vont surgir dans la discussion.

Ces incidents pourraient même, dit-on, préparer rejet et une dislocation ministérielle.

Le bruit a couru aujourd'hui à l'Assemblée que la etraite de M. Ferdinand Barrot, ministre de l'intérieur, était certaine.

On désignait M. Darcy, secrétaire général du ministère de l'intérieur, comme successeur de F. Barrot.

On assurait encore que M. Dumas, ministre de l'agriculture et du commerce, aurait envoyé sa démission qui n'aurait pas été acceptée ; il paraît cependant que sur l'insistance de M. le ministre de l'agriculture et du commerce, M. le président de la République l'aurait prié de conserver son portefeuille jusqu'à ce qu'il eût été pourvu à son remplacement.

On parlait de M. Buffet. (*Gazette de France*)

ITALIE.

M. Baraguay-d'Hilliers n'était pas encore de retour à Rome le 3. Des estafettes arrivaient continuellement de Naples à Rome. On parlait d'un démembrement des Etats romains : « Rome seule serait laissée au pape, dit la *Legge* ; le reste serait partagé entre les divers princes italiens soumis à l'influence autrichienne.

» La part léonine dans cette combinaison serait dévolue au prince d'Este, dont tous les actes tendent à se concilier la faveur des libéraux. Les populations, du reste, préféreraient toute chose au gouvernement clérical. »

—Un ordre du jour, adressé aux troupes françaises, dit le *Nazionale*, défend aux officiers, quels qu'ils soient, sous peine d'être immédiatement expulsés des régiments, de parler politique, dans quelque sens, quelque lieu, ou quelque cas que ce soit !

— La commission de censure poursuit impitoyablement son œuvre de destitution des malheureux employés.

Les évêques sont aujourd'hui chargés d'exercer la surveillance et la censure politiques.

Le gouvernement espagnol persiste à retirer ses troupes. Tout ce qu'on pourrait faire pour la cour romaine, dit la *Paix*, ce serait de recruter en Espagne, aux frais du pape, 3 000 volontaires qui seraient envoyés auprès de Pie IX.

QUESTION ALLEMANDE.

La *Gazette de Cologne* publie la dépêche du ministre des affaires étrangères de Prusse à son envoyé à Vienne, sous la date du 21 novembre, en réponse à la dépêche autrichienne du 12, communiquée par M. de Prokesck. Nous avons déjà fait connaître le fond de cette dépêche, dans laquelle le ministre annonce à l'envoyé prussien que M. de Prokesck a communiqué une dépêche de son gouvernement, accompagnée d'un projet de protestation éventuelle contre la formation d'un Etat fédéré et la convocation d'un parlement de cet Etat.

L'Autriche s'occupe de renforcer le corps d'armée de 20 000 hommes, destiné à intervenir en Saxe. Le ministre de la guerre a donné, par voie télégraphique, l'ordre au régiment d'infanterie Alexandre, cantonné à Theresienstadt, de se tenir prêt à partir en 24 heures pour la Saxe.

Si l'on en croit le *Lloyd*, l'Autriche, malgré son ton menaçant, ne donnerait aucune suite aux notes adressées à la Prusse. Elle laissera faire le parlement d'Erfurth, et se conduira envers lui comme elle a agi avec ceux de Francfort et de Stuttgard, en les empêchant sous main de donner vie à quoi que ce soit. A son instigation, le Hanovre et la Saxe ont déjà fait tout leur possible pour atteindre ce résultat.

D'un autre coté, les ennemis de la Prusse espèrent lui voir susciter de nouveaux embarras dans le duché de Posen pour des raisons autres que celles de l'Autriche et de ses alliés. Les Polonais ne veulent pas élire de députés au parlement d'Erfurth : invoquant les traités de 1815, ils ne reconnaissent pas l'incorporation du grand duché de Posen dans la confédération allemande, et demandent en conséquence que même les Allemands de cette province ne prennent encore part aux élections. Les membres polonais de la seconde chambre ont fait une proposition urgente dans ce sens.

A Munich, on verra avec peine le parlement allemand se réunir à Erfurth, ville de l'Allemagne septentrionale. Les Franconniens, entr'autres, insisteraient pour que Francfort restât la ville fédérale. C'est peut-être ce désir qui a donné naissance au bruit que l'Autriche, pour paralyser l'action du parlement d'Erfurth, aurait pris la résolution de provoquer la réunion à Francfort d'une nouvelle Diète, chargée de statuer d'une manière définitive sur la Constitution fictive de l'Allemagne.

Les journaux de Constantinople, arrivés hier soir, ne contiennent rien de nouveau sur la question hongroise.

On écrit de Presbourg, 4 décembre, à la *Gazette de Breslau* :

« M. Ustner, ancien officier prussien qui a tant contribué à la prompte et bonne organisation de l'artillerie madgyare, vient d'arriver à Presbourg chargé de chaînes. Il est enfermé dans la prison du château. On sait que les conseils de guerre autrichiens sont impitoyables pour les étrangers qui ont pris part à l'insurrection. Le baron de Ritterstein a été conduit à Pesth, sous escorte militaire, pour y être soumis à une instruction martiale. C'est le chef des mines de la haute Hongrie, et il exerce une grande influence sur tout ce pays ; aussi son arrestation a-t-elle causé une vive sensation. Il est accusé de ne pas s'être opposé avec assez d'énergie aux moyens d'agitation des Madgyars.

— Trente-cinq réfugiés hongrois, qui faisaient partie des défenseurs de Komorn, ont été débarqués à Leith (Ecosse) dans un état de détresse qui fait réellement compassion. 27 d'entre eux appartiennent à des familles nobles et riches naguère, et tous sont dans le plus complet dénuement. Ces infortunés étaient allés à Hambourg pour se rendre en Amérique ; mais la police de cette ville les a forcés à chercher un refuge sur le sol d'Albion. Le capitaine Blackwood, du *Martello*, leur a accordé le passage à moitié prix. Nous apprenons avec plaisir que les négociants de Leith ont tout d'abord réalisé une souscription de 60 livres qu'ils vont tâcher de porter à 250, afin de payer aux nobles exilés leur passage en Amérique.

La *Pologne*, journal slave de Paris, nous fournit le fait suivant :

« On croit, en France, le fameux emprunt autrichien totalement couvert, et nos banquiers en sont presque aux larmes de ne pas s'être hâtés davantage d'y prendre part. Qu'ils se consolent, l'emprunt autrichien n'est rien moins que rempli. Les moyens pris pour le compléter édifieront, sans nul doute, les financiers de Paris, bien naïfs encore et bien arriérés, comparativement à leurs frères de Vienne. Plus communistes que Babœuf, ces derniers viennent d'inventer une manière très ingénieuse de se procurer du crédit, et de placer le restant assez considérable de leurs obligations à 4 1/2 0/0. Le gouvernement paternel, dans une circonstance si précieuse, ne pouvait guère oublier ses bien-aimés Hongrois, et il vient d'ordonner que tous les fonds appartenant aux universités, chapitres, sociétés religieuses et autres institutions publiques, seront désormais versés dans le trésor et échangés contre des obligations à 4 1/2 0/0. Qu'on dise que l'Autriche n'est pas infernalement habile. »

Assemblée législative.

Séance du 12 décembre. — Présidence du citoyen DUPIN.

MM. Richard, Noël Parfait, de Lamennais et plusieurs autres représentants déposent un assez grand nombre de pétitions qui réclament le maintien du décret par lequel l'Assemblée constituante a aboli l'impôt des boissons, à partir du 1er janvier 1850.

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération sur l'impôt des boissons.

La parole est à M. Pradier contre le projet.

M. PRADIER. Messieurs, dans son exposé du 14 novembre dernier, l'honorable M. Fould a annoncé à l'Assemblée qu'il s'était résolu à maintenir notre système fiscal parce qu'il le trouve en parfaite harmonie avec nos mœurs, nos besoins et nos institutions : et il a ajouté que ceux qui en voulaient le changement n'étaient que des agitateurs, dont l'Assemblée comme lui-même devait répudier les doctrines insensées.

Je ne sais pas trop quelles doctrines M. le ministre a entendu flétrir ; mais si ses paroles s'adressent à ceux qui trouvent détestable le régime des impôts, devant le nombre immense de ses adversaires, il aurait bien dû se servir d'une expression moins irritante ; il aurait bien dû surtout se garder de nous accuser d'alarmer le pays, d'empêcher le rétablissement de la confiance et de porter une atteinte profonde à la fortune publique. Ce sont là des reproches qui ne sauraient être adressés à ceux qui ne font que demander l'application du principe de proportionnalité inscrit en tête de notre Constitution. Que demandons-nous ? L'égalité devant le chiffre, l'égalité devant la Constitution. (Très bien ! à gauche.)

Comment ! c'est le défenseur des inégalités les plus choquantes qui nous appelle des insensés ! Est-ce donc nous qui agitons le pays en proposant à l'Assemblée de revenir sur le décret qui a aboli l'impôt sur les boissons et qui, en repoussant ainsi une mesure aussi injuste qu'impopulaire, provoquons les populations ?

A DROITE. A la question !

A GAUCHE. Comment ! cela n'est pas la question !

M. PRADIER. Est-ce nous qui avons nécessité l'envoi de ces pétitions couvertes de plus d'un million de signatures ?

Nous ne faisons que nous élever aujourd'hui contre un impôt qui, sous tous les régimes comme sous tous les gouvernements, a soulevé les plaintes les plus légitimes et souvent les plus terribles. Cela est si vrai, que je ne crains pas trop de m'avancer en disant que tous, tant que nous sommes ici, à quelque nuance que nous appartenions, nous maintiendrons l'abolition de cet impôt. Et si quelques-uns sont arrêtés dans cette voie, ce ne peut être que dans la crainte de jeter la perturbation dans nos finances.

Vous voudrez donc bien me permettre d'examiner avec vous si ces craintes sont fondées. Toute la question est là.

Je dirai d'abord que M. Fould, en retirant l'impôt sur le revenu, s'est mis dans une bien plus mauvaise position que M. Passy. M. Fould, par ce retrait, nous apprend que l'impôt sur le revenu n'est pas indispensable, ou qu'il préfère charger la propriété, l'agriculture et les travailleurs que les capitalistes et les rentiers.

Que ceux qui se sont montrés, en paroles du moins, si sensibles aux souffrances du pays, et qui pourtant se sont si amèrement plaints de l'abolition de l'impôt des boissons, contribuent au remplacement de cet impôt, si à charge au peuple. Comment ne seraient-ils pas appelés à la réalisation de ces réformes et de ces améliorations sociales si ardemment désirées, eux qui sont les principaux détenteurs de la fortune publique ? Mais M. Fould a refusé d'invoquer leur secours.

Il y aurait encore un autre moyen de remplacer l'impôt des boissons, ce moyen consisterait à réduire nos dépenses et administrer le pays à bien meilleur marché. L'administration nous coûte 1,500 millions, et la Restauration ne dépensait qu'un milliard : et pourtant personne n'ignore que le budget a été le prétexte, sinon la cause, de la chute de la Restauration. (A la question ! à droite.) Vos dépenses pourraient être réduites d'un tiers au moins. (Interruption à droite.)

Ah ! monsieur le ministre, vous ne voulez pas taxer les revenus et vous voulez rétablir les impôts ! Ne dites pas alors que vous défendez l'agriculture et la cause du peuple !

L'orateur soutient que l'impôt des boissons, loin d'être un impôt proportionel, n'est en réalité qu'un impôt progressif, mais dans un sens inverse de la richesse ; car, ainsi que le disait M. de Kératry en 1829, c'est un impôt d'autant plus considérable qu'il frappe plus bas. Ce sont, en définitive, les classes les plus nécessiteuses qui, proportionnellement, paient sur les boissons l'impôt le plus élevé.

Pour rentrer dans le calme, ajoute l'orateur, vous devez savoir comme nous qu'il suffit de consulter le vœu du peuple qui vous dira avec nous qu'il faut une administration sage et économe, une administration simplifiée, la vie à bon marché, et surtout qu'il n'y ait point de priviléges. Voilà ce qu'a voulu la révolution de 1789 ; voilà quelles doivent être les conséquences de la révolution de février. Faisons enfin justice de cette politique de résistance qui, loin de sauver les gouvernements, les a toujours poussés à leur perte, et vous verrez bientôt qu'il n'y a pas de meilleure, de plus sûre armée, qu'une bonne politique nationale. (Très bien ! à gauche.)

M. DE KÉRATRY. Il est vrai que l'orateur qui vient de descendre de la tribune a cité des paroles qui sont sorties de ma bouche. Mais ce n'est pas à propos des contributions indirectes qu'elles ont été prononcées. J'ai tenu ce langage à l'occasion d'un milliard d'impôts dont on était menacé.

A l'égard de l'impôt des boissons, je le regarde non-seulement comme utile, nécessaire au trésor. Je le regarde comme éminemment moral. (Très bien ! à droite. — Agitation à gauche.) Je sais que l'usage exagéré des boissons conduit à l'intempérance et bientôt à la misère. (Très bien ! à droite.) De sorte que si j'avais à former un vœu, c'est que l'impôt fût élevé dans de plus hautes proportions. (Rires à gauche. — Très bien ! à droite.)

M. DE CHARENCEY. Il s'agit ici d'une thèse de droit politique, dont la solution affectera profondément les destinées financières de la France ; c'est assez dire que je veux traiter la question, sans provocation aucune et avec simplicité. C'est, j'espère, agir de manière à mériter la bienveillance de l'Assemblée entière.

Il est d'abord un fait principal qui doit être reconnu par tous : c'est que les seuls bons impôts pour le Trésor sont ceux qui s'adressent à toutes les bourses. Aussi, l'impôt sur les objets de luxe sera-t-il toujours stérile pour le Trésor. Un exemple le montre avec la plus grande évidence : ainsi, en France, la boisson du thé, par son peu d'usage, est une boisson de luxe qui ne rapporte au Trésor que 240 à 250,000 fr. En Angleterre, où il est d'un usage habituel, la même boisson donnait, en 1848, la somme de 135 millions.

En un mot, l'impôt, pour être bon, doit avoir un double caractère : qu'il soit modéré dans ses exigences, et universel dans ses applications. (Très-bien ! à droite.) Il me paraît nécessairement en résulter que ce sont les meilleurs impôts qui doivent être aussi le plus généralement attaqués. Car, ici ce sont tous les citoyens qui son contribuables, et nécessairement les coalitions d'intérêt doivent être plus nombreuses.

Ainsi, l'impôt dont on souffre le plus péniblement dans les campagnes, c'est un impôt universel, c'est l'impôt foncier. Aussi vous savez ce qu'a produit la surtaxe des 45 centimes, malgré la nécessité qui doit la justifier.

Ainsi en est-il de l'impôt sur les boissons.

Aujourd'hui il est d'une nécessité absolue, car je fais un appel aux membres qui siégent à la gauche de cette Assemblée et je leur dis : Y en a-t-il un sur ces bancs qui puisse déclarer que les 108 millions, produit de l'impôt des boissons, soient inutiles dans l'état actuel de la France ?

L'orateur examine les reproches que l'on adresse à l'impôt des boissons et fait l'historique de cet impôt.

Non, ce n'est pas un impôt de bon plaisir, dit-il, c'est un impôt de première nécessité.

Je n'hésite pas à proclamer mon opinion : l'impôt sur les boissons fermentées est non-seulement nécessaire, mais indispensable. (Rumeurs à gauche.) Et ceux qui mettent sur la même ligne d'utilité les boissons fermentées et les autres aliments, tombent dans une erreur très grave.

L'abus des liqueurs spiritueuses et alcooliques est fatal à l'homme. Consultez la science médicale, elle vous répondra que 10,000 individus sont voués par l'ivrognerie à une mort misérable ; que de braves soldats ont fini par elle, dans l'infamie, une vie consacrée par des blessures reçues sur le champ d'honneur. Les magistrats vous diront aussi quel large contingent elle paye dans les annales du crime.

Moi-même qui vous parle, habitué par ma profession à suivre ces grands drames judiciaires, que de fois je me suis trouvé en face de crimes inexplicables, énigmes sanglantes dont on ne trouvait le mot que dans ces hallucinations terribles qui suivent l'ivresse. N'avons-nous pas appris dernièrement par les journaux l'histoire affreuse d'un fils quatre fois parricide ? (Profonde sensation.) Les renseignements nous disent qu'il était abruti par l'usage des liqueurs spiritueuses.

UNE VOIX A GAUCHE. M. de Praslin était-il ivre ? (Agitation prolongée.)

L'orateur reproduit les chiffres qui représentent l'exportation l'exportation des hectolitres des liqueurs spiritueuses ; il montre la marche ascendante de ces produits ; il établit que le compte des droits réunis s'élève de 7 centimes 1/2 à 24 sur le litre ; il soutient que la régie se montre bienveillante et modérée dans l'exercice de ses fonctions.

Oui, ajoute l'honorable orateur, quand la Constituante a voté sans discussion, elle a fait une chose rigoureuse que je suis en droit de blâmer, car j'ai voté contre ; elle a créé un immense embarras pour le pays et pour l'Assemblée législative. (C'est vrai ! à droite.)

M. A. THOURET soutient, au milieu du bruit, qu'il y a eu discussion, et que des orateurs ont été entendus pour et contre l'abolition des boissons.

La séance reste un instant suspendue.

M. FRÉDÉRIC BASTIAT. Je veux examiner la question sous le point de vue de la nécessité financière et politique. Je croyais, en effet, qu'il était reconnu que l'impôt était injuste, inégal ; que sa perception était aussi coûteuse que vexatoire, et que s'il pouvait se justifier, ce n'était que dans une considération de nécessité.

Il ne me semblait pas en effet qu'on pût reconnaître comme une répartition juste celle qui fait payer à la bouteille de Champagne un droit qui n'est pas plus fort que pour une bouteille de vin ordinaire. Voulez-vous que je vous dise maintenant que les droits, suivant qu'on achète en gros ou qu'on achète en détail, c'est-à-dire suivant que l'on a une petite ou une grosse bourse, sont tels que, dans le département de l'Ain, par exemple, le vin se vend en gros 11 fr. l'hectolitre, et, en détail, 41 fr. Mais à quoi bon essayer de prouver l'injustice de l'impôt des boissons ? Autant vaudrait prouver qu'il fait jour en face du soleil.

L'orateur prouve ensuite que l'impôt est d'une perception très-dispendieuse pour le trésor, des plus vexatoires à l'égard des particuliers.

Pour les propriétaires, il y a eu d'abord cet effet qu'il a jeté une grande perturbation dans le travail ; en exemptant de la taxe spéciale la seule portion de terrain nécessaire pour l'usage d'un homme ou d'une famille, on est arrivé à faire que le terrain qui produit le plus de vin n'est pas celui qui est le plus propre à cette production. Faut-il ajouter la vexation du droit d'exercice ; tout le monde la connaît assez !

On a dit que l'impôt retombe toujours sur le consommateur. Cela est vrai ; mais à la longue, avec beaucoup de temps.

Dans mon arrondissement, qui est vinicole, on jouissait autrefois d'une grande prospérité ; on y cultivait la

---

jets.

— Quel égoïsme monstrueux ! pensa-t-il ; ces rois se ressemblent tous. De quel profond aveuglement sont donc frappés les pauvres Européens, de confier leur sort à d'aussi dangereux fous !

Cependant, comme le capitaine armateur gardait le silence, dom Emmanuel reprit, en changeant tout à coup de conversation :

— Dites-moi, capitaine, retournerez-vous bientôt au pays d'où vous venez ?

— J'ai l'intention, sire, de ne plus naviguer de ma vie.

— Etes-vous le seul qui connaissiez la contrée où se trouve ce merveilleux lac qui rend la jeunesse ?

— Je le crois, sire ; car aucun des hommes de mon équipage n'a assez de connaissances pour en retrouver la route.

— Comment se fait-il que ni Vasconcellos, ni Almeira, ni Pacheco, ni Abreu, ni Fonseca, ni Tomaso Perès, ni Sampayo, ni aucun de mes grands navigateurs n'aient pas découvert un si important secret ?

— Sire, c'est qu'ils n'ont pas été, comme moi, prisonniers des Malais, après un naufrage sur les brisants des îles Lucopines. C'est en me sauvant des mains de ces barbares, moi troisième, dans une de leurs longues barques nommées *prôs*, qu'après trois semaines d'une navigation sans direction possible, j'ai abordé dans cet étrange pays.

— Eh bien ! mon cher capitaine, dit le roi en reprenant son ton familier, si tu es le seul qui connaisse ces heureux rivages, il faut renoncer à la résolution de ne plus courir la mer, et me conduire avant peu dans ce beau pays ; car je veux aussi recouvrer la jeunesse, moi.

Vasco s'attendait à cette royale fantaisie. Dès le début il avait compris ce que le roi désirait de lui ; aussi avait-il eu le temps de réfléchir aux conditions qu'il mettrait à cet immense service. Il avait été frappé tout d'abord de l'avantage sans bornes pour sa patrie, et peut-être pour le monde entier, qui devait résulter du voyage d'un roi à Fortunada, à supposer que celui qu'il laisserait régir le royaume en son absence consentît plus tard à le reconnaître. Cette dernière condition était aussi essentielle qu'improbable. Vasco connaissait trop les mœurs des rois pour supposer qu'en cette occasion le prince royal ne se montrerait pas cent fois pire que les autres héritiers, dont l'obstination n'avait cédé qu'à la volonté de dom Emmanuel.

— J'aurais prévenu votre majesté avant de faire mon dernier voyage, objecta-t-il, si elle pouvait sans inconvénient s'éloigner ainsi de son peuple.

— N'est-ce que cela ? fit dom Emmanuel. Mon fils Jean est certes bien en état de me remplacer pour quelque temps.

Notre loyal marin hésita s'il lui confierait ses craintes à l'égard de son fils Jean ; mais il avait déjà fait l'épreuve de sa susceptibilité. Il craignit de le voir s'offenser de nouveau, s'il mettait en doute les vertus de sa race et l'amour que son fils devait nécessairement lui porter. Il résolut donc de tirer, pour ses projets à lui, tout le parti possible de la promesse qu'il allait être obligé de donner.

— Sire, dit-il, le voyage est bien long et bien périlleux.

— Cela me regarde seul, dit le roi.

— Il faut traverser des archipels hérissés d'écueils, célèbres déjà par de nombreux naufrages, et de plus habités par les Malais les plus féroces. Si j'ai pu me risquer moi-même plusieurs fois.....

— Allons ! allons ! dit en riant le roi, si tu crains tant pour ma personne, je vais lever tes scrupules. Je jure de t'accorder, pour prix de ce dernier service, tout ce que tu me demanderas, fût-ce mon royaume des Algarves.

— Ce que je demanderai avant le départ ? observa le capitaine toujours prudent.

Le monarque fronça encore une fois le sourcil ; il crut voir dans l'âme de son rusé sujet une confiance médiocre en sa royale reconnaissance. Il n'en était rien cependant ; après sa régénération, Vasco le savait bien, dom Emmanuel redeviendrait grand et généreux. Il prévoyait seulement la réception que l'héritier du trône ferait à l'auguste voyageur à son retour en Portugal.

— Je pourrais ordonner, reprit le roi.

S'il ne le faisait pas, c'est qu'il ne pouvait obtenir le secret contenu dans la cervelle de Vasco lui seul, que par la douceur : il connaissait la fermeté du capitaine, et le secret était trop important pour hasarder la vie de son possesseur dans les dangereuses épreuves du brodequin, de l'estrapade ou du chevalet.

— Je pourrais ordonner ; mais j'aime mieux agir avec toi en ami. Voyons, que demandes-tu pour ce voyage ?

— Sire, je vous demande en toute souveraineté, pour en user et abuser à ma fantaisie, moi et mes descendants, un groupe d'îles à peu près désertes et situées sur la côte d'Afrique, points imperceptibles dans les immenses domaines de votre empire, et qui se nomment les îles Canaries.

— Quelles qu'elles soient, je t'en fais don sans aucune espèce de restriction ! s'écria vivement le bon sire ; et je vais dès maintenant t'en faire rédiger une charte de cession, conçue entièrement comme tu l'entendras.

Le vieux monarque était enchanté d'une aussi modeste demande. Il se sentait soulagé d'une grande inquiétude à bon marché, et ne comprenait même pas trop la modération de son loyal sujet. Ce que lui demandait Vasco pour prix d'une vie nouvelle, s'il l'eût offert à l'un de ses courtisans à condition d'y aller résider, ce courtisan-là, si pauvre et si humble fût-il, aurait refusé net une semblable faveur, ou l'eût regardée comme un ordre d'exil.

— Ce n'est pas tout, reprit le marin.

— Ah ! sans doute, mon cher Vasco, répondit gaiement le roi, qui s'était tout à fait déridé, sans doute ce n'est pas tout ; il te faut des sujets pour tes nouveaux états, et des ouvriers pour construire tes premières villes.

— Et je compte bien les trouver.

— Voyons, veux-tu que je te fasse transporter là-bas le reste des Maures qui sont dans les environs de Lagos ?

— Je vous remercie, sire.

— Ne te gênes pas ; veux-tu mes juifs ?

— Je ne veux rien que le terrain, interrompit Vasco, et la permission d'enrôler mes colons à ma guise. Mais je supplie votre majesté d'avoir pour agréable que j'aille les installer avant mon dernier voyage aux Indes.

— Diable ! diable ! dit le roi en se grattant l'oreille ; et cela sera-t-il long ?

— Quelques mois, sire.

— Je t'en donne trois, pas un jour de plus. Adieu, songe à être prêt au jour convenu.

— ANTONY MÉRAY.

(*La suite à demain.*)

vigne, et le produit se consommait partie dans la localité, partie à l'étranger.

L'octroi et les droits réunis sont arrivés, et cette prospérité a disparu tout d'un coup. La valeur des vins a été dépréciée; des métayers sont tombés dans la misère.

L'orateur vient ensuite à la question de nécessité économique. Je reconnais, dit-il, que la nécessité financière nous presse. Les contribuables ont donné des excédents de recettes, les gouvernements n'ont fait qu'ajouter à la dette publique, de manière à faire un déficit de cinq à six cents millions, que tous les calculs du ministre des finances ne peuvent réduire, pour l'année prochaine, à un chiffre moindre de trois cents millions.

Voilà l'état des choses; mais il ne suffit pas de le reconnaître, il faut aussi en voir les causes. Un fait grave s'est passé, une révolution a bouleversé la situation; mais, pour revenir à la prospérité, suffit-il de rétablir les choses comme elles étaient avant le choc produit par ce fait.

Autant vaudrait approuver un ingénieur qui, après avoir vu dévier une locomotive, se contenterait de la replacer sur les rails, sans rechercher les causes de cette déviation.

La cause de notre déficit financier, savez-vous où elle est? Elle est d'abord dans cette bureaucratie, aristocratie détestable qui dévore la plus pure substance du peuple. Le peuple souffre, et voilà pourquoi il ouvre son oreille aux utopies, parce qu'il cherche quelque chose ou quelqu'un qui mette un terme à toutes les injustices criantes dont il est la victime.

Si le gouvernement était venu nous dire : Le rétablissement de l'impôt des boissons nous est nécessaire pendant tant de temps encore, pour arriver à une réforme complète de notre système financier, j'aurais conçu une semblable demande. Mais on vient seulement nous dire : Il faut rétablir l'impôt des boissons; il faut rétablir les choses comme elles étaient, sans nous dire pour combien de temps. C'est là ce que nous ne saurions admettre, parce que nous reviendrions toujours au même point, ou plutôt parce que notre situation ne ferait qu'empirer. Car c'est le système même qu'il faut changer si nous voulons rétablir nos finances.

L'orateur traite la question en général, et s'attache à démontrer que l'impôt unique et direct sera le seul qui existera dans un temps plus ou moins rapproché.

Le système actuel, ajoute-t-il, ne peut pas tenir en présence du suffrage universel. Le peuple se trouve aujourd'hui, avec notre système d'impôts, exténué sans savoir pourquoi. (Très bien! à gauche.)

Posant en axiome que l'inégalité de l'impôt est en raison de sa masse, il s'ensuit que plus il est léger, plus il est facile de le répartir régulièrement, et que plus il est lourd, plus il tend à être réparti en sens inverse des capitaux possédés.

Ce qu'il faudrait, ce serait ce qui se pratique aux Etats-Unis, dans l'Etat de Massachutel, l'impôt direct, unique, proportionnel et modéré.

A DROITE. Vous êtes malthusien!

M. FRÉDÉRIC BASTIAT. Oui, je suis un malthusien, mais à l'égard des fonctionnaires publics. Quand le budget n'était que de 800 millions, il y avait des fonctionnaires pour les absorber. Le budget s'élèverait à deux milliards, qu'il y aurait encore des fonctionnaires pour les dévorer. (Hilarité générale.)

Ce qu'il faut, je le répète, c'est que l'impôt soit modéré. Mais pour cela il faut aussi que les citoyens ne demandent pas tout à l'état. (Très bien à droite.)

Il faut qu'ils se fient à leur propre responsabilité; qu'ils n'attendent leur assistance que d'eux-mêmes.

J'ai lu dans M. Guizot cette phrase qui m'a frappé : « La liberté est un bien trop précieux pour qu'un peuple doive la marchander, » et je me suis dit : Si jamais cet homme gouverne la France, il perdra ses finances et sa liberté. (Mouvements divers.)

Il y a incompatibilité entre l'impôt exagéré et la liberté. Le maximum de l'impôt, c'est la servitude. Croyez-vous donc que si l'Etat ne payait pas de prêtres à nos dépens, nous n'aurions pas la liberté des cultes? Croyez-vous que si l'Etat ne payait pas à nos dépens les fonctionnaires de l'Université, nous n'aurions pas la liberté de l'enseignement? Croyez-vous que si l'Etat n'entretenait pas à nos dépens une coûteuse bureaucratie, nous n'aurions pas la liberté communale? (Marques d'approbation.)

Selon moi, messieurs, le défaut de ce pays, ce n'est point de n'être pas assez gouverné, c'est de l'être trop. Que l'Etat veille à l'ordre, à la sécurité publique; qu'il exécute les travaux de grande utilité nationale, voilà tout ce que je lui demande; voilà quelles sont les attributions essentielles du gouvernement. Qu'il se pénètre bien de cette idée, que les citoyens ne lui demandent que ce que cette idée indique, et les économies les plus grandes seront opérées bientôt.

Il faut que nous apprenions enfin à distinguer quelles sont les choses qui sont ou qui ne sont pas dans les attributions essentielles du gouvernement. Les choses qui sont dans les attributions essentielles du gouvernement sont très limitées; ce sont l'ordre, la sécurité, la justice et quelque grands travaux d'utilité nationale. Ce n'est que quand nous l'aurons compris que nous auront fermé l'abîme des révolutions. Il faut que le pays se gouverne enfin lui-même.

La conséquence de mon système, c'est qu'il faut vouloir sincèrement la paix... Car non-seulement la guerre, mais les tendances belliqueuses même coûtent fort cher. A ce mot de paix on sourit. Il est pourtant si vieux ce mot-là. Si nous n'avions pas eu depuis 1815 de si grandes armées sur pied, nous n'aurions entrepris ni la guerre d'Espagne, ni la guerre de Rome. (Rires et murmures.) De même que si nous n'avions pas eu d'ateliers nationaux, nous n'aurions pas eu de journées de juin. (Ah! ah!)

Quoi qu'il en soit, la liberté et la paix, voilà les deux colonnes de mon système, et mon système est commandé par la nécessité la plus absolue. On se préoccupe beaucoup en France de la sécurité, et on compte sur le gouvernement pour la maintenir. Eh bien! la cause des révolutions est, selon moi, dans la trop grande force du gouvernement. (Rires.)

La société se divise en deux classes, les exploiteurs et les exploités. (Oh! oh! allons donc!) Qu'arrive-t-il? C'est que la population qui est au-dessous attend tout du gouvernement; les paysans attribuent tous les maux au gouvernement; c'est là une cause de révolutions perpétuelles. Plus vous augmentez les impôts, plus vous augmentez les exigences des contribuables, qui disent : On m'a promis ceci, on m'a promis cela.

Une révolution n'est pas possible dans un pays où le peuple n'a rien autre chose à demander au gouvernement que sa sécurité et sa liberté. (Très bien!)

Je crois que si le gouvernement était restreint dans ces limites, il pourrait faire des progrès immenses, moraliser les prisonniers, diminuer les impôts, améliorer les lois. Enfin, le pays y gagnerait beaucoup.

M. DE MONTALEMBERT monte à la tribune.

Voix nombreuses. — A demain! à demain!

Autres voix. — Non! non! Parlez!

M. DE MONTALEMBERT. Je suis aux ordres de l'Assemblée. Mais comme je serai un peu long, comme l'heure est avancée, comme d'ailleurs je dois porter la parole sur un terrain nouveau, je demande à l'Assemblée la faveur de n'être entendu que demain.

De toutes parts. — Oui! oui!

La séance est levée à 5 heures 3/4.

MANIFESTATION DU 13 JUIN.

ACQUITTEMENTS.

On écrit d'Evreux, 10 décembre :

« La cour d'assises de l'Eure a terminé aujourd'hui les débats d'un procès se rattachant aux événements de juin. Déjà, aux assises précédentes, trois des accusés ont été jugés et acquittés. Il en restait neuf pour la session actuelle. Le jury vient de rendre un verdict de *non culpabilité* en faveur de ces neuf accusés. La cour les a, en conséquence, acquittés.

» Cet arrêt a été accueilli par les applaudissements de la foule. »

Le jury de la Seine a, dans son audience d'hier, prononcé un verdict de non culpabilité en faveur de deux citoyens arrêtés à la suite de la manifestation du 13 juin.

Au moment où la troupe, sous les ordres du général Changarnier, chargeait sur le boulevard les citoyens inoffensifs de la manifestation, quelques personnes tentèrent, pour arrêter les chevaux et donner à ceux qui se trouvaient sur les boulevards le temps de se retirer, d'improviser une sorte de barricade à l'entrée de la rue Richelieu, en renversant des voitures et la cabane du surveillant des voitures de place.

Barbecane, ouvrier tailleur, se trouvait auprès de la cabane. L'accusation lui reprochait d'avoir voulu la renverser en faisant jouer une longue barre de fer. Barbecane nie le fait; ce qu'il y a de certain, c'est que Barbecane reçut un coup de plat de sabre du commandant de la 2e légion, Delaborde, et deux coups de baïonnette des gardes nationaux. Traîné en prison à cette époque, il a été traduit hier devant la cour d'assises, qui l'a acquitté.

— Fournier était accusé d'avoir tiré sur un officier un coup de fusil qui avait atteint un commissionnaire. Ce dernier, qui se trouvait au coin de la rue Grange-Batelière et du boulevard, lorsque quelques-unes des personnes, fuyant devant les troupes, cherchèrent à commencer des barricades sur la chaussée, se joignit aux gardes nationaux de la seconde légion pour relever les voitures.

Comme il était baissé, une balle, partie du boulevard Montmartre, vint lui fracasser la jambe droite. Ravenaz a dû subir l'amputation.

Les chasseurs de Vincennes arrivaient dans le même moment le clairon Estaquin aperçut l'homme qui venait de faire feu, il courut après lui et le saisit pour l'arrêter; cet individu lui lança un coup de poignard qui fit à Estaquin une légère blessure; le clairon lâcha alors son prisonnier, et se reculant un peu il lui tira un coup de fusil qui l'atteignit ou qui en atteignit un autre.

L'individu atteint fit quelques pas, puis il tomba à terre; des gardes nationaux le relevèrent, on le conduisit à l'ambulance de la rue Chauchat, et plus tard à l'hospice où on dut lui couper le bras.

C'était le nommé Fournier, ouvrier serrurier.

Devant le jury, Fournier a soutenu qu'il n'était pas l'homme désigné par Estaquin, et quoique ce dernier déclarât le reconnaître, l'accusé a dit qu'il avait été blessé sur le boulevard Poissonnière, non pas par un clairon, mais par un chasseur de Vincennes, et porté ensuite à l'ambulance de la rue Poissonnière.

Le témoin Ravenaz a raconté comment il avait été blessé; mais ne l'ayant pas vu, il n'a pu fournir aucun renseignement sur l'identité de l'accusé.

M. Suin, avocat-général, a soutenu l'accusation qui a été combattue par Me Malapert.

Fournier a été déclaré non coupable et acquitté.

FAITS DIVERS.

Le général Herbillon vient d'envoyer à Paris trois étendards arabes, pris par les Français après l'assaut de Zaatcha. Ils seront placés aux Invalides.

— Une rencontre avait été convenue entre M. Charles Lesseps, rédacteur du *Républicain* de Lot-et-Garonne, et M. Noubel, gérant du *Journal de Lot-et-Garonne*, au sujet d'un article publié dans le *Républicain* de lundi dernier.

Les deux adversaires et leurs quatre témoins étaient à peine arrivés sur le terrain, que la gendarmerie, qui était sur pied depuis quatre heures du matin, les a arrêtés et emmenés tous en prison. Conduits devant le juge d'instruction ils ont été relâchés au bout de quelques heures.

— On organise dans le sixième arrondissement un banquet à 5 francs par tête en l'honneur du colonel Forestier, absous par le haut jury de Versailles.

— On annonçait à l'Assemblée que M. le général de Castelbajac, arrivé avant-hier à Paris, avait définitivement accepté l'ambassade de Saint Pétersbourg.

— Madame Louise Aston, une des célébrités littéraires de l'Allemagne actuelle, est arrivée à Paris pour faire des études historiques. Cette belle et jeune femme est parente du grand général français Hoche, dont la famille, comme on sait, était d'origine allemande, aux environs des monts du Hartz.

— Un ouragan terrible, qui a éclaté le 9 à Saint-Pétersbourg, a chassé la Newa hors de son lit et a poussé vers la ville les flots de la Baltique. L'eau montait de minute en minute; en peu de temps, elle dépassait de sept pieds le niveau normal.

Le canon d'alarme tonnait de quart d'heure en quart d'heure, du haut de la forteresse et de la vieille amirauté. La terreur était générale.

Déjà le pont d'Isaac était emporté. Wassili-Ostrow, complètement coupé de la ville, était submergé en partie.

Dans la partie de la ville, appelée port des Galères, les habitants s'étaient réfugiés sur le toit des maisons. Du côté de l'amirauté, l'eau débordait par les aqueducs et inondait les rues.

A cinq heures de l'après-midi, le vent tourna et mit fin au danger.

La Newa, en rentrant dans son lit, charriait d'énormes quantités de bois; trente barques avaient été submergées. Des maisons de bains tout entières ont été entraînées dans la mer.

On assure qu'à Wassili-Ostrow, un grand navire à deux mâts, poussé jusqu'au milieu de la ville, se trouve à sec et a chavire en travers de la rue.

— On lit dans le *Propagateur* de Charleville-Mézières :

« Le jeune Baulmont de Charleville, soldat au 42e de ligne, vient de mourir en Afrique. Ce pauvre jeune homme, d'un caractère doux et bienveillant, avait eu le malheur de manifester des opinions démocratiques dans le régiment dont il faisait partie. C'est un crime aujourd'hui que d'être républicain, le jeune Baulmont l'a expié. Envoyé aux compagnies de discipline, le chagrin et les mauvais traitements l'ont tué plus sûrement que n'aurait fait les balles des Arabes. Cette nouvelle a jeté la désolation et le désespoir dans la famille Baulmont, et les républicains de nos deux villes se sont associés à cette douleur. Un service a été célébré aujourd'hui, à 10 heures du matin, en l'église paroissiale de Charleville; un grand nombre de républicains des deux villes se sont fait un devoir d'y assister. »

— On lit dans le *Progrès du Pas-de-Calais* :

6 décembre. — « Le tribunal de Montreuil vient de rendre son jugement dans l'incroyable procès fait au citoyen Bricane, serrurier-mécanicien, à Hesdin, accusé « de distribution d'écrits politiques, » pour avoir fait donner, par un de ses apprentis, des exemplaires du spécimen du *Drapeau du Peuple*, rédigé par l'abbé Chantôme.

» Nous pensions que ce procès succomberait sous le ridicule. Eh bien! non, le tribunal a condamné le citoyen Bricane à 10 jours de prison et 25 francs d'amende.

» Ce résultat n'a pas besoin de commentaires. Une loi qui peut aboutir à une telle conclusion, est une loi inique, qu'il faut se hâter de changer, ou à laquelle il faut donner légalement son vrai sens. N'y aura-t-il donc aucun représentant, nous ne parlons pas de ceux du Pas-de-Calais, tous voués à la plus violente réaction, pour attirer l'attention de l'Assemblée sur la nouvelle loi relative à la presse et à la distribution des écrits? Mais, hélas! qu'espérer de l'Assemblée elle-même. »

— On lit dans le *Censeur de Lyon*, du 10 :

« Avant-hier, la police, escortée de gendarmes, a fait une visite domiciliaire chez M. Pelletier, aubergiste à l'Arbresle, et père du représentant de ce nom. On a cerné la maison avec un grand luxe de précautions, on l'a fouillée en tout sens, et la police a fini par emporter un almanach républicain.

» Cette descente de la police a causé dans la commune de l'Arbresle une émotion d'autant plus pénible que M. et Mme Pelletier jouissent de la considération la plus méritée. Ce sont deux honorables vieillards qui ne s'occupent même pas de politique; cela est de notoriété publique.

» On a fait en même temps une visite domiciliaire chez l'artiste vétérinaire de l'Arbresle, et on y a saisi le portrait de Ledru-Rollin.

» Tels sont les résultats de cette expédition : un almanach et un portrait. Valaient-ils la peine d'effrayer toute une population, de mettre les gendarmes sur pied? A qui donc profitent ces vexations inutiles? Est-ce d'ailleurs un crime d'avoir en sa possession un almanach républicain ou le portrait de Ledru-Rollin? Nous ne comprenons pas de telles façons d'agir, et nous ne croyons pas qu'il soit permis à la police d'enlever des almanachs et des portraits. »

SOLENNITÉS RÉPUBLICAINES. — Nous sommes invités à annoncer qu'il n'y aura pas de grande cérémonie religieuse à l'hôtel des Invalides, le 15 décembre, jour anniversaire de la rentrée en France des cendres de l'empereur, mais seulement une messe basse, à laquelle M. le président de la République n'assistera pas, la grande cérémonie religieuse étant réservée pour le 5 mai, jour anniversaire de la mort de l'empereur.

ATTENTION DÉLICATE. — On a remarqué au dîner de M. Berger que la musique de l'Hôtel-de-Ville avait reçu le président de la République en entonnant l'air de : *Partant pour la Syrie*... Ce choix a pu paraître singulier à ceux qui ont oublié que cet air est attribué à la reine Hortense, mère de M. Louis Bonaparte. C'est également à la fille adoptive de l'empereur qu'est due, d'après la tradition, la musique d'un air non moins populaire en son temps, et auquel se rattache un souvenir anecdotique : *Vous me quittez pour aller à la gloire.* (*Evenement.*)

— M. Pelouze commencera son cours d'analyse au collége de France, samedi 15 décembre, à midi et demi.

Il développera dans les premières leçons la théorie des proportions chimiques.

ASSOCIATION FRATERNELLE DES INSTITUTEURS, INSTITUTRICES ET PROFESSEURS SOCIALISTES. — A partir du 1er janvier 1850, l'Association fera faire, tous les soirs, de 8 à 10 heures, des cours d'adultes, rue Bréda, 21, rue Rochechouart, 74, et rue Saint-Denis, 23, à l'Association des lingères.

L'enseignement se composera d'abord : Du Chant, — de la Lecture, — de l'Ecriture, — de l'Orthographe, — de l'Arithmétique, — du Dessin et de la Géométrie appliquée à l'industrie.

Un cours d'histoire, fait une fois chaque semaine, par un professeur spécial, emploiera toute la leçon.

D'autres branches d'enseignement seront ajoutées à celles-ci, à mesure des besoins.

Des cours semblables, tant pour les femmes que pour les hommes, seront successivement ouverts sur les divers points de Paris; ces cours seront *rétribués ou gratuits*, selon les facultés de ceux qui les suivront.

On peut se faire inscrire tous les jours au siége de l'Association, chez le citoyen Perot, 21, rue Bréda, où seront délivrées les cartes d'admission.

LES DÉLÉGUÉS AYANT SIÉGÉ AU LUXEMBOURG sont invités à passer individuellement au bureau de la délégation, rue de Bondy, 88, pour une communication qui les intéresse.

Le bureau sera ouvert dimanche et lundi, 16 et 17 décembre, de 10 heures du matin à 4 heures du soir, et mardi et vendredi de la même semaine, de 8 heures du soir à 10 heures.

La Révolution religieuse.

5e article (1).

Le but essentiel de la révolution religieuse sera la restauration pratique et réelle des principes du christianisme dans leur intégralité, tels qu'ils sont contenus virtuellement et en germe dans l'Evangile, et d'après l'importance respective et hiérarchique qu'ils y présentent, et non d'après l'interprétation tronquée que leur ont donnée les sectes et les schismes qui se sont succédés sur la scène du monde chrétien. En un mot, cette œuvre consiste à réunir en faisceau harmonique les rayons épars de la lumière évangélique, à constituer le *dogme intégral* et réaliser le *christianisme intégral*.

Il ne devra donc y avoir, dans ce travail synthétique, aucune exclusion, aucun étouffement de certaines vérités au profit d'autres vérités; toutes devront y prendre leur place convenable, l'importance relative, le rang hiérarchique qu'elles occupent dans les livres sacrés. Il devra y avoir association, classement méthodique des vérités contenues dans l'Evangile et développées partiellement par les sectes. Ce sera toujours l'application du procédé sériaire à la science sacrée. C'est à ce prix-là seulement que nous trouverons le *Christ intégral*; car le Christ ne se trouve pas là où il y a division, schisme, confusion, mais là où il y a unité, association, harmonie. « Si quelqu'un vous » dit : le Christ est ici ou il est là, ne le croyez » pas, parce qu'il s'élèvera de faux prophètes qui » feront de grands prodiges et des choses étonnantes, jusqu'à séduire même, s'il était possible, les élus. »

« Car, comme un éclair qui sort de l'Orient, » paraît tout d'un coup jusqu'à l'Occident, ainsi » sera l'avènement du Fils de l'Homme. » (*Saint Matthieu*, chap. XXIV, 24, 27.)

Quand nous disons qu'il devra y avoir classement des doctrines évangéliques, nous faisons déjà entendre par là que toutes les doctrines contenues dans l'Evangile n'y ont pas la même importance, une égalité absolue; qu'il y en a qui y occupent une place plus étendue que d'autres, qui y présentent une importance plus radicale que les autres, qui y priment évidemment les autres. Celles-là devront donc être mises plus en relief, et développées d'une manière conforme à leur importance dans l'œuvre de la reconstitution du *Christianisme intégral*.

Or, ouvrez l'Evangile; lisez-le d'un bout à l'autre. Quels seront les préceptes que vous y trouverez les plus saillants, les plus nombreux, ceux sur lesquels le Christ insiste et revient le plus? Ne sont-ce pas ceux qui ont pour pivot la charité, l'amour, la rédemption du genre humain, le rétablissement de l'union des hommes en Dieu, l'instauration du royaume de Dieu sur cette terre, ceux qui ont pour but de reconstituer les sociétés humaines sur les bases de l'amour, de la fraternité, de la vérité, de la justice, de l'égalité, de la liberté et de l'unité, en un mot, de la *communion des âmes*? N'est-ce pas le côté social, le Socialisme, qui se trouve en relief dans l'Evangile?

Il faut donc que, dans le travail moderne de réintégration du christianisme, ce principe *communioniste*, socialiste, acquière l'importance, la supériorité qu'il possède dans l'Evangile. Il faut qu'il soit le pivot des tendances religieuses de notre époque.

Notre tâche partielle sera donc de généraliser et de rapporter à la société les préceptes de la morale évangélique qui en sont susceptibles, ou, en d'autres termes, d'enseigner la *morale sociale*, dont le fondement est la charité appliquée aux collectivités sociales, aux grandes réunions d'individus, la charité passant dans les institutions sociales. Au lieu de présenter à la charité seulement le théâtre restreint d'application sur l'individu, il faudra lui offrir, encore et principalement, pour théâtre d'application les sociétés humaines, l'humanité. Car l'Evangile n'est pas fait pour la seule satisfaction de l'individu, il est fait pour l'humanité entière; car le Christ a voulu faire de tous les hommes une famille de frères : « Aimez-vous comme des frères. — Vous avez » tous le même Père, qui est mon Père au ciel. »

Le Socialisme moderne n'est autre que l'expression, encore vague et confuse, il est vrai, de cette nouvelle évolution du Christianisme. Ses tendances principales, ses efforts constants, sont de préparer les moyens d'appliquer intégralement à la société les préceptes de charité formulés d'une manière rigoureuse et stricte dans l'Evangile, moyens qu'il peut trouver, grâce aux progrès de la science, des arts et de l'industrie modernes. Saint-Simon exposant son théorème : « Toutes les institutions doivent avoir pour but » l'amélioration physique et morale de la classe » la plus nombreuse et la plus pauvre; » et Fourier, en donnant la formule de l'*association volontaire suivant le capital, le travail et le talent*, ne sont autres que les exécuteurs testamentaires du legs social contenu dans le testament du Christ.

Cette dernière formule surtout, appliquée selon les procédés qu'indique Fourier, fournit les moyens de réaliser les préceptes les plus positifs du Christianisme, sur la propriété et l'usage des biens. Entre les prescriptions rigoureuses de l'Evangile et des Pères de l'Eglise, qui l'ont commenté, et les idées du monde sur la propriété et sur la jouissance des biens, il y a un abîme qui n'a jamais été comblé en réalité; de sorte que les préceptes les plus positifs et les plus rigoureux du Christianisme ont, la plupart du temps, été éludés et contournés par ceux-là même qui les premiers auraient dû donner l'exemple de leur observance rigoureuse.

Cet abîme, toujours béant, ne pouvait être comblé que lorsque la science sociale, dont Fourier a jeté les fondements, eût présenté les moyens pratiques de réaliser intégralement les préceptes du Christianisme, tout en conciliant cette réalisation avec les idées consacrées par les lois humaines sur la propriété et la jouissance des biens. Ainsi, c'est seulement à dater de la découverte de la théorie de l'association volontaire suivant le capital, le travail et le talent, que les préceptes

(1) Voir les numéros du 7 septembre, des 17 et 27 novembre et du 1er décembre 1849.

sociaux du Christianisme peuvent être remis en relief, sans occasionner, par leur réalisation, ces bouleversements sociaux, dont la perspective a effrayé les hommes les plus zélés pour le triomphe de la religion chrétienne. Dans un travail que nous publierons postérieurement, nous ferons voir, jusqu'à l'évidence, que le système sociétaire est le terme nécessaire du développement des idées chrétiennes sur la propriété.

Si l'œuvre essentielle de la révolution religieuse consiste à restituer aux principes communistes et socialistes du Christianisme, l'importance et la supériorité qu'ils occupent, il ne résulte point de là qu'il faille méconnaître ou rejeter comme surannés, les autres principes qui se trouvent contenus virtuellement dans l'Evangile, tels que le principe ascétique de réforme individuelle, du sacrifice, de l'abnégation, et le principe mystique du salut des âmes, de l'union avec Dieu, de l'illumination du Saint-Esprit, de la grâce et de la sanctification. Retrancher ces principes du Christianisme, ce serait imiter l'œuvre simpliste des sectes, ce serait tronquer l'Evangile; car ils s'y trouvent consacrés d'une manière formelle par des textes nombreux, et le Christ en disant : « Le ciel et la terre passeront, » mais mes paroles ne passeront pas, » n'a fait exclusion d'aucune des paroles qu'il a prononcées.

Ces principes devront donc reparaître avec l'importance et le rang secondaire qu'ils occupent dans l'Evangile, c'est-à-dire sur le second plan; moins en relief que les principes communionistes et socialistes, qui leur serviront de centre de vie, d'unité et de lumière.

Ainsi, le *Christianisme intégral* s'attachera encore à améliorer et réformer progressivement l'individu, aussi bien dans la chair que dans l'esprit; il cherchera à diriger, modérer, régler et distribuer, l'essor des sentiments de l'homme, et à développer chez lui les bons principes par une éducation qui prend l'homme dès son berceau. Mais il ne donnera pas la prédominance au principe ascétique de réforme de l'individu et au système du sacrifice, de l'expiation et de la pénitence. Il tendra au contraire, principalement, à réformer, améliorer les institutions d'une manière parallèle au progrès des individus; il tendra à l'organisation de la société, dans le but constant du bonheur de *tous* les hommes, de leur salut social; car le salut individuel ne peut pas se séparer du salut social, et *vice versa*.

Le *Christianisme intégral*, bien loin de méconnaître les droits des individus et des sociétés, bien loin de tendre à étouffer les attraits libres du cœur humain, les consacre, au contraire, les développe et les sanctifie. Mais il veut que les droits soient développés en rapport avec les devoirs; car le droit est le corrélatif du devoir. Il veut que l'attrait libre s'exerce toujours dans les limites convenables de la conscience et du devoir.

Rien de plus faux que de supposer que la doctrine qui veut la consécration et la satisfaction complète des attraits légitimes de la nature, des mobiles du cœur humain, des passions natives de l'homme, soit contraire à la doctrine du devoir découlant du Christianisme. Cette accusation que nous voyons avec peine lancer à chaque instant contre notre Ecole, malgré nos explications réitérées, ne tendrait à rien moins qu'à nous placer en dehors du Christianisme, en établissant entre nos doctrines morales et celles du Christianisme une opposition des plus flagrantes. Nous ne voulons pas et nous ne pouvons pas accepter une pareille position; car, à nos yeux, la doctrine du devoir, émanée du Christianisme, ou plutôt aussi ancienne que le monde, se concilie parfaitement avec la doctrine de la liberté d'essor des sentiments humains produite par Fourier; bien plus, celle-là, bien comprise, ne fait que confirmer et corroborer celle-ci.

Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire un passage du livre de l'*Esquisse d'une science morale*, par M. A. Gilliot, liv. I, p. 182, 183, 184, où ce rapport est clairement établi :

« Chaque homme, y est-il dit, comme échelon de la grande échelle des êtres, a une série de fonctions à remplir, fonctions qui doivent contribuer à l'ordre universel, et qui forment, dans leur ensemble, la destinée spéciale de l'individu. Ces fonctions varient pour les hommes, suivant les combinaisons de la Providence; mais elles se rapportent toutes à un type primitif, universel, qui est la destinée générale de l'homme. En raison de ces fonctions qu'il a à accomplir, Dieu a distribué à chaque individu des facultés diverses ou sentiments, qui en sont les instruments, et le font agir dans le sens de l'ordre universel, comme dans un orchestre l'harmonie résulte de l'accord des instruments divers, distribués dans le sens de l'ensemble.....

» De là il résulte diverses conséquences importantes. Si Dieu nous a donné les facultés ou sentiments qui nous poussent à l'accomplissement de la fonction spéciale qu'ils représentent, comme rien n'est fait en vain dans la création, comme chaque fonction est nécessaire à l'ordre universel, il doit y avoir aussi pour nous *nécessité* d'accomplir ces fonctions et d'obéir aux mobiles qui y poussent, ou, en d'autres termes, il y a pour nous *devoir* d'employer nos sentiments ou facultés dans le sens du plan providentiel, de graviter dans le sens du mouvement universel, d'agir dans le but du maintien et de la conservation de l'ordre universel. L'idée du *devoir* découle ainsi de cette nécessité morale où se trouve l'homme d'accomplir sa vocation; elle découle de la conscience qu'il a de sa destinée, et en même temps de celle qu'il a des facultés à lui départies pour l'accomplissement de chaque fonction spéciale de sa destinée. En sorte que *l'idée du devoir est corrélative et correspondante à celle du sentiment*, ou du mobile de la fonction; ce qui veut dire qu'à chaque sentiment spécial correspond un devoir spécial, analogue, et *vice versa*.

» S'il y a pour l'homme nécessité morale d'accomplir sa vocation et d'agir dans le sens de ses impulsions naturelles, il doit y avoir aussi pour lui *puissance* d'agir conformément à cette vocation; *il doit être libre dans l'essor de ses passions*, en tant que cet essor est renfermé dans les limites naturelles; en un mot, il doit *pouvoir librement* agir selon son rang, remplir la place à lui assignée, sans être entravé par quoi que ce soit. Le monde extérieur, c'est-à-dire le milieu où l'homme se trouve, l'assiége par une multitude de points de contact; mais les plus importants sont ses relations avec les êtres ayant la même nature que lui et la même destinée. Pour que des créatures libres, ainsi mises en présence, puissent s'aider mutuellement et ne se gêner jamais dans le déploiement de leur activité, il faut qu'une ligne de démarcation invisible circonscrive les limites au sein desquelles le développement parallèle des individus trouve indépendance et sécurité. La règle, qui fixe ces limites et garantit cette liberté, s'appelle *droit*. *L'idée du droit est donc corrélative à celle du devoir et en même temps à celle du sentiment.* Le sentiment ou le mobile, le devoir ou le motif, le droit ou la liberté d'agir, sont les trois éléments plastiques de la fonction de la destinée; ou, en d'autres termes, chaque fonction est *provoquée* par un besoin, *nécessitée* par un devoir et *déterminée* par un droit... Le mobile, c'est l'*impulsion première* de la fonction; le devoir, c'est *le moins* dans l'exercice de la fonction dont nous ne pouvons pas nous dispenser; le droit, c'est *le plus* que nous ne pouvons dépasser. Le mobile découle du sentiment en général, le devoir émane de la raison ou conscience, et le droit se rapporte à la volonté.

Ainsi, la règle du devoir, bien comprise, mène à l'essor le plus large de nos sentiments naturels, puisque, loin de limiter, encore moins de défendre l'exercice des facultés nécessaires à l'évolution de notre destinée, elle commande leur exercice et met au contraire des bornes à la restriction de cet exercice. La théorie de la liberté d'essor de nos sentiments naturels, bien loin d'être opposée au Christianisme, est au contraire l'application la plus logique des notions du devoir, émanées de l'Evangile.

Le Christianisme, non le Christianisme historique de telle ou telle secte, mais le *Christianisme intégral*, tel qu'il se trouve dans l'Evangile, n'est certainement pas la morale de répression, de contrainte, de mortification exagérée, que s'est efforcé de propager un ascétisme faux et hypocrite. Où trouvez-vous dans l'Evangile que le Christ recommande l'extirpation, l'anéantissement ou même la répression des sentiments que le Créateur a mis dans le cœur de l'homme? On le voit bien flageller vigoureusement l'égoïsme du riche, la cupidité, l'esprit orgueilleux de domination et de privilége, l'hypocrisie des pharisiens; parce que ce sont là les plus grands obstacles au progrès et à la liberté d'essor des bons sentiments de l'homme, à l'observance des règles du devoir et à l'extension des droits; car le privilége, le monopole, l'égoïsme et l'orgueil des castes ont toujours arrêté l'humanité dans les voies du bien et du perfectionnement, en excluant de toute activité morale le grand nombre, et paralysant ainsi le corps social.

Le Christ, bien loin de restreindre la sphère de l'activité morale, lui ouvre au contraire de nouveaux horizons; bien loin de chercher à détruire les sentiments existants de l'homme, il veut au contraire accomplir, élargir la sphère du sentiment, en posant dans l'humanité le germe de nouveaux sentiments, propres à pousser les hommes dans les voies de la destinée. C'est ainsi que sont posés dans l'Evangile, comme de nouveaux jalons indiquant le chemin de la doctrine, les sentiments de l'humilité, du sacrifice, du renoncement, de l'espérance, de la foi, de la charité, de la fraternité universelle, de l'amour divin, etc.

L'idéal du *Christianisme intégral* consiste donc à étendre sans cesse la sphère de l'activité morale, à multiplier et à développer les facultés, instruments divers de la destinée, et à s'avancer toujours de plus en plus dans les voies du progrès et du perfectionnement moral. Tâcher sans cesse à connaître Dieu, à se rapprocher de lui, à l'imiter dans le divin modèle qu'il nous a laissé, par la pureté de notre vie intérieure et l'activité de notre vie extérieure; n'accomplir les actes de la vie sociale que parce que telle est la destinée que Dieu nous a donnée; les rapporter à Dieu, unique but de toute activité, unique sanctificateur de tout acte; aimer les hommes et les choses en Dieu et pour Dieu; être prêt à tout instant à faire les plus grands sacrifices pour le bonheur de ses semblables, à s'associer à eux matériellement et spirituellement pour réaliser le bien-être et le salut commun, et pour la glorification de Dieu, en se rappelant toujours le conseil de Christ au jeune homme: *Vendez vos biens et suivez-moi*; unir les hommes et l'humanité dans une sainte communion en Dieu; tendre, avec une ardeur toujours croissante, vers l'association universelle de tous les hommes, pour réaliser la loi de Dieu, le règne de Dieu sur la terre; — en un mot, incarnation permanente du Verbe dans l'individu, incarnation successive du Verbe dans l'Humanité par une communion continuelle des individus et de l'Humanité en Dieu et avec Dieu, — telle est la plus haute expression de la règle du droit et du devoir selon le Christianisme; telle est l'apogée du Christianisme, telle est sa réalisation la plus intégrale!

A. G.

PETITE CORRESPONDANCE.

Alger. — M. M. — Reçu les 100. Fait l'applic. d'accord. — Remerc. affect. — Nous all. v. écrire.
Brest. — M. F. — Reçu les 48. — Passé écrit. de conform. — Compl. affect.
Gevrolles. — M. E. L. — Reçu les 5-70 qu'O. n. a remis, et appl. à votre R. — On peut payer avec des T. P.
Gand. — M. P. J. F. — Nous all. v. adr. le num. réclamé. — Oui.

THÉATRES. — CONCERTS.

Tout Paris, comme on dit, court aux représentations des danseuses Viennoises, à la Porte-Saint-Martin. Mais hélas! tout Paris ne pourra pas les voir! les adorables artistes nous quittent dans quelques jours.

— C'est dimanche prochain, 16 décembre, qu'aura lieu le 29e grand concert du *Ménestrel*, dans lequel tous nos premiers chanteurs doivent interpréter de nouveau les délicieuses productions de l'Album-1850, d'ETIENNE ARNAUD. Chaque abonné du *Ménestrel* a droit gratuitement à deux places, ainsi qu'à l'Album-1850 d'ETIENNE ARNAUD. S'adresser immédiatement au *Ménestrel*, 2 bis, rue Vivienne.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 f.	11 f.	6 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe	32	17	9
PAYS A SURTAXE : Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	46	24	13
Colonies et pays d'outre-mer	50	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	66	35	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 4.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois :	40 c.	Annonces anglaises....	80 f.
Cinq à 9 »	30	Réclames-notices.....	40
Dix fois et plus. »	20	Faits de publicité...	1 fr. 50

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Toute réclamation doit être accompagnée de la dernière bande imprimée.

Bourse du 12 décembre 1849.

Les affaires étaient un peu moins animées que la veille. Néanmoins les cours se sont bien tenus, malgré quelques ventes faites au début.

A TERME. Le 3 0/0 ferme comme hier, à 56-50; le 5 0/0 avec hausse de 30 c., à 91-95. A trois heures et demie, on était à 91-75. Les primes se traitaient, fin courant, sur le 3 0/0, de 56-70 à 56-65 dont 1; sur le 5 0/0, de 92-20 à 92 dont 2 fr.; de 92-45 à 92-20 dont 1 fr., et de 92-75 à 92-50 dont 50 c.; fin prochain, de 92-80 à 92-60 dont 2 fr., de 93-30 à 93-10 dont 1, et à 92-75 dont 50 c. L'emprunt du Piémont s'est élevé de 40 c. à 84-80.

Reports du comptant 3 0/0, de 20 à 12 1/2; 5 0/0, de 5 à 15 c.; d'une liquidation à l'autre, 3 0/0, 17 1/2.

AU COMPTANT. Le 3 0/0, ferme à 56-40, avec hausse de 10 c. sur la clôture d'hier, après variations de 56-55 à 56-35; le 5 0/0, ouvert à 91-80, s'est élevé à 91-90, puis il est descendu à 91-85, dernier cours, haussant ainsi de 15 c., sur la précédente clôture. Les actions de la Banque ont haussé de 5 fr. à 2425; les obligations de la ville de Paris, anciennes, 1307-50, baisse de 2-50; nouvelles, 1172-75, après 1175; celles de la Seine, 1082-50.

CHEMINS DE FER. En hausse, ceux d'Orléans et de Vierzon, de 2 fr. 50 c.; en baisse, ceux de Versailles, rive gauche, du Havre, de Bordeaux et de l'Est, de 1 fr. 25 c. Les obligations de Saint-Germain, nouvelles, 885, et celles d'Orléans, anciennes 995 f.; nouvelles, 990 fr.; de Rouen, nouvelles, 900 fr.; du Havre, anciennes, 750 fr.; nouvelles, 860 et 85. Les éventualités de Bordeaux à Cette se sont négociées à 23 fr. 25 c.; celles de Lyon à Avignon, à 18 fr. 50 c.; le chemin d'Anvers à Gand a reparu à 280 fr.

En valeurs diverses, il y a reprise de 2-50 sur les actions des 4 canaux, avec primes, à 1080; le canal de Bourgogne, 912-50; la caisse hypothécaire, 138-75 et 140; le zinc de la Vieille-Montagne, 2725; les lits militaires, 840.

RENTES EN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	56 50	56 70	56 50	56 5[illegible]
Cinq 0/0 (Empr. 1848)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Cinq 0/0	91 65	92 »	91 [illegible]	91 10

12 déc. AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.			
3 0/0 j. du 22 juin	56 40	Espag. dette active.	15 1/4
5 0/0 j. du 22 mars.	90 65	— — 3 0/0	29 1/2
VALEURS DIVERSES.		— Dette intér.	[illegible]
Banque de France	2130 »	Naples, récép. Roth.	91 50
Obl. de la Ville, anc.	13 7 »	Romain, emprunt	82 »/»
— — nouv.	1173 »	Haïti, emprunt	193 »
Oblig. de la Seine	1082 50	Piémont, emprunt	950 »
— St-Germ. 1842.	865 »	— Nouveau.	905 »/»
— Versailles	810 »	Rente 5 0/0	[illegible]
— Orléans, 4 0/0.	9[illegible] »	Lots d'Autriche	4[illegible]0 »
— Nouvelles.	975 »	2 1/2 hollandais	55 1/2
— Rouen, 4 0/0.	73[illegible] 50	CHEMINS DE FER.	
— Nouvell. 1849.	900 »	Saint-Germain	415 »
— Havre j. mars.	745 »	Versailles, r. d.	208 75
— Nouvelles.	840 »	Versailles, r. g.	170 »
— Marseille	[illegible] »	Orléans à Paris	760 »
— Orléans, jouis.	400 »	Rouen	553 »
Quatre-Canaux	1080 »	Havre	[illegible] 50
— Jouissance.	» »	Avignon-Marseille	220 »
Bons du Trésor	6 0/0.	Bâle	105 »
Forges Aveyron	3000 »	Centre	[illegible] 50
Monceau-s.-Sambre	1500 »	Boulogne	160 »
Nord (hauts four.).	900 »	Bordeaux	407 50
Charbon belge	325 »	Nord	460 15
Zinc V.-Montagne.	2725 »	Strasbourg	363 75
— Stolberg.	525 »	Nantes	378 75
Mines de la Loire	265 »	Montar. à Troyes.	115 »
		Dieppe Fécamp	[illegible]

FONDS ÉTRANGERS.

Belg.	5 0/0 1840	96 1/2
—	5 0/0 1842	97 »
—	4 1/2	87 3/4
—	3 0/0	65 »/»
—	2 1/2 0/0	49 1/4
—	Banque	750 »
—	— 1841.	1020 »/»

BOURSE DE LONDRES du 12 décembre.

3 0/0 consolidés	96 »/
3 0/0 au 12 déc.	96 »/

TAXE DU PAIN.

1re qualité le kilo	27 c.
2e	[illegible]

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 13 décembre.

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Adrienne Lecouvreur.
ITALIENS. — L'Italiana in Algeri.
OPÉRA-COMIQUE. — La Fée aux Roses.
ODÉON. — François le Champi.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Le Comte Hermann.
VAUDEVILLE. — Malbranchu, Daphnis, Croque-Poule, les Saltes d'un fen d'artifice.
GYMNASE. — La Faction, l'Etoile en plein midi, Graziella, le Bal.
THÉATRE MONTANSIER. — Trois Dimanches, le Tigre, la Femme à la broche, Un Jeune homme pressé.
VARIÉTÉS. — La Vie de Bohême, la Petite coudine.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Les 48 danseuses viennoises, le Connétable.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Un de plus, un Homme traqué.
AMBIGU-COMIQUE. — La Jeunesse dorée.
GAITÉ. — Les Belles de Nuit, Marie-Jeanne.
THÉATRE-NATIONAL. — Les Pilules du Diable.
FOLIES. — L'Ennemi de [illegible].
THÉATRE CHOISEUL. — Compère Guillery, Bouillir et Rôtir, le Dix de[illegible] table.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 278. Vendredi 14 décembre 1849.

Vos omnes fratres estis (Matt.). — Unité sociale, religieuse et politique. — Droit au travail, libre examen, élection. — Ut omnes unum sint (Joann.).

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 décembre sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

PARIS, 13 DÉCEMBRE.

Assemblée nationale.

On se pressait aujourd'hui dans les tribunes pour entendre M. de Montalembert, dont le remarquable talent oratoire et la verve caustique excitent, à très juste titre, l'empressement du public. Mais la préface des incidents a été très-longue, et le grand discours attendu n'a pu commencer que vers quatre heures.

C'est d'abord M. A. Thouret qui a excité une véritable tempête et s'est attiré un double rappel à l'ordre pour avoir voulu démontrer, par documents officiels, que l'Assemblée constituante n'avait pas, comme on le lui reproche, enlevé par méprise et sans discussion le vote du 19 mai, contre lequel est dirigé le projet actuellement en discussion.

Ensuite, M. le ministre de l'instruction publique est venu réclamer un *nouveau rouage de compression (sic)* dont le besoin se fait vivement sentir dans les régions gouvernementales. Selon le ministre, les instituteurs primaires jouissent d'un *privilége d'indépendance* tout à fait anormal, et dont on ne peut pas tolérer plus longtemps le funeste exemple. Aussi, et sans attendre la grande loi de l'enseignement dont le conseil d'État est saisi, le gouvernement demande l'urgence pour un petit projet en six articles, qui donne aux préfets et aux conseils de préfecture la toute puissance de nommer les instituteurs choisis parmi les laïques ou les membres des corporations religieuses, et de les révoquer, sauf recours de ceux-ci auprès du ministre.

Une longue discussion s'est engagée sur la question de savoir si l'ancienne commission de la loi de l'enseignement, à laquelle le ministre demandait le renvoi de son projet, existait encore ou n'existait plus. Après n'avoir pas écouté six orateurs qui ont parlé pour et contre, l'Assemblée a ordonné le renvoi à cette commission.

Puis M. Lahitte a également demandé et obtenu l'urgence pour un projet de loi concernant le traité de commerce et de navigation entre la Belgique et la France. Enfin, M. de Montalembert a paru à la tribune. Le silence s'est fait sur tous les bancs, et les oreilles se sont tendues pour écouter les nouveaux arguments qu'avait semblé annoncer hier l'orateur, en promettant d'être long et de porter la question sur un terrain qui n'avait point encore été abordé.

M. de Montalembert a rempli la première de ses promesses, mais, disons-le, sans fatiguer un instant ses auditeurs, grâce à l'abondance, à la facilité et à l'élégance de son élocution, et au timbre heureux de son organe, qui lui permet de se faire entendre distinctement, sans cris et sans efforts.

Quant à la nouveauté des arguments, voici :

Il faut se défier des attaques portées contre l'impôt des boissons, car ces attaques émanent des mêmes hommes qui ont déclaré la guerre si acharnée que vous savez à la Propriété, à la Famille et à la Religion. — L'orateur est cependant forcé de reconnaître que beaucoup de ses amis, beaucoup de ceux avec lesquels il s'honore d'être toujours d'accord, semblent décidés, dans cette question, à abandonner la cause de Dieu pour se porter dans le camp du démon. Mais il adjure tous les honnêtes et modérés de ne pas se laisser aller sur cette pente fatale, et avant d'accomplir un pareil acte, de bien remarquer *avec qui* ils voteront contre l'impôt des boissons.

Cette campagne contre l'impôt est une nouvelle face de la guerre contre la société ; or, dit-il, « nous avons vaincu les socialistes, nos ennemis, dans la rue, dans les lois ; il faut les vaincre aussi dans les finances contre lesquelles dirigent aujourd'hui leurs coups ces utopistes qui n'ont jamais manié d'autres finances que les leurs, — et fort mal. »

Ces premiers arguments, en bonne conscience, ne nous paraissent pas plus neufs que les fameuses brochures de la rue de Poitiers.

Après cela M. de Montalembert aborde un panégyrique pompeux de notre système financier qui lui paraît le plus équitable, le moins onéreux, le plus productif de tous les systèmes, qui constitue à ses yeux, comme à ceux de toute l'Europe, un admirable monument.

Il le compare aux *iniquités monstrueuses* qui servaient de base aux finances il y a soixante ans, et son admiration redouble.

Après ce panégyrique des moyens de recettes, vient le panégyrique des dépenses. Pourrait-on trouver, dans l'emploi de ces 1 800 millions qu'on demande à la France, un centime qui ne soit employé pour le plus grand avantage de tous en général et de chacun en particulier? Tous les fonctionnaires ne sont-ils pas des hommes dont le dévouement et l'abnégation sont entiers, et leurs appointements peuvent-ils entrer en balance avec le zèle incessant qui leur fait sacrifier toutes les heures de leur vie à la chose publique?

Franchement, tout cela ne nous paraît pas plus neuf que le docteur Pangloss.

Cependant, M. de Montalembert semble craindre d'avoir été un peu trop loin, et il prend soin de dire qu'il n'admire pas tout dans la société actuelle, mais il y trouve encore un abri et il y tient, se rappelant cette parole du prince de Ligne : L'homme se lasse du bien (*l'ancien régime*), cherche le mieux (la *royauté constitutionnelle*), trouve le mal (la *République*), et y reste crainte du pire (le *Socialisme*).

Nous ne croyons pas que M. de Montalembert ait cru dire quelque chose de bien neuf en reproduisant le reproche de contradiction, adressé aux démocrates, qui, répète-t-on, en même temps qu'ils demandent la suppression de tous les impôts, apportent chaque jour des propositions dont la réalisation entraînerait de très grandes dépenses ; les périodes à effet sur l'ivrognerie ne sont pas non plus spéciales à l'habile orateur, et, comme toutes les déclamations de ce genre, elles ont le tort de prouver tout au moins que le régime de l'impôt actuel n'a point pour effet d'empêcher des désordres que tout le monde déplore et auxquels, à coup sûr, on ne remédiera pas par des prohibitions. Il n'est pas non plus le premier qui ait eu la hardiesse de prétendre que toute cette agitation, provoquée à propos de l'impôt des boissons, est factice, et ne repose, en fait, sur aucun grief réel ; d'autres ont dit avant lui aussi que les impôts de consommation étaient les plus légitimes et les moins onéreux de tous les impôts ; par exemple, M. de Montalembert nous paraît être un des premiers qui aient cherché à justifier ces impôts, en disant qu'ils étaient progressifs et portaient sur le revenu. En effet, supposons un impôt de consommation qui prélève 100 fr. sur chaque homme (en fait de consommation de première nécessité, les estomacs se valent à peu près, et s'il y a une différence, elle est au détriment des travailleurs pauvres dont l'exercice incessant excite l'appétit), voici la progression qui en résulterait : celui qui a 100,000 fr. de revenu paiera 1 pour mille ; celui qui a 10,000 fr. paiera 1 pour cent ; à 1,000 fr. l'impôt atteindra 1 pour 10 ; et enfin l'ouvrier qui gagne péniblement 500 fr. par an verra absorber par cet impôt le cinquième de son salaire. Aucun socialiste n'a jamais préconisé ce genre de progression, dans laquelle il n'est pas tenu compte encore de la différence qui existe entre le prix en gros et le prix en détail.

Quand M. de Montalembert dit que les impôts qui existent sont nécessairement les meilleurs *par cela seul qu'ils existent*, il ne fait qu'exagérer la théorie, très peu neuve et très peu consolante, de l'immobilisme le plus crétinisé ; quand il demande, en repoussant d'avance toutes les propositions qui ont été ou pourraient être faites, par quoi on veut remplacer les impôts que l'on supprime, il ne fait que suivre la voie tracée par M. Thiers et tous les adversaires *ejusdem farinæ* de toute rénovation sociale. Enfin, quand il prétend que toutes ces suppressions d'impôt retomberont sur la propriété foncière, écraseront la terre, feront déserter la culture, et amèneront la dislocation de la France comme celle de l'empire romain à l'époque de la décadence, il abuse, comme tant d'autres l'ont fait avant lui, du talent de parole dont il est doué pour donner une apparence de raison à de pures déclamations.

M. de Montalembert a terminé par d'amères récriminations contre l'Assemblée Constituante, à laquelle il reproche d'avoir, « d'une main moribonde, planté le poignard dans le cœur de son successeur ; » d'avoir agi avec « la malice, la perversité du moribond qui écrit son testament, par lequel il lègue à ses héritiers la détresse et la discorde au lieu de l'aisance et de la paix. » M. de Montalembert a fait ensuite étalage de grandeur d'âme, en s'engageant solennellement, pour lui et pour ses amis, à ne jamais agir ainsi, quel que soit le sort qui leur soit infligé par le suffrage universel.

Nous prenons acte de cet engagement, mais nous n'acceptons pas le reproche adressé à la Constituante. M. Jules Favre n'aura pas de peine à démontrer demain la haute et légitime signification du legs démocratique fait par les constituants à leurs successeurs, dans les dernières heures de l'agonie prématurément provoquée par la proposition Rateau.

Égalité devant la Loi.

Les organes de la réaction traitent chaque jour, avec une étrange légèreté, le droit que possèdent toutes les opinions de se produire librement sous une République démocratique.

Il existe en France, aujourd'hui, des hommes qui regrettent la monarchie, et qui travaillent à son rétablissement sous diverses formes.

Il existe en France des hommes qui accepteraient volontiers la République, pourvu qu'elle demeurât sans mouvement, sans initiative, sans vie, et qu'elle maintînt les institutions sociales à peu près telles qu'elles sont aujourd'hui.

Il existe, enfin, des républicains qui prennent au sérieux la devise liberté, égalité, fraternité ; qui veulent pour tous les hommes l'éducation, le travail, le bien-être ; qui sont ennemis systématiques de tous les esclavages et de toutes les misères. Ces hommes considèrent la République comme l'aurore d'une transformation sociale opérée dans l'intérêt de tous, et surtout dans l'intérêt des masses exploitées. Quelle que soit la diversité de leurs moyens de réalisation, on les comprend sous le nom général de Socialistes.

Le Socialisme a devant les lois et la Constitution, les mêmes droits sans doute que le monarchisme ou le républicanisme nominal.

Le Socialisme a le droit de se propager par la parole, par la presse, par les réunions, les associations ; il a le droit d'organiser des assemblées électorales, de proposer des candidats aux électeurs militaires ou civils, d'envoyer ses représentants à l'Assemblée nationale. Le Socialisme est une opinion en minorité dans le monde officiel aujourd'hui, mais qui peut être majorité demain, et qui possède les mêmes facultés constitutionnelles que toutes les autres opinions.

Eh bien, le *Journal des Débats* ne rougit pas de considérer le Socialisme, qui compte à l'Assemblée nationale plus de cent mandataires, comme un *poison* dont la circulation doit être prohibée par la gendarmerie. Voici comment ce journal justifie la mission d'espionnage universel attribuée à la gendarmerie par le général d'Hautpoul :

> Comment! un maire de village, un instituteur primaire abusera de ses fonctions pour propager le poison du Socialisme dans la population des campagnes, et l'officier de gendarmerie, qui assiste à ce scandale, ne pourrait pas le signaler au ministre dont il relève? Non, une telle prétention n'est pas sérieuse.

Le gendarme juge de la politique du maire et des enseignements de l'instituteur! Le gendarme, employé à prévenir la circulation d'une idée! Vous nous direz que cette idée est coupable, scandaleuse, immorale, subversive! Vous estimez donc bien peu la France, où cette idée compte des partisans par centaines de mille, en attendant qu'elle les compte par millions!

Toutes les doctrines nouvelles ont été déclarées sacriléges ; nous savons ce que vaut la malédiction jetée par les partis agonisants sur les jeunes manifestations de la pensée humaine. Nous savons surtout qu'en matière de morale et d'honnêteté, la compétence de ceux qui ont soutenu jusqu'au dernier jour le ministère Guizot-Duchâtel, ne peut être acceptée par âme qui vive.

Nous avons reproduit dans notre numéro d'avant-hier, groupés ensemble, les aveux échappés depuis deux mois à la presse réactionnaire sur les progrès du Socialisme. La *Patrie*, qui en avait commis sa bonne part, mais qui n'y pensait plus sans doute, s'en est émue.

« La *Démocratie pacifique*, dit-elle, est pleine de citations qui constatent les progrès menaçants du Socialisme ; et, à ce propos, elle adresse toutes sortes de défis à la presse modérée. Nous croyons que la *Démocratie pacifique* exagère les progrès du mal. »

On chercherait vainement le ton du défi dans les quelques lignes que nous avons ajoutées sous forme de conclusions.

Nous ferons ensuite remarquer à la *Patrie* que *l'exagération du mal* ne peut venir que d'elle et de ses amis, car nous nous sommes contentés de citer.

Que le grand parti de la conciliation se mette au moins d'accord avec lui-même ; il y a six semaines il effrayait ses lecteurs en leur montrant le pays envahi par le Socialisme, et aujourd'hui il taxe ces propos d'*exagération*. Croit-il donc qu'on s'est servi du Socialisme comme d'un épouvantail qu'on agite ou qu'on dissimule selon les besoins du moment? Il est bon que les lecteurs de la *Patrie* en soient prévenus.

Ce journal ne voit, du reste, qu'un moyen de mettre à néant les ravages de la propagande socialiste : c'est la création de nombreuses chaires d'économie politique.

« Malheureusement, ajoute-t-il, l'Université n'a jamais jugé à propos de faire entrer l'économie politique dans son enseignement. Il n'y a pas une seule question d'économie politique dans l'immense et fastidieux programme du baccalauréat. Nos universitaires semblent ignorer parfaitement que l'économie politique existe? Ils seraient certainement fort étonnés si on leur disait qu'en Angleterre cette science est enseignée dans 4 000 écoles, et qu'aux États-Unis elle fait partie des programmes d'études des pensionnats de demoiselles! Dernièrement encore, lorsqu'il s'agissait de créer des chaires d'économie politique à l'École de droit et à l'École polytechnique, ces pépinières du Socialisme, comme le remarquait si judicieusement M. le maréchal Bugeaud, ne répondaient-ils pas : A quoi bon! »

Ainsi la *Patrie* cumule avec ses tendances réactionnaires le culte de l'économie politique et probablement du libre échange. Il existe au sein de la réaction des variétés représentant tous les éléments de la société qui s'en va. Nous avons le réactionnaire *catholique* couleur *Univers*, le réactionnaire *légitimiste* couleur *Union*, *Opinion publique*; le réactionnaire orléaniste, le réactionnaire économiste, qui se croit plus avancé que ses collègues. Eh ! mon Dieu ! chez les Juifs, à côté des *Sadducéens* immobilistes et conservateurs de la lettre morte, les *Pharisiens*, à l'argumentation subtile, furent des hommes d'interprétation, de progrès, de libéralisme relatif, jusqu'à l'apparition du christianisme, qui noya les uns et les autres dans un même oubli.

Tel sera l'avenir des réactionnaires économistes. L'économie politique n'est plus qu'un élément historique et rétrospectif dans le développement intellectuel de l'humanité. L'économie politique n'est plus utile, attrayante, que pour ceux qui la professent. Quant au peuple, entre cette science et le Socialisme, plein de vie et d'avenir, jamais il n'hésitera. Nous en sommes tellement convaincus que nous désirons tout autant que la *Patrie* la propagande de l'économie politique, la multiplication de ses publications et de ses chaires. La presse réactionnaire ne fera certainement pas la même déclaration en faveur de l'enseignement du Socialisme.

La *Voix de la Vérité* s'indigne aujourd'hui contre Kossuth, qui se permet, dans son aveuglement, de porter atteinte à la réputation de Georgey.

Il nous semblait que jusqu'ici il était de règle, même dans la morale peu scrupuleuse de la politique, de profiter de la trahison, mais de mépriser le traître.

Mais il paraît que cette morale est encore trop sévère pour les moralistes catholiques ; ils veulent que le traître soit honoré.... quand il travaille pour la cause de l'oppression.

Le *Journal des Débats* publie aujourd'hui une correspondance de Turin dans laquelle, suivant l'habitude, on trouve force colères contre la chambre démocratique qui vient d'être dissoute, et de nombreux éloges pour le roi Victor-Emmanuel.

Le roi et ses ministres, dit le correspondant, ont « la ferme volonté de maintenir le gouvernement constitutionnel... mais à une condition, c'est que la chambre nommée fera tout ce qu'ils désirent. »

Il nous semble qu'il n'est pas un gouvernement despotique qui ne s'arrangeât de cette condition, dont l'effet serait de diminuer la responsabilité royale de toutes les mesures impopulaires, et de faire prendre patience aux peuples abusés par ces semblants de représentation nationale.

M. Louis Bonaparte fait annoncer par les journaux officiels qu'il est complètement d'accord avec son ministère en ce qui regarde l'impôt sur les boissons.

D'un autre côté, le *Dix Décembre* cherche à faire retomber sur l'Assemblée la responsabilité de cet impôt. Si le gouvernement le demande, c'est la faute de l'Assemblée qui n'a pas su le remplacer, le président s'en lave les mains.

La déclaration officielle est pour les honnêtes et modérés qui veulent l'impôt sur les boissons, parce qu'ils ont peur que l'abolition de cet impôt n'en nécessite un autre qui atteindrait leurs privilèges.

L'insinuation officieuse est pour le peuple, à qui l'on veut faire prendre en haine l'Assemblée au bénéfice de la présidence.

C'est toujours la vieille tactique qui dit aux partis opposés : — Je suis oiseau, voyez mes ailes ; — je suis souris, vivent les rats.

Les honnêtes et modérés ont longtemps déblatéré sur les prétendues dilapidations du gouvernement provisoire, puis le jour venu où les comptes ont été apurés, une commission éminemment hostile a déposé un rapport dans lequel elle était obligée de reconnaître que nul fondateur de la République n'avait abusé de son omnipotence financière.

C'est toute autre chose quand on vient par hasard à scruter les comptes des derniers ministres de Louis-Philippe.

Ainsi, à l'occasion du projet de loi présenté par le gouvernement pour terminer le tombeau de Napoléon, la commission, — composée de membres de la majorité de l'Assemblée, et par conséquent peu suspects en pareille matière, — la commission ayant cru devoir s'enquérir de la manière dont avaient été dépensés les crédits votés antérieurement, proposait de mettre à la charge de M. le comte Duchâtel, ancien ministre de l'intérieur, une somme de 1,317,000 fr., dont l'emploi n'avait pas été justifié.

M. Ferdinand Barrot, en apprenant ce fait, s'est empressé de retirer le projet avant le dépôt du rapport qu'allait présenter M. Albert de Luynes.

Nous espérons avec le *National*, à qui nous empruntons le récit de ce fait, qu'il se trouvera à l'Assemblée quelque membre pour demander des explications sur cette affaire.

On assurait aujourd'hui à l'Assemblée, dit la *Patrie*, que le mouvement diplomatique dont on a parlé dans ces derniers jours était définitivement arrêté ainsi qu'il suit :

M. de Persigny serait envoyé en mission temporaire et en qualité de ministre extraordinaire et plénipotentiaire de France à Berlin.

M. le général de Castelbajac serait nommé en la même qualité à Saint-Pétersbourg.

M. Delacour, rappelé de Vienne récemment, retournerait à la cour de Vienne comme ministre de France.

M. Ferrières, qui a fait partie de la mission française en Chine, et de celle de M. le général Leflô en Russie, sous le gouvernement provisoire, serait nommé ministre à Madrid.

M. d'Harcourt, chargé d'affaires à Madrid, serait nommé ministre de France à Stuttgard.

MARINE,

A PROPOS DE L'ENQUÊTE.

I.

AXIOMES : 1° Point de marine de guerre puissante et durable sans marine du commerce nombreuse ;
2° Point de marine du commerce nombreuse sans vastes et lointaines colonies à exploiter et approvisionner ;
3° D'où il résulte que de *vastes et lointaines colonies sont la base de toute puissance maritime.*

PRÉAMBULE.

Tout changement de ministère, toute opération, toute enquête qui ne s'appuieront point sur ces données, n'aboutiront jamais à rien de productif, de constitutif, de rénovateur pour la marine. Il faut de toute nécessité, si l'on veut arriver à quelque chose de bon, d'utile, sortir de l'incohérence, du décousu habituel, et formuler, après analyse détaillée, le plan à suivre pour redonner l'essor à notre puissance navale, en l'appuyant sur les opérations qui, *seules*, font naître et développent les divers éléments où elle peut puiser la vie sans trop écraser le trésor public.

S'il fallait créer de toutes pièces une marine de guerre égale à la nôtre, seulement, et l'entretenir à prix d'argent comptant, pris sur le trésor, sans que l'institution fût directement ou indirectement productive, l'Etat le plus riche se fatiguerait inévitablement de payer 150 millions par an, et plus, une marine de parade ; et il arriverait un moment, crise financière, atonie politique, où l'on ferait comme fit la France sous Louis XV : tout, jusqu'aux agrès de nos bâtiments, fut vendu à la criée dans nos arsenaux.

Déjà, dans ces colonnes, nous avons démontré cette thèse : Point de colonies, point de puissance navale durable ; déjà nous avons constaté que la puissance navale des nations suit les oscillations de leur développement colonial. Cette vérité est si évidente par elle-même, que nous ne croyons pas devoir y insister plus longuement. Que ceux qui seraient tentés d'en douter comptent les vaisseaux des nations qui possèdent une marine ; ils les trouveront en raison directe de leur développement colonial.

A la place du ministre de la marine, nous voudrions être un ministre *sérieux*, en dehors de toute combinaison politique. Nous n'accepterions le poste que pour trois années au moins. Il faut à peu près ce temps pour fonder une œuvre durable, et l'avancer assez pour que tout homme de bonne volonté et d'intelligence fût apte à la mener à bien.

En marine, quoi qu'on en dise, tout est à faire, ou plutôt à refaire, qui pis est. On se débat dans le vague et le vide depuis nombre d'années en France ; nous sacrifions millions sur millions pour recréer une puissance navale, la développer et la rendre digne d'une grande nation. Tous les sacrifices sont vains, parce que, nous le répétons, on se débat dans le vague et le vide, sans plan arrêté, sans que l'on sache, même approximativement, quels en sont les éléments, et, partant, quelles sont les mesures à prendre pour créer ces éléments constitutifs, générateurs. — Nous ne voulons pas dire que rien n'a été fait depuis une vingtaine d'années, mais ce qui a été fait n'a point de vitalité et n'a été fait qu'à force de millions gaspillés, sans que rien puisse garantir qu'en suivant la même marche on arriverait à créer une force navale puissante ; au contraire, l'expérience de vingt ans de travaux et de sacrifices est là ; elle indique qu'il n'y a pas de plan tracé susceptible d'être mené à bien par tous les hommes de bonne volonté et d'intelligence, ce qu'il faudrait ; ce qui n'est pas. Les éléments actifs, générateurs, sont négligés, méconnus par nos ministres, et restent inappliqués malgré les changements fréquents de ministère, ce qui, dans les hautes régions du pouvoir, prouve une ignorance complète des éléments primordiaux de toute puissance navale.

Une question convenablement posée est bien près d'être résolue, dit-on. Posons donc bien la question ; distinguons bien les éléments ; apprécions l'importance relative de chacun ; et, une fois le chaos débrouillé, procédons à la construction de notre œuvre, bien clairement indiquée dans tous ses détails. — Ce serait un travail immense pour qui voudrait traiter à fond chaque élément. Nous ne pouvons que poser les bases de ce travail, et en donner le cadre succinct ; nous appuyons sur nos axiomes :

1° Point de marine de guerre puissante et durable sans marine du commerce nombreuse ;

2° Point de marine du commerce nombreuse sans vastes et lointaines colonies à exploiter et approvisionner ;

3° D'où il résulte que de vastes et lointaines colonies sont la BASE de toute puissance maritime.

Hors de là point de salut. Colbert et nos autres grands ministres le savaient bien, et nos éternels antagonistes, les Anglais, le savent bien aussi, s'opposant systématiquement à tout établissement maritime entrepris par la France, nous y suscitant toute espèce d'obstacles et de contrariétés. Depuis longtemps déjà, nous avons perdu les bonnes traditions. Nos ministres se noient et s'annihilent dans les détails insignifiants de leur charge ; véritables machines à signer et à émarger, rien de plus. Revenons à notre problème :

Une marine de guerre se compose de deux éléments principaux :
A. Le matériel ;
B. Le personnel.
Le matériel peut se subdiviser ainsi qu'il suit :
1° Les vaisseaux de tous genres, de tous rangs ;
2° Les arsenaux et leurs approvisionnements ;
3° Les colonies ou pays neufs à exploiter et à approvisionner ;
4° Les ports de refuge, grande consignation ; entrepôts généraux, etc.

Si l'on fait observer que ces deux derniers éléments concernent plus le commerce que la marine, nous dirons que l'essor du commerce transatlantique est tellement lié à celui de la marine, que le ministre de la marine doit se préoccuper autant de commerce que de marine, proprement dit, s'il veut atteindre le but désigné : créer une force navale puissante et durable. Passons.

Le personnel se subdivise en trois branches principales :
1° Les équipages permanents, entiers ou cadres (marine militante) ;
2° Le personnel flottant, classes, conscrits ;
3° L'administration en général, dans laquelle nous comprenons le génie maritime, etc.

Tel est le cadre que nous devons succinctement développer. Notre travail se divisera naturellement en deux parties : A, matériel ; B, personnel. A la fin de chaque partie, nous nous résumerons, en classant les éléments par ordre d'importance et de filiation, en
1° Actifs, ou générateurs, ou productifs ;
2° Passifs, ou générés, improductifs.
Faisant observer toutefois, que les éléments passifs peuvent et doivent se transformer graduellement, et devenir productifs comme ceux de la première catégorie.

II.

PREMIÈRE PARTIE. *A.* LE MATÉRIEL.

1° Les vaisseaux de tous genres, de tous rangs;
2° Les arsenaux et leurs approvisionnements ;
3° Les colonies ou pays neufs à exploiter et à approvisionner ;
4° Les ports de refuge, de grande consignation ; entrepôts généraux, etc.

1° Les vaisseaux de tous genres, de tous rangs, sont simplement une affaire d'argent, de beaucoup d'argent. Il faut s'attacher à multiplier les bons modèles connus, sans toutefois négliger les essais des formes nouvelles, mais aussi, sans se lancer à l'étourdie dans des innovations coûteuses et non suffisamment mûries et contrôlées : *Valmy, Algérie, Comte-d'Eu, Cafarelli*, etc. Le génie maritime devrait se montrer plus sévère pour les innovations provenant de ses membres, et mieux disposé à accepter les innovations du dehors. Les commissions appelées à examiner et à juger les inventions, en général, sont très mal composées et sans contre-poids. Une simple ordonnance ministérielle y peut aisément remédier. Négligeons ce détail.

Cet élément est passif, coûtant beaucoup et ne produisant rien, tant que la flotte n'est consacrée qu'à la guerre ; il ne commence à devenir productif qu'alors que les bâtiments de guerre sont employés à protéger les colonies, les bâtiments de commerce qui y vont trafiquer, à les aider, les secourir au besoin. On le voit, dès la première page, les bâtiments de guerre n'ont de raison d'être que lorsqu'apparaissent les bâtiments de commerce et les colonies à protéger au loin. En effet, sans colonies et commerce lointain à protéger, à quoi serviraient-ils ? En dehors de ces conditions, la marine de guerre est un parasite dévorant, et sans puissance réelle, ajouterons-nous, et comme paralytique : flotte turque, flotte russe (1). Sans puissance réelle, oui ! car les bons matelots, les bons sous-officiers et officiers lui manquent. L'éducation maritime d'une nation ne peut se faire à coups de knout, mais par une longue pratique des choses de la mer. Un matériel considérable en beaux vaisseaux, est certes quelque chose ; mais, sans personnel instruit et nombreux, *s'entretenant de lui-même*, ce n'est guère qu'un grand corps sans âme, et qui n'a point de vitalité, qui n'est pas né viable par lui-même. Un commerce transatlantique considérable peut seul former et entretenir l'élément apte à vivifier ce grand corps, toujours improductif et peu à craindre pour ses voisins, hors de ces conditions.

2° Les arsenaux et leurs approvisionnements. C'est ici l'écurie d'Augias, l'une des écuries d'Augias de la marine. Mais ce n'est encore qu'un élément passif, secondaire, malgré son importance. On peut y supprimer de nombreux abus, y faire des économies énormes ; ce sera toujours un élément passif, plus ou moins coûteux, voilà tout. Les réformes les plus judicieuses dans les arsenaux n'empêcheraient pas la marine de tomber un beau jour, et de disparaître en quelques années ; or, les désordres qui y existent n'empêcheraient pas une nation possédant de nombreuses colonies d'avoir une force navale puissante. Toutefois, il s'agit ici de millions, et la chose en vaut la peine.

Nous aviserions donc, si nous étions le ministre de la marine, à rassembler les éléments d'une étude approfondie de nos arsenaux et de leurs besoins, à provoquer, solliciter, les travaux des hommes compétents, afin d'arrêter le meilleur plan possible, après examen approfondi et débats contradictoires des opinions rivales. Aujourd'hui nous avons manque complet d'unité, de plan arrêté. C'est l'incohérence la plus risible dans les édifices, les divers détails, si ce n'était la plus coûteuse, la plus préjudiciable au trésor public. On bâtit ici, là, à droite, à gauche et capricieusement, selon les besoins du moment et sans prévision suffisante des besoins de l'avenir ; on creuse des bassins, on bâtit des cales de construction, dix-sept cales, non dix cales, non cinq cales, hélas ! On morcelle les chantiers de même genre, l'un de ce côté de la mer, l'autre au-delà, alors que l'on pouvait établir l'unité. *On divise pour régner*, pour échapper plus facilement au contrôle, en le rendant plus difficile et presque impossible. On fait, pour loger les approvisionnements, des baraques coûteuses, espèces de hangars sans élévation, bornés au rez-de-chaussée, où les bois ne sont nullement à l'abri de l'incendie ; au contraire, si le feu y prenait, il serait à peu près impossible de l'éteindre. Au lieu de ces constructions incohérentes, d'une étendue indéfinie, couvertes en zinc inflammable, il fallait, conception bien simple, trop simple ! il fallait un grand édifice unitaire, à plusieurs étages, tout en pierre et en fer ; on y trouvait économie de surface, économie de maçonnerie, économie de toiture et sécurité parfaite. Nous supposons trois ou quatre étages surmontés d'une terrasse, à rebords, formant bassin et contenant environ cinquante centimètres d'eau en hauteur. Cette masse d'eau, au moyen de robinets à manches, serait déversée sur l'incendie, si l'incendie, par impossible, s'allumait dans les bois. Les seuls gardiens suffiraient pour ouvrir les robinets, manœuvrer et diriger les manches ; le ciel se chargerait d'entretenir l'eau du bassin. L'édifice serait entouré, à 2, 3, 4 mètres de distance, d'une grille jamais franchie, sans surveillants nombreux, gardiens, chefs de corvée allant chercher tels bois ou les arrimer. L'espace compris entre les grilles et les murs serait toujours balayé net. Les ouvertures des maisons des gardiens, donnant à l'intérieur, seraient grillagées, afin qu'on ne pût entrer dans l'enceinte qu'en passant par les portes de la grille d'entourage. Avec de telles précautions, un incendie serait impossible, et un tel édifice coûterait un tiers moins, sinon plus, que les barraques faites à Toulon, par exemple, depuis l'incendie du Mourillon. L'une des grandes plaies de nos arsenaux sont les condamnés ou forçats ; on doit absolument les en exclure à tout jamais. Il faut certes que les doléances sur la perversité native de l'homme soient bien exagérées, bien dénuées de fondement, sinon entièrement ridicules, puisque nos arsenaux, dans lesquels on ne voit que forçats accroupis, couchés çà et là, sans surveillance possible, ne sont pas *vingt fois par jour* incendiés par la malveillance. Quelle cause de démoralisation des ouvriers libres, mais surtout quelle haute imprudence, que l'emploi, dans nos arsenaux, de ces mille *hors la loi*, menés à coups de bâton et d'outrages, lesquels, s'ils le voulaient, anéantiraient à un instant donné, des millions, en édifices, approvisionnements, etc., etc. C'est à faire frémir, rien que d'y songer ; et cependant on semble ne rien craindre : on le dirait, du moins, puisque, malgré des réclamations nombreuses, réitérées, le gouvernement persiste à employer ses forçats dans nos arsenaux.

En dehors de cette considération de destruction totale, n'est-ce pas déjà trop des vols que les condamnés commettent journellement, et surtout, aident à commettre dans les arsenaux ? L'entretien régulier des condamnés coûte beaucoup plus cher que ne coûteraient des ouvriers et journaliers libres ; mais ce qu'il est difficile, impossible d'estimer, c'est ce qu'ils enlèvent et aident à enlever, à voler. Les forçats, dans nos arsenaux, sont tout simplement le loup introduit dans la bergerie. Les gens seuls qui profitent des dilapidations peuvent s'en montrer satisfaits. Par malheur, ils sont nombreux. Nos arsenaux sont le pactole où se puisent certaines fortunes scandaleuses, et tant de petites fortunes et aisances inexplicables. Le procès de Rochefort a soulevé un petit coin du rideau derrière lequel s'abritent les dilapidateurs. — Certain amiral, prenant possession de sa préfecture maritime, annonça qu'il allait couper court aux vols dans l'arsenal. (C'était sous le dernier règne.) Quelques pauvres diables furent pris et emprisonnés ; mais... mais... peut-être se trouva-t-on pas de gros voleurs ; l'affaire se calma peu à peu, et l'on n'en parla plus.

(La suite prochainement.)

E.-C. P.
officier de marine.

(1) La Russie, pays neuf, abondant en matières premières, marche dans la voie normale pour devenir sous peu puissance maritime de premier ordre. Son pavillon flotte, depuis quelques années, sur toutes les mers, et elle possède de magnifiques bâtiments marchands.
Si elle sait étendre son commerce transatlantique par des encouragements et des institutions convenables, son inscription maritime ne tardera pas à lui fournir une pépinière d'excellents sous-officiers et matelots, même des officiers. Quelques réformes dans son code maritime, quelques distinctions et avantages accordés aux matelots des classes, suffiront, joints à l'amour-propre national, pour les faire enrôler sans répugnance sur la flotte ; et, dès ce jour, la Russie sera une puissance maritime de premier ordre.

ITALIE.

M. Baraguay-d'Hilliers est revenu à Rome le 3 décembre, fort mécontent du pape, qui n'a pas voulu revenir avec lui, et qui, dit-on, n'a pas même voulu le reconnaître comme ministre plénipotentiaire. Les Transtevérins, jouant sur son nom, le nomment *Porte-malheur* (Porta-guai).

Le pape et le grand-duc de Toscane ont adhéré au traité d'union douanière conclu entre l'Autriche, les duchés de Modène, Parme et Plaisance.

ALLEMAGNE.

VIENNE, 19 décembre. — Il a régné, dans la journée du 9, une certaine agitation à Vienne. On ne s'y attendait pas, il est vrai, à une nouvelle émeute ; la population est de plus en plus mécontente de la marche du gouvernement ; la confiance et le crédit ne renaissent pas ; enfin la ville, qui n'est plus visitée par les étrangers, se dépeuple de plus en plus. Aujourd'hui Vienne ressemble plus à une ville de province qu'à la capitale d'un empire de près de 40 millions d'habitants.

L'aristocratie espère que la ruine de la bourgeoisie ramènera celle-ci à l'antique respect dû aux nobles et aux rois, en la dégoûtant des révolutions. C'est une erreur. Les bourgeois de Vienne, proprement dits, n'ont rien des qualités qui rendent un peuple révolutionnaire ; ce sont, avant tout, des hommes d'affaires, des marchands, dans la vilaine acception du mot, des libéraux encore plus étroits que nos bourgeois voltairiens de Paris. Il est vrai qu'ils détestent la noblesse, mais c'est moins à cause de ses titres que parce qu'ils sont persuadés que les grands seigneurs de la cour sont cause qu'il n'y a plus d'argent et que l'on ne fait plus d'affaires. Il se dit ouvertement à Vienne, que tout l'argent monnayé a été envoyé par les nobles à l'étranger. Il n'est guère probable que cet argent revienne jamais ; mais, lors même qu'il circulerait de nouveau, les affaires ne reprendraient pas davantage.

Ce qui faisait la richesse de Vienne c'étaient les étrangers qui affluaient dans cette capitale. Les gardes nobles hongrois, polonais et italiens faisaient d'énormes dépenses ; mais elles représentaient au centre de l'empire des nationalités hostiles au joug autrichien ; elles formaient autant de foyers propres à allumer l'incendie révolutionnaire : on les a supprimées. D'autres corps, plus dangereux encore, ont été dissous ou éloignés. De ce nombre sont les bombardiers ou polytechniciens, exilés à Ollmütz. Quant au fameux corps académique, dans lequel s'était incarnée la révolution, c'est à peine si l'on retrouve à Vienne un seul des étudiants, des écrivains, des artistes et des ouvriers qui le composèrent au nombre de plus de dix mille. Beaucoup d'entre eux ont péri au siége de Vienne, aux six journées de Dresde, dans les fossés de Rastadt, et surtout dans la terrible guerre de Hongrie, où leur fidélité à la cause des Madgyars a pu consoler Kossuth de la trahison de Georgey.

Que peut donc craindre encore Welden ? Une révolution à Vienne est impossible, les éléments manquent complétement, à moins toutefois que la misère, qui est grande, ne pousse à l'insurrection la populace désespérée de cette capitale. Dieu sait alors ce qu'il adviendrait en cas de triomphe. La légion académique, si brave, si chevaleresque, ne serait plus là pour s'opposer aux excès d'une masse gangrenée depuis longtemps par l'exemple des vices des grands

par la cupidité sans frein de la bourgeoisie, et surtout par la corruption gouvernementale.

On a pu espérer que la presse tirerait le peuple autrichien de l'état de dégradation où l'ont réduit ses gouvernants; mais la presse est moins libre aujourd'hui à Vienne qu'à Constantinople. Après la suppression des feuilles démocratiques est venue celle des journaux ayant simplement quelque tendance libérale. Sept journaux, et parmi eux la *Presse*, le plus important de tous, viennent d'être supprimés par l'autorité militaire. Triste moyen de gagner les sympathies de l'Allemagne que l'on voudrait enlever à la Prusse. La Saxe, où l'on parle d'intervenir, et la Bavière, que l'on voudrait aussi occuper, sont déjà trop habituées à jouir de la liberté de la presse pour s'exposer jamais à s'en voir privées par le sabre de Welden.

Qu'elle essaie ou non d'intervenir, qu'elle laisse faire la Prusse ou qu'elle veuille l'arrêter, l'Autriche n'en est pas moins à la veille de sa ruine.

Il a été décidé, dit-on, dans un conseil de cabinet que Venise cesserait d'être port libre. On fortifie Trieste.

Les feuilles officielles de Vienne disent que le gouvernement n'a pas l'intention de rétablir le timbre sur les journaux.

On prête au roi de Saxe le projet de dissoudre les chambres aussitôt qu'elles auront *voté le subside dont il a besoin*. C'est l'histoire de tous les gouvernements représentatifs.

M. Jacoby, traduit devant le jury de Kœnigsberg, a été acquitté.

M. Plœth de Loba, député de Lauenbourg, comme la plupart des membres de la gauche de l'Assemblée nationale, va être traduit devant les tribunaux comme coupable d'excitation à la révolte par des communications adressées à l'Assemblée.

Une grande fête a été donnée à M. Waldeck pour célébrer son acquittement. Le conseil municipal de Munster vient de décider que le titre de bourgeois d'honneur lui serait conféré.

LA RUSSIE ET LA MOLDAVIE.

On écrit à l'*Evénement* :

« Des versions contradictoires circulent depuis longtemps sur le nombre des troupes russes en Moldo-Valachie; sir Stratfort Canning a demandé des renseignements précis aux agents anglais dans les provinces danubiennes. Il résulte de leur réponse qu'il y a en Moldavie et en Valachie 31 000 Russes, avec 48 bouches à feu! Donc, d'après la convention de Balta-Liman, il y a 21 000 hommes de trop, puisque 10 000 hommes seulement devaient rester après la pacification de la Hongrie.

» Reschid-Pacha n'a fait jusqu'à présent aucune réclamation à ce sujet, dans l'espoir que l'ordre donné à Omer-Pacha de retirer de la Valachie les troupes dépassant le chiffre de 10 000 suffirait, et que la Russie comprendrait cet avertissement. Il n'en a pas été ainsi. Les Russes préparent leurs quartiers d'hiver. La présence prolongée de forces aussi considérables, *sans nul motif plausible*, dans les principautés, obère ces provinces d'une manière sensible, et les ministres ottomans seront, on le croit, forcés de demander énergiquement l'exécution des conventions.

Les journaux d'Espagne ne sont pas arrivés aujourd'hui. Il paraît que la grossesse de la reine n'est rien moins qu'assurée.

Assemblée législative.

Séance du 13 décembre. — Présidence du citoyen DUPIN.

La séance est ouverte à deux heures un quart.

M. DE RANCÉ dépose une pétition par laquelle un colon de l'Algérie se plaint d'en avoir été repoussé sans que les règlements aient été observés à son égard : il demande sa réintégration.

L'honorable représentant fait également connaître à l'Assemblée une autre pétition, par laquelle les greffiers près les cours et tribunaux de l'Algérie demandent à être régis par les dispositions de la loi du 28 avril 1816.

M. CORNE dépose sur le bureau, au nom de la commission d'initiative parlementaire, un rapport sur la proposition de M. Cordier, demandant la révision du règlement en ce qui touche l'exercice du droit d'initiative parlementaire.

Un assez grand nombre de représentants viennent successivement à la tribune déposer des pétitions contre l'abrogation du décret par lequel l'Assemblée constituante a, le 19 mai dernier, aboli l'impôt des boissons, à partir du 1er janvier 1850.

M. ANTONY THOURET demande la parole pour une rectification au procès-verbal.

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez la parole.

M. ANTONY THOURET rappelle que dans la séance d'hier, M. de Charencey s'est élevé contre la précipitation qui aurait présidé au vote par lequel l'Assemblée constituante a aboli l'impôt des boissons à partir du 1er janvier 1850. La vérité est que le vote n'a pas eu lieu sans discussion préalable. (Bruit prolongé à droite.)

M. DE VATIMESNIL demande la parole pour un rappel au règlement. (Bruit prolongé à droite.)

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez la parole.

M. DE VATIMESNIL expose, au milieu du bruit, que l'on ne peut avoir la parole sur le procès-verbal, à moins qu'il ne rende pas un compte exact de ce qui s'est passé dans la séance de la veille. Les paroles de M. de Charencey sont exactement rapportées; il n'y a donc pas lieu d'en parler. M. Mimerel venait rectifier sur le procès-verbal un fait inouï dans un rapport de pétition. M. le président lui a interdit la parole. (Agitation générale.)

M. ANTONY THOURET insiste et s'appuie du précédent même créé par M. Mimerel, qui, dit-il, aurait été d'abord entendu sur un fait manufacturier. (Rires.) Il veut parler dans l'intérêt de la dignité de l'Assemblée constituante et il parlera, à moins qu'on ne le rappelle à l'ordre. Je parlerai, à moins que la force m'en empêche!

M. LE PRÉSIDENT. Je vous rappelle à l'ordre!

M. ANTONY THOURET. Je demande la parole sur le rappel à l'ordre. (Agitation prolongée.)

J'avais demandé la parole pour soutenir l'honneur et la dignité de la Constitution. (Bruit. La majorité de l'Assemblée a refusé de m'entendre. (Exclamation à droite.) Dans cette circonstance, j'ai protesté, c'était mon droit. (Tumulte.) M. le président m'avait autorisé à présenter en abrégé les travaux de la commission; M. le président, ensuite, m'a retiré la parole; comme je persistais, il m'a rappelé à l'ordre, et alors je lui ai dit : Je ne descendrai de cette tribune que si vous m'y forcez. (On rit.)

Mais je proteste; le rappel à l'ordre a été maintenu, je maintiens ma protestation.

L'orateur quitte la tribune, l'agitation est extrême.

M. LE PRÉSIDENT. Vous vous révoltez contre le rappel à l'ordre. (Exclamations à gauche.) Je vous rappelle à l'ordre avec insertion au procès-verbal. (Tumulte.)

M. A. THOURET revenu à sa place s'adresse avec violence à la droite, qui proteste contre ces interpellations par des cris à l'ordre!

M. LE PRÉSIDENT. M. A. Thouret, je vous invite au silence; contentez-vous de vos rappels à l'ordre avec insertion, et ne me forcez pas d'aller au delà. (Tumulte.)

M. DE LUPPE. J'ai été aussi rappelé à l'ordre par M. le président, je m'y soumets.

UNE VOIX. Eh bien alors, qu'est-ce que vous voulez?

M. DE LUPPE. Je viens faire acte de soumission au règlement. Si le règlement ne domine pas toutes les volontés, tous les amour-propres, il n'y a plus ici de garantie ni pour la minorité ni pour la majorité. Maintenant, mon interruption est venue de ce qu'on accusait la majorité. La majorité était dans son droit. (Exclamations à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. M. de Vatimesnil avait demandé la parole pour un rappel au règlement. Si l'on n'avait pas fait un bruit égal des deux côtés (Interruption), il aurait suffi de deux mots, et moi j'eusse fait entendre à l'Assemblée ce dont il s'agit.

M. ANTONY THOURET. Je constate seulement qu'il m'a été impossible de me faire entendre. (A l'ordre! à l'ordre!)

M. PARIEU, ministre de l'instruction publique, dépose un projet de loi sur la nomination et la révocation des instituteurs communaux.

M. le ministre demande à lire l'exposé des motifs.

M. PASCAL DUPRAT. Je demande si le projet a été soumis au conseil d'Etat. (Agitation.)

M. LE MINISTRE donne lecture de l'exposé des motifs dans lequel nous remarquons surtout cette idée :

En attendant que la loi organique sur l'enseignement vienne définitivement régler les positions de tout le corps enseignant, il faut que la société ne reste pas désarmée, et pour cela il faut que le gouvernement, et non plus seulement les comités locaux, ait le droit de révocation directe contre les instituteurs primaires. (Agitation prolongée.)

A GAUCHE. Faites gouverner l'instruction par les gendarmes.

M. le ministre donne lecture du projet de loi dont les dispositions principales sont celles-ci :

« Art. 1er. Jusqu'à la promulgation de la loi organique sur l'enseignement, l'instruction primaire sera placée sous la surveillance du préfet. »

A GAUCHE. Soumis à la surveillance des gendarmes. (Agitation.)

M. LE PRÉSIDENT. En interrompant ainsi vous appuyez le projet plus que vous ne le pensez.

« Art. 2. Les instituteurs communaux seront nommés par les préfets des départements, choisis par lui (Agitation), soit parmi les laïques, soit parmi les membres des associations religieuses..... (Bravos ironiques à gauche. — Criez donc : Vive Henri V! tout de suite), soit parmi les membres des associations religieuses vouées à l'enseignement et reconnues par l'Etat, et en se conformant au vœu émis par le conseil municipal de la commune.

» Art. 3. Selon les termes de l'art. 23 de la loi du mois de juin 1833, le préfet a le droit de réprimander l'instituteur; il a de plus le droit de le déplacer et de le révoquer en conseil de préfecture.

» L'instituteur, de son côté, aura le droit d'en appeler au ministre de l'instruction publique, jugeant dans le conseil de l'Université.

» Art. 4. L'instituteur révoqué ne pourra ouvrir une école privée dans la commune où ses fonctions lui ont été retirées. (Agitation à gauche.)

Art. 5. Les comités d'arrondissement et les comités locaux restent, d'après la loi du 22 juin 1833, investis du droit de prononcer d'office la suspension des instituteurs communaux. Cette suspension ne pourra être prolongée plus d'un mois sans qu'il soit statué à cet égard par le préfet.

» Art. 6. Les dispositions de la loi du 22 juin 1833 restent en vigueur en tout ce qui n'est pas contraire à la présente loi. »

M. le ministre demande de prendre en considération la déclaration d'urgence.

M. VICTOR LEFRANC. Je demande que le projet soit renvoyé au conseil d'Etat, pour qu'il lui donne son contrôle et que nous ayons son avis. Pourquoi l'urgence? Vous ne l'avez pas acceptée une première fois, pourquoi maintenant l'accorderiez-vous?

Si l'on cherchait, l'on en trouverait peut-être la cause dans les dispositions plus ou moins libérales des sections du conseil d'Etat qui seraient appelées à dire leur avis. Je me borne à dire qu'après la lecture du projet de loi qui vient de vous être présenté, je suis plus que jamais décidé à demander le renvoi au conseil d'Etat. (Très bien à gauche.)

M. PARRIEU, ministre de l'instruction publique. Je répondrai d'abord que l'urgence n'a pas été demandée pour le projet de l'instruction publique. (Mais si! mais si!)

M. BAUNE. Je viens à mon tour m'opposer à l'urgence. L'on vous a dit que le conseil d'Etat allait faire connaître sa pensée sur cette grande loi de l'instruction publique. Eh bien! que le ministre attende avec nous cette opinion; la loi lui en fait un devoir. Pour moi, le projet que vous venez d'entendre a pour but de soumettre l'instruction primaire à l'autorité de tout le monde, même au brigadier de gendarmerie. (Rire et bruit.)

En sommes-nous là de soumettre cette portion si intelligente de nos instituteurs à l'humiliante police! (Agitation.) Par la loi leur sort est entièrement ruiné.

M. LE PRÉSIDENT pose la question. L'urgence dispenserait du renvoi au conseil d'Etat.

On a demandé le scrutin de division sur la question d'urgence. L'art. 51 du règlement s'y oppose.

L'urgence est mise aux voix et adoptée à une grande majorité.

M. LE PRÉSIDENT. Maintenant on a demandé le renvoi à la même commission.

UNE VOIX A GAUCHE. Je demande le renvoi à M. de Polignac! (Agitation.)

M. LHERBETTE. Il est impossible de renvoyer à la commission chargée du projet primitif, et cela par une excellente raison : c'est que cette commission n'existe plus. (Agitation.)

M. VATIMESNIL. L'avis du conseil d'Etat sera un document. A qui sera-t-il remis? à la commission, ce sera un document de plus. Quand elle sera saisie de tous ces documents, elle devra à son tour procéder à leur examen. (Interruption à gauche.) Je ne comprends pas ces interruptions. M. Lherbette a parlé sans passion, je n'en mets pas dans mon argumentation. (Rires à gauche. C'est dans vos rires qu'il y a de la passion. (Nouveaux rires à gauche.)

M. Vatimesnil demande le renvoi à la commission qui, selon lui, n'a pas plus cessé d'exister qu'une instruction judiciaire qui ne cesse que quand elle est arrivée à une conclusion.

M. BARTHÉLEMY rappelle les antécédens de la présentation du projet sur l'instruction publique. Il fut décidé, au milieu des préoccupations de l'époque où il fut déposé, que tout serait réservé et que la commission présenterait un rapport préalable.

M. LE PRÉSIDENT met aux voix le renvoi à l'ancienne commission.

Ce renvoi est ordonné à la même majorité.

M. LAHITTE, ministre des affaires étrangères, dépose un projet de loi relatif au traité de commerce et de navigation entre la Belgique et la France.

Vu le terme rapproché de la ratification, M. le ministre demande un vote d'urgence.

L'urgence est déclarée.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur l'impôt des boissons.

M. DE MONTALEMBERT. Je prie la chambre de vouloir bien se rappeler le calme qui a présidé aux premières phases de cette proposition. Je me félicite, et l'Assemblée doit se féliciter avec moi, de la parfaite modération que les orateurs entendus ont apporté à cette tribune. Leurs discours n'ont offert aucune trace de ces violences, de ces menaces qui ont éclaté dans le pays, dans la presse, et ont troublé une fois encore les esprits.

Maintenant, je demande la permission de marcher droit à l'ennemi, comme j'en ai l'habitude. Je viens faire ici, messieurs, acte de courage, car il y a courage à se séparer d'un certain nombre de collègues avec lesquels on a marché longtemps; car il y a courage à braver toutes les dénonciations qui planent sur la tête de la majorité, et à affronter le flot de pétitions émanées d'un droit que je respecte dans ses abus. Oui, c'est ce courage dont je viens faire acte en laissant un peu le côté fiscal de la question pour n'en saisir que le côté politique.

C'est celui que je veux aborder. Il y a là une grande impopularité, que je brave avec la force d'une conscience qui n'hésite pas à la loi du devoir. (Très bien!)

Dans une société comme la nôtre, où toutes les institutions touchent au budget, qui défend l'impôt défend l'intérêt moral. Quels sont ceux qui repoussent d'abord l'impôt? les ennemis même de la propriété, de la famille.

M. Antony Thouret disait qu'il était partisan de ces grandes choses. Eh bien! je lui dis, à lui, comme à tous les honnêtes gens : Faites attention avec qui vous voterez, faites attention avec qui vous ferez les affaires. Vous avez repoussé le Socialisme de la rue, du sanctuaire des lois, ne lui ouvrez pas le trésor national. Ne croyez pas tous ces utopistes, qui n'ont manié d'autres finances que les leurs, et encore fort mal. (Bravos à droite.)

Craignez de toucher à cet admirable fiscalité française qui est sortie du génie de l'empereur et du génie de la démocratie française, et qui fait l'envie de tous les peuples. Je ne suis pas cependant fanatique de la société moderne; mais je trouve dans le système qui nous régit un abri, et je m'y réfugie.

Je suis à cette égard de l'opinion du prince de Ligne : « L'homme se lasse du bien, il veut le mieux; trouve le mal, et y reste crainte du pire. » (Très bien! à droite.) Ce système de fiscalité n'est pas autre que le système de la démocratie.

M. Bastiat veut nous ramener à un état où le gouvernement gouvernera le moins possible. Je crains bien qu'il n'y arrive jamais, et que l'impôt unique qu'il propose ne soit que ce retour vers un état où la monarchie demandait peu d'impôts parce qu'elle possédait à peu près tout. Vous voulez que les fonctions de la justice soient abordables à tous! Vous ne voulez pas que des magistrats héréditaires vous jugent sans demander rien à votre bourse! Il faut bien alors un budget pour la justice.

Vous ne voulez pas que les armées soient recrutées par des seigneurs, que les soldats soient des vassaux, que les corps de troupes soient des bandes indisciplinées vivant aux dépens des citoyens; eh bien, alors, vous devez avoir un budget de la guerre. Vous voulez quatre cents mille hommes, vous paierez nécessairement quatre cents millions. (Très bien! à droite.)

Cela est la vérité des choses; les gros budgets sont les fruits de ce que vous appelez le progrès. Les impôts augmentent en raison directe du peu que fait la démocratie. Ce sont les conséquences même qu'elle entraîne avec elle.

Ainsi, sous l'empire, la démocratie dormait; le budget montait à peine à 800 millions. La restauration vient, et avec elle s'installe la démocratie sous le couvert du régime parlementaire : le budget est porté à un milliard. La révolution de juillet surgit des barricades populaires; c'est le triomphe de la démocratie dans le triomphe de l'omnipotence parlementaire : le budget s'élève à 1 500 millions. Après la révolution de 1848, le budget est porté à 1 700 millions. S'il vient encore une révolution démocratique, le budget dépassera deux milliards : ce sera la logique des choses.

Le projet de la démocratie est en effet de compter toujours sur l'Etat. Et que fait-on cependant aujourd'hui? on veut l'abolition de l'impôt des boissons et l'on demande chaque jour de nouveaux sacrifices à l'Etat. Ainsi, l'on exige l'assistance publique, l'instruction gratuite et obligatoire, ainsi que le demandent aussi la plupart des pétitionnaires contre l'impôt des boissons. C'est-à-dire qu'avec M. Carnot, on demande 49 millions. N'est-ce pas là une contradiction flagrante.

Est-ce à dire pour cela que je trouve bien la perception de l'impôt? Nullement. Je ne serais pas loin d'adopter un amendement qui tendrait à fixer le moment où devrait se terminer l'enquête parlementaire, non pour rechercher les moyens de remplacer l'impôt, mais pour le rendre moins vexatoire. Car nous devons surtout éloigner de notre pensée l'intention d'adopter le principe de l'abolition de l'impôt, ce principe détestable que proclama dans un jour d'improvisation l'Assemblée constituante.

Je veux l'adoption du principe de l'impôt, parce qu'il est nécessaire, qu'il est légitime, qu'il est moral. Il est nécessaire, personne ne saurait le contester après l'exposé de M. le ministre des finances, à moins qu'on adopte le système de M. Frédéric Bastiat, mais il n'y a pas de milieu. Et encore, à ceux qui l'admettent, je les supplie de nous accorder un peu au-delà du 1er janvier 1850, pour changer complètement notre système financier.

Il est légitime, car les impôts de consommation, en frappant sur l'universalité des citoyens, ont nécessairement le caractère des contributions indirectes, le plus légitime de tous les impôts.

Je les trouve bien moins aveugles que l'impôt foncier et l'impôt direct, qui frappent inexorablement et toujours de même, quelles que soient les chances de l'année. Et encore ces impôts frappent-ils le propriétaire? Nullement; c'est contre le fermier qu'ils sévissent; le propriétaire, lui, est à l'abri sous un bail.

L'impôt direct est beaucoup plus aveugle que l'impôt de consommation; c'est un véritable impôt sur le revenu, mais avec l'iniquité de plus. L'impôt indirect, au contraire, est un impôt véritablement gouvernemental, car on y trace le véritable thermomètre de la fortune publique, de la prospérité même de l'état social.

Ajouterai-je que l'impôt des boissons a existé dans tous les temps et dans tous les pays. Vous savez également que cet impôt productif, commme tous les impôts qui portent principalement sur les masses, a été allégé en même temps qu'on a réussi à le rendre encore meilleur pour le trésor.

J'ajouterai avec notre honorable doyen, M. de Kératry, avec M. Depasse, avec M. de Charencey, que l'impôt est éminemment moral. Après eux je ne pourrais guère ajouter rien de plus fort sur le danger chaque jour croissant de l'ivrognerie. Croyez-le bien, toute espèce de diminution dans l'impôt aurait pour résultat infaillible l'augmentation des cabarets. Et je n'ai pas besoin de vous faire remarquer que, dans les campagnes et avec le suffrage universel, l'influence, l'existence des cabarets est devenue un véritable danger social.

M. NADAUD. Je demande la parole, monsieur le président! (Rires à droite et agitation.)

M. DE MONTALEMBERT. Je ne veux pas acheter par la perturbation certaine de la paix domestique une augmentation indéfinie des cabarets. C'est encore dans l'intérêt de la moralisation du peuple qu'avec plusieurs de mes honorables collègues, je veux et je réclame l'élévation des droits qui pesent sur l'alcool, sur l'alcool qui, d'après le vœu formel du conseil municipal de la ville de M. A. Thouret, de la ville de Lille, devrait être imposé deux fois plus, afin d'empêcher que ce pernicieux produit ne servît autant qu'il le fait à l'abrutissement des classes ouvrières.

M. A. THOURET. Je demande la parole.

M. DE MONTALEMBERT. Eh bien! l'impôt des boissons, cet impôt que je crois nécessaire et moral, on en veut l'abrogation! Mais je remarque d'abord ceci : trois gouvernements ont promis cette abrogation et ont dû reculer devant l'accomplissement de leurs promesses. On dit que cet impôt entrave la production; je ne veux pas citer trop de chiffres, c'est une denrée dont on doit faire peu d'usage dans une assemblée. Je me borne seulement à dire que cet impôt n'a pas empêché l'augmentation de ce produit de 162 0/0 depuis 18 ans. (A gauche : C'est une erreur!) C'est tiré du rapport même de la commission.

D'un autre côté, le maximum de l'impôt, dans les circonstances locales les plus fâcheuses, n'augmente le prix que de 7 centimes par litre. Voilà l'échange du sacrifice immense qu'on vous demande; et cela quand il est avéré que le consommateur n'y gagnera pas un centime dans nos campagnes; que le cabaretier seul y gagnera, et qu'il n'y aura de perte, de détriment considérable que pour l'Etat.

Voulez-vous maintenant parler de la circulation?

On dit qu'en Normandie, si le vin ne se vend pas en grande quantité, c'est que les droits sont trop élevés. Nullement; cela tient complètement aux habitudes du pays. Ainsi en a-t-il été en Angleterre; l'augmentation des vins de France a-t-elle été plus considérable quand les droits d'importation ont été abaissés? Nullement. Le fisc anglais y a perdu, voilà tout. Croyez qu'il en sera de même en France pour l'abaissement des droits de circulation générale.

La réduction sera partielle ou totale; mais quelle qu'elle doive être, il faudrait encore voir le résultat des deux réductions que nous avons faites sur les impôts du sel et des lettres. Les consommateurs n'ont pas gagné autant qu'a perdu l'état. A peine si le bénéfice a été du tiers de la perte subie par l'état pour ce qui regarde l'impôt du sel.

Du reste, je reconnais que la réduction totale est ce que demandent surtout les adversaires de l'impôt. Qu'en résultera-t-il? c'est que la perte de 80 millions subie par l'état, ne profitera qu'aux cabarets.

Et quand je dis que l'Etat ne perdra que 80 millions je me trompe, il ne tardera pas à perdre les 252 millions des contributions indirectes. Car l'impôt des boissons est la clé de voûte; les autres pierres de l'édifice seront bientôt ébranlées et tomberont avec la première. Je me souviens encore des concerts de malédiction qui s'élevaient contre le monopole des tabacs, qui rapporte 117 millions à l'Etat. On sut résister, et peu à peu le concert ne devint qu'une voix imperceptible. Soyez bien certain que vous réveilleriez bientôt l'écho, si l'on criait dans nos rues : Abolition de l'impôt des boissons!

Croyez-vous encore que le propriétaire foncier ne dresserait pas l'oreille à son tour, et ne demanderait pas également le dégrèvement, sinon l'abolition totale, de l'impôt foncier? (Très bien! à droite.) Ainsi, vous le voyez, messieurs, le résultat serait la démolition de tout notre système d'impôts.

M. de Montalembert examine les moyens financiers proposés pour remplacer l'impôt sur les boissons. M. de Douhet voudrait que le gouvernement se déclarât le grand distillateur et le grand sucrier de France. M. Laurent (de l'Ardèche) propose de remplacer l'impôt par un don patriotique; don patriotique soit, mais peu volontaire; car on dit dans le projet : « Seront appelés à concourir... » Ce qui prouve que les gendarmes pourront bien être chargés de cet appel.

Cela n'est pas sérieux, ajoute l'orateur, ou plutôt cela cache le véritable remède qu'on veut de ce côté opposer à ce prétendu mal de l'impôt sur les boissons : l'impôt sur le revenu ou l'impôt sur le capital.

A GAUCHE. L'un et l'autre.

M. DE MONTALEMBERT. Ah! je sais fort bien que c'est le fond du sac, quoique les grands docteurs qui y fouillent s'entendent peu sur la drogue à nous donner. Il y en a qui, pour épargner à MM. les débitants la formalité avilissante de l'exercice, veulent y soumettre la totalité des Français. (C'est vrai!)

Mais comment fera-t-on? objecte-on dans certains journaux. — Mon Dieu! répond l'interlocuteur, nous ferons ce qu'on fait à la douane quand vous faites la déclaration de la valeur d'une marchandise. Si vous n'êtes pas véridique dans votre réclamation, la douane prend votre marchandise à la valeur que vous avez posée. Il en sera de même vis-à-vis de l'Etat. Et voilà ce qu'on imprime, ce qu'on distribue à vingt-cinq mille abonnés... Messieurs, savez-vous quel serait le résultat définitif de toutes ces mesures inapplicables et insensées? La banqueroute, avec toute l'horreur de ses conséquences.

Et rappelez-vous-le bien! La première révolution n'est devenue si terrible que parce qu'elle a commencé par détruire ses ressources financières; la révolution a commencé par se couper les vivres à elle-même, et elle a fini par couper la tête des autres. (Sensation.)

Et ce changement d'impôts ne se fera pas sans charger la propriété de nouveaux impôts, et d'impôts en impôts vous la réduirez à cette détresse dont le monde romain, à sa décadence, a donné l'exemple. La France finira comme les pays de l'Orient, où pour éviter la rapacité du fisc, personne ne veut de la terre; les riches, s'il en reste, se déroberont comme les Juifs du moyen-âge, à l'avidité qui les pressurait; ils emporteront avec eux leurs richesses sous les formes de bijoux, de diamants, de monnaies; ils iront partout où ils croiront échapper à l'avidité du fisc! (Très bien!)

L'orateur demande un instant de repos.

M. de Montalembert, en reprenant le fil de son discours, soutient que l'agitation qu'on a fait naître avec cette affaire de l'impôt des boissons est factice; elle n'existe que dans les journaux rouges et semi-rouges et dans les cabarets. Je ne comprends pas comment nos adversaires ont pu invoquer le souvenir de l'Assemblée constituante? Comment ont-ils oublié ce qu'elle a fait pour cet impôt? Elle l'a maintenu par son décret du 22 juin... (Mouvement.) Et c'était alors la véritable Assemblée nationale, l'Assemblée nationale dans la plénitude de ses inspirations, de ses sympathies pour le suffrage universel.

Messieurs, l'Assemblée nationale appartient à l'histoire; je ne hâterai point son jugement, en appréciant ici des votes individuels, en disant que ce n'était plus l'esprit avec lequel elle était arrivée. (C'est vrai!) Mais rappelez-vous donc ce qui se passait alors : la nomination du président de la République dont elle ne voulait pas; cette proposition Rateau, qui lui comptait ses instants; cette grande voix du suffrage universel qui l'avait condamnée à mort. (Sensation.)

C'est alors que, de sa main moribonde, elle vota cette abrogation de l'impôt, et planta le poignard dans le cœur de ses successeurs. (Très bien!) C'est là un exemple que nous ne trouvons dans l'histoire d'aucune assemblée politique. La Convention, dans tous ses crimes, ne compte pas un désastre semblable. (Sensation.) C'est la malice, la perversité d'un vieillard plein d'envie pour ses héritiers, et qui, désespéré de les voir pleins de force, de santé et de vie, leur laisse, au lieu de la paix et de l'aisance, la discorde et la misère. (Applaudissements.)

Je ne sais pas quel sera l'avenir de cette Assemblée; je ne sais quel sera mon avenir, et si ce discours ne me fera pas manquer ma prochaine élection; mais n'importe! ce sera le discours dont je m'honorerai le plus. (Très bien!) Et quelque chose qui arrive, dût le suffrage universel nous renier comme il a renié l'Assemblée constituante, nous ne suivrons pas le triste, le déplorable exemple qu'elle nous a laissé, et nous transmettrons à nos successeurs le dépôt sacré de la force qui nous a été confié. (Triple salve d'applaudissements.)

L'impopularité est toujours l'apanage des vrais amis du peuple. Nous avons derrière nous une longue série d'hommes qui ont tout sacrifié à cette idole décevante. Où les a-t-elle conduits? où sont-ils?

L'autre popularité se gagne par l'estime des honnêtes gens.

Cette popularité est celle qu'assure la justice de l'avenir, la justice éternelle; elle appartiendra à ceux qui ne se laissent pas emporter par le flot des passions populaires en s'arrêtant où s'arrêtent la justice et le droit.

Voilà la seule popularité que j'ambitionne pour moi,

pour mon parti et pour cette Assemblée qui me fait l'honneur de m'entendre. (Très bien ! — Applaudissements prolongés à droite.)

La séance est levée à six heures.

Demain, suite de la discussion.

A cause de l'abondance des matières, nous renvoyons à demain la publication de notre feuilleton.

FAITS DIVERS.

La *Patrie* annonce que M. de Falloux, que le *Times* fait converser avec le roi de Naples et le pape, n'a pas quitté Nice.

— Les journaux légitimistes demandent si le vieux pont-neuf : ***Partant pour la Syrie***, joué le 10 décembre à l'Hôtel-de-Ville, est destiné à devenir l'air national de la France ? La question est singulière de la part de ceux qui avaient substitué les vieux ponts-neufs : ***Vive Henri IV*** et ***Charmante Gabrielle*** aux airs nationaux de la ***Marseillaise*** et du ***Chant du Départ***.

— Le conseil de discipline de l'ordre des avocats s'est réuni de nouveau hier pour entendre les explications des défenseurs dans le procès de Versailles. Après une longue discussion, le conseil s'est ajourné à mardi pour prendre sa décision.

— Un journal de Toulouse, le *Pouvoir*, qui a puissamment concouru à la propagande bonapartiste dans le midi de la France, publie aujourd'hui le manifeste adressé par M. Louis Bonaparte aux électeurs du suffrage universel, en vue de l'élection du 10 décembre.

Au premier rang des engagements pris alors figure celui-ci :

« LA DIMINUTION DES IMPOTS LES PLUS ONÉREUX AU PEUPLE. »

L'impôt des boissons est-il du nombre?

— Nous lisons dans l'*Union de l'Ouest* d'hier :

« M. le président de la République vient de signer le contrat de mariage de M. Bineau, ministre des travaux publics, avec mademoiselle Ghislaine-Boniface de Beaumont. »

— On lit dans le *Mémorial de Rouen*, du 12 décembre 1849 :

« Hier mardi, à deux heures après midi, dans la salle d'études musicales, rue de la Prison, M. Aimé Paris a ouvert, en présence de l'un de MM. les adjoints au maire de Rouen, de M. le colonel et de plusieurs officiers supérieurs, un cours de musique vocale suivant la méthode Galin-Paris-Chevé, pour quatre cent soixante-dix hommes de la garnison.

» Le cours se continuera, à la même heure, les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine. »

— La ville de Colmar a été mise en émoi pendant deux jours par des charivaris monstres donnés à M. Grangier, directeur de l'enregistrement; voici dans quelles circonstances : Une quête pour les pauvres a été faite, et il paraît que les dames quêteuses obtinrent non seulement un refus chez M. Grangier, mais qu'il prononça encore ces mots : *Je suis dans un pays d'exploiteurs, de voleurs*. Ce propos fut bientôt connu dans toute la ville et y produisit une grande exaspération. La *Voix du Peuple* annonce que M. Grangier quitte positivement Colmar. Il était, en effet, difficile que ce fonctionnaire restât au milieu d'une population qu'il a si gravement insultée.

LE PROGRÈS PAR LA PERSÉCUTION. — On écrit à la *République* :

« A Moulins, le conseil municipal vient de réaliser une des promesses de la Constitution : il a voté l'instruction gratuite dans la commune, et il n'est pas sans intérêt de vous dire ce qui a déterminé ce vote. C'est un petit alinéa de plus à ajouter au chapitre *du progrès des idées par la persécution*.

» On allait replanter à Moulins l'arbre de la liberté. L'arbre était déjà choisi et remisé dans un enclos. Pendant la nuit, quelques blancs escaladèrent les murs, et, pour faire acte de courage contre la République, pelèrent le malheureux arbre du haut en bas. Or, le conseil municipal, sollicité depuis longtemps par un démocrate intelligent de Moulins de voter l'instruction gratuite, hésitait encore en face de la dépense nouvelle. Toute hésitation cessa au bruit de cette vaillante expédition des chevaliers du *trône* et de l'*autel*, et la mesure républicaine fut votée d'emblée.

MOUVEMENT DE L'OPINION. — On écrit de Bonnétable (Sarthe) au *Bonhomme Manceau*, 10 décembre :

« Je vous adresse le résultat de nos élections municipales. Nous avons obtenu un succès qui a dépassé notre attente : sur vingt-trois conseillers, nous avons obtenu vingt-deux nominations démocratiques. Le vingt-troisième n'a manqué que de cinquante voix. Nous le nommerons mercredi. Les blancs sont dans la consternation.

Aux élections de 1848 nous n'avions que trente-sept voix.

LA GUERRE CONTRE LA PRESSE DÉMOCRATIQUE. — Le *Démocrate du Rhin* a comparu devant la cour d'assises de Strasbourg lundi dernier, 10 décembre, pour son article : *Les dix plaies d'Egypte*. La défense a été présentée éloquemment par Me Yves, du barreau de Colmar, assisté de Me Engelhard de Strasbourg.

M. Bastian, gérant du *Démocrate*, est accusé :

« 1° D'apologie de faits qualifiés crimes ou délits par la loi pénale ;

» 2° D'excitation à la haine ou au mépris du gouvernement de la République ;

» 3° D'attaque contre le respect dû aux lois ;

» 4° D'avoir cherché à troubler la paix publique en excitant le mépris ou la haine des citoyens les uns contre les autres. »

Il est onze heures et demie quand le jury quitte l'audience. Il y rentre au bout de trois quarts d'heure, apportant un verdict négatif sur les 1re, 2e et 4e questions, affirmatif sur la 3e avec circonstances atténuantes.

En conséquence, en vertu de l'art. 3 de la loi du 27 juillet 1849, 463 du Code pénal, 368 du Code d'instruction criminelle et de la loi du 17 mai 1819, la Cour condamne le citoyen Bastian, gérant du *Démocrate*, à deux mois de prison, deux cents francs d'amende et aux frais.

Un violent tumulte éclate dans la salle, et les jurés rentrent à leurs domiciles accompagnés par les sifflets et les huées de la foule. (*Démocrate du Rhin*.)

— On lit dans l'*Union républicaine de l'Yonne*, 14 décembre :

« Nous suspendons notre tirage pour annoncer l'acquittement du *Républicain* de Sens. Honneur au jury de l'Yonne! il a pris sous sa sauvegarde la liberté de la presse.

» A samedi l'analyse des débats, si toutefois l'admirable plaidoierie de Me Jules Favre peut être analysée. »

— Le *Bonhomme Manceau*, journal démocratique socialiste de la Sarthe, est poursuivi, incriminé, persécuté dans toutes ses éditions et dans tous ses formats, sous toutes les *espèces* et les *apparences*. Il a reçu hier citation à bref délai pour comparaître devant les prochaines assises à raison de deux articles de la grande édition, de trois articles de la petite, sans compter les chansons ; l'almanach est saisi.

— Le *Montagnard du Midi* vient d'être saisi pour la cinquième fois.

LES INSTITUTEURS PRIMAIRES. — Le *Courrier républicain de la Côte-d'Or* publie une lettre d'un pauvre instituteur de Fauverney, révoqué pour irréligion et propagande socialiste. *Irreligion* veut dire qu'il n'a pas voulu se faire le serviteur de son curé; *socialiste* est mis pour républicain, car il avoue n'avoir jamais lu un livre socialiste

Malheureusement cette destitution ne le jette pas seul dans la misère, cet instituteur a sa vieille mère et cinq enfants à soutenir. Et voilà comme on protège la famille, comme on sauve l'ordre et la société.

VOYAGE DE LONDRES A PARIS EN NEUF HEURES. — Cédant aux influences de l'amirauté anglaise, et malgré les instantes réclamations de l'administration des postes françaises, le *Post-Office* de Londres a, depuis quelques mois, retiré ses paquebots-malles de Boulogne, pour les diriger sur Calais, renonçant ainsi à se servir de la ligne de Boulogne, cependant plus courte de 108 kilomètres.

Dans une réunion récente des actionnaires de la compagnie de Boulogne, qui a eu lieu à Londres, un comité, composé de trois personnes influentes, a été spécialement chargé, au nom du commerce et de l'industrie des nations, de présenter à l'administration des Postes anglaises une pétition pour obtenir le retour des malles à Boulogne.

Indépendamment de toutes les considérations d'intérêt général que la commission doit soumettre au gouvernement anglais, elle a voulu lui prouver, par un argument de fait incontestable, que la route de Londres à Paris la plus courte était la route par Folkstone et Boulogne.

Les membres de ce comité, MM. Wright-Ivyleafe et Potter, précédés de M. Warren, sont donc partis de Londres le matin 11 décembre à 4 heures 30 minutes, arrivés à Folkstone à 6 heures 30 minutes, partis à 7 heures, arrivés à Boulogne à 9 h. 20 m., à Amiens à 11 h. 10 m., et enfin à Paris à 1 h. 30 m., accomplissant ainsi le trajet de Londres à Paris en neuf heures, dont huit heures et demie pour le parcours.

Dès son arrivée, le comité a remis un numéro de la première édition du journal le *Times*, qui a paru à Londres le même jour, à

M. le président de la République,

M. le président de l'Assemblée législative,

Aux ministres,

M. le directeur-général des postes,

Aux divers ambassadeurs, au président de la Chambre du Tribunal de commerce, à la compagnie des agents de change, aux différents cercles et aux différents journaux.

Le résultat de cette expérience est dû à M. J. Gregor, président de la compagnie du chemin de fer de Londres à Douvres, à qui la connaissance intime des affaires commerciales et de l'importance du transit rapide des lettres entre Paris et Londres a suggéré l'idée de ce voyage; et au capitaine Warren, également directeur de la même compagnie, qui s'est chargé de tous les arrangements nécessaires, ce dont il s'est acquitté avec le plus grand succès, au-delà de ses espérances et de celles du comité.

L'issue de cette tentative ne peut qu'intéresser vivement le public des deux nations.

LES INSTITUTEURS PRIMAIRES. — *Cour d'assises d'Ille-et-Vilaine*. — Audience du 8 décembre. — M. Bertrand Robidou, instituteur primaire, est prévenu du délit d'injure et de diffamation envers M. Madiou, maire de la commune de Saint-Benoist-des-Ondes, et M. Jean Sor, adjoint de la même commune.

Le fait incriminé était constant, le prévenu ne le niait pas ; la question était uniquement de savoir de quel côté venaient les provocations, si les torts n'étaient pas réciproques, et si les rigueurs administratives et judiciaires, subies postérieurement par le prévenu, n'avaient pas suffisamment payé sa faute.

M. Bertrand a réellement créé l'école de Saint-Benoist. Elle avait quelques élèves à peine lorsqu'il l'a prise : elle en comptait 100 lorsqu'est survenue cette malheureuse querelle. Mais M. le maire avait pris l'instituteur en haine ; il lui suscita mille tracasseries, tant qu'à la fin l'instituteur, poussé à bout, publia le pamphlet incriminé.

Ce pamphlet fut dénoncé au sous-préfet et ensuite au comité d'arrondissement, qui suspendit l'instituteur pour un mois, et se réserva même de le destituer.

Cela, du reste, n'empêcha point la plainte en justice. Pour conserver son état, M. Robidou offrit de faire une rétractation. Le maire exigea de plus sa démission d'instituteur communal et l'engagement de quitter la commune. Ces conditions furent acceptées. Restait à s'entendre sur les termes de la rétractation. M. le maire voulut imposer une formule dégradante. Alors le prévenu se livra aux suites du procès. Il fit répandre une rétractation honorable pour M. le maire, et rentra dans la maison d'école.

Ce fait fut considéré comme une violation de domicile. Des gendarmes furent envoyés à Saint-Benoist; ils saisirent l'instituteur, et le transférèrent dans la prison de Saint-Malo. Relâché quelques jours après, il revint dans la commune, et son retour fut un triomphe. La population tout entière se réunit pour lui bâtir une maison; le jour même, l'emplacement fut acheté, et, en attendant la construction, une salle fut choisie, meublée et offerte immédiatement. Tous les fermiers offraient leurs harnais, les malades mêmes se faisaient transporter pour le voir, et les enfants pleuraient de joie.

Le tribunal de Saint-Malo acquitta le prévenu sur le prétendu délit de violation de domicile, et la cour confirma ce jugement.

Cependant le maire avait fait venir un autre instituteur; mais cet instituteur est resté sans élèves, et M. Robidou, devenu instituteur privé, compte près de cent enfants dans son école, nombre qui s'accroîtra encore.

Enfin presque tous les membres du conseil municipal, prenant fait et cause pour lui, ont donné leur démission. Des élections ont eu lieu, le prévenu a été nommé membre du conseil.

Le jury a prononcé un verdict d'acquittement.

CONCERTS.

Dimanche prochain, 16 décembre, au Jardin-d'Hiver, de 2 à 5 heures, deuxième audition à grand orchestre de l'ALBUM-STRAUSS, dont les ravissantes productions viennent d'obtenir un si beau succès au magnifique bal de l'Hôtel-de-Ville. Pendant le concert dans lequel se feront entendre nos meilleurs chanteurs, intermèdes d'enfants dans la nouvelle salle du premier. Les charmantes jeunes filles Judith et Berthile, et les oiseaux savants de M. Coulombier, feront les honneurs de ces piquants intermèdes, dont l'inauguration a eu lieu jeudi dernier aux bravos de tous les petits spectateurs enchantés. S'adresser d'avance au Jardin-d'Hiver et au *Ménestrel*, 2 bis, rue Vivienne, pour les billets de famille.

— Dimanche prochain, 16 décembre, à 1 heure 1/2 précise, les abonnés du journal *La Musique* sont invités à un festival qui aura lieu dans la salle Sainte-Cécile. Dans ce festival, qui inaugurera avec éclat la saison musicale, on entendra les élèves de M. Emile Chevé, au nombre de 200, exécuter, sous la direction de leur maître, nos chœurs les plus populaires; Gottschalk, un de nos plus renommés pianistes, Bordas, 1er ténor au théâtre de S. M. à Londres, Mlle Grimm, le grand artiste Darcier, les frères Lionnet et Arnoldi. Pour être admis à ce festival, il faut être abonné au journal *La Musique*. On entendra les mélodies de l'Album 1850, de Frédéric Bérat.

CONCERTS MONTESQUIEU. — Mardi 18 décembre, à huit heures du soir, grand Concert donné avec le concours de MM. Legrand, Joanni, Desveaux, H. Streich, E. Sabon, le jeune Martin : Mmes Cellini, Ernesta Ricci. Scènes d'imitation par M. Brasseur. Chansonnettes par M. Edouard Clément. Chœurs par les Enfants de Lutèce. Prix d'entrée : 50 centimes. Tous les billets de faveur seront reçus. Voir l'affiche du jour pour les détails.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 f.	11 f.	6 f.
DEP. ET ETRANG. sans surtaxe	32	17	9
PAYS A SURTAXE.			
Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	46	24	13
Colonies et pays d'outre-mer	50	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	68	35	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	40 f.
Cinq à 9 » »	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus. »	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Toute réclamation doit être accompagnée de la dernière bande imprimée.

Bourse du 13 décembre 1849.

Avant la bourse, les cours de la rente sont tombés à 91-45, sur des nouvelles assez graves d'Autriche, publiées par un journal du matin ; ces nouvelles ont un peu perdu de leur importance, et de la une reprise jusqu'à 2 heures 1/2 ; alors on a répandu le bruit qu'une révolution venait d'éclater à Vienne, et les cours ont aussitôt fléchi.

On s'entretenait aussi de la discussion de l'impôt sur les boissons ; mais comme la plupart des spéculateurs voient que le projet ministériel sera adopté, on s'occupait plus spécialement du travail de commission du chemin de fer de Paris à Avignon.

A TERME. Le 3 0/0 a fléchi de 20 c., à 56-30; le 5 0/0, de 35 c., à 91-60. A trois heures et demie on faisait 91-45 demandé. Les primes se traitaient, fin courant, sur le 3 0/0, de 56-60 à 56-45, dont 1 ; sur le 5 0/0, de 92 à 91-90, dont 2 ; de 92-15 à 92, dont 1, et de 92-50 à 92-25, dont 50 c. ; fin prochain, sur le 3 0/0, 57-25 ; sur le 5 0/0, de 92-10 à 92-60, dont 2 ; de 93-15 à 92-80, dont 1 ; et de 93-80 à 93-60, dont 50 c. Les actions de la banque ont en cours à 2425 ; l'emprunt du Piémont de 84-65 à 84-60.

Reports du comptant, 3 0/0, de 15 à 20 ; 5 0/0 de 20 à 10 c. ; d'une liquidation à l'autre, 4 0/0, 20 c.

AU COMPTANT. Le 3 0/0, ouvert à 56-10, s'est élevé à 56-30, pour fermer à 56-25, avec baisse de 15 c. sur la clôture d'hier; le 5 0/0 a également baissé de 15 c., à 91-50, après variations de 91-40 à 91-70; le 4 0/0 a fait 71-50. Les bons du Trésor s'escomptaient à 4 1/2 à 1 mois ; les actions de la Banque ont fléchi de 2-50, à 2427-50 ; les obligations de la ville de Paris, anciennes, 1307-50 ; nouvelles, 1175 ; celles de la Seine, 1085.

CHEMINS DE FER. En hausse, ceux de Versailles rive gauche, et du Havre, de 1-25 ; en baisse, ceux d'Orléans et de Vierzon, de 5 fr. ; celui du Nord de 2-50 ; ceux de Rouen, de Bordeaux, de l'Est et de Nantes, de 1-25 ; les obligations de Saint-Germain, nouvelles, 885 ; celles d'Orléans, anciennes, 995 ; nouvelles, 990 ; celles de Rouen, nouvelles, 900 ; celles du Havre, anciennes, 750 ; nouvelles, 862-50 ; les actions de jouissance d'Orléans ont été cotées à 410 ; les éventualités de Bordeaux à Cette, 22 fr. ; de Lyon à Avignon, 17-50.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	56 55	56 70	56 25	56 50
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0	91 65	92 »»	91 30	91 10

12 déc. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.			
3 0/0 j. du 22 juin	56 25	Espag. dette active	25 1/2
5 0/0 j. du 22 mars	91 50	— — 3 0/0	39 1/4
VALEURS DIVERSES.		— Dette intér.	29 3/8
Banque de France	2427 »»	Naples, récép. Roth.	91 50
Ob. de la Ville, anc.	13 7 »»	Romain, emprunt	81 1/2
— — nouv.	1175 »»	Haïti, emprunt	195 »»
Oblig. de la Seine	1085 »»	Piémont, emprunt	940 »»
— St-Germ. 1842	865 »»	— Nouveau	905 »/»
— Versailles	810 »	Rente 5 0/0	88 »»
— Orléans, 4 0/0	990 »»	Lots d'Autriche	400 »»
— Nouvelles	975 »»	2 1/2 hollandais	55 1/2
— Rouen, 4 0/0	732 50	CHEMINS DE FER.	
— Nouvell., 1849	900 »»	Saint-Germain	415 »»
— Havre j. mars	745 »»	Versailles, r. d.	208 75
— Nouvelles	860 »»	Versailles, r. g.	170 »»
— Marseille	935 »»	Orléans à Paris	760 »»
— Orléans, jouis.	400 »»	Rouen	555 »»
Quatre-Canaux	1076 25	Havre	242 50
— Jouissance	»» »»	Avignon-Marseille	220 »»
Bons du Trésor	6 0/0	Bâle	105 »»
Forges Aveyron	3000 »»	Centre	332 50
Monceau-s.-Sambre	1500 »»	Boulogne	160 »»
Nord (hauts four.)	900 »»	Bordeaux	467 50
Charbon belge	325 »»	Nord	460 »»
Zinc V.-Montagne	2735 »»	Strasbourg	363 75
— Stolberg	525 »»	Nantes	278 75
Mines de la Loire	285 »»	Monter. à Troyes	115 »»
		Dieppe Fécamp	»»» »»

FONDS ETRANGERS.	
Belg. 5 0/0 1840	97 »/»
— 5 0/0 1842	97 »/»
— 4 1/2	87 3/4
— 3 0/0	68 »/»
— 2 1/2 0/0	49 1/4
— Banque	780 »»
— — 1841	1020 »/»

BOURSE DE LONDRES du 1er décembre.

3 0/0 consolidés	96 »»
3 0/0 au 12 déc.	96 »»

TAXE DU PAIN.

1re qualité le kilo	27 c.
2e — —	20

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 14 décembre.

THEATRE DE LA NATION. — Représent. extraordinaire.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Le Testament.

ITALIENS. —

OPÉRA-COMIQUE. — L'Eclair, le Moulin.

ODÉON. — François le Champi, Crispin rival.

THÉATRE-HISTORIQUE. — Le Comte Hermann.

VAUDEVILLE — Malbranchu, Daphnis, Chaumont, Riche d'amour, les Suites d'un feu d'artifice.

GYMNASE. — La Faction, l'Etoile en plein midi, Graziella, le Bal.

THEATRE MONTANSIER. — Trois Dimanches, le Tigre, la Femme à la brèche, Un Jeune homme pressé.

VARIÉTÉS — La Vie de Bohême, la Petite cousine.

PORTE-SAINT-MARTIN. — Les 48 danseuses viennoises, le Connétable.

THÉATRE DU LUXEMBOURG — Un de plus, un Homme traqué.

AMBIGU-COMIQUE. — La Jeunesse dorée.

GAITÉ. — Les Belles de Nuit, Marie-Jeanne.

THEATRE-NATIONAL. — Les Pilules du Diable.

FOLIES. — L'Enlèvement de Djanie.

Imprimerie de LANGE-LEVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 274. Samedi 15 décembre 1849.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS. — DÉPARTEMENTS. Trois mois . . . . . 9 f. Six mois . . . . . 17 f. Un an . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION

RÉPARTITION

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 décembre sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

PARIS, 14 DÉCEMBRE.

Assemblée nationale.

Quatre orateurs ont pris la parole aujourd'hui dans la discussion de l'impôt sur les boissons, dont aucun incident n'est venu retarder la marche. L'intérêt s'est porté sur les discours de MM. Léon Faucher et Grévy.

M. Léon Faucher a fait sur l'autel de la patrie le sacrifice de ses opinions en matière d'octroi. Il se réserve de les reprendre quand le moment sera venu. Les temps de révolution, dit-il, ne sont pas bons pour les grandes expériences. Ceci nous rappelle qu'à toutes les époques de calme, les hommes qui, grâce à la constitution actuelle du pouvoir, tiennent toutes les avenues du progrès, s'opposent à tout mouvement en avant, en invoquant ce calme même, qui est, disent-ils, la preuve du bien-être et de la satisfaction universelle. Nous voudrions bien savoir, dès lors, quelles sont les circonstances dans lesquelles il est permis de s'avancer vers ce progrès pour lequel tout le monde, excepté M. de Montalembert cependant, affiche un amour si ardent, mais pour beaucoup, à ce qu'il paraît, purement platonique.

M. Léon Faucher a cité un grand nombre de chiffres, pour prouver que la suppression de l'impôt des boissons conduirait à une banqueroute inévitable. Il a fait, lui aussi, le panégyrique des dépenses, et il a exprimé toute son admiration pour le remarquable édifice financier dont tout le fardeau, quoi qu'on en puisse dire, pèse sur les riches et non pas sur les pauvres. Comme preuve de l'excellence des impôts de consommation, M. Léon Faucher cite l'exemple de l'Angleterre, où la consommation des denrées de première nécessité supporte, à 225 millions près, le poids d'un budget égal au nôtre. Nous ne nous lasserons pas de répéter à tous ceux qui nous présentent l'Angleterre pour modèle, que les institutions de ce pays ne constituent pas précisément un type démocratique, et que nous n'envions nullement, pour la masse des citoyens français, le sort fait aux prolétaires anglais par une oligarchie peu nombreuse, qui réunit dans ses mains toutes les richesses des trois royaumes.

M. Léon Faucher, au surplus, se laisserait entraîner par son amour du progrès (il en demande pardon à M. de Montalembert), à quelques modifications tendant à faciliter la consommation au détail pour ceux des pauvres qui ne vont pas la chercher au cabaret, et il adhère à l'enquête qui, selon lui, démontrera clairement la légitimité de l'impôt.

M. Grévy a démontré, d'une façon très-saisissante, l'anti-proportionalité de l'impôt des boissons, et il s'est servi pour cela des chiffres mêmes du rapport présenté au nom de la commission.

D'abord, quant à ce qui touche à la matière imposée, il a rappelé que le vin à 4 fr. l'hectolitre payait la même taxe que celui à 400 fr. Puis quant à ce qui concerne les contribuables, il a fait remarquer que les consommateurs de boissons se divisaient en trois classes : 1° les propriétaires récoltants, qui ne paient aucune taxe ; 2° les propriétaires riches et aisés, qui ne paient que la plus faible partie des taxes ; 3° les consommateurs pauvres, qui acquittent toute la série des taxes.

Il a montré qu'en présence de 25 millions de droits de circulation et d'entrée, dont les riches supportaient seulement une partie, il y avait 51 millions de droits et de licences qui étaient supportés exclusivement par les pauvres.

Puis il a fait le raisonnement suivant :

La Constitution, article 15, déclare formellement que l'impôt doit être établi proportionnellement à la fortune ;

L'impôt des boissons est manifestement proportionnel à la misère ;

Donc, l'impôt des boissons est en opposition directe avec l'esprit et la lettre de la Constitution ;

Donc, si cet impôt n'existait pas, on ne pourrait pas l'établir sans violer la Constitution ;

Donc, puisqu'il est virtuellement aboli par le vote du 19 mai, on ne peut pas le rétablir sans violer la Constitution.

La droite, on le sait, professe pour la Constitution le plus profond respect et ne peut pas supporter le moindre outrage à son adresse ; aussi s'est-elle exclamée à la conclusion, assez logique cependant, de ce syllogisme. A force d'interpréter cette Constitution, la droite a fini par y incarner son propre esprit, et elle s'étonne naïvement toutes les fois qu'on se permet de mettre le sens *probable* d'un article à côté du sens qu'elle trouve tout naturel de lui donner.

M. Grévy ne veut pas que l'on remplace l'impôt des boissons par un autre ; il en demande la suppression pure et simple. Les réductions correspondantes à cette lacune dans les recettes lui paraissent faciles à réaliser, et il cite notamment celle que l'on pourrait faire sur le budget de la guerre, à moins qu'on ne veuille perpétuer le système suivi depuis 18 ans, qui consiste à conserver en permanence une armée sur le pied de guerre, sous prétexte que la paix peut être troublée d'un moment à l'autre ; il cite encore l'administration dont le personnel a doublé depuis 20 ans, et les travaux publics dont les dépenses ont eu trop souvent pour but unique de venir en aide aux grandes compagnies financières, et par suite de favoriser l'agiotage.

Nous ne suivrons pas M. Charles Dupin dans son optimisme hérissé de chiffres, desquels, depuis qu'il est au monde, il a toujours su tirer les démonstrations les plus péremptoires de la prospérité toujours croissante.

M. Charles Dupin a démontré de plus, par l'histoire des gouvernements qui se sont succédé de 1790 à 1849, que le bien-être général en France avait toujours été proportionnel au développement des impôts indirects, et il a poussé un *hosannah* en l'honneur du consulat, qui avait eu le courage de rétablir ces impôts abolis par l'ancienne Constituante. Il a demandé du ton le plus convaincu si 1829 n'avait pas été une des années de la plus grande prospérité pour le pays. On sait que la même chose a été dite plusieurs fois de l'année 1848 ; il faut convenir, en vérité, que le peuple français a un singulier caractère pour s'insurger toujours contre ses bienfaiteurs aux époques où il nage au sein de l'abondance et du bien-être le plus *fabuleux !*

M. Ch. Dupin a provoqué un assez violent tumulte à la fin de son discours. Pour prouver à quel point l'agitation provoquée dans le pays par la question de l'impôt des boissons était factice et peu sincère, il avait finement fait remarquer que sur 294 constituants qui avaient voté la suppression, 184 avaient été supprimés par les électeurs. — Mais, lui a-t-on crié, le vote a eu lieu le 19 mai, et les élections étaient consommées le 14. — M. Charles Dupin ne s'est pas tenu pour battu et a riposté que, évidemment, tous ceux qui devaient voter pour la suppression avaient escompté leur vote aux électeurs. La gauche, qui fait trop souvent du bruit dans des circonstances où il y aurait pour elle tout profit et toute convenance à se taire, n'a pas pu laisser tomber cette parole sans se révolter, et cette fois son indignation était légitime. Mais M. le président Dupin ne pouvait admonester un représentant qui le touche de si près et par les liens du sang et par les opinions. Aussi s'en est-il pris, comme toujours, à la gauche, et M. Marc Dufraisse a failli payer d'un rappel à l'ordre l'inconvenance commise par M. Ch. Dupin.

Monsieur le rédacteur en chef,

Nous vous prions de vouloir bien insérer la note suivante :

Le TEMPS vient d'être atteint par une mesure inouïe dans les annales de la presse.

Par suite d'un jugement rendu en référé, il y a trois jours, le propriétaire du cautionnement de notre journal a été autorisé à le retirer sans délai.

L'administration du TEMPS s'est présentée aujourd'hui au parquet de M. le procureur de la République, pour réclamer de ce magistrat l'autorisation de paraître sans cautionnement pendant quelques jours. Cette démarche se justifiait par des précédents nombreux dans la presse parisienne ; cependant l'autorisation nous a été refusée formellement.

Sous peu de jours nous serons en mesure de reprendre notre double publication.

Nos lecteurs nous tiendront compte de cette difficulté.

Salut fraternel. La rédaction du TEMPS.

Nous recevons la lettre suivante de M. Perrey.

Conciergerie, le 12 décembre 1849.

Citoyen,

Par une ordonnance en date du 12 septembre 1848, la chambre des mises en accusation m'a renvoyé devant un conseil de guerre.

D'où vient que je suis encore en prévention ?

C'est qu'on attend, sans doute pour me l'appliquer, la loi sur la déportation.

Il suffira, je pense, que vous dénonciez cet odieux calcul pour l'empêcher de réussir.

Ed. Perrey,
Ancien élève de l'École polytechnique.

Poursuites contre l'Évangile.

Les procureurs de la République honnête et modérée poursuivent les livres où l'on tire de l'Evangile des conséquences sociales, et où l'on prouve, par les textes sacrés eux-mêmes, que la majorité du clergé est infidèle à la doctrine du Christ. Mais on n'en est pas encore arrivé à poursuivre la publication de l'Evangile lui-même.

On est plus conséquent en Italie. La majorité du clergé italien fait cause commune avec la réaction ; mais elle défend la lecture de l'Evangile, et les tribunaux civils lui prêtent main-forte. Le *Nazionale* nous apprend que des poursuites viennent d'être intentées contre deux imprimeurs de Florence, pour avoir, sous le gouvernement de la République toscane, imprimé le *Nouveau-Testament* en italien.

Qu'on n'aille pas croire que ces citoyens sont inculpés pour n'avoir pas rempli quelques-unes de ces formalités qui se transforment en amendes toutes les fois que les délinquants défendent la cause du pro-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE
SAMEDI 15 DÉCEMBRE 1849.

FORTUNADA

VOYAGE INVRAISEMBLABLE. (1)

TROISIÈME PARTIE.

LI.

UNE ÉMEUTE D'OCTOGÉNAIRES.

En rentrant chez lui, Vasco se heurta contre une litière qui embarrassait une partie de son escalier ; il saisit avec plaisir cette occasion naturelle de se dédommager de tous les mécontentements qu'il avait été obligé de concentrer en lui-même dans son entrevue avec le roi. Il jura tout à son aise, et maugréa en sacrant comme un marin de ce temps-là.

— Seigneur ! dit alors une voix humble qui sortait de l'obscurité, c'est la litière de la marquise douairière de Las Urracas qui vous attend chez vous.

— Elle aussi ! Allons, c'est fini ; si je ne fuis pas bientôt Lisbonne, je serai étouffé dans une émeute d'octogénaires. Je ne puis plus faire un pas sans être entouré de suppliants, et maintenant voilà mon domicile envahi.

Disant cela le capitaine, irrité, coudoyait à droite et à gauche une foule de laquais de toutes les couleurs, qui semblaient attendre leurs maîtres sur les marches de son escalier.

— Parbleu ! j'aurais fort bien fait, s'écria-t-il, de demander au roi une escorte de ses hallebardiers, afin de me protéger jusqu'à mon départ pour les Canaries !

— Seigneur ! disait un pourpoint violet, son éminence monseigneur le cardinal-légat, archevêque de Ravennes, est chez vous depuis une demi-heure.

— Seigneur ! criait une toque verte à plumes, le vénérable comte Nugno de Sa vous fait prier de l'aller voir à son palais.

— Pourquoi faire ? je n'ai pas le temps ; que sa seigneurie vienne elle-même si elle a besoin de moi.

— Seigneur ! l'illustre comte est paralytique.

— Seigneur ! bramait un pourpoint cendré à bandes d'argent, mon maître, le noble duc dom Garcie de Souza, attend dans votre cabinet.

— Seigneur ! fit une voix mâle qui sortait d'une figure de soldat, le vieux guerrier Christoval Jusarte s'est fait porter chez vous malgré les douleurs de sa goutte.

— Seigneur ! grogna un valet à vêtement brun râpé, son honneur l'alcade-mayor, le seigneur Lopez Correa, réclame le plaisir de vous entretenir un instant.

— Vous trouverez chez vous la comtesse Caberna, Antar de Brito, clamait un autre.

Heureusement le pauvre capitaine, ainsi harcelé, avait fermé sa porte, il n'était plus assourdi par cette façon barroque d'annoncer les gens, qui durait encore après sa disparition.

Arrivé chez lui, il trouva ses appartements mieux remplis que s'il eût envoyé des invitations ; on pouvait à peine s'y retourner. Jamais docteur en renom n'avait eu clientèle de malades et d'infirmes aussi nombreuse que ce brave marin. Les sièges auraient manqué sans doute, si ces visiteurs n'avaient eu la précaution de faire apporter des carreaux dont ils avaient littéralement couvert les pavés de la salle.

Lorsque Vasco parut, tous voulurent parler à la fois ; chacun de ces notables vieillards voulait faire parvenir le premier l'objet de ses désirs au capitaine. Ce fut un tel vacarme, un tel brouhaha de voix cassées, que les meubles et les vitres en tremblèrent. Vasco, que cette prise d'assaut de son domicile avait déjà indisposé, alla tout droit à la fenêtre, et se mit à regarder les passants comme s'il eût été seul chez lui.

L'étonnement d'une conduite aussi irrévérencieuse, d'un pareil dédain pour la présence d'aussi puissants seigneurs, stupéfia l'assemblée et la rendit muette. Le marin avait prévu cet effet salutaire ; il se retourna alors, et, profitant de ce moment de silence, il prit la parole en ces termes :

— Messeigneurs et mesdames, je sais le motif qui vous amène en si grand nombre dans ma demeure ; il est donc parfaitement inutile de vous amuser à me l'expliquer. Vous voulez tous devenir jeunes ?

Un oui énergique et unanime répondit à cette question.

— Et vous êtes tous fort riches ?

— Assurément !

— J'ai vu cela au nombre de vos gens. Vous venez tous m'offrir pour cet inappréciable service une récompense considérable ?

Ici Vasco fut de nouveau assourdi par un concert d'offres brillantes. La plus minime était le quart d'une grosse fortune, beaucoup allaient au tiers ; ceux à qui il manquait des membres offraient la moitié ; les paralytiques se dépouillaient des trois quarts de leur bien.

Pour faire cesser ce généreux tumulte, Vasco se remit à sa fenêtre. Les débris humains comprirent le sens de cet acte et se turent de nouveau. Se retournant alors vers ses hôtes redevenus calmes, il leur dit avec une cruelle franchise :

— Eh bien ! je refuse vos offres ; la difficulté de faire reconnaître au retour les personnes qui ont des fortunes à laisser à d'autres m'a fait résoudre à n'embarquer désormais que des pauvres.

— Qu'est-ce que cela veut dire ? cria-t-on en colère ; vous vous moquez de nous !... Prétendez-vous rajeunir la canaille ? rendre une nouvelle vie à des gueux, à des va-nu-pieds de la populace qui n'ont pas de quoi conserver la première ?

— Vous allez me comprendre, essaya le capitaine.

— Ah bah ! c'est absurde !... c'est d'une folie sans nom !... Laissez là les manants !... — C'est de la bassesse d'esprit de songer à cette espèce !...

Vasco retourna contempler les passants, et se mit à siffloter un air gaillard avec une indifférence parfaite. L'effet produit, il reprit :

— Vous rendre jeunes, vous, nobles et riches seigneurs, c'est spolier vos descendants qui ont besoin de votre or pour exister ; c'est frustrer vos enfants et petits-enfants des héritages qu'ils guettent avec impatience depuis l'âge de raison ; c'est....

Ici sa voix fut étouffée par un nouveau hourrah d'indignation. Il fallait vraiment que Vasco fût bien assuré de la protection du roi pour traiter aussi lestement un auditoire composé de tout ce qu'il y avait de plus haut en richesses, en honneurs et en dignités. Il ne parut cependant pas se soucier beaucoup de leur indignation, car dès qu'il put se faire entendre il reprit :

— Mais rendre la force aux aïeux des prolétaires, c'est enrichir la famille qui les revoit, c'est doubler la fortune du pauvre qui emploie sa santé à produire, c'est faire la joie complète au foyer du travailleur.

Ici une voix grave interrompit l'orateur avec un accent de menace :

(1) Voir les numéros des 11, 12, 13, 14, 15, 19, 20, 21, 22, 23, 25, 29, 30 septembre, 4, 5, 6, 7 octobre, 21, 22, 23, 24, 25, 30 novembre, 1er, 2, 6, 7, 8, 12 et 13 décembre 1849.

grès; non, les imprimeurs étaient en règle; le délit qu'on leur reproche, c'est D'AVOIR PUBLIÉ L'ÉVANGILE EN LANGUE VULGAIRE, de manière que tout le monde puisse le lire. Ceux qui ont provoqué la condamnation ce sont les théologiens, qui ne veulent pas que le peuple lise l'Evangile, de peur qu'il ne s'aperçoive que l'Eglise le dénature et l'expliq[illegible]. Ce n'est pas très honorable, sans doute, mais c'est parfaitement logique.

Les feuilles déjà tirées ont été saisies dans l'imprimerie; on s'est même emparé du papier trempé qui devait servir à l'impression des nouvelles feuilles. Un jeune garçon de l'imprimerie regardait faire les paquets qui devaient être transportés à la police. C'est bien tout? lui demanda un des agents, sa besogne terminée. — C'est tout, répondit l'enfant, il n'y a plus qu'une chose à faire, c'est de mettre en prison l'auteur du délit. — Qui donc? demanda sévèrement l'agent. Notre Seigneur Jésus-Christ, dont ces feuilles reproduisent les paroles.

Le petit bonhomme avait raison, et le gouvernement austro-jésuitique de la Toscane n'y manquerait certes pas si le Christ vivait encore.

Esprit des Journaux.

La *Presse* apprécie ainsi le discours de M. de Montalembert :

Ce discours n'est autre chose que la négation complète, audacieuse, nous pourrions dire impudente, de tout ce que Dieu et les hommes réunis se sont efforcés de rendre le plus évident, le plus incontestable, le plus palpable, dans les épreuves successives par lesquelles la société a passé en se transformant. Jamais peut-être la réalité n'avait été plus effacée; jamais les choses les plus vraies n'avaient été altérées sous un jour plus faux.

Cela nous rappelle ce Malabare entêté qui, sur le point de faire naufrage, résistait à la manœuvre de salut dont un marin plus expérimenté et plus instruit lui donnait le conseil. La vague montait, les planches craquaient, le vaisseau s'enfonçait, et le Malabare, plein d'une aveugle confiance, niait encore le naufrage.

Le *Crédit* contient ces lignes piquantes :

Il est clair qu'aux yeux de la majorité, les instituteurs primaires personnifient le Socialisme dans sa passion la plus haïssable : la *non-réélection des membres de la majorité*. Reste à savoir si les instituteurs vexés, traqués, dénoncés, destitués, seront moins à craindre par leur propagande orale dans les cafés et les chambrées, qu'ils ne l'étaient avant que M. de Falloux ne donnât le signal de la persécution.

Et la non-réélection du président, n'est-ce pas aussi une passion socialiste bien haïssable? Qu'en pensent le *Crédit* et le *Dix Décembre*?

La *Voix de la Vérité* fait cet aveu :

Il est plus que temps d'opposer aux progrès du Socialisme, qui est un instrument de ruine dans les mains des révolutionnaires, un socialisme sérieusement et véritablement réorganisateur de la société. Loin de prétendre tout conserver d'un passé jugé par le présent qu'il nous a légué, il faut reconnaître enfin qu'il y a un fond de vérité dans ces plaintes qui montent de bas en haut contre l'ordre social.

Où s'arrêtera l'arbitraire?

Nous ne ferons pas de réflexions sur les faits suivants, dont nous empruntons le récit au *National*. Quand les gouvernements comprendront-ils qu'ils n'ont pas le droit de tout faire?

Une foule nombreuse se pressait hier dans les salons de Chapard, restaurateur au faubourg du Temple. Des républicains de tous les arrondissements s'étaient joints à ceux du 6e pour offrir un banquet au citoyen Forestier, colonel de la 6e légion, qui, deux fois déjà depuis la présidence de M. Bonaparte, a été jeté préventivement dans les prisons.

A sept heures, au moment où l'on s'est mis à table, le président du banquet a annoncé qu'un commissaire de police devait surveiller ce banquet, et a engagé les assistants à donner, par le calme de leur attitude, un démenti aux odieuses insinuations de la police.

Un douloureux silence a régné dans l'assemblée, lorsque le président a rappelé que ce banquet, depuis longtemps projeté, devait être présidé par le colonel Guinard.

Au dessert, le citoyen Spont, président du banquet, s'est levé et a donné lecture d'une signification faite par un commissaire de police au nom de M. Carlier, enjoignant aux citoyens présents au banquet de s'abstenir d'aucun discours politique. Le président a ajouté que, tout en protestant contre cet acte arbitraire, pour éviter tout prétexte aux brutalités de la police, il avait communiqué au délégué du préfet les discours écrits qui devaient être lus; que celui-ci, ayant exigé des suppressions et demandé certains amendements, il ne pouvait être de la dignité de la réunion de se soumettre à de semblables exigences; qu'en conséquence, le président proposait aux assistants de se retirer, en protestant de la manière la plus formelle contre la violence qui leur était faite.

Une protestation, rédigée séance tenante, a été immédiatement signée, en présence du commissaire, par tous les citoyens présents au banquet; et après une allocution chaleureuse, dans laquelle le citoyen Forestier a remercié ses amis des marques de sympathie qu'ils lui donnaient, les assistants se sont retirés. Malgré l'émotion et l'indignation de tous les esprits, le calme le plus parfait n'a pas cessé de régner un seul instant au milieu de cette fête fraternelle, troublée par les violences de M. Carlier.

Une quête, dont le produit est destiné à soulager les souffrances des détenus politiques, a été proposée et faite avec empressement.

LE MASQUE TOMBE.

On lit dans la *Presse du Loiret*, journal réactionnaire, à propos de la circulaire de M. Dubessey, le nouveau préfet d'Orléans :

« Quand M. le préfet parle de faire aimer NOTRE JEUNE RÉPUBLIQUE, il y a, nous paraît-il, dans cette façon de dire, plus de sentimentalité que *M. le préfet n'est tenu d'en montrer*. M. Dubessey, avec tous les hommes sages, accepte ce qui est, au moins jusqu'à ce que le moment soit venu d'établir régulièrement et légalement un *ordre de choses meilleur, et nous nous applaudirions de l'entendre déclarer avec franchise ce sentiment*. Mais quand on n'a ni fait ni souhaité la République, et qu'il y a toute vraisemblance qu'on n'en est pas épris plus que ne le comporte un mariage de raison, il convient, à notre avis, de ne pas en prononcer le nom avec cette tendresse d'expression. Le plus court chemin d'un point à un autre, c'est la ligne droite. La meilleure habileté, c'est la franchise. »

Quand les royalistes occupent le pouvoir à tous les degrés, un pareil langage n'a rien qui doive surprendre.

MARINE,

A PROPOS DE L'ENQUÊTE (1).

III.

2° LES ARSENAUX ET LEURS APPROVISIONNEMENTS.

(Suite.)

L'expulsion des forçats serait déjà un grand acheminement vers l'ordre et l'économie à introduire dans les arsenaux; puis la diminution des paperasses, qui ne servent qu'à masquer les dilapidations, sous prétexte d'économie. C'est une dérision. Qui pourrait se débrouiller sous ce chaos? La complication de la comptabilité est réellement inextricable. Pour avoir le moindre objet dans les arsenaux, il faut des billets de demande en duplicata, triplicata, portant les signatures de huit ou dix premiers employés des bâtiments ou des arsenaux. Le directeur des constructions navales lui-même est devenu une machine à signer des demandes [illegible] de [illegible] grammes de pointes, et autres [illegible] Dieu sait combien de semblables *fonctions* [illegible] trouvent en harmonie avec les préoccupations élevées d'un préfet maritime, d'un directeur des constructions navales. Pas n'est besoin d'être des premiers de l'Ecole polytechnique, de [illegible] ensuite vingt ans et plus de sa vie aux spéculations élevées, pour devenir digne d'apposer son seing sur des demandes semblables. On ne saurait trop le répéter, telles ne sont aucunement les fonctions d'un directeur des constructions navales. Ce nom seul l'indique assez. — Et dire qu'il en est ainsi dans presque tous les services! — Suspecter la probité de tous les bas et moyens employés n'a jamais abouti à supprimer les abus; bien au contraire! si vous voulez être volés par vos serviteurs, appelez-les voleurs. — Il faut, si l'on veut des serviteurs probes et économes, s'arranger de façon à ce qu'ils aient intérêt à être économes et probes. S'ils ont tout intérêt à voler, à gaspiller, aucune surveillance ne les empêchera de le faire. Ce fameux contrôle, exercé par les chefs supérieurs, est tout au moins inutile, et ne fait que les distraire de leurs véritables fonctions. — Encore un mot en fait d'économie sur les approvisionnements. — Qui connaît le gaspillage existant à bord de nos bâtiments ne doute pas qu'il ne soit possible de faire une année, et plus, avec ce qu'il est passé de *rechanges* pour six mois, à quelques articles près. Sans compter cette sotte coutume de peindre, huit jours avant d'entrer dans le port et de désarmer, afin de remettre un bâtiment propre et *bien tenu*. Quelle puérilité coûteuse!).

Que chaque capitaine, chaque officier, chaque maître chargé d'un détail, soit considéré, rémunéré sagement, en raison des économies faites sur les rechanges, *et ce, sérieusement*, et l'on verra des prodiges. Cela vaudra mieux que de renvoyer brusquement quelques vieux sous-officiers, quelques journaliers ou écrivains, que l'on jette sur le pavé sans ressources, quoiqu'ils fussent presque tous le seul soutien d'une famille. Que tout amiral, tout capitaine, tout ingénieur convaincu d'avoir dépensé inutilement tel objet, soit obligé au remboursement, et l'on verra. Que tout capitaine soit démonté, qui demande des changements, des réparations inutiles, des objets, en remplacement, lorsque ceux en usage peuvent encore servir sans inconvénient grave, et l'on verra.... Mais pour en arriver là, il faut de hauts employés, occupés de tout autre chose que de la coupe des cheveux et de la barbe, ou de signer des billets de demande de 30 grammes de pointes!

Et les demandes concédées par camaraderie?... Tel préfet refuse à un petit capitaine, peu obséquieux, un objet presque indispensable et de nulle valeur, qui signe, le même jour, des dépenses inutiles considérables. Pauvre France! non, ton vaisseau ne peut continuer à être ainsi mené sous peine de sombrer. Qui pourrait tout dire et le saurait? personne. Oh! non, personne, si ce n'est Dieu... peut-être.

Règle générale, les économies doivent s'opérer principalement sur le matériel, l'élément le plus coûteux. Les économies directes et brusques sur le personnel sont peu importantes, très peu [illegible]ficieuses, et lèsent toujours plus ou moins d'intérêts légitimes. Elles contribuent plus qu'on ne se le figure à désorganiser les services de la marine, à en éloigner les bons serviteurs, qui ne sont pas certains d'y trouver une existence assurée, en ce qu'ils sont toujours sous le coup d'un renvoi non motivé ni prévu, mais seulement parce qu'il faut faire en fin d'année (en hiver, alors que les besoins sont plus grands et les travaux plus rares), une économie d'une vingtaine, d'une cinquantaine de mille francs sur tel chapitre. C'est sur le matériel qu'il faudrait opérer (dans tous les cas d'économie brusque); aussi nous voudrions que tout inventeur gratifiant l'Etat d'un procédé matériel économique, fût récompensé largement, toujours encouragé. Nous voudrions qu'on lui abandonnât, pendant plus ou moins de temps, l'économie produite par son procédé, ne fût-ce que pour le mettre à même de se livrer à d'autres recherches. Combien nous sommes loin d'une telle façon d'agir! Il faudrait, toute justice rémunérative à part, encourager les chercheurs, ne fût-ce que par économie. Aujourd'hui, grâce aux câbles-chaînes, cabestans Tarbotin, Linguet, Le Goff, une escadre affourchée sur 80 brasses de touée, appareille en un quart-d'heure. Grâce aux câbles-chaînes, on mouille partout, sans trop se préoccuper de la nature du fond; on peut s'embosser devant Mogador, malgré le fond de roche, et le bombarder. Grâce aux ris sans garcettes, les huniers durent un tiers de plus, au moins; les ris se prennent en se jouant; les voiles se serrent plus aisément, les chûtes d'hommes deviennent presque impossibles. En était-il ainsi il y a cinquante ans? certes non; et nous serions bien empêchés, s'il fallait renoncer à ces procédés perfectionnés et à tant d'autres, pour revenir aux bons vieux usages de nos pères, qui certes n'avaient pas des frégates de 50 et 60 canons: *Zénobie*, *Belle-Poule*, filant 10 et 11 nœuds au plus près du vent. Peut-être, il est vrai, ne les volait-on pas autant sur les marchés que passait l'Etat. Mais, aujourd'hui, rien ne s'oppose à ce que l'Etat ne soit pas aussi dupé qu'il l'est généralement, dût-on supprimer les pots-de-vin. — Comment? — Mettons au concours les *procédés* nouveaux dont nous aurons besoin, et rémunérons bien les inventeurs.

E.-C. B.

Officier de marine.

(*La suite prochainement.*)

(1) Voir le numéro d'hier.

PROTESTATION DES DÉPUTÉS ET RÉFUGIÉS SICILIENS.

Le gouvernement napolitain, par la menace de la prison et de l'exil, cherche à obtenir des membres des deux chambres des pairs et des communes de la Sicile, une rétractation individuelle du décret rendu par le Parlement général, en date du 13 avril 1848, par lequel on déclara la déchéance de Ferdinand de Bourbon et de sa dynastie du trône de la Sicile.

Ce décret a été voté volontairement, librement, à l'unanimité, par les deux chambres.

Il a réuni l'adhésion explicite de toutes les communes de l'île spécialement, et du peuple en général.

Il est fondé sur le droit imprescriptible des peuples, comme sur le droit écrit de la Constitution de 1812, chapitre de la succession au trône.

Les soussignés, représentants du peuple sicilien, qui se trouvent, dans le moment actuel, en France ou en Angleterre, protestent devant Dieu et devant

---

— Cet homme est un novateur des plus dangereux. Un chrétien qui raisonne ainsi prouve qu'il a des affinités avec les hérétiques, et ce n'est peut-être plus à la justice ordinaire qu'il appartient de lui redresser l'esprit.

Après ces quelques mots, l'éminentissime cardinal légat *a latere*, car c'était lui, quitta la salle en grommelant.

Vasco comprit qu'il s'exposait gravement à montrer tant de bon sens et d'amour du peuple; il chercha à revenir sur sa résolution.

— Cependant, nobles seigneurs, dit-il, comme le roi sera du premier voyage.....

— Le roi du voyage! est-il possible? s'écrièrent sur tous les tons ces incorrigibles interrupteurs dans le dernier degré de l'étonnement.

Le fait est que notre marin ne pouvait rien dire sans qu'il y eût du merveilleux dans ses paroles. Il y a des gens dont la vie n'est qu'une longue féerie; j'en connais peu à notre époque, il est vrai, ni vous non plus, lecteur, n'est-ce pas? Si les femmes osaient parler, nous trouverions bien là encore d'étonnantes magiciennes. Mais, patience! le temps approche où notre vie à tous sera aussi vivement accidentée que celle du capitaine, et nous ne l'aurons pas volé. Il y a assez longtemps que l'humanité baille et s'ennuie.

Quand ces vieux bavards le lui permirent, Vasco recommença :

— Comme le roi sera du premier voyage, je ne mettrai sur le vaisseau qu'il montera que de hauts et puissants personnages; beaucoup d'entre vous pourrez en être, et même tous, peut-être, puisque vous serez les premiers inscrits. Huit jours avant de mettre à la voile nous réglerons les conditions de la traversée.

Cette dernière allocution dérida l'assemblée. C'était une grande promesse et une grande nouvelle : le roi allait être de l'expédition. Quel honneur et quelle possibilité d'influence et de crédit auraient ses compagnons de route, ses convives pendant près de deux ans!

— Au fond, disait-on en souriant sans trop de rancune, le capitaine Laurent Vasco est un bon diable; c'est un farceur un peu brutal, un vrai marin de la mer des Indes; mais il a du bon! beaucoup de bon!

— Maintenant, interrompit l'armateur, permettez-moi de prendre vos profils; c'est l'affaire d'une seconde pour chacun; je vous reconnaîtrai mieux ainsi; en ajoutant vos noms au-dessous, cela pourra plus tard nous être fort utile à tous.

— Pourquoi pas?... avec plaisir!... Certainement! firent les assistants devenus très aimables; quel drôle d'homme!

Et l'on se prêta avec joie à cette fantaisie, qui semblait, de la part du capitaine, un véritable engagement vis-à-vis de chacun d'eux.

LII.

QUELQUES PROFILS DÉTÉRIORÉS.

Quand les postulants caducs se furent retirés, Vasco verrouilla sa porte et ordonna à un domestique, qu'il plaça en sentinelle dans la rue, de dire à ceux qui le demanderaient encore que son maître était à la campagne. Il resta seul avec son ami Sergius. Celui-ci était venu savoir de lui ce qu'avait pu lui dire le roi.

— La même chose que ceux qui sortent d'ici, répondit le marin.

— Je m'en doutais. Vous avez là un talisman qui vous attirera bien des persécutions.

— Laissez faire, j'y mettrai bon ordre. Tenez, maître, pourriez-vous me dire à quoi ressemble cette tête que voici?

Et Vasco mit sous les yeux du savant un des profils qu'il venait de tracer.

— Mais le nom est au bas, dit Sergius : C'est celle de l'alcade-mayor Lopez Corréa.

— Sans doute; mais à quel animal appartiennent, selon vous, les traits aigus et rusés du seigneur Lopez?

— C'est une vraie silhouette de renard, répondit le savant.

— Et celle-ci?

— Ah! dans celle-ci il y a du loup, mais c'est pire encore... ah! ma foi, oui, c'est là un profil de hyène.

— Précisément, c'est celle de l'inquisiteur-vicaire : et en effet, l'inquisition, comme la hyène, déterre les cadavres. Et celle-là?

— Celle-là est assez douce au premier abord, mais il y a de la fausseté : c'est une tête de tigre privé, ou mieux de chat.

— Vous y êtes; c'est le vieux courtisan Nugno de Sa. Et cette autre?

— Ce n'est pas une tête, c'est un grouin.

Et ils se mirent à rire de bon cœur.

— Elle rappelle, à s'y méprendre, la première physionomie de notre compagnon centenaire le comte de Lamégo.

— C'est ma foi vrai! reprit le capitaine; mais tenez, voici assurément un mufle de bœuf.

— Je le reconnais, fit le savant, c'est le portrait de cet énorme archi-diacre de San-Pedro, qui remue constamment la mâchoire comme s'il avait pris l'habitude de ruminer.

Vasco fit passer ainsi devant son ami, qu'intéressait grandement cette leçon d'histoire naturelle, des profils de bouc, de vautour, d'âne, des yeux désorbités comme ceux du crapaud, des nez à chair rouge comme celui du dindon, des crânes aplatis et fuyant comme celui de l'autruche, des mâchoires proéminentes comme celle du babouin, etc., etc.

— Je vois où vous en voulez venir, dit Sergius, et je vous approuve.

— Certes, s'écria Vasco, je joindrai ces dessins-là à mes Mémoires, avec des notices qui, j'en suis sûr, intéresseront vivement la postérité.

Il les y a joints, en effet, et je tiens ces profils historiques, fort naïvement croqués, à la disposition des artistes qui auraient envie de les étudier.

— Maintenant, maître! continua-t-il, regardez-moi ce dernier portrait, que vous en semble?

— C'est là, répondit le savant en l'examinant avec plaisir, une digne enveloppe d'intelligence humaine; c'est également la tête d'un vieillard, je le vois; mais les rides en sont régulières et nobles; les lignes harmoniques, creusées par l'âge, n'en sont point déformées. L'habitude de la pensée a plissé ce front, a fait incliner légèrement les sourcils sur les yeux, elle a amaigri les joues et allongé l'ovale de la face; mais c'est égal, c'est bien la tête d'un homme et d'un homme vénérable. Si cependant le savant auquel appartient cette ressemblance avait pu varier ses préoccupations, se distraire de temps en temps par des travaux matériels, il y aurait plus d'équilibre encore dans cette belle figure; les parties rondes auraient conservé un reste de grâce, et un rayon de bonheur y achèverait l'idéal d'une tête de vieillard telle qu'un artiste doit la désirer.

— Eh bien, maître, vous avez parlé d'or! fit d'un ton joyeux le capitaine; cette tête est une noble tête, car c'est la vôtre avant notre arrivée à Fortunada.

— Vraiment! dit Sergius sans fausse modestie, tant mieux alors! Cela prouve une chose, c'est que, dans ces parts de préoccupations monotones et exclusives que s'adjugent presque au hasard les hommes d'aujourd'hui, c'est moi qui ai choisi la plus noble et la mieux en harmonie avec les destinées de notre être. Gloire à la science, puisqu'elle conserve ainsi l'âme et le corps! C'est en elle, Vasco, qu'est le salut du monde.

Pendant cette conversation, Vasco s'était imprudemment approché de la fenêtre. Or, celui de ses gens qu'il avait chargé de le soustraire au choc des solliciteurs ossifiés, fut convaincu de mensonge : on avait aperçu la longue moustache du hardi marin. Les laquais des nouveaux assiégeans se mirent donc en devoir d'enfoncer la porte d'entrée avec les brancards des litières, pendant que leurs maîtres interpellaient vivement le capitaine, et lui criaient de la rue leurs noms et leurs désirs.

— Sauvons-nous! dit Vasco à son ami, descendons sur les branches de ce vieux citronnier, qui nous regarde, par les croisées du jardin; nous avons le temps, ils ont trois portes à enfoncer pour arriver ici.

ANTONY MÉRAY.

(*La suite à demain.*)

les nations civilisées, contre ce nouvel acte illégal; ils protestent contre toute violence qu'on pourrait faire subir à leurs collègues, résidants en Sicile; ils protestent contre le gouvernement napolitain, dans le cas où il prétendrait donner une valeur quelconque à une déclaration nulle en elle-même et ne pouvant produire aucun effet. Les soussignés ne doutent point que leurs collègues, qui se trouvent maintenant en émigration, n'hésiteront pas à faire une protestation semblable aussitôt qu'ils seront informés de ce nouvel acte d'iniquité et de tyrannie.

(Suivent les signatures.)

Paris, 26 novembre 1848.

Les soussignés, réfugiés siciliens, actuellement à Paris et à Londres, font acte d'adhésion complète à cette protestation des représentans du peuple sicilien.

(Suivent les signatures.)

Nous publierons les noms incessamment.

ITALIE.

PIE IX ET LA QUESTION DES SUBSISTANCES.

Pie IX n'a pas refusé positivement de rentrer à Rome, si l'on en croit le correspondant, mais il voudrait n'y rentrer qu'avec des fonds qui lui permissent de retirer le papier-monnaie de la République, et de fonder une banque de circulation et d'escompte.

Il avait d'abord compté sur la Russie; mais le czar, qui bat monnaie avec du papier, a refusé de s'exécuter. Le clergé romain ne veut pas fournir hypothèque sur ses biens. Le *Siècle* prétend qu'en désespoir de cause on a cru devoir s'adresser au gouvernement français. Le sacré collège demanderait à la France de garantir un emprunt de 100 millions, à 85, afin de rendre possible le retour de Pie IX à Rome et la parfaite restauration du gouvernement clérical, abhorré des Romains!

— On lit dans le *Morning Herald* :

« Lorsque, dans le mois de novembre 1848, Pie IX quitta furtivement Rome sous la protection de la comtesse de Spaur, personne bien connue de tous les Anglais qui ont voyagé en Italie depuis ces 15 ou 20 dernières années, nous disions qu'il y avait cent à parier contre un qu'il n'y rentrerait plus, et que, si par hasard il y revenait, ce ne serait que dépouillé de la plus grande partie de son prestige et de son autorité. Treize mois ont passé sur cette appréciation que nous avions faite de l'avenir de la papauté: Rome a soutenu un long siége; des milliers de ses enfants ont péri en la défendant. La Constituante a cessé d'exister; les triumvirs ont été déposés; Mazzini est en exil, Garibaldi en Afrique, Armellini à Bruxelles, et Saffi, Dieu sait où! L'armée française occupe la ville éternelle; mais c'est en vain qu'elle a renversé la liberté de la presse, celle de la parole et celle de la discussion; c'est en vain qu'elle y a relevé l'inique et infernale inquisition; oui, c'est en vain que la France a prodigué tour à tour ses soldats, ses trésors, ses diplomates, ses flatteries, ses ruses, ses menaces; elle n'a pu encore ramener le pape à Rome, le rétablir, comme disent les catholiques, dans la chaire de saint Pierre. Mastaï-Ferretti, pape de Rome il y a treize mois, refuse de rentrer dans cette ville dont il a excommunié les habitants en mai dernier. »

PIEMONT.

Les élections sont accomplies; mais en présence du petit nombre de résultats connus, il est impossible de savoir au juste la couleur de la nouvelle chambre. Turin n'a nommé que des conservateurs.

—Le Soulouque d'Haïti continue à jouer l'empereur. La cour impériale est au complet. Son almanach, imprimé d'une manière exécrable, est très curieux. La reine impératrice s'est décorée du nom romanesque d'Adelina. Les filles de Faustin Ier s'appellent Oliva et Célestine. L'almanach de Gotha ne contient pas de liste aussi longue que celles des frères, sœurs, tantes, cousins germains de la famille impériale, 24 dames sont attachées à la chapelle impériale. La maison impériale se compose de trois chambellans et de trois écuyers. Le nombre des dames d'honneur de l'impératrice est de 40, toutes princesses, duchesses ou baronnes. Faustin a inondé l'île d'un déluge de pairs dont les titres dérivent de différentes localités. La devise de la maison impériale est: liberté, égalité: cependant on donne au comte le titre d'excellence.

ALLEMAGNE.

ACQUITTEMENTS. — M. Viedenbruck a comparu le 5 décembre devant le jury de Munster. Il était accusé de haute trahison. Le prévenu, loin de nier, s'est glorifié d'avoir pris part à l'insurrection badoise et de s'être battu contre les troupes royales.

Le jury l'a acquitté au milieu des acclamations du public.

Il en a été de même de M. Jacoby, acquitté par le jury de Kœnigsberg. Le prévenu ne s'est pas défendu, il a accusé; loin d'amoindrir les accusations qui pesaient contre lui, il s'en est vanté, et il a prétendu n'avoir usé que de son droit en combattant la réaction prussienne. Malgré tous les efforts du gouvernement, l'acquittement a été prononcé à *l'unanimité*.

Le journal de Prague vient d'être suspendu comme ses confrères de Vienne.

Huit nouvelles condamnations à mort viennent d'être prononcées à Arad; six ont été commuées en 18 ans de détention dans une forteresse.

— Un Anglais, M. Paget, qui vient de faire un voyage en Transylvanie, fait, dit la *Gazette de Breslau*, un triste tableau de la situation de ce malheureux pays, où la question sociale est brutalement posée comme en Gallicie. L'audace et les exigences des paysans y sont les mêmes, et leur attitude, vis-à-vis des propriétaires, devient chaque jour plus hostile. M. Paget croit fermement que la partie orientale de l'empire est menacée plutôt encore d'une guerre sociale que d'une guerre politique.

Assemblée législative.

Séance du 14 décembre. — Présidence du citoyen DUPIN.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

M. BOUZIAT demande la parole sur le procès-verbal. Plusieurs journaux rendant compte d'une interruption que j'aurais adressée à M. le ministre de l'instruction publique, alors qu'il nous lisait les articles de son étrange projet de loi sur les instituteurs primaires, me font dire que je demandais le renvoi du projet à M. de Polignac. Je n'ai point parlé de M. de Polignac. Je n'ai pas plus demandé le renvoi au [illegible]

Ce que j'ai demandé, c'est le renvoi au club d'Aurillac..... (Bruit à droite. Assez! assez!) Et voici pourquoi j'aurais demandé cela: c'est que M. de Parieu se serait trouvé ainsi en face des opinions anciennes qu'il aurait émises dans le club d'Aurillac. (Assez! assez!)

M. LE PRÉSIDENT. Le procès-verbal est adopté.

M. DE DOUHET répond aux observations présentées hier par M. de Montalembert sur le système qu'il a élaboré pour remplacer l'impôt sur les boissons. La voix très faible de l'honorable orateur ne parvient pas jusqu'à nous.

M. LAURENT (de l'Ardèche) répond aux critiques dirigées par M. de Montalembert contre sa proposition.

La droite affecte de ne prêter aucune espèce d'attention à ces diverses réclamations.

L'ordre du jour appelle la continuation de la discussion sur l'impôt des boissons.

M. PASCAL DUPRAT. Je suis d'accord sur un point avec M. de Montalembert: c'est quand il a parlé de courage. Nous devions le trouver parmi nos ennemis les plus acharnés et les moins charitables. Selon notre collègue, tous ceux qui se mêlent de la question de l'impôt sont des utopistes et des agitateurs. Qu'est-ce donc que l'histoire moderne? qu'est-ce que l'histoire de France, si ce n'est la lutte de l'intérêt national contre l'empiétement du fisc.

Nous sommes utopistes comme l'Eglise. L'Eglise, quand elle avait encore le gouvernement du monde, intervint souvent auprès des princes pour leur demander l'allégement des souffrances qui pèsent par l'impôt sur le peuple.

M. de Montalembert ne se souvient-il pas de l'Irlande? a-t-il oublié les pages éloquentes qu'il a écrites sur son martyre quand il n'avait pas encore renoncé à ce catholicisme libéral qui a commencé sa réputation?

M. Pascal Duprat ne partage point les idées de M. Bastiat sur l'Etat, L'Etat ne doit point encore abdiquer son rôle d'instituteur, de guide et de mentor des populations.

Ainsi, ajoute M. Duprat, nous ne songeons pas à destituer l'Etat; nous ne l'acceptons pas réduit au rôle que lui assigne M. Bastiat. Acceptons-nous plus celui que lui donne M. de Montalembert? Nullement; et nous sommes en cela plus conséquents que lui-même; car n'est ce pas lui qui attaquait naguères avec tant de rigueur la centralisation administrative?

Si M. de Montalembert voulait se rendre possible, gouvernementalement parlant, il n'agirait pas autrement. (Rires.) Je sais parfaitement que M. de Montalembert n'a pas encore manifesté le désir d'être ministre des finances, et cependant il mériterait de le devenir par son discours d'hier.

L'orateur venant ensuite à la discussion même de l'impôt, soutient d'abord qu'il est inconstitutionnel.

L'impôt est inique, car il frappe la classe pauvre plus que la classe riche.

D'un autre côté, la vigne elle-même est surimposée dans son produit sur les tarifs des douanes; ces tarifs ferment presque hermétiquement l'exportation des vins français.

L'orateur soutient ensuite que l'impôt n'est pas nécessaire; des économies ont été faites dans le ministère de la guerre; on peut les étendre si l'on suit les idées de M. d'Hautpoul, simple représentant, et de M. le président de la République lui-même, relativement à un projet sur la réserve de l'armée. M. le ministre de la marine peut faire aussi de plus larges économies. Les travaux publics peuvent en faire également, surtout si l'on veut ne pas donner autant et avec tant de scandale aux compagnies financières.

D'une autre part, pourquoi ne pas revenir au projet de M. Passy sur le revenu? Pourquoi ne pas adopter la proposition de M. Prudhomme sur les rentes? Pourquoi ne pas admettre le projet de M. d'Adelsward sur les actions industrielles? Pourquoi ne pas accepter la proposition de M. Mauguin, qui veut frapper les jeux de bourse, les marchés à terme, et qui rapporterait 25 millions?

L'orateur cite un passage d'un livre de M. Léon Faucher, qui va le remplacer à la tribune. M. Léon Faucher reconnait que l'impôt sur les boissons est le plus impopulaire de tous. S'il n'est pas impopulaire, d'où viennent donc les pétitions qui sont parvenues ici? D'où vient ce mouvement qui poussa l'Assemblée constituante à détruire cet impôt? Ce fut, vous a-t-on dit hier, un acte de perversité, et, pour moi, c'est un acte de haute politique. (Applaudissements à gauche.)

Comment! quand cette proposition a surgi au sein de l'Assemblée constituante, cette éloquence qui a éclaté hier à cette tribune ne s'est-elle pas fait entendre le 21 mai, et n'a-t-elle pas crié aux Consituants: Arrêtez! vous allez enfoncer le poignard au sein de vos successeurs!

M. de Montalembert vous a dit qu'il bravait l'impopularité. Messieurs, il y a deux impopularités, celle que trouvent les hommes en refusant de suivre leur parti dans ses folies: l'ingratitude du peuple est alors une consécration pour les véritables hommes d'état.

L'autre impopularité est plus commode et moins glorieuse; elle s'acquiert par une opposition systématique et continuelle à toute mesure libérale et sympathique au peuple. Dans cette impopularité, M. de Montalembert ne tiendra pas la première place; il y a deux puissants rivaux: MM. de Polignac et Guizot. (Vive approbation à gauche.)

Citoyens, savez-vous ce que disait Napoléon, quand, dans sa retraite douloureuse, il cherchait la cause de ses revers: « C'est la question vinicole qui m'a perdu, s'écriait-il. » (Hilarité presque générale.)

Il y a un nom qui convient parfaitement à l'orateur auquel je réponds: celui de pilote des naufrages. (Rires prolongés à gauche.)

J'ai assisté à la fameuse séance de la chambre des pairs dans laquelle le fils des croisés fit entendre contre la démocratie le grand cri de guerre que vous savez. Je vis accourir à lui tous les hommes considérables de cette chambre, MM. Molé, de Broglie et d'autres. M. de Nemours lui-même joignit ses hommages à ces éloges sans fin. Il me sembla voir la monarchie tout entière se presser autour de celui qui venait de briser une lance en son honneur; savez-vous ce qui arrivait quelque temps après? La révolution éclatait, et M. de Montalembert disparaissait avec son éloquence. (On rit à gauche.)

Plus qu'un mot. Les révolutions politiques sont épuisées, c'est mon espérance; mais en refusant les concessions les plus justes, en refusant de voter avec nous l'abolition d'un impôt aussi impopulaire, aussi odieux que celui des boissons, craignez, si les révolutions politiques sont épuisées en effet, qu'il y en ait d'autres dans l'avenir: les révolutions sociales. (Très bien! à gauche.)

M. LÉON FAUCHER. L'orateur qui descend de cette tribune m'oblige de commencer par une explication personnelle. Oui, en effet, alors que la commission du Luxembourg fonctionnait encore, j'ai dit dans un livre que l'impôt était impopulaire. Le préopinant aurait dû compléter la citation: « Le produit de cet impôt est le plus nécessaire, et son abolition est impossible. » Messieurs, il y a en matière d'impôt les réformateurs et les agitateurs. Les réformateurs procèdent lentement, avec modération, avec prudence; les agitateurs procèdent par voie de suppression.

Voyez l'Assemblée constituante dernière; comme M. de Montalembert, je reconnais que, même en finances, elle a eu deux époques bien distinctes: dans la première de ces époques elle a maintenu l'impôt sur les boissons, en face d'un ministre qui lui criait: Prenez garde, vous allez braver les coups de fusil. Elle ne s'arrêta pas, elle fit bien; le patriotisme de la France lui a répondu. (Très bien à droite.)

Mais je ne la louerai pas pour l'autre période de son existence. Alors, on peut le dire, l'esprit de gouvernement qui l'avait fait triompher en juin, avait fait place à une sorte d'esprit d'insurrection. (Oh! oh! à gauche.)

Je m'étonne qu'en aspirant à la popularité qui naît de l'abolition des impôts, l'Assemblée constituante n'ait pas cherché aussi la gloire qui s'attache aux économies réalisées. (Très bien! à droite.)

J'ajoute, dit M. Léon Faucher, que c'était un devoir impérieux pour l'Assemblée constituante, dès lors qu'elle ne réduisait pas les dépenses de ce qu'elle ôtait au Trésor, de créer des revenus équivalents par de nouveaux impôts.

M. ANTONY THOURET. Elle vous a laissé plus d'un an pour le faire.

M. LÉON FAUCHER. L'Assemblée constituante a poussé l'incurie à un tel point, qu'elle a négligé de voter 10 millions sur l'enregistrement, inscrits au budget. Elle a recherché la popularité de l'abolition d'une taxe impopulaire; mais elle n'a pas voulu braver l'impopularité qui s'attache à la création d'un nouvel impôt. (Agitation.)

Ainsi, messieurs, qu'on ne nous parle plus de l'Assemblée constituante! qu'on ne nous en parle plus! (Agitation à gauche.) Ce n'est pas une autorité; ou bien j'opposerai à l'autorité de l'Assemblée constituante moribonde, votant l'abolition de l'impôt des boissons, l'autorité de l'Assemblée constituante, encore sous l'impression du suffrage universel, et qui alors eut le courage de rétablir l'exercice. (Très bien à droite.)

Je demande, avec M. le ministre des finances, de maintenir l'impôt jusqu'au 1er janvier 1851, et cependant de faire une enquête pour opérer la révision et l'affermissement de l'impôt.

(Ici, un mouvement se fait remarquer à gauche.)

UN MEMBRE A GAUCHE. Nous demandons à M. le président pourquoi cette insistance de la part d'un huissier à nous inspecter? (Agitation.)

M. LE PRÉSIDENT. J'ai le droit de demander quels sont les interrupteurs.

A GAUCHE. Nous n'interrompons pas plus que la droite!

M. LE PRÉSIDENT. De quelque part que vienne le scandale, j'y apporterai le même remède. (Bruit à gauche.) Gardez le silence et ne troublez pas la séance.

A GAUCHE. Nous ne disons rien! Prétendre le contraire c'est un mensonge!

M. LE PRÉSIDENT. M'empêcherez-vous de m'informer des noms des interrupteurs, si je ne les connais pas?

A GAUCHE. Les représentants ne peuvent pas être espionnés par des huissiers, c'est contraire à la dignité de l'Assemblée nationale.

M. LE PRÉSIDENT. J'ai le droit de savoir quels sont les interrupteurs anonymes.

M. LÉON FAUCHER examine ensuite la nécessité de l'impôt devant le déficit de 600 millions qui pèse actuellement sur le Trésor.

Vous êtes, ajoute l'orateur, en face d'une dette flottante de 600 millions.

L'orateur arrive aux objections que l'on fait contre le système financier de la France. Il y voit, lui, le système le plus perfectionné du monde et le meilleur qui existe en Europe.

Il n'est pas vrai de dire que ce sont les classes laborieuses qui paient le plus d'impôts. Il ne faut donc pas faire toute cette agitation, nous mettre sur la pente des révolutions pour une satisfaction qui risque fort d'être une illusion. (Très bien! à droite.)

Venant ensuite à l'impôt des boissons, M. Léon Faucher prétend qu'il est très léger, surtout si on le compare à celui que paie l'Angleterre et qui s'élève à 400 millions.

Quant à l'abaissement du droit de détail, qui profiterait aux cabarets, je m'élèverai contre cette idée avec insistance, je m'y opposerai de toutes mes forces; la consommation du cabaret ne se fait pas en faveur de la famille, mais au détriment même de la famille.

L'orateur soutient que l'impôt de détail n'est, du reste, que d'un dixième plus élevé que l'impôt qui frappe la vente en gros. Aussi, la véritable cause de l'élévation du prix de détail est-elle dans l'organisation même du commerce des vins, dans la multiplicité des intermédiaires... (Très bien! très bien! à gauche.)

On a la malheureuse habitude, en France, de trop rechercher les commerces où tout le travail consiste à ouvrir une boutique et à attendre les chalands. Nous sommes malheureusement une nation de petits boutiquiers, plutôt qu'un peuple commerçant. Voilà l'explication réelle de la différence énorme des prix de détail avec les prix de la vente en gros. (Très bien! très bien! à gauche.)

Ne croyez pas que j'aie renoncé à toutes mes idées de réformes. Non! que M. de Montalembert me le pardonne, je crois encore au progrès. Je crois seulement qu'en ce moment nous devons faire le sacrifice de nos idées, et nous occuper avant tout de rétablir l'ordre, la sécurité, le travail. Mais au milieu des épreuves que nous traversons, j'ai toujours confiance dans la cause sainte du progrès, malgré la terreur de 1793 et les désastres de nos jours.

M. GRÉVY. On peut bien calomnier les causes de l'émotion profonde que cette discussion a jetée dans le pays, mais on ne peut en méconnaître la portée. Les impôts ne sont pas populaires, mais il n'en est pas qui soit plus détesté et qui réunisse plus d'imprécations au moment des révolutions, que celui des boissons. (Agitation. — Bruits divers.) Qu'importe la cause de cette réprobation? Elle existe, cela suffit. (Allons donc! à droite.)

Lorsqu'un peuple réclame avec tant de force et de persistance, et depuis si longtemps, contre un impôt, cet impôt fût-il bon, doit disparaître, et l'on n'a qu'une chose à faire, exécuter la sentence du peuple. (Sensation.)

L'orateur examine la question de la légitimité de l'impôt; selon lui, l'impôt n'est pas proportionné à la valeur de la matière imposée, et cette improportionalité atteint le plus pauvre.

De façon qu'on peut dire que cet impôt est proportionnel à la misère. (Applaudissements à gauche.) Et voilà l'impôt qu'on vous présente comme légitime, en face de cette déclaration de la Constitution: L'impôt est proportionnel à la fortune de chacun.

Déchirez la Constitution ou maintenez l'abolition prononcée par la Constituante; car, encore une fois, vous ne pourrez maintenir un impôt proportionnel à la pauvreté. (Sensation prolongée. — Longue interruption.)

Non, vous n'auriez pas le droit de créer un pareil impôt s'il n'existait pas, et vous ne pouvez le rétablir, puisqu'il est aboli... ce rétablissement serait inconstitutionnel. (Applaudissements à gauche. — Explosion de murmures à droite. — Interruption.)

M. LE PRÉSIDENT. Les paroles de l'orateur ont suscité des transports d'enthousiasme de ce côté. Les murmures que vous entendez maintenant sont la contre-partie de vos applaudissements. Toutes les fois qu'il y a une interruption, elle se prolonge par l'effet du sentiment contraire. Le mieux serait de ne pas interrompre dans un sens ou dans un autre. (Longue interruption.)

M. GRÉVY. Interrogez le pays, que vous répondra-t-il? Allégement des charges publiques et équitable répartition de l'impôt! Eh bien! si vous n'entrez pas dans cette réforme, je le dis avec le sentiment public: vous nous précipitez dans une catastrophe! (Très bien à gauche!) Oui, oui! répondre à l'expression de ce vœu public par le rétablissement pur et simple d'un impôt odieux, c'est un défi jeté à la souffrance et au désespoir. (Sensation profonde.)

J'admire avec quel à-propos M. de Montalembert a choisi son temps pour venir entonner une hymne aux gros budgets.

M. DE MONTALEMBERT. Vous m'avez mal compris. J'ai dit que l'ordre dans les finances et l'organisation financière étaient nécessaires pour la prospérité d'un pays.

M. GRÉVY. Je conclus de là que M. de Montalembert regarde le budget comme trop élevé. (M. de Montalembert se tait. — On rit.)

Si vous supprimez l'impôt des boissons, soyez tranquilles sur le vide qui se fera dans le Trésor; on le comblera par des diminutions correspondantes dans le chapitre des dépenses. (C'est cela! à gauche.)

UNE VOIX A GAUCHE. Quand il n'y aurait que les dépenses de l'expédition de Rome. (Allons donc! à droite.)

M. GRÉVY. Pourquoi avez-vous inscrit dans la Constitution que vous procéderiez à la diminution des charges publiques? C'est donc là une parole imprudente. Vous viendrez donc dire au pays que vous le condamnez à supporter éternellement un budget semblable! (Agitation extrême!) Des réformes! des économies! Mais voyez donc votre budget de la guerre!... A moins que vous ne vouliez maintenir une armée de 400 000 hommes au milieu d'un état de paix, comme cela se fait depuis dix-huit ans; vous le diminuerez.

Est-ce le système du gouvernement de Juillet que vous voulez continuer, ou est-ce la guerre qui nous menace? Le budget des travaux publics n'a-t-il pas atteint un chiffre fabuleux au gré de la spéculation? Quand vous le voudrez, vous saurez où porter le remède et l'amputation.

Je voterai contre l'impôt sur les boissons, parce qu'il est le résumé de tous les abus des mauvais impôts. Je voterai contre son rétablissement, parce que ce rétablissement est une violation flagrante de la Constitution. (Agitation extrême.) Je voterai même contre tout système de remplacement, parce que c'est le moyen de forcer le gouvernement et l'Assemblée de réaliser les économies promises au pays. (Vive approbation à gauche.)

M. CHARLES DUPIN soutient qu'il n'y a aucune inconstitutionalité dans la question. Ce qui était inconstitutionnel, c'était le vote de l'Assemblée constituante de 1849.

L'honorable orateur rappelle qu'après avoir voté en 1830 une dégrévation sur cet impôt, il le défendit ensuite à la tribune, comme la meilleure et la plus sûre ressource des gouvernements. Et qu'on ne dise pas que ces luttes sont impopulaires, ajoute-t-il, j'ai été réélu cinq fois par le peuple. (Hilarité à gauche.) Oui, trois fois sous l'empire du cens fixé par les lois et deux fois sous le suffrage universel. (Tumulte.)

Ce qu'on veut, ajoute M. Charles Dupin, ce ne sont pas des améliorations, c'est l'abolition même des impôts. (Oui! oui! à gauche.) Vous l'entendez! C'est le quatrième impôt indirect auquel on a touché, et l'on disait dans l'Assemblée constituante: Nous en détruirons bien d'autres.

A GAUCHE. Oui! tous les impôts indirects!

M. CH. DUPIN. L'expérience, du reste, ne nous a-t-elle donc pas donné une leçon en 1830? Avons-nous eu tant lieu de nous féliciter de l'abolition partielle qui existait alors? Le Trésor a souffert et les particuliers n'ont rien gagné.

Il s'est passé depuis quelque temps cette chose malheureuse, que les produits sont descendus à un grand avilissement. Les octrois des villes ont subi une diminution extrême considérable. Un seul produit a montré ce phénomène, que la consommation en a été augmentée, c'est celui des boissons. C'est que, messieurs, les boissons, et surtout les boissons alcooliques, ont une affinité singulière avec l'anarchie. (Bravos à droite.)

Sur 293 votants en faveur de l'impôt des boissons, 184 ont été répudiés par le suffrage universel; vous voyez bien qu'ils avaient compté sans le peuple, en accomplissant ainsi leur vote. (Agitation prolongée à gauche.) Pourquoi vous élever contre ce que je dis? Est-ce que cela n'est pas vrai? (Non! non!) Est-ce que les représentants qui ont voté l'abolition n'ont pas voulu se servir de leur vote pour se faire nommer? (Bruit à gauche.)

A GAUCHE. Laisserez-vous ainsi, monsieur le président, insulter l'Assemblée constituante?

M. LE PRÉSIDENT. Faites silence! (Tumulte.)

M. CHARRAS. Vous devriez vous taire, vous qui soutenez les compagnies de chemins de fer.

M. MARC DUFRAISSE. On ne peut ainsi laisser insulter des hommes honorables.

M. LE PRÉSIDENT. Vous êtes ici une vingtaine qui ne faites que faire du bruit. Et vous, monsieur Marc Dufraisse, qui criez plus fort que les autres, veuillez donc garder le silence. (Nouveau bruit.) Mais vous ne voulez donc pas être les représentants de l'urbanité française? (Agitation nouvelle.)

M. CH. DUPIN reprend son discours et termine en déclarant qu'il ne craint pas le jugement de ses compatriotes. Si l'on supprimait cet impôt, il faudrait en créer de nouveaux pour remplacer les 103 millions des boissons; et ces nouveaux impôts pèseraient sur la propriété foncière, qui est déjà bien assez grevée, et qui se rappelle trop les 45 c. pour vouloir subir des taxes semblables.

La séance est levée à six heures et demie.

Demain, séance publique à deux heures.

Suite de la discussion.

Nous trouvons dans le *Moniteur* la rectification suivante, au sujet d'un fait emprunté par nous au *National* :

Le *National* contient aujourd'hui des assertions mal fondées au sujet du projet de loi relatif à l'achèvement du tombeau de l'empereur Napoléon.

Il n'est pas vrai que l'emploi d'une somme de 1 317 000 fr. n'ait pas été justifié. Les critiques du rapporteur ne pouvaient porter que sur *le tort qu'aurait eu le ministre du roi Louis-Philippe de dépasser les crédits*; mais il est faux, encore une fois, que toutes les sommes dépensées *en dehors des crédits* n'aient pas été parfaitement justifiées.

Quand des faits de ce genre peuvent être aussi facilement vérifiés, quand ils sont connus de plusieurs commissions, et notamment de la commission spéciale nommée par l'Assemblée pour examiner le projet, il est étrange qu'on avance de pareilles calomnies, et que l'on se dise si bien informé, alors qu'on l'est si mal.

C'est au *National* qu'il appartient de répondre; l'article officiel ne conteste pas que le ministre de Louis-Philippe ait dépassé les crédits affectés au tombeau de Napoléon, et nous avons publié nous-même, l'année dernière, un rapport officiel, constatant que ce tombeau avait été l'occasion de gaspillages nombreux. Le *National*, dans sa réponse, ne manquera pas, sans doute de signaler le zèle chevaleresque du gouvernement de la République pour la réputation du ministère qui provoqua la Révolution du Mépris, alors que la feuille officielle laisse calomnier tous les jours le gouvernement provisoire, adoré à deux genoux, en Février, par les réactionnaires d'aujourd'hui.

Citoyen,

Les élections des juges du tribunal de commerce vont commencer le 14 courant.

Comme il n'y a pas eu de réunion électorale préparatoire, on peut penser que, sur les 23,000 électeurs patentés appelés à prendre part à cette opération, il en est bien peu qui voteront en connaissance de cause.

Le devoir de l'autorité était d'inviter les citoyens électeurs à se réunir pour entendre les différents candidats.

Comme elle ne l'a pas fait (au moins que je sache), il est à craindre que beaucoup d'électeurs ne s'abstiennent de prendre part au vote, et, par suite, on peut craindre que le pouvoir ne s'appuie de cette indifférence pour amoindrir et même annuler ce droit électoral.

Salut et fraternité. UN ÉLECTEUR.

Paris, le 12 décembre 1849.

Nous recevons de M. Louis Blanc un extrait du *Nouveau-Monde*, 6e numéro. Le défaut d'espace nous empêche de publier ce morceau, qui est curieux. M. Louis Blanc atteste que la pétition d'ouvriers qui circule aujourd'hui partout, et qui demande l'abolition des lois contraires à la liberté des associations, n'a pas d'autre objet que de faire obtenir aux *corporations religieuses* le droit d'acquérir et de posséder sans autorisation préalable. M. Louis Blanc cite à l'appui de son interprétation ce paragraphe de la pétition :

« Les soussignés croient que les lois, pour être bonnes, doivent être d'une application possible à tous ; et ils savent que la loi qui interdit l'individu de la propriété n'empêche pas de *riches communautés, religieuses ou autres*, de posséder d'importantes propriétés mobilières et immobilières dont elles administrent les fonds et les fruits à leur volonté ; ils savent que les hommes, *dont la mission sur la terre est d'y prêcher de fait et d'exemple la charité*, sont contraints de vivre, par rapport à la possession de leurs *biens temporels*, dans un incessant état de mensonge ; et ils avouent hautement que, selon eux, de telles lois sont dangereuses en politique et immorales en droit commun. »

M. Louis Blanc conclut par cette anecdote :

Nous engageons fortement nos amis à examiner cette affaire. Ce n'est pas la première fois qu'on présente au peuple des pétitions rédigées dans un intérêt jésuitique. Dernièrement, chez les Cuisiniers de la chaussée du Maine, un colporteur faisait passer de table en table une prétendue adresse des ouvriers à monseigneur l'archevêque, pour le remercier d'avoir réuni un concile dans son diocèse. L'imposteur faisait signer sans lire, affirmant qu'il s'agissait d'une pétition relative à la liberté de conscience !

FAITS DIVERS.

Par décret en date du 4 décembre, la présidence de la République dissout la garde nationale d'Epinal (Vosges.) Le décret n'est pas motivé.

Voici à quelle occasion il a été rendu :

« Le préfet des Vosges avait donné ordre au commandant de la garde nationale d'envoyer un détachement de gardes nationaux à la messe du Saint-Esprit, et il avait invité les officiers à se présenter en uniforme à cette cérémonie. Le commandant réunit à la mairie les officiers, qui tous, à l'exception de deux, déclarèrent qu'ils n'assisteraient pas à la susdite messe, et furent d'avis que les gardes nationaux ne devaient pas être convoqués. Le préfet s'est plaint de ces allures voltairiennes, et la garde nationale d'Epinal a été dissoute.

— Le *Moniteur* publie la liste des votants sur l'ordre du jour pur et simple relatif à la circulaire de la gendarmerie : cette liste est curieuse à consulter. Trois membres se sont abstenus : MM. Ferdinand Bergot, Bineau et Parieu, sans doute pour répondre aux assurances d'union que M. le général d'Hautpoul venait de porter un instant auparavant à la tribune. Parmi les membres de la majorité, présents à la séance, et qui ont cru devoir s'abstenir, nous remarquons les noms de MM. le général Bedeau, Odilon Barrot, Wolowski, La Rochejaquelein, Berger, général Rulhière, de Vatimesnil, de Rémusat, de Tocqueville, Vieillard, Valette, Heckeren, général Le Flô, Léon Faucher, Desjobert, Albert de Luynes, Favreau, de la Rochette, de Melun, etc. Le nombre des membres de la majorité qui n'ont pas cru devoir donner un bill d'indemnité au ministère sur cette question toute d'honneur et de loyauté, peut être évalué à 90. (*Pays.*)

— On a remarqué à la soirée donnée hier à l'Elysée par M. le président de la République, la présence de plusieurs membres influents de la majorité parlementaire, qui s'étaient abstenus d'y paraître depuis le Message du 31 octobre.

Ce rapprochement avec l'Elysée était aujourd'hui, dans les couloirs de l'Assemblée, l'objet de beaucoup de commentaires. (*Gazette.*)

— La cour d'appel (chambre correctionnelle) a, par d'autres motifs que les premiers juges, et sans généraliser le principe, condamné les gérants du *National* et du *Siècle* à insérer la réponse de M. Ségur-d'Aguesseau, consistant dans la reproduction textuelle de son discours d'après le *Moniteur*; et les a condamnés en outre à 50 francs d'amende et aux dépens.

— L'opposition a fait une faute grave dans la séance d'aujourd'hui. M. Jules Favre avait demandé la parole pour répondre à M. de Montalembert ; il avait profondément étudié son sujet, et ses qualités, égales et pareilles sur plus d'un point à celles de M. de Montalembert, le faisaient l'adversaire naturel de l'orateur passionné de l'apathie. Mais ni M. Pascal Duprat, ni M. Grévy n'ont voulu céder à M. Jules Favre leur tour d'inscription. C'est par de telles erreurs d'indiscipline et de vanité que les partis compromettent et perdent les meilleures causes. (*Evénement.*)

— Hier la cour de cassation (chambre cirminelle) a rejeté le pourvoi formé par les membres du comité de la *Solidarité républicaine*, contre l'arrêt de la chambre des mises en accusation de la cour d'appel de Paris, qui les a renvoyés devant la cour d'assises de la Seine.

— On racontait l'anecdote suivante dans la salle des Pas-Perdus. Quelques anciens députés, de ceux qui ont signé la mise en accusation de M. Guizot, lui demandaient ce qu'il trouvait de changé en France aujourd'hui. — Rien, répondit M. Guizot, rien, dynastie à part. Mais j'ai trouvé les haines plus vives et l'entêtement des hommes de certains partis plus grand que jamais. (*Siècle.*)

— Le *National de l'Ouest*, du 11, nous apprend qu'il vient d'être condamné le jour même à 4 mois de prison et 500 francs d'amende, pour avoir reproduit un extrait de la brochure de Ledru-Rollin, le *13 Juin*. Cette condamnation, jointe à la dernière, forme un total de 16 mois de prison et de plus de 4 000 francs, tant en amendes qu'en frais. La défense a été présentée par Me Waldeck-Rousseau.

Notre confrère termine son résumé par le cri de Vive la République démocratique et ....!

— A la suite de l'essai fait avant-hier par le comité du chemin de fer de Boulogne pour le service du transport des journaux de Londres à Paris, M. le ministre des finances a résolu d'envoyer à Boulogne et à Calais un inspecteur des finances pour étudier les moyens d'accélérer le transit des correspondances entre la France et l'Angleterre. (*Evénement*)

LA FEMME DU SERGENT DE VILLE. — Le caporal C., d'un régiment de ligne, était dernièrement de service au palais de l'Assemblée nationale, en même temps que la 5e légion de la garde nationale. Un caporal de la légion invita le caporal de la ligne à boire un petit verre. C... accepta pour son malheur, car on parla politique, et tous deux avouèrent, qu'en décembre 1848 ils avaient voté pour le général Cavaignac. On parla aussi des bruits d'Etat qui à cette époque circulaient dans le public, et le garde national soutint l'opinion, qu'issu du vote universel M. le président Louis Bonaparte avait droit au respect de tous en tant qu'il se tiendrait dans les limites du pouvoir que lui confère la Constitution. On rebut la goutte et on se sépara. Mais!... la cantinière qui avait vendu l'eau-de-vie est la femme d'un sergent de ville; elle courut aussitôt raconter à son mari comme quoi deux caporaux avaient trinqué chez elle, avaient parlé politique, et ajouta qu'on avait dit que le président de la République méritait un coup de fusil. Le sergent de ville fit un rapport sur le désir de sa femme, l'autorité militaire fut prévenue, le ministre de la guerre fut informé, et le caporal arrêté. Il protesta de toutes ses forces contre le langage que lui prêtait la cantinière ; le garde national et un témoin protestèrent également, et inutilement.

C... ne fut pas compris dans les grâces accordées pour le 10 décembre, et sur le simple rapport d'une cantinière, il va partir aux *isolés* d'Afrique.

HISTOIRE D'UN MONSIGNORE. On mande de Rome, au *National*, l'anecdote suivante :

« Quelques officiers du 17e de ligne qui vivaient ensemble dans une maison occupée en partie par monsignor B***, remplissant une fonction dans la maison du pape, s'aperçevaient depuis quelque temps que leurs provisions de sucre, café et eau-de-vie disparaissaient à vue d'œil. Ils prièrent le soldat qui leur faisait la cuisine de tâcher de découvrir les voleurs. Le voltigeur se cacha sous un lit, d'où il pouvait tout voir, sans être aperçu ; au bout d'une demi-heure de faction, le voleur se présente. N'apercevant personne, il ouvre les tiroirs, prend du sucre, en met dans ses poches, avale plusieurs lampées d'eau-de-vie et s'en va, l'auteur du vol du café et de l'eau-de-vie était monsignor B*** lui-même. Le lendemain on eut soin d'assaisonner médicalement la bouteille d'eau-de-vie à moitié pleine. Les officiers firent semblant de sortir de la maison, et revinrent se cacher sous le lit. Monsignor B***, le nez au vent, et d'un pas léger entre dans la chambre aux provisions et recommence son innocent et pieux exercice de la veille. Nos joyeux officiers lui donnèrent le temps nécessaire, et ils ne parurent que lorsqu'une bonne partie de l'eau-de-vie fut avalée.

» Vous dépeindre maintenant la confusion d'un monsignor romain pris en flagrant délit, et se jetant aux pieds de nos officiers pour implorer leur pardon et leur silence, est au-dessus de mes forces ; il a quitté, le lendemain, Albano pour se rendre à Rome, où il pourra exercer sur un plus grand théâtre ses petits talents. »

Les ouvriers facteurs de pianos et orgues, sans exception, sont invités à se rendre en assemblée générale dimanche 16 du courant, à 11 heures précises, place Roubaix, 25, en face le chemin de fer du Nord, pour entendre le rapport des travaux de la commission de règlement de la société de secours mutuels.

— Les ouvriers doreurs sur bois sont invités à se réunir, demain dimanche, en la salle du Prado, à 11 heures précises du matin, pour procéder entre eux à la formation d'une caisse de secours.

AVIS AUX OUVRIERS. — Les lectures populaires du soir sont ouvertes, à partir du 13 décembre 1849, au Palais-National, vestibule de Nemours, les mardi, jeudi et samedi : Lecteur, M. Dubois-Davesnes. Le mercredi, lecteur, M. Emile Souvestre. Le lundi, lecteur, M. Le Maout. — Conservatoire de Musique, les mardi et vendredi : lecteur, M. Emile Souvestre. — Ecole-de-Médecine, les mardi, jeudi et samedi : lecteur, M. Le Maout. — Lycée Charlemagne, les mardi, jeudi et samedi : lecteur, M. Jean Olivier. — Lycée Bonaparte, les lundi et vendredi : lecteur, M. Henri Trianvin.

Toutes ces lectures ont lieu de 8 à 9 heures du soir, sauf au Lycée Charlemagne, où elles se font de 7 à 8 heures. — ENTRÉE LIBRE ET SANS CARTE.

PETITE CORRESPONDANCE.

Mâcon.—M. M. — Nous avons vu Mme P. il y a peu de jours.—Nov. et déc. de la Ph. n'ont pas encore paru. — Nous vous envoyons le num. du 7 déc. — Compl. affect.

Ton.—M. X.—Reçu les 100.—Fait l'applic. d'après vos indic.—Parfaitement d'accord.—Affect. compl.

Chatellerault.—M. D.—Reçu le B. de 24.—Inscrit jusqu'au 31 janv.—Nous adr. les num. demandés.

Saulieu.—M. A. L.—Reçu les 20.—Inscrit v. R. pour 1850, suiv. v. indic.—Remerc.

Rouen.—M. D.—Reçu les 26.—Fait.—Compl. affect.

Mirepoix.—M. R.—Reçu les 50.—Fait le réab.—Nous attend. v. dem. de livres et vous compt. touj. parmi n. pl. dév. condisc.

Amiens.—M. L. H.—Reçu les 32.—Rem.

Poitiers.—M. H.—Nous rem. les liv. à l'adr. indiquée.— Nous av. reçu.—Affect. compl.

THÉATRES.—BALS.—CONCERTS.

Aujourd'hui samedi, le GYMNASE donne une représentation extraordinaire au bénéfice de Tisserant, à laquelle concourront la plupart des théâtres de Paris. Mme Rose-Chéri jouera, pour cette fois seulement, l'un des rôles les plus charmants de Mlle Mars, Victorine, du *Philosophe sans le savoir*. L'affiche annonce, en outre, pour cette même soirée, la première représentation d'une comédie en un acte, le *Cachemire vert*, jouée par Mme Rose-Chéri et Tisserant, et attribuée à M. Alexandre Dumas. L'auteur du *Mari de la Veuve* a abandonné un instant ses grandes toiles du Théâtre-Historique pour faire un pendant à ce joli petit tableau de genre. Une comédie en un acte, de Dumas, jouée par Mlle Rose-Chéri, en voilà plus qu'il n'en faut pour assurer une salle comble au bénéficiaire.

— Aujourd'hui, à la Porte-Saint-Martin, les *Danseuses viennoises*, le *Connétable de Bourbon*.

— Ce soir samedi, 15 décembre, a lieu l'inauguration des bals de l'Opéra. Musard conduira l'orchestre et fera exécuter des quadrilles tirés des plus grands succès de l'année, tels que le *Prophète*, la *Filleule des Fées*, la *Fée aux Roses*, le *Moulin joli*; des valses et polkas nouvelles, parmi lesquelles la *Statue d'Argent* et le *Bal de Sceaux*, etc., sans compter *Brisetout*, fantaisie des plus excentriques. Les portes ouvriront à 11 heures 1/2.

CASINO DES ARTS, 12, boulevart Montmartre. Demain dimanche 16, réouverture. La nouvelle administration vient d'engager des artistes du plus haut mérite, entre autres MM. Wartel, Laborde Pedorlini, Dervéo; Mmes Willent-Bordogny, Danterny-Cundell, Laborde, Allart-Blin, Petit-Brière. L'orchestre, de 40 musiciens, sous la direction de M. Willent-Bordogny, sera conduit par M. Placet. Prix d'entrée : 1 franc.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Aujourd'hui samedi, à huit heures et demie, grand Concert, dans lequel on entendra l'*Hymne au travail*, par Lebrun et les Enfants de Paris. — *Le travail plaît à Dieu*, par M. Gosira.—Duo de la *Norma*, par Mme Danterny. — *Le Provincial à Paris*, par Neuville.—Les *Cris de Paris*, par Mayer. Prix d'entrée, 30 c.; tribunes réservées, 50 c.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 f.	11 f.	6 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe	32	17	9
PAYS A SURTAXE :			
Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	44	24	13
Colonies et pays d'outre-mer	50	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	51	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	66	35	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	40 f.
Cinq à 9 »	30	Réclames-notices	50
Dix fois et plus.	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Toute réclamation doit être accompagnée de la dernière bande imprimée.

Bourse du 14 décembre 1849.

Les affaires avaient assez bonne tenue avant la bourse, par suite des dernières nouvelles d'Allemagne et des présomptions sur le vote relatif à l'impôt des boissons ; mais vers la dernière demi-heure du parquet, le bruit s'est répandu que la commission du chemin de fer d'Avignon n'adoptait pas le projet du gouvernement. Ce bruit a amené une dépréciation sensible sur les cours.

A terme, le 3 0/0 a fléchi de 15 c., à 56-15 ; le 5 0/0 de 30 c., à 91-30. A trois heures et demie on faisait 91-10 dans la coulisse. Les primes se traitaient, fin courant, sur le 5 0/0, de 91-90 à 91-75, dont 2 ; de 92-10 à 91-65, dont 1 ; et de 92-40 à 91-95, dont 50 c. ; fin prochain, de 92-30 à 92-05, dont 2 ; de 92-80 à 92-50, dont 1 ; et de 93-25, dont 50 c. ; l'emprunt du Piémont s'est négocié de 84-85 à 84-65.

Report du comptant, 3 0/0, de 15 à 10 c.; 5 0/0 de 20 à 10 c.

Au comptant, le 3 0/0 a fléchi de 10 c., à 56-15, après variations de 56-30 à 56 ; le 5 0/0, ouvert à 91-60, a fait ensuite 91-70, puis il est tombé à 91-10, fermant ainsi avec baisse de 40 c. sur la clôture d'hier ; le 4 1/2 a eu cours à 80 ; le 4 0/0, à 71-50. Les bons du Trésor s'escomptaient à 4 7/8, à quatre mois et demi ; les actions de la Banque de France ont baissé de 7-50, à 2420 ; les obligations de la ville de Paris, anciennes, 1267-50 et 1266-25 ; les nouvelles, 1172-50 ; celles de la Seine, 1087-50.

CHEMINS DE FER. En baisse ceux de St-Germain et de Vierzon, de 5 fr.; celui du Nord, de 3-75; ceux de Versailles, rive droite et de Rouen, de 2-50; ceux de l'Est et de Nantes, de 1-25; les obligations de St-Germain, nouvelles, 885 fr. ; celles d'Orléans, anciennes, 995 ; nouvelles, 900 ; celles de Rouen, nouvelles, 900; celles du Havre, anciennes, 750 ; nouvelles, 860; les éventualités de Bordeaux à Cette, de 23 fr. à 21-75; on a fait dans la coulisse 20 fr.; celles de Lyon à Avignon, 17 fr.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clô-ture
Trois 0/0	[illegible]	56 45	56 [illegible]	56 25
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	» »	» »	» »	» »
Cinq 0/0	91 60	91 [illegible]	91 [illegible]	91 50

12 déc.—AU COMPTANT.—COURS DE CLOTURE.

RENTES.			
3 0/0 j. du 22 juin	56 45	Espag. dette active.	[illegible] 1/2
5 0/0 j. du 22 mars.	91 40	— — 3 0/0	[illegible] 1/4
		— Dette intér.	[illegible] 3/8

VALEURS DIVERSES.

Banque de France	2420	» »
Ob. de la Ville, anc.	1266	25
— — nouv.	1172	» »
Oblig. de la Seine	1087	50
— St-Germ. 1842	[illegible]	» »
— Versailles	[illegible]	» »
— Orléans. 4 0/0.	995	» »
— Nouvelles.	975	» »
— Rouen, 4 0/0	7[illegible]	50
— Nouvell., 1845.	[illegible]	» »
— Havre j. mars.	735	» »
— Nouvelles.	[illegible]	» »
— Marseille	[illegible]	» »
— Orléans, jouis.	[illegible]	» »
Quatre-Canaux	1076	25
— Jouissance.	» »	» »
Bons du Trésor	4	0/0
Forges Aveyron	[illegible]	» »
Monceaux-s-Sambre	[illegible]	» »
Nord (hauts four.).	[illegible]	» »
Charbon belge	[illegible]	» »
Zinc V.-Montagne.	27[illegible]	» »
— Stolberg.	[illegible]	» »
Mines de la Loire	[illegible]	» »

FONDS ÉTRANGERS.

Belg. 5 0/0 1840	96	7/8
— 5 0/0 1842	97	» »
— 4 1/2	87	3/4
— 3 0/0	65	» »
— 2 1/2 0/0	49	1/4
— Banque	780	» »
— — 1841.	1020	» »
Naples, récép. Roth.	94	» »
Romain, emprunt	81	1/2
[illegible]	[illegible]	» »
Piémont, emprunt	945	» »
— nouveau.	905	» »
[illegible] 5 0/0	85	» »
Lots d'Autriche	[illegible]	» »
2 1/2 hollandais	55	1/2

CHEMINS DE FER.

Saint-Germain	410	» »
Versailles, r. d.	203	» »
Versailles, r. g.	179	» »
Orléans à Paris	787	50
Rouen	548	75
Havre	210	» »
Avignon-Marseille	220	» »
Bâle	105	» »
Centre	325	» »
Boulogne	160	» »
Bordeaux	405	» »
Nord	438	» »
Strasbourg	360	» »
Nantes	277	50
Montér. à Troyes	113	» »
Dieppe Fécamp	180	» »

BOURSE DE LONDRES du 1er décembre.

3 0/0 consolidés	96 » »
3 0/0 au 12 déc.	96 » »

TAXE DU PAIN.

1re qualité le kilo.	27
2e — —	20

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 15 décembre.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Gabrielle.
ITALIENS.—Mathilde de Shabran.
OPÉRA-COMIQUE.—La Fée aux Roses.
ODÉON.—François le Champi, l'Acte de naissance.
THEATRE-HISTORIQUE.—Le Comte Hermann.
VAUDEVILLE. — Malbranchu, Daphnis, Chaumontel, Riche d'amour.
GYMNASE.—Représentation extraordinaire.
THEATRE MONTANSIER.—Trois Dimanches, le Tigre, la Femme à la broche, Un Jeune homme pressé.
VARIÉTÉS. — La Vie de Bohême, la Petite cousine.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Les 48 danseuses viennoises, le Connétable.
THÉATRE DU LUXEMBOURG.—Trois Filles de la Veuve, Un aimable drôle, Vieux garçon.
AMBIGU-COMIQUE.—La Jeunesse dorée.
GAITÉ. — La Croix de Saint-Jacques.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

15e Année. N° 275. Dimanche 16 décembre 1849.

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

REPARTITION
PROPORTIONNELLE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

PARIS, 15 DÉCEMBRE.

Assemblée législative.

La suite de la discussion générale sur l'impôt des boissons est renvoyée à lundi. Deux orateurs seulement ont été entendus aujourd'hui. M. Mauguin a délayé d'excellents arguments contre le maintien de l'impôt ; si son discours, qui a duré une heure et demie, avait été condensé en une demi-heure, l'effet aurait pu en être très puissant.

M. Mauguin veut non-seulement l'abolition des taxes que le gouvernement prélève sur les substances alimentaires, mais demande aussi la suppression des octrois. Il comprend toute l'importance de la circulation, et veut qu'aucune entrave ne soit opposée à l'échange des denrées que produisent les différentes zônes de la France. Quel est l'avantage, dit-il avec raison, que l'on cherche dans l'établissement de colonies lointaines ? ce sont des débouchés ; or, qu'est-ce qu'un débouché, sinon l'établissement d'un échange ? Comment ne comprend-on pas, dès lors, que la première chose à faire est de ne pas obstruer les débouchés que l'on a sous la main.

Or, grâce à la diversité des productions des différents bassins de la France, chacun d'eux est un marché ouvert à tous les autres, et réciproquement. Facilitez donc le déplacement, le transport des denrées, activez-en la circulation, et par cela seul vous aurez amélioré la position des producteurs et des consommateurs, c'est-à-dire de tous.

M. Mauguin est de ceux qui pensent que l'impôt des boissons doit être remplacé, et, selon lui, rien de plus facile que de trouver un produit au moins équivalent en imposant les marchés à terme de la bourse, les papiers de tenture, les glaces, les cristaux, etc.

Nous ne verrions pas beaucoup à redire à ce que les jeux de bourse, si on ne peut pas les supprimer, devinssent une source de revenus pour le Trésor; mais quant aux industries diverses qui touchent plus ou moins au luxe, c'est une matière délicate à imposer, et l'on peut légitimement craindre de voir se résoudre en amoindrissement le travail ou en diminution de salaires les taxes qui viendraient frapper les produits industriels d'usage général sinon de nécessité absolue. M. Mauguin a vivement insisté pour qu'on se décidât enfin à abandonner la routine, à entrer dans les voies nouvelles. Or, les voies nouvelles sont celles qui conduisent à l'affranchissement complet de tous les genres de production et de tous les genres de consommation, et qui, transformant l'Etat en serviteur dévoué, en administrateur intelligent, ne lui font chercher ses ressources que dans la rémunération des services qu'il peut si facilement rendre à tous et à chacun. Soit que l'on prenne l'impôt unique représentant l'assurance du capital sous toutes ses formes contre tous les genres de risques ; soit que l'on fasse de l'Etat le grand distributeur du crédit, l'entrepreneur, au nom de tous et dans l'intérêt de tous, de la circulation en général; qu'on lui remette l'exploitation des mines dont le morcellement détruit la productivité en multipliant les frais d'extraction, on n'enlève rien aux fruits de l'activité propre de chacun, et on donne au contraire à l'Etat des ressources qui s'élèvent proportionnellement aux services qu'il sait rendre à l'industrie privée. C'est de ce côté que se trouvent les voies nouvelles, et non dans des replâtrages du monument financier qu'admirent tant MM. de Montalembert et Léon Faucher, monument élevé sur des bases léguées par la féodalité, accommodé tant bien que mal aux besoins de la monarchie constitutionnelle, mais dans lequel la démocratie ne pourra jamais se trouver à l'aise.

M. Mauguin a très nettement démontré que c'était la régie qui prenait les cabarets sous sa protection, et il en a donné pour preuve la résistance qu'a toujours opposée l'administration à l'augmentation des licences que l'on paierait volontiers pour être affranchi des odieuses vexations de l'exercice. Il a prouvé aussi que l'augmentation des cultures en vigne, tant et si complaisamment citée par les partisans de l'impôt, ne prouvait en aucune façon la prospérité de cette culture, attendu: 1° que cette augmentation n'était que justement proportionnelle à l'accroissement de population ; 2° qu'elle avait porté principalement sur les pays qui récoltent du vin pour fabriquer de l'eau-de-vie, tandis qu'on avait arraché des vignes produisant des vins destinés à la consommation.

Nous ne dirons rien du très long discours de M. Fortoul, attendu que nous n'avons pu en saisir un mot. A voir l'inattention dont il était l'objet sur les bancs de la droite comme sur ceux de la gauche, on aurait pu croire qu'il ne parlait ni pour ni contre. Il n'en a pas moins intrépidement discouru depuis 4 heures jusqu'à 5 heures et demie, se ménageant ainsi la compensation de voir demain son nom à la tête d'un grand nombre de colonnes du *Moniteur*.

On nous assure que M. Fortoul a refusé de céder son tour de parole à M. Passy, comme hier M. Pascal Duprat avait fait à l'égard de M. Jules Favre. Partout on retrouve, dans notre misérable société ce sentiment d'individualisme qui met la moindre satisfaction de vanité personnelle au dessus des intérêts de la cause dont on se prétend le défenseur. Qu'un homme qui a des idées à lui particulières tienne à les produire à la tribune, quelle que soit son inhabileté de parole, cela se conçoit ; il remplit un devoir de conscience : il n'y a que celui qui puisse porter à la connaissance de tous le fruit de ses méditations propres. Mais lorsqu'il s'agit d'exposer des idées, de formuler des arguments qui sont dans le domaine commun, qui sont entrés dans la circulation, on devrait en confier le soin à des orateurs réunissant à l'habileté d'argumentation l'autorité de parole qui commande l'attention. En un mot, lorsqu'il se traite de ces grandes questions qui divisent une assemblée en un petit nombre de grands partis, chacun de ces partis devrait nommer des rapporteurs chargés de soutenir la discussion en son nom, et de faire valoir les arguments sur lesquels son opinion est basée. On économiserait ainsi beaucoup de temps, de fatigue et d'ennui ; les discussions gagneraient en clarté et en intérêt ce qu'elles perdraient en longueur et en confusion, et l'on épargnerait de plus, à beaucoup de très honnêtes gens, la déconvenue de pérorer inutilement au milieu de l'inattention la plus générale et la plus complète.

D'après ce que nous venons de dire, nous tenons à faire connaître que M. Tamisier a cédé son tour de parole à M. J. Favre, qui ouvrira la séance lundi prochain.

Le *Moniteur* public la note suivante, émanant évidemment de haut lieu et dont le style, s'il est honnête, n'est pas précisément modéré :

Certains écrivains, *dont la plume semble trempée dans le fiel*, mettent chaque jour le zèle d'une *curiosité perfide* à rechercher le passé des personnes choisies par le gouvernement pour les fonctions publiques. Ce passé, ils le commentent avec une *malignité ardente*, ils le dénaturent trop souvent par les *interprétations mensongeres* de la plus *basse envie*. Franchement, après trois révolutions, en moins de quarante années, quel est l'homme ayant quelque expérience des affaires publiques, dont les antécédents ne puissent donner prise à la passion des détracteurs ? Comme si le fait seul d'avoir servi son pays sous les pouvoirs précédents était un crime.

Cette tactique odieuse n'aura pas le succès qu'on s'en promet. Le neveu de l'empereur demeurera inébranlable. Il a pris pour règle de conduite les paroles *de son oncle immortel*, s'écriant un jour au conseil d'Etat : « Gouverner par un parti, c'est se mettre tôt ou tard dans sa dépendance. On ne m'y prendra pas; je suis national. Je me sers de tous ceux qui ont la capacité et la volonté de marcher avec moi. Voilà pourquoi j'ai composé mon conseil d'Etat de constituants qu'on appelait modérés ou feuillants, comme Defermon, Rœderer, Regnier, Regnault ; de royalistes comme Devaisnes et Dufresnes ; enfin de jacobins comme Brune, Réal et Berlier. J'aime les honnêtes gens de tous les partis. » (*Communiqué.*)

Si le pouvoir exécutif faisait de la conciliation au lieu de faire de la coalition, M. *Communiqué* pourrait nous dire sans doute quels sont les hommes qui, depuis le 10 décembre, ont représenté aux affaires la République démocratique.

Esprit des journaux.

La *Presse* publie aujourd'hui une lettre de M. Emile de Girardin à M. de Montalembert. Nous en extrayons quelques passages.

Après avoir cité une lettre écrite à la *Presse* après la Révolution de Février, où M. de Montalembert protestait, que la liberté avait été et serait toujours l'*idole de son âme*, et défiait qu'on pût citer dans son passé un acte, une parole qui fût en contradiction avec cet amour, etc., M. de Girardin poursuit ainsi :

Les électeurs qui vous ont nommé vous ont cru sur parole ! Comment, Monsieur, ne vous auraient-ils pas cru ! Un homme si humble et si fervent !

Mais non, ni vos convictions ni vos allures n'ont changé ! Vous êtes, en 1849, ce que vous étiez en 1847.

En 1847, sous le règne de Louis-Philippe, il n'y avait aucun danger à être de l'opposition ; vous étiez plein d'ardeur !

En 1848, vous aviez peur, et je vous rassurais ; vous me flattiez !

En 1849, vous n'avez plus peur, et je vous effraie ; vous m'injuriez ?

Voilà qui prouve que vous êtes bien toujours le même homme, que vous n'avez changé ni de conviction ni d'allure ! Brave quand il n'y a pas de danger ; humble quand vous tremblez ; arrogant dès que vous êtes rassuré ! Je vous reverrai humble, monsieur, très humble, car les périls ne sont pas dissipés, car le jour n'est pas éloigné, peut-être, où les déserteurs de la liberté, traduits devant leurs conseils de guerre, auront besoin de défenseurs intrépides. Ce jour-là, Monsieur, j'aurai oublié l'injure d'hier. La religion qui est sur vos lèvres est dans mon cœur.

« L'impôt sur le capital est la *drogue* qui doit nous tuer, » avez-vous dit à la tribune ; vous vous trompez, Monsieur, la « *drogue* » qui vous empoisonnera, c'est l'impôt sur la consommation, qui a pour effet d'encourager les fraudes, les sophistications, d'affamer, de démoraliser, d'irriter les populations, en possession aujourd'hui d'un droit dont elles ne se laisseront pas dépouiller : le droit de suffrage.

Sachez-le, Monsieur, l'impôt sur les boissons laissera sur le champ de bataille électoral plus de républicains du lendemain que l'impôt des 45 centimes n'y a laissé de républicains de la veille.

N'avez-vous pas commencé, Monsieur, votre carrière de grand docteur de la presse en fondant, en 1826, avec M. Lamennais, le journal l'*Avenir*, que deux ans après vous alliez désavouer solennellement à Rome ?

Vous avez sanctifié la palinodie !

Plus de modestie, Monsieur, et moins d'humilité,

Dans la même lettre, M. de Girardin rappelle à un autre des champions de l'impôt sur les boissons, M. Léon Faucher, les paroles suivantes qu'il prononçait en mai 1848 :

L'assiette de l'impôt conserve encore quelques traces du servage qui pesait dans le dernier siècle sur les rangs inférieurs de la société. *L'impôt indi-*

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
DIMANCHE 16 DÉCEMBRE 1849.

CAUSERIES.

Le fait important de la semaine, dans les annales du monde parisien, c'est le bal de l'anniversaire.

Les journaux nous ont donné déjà un compte détaillé du luxe préfectoral déployé en cette solennelle occasion par M. Berger. Je ne veux point tomber dans des redites.

Il est acquis à l'histoire que les tentures, tapisseries, tableaux des salons et des galeries étaient du plus irréprochable choix ; que les diamants étincelaient aux cheveux, aux bras, au cou et sur la poitrine des dames ; que les fines dentelles destinées à cacher bien des jolies choses, remplissaient cette fonction le plus mal possible, ce dont on leur savait infiniment gré de part et d'autre ; que les uniformes les plus variés circulaient au milieu de la foule, rompant l'affreuse monotonie de nos éternels habits noirs.

On sait que le dîner a été splendide ; que la vaisselle plate de M. le préfet était du meilleur goût, et que sa harangue de circonstance n'a pas fait contraste avec sa vaisselle ;

On a reproduit mot pour mot la réponse dans laquelle M. Louis Bonaparte se félicite d'*avoir maintenu la légalité, et évité toute collision*.

— Il paraît que la république romaine n'a jamais existé, et que le 13 juin n'a pas eu lieu.

Nous aurons rêvé cela.

Tant mieux, ma foi ; car c'étaient deux vilains rêves. —

Enfin, nul n'ignore qu'on a dansé aux sons de l'orchestre de Strauss ; qu'on a pris des glaces, bu du punch, et que M. le président de la République, en costume de fantaisie, — je veux dire de général, — s'est montré de temps en temps à la société qui se rangeait en deux haies sur son passage, les dames d'un côté, les messieurs de l'autre, dans l'intérêt de la morale et du coup d'œil.

Je conviens que cette revue était plus agréable, surtout d'un côté, que celle de la garde nationale.

Là, du moins, M. Louis Bonaparte était sûr de ne pas aggraver son refroidissement.

En attendant que M. de Falloux recouvre la santé sous les orangers de Nice, son frère en Dieu, le bienheureux Montalembert, poursuit le cours de ses pieux exercices à l'Assemblée nationale, et travaille de son mieux au salut de la nation française, en s'efforçant de la préserver du péché d'ivrognerie.

Son homélie sur l'impôt des boissons est un chef-d'œuvre du genre, et dépasse de beaucoup tout ce que le sage Mentor récita à Salente sur les dangers de la séduisante liqueur.

M. de Montalembert paraît trop convaincu pour ne pas prêcher d'exemple aussi bien que de parole. Je gage que tous ceux qui ont la joie d'être admis dans sa sacristie intime, affirment qu'il ne nourrit sa chair que de racines et d'eau filtrée, à l'instar des solitaires de la Thébaïde.

On dit qu'à son exemple, tous les représentants qui se disposent à voter le maintien de cet impôt hygiénique et moral, vont renoncer au Champagne, au Chambertin et au Médoc, pour s'abreuver d'eau claire.

Quant au bon peuple, il mettra, comme par le passé, de l'eau dans son vin, et n'aura pas le droit de réclamer.

Ne lui a-t-on pas promis l'abondance ?

La proposition de M. Charras, sur la distribution des croix d'honneur, a eu un plein succès.

En annonçant les décorations accordées par divers ministres, à l'occasion du 10 décembre, le *Moniteur* énumère scrupuleusement les services qui ont valu cette faveur aux nouveaux chevaliers.

Je dis *scrupuleusement* pour l'harmonie de la phrase ; car, à part quelques braves militaires et un petit nombre d'hommes d'un mérite incontesté, y compris MM. Lucien Murat et Louis-Lucien Bonaparte, dont personne ne soupçonne les titres à cette distinction, vous, moi et tout autre pourrions être parfaitement bien décorés, en vertu des droits qui ont valu à leurs porteurs la plupart de ces rubans rouges.

Cette obligation d'avoir à fournir un motif quelconque à l'appui de chaque croix décernée, n'a pas laissé cependant que d'embarrasser parfois l'imagination un peu stérile de nos ministres et de leurs hauts employés.

Il s'agissait entre autres d'un maire de petite ville, puissamment recommandé à l'endroit de la décoration par les représentants honnêtes de son département.

Ce maire, qui s'appelle Camusot ou Chamouillard, je ne me rappelle pas exactement le nom, avait rendu de grands services à la famille et à la propriété de son arrondissement, en faisant fermer un cabaret dans lequel on avait crié : *Vive la République !* et traîner en prison, menottes aux mains et gendarmes au collet, deux socialistes de sa commune, dont l'un avait à côté de sa glace le portrait de Ledru-Rollin, et l'autre, dans sa bibliothèque, un almanach démocratique.

Certes, il y avait bien là de quoi décorer un maire, voire même son adjoint par-dessus le marché.

Mais il fallait appliquer un motif quelconque à cette nomination. C'était gênant.

— Car enfin, disait le ministre au chef de division, si nous insérons que ce M. Camouillard ou Chamusot a obtenu la croix pour avoir persécuté les rouges, tous les journaux de cette détestable couleur vont crier par-dessus les toits...

— Votre excellence a raison.

— Il faut absolument que nous trouvions autre chose.

— Je suis de l'avis de monseigneur.

— Voyons ! ce monsieur Chamusard ou Camouillot doit exercer une profession quelconque.

— Hélas, excellence, il est épicier.

— Epicier, eh bien, écrivons qu'il a été décoré pour avoir vendu des pruneaux. Le gouvernement est tenu de protéger l'industrie.

Les nouveaux décorés sont aisément reconnus dans les salons où ils se présentent. On les distingue à leur ruban rouge, attendu que la plupart des anciens ne le portent plus. C'est beaucoup mieux porté.

Si jamais je suis quelque chose dans le gouvernement, — je ne parle pas de celui-là, — quand j'aurai à récompenser un homme de mérite, je le *déferai* de la Légion-d'Honneur.

Les savants sont exposés quelquefois à de singuliers mécomptes.

Voici une mystification scientifique d'autant plus amusante, qu'elle n'avait pas été préparée le moins du monde par son innocent auteur.

On sait que les soldats et les écoliers ont l'habitude de graver leur nom sur toutes les guérites et sur toutes les tables qui se trouvent à portée de leur baïonnette ou de leur canif. C'est un des passe-temps habituels de la salle d'études ou du corps-de-garde.

Ceux qu'anime le sentiment de la corporation ajoutent volontiers à leur dénomination personnelle le numéro de la classe ou du régiment auquel ils appartiennent.

D'autres enfin, chez lesquels cet esprit corporatif est en dominance, faisant abstraction complète de leur individualité, ne pensent à transmettre aux générations futures que les titres du corps plus ou moins glorieux dont ils font partie.

Les soldats français ont acclimaté cette manie d'inscriptions sur le sol africain.

Il n'est pas de palmier dans les oasis, pas de rocher dans les déserts qui ne soit empreint de quelque autographe incrusté par le sabre d'un conquérant.

Dans les loisirs d'une halte au milieu des montagnes de l'Atlas, un brave soldat, appartenant au corps des zéphirs, grava un jour au fronton d'une roche séculaire l'inscription suivante destinée à perpétuer dans la mémoire des siècles le souvenir de son bivouac :

REGIMANTII
DESZEPHIRS

rect et l'octroi ACCABLENT DE TOUT LEUR POIDS L'OUVRIER ET L'ARTISAN DANS LES VILLES. Les contributions sont réparties, à certains égards, *en sens inverse des facultés contributives*: on voit trop que les propriétaires ont fait la loi, et qu'ils l'ont faite dans leur intérêt.

Le *National* répond ainsi au démenti qui a été inséré à son adresse dans le *Moniteur*, à propos du retrait de la loi sur l'achèvement du tombeau de Napoléon :

« Nous avons dit : « La commission a trouvé qu'une somme de 1 317 000 fr. avait été dépensée d'une façon tellement irrégulière et tellement injustifiable, qu'elle a proposé de la mettre à la charge de l'ancien ministre de l'intérieur. Nous avons ajouté que le retrait du projet du gouvernement avait été déterminé par cette conclusion de la commission. Nous mettons M. Odilon Barrot au défi de démentir ces deux allégations. »

On lit dans le même journal :

Un représentant, qui est en position d'être bien informé, assurait aujourd'hui, dans la salle des conférences, que la fameuse circulaire d'Hautpoul à la gendarmerie avait été corrigée de la main du président de la République. Il citait même un paragraphe tout entier, nous laissons à deviner lequel, comme ayant été écrit en entier par M. Bonaparte.

Quelle édifiante révélation !

L'*Assemblée nationale* s'applaudit de la présentation du projet de loi qui retire aux comités spéciaux d'arrondissement la nomination et la révocation des instituteurs primaires, pour transmettre cette attribution aux préfets, et enlever à ces modestes et laborieux fonctionnaires leur dernière garantie d'indépendance. — Mais ce n'est pas assez pour le journal honnête et modéré. L'opinion publique peut encore être représentée par le maire, par les adjoints, par les conseillers municipaux. Il faut faire table rase de tout ce qui, dans les produits de l'élection, se permet de n'être pas du même avis que les royalistes.

Voici les paroles du journal *modéré* :

« Mais ce projet serait très imparfait s'il n'était immédiatement suivi d'une seconde mesure que nous avons indiquée : l'Assemblée souveraine doit concéder aux préfets le pouvoir exceptionnel de révoquer tels mauvais maires et adjoints, conseillers municipaux encore écarlates dans une bonne moitié de la France.

» Les attributions du maire sont immenses, son influence sur la localité considérable. Qu'importe sous plus d'un rapport que vous éloigniez l'instituteur primaire, si le premier magistrat de la cité, de la commune, du village reste dévoué aux mauvaises doctrines et vous conduit au socialisme ? »

Ce conseil sera suivi comme le premier ; un projet sera présenté dans ce sens. Les journaux indiscrets nous ont avertis que le président de la République lui-même avait daigné s'en occuper.

Et les journaux honnêtes prétendent que nous vivons sous une République démocratique ! Et ils attribuent à la démocratie les fautes, les désastres vers lesquels on pousse la France !

On lit dans la *Patrie*, à propos des sociétés de secours mutuels :

« La haute importance que le gouvernement attache à ces sociétés l'a décidé à les entourer d'un grand prestige honorifique : aussi entend-il que leurs présidents *seront nommés par le président de la République.* »

Le seigneur Jupiter sait dorer la pilule.

Mais les ouvriers ne s'y tromperont pas ; la nomination des présidents des sociétés ouvrières par le président n'aura pas pour but de leur faire plus d'honneur, mais de les tenir sous la main de l'autorité.

Le conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui à l'Elysée. On a délibéré sur la décision de la commission générale du budget, qui a rejeté hier, par treize voix contre douze, le projet du gouvernement sur le chemin de Paris à Lyon.

Cette commission s'est réunie aujourd'hui, et la majorité a décidé qu'elle maintiendrait le rapporteur, M. Chasseloup-Laubat, nommé dans la séance d'hier.

On assure que M. Bineau, interrogé ce matin par quelques représentants, aurait dit qu'il n'était pas éloigné d'accepter, quant à lui, les conclusions de la commission. (*Gazette de France.*)

On écrit de Toulon, 12 décembre :

« Plusieurs navires à vapeur sont sur leur départ. Ils vont embarquer, à Civita-Vecchia, quatre mille hommes environ de la garnison française de Rome qui doivent rentrer en France. »

ITALIE.

On écrit de Rome à la *Concordia* :

« Pie IX a perdu tout prestige, et s'il revient à Rome il y sera peut-être plus mal accueilli que les Français ne l'ont été le jour de leur entrée triomphante. Malgré l'exil de ses chefs, le peuple est plus uni que jamais contre le parti prêtre et les Français, qui ne sont pour lui que matière à caricatures et à satires, tandis que tous ses éloges sont pour la République qu'on lui a violemment enlevée. Les Français, de leur côté, ne paraissent pas trop rassurés sur les intentions des Autrichiens qui continuent à se fortifier, et ils disent que bientôt ils leur donneront une bonne leçon. »

Le même journal résume ainsi les élections connues le 10 à Turin :

« Les élections connues montent à 44, parmi lesquelles il se trouve 21 fonctionnaires publics.—La gauche et le centre gauche ont perdu dans ce nombre 11 membres, savoir : Mantelli, le major Cavalli, l'avocat Cella, le docteur Parola, Bottone, Giovanola, Cornero, l'avocat Gugliemi, l'avocat Cariolo, le docteur et avocat Salvi, le professeur Rulfi.—Dans les 44 nominations, 16 appartiennent à l'ancienne opposition de la gauche et du centre gauche ; 22 sont ministérielles pures et appartiennent au centre droit ; 6 sont d'opinion douteuse, mais paraissent pencher plutôt vers le ministérialisme. Au reste, le résultat définitif ne tardera pas à être connu. »

ALLEMAGNE.

LA MISSION DE M. DE GERLACH EN SAXE.

On s'attend en Saxe à une prochaine dissolution des chambres et à l'entrée des Autrichiens dans le pays.

L'archiduc Alberti, qui commande le corps d'armée de 30 mille Autrichiens, est à Leitmeritz, ville de la Bohême allemande, située sur l'Elbe, à assez peu de distance de la forteresse saxonne de Kurigstein, que les Autrichiens commenceront par occuper.

Les soldats saxons se montrent fort mal disposés d'avance à l'égard des hôtes que leur roi veut leur donner. On prévoit que leurs officiers auront beaucoup de peine à maintenir parmi eux la discipline, et une insurrection militaire dans le genre de celles de Bade et du Palatinat ne serait pas impossible. Les Prussiens, en cas d'un conflit avec les Autrichiens, trouveraient dans les soldats saxons des auxiliaires d'autant plus ardents, que leurs officiers, qu'ils détestent, sont dévoués à l'Autriche.

Les officiers saxons ne font, au reste, que suivre l'exemple donné par la cour de Pilnitz. Il est de bon ton, auprès de Sa Majesté Frédéric-Auguste, de se montrer partisan du jeune empereur François-Joseph, et même du czar Nicolas, le suprême protecteur des aristocrates et des rois.

On s'étonne avec raison de ce que Frédéric-Guillaume, voulant ramener le roi de Saxe à des sentiments plus allemands, ait choisi, pour remplir cette mission, le général Gerlach, dont les opinions absolutistes et piétistes sont connues, et qui passe avec raison pour l'un des champions les plus ardents de l'absolutisme.

Le roi de Prusse avait déclaré au roi de Saxe, lors de leur dernière entrevue à Pilnitz, qu'il considérait l'union du 26 mai comme le seul moyen de sauver l'Allemagne ; mais le roi de Saxe, qui place les intérêts de la royauté bien au-dessus de ceux de l'Allemagne en général et de la Prusse en particulier, ne voit d'autre moyen de salut pour lui que dans le prochain mariage de l'empereur d'Autriche avec une princesse saxonne, et il paraît que les efforts de M. de Gerlach n'ont pas réussi à tirer ce monarque de son aveuglement.

Non-seulement le roi de Saxe prétend n'avoir pas besoin d'une occupation autrichienne, mais il est de plus décidé à dissoudre les chambres si celles-ci osent interpeller le ministère au sujet de cette occupation.

Le roi de Saxe joue là un jeu qui pourra lui coûter cher.

Les élections viennent d'avoir lieu en Danemarck. Elles ont été fort disputées. Deux partis étaient en présence : l'un qui veut la réunion au Danemarck de la partie nord du Schleswig, où les mœurs et la langue des Danois dominent, l'autre, qui désire la réunion du duché entier. C'est le second qui l'a emporté, tous ses candidats ont été nommés.

— Les étudiants et autres jeunes gens de Munich ont voulu donner un charivari au fils du prince Windsgraetz ; mais la force armée a mis obstacle à l'exécution de ce projet. Plusieurs arrestations ont été faites.

La commission militaire centrale de Vienne vient de publier trois sentences contre des contumaces ; Ch. Unterschill, ancien officier dans le corps des volontaires, est condamné à douze ans *carcere duro* ; Ch. Redl, lieutenant dans le 2e régiment d'artillerie, l'est à quinze ans de la même peine ; enfin Edouard Kuchenbarcher, lieutenant dans le 40e régiment de ligne, est condamné à la peine de mort par la corde, comme étant coupable de révolte et de haute trahison.

ÉTATS DES ESPRITS EN HONGRIE.

Les lignes suivantes sont extraites de la *Gazette nationale* et de la *Gazette de Breslau* :

« Les esprits sont partout dans un tel état d'irritation, qu'à la moindre étincelle l'incendie pourrait éclater sur tous les points à la fois. Les mêmes appréhensions sont exprimées par des correspondances de Micakolz, de Scabolcz, de Dabreczin et de presque toutes les villes de la Hongrie. Les journaux de Pesth reproduisent ces correspondances, malgré la sévérité du régime sous lequel ils vivent. Quant aux nouvelles des pays slaves du Sud, de la Croatie et de la Servie, elles ne sont guère moins menaçantes que celles de Hongrie. »

— La plus grande anarchie règne dans le comitat de Syrmie. Les paysans ruinent les forêts, coupent le bois partout où ils en trouvent, font paître leurs bestiaux dans les prés et les champs des domaines seigneuriaux ; en un mot, ils font ce qu'ils veulent. Le commissaire du Banat, ainsi que les juges, craignent pour leur vie et n'osent agir énergiquement. Le comité slave, qui existe toujours, a invité les autorités des comitats à ne recevoir d'ordres de qui que ce soit, vinssent-ils de Vienne directement, et à n'obéir qu'au comité même. A Csalma, on refusa de fournir les chevaux de réquisition aux dragons impériaux. On a résisté même à la force, et les habitants ont pris les armes ; il y eut un combat sanglant. A Ruma, on ne voulait pas loger un escadron impérial. Les soldats durent, pour ainsi dire, prendre d'assaut les maisons et briser les portes. Dans toute la Hongrie, les conséquences fatales de l'annulation des billets de Kossuth commencent à se faire sentir. Les paysans refusent aujourd'hui toute espèce de papier, et dans beaucoup de contrées on n'a même pas voulu vendre des terres contre des billets de banque.

TURQUIE.

Rien de nouveau sur la solution de la question turco-russe. En attendant, la flotte turque reste armée. Elle s'élève à plus de 90 000 hommes.

On écrit au *Times*, Constantinople, 25 novembre :

« On croit, dans les cercles bien informés, qu'un arrangement entre la Russie et la Turquie est plus éloigné que jamais. Le but de l'empereur Nicolas en ce moment, est seulement de gagner du temps, de tenir les choses en suspens jusqu'au printemps ; alors, il jettera le masque, et exécutera ses projets longuement médités sur la Turquie. Ce qui le prouve, c'est le vague des instructions données à M. de Titoff relativement aux réfugiés polonais. Il en est résulté que le divan n'a pu répondre à M. de Titoff en termes précis, et lui-même a dû en référer à son gouvernement. Ainsi, les relations entre les deux cabinets restent suspendues, et il n'arrivera de réponse de Saint-Pétersbourg que le 15 décembre prochain.

Les élections de l'état de New-York, fort importantes comme expression de la politique américaine, se sont exactement balancées entre les whigs (conservateurs) et les démocrates progressistes. Sur la liste des huit grands fonctionnaires, quatre sont whigs, quatre démocrates. Au sénat, les whigs ont deux voix de majorité ; à la chambre, deux voix de majorité appartiennent aux démocrates.

L'Economisme financier

ET LA QUESTION SOCIALE DE L'IMPOT (1).

Capital de spéculation. — Oligarchies financières.

Il délivrera le pauvre et l'indigent de l'usure et de l'injustice. (ANCIEN TESTAMENT.)

Personne ne peut entrer dans la société nouvelle s'il ne naît de nouveau, si le vieil homme ne meurt pour renaître comme un petit enfant. (NOUVEAU TESTAMENT.)

VII.

L'impôt. — L'assurance. — Le travail. — Le capital.

En publiant l'*Economisme financier*, nous avons déclaré que nos observations s'adressaient exclusivement aux idées financières que M. de Girardin rappelle dans son remarquable travail : *Le Socialisme et l'Impôt*.

Nous avons dit que nous accepterions immédiatement et de grand cœur l'impôt *unique* sur le capital, comme un immense progrès accompli dans le plus important des services publics, quoique, selon nous, l'impôt unique sur le capital ne place pas « d'aplomb sur sa base la pyramide sociale (1).

Enfin, nous ajoutions que les observations que nous allions soumettre à M. de Girardin n'avaient d'autre but que d'amoindrir l'importance qu'il accorde au capital financier dans la question économique et sociale. C'est ce que nous croyons avoir démontré par nos considérations sur *la Circulation financière*, *le Capital de spéculation*, *les Oligarchies financières*, *la Terre*, *la Rente*, *la Démocratie et le Travail*. Il est bien entendu que, soit pour mieux nous fortifier dans notre pensée, soit pour rejeter notre erreur, nous attendrons la réponse de M. de Girardin.

Nous rappelons ces prémisses, car les journaux de la *bonne foi* se complaisent à enregistrer d'une manière insidieuse les nuances qui séparent les hommes de progrès.

(1) Voir les numéros des 4, 5, 6 et 10 décembre. Consulter les articles de la *Richesse et des Impôts* ; ceux de l'*Equité dans l'assiette de l'impôt* ; ceux *Equilibre et réserve du budget*.

(1) Nous citons : — « L'impôt sur le capital, c'est l'œuf » de Christophe Colomb ; c'est la pyramide qui, assise » d'aplomb sur sa base, se consolide d'elle-même par sa » propre pesanteur ; tandis que, renversée et posée en » équilibre sur son sommet, cette pesanteur est un obstacle qui ne se peut vaincre que par le concours permanent d'immenses échafaudages et l'emploi de toutes » les puissances de la mécanique ; c'est le torrent qui » creuse son lit, c'est la révolution sans les révolutionnaires, c'est le progrès sans la perturbation, c'est le » mouvement sans le chaos, c'est enfin l'idée simple et » la loi vraie. »

Un zéphir n'est pas tenu de connaître l'orthographe comme un académicien ; ce brave guerrier est donc excusable.

A quelque temps de là, un de ces nombreux savants qui parcourent la terre africaine, poussé par le démon de l'archéologie, découvrit cette inscription déjà noircie par le soleil, le sable, la pluie et le vent.

L'archéologue médite longuement ces lettres auxquelles la main mal exercée du zéphir avait imprimé un caractère antique tout à fait respectable ; puis enfin il bondit de joie, si toutefois un savant peut bondir. Il avait déchiffré l'énigme ; il avait vaincu le sphynx du désert.

Voici l'interprétation du hyéroglyphe telle qu'il la rapporta à Alger, tout fier de sa découverte :

REG nante
IM peratore
ANT onino,
II secondo,
D eus
E xcelsit
S anctum,
ZEPHIR inum.

(*Sous le règne de l'empereur Antonin second, Dieu rappela à lui saint Zéphirin.*)

Toute la gent scientifique d'Alger s'assembla à cette nouvelle. On finit, après de longues discussions, par se ranger à l'avis de l'inventeur, et il fut décidé que ce saint Zéphirin, inconnu dans le martyrologe — car ce ne pouvait être le bienheureux du même nom qui fut pape et martyr sous Sévère— était un anachorète retiré loin du monde, dans les rochers de l'Atlas, où il s'endormit dans le Seigneur, du temps où régnait l'empereur Antonin, comme l'inscription en faisait foi.

Grande rumeur à Alger ; le clergé s'émut de cette découverte ; des souscriptions s'organisèrent, et l'on allait fonder une chapelle au vénérable ermite, lorsqu'on découvrit enfin que saint Zéphirin n'était autre que le 2e régiment de zéphirs, qui n'a pas le moins du monde la prétention d'être jamais canonisé.

L'*Atlas*, qui rapporte cette curieuse anecdote, affirme du reste que les bévues de ce genre ne sont pas rares chez nos savants africains.

Pourquoi aussi ne leur expédie-t-on pas de temps en temps quelques membres de l'Institut ?

Tout le monde s'en trouverait bien.

Samedi prochain aura lieu, à l'Opéra, le premier bal masqué de la saison.

Les bals de l'Opéra ! quel jeune cœur n'ont ému ces mots magiques ? quelle femme n'a rêvé un instant de liberté et de franchise, sous le masque de satin, une échappée de quelques heures, au milieu des piquantes intrigues et des folles causeries ?...

Si Paris est le paradis des femmes, comme l'ont dit ces menteurs de poëtes, le bal de l'Opéra n'est-il pas le plus doux sanctuaire de cet Eden ?

— Hélas ! mesdames, nous ne connaissons plus que par tradition ces fines plaisanteries, ces ravissants imbroglios, ces amours anonymes, délices envolées des bals masqués d'autrefois.

Aujourd'hui, l'Opéra est abandonné aux Anglais qui cherchent des lorettes, et aux lorettes qui quêtent des Anglais.

On n'y cause plus d'amour ; on y marchande le plaisir. Les billets doux qu'on y échange sont marqués au timbre de la Banque de France. Le temple de Vénus est devenu une succursale de la Bourse.

Ce mystérieux domino que vous poursuivez avec tant d'orgueil, mon jeune provincial, a été loué pour un soir à l'étalage du fripier voisin. Il est très probable que l'inconnue a laissé son unique robe en gage.

Quant à vous, madame, ne cherchez pas dans cette cohue qui se foule au foyer quelque galant cavalier prêt à répondre aux charmants marivaudages qui vont sortir de vos lèvres railleuses. Vous avez mille chances contre une pour tomber sur quelque portion d'agent de change qui vous proposera un appartement de mille écus.

Je révèle ces choses pour l'instruction des dames de province, et notamment des épouses de représentants que l'appât des bals de l'Opéra aurait décidées à venir partager les travaux parlementaires de leurs maris.

Franchement, à leur place, je retournerais dans ma ville natale. Les charmes du bal masqué ne compenseront pas suffisamment le désagrément du tête à tête conjugal vis-à-vis d'un homme qui s'est réuni peut-être, avec ses semblables, dans la rue de Poitiers.

Après tout, il est possible que tout cela soit changé cette année. On peut voir.

Une chose que tout Paris ne connaît pas encore, et que tout Paris voudra connaître, ce sont les concerts de la salle Martel.

Qui donc a dit que le peuple était grossier, ignorant, inaccessible au charme de l'art ?

Ah ! qu'il aille, celui-là, à ces réunions populaires ; qu'il entre dans cette grande salle nue, au toit rustique, aux murs tapissés de chaux ; qu'il s'assoie sur ces bancs de bois, au milieu de ces travailleurs en veste ou en blouse, de ces ouvrières en robe d'indienne, et qu'il prenne là une leçon de décence et de dignité qu'il reportera au balcon de l'Opéra ou à l'orchestre du Vaudeville !

La salle est comble. Cinq mille personnes se pressent dans l'enceinte ; cinq mille cœurs impatients de s'exalter ou de s'attendrir ; cinq mille âmes d'avance attentives à la voix des chanteurs qui vont faire entendre à ce peuple les leçons de ses poëtes et les mélodies des grands maîtres.

Pas une rixe, pas un tumulte, pas une querelle ; pas un mot ne s'élève de cette foule, que ne puisse entendre l'oreille d'une jeune fille.

Enfin un frémissement parcourt toute la salle, et au bourdonnement confus de cette multitude succède, comme par enchantement, le plus profond silence.

Les enfants de Paris, rangés sur l'estrade, commencent le concert.

C'est le *Chant des Travailleurs*, large et puissante mélodie qu'on a entendue vingt fois et qui vous émeut toujours.

Travaillons, travaillons, mes frères,
Le travail, c'est la liberté.
Travaillons mes frères,
Travaillons pour l'humanité !

Voilà pourtant les affreux principes à l'aide desquels les infâmes socialistes égarent la populace.

Ce sont les chansons si naïves, si originales, si profondément senties de Pierre Dupont, le poëte compositeur qui a mis sa double muse au service des idées de l'avenir.

Ce sont les compositions graves et touchantes de notre ami Allyre Bureau.

C'est le *Travail plaît à Dieu*, une belle et bonne chanson, écrite par Tisserant, du Gymnase, le brave artiste dont le cœur vaut encore mieux que le talent, mise en musique par Eugène Delisle, un jeune compositeur qui débute bien, et admirablement chantée par Gozora.

Ce sont enfin les plus beaux morceaux de nos opéras, les plus ravissants passages des partitions italiennes.

Et comme tout cela est compris, senti, applaudi !

Avec quelle sympathie, quel enthousiasme, ce peuple intelligent accueille et remercie les artistes qui viennent l'initier à ces merveilles du plus séduisant des arts, jusqu'alors réservées aux oreilles délicates des gens comme il faut.

Mlle Déjazet y est venue, et la bonne Lisette a pleuré d'attendrissement en se voyant ainsi fêtée, elle qui croyait avoir épuisé tous ses triomphes.

Dupré a promis d'y chanter à son tour : ce jour-là, on mettra des étais à la voûte.

Artistes, grands artistes, venez à ce peuple qui vous appelle à son aide pour la grande œuvre de son émancipation, vous, ses frères, vous, ses enfants, presque tous sortis de son sein.

Aidez-le à se délivrer des liens de l'ignorance qui garottent son âme ; faites-lui aimer LE BON, en lui apprenant à comprendre LE BEAU.

Les autres croient avoir assez fait pour votre salaire quand ils vous jettent de l'or terni par leur dédain ; lui, vous récompensera par son amour.

EUGÈNE NUS.

Dans la question des impôts nous sommes donc avec M. de Girardin, avec M. Proudhon et avec tous les journaux de province et de Paris, qui demandent L'ABOLITION COMPLÈTE du système actuel d'impôt, et son remplacement par le système qui tend à reporter le poids des redevances à payer à l'Etat sur la RICHESSE RÉELLE.

Ce qui nous sépare de M. de Girardin est donc une question théorique de finance, et NON une question pratique d'impôt.

Le terrain déblayé par l'assurance permettrait de se faire une juste idée de la richesse, et par conséquent de mieux la saisir là où elle se trouve, en le soumettant plus tard au système d'impôt que nous avons proposé, qui mesure plus exactement la richesse réelle, et qui frappe plus dûment le capital de spéculation.

Donc l'impôt, pour nous, sous quelque forme qu'on le présente, ne porte pas avec lui la puissance réelle, la virtualité de la transformation économique de la société.

L'idée simple, la loi vraie de la transformation sociale, de l'avènement du bien-être général, se trouve tout entière dans le TRAVAIL, ou dans le mode de création, de distribution, de consommation des richesses.

C'est la pierre angulaire de la régénération de l'édifice social.

Or, pour y arriver, par le progrès sans perturbation, il faut que les législateurs s'inspirent de la grande pensée du travail et des moyens de l'accroître, de le multiplier, de le développer à l'infini.

Pour atteindre ce but suprême, « sans révolutionnaires, » il faut pousser le capital à s'associer au travail, franchement, loyalement, sans arrière-pensée léonine.

Le capital a eu jusqu'ici le malheur de concentrer toute son intelligence sur lui-même, en négligeant entièrement l'étude de la formation de la richesse. Il croit être plus riche en exploitant le travail, qu'il ne le serait en s'associant à lui. C'est là une grave erreur. Si le capital actuel de la France s'associait au travail, la production générale s'accroîtrait sur une si large échelle et si rapidement, que le capital n'aurait qu'à se féliciter d'être entré en participation avec le travail.

Mais ce que ne voit pas l'égoïsme particulier, les législateurs qui représentent l'intérêt général doivent le reconnaître, le proclamer, le faire adopter.

Or, un excellent moyen de faire comprendre au capital rétif et égoïste tout l'intérêt qu'il aurait à s'unir au travail, ressort précisément du système d'impôt que nous proposons, du système qui tend à mesurer exactement la richesse réelle.

Le capital, voyant que la loi, dans sa justice, ne craint pas de le rançonner, se sentira d'abord mal à l'aise des redevances qu'on lui imposera ; mais, comme il est clairvoyant, il verra bientôt d'où partent les coups. Il comprendra que l'impôt qui le frappe, le frappe précisément parce que, lui capital, s'est trop isolé du monde des travailleurs.

Le capital, en bon calculateur, fera ses comptes, et il verra que mieux vaut pour lui s'associer avec le travail que de livrer à l'Etat une partie importante de son actif.

Le capital ira alors féconder le travail, décupler les produits ; il augmentera le nombre des *beati possidentes*, et, en l'augmentant, diminuera ses propres charges.

Or, il est évident que ce fait, d'une immense portée dans l'économie sociale, arriverait quelques mois après l'établissement de l'impôt basé sur la richesse réelle ; et il arriverait *d'autant plus vite*, que les impôts seraient D'AUTANT PLUS FORTS.

La France présenterait bientôt un magnifique spectacle ; car l'association *spontanée*, ou le mariage de raison du capital avec le travail, serait le plus grand événement que les siècles auraient vu s'accomplir.

La France, au lieu de voir une grande partie des forces de sa population se perdre dans l'oisiveté ou dans un travail inintelligent, appellerait à la production des millions de travailleurs qui mènent dans l'indigence une vie de misère à la charge de la société.

L'animation, la vie, le bien-être remplaceraient la stagnation, l'assoupissement, le malaise qui nous dévorent. La transformation sociale par le travail associé au capital, s'opérerait dans les meilleures conditions possibles, car elle s'accomplirait au milieu de la paix et par un système de transactions réciproques, au lieu de s'opérer par la guerre et les secousses révolutionnaires.

Or, c'est là le MANDAT IMPÉRATIF qu'aux noms de Dieu et de l'Humanité les législateurs doivent accomplir sous peine d'être honnis et conspués par les générations présentes et futures. La paix de la cité, la tranquillité des villes et des campagnes, l'accord des citoyens entre eux, le bien-être de tous, l'avénement de la justice : voilà la sainte mission dévolue aux législateurs.

S'ils l'accomplissent, le bonheur brillera bientôt sur la France et sur le monde ; s'ils la repoussent, la vengeance, la guerre, la dévastation s'abattront sur la société : l'humanité ne sombrera pas, mais les sommités des générations actuelles seront emportées par la tourmente révolutionnaire.

Hâtez l'association du capital avec le travail : la paix sera avec nous.

Hésitez ! l'exploitation aveugle de la finance nous perdra. Les oligarchies financières qui règnent et gouvernent encore, nous entraîneront dans l'abîme des révolutions.

Assemblée nationale.

Séance du 15 décembre. — Présidence du citoyen DUPIN.

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération sur l'impôt des boissons.

M. Mauguin a la parole.

M. MAUGUIN. J'apporte dans la discussion une conviction ancienne et profonde. Mais, comme je suis un peu souffrant, je prierai la chambre de vouloir bien m'accorder quelque silence, si elle désire entendre ma voix malade. (Parlez ! parlez !)

J'ai cherché à résumer les objections qui ont été faites à l'abolition d'un impôt, qui, suivant moi, est inique, immoral et inconstitutionnel. J'ai noté trois objections principales : les plaintes des propriétaires vinicoles sont exagérées, sont faussées ; la vigne est le plus riche produit qui existe encore en France. S'ils souffrent, c'est qu'après avoir nagé dans l'abondance ils n'ont pas su ménager l'avenir ; ils ont manqué de prudence, ils ont été imprévoyants. On dit ensuite que l'impôt indirect est le meilleur des impôts, et que les vins sont d'une nature excellente comme matière imposable ; enfin, le trésor a besoin de l'impôt des boissons, parce qu'on ne saurait en trouver le remplaçant nulle part.

La vigne est le plus riche produit de la France, et si les propriétaires vinicoles souffrent, cela ne vient que de leur imprévoyance. J'accepte d'abord l'objection, et je demande si c'est bien ainsi qu'on prétend faire admettre l'établissement ou la justification de l'impôt. De cette façon, il faudrait admettre qu'imposer c'est établir une dette qui indique un droit correspondant. D'après ce principe, la vigne est riche ; elle peut payer, donc elle doit payer. Voilà tout le système du droit pour l'impôt des boissons.

Mais faites-y bien attention, messieurs, si vous adoptez ce système, vous admettez par là même l'impôt progressif ; car on vous dira aussitôt : Vous qui êtes riches, vous pouvez payer ; donc vous devez payer. S'il ne s'agit que d'avoir de la richesse pour être imposable, l'intérêt seul sera la règle de l'impôt.

Ensuite, remarquez bien une chose : c'est que la vigne est imposée comme propriété foncière ; seulement, l'impôt foncier de la vigne est infiniment plus élevé que celui que paient les autres natures de propriété. Ainsi, dans la Côte-d'Or, la vigne supporte un impôt de 72 fr., quand la terre de labour n'est imposée que de 12 fr.

Il faut un principe qui domine l'impôt, messieurs, et ici je remarque qu'en matière de propriété il y a deux opinions : l'une, c'est que le propriétaire est maître de sa chose, qu'il ne peut en être dépossédé que moyennant une indemnité ; l'autre opinion, que la propriété appartient à l'Etat, que le propriétaire n'en est que le détenteur, le dépositaire, et qu'on peut lui prendre sa terre sans lui donner aucune indemnité.

Sous le gouvernement monarchique, avec cette opinion, l'Etat s'appelle Louis XIV, qui disait alors à juste titre : L'Etat, c'est moi ! Aussi, si Louis XIV a des remords d'avoir levé des impôts trop onéreux, on rassure sa conscience en lui disant : Les propriétés de vos sujets sont les vôtres.

Cette opinion s'est transformée depuis Louis XIV ; elle a changé de titre ; elle s'adressait au peuple absolu. Aujourd'hui, le propriétaire général, c'est l'Etat absolu ! En un mot, ce n'est pas autre chose que la doctrine de Babœuf. Et c'est cette doctrine que, sans le savoir, on veut vous faire adopter.

Dans la vraie doctrine, la première, tout propriétaire fait ce qu'il veut de ses propriétés, des prairies, des bois, des vignes ; ce qu'il possède, c'est la terre ; il la transforme comme bon lui semble. Dans la seconde doctrine, le fruit appartient à l'Etat, le propriétaire n'est qu'un détenteur ; la terre peut même lui être enlevée. Si on permet au propriétaire d'en disposer, c'est une concession qu'on lui fait ; il faut qu'il y ait un retour. C'est la commission même du budget qui le dit, en vous renvoyant à un rapport de M. Molroguier. Voici en effet ce que nous lisons dans le rapport de la commission :

« Combinée de manière à favoriser la production, la contribution accorde au propriétaire, pour toutes ses récoltes, l'exportation à l'étranger et la consommation de famille sans droits ; elle ne lui impose en retour, pour la circulation à l'intérieur, que des formalités sans rigueur, indispensables pour assurer plus tard le recouvrement des droits dont elle a voulu, à dessein, le dispenser de faire l'avance. »

Remarquez bien ce passage. C'est ainsi que l'on pousse aux révolutions en voulant justifier, malgré tout, la fiscalité. On accorde aux propriétaires d'exporter leurs vins à l'étranger, d'avoir leur consommation personnelle sans droits.

Mais l'Etat croit en cela donner une faveur, et il en exige le paiement en imposant certaines formalités. C'est la doctrine de Babœuf implantée dans la législation de nos impôts.

Ce n'est pas ainsi que nous arriverons à restaurer l'ordre social. Il faut avant tout respecter le droit, la morale, la justice, dussent les intérêts être blessés ! car les intérêts ne doivent pas avoir de triomphe contre le droit, contre la morale. Autrement, vous n'aurez plus dans votre législation qu'un seul mobile, qu'un seul principe, celui de votre intérêt. (Très bien ! à gauche.)

Plusieurs intérêts se sont coalisés, sans s'en apercevoir peut-être, contre la propriété vinicole. Le système prohibitif est le résultat de cette coalition.

On a donc admis, comme chose juste et reconnue, que la vigne est riche, que ses propriétaires sont riches ; que s'il y a gêne chez eux, c'est par suite d'imprudence. Voyons ce que la réalité répond à ces hypothèses.

L'empereur rétablit les impôts indirects. Il y a eu dans sa carrière deux espèces d'actes, les uns tendant à sa grandeur et à la grandeur de la France, les autres tendant au contraire à sa ruine et à la ruine du pays, et dans ceux-là, croyez-le bien, doit compter par-dessus tout l'impôt des boissons. (Sensation.)

L'orateur raconte les phases diverses de l'impôt sur les boissons sous l'Empire.

Les 115 départements dont se composait la France sous l'empire, présentaient 2 171 000 hectares de vigne, lesquels produisaient 40 millions d'hectolitres, lesquels faisaient 800 millions en argent, en mettant l'hectolitre à 20 fr. Si dans cet état je retire les départements de l'ancienne France, on trouve à ce compte 36 millions d'hectolitres, qui, toujours évalués à 20 fr., font 720 millions.

Les départements du Midi ont accru leur culture vinicole à ce point, qu'elle compense les destructions de vignes dans les départements du centre, et que le chiffre d'hectolitres de vin récolté dépasse l'ancien de cinq millions, ce qui devrait faire un milliard de francs de production si cette valeur de 20 fr. avait pu se maintenir ; mais elle est tombée à dix francs et au-dessous. Ainsi la valeur des vins a baissé, et les frais ont augmenté.

On parle des exportations ; mais on oublie que la plus forte de ces exportations est pour l'Algérie ; mais ce sont nos troupes qui boivent ces vins ; c'est nous qui les payons. Il n'y a donc pas là un bénéfice réel pour le commerce français ; ce n'est qu'un déplacement d'argent.

M. Mauguin déclare qu'il ne plaidera pas plus la cause des octrois que leur abolition, et soutient que les boissons sont, en fait de matières imposables, la plus mauvaise de toutes. En fait d'impôts, les meilleurs sont ceux que le peuple paie sans s'en douter. C'est pour cela qu'en Angleterre ceux qui vendent des objets imposés sont seuls soumis à l'acquittement de l'impôt. Ceux qui achètent confondent cette part qui revient au fisc avec la valeur de l'acquittement. C'est, du reste, ce que Montesquieu conseille comme le meilleur moyen de dissimuler la main de l'impôt.

Voilà ce qu'écrivait Montesquieu, ajoute M. Mauguin. Nous n'avons pas marché depuis ce temps-là. En Angleterre, on impose le brasseur, et l'impôt ne se sent pas ; en France, on impose le propriétaire, et l'impôt est extrêmement onéreux. Aussi n'avez-vous pas l'administration la meilleure que vous pouvez avoir, selon Montesquieu ; aussi avez-vous un impôt détestable pour 8 millions de propriétaires et 500 000 vendeurs.

Je viens maintenant à la dernière objection, celle qui consiste à prétendre que l'on ne saurait trouver aucune ressource pour remplacer l'impôt actuel sur les boissons.

On dit qu'il faudra autrement grever la propriété foncière encore plus. Eh ! messieurs, je soutiens que non ; et vous me permettrez d'ajouter que j'ai bien quelque raison de croire que je ne me trompe pas, car vous devez me rendre cette justice, que c'est moi qui, le premier, ai signalé toutes les charges qui accablaient la propriété foncière. Non, nous ne voulons pas la surcharger ! Ne sommes-nous pas nous-mêmes propriétaires fonciers ? Ce sont là des exagérations qui peuvent être excusées chez M. de Montalembert, qui a lui-même avoué qu'il n'était pas un financier très fort ; mais c'est ce qui ne saurait être pardonné à M. Léon Faucher, économiste distingué, et auquel je suis en ce moment tout prêt à rendre justice, lorsqu'il ne se laisse pas entraîner au delà de la vérité en voyant trop en noir l'horizon politique.

Non, messieurs, nous ne roulons pas sur la pente de la banqueroute en voulant l'abolition de l'impôt sur les boissons. Qu'il me soit permis de rappeler d'abord le projet que j'ai déposé, et qui a été élaboré dans le sein d'une commission de l'Assemblée constituante. En l'adoptant, vous aurez au moins 60 millions sur les boissons elles-mêmes, mais ils ne pèseront plus sur le consommateur pauvre de toute nécessité, comme cela arrive maintenant. Ainsi, vous conserverez des droits sur les alcools, qui vous donneront encore 25 millions. Sur les vins eux-mêmes, vous aurez 32 millions, et même 35 ou 36, et cela sans frapper la circulation, sans frapper la propriété du producteur d'une nouvelle taxe. Vous élèverez seulement les licences.

J'entends encore ces récriminations : Mais vous allez augmenter le nombre des cabarets ! Nullement ; c'est l'administration, c'est M. le ministre des finances, c'est la commission du budget qui veulent la conservation des cabarets. Ils sont placés sous la protection même du gouvernement avec l'impôt des boissons. En frappant les licences d'un droit plus élevé, nous en limitons par cela même le nombre, c'est-à-dire que nous diminuons le nombre des cabarets de toute la liberté que nous accordons au consommateur de faire venir chez lui le vin du propriétaire lui-même. (Très bien ! très bien !)

Du reste, s'il est des débitants qui ne puissent pas payer 30 fr. de licence, ils fermeront boutique, et, je l'espère bien, le nombre des cabarets diminuera, comme je vous le disais. Sera-ce un mal ? (Très bien ! très bien ! à gauche.)

Ainsi, vous aurez 60 millions sur les boissons, et la perception se fera facilement par le système des licences basées sur celui des patentes, et par les percepteurs mêmes des contributions directes.

Ensuite, je n'ai pas demandé seulement d'augmenter les licences ; j'avais aussi déposé une proposition qui frappait d'un droit les marchés au comptant et les marchés à terme à la Bourse. Cette taxe donnerait, j'en suis certain, mathématiquement certain, de 60 à 80 millions. Mais on ne veut pas taxer la Bourse ! Oh, non pas ! C'est une arche sainte à laquelle on ne saurait toucher !

Aussi qu'est-il arrivé ? Sur l'invitation de M. d'Hautpoul, j'ai renvoyé ma proposition avec renseignements à la commission du budget ; je lui ai indiqué l'impôt sur les marchés de la Bourse. La commission du budget n'en a pas dit un mot. C'est que sans doute ce serait effroyable d'imposer les marchés de la Bourse ! (Très-bien ! à gauche.)

Evidemment, il y aurait là une source réelle de revenus pour le Trésor. Et sans doute l'Assemblée, invitée à voter sur un pareil projet, serait animée des mêmes sentiments que moi. Eh bien ! alors, que ces jeux publics soient frappés d'un droit, et un grand nombre de ceux qui se sauvent aujourd'hui de l'impôt paieront tribut à l'Etat. (Très bien !)

Avez-vous encore peur ? Pourquoi n'imitez-vous pas l'Angleterre ? Pourquoi ne pas imposer les papiers de tenture et les papeteries ? Qu'est-ce que cela nous fera de payer le papier 25 centimes de plus par rame ? Croyez-vous que nous en souffrirons beaucoup ? Pourquoi ne pas imposer la miroiterie, les glaces, les cristaux ?

Vous avez d'autres besoins, eh bien ! on cherchera, et la bonne volonté trouvera. Mais ne dites pas : Nous avons, nous gardons ; car vous pourriez bien ensuite ne conserver rien de ce que nous désirons comme vous-mêmes : l'ordre, la sécurité et la confiance dans ce pays. Cherchez avec nous, et nous vous fournirons de la matière productive qui ne sera pas trop grevée déjà.

Toujours est-il que je viens de vous en fournir pour près de 180 millions. Alors de quoi vous plaignez-vous ? Pourquoi insister pour le maintien d'un impôt détestable qui peut être facilement remplacé avec avantage, dans l'intérêt même de tout le monde ?

Maintenant, voulez-vous que je termine par une dernière considération ? Je la trouve dans la situation même de la France. Comment ! notre admirable pays s'étend sous des latitudes assez diverses pour que le Nord et le Midi donnent des produits essentiellement différents ! Et vous ne voyez pas que la providence vous indique que dans l'utilité de leurs échanges il y a une source d'immenses richesses ! Pourquoi empêcher cet échange providentiel des céréales, des tissus du Nord avec les huiles d'olives, les vins surtout, que fournit le Midi ? Et vous venez les arrêter au passage ! Vous dites au Nord : Vous n'aurez pas les consommations du Midi ! Vous dites au Midi : Vous ne pouvez acheter les tissus du Nord !

Nos froments, nos vins sont obligés de voyager pour aller s'échanger d'un côté et de l'autre de la France. N'entravez pas le mouvement qui est nécessaire pour les échanges ; ne les forcez pas de s'arrêter devant des barrières qui ne s'ouvrent qu'à six heures du matin et se ferment irrévocablement à six heures du soir (Très bien ! à droite.)

Vous allez chercher à grands frais des colonies lointaines ; pourquoi, si ce n'est que vous désirez avoir un pays qui consomme vos produits en même temps que vous en recevez de lui-même d'autres qui vous manquent ?

Eh bien ! messieurs, la nature a placé au milieu de vous une colonie admirable : c'est la colonie viticole. L'agriculture viticole est le produit presque unique de cette colonie ; les huit millions de propriétaires qui la composent demandent aux autres parties de la France la nourriture, les vêtements, les bois, le chauffage, les matières nécessaires à la construction. Que devez-vous faire ? Vous garder de ruiner cette colonie, car vous vous ruineriez vous-même. (Très bien ! très bien à gauche !)

En un mot, venez en aide à cette admirable colonie de l'agriculture vinicole ; au lieu de la frapper de vos droits prohibitifs, donnez-lui l'aisance, les moyens d'acheter les autres produits de notre beau pays, et au lieu de craindre l'agitation désespérée, vous ne rencontrerez partout que des âmes satisfaites en France ; vous serez vous-mêmes plus satisfaits que tout autre, car vous aurez fait le bien de la patrie. (Très bien ! très bien ! — Applaudissements.)

La séance est suspendue pendant un quart d'heure.

M. FORTOUL soutient le projet du gouvernement. L'honorable M. Mauguin nous a fait une triste peinture de cette colonie vinicole dont il s'est fait depuis si longtemps l'avocat ; si elle ne trouvait pas son profit dans ces travaux, n'y renoncerait-elle pas, n'arracherait-elle pas les vignes, et n'y sèmerait-elle pas le blé à sa place ? (Hilarité.)

Toutes les industries ne sont-elle pas en détresse ? Ce n'est pas cette Assemblée qui l'a amené cet état de ruine : mais n'est-ce pas l'Assemblée qui l'a précédée qui a détruit les moyens d'y remédier ? (Lesquels donc ?)

Le discours de M. Mauguin, auquel j'ai applaudi moi-même, est la meilleure préparation à cette conquête que nous voulons tous, et c'est son plus beau titre à la candidature de cette commission d'enquête. (Agitation. — Rumeurs.)

L'orateur rappelle à M. Mauguin quelques fragments de son rapport à l'Assemblée constituante sur la même question, et demande, en présence de ces citations, si M. Mauguin avait le droit de se montrer sévère envers le projet du gouvernement.

L'orateur examine ensuite la portée politique du rétablissement de l'impôt des boissons. On devrait ne pas mettre aussi légèrement qu'on le fait le suffrage universel en lutte avec les impôts ; car si les impôts avaient le dessous, qu'adviendrait-il ? Où en serait la société ? Il n'y a point de société sans impôts. (Murmures à gauche.)

L'orateur examine ensuite le jeu des différents partis dans ces protestations qui surgissent de tous côtés. Ces partis agissent avec générosité, je n'en doute pas, et veulent continuer les errements sur lesquels ont marché les gouvernements pour lesquels ils combattent, car c'est une chose remarquable que tous les gouvernements qui se sont succédé depuis l'Empire ont été adoucissant de plus en plus la perception de l'impôt sur les vins ; mais ils oublient trop qu'à côté d'eux se cachent des hommes qui ont arrêté leur souvenir sur une page funeste de notre histoire, et veulent renouveler ce fait de la Constitution jetée hors des lois de l'humanité par la situation intolérable que lui avait fait la Constituante en détruisant autour d'elle toutes les ressources de l'Etat.

L'Assemblée, déjà fatiguée de cette discussion, et oubliant qu'il y a encore 30 orateurs à entendre, se livre à de bruyantes conversations.

M. Grévy, ajoute l'orateur en profitant d'un moment de silence, a plaidé l'improportionalité de l'impôt. Il a dit : Il y a dans cet impôt une partie forte qui pèse sur les pauvres, et une partie faible qui pèse sur les riches. Il veut, en outre, que l'impôt soit inconstitutionnel, parce qu'il n'est pas proportionnel à la fortune de celui qui achète. Tous les impôts indirects, avec le raisonnement de M. Grévy, seraient inconstitutionnels. Ils ne peuvent être proportionnels... proportionnels à quoi ? à la fortune de l'acheteur ? Est-ce que cela se peut ?

Nous n'entendons plus la voix de l'orateur, à qui l'on crie d'abréger ce qui lui reste à dire. D'autres voix lui crient : Parlez !

M. LE PRÉSIDENT. Je remarque que ceux qui crient : Parlez ! parlez ! se retournent immédiatement vers leurs voisins et continuent à causer de plus belle. (On rit.)

L'orateur termine en regrettant de n'avoir pas mieux rempli le devoir que lui imposait sa conscience, et qui lui a fait défendre l'impôt sur les boissons.

On crie de tous côtés : La clôture !

M. JULES FAVRE paraît à la tribune.

Les cris : La clôture ! redoublent.

L'Assemblée, consultée, ne clôt pas la discussion.

On demande le renvoi à lundi.

M. JULES FAVRE. On demande le renvoi à lundi !

VOIX NOMBREUSES. Non ! non ! consultez l'Assemblée !

M. JULES FAVRE. Je suis aux ordres de la majorité. Je lui ferai remarquer cependant que la discussion, par la gravité de la question, entraînera de grands développements ; je rappellerai aussi qu'un orateur de la droite, dans une position semblable à la mienne, à la fin d'une séance comme moi, a obtenu le renvoi de la discussion à la séance suivante.

A DROITE. Oui, oui, à lundi !

La séance est levée à six heures et demie.

FAITS DIVERS.

M. Guizot assistait hier à la séance de l'Assemblée. On dit qu'après avoir entendu le discours de M. de Montalembert, il s'est écrié en sortant : « Décidément, j'étais trop libéral. »

— On a remarqué à la soirée donnée hier à l'Elysée par M. le président de la République, la présence de plusieurs membres influents de la majorité parlementaire, qui s'étaient abstenus d'y paraître depuis le message du 31 octobre.

Ce rapprochement avec l'Elysée était aujourd'hui, dans les couloirs de l'Assemblée, l'objet de beaucoup de commentaires. (*Gazette de France.*)

— L'Académie des Beaux-Arts s'est réunie aujourd'hui à l'effet de nommer les candidats pour la place vacante par la mort de M. Garnier ; la liste de la section de peinture contient les noms suivants : MM. Léon Cogniet, Flandrin, Alaux, Delacroix, Larivière, Signol et Rouget ; la liste de l'Académie, MM. Vinchon, Hesse et Gosse.

— On nous affirme d'une manière positive que l'ex-séminariste Carlier, dont le frère est chanoine à Sens, va destituer tous les fonctionnaires féminins laïques qui sont employés dans les établissements publics placés sous la dépendance de la police, pour les remplacer par des religieuses.

— Aujourd'hui, à midi, une messe a été dite dans la chapelle des Invalides pour l'anniversaire de l'arrivée des cendres de l'empereur Napoléon. On n'y a vu aucun des membres de la famille, mais une cinquantaine des *vieux de la vieille* y assistait en uniformes du temps. Des gamins, comme de juste, faisaient escorte et ont accompagné ces débris de l'armée impériale jusqu'à la place Vendôme. Là, un capitaine de l'ex-garde a fait un discours dans lequel il rappelait que la révolution de 1830 avait ramené en France les restes de l'empereur ; que celle de 1848 avait ramené la famille, et que, quoi qu'il arrive, il faudrait toujours soutenir le neveu en mémoire de l'oncle. L'auditoire a répondu par le cri de : Vive la République ! et chacun s'est séparé après avoir fait le tour de la colonne et déposé quelques couronnes d'immortelles.

— Parmi les nombreux invités de l'Hôtel-de-Ville, on remarquait un Arabe, Si-Chadli, kadi de la province de Constantine, l'un des hommes les plus instruits et l'un des poètes les plus distingués de l'Algérie. Si-Chadli est un des plus enthousiastes admirateurs de la civilisation européenne, de nos sciences et de nos arts. Il n'en est pas à son premier voyage en France ; il a fait partie de la grande députation arabe qui, en 1845, vint, aux frais du gouvernement, visiter la France. (*Estafette.*)

— Au nombre des décorations annoncées hier par le *Moniteur*, on remarquait à l'Assemblée le décret individuel et motivé qui concerne M. L.-L. Bonaparte. Ce décret est ainsi conçu :

Au nom du peuple français.

Le président de la République,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture et du commerce,

Décrète :

« Art. 1er. M. Bonaparte (Louis-Lucien), pour les services qu'il a rendus à la chimie pratique pendant tout son exil, par ses *recherches* et ses publications ; pour le soin persévérant qu'il a mis *à faire aimer et respecter la France en Italie*, en s'y constituant l'interprète et le promoteur des découvertes de l'école française, est nommé chevalier de l'ordre national de la légion d'honneur. »

Fait à l'Elysée-National, etc.

— La commission du budget a rejeté, dans sa séance d'hier, le projet de loi concernant la concession de la ligne du chemin de fer de Paris à Avignon. On sait que ce projet, présenté d'abord par

M. Lacrosse, avait été accepté par M. Bineau, qui y avait introduit quelques modifications. La sous-commission, chargée d'entendre les délégués des diverses compagnies, avait proposé l'adoption du projet de loi en réduisant de 22 à 10 millions l'indemnité accordée pour la traversée de Lyon, et de 8 à 7 pour 100 l'intérêt que la compagnie pourrait prélever sans partage avec l'Etat.

La commission du budget, à la majorité de 13 voix contre 12, a rejeté à la fois et le projet primitif et le projet amendé par la sous-commission. Cinq membres qui passent pour favorables au projet de loi étaient absens au moment du vote.

La commission a également rejeté la proposition tendant à abandonner la concession de la ligne à deux compagnies, dont l'une exécuterait le chemin de Paris à Lyon, et l'autre celui de Lyon à Avignon.

M. Prosper de Chasseloup-Laubat a été nommé apporteur.

— On a distribué hier à l'Assemblée le rapport de M. Corne, sur la proposition de M. Cordier, tendant à ce que les propositions émanant de l'initiative parlementaire, dont la commission rejette la prise en considération, soient soumises à une seconde épreuve dans les bureaux, et qu'elles ne puissent arriver à la solennité du débat public qu'autant que cinq bureaux au moins les auraient approuvées.

La commission a complètement approuvé le fond de la proposition.

Ce serait un moyen que se réserverait la majorité, d'étouffer dans l'œuf la proposition de la gauche, et d'éviter la constatation éclatante de son mauvais vouloir en fait de réformes.

— M. Denjoy félicitait dernièrement M. Louis-Bonaparte de n'avoir pas abusé des croix et de n'avoir pas dépassé la moyenne du gouvernement précédent. Le président de la République tient à se rattraper. Les nominations insérées ce matin au *Moniteur* occupent près de dix colonnes de la feuille officielle.

— Depuis plusieurs jours nous ne recevions pas le *Censeur* de Lyon. Le *Moniteur* nous en apprend la raison aujourd'hui. Le *Censeur* a été suspendu par ordre du général Gémeau, en date du 10 décembre. Le *Censeur* n'était cependant que fort peu socialiste, mais il était républicain.

— Un journal prétend que dans la nuit du 8 au 9, on a essayé, avec un instrument, d'enlever une inscription placée sur le piédestal de la cour du Louvre, et commémorative du 24 février. Un rapport d'office, adressé à l'autorité, avait déjà constaté que l'inscription était tombée avec le plâtre, par l'effet du dégel. On peut vérifier que du côté de la rue du Coq, le même phénomène est sur le point de se produire.

(*Communiqué.*)

Les auteurs de la communication oublient de nous dire que nul travail n'a été commencé pour rétablir l'inscription tombée par terre.

Les membres de la *Société protectrice des Animaux*, dont la dernière séance a eu lieu le 13 février 1848, dans la salle Saint-Jean, à l'Hôtel-de-Ville, et qui ne s'est plus réunie depuis, sont convoqués pour le mercredi 19 courant, à 9 heures du soir, à l'*Institut polytechnique*, passage Jouffroy, 16, pour s'entendre sur la reconstitution de ladite société, à laquelle la proposition de M. de Grammont doit donner une nouvelle importance.

L'un des secrétaires,
JACQUES (DE VALSERRES).

ASSOCIATION FRATERNELLE. — Les ouvriers couteliers sont invités à assister à la réunion générale qui aura lieu aujourd'hui dimanche, 16 décembre, à midi précis, chez M. Papigny, marchand de vins, rue Saint-Sauveur, 10, pour recevoir l'adhésion des membres absents à la dernière réunion.

L'ALMANACH DU PEUPLE POUR 1850, acquitté par le jury de la Seine, dans la séance du 8 décembre, vient d'être mis en vente chez l'éditeur Michel, rue Saint-André-des-Arts, 27. Nous recommandons à tous nos lecteurs ce petit livre dû à la plume des écrivains démocrates.

CONCERTS. — THÉATRES.

Aujourd'hui dimanche, de 2 à 5 heures, deux grandes fêtes réunies au *Jardin d'Hiver* : dans le vaste hémycicle, 2e audition de l'ALBUM-STRAUSS, avec concert vocal ; dans la nouvelle salle du premier, intermèdes d'enfants et physique amusante.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Aujourd'hui dimanche, à 8 heures, grand concert dans lequel on entendra l'*Hymne au travail*, par Lebrun et les Enfants de Paris. — *Le travail plaît à Dieu*, par M. Gozora. — Duo de *la Norma*, par Mme Danterny. — *Le Provincial à Paris*, par Neuville. — *Les Cris de Paris*, par Mayer. — Prix d'entrée : 30 c.; tribunes réservées, 50 c.

THÉATRE-HISTORIQUE. — Grand succès toujours avec le *Comte Hermann*, le drame si émouvant d'Alexandre Dumas. Chaque soir la recette augmente, et chaque soir aussi Mélingue, Laferrière, Rouvière et Pierron recueillent une ample moisson de bravos.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS. .... Un an 20 f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.
DEP. ET ETRANG.
sans surtaxe. .... » 38 » 17 » 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 6, rue Saint-Côme ; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr. ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois :	40 c.	Annonces anglaises....	40 f.
Cinq à 9 » »	30	Réclames-notices......	40
Dix fois et plus. »	20	Faits de publicité...	1 fr. 50

Bourse du 15 décembre 1849.

La rente est tombée hier soir à 90 75, lorsque la décision de la commission du chemin de Paris à Avignon a été connue. Ce matin, sur le bruit que la commission reviendrait sur cette décision, les cours ont repris. Néanmoins, les premiers cours du parquet se sont tenus en faiblesse, et ce n'est que vers deux heures que le mouvement ascensionnel a pris son essor.

A terme, le 3 0[0 a repris de 5 c. à 56-20 ; le 5 0[0 de 15 c. à 91-45. A deux heures et demie, on était à 91-45 demandé. Les primes se traitaient, fin courant, sur le 5 0[0 à 91-50, dont 2 ; de 91-55 à 91-75, dont 1, et de 92 à 91-85, dont 50 c., fin prochain, 92-05, dont 2, et de 92-50 à 92-65, dont 1. Les premiers résultats des élections du Piémont ont amené de la hausse sur l'emprunt, qui ferme avec hausse de 1-30 à 86.

Reports du comptant, 3 0[0, de 15 à 10 c.; 5 0[0, de 10 à 15 c.; d'une liquidation à l'autre, 5 0[0, 25 c.

AU COMPANT. Le 3 0[0, ouvert à 56, plus bas cours, s'est élevé à 56-15, pour fermer à 56-05, avec baisse de 10 c. sur la clôture d'hier; le 5 0[0 a fait, au début, 91-05, puis il s'est relevé à 91-40, pour fermer à 91-30, avec reprise de 20 c. sur la clôture d'hier; le 4 0[0 reste à 71-50. Les bons du Trésor s'escomptaient à 4 1[2, à deux mois et demi; les actions de la Banque de France ont suivi le mouvement de la rente; elles ferment, avec reprise de 6 f., à 2425; les obligations de la ville de Paris, anciennes, 1 266-25; les nouvelles, 1 172-72.

CHEMINS DE FER. — Excepté le chemin de Saint-Germain, qui s'est relevé de 5 fr., et celui d'Orléans, qui a fléchi de 7 50, tous les chemins ont subi des variations insignifiantes; plusieurs n'ont pas eu de cours; les obligations de Saint-Germain, nouvelles, 885 et 890 ; celles d'Orléans, anciennes, 995 ; nouvelles, 990 ; celles de Rouen, nouvelles, 900 ; celles du Havre, anciennes, 750 ; nouvelles, 860 ; les actions de jouissance d'Orléans, 425 fr. ; le chemin d'Anvers à Gand a été coté à 280 ; les éventualités de Bordeaux à Cette ont varié de 16 fr. à 18 ; celles de Lyon à Avignon, de 16 à 16-25.

Les 4 canaux, avec primes, 1073 75, baisse de 2-50 ; les tissus Maberly, 400 fr. ; le zinc de la Vieille-Montagne, 2745, hausse de 10 fr. ; le Valentin Cock, 600 fr. ; le Pont-Loup, 300 ; le banc de zinc, 505.

FONDS ÉTRANGERS. L'emprunt du Piémont, ouvert à 85-25, ferme à 86, avec hausse de 1-30 sur le dernier cours de la veille ; les obligations dº, anciennes, 945 fr. ; nouvelles, 915 ; les récépissés Rothschild ont reparu à 94-50 ; l'emprunt romain a baissé de 1[4 à 81 1[4 ; le 5 0[0 belge a haussé de 1[5 à 97 ; le 3 0[0 d'Espagne est encore tombé de 1[4 à 38 1[4, après début à 38 ; la dette intérieure dº, a repris de 1[8 à 30 1[8 après avoir fait 30 30 3[8.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0..................	56 15	56 20	56 05	56 20
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)........	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0..................	91 30	91 50	91 »»	91 45

15 déc. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.	
3 0/0 j. du 22 juin...	56 05
5 0/0 j. du 22 mars.	91 30
VALEURS DIVERSES.	
Banque de France.	2425 »»
Ob. de la Ville, anc.	1266 25
— — nouv.	1172 50
Oblig. de la Seine..	1087 50
— St-Germ. 1842.	865 »»
— Versailles......	846 »»
— Orléans. 4 0/0.	996 »»
— Nouvelles.	975 »»
— Rouen, 4 0/0...	732 50
— Nouvell., 1849.	900 »»
— Havre j. mars.	745 »»
— Nouvelles.	840 »»
— Marseille......	960 »»
— Orléans jouis.	400 »»
Quatre-Canaux......	1073 75
— Jouissance.	»» »»
Bons du Trésor......	6 0/0.
Forges Aveyron. ...	3000 »»
Monceau-s.-Sambre	1300 »»
Nord (hauts four.).	290 »»
Charbon belge.......	335 »»
Zinc V.-Montagne.	2745 »»
— Stolberg.	325 »»
Mines de la Loire...	285 »»
FONDS ÉTRANGERS.	
Belg. 5 0/0 1840...	96 1/2
— 5 0/0 1842...	97 »/»
— 4 1/2........	87 3/4
— 3 0/0........	65 »/»
— 2 1/2 0/0......	49 1/8
— Banque......	780 »»
— — 1841.	1020 »/»

Espag. dette active.	25 5/8
— — 3 0/0...	37 1/4
— Dette intér....	30 3/8
Naples, récép. Roth.	94 50
Romain, emprunt...	81 1/2
Haïti, emprunt......	400 »»
Piémont, emprunt.	945 »»
— Nouveau.	915 »/»
Rente 5 0/0........	83 »»
Lots d'Autriche.....	300 »»
2 1/2 hollandais...	55 1/8
CHEMINS DE FER.	
Saint-Germain......	445 »»
Versailles, r. d.....	265 »»
Versailles, r. g.....	170 »»
Orléans à Paris....	730 »»
Rouen............	547 50
Havre............	230 »»
Avignon-Marseille	220 »»
Bâle............	106 »»
Centre............	185 »»
Boulogne...........	160 »»
Bordeaux...........	425 »»
Nord............	455 »»
Strasbourg.........	360 »»
Nantes..........	277 50
Monter. à Troyes..	115 »»
Dieppe Fécamp....	180 »»

BOURSE DE LONDRES du 1er décembre.

3 0/0 consolidés...	96 »/»
3 0/0 au 12 déc ...	96 »»

TAXE DU PAIN.

1re qualité le kilo..	37 c.
2e — —	30

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 16 décembre.

THEATRE DE LA NATION. —
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Gabrielle.
ITALIENS. —
OPÉRA-COMIQUE. — Le Val d'Andorre.
ODÉON. — Les Ricochets, l'Héritier du czar, les Gardes françaises, la Fille mal gardée.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Le Comte Hermann.
VAUDEVILLE. — Malbranchu, Daphnis, Chaumontel, Riche d'amour.
GYMNASE. — Représentation extraordinaire.
THEATRE MONTANSIER. — Trois Dimanches, le Tigre, la Femme à la brèche, Un Jeune homme pressé.
VARIÉTÉS. — La Vie de Bohême, la Petite cousine.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Les 48 danseuses viennoises, le Conétable.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Trois Filles de la Veuve, Un aimable drôle, Vieux garçon.
AMBIGU-COMIQUE. — La Jeunesse dorée.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 276. Lundi 17 décembre 1849.

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION
du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION
proportionnelle
au capital, au travail et au talent.

PARIS, 16 DÉCEMBRE.

—

L'Accord des Principes.

TRAVAIL DES ECOLES SOCIALISTES.

Les principes, les grands talents, les convictions éclairées ne se heurtent, ne s'entrechoquent jamais sans profit pour l'esprit public.

En vertu de cette vérité, la discussion engagée depuis un mois entre trois écrivains éminents du socialisme, Proudhon, Pierre Leroux et Louis Blanc, nous paraît chose excellente.

C'est la première fois qu'un débat socialiste a obtenu, avec un peu de régularité, la faveur de l'attention publique : ce ne sera pas la dernière. Il faudra bien que sous le souffle des aspirations nouvelles, l'action de la presse, longtemps perdue dans le terre-à-terre des petites querelles de partis et des subtilités politiques, remonte à la hauteur des grands débats philosophiques du 16e et du 17e siècle. Le mot DIEU, qui pour les éditeurs sous Louis-Philippe n'avait plus d'actualité, en reprend dans l'élaboration de la République démocratique et sociale.

Nous nous sommes abstenus de nous engager dans cette discussion, par crainte d'en arrêter le cours, d'en compliquer l'enseignement immédiat. Il nous a paru plus utile de la résumer, c'est-à-dire de la prendre pour texte d'une propre appréciation de l'objet du Socialisme.

Le premier effet d'une discussion semblable est de mettre en saillie les différences, les contradictions et les personnalités qui divisent les doctrines : c'est pourquoi les esprits timides, paresseux ou superficiels redoutent ces débats et les déplorent. C'est aussi une occasion, pour les adversaires systématiques des idées nouvelles, de s'applaudir des divisions qu'elles révèlent, et de puiser dans ces divisions un nouveau sujet de préventions et d'accusations contre la doctrine en discussion. Mais ce triomphe est illusoire et de courte durée.

Il est impossible de faire ressortir les incohérences, les dissidences des doctrines qui se proposent le même but sans révéler en même temps l'identité et l'élévation de ce but même, sans stimuler les efforts pour l'atteindre, sans jeter aussi une lumière éclatante sur les points de contact des systèmes qui y aspirent. Toute discussion est un travail d'analyse qui facilite une plus large synthèse. Quoique ce débat ait eu pour premier résultat de faire considérer les doctrines de MM. Pierre Leroux, Louis Blanc et Proudhon comme contradictoires, opposées et hostiles, il est évident qu'il les a rendues finalement plus connues, mieux *comprises*, et qu'il permet aux esprits d'embrasser une idée sinon plus nette, au moins plus étendue, plus complète du Socialisme. C'est cette idée sommaire que nous nous proposons de dégager, de préciser autant que possible dans une étude comparée des doctrines.

Ce travail synthétique nous convient d'autant plus, qu'en tant que doctrine phalanstérienne, nous avons été en jeu dans le débat, sans y prendre part et même sans qu'il y paraisse. Nous avons sympathisé avec tous les champions, tantôt avec Proudhon contre Louis Blanc et Leroux, tantôt avec Leroux et Louis Blanc contre Proudhon.

En effet, quand il a plu à Proudhon, dans son dernier ouvrage, *les Confessions d'un Révolutionnaire*, d'employer la puissance de dialectique qu'on lui connaît, à démolir ce préjugé monarchico-républicain du *pouvoir fort*, de l'*Etat réglementateur*, du *progrès social à coups de décrets*, et de démontrer que l'idéal d'une société libre et bien organisée est de se passer des lumières des législateurs, c'est-à-dire de transformer ses gouvernements en simples gérances administratives, aux attributions déterminées; de se gouverner, de s'administrer elle-même, directement par ses associations hiérarchiques et spontanées, — nous avons dû tout naturellement faire des vœux ardents pour qu'il n'arrive pas malheur à M. Proudhon dans cette nouvelle croisade.

Et lorsque Pierre Leroux a fait remarquer à Proudhon qu'il faisait là du phalanstère, du *libre essor*, et que le lait fouriériste et bysontin se retrouvait dans ses écrits, il nous a été impossible de rien trouver à redire à Pierre Leroux.

Mais Louis Blanc et Pierre Leroux ont été, à nos yeux, parfaitement fondés en droit contre Proudhon lorsqu'ils ont refusé de considérer la transformation nouvelle que va subir l'idée de Dieu comme la négation de Dieu : le *néant*, la tranformation socialiste de l'autorité comme la négation absolue de l'autorité : *l'anarchie*, ou, ce qui revient au même, la personnalité brillante de Proudhon comme la seule incarnation nouvelle de Dieu et de l'autorité sur la terre.

Pierre Leroux nous paraît, de tous les socialistes, de tous les penseurs de l'époque, celui qui a mis le plus d'ordre et de synthèse dans le chaos philosophique, dans l'histoire et la tradition du mouvement religieux.

Nous croyons, avec Pierre Leroux, que le Socialisme est une religion; que dans la société, comme dans l'univers, il n'y a pas seulement des êtres particuliers, mais encore un être collectif, universel; que l'alliance de l'unité et de la diversité est la loi même de la vie, de l'ordre, de la liberté, de l'harmonie, et que l'idée d'association contient, sous une nouvelle forme, l'idée de Dieu; l'idée d'autorité et de propriété. Nous croyons encore, avec Pierre Leroux, que la formule trinaire est la première division importante de toute série; que du contact de deux termes il en surgit un troisième qui est leur rapport, de sorte que la dualité engendre partout la trinité. Nous croyons cela avec d'autant plus de ferveur qu'en rendant cet hommage aux travaux philosophiques de Pierre Leroux, nous restons fidèles à la mémoire de Charles Fourier. Mais, pour autant, nous ne pouvons faire un crime à Proudhon de ce qu'il ne comprend pas plus que nous comment la triade constitue à elle seule la loi de la vie, de l'organisation, de l'association, plutôt que la série dont elle n'est qu'un aspect sommaire; — comment trois termes suffisent pour concilier en toutes choses l'unité et la variété; — comment l'ordre et la liberté devant être adéquates, les institutions politiques devant réaliser le droit naturel, comment la religion étant, selon Leroux, la connaissance des vraies lois de notre nature, la politique n'en étant que la pratique, il est encore nécessaire qu'il y ait une *législation humaine* et *trois pouvoirs*, un *pouvoir qui fait la loi*, un *pouvoir qui la fait exécuter*, et un *pouvoir qui juge entre les exécuteurs de la loi et ceux qui désobéissent à la loi*? — comment, si la propriété est, *dans son essence*, d'après Pierre Leroux, indivise entre les hommes, le pouvoir ne l'est pas? — comment, sous le règne de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, le travail peut être imposé comme un devoir et obtenu de la contrainte? comment, sans l'attrait, sans le libre essor en toutes choses, les hommes pourront se classer d'après la sensation, le sentiment et la connaissance, et concilier le consentement avec le témoignage et la tradition? Quoique Proudhon ait eu évidemment tort de traiter Pierre Leroux de théoglosse, de théopompe, de théomime, voire même de théomane, le public pourra bien lui pardonner ces impertinences s'il amène Pierre Leroux à tenir sa promesse et à faire connaître enfin au monde comment, par la *Triade*, le *Circulus* et la *Doctrine*, il entend ORGANISER *la République, la République dans la science, la République dans l'art, la République dans l'industrie, la République dans l'Etat*, et l'ASSOCIATION en toutes choses.

Quant à Louis Blanc, il nous est avis qu'il a raison contre Proudhon, lorsqu'il soutient que la transformation d'une société ne peut régulièrement et facilement s'opérer, sans que l'État, en tant que gérant social, expression du suffrage universel, y concoure. Nous pensons comme lui que l'initiative de l'État, en matière de progrès économique et social, serait un excellent moyen de régulariser et d'accélérer le mouvement d'améliorations organiques; mais nous ne considérons que comme un rouage central, un moyen partiel et transitoire ce qu'il considère, lui, comme un moteur unique, normal et perpétuel.

Louis Blanc va jusqu'à vouloir que l'Etat organise et commandite des corporations industrielles, les relie entre elles, soit le *régulateur suprême de la production, et s'arme, pour accomplir sa tâche, d'une grande force*, tandis que nous demandons seulement que l'œuvre de l'Etat se borne à éclairer, à exciter, à stimuler la société aux améliorations, par l'institution démocratique du crédit, par des encouragements donnés aux expériences locales, par des créations de types meilleurs en industrie et en commerce.

Louis Blanc ne voit guères la révolution que par le sommet, par l'autorité, par la force, tandis que nous la voyons surtout par la base, par la liberté, par l'initiative des individus, par la spontanéité sociale, par les associations libres et volontaires.

Louis Blanc et Pierre Leroux pensent que la société aura toujours besoin d'un tuteur, d'un pouvoir fort, législateur, jugeur et régulateur; tandis qu'au moyen de l'organisation solidaire et attrayante de ses industries, au moyen de l'association libre et volontaire de ses intérêts dans l'atelier, dans la commune, et du groupement hiérarchique de ses associations, la société nous paraît devoir se mettre en mesure de se passer de la tutelle de l'Etat, et de se gouverner elle-même dans tous les essors de sa vie collective.

Louis Blanc croit que la Révolution sociale, comme la Révolution politique, ne peut pas se passer de l'autorité et de la sanction d'une majorité, pour suivre son cours et atteindre son but. Il paraît admettre que dans l'avenir même il appartiendra à une autorité quelconque, à une majorité démocratique, de définir les droits et les devoirs, d'apprécier les forces et les besoins. — Nous croyons, au contraire, que le domaine du travail, de l'association et des transactions d'intérêts, est un terrain essentiellement libre, où il serait dangereux pour la liberté humaine de voir le gouvernement le plus démocratique du monde prendre trop d'empire. Lorsque l'expérience prouve que sous la République, comme sous la monarchie, le droit de gouverner, d'administrer, ne peut se déléguer sans déviation ni oppression, il y aurait bien plus d'inconvénients à déléguer à un gouvernement, quel qu'il soit, le droit de réglementer le travail et les transactions industrielles.

A nos yeux, la discussion, l'expérience et le consentement individuel sont devenus les meilleurs leviers révolutionnaires, les meilleurs moyens de confirmer la tradition et de former le consentement général. Un coup de main, une émeute victorieuse peuvent, il est vrai, déterminer une révolution politique, sauf à voir la réaction légitime des esprits et des intérêts reprendre et disputer longtemps — comme nous l'avons vu dix fois en un demi-siècle — le terrain conquis par surprise sur l'opinion publique. Mais il faut cette révolution ou le vote d'une majorité pour modifier la moindre des institutions politiques. — Au contraire, une révolution sociale ne peut s'opérer en entier que par le libre aveu, par l'acquiescement spontané et éclairé des moindres groupes de citoyens; mais elle peut s'opérer chaque jour en partie; elle n'exige pour modifier une coutume, une institution industrielle, pour innover en matière d'économie politique, que des expériences locales et le libre concert de quelques intérêts, de

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

LUNDI 17 DÉCEMBRE 1849.

REVUE DRAMATIQUE.

—

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — *Gabrielle*, comédie en 5 actes et en vers, par M. Emile Augier.

Samedi dernier, le Théâtre de la République avait consacré sa soirée tout entière à M. Emile Augier. Lever de rideau, la *Ciguë*, par M. Emile Augier; venait ensuite la première représentation de *Gabrielle*, par le même auteur.

La *Ciguë* est une pièce charmante, pour le style surtout. Le vers, souple, élégant, facile, y défie à la course la prose la plus alerte, franchit, en se jouant, toutes les difficultés de la mesure, de la rime, de la césure, comme une nymphe du Cirque-Olympique passe, toujours souriante, à travers les tremplins et les cerceaux, sans perdre un seul instant ni l'équilibre ni la grâce. Dans la *Ciguë*, M. Emile Augier a su créer une œuvre légère, spirituelle, avec ces deux éléments classiques, et qui semblaient appartenir à jamais au domaine de l'ennui : le vers alexandrin et les Grecs d'Athènes.

Dans la pièce nouvelle, nous avons retrouvé ce vers léger, pétillant, plein de saillies imprévues, instrument plus souple que la plus agile prose, et qui semble acquis définitivement à M. Emile Augier. L'auditeur s'abandonne avec charme à ces phrases brisées, pleines d'heureux caprices, à cette fantaisie qu'il croirait affranchie de toute règle, si la mesure, légèrement sentie, si la rime, entendue par intervalles, ne lui rappelaient que les principes de la versification sont observés. Ainsi, l'accompagnement d'un orchestre fait sentir la mesure musicale et soutient la cantatrice, sans l'entraver dans ses roulades les plus hardies.

Le public a pris grand plaisir à ce style. Comme pour vaincre une difficulté de plus, M. Emile Augier introduisait la poésie *dans le ménage d'un avocat*. Gabrielle (Mlle Nathalie) est la femme de maître Julien (Régnier). Des scènes d'intérieur assez bourgeoises sont relevées par des traits brillants que le parterre n'a point laissé perdre. La politique même est venue parfois donner à l'ouvrage un piquant nouveau. *J'imite l'empereur*, s'écrie pompeusement le mari. — Applaudissements et rires dans toute la salle. — *En quoi?* répond un interlocuteur. — Nouveaux rires; chacun saisit l'allusion au vol. De nos jours, il existe un personnage qui veut imiter l'empereur, comme si l'on imitait le génie, comme si le corbeau imitait l'aigle, comme si la nature avait permis à chacun de se dire : *Soyons grand homme!* Tous les spectateurs pensaient à Soulouque.

Voici une petite fille de cinq ou six ans, qui vient compléter le ménage; elle débite son petit rôle avec assurance, et demande fort gentiment à propos de sa mère :

> Pourquoi lit-elle encore, après qu'elle sait lire?

Julien lui témoigne un amour paternel bien senti;

> Et la seule chimère à laquelle je tienne
> Est de jeter ma vie en litière à la tienne.

Dans une autre scène, Tamponnet (Samson), le grotesque de la pièce, joue au piquet avec un jeune homme qu'il croit amoureux de sa femme, et, pour le décourager, déprécie l'esprit de la dame, ainsi que la tournure élégante dont elle est douée *devant le monde*.

> Il faut se faire pauvre à côté d'un voleur.

Pour que nos lecteurs pussent apprécier les mots spirituels dont la pièce est émaillée, il faudrait la citer tout entière. Quant aux mots crus, aux trivialités qui déparent cette élégance, l'auteur les éliminera sans doute. Le sentiment de la salle a pu l'avertir. Nous avons craint, dès les premières scènes, que le fonds ne fût pas aussi neuf, aussi ingénieux que la forme, et notre crainte s'est confirmée; on ne peut tout réunir. M. Emile Augier a brodé splendidement une étoffe un peu vulgaire. Il s'agit d'un ménage longtemps uni, mais où la femme s'ennuie et s'éloigne par degrés de son mari, dont elle méconnaît la généreuse nature. Un jeune séducteur s'insinue, se fait blesser en duel pour la dame, obtient en récompense un bouquet, et l'honneur du mari serait perdu, sa famille détruite, si cet honnête mari, par un déluge de moralités sur la vertu, la paix des ménages, le salut de la société, l'avenir des enfants, etc., etc., ne venait à bout de mettre le séducteur en fuite.

C'est banal, hélas! O monsieur Augier, est-ce que votre vers si coquet, si railleur, si ennemi de tous les préjugés et de toutes les gênes, ne se moque pas un peu des idées communes que vous lui faites exprimer? Voyez de quelles vulgaires denrées vous chargez comme un portefaix ce sylphe aux ailes de gaze!

La situation usée n'est rajeunie par aucun enseignement neuf, aucune pensée d'avenir; l'auteur prend la société comme elle est; il en fait vibrer les passions encore aveugles. Aujourd'hui chaque homme a son champ, petite parcelle que l'association rendrait, sans spoliation pour personne, à l'exploitation fraternelle de l'humanité; ce champ, découpé dans le patrimoine du genre humain, le propriétaire l'entoure de haies, de griffes acérées, de pièges; il veille sur son bien avec un fusil; dans la maison le chef de famille concentre tous les travaux de ménage, fragments éparpillés des grands ateliers domestiques; sa femme ne s'appartient plus, elle est à lui, c'est sa chose; il veille sur elle comme sur son morceau de terre, le fusil en main. Cet ensemble est fort logique, et ce n'est pas nous qui proposerons jamais d'en modifier isolément telle ou telle partie. La fidélité conjugale doit être maintenue par la morale officielle et par les lois, attendu que l'infidélité de la femme, c'est, dans le monde où nous vivons, le mari trahi dans tous ses intérêts moraux et matériels, groupés avec ceux de la femme; c'est l'abandon des enfants, dont le seul appui dans le monde est l'union du père et de la mère; c'est l'introduction sous le toit conjugal de rejetons étrangers attribués au mari par la loi, qui met leur éducation à sa charge. Aujourd'hui la liberté dans les mœurs, ce serait la multiplication d'enfants délaissés, perdus, puisque la société ne sait pas recueillir et développer ces précieux germes; ce serait l'avilissement de la femme, dont l'homme égoïste, à demi-barbare, ne sait pas respecter les choix souverains; ce serait le mensonge, la vénalité, l'amour feint dans une pensée cupide, aujourd'hui que le travail des femmes, rémunéré dérisoirement, ne peut leur donner du pain; l'indépendance de la femme en amour, aujourd'hui proclamée, le droit pour elle aujourd'hui reconnu de se donner, de se retirer, d'être maîtresse de son cœur, ce serait l'orgie universelle, énervante; l'amour amnistié par l'opinion attirerait à lui sans contrepoids toutes les forces de l'humanité. Il ne peut être affranchi sans danger que du jour où l'on aura su organiser l'*attraction industrielle*, seule capable de lutter avec les entraînements de l'amour et de les équilibrer.

L'ensemble de nos lois, de nos préjugés, de nos opinions sur l'amour forme donc un tout parfaitement logique, un édifice dont on ne peut enlever une pierre sans danger d'éboulement social. Aussi, pour assurer le règne absolu de la vérité, de la liberté, de la justice, faut-il construire au genre hu-

quelques hommes.

Si demain, pendant que l'action de l'Etat se neutralise, s'immobilise, la lumière de la discussion, la solidarité des besoins et l'autorité de l'expérience rendaient parfaitement inutile l'intervention de l'Etat dans l'œuvre de la transformation sociale, nous considérerions le problème comme mieux résolu qu'il ne peut l'être par l'initiative gouvernementale des assemblées politiques les mieux assises sur le suffrage universel.

C'est pourquoi, tout en considérant comme fondés en droit et en raison les efforts que fait M. Louis Blanc pour préparer les gouvernements futurs aux réformes sociales, nous nous félicitons plus profondément encore des efforts que fait M. Proudhon pour amener les travailleurs et la société elle-même à s'émanciper, à se réformer, à s'organiser, directement, librement, spontanément. A part l'exagération d'un côté et de l'autre, au lieu de trouver une contradiction et une entrave au progrès dans la lutte de ces tendances, nous y trouvons une double garantie de progrès et un contrepoids nécessaire.

Enfin Proudhon, à nos yeux, n'est pas l'homme dangereux que l'on pense. Plus il se fait connaître, mieux il se corrige lui-même. Tout protée insaisissable, tout esprit querelleur, orgueilleux, paradoxal indisciplinable, répulsif et subversif qu'il paraît, il est encore plus utile à son époque et plus possédé de la Providence qu'il n'en a conscience. Il est difficile à comprendre, parce que ce n'est pas un système, mais bien un instrument nouveau de dialectique, un penseur audacieux, un agitateur critique, un aventurier de la libre pensée à la recherche de l'absolu. C'est bien moins un réformateur de la société qu'un réformateur de la logique. Ce n'est pas un homme de synthèse, c'est un homme d'analyse et d'antithèse. Il fait de l'art pour l'art en matière de certitude, de liberté, de radicalisme, comme d'autres font de l'art pour l'art en matière de littérature, de politique et de gouvernement. Ce n'est, à proprement dire, ni un démolisseur ni un architecte, mais plutôt un expert qui, examinant un à un, et sans vue d'ensemble, les matériaux d'un monument en ruine et les pierres de l'édifice à construire, condamne capricieusement tout ce qui ne lui plaît pas, découvre avec bonheur les endroits faibles, blâme à tort et à travers, juge le socialisme en économiste, et l'économie politique en socialiste.

L'idéal de Proudhon n'est pas grand. Ce n'est pas une société riche, fraternelle et heureuse qu'il agite dans ses rêves et qui l'inspire; c'est un état social dans lequel tout homme est envisagé isolément, n'a de commun avec ses semblables qu'une solidarité mutuelliste d'échanges, travaille et consomme comme il peut, mais ne doit rien à personne et n'a rien à réclamer.

Sa méthode de certitude est celle de Kant. Il a pris, dit-il, pour règle de ses jugements : que tout principe ou toute institution qui, poussée à ses dernières conséquences, aboutit à une contradiction, doit être tenue pour fausse et niée. Il pousse ainsi tout à l'absolu, oubliant que tout est relatif dans la vie de l'homme, par conséquent dans les institutions humaines, et que tout principe doit être associé à d'autres principes, et a pour corrélatif, pour contrepoids un principe adverse.

Parce que la foi ancienne, l'idée historique de Dieu, lui paraît oppressive de la liberté humaine et contradictoire avec la raison, il fait table rase de Dieu, de la religion, de la foi, et conclut au *néant*, ce qui ne l'empêche pas, quelques pages plus loin, de s'indigner de l'accusation d'athéisme, et d'indiquer la synthèse des sciences comme le dogme d'une nouvelle religion, comme la source d'une nouvelle notion de Dieu et de la vie.

Parce que la propriété, dans sa forme actuelle, est non moins oppressive du travail et de la liberté de l'homme, parce qu'en entraînant l'institution du fermage, de la rente, de l'intérêt, elle entrave et rançonne la circulation des produits, il condamne d'abord logiquement, absolument la propriété comme une idée contradictoire, il la qualifie de *vol* : sauf à reconstruire bientôt la propriété sous forme du droit légitime et naturel pour tout homme de s'approprier le produit de son travail, d'accumuler, de donner, de léguer ; sauf à reconnaître même que le fermage, la rente, l'intérêt, constituent un prêt, un service ; que tout service est une valeur qui doit avoir son prix et porter intérêt, et à conclure que les prestations de capitaux, de travaux, de services réciproques que se font les citoyens, au lieu d'être inégales comme aujourd'hui, doivent se généraliser, se compenser, se balancer, s'équilibrer et aboutir à une équivalence d'échanges et à une égalité de fortunes.

Proudhon reconnaît même que cette tendance vers l'équilibre du produit et du revenu, vers l'équivalence des prestations, résulte déjà du cours naturel des choses, qu'elle augmente en raison de la division du travail qui multiplie les prêts des capitaux, en raison aussi de la concurrence des capitalistes, qui opère insensiblement la baisse du loyer des capitaux, et la réduction du taux de l'intérêt; en raison encore de la faculté toujours plus grande de la circulation et de la mobilisation des valeurs sociales; mais il voudrait l'accélérer, la brusquer; et c'est précisément et uniquement pour atteindre ce but qu'il s'est fait le plus fougueux des révolutionnaires.

Pour parvenir à cet idéal d'équivalence des prestations, des échanges d'où découlerait l'égalité des fortunes, Proudhon a essayé d'abord d'organiser, au moyen d'une banque, le crédit gratuit, c'est-à-dire la circulation et l'échange des produits, francs de toute rançon de capitaux, de toute prime d'intérêt. En entreprenant cet essai, il a fait abstraction complète de la mauvaise organisation actuelle de la production et de la consommation. Parce qu'en théorie les capitalistes et producteurs, termes opposés aujourd'hui, doivent devenir synonymes, il a voulu forcer cette synonymité au moyen d'un blocus du capital par le travail, blocus qui aurait réduit les détenteurs de capitaux à travailler eux-mêmes pour vivre. La *Banque du Peuple*, devait être l'*organisation du crédit et de la Circulation, la solution du problème social, sans impôts, sans emprunts, sans numéraire, sans réquisition, sans banqueroute, sans loi agraire, sans taxe des pauvres, sans ateliers nationaux, sans association, sans participation, sans intervention de l'Etat, sans entrave à la liberté du commerce et de l'industrie, sans atteinte à la propriété, etc.* Cette banque, annoncée avec le style de prospectus le plus lyrique, le plus transcendant, cette banque, qui devait opérer gratuitement les échanges de tous produits entre travailleurs, a échoué par insuffisance des *cotisations* préalables qu'elle *attendait des capitalistes* ; par défaut d'indépendance des travailleurs qui sont encore sous la domination des propriétaires, des détenteurs des instruments de travail ; par la non réciprocité des intérêts que l'organisation actuelle de la production rend insolidaires; par l'impossibilité même où est le peuple, dans l'état actuel des choses, d'être consommateur autant que producteur. Elle a échoué, parce qu'elle entreprenait par le côté le plus difficile, par le sommet de la société, cette simplification des échanges qui n'est réalisable que par la base, par l'alvéole, par le comptoir communal ; parce que, prenant la fin pour le moyen, le but pour le point de départ, elle demandait au crédit gratuit, au libre échange et le libre échange et le crédit gratuit eux-mêmes ; parce qu'elle constituait un cercle vicieux, une pétition de principes. La *Banque du Peuple* avait menti à son programme et reconnu son propre vice de fondation lorsqu'elle s'est vue forcée par la logique, par la nécessité pratique, de provoquer l'*association* des producteurs et des consommateurs, et de se donner pour annexes deux syndicats de la production et de la consommation, ayant pour objet de déterminer accessoirement ce qui doit être organisé primordialement, avant toute amélioration profonde dans la circulation et les échanges.

Proudhon avait voulu réformer ainsi les effets du mal avant d'en réformer la cause, et obtenir, par l'excès même de l'antagonisme déclaré entre le capital et le travail, le remède à cet antagonisme. Ce remède se trouve au contraire, selon nous, dans l'association libre et volontaire du travail et du capital, dans la mobilisation de tous les capitaux qui doit faciliter l'accès de la propriété au travailleur, et dans l'organisation attrayante de l'industrie qui doit entraîner au travail le capitaliste.

Mais, pour autant, Proudhon ne renonce pas à précipiter le mouvement vers la baisse du loyer, de la rente, de l'intérêt, et vers l'équivalence des échanges. Changeant peu son hypothèse et son abstraction, il propose aujourd'hui d'autres moyens plus ou moins coercitifs de réaliser sa chimère. Par exemple, il parle d'une cotisation *demandée* à tous les producteurs de la France, au nombre de dix millions, laquelle cotisation de 1 0/0 sur la totalité du capital mobilier ou immobilier du pays, formerait une somme de plus d'un MILLIARD, et serait affectée à la formation d'une banque qui, faisant l'escompte et le crédit sur hypothèque à 1/2 0/0, frapperait d'improductivité le capital-monnaie dans les mains des usuriers, des prêteurs d'argent, et constituerait la nullité de l'intérêt, le crédit gratuit. A défaut de ce moyen, il ouvre encore l'idée de réduire le capital par l'impôt, par l'intervention du fisc, de lui faire perdre par l'impôt plus qu'il ne gagne par la rente et par l'intérêt, de manière à le forcer de travailler, de faire valoir lui-même ou de vendre et d'établir ainsi l'équilibre économique, c'est-à-dire l'équivalence des échanges, l'égalité des services mutuels et des fortunes, cet idéal de la circulation et du crédit où chacun devra recevoir absolument autant d'intérêts qu'il en paie.

Mais cette utopie de Proudhon, toute *logique* qu'elle est, perd de son caractère comminatoire et révolutionnaire depuis qu'il a déclaré la guerre à l'institution du pouvoir. Il lui devient difficile, en effet, de soutenir, en économie politique, la théorie d'un impôt complètement spoliateur et l'abolition despotique de la rente, lorsqu'en politique il fait une croisade contre l'initiative gouvernementale, contre le principe d'autorité, contre l'action dominante de tout gouvernement quelconque. Sans voir son inconséquence et ses propres contradictions, il s'insurge contre l'inconséquence et la contradiction qu'il trouve entre le principe de la liberté poussée à ses dernières limites, et l'action du gouvernement avec toutes ses exigences. Cet audacieux penseur qui, en juillet 1847, proposait à l'Assemblée de décréter l'*abandon* pour tout créancier de l'Etat de 1 0/0 sur ses rentes, le sacrifice pour tout propriétaire d'une remise sur ses fermages, pour tout banquier la réduction de sa commission et de son intérêt, pour tout travailleur le vingtième de son salaire, refuse aujourd'hui, d'une manière absolue à l'Etat, le droit d'intervenir dans les questions économiques, et d'opérer lui-même des réformes. Pendant que dans sa polémique avec un économiste, M. Bastiat, il reconnaît, il proclame hautement le droit et le devoir qu'aurait la SOCIÉTÉ de faire jouir ses membres des avantages du crédit sans rétribution, d'organiser la circulation des capitaux sans que les citoyens aient aucune redevance à payer aux détenteurs actuels, aux usuriers et prêteurs d'argent ;—dans sa polémique avec les socialistes Louis Blanc et Pierre Leroux, il refuse à l'ETAT la faculté de démocratiser le crédit lui-même, d'assurer le travail, d'initier les individus aux améliorations, aux réformes, — méconnaissant ainsi que, sous le règne de la République et du suffrage universel, la *Société* et l'*Etat* peuvent et doivent devenir synonymes.

Au milieu de toutes ces contradictions, Proudhon suit une certaine ligne droite, un certain système. Il prouve le *plus* pour avoir le *moins*. Il entreprend la démolition de l'idée de Dieu, de l'idée de propriété et de la fiction du Pouvoir, pour obtenir leur transformation profonde. De même qu'après avoir passé au creuset de sa critique Dieu, la religion, la foi, et conclu au *néant*, il avait bien voulu reconnaître que Dieu et la religion, par la science, étaient à reconstruire ; — de même qu'après avoir déclaré que la *propriété c'est le vol*, et condamné comme usure le loyer d'argent, de meubles, de maisons, de prés, de champs, de quoi que ce soit, il a rétabli le droit d'appropriation du produit pour le travailleur et la légitimité du prix du prêt en tant que service, en proposant seulement de le mutualiser, de l'égaliser et de le généraliser entre les hommes ; — de même encore, à peine a-t-il pulvérisé, dans son analyse, l'Etat et le gouvernement, et conclu à l'*an-archie*, qu'il s'empresse de reconstituer d'autre part, la notion d'Etat et de gouvernement, sous le titre de *Société*, sous la forme d'une distribution méthodique et d'un groupement hiérarchique des fonctions sociales.

La mission de Proudhon est ainsi de toucher à tous les problèmes successivement, de les poser tous isolément, contradictoirement, d'une manière dramatique, de les éclairer de son inspiration brûlante, de les agiter de toute la force de sa logique, de les vulgariser avec un talent admirable, d'en démontrer même, à son insu et malgré lui, la solidarité étroite, le lien indissoluble, mais de n'en résoudre aucun, précisément parce qu'il les isole et parce qu'il manque essentiellement du génie organisateur et synthétique.

La mission de Proudhon est de propager par la peur, par le scandale, par la négation et l'antithèse ce qui ne peut être bien compris et réalisé que par la confiance, l'accord, l'affirmation et la synthèse. Mais toujours est-il qu'en moins de deux ans il aura mieux répandu les idées du Socialisme et mieux fixé les yeux du monde sur les problèmes nouveaux, que n'auraient pu le faire dix années de propagation modeste et consciencieuse.

Ce simple aperçu de notre opinion sur nos trois rivaux en doctrines suffit pour faire comprendre qu'il nous convenait mieux d'apprécier le débat tout entier que d'y prendre une part militante.

Mais nous voulons faire de la comparaison des doctrines un travail approfondi, et démontrer que les dissidences qui effraient les néophytes sont plus apparentes que profondes, qu'elles sont d'ailleurs nécessaires au travail d'élaboration du Socialisme, et qu'elles peuvent servir à mieux faire comprendre l'étendue et l'unité du but qu'il se propose.

Pour obtenir cette démonstration, nous préciserons d'abord la série de problèmes politiques et sociaux, religieux et philosophiques qui constitue la tâche du Socialisme tout entier, l'œuvre du dix-neuvième siècle; nous présenterons ensuite dans leurs rapports de successivité, de proportionalité, de différence et d'identité, les solutions que les principales écoles socialistes de la France, celles de Fourier, Saint-Simon, Pierre Leroux, Cabet, Louis Blanc, Proudhon, ont apportées à ces problèmes.

Ce travail de synthèse pourra être refait à d'autres points de vue et dans un autre état des choses ; mais nous espérons cependant échapper, en le faisant, au reproche de partialité ou d'esprit d'école. Dans notre opinion aujourd'hui, si toutes les écoles socialistes ont leurs hypothèses, leurs abstractions et leurs erreurs, toutes ont aussi leur contingent de vérités, de légitimité, leur raison d'être transitoire ou durable.

---

main une habitation toute nouvelle, sans rien démolir. L'humanité pourra choisir entre le nouveau palais et la ruine.

Aucune pensée d'avenir n'a été formulée par M. Emile Augier dans *Gabrielle*. Il s'est borné à refléter les sentiments de son public, à faire retentir avec éclat toutes les maximes sur lesquelles repose le monde actuel, à donner une expression colorée, souvent éloquente, aux sentiments que l'éducation généralise aujourd'hui. C'est un moyen de succès. Dans quelque ville musulmane fanatique, comme Damas, un auteur dramatique choquerait la masse en vantant le mariage des chrétiens, la monogamie, le droit pour la femme de sortir sans voile ; mais il exciterait de vifs applaudissements, il obtiendrait le titre de conservateur des saines doctrines, de sauveur de la famille et de la société, s'il prouvait que le père de famille peut épouser plusieurs femmes libres et un plus grand nombre d'esclaves, que l'eunuque est un auxiliaire indispensable du mari, que la femme doit être bâtonnée, si elle se dévoile, et noyée dans un sac si elle reçoit une visite. Voilà, diraient les cadis et les ulémas, comme on défend l'ordre social, la loi religieuse du Coran, les saintes traditions de nos pères.

M. Emile Augier, en vers délicieux et souvent pleins de chaleur, a ressuscité une intrigue usée jusqu'à la corde, et dont la moralité n'enseigne rien.

Nous le félicitons, dans son intérêt personnel, de cette banalité même ; elle est la garantie de ses succès. L'ouvrier du progrès social est mis en prison s'il est journaliste ; ses pièces de théâtre, s'il en écrivait, périraient sous les sifflets indignés. La première représentation de *Gabrielle*, au contraire, a été un triomphe pour l'auteur et pour l'acteur Régnier, redemandé par le public avec enthousiasme.

V. H.

THÉATRE DU GYMNASE.—Le *Cachemire vert*, comédie en 1 acte, de MM. Alexandre et Eugène Nus.

On assure que ce modeste nom de baptême *Alexandre*, aurait le droit d'être suivi d'un illustre complément à qui un engagement formel interdit les affiches de tous les théâtres de Paris, un seul excepté. Quoiqu'il en soit, nous constatons avec plaisir que la comédie de M. Alexandre *** et de notre ami Eugène Nus, a obtenu un succès mérité. Cette pièce est un de ces charmants petits marivaudages, bâtis sur la pointe d'une aiguille, et qu'on applaudit plus facilement qu'on ne les analyse.

Le *Cachemire vert* a été saisi par les douaniers de Calais, sur la dénonciation de M. Conrad de Francarville, amoureux de madame Claire de Beaufort, propriétaire du cachemire. Singulier procédé d'amoureux, dira-t-on. C'est pourtant ce méchant tour, joint à plusieurs autres de plus en plus désagréables pour la dame, qui décide celle-ci à épouser son impertinent persécuteur. Ces piquantes aventures se déroulent à travers un dialogue ravissant de bon goût, et pétillant d'esprit.

Madame Rose Chéri a été adorable de grâce, de distinction, de gaîté, de tristesse, de confiance et de terreur, dans le rôle de Claire. Tisserant a joué Conrad avec son esprit et son talent habituels.

Somme toute, nous ne savons lequel a été le plus complet, du succès des artistes ou du succès des auteurs.

THÉATRE ITALIEN. — Lucchesi vient de débuter avec succès au Théâtre-Italien dans *Mathilde di Shabran*, de Rossini. C'est un chanteur habile, expérimenté, sûr de lui-même, dont la voix souple et agile aborde victorieusement les vocalisations les plus scabreuses. Tout ce qui sort de son gosier est correct, précis et d'un goût parfait; mais nous désirerions peut-être, dans certains passages, plus de largeur et plus d'accent.

C'est toujours un tort de vouloir mettre en parallèle les artistes d'un titre différent; cependant il est impossible d'oublier les grands élans passionnés auxquels Rubini, Dupré, Mario nous ont habitués.

Nous ne nous permettrons pas, après une première audition, de porter un jugement définitif sur le nouveau ténor. Nous attendrons donc, en nous bornant pour aujourd'hui à le signaler comme un artiste éminent dont le talent incontestable sera, sans doute, d'un grand secours à l'intelligente administration du Théâtre Italien.

L'opéra de *Mathilde di Shabran*, qui n'avait pas été représenté depuis longtemps, a trouvé de dignes interprètes. Ronconi chante et joue le rôle bouffe d'un pauvre diable de poète avec la verve intarissable et l'entrain merveilleux qui le distinguent, et mademoiselle Véra n'a rien à craindre du redoutable voisinage de madame Persiani. Après le grand duo du troisième acte, que le public émerveillé a fait bisser, les deux cantatrices ont été rappelées et saluées de frénétiques applaudissements. C'était justice.

LA CAISSE DE M. GÉRIN.

On annonce la publication prochaine des Mémoires de M. de Gérin, qui a été, pendant 40 ans, le chambellan du veau d'or, autrement dit le caissier des fonds secrets.

On nous rapporte, dit le *Rhin*, la petite anecdote suivante que M. de Gérin aimait à raconter.

En 1811, disait-il, je reçus l'ordre de payer cinq mille francs à un poète qui avait composé une cantate à l'occasion de la naissance du roi de Rome ; cette cantate, vrai chef-d'œuvre de banalités mal rimées, et dans laquelle la gloire et la victoire s'entrelaçaient harmonieusement aux lauriers et aux guerriers, avait pour refrain les quatre vers suivants :

Si l'Etranger, comme un seul homme,
Un jour voulait nous asservir,
Autour du noble roi de Rome
Jurons de vaincre ou de mourir.

En 1821, à la naissance du duc de Bordeaux, je vis la même cantate reparaître à l'horison de ma caisse. Seulement le refrain avait été légèrement modifié.

Si, méditant notre ruine,
L'Etranger veut nous asservir,
Autour du fils de Caroline
Jurons de vaincre ou de mourir.

La restauration se montra moins généreuse que l'empire, elle n'accorda que trois mille francs à l'auteur.

J'avais entièrement oublié le poète et ses bouts-rimés, lorsque, à la naissance du comte de Paris, je revis la cantate passer par le guichet, et l'auteur me tendre poliment la main. Cette fois, le refain avait encore été approprié à la circonstance.

Ah ! si l'Etranger dans sa haine
Un jour voulait nous asservir,
Autour du noble fils d'Hélène
Jurons de vaincre ou de mourir.

L'auteur ne toucha que deux mille francs. Décidément la cantate commençait à s'user.

Enfin, croiriez-vous que quelques jours après la révolution de Février, je retrouvai sur mon bureau cette cantate sempiternelle, ce passe-partout lyrique qui ouvrait la caisse de tous les gouvernements, et qui, cette fois, se terminait de la façon suivante :

Si l'Etranger dans sa furie,
Un jour voulait nous asservir,
Sur le sol de notre patrie
Jurons de vaincre ou de mourir.

Le gouvernement provisoire n'était pas riche, il n'accorda que deux cents francs au poète industriel. Voilà donc quatre vers, qui, habilement retapés, ont rapporté à l'auteur dix mille deux cents francs. Et l'on ose dire, après cela, que l'on n'encourage pas la poésie !

DISSOLUTION DE LA GARDE MOBILE.

Le *Moniteur* publie ce matin le décret suivant du président de la République :

Art. 1er. Les six bataillons actuellement existants de la garde mobile de Paris seront licenciés à dater du 31 décembre prochain.

Il sera alloué, à titre d'indemnité de licenciement :

1° Aux officiers, une gratification d'un mois de solde de leur grade dans la garde mobile, sans accessoire ;

2° Aux sous-officiers, caporaux et gardes, un mois de solde de leur grade.

Art. 2. Les officiers, sous-officiers, caporaux et gardes qui n'auront pas reçu de destination du ministre de la guerre, seront dirigés sur leurs foyers.

Il sera, à cet effet, délivré des feuilles de route individuelles, avec indemnité d'un franc par jour, aux sous-officiers, caporaux et gardes.

Les officiers auront droit à l'indemnité de route du grade dont ils avaient l'emploi dans la garde mobile.

Art. 3. L'indemnité de licenciement, fixée par l'art. 1er du présent décret, sera payée sur les fonds de la solde, le jour de la mise en route des hommes.

Toutefois ladite indemnité ne sera payée aux sous-officiers, caporaux et gardes qui déclareront se retirer dans le département de la Seine, qu'après leur arrivée à la destination indiquée sur la feuille de route délivrée à chacun d'eux.

Ce paiement aura lieu à Paris par les soins du dépôt de la garde mobile, et sous le contrôle du fonctionnaire de l'intendance militaire chargé de la surveillance et de la centralisation administrative de cette garde.

Art. 4. Le dépôt de la garde mobile, créé à Paris, en vertu de l'arrêté du 28 mars 1849, sera maintenu en 1850, jusqu'à l'entier apurement des comptes, en deniers et en matières, des bataillons et du magasin central de la garde mobile, afférents à l'exercice 1849.

Les officiers comptables des bataillons préposés à la reddition de ces comptes, ainsi que les sous-officiers et gardes jugés nécessaires pour la tenue des écritures, compteront au titre de ce dépôt à partir du 1er janvier 1850.

LES PRÉTENDUS REPRIS DE JUSTICE.

Nous recevons les protestations suivantes inspirées par l'affection conjugale et par le sentiment de l'honneur offensé :

Mon mari, le citoyen Picheloup, est du nombre des prisonniers dont on a jugé à propos de prolonger la détention en les qualifiant de *repris de justice*. J'ai la conviction d'accomplir un devoir en protestant par la voie de la presse contre cette flétrissante imputation. Je défie le ministre de prouver que mon mari ait subi la moindre condamnation; qu'on lui donne des juges, qu'on fasse venir en face de lui ceux qui ont été assez lâches pour l'accuser dans l'ombre, alors on verra lequel est le plus pur de l'accusé ou des accusateurs. A ceux qui disent que mon mari est un repris de justice, je réponds, moi, qu'ils ont menti, je proteste contre toute imputation qui tendrait à flétrir sa moralité.

EULALIE, femme PICHELOUP.
Rue des Trois-Pavillons, 18, au Marais.

Citoyen rédacteur,

Depuis la décision du pouvoir exécutif, sept cents de mes frères de Belle-Isle-en-Mer ont vu finir pour eux le régime d'arbitraire et de violence qui pèse sur nous depuis dix huit mois et qui proclame que pour quelques citoyens en France il n'y a pas de Constitution, pas de loi garantissant la liberté individuelle, le travail, la famille, la légitime propriété.

Mes vœux ont accompagné les camarades qui sont partis; mais selon M. le ministre, les cinq cents détenus restants sont des repris de justice; je proteste de toute la force de mon indignation d'honnête homme. J'attends la contradiction de M. le ministre.

Fait à Belle-Isle-en-Mer le 11 décembre 1849.

PICHELOUP, détenu politique.

Belle-Isle-en-Mer, 11 décembre.

Citoyen rédacteur,

D'après les paroles prononcées à la tribune de l'Assemblée législative, dans la séance du 12 novembre 1849, par le ministre F. Barrot; d'après des écrits imprimés, affichés et publiés *sous le couvert du gouvernement*, il est un fait qui doit paraître avéré pour le pays, c'est que les citoyens qui sont encore actuellement détenus à Belle-Isle-en-Mer sont tous des repris de justice.

Tant que je n'ai eu à subir qu'une captivité arbitraire, les tortures et les privations qui en découlent naturellement, je me suis tu; car souffrir pour la cause sacrée du peuple était pour moi une chose trop douce pour que je m'en plaignisse ; mais en face des odieuses calomnies répandues, afin de salir la sainte cause du socialisme, lorsque l'honneur du peuple est attaqué dans un de ses enfants, cet enfant du peuple, *pur de toute souillure judiciaire*, vient protester de toute la force de ses convictions républicaines, de toute son énergie, en un mot, contre les diatribes, contre les paroles calomnieuses de ces hommes qui osent attaquer son honneur plus cher à ses yeux que la vie.

Veuillez donc, citoyen rédacteur, insérer dans les colonnes de votre journal cette protestation que je fais à la face du pays.

Salut et fraternité.

PAUL TOURY,
détenu politique à Belle-Isle-en-Mer.

Une polémique assez curieuse est engagée dans les colonnes de la *République* entre M. Pierre Leroux et M. Armand Marrast.

M. Pierre Leroux affirme, écrit M. Marrast, que *j'étais membre du comité supérieur de la société des Droits de l'Homme*; il affirme que, dans un rapport longtemps médité et discuté parmi les accusés d'avril, Godefroy Cavaignac demandait *la saisie et le partage des propriétés exubérantes et mal acquises*; il affirme que le *National* a propagé avec ardeur cette calomnie, que les communistes voulaient le partage des terres.

M. Marrast nie toutes ces affirmations, déclare qu'il est dévoué aux réformes sociales ; il ajoute même : « Je suis socialiste, parce que je suis républicain. »

M. Pierre Leroux réplique en maintenant toutes ses assertions, avec de nouveaux détails, et en ajoutant :

L'école du *National* fait-elle, oui ou non, la guerre au Socialisme depuis vingt ans ? A-t-elle, oui ou non, cherché à étouffer, par le silence affecté, par la raillerie, par les imputations les plus fausses, par les caractérisations les plus iniques, toutes les idées des novateurs, en philosophie, en littérature, en politique, en économie politique, en tout? Est-ce seulement le communisme proprement dit que vous avez persécuté, proscrit? Non, ce sont toutes les écoles socialistes.

Eh bien ! j'ai dit, parce que l'occasion s'est présentée de le dire, que Godefroy Cavaignac avait marché dans d'autres voies que vous, après que vous et lui fûtes revenus de l'exil. Vous changeâtes l'esprit de la *Tribune* en celui du *National* ; vous vous fîtes de l'école d'Armand Carrel, de l'école dite *Américaine*. Lui, il revint fidèle au camp où nous combattions et que vous avez déserté ; son esprit chercha avec nous la lumière, la vérité la vie; il est mort socialiste.

Voilà ce que j'ai dit. J'ai dit la vérité, et je suis heureux de l'avoir dite, puisque cela vous donne une occasion de déclarer maintenant que vous aussi *vous êtes socialiste*.

La *Liberté*, sous ce titre, *Déclaration*, publie un article dont voici les premières lignes :

Le bonapartisme a fait son temps. Sous le consulat, il était la milice de la révolution ; sous l'empire, il fut le masque de la royauté; aujourd'hui, il ne représente plus qu'une erreur du peuple.

... Il ne nous reste qu'une ressource, le Socialisme que nous impose la fatalité de la logique.

Le *National* publie les renseignements suivants sur la discussion, au sein du conseil d'Etat, du projet de loi qui a trait aux instituteurs primaires :

« D'après le projet du conseil d'Etat, les comités supérieurs disparaîtraient, ainsi que les comités locaux, et seraient remplacés par un conseil départemental et des conseils cantonaux. Le préfet nommerait, mais sur la présentation des conseils municipaux, qu'on a craint de blesser. Seulement la présentation même serait circonscrite dans une liste dressée par le préfet, et sur cette liste, ne seraient portés que les aspirants agréés par l'autorité supérieure. C'est, comme on voit, en matière d'instruction primaire, le pendant du pouvoir discrétionnaire donné autrefois aux préfets, de composer des jury probes et libres. M. de Parieu est plus brutal et plus franc. Il ne fait pas intervenir le conseil municipal pour présenter au préfet des candidats choisis et triés d'avance par le préfet lui-même. Il dit tout uniment, sans plus de façon : « le préfet nommera... »

« Répétons en finissant, pour nous consoler, que ces déplorables résolutions contre les instituteurs primaires ont été prises dans le conseil à une très faible majorité. Nos lecteurs en seront convaincus quand ils sauront que le principe de l'obligation ayant été proposé dans l'assemblée générale du conseil, il n'a été repoussé que par dix-sept voix contre quinze. Le président du conseil a voté pour le principe, et comme il a voix prépondérante, un suffrage de plus, et le principe était voté.

» On croit généralement au palais du quai d'Orsay que le projet sera rejeté dans son ensemble. »

On a distribué hier à l'Assemblée le rapport de M. Leverrier au nom de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Baraguay-d'Hilliers, tendant à rapporter la loi de la Constituante qui avait prononcé la gratuité de l'Ecole polytechnique.

La commission, comme on s'en doute bien, conclut à la suppression de cette gratuité.

Nous lisons dans la *Patrie* et le *Moniteur du soir* :

Le *National* affirme, d'après un prétendu représentant du peuple, et soi-disant en position d'être bien informé, que la circulaire du ministre de la guerre aux colonels de gendarmerie avait été corrigée par le président de la République, et qu'un paragraphe tout entier était de sa main.

Le président de la République, nous sommes autorisés à le déclarer, a eu connaissance de cette circulaire seulement après son envoi. (*Communiqué.*)

« Le représentant du peuple n'a été mal informé; nous l'admettons pour un instant. Mais on ne niera pas au moins que, si M. Bonaparte n'a pas été le collaborateur de M. d'Hautpoul, il l'a complètement approuvé.

Cette approbation, aux yeux du pays, vaut bien la collaboration dont nous avions parlé.

(*National.*)

Remaniement de l'Italie.

Les journaux italiens parlent de divers plans de remaniement de l'Italie qui seraient en ce moment en discussion parmi la diplomatie.

Il s'agirait, suivant la *Concordia*, de créer un grand royaume austro-italique composé de la Lombardie, du Tyrol italien, des duchés, de la Toscane, des Légations et des Marches ; ces dernières provinces seraient enlevées au pape. Ce grand royaume aurait une administration séparée, des diètes provinciales et une assemblée centrale.

L'administration de la guerre, des finances, des relations extérieures de ce royaume annexe serait réservée au cabinet de Vienne.

L'Autriche, par ce moyen, se trouverait ainsi maîtresse des deux rives du Pô, des défilés de l'Apennin toscan, s'appuierait sur Lucques, Ferrare, Comachio, Ancône, et se trouverait puissante à la fois sur les deux mers; cet arrangement lui donnerait Livourne, l'île d'Elbe et Orbitello.

Ce serait là une position formidable que l'Autriche peut rêver, mais que les autres puissances de l'Europe ne lui laisseront pas prendre. Mais ce projet n'est pas le seul qu'on mette en avant. En voici un autre qui aurait plus de chances, si nous en croyons l'*Opinion publique* de ce matin. Il est moins audacieux que le premier, mais l'Autriche n'y trouverait pas moins son compte.

L'Italie formerait une confédération de 5 Etats, avec un système de douanes coalisées, et un réseau de chemins de fer qui en réunirait les diverses parties, des Alpes au promontoire de Lylibée.

Les Etats destinés à faire partie de cette confédération seraient :

1° Le royaume Lombard-Vénitien, tel qu'il est, gouverné par des autorités autrichiennes, mais suivant des règles fixées par la Diète fédérale siégeant à Rome;

2° Le royaume de Sardaigne, aggrandi du duché de Plaisance et de la plus grande partie de celui de Parme;

3° Un royaume d'Etrurie, avec la dynastie actuelle, composé de la Toscane et des provinces romaines de l'Ombrie, de l'Urbinate, du Patrimoine de Saint-Pierre jusqu'au Tibre et aux Marches. Le royaume aurait trois grands ports : Livourne, Civita-Vecchia et Ancône, reliés par des chemins de fer ;

4° Le royaume des Deux-Siciles, accru du duché de Bénévent et des Etats-Romains jusqu'au Tibre ;

5° Un royaume constitutionnel, créé en faveur du duc de Modène, avec Bologne pour capitale. Il se composerait du duché actuel de Modène et des Légations de Bologne, Ferrare, Ravenne et Forli.

Dans un plan comme dans l'autre, le pape, comme l'on voit, serait dépossédé d'une grande partie de ses Etats. Dans le second, il serait réduit à la ville de Rome, sur laquelle même il n'aurait aucun pouvoir. Nous citons :

Rome resterait ville sainte neutre, libre, archéologique, non-seulement membre de la confédération, mais capitale. Elle serait sous la protection de toute la chrétienté. Ville libre, Rome n'aurait, vis-à-vis du pape, d'autre obligation que celle de le garder avec honneur et dignité comme le chef spirituel de la chrétienté. Elle aurait un statut municipal. Le clergé serait exclu de toute magistrature civile. Les cinq états confédérés assureraient une large liste civile à la papauté, qui aurait en pleine propriété le Vatican, le Quirinal et tous les palais sacrés. Le Capitole seul serait réservé pour être le siége de la diète fédérale.

Les motifs invoqués par ce projet en faveur de la dépossession du pape, méritent d'être cités.

L'aversion décidée et constante de la population des Etats romains témoigne contre le gouvernement clérical, aversion qui retombe même sur les autres membres du clergé, au point que le cardinal-vicaire a été obligé d'autoriser les prêtres à se travestir ; l'abandon des pratiques mêmes du culte par la plus grande partie du peuple, prouvent péremptoirement que le pape ne saurait rentrer et demeurer à Rome sans être défendu et gardé par des forces étrangères, et que si celles-ci s'éloignent quelque peu de Rome et des provinces, le peuple s'insurgera aussitôt, et qu'on aura à craindre de nouveau ces attentats qui tiennent Dieu éloigné, etc.

La diète se composerait des représentants des divers Etats confédérés, qui s'entendraient sur les mesures à prendre, sauf ratification de leurs souverains respectifs.

Les codes, poids, mesures, monnaies et contingents seraient communs aux cinq royaumes. Ce plan avait déjà été mis en avant en 1822.

ITALIE.

Rien de nouveau de Rome. Le général Baraguay-d'Hilliers a reçu du pape une collection de chapelets pour sa famille.

Les élections connues du Piémont donnent, jusqu'à présent, la majorité au ministère.

ALLEMAGNE.

La *Gazette de Vienne* annonce que l'empereur a amnistié tous les condamnés politiques dont *la peine n'excède pas un an de prison, et qui ont déjà fait six mois de détention.*

Cette amnistie n'est qu'une dérision amère, dit la *Gazette nationale*. Le nombre des détenus politiques condamnés à un an est excessivement minime. Il n'y a que les contraventions de police pour lesquelles la peine soit de moins d'un an.

Le général Haynau a fait mettre en liberté 14 prisonniers politiques.

On écrit de Pesth au *Lloyd* qu'on attend dans cette ville une garnison russe.

LES SAINT-HUBERTISTES PRUSSIENS.

Le temps est passé où les peuples croyaient leurs rois sur parole. Les Allemands, longtemps si crédules, ne confondent plus leurs intérêts avec ceux de leurs princes. Ils savent que, malgré leur rivalité et leur division apparente, les Habsbourg et les Hohenzollern s'entendront toujours pour écraser la démocratie. Ils savent cela, et ils agissent en conséquence. L'Allemagne tout entière a les yeux fixés en ce moment sur la Saxe, comme si elle avait le pressentiment que la question de son unité aura son dénouement prochain dans cette contrée aux populations si énergiques.

L'Autriche et la Prusse, en occupant militairement les frontières saxonnes, n'ont peut-être d'autre but que de s'entendre pour écraser en commun un petit peuple essentiellement démocrate, et dont l'attitude devient de plus en plus menaçante pour l'absolutisme; mais la pensée machiavélique des chefs n'est point saisie par les soldats qui croient de bonne foi, dans les deux camps, à une guerre imminente et décisive pour la question allemande. Les soldats prussiens surtout s'habituent de plus en plus à l'idée de se mesurer avec les Autrichiens, et les soldats saxons sont tout prêts à marcher avec eux. Il n'est pas besoin d'ajouter que les vœux de l'Allemagne et de la démocratie seraient contre l'Autriche dans cette guerre qui se transformerait fatalement en une croisade pour la liberté.

Encore une fois, les rois ne sont plus les maîtres, les évènements les emportent.

Et comment ces pauvres rois se soutiendraient-ils, quand la division la plus scandaleuse règne parmi leurs fidèles. En voici un exemple. Il s'était formé à Berlin, depuis la révolution, une espèce de légion de *Saint-Hubert* sous le nom de *Treubund* (union pour la fidélité au roi). Les mouchards Ohm et Gœdsche étaient deux des membres les plus influents de cette fameuse association, qui est en pleine déconfiture depuis le procès Waldeck. Les journaux qui servaient d'organes à cette association, tels que la pieuse *Gazette de la Croix* et la sainte *Gazette du Rhin*, se font une guerre acharnée. Ceux qui, hier encore, s'appelaient très estimables collègues, ou même très chers frères, se sont montré les poings, injuriés ; les expressions de menteur, fripon, banqueroutier, empoisonneur n'ont pas été épargnées. L'un en appelle à sa croix de fer, on l'accuse d'être vendu aux démocrates; l'autre est chevalier de l'Aigle-Rouge, on lui reproche de ne pas avoir rendu compte des sommes perçues au profit du *Treubund*.

Et voilà comment le royalisme se suicide lui-même au profit de la révolution.

LETTRES ALLEMANDES.

Dresde, le 13 décembre.

J'admire l'aplomb que vos feuilles réactionnaires déploient en parlant de la facilité avec laquelle, selon eux, l'invincible Autriche réduirait et écraserait au besoin la démocratie saxonne, dans le cas où celle-ci se croirait obligée de recourir de nouveau à l'insurrection. Evidemment ces messieurs, si confiants dans la force des armes des prétendus vainqueurs de la Hongrie, ne connaissent ni la Saxe ni l'énergie des convictions républicaines de ses habitants. Pour moi, je n'hésite pas à dire que, si Paris n'existait pas, Dresde, cité héroïque entre toutes, mériterait d'être la capitale de l'Europe démocratique et sociale.

En effet, comme révolutionnaires radicaux, les insurgés de Dresde ont laissé bien loin derrière eux leurs amis de Vienne et de Berlin.

L'un des combattants de mai, maintenant fugitif dans l'Erzgebirge, m'expliquait ainsi la cause de la supériorité révolutionnaire de ses compatriotes :

« En Prusse et en Autriche, me disait-il, le mouvement a manqué, parce qu'il a été exploité par les constitutionnalistes et conduit par des demi-révolutionnaires purement formalistes, qui n'ont fait que répéter assez misérablement vos journées de février. Eux aussi se sont levés au cri de vive la réforme ! mais sans vouloir comprendre que la réforme véritablement urgente était la réforme sociale. La crainte du Socialisme leur a fait relever un trône à moitié abattu, et ils ont été récompensés de leur modération par l'octroi d'une charte, c'est-à-dire par un mensonge écrit équivalant aux promesses orales si vite oubliées de 1815. Ces eunuques politiques, hésitant entre l'absolutisme et la liberté, demandent maintenant un empire allemand tronqué et l'unité allemande restreinte. En un mot, ils voudraient inaugurer de ce côté-ci du Rhin le règne du juste-milieu.

» Or, voilà ce que nous ne voulons pas, nous autres Saxons, qui connaissons depuis longtemps l'inanité du constitutionalisme.

» Pour nous, comme pour tous les révolutionnaires complets de l'Allemagne, la révolution de 48 ne date véritablement que des journées de juin, journées pleines de sang et de larmes, journées fécondes en martyrs.

» Malheureusement cette date mémorable ne fut pas comprise comme elle devait l'être à Vienne, à Berlin et à Francfort. Le constitutionalisme, toujours maître du mouvement, applaudit à la défaite des vaincus de juin comme à sa propre victoire, et Robert Blum, lâchement abandonné, a pu, sans être vengé, tomber sous les balles de l'absolutisme.

» La tombe de Blum est le berceau de la République allemande; aussi, lorsque Dresde se leva pour venger la mort du représentant saxon, arbora-t-elle le seul drapeau que puissent désormais avouer les démocrates de tous les pays, l'oriflamme moderne, symbole de l'union prochaine de la France et de l'Allemagne, l'étendart des peuples, le drapeau rouge.

» Les six journées dresdoises de mai 1849 ont répondu aux quatre journées parisiennes de juin 1848. La démocratie saxonne a succombé une première fois sous les efforts de deux armées royales; elle a été vaincue, mais non domptée, et tout n'est pas fini. »

Tout n'est pas fini! Ces mots sont comme un refrain que vous entendez dans toutes les bouches démocratiques, que vous soyez à Berlin ou à Vienne, à Prague ou à Rastadt, à Francfort ou à Pesth. Que de fois cette phrase significative m'a été adressée par des amis inconnus, avec un serrement de main plus significatif encore!

De toutes les capitales visitées par l'ouragan révolutionnaire, Dresde est, sans contredit, celle qui porte le plus profondément les marques de la lutte soutenue par les peuples contre leurs tyrans. Dans cette ville, la plus riche en monuments qui soit en Allemagne, il n'y a pas un hôtel qui ne porte l'empreinte de boulets, pas une devanture de boutique qui ne soit criblée de balles, et il y a tel palais et tel théâtre qui n'offrent plus qu'un amas de ruines. Ruines grandioses, comparables à celles de Rome ou d'Athènes, mais plus éloquentes encore, car elles apprennent au peuple que le souffle de la royauté a passé par là. Et le peuple a bonne mémoire.

Les boulets de Frédéric-Guillaume ont fait de la capitale saxonne, si horriblement saccagée, l'une des villes saintes de l'Europe révolutionnaire, une espèce de Mecque allemande, qu'il est impossible de visiter sans se sentir converti à la foi des héros qui sacrifiè-

rent si intrépidement leur vie pour la cause des peuples; je dis des peuples, car la pensée humanitaire des martyrs de Dresde s'étendait au delà de l'Allemagne. C'est en cela que leur large patriotisme différait du nationalisme étroit des hommes de Francfort. L'une des consolations qu'ils emportèrent en tombant, fut la pensée qu'ils mouraient dignes de leurs frères de France.

Quatre jours après, les soldats qui les avaient tués demandaient pardon à leurs mânes en faisant triompher par leurs votes les candidats de la démocratie.

PROTESTATION DES DÉPUTÉS ET RÉFUGIÉS SICILIENS.

Voici les noms des signataires de la pièce publiée dans notre avant-dernier numéro :

PRINCIPE DI GRANATELLI, deputato. — GIUSEPPE LAFARINA, deputato della città di Messina. — MICHELE AMARI, deputato della città di Palermo. — MARIANO STABILE, deputato della città di Palermo. — BENEDETTO VENTURELLI, deputato della città di Partenico. — LUIGI SCALIA, deputato. — STANISLAS CANNIZZARO, deputato della comune di Franca-Villa. — IL BARONE DI FRIDDANI. — GIACINTO CARINI, colonnello al 1° reggimento di cavalleria.—ALFONSO SCALIA, maggiore alla 1ma Brigata di Arte di Piazza. — CARMELO AGNETTA, capitano al 3° battaglione. — FRANCESCO VENTURELLI, capitano dello stato maggiore generale. — FRANCESCO STABILE, primo tenente del 6° B. della G. N. — ANTONINO GRAVINA, capitano dello stato maggiore generale. — SALVATORE CASTIGLIA, colonnello di marina. — GIACOMO SACCHERO, direttore dei dazi.

Aveux.

Nous avons trouvé les renseignements suivants dans le *Constitutionnel*, dans le journal où M. Thiers prouvait naguère que la société actuelle, comme une belle fleur épanouie au soleil, réjouit les yeux de ceux qui la contemplent. Nous citons :

On répète tous les jours que Paris présente le contraste de tous les avantages et de tous les raffinements de la richesse, à côté du dénuement et de la misère. Ce contraste est plus fréquent encore et bien plus marqué à Londres, où les fortunes princières sont plus nombreuses et où une partie de la population lutte perpétuellement contre la faim.

Un *meeting* des ouvrières en confection a été convoqué lundi soir à Londres, dans le local d'une école publique, par les soins de lord Ashley et de M. Sydney-Herbert, qui y ont assisté tous les deux. Mille à douze cents ouvrières étaient présentes, quelques-unes dans un costume décent, mais le plus grand nombre en haillons. Comme il était impossible d'interroger individuellement un aussi grand nombre de personnes, il fut résolu d'adresser à la masse entière une série de questions.

Il est résulté de ces interrogations auxquelles il était répondu par mains-levées, que, sur le nombre des ouvrières présentes, 500, au moins, avaient dû emprunter des articles d'habillements pour venir au *meeting*; 58 seulement avaient des couvertures sur leur lit; 151 n'avaient jamais eu de lit; 45 autres avaient dû mettre leur lit au mont-de-piété pour avoir de quoi manger, et 180 avaient dû vendre leurs literies; 294 avaient été expulsées de leur logement, faute d'en pouvoir payer le loyer; beaucoup étaient mariées; 294 étaient veuves; beaucoup vivaient en concubinage, la pauvreté ne leur permettant pas de se marier. Toutes ont déclaré être dans l'obligation de se présenter à une heure fixe chez les patrons, et avoir à attendre l'ouvrage depuis une heure jusqu'à une demi-journée; 317 ont dit avoir fait une maladie pour avoir été mouillées ou avoir pris du froid en attendant ainsi l'ouvrage.

Le président ayant demandé combien de femmes présentes avaient gagné 8 shillings (10fr.) la semaine précédente, pas une main ne se leva dans tout l'auditoire. Pas une femme non plus n'avait gagné sept shillings; 5 femmes avaient gagné six shillings; 28 avaient gagné cinq shillings; 12 quatre shillings; 142, trois shillings; 150, deux shillings et demi; 71, deux shillings; 82, un shilling et demi; 98 un shilling (1 fr. 25 c.); 92 avaient gagné moins de un shilling, et 223 n'avaient pas eu d'ouvrage. Cette statistique fait prévoir et nous dispense de donner les horribles détails dans lesquels sont entrées quelques-unes de ces infortunées....

Il y a en Angleterre 33,500 couturières, dont 28,500 ont moins de vingt ans, et presque toutes vivent ou essaient de vivre avec un salaire qui varie de cinq à neuf sous par jour.

Voilà où en sont les classes inférieures dans la riche et aristocratique Angleterre. Ces faits n'ont pas besoin de commentaires.

AFFAIRE DU CLUB DE CHALONS,

RATTACHÉE AU 13 JUIN. — ACQUITTEMENT.

L'espoir que nous avions conservé n'a point été déçu, dit le *Patriote de Saône-et-Loire* : nos amis Davanture, Vassy, Roth, Martinet et Sinay-Combet, traduits devant les assises de Dijon, sous la prévention de provocation, non suivie d'effet, à la guerre civile, ont tous été acquittés.

Cette bonne nouvelle, connue dès dimanche matin, a répandu la joie la plus vive parmi notre population essentiellement démocratique.

Sur les quatre heures, des groupes nombreux se sont portés à l'embarcadère du chemin de fer pour recevoir et féliciter nos amis à leur arrivée, et, toute la soirée, la joie publique s'est manifestée par des chants et le cri de Vive la République !

La défense des accusés a été présentée par notre représentant Ch. Boysset; elle a été aussi digne qu'éloquente, et a vivement impressionné l'auditoire.

Le citoyen Duchesne, notre ancien rédacteur-gérant, était impliqué dans le procès. Quoique non comparant, les débats ayant établi le néant de l'accusation dirigée contre lui, il en a été renvoyé par arrêt de la cour, ainsi que le citoyen Létorey-Duvault qui se trouvait dans la même position.

FAITS DIVERS.

Les pétitions contre le rétablissement de l'impôt des boissons continuent à affluer sur le bureau de l'Assemblée. Celles qui ont été déposées depuis quatre jours portent plus de cinquante mille signatures.

— On lit dans la *Gazette du Midi* :

« On nous annonce de Toulon le départ de trois frégates à vapeur qui vont chercher une brigade qu'on retire de Rome. »

— La vente des femmes par leurs maris continue à se pratiquer légalement en Angleterre. On lit dans le *Duncaster Gazette* :

« Mercredi, sur la place du marché de Goole, un mari a vendu sa femme. Un batelier nommé Ashton avait été pendant quelque temps forcé de se faire soigner à l'hôpital général de Hull pour un mal de genou. Pendant son absence du domicile conjugal sa femme s'était sauvée avec un voisin, emportant les effets de son mari. Ashton guéri, et de retour, se met à rechercher le lieu de sa retraite, et il convient qu'une vente à l'amiable aura lieu. Le jour convenu Ashton a conduit sa femme au marché, la corde au cou. La première mise à prix a été de trois doubles sous. Un vieillard qui passait surenchérit pour un schilling, enfin la dame est adjugée à son amoureux pour 5 shillings neuf doubles sous.

— La commission municipale de Paris a, dans sa séance d'avant-hier, voté la suppression de péage du pont du Carrousel, moyennant 100 000 francs par an que la ville s'engage à payer à la compagnie jusqu'au 1er novembre 1867.

Ce traité ne sera définitif qu'après l'approbation du gouvernement, pour la ville, et son homologation régulière par tous les actionnaires, pour la compagnie.

— MM. Ferdinand Wolff, homme de lettres et ancien collaborateur à la *Nouvelle Gazette rhénane* (Prusse rhénane), et Morison, ouvrier bottier, viennent d'être expulsés par la police politique. Il paraît que les démocrates allemands sont, aux yeux du gouvernement, aussi dangereux que leurs frères les démocrates français. M. Schlund, dentiste, avait aussi reçu l'ordre de quitter la France qu'il habite, comme médecin gradué de Strasbourg, depuis quinze ans; mais comme il est naturalisé, il restera.

— Nous sommes heureux de pouvoir annoncer la très prochaine publication des extraits les plus frappants des ouvrages de la moderne philosophie d'Outrerbin, traduits par notre ami le docteur Hermann Ewerbeck. Après s'être occupé pendant des années entières, il fera paraître prochainement une version française des doctrines de MM. Daumer, L. Feuerbach, F. Feuerbach, etc., pour prouver encore une fois à la France démocratique que la moderne philosophie allemande mène directement à la réorganisation politique et sociale.

Le livre contiendra : *L'essence du Christianisme*, les *Idées sur la mort et l'Immortalité*, les *Mystères des chrétiens primitifs*, la *Religion future*, etc.

— La circulaire de M. d'Hautpoul aux gendarmes, dit la *Liberté*, a causé le plus vif mécontentement, surtout parmi les officiers de ce corps d'élite. On nous rapporte qu'un grand nombre de ces braves militaires s'empressent de postuler auprès du ministre de la guerre pour passer dans les régiments de l'armée.

Le témoignage de la *Liberté* s'accorde avec celui du *Siècle*.

— Les bals masqués de l'Opéra ont été brillamment inaugurés samedi dernier par Musard. Ces bals continueront tous les samedis jusqu'à la fin du carnaval.

— On assure qu'au dernier bal de l'Hôtel-de-Ville, M. Arago aurait demandé au président de la République d'autoriser la translation de M. Guinard, de Doullens, dans un lieu plus favorable à la santé de sa fille, qui s'est faite sa compagne de captivité.

Le président aurait répondu que si M. Guinard faisait une demande, elle serait très probablement accordée. Mais on assure que M. Guinard s'est refusé péremptoirement à toute espèce de sollicitation, et qu'il a préféré se séparer de sa fille, qui se trouve dans un état de santé assez alarmant.

(*Evènement*.)

— Le nommé P... habitait avec sa femme et son jeune enfant, une petite chambre à Belleville. Hier soir, après avoir préparé le repas sur un fourneau, la pauvre famille se coucha sans avoir pris la précaution de renouveler l'air de la chambre. A onze heures, les voisins ayant entendu des gémissements, enfoncèrent la porte. Les trois malheureux avaient perdu connaissance. La mère et l'enfant ont pu être rappelés à la vie; le père a expiré.

— Le *Correspondant de Paris*, journal mensuel et démocratique, bien connu par la guerre énergique qu'il fait à la réaction, vient de publier son quatrième numéro. Nous le recommandons aux patriotes qui veulent opposer, dans les campagnes, un adversaire vigoureux à la feuille anti-sociale que la rue de Poitiers vient de fonder. — Trois francs par an; format double de celui des autres journaux de Paris. — Bureaux : Palais-National, galerie Valois, 185.

— Les artistes sans emploi sont invités à se réunir vendredi prochain, 21 du courant, à 1 h. 1/2, chez M. Mayer-Schnerpp, rue Trévise, 35, pour une communication importante.

ESPRIT DE PARTI. Le journal la *Patrie* n'est pas effrayé le moins du monde des 70 000 signatures qui protestent contre l'impôt des boissons. D'après ce journal, il y a 333 000 marchands de vin en France. Chacun de ces marchands a signé, fait signer un de ses débiteurs et son garçon. C'est ainsi qu'on a simulé une protestation nationale : *Quos vult perdere Jupiter dementat*.

LA RELIGION DE L'ETAT. — On lit dans la *Constitution du Loiret* d'avant-hier :

« Le rédacteur en chef de la *Constitution*, est cité à comparaître aujourd'hui, à 11 heures du matin, devant le juge d'instruction, pour délit de presse.

» Nos amis, nos lecteurs, le public tout entier apprendront avec surprise les motifs de cette instruction, engagée pour la plus grande gloire de l'évêque et des *choses* de l'Eglise. On ne s'imaginerait jamais qu'un parquet ait songé à renvoyer devant une chambre des mises en accusation, et de là devant les assises, un journal, sous l'inculpation d'*outrage* envers la RELIGION DE L'ETAT.

» LA RELIGION DE L'ETAT ! Nous pourrions considérer comme nulle et non avenue une *citation* contenant cette inculpation. Nous serions dans le droit et dans la loi. La Charte de 1830 a aboli la religion de l'Etat. La constitution de 1848 n'implique même pas la religion de la majorité, ce qui est plus significatif encore. Mais nous sommes intéressés à savoir ce que veulent les fonctionnaires qui ressuscitent les lois de la restauration, et qui invoqueront bientôt la loi du sacrilège. Nous sommes curieux de connaître les dispositions des hommes qui vont fouiller dans l'arsenal odieux où s'élaboraient les persécutions et les vengeances des royalistes de 1822, pour en extraire des instruments détériorés au service des passions du jour. »

Il s'agit du compte-rendu par la *Constitution* de l'entrée solennelle du nouvel évêque d'Orléans, M. Dupanloup.

SIMPLES QUESTIONS. — Serait-il vrai, dit la *Liberté*, que nous avons été à la veille d'un grand changement à la suite de ce qui s'est, dit-on, passé entre le président de la République et le général Changarnier ? Il paraîtrait que le général Changarnier ne permet plus que M. Louis Bonaparte reçoive directement les rapports de M. Carlier. On prétend que le président, ayant demandé un rapport sur l'Etat des esprits, et ce rapport constatant le mauvais effet produit par les dernières nominations, ainsi que par la circulaire de M. d'Hautpoul à la gendarmerie; ce rapport, disons-nous, au lieu d'être remis directement à M. Louis Bonaparte, s'égara en route et fut porté dans le cabinet de M. Changarnier.

Là-dessus grande colère du président qui manifesta la velléité de se dégager de la tutelle dans laquelle il est tenu. On doit, assure-t-on, à M. Dupin, le maître d'école-modèle, d'avoir calmé l'indignation de M. Louis Bonaparte, indignation qui n'en a pas moins provoqué une révélation digne de remarque.

GUERRE AUX ALMANACHS ! — On lit dans la *République* :

« Un de nos abonnés d'Avilly (Oise) nous écrit qu'on traque et qu'on poursuit partout les malheureux colporteurs d'almanachs *républicains*. Un de ces pauvres marchands a vu saisir, au nom du respect de la propriété, sans doute, les quelques almanachs qui formaient tout son petit avoir commercial, et qu'il était parvenu à acheter avec ses épargnes péniblement amassées. Ces almanachs sont ceux de l'*Ami du Peuple*, du *Nouveau Monde* des *Proscrits*, qui paraissent librement à Paris.

La saisie faite contre ce colporteur lui enlève tout ce qu'il possédait. C'est ce qu'on appelle le régime *honnête* et *modéré* !

CONCERTS. — ASSAUTS.

ASSAUT D'ARMES. Un grand assaut d'armes sera donné, au bénéfice de M. Bebouchier, le mardi soir, 18 décembre 1849, à 7 heures, salle du Casino-des-Arts, 12, boulevart Montmartre.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 11. — Aujourd'hui lundi, grand bal. L'orchestre, composé de 40 musiciens, sera conduit par Laurent aîné, qui fera exécuter, pour la première fois, le brillant quadrille du *Torreador*, d'Ad. Adam. — Prix : 75 c.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT.

PARIS	Un an 20 f.,	Six mois 11 f.,	Trois mois 6 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe	32	17	9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Un à 4 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	40 f.
Cinq à 9	30	Intérieures des pages	50
Dix fois et plus	25	Faits de publicité	1 fr. 50

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 17 décembre.

THEATRE DE LA NATION. — Le Prophète.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Gabrielle.
ITALIENS. —
OPÉRA-COMIQUE. — La Fée aux Roses.
ODEON. — François le Champi.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Le Comte Hermann.
VAUDEVILLE. — Malbranche, Daphnis, Chaumontel, Riche d'amour.
GYMNASE. — Représentation extraordinaire.
THEATRE MONTANSIER. — Trois Dimanches, le Tigre, la Femme à la broche, Un Jeune homme pressé.
VARIÉTÉS. — La Vie de Bohème, la Petite cousine.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Les 48 danseuses viennoises, le Conétable.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Trois Filles de la Veuve, Un aimable drôle, Vieux garçon.
AMBIGU-COMIQUE. — La Jeunesse dorée.
GAITÉ. — La Croix de Saint-Jacques.
FOLIES. — La Grange aux Belles, le Choix des Feuilles.
THÉATRE-NATIONAL. — Les Pilules du Diable.
THÉATRE CHOISEUL. — Compère Guillery, Bouillir et Rôtir, le Dix décembre.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 277. Mardi 18 décembre 1849.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PARIS.
Trois mois..... 6 f.
Six mois...... 11 f.
Un an........ 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

DÉPARTEMENTS
Trois mois..... 9 f.
Six mois...... 17 f.
Un an........ 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du capital, du travail et du talent.

REPARTITION
PROPORTIONNELLE
au capital, au travail et au talent.

PARIS, 17 DÉCEMBRE.

Assemblée législative.

La discussion générale, relative à l'impôt des boissons, a été close aujourd'hui à la fin de la séance, et 445 voix contre 220, ont décidé que l'on passerait à la discussion des articles. Les auteurs d'amendements et leurs amis ont nécessairement formé un appoint assez considérable de cette majorité, et ce n'est qu'au vote définitif sur l'ensemble du projet, que se dessineront nettement les deux grands partis du pour et du contre dans cette grave question.

M. Jules Favre a résumé, avec toute la puissance de sa parole incisive, avec toute la verve de son éloquence mordante, les arguments produits contre l'impôt des boissons, et il a surtout rendu avec usure, à ses adversaires, les critiques acérées dont M. de Montalembert s'était fait le principal organe, au profit des défenseurs du projet.

Il a fait bonne justice des attaques dirigées contre l'Assemblée constituante par M. Léon Faucher, par ce simple trait qui a porté juste et pénétré profondément : « M. Léon Faucher, a-t-il dit, ne sera jamais aussi sévère envers l'Assemblée constituante que celle-ci l'a été envers lui. » Quant à M. de Montalembert, n'est-il pas un de ceux qui ont le plus contribué à faire commettre à la première Assemblée la faute de céder la place avant d'avoir complété la Constitution par ces lois organiques que depuis huit mois l'Assemblée législative n'a pas encore osé regarder en face?

« Vous avez chassé l'Assemblée constituante en l'accusant d'impuissance, a dit M. Jules Favre; mais vous, qu'avez-vous fait? Direz-vous que vous avez étouffé la sédition? Dieu veuille que l'histoire ne vous accuse pas de l'avoir provoquée ! » A cette parole, la droite bondit comme sous l'empreinte d'un fer brûlant. Des cris furieux, *A l'ordre !* s'élèvent de tous ses bancs, et M. Dupin somme l'orateur d'expliquer sa pensée, ce que M. Jules Favre s'empresse de faire avec tant de convenance parlementaire, mais sans en amoindrir la portée, que le président est obligé de passer outre.

Pour suivre M. Jules Favre dans tous les développements de son éloquent discours, il faudrait passer encore une fois en revue tout ce qui a été dit et écrit contre cet impôt qui réunit à tous les genres d'iniquité, l'hypocrisie la plus odieuse, qui, selon l'expression si juste de M. le docteur J. Guyot (1), tire de l'argent de malheureux à qui, au grand jour et devant témoins, on serait forcé de faire l'aumône; il faudrait reproduire aussi la réfutation de toutes les banalités produites pour défendre le projet, et la parole de M. Jules Favre a trop de netteté, trop de précision pour que l'on puisse la résumer sans la tronquer et l'affaiblir.

Plus d'une fois les exclamations de la droite ont témoigné de la justesse et de la profondeur des coups portés par l'orateur. La gauche avait montré plus de calme sous les attaques de M. de Montalembert. Celui-ci sait faire passer le langage le plus aggressif, et même parfois le plus insultant, par ses inflexions doucereuses et ses intonations mielleuses. M. J. Favre, au contraire, tout en conservant les formes de langage les plus irréprochables au point de vue parlementaire, permet rarement à son adversaire de conserver son sangfroid.

M. Passy, avec toute l'autorité d'un ex-ministre des finances, a lancé cette triste prophétie : Quelles que soient les économies que l'on réalisera, non seulement on ne pourra pas renoncer à l'impôt des boissons, mais la nécessité fatale contraindra le gouvernement à en créer de nouveaux. « D'ici à deux ans, a-t-il dit, vous vous apercevrez que le déficit de vos budgets est tel, *qu'il faudra enfin prendre un parti.* » Mais lequel? *That is the question.*

M. Passy trouve qu'on ne doit pas se trop alarmer des plaintes provoquées par l'impôt des boissons, attendu que, de temps immémorial, les gouvernements ont eu à se préoccuper des souffrances très vives de l'industrie viticole. C'est une maladie passée à l'état chronique; il n'y a point à espérer de la guérir, donc on ne doit pas craindre de l'empirer un peu. Cependant il est loin de penser que cet impôt soit sans reproche; mais n'y a-t-il pas l'enquête dont les résultats remédieront certainement à tout?

Demain on entamera la nombreuse série des amendements qui, s'ils devaient être tous discutés à fond, nous conduiraient bien au delà du terme fixé pour l'abolition de l'impôt. Mais l'Assemblée comprendra, nous l'espérons, que cette question n'est pas de celles qui comportent des concessions ou des moyens termes.

Il s'agit de savoir si les législateurs actuels de la République veulent ou non faire passer dans les faits le principe fondamental de la proportionnalité de l'impôt depuis si longtemps proclamé et toujours foulé aux pieds; si les pauvres continueront à supporter la plus forte charge d'un budget dont une si grosse part est employée à payer les instruments de compression, sous la sauve-garde desquels les riches croient trouver un abri; si enfin en matière de finance, comme en toute autre matière, l'Assemblée qui nous gouverne a le cap tourné vers l'avenir ou vers le passé.

Malheureusement, le doute n'est guère permis.

(1) Dans son livre *des Institutions républicaines.*

Une Conversation.

Voici les termes d'une conversation qui a été tenue dernièrement à Paris. En la reproduisant, nous servons la chose publique et nous faisons à la discrétion une part suffisante en taisant les noms des interlocuteurs.

Deux anciens camarades de collège se rencontrent, l'un d'eux est devenu phalanstérien, l'autre fonctionnaire.

LE FONCTIONNAIRE. J'ai fait pour toi une proposition qui n'a pas eu de succès; mais je pense que tu en seras facilement consolé; je voulais te faire porter sur la liste du jury, je n'ai pas réussi.

LE PHALANSTÉRIEN. La liste du jury de cour d'assises?

LE FONCTIONNAIRE. Précisément. Nous dressions à la mairie la liste préparatoire. J'ai mis ton nom en avant. Un tel et un tel m'ont appuyé, mais la majorité s'est prononcée contre toi à cause de tes opinions phalanstériennes!

LE PHALANSTÉRIEN. Comment! j'ai été omis de la liste du jury, à cause de mes opinions?

LE FONCTIONNAIRE. Mais c'est très légal; nous avons dans notre mairie une liste de 250 personnes à dresser. Il est impossible de l'établir par la voie du sort. Sans doute, si tu prends la loi à la lettre, tout Français, âgé de 25 ans, peut être juré, mais il faut bien faire un choix. Tout le monde n'est pas capable d'apprécier une affaire.

LE PHALANSTÉRIEN. Faites poser par le pouvoir législatif des conditions de capacité, si cela est nécessaire, mais que ces conditions soient fixes. Ecarter tel ou tel nom, pour cause d'opinion, voilà qui me passe!

LE FONCTIONNAIRE. Encore une fois c'est la loi, et l'on n'aurait certainement pas à se plaindre, si tous les arrondissements agissaient comme le nôtre: nous avons écarté toutes les opinions extrêmes, ne conservant que des républicains modérés, mais sincères.

LE PHALANSTÉRIEN. Ainsi, mon opinion n'a pas le droit d'avoir des représentants aux cours d'assises. Ainsi, un journal de ma couleur, traduit devant le jury, est certain d'avance de n'y trouver aucune individualité complètement sympathique?

LE FONCTIONNAIRE. Sans doute, mais pourquoi prétendriez-vous à la majorité dans le jury, est-ce que vous êtes la majorité dans le pays?

LE PHALANSTÉRIEN. Nous prétendons purement et simplement, que le jury ne nous soit pas inaccessible, et que nous puissions y être représentés dans la proportion de notre importance réelle.

La conversation finit là. Si nous la transmettons au public, ce n'est point pour blâmer le fonctionnaire mis en scène, homme que nous tenons pour fort honnête et pour aussi libéral qu'on peut le demeurer, une fois qu'on a respiré l'air des sphères officielles; mais nous demandons comment il se fait que le triage politique du jury soit encore possible et même légal, comment le législateur ne se hâte pas de couper cet abus dans sa racine. Si l'on admet dans la préparation des listes du jury d'autres influences que les conditions légales et la voie du sort, ici l'on rayera le socialiste, ailleurs le républicain, le bonapartiste ou le catholique, et *la justice du pays* ne sera qu'une justice de parti, souvent une justice de coterie locale.

Après ce triage préparatoire, comment laisse-t-on au ministère public la faculté de récuser?

LES PRÉTENDUS REPRIS DE JUSTICE.

Belle-Isle en Mer, camp des tranportés.

Au citoyen rédacteur en chef du journal.

C'est le cœur soulevé d'indignation que je viens vous prier de vouloir bien insérer dans vos colonnes, consacrées à la défense des intérêts du peuple, la protestation suivante :

Citoyen rédacteur,

On lisait dans le *Moniteur* du 16 novembre, à propos des mises en liberté, une note ministérielle contenant le paragraphe suivant : « Avant la mesure de » clémence qu'il vient de prendre (le président de la » République), il restait encore, tant à Cherbourg » qu'à Belle-Isle, 1 958 détenus.

» Parmi eux, 505 avaient des antécédents judi» ciaires, ils n'ont pas été compris dans cette me» sure; 12 sont décédés, etc..... »

Qui donc, en présence de semblables affirmations, pourrait s'imaginer que le paragraphe précité de la note officielle est une *erreur volontaire* à joindre à toutes celles qui jusqu'à ce jour ont couvert l'iniquité de notre détention sans jugement?

Et pourtant l'affirmation officielle est fausse, car je suis encore à Belle-Isle. Le dernier départ de nos malheureux frères, rendus à leurs familles après dix-huit mois d'une séquestration arbitraire, vient d'avoir lieu, et je suis encore à Belle-Isle, moi ! Je mets le ministère au défi de produire une seule pièce de laquelle il puisse ressortir que *je sois un repris de justice* ! à moins cependant que deux détentions préventives pour attentat contre le gouvernement de Louis-Philippe ne soient considérées, sous la République, comme des antécédents judiciaires.

Aujourd'hui nous savons parfaitement quels sont les motifs qui ont déterminé le journal officiel à nous salir de cette épithète calomnieuse, c'est qu'en regard de nos noms, sur l'état apporté de Paris par le gouvernement, il y a des annotations qui, à tort ou à raison, nous qualifient de *dangereux et doublement dangereux*, c'est-à-dire républicains, et doublement républicains!

En face de semblables faits le doute n'est plus permis; il est évident qu'on veut avilir, par les moyens habituels à la réaction, ceux auxquels on ne pardonne pas d'avoir conservé dans leur cœur les sentiments qui les animaient avant Février.

Voilà leur crime. Que le pays juge.

A. FRANCARD.

Plusieurs journaux du soir annoncent qu'une vive fermentation s'est manifestée à Belle-Isle parmi les malheureux exceptés de l'*amnistie*. Pendant une scène violente, un soldat en aurait tué un d'un coup de fusil.

LE 13 JUIN A TOULOUSE. — ACQUITTEMENT.

Une lettre de Toulouse, qui nous est communiquée à l'instant, nous apporte l'heureuse nouvelle de l'acquittement complet des prétendus conspirateurs du 13 juin.

Si la démocratie triomphe dans la Haute-Garonne, où allons-nous? Nous allons à une *chambre rouge*, comme le disait naguère le *Courrier de la Gironde* avec désespoir.

Aux dénégations du *Moniteur*, relativement aux comptes de M. Duchâtel, le *National* répond par la publication de quelques fragments du rapport de M. Albert de Luynes. On lit dans ce rapport :

En ce qui concerne la seconde somme de 1 311 980 francs 60 c., dépensée en excédant du crédit primitif, la commission vous rappellera, messieurs, les dispositions conservatrices des lois de finances des 25 mars 1817 et 24 avril 1833, et l'article 14 de l'ordonnance royale du 31 mai 1838, portant règlement général de la comptabilité publique, et qui veulent *qu'aucune dépense ou engagement de la part de l'administration ne puissent avoir lieu, s'ils ne sont couverts par un crédit régulier*. CES DISPOSITIONS ONT ÉTÉ MÉCONNUES.

D'aussi graves infractions ne peuvent être justifiées, même par les anciennes habitudes administratives, ni par cette facilité générale avec laquelle les assemblées et l'esprit public absolvaient autrefois les ministres d'avoir autorisé des prodigalités inexcusables. Votre commission pense que LE MINISTRE SOUS LES ORDRES DUQUEL LA DIRECTION DES BEAUX-ARTS A COMMIS DE SEMBLABLES FAUTES ET CAUSÉ DE TELS DOMMAGES, EN EST RESPONSABLE, ET QU'UNE ACTION CIVILE DEVRAIT ÊTRE EXERCÉE CONTRE LUI AU NOM DE L'ETAT.

Le *National* ajoute :

Nous nous bornerons pour aujourd'hui à cette citation. Elle est écrasante comme l'est toujours la simple vérité opposée à un mensonge impudent. C'est plus qu'il n'en faut d'ailleurs pour mettre dans tout son jour la bonne foi de M. le ministre de l'intérieur. Il ne nous reste plus qu'à prier ce véridique commis de M. Bonaparte de vouloir bien s'expliquer sur notre seconde affirmation, à savoir : que le projet du gouvernement a été retiré afin *d'éviter le scandale* auquel donnerait lieu la publication du rapport de la commission.

Le *National* termine ainsi un article où il se déclare catégoriquement socialiste :

Oui, désormais toutes les nuances intermédiaires sont effacées, et il n'y a plus en France que deux partis, l'un qui veut le monopole et l'exploitation, l'autre qui réclame l'égalité et le droit commun; l'un qui a inscrit sur son drapeau : *compression*, l'autre qui a pris pour devise : *liberté*; l'un qui recule en tremblant vers le passé, l'autre qui marche résolument vers l'avenir. Pour tout dire, en un mot, il n'y a plus parmi nous que des royalistes d'une part, et des républicains-socialistes de l'autre.

ITALIE.

On écrit de Rome, 8 décembre, au *Nazionale* :

« On assure que le ministre de la guerre, Orsini, à la suite d'une vive altercation avec ses autres collègues, n'a plus remis les pieds au ministère. Le prince Gabrielli signe pour lui au refus de l'intendant français. A Spolette, les paysans se sont révoltés à cause du rétablissement du droit de monture, et se sont battus contre les Napolitains et les Espagnols; sept compagnies de troupe de ligne romaine ont été, dit-on, dirigées sur ce point. Les triumvirs se sont, à ce qu'il paraît, opposés à ce que des soldats français y fussent envoyés. Le bruit court que le général Baraguay-d'Hilliers est à Civita-Vecchia, où il attend des instructions de son gouvernement, car il n'aurait été reçu à Portici que comme chef de l'expédition, et non comme ambassadeur. On assure que les Autrichiens doivent occuper Narni demain. Les bruits les plus étranges circulent ce matin. Le fait est qu'il y a partout, tant dans les ministères qu'à l'état-major français, des allées et venues fort inusitées.

Les élections du Piémont continuent à donner une majorité considérable au ministère. Le *Risorgimento* résume ainsi les résultats connus :

« Les élections connues s'élèvent à 168 : 102 appartiennent à la droite, 42 à la gauche, 14 au centre gauche, 4 au centre gauche et à la gauche; 6 sont douteuses. Restent à connaître 12 élections de Terreferme, et les 14 de Sardaigne, pour avoir le chiffre intégral de 204.

Loin de voir grossir ses rangs, le centre gauche a perdu sept de ses membres; mais il a beaucoup contribué à faire échouer les candidatures des membres de la gauche, auxquels il avait opposé d'autres candidats. Ces candidats n'ont pas eu de voix, mais leurs candidatures ont déconcerté les électeurs libéraux. Au contraire, les candidatures des chefs du centre gauche ont réussi parce que le comité de la gauche non seulement ne leur avait opposé aucun candidat, mais s'était abstenu même de donner des instructions contre eux. (*Concordia*.)

LUTTE DES CHAMBRES ALLEMANDES CONTRE LES GOUVERNEMENTS.

La lutte des chambres contre le pouvoir est un fait peu rassurant pour l'avenir de la royauté en Allemagne.

En Prusse, où les démocrates n'ont cependant pas pris part aux élections, la seconde chambre persiste dans sa résolution relative au droit constitutionnel pour les chambres, de refuser le vote des impôts, droit abandonné par la première chambre.

En Wurtemberg, un conflit s'est élevé dans la séance du 12 décembre de l'Assemblée constituante, entre le ministère et l'Assemblée. Le ministre Wachbe-Spittler ayant déclaré que la première chambre, quoique pour le moment elle ne fût pas en activité, existait encore de droit, a soulevé un violent tumulte; et par suite une protestation à l'unanimité, moins deux voix, contre cette déclaration.

Le ministère, à son tour, a protesté contre la protestation de l'Assemblée. La séance a dû être suspendue, et la question renvoyée à une commission, qui a immédiatement fait son rapport sur l'incident, en proposant une adresse au roi, pour établir le bon droit de l'Assemblée et faire ses réserves contre l'opinion émise par le ministère.

Dans la séance du 11 décembre, de la seconde chambre de Hanovre, MM. Ellissen et Thiermann ont proposé qu'il fût donné lecture du rapport du gouvernement sur la question allemande, annoncée dans la séance précédente : ce sont les annexes. Cette proposition ayant été adoptée, le président, malgré l'opposition de M. Stuve, président du cabinet, a donné lecture de cette pièce. Les ministres ont alors cru devoir quitter la salle. Ce rapport contient les détails des négociations du Hanovre avec la Prusse sur les affaires d'Allemagne, et des efforts du Hanovre pour faire entrer la Bavière dans l'Etat fédéré et amener un accord entre la Prusse, le vicaire de l'Empire et l'Allemagne méridionale. Il ajoute que le Hanovre et la Saxe resteront attachés au traité du 26 mai, si l'Etat fédératif travaille sérieusement à l'unité de l'Allemagne; mais que le gouvernement hanovrien ne voit pas que jusqu'ici l'on marche dans cette voie.

Les élections pour l'Assemblée constituante de la principauté de Hohenzollern-Sigmaringen ont été faites au profit des radicaux.

Il est toujours question de la dissolution des chambres de Hesse-Darmstadt, qui sont républicaines.

Les chambres saxonnes se sont posées comme les sentinelles avancées de la démocratie européenne en face de l'Autriche et de la Russie.

Effrayé de voir que dans toute l'Allemagne, les chambres particulières ont produit des majorités radicales, le parti absolutiste appuie l'idée de l'Assemblée nationale d'Erfurth, dans la pensée que c'est le meilleur moyen d'anéantir les chambres dans les Etats allemands, et d'en finir avec la démocratie

que ces assemblées secondaires ne servent qu'à alimenter. Après avoir fait dévorer les chambres par un parlement, l'absolutisme compte sur les baïonnettes prussiennes pour faire disparaître le parlement lui-même.

C'était sans doute sous ce point de vue rassurant que le piétiste M. Gerlach était chargé de montrer au roi de Saxe le futur parlement d'Erfurth. Mais Frédéric-Auguste craint qu'après avoir mangé les chambre saxonnes le parlement de Frédéric-Guillaume permette à la Prusse de manger ce qui reste de la Saxe elle-même.

Les notes de l'Autriche contre l'Etat fédéré ont été suivies, le 8 décembre, d'une note de la Bavière, conçue dans le même sens, et renfermant une approbation de la conduite de l'Autriche. Un traité d'alliance offensive et défensive a été conclu entre ces deux états. La *Gazette nationale* de Munich l'annonce formellement. On parle aussi d'une autre alliance contre l'Etat fédéré, conclue entre le Wurtemberg, la Saxe, le Hanôvre et la Bavière, et d'une alliance de ces quatre royaumes avec l'Autriche.

On écrit de Vienne, 12 décembre : « Beaucoup d'arrestations ont eu lieu par suite de l'agitation qui règne depuis quelques jours. On assure qu'une partie de la garnison va être consignée dans ses casernes. Les établissements publics ont reçu l'ordre de fermer à l'heure prescrite.

ERRATUM.

Dans l'article que nous avons publié samedi dernier sur la marine, au lieu de : « grâce aux câbles-chaînes, cabestans Tarbotin, Linguet, Le Goff, » lisez : grâce aux câbles-chaînes, aux cabestans Barbotin, aux linguets Legoff. »

MARINE,

A PROPOS DE L'ENQUÊTE (1).

(Suite.)

3° Les colonies, pays neufs à exploiter et à approvisionner. C'est ici un élément actif, producteur, par excellence, etc. Cependant, nos colonies sont devenues un élément passif. Mais aussi elles semblent faites pour les gouverneurs, non les gouverneurs pour les colonies. — Le droit divin est depuis longtemps prévenu pour elles. — Une colonie grande comme une de nos Antilles, ou le Sénégal et dépendances, à gouverner et régir! Mais, M. le ministre, ce n'est pas petite affaire! — Vous le savez. — Aussi, vous choisissez, avec soin et sollicitude, vos gouverneurs ; n'est-ce pas? Ce sont des hommes instruits, alertes et vigoureux, capables de résister au climat des tropiques, ayant fait des études spéciales sur les lieux, et y arrivant avec la conscience et la connaissance profonde des besoins matériels et moraux de la colonie?

Des études spéciales ! de la vigueur, de l'activité ! — Oh ! oui, certes ! — Ce sont des capitaines de vaisseau, excellents marins, nous le voulons bien, mais qui frisent ou dépassent la soixantaine, et qui n'ont jamais occupé leur esprit du problème social ou commercial à résoudre le plus mince. — Etonnez-vous, braves Français, que vos colonies agonisent. Etonnez-vous que, depuis dix, vingt, trente ans, on ne fasse rien qui vaille aux Antilles, à Cayenne, sur les côtes occidentales d'Afrique, à Tahiti et ailleurs ! — Nous oublions ; on y fait quelque chose : on y gaspille les millions de la France, qu'on rend ridicule ; on y prodigue, pour gagner à quelques chefs un grade ou une croix, on y prodigue la santé et le sang de ses plus nobles enfants et de ses plus dévoués.

Si le talent, la science véritable étaient des titres aux emplois ; s'il fallait autre chose que des courbettes et l'inféodation à tel ou tel chef pour arriver aux grades supérieurs les hommes capables se trouveraient dans la marine pour faire des gouverneurs remarquables ; des apprentis gouverneurs ou secrétaires capables de remplacer les gouverneurs, au besoin ; de vrais créateurs, des inventeurs, enfin, comme il en faut aux colonies, principalement aux colonies naissantes ; des hommes au coup-d'œil rapide, à l'esprit grandiose, entreprenant et juste.

On y trouverait tout cela, mais on y puiserait encore d'excellents chefs de grands centres de consignation, sortant de l'administration principalement ; des consuls, comme il en faudrait, éclairés, convenables sous tous les rapports, occupés d'autres choses que de se brouiller avec les maris des jolies femmes, ou de faire le commerce de cigarres ou autres denrées, pour leur propre compte. C'est ici un point capital auquel il faut donner tous ses soins. Il s'agit de réhabiliter le commerce français, perdu par les pacotilleurs de bas étage, dans presque tous les pays. Nul ne devrait être employé dans ces postes importants, sans avoir subi des examens de capacité, ou avoir déjà donné des preuves de savoir réel. — Plus loin nous reviendrons sur ce sujet. — Si on voulait bien, quels hommes éclairés, intrépides, dévoués n'aurait-on pas, en quelques années, lesquels sauraient créer des débouchés considérables, où l'on ne vend pas aujourd'hui pour mille fr. de nos denrées et marchandises ; lesquels sauraient faire sortir de terre des établissements florissants, là où nous n'avons aujourd'hui, après dix ans d'occupation et plus, que quelques misérables cases dans lesquelles nos pauvres soldats et marins sèchent d'ennui, de désœuvrement, de privations, en proie aux maladies de toutes sortes, et sans qu'ils aient la consolation de se dire, en mourant, que leurs sacrifices ont un but d'utilité quelconque. C'est ici un point capital, nous le répétons, le plus important de tous. Si la France veut avoir une force navale puissante, si elle ne veut point descendre au-dessous du rang qu'elle doit occuper dans le monde, il lui faut s'occuper immédiatement de la fondation de colonies nouvelles, pour déverser le trop plein de sa sève et donner de nobles occupations, des conquêtes nouvelles à ses nobles enfants ; il lui faut promptement étudier les moyens de transformation à faire subir à ses colonies anciennes, sous peine d'en être bientôt au point où en est l'Espagne. Il lui faut créer des centres de consignation, entrepôts, etc., etc.

Le principe nouveau, fécond, qui doit présider à tout aujourd'hui, c'est l'association, ou solidarité progressive, de plus en plus générale, de tous les intérêts. L'homme dorénavant s'appellera *légion*. La fonction de l'individualité pure et simple est finie dans ce monde. Le cercle des connaissances, de l'activité humaine s'est trop élargi, pour que, désormais, un seul homme puisse tout embrasser. La Série ou Légion est l'individualité de l'avenir. L'humanité passe de la vie simple, individuelle, à la vie composée ou collective. L'individualisme comme production, agonise ; il se meurt, il est mort, écrasé par l'association simple des capitaux. Que si l'association simple, incomplète et quasi-subversive, a une telle puissance, que sera-ce de l'association harmonique, de plus en plus intégrale des forces de l'humanité, inaugurée par les soins et sous la garantie du gouvernement ! — Quoi qu'il en soit, proclamons-le bien haut et ferme ! hors de l'association, de la combinaison harmonique de tous les intérêts, point de salut ; point de prospérité possible dorénavant ; mais antagonisme, ruine, misère et mort. Les Sully, les Colbert le savaient bien ou l'avaient pressenti, dès leur temps ; aussi, voyez leurs actes ! *Et nunc erudimini.....*

E. C. B.

Officier de marine.

(1) Voir les numéros des 14 et 15 décembre.

Assemblée nationale.

Séance du 17 décembre. — Présidence du citoyen DUPIN.

La séance est ouverte à deux heures.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur l'impôt des boissons.

M. ACHILLE FOULD, ministre des finances. Je viens rectifier des erreurs que je ne puis laisser passer sous silence. On a accusé l'administration d'avoir donné des renseignements erronés.

M. le ministre explique comment il a pu y avoir une différence entre l'état fourni par la commission et l'état présenté par M. Mauguin. Il dit que le cadastre a été commencé en 1808 et continué jusqu'en 1848, et que l'on n'a pas tenu compte des nouvelles plantations de vignes et des défrichements qui ont été faits depuis 1808.

Maintenant, messieurs, que j'ai rectifié des chiffres qui auraient pu induire l'Assemblée en erreur, je ne descendrai pas de la tribune sans donner connaissance à l'Assemblée de deux lettres qui l'éclaireront sur la valeur des pétitions sans nombre qu'elle reçoit contre l'impôt des boissons.

La première est du maire de Saint-Dizier. Monsieur le ministre, écrit-il, je lis dans le *Moniteur* que M. de Lamennais a déposé sur le bureau une pétition signée par un grand nombre d'habitants de Saint-Dizier contre l'impôt des boissons ; je crois devoir vous signaler les moyens qu'on emploie pour obtenir des signatures.

A GAUCHE. Mais s'il y a des faux, les procureurs de la République sont là. (Agitation.)

M. LE MINISTRE, continuant sa lecture : « La majeure » partie de ceux qui donnent leurs signatures n'ont aucun intérêt dans la question. Ces pétitions sont l'œu» vre d'un parti, qui s'en sert comme d'un cheval de » bataille (rires) contre le gouvernement. »

Voilà, messieurs, ce qu'il était besoin de mettre sous les yeux de l'Assemblée. (Agitation.)

M. CHARAMAULE. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau des pétitions contre le rétablissement de l'impôt, signées par 111 conseillers municipaux. Si M. le ministre veut réclamer contre les signatures de ces fonctionnaires, je le prie de le déclarer, et je demande même qu'il le fasse, s'il l'ose. (Rires et agitation.)

M. JULES FAVRE. Depuis que l'Assemblée est ouverte, il n'est aucune discussion qui puisse avoir autant d'importance. C'est pourquoi vous écoutez patiemment tous les orateurs qui veulent éclaircir le débat.

Un grand mal existe, il ne suffit pas de dire qu'on n'a rien entendu, rien vu, pour faire croire qu'il ne soit pas réel, et quels que soient les incidents qui ont été apportés tout à l'heure par M. le ministre, je dirai que l'année dernière on accueillait avec plaisir les 173 000 pétitionnaires qui demandaient le congé de la Constituante. Faudra-t-il aujourd'hui, que nous en apportons 2 millions qu'on cherche à les calomnier pour enlever l'autorité de leurs réclamations.

Qu'elle qu'ait été la puissance des orateurs entendus, cette discussion est loin d'être épuisée. Que discutons-nous ? la question de savoir si nous retrancherons 100 millions de revenus du trésor.

Votre commission du budget ne s'est pas encore expliquée. Qui sait ? elle a peut-être trouvé enfin l'équilibre, cette Euridice après laquelle les Orphées ministériels ont si souvent couru, en entraînant la nation aux Enfers. (Hilarité à gauche.)

Nous sommes depuis quelque temps le gouvernement de l'imprévu. Qui sait si, après que la majorité aura accepté l'impopularité du vote qu'on lui demande, et si, lorsque MM. les ministres auront été rendus à la vie privée sans le savoir, et surtout sans le vouloir (On rit), quelque homme d'Etat ne viendra pas ici apporter le mot du mystère? (Ecoutez!)

La Constituante ne s'est pas bornée à dire que l'impôt serait détruit ; elle a même dit qu'il serait remplacé. En face de cette décision, les têtes ministérielles ont dû se mettre au travail. M. Passy a travaillé de son côté. Il vous apporte la loi sur le revenu. De tous côtés on a tiré sur cette loi, et j'espère qu'il ne manquera pas à la défense de son œuvre. Eh bien ! qui sait si l'honorable M. Passy a été le seul inventeur ? Un autre que lui peut-être viendra apporter ici, je le répète, une pensée, un mystère qui vous sera révélé trop tard pour votre popularité. (Sensation.)

L'orateur fait ressortir les réticences singulières des orateurs qui ont défendu l'impôt.

Quant à M. Charles Dupin, dit-il, il a noyé l'impôt sous les flots de sa science ; il a établi un fait de la plus grande singularité : c'est que la moyenne des consommateurs qui ne paient rien n'en verse pas moins 5 fr. par tête aux mains du fisc (On rit.), et que les électeurs qui, le 13 mai, n'ont pas renvoyé ici les anciens membres de la Constituante, les ont punis pour une faute qu'ils ont commise le 10.

Jusqu'à présent, ajoute l'orateur, la discussion a roulé sur trois idées principales :

1° La valeur intrinsèque de l'impôt ;

2° La nécessité impérieuse de conserver à l'Etat ses revenus ;

3° Enfin le danger de désorganiser nos finances.

Je dirai d'abord que l'argument de M. Grévy est resté sans réfutation, car l'impôt doit être établi proportionnellement aux moyens de chacun, et vous l'établissez, vous, proportionnellement à la misère.

Oui, M. Grévy avait raison, on prend sur la misère du pauvre pour épargner le superflu du riche. (Applaudissements.)

Messieurs, il n'y a pas à hésiter, il faut que l'Assemblée [illegible] cet impôt [illegible] a ce [illegible], [illegible] viole la Constitution ; il [illegible] la morale [illegible] ce principe évangélique : Il [illegible] pas [illegible] ce qu'on ne voudrait pas qu'on nous fait. (Mouvement.)

Cette règle de justice est audacieusement violée par votre impôt, par votre impôt qui [illegible] cinq milliers de misérables paient [illegible] plus que les riches et les aisés ne paient pas ; les calculs ont été que les pauvres payaient quinze fois plus que les autres, parce qu'ils sont plus pauvres... Voilà la morale de la loi !

M. JULES FAVRE ajoute que le prix de l'hectolitre de vin en gros coûte 43 f. et revient débité au détail à 114 f. ; que ce débit est tout à la charge du travailleur, que l'on taxe la marchandise indépendamment de sa valeur, et il répète avec M. Grévy que si l'impôt était à faire ; on ne pourrait pas l'établir sous l'empire de la constitution républicaine.

Vous parlez des conseils généraux qui, dites-vous, ont demandé le rétablissement de l'impôt ; mais consultez donc ceux qui paient l'impôt, vous verrez quelle sera leur réponse. (Bruit.)

Je vous entends ; vous allez dire : Mais c'est de l'anarchie ! vous appelez les intéressés à dire leur avis. Mais n'êtes-vous pas intéressés vous-mêmes dans la question, puisque vous êtes... puisque nous sommes de ceux qui paient le moins ou qui ne paient rien ? Vous continuez : « Nous sommes les défenseurs du cabaret ! » Et je vous réponds, moi : Vous voulez imposer les plaisirs du pauvre... De quel droit ? Imposez-vous les vôtres ? Est-ce que votre luxe paie ? est-ce que vous payez pour vos chevaux, pour vos voitures, pour vos villas ?... (Interruption.)

Si nous sommes affranchis, nous qui faisons la loi, nous n'avons pas le droit d'imposer ceux qui la subissent. (Très bien ! à gauche.)

Vous voulez venir en aide aux réunions de famille, dites-vous ; vous avez bien raison, car pour le pauvre ce sont les seules qui soient accessibles.

Ecoutez : quand nous réunissons nos amis à un banquet fraternel, nous nous tenons renfermés dans l'intérieur de nos familles ; nous y convions l'abondance et le luxe, et le fisc n'a rien à y voir. Mais quand le peuple se réunit à ses proches, à ses amis, leur logis est trop étroit.... (Allons donc ! à droite. — Rires insouciants.)

Ceux qui prennent la vérité pour de la passion donnent au pays la preuve qu'ils n'ont pas étudié les vrais intérêts du peuple.

Je le répète, quand le peuple veut joindre sa joie à la joie de ses amis, où se réunira-t-il ? Dans ces lieux que vous avez prétendu flétrir en les nommant des cabarets. (On rit.) Ah ! je savais qu'il est plus aisé de lancer des épigrammes que de donner une raison. (Très bien à gauche.) Et dans ces pieuses solennités qui réunissent à l'église des familles transportées de joie, quand un enfant leur est né, quand on en a fait un enfant de Dieu, que fait-on ensuite ? que fait-on en sortant du temple ? On va chez le traiteur, au cabaret. Ce sont bien là les joies de la famille, je le crois. (Longue hilarité.)

Vous qui prononcez tant de discours au nom du respect de la famille, respectez donc la famille du pauvre ! Vous voulez détruire l'ivrognerie, vous avez raison : l'ivrognerie est le fléau du pauvre... Mais l'ivrognerie, elle est la conséquence de la misère ; elle s'accroît à mesure que les salaires s'abaissent. (Sensation.)

En Angleterre, à Londres, vous voyez la nuit étinceler de mille lumières ce qu'on nomme les palais du genièvre. Où s'élèvent ces rendez-vous de l'ivresse et de l'ivrognerie ? Dans les quartiers les plus pauvres, les plus abandonnés. Si vous glissez dans l'ombre de ces rues perdues qui conduisent à la porte de ces lieux, vous les trouvez assiégés par une foule en guenilles, qui a reçu le matin l'aumône de la paroisse, et qui vient là boire sa dernière ressource. Messieurs, l'ivrognerie la plus dangereuse est celle qu'on trouve dans les pays où le vin n'a point d'accès (mouvement) ; le vin est la mort de l'ivrognerie. (Interruption.)

Faites des lois sages qui diminueront le prix des substances alimentaires, donnez l'instruction qui dissipe l'ignorance, vous trouverez les meilleurs, les plus sûrs remèdes de l'ivrognerie, s'il est vrai qu'elle croisse avec la misère, et la misère en effet naît des mauvaises lois financières.

Voyez dans quelles larmes et dans quelles cruelles douleurs ont été trempées les flèches de vos épigrammes ! (Sensation.) Et ces légions d'artisans qui accourent dans nos grandes villes, où se nourrissent-ils, où s'abreuvent-ils ? Au cabaret, disons-le, à la *gargotte*. Eh bien ! au cabaret, à la *gargotte*, le fisc tend sa main, et sur le prix de sa journée si péniblement gagnée, il prélève sa dîme criminelle.

Est-ce que vous croyez qu'au foyer du pauvre on ne trouve pas aussi le fisc?

Le peuple n'a pas besoin d'aller au cabaret. C'est au cabaret qu'il envoie chercher le litre ou le demi-litre dont sa famille a besoin. Nous, grâce à notre aisance, nous pouvons acheter notre vin en gros ; mais que demain notre position change, que l'Etat tremble sous nos pieds, que l'aisance fasse place à la gêne et la gêne à la misère, eh bien ! vous qui ne payiez rien aisés, pauvres vous paierez beaucoup. (Mouvement.)

Qu'ai-je à ajouter après ces démonstrations ? La loi est vexatoire, tout le monde le sait ; elle porte atteinte à la production, elle entrave le commerce, elle pousse à la fraude, à la falsification. (Mouvement.)

Vous voulez que les citoyens soient honnêtes, maintenez la probité dans l'impôt avant de la demander à tous les citoyens. (Très bien.) Quoi ! quand Dieu se montre si libéral envers nous, nous nous ruinons, nous nous affaiblissons, nous travaillons à nous lier les mains nous-mêmes ; nous sommes bien injustes et bien ingrats. (Très bien !)

Messieurs, l'impôt s'est montré, il est condamné par la conscience du pays ; il s'est montré, il est condamné à périr !

Mais, dit-on, cet impôt est indispensable... Messieurs, cet argument n'a pas le mérite de la nouveauté. Il est facile de changer de ministres ; il est plus difficile de changer d'arguments.

Il y a là, dans leurs portefeuilles, les mêmes armes toujours à la disposition de ceux qui arrivent... Ah ! pardon, on a trouvé une petite variante, on ajoute quelque chose, on continue à invoquer la nécessité ; mais quand la France épuisée, saignée à blanc, vient dire : Je ne puis plus payer, on lui répond : Vous êtes une factieuse, et je vous ferai espionner par mes gendarmes. (Rires et applaudissements.)

J'avais tort, je le confesse ; messieurs les ministres d'aujourd'hui ont ajouté quelque chose : ce sont les gendarmes. Il y a progrès, et vous devez le constater. (Rires.)

Vous vous appuyez toujours sur cette raison de l'impossibilité de trouver aucune ressource financière.

Oh ! l'on sait bien mettre de côté une pareille considération quand on y trouve son compte. Si, par exemple, il y avait une République qui s'élevât en Europe et qu'on voulût détruire, les ressources ne manqueraient pas. On a beau vous objecter alors l'impossibilité d'un nouvel impôt, il vous le faut cependant, et vous le trouvez.

J'ai entendu des théories très ingénieuses sur l'impôt dans toute cette discussion.

On a dit que pour être bon un impôt devait réunir deux conditions : la première, qu'il atteigne le plus grand nombre de contribuables ; la seconde, qu'il ne paraisse pas avoir la qualité d'impôt, qu'il se cache au premier abord.

Je suppose qu'un homme d'Etat vienne vous proposer ceci : Nous allons surtaxer les blés, les fruits, les vins, les autres produits généraux et d'une nécessité journalière. C'est le petit nombre qui saura que c'est un impôt ; c'est le petit nombre qui sera exempté ; le plus grand nombre ne s'apercevra pas de la surtaxe et paiera. Que diriez-vous de cet homme ? Vous le honniriez, vous crieriez à l'injustice ! C'est cependant ce que vous faites tous les jours avec l'impôt des boissons. (Très bien !) [illegible] avez besoin de [illegible] millions, je ne le nie pas, ou [illegible] je ne [illegible] pas contester votre besoin. Eh bien ! prenez les cent millions qu'il vous les faut, là où ils sont en abondance, mais non là où vous ne rencontrez que la misère. Lisez Montesquieu, lisez Vauban, tous les économistes et en changeant de système vous trouverez facilement les cent millions qui, à ce que vous dites, vous sont nécessaires.

Vous vous êtes récriés dernièrement contre l'impôt sur le revenu ; pourquoi alors ne pas vous récrier contre l'impôt des boissons, qui fait que le peuple paie d'une manière inverse à ce qu'il possède?

Toutefois, cette nécessité qu'on met en avant est-elle bien vraie ? Ne peut-on remplacer l'impôt des boissons par d'autres ressources?

L'honorable M. Mauguin vous a proposé plusieurs mesures de remplacement. Vous n'avez pas voulu les examiner, parce que vous voulez rester dans le *statu quo*, et que vous ne voulez pas reconnaître que l'on ne doit pas craindre d'innover dans la justice.

Du reste, n'y a-t-il pas autre chose à faire que de remplacer un impôt de consommation par un autre impôt de consommation ? Ne peut-on supprimer largement dans les dépenses ?

M. Léon Faucher vous a détaillé le menu du budget, et il a cru que nous devions respecter toutes les dépenses. Il me permettra de ne pas être de son avis. La dette publique est de 420 millions ; les rentiers ont un droit qu'on ne peut méconnaître, il faut les payer. Nous sommes tous du même avis à cet égard. Mais nous pouvons bien rechercher pourquoi cette dette pèse ainsi sur la société française, et nous en trouverons bientôt les raisons dans les systèmes financiers et politiques qui ont longtemps prévalu et qui prévalent encore : dans ces deux milliards de l'invasion, dans le milliard de l'indemnité, mais surtout dans les folies liberticides et les orgies industrielles de la monarchie de juillet. (Applaudissements à gauche.)

En recherchant cette cause, vous y trouveriez encore cette autre et ruineuse folie de l'impuissance et de la peur se réfugiant dans ces fortifications qui n'ont servi à rien. (Très-bien ! très-bien !)

Toutefois, les rentes existent ; elles seront, elles doivent être payées. Mais examinons les différents ministères et les réductions qui sont possibles. D'abord, est-il bien nécessaire de conserver cinq cents millions pour le ministère de la guerre ? Est-il donc nécessaire d'arracher tant d'hommes à l'agriculture pour en faire des soldats qui reviendront ensuite peser pour la plupart dans les centres industriels ?

Il faudra bien que la société se rende compte de la déperdition de ces forces qui, dans un temps donné, pourrait être fatale. Est-ce que je ne me rappelle pas que de ce côté de l'Assemblée paraissaient des signes visibles d'anxiété, alors que le bruit avait couru que l'armée presque entière avait donné son suffrage à des hommes qui, suivant vous, étaient des perturbateurs?

Ne devons-nous pas avoir l'œil ouvert sur le projet qui menace la société tout entière de cinq cent mille baïonnettes avec le suffrage universel ? Croyez-vous que l'Assemblée soit bien libre en ayant à un moment donné sur la poitrine cinq cent mille baïonnettes ? (Sensation.)

Il faudrait bien enfin sortir de ce système des armées ruineuses.

Un honorable général, que l'on n'accusera pas d'être rouge, lui, à moins qu'on ne soit rouge lorsqu'on donne sa démission pour accompagner dans leur retraite les estimables collègues qui vous ont chargé d'une fonction ; l'honorable général de Lamoricière a présenté un projet de loi qui, par l'organisation qu'il offrait de l'armée, donnait 150 millions d'économie. Qui a repoussé ce projet ? c'est ce côté de l'Assemblée. (L'orateur désigne la droite.) Il faut que le pays le sache : il existe un moyen de garantir à la fois la force nécessaire à la dignité du pays et aux intérêts de la France avec l'introduction de l'économie ; mais ce moyen, on n'a pas voulu jusqu'ici y recourir, parce qu'on a voulu perpétuer le désordre des finances, afin de pouvoir en accuser la République. (Très bien ! à gauche.)

Parlerai-je de M. de Montalembert comme un des adversaires les plus terribles de l'abolition des impôts ? Il a lui-même déclaré qu'il n'était ni économiste ni financier, et cependant il est venu parler d'économie politique, et s'il ne l'a pas fait avec une grande science, il l'a fait avec un esprit qui a brillé d'un bout à l'autre de son discours. Je pourrais dire, en lui restituant les paroles qu'il m'adressait un autre jour, qu'il a fait de cet esprit un usage qui m'a paru détestable. Quel dommage que M. de Montalembert, avec tout cet esprit, n'ait pas voulu, n'ait pas daigné vouloir être économiste au moins une heure, en jetant les yeux sur un des livres élémentaires qui se sont publiés sur cette matière, non-seulement il aurait fait un excellent discours, il ne peut pas en être autrement, mais il aurait été le plus redoutable adversaire du projet de loi, et il l'aurait fait rejeter.

L'argumentation de M. de Montalembert pour le rétablissement de l'impôt a, du reste, été toute de sentiment ; il s'est tenu en admiration devant la fiscalité française, la plus parfaite et la plus ingénieuse qui soit au monde ; il s'est incliné devant la fiscalité comme devant une vieille idole. Mais, s'il faut dire toute ma pensée, je crains bien que, dans cette religion nouvelle, il ne soit à la fois le grand-prêtre et l'unique adorateur. (Rires d'approbation à gauche.)

L'orateur, par des citations tirées de Napoléon, de Vauban et de M. le marquis d'Audiffret, que, dit-il, on n'accusera pas d'être rouges, prouve qu'il n'y a rien de moins adorable que la fiscalité française ; qu'au contraire le système financier de la France, et en particulier l'impôt des boissons, est réprouvé surtout par le noble et dernier publiciste.

M. Léon Faucher lui-même s'est élevé, en 1847, contre le système des octrois et contre l'impôt des boissons.

Un journal, que personne non plus n'accusera d'être rouge, l'*Assemblée nationale*, tout en faisant un grand éloge, pour la forme, du discours de M. de Montalembert, s'élève aussi contre l'impôt tel qu'il est établi ; il est, dit cette feuille, ce qu'on appelle en Angleterre un impôt à sédition, un reste des anciennes taxes, sans esprit d'équité.

L'impôt est caché ! Cet argument peut être bon pour une certaine école renouvelée des Pharisiens d'autrefois. Quant à moi, ajoute l'orateur, c'est parce que la taxe se cache qu'à mes yeux elle est mauvaise. Et je vous dirai en outre : Si la drogue est si parfaite, que ne la prenez-vous vous-même ? Taxez aussi ce que vous consommez particulièrement.

On dit encore que cet impôt existe en Angleterre comme dans toute l'Europe. On devrait bien, d'abord, ne pas parler de l'Angleterre quand il s'agit d'impôt ; car c'est le pays au monde où l'inégalité soit plus monstrueuse, où le peuple paie plus quand la haute aristocratie paie le moins.

Avec l'income-tax et les autres lois qui frappent les vins, les hautes classes, en Angleterre, paient à peine le cinquième de l'imposition générale. « On voit, dit M. Léon Faucher, que la griffe de l'aristocratie a voulu imprimer là son cachet. » Pour nous, en France, le peuple a brisé la griffe de l'aristocratie, et il ne veut pas qu'on la lui impose de nouveau.

On ne veut pas imposer de taxes de luxe, parce que, dit M. de Montalembert, les choses de luxe diminueraient aussitôt. Eh bien ! c'est ce que l'on fait pour les choses de première nécessité ; qu'arrive-t-il avec cet impôt de consommation, ou plutôt, car c'est là un nom menteur

l'arrive-t-il avec un impôt de privation sur les choses de première nécessité?

C'est que la nation restreint l'usage de ses besoins les plus naturels. En effet, en 1804, la consommation à Paris était de 224 129 hectolitres avec impôt de [illegible] fr. 75 c.; en 1839, où la taxe était de 3 [illegible] c., la consommation descendait à [illegible] hectolitres. Est-ce péremptoire?

Voici tout le système. M. le ministre des finances dit au peuple : Abstenez-vous, jeûnez. M. le ministre de la guerre nous dit, à nous : Ne craignez rien, espérez dans mes gendarmes. (Très bien! à gauche.) M. le ministre de l'instruction publique nous ramène les frères ignorantins. Le ministre du commerce, prévoyant les malheurs de tout le système, vous dit : Economisez pour vos caisses de retraite. (Rires.)

Vous cherchez des débouchés au dehors! Je vous dis, moi, avec M. Mauguin, notre véritable marché, le marché de notre colonie vinicole, active nos marchés intérieurs; là est notre force, la force musculaire de la nation; augmentez-la et ne la restreignez point. Ne vous inquiétez pas de la production; la production suivra la progression de la consommation. Avec une consommation certaine, les capitaux seront à la terre et la terre rendra cent pour un.

L'orateur, venant à considérer l'impôt unique, serait partisan de cet impôt, parce qu'il mettra l'ordre, l'unité dans nos finances, qui pèchent par leur trop grande complication.

Venant ensuite aux suppositions que l'on a faites sur les intentions qui ont dicté le vote du 19 mars de la Constituante, il s'étonne qu'on ait applaudi aux insultes qui ont été adressées à cette Assemblée. Que l'honorable M. Léon Faucher ait agi ainsi, cela se conçoit, car il ne pourra, du reste, jamais faire autant contre cette Assemblée qu'elle a fait contre lui.

M. LÉON FAUCHER. Elle a été injuste! (Agitation.)

M. JULES FAVRE. L'honorable M. Léon Faucher m'interrompt pour me dire que c'est une injure. (Non! non!)

J'ai mal entendu. L'honorable M. Léon Faucher a attaqué de nouveau l'Assemblée constituante : c'est ce que j'avais déjà dit...

A DROITE. Il a eu raison.

A GAUCHE. Il a eu tort. (Agitation.)

Quant aux autres orateurs, et notamment M. de Montalembert, ils sont tombés dans l'exagération en disant que l'acte du 19 mai était un acte de perversité et de malice. (Cela est très vrai.) Que l'Assemblée, avant de descendre de la scène publique, aurait voulu méchamment, bassement léguer à ses successeurs un embarras inextricable.

VOIX DIVERSES. Oui! oui! — Non! non! (Agitation.)

M. JULES FAVRE. Et c'est vous qui vous êtes faits l'éditeur de pareilles calomnies! La faute que la postérité reprochera aux constituants, c'est de vous avoir cédé la place. (Très bien à gauche.) Si elle avait compris ses devoirs, elle aurait exécuté à la lettre la Constitution qu'elle avait commentée; loin de céder à des clameurs que vous savez bien faire naître, elle serait restée ferme à son poste; elle a doté la France de ces lois organiques que vous n'avez pas osé regarder en face depuis que vous êtes ici. (Très bien.) Car, qu'avons-nous fait?

A DROITE. Nous avons discuté les propositions les plus saugrenues de vos amis. (Rires.)

M. JULES FAVRE. Vous avez réprimé la sédition, Dieu veuille que l'histoire ne vous accuse pas de l'avoir provoquée. (Agitation.)

A DROITE. A l'ordre.

M. LE PRÉSIDENT. J'ai laissé l'orateur faire l'apologie de l'Assemblée constituante; mais il vient de dire que l'Assemblée actuelle n'aurait pas repoussé seulement la sédition, mais qu'elle l'aurait provoquée, je ne puis me taire; et si l'orateur ne justifie pas qu'il n'a pas eu l'intention de faire peser cette accusation sur l'Assemblée, je le rappellerai à l'ordre. (Agitation.)

M. JULES FAVRE. Je ne présume pas que M. le président veuille entraver mes paroles en me menaçant par anticipation d'un rappel à l'ordre. Je parlerai donc librement, et dirai aussi librement que je n'ai pas voulu accuser les intentions de la majorité. J'ai voulu dire, et j'ai dit seulement, que l'histoire pouvait fort bien scruter ses actes, et que, sans accuser les intentions, elle pourrait bien déclarer que, fussent-elles excellentes, les actes avaient pour effet immédiat de conduire aux révolutions. Je n'ai eu d'autre tort que de parler aux vivants comme l'histoire parle des morts.

M. LE PRÉSIDENT. Je dis à l'orateur de continuer avec les mêmes précautions oratoires, il ne sera pas interrompu. (Sourires.)

M. JULES FAVRE. Messieurs, l'occasion est solennelle. Nous devons toute notre intelligence, toutes nos forces, tout notre patriotisme à obtenir pour notre pays une solution éclatante et pacifique d'un problème qui s'agite dans l'intérêt du progrès et de l'humanité.

Remplissons notre devoir, fermes jusqu'au bout, mais ne nous laissons pas aller à l'abîme par imprévoyance ou par peur, car lorsque l'heure sera venue, non-seulement nous trouverions dans l'urne électorale la réprobation et la condamnation de notre politique, mais nous rencontrerions encore des colères terribles dont nous ne serions pas les maîtres, et dont nous porterions tous la peine. (Agitation prolongée.)

La séance est suspendue pendant un quart d'heure.

M. BEUGNOT dépose un rapport sur le projet de loi relatif à la nomination et à la révocation des instituteurs primaires. La commission propose l'adoption du projet. (Approbation ironique à gauche.)

M. LAGRANGE demande à interpeller M. le ministre de l'intérieur sur l'état des citoyens blessés en février et sur ceux qui, au nombre de cinq cents, sont encore détenus arbitrairement.

L'Assemblée consultée renvoie ces interpellations après la discussion de l'impôt sur les boissons.

M. MAUGUIN répond à l'assertion de M. le ministre des finances, relative aux différents chiffres présentés par lui à la dernière séance. Les chiffres ont été extraits des pièces officielles; je les maintiens, et je trouverai dans la discussion des articles l'occasion de les défendre.

M. PASSY examine sommairement l'effet de l'impôt en discussion.

L'orateur rappelle les interdictions dont les Romains d'abord et les rois de France ensuite se sont servis pour la culture de la vigne, et toutes ces défenses sont faites au nom des souffrances des vignerons.

L'orateur combat ensuite cet argument dirigé contre l'impôt : le fisc ne peut, sans injustice, frapper un produit de la terre. Où trouverait-on la matière imposable avec cette raison? La betterave, les charbons de terre ne sont-ils pas des produits du sol?

On va avoir une enquête...

VOIX A GAUCHE. Vous n'en savez rien! (Interruption.)

M. PASSY. Il ne peut entrer dans l'intention de personne, Assemblée ou gouvernement, de faire de l'enquête un leurre... (Non! non!) Il en résultera ces deux conséquences : le maintien de l'impôt et des améliorations dans la perception des impôts au profit des producteurs et des consommateurs.

Vous feriez cent millions d'économies, que vous n'établiriez pas encore l'équilibre dans vos budgets. (Mouvement.) Avec des économies considérables, vous seriez forcés de maintenir l'impôt sur les boissons; si vous le supprimiez, vous seriez forcés d'en établir d'autres; d'ici à deux ans, vous vous apercevrez que le déficit de vos budgets est tel, qu'il faudra se décider à prendre un parti. (Sensation profonde.)

Maintenant, permettez-moi de répondre aux dernières paroles du discours que vous venez d'entendre. On vous a dit que si vous votiez l'impôt impopulaire des boissons vous auriez à répondre à vos électeurs, et que là peut-être ne s'arrêterait pas la vindicte que vous aurez bravée.

Messieurs, il est pour tout homme de conscience, assis sur ces bancs, un devoir impérieux à remplir, celui qui consiste à résister à des exigences iniques. (Très bien!)

L'honorable M. Jules Favre n'a pas réfléchi à la conséquence de ses paroles et au conseil qu'elles renferment! S'il était animé d'une conviction profonde, est-ce que tous les cris d'un peuple ameuté l'empêcheraient de remplir son devoir? Quant à moi, je ne connais qu'une réponse à objecter à ces messieurs : Fais ce que dois, advienne que pourra! (Très bien! — Aux voix! — La clôture!)

M. LE PRÉSIDENT, après un avertissement, met aux voix la clôture de la discussion générale.

Elle est votée à une grande majorité.

M. LE PRÉSIDENT. On a demandé un scrutin de division sur la question de savoir si l'Assemblée passera à la discussion des articles.

VOIX A GAUCHE. Le vote à la tribune!

L'Assemblée décide que le scrutin ne se fera pas à la tribune.

Il y est procédé dans les formes ordinaires au milieu d'une vive agitation.

Ce scrutin, qui va fixer les forces des défenseurs et des adversaires du projet, donne le résultat suivant :

Nombre des votans,	665
Majorité absolue,	333
Pour,	445
Contre,	220

L'Assemblée passe à la discussion des articles.

La séance est levée à sept heures, et la discussion renvoyée à demain.

NOUVELLE CIRCULAIRE.

LES MAIRES TRANSFORMÉS EN AGENTS DE POLICE.

La *Constitution de l'Allier* publie une circulaire de M. Delesvaux, procureur de la République à Moulins, adressée aux maires du département de l'Allier. Cette pièce peut faire le pendant de la circulaire d'Hautpoul :

Monsieur le maire,

Je vous prie de m'adresser, *le 25 de chaque mois au plus tard*, un rapport *confidentiel*, avec votre appréciation motivée sur la situation *morale* et *politique* de votre commune.

C'est un appel sérieux que je fais à votre patriotisme et à votre dévouement, aux principes d'ordre qui sont l'unique garantie de la tranquillité publique, de la prospérité de tous, et le gage du progrès national.

Je dois donc m'attacher à vous faire comprendre que *c'est l'accomplissement d'un devoir rigoureux que je vous demande*, que *le but que je vous propose d'atteindre est digne de vos efforts*, que *les moyens d'exécution sont* FACILES A LA CONSCIENCE *de l'homme courageux, du magistrat dévoué.*

Vos fonctions, monsieur le maire, sont à la fois administratives et judiciaires.

Sous les rapports administratifs, il appartient à l'autorité compétente de vous donner des instructions. Je n'ai pas à intervenir directement.

Sous les rapports judiciaires, vos *droits* et vos *devoirs* sont tracés dans le chapitre V du livre 1er du code d'instruction criminelle : vous êtes officier de paix, auxiliaire du procureur de la République. Avec moi vous devez rechercher et constater les crimes et les délits. Avec moi vous devez surtout les *prévenir*, C'est le plus bel attribut de nos fonctions, la plus noble tâche que nous ayons à remplir. Par une surveillance incessante, active, éclairée, vous remplirez donc un des devoirs les plus sacrés que la loi vous impose.

A ces apôtres dangereux les sévérités de la justice.

. . . .

Ce but vous l'atteindrez en signalant sans crainte à l'autorité les progrès du mal. Elle seule gardera la responsabilité des mesures à prendre. *N'avais-je pas raison de vous dire : le but que je vous propose est digne de vos efforts.*

La situation politique comprendra *tous les faits politiques punissables ou non punissables qui auront eu pour mobile cette dangereuse passion.* Ce qui tiendra *aux réunions ou sociétés publiques ou secrètes; à la vente ou à la distribution d'écrits ou emblèmes, aux manœuvres électorales, aux manœuvres publiques ou occultes des partis politiques.* Il est inutile d'insister sur l'importance de la désignation des auteurs ou complices des faits que vous aurez à me faire connaître.

Je vous fais observer, monsieur le maire, que si aucun fait blâmable n'était venu troubler la tranquillité de votre commune, vous ne seriez pas dispensé pour cela de m'adresser un rapport à l'époque indiquée; dans ce cas, vous vous borneriez à me faire part de cet heureux résultat.

Je suis convaincu que vous répondrez par votre exactitude à l'invitation que je vous transmets, et que mes rapports à l'autorité supérieure n'auront à signaler ni négligence ni mauvais vouloir.

J'attends votre première dépêche avant le 25 *de ce mois.*

La *Constitution de l'Allier* publie en même temps la lettre suivante qu'on peut considérer comme une réponse à la circulaire :

Monsieur le préfet,

Lorsqu'un gouvernement, méconnaissant les enseignements d'une grande révolution, se jette dans les fatales erreurs qui ont renversé la monarchie, il est de la dignité d'un citoyen qui comprend ses devoirs, de répudier toute solidarité dans un système qui n'est pas d'accord avec sa conscience.

Attendu que je ne trouve pas dans l'administration supérieure les éléments d'accord et de confiance qui me permettraient de réaliser le bien que je voudrais, je vous prie, Monsieur le préfet, de vouloir bien accepter ma démission des fonctions de maire de la commune de Monétay-sur-Allier.

Agréez, etc. A. LECLERC.

P. S. On me remet à l'instant une circulaire adressée par M. le procureur de la République aux maires du département.

Permettez-moi de vous témoigner, monsieur le préfet, ma légitime indignation contre cette inqualifiable mesure, qui tendrait à assimiler des hommes revêtus d'un mandat honorable à des espions et des délateurs.

En en prenant connaissance, la rougeur m'est montée au front; cette inquisition, masquée sous un prétexte de moralisation du peuple, ne peut avoir pour conséquences qu'une funeste résistance ou une déplorable démoralisation de l'administration; et préparer de graves dangers à la société.

En présence d'un pareil fait, je ne saurais trop persister dans ma détermination à vous offrir ma démission.

Progrès des idées d'association.

Les idées d'association se répandent dans les départements : ceux de l'Est, du Nord, de l'Ouest même organisent des institutions sociétaires; mais c'est surtout à Reims que les associations sont florissantes, grâce à la solidarité.

A Reims, elles ont leurs boulangeries, leurs épiceries, leurs boucheries sociétaires : elles ont des magasins pour le charbon, le bois, pour toutes les denrées de première nécessité; toutes ces marchandises sont achetées au compte des associations, et vendues au prix de revient, et partant dégrevées de tous les prélèvements onéreux des intermédiaires parasites. A Reims, les associations ont leur organe spécial : l'*Association rémoise*, à laquelle tous les ouvriers sont abonnés en s'associant plusieurs pour un numéro. Ce journal publie les actes de société, les convocations et tous les avis qui peuvent intéresser les travailleurs; il prend leur défense en toute occasion, et dernièrement nous l'avons vu poursuivre d'office un manufacturier qui voulait imposer à ses ouvriers un plus grand nombre d'heures de travail que ne le veut la loi.

Nous en extrayons les renseignements suivants :

BOULANGERIE ET ÉPICERIE SOCIÉTAIRES.

La boulangerie sociétaire des corporations rémoises, située rue Fléchambault, 48, est en pleine activité depuis le 23 septembre. Les personnes qui sont à proximité de l'établissement peuvent s'y approvisionner; quant à celles qui en sont trop éloignées, elles sont priées d'adresser leurs demandes franco au citoyen Lucas Carnot, directeur de la boulangerie, en indiquant la quantité et la qualité de pain dont elles ont besoin, le jour où elles le désireraient et leur domicile où l'administration le leur fera parvenir.

Pain, 1re qualité,	1 fr. 30 les 6 kilog.	
— 2e —	1 fr. 10	—

Le *Républicain des Ardennes* dit de son côté :

Le bon exemple donné par les ouvriers de Sedan par la création d'une boulangerie sociétaire, a porté des fruits. Leurs frères de la campagne s'apprêtent, comme eux, à entrer dans la voie féconde de l'association, pour trouver un remède à toutes les misères qui les accablent. Tous veulent concourir à la solution de ce problème vital, à l'extinction du paupérisme : nos vœux les plus fervents les accompagnent dans cette belle et utile entreprise.

Cette révolution pacifique, qui se produit par en bas, restera comme une des plus grandes gloires, un des plus féconds résultats de la République de 1848. Les travailleurs ont compris qu'à défaut de leurs représentants ils doivent mettre eux-mêmes la main à l'œuvre : grâces leur en soient rendues.

Nous applaudissons avec enthousiasme et émotion à ces généreuses tentatives. Que les ouvriers ne se laissent pas rebuter; avec du courage et de la persévérance, ils pourront faire de grandes choses. Au bout de leurs efforts se trouve l'abolition du prolétariat. Ce n'est pas là une promesse fallacieuse, une ambitieuse prédiction.

Nous avons dit que l'esprit public se réveille dans les Ardennes. La preuve est palpable.

A Angecourt on fonde une boulangerie sociétaire sur le modèle de celle de Sedan. On met la dernière main à l'organisation.

A Autrecourt on a organisé une épicerie sociétaire; les statuts sont faits; une commission est nommée pour diriger l'association. Cette société ne se composera que de sociétaires actionnaires, en ce sens que chaque adhérent doit souscrire une ou plusieurs actions de 5 fr. Au bout de six années, les bénéfices réalisés seront partagés en deux parts, une qui sera répartie entre tous les sociétaires en proportion du montant de leurs achats, l'autre qui sera destinée à accroître le fonds social, que les associés affecteront à l'amélioration du sort de la classe ouvrière par des mesures ultérieures. La commission est composée des citoyens Maillot, conseiller municipal à Autrecourt; Lardennois, conseiller municipal à Autrecourt; Lejeune-Mennier, maire à Villers-devant-Mouzon; Gillet, adjoint au maire de Villers-devant-Mouzon; Herbulot (Henri), menuisier, et Loupot (François), vannier. Il y a de plus trois suppléants : les citoyens Maillot fils, Herbulot (Pierre) et Bourguin, tisseurs. Le citoyen Loupot est nommé gérant provisoire. — Les principales dispositions du règlement sont empruntées aux statuts de la boulangerie sedanaise.

Ce sont là des symptômes rassurants. Nous engageons derechef les ouvriers à persévérer : pour pouvoir, ils n'ont qu'à vouloir.

BOUCHERIES COMMUNALES.

On lit dans le *Journal de Charleroi* :

On nous informe que la boucherie par actions qui s'est établie récemment à Lodelinsert, pour débiter la viande au plus bas prix possible, prend une certaine extension. Elle doit, paraît-il, établir plusieurs succursales dans les environs de Charleroi. On cite comme devant être les premières favorisées les communes de Roux, Jumet et Couillet. Il est encore question de l'ouverture d'une boucherie semblable à Gosselies.

Le succès de ces boucheries est d'autant plus compréhensible, que les bouchers qui fournissent aux garnisons se chargent généralement de l'entreprise au prix de 50 à 55 c. le kilog.

Mais ce n'est pas seulement dans le Nord et dans l'Est que ces idées, propagées depuis plus de vingt ans par l'Ecole sociétaire, sont adoptées. Nous lisons dans le *National de l'Ouest* :

L'exemple donné à Nantes par la fondation de la *Boulangerie sociétaire*, ne tardera pas à être suivi par les républicains d'autres villes de l'Ouest. Le *Bonhomme Manceau*, journal très répandu dans la Sarthe, convie aujourd'hui, en s'appuyant sur les succès de cette boulangerie, les citoyens du Mans à l'organisation d'une association semblable.

Revue des Départements.

Le lendemain de la révolution de Février, tout le monde se disait ouvrier. « Ouvrier moi-même, » disaient les circulaires électorales.

Ce n'était pas précisément affaire de mode, mais de peur.

Aujourd'hui aussi, les plus clairvoyants parmi les peureux se disent *socialistes.* « Nous sommes socialistes; cependant, entendons-nous, disent-ils, nous ne partageons pas les idées exagérées de ces faiseurs de systèmes qui veulent détruire la liberté individuelle, etc. »

Cette observation s'applique à beaucoup de feuilles ci-devant modérées de la province, déconcertées quelque peu par la déconfiture de leurs patrons, les derniers préfets de M. Dufaure, reliquat de cette vieille et inintelligente opposition qui a compromis la révolution de Février.

A notre tour, nous dirons à ces prudents convertis : Entendons-nous. — Connaissez-vous ces systèmes destructeurs de la liberté, cette Théorie phalanstérienne que vous repoussez avec une *honnête* horreur? Non, assurément; car vous sauriez qu'elle a précisément pour objet de garantir la plus complète expansion de la liberté humaine que vous ayez jamais pu rêver; car vous sauriez que la propriété et la famille n'ont pas de meilleurs amis que ceux que vous accusez.

Etudiez donc, ou cessez de vous parer d'un titre qui ne vous appartient pas.

— Le *Courrier de Marseille* déverse l'ironie et l'insulte sur la tête des *coryphées du Socialisme*, de ces *prétendus apôtres de l'humanité*; et pour montrer *le néant de leurs théories*, il vante les cités ouvrières dont toutes les grandes villes prennent l'initiative.

L'exemple, on en conviendra, est on ne peut mieux choisi et parfaitement concluant.

Quoi qu'il en soit, nous sommes heureux d'apprendre à nos amis, qu'une association s'est formée à Marseille pour l'établissement de cités ouvrières.

« Le premier édifice que l'association va faire construire, sera situé au haut de la rue Paradis, sur le boulevard Périer; il sera destiné aux ouvriers célibataires. »

— Le *Nouvelliste* n'en est pas encore aux Cités ouvrières; mais il reprend courage et tombe à grands coups sur la *race sauvage des démolisseurs*. Tout le mal actuel vient de ce qu'il n'y a plus de foi, et, immédiatement, l'honnête journal commence la relation du procès des *chauffeurs* de la Haute-Loire. Ces horribles bandits ce sont des *socialistes*. C'est l'opinion du *Nouvelliste*; et c'est pourquoi il propose, comme remède, le catéchisme.

ARDENNES. — M. Lallement n'est plus maire de Tailly, nous l'avons dit. Un arrêté du conseil d'Etat a prononcé la destitution du courageux citoyen que les foudres de l'Eglise et les remontrances de la préfecture n'avaient pu intimider. Mais cette affaire n'est pas terminée; M. Lallement fera passer quelques mauvaises nuits à M. le préfet, et la guerre va recommencer. Les habitants de Tailly, qui aiment leur ancien maire, ont voulu lui donner une preuve d'affection : ils viennent de le renommer adjoint.

HAUTE-VIENNE. — Daniel Lamazières vient d'adresser aux électeurs de ce département une lettre où il leur explique sa conduite dans l'affaire du 13 juin, et recommande à leurs suffrages le citoyen Ernest Lebloys. Nous regrettons que l'espace nous manque pour reproduire les sages conseils que l'honorable représentant donne à ses compatriotes. Cette lettre porte cette date douloureuse : « Versailles, 14 novembre 1849. »

L'impôt sur le capital à Florence.

La *Presse* publie ce matin une lettre de M. Edgard Quinet sur l'impôt du capital, dans laquelle nous trouvons la citation suivante, extraite des *Histoires florentines*, de Machiavel.

Cette guerre avait duré de 1422 à 1427, et les citoyens de Florence étaient écrasés sous les impôts qu'ils avaient supportés jusque-là; ils convinrent de les remplacer par d'autres, et afin que *l'impôt fût égal pour tous, proportionnellement aux richesses, on arrêta de l'établir sur la totalité des biens de chacun; en sorte que ceux qui avaient cent florins de capital eussent un demi-florin d'impôt. (Quello che avesse cento fiorini di valsente ne avesse un mezzo di gravezzo).* Dans ce système, l'impôt n'étant plus réparti suivant le bon plaisir des hommes, mais suivant la loi, pesait lourdement sur les riches, et avant qu'on l'eût discuté, ils le repoussaient d'avance. Jean de Médicis seul le soutenait ouvertement, si bien qu'il le fit prévaloir. Comme, dans l'assiette de cet impôt, on formait une masse de tous les biens de chacun, ce que les Florentins appellent *accatastare*, on l'appela *Catasto* (Cadastre). Ce système mit en partie un frein à la tyrannie des riches, car ils ne pouvaient plus frapper les faibles et leur imposer silence par la menace dans les assemblées et les conseils, comme ils le pouvaient auparavant.

Ce système d'impôt fut donc reçu avec joie par les masses, et avec une immense répugnance par les riches. Mais, comme il arrive que les hommes ne sont jamais satisfaits, et que, sitôt qu'ils ont une chose, ils en demandent une autre, le peuple, non content de l'égalité de l'impôt qui naissait de la loi, demandait que l'on revînt sur le passé, que l'on estimât ce que les riches avaient payé de moins, selon le *Catasto*, et qu'ils fissent la compensation pour ceux qui, afin de payer ce qu'ils ne devaient pas, avaient vendu leurs propriétés. Cette demande épouvanta beaucoup plus que le *Catasto* les grands bourgeois; et, pour se défendre de l'une, ils ne cessaient d'attaquer l'autre, soutenant que ce système d'impôt était le comble de l'injustice, en ce qu'il frappait aussi sur les biens mobiliers que l'on possède aujourd'hui et que l'on perd demain; qu'il y avait d'ailleurs un grand nombre de personnes qui avaient de l'argent caché que le *Catasto* ne peut atteindre. A quoi ils ajoutaient que ceux qui, pour gouverner la République, négligeaient leurs affaires, devaient supporter moins de charges que les autres; qu'il fallait se contenter des fatigues qu'ils enduraient; qu'il n'était pas juste que l'Etat profitât de leurs biens et de leurs talents, et se contentât de l'argent des autres.

Les partisans de la loi répondaient : que si les biens mobiliers varient, l'impôt peut varier également, et qu'en renouvelant souvent l'estimation, on pouvait remédier à cet inconvénient; qu'à l'égard de ceux qui ont de l'argent caché, il n'était pas nécessaire d'en tenir compte, parce qu'il n'était pas raisonnable de faire payer un argent qui ne produit rien, et

que si on le fait valoir, il se découvre par là même; que si les fatigues du gouvernement leur pesaient, ils n'avaient qu'à les laisser de côté, et à ne plus s'en embarrasser; que la République trouverait aisément d'autres citoyens dévoués qui ne feraient pas difficulté de l'aider de leur argent et de leurs conseils; que d'ailleurs les honneurs et les avantages que le gouvernement apporte à sa suite sont tels qu'ils devraient leur suffire, sans prétendre encore ne point participer à ses charges.

» Mais les ennemis de la loi ne disaient pas ce qui causait leur véritable peine; c'est qu'il leur était dur de ne pouvoir plus entreprendre des guerres sans dommage pour eux depuis qu'ils étaient réduits, comme les autres, à contribuer aux dépenses; que si ce système avait été découvert plus tôt, on n'eût pas fait la guerre au roi Ladislas, et on ne la ferait pas maintenant avec le duc Philippe, car elles n'avaient été entreprises que pour enrichir quelques citoyens, et non par nécessité.

» Jean de Médicis calmait ses humeurs violentes en faisant voir qu'il n'était pas bien de revenir sur le passé, qu'il fallait seulement s'occuper de l'avenir; que si les impôts avaient été injustes autrefois, il fallait remercier le ciel de ce qu'on avait découvert le moyen de les rendre équitables; qu'on devait vouloir que ce système servît à réunir, non à diviser la cité, ce qui arriverait infailliblement si l'on revenait sur les contributions passées pour les faire servir de compensation dans les contributions présentes; que celui qui se contente d'une demi-victoire en tire toujours avantage; tandis que celui qui veut épuiser sa victoire finit toujours par tout perdre. Par ces paroles, Jean de Médicis apaisa les débats, et on ne parla plus de revenir sur le passé. »

FAITS DIVERS.

— Sur le rapport de M. le maire de Napoléon, le préfet de la Vendée vient de prendre un arrêté qui prononce la suspension de la première compagnie d'artillerie de la garde nationale de Napoléon (Vendée).

Cet arrêté a été envoyé au ministre de l'intérieur, avec demande de prononcer la dissolution, afin qu'il soit procédé ensuite à la réorganisation de la compagnie.

Nous ignorons les véritables motifs qui ont provoqué cette mesure. (*National de l'Ouest.*)

— Le public aura peine à croire que le gérant du *Constitutionnel* a fait assigner le gérant du *Charivari* devant le tribunal de police correctionnelle et devant le tribunal civil, en lui demandant dix mille francs de dommages-intérêts pour prix de ses caricatures et de ses plaisanteries. M. Véron n'y gagnera rien. Le *Charivari* promet de faire tirer le procès illustré à cent mille exemplaires.

Que deviendra le *Charivari* s'il est assigné par tous les honnêtes gens dont il a médit, y compris le verrat du jeune Estancelin.

— On lit dans le *Constitutionnel* :

« Si nous sommes bien informés, le gouvernement se proposerait de soumettre à une sorte d'organisation militaire un certain nombre de fonctions placées aux degrés inférieurs de la hiérarchie administrative, telles que celles des facteurs ruraux, des gardes-champêtres, des cantonniers, et de quelques autres dont la nomination, confiée à l'autorité locale, place les titulaires dans une situation d'isolement qui les prive de toute espèce d'avancement hiérarchique, quels que soient leur intelligence et leurs bons services. A l'avenir, le gouvernement disposerait du plus grand nombre de ces places en faveur d'anciens militaires. »

La circulaire d'Hautpoul nous donne le mot de cette tendre sollicitude pour les facteurs ruraux, gardes champêtres, etc. Il s'agit d'en former une vaste escouade placée incessamment sous la main de l'administration, et qui viendrait en aide aux gendarmes-mouchards que l'on s'efforce d'organiser.

— Le *Censeur* de Lyon, dont nous avons annoncé la suspension, nous adresse la note suivante :

« Par arrêté du 10 décembre, signifié le 11, et en vertu de l'état de siége, le *Censeur* A ÉTÉ SUSPENDU, sans indication de motifs, au milieu du calme le plus profond, de la tranquillité la plus complète, lorsqu'il défend la Constitution et les lois, alors que d'autres journaux peuvent avec impunité pousser ouvertement au mépris et au renversement de cette Constitution, sur laquelle repose l'ordre public. »

— Le projet de loi sur les facilités que demande le pouvoir pour la révocation des instituteurs, soulève une réprobation générale; l'émotion est grande dans les départements : on voit trop où la réaction veut aboutir! Une lettre qu'un démocrate nous adresse propose une souscription dans toute la France pour subvenir aux rétributions d'instituteurs *particuliers*. Cette souscription serait de 10, 20 ou 30 centimes par mois, et pourrait même s'élever audelà, selon les facultés de ceux qui y participeraient.

Nous apprenons qu'une souscription de ce genre est ouverte à Montmartre. (*République.*)

— Le directeur général des postes vient d'envoyer une circulaire à tous les employés des postes pour leur enjoindre de destituer à l'instant les facteurs ruraux qui font de la propagande socialiste.

— Les artistes musiciens sans emploi sont invités à se réunir vendredi prochain, 21 décembre, à une heure et demie, chez M. Mayer Schnerpp, 35, rue Trévise, pour affaire qui les concerne.

LA FAMILLE. — Une femme presque centenaire, domiciliée à Estissac (Aube), est décédée le 25 novembre. Dès le lendemain de sa mort, et sur la clameur publique, l'autorité judiciaire fit examiner le cadavre : il fut constaté que cette pauvre femme était morte faute de soins et de nourriture. Elle avait abandonné la majeure partie de son bien à ses enfants, qui, au mépris des lois de la nature et de leurs engagements, l'auraient laissée périr d'inanition.

PROCÈS DE PRESSE. — ACQUITTEMENT. — On lit dans la *République* :

« Le *Républicain de Sens* a publié un article du citoyen Mancel ayant pour titre : *A bientôt la majorité!* L'auteur, à l'occasion de l'élection de M. Antoine Bonaparte, constatait que, nonobstant leur division, les républicains de l'Yonne avaient jeté dans la balance un chiffre presque égal aux deux tiers des voix données au candidat de la réaction; il ajoutait que « si le peuple, usant de sa force et de sa souveraineté, le voulait, il en finirait avec le règne des riches hypocrites, possesseurs égoïstes de toutes les jouissances sociales. » Toutefois, l'auteur terminait en déclarant que ce n'était pas à la force brutale que le peuple devait faire appel, mais à sa force intelligente, à sa supériorité numérique du scrutin.

Puis, après sa victoire, ajoutait-il, le peuple, comme il l'a déjà fait tant de fois, devra borner sa vengeance au pardon des injures et à l'oubli de ses douleurs.

» Le ministère public a trouvé là nous ne savons quel délit, et, ne se contentant pas du gérant, éditeur responsable du journal, il a cité tout à la fois devant les assises, avec le gérant, l'auteur et l'imprimeur. L'affaire est venue le 12 de ce mois devant la cour d'assises de l'Yonne. Me Jules Favre, du barreau de Paris, a présenté, avec son talent habituel, la défense des trois prévenus. Inutile d'ajouter que le jury a rendu un verdict de *non culpabilité*.

» L'arrêt d'acquittement a été accueilli par les cris unanimes et prolongés de : *Vive la République!*

» Les parquets des départements ne se lassent pas de recevoir des leçons!

» Cependant nous avons le regret d'annoncer que l'un d'eux, celui de Dijon, vient d'obtenir un succès. Le gérant d'un journal de cette ville, le *Travail*, a été condamné à un an de prison et mille francs d'amende, malgré la sympathique et chaleureuse défense de Me Auguste Rivière, du barreau de Paris. »

EXPLOSION. — Les journaux américains nous apportent d'horribles détails sur l'explosion du bateau à vapeur *Louisiana* :

« L'explosion a eu lieu au moment où le bateau, le 15 novembre, vers cinq heures du soir, se préparait à quitter le port de la Nouvelle-Orléans pour se diriger vers Saint-Louis. Les deux chaudières ont sauté à la fois avec un bruit épouvantable. La détonation a été si terrible, que le sol en a tremblé, et que tous les magasins situés sur la Levée et dans les rues adjacentes ont été fortement ébranlés.

« Pendant un instant, dit un journal, l'air a été obscurci; les débris et les corps lancés à une grande hauteur par la force irrésistible de la vapeur, faisaient l'effet d'un épais nuage; puis tout cela est retombé dans le fleuve, sur le wharf et sur la terre; et la Levée a été couverte d'éclats de fer, de tronçons, de poutres tordues et brisées, de lambeaux de chair calcinée! On ramassait çà et là des bras, des jambes, des têtes, des restes informes, mutilés, lacérés, brûlés, cuits par la vapeur. Les curieux qui se sont portés en foule sur le lieu du sinistre, marchaient littéralement sur la chair humaine. Ils glissaient dans le sang, et foulaient aux pieds des membres pantelants. C'était affreux, et nous renonçons à décrire le hideux spectacle qui a frappé nos yeux.

» L'explosion a eu lieu au moment où l'équipage venait de retirer le pont de communication, et au premier jet de la vapeur. Le wharf était encombré d'une foule énorme, mêlée de voitures et de chevaux; cette foule a été prise d'une folle terreur en entendant la détonation, et en voyant tomber les morts; elle s'est précipitée dans tous les sens, les plus forts renversant les plus faibles et les écrasant. Les chevaux, effrayés, se sont élancés au milieu de la foule compacte, foulant sous leurs pieds tous les malheureux qui se trouvaient sur leur passage. Ceux qui ont assisté à cette scène de mort, se la rappelleront toujours.

» Le *Louisiana* avait environ quatre-vingts passagers, dont plusieurs femmes et enfants. Ils ont presque tous péri; les uns ont été tués par l'explosion, les autres noyés dans le fleuve. Le bateau à vapeur a été mis en pièces, et a coulé au bout d'une demi-heure avec tous les blessés qui brûlaient au milieu des débris et poussaient de lamentables gémissements. On n'entendait que les cris de *Mercy! Lord! God!* Et puis le fleuve s'est refermé sur le navire, et le silence s'est fait, mais le silence de la mort, un silence qui glaçait d'épouvante les spectateurs de cette scène épouvantable.

» Il nous serait difficile de préciser le nombre des morts et des blessés. Il est sans doute très considérable. En outre des victimes du *Louisiana*, beaucoup de personnes qui se trouvaient sur le wharf au moment du sinistre, ont été atteintes par des fragments de fer, et ont été tuées; d'autres ont été écrasées sous les roues des voitures emportées par les chevaux effrayés. Nous avons vu ramasser des charretées de morts et de mourants; ailleurs, on recueillait les membres épars qui couvraient le wharf et la Levée!

» Une autre circonstance a ajouté à l'horreur et à l'étendue du sinistre. Le bateau à vapeur *Storm* venait d'arriver et s'avançait au wharf à côté du *Louisiana*. Son pont était couvert de passagers. Un grand nombre d'entre eux ont été tués. Le bateau lui-même a reçu de graves avaries : presque toute sa cabine a été mise en pièces; le pilote n'avait pas encore quitté le gouvernail; il est resté impassible à son poste, au moment où tout s'écroulait devant et derrière lui. »

APPEL AUX SERRURIERS. — L'association fraternelle et solidaire des serruriers en tous genres a l'honneur de faire appel à tous les membres de la corporation qui voudraient adhérer à ses statuts. Ils peuvent se présenter tous les jours, de 7 à 9 heures du soir, rue du Faubourg-Saint-Denis, 135, au siége provisoire, pour recevoir des renseignements et se faire inscrire. L'association se recommande aussi à tous les sincères démocrates qui voudront bien lui prêter leur concours.

Pour l'association,
Le gérant : E. JACQUEMIN.

Lettre à M. de Lamartine,

PAR UN ABONNÉ AU *Conseiller du Peuple* (1).

Cette lettre, signée François Sabatier, est la constatation d'un fait trop évident pour tout le monde, la déchéance politique de M. de Lamartine.

M. de Lamartine a passé par tous les partis; nous ne lui en faisons pas un reproche, ses transformations ont suivi, jusqu'à la révolution de février, une loi de progrès continu. De légitimiste il est devenu conservateur du système inauguré en juillet; de conservateur, opposant dynastique, d'opposant, républicain. Changer ainsi, c'est se développer, grandir. Aujourd'hui la croissance est arrêtée, M. de Lamartine a reculé devant la transformation du républicain en socialiste; il a maudit les progrès du Socialisme, qui sont ceux de l'humanité; il a blasphémé cette dernière manifestation de la liberté préparée par toutes les autres; il n'a trouvé que des sentiments d'aversion et d'effroi en voyant s'approcher le dénoûment économique, industriel, de la grande révolution française.

Cette impuissance et cet aveuglement de la dernière heure ont détourné de M. de Lamartine tous les hommes qui ont foi dans la régénération du monde. Mais si M. de Lamartine s'est arrêté dans sa marche vers les idées de l'avenir, il s'était avancé résolument jusqu'à la République. C'était beaucoup trop pour les partisans du passé. Ni les uns ni les autres ne lui pardonnent; il reste isolé entre les deux camps.

Cette situation fatale a été faite à M. de Lamartine par ses dernières publications, et surtout par le *Conseiller du Peuple*, œuvre déclamatoire, inintelligente, qui a déjà suscité de nombreuses protestations.

Un de nos amis, M. Sabatier, vient de protester encore une fois au nom de l'école phalanstérienne. Son œuvre est remarquable par une grande fermeté d'opinions, jointe à la modération de langage que le glorieux passé de M. de Lamartine commandait de garder avec lui. Nous empruntons à cet écrit quelques passages. L'auteur s'adresse à M. de Lamartine :

Il est juste que vous connaissiez celui qui vous parle. Il y aurait déloyauté, ce me semble, à rester caché sous le masque dont me couvre mon obscurité. Vous dire mon nom, ce ne serait vous dire rien : je vous dirai ma foi. Je l'avoue, je suis socialiste, et de la pire espèce à vos yeux, je le sais; pour tout dire en un mot, je suis, hélas! phalanstérien.

Hélas! Monsieur, comment avons-nous donc mérité votre haine? Le lendemain de Février, vous étiez notre héros, notre idole, et nous nous serrions tous autour de vous. Nous avions cru trouver en vos brûlantes paroles la magnifique expression de nos sentiments, et nous en vînmes à penser que nos principes étaient semblables, au moins en ce qu'ils avaient de fondamental; nous le crûmes si bien que nous mîmes sous votre patronage le programme démocratique et social qui fut alors publié, et vous ne nous avez alors ni contredit, ni désavoués. Je sais bien que vous aviez autre chose à faire qu'à vous occuper de nous et qu'à protester. Si, dans l'ivresse du premier moment, sur des paroles généreuses, mais vagues, et qui, nous le voyons bien maintenant, n'avaient ni la portée, ni le sens que nous leur attribuions, nous vous avons cru, tranchons le mot, socialiste par le cœur et la sympathie, sinon par la science, nous nous sommes trompés.

M. Sabatier exprime ainsi sa profonde déception :

Robespierre a trouvé, disent beaucoup de gens, grâce à vos yeux, — et nous, nous n'en avons trouvé aucune... Vous nous traitez plus mal que Marat lui-même. Pourquoi cela, je vous le demande dans l'angoisse de mon cœur?

Votre numéro de juillet vient me répondre. Quoi! ce sont là nos projets! le meurtre! le vol! ces folies! ces crimes! ces inexplicables fureurs! ce sont nos idées, nos systèmes! Quoi! à nous, tant que nous sommes, et sans exception! Vous le croyez, sans doute, puisque vous le dites.

Ah! Monsieur, que vous avez dû souffrir le jour où vous avez acquis une aussi terrible conviction! C'est à en mourir mille morts.

L'auteur se voit obligé de reconnaître que si M. de Lamartine n'est pas socialiste, il n'est pas non plus un républicain de principe.

Et vous cherchez à prouver que proclamer la République fut, après tout, le parti le plus sage, le plus simple et le moins dangereux; que, par conséquent, « le salut commun *ce jour-là*, c'était la République. » Vous allez lui chercher des raisons, comme si elle n'était pas elle-même et par elle-même la raison suffisante. En vérité, si vous sentiez le besoin de vous justifier d'une faute, parleriez-vous autrement?

Non, vous n'avez renversé aucun trône; vous avez au contraire relevé le trône légitime : celui du peuple. La royauté n'était qu'un fait, et la liberté et la souveraineté nationales rentrent dans leur droit, voilà tout. La lumière s'est faite, et ce fantôme de trône, qui masquait celui du peuple, s'est évanoui. Il n'est resté qu'un fauteuil doré, on l'a jeté sur la place publique, on l'a brûlé, et tout a été dit.

Nous ne pouvons tout citer, nous le regrettons vivement. Nous recommandons à nos lecteurs cette publication et surtout le passage relatif à la République romaine. La question italienne, tant de fois traitée, fournit à M. Sabatier des arguments nouveaux en faveur de la liberté. Ces arguments, vigoureux, décisifs, ne perdent rien de leur énergie, au langage toujours calme et contenu, dans lequel ils sont présentés.

(1) Paris, Librairie phalanstérienne, quai Voltaire, 25.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nous rappelons à ceux de nos amis qui n'ont pas encore répondu au dernier Bulletin, qu'il est important que nous connaissions leur intention avant la fin de l'année.

Barbezieux. — M. A. G. — Reçu les 18-10. — Remerc.

Orléansville. — M. R. — Reçu les 30, et passé écriture de conform. — Il y a une lettre en route. — Affect. comp.

Cahors. — M. C. — Reçu les 400. — Nous all. v. expéd. les liv. et reçus demandés. — Nous v. répondr. — Rem. frat. à tous.

St-Armand. — M. E. R. — Reçu les 68. — Fait l'appl. d'accord. — Remerc.

Bertrichamp. — M. M. C. — Nous prorog. v. ab. jusqu'au 31 juillet.

Auch. — M. E. S. — Reçu les 50. — Nous all. faire v. com. — Affect. rem.

Briey. — M. W. — Reçu les 14-50. — Fait l'applic. d'accord. — Rem.

Marchenoir. — M. H. — Reçu v. lettre. — Pris note. — Rem. à tous trois. — Le bon de poste de 50 n'était pas joint à v. lettre.

Beaugency. — M. M. — Reçu les 100. — Veuillez nous en indiq. l'applic. — Nous aur. égard à v. observ. — Affect. compl.

Houdan. — M. L. — Reçu les 36. — C'est le 31 août qui est la bonne échéance.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT :

PARIS............ Un an 20 f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe..... » 22 » 12 » [illegible]

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	30 c.	Annonces anglaises	[illegible] f.
Cinq à 9 »	30	Réclames-notices	[illegible]
Dix fois et plus.	20	Faits de publicité	[illegible] fr. [illegible]

Bourse du 17 décembre 1849.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Cinq 0/0 (Empr. 1848)	» »	» »	» »	» »
Cinq 0/0	91 85	91 75	91 [illegible]	91 7[illegible]

17 déc. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.	
3 0/0 j. du 22 juin	56 [illegible]
5 0/0 j. du 22 mars	91 [illegible]
VALEURS DIVERSES.	
Banque de France	2[illegible] »
Ob. de la Ville, anc.	1[illegible]
— — nouv.	1172 50
Oblig. de la Seine	1[illegible]
— St-Germ. 1842	[illegible] »
— Versailles	[illegible]
— Orléans à 4 0/0	[illegible]
— Nouvelles	[illegible] »
— Rouen, 4 0/0	782 [illegible]
— Nouvell., 1846	900 »
— Havre j. mars	745 »
— Nouvelles	810 »
— Marseille	[illegible]
— Orléans jouis.	[illegible]
Quatre-Canaux	1073 75
— Jouissance	» »
Bons du Trésor	5 0/0
Forges Aveyron	3000 »
Monceau-s.-Sambre	1500 »
Nord (hauts four.)	900 »
Charbon belge	[illegible] »
Zinc V.-Montagne	2750 »
— Stolberg	525 »
Mines de la Loire	[illegible] »

FONDS ÉTRANGERS.	
Belg. 5 0/0 1840	97 [illegible]
— 5 0/0 1842	97 [illegible]
— 4 1/2	87 [illegible]
— 3 0/0	[illegible]
— 2 1/2 0/0	[illegible]
— Banque	720 »
— — 1841	10[illegible]

Espag. dette active	[illegible]
— 3 0/0	[illegible]
— Dette intér.	[illegible]
Naples, récép. Roth.	[illegible]
Romain, emprunt	[illegible]
Haïti, emprunt	[illegible]
Piémont, emprunt	[illegible]
— Nouveau	[illegible]
Rente à 3 0/0	[illegible]
Lots d'Autriche	[illegible]
2 1/2 hollandais	55 [illegible]
CHEMINS DE FER.	
Saint-Germain	4[illegible] »
Versailles, r. d.	2[illegible] »
Versailles, r. g.	1[illegible]
Orléans à Paris	7[illegible]
Rouen	[illegible]
Havre	2[illegible] »
Avignon-Marseille	[illegible] »
Bâle	1[illegible]
Centre	[illegible]
Boulogne	[illegible]
Bordeaux	[illegible]
Nord	[illegible]
Strasbourg	[illegible]
Nantes	378 75
Montier. à Troyes	[illegible]
Dieppe Fécamp	[illegible]

BOURSE DE LONDRES du 1er décembre.

3 0/0 consolidés	[illegible]
3 0/0 au [illegible] déc.	[illegible]

TAXE DU PAIN.

1re qualité le kilo	[illegible] c.
2e — —	[illegible]

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 18 décembre.

THÉATRE DE LA NATION. —
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Adrienne Lecouvreur.
ITALIENS. — Mathilde di Shabran.
OPÉRA-COMIQUE. — La Fée aux Roses.
ODÉON. — François le Champi.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Représent. extraordinaire.
VAUDEVILLE. — Malbranchu, Daphnis, Chaumontel, Riche d'amour.
GYMNASE. — Représentation extraordinaire.
THÉATRE MONTANSIER. — Trois Dimanches, le Tigre, la Femme à la broche, Un Jeune homme pressé.
VARIÉTÉS. — La Vie de Bohême, la Petite cousine.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Les 48 danseuses viennoises, le Connétable.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Trois Filles de la Veuve, Un aimable drôle, Vieux garçon.
AMBIGU-COMIQUE. — La Jeunesse dorée.
GAITÉ. — La Croix de Saint-Jacques.
FOLIES. — La Grange aux Belles, la Chute des Feuilles.
THÉATRE-NATIONAL. — Les Pilules du Diable.
THÉATRE CHOISEUL. — Compère Guillery, Bouillir et Rôtir, le Dix décembre.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 278. Mercredi 19 décembre 1849.

PARIS.
Trois mois. . . . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . . 11 f.
Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS.
Trois mois. . . . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . . 17 f.
Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION volontaire et proportionnelle du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

PARIS, 18 DÉCEMBRE.

Assemblée législative.

M. Mathieu (de la Drôme) a pris le prétexte d'un amendement au projet de loi sur l'impôt des boissons, pour porter à la tribune la thèse de l'impôt sur le revenu. La comparaison de l'assiette des deux impôts lui a fourni le texte d'un chaleureux discours sur l'iniquité d'un système qui, non-seulement fait peser sur la masse des pauvres la plus forte charge du budget, mais en exempte pour ainsi dire tous les riches possesseurs de fortunes mobilières. Les pauvres, a-t-il dit, ne demandent point de faveur, ils ne demandent que justice, et ils se suffiront parfaitement lorsque les riches voudront bien se suffire à eux-mêmes.

M. Mathieu (de la Drôme) a été plus d'une fois interrompu par les clameurs de la droite qui, tout en continuant toutes les vieilles traditions léguées par la féodalité au régime constitutionnel, ne peut pas souffrir cependant que l'on mette en suspicion son absolu dévouement à l'intérêt des masses, et son ardente sollicitude pour le bien-être des classes ouvrières.

Tout en applaudissant aux sentiments généreux qui ont dicté le discours de M. Mathieu, nous ne pouvons pas regretter le rejet de son amendement. L'impôt direct sur le revenu remplit sans contredit toutes les conditions d'équité et de proportionalité qui manquent à l'impôt des boissons, il frappe juste, et, pour nous servir d'une expression courante, il va chercher de l'argent où il y en a; mais cet impôt séparé des mesures qui devraient le précéder et l'accompagner, et notamment de l'organisation démocratique du crédit, retomberait de tout son poids sur les classes asservies par le capital, qui saurait bien reprendre d'une main ce qu'il aurait été contraint de donner de l'autre.

M. Benoist d'Azy s'est indigné, au nom de la droite, qu'on osât méconnaître les sentiments de sympathie sincère dont lui et ses amis sont animés à l'égard du peuple. Il a adroitement présenté le maintien et au besoin l'augmentation des impôts indirects comme le moyen de réduire les charges qui pèsent sur la propriété foncière, et il a donné cours à sa vive sollicitude pour les misères qui accablent le petit cultivateur. Mais nous espérons bien que laboureurs et vignerons comprendront que leur cause est la même, et que de leur union avec les ouvriers dépend l'affranchissement de la grande famille des prolétaires, destinés à souffrir ensemble et à se racheter ensemble.

A propos d'un rappel à l'ordre, M. Nadaud est venu protester énergiquement à la tribune contre la façon dont avaient été présentés par plusieurs orateurs, et notamment par M. de Montalembert, les arguments tirés de l'ivrognerie et des cabarets. M. Nadaud n'a eu qu'un tort, c'est de penser que lui et la grande masse de ses camarades pussent être atteints par des imputations de ce genre. Il n'est pas besoin de remonter aux orgies de l'ancien régime pour trouver dans l'histoire des classes les plus élevées de la société des scandales qui prouvent que la débauche n'est pas un privilége de la pauvreté.

Le reste de la séance a été rempli par le bruit des conversations particulières, au milieu desquelles six ou sept amendements ont été rejetés sans discussion, mais non sans discours inécoutés.

L'amendement de M. Prudhomme a donné lieu à une discussion qui se continuera demain, et qui a pour objet de déterminer quel sera le but et la signification de l'enquête, en supposant qu'elle soit votée. Beaucoup de personnes, et nous sommes du nombre, pensent qu'une enquête de ce genre ne peut être ni sérieuse ni sincère. Cela indigne beaucoup M. le ministre Fould, qui ne permet pas que l'on suspecte la bonne foi du gouvernement. Mon Dieu ! nous voulons bien ne pas suspecter la bonne foi de M. Fould, mais il nous permettra bien cependant de lui faire remarquer que la bonne foi de plusieurs des *gouvernements* qui l'ont précédé n'est pas restée précisément à l'état immaculé. Nous ajouterons de plus que nous n'avons nullement besoin de l'accuser d'hypocrisie pour prétendre que l'enquête, en l'espèce, est tout au moins une naïveté. Les enquêtes sont comme les statistiques, chacun n'en tire que ce qu'il en veut tirer, et cela de la meilleure foi du monde. Or, M. le ministre n'a-t-il pas déclaré lui-même que l'enquête prouverait l'excellence des impôts indirects en général et de l'impôt des boissons en particulier? A coup sûr, on ne prétend pas établir, par une enquête, que l'impôt des boissons est proportionnel; qu'il est réparti également sur toute la population, et qu'une taxe qui dépasse parfois le quadruple de la valeur du produit frappé est une taxe raisonnable et modérée. En fait, comme l'a dit M. Joret, l'enquête, c'est purement et simplement le maintien de l'impôt.

Il faut que les positions soient franches et nettes, et que chacun ait le courage de son opinion. Il est très regrettable, à ce point de vue, qu'il y ait eu des amendements présentés, car, il faut rendre cette justice au gouvernement et à la commission, ils ont formulé nettement leur pensée. Pour eux, l'impôt des boissons n'est pas seulement une nécessité, c'est un excellent impôt qu'il faut maintenir, et dont, au besoin, il faut étendre le principe. Ils sont en cela d'accord avec le président, qui proclame que les impôts doivent principalement atteindre la consommation, afin d'*épargner* la production.

Que se passe-t-il à l'Elysée? Allons-nous voir l'aiguille de la boussole présidentielle sauter brusquement de l'Est à l'Ouest, de la droite, où elle était revenue, à la gauche qu'elle semblait éviter? Les ministres qui vont triompher par l'adoption de la loi des boissons vont-ils, comme MM. Dufaure et Barrot, après leur victoire dans les affaires de Rome, être destitués à l'improviste, et remplacés enfin par des hommes de la Montagne?

Il paraît qu'une certaine inquiétude régnait aujourd'hui au banc ministériel, et l'on savait dans l'Assemblée que M. Jules Favre avait eu hier un entretien d'une heure et demie avec le président. On ajoutait qu'un de nos publicistes avait aussi été mandé à l'Elysée.

Avec les éléments dont se compose notre gouvernement, aucune de ces péripéties n'est impossible, ni même improbable. (*Gazette de France.*)

On lit dans la *Liberté* :

Le jury de Paris s'est déclaré favorable aux accusés du complot du 13 juin soumis à son verdict. On dit que le gouvernement se montre très préoccupé de ce fait, et ne serait pas éloigné de proposer quelque mesure contre une institution par trop révolutionnaire encore, malgré toutes les entraves apportées à son perfectionnement régulier d'après les bases du suffrage universel.

Nous avons raconté hier comment se manipule le triage des jurés. Aller plus loin encore, ce serait changer le jury en tribunal d'exception, en commission politique. Rien ne nous étonnerait au surplus. La réaction a pris pour devise de son existence, *Courte et bonne.*

LA PRESSE HONNÊTE ET MODÉRÉE.—On lit dans le *Courrier de la Gironde* :

Il n'est pas possible de demander avec quelque raison, au président, une réforme de la Constitution entière, après les deux ou trois misérables lois qu'il a laissé présenter en son nom depuis son message. C'est à lui de présenter, sans qu'on le lui demande, quelques plans de réforme tels que la majorité *actuelle* soit jetée par les fenêtres si elle ne les vote pas. Ces plans doivent ne point violer la Constitution. Le peuple ou l'Assemblée elle-même la violeront tant que le président le pourra désirer, quand il se sera ainsi montré.

Quel journal démocratique pourrait tenir impunément un pareil langage? En présence de pareils textes, nous ne demandons point la répression des journaux réactionnaires, mais un peu plus de liberté pour nous.

AMNISTIÉ PAR LA MORT.

Un correspondant du *Constitutionnel* publie des détails sur les faits qui ont accompagné la mise en liberté de ceux des transportés à qui le président de la République a fait grâce.

Il paraît, d'après ce récit, que, voyant partir les amnistiés, leurs compagnons moins heureux ont ressenti plus vivement la privation de leur liberté. Sous l'influence d'un désappointement amer et d'une irritation facile à comprendre, les prisonniers ont pris des planches dans leurs chambres et en ont fait un feu de joie. Le colonel Pierre, qui commande le dépôt, voulut haranguer les prisonniers, des injures lui furent adressées par un détenu nommé Taxelier. Le colonel somma tous les détenus de lui livrer cet homme. Les détenus s'y refusèrent, comme on peut le penser.

Les perquisitions demeurèrent sans résultat. Le colonel fit signifier aux détenus que, si le lendemain Taxelier ne lui était pas livré, il ferait prendre dix des prisonniers, et qu'au besoin il emploierait la force. Il l'employa en effet. Le 12 décembre, à midi, la garnison entra dans l'intérieur du dépôt. Les pavillons furent cernés, et l'on procéda à l'arrestation de dix des détenus *désignés parmi les plus insoumis*, dit le correspondant du *Constitutionnel*, qui raconte ainsi la partie la plus tristement dramatique de cet événement :

« L'un des détenus, pendant le trajet qu'on leur faisait faire du dépôt à la citadelle, s'échappa. La garde courut après lui en lui criant de se rendre ; mais il n'en tint compte. Un soldat, devançant ses camarades, était près de l'atteindre, lorsque l'insurgé se retournant, saisit son fusil et tenta de le désarmer. Le soldat fit alors un pas en arrière en abaissant son arme, et lâcha la détente. La balle a frappé en pleine poitrine ce malheureux, qui est tombé aussitôt, et a expiré quelques instants après.

» Cet incident sera diversement interprété sans doute, et l'on doit s'attendre à voir le parti de la Montagne s'en emparer pour faire du scandale. Mais il faut que l'on sache bien qu'au moment où il a eu lieu, les insurgés affectaient, vis-à-vis de l'autorité, l'attitude la plus hostile ; que des cris séditieux, poussés exprès, avaient prévenu tous les auteurs de cette scène qu'ils ne recouvreraient devant aucun moyen possible de résistance. Le soldat qui a fait feu n'a tiré que lorsqu'il a pu être certain qu'il était attaqué lui-même ; en un mot, il n'a agi qu'à son corps défendant.

» La recherche des dix insoumis s'est néanmoins continuée, et lorsqu'ils ont été entre les mains de l'autorité, ils ont été conduits dans les prisons de la citadelle. »

Le correspondant du *Constitutionnel* termine ce douloureux récit par des éloges donnés au *sang-froid* et à la *fermeté*, ainsi qu'au *dévouement* et à la *modération* du colonel Pierre. « Etrange modération, dit le *Crédit*, déplorable fermeté, dont les suites se traduisent par la mort d'un homme étranger, de l'aveu même du correspondant du *Constitutionnel*, à l'injure si cruellement punie ! »

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
MERCREDI 19 DÉCEMBRE 1849.

CORRESPONDANCE DE NICE.

Nice, 10 décembre.

On vous a expédié d'ici deux fausses nouvelles : d'abord le choléra, que personne n'a encore vu, et puis le charivari politique donné à M. de Falloux.

Dans la soirée attribuée à l'émeute par les *Débats*, tout était calme comme toujours. Le pauvre peuple, pour lequel il n'y a, le soir, aucune fête, aucune distraction, était en son triste logis, ne songeant qu'à dormir après la fatigue du jour. Aucun supplément de patrouille n'avait été commandé. Toute la garnison, comme on dit, c'est-à-dire tout l'état-major, était au théâtre. On donnait, je crois, la première représentation de l'*Attila* de Verdi. L'énergique colonel Cialdini et les brillants et généreux officiers du 23e, et aussi les officiers du brave 18e, saluaient de bravos enthousiastes la Castagnola, et couvraient de fleurs les tours de force de la danseuse Lamanta. Voilà le seul concert de la soirée. A l'heure même où on le disait livré aux horreurs d'une batterie de cuisine, M. de Falloux, le lendemain de son arrivée, était au théâtre. Il n'a pas été un seul instant inquiété, et s'est tranquillement installé au faubour de la Croix-de-Marbre.

Deux ou trois individus, il est vrai, avaient eu l'idée d'un charivari ; mais il a suffi de quelques lignes de l'*Echo des Alpes maritimes* pour les dissuader.

Les habitants de Nice ont trop intérêt à être pleinement hospitaliers pour faire mauvais accueil à qui que ce soit. Nice est une espèce de serre chaude réservée par la bonté divine pour ranimer l'esprit vital qu'altèrent les brouillards et les pestilences de l'Europe civilisée. C'est une aimable et charmante infirmerie, où tout le monde trouve un égal soleil et une égale bien-venue. Les malades de toutes les races et de toutes les opinions s'y réchauffent pêle mêle.

C'est, en ce moment, comme la rencontre des rois détrônés de *Candide*. Nous avons (sans compter les reines) l'ex-roi de l'affaire de Rome, M. de Falloux ; l'ex-roi des *satisfaits*, M. Sauzet ; l'ex-roi de l'Opéra, M. Léon Pillet, changé à vue en consul. Nous avons le roi de la littérature fashionable, sir Litton-Bulwer. (Imaginez Baroilhet grand seigneur, allongez encore ce visage, greffez dessus des airs de don Quichotte en ses jours de raison et de noble enthousiasme, colorez le tout de sang saxon et d'élégante excentricité anglaise ; voilà la figure de l'auteur éminent de *Pelham* et du *Dernier jour de Pompéi*.) Nous avons des membres célèbres de la Constituante romaine, des proscrits de tous les pays, Slaves, Germains, Gaulois, coudoyant sans rancune les familles des proscripteurs normands. Tout cela vit côte à côte dans une paix parfaite. Je vois un excellent abbé, conservateur et légitimiste, se faire la providence d'un brave ouvrier échappé aux proscriptions de juin. Démocrate et phalanstérien, on se trouve en rapports affectueux à la fois avec des montagnards, avec des légitimistes, avec des quasi-légitimistes, avec des réactionnaires. La maladie a calmé les hommes, que les femmes et les enfants rapprochent. C'est une petite trêve de Dieu.

D'ailleurs, les démocrates niçois comprennent qu'il est du droit des gens chrétien de soigner même les blessés de l'ennemi. Or qu'y a-t-il de plus grièvement, de plus profondément blessé que les membres de l'ex-ministère de *la parole* et du siége de Rome?

Vous, messieurs, vous entourez de près la triste poêle parlementaire où les conservateurs font frire nos libertés ; le voisinage de ce vilain feu vous brûle et vous irrite, et il vous est difficile de ne pas crier un peu. D'autres, placés à distance, voient les choses par un côté moins fâcheux. A ceux-ci les ministres tombés paraissent dignes de pitié ou de ridicule, plutôt que de colère. Ils se demandent, d'ailleurs, pourquoi les démocrates prendraient le pénible soin des exécutions rigoureuses, quand leurs adversaires se chargent eux-mêmes de s'exécuter les uns les autres. Les conservateurs émérites chassés honteusement par l'enfant qu'ils avaient élevé, bercé de leurs propres mains : n'est-ce pas un curieux spectacle ? n'est-ce pas le commencement de cette *révolution du ridicule*, prédite par la *Démocratie pacifique?* N'est-ce pas le premier acte de la comédie? Faisons galerie et applaudissons à la tournure plaisante des sauteurs mis à bas. Nous en verrons bien d'autres descendre ainsi de la corde roide !

Ayons un peu de résignation et de patience ; et, pour nous distraire, amusons-nous à compter les dégringolades successives de tous les vieux ambitieux et de tous les nouveaux ambitieux trop pressés d'hériter ; contemplons les fruits avortés des coalitions égoïstes et des alliances adultères. Quelle parade fut jamais mieux réussie ! Il faut vraiment que les ficelles soient aux mains du diable en personne.

Après le triomphe de 1830, le vieux libéralisme n'ayant rien fait de bon, avait imaginé de se poser en victime. Tout le mal venait du roi Louis-Philippe, dont les finesses avaient paralysé le génie libéral. On fit si bien que la royauté disparut un beau jour ; et la secousse de février fut si forte, qu'un esprit nouveau et étrange sembla vouloir emporter la France et le monde à des destinées nouvelles. Les libéraux étaient distancés ; tout était perdu. Il fallait vite sauver la patrie, et l'ordre et la vraie liberté. Les conservateurs mettent une pierre sous la roue ; le char s'arrête et recule. Républicains, démocrates, socialistes, sont jetés à l'écart ; et la Providence complaisante laisse apparaître au monde l'astre libéral dans toute sa splendeur.

Regardez bien : c'est le libéralisme intégral en ses éléments les plus parfaits ; rien n'y manque, depuis la probité des dieux de troisième ordre (*Dii minores*) jusqu'à la crême de l'Académie des sciences morales et politiques de l'Olympe, jusqu'à l'idéal de l'avocat honnête et profond, jusqu'à la majesté suprême du Jupiter bourgeois. Et ce n'est point assez : le libéralisme est flanqué des derniers restes de la race normande, des reliefs de la vieille noblesse de France. Ce composé divin s'appuie sur les trois colonnes sacro-saintes du temple ; toute la vie se concentre dans la Trinité Thiers-Molé-Berryer, pour inspirer Jupiter et l'assemblée des dieux. Et ce n'est point assez : Voltaire trouve moyen de s'appuyer sur une réserve d'évêques éperdus.....

Voilà donc le libéralisme maître absolu du pouvoir, et, chose incroyable ! servi par ses anciens ennemis, la noblesse et le haut clergé. Eh bien ! en huit mois le libéralisme aura entassé plus de fautes que les deux branches royales en trente-quatre ans de Restauration. En huit mois de régime libéral, toute liberté aura reçu une atteinte. Après huit mois de nullité, d'impuissance, de rigueurs, de vertiges, après avoir jeté leur pays dans les embarras inextricables de la plus folle et de la plus odieuse entreprise que l'humanité ait vue depuis huit siècles, ces hommes, dits éminents, tombent enfin au beau milieu de leur triomphe, et rien n'égale l'insolence et le scandale de leur règne, si ce n'est le ridicule de leur chute.

Eux, les dieux, être remplacés par des nullités évidentes, et sentir que le bon sens de la France ne juge pas avoir perdu au change ! quel *fiasco* colossal ! Quel aveugle s'imagine que la France recule? La France est juste et prudente autant que hardie. Au moment d'aborder bravement le monde idéal par des routes inconnues, elle a entendu le Libéralisme qui lui criait : Mais attendez donc, ce n'est pas juste, je n'ai pas encore joué mon air à mon aise. La France s'est arrêtée, ne voulant pas qu'un de ses enfants pût lui dire : Vous avez refusé mon secours, vous avez rejeté ma recette sans en essayer. L'épreuve est faite ; la place est d'autant déblayée. La Providence a voulu que toutes les forces du vieux monde s'associassent pour mieux les confondre et les perdre en bloc. Bien loin que la France recule, tout y marche, tout s'y précipite avec une rapidité effrayante. Je ne vois plus debout, au milieu des agitations frénétiques de la peur et de l'égoïsme, que l'orgueil et la vanité d'un seul homme. Celui-là n'a pas besoin d'être aidé pour se perdre.

Que les démocrates laissent donc faire ; qu'ils se mettent tranquillement à la fenêtre pour voir passer les morts ; c'est le moment de [illegible]

13 JUIN. — NOUVEL ACQUITTEMENT.

La justice du pays vient encore de se manifester dans une affaire relative à la journée du 13 juin : il y a eu acquittement. Voici les détails qui nous sont adressés d'Evreux, à la date du 10 décembre :

« La cour d'assises de l'Eure a terminé aujourd'hui les débats d'un procès se rattachant aux évènements de juin. Déjà, aux assises précédentes, trois des accusés ont été jugés et acquittés. Il en restait neuf pour la session actuelle. Le jury vient de rendre un verdict de *non culpabilité* en faveur de ces neuf accusés. La cour les a, en conséquence, acquittés.

» Cet arrêt a été accueilli par les applaudissements de la foule. »

LES ALMANACHS.

Suivant les antiques préceptes de la charité bien ordonnée, nous rappellerons à nos lecteurs que l'*Almanach phalanstérien*, pour 1850, est toujours en vente à la librairie sociétaire.

Nous leur dirons ensuite, que l'*Almanach du peuple*, arraché, par un verdict du jury, à la confiscation du parquet, doit puiser un titre à la sympathie des républicains dans la persécution qu'il a subi. Composé presque entièrement de morceaux dont les auteurs s'appellent Mazzini, Ledru-Rollin, Pyat, Proudhon, Bem, Pierre Dupont, la Chambeaudie, Vidal, Toussenel, ce recueil démocratique a vu son succès gravement compromis par une saisie non justifiée ; et si les démocrates ne prenaient aucun intérêt à sa propagation, pendant le peu de jours qui nous séparent de la nouvelle année, le verdict rendu en sa faveur deviendrait illusoire.

UN GÉNÉRAL THÉOLOGIEN.

Le rédacteur en chef du *Censeur*, de Lyon, a adressé à plusieurs journaux une lettre sur les causes de la suspension de son journal ; nous en extrayons les lignes suivantes :

Le général commandant la 6e division militaire s'est transformé en Père de l'Eglise, et la préfecture du Rhône est devenue un concile. Un journal est suspendu, une propriété confisquée, un organe de la presse étouffé, parce que le *Censeur* ne croit pas à *l'infaillibilité du pape*; ce sont les propres paroles du général Gémeau. Pourquoi ne rétablit-on pas l'inquisition ? Une amende honorable sur le parvis de la cathédrale et un auto-dafé sur la place Bellecour, au pied de la statue du roi qui a révoqué l'édit de Nantes, ne seraient pas trop mal.

Voilà un journal républicain qui, pendant les dix dernières années de la monarchie de juillet, n'a eu qu'un procès, — qu'il a gagné, — et qui est frappé sous le gouvernement de la République, parce qu'il a émis sa pensée sur une discussion soulevée à l'Assemblée nationale, et sur laquelle le *Moniteur* est bien plus explicite que lui : la question des associations ouvrières.

Nous avons excité les pauvres contre les riches, parce que nous avons dit que la taxe sur le vin du pauvre est de 50, 60, 80, 100 pour 100, tandis que celle qui pèse sur celui du riche n'est que de 5, 10, 15 et 20 pour 100. Mais cela est dans toutes les bouches; mais ce compte est fait pour tout le monde.

Les causes réelles de la suspension du *Censeur*, c'est qu'il dit la vérité sur les affaires de Rome; qu'il signale l'odieuse conduite des cardinaux qui gouvernent au nom du pape, et le triste rôle imposé à notre armée.

M. Léon Faucher a prononcé en 1847, au banquet réformiste du jardin Besnard, à Reims, un discours qui contient la sanglante condamnation de ses propres actes et de ceux de la majorité parlementaire. En voici quelques passages :

Prenons acte, messieurs, des tristes aveux de nos adversaires. Ils ont voulu fausser l'esprit public, gouverner pour eux seuls, et, par contrecoup, ils ont dénaturé, énervé le *gouvernement* jusqu'à le mettre HORS DE SERVICE.

La majorité croit peut-être en être quitte en remplaçant quelques hommes et en BADIGEONNANT *le système.* Nous, messieurs, pour réparer le mal qui a été fait, *nous devons nous adresser à la* CAUSE. Nous avons un MAUVAIS GOUVERNEMENT, parce que la majorité de la chambre ne représente pas la majorité du pays ; et lorsque la classe moyenne possédera le gouvernement, nous lui dirons : « Souvenez-vous que si vous êtes le pouvoir, vous n'êtes pas le pays ; que vous ne faites que représenter le pays ; que, derrière votre phalange, si nombreuse qu'elle soit, il reste une armée presque innombrable, celle des CLASSES LABORIEUSES, qui vous confie ses intérêts et *qui vous charge de ses destinées*. Plus vos droits vont être étendus, plus vos devoirs seront grands, etc., etc.

ITALIE.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)

Du Trastevere, 10 décembre 1849.

Tout va au plus mal ; il y a rupture complète entre la cour de Portici et le général en chef de l'armée française. M. Baraguay-d'Hilliers a été à Portici le bouc émissaire de tous les péchés de la lettre du 18 août à M. Edgar Ney et du Message présidentiel. En un mot, il n'a pas été reçu.

Quand je dis qu'il n'a pas été reçu, j'entends comme ministre plénipotentiaire. Il a été admis au baisement de pieds, comme tous les chrétiens catholiques ; mais la lettre autographe dont l'avait chargé le président a dû être remise par M. de Corcelles.

Elle a produit fort peu d'effet. Le pape persiste à dire qu'il sait mieux ce qui convient aux Romains que les ministres de l'Elysée. Il continue à dire : *Voi altri Francesi avete troppa furia, volete correre troppo; noi altri Romani pigliamo tempo, talvolta ne pigliamo troppo, e vero; ma cio non deve spaventarvi.*

Le général Baraguay-d'Hilliers est donc revenu, emmenant avec lui le secrétaire d'ambassade, M. Baudin, fils de l'amiral.

M. de Corcelles a été retenu par une légère indisposition, ce qui l'a empêché de partir pour la France avec le général Rostolan. S'il part, la République n'a plus de représentant auprès du saint-siège, M. de Rayneval n'étant qu'ambassadeur auprès du roi des Deux-Siciles.

Mais nous croyons qu'à cause de la mauvaise saison M. de Corcelles ne sera pas parti, dans l'intérêt de sa précieuse personne. Pendant le siège de Rome nous ne l'avons presque jamais vu. Il se tenait hermétiquement enfermé à Civita-Vecchia, chez lui, dans la crainte des fièvres. Le général Oudinot lui jouait des tours pendables : à la prise du moindre fortin, le général faisait une de ces pompeuses proclamations dont vous avez eu connaissance, s'écriant qu'il était dans Rome. M. de Corcelles, croyant Rome prise, partait en toute hâte ; mais arrivé devant le Janicule, voyant que rien n'était pris, il pestait, maugréait de se voir ainsi exposé à prendre les fièvres putrides, et il retournait précipitamment à Civita-Vecchia.

La France expie maintenant la faute de cette guerre fratricide. Elle voudrait avoir au moins un prétexte pour se retirer, car l'Assemblée législative n'est pas disposée à voter 40 millions pour maintenir l'armée ici pendant 18 mois ; ce prétexte, elle ne peut le trouver.

Elle feignait d'avoir confiance aux Espagnols ; elle se disposait déjà à leur remettre Rome ; mais, hélas ! l'Espagne, la catholique Espagne, s'est brouillée avec le saint-siège. Le nonce, cardinal Brunelli, avait mis plus qu'il ne fallait la main dans les récentes intrigues ministérielles de Madrid ; il partage la disgrâce du père Fulgenzio.

Narvaez retire son armée, qui s'embarque avec grande hâte dans les ports d'Anzio, de Terracine et de Mola di Gaëte.

Ainsi, M. Louis Napoléon ne pourra pas même remettre Rome aux Espagnols.

A qui la remettra-t-il ? Hélas! c'est dur à dire, mais il le faut de toute nécessité :

Il la remettra aux Autrichiens, précisément à ceux que nous voulions empêcher d'entrer ici, même au prix d'une guerre fratricide.

On aura beau chercher, nous défions l'Elysée de trouver une autre issue à l'impasse de l'affaire romaine.

Mais du moins l'occupation autrichienne mènera-t-elle au but désiré par le pape ? C'est impossible. Les Français et les Espagnols payaient leurs troupes et ne demandaient pas une bayoque au trésor romain. Ils ont même répandu de beaux écus dans les Etats du saint-père.

Il n'en est pas de même des Autrichiens. Dans les quatre Légations ils prennent tout sur place, et ils donnent aux municipalités des bons payables Dieu sait quand.

Mettez donc de pareils garnisaires dans une ville ruinée comme Rome !

Si du moins le pape pouvait réaliser son emprunt ; mais impossible. Je vous ai dit que la maltote hébraïque voulait hypothèque sur les biens ecclésiastiques. Or, je vous demande, si, au moment où les cardinaux de Portici lancent tant d'imprécations contre la République romaine, qui, disent-ils, avait mis en péril les saintes propriétés cléricales, je vous demande s'ils iront mettre *les biens de Jésus-Christ entre les mains des juifs, encore teintes du sang de notre Seigneur.*

Cette lettre, comme on le voit, ne confirme nullement la correspondance du *Constitutionnel*, qui annonçait la rentrée du pape pour le 22.

La *Banque romaine*, l'unique établissement de crédit dont le gouvernement des papes a toléré l'existence, est menacée d'une ruine complète.

Un délégué de la commission apostolique s'est présenté, le 7, devant l'assemblée des actionnaires, pour leur donner communication de trois articles qui résument *la volonté* du gouvernement papal. En voici la teneur :

» 1° Le cours forcé des billets de banque cessera le 31 décembre prochain ;

» 2° La commission de gouvernement regarde comme nul le prêt de 900 000 écus fait par la banque au gouvernement de la République ;

» 3° Le gouvernement considère la banque, dont le capital est de 500 000 écus, comme engagée à l'égard des tiers pour la somme totale des billets en circulation, qui montent à 1 300 000 écus.

Nous devons ajouter, sans autres commentaires, qu'au mois d'août dernier le ministre des finances, M. Galli, a emprunté à la banque une somme de 300 mille écus (1 550 000 fr.), que la banque a accordés sous la condition expresse *que le prêt fait à la République serait reconnu par le gouvernement pontifical.*

Quatre mille hommes de troupes espagnoles sont partis, le 5 décembre, de Terracine. Un autre départ aura lieu le 15, et le dernier en janvier prochain.

— On lit dans le *Toulonnais* :

« Nous croyons pouvoir annoncer aujourd'hui d'une manière positive, que l'armée d'Italie va être réduite considérablement. Les ordres doivent déjà être donnés pour la prochaine rentrée en France d'une notable partie du corps expéditionnaire. »

— Des correspondances de Spoletto confirment la nouvelle donnée par quelques journaux, de tumultes graves dans les campagnes de l'Ombrie, par suite du mécontentement qu'y a répandu la loi de rétablissement sur le droit de monture des farines.

— Une correspondance du *Costituzionale* rapporte qu'un des trois hommes rouges, le cardinal Altieri, a été accueilli à Rome à coup de pierre, et que les Français ont refusé de lui faire donner satisfaction.

Le ministère piémontais aura une grande majorité dans la nouvelle chambre. Le nombre des députés de l'opposition ne dépassera probablement pas 70. Celui des députés modérés sera de 115 à 120.

Une correspondance des frontières de l'Italie, la *Gazette de Breslau*, contient des renseignements intéressants sur l'état des esprits dans les provinces autrichiennes de l'Italie. On lit dans cette correspondance :

« Les esprits sont déjà en ce moment dans la plus grande agitation. Les Vénitiens, de leur naturel si calmes et si passifs, égalent aujourd'hui les Lombards en haine et en animosité. Vérone, la ville de garnison, Vérone, que l'on flattait et que l'on croyait avoir gagnée en y transportant le gouvernement et l'état-major, Vérone elle-même a secoué l'influence de la forteresse. Cette ville est devenue un foyer d'agitation, le théâtre de démonstrations incessantes. C'est à tel point qu'on s'est vu forcé de fixer à dix heures l'heure de la retraite civile, de doubler les postes et les patrouilles, et de fusiller quelques détenteurs d'armes. Nous apprenons la même chose de Venise, où déjà la première impression qui a suivi la capitulation et l'entrée des Autrichiens, est bien loin, et où la population relève la tête d'une manière menaçante.

ALLEMAGNE.

LA DÉMOCRATIE ALLEMANDE ET LE PARLEMENT D'ERFURTH.

On se demande en Allemagne qui l'emportera de l'absolutisme relevé par l'Autriche, du constitutionnalisme soutenu par la Prusse, ou de la démocratie si énergiquement représentée par la plupart des petits états, et surtout par la Saxe ?

La lutte entre ces trois éléments va devenir intéressante.

L'Autriche, qui se croit invincible avec son armée bariolée, fait avancer à la fois trois corps : le 1er sur l'Elbe, contre la Saxe ; le 2e sur le Mein, contre la Bavière ; et le troisième vers le lac de Constance, contre le Wurtemberg.

La Prusse, de son côté, grossit ses forces en incorporant successivement dans son armée, déjà forte de 400 000 hommes, les troupes des Etats qui adhèrent à l'Etat fédéral prussien. Il va sans dire que cette armée, uniquement composée d'Allemands, attend avec impatience le moment où elle pourra expulser du territoire germanique l'armée autrichienne composée aux trois quarts de soldats étrangers.

La démocratie des petits Etats n'a pas d'armée officielle à son service, mais elle compte sur tous les cœurs qui battent pour la liberté. N'a-t-elle pas d'ailleurs autant de tribunes qu'il y a de chambres en Allemagne. Son triomphe dépendra de la résolution avec laquelle elle agira entre l'Autriche et la Prusse, dont l'antagonisme peut la servir, mais dont l'union pourrait sinon l'écraser, du moins l'entraver pour de longues années encore.

Les démocrates sont divisés sur la question de savoir s'ils doivent prendre part aux élections du parlement d'Erfurth. Sans doute ce parlement serait utile à la liberté allemande si les démocrates y dominaient ou s'ils pouvaient seulement y discuter librement; mais on sait comment les baïonnettes prussiennes savent respecter la liberté de discussion. Est-il convenable d'ailleurs que des orateurs démocrates désertent pour ainsi dire leurs postes en quittant les chambres particulières où ils sont les maîtres, pour venir à Erfurth se mettre à la disposition du roi de Prusse ? Dans la crise actuelle, à la veille d'une lutte décisive, les chambres secondaires sont autant de forteresses qu'il est important de garder. Les voix qui se feront entendre de Dresde, de Stutgardt et de Darmstadt peuvent retentir aussi loin que celles qui partiraient d'Erfurth.

On ne sait encore ce que le congrès démocratique, convoqué à Berlin, décidera sur cette grave question du parlement d'Erfurth. L'opinion des comités saxons exercera nécessairement une grande influence sur ses résolutions. Or, on sait déjà que le comité central démocratique, siégeant à Magdebourg, s'est prononcé, dans une déclaration publique, contre toute participation aux élections parlementaires. Comme le parti populaire dans la Saxe prussienne, qui compte près de 1 500 000 habitants, suit les impulsions du comité de Magdebourg, il est possible que cette déclaration soit adoptée par le congrès général convoqué à Berlin.

AGITATION EN ALLEMAGNE.

Le bruit courait à Vienne, le 12 décembre, dit la *Gazette de Breslau*, que des troubles avaient éclaté à Salzbourg. Des troupes ont été expédiées. Par Trieste, on a appris, le même jour à Vienne, que Venise était très agitée, et que la garnison avait été consignée. Cependant l'ordre n'avait pas encore été troublé.

— On écrit de Kœnigsberg, 13 décembre, à la *Réforme allemande* :

« Dans la dernière séance de l'association des ouvriers, le jurisconsulte Schweichel a dit que le doc-

---

-*cle politique*, où le chef de l'Ecole sociétaire, il y a quinze ans, prédisait et racontait cette ruine immense. Pour en finir plus vite, le peuple n'a qu'à s'abstenir soigneusement de toute violence, non-seulement dans les actes, mais dans les paroles. Tant que nous montrerons à nos adversaires une chance de rigueurs, ils puiseront dans la menace une certaine énergie. Il ne faut pas que M. Thiers, ce type du libéralisme usé et mort, découvre, pour se galvaniser, la moindre perspective d'honorable persécution. Il faut que ce triste homme ait la conviction que la démocratie triomphante ne lui réserve pas même la punition promise par Carrel...

Je crois à la toute-puissance du ridicule, et je crois que l'usage de cette arme impitoyable est légitime. Mais, en vérité, nos grands hommes en déconfiture méritent peut-être autant de pitié que de raillerie. Ils sont réellement malheureux, réellement à plaindre.

Quel sort plus triste que celui de MM. Dufaure et Barrot, obligés de s'avouer qu'ils ont trahi successivement tous les principes de leur vie pour une heure fugitive d'autorité, condamnés à renier leur passé, pleins et repleins du sentiment de leur faiblesse et de leur impuissance, réduits à zéro devant le monde, à zéro devant leur propre conscience !

Quel homme plus malheureux que M. de Falloux, quand il comprendra son histoire ? Représentant de la noblesse normande, il a le malheur d'avoir fait soupçonner la loyauté de sa race, en offrant ses services à la République qu'il déteste. Représentant de la légitimité, il a le malheur d'avoir compromis son parti et son prince. Catholique sincère, il a le malheur d'avoir ranimé les défiances du peuple contre les prêtres. Fils dévoué de l'Eglise, il a le malheur d'avoir définitivement ruiné le pouvoir temporel du pape, et (ce qui est autrement grave) compromis son autorité spirituelle. Noble, légitimiste et religieux, que devait-il faire ? Se tenir scrupuleusement à l'écart de toutes les intrigues, de toutes les coalitions d'intérêts ; dégager absolument sa cause de celle du libéralisme bourgeois et de la féodalité financière ; rester sur la réserve et dans sa dignité. Le respect universel eût récompensé cette conduite vraiment honnête et modérée. Loin de là, la précipitation, l'entêtement, le sophisme, l'orgueil ont prévalu, et, croyant faire tout pour le mieux, on a tout perdu. Triste rêve que suivra un réveil douloureux ! M. de Falloux ressentira un jour l'atteinte d'un grand remords et d'un profond chagrin ; c'est bien de celui-là qu'on peut dire : Pardonnez-lui, car il n'a pas su ce qu'il faisait !

Du reste, à un point de vue supérieur, on peut le considérer comme un des personnages les plus précieux de ce grand déluge où nous sommes ; il aura, de toute la force de son talent, hâté l'engloutissement de plusieurs éléments qui surnageaient encore. M. de Falloux prétendait à restaurer l'édifice ; il aura travaillé à le démolir.

Mais revenons à Nice, pour y trouver l'un des traits de la politique folle de M. Bonaparte et de ses grands ministres.

Nice n'est ni piémontaise, ni tout à fait française. C'est une admirable position pour former un *nœud* entre les nations, comme Considerant disait de la Belgique.

La Belgique, quelques provinces rhénanes, quelques parties de la Suisse (la *Suisse française*, comme on dit si bien), la Savoie et le comté de Nice, sont des avant-gardes françaises. Ce serait une bien grande maladresse de redemander à la diplomatie, encore moins à la guerre, l'arrondissement de la France par la reprise de ses frontières naturelles. L'état présent des choses donne à notre pays une force incalculable, et la seule force qui convienne à son génie et à sa mission.

La France est entourée de provinces *étrangères*, parlant sa langue, ayant ses mœurs, ses idées, qu'elles propagent librement, sans empêchement de barrières et de douanes. Connaissez-vous aucun front bastionné, aucune ligne combinée de forteresses, aucune merveille du génie militaire, qui vaillent ces *travaux avancés de l'esprit*, que les alliés triomphants ont eux-mêmes donnés à notre patrie pour la défense et pour l'attaque ? Tant il est vrai que notre Gaule ayant été élue par Dieu pour être le guide de l'humanité vers l'unité promise, rien ne peut l'arrêter dans l'accomplissement de sa mission. Ce qui paraît obstacle est concours.

Trouvez donc une autre nation qui ait ce privilége d'être légalement installée chez les autres ! L'Angleterre, la Prusse, la Russie, l'Autriche, portent à leurs flancs des peuples qui maudissent l'unité forcée où ils sont retenus ; mais la France, elle est pressée de populations étrangères qui aspirent à devenir françaises. Les autres grandes puissances sont flanquées de haines ; la France est couronnée d'amour. Voici la vraie puissance ; on le verra dans peu.

Dans cette situation, que doit faire le gouvernement français ? Multiplier envers tous ces enfants qui vivent hors du sein de leur mère les bons procédés, les égards, les attentions. Suivre d'un œil attentif les mouvements de la pensée publique dans toutes nos provinces à l'étranger, intervenir avec une sollicitude maternelle pour hâter leur développement, et pour les mettre en communion toujours plus constante avec le génie de notre nation. Voilà ce qu'à défaut de tendresse naturelle, le seul bon sens politique commanderait.

Eh bien ! que penser de M. Barrot, soufflé par M. Thiers, de M. Dufaure, conseillé par M. Molé, de M. de Falloux, inspiré par M. Berryer, de M. le président de la République, étayé de toutes ces colonnes, et d'ailleurs toujours insufflé par l'esprit du grand Napoléon, qui, tous ensemble, sur cet intérêt vital, n'ont pas même l'œil aussi ouvert que le vieux roi Louis-Philippe ? Nos illustres hommes d'Etat n'ont-ils pas eu la misérable idée d'interdire l'entrée en France du seul journal que possède le comté de Nice ?

L'*Echo des Alpes Maritimes* n'est pas socialiste. Il a, à mon avis, le tort de ne jamais traiter les questions de réformes dites sociales. L'*Echo* est démocrate, c'est vrai, et c'est un grand crime sans doute ; mais il n'a jamais été poursuivi dans le Piémont, et n'est-il pas plaisant qu'une République démocratique proscrive un journal toléré par une monarchie ? L'*Echo* est si peu effrayant, qu'il vient, ce me semble, de voter pour le centre gauche ! Tout le crime de cette feuille est donc d'avoir, à propos du siége de Rome, exprimé, sur la politique du gouvernement français, l'opinion que tout l'univers partage.

Il paraît que MM. Dufaure et de Falloux ont été particulièrement piqués et blessés. Et voilà comment, pour de vaines blessures d'amour-propre, des ministres rompent les communications intellectuelles d'une province toute française avec la France ? Fermer la France au seul organe du peuple Niçois, mais c'est comme si une mère se bouchait les oreilles pour ne point entendre les plaintes de son enfant.... Comment ! pour un peu de rudesse de langage, vous prenez des mesures de stupide quarantaine ! Un peu d'ardeur n'est-elle pas excusable dans ces provinces qui poussent à l'excès la susceptibilité de l'honneur français ? Et d'ailleurs, n'est-il pas de loi générale que les avant-gardes soient plus ardentes que le corps de bataille ? Ne voit-on pas que le Var, le Dauphiné, le Rhône, la Franche-Comté, l'Alsace, la Lorraine, sont tous prompts à l'emportement généreux ? Nice suit probablement la loi commune. C'est n'avoir pas le sens commun que de punir par la proscription quelques paroles vives d'un journal ; c'est n'avoir pas le sens politique que de séparer intellectuellement Nice de la France ; c'est être ingrat et insensé que de frapper d'interdiction un journal qui a pris pour devise : *To be or not to be*, ce qui, dans la traduction niçoise, signifie : *Etre Français ou mourir !*

Je pourrais encore donner, à l'endroit de Nice, un autre témoignage éclatant de l'imprévoyance et de l'incapacité de nos hommes politiques. Mais à quoi bon parler à des gens qui vivent au jour le jour, sans politique suivie, sans vues d'avenir ? Je ... d'ailleurs qu'il faut une mesure en toute chose et que j'ai oublié d'en mettre dans la longueur de cette lettre.

X.

teur Jacoby n'aimait pas les vaines démonstrations, qu'il priait les démocrates de ne pas en faire en sa faveur, mais de prendre plutôt le ferme engagement de se tenir bien unis, attendu que le temps de l'action était proche, et que l'union fait la force. En effet, on remarque depuis quelque temps une grande activité dans le parti démocratique de notre Ville. L'association des ouvriers, qui naguère semblait être à la veille de s'éteindre, a repris une nouvelle vigueur; ses membres sont plus nombreux que jamais. Les séances sont même fréquentées par des dames élégantes. D'autre part, tandis que notre presse conservatrice ne fait rien ou à peu près, la presse démocratique se propage et se répand partout.

Quelques journaux français annoncent que le différend turco-russe pourrait être considéré comme terminé à l'amiable, d'autres nient cette nouvelle. Voici ce que nous trouvons à cet égard dans la *Gazette d'Augsbourg* :

— Les nouvelles de Constantinople vont jusqu'à la date du 1er décembre. La Porte ottomane a consenti à l'expulsion des sujets russes, demandée par le cabinet de Saint-Pétersbourg; mais en déclarant qu'elle était forcée de considérer comme sujets anglais ou français les Russes qui étaient arrivés en Turquie munis de passeports anglais ou français. Le *Journal de Constantinople* prétend que, par cette tournure prise, l'affaire peut être regardée comme terminée.

La réponse du Divan à la seconde note russe, sur l'affaire des réfugiés, a été remise à M. de Titoff le 22 novembre, et a été envoyée à Saint-Pétersbourg.

— On lit dans le *Greenock Advertiser* :

« Parmi les passagers qui partent d'Angleterre pour New-York se trouvent 35 braves Hongrois qui ont fait partie de l'expédition de Komorn. On compte 1 colonel, 4 majors, 11 capitaines. Dans les rues d'Edimbourg et de Leith on leur a manifesté beaucoup de sympathie. Des souscriptions libérales ont été ouvertes. A la vue de ces hommes, on se rappelle ces lignes de Virgile : *Nos patrias fines et dulcia linquimus arva.* »

MISÈRE EN IRLANDE.

On écrit de Kilrush, le 13 décembre :

« Hier, 4 à 500 pauvres s'étaient rendus à la maison de charité de Kilrush, dans l'espérance de s'y faire recevoir ou d'obtenir des secours. Après avoir passé près d'une journée à la porte sans rien obtenir, ils ont été forcés, vers le soir, de retourner chez eux. Plusieurs étaient venus de 8 à 10 milles à la ronde. Il y avait un bac de 200 mètres a passer. Une foule trop considérable se presse dans un bateau qui est submergé; 40 personnes, hommes, femmes et enfants sont engloutis; sur 40 on en sauvé 5. On a retrouvé 33 corps.

La maison de charité de Kilrush ne pouvait pas donner des secours à ces malheureux lorsqu'ils sont venus en réclamer. Les administrateurs n'ont ni fonds ni crédit; ils doivent 18 000 livres. Il y a actuellement 13 000 pauvres qui meurent de faim dans ces parages.

Assemblée nationale.

Séance du 16 décembre. — Présidence du citoyen DUPIN.

La séance est ouverte à une heure un quart.

Plusieurs représentants viennent déposer sur le bureau de l'Assemblée plusieurs pétitions qui demandent le maintien du décret du 19 mai dernier, qui a aboli l'impôt des boissons à partir du 1er janvier 1850.

Une vive agitation règne dans l'Assemblée. La séance ne commence réellement qu'à deux heures.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur l'impôt des boissons.

M. LE PRÉSIDENT. Je pense que d'abord il faut discuter les amendements qui demandent que l'abrogation de l'impôt soit maintenue en principe, mais qui, seulement, prorogent l'effet de cette abrogation à divers termes. Puis viendront ceux qui ne sont que des amendements dilatoires. De cette manière, l'amendement de M. Bourzat, qui maintient le décret, viendrait le premier.

M. BOURZAT. Je me rallie à l'amendement de M. Mathieu (de la Drôme), qui réserve les effets du décret à partir du 1er mars 1850, et remplace ensuite l'impôt des boissons par une taxe prise sur le revenu mobilier.

M. MATHIEU (de la Drôme) a la parole.

Voici le texte de l'amendement présenté par M. Mathieu (de la Drôme) :

« Art. 1er. L'impôt sur les boissons est remplacé par une taxe sur le revenu mobilier, dont la perception commencera le 1er avril 1850.

» Cette taxe sera exigible dans la commune du domicile réel du contribuable, et payable par douzièmes.

» Sur le rapport du directeur, le préfet arrêtera le chiffre des revenus mobiliers, et fixera la somme à payer par chaque contribuable, à 5 0/0.

M. MATHIEU (de la Drôme) développe son amendement.

La démocratie, dit-il, a besoin d'une forte organisation pour déblayer le sol entravé par vingt siècles d'oppression.

Vous vous trouvez en présence de l'impôt sur les boissons et de l'impôt sur le revenu. Lequel choisirez-vous ? La France attend avec anxiété votre décision.

L'orateur somme la majorité de se montrer ce qu'elle dit être : républicaine honnête et modérée, en repoussant une taxe qu'il appelle inintelligente, oppressive, inhumaine.

C'est avec un profond étonnement que j'ai entendu ceux de nos collègues qui affectent d'invoquer les principes religieux, placer l'impôt sous la protection de la tempérance. Le peuple n'a pas besoin de tout cela pour se montrer ce qu'il est véritablement, honnête, moral et tempérant. L'est-on autant que lui dans les classes qui ne vont pas au cabaret ? Le peuple a résisté à tous les mauvais exemples qu'il a reçus d'en haut. En parlant ainsi, je n'ai pas l'intention de flatter le peuple. (Mais si ! mais si !)

Malgré vos dénégations, je suis un peu paysan, je n'ai rien du courtisan, et ce n'est pas maintenant que j'en prendrai les manières. Si quelqu'un ici a les habitudes des courtisans, ce n'est pas à gauche qu'il faut chercher. (A la question !)

M. LE PRÉSIDENT. Vous êtes à la tribune pour parler de votre amendement ; la discussion générale est fermée.

M. MATHIEU. Mon amendement ne descend pas de la crête de la Montagne. Il a été inspiré à un représentant de la plaine. Je l'ai pris dans une proposition faite par M. Goldenberg.

Il y a ici, je le répète, en pré[illegible] de l'[illegible] la chaumière et de la mansarde, l'in[illegible] du [illegible] et du château.

L'orateur rappelle les paroles du président de la République aux exposants. On lui crie de toutes parts : A la question.

M. MATHIEU (de la Drôme) insiste et fait ressortir la sympathie qui s'est établie entre les ministres et l'honorable M. de Montalembert : c'est après la présentation de la loi sur les instituteurs primaires, que l'éloquent orateur est venu défendre l'impôt.

Plus que jamais la société est divisée en deux classes; l'une qui exploite, l'autre qui est exploitée.

L'orateur examine les diverses objections qui, dit-il, ont traîné dans tous les journaux contre l'impôt sur le revenu. On prétend que les écus émigreraient. Et où? En Angleterre? Mais il sera également imposé. En Suisse ? Il trouvera le même impôt.

Cet impôt existe dans beaucoup de pays : En Angleterre, en Suisse, en Saxe, en Autriche, en Prusse, et même dans ces dernières contrées il n'est pas seulement proportionnel, il est même progressif ; c'est-à-dire que l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse sont meilleurs républicains que vous. (Rires.)

L'orateur entre ensuite dans la comparaison de ce que paient le pauvre et le riche dans l'impôt indirect, et trouve que cet impôt est réparti disproportionnellement, de manière à ce que les riches, dit-il, ne paient presque rien, tandis que le pauvre est surchargé. (Bruit à droite.)

M. BENOIST D'AZY. Il me semble impossible de laisser prononcer de semblables discours sans y répondre. Ces discours sont faits non pour cette enceinte, mais pour le dehors. (C'est cela.) On a attaqué tous les impôts sans exception...

A GAUCHE. On a demandé la proportionalité de l'impôt. Vous n'avez pas entendu ; vous avez interrompu sans cesse. (Interruption prolongée.)

M. MATHIEU (de la Drôme). Vous ne voulez pas que l'on fasse à cette tribune le compte de chacun.

A DROITE. C'est une provocation à la guerre civile.

M. MATHIEU (de la Drôme). Ainsi, le pauvre, s'il prend une diligence, en versant le prix de sa place, paie réellement sa part de la taxe qui est imposée aux voitures publiques, tandis que le riche qui se promène ou qui voyage dans sa voiture ne paie rien au trésor. (Bruit à droite.)

Citerai-je encore l'impôt personnel, où le pauvre paie autant que le millionnaire. Parlerai-je encore de l'impôt des portes et fenêtres, qui fait payer également la maison de pauvre apparence et les hôtels somptueux de la Chaussée-d'Antin ? En un mot, on impose tout : le pain, l'air, la terre, la vie et la mort.

M. BENOIST D'AZY. Le discours auquel je réponds a été presque toujours blessant pour une partie de cette Assemblée, car il a dit que c'était notre intérêt à nous d'empêcher la réalisation de ses projets en faveur du pauvre, de ce pauvre dont vous nous dites les ennemis (Oui ! oui !), et dont vous seriez, à vous entendre, les amis exclusifs. (Oui ! oui ! à gauche. — Exclamations à droite.)

M. NADAUD. Vous nous accusez à chaque instant d'être des ivrognes. (Allons donc !)

M. LE PRÉSIDENT. Je vous rappelle à l'ordre.

VOIX A GAUCHE. Vous avez des rappels à l'ordre pour la gauche, vous avez des compliments pour la droite. C'est toujours la même chose : la droite a interrompu M. Mathieu (de la Drôme) d'une manière scandaleuse.

M. LE PRÉSIDENT. Vous n'avez, vous, que le courage de prononcer des personnalités offensantes.

M. BENOIST D'AZY. Les incessantes déclamations contre la richesse sont un moyen d'action sur le peuple.

A GAUCHE. C'est une provocation incessante que vos discours. (Tumulte prolongé.)

M. BENOIST D'AZY reprend son argumentation. Nous n'oublierons pas l'intérêt que mérite l'agriculture ; c'est l'industrie agricole qui doit passer avant tout, et le laboureur, par son travail dans les champs, s'est créé pour lui et pour ses enfants un fief plus moral que l'ouvrier qui a travaillé toute l'année dans une manufacture. (Exclamations à gauche.)

Ah ! certes, nous pressons de nos vœux le moment où, dans la mesure possible, nous pourrons opérer de larges réductions dans notre armée, dans notre flotte et partout. Ces économies ne sont pas possibles, maintenant que la France est encore agitée par soixante ans de désordres (Exclamations diverses.)

A GAUCHE. A l'ordre !

M. BENOIST D'AZY continue et répète que tous les efforts de l'Assemblée doivent tendre à réduire les impôts directs en élargissant la case des impôts indirects; il parle ensuite de l'impôt sur le revenu. Cet impôt, dit-il, ne rapporterait pas ce qu'on en attend, car les riches sont une bien petite partie de la société. Vous parviendriez à imposer la totalité de la richesse, que vous ne parviendriez pas à remplacer l'impôt sur les boissons. (Dénégations à gauche.)

Si vous imposez les capitaux, qui seuls peuvent venir en aide à l'agriculture, croyez-vous que cela lui sera bien favorable?

M. MATHIEU (de la Drôme). On m'a accusé de parler non pour le dedans, mais pour le dehors de cette Assemblée ; on me reproche d'agiter le pays. Ce qui agite le pays, je vais vous le dire : ce sont les mauvaises lois, les impôts iniques. Vous avez fermé les clubs, vous proscrivez la liberté de la presse, parce que la presse et les clubs tiennent au peuple le même langage que moi. (Bruit.) Il peut y avoir un parti [illegible] de mettre la lumière sous le boisseau... Vains efforts ! vous n'y réussirez pas. On peut vous annoncer cela sans être un agitateur ; je n'ai jamais été un agitateur. (Mais si ! à droite.) Non, car je ferai tout ce que je pourrai pour empêcher que le progrès se fasse à l'aide de moyens violents.

Vous m'avez reproché d'avoir, moi et mes amis, repoussé les trois propositions faites dans l'intérêt des classes ouvrières. C'est que ces propositions nous ont paru inefficaces. N'avez-vous pas refusé, vous, trois millions aux associations ouvrières? Ce ne serait qu'une faible restitution faite au peuple. (Exclamations à droite.)

Plus qu'un mot : quand on parlait ici de l'agitation qui accompagne les idées révolutionnaires, je m'étonnais de l'injustice et de l'ingratitude de ceux qui les attaquent. Vous n'avez pas tous du sang de Montmorency dans les veines, et que seriez-vous si ces idées n'avaient pas triomphé? (Approbation à gauche.)

M. NADAUD demande la parole. (Bruit.)

M. NADAUD. C'est sur le rappel à l'ordre que M. le président m'a adressé que je viens m'expliquer. Je constate d'abord que lorsque M. Mathieu (de la Drôme) vous parlait de la misère des classes laborieuses, pendant tout ce temps-là vous l'avez interrompu. (Réclamations.)

A DROITE. Il nous prêtait des sentiments qui ne sont pas les nôtres.

M. NADAUD. Je me trouve moi, ouvrier, trop heureux d'être venu dans cette enceinte faire mon éducation politique; mais je n'ai pu me taire, alors qu'on semble toujours nous dire que nous cherchons à semer l'agitation dans le pays.

Il y a vingt ans que je suis ouvrier à Paris ; eh bien ! je vous défie de venir déclarer que mon nom se trouve sur un procès-verbal de la police de Paris qui, cependant, nous citait dernièrement comme ayant provoqué au désordre ! (Allons donc ! à droite.)

Je voudrais bien vous voir, monsieur l'interrupteur, venir me dire cela à la tribune. (Agitation.) J'avais besoin de dire [illegible], à la face de mon pays, que depuis le commencement de cette discussion on n'a cessé de nous traiter, nous ouvriers, de nous traiter d'ivrognes. (Longue agitation.)

A DROITE. Parlez sur votre rappel à l'ordre !

M. NADAUD. Mon Dieu ! mon rappel à l'ordre, je ne proteste pas ! j'explique seulement comment je suis excusable. Je vous dis que vous ne connaissez pas suffisamment la classe ouvrière. (Bruit.) Il m'a été impossible de ne pas trouver étonnant de la part de M. de Montalembert [illegible] de l'immoralité des cabarets, [illegible] pas un mot de [illegible] qui descend des [illegible] agitation. Je n'a[illegible] la discussion, mais il me semble que je peux bien être indigné de ce qu'on parle tant de l'immoralité des classes ouvrières. Fût-elle vraie, ce qui n'est pas heureusement, à qui le devrait-elle ? (Nouvelle agitation.)

M. LE PRÉSIDENT. Je suis persuadé que M. Nadaud, comme M. Mathieu (de la Drôme), me rendront cette justice que pendant le discours de cet honorable représentant, j'ai invité au silence les interruptions qui ont pu s'élever. Mais quand M. Benoist d'Azy est monté à la tribune, vingt, trente, quarante interruptions sont parties de ce côté de l'Assemblée, comme autant de pétards. (Rires.)

M. Nadaud, après avoir été invité au silence, a persisté à interrompre ; il troublait l'ordre, j'ai dû le rappeler à l'ordre. A cet égard, je dois faire remarquer une lacune dans le règlement. Qu'une personne trouble l'ordre par des interruptions et vienne ensuite s'expliquer sur le rappel à l'ordre; pourquoi ? Il faudrait que le règlement ne permît pas de parler dans cette dernière occurrence, car alors on se ferait rappeler à l'ordre pour pouvoir parler avant son tour.

L'amendement de M. Mathieu (de la Drôme) est mis aux voix et rejeté à une grande majorité. Il en est de même d'un amendement de M. Goldenberg, qui demandait aussi un impôt sur le revenu, et de plus une augmentation sur les licences.

Vient ensuite un amendement de M. Charamaule, qui n'est discuté qu'après quelques moments de repos pris par l'Assemblée.

L'amendement de M. Charamaule est ainsi conçu :

» L'art. 3 de la loi du 19 mai 1849, portant que, à partir du 1er janvier 1850, l'impôt sur les boissons est aboli, est modifié comme il suit :

» A partir du 1er mars 1850, l'impôt spécial des boissons sera remplacé par un impôt général de consommation sur tous les produits naturels ou fabriqués. Les matières alimentaires de première nécessité en seront affranchies.

« L'impôt de consommation sera gradué selon la nature et le degré de nécessité, d'utilité ou d'agrément de la matière imposable. Dans aucun cas, il n'excédera le quart de la valeur de l'objet imposé.

» D'ici au 15 janvier prochain, le gouvernement présentera à l'Assemblée un plan d'organisation de l'impôt de consommation, indiquant et réglant :

» 1° Le classement des matières imposables et les tarifs gradués des taxes qui devront les atteindre ; 2° les moyens de recouvrement ; 3° les produits approximatifs de l'impôt.

M. CHARAMAULE soutient son amendement.

L'honorable orateur prouve que l'impôt des boissons est immodéré. Ainsi, le vin ordinaire, comme le vin de luxe, à l'entrée de Paris, où tous les droits sont confondus, paie 20 fr. par hectolitre.

M. MORTIMER TERNAUX. C'est une erreur : les droits de l'Etat ne sont que de 8 fr. 80 c. ; c'est le droit municipal ajouté au droit de l'État qui porte la taxe à 20 fr.

M. CHARAMAULE. Si je n'ai pas la distraction des droits de l'Etat et du droit municipal, mon observation reste toujours la même. Je dirai toujours que l'impôt est complètement disproportionné avec la valeur vénale des produits.

L'honorable orateur continue à signaler les vices de l'impôt des boissons ; il voudrait que l'Assemblée ne déclarât pas d'abord l'abolition du décret de la constituante.

Malheureusement, messieurs, ajoute M. Charamaule, les pays vignobles ne se font pas illusion à l'égard de l'enquête. L'enquête n'est qu'un leurre.

Le Midi a en général restreint la production devant la taxe des boissons ; et à cet égard je rectifierai les chiffres émis à la tribune par M. Mauguin, au sujet du département de l'Hérault. Il a perdu, de 1826 à 1849, 20 337 hectares de vignes ; c'est le résultat constaté par votre commission elle-même.

M. FOULD, ministre des finances. C'est une erreur !

M. CHARAMAULE. Comment, c'est une erreur ! cela est écrit textuellement page 58 du rapport de la commission; voici ce que porte le tableau du département de l'Hérault : Nombre d'hectares plantés en vignes en 1829, 124 800 ; — en 1849, 104 463 ; — différence, 20 337 hectares.

M. LE MINISTRE DES FINANCES. Voici les chiffres de l'administration :

Le département de l'Hérault avait :

En 1803. . . .	69,373	hectares.
En 1827. . . .	91,941	
En 1834. . . .	103,632	
En 1840. . . .	117,000	
En 1849. . . .	124,000	

M. CHARAMAULE. L'artifice ou plutôt le mécanisme est grossier. Toujours est-il que la commission a fourni un chiffre. C'est la commission que je crois ; car elle s'est renseignée aux bureaux du ministère. L'administration ne peut donner des chiffres différents suivant les personnes.

L'orateur prouve que, dans un assez grand nombre de départements on se livrait par position à la culture de la vigne ; les terrains de production sont moins nombreux par suite des charges de l'impôt.

L'amendement de M. Charamaule, mis aux voix, est rejeté.

Vient ensuite celui de M. le général Lebreton, qui est ainsi conçu :

« A partir du 1er juillet 1850, l'exercice sera supprimé et remplacé par un droit de patente exigé de chaque débitant en raison de l'importance de son débit. La patente sera toujours plus élevée quand le débit sera pourvu d'un billard. »

L'honorable général développe cet amendement au milieu du bruit des conversations particulières. L'amendement, mis aux voix, est rejeté.

M. PAULIN GILLON développe également l'amendement suivant, au milieu du bruit des conversations particulières. Il se résume dans cet article :

« Toute personne qui, en vertu de la législation en vigueur sur les boissons, sera munie d'une licence au 31 décembre 1849, sera assujétie pour 1850, à moins qu'elle ne déclare expressément à l'avance à la régie qu'elle veut cesser son commerce, à un droit de licence égal aux droits de licence, de détail et de consommation, qu'elle aura payé, pour l'année 1849, sauf toutefois la déduction d'un dixième

« Cette licence pourra être prise pour un, deux ou trois trimestres seulement. Un trimestre commencé sera considéré comme un trimestre entier. Le payement se fera par mois. » — Rejeté.

M. BERTRAND (de l'Yonne) ne comprend pas qu'on ne vote pas d'abord sur la question de savoir s'il y aura, oui ou non, une enquête. Les amendements viendront ensuite se placer à cet égard.

M. LE PRÉSIDENT. Il m'a semblé, et il a semblé que l'on devait d'abord discuter les systèmes de remplacement indépendamment de l'enquête. Si l'Assemblée veut changer sa décision, je ne demande pas mieux.

VOIX NOMBREUSES. Non ! non !

M. DEMESMAY déclare se rallier à l'amendement de M. Prudhomme.

M. PRUDHOMME développe cet autre amendement :

« Art. 1er. L'impôt sur les boissons, tel qu'il est établi par la législation actuellement en vigueur, est maintenu jusqu'au 1er mai 1850.

» Art. 2. Il sera procédé immédiatement, par voie d'enquête parlementaire, à l'examen des questions qu'a soulevées l'impôt des boissons, et au système de taxes qui pourrait remplacer le système actuel.

» Art. 3. L'art. 3 de la loi du 19 mai 1849 recevra son exécution à dater du 1er mai 1850, si une loi modificative de l'impôt des boissons n'a pas été adoptée à cette époque par l'Assemblée législative. »

M. HOVIN-TRANCHÈRE combat cet amendement, qu'il [illegible] trop conform[illegible] pr[illegible] ministérie[illegible] orateu[illegible] dans [illegible] discussion [illegible] le moyen [illegible] enquête, mais que [illegible] ministre des finances, dans son discours, n'en a pas dit un mot.

Qu'est-ce qui résulte d'une enquête ? Une liasse de papiers à ajouter à toutes les liasses qu'ont produites tant d'enquêtes, sans autre effet que la paperasse. D'ailleurs, à quoi servira cette enquête ? Le pays depuis longtemps ne l'a-t-il pas faite ? Interrogez-le : il vous répondra que rien n'est plus inique, plus immoral, plus vexatoire que cet impôt.

VOIX A DROITE. Ne le croyez pas, c'est un Gascon ! (On rit.)

M. BAUCHER, rapporteur. Nous ne sommes ni des trompeurs ni des tacticiens. Nous avons pensé que l'impôt pouvait être conservé, parce qu'il pouvait être amélioré. L'enquête, une enquête sérieuse, doit y concourir puissamment ; c'est pour cela que nous l'avons appuyée.

M. JORRET. L'enquête ne peut avoir un résultat sérieux ; l'impôt sur les vins est une véritable confiscation. J'habite la Gironde. (Ah ! ah ! à droite.) Ceux qui le maintiendront sont les plus forts, peut-être, ils ne sont pas les plus justes ; car ce qu'ils voteront est une iniquité flagrante ; et, je le répète, une véritable spoliation.

M. LARABIT. Le droit d'octroi et le droit d'entrée établissent une moyenne de 25 centimes par litre, ce qui est une exaction criante. L'honorable orateur somme M. le ministre des finances de dire si l'enquête sera sérieuse.

M. FOULD, ministre des finances. C'est avec un sentiment pénible que j'ai entendu la provocation presque injurieuse qui m'a été adressée à cette tribune. (Agitation.)

M. LARABIT monte à la tribune et adresse de vives paroles à M. le ministre des finances.

M. FOULD, ministre des finances. Le gouvernement vous a apporté la demande d'enquête, il n'appartient à personne de suspecter sa bonne foi. (Vive hilarité à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. Ces rires de la minorité sont indécents, c'est mettre le gouvernement en suspicion ; la minorité n'a pas ce droit.

M. FOULD. En apportant la demande d'enquête, le gouvernement a espéré qu'elle arriverait à un résultat utile et sérieux, non pas de détruire le principe de l'impôt, comme quelques-uns l'auraient voulu. Il ne faut pas qu'il y ait d'équivoque. Le gouvernement est convaincu de la légitimité du principe, et le gouvernement a obtenu victoire sur ce point. (Bruit à gauche.) J'en trouve la preuve dans la séance d'hier.

Maintenant, s'il était nécessaire, pour convaincre quelques esprits hésitant encore, pour prouver la sincérité du gouvernement, et qu'il veut arriver par l'enquête à un résultat utile, je dirais que le gouvernement ne repousserait pas un amendement qui fixerait un délai à l'enquête.

Le gouvernement offre son concours sérieux à l'enquête ; tous les documents de l'administration seront soumis à son application. En faisant cette déclaration, je ne fais, du reste, que répéter les paroles que j'avais émises au commencement de cette discussion. Il n'était donc pas nécessaire, pour me le faire renouveler, de m'y inviter d'une manière aussi directe, je dirai presque aussi blessante, que celle qui m'a appelé à cette tribune. (Agitation.)

M. LARABIT. Je trouve la déclaration du gouvernement très satisfaisante, mais j'avais le droit de demander que cette déclaration fût faite ; et je n'ai pas adressé cette invitation d'une manière ni injurieuse ni blessante, et je m'étonne même, monsieur le ministre, que vous soyez venu vous plaindre de la façon que vous l'avez fait. (Agitation.)

M. Mauguin a la parole.

M. MAUGUIN ne croit point aux bons effets de l'enquête. Le principe de l'impôt reconnu, qu'aurait à faire votre commission d'enquête ? Tous ses efforts iront dans ce sens : améliorer les formes de l'impôt. (C'est cela !) Eh bien, écoutez-moi : vous pouvez le garder à vos risques et périls ; mais vous ne l'améliorerez pas. (Sensation.) Vous n'en briserez pas un seul chaînon, sachez-le bien, sans briser la chaîne entière.

M. Mauguin demande le renvoi de la discussion à demain. — Ce renvoi est mis aux voix, et l'Assemblée décide que la discussion continue.

M. Mauguin fait venir de sa place un dossier qu'il étale sur la tribune.

Le décret de l'Assemblée constituante a été sage, il a mis fin à un mauvais impôt...

Interruption. Quelques cris : la clôture ! se font entendre. Une partie de l'Assemblée se lève et quitte ses places. Une autre crie : Continuez ! — En place ! — L'agitation est extrême.

M. MAUGUIN. Vous ne pouvez, je le répète, améliorer l'impôt. L'enquête telle que vous la voulez ne peut avoir qu'une issue ridicule. Le pays croit que vous voulez l'amuser.

M. Mauguin entame la question des chiffres contestés par le ministère. Les cris : Aux voix l'amendement ! l'interrompent.

M. LE PRÉSIDENT rappelle aux interrupteurs qu'ils viennent de voter la continuation de la discussion.

Enfin, ceux qui veulent le renvoi de la discussion à demain l'emportent en se levant tous ensemble. L'Assemblée se sépare dans une vive agitation.

Demain suite de la discussion.

FAITS DIVERS.

On annonce que c'est le général Pelet qui doit être envoyé en Prusse aux lieu et place de M. de Persigny.

— Nous apprenons que les principaux cultivateurs des départements de l'Aisne, de la Somme, de l'Oise, du Nord et du Pas-de-Calais, se concertent pour envoyer à Paris une députation chargée de solliciter de M. le président de la République le prompt établissement des institutions de CRÉDIT FONCIER, promises par lui dans son premier Message du mois de juin, à l'ouverture de l'Assemblée législative.

(*Crédit.*)

— M. Lagrange a déposé sur le bureau du président de l'Assemblée la demande suivante d'interpellations :

« Le citoyen Ch. Lagrange a l'honneur de prier ses collègues de vouloir bien fixer le jour où il lui sera permis d'interpeller M. le ministre de l'intérieur :

» 1° Sur le sort réservé aux combattants, et *surtout* aux blessés de février ;

» 2° Sur les causes et *les preuves* qui retiennent 500 citoyens *et plus* frappés *arbitrairement* de la transportation, à titre de bandits et de repris de justice ;

» Enfin, sur la position outrageante infligée aux familles de ces citoyens, atrocement flétris sans que la justice du pays ait été mise en demeure de les déclarer coupables. »

— Des instituteurs du canton de Noyon viennent d'adresser au ministre de l'instruction publique, une pétition par laquelle ils demandent la suppression, dans le nouveau projet de loi sur l'enseignement, de l'article qui place les instituteurs sous la surveillance du curé.

Un curé du canton de Noyon adresse à l'*Univers* une lettre que ce journal publie sans commentaires, et par laquelle son auteur joint sa voix à celle des pétitionnaires, pour protester contre cette surveillance, qu'il considère, non-seulement comme inefficace quant au [illegible] qu'on en attend, mais encore comme dev[illegible] à celui qui l'exercerait et nuisible à la paix commune.

Ainsi, le fameux projet proposé par M. de Falloux, revu et amendé sous l'inspiration de M. Thiers, flanqué d'un groupe de néo-catholiques et d'ultramontains renforcés, aura eu cette rare fortune d'être

repoussé tout à la fois par l'université et l'église, par les esprits forts et les dévots. *(Crédit.)*

—Il résulte d'une lettre du malheureux Baulmont, (ce jeune soldat de Charleville, mort de chagrin en Afrique, où il avait été envoyé pour *crime de républicanisme*) que les compagnies dites *des isolés*, composées d'hommes envoyés là pour cause politique, et dont le plus grand nombre sont des sous-officiers, comptent déjà *huit à dix mille hommes !*

—Le conseil municipal de Saint-Malo a envoyé au ministre de l'intérieur une adresse exprimant ses regrets de la perte que l'arrondissement vient de faire par le changement de M. Chevremont, nommé sous-préfet de Saint-Malo à la Révolution de Février. Cette adresse est accompagnée d'une lettre du maire de Saint-Malo, qui exprime les mêmes sentiments avec plus d'énergie encore.

— Un journal évalue à *sept millions* le nombre des pétitionnaires contre l'impôt des boissons.

UNE CONSIGNE. — Suivant l'*Estafette*, la fameuse circulaire du général d'Hautpoul commence à porter ses fruits. Voilà ce qui est arrivé aujourd'hui rue des Petits-Augustins, au poste des municipaux qui sont de garde à l'hôtel du Mont-de-Piété :

Un des plus paisibles gardes nationaux de la rue de Seine, qui a un atelier de teinturerie rue du Four-Saint-Germain, avait reçu un billet de garde pour le jour même ; il devait en conséquence se présenter au poste à neuf heures et demie.

A neuf heures, se trouvant trop occupé avec ses ouvriers, il dépêcha une de ses ouvrières à son magasin, pour lui porter son fourniment et perdre moins de temps.

A son retour, au moment où l'ouvrière, portant le costume complet, plus les armes, passait devant le poste des municipaux, elle est arrêtée, mise en fourrière armes et bagages, sans pouvoir produire un mot d'explication.

Une autre ouvrière qui l'accompagnait alla immédiatement prévenir le patron de ce qui venait d'arriver. Le brave garde national, qui tenait à ne pas enfreindre la consigne, se rendit au poste pour faire ses réclamations qui, il faut le dire, ne furent pas plus écoutées que celles de l'ouvrière ; force fut de recourir à l'intermédiaire du commissaire de police, qui décida le chef du poste à remettre le fourniment.

On se demande où conduira un pareil abus de l'exercice de la force publique? On assure que dans cet acte de brusquerie des expressions mal sonnantes ont été prononcées et font regretter vivement l'odieux de pareils procédés envers la garde nationale qui, quoiqu'on en dise, est le boulevard de l'ordre public.

HAUTE-LOIRE. — *Saint-Sigolène.* — Voici un extrait du sermon prononcé par notre curé, le dimanche 28 novembre. C'est un morceau curieux; vous en jugerez.

« Mes chers paroissiens, vous devez savoir que la loi sur la liberté de l'enseignement a été renvoyée au conseil d'Etat à une faible majorité de trois voix. Ce vote est affligeant pour l'Eglise, attendu que le conseil d'Etat, en élaborant ce projet, sera favorable au monopole de l'enseignement entre les mains des laïcs et au détriment du clergé. A qui la faute ? A la Haute-Loire. Si vous aviez eu pour représentants des modérés, le résultat du scrutin aurait été différent, vu que les modérés, représentant le grand parti de l'ordre, auraient voté avec les Montalembert et les Ségur d'Aguesseau, et ce qui aurait fait passer sans modification le projet de M. de Falloux.

» Maintenant, je dois vous dire que la faute retombe principalement : 1° sur les 160 voix qui ont voté pour les rouges à Saint-Sigolène ; 2° sur les 300 qui se sont abstenus : ainsi donc, les uns et les autres sont dans un état de péché plus grand qu'ils ne croient; aussi cette semaine une retraite doit avoir lieu à Saint-Pol; je pense que ces rouges et ceux qui se sont abstenus, seront les premiers à s'y rendre en signe de repentir. »

(Franc-Parleur de la Meuse.)

EXÉCUTION BARBARE. — Nous empruntons, à la *Gazette d'Augsbourg* les révoltants détails que voici sur une exécution capitale qui a eu lieu, le 3 décembre, à Inner-Rhoden, principal bourg du canton suisse d'Appenzell.

Dans le cours de l'été dernier, une jeune paysanne avait été assassinée, et son corps avait été retrouvé dans un étang. Quelques bijoux d'argent ayant appartenu à la victime conduisirent à la découverte de la coupable, autre jeune fille du bourg, nommée Koch. Celle-ci sut détourner les soupçons sur un jeune homme, son prétendu, qui, niant le fait dont il était accusé, fut mis à la torture, laquelle, avec beaucoup d'autres atrocités judiciaires, s'est maintenue jusqu'à nos jours dans les districts reculés des montagnes de la Suisse. Le jeune homme, doué d'une constitution robuste, résista à l'épreuve, qui arracha à la faible jeune fille l'aveu de son crime. Poussée par la jalousie, elle avait attiré sa victime, son amie, auprès d'un étang, l'avait étourdie d'un coup de bâton, puis noyée. Elle fut condamnée à mort.

Le clergé lui fit de nombreuses visites pour la préparer à subir la peine qui l'attendait, mais la malheureuse, âgée à peine de vingt ans, ne pouvait se familiariser avec l'idée de mourir et refusa obstinément toutes les consolations de la religion. Elle dût comparaître de nouveau devant le grand conseil, auquel il appartenait de confirmer la sentence, mais tous les efforts pour l'engager à se rendre volontairement devant ses juges furent inutiles ; elle repoussait des pieds, des mains et des dents les agents de la justice. Enfin, quatre hommes l'enlevèrent, la portèrent sur le marché où elle fut attachée sur un traîneau et conduite devant le tribunal, pendant que ses cris perçants déchiraient l'air et empêchaient la lecture de la sentence. Le haut conseil ayant confirmé l'arrêt des premiers juges, elle fut traînée au lieu du supplice au milieu des mêmes cris. Un jeune bourreau devait ce jour-là exécuter son coup d'essai et couper la tête avec un sabre. Mais les cris, les mouvements convulsifs de la condamnée rendirent l'opération impossible.

Après beaucoup d'efforts inutiles, le prévôt fit demander au grand-conseil ce qu'il fallait faire dans ces circonstances. La réponse fut que le bourreau n'avait qu'à s'arranger pour en venir à bout. Donc nouveaux efforts, nouvelle lutte, nouvelles convulsions, nouveaux cris de la suppliciée. Enfin, un vieillard à cheveux gris sort de la foule et conseille de rouler les cheveux de la condamnée au bout d'une perche, d'assujettir la tête par ce moyen, pendant qu'un ou plusieurs hommes maintiendront la partie inférieure du corps. Le conseil est goûté, la victime est couchée sur le dos, et l'exécution s'achève ainsi, et cela en l'an de grâce et de la civilisation 1849.

NÉCROLOGIE. — AUGUSTE DE GÉRANDO.

Nous nous associons de grand cœur aux vifs regrets du *National* sur la mort prématurée d'Auguste de Gérando. Nous aussi nous avons souvent serré la main du jeune écrivain et du fervent démocrate; nous aussi nous avons été témoins de son amour pour la Hongrie, pour ce noble pays, que tous les démocrates aiment et admirent.

Laissons parler le *National* :

Auguste de Gérando meurt à 30 ans, à Dresde, loin de tout ce qu'il aimait, loin de cette Hongrie dont il se regardait comme un enfant adoptif, et à laquelle il se rattachait par son alliance avec la famille illustre des Teleki. Il meurt, l'âme navrée de cette grande défaite à laquelle il vient d'assister ; car s'il était éloigné de nous et de ses travaux de la pensée — les seuls que sa constitution affaiblie pût encore supporter — pour aller payer sa dette sur les champs de bataille.

... Esprit vif et noble cœur, Gérando unissait le charme de la jeunesse à la maturité que donne l'étude. Il s'était passionné pour la langue magyare, dont il poursuivait avec ardeur l'histoire étymologique Son livre sur la *Transylvanie et ses habitants*, bien supérieur à tous les récits de voyages, nous avait révélé un pays dont on n'avait auparavant qu'un récit tout à fait vague. Un volume tout entier sur l'*Esprit public en Hongrie* avait élucidé pour nous les causes premières de l'insurrection hongroise, et sera toujours à consulter pour quiconque voudra se rendre compte des obstacles que l'Autriche doit rencontrer dans le plan d'assimilation qu'elle poursuit en Hongrie, par le fer, la délation, le vol public, et autres moyens à l'usage de la politique impériale.

... Qu'on nous pardonne d'évoquer ainsi tous ces souvenirs. Ils ont à nos yeux une autre valeur que celle d'une satisfaction donnée à nos regrets. La jeunesse, de nos jours, semble manquer de cet enthousiasme sans lequel rien de grand ne se fait et ne se maintient. Celle-là surtout qui revendique les privilèges d'une instruction supérieure paraît croire que la culture de l'intelligence donne droit au scepticisme, à l'indifférence qu'il engendre, au culte du sol, dont il est à la fois l'origine et l'expression. Des exemples comme ceux de Gérando ne doivent pas être perdus pour elle. Il savait et croyait ; il écrivait et se battait ; il étudiait et il aimait; il ne pensait pas que l'esprit dispensât du dévouement, ni l'érudition du zèle patriotique. C'est par là que le récit de sa vie et de sa mort nous a paru comme un enseignement public, à nous ses amis, qui tenons à honneur de l'avoir été.

CONCERT.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Aujourd'hui mercredi, à 8 heures et demie du soir, grand concert extraordinaire. Pour cette fois seulement, on entendra le *Gamin de Paris*, et la *ronde de Margot*, par Mlle Léontine, des Folies-Dramatiques, ex-artiste de la Gaîté, deux productions nouvelles par Darcier, le *Provincial à Paris*, par Neuville, les Enfants de Paris. — Le prix des places n'est pas augmenté : 30 centimes. Tribunes réservées, 50 c.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	30 f.	16 f.	8 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe	32	17	9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Bruilé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 46 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 6, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	40 f.
Cinq à 9 »	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus »	20	Faits de publicité	4 fr. 50

Bourse du 18 décembre 1849.

Le résultat du vote sur l'impôt des boissons avait été escompté d'avance; il a néanmois amené hier soir une hausse de 30 c.; on faisait encore ce matin 92 05 au passage de l'Opéra; le parquet a ouvert à ce taux, et après avoir fait 92 10 on est retombé à 91 80 pour remonter à 91 90, et ce taux s'est assez bien tenu jusqu'à trois heures moins un quart.

On a alors répandu le bruit que la commission des finances s'était de nouveau réunie, et qu'elle avait déclaré ne pas revenir sur son vote relatif au chemin de Lyon. On disait aussi que les discussions des amendements sur l'impôt des boissons étaient très orageuses, et l'on croyait que l'amendement qui proposait une prolongation de 6 mois seulement serait adopté.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Der. du.
Trois 0/0	56 35	56 50	56 25	» »
Cinq 0/0 (Empr. 1848)	» »	» »	» »	» »
Cinq 0/0	91 70	92 40	91 85	91 6

18 déc. — AU COMPTANT — COURS DE CLOTURE

RENTES.			
3 0/0 j. du 22 juin	56 25	Espag. dette active	16 1/8
5 0/0 j. du 22 mars	91 80	— — 3 0/0	39 1/4
VALEURS DIVERSES.		— Dette intér.	79 3/8
Banque de France	2440 »	Naples, récép. Roth.	96 »
Obl. de la Ville, anc.	1280 »	Romain, emprunt	66 »/»
— — nouv.	1172 50	Haïti, emprunt	400 »
Oblig. de la Seine	1087 50	Piémont, emprunt	955 »
— St-Germ. 1842	965 »	— Nouveau	905 »/»
— Versailles	810 »	Rente 5 0/0	83 »
— Orléans, 4 0/0	990 »	Lots d'Autriche	3?0 »
— — Nouvelles	975 »	2 1/2 hollandais	55 1/2
— Rouen, 4 0/0	732 50	CHEMINS DE FER.	
— Nouvell., 1849	920 »	Saint-Germain	410 »
— Havre j. mars	745 »	Versailles, r. d.	207 50
— Nouvelles	840 »	Versailles, r. g.	167 50
— Marseille	950 »	Orléans à Paris	760 »
— Orléans, jouis.	100 »	Rouen	560 »
Quatre-Canaux	1072 50	Havre	252 50
— Jouissance	» »	Avignon-Marseille	225 »
Bons du Trésor	6 0/0	Bâle	106 75
Forges Aveyron	3000 »	Centre	181 25
Monceau-s.-Sambre	1500 »	Boulogne	107 50
Nord (hauts four.)	900 »	Bordeaux	400 25
Charbon belge	325 »	Nord	461 25
Zinc V.-Montagne	2780 »	Strasbourg	361 25
— Stolberg	325 »	Nantes	279 75
Mines de la Loire	255 »	Montier. à Troyes	115 »
		Dieppe Fécamp	180 »

FONDS ÉTRANGERS.			
Belg. 4 0/0 1840	97 »/»	BOURSE DE LONDRES	
— 5 0/0 1842	97 »/»	du décembre.	
— 4 1/2	87 3/4	3 0/0 consolidés	96 » »
— 3 0/0	65 »/»	3 0/0 au 12 déc.	96 » »
— 2 1/2 0/0	49 1/4	TAXE DU PAIN.	
— Banque	780 »	1re qualité le kilo	27 c.
— — 1841	1030 »/»	2e — —	20

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 19 décembre.

THÉATRE DE LA NATION.—La Favorite.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.—Gabrielle.
ITALIENS.—
OPÉRA-COMIQUE.—L'Eclair, le Maçon.
ODÉON.—François le Champi.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Le Comte Hermann.
VAUDEVILLE.—La Fin d'une République, Malbranchu, Daphnis, Roger Bontemps.
GYMNASE.—Le Cachemire, le Bal, Quitte pour la peur.
THÉATRE MONTANSIER.—Les Marraines de l'an 3.
VARIÉTÉS.—La Vie de Bohême, la Petite fille.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Les 48 danseuses viennoises, le Connétable.
THÉATRE DU LUXEMBOURG.—Trois Filles de la Veuve, Un aimable drôle, Vieux garçon.
AMBIGU-COMIQUE.—La Jeunesse dorée.
GAITÉ. — La Croix de Saint-Jacques.
FOLIES. — La Grange aux Belles, le Chute des Feuilles.
THÉATRE-NATIONAL.—Les Pilules du Diable.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 279. — Jeudi 20 décembre 1849.

PARIS.
Trois mois. . . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . 20 f.
Les manuscrits ne seront pas rendus.
Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION
du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION
proportionnelle
au capital, au travail et au talent.

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . 32 f.
Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.
Voir les détails à la 4e page.

PARIS, 19 DÉCEMBRE.

Assemblée législative.

PAS DE TRANSACTION !

Pas de transaction ! tel est le mot qui résulte de la séance d'aujourd'hui.

M. de Larcy était monté à la tribune pour soutenir l'amendement présenté par un certain nombre de membres de la droite, amendement qui, tout en conservant le principe du décret du 19 mai, en prorogeait l'application au 1er octobre 1850. « Notre proposition, disait M. de Larcy, est le dernier terme d'une transaction entre les intérêts du pays et ceux du Trésor. » C'est à ce moment que le cri : *Pas de transaction*, s'est élevé de la gauche, et nous, hommes de conciliation par dessus tout, qui avons voué notre vie à la propagation et à la réalisation d'une théorie qui sauvegarde tous les intérêts, répond à tous les besoins, satisfait toutes les exigences légitimes, nous sommes obligés de dire que la gauche a eu raison. Une transaction suppose deux droits en présence : ici il n'y en a qu'un. Les besoins du Trésor ne peuvent, dans aucun cas, constituer le droit d'établir ou même de maintenir un impôt inique dans sa répartition, spoliateur dans sa quotité, nuisible à tous dans ses résultats. Une transaction entre l'iniquité et la justice, entre la vérité et le mensonge, n'est pas une conciliation, c'est une faiblesse ou une trahison. On ne conciliera jamais la routine financière basée sur le privilége pour les riches et l'écrasement des pauvres, avec les principes républicains, qui veulent la répartition des charges entre tous les citoyens proportionnellement aux forces de chacun. Il faut abandonner définitivement celle-là, ou renoncer à jamais à réaliser ceux-ci.

Mais si la gauche a déclaré franchement qu'elle ne voulait pas transiger avec l'impôt monarchique, le ministère et la commission ont montré clairement qu'ils ne voulaient pas laisser entamer le vieil édifice financier qu'ils défendent, la citadelle de la société, comme l'a dit le rapporteur M. Bocher.

Certes, le ministre aurait pu, sans périls pour le trésor, accepter cet amendement qui lui assurait la jouissance de l'impôt entier pendant neuf mois, et lui donnait tout le temps de préparer, par une enquête, le prélèvement de nouvelles ressources, si besoin était. Mais c'est au principe de l'impôt des boissons que l'on tient, beaucoup plus qu'aux sommes qu'il rapporte.

A droite comme à gauche, donc, on repousse toute idée de transaction. Pour les républicains, l'impôt des boissons, c'est la continuation du monarchisme, du privilége; pour les monarchistes de tous genres, l'abolition de cet impôt, c'est l'invasion du *Socialisme*. Seulement, avec plus d'adresse que n'en montre la gauche, les partisans de l'impôt accompagnent son rétablissement du mirage d'une enquête, afin de pouvoir dire avec M. Bocher, que « la transaction » est toute entière dans cette enquête. » On se procure ainsi, à bon marché, le bénéfice de prétendues avances de conciliation, tout en s'obstinant à ne rien céder à ses adversaires.

L'amendement, développé par M. de Larcy, a été repoussé par 476 voix contre 100.

Au commencement de la séance, l'amendement de M. Mauguin, longuement défendu par son auteur, a été également repoussé par 420 voix contre 100 ; il avait été suivi de celui de M. Prudhomme, repoussé par 575 voix contre 68. Ces deux amendements, comme celui de M. de Larcy, conservaient le principe de l'abolition, mais en prorogeaient l'application, l'un au 1er mai, l'autre au 1er juillet. La question, au fond, se réduisait à ceci : L'enquête aura-t-elle pour but de remplacer l'impôt des boissons, ou d'en prouver l'excellence et d'en légitimer le maintien ? Cette dernière interprétation a prévalu, et les chiffres des votes indiquent assez la tendance de la majorité dans cette grave question.

Nonobstant le grand nombre d'amendements qui sont encore à discuter, nous espérons que le vote définitif aura lieu demain ; nous partageons à cet égard le désir manifesté par M. le ministre des finances. Une plus longue discussion est désormais sans objet. Quand un mouvement de recul ne peut être empêché, les efforts que l'on fait pour s'y opposer ne font que retarder le moment où l'on pourra reprendre la marche en avant. Que la volonté du gouvernement et de la majorité ait donc son cours, et que les destinées de la réaction s'accomplissent !

On a remarqué que M. Berryer n'avait pas paru une seule fois à l'Assemblée depuis le commencement de la discussion sur l'impôt des boissons.

On croit généralement que le vote sur l'ensemble de la loi de l'impôt des boissons aura lieu au scrutin secret. Il y aurait 46 membres appartenant à la majorité qui se seraient promis de réclamer le scrutin secret. On ajoute que dans cette éventualité la Montagne, réunie à l'extrême gauche, s'abstiendrait de prendre part au vote.

On lit dans l'*Estafette* :

Les représentants commencent à se fatiguer de la longueur de la discussion sur l'impôt des boissons. Ils ne sont pas les seuls. On désire généralement que cette question soit vidée le plus promptement possible, afin que, toutes les appréhensions se dissipant, le mouvement des affaires reprenne son cours habituel.

Le petit commerce s'est effrayé des suites du vote de l'impôt ; il a craint que des désordres ne marquassent en province la promulgation de la loi qui rétablit l'impôt sur les boissons.

Les paysans et les cultivateurs, en effet, sont persuadés que cet impôt est aboli à partir du 1er janvier 1850. Qu'on se figure leur surprise quand on viendra, au nom de la nouvelle loi, leur demander le paiement d'une somme qu'ils ne croient plus devoir.

Le gouvernement lui-même n'est, dit-on, pas sans craintes. Il sait que le paysan ne s'émeut qu'alors qu'il croit ses intérêts lésés et ses droits méconnus.

Voilà le cas qui se présentera certainement, et quelques-uns des membres de l'Assemblée faisaient aujourd'hui, de l'esprit qui domine dans leurs départements, un tableau peu rassurant.

Nous ne croyons pas être grands prophètes en annonçant que le rétablissement de l'impôt des boissons rendra le gouvernement actuel aussi impopulaire que le gouvernement provisoire lors du décret des 45 centimes.

MM. de Melun et H. de Riancey,

PROPAGATEURS DE LA THÉORIE DE FOURIER.

A toutes les époques il s'est produit des réformateurs sociaux ; mais Platon, Morus, Campanella, leurs continuateurs, leurs émules, furent des penseurs presque isolés jusqu'au jour où l'esclavage, la féodalité, tous les éléments d'oppression politique furent anéantis.

Alors le champ devint libre pour la réforme sociale ; elle passionna le peuple, qui n'avait plus d'entraves matérielles à briser ; la popularité vint *aux socialistes*, c'est-à-dire aux hommes qui avaient fait du bien-être général l'objet de leurs constantes recherches.

Leurs intentions, leur dévouement leur donnaient des titres incontestables à la sympathie publique, et leurs idées de réforme sociale, en admettant qu'elles ne fussent pas définitives, étaient nécessairement le dernier mot de la science sociale, pour notre époque du moins ; nécessairement elles étaient plus avancées, plus fécondes que celles des hommes qui n'avaient pas voulu faire de ces matières l'occupation constante de leur vie.

Oui, les socialistes avaient droit à l'estime pour leurs intentions, à l'attention bienveillante pour leurs idées.

Mais la réforme sociale devant profiter au grand nombre plus qu'au petit, aux pauvres plus qu'aux riches, aux déshérités plus qu'aux privilégiés, les privilégiés cédant à l'égoïsme, à l'ignorance, à la peur, ont sonné le tocsin de la persécution contre le Socialisme.

Ces déclamations, ces imprécations, ces persécutions, destinées à prolonger leur influence politique et à sauver leurs jouissances qu'ils croient à tort menacées, ne les dispensent point de recourir au Socialisme toutes les fois qu'ils veulent obtenir un peu de popularité, toutes les fois qu'ils sentent la nécessité d'alléger un peu la misère du peuple, sujet que les socialistes ont examiné avant eux, sous toutes ses faces.

EXEMPLE : Les socialistes demandent, comme un détail tout à fait secondaire dans la transformation générale, que l'administration municipale prescrive aux constructeurs de maisons des conditions de salubrité intérieure, et que nul propriétaire ne spécule sur la santé des ouvriers. Fourier, notamment, s'exprime ainsi sur ce chapitre :

En 6e période, la distribution GARANTISTE, mode composé astreignant *l'intérieur* comme *l'extérieur* des édifices à un plan général de salubrité et d'embellissement, à des garanties de structure coordonnée au bien de tous et au charme de tous...

Fourier ne se contente pas d'appeler de ses vœux un plan général d'architecture hygiénique, il entre dans les détails de ce plan, conçu pour une ville entière. Après avoir indiqué la proportion du terrain qui doit être consacré aux cours et jardins, il ajoute :

Autant la police de propreté est difficile dans des maisons resserrées et obstruées comme celles de nos capitales, autant elle est facile dans un édifice où les espaces vacants maintiennent les courants d'air. On éviterait donc ici, par le fait, les vices d'insalubrité, avantage de haute importance.

... Lorsqu'il s'agit de garanties autres que celles de guerre ou de routes et canaux, chacun oppose son caprice au bien général; et là-dessus interviennent les philosophes, qui soutiennent les libertés individuelles aux dépens des collectives, et prétendent qu'un citoyen a des droits imprescriptibles au mauvais goût, à la violation des convenances publiques.

Tel est le principe de la propriété *simple*, droit de gêner arbitrairement les intérêts généraux pour satisfaire les fantaisies individuelles. Aussi voit-on pleine licence accordée aux vandales qui prennent fantaisie de compromettre la santé et l'embellissement par des constructions grotesques, des caricatures, quelquefois plus coûteuses qu'un beau et bon bâtiment. Souvent ces vandales, par une avarice meurtrière, construisent des maisons malsaines et privées d'air, où ils entassent économiquement des fourmilières de populace, et l'on décore du nom de liberté ces spéculations assassines. Autant vaudrait autoriser les charlatans, qui, abusant de la crédulité du peuple, exercent la médecine sans aucune connaissance. Ils peuvent dire aussi qu'ils font valoir leur industrie, qu'ils usent des droits imprescriptibles, etc.

(FOURIER, *Théorie de l'unité universelle*.)

Il est constant que Fourier a traité *ex-professo* la question des garanties de salubrité à établir par l'administration dans les logements. Qu'on ait trouvé cette idée ailleurs, nous ne le nions pas, mais il suffit qu'elle ait été produite par Fourier avant ceux qui l'exploitent aujourd'hui, pour que nous puissions la qualifier de *phalanstérienne*. Fourier, d'ailleurs, l'a traitée avec des développements et des vues d'ensemble qui ne se rencontrent pas hors de ses livres.

Eh bien ! la réaction, voulant se populariser, n'a rien trouvé de plus fécond à mettre en avant que cette petite parcelle du Socialisme. M. de

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 20 DÉCEMBRE 1849.

FORTUNADA

VOYAGE INVRAISEMBLABLE. (1)

TROISIÈME PARTIE.

LIII.

SYMPATHIE ACCORDÉE AUX NOUVEAUX APOTRES.

Quelques jours à peine s'étaient écoulés depuis la vérification des ancêtres, et déjà circulaient par la ville d'étranges bruits sur le compte de chacun d'eux. Selon les plus modérés, en redevenant jeunes nos voyageurs étaient devenus fous.

On citait d'eux des propos incroyables dans la bouche de gens *comme il faut*, et des traits inouïs de la part de Portugais sensés. Une manie absurde surtout, et qui leur était commune, c'est que ces gaillards-là, grandement à l'abri du besoin, malgré le partage de leurs biens opéré par le roi, s'obstinaient à vouloir travailler comme de simples ouvriers.

Ils voulaient planter eux-mêmes des arbres pour ombrager les places, les quais et même les routes ; ils montaient dans des barques de pêcheurs, et s'en allaient au loin en pleine mer pour y jeter de lourds filets. Le plus curieux, c'est qu'ils faisaient tout cela réunis et mêlés à de vrais manœuvres, à de simples prolétaires, auxquels ils semblaient donner la joie et l'ardeur, et qu'ils remplissaient ces grossières fonctions en riant et en chantant.

Non contents d'acquérir ainsi de justes droits au mépris des gens sérieux et des personnes honorables de Lisbonne, ils recherchaient les livres mystérieux et les instruments suspects de la science ; ils lisaient comme des moines, regardaient les étoiles comme les astrologues, et faisaient cuire des drogues sur des fourneaux d'alchimiste.

La cour et la ville étaient indignées d'un tel scandale.

Dom Juan de Soarès avait reçu du roi son cousin l'offre d'un commandement supérieur, il avait refusé net.

Le comte Tristan de Lamégo et dom Luis de Béja avaient été plus loin : ils avaient déclaré à sa majesté que les Maures ayant depuis longtemps renoncé à remettre le pied sur le sol européen, il leur paraissait injuste de les ravager avec tant d'acharnement. Ils avaient ajouté que si l'on ne faisait avec eux une paix honorable, on affaiblirait la nation portugaise elle-même, tout en forçant les derniers sujets des califes, si policés jadis, à redevenir barbares ; on ferait oublier complètement à cette race la culture des sciences et des arts, où elle brillait si splendidement autrefois, et où ses efforts auraient pu venir en aide aux études des savants de la Péninsule.

Le roi s'était mis violemment en colère, et sans les efforts du puissant Vasco, il aurait forcé la volonté de ses anciens sujets.

Pablo d'Alcunha, le chercheur de femmes ou de dots, ne s'était pas laissé décourager après s'être vu successivement enlever à sa barbe Aurora Andradès et Inès de Béja. Il venait en dernier lieu de jeter ses vues sur sa parente, la duchesse d'Aguilar, plus jolie que jamais, et dont la fortune n'avait été entamée par aucun descendant, puisqu'elle avait perdu depuis longtemps ses deux fils dans les combats.

Cette fois cependant Pablo avait rencontré un peu moins de facilité qu'auprès de la nièce de Thésilla ou de la femme de dom Luis ; il attribuait cet insuccès à l'état d'esprit de la duchesse, qui selon lui était encore plus folle que ses compagnons, et il en donnait pour preuve cette originale conversation :

— Mon cher cousin ! si votre amour était bien vrai, il s'ingénierait à trouver ailleurs que dans les fleurs cultivées par les autres, dans les pierres taillées par les autres, dans les images peintes par les autres, ou dans les étoffes tissées par les mains d'autrui, les moyens de m'être agréable.

— Mais, charme de mon âme ! dit galamment Pablo, voudriez-vous que je pêchasse moi-même le corail et les perles ? Me faudrait-il tailler des rubis et des émeraudes, ou cultiver des plantes à fleur, ou peindre ou tisser des étoffes, pour mieux vous prouver ma tendresse ? Ne me mépriseriez-vous pas, et avec raison, si je consentais à m'abaisser ainsi ?

— Nullement ! dit la duchesse, vous avez un cerveau, c'est pour penser, des bras pour travailler, et des passions pour vous stimuler.

— Des passions pour me stimuler, et des bras pour travailler ! Y pensez-vous, ma belle cousine ?

— Oui, certes, j'y pense ; et tenez, dans ce moment, je vous saurais un gré infini si vous faisiez jaillir une source d'eau vive dans mon pauvre jardin, dont la terre est si altérée.

Evidemment, disait Pablo, la fantasque duchesse veut éprouver ma patience avant de se donner à moi ; s'il en était autrement, elle aurait plus besoin d'un docteur que d'un époux.

Quant à la pauvre Thésilla, elle était bien vraiment devenue folle en apprenant que sa nièce était aux mains de l'inquisition. Depuis son arrivée, elle passait son temps à aller demander grâce aux grands dignitaires du saint-office ; mais les inquisiteurs ne voulaient lâcher ni la fortune ni la nièce. Sa fortune, elle consentait volontiers à l'abandonner ; mais sa pauvre Aurora, qu'elle aimait tant, elle la réclamait avec des sanglots à fendre l'âme de tous autres juges que des juges ecclésiastiques.

Le bruit courait cependant qu'on lui avait posé des conditions déshonnêtes, que l'ancienne courtisane avait rejetées.

— Je ne me vendrai plus, avait-elle dit.

— Alors, aurait répondu le juge ecclésiastique, vous mourrez de faim, car vous voilà dans la misère. Ah ! si vous vouliez, belle comme vous êtes revenue des Indes, les millions reviendraient à vos pieds.

Thésilla s'était enfuie, pleine d'amertume et de dégoût.

Ce qui mettait le comble aux étonnements, c'est que ces jeunes fous semblaient ne plus savoir compter. Ils avaient pris sans la vérifier la part de leur biens que les héritiers leur avaient faite ; et puis ils

(1) Voir les numéros des 11, 12, 13, 14, 15, 19, 20, 21, 23, 28, 29, 30 septembre, 4, 5 6, 7 octobre, 21, 22, 24, 29, 30 novembre, 1er, 2, 6, 7, 8, 12, 13 et 14 décembre 1849.

un imaginé de faire assainir les logements insalubres en vertu de l'autorité municipale. Un autre membre du parti catholique, M. Henry de Riancey, est chargé de faire un rapport sur la proposition, et l'approuve.

Nous sommes toujours fort heureux de voir les idées que nous professons faire leur chemin dans le monde, alors même qu'on jugerait utile à leur succès d'en dissimuler l'origine; mais ce que nous ne pardonnons pas, c'est qu'en se parant d'une idée empruntée aux socialistes, on se croie permis, soit par tactique déloyale, soit par ignorance impossible à excuser, d'attaquer en passant le Socialisme, et de le dénoncer à de nouvelles fureurs. Tous les journaux de la réaction ont félicité la proposition de M. de Melun et le rapport de M. de Riancey *de n'être pas* ENTACHÉS *de Socialisme*, expression injurieuse pour un côté de l'Assemblée législative, pour l'opinion d'un très grand nombre de citoyens, expression dont M. de Riancey lui-même avait pris l'initiative dans cette phrase finale de son rapport.

Nous osons espérer que vous accueillerez ce projet, dont je veux en deux mots caractériser l'esprit. Ce n'est pas une loi entachée de Socialisme, d'utopie ou d'illusion; c'est une loi d'ordre, d'intérêt public, de haute police, d'humanité. Elle aspire à faire modestement, peu à peu, avec intelligence et charité, un bien réel et pratique aux plus malheureux enfants de la patrie commune.

Conclure ainsi un rapport qui donne raison aux socialistes par la peinture effrayante qu'il fait de la misère des travailleurs, conclure ainsi un rapport qui dans sa partie organique répète Fourier en l'affadissant, c'est beaucoup d'aveuglement ou beaucoup d'ingratitude. Notre vengeance sera douce: elle se bornera à la reproduction de cette phrase du pieux rapport:

Il n'est ni dans le devoir, ni dans le pouvoir de l'Etat de procurer à chacun des membres de la société la satisfaction complète de ses besoins matériels. La misère est malheureusement au-dessus de la portée des gouvernements; ils ne peuvent jamais prétendre à la faire disparaître, parce que comme les autres fléaux et les autres châtiments, elle est placée sous la main de Dieu. Mais tous leurs efforts, toutes leurs tentatives, dans la limite de ce qui est juste, de ce qui est possible, de ce qui est humain, doivent être appliqués à en adoucir les rigueurs et à en diminuer les ravages.

Dieu conservateur de la misère et de tous les fléaux! Dieu gardant les fléaux entre ses mains pour empêcher qu'on ne les détruise! Est-ce vraiment de Dieu ou de Satan qu'il est ici question? Est-ce un chrétien qui parle? De bonne foi, appelle-t-on religieux les hommes qui font de Dieu le gardien du mal?

L'homme ne peut détruire la misère, le BON Dieu ne le veut pas; mais on doit faire contre elle tout ce qui est possible? Il faut donc résister, autant que possible, à la volonté de ce Dieu qui nous condamne à la misère? Diminuer la misère *dans la limite de ce qui est juste!* Quelle est cette limite? Et si l'on trouvait le moyen de rendre tous les hommes heureux, il faudrait donc s'en abstenir de peur d'être injuste?

Pour trouver des arguments de même force, il faut recourir à l'*Univers*, dont M. de Riancey fut collaborateur, et qui publiait en 1847 les lignes suivantes:

Acceptant la loi que Dieu a donnée aux fils d'Adam, nous ne demandons pas plus l'abolition de la pauvreté que celle de la hiérarchie ou de la propriété. Nous ne croyons nullement que la pauvreté puisse être abolie; nous croyons qu'en l'abolissant on enlèverait à l'âme et à l'intelligence humaine *son plus utile ressort.*

M. de Falloux, M. de Montalembert ont-ils faim quand ils écrivent ou pérorent? Ont-ils besoin de jeûner pour être diserts?

La pauvreté est *bonne*, elle est *sainte*; C'EST DIEU QUI L'A FAITE.

Oui, comme il a fait la peste, qu'on essaie pourtant d'anéantir sans impiété ni injustice. Messieurs de la droite voudraient-ils pour eux-mêmes de la pauvreté, ce présent de Dieu? il n'y a pas d'apparence. Leurs clameurs, quand on parle d'impôt sur le capital ou le revenu, font connaître assez qu'ils dédaignent les dons du ciel.

Nous ne continuerons pas la citation de l'*Univers*, bien que faite pour caractériser admirablement l'école de MM. de Falloux, Montalembert, de Riancey et confrérie; nous nous contenterons de répéter que déclamer contre les socialistes, tout en ramassant les miettes de leur table et en proposant avec fracas ce qu'ils ont proposé depuis longtemps, c'est jouer un rôle ridicule que le peuple saura juger.

AFFAIRE DE M. CABET.

On sait que nous avons été saisis, ainsi que le journal la *République*, pour avoir inséré, sans commentaire, une lettre de M. Louis Blanc et des autres proscrits de Londres, protestant contre la qualification d'escroc appliquée à M. Cabet.

La même lettre ayant été impunément reproduite par des journaux légitimistes, nous n'avions pas cru cette poursuite sérieuse, mais un huissier vient de nous apprendre que le procès en cour d'assises aura lieu. Cette signification contraste singulièrement avec la nouvelle suivante:

On a appelé hier à la 7e chambre de police correctionnelle, présidée par M. Fleury, l'affaire de M. Cabet, qui s'est rendu opposant à un jugement de ce tribunal, qui l'a condamné par défaut à un an de prison pour abus de confiance. M. Cabet a fait annoncer son retour en France pour le 1er avril; le tribunal a renvoyé à l'une des audiences de ce mois pour statuer sur l'opposition de M. Cabet.

Ainsi, au moment où M. Cabet va faire attaquer, annuler peut-être, un jugement rendu par défaut, en l'absence des intéressés et des pièces décisives, nous serons poursuivis pour avoir inséré un appel à l'opinion contre ce jugement provisoire!

L'AVERTISSEMENT ET LA RÉPRIMANDE.

Le conseil de l'ordre des avocats de Paris, vient de formuler sa décision dans l'affaire relative aux défenseurs des accusés de Versailles. Tous les avocats poursuivis disciplinairement pour avoir refusé d'accepter les limites posées à la défense par M. Bérenger (de la Drôme) ont été frappés d'un simple *avertissement*; trois seulement, MM. Crémieux, Charles Dain, Madier de Monjaud, ont été *réprimandés*, peine plus sévère d'un degré.

Cette distinction pourrait s'expliquer à l'égard de M. Crémieux, qui a porté la parole au nom de ses confrères à l'occasion de *l'incident Petit*. Quant à MM. Dain et Madier de Montjaud, qui n'ont joué aucun rôle exceptionnel dans les débats, et dont les clients ont été acquittés, le blâme spécial dont ils sont l'objet paraît s'appliquer à leurs opinions démocratiques avancées.

Suivant les journaux du soir, trois avocats seraient exempts de toute peine disciplinaire: MM. Decoux-Lapeyrière, Maillard et Caillère.

ALGÉRIE.

Les journaux d'Alger nous arrivent ce soir.

Le gouvernement ne publie aucun nouveau détail sur le siège de Zaatcha. Il se borne à annoncer « que la journée du 27 novembre a été consacrée à raser Zaatcha et à détruire un grand nombre de dattiers, » après quoi il ajoute: « la population ayant disparu, le sol de l'oasis est confisqué et sera ultérieurement vendu aux habitants des oasis voisines. »

Pourquoi, demande l'*Atlas*, si on doit mettre en vente le sol de l'oasis, avoir rasé les habitations et détruit les dattiers? On devait se borner à la ruine des travaux de défense.

Le *Moniteur algérien* confirme la soumission de toutes les tribus révoltées du Ziban.

ITALIE.

LE PAPE.

Les journaux réactionnaires ont fait longtemps grand bruit d'un vol de médailles, commis au préjudice de l'Etat par les républicains lors de leur passage au pouvoir. Une instruction a été en effet suivie, mais elle a produit un résultat tout à fait inattendu. Le voleur des médailles a été retrouvé non parmi les républicains, mais parmi les soutiens les plus ardents du parti clérical, parmi le petit nombre des employés du gouvernement pontifical qui avaient refusé d'adhérer à la République. Le voleur est un nommé Diamilla, un protégé de Pie IX, et un des plus ardents coryphées de la réaction. En présence de cette découverte, on aurait bien voulu étouffer l'affaire, mais on en avait fait trop de bruit quand on accusait les républicains: on suppose cependant que la protection de Pie IX sauvera le coupable d'une condamnation humiliante pour son parti.

On poursuit avec la plus grande ardeur le procès contre les personnes accusées d'avoir dit dans l'église de Saint-Ignace que les Romains tués pendant le siège de Rome étaient morts pour la liberté.

Il paraît que le général Baraguay-d'Hilliers était porteur d'un autographe de M. Louis Bonaparte, ce qui ne l'a pas empêché de n'être accueilli que comme simple fidèle et non comme ambassadeur. La lettre autographe a été remise par M. de Corcelles, mais elle n'a eu aucune bonne issue, dit une correspondance de la *Gazette du Midi*.

« Rome n'espère plus revoir le saint-père de cette année, ajoute la correspondance légitimiste. Celle du jubilé, 1850, sera sans doute marquée par son retour; mais à quelle époque, sous quelles conditions, avec quelles forces étrangères? C'est la grande incertitude.

» Le feld-maréchal Radetzky doit faire un voyage à Portici; il a fait annoncer sa venue; mais il veut auparavant voir se dessiner la physionomie du Piémont dans les élections.

» Si les électeurs piémontais, se rendant aux collèges, neutralisent l'élément démagogique, *le feld-maréchal Radetzky se chargera de l'Italie centrale*, car il aura ses mouvements libres du côté du nord de la Péninsule. »

Les électeurs piémontais ont donné la majorité au ministère conservateur; Radetzky pourra donc se charger de l'Italie centrale. Quant à la France, elle retirera ses troupes, et l'Autriche restera maîtresse du terrain. C'est ainsi que l'expédition romaine atteindra son but prétendu d'assoir plus sérieusement l'influence de la France en Italie.

Mais la papauté qu'on a voulu protéger survivra-t-elle à toutes ces iniquités? Nous lisons ce matin dans une correspondance romaine adressée au *Siècle*:

« Si la papauté eût été rétablie dans son pouvoir temporel par les Autrichiens, ceux-ci eussent pris une large part de l'impopularité qui s'attache à cette restauration. On eût dit: Si le pape voulait, si le pape savait... Mais la France est là; elle réclame un gouvernement libéral, la sécularisation de l'administration, un progrès incomplet, mais un progrès, et en lui déclare que ce progrès est inconciliable avec les droits de l'Eglise et de la papauté. Toute illusion est impossible, tout espoir perdu...

» D'après tout ce que je vois, c'en est fait de la papauté si l'on ne se hâte de lui enlever toute puissance temporelle et de la placer dans la position que Napoléon lui avait ménagée en 1813. Un pape résidant à Rome ou ailleurs, élu par des cardinaux en nombre proportionnel à la population des divers Etats catholiques, jouissant d'une large liste civile payée proportionnellement par les peuples catholiques, et ayant le droit d'envoyer et de recevoir des ambassadeurs pour les affaires religieuses, voilà le seul pape qui puisse désormais prétendre à l'autorité nécessaire au maintien du catholicisme. »

La correspondance même de l'*Assemblée nationale* confesse que la population est perdue pour le parti réactionnaire:

« Oui, s'écrie-t-elle, la situation de Rome est déplorable, la population y est complètement démoralisée, sans foi dans les principes, sans respect pour ce qui est fort et généreux; nulle part la révolution n'a laissé de traces aussi profondes. »

PIÉMONT.

Il ne reste plus à connaître que les 24 élections de la Sardaigne. Les deux tiers des nominations appartiennent au parti ministériel. Les amis de l'ordre, de la modération ont complètement échoué à Gênes. Mamiani, sur lequel ils comptaient un peu, Mamiani n'a été nommé que parce qu'il s'est déclaré républicain.

Aussi, le *Constitutionnel* est-il furieux contre cette désertion. Mamiani, en effet, a longtemps professé les opinions constitutionnelles, mais il a vécu au milieu des événements, il en a reconnu l'impuissance; il n'y a rien là que de très naturel et de conséquent pour l'auteur de tant de nobles écrits.

Le *Constitutionnel* demande hautement qu'en punition de cette déclaration, M. Mamiani ne soit pas reconnu citoyen piémontais...

ALLEMAGNE.

On nous écrit de Vienne, le 14 décembre:

En vous parlant dernièrement de l'agitation qui régnait à Vienne, j'avais soin d'ajouter que cette agitation n'était point un indice révolutionnaire. Je vous l'ai dit, les lions qui donnèrent pendant quelque temps du cœur à ce troupeau de cerfs qu'on appelle la bourgeoisie viennoise, ne sont plus là. De leur déguisement révolutionnaire, nos braves bourgeois n'ont conservé que d'énormes moustaches, objet de risée et d'envie pour les officiers de Welden, jeunes gentillâtres de seize à dix-huit ans, qui n'ont pas de poil au menton, ce qui ne les empêche pas de se considérer comme les conquérants de la Bohême, de l'Italie, de la Hongrie, et bientôt de la Saxe, de la Bavière, de Wurtemberg, et même de la Prusse; car ces petits messieurs ne doutent de rien depuis que Radetzky leur a promis de leur faire faire une promenade à Paris.

L'élite des officiers de l'armée autrichienne a combattu dans les rangs des insurgés. De ce nombre étaient les trois lieutenants dont le supplice en effigie a eu lieu, à Vienne, la semaine dernière.

Le spectacle donné à cette occasion au peuple par Welden, a été digne du moyen-âge. Il avait fait élever, entre la porte Caroline et celle des Ecossais, une magnifique potence. La corde, les échelles, rien n'y manquait, pas même la charrette du bourreau qui attendait au pied de l'échafaud les cadavres des victimes. Les mêmes badauds qui couraient naguère au devant de Radetzki étaient là qui attendaient, non sans impatience, l'apparition des condamnés, lorsqu'à la grande surprise de beaucoup de ces braves gens, le bourreau se contenta de clouer sur le poteau un écriteau sur lequel se trouvait un nom qui n'est pas inconnu aux lecteurs de la *Démocratie*, le nom de notre ami et correspondant, le capitaine Edouard Kuchenbecker.

Plus heureux que le général Messenhauser, dont il avait été l'aide-de-camp, Edouard Kuchenbecker a pu échapper aux geôliers et aux bourreaux autrichiens. C'est donc seulement comme contumax qu'il vient d'être exécuté dans cette même ville de Vienne, qui n'aurait peut-être pas été livrée aux *manteaux rouges* de Jellachich, si Messenhauser, trop complaisant pour les bourgeois qui le perdirent, avait suivi les conseils énergiques de son jeune aide-de-camp.

Après le siège de Vienne, Edouard Kuchenbecker essaya de relever le drapeau de la liberté allemande dans le Palatinat. Maintenant il est au nombre de ces proscrits de tous les pays, révolutionnaires que la police des républiques comme celle des rois traque dans toute l'Europe.

Un autre de nos correspondants, dont le nom est fameux dans les annales de la révolution allemande, le professeur Vogt, de Giessen, exilé comme Kuchenbecker, vient d'être rappelé par ses concitoyens à la vie parlementaire. Je vous annonçais, il y a deux mois, en passant à Giessen, que sa candidature à la seconde chambre de Darmstadt avait les plus grandes chances de succès. En effet, il a été élu à une très grande majorité. Il n'est pas douteux que la chambre, qui est démocratique, ne ratifie son élection. Mais Vogt, l'ami et le successeur de Blum comme chef de la Montagne allemande, l'ex-membre de la régence à Stuttgardt, est fort redouté des gouvernements; et celui du grand-duché de Hesse entre autres craindra, en le rappelant de l'exil, d'ouvrir les portes à la République. Quelle que soit sa décision, le peuple saura faire exécuter ses volontés, et non seulement Vogt, mais Raveaux, Tschirner, Hecker et tous les autres ne tarderont pas à revenir.

Les journaux d'Orient, arrivés aujourd'hui, ne contiennent rien de nouveau sur le différend turco-

---

donnaient et se laissaient prendre, comme si la fortune était jamais inépuisable.

Aux yeux des Lisbonnais, tout cela constituait bien la folie; non pas la folie à accès, qui laisse encore quelques instants lucides où le malade se reconnaît; mais la folie permanente, obstinée, sans espoir de guérison. Cependant, comme à tout prendre cette démence était douce, les *modérés* du temps se contentèrent d'abord de les railler, de les voler, de les calomnier et de les mépriser.

LIV.

LES MODÉRÉS PERDENT PATIENCE.

Ce fut bien pis, lorsqu'on vint à s'apercevoir à Lisbonne que les ex-Fortunadiens ne se contentaient pas d'agir eux-mêmes sans raison, qu'ils engageaient activement, avec toutes sortes de belles paroles et de caresses, leurs amis et tous ceux qui les approchaient à suivre leur exemple.

On les avait entendus parler de bonheur possible ici-bas, pour le menu peuple comme pour les seigneurs. Ils louaient hautement les passions: c'étaient, selon eux, des titres de gloire et non de honte que le Créateur avait distribués aux hommes. Ils prétendaient connaître une fraternité plus véritable que celle prêchée par les moines, une charité plus large et plus efficace que l'aumône.

Tout cela parut excessivement dangereux, et l'on commença sérieusement à s'inquiéter et à perdre patience.

Les familiers du saint-office s'émurent, les dénonciations arrivèrent, et les révérends inquisiteurs apprêtèrent les carcans et les chaînes; ces véritables interprètes des doctrines de l'agneau sans tache mirent à la portée de leur main, les cordes, les chevalets, les tenailles et les braseros.

De leur côté, les héritiers, si heureux le premier jour de la vaste part que le décret royal leur avait faite au gâteau paternel, commençaient à revenir de leur satisfaction.

— N'y aurait-il pas moyen d'arracher le reste de leurs biens à ces dilapidateurs? était la pensée générale.

Dom Alonzo, l'emprunteur et le dénonciateur de Joab Lévi, commença adroitement à en parler au roi. Comme son père, dom Juan de Soarès, se trouvait cousin de sa majesté, il voulut, avant d'agir, avoir l'avis du monarque.

— Mon pauvre père, lui dit-il d'un ton ému, est tombé en enfance en reprenant son enveloppe de vingt ans. Il dilapide les biens de la famille, et déshonore la grande-maîtrise de l'ordre d'Avis par l'emploi qu'il fait de ses nobles mains. Ne serait-il pas utile, sire, dans l'intérêt de mon jeune père lui-même, de le faire interdire momentanément, et de le mettre en tutelle pour quelques années?

Le roi avoua qu'il y avait du vrai dans cette opinion; il se rappelait le refus de hautes fonctions guerrières fait par ses anciens amis.

— Non seulement dom Juan, dit-il, mais Lamégo, mais dom Luis, mais tous sans exception; oui, certes, ils auraient tous besoin d'être réunis en tutelle dès aujourd'hui.

Ce mot circula par la ville, répété et commenté par le gentilhomme manchot, et rendit les descendants plus hardis dans leurs murmures. Décidément les choses se gâtaient.

Vasco fut obligé de se rendre à son tour chez le vieux sire dom Emmanuel, auprès duquel il était désormais tout-puissant, afin d'empêcher par son crédit ces méchants gens de passer des murmures aux actes de brutalité et de spoliation. Il obtint de lui, à grand'peine il est vrai, mais enfin il obtint une promesse formelle que les anciens passagers ne seraient pas inquiétés avant le retour du dernier voyage qu'il allait entreprendre pour rajeunir sa majesté.

— Ils ont tous une expérience de la vie à refaire, dit-il au roi, la jeunesse est légère, et ils sont bien jeunes; il faut donc les traiter avec indulgence, et se montrer patient à leur égard. Soyez-en persuadé, sire, avant six mois rien dans leur conduite ne fera soupçonner qu'ils ont eu dans leur vie un bonheur à rendre fou.

Le danger fut donc écarté pour un moment; mais après de tels desseins de la part de leurs proches, le toit familial, on le conçoit, était devenu aussi lourd à la plupart de nos vieilles connaissances que *les plombs* de Venise. Le dominicain n'osait plus répéter maintenant à son ami le savant qu'il regrettait de n'avoir point retrouvé, lui aussi à son retour, des caresses de descendants.

Vasco, qui avait ses projets, n'était au fond pas trop fâché de voir ses compagnons si tristement aux prises avec la réalité. Chaque fois qu'il apprenait un nouveau froissement, une nouvelle douleur, une dernière persécution faite à quelqu'un des ex-Fortunadiens, il répondait froidement:

— Cela devait être, ainsi... Je l'avais prévu... Ce n'est pas encore tout.

Ces réponses indiquaient que Vasco avait le premier trompé ces infortunés pour les forcer à revenir à Lisbonne. La position qu'il les avait contraints à reprendre était assez triste de toutes manières. Il avait agi à leur égard comme un tyran qui s'amuserait à faire opérer de la cataracte quelques-uns de ses sujets pour les plonger ensuite dans un cul-de-basse-fosse.

Certes, s'il a sacrifié ainsi ses amis à un simple intérêt personnel, à un accès d'avarice insatiable, cet homme est un prodige de scélératesse, et nous sommes tous honteux d'avoir fait sa connaissance, n'est-il pas vrai, lecteur? Remarquez d'ailleurs, qu'avant de les jeter aux mille tortures de l'apostolat, ce corsaire les avait ruinés.

En effet, outre la moitié de leur fortune versée pour obéir au décret royal, entre les mains de leurs enfants, il avait fallu, aux nouveaux débarqués, payer le prix de leur jeunesse, c'est-à-dire le quart de leurs richesses totales ou la moitié de leur moitié, à l'impitoyable Vasco qui ne leur fit pas grâce d'un douro.

Si l'on se rappelle maintenant qu'en partant de Lisbonne le capitaine armateur avait à bord de sa flottille plus de deux cents passagers, dont chacun représentait en moyenne près de cent mille francs de notre monnaie, on trouvera, en faisant la part des morts pendant la traversée, et défalquant également les deux ou trois embarqués de faveur, au nombre desquels se trouvait son ami Sergius, on trouvera, dis-je, que le prudent marin se trouvait, au retour, à la tête d'une somme de quinze millions.

Or, quinze millions formaient une fortune colossale au commencement du seizième siècle. Il n'y avait pas en Europe, à cette époque, de financier qui pût rivaliser en richesse avec notre heureux capitaine. Qu'allait-il faire de ce monceau d'or?

Le moment est venu de nous en occuper. Nous attendrons, s'il vous plaît, pour baser définitivement notre opinion sur ce singulier personnage, à l'usage qu'il fera de ses trésors.

ANTONY MÉRAY.

(*La suite à demain.*)

russe. Les dernières nouvelles de Constantinople sont du 6 décembre. On écrit à cette date à l'*Impartial de Smyrne* :

« Cette semaine a été tout-à-fait stérile en nouvelles politiques ; le calme a remplacé une autre fois les inquiétudes causées par la demande d'extradition. Nous espérons que bientôt nous n'aurons plus à nous occuper de cette affaire que pour annoncer sa solution définitive et pour dire que les rapports officiels ont été repris publiquement entre la Porte et les deux cours d'Autriche et de Russie. »

Assemblée nationale.

Séance du 19 décembre. — Présidence du citoyen DUPIN.

Plusieurs représentants viennent déposer sur le bureau de l'Assemblée plusieurs pétitions contre le rétablissement de l'impôt sur les boissons.

La discussion, on se le rappelle, s'est arrêtée hier sur un amendement de M. Prudhomme, qui engage le maintien de l'impôt, tout en demandant la modification. Nous reproduisons cet amendement :

« Art. 1er. L'impôt sur les boissons, tel qu'il est établi par la législation actuellement en vigueur, est maintenu jusqu'au 1er juillet 1850.

» Art. 2. Il sera procédé immédiatement, par voie d'enquête parlementaire, à l'examen des questions qu'a soulevées l'impôt des boissons et au système de taxes qui pourrait remplacer le système actuel.

» Art. 3. L'art. 3 de la loi du 19 mai 1849 recevra son exécution à dater du 1er juillet 1850, si une loi modificative de l'impôt des boissons n'a pas été adoptée par l'Assemblée législative. »

C'est sur cet amendement que M. Mauguin commençait à parler en attaquant le principe de l'impôt, lorsque la discussion a été renvoyée à aujourd'hui.

M. PARIEU, ministre de l'instruction publique, dépose le budget rectifié de l'instruction publique.

M. FOULD, ministre des finances. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Assemblée un projet de loi portant demande de trois douzièmes provisoires sur l'exercice 1850. (Exclamation à gauche.) Je n'ai pas besoin d'expliquer les motifs de l'urgence. (Mouvement à droite.)

La présomption d'urgence est déclarée, et le projet renvoyé à l'examen de la commission du budget.

M. de Larcy a la parole pour l'ordre de la discussion sur l'impôt des boissons.

M. DE LARCY propose à l'Assemblée de voter séparément chaque amendent et dans l'ordre qui a déjà été adopté, c'est-à-dire suivant que les amendements s'éloignent plus ou moins du projet ministériel.

M. PRUDHOMME. L'amendement que je propose a cet avantage qu'il donne aux populations la satisfaction la plus immédiate et la plus complète, maintenant qu'il faut perdre l'espoir d'une abolition complète de l'impôt.

M. LATRADE parle sur l'ordre à suivre dans la discussion. L'amendement de M. Mauguin est sans contredit celui qui s'éloigne le plus du projet du gouvernement. C'est lui qui doit avoir la priorité.

M. PRUDHOMME consent à ce que cette priorité soit donnée à l'amendement de M. Mauguin.

Voici la dernière rédaction proposée par M. Mauguin :

« Art. 1er. L'Assemblée nationale adopte les dispositions de l'art. 3 du décret du 19 mai dernier, et proclame de nouveau, en tant que de besoin, l'abolition de l'impôt sur les boissons.

» Et néanmoins elle surseoit aux effets de cette abolition jusqu'au 1er mai 1850, les dispositions des lois existantes restant jusqu'à cette époque en vigueur.

» Art. 2. Il sera nommé par l'Assemblée, en séance générale, et à la majorité relative, une commission de quinze membres, laquelle arrêtera et présentera les moyens de remplacer, au profit du Trésor, les produits de l'impôt supprimé.

» Tous pouvoirs sont donnés à cette commission pour procéder à une enquête. »

(Une vive agitation accompagne M. Mauguin à la tribune.)

M. MAUGUIN. Vous voyez, messieurs, la portée de mon amendement : l'abolition de l'impôt et son remplacement. Avant de le remplacer, il faut proclamer son abolition. Ce que j'attaque, c'est le détail, le droit de circulation et le droit d'entrée. (Rumeurs à droite.)

Ce sont les formes de l'impôt que j'attaque ; on ne refuse pas l'argent qui peut résulter de cet impôt, mais on désire qu'il soit perçu autrement, et qu'on mette dans cette perception ce qu'un gouvernement honnête doit mettre dans la demande de ce qui lui est létitimement dû.

L'orateur, ainsi qu'il l'a déjà fait, examine ensuite l'effet du système prohibitif. L'industrie vinicole dépense plus et gagne moins. On m'a répondu : Vous gagnez beaucoup en vendant à l'Autriche. En 1848, dit M. le ministre des finances, vous avez exporté pour 95 millions de vins. Je prouverai par ce gros livre, qui hier a tant effrayé l'Assemblée (On rit.), que ce compte est erroné; car ces 95 millions se réduisent à 75 et à 67 pour les dernières années, toujours d'après les tableaux officiels.

L'orateur passe en revue les différents produits des différents pays. Le département de la Seine est signalé parmi tous les autres par la falsification des vins. Le département de la Gironde vient ensuite. (Exclamations à droite. — Rumeurs.)

UNE VOIX A DROITE. Et la Côte-d'Or?

UNE AUTRE VOIX. Il n'est pas permis de calomnier ainsi un pays! (On rit à gauche.)

M. MAUGUIN. Je rappellerai, pour répondre à ce reproche, qu'avant la révolution de février je présentai, d'accord avec quelques députés du département de la Gironde, une proposition tendant à réprimer la falsification des vins, falsification qui s'étendait à tous les départements, sans en excepter le département de la Gironde. (On rit.)

Savez-vous que cette falsification se fait sous l'œil de la régie? Oui, quand on trouve qu'un vin est trop alcoolisé, on le mouille avec l'autorisation de la régie. Le mot est joli. (On rit.) Et savez-vous ce que c'est que mouiller un vin, c'est d'y ajouter un quart d'eau au moins.

Cela se sait par le procès-verbal de la régie. La chambre des députés avait adopté notre proposition, mais elle a échoué dans la chambre des pairs, qui a trouvé très bien qu'on fraudât le consommateur, sans doute dans l'intérêt de la morale publique. Le mouillage des vins, toutes les fraudes plus mauvaises encore que celle-ci, sont le résultat même de l'impôt.

Mettez à l'actif de votre budget l'argent que l'impôt vous rapporte ; mais placez au passif cet autre produit : la haine, et puis votez si vous le voulez le maintien de cet impôt odieux. (Mouvement prolongé.)

M. BOCHER, rapporteur, combat l'amendement de M. Mauguin. Cet amendement manque de clarté et de sincérité. A la première vue, l'impôt serait supprimé par cet amendement, et vous l'avez entendu vous déclarer qu'il ne voulait pas porter atteinte au produit de la taxe sur les vins ; il ne demande, selon lui, que la suppression des formes de l'impôt.

Les chiffres que nous avons cités n'ont pas eu pour but de nier les souffrances des populations viticoles. Ces populations souffrent comme tout le monde souffre en France ; nous sympathisons à ces souffrances, mais nous avons dû établir qu'elles n'étaient pas causées par l'impôt. Ces souffrances n'ont pas empêché la production de se maintenir et même de se développer ; et c'est par les chiffres pris dans les tableaux dressés de l'administration, aussi croyables que les pièces produites par l'honorable M. Mauguin, que nous le prouverons.

M. BOCHER rectifie ces chiffres.

Il apprécie ensuite le vote de l'Assemblée constituante. Ceux qui ont voté le décret du 19 mai, dit-il, n'ont pas voté avec la conviction qu'on ne pourrait désormais imposer les vins. Il peut être conservé, parce qu'il peut être amélioré. Nous voulons employer à cela un moyen populaire : L'enquête faite par l'Assemblée législative, sous les yeux du pays, sous son inspiration. C'est pour cela que nous avons demandé l'enquête, et que nous persistons à la demander.

L'orateur défend la proportionalité de l'impôt. Ce principe était écrit dans la charte de 1830 ; il a été consacré de nouveau par la Constitution de 1848, malgré vous qui n'en vouliez pas, et grâce à la puissance dialectique de l'honorable M. Dufaure.

L'orateur entre ensuite dans l'examen comparatif des droits qui frappent les boissons. Pour lui, le droit de détail est proportionnel, puisqu'il a lieu sur le dixième de la valeur de la durée. Le droit de circulation est moins proportionnel ; cependant il est calculé sur la valeur approximative que la boisson acquiert en s'éloignant du lieu de la production.

Le droit d'entrée lui-même est calculé sur le principe de la contribution mobilière, de l'impôt des portes et fenêtres, c'est-à-dire sur la population ; on suppose avec raison que la chose acquiert plus de valeur dans un centre populeux que dans une petite localité, et que, dans les grandes villes, les salaires seront aussi plus considérables. (Bruit à gauche.)

L'orateur combat les assertions émises par MM. Bastiat et Grévy, et s'efforce de démontrer que les riches supportent le plus grand poids de l'impôt des boissons.

Personne ici ne ferme son cœur aux souffrances et son oreille aux plaintes de nos concitoyens ; nous sommes les représentants au même degré de ces souffrances, de ces plaintes ; notre devoir, aussi bien que le vôtre, est d'y mettre un terme. Voilà ce que l'esprit de parti, qui est un esprit de défiance, d'envie, de haine, vous empêche de reconnaître, quoique ce soit la vérité.

Ce que nous voulons, c'est l'éloignement de toute disposition douteuse, vague, incertaine, qui battrait en brèche et détruirait sans remplacement une perception qui doit être conservée intacte jusqu'à ce que l'enquête ait porté la lumière sur cette grave question.

M. A. THOURET. Commencez par réduire votre budget de la guerre. (Agitation.)

M. BAUCHER. Quand l'empereur, car lui aussi voulait s'occuper de la réforme de l'impôt des boissons, quand l'empereur en chercha les moyens, savez-vous ce que lui répondit un ministre qu'il consultait? « Cette réforme sera possible le jour que vous licencierez votre armée. » L'empereur ne parla plus de supprimer l'impôt des boissons. (On rit.)

L'honorable rapporteur demande sur quels services on pourrait faire peser les réductions qu'entraînerait l'abolition de l'impôt. Est-ce sur l'Algérie, cette terre devenue française par nos sacrifices et par le sang généreux dont nos soldats l'ont arrosée?

L'orateur dit ensuite que le système de M. Mauguin consisterait à remplacer l'exercice par un droit de licence, par l'effet duquel le pauvre serait atteint par l'impôt. Après cela, ajoute l'orateur en terminant, je ne le nie pas, l'Assemblée se trouve en présence de deux dangers : l'un créé par le vote de la Constitution, l'autre par le vote qui va intervenir. (Mouvement.)

Oui, je ne vous le cache pas, c'est là une arme dangereuse que nous allons remettre aux mains des partis, et dont ils pourront se servir contre le gouvernement et la société elle-même (Allons donc !) ; car il y a un grave péril à donner raison à ces mêmes partis, en déclarant nous-mêmes que rien n'est bon, que rien n'est stable dans nos institutions et dans nos lois, et qu'il n'y a rien de mieux à faire que de les changer et de les démolir. Le danger véritable est dans l'ouverture et dans cette brèche faite dans l'impôt, par laquelle peut s'introduire le socialisme. (Ah ! nous y voilà, à gauche. Longue interruption.)

M. Pascal Duprat disait l'autre jour : « L'impôt, c'est la citadelle; nous voulons y entrer. » (Sensation.) Eh bien! nous voulons, nous, vous en défendre l'entrée. (Très bien! à droite.) Ah ! sans doute, parmi ceux qui défendent cette citadelle, il y en a que quelque intérêt retiennent en suspens en dehors de la place; mais, je l'espère, au moment de l'assaut ils ne regarderont que le drapeau et vous empêcheront d'y pénétrer. (Applaudissements à droite.)

La séance est suspendue.

A la reprise de la séance, M. le président invite les représentans à reprendre leurs places respectives. Mais on n'accède que lentement à cette invitation.

M. LATRADE se présente à la tribune.

PLUSIEURS VOIX A DROITE. Aux voix! aux voix! — La clôture! la clôture !

M. LE PRÉSIDENT. Je consulte l'Assemblée sur la clôture de la discussion de l'amendement de M. Mauguin.

L'Assemblée ferme la discussion.

M. LE PRÉSIDENT. Le scrutin de division a été demandé sur l'amendement. Il va y être procédé.

A GAUCHE. La division ! la division de l'article !

M. LE PRÉSIDENT ordonne aux huissiers d'emporter les urnes pour les présenter à chaque représentant.

Plusieurs membres de la gauche montent auprès de M. le président et lui font observer qu'aux termes du règlement la division est de droit ; que l'amendement de M. Mauguin pose d'abord en principe l'abolition de l'impôt, puis néanmoins l'ajournement des effets de cette loi d'abolition au 1er mai 1850 ; que c'est là deux choses distinctes sur lesquelles la gauche a le droit de demander la division.

M. LE PRÉSIDENT. Il fallait la demander avant le vote.

A GAUCHE. Mais le vote n'était pas engagé quand nous avons réclamé la division.

M. LE PRÉSIDENT fait la sourde oreille aux réclamations de MM. Latrade, Emmanuel Arago, et des autres protestants de la gauche. Le vote continue au milieu de la plus vive agitation.

Le scrutin, dépouillé à 5 heures, est proclamé dans les termes suivants :

Nombre des votants,	529
Majorité absolue,	265
Billets blancs,	100
Billets bleus,	429

L'amendement est rejeté.

Plusieurs membres réclament contre le résultat et contre le scrutin. Ils ont cru qu'on allait voter sur la division de l'article, et ils ont mis un billet blanc parce qu'ils croyaient qu'il s'agissait du premier paragraphe.

L'on demande à droite la question préalable.

La question préalable est mise aux voix et adoptée.

L'Assemblée maintient son vote.

On reprend ensuite l'amendement de M. Prudhomme. (Aux voix ! aux voix !)

M. LE PRÉSIDENT. Je lis l'article 1er :

« L'impôt sur les boissons, tel qu'il est établi par la législation actuellement en vigueur, est maintenu jusqu'au 1er juillet 1850. »

Je le mets aux voix.

M. PRUDHOMME. Il y a un scrutin de division.

M. le président se dispose à faire procéder au scrutin de division. (Réclamations sur plusieurs bancs de la droite.)

M. MORTIMER-TERNAUX. Il faudrait savoir si les vingt membres qui ont demandé le scrutin de division persistent.

A DROITE. Les noms! les noms des signataires et l'insertion au *Moniteur*.

M. LE PRÉSIDENT. Que voulez-vous! au lieu de retirer ces signatures, on en apporte de nouvelles, cela vous suffit-il?

Le vote au scrutin de division a lieu au milieu d'une grande agitation.

Le scrutin donne le résultat suivant :

Nombre des votants	642
Majorité absolue	322
Pour	575
Contre	68 (Hilarité).

L'amendement est rejeté.

M. Favreau monte à la tribune.

M. LE PRÉSIDENT. Je dois d'abord réclamer le silence.

Voici l'amendement proposé par MM. Favreau, de Larcy et quelques autres de leurs honorables amis :

« Art. 1er. Les effets de l'art. 3 de la loi du 19 mai 1849, qui supprime l'impôt sur les boissons, sont suspendus jusqu'au 1er octobre 1850.

» Art. 2. Une commission, nommée par l'Assemblée nationale, procédera immédiatement, par voie d'enquête parlementaire, à la préparation d'un projet de loi déterminant le système qui devra être substitué au système actuel.

» Ce projet sera soumis à l'Assemblée avant le 1er juin prochain. »

M. FAVREAU. L'amendement que j'ai eu l'honneur de vous présenter, avec plusieurs de mes collègues, diffère de ceux que vous venez de repousser. L'heure est avancée, je demande que la discussion soit renvoyée à demain. (Non ! non!) On était convenu qu'on discuterait la question de l'enquête. (Non ! non ! — Si ! si ! — Interruption.)

L'Assemblée, consultée, décide que la discussion continue.

M. FAVREAU. J'ai déclaré que j'étais fatigué. Je renonce à la parole. (Bruit prolongé. — Interruption.)

M. DE LARCY, l'un des auteurs de l'amendement, déclare que, malgré le désavantage qu'on a en parlant à une heure aussi avancée de la séance, il remplira son devoir et viendra défendre ce qu'il croit le seul terrain possible pour une transaction.

Eh bien, messieurs, dans cette situation, ne croyez-vous pas qu'une transaction serait une chose utile à tous ces intérêts divers que nous-mêmes, qui ne nous séparons que momentanément de la majorité, nous voulons garantir, que nous voulons maintenir?

A GAUCHE. Pas de transactions, la loi entière !

M. DE LARCY. Pas de transaction !

A GAUCHE. Non ! non !

M. DE LARCY. C'est parce que ce côté de l'Assemblée ne veut pas de transaction que nous en voulons, nous, précisément.

Messieurs, on a fait jusqu'ici des discours très éloquents, mais on n'est pas entré dans le fond et dans le vif de la question, qu'il n'a pas été possible d'apprécier encore à cette tribune.

Notre amendement est, à notre avis, le dernier terrain sur lequel on puisse s'accorder, opérer une transaction, pour préserver tous les droits du Trésor et ceux des pays vignobles. Aussi, quoique habitant d'une contrée vinicole, je me suis refusé à prendre part à la question de savoir si l'on passerait à la discussion des articles, parce que je ne voulais pas émettre un vote définitif, absolu, quand la discussion n'avait pas été complète. Je demanderai donc à l'Assemblée de m'écouter au moins une demi-heure.

M. DE LARCY donne lecture de l'amendement qu'il a déposé avec plusieurs de ses amis.

Je reconnais, messieurs, que le ministre des finances nous ouvre une transaction en nous offrant une enquête. (Rires à gauche.) Ces rires même prouvent en ma faveur. On ne croit pas au sérieux de l'enquête, et l'on a tort et raison. On a tort, si l'on adopte mon amendement, qui sauvegarde tous les intérêts du Trésor ; on a raison, si la majorité le rejette ; car en effet, après le jugement, l'enquête ne serait rien, ou, pour parler mieux, paraîtrait ne devoir jamais rien être.

Ce serait là la pensée du pays, croyez-le bien ; car il ne saurait comprendre que vous repoussiez une clause qui sauvegarde les intérêts du Trésor, et qui ne fait que demander, que vouloir que l'enquête aboutisse ; ne pas vouloir que les effets de la loi du 19 mai soient seulement suspendus, c'est déclarer d'avance que l'enquête n'aboutira à rien. (Mouvement.)

L'orateur, revenant sur les citations de chiffres faites par M. Mauguin et par M. le rapporteur, s'étonne de ces différences dans des extraits faits sur les mêmes pièces. Selon l'honorable orateur, et d'après les chiffres qu'il discute rapidement, toute cette prospérité de notre commerce des boissons se borne à une augmentation de 21 pour cent, au lieu de 62 portés sur les états fournis par la commission. L'erreur vient de ce qu'on a établi la moyenne sur l'année 1840, qui a été vraiment exceptionnelle, comparée à celle qui l'ont précédée et qui l'ont suivie. (Dénégation au banc des ministres.) Ces dénégations qui accueillent mes paroles prouvent que toute discussion de chiffres est impossible ici. Donc, l'enquête! l'enquête! l'enquête! (Mouvement prolongé.) L'enquête sérieuse, l'enquête qui dégage la question des nuages qui l'obscurcissent.

Messieurs, il y a une question politique unie fatalement à cette question de l'impôt des vins. Oui, dégageons-la de cet alliage. Les viticoles ont, dit-on, un flair des plus exquis... C'est vrai ; défiez-vous-en ! (Mouvement.) et affranchissez vous de cette insistance qui les pousse à demander justice, jusqu'à ce que justice leur ait été faite.

En entendant parler M. Mathieu (de la Drôme), on pourrait croire que la société se divise en deux classes, celle des riches et celle des pauvres (Oui, oui, c'est cela même, à gauche.), en deux classes qui n'ont rien de commun. Qu'est-ce que le pauvre? N'est-ce pas celui qui cherche à vivre du produit de son travail? Eh bien ! si vous voulez réellement faire quelque chose pour lui, ce ne serait pas assez d'abaisser le prix des denrées alimentaires, il faudrait lui assurer des salaires élevés. (C'est cela ! à gauche.) La question est donc d'élever ces salaires. Eh bien ! je dirai à ceux qui veulent cette augmentation, qu'ils ne la trouveront que dans les développements du luxe. (Allons donc ! — Agitation.)

Notre société est ainsi faite, grâce à la Providence, que le riche ne peut disposer de sa fortune qu'en la répandant en bienfaits et en salaires sur la population pauvre. (Bruit.)

Les impôts exagérés sur les objets de luxe retomberaient sur le travailleur, c'est vrai, et pour que ces taxes soient légitimes, il faut que l'impôt ne gêne pas la consommation ; or, dans mon âme et conscience, l'impôt sur les boissons gêne la consommation, il doit être tôt ou tard abandonné.

M. le ministre des finances ne nous demandait aujourd'hui que trois douzièmes provisoires, nous lui en accordons neuf sur l'impôt des boissons. Que veut-il donc ? Nous sommes plus généreux que lui envers lui-même.

En terminant, je prie l'Assemblée de vouloir bien remarquer que notre amendement sauvegarde le Trésor public, et qu'elle fera à la fois un acte de patriotisme et de prévoyance en l'adoptant. (Très bien ! très bien !)

M. BOCHER, rapporteur, répond à M. de Larcy en déclarant qu'il n'y a de transaction possible que dans l'enquête, mais dans l'enquête seulement.

L'amendement de MM. de Larcy, Favreau, etc., est voté au scrutin de division qui donne le résultat suivant :

Nombre des votans	576
Majorité absolue	289
Pour	100
Contre	476

L'amendement est rejeté.

La séance est levée à sept heures moins un quart.

Demain, à une heure, suite de la discussion sur l'impôt des boissons.

Pie IX et la Démocratie.

M. l'abbé Chantôme, dont nous avons signalé les travaux sur le caractère socialiste du christianisme, publie depuis quelque temps, sous ce titre : le *Drapeau du Peuple*, un journal destiné à propager l'alliance du Christianisme avec la Démocratie et le Socialisme. Ce journal, d'abord mensuel, est devenu hebdomadaire, et le numéro que nous avons reçu hier nous apprend qu'il deviendra quotidien à partir du 1er janvier. Nous saluons la bienvenue du nouvel athlète qui apparaît sur la brèche pour prêter son appui à la réforme sociale, et nous ne doutons pas que les sympathies du public ne l'encouragent et le soutiennent.

La partie du clergé qui s'est enrôlée sous les drapeaux de l'*Univers* s'est émue d'une grande colère en présence de cette publication. M. l'abbé Chantôme a été dénoncé à Pie IX, qui a fulminé contre lui un bref dont voici le début :

Dès que nous avons appris les erreurs très pernicieuses que l'abbé Chantôme, prêtre du diocèse de Langres, ne rougit pas de répandre dans des publications téméraires, nous avons été saisi d'une profonde douleur en considérant les dommages très graves qui peuvent en résulter soit pour notre très sainte religion, soit pour la société civile elle-même, surtout dans ces temps si malheureux où des hommes impies s'efforcent de renverser toutes les lois divines et humaines par les plus audacieuses, les plus erronées et les plus monstrueuses opinions, etc., etc.

Voici quelques passages de la réponse de M. Chantôme au Saint-Père :

Nous sommes contristé d'avoir causé de l'amertume à votre cœur ; nous déplorons de n'avoir pas été appelé devant vous pour expliquer nos intentions, exposer le sens de nos paroles, et défendre, avec les armes de la saine théologie, les doctrines que nous avons développées : vous auriez vu, nous aimons à le croire, Très Saint-Père, qu'elles sont loin de mériter les qualifications que votre bref leur applique.

Mais puisque nous avons été durement frappé de votre improbation *sans avoir été cité, sans avoir été entendu, sans avoir été mis à même de nous justifier*, chose presque inouïe dans l'Eglise, voici maintenant ce que notre foi catholique, notre conscience, doit demander à Votre Sainteté.

Vous déclarez dans votre bref que nos écrits renferment *de pernicieuses erreurs, des opinions perverses, pouvant causer les plus grands dommages à la religion et à la société civile*. Très Saint-Père, nous sommes catholique, notre foi est sincère ; nous vivons pour elle, et pour elle nous serions, Dieu aidant, très heureux de mourir...

Eh bien ! Saint-Père, dites-nous solennellement, clairement, au nom de l'Eglise, en quoi, dans nos écrits, nous avons violé cette foi catholique. Vous êtes le docteur des chrétiens, vous devez enseigner vos frères. Or, les questions que nous avons agitées sont nombreuses...

Voici le fond de notre doctrine et le précis de nos travaux :

1° Nous croyons que la démocratie est une forme politique qui n'est point opposée au dogme catholique, et que l'on peut, comme beaucoup de théologiens, soutenir, sans blesser la foi, qu'elle est la meilleure forme de gouvernement ;

2° Nous croyons que le catholicisme peut s'allier aux principes de la démocratie aussi bien qu'à tous les progrès légitimes de l'ordre social ;

3° Nous croyons qu'il y aurait des réformes à opérer dans l'ordre ecclésiastique, et que tout fidèle, à plus forte raison tout prêtre, a le droit et souvent le devoir de présenter ses réclamations, ses vues à l'autorité religieuse, en abandonnant à cette autorité le droit de prendre une décision suprême.

Enseignez-nous, Très Saint-Père, ce qu'il y a d'opposé à la foi dans ces doctrines.

M. Chantôme termine sa réponse en rappelant qu'il y a deux ans il fit à pied le pèlerinage de Rome pour conférer avec Pie IX lui-même, sur les projets de réformes qu'il avait conçus. Le pape les accueillit ; il lui fit délivrer un décret qui l'autorisait à les poursuivre, et c'est au milieu de ces travaux encouragés par Pie IX, que la condamnation pontificale est venu le frapper.

Il y a deux parties opposées dans la vie de Pie IX : Le pontife qui encourageait l'abbé Chantôme, c'était le pontife réformateur, que le gouvernement de Louis-Philippe défendait de chanter dans les concerts ; le pontife qui condamne l'abbé Chantôme sans l'entendre, c'est celui qui a réuni les canons étrangers contre ses bien-aimés sujets.

DERNIER EXAMEN DE CONSCIENCE D'UN MÉDECIN,

PAR LE DOCTEUR SAVARDAN.

Le titre de cet opuscule est, à coup sûr, fort piquant. On s'intéressera toujours vivement à la confession d'un de ces hommes, dont les mains, comme celles des Parques, tiennent le fuseau qui allonge la vie ou les ciseaux qui la tranchent.

L'auteur nous dira-t-il combien de fois il a cédé à la fantaisie de la science, au pile ou face de l'indécision? Va-t-il nous avouer sincèrement les résultats de ces caprices scientifiques auxquels sont attachées des existences d'hommes? C'est attendre et demander beaucoup. Et pourtant, ce degré de franchise inespérée, M. le docteur Savardan l'a atteint dans le travail que nous avons sous les yeux.

Mais, disons-le tout d'abord, M. Savardan se méfie des expériences mystérieuses qui grandissent l'importance doctorale du médecin souvent aux dépens de la santé de son malade.

Il n'appartient pas à cette vénérable école de l'art médical, dont les adeptes s'obstinent encore à supposer qu'il faille faire subir à l'estomac les torts de tous les autres membres. Il ne juge pas absolument nécessaire d'affaiblir cet organe pivotal, d'irriter les tissus délicats de ce principe de la vie pour guérir les douleurs rhumatismales, les névralgies, les démangeaisons psoriques ou dartreuses, les inflammations locales ou les engorgements sanguins.

A part de rares exceptions, comme l'emploi du sulfate de kinine pour expulser la fièvre, M. Savardan fait ses expériences au grand jour. Il choisit la peau du malade, *comme le plus sûr, le meilleur, le véritable champ de bataille où il doit*

attaquer la maladie, certain qu'en agissant ainsi, s'il y a retard ou mécompte, le malade au moins n'aura pas laissé un fragment de sa vie à la recherche de la santé. On ne s'étonnera donc plus de la facilité de l'auteur à mettre sa conscience à nu sous les yeux du public.

Les premières pages contiennent le récit des incertitudes et des doutes qui assaillirent M. Savardan à l'entrée de cette redoutable carrière. Il raconte avec quel scrupule il tenait registre des diverses espèces de maladies qu'il était appelé à guérir, avec quel soin il prenait note des traitements employés contre elles et des résultats qu'il en obtenait.

Plus tard, quand il eut quitté Paris pour la campagne, quand il se fût installé à La Chapelle-Gaugain, les registres mortuaires de la commune où il continua d'exercer sa profession vinrent en aide à ses propres Mémoires, et établirent une différence d'un cinquième en moins sur les décès annuels, à partir de l'époque où il vint donner ses soins à ses habitants.

Qu'on nous permette une réflexion à ce sujet. Si les médecins étaient tenus à avoir, comme notre ami, des tablettes aussi bien en règle, s'ils devaient chaque année rendre compte au public de cette puissance autocratique qu'ils exercent sans responsabilité, s'ils étaient obligés de porter à une administration médicale ces documents particuliers pour servir à l'expérience de leurs confrères et à l'édification de tous, ne pense-t-on pas qu'une pareille obligation ne dût les engager à plus de réflexion dans le choix de leurs médicaments ? Nous ne voyons, pour notre part, aucun obstacle sérieux à un pareil règlement d'utilité publique.

Revenons à notre *Examen de conscience*. Ce petit livre n'a certes pas été écrit par un de ces docteurs latinisants, dont Molière n'a pu complètement éteindre la race ; il n'est pas nécessaire d'être médecin pour le comprendre. Comme tous les vrais savants, M. Savardan a un style clair, simple, loyal, qui force à la conviction. Il n'enveloppe jamais sa pensée de ces nuages qui plaisent tant au pédantisme ; il ne laisse planer aucun soupçon de science occulte sur la source de ses découvertes, à la manière des charlatans. Il va franchement et devant tous à l'assaut de la maladie.

Il fait mieux encore, il sape hardiment la base du despotisme médical, en indiquant avec un langage charmant d'esprit et de naturel les moyens de se conserver le corps en santé. Plein de ce jugement sûr que donne une longue pratique et la ferme volonté d'être utile à ses semblables, il nous apprend à secouer par l'hygiène cette terrible autocratie échappée au *tolle* général de la liberté. Il donne à tous ces pauvres infirmes, étiques ou obèses, tremblants comme Louis XI devant quelque Jacques Coictier moderne, la possibilité de s'affranchir de cette terreur.

On le voit, M. le docteur Savardan est d'avis qu'il vaut mieux prévenir le mal que de le guérir. Malheureusement cette opinion frise de très près le Socialisme, et nous craignons bien qu'elle ne le fasse classer parmi les anarchistes par ceux qui vivant sur nos maux et nos misères de toute nature, signalent le désir de nous délivrer de ces misères et de ces maux comme une attaque à leur propriété.

Nous terminerons cette appréciation un peu trop écourtée par un jugement de grand poids. Une de nos illustrations médicales, M. le docteur G..., auquel nous avions confié le petit livre de M. Savardan, nous dit après l'avoir lu :

« Ces quelques pages de votre ami contiennent plus de choses justes et utiles, plus d'observations fines et vraies, que cinquante volumes de médecine ordinaire. » A. M.

FAITS DIVERS.

— Hier, en référé, le sieur Polino, se fondant sur l'urgence, sollicitait une ordonnance qui défendît à M. le préfet de police de l'expulser.

Me Ernest Lefèvre, avoué de M. Polino, se disant militaire, a exposé que M. Polino venait de recevoir de M. le préfet de police l'ordre de quitter la France sans délai, comme étant qualifié d'étranger, né de parents étrangers.

Or, M. Polino est, en effet, né en 1809, de parents d'origine étrangère, mais qui ont fait leur déclaration de fixation de domicile en France, et y ont toujours demeuré, exerçant le commerce de châles et nouveautés. Lui-même a fait à la mairie du 3e arrondissement de Paris la déclaration « qu'il entendait se fixer en France, se soumettre à toutes les charges communales, et promettait d'observer les lois du royaume. »

Il s'est engagé en 1831 dans les armées françaises, et y a effectivement servi.

Me E. Lefèvre concluait de là que son client était Français, et n'avait rien fait qui pût lui faire perdre cette qualité. C'était donc illégalement, d'après lui, que M. le préfet de police voulait le faire expulser de France. Il terminait en demandant qu'il fût fait défense à tous agents de l'autorité de mettre à exécution l'ordre d'expulsion.

Me Archambault-Guyot s'est présenté : 1° pour M. le ministre de l'intérieur ; 2° pour M. le préfet de police.

Tout en rappelant que les lois des 28 vendémiaire an VI, 21 avril 1832, 1er mai 1834, et 24 juillet 1839, donnaient à l'autorité administrative le droit de faire expulser les étrangers dangereux pour la sûreté du pays, il a conclu à ce que le président se déclarât incompétent, attendu qu'il n'appartenait pas à l'autorité judiciaire de s'immiscer dans la police administrative.

M. le président de Belleyme a renvoyé la cause, en état de référé, à l'audience de la 1re chambre du tribunal, du 21 décembre présent mois.

— Des ouvriers mineurs de Rive-de-Gier adressent la lettre suivante au *Censeur de Lyon* :

Citoyen rédacteur,

Après la révolution de Février les ouvriers mineurs de la Compagnie houillère de la Loire furent réduits à quatre journées de travail par semaine.

En mars 1849, la compagnie ayant voulu imposer deux heures de travail de plus par journée, une grève se déclara ; elle eut pour résultat la condamnation de quelques ouvriers à plusieurs mois de prison. Les choses s'arrangèrent enfin au bout d'un mois de grève, et afin de ne pas priver de travail une partie d'entre eux, les mineurs consentirent à ne travailler que trois journées par semaine.

Aujourd'hui les prétentions de la compagnie sont sur le point de soulever une nouvelle grève. Grâce aux demandes abondantes de produits houillers, la compagnie fait travailler quelques ouvriers jusqu'à six journées par semaine, mais c'est à la condition d'une diminution de 25 centimes sur le prix de la journée. Beaucoup d'ouvriers refusent avec raison ces conditions, et nous voilà menacés d'une nouvelle suspension de travaux.

Si la Compagnie houillère peut, aux conditions de l'ancien salaire, réaliser des bénéfices que chacun sait être assez raisonnables, il est évident qu'il est de la dernière injustice de provoquer une nouvelle diminution de salaire à mesure que l'augmentation de la vente des produits accroît le montant des bénéfices.

On nous avait pourtant promis, en mars dernier, que l'arrangement qui servait de conclusion à la grève serait définitif et sans retour. Quel compte devrons-nous faire à l'avenir de pareilles promesses ?

L'Assemblée constituante avait fait préparer une enquête sur la situation du travail. Nous avons fait parvenir sur ce sujet quelques détails à l'autorité supérieure du département. Inutile de dire que nous n'en avons aucune nouvelle. Sous la protection de l'Assemblée législative, l'enquête ira rejoindre ses aînées. Mais si jamais l'enquête devait être prise au sérieux, nous recommanderions à ceux qui seraient chargés d'en préparer les éléments d'étudier la situation des ouvriers mineurs depuis le monopole de l'association houillère.

Agréez, etc.

— L'administration des douanes vient de publier le *Tableau général du mouvement du cabotage pendant l'année 1848*. Il forme la suite et le complément du tableau général du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères pour la même année.

Cet ouvrage est mis en vente à la Librairie du Commerce, rue Richelieu, 14, à Paris, où l'on peut se procurer les années précédentes au prix fixe de 3 francs.

PERSÉCUTIONS. — Quelque odieux que soit le régime qui pèse en ce moment sur nous, on croira difficilement au fait suivant que rapporte la *Voix du Peuple* :

« Un enfant de quatorze ans, le nommé Hilsdorff (Joseph-Pierre), vient d'être victime d'un guet-apens infâme de la police et de l'iniquité des gens de justice.

» Le père de cet enfant vend, avec l'autorisation de la police, des journaux, rue Saint-Dominique, au Gros-Caillou, n° 136, et il fait porter ces journaux à ses abonnés par son fils.

» Dimanche, 8 de ce mois, cet enfant, portant ostensiblement à sa main des journaux de toutes nuances, l'*Assemblée nationale*, la *Presse*, le *Temps*, la *Voix du Peuple*, le *Pays*, la *Liberté*, la *République*, qu'il allait distribuer aux divers abonnés de son père, a été brusquement arrêté par deux individus vêtus en bourgeois et ne portant aucun signe d'autorité, qui se sont dits agents de police. Prétendant que cet enfant colportait des journaux prohibés, tels que la *Voix du Peuple*, le *Temps* et la *République*, ils l'ont conduit au dépôt de la préfecture.

» Après être resté trois jours dans ce bouge infect, immonde et immoral, pêle-mêle avec des voleurs et des vagabonds de profession, ce pauvre enfant a comparu enfin devant le juge d'instruction, et ce magistrat a sanctionné cette arrestation arbitraire de la police, et fait écrouer l'enfant à Sainte-Pélagie !

» Dans cette prison, cet enfant a été placé avec les détenus pour vols et délits communs, et ce n'est qu'aux réclamations des détenus politiques qu'il a dû d'être mis à l'infirmerie avec eux. »

La *Voix du Peuple* demande à bon droit des explications sur ce fait incroyable.

DOUBLE ACQUITTEMENT. — M. Arène publie, à Nantua, chef-lieu du département de l'Ain, un journal démocratique, l'*Echo de la République*.

Dans le numéro du 31 mai 1849, il inséra un article extrait de la *Révolution démocratique et sociale*, intitulé : la *Constituante et la Législative*, article qui n'avait été ni saisi ni poursuivi.

Le 15 juin, il fut mandé à comparaître devant M. le juge d'instruction de Nantua, sous la prévention d'avoir, par l'insertion de cet article, excité à la haine et au mépris du gouvernement de la République ; et le 25 du même mois un arrêté de l'autorité militaire a suspendu son journal.

En même temps que l'*Echo de la République* était suspendu, M. Arène, son rédacteur, était accusé de complicité dans les événements de juin ; après quatre mois de séjour à Genève, il comparaissait le 12 novembre 1849, devant un conseil de guerre de Lyon, où il était acquitté.

Il a été alors donné suite à la poursuite dont le numéro du 31 mai 1849 avait été l'objet, et M. Arène a comparu, le 10 décembre, devant le jury de l'Ain, comme prévenu du triple délit 1° d'attaque contre la Constitution ; 2° d'excitation à la haine et au mépris de la République ; 3° de trouble à la paix publique en excitant à la haine et au mépris des citoyens les uns contre les autres.

M. Aynès a soutenu la prévention, principalement en ce qui concerne les deux délits d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement de la République et d'excitation à la haine et au mépris des citoyens les uns contre les autres.

Me Guillon a présenté la défense.

Après une heure de délibération, M. Arène, déclaré non coupable, a été acquitté.

(*Gazette des Tribunaux*.)

UN RABAT-JOIE. — Voici un arrêté du préfet de l'Ardèche, à la date du 5 décembre. L'Ardèche n'est pas en état de siége :

« Art. 1er. Les chants, danses, *promenades* ou farandoles sur la voie publique, avec ou sans drapeaux et tambours, seront interdits, de jour et de nuit, dans toute l'étendue du département de l'Ardèche.

» Art 2. Sont également interdits les chants, déclamation, parades et concerts dans les cabarets, cafés, estaminets, débits de tabac et autres établissements publics. »

PETITE CORRESPONDANCE.

Nous rappelons à ceux de nos amis qui n'ont pas encore répondu au dernier Bulletin qui est très important pour l'administration de l'Ecole, de connaître leur intention avant la fin de l'année.

Douai.—M. D.—Reçu les 17.—Nous all. répondre à v. lettre.

Angers.—M. L.—Reçu les 191-50.—Inscrit les échéances d'abonn. de conform.—Nous v. exp. les liv. et autres obj. demandés.—Affect. rem.

La Charité.—M. G.—Reçu les 200 —Fait l'applic. de conform.—Nous v. adresser. votre compte très incess. et vous répondr.—Compl. affect.

Rochefort.—M. M.—Reçu les 202.—Fait l'applic. de conform.—Rem. fraternels à tous.—Pris note pour le surplus.

Alençon.—M. D.—Reçu les 15.—Renouv. v. ab. et appl. le surpl. à la R.—Rem.

Versailles.—M. L.—Reçu les 100.—Nous v. adr. la Phal. et av. égard à v. recommand.—Affect. rem. de tous.

CONCERT.

JARDIN D'HIVER. — *Loterie dite de la statue d'argent*. — Le Jardin-d'Hiver a organisé, pour donner plus d'attrait au tirage de la loterie des artistes, une matinée musicale, qui aura lieu, jeudi 20. Elle sera l'une des plus brillantes de la saison. Outre deux orchestres au grand complet, on entendra M. Poultier, de l'Opéra ; M. Beauce, de l'Opéra-Comique ; Mmes Lucas et Clary, du Théâtre-Italien. L'orchestre dirigé par Polet.

Le concert commencera à une heure. Après la première partie, les cent plus beaux lots, et celui de la *statue d'argent*, seront tirés. Vingt dames patronesses et vingt commissaires feront les honneurs de cette fête splendide. Les stalles sont à 5 fr. ; les places réservées à 3 fr. L'entrée est de 2 fr. Tous les porteurs de billets de loterie ne paieront que 1 fr. au lieu de 2 fr.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS.......... Un an 20 f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.
DEP. ET ETRANG.
sans surtaxe.... » 32 » 17 » 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme ; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr. ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises....	40 f.
Cinq à 9 » »	30	Réclames-notices......	40
Dix fois et plus. »	20	Faits de publicité...	1 fr. 50

Bourse du 19 décembre 1849.

Affaires peu nombreuses et tendance à la baisse jusqu'à deux heures et demie. On a répandu alors le bruit que le ministre des travaux publics avait fini par s'entendre avec la commission des finances sur le projet du chemin de Paris à Avignon, et les cours ont repris. On a parlé aussi d'une émission prochaine de bons du Trésor, jusqu'à concurrence de 200 millions, à des conditions qui n'étaient pas encore définitivement arrêtées.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Der. du j.
Trois 0/0	»» »»	56 25	56 20	56 20
Cinq 0/0 (Emprunt 1848)	»» »»	»» »»	»» »»	»» »»
Cinq 0/0	91 60	91 80	91 60	91 80

18 déc.—AU COMPTANT.—COURS DE CLOTURE.

RENTES.	
3 0/0 j. du 22 juin..	56 20
5 0/0 j. du 22 mars.	91 75
VALEURS DIVERSES.	
Banque de France	[illegible] »»
Ob de la Ville, anc.	1275 75
— — nouv.	1172 50
Oblig. de la Seine..	1037 50
— St-Germ. 1842.	965 »»
— Versailles....	840 »
— Orléans. 4 0/0.	990 »»
— Nouvelles.	975 »»
— Rouen, 4 0/0...	782 50
— Nouvell., 1849.	960 »»
— Havre j. mars.	745 »»
— Nouvelles.	440 »»
— Marseille......	950 »»
— Orléans, jouis.	466 »»
Quatre-Canaux....	1072 50
— Jouissance.	»» »»
Bons du Trésor.....	6 0/0.
Forges Aveyron. ...	2900 »»
Monceau-s.-Sambre	1500 »»
Nord (hauts four.).	900 »»
Charbon belge......	525 »»
Zinc V.-Montagne.	2755 »»
— Stolberg.	525 »»
Mines de la Loire...	235 »»
FONDS ÉTRANGERS.	
Belg. 5 0/0 1840...	97 »/»
— 5 0/0 1842...	97 »/»
— 4 1/2........	87 3/4
— 3 0/0.........	65 »/»
— 2 1/2 0/0.......	49 1/4
— Banque......	780 »»
— — 1841.	1020 »/»

Espag. dette active.	25 1/2
— — 3 0/0...	39 1/4
— Dette inter...	29 3/8
Naples, récép. Roth.	96 50
Romain, emprunt...	83 »/»
Haïti, emprunt......	190 »»
Piémont, emprunt.	955 »»
— Nouveau.	905 »/»
Rente 5 0/0.........	83 »»
Lots d'Autriche.....	400 »»
2 1/2 hollandais...	55 1/2
CHEMINS DE FER.	
Saint-Germain......	410 »»
Versailles, r. d.....	207 50
Versailles, r. g.....	164 25
Orléans à Paris....	760 »»
Rouen..............	550 »»
Havre..............	241 25
Avignon-Marseille	230 »»
Bâle..............	110 »»
Centre.............	330 »»
Boulogne...........	190 »»
Bordeaux...........	405 »»
Nord...............	461 25
Strasbourg.........	361 25
Nantes.............	277 50
Monter. à Troyes..	115 »»
Dieppe Fécamp....	190 »»

BOURSE DE LONDRES du décembre.

3 0/0 consolidés...	96 »/»
3 0/0 au 12 déc....	96 »/»

TAXE DU PAIN.

1re qualité le kilo..	27 c.
2e — —	20

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 20 décembre.

THEATRE DE LA NATION.—
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Hernani.
ITALIENS.—Mathilde di Sabran.
OPÉRA-COMIQUE.—La Fée aux Roses.
ODEON.—François le Champi.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Représentation extraordin.
VAUDEVILLE.—La Fin d'une République, Malbranchu. Daphnis, Roger Bontemps.
GYMNASE.—Le Cachemire, le Bal, Quitte pour la peur,
THEATRE MONTANSIER.—Les Marraines de l'an 3.
VARIÉTÉS.—La Vie de Bohême, la Petite cousine.
PORTE-SAINT-MARTIN.— Les 48 danseuses viennoises, le Conétable.
THÉATRE DU LUXEMBOURG.—Trois Filles de la Veuve, Un aimable drôle, Vieux garçon.
AMBIGU-COMIQUE.—La Jeunesse dorée.
GAITÉ. — La Croix de Saint-Jacques.
FOLIES.—La Grange aux Belles, la Chute des Feuilles.
THEATRE-NATIONAL.—Les Pilules du Diable.
THEATRE CHOISEUL.—Compère Guillery, Bouillir et Rôtir, le Dix décembre.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 280 — Vendredi 21 décembre 1849.

UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION.

PARIS. Trois mois. . . . . 6 f. Six mois. . . . . 11 f. Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE DU CAPITAL, DU TRAVAIL ET DU TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE AU CAPITAL, AU TRAVAIL ET AU TALENT.

DÉPARTEMENTS. Trois mois. . . . . 9 f. Six mois. . . . . 17 f. Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

PARIS, 20 DÉCEMBRE.

Assemblée législative.

L'impôt des boissons est rétabli. 418 voix contre 245 ont voté l'ensemble du projet ministériel, modifié seulement en ceci, que l'enquête aura dû produire un rapport avant le 1er juillet 1850. C'est en vain que MM. Darblay et Michaud sont venus, l'un après l'autre, tenter un dernier effort en faveur des pauvres familles de travailleurs qui sont condamnées par leur misère, à acheter jour par jour, *au cabaret*, la faible consommation de leur intérieur. Qu'importe une privation de plus ou de moins pour ceux qui sont déjà si dénués; il faut que l'impôt rende tout ce qu'il peut rendre, sans cela l'ordre social est menacé. Une baïonnette de moins pour garder *la citadelle*, en compromet la sûreté. D'ailleurs, les pauvres n'ont-ils pas pour se consoler le radieux horizon d'espérance que leur ouvre l'enquête? Comprenez-vous une enquête dirigée par 15 membres de cette majorité qui, depuis six mois, a donné tant de témoignages de sa sollicitude éclairée pour les besoins comme pour les libertés du peuple, et secondée par les agents de ce ministère *de l'action*, dont les premiers actes ont si nettement caractérisé l'esprit et la tendance?

Enfin, quoi qu'il en soit, la loi est votée, et l'on n'a rien de mieux à faire que de la subir: il faut payer, mais en payant il faut réfléchir et bien comprendre que le vote qui vient d'avoir lieu n'est après tout que la conséquence forcée des votes émis par le suffrage universel. Quand on a pris soin de fournir soi-même les verges, on n'a pas à se plaindre d'être battu. Toute agitation dans ce moment-ci serait pleine de périls pour la démocratie. Assez de nos libertés tant de fois conquises ont payé jusqu'à présent les protestations provoquées par leur suppression même. Nos adversaires trouvent encore trop d'appui dans la terreur dont leurs calomnies ont su envelopper le Socialisme, pour qu'ils n'aient point tout à gagner encore dans des luttes nouvelles. Mais tous les jours la lumière se fait; les fantômes s'évanouissent au jour, qui éclaire en même temps toutes les turpitudes, toutes les iniquités, toutes les ignorances du vieux monde. Encore un peu de temps et toute illusion sera dissipée dans l'esprit de ces pauvres égarés qui concourent eux-mêmes à l'oppression dont ils sont les éternelles victimes, et se font aveuglément les alliés de ceux qui les enchaînent. Alors, quand tous les yeux seront ouverts, quand les opprimés reconnaîtront leur force en contemplant leur nombre, ils dédaigneront d'en faire usage pour punir, mais ils s'uniront dans un immense concert, et libres désormais d'entraves, ils marcheront d'un pas ferme vers cet avenir de vérité et de justice où, selon la parole du Christ, tous les biens leurs seront donnés par surcroît.

La séance a été terminée par les interpellations de M. Chauffour, qui ont donné lieu à une discussion très vive entre MM. Charras et d'Hautpoul, discussion de laquelle le ministre est sorti fort meurtri. Ces interpellations avaient pour objet les manœuvres électorales dont plusieurs casernes ont été le théâtre; manœuvres dénoncées au commencement de ce mois par la *Démocratie pacifique*, la *Réforme* et le *National*, sur des renseignements qui ne peuvent laisser aucun doute. M. Chauffour a commencé par préciser les faits, en apportant à la tribune, comme pièces de conviction, plusieurs bulletins de vote distribués aux soldats. M. le ministre a nié, purement et simplement. Aucun agent n'a été envoyé dans les casernes; ce qui, selon lui, aurait pu donner lieu à la fable que l'on a forgée, c'est qu'un sous-officier retiré du service aurait, en effet, obtenu la permission de pénétrer dans une caserne pour voir ses anciens camarades. Mais M. Charras vient confirmer tous les faits avancés par M. Chauffour; il offre le témoignage de dix officiers. Ce n'est pas un, ce sont trois agents qui se sont rendus successivement dans cinq ou six casernes de Paris, où ils ont réuni et harangué spécialement les soldats électeurs du département du Haut-Rhin; non-seulement on a trouvé des salles prêtes, mais on a relevé de garde ou exempté de corvée les hommes qui appartenaient au département dont l'élection était en jeu.

Alors M. d'Hautpoul a recours au grand moyen, qui ne manque jamais de rallier à ceux qui l'emploient les sympathies de la majorité; il prend à partie M. Charras et le gouvernement provisoire! « Je suis habitué, a-t-il dit, à rencontrer M. Charras dans les rangs de ceux qui attaquent l'armée et le ministre de la guerre. » — « Précisez vos calomnies, » lui a crié M. Charras. — « Après Février, n'avez-vous pas envoyé dans tous les corps des agents provocateurs de désordre et d'indiscipline? » — Sur cette accusation précise, la droite éclate en trépignements et en bravos. Mais M. Charras répond. Il raconte ses actes: il appuie son récit sur les pièces officielles qui sont au ministère, sur le témoignage de MM. Larabit, Bedeau, qui confirment toutes ses paroles: et il est clairement démontré, que loin d'avoir envoyé des agents dans les régiments, M. Charras s'est plus activement employé que personne à faire rentrer à leurs corps, et punir même, ceux qui y avaient été envoyés; que c'est à l'énergie et au courage de M. Charras que l'on doit en grande partie le rétablissement de la discipline, un moment compromise par la grande secousse de Février. En vain M. Charras termine par cette écrasante parole: « Vous avez cherché dans mon histoire, monsieur le ministre; eh bien! je n'irai pas chercher dans la vôtre. »

L'ordre du jour pur et simple, voté par 406 voix contre 188, témoigne ensuite au ministre toute la reconnaissance que la droite éprouve pour son dévouement à la cause de *l'ordre*, et confirme ainsi le blanc-seing donné par la majorité à tous les agents du gouvernement, quel qu'ils soient, pour sauver *per fas et nefas* la société menacée.

La liste des 406 voix et celle des 418 se composent nécessairement des mêmes noms. Tous les genres de moralité se tiennent.

Misère et Prostitution.

UNE STATISTIQUE VIVANTE.

Une société, qui laisse l'ouvrier croupir dans la misère faute de travail, est coupable.

Une société, qui abandonne l'ouvrière au dénuement et la livre à la prostitution, est infâme.

Ces propositions peuvent paraître dures aux Montalembert, aux Thiers, aux Falloux, aux Charles Dupin, aux Lebœuf, etc., etc., à tous ces optimistes aveugles qui se bercent des plus étranges illusions: nous les maintenons pourtant, et pour cause.

Il vient de se passer à Londres une de ces effroyables scènes digne de l'enfer du Dante.

Il s'agissait de constater d'une manière sûre, évidente, authentique la position des ouvrières, et de confirmer de fait l'opinion de plusieurs écrivains qui déclaraient que le produit du travail des femmes est tellement au-dessous des besoins de première nécessité, qu'elles sont fatalement vouées à la prostitution.

Lord Ashley et sir Herbet convoquèrent un *meeting* d'ouvrières en confection. Il s'en présenta mille à onze cents; on leur posa des questions; en voici les réponses traduites en chiffres:

État de misère des 1000 ouvrières.

180 ouvrières avaient vendu leur literie pour ne pas mourir de faim;
50 avaient mis leur lit au mont-de-piété pour le même motif;
300 avaient été chassées de leur logement, n'avant pu payer le loyer;
58 SEULEMENT avaient de chaudes couvertures sur leur lit;
500 avaient dû emprunter des articles de vêtements pour se rendre au *meeting*.

Salaires de la semaine. — 1000 *ouvrières.*

Aucune d'elles n'avait gagné	7	schellings
5 avaient gagné	6	»
28 avaient gagné	5	schellings
12 —	4 1/2	»
143 —	3	»
150 —	2 1/2	»
73 —	2	»
82 —	1 1/2	»
98 —	1	»
91 avaient gagné *moins*	d'un	»
323 n'avaient pas eu d'ouvrage	0	»

Ces chiffres ne sont que trop éloquents; ils ne prouvent que trop l'impérieuse nécessité du suicide ou de la prostitution, et de la prostitution la plus basse, la plus vile, la plus révoltante, la plus brutale.

La prostitution qui s'achète quelques sous, c'est le martyre d'une femme.

Eh bien! nous le déclarons en notre âme et conscience, nous qui avons étudié la position matérielle des ouvrières de Paris, des résultats analogues, presque identiques, se trouveraient chez nous, si l'on voulait sérieusement les constater par une *statistique vivante*.

Mais à quoi bon? lord Wellington, en Angleterre, ce modèle de rapacité légale, et ses dignes confrères, ne trouvent-ils pas que l'Angleterre jouit de la prospérité la plus grande?

Nonchalamment étendus sur leurs moelleux divans de brocard et d'or, éloignés de la foule qui souffre et se désespère, protégés, eux et leurs trésors, par la pointe acérée des baïonnettes, peu importe à ces sybarites nageant dans l'opulence les cris de détresse des femmes qui se tordent de douleur sur leurs grabats.

Le soleil ne se lève-t-il pas tous les jours à l'horizon, la Tamise ne roule-t-elle pas ses eaux? Dieu est donc avec nous, se disent-ils, il nous protège, il nous bénit.

Non! Dieu n'est pas avec vous. Si vous persistez dans votre égoïsme, demain sera peut-être le dernier jour de vos joies insensées.

Avisez, car le réveil du peuple anglais n'est pas éloigné!

UN RAISONNEMENT PAR L'ABSURDE.

Hier, dans son discours en faveur de l'impôt, M. Bocher a dit:

« Je n'ai pas fait la Constitution, mais je la comprends, et je suis décidé à la respecter, et si j'étais persuadé que l'impôt actuel sur les boissons fût anti-constitutionnel, *c'est-à-dire contraire au principe de proportionalité*, je ne demanderais pas un ajournement ni une enquête, mais je demanderais que l'impôt fût immédiatement aboli. Mais je demande qu'on m'autorise à dire (je le ferai brièvement) comme quoi je trouve que l'impôt actuel n'est pas contraire à la Constitution, *c'est-à-dire au principe de la proportionalité.* »

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
VENDREDI 21 DÉCEMBRE 1849.

FORTUNADA

VOYAGE INVRAISEMBLABLE.(1)

TROISIÈME PARTIE.

LV.

VA POUR LES CANARIES!

Le capitaine avait donné rendez-vous, sous les citronniers de son jardin, à toutes les victimes auxquelles il avait rendu la jeunesse et les passions. Le jour venu, il descendit au lieu indiqué, et les trouvant réunis au grand complet, il leur demanda avec son flegme accoutumé s'ils étaient contents des premiers résultats de leur croisade contre les maux de leur patrie.

— Hélas! dit dom Luis, nous sommes bons, et l'on nous hait! nous sommes généreux, et l'on nous ruine! nous travaillons au bien de tous, et l'on nous raille! Si nous ne rentrons pas dans la triste ornière que nous suivions autrefois, on nous mènera, je crois qu'avant peu, il nous arrivera bien pis encore. Moi, pour ma part, on me montre au doigt, parce que je n'ai pas demandé un compte sévère à ma pauvre Inès, qui s'est cru délivrée enfin du fardeau imposé à sa jeunesse par mes infirmités passées. Certes, si je ne redeviens méchant, si je ne tue quelques-uns des insolents ou ma femme elle-même, aux yeux de la masse féroce, je serai déshonoré.

— Moi, interrompit dom Juan de Soarès, mon cousin le roi dom Emmanuel m'a disgracié, parce qu'il m'a trouvé occupé à étouper et goudronner une barque de pêcheur.

— Et moi, dit Tristan de Lamégo, croiriez-vous qu'on me fait un crime de fréquenter plus assidument et avec plus de plaisir les travailleurs que les courtisans?

— Hélas! dirent les juifs, on a fait envahir nos demeures pendant notre absence, on a ravagé notre quartier par le feu, on a pillé nos biens et porté la mort dans nos familles. Ah! par Jéhovah! pourquoi sommes-nous venus retrouver les mépris et la dévastation?

— Et nous, s'écrièrent les Maures, on a rendu un arrêt sur notre race, qui chasse du royaume tous ceux d'entre nous qui ne veulent pas abandonner leur religion, et on confie aux familiers de l'inquisition l'éducation de nos enfants arrachés des bras de leurs mères. Pourquoi sommes-nous revenus assister à ces cruels abus de la force?

— Moi, dit en sanglottant la belle Thésilla, on m'a pris ma nièce, qui sera sans doute condamnée au fouet et à la prison pour le reste de ses jours. Ma pauvre Aurora!... De plus, l'inquisition m'a dérobé mes biens, et personne ne veut employer mon travail, parce que je suis parente d'une victime du Saint-Office.

Ce fut un concert de plaintes et de douleurs.

Cette magnifique sensibilité dont les avait doués l'eau du lac était pour chacun d'eux la cause d'un supplice incessant. Leur âme agrandie offrait plus de surface aux atteintes de l'injustice; ils sentaient mieux toutes les misères et toutes les tyrannies.

Le spectacle du parasitisme, de l'oisiveté, du fanatisme, de l'abus de la force, de l'orgueil non justifié, de tous ces préjugés, dont ils prenaient plus tranquillement leur part auparavant, était maintenant pour eux un supplice continuel. Ces monstruosités du vieux monde étaient autant d'armes cruelles qui taillaient dans le vif de leur être renouvelé.

La compression à laquelle on habitue peu à peu l'enfance en la préparant à la vie ordinaire, venait écraser tout à coup l'harmonie de cette jeunesse complète à laquelle ils étaient revenus sans transitions.

C'était une douloureuse surprise, dont la souffrance aiguë ne peut se comparer qu'à celle de Galilée obligé de renier le mouvement de la terre, ou du Christ prévoyant, au Jardin des Olives, la confiscation de sa doctrine par ses plus cruels ennemis.

— Vous n'espérez donc plus voir vos courageux efforts couronnés de succès? dit Vasco.

— Si vraiment! répondit Sergius, si l'on nous laissait parler et agir; mais, au train dont vont les choses, après nous avoir raillés, volés et ruinés, on nous tuera et l'on essuiera nos traces, en sorte que la vérité et le bonheur se seront montrés aux hommes une fois de plus sans en être compris.

— Eh bien! reprit Vasco, il faut nous réunir tous, prendre avec nous les meilleurs de ceux que nous aimons, et chercher un lieu où nous puissions, à l'abri du vieux monde, faire germer sur cette face de notre globe une autre Fortunada.

— Est-ce possible? s'écrièrent à la fois tous nos désespérés.

— Oui, assurément! si cela vous plaît; tout est prêt, au cas où ce plan là vous agréerait.

Un cri de joie unanime fut la réponse.

Leur chef de file reprenait toute son importance aux yeux de ses compagnons. Chacun se remit à espérer dans le génie de Laurent Vasco: celui qui les avait rajeunis allait peut-être encore leur rendre le bonheur.

Le capitaine leur raconta alors le marché qu'il avait fait avec Emmanuel *le Fortuné*, l'acquisition complète des îles Canaries au prix de deux années de son existence. Il leur expliqua ensuite que cet archipel jouissait d'une température analogue à celle du Lac-de-Vie.

— Toutes les merveilles dont vous avez été témoins à Fortunada, vous pourrez les renouveler dans ces oasis enchantés, où l'on trouve de fraîches vallées et des plaines ombreuses, où les carnassiers n'existent pas, où l'eau se trouve à quelques palmes du sol. Vous pourrez faire venir des Indes tous les végétaux et les animaux qui vous ont tant charmé, sans compter les races indigènes qui se prêteront à vos fantaisies. Nous aurons, de plus qu'à Fortunada, le levier puissant de la science et ses fécondes occupations. Il ne tiendra donc qu'à nous que notre nouveau domaine ne l'emporte sur l'île de la jeunesse éternelle avant la seconde génération.

Ces quelques mots produisirent un élan d'enthousiasme.

— Nous irons tous! — Oh! le beau projet! — Partons à l'instant!...

— Nous partirons dans quinze jours, dit le sauveur; jusque-là soyez prudents; parlez peu et faites vos préparatifs. De mon côté, j'ai déjà réuni les premières bases de notre colonie. J'ai choisi des artisans probes qui seront nos inférieurs peut-être dans la science, mais nos supérieurs, sans nul doute, pendant quelque temps dans la production des premières nécessités de la vie. J'ai acheté des instruments de tout genre, des livres, des objets d'art, des graines de toutes sortes, des plants d'arbres à fleurs

(1) Voir les numéros des 11, 12, 13, 14, 15, 19, 20, 21, 23, 28, 29, 30 septembre, 4, 5, 6, 7 octobre, 21, 22, 23, 24, 29, 30 novembre, 1er, 2, 6, 7, 8, 12, 13, 15 et 20 décembre 1849.

En effet, M. Bocher continue et démontre *victorieusement*... que tous les impôts, même les impôts directs, même l'impôt foncier, sont contraires au principe de la proportionnalité, c'est-à-dire à la Constitution.

Corsaires à Corsaires.

Grand débat au camp royaliste! On avait semé le bruit que les deux branches de la maison de Bourbon s'étaient entendues, que la famille d'Orléans cédait ses *droits* au gouvernement de la France à la famille aînée des Bourbons. Deux journaux du parti, la *Revue des Deux-Mondes* et l'*Ordre* viennent de déclarer qu'il n'en est rien. Voici, d'après ces journaux, le contrat aléatoire proposé par Louis-Philippe : Si la France rappelle les Bourbons aînés, ses fils se soumettront et serviront la France ; mais à condition de réciprocité, et que si la France était tentée quelque jour de se donner à la famille d'Orléans, le comte de Chambord et ses amis devraient également se soumettre sans réclamations.

Il faut voir, à cette proposition, bondir le fils des croisés! Croit-on par hasard, s'écrie l'*Opinion publique*, « que c'est pour accepter d'aussi *insolentes* propositions que nos pères sont morts en Vendée et dans les champs de la Bretagne? que c'est pour souscrire à ce jeu de hasard, où la France se tirerait à la courte-paille, que nos amis sont descendus de leurs sièges de magistrats en 1830, ont quitté les bancs de la Chambre des pairs, les ambassades, les administrations, et que tant de braves officiers ont brisé leur épée...? Toute usurpation nouvelle nous retrouverait à l'instant debouts pour la combattre. »

A merveille! messieurs les royalistes! gourmez-vous d'importance. Mais il y a dans Esope plus d'une fable dont vous devriez bien faire votre profit.

ENCORE UN ACQUITTEMENT POUR PROCÈS DE PRESSE.

On lit dans le *National* :

Avant-hier, 17 décembre, le *Républicain de la Moselle* comparaissait devant la cour d'assises de Metz, accusé : 1° d'attaques contre les droits et l'autorité que le président de la République tient de la Constitution ; 2° d'offense envers la personne de ce même président ; 3° d'attaques contre le principe du suffrage universelle ; 4° d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement. Quatre chefs d'accusation fondés sur un seul article! Quand Messieurs du parquet se mettent une fois en frais, on voit qu'ils font bien les choses.

Remarquez, s'il vous plaît, que ce terrible article, où le microscope du ministère public avait découvert tant d'énormités, avait paru le 10 décembre. Il était même intitulé : *Anniversaire du 10 décembre*. Et il a été jugé le 17! La justice est expéditive dans le département de la Moselle. Evidemment l'ordre social était ébranlé sur ses vieilles bases, la France était perdue si ce criminel journal n'était pas immédiatement puni.

Hélas! à qui se fier désormais? Le jury était composé intégralement des habitants de la campagne, de ces électeurs ruraux qui, l'an passé, ont voté avec un si vif enthousiasme pour M. Louis Bonaparte, et, dans une affaire où l'autorité de M. Louis Bonaparte et sa personne même semblaient intéressées, ils ont rendu, sur les quatre chefs d'accusation un quadruple verdict d'acquittement.

Le *National* constate que M. Ferdinand Barrot n'a rien répondu à la publication faite par lui d'un passage de M. de Luynes : il ajoute :

Le ministère de l'action a donné pour but à sa politique de renouer la chaîne, un instant interrompue, des plus mauvais errements des gouvernements passés.

A l'Empire il emprunte le rétablissement des impôts indirects, la transformation de la gendarmerie en succursale de police, l'asservissement des fonctionnaires par la crainte de la délation.

A la Restauration, il prend le triomphe de la congrégation, l'enseignement livré aujourd'hui aux frères ignorantins et demain aux jésuites, les poursuites exercées contre les journaux qui ne croient pas à l'infaillibilité du pape et se permettent d'attaquer la religion de l'Etat.

Nous aurons incessamment occasion de dire comment on est déjà revenu aux traditions financières du règne de Louis-Philippe ; aux spéculations honteuses sur les certificats de cautionnement et les actions de chemins de fer ; à tous ces tripotages dans lesquels quelques habiles réalisent, en un tour de main, des bénéfices de plusieurs millions, aux dépens de la foule crédule qui s'agite au-dessous d'eux.

Il ne manquait plus, on le voit, pour compléter ce replâtrage, que la restauration du système administratif dont M. Duchâtel a été la personnification la plus éclatante. M. Ferdinand Barrot a cru qu'il ne pouvait mieux faire, pour cela, que de revendiquer la solidarité d'un des scandales les plus flagrants auxquels le ministre de l'intérieur de Louis-Philippe ait attaché son nom.

Nous avions toujours pensé que la rédaction du *Constitutionnel*, comme celle de tous les journaux réactionnaires, contenait des amis secrets de la République démocratique et sociale. Ce journal nous confirme dans notre opinion en publiant aujourd'hui, sous forme ironique et sous le titre d'ALMANACHS ROUGES, une excellente réclame en faveur des publications suivantes : *Almanach du Nouveau-Monde, Almanach phalanstérien, Almanach des Enfants du Peuple, Almanach du Peuple, Almanach des Réformateurs, Almanach des Proscrits, Almanach des Opprimés*.

Cette annonce gratuite vient tout à point. Elle nous fournit l'occasion de rappeler à nos amis que dix jours seulement nous séparent de la nouvelle année, et que le dernier tirage de l'*Almanach phalanstérien* n'est pas encore écoulé. Cette publication est fort piquante. (Voir *les extraits publiés par le Constitutionnel*.)

CONFISCATION ET VISITES DOMICILIAIRES.

S'il y a des hommes qui aient accusé d'exagération les sentiments d'indignation soulevés en France par la circulaire de M. d'Hautpoul, ils doivent être suffisamment édifiés par les suites de ce manifeste. Ce n'était pas assez d'entraver le colportage des écrits que les fonctionnaires jugent dangereux, et qui pourtant n'ont été l'objet d'*aucune condamnation judiciaire* ; voici qu'on viole arbitrairement le domicile des citoyens suspectés de socialisme, et qu'on fait main-basse sur leurs manuscrits et leurs livres. Que chacun médite sur la lettre suivante :

A M. le rédacteur de la *Démocratie*.

Monsieur le rédacteur,

La police Carlier et la circulaire d'Hautpoul produisent leurs fruits dans nos provinces. Ici nous avions été assez tranquilles jusqu'à présent, mais les persécutions ont enfin recommencé. Un de ces jours derniers une nuée de gendarmes, accompagnée de notre juge de paix, faisant fonction de chef de police, se sont abattus à huit heures du matin dans mon domicile et dans celui de trois de mes concitoyens; les citoyens Dieutegard, Blanquet et Verry (Jules), à l'effet de rechercher, disaient les instructions dont ces messieurs étaient porteurs, si nous ne nous livrions pas à la propagande écrite des idées sociales. *On devait saisir tous les almanachs socialistes*, vrai poison, au dire de ces messieurs, qui, si on n'y prend garde aura bientôt anéanti la société.

J'admire vraiment ces messieurs, de vouloir, par des persécutions pareilles, tuer l'idée socialiste ; mais je les félicite de nous servir ainsi d'auxiliaires, car depuis ce commencement de persécution, loin d'être arrêtés dans notre marche, nous voyons au contraire venir à nous une foule de gens qui en étaient bien éloignés il y a quelque temps. Viennent maintenant des élections, et ces messieurs de la sacristie verront !

Salut et fraternité. J.-F. LAISNÉ.

Nérac (Oise), 17 décembre 1849.

M. Armand Marrast vient d'adresser à la *Patrie* une lettre dans laquelle il affirme de nouveau qu'il est socialiste et qu'il l'a toujours été :

Jamais je n'ai séparé ce qui est un dans ma conscience, dans mes opinions, dans ma vie entière, l'idée de la République de celle du progrès social ; l'idée de la République et le règne de la démocratie ; l'idée de la République et la réforme de la société, sous l'influence de ce dogme fondamental : Liberté, égalité, fraternité.

Nous ne voulons pas entraver le ralliement de tous les républicains sous la bannière du Socialisme par une polémique rétrospective, d'autant plus que M. Armand Marrast conclut par ces paroles honorables :

Vous voyez, monsieur, que j'ai quelque droit à ce titre de socialiste prétendu nouveau, et du moment où il devient une cause de haine et de proscription de la part de la réaction qui gouverne, je tiens à honneur de le revendiquer.

Recevez l'expression de mes sentiments distingués.

ARMAND MARRAST.

18 décembre 1849.

ITALIE.

L'*Observateur romain* annonce aujourd'hui que le pape a conclu avec la France un emprunt important. Nous attendons des détails plus précis pour commenter ce nouveau sacrifice du gouvernement de M. Louis Bonaparte à la contre-révolution.

Les troubles sanglants de Spolète, pour le rétablissement du droit de monture, se sont reproduits à Trevi, Terni, Narni, Citta della Pieve, Todi, Castiglione, Acquasparta, etc. Les paysans, armés de faulx et de haches, ont forcé les employés de brûler les registres de l'administration.

La chambre des députés piémontais est convoquée pour le 20 décembre.

Le gouvernement, ainsi que le faisait pressentir hier le *Constitutionnel*, a refusé des lettres de naturalisation à M. Mamiani, élu à la fois à Gênes et à Pignerol.

LES DOUCEURS DU GOUVERNEMENT PATERNEL.

On écrit de Venise :

« Une jeune personne, de naissance distinguée et de grande beauté, ne put s'empêcher de murmurer une imprécation contre l'Autriche, en passant près de quelques soldats. Elle fut aussitôt saisie et conduite à un officier, qui commanda de la faire passer sur-le-champ *par les verges*.

» La jeune fille subit courageusement ce supplice; elle se releva, et avec une grande sérénité, avec l'orgueil d'une femme qui sent bien qu'elle n'est pas avilie par l'infamie des oppresseurs, elle dit à l'officier : « Maintenant, j'ai le droit de vous mépriser davantage. »

» L'officier, furieux, n'osa pourtant pas la remettre aux mains des bourreaux ; il s'adressa au colonel ; les médecins ayant déclaré qu'une seconde épreuve la tuerait, le colonel consentit à lui épargner le supplice. Mais il fallait pourtant la punir. Il la condamna à perdre sa longue et noire chevelure, qu'il fit couper sur-le-champ par ses brutes croates. »

ALLEMAGNE.

LES DÉMOCRATES DE COLOGNE.

On lit dans la *Gazette de l'Allemagne occidentale*, sous la date du 18 décembre :

« L'acquittement de Waldeck et de Jacoby a fourni l'occasion pour la première fois, au parti démocratique à Cologne, d'user du droit de réunion octroyé. Dans la salle d'Elser on vit rétablir la vieille tribune des orateurs, garnie des drapeaux de la société démocratique et de l'association ouvrière. En face de la chaire flottait le drapeau rouge. L'orchestre était orné des couleurs allemandes et de celles de la ville de Cologne. Les portraits de Waldeck et de Jacoby étaient entourés de fleurs ; au milieu des deux, on voyait celui de Kinkel. Plusieurs discours étaient déjà prononcés lorsqu'on reçut la visite de la police qui interdit le *Chant des Girondins*, le chant démocratique du Berlinois, le *Réveil* de Freiligrath, etc. Beaucoup de toasts furent portés. Le tost final a été celui de la *République démocratique et sociale*. Des dames, en plus grand nombre que jamais, assistaient à cette réunion. Un espion, le fameux Maltheser, l'ami particulier de M. Geiger et de M. de Wittgenstein, ayant été reconnu dans la salle, fut poliment reconduit jusqu'à la porte, avec la défense de revenir parmi les honnêtes gens. Aux environs de l'arsenal des troupes étaient sous les armes. La nombreuse assemblée s'est séparée dans le plus grand calme. »

LES DÉMOCRATES FRANCONIENS.

Rien n'est encore décidé touchant la résolution des démocrates allemands au sujet des élections au parlement d'Erfurth. Il paraît cependant qu'en Franconie les démocrates se sont montrés disposés à participer aux élections; mais c'est moins de leur part une adhésion à l'union prussienne qu'une protestation contre l'alliance du parti royaliste bavarois avec l'Autriche. Pour comprendre l'importance du mouvement démocratique en Franconie, il faut se rappeler que les trois provinces franconiennes forment à elles seules le tiers du royaume de Bavière, et qu'elles sont complétement républicaines. Si la Bavière persistait dans son alliance avec l'Autriche, il ne serait pas impossible que la Franconie se détachât de ce royaume. Un pareil démembrement déplairait d'autant moins à la Prusse, que la famille de Hohenzollern a régné autrefois en Franconie, et que la possession de cette magnifique contrée assurerait sa suprématie en Allemagne.

Il va sans dire que ce *loyal* Frédéric-Guillaume, qui n'a pas voulu de l'empire lorsqu'il lui était offert par le parlement de Francfort, ne voudrait pas davantage devoir la Franconie à un soulèvement démocratique. C'est sur le *rocher du droit* et non sur les barricades que Sa Majesté très piétiste veut appuyer son nouveau trône constitutionnel. Aussi a-t-il fait savoir à son jeune collègue de Bavière qu'il pouvait être parfaitement tranquille au sujet des élections franconiennes, puisqu'il était décidé à ne recevoir au parlement d'Erfurth que des députés élus avec l'autorisation des princes....

On le voit, le parlement d'Erfurth n'est pas encore né qu'il tourne déjà à la comédie. C'est une assemblée allemande d'où la Prusse exclura les Allemands, et où elle fera entrer de force les Polonais du duché de Posen.

AUTRICHE ET HONGRIE.

Le *Moniteur prussien*, journal officiel, annonce que la nouvelle de la mise en liberté de Nyaris, secrétaire de Kossuth, ne s'est malheureusement pas confirmée. Il est très vrai qu'il n'y a contre lui que des charges insignifiantes et qu'on espère le voir bientôt rendu à la liberté, mais plusieurs hommes influents et *bien puissants* (expression du *Moniteur prussien*), sont parvenus à faire prolonger l'instruction contre lui.

— On annonce de Pesth, dit la *Gazette nationale* du 17 décembre, un grand nombre de nouvelles condamnations par le conseil de guerre. Parmi les victimes figurent deux prêtres protestants, Michel Toth et Louis Hajdu, condamnés à la confiscation de leurs biens et à la peine de mort par la corde ; mais cette dernière peine a été commuée, par Haynau, en 20 ans de fer dans une forteresse. Trois autres, un jeune notaire, un chambellan impérial et un ingénieur des chemins de fer, sont condamnés à plusieurs années de forteresse. Le comte George Karoly, pour avoir rendu hommage publiquement à Kossuth, subira trois mois de prison, et paiera 150 000 florins d'amende.

---

et de fruits, des troupeaux, des provisions de toute nature, enfin tout ce qui pourrait nous plaire et nous être utile dès après notre débarquement. D'ici à notre départ, je compléterai mes collections d'après vos renseignements.

— On nous a si complètement volés, dit alors un des assistants, qu'il est douteux que nous puissions tous concourir puissamment aux premiers frais d'un pareil établissement.

— On vous a volés, reprit le chef, je le sais et je l'avais prévu ; aussi ai-je exigé de vous une forte part de vos fortunes, afin de sauver au moins ce fragment des excès de votre confiance et de votre imprudente générosité.

— C'était fort bien pensé ! s'écria dom Luis.

— Ma part des dépouilles conquises dans les Indes me suffit amplement...

Ici l'enthousiasme fut au comble. Une pareille prudence, un calcul aussi généreux transportait l'assemblée. C'était une chose merveilleuse de voir à quel point Vasco avait poussé ses prévisions pour assurer la fondation heureuse de cette société nouvelle qu'ils avaient complotée lui et Sergius, dès avant le rajeunissement.

— Seulement, continua le capitaine, la moitié de ce trésor dont je dispose encore sera employée à réunir les premiers éléments de bonheur que je vous ai énumérés. En cela je suis sûr d'avoir devancé votre autorisation.

— Assurément ! Vous ne pouviez mieux faire ! c'est parfait !

— De plus, je vous annonce que sa majesté dom Emmanuel nous fait la gracieuseté de mettre à notre disposition huit caravelles et douze balancelles pour transporter nos acquisitions.

A ce moment les idées joyeuses qui bouillonnaient dans les poitrines se firent jour et éclatèrent au dehors. Le capitaine fut définitivement interrompu par l'énumération des plans fantastiques que ces jeunes fous se mirent à faire à l'envi.

— Nous créerons dans nos nouveaux domaines des féeries plus belles encore qu'à Fortunada !

— Nous fertiliserons ces heureuses campagnes en chantant et en rivalisant de zèle sous l'abri des tentes roulantes !

— Nous planterons des villes de verdure !

— Nous aurons, nous aussi, une cité des Avenues, une cité des Massifs !

— Nous aurons une ville qui se nommera Trésor-des-Fruits !

— Nous ferons jaillir du sol des sources vives qui retomberont, comme chez les Fortunadiens, en rosée embaumée !

— Nous remplirons nos forêts d'antilopes, de gazelles, de buffles, de chevaux d'Egypte et de conaggas !

— Nous apprendrons aux oiseaux à répéter des mots gracieux, de jolis airs, et à descendre sur nos épaules et sur nos doigts !

— Nous ferons venir des muets des Moluques et des lamantins du nouveau monde !

— Je vous en amènerai à mon retour, dit Vasco.

— Nous forcerons toute la nature vivante à nous aimer !

— Et un jour, s'écria la duchesse d'Aguilar, les sociétés européennes, étonnées de voir à quelques pas d'elles de pareilles merveilles d'activité et d'amour, enverront leurs fils s'instruire dans la science du bonheur auprès de nos descendants !

— Ah ! à propos, capitaine ! dit une jolie brune qui avait beaucoup fréquenté les enfants des Fortunadiens, emmènerons-nous aussi des enfants avec nous ?

— En attendant que nous en ayons nous-mêmes, ajouta dom Luis, ce qui ne tardera guères.

— Oui, certes ! fit Vasco, nous en aurons, et beaucoup ; nous emmènerons surtout des enfants de huit à quinze ans ; vous verrez ! vous verrez !

Le marin qui jusqu'à ce jour avait toujours conservé son air grave et presque rude, se déridait peu-à-peu au récit de ces rêves de bonheur qu'il voyait si prêts à se réaliser. Le rusé par excellence avec les Portugais ordinaires, devenait candide avec ses amis. Il comptait bien d'ailleurs, à son dernier voyage avec dom Emmanuel, profiter, lui aussi, de l'occasion de se rajeunir.

Il projetait non plus seulement de boire quelques gorgées de l'eau magique pour se réjouir l'âme, mais bien de se plonger tout entier dans le Lac-de-Vie ; il voulait y retrouver à son tour, lorsque l'expérience du mal et la rouerie ne lui seraient plus nécessaires, la beauté et la bonté dont on est doué à vingt ans, quand l'éducation ni la misère n'ont pas contrarié la volonté divine. Il prétendait à son retour ressembler tout-à-fait à ses compagnons.

Sergius, qui partageait intérieurement l'élan général, crut cependant devoir jeter une goutte d'eau froide sur une partie de ce magique projet.

— Vous avez, dites-vous, choisi des artisans probes pour nous les adjoindre, dit-il à Vasco, ne vaudrait-il pas mieux coucher, pendant les premiers jours, en plein air ou sous des cônes de branchage? Ne vaudrait-il pas mieux nous résigner à faire maigre chair, nous contenter, en commençant, de la simplicité des héros d'Homère, et souffrir quelques privations que d'introduire des étrangers au milieu de nous ? Pensez-vous, mon cher Vasco, que nous puissions faire au vieux monde un emprunt de ce genre qui ne nous soit pas funeste ?

— Mes amis, rassurez-vous sur ce point. L'homme se conserve plus sain de corps et d'âme avec les nécessités du travail qu'avec les facilités de l'oisiveté. A toutes les époques, les riches ont été plus vicieux que les pauvres. J'en jure Dieu ! si le peuple n'était pas toujours là, matrice féconde de toutes les vertus, cassette de fer conservant soigneusement toutes les forces vives et tous les nobles sentiments, depuis longtemps l'humanité aurait été étouffée dans le sang et la boue où se vautrent à plaisir les puissants des vieilles sociétés !

Puis il expliqua à ses nouveaux colons le but de son dernier voyage, et comment, avec le roi et sa suite, il se proposait de n'embarquer que des travailleurs, pour compléter le noyau de la nouvelle population des Canaries.

Sergius n'y tint plus ; son admiration pour Vasco fit explosion, et l'emporta encore sur celle de tous.

Ce marin, célèbre déjà par sa valeur et son courage, lui apparut transfiguré : c'était plus qu'un savant, c'était un penseur. Les longues nuits de bord avaient été employées par lui en méditations profondes. Placé si souvent en face de l'harmonie des mondes, loin du bruit des hommes et sous l'œil de Dieu, son esprit avait entrevu la vraie sagesse, il l'avait comprise, et bien mieux, il l'avait aimée.

Le savant reconnaissant un maître dans ce noble aventurier, se jeta dans ses bras, ému jusqu'aux sanglots. Tous ses compagnons, hommes et femmes, en firent autant.

Cette preuve énergique et spontanée de gratitude et d'admiration, détendit tout à fait l'inflexible figure de l'homme de mer, il pleura de bonheur ; et comme il se trouvait avec des amis véritables, il n'en eut point de honte.

Pendant que tout cela se passait sous les citronniers de Vasco, de pieux personnages s'occupaient de lui et de sa troupe de fous, comme nous allons le voir au verso de notre feuillet.

ANTONY MÉRAY.

(La suite à demain.)

Le magnanime Haynau s'étant aperçu que la ouscription volontaire (dite souscription Haynau), pour les invalides, ne produisait presque rien, et que 9 000 florins au plus ont pu être rassemblés, vient de s'y prendre d'une autre manière pour rem... la caisse. Il vient de faire annoncer que la moitié q a ... tant des souscriptions serait répartie entre les insurgés h ngrois blessés. On s'attend maintenant à voir l'argent affluer dans la caisse.

— Le *Lloyd* annonce que des troubles ont eu lieu en Moravie, dans le cercle de Brunn. On avait voulu désarmer, pour violation de la loi sur la chasse, les habitants, qui sont pour la plupart chasseurs. Mais es populations d'un grand nombre de communes se sont rassemblées et ont redemandé leurs armes. Il a fallu envoyer des troupes à Kunstads, foyer principal de l'agitation.

ÉTATS-UNIS.

Le congrès américain, réuni à Washington le 3 décembre, a employé cette journée à nommer son président. Le message du président de la République devait être présenté le jour suivant. Sur les 60 membres du sénat, les wighs comptent 24 voix, et les démocrates 34. Dans la chambre des représentants, composée de 231 membres, 111 sont pour les wighs, 116 pour les démocrates, et 3 sont douteux. Parmi les questions qui occuperont le congrès pendant cette session, celle de l'extension de l'esclavage dans les territoires des Etats-Unis, est la plus intéressante. Plusieurs autres mesures de grande importance seront également examinées, telle que la réduction du tarif des postes, la réforme du tarif, le chemin de fer à l'Océan Pacifique, etc.

Le courrier mensuel de l'Inde et de la Chine a apporté hier à Paris des nouvelles de Hong-Kong, en date du 30 octobre.

La querelle pendante entre les autorités portugaises de Macao et les mandarins, par suite de l'assassinat de M. Do Amaral, ne semble pas devoir s'arranger de sitôt. Les Portugais persistent à retenir en prison quelques soldats chinois qu'ils accusent de complicité active dans le crime, et Seu, le vice-roi de Canton, se refuse en revanche, à remettre la main et la tête du malheureux gouverneur.

Assemblée nationale.

Séance du 20 décembre. — Présidence du citoyen DUPIN.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. LARABIT. Citoyens représentants, hier M. le rapporteur rappelait qu'à une autre époque j'avais demandé une réduction de droits sur les boissons, cela est vrai ; mais à l'époque rappelée par M. le rapporteur, jamais le président de l'Assemblée constituante ne voulut mettre aux voix mon amendement, et la majorité se laissa entraîner par son influence.

M. DE LAGRANGE (Gironde). Messieurs, d'après la situation qui nous est faite d'un côté par M. le ministre, de l'autre par les partis extrêmes qui ne veulent aucune transaction, je reconnais que mon amendement est inutile, et je le retire. (Mouvement.)

M. FOULD, ministre des finances. Le gouvernement n'a pas la prétention de diriger les débats de l'Assemblée; seulement il est de son devoir de vous faire observer dans quelle situation nous nous trouvons. Vous connaissez les délais pour la promulgation des lois. Nous n'avons que jusqu'au 31 décembre pour voter le projet qui vous a été présenté hier.

A GAUCHE. Il fallait vous y prendre plus tôt.

M. FOULD. Si vous retardez, par la prolongation de votre discussion sur les boissons, l'adoption de ce projet, nous n'aurons plus le temps nécessaire pour promulguer la loi sur les trois douzièmes provisoires.

Je prie l'Assemblée de voter immédiatement l'art. 1er du projet de loi. Restera la question d'enquête ; c'est sur cette question qu'il pourra y avoir une transaction, ainsi qu'on nous y conviait hier. Mais, je le répète, il faut que la discussion soit prompte, si l'on ne veut pas entraver les services publics. (Agitation.)

M. Joret retire son amendement.

M. LATRADE. Pourquoi M. le ministre des finances a-t-il attendu jusqu'au dernier moment pour nous présenter sa demande de trois douzièmes provisoires. Avait-il par hasard l'intention de nous empêcher de discuter ? (Réclamations à droite.) Pourquoi la commission du budget a-t-elle, d'un autre côté, tardé si longtemps à déposer son rapport sur les boissons ? Lui fallait-il tant de temps pour adopter le projet de loi ministériel et pour demander une enquête ?

Aurait-elle eu la même idée que le gouvernement ? Voulait-elle, comme lui, nous mettre le couteau sur la gorge ? Toujours est-il que l'Assemblée doit garder son droit, et ne pas céder à une injonction ministérielle. (Agitation.)

M. LE PRÉSIDENT explique que les divers amendements écartés mettaient seuls en discussion le principe de l'impôt; maintenant il s'agit de voter l'article 1er de la loi, qui est ainsi conçu :

« L'art. 3 de la loi du 12 mai 1849, portant qu'à partir du 1er janvier 1850, l'impôt sur les boissons sera aboli, est abrogé. »

On procède au scrutin qui donne le résultat suivant :

Nombre des votants	609
Majorité absolue	305
Pour	379
Contre	230

L'Assemblée législative adopte le premier article de la loi, qui abroge la loi rendue par l'Assemblée constituante, portant abolition de l'impôt des boissons.

Art. 2. L'impôt sur les boissons, tel qu'il est établi par la législation actuelle en vigueur, est maintenu pour l'année 1850.

M. ALEXANDRE MARTIN propose l'art. 2 suivant, comme remplacement de l'impôt des boissons:

« A partir du 1er juillet 1850, seront frappés d'un impôt annuel de 1/2 pour cent :

» 1° Les capitaux de toutes les créances hypothécaires et chirographaires ;

» 2° Les capitaux des rentes perpétuelles sur l'Etat et sur particuliers ;

» 3° Les actions industrielles ;

» 4° Les capitaux des sociétés d'assurances ;

» 5° Les offices de notaires, avoués, huissiers, greffiers, agens de change, et généralement tous les officiers et charges dont la transmission est autorisée par le gouvernement, d'après le capital représentant leur valeur, etc., etc. »

L'amendement de M. Martin est rejeté.

M. Maréchal retire son amendement.

M. DARBLAY propose et développe l'amendement suivant :

« L'impôt sur les boissons, tel qu'il est établi par la législation actuellement en vigueur, est maintenu.

» A partir du 1er janvier prochain, il sera délivré des licences pour de nouveaux débits de boissons.

» Aucune partie des boissons délivrées dans ces débits ne pourra être consommée dans le local du débit, ni dans aucun lieu en dépendant.

« Le droit sur les boissons ainsi débitées sera du quart seulement de celui perçu sur les boissons consommées dans les débits où a lieu la vente. » — Rejeté.

M. LAGRANGE retire son amendement, après avoir témoigné son étonnement que nombre de représentants qui avaient voté la suppression de l'impôt sous la Constituante, en aient aujourd'hui voté le rétablissement.

L'article est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons à l'article 3, qui renferme la consécration de l'enquête. Sur l'enquête, il y a plusieurs amendements ; ce sont ces amendements qui vont être successivement soumis au vote de l'Assemblée.

M. BERRYER dépose un rapport d'urgence sur le crédit des trois douzièmes provisoires, représenté dans la séance d'hier par M. le ministre des finances. Il propose l'adoption et la mise à l'ordre du jour de demain.—Adopté.

M. NAPOLÉON DARU, au nom de la commission des crédits supplémentaires, informe que des traites souscrites par le consul de France à Montevideo, traites montant à la somme de 185,000 fr., arrivent à l'échéance samedi prochain, 22 décembre. Si ces traites n'étaient pas payées, elles seraient protestées, ce qui serait peu digne pour la France, et entraînerait une dépense en plus de 30 0/0. Il est important que l'Assemblée s'occupe immédiatement d'allouer ce crédit. La discussion pourrait avoir lieu demain, en réservant la discussion politique de cette affaire.

M. LE GÉNÉRAL BEDEAU demande qu'on mette à l'ordre du jour de demain la discussion d'urgence de la proposition de M. Clary, relative à l'emploi des officiers de la garde mobile licenciés. (Adhésion.)

La discussion est reprise sur l'impôt des boissons.

M. MICHOT propose à l'art. 2 l'addition suivante :

« Néanmoins, les vins vendus en détail par des personnes qui ne vendent pas à boire *à table*, et ne vendent par conséquent que du *vin à emporter*, ces vins étant destinés à l'alimentation des familles pauvres et des malades, seront affranchis des droits ci-après :

» 1° Droit de détail ; 2° de circulation ; 3° d'octroi ; 4° de licence.

» Ils seront soumis à l'exercice comme les autres débitants, pour éviter toute espèce de fraude et de commerce illicite. »

Je ne veux, pour appuyer mon amendement, que les paroles mêmes du rapport, qui s'exprime ainsi :

« Le droit de détail, en principe, est utile à conserver; il a d'abord l'avantage de s'adapter, dans une étroite proportion, à la valeur vénale de la moitié des vins soumis à la perception de l'impôt, et de servir ensuite, pour l'autre moitié, de régulateur des tarifs qu'on leur applique ; il s'acquitte aisément, successivement, à mesure des ventes opérées et des bénéfices réalisés par le débitant, et n'est, en définitive, qu'un simple prélèvement opéré par ses mains sur la dépense du consommateur. Mais, s'il est juste et moral de surtaxer cette dépense quand elle a pour objet de payer de blâmables jouissances, il faut, par tous les moyens possibles, la dégrever, quand elle s'emploie à satisfaire d'honnêtes nécessités. »

Ne serait-ce pas, par conséquent, une bonne et saine mesure que de faire deux parts de la population actuelle des cabarets ; de séparer la population paisible, régulière, si digne d'intérêt, qui vient y prendre, avec ses économies amassées, la boisson qu'elle rapporte à la famille, de celle qui y est poussée par la paresse, par l'intempérance; de maintenir, d'aggraver même pour celle-ci les droits existants ; d'en exempter celle-là, en lui facilitant, par toutes les dispositions compatibles avec la répression de la fraude et la garantie de l'impôt, l'approvisionnement direct et l'achat en petites quantités, soit par l'établissement de débits spéciaux, soit par un abaissement sensible de la limite légale de la vente en gros, qui maintenant est de cent litres.

Que m'objectera-t-on ? Que le fisc perdra ? Il ne perdra presque rien. Attendre l'enquête, c'est attendre pour faire le bien.

M. BOCHER, rapporteur, veut qu'on attende l'enquête.

L'amendement est mis aux voix et rejeté.

On passe à l'art. 3 du projet de loi, ainsi modifié par la commission :

« Une commission de quinze membres, nommée en assemblée générale, procédera immédiatement à une enquête sur l'état de la production et de la consommation des vins et des esprits, sur l'influence qu'exerce en cette matière l'impôt des boissons, et sur les modifications que cet impôt peut recevoir.

» Le rapport et le résultat de l'enquête, ainsi que les modifications dont l'impôt sera reconnu susceptible, seront soumis à l'Assemblée avant le 1er juillet 1850. »

M. RAUDOT veut que la date soit fixée au 1er mai 1850, et que la commission soit nommée dans les bureaux.

L'enquête parlementaire sur l'impôt des boissons doit être complète et sérieuse ; elle ne peut l'être qu'en s'étendant sur les autres contributions indirectes, qui toutes s'enchaînent et sont solidaires.

Si la commission est appelée à reconnaître que l'impôt des boissons doit être modifié, qu'une partie de la recette doit être abandonnée, qu'une partie du personnel de perception doit être supprimée, il est indispensable d'examiner si cette diminution de personnel ne compromettrait pas d'autres contributions, et par conséquent d'examiner si l'on ne doit pas apporter des changements et des améliorations dans les autres branches des contributions indirectes ; il est indispensable d'examiner si ces contributions ne pourraient pas produire davantage, de manière à ce que, sans nuire à la prospérité publique et sans exciter aucune plainte fondée, on puisse combler le déficit possible de l'impôt des boissons. La date du 1er mai doit suffire.

L'Assemblée décide que la commission sera nommée dans les bureaux et composée de 30 membres.

Une discussion s'engage sur la fixation de l'époque où l'enquête sera faite.

M. ANDRÉ soutient que l'enquête doit être faite avant que le budget soit présenté. Il faut donc *mai* et non pas *juillet*.

La date du 1er mai n'est pas adoptée.

Le troisième article est adopté par assis et levé.

M. LE PRÉSIDENT. On va procéder au scrutin par division sur l'ensemble de la loi. L'on a demandé que ce scrutin ait lieu à la tribune avec appel nominal (Opposition à droite.)

L'Assemblée n'adopte pas cette proposition. Le scrutin se fait dans les formes habituelles et donne le résultat suivant :

Nombre des votans	663
Majorité absolue	332
Pour	418
Contre	245

L'Assemblée adopte.

L'Assemblée est ensuite consultée pour savoir si elle renverra à l'ancienne commission le projet sur l'instruction publique revenu du conseil d'état.

Après avoir entendu MM. Barthélemy et Kerdrel, l'Assemblée renvoie le projet à la même commission.

L'ordre du jour appelle les interpellations de M. Chauffour au ministre de la guerre.

M. CHAUFFOUR. Les interpellations que je vais adresser sont si graves à l'égard du suffrage universel, elles engagent tellement la responsabilité du ministre de la guerre, que je ne les aurais pas faites si je n'étais pas parfaitement sûr des choses. Voici les faits :

Le général Forest, obéissant au général Changarnier, dit-on, je ne l'assure pas, en vertu d'ordres supérieurs, a permis l'entrée dans sa brigade à des agents civils, autrement dit à des courtiers d'élections, pour recommander aux électeurs militaires du Haut-Rhin des candidats bien pensants.

On donna l'ordre aux adjudants de semaine de rassembler tous les hommes appartenant au Haut-Rhin pour attendre les agents civils ; la réunion a eu lieu en effet. Ceci s'est passé soit le 4, soit le 5 décembre. Les agents civils se sont présentés ; les adjudants ont convoqué les militaires appartenant au Haut-Rhin. On a même relevé de garde et de corvée les hommes qui étaient de garde et de corvée ce jour-là.

Les agents se sont dits porteurs d'ordre de M. le général Changarnier, et ils ont distribué des bulletins de vote.

Je possède entre mes mains un certain nombre de ces bulletins. L'un porte le nom de M. Migeon, propriétaire; deux autres noms étaient ceux de MM. Emile Dollfus et Bergheim. Ces derniers noms étaient inscrits à la plume. Du reste, je n'implique en rien ces honorables personnes, elles peuvent être étrangères à tout cela.

M. HECKEREN. Mais c'était peut-être des anciens bulletins ?

M. CHAUFFOUR. Non ! le bulletin portait : *Elections du Haut-Rhin, trois représentants à nommer.* Et jamais, dans aucune circonstance autre que les élections prochaines, le Haut-Rhin n'a eu trois représentants à nommer. Du reste, je le répète, je ne mets nullement en cause ces honorables citoyens ; ils ne font pas partie de l'Assemblée.

Ces faits se sont également produits dans le 3e, le 18e, le 21e, le 23e et le 64e de ligne ; je ne sais si la chose a eu lieu ailleurs.

Je demanderai donc à M. le ministre s'il croit pouvoir permettre à ses subordonnés de tenir des réunions électorales quand la loi actuelle est formelle pour défendre de former des réunions électorales avant que le décret de déchéance n'ait d'abord été prononcé, et le décret n'a pas été rendu sans doute parce qu'on le réserve après le vote sur la proposition de M. d'Hérouel, et pour attendre l'effet des circulaires de M. le général d'Hautpoul à ses gendarmes, et du projet de loi sur les instituteurs primaires.

Je ne pense pas, cependant, que M. le ministre ne veuille pas dégager sa responsabilité de tout ceci. Je lui demanderai donc quelles mesures il aura prises pour réprimer ces faits dans le passé et pour les prévenir dans l'avenir. (Très bien ! à gauche.)

M. D'HAUTPOUL, ministre de la guerre. J'ai pris des renseignements : il n'est pas exact de dire que M. le général Changarnier ait donné des ordres, qu'on ait convoqué les soldats.

L'autorité militaire, autant que vous, est jalouse de maintenir l'intégrité et l'indépendance des élections. (On rit à gauche.) Certes des mesures pour empêcher les hommes qui font métier d'influencer le choix des soldats, dans le sens de votre parti, ont été prises par l'autorité militaire. (Murmures à gauche.)

Il faudrait, je le sais bien, laisser le champ libre à ces instances, si l'on voulait vous plaire ; mais vous, donnez-vous l'exemple de cette impartialité. Savez-vous ce qu'on fait dans plusieurs divisions militaires, on fait écrire des lettres aux soldats sous les noms de leurs parents pour leur désigner des candidats, et les parents de ces soldats, le plus souvent, ne savent ni lire ni écrire. (On rit à gauche.)

Voici ce qui s'est passé : Un homme qui a servi honorablement comme sous-officier, a demandé à voir ses anciens camarades; on l'a laissé entrer dans les casernes; cela s'est passé deux mois après les élections ; et comment voulez-vous que ces exhortations aient précédé d'aussi longtemps les élections ? Il y a eu un sous-officier qui a vu ses anciens camarades, mais ces visites n'ont pas été des réunions électorales. Ce qui constitue une réunion électorale, ce sont les convocations, la composition d'un bureau, l'arrivée de gens qui viennent faire l'article. (On rit.)

On a voulu faire croire que plusieurs généraux s'étaient mêlés à ces démarches. On a dit même que j'en étais... (Mouvement.) J'accepte cette accusation ; cela m'est tout-à-fait indifférent. Je répéterai seulement que c'est une fable, et qu'on a fait bien du bruit pour bien peu de chose. C'est un de ces mille et un contes qu'on jette à l'avidité des curieux et des oisifs. (Très bien ! à droite.)

Quant à moi, j'accepte la responsabilité des mesures prises pour empêcher l'influence des partis sur les élections militaires. Je ne récuserai jamais mes actes. L'honorable général Changarnier n'est pour rien dans tout cela : nous marchons dans le même sens tous les deux ; nous voulons conserver la discipline militaire, le gage le plus assuré de l'ordre public. (Rires ironiques à gauche. —Approbation à droite.)

M. PRUDHOMME déclare que les hommes honorables portés sur la liste ont été tout à fait étrangers à cette démarche.

M. CHAUFFOUR. Je ne sais si les explications un peu trop vives de M. le ministre de la guerre satisferont l'Assemblée (Oui ! oui ! à droite. — Nullement ! à gauche) ; mais je doute qu'elles satisfassent autant les électeurs militaires. (Bruits divers.)

Ce que j'ai signalé à l'Assemblée, ce sont les manœuvres autorisées par l'autorité militaire. Si M. le ministre de la guerre eût nié la chose, je n'aurais pas demandé une enquête. (On rit.) Je me serais contenté de recommander aux 4 000 électeurs du département du Haut-Rhin, qui font partie de l'armée de Paris, de se tenir en garde contre les influences exercées sur eux.

D'après M. le ministre de la guerre, il faudrait conjecturer que ces courtiers électoraux n'étaient pas plusieurs, et qu'il n'y en avait qu'un seul. (Il n'y en avait pas ! à droite.) Ecoutez donc, messieurs, ce n'est pas un seul homme qui entre dans les casernes, qui va visiter des soldats; et s'il en est un qui se soit recommandé pour cela de M. le général Changarnier et de M. le ministre de la guerre, il faut qu'il ait eu quelque chose d'extraordinaire à faire dans ces casernes.

Je comprends à merveille que l'autorité militaire fasse fermer ses casernes aux influences extérieures; mais je voudrais qu'aucun parti n'y eût accès, et je dirai à ce sujet que le gouvernement a pris une attitude déplorable en se laissant traîner à la remorque d'un parti. (Très bien! à gauche.)

Pour lutter contre vous, nous n'avons ni vos 500 mille hommes, ni vos gendarmes. Savez-vous ce que nous avons ? nous avons la justice, la vérité éternelle ! (Aux voix ! aux voix ! la clôture ! à droite. — Très bien ! très bien ! à gauche.)

M. CHARRAS. J'ai des faits pour contredire l'assertion de M. le ministre de la guerre.

L'Assemblée est consultée sur la clôture. Les ministres se lèvent pour. L'Assemblée décide que la discussion continuera. (Mouvement.)

M. CHARRAS. Je dirai à M. le ministre que ce n'est pas un seul agent, mais trois, qui se sont présentés dans les casernes. Ces faits, si je les tenais d'une seule personne, je pourrais en douter ; mais plus de dix officiers me les ont affirmés et en témoigneraient sous la foi du serment. (Bruit.)

Je comprends qu'on puisse douter de ces officiers puisqu'on ne les connaît pas ; mais j'y crois, moi, parce que je les connais. L'Assemblée ne pourra maintenant, je pense, prendre avec la même indifférence, avec sa même légèreté, des témoignages sur eux.

Ainsi, non pas un agent, mais trois agents se sont présentés dans les casernes ; un sous-officier a été même renvoyé de la réunion parce qu'il a soutenu que l'autorité militaire ne pouvait avoir donné d'ordre à ces agents; il serait facile d'en savoir le nom. (Très bien ! à gauche.)

Quant à ce qu'a dit M. le ministre de la guerre, qu'un ancien soldat aurait reçu la permission de visiter ses camarades, cela est très permis en effet. Mais je lui demanderai à lui-même si de ce qu'un soldat a servi dans un corps, il en résulte qu'un adjudant de service doit réunir tous les hommes du département dont est ce soldat, et qu'il soit autorisé à faire ainsi une réunion ? Les règlements s'y opposent formellement, à moins que le chef de corps ne l'ait autorisé ou du moins l'ait permis.

J'ajouterai que vous n'autorisez pas les agens d'un parti à entrer dans les casernes; vous ne devez pas le permettre à ceux d'un autre.

Sous l'Assemblée constituante, des journaux appartenant à la réunion de la rue de Poitiers furent introduits dans les casernes, tandis que les journaux de l'opposition étaient à l'index. L'Assemblée déclara qu'aucune autorisation ne devait être accordée. Quant à ce fait, que les votes de l'armée sont peu nombreux, je dirai que notre honorable président n'a obtenu la majorité nécessaire que par les votes de l'armée. M. Hippolyte Fortoul, qui n'a eu que trois voix de majorité, encore assez contestées, pourrait devoir ainsi son élection à des influences pareilles à celles qui vous sont signalées. Agir ainsi, c'est vouloir tendre à ce que l'armée, contrairement à la Constitution, ne puisse participer au suffrage universel. (Mouvements divers.)

M. D'HAUTPOUL. Je suis habitué à trouver l'honorable M. Charras dans les rangs de ceux qui veulent attaquer l'armée et le ministre de la guerre.

VOIX A GAUCHE. A l'ordre ! à l'ordre ! C'est un manque de loyauté !

M. CHARRAS. Précisez vos calomnies ! (Longue agitation.)

M. LE PRÉSIDENT. On n'a pas le droit d'interrompre d'une manière inconvenante.

A GAUCHE. On n'a le droit de jeter l'insulte à personne ! (Agitation.)

M. D'HAUTPOUL. Je me respecte assez et je respecte assez l'Assemblée pour n'insulter personne; seulement je signale des faits. Ce que M. Charras appelle calomnie, je l'appelle vérité. Je lui rappelle qu'après la révolution de février, des agents ont été envoyés au ministère de la guerre ; ces agents étaient des sous-officiers. (Non ! non ! — Nouveau tumulte à gauche.)

Pour en revenir au fait des interpellations, je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit, ni rien à y répondre. Il y a eu une permission donnée à un ancien sous-officier de voir ses anciens frères d'armes. Le ministère de la guerre promet d'empêcher toute influence sur l'armée. La Constitution, à tort ou à raison, a donné le vote à l'armée ; le vote sera libre ; nous repousserons toute espèce d'influence, et nous laisserons les soldats voter librement comme les autres citoyens. (Mouvements divers.)

M. CHARRAS. Je suis très heureux que M. le ministre ait bien voulu préciser des faits qu'il laissait obscurs sous un voile trop complaisant à mon avis. Des agents de désordre avaient été envoyés dans les régiments, dites-vous... (M. Larabit monte à la tribune et dit quelques mots à M. Charras. — A droite : Oui ! oui !) Vous dites que oui ! eh bien, je dis que non, quant à moi... Il y a eu en effet... On m'apprend que des sous-officiers ont été envoyés en effet à l'armée après février ; mais ils l'ont été par l'honorable M. Larabit, dont la religion avait été surprise. Dès que je l'appris, j'en parlai à M. Arago. Un ordre télégraphique partit aussitôt ; les sous-officiers rentrèrent aux corps, quelques-uns même furent mis en prison.

Tous les généraux présents dans l'Assemblée peuvent me rendre cette justice. Je défie M. le ministre de la guerre de trouver dans les archives un seul fait que je ne puisse avouer. Et ces témoignages écrits valent bien ceux que l'on prend je ne sais où. (Très bien ! à gauche.)

Allez, monsieur le ministre, cherchez, fouillez dans mon histoire, je vous le permets, je vous y invite même. Quant à moi, je n'irai pas chercher dans la vôtre. (Bravos à gauche.)

M. LARABIT atteste la vérité des assertions de M. Charras à l'égard de sa non-participation dans l'envoi des sous-officiers par le gouvernement provisoire. Il n'a connu cette mesure que pour la réprimer. (Très bien ! à gauche.)

M. LE GÉNÉRAL BEDEAU fait la même déclaration. (Longue sensation.)

M. LE PRÉSIDENT. On a déposé un ordre du jour motivé :

« L'Assemblée nationale, blâmant les faits qui se sont passés dans l'armée de Paris, à propos des élections du Haut-Rhin, engage M. le ministre de la guerre à prendre des mesures pour en prévenir le retour, et passe à l'ordre du jour. »

VOIX A DROITE. L'ordre du jour pur et simple !

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour ayant la priorité, va être mis aux voix. On a demandé le scrutin de division ; il va y être procédé.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre des votanis,	594
Majorité absolue,	298
Pour,	406
Contre,	188

L'Assemblée adopte l'ordre du jour.

La séance est levée à six heures un quart.

Belle-Isle-en-Mer.

Monsieur le Rédacteur,

Je proteste contre la note qui a été insérée dans plusieurs journaux, relativement aux transportés qui sont encore détenus à Belle-Isle-en-Mer. *A peine âgé de 19 ans*, personne ne croira que j'aie pu être compris dans le nombre des repris de justice qui se trouvent parmi ces transportés.

N'ayant aucun antécédent qui puisse flétrir ma probité, j'ai compté, Monsieur, sur votre impartialité, pour certifier ce fait.

Joseph-Dominique ROUSSEL,
rue d'Aligre, 10.

L'ANNEAU D'OR,

APOLOGUE ORIENTAL.

Abbas-le-Grand, shah de Perse, perdit une sultane favorite, enlevée par une maladie de poitrine dans la fleur de l'âge et de la beauté. Le prince fut inconsolable. Sans prendre de nourriture, il passait les jours et les nuits auprès du cadavre, orné des plus splendides joyaux et couché dans un cercueil de cristal. Vainement les eunuques du shah lui présentaient chaque jour des jeunes filles achetées à grand prix aux marchés d'Alep et de Bassora. Le prince ne pensait qu'à la défunte et suppliait le prophète de la ressusciter, en acceptant pour prix de ce service une partie de sa propre vie.

Un derviche, illustré par sa sainteté, vint alors à passer en Perse. Comme on lui attribuait la puissance de faire des miracles au moyen d'un anneau d'or constellé, le shah le conjura de rendre le jour à sa favorite.

—Ressusciter les morts ! dit le derviche, mon pouvoir va difficilement jusque-là. J'essaierai cependant, mais je te préviens d'une condition. Je ne puis ressusciter la sultane que dans l'état où elle se trouvait la veille de sa mort.

— Je ne demande rien de plus, s'écria le prince ; jeune et belle comme elle était avant de mourir, c'est ainsi que je la redemande au ciel.

Le derviche se fit ouvrir le cercueil. Avec l'anneau constellé il toucha la morte à ses yeux qu'elle ouvrit, au sein qui palpita ; finalement elle se leva sur son séant et quitta sa prison de verre. Le sultan, ravi, la reçut dans ses bras. Le lendemain elle était de nouveau morte, et le derviche avoua que tous les charmes seraient impuissants pour la ressusciter une seconde fois.

— Tu avais promis, disait le shah, de me la rendre telle qu'elle était la veille de sa mort.

— Oui, grand prince, mais elle avait alors une maladie qui est ressuscitée avec elle, qui devait à tuer dans 24 heures.

O grands restaurateurs de la monarchie, qui refusez d'épouser la République; si vous pouviez, par un prestige infernal, tirer votre idole de la tombe, elle ressusciterait avec ses vices organiques, avec la corruption qui la fit mourir, et bientôt vous porteriez de nouveau son deuil. Qui veut retourner au 23 février, arrive nécessairement au 24.

REVUE DE L'ÉDUCATION NOUVELLE.

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs des sympathies méritées que conquiert chaque jour la *Revue de l'Education nouvelle*, et applaudi de grand cœur aux efforts intelligents et dévoués tentés par le directeur de cette excellente publication.

N'est-ce pas à la vérité une noble et sainte mission que celle de préparer cette génération en qui reposent toutes les espérances de l'avenir? n'est-ce pas une grande et belle chose que celle qui tend à former des citoyens intègres, préparés aux vicissitudes sociales, des épouses et des mères à la hauteur de leur tâche, élevés les unes et les autres dans l'amour, le travail et la science, en vue de la destinée que chacun d'eux est appelé à remplir dans l'humanité?

Courage à ceux qui ont entrepris cette œuvre si difficile dans sa simplicité! la joie des enfants, la reconnaissance des mères, et l'estime des hommes sérieux à quelque parti qu'ils appartiennent, les suivront dans leur carrière, car le terrain sur lequel ils se sont placés est un terrain sacré, inaccessible aux haines des partis : l'*amour de l'enfance*.

Aux approches du jour de l'an nous recommandons sincèrement aux parents et aux instituteurs la première année complète de la *Revue de l'Education nouvelle*, précieux recueil de charmantes historiettes, leçons de langues vivantes, rondes intructives et gracieuses, musique facile, tableaux encyclopédiques coloriés, enfin tout ce qui peut charmer, instruire et amuser l'enfant, élever son intelligence et former son cœur.

C'est une bonne œuvre dont le succès est désormais assuré.

FAITS DIVERS.

Le *Moniteur* publie aujourd'hui un décret qui convoque les colléges électoraux du Gard pour le 13 janvier prochain, à l'effet d'élire un représentant en remplacement de M. Beaune, décédé dernièrement.

Le journal officiel continue de noter comme *absents*, lors des votes de l'Assemblée, les représentants condamnés par la haute cour pour la manifestation du 13 juin.

— La commission d'initiative, saisie de la proposition de M. Wallon, sur la suppression de la mort civile, a émis à la presque unanimité l'avis de la prise en considération. Elle a pensé qu'il serait opportun d'étudier les moyens de réviser une législation qui consacre un antagonisme entre la loi civile et la loi morale et religieuse, et qui autorise en quelque sorte la confiscation par la déshérence des biens acquis après la condamnation.

— M. de Tocqueville, rapporteur de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Henri Didier, ayant pour objet de faire nommer une commission spéciale pour la préparation des lois promises à l'Algérie par l'article 109 de la Constitution, vient de déposer son travail. Il propose à l'Assemblée d'élire, en réunion générale, une commission de trente membres auxquels seraient confié le soin de rédiger les principales lois qui doivent régir l'Algérie.

— La plupart des artilleurs appartenant à la légion dissoute le 13 juin ont envoyé une adresse à l'ex-colonel Guinard, en réponse aux adieux que ce dernier leur a adressés par la voie des journaux.

— Toutes les inscriptions républicaines qui décoraient le palais de l'Elysée, dit national, viennent de disparaître sous une épaisse couche de badigeon.

— M. Léoutre, gérant de la *Réforme*, vient d'être arrêté, en exécution de jugements qui le condamnent à la peine de l'emprisonnement pour délits de presse.

— La quatrième commission d'initiative n'a pas pris en considération la proposition faite par plusieurs membres de la Montagne, tendant à l'abrogation de l'article 1781 du Code civil, relatif à la foi due au maître en ce qui a trait au salaire.

— Le ministère a fait avertir officiellement hier le conseil d'Etat qu'il allait distraire de la loi départementale et municipale le titre concernant les maires, pour le présenter comme disposition transitoire à l'Assemblée.

Il paraît qu'il serait question, comme on l'a déjà dit sans que personne ait voulu le croire, de conférer aux préfets la nomination directe et la révocation des maires, et le pouvoir de dissoudre les conseils municipaux pour s'autoriser de leur absence à choisir arbitrairement les premiers magistrats des villes en dehors des conseillers élus.

— On lit dans la *Civilisation*, de Toulouse :

« On nous apprend à l'instant que les accusés du Tarn, qui avaient été transportés à Montauban pour y être jugés, viennent d'être inopinément et à l'heure même, peut-on dire où les débats de leur procès allaient commencer) renvoyés à une autre session.

» Ainsi, le transfert des accusés, le voyage de M. Théodore Bac, leur avocat, et le déplacement des témoins cités pour cette affaire, tout cela aurait eu lieu inutilement, *parce que Mme Solomiac, femme du président des assises de Montauban, se trouverait dangereusement malade.*

» Certes, il y a des douleurs respectables, mais il est des devoirs publics auxquels le magistrat doit sacrifier courageusement ses affections privées. Les accusés du Tarn ont déjà subi plusieurs mois de prison préventive; leur renvoi à une autre session les prive pour longtemps encore sous les verroux. »

— On lit en ce moment sur les murs de Paris une ordonnance du préfet de Police, en date du 12 décembre, qui intéresse la salubrité publique. Aux termes de cette ordonnance, les fosses d'aisance ne pourront plus être vidées, à l'avenir, qu'avec les moyens désinfectants d'une efficacité reconnue. Cet avantage considérable est assuré au public, sans augmentation aucune du prix de la vidange. Il est seulement accordé aux entrepreneurs une prolongation sur les heures pendant lesquelles ils pouvaient opérer, d'après les règlements antérieurs.

— Le vieux marquis de G... vient de mourir. Il avait eu, il y a quelques années, le malheur de prendre des actions d'un grand journal conservateur qui n'a pas existé longtemps. On a trouvé dans ses papiers une liasse qui contenait les actions en question, un billet de 500 fr., et un petit écrit portant ces mots : « Je donne ces 500 fr. comme subvention à quiconque aura la bonne idée de poursuivre les organisateurs de cette scandaleuse commandite. Je prie mon fils de doubler la somme dans le cas où l'on parviendrait à les faire pendre. »

(*Estafette.*)

— Dans une vente d'autographes qui vient d'avoir lieu à Londres, une lettre de Cinq-Mars a été vendue 1 livr. sterl. 5 sh.; une lettre de Voltaire, 1 liv. 6 sh.; une lettre et diverses pièces émanées de lady Hamilton, 28 livr.; 50 lettres de David Garrick ont été achetées 110 livr. par le célèbre éditeur Colburn. Une de ces lettres date du jour même du début du grand artiste. « J'ai joué hier, dit-il, le rôle de Richard III, à la surprise générale, et je puis me faire 300 liv. st. (7 500 fr.) de revenu; aussi suis-je résolu à persister dans cette carrière. »

UN MILLIARD. — Voici l'anecdote qui circule dans les couloirs de l'Assemblée. Un ancien député, réélu à la Législative et habitué de tout temps à voter les yeux fermés tout ce que le ministère demande, était allé, le soir du vote qui terminait la discussion sur l'ensemble de l'impôt des boissons, dîner chez un ami. Il se trouvait parmi les convives un propriétaire de la Côte-d'Or, ennemi juré de l'impôt sur les boissons. L'ex-député réélu fut vivement attaqué par le propriétaire de vignes, qui lui remplit vainement les oreilles de tous les arguments possibles. Le représentant mangeait, buvait et ne répondait rien. Enfin l'homme aux vignes lui dit : Mais, monsieur, vous qui votez des budgets de quinze cents millions, savez-vous ce que c'est qu'un milliard?

— Oui, oui, reprit l'autre.

— Non, vous n'en savez rien, et vous êtes beaucoup à l'Assemblée qui ne vous en doutez pas. Que diriez-vous si, par un cas fortuit, les rouges, les socialistes arrivaient aux affaires, et que, pour vous punir de votre légèreté à voter des impôts, ils vous condamnassent à faire à la plume un milliard de zéros? — Ah! la bonne plaisanterie, s'écria l'ex-député réélu. — Vous trouvez cela plaisant, reprit le propriétaire, donc vous ne savez pas ce que c'est qu'un milliard? Bref, sur l'invitation de la compagnie qui riait beaucoup, le représentant prit la plume et fit des zéros le plus vite qu'il put pendant deux minutes, montre en main; puis on fit le calcul sur le pied de 12 heures de travail par jour et de 300 jours l'an, et il resta mathématiquement prouvé que notre voteur de budget eût été condamné à 31 ans de travail, en faisant environ 170 zéros par minute, ce qui est le maximum. — Il était ébahi et ne riait plus de la plaisanterie.

CHASSE AUX RATS. — Depuis la nuit du 14 décembre, la grande chasse contre les rats a commencé dans toutes les voies souterraines de Paris. Ces rues souterraines, qui ont 150 lieues de longueur en tous sens, ont coûté, en soixante ans à la ville de Paris, plus de cinquante et quelques millions.

Toutes les mesures ayant été parfaitement prises par les diverses brigades d'égoûtiers, la chasse contre les rats a dépassé toutes les espérances, et plus de 250 000 rats ont été pris. On pense que ce chiffre atteindra 600 000 avant le jour de l'an; en faisant quatre battues par an, l'administration municipale espère, avant trois ans, délivrer Paris de ces animaux destructeurs

Les quartiers qui ont le plus fourni d'aliments à cette chasse sont les environs des halles, les rues qui avoisinent la Seine, les marchés, les abords de la petite rivière la Bièvre, la rue Pascal, dans le faubourg Saint-Marceau.

Sur 250 000 rats gris de Norvége, les chasseurs ont trouvé tout au plus 5 à 600 rats noirs, dits d'Angleterre. Deux de ces animaux ont été mis à part comme objets de curiosité par les égoûtiers, qui se proposent d'en faire hommage à la collection d'animaux du Jardin-des-Plantes.

C'est dans la Seine, à l'île des Ravageurs, que tous ces animaux ont été étouffés et dépouillés. Ce travail n'a pas été sans danger.

On assure que les deux fabricants de gants de Grenoble ont eu quelques difficultés avec le chef de brigade des égoûtiers de Paris. Ils sont effrayés du nombre de peaux de rats qui vont être mises à leur disposition.

LE FRANC-MAÇON. — On lit dans la *Constitution*, de Bruxelles :

« La 12e livraison est parue; elle contient une lettre remarquable du frère BEUGNOT, une de l'ex-DUC DE NORMANDIE, la *Constitution du Grand-Orient de France*, modèles de demandes de dip.., etc. La 1re et la 2e livraison de la seconde année ont paru en même temps; elles contiennent le récit de la belle *fête maçonnique des sept loges du département de Seine-et-Oise, à Versailles*, dont le résultat a été de fonder une pharmacie gratuite pour les pauvres. (Les Amis discrets ont pris MILLE NUMÉROS.) Tout cela est bien écrit, tout cela est beau! Honneur à la Maçonnerie! Honneur au journal le FRANC-MAÇON! Honneur surtout aux frères De Sanlis, président du Grand-Orient de France, Duplais, et au docteur Clédières, dont les pauvres n'oublieront plus les noms, car ceux qui les portent honorent l'humanité, puisqu'ils soulagent ceux qui souffrent! — (Voir aux annonces.)

CONCERTS.

Après-demain dimanche, de 2 à 5 heures de l'après-midi, grand concert extraordinaire au Jardin-d'Hiver, et dans lequel on entendra les nouvelles romances de l'Album-1850 d'Etienne Arnaud, interprétées par MM. Ponchard, Poultier, Mmes Iweins-d'Hennin, Lefébure-Vély, Charles Ponchard et le baryton Meillet. L'affiche du jour donnera le programme complet de cette belle fête musicale qui sera terminée par une tombola de bouquets et d'albums Arnaud et Strauss. S'adresser d'avance au Jardin-d'Hiver et au *Ménestrel*, 2 bis, rue Vivienne, pour les billets de famille. — Le dimanche suivant, 30 décembre : grande *Fête du jour de l'an*, Bal d'enfants au Jardin-d'Hiver.

CASINO DES ARTS, boulevart Montmartre, 12. — Aujourd'hui vendredi, grand Concert vocal et instrumental. L'orchestre, composé d'artistes distingués, est dirigé par M. Racet, et le piano est tenu par M. Savart. Prix d'entrée : 1 franc.

CONCERTS MONTESQUIEU. — Mercredi 25 décembre, à 8 heures du soir, grande Fête artistique au bénéfice de M. Edouard Clément. Le prix des places ne sera pas augmenté : 50 centimes d'entrée. Tous les billets de faveur seront reçus. Voir la grande affiche du jour pour les détails.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS........ Un an 20 f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.
DEP. ET ETRANG. sans surtaxe..... 32 ..... 17 9

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 4.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	40 f.
Cinq à 9	30	Réclames-polices	75
Dix fois et plus	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Bourse du 20 décembre 1849.

Les fonds sont montés aujourd'hui, le 5 0/0 à 10 c. au-dessus du dernier cours d'hier, et le 3 0/0 à 15.

La bourse d'aujourd'hui, sans que l'on puisse signaler une hausse importante, a cependant été remarquable par la fermeté qu'ont eu les rentes tout le temps, et surtout au moment de la fermeture, sur le bruit que l'on avait voté le premier article de la loi sur l'impôt des boissons à une très forte majorité.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du j.
Trois 0/0	56 30	56 45	56 25	56 45
Cinq 0/0 (Empr. 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Cinq 0/0	91 90	91 95	91 65	91 9[illegible]

20 déc. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.		Espag. dette active.	16 1/2
3 0/0 j. du 22 juin	56 40	— — 3 0/0	30 1/4
5 0/0 j. du 22 mars	91 85	— Dette intér.	29 3/8
VALEURS DIVERSES.		Naples, récép. Roth.	96 ..
Banque de France	2145 ..	Romain, emprunt	75 ../..
Ob. de la Ville, anc.	1260 ..	Haïti, emprunt	193 ..
— — nouv.	1170 ..	Piémont, emprunt	[illegible]
Oblig. de la Seine	1087 50	— Nouveau.	905 ../..
— St-Germ. 1842.	865 ..	Rente 5 0/0	88 ..
— Versailles	910 ..	Lots d'Autriche	400 ..
— Orléans, 4 0/0.	[illegible] ..	2 1/2 hollandais	56 1/2
— Nouvelles.	975 ..	CHEMINS DE FER.	
— Rouen, 4 0/0	732 50	Saint-Germain	410 ..
— Nouvell., 1849.	900 ..	Versailles, r. d.	210 ..
— Havre j. mars.	745 ..	Versailles, r. g.	168 75
— Nouvelles.	840 ..	Orléans à Paris	760 ..
— Marseille	950 ..	Rouen	547 50
— Orléans, jouis.	[illegible] ..	Havre	240 ..
Quatre-Canaux	1072 50	Avignon-Marseille	217 50
— Jouissance.	.. ..	Bâle	[illegible]16 25
Bons du Trésor	4 0/0.	Centre	130 ..
Forges Aveyron.	3000 ..	Boulogne	142 50
Monceau-s.-Sambre	1500 ..	Bordeaux	406 25
Nord (hauts four.).	900 ..	Nord	401 50
Charbon belge	725 ..	Strasbourg	361 25
Zinc V.-Montagne.	2785 ..	Nantes	377 50
— Stolberg.	825 ..	Monter. à Troyes	111 ..
Mines de la Loire	285 ..	Dieppe Fécamp	180 ..
FONDS ÉTRANGERS.		BOURSE DE LONDRES du décembre.	
Belg. 5 0/0 1840	96 1/2	3 0/0 consolidés	96 ../..
— 5 0/0 1849	96 1/2	3 0/0 au 12 déc.	96 ..
— 4 1/2	87 3/4	TAXE DU PAIN.	
— 3 0/0	65 ../..	1re qualité le kilo.	27 c.
— 2 1/2 0/0	40 1/4	2e — —	20
— Banque	780 ..		
— — 1841.	1020 ../..		

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 21 décembre.

THEATRE DE LA NATION. — La Filleule des Fées.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Gabrielle, Caprice.
ITALIENS. —
OPÉRA-COMIQUE. — La Syrène, le Moulin des Tilleuls.
ODEON. — François le Champi, les Gardes françaises.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Tempête, le Comte Hermann
VAUDEVILLE. — La Fin d'une République, Malbrancho Daphnis, Roger Bontemps.
GYMNASE. — Le Cachemire, le Bal, Babet, Mauricette.
THÉATRE MONTANSIER. — Les Marraines de l'an 3.
VARIÉTÉS. — La Vie de Bohème, Deux anges.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Les 48 danseuses viennoises, le Connétable.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Trois Filles de la Veuve, Un aimable drôle, Vieux garçon.
AMBIGU-COMIQUE. — La Jeunesse dorée.
GAITÉ. — La Croix de Saint-Jacques.
FOLIES. — La Grange aux Belles, la Chute des Feuilles.
THÉATRE-NATIONAL. — Les Pilules du Diable.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 281 — Samedi 22 décembre 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (JOANN.).

PARIS. Trois mois. . . . . 6 f. Six mois. . . . . 11 f. Un an. . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS. Trois mois. . . . . 9 f. Six mois. . . . . 17 f. Un an. . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au capital, au travail et au talent.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 décembre sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4e page.

PARIS, 21 DÉCEMBRE.

L'instruction primaire en état de siége.

M. Beugnot vient de faire distribuer son rapport sur le projet de loi qui rendrait les instituteurs amovibles et les mettrait complètement sous la dépendance des préfets, ces commis des commis de M. Napoléon Bonaparte.

Au nom de la commission, au sein de laquelle brillaient Messieurs Thiers, de Montalembert, Baze, Sauvaire-Barthélemy, Dufougerais, Rouher, etc., M. Beugnot propose la déclaration d'urgence et l'adoption pure et simple du projet de loi.

Nous faisons toujours de consciencieux efforts pour prêter à nos adversaires de bonnes intentions, malgré le mal qu'ils causent, et de la bonne foi malgré l'énormité de leurs erreurs; mais comment M. Beugnot peut-il supposer un seul instant que la justice et la liberté soient de son côté quand il réclame la *compression et l'abrutissement* pour les dispensateurs de l'instruction publique?

Oui, la compression et l'abrutissement! Suppression de l'inamovibilité pour les instituteurs, destruction des écoles normales primaires, qui tendaient à élever le niveau des études, voilà le but avoué de M. Beugnot :

Votre commission a développé dans son rapport du 8 octobre les motifs qui l'ont décidée à vous proposer d'abolir ce privilège (l'inamovibilité), et d'adopter quelques dispositions nouvelles ayant pour objet, moins encore de réprimer sans retard, que de prévenir la négligence et les fautes des instituteurs, en rendant *meilleure, plus simple, plus appropriée à leur position* l'éducation qu'ils reçoivent, et en les soumettant à une surveillance et à une inspection plus actives et plus vigilantes.

Quand un parti rompt ainsi en visière à ces deux reines du monde : la liberté et l'intelligence, il prononce lui-même son arrêt sans appel :

Le gouvernement a pensé que, sans attendre le vote définitif de la loi organique sur l'instruction publique, il convenait de changer immédiatement le mode de nomination des instituteurs primaires, et de leur retirer le privilège de l'inamovibilité, « afin que l'on ne vît plus sur plusieurs points du pays, ainsi qu'il le dit, certains instituteurs, *se jetant dans l'arène des partis*, mettre leurs entreprises à l'abri des imperfections d'une législation qui avait, à leur égard, involontairement désarmé l'autorité. »

Cette proposition trahit la préoccupation permanente de notre monde officiel, la haine de la République. Vous n'attaqueriez pas les instituteurs s'ils faisaient de la propagande bonapartiste, comme les préfets et sous-préfets ont reçu l'injonction d'en faire, d'après le *Crédit*, journal non désavoué; vous ne les accuseriez pas de se jeter dans l'arène des partis s'ils allaient offrir à boire au nom de vos candidats dans les casernes!

M. Beugnot proteste contre la législation actuelle qui met l'instituteur à l'abri des fluctuations politiques et de l'arbitraire des partis :

On voit que l'instituteur communal est, sans que la loi le déclare, en possession d'*une véritable inamovibilité, puisqu'il ne peut pas être déplacé, et que, pour le révoquer de ses fonctions*, IL FAUT DES GRIEFS LÉGALEMENT ÉTABLIS, *et toutes les solennités d'un jugement sujet à appel.*

M. Beugnot déclare ces privilèges funestes, vu *le nombre malheureusement trop grand d'instituteurs* qui se sont transformés en propagateurs ardents de doctrines funestes (telles que l'amour de la République, la fraternité des nations, l'urgence des réformes sociales, en un mot les principes des anciennes professions de foi signées Baroche et Denjoy) :

Selon le projet de loi, les instituteurs communaux seront désormais nommés par le préfet du département, *sans aucune intervention du conseil municipal de la commune*, qui sera seulement appelé à déclarer s'il entend que l'instituteur soit pris *parmi les laïques* OU PARMI LES MEMBRES DES ASSOCIATIONS RELIGIEUSES vouées à l'enseignement, et reconnues par l'Etat (art. 2).

Le pouvoir disciplinaire, attribué, par la loi de 1833, au comité d'arrondissement, est presque totalement transmis au préfet, qui aura le droit de réprimander, de suspendre *et de déplacer* les instituteurs, dans les cas prévus par l'art. 23 de la loi du 22 juin 1833.

Il pourra également les révoquer, mais en conseil de préfecture, et sauf le pourvoi de l'instituteur révoqué devant le ministre de l'instruction publique, en conseil de l'Université (art. 3).

Le comité d'arrondissement reste investi du droit de suspendre les instituteurs (art. 5).

Enfin, l'instituteur révoqué *ne pourra plus ouvrir une école libre* dans la commune où il exerçait les fonctions qui lui ont été retirées (art. 4).

Défenseurs prétendus de la liberté d'enseignement, voilà donc ce que vous faites pour la liberté des pères de famille. La population de la commune n'aura plus aucune influence sur le choix de l'homme à qui elle devra livrer ses enfants! Veut-elle un laïque ou un jésuite? elle n'aura pas d'autre alternative, et sans doute les candidats laïques présentés par l'autorité seront tels, qu'on espère, bon gré, mal gré, pousser les populations sous la férule du jésuite, qui compte les assouplir à tous les jougs et leur inoculer un crétinisme héréditaire.

Le préfet, le commis des commis, pourra révoquer l'instituteur démocrate, car sous la *République démocratique*, une pareille opinion tient lieu de tous les crimes. Puis on renverra dérisoirement l'instituteur à se pourvoir devant un autre commis, le ministre de l'instruction publique, qui rira bien de ce pourvoi impertinent, et qui le traitera comme une interpellation de la montagne.

Enfin, l'instituteur révoqué, n'exerçant plus de fonction publique, est poursuivi dans sa vie privée, déclaré incapable d'utiliser ses connaissances dans la même commune! article dirigé expressément contre le choix des pères de famille.

Telles sont les mesures approuvées par M. Beugnot, mesures qui constituent, pour l'enseignement populaire, un véritable état de siége, et qui sont réclamées, cependant, pour un temps indéfini.

Quelques membres de la commission ont cru qu'il était *convenable de fixer un terme à la durée de la loi*. La commission a consulté M. le ministre sur ce point, et après avoir entendu ses explication et *s'être convaincu de son désir de voir la loi définitive remplacer, le plus tôt possible, cette loi provisoire, elle a repoussé la proposition qui lui avait été faite.*

Qu'il nous soit permis, en terminant, de faire remarquer que l'obligation où nous nous trouvons d'adopter de semblables mesures révèle assez *la profondeur du désordre moral qui tourmente notre société, et montre combien il y aurait d'aveuglement à croire que la réforme d'un ou deux abus par trop éclatants surffira pour guérir ce mal et pour rassurer le pays sur son avenir.*

Quel est donc le grand danger qui vous menace, messieurs? Le danger de ne pas être réélus, de rentrer dans une obscurité méritée, et de voir à la prochaine assemblée une majorité démocratique s'occuper enfin des intérêts des masses au lieu de sanctionner des mesures d'arbitraire et de violence! Votre mise à la retraite dont chacun fixe déjà l'heure, peut être un malheur pour vous, ce n'en est pas un pour le pays. Ne feignez plus de vous apitoyer sur son sort, mais préparez-vous à votre mort politique, chacune de vos actions la rend plus certaine.

L'Assemblée nationale a discuté aujourd'hui la question de savoir si la Banque de France serait autorisée à faire une nouvelle émission de billets. Cette question n'a pas encore été résolue. Deux incidents ont jeté quelque agitation dans la séance. M. Lagrange n'a pas pu obtenir la parole pour occuper l'Assemblée du meurtre commis sur un transporté de Belle-Isle. M. Desmousseaux de Givré a été autorisé à faire des interpellations, lundi prochain, au sujet d'un article publié aujourd'hui dans le *Moniteur*. S'agirait-il du tombeau de Napoléon et des comptes nuageux de M. Duchâtel?

M. de Lagrange avait proposé un amendement sur le projet d'impôt sur les boissons. Voici en quels termes il l'a retiré :

Profondément affligé de la situation qui nous est faite, sans illusions sur un avenir qui me laisse pressentir le renouvellement des mécomptes de 1814 et de 1830, sans aucun espoir dans une enquête qui me semble préjugée, je retire mon amendement.

N'oublions pas que M. de Lagrange est marquis, et qu'il a été nommé par les mêmes électeurs qui ont élu M. Molé et M. Denjoy.

---

13 JUIN. — 29e ACQUITTEMENT.

Le jury de la Haute-Garonne vient de donner une nouvelle leçon au pouvoir. L'*Emancipation*, de Toulouse, a été acquittée après un éloquent plaidoyer de Me Madier de Montjau. Le gérant du journal et son défenseur ont été l'objet des manifestations les plus sympathiques de la part de la population. C'est la *vingt-neuvième* protestation du jury national contre l'arrêt du jury exceptionnel de Versailles.

ETAT DE SIEGE A PERPÉTUITÉ.

La commission d'initiative chargée d'examiner la proposition de MM. Bouvet, Cholat, Baudin, Gastier, Bochard, et de quelques autres membres de la Montagne, relative à la levée de l'état de siége dans les cinq départements dont se compose la 6e division militaire, a terminé son rapport.

Le rapport de M. Casabianca conclut au rejet de la proposition.

Est-ce qu'on attend pour lever l'état de siége que les ouvriers lyonnais soient tous devenus bonapartistes?

Que le pape ait pris en considération la lettre à Edgar Ney?

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 22 DÉCEMBRE 1849.

FORTUNADA

VOYAGE INVRAISEMBLABLE.(1)

TROISIÈME PARTIE.

LVI.

LE CHATEAU EN ESPAGNE DE TOUTES LES THÉOCRATIES.

Dans une salle d'un palais splendide, gardé à chaque porte par des hallebardiers comme le palais des rois, se trouvaient réunis quelques personnages d'un âge mûr, dont l'un était vêtu de rouge et les autres de noir, de blanc ou de violet.

Les portes de l'appartement où conversaient ces hommes graves étaient soigneusement masquées d'épaisses portières de velours à lourdes franges d'or, afin que la voix ne pût s'égarer dans les salles voisines ou dans les corridors, gardés du reste par des sentinelles difficiles à corrompre.

Le vêtement rouge recouvrait le cardinal-archevêque de Ravennes, légat *à latere*, que nous avons vu il y a quelques jours dans les rangs de ces mendiants vénérables qui imploraient la jeunesse auprès de Vasco. Il s'était rendu au palais de l'inquisiteur-général pour apprendre de Nugno Rodriguès lui-même ce que pensait le Saint-Office de l'insolent capitaine, auquel il gardait une rancune ultra-cléricale. Le prince de l'Église, ou prince des prêtres, comme on disait au temps du Christ, avait eu la chance d'arriver juste au moment où le grand-conseil tenait réunion pour s'occuper de cette grosse affaire.

— C'est une puissance bien dangereuse entre les mains d'un pareil homme, disait le grand-inquisiteur Nugno Rodriguès; elle ne peut lui servir qu'à la perdition de son âme.

— C'est inévitable avec des fantaisies pareilles à celles qu'il a manifestées devant moi, répondit l'éminence romaine.

— Certes! ce damné marin vous a fait entendre nettement à vous, monseigneur, comme à tous vos nobles compagnons, que vous n'étiez à ses yeux que des parasites au banquet de la vie.

— L'insolent! interrompit le cardinal; oui, c'est cela! il a voulu nous faire savoir qu'il nous préférait de simples artisans; qu'à ses yeux la noblesse et l'Eglise ne valaient pas le menu peuple.

— Pensez-vous, reprit Nugno, qu'il ait remarqué votre éminence dans le nombre de ses illustres visiteurs?

— J'étais près de lui.

— Alors il s'est rendu coupable d'un sacrilège; il a montré un mépris hérétique pour un prince de l'Eglise. Il a méconnu en vous le ministère sacré de notre saint-père le pape, qui porte trois couronnes; il a insulté à l'interprète de Dieu, au seul dispensateur de ses grâces ici-bas. C'est un crime que nous devons évoquer à notre tribunal.

— Il a donc vu le roi?

— Il l'a vu et en a obtenu le don de quelque îlots fertiles de la côte d'Afrique, en échange de la jeunesse que seul il peut lui rendre.

— Que seul il peut lui rendre! répéta Nugno Rodriguès; Quelle puissance! Cet homme peut rendre la vie, et nous-mêmes ne pouvons que donner que la mort!

— Ah! dit le cardinal-archevêque, si à côté du feu de ses bûchers l'Eglise pouvait montrer l'eau merveilleuse qui rend la vie! Si elle mettait l'espérance en face de la terreur, la récompense auprès du châtiment!...

— Oh! sans doute, s'écria Nugno, si nous pouvions nous emparer de cet immense secret, si nous parvenions à le tenir caché à tous les yeux dans l'âme mystérieuse de nos chefs, nos plans ne dévieraient jamais, et cette fois enfin nous serions assurés de la conquête du monde!

Cette splendide perspective émut les graves personnages; ils levèrent les yeux au ciel, et semblèrent rayonner à l'aspect d'une céleste vision. Après un instant d'enthousiasme silencieux, le grand inquisiteur dit d'une voix impérieuse :

— Il nous faut ce secret!

— Ce sera difficile, objecta le cardinal, si le roi se met en tête de venir vous entraver.

— Le roi? fit dédaigneusement le grand-juge, n'avons-nous pas sa volonté entre nos mains?

— Pour cette fois, insista l'archevêque de Ravennes, les raisons qui militent en faveur de Vasco sont toutes-puissantes sur le cœur du roi; il va lui rendre 80 ans de règne.

— Bah! ne pourrons-nous pas, nous aussi, lui donner ses 80 ans de règne quand nous en saurons autant que cet homme? Bien mieux, de notre part il ne craindrait pas d'être le jouet d'un maléfice; il n'aurait pas avec nous les scrupules et les remords qui l'attendent infailliblement, s'il ne tient pas de l'Eglise sa nouvelle existence.

Ici les membres du grand-conseil se regardèrent en souriant.

— Quant aux scrupules, c'est mon affaire! dit l'un d'eux, qui dirigeait les aumônes et la conscience de dom Emmanuel *le Fortuné*.

— C'est fort bien, reprit le prêtre à la robe de pourpre; mais sa velléité de rajeunir les pauvres ne suffira peut-être pas pour le soumettre à votre tribunal; car Laurent Vasco n'est pas d'une famille de *Christiams Novos*.

Ici, l'un des vicaires inquisiteurs tira de la poche de sa tunique une liasse de papiers écrits à la main, et se disposait à prendre la parole. Mais, sur un impérieux froncement de sourcils de Nugno Rodriguès, il retint sa volonté, et plaça avec un air d'indifférence parfaite cette sorte de dossier sur une longue table couverte de pareils manuscrits.

— Il faut, continuait le cardinal, trouver moyen de le convaincre d'autres crimes : d'avoir judaïsé, par exemple, d'avoir blasphémé, d'avoir refusé l'adoration des images, d'avoir nié les dogmes et les mystères de l'Eglise, d'avoir osé mettre en doute le pouvoir et l'infaillibilité du pape.

— Ce rusé Romain, pensa Nugno, semble se méfier de l'usage que ferait l'inquisition de Portugal d'un aussi puissant levier.

Puis il ajouta tout haut, sans rien laisser paraître de ses sentiments secrets :

— J'avoue, monseigneur, que les preuves contre cet homme ne sont pas encore bien fortes, mais...

— L'insulte qui m'est personnelle, interrompit le prélat italien, est suffisante pour l'obliger à en aller demander l'absolution à Rome. Là on pourrait peut-être, à la suite d'une simple retraite et sans user de trop de rigueurs, obtenir de lui cette base d'or à notre future puissance à tous.

En achevant ces mots, le prince archevêque se

(1) Voir les numéros des 11, 12, 13, 14, 15, 19, 20, 21, 22, 23, 28, 29, 30 septembre, 4, 5 6, 7 octobre, 21, 22, 23, 24, 29, 30 novembre, 1er, 2, 6, 7, 8, 12, 13, 15, 20 et 21 décembre 1849.

Ou que le président ait passé en revue la garde nationale de Paris?

Ce serait bien long.

Ce n'est pas sans défiance que nous empruntons à l'*Estafette* le récit des énormités suivantes. Nous saurons demain si ce journal a été induit en erreur. Si le fait est vrai, nous serions en 1847, à cette époque où le gouvernement inquiétait moins les auteurs que les révélateurs des scandales :

Un commissaire de police, escorté de plusieurs agents, a fait ce matin une perquisition dans les bureaux de la *Réforme*, afin d'y rechercher les originaux de plusieurs lettres publiées récemment par ce journal. Ces investigations avaient principalement pour objet une lettre adressée à la *Réforme* par un officier de gendarmerie qui protestait énergiquement contre la circulaire du ministre de la guerre, relative aux nouvelles fonctions que M. d'Hautpoul entend confier à ce corps. Le commissaire de police a également recherché avec soin les manuscrits des nombreuses réclamations adressées de diverses prisons, et notamment de Belle-Isle, aux journaux démocratiques. Ces perquisitions n'ont amené aucun résultat.

ITALIE.

On écrit de Rome, le 12 décembre, au *Nazionale* :

« On ne voit plus de journaux de Gênes, ils sont sans doute prohibés. Ceux de Toscane et du Piémont ne viennent pas : aussi sommes-nous sans nouvelles. Ce système est fort commode. De cette manière l'*Observateur romain* aura toujours raison, et ses longues et mensongères diatribes ne rencontrent pas de contradiction. On dit que le ministre des finances a trouvé un emprunt de 60 millions, et que le 1er janvier le papier sera retiré. Reste à savoir si cela sera pour sa valeur intégrale ou par une nouvelle diminution. On parle, en ville, des bons de la Banque. Les négociants refusent de les recevoir.—Le ministre de la guerre Orsini a donné sa démission, qui paraît n'avoir pas été acceptée. Le prince Gabrielli pourrait occuper ce poste ; mais il ne veut pas de commissions.—On annonce comme certain que le pape sera à Rome le 24, d'autres disent le 1er janvier.—Tous les jours on parle de gouvernement provisoire français. Hier on tenait cette nouvelle pour certaine, parce que les troupes françaises avaient été consignées.—150 individus ont été expulsés du ministère des finances.—Rome est dans un deuil général. La misère est affreuse. Les Autrichiens se concentrent insensiblement, suivant leur habitude ; ils parlent peu, mais ils agissent avec fermeté et sûreté. »

Les députés élus dans le Piémont se répartissent ainsi : conservateurs, 116 ; — gauche, 45 ; — centre gauche, 116.

— On lit dans l'*Opinione* : « Le baron Demargherita, ministre de grâce et de justice, qui, pendant son passage au pouvoir, s'est contenté, en fait de bien public, d'accroître sa fortune privée d'une façon honteuse, vient de donner sa démission. »

ALLEMAGNE.

MOUVEMENT DE L'OPINION.

On lit dans la *Gazette de Breslau* :

« Des nouvelles extrêmement graves sont arrivées à Vienne le 16 décembre. Dans le Tyrol, à Saltzbourg, la garde nationale en serait venue aux mains avec les troupes, qui voulaient la désarmer. Des collisions sérieuses auraient eu lieu, et les troupes auraient fini par se retirer. Toutefois, la *Gazette de Breslau* ne garantit pas toute l'exactitude de ces nouvelles. Un autre évènement important serait la révolte d'un régiment de Komorn. La réduction de la solde, par suite de l'état déplorable des finances, a causé un vif mécontentement parmi les troupes qui se trouvent en Hongrie. Dans le régiment d'infanterie Hoch et Deutschmeister, composé de Viennois, le mécontentement éclata en murmures et en réclamations, ce qui fut considéré comme une sédition. Trois hommes furent condamnés à mort ; mais, à l'heure de l'exécution, le régiment tout entier se souleva. Un officier d'état-major et plusieurs officiers supérieurs ont été tués par les soldats exaspérés. Ordre a été donné de diriger aussitôt ce régiment sur la Basse-Autriche.

« L'agitation augmente dans la Slovakie, et prend un caractère plus menaçant et plus décidé, en ce qu'elle s'est changée en animosité contre la gendarmerie nouvellement instituée. Des excès ont été commis. Le foyer de l'agitation est Kluboka, la paroisse du fameux curé Hurban, l'ancien chef des corps francs contre les Hongrois.

» On écrit d'Ollmutz que la direction du chemin de fer du Nord a reçu l'avis de se tenir prête à transporter de fortes divisions de troupes. Les têtes des colonnes autrichiennes sont maintenant à la frontière de Saxe. On parle toujours fortement de l'occupation de ce royaume par notre armée. On ajoute, mais la nouvelle a besoin d'être confirmée, que 8 000 Russes doivent se joindre au corps d'armée autrichien en Bohême.

On écrit de Gleiwitz (Silésie prussienne), 12 décembre, au même journal :

« Un instituteur, accusé d'offenses au roi, a été acquitté aujourd'hui par le jury. A Kosel, un paysan, nommé Gotzmau, avait été condamné à l'emprisonnement, comme coupable d'embauchage à l'égard des soldats, qu'il aurait voulu détourner de leur fidélité au roi. Dans la nuit même, un témoin important à charge, poussé par le cri de sa conscience, vint trouver le tribunal, et avoua qu'il avait porté un faux témoignage, qu'il avait dans ce but reçu la somme de 4 reichsthalers.

» Dans la même nuit, le condamné a été mis en liberté. Ceci est un digne pendant du procès Waldeck.

» Dans le cercle de Gleiwitz, les habitants du village de Radun et des environs refusent de payer les impôts ; ils sont presque en état de révolte, se rendent en masse dans la forêt, où ils coupent du bois et battent les gardes forestiers. Le propriétaire du château a fait demander des troupes. »

On écrit de Hesse-Darmstadt, 12 décembre, à la *Gazette de Cologne* :

« Les élections, par suite de double nomination, viennent d'avoir lieu dans la Hesse ; elles ont complété le triomphe de la démocratie. A Starkenbourg, les démocrates ont conquis deux nouveaux districts électoraux ; dans la Hesse-Supérieure, cette province réputée si loyale, si *féale*, si dynastique, les constitionnels n'ont pu conserver qu'un seul district. La nouvelle assemblée aura la même majorité démocratique que celle du Wurtemberg. On l'appelle la *chambre rouge*. »

Ce matin plusieurs journaux font remarquer que l'impôt sur les boissons a été rétabli à l'anniversaire du jour où M. Louis Bonaparte, prêtant serment de fidélité à la République devant l'Assemblée constituante, s'écriait :

« Je veux rechercher tous les moyens propres à soulager les maux de ce peuple généreux et intelligent qui vient de me donner un témoignage si éclatant de sa confiance. »

LE BILAN DE LA PRÉSIDENCE.

La *Presse* reproduit ce matin toutes les promesses faites solennellement par M. Louis Bonaparte depuis un an, dans le discours dont nous venons de parler, dans le manifeste du 7 juin, dans le message du 31 octobre, et à ces paroles elle oppose *les actes*. Nous reproduisons ce bilan de la première année du gouvernement présidentiel :

28 décembre 1848. — Le gouvernement combat la réduction de l'impôt sur le sel, laquelle est votée, contrairement à l'opinion soutenue par M. Passy, ministre des finances

17 janvier 1849. — Le gouvernement propose de faire juger les accusés du 15 mai par la haute-cour de Bourges.

26 janvier. — Le gouvernement présente un projet de loi contre les clubs.

28 janvier. — Le gouvernement appuie la proposition Rateau, qui a pour objet la dissolution de l'Assemblée constituante.

12 avril. — Expédition de la République française contre la République romaine.

19 mai. — Suppression de l'impôt des boissons, combattue par le gouvernement.

29 mai. — Rappel de M. Ferdinand de Lesseps et ordre de bombarder Rome.

13 juin. — Mise en état de siége de Paris et des 11 départements voisins.

15 juin. — Mise en état de siége de Lyon et des cinq départements voisins.

18 juin. — Suspension de plusieurs journaux.

19 juin. — Suspension, pendant un an, du droit de réunion, inscrit dans la Constitution.

11 juillet. — Dissolution de plusieurs légions de la garde nationale de Paris.

27 juillet. — Nouvelle loi contre la liberté de la presse.

9 août. — Loi sur l'état de siége, armant le pouvoir exécutif du droit de suspendre les journaux, et rétablissant les tribunaux exceptionnels, au mépris des termes les plus formels de la Constitution.

25 août. — Rejet de la proposition d'abrogation des lois d'avril 1832, de mai et de juin 1848, présentée par M. Napoléon Bonaparte et combattue par le gouvernement.

29 août. — Maintien de l'état de siége à Lyon et dans les cinq départements voisins.

12 novembre. — Projet de loi rétablissant *indirectement* la peine de mort en matière politique, sous forme de la déportation et de la réclusion dans la citadelle de Zaoudzi.

12 novembre. — Circulaire du ministre de la guerre, qui érige les gendarmes en censeurs, et place sous leur surveillance les magistrats de qui ils dépendent.

27 novembre. — Loi contre les coalitions pour l'augmentation ou l'abaissement des salaires.

13 décembre.— Projet de loi qui confère aux préfets le droit de révoquer les instituteurs communaux.

20 décembre. — Rétablissement de l'impôt des boissons.

Des rigueurs, et pas une réforme !
Des fautes, et pas une amélioration !
Des dépenses, et pas une économie !
Des paroles, et pas un acte !

Ainsi se résume l'année qui vient de s'écouler entre ces deux dates :

20 DÉCEMBRE 1848.
20 DÉCEMBRE 1849.

Année qui se solde par 1 675 millions de crédits déjà votés, et par un découvert de 290 millions !

La *Presse* fait précéder ce résumé de l'épigraphe suivante, extraite d'une note adressée par M. Emile de Girardin, le 14 décembre 1848, à M. Louis Bonaparte :

« L'illusion qui entraîne à leur perte tous les pouvoirs, tous les ministères nouveaux, c'est de croire qu'ils auront toujours assez de temps devant eux pour résoudre les questions attardées et accomplir les améliorations promises. Illusion fatale ! L'avenir ne fait crédit qu'à la solvabilité. Or, en politique et en administration, qui n'est pas capable n'est pas solvable ; qui n'a pas d'idées n'a pas d'avenir.

» L'impuissance tue le pouvoir. »

PLUIE DE CIRCULAIRES HONNÊTES ET MODÉRÉES.

Voici un passage de la circulaire adressée par le procureur-général de la cour d'appel de Bordeaux aux juges de paix de son ressort. (La lettre porte en marge le mot *confidentielle*.)

« ... *Votre rapport mensuel est de rigueur, et MM. les juges de paix qui seraient en retard seront signalés à l'autorité supérieure.* Il comprendra tout ce qui serait relatif aux sociétés secrètes ou publiques, aux menées sourdes ou apparentes des partis dont les tendances auraient pour but de troubler la paix publique en désorganisant la société par une funeste propagande... Vous devez, M. le juge de paix, signaler les INSTITUTEURS primaires de votre canton dont la conduite, sous le rapport POLITIQUE et moral, serait PEU CONFORME AUX principes de modération du gouvernement. Ils doivent s'occuper de faire leur classe et point de politique.......................... J'appelle votre attention sur les OFFICIERS MINISTÉRIELS qui doivent, dans leurs rapports avec le public, éviter tout ce qui pourrait avoir une manifestation contraire à l'esprit d'ordre et de CONSERVATION. »

(*Constitution de la Charente.*)

Voici maintenant un extrait de la circulaire du ministre de la marine aux préfets maritimes :

« Le pouvoir donné au ministre de la marine pour proposer la mise en non-activité demeurerait, en effet, sans efficacité si les préfets maritimes, les gouverneurs des colonies, les chefs de division et de stations navales et les chefs de services ou corps, manifestant une tolérance abusive en présence des écarts qu'il est de leur devoir de réprimer, négligeaient de signaler ces écarts au ministre, en temps opportun, sans préjudice des mesures de discipline dont l'application immédiate appartient à leurs attributions.

» C'est ce devoir que je crois indispensable de vous rappeler aujourd'hui, et que je vous invite à rappeler aux chefs placés sous vos ordres.

» La loi n'aurait pas pu définir les faits qui sont de nature à faire mettre l'officier en non-activité ; mais vous ne sauriez vous méprendre ni sur les cas où l'officier manque à la fidèle observance de ses devoirs envers l'Etat, ni sur ceux où sa conduite porte une atteinte réelle à sa considération et à l'honneur du corps qui le conserve dans ses rangs..... »

Le *Démocrate du Var* fait suivre cette circulaire des questions suivantes :

« Nous demandons quels sont ces faits que la loi *n'aurait pu définir*, qui *échappent* à l'action des *conseils de guerre* et des *conseils d'enquêtes*, aux *mesures disciplinaires*, et sur lesquels cependant *on ne saurait se méprendre* ?

» Ayez donc au moins le courage de vous expliquer. Allons ! un peu de courage, monsieur l'amiral ; votre collègue de la guerre, dans sa circulaire aux colonels de la gendarmerie, vous a donné l'exemple de la franchise. »

Assemblée nationale.

Séance du 21 décembre. — Présidence du cit. BAROCHE

La séance est ouverte à une heure et demie.

M. D'HAVRINCOURT présente des observations sur la rédaction de la loi sur les boissons ; il semblerait résulter que l'enquête ne porterait que sur les vins et les esprits ; les cidres, les poirés seraient mis en dehors. Ce n'est pas sans doute ce que voulaient l'Assemblée ni le gouvernement.

M. FOULD, ministre des finances. En effet, l'intention du gouvernement est que l'enquête ait lieu sur tous les objets relatifs aux boissons.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif aux subsides dus par la France au gouvernement oriental.

M. NAPOLÉON DARU, rapporteur du projet de loi, fait observer qu'il a été convenu hier que la discussion serait réservée sur la question politique, et qu'il ne s'agit en ce moment que de voter les 1 150 000 fr. du second semestre de 1849, que la France s'est engagée à payer au gouvernement de Montevideo, par la convention renouvelée en 1848 par l'Assemblée constituante.

M. DE LAUSSAT. Les traites échues ne sont pas de 1 150 000 fr. ; en accordant donc 50 000 fr., on sauvegardera toutes les nécessités.

M. LE GÉNÉRAL LAHITTE, ministre des affaires étrangères. Les traites à échoir demain ne sont que de 185 000 fr. ; le gouvernement accepte volontiers l'amendement de M. de Laussat.

M. BAUNE. Citoyens représentants, je ne viens pas m'occuper en ce moment de la question de la Plata. Je ne viens pas non plus contester la nécessité où est la France de payer les traites qui ont été tirées en vertu d'une convention ratifiée par les assemblées françaises. Mais lorsqu'il ne s'agit en ce moment que de 185 000 fr., je ne vois pas la nécessité de voter immédiatement 800,000 fr.

M. LAHITTE. Je répète à l'Assemblée que des traites pour 185,000 fr. échoient demain. Nous devons 200,000 fr. par mois pour subsides à Montevideo et à la légion étrangère. Notre agent a agi en vertu d'un traité.

M. GARNIER. Combien y a-t-il de temps que vous avez été avisé des traites ?

M. LAHITTE. Il y a à peu près trois semaines que j'ai été averti ; j'ai répondu qu'on pouvait compter sur la sa

---

leva, et annonçant au grand inquisiteur qu'il était attendu au couvent des *dames nobles* pour y donner l'absolution du saint-sacrement, il sortit reconduit jusqu'à la porte, et suivi de révérences par l'un des assistants jusqu'à ce qu'il eût entièrement disparu.

LVII.

COMMENT L'IGNORANCE ET LA PEUR ENGRAISSAIENT LES AUTELS.

Lorsque la lourde portière de velours eut recouvert la porte où venait de passer le cardinal, les pieux personnages prirent place autour de la table chargée de papiers manuscrits. Puis le grand-inquisiteur s'adressant à celui de ses collègues qui avait failli parler devant le prélat romain :

— Maintenant que nous sommes seuls, dites-nous, père Ferreiras, ce que contiennent vos papiers?

— Ce sont, répondit le promoteur du saint-office, les pièces nécessaires à nous emparer du bienheureux talisman. Il y a là plus qu'il n'en faut pour perdre Vasco et plusieurs de ses passagers, et pour les classer parmi les *vehementi* qui attendent en ce moment la *Samarra* souffrée.

— Gloire à Dieu ! dit Nugno Rodriguès.

— Ce Vasco, reprit le révérend promoteur, avait dans son équipage un *familier* de nos frères de Goa, qui avait cru pouvoir retourner aux Indes en prenant du service sur les vaisseaux de cet homme. Or, il a entendu et recueilli là des conversations que Satan seul a pu inspirer; et dès son arrivée il est venu les dénoncer.

— Voyons cela ?

Ici le promoteur du sacré tribunal lut un résumé assez fidèle de la scène du Baobab, où Sergius avait nié l'enfer.

— Sergius ! ce n'est pas là un nom portugais; quel est l'homme qui s'appelle ainsi ?

— C'est un savant qui a sans cessé à la bouche les noms de Copernic, de Colomb et d'autres semblables chercheurs de science; c'est lui-même un de ces lucifers (en français *porte-lumières*) qui jettent continuellement par le monde des lueurs d'Enfer de nature à troubler les âmes des hommes, dont la foi doit être aveugle et irraisonnée.

— Ce sont là d'abominables fléaux! s'écria le chef du pieux tribunal; lorsque notre juridiction sera parvenue à enserrer la terre, il faudra la purger de ces audacieux qui veulent, dans leurs efforts impies, escalader le ciel.

L'assemblée applaudit vivement à ce digne projet.

— Certes, continua Nugno, si ces Prométhées modernes réussissaient, au moyen de leurs télescopes, de leurs chiffres ténébreux et de tous leurs instruments diaboliques, à prouver que la Terre est ronde et qu'elle tourne en compagnie d'autres planètes autour du soleil, comme ce mathématicien Pisan, ce Galilée l'enseigne à Florence sous la protection des Médicis; s'ils parvenaient à prouver qu'il y a dans l'espace des milliers d'autres globes semblables au nôtre, ces démons de la science porteraient, soyez-en sûrs, une rude atteinte à la foi des peuples. Qui voudrait alors continuer à croire que ces globes innombrables roulent inutiles dans l'espace sans porter, comme la terre, des êtres animés et pensants sur leurs brillantes surfaces? Or, après ces hérétiques suppositions, pourrait-on empêcher que l'esprit humain n'en vienne, tôt ou tard, à railler cette tradition salutaire qui fait de notre globe une vallée de larmes, un lieu de luttes et d'epreuves, où la douleur est providentielle, où la vie est une expiation, où l'obéissance aveugle est un devoir?

A ce moment un murmure général de réprobation contre les pionniers de la science vint encourager le grand inquisiteur.

— Certes ! reprit-il, si à côté des autels du Dieu terrible, la science parvient à élever le culte d'un dieu qui promet le bonheur dès cette vie, les peuples nous abandonneront. Je sais qu'il se trouve dans le clergé d'Allemagne et de France des novateurs qui prétendent empêcher cet abandon en se mettant à la remorque de la science. Lâches, ils n'ont pas rougi d'une telle docilité de la part de l'Eglise ! Aveugles, ils n'ont pas lu que les théocraties se perdent aux yeux des nations en laissant interpréter, en dehors de leur infaillibité, le Créateur et la création ! Insensés, ils n'ont pas compris que les seuls autels dont les peuples s'approchent en tremblant reçoivent le tribut de leurs richesses ! Ah vraiment ! le jour où la nécessité de l'expiation s'oubliera dans les âmes, toute religion aura bientôt disparue.

Si le grand inquisiteur Nugno Rodriguès avait assisté, avec son confrère Pérès Mascarenhas, au *Te Deum* romantique que la création heureuse de Fortunada envoyait à la source de la vie universelle, il n'oserait certes pas blasphémer ainsi.

Cependant le vrai sens de son discours fut parfaitement compris de ses confrères ; ils employèrent même quelques minutes à enchérir encore sur les anathèmes lancées par leur chef contre la science et la religion d'amour. Puis Nugno Rodriguès, revenant à l'affaire qui était à l'ordre du jour, dit au révérend promoteur :

— Ce que vous nous avez lu ne concerne en rien Vasco.

— Voici sa part, répondit le père Ferreiras.

Et il se mit à raconter les théories du marin sur le gouvernement de la terre ; il parla ensuite de cette conversation sur la métempsycose, où Vasco avait parlé du perfectionnement successif des êtres créés et des transitions gradatives par lesquelles la vie s'épure et se complète avant de former l'être humain.

— Bien ! cette fois voilà notre affaire, dit le président ; l'hérésie est flagrante ; c'est pire encore que s'il avait judaïsé, car c'est là une véritable théorie de païen.

— Ce n'est pas tout, dit l'accusateur, la chose la plus monstrueuse de ce dossier, c'est qu'il se trouvait dans leur compagnie le doyen des inquisiteurs de Portugal, le père Mascarenhas, dont ces impies sont parvenus à troubler le sens, comme vous l'allez voir.

Puis il lut les douloureuses confidences faites par celui-ci sur la chasteté forcée, et ses nouvelles opinions sur les dogmes terribles et les barbaries de l'inquisition.

— Le père Mascarenhas lui-même ! Ceci est sérieux. Eh bien, il ne lui sera pas fait grâce.

— Si on le retrouve, ajouta le promoteur, car ni lui ni le savant n'ont pu être signalés par notre familier.

Lorsque cet examen fut terminé, un des vicaires inquisiteurs, également de l'ordre de Saint-Dominique, fit l'énumération des parts de fortune recueillies par le capitaine, et déclara, à la grande joie de l'assemblée, que le total se montait à plus de 15 millions.

— Loué soit Dieu ! dirent les pieux personnages, les trésors de l'impie serviront à notre gloire !

— Maintenant, termina Nugno Rodriguès, le monde est à nous. Nous tenons dans nos mains la mort et la vie, deux puissances formidables qui réaliseront pour nous ces paroles : Dieu fit l'homme à son image. Il ne nous reste qu'à jeter le trouble dans l'âme du roi pour l'amener à nos desseins. S'il est à nous, il règnera cent règnes ; promettons-lui cela, il sera jeune à jamais..... si nous ne trouvons pas mieux d'ici là.

Cette dernière parole fut accompagnée d'un indéfinissable sourire.

(*La suite prochainement.*) ANTONY MÉRAY.

gesse de la chambre, et que les traites de la fin d'année seraient payées à leur échéance.

M. NAPOLÉON DARU. Le projet de loi de M. le ministre des affaires étrangères a été présenté le 28 novembre dernier. On ne s'est nullement arrangé de façon à faire voter l'Assemblée au dernier moment.

Du reste, dans aucun cas, vous ne pouvez vous refuser au paiement des 1 150 000 francs, parce que vous êtes liés par une convention qui a été ratifiée.

La commission, toutefois, ne fait pas de difficulté sur l'amendement de M. de Laussat; mais en priant l'Assemblée de fixer la discussion politique à un délai très-rapproché.

L'Assemblée, consultée, décide que la discussion politique sur les affaires de la Plata aura lieu jeudi prochain; puis elle passe à la discussion des articles sur le projet actuel.

Ces articles sont adoptés.

On procède ensuite au scrutin public sur l'ensemble de la loi, qui donne le résultat suivant :

Nombre des votants,	556
Majorité absolue,	279
Pour,	530
Contre,	26

La loi est adoptée.

M. LAGRANGE demande la parole sur la fixation de l'ordre du jour. Il rappelle que ses interpellations au ministre de l'Intérieur avaient été fixées après les interpellations de M. Chauffour, et cependant l'ordre du jour de la séance ne contient pas ces interpellations. Il demande que l'Assemblée veuille bien l'écouter après la discussion des douzièmes provisoires, sur une chose extrêmement pressante, puisque, ajoute-t-il, il s'agit de mort d'homme.

M. LE PRÉSIDENT rappelle que l'ordre du jour a été fixé sans réclamation dans la séance d'hier.

M. LAGRANGE insiste ; il faut savoir si cet état exceptionnel dans lequel on prétend retenir 500 citoyens détenus sans jugement doit être continué. Cet état, ajoute-t-il, s'est empiré ; le sang a coulé. Il importe pour l'Assemblée nationale qu'elle mette un terme à de pareilles énormités. (Mouvement en sens divers.) Elle ne peut refuser de m'entendre. Je suis malade, très malade ; je ne sais pas si dans huit jours je pourrai vous dire ce que j'ai à vous dire aujourd'hui. (Sensation.)

L'Assemblée, consultée, maintient son ordre du jour. (Agitation.)

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant demande de trois douzièmes provisoires sur le budget de 1850.

M. SAUTEYRA. C'est un vote de confiance qu'on nous demande. Le gouvernement n'a pas ma confiance, je le refuserai. (Agitation.) Quand le président nous a adressé son dernier message, j'ai cru que nous allions entrer dans une nouvelle voie. Ma conviction n'a pas tardé à être changée par la conduite du ministère. Quel projet nous a-t-il apporté ? Le projet barbare de la déportation, pire que la peine de mort dont nous demandons l'abolition.

Quoique l'orateur ait annoncé l'intention de ne pas voter les trois douzièmes, il annonce qu'il en votera deux ; il a proposé un amendement dans ce sens. Il espère que ce moyen sera efficace pour forcer les ministres à présenter le budget à une époque plus rapprochée.

M. LAMARQUE. Il paraît que c'est un parti pris par le ministre des finances, d'attendre que les caisses soient vides et que l'on soit arrivé à la fin d'un exercice pour présenter les lois ouvrant de nouvelles ressources. Songez-y, messieurs, c'est le quart du budget que vous allez voter. C'est comme si le ministre vous demandait carte blanche pour continuer pendant trois mois les dépenses dont nous poursuivons la diminution. Accordera qui voudra cette autorisation, mais je ne m'associerai pas à cet acte de condescendance coupable. (Très bien !)

M. FOULD, ministre des finances, se lève pour répondre; on crie de tous côtés : Aux voix !

L'Assemblée passe à la discussion des articles, qui sont adoptés.

Le scrutin donne le résultat suivant :

Nombre des votants	611
Majorité absolue	306
Pour	453
Contre	158

L'Assemblée adopte.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la circulation de la Banque de France.

M. DE NEUVILLE a la parole contre le projet de loi. Les premiers mots qu'il prononce ne peuvent arriver jusqu'à nous.

M. LE PRÉSIDENT. Faites silence ! La voix de l'orateur n'est pas très forte et ne pourrait se faire entendre si on ne lui portait une grande attention.

M. DE NEUVILLE. Messieurs, il y a deux manières de faire face aux dépenses d'un pays, lorsque les ressources ordinaires sont insuffisantes :

La première consiste dans un système de crédit, basé sur la fidélité aux engagements, sur la liberté, sur la confiance. Depuis trente cinq ans la France a fait assez de sacrifices afin de fonder son crédit, pour ne pas le compromettre imprudemment.

La seconde manière est l'emploi de mesures révolutionnaires, de cours forcés, d'emprunts ou de consolidations forcées ; système funeste, que l'on ne peut trop tôt répudier, car il conduit au discrédit, à la banqueroute.

Je partage l'opinion de la majorité de la commission sur la gravité de la position faite à la Banque depuis février 1848.

Mais j'en tire une conclusion différente, celle de l'ajournement de toute nouvelle émission jusqu'à ce que la Banque soit rentrée dans ses conditions normales.

Je dirai que ce n'est pas en laissant le crédit sous la compression d'emprunts i[illegible]itables, avec un déficit annuel considérable, avec [illegible] dette flottante de 600 millions, que l'on peut espérer une grande amélioration dans le cours des effets publics, et qu'indépendamment des autres éventualités, dont il peut être prudent de se préoccuper, plus on attendra, plus on sera rapproché d'une époque de crise, celle de la réélection des pouvoirs.

Le capital constitutif de la banque de f10 millions est insuffisant comme garantie d'une émission de 525 millions de billets; la majeure partie de ce capital ayant été convertie de nouveau en rentes, malgré l'expérience des embarras de 1847, embarras dont la Banque n'a pu sortir que par la vente faite à la Russie.

La situation de la Banque ne comporte pas une nouvelle émission de billets dans le présent, puisqu'elle ne peut se passer du cours forcé, ni dans l'avenir, sans une augmentation et une mobilisation de son capital.

Je voterai contre le projet de loi, car il tend à aggraver, à perpétuer un état de choses dont personne ne peut méconnaître la gravité.

Aujourd'hui que la banque de France est obligée de refuser des billets aux besoins du commerce, c'est un phénomène très étrange que le cours forcé appartenant au numéraire.

Aussi ne voulons-nous étendre les billets de la banque que dans des mesures restreintes, dans celles des besoins qui ont été révélés dans le commerce et dans l'industrie.

Du reste, la valeur des billets qui seront émis sera toujours réellement représentée par les capitaux réels de la banque. Il est temps que la France élève son crédit et qu'elle ne reste pas pour le papier *fiduciaire* en arrière des autres nations.

M. SAVATIER-LAROCHE conclut contre le projet. Il croit le crédit mal organisé en France. Il est à regretter que des projets de cette importance soient précipités dans leur discussion par le vote d'urgence.

Il ne s'agit pas ici, ajoute M. Savatier-Laroche, d'une question politique, mais d'une question de finances, d'une question d'honneur. Eh bien, la Banque de France et l'Etat ont fait un traité qui n'est pas très avouable. L'Etat a besoin d'argent, la Banque de France dit : Je ne demande pas mieux. Que fait l'Etat ? Il fait par l'un de ses agents ce qu'il n'ose pas faire lui-même : il crée des assignats, c'est le mot.

Aujourd'hui nous avons le cours forcé ; les billets de la Banque sont une monnaie courante. Et contrairement aux principes constitutifs de son organisation, la Banque de France prête 100 millions à l'Etat, et on lui donne l'autorisation d'élever l'émission de ses billets de 73 millions. Mais qu'arrive-t-il ? La Banque nous donnera les billets, et nous lui paieront 4 0/0 d'intérêt, tandis que nous n'exigeons rien pour lui permettre d'élever sa circulation de 73 millions. Je ne veux par croire qu'il y ait trahison, mais c'est bien là un traité ruineux. (Mouvement.)

Il résulte de tout cela que le papier augmentant en même temps que la réserve métallique reste stationnaire, le crédit de la Banque sera lui-même atteint, et d'un autre côté que l'Etat a fait avec la Banque de France un traité onéreux, ruineux pour les finances du Trésor public. (Sensation.)

Ce projet, à mon sens, doit être repoussé. Que la France, comme l'Angleterre, ait des Banques qui facilitent la circulation ; que l'on procède avec de petites coupures, mais qu'on ne donne pas à un seul établissement de ce genre le droit de faire des assignats et de les mettre en circulation. Messieurs, vous êtes de ce côté en garde contre les associations que nous proposons, et qu'est ce donc que la Banque de France, sinon une association qui jouit d'avantages exclusifs, et qui exerce le droit que le gouvernement devrait garder pour lui : le droit de faire du papier-monnaie ? Et cependant elle n'a rendu de grands services qu'aux grands capitalistes et au grand commerce.

Elle n'a rien fait pour les petits commerçants. Où serait donc le mal, si l'on créait un établissement de crédit foncier où le petit commerce pourrait puiser pour faire face à ses besoins.

En résumé, l'orateur répète qu'il votera contre la loi, qu'il nomme une mesure fatale au Trésor et à la Banque elle-même.

M. FOULD, ministre des finances, répond aux principales objections de l'honorable préopinant.

Quel grand intérêt la Banque trouvera-t-elle dans cette opération proposée ? C'est le public qui la loi demande comme un service. Faut-il qu'elle refuse de le lui rendre ?

Parce que nous l'autorisons à faire cette émission, dites-nous pourquoi, comment, son crédit pourrait en être altéré ?

Que nous empruntions ou que nous n'empruntions pas, il y a avantage, dans les deux hypothèses, de préparer les voies de l'avenir par un traité préalable avec la Banque de France. Maintenant, on nous a reproché que nous remettions aux mains de la Banque un instrument pour battre monnaie, et l'on vous demande pourquoi nous ne nous en servons pas nous-mêmes... Dieu nous préserve de céder jamais à cette facilité !

C'est la prudence de la Banque qui conserve à ses billets leur valeur. L'Etat ruinerait le pays s'il laissait ce privilége, qui deviendrait fatal alors entre les mains de ses agents.

On a parlé du cours forcé. Nous l'avons trouvé établi, et on a bien fait de l'établir. Oui, ce fut une chose sage et hardie à la fois, qui honore le gouvernement provisoire. Si l'on n'avait pas conservé les 120 millions qui restaient disponibles, comment eût fait l'Etat ?

Dieu nous préserve de passer par d'aussi abominables épreuves. (Oh ! oh !) Oui, oui, car ce n'est pas maintenant que nous pourrions nous en retirer aussi facilement. Il y aurait à craindre aujourd'hui le pillage de la Banque de France

A GAUCHE. Par les banquiers. (On rit.)

M. FOULD. On nous a dit encore : Pourquoi ne suivez-vous pas l'exemple de la Banque d'Angleterre, et n'avez-vous pas à la fois une banque de dépôt et une banque de circulation ? Cette division peut avoir de grands inconvéniens ; on peut être conduit à émettre trop de billets.

M. SAINTE-BEUVE s'élève contre le projet par les mêmes raisons qui ont été déjà développées par MM. de Neuville et Savatier-Laroche. Il veut que les billets de la Banque cessent d'avoir cours forcé, car on ne se trouve pas maintenant dans la situation exceptionnelle du gouvernement provisoire en 1848.

Mais il n'y a rien qui justifie les appréhensions prématurées que M. le ministre des finances semble vouloir nous faire craindre. Nous n'avons nullement à craindre le pillage. Mais ce qui existe réellement, c'est un traité onéreux conclu aux dépens du Trésor, tandis que la Banque reçoit l'autorisation d'étendre l'émission de ses billets.

Qu'on n'oublie pas, du reste, que le cours forcé ne tarderait pas à gêner la Banque, car il la rendrait trop souvent solidaire des nécessités de la politique. N'oubliez pas que la banque d'Angleterre a mis vingt-deux ans pour sortir du cours forcé.

M. LÉON FAUCHER. Je voudrais qu'on mît d'abord de côté la question de la dette flottante, qui peut mettre aux prises le ministre actuel avec son prédécesseur. Je viens au cours forcé, ajoute l'orateur ; le cours forcé, je le reconnais, ne peut être levé immédiatement; c'est une mesure qui ne peut être retirée que dans des circonstances données, et cela demande du temps.

M. Léon Faucher termine en déclarant que le papier de la Banque n'a point le danger, avec sa réserve actuelle, de devenir du papier monnaie avec la simple augmentation de 73 millions dans l'émission des billets qui sont nécessaires pour les besoins du commerce. Si de nouvelles émissions étaient demandées, ce serait, en définitive, l'Assemblée qui prononcerait, et il n'y a pas à craindre qu'elle veuille faire des assignats.

MM. Raudot et de la Moskowa se rencontrent à la tribune et réclament chacun la parole. Une légère altercation s'élève entre eux sur le droit de priorité, que tous les deux prétendent avoir.

VOIX DIVERSES. La clôture ! la clôture !

M. LE PRÉSIDENT. M. Raudot a la parole contre la clôture.

M. RAUDOT parle contre la clôture. Il s'agit de la fortune de la Banque de France ; il n'y a pas de question plus grave. (La clôture ! Aux voix !)

L'Assemblée, consultée, ne clôt pas la discussion.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. de la Moskowa.

M. Raudot quitte la tribune. (Longue hilarité.)

M. DE LA MOSKOWA parle dans le sens que M. Léon Faucher : il voudrait seulement que le chiffre de 73 millions fût le minimum de l'émission au lieu d'en être le maximum.

M. RONDEAU s'élève contre le cours forcé, qui aura pour conséquence l'émission indéfinie d'effets. Les assignats ont ainsi commencé. On trouva très commode d'avoir sous la main des ressources disponibles d'un moment à l'autre, mais ce sont des facilités qui rendront le déficit permanent, et vous habitueront à y faire face par du papier-monnaie. C'est mettre nos finances de plein-pied avec les assignats. (Mouvement.)

M. FOULD, ministre des finances. Il est bien triste, quand chacun s'efforce de rétablir la confiance dans le pays, de voir apporter à la tribune des paroles aussi alarmantes. (Interruption.) Il n'est pas vrai de dire qu'il soit impossible de rétablir l'équilibre de nos finances. Il y a une comptabilité compliquée dont vous ne comprenez pas le mécanisme. (Interruption prolongée.) L'équilibre s'établira, grâce aux économies que nous obtiendrons.

M. LE PRÉSIDENT. M. Desmousseaux de Givré demande la permission de faire des interpellations à M. le ministre de l'intérieur, à l'égard d'un article publié aujourd'hui dans le *Moniteur*. Je consulte l'Assemblée. (Bruit.)

L'Assemblée, consultée, décide que les interpellations auront lieu lundi.

La séance est levée à six heures.

Demain, à une heure, séance publique.

GUERRE AUX ALMANACHS DÉMOCRATIQUES.

Le *Bonhomme Manceau*. — Sous ce titre, les démocrates sarthois ont fondé un journal hebdomadaire pour l'éducation républicaine des citoyens des campagnes. Sa propagande active et féconde ne s'est pas arrêtée aux limites du département de la Sarthe; partout on le cite, partout on devrait l'imiter. A côté de l'édition hebdomadaire sous forme de brochure, le *Bonhomme manceau* publie une grande édition qui paraît trois fois par semaine.

Ce n'est pas tout. Nous venons de recevoir l'ALMANACH DU BONHOMME MANCEAU, rédigé par Ledru-Rollin, Joigneaux, A. Esquiros, A. Dupoty, Edgard Quinet, Aug. Luchet, Ch. Lagrange, V. Mangin, rédacteur en chef du *National de l'Ouest*; L. Festeau, le chansonnier populaire; L. Silly et Milliet, rédacteurs du *Bonhomme manceau*, etc., et publié sous la direction de Nap. Gallois, ex-rédacteur en chef du *Courrier de la Sarthe*. — 35 centimes. — Cet Almanach est écrit dans ce style naïf et piquant à la fois qui rappelle le vigneron Paul-Louis. Nous apprenons qu'au moment de le mettre en vente à Paris, on a su qu'il était saisi au Mans, et qu'il devait comparaître le 22 de ce mois devant les assises de la Sarthe. La guerre aux almanachs est générale. Nous ne redouterions point l'épreuve du jury sarthois pour le *Bonhomme manceau*, si nous ne savions avec quel zèle honnête et modéré on épure les liste des jurés.

FAITS DIVERS.

Le *Moniteur* publie dès ce matin la loi qui rétablit l'impôt des boissons.

— On nous assure, dit le *Globe*, que Mlle de Luzy, gouvernante des enfants du duc de Praslin, vient d'épouser le neveu d'un pair irlandais.

— Les procès intentés pendant l'année à la presse républicaine montent à 804 ; les condamnations prononcées infligent 418 300 fr. d'amendes (sans compter le dixième de guerre et les frais) et 213 ans de prison.

— La *Tribune de la Gironde* signale à l'indignation publique les traitements infâmes que le pouvoir fait subir aux écrivains démocrates, à Bordeaux comme à Rouen :

« M. Victor Sévène, condamné à deux années de prison pour diverses contraventions aux lois sur la presse, nous adresse, dit la *Tribune*, quelques notes sur l'audience de la cour d'appel où ont été jugés les six appels de l'*Homme Gris*.

» M. Sévène nous apprend en même temps que, malgré ses protestations, il a été conduit à l'audience *chargé des plus grosses chaînes, fermées par deux gros cadenas*, et entre deux gendarmes, tandis que les voleurs n'ont généralement que les menottes de corde.

» Nous signalons à l'indignation publique ces violences odieuses contre un jeune écrivain, dont les écarts, si écarts il y a, n'ont jamais mis la société en péril bien grave, et qui, dans tous les cas, expie assez cruellement, sous les rigueurs du système cellulaire, le crime de n'avoir pas eu un cautionnement.

» Sans l'affirmation écrite de notre jeune confrère, nous nous serions refusé à croire qu'il eût pu être l'objet d'une aussi révoltante brutalité. »

M. Victor Sévène rédigeait avec autant de courage que de verve le journal charivarique de Bordeaux, l'*Homme gris*, dans lequel les hommes d'Etat de la Gironde, ces grands dignitaires du royaume d'Aquitaine qu'on sait, étaient plaisamment fustigés sous leur masque d'honnêteté et de modération.

— Un banquet a eu lieu avant-hier soir chez M. Douix, au Palais-National. On y célébrait l'anniversaire de l'entrée au pouvoir de M. Louis Bonaparte. M. le général Montholon présidait l'assemblée, qui, au regret du chef de l'établissement était peu nombreuse. Nous ne connaissons pas les toasts qui ont été portés.

— Bou-Maza, gracié, s'est rendu à Paris ; il était ces jours derniers à une soirée de M. le président de la République ; il a manifesté l'intention de continuer d'habiter Ham, et s'est exprimé ainsi à ce sujet :

« Voyez-vous, à Ham où on est très bon pour moi, » je suis très-heureux avec le peu que la France me » donne aujourd'hui, tandis qu'à Paris on n'est très » bon pour vous que quand on a beaucoup de *grosse* » argent avec soi. »

— Il est question de former un nouveau département, celui de l'Escaut, avec les arrondissemens d'Avesnes, Valenciennes et Cambrai, dont les intérêts industriels et commerciaux sont à peu près identiques, et qui se groupent de manière à rendre les relations administratives très-faciles entre eux.

Les autres arrondissemens, Lille, Douai, Hazebrouck et Dunkerque, conserveraient la nomination actuelle du département du Nord, et composeraient encore à eux quatre une des circonscriptions les plus importantes de la France.

— On lit dans la *Bourgogne* :

« Le comte de Monte-Christo est à Châlons ; la nouvelle n'est pas croyable, et pourtant elle est vraie. Un jeune homme d'une vingtaine d'années s'est amusé, toute la matinée d'aujourd'hui, à jeter des pièces de 5 fr., 2 fr. et 1 fr. par les fenêtres de l'hôtel du Parc sur la place du Port-Villiers ; on peut se figurer l'acharnement de la foule à se précipiter sur sa proie, à se l'arracher : il a fallu l'intervention du commissaire de police pour mettre un frein à l'inépuisable générosité du voyageur.

» Une pauvre vieille femme tendait vainement des bras suppliants pour avoir sa part ; sa faiblesse ne lui permettait pas de lutter avec ses vigoureux compétiteurs ; Monte-Christo l'aperçut et lui fit donner 5 fr. Un dragon tendait son vaste manteau ; mais, hélas ! rien n'y tombait : Monte-Christo remarqua son embarras et lui envoya 25 fr.

» Quand les fenêtres se sont fermées : « A ce soir, » à cinq heures, nouvelle représentation, » a crié le domestique,

» De leur côté, les chargeurs du port se plaignent de n'avoir reçu que 2 fr. pour le transport des malles de Monsieur et de Madame. Toute médaille a son revers. »

L'ÉTAT DE SIÉGE. — Sur la *demande motivée* du préfet de l'Ain, le général de brigade commandant supérieur de ce département a, par arrêté du 17 décembre, suspendu de ses fonctions M. Champanhet, receveur de l'enregistrement à Gex.

Par un autre arrêté, rendu sur la proposition du préfet, le sieur Bodet, facteur à Pont-de-Veyle, a été suspendu de ses fonctions.

STATUE D'ARGENT. — Avant-hier a eu lieu au Jardin-d'Hiver le tirage de la loterie des artistes, dont le principal lot est, comme on sait, la statue d'argent de 25 000 fr., attribuée au 1er numéro sortant. Les 2e et 3e lots consistaient en tableaux et bronzes d'une valeur de 5 000 à 10 000 fr., et 2 997 autres lots se composaient d'objets d'art valant de 3 000 fr. à 10 fr.

Après le concert a commencé le tirage des numéros gagnans. Le 1er numéro sortant, auquel est échu la statue d'argent, est le numéro 514.

ASSOCIATION FRATERNELLE DES OUVRIERS COUTELIERS. — Les citoyens faisant partie de la corporation sont prévenus qu'une réunion importante aura lieu, dimanche, 23 décembre, à 2 heures précises, chez le citoyen Papigny, marchand de vin, 10, rue Saint Sauveur.

ÉVÉNEMENT DE BELLE-ILE-EN-MER.

Citadelle de Belle-Ile-en-Mer, 14 décembre.

Citoyen rédacteur,

Je vais vous rendre compte succinctement des faits déplorables dont notre colonie a été le théâtre deux jours de suite, le 11 au soir et le 12 au matin.

Le colonel Pierre, commandant le dépôt, avait été chargé de dresser, de concert avec un commissaire du gouvernement, la liste des transportés qui leur sembleraient dignes d'être mis en liberté. Ce travail, accompli avec une légèreté, pour ne pas dire une partialité révoltante, souleva parmi nous maintes réclamations fondées en fait ; car il résultait de cette opération policière que plusieurs détenus, faisant partie de la catégorie anathématisée par le ministre Ferdinand Barrot, se trouvaient précisément au nombre des *heureux amnistiés*. Les observations présentées à ce sujet au colonel Pierre, par la commission que nous lui envoyâmes, avaient moins pour but, comme vous devez le penser, de blâmer la mise en liberté de certains hommes, innocents après tout, que d'établir d'une manière irréfutable que le tribunal inquisitorial avait été guidé dans son choix par le désir de retenir sous les verroux ceux contre lesquels il voulait exercer des haines et des vengeances particulières, de démontrer, en d'autres termes, la plus absurde contradiction. Le colonel, mis au pied du mur, ne sut que répondre et passa condamnation, avouant que le hasard n'était pas étranger à l'opération du triage.

Il y eut des paroles amères d'échangées : cela se conçoit.

Depuis lors, on mit en œuvre toutes les provocations imaginables pour nous pousser à la révolte, et justifier ainsi la justice distributive dont nous sommes et serons longtemps encore les victimes.

Il fut question de fermer la cantine et le grand préau, de *nous conduire à la baguette*, etc... — Si un conflit éclate, disait un gardien à plusieurs détenus, gardez-vous bien d'y prendre part ! Le colonel lui-même avait dit le 11 : *Au moindre mouvement de la colonie, je suis décidé à exécuter les ordres terribles que j'ai reçus*. . . . .

Le 11 au matin, quand le dernier convoi de sept cents se mettait en marche pour gagner le port, le colonel fit rentrer au sein de la détention un des *graciés* qui venait de crier : Vive la République démocratique et sociale ! Cette sévérité, cet arbitraire durent d'abord nous indigner.

Des citoyens du dortoir n° 30 brulèrent quelques mauvaises planches et de la paille provenant des lits abandonnés. Le gardien en chef se présenta pour arrêter et mettre au cachot ceux qui commettaient ces dégâts. Ils refusèrent d'obéir. Je ne veux atténuer les torts de personne ; je tiens à ce que la vérité, toute la vérité soit connue. Je mentionne ici un acte d'insubordination ; mais faut-il se montrer bien sévère à l'égard de malheureux qui souffrent depuis dix-huit mois dans les prisons, où ils sont enfermés au mépris de la loi, de la justice, de l'humanité, et qui, ô comble d'infamie ! passent maintenant pour des repris de justice, et sont retenus sous ce prétexte calomnieux ? Les citoyens qu'on voulait punir échappèrent et allèrent se réfugier dans une baraque voisine, où des camarades leur offraient l'hospitalité.

A la nuit tombante, les préaux furent envahis par plus de six cents hommes du 11e régiment de ligne. Le colonel Pierre était à leur tête ; il fit charger les armes et prit des dispositions menaçantes !..... Nous répondîmes aux diverses sommations par le cri de : Vive la République démocratique et sociale ! La troupe nous coucha en joue; puis elle releva ses armes. Alors le colonel s'avança et insista pour que les coupables lui fussent livrés. — Nous ne sommes pas des mouchards ! s'écrièrent plusieurs voix. M. Pierre se tourna vers le citoyen Tassillier, un de ceux qui avaient prononcé ces paroles, et donna l'ordre de l'empoigner. Le citoyen menacé disparut dans la foule. — *Je vois bien*, vociféra le gendarme, *que je n'ai pas affaire à des détenus politiques, mais à des repris de justice, à de la canaille ! Soldats !... à la baïonnette ! en avant !*..... Une compagnie, guidée par son capitaine et un lieutenant, se précipita sur la porte d'un dortoir qu'on venait de fermer pour éviter le premier choc, et la perça de coups de baïonnettes. Un jeune homme, le citoyen Masselin, ex-volontaire de l'armée d'Afrique, blessé au service de l'Etat, redoutant une catastrophe devenue imminente, résolut d'ouvrir ; mais au moment où il livrait passage, les baïonnettes et le sabre du lieutenant se croisèrent contre lui ; il recula en poussant un cri aigu, et alla tomber sans connaissance dans les bras de ses amis. Il avait reçu de la main du lieutenant, dans l'aîne, une blessure dont il est impossible de prévoir les suites. — Sur deux rangs ! s'écria le capitaine en s'adressant aux prisonniers. Ceux-ci lui répondirent : On a frappé un des nôtres ; nous ne le laisserons pas sans secours. *Il y a donc un blessé ?* répliqua le capitaine ; *c'est très malheureux, nous allons passer pour des assassins !* . . . . . .

On chercha Tessillier partout, et heureusement sans succès, car il y aurait pour lui danger véritable à être découvert par cette troupe furieuse, que le colonel animait encore davantage, au risque d'engager une collision épouvantable.

Je ne parlerai pas des blessures légères, des contusions, des vêtements déchirés ; nous sommes trop heureux d'avoir échappé ce soir-là, grâce à notre

prudence et à notre modération, à de plus grands malheurs.

M. Pierre fit ajourner au lendemain la continuation de ses recherches.

C'était le 12. Il accorda pour dernier délai jusqu'à midi. — Si avant cette heure-là, dit-il, on ne m'a pas livré mon prisonnier, j'ordonnerai une nouvelle prise d'armes.

Vers dix heures, il envoya une liste de détenus à conduire à la citadelle; il ne s'agissait donc plus seulement de l'homme de la veille; plusieurs noms figurant sur cette liste appartenaient à des citoyens qui n'avaient pris aucune part directe ou indirecte aux événements précités : ainsi Aubin, de notre section dite des *Droits de l'Homme*, était de tous points innocent.

Comme on laissa la demande du colonel sans réponse, vers onze heures et demie un bataillon du 11e entra dans la Détention au bruit des tambours, pendant que les pièces se garnissaient de leurs artilleurs. S'agissait-il donc d'attaquer une armée formidable, ou des forcenés aveuglés par la rage et le désespoir?... Nous nous tenions dans nos dortoirs, et nous attendions avec calme la fin de cette représentation tragique. La troupe se rangea en bataille, chargea à volonté, et pénétra par pelotons dans les diverses rues de la colonie; ce fut chez nous qu'on se présenta d'abord.— Aubin! s'écria un porte-clefs. — S'il est coupable, nous le sommes tous! répondit-on. Et chacun se présenta pour être conduit au cachot. Sur l'ordre du colonel, les soldats qui croisaient la baïonnette, afin de nous empêcher de sortir, ouvrirent les rangs. Quand notre section fut dehors, le colonel choisit au hasard six de ses membres, et les livra aux sbires. Nous nous précipitâmes sur leurs pas, avec la ferme intention de les suivre; mais les soldats croisèrent encore une fois la baïonnette; ils eussent frappé, sans l'intervention de leur capitaine. — *Vous n'avez donc pas d'énergie!* s'écria l'homme, qui apparaît comme un génie funeste à toutes les époques néfastes de la transportation.

Tandis que la troupe s'efforçait de refouler ceux qui, au nombre de dix environ, se tenaient encore dans la rue, plusieurs coups de feu éclatèrent dans le grand préau, à quarante pas environ de la palissade qui nous en sépare. Ce mot : Agissez! avait précédé la fusillade. — *Tirez à travers les palissades!* cria une voix. Mais le commandant de la ligne refusa d'obéir. Quels moments!... on assassinait nos pauvres camarades, ceux que nous venions de quitter, ceux dont nous voulions partager le sort!... Les soldats nous repoussèrent aussitôt dans notre barraque et refermèrent vivement la porte.

Que s'était-il donc passé?

Parmi les détenus enlevés chez nous se trouvaient François et Eugène Leiris, deux jeunes hommes de 28 à 30 ans, deux frères, dont l'attachement ne se démentit jamais, et qui auraient versé leur sang l'un pour l'autre.

A peine avaient-ils franchi la palissade, qu'ils furent brutalisés, eux et les autres, avec la brutalité la plus révoltante : on les frappait à coups de crosse, on les piquait avec la baïonnette; ils criaient : vive la République démocratique et sociale! — Je l'ai au bout de mon sabre, votre République démocratique et sociale! répondit un lieutenant.

Indignés, nos malheureux amis firent un mouvement de résistance bien impuissante, puisqu'ils étaient entourés de plus de 300 hommes. Leiris (François) reçut deux coups de sabre, un dans le dos, l'autre sur le bras droit, dont les tendons furent coupés, et un coup de baïonnette dans le côté. Il saisit le fusil de celui qui l'assassinait pour retirer le fer de sa blessure; mais dans ce moment même il fut frappé à bout portant d'une balle au nombril, et il tomba. Cinq minutes après il était mort. Le meurtrier essuya son arme, frappa sur sa cartouchière, et dit, en faisant un geste de menace : *J'en ai encore d'autres là-dedans.*

Son frère Eugène ne vit rien de ce drame effroyable, autrement nous aurions à compter une victime de plus. Nos camarades, tous plus ou moins grièvement blessés, furent conduits dans un cachot de la citadelle. Leiris jeune ignore encore la fin tragique de son aîné; que deviendra-t-il quand il apprendra la triste vérité?... Et son vieux père! et sa vieille mère!...

On a constaté sur le cadavre de François Leiris les quatre blessures signalées plus haut.

Il est constant qu'il a été frappé, ainsi que nos amis, au milieu de la troupe, quand ils marchaient vers la citadelle, en cherchant à se soustraire aux violences dont ils étaient l'objet.

L'autorité n'a pu se croire autorisée à faire un emploi légal, nécessaire de la force.

Fallait-il donc tuer pour se rendre maître de six hommes sans armes, quand on pouvait faire agir les bras de tout un bataillon?

D'ailleurs quel soldat a été frappé par nous? a-t-on levé un bâton? a-t-on lancé une seule pierre? Non, non, quoi que l'on dise pour excuser ou expliquer ce forfait exécrable. On a fait répandre un sang généreux, tranché une vie innocente et pure. Leiris (François) était un travailleur, un de ces ouvriers que la réaction redoute, parce qu'ils sont éclairés, convaincus, énergiques et surtout honnêtes. On ne dira pas un *repris de justice*, celui-là! Voudra-t-on le croire? le curé de Belle-Isle lui a refusé la sépulture!...

Que tout l'odieux de la scène retombe sur ceux qui l'ont *provoquée*, oui *provoquée*.

Après ce beau fait d'armes, une compagnie revint occuper le Préau où nous avions élevé depuis fort longtemps, à nos frais et avec l'autorisation du colonel et du génie, une sorte de tribune, du haut de laquelle on se plaisait à contempler la mer. Les soldats détruisirent ce petit monument de fond en comble, tandis que l'officier disait : *Qu'ils viennent et nous les recevrons bien!*

Ne verra-t-on pas dans ce fait une nouvelle provocation?

Nous demandons une enquête sérieuse, sérieuse entendez-vous? Car, pour être des transportés, nous n'en sommes pas moins des hommes.

Maintenant, qu'ils accomplissent leur menace, si bon leur semble; qu'ils nous ramènent aux pontons. Là se renouvelleront les affreuses tortures dont nous ne sommes pas encore entièrement remis, mais du moins nous y serons à l'abri......

Voilà, citoyen rédacteur, ce que la haine politique peut faire souffrir à des hommes qui ne cessent de réclamer *leur liberté ou des juges*.

Nous vous prions de livrer cette lettre à la publicité. Elle servira de réponse au rapport que le pouvoir a déjà sans doute entre les mains, car le commissaire du gouvernement est parti précipitamment avant-hier pour Paris; elle pourra rétablir la vérité.

Nous sommes privés depuis trois jours de vin, de cantine, et de correspondance, le colonel ayant le plus grand intérêt à intercepter les correspondances. Cependant je trouve le moyen de vous envoyer ces renseignements écrits à la hâte; il est de votre devoir d'en faire immédiatement usage.

Tout ce qui précède est l'expression de la vérité.

Salut fraternel.

Em. THUILLIER, rédacteur du *Père Duchêne* : BEURY, architecte, ex-conseiller municipal de la commune de Passy; MAISONS, peintre en bâtiments, membre du comité central de la société des Droits de l'Homme; A. FRANCARD, teneur de livres, caissier, ex-secrétaire du comité central de la société des Droits de l'Homme; PIAT, tailleur; Amédée DORION, ciseleur, membre de la société des Droits de l'Homme; PEYRONT, avocat, propriétaire; Charles GUERRIER, bijoutier-chaîniste; FRECON, mécanicien; Jean HOBERT, teinturier dégraisseur; Henri BAOTTA, vernisseur en cuir; Amédée JOCLIN, bottier, conseiller de l'Eglise primitive; BARBIER, boucher; KLEIN aîné, chapelier, ex-vice-président du club des Droits de l'Homme de la rue Albouy; F. LIBERTON, marbrier; Ch. MEYER, typographe à la *Démocratie pacifique*; E. CLERAY, tabletier en écaille; P.-J. POSTRY, journalier.

Tous les membres réchappés du dortoir qui a été habité par F. Leiris. Section des Droits de l'Homme.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nous rappelons à ceux de nos amis qui n'ont pas encore répondu au dernier Bulletin, qu'il est très important pour l'administration de l'Ecole, de connaître leurs intentions avant la fin de l'année.

Saint-Lô.—M. B.—Votre réclamation est parfait. juste. —Votre remise p. solde avait été passée par err. à un autre compte.—Nous rectif. l'échéance.

Rio-Janeiro.—M. D.—Reçu le connaiss. de 653-25.—Remerc. fraternels au nom de tous aux 38.—Les alm. et liv. sont partis dans les premiers jours de nov. par l'*Amélie*, cap. Calenge.—Nous all. v. écrire et v. adresser le compte demandé.—Pris bonne note du surplus.

Beaugency.—M. M.—Les deux mandats portaient 50 fr. en chiffres.—Nous n'avions pas rem. que l'un d'eux porte 100 en toutes lettres.—Nous av. rectif.—Compl. affect.

Lansargues.—M. R.—Reçu les 37 et fait les 2 abonn — Les irrég. que v. nous signal. ne nous surprennent pas.

Blois.—M. G.—Reçu les 200.—Merci.—Nous attend. vos observ. et rectif. s'il y a lieu.

Guadalajara.—M. S. P.—Nous v. écriv. auj. et v. adr. le compte demandé.—Affect. compl. à tous.

N. le R.—M. M.—Il est hors de doute que cela peut être organisé par l'initiat. des propr., et c'est ce que C. a bien indiqué dans ses propos. à l'Ass. const.—Mais il faut pour cela, avant tout, la réforme de la législ. hypothec.

CONCERT.

JARDIN-D'HIVER. — Mardi 25 décembre, fête de Noël, à une heure précise, aura lieu le magnifique Concert donné pour la fondation de la caisse des Invalides civils, avec le concours de toutes nos célébrités musicales : MM. Ponchard, Poultier, Géraldy, Pierre Dupont, Dorus, Triébert, Kruger, Bonoldi, et Mmes Ronconi, Sabatier-Gavaux et Rabi. Un orchestre nombreux, sous la direction de Giuseppe Daniele, exécutera sa composition si originale *les Pirates*, et 300 choristes feront entendre les chœurs nouveaux de M. E. Chevé.

Les prix d'entrée à cette fête extraordinaire sont de 3 fr. par personne; places réservées, 5 fr.; billets de famille pour quatre personnes, 8 et 15 fr.

On trouve des billets à l'administration, 24, boulevard Saint-Denis, et chez Bonoldi, éditeur de musique, 11, boulevard des Italiens.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS.	20 f.	11 f.	6 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe.	32	17	9
PAYS A SURTAXE : Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	46	24	13
Colonies et pays d'outre-mer	50	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	68	35	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	40 f.
Cinq à 9 »	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus.	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Toute réclamation doit être accompagnée de la dernière bande imprimée.

Bourse du 21 décembre 1849.

Affaires lourdes à réaliser qui ont pesé sur les cours.

A TERME. Le 3 0/0 a fléchi de 15 c. à 56-30, et le 5 0/0 de 20 c. à 91-70. A trois heures et demie on était à 91 65 offert. Les primes, fin courant, sur le 3 0/0, 56-40 dont 1; sur le 5 0/0 de 91-80 à 91-75 dont 1, et de 92 à 91-90 dont 50 c. fin prochain; sur le 3 0/0, de 57 à 57-05, dont 1; sur le 5 0/0, de 92-50 à 92-45, dont 2; de 93-10 à 92-80, dont 1, et à 93-25 dont 50 c.; l'emprunt du Piémont a haussé de 5 c. à 88-30; les primes fin courant ont eu cours à 89-05.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Cl. du j.
Trois 0/0	56 30	56 45	56 25	56 45
Cinq 0/0 (Emp. [illegible])	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Cinq 0/0	91 90	91 95	91 65	91 9[illegible]

21 déc.—AU COMPTANT.—COURS DE CLOTURE.

RENTES.	
3 0/0 j. du 22 juin	56 25
5 0/0 j. du 22 mars.	91 65
VALEURS DIVERSES.	
Banque de France.	2145 ..
Ob. de la Ville, anc.	1280 ..
— — nouv.	1170 ..
Oblig. de la Seine..	1187 50
— St-Germ. 1842.	565 ..
— Versailles	810 ..
— Orléans, 4 0/0.	990 ..
— Nouvelles.	975 ..
— Rouen, 4 0/0	782 50
Espag. dette active.	22 1/2
— — 3 0/0	39 1/4
— Dette intér.	29 3/8
Naples, récép. Roth.	96 ..
Romain, emprunt	85 ./.
Haïti, emprunt	190 ..
Piémont, emprunt.	88 25
— Nouveau.	905 ./.
Rente 5 0/0	63 ..
Lots d'Autriche	400 ..
2 1/2 hollandais	55 1/2
CHEMINS DE FER.	
Saint-Germain	410 ..

— Nouvell., 1849.	960 ..
— Havre j. mars.	745 ..
— Nouvelles.	840 ..
— Marseille	950 ..
— Orléans, jouis.	406 ..
Quatre-Canaux	1072 75
— Jouissance.	.. ..
Bons du Trésor	6 0/0.
Forges Aveyron.	3000 ..
Monceau-s.-Sambre	1500 ..
Nord (hauts four.).	900 ..
Charbon belge	325 ..
Zinc V.-Montagne.	2755 ..
— Stolberg.	525 ..
Mines de la Loire	285 ..
Versailles, r. d.	210 ..
Versailles, r. g.	168 75
Orléans à Paris	760 ..
Rouen	547 50
Havre	240 ..
Avignon-Marseille	217 50
Bâle	116 25
Centre	330 ..
Boulogne	142 50
Bordeaux	405 25
Nord	462 50
Strasbourg	361 25
Nantes	277 50
Monter. à Troyes.	115 ..
Dieppe Fécamp	180 ..

FONDS ÉTRANGERS.

Belg. 5 0/0 1840	96 1/2
— 5 0/0 1842	96 1/2
— 4 1/2	87 3/4
— 3 0/0	65 ./.
— 2 1/2 0/0	49 1/4
— Banque	700 ..
— — 1841.	1020 ./.

BOURSE DE LONDRES du décembre.

3 0/0 consolidés	96 ./.
3 0/0 au 12 déc.	96 ..

TAXE DU PAIN.

1re qualité le kilo.	27 c.
2e — —	20.

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 22 décembre.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Le Testament de César.
ITALIENS.—Mathilde di Sabran.
OPÉRA-COMIQUE.—La Fée aux Roses.
ODEON.—François le Champi, les Gardes françaises.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Tempête, le Comte Hermann
VAUDEVILLE —La Fin d'une République, Malbranchu, Daphnis, Roger Bontemps.
GYMNASE.—Le Cachemire, le Bal, Babet, Mauricette.
THEATRE MONTANSIER.—Les Marraines de l'an 3.
VARIÉTÉS —La Vie de Bohême, Deux anges.
PORTE-SAINT-MARTIN.— Les 48 danseuses viennoises, le Conétable.
THÉATRE DU LUXEMBOURG —Trois Filles de la Veuve, Un aimable drôle, Vieux garçon.
AMBIGU-COMIQUE.—La Jeunesse dorée.
GAITÉ. — La Croix de Saint-Jacques.
FOLIES.—La Grange aux Belles, la Chute des Feuilles.
THEATRE-NATIONAL.—Les Pilules du Diable.
THEATRE CHOISEUL.— Compère Guillery, Bouillir et Rôtir, le Dix décembre.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 282

Dimanche 23 décembre 1849.

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION libre et volontaire du Capital, du Travail et du Talent.

RÉPARTITION proportionnelle au Capital, au Travail et au Talent.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 décembre sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4e page.

Immédiatement après FORTUNADA, de notre ami A. MÉRAY, la *Démocratie pacifique* publiera dans son feuilleton :

1° SCÈNES DE MŒURS ARABES, par CHARLES RICHARD, peinture exacte et spirituelle des habitudes des Arabes et de leurs rapports avec les autorités françaises ;

2° LE SEIGNEUR DE LA DEVINIÈRE, par M. A. CONSTANT, suite de RABELAIS A LA BASMETTE, dont les anciens lecteurs de la *Démocratie* ont dû garder le souvenir.

PARIS, 22 DÉCEMBRE.

A une estimable feuille.

Nous ne cesserons de protester contre le scandaleux abus qui fait intervenir dans la composition du jury l'appréciation des opinions politiques, et nous sommes bien aises de voir le *Pays* nous rappeler sur ce terrain, à propos de la *conversation* sur le jury, publiée par nous il y a quelques jours.

Nous ferons seulement observer au *Pays*, que si l'on veut engager avec des confrères une discussion dont il puisse résulter quelque lumière, il est à propos de l'engager sur un ton poli. Le grand parti de la modération, de la conciliation, n'est autorisé par aucune de nos actes à dire avec ironie, en parlant de la *Démocratie pacifique*, « cet estimable journal. » Nous n'avons jamais rien fait de dégradant, et nous défions qu'on cite de nous une seule ligne contenant soit une approbation, soit une excuse pour l'expédition romaine, cette pierre de touche des consciences.

Puisque le *Pays* revient sur la *conversation* d'un phalanstérien et d'un fonctionnaire, nous lui répéterons que cette conversation a eu lieu, qu'elle a été fidèlement rapportée, que le phalanstérien dont il est question a été pour cause d'opinion écarté de la liste préparatoire. Cette appréciation des opinions par une autorité, quelle qu'elle soit, est un scandale, et notre protestation n'est point amoindrie par une erreur de fait que le *Pays* relève dans notre article. Oui, c'est à 30 ans et non pas à 25 qu'un Français peut être juré. Mais le *Pays* se trompe à son tour quand il place au chef-lieu de canton, dans tous les cas, le choix des jurés qui se fait par arrondissement dans Paris. C'est de Paris qu'il était question dans notre article.

Le *Pays* blâme la loi actuelle et ne serait pas éloigné d'admettre pour le jury des *conditions de cens*. Faire juger les pauvres par les riches, et reconstituer cette aristocratie d'argent qui provoqua l'explosion de Février, c'est une pensée rétrograde contre laquelle protestera la démocratie tout entière. Nous demandons le tirage au sort purement et simplement, dût-il amener au jury des socialistes. Il en faut dans le jury s'il y en a dans la France, et c'est en refusant à une opinion qui grandit chaque jour sa manifestation légale, son développement politique naturel, qu'on prépare les révolutions violentes.

Nous demandons le tirage au sort; il nous contenterait pleinement s'il était loyal. Maintenant, si la réaction a peur du pays, si elle déclare, comme le soutiennent ses fonctionnaires, que tout Français n'est pas capable de rendre un verdict, c'est à la réaction, que le droit commun mécontente, et qui frelate les listes, qu'il appartient de proposer des conditions de capacité fixées pour tout le monde. Nous les accepterons comme un pis-aller, et sommes prêts à les discuter, pourvu que l'argent, souvent mal acquis aujourd'hui, n'entre pas comme élément dans la loi nouvelle.

L'Assemblée nationale a adopté aujourd'hui la loi autorisant la Banque de France à émettre une plus forte somme de billets.

Elle a ensuite entamé une discussion sur la proposition faite par le ministère d'incorporer une partie de ce qui reste de la garde mobile dans un des régiments de la légion étrangère placée en Afrique. Une grande confusion s'étant introduite dans le débat, il a été ajourné à lundi.

Les vrais et les faux Parents.

Lorsque la réaction croyait pouvoir compter encore sur cette ignorance des campagnes qui fit la Vendée en 1793, et plus d'une élection rétrograde en 1848, on disait officiellement aux soldats : Ne prenez aucune liste électorale démocratique ; sur le choix des candidats, consultez vos parents, vos bons parents, ces honnêtes travailleurs de la campagne, ils ne sauraient vous donner que de bons conseils.

Or, il arrive aujourd'hui la campagne s'éclaire, s'émancipe, et que les parents des soldats recommandent à leur choix des candidats démocrates ; ce ne sont plus dès-lors de bons, de vrais, d'honnêtes parents ; ce sont de faux parents, fabriqués dans le même magasin que les sous-officiers mécaniques réunis au banquet de l'automate Rattier. — De vrais parents ! allons donc ! La preuve qu'ils sont faux, c'est que très souvent ils dictent leurs lettres sous le vain prétexte qu'ils ne savent pas écrire.

Ecoutez M. d'Hautpoul :

Dans certains départements, et peut-être dans celui du Haut-Rhin en particulier, on fait écrire des lettres aux soldats; on leur envoie les noms des hommes sur lesquels leurs choix doivent porter ; les lettres sont, dit-on, l'expression de la volonté de leurs parents. Mais pas du tout, la moité du temps, les parents ne sont pas même consultés *et ne savent pas écrire*. (Rires sur les bancs de la majorité.) Ce sont les instituteurs primaires qui servent de secrétaires. Voilà ce qui se passe.

Cet argument est bien digne de l'attitude prise par M. d'Hautpoul pendant toute la séance des interpellations. C'est par de telles pauvretés qu'on a voulu détourner l'attention publique des manœuvres électorales exercées dans les casernes, faits évidents comme la lumière du jour, et qui ne sont devenus publics que par l'indignation expansive des militaires.

Cette indignation ne sera pas diminuée par les dénégations de M. d'Hautpoul !

Continuez, messieurs, vous faites on ne peut mieux nos affaires.

C'était vrai !

Nous trouvons dans la *Réforme* la confirmation de faits dont nous avions voulu douter :

Ce matin, à sept heures, un commissaire de police, accompagné de trois agents, s'est présenté dans nos bureaux ; cet officier de la sûreté publique était porteur d'un mandat du parquet, à l'effet de procéder à la recherche de lettres *supposées* écrites de Belle-Ile et fabriquées mensongèrement. On sait qu'il est à la mode, dans certaines sentines de la presse, d'imputer à ce genre honnête d'industrie, les réclamations que les actes plus qu'incroyables du pouvoir nous obligent malheureusement à recevoir tous les jours. Ces gens seraient sans doute peu effarouchés de faire ce dont ils nous accusent ; on prête assez volontiers ses qualités aux autres. Après une longue et minutieuse perquisition, le commissaire s'est retiré, emportant une protestation déposée chez nous pour démentir la qualification de *repris de justice* qui a été infligée aux transportés restés à Belle-Ile. Cette protestation portait quatre-vingt-dix-huit signatures.

La *Gazette des Tribunaux* publie, de son côté, la note suivante, où l'on traite d'*insurgés amnistiés* des hommes qui n'ont pas été convaincus de faits insurrectionnels, mais détenus sans jugement, et auxquels on vient de rendre une justice tardive, capricieuse, et malheureusement ensanglantée :

M. Colfavru, qui figurait au nombre des huit cents *insurgés* de juin qui ont été récemment *amnistiés* par le président de la République, a été arrêté ce matin en vertu d'un mandat d'amener décerné par l'un de MM. les juges d'instruction.

L'arrestation de M. Colfavru se rattache à la poursuite requise par M. le procureur de la République contre les auteurs d'une lettre insérée dans quelques journaux socialistes au nom de plusieurs amnistiés, et au bas de laquelle auraient été apposées de fausses signatures ; on sait que c'est là un délit prévu et puni par la loi du 30 juillet 1849.

Si les assertions de la *Gazette des Tribunaux* sont exactes, elles signifieraient au fond que des hommes ne sachant pas écrire en auront chargé d'autres de leur servir de secrétaires, et l'autorité, n'aura vu que ce grand crime dans une protestation de l'honneur outragé contre la qualification de *repris de justice* !

La Dose de la Peur.

Faut de la peur, pas trop n'en faut;
L'excès, en tout, est un défaut.

UN JOURNAL RÉACTIONNAIRE. Ah ! mon Dieu ! qu'allons-nous devenir ! voici la République prochaine ! Si la chose est prise au sérieux, plus de partis, plus de discussions politiques. Je vous demande un peu ce que feront M. Thiers, M. Berryer, M. Molé ? Si la peur du Socialisme ne reprend pas un peu parmi mes abonnés, nous voilà réduits à la vie privée.

L'ABONNÉ. Ma foi ! la République vaut peut-être une autre forme de gouvernement; je ne vois pas pourquoi je lui ferais obstacle. La prospérité des Etats-Unis s'accommode assez bien de ce régime.

LE JOURNAL. Aux Etats-Unis, il n'y a pas de Socialisme. Les discussions politiques, les questions de portefeuille, malheureux! c'était là votre salut. Si l'opinion publique n'est pas ramenée à ces questions, le peuple s'occupera de son bien-être, et le bien-être des ouvriers, c'est la ruine du vôtre; les socialistes vous guettent déjà comme une proie.

L'ABONNÉ. Eh bien ! laissons parler les Socialistes; s'ils ont de bonnes idées à produire, on les appliquera ; si leurs idées sont fausses, la discussion ou l'épreuve de la pratique saura les mettre à néant.

LE JOURNAL. Discuter avec les socialistes ! laisser

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

(DIMANCHE 23 DÉCEMBRE 1849.)

CAUSERIES.

Où que vous alliez, dans les salons, dans les cercles, au bal, au restaurant, au café, au spectacle, à l'estaminet, au concert, il n'est qu'un bruit qui circule, qu'une conversation qui s'entame, se prolonge ou se termine pour recommencer, finir et se renouveler encore : l'impôt des boissons.

C'est à vous donner envie de boire de l'eau.

Vous sortez de chez vous; vous descendez tranquillement vos quatre étages, et vous rencontrez l'impôt des boissons sur le pallier d'un voisin. C'est un visiteur quelconque monsieur reconduit jusqu'à la rampe de l'escalier, et qui lui crie en guise d'adieu :

— Du reste, il y aura une enquête sur les abus de l'exercice.

Vous suivez un trottoir quelconque, sans songer à mal, le cigare aux dents, les mains dans vos poches, le menton dans votre cache-nez, et vous emboitez le pas à deux respectables bourgeois de Paris en train de se livrer au colloque suivant :

BOURGEOIS DE DROITE.

Ils ont eu tort de ne pas voter au moins l'amendement de M. de Larcy...

BOURGEOIS DE GAUCHE.

Je ne suis pas représentant, mais si je l'eusse été...

Vous vous jetez au travers de la chaussée, au risque de vous trouver pris entre un fiacre et un omnibus.

La première personne que vous rencontrez, en abordant le trottoir opposé, est un ami intime que vous n'avez pas vu depuis six ans, et qui s'empresse de vous dire en vous tendant la main :

— Eh bien ! toi qui es bourguignon, quel effet crois-tu que ceci doive produire dans vos campagnes ?

Impossible de s'aventurer même dans les coulisses d'un théâtre, sans entendre cette éternelle question rebondir à vos oreilles des lèvres du comique ou du jeune premier. On discute du côté *cour*, on pérore du côté *jardin*; le père noble oublie de bénir sa fille; l'amoureux manque son entrée ; les régisseurs perdent la tête.

On dit que les populations du Midi, dont la plupart des mandataires ont voté le rétablissement de l'impôt, préparent leurs casseroles pour fêter ces législateurs autrement que par des banquets.

Aussi l'on doute fort que la majorité s'accorde un congé, l'année prochaine, pour aller se retremper dans les départements. Si l'on en croit l'aveu de quelques représentants, ces messieurs craindraient de constater personnellement les progrès de l'art musical dans nos provinces.

Enfin, il faut en prendre notre parti, et nous résigner, nous autres pauvres diables, à nous inoculer derechef des décoctions de bois de campêche.

O réaction, que chaque verre de vin frelaté t'empoisonne jusqu'à la consommation des siècles !

Du reste, le parti honnête n'est pas sans s'attendre quelque peu à payer, un jour ou l'autre, son entêtement et sa sottise.

Rien n'égale la frayeur intime de ces braves gens, si ce n'est leur arrogance officielle.

Ils ont une peur atroce du Socialisme, qu'ils voient grandir, monter, s'étendre sans cesse, et, comme les enfants qui crient dans l'obscurité pour se persuader qu'ils ont du courage, ils font grand tapage de leurs forces auxquelles ils ne se fient guère, de leur union dont ils rient tout bas; ils se moquent hautement du croquemitaine; mais, en dessous de leurs éclats de rire, on entend leurs dents claquer.

C'est une pitoyable chose que l'aspect des réunions, que le spectacle des fêtes du monde honnête et modéré.

Les salons se sont ouverts, comme d'habitude, dans cet affreux mois de décembre. On danse encore; on joue toujours ; on aime un peu ; on soupe beaucoup.

Mais tout cela se fait machinalement, pour ne pas rompre les anciennes coutumes.

La peur glace tous les plaisirs, arrête tous les élans, paralyse toutes les joies.

Elle entre dans le salon, sous le paletot de ce monsieur ou sous la pelisse de cette dame; elle s'installe au piano; elle s'assied aux tables de jeu; elle figure dans les quadrilles; elle tourbillonne avec les valseuses; elle préside au souper; elle inspire les causeurs.

La peur, la peur de l'inconnu, d'une chose insaisissable, invisible, qui vous entoure, qui vous presse, qui vous étreint : la peur du Socialisme.

On interrompt une partie de bouillotte ou d'écarté, pour discuter l'impôt du capital ou le crédit hypothécaire, et votre danseuse vous demande, entre la poule et la trénitz, ce que vous pensez du dernier article de Proudhon.

Voilà ce qu'est devenue cette brillante société française qui donnait le ton à l'Europe !

Encore s'ils savaient de quoi et pourquoi ils ont peur !

Mais ils n'ont garde de s'en informer.

— Le Socialisme ! ah ! monsieur, ne me parlez pas du Socialisme ! Ce mot-là me fait tomber en syncope. Vous êtes socialiste, vous, monsieur ? Quelle plaisanterie ! Un jeune homme si doux, si poli, si rangé ! Vous ne pouvez faire partie de ces pillards, de ces bandits, de ces hommes de sang. Non, monsieur, ne me dites pas cela ; je ne vous croirai pas. Il est impossible que vous soyez pour le partage des biens, pour l'abolition de la religion, pour la destruction de la famille ! Vous n'auriez pas le cœur, vous, monsieur, de me prendre mon enfant pour l'élever dans vos phalanstères... Vous voyez bien que vous n'êtes pas socialiste.

— Jeune homme, la famille et la propriété sont les deux piliers de l'ordre social. Supprimez les piliers, mossieu, et tout l'édifice s'écroule.

— Permettez...

— Le Socialisme, c'est la sauvagerie ; il n'y a pas à sortir de là. Et encore, mossieu, le sauvage a-t-il une épouse, et même une cabane, une cabane à lui, à lui seul. Vous voyez bien, mossieu, que les sauvages même reconnaissent la propriété et la famille. Ne me parlez donc pas du Socialisme.

— Idées folles, aberrations, utopies ! Quelques niais, beaucoup d'intrigants, pas mal de fripons, voilà ce que c'est que vos socialistes.

— Mais enfin, avec votre égalité, votre communauté et votre fraternité, vous me forcerez donc de manger du veau, moi qui n'aime que le poulet.

— Mon ami, vous avez beau dire, vous ne me persuaderez jamais que j'aurai un jour une queue de trente-deux pieds, avec un œil au bout.

— Monsieur, je trouve vos socialistes très inconvenants de vouloir établir la communauté des femmes ; et pourquoi pas, je vous prie, la communauté des hommes ?

C'est à peu près tout ce que ce monde-là connaît du Socialisme.

Vous comprenez que cela suffit, et qu'on ne veut pas entendre parler du reste.

Et puis, on a peur ; cela se conçoit.

Je me rappelle qu'étant enfant, et, de plus, fort poltron, j'ens grand' peur un soir, à la campagne, d'un horrible fantôme blanc qui me tendait deux longs bras décharnés et semblait me barrer la route. On me prit par la main, et, malgré mes pleurs, malgré mes cris, on me conduisit à mon fantôme. C'était un beau pommier en fleurs.

Grands enfants qui fermez les yeux et détournez la tête, abordez hardiment le fantôme qui vous effraie. C'est l'arbre de vie qui fleurit pour tous, et

parler les socialistes ! laisser expérimenter le Socialisme ! Les socialistes ont mille fois tort ; ils sont absurdes, mais ils flattent les mauvaises passions ; la raison froide ne peut rien contre leur influence. Abonnez-vous à mon journal, répandez mes petits livres, nommez tous mes candidats à la représentation nationale, et surtout appuyez toutes les lois de compression, autrement la société est perdue.

L'ABONNÉ (ébranlé). Ce serait donc bien dangereux, le triomphe des socialistes ?

LE JOURNAL. Oh ! ce serait la fin du monde ; ces gens-là se déchirent entre eux dès aujourd'hui ; que feraient-ils au pouvoir ? Le parti de l'ordre, au contraire, se recommande par son unité. Rendez-nous maîtres complètement de la position, et vous nous entendrez crier d'une voix unanime, les uns vive l'empereur ! les autres vive Henri V ! ou vive le comte de Paris ! Voilà de l'unité ; mais les socialistes, ils ne seront jamais d'accord que pour vous piller, ruiner les finances, attirer sur la France une guerre universelle. Au bout d'un an de gouvernement socialiste, il n'y aurait plus de famille, de propriété, de religion ; les hommes, réduits à l'état de horde sauvage, disputeraient au plus vil bétail les fruits du chêne.

L'ABONNÉ (effrayé). C'est épouvantable. Je m'abonne pour un an à l'*Assemblée nationale*, au *Constitutionnel* et à la *Patrie*. Donnez-moi deux ballots de petits livres ; je suis de l'*Union électorale*. Vive M. Véron ! vive M. Molé ! vive M. Berryer ! vive le général Changarnier ! vive l'état de siége !

LE JOURNAL (à part). Allons, cela mord ! (Haut.) Vous avez bien raison de soutenir le grand parti de l'ordre ; sans les bons citoyens, la propagande rouge envahirait les campagnes. Nous recevons des départements les nouvelles le plus alarmantes. Les fonctionnaires publics eux-mêmes sont gangrenés ; les instituteurs primaires deviennent tous socialistes ; les ingénieurs et conducteurs des ponts-et-chaussées, socialistes ! les facteurs de la poste aux lettres, socialistes ! les gardes-champêtres, socialistes ! les maires et juges de paix dans beaucoup de pays, socialistes ! les gardes nationaux, socialistes ! Aussi, proposons-nous chaque matin la dissolution générale de la garde nationale. Si le parti de l'ordre ne déploie pas une immense énergie, nous marchons à une *chambre rouge*. (Bon ! cela va le déterminer tout-à-fait.)

L'ABONNÉ. Les choses sont-elles aussi avancées que vous le dites ? En ce cas il n'y a plus rien à faire, et si les socialistes doivent l'emporter aux prochaines élections, je crois qu'un homme sage doit transiger avec eux le plus tôt possible en vue de l'avenir. Adieu, veuillez regarder comme non avenu mon abonnement à votre journal et aux autres de même couleur, gardez vos petits livres, ne comptez pas sur moi pour les élections de l'*Union électorale*. Je vote avec la liste rouge et je suis bien aise que chacun le sache.

LE JOURNAL. (Allons, j'ai été trop loin.) Ne prenez pas ce que je viens de dire au pied de la lettre ; le mal n'est pas si grand que vous le pensez ; la position n'est pas desespérée. Il n'y a pas beaucoup de socialistes jusqu'à présent : c'est votre désertion qui peut les encourager. — C'en est fait, il me quitte ; j'ai forcé la dose de la peur. Pauvres journaux honnêtes, nous sommes bien embarrassés ! Si nous renonçons à faire peur du Socialisme, nous n'avons plus rien à dire ; si nous faisons trop peur, on nous délaisse pour passer à l'ennemi. La peur est un excellent moyen d'influence ; mais il faut avoir le talent de s'arrêter à la juste dose.

PÉTITION A L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Nous recevons la pièce suivante :

Citoyen rédacteur,

Je vous envoie ci-contre la copie d'une pétition que je viens d'adresser à l'Assemblée législative; elle n'a pas besoin de commentaire ; soyez bien convaincu seulement qu'elle n'a pas été faite sans motifs.

« Messieurs et Citoyens,

» La circulaire de M. le ministre de la guerre ayant reçu votre consécration, cette circulaire traçant de nouveaux devoirs à la gendarmerie, et la gendarmerie de notre canton étant des plus fidèles à son devoir, moi soussigné, républicain-socialiste, médecin de ma profession, ne devant qu'à Dieu compte de mes opinions, et réclamant cette responsabilité pour moi seul, viens vous demander pour mes malades l'autorisation de continuer à m'appeler chez eux, comme par le passé, sans être compromis, et pour moi le droit d'entrer dans leur maison sans que ma présence puisse être incriminée contre eux. »

Recevez, etc.

LOREAU,
D. m. P.

La Chauvinière, près Château-Renault (Indre-et-Loire), 20 décembre 1849.

LES ASSEMBLÉES ET LES ROIS.

Le roi de Saxe et le roi de Wurtemberg ont, sous le coup de la révolution de Février, accordé à leurs sujets des chartes qu'ils voudraient bien retirer; mais les peuples ont pris la chose au sérieux. Ils ont nommé des assemblées franchement démocratiques et socialistes, qui ont compris que leur mission n'était pas de voter quelques bénignes lois et d'autoriser la perception des impôts; elles ont voulu accomplir l'œuvre qui leur a été confiée par le pays, et préparer pacifiquement la transformation politique et sociale de la vieille société.

Des souverains vraiment dignes de la fonction que le hasard leur a imposée auraient pris leur parti d'un état de choses qu'ils ne peuvent changer, en présence de la propagande immensé que font les principes démocratiques dans tous les rangs de la société parmi leurs sujets. Les rois de Saxe et de Wurtemberg ont préféré se mettre en lutte contre le sentiment unanime du pays. Le ministère du Wurtemberg invoquait dernièrement, dans la Constitution, comme étant le premier pouvoir du pays, une assemblée aristocratique que février a balayée. Le gouvernement de Saxe et celui de Wurtemberg s'obstinent à poursuivre et à retenir dans les prisons les généreux citoyens qui, en mai 1848, se sont soulevés au nom de la liberté, et ont amené la création d'institutions libérales, que les rois ont eux-mêmes sanctionnées, et sans lesquelles on ne leur eût certes pas laissé la couronne. Les assemblées ont insisté. Les rois de Saxe et de Wurtemberg ont répondu comme Louis XVI en son temps, par une menace d'appeler les armées étrangères dans le pays. Fortes de l'appui du peuple qui les a chargées de son mandat, les assemblées ont déclaré qu'elles accompliraient leur devoir jusqu'au bout, même sous le coup des baïonnettes étrangères ; et, le 15 décembre, la Constituante du Wurtemberg a adopté, à la majorité de 40 voix contre 20, cette adresse au roi qui réclame l'amnistie immédiate, et à laquelle le ministère avait opposé l'argument des 60 000 Autrichiens prêts à envahir le pays.

Deux jours après, le 17 décembre, la première chambre de Saxe, également menacée de l'invasion, adoptait à une majorité beaucoup plus considérable, 36 voix contre 5, une loi d'amnistie en faveur des insurgés de mai.

L'Autriche, à qui la France a rendu sa liberté d'action en allant détruire pour son compte la République romaine, tandis que la Russie et la trahison la débarrassaient de la Hongrie, l'Autriche a fait en effet avancer ses troupes dans le Vorarlberg et dans la Bohême ; elles n'attendent que l'ordre des rois pour entrer dans les deux pays et disperser les représentants du peuple. Ces ordres seront-ils donnés ? Nous l'ignorons ; mais, dans l'état où sont les esprits, l'avenir de la cause démocratique n'a pas à le craindre. L'Assemblée nommée dans le grand-duché de Hesse, est animée des mêmes sentiments que ses sœurs de Dresde et de Wurtemberg. Toute la partie de l'Allemagne qui avoisine la France est gagnée à la cause démocratique. Le jour des gouvernements du privilége est marqué désormais. Les privilégiés pourront le hâter et le rendre plus terrible en attaquant par la violence, le retarder en recourant à la ruse, mais il n'est au pouvoir de personne de le conjurer.

ITALIE.

La rentrée du pape à Rome serait remise au 15 janvier. La *Nazionale* publie les lignes suivantes, qu'il dit extraites de deux lettres émanées d'éminences qui se trouvent à Gaëte :

« Il paraît que le pape aurait d'abord promis au général français de rentrer à Rome, à la condition que la France lui ferait immédiatement un prêt de deux millions, suivi, dans un temps très court, d'un autre prêt d'égale somme, et que les Français renonceraient à toute autorité dans la capitale, et en retireraient la majeure partie de leurs troupes, n'y laissant qu'une garnison convenable. Le général aurait d'abord consenti à cela, mais, S. S. ayant voulu exiger que ces conditions fussent exécutées de suite et avant son retour, le général aurait dit que cette demande était un affront pour la nation française; que, du reste, il n'avait pas le pouvoir d'y consentir. Il a expédié immédiatement un vapeur en France, et il attend réponse le 16 ou le 17. »

La *Legge* dit, de son côté :

« On annonce que la maison de banque Fould, de Paris, a le projet de prêter au gouvernement pontifical la somme de quatre millions de francs, pour le paiement des arrérages échus de la dette publique. On va jusqu'à dire que le prêt sera de 40 millions de francs, et que le cardinal Antonelli a envoyé à Paris un rédacteur du *Tempo* pour négocier cette affaire. Nous croyons que cette nouvelle a été répandue dans l'intérêt d'un parti. On voudrait persuader au pays que le pape fait une grande concession quand il apporte de l'argent, comme si, en dernière analyse, la dette publique ne retombait pas à la charge des populations. »

On assure que le cardinal Antonelli est décidément remplacé par le cardinal *Lambruschini*, qui prendrait le titre de secrétaire d'Etat président des ministres.

Le centre gauche est représenté, au parlement de Turin, par dix-neuf de ses membres et non par 116, comme une faute d'impression nous le fait dire ce matin.

ALLEMAGNE.

La position de la Prusse serait magnifique si son roi pouvait entrer franchement en lutte avec l'Autriche ; mais la tergiversation qui caractérise Frédéric-Guillaume le perdra. Cependant l'opposition de l'Autriche à la Prusse, fût-elle même assistée de la Russie, ne saurait être sérieuse si l'Allemagne démocratique s'alliait au parti constitutionnel.

Il paraît que la nouvelle tournure prise par les affaires en Saxe et dans le Wurtemberg, décidera le parti démocratique à prendre part aux élections d'Erfurth. On sait que les chambres saxonnes, se souciant fort peu des menaces de l'Autriche, viennent de se prononcer presqu'à l'unanimité pour l'amnistie complète de tous les individus compromis dans l'insurrection républicaine de mai. L'Assemblée du Wurtemberg a pris, le 17, une résolution qui laisse voir qu'elle adhère à l'état fédéral. On dit que le roi de Saxe a refusé de recevoir l'adresse votée par la chambre ; mais on croit qu'il n'osera pas dissoudre cette Assemblée.

La nouvelle que le gouvernement bavarois se réunit à l'Autriche dans une protestation commune au sujet des affaires allemandes, est confirmée par la *Gazette d'Augsbourg*.

La *Gazette de Cologne*, organe du constitutionalisme, demande une rupture ouverte avec l'Autriche s'il le faut, mais surtout pas de trahison secrète envers l'avenir de l'Allemagne.

LES AUTRICHIENS JUGÉS PAR KLAPKA.

Klapka parle avec beaucoup d'estime des soldats autrichiens ; mais les officiers-généraux se distinguent, dit-il, par une grande maladresse. Schlick est certainement le meilleur des généraux autrichiens ; il n'a pas son pareil parmi les *jaunes-noirs*. Jellachich, *le citoyen ban*, combat avec courage ; il s'est maintenu avec honneur dans une position très dangereuse. Il y a quelque chose de fatal dans le sort de cet homme, qui a de l'ambition et qui n'est ni traître, ni assassin ! Jellachich est un démocrate, mais un démocrate déplacé.

Lichtenstein, Benedeck et Welden méritent des éloges comme commandants militaires. Windisgraetz, au contraire, est le plus maladroit des généraux. Il ne sait que bombarder. Haynau, le sabreur, a montré de la valeur, mais c'est un détestable général en chef ; il ne sort guère de table sans être complètement ivre ; c'est alors qu'il ordonne les fusillades, les pendaisons, les bastonnades d'hommes et de femmes ; c'est alors qu'il veut faire incendier tout ce qui lui déplaît. Ses actions rappellent les faits les plus atroces du moyen-âge ; le nombre de ses scélératesses serait plus grand encore, si on avait exécuté tous les ordres qu'il donnait dans l'ivresse. Klapka reconnaît que les Hongrois se sont vengés cruellement ; mais comment eussent-ils pu conserver leur sangfroid, lorsqu'en arrivant dans une localité presque entièrement incendiée, ils voyaient les cadavres d'hommes, d'enfants, de vieillards lâchement assassinés, et entendaient les gémissements des femmes et des filles, traitées par les soldats d'une manière qui dépasse la bestialité !

Klapka ne parle de l'armée russe qu'avec peu d'estime. L'infanterie surtout était détestable : beaucoup de soldats faibles, mal nourris, maladifs, qui ne voulaient pas se battre, et que leurs officiers forçaient, à coups de bâtons, à prendre part à la lutte.

Le général assure que si la Prusse entrait en guerre avec l'Autriche, et qu'elle déclarât ouvertement vouloir rétablir la Hongrie et la Pologne, et accorder l'indépendance aux Italiens, tout en réunissant les contrées allemandes à l'Empire germanique, la moitié de l'armée autrichienne passerait de son côté. Il y a dans l'armée autrichienne 70 000 Hongrois qui n'attendent que le signal.

Klapka ajoute, qu'à la mort de Nicolas, l'Empire russe sera en proie à de grands bouleversements. Les Polonais, et même les Russes les plus dévoués à Nicolas, expriment des opinions analogues. Quant à Georgey, Klapka n'en parle qu'avec tristesse : « Que voulez-vous, il avait perdu la tête, ce malheureux. » Les Allemands se sont battus admirablement. La légion académique de Vienne, qui comptait plusieurs milliers d'hommes, a été détruite et anéantie. Bem et Dembenski sont au-dessus de tous éloges : les Polonais sont une race de héros. « Oh ! si la Prusse voulait ! mais malheur à elle si elle ne veut pas. »

Une ordonnance de l'empereur d'Autriche, du 10, abolit le système actuel de remplacement militaire. Désormais, ceux qui ne voudront pas servir paieront une somme de 500 florins, s'ils ne sont pas de la Gallicie, de la Hongrie, de la Bukovine, de la Croatie, de la Slavonie, de la Dalmatie, de la Transylvanie, de la Woivodie ; 700 florins, s'ils appartiennent aux provinces italiennes, et 600 pour le reste de la monarchie. Ces sommes réunies formeront une caisse sociale; elles seront placées à intérêt et appliquées aux réengagements, jusqu'à concurrence de 6 000 hommes, de militaires ayant accompli leur temps de service et nantis de certificats de bonne conduite ; ils recevront 15 florins le jour de leur réengagement, et une solde viagère de 5 kreutzers par jour.

AFFAIRE TURCO-RUSSE.

On écrit de Constantinople, 5 décembre, au *Times* :

« Le *rappel de la flotte française* cause beaucoup de surprise et de peine à la Porte-Ottomane. Le différend entre le Divan, l'Autriche et la Russie n'est pas encore réglé, et la présence de la flotte française, si elle devait être une démonstration en faveur de la Porte-Ottomane, est aussi nécessaire que le jour de

---

dont les fruits vont bientôt mûrir.

En attendant, voilà que les anciens persécuteurs commencent à se faire apôtres.

L'homme qui, le premier, a fait pousser le cri de réprobation contre le Socialisme, le républicain pur du 16 avril, qui croyait que tout était fini pour le bonheur de la France et du genre humain, parce qu'on écrivait République au lieu de monarchie en tête des paperasses officielles, le président de la Constituante, M. Marrast enfin, s'écrie à son tour :

— Et moi aussi, je suis socialiste.

Est-ce un généreux confesseur qui vient nous disputer la palme du martyre, ou un tardif ouvrier à la vigne du Seigneur, s'apprêtant à partager la gloire et les joies du triomphe, sur la foi de la parabole ?

Amis, ne soyons pas moins charitables que Jésus. Rappelons-nous qu'il y a plus d'allégresse au ciel pour un pécheur qui se convertit, que pour quatre-vingt-dix-neuf justes qui n'ont pas besoin de pénitence, et recevons ce nouveau frère, sans même lui demander comme Dieu à saint Paul :

— Saul, Saul, pourquoi m'as-tu persécuté ?

Vous en verrez venir bien d'autres, qui plus tôt, qui plus tard ; et, par ma foi, M. Véron y arrivera lui-même.

Ce jour-là, il y aura fête générale dans le paradis socialiste : pétards, mâts de cocagne, feux d'artifice, rien n'y manquera pour célébrer la conversion d'un tel pécheur.

Cela peut avoir lieu plus tôt qu'on ne pense.

Si les juges lui avaient fait perdre son procès avec le *Charivari*, il était capable d'en devenir tout de suite rouge de colère, et d'abandonner sur-le-champ la défense de la famille et la propagation de la religion et de la pâte Regnauld qu'il poursuit avec tant de succès et de bénéfices... — C'est de la pâte que je veux parler.

Aussi, pourquoi le *Charivari* se permet-il de gratter du bout de son stylet mordant l'épiderme de ces colonnes de la société.

Fontanarose est mort, M. Lireux ; cet illustre marchand d'elixir ne débite plus l'ordre en bouteille et la morale en paquet sur les places publiques ; Bilboquet lui-même, le grand Bilboquet, qui arrachait sans douleur les dents des actionnaires, a disparu de la scène du monde.

Quant à ce bon M. Tartuffe, vous savez qu'il trépassa sous Louis XIV.

Laissez dormir en paix ces illustres défunts, et ne jouez pas avec leurs ombres. Bien des gens prendraient ces apparitions fantasmagoriques pour des tableaux vivants, et, par le ciel, cher confrère, les tribunaux vous apprendraient qu'on ne déshabille pas ainsi les gens en public, même quand ils sont laids à voir.

On parle d'ouvrir une souscription dans toutes les rues de la capitale, pour élever une statue à M. Berger, le fléau des rats, qui, dit-on, va obtenir du conseil d'Etat la permission d'ajouter à son nom celui du fameux Rodillard, illustré par Lafontaine.

L'honorable magistrat sera érigé avec tous ses insignes : habit brodé, chapeau à cornes, épée au côté, écharpe aux reins. Sa main gauche sera armée d'une vaste souricière ; la droite tiendra une longue perche ornée d'une banderole flottante avec cette inscription : *Mort aux rats*. Cette perche sera garnie en outre, dans sa partie supérieure, d'un certain nombre de petites ficelles à chacune desquelles pendra un rat attaché par la patte. On croit que la place du Louvre sera favorisée de ce monument.

Quoiqu'il en soit, on ne saurait trop féliciter M. Berger, dont la courageuse intrépidité a délivré Paris de ces ennemis de la propriété qui sapaient depuis si longtemps les fondements de l'ordre social.

On assure que plus de six cent mille de ces malfaiteurs vont payer de leur vie leurs attaques incessantes contre la sécurité de la famille. Après cette exécution sommaire, on transportera sur les pontons le peu qui survivra.

Deux cent cinquante mille ont déjà expié leurs crimes.

Depuis le jour où cette expédition a commencé, les restaurants de Paris se livrent à une prodigieuse fabrication de gibelottes. Les chats, qui avaient le privilége de remplir les fonctions de lapin dans ces compositions culinaires, exécutent sur les gouttières des miaulements d'action de grâce à l'adresse de l'édilité parisienne.

Les dépouilles des victimes sont confisquées au profit de la caisse municipale, qui s'empresse de les livrer à la circulation. L'article peau de rat est très recherché à la Bourse. La mégisserie anglaise a fait des commandes considérables. A Londres et à Paris on consomme ce produit sous le titre fallacieux de gants de Suède.

Que M. Berger continue de marcher dans cette voie utile et féconde !

Il y a encore dans notre pauvre monde bien des rats qui rongent sourdement la fortune publique : c'est de ceux-là qu'il importe surtout de nous délivrer.

Rats de bureau qui grattent le papier des administrations et des ministères ;

Rats de finance, dont la dent incisive s'attaque aux métaux les plus précieux et les plus durs, et s'applique sans cesse à rogner nos pièces d'or, nos monnaies d'argent, et jusqu'au grossier billon, salaire du pauvre ;

Rats de salon, rats d'antichambre, rats de parlement, rats d'état-major.

Tous ces rats de ville, si prompts à abandonner les liesses du budget, si habiles à se réfugier dans les petits trous, quand la révolution se montre sur le seuil, son balai à la main ; si ardents à revenir au festin dès que l'alerte est passée ;

Tous ces rats parasites qui se gobergent dans leurs synécures comme le rat de la fable dans son fromage......

Sans oublier les rats de cave, auxquels on persiste à livrer nos celliers, et qui soutirent au profit du fisc le plus pur de nos récoltes.

Je ne parle pas du rat d'Opéra, un charmant petit rat qui ronge beaucoup, mais ne mord presque pas. En revanche, il égratigne quelquefois.

Du reste, on peut l'apprivoiser. On l'apprivoise même très facilement. Il suffit pour cela de lui offrir une cage dorée et de lui donner de quoi grignoter sans cesse.

— A propos d'Opéra, que vous ai-je dit, madame ? Vous avez voulu aller au bal masqué, malgré mon conseil. Eh bien ?....

— Eh bien, monsieur, votre tableau était beaucoup trop chargé. Sans doute, on y rencontre nombre d'hommes mal élevés et d'une impertinence par trop familière. Mais enfin, monsieur...

— Enfin, madame....

— Il y a des exceptions...

— En auriez-vous rencontré une ?

— Il me semble, monsieur, que je ne vous dois pas de confidences.

Un des héros de la semaine a été Bou-Maza, qui a paru à une soirée de la présidence, transformé ou plutôt défiguré en dandy parisien ; Bou-Maza en bottes vernies, en pantalon colant, habit noir, cravatte blanche et gants paille.

Une foule de biches très peu timides et de gazelles pas du tout tremblantes se pressaient autour du lion africain, et n'auraient pas mieux demandé que d'initier cet enfant du désert aux raffinements de la civilisation française.

Mais Bou-Maza a résisté à toutes les paroles engageantes, à toutes les douces prières, à tous les charmants sourires. Il préfère retourner à Ham, sous prétexte d'économie. N'y aurait-il pas sous jeu quelque brebis picarde, que le lion basané aurait entrepris de croquer là-bas ? Maris de la *Somme*, prenez garde à vous !

Un autre héros, beaucoup plus mystérieux, est le possesseur anonyme du fameux n° 514, qui a gagné la statue d'argent au tirage de la loterie des artistes. Tout ce que je puis dire de celui-là, c'est que ce n'est pas moi, hélas !

EUGÈNE NUS.

son arrivée dans les parages du Levant. Ainsi le rappel de la flotte française est considéré comme un évènement d'un fâcheux augure. Beaucoup de personnes y voient une première atteinte portée à l'entente cordiale entre la France et l'Angleterre, et un premier pas fait vers l'alliance depuis longtemps pressentie entre le czar et le président de la République.

» Nous saurons bientôt ce que cette supposition peut avoir de vrai : toutefois, le général Aupick continue à jouir de la même estime de la part de la Porte-Ottomane. C'est un militaire franc et loyal. Il sait que l'intégrité de l'empire ottoman est nécessaire à la tranquillité de l'Europe, et qu'une alliance étroite entre la France et l'Angleterre est le seul moyen de l'assurer. Quelles que soient les dispositions politiques du cabinet de Paris en ce qui concerne la Turquie, le divan a des soupçons, et il faudra que le président lui prouve d'une manière évidente qu'il ne veut pas devenir l'allié secret du czar. »

PORTUGAL.

On continue de s'occuper à Lisbonne du carosse acheté par le comte de Thomar moyennant une décoration. Le parti progressiste doit présenter à la reine une requête. Il demande, au nom du pays et de la morale publique, la démission du comte de Thomar, convaincu d'être concussionnaire. Cette requête n'aura pas le moindre résultat ; mais le pays enregistrera cet acte d'immoralité; et le jour venu, justice sera faite à qui de droit.

Les sanglantes vengeances du gouvernement autrichien contre les Hongrois vont, dit-on, être l'objet d'une protestation éclatante de la part de la République des Etats-Unis. On écrit de Washington à la *Tribune* :

On parle beaucoup, dans les cercles les mieux informés, d'une proposition qui va être présentée au sénat dans une de ses premières séances, pour suspendre les relations diplomatiques avec l'Autriche, vu sa conduite inhumaine, barbare et brutale envers les Hongrois. Cette proposition, appuyée par plusieurs membres whigs, sera une des mesures les plus populaires qui puissent être présentées au congrès. Les sympathies de tous les citoyens des Etats-Unis sont acquises aux Hongrois, et l'indignation générale se soulève contre leurs diaboliques ennemis. A en juger par le ton du discours prononcé par M. Webster, à Boston, il est probable qu'il appuiera cette proposition, qui aura aussi, à ce qu'on dit, l'approbation du général Taylor.

Assemblée nationale.

Séance du 22 décembre. — Présidence du cit. BAROCHE

La séance est ouverte à une heure 1/2.

M. GOUIN, rapporteur, résume la discussion. Il pense qu'il ne doit pas s'agir en ce moment d'examiner les questions du cours forcé ni celle de l'abrogation de la loi du 19 novembre dernier, autorisant la prorogation du traité relatif à l'emprunt de 150 millions.

Le projet de loi actuel ne préjuge rien; il ne fait que donner une juste satisfaction aux besoins du commerce, et cela encore dans une mesure prudente, dans une mesure très restreinte même.

Le conseil général de la Banque de France, pour se renfermer dans la limite que lui a imposée le décret du 29 avril 1848, est obligé de recourir à des moyens qui sont une véritable entrave pour les opérations commerciales.

Si nous consultons les documents qui nous ont été remis, nous trouvons que la circulation des billets, pendant les années qui ont précédé 1848, s'est élevé, pour 1846, à 406 300 000 fr.: en 1847, à 387 000 000 fr. Les besoins de la circulation s'élevaient donc, à cette époque, à une moyenne environ de 400 millions de francs; mais, depuis lors, des faits nouveaux se sont produits, qui tous tendent à accroître cette circulation.

La réunion des Banques départementales, l'augmentation du nombre des comptoirs, ont eu pour résultat de rendre uniforme les billets de Banque sur presque tous les points du territoire, et d'en faciliter par conséquent le placement; la création des coupons de 200 et de 100 fr., accueillie avant tant de faveur, et dont la circulation actuelle n'est que de 88 millions, a étendu dans une forte proportion l'usage des billets de Banque qui se sont alors introduits dans toutes les caisses pour des besoins auxquels les coupures de 500 et de 1 000 fr. ne répondaient pas. Enfin, peut-être est-il permis d'ajouter que l'existence du cours forcé, par les habitudes qu'il a créées et qu'il laissera après lui, est encore un élément nouveau de l'accroissement de la circulation; il n'est donc pas étonnant, en présence de tous ces faits, qu'une circulation de 452 millions ne soit plus suffisante, lorsque précédemment elle s'élevait déjà à près de 400 millions.

Le projet de loi propose de porter à 525 millions la limite qui est actuellement de 452 millions.

Cette augmentation de 73 millions sera-t-elle suffisante ? Nous n'osons pas l'affirmer ; mais sans nous préoccuper de ce qui adviendra ultérieurement, nous demeurons convaincus que, pour le présent, la demande du gouvernement et de la Banque de France ne fera que satisfaire sans inconvénient à une nécessité évidente.

Après quelques paroles échangées entre MM. Raudot, Fould et Adelsward, la clôture est adoptée.

L'urgence du projet de loi est déclare.

M. SAINTE-BEUVE présente le projet de loi suivant :

« Art. 1er. Les billets de la Banque de France cesseront d'avoir cours forcé.

» Art. 2. La loi du 19 novembre dernier, autorisant la prorogation du traité relatif à l'emprunt de cent cinquante millions, est rapportée. »

Ce contre-projet est rejeté.

On revient au projet de loi ainsi conçu :

« Article unique. Le maximum des émissions de la Banque de France et de ses comptoirs, limité à quatre cent cinquante-deux millions par les décrets des 15-25 mars, 27 avril et 2 mai 1848, est porté à cinq cent vingt-cinq millions.

M. BENJAMIN DELESSERT présente l'amendement suivant :

« Le maximum des émissions de la Banque de France et de ses comptoirs, limité à 452 millions par les décrets des 15-25 mars, 27 avril et 2 mai 1848, est porté à 480 millions. »

L'amendement est rejeté.

M. MARTIN demande que sur l'émission de 73 millions, 35 millions soient des coupures de 50 fr.

Combattu par M. Gouin, rapporteur, cet article additionnel n'est pas adopté.

M. LAGRANGE propose cet autre article additionnel :

« Art. 2. La Banque de France sera tenue d'accepter aux mêmes conditions que le papier de Paris, celui provenant des commerçants de la banlieue, dans la limite des fortifications.

Même décision pour une proposition de M. Sauteyra ayant pour but d'obtenir de la Banque de France qu'elle émette pour 25 millions de coupures de 50 et de 25 fr.

M. VERSIGNY demande qu'en retour de l'extension donnée aux billets de la Banque, le gouvernement se réserve le droit de multiplier le nombre des succursales dans les départements et telles autres modifications qui seraient jugées nécessaires dans les statuts de la Banque de France, par rapport : 1° à l'augmentation des succursales dans les départements où cette augmentation sera jugée nécessaire ; 2° à l'emploi des billets à terme ; 3° à l'émission de coupons au dessous de 100 fr.

M. le ministre des finances serait tenu, dans les trois mois de la promulgation de la présente loi, de présenter, après avoir pris l'avis du conseil de la Banque et du conseil d'Etat, un projet de loi relatif à ces trois modifications.

L'orateur fait observer que si l'on ne fait pas ses réserves aujourd'hui, on ne pourra les faire plus tard, lors même que des modifications seraient reconnues nécessaires : l'honorable M. Mauguin, par exemple, a demandé la création de banques cantonnales qui se trouveraient écartées par les exigences de la Banque.

La prise en considération de l'amendement est rejetée.

M. MATHIEU (de la Drôme) demande que l'émission des 73 millions ait lieu immédiatement en billets de 100 fr.

Ce nouvel amendement n'est pas pris en considération.

L'article unique du projet de loi est maintenu tel qu'il a été rédigé par le gouvernement.

L'Assemblée passe à la discussion du projet de loi relatif à la création d'un 4e bataillon dans le 1er régiment de la légion étrangère, pour y recevoir une partie des hommes de la garde nationale mobile de Paris.

L'urgence demandée par le gouvernement et proposée par la commission est déclarée.

« Art. 1er. Il est ouvert au ministre de la guerre, au titre de 1850, un crédit de 432 320 fr. pour les dépenses de solde et d'entretien d'un quatrième bataillon à former dans le 1er régiment de la légion étrangère, et destiné à recevoir une partie des officiers, sous-officiers, caporaux et soldats de la garde nationale mobile de Paris, qui doit être licenciée. »

La commission propose le rejet de cet article.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE demande que la commission explique ses intentions au sujet du projet ministériel et de la proposition de M. Clary.

M. BEDEAU donne les raisons qui ont décidé la commission à repousser le projet ministériel.

Elle n'a pas cru convenable que des citoyens français pussent être admis à servir leur patrie au titre étranger. Il lui a paru que ce titre les dénationaliserait en quelque sorte, puisqu'il imposerait aux officiers, sous-officiers et caporaux l'obligation de servir, jusqu'à leur retraite, en Algérie, et dans la légion étrangère, sans pouvoir jamais être admis à l'avenir dans un régiment français.

Elle a pensé que si les vingt-sept officiers appelés à faire partie de ce bataillon pouvaient considérer cette désignation comme un avantage, parce qu'ils conserveraient des grades qu'on n'acquiert dans l'armée qu'à la suite de longs services, il n'en serait certainement pas ainsi des sous-officiers et caporaux, qui pourraient, en s'engageant dans les régiments nationaux, retrouver leurs positions au bout de quelques mois.

M. CLARY déclare adopter les modifications que la commission a apportées à sa proposition.

L'Assemblée semble se perdre dans la complication de ces deux projets et de ces deux rapports. Et après des débats confus qui la mènent jusqu'à 6 heures, renvoie la suite à lundi.

JURY DE LA GIRONDE.

AFFAIRE DE LA SOLIDARITÉ RÉPUBLICAINE. — ACQUITTEMENT.

Le jury de Bordeaux a acquitté, mercredi 19, les dix-huit accusés du procès de la *Solidarité républicaine*. Ce verdict a été accueilli par les cris répétés de *Vive la République!* Cependant la partie de la salle occupée par le public avait été coupée et entourée par une quadruple haie de soldats, au milieu desquels se trouvaient quelques sergents de ville.

Nous appelons l'attention des hommes du pouvoir sur les paroles suivantes prononcées par le président de la cour d'assises dans le résumé des débats :

« Messieurs les jurés, a dit en commençant l'honorable magistrat, cette affaire, quoi qu'on en ait dit, est bien une affaire politique; et, ne l'oubliez pas, messieurs, le verdict du jury a toujours, dans des affaires de cette nature, une haute signification.

» Par une condamnation, il déclare au gouvernement qu'il le croit dans une bonne voie, qu'il approuve sa marche, et qu'il est disposé à lui donner tout le concours dont il a besoin.

» Par un acquittement, le jury déclare, au contraire, au gouvernement, qu'il le croit engagé dans une voie funeste et qu'il refuse de l'y suivre. »

ADMINISTRATION DES POSTES.

Nos lecteurs connaissent déjà M. Thayer. Ils savent avec quelle obéissance exemplaire ce fonctionnaire, après le 13 juin, remit à la justice, non seulement toutes les lettres qui nous étaient adressées, mais des valeurs commerciales retenues des mois entiers, au grand préjudice de nombreux intéressés, sans qu'aucun avertissement nous fût donné. C'est ainsi que M. Thayer a compris son devoir. Des hommes d'un dévouement moins sûr auraient répondu par une démission immédiate à de pareilles instructions, de quelque source qu'elles vinssent. Mais M. Thayer est avant tout fidèle à son gouvernement. Le dévouement politique à toute épreuve est une grande vertu dans tous les services publics, et surtout dans l'administration des postes. M. Thayer, toutefois, ne porterait-il pas ce mérite un peu trop loin ? Les lignes suivantes de la *Liberté* nous le feraient craindre :

« Le conseil général d'Alençon vient de donner l'exemple, en appelant l'attention du ministre des finances sur les désordres du service des postes. Est-ce incurie de M. E. Thayer, est-ce mauvais vouloir des bureaux? C'est une question que le ministre seul peut résoudre ; mais, ce qu'il y a de certain, c'est qu'en aucun temps, la direction des postes n'a été aussi mal dirigée.

Sans parler du retard qu'éprouve la correspondance sur tous les points de la France, des vols nombreux qui jettent l'inquiétude dans le commerce, je viens vous signaler un fait beaucoup plus grave, et qui doit éveiller toute la vigilance de l'assemblée et de la presse.

Ce que l'on n'a pas osé en 1815, M. Thayer vient de l'oser. Le ministre de la guerre envoie des circulaires; le directeur général fait mieux, il envoie des agents, il désorganise les bureaux, les inspections, pour travailler la matière électorale.

Ainsi, depuis huit jours certains inspecteurs bien pensants sont appelés à Paris pour recevoir des instructions secrètes de M. Thayer. Ceux de Paris, Seine-et-Oise, après avoir compulsé tous les dossiers des employés, sont partis pour les départements, appelés en janvier à faire de nouvelles élections, avec ordre de surveiller et d'épurer tous les employés républicains, depuis le malheureux facteur jusqu'au directeur.

Voilà comme l'administration des postes s'occupe de l'amélioration des services, voilà comment elle répond aux réclamations qui lui viennent de toutes parts, voilà comment elle emploie les finances de l'Etat.

Déjà le directeur du Havre, ceux de Dijon et de Blois nommés par le prédécesseur de M. Thayer, viennent d'être révoqués. Le travail qui se fait à l'administration, la mission donnée aux agents partis pour les départements, promettent de nouvelles destitutions. Aussi l'inquiétude est grande chez tous les employés ; elle avait eu un temps d'arrêt lorsque l'on a espéré et si ardemment désiré le départ de M. Thayer ; mais aujourd'hui que sa nomination d'ambassadeur est démentie, elle est plus vive que jamais.

Voici les noms des agents supérieurs choisis, bien contre leur gré, par le directeur des postes :

MM. Laulaigue, chef de la vérification; Courjeole, chef adjoint du départ ; Simon, inspecteur du service de Paris, et Delaunay, inspecteur du département de Seine-et-Oise.

GUERRE AUX ALMANACHS !

LES DÉFENSEURS DE LA MORALE.—Nous lisons dans le *Haro*, de Caen, qu'un papetier de cette ville a fait venir de Paris pour 400 fr. d'almanachs dont voici les titres : *Le Véritable Nostradamus*, *Souvenirs du Grand Homme*, *le triple Liégeois*, etc., almanachs ne contenant aucune espèce de discussion politique. Ces almanachs contiennent des maximes comme celles-ci :

« Qui ne travaille pas ne doit pas manger ; travailler est donc le premier devoir de tout homme qui vit dans la société. N'imitez pas ceux qui perdent leur temps dans les cabarets, dans les bouchons, dans les mauvais lieux... »

» N'oublions jamais que le jeu n'est que la fièvre de l'avidité.

» La vertu se cache sous le voile de la modestie. La tempérance est un devoir dont l'homme honnête, laborieux et qui se respecte lui-même, ne doit jamais s'écarter. »

Ces Almanachs n'ont donc rien de socialiste, rien de révolutionnaire. Ils sortent tous des magasins de M. Pagnerre, qui certes est loin d'être révolutionnaire, et que nous considérons à bon droit comme un républicain peu fervent, lui qui, sous la Constituante, a fait partie de ce fameux noyau qui patronait l'élection de M. Bonaparte. Cependant, ce nom de Pagnerre a effrayé M. le préfet, et il a refusé l'autorisation de colporter les Almanachs.

En revanche, M. le préfet a permis de vendre un petit almanach sur la couverture duquel nous trouvons : *Le temps fait passer l'amour, l'amour fait passer le temps*, et où nous lisons la fameuse visite des ouvriers à M. le comte de Chambord et l'allocution de celui-ci aux ouvriers.

Le *Haro* fait remarquer combien cet arbitraire des préfets est funeste à l'industrie et au commerce. Il est certain qu'il n'en faut pas davantage pour ruiner une maison de librairie qui, comptant sur la moralité ou l'insignifiance d'un almanach, l'édite et le fait tirer à un grand nombre d'exemplaires.

C'est le rétablissement de la censure et de la confiscation sous des formes plus odieuses, car elles sont hypocrites.

ETEIGNONS LES LUMIÈRES ET RALLUMONS LE FEU. — Dans la Charente, la croisade contre les almanachs est organisée sur un grand pied. Les gardes-champêtres vont fouiller dans les maisons particulières, et brûlent publiquement les almanachs et les brochures qu'ils y trouvent.

Le 16 décembre, à neuf heures du soir, dit la *Constitution*, le maire et les gendarmes de Roullet se sont présentés chez le citoyen Breuil, propriétaire et membre du conseil municipal du Roullet, au village du Four-Lachaud, et ils ont fait une perquisition jusque dans les armoires et un blutoir pour y trouver des *Almanachs républicains*.

De pareilles démarches ne s'étaient pas faites depuis les plus mauvais jours de la restauration. Il était réservé à l'administration de M. Rivière de commettre un des actes les plus odieux qu'il soit possible à un gouvernement d'assumer sur sa tête.

FAITS DIVERS.

Le remplacement du général Charron comme gouverneur de l'Algérie, qui paraît définitivement résolu, est cependant ajourné, par suite du peu de solidité du cabinet.

Un des ministres voudrait, dit l'*Evènement*, se réserver cette haute position.

— On assurait qu'une sorte de manifeste intitulé : *Un An de pouvoir*, devait paraître hier, sous la forme d'un récit apologétique des faits accomplis du 20 décembre 1848 au 20 décembre 1849. Le hasard ayant donné le même titre à un article publié hier par la *Presse*, sur le bilan politique des douze mois qui viennent de s'écouler, la brochure magistrale qu'on annonçait à l'Elysée paraîtra, dit-on, sous un autre titre. (*Evènement*.)

— Nous pouvons enregistrer, dit l'*Estafette*, le nom de l'heureux élu de la fortune à qui est échue la statue d'argent; c'est M. Couvrier, demeurant à Paris, boulevard du Temple. M. Couvrier a, dit-on, reçu son numéro 514 de l'administration de l'*Illustration* comme prime d'un abonnement à ce journal.

— Le préfet du département de la Seine vient de faire afficher un arrêt relatif à la révision des listes électorales pour l'année 1850.

A partir du 15 janvier prochain, le tableau des additions et des retranchements faits à la liste électorale, arrêté au mois de mai dernier, sera déposé au secrétariat de chaque mairie, pour être communiqué à tout requérant.

Toute réclamation devra être présentée dans un délai de dix jours ; passé ce délai, qui expirera le 25 janvier, aucune réclamation ne sera reçue.

— Nous avons rendu compte de l'action portée en référé par M. Antoine Polino contre M. le préfet de police, à l'occasion d'un arrêté d'expulsion rendu contre lui comme étranger. L'affaire, renvoyée à l'audience en état de référé, a été appelée aujourd'hui devant la 1re chambre, sous la présidence de M. de Belleyme.

Me Crémieux, pour M. Polino, a soutenu que la qualité de Français de son client ne pouvait être méconnue, et que l'arrêté d'expulsion constituait une violation des droits d'un citoyen français. D'après les faits exposés par Me Crémieux, M. Polino, après avoir servi dans l'armée française comme sous-officier, n'avait accepté le grade de lieutenant-colonel dans les armées du shah de Perse qu'avec l'autorisation expresse de M. de Sercey, ambassadeur de France. Il n'avait donc pas perdu sa qualité de Français.

Le tribunal a remis à huitaine pour entendre Me Delangle.

PROCÈS DU CHARIVARI. — M. Véron, gérant du *Constitutionnel*, avait fait citer M. Panier, gérant du *Charivari*, à raison de deux articles contenus dans les numéros de ce journal des 7 et 10 décembre présent mois, articles qui avaient motivé aux yeux de M. Véron une plainte en diffamation.

Le tribunal, après avoir entendu les plaidoiries de Me Léon Duval, pour le *Constitutionnel*, et Me Billault, pour le *Charivari*, condamne le sieur Panier, gérant du *Charivari*, à 200 fr. d'amende, 500 de dommages intérêts envers la partie plaignante, l'insertion dans trois journaux, au choix de cette dernière, et aux frais d'affiches et du procès.

GUERRE CONTRE LA PRESSE DEMOCRATIQUE. — Le *Bonhomme Manceau* a comparu mardi devant devant les assises sous la prévention de VINGT crimes ou délits. M. le procureur de la République s'est perdu lui-même dans le dédale de l'accusation. La délibération du jury s'est prolongée pendant plus de deux heures. Les jurés ont écarté le plus grand nombre des chefs d'accusation ; ils ont répondu affirmativement sur cinq questions. La cour a remis au lendemain pour prononcer l'arrêt. C'est donc mercredi que l'arrêt a été rendu. Le *Bonhomme Manceau* est condamné à un mois de prison et trois mille francs d'amende. La petite édition est en outre suspendue pendant deux mois.

Le journal a interjeté appel en cassation.

UN AUTRE LÉOTADE.—Nous lisons dans le *National de l'Ouest* les faits suivants, qu'il ne faut pas confondre avec ceux imputés au frère Nailhac :

« Nous avons parlé, il y a quelques mois, d'un frère de l'école chrétienne, instituteur à Saint-Nazaire, qui a pris soudainement la fuite pour éviter les poursuites auxquelles les justes plaintes de plusieurs père de famille l'avaient exposé. Ce congréganiste, nommé Joseph Henri, et en religion *frère Thomas*, livrait ses élèves aux pratiques les plus impudiques, et dont la seule pensée fait rougir de honte. Cette infamie fut découverte par un enfant qui refusa un jour obstinément d'aller à l'école ; le père, étonné de cette résolution manifestée avec dégoût, en demanda la cause ; l'enfant finit par tout dire, d'autres enfants réunirent leur témoignage au sien, plainte fut portée, et les magistrats ayant informé, la justice eut son cours. Le frère Thomas étant en fuite, a été condamné lundi comme contumace par la cour d'assises de la Loire-Inférieure, à vingt années de travaux forcés. »

ÉGALITÉ DEVANT LA LOI. — Au moment où les écrivains démocrates expient par des années de prison et par des amendes écrasantes la publication d'un article qui ne convient pas à l'opinion du jour, il est curieux de remarquer par quelles peines minimes sont réprimées les violences les plus brutales contre les personnes.

La femme Lunet, fruitière, était traduite hier devant le tribunal de police correctionnelle (6e chambre) sous la prévention de voies de fait et de blessures de la nature la plus grave, et qui même révèlent une férocité qu'on serait loin d'attendre d'une femme.

A la suite d'une querelle pour les motifs les plus frivoles, la femme Lunet se précipite sur la femme Farcy, l'accable d'égratignures et de coups ; puis, non contente de l'avoir défigurée, elle lui mord le sein avec une telle fureur que, pour lui faire lâcher prise, il faut qu'un passant lui introduise le bout de sa canne dans la bouche, s'en serve comme d'une espèce de levier, sous la puissance duquel les dents de la femme Lunet durent se desserrer et abandonner leur proie.

Indépendamment de cette cruelle morsure, la femme Farcy reçut encore de sa terrible ennemie trois coups de pieds dans le ventre ; elle était enceinte, et la triste conséquence pour elle d'aussi terribles traitements fut une fausse couche qui mit ses jours en danger.

Me Duez jeune, son défenseur, a soutenu et développé la plainte, et conclu à ce que la femme Lunet fût condamnée à payer une somme de 300 fr. à titre de dommages-intérêts.

Le tribunal a condamné la femme Lunet à six jours de prison, et à payer à la femme Farcy une somme de 50 fr. à titre de dommages-intérêts.

Au point de vue de la pénalité, mieux vaudrait tuer ou voler que d'écrire.

MANIFESTATIONS DE BELFORT.— Nous recevons des détails sur les manifestations de Belfort. M. Lalloz avait été nommé maire de Belfort, sur la proposition de l'ancien sous-préfet républicain, malgré les démarches les plus actives de la réaction. Homme ferme dans ses convictions, mais d'un esprit conciliant, il avait gagné les sympathies de la population entière ; mais son origine républicaine et l'amitié de l'ancien préfet, M. Fawtier, et de l'ancien sous-préfet, M. Groubental, ne pouvaient lui être pardonnées par le sous-préfet de M. Léon Faucher, M. le marquis de Boisthierry, jeune homme d'une rare incapacité et d'une grande suffisance, qui a besoin de faire oublier à force de zèle ses antécédents légitimistes. Il s'est efforcé d'abord de dégoûter M. Lalloz, pour le pousser à une démission. Vains efforts ; force a été de recourir à la mesure brutale d'une destitution non motivée. Samedi matin M. Lalloz recevait sa révocation.

Deux heures après, toute la ville la connaissait, et pendant que quelques réactionnaires allaient faire au sous-préfet une visite de félicitation, une immense manifestation populaire se préparait en ville. Un grand mécontentement fermentait. L'adjoint don-

nait sa démission, et la musique de la garde nationale donnait, au milieu d'un concours immense de peuple, des sérénades au maire destitué et à l'adjoint démissionnaire. Puis la population a parcouru la ville au chant de la *Marseillaise*. Arrivée devant la sous-préfecture, les cris de : *Vive le maire Lalloz ! à bas Boisthierry ! à as la canaille !* ont retenti d'une façon formidable; et à ces cris se mêlait le bruit discordant d'ustensiles de cuisine de toute espèce. Le charivari devint complet, et apprit au sous-préfet ce qu'il en coûte de froisser les sentiments de toute une population, pour complaire à quelques hommes tarés. Malgré le déploiement d'une force armée imposante et de nombreuses patrouilles conduites par le commandant de place et le procureur de la République en personne, le charivari s'est renouvelé fréquemment jusqu'à deux heures du matin. La ville a été pendant plusieurs jours comme en état de siége. De nombreuses arrestations ont été faites.

Le sous-préfet a vainement offert les fonctions de maire provisoire à tous les conseillers municipaux; ce n'est qu'après deux jours d'insistance qu'un vieux serviteur de tous les régimes a consenti à prêter sa signature aux actes de l'administration municipale.

Le lendemain du charivari, tout le corps d'officiers de la garde nationale, résistant à toutes les menaces, se présenta à l'hôtel de ville pour offrir ses regrets et ses sympathies au maire destitué. Ils trouvèrent les portes fermées par ordre du sous-préfet, et durent se rendre au domicile privé de M. Lalloz. Ils ont signé une protestation contre cet acte de pacha, pour l'adresser à l'Assemblée nationale.

Tous les habitants, sans distinction, signent en ce moment des lettres de remerciements au maire destitué, et des protestations contre sa destitution.

M. Lalloz a adressé la lettre qui suit au ministre de l'intérieur :

« Monsieur le ministre,

» Il y a longtemps que j'attendais l'honneur d'une révocation. Je vous remercie de m'avoir procuré l'occasion d'apprécier les nombreuses sympathies dont mes concitoyens m'honorent.

» Vous aviez le droit de me destituer ; vous n'aviez pas celui de mettre en suspicion ma délicatesse par une destitution non motivée, et de laisser ainsi carrière aux commentaires. Si vous êtes un homme d'honneur, vous ferez connaître les motifs de ma révocation. Parlez donc, Monsieur; en temps de République, tout doit se faire au grand jour. Dites à mes concitoyens, que vous avez révoqué un maire parce que vous aviez à lui reprocher des convictions républicaines. Si, par hasard, vous avez d'autres motifs à alléguer, j'en attends l'énonciation de votre justice, me réservant d'y répondre. »

Esprit de la Législation musulmane,

PAR LE CAPITAINE RICHARD.

Le capitaine du génie Richard, aujourd'hui chef du bureau arabe d'Orléansville, et qui reçut la mission de conduire à Paris le chef Bou-Maza, vient de publier une brochure fort intéressante sur la législation musulmane.

Ce sujet se rattache à de nombreux intérêts français. La civilisation a trouvé en Algérie une population qui ne comprend pas l'état civil comme les nations chrétiennes, et si la France a pu et dû décréter dans ses possessions l'abolition de l'esclavage, elle a redouté jusqu'à ce jour de toucher à la polygamie. La constitution de la propriété chez les Maures et les Arabes a exigé des ménagements de notre part, il a fallu diviser les provinces en territoire européen, territoire mixte, territoire arabe, en prohibant les transactions immobilières entre les habitants des différentes zônes; plusieurs actes législatifs ont été nécessaires pour introduire quelque harmonie dans les contrats passés entre les divers éléments de la population; enfin, la magistrature indigène elle-même conserva pendant les premières années de notre occupation des attributions que la juridiction française a constamment amoindries, mais dont il reste encore des traces.

Y a-t-il intérêt à conserver en tout ou partie la législation musulmane pour les indigènes en Algérie? Y a-t-il possibilité d'arriver promptement dans ce pays à des institutions uniformes pour la population tout entière? Telles sont les questions posées par le capitaine Richard.

Sa brochure est extraite d'un ouvrage plus étendu, intitulé : *Du Gouvernement arabe*.

L'auteur pense que la législation arabe ne doit être l'objet d'aucune hostilité de nature à stimuler contre nous l'esprit national. Il croit que cette législation doit être envisagée avec sympathie, non-seulement parce que nous concilierons les esprits en la respectant, ce qui est d'une bonne politique, mais parce que, depuis longtemps appropriée à la race des Arabes et à la terre qu'ils occupent, elle répond à des besoins que la loi française ne pourrait pas complètement satisfaire.

Il est évident que les livres musulmans, le Coran et Sidi-Krelil renferment un côté barbare que l'autorité française ne peut conserver. Toute législation primitive est draconienne, prodigue le sang, les supplices. Le Coran ressemble à cet égard à la loi de Moïse; mais la loi de Moïse, interprétée par les rabbins, s'est adoucie. Il ne manque pas non plus d'interprétateurs musulmans qui concilient avec l'humanité, avec l'esprit moderne, les textes menaçants de Mahomet. M. Richard pense, avec beaucoup de raison, qu'en entrant dans cette voie, et en nous appuyant sur les versions musulmanes les plus progressives, nous pouvons abolir les châtiments corporels et conduire la justice indigène dans les voies de la civilisation, avec plus d'autorité que si nous parlions au nom de principes purement français.

Le régime de la propriété, qui du reste était fort peu déterminé chez les indigènes avant notre conquête, ayant été en grande partie créé par nous en Algérie et mis en rapport avec nos institutions par des ordonnances successives, l'unité de législation ne rencontre que deux obstacles principaux, l'atrocité des peines prononcées par la loi musulmane, et la polygamie, caractère fondamentale d'une société barbare.

Nous avons vu comment M. Richard conseillait d'adoucir les peines en employant l'influence des docteurs musulmans les plus progressifs. Quant à la polygamie, l'auteur en fait d'abord un très affligeant tableau : c'est l'esclavage, la confiscation absolue d'un sexe au profit de l'autre.

La femme est comme une bête de somme offerte au marché, et dont la valeur varie suivant la beauté et les qualités connues. On dit d'un homme qui a perdu la sienne : quel malheur ! c'est au moins une perte de cent douros; ou bien, ce n'est rien, la défunte n'en valait pas dix.

M. Richard nous montre les différentes femmes d'un même indigène livrées à des discordes envenimées, dans lesquelles intervient souvent le bâton du maître.

Il serait affreux de raconter tout ce que la brutalité arabe fait supporter au sexe qui a produit *Aspasie* et *Jeanne d'Arc*, les deux faces de la beauté dont il rayonne. Pour ne soulever qu'un coin du voile, je rappellerai qu'un homme, à qui nous avons donné le burnous d'investiture, a, dans un accès de jalousie, poussé la férocité jusqu'à couper le nez à sa femme, et la renvoyer, ainsi mutilée, à sa famille.

M. Richard, en cette matière encore, veut qu'on emploie, préférablement à la loi française, l'autorité du Coran, qui impose des limites à la brutalité des hommes. L'enseignement du droit musulman, par des hommes éclairés, progressifs, partisans des interprétations les plus humaines, produirait un excellent effet sur les indigènes, et pourrait les amener à un état social supérieur, sans froisser en eux la religion ni le sentiment national.

M. Richard propose, en ce qui touche spécialement la condition de la femme, un remède bien plus radical, qui fondrait fraternellement les races : ce serait le mariage des Européens avec des femmes indigènes.

Le mariage des femmes arabes avec les Français, porte en lui le germe le plus puissant de la fusion des deux races. Il faut le prendre au sérieux et l'encourager par tous les moyens. La famille musulmane, alliée à un Français, devrait être entourée de certains privilèges qui l'élèveraient d'une manière évidente au-dessus des autres, et flatteraient son orgueil. Le premier de ces privilèges devrait être de ne plus dépendre des chefs indigènes, et n'avoir de relations directes qu'avec l'autorité française, qui la prendrait sous son égide.

Une mesure dans les moyens matériels, qui doit aussi puissamment aider à l'émancipation de la femme, c'est l'établissement du moulin dans la tribu. Le moulin doit, en effet, l'affranchir de la plus rude des tâches qu'elle ait à exécuter, celle des six mille esclaves enfouis dans les souterrains de Rome. Si au moulin nous joignons la boulangerie, la femme sera alors définitivement transformée, et fera retentir la tente de nos louanges.

L'ouvrage de M. le capitaine Richard, bien que d'un format fort exigu, abonde en excellents conseils. Il est animé d'un bout à l'autre par ce sentiment de la fraternité universelle qui consoliderait tous les établissements coloniaux bien plus efficacement que la guerre.

CONCERTS.

M. Emile Chevé nous prie d'annoncer que ses élèves et lui sont complètement étrangers au concert qui doit être donné mardi 25, au Jardin-d'Hiver.

— Le mauvais temps n'a pas ralenti l'empressement des admirateurs du beau et en même temps des grands souvenirs de la patrie, qui, chaque jour, visitent le Panorama de la bataille d'Eylau, au grand carré des Champs-Elysées. L'histoire et l'art s'enorgueillissent au même point de cette page, qu'un militaire seul pouvait peindre, et qui fera un immortel honneur au colonel Langlois, son auteur.

SALLE DE LA FRATERNITÉ, rue Martel, 9. — Aujourd'hui dimanche, à 7 h. du soir, à la place du concert, soirée dansante. Prix : 75 c.

A minuit. Grande fête de nuit, bal paré, masqué et travesti. A deux heures du matin, il sera tiré une magnifique tombola. L'orchestre composé de 48 musiciens, sera conduit par Laurent aîné. Prix : 1 f. 50 c.

CASINO DES ARTS, boulevart Montmartre, 112. — Aujourd'hui dimanche, grande solennité musicale offerte aux familles. On entendra dans la partie vocale la société des Enfants de Lutèce, composée de 80 musiciens; Mmes Allart-Blin, Rambaut; MM. Grognet, Clément; physique comique. L'orchestre sera conduit par M. Placet. — Intermèdes de physique amusante, par M. Delion. — Prix : 1 fr.

JARDIN-D'HIVER. — Mardi 25 décembre, fête de Noël, à une heure précise, aura lieu le magnifique concert donné pour la fondation de la caisse des INVALIDES CIVILS, avec le concours de toutes nos Célébrités musicales: MM. Ponchard, Poultier, Géraldy, Pierre Dupont, Dorus, Triébert, Kruger, Henoldi et Mmes Ronconi, Sabatier, Debrée et Kabi. Un orchestre nombreux, sous la direction de Giuseppe Daniele, exécutera sa composition si originale les *Pirates*, et 400 choristes feront entendre les chœurs nouveaux de M. E. Chevé.

Les prix d'entrée à cette Fête extraordinaire, sont de :

3 fr. par personne; places réservées, 5 fr.

Billets de famille pour quatre personnes, 8 et 15 f.

On trouve des Billets à l'Administration, 24, boulevart Saint-Denis, et chez Bonoli, éditeur de musique, 11, boulevart des Italiens.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 f.	11 f.	6 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe	32	17	9
PAYS A SURTAXE : Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	46	24	13
Colonies et pays d'outre-mer	50	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	68	35	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	30 c.	Annonces anglaises	60 f.
Cinq à 9 »	30	Réclames-notices	80
Dix fois et plus. »	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Toute réclamation doit être accompagnée de la dernière bande imprimée.

Bourse du 22 décembre 1849.

Affaires faibles et peu suivies; malgré les efforts des baissiers intéressés, les cours se sont assez bien tenus.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clô. du
Trois 0/0	56 30	56 25	56 05	56 2[illegible]
Cinq 0/0 (Empr. 1848)	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Cinq 0/0	91 70	91 65	91 45	91 [illegible]

21 déc. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.			
4 0/0 j. du 22 juin	86 15	Espag. dette active	30 1/2
5 0/0 j. du 22 mars	91 65	— — 3 0/0	30 1/4
VALEURS DIVERSES.		— Dette intér.	29 3/8
Banque de France	2185 ..	Naples, récép. Roth.	95 5.
Ob. de la Ville, anc.	1200 ..	Romain, emprunt	85 »/»
— — nouv.	1172 50	Haïti, emprunt	190 ..
Oblig. de la Seine	1185 ..	Piémont, emprunt	88 40
— St-Germ. 1842	965 ..	— Nouveau	908 »/»
— Versailles	340 »	Rente 3 0/0	82 ..
— Orléans 4 0/0	939 ..	Lots d'Autriche	400 ..
— Nouvelles	975 ..	2 1/2 hollandais	53 1/2
— Rouen, 4 0/0	772 50	CHEMINS DE FER.	
— Nouvell., 1849	900 ..	Saint-Germain	410 ..
— Havre j. mars	745 ..	Versailles, r. d.	206 25
— Nouvelles	840 ..	Versailles, r. g.	165 25
— Marseille	660 ..	Orléans à Paris	765 ..
— Orléans, jouis.	400 ..	Rouen	542 50
Quatre-Canaux	1075 50	Havre	280 ..
— Jouissance	.. ..	Avignon-Marseille	248 »/»
Bons du Trésor	6 0/0	Bâle	121 25
Forges Aveyron	3000 ..	Centre	330 ..
Monceau-s.-Sambre	1500 ..	Boulogne	162 50
Nord (hauts fourn.)	900 ..	Bordeaux	406 25
Charbon belge	650 ..	Nord	456 25
Zinc V.-Montagne	2500 ..	Strasbourg	352 75
— Stolberg	323 ..	Nantes	276 50
Mines de la Loire	285 ..	Monter. à Troyes	115 ..
		Dieppe Fécamp	190 ..

FONDS ÉTRANGERS.	
Belg. 5 0/0 1840	96 1/4
— 5 0/0 1842	96 1/4
— 4 1/2	87 3/4
— 3 0/0	66 »/»
— 2 1/2 0/0	49 1/4
— Banque	790 ..
— — 1841	1020 »/»

BOURSE DE LONDRES du décembre.

3 0/0 consolidés	96 »/»
3 0/0 au 12 déc.	96 » »

TAXE DU PAIN.

1re qualité le kilo	27 c.
2e — —	20

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 23 décembre.

THÉATRE DE LA NATION. — La Favorite, Bal masqué de Gustave.
THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE. — Marion de Lorme et la Coupe enchantée.
ITALIENS. —
OPÉRA-COMIQUE. — Moulin des Tilleuls, le Caïd, les Rendez-vous Bourgeois.
ODÉON. — François le Champi, les Gardes françaises.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Tempête, le Comte Hermann
VAUDEVILLE. — La Fin d'une République, Malbranchu, Daphnis, Roger Bontemps.
GYMNASE. — Le Cachemire, le Bal, Babet, Mauricette.
THÉATRE MONTANSIER. — Les Marraines de l'an 3.
VARIÉTÉS. — La Vie de Bohême, Deux anges.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Les 48 danseuses viennoises, le Connétable.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Trois Filles de la Veuve, Un aimable drôle, Vieux garçon.
AMBIGU-COMIQUE. — La Jeunesse dorée.
GAITÉ. — La Croix de Saint-Jacques.
FOLIES. — La Grange aux Belles, la Chute des Feuilles.
THÉATRE-NATIONAL. — Les Pilules du Diable.
THÉATRE CHOISEUL. — Compère Guillery, Bouillir et Rôtir, le Dix décembre.

Imprimerie de LANGE-LÉVI, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 283 — Lundi 24 décembre 1849.

PARIS. Trois mois . . . . . 6 f. Six mois . . . . . 11 f. Un an . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS. Trois mois . . . . . 9 f. Six mois . . . . . 17 f. Un an . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

RÉPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 décembre sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4e page.

Immédiatement après FORTUNADA, de notre ami A. Méray, la *Démocratie pacifique* publiera dans son feuilleton :

1° SCÈNES DE MŒURS ARABES, par Charles Richard, peinture exacte et spirituelle des habitudes des Arabes et de leurs rapports avec les autorités françaises ;

2° LE SEIGNEUR DE LA DEVINIÈRE, par M. A. Constant, suite de RABELAIS A LA BASMETTE, dont les anciens lecteurs de la *Démocratie* ont dû garder le souvenir.

PARIS, 23 DÉCEMBRE.

L'Accord des Principes.

TRAVAIL DES ÉCOLES SOCIALISTES (1).

OBJET DU SOCIALISME.

L'objet du Socialisme n'est pas seulement l'idéal de quelques écoles, d'une classe, d'un parti, c'est l'idéal de la société européenne arrivée au degré actuel de son développement ; c'est le problème nouveau qui se dégage à la fois de l'histoire et de la conscience des peuples pour se poser devant l'intelligence même des nations éclairées ; c'est le progrès que peut et doit réaliser l'humanité, à l'heure qui se nomme le dix-neuvième siècle.

Le Socialisme a pour objet d'unir, d'accorder, d'équilibrer, d'associer, d'harmoniser ce qui a été jusqu'ici à l'état de lutte, d'antagonisme, de guerre, à savoir : les principes, les forces, les passions, les intérêts, les individus, les classes, les races et les peuples.

Le Socialisme est une synthèse historique, religieuse, philosophique, politique, sociale, scientifique, industrielle, artistique.

C'est une nouvelle idée de Dieu, de la Vie Universelle, de la Destinée humaine, de la Science, de la Société, de l'Etat, de la Commune, de l'Atelier, de la Propriété, de la Famille, du Citoyen.

En tant que synthèse des aspirations religieuses ou philosophiques de l'humanité, et association des sciences, des connaissances humaines, — le Socialisme est une Religion.

En tant que synthèse des institutions politiques et sociales, et association des classes, des intérêts et des forces industrielles, — le Socialisme est une Science sociale.

En tant que synthèse de l'Art et de la Nature, association de l'Utile, du Beau et du Vrai, — le Socialisme est aussi un Art nouveau.

En substituant en toutes choses l'association au morcellement, la solidarité à l'antagonisme, l'attrait à la compression, l'émulation à la lutte, l'équilibre à l'incohérence, la liberté à l'esclavage, le droit commun au privilège, — le Socialisme tend à réaliser, autant que possible, cet idéal de justice, de vérité, de paix, d'unité, d'harmonie de richesse et de bonheur, vers lequel l'humanité aspire dès l'enfance, et qui est la prière instante de la société chrétienne, depuis Jésus.

L'action du Socialisme est la même dans le domaine des sciences que dans le domaine des institutions sociales et des relations des peuples.

Sur le terrain des connaissances humaines, le Socialisme a pour mission de moissonner par la synthèse les vérités que l'analyse a labourées, que la discussion a semées péniblement. — Dans sa critique ardente, il balaie les abstractions primitives, les entêtes immuables, les démarcations fétichistes de la théologie, de la métaphysique, de la cosmologie et de la physiologie ; il renverse ces divisions arbitraires qui, comme autant de *castes*, de *barrières*, de *haies vives*, de *murs de propriété*, morcelaient le domaine intellectuel, interceptaient les rayons solaires, brisaient les perspectives de l'esprit humain, entravaient la *circulation* de toute intelligence libre et cosmopolite. — Dans son architecture méthodique de l'édifice des sciences, le Socialisme remplace ces démarcations anciennes, ces divisions hypothétiques et provisoires — qui faisaient autant de cahutes, de sections diverses que de phénomènes et d'abstractions — par un groupement des faits d'après leurs affinités de cause et de principe ; par un groupement des phénomènes d'après leurs affinités de lois ; par un groupement même des sciences d'après leurs relations naturelles d'objet et de destination, d'après leurs rapports d'identité et de différence. Cette association hiérarchique et unitaire des sciences que le Socialisme oppose à leur état actuel d'*anarchie* et de *concurrence aveugle*, constitue la science de l'unité universelle, et par conséquent un dogme nouveau. *L'individualisme des faits isolés* a pour remède socialiste la *solidarité*, la réciprocité des causes et des effets ; l'antagonisme ou le dualisme s'absorbe dans l'unité de principe, dans l'équilibre de la trinité d'aspects, comme la confusion des nombres dans la série mesurée et mathématique. Au *privilège du savoir*, de la propriété scientifique, le Socialisme fait succéder la vulgarisation démocratique et attrayante ; à l'*improductivité*, à l'*oisiveté* du capital moral des sciences, leur application sociale, intégrale, aux arts, aux industries, à l'amélioration du sort de l'homme. Comme sanction, comme *gouvernement* en matière de sciences, le Socialisme remplace les hypothèses isolées, les expériences morcelées, l'esprit de partis des systèmes et la loi même des simples majorités académiques par la mutuelle confirmation des sciences entre elles, par l'association des capitaux de la tradition, des travaux de l'expérience et des spécialités de l'intelligence ; il n'admet comme loi juste et vraie que celle qui est l'expression du suffrage universel des faits. On peut aller même jusqu'à dire que, par l'étude des attractions, des analogies, des harmonies organiques, de l'unité de principe et de mouvement la Synthèse socialiste réalise la devise : *Liberté, Egalité, Fraternité*, dans les relations des idées, dans la société des connaissances humaines.

S'il est vrai que, par la synthèse et l'association des sciences, le Socialisme affirme une Science nouvelle et un Dogme nouveau, il doit être également vrai que, par la synthèse des institutions sociales, par l'association des forces humaines, il affirme une société nouvelle et un nouveau Culte. La Société ne peut être autre chose que la pratique, la mise en action de la Science. En effet, le travail des siècles, des générations, des sociétés successives, a été une longue et douloureuse *analyse* des conditions de la sociabilité humaine, une longue et douloureuse recherche des lois naturelles qui doivent régir l'être collectif humain. Comme l'univers, comme tout homme, l'être collectif, qu'on nomme société, est une physique, une chimie, une physiologie vivantes. Les individus, les familles, les races, les castes, les classes, les pouvoirs, les peuples, les institutions humaines, ont été des *faits sociaux*, des molécules, des substances, des forces, des puissances, des aggrégations, des composés, des entités même, des abstractions qui ont dû lutter longtemps dans le laboratoire des sociétés, pour découvrir et suivre les lois naturelles de leur développement, de leurs affinités, de leur composition normale. Chaque forme sociale, chaque nation, chaque époque a essayé entre ces éléments humains des rapports multiples, des combinaisons diverses de bases, de lois, de principes, de nombre, d'étendue, d'oscillation, d'équilibre, de divisibilité, de mouvement, d'attraction, de cohésion, d'adhésion, d'affinités, de gravitation, de cristallisation. Tant que la généralité des faits sociaux n'a pas été d'accord avec la loi reconnue, l'œuvre sociale, comme l'œuvre scientifique, a été à refaire. Les gouvernements ont exercé sur les êtres humains, sur les idées, sur les principes, une opération analogue à la pression des corps, des liquides, des gaz, de la physique. Les guerres et les révolutions ont été des phénomènes d'électricité, d'explosion, d'ébullition, d'évaporation, de trituration et de mélange. La loi du Dualisme a régné souverainement dans la société comme dans la science. Il a fallu aussi longtemps aux politiques pour reconnaître que l'autorité et la liberté ne sont pas absolument incompatibles, qu'il en a fallu aux physiciens pour constater que le froid et le chaud ne sont que des degrés différents d'une cause unique.

Entre l'idée religieuse, cosmologique du Dieu pur esprit, ennemi de la chair, cause absolue, invisible du mouvement universel, Créateur séparé de sa créature et l'idée spiritualiste, en physiologie, de l'âme, principe vital, qui gouverne le corps et le méprise, — et la forme sociale politique, gouvernementale d'une Royauté qui s'impose, qui rapporte tout à elle-même et domine le Peuple, sans se mêler à lui, — l'analogie est aussi frappante que celle qui se retrouve — entre la conception cosmologique et physiologique des matérialistes ne reconnaissant que des atômes, des molécules, des *êtres isolés*, égaux, indépendants dans l'univers, — des membres, des organes distincts, des forces locales dans les corps, — et la conception politique des libéraux, de certains républicains mêmes qui proclament l'*individualisme* le plus outré, et ne voient en jeu dans la société que des forces isolées, des intérêts particuliers, des hommes indépendants, c'est-à-dire des phénomènes physiques de flottement, de concurrence, de morcellement, de multiplicité, d'antagonisme de l'être et du milieu.

La même analogie entre la cosmologie, la physiologie et la politique s'est retrouvée dans la conception des éclectiques qui ont formé, à l'image de leur Roi, un Dieu représentatif, constitutionnel, inviolable, irresponsable, régnant et ne gouvernant pas, un Dieu soumis lui-même aux lois générales, votées par les agents de la nature ; — et qui, dans l'étude de l'Etre, ont fait un mélange, un juste-milieu de spiritualisme et de matérialisme, en morcelant l'âme, en décomposant le principe vital, en forces vitales, en propriétés distinctes, en modes d'agir, en facultés dynamiques, poursuivant ainsi un équilibre de systèmes, de pouvoirs, de fonctions, de causes et d'effets, de liberté et d'autorité, de faits particuliers et de faits généraux.

Le Socialisme ne fait donc lui-même que suivre la même loi d'analogie, la même unité de principe et de mouvement, en proclamant que l'Association est la loi de la Vie dans l'Individu, dans la Société, dans l'Univers.

Mais ce n'est pas d'aujourd'hui que la synthèse et l'association se produisent dans la société comme dans la science. Dans les premières aggrégations humaines du berceau des sociétés, le Socialisme était en germe, l'association vague corrigeait déjà les maux et les dangers de l'insolidarité, du morcellement. Les familles, les tri-

(1) Voir notre numéro du lundi 17 octobre.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LUNDI 24 DÉCEMBRE 1849.

UN TOURNOI MUSICAL.

Nous reproduisons l'article suivant, emprunté au journal la *Musique*, qui le premier, parmi les feuilles spéciales, a osé prendre la défense du progrès contre la routine. La victoire remportée par la méthode Galin-Paris-Chevé sur les vieux solfèges, en ce qui concerne l'enseignement de la lecture et de l'écriture musicale, n'est plus contestable. Les défenseurs de la routine se rejettent sur l'harmonie, bien qu'elle ne fût pas en cause. Nous sommes convaincus que, sur ce terrain encore, ils seront battus, soit qu'ils acceptent ou, ce qui est plus probable, qu'ils refusent le cartel que leur envoie l'intrépide professeur Chevé.

Pour notre part, nous ne pensons pas que la théorie rationnelle, *naturelle* de l'harmonie, soit encore découverte. Nous croyons qu'il y a, chez M. Chevé comme dans les traités anciens d'harmonie, depuis Fuchs jusqu'à Reicha et leurs continuateurs contemporains, substitution de règles conventionnelles aux lois naturelles, observation plus ou moins exacte des faits réalisés par les maîtres, au lieu de découverte des principes mêmes de l'harmonie musicale. Mais, conventions pour conventions, procédé pour procédé, nous sommes forcés de convenir que le système de M. Chevé est de beaucoup plus simple, plus logique, plus clair, et qu'il conduit avec bien plus de rapidité les élèves à ce point d'habitude et d'expérience où les règles ne sont plus rien, où l'inspiration est tout. On sait, en effet, que les compositeurs émérites ne se préoccupent en aucune façon des préceptes qui ont plus ou moins guidé ou entravé leurs premiers pas, et ce sont les hardiesses, les *fautes* réussies des compositeurs renommés qui successivement servent de base aux règles nouvelles de l'art qui, d'âge en âge, prennent place dans les divers traités. En un mot, pour tout compositeur expérimenté, l'oreille est le souverain juge, l'effet produit, la seule règle. Or, l'enseignement de M. Chevé a pour résultat de former l'oreille musicale beaucoup mieux et beaucoup plus vite que l'enseignement par le vieux solfège. Tous ses élèves sont véritablement lecteurs et capables d'écrire soit sous la dictée d'une voix ou d'un instrument, soit sous la dictée de leur propre inspiration. Les règles harmoniques qu'il donne sont peu nombreuses, très nettes et classées avec une rigoureuse méthode ; elles sont basées, comme les autres, sur la pratique des maîtres de l'art. Nous croyons donc sincèrement à leur supériorité, et, en tout cas, nous sommes sûrs que les vieux traités ne résisteront pas longtemps à la logique inflexible de M. Chevé, et nous voudrions bien, pour la curiosité du fait, qu'il se présentât de vigoureux adversaires dans le tournoi dont il se porte fièrement le seul tenant.

Allyre Bureau.

Paris, 17 décembre 1849.

Mes chers messieurs Escudier,

> Ces animaux sont si furieux qu'ils se défendent contre ceux qui les attaquent.
>
> (C. A. Walckenaer, *Histoire générale des voyages*, 1re partie, liv. 1er, chap. V, page 114. Edition Lefèvre, 1826.)

Quand je me suis rendu ce matin chez vous, pour vous prier de remercier en mon nom et au nom de de mes élèves, vos abonnés du bienveillant accueil qu'ils nous ont fait hier à la salle Sainte-Cécile, à nous pauvres parias qui avons tant de peine à conquérir notre place au soleil, quoique ce soit pour en faire jouir tout le monde, vous m'avez dit les paroles suivantes : « Les *gros bonnets*, forcés maintenant, par le » fait, d'avouer que votre méthode est infiniment » supérieure à toutes les autres pour l'enseignement » de la musique vocale, vous accusent de ne pou» voir rien faire en harmonie ; ils ont vu des œu» vres de vos élèves qui fourmillent de fautes, et » concluent que vos principes, sur ce point, sont » erronés. »

A la bonne heure ! voici enfin une objection, quoique un peu singulière, *car on ne voit pas trop ce que l'harmonie peut avoir à faire dans la question de la vulgarisation de la lecture musicale dans les masses* ; mais enfin c'est une objection ; voyons ce qu'elle vaut, et pour cela procédons avec ordre.

Et d'abord, prenons acte des concessions arrachées par les faits. Ces messieurs, en passant condamnation sur tout ce que j'ai écrit dans *vingt-neuf lettres* qui ont déjà paru dans la *Musique*, et s'en prenant seulement aux fautes d'harmonie de mes élèves, *accordent donc, sans aucune réclamation, les points suivants*, LES SEULS QUE J'AIE ENCORE TRAITÉS, et *les seuls*, par conséquent, *dont je puisse en conscience leur demander la cession :*

1° Le ton absolu, professé dans tous les Conservatoires et dans toutes les écoles, et servant de base à toutes les méthodes que je combats, est une monstruosité qui, à elle seule, est suffisante pour rendre la musique vocale inaccessible à dix-neuf personnes sur vingt. — Et cependant, *tout en confessant le fait, ces messieurs continuent à enseigner le ton absolu partout !...*

2° Le système des mesures, tel qu'il règne dans toutes les écoles, est un système absurde, illisible, incomplet, marqué au coin de l'enfance de l'art, et tronqué d'une manière tellement ridicule par tous les théoriciens, qu'ils n'y comprennent plus rien eux-mêmes. — Ces messieurs disent qu'ils savent cela, et ces messieurs n'en persistent pas moins à traîner impitoyablement leurs pauvres élèves à travers ces restes informes d'un système barbare.

3° Enfin, ces messieurs avouent que la théorie des rapports et celle du système unitaire des mesures de Galin sont la vérité. — Ainsi, et de leur propre aveu, la partie est gagnée sans conteste sur le terrain de la musique vocale, *de la musique à enseigner à tous et que chacun apprendra maintenant quand il le voudra*. Et s'ils ne contestent plus sur ce point, c'est qu'ils savent bien que mes élèves sont

bus qui, paralysées par leur isolement, pliant sous les labeurs que leur imposaient les soucis de l'autorité, de la justice, de la production, des échanges et de la défense extérieure, se sont groupées, se sont fixées pour former des cités, des institutions civiles et militaires, des garanties mutuelles, des écoles, des milices, des industries, des marchés, — ont fait dès lors de la synthèse et de l'association. Les cités qui formèrent des provinces, les provinces qui formèrent des Etats pour étendre encore leurs garanties de force, de sécurité, de production et d'échanges ; pour créer des armées, des parlements, des gouvernements, des académies, etc., — firent également du socialisme. Ils étaient bien de grands instruments providentiels d'association, de solidarité et de synthèse, ces conquérants qui ralliaient, moissonnaient et *mélangeaient* sous leur sceptre les races, les peuples, les mœurs et les institutions. Ils allaient bien plus haut encore dans leurs aspirations vers l'unité humaine, les prophètes, les apôtres, les missionnaires qui ont fait *communier* dans la même foi, dans la même espérance les peuples de cent Etats rivaux, en leur prêchant la charité, la solidarité, la liberté, l'égalité et la fraternité. Les cités commerçantes qui ont conquis tour à tour la domination des mers ont rempli aussi un rôle de synthèse et d'association, puisqu'elles ont fait *communier* dans les mêmes goûts, dans les mêmes produits de la nature et de l'art les peuples et les peuplades de tous les continents. On doit reconnaître aussi des synthèses du beau et du bien, de la force et de la douceur, des devoirs et des droits dans ces carrousels et ces cours d'amour du moyen-âge où les chevaliers recueillaient et observaient religieusement les traditions d'honneur, de galanterie, de poésie, de courage et de dévouement. C'étaient bien encore des associations de sentiments et de pensées, des synthèses de l'art et de la nature, de l'idée et de la forme, des espérances et des traditions humaines que ces monuments religieux qui exprimaient l'idée des siècles et chantaient, dans la même langue, la grandeur de Dieu et la grandeur des hommes! Et la monarchie elle-même, avec ses munificences et ses splendeurs, n'était-elle pas une glorieuse synthèse de force, de luxe, d'art et de lumières, de traditions et de richesses sociales; ne concentrait-elle pas en elle, autant que possible, les rayons de l'intelligence et de l'activité publique, comme pour mieux éclairer et diriger la marche des générations barbares et ignorantes ? Et lorsque le marteau des philosophes est venu briser, comme trop étroites, comme exclusives et oppressives, ces associations religieuses, industrielles, monarchiques ou féodales, n'était-il pas poussé à cette œuvre de démolition par le désir même qu'éprouvait la société de rendre plus vaste, plus unanime, plus unitaire, la synthèse des forces, des lumières et des richesses, en y faisant participer le Peuple tout entier? Enfin, la Bourgeoisie elle-même, en fondant transitoirement sa domination sur les ruines de l'ordre ancien, n'a-t-elle pas légitimé sa victoire par une *centralisation* plus forte des éléments sociaux, par une *solidarité* plus intime entre les peuples et les gouvernements; par une préparation plus active de l'*unité* européenne, par une *classification* et une vulgarisation plus éclatante des sciences et des arts, par des *associations* de capitaux, des créations mécaniques propres à affranchir l'esprit du joug de la matière, par des moyens plus rapides de production, de communication et de *relations* qui ont uni dans la même pensée, dans le même luxe, dans les mêmes sentiments, les mêmes mœurs, les mêmes institutions, les mêmes besoins de paix, d'affranchissement et de concorde, les peuples les plus éloignés et les plus hostiles jusque-là?

Evidemment, le Socialisme est autant historique que progressif. Il continue et achève l'œuvre du passé en entreprenant celle de l'avenir. Il couronne seulement aujourd'hui, par une aspiration immense, décisive, les efforts incessants des siècles et des générations vers l'unité humaine, vers l'unité religieuse et sociale, vers l'unité universelle. Il a pour mission pressante aujourd'hui de transformer les *salariés* en *associés*, comme nos pères ont transformé les serfs en salariés, comme l'avènement du Christianisme avait transformé les esclaves en serfs. Il a pour problème immédiat d'absorber la lutte, l'antagonisme des principes, des intérêts et des institutions humaines, dans l'affirmation d'un principe nouveau, dans la solidarité des intérêts, dans la simplification des institutions sociales. Aux synthèses partielles et provisoires obtenues jusqu'ici par la compression et la force, il doit substituer la magnifique synthèse de la liberté et de l'attrait. Aux associations exclusives comme le privilège, il doit faire succéder l'ASSOCIATION INTÉGRALE comme la Vérité.

Pour constituer une société normale, définitive, en rapport avec la nature de l'homme et avec les essors multiples de la vie des peuples, le Socialisme est dans l'obligation de *conserver* en les transformant, en les condensant, en les simplifiant, toutes les fondations essentielles des sociétés antérieures. Il veut satisfaire les droits naturels du sauvage, la poésie pastorale du patriarchat, le génie aventureux des sociétés barbares, comme les principes évangéliques, les devoirs, les labeurs, les dévouements chevaleresques et les besoins élevés de la Civilisation. Il doit concilier, identifier, dans ses moindres institutions, l'unité, la tradition et la hiérarchie de la forme monarchique avec le plus complet essor de la liberté, du progrès et de l'émancipation démocratique. Il doit, recueillant, développant les avantages et repoussant les inconvénients, concilier — par la mobilisation du sol — la multiplicité et l'émulation d'intérêts de la petite propriété bourgeoise avec l'unité économique d'exploitation de la grande culture, de la grande propriété féodale. Poursuivant la loi d'initiation historique, il doit, par l'organisation attrayante du travail, par la solidarisation des industries, par l'association des intérêts, démocratiser le luxe et le bien-être, — rendre, selon ses facultés, tout citoyen plus ou moins producteur, propriétaire et consommateur ; — il doit, par l'association, l'application des sciences et l'éducation attrayante, démocratiser les lumières, fusionner les classes, rendre tout citoyen, selon ses aptitudes, plus ou moins prêtre et savant, — comme par le suffrage universel, l'institution démocratique du jury et la garde nationale, la société révolutionnaire a déjà rendu tout citoyen homme politique, juge et soldat,

Le Socialisme, étant à la fois une religion, une science et un idéal de société, doit offrir au monde une incarnation nouvelle de l'Art. Il doit parler aux populations par la synthèse de l'idée et de la forme, du beau et du bon, de l'utile et de l'agréable, du grand et du comfort, du luxe et de l'économie. Ses monuments, comme ses institutions, doivent résumer les créations successives de l'Art dans les diverses périodes sociales, traduire la constitution intime d'une société nouvelle, et exprimer dans tous les essors du génie artistique l'alliance merveilleuse de l'unité et de la variété. La synthèse architecturale du Socialisme, substituant l'harmonie à l'incohérence, embrassera dans le même édifice collectif, toutes les synthèses partielles d'idées, de sentiments et de besoins qui se sont déjà traduites par des monuments spéciaux. Il satisfera ainsi simultanément à l'association des espérances religieuses à laquelle répond le temple qui aspire vers le Ciel et élève la pensée de l'homme à Dieu, — à la solidarité des besoins, des intérêts communs à laquelle répondent les hôtels administratifs, les Mairies, les Bourses, les Halles, les Marchés, les Bazards, les Cités, les Docks, les Gares, etc., — aux relations de sciences, de plaisirs et de travaux, auxquels correspondent déjà les Musées, les Collèges, les Bibliothèques, les Théâtres, les Cercles, les Salles de Concerts, les Jardins publics, les Fermes, les Usines, les grands Ateliers. Plus l'association va s'étendre et embrasser d'éléments variés, plus l'architecture socialiste doit être vaste et grandiose. Se prêtant à toutes les nécessités de l'activité agricole, industrielle, commerciale des populations, à tous les besoins de la vie domestique, sociale et religieuse, combinant tous les éléments, l'air, l'eau, la terre, la lumière, le feu pour leur emploi le plus universel et le plus économique, mariant le luxe de l'Art à celui de la Nature, l'édifice collectif du Socialisme sera à la fois le Temple du travail, le Palais du Peuple, la Cité de Dieu.

Mais la grande tâche du Socialisme consiste surtout à déblayer le terrain social des abstractions légales, des législations artificielles, éphémères, transitoires, des milliers de lois de codes ou de constitutions arbitraires que les *faits* sociaux repoussent, qui sont sanctionnées par la *force* et non par l'*attrait*, et à y substituer le véritable code social voulu par Dieu pour l'humanité entière, la simple loi de la destinée de l'homme, écrite dans son organisation, dans sa *constitution* naturelle, physique, morale et intellectuelle, loi d'après laquelle les attractions, les besoins, les passions et les facultés sont les véritables droits de l'homme, la Science, l'Art et l'Industrie ses plus précieuses institutions; loi d'après laquelle l'unité et la variété doivent être identifiées dans les moindres ramifications de l'activité sociale, comme elles le sont dans les moindres essors de la création universelle; loi d'après laquelle, dans la société des hommes comme dans celle des mondes, la liberté peut être élevée à la puissance de l'attrait, l'ordre à la puissance de l'harmonie, et le concours réciproque, le consentement unanime remplacer le despotisme des minorités monarchiques ou des majorités républicaines.

Enfin, le Socialisme doit, par l'émancipation successive et irrésistible des peuples, par le groupement fédéral des nationalités libres, selon les affinités de races, de langues et de mœurs; par l'institution des congrès de différents ordres, formant sur la terre une grande *hiérarchie sphérique*, constituer le gouvernement central, l'administration unitaire du globe, l'association universelle des peuples, l'UNITÉ HUMAINE, la SYNTHESE DE L'HUMANITÉ !

Cet idéal du Socialisme, qui provoque l'incrédulité par sa grandeur utopique, se divise, se précise aujourd'hui en une série de problèmes politiques ou sociaux, philosophiques ou religieux, dont l'esprit public ne peut contester la réalité et les sollicitations pressantes. Les intelligences les moins croyantes dans la bonté de Dieu et de l'homme, dans la destinée heureuse, ne peuvent nier que les principes se heurtent plus que jamais dans les cerveaux et dans les institutions, pour s'y mêler et s'y confondre, et que tous les efforts politiques, sociaux, philosophiques ou religieux de notre époque, tendent à concilier, à accorder, à identifier dans une affirmation nouvelle les dualismes suivants :

L'UNITÉ ET LA MULTIPLICITÉ ;
L'ORDRE ET LA LIBERTÉ ;
LA CONSERVATION ET LE PROGRÈS ;
LA SOCIÉTÉ ET LA FAMILLE ;
L'ETAT ET LE CITOYEN ;
LA CENTRALISATION ET LA DÉCENTRALISATION ;
LE GLOBE ET LA COMMUNE ;
LE CAPITAL ET LE TRAVAIL ;
LA PROPRIÉTÉ ET LA COMMUNAUTÉ ;
L'ASSOCIATION ET LE MORCELLEMENT ;
LE DEVOIR ET LE DROIT ;
LA LOI ET LE LIBRE ARBITRE ;
LA MORALE ET LA PASSION ;
LES FORCES ET LES BESOINS ;
LE BEAU ET L'UTILE ;
LA NATURE ET L'ART ;
LE BUT ET LE MOYEN ;
L'ESPRIT ET LA CHAIR ;
LA FOI ET LA RAISON ;
LA PROVIDENCE ET LA CONSCIENCE ;
DIEU ET L'HOMME.

Eh bien ! c'est par cette division du travail, par cette série de dualismes à transformer, d'antagonismes à absorber, que nous voulons faire mesurer et apprécier la tâche particulière et solidaire des diverses écoles socialistes de la France.

Sans doute, chacune de ces Ecoles n'a pas conçu de l'œuvre à laquelle elle concourait une idée aussi vaste que celle que nous avons essayé de décrire; mais c'est, cependant, grâce aux travaux de chacune et de toutes, qu'il est possible de concevoir cet idéal de la Science nouvelle et de la nouvelle Société.

Sans doute aussi, les penseurs du dernier siècle, les traditions de l'histoire, les philosophes de l'Allemagne, de l'Europe entière, les découvertes récentes des savants, les créations de l'industrie, les progrès pacifiques ou révolutionnaires, les efforts instinctifs de la société entière entrent pour beaucoup dans ce travail de synthèse et d'association ; sans doute, c'est l'Humanité et la Providence elles-mêmes, qui inspirent les socialistes à la tâche et travaillent par leurs mains ; — cependant, il nous sera facile de démontrer que l'honneur de cette palingénésie et la reconnaissance des générations qui s'élèvent, seront principalement dus à la France et à ses écoles, depuis Charles Fourier jusqu'à Proudhon, depuis Saint-Simon et Auguste Comte jusqu'à Pierre Leroux, Cabet et Louis Blanc.

F. GUILLON.

RECTIFICATION.

Nous lisons dans la *Patrie* :

La discorde est au camp d'Agramant. Nous avons publié, il y a deux jours, d'après le *Courrier français*, la liste des délégués du comité électoral des démocrates socialistes. Voici maintenant deux ou trois autres listes, qui surgissent en concurrence avec celle-là. Ce sont d'abord les délégués du Luxembourg, MM. Mallarmet, Gautier, Bérard, etc., qui organisent de leur côté un comité central ; c'est ensuite la *Démocratie pacifique* qui fonde une réunion électorale phalanstérienne; ce sont enfin les *anciens délégués* du 2e arrondissement qui jugent à propos de s'accorder à eux-mêmes une nouvelle investiture. Bref, c'est un gâchis complet.

Nous répondrons, en ce qui nous concerne, que la *Démocratie pacifique* n'a pas songé, jusqu'à ce jour, à s'occuper des prochaines élections, et que la *Patrie* lui donne la première nouvelle de l'existence d'une *réunion électorale phalanstérienne*.

ÉLECTIONS DES MAIRES DE PARIS.

Indépendamment du triage politique subi par la liste annuelle du jury, il est un sujet que nous recommandons à la presse démocratique. Depuis Février, Paris n'a pas de magistrature municipale élective. Les maires, adjoints, conseillers municipaux sont désignés par le gouvernement. C'est un véritable état de siége, et cette situation, admissible à titre provisoire, ne peut être légitimement prolongée pendant des années entières.

ITALIE.

Rien de nouveau à Rome.

Le comte Joseph Saccardi, conseiller de cassation et avocat général près la cour d'appel de Turin, est nommé ministre de la justice et des affaires ecclésiastiques, en remplacement de M. de la Margherita.

Le gouvernement piémontais vient de faire une fournée de sénateurs.

— On lit dans la *Concordia* :

« La *Gazette officielle* nous fait connaître le résultat des 16 élections de la Sardaigne. Les pertes qu'a faites l'opposition dans cette nouvelle liste, se trou-

---

prêts à prouver *à tout venant et tous les jours*, qu'aucune école de musique n'est capable de lutter contre eux *pour la lecture à première vue, pour l'écriture sous la dictée et pour la théorie*. Il nous restait à faire nos preuves en *exécution nuancée* ; les applaudissements des abonnés de *la Musique* et du grand nombre de compositeurs et d'artistes éminents qui nous écoutaient dimanche, ont prouvé que, sur ce terrain, tout nouveau pour nous, nos élèves n'avaient rien à redouter ; bien que nous n'ayons, nous, que des voix fournies par le hasard, puisque je n'ai pas écarté *un seul* de mes élèves du concert de dimanche : c'était leur carte de cours qui leur servait de carte d'entrée à la salle Sainte-Cécile.

Résumons, messieurs les opposants :

J'ai attaqué le ton absolu ; — aujourd'hui, vous condamnez le ton absolu.

J'ai attaqué votre système de mesures ; — aujourd'hui, vous condamnez ce système.

J'ai attaqué votre théorie ; — aujourd'hui, vous condamnez cette théorie.

Je n'ai pas encore attaqué (dans mes lettres du moins), vos affreux traités d'harmonie, de contrepoint, de fugue, etc., bien plus mauvais encore que vos solféges, comme je le prouverai bientôt, et vous prétendez avoir raison pour l'harmonie. — Patience! tout ce que j'ai attaqué, vous me l'avez abandonné *sans combat* ; et tout ce que je n'ai pas encore attaqué, vous osez le déclarer imprenable !... Oui, jusqu'à ma première lettre sur l'harmonie. Pauvre harmonie, vous ne la défendrez pas plus que le reste, c'est moi qui vous en réponds.

Mais vous avez tous la même tactique, messieurs du passé ; écrasés par des faits *irréfutables* sur le point en question, vous vous rejetez sur ce qui n'est pas encore en cause, et vous espérez détourner ainsi l'attention et masquer votre retraite. Mais vous n'y parviendrez pas, je vous en avertis ; je vous poursuivrai partout et toujours jusqu'à l'anéantissement complet de vos fausses doctrines qui empêchent la vulgarisation de la musique.

Que n'aviez-vous, d'ailleurs, un peu de patience ! vous saviez que le tour de l'harmonie devait arriver bientôt, et c'eût été le moment de présenter vos objections contre elle, face à face. Mais c'est que vous pressentez que ce jour venu, les rôles seront changés : ce n'est plus moi qui serai accusé alors ; le sort des faiseurs de solfége aurait dû vous rendre plus circonspects. En parlant d'harmonie, avez-vous réfléchi, messieurs les critiques, à tout ce que vous avez à défendre ?... Comment osez-vous aborder ce sujet avec la conscience chargée du poids *des notes réelles et des notes non réelles, des quintes cachées et des tritons masqués, des sons que l'on entend et qui ne comptent pas, et des sons que l'on n'entend pas et qui comptent !...* Comment osez-vous faire cela, vous qui amalgamez, dans vos classifications boiteuses, *les accords diatoniques* et *les accords chromatiques* ; vous qui ne pouvez fournir deux classifications identiques, parce que *vous ne pouvez même pas vous entendre sur le nombre des accords*, — SUR UN FAIT MATHÉMATIQUE ! — *Vous qui n'avez pas de gamme harmonique*, qui ne savez même pas ce que veut dire ce mot, vous voulez parler harmonie, et vous n'avez pas de gamme harmonique !... Et c'est à nous que vous venez vous attaquer, à nous, qui, grâce aux belles découvertes de madame Emile Chevé, possédons une science harmonique aussi claire, aussi précise, aussi logique, aussi irréfutable que l'arithmétique. — Ah ! si vous aviez voulu examiner nos théories depuis le temps que nous vous en prions, vous n'auriez pas commis cette nouvelle imprudence. —

Mais voyons enfin votre accusation : « Mes élèves font des fautes d'harmonie, dites-vous, donc notre système est mauvais. » Vous allez vite en besogne, messieurs ; mais examinons :

1° Nous avons publié nos idées nouvelles sur l'harmonie ; vous n'en avez pas réfuté une seule, *pas une seule*, pourquoi ?

2° J'ai des cours permanents d'harmonie théorique et pratique; vous n'avez jamais pris la peine d'en visiter un seul pour savoir ce que c'est ; pourquoi ?

3° Je demeure dans la même ville que vous, vous ne m'avez jamais demandé une explication sur une théorie qui va enterrer la vôtre, et cela bientôt.

4° J'ai composé, d'après nos principes, 800 duos gradués pour solfége, et ce n'est pas à eux que vous vous attaquez.

Mais en revanche, vous avez vu des fautes d'harmonie commises par mes élèves. — Ah ! si nous avions là un écolier de sixième, il vous dirait que, pour être pris au sérieux, il fallait au moins vous exprimer ainsi : « *Les élèves de M. Chevé font des fautes d'harmonie et ces fautes sont sanctionnées par les principes écrits de M. Chevé, ou du moins ne sont pas défendues par eux, donc les principes de M. Chevé sont faux.* » Vous ne pouvez pas dire moins que cela, messieurs, et encore vous eût-il fallu prouver votre assertion. — Mais vous n'y regardez pas de si près ; malheureusement pour vous, je ne fais pas de même, et le moment n'est pas éloigné où vous aurez assez à faire de vous débarrasser de vos vieilles erreurs, sans que la velléité vous revienne de vouloir attaquer, même par derrière, la science nouvelle que nous vous apportons.

D'ailleurs, messieurs, comment pouvez-vous avoir assez peu de générosité au cœur pour vous conduire ainsi ! Depuis dix ans nous vous prions, nous vous supplions de vouloir bien examiner un ensemble magnifique de moyens capables de vulgariser la musique vocale dans notre pays ; depuis dix ans nous vous offrons tout pour rien : travail, argent, santé; depuis dix ans on nous repousse comme des bêtes fauves, et l'on pousse, à mon égard, le système de Basile au point d'avoir fait croire à nombre d'honnêtes gens que *je suis un monstre* armé de *griffes* et de *crocs*. Et aujourd'hui qu'après une lutte acharnée, qui a épuisé nos forces et dont je revendique toute la responsabilité, aujourd'hui que nous avons réduit à néant toutes vos doctrines, que pas un de vous n'a osé défendre, c'est ainsi que vous agissez !... Ah ! messieurs, au lieu d'avouer noblement que votre vieille science est vaincue par une vérité nouvelle, et de mériter ainsi votre pardon pour une résistance aussi inintelligente ; au lieu de proclamer bien haut par toute la France la science nouvelle si longtemps repoussée par vous, et de rendre grâce, enfin, à ceux qui vous l'apportent à travers tant d'obstacles, — qu'avez-vous fait ? — Vous allez, continuant un système de dénigrement indigne de vous, vous rejeter sur des fautes d'harmonie commises, dites-vous, par des élèves !... Ignorez-vous donc, messieurs, que le seul moyen de racheter une faute, quand on a eu le malheur de la commettre, c'est d'en faire l'aveu au plus vite? — Mais enfin, puisque vous n'avez pas eu la patience d'attendre le tour de l'harmonie, je vais tâcher de vous satisfaire au plus tôt : vous croyez avoir raison, et nous aussi ; et cependant l'un de nous a tort, puisque nos doctrines sont diamétralement opposées. Eh bien! mettons de côté toute susceptibilité personnelle, plaçons-nous au point de vue élevé de la véritable science et de l'utilité publique, et ouvrons un *tournoi musical*. —

Que tous les hommes qui acceptent comme vrai le

vent à peu près balancées, car si elle a perdu l'avocat Salis à Sassari, et Gavino Scano à Cagliari, l'avocat Fois et J.-B. Tuveri, qui avaient échoué aux dernières élections générales, devant des candidats ministériels, ont cette fois été nommés. Sassari seule, grâce aux intrigues de l'évêché, a choisi des députés dévoués corps et âmes au cabinet. Onze collèges ont porté leurs voix sur des candidats salariés du gouvernement, ce qui porte à 78 le nombre des fonctionnaires publics, qui pourtant se trouve réduit à 68, par suite des doubles élections. »

— Les correspondances suivantes sont publiées par les journaux autrichiens. Elles pourront faire juger de l'état des esprits dans la Haute-Italie :

« Un évènement, arrivé le 15 décembre à Venise, mis toute la ville en émoi. Un ouvrier de l'arsenal, veillard de 64 ans, a tué un officier de marine, le lieutenant Griesner. Il l'a frappé d'un long couteau en pleine poitrine. L'officier est mort au bout de quelques minutes. L'ouvrier frappa également au bras un autre officier qui accourait, et il fut impossible à la garde de s'emparer de lui sans faire feu. Il tomba atteint de deux balles. Avant d'expirer, il s'écria : *Così muore un repubblicano* (c'est ainsi que meurt un républicain !)

» Un pareil fait n'est malheureusement pas isolé, mais une foule de symptômes menaçants révèlent la sourde fermentation des esprits. Une nouvelle propagande agite toute l'Italie, et fait prévoir une levée de boucliers prochaine. Ces appréhensions que manifestent toutes les lettres de Trieste et de Venise, s'accordent d'ailleurs avec les paroles du feld-maréchal Radetzki. »

LES CHAMBRES ALLEMANDES.

Les rois de Saxe et de Wurtemberg n'osent pas dissoudre les chambres. Frédéric-Auguste est décidé, dit-il, à tenir *tant qu'il pourra* avec les chambres saxonnes actuelles. Quant au vieux Guillaume, il paraît qu'il n'a pas une confiance entière dans le secours de 60 000 hommes que lui promet l'Autriche.

Le ministère wurtembergeois, dans la séance du 18, alors qu'on croyait qu'il allait produire l'arrêté royal de dissolution, a déposé deux projets de loi, l'un concernant la levée des miliciens de l'année 1849, l'autre la perception des impôts jusqu'au mois de juin 1850. Il en résulte clairement que le cabinet, contre toute attente et malgré sa dernière défaite, veut continuer à gouverner avec la chambre actuelle, et s'exposer à de nouveaux échecs. Le bruit a couru que cette résolution provenait de ce que le ministère voudrait se retirer, des dissentiments ayant éclaté dans le sein du conseil.

La situation des finances dans le Wurtemberg n'est pas moins déplorable que dans la plupart des Etats allemands. Le déficit de l'exercice courant s'élèvera à six millions et demi.

La situation de la Bavière empire. La haute chambre de ce royaume, composée d'aristocrates et d'ultramontains, a rejeté l'amnistie votée par la chambre des députés. Dans le Palatinat seul 10 000 habitants attendaient avec la plus grande impatience la promulgation de la loi d'amnistie. Les trois provinces franconiennes sont très agitées. Le même parti catholique qui vient de faire rejeter l'amnistie par la première chambre fait tous ses efforts pour amener cette assemblée à rejeter également la loi sur l'émancipation des israélites.

Les chambres prussiennes se sont ajournées le 20 décembre jusqu'au 4 janvier, après avoir terminé la révision de la constitution.

Le mémoire du ministère prussien sur la nouvelle organisation du grand-duché de Posen a été remis le 17 décembre à la seconde chambre de Prusse. Ce mémoire est un exposé des motifs de la proposition tendant à demander le consentement de la chambre à l'annexion à la confédération germanique de la partie du grand-duché de Posen qui n'est pas comprise dans le territoire fédéral.

Ce mémoire tend à consommer une des plus grandes iniquités historiques des temps modernes : la confiscation de la Posnanie au profit de l'Allemagne.

On se rappelle que l'Assemblée nationale prussienne a décidé l'annexion d'une partie du grand-duché, comprenant 423 milles carrés avec 1,041,782 habitants prétendus Allemands ou germanisés. Un arrêté royal avait ordonné la démarcation entre la partie allemande et la partie polonaise. Le mémoire annonce que l'expérience ayant prouvé que cette ligne de démarcation, loin d'être un avantage pour la partie polonaise, en compromettait les intérêts matériels, le meilleur parti à prendre serait, d'après le gouvernement, de confisquer le grand-duché tout entier.

On ne peut courir à sa perte plus aveuglément que le fait ici le gouvernement prussien. Un choc des peuples allemands contre les Slaves est inévitable d'ici à peu de temps. L'intérêt de la Prusse, appelée à diriger cette guerre, était de se concilier par tous les moyens possibles l'amitié de la Pologne ; et c'est à la veille d'un conflit avec la Russie qu'elle rejette les Polonais entre les bras du czar. Ce n'est pas seulement de la maladresse, c'est de la stupidité comme on n'en sait faire qu'à la cour de Berlin.

Il est grand temps que le peuple allemand fasse entendre sa voix.

L'archiduc Jean, vicaire-général de l'empire, s'est démis, le 20 décembre, à une heure, dans son palais de campagne, de tous ses pouvoirs, entre les mains de la commission fédérale.

— On écrit de Trieste, 13 décembre, à la *Gazette de Cologne*, que l'Angleterre a ouvert des négociations à Constantinople pour l'acquisition de l'île de Ténédos, à l'entrée des Dardanelles.

RUSSIE.

On lit dans le *Correspondant de Hambourg* :

« Nous apprenons qu'une nouvelle conspiration très étendue a été découverte en Russie. Elle avait son foyer central à Moscou, et son but était de renverser la dynastie des Romanoff. Les chefs des conjurés sont à Saint-Pétersbourg, et, si nous sommes bien informés, plusieurs membres du sénat se trouvent compromis.

Il résulte des papiers saisis sur les émissaires arrêtés, qu'un coup de main contre le czar devait être tenté le 1er de l'an. Cet évènement préoccupe d'autant plus le gouvernement, que les conjurés découverts jusqu'à présent appartiennent à la haute noblesse et au parti russe national proprement dit (parti des boyards). Aucun Polonais ne se trouve compromis dans l'affaire. C'est la découverte de ce vaste complot qui a fait retirer subitement de la Pologne la garde impériale russe et d'autres troupes. Il vient de paraître, en outre, un ukase très sévère concernant les sujets russes à l'étranger. Le czar les prévient que tous ceux qui ne seront pas rentrés dans un délai très court verront tous leurs biens confisqués.

ESPAGNE.

Le parti progressiste doit présenter une proposition au congrès pour demander que la vente des biens du clergé soit continuée.

Il paraît positif, dit le *Clamor publico*, que l'empereur du Maroc a confié au général Garibaldi le commandement d'un corps de troupes qui s'organise à Fez, dans le but d'attaquer les possessions espagnoles d'Afrique, et spécialement Melilla.

Rosas vient de renouveler la comédie qu'il donne régulièrement toutes les fois que son pouvoir est sur le point d'expirer. Il a offert sa démission ; on l'a supplié de la reprendre. Il ne l'avait pas reprise, dit-on, à la date des dernières nouvelles. Mais il ne tardera pas à se laisser toucher par les prières de ses féaux.

Alexandrie, 10 décembre.

Quelques-unes de nos écoles viennent d'être dissoutes. Cette mesure ne manquera pas sans doute d'exciter des clameurs de la part de ceux qui ont pris à tâche de calomnier tous les actes du nouveau pacha ; mais tous les gens sensés s'en applaudiront, car, si ces écoles sont dissoutes, c'est pour être réorganisées sur de meilleures bases.

Vous ne sauriez croire à quel point le système d'instruction était vicieux ici. Elèves et professeurs, tout laissait à désirer. Il n'en sera plus de même à l'avenir. Les hommes que S. A. Abbas-Pacha a chargés d'accomplir cette réforme si nécessaire offrent toute garantie à cet égard, Lambert-Bey, Français de distinction, est le membre le plus actif de la commission nommée.

Madrid possédait déjà un journal socialiste, la *Riforma*. Nous recevons aujourd'hui les premiers numéros d'un autre journal également démocratique et socialiste, *el Pueblo*. Ces numéros nous font prévoir un énergique et intelligent propagateur des doctrines de régénération sociale.

FAITS DIVERS.

Le *Moniteur* enregistre ce matin les nominations suivantes dans le corps diplomatique :

Par décrets du président de la République, en date des 13 et 14 de ce mois,

M. le général de Castelbajac est nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire auprès de l'empereur de Russie, en remplacement de M. le général de Lamoricière, démissionnaire ;

M. de la Cour, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près le roi de Wurtemberg, est nommé en la même qualité auprès de l'empereur d'Autriche, en remplacement de M. Gustave de Beaumont, démissionnaire ;

M. de Persigny est nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, en mission extraordinaire, auprès du roi de Prusse ;

M. de Bassano, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près le grand-duc de Bade, est nommé en la même qualité auprès du roi de Wurtemberg ;

M. Bernard d'Harcourt, premier secrétaire de légation à Madrid, est nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire auprès du grand-duc de Bade ;

M. de Marescalchi est nommé premier secrétaire de l'ambassade de France à Londres,

Et M. de Montherot, premier secrétaire de légation à Londres, est nommé en la même qualité à Madrid.

— Tout en prenant le parti des avocats avertis ou réprimandés par le conseil de leur ordre, la *Liberté* ne peut s'empêcher de faire cette plaisanterie :

« C'est la première fois sans doute que des avocats auront été blâmés pour n'avoir pas parlé. »

— Le père du petit Martial raconte ainsi l'histoire de son fils devant la police correctionnelle :

LEBOURGUET. J'ai eu le malheur d'être obligé de laisser Martial en nourrice jusqu'à l'âge de six ans. Quand on me l'a ramené, c'était un vrai sauvage ; à peine s'il parlait, et il ne pouvait rester dans la maison. Aux heures des repas, il ne voulait pas se mettre à table ; il se mettait près de la fenêtre et regardait le ciel. Quand il apercevait un oiseau, il poussait des cris de joie, agitait ses bras comme s'il eût voulu prendre son vol pour le suivre ; il ne voulait manger ni viande, ni légumes ; il gardait son pain et ne le mangeait qu'en plein air.

Un jour qu'il s'était échappé, pour la centième fois, j'ai voulu savoir ce qu'il faisait. Il est sorti de Paris par la barrière Saint-Martin. Arrivé dans la campagne, il ramassa des pierres et s'amusait ingénûment à les jeter en l'air. Il aperçut le canal de l'Ourcq et y courut à toutes jambes. Se couchant à plat-ventre et allongeant les bras, il enfonçait ses mains sous les pierres et en retirait souvent de petites grenouilles et des écrevisses qu'il mangeait toutes vivantes. Je lui avais acheté des souliers tout neufs et des bas ; sans les ôter de ses pieds, sans même relever son pantalon, il s'assit sur le bord du canal, laissant tremper ses jambes dans l'eau, et les agitant simultanément comme deux rames ; il semblait prendre beaucoup de plaisir à voir l'agitation de l'eau qu'il produisait, car il continua cet exercice pendant plus d'une heure. Vers midi il quitta le canal et se dirigea vers Romainville. Sur son chemin tout lui servait d'amusement ; il choisissait des brins d'herbe et en faisait des nattes ; puis il les déchirait pour ramasser des petits morceaux de bois, des petites pierres ; il s'asseyait, et avec de la terre, des petites pierres et des morceaux de bois, il faisait de petites cabanes qu'il renversait d'un coup de pied. Son plus grand plaisir était de courir après les oiseaux ; il était très adroit à les approcher ; tantôt il rampait comme un serpent, tantôt il marchait le corps plié en trois, puis il se laissait tomber et roulait comme une boule, cachant sa tête dans ses cuisses et retenant ses jambes avec les mains.

Vers trois heures, il est arrivé dans le bois de Romainville, a examiné longtemps les arbres, en a choisi un, est grimpé dessus, et après avoir réuni quelques petites branches, en les attachant, il s'est couché et s'est profondément endormi. Il était presque nuit quand il s'est réveillé ; je me montrai à lui, il eut peur, mais je le pris par la douceur et le ramenai à la raison. De toute la journée, il n'avait mangé que ses grenouilles et ses écrevisses, et cependant, je ne pus jamais parvenir à lui faire manger autre chose qu'un petit morceau de pain.

La tante de Martial vient le réclamer, comme son père ; elle offre de le mettre en apprentissage, de s'en charger tout à fait. L'auditoire, ému, applaudit à ces bonnes dispositions ; Martial, seul, semble étranger à ce qui se passe autour de lui, et il entend M. le président ordonner qu'il sera rendu à son père, sans que rien témoigne en lui qu'il en ressent joie ou regret. (*Gazette des Tribunaux.*)

— Un ouvrier de Manchester a inventé, pour son usage personnel, un réveil-matin fort ingénieux. La machine, placée dans sa chambre à coucher, est en communication avec la pendule de la cuisine au-dessous.

Quand celle-ci marque l'heure du réveil, une cloche se fait entendre avec tant de force que le voisin lui-même en est réveillé : une allumette chimique prend feu, puis allume une lampe à l'huile qui, descendant par des rails appliqués sur un plan incliné, va se poser sous une cafetière établie au centre de l'appartement sur des supports en fer.

La lampe fait bouillir l'eau en vingt minutes, et quand l'ouvrier est habillé, il n'a plus qu'à prendre son thé, et il se trouve ainsi promptement en mesure de se rendre à son travail. Dix-huit mois de patience ont été nécessaires à l'industrieux artisan pour faire sa machine, qui réunit plusieurs avantages, entre autres, celui de l'économie, puisqu'un demi-penny par semaine suffit pour la faire fonctionner.

UNE HISTOIRE DE BRIGANDS. — On écrit de Palerme, 8 décembre :

« Le 27 du mois dernier, Mlle Antonia, fille de Mme veuve Lazzara, a été enlevée, par une bande de malfaiteurs armés, de la maison de campagne habitée par cette dame à Selvaggi, dans la province de Trapani. La mère, désolée, reçut le lendemain une lettre anonyme par laquelle on lui demandait huit mille pièces dites *onces d'or* pour la rançon de sa fille. La pièce d'or qu'on appelle once en Sicile vaut environ 14 francs. Le nom vient de ce que ces pièces très minces ont une once ou pouce italien de diamètre.

» La somme n'ayant pas été déposée au lieu indiqué, on demanda, par une seconde lettre, 10 000 onces, et, par une troisième lettre, la prétention fut élevée jusqu'à 12 000 onces (environ 168 000 francs). On menaçait, à défaut de paiement, d'égorger la malheureuse Antonia.

» Les trois missives avaient été communiquées au gouverneur de la province, qui a rassemblé sur-le-champ toutes les forces mobiles dont il pouvait disposer, et a envoyé trois détachements dans des directions différentes.

» La colonne envoyée à Partinico est parvenue à découvrir le lieu où Mlle Antonia Lazzara était séquestrée. Elle n'avait éprouvé aucune violence corporelle, mais seulement des menaces de mort, si elle n'écrivait pas à sa mère pour qu'elle eût à payer sans retard une somme pour sa rançon. Cette demoiselle a été ramenée saine et sauve à Selvaggi. Elle avait été enlevée par une bande dont le chef est un nommé Vincenzo Patti, non moins redouté dans ce pays que le Zampa et le Fra-Diavolo de nos opéras comiques. »

LE TOMBEAU DE NAPOLÉON. — On lit dans le *Siècle* :

« On s'est beaucoup occupé hier, dans les couloirs de l'Assemblée, de la publication que nous avons faite ce matin du rapport de l'honorable M. de Luynes sur les travaux du tombeau de l'empereur.

» L'honorable M. de Luynes a adressé aujourd'hui à M. le président de la République sa démission de membre de la commission permanente des Beaux-Arts. Lorsque M. de Luynes, rapporteur de la commission, se décida à faire autographier un très petit nombre d'exemplaires du rapport, il comprit plus largement qu'on ne l'avait fait à son égard les convenances parlementaires ; il crut devoir demander au président de l'Assemblée son autorisation, même pour cette publication restreinte. « Si je vous y autorise, répondit M. Dupin, mais, sans doute, et, en outre, je vous y engage, car les abus que vous signalez sont le *tombeau de nos finances*. » M. Dupin a bien raison. Déjà un ancien ministre de l'intérieur, en observant les désordres signalés dans cette question du tombeau de l'empereur, s'était écrié avec une verve au moins égale à celle de M. Dupin : « C'est une forêt de Bondy ! »

---

système musical qui régit toutes les écoles officielles, se réunissent pour défendre leurs doctrines et pour prouver la fausseté de celles que nous soutenons.

D'un autre côté, mon frère Aimé-Paris et moi, seuls, quelque nombreux que vous soyez, nous nous faisons forts de prouver jusqu'à la dernière évidence la fausseté des bases de la science officielle, et la solidité de celles sur lesquelles repose la méthode Galin-Paris-Chevé.

Ce *tournoi scientifique* se tiendra dans la salle la plus spacieuse que l'on pourra trouver, les séances en seront publiques et annoncées d'avance dans tous les journaux de Paris.

Chaque parti aura le droit de poser à l'autre, et à l'improviste, la question qu'il voudra, pourvu qu'elle ait trait au sujet ; mais à charge de revanche.

La discussion roulera sur toutes les doctrines qui servent de bases aux deux écoles, et nul ne pourra invoquer que ses auteurs classiques.

Si nos adversaires, quels qu'ils soient, acceptent cette proposition, qu'ils aient la bonté de me le faire savoir. Dès aujourd'hui, j'ouvre chez moi, rue Saint-André-des-Arts, 52, un registre pour inscrire le nom des adhérents. *Ce registre sera ouvert jusqu'au samedi* 19 *janvier* 1850. — Le dimanche 20 janvier, *la Musique* donnera le nom de tous les adhérents.

Mais comme je crois que personne n'osera endosser, dans une discussion sérieuse et publique, la responsabilité des traités d'harmonie, de contre-point, etc., je crains que ma proposition ne soit pas acceptée. — Je vais donc en formuler une seconde, moins compromettante pour les opposants, et, celle-ci, je l'adresse à tous, amis et ennemis, savants et non savants ; mais je l'adresse surtout à tous ces hommes raisonnables, sérieux, qui aiment la vérité et veulent le bien général avant tout, sans s'arrêter aux mesquines et misérables questions d'intérêt ou d'amour-propre.

Plein de foi dans les doctrines que je défends, et convaincu qu'un bien immense résulterait pour tous de leur adoption générale en France et dans le monde entier, je propose :

1° A tous les membres de l'Institut qui s'occupent de musique (1) ;

2° A tous les professeurs du Conservatoire ;

3° A tous les compositeurs et artistes de Paris ;

4° A tous les professeurs particuliers ;

5° A tous les membres de la commission du chant de la ville de Paris ;

6° En un mot, à toutes les personnes qui, par un motif quelconque, s'intéressent à la vulgarisation de la musique ;

Je propose à toutes ces personnes de se réunir *quand*, *où* et *comme* elles le voudront, — mais dans un vaste local ouvert au public. — Là, un tableau de démonstration sera mis à ma disposition, et cent places me seront réservées pour cent de mes élèves (pour répondre aux faits de pratique).

Ces dispositions prises, et sans compromettre aucune autre individualité que la mienne, puisque je parlerai seul, si l'on veut, je ferai deux choses :

1° Je démolirai toute la théorie des conservatoires, harmonie comprise, sans qu'il en reste pierre sur pierre ;

2° Je réédifierai toute la science musicale, harmonie comprise, sans qu'il soit possible de m'opposer une objection sérieuse.

Cela fait, tous ceux qui ont eu le malheur de repousser jusqu'ici la vérité sans la connaître, seront enfin en position de juger avec pleine connaissance de cause. Leur religion sera cette fois parfaitement éclairée, et ils pourront enfin apprécier avec justice et avec justesse les deux systèmes opposés. — Si nous avons tort, une expérience aussi solennelle nous anéantit sur l'heure et sans retour. Si nous avons raison, vous consacrerez à l'instant la révolution la plus belle, la plus utile et en même temps la plus facile qu'ait vue la science musicale, et le monde entier vous bénira.

Tout à vous, mes chers messieurs Escudier.

ÉMILE CHEVÉ,
52, rue Saint-André-des-Arts.

P. S. Un registre est ouvert chez moi, dès aujourd'hui, pour inscrire le nom des personnes nombreuses, je l'espère, qui accepteront ma seconde proposition. — Le 20 janvier, *la Musique* donnera également les noms de ce second registre, et indiquera aux adhérents *le lieu, le jour et l'heure* de la première réunion, dont le but sera le choix d'un local pour les expositions et la fixation des jours et des heures de séance.

(1) Loin de moi l'idée de vouloir blesser en rien, par cette proposition toute loyale, la susceptibilité de personne. Tout homme de bon sens et de bonne foi dira que le seul moyen de savoir à quoi s'en tenir sur les prétendues inventions, c'est ce que l'inventeur ou le propagateur, n'importe, expose ses idées devant toutes les personnes compétentes. — D'ailleurs, s'il m'était permis de faire une comparaison un peu risquée, je dirais qu'il n'y aurait pas plus à se compromettre pour MM. Spontini, Auber, Halévy, Ambroise Thomas, Carafa, Adam, etc., en assistant à l'exposition d'une nouvelle théorie musicale, faite dans un langage scientifique, qu'il n'y aurait eu honte, pour les meilleurs écuyers de France, à assister à l'exposition scientifique des moyens de locomotion des chemins de fer, ces messieurs eussent-ils été contraints d'avouer que le meilleur coureur d'hippodrôme n'est qu'une borne en comparaison d'une locomotive lancée à pleine vapeur.

SIC VOS NON VOBIS.

FABLE.

LA TRUIE.

Je déterre la truffe et je mange des glands.

LE BOEUF.

Pour d'autres que pour moi je laboure les champs.

LE VIGNERON.

Nous ne buvons jamais le vin de nos vendanges.

LE MAÇON.

Je bâtis des châteaux et j'habite des granges.

L'ÉCRIVAIN.

L'œuvre d'un auteur pauvre enrichit l'éditeur.

L'INVENTEUR.

Pierre invente, et Janot passe pour l'inventeur.

Pierre LACHAMBEAUDIE.

La vente au profit des Polonais malades et indigents aura lieu, du 26 au 31 décembre courant, rue Saint-Louis-en-l'Ile, 2, hôtel Lambert. — On y trouvera un grand assortiment de nouveautés, broderies, tableaux, cristaux, porcelaines, bijoux et objets pour étrennes.

Tout envoi d'argent ou d'effets pour la vente sera reçu avec reconnaissance.

L'Impôt sur les Boissons.

Nous donnons, ainsi que nous l'avons promis, la liste des représentants qui, dans la séance du 20, ont voté pour et contre le rétablissement de l'impôt sur les boissons.

Nombre des votants	663
Majorité absolue	332
Pour	418
Contre	245

L'Assemblée a adopté.

Nota. M. Marchant a voté *pour* et *contre*.

ABSENTS PAR CONGÉ.

Aubry (Nord), Benoist d'Azy.
Baraguay-d'Hilliers, de Beaumont (Gustave), de Beaunay, Bissette.
Canet, de Corcelles, Cavaignac (le général).
Denissel, Duquesne.
De Falloux, Foblant.
De Grouchy (le général).
Lafayette (Oscar), Lagrange (Gers), de Lamoricière (le général), Lestiboudois, Lopez-Dubec, Lefranc (Victor).
Magnan (le général), Mareau, Murat (Lucien).
Ronjat, Rouaix.
Sazerac de Forge.

ABSENTS AU MOMENT DU VOTE.

Allier, Austett, Avril.
Barrot (Ferdinand), Belliard, Bérard, Berger, Beyer, Bochu, Bochot, Boinvilliers.
Cantagrel, Chambolle, Commissaire, Considérant.
Daniel-Lacombe, Darblay, Deville, Drouyn-de-Lhuys, Dufournel.
Failly, Fargin-Fayolle, Félix Pyat.
Gambon, de Grammont (le général).
Heitzmann, Hennessy, Hofer.
Jannot.
Kœnig, Kopp.
De Lamoulie, de Lamartine, Laudolphe, Ledru-Rollin, Louriou, de Luppé.
Maigne, Malardier, Martin Bernard, Maure, Ménand.
Noblet.
Pflieger, Pilhes.
Radoult de Lafosse (le général), Rattier, Raudot, Rolland, Rougeot.
Saint-Priest (Félix), de Saint-Priest (le général), Suchet (Var).
Thiers, de Tocqueville. (M. Thiers assistait à la séance.)
Valantin (Duraud), Vauthier, Varniuhac, Victor Hugo.

POUR.

Abatucci (Charles) (Corse), Abbatucci (Loiret), Achard (le général), d'Albert de Luynes, Ancel, d'Andigné de la Châsse, André (Charente), Arbey, Arène, Arrighi de Padoue (le général), Aubergé, d'Aubermesnil, Aubertin, Aubry (Vosges), Aymé (Charles).

De Balzac, de Bar (le général), Barchou de Penhoën, Baroche, Barre, Barrillon, Barrot (Odilon), Barthélemy (Saint-Hilaire), Bauchart (Quentin), Bavoux (Evariste), Baze, de Beaumont (Somme), Bedeau (le général), Behaghel, Benoit-Champy, de Bernard, Berryer, de Berset, Bertrand (Marne), Bertrand (Yonne), Beugnot, Bigot, Bigrel, Bineau, Blavoyer, de Blois, Bocher, Boissié, Bonaparte (Antoine), Bonaparte (Louis-Lucien), de Botmilieu, Bouchet de Grandmay, Boubier de l'Ecluse, Bourbousson, Bourdon, Bouyattier, Bréhier, Briffault, de Broglie, de la Broise, de Bryas, Bucher de Chauvigné, Buffet, de Bussières.

Caillel du Tertre, Callet, de Cambacérès, Camus de la Guibourgère, Carteret, de Casabianca, Casimir Périer, de Caulaincourt, Cazalès, Cécile (le vice-amiral), Cesbron-Lavau, Chadenet, Champaubet, Changarnier, Chaper, de Charencey, Charner, de Chasseloup-Laubat (le général), de Chasseloup-Laubat (Prosper), Chauchard, Chauvin, Chazaud, Chégaray, Choque, Clary, du Coëtlosquet, de Coislin, Collas de la Motte, Combes, Coquerel, Cordier (Calvados), Corne, du Couëdic, Creton, de Crouseilhes, Cunin-Gridaine, Curial, Cuverville.

Dabeaux, Dahirel, Dalbis du Salze, Dambray, de Dampierre, Dariste, Daru, David (Ferdinand), Debrotonne, Defontaine, Defontenay, Defourment, Delajus, Delessert, Demante, Demarest, Denis, Depasse, Descat, Desjobert, Desmaroux, Desmare, de la Devansaye, Dieuleveult, de Dompierre-d'Hornoy, Douay, Douesnel, Druet-Desvaux, Dubignon, Dubois (Amable), Dufaure, Dufougerais, Dumas Duparc, Dupetit-Thouars, Dupin (Charles), Dupin (de la Nièvre), Dupont-Delporte.

Eschassériaux, de l'Espinasse, Estancelin, Etcheverry, Etienne, Evain.

Fabvier (le général), Farran, Favre (Ferdinand), Favreau, Faucher (Léon), de Foultrier, Febvrel, Ferré de Ferris, Flandin, de Flavigny, Fornier de Saint-Lary, Fortoul, Fould (Achille), Fouquier d'Hérouel, Fournier, Fourtanier, Francoville, Fréchon, Fremy, Fresneau.

Gain, Garnon, Gasc, Gaslonde, Gasselin (de Fresnay), Gavini, Gérard (Léon) (Loir-et-Cher), Gérard (Meurthe), Gérard (Oise), Germonière, de Gicqueau, Gigon-Labertrie, Gillon, de Girardin (Ernest), Giraud (Augustin), Godelle, Gouin, de Goulhot de Saint-Germain, le Gorrec, Gourgaud (le général), Grammont, Granier, de Granville, Grelier du Fougeroux, Grillon, Grimault, Gros, Guillier de la Touche.

D'Hautpoul (le général), d'Havrincourt, Hébert, Hennecart, d'Hérambault, Hernoux, d'Hespel, Heurtier, d'Houdetot, Houël, d'Hunolstein, Huot, Husson (le général).

Jaffard, Janvier, Jeurnu, Junyen.

De Kéranflech, de Kératry, Kerdrel (Ille-et-Vilaine), de Kerdrel (Morbihan), de Karidec, de Kermarec, Kolb-Bernard.

De Laborde, Labordère, Lacave, Lacaze, Lacrosse, de Ladevèze, Ladoucette, de Lafosse, de Lagrené, Laimé, Lainé, Langlais, Lanjuinais, de Lariboisière, Larrabure, de Lasteyrie (Ferdinand), de Lasteyrie (Jules), Laureau, Laurenceau, Lauriston (le général), de Laussat, Lebeuf (Louis), Lebreton (le général), Lecomte (Eugène, Yonne), Leconte (Louis, Côtes-du-Nord), Le Crom, Lefavrais, Lefebvre du Grosriez, Lefebvre-Duruflé, Le Flo (le général), Legrand, Legros-Devot, Lélut, Lemaire, Lemarois, Lemercier, Lemulier, Lepeletier d'Aunay, Lepic, Lequien, Leroux (Emile), Leroy-Beaulieu, de Lescours, de Lespérut, de Lespinay, Levavasseur, Leverrier, Levet, Lherbette, de Limairac, Louvet, Loyer.

Maissiat, Malbois, de Maleville, Manescau, Manuel, Marrast (François), Martel, Martin de Villiers, Mathieu-Bodet, Mazé-Launay, Mége, de Melun (Ille-et-Vilaine), de Melun (Nord), Mérentier, de Mérode, Michaut (Meurthe), Mimerel, Molé, Monet, Monnier (Morbihan), de Montalembert, Montholon (le général), de Montigny, Moreau (Seine), Morel-Cornet, Morin, de Mornay, de Morny, de Mortemart, de la Moskowa, de Moustier, Murat-Sistrières.

De Nagle, de Neuville, de Noailles-Mouchy, Noël (de Cherbourg), Normant des Salles.

D'Olivier, d'Ornano (le général), Oudinot (le général).

Paillet, Parieu, Parisis, Pascal (Frédéric), Passy, Paulmier, Payer, Pécoul, Perreau, de Persigny, Pervinquière, Peupin, Pidoux, Pigeon, de Pioger, Piquet, Piscatory, de Plancy (Oise), Pichon, Pongérard, Poriou, Postel, Pougeard, Poujoulat, Proa.

De Querhoënt.

De Rancé, Randoing, Rapatel (le général), Rateau, Raulin, de Ravinel, Regnault de Saint-Jean-d'Angély (le général), Remilly, de Rémusat, Renouard, Resal, de Rességuier, Reybaud (Louis), de Riancey (Henri), Riche, Riousl de Largentaye, de la Rochejaquelein, de la Rochette, Rodat, Roger (du Nord), Rogé (le général), Romain-Desfossés, de Roquefeuil, de Roquette, des Rotours de Chaulieu, Rouget-Lafosse, Rouher, Rouillé (Emile), Roussel (Lozère), Rouveure, Rulhières (le général).

De Saint-Georges, de Saint-Germain (Hervé), Sainte-Beuve, de Salis, Salmon (Meuse), Sauvaire-Barthélemy, de Ségur d'Aguesseau, de Seré (Henri), de Sesmaisons, Sevaistre, Seydoux, Simonot, Sonis, Soullié, de Staplande, Suchet-d'Albuféra, Symphor-Vaudoré.

De Talhouet, Talon, Tartas (le général), Taschereau, Ternaux (Mortimer), Thieullen, Thomine-Desmasures, Thuriot de la Rosière, de Tinguy, Tirlet, Tixier, Toupet des Vignes, Toupot de Bévaux, de Tracy, de Trévenenc, Tripier de Lozé, Tron, Turpin.

Valette, de Vandeul, Vast-Vimeux (le général), de Vatimesnil, de Vatry, Vaudrey, de Vaujuas, Vavin, de Vandeuvre, de Vergeron, Vezin, Viard, Vieillard, de Villeneuve, Vitet.

Wallon, Wartel-Deretz, de Wendel, Wolowski.

CONTRE.

D'Adelsward, Alengry, Anglade, Antony Thouret, Arago (Emmanuel), Arago (François), Arnaud (de l'Ariége), Arnaud (du Var), Auguste Mie.

Bac (Théodore), Bajard, Bancel, Bandsept, de Barbançois, Bard (Antoine), Barrault (Emile), Barthélemy (Eure-et-Loir), Bastiat, Baudin, Baune, Béchard, Belin, de Belvèze, Benier, Benoît (Rhône), Bertholon, Basse, Betting de Lancastel, Bixio, Bochard, Bonaparte (Napoléon), Bonaparte (Pierre), Bourzat, Bouvet (Aristide), Bouzique, Boisset, Bravard-Veyrières, Breymand, Brillier, Brives, Bruckner, Bruys (Amédée), Burgard.

Carbonneau, Cassal, de Castillon, Ceyras, Chabert, Chaix, Chamiot, Chanay, Chapot, Charamaule, Charlemagne, Charras, Chassaigne, Chauffour (Victor), Chavassieu, Chavoix, de Chazelles, Cholat, Chouvy, Chovelon, Clément (Auguste), Collas, Combarel de Leyval, Combier, Constans Tournier, Conte, Coralli, Crémieux, Crépu, Crestin (Léon), Curnier.

Daguilhon, Debès (Ferdinand), Delavallade, Delavau, Delbets, Delbrel, Delebecque, Demesmay, Denayrouse, Denjoy, Derriey, Desèze, Desmousseaux de Givré, Detours, Didier, de Douhet, Doutre, Duché, Duclazeau, Duces (Théodore), Dufraisse, Dulac, Duprat (Pascal), Dupré, Duputz, Durand-Savoyat, Durieu (Paulin), Dussoubs (Gaston).

Emile Péan, Ennery.

Farconnet, Favre (Jules), Faure (Hautes-Alpes), Faure (Rhône), Fawtier, Fayolle (Creuse), Fond, Forel, Fourgassié-Vidal, Francisque Bouvet, Frichon.

Gastier, Gavarret, Gilland, Gindriez, de Girard (Gustave), Girot-Pouzol, Gleizal, Goldenberg, de la Grange (Gironde), de Grasset, Greppo, Grévy, Guisard, Guiter.

De Heeckeren, Hovyn de Tranchère, Hubert-Delisle, Huguenin.

Jehl, Joigneaux, Jollivet, Joly, Joret, Jouannet, Jouy, Juéry, Jusserand.

Labrousse, de Labrugnière, Laclaudure, Lafon, Lagarde, Lagrange (Charles), Laidet (le général), Lamarque, Lamennais, Larabit, de Larcy, Lasteyras, Latrade, Laurent (Ardèche), Lavergne, Lefranc (Pierre), Léo de Laborde, Leroux (Jules), Loiset.

Madesclaire, Madet (Charles), Maréchal, Martin (Alexandre), Mathé (Félix), Mathieu de la Redorte, Mathieu, Mauguin, Michel (de Bourges), Michot-Boutet, Millette, Miot, Mispoulet, Monnier (Haute-Loire), Montagut, Moreau (Creuse), Morellet, Moulin, Muhlenbeck.

Nadaud (Martin), Nettement (Alfred), Noël-Parfait.

De Panat, Pelletier, Pénières, Perdiguier, Pierre Leroux, de Plancy (Aube), Pons-Tande, Pradié, Prudhomme.

Quinet (Edgar).

Racouchot, Rantian, Raspail (Rhône), Renaud, Repellin, Rey (Drôme), Rey (le général), Reymond, Richard (Cantal), Richardet, Richier, Rigal, Rochut, Rollinat, Roselly-Mollet, Rouët, Roussel (Yonne), Roux-Carbonnel.

Sage, Sain, Saint-Ferréol, Saint-Marc Rigaudie, Saint-Romme, Salmon (Meurthe), Salvat, Sartin, Sautayra, Savatier-Laroche, Savoye, Signard, Sommier, Soubies, Soult (de Dalmatie), Subervie (le général), de Surville.

Tamisier, Teilhard-Latérisse, Terrier, Testelin.

Vacheresse, Vasseur, Vendois, Vernhette (Aveyron), Vernhette (Hérault), Versigny, Vignes, Viguier.

Westercamp.

Yvan.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 f.	11 f.	6 f.
DÉP. ET ETRANG. sans surtaxe	32	17	9
PAYS A SURTAXE. Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	46	24	13
Colonies et pays d'outre-mer	50	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	68	35	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois :	40 c.	Annonces anglaises	1 f.
Cinq à 9 » »	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus, »	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Toute réclamation doit être accompagnée de la dernière bande imprimée.

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 24 Décembre.

THEATRE DE LA NATION.—La Favorite, Bal masqué de Gustavo.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Marion de Lorme et la Coupe enchantée.
ITALIENS.—
OPÉRA-COMIQUE.—Moulin des Tilleuls, le Caïd, les Rendez-vous Bourgeois.
ODEON.—François le Champi, les Gardes françaises.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Tempête, le Comte Hermann.
VAUDEVILLE.—La Fin d'une République, Malbranchu, Daphnis, Roger Bontemps.
GYMNASE.—Le Cachemire [illegible] Bal, Babet, Mauricette.
THEATRE MONTANSIER.—Les Marraines de l'an 3.
VARIÉTÉS.—La Vie de Bohême, Deux anges.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Les 48 danseuses viennoises, la Conétable.
THEATRE DU LUXEMBOURG.—Trois Filles de la Veuve, Un aimable drôle, Vieux garçon.
AMBIGU-COMIQUE.—La Jeunesse dorée.
GAITÉ.—La Croix de Saint-Jacques.
FOLIES.—La Grange aux Belles. la Chute des Feuilles.
THEATRE-NATIONAL.—Les Pilules du Diable.
THEATRE CHOISEUL.—Compère Guillery, Bouillir et Rôtir, le Dix décembre.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 284 — Mardi 25 décembre 1849.

PARIS. Trois mois 6 f. Six mois 11 f. Un an 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS. Trois mois 9 f. Six mois 17 f. Un an 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION libre et volontaire du capital, du travail et du talent.

REPARTITION proportionnelle au capital, au travail et au talent.

La DÉMOCRATIE PACIFIQUE ne paraîtra pas demain.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 décembre sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4e page.

Immédiatement après FORTUNADA, de notre ami A. MERAY, la *Démocratie pacifique* publiera dans son feuilleton :

1° SCÈNES DE MŒURS ARABES, par CHARLES RICHARD, peinture exacte et spirituelle des habitudes des Arabes et de leurs rapports avec les autorités françaises ;

2° LE SEIGNEUR DE LA DEVINIÈRE, par M. A. CONSTANT, suite de RABELAIS A LA BASMETTE, dont les anciens lecteurs de la *Démocratie* ont dû garder le souvenir.

PARIS, 24 DÉCEMBRE.

Assemblée nationale.

Les incidents animés n'ont pas manqué à la séance d'aujourd'hui. Elle a débuté par une discussion des plus confuses sur le sort qui serait réservé à la garde mobile. M. Lebreton veut prolonger l'existence de ce corps pendant un an.— Comment le paierons-nous ? répond M. d'Hautpoul.— Faites-en un régiment spécial, les *chasseurs de Paris*, — non, les *tirailleurs de Paris*, — envoyez-les en Algérie, — qu'ils restent en France, — votons la loi, — les amendements d'abord ! — M. Larochejaquelein fait observer que la discussion n'est plus comprise par personne.— *Voix à gauche :* C'est ce qu'on a dit de plus clair jusqu'à présent.

Finalement tous les amendements et propositions sont renvoyés à la commission pour une discussion ultérieure.

M. Lagrange a la parole pour des interpellations. Il les scinde en deux parties, et demande d'abord quand on statuera sur les récompenses promises aux combattants de Février. La France a, dit-il, acclamé la République. M. Estancelin répond en lançant cette parole provocatrice : *Elle l'a subie !*

Qui donc a subi la République en Février ? A qui fut-elle imposée par la contrainte ? Est-ce aux républicains de la veille ? est-ce aux socialistes qui l'acceptèrent avec enivrement comme un bienfait inespéré du ciel ? est-ce au généreux peuple parisien qui l'inaugurait avec enthousiasme ? Les royalistes eux-mêmes ont perdu le droit de dire que la République leur fut odieuse, car ils ne protestèrent pas et ne surent pas même conserver la dignité du silence. M. de Falloux applaudissait à la révolution et surtout aux contrecoups qu'elle devait avoir en Europe ; il écrivait, en parlant du peuple vainqueur, objet de son *admiration*, mot souligné par lui-même :

Sa bravoure a été quelque chose d'héroïque, ses instincts d'une générosité, d'une délicatesse qui surpassent celle de beaucoup des corps politiques qui ont dominé la France depuis soixante ans.

« Il n'y aura pas, disait l'*Univers*, *de meilleurs* » *et* DE PLUS SINCÈRES *républicains que les catho-* » *liques français.* » L'*Union*, journal de Henri V, effaçait son épithète de monarchique ; M. Larochejaquelein étonnait les républicains les plus décidés par ses professions de foi démocratiques multipliées dans les clubs. Il fallait résister, messieurs, si la République vous était imposée. Mais personne, pas même M. Estancelin, n'acquit alors, par sa résistance à la République ou par des protestations éclatantes, le droit de dire aujourd'hui *qu'il l'a subie.*—Le scandale a été si grand, que M. Dupin s'est décidé cette fois à frapper M. Estancelin du rappel à l'ordre.

M. Estancelin s'est mal justifié en citant des paroles de M. Louis Blanc, semblables aux siennes matériellement, mais différentes du tout au tout pour le sens et la portée.

Autre incident. M. Ségur d'Aguesseau, qui a paru en plus d'une occasion piqué au jeu par les excentricités réactionnaires de M. Estancelin, et qui ne veut pas être distancé dans ce genre de lutte, renouvelle l'annonce de son projet de loi en faveur des *gardes municipaux*, comme si l'on pouvait mettre sur la même ligne les martyrs de la liberté, de la dignité nationale, et les soldats qui versèrent le sang de leurs meilleurs concitoyens ! Cherchez dans le préjugé militaire une circonstance atténuante pour ces soldats ; vous pourrez peut-être changer leur crime en malheur, mais jamais en vertu !

M. Ségur d'Aguesseau ne s'arrête pas en si beau chemin ; il oppose, dans les termes qu'on va lire, la République de février à celle du 4 mai :

Les prétendus fondateurs de la République qui a été fondée le 24 février sont devenus les ennemis les plus jurés de celle du 4 mai.

L'histoire dira, Monsieur d'Aguesseau, que la *République*, enregistrée le 4 mai par des hommes qui ne la mirent pas un instant en discussion, fut FONDÉE le 24 février ; que depuis février, cimentée par le sang du peuple, elle était devenue un fait indestructible, et que, sans les évènements de février, *pas un* des membres qui se trouvaient réunis sur les bancs de l'Assemblée constituante n'aurait songé à proposer officiellement ni le suffrage universel, ni le renversement de la monarchie. Le *républicain* Ségur-d'Aguesseau, sous Louis-Philippe, eût-il émis la motion de brûler le trône ?

M. Lagrange arrive à la seconde partie de ses interpellations. D'une lettre que nous avons reçue, qu'il a dû recevoir aussi, résulte qu'à Belle-Isle un coup de sabre a été porté le 11, au nommé Masselin ; que le 12, Leiris aîné a été tué d'un coup de fusil ; qu'une dizaine d'autres détenus ont été blessés. La droite a jugé qu'on avait sévi contre une insurrection, fort légitimement, et même avec beaucoup de modération.

Nous étions certains de ce vote, mais ce que nous n'aurions pas osé prévoir, ce sont les éclats de rire, les lazzis mêlés à ce débat, dans lequel étaient engagés la mort d'un homme et le désespoir d'une famille. L'hilarité dont Pierre Leroux, un homme de science, de talent de renommée, est souvent l'objet à la tribune, est toujours inconvenante. Nous n'avons pas de mot pour exprimer ce qu'elle a été aujourd'hui.

Aveugles, imprudents que vous êtes, si la mort de Leiris n'est rien pour vous, croyez-vous qu'elle n'impressionne pas les masses ? Les députés de la Restauration levaient les épaules quand on parlait de protestants, de bonapartistes immolés dans le Midi. Mais le peuple n'oublia pas la terreur blanche. Ne lui léguez pas de pareils souvenirs. Au lieu d'applaudir à la répression violente, excessive de toutes les agitations populaires, soyez sévères pour les causes qui les provoquent ; humains pour le peuple, montrez-vous rigoureux pour l'autorité qui abuse. Se faire aimer est plus sûr que se faire craindre, vérité banale, mais qu'il faut bien répéter sans fin, puisque les gouvernements ne veulent jamais la comprendre.

La fin de la séance nous a reporté en plein ministère Duchâtel. A la suite des interpellations de M. de Givré, il a été démontré que toutes les assertions du *National* relativement au tombeau de l'empereur étaient justes. La commission dont M. Albert de Luynes était rapporteur, a émis l'avis que M. Duchâtel avait scandaleusement dépassé les crédits et gaspillé les fonds. Elle a émis l'avis qu'une somme de treize cent mille francs et plus pourrait être imputée légitimement au compte personnel de l'ancien ministre. Il est encore vrai que M. Ferdinand Barrot, mu par une touchante sollicitude pour l'ancien patron de l'*Epoque*, a retiré le projet de loi qui avait servi de texte à ce rapport ; si bien qu'à tous les scandales de cette affaire se joint celui des démentis donnés officiellement au *National* par le *Moniteur*. On aime tant M. Duchâtel, qu'on veut l'imiter en tout et partout.

Touchez au gouvernement de Louis-Philippe, et vous récolterez des scandales. M. Ségur d'Aguesseau soutient pourtant que les gardes municipaux faisaient LEUR DEVOIR quand ils versaient le sang pour prolonger cet ignominieux régime !

SAISIE DE LA *REFORME*.

Nous lisons ce soir dans la *Patrie :*

Le procureur de la République a fait saisir aujourd'hui la *Réforme* à la poste et dans les bureaux de ce journal.

La poursuite est dirigée contre un article intitulé : *Les exilés français du 13 juin résidant actuellement à Londres, aux démocrates fraternels d'Angleterre*, et qui se termine par ces mots : *Vive la République démocratique et sociale !*

Nous venons de relire l'article qui a motivé la saisie, c'est une adresse extraite du journal anglais, le *Northern Star*, signée de Ledru-Rollin et de ses compagnons d'exil. Elle ne renferme que l'exposé chaleureux de la situation faite à la démocratie par la réaction, dans l'Europe entière. Jamais orateur politique n'aura eu plus belle thèse à soutenir que la thèse réservée, dans cette affaire, à l'avocat de la *Réforme*.

Le journal de Radetzki, la *Gazette de Milan*, consacre ordinairement, dans sa dernière page, une demi-colonne à ce qu'elle appelle les *Bugie del giorno*, ou bêtises du jour. Ce sont des articles extraits de divers journaux, contenant des faits que le vieux maréchal veut faire considérer comme erronés. Le ministère d'action vient d'emprunter ce genre de polémique à la *Gazette de Milan*. Le *Moniteur* de ce matin contient une colonne de *Bugie del giorno*, sous ce titre : *Erreurs de la Presse*. Ce n'est pas le seul emprunt que M. Louis Bonaparte ait fait à Radetzki. Inutile d'ajouter qu'un démenti officiel n'est pas une preuve.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 25 DÉCEMBRE 1849.

LES

LIVRES NOUVEAUX.

LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER ET LA RÉACTION.

LES FLEURS, EMBLÈMES DES PÉRIODES SOCIALES.

Il est dans l'histoire des époques d'enthousiasme d'amour, puis des époques de haines et de luttes implacables. Nous venons de traverser une des premières, nous assistons à une des secondes.

Les livres que nous avons sous les yeux datent d'un an (1). L'un retrace les faits de la révolution, l'autre fait l'histoire des idées qui s'élaboraient dans les esprits, et dont les faits n'étaient que la traduction.

En parcourant ces pages, on se croit dans un monde tout nouveau, au milieu d'un rêve de bonheur. Que de chemin parcouru depuis ces jours d'enthousiasme où la France, où l'Europe entière semblaient se fondre en un même amour, où les peuples, levant la pierre de leur sépulcre, exhalaient en chants inspirés le bonheur de renaître dans une société transformée ; où les rangs, les costumes se confondaient cordialement ; où les hommes du privilège ne détonnaient dans ce grand hymne d'allégresse qu'en protestant plus vivement que les autres de leur dévouement à la République démocratique et sociale ! Le peuple était libre et maître, non pas à Paris seulement, mais à Vienne, mais à Venise, mais à Rome, à Milan, à Florence, à Carlsruhe. Il avait longuement souffert et amassé bien des haines au fond de son cœur ; les armées de l'ordre n'existaient plus ; peu de troupes, pas de garde nationale, et pas un désordre, pas une vengeance, plus de crimes contre les particuliers, plus de vols, plus d'assassinats ; d'un bout de l'Europe à l'autre, l'enthousiasme tenait lieu de la police détruite. Le peuple avait l'avenir pour lui, que lui importaient les souffrances du passé ?

Générosité ou peur, l'élan avait gagné les privilégiés eux-mêmes. Comme la noblesse de 89, ils eussent apporté avec empressement leurs privilèges sur l'autel de la patrie. La haine existait quelque part peut-être, mais elle se dissimulait profondément au fond des âmes. La fraternité s'étalait partout à la surface. Aujourd'hui c'est le contraire, la haine est partout, à la surface et au fond. On ne discute plus, on se mesure des yeux, on se tue en détail, en attendant la mêlée générale. La réaction est impitoyable, et le peuple ne sera plus généreux.

A la loyauté, à l'inexpérience de la révolution victorieuse, les intrigants ont opposé l'astuce ; ils se sont traînés à genoux devant elle pour faire oublier leur passé, ils ont crié sur tous les tons que, nouveaux saint Paul, leur chute en février avait ouvert leurs yeux et changé leurs cœurs. Le peuple s'est laissé prendre à leur parole, et une fois maîtres de toutes les positions de l'administration, ils ont fait pleuvoir sur ceux dont la veille ils imploraient le suffrage, la mitraille des lois compressives, des vexations, des illégalités et souvent des massacres.

La démocratie, victorieuse, n'avait pas daigné se venger ; l'aristocratie a étendu sur toute l'Europe un grand réseau de persécutions, d'assassinats juridiques, de tortures et d'iniquités. *Quos vult Jupiter perdere, dementat*, disait l'adage latin. La réaction s'est jetée à travers la route de l'humanité. Elle a dit au progrès : Tu n'iras pas plus loin ! Dieu l'a frappée du vertige de ceux qu'il condamne à périr !

Et cependant, si la réaction l'eût voulu, le présent pouvait être à elle, sinon l'avenir. Quelques velléités de sympathies pour les classes populaires, quelques lois de conciliation, quelque liberté pour les opinions de se produire, quelques mesures financières transitoires, et son règne pouvait se prolonger. Les idées d'organisation se seraient mûries sous ce régime de calme, et la transformation, qui ne peut manquer de s'opérer, se fût accomplie pacifiquement et sans effort.

Ils n'ont pas accepté ce pouvoir d'un jour ; ils ont rêvé l'éternité du privilège, et les voilà, les voltairiens de la veille, rebadigeonnant pour le peuple un culte dont ils ne veulent pas pour eux-mêmes, invoquant la crainte de l'enfer, contre lequel hier ils n'avaient pas assez de sarcasmes, persécutant les instructeurs de l'enfance, et tuant une République pour restaurer le pouvoir temporel des papes dont ils se sont tant moqués en leurs jours de franchise.

Puis, trouvant que ce n'était pas assez que leurs prédications pour arrêter le progrès des idées, ils ont organisé contre l'idée réformatrice, contre les hommes qui l'acceptent, une guerre implacable, sans songer que la persécution enfante des prosélytes. Ils discutent l'état de siège, et ne se disent pas que plus la pensée est comprimée, plus l'explosion est terrible. Ils encouragent la délation et donnent des primes à la violence, attestant ainsi, dans chacun de leurs actes, l'impopularité de leur cause et la peur qu'ils ont de la vérité.

Mais la vérité n'en resplendit pas moins à travers le voile dont ils la couvrent. Quatre mois après le 10 décembre, des élections s'opèrent ; la réaction s'est emparée de tous les abords du scrutin, et cependant un tiers de la France déclare énergiquement qu'il veut le progrès, le progrès quand même. Un sixième de plus, et la majorité de l'Assemblée eût été dévouée au Socialisme. Avant Février, les livres des socialistes se vendaient par dizaines, les journaux socialistes n'avaient que des centaines d'abonnés, les uns et les autres se vendent aujourd'hui par milliers de milliers. Et les campagnes, ce dernier espoir des exploiteurs, les campagnes se sont jetées dans le Socialisme avec d'autant plus d'ardeur que la réaction les avait plus grossièrement trompées sur le sens et le but des doctrines d'émancipation.

Allez, messieurs de la réaction, complétez votre œuvre de compression, rétablissez les impôts odieux, répondez aux plaintes du peuple par la raillerie et le dédain, à ses réclamations par l'ordre du jour. Faites espionner l'instituteur par le préfet, le soldat par l'officier, et le préfet par le gendarme. Mais le gendarme, par qui le ferez-vous garder ? *Quis custodiet ipsos custodes?*

Ce fait du progrès des idées par la persécution, M. Delasiauve le constate déjà, bien que son livre ait été écrit dans les premiers mois du ministère Faucher-Falloux, le ministère du télégraphe et de l'expédition romaine. Son ouvrage contient un récit rapide, animé, des évènements accomplis pendant la première année de la Révolution, semé d'excellentes considérations pratiques et de jugements parfois sévères sur les hommes qui ont traversé cette période de grandeurs et de petitesses, de nobles aspirations et de fautes capitales. Les considérations de l'auteur en faveur du papier-monnaie nous semblent surtout d'une évidence frappante, et nous regrettons de ne pouvoir au moins les analyser. *Un an de Révolution* est un bon livre et digne d'être propagé et médité.

Le livre de M. Wey se compose d'articles écrits au jour le jour, pendant l'année 1848, sans autre lien que les nécessités du moment, que l'on entrevoit toujours à travers les réflexions de l'écrivain. La plupart des questions qui occupent les esprits s'y trouvent traitées, et comme M. Wey est avant tout un philologue, un artiste en fait de langage, elles s'y trouvent traitées d'une façon piquante et prises d'un point de vue assez élevé. Ce n'est pas cependant que

(1) *Un an de révolution*, ou Situation politique sociale, par le docteur DELASIAUVE, un vol. in-12 ; Fiquet, 3, passage du Commerce. — *Manuel des droits et des devoirs*, dictionnaire démocratique, par Francis WEY, un vol. in-12 ; Paulin et Lechevalier, 60, rue Richelieu.

ITALIE.

ROME ET LE PAPE.

Les faits consignés dans la correspondance du *Nazionale*, de Florence, sont contredits suivant par l'*Univers*. L'*Observatore romano*, que nous recevons ce matin, n'en fait nulle mention.

Rome, 15 décembre. — Décidément, le pape revient parmi nous. Le programme est arrêté : le Capitole sera illuminé ; les Français iront à sa rencontre. C'est demain que l'on doit nous faire savoir le jour et l'heure de l'entrée de Sa Sainteté. Si Pie IX se contente des illuminations, des applaudissements et des fêtes de commande, il pourra être satisfait; mais s'il veut un enthousiasme véritable, il n'a qu'à se munir d'une bonne dose de patience. On dit que le prince Borghèse a été créé sénateur, ce qui déplaît souverainement à Orsini, à cause de la rivalité qui a toujours existé entre ces deux maisons.

Les journaux de Rome contiennent un décret des triumvirs rouges ainsi conçu :

1° Les billets de la Banque de Rome seront reçus et échangés dans les caisses publiques pour leur valeur nominale, contre les bons du Trésor; 2° le gouvernement entre dans les droits des possesseurs des billets, et aura un recours sur les fonds de la Banque; une commission spéciale est nommée pour régler, d'accord avec le ministre des finances, le retrait et le dépôt des billets de la Banque. »

PIÉMONT.

OUVERTURE DES CHAMBRES.

La *Gazette piémontaise* nous apporte ce matin le discours par lequel le roi Victor Emmanuel a ouvert, le 29 décembre, la session du parlement piémontais. Nous en reproduisons les principaux paragraphes.

« Messieurs les sénateurs, messieurs les députés,

» Les faits qui m'ont engagé à dissoudre le parlement, et qui, après un appel au pays, m'amènent à en convoquer un nouveau, ne doivent pas nous décourager.

» Notre situation, que je qualifiais de grave il y a quatre mois, n'a pas changé. Toutefois, nos relations avec les puissances armées sont devenues plus aisées, de même que notre crédit s'est consolidé; mais les plus importantes questions, soit intérieures, soit extérieures, sont toujours pendantes.

» Cette situation incertaine, si elle se prolongeait, nous enlèverait notre réputation au dehors, et elle dégoûterait le pays des institutions qui, en promettant une bonne administration et le progrès, auront au contraire paralysé le progrès, et mis le désordre dans l'administration. Il vous appartient actuellement de réparer ces fatales conséquences. Il s'élève en mon âme une nouvelle et plus ferme confiance dans les destinées futures du pays et de nos institutions. Les électeurs ont entendu ma voix, ils sont accourus en grand nombre aux élections. Je suis heureux de pouvoir, en cette solennelle occasion, leur témoigner ma reconnaissance. Je considère comme fait à moi-même le bien qu'ils auront fait à la cause publique; ce bien m'est même plus précieux et plus cher, préférant constamment dans ma pensée le bien public à mon propre bien. Il n'est pas besoin d'indiquer les questions qui, à raison de leur urgence, réclament une solution immédiate : elles vous sont suffisamment connues. Il ne me reste donc qu'à en recommander la prompte discussion à votre prudence. »

» Messieurs les sénateurs, messieurs les députés, pour consolider l'organisation politique instituée par le roi Charles-Albert, mon père, d'auguste mémoire, j'ai fait tout ce qui était en mon pouvoir. Mais si l'on veut que ces institutions jettent de profondes racines dans les cœurs et les esprits de tous, il ne suffit pas de la volonté ni du décret du roi, il faut encore que l'expérience en démontre l'utilité et l'avantage véritable dans leur application pratique. Cette sanction indispensable est désormais confiée à votre vertu. Je vous rappelle que jamais plus grande occasion ne vous fut offerte d'en user, et au nom de la patrie, que nous portons tous au plus profond de notre cœur, je vous prie, abstraction faite de toute autre pensée, de ne vous occuper que d'une seule, celle de cicatriser les blessures du pays et de lui donner à la fois l'honneur et le salut. »

On lit dans la *Concordia* :

« Des lettres arrivées de la frontière nous annoncent coup sur coup le passage de convois d'émigrés lombards que des carabiniers mènent enchaînés aux Autrichiens. Ces malheureux, d'après ce que l'on nous assure, ne seraient coupables que de ne pas s'être mis en règle avec la police ou de n'avoir pu justifier de moyens d'existence suffisants. Nous avons déjà signalé ces actes de cruauté et de brutalité qui choquent si vivement les sympathies du pays. Nous protestons cette fois hautement, au nom de l'honneur piémontais, contre de pareils faits, qui blessent et la conscience publique et l'humanité, et nous en renvoyons la responsabilité aux hommes qui violent les droits les plus sacrés en ordonnant de telles mesures contre des malheureux exilés.

Des lettres de Venise, dit l'*Osservatore romano*, nous annoncent que le Tyrol italien sera réuni au royaume Lombardo-Vénitien.

ALLEMAGNE.

LA POLITIQUE DU MINISTÈRE SCHWARZENBERG,

Le ministère saxon feint d'ignorer complètement dans quel but a lieu la concentration, en Bohême, d'un corps autrichien. M. de Buest a répondu à l'interpellation qui lui était adressée, que le gouvernement n'a reçu à cet égard aucune communication officielle; le ministère n'en sait pas plus que le public. Dans tous les cas, cette concentration de forces ne serait pas faite dans des intentions hostiles à la Saxe. Les troupes ne forment pas des camps, mais sont dispersées dans des cantonnements, et l'on ne peut contester à l'Autriche le droit de disloquer et d'échelonner ses corps d'armée comme bon lui semble, alors surtout qu'elle prend les mêmes précautions sur les frontières bavaroises. — Si les mesures prises par l'Autriche ont causé en Saxe une certaine agitation, le ministre ne peut que l'attribuer aux faux bruits répandus, comme si une guerre était imminente, comme si l'entrée des Autrichiens et des Prussiens, dans le royaume, était prochaine et inévitable. »

La chambre pensera ce qu'elle voudra des explications du ministre. Le complot qui se trame en ce moment à l'est de l'Allemagne, a été ourdi ailleurs que dans le cabinet de Dresde. L'Autriche elle-même n'est ici que l'instrument de la Russie, dont les hordes seraient dès à présent sur la frontière de la Pologne, prêtes à envahir la Bohême, dès que leur présence y sera jugée nécessaire.

Le prince de Schwarzenberg et sa coterie, probablement en majorité dans le conseil des ministres, persistent dans l'opposition contre l'unité de l'Allemagne; les ministres Bach, Thun, Schmerling passent pour être fatigués depuis longtemps de l'ancien programme. Plus d'une fois la question allemande aurait menacé de produire une rupture dans le cabinet.

On annonce que Radetzki a écrit à Vienne, pour demander qu'on se hâte de compléter les cadres de son armée, attendu qu'en présence de la vaste organisation de la propagande piémontaise et de ses efforts incessants, l'armée autrichienne devra peut-être entrer en campagne au printemps prochain. Dans ce pays, personne n'accepte le papier-monnaie impérial.

En Hongrie, on a enfoui dans la terre, plutôt que de les livrer, pour 150 millions de florins de billets de Kossuth. Chaque jour augmente la somme du papier-monnaie et de la dette publique; le papier-monnaie est sans crédit, il est seulement en circulation parce qu'on manque d'autres moyens.

Dans la Croatie et les confins militaires, on s'indigne de ce que le Ban est retenu à Vienne, comme un prisonnier, sous toutes sortes de prétextes.

A cette désolation à l'intérieur, à cet abus des forces de l'empire, le cabinet Schwarzenberg joint une politique extérieure, qui excite l'indignation de tous les peuples civilisés. A Rome, il travaille par ses conseils contre le retour du pape; en Bosnie, il favorise, pour le compte de la Russie, une insurrection qui menace d'ébranler l'Empire-Ottoman, et en Allemagne il désavoue tout ce qui pourrait conduire à l'aplanissement de la question allemande.

ACQUITTEMENT. — On écrit du grand-duché de Posen, 18 décembre :

« Après l'audition des témoins dans le procès de haute trahison intenté à M. Krauthofer, et après le réquisitoire du ministère public, l'accusé a pris la parole, et après lui son défenseur. L'accusé a parlé pendant cinq heures. Un juré l'avait prié à diverses reprises, de s'exprimer en allemand. Le défenseur a parlé en langue polonaise d'abord et ensuite en langue allemande. Il a terminé sa plaidoirie par cette phrase : « Si vous déclarez l'accusé coupable, vous prononcez la fin du monde. » Le jury s'est retiré dans la chambre des délibérations, et, après cinq quarts d'heures, il est revenu avec un verdict déclarant l'accusé non coupable sur six chefs, et coupable sur deux. Les réponses ayant été reconnues insuffisantes, le président a renvoyé les jurés dans la chambre de leurs délibérations. Un instant après, il est revenu avec un verdict d'acquittement sur tous les chefs. La cour a prononcé immédiatement la mise en liberté de l'accusé. »

LES DÉFENSEURS DE LA FAMILLE ET DE LA PROPRIÉTÉ. — La *Nouvelle Gazette de l'Oder* rapporte qu'en Gallicie, les Autrichiens, officiers et soldats, se livrent à toutes les violences, à tous les excès d'une soldatesque brutale. Voici un trait odieux de ces dignes disciples des Haynau et des Windischgraetz.

A Zolkiew, le restaurateur Cwikiel se vit forcé de déclarer à ses hôtes qu'il lui était impossible de continuer à faire crédit. Des officiers autrichiens, qui lui devaient environ 800 florins, exigèrent que Cwikiel se rétractât et continuât à leur faire crédit. Le restaurateur, qui n'avait aucune garantie de paiement et qui connaissait, du reste, le défaut de mémoire de ces messieurs à cet égard, refusa de satisfaire les officiers, et ces vaillants héros l'ont... assassiné! Jusqu'à présent cet odieux assassinat est demeuré impuni.

RAPPEL DE L'ESCADRE FRANÇAISE.

On lit dans le *Toulonnais* du 20 :

« Il paraît aujourd'hui hors de doute que l'escadre de la Méditerranée, sous le commandement de M. le vice-amiral Perseval-Deschênes, est sur le point d'effectuer son retour dans notre port.

» Ces forces navales, qui se trouvaient ancrées récemment à l'embouchure des Dardanelles, ayant quitté nos parages précipitamment, manquaient nécessairement de différents objets, et plusieurs bâtiments de charge se disposaient à aller leur porter des approvisionnements de toute nature, lorsqu'ils ont reçu contre ordre.

» C'est probablement le bâtiment à vapeur le *Prony*, parti récemment pour le Levant, qui a porté à l'escadre de la Méditerranée l'ordre de rentrer. »

Assemblée nationale.

Séance du 26 décembre. — Présidence du cit. BAROCHE

La séance est ouverte à une heure 1/2.

Le fils de M. Sazerac de Forge écrit à M. le président pour lui faire part de la mort de son père, représentant de la Charente.

L'ordre du jour appelle la discussion d'un projet de loi tendant à distraire la commune de Beaulieu (Vendée) la section dite de Martinel, et à l'ériger en commune distincte.

L'Assemblée adopte.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à la création d'un 4e bataillon dans le 1er régiment de la légion étrangère, pour y recevoir une partie des hommes de la garde nationale mobile.

M. LE PRÉSIDENT. M. le général Lebreton a déposé un amendement; le voici :

« Art. 1er. L'existence des six bataillons de garde mobile, qui devait expirer au 31 décembre 1849, est prorogée jusqu'au 31 décembre 1850.

» Art. 2. Des inspecteurs généraux d'armes, désignés spécialement par le ministre de la guerre, soumettront, avant le 1er septembre 1850, leur travail au comité d'infanterie, qui proposera au ministre des dispositions relatives aux officiers, sous-officiers et gardes qui, par l'éclat de leurs services dans les journées de juin 1848, par leur instruction et leur conduite, auraient mérité une attention spéciale.

» Art. 3. Le ministre devra soumettre à l'Assemblée nationale, avant le 1er novembre prochain, le projet de loi destiné à régulariser la position de ces jeunes militaires.

» Art. 4. Le nombre de bataillons existant aujourd'hui, pourra être restreint en proportion de la réduction de l'effectif, et ramené à deux, ou même à un seul bataillon. »

M. LE GÉNÉRAL LEBRETON développe son amendement.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. M. le général Lebreton propose d'ajourner la difficulté, ce n'est pas la résoudre. La solde de la garde mobile était au budget; elle n'y compte plus; qui la paiera?

M. MAUGUIN. Nous devrions regarder l'ingratitude comme un mauvais moyen de gouvernement. On ne devrait pas, ce me semble, oublier que c'est la garde mobile qui a sauvé la capitale au premier moment de l'insurrection de juin.

La faire disparaître dans la légion étrangère, c'est la considérer comme une troupe étrangère... Ne pourriez-vous pas conserver la garde mobile et en faire un régiment français hors cadre, un régiment de chasseurs de Paris? Dites que l'avancement aura lieu dans le corps même.

Payer les dettes d'argent, monsieur le ministre, c'est très bien; mais ce qui serait encore mieux, ce serait de payer les dettes du sang : c'est une dette plus sacrée (Très bien!)

M. FERDINAND DE LASTEYRIE. L'amendement de M. Mauguin n'est pas même formulé. Il n'est pas discutable quant à présent.

L'orateur ne voit point de raison pour laisser la marche adoptée à la séance dernière. (Bruit.)

M. LE PRÉSIDENT. M. le général Tartas a présenté un autre amendement ayant pour but la création d'un bataillon qui porterait le nom de tirailleurs de Paris, et qui serait composé des débris des anciens bataillons de la garde mobile. Ce bataillon serait dirigé sur l'Algérie, et les officiers de ce bataillon pourraient passer dans les cadres de l'armée, les capitaines après dix ans, les lieutenants six ans, les sous-lieutenants quatre ans, les sous-officiers deux ans, et les caporaux un an de service. (Bruits divers.)

M. MOLÉ. Dans le sein de la commission, la garde mobile a trouvé de chauds défenseurs. J'étais du nombre. (Agitation.)

Messieurs, il y a une considération morale qui domine toutes les considérations : l'obligation du gouvernement de ne pas oublier les services rendus au pays.

M. Molé termine en demandant le renvoi de toutes les propositions à la commission.

M. CLARY demande quel a été l'emploi des fonds alloués pour l'entretien des douze bataillons qui ont été réduits à six. Est-ce qu'il n'y a pas de quoi entretenir sous les drapeaux ce qui reste de garde mobile!

M. D'HAUTPOUL, ministre de la guerre. Ces fonds ont figuré dans le budget du ministère de l'intérieur; cela ne regarde pas le ministère de la guerre.

VOIX A GAUCHE. Cela ne dit pas comment les fonds ont été employés. (Bruit prolongé.)

M. FERDINAND BARROT, ministre de l'intérieur. Tous les fonds affectés au service de la garde mobile seront épuisés à la fin de décembre. Si vous voulez rétablir la garde mobile, il vous faut allouer 3 millions de plus au ministre de l'intérieur, car il n'a plus de fonds disponibles. Voilà la situation.

UNE VOIX A GAUCHE. Mais dites donc quel est l'emploi de ces fonds.

M. CHARRAS. Il ne doit rien rester de ces fonds; en effet, les fonds restants ont dû être portés sur un autre crédit.

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. Quand on veut bien discuter, il faut savoir d'abord sur quoi l'on discute. (On rit.) Eh bien, je dis que, dans ce moment-ci, nous ne le savons ni les uns ni les autres. (On rit.)

Et pourtant vous avez voté l'urgence. Si cela continue, vous arriverez, de renvoi en renvoi, à une époque qui ne sera plus celle fixée pour le licenciement. (Aux voix! — Le renvoi à la commission! — Non, l'amendement!)

M. LE PRÉSIDENT. Si c'est un amendement, il doit être mis aux voix avant la question principale. Si c'est une proposition, elle doit être écartée par la question préalable, et renvoyée à la commission d'initiative.

M. LEBRETON. C'est un amendement!

M. LE GÉNÉRAL LE FLO. Au nom du ciel, messieurs, mettons fin à cette confusion! (Très bien!) Je le soutiens, ce ne sont pas des amendements qui vous sont soumis. M. Mauguin demande la création d'un nouveau règlement; M. le général Tartas a fait une autre proposition. Ce sont des projets nouveaux. (Oui! oui! — Non! non!) Si vous passez à la discussion du projet principal, je crois qu'il en sortira quelque chose qui satisfera l'Assemblée; mais si nous continuons à nous débattre entre des projets nouveaux, nous n'arriverons à rien.

M. VATRY. N'accusez pas l'Assemblée. (Bruit.) La question est assez grave pour fixer l'attention de l'Assemblée et provoquer toutes ses méditations. (Agitation. — Confusion extrême.)

M. LE GÉNÉRAL OUDINOT. Il y a un moyen de préciser la question. Il s'agit d'abord de voter le projet du gouvernement, et au lieu d'un bataillon de la légion étrangère, on créerait un bataillon de chasseurs de Paris, par exemple, et la demande de 432,000 fr. servirait à cet effet.

M. CHÉGARAY est d'avis que la question doit être plus éclairée, et qu'il faut renvoyer tous les projets à la commission; et afin que la commission ait le temps de faire

---

nous approuvions toutes les opinions émises dans ce recueil; mais une pensée généreuse et démocratique y circule partout comme une sève bienfaisante; l'érudition philosophique s'y mêle joyeusement aux discussions de politique et d'économie sociale; l'anecdote y vient appuyer la logique, tellement qu'il est peu de lectures plus amusantes et plus variées que ce volume gravement intitulé : *Manuel des droits et des devoirs*.

Il est fâcheux que l'article consacré à Fourier, par M. Wey, contienne tant d'inexactitudes.

M. Jules Brisson, un jeune poete à l'âme ardente, dont nous avons signalé les débuts, vient de lancer aussi sa philippique contre la majorité parlementaire, auteur ou complice de toutes les hontes, de toutes les oppressions au milieu desquelles nous vivons (1). C'est une protestation énergique, éloquente et colorée, et telle qu'on devait l'attendre de l'auteur des *Premiers chants*. Nous regrettons que l'espace nous manque pour en reproduire quelques fragments.

Mais nous devons une place à un autre livre (2) où le Socialisme tient une large place, bien que la politique courante en soit bannie, et qu'il n'ait l'air que d'un livre de science pure. L'auteur nous entretient uniquement de fleurs.

Il n'est personne qui, en entrant dans un parterre, n'ait été frappé de la physionomie, pour ainsi dire morale, de tout ce peuple de végétaux. Parmi les fleurs, les unes semblent doucement sourire, et de leurs yeux veloutés attirer le regard; d'autres, au contraire, le repoussent par leur aspect hargneux et sauvage; celle-ci a pour elle la noblesse, la majesté; telle autre, gracieuse et fluette, n'a que de la gentillesse et de la coquetterie; l'une s'entrouvre avec l'ingénuité de l'enfance, l'autre semble sourire hypocritement pour mieux tromper. Celle-ci, par la grâce arrondie de ses formes, la suavité de ses parfums, évoque des idées de luxe et de volupté, tandis que sa voisine, maigre, sèche ou hérissée de piquants, symbolise le travail répugnant et les souffrances amères du pauvre.

Ces analogies, tous les peuples les ont aperçues, tous les poëtes les ont chantées. La *verginella*, s'écrie Arioste, qui le disait d'après Catulle, qui le disait d'après un Grec :

> La verginella è simile alla rosa, etc.

Et longtemps avant lui, Tarquin fauchait de son bâton les capsules des pavots de son jardin pour désigner les têtes soporifiques des hauts personnages de la cour. Le thuya, dont le feuillage brave les hivers, c'est l'arbre de vie, le cyprès symbolise le deuil; le chêne est la force, et le roseau la faiblesse, etc. Tous les peuples, toutes les époques se sont plu à faire ces rapprochements entre les fleurs et les idées morales; tous ont cherché à épeler ce livre de l'analogie.

Les savants, au contraire, se sont assez peu occupés de ce langage mystérieux des fleurs. Linnée nous a bien dit pourquoi telle plante dépérit stérile et désolée; il nous a fait comprendre pourquoi le peuplier de nos vallées emploie toute son énergie à s'élever en pyramide, dans l'espoir qu'un doux vent d'amour lui apportera l'haleine parfumée du bien-aimé dont il est privé depuis tant de siècles. Linnée nous a raconté les amours des plantes, mais en anatomiste, d'autres sont venus après lui qui ont classé les végétaux d'après la corolle, d'après la structure intérieure, qui les ont numérotés, étiquetés, affublés de noms grecs, que les hommes du lendemain, pour faire quelque chose, ont bouleversés à leur tour, de manière à rendre la langue florale de moins en moins accessible. Mais des rapports moraux du règne végétal avec le reste du monde, pas un mot. Ils ont tout disséqué, excepté l'âme, semblables à des lecteurs qui s'amuseraient à calculer les droites et les courbes des lettres d'un livre, au lieu de sonder le sens des mots qu'ils composent.

Fourier a, dans quelques pages de son *Nouveau-Monde* et de ses manuscrits, indiqué les moyens de déchiffrer ce livre du peuple végétal; mais Fourier avait tout un monde à reconstruire, tout une forme sociale à restituer d'après l'analyse des passions humaines, comme Cuvier restituait un animal perdu d'après ses ossements. Il a passé rapidement, laissant à d'autres à développer, à compléter ce qu'il ne faisait qu'indiquer.

C'est de ces quelques lignes de Fourier que s'est inspiré M. Descheneaux; il a voulu réduire en théorie ce que Fourier avait jeté sous forme empirique, et un ouvrage de botanique d'une main et un manuel de la science sociale de l'autre, il a écrit le livre que nous avons sous les yeux.

Sa clef est-elle vraiment une clef propre à ouvrir le monde d'analogique du règne végétal? S'il faut dire toute notre pensée, elle nous paraît ressembler à toutes les autres clefs : elle ouvre un certain nombre de serrures, elle échoue devant les autres; le passe-partout est encore à trouver.

Le livre se compose de deux parties : analogies élémentaires des plantes ou emblèmes tirés de la physiologie végétale; analogies transcendantes ou classification analogique.

Dans certaines tribus végétales, dit M. Deschesneaux, l'amour est essentiellement phanérogame, les organes reproducteurs existent seuls, privés de toute protection; mais, à mesure que l'organisation se perfectionne, les garanties se multiplient. La fleur du lys n'a qu'une enveloppe florale, mais celle de la renoncule en a deux, et l'aster en a trois. C'est sur les garanties accordées par la nature au mariage des plantes que M. Deschesneaux fonde sa classification. Pour lui les cryptogames répondent à l'édénisme, les fougères à la sauvagerie; le patriarcat est représenté par les graminées et cypéracées; la barbarie par les typhacées, les palmiers, les liliacées, etc. Les fleurs composées (dahlias, marguerites, chardons), qui sont les plus riches en garanties matrimoniales, symbolisent l'harmonie sociale.

Cette classification peut satisfaire au premier abord; mais il est difficile de s'en contenter lorsqu'on entre dans les détails. C'est, par exemple, nous offrir une triste idée de la félicité de l'Eden que de lui donner pour symboles le champignon, l'hépatique ou la mousse. N'est-ce pas faire à la barbarie une trop belle part que de lui attribuer les liliacées si parfumées, si brillantes, si délicates, et ces beaux arbres des zônes torrides, les palmiers, les bananiers, les cocotiers, tandis qu'on ne réserve pour le règne de l'harmonie que des fleurs comparativement beaucoup moins élégantes et rarement parfumées? Puis est-il bien sûr que les radiées, comme la marguerite et le séneçon, qui semblent à M. Deschesneaux les fleurs les plus parfaites, symbolisent en effet l'harmonie? D'après le point de départ de l'auteur même, n'est-on pas conduit à voir dans les flosculeuses (pissenlit, dahlia) l'association des ménages dans la communauté égalitaire, la vie de couvent sans luxe et sans plaisir? Les radiées, le coreopsis, la paquerette n'apparaîtront-elles pas, au contraire, comme la communauté avec deux classes, la classe des demi-fleurons stériles, ou hommes de loisir, et la classe laborieuse des fleurons, peu brillante, mais pullulante? Les chefs portent pavillon et panache, tandis que le menu peuple porte l'uniforme.

Le système de M. Deschesneaux nous semble donc plus ingénieux que solide, parce qu'il a le tort, comme la classification de Linnée, d'être fondé sur un seul caractère. Son livre mérite d'être étudié cependant, parce qu'à côté de rapprochements subtils, et même, disons le mot, un peu puérils quelquefois, il se trouve des observations fort ingénieuses et des considérations de haut intérêt. C'est à ce titre que nous le recommandons à ceux qu'ont affriandés les pages de Fourier sur l'analogie des plantes.

J. FLEURY.

(1) La *Majorité parlementaire*, par Jules Brisson. — René, rue de Seine, 36.

(2) *Clef de l'analogie en botanique, Genèse des plantes*, ou Classification des familles selon l'ordre des périodes sociales, par A. P. Deschesneaux, docteur en médecine. In 4° autographié, avec un grand nombre de planches. Paris, quai Voltaire, 25.

son travail, nous prolongerons d'un mois l'existence de la garde mobile. (Confusion.)

M. GOULHOT DE SAINT-GERMAIN. L'Assemblée a décidé dans la dernière séance...

VOIX DIVERSES. Quoi ! quoi ! quoi ! (Nouvelle confusion.)

M. LE PRÉSIDENT. Je consulte l'Assemblée sur le renvoi à la commission de tous les projets.

Le renvoi est prononcé au milieu de l'agitation la plus confuse.

L'ordre du jour appelle les interpellations de M. Charles Lagrange à M. le ministre de l'intérieur.

M. CHARLES LAGRANGE. Citoyens représentants, je vous prie d'abord de me permettre de ne pas parler trop haut ; je suis fatigué. La première parole de mes interpellations a rapport à la position qu'on a faite aux combattants de Février. Je n'ai pas besoin de dire que ce sont les hommes qui nous ont régénéré à la liberté ; je n'ai pas besoin d'ajouter que la France a acclamé la République.

M. ESTANCELIN. *Elle l'a subie!* (Agitation tumultueuse.)

M. LE PRÉSIDENT rappelle M. Estancelin à l'ordre au milieu des cris.

M. LAGRANGE. Je ne rappellerai pas M. Estancelin à l'ordre; je le ferais d'une manière peut-être plus sévère que ne l'a fait notre président; mais, je le répète, la France a acclamé la République. Et j'aurais bien lieu de m'étonner qu'on n'ait pas donné encore des récompenses aux combattants de Février, quand il y a sur les bancs de la majorité des hommes qui n'ont pas été si lents à récompenser les combattants de 1830, et qui n'ont pas attendu deux ans pour leur donner des récompenses.

Je demanderai également à M. le ministre quelles mesures il a prises pour secourir les veuves et les blessés de Février, qui trouvent toujours dans les ministères les portes de la caisse fermées ?

M. ESTANCELIN. Je demande la parole pour un rappel à l'ordre.

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez la parole.

M. ESTANCELIN. M. le président a cru devoir me rappeler à l'ordre ; je ne proteste pas contre l'usage d'un droit que je respecte. Je dirai également qu'il m'a semblé permis de déclarer que la France avait subi la République de février, quand M. Louis Blanc a dit lui-même, dans l'un des derniers numéros de son journal, que la République a été subie par la France en février. Quant à la leçon qu'un des membres de cette Assemblée a semblé vouloir me donner, je lui dirai que je n'en reçois de personne à cette tribune ; s'il veut me la donner ailleurs, je suis prêt à lui répondre. (Très bien ! à droite, et agitation.)

M. F. BARROT, ministre de l'intérieur. D'abord, je répondrai que le gouvernement a déclaré qu'il était sur le point de présenter un projet de loi qui devait régler les conditions de récompenses pour les combattants et blessés de février ; ce qui l'a empêché de le présenter, c'est qu'il désirait le présenter contemporainement à un autre projet relatif aux combattants et blessés de juin.

Le premier projet sur les blessés de Février est sur le point d'être déposé en même temps, pour être discuté à la même époque. Cependant, si l'on juge que cela soit utile de distraire le premier projet, après-demain le projet relatif aux combattants de Février sera présenté.

Maintenant M. Lagrange... (Bruit.) l'honorable M. Lagrange s'est plaint qu'on ait fermé la porte de la caisse aux souffrances des combattants. Il n'en est rien : du 24 février 1848 au 1er juillet 1849, le montant des souscriptions nationales a été versé entre les mains des ayants-droit ; et depuis que la commission a déposé son rapport, on a payé une pension aux veuves et aux orphelins de Février.

M. SÉGUR D'AGUESSEAU. Je voudrais ne pas mettre inutilement la Montagne en irruption. Mais je craindrais encore davantage, je craindrais que mon silence fût interprété comme l'abandon de la cause sacrée dont je me suis fait ici l'organe et le défenseur dans une autre séance.

Je déclare donc que c'est au moment que le projet sera présenté que cette grande question sera vidée. (Bruit.) Or, je le dis, il ne s'agit nullement de mettre en doute mon profond respect pour la République sous laquelle nous vivons et que nous avons tous acclamée ici le 29 mai.

(M Estancelin fait un geste de dénégation.)

M. SÉGUR-D'AGUESSEAU. La majorité à laquelle je me fais honneur d'appartenir, je le répète, a acclamé la République, mais la République du 4 mai, la République acceptée par la France le 4 mai, par l'organe de ses représentants, et votée de nouveau au 29 mai par l'Assemblée législative, c'est-à-dire la République une, indivisible et démocratique, soumise au vote de 777 membres sous la Constituante, et acceptée par 777 votants. (Agitation.)

C'est la République du 4 mai, c'est la République de la Constitution; mais elle n'a aucun rapport avec la République du 24 février. (Rires à gauche et mouvements divers à droite.)

Les prétendus fondateurs de la République en sont les ennemis les plus jurés ; ce sont les fondateurs de la République de février qui auraient voulu le succès du 15 mai ; ce sont les fondateurs de la République de février qui ont participé aux batailles des journées de juin ; c'est là cette République que la France a subie. (Bruit à gauche.)

A GAUCHE. Laissez-le donc! laissez donc aller ! — (Très bien ! très bien !)

M. LE PRÉSIDENT. Je ferai observer à M. Ségur-d'Aguesseau qu'il s'égare. Le règlement ne lui permet pas de parler en ce moment. Qu'il fasse des réserves sur le projet prochain, très bien ; mais il parlera seulement sur le fond lors de la discussion du projet.

M. SÉGUR-D'AGUESSEAU. Je voulais annoncer seulement que mon intention était de réserver la question que j'ai soulevée une première fois. (C'est bien ! c'est bien ! — Assez !)

Je ne puis trop insister sur cette intention, et je supplie l'Assemblée de prendre le temps de réfléchir mûrement sur la proposition que je ferai en faveur des braves et fidèles soldats qui ont défendu leur drapeau. (Tumulte.) C'est là une question de justice, de morale et de reconnaissance publique. (Rumeurs mêlées de rires ironiques à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. La partie de l'interpellation de M. Lagrange qui concerne les blessés de février est terminée, ce me semble. Il doit maintenant passer à ce qui, dans les interpellations, concerne l'évènement de Belle-Isle. (Agitation.)

M. LAGRANGE. Malgré mon émotion et l'intérêt que je porte à cette affaire, j'avais eu le bonheur de rester dans des termes qui n'avaient pas fait sortir l'Assemblée de son calme et de sa modération; il paraît que l'exemple que je lui ai donné n'est pas bon, car les orateurs qui ont pris la parole après moi ont suivi une autre route; on s'est montré très ardent de ce côté, et M. le président s'est montré, lui, excessivement indulgent envers les excès qui ont signalé cette agitation. (Murmures à droite.)

M. LE PRÉSIDENT. Permis à M. Lagrange et à ses amis d'accuser le président; le président a conscience d'avoir rempli son devoir.

M. LAGRANGE. Et nous, nous pouvons vous dire que vous avez la main gauche très leste et l'oreille droite très sourde. (On rit.)

M. LE PRÉSIDENT. Le président a usé de son droit comme il l'entend. (Rumeurs négatives à gauche. — Tumulte.)

M. LAGRANGE. Vous avez usé de votre droit quand vous avez permis que M. Ségur d'Aguesseau dise, par exemple, que les hommes du 24 février ont été les ennemis les plus profonds de la République. (Tumulte extrême.) Je suis de ceux-là, moi ; il y en a d'autres ici; et que dit le règlement? « Quiconque insultera ses collègues et les accusera faussement, sera frappé de la censure. » (Rires et bruit.)

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. Lagrange pour ses interpellations à M. le ministre de l'intérieur, pour la seconde partie de ses interpellations.

M. LAGRANGE rappelle ce qui s'est passé dernièrement au sujet des détenus de Belle-Isle, et la mise en liberté de 750 d'entre eux.

Lorsque cette décision fut prise, dit l'orateur, j'en remerciai de tout mon cœur M. le ministre; mais malheureusement à cet acte de bienveillance en a succédé un autre que je qualifierai autrement : je veux parler de cette déclaration que ceux qui restaient étaient en partie des repris de justice. Ainsi, à l'horrible peine qui pèse sur ces citoyens, que vous avez laissés pourrir si longtemps dans les pontons, vous ajoutez les plus affreuses présomptions. Ce n'est pas assez d'avoir ruiné, désolé tant de familles en leur enlevant leur seul appui, leur seul protecteur, vous frappez ces femmes, ces enfants, en publiant que leur père, que leur mari sont des voleurs et des assassins ! (Rumeurs diverses.)

J'en connais qui n'ont commis d'autre crime que de se jeter dans l'incendie de juin. Mais qu'avait-on fait pour l'empêcher ? Que la responsabilité des affaires de juin retombe sur la tête de ceux qui les ont faites et en ont profité. (Mouvement.)

Répondez à ma question : Dans les repris de justice, comprenez-vous, par exemple, ceux qui ont combattu pour la République avant le 24 février, et ont été condamnés comme tels ?

Mais s'il en était ainsi, il faudrait m'arracher de cette tribune et arracher de son siège le premier magistrat de la République ! (Nouveau mouvement.) Tout ce que je puis dire, c'est qu'il y a parmi les détenus qui restent des citoyens pleins d'honneur. (Interruption.) Oui, monsieur Heeckeren, des citoyens pleins d'honneur, des ouvriers estimables, dont je pourrais vous présenter les lettres à leurs enfants, à leurs femmes, lettres qui contiennent les sentiments les plus paternels, les plus moraux, les plus conformes au respect que tous portent à la famille et à la propriété. (Bruit.)

L'orateur cite différents noms des détenus, et lit deux certificats qui ont été délivrés à deux d'entre eux, et qui attestent la moralité de ces malheureux.

M. Lagrange arrive enfin à l'évènement tragique qui fait le sujet de son interpellation. Pour célébrer le départ de leurs camarades, ceux qui restaient, après avoir arraché une planche de leur atelier, en firent un feu de joie. Les troupes les cernèrent, et l'un d'eux, après quatre coups de sabre reçus dans les reins, a été tué d'un coup de fusil à bout portant.

Maintenant, revenant sur l'ensemble de la situation des détenus, je vous répéterai que vous n'avez pas fait justice, que la justice n'a pas prononcé... S'il y a des voleurs, faites-les juger, faites sortir ceux qui ne le sont pas ; croyez-vous qu'ils n'aient pas été assez punis par dix-huit mois des souffrances d'une détention sans jugement ?

M. DE RANCÉ donne lecture d'une lettre à lui adressée par un témoin oculaire, et qui établit que c'est en face d'une émeute flagrante, et sous le coup des menaces et des injures les plus graves qu'un des soldats a fait usage de ses armes. L'homme qui a été frappé cherchait à désarmer ce soldat, et l'on ne peut trop admirer, ajoute la lettre, la patience et la mansuétude dont les troupes ont donné la preuve dans cette circonstance.

Cette lecture est vivement appuyée par la droite.

A GAUCHE. Qui a écrit la lettre ?

M. F. BARROT, ministre de l'intérieur. Il y a eu révolte, elle a été réprimée vigoureusement, et j'ai approuvé le colonel Pierre pour les mesures qu'il a prises et les ordres qu'il a donnés.

M. LAGRANGE. Je n'ai pas parlé du colonel. (Silence ! à droite.)

M. F. BARROT. Il est inutile de dire que l'armée s'est montrée fidèle à son devoir, et qu'elle a, comme toujours, fait ce qu'elle pouvait pour éviter les catastrophes. Tout le monde le sait ici, il y a eu émeute, tentative d'incendie, et après avoir montré une patience magnanime, les soldats n'ont agi qu'aux dernières extrémités.

M. Lagrange a dit que la justice n'a pas statué sur le sort de ceux à qui il s'intéresse. Nous exécutons vis-à-vis des détenus de Belle-Isle le verdict de l'Assemblée constituante. (Dénégation à gauche.) Plus de quinze mille insurgés avaient été transportés ; il n'en reste plus que cinq cents dans la forteresse de Belle-Isle. Eh bien ! je dirai que dans toutes les époques le gouvernement a puisé dans les trésors de sa clémence (Allons donc ! à gauche.), et je m'empresse de le dire, ces actes ont été justifiés par la conduite de ceux qui ont été libérés et par la conduite de ceux qui ont été retenus.

On a bien fait de les retenir. Et je déclare à ce sujet que je me suis gardé de signaler tous ces hommes sous le nom de repris de justice. J'ai eu bien soin de distinguer entre eux les indisciplinés et ceux qui avaient été déjà atteints par les lois.

M. le ministre cite les termes exprès dont il s'est servi, termes qui ont été inscrits dans le *Moniteur* du 12 novembre. Il ajoute qu'il ne reste plus que 469 détenus.

UNE VOIX A GAUCHE. Le sont-ils à perpétuité ?

M. F. BARROT. Ce n'est pas là, quant à présent, la question. Il s'agit maintenant de régler cette situation. Je puis assurer que le gouvernement et la commission nommée à ce sujet seront d'accord pour la fixer définitivement.

M. Lagrange semble craindre que le règlement soit fait légèrement. Qu'il se rassure : jusqu'à la fin, nous chercherons encore ceux qui pourraient être digne de la miséricorde du gouvernement.

A GAUCHE. De la justice ! dites de la justice. (Exclamations à droite.)

M. FERDINAND BARROT. Je n'entrerai pas dans la discussion des dossiers apportés ici par M. Lagrange ; le gouvernement a usé de son droit dans le choix de ceux à qui il a cru devoir *pardonner*. (Exclamations à gauche.) Et il espère qu'il n'aura pas à se repentir de cet acte de miséricorde. (Interruption à gauche.)

M. P. LEROUX. Sur les 500 citoyens qui restent en prison, il est plus que certain qu'il n'y en a pas plus de 200 qui sont accusés d'avoir eu des démêlés avec la justice, de façon qu'il y a 300 citoyens auxquels on ne peut reprocher d'acte contre la société. (Exclamations à droite.)

Ces citoyens ont été arrêtés contrairement au décret de la constituante, qui portait qu'il n'y aurait de transportés que les citoyens arrêtés au moment où le décret fut rendu, et il est prouvé que pendant des mois entiers, ces arrestations ont été faites. Il n'en est pas moins vrai que le ministre a dit que parmi eux il y avait un certain nombre de repris de justice.

Quant à moi, j'en connais là dont je serais fier de presser la main. (On rit.) Ce sont les incorrigibles ; oui, incorrigibles en la République démocratique et sociale ; ce sont de bons et honnêtes socialistes (Oh ! oh !) ; ce sont des hommes de paix, qui jamais n'ont versé le sang, et je connais tous leurs efforts pour arrêter la guerre civile. (Nouvelle et bruyante hilarité à droite.) Ce sont des martyrs dont les noms seront un jour gravés dans le temple de la Liberté.

Parmi ces hommes d'une si profonde moralité, il est arrivé dernièrement un grand malheur : une révolte a éclaté... A qui la faute? Au gouvernement. (Exclamations à droite.) Comment ! vous en mettez une partie en liberté et vous dites aux autres : « Vous ne sortirez pas, parce que vous êtes des repris de justice ou des incorrigibles... » Mais vous ne savez pas ce qu'une pareille inégalité a d'odieux et tout ce qu'il y a de terrible dans cette qualification de repris de justice que vous laissez planer sur tous ces hommes ! Est-ce qu'il n'y a pas là une cause bien légitime d'exaspération ?

Quand vous prononciez des mots semblables, vous n'en connaissiez pas la portée, j'aime à le croire. Vous n'auriez pas fait de la prison de ces hommes un enfer ! (Agitation.)

VOIX A GAUCHE. Respectez au moins l'humanité ! (Interruption.)

M. PIERRE LEROUX lit une protestation des détenus, dans laquelle ils protestent contre l'exagération du nombre fixé par le *Moniteur* à 200 prévenus de justice.

A DROITE. L'ordre du jour !

M. PIERRE LEROUX. Vous ne voulez pas entendre la protestation des détenus. Eh bien, je vous en lirai du moins le dernier mot : Ils consentent à assumer sur eux tous, indistinctement, cette accusation du ministre ; ils en acceptent la solidarité. (Rires à droite.) Votre morale n'est pas la mienne.

UNE VOIX. Vous avez raison ! (Rires et bruit à droite.)

L'ordre du jour est adopté.

M. LHERBETTE demande pourquoi l'on a retiré de l'ordre du jour le projet sur les instituteurs primaires.

M. BEUGNOT, rapporteur, répond que la commission a reçu un grand nombre d'amendements. La commission a demandé que, pour lui donner le temps de les examiner la loi ne soit remise à l'ordre du jour que mercredi.

L'ordre du jour appelle les interpellations de M. Desmousseaux de Givré à M. le ministre de l'intérieur, sur l'affaire du tombeau de l'empereur.

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ. Mes interpellations ont rapport à une polémique établie dans le *Moniteur* à l'égard du crédit voté pour le tombeau de l'empereur.

Nous ne blâmons que le ministre qui a précédé la révolution de Février.

Au mois de juillet dernier, le ministère de l'intérieur avait présenté un projet de loi pour l'achèvement du tombeau de l'empereur. De l'examen de la commission, dont j'avais l'honneur de faire partie, il est résulté que les dépenses précédentes avaient été faites en dehors des crédits votés, et la commission concluait à un blâme contre l'administration d'avant Février.

Le rapport de la commission était sur le point d'être déposé ; le rapporteur même était au pied de la tribune, prêt à y monter pour faire le dépôt de ce rapport, quand il rencontra M. le ministre de l'intérieur qui le précéda à la tribune et retira le projet de loi sur lequel était intervenu le rapport.

Nous déposâmes le rapport aux archives, puis le fîmes autographier.

Un journal en eut connaissance, en déduisit des conclusions. Une polémique s'ensuivit entre ce journal et le *Moniteur*. Je n'aurais rien dit si le *Moniteur* ne renfermait deux phrases de trop.

Dans la première de ces phrases, on dit que les dépenses étaient toutes justifiées d'après la cour des comptes, pour ce qui regardait le projet primitif. Mais on oubliait que le crédit n'était que de 2 millions et qu'il y avait un excédant de dépenses de 1 300 mille francs. Ensuite le *Moniteur* s'étonnait que le rapport eût passé sous silence le travail de la cour des comptes. Mais il en a été question, et s'il n'a pas été inséré au rapport de la commission, cela dépend d'exigences d'imprimerie.

Toujours est-il que le gouvernement a mal agi dans ses paroles du *Moniteur*, et qu'il doit, comme à l'époque du *Messager* de 1840, rétracter ces paroles mal sonnantes pour un rapport qui, en définitive, est la propriété de l'Assemblée, car il est déposé, avec la signature du président et des membres de la commission, aux archives de l'Assemblée. (Agitation.)

M. F. BARROT, ministre de l'intérieur, se borne à dire qu'une question d'honneur avait été presque soulevée par le *National*; qu'il avait dû répondre dans le *Moniteur*, et qu'il ne croit pas que rien dans les paroles du *Moniteur* ait eu pour but de porter atteinte à la commission de l'Assemblée. Du reste, le rapport n'est pas officiel; car ce n'est qu'une autographie qui ne vient pas de l'imprimeur habituel de l'Assemblée.

D'un autre côté, si le ministre est plein de déférence envers M. d'Albert de Luynes, exerçant un titre officiel, il ne saurait avoir tout à fait la même déférence pour M. d'Albert de Luynes objet d'une polémique du *National* avec le *Moniteur* ; enfin, si cela est nécessaire, il rétracte les paroles qui auraient pu paraître blessantes, mais il croit qu'elles n'ont pas eu et qu'elles ne sauraient avoir pour l'Assemblée ce caractère.

M. D'ALBERT DE LUYNES. Je monte à la tribune sur l'invitation pressante de plusieurs de mes collègues. Les paroles de M. le ministre sont une amende honorable que j'accepte pour autant. Mais quant à cette parole de M. le ministre, qu'il ne me doit pas la même déférence quand ma position n'est pas officielle que quand elle est officielle, je répondrai que ma situation était officielle.

Le rapport a été voté le 7 décembre par la commission et adopté par une majorité considérable. Ce n'est qu'au moment du dépôt que M. le ministre a retiré le projet de loi. Les choses restèrent sans divulgation jusqu'au 15. Le 15, sur les instances de plusieurs de ses collègues, et sur les observations conformes de M. le président Dupin, le rapport fut déposé aux archives, puis autographié. Ce ne fut que deux jours après que, dans le *National*, parut une insertion tirée du rapport. C'était l'insertion d'un document officiel.

M. LE GÉNÉRAL FABVIER. Quand j'ai demandé la parole, je ne venais pas pour défendre M. de Luynes, on ne défend pas M. d'Albert de Luynes. (Très bien ! très bien !) Mais comme membre de la commission, j'ai quelques explications à donner.

L'honorable général témoigne ses regrets de n'être pas d'accord avec M. le ministre de l'intérieur, et demande que l'Assemblée, pour s'édifier sur la question, ordonne l'impression et la distribution du rapport. Elle verra que le premier crédit demandé était de cinq cent mille francs, et qu'il s'est élevé ensuite jusqu'à cinq millions. (Mouvement.)

Je termine, ajoute M. Fabvier, en regrettant de voir chacun s'efforcer de couvrir ce que vous découvrirez bientôt. (Sensation prolongée.)

M. LE GÉNÉRAL LEBRETON. Ni la commission, ni M. d'Albert de Luynes n'ont besoin de justification, et peut-être leur saura-t-on gré du courage qu'ils ont montré en signalant de graves abus. (Agitation.)

M. PISCATORY. Je ne veux attaquer les intentions de personne, mais je dois dire qu'il n'est pas dans l'usage de faire autographier un rapport qui n'a pas été lu à cette tribune.

M. D'ALBERT DE LUYNES. Je n'ai fait imprimer le rapport que pour repousser des imputations calomnieuses qui s'adressaient dans les divers journaux à la commission ; c'était mon droit. Je crois du reste qu'il n'était pas mauvais de proclamer bien haut que l'Assemblée veut décidément qu'une fois pour toutes dominent les principes de l'honnêteté et de la probité. (Très bien ! très bien ! — Bravos à gauche.)

M. PISCATORY. Messieurs, je ne croyais pas qu'on dût faire imprimer un rapport qui s'attaque à des personnes qui n'ont pas été entendues et qui n'ont pu faire entendre leurs réclamations.

M. LE GÉNÉRAL FABVIER. M. Piscatory a indiqué le nom de M. Duchâtel ; je dirai qu'on a dû lui écrire...

M. MAISSIAT. Il avait été convenu, en effet, qu'une lettre serait écrite à M. Duchâtel, qu'elle serait signée du président et du secrétaire de la commission. Le président dit qu'il se chargeait de l'envoyer, elle n'a pas été envoyée.

M. LE GÉNÉRAL LEBRETON, du pied de la tribune. Mais non ! monsieur. (Violent tumulte.)

M. Maissiat quitte la tribune.

La clôture est prononcée.

M. LE PRÉSIDENT. On a demandé l'impression du rapport. (Oui, oui.)

M. TASCHEREAU demande qu'à la suite du rapport soit inséré le rapport de la cour des comptes.

M. F. BARROT pense que si l'Assemblée ordonne l'impression du rapport, elle ne pourra s'en servir ni distribuer le rapport ; mieux vaut attendre le nouveau projet.

M. CRÉMIEUX fait observer que le public est déjà saisi de l'impression du rapport, et qu'on ne peut empêcher de discuter.

L'Assemblée décide que le rapport sera imprimé.

M. LE PRÉSIDENT. On demande que l'avis de la minorité soit imprimé. (Violentes rumeurs.)

M. DE MONTEBELLO demande que cette opinion soit connue, pour que la lumière se fasse.

M. DE LUYNES. L'opinion de la minorité n'a pas été mise dans le rapport, c'est vrai, M. Etienne l'a demandé, mais il s'est désisté.

M. ÉTIENNE. Je ne me suis désisté que parce que le projet avait été retiré. (Agitation extrême.)

M. DE LUYNES. Le projet n'a été retiré qu'un quart d'heure après. (Agitation nouvelle et prolongée.) En ce qui concerne la personne intéressée à ce grave débat, les orateurs qui ont pris part à cette discussion ont oublié que M. Cavé, appelé au sein de la commission, a été invité à écrire à M. Duchâtel. (Explosion de cris. — Interruption.)

M. DURUFLÉ. M. le rapporteur de la commission a oublié bien des choses. Toute la minorité de la commission, ainsi que M. Etienne, n'avait pas renoncé à la constatation de son opinion. (Bruits nouveaux.) Elle persiste dans sa demande.

L'Assemblée, consultée, décide, au milieu d'une vive agitation, que l'opinion de la minorité sera imprimée à la suite du rapport.

La séance est levée à six heures.

Mercredi, séance publique à une heure.

On lit dans l'*Evènement* :

La *Démocratie pacifique* publie aujourd'hui la liste des représentants qui ont voté pour et contre le rétablissement de l'impôt des boissons. En mettant, d'après le *Moniteur*, M. Thiers et M. Victor Hugo au nombre des absents ; la *Démocratie* fait remarquer à ses lecteurs que M. Thiers était présent à la séance. Elle aurait pu ajouter, pour ce qui concerne M. Victor Hugo, que M. Victor Hugo, retenu au sein d'une commission, ainsi qu'une note du *Moniteur* en fait foi, se ralliait aux voix de la minorité pour l'abrogation de l'impôt.

M. Victor Hugo avait d'ailleurs voté avec la minorité, dans la séance précédente, lorsqu'il s'est agi de passer à la discussion générale, et ce scrutin était le scrutin définitif, comme l'a fait justement observer le *National*.

FAITS DIVERS.

Le *Charivari* a interjeté appel du jugement du tribunal de police correctionnelle dans l'affaire que lui avait intentée M. Véron, rédacteur en chef du *Constitutionnel*.

— La *Réforme* publie aujourd'hui une adresse républicaine des artilleurs parisiens à Guinard et à leurs camarades condamnés à Versailles. La *Réforme* atteste que cette adresse a été revêtue de 1127 signatures. Il eût été facile d'en recueillir davantage, car nous connaissons nombre d'artilleurs qui n'ont pas été informés de l'existence de l'adresse.

— Hier, à minuit, le thermomètre centigrade de l'ingénieur Chevalier, opticien, marquait 4°,7 au-dessous de 0 ; aujourd'hui, à 6 heures du matin, 6°,3 ; à midi, 1°,8.

— La *Liberté* rapporte un mot échappé à la conscience d'un des membres les plus influents du parti légitimiste, à qui l'on demandait où en étaient ses espérances, relativement à la restauration henriquinquiste rêvée par plusieurs de ses amis politiques.

« Eh ! mon Dieu, tenons-nous pour très heureux si nous pouvons achever le temps de notre mandat !... Il est certain que notre bail ne sera point renouvelé, grâce au socialisme, dont le flot monte, monte ! »

Les appréhensions de l'honorable M. de L... font l'éloge de sa perspicacité.

— Nous empruntons le fait suivant à la correspondance parisienne de l'*Indépendance belge* :

« Parmi tous les indices de la reprise des affaires et de la prospérité, se trouve (sans plaisanterie aucune) la réapparition des voitures des charlatans et des marchandes d'eau de Cologne que le malheur des temps forçait, depuis la révolution, de vendre leur orviétan à pied. On me cite comme positif, à l'occasion d'un de ces industriels, le fait suivant : Il était aux Champs-Elysées, et après ses *réclames* accoutumées, il s'écrie brusquement : Causons un peu politique. Ne parlez pas tous à la fois, ajouta-t-il avec le même empressement que M. Dupin prêt à calmer la Montagne furieuse. Que dites-vous de la situation ? reprit-il ; elle n'est pas bien bonne, c'est votre avis ? C'est le mien aussi. Tenez.... elle ne s'améliorera que lorsque le petit homme qui est ici..., dit-il en désignant l'Elysée, aura mis à la porte tous les petits hommes qui sont là, ajouta-t-il en montrant le palais législatif. »

» En vous narrant ce fait dont la réalité m'est garantie, je n'ai pas besoin de vous dire que je ne fais remonter ni à l'Elysée, ni même à la préfecture de police la responsabilité de cette contrefaçon en plein air du journal le *Dix Décembre*. »

— La ville de Boston est encore tout en émoi par suite de l'assassinat du docteur Parkman. Inutilement cherché pendant plusieurs jours, ce médecin a été retrouvé, mais coupé par morceaux, dans le laboratoire de M. Webster, professeur de chimie, son débiteur. L'assassin présumé avait déjà brûlé dans ses fourneaux la tête de la victime. MM. Parkman et Webster appartiennent tous deux à des familles très connues et très considérées dans Boston. L'impression causée par ce crime ressemble à une agitation politique et peut se comparer à l'effet produit en France par le crime du duc de Praslin.

— Les membres de la commission chargée d'opérer la fusion des associations fraternelles des menuisiers en bâtiments invitent les ouvriers de cette profession à prendre connaissance, de ce jour à dimanche prochain, 30 du courant, de leurs acte constitutif et statuts, déposés dans les bureaux de l'association des écrivains rédacteurs, rue Pagevin, 9, ancienne rue du Petit-Reposoir, 3.

— Jeudi prochain, 26 décembre, la cour d'assises du Jura aura à statuer sur une accusation de complot se rattachant aux évènements du 13 juin et dans laquelle sont impliqués les citoyens Buchon, homme de lettre, Robert, ancien avoué, Choret, maire de Salins et plusieurs autres. L'accusation sera soutenue par MM. Loiseau, procureur-général et Alviset, avocat-général, pris dans la cour d'appel de Besançon. La défense sera présentée par MM. Auguste Rivierre, avocat du bureau de Paris, et Oudet, ancien avocat-général et avocat près la cour de Besançon, qui tous deux ont présenté avec succès la défense de MM. Richardet et Sommier, représentants du peuple, le 3 décembre, dans la précédente session.

PROCÈS DE PRESSE. — Le *Républicain de Lot-et-Garonne* vient d'être acquitté *pour la troisième fois*, par le jury. Dans un prochain numéro nous donnerons les détails.

AVIS. — Les amis du citoyen Victor Sellier sont priés d'assister au convoi du citoyen Sellier, son père, patriote volontaire de 93 et défenseur de Paris en 1814 et 1815, décédé en sa demeure, rue des Fossés-du-Temple, 36, dans sa soixante-dix-neuvième année. Les personnes qui n'auraient pas reçu de lettre sont priées de considérer le présent avis comme invitation. On se réunira à la maison mortuaire, aujourd'hui mardi, à midi précis.

LES MIRACLES se suivent en Italie. Le *Tempo* nous racontait naguère le miracle de la double liquéfaction du sang de Saint-Janvier en l'honneur de Pie IX. L'*Univers* nous en raconte un autre ce matin. Il s'agit d'un soldat français qui, porté dans un hôpital, avait refusé de se confesser, sous prétexte qu'il était protestant. Le prêtre venu pour l'exhorter imagina de placer au cou du malade une médaille de la *Mater admirabilis*, bénite par Pie IX lui même. L'esprit saint opéra immédiatement. Le soldat fut guéri? demandez-vous. Non pas, il mourut le lendemain, mais il se confessa. Le récit de ce *miracle* occupe quatre colonnes du feuilleton de l'amer et dévôt journal.

GUERRE CONTRE L'INSTRUCTION PRIMAIRE. — Le *Républicain de Lot-et-Garonne* publie une lettre de M. Parrieu, ministre de l'instruction publique, adressée à M. Badal, inspecteur de l'instruction primaire dans le département.

M. Badal est envoyé comme *sous-inspecteur* dans l'Ille-et-Vilaine ; la lettre du ministre lui apprend les motifs de cette disgrâce :

« Vous n'avez pas prêté à l'administration le concours sur lequel elle doit compter..... J'aime à espérer qu'en faisant un sérieux effort sur vous-même, vous pourrez encore vous rendre utile. Si, contre mon attente, de nouvelles plaintes s'élevaient contre vous, si par une condescendance coupable, vous continuiez à encourager les instituteurs à suivre la voie où un trop grand nombre d'entr'eux *ce sont* (sic) malheureusement engagés, je n'hésiterais pas à vous retirer les fonctions que je vous confie aujourd'hui. J'ai tenu à vous donner cet avertissement. Je désire que vous en teniez compte. »

M. Badal a répondu au ministre en lui envoyant sa démission.

LAMARTINE EN ORIENT. — On lit dans la *Bourgogne* :

« On avait répandu, il y a quelques mois, le bruit qu'une vaste étendue de terrains situés dans l'Asie-Mineure, avait été concédée gratuitement à M. de Lamartine par le gouvernement turc. Voici des détails précis à ce sujet :

» La propriété concédée à M. de Lamartine est située à quatre petites lieues de Smyrne. Elle a environ dix-huit lieues de tour, et comprend cinq villages, dont les habitants vivent sur la propriété, moyennant quelques faibles redevances payées au Grand-Seigneur, qui, jusqu'à présent, en a été le seul propriétaire. La terre y est d'une fertilité admirable, toute complantée d'orangers ou d'oliviers, et propre à toute espèce de culture.

» Le château, car il y a aussi un château, beaucoup plus confortable, dit-on, que la plupart des autres habitations turques, est situé au centre de ce petit royaume, et domine un lac très poissonneux, d'une demi-lieue de diamètre environ. Enfin, au dire de nos voyageurs, tout contribue à faire de ce lieu privilégié le séjour le plus ravissant qu'ait pu rêver l'imagination d'un poète.

» Malheureusement, toute médaille a son revers et toute poésie, son côté matériel. Pour mettre en culture cette immense étendue de terrain, il faut, quelle que soit sa prodigieuse fertilité, il faut, le dirons-nous? de l'argent. Ici, les difficultés commencent. Il paraît cependant que des banquiers genevois, séduits par les brillants avantages de cette spéculation, auraient fait des offres, et l'on n'attendrait pour conclure l'affaire que l'arrivée des titres qui établissent, d'une manière sûre et inattaquable, les droits du nouveau propriétaire.

» Dans ce cas, M. de Lamartine partirait pour l'Orient au printemps prochain, et irait prendre possession de ses vastes domaines, où il passerait quelques mois, pour présider lui-même à l'installation de ses nouveaux colons. Les Arabes, chez qui le nom de Lamartine a encore conservé tout son prestige, sollicitent en foule la faveur de travailler sous ses ordres, et les habitants du pays lui préparent, dit-on, une réception digne de l'hospitalité proverbiale des Orientaux. »

LIBERTÉ DES CULTES. — M. l'évêque de Luçon l'emporte. Les israélites doivent se le tenir pour dit : ils ne sont émancipés qu'en Prusse. M. Cahen professeur de philosophie à Bourbon-Vendée, professeur de talent, professeur irréprochable, mais israélite ; proscrit par l'évêque, rappelé par M. Parieu, nommé par lui professeur de seconde au lycée de Tours, et qui a mieux aimé voir briser sa carrière que de fléchir devant les prétentions de la congrégation, vient d'être définitivement renvoyé de l'Université.... pour cause de judaïsme.

Serons-nous traités de factieux si nous prenons la liberté de rappeler à M. le ministre des cultes qu'il existe un article de la Constitution ainsi conçu : « Tous les Français sont également admissibles à tous les emplois. » Peut-être serions-nous mieux entendus si nous lui disions que cet article existait déjà dans la Charte de 1830. (*National.*)

PETITE CORRESPONDANCE.

Nous rappelons à ceux de nos amis qui n'ont pas encore répondu au dernier Bulletin, qu'il est très important pour l'administration de l'École, de connaître au plutôt leurs intentions relativement à la R. de 1850.

Guise.—M. G.-L.—Reçu 80.—Votre lettre n'annonce que 67.—Faites-n. conn. l'applic. du surplus.—Compl. af.

P. R. — Reçu lettres et envoi.—Transmis.

Perpignan. — M. l'ab. V. — Nous av. reçu. — Le trav. compl., dont le 2e art. hier, nous a empêché d'util. le v.

Mulhouse.—M. J.—Reçu.—Pris note de v. cotis. de 1 200 p. 1850.—Rem. affect.

Laon.—M. G.—Reçu et pris note.—Rem. à tous trois. — Nous v. écrir. au suj. de v. prop.—Les trad. ne sont pas encore faites.

Rio-Janeiro.—M. D.—Reçu les 653.25. — Payé le mand. de 20.—Compl affect.

Mark.—M. K.—Reçu et pris note.—Rem.

Saumur.—M. R. Reçu les 9 et pris note. — Nous n'av. pas encore reçu de M. B.—Notre form. ne n. perm. guères la public. que v. nous demandez.

Grenoble.—M. G.—Reçu et pris note — Nous accept. le sacrif. dans l'int. de la cause.—Affect. rem.

Paris.—M. G.—Reçu et pris note.—Rem.

Morlaincourt.—M. B.—Reçu les 100 et fait l'applic. d'accord.—Nous v. adr. les Bull.—Nous all. n. inform. et v. rép.—Compl. affect.

Saint-Hippolyte.—M. M. — Reçu les 20. —Vos util. caus. seront touj. bien reç.

Marcigny.—M. S.—Reçu les 122. — Fait l'application de conform.—Affect. rem.

Dieulefit.—M. D.—Reçu les 98.— Affect. rem. à tous.— Nous v. adr. les Alm.—Nous all. n. inform. pour les 22.

Morlans.—M. F.—Reçu les 95.25—Nous v. expéd. les liv. par les Messag. gén.—Affec. rem.

Gand.—M. P.-J. F.—Reçu les 36.—Adr. le num. réclamé pour 7 mois.

Coutances.—M. D.—Reçu les 20.—Nous v. inscriv. pour 7 mois.

Sainte-Marie.—M. A. S. — Reçu les 32 et fait. — Nous transm. votre souv.—Oui.

Semur.—M. C.—Reçu.—Rem. affect. — Nous v. adr. les Alm.—Votre avis sera pris en consid.

Gros.—M. D.—Reçu. Nous fer. encaisser les 103.— Nous all. v. rép. et v. adr. les reçus.—Pris note du surpl. —Rem. frat. à tous.

Bléneau.—M. D.—Reçu les 20. — Nous v. expéd. les liv. —Très sérieux et a excell. tendances.

BALS. — CONCERTS.

JARDIN-D'HIVER. — *Mardi 25 décembre.* **FÊTE DE NOEL**, à 1 heure précise, aura lieu le magnifique **CONCERT** donné pour la fondation de la Caisse des **INVALIDES CIVILS**, avec le concours de toutes nos Célébrités musicales : MM. Ponchard, Poultier, Géraldy, Pierre Dupont, Dorus, Triébert, Kruger, Bonoldi, et mesdames Ronconi, Sabatier, Dobrée et Rabi. Un Orchestre nombreux, sous la direction de Guiseppe Daniele, exécutera sa composition si originale **LES PIRATES**, et 300 Choristes feront entendre des chœurs nouveaux.

Les prix d'entrée à cette Fête extraordinaire sont de :

3 fr. par personne ; places réservées, 5 fr.

Billets de famille pour quatre personnes, 8 et 15 fr.

On trouve des Billets à l'Administration, 24, boulevart Saint-Denis, et chez Bonoldi, Editeur de Musique, 11, boulevart des Italiens.

CASINO DES ARTS, boulevard Montmartre, n° 12.— Grand festival dédié aux familles, à l'occasion de la fête de Noel, composé de chant, de musique, de spectacle, de physique amusante. Les administrateurs déploient un zèle au-dessus de tout éloge, et mettent tout en œuvre afin de fixer le public qui vient chaque jour applaudir les artistes distingués. L'orchestre, composé de 48 musiciens, sera conduit par M. Placet. Le prix des places ne sera pas augmenté : 1 franc.

CASINO PAGANINI. — Demain mercredi, de huit heures à minuit, quatrième grande fête artistique, qui surpassera, comme luxe et élégance, toutes celles données précédemment. — Huit heures, concert à grand orchestre. Mlle Urse, âgée de huit ans, exécutera, sur le violon, un air varié de Bériot. — Scènes comiques par Mayer. — Neuf heures et demie, tombola de lots sérieux. Lot principal : six petites cuillères en argent. — De 10 heures à minuit, bal dans lequel sera dansée la *Schotisch*, nouvelle danse de salon qui doit, cet hiver, détrôner la Polka et la Rédowa. — Prix d'entrée : 3 fr. Billets d'abonnements, pris à l'avance chez Bernard-Latte, boulevart Italien, 2, 1 fr. 50 c.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS.	20 f.	11 f.	6 f.
DEP. ET ETRANG. sans surtaxe.	32	17	9
PAYS A SURTAXE. Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	40	21	11
Colonies et pays d'outre-mer	50	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	34	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	68	35	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme ; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr. ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois :	40 c.	Annonces anglaises	40 f.
Cinq à 9 »	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus. »	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Toute réclamation doit être accompagnée de la dernière bande imprimée.

Bourse du 24 décembre 1849.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du
Trois 0/0	56 [illegible]	56 60	56 30	56 4[illegible]
Cinq 0/0 Empr. 1848	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Cinq 0/0	91 65	92 10	91 80	91 95

24 déc. — AU COMPTANT. — COURS DE CLOTURE.

RENTES.		Espag. dette active.	26 1/2
[illegible]	56 15	— — 3 0/0	89 1/4
[illegible]	91 65	— Dette intér.	30 3/8
VALEURS DIVERSES.		Naples, récép. Roth.	93 5.
Banque de France.	2145 ..	Romain, emprunt	85 ./.
Obl. de la Ville, anc.	1280 ..	Haiti, emprunt	190 ..
— nouv.	1172 50	Piémont, emprunt	88 40
Oblig. de la Seine.	1088 ..	— Nouveau.	903 ./.
— St-Germ. 1842.	365 ..	Rente 5 0/0	93 ..
— Versailles	840 ..	Lots d'Autriche	400 ..
— Orléans, 4 0/0.	990 ..	2 1/2 hollandais	53 1/2
— Nouvelles.	375 ..	CHEMINS DE FER.	
— Rouen, 4 0/0.	73[illegible]	St-Germain	410 ..
— Nouvelles.	50[illegible] ..	Versailles, r. d.	206 25
— Havre [illegible]	745 ..	Versailles, r. g.	166 2[illegible]
— Nouvelles.	840 ..	Orléans à Paris	765 ..
— Marseille	95[illegible] ..	Rouen	5[illegible]2 [illegible]
— Orléans jouis.	[illegible] ..	Havre	2[illegible]0 ..
Quatre-Canaux	1072 50	Avignon-Marseille	2[illegible]5 ..
— Jouissance.	.. ..	Bâle	121 2[illegible]
Bons du Trésor	6 ./.	Centre	330 ..
Forges Aveyron	3000 ..	Boulogne	1[illegible]2 50
Monceau-s.-Sambre	1500 ..	Bordeaux	406 25
Nord (hauts four.).	900 ..	Nord	4[illegible]8 25
Charbon Belge	325 ..	Strasbourg	358 75
Zinc V. Montagne.	2[illegible] ..	Nantes	276 50
— Stolberg.	[illegible]25 ..	Monter. à Troyes	11[illegible] ..
[illegible] de la Loire	2[illegible]5 ..	Dieppe Fécamp	180 ..
FONDS ÉTRANGERS.		BOURSE DE LONDRES du décembre.	
Belg. 5 0/0 1840.	96 1/4	3 0/0 consolidés	96 ..
— 3 0/0 1842	56 1/4	3 0/0 au 12 déc.	96 ..
— 4 1/2	17 3/4		
— 2 1/2 0/0	63 ./.		
— 2 1/2 0/0	50 1/4		
— Banque	780 ..		
— 1841.	1020 ./.		

TAXE DU PAIN.

1re qualité le kilo. 27 c.
2e — — 20

L'un des gérants : **VICTOR HENNEQUIN.**

Spectacles du 25 décembre.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Tartufe, un Caprice.
ITALIENS.—Batilde di Shabran.
OPÉRA-COMIQUE.—La Fée aux Roses.
ODEON.—François le Champi, les Gardes françaises.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Le comte Hermann.
VAUDEVILLE.—La Fin d'une République, Malbranchu, Daphnis, Roger Bontemps.
GYMNASE.—Le Cachemire, le Bal, Babet, Mauricette.
THEATRE MONTANSIER.—Les Marraines de l'an 3.
VARIETÉS.—La Vie de Bohême, Deux anges.
PORTE-SAINT-MARTIN.—Les 48 danseuses viennoises, le Connétable.
THÉATRE DU LUXEMBOURG.—Trois Filles de la Veuve, Un aimable drôle, Vieux garçon.
AMBIGU-COMIQUE.—La Jeunesse dorée.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 285. Mercredi-Jeudi 26 et 27 décembre 1849.

PARIS.
Trois mois. . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

ASSOCIATION
LIBRE ET VOLONTAIRE
du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION
PROPORTIONNELLE
au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 décembre sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4e page.

Immédiatement après FORTUNADA, de notre ami A. MÉRAY, la *Démocratie pacifique* publiera dans son feuilleton :

1° SCÈNES DE MŒURS ARABES, par CHARLES RICHARD, peinture exacte et spirituelle des habitudes des Arabes et de leurs rapports avec les autorités françaises ;

2° LE SEIGNEUR DE LA DEVINIÈRE, par M. A. CONSTANT, suite de RABELAIS A LA BASMETTE, dont les anciens lecteurs de la *Démocratie* ont dû garder le souvenir.

PARIS, 26 DÉCEMBRE.

Assemblée législative.

Un membre de la gauche, M. Miot, a été aujourd'hui rappelé à l'ordre, censuré et mis aux arrêts par le président Dupin. Pourquoi ?

Son premier crime était d'avoir dit qu'il y avait des royalistes dans l'Assemblée. Certes, il se trompait : tous les représentants, sans exception, sont des républicains sincères, et ne demandent qu'une chose, le maintien de la République.

Son second crime était d'avoir dit que les royalistes poussaient à la guerre civile, dans l'espoir de fatiguer, de ruiner le pays, et de le ramener par la lassitude aux pieds des prétendants.

Pour nous, nous ne croyons pas que M. Miot se soit ici trompé. La tactique des royalistes (dont heureusement on ne trouve pas un seul dans l'Assemblée, sans quoi ces royalistes y joueraient le rôle de traîtres), la tactique des royalistes consiste à entretenir dans toute la France le désordre et la haine, à exciter la guerre civile, et au besoin invoquer l'assistance russe ou autrichienne. C'est toujours le même parti qui, en 1793 et en 1815, porta les armes contre la patrie, et ne triompha que sur les ruines de la France.

Puisque l'Assemblée est toute républicaine, elle aurait dû mieux accueillir cet avis de M. Miot qui l'éclairait sur les trames ourdies par les ennemis de la République ; elle aurait dû lui voter des remerciements, et non pas invoquer l'autorité toute-puissante de M. Dupin, qui non moins bon républicain que qui ce soit, a été forcé de rappeler si souvent à l'ordre M. Miot, qu'une lutte personnelle s'est élevée entr'eux, et a conduit M. Dupin à réclamer la peine des arrêts contre son collègue.

Après cette expulsion momentanée, prononcée contre un représentant pour avoir dit d'excellentes vérités et n'avoir commis qu'une seule erreur, à savoir qu'il y a des royalistes dans l'Assemblée, celle-ci a repris la discussion sur la loi électorale, et *interprétant* la constitution, lui a prêté, relativement au vote au canton, un sens que personne n'aurait jamais soupçonné.

La Constitution avait dit que le vote au canton serait la règle et le vote à la commune l'exception. L'interprétation donnée aujourd'hui par l'Assemblée à cette disposition a fait voir qu'il fallait entendre que le vote à la commune serait la règle générale. Cette interprétation peut paraître singulière à quelques-uns ; quant à nous, rien ne nous étonne plus en fait d'interprétations ; nous en verrons de plus singulières encore.

M. Prudhomme a fait ajouter à cette interprétation de la Constitution un petit article tout anodin, qui prescrit la réunion des Conseils généraux vingt jours avant les élections, sous prétexte de déterminer les circonscriptions électorales. C'est un moyen légal donné à ces Conseils de concentrer en leurs mains toutes les intrigues électorales, et de peser de tout leur poids sur les votes.

Expulsion d'un républicain pour avoir dit quelques bonnes et dures vérités ; — interprétation de la Constitution ; — c'est beaucoup pour un seul jour. L'Assemblée croit-elle avoir par là servi la République ? Elle se tromperait fort ; elle n'a servi que les détestables projets de ces partis royalistes qui, en dehors de l'Assemblée (où il n'y a que des républicains), veulent pousser la France à la guerre civile, afin de renverser la République. Ce sont ces royalistes qui, dès à présent, par leurs calomnies, par leurs délations, par leurs destitutions, par leurs persécutions et par leur espionnage universel, nous ont ramenés à 1816 et 1817. — Mais le peuple français se rit de ces tentatives criminelles ; il restera calme, et lorsque le temps sera venu, il déposera dans l'urne électorale un jugement sans appel, qui fera justice des intrigues royalistes.

*. Les bureaux de l'Assemblée étaient convoqués aujourd'hui pour nommer les membres de la commission chargée de faire une enquête sur l'impôt des boissons. Les bureaux ont nommé leurs commissaires. Tous les commissaires nommés se sont prononcés pour le maintien de l'impôt dans la discussion qui a précédé le vote. Nul doute que demain les autres bureaux n'écartent de même tous les candidats qui se sont prononcé pour la suppression de l'impôt. On voit ce que le pays doit attendre d'une enquête ainsi faite. C'est le cas de rappeler ce vers de notre ami Méray :

Le furet cherchera ce qu'il faut au lapin.

Réélections des Départements.

LOIR-ET-CHER.

En attendant qu'il plaise au pouvoir de mettre l'Assemblée en demeure de fixer le jour des réélections, les démocrates des départements s'entendent pour choisir les successeurs des représentants qui expient dans les cachots ou dans l'exil leur fidélité à la Constitution et leur respect pour le drapeau de la France.

Nous nous occuperons successivement de ces candidatures à mesure que le sentiment des électeurs se sera manifesté solennellement. Pour aujourd'hui, nous devons à nos amis de Loir-et-Cher de rompre un silence dont ils apprécieront les motifs.

Il y a déjà un mois, sur l'invitation du citoyen Germain Sarrut et du *Courrier de Loir-et-Cher*, Alphonse Esquiros adressait aux électeurs de Loir-et-Cher, dans la *Voix du Peuple*, de Marseille, dont il est le rédacteur en chef, une lettre pleine du plus chaud, du plus éloquent patriotisme. Cette lettre, nous voudrions pouvoir la citer tout entière, et c'est à regret que nous nous contentons d'en extraire les passages qui ont trait au remplacement de F. Cantagrel à l'Assemblée législative. En lisant cette appréciation du caractère de notre ami, nos lecteurs comprendront ce regret.

. . . .

« Vous allez avoir à remplacer Cantagrel. Laissez-moi donner à ce frère tombé sur le champ de bataille politique un regret et un souvenir ; il est tombé, mais le cœur et le front haut, mais blessé par devant ; il est tombé victime de son devoir, victime du point d'honneur national ; il est tombé pour vous qui l'avez élu, et dont il n'a pas voulu trahir le mandat, en traînant à Rome le drapeau de la France dans le sang d'une guerre civile. J'ai été témoin des applaudissements que vous lui avez donnés, quand il vous parlait de notre triste expédition d'Italie, de nos soldats français dont on avait fait des soldats du Pape : ces bravos étaient un engagement ; cet engagement il l'a rempli jusqu'à la protestation, jusqu'à l'exil. Je n'attaque pas le jugement par défaut qui le condamne, mais je défends l'homme, mais je dis que ses intentions ont été pures. Vous ne vous étiez pas trompés. Honneur à vous, démocrates de Loir-et-Cher, qui aviez fait un si noble choix !

. . . .

» Je ne renonce point à l'honneur de représenter un jour le département de Loir-et-Cher ; j'y renonce d'autant moins que cet honneur est, depuis le 13 juin, devenu un danger, j'y renonce d'autant moins qu'une candidature démocratique à l'Assemblée est, par le temps qui court, une candidature à la citadelle de Zaoutzi.

» Renoncer aujourd'hui à cet honneur est un sacrifice ; mais nos amis de Versailles nous auraient appris la voie de l'abnégation, si cette voie n'était toute tracée d'avance dans le cœur des républicains. En y réfléchissant de nouveau, dans mon âme et conscience, je crois que le successeur de Cantagrel doit être choisi parmi ses coreligionnaires. Nous autres, démocrates, nous appartenons tous à la même foi politique et sociale ; mais dans cette foi commune il est des nuances que je vous engage à ménager. Un sentiment de délicatesse exige (c'est du moins mon avis) que nous nous retirions devant une candidature qui appartienne à l'école phalanstérienne. En cet état de choses, je m'abstiens. »

Voici maintenant un extrait de la lettre du citoyen Germain Sarrut, ancien représentant de Loir-et-Cher, publiée par le *Courrier* sous ce titre : *Conseils aux ouvriers* :

« Vous m'avez, mes chers concitoyens, tout à la fois donné un droit et imposé un devoir. Ce droit et ce devoir sont de vous parler en toute liberté et avec une absolue franchise. Je veux user de l'un et ne pas faillir à l'autre.

» Dans cinq semaines vous aurez à élire un représentant pour remplacer notre bon et chaleureux co-religionnaire Cantagrel. — De ce moment, jusqu'au jour que fixera le décret de l'Assemblée législative, on va exercer sur vous toutes sortes d'influences. On aura tour à tour recours à la cajolerie, à la séduction et à l'intimidation.

» L'intimidation ! c'est surtout contre nos frères, LES INSTITUTEURS PRIMAIRES, qu'on l'exercera ; mais, de ce côté, soyons sans préoccupation, ils ont au cœur l'amour de la République *démocratique*, qui seule assurera leur indépendance, leur avenir et l'existence de leur famille, et leur vote sera pour le candidat que nous avons adopté, et sur les deux cent cinquante instituteurs primaires du département, quoi qu'on dise et qu'on fasse, il n'y en aura pas dix qui n'inscrivent sur leur bulletin le nom de

CHARLES D'ETCHEGOYEN.

» .... Ne vous laissez donc pas diviser. Relisez la lettre si pleine d'abnégation, de dignité, de loyale franchise de ce brave Esquiros, que nous présentions à vos suffrages aux dernières élections. Il ne veut pas être aujourd'hui, un motif, un prétexte à division ; écoutez sa voix et la mienne ; formez faisceau ; réunissez-vous tous, TOUS, avec zèle sur le même candidat ; que sur tous les bulletins des démocrates soit inscrit le nom de CHARLES D'ETCHEGOYEN... »

Nous remercions les citoyens Esquiros et G. Sarrut au nom de Cantagrel, et nous nous associons à eux pour appuyer la candidature de notre ami ETCHEGOYEN dans le département de Loir-et-Cher.

Nous n'avons point à faire l'éloge du candidat socialiste déjà si hautement recommandé ; les électeurs de ce département le connaissent assez pour que notre concours affectueux soit inutile à son succès, qui sera aussi celui de la Démocratie socialiste. Les travailleurs des villes et des campagnes, les braves vignerons surtout, si jaloux de leur indépendance, ont compris depuis longtemps, dans Loir-et-Cher, que les hommes dévoués, que ceux qui ont consacré leur vie à l'étude des questions sociales, peuvent seuls sauver le pays. Pour faire l'œuvre nouvelle, il faut des instruments nouveaux.

ALLIER. — Le *Républicain démocrate* annonce que

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 27 DÉCEMBRE 1849.

FORTUNADA

VOYAGE INVRAISEMBLABLE.[1]

TROISIÈME PARTIE.

LVIII.

LE NOUVEAU MARQUIS DE CARABAS.

Les quinze jours qui avaient suivi la réunion des actionnaires pour la commandite du bonheur n'avaient pas été perdus ; depuis leur dernier entretien sous les citronniers du capitaine, ils avaient employé tous leurs instants à prévoir et à s'approvisionner.

La ville de Lisbonne, bien que fort active et bruyante en temps ordinaire, s'était aperçue, pendant ces quelques jours, d'un surcroît d'animation. La campagne affluait dans ses rues et sur ses quais.

Les moutons et les chèvres arrivaient en bêlant et en trottant des montagnes de la Sierra-Estrella ; les ombrageux taureaux et les génisses rouges avaient quitté les gras pâturages d'Arrayolos, et entraient par toutes les portes. Les brunes paysannes de l'Estramadure apportaient à dos de mulets de grandes cages pleines de pigeons moirés, de poules mouchetées et de coqs nuancés d'or. On entendait les hennissements des chevaux de race, qui arrachaient les pavés du port en attendant le moment d'être embarqués.

Le Portugal semblait en train de vider ses richesses pour approvisionner non plus la flottille, mais bien la flotte de l'armateur Laurent Vasco ; aussi le nom du capitaine était-il dans toutes les bouches. Ce bruit et ce mouvement extraordinaires occasionnés par sa seule volonté fit grandir encore sa réputation. Jamais homme politique ne fit une sensation aussi profonde que notre marin aux miracles, jamais on ne vit autour de personne autant d'yeux ouverts et d'oreilles tendues.

Une chose attirait surtout l'admiration du peuple, c'était l'immensité de ses richesses. En effet, à toutes les demandes adressées aux pasteurs qui entraient en ville avec des troupeaux de choix, il était répondu aussi uniformément qu'au beau-père de feu le marquis de Carabas.

— A qui ces belles juments pleines ?

— Au capitaine Laurent Vasco.

— A qui ces ânes dont la robe cendrée est vierge des meurtrissures du bât ?

— Au capitaine Laurent Vasco.

— Pour qui ces arbres dont les racines ont été aussi soigneusement enveloppées de mousse fraîche ?

— Pour le capitaine Laurent Vasco.

— Pour qui ces socs de charrue armés d'acier comme des haches de hallebardiers ?

— Pour le capitaine Laurent Vasco.

— Et ces instruments de toutes sortes ? — Et ces toiles peintes ? — Et ces vases de toutes matières et de toutes les formes ? etc., etc.

La réponse, comme un refrain de litanie, était toujours :

— Au capitaine Laurent Vasco.

C'était au point que si le roi n'avait pas connu le but de l'expédition, il aurait bien pu faire arrêter le capitaine pour crime de popularité. Et, sans aller plus loin, je suis bien assuré que tous les gouvernements européens d'aujourd'hui prendraient ombrage s'ils voyaient dans un port quelconque de notre littoral se préparer une pareille expédition. Ils y verraient l'occasion d'un échange de notes et de protocoles à défrayer pendant des mois entiers tous les journaux de l'ancien continent.

Mais dom Emmanuel le Fortuné avait lui-même fourni les caraques et les galiotes de charge. Il savait qu'il ne s'agissait d'autre chose que de le délivrer de ses jeunes fous, devenus un objet de scandale pour le royaume, et il était tranquille, malgré le caractère soupçonneux de sa profession.

Les ex-Fortunadiens, tout en mettant un grand zèle à aider le capitaine dans ses préparatifs, ne disaient point qu'ils dussent être, cette fois encore, les héros de ce voyage. On ne savait donc pas trop à quoi s'en tenir sur le but de cet énorme approvisionnement, et les conjectures faites sur la nouvelle expédition étaient aussi folles et aussi bizarres que toutes celles hasardées déjà par ces bons Lisbonnais, depuis l'époque où nous avons fait leur connaissance.

Si la presse périodique, ce gigantesque atelier de cancans, avait existé à cette époque, on aurait pu lire chaque jour dans les feuilles portugaises des articles ainsi conçus :

« Une compagnie, dirait l'une d'elles, vient de se fonder, avec l'autorisation du roi, pour assurer à tous les octogénaires de la ville de Lisbonne le bénéfice du rajeunissement. Les départs auront lieu deux fois l'an, sous la direction de l'illustre Laurent Vasco ou de l'un de ses lieutenants. Le premier convoi va mettre à la voile dans quelques jours, emportant aux Indes dix mille de nos vieux compatriotes. »

« Nous pouvons assurer à nos lecteurs, dirait un autre, que la compagnie dont parle un peu prématurément le *Perroquet*, ou l'*Avenir* ou la *Vérité*, selon le nom du premier journal, n'existe que dans la tête de ses rédacteurs. C'est à ses frais et sous sa propre responsabilité que le capitaine Vasco entreprend la cure miraculeuse de la vieillesse. »

A cela le *Pays dévot* ajouterait le lendemain :

« Nous ne savons si l'énorme expédition qui se prépare a été frétée par une compagnie ou par l'aventurier en question ; mais nous affirmons que l'autorisation du roi n'a été ni ne sera jamais accordée à une œuvre qui perd l'âme en rajeunissant le corps. La folie dangereuse dont sont atteints les premiers voyageurs est là pour nous prouver, ainsi qu'à notre pieux et bien-aimé monarque, que le démon cache toujours un piège dans tous les bonheurs apparents que l'Eglise n'a pas sanctifiés. »

« Si nous sommes bien informés, crierait à son tour la *Clameur publique*, il ne s'agit nullement de rendre une vie nouvelle à des vieillards ; l'excentrique armateur aurait choisi cette fois ses passagers parmi les enfants de 8 à 15 ans. On assure qu'il se propose de faire une contre-épreuve de sa première expérience. Si le fait est vrai, comme tout nous le fait supposer, attendons-nous à voir revenir dans quelques mois ses nouveaux compagnons chargés

(1) Voir les numéros des 11, 12, 13, 14, 15, 19, 20, 21, 22, 28, 28, 29, 30 septembre, 4, 5, 6, 7 octobre, 21, 22, 23, 24, 29, 30 novembre, 1er, 2, 6, 7, 8, 12, 13, 15, 20, 21 et 22 décembre 1849.

le candidat de la Démocratie aux prochaines élections, est le citoyen GEORGES GALLAY, ancien maire du Donjon.

NIÈVRE. — Le même journal désigne pour ce département, le citoyen CHARLES GAMBON, frère du représentant détenu à Doullens.

La question électorale devient de jour en jour plus brûlante ; partout le pouvoir met en œuvre ses moyens de séduction ou d'intimidation pour désunir les démocrates ; ce sont surtout les candidats socialistes qui ont le privilége d'appeler son attention et son animosité ; aussi nous écrit-on de divers départements que les préfets prêtent leur appui aux candidats de l'ancienne fraction de l'Assemblée constituante, dite *du National*, plutôt que de laisser quelques chances aux socialistes. C'est ainsi que dans le Loir-et-Cher, la candidature de notre ami, M. d'Etchégoyen, appuyée par les socialistes et les démocrates avancés, se trouve simultanément combattue par la préfecture et par le journal de M. Ducoux, l'ancien chef de la police, qui organisa si bien les transportations, et qui se montra si ardent à décimer le parti démocratique. Nous comprenons très bien que MM. *les tricolores* de Loir-et-Cher ne veuillent pas que la place de Cantagrel soit occupée par un des nôtres ; mais les électeurs sont là, et ils sauront déjouer les manœuvres de nos adversaires.

Nouvelles de Zaatcha.

On lit dans l'*Atlas* :

Le retour à Constantine des troupes qui ont pris part à l'expédition de Zaatcha, nous permet de recevoir quelques détails sur la fin du grand drame qui a ensanglanté cette oasis.

De tous les habitants de Zaatcha, il ne reste plus qu'un seul individu propriétaire, qui fait en ce moment le voyage de la Mecque.

Après l'envahissement complet du village, 30 à 40 individus seulement tombèrent vivants entre nos mains ; pris les armes à la main, ils furent passés au fil de l'épée, mais avant de les exécuter on leur demanda leurs noms, d'où ils étaient. Parmi eux se trouvaient des combattants des diverses oasis, plusieurs étaient de la Mecque ou se sont dits de la Mecque. Un d'entre eux auquel on demandait d'où il était, répondit en très bon français : « Je suis de Montauban, et j'espère bien que vous n'allez pas me fusiller comme les Arabes ; je suis Français et je demande à être traduit devant un conseil de guerre. » On ne lui fit pas plus de quartier qu'à ses compagnons, et il fut immédiatement envoyé dans l'éternité.

Nos troupes ont dû faire le siége de chaque maison et de chaque cave où s'étaient réfugiés les derniers défenseurs.

Lorsque la maison de Bouzian, transformée en forteresse, fut envahie, ce chef se présenta à nos soldats en se faisant connaître et en indiquant du geste qu'il offrait sa tête. Les soldats allaient le percer de leurs baïonnettes, lorsque le colonel Canrobert les retint en attendant les ordres du général Herbillon. Bientôt après il était fusillé par quatre hommes auxquels on avait ordonné de respecter la tête. Le fils de Bouzian, âgé de 17 à 18 ans, eut moins de courage, il demanda grâce, mais on n'eut pas le temps de lui accorder la vie sauve, les baïonnettes des Zouaves l'avaient déjà atteint.

On a trouvé dans la maison de Bouzian un grand nombre de lettres qui ont été laissées à Biskara, et que l'on traduit en ce moment.

De l'avis de tous les hommes qui ont monté à l'assaut, la défense des Arabes a été admirable ; jamais, depuis que nous sommes en Algérie, on ne les avait vus si résolus.

Y compris les victimes du choléra, le corps expéditionnaire de Zaatcha a perdu au moins 1 000 hommes. On assure même que 1 400 fusils ont été versés à l'artillerie, ce qui semblerait indiquer 1 400 morts. Bon nombre de blessés sont encore en danger ; et combien de soldats, malingres aujourd'hui, succomberont aux fatigues de cette campagne !

Cette expédition a coûté plus d'un million.

Et quand on pèse avec impartialité les motifs qui nous ont contraints à cette énorme dépense en hommes et en argent, sans compter la destruction complète de Zaatcha et de ses habitants, on ne peut que blâmer sévèrement ceux dont la déplorable administration a rendu ce désastre inévitable ; car, aujourd'hui que l'expédition est terminée, on peut affirmer que la révolte de Zaatcha ne reconnaît pour cause ni la politique, ni la religion, mais qu'elle a été provoquée par des actes administratifs et fiscaux d'une brutalité telle, que les habitants de Zaatcha ont mieux aimé se défendre jusqu'à la mort que de s'y soumettre.

Du reste, nous reviendrons sur ce sujet.

L'oasis de Lichana, voisine de Zaatcha, qui jusqu'au dernier moment est venue attaquer nos lignes et a prêté secours aux assiégés, a été condamnée après soumission, à payer 6,000 fr. d'amende. Lichana est beaucoup plus considérable que Zaatcha. Que veut-on que les indigènes pensent de notre gouvernement quand ils constatent tant d'inégalité dans le châtiment pour des fautes identiques. On eût exigé un million d'impôt extraordinaire de toutes les tribus qui ont pris part à l'insurrection, que ce n'eût été que justice ; mais frapper Lichana d'une amende de 6,000 fr., c'est du dernier ridicule.

— D'autre part nous lisons dans le *Moniteur* algérien :

« ..... Il est permis de croire que l'Algérie pourra se reposer quelque temps sur ce succès.

» Récapitulons ce que ce repos aura coûté du 7 octobre, jour de l'arrivée devant l'oasis, au 26 novembre, jour de l'assaut décisif : 51 jours de tranchée ouverte, marqués par autant de combats de jour ou de nuit ; 4 affaires sérieuses contre l'ennemi extérieur ; deux attaques sur les convois entre Bathna et Biskara ; enfin deux assauts meurtriers, ont fait perdre au corps assiégeant, dont l'effectif a varié de 4 à 7 mille combattants, 19 officiers, au moins 300 sous-officiers et soldats tués ou morts de leurs blessures, 61 officiers et plus de 600 soldats blessés. — Ajoutons à ces pertes de champ de bataille plus de 250 hommes emportés par le choléra, la fatigue des travaux de tranchée, celle du service de nuit, et l'on pourra apprécier toutes les difficultés qu'ont surmontées les officiers et les soldats qui, après avoir rejeté loin d'eux la nuée d'ennemis qui les environnaient, se sont présentés, au dernier jour, pleins d'énergie et d'ardeur devant la brèche.

» Outre MM. le colonel du génie Petit et le commandant Guyot du 43[e] de ligne dont nous avons déjà annoncé la mort par suite des blessures reçues devant Zaatcha, nous apprenons encore, d'une manière certaine, la perte de MM. Berthe, capitaine adjudant-major, Prévost et Héros, capitaines, et Miot, lieutenant, tous les quatre du 43[e] de ligne et blessés au premier assaut du 30 octobre, celle de M. Toussaint, capitaine au 1[er] de spahis, blessé le même jour près de M. le colonel Canrobert sur la brèche de droite, et enfin celles de MM. Bonnet et Debout, lieutenants au 5[e] bataillon de chasseurs à pied, blessés pendant la durée du siège. »

ITALIE

LA RENTRÉE DU PAPE ET LA QUESTION FINANCIÈRE.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)

Du Trastevere, 12 décembre 1849.

L'emprunt des cinq millions d'écus a repris faveur. M. Gallé, voyant les caisses vides à ce point d'être obligé pour payer ceux des employés qui n'ont pas été remerciés, d'être obligé, dis-je, de *mettre en plan* (passez-moi cette expression faubourienne, puisque je vous écris dans un faubourg), s'est adressé au Mont-de-Piété.

Mais la caisse des pauvres n'est pas inépuisable, et serait bientôt un désert si M. le pro-ministre des finances continuait à y mettre la main. Ledit pro-ministre a donc envoyé à Portici le prince Potenziani, son fidèle Pylade, pour démontrer au pape temporel, au cardinal Antonelli, qu'il était impossible de tenir coup si l'on ne faisait pas l'emprunt, c'est-à-dire si l'on n'en passait pas par ce que demande la maltôte juive de Paris.

On donnera donc hypothèque sur les biens conventuels à MM. Rotschild, et l'on aura les cinq millions de scudi. Quand je vois traiter cette affaire, mes souvenirs se reportent naturellement sur saint Pierre, Judas Iscariote et les trente deniers. Que de peines et de supplications il faut à saint Pierre pour soutirer à Iscariote les deniers maudits ; il faut encore qu'il lui donne quelque chose en gage.

Les Espagnols partent, les Français vont partir ; on annonce le départ de Toulon des bâtiments nécessaires à la réintégration de la première division française.

Toutes les têtes diplomatiques se creusent pour aviser à la garde des Etats pontificaux pendant 1850. On enfante des théories ; je vous en ai annoncé deux : les colonies militaires d'Irlande et le rétablissement des chevaliers de Malte ; on en forge d'autres. L'imagination italienne ne fait plus des *Roland furieux*, des *Jérusalem délivrée*, elle fait des armées sur le papier.

On dit que l'absence du pape éloigne les étrangers qui d'ordinaire affluaient ici. On ne s'en serait pas douté à voir l'affluence des carosses et le coup-d'œil des toilettes en dehors et en dedans du théâtre Argentina, illuminé *a giorno*, l'un des soirs du commencement de cette semaine.

L'affiche, il est vrai, avait dépassé tout le pindarisme de cette intéressante partie de la littérature parisienne. Les Romains ont démontré que d'une enjambée ils dépassaient les progrès lentement et patiemment faits à Paris ; les placards étaient dignes de M. Véron par la grandeur du format, et de Pindare par la beauté des épithètes.

Lisez et jugez :

NOBILE TEATRO ARGENTINA, SPLENDIDAMENTE ILLUMINATO A CERA, *per magnanimità di S. E. Signor Principe* DON ALESSANDRO TORLONIA, GRANDE ACCADEMIA VOCALE ED ISTRUMENTALE, etc., etc.

Nous ignorons en quoi consiste la magnanimité de don Alexandre Torlonia, si c'est à avoir prêté la salle du théâtre Argentina qui lui appartient, ou si c'est à avoir fourni les cinq cents bougies de l'*illuminazione à giorno*.

Toujours est-il que les environs du théâtre étaient inondés d'équipages, et que les six rangs de loges étaient complètement parés de toilettes anglaises, russes, allemandes, françaises. Si après cela on dit encore que les étrangers n'affluent pas à Rome, l'on a bien grand tort.

Ce concert monstre était composé de cinquante dames de la ville et de deux cent cinquante messieurs qui étaient étagés sur le théâtre, le beau sexe aux premiers gradins. Nous avons remarqué que plusieurs de ces dames de la congrégation pontificale de Sainte-Cécile avaient des ceintures tricolores vert-blanc-rouge ; elles s'en cachaient fort peu, car les couleurs séditieuses se déroulaient sur leurs robes blanches, en larges rubans jusqu'à leurs pieds.

12 décembre, à deux heures après-midi. — Grande et bonne nouvelle ! Le ministère des finances est en liesse ; c'est ce soir qu'il faut illuminer *a giorno* le palais Apollinare. L'emprunt se fait, l'emprunt est conclu. Quatre millions d'écus (plus de 21 millions de francs) seront apportés de Paris et remis au gouvernement pontifical.

Est-ce M. Rothschild qui a cette magnanimité ? Non ; M. Rothschild garde rancune au pape des persécutions du Ghetto ; c'est un autre israélite qui ouvre ses coffres au saint Père ; c'est M. Fould.

Du Trastevere, 17 décembre 1849.

Pie IX est un socialiste, un Proudhon, un Mazzini !!!

Ce n'est pas moi qui dis ces énormités, ce sont les prêtres, les cardinaux ; lisez leur journal, l'*Osservatore romano* du 14 décembre.

Pourquoi, demanderez-vous, cette émeute des sacristies ? Comment se fait-il que les noirs de Rome disent pire que les rouges de Paris à l'endroit du saint père ?

La raison en est bien simple : le saint père a touché aux biens de l'Eglise.

En désespoir de trouver des écus chrétiens, le pro-ministre des finances, le signor Angelo Galli s'était adressé aux écus d'Israël. M. Rothschild ferma impitoyablement ses coffres aux députés du pro-ministre, parce que l'on avait molesté les juifs du Ghetto.

M. Fould, quoique descendant en droite ligne d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, n'a pas fait les mêmes difficultés. En prêtant les 4 millions de *scudi*, et en y mettant la condition que le pape rentrerait au Vatican, M. Fould a fait les affaires du ministère dont il est membre.

Il y en a qui disent que c'est la France qui fournit le numéraire, mais en forçant ainsi le pape à revenir à Rome, ce qui tire le gouvernement français du déplorable impasse où il s'est engagé.

Que dites-vous de la grandeur majestueuse des événements politiques de ce temps-ci ? Comme c'est épique de voir la République obligée de donner de l'argent d'une manière détournée pour accomplir son œuvre de restauration ! et d'un autre côté, quel majesté dans le pontificat ! Pie IX refuse de revenir à Rome ; on lui promet quelques écus, il revient.

Mais là n'est pas le motif de l'insurrection des cristies.

En 1848, en septembre, avant la fuite du pape, le clergé, qui avait peur, avait offert la garantie des propriétés des congrégations religieuses pour un emprunt de quatre millions d'écus.

Lorsque l'ambassade de M. Galli s'est présentée dans le comptoir de M. Fould, M. Fould a demandé pourquoi le saint père ne donnerait pas en 1849 l'hypothèque sur les biens du clergé qu'il offrait en 1848.

On en a référé à sa sainteté à Portici, qui a consenti à donner cette hypothèque.

Quand la fatale nouvelle est arrivée ici, tous les prêtres se sont changés en Jérémies, et leurs lamentations se tournant en colères, il leur est échappé à peu près les mots qui sont en tête de la présente, et que l'*Osservatore ramano* n'a pas assez gazé.

Passons à autre chose.

Hier dimanche, les ponts Saint-Ange et Sixte ont amené ici dans le Trastevere bien des curieux qui avaient double motif de curiosité.

1° Le général Baraguay-d'Hilliers passait une revue sur la place Saint-Pierre. Depuis la prise de Rome, le 17[e], le 33[e] de ligne étaient exilés à Frascati, Tivoli, Albano ; il était temps de les remplacer. Ce sont les 22[e], 32[e] et 36[e] régiments qui vont prendre ces garnisons en occupant de plus Velletri, Saint-Ubiaco, Cenzano et autres points. Avant leur départ, le général les a inspectés, ainsi que deux batteries qui les suivent.

2° Hier c'était l'anniversaire de la mort de Torquato Tasso. Le couvent de Saint-Onuphre ouvre à cette occasion au public la chambre où le poète est mort. Bien des gens sont accourus à ce couvent adossé au Janicule. On arrivait à sa cellule par des corridors parsemés de feuilles de lauriers ; des couronnes de fleurs étaient appendues aux arbres, avec des écriteaux en l'honneur de la *Jérusalem délivrée*.

La chambre est encore meublée du pauvre mobilier du Tasse : ce sont des fauteuils antiques, une table, un coffre ; dans une armoire il y a son miroir, son crucifix, son écritoire, qui est un long morceau de bois grossièrement sculpté, avec une incision carrée au centre, où le chantre d'Armide versait son encre.

Au milieu de la chambre se trouve le buste du poète, moulé, dit une inscription, sur le cadavre. J'ai remarqué que ce portrait ne ressemble pas à celui qui court avec le nom du Tasse ; je lui ai trouvé quelque ressemblance avec les traits de l'acteur des Français Monrose, quand il ne donnait pas à sa physionomie l'expression malicieuse de ses rôles.

Une correspondance du *Statuto* rapporte une correspondance de Portici, d'après laquelle le gouvernement papal se serait décidé à changer de système. La cardinal Lambruschini, consulté par Pie IX, aurait déclaré que ce serait folie aujourd'hui de prétendre gouverner d'après les principes de Grégoire XVI, et que bien qu'il n'aimât pas la Constitution, il était d'avis qu'il fallait la maintenir.

— Le *Costituzionale toscano* publiait hier la correspondance suivante : « Le pyroscaphe *Madrid* arrive de Civita-Vecchia. Ses passagers donnent comme certaine la nouvelle que la question romaine est décidément résolue ; que le pontife rendrait la Constitution telle qu'elle était au moment où il a quitté Rome ; que l'amnistie serait étendue, et que, par suite d'un accord entre les puissances auxiliaires, 5 000 Espagnols occuperont Rome, 10 000 Français Civita-Vecchia, et 10 000 Autrichiens Ancône et les Légations. »

ALLEMAGNE.

LES CHAMBRES ALLEMANDES.

Le roi de Wurtemberg vient de dissoudre l'Assemblée nommée pour la révision de la Constitution. Le ministre de l'intérieur a lu à l'Assemblée, dans la séance du 22, une ordonnance ainsi conçue :

« Après avoir entendu notre ministre, nous avons jugé à propos, conformément à l'acte constitutionnel, paragraphes 186 et 192, d'ordonner ce qui suit : 1° l'Assemblée nationale actuelle est dissoute ; 2° à partir du moment de la promulgation de la présente ordonnance, les fonctions de l'Assemblée cesseront,

---

d'ans et d'infirmités. »

Là-dessus, un journal crédule et à fureur facile, l'*Opinion monacale*, par exemple, s'écrierait indigné, après avoir cité son confrère :

« Ce que nous lisons dans le *Clamor* nous confond ; l'athée, qui a déjà si profondément troublé la paix du royaume en changeant une première fois, à l'aide de la magie, les lois naturelles établies par le Créateur, se proposerait de continuer la suite de ses attentats à la dignité divine et humaine. En quel temps vivons-nous, pour que l'on voie ainsi l'ordre public et les bases de toute société à la merci d'un sorcier et d'un païen ? »

« Notre pieux et honnête confrère, le *Pays dévot*, affirme, il est vrai, que ces expériences sacriléges n'obtiendront jamais la sanction royale. Certes, ce n'est point assez ! Nous appelons, nous, les flammes divines et humaines sur ce blasphème vivant qui se nomme Laurent Vasco, et sur les insensés qui se sont faits ses complices. »

Heureusement pour Vasco, il n'existait point alors de journaux quotidiens ; les craintes niaises, les colères et les vengeances des effarés de ce temps-là se propageaient moins rapidement.

LIX.

TENTATIVE D'ÉVASION.

Le jour du départ pour les îles Canaries était arrivé sans encombre ; rien n'était venu troubler gravement les préparatifs de notre puissant armateur. La Sainte-Inquisition semblait avoir complètement renoncé à donner suite à ses projets ; peut-être n'avait-elle pu déterminer le roi à abandonner son nouveau favori.

Cependant, notre marin, toujours prudent, avait écrit deux lettres et les avait remises à Sergius : l'une était pour son confrère et ami le capitaine Duarte Pacheco, qui se trouvait en ce moment à Lisbonne ; l'autre, pour le savant lui-même auquel il recommanda de remettre la première et d'ouvrir la seconde, s'ils se trouvaient encore en rade au coucher du soleil.

La veille, il était allé prendre congé du roi et l'avait trouvé d'abord triste, maussade et presque embarrassé de cette visite d'un simple et fidèle sujet. Mais sa majesté s'était animée dans la conversation, et, en le quittant, elle avait accablé Vasco de souhaits et de marques d'amitié, lui enjoignant surtout de ne pas oublier le terme fixé pour son dernier voyage aux Indes. Vasco quitta le monarque le cœur plein de joie et de sécurité.

Pour éviter cette fois les embarras de la foule, qu'il n'aimait guère plus qu'Horace, il avait fixé le moment de lever l'ancre au premier éclat de l'aurore.

Au jour indiqué il trouva tous les émigrants exacts au rendez-vous. Bien qu'il y eût parmi eux beaucoup de femmes, personne n'avait cédé à la paresse ; la joie de quitter leur terre natale les avait empêchés de fermer l'œil.

Ils avaient hâte de sauver leurs nouvelles forces de toutes les perditions de leur patrie. Ils étaient impatients de mettre à l'abri les trésors qu'ils avaient rapportés de Fortunada. Ils craignaient de ne pouvoir échapper assez tôt aux mandats d'amener lancés contre eux par l'esprit d'égoïsme, de paresse, de vanité et de destruction. Ils ne se sentiraient tout à fait garantis des préjugés qui tendaient à les détériorer de nouveau, que lorsqu'ils verraient les côtes du Portugal se fondre à leurs yeux et former insensiblement une ligne bleue comme un horizon lointain de montagnes.

Tout le monde se trouva donc réuni sur la plage, avant que les dernières constellations aient disparu, éclipsées par les rouges reflets du matin.

Avec eux étaient venus ceux de leurs parents qu'ils avaient persuadés : Pedro de Béja et sa jeune épouse, Carmen de Lamégo, avaient suivi tous deux, l'un son père, l'autre son aïeul. La duchesse Inès avait, elle aussi, voulu tenter l'aventure, par amour de la nouveauté. Il ne manquait rien au bonheur de dom Luis de Béjà.

Dom Juan de Soarès, et bien d'autres, n'avaient pas été aussi heureux ; ils partaient seuls. Mais les persécutions qu'ils avaient éprouvées de la part de leurs proches, les empêchaient de s'affliger trop de cet isolement.

Malgré la sage précaution de mettre à la voile au point du jour, une foule assez compacte vint assister à l'embarquement. En cela, rien d'étonnant, vu le nombre considérable de ceux qui, cette fois, allaient suivre la fortune de Vasco. Les seuls efforts tentés par ses premiers compagnons pour se faire suivre de leurs parents et de leurs amis, auraient suffi pour ébruiter une partie du secret ; aussi les gens qui par état ou par oisiveté sont à la piste des nouvelles, affluèrent-ils sur le port beaucoup plus qu'il ne l'eût désiré.

Or, quelle ne fut pas la surprise générale lorsqu'au lieu de vieillards on vit cette fois monter sur les nefs du hardi capitaine les mêmes passagers qu'il avait déjà rajeunis, accompagnés de jeunes artisans, laboureurs, jardiniers, forgerons, charpentiers, etc., sans compter une véritable armée d'enfants des deux sexes, tous enchantés de s'embarquer sur la grande mer dans d'aussi beaux vaisseaux que ceux qui se balançaient devant eux.

Alors les suppositions bizarres que nous avons prêtées à des journaux imaginaires sortirent de toutes les bouches et bouleversèrent profondément ces folles cervelles déjà si ébranlées par les miracles dont le capitaine armateur les avait rendu témoins.

Quelle que fût la célérité mise aux dernières dispositions, et malgré le nombre des canots qui enlevaient activement nos gens du rivage, le soleil, se haussant sur la crête des sierras, brisa l'or de ses premiers rayons dans l'écume des vagues avant que l'embarquement fût terminé. Plusieurs passagers attendaient encore, impatients de se voir enfin délivrés de la terre d'Egypte ; ils semblaient toujours craindre qu'une armée, commandée par quelque Pharaon en fureur, ne vînt tomber sur l'arrière-garde de l'expédition.

Enfin, les derniers colons montant dans le dernier canot, Sergius dit à son ami :

— Duarte Pacheco n'aura pas votre lettre, mon cher Vasco.

— Ah ! répondit celui-ci, n'en jurons pas encore, mon ami ; le vent peut tomber.

Mais la physionomie du capitaine démentait ce doute ; il rayonnait de joie et d'espérance. Après cette réponse, il poussa en riant un mousse retardataire, et enjamba le bordage de la petite embarcation.

(*La suite à demain*.) ANTONY MÉRAY.

ERRATA. — Une omission qui intervertit le sens a été faite dans notre feuilleton du 22 ; avant ces mots : « Il a donc vu le roi ? » il faut lire ceci : — Le roi le protége, dit un des vicaires inquisiteurs, il compte sur lui pour un prolongement de règne. — Plus loin, à la 3[e] ligne de la 5[e] colonne, lisez : la *bénédiction* du saint-sacrement, au lieu de : l'absolution.

sur la nomination du bureau, composé de 11 membres, outre le président, qui aura lieu dans une dernière séance; 3° il sera procédé à de nouvelles élections, d'après les prescriptions de la loi du 1er juillet dernier, et notre ministre de l'intérieur fera les publications nécessaires. »

Les ministres se sont retirés immédiatement.

M. LE PRÉSIDENT. Je propose de procéder à la nomination de la commission. — La proposition est adoptée. Les membres de la commission sont nommés.

Le président adresse des adieux à ses collègues, et l'Assemblée se sépare immédiatement.

— La seconde chambre de Saxe a voté à une majorité plus grande encore que la première la proposition relative aux citoyens inculpés dans la révolte de mai. Après avoir entendu le ministre de la justice, qui l'a énergiquement combattue, l'assemblée a adopté la proposition *à l'unanimité moins trois voix*. A la première chambre le député Watzdorf a fait la proposition de mettre le ministère en accusation.

— On écrit de Hesse-Darmstadt à la *Gazette de Cologne* :

« Le député docteur Heldmann, ancien membre de l'assemblée de Francfort, a été arrêté hier, au moment où il dînait à l'hôtel Kœhler. L'ouverture de la diète aura lieu demain 24. La gauche sera en majorité et occupera le bureau. Son candidat est M. Hillebrand; la droite porte ses voix sur M. de Gagern. Le grand-duc n'ouvrira pas la diète, ce sera le président du conseil, M. Jaup.

» Aujourd'hui on a encore arrêté le député Bogen, également un ancien membre de l'assemblée de Francfort. Il paraît certain qu'il s'agit d'un procès de haute trahison. »

ÉTAT DE LA HONGRIE.— Une correspondance de Pesth, de ces jours derniers, dépeint l'état de la Hongrie sous de sombres couleurs. Tout commerce est arrêté; l'argent manque. Une foule de familles, autrefois aisées et dans les affaires, sont réduites à la mendicité. Toutes les conditions sociales sont bouleversées, et l'on ne peut comprendre qu'une société puisse vivre ainsi. Le nombre des mécontents grossit d'une manière effrayante.

En Transylvanie la situation est encore plus triste. Depuis un siècle et demi, depuis la retraite des Turcs, on n'avait vu pareille misère, pareille anarchie. Des villages entiers ne sont plus que des monceaux de cendres, et les champs, autrefois florissants, sont devenus un affreux désert. Le droit du plus fort est la seule loi, et le gouvernement n'a ni la puissance ni l'autorité nécessaires pour faire revivre la civilisation dans ce malheureux pays.

(*Gazette de Breslau.*)

ÉTATS-UNIS ET MEXIQUE.

Les nouvelles d'Amérique sont du 12 décembre. A cette époque, le président des Etats-Unis n'avait pas encore présenté son message, et la chambre n'avait encore pu s'entendre pour le choix d'un président. Pour être élu, il faut réunir les deux tiers des suffrages.

Les renseignements qui suivent sont tirés d'une correspondance du *Morning-Post* :

» Herrera, le président du Mexique, est très populaire, et Santa-Anna n'a guère de chance de ressaisir le pouvoir. La route de Vera-Cruz à Mexico est maintenant très sûre, grâce aux postes qu'on y a établis. Le congrès a dernièrement voté des fonds pour établir des lignes télégraphiques sur toute l'étendue du territoire de la République. Le congrès va également s'occuper d'un plan proposé par un citoyen américain, de construire un chemin de fer de Vera-Cruz à Ascapulco, sur l'Océan-Pacifique. Ce chemin traverserait Mexico.

— Un engagement avait eu lieu dans le voisinage du fort Karney, entre un parti d'Indiens Lawnee et une compagnie de dragons des Etats-Unis. Ces derniers ont eu sept blessés, mais les Indiens ont perdu beaucoup des leurs. Il ne s'était rien passé d'intéressant au Texas.

Les nouvelles d'Haïti représentent les affaires commerciales de cette île comme très languissantes. Le soulouque devait visiter la partie ouest de Saint-Domingue avec un cortège de soudards; mais les hostilités s'étant renouvelées avec les Dominicains, le soulouque devait partir le 18 novembre avec toute son armée pour la frontière. La flotte haïtienne avait également reçu l'ordre de prendre la mer. La taxe des licences pour les marchands étrangers a été élevée de 900 dollars espagnols à 1 800, et celle pour les commis à 1 000 dollars. Environ 80 maisons étaient devenues la proie des flammes le 16 au Port-au-Prince.

— Un consul français à Matamoras, M. Bossigues, a eu des difficultés avec les autorités, qui ont donné l'ordre de l'arrêter, sous le prétexte qu'il conspirait avec M. Moussina de Browusville et d'autres, afin de mettre en révolution la province septentrionale du Mexique. M. Bossigues a arboré son drapeau sur son consulat, se mettant sous la protection du drapeau, et il s'est rendu par Rio-Grande à Broconville.

GUERRE AUX SOCIALISTES.

Le *National* publie la pièce suivante, qui n'a pas besoin de commentaires :

PRÉFECTURE DE POLICE.

(Première division, deuxième bureau.)

Paris, le 24 novembre 1849.

Monsieur, des renseignements parvenus à l'administration signalent le nommé Boudry (Auguste), commissionnaire inscrit sous le N° 4674, demeurant rue Serpente, 2, et autorisé à stationner rue de l'Eperon, 1, *comme professant les opinions socialistes* les plus exaltées, et comme faisant une propagande très active; *j'ai, en conséquence, décidé que la médaille et le livret de commissionnaire lui seraient* IMMÉDIATEMENT RETIRÉS, et que tout stationnement, en cette qualité, sur la voie publique, lui serait interdit à l'avenir.

Je vous invite, Monsieur, à notifier cette décision au nommé Coudry, à veiller à ce qu'il s'y conforme, et à vous faire remettre les deux objets sus désignés, *que vous adresserez dans les bureaux de* MA préfecture.

Recevez, etc.

Le préfet de police,
P. CARLIER.

Ainsi, un honnête ouvrier devra mourir de faim parce qu'il croit à l'urgence des améliorations sociales. Cette fureur aveugle fait souffrir temporairement des individus, mais elle sert la cause du Socialisme dans son ensemble. Entre les persécuteurs et les persécutés, l'opinion n'a jamais hésité en France, et nous touchons à l'époque où le mot *socialisme* ralliera l'opposition tout entière.

STYLE OFFICIEL.

On lisait hier dans le *Moniteur* le démenti suivant :

Le journal l'*Assemblée nationale* répand encore aujourd'hui certains bruits de modification ministérielle. Nous sommes autorisés à les démentir; *il est fâcheux qu'une feuille aussi sérieuse, aussi dévouée à la défense de l'ordre*, accueille trop légèrement des nouvelles mensongères, et, en contribuant à les accréditer, fasse cause commune avec la *presse rouge*.

VIOLATION DU SECRET DES LETTRES.

On lit dans la *Liberté* :

Nous avons dénoncé à l'opinion publique la violation du secret des lettres. Un jour qu'à Genève le représentant Rolland montrait à M. Félix Pyat une lettre recachetée avec le pouce, son collègue lui répondit : « Vous êtes heureux; quant à moi, les lettres m'arrivent grandes ouvertes; on prend bien la peine de les ouvrir, mais on ne se donne pas celle de les fermer. » M. H*** recevait les lettres de ses amis politiques recachetées, et celles de M. de Rothschild intactes.

Le gouvernement russe ouvre les lettres; tout le monde le sait et s'y conforme; mais il prend soigneusement l'empreinte du cachet avec de la mie de pain et la reproduit avec art. Notre cabinet noir n'y met pas le même ménagement. En Angleterre, on a un certain temps ouvert les lettres de Mazzini; mais dans ce pays il n'y a pas de loi qui le défende, et, malgré cela, on se souvient du bruit que cette affaire a fait au parlement et dans la presse. Chez nous, il y a une loi formelle que les tribunaux sont contraints d'appliquer.

LES ACTES DU POUVOIR.

On nous écrit de Châteauroux (Indre) :

Citoyen rédacteur,

Ce n'est pas seulement aux vivants que s'attaque la haine de la réaction. Un service funèbre devait avoir lieu le 19 courant, dans l'une des églises de Châteauroux, en l'honneur du citoyen Bissery, conducteur des ponts-et-chaussées, mort victime des persécutions qui pèsent aujourd'hui sur les démocrates, car les tracasseries dont il a été accablé avaient préparé la voie à l'épidémie. Ses amis s'étaient donné rendez-vous pour rendre ce dernier hommage à la mémoire du républicain, du socialiste dévoué. Une distribution de pain aux pauvres devait avoir lieu à la suite du service.

La feuille honnête et modérée de la localité, le *Représentant de l'Indre*, ne faillit pas à son rôle; elle nous accusa de *vouloir exciter la guerre civile* par cet acte religieux, qui coïncidait, selon elle, avec le procès du journal le *Travailleur*, saisi dès son prospectus, et avec le vote du rétablissement des boissons; comme si nous pouvions savoir quinze jours d'avance le jour du vote impopulaire. En présence d'imputations aussi absurdes, la protestation devient inutile.

Quant à la coïncidence du procès de presse, nous renvoyâmes le service funèbre au lendemain.

Ici se montre dans tout son jour la bonne foi des défenseurs de la morale et de la religion. Le jour du service, et bien qu'il ne restât plus aucune des raisons politiques alléguées, les personnes qui se rendaient à l'église étaient suivies par des agents de police qui prenaient leurs noms. Tous ces agents, ainsi que le commissaire, renforcés de gendarmes, ont assisté à l'office, guettant et épiant nos moindres mouvements. On a poussé l'inquisition jusqu'à aller voir chez le boulanger la quantité et la qualité du pain qui devait être distribué.

En présence d'actes aussi odieux, le cœur se soulève. Il appartient à la presse démocratique de les stygmatiser.

Salut et fraternité. A. ROUILLON.

Assemblée nationale.

Séance du 26 décembre. — Présidence du cit. DUPIN.

La séance est ouverte à une heure et demie.

A deux heures seulement, le général Bedeau, rapporteur de la commission sur la garde mobile, monte à la tribune pour annoncer que de nouvelles modifications sont présentées par le ministère de la guerre, et il demande l'ajournement à demain.

Après quelque confusion et deux épreuves douteuses, la discussion est ajournée à après-demain.

Un seul amendement a été présenté, c'est celui de M. Berger, relatif aux enfants-trouvés; la commission l'a adopté en y ajoutant quelques modifications.

M. D'HAUTPOUL, ministre de la guerre. Le gouvernement adhère à l'amendement.

M. LE PRÉSIDENT. Voici cet amendement :

« A partir de la promulgation de la présente loi, les jeunes gens, enfants trouvés ou autres, placés sous la tutelle des commissions administratives des hospices, seront inscrits sur les tableaux de recensement de la commune où ils résident au moment de leur inscription. Il est dérogé en ce point à l'art. 6 de la loi du 21 mars 1832. » — Adopté.

L'ensemble de la loi est également adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion d'un projet de loi tendant à ouvrir au ministre des finances des crédits supplémentaires sur les exercices 1848, 1849, et l'exercice clos de 1847.

Le premier crédit est de 31,828 fr. 98 c.
Le second est de 987,546 fr. 63 c.
Et le troisième est de 7,055 fr. 25 c.

Le scrutin donne la solution suivante :

Nombre des votants,	547
Majorité absolue,	274
Billets blancs,	425
Billets bleus,	122

L'Assemblée a adopté.

Un second projet de loi tendant à ouvrir des crédits supplémentaires et extraordinaires sur les exercices 1848 et 1849 est également soumis au vote.

Le premier crédit est de 105,833 fr. 79 cent., et le second de 663,500 fr.

Le scrutin donne le résultat suivant :

Nombre des votants,	518
Majorité absolue,	260
Billets blancs,	384
Billets bleus,	134

L'Assemblée adopte.

Vient ensuite un troisième projet de loi portant ouverture d'un crédit de 173 000 francs, pour acquitter le traitement des membres du clergé paroissial, pendant le 1er trimestre.

Le scrutin donne le résultat suivant :

Nombre des votants,	505
Majorité absolue,	255
Billets blancs,	378
Billets bleus,	127

L'Assemblée a adopté.

L'ordre du jour appelle la troisième délibération sur la proposition de M. Fouquier-d'Hérouel, tendant à augmenter le nombre des circonscriptions électorales.

M. SOUBIEZ. Messieurs, la majorité est le produit de la loi de 1848, et elle voudrait modifier cette loi : c'est vouloir frapper sa mère. Le pays ne comprendrait pas cela. Ce serait prouver que la majorité n'a pas foi en elle-même; ce serait annoncer qu'elle n'a que peu de foi dans sa popularité. (Rire et bruit.)

Une autre observation que je me permettrai est celle-ci : la première condition d'une bonne loi est la franchise; une loi doit exprimer toute la pensée qui l'a dictée. Eh bien! la pensée de cette loi est celle-ci : le vote à la commune, et c'est ce que vous cachez.

Les communes qui ne pourront être le centre d'une circonscription électorale ne sont qu'au nombre de 8 213 sur 36 000 communes qui se trouvent en France.

Vous le voyez, le principe de l'élection au canton, principe consacré par la Constitution, n'est plus qu'une fiction. Or, selon moi, c'est la fiction et le mensonge qui creusent l'abîme des révolutions. Introduisons la vérité partout; dans la loi, dans le gouvernement, dans l'impôt...

VOIX A DROITE. Et dans le suffrage universel!

M. SOUBIEZ. Croyez-vous que cette vérité triomphera, quand vous aurez rétabli toutes les influences du clocher? (Allons donc! à droite.) Vous fractionnez les centres électoraux, tandis que, pour se rapprocher des principes, il faudrait une seule assemblée électorale au chef-lieu de préfecture. (Rires à droite.) Oui, voilà ce qui serait conforme aux véritables principes. La Constitution est formelle dans son texte; on pourra demander sa révision en temps et lieu; mais jusque-là, respectons-la. Elle a dit que la vérité se trouverait avec le suffrage universel, quand il s'exercerait au canton; partout ailleurs ce serait l'expression de l'erreur. (Dénégations.)

Messieurs, savez-vous comment vous ferez entrer la vérité dans les institutions? En faisant triompher les intérêts démocratiques. Or, que tout ce qui sortira d'ici ait le caractère démocratique; que l'on sache surtout ce que vous voulez : le désordre moral est le commencement du désordre matériel. (Bruits divers.) C'est pour cela que je voterai le maintien de l'art. 27 de la Constitution et le rejet de la proposition.

M. FOUQUIER D'HÉROUEL. Il n'y a pas de suffrage universel, si tous les citoyens investis du droit de voter ne peuvent pas l'exercer avec les mêmes facilités.

Or, les élections, jusqu'à présent, se sont faites avec avantage pour les populations des villes au détriment des populations agricoles. (Très bien! à droite.)

UNE VOIX A GAUCHE. Vous tenez beaucoup à leurs intérêts, vous qui avez voté l'impôt sur les boissons! (Agitation prolongée.)

M. D'HÉROUEL. Quand les communes sont éloignées, leurs habitants n'arrivent jamais à temps, et en attendant le moment de voter, ils sont forcés de se réfugier dans les cabarets voisins...

A GAUCHE. Nous y voilà encore!

M. D'HÉROUEL. Il y a là une source de dépenses et de dérangements. (Nouveau bruit à gauche.) Jamais vous ne ferez entrer dans les habitudes de nos populations de la campagne, dont chaque instant est marqué par un travail utile, ces déplacements et ces stations au cabaret... (Interruption.), et cela diminuera de plus en plus le nombre des citoyens qui prendront part aux votes. C'est à tort qu'on a dit que la vie politique n'existait pas à la commune. Ce n'est pas au cabaret, il est vrai, qu'ils vont s'y initier.

VOIX A GAUCHE. Ne parlez pas de cabaret! — Vous aimez mieux le confessional! (Bruit.)

M. D'HÉROUEL. Au cabaret, ils acceptent des bulletins tout faits.

M. d'Hérouel rappelle les élections partielles du mois de juillet dernier, et il établit la diminution croissante dans le nombre des citoyens qui s'approchent de l'urne électorale. Cette décroissance se fait remarquer surtout dans les campagnes; et à quoi l'attribuer, sinon à ces distances qu'il s'agit de faire disparaître.

Si j'ai fait ma proposition, ajoute M. d'Hérouel, c'est surtout pour la vérité du suffrage universel dans nos campagnes.

On trouve extraordinaire que nous demandions aujourd'hui l'extension des votes, tandis que nous avions été élus sous une autre loi. Nous voulons de plus en plus la vérité du suffrage universel : voilà notre réponse. (Très bien à droite.)

M. MIOT. Citoyens démocrates... (Hilarité prolongée à droite.) Si ces mots vous offensent, je dirai : Messieurs les royalistes. (Vives réclamations.—A l'ordre!)

M. LE PRÉSIDENT. Vous ne pouvez ainsi adresser des provocations à vos collègues, et vouloir partager l'Assemblée en deux parties.

M. MIOT. C'est la conséquence de ce que vous permettez aux orateurs de la droite.

M. LE PRÉSIDENT. Avant d'être conséquent, il faut être honnête; je vous rappelle à l'ordre; car, par vos paroles, vous blessez essentiellement l'ordre. (Agitation.)

M. MIOT. Tous les jours vous permettez à vos collègues de la droite d'insulter la République. Du reste, je n'ai pas l'intention de mettre aux prises deux partis dans l'Assemblée. Je peux bien dire citoyens démocrates à des personnes qui ont accepté la République une, indivisible et démocratique. (Agitation.)

M. LE PRÉSIDENT. Mais vous n'avez pas le droit d'appeler ici personne royaliste. Vous devez vous soumettre aussi aux usages reçus si vous ne voulez pas exciter le trouble dans l'Assemblée. Pourquoi ne diriez-vous pas, comme tout le monde : Citoyens représentants?

M. MIOT. Faut-il donc vous rappeler, monsieur, que tous les jours vous permettez à des représentants de la droite de s'élever contre la fondation de la République.

M. LE PRÉSIDENT. La parole d'un représentant n'engage pas celle de tous ses collègues, et d'une parole dite par l'un d'eux vous ne pouvez accuser la majorité d'entre eux. Je vous invite à rentrer dans la discussion.

M. MIOT. Je ne traiterai pas la question de constitutionalité, elle est écrite dans la loi, et le texte me paraît assez clair pour n'avoir pas besoin de commentaire. Il est dit dans la loi :

« Les électeurs se réunissent au chef-lieu de canton. Néanmoins, en raison des circonstances locales, le canton peut être divisé en circonscriptions. Cette division ne peut excéder le nombre de quatre circonscriptions. »

A DROITE. Mais ce n'est pas là la Constitution, c'est la loi électorale, et l'on peut la modifier.

M. MIOT. La Constitution a défendu avec assez de précision que le vote ait lieu habituellement à la commune, pour que je dise rien autre chose. (Rires à droite.)

L'orateur prend des feuillets et se prépare à lire.

M. ABATUCCI. Assez! assez!

M. MIOT. Est-ce qu'il ne m'est pas permis de lire si cela me convient? (Légère agitation.)

On prétend que l'on désire éviter des fatigues aux habitants des campagnes; cela serait bien si les habitants des campagnes étaient des royalistes énervés par les jouissances. (Rires divers.) Mais les démocrates n'éprouvent pas de fatigues, ou ils les surmontent pour remplir un devoir utile à leur pays.

Ils agissent comme nos pères de 1792 et de 1793; ils ne tiennent pas compte de la souffrance quand il s'agit de l'exercice d'un droit et de l'accomplissement d'un devoir civique. Nos pères allaient à la victoire en chantant la *Marseillaise* et en agitant le drapeau national, et les volontaires de 1793, marchant presque nu-pieds, ne se plaignaient point. Voilà pourquoi je n'étais pas si absurde lorsque je disais qu'en chantant la *Marseillaise* on ne s'aperçoit pas de la longueur du chemin. (A droite : *Bis! bis!*)

Vous parlez des fatigues du peuple, vous semblez vous apitoyer en sa faveur : ne soyez pas si pitoyables quand il s'agit de lui abréger quelques pas d'un chemin qu'il fait sans s'en apercevoir, et soyez moins impitoyables quand il s'agit de diminuer les charges qui pèsent sur lui. (Agitation.)

Commencez donc par alléger les impôts qui frappent surtout le pauvre peuple; vous le plaignez beaucoup en paroles, ce pauvre peuple, et vous ne vous gênez pas d'aller prendre au milieu de lui des valets pour les exposer pendant la nuit et pendant des heures consécutives aux intempéries de l'hiver. (Rires à droite.)

VOIX A DROITE. Les cochers ne réclament pas!

M. MIOT. Le pauvre peuple! vous ne craignez pas de le laisser mourrir de faim, quand après avoir servi comme soldat il rentre au foyer de la famille, souvent désert, épuisé par les blessures et les fatigues, et incapable désormais de travailler pour vivre. (Nouvelle agitation.) Ne dites donc pas que vous voulez faire quelque chose pour lui. Ce que vous demandez c'est de le diriger partout où vous voulez l'entraîner par votre seul bien-être; ce que vous voulez, c'est de pouvoir mieux le tromper; ce que vous voulez, c'est qu'il lèche la main qui l'enchaîne. (Rires mêlés de cris : à l'ordre!)

Vous voulez faire des hommes du peuple des ilotes ou des esclaves, qui ne voient que par vous, qui n'existent que d'après votre bon plaisir. Vous ne comprenez rien au suffrage universel. (Rires nombreux.) Je ne veux, pour prouver cette assertion, qu'en appeler à la manière dont vous l'appliquez aujourd'hui, qu'aux répugnances que vous avez montrées si longtemps contre le suffrage universel.

Le demandiez-vous, messieurs, de l'ancien gouvernement, alors que le roi siégeait aux Tuileries? Le demandiez-vous avec nous l'arme à la main, alors que nous vous le conquérions en nous exposant aux balles de vos municipaux? Comment pourriez-vous comprendre aujourd'hui ce que vous avez nié pendant si longtemps? (Agitation prolongée.)

Alors que vous étiez les maîtres, vous n'étiez pas tant préoccupés des droits du peuple, vous n'aviez que des haines pour le déshériter. Qui osait alors réclamer? (Nouvelle agitation.—A l'ordre! à l'ordre!)

M. DENJOY. Laissez, laissez le dire! cela ne vaut pas la peine de se fâcher.

VOIX A DROITE. A l'ordre! à l'ordre!)

M. LE PRÉSIDENT. J'ai déjà invité l'orateur à plus de modération; je le rappelle de nouveau à l'ordre, avec inscription au procès-verbal. (Le bruit continue.)

M. MIOT. Vous voulez, dites-vous, la vérité du suffrage universel pour le pauvre peuple! Ne cherchez-vous pas plutôt à lui faire regretter le temps où il avait moins de droits, en lui retirant le travail et en le poussant ainsi à la révolte? (Explosion de cris à droite. — C'est une infamie! — A l'ordre! à l'ordre!)

M. LE PRÉSIDENT. Je rappelle une troisième fois l'orateur à l'ordre. (Bruit prolongé à gauche.)

M. MIOT, se tournant vers M. le président. Et moi, je vous engage à respecter la tribune! (Rumeurs prolongées à droite.)

M. LE PRÉSIDENT. C'est une révolte contre l'autorité du président, et par cela même contre l'Assemblée elle-même, qui lui a conféré cette autorité. Devant la situation qui m'est faite par l'orateur, j'ouvre le règlement et j'use des droits qu'il me donne. Je prononce d'abord la censure, et comme il y a un triple rappel à l'ordre, j'userai ensuite des autres peines stipulées par le règlement :

« La censure est prononcée contre tout représentant qui, après le rappel à l'ordre avec inscription au procès-verbal, ne sera pas rentré dans le devoir; contre tout représentant qui aura adressé à un ou plusieurs de ses collègues des injures, provocations ou menaces. »

M. Miot se trouve dans les deux cas prévus par le règlement. Je propose à l'Assemblée de voter la censure contre M. Miot.

A GAUCHE. On n'a pas entendu les rappels à l'ordre. M. Estancelin a bien provoqué hier l'un de ses collègues; la censure n'a point été prononcée contre lui!

M. LE PRÉSIDENT. Je consulte l'Assemblée sur la censure.

L'Assemblée vote la censure contre M. Miot au milieu de la plus vive agitation.

M. LE PRÉSIDENT. Maintenant, l'article 120 du règlement dispose encore : « La censure avec exclusion temporaire du lieu de ses séances est prononcé contre tout membre qui aura résisté à la censure simple ou qui se sera rendu coupable d'outrages envers l'Assemblée, ou une partie de l'Assemblée, ou envers le président. » L'Assemblée est témoin que l'autorité de son président a été méconnue et bravée.

Je propose à l'Assemblée d'interdire d'abord la parole à l'orateur d'après les dispositions de l'article 118, qui porte que la parole peut être retirée à l'orateur quand il a été deux fois rappelé à l'ordre.

L'Assemblée prononce cette interdiction au milieu du tumulte que cette scène excite dans l'enceinte législative.

M. MIOT. Je demande à continuer mon discours.

M. LE PRÉSIDENT. Vous ne le pouvez pas, l'Assemblée vous a interdit la parole.

M. MIOT. Et si je continuais, que feriez-vous?

M. LE PRÉSIDENT. Je prononcerais les arrêts contre vous.

M. MIOT. Faites!

A DROITE. Monsieur le président, couvrez-vous! couvrez-vous!

M. le président se couvre. Agitation extrême.

Un huissier vient trouver M. Miot et l'invite à sortir du lieu des séances. M. Miot sort.

La séance est suspendue pendant environ un quart d'heure.

A la reprise de la séance, M. Valette monte à la tribune pour continuer la discussion sur l'extension des circonscriptions électorales.

M. le président Dupin a quitté le fauteuil. M. Baroche le remplace.

L'Assemblée décide qu'elle passera à la discussion des amendements, qui sont tous rejetés.

On revient à l'art. 27 de la loi électorale proposée par la commission, et qui est ainsi conçu :

« Art. 27. Toute circonscription électorale doit comprendre une population de plus de 500 habitants.

» Toutefois, les communes dont le territoire est séparé par la mairie du canton dont elles dépendent, peuvent former une circonscription, quel que soit le chiffre de leur population.

» Aucune commune rurale ne peut être fractionnée en deux ou plusieurs circonscriptions. »

Un membre demande qu'on rédige ce dernier paragraphe tel qu'il est, mais en ajoutant ces mots : Excepté quand cette commune renferme plusieurs cantons.

A DROITE. Mais cela est inutile : le vote a lieu au canton, en règle générale; la division est de droit.

L'amendement n'est pas pris en considération.

L'art. 27 est adopté.

« Nouvel article 29. Si la division opérée pour un canton n'est pas faite conformément à l'article 27 de la pré-

sente loi, le ministre de l'intérieur, soit d'office, soit sur la réclamation d'un ou plusieurs électeurs du département, annule la délibération du conseil général, l'arrêté du préfet qui s'en est suivi, et pourvoit, par la même décision, à une nouvelle division dans les limites légales. » — Adopté.

« Disposition transitoire. — Le tableau des circonscriptions sera arrêté dans la prochaine session des conseils généraux, pour être révisé à l'avenir tous les trois ans, conformément à la disposition finale de l'art. 28. » — Adopté.

M. PRUDHOMME propose l'article additionnel suivant, dont la disposition est transitoire :

« Les conseils-généraux des départements dans lesquels des élections devront avoir lieu avant la session ordinaire de ces conseils, seront réunis en session extraordinaire vingt jours au moins avant les élections, pour arrêter le tableau des circonscriptions électorales prescrit en vertu des dispositions qui précèdent. »

La commission et l'Assemblée adoptent cette disposition.

Le scrutin de division a lieu sur l'ensemble de la loi. M. le président lit l'ordre du jour de demain, et indique les affaires de la Plata comme venant à la discussion de demain. M. de Lagrange fait observer que cette discussion serait scindée par celle de la garde mobile qui vient vendredi. Mieux vaudrait commencer la discussion sur la garde mobile demain.

Une discussion confuse s'engage sur l'ordre du jour.

L'Assemblée, contrairement à ce qu'elle a décidé au commencement de la séance, met à l'ordre du jour de demain la proposition nouvelle sur la garde mobile, proposée par M. le ministre de la guerre.

M. LE PRÉSIDENT fait connaître que le scrutin sur la modification à la loi électorale donne la solution suivante :

Nombre des votans	615
Majorité absolue	308
Pour	412
Contre	203

L'Assemblée a adopté.

La séance est levée à six heures un quart.

FAITS DIVERS.

Le conseil général de la Banque vient de fixer à 52 francs le dividende du deuxième semestre 1849.

Le dividende sera payé à bureau ouvert à l'hôtel de la Banque, à partir du 2 janvier prochain.

— On donne comme positif le remplacement de M. F. Barrot par M. de Morny. M. de Morny a, dit-on, refusé les ambassades de Londres et de Saint-Pétersbourg, en déclarant qu'il n'accepterait que le portefeuille de l'intérieur ou celui des finances. (*Estafette.*)

— On parle vaguement d'une proposition qui serait déposée par quelques membres de la majorité, dans le courant du mois prochain, et qui tendrait à faire voter par l'Assemblée une nouvelle prorogation.

Les vacances ne commenceraient que vers la fin de mars pour se terminer dans les premiers jours de mai. Le budget devrait en tout cas être voté avant le commencement de la prorogation. (*Id.*)

— M. Mouillard, gérant du journal la *Liberté*, était cité devant la cour d'assises de la Seine, sous prévention d'attaque contre les institutions républicaines. Sur la demande du gérant, qui explique à la cour que son avocat, Me Crémieux, est retenu à Chartres, où il doit plaider une affaire politique, la cour remet la cause au 31 décembre.

— Depuis le vote de l'Assemblée qui rétablit l'impôt sur les boissons, les fonds publics ne cessent de monter à la Bourse. Nous rappelons qu'il en a été de même sous Louis-Philippe après le vote des *satisfaits*, qui a été certainement une des premières étapes de la Révolution de Février.

On attribue cette persistance de la hausse aux efforts des principaux banquiers de Paris, qui veulent préparer le terrain pour un prochain emprunt. (*Estafette.*)

— Le gouvernement actuel met la police au service de l'Autriche contre l'Italie. En exécution d'un ordre supérieur de l'autorité, une descente de police a eu lieu, le 19, à Bordeaux, chez le sieur Joseph M..., Italien réfugié. On a saisi mille exemplaires d'un imprimé ayant pour titre : *Le peuple lombard-vénitien au peuple autrichien*. Ces papiers, mis sous scellés, ont été déposés, à l'appui d'un procès-verbal, au parquet du procureur de la République.

— Un double suicide a mis dernièrement en émoi les habitants de la rue Saint-Merry, 9.

Depuis longtemps le sieur E.... avait formé des projets de mariage avec une jeune fille qui partageait ses sentiments, mais dont sa famille se montrait opposée à cette union. Les deux amants en conçurent un si vif chagrin, qu'ils résolurent de mourir.

Ce matin, l'attention des voisins ayant été éveillée par une forte odeur de charbon, on fit ouvrir la porte de la chambre de E...., qu'on trouva sur son lit avec la jeune fille. Tous deux avaient cessé de vivre. Un réchaud, contenant encore des restes de charbon, attestait le moyen employé par ces infortunés pour se donner la mort. Sur une table était une lettre adressée par E... à son père, et qui ne contenait que ces mots : « Père, vous vous êtes trompé; je ne vous en veux pas, vous avez agi selon votre pensée, pour mon bien. J'aime mieux mourir avec elle, que de vivre sans elle. Nous nous reverrons là-haut !... »

— M. Michelet ouvrira son cours demain jeudi, 27, à une heure. Il traitera de l'éducation des femmes aux derniers siècles.

SAISIES. — Le parquet a fait saisir hier, 25 décembre, dans les bureaux du *Nouveau Monde*, l'ALMANACH DES PROSCRITS, qui se vendait à Paris et dans toute la France depuis deux mois et demi, sans aucune opposition de la part de *messieurs* les procureurs de la République. Cet almanach renferme des travaux de Ledru-Rollin, Etienne Arago, Louis Blanc, Caussidière, Martin Bernard, Pierre Dupont, Watripon, Louis Ménard, J. Mazzini, Rattier, Fievet Etex. Ce qu'il y a de plus curieux dans le fait de la saisie, c'est que les principaux articles incriminés sont des toasts ou des discours qui ont paru dans le *Moniteur universel*. On voit que les dénonciations du *Constitutionnel* et de la *Patrie* portent leurs fruits.

ENSEIGNEMENT POPULAIRE. — Les projets de loi de MM. de Falloux et de Parrieu ont vivement ému tout ce qui n'est point jésuite ou malthusien. L'enseignement laïque, étayé par l'immense majorité de la nation, prend ses mesures pour pouvoir lutter contre l'enseignement congréganiste ou clérical, patronné par les royalistes.

Nous apprenons qu'une association laïque se forme pour le développement de l'éducation et de l'instruction dans les masses, sous le nom de *Société de l'enseignement populaire*. Cette société jouerait aujourd'hui un rôle analogue à celui que joua, sous la Restauration, la *Société pour l'instruction élémentaire*, fondée en 1815 par Carnot, Jomard, Lasteyrie, etc. Plusieurs publicistes et des représentants du peuple ont assuré leur concours moral et matériel à cette œuvre émancipatrice. Nous sommes convaincus que tous les amis de la démocratie et de l'instruction publique s'empresseront de suivre l'élan donné par les hommes qui ont pris l'initiative.

UN MYSTÈRE. — On nous écrit de Saint-Etienne pour nous signaler un fait extraordinaire :

« Depuis quelque temps les journaux démocrates à destination de cette ville, s'en vont faire un voyage dans le Midi ou ailleurs ; en sorte qu'on les reçoit avec trois ou quatre jours de retard, souvent il y en a de perdus. Un jour, c'est le *National*, un autre jour la *Réforme*, un autre la *Démocratie*, quelquefois plusieurs ensemble qui manquent. Les journaux honnêtes et modérés, les conservateurs de toutes sortes de choses saines et sacrées ne font jamais ce voyage-là.

GUERRE AUX CHANSONS. — Nous apprenons que la police a fait fermer avant-hier soir la salle des concerts de la Fraternité, rue Martel, et l'estaminet lyrique du passage Jouffroy.

On attribue cette mesure de l'autorité à une nouvelle chanson, dont la musique est de Darcier, les paroles de Gustave Mathieu; elle est intitulée : *La Chanson de Jean Raisin*, et est dédiée au citoyen Bancel, représentant de la Drôme.

Voici deux couplets entre les sept ou huit que compte la chanson :

Inspiré par Dieu notre père,
De Février le parlement
Un jour décréta sagement
Qu'on lâcherait le gai compère.
Ce jour-là, sur des airs nouveaux
Le peuple chanta les bouteilles,
Le vin vieux, la vigne et les treilles,
La République et les tonneaux.

Au nom de la machine ronde,
De l'eau coulant pour tout le monde,
Place, place pour Jean Raisin,
De Jean Raisin devenu vin ;
Laissez donc passer Jean Raisin
Avec son vieil ami le pain, etc.

Mais voici bien une autre affaire ;
Survient un autre parlement,
Qui, raisonnant différemment,
Vient d'empoigner le pauvre hère
On garottera le reclus,
On le liera pour qu'il ne bouge,
On l'accusera d'être rouge !!!
Le peuple ne chantera plus,
Au nom, etc.

Telle est la chanson séditieuse qui a motivé la mesure incroyable de M. Carlier.

L'Association fraternelle des cuisiniers réunis, barrière des Amandiers et boulevard Pigale, 36, a ouvert son troisième établissement, rue Aubry-le-Boucher, 32, le mardi 25 novembre.

— La commission exécutive et administrative de la Société fraternelle des serruriers et mécaniciens prévient ses sociétaires qu'une réunion générale aura lieu dimanche 30 décembre, à 9 heures et demie du matin, rue et salle Martel, afin d'élire le gérant définitif de l'atelier d'extinction du chômage, situé rue du Grand-Hurleur, 5.

La présence des sociétaires est indispensable.

PETITE CORRESPONDANCE

Nous rappelons à ceux de nos amis qui n'ont pas encore répondu au dernier Bulletin, qu'il est très important pour l'administration de l'École, de connaître au plus tôt leurs intentions relativement à la R. de 1850.

La Charité. — M. G. — T. a reçu et vous a répondu.

Rouen. — M. L. — Parvenue et transmise.

Boulogne-s.-Mer. — M. D. — Reçu les 68. — Passé écriture de conform. — Pris note. — Nous v. adr. le Bull. dem. Remerc. à tous deux.

Barr. — M. H. — Reçu et pris note. — Rem. affect. à tous et partic. à Me B. — Nous all. v. écrire.

Tours. — M. de C. — Reçu les 25. — Fait l'applic. de conform. — Veuill. nous renv. les liv. par préc. occas. — Compl. affect.

Lambezellec. — M. B. — Reçu les 9 et fait. — 12 *Alm.* et 5 *Social. de l'Etat* v. ont été expéd. le 30 nov. par mess. gén. Nous all. réc. ici. — Veuillez réel. de v. côté. — Pris note du surpl. — Rem.

Dijon. — M. L. — Reçu les 25 et les 44-50 que n. port. au crédit de M. D., en attend. le détail d'applic. — Communiq. à V. M. — Rem. affect. à tous.

Douai. — M. L. — Reçu les 100. — Appl. 32 à v. ab à la *Dém.* et 36 à celui de la *Phal.* 49 et 50. Vous ne dev. rien de plus pour ab. Nous appl. le surplus à la R., solde de 49, plus 2 à val. sur 50. — Nous v. adr. la *Phal.* récl. — Compl. affect.

Houdan. — M. L. — Reçu les 15. — Pris note. — Rem.

Saint-Julien. — M. F. — Reçu les 17. — Passé d'accord. — Remis l'incl. — Rem.

Clermont. — M. M. — Reçu les 9. — L'anc. bande n'était pas épuisée. — Votre éch. est exacte.

Laloupe. — M. R. — l'adr. demandée est : rue de Sartines, 8.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Un an	Six mois	Trois mois
PARIS	20 f.	11 f.	6 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe	32	17	9
PAYS A SURTAXE			
Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce	46	24	13
Colonies et pays d'outre-mer	50	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	68	35	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr. ; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois	40 c.	Annonces anglaises	40 f.
Cinq à 9 »	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus. »	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Toute réclamation doit être accompagnée de la dernière bande imprimée.

Bourse du 26 décembre 1849.

La hausse sur les rentes s'était déjà fait sentir hier au passage de l'Opéra, où l'on a fait 92-35. Aujourd'hui les cours se sont tenus avec fermeté sur la seule influence de la réduction du taux d'intérêt des bons du Trésor, au moment même du paiement du semestre du 3 0/0. On donnait aujourd'hui comme positive la prochaine rentrée du pape à Rome et la conclusion de l'emprunt qu'il avait proposé au gouvernement.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas	Cours du j.
Trois 0/0	56 45	56 75	56 20	56 70
Cinq 0/0 Emp. 1848	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Cinq 0/0	91 95	92 55	92 15	92 45

26 déc. — AU COMPTANT. — COURS DE CLÔTURE

RENTES.		Espag. dette active.	25 1 2
5 0/0 j. du 22 mars	70 65	— — 3 0/0	39 1 4
5 0/0 j. du 22 mars	92 45	— Dette intér.	29 3 8
VALEURS DIVERSES.		Naples, récép. Rot.	96 ..
Banque de France	2145 ..	Romain, emprunt.	85 3 4
Oblig. de la Ville, anc.	1243 ..	Haïti, emprunt	190 ..
— nouv.	1172 50	Piémont, emprunt	88 40
Oblig. de la Seine	1088 ..	— Nouveau.	965 ./.
— St-Germ. 1842.	565 ..	Rente 5 0/0	83 ..
— Versailles	810 ..	Lots d'Autriche	4.0 ..
— Orléans, 4 0/0.	920 ..	2 1/2 hollandais	55 1/3
— Nouvelles.	275 ..	CHEMINS DE FER.	
— Rouen, 4 0/0	732 50	Saint-Germain	410 ..
— Nouvell. 1849.	900 ..	Versailles, r. d.	207 50
— Havre j. mars.	745 ..	Versailles, r. g.	168 7
— Nouvelles.	840 ..	Orléans à Paris	767 50
— Marseille	950 ..	Rouen	555 ..
— Orléans, jouis.	400 ..	Havre	240 ..
Quatre-Canaux	1072 50	Avignon-Marseille	217 50
— Jouissance.	.. ..	Bâle	110 7
Bons du Trésor	6 0/0.	Centre	331 25
Forges Aveyron.	3000 ..	Boulogne	142 50
Monceau-s.-Sambre	1500 ..	Bordeaux	467 50
Nord (hauts four.).	900 ..	Nord	456 25
Charbon belge	325 ..	Strasbourg	358 75
Zinc V.-Montagne	2800 ..	Nantes	276 25
— Stolberg.	525 ..	Monter. à Troyes.	110 ..
Mines de la Loire.	255 ..	Dieppe Fécamp	180 ..

FONDS ÉTRANGERS.	
Belg. 5 0/0 1840	96 1 2
— 5 0/0 1842	96 1 2
— 4 1/2	87 1/2
— 3 0/0	65 ./.
— 2 1/2 0/0	49 1/4
— Banque	780 ..
— — 1841.	1020 ./.

BOURSE DE LONDRES du décembre.

3 0/0 consolidés	16 ..
3 0/0 au 12 déc.	56 ..

TAXE DU PAIN.

1re qualité le kilo.	27 c.
2e — —	20

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 27 décembre.

THEATRE DE LA NATION. —
THEATRE DE LA REPUBLIQUE. — Gabrielle, la Coupe enchantée
ITALIENS. — Batilde di Shabran.
OPÉRA-COMIQUE. — La Fée aux Roses.
ODEON. — François le Champi, les Gardes françaises.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Le comte Hermann.
VAUDEVILLE. — La Fin d'une République, Malbranchu, Daphnis, Roger Bontemps.
GYMNASE. — Le Cachemire, le Bal, la Faction du curé.
THEATRE MONTANSIER. — Les Marraines de l'an 3.
VARIETES. — La Vie de Bohême, Deux anges.
PORTE-SAINT-MARTIN. — Les 48 danseuses viennoises, le Connétable.
THÉATRE DU LUXEMBOURG. — Trois Filles de la Veuve, Un aimable drôle, Vieux garçon.
AMBIGU-COMIQUE. — La Jeunesse dorée.
GAITÉ. — La Croix de Saint-Jacques.
FOLIES. — La Grange aux Belles, La Chute des Feuilles.
THEATRE-NATIONAL. — Les Pilules du Diable.
THEATRE CHOISEUL. — Compère Guillery, Bouillir et Rôtir, le Dix décembre.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 286 — Vendredi 28 décembre 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.) — RÉFORME SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE — DROIT AU TRAVAIL; LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — UT OMNES UNUM SINT (MATT.)

PARIS.
Trois mois . . . . 6 f.
Six mois . . . . . 11 f.
Un an . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉPARTEMENTS
Trois mois . . . . 9 f.
Six mois . . . . . 17 f.
Un an . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE au CAPITAL, au TRAVAIL et au TALENT.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 décembre sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4e page.

Immédiatement après FORTUNADA, de notre ami A. MÉRAY, la *Démocratie pacifique* publiera dans son feuilleton :

1° SCÈNES DE MŒURS ARABES, par CHARLES RICHARD, peinture exacte et spirituelle des habitudes des Arabes et de leurs rapports avec les autorités françaises;

2° LE SEIGNEUR DE LA DEVINIÈRE, par M. A. CONSTANT, suite de RABELAIS A LA BASMETTE, dont les anciens lecteurs de la *Démocratie* ont dû garder le souvenir.

PARIS, 27 DÉCEMBRE.

Monstruosités légales.

Nous avons déjà fait observer la place immense que laisse à l'arbitraire et aux influences de parti le décret du 7 août 1848, qui régit actuellement l'institution du jury. Non, le jury, si fastueusement appelé la justice du pays, ne sera en matière politique ni le pays ni la justice, tant qu'une autorité quelconque aura la faculté de le trier, de le composer au gré de ses opinions. Il faut que l'attention publique soit attirée sur cette question, et que les protestations, les pétitions amènent ou du moins préparent une révision de la loi.

D'après le décret du 7 août 1848, tous les Français âgés de 30 ans, jouissant des droits civils et politiques, sont portés sur la *liste générale du jury*, sauf quelques cas d'incapacité, dont le principal est de ne savoir ni lire ni écrire.

La *liste générale* des jurés est rendue publique dans chaque commune; il est fait droit aux réclamations des citoyens injustement omis : chacun doit croire que cette liste est sérieuse, que tous les hommes dont elle contient les noms peuvent être appelés aux fonctions de juré. Il n'en est rien; la publication de la liste générale est une déception complète.

Ce n'est pas sur la liste générale que sont pris les jurés de cour d'assises, mais sur la *liste annuelle*, préparée, triturée avec autant d'art que le sera le vin du peuple tant qu'on maintiendra l'impôt des boissons.

La liste *annuelle* du jury, pour chaque département, ne peut contenir en maximum que trois mille noms pour le département de la Seine, et quinze cents dans les autres départements.

Les noms qui doivent faire partie de la liste annuelle ne sont nullement tirés au sort, mais DÉSIGNÉS, c'est-à-dire choisis arbitrairement *par une commission* opérant dans les départements par canton, à Paris par arrondissement.

Ainsi, à Paris, une commission se réunit dans chaque mairie; elle dresse une liste annuelle de 250 jurés environ, choisis, d'après son bon plaisir, sur la liste générale. Cette commission se compose de trois membres du conseil municipal, du maire et des adjoints de l'arrondissement, enfin du juge de paix.

Les opinions en minorité dans l'arrondissement et réprouvées à tort ou à raison par la commission, n'ont aucune espèce de chance d'avoir des représentants sur la liste annuelle.

Les listes annuelles de chaque arrondissement à Paris ou de chaque canton dans les départements, sont réunies entre les mains du préfet, qui les fond en une seule liste alphabétique adressée par lui au greffe des assises.

Dix jours avant l'ouverture des assises, le président de la cour d'appel tire au sort, en audience publique, sur la liste annuelle, les noms des trente-six jurés qui formeront la liste de la session.

Nous négligeons les formalités relatives aux jurés supplémentaires.

Ainsi, le tirage au sort ne s'exerce que sur une liste énormément réduite, sur une liste annuelle formée d'après la désignation arbitraire des maires et adjoints qui, depuis février, au mépris de tous les principes, sont nommés à Paris par le pouvoir exécutif et des conseillers municipaux nommés à Paris par le pouvoir exécutif; si bien que le sort agissant sur une liste ainsi réduite et préparée, amènera presque inévitablement les noms d'hommes dévoués au pouvoir exécutif et partisans de tous ses actes.

Si, par hasard, cette opération laissait encore quelques noms d'opposants se produire lors du tirage, le ministère public est armé du droit de récusation; il s'empressera d'enlever aux accusés politiques cette dernière garantie.

Une pareille organisation ne constitue pas une institution judiciaire, mais un piége admirablement tendu; peu d'innocents pourront passer à travers cette toile d'araignée.

Qu'on songe maintenant aux nombreux acquittements prononcés par le jury actuel en matière politique, et qu'on nous dise si la force morale de ces décisions n'est pas centuplée par les obstacles nombreux que la loi oppose à la manifestation de l'opinion publique!

L'Assemblée nationale a discuté encore aujourd'hui le projet de loi relatif à la garde mobile, et toujours sans résultat. Le projet de loi sur lequel on avait greffé de nombreux amendements, a été rejeté dans son ensemble. L'Assemblée n'a considéré comme décidé que l'ajournement du licenciement de la garde mobile à un mois. Dans cet intervalle, de nouveaux projets seront discutés et aboutiront peut-être à un résultat.

Au fond de l'affaire, il ne s'agit pas le moins du monde de récompenser la garde mobile, bien que chaque orateur fasse sonner les sanglants services rendus par elle en juin 1848. Si le pouvoir actuel avait été sincèrement sympathique à la garde mobile, corps démocratique au fond, et dont les jeunes combattants de février avaient formé le noyau, on ne l'aurait pas, si peu de temps après le 10 décembre, disséminée, amoindrie, exilée dans les garnisons les plus lointaines, y compris la Corse, bien qu'elle fût composée d'enfants de Paris. La masse des gardes mobiles a déjà regagné ses foyers, n'emportant guère que les souvenirs de juin pour récompense. Il s'agit tout simplement aujourd'hui d'ouvrir à quelques officiers protégés spécialement, conservés à travers toutes les épurations et réductions du corps, une porte dérobée qui leur facilite le passage dans l'armée, sans exciter trop de réclamations dans les régiments, et en ménageant le texte des lois qui président à l'avancement militaire. Tel est le problème délicat qui a plusieurs fois mis en éveil toutes les imaginatives du gouvernement et de l'Assemblée, sans que la majorité ait pu en trouver la solution, malgré le talent d'interprétation dont elle a donné tant de preuves.

Le Travail attrayant.

Jusqu'ici la politique et la morale ont échoué dans leur projet de faire aimer le travail; on voit les salariés et toute la classe populaire incliner de plus en plus à l'oisiveté; on les voit dans les villes ajouter un chômage du lundi au chômage du dimanche; travailler sans ardeur, lentement et avec dégoût.

Pour les enchaîner à l'industrie, on ne connaît, après l'esclavage, d'autre véhicule que la crainte de la famine et des châtiments. Si pourtant l'industrie est la destination qui nous est assignée par le Créateur, comment penser qu'il veuille nous y amener par la violence, et qu'il n'ait pas su mettre en jeu quelque ressort plus noble, quelque amorce capable de transformer les travaux en plaisirs!

Dieu seul est investi du pouvoir de distribuer l'attraction; il ne veut conduire l'Univers et les créatures que par attraction; et pour nous fixer au travail agricole et manufacturier, il a composé un système d'*attraction industrielle* qui, une fois organisé, répandra une foule de charmes sur les fonctions de culture et de manufacture; il y attachera des amorces plus séduisantes peut-être que ne sont aujourd'hui celles des festins, bals et spectacles; c'est-à-dire que, dans l'état sociétaire, le peuple trouvera tant d'agrément et de stimulant dans ses travaux, qu'il ne consentirait pas à les quitter pour une offre de festins, bals et spectacles proposés aux heures des séances industrielles.

Le travail sociétaire, pour exercer une si forte attraction sur le peuple, devra différer en tout point des formes rebutantes qui nous le rendent si odieux dans l'état actuel. Il faudra que l'industrie sociétaire, pour devenir attrayante, remplisse les sept conditions suivantes :

1° Que chaque travailleur soit associé, rétribué par dividende et non pas salarié;

2° Que chacun, homme, femme ou enfant, soit rétribué en proportion des trois facultés, *capital*, *travail* et *talent*;

3° Que les séances industrielles soient variées environ huit fois par jour, l'enthousiasme ne pouvant se soutenir plus d'une heure et demie ou deux heures dans l'exercice d'une fonction agricole ou manufacturière;

4° Qu'elles soient exercées avec des compagnies d'amis spontanément réunis, intrigués et stimulés par des rivalités très actives;

5° Que les ateliers et cultures présentent à l'ouvrier l'appât de l'élégance et de la propreté;

6° Que la division du travail soit portée au suprême degré, afin d'affecter chaque sexe et chaque âge aux fonctions qui leur sont convenables;

7° Que dans cette distribution chacun, homme, femme ou enfant, jouisse pleinement du droit au travail ou droit d'intervenir dans tous les temps à telle branche de travail qu'il lui conviendra de choisir, sauf à justifier de probité et aptitude.

Enfin, que le peuple jouisse dans ce nouvel ordre d'une garantie de bien-être, d'un minimum suffisant pour le temps présent et à venir, et que cette garantie le délivre de toute inquiétude pour lui et les siens.

On trouve toutes ces garanties réunies dans le mécanisme sociétaire dont je publie la découverte.

FOURIER. — *Théorie de l'Unité universelle.*

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
VENDREDI 28 DÉCEMBRE 1849.

FORTUNADA

VOYAGE INVRAISEMBLABLE. (1)

TROISIÈME PARTIE.

LX.

UN GENTILHOMME TROP FAMILIER.

Au moment où Vasco mettait le pied dans le canot, un gentilhomme qu'il avait vu chez le roi le retint par le bras, en s'excusant avec politesse de retarder quelque peu le retard de la flotte. Il venait, disait-il, de la part du roi lui-même, l'avertir d'un oubli fort grave qu'il avait commis dans sa précipitation, oubli bien excusable du reste, ajouta-t-il en souriant, chez un marin si affairé.

— Vous n'avez point embarqué d'aumôniers sur vos navires, et sa majesté s'en est inquiétée hier. Elle a chargé Mgr le cardinal-légat de vous en choisir. Veuillez donc me suivre auprès de son Eminence; il convient de réparer ce manque de mémoire peu chrétien en allant vous-même prier ces dignes ecclésiastiques, prêts à partir, de venir vous accompagner.

(1) Voir les numéros des 11, 12, 13, 14, 15, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 30 septembre, 4, 5, 6, 7 octobre, 21, 22, 23, 24, 27, 30 novembre, 1er, 2, 6, 7, 8, 12, 13, 15, 20, 21, 22 et 27 décembre 1849.

Ce retard imprévu contraria beaucoup Vasco; mais il sentit qu'il avait eu tort de ne pas se conformer à l'usage en cherchant lui-même des aumôniers de son choix, et suivit sans difficulté ce seigneur, qui n'avait rien de sinistre dans sa personne ni dans sa voix. Et puis c'était un désir du vieux sire dom Emmanuel, il fallait y faire droit; n'était-il pas trop assuré d'ailleurs de la protection de son souverain, auquel il avait promis un nouveau règne, pour rien craindre de la part du prélat romain.

Arrivé sur la Plaça-Mayor, au lieu de prendre le chemin de la légation pontificale, le gentilhomme prit une rue qui les en éloignait.

— Nous tournons le dos au palais de monseigneur, observa Vasco.

— Son éminence dort, répondit son guide, et ce n'est pas chez lui que les vénérables missionnaires nous attendent.

Ils continuèrent leur route, et arrivèrent devant le palais gardé par des hallebardiers où nous avons vu de pieux personnages s'intéresser si vivement à lui. A la vue de la demeure de Nugno Rodriguès, Vasco commença à craindre; mais on passa outre, et il se rassura.

A quelques pas plus loin, son compagnon entra dans une impasse peu profonde, frappa à une porte ornée d'un vasistas grillé, et introduisit le capitaine dans un parloir remarquable de malpropreté. Vasco fut reçu par les sbires du Saint-Office, et conduit, sans interrogatoire, dans un cachot bas et humide où on l'écroua sans s'occuper de sa colère et de son étonnement.

Le gentilhomme qui l'avait rejoint sur le port s'était retiré, après avoir vu entraîner la victime; c'était un familier de l'inquisition.

Nous avons déjà expliqué comment le Saint-Office était parvenu à se créer, sous le nom de *familiers*, une armée d'espions, recrutée dans tous les rangs de la société à l'aide des immunités et des priviléges attachés à cette honteuse fonction. Cela permettait aux inquisiteurs de choisir, selon l'importance de la prise, celui qui devait tendre le piége. Tendre le piége était le mot, car la plupart des arrestations se faisaient à l'aide d'affidés qui attiraient la victime sous prétexte d'explications peu graves à donner, en réalité pour l'entraîner dans les prisons.

Cette manière d'opérer faisait moins de bruit et émouvait moins le peuple, qui ne put jamais s'habituer complétement aux saintes abominations de ce tribunal. Cette fois, plus que jamais, il avait fallu mettre de l'adresse dans le coup de main, à cause de la grande popularité de Vasco, et l'on avait, comme on l'a vu, choisi un espion titré pour mieux réussir.

Si, d'un autre côté, l'inquisition avait attendu si longtemps pour exécuter son arrestation, c'était afin de pouvoir s'emparer, par droit de confiscation, de la totalité des richesses qui s'entassaient chaque jour sur les vaisseaux du capitaine et en son propre nom. Les inquisiteurs en avaient décidé ainsi, afin que rien n'échappât à leur rapacité, la saisie des biens du coupable étant toujours la première formalité du procès.

Quand Vasco se vit seul, il se calma et se prit à réfléchir.

— Cela devait arriver, pensa-t-il; j'étais trop riche pour ne pas attirer l'attention de ces hommes cupides. J'étais en possession d'un talisman trop puissant pour qu'il ne leur vînt pas tout d'abord l'idée de s'en emparer... Je n'aurais peut-être pas dû me laisser aller ainsi à l'amour des expériences... Et ces pauvres diables que je viens d'embarquer avec un monde d'espérances! On est en train maintenant de les désespérer pour toujours. Ah! certes, je ne suis pas le plus malheureux dans cette affaire! Pauvre dom Luis! pauvre Soarès! pauvre Thésilla! pauvre Perès! et vous tous auxquels j'avais promis le bonheur, et qui retombez forcément dans cet enfer du vieux monde : que je vous plains! Hélas! désormais c'est tout ce que je puis pour vous!

Puis il se mit à considérer sa nouvelle demeure.

— Parbleu! s'écria-t-il, il vaut mieux être prisonnier des sauvages des îles Lucopines que celui des défenseurs de la sainte Eglise romaine! Là-bas j'avais au moins de l'air, du jour et des feuilles de cocotier. Pourvu qu'ils ne tardent pas à m'interroger! car je ne pourrais jamais m'habituer à cette fosse lugubre où il ne manque qu'un cercueil de bois sec pour se reposer.

LXI.

LE SECRET OU LA VIE.

On laissa quelques jours le capitaine sans nouvelles, réfléchir sur la paille de son humide cachot. Le Saint-Office espérait ainsi développer dans son prisonnier l'horreur de sa position, et le désir de l'échanger contre la liberté.

Le fait est qu'il n'était pas à son aise dans le cube de moëllons salpêtrés comme les murs d'une cave, où ses persécuteurs l'avaient mis macérer. Il passait son temps couché sur une estrade de bois pourri qui formait tout son mobilier, avec deux jarres de terre rouge qui étaient, l'une remplie, l'autre vidée par le geôlier à peu près tous les deux ou trois jours.

Une espèce de lampe sépulcrale, pendue à la voûte, remplaçait pour lui la lumière du jour. La seule ouverture qu'il y eût à ce tombeau était la porte, ornée à sa partie supérieure d'une sorte de larmier grillé par lequel le geôlier surveillait ses mouve-

questions qui se rattachent à cette matière, une thèse qui doit être développée, et qui le sera dans nos colonnes. Le *Constitutionnel* essaie ce matin d'une réfutation prématurée. Il nous présente les objections banales que ce sujet soulève au premier abord chez tout esprit vulgaire et peu cultivé : le *Constitutionnel* trouve le salaire plus sûr pour les ouvriers qu'un dividende, et se demande comment des travailleurs pourront s'accommoder de l'alternance des fonctions.

Voilà, on l'avouera, une singulière façon de travailler. Nous laissons à penser quelle serait l'aptitude d'un homme qui changerait d'occupation huit fois dans la journée. Quant à son enthousiasme, il aurait infailliblement le sort de son aptitude, car il n'a de goût que pour ce qu'on fait bien, et l'on ne fait bien que ce que l'on fait toujours. L'ennui ne naîtrait pas de l'uniformité, mais de la diversité, et l'ouvrier serait le premier à demander que, pour rendre son travail attrayant, on voulût bien ne pas tant le varier.

Ces hautes considérations dénotent chez le rédacteur du *Constitutionnel* une étude des Ecoles socialistes aussi consciencieuse et aussi profonde que celle de M. Thiers, l'homme qui ne veut pas que les socialistes *se soient jamais occupés d'agriculture*, parce que l'*association en agriculture est impossible*. Nous ne répondrons pas directement au *Constitutionnel*, les développements que nous comptons donner dans notre journal à la question du travail attrayant suffiront pour les lecteurs de bonne foi. Nous dirons seulement à la feuille honnête et modérée que la persévérance de l'Ecole phalanstérienne et la solidité de ses convictions sont puissamment soutenues par l'ignorance complète des braves gens qui prétendent réfuter nos doctrines sans avoir jamais voulu se donner la peine d'en acquérir la notion la plus élémentaire.

Progrès de la science sociale en Espagne.

Nous annoncions, il y a quelques jours, un nouvel organe du parti progressif-socialiste en Espagne, ce pays des ardentes convictions et des chauds dévouements, où nos idées comptent des partisans déjà nombreux. Nous signalons aujourd'hui un champion de plus dans les rangs déjà si pressés de la presse socialiste européenne.

Nous voulons parler de *La Reforma economica, periodico de intereses morales y materiales*, recueil hebdomadaire qui a commencé à paraître à Madrid, le 15 novembre dernier, et dont les premiers numéros sont sous nos yeux.

Le directeur de la *Réforme économique, journal des intérêts moraux et matériels*, est M. Sisto Camara, jeune publiciste plein de talent et d'avenir, qui s'est voué, avec toute l'ardeur de la jeunesse et d'une conviction, mûrie par les plus consciencieuses études, à la propagation des idées pacifiques de réformes économiques et sociales qui sont le but de tous les travaux sérieux de l'époque, et qui seront la conquête et la gloire du demi-siècle qui va s'ouvrir.

M. S. Camara a déjà fait ses preuves. Outre de nombreux travaux de polémique, et un ouvrage sur l'*Esprit moderne*, ou *Caractère du mouvement contemporain*, notre jeune auteur vient de publier, sous le titre de la *Cuestion social* (la Question sociale), la première partie d'une œuvre fort remarquable, dans laquelle il se propose d'aborder tous les grands problèmes de l'époque. Le volume qui a déjà paru, et que nous venons de lire avec le plus vif intérêt, contient un examen critique du livre de M. Thiers : *De la Propriété*. L'œuvre superficielle et outrecuidante de notre trop fameux compatriote est disséquée, anatomisée par M. S. Camara avec une sagacité et une conscience qui mettent complètement à nu les erreurs, les sophismes et les illusions du don Quichotte de la propriété, s'attaquant au socialisme à grands coups de calomnies, de ridicules et fabuleuses inventions. Rien de plus serré, de plus nerveux que la logique implacable avec laquelle le jeune socialiste espagnol défend la cause du progrès social; rien de plus vigoureux que l'élan avec lequel il combat, presse et accule son verbeux et creux adversaire; maniant avec une singulière dextérité un style incisif, une dialectique acérée, il perce, crève et aplatit impitoyablement toutes ces outres gonflées de vent qui semblaient à la foule ébahie si sonores et si résistantes.

Mais, à mesure qu'il détruit les erreurs, qu'il confond les mensonges et qu'il démasque les sophismes du pamphlet anti-socialiste, M. S. Camara relève et proclame les vrais principes, les vrais et imprescriptibles droits de l'homme, fondés sur *l'exacte observation de la nature humaine*; et c'est par cette voie qu'il arrive à exposer et à justifier le système passionnel de l'homme, dont Fourier a fait la base de sa théorie.

Notre but n'est point ici d'analyser le livre si remarquable de M. S. Camara, mais de montrer à nos amis et à nos lecteurs, en annonçant la *Reforma economica*, que les études, les antécédents et le talent du directeur de ce nouveau recueil sont des gages certains de succès et des garants d'une tendance scientifique qui a toutes les sympathies de l'Ecole.

Dans un récent voyage en Espagne, nous avons eu occasion de connaître et d'apprécier M. S. Camara, qui marche à la tête d'une ardente phalange de jeunes Espagnols sincèrement convaincus de l'inanité et de l'impuissance radicale de la vieille politique, et qui, séduits par les splendides et glorieuses promesses de la science sociale, se sont décidés à chercher dans l'étude et la propagation pacifique de ses principes le remède aux misères de tous ordres qui pèsent si lourdement sur l'Espagne, comme sur tout le reste du monde. Tel est le but que se propose la rédaction de la *Reforma economica*.

Quelques extraits du court et énergique prospectus par lequel M. S. Camara annonçait et justifiait la publication du nouveau journal, donneront à nos lecteurs une idée suffisante de ses tendances et de son esprit.

L'auteur, s'adressant directement et séparément aux cultivateurs, aux industriels, aux propriétaires, aux artistes, aux employés, aux jeunes gens, aux vieillards, aux femmes, etc., leur dénonce l'impuissance de la politique proprement dite à satisfaire les désirs légitimes et les exigences naturelles de tous et de chacun. « Et cependant les nécessités s'accroissent, les intérêts réclament, les passions s'irritent, de nouvelles misères nous menacent!... Quelle anarchie! quelle décomposition!... C'est la mort! — Que faire donc pour renaître et revivre? — Ne pas tant parler de politique et se préoccuper davantage; de bien étudier les besoins locaux de chaque province; de réhabiliter le travail; d'harmoniser tous les intérêts et toutes les forces vives de la nation; de faciliter le crédit mobilier et immobilier à 3 pour cent, en combattant par ce moyen l'agiotage et l'usure; de réformer les impôts; de favoriser la circulation; d'éviter la fraude et la falsification des produits; d'abaisser fortement le prix des articles de première nécessité, et plus fortement encore celui de tous les autres objets; de procurer, en un mot, à des conditions plus douces, la nourriture, le vêtement et le logement. — Une fois ces avantages obtenus, que les politiques nous donnent, si cela leur plaît : l'équilibre des pouvoirs; l'ordre et la liberté; une ou deux chambres; le jury ou la censure; le suffrage universel ou la milice universelle; tous les droits possibles... tout ce qu'ils voudront enfin, pourvu que nous obtenions les réformes demandées... — Bien : mais comment les obtenir? Car il ne suffit pas d'énoncer des besoins sans préciser les moyens de les satisfaire. — C'est juste; et si tel était notre rôle, rien ne nous distinguerait des hommes politiques qui offrent beaucoup et ne démontrent rien. — Démontrez donc, vous autres. — Nous *démontrerons*; nous n'avons pas d'autre but. »

Les trois premiers numéros de la *Reforma economica*, que nous avons sous les yeux, sont parfaitement conformes à ce programme.

F. D.

ITALIE.

Le *Journal des Débats* publie ce matin une correspondance italienne dont nous croyons devoir reproduire quelques passages. L'auteur établit que la restauration papale qui vient de s'accomplir est essentiellement éphémère. Le pape ne saurait incarner l'idée italienne, puisqu'il ne peut faire la guerre aux oppresseurs étrangers de l'Italie, parce que ses fonctions de chef de l'Église lui ordonnent de regarder ses oppresseurs comme ses enfants; — il est vrai qu'il est moins scrupuleux quand il s'agit de faire la guerre aux Italiens eux-mêmes. — Or, l'Italie veut être indépendante, et elle le sera :

« Est-ce pour le salut de nos âmes, est-ce pour le salut de l'unité catholique, apostolique et romaine, que ces puissances ont contribué à la restauration du pape? Non; c'est pour le salut de l'équilibre européen. Les Italiens n'ont donc plus devant les yeux qu'un souverain temporel, et un souverain qui n'a pas le droit d'être Italien.

» C'est bien; tout est fini pour le moment. La pierre du sépulcre a été refermée sur l'Italie, et scellée avec le poids de cent mille épées. Mais cette pierre, croyez-le bien, est retombée sur des vivants. Il en est qui étoufferont; mais ceux qui auront la force de vivre amasseront dans les entrailles de la terre des trésors d'amertume, de haine et de vengeance. Refoulée dans les profondeurs du sol, la vie y circulera, y germera, mais elle ne produira que des fruits empoisonnés, que des œuvres de ténèbres et de désespoir; et nous verrons l'Italie devenir l'Irlande du continent. »

ALLEMAGNE.

On nous écrit de Bruchsal (grand duché de Bade) que les prisonniers politiques y sont exposés aux fureurs les plus atroces. Depuis que le prisonnier P. Steck, un Suisse, s'est échappé, le directeur a condamné les autres non-seulement au *silence perpétuel*, chose qui n'est guère rare en Allemagne, mais encore il leur a fait appliquer sur la figure un *masque*, avec lequel on voit ces martyrs silencieux traverser parfois les corridors de la bastille infernale. Tout incroyable que ceci paraît, ce n'est que trop vrai; ce régime est exécuté, entre autres, envers M. Valentin Blind, officier de l'armée badoise, condamné à dix ans pour sédition républicaine; son frère est M. Charles Blind, envoyé du gouvernement provisoire de Bade (Palatinat) auprès du gouvernement français, et qui avait été jeté innocemment en prison à Paris après le 13 juin.

AMÉRIQUE.

Un événement qui a causé une grande sensation aux Etats-Unis, c'est la nouvelle de la prise de possession au nom de la Grande-Bretagne, par M. Chatfield, représentant de l'Angleterre près l'État de Honduras, de la petite île de Tiger, déjà concédée au ministre des Etats-Unis, M. Squier, au moins à ce qu'annonçait le dernier paquebot de New-York. Cet incident, s'il se confirmait, pourrait devenir la cause de très graves difficultés entre l'Angleterre et les Etats-Unis. On assurait, toutefois, à New-York, que, sur les représentations de M. Squier, M. Chatfield avait consenti à retirer momentanément sa prétention, mais sous réserve de l'appréciation de son gouvernement.

Les nouvelles d'Haïti nous annoncent la reprise très prochaine des hostilités entre les deux Etats qui se partagent la souveraineté de l'île, l'empire de Faustin I[er] dans l'ouest, et la République dominicaine dans l'est.

Assemblée nationale.

Séance du 29 décembre. — Présidence du cit. DUPIN.

La séance est ouverte à 2 heures 1/4.

M. FOUQUIER D'HÉROUEL fait connaître à l'Assemblée l'objet d'une pétition par laquelle plusieurs habitants de Saint-Quentin demandent diverses modifications au mode de perception actuel de l'impôt des boissons. — Renvoyée à la commission d'enquête sur la question des boissons.

M. DE LA MOSKOWA dépose, au nom de plusieurs négociants et propriétaires de Paris, une pétition qui demande que l'on forme les institutions de crédit qui ont été promises par la Constitution.

Après quelques instants d'attente, la discussion sur les affaires de la Plata recommence.

M. DE LAGRANGE (de la Gironde). Je viens combattre la politique suivie dans les affaires de la Plata. Je combats cette politique d'intervention, d'immixtion dans les affaires d'un pays indépendant.

Si nous voulons avoir la paix, comme nous devons le souhaiter, il faut que la paix soit sérieuse, et par là même que nous renoncions à toute idée d'intervention effective ou soudoyée. Il faut surtout nous bien garder de recommencer le blocus de 1839, qui n'a servi réellement qu'à favoriser la douane de Montevideo, sans obtenir rien en faveur de son indépendance réelle.

L'orateur donne son assentiment entier aux observations présentées par l'honorable M. de Lasteyrie dans la séance d'hier; c'est dire qu'il appuie toute solution pacifique qui mettra un terme à ces dispendieuses et éternelles négociations et à ces timides démonstrations qui ont compromis la dignité de la France.

M. DE LA ROCHEJAQUELEIN. Je ne veux pas faire l'historique de nos démêlés avec Rosas, on n'en a déjà que trop parlé, je ne veux examiner que deux questions. (Écoutez!)

La France est engagée depuis dix ans dans des négociations qui ont compromis son nom et sa dignité. Doit-elle laisser terminer cette affaire d'une manière honteuse pour elle? Voilà la première question. Quel est le meilleur moyen d'en sortir? voici ce que j'examinerai ensuite.

Nous avons eu maille à partir avec Buenos-Ayres. (Interruption et rires occasionnés par la manière dont l'orateur prononce le mot.) Je ne comprends pas ces rires. Est-ce ma manière de prononcer ce nom qui les provoque? Ce qu'il y a de certain c'est que je n'y mets aucun souvenir. (On rit.)

UNE VOIX. M. Guizot n'était pas le seul qui prononçât ainsi. (Nouveau rire.)

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. Déjà en 1829 nous eûmes maille à partir avec Buenos-Ayres. M. de Vénancourt, commandant la *Magicienne* eut l'occasion d'exercer sa protection envers nos émigrants, exposés aux coups d'une révolution qui venait d'éclater.

M. de Vénancourt fit des remontrances à Buenos-Ayres en faveur de nos nationaux, et comme la réponse n'arrivait pas, il tenta un coup de main hardi, s'empara de la flotte argentine, et fit 300 prisonniers; il menaça même de bombarder la ville, et obtint enfin une satisfaction du gouvernement argentin.

Alors Rosas était ami de la France; il montrait sans scrupule ses sympathies pour la France, et ne paraissait pas aussi hostile à l'intervention étrangère, surtout quand elle opérait en sa faveur.

M. de La Rochejaquelein lit une lettre autographe de Rosas contenant ses félicitations au capitaine de la *Magicienne*, pour le coup de main qui avait fait tomber la flottille insurgée en son pouvoir.

On vient nous dire maintenant que la France n'est pas aussi intéressée qu'on le dit dans cette affaire; je ne comprends pas cette conclusion. Un homme qui a occupé une grande place dans la direction des affaires du pays, a dit tout ce qu'il était possible de dire de plus fort sur cette question. (Mouvement.) M. Thiers, dans une publication politique, disait que c'était là une question à ce point sérieuse, qu'il appelait l'énergie nationale pour soutenir cette question. (Nouveau mouvement.) L'honorable orateur cite quelques morceaux de cette publication, et il rappelle qu'avant cette époque, Rosas avait répondu à notre première tentative de conciliation, en envoyant une armée contre Montevideo, et depuis, en 1844. Oribe, que l'on nomme en Amérique le Coupeur de têtes, suivant les inspirations de Rosas, nommait les réfugiés qui se défendaient à Montevideo, des sauvages unitaires.

L'orateur lit quelques fragments de pièces diplomatiques qui ont pour conclusion l'indépendance de Montevideo.

On y établissait nettement que la reconnaissance de cette indépendance serait sans valeur si Rosas continuait à secourir Oribe par quelques moyens que ce soit.

M. de Larochejaquelein arrive à la discussion du traité Leprédour. Jusqu'ici on n'avait pas voulu reconnaître le droit que s'arroge Oribe sur Montevideo. Un article du

---

amabilité; les hommes l'estiment pour sa capacité à goûter le vin et à sabler la dive bouteille.

Brave gendarme, pour se faire tout à fait civil, il avait poussé la condescendance jusqu'à raser sa moustache.

Mais à présent, hélas! la fatale circulaire a tout détruit. Depuis que M. d'Hautpoul l'a spécialisé mouchard, adieu voisins, adieu voisines! tout le monde, hommes et femmes, s'éloigne avec horreur du pauvre gendarme, et les petits polissons lui montrent les cornes.

— « Ah! monsieur, m'écrit un vieil ami, le brigadier Pacifique, cette haute poule nous a pondu un œuf dur à digérer. »

Excusez cette insipide plaisanterie! c'est le dernier sourire du gendarme malheureux.

Maintenant le pauvre diable est réduit à faire du zèle, pour manger du pain. Et quel zèle!

L'autre jour, dans je ne sais plus quel village, on chantait au cabaret des chansons patriotiques. Survient un bon gendarme qui, ne sachant comment s'y prendre pour intimider les chanteurs, ne trouva rien de mieux dans sa giberne que de leur demander leurs passeports. C'étaient tous des gens du pays, avec lesquels le gendarme avait fraternisé mille et mille fois, dans des temps plus heureux, et parmi eux se trouvaient l'adjoint et plusieurs conseillers municipaux de la commune.

Ne vous indignez pas de ces naïvetés, M. d'Hautpoul! ces braves fonctionnaires ne sont pas payés pour avoir de l'esprit, comme les fines mouches de M. Carlier; et la gendarmerie pourrait vous dire ce que répondit un jour une filleule à sa marraine qui lui avait donné trente livres en dot, et trouvait un peu trop dépourvu d'agréments le mari que la jeune fille lui présentait :

— Hélas, ma marraine, que voulez-vous avoir pour dix écus?

Du reste, votre confrère de l'intérieur possède des fonctionnaires qui valent bien les vôtres sous le double rapport de l'ardeur et de l'intelligence, témoin ce digne commissaire de la ville de Lyon, qui vient de saisir chez un éditeur soupçonné de receler des brochures démocratiques, soixante exemplaires de l'almanach... du bon jardinier. — Vous me direz que Lyon est en état de siège.

La Noël est passée, et le jour de l'an approche. Pauvre Noël! triste jour de l'an! que sont devenus vos fastes et vos joies!

La fameuse nuit du réveillon n'est plus fêtée que par quelques grisettes qui font des crêpes, en compagnie des calicots d'alentour. Le boudin traditionnel se dessèche dans l'attente sur le comptoir des charcutiers dont la boutique béante invite en vain les acheteurs.

Paris dort dans son linceul de brume ou de neige, et l'on n'entend plus, comme autrefois, des milliers de voix joyeuses répondre Noël! Noël! aux appels des cloches sonnant à pleines volées les messes de minuit, de Saint-Paul à Notre-Dame.

Hélas! les fêtes du vieux monde s'éteignent dans l'indifférence et dans l'oubli, et les merveilles du monde nouveau ne sont pas écloses encore.

Triste siècle, sans poésie et sans foi, qui n'a rien gardé du passé et n'emprunte rien à l'avenir; pâle et morne transition, où l'humanité stupéfaite paraît se replier sur elle-même, dans l'attente de quelque lutte gigantesque et décisive; époque bâtarde, égoïste et farouche, qui semble avoir arraché du cœur humain tous les braves instincts, tous les gais élans, toutes les douces tendresses, pour n'y laisser que la peur, la défiance et la haine!

Dieu, qui guidez la marche du monde à travers les incohérences des faits et la folie des hommes, faites luire un rayon de votre soleil sur ces horizons inconnus de la foule, devant lesquels le monde incertain tremble et recule, luttant, au prix de tant de douleurs, contre votre souffle qui l'y pousse.

Eclairez ces esprits qui résistent par ignorance; réchauffez ces âmes défaillantes; rassurez ces cœurs que la terreur seule, la crainte affreuse de l'inconnu, du vide, du néant rend méchants et cruels; épargnez à notre pauvre humanité, éprouvée déjà par tant de siècles de tortures, le sang et les larmes que peuvent lui coûter encore les sublimes conquêtes de sa délivrance et de son bonheur futur!

Voir le but et ne pouvoir y atteindre; savoir le remède et ne pouvoir l'appliquer; contempler autour de soi et en soi toutes ces misères, toutes ces souffrances, et se dire qu'on ne pourra franchir peut-être la distance qui sépare ce monde désordonné du monde organisé de l'avenir, qu'en passant sur des ruines et sur des cadavres, parce que quelques hommes s'obstinent aveuglément à entraver les idées, à enchaîner le progrès... c'est à faire bondir le cœur de désespoir et de colère.

Combien dureront pour nous ces temps de combats et d'épreuves, Dieu le sait.

Mais s'il faut encore qu'une génération soit sacrifiée... cette fois, du moins, ses douleurs ne seront pas stériles.

Une voix mystérieuse s'élève partout des profondeurs de l'humanité gémissante; c'est cette voix qui trouble dans leur sommeil les oppresseurs de la terre; cri vague et confus de l'espérance qui s'éveille, de la foi qui se révèle, de l'âme qui s'éclaire; cri plaintif et joyeux à la fois de la mère qui enfante.

Cette voix nous dit que la semence des temps a germé, et que le fruit va mûrir; cette voix nous dit que le jour n'est pas loin où les bourreaux convertis et les victimes délivrées, levant au ciel leurs bras entrelacés, crieront ensemble : Noël! Noël! dans la grande fête de la communion universelle, de la réconciliation de l'homme avec l'homme et de la terre avec Dieu.

Cette époque de paix et de joie nous ne la verrons pas, peut-être; nous, les hommes du dernier combat intellectuel, nous les vainqueurs ou les martyrs de la lutte suprême; mais nos enfants, du moins, la verront.

Chères petites têtes blondes, vous passez insoucieux au milieu de ces orages qui agitent et parfois renversent vos pères, et vous jouez avec des sabres en miniature et vos canons lilliputiens, sans songer que, depuis deux années, le vrai sabre et le grand canon ont fait tant d'orphelins sur la terre.

Innocentes créatures, vos goûts enfantins reflètent nos mœurs barbares et nos féroces allures. A peine vous jouissez du don de la vie, que déjà vos petites mains se tendent vers les instruments de la mort.

Enfants, vos enfants à vous fuiront avec horreur ces emblèmes de la destruction impie.

Leurs armes de guerre seront la bêche qui creuse la terre, le pic qui brise le rocher, le marteau qui forge le fer.

Ils ne joueront plus au soldat qui tue; ils joueront au travailleur qui féconde.

En attendant, jouissez de vos fêtes joyeuses! De toutes les fêtes du passé, les vôtres seules ont résisté au désenchantement des âges et au scepticisme des cœurs.

Vous seuls savez maintenir vos privilèges sans dispute et sans conflit, sans exciter les revendications ni les haines, heureux petits conservateurs!

On subit vos lois sans murmure; on cède avec joie à vos désirs; on paie la dîme à vos caprices; votre impôt forcé du jour de l'an ne rencontre que des contribuables empressés, et ceux que vous opprimez le plus sont ceux qui vous aiment le mieux, doux tyrans de la famille!

Etalez vos jouets; croquez vos bonbons; mais, au milieu de votre triomphe, songez au petit pauvre qui passe.

Il en est qui rôdent, grelottant et déguenillés, devant les boutiques resplendissantes, et qui s'en retournent, le soir, les mains vides et la tête basse, dans la mansarde nue où ils auront froid.

Il en est qui longent les pompeux étalages, et qui tirent le bras de leur père pour lui faire admirer toutes ces merveilles convoitées de l'enfance; mais le pauvre père détourne la tête en essuyant une larme, car ce jour-là peut-être il n'a pas assez de pain pour deux.

Songez à cela, enfants, et priez Dieu pour que bientôt il n'y ait plus de ces misères dans le monde.

tó secret porte que l'on donne le titre de S. Exc. à le président de la République d'Uruguay au général Oribe.

On déclare, en espagnol, il est vrai, qu'on lui permettra de faire les élections comme il le jugera convenable, c'est-à-dire qu'on lui remet la population montévidéenne à sa discrétion. Est-ce là une chose possible pour la France?

D'un autre côté, la navigation des fleuves, au lieu d'être au moins réservée, est absolue contre nous en faveur de Rosas.

Accepter le traité Leprédour, c'est vouloir signer définitivement l'abaissement et le discrédit de la France dans l'Amérique du Sud. (Sensation.)

J'invoquerai encore une fois l'autorité de M. Thiers qui, en 1846, n'avait pas sans doute envie de précipiter dans une mauvaise affaire le gouvernement qu'il a servi, en disant que notre honneur national, l'honneur de notre politique comme l'intérêt de l'humanité, est intéressée à ce que la France résolve dignement, et par la guerre s'il le faut, la question montevidéenne. Ne faisons pas une lâche reculade devant ce chef de bandes qui s'appelle Rosas; aussitôt que les soldats de la France paraîtront, il sera bientôt à bas. Je vote donc pour l'action. (Applaudissements nombreux.)

M. LE GÉNÉRAL LAHITTE, ministre des affaires étrangères. J'éprouve un sentiment pénible, comme soldat, à être plus pacifique que l'orateur qui descend de la tribune.

L'honorable ministre parle du traité Leprédour, qui a été fait le 8 octobre 1848. Le gouvernement ne reconnaît pas bon ce traité, aussi ne le soumettra t-il pas à la ratification de l'Assemblée. Mais tout en n'acceptant pas ce traité, faut-il pour cela voter l'abandon de Montevideo ou la guerre contre Rosas?

L'intérêt de notre commerce est d'avoir plutôt de bons rapports avec Buenos-Ayres que de prendre fait et cause pour Montevideo.

Ce n'est ni la paix ni la guerre que le gouvernement présentera, mais de nouvelles négociations (Mouvements divers.)

M. DARU, rapporteur, soutient les conclusions de la commission.

Il reste deux partis : l'abandon pur et simple, comme le proposait hier M. de Lasteyrie sans en prononcer le mot, et l'action, c'est-à-dire l'intervention.

Entre ces deux partis, la commission s'est arrêtée à l'action. (Mouvement.)

La convention du 22 juin a fait une situation excellente à Rosas et détestable à la France.

Cette situation est surtout cruelle et dure pour Montevideo, où nous sommes obligés de distribuer 18 mille rations par jour, non pas seulement aux troupes, mais aux habitants, pour les empêcher de mourir de faim.

Pourquoi négocier? jamais nous n'avons obtenu de concessions de Rosas

Après avoir écarté ce que j'appellerai les solutions impossibles, pourquoi la commission s'est elle arrêtée? Pourquoi n'a-t-elle pas indiqué la solution qu'elle conseillait?

C'est que dans la question de la Plata, il y a autre chose d'engagé que nos relations avec l'Amérique du Sud; il y a aussi nos relations avec l'Amérique du Nord, nos relations avec l'Angleterre; et peut-être ces deux grandes puissances, l'Amérique du Nord et l'Angleterre, ne verraient-elles pas sans quelque ombrage que la France poussât trop loin son action.

La France veut vivre en bons rapports avec les grandes puissances, et c'est parce qu'elle n'avait pas les renseignements que possède seul le gouvernement sur les dispositions de ces grandes puissances que la commission a été obligée de s'arrêter. (Mouvements divers. — Interruption prolongée.)

M. DARU, se tournant vers les interrupteurs de gauche. Vous voulez, si je ne me trompe, qu'une commission se transformant en gouvernement, puisse savoir la pensée des représentants de l'Europe à Paris.

C'est le renversement de toutes les règles.

Vous avez le droit de faire la paix ou la guerre, mais il faut que le gouvernement, qui compte avec tous les intérêts, apporte son opinion.

Je m'adresse maintenant à M. Jules de Lasteyrie. Vous voulez vous abstenir; c'est bien tard. Quand on est engagé dans une affaire, on ne peut pas toujours en sortir honorablement, et quand on ne peut pas le faire honorablement, on ne doit pas le faire. (Très bien! très bien!)

M. Gros écrivit en 1848 :

« Si nous abandonnons, la population française et étrangère ne restera pas dans la ville de Montevideo, de peur d'être égorgée par les soldats d'Oribe. Le désespoir s'emparera des Basques et des Italiens; ils se livreront au pillage et au meurtre! Et Oribe profitera de ce désordre pour imposer son despotisme à ce malheureux pays. Je n'oublierai jamais la réponse que me faisait un jour M Leprédour, quand je le questionnais sur les résultats de l'abandon.

» Si nous abandonnons Montevideo, me dit-il, et si je n'ai pas 1 800 hommes pour désarmer les volontaires étrangers, il y aura un tel carnage dans la ville, qu'ici, au mouillage où nous sommes, nous sentirons l'odeur du sang. » (Vive sensation.) Ne vous y trompez pas, messieurs, la garnison de Montevideo aimera mieux mourir les armes à la main que sous le couteau d'Oribe.

Quel est pour nous l'intérêt matériel engagé dans cette question? Un très grand; ne vous y trompez pas.

Les colonies espagnoles formées sur les bords de la Plata seront, dans un avenir prochain, un des centres les plus actifs du commerce; elles le devront à la richesse et à l'étendue de leur sol, à l'importance de ses fleuves, ces grands moteurs du commerce et de l'industrie.

Aussi voyez comme elles ont progressé depuis leur émancipation. La France seulement fait, avec deux états de l'Amérique du Sud, avec Rio de la Plata et le Brésil, cent millions d'affaires par an.

L'influence et le commerce sont en proportion l'un de l'autre, ne vous y trompez pas. (Approbation.)

Maintenant la question qui nous occupe est celle de la dépense. On vous a parlé beaucoup de la dépense de l'action, on ne vous a pas parlé des dépenses de l'abandon; nous abandonnerons les réclamations d'argent de nos nationaux, nous aurons des frais de repatriement, nous aurons une escadre plus nombreuse à entretenir.

M. le ministre des affaires étrangères préfère les négociations; eh bien, nous lui déclarons que ses négociations seront inefficaces. (Très bien! très bien!)

M. Rouher, ministre de la justice, monte à la tribune.

VOIX. A lundi! à lundi!

L'Assemblée se sépare au milieu d'une assez vive agitation.

M. LE PRÉSIDENT. On a demandé qu'il n'y ait pas de séance lundi.

A GAUCHE. Pourquoi cela? C'est un scandale! ce sont les courtisans qui demandent cela!

M. LE PRÉSIDENT. A lundi.

La séance est levée à 6 heures un quart.

Revue des Départements.

LA PRESSE DÉMOCRATIQUE EN PROVINCE.

Encore cinq nouveaux journaux démocratiques!

Nous avons reçu cette semaine les premiers numéros du **PROLÉTAIRE**, *journal du paysan et de l'ouvrier*, qui vient de se fonder à Clermont-Ferrand, en pleine Auvergne. Le cautionnement et les frais de publication ont été réalisés au moyen d'une souscription faite parmi les travailleurs; laboureurs, vignerons, artisans, chacun a fourni son obole. A de pareils signes on connaît que les temps sont proches.

Le baptême de la persécution n'a pas fait faute à notre nouveau confrère. Nous lisons déjà dans le deuxième numéro que le rédacteur et les fondateurs du *Prolétaire* ont été appelés en police correctionnelle pour réunion politique illégale. Il s'agissait de l'assemblée des actionnaires. Le tribunal a dû se déclarer incompétent.

— A Limoges, le premier numéro du *Carillon républicain*, journal populaire mensuel, vient de paraître.

— A Epinal, c'est le **PEUPLE VOSGIEN**, *journal de la république démocratique.*

— Dans l'Indre, le **TRAVAILLEUR**, journal socialiste de Châteauroux, va paraître dans quelques jours, nonobstant le coup que le parquet avait cru lui porter, et qui n'a pas frappé juste. Le prospectus du *Travailleur* a été en effet saisi, et le signataire, M. V. Borie, condamné à un an de prison, 2 000 fr. d'amende et une année de contrainte par corps. Mais le zèle des démocrates de l'Indre ne s'arrête pas pour si peu.

— A Besançon on nous annonce aussi, pour le 1er janvier, l'apparition du **DÉMOCRATE FRANC-COMTOIS.**

— Enfin nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs la réapparition du journal socialiste de Moulins : le **RÉPUBLICAIN DÉMOCRATE DE L'ALLIER**, dont l'action sera éminemment utile à la cause au moment des réélections de ce département.

Reprenez vos lamentations puériles, feuilles monarchiennes de toutes nuances, prôneurs de l'ignorantisme et de l'obéissance passive; il n'est que trop vrai, « la démagogie coule à pleins bords; son flot monte, monte, » c'est le déluge. Ne songerez-vous donc pas plutôt à vous convertir? N'est-il pas temps que vous mettiez la main à la construction de l'arche de salut et d'alliance? Ou bien est-il écrit que tant d'avertissements auront été perdus, et que vous sombrerez. « *faute d'esprit pour construire une arche?* »

SOCIÉTÉ PHILANTROPIQUE.

Une association philantropique, à laquelle nous accorderions un chaleureux témoignage de sympathie, si nous ne craignions de la compromettre, vient de se former à l'approbation de l'autorité supérieure entre les **GARÇONS RESTAURATEURS, LIMONADIERS**, etc., et leurs **DIVERS PATRONS.**

Elle procure, moyennant une légère rétribution (laquelle est versée dans la caisse de la société et profite à tous ses membres) (1), 1° une place à l'employé sans emploi; 2° des secours temporaires dans une maison spéciale en cas de maladie; 3° une retraite aux vieillards et aux infirmes.

Les conditions de moralité exigées de tous les membres de cette association sont telles, que ce sera un véritable honneur et un titre sérieux à l'estime que d'appartenir à la société philantropique.

L'empressement qu'ont mis les patrons et les employés à prêter leur concours au fondateur de cette société, fait espérer qu'avant peu tous les garçons restaurateurs et limonadiers se seront mis en garde contre les accidents si fréquents dans la vie des travailleurs.

Le siége de la société est rue Jean-Jacques-Rousseau, 15.

ERRATUM.— Dans la note de l'article d'hier sur le choléra, après ces mots : « M. le maire, » on a omis d'ajouter : « de Givet. » La phrase doit être ainsi rétablie : « D'après une lettre du docteur Pellarin, à la date du 10 septembre, M. le maire de Givet fit placarder un avis qui recommandait la désinfection par le même sel (le sulfate de fer). »

FAITS DIVERS.

On assure, dit le *Moniteur du soir*, que la maison de banque Fould et Fould-Oppenheim va contracter un emprunt de 30 millions de francs en faveur du gouvernement papal.

— D'après l'*Evènement*, on s'entretenait aujourd'hui, dans les couloirs de l'Assemblée, de l'arrestation de l'ex-général espagnol Cabrera. D'après les versions qui circulaient, il aurait été pris par la police dans une réunion légitimiste, rue de Lancry, 12.

— Hier, à minuit, le thermomètre de l'ingénieur Chevalier, opticien, marquait, 4°,2 au-dessous de 0. Aujourd'hui, à 6 heures du matin, 4°,9; à 7 heures, 5°,7; à midi, 1°,9.

— Hier, devant la première chambre du tribunal de première instance, présidée par M. de Belleyme, à l'appel de la cause entre le ministre de l'intérieur et le citoyen Polino, auquel la qualité de Français était contestée, il a été déclaré que l'*affaire était arrangée.*

M. Ferdinand Barrot avait bien voulu se décider enfin à reconnaître que le citoyen Polino était bien Français, et qu'il n'avait jamais perdu cette qualité. Il a donc fallu que M. Carlier s'exécutât de bonne grâce envers lui; c'est ce qu'il a fait en lui écrivant qu'il s'était trompé! Le citoyen Polino a renvoyé M. Carlier et sa lettre à son avoué, avec lequel M. le préfet de police devra s'entendre pour le paiement des frais.

— On écrit de Saint-Etienne (Loire) à la *Réforme*:

« Le 10 septembre, jour où la police municipale de Saint-Etienne séquestra arbitrairement une vingtaine de citoyens avec leurs femmes et leurs enfants, et porta atteinte à l'inviolabilité d'un représentant du peuple, le citoyen Vidal se trouvait au nombre des personnes arrêtées. Dans le trajet des prairies Pelissier à l'Hôtel-de-Ville, les personnes arrêtées furent en butte à toutes sortes de vexations, auxquelles elles répondirent par le calme et l'impassibilité. Néanmoins, sur l'ordre de séparer *de force* les femmes d'avec leurs maris, une mère s'écria : *Mais seule je ne pourrai pas porter mon enfant jusque chez moi. — Eh bien! vous le trainerez*, ajouta une voix inconnue. Poussé par un sentiment que chacun comprend, le citoyen Vidal dit : *Ce sont là les paroles d'un lâche.* Un sergent décoré se précipita alors sur le citoyen Vidal et s'écria en colère : *Vous venez d'insulter mon capitaine.* Dans ce moment, le capitaine lui-même, se joignant à son sergent, menaça de tirer les oreilles au citoyen Vidal. Messieurs, leur dit le citoyen Vidal, *puisque vous y tenez, à demain matin, vous y verrez plus clair*, — et il leur donna son nom et son adresse. Personne ne se présenta chez lui le lendemain.

Mais le 18 décembre, le citoyen Vidal a été appelé à rendre compte de sa conduite devant le tribunal correctionnel de Saint-Etienne; de nombreux témoins ont certifié que les faits se sont passés ainsi que nous venons de les raconter, et cependant le tribunal, présidé par M. Bayon, a condamné le prévenu à dix jours de prison et aux dépens.

Le citoyen Vidal est un républicain socialiste..... vite en prison pour cela; c'est ce que chacun disait en sortant de l'audience. Mais qu'un procureur du roi de la République fasse séquestrer hommes, femmes et enfants, qu'il porte atteinte à l'inviolabilité d'un représentant du peuple *montagnard*, tout aussitôt il est nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.... Plaignez-vous après cela de la justice distributive de MM. les *honnêtes et modérés.*

LA POCHE DE DERRIÈRE. — Nous avons dit hier que M. Dupin, ayant reçu de l'Elysée, comme président de l'Assemblée, l'invitation de consulter la représentation nationale sur l'heure à laquelle elle comptait venir présenter ses hommages au président de la République, avait regardé le message comme non avenu, et l'avait mis tout bonnement dans sa poche de derrière, comme une lettre à laquelle il n'y avait rien à répondre.

On assure qu'un peu plus tard, un ministre, M. Rouher, dit-on, au refus de M. Ferd. Barrot, est venu demander au président de l'Assemblée s'il n'y avait pas lieu de la faire consulter sur l'heure à laquelle elle désirait être reçue à l'Elysée, et a obtenu une réponse des plus brèves et des plus significatives : Consultez l'Assemblée si vous voulez; elle vous répondra, non par un vote, mais par un éclat de rire. (*Evènement.*)

CELUI QUI NE TRAVAILLE POINT... — Le *Républicain breton* publie l'extrait suivant de l'histoire des solitaires de la Thébaïde :

« Un solitaire étranger étant venu trouver l'abbé Sylvain, qui demeurait sur la montagne de Sina, et voyant les frères qui travaillaient, il leur dit : « Pourquoi travaillez-vous ainsi pour une nourriture périssable? Marie n'a-t-elle pas choisi la meilleure part? » Le saint vieillard, ayant su cela, dit à Zacharie son disciple : « Donnez un livre à ce frère pour l'entretenir, et mettez-le dans une cellule où il n'y a rien à manger. »

» L'heure de none étant venue, ce solitaire étranger regardait si l'abbé ne le ferait point appeler pour aller manger; et, lorsqu'elle fut passée, il le vint trouver et lui dit : « Mon père, les frères n'ont-ils point mangé aujourd'hui? — Oui, lui répondit ce saint homme. — Et d'où vient donc, ajouta ce solitaire, que vous ne m'avez pas fait appeler? — D'autant lui répartit le saint, que vous, qui êtes un homme tout spirituel, qui avez choisi la meilleure part, et qui passez les journées entières à lire, n'avez pas besoin de cette nourriture périssable; au lieu que nous, qui sommes charnels, nous ne pouvons nous passer de manger, ce qui nous oblige à travailler.» Ces paroles ayant fait voir à ce solitaire quelle était sa faute, il en eut regret, et dit à Sylvain : « Pardonnez-moi, je vous prie, mon père. » Sur quoi Sylvain lui répondit : « Je suis bien aise que vous connaissiez que Marie ne saurait se passer de Marthe, et qu'ainsi Marthe a part aux louanges qu'on donne à Marie. »

GUERRE CONTRE LES COLPORTEURS. — On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

« Le tribunal correctionnel de Chartres, jugeant sur appel, était saisi le 20 d'une question assez délicate, soulevée à l'occasion de l'interprétation de l'art. 6 de la loi du 27 juillet 1849, qui est ainsi conçu :

« Tout distributeur ou colporteur de livres, écrits,
» brochures, gravures et lithographies, devra être
» pourvu d'une autorisation, qui lui sera délivrée
» par le préfet. »

» Il s'agissait de savoir si cet article s'applique exclusivement à ceux qui exercent la profession habituelle de colporteurs, et s'il ne comprend pas aussi ceux qui se livrent accidentellement à des faits de distribution ou de colportage.

» Quatre individus, des arrondissements de Nogent-le-Rotrou et de Dreux, avaient été traduits devant les tribunaux de police correctionnelle de ces deux arrondissements, pour avoir distribué des lettres que M. Noël Parfait, représentant d'Eure-et-Loir, adresse chaque mois aux habitants de ce département.

» Les deux tribunaux avaient renvoyé les quatre prévenus de la plainte, par cet unique motif que la prévention n'établissait à leur charge que des faits accidentels de distribution.

» M. Perrin, procureur de la République, a soutenu énergiquement la prévention. M. Crémieux a défendu énergiquement les accusés.

» Après les répliques du ministère public et du défenseur, le tribunal se retire dans la chambre du conseil. Il rentre bientôt, et M. le président prononce un jugement qui confirme purement et simplement les décisions dont est appel.

» Le ministère public s'est pourvu en cassation contre ce jugement. »

UN ICONOCLASTE. — On lit dans le *Montagnard*, de Montpellier :

« Le citoyen Rossignol a l'habitude d'exposer en montre, à la porte de son magasin, des cadres et gravures qui font l'objet de son commerce. Dimanche dernier sur les midi, M. Privat, vicaire de Saint-Roch, fut saisi sans doute d'une sainte indignation en lisant une prière républicaine, car, prenant le cadre, il le jetta par terre et le foula aux pieds. Le propriétaire du magasin, averti de ce fait, ramassa les débris de son cadre, ainsi que la feuille sur laquelle était la prière, la rétablit sous un autre verre, et la remit à la place qu'elle occupait primitivement.

» Une heure après, l'abbé Privat vint à repasser, et voyant que le cadre était encore en place : « Oh! les scélérats, s'écrie-t-il, désormais ils ne l'afficheront plus! » Et cette fois, transporté de rage, il arrache le tableau, le brise sous ses pieds, et de ses mains met en lambeaux la feuille imprimée qui trouble sa raison. Les nombreux spectateurs de cette scène, ne pouvant s'expliquer l'exaspération du vicaire, l'accompagnèrent de leurs huées.

» Tels sont les faits dans toute leur exactitude. Que serait-il advenu, si, fort de son droit, le citoyen Rossignol eût essayé d'employer la force pour conserver sa propriété? — Nous ne voulons pas le dire, mais nous ne saurions rappeler avec trop d'énergie au respect de leur robe, les prêtres assez oublieux pour s'en écarter, et nous verrons si le procureur de la République, mettant trève à ses poursuites contre les républicains, voudra nous protéger contre les fureurs de ce nouveau *briseur d'images.* »

SOLIDARITÉ MARITIME. — Un arrêté du général Cavaignac alors chef du pouvoir exécutif, a mis en vigueur pour la France un règlement obligatoire, relatif à l'éclairage des bateaux à vapeur. Cet arrêté, qui a produit les meilleurs résultats, oblige les vapeurs de l'Etat et ceux du commerce à allumer trois feux : l'un *vert*, à tribord; l'autre *rouge*, à babord; et le troisième *blanc*, au mât. Ce dernier doit être visible à une distance de cinq milles au moins, par une nuit claire.

Sur la demande de l'amirauté anglaise, le gouvernement britannique vient de proposer, à son tour, aux diverses nations maritimes l'établissement réciproque de règlements du même genre, dont les prescriptions s'étendent aux navires à voiles. Les bâtiments de cette catégorie naviguent presque toujours sans fanaux, et cet état de choses compromet de la manière la plus déplorable la sécurité des mers. Par suite de documents recueillis par l'amirauté, on a calculé que le nombre des abordages nocturnes sur toute la surface du globe, s'élevait annuellement à plus de deux cents, et que, dans la moitié des cas, ils étaient suivis de naufrages. Il est donc de l'intérêt de l'humanité d'aviser aux moyens de diminuer la fréquence de ces tristes événemens.

A diverses reprises le gouvernement français s'est préoccupé de cette question, en ce qui concerne ses nationaux; mais on conçoit que les mesures de ce genre ne deviennent efficaces que lorsqu'elles font partie du droit international et qu'elles obligent tous les peuples maritimes. Aussi, nous pensons que la France sera la première à se joindre à l'Angleterre, pour favoriser le succès d'une mesure qui intéresse à un si haut de gré la navigation.

(*Evénement.*)

L'INSTRUCTION RELIGIEUSE. — Une ordonnance royale a décidé qu'il serait formé à Naples une commission formée de quatre ecclésiastiques éminents (*probi ecclesiastici*) et d'un commissaire de police expert (*esperto*), à l'effet de surveiller l'instruction religieuse de tous les étudiants. La commission veillera à ce que les élèves de tous les établissements publics soient tenus d'assister les jours de dimanche et fêtes aux séances des congrégations du Saint-Esprit. Les pères de famille qui gardent leurs enfants chez eux seront pareillement contraints à les faire affilier aux congrégations. Chaque mois les préfets des congrégations enverront à la commission la liste de leurs affiliés. En cas de contravention, les maisons d'éducation seront fermées, et les jeunes gens arrivés à Naples ne pourront être admis par la police à y séjourner s'ils ne justifient d'un certificat constatant leur instruction religieuse.

Théorie phalanstérienne.

LA SÉRIE.

> Le révélateur de la loi sérielle fût **FOURIER.** Génie exclusif, indiscipliné, solitaire, mais doué d'un sens moral profond, d'une sensibilité organique exquise, d'un instinct divinatoire prodigieux, Fourier s'élance d'un bond, sans analyse et par intuition pure, à la loi suprême de l'univers.
>
> (P.-J. **PROUDHON**, *Création de l'ordre dans l'humanité.*)

Le gouvernement actuel a sa mission.

Il oppose une barrière à l'avènement des socialistes, qui sont les représentans légitimes de la révolution de février.

Il entrave provisoirement leur avènement, pour donner au Socialisme le temps de mûrir, de se propager dans le pays, de se créer dans l'opinion publique une large base. Le gouvernement actuel active puissamment ces progrès du Socialisme par une politique d'intolérance et de persécutions tracassières, qui amène forcément au Socialisme tous les amis de la justice et de la liberté.

Lorsque la propagande directe des socialistes enseignant partout leurs théories, lorsque la propagande inverse du gouvernement, jetant l'intérêt sur eux par des vexations de chaque jour et donnant à leurs doctrines tout l'attrait du fruit défendu, auront constitué en France un parti socialiste, nombreux, compact, répandu sur le sol entier, en accord sur les questions essentielles, et capable de fonder la République pratique effective, avec plus de lumières et de fermeté que le gouvernement provisoire, le régime actuel disparaîtra devant la volonté des électeurs comme disparaît un échafaudage aussitôt que l'édifice est construit.

L'avènement définitif du Socialisme en France comporte ainsi deux préparations nécessaires : beaucoup de persécutions, de fureurs aveugles, beaucoup d'intolérance irritante de la part de l'administration contre les Socialistes. Le pouvoir aujourd'hui n'a pas besoin d'être encouragé pour remplir admirablement cette partie du programme dont il est chargé, ce rôle qui lui échoit dans la création de la république effective en France. Les Ecoles socialistes ne doivent pas non plus négliger leur tâche, qui est l'enseignement direct. Vainement les persécutions officielles pousseraient tous les journaux, y compris la *Liberté*, tous les hommes politiques y compris M. Marrast, à se rallier sous la bannière du Socialisme, si cette bannière n'était pas hautement portée, si les devises dont elle doit être couverte n'étaient pas lisibles pour tous.

Pour que la science sociale se généralise, pour que les divers éléments du Socialisme finissent par adopter un programme collectif, toute Ecole doit mettre en lumière ses principes, ses axiômes. Nous remplirons ce devoir pour notre part, en exposant dans la *Démocratie pacifique* les parties essentielles de la Théorie de Fourier, en

(1) Les fonds sont convertis en rentes sur l'Etat et placés à la caisse d'épargne, par les soins du comité de surveillance; ce comité est composé de patrons et d'employés.

abordant même dans ce journal des questions techniques, traitées jusqu'à ce jour exclusivement par nos livres.

Toute idée nouvelle et féconde a été jusqu'à présent passée à un double crible, soumise à deux natures d'épreuves auxquelles ne résistent pas les idées fausses.

La critique malveillante d'abord, ensuite la persécution.

Avant la persécution, qui est pour toutes les idées un signe de croissance et de force ; avant la persécution, dont l'heure est maintenant sonnée, et dont beaucoup de phalanstériens ont déjà eu les honneurs ; avant la persécution qui précède de bien près le triomphe, si elle est noblement subie, la théorie de Fourier a été en butte à la polémique la plus déloyale. Des hommes qui n'en connaissaient pas le premier mot, ou qui avaient simplement feuilleté les livres dans lesquels elle est exposée, pour y chercher des détails risibles et des excentricités choquantes, se sont donné hardiment le mandat de *réfuter* cette théorie, de convaincre d'erreur ceux qui en avaient fait une longue et consciencieuse étude, qui avaient observé dans l'astre nouveau les rayons non les taches, qui avaient cherché dans cette bible nouvelle les lois de la fraternité, de la charité, les reflets de l'inspiration divine et non l'épisode de Balaam ou celui de Jonas.

A tous ces prétendus réfutateurs on pouvait faire une seule et même observation, suffisante pour démontrer leur incompétence. Aucun d'eux n'avait étudié Fourier avec assez de sérieux et de persévérance pour se faire une idée même élémentaire de la SÉRIE, conception qui est pourtant la base de la théorie phalanstérienne, qui en constitue l'originalité comme la puissance.

A tous les adversaires systématiques de la théorie de Fourier nous avions le droit de dire : « Qu'entendez-vous par la SÉRIE? Faites-nous » de ce principe, de ses principales applications » un exposé sommaire. Après cette preuve de » compétence nous entrerons en lice avec vous. » Si vous ne la fournissez pas, ce serait perdre » son temps que de vous répondre. Vos divagations et vos facéties peuvent éblouir un instant » les ignorants, mais nullement ébranler, aux » yeux des hommes éclairés, les bases de cette » théorie dont vous ne possédez pas la notion » première. »

Nous n'aurions pas complètement rempli notre tâche de propagateurs en reprochant à nos adversaires leur ignorance; nous devons leur offrir le moyen de s'en guérir. Aussi voulons-nous en ce moment, où l'action politique de la démocratie est paralysée, consacrer une partie de nos colonnes à l'enseignement phalanstérien. Nous prévenons toutefois nos lecteurs que la forme du journal répugne aux dissertations trop longuement enchaînées; les enseignements esquissés par la *Démocratie pacifique* ne les dispenseront pas de compléter leur instruction par d'autres lectures.

La Théorie de Fourier repose tout entière sur deux axiômes formulés par lui, et gravés sur la pierre de sa tombe comme ses titres de gloire. Les voici :

Les Attractions sont proportionnelles aux Destinées ;

La Série distribue les Harmonies.

Cette seconde formule, la plus obscure des deux au premier coup-d'œil, est celle que nous voulons élucider de préférence. Chacun le comprend, sans trop de peine, qu'il existe dans la création tout entière des impulsions naturelles, en rapport avec la destinée assignée à chaque être par le Créateur. Les sourdes aspirations de la vie végétative, les impulsions organiques qui portent la plante à ramper dans la direction de l'air et du soleil, à ouvrir ou à fermer son calice pour recueillir la lumière ou la rosée, les instincts plus développés de l'animal, sont des ressorts merveilleusement appropriés, et à l'organisme de chaque créature et à la fonction qu'elle doit remplir en ce monde. En s'élevant plus haut dans l'échelle des êtres, il serait facile de démontrer que les passions humaines telles que l'amitié, l'ambition, l'amour, le sentiment de famille, etc., ont pour objet de jeter du charme sur des fonctions utiles, essentielles, de stimuler l'homme à l'accomplissement de sa mission; que ces passions sont proportionnelles à notre destinée normale, qu'il faut les diriger, les éclairer, sans aucun doute ; mais qu'en les supprimant, si cette suppression était possible, on commettrait l'acte de folie, d'impiété, d'ingratitude contre le Créateur de l'homme qui se retrancherait un membre.

Nous reviendrons quelque jour avec détail sur le principe de l'attraction universelle. Disons seulement qu'aux yeux de Fourier l'*attraction* et la liberté sont une seule et même chose. L'attraction dans tout être est l'élément divin ; l'être qui vit conformément à ses attractions est dans son milieu normal ; c'est le poisson dans l'eau pour laquelle sont façonnées ses écailles, ses nageoires, ses branchies ; c'est l'oiseau dans l'air pour lequel ses ailes sont faites. Jamais un être accomplissant sa destinée normale, jouant dans le concert universel la partie pour laquelle le grand chef d'orchestre a mesuré sa voix et ses instruments, ne se plaindra d'être limité dans sa liberté, froissé dans ses affections, privé de sa part de bonheur.

L'esclavage commence partout où l'attraction naturelle est entravée.

L'esclavage commence avec le filet du pêcheur, la cage de l'oiseleur, avec les codes étroits du législateur humain, substituant ses règlements arbitraires à l'étude, à l'observation des lois naturelles et divines. Comment établir une société dans laquelle aucune attraction ne serait lésée, dans laquelle tout être accomplirait les fonctions auxquelles il est destiné par son aptitude et ses goûts? Encore une fois nous réservons l'examen de ce problème, mais tant qu'il ne sera pas résolu pratiquement, tant que la loi divine ou naturelle ne règnera pas seule, il n'y aura pas sur la terre de vraie liberté. L'attraction providentielle et la liberté sont une seule et même chose.

Dans le langage de Fourier, si le mot Attraction désigne la liberté, liberté complète, liberté de l'homme, de la femme, de l'enfant, liberté de la création tout entière, le mot *Série* désigne un autre principe non moins essentiel à la conception d'une société : le principe de *l'ordre*.

La Série distribue les harmonies, c'est-à-dire la série est un mode de classification, une méthode de distribution qui crée l'harmonie, en dehors de laquelle on ne peut trouver que l'incohérence et les discords.

La Série c'est l'idée de l'Ordre approfondie, généralisée, creusée, comme Fourier savait creuser, généraliser, approfondir.

(*La suite prochainement.*)

CONCERT. — BAL.

BAL D'ENFANTS AU JARDIN-D'HIVER. — La belle et grande Fête du Jour de l'An tient toujours pour jeudi prochain au Jardin-d'Hiver, qui sera fraîchement décoré d'un nouveau velum et d'un immense tapis pour les danses. Le BAL D'ENFANTS commencera à 2 heures, sous la direction de l'orchestre Strauss, et les rondes enfantines seront chantées et dansées autour de *l'Arbre de Noël*, chargé de bonbons et de jouets. Chaque enfant, en entrant, recevra ses étrennes. — S'adresser d'avance au *Jardin-d'Hiver* et au *Ménestrel*, 2 bis, rue Vivienne, pour les billets de famille : 5 fr. pour 4 personnes. C'est le cadeau le plus agréable et le moins coûteux qu'une mère puisse faire à son enfant.

CASINO DES ARTS, boulevard Montmartre, 12. — Aujourd'hui dimanche 30 décembre, à 8 heures du soir, grande soirée musicale et artistique ; elle promet d'être brillante et variée. On entendra, pour la partie vocale, Mmes Humbert, cantatrice de premier ordre; Danterny-Cundell. MM. Fleury, Brasseur et Lazare, pour la partie comique. Le jeune violoniste Pazzetti. L'orchestre est conduit par M. Placet. Prix d'entrée : 1 fr.

LE JARDIN-D'HIVER va inaugurer l'année 1850 par une fête de bienfaisance dont l'éclat doit surpasser tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour.

Cette solennité aura lieu mercredi prochain 2 janvier, à une heure, au bénéfice des *Creche-Asile-Ouvroir de la Madeleine*.

La Comédie-Française, représentée par Mlle Rachel, Mme Allan-Despréaux et M. Brindeau ; les Italiens, par MM. Ronconi, Moriani, Mmes Véra, d'Angri, Rosetti ; l'Opéra-Comique, par M. Sainte-Foix, ont voulu, par leur concours, assurer le succès de cette bonne œuvre.—Les intermèdes seront remplis par les *Orphéonistes*, sous la direction de MM. Foulon et Lévy, et des symphonies par le Gymnase musical militaire.

On souscrit d'avance chez les Dames Patronesses ; à la Crèche, rue Saint-Honoré, 357, et au Jardin-d'Hiver.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS	Un an 20 f.	Six mois 11 f.	Trois mois 6 f.
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe	32	17	9
PAYS A SURTAXE. Belgique	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Égypte, Grèce	46	24	12
Colonies et pays d'outre-mer	50	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre	66	35	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16 ; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron ; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 1.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois :	40 c.	Annonces anglaises	40 c.
Cinq à 9	30	Réclames-notices	40
Dix fois et plus	20	Faits de publicité	1 fr. 50

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Toute réclamation doit être accompagnée de la dernière bande imprimée.

Bourse du 29 décembre 1849.

Les affaires ont eu de la fermeté. Il ne circulait aucune nouvelle politique digne d'être mentionnée ; on a seulement répandu le bruit qu'un grave accident était arrivé sur le chemin de fer du Nord.

A TERME. Le 3 0|0 fermé avec 5 c. de reprise sur la clôture de la veille, et le 5 0|0 à 92-20. Avant la bourse, on était à 92-15 ; il est ensuite tombé à 92-05 plus bas, pour fermer avec amélioration de 5 c. A trois heures et demie, on était à 92-17 1|2. Les vendeurs de primes ont continué de retourner leurs opérations pour ne pas rester à découvert ; les primes se traitaient fin courant, sur le 5 0|0, à 92-70, dont 50 c.; fin prochain, sur le 3 0|0, de 57-10 à 57-20, dont 1, et à 57-55, dont 50 c.; sur le 5 0|0, de 92-80 à 93, dont 2; de 93-30 à 93-50, dont 1, et de 93-80 à 93 70, dont 50 c. L'emprunt du Piémont était encore faible : après variations de 89-60 à 89-25, il ferme à 89-50 avec baisse de 05 ; les primes se traitaient de 91-25 à 91 40, dont 1 fin courant.

Reports d'une liquidation à l'autre, 3 0|0, 20 c.; 5 0|0, de 35 à 32 1|2 ; emprunt du Piémont, 40 c.

AU COMPTANT. Le 3 0|0 a fléchi de 5 c., à 56-45, après variations de 56-50 à 56-40 ; le 5 0|0 a haussé de 10 c., à 92-30, plus haut cours, après avoir fait 92-40 au plus bas ; les actions de la Banque ont encore baissé de 20 f., à 2350, sous l'influence du rapport du gouverneur sur les opérations de l'année; les obligations de la ville de Paris, anciennes, dont l'avant-dernier tirage doit avoir lieu dans trois jours, se sont élevées de 25 fr., à 1310 ; les nouvelles, 1175; l'emprunt de la Seine 1080 fr., baisse de 2 50.

CHEMINS DE FER. En hausse, celui de Vierzon, de 5 fr.; celui d'Orléans, de 2-50 ; en baisse, ceux du Havre et de Bâle de 2-50 ; ceux de Versailles, rive droite, et de l'Est, de 1-25. Les obligations de Saint-Germain, nouvelles, 915 ; celles d'Orléans, de 1,000 ; celles de Rouen, d°, 900 ; celles du Havre, de 870. Les éventualités de Bordeaux à Cette se négocient de 17-25 à 18 fr.; celles de Lyon à Avignon de 15 à 16 fr.; celles de Fampoux à 23 fr.

FONDS ÉTRANGERS. L'emprunt du Piémont a fléchi de 20 c., à 89-30, après avoir fait au début 89-15 ; les obligations des nouvelles, 940 fr., hausse de 5 fr.; l'emprunt romain a fléchi de 3|4, à 84 1|2 ; la rente de Naples et les récépissés Rothschild se sont maintenus à 96-50; le 3 0|0 belge (1840) à 93 3|4 ; le 4 1|2 d°, à 88 1|2 ; les actions de la Banque d° se sont améliorées de 5 fr., à 815 ; le 3 0|0 d'Espagne a repris de 1|8, à 38 1|4 ; la dette intérieure d° n'a pas varié, à 29 7|8 ; les petits coupons ont fait 30 1|2 et 1|4.

RENTES FIN COURANT.	Préc. clôt.	Plus haut.	Plus bas.	Clôt. du
Trois 0/0	56 55	56 60	56 45	56 60
Cinq 0/0 (emprunt 1849)	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Cinq 0/0	92 15	92 25	92 05	92 20

29 déc. — AU COMPTANT. — COURS DE CLÔTURE.

RENTES.			
Cinq 0/0 j. du 22 déc.	56 40 45	Espag. dette active	17 1/2
Cinq 0/0 j. du 22 mars	92 20 30	— — 3 0/0	29 1/2
VALEURS DIVERSES.		Dette intér.	29 3 8
Banque de France	2370 ..	Naples, récép. Roth	96 50
Oblig. de la Ville anc.	1310 ..	Romain, emprunt	85 ..
— — nouv.	1175 ..	Haïti, emprunt	400 ..
Oblig. de la Seine	1080 ..	Piémont, emprunt	89 50
— St-Germ. 1842	885 ..	— Nouveau	935 ..
— Versailles	810 ..	Rente à 0/0	83 ..
— Orléans 4 0/0	990 ..	Lots d'Autriche	4.0 ..
Nouvelles	975 ..	2 1/2 hollandais	55 1/2
— Rouen. 4 0/0	732 50	CHEMINS DE FER.	
— Nouvell., 1849	900 ..	Saint-Germain	440 ..
Havre j. mars	745 ..	Versailles, r. d.	205 ..
Nouvelles	840 ..	Versailles, r. g.	167 50
— Marseille	950 ..	Orléans à Paris	787 50
— Orléans jouis.	400 ..	Rouen	555 ..
Quatre-Canaux	1075 ..	Havre	437 50
— Jouissance	.. ..	Avignon-Marseille	.. ..
Bons du Trésor	6 0/0	Bâle	116 2..
Forges Aveyron	3000 ..	Centre	180 ..
Monceau-s.-Sambre	1800 ..	Boulogne	192 50
Nord (hauts four.)	900 ..	Bordeaux	408 75
Charbon belge	885 ..	Nord	468 75
Zinc V.-Montagne	2975 ..	Strasbourg	387 50
— Stolberg	525 ..	Nantes	275 ..
Mines de la Loire	283 ..	Monter. à Troyes	107 50
		Dieppe Fécamp	180 ..

FONDS ÉTRANGERS.		
Belg.	5 0/0 1840	96 3/4
—	5 0/0 1842	96 3/4
—	4 1/2	88 1/2
—	3 0/0	65 ..
—	2 1/2 0/0	49 1/4
	Banque	790 ..
—	1841	1020 ..

BOURSE DE LONDRES du 29 décembre.

3 0/0 Consolidés	96 ..
3 0/0 au 12 déc.	96 ..

TAXE DU PAIN.

1re qualité le kilo	27 c.
2e — —	20

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

Spectacles du 30 décembre.

THEATRE DE LA NATION —
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Enfants d'Edouard.
ITALIENS.—Mathilde di Shabran.
OPÉRA-COMIQUE.—Le Caïd, le Moulin.
ODEON.—François le Champi, les Gardes françaises.
THÉATRE-HISTORIQUE.—Le comte Hermann.
VAUDEVILLE. — Paris sans impôt.
GYMNASE.—La Faction, le Cachemire.
THEATRE MONTANSIER.—Les Marraines de l'an 3.
VARIETES. — La Vie de Bohême, Un et un font un.
PORTE-SAINT-MARTIN.— Les 18 danseuses viennoises, le Comédien.
THÉATRE DU LUXEMBOURG.—Trois Filles de la Veuve, Un aimable drôle, Vieux garçon.
AMBIGU-COMIQUE.—La Jeunesse dorée.
GAITÉ. — La Croix de Saint-Jacques.
FOLIES. — La Grange aux B..., La Chute des Feuilles.
THÉATRE-NATIONAL.—Les Pilules du Diable.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

18e Année. N° 289. Lundi 31 décembre 1849.

VOS OMNES FRATRES ESTIS (MATT.). — UNITÉ SOCIALE, RELIGIEUSE ET POLITIQUE. — DROIT AU TRAVAIL, LIBRE EXAMEN, ÉLECTION. — ET OMNIA UNUM SINT (JOANN.).

PARIS.
Trois mois. . . . . . 6 f.
Six mois. . . . . . 11 f.
Un an. . . . . . . 20 f.

Les manuscrits ne seront pas rendus.

Bureaux, 2, rue de Beaune.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DÉPARTEMENTS
Trois mois. . . . . 9 f.
Six mois. . . . . . 17 f.
Un an. . . . . . . 32 f.

Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Voir les détails à la 4e page

ASSOCIATION LIBRE ET VOLONTAIRE DU CAPITAL, DU TRAVAIL ET DU TALENT.

RÉPARTITION PROPORTIONNELLE AU CAPITAL, AU TRAVAIL ET AU TALENT.

Ceux de nos Souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 décembre sont priés de le renouveler, s'ils veulent ne pas éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande d'abonnement ou de réabonnement doit être adressée *franco* à l'administrateur du journal, accompagnée d'une adresse lisiblement écrite ou de la dernière bande imprimée, et d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les directeurs des messageries, les directeurs des postes et les principaux libraires transmettent aussi les abonnements sans augmentation de prix.

Voir le tarif du prix des abonnements à la 4e page.

Immédiatement après FORTUNADA, de notre ami A. MÉRAY, la *Démocratie pacifique* publiera dans son feuilleton :

1° SCÈNES DE MOEURS ARABES, par CHARLES RICHARD, peinture exacte et spirituelle des habitudes des Arabes et de leurs rapports avec les autorités françaises ;

2° LE SEIGNEUR DE LA DEVINIÈRE, par M. A. CONSTANT, suite de RABELAIS A LA BASMETTE, dont les anciens lecteurs de la *Démocratie* ont dû garder le souvenir.

PARIS, 30 DÉCEMBRE.

L'Accord des Principes.

TRAVAIL DES ÉCOLES SOCIALISTES (1).

CHARLES FOURIER.

Ce qui distingue avant tout Fourier des autres socialistes, c'est son point de départ, c'est son cachet d'origine et d'originalité.

Fourier procède de lui-même, c'est-à-dire d'un hasard providentiel, d'un combat qui s'est livré en son âme, dès la fin du dernier siècle, entre ses goûts d'artiste pour la musique, pour la poésie, pour les fleurs, et ses répugnances pour son métier de commerçant et ses douleurs de citoyen spectateur d'un cataclysme révolutionnaire.

Ce contraste choquant entre les attractions de l'art et les horreurs de la guerre civile, entre les harmonies de la nature et les révolutions de la société, entre les mensonges, les vols du libre commerce et les principes de vérité, de justice proclamés en 89, — constitue la cause déterminante, occasionnelle du génie de Fourier.

Au lieu d'imiter le commun des martyrs de son époque et de trahir les inspirations de la nature pour se courber sous la loi des nécessités sociales, Fourier s'est senti dans l'âme assez d'amour humain, assez de curiosité, de force et de volonté pour se rendre compte de cette antinomie et s'évertuer à la faire cesser.

S'il est généralement vrai que toute grande hypothèse est un acte d'intuition, d'affirmation, de foi, il est incontestable que l'hypothèse sur laquelle repose la théorie Fourier est essentiellement religieuse, car elle affirme la bonté universelle de Dieu et la bonté innée de l'homme, en supposant l'existence d'une destinée préétablie, d'un CODE SOCIAL VOULU PAR DIEU et en rapport avec les attractions, les passions, les désirs, les facultés données par lui à l'être humain.

Dès l'année 1799, Fourier sentait, croyait, affirmait que si l'homme a, de plus que les animaux, la faculté d'acquérir une conscience éclairée des lois de sa destinée, d'en créer douloureusement, progressivement les moyens de réalisation, et de s'en écarter même plus ou moins par l'effort de son libre arbitre, il n'est pas moins sollicité par ses attractions vers cette destinée préétablie, et ne peut parvenir à exercer la plénitude de son être que dans la plénitude de son obéissance aux lois de son organisation, aux lois qui régissent la vie universelle, aux lois qui sont l'expression du libre arbitre de Dieu lui-même. Son premier théorème fut donc :

Les Attractions sont proportionnelles aux Destinées.

(1) Voir les numéros des 17 et 24 décembre.

Par cette affirmation, Fourier se mettait en contradiction flagrante avec les théologues, les philosophes, les moralistes, les politiques, qui prétendent que la destinée de l'homme est de comprimer ses passions, d'étouffer ses propres attractions, c'est-à-dire de se combattre et de se vaincre lui-même. Mais cette contradiction ne le fit pas reculer, et il n'hésita pas à poursuivre la solution de son problème social en *écartant* toutes les sciences incertaines, en faisant presque entièrement *abstraction* des travaux de la Théologie, de la Philosophie, de la Morale et de la Politique.

Cette abstraction, *ce doute et cet écart absolus* étaient nécessaires à la puissance d'invention de Fourier ; mais ils ont été fatals à la propagation de sa découverte ; car ils sont devenus naturellement pour les contemporains un motif de préventions, de railleries, de représailles. On a traité comme excentrique, comme titanesque et fabuleusement folle la prétention de cet homme qui, à lui seul, veut renverser, démentir, condamner aux flammes l'œuvre de quatre sciences et de vingt siècles.

Nous verrons ensuite que, par le fait du mouvement révolutionnaire tout entier, la Théologie, la Philosophie, la Morale et la Politique se sont un peu transformées déjà, et ne sont plus aussi loin de l'affirmation de Fourier qu'il l'avait supposé. L'appréciation des travaux des autres écoles socialistes nous prouvera que Fourier est venu justement à point, que son génie était l'instrument de la Providence et non l'effet du hasard.

Toujours est-il qu'après avoir jeté la pierre aux sciences morales et politiques, il apporta dans l'analyse patiente des faits sociaux la raison et le bon sens d'un homme de son époque. Il s'empressa de vérifier, de prouver son hypothèse d'une *destinée heureuse ; d'un code social voulu par Dieu*, en procédant comme on procède depuis Descartes et Bacon dans les sciences naturelles et expérimentales. Il *observa* la nature de l'homme sur le fait, c'est-à-dire la nature en elle-même, en jeu dans les diverses institutions sociales, en lutte avec plusieurs d'entre elles, et il chercha, dans la comparaison des sociétés, dans l'étude des harmonies de la création, dans l'enseignement même de quelques harmonies déjà conquises par l'esprit humain, la raison des nombreuses dissonances, des nombreux discords dont la société souffre encore.

Dans ce cerveau isolé du monde et en travail d'un monde, dans ce cerveau agité à la fois par les défiances des préjugés contemporains, par les longues études de l'exploration, par les joies des découvertes, par les impatiences du prophète, par les douleurs du martyr, — la lumière ne tarda pas à se faire, — mais elle se produisit de telle sorte qu'elle ne put être acceptée rapidement par la rétine de l'intelligence publique, et qu'elle réclame encore aujourd'hui le secours des vulgarisateurs.

Sur mille manières d'exposer la théorie de Fourier, nous avons choisi l'ordre des dualismes énumérés dans notre précédent article, parce que cet ordre nous paraît le plus en rapport avec les travaux des autres écoles socialistes et avec les préoccupations actuelles de la France.

L'UNITÉ ET LA MULTIPLICITÉ.

La solution du problème qui consiste à unir, à marier en toutes choses l'unité et la variété, forme la pierre fondamentale de l'édifice de Fourier. C'est là que gît surtout sa révélation, sa découverte. Il n'y a réellement de LOI, de méthode dans la théorie de Fourier que la loi et la méthode qui combinent l'unité et la variété dans tous les essors de l'activité sociale, et cette loi, cette méthode n'ont rien de personnel, d'arbitraire, rien d'une fantaisie purement humaine.

C'est par la SÉRIE que Fourier résout le problème de l'alliance de l'unité avec la multiplicité, et il a tiré de là son second théorème :

La Série distribue les harmonies.

Or, la Série est un procédé naturel d'organisation, de classification des œuvres de Dieu, des choses et des êtres de la création, un procédé d'*ordre*, que les naturalistes ont découvert, reconnu, avant Fourier, dans tous les règnes, dans tous les ordres, dans toutes les classes, genres, espèces, familles et variétés d'être, et qu'ils ont religieusement reproduit dans leurs collections, dans leurs classifications propres.

La Série est la loi qui, par affinités de molécules, d'organes, forme les êtres, groupe et enchaîne les phénomènes de leur vie ; qui, par affinités de familles, de genres, d'espèces, forme les unités collectives et les groupe, les enchaîne sans le clavier hiérarchique et puissanciel de l'ordre universel.

La Série est la loi qui nous permet de distinguer, de mesurer le fini dans l'infini, la forme dans le fond ; c'est la méthode par excellence d'analyse et de synthèse, d'après les relations naturelles, les attractions ou les affinités des êtres, des faits, des objets.

La Loi sériaire est une et multiple elle-même ; elle change, elle se modifie selon l'objet, le centre d'activité ou le foyer d'attraction auquel elle s'applique. Elle est naturelle ou artificielle, organique ou fictive ; elle est libre ou mesurée, confuse ou harmonique, simple ou puissancielle. Il y a des séries de séries. Sans entrer aujourd'hui dans l'étude abstraite de cette loi, nous dirons que la série mesurée, harmonique que Fourier propose d'appliquer aux essors principaux de l'activité sociale, résume, concilie, synthétise toutes les formules longtemps agitées par l'esprit humain, telles que l'Unité, terme simple ou pivotal, la Dualité ou la Polarité, la thèse et l'antithèse, la Trinité, l'équilibre du centre et des deux ailes, la Collectivité, le contact des extrêmes ; elle embrasse à la fois les rapports d'identité, d'égalité ou de différence, les raisons de nombre, de mesure, de proportion, de division, de succession, de graduation, de progression, de modulation, de hiérarchie, d'ordre, de puissance, d'agrégation, d'organisation, d'association, de composition et de décomposition, d'accord et de discord, d'ascendance, d'apogée et de descendance, de naissance, de vie et de mort.

La Série est une loi que les sociétés humaines ont déjà suivie *par attrait, instinctivement*, sans l'intervention des législateurs, ni des gendarmes, dans les seules institutions qui soient ordonnées, organisées : c'est la loi dont la gamme musicale et le prisme offrent le plus harmonieux symbole, dont l'armée, cette synthèse de la force humaine, présente une application éclatante ; qui se retrouve en ébauche dans l'administration construite à peu près sur le modèle de l'armée ; dans la division du pays en circonscriptions concentriques, dans la division du travail des grands ateliers, dans tout ce qui est classé d'après les points d'analogie et de différence.

De même que la Création est le miroir d'elle-même, que les trois règnes, animal, végétal et minéral, se divisent, se subdivisent en classes, ordres, genres, espèces, variétés, ténuités, et que les unités simples rentrent dans les unités-groupes jusqu'au classement hiérarchique de toutes les unités inférieures dans l'unité universelle ; de même que tout être, comme tout astre dans l'infini paraît ramené autour d'un foyer d'attraction, d'un centre d'activité ; — de même, à partir de l'escouade, qui est le germe de l'autorité, de l'ordre, de la hiérarchie ou du classement militaire, l'armée présente, au moyen du peloton, de la section, de la compagnie, du bataillon, du régiment, de la brigade, de la division, un ensemble qui se mire dans toutes ses parties, pivote dans toutes ses ramifications autour d'un chef, d'un état-major, et s'équilibre dans ses trois grandes divisions, le centre et les deux ailes ; — de même, dans la centralisation administrative, où le moindre chef de bureau est un chef d'escouade, les communes se groupent pour former des cantons, les cantons des arrondissements, ceux-ci des départements, et les départements se concentrent eux-mêmes autour de la capitale, comme les mille subdivisions de l'armée autour du général en chef ; — de même encore toute assemblée politique, toute académie, avec son bureau présidentiel, avec ses divisions morales d'extrême droite, de droite, de centre, de gauche et d'extrême gauche, avec ses divisions intellectuelles de commissions et ses divisions matérielles de bureaux, s'équilibre plus ou moins et représente une série avec ses groupes ; — de même, déjà, dans toutes les grandes exploitations manufacturières, agricoles ou commerciales, qui reposent sur le travail collectif et se mettent à la hauteur des progrès industriels de notre temps, les premières conditions d'ordre, de régularité et de classement que recèle la Série sont observées : il y a autour des directeurs, des maîtres, des contre-maîtres qui président aux groupes de spécialités ; chaque genre de travail a son atelier, chaque fonction a ses ouvriers, chaque division du travail son homme. — Il est impossible d'organiser quelque chose d'important ou d'attrayant, de mettre de l'ordre dans une conférence, dans une bibliothèque, dans un rayon de boutique, dans une collection quelconque, de mettre de l'attrait dans une réunion, dans une cérémonie, dans une fête, sans former irrésistiblement des groupes et des séries, sans classer les objets d'après leurs rapports d'affinités, sans distribuer sériairement le mouvement, la vie, la pensée, le plaisir ou le travail.

Eh bien ! cette loi d'*ordre naturel*, suivie, ébauchée déjà instinctivement, confusément par la société dans ses œuvres les plus progressives, Fourier n'a fait que la soumettre à une étude approfondie et qu'en proposer l'application générale, normale, méthodique à toutes les relations des éléments sociaux. Il a offert de coordonner les industries, les arts, les sciences, de manière à ce que leur série d'objets corresponde partout avec le clavier des aptitudes, des vocations, des goûts, des attractions humaines ; il a offert de diviser et de grouper les branches de travail dans chaque industrie, de diviser et de grouper les industries entre elles dans l'atelier collectif, de diviser et de grouper les rapports d'intérêt et de travail dans la société entière, de manière à ce que l'unité et la variété, l'ordre et la liberté, l'autorité et l'individualité se marient, s'identifient librement et harmonieusement dans tous les essors de l'activité humaine et de la création sociale, comme ils s'identifient dans tous les essors de la Vie et de la Création Universelle.

Jusqu'ici les applications partielles de la loi sériaire ont été faites au profit de l'Autorité plutôt qu'au bénéfice de la Liberté, sous la loi de Contrainte plutôt que sous la loi de l'Attrait. Quoique la plus répugnante des industries, la Guerre, l'art de tuer et d'être tué, ait été rendue en quelque sorte attrayante par la puissance collective de son organisation, par l'éclat donné à ses armes, par le luxe des costumes, par le culte du chef et de l'honneur du drapeau, par les distinctions des grades, des décorations, l'esprit de corps, le prestige des grandes évolutions, de la musique, etc., le soldat n'est ni heureux ni libre. Quoique l'employé, le fonctionnaire, le juge, le magistrat, le prêtre participent à peu près au même ordre sériaire et hiérarchique, obéissent aux mêmes impulsions de l'esprit de corps, ils ne peuvent être considérés comme exerçant pleinement la loi de leur destinée. Pour que la loi sériaire devienne la véritable loi du mouvement social, il faut qu'elle se généralise et se conforme partout aux attractions humaines ; qu'elle devienne partout l'expression de la spontanéité individuelle ; qu'elle varie avec l'objet de sa manifestation ; qu'elle corresponde avec tous les modes de la liberté ; qu'elle se multiplie et se reproduise toujours une et toujours variée, comme le mouvement de la vie, afin de permettre à tout individu, de tout sexe et de tout âge, de participer successivement, selon ses désirs, à plusieurs groupes de fonctions et de relations, de travaux et d'attraits ; il faut qu'elle sollicite tout homme à devenir, selon ses facultés, agriculteur et comptable, savant et industriel, fonctionnaire et artiste, professeur dans telle science, élève dans telle autre, chef de tel groupe spécial, simple ouvrier dans d'autres fonctions ; il faut que le pouvoir, l'autorité, l'avancement, les grades qui procèdent aujourd'hui du hasard ou de l'initiative gouvernementale soient l'expression du véritable suffrage universel, éclairé par la compétence et l'expérience, dans chaque ordre de fonctions, dans chaque groupe de travailleurs.

La Série, comme anneau mystérieux qui unit l'unité à la variété, est donc spécialement une solution d'ORDRE. Mais, pour que cet ordre s'élève à la puissance d'Harmonie, il faut qu'il permette à la Liberté elle-même de s'élever à la puissance de l'Attrait. Or, Fourier a voulu résoudre cette seconde équation de l'Ordre et de la Liberté dans ses études sur les attractions humaines et sur l'association intégrale.

L'ORDRE ET LA LIBERTÉ.

L'organisation attrayante du travail et *l'association intégrale, mais libre et volontaire* des intérêts, des forces et des lumières dans la COMMUNE considérée comme ATELIER SOCIAL, constitue plus particulièrement, selon la théorie de Fourier, la solution du problème qui consiste à rendre adéquates l'Ordre et la Liberté.

En observant, en analysant, au point de vue social, les passions, les ressorts de l'activité humaine, Fourier a reconnu que si le groupe consanguin de la famille, berceau de la société, est un premier foyer d'attraction qui correspond à des besoins essentiels de l'âme, il ne saurait suffire à l'essor des passions les plus élevées, les plus actives de l'homme, et surtout constituer la base du travail social.

En effet, dans les sociétés anciennes et modernes déjà, l'amitié, l'ambition, l'amour lui-même, ont cherché et trouvé en dehors du cercle familial les nombreux aliments que réclame leur

activité morale. Il y a dans le cœur humain des besoins irrésistibles d'émulation, de variété, d'enthousiasme, d'esprit de corps, de patriotisme, de fraternité et d'unité, qui le sollicitent incessamment vers une sphère plus large de sociabilité. Si la famille est le berceau de la société, la société est le développement naturel de la famille. Si la première se recrute dans la seconde, la seconde se recrute dans la première. C'est précisément parce que les familles ont eu elles-mêmes le sentiment de leur insuffisance, qu'elles ont formé successivement par leurs aggrégations, des tribus, des communes, des provinces, des états, et qu'elles cherchent même à participer, au moins moralement, à la vie de l'humanité entière. C'est parce qu'elles sentent très-bien qu'elles sont trop faibles, trop éphémères, trop pauvres en ressources matérielles et morales, pour constituer rien de durable, pour supporter le poids de l'éducation générale, des grandes entreprises industrielles, qu'elles ont recours aux institutions solidaires, aux associations partielles, aux échanges réciproques, qu'elles ont fondé des administrations, des colléges, des maisons d'éducation publique, des boulangeries communes, etc. La famille a pu être l'atelier social, la base de l'éducation et de l'exploitation agricole ou industrielle, lorsque l'industrie était réduite à la bêche et au rouet, au troc primitif et à l'hospitalité patriarcale, lorsque la science et l'art étaient de rares priviléges ; mais depuis que les machines se substituent aux bras, les grandes manufactures aux petits métiers, les découvertes et l'application des sciences à la routine, l'instruction générale à l'ignorance, la solidarité humaine à l'individualisme, — l'atelier familial est écrasé sous son impuissance. La gestion par familles isolées de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, de l'éducation, ne se continue sous nos yeux qu'à la condition d'une déperdition considérable de forces, d'efforts et de ressources, qu'au prix de privations, de sacrifices, de douleurs, de conflits, de divisions et de ruines incessantes. Œuvre d'Encelade et de Sysiphe, l'industrie familiale ne se recommence à chaque génération et plusieurs fois dans la vie d'un homme que pour protester, par sa stérilité et ses misères, contre le morcellement et en faveur de la solidarité humaine.

Mais si l'atelier réduit, morcelé et isolé de la famille pèche par ses vices économiques, Fourier a compris d'autre part que le grand atelier qui ne repose que sur une association de capitaux et sur une seule industrie, comme les châteaux-forts de la féodalité financière, comme les bagnes de l'industrie manufacturière et les grandes propriétés agricoles de l'Angleterre, pèche non moins gravement par le défaut de justice de répartition, par l'oppression que le capital exerce sur le travail. Avant personne et mieux que personne, il a prédit et stigmatisé le règne de cette féodalité des écus qui couronne la dernière phase de la Civilisation. Loin de partager l'engouement moderne pour le travail manufacturier, il n'a voulu voir dans les manufactures qu'une annexe ou un relai au travail agricole pour la saison d'hiver, et il a condamné comme fausse, oppressive et répugnante toute organisation industrielle qui n'aurait pas l'agriculture pour base.

Le grand réformateur a été ainsi logiquement amené à prendre la Commune entière pour atelier social, comme elle est déjà l'élément alvéolaire de la société, l'élément administratif de la province, de la nation. Ses études sur les passions humaines, ses calculs sur la variété de combinaisons de travaux et de relations sociales qu'exige la variété des caractères, l'avaient d'ailleurs conduit à constater que le milieu social favorable à l'harmonie, à l'organisme sériaire, ne devait pas avoir moins de quatre à cinq cents familles, moins de 1 600 à 2 000 âmes. Dans une population moindre, la fréquence des mêmes contacts, des mêmes affinités caractérielles et industrielles, donne lieu à des froissements ; du contraire, dans une population beaucoup plus nombreuse, comme celle de nos villes, la rareté des mêmes contacts nuit à l'harmonie générale.

Cette unité sociale de la Commune étant donnée, la première condition pour y rendre identiques l'Ordre et la Liberté, c'est d'y faire concourir l'intérêt individuel avec l'intérêt collectif. Cette condition a été remplie par Fourier au moyen de l'association intégrale des industries et des intérêts, et au moyen de la répartition proportionnelle au concours en *capital*, *travail* et *talent*. Ce mode d'association et de répartition, sur lequel nous reviendrons plus tard, exige la mobilisation du sol, du capital social, et sa représentation en actions et en coupons accessibles aux plus petites économies. Il favorise l'exploitation unitaire de l'atelier agricole, industriel, commercial, artistique ou scientifique de la Commune, et par conséquent entraîne tous les bénéfices qui résultent du meilleur emploi des machines, des méthodes et des économies d'efforts et de choses. Il permet aussitôt d'opérer une synthèse industrielle et de diviser le travail collectif en série de classes, comme le Ménage, la Culture, la Fabrique, l'Education, les Sciences, les Beaux-arts, etc. ; de subdiviser ces séries de classes en séries d'ordres, de genres, d'espèces, etc., de manière à ouvrir mille carrières, mille issues aux vocations, aux aptitudes, au génie propre à chaque travailleur en particulier et à la population en général.

Quand la solidarité des intérêts et la division du travail social sont ainsi établies, il y a peu à faire pour que la Liberté elle-même produise l'Ordre, pour que l'Attrait soit dans la Série. Trois foyers principaux d'attraction se produisent d'eux-mêmes, ce sont : 1° Le *luxe*, c'est-à-dire la salubrité et l'élégance du milieu dans lequel l'individu est appelé à agir et à participer à la richesse générale ; 2° la libre formation des *Groupes* de citoyens, de travailleurs de tout sexe et de tout âge, c'est-à-dire l'attrait de réunions libres et sympathiques où se forment et se développent les affections, les sentiments du cœur, les passions corporatives, les liens d'amitié, d'amour, d'ambition, de famille ; 3° l'affiliation des groupes en *Série* et l'engrenage des séries qui permettent à tout individu d'alterner dans ses travaux, de s'enrôler dans une série d'actions différentes, de se combiner de mille manières avec les autres individualités, pour que, grâce à la variété des occupations, des relations, l'activité de l'homme se soutienne, l'attrait et l'émulation se renouvellent ; pour que les discords qui se produisent dans les groupes s'effacent dans les accords supérieurs de la Série et dans le mouvement de la modulation générale. Le *Luxe* correspond plus particulièrement aux exigences de la vie SENSITIVE, des cinq sens ; les *Groupes*, aux exigences de la vie AFFECTIVE, des passions du cœur ; la *Série*, aux exigences des goûts intellectuels, des combinaisons générales et de la vie SOCIALE.

Cette combinaison de l'Ordre et de la Liberté dans l'association intégrale de la Commune, cette combinaison de la Loi Sériaire et de l'Attrait dans l'organisation du Travail, conduisent, selon Fourier, à un accroissement tel de la richesse publique, qu'il devient possible d'assurer à tout homme un MINIMUM DE SUBSISTANCE, indépendant de son travail, pour la plus grande garantie possible de sa liberté. Cette combinaison permet d'initier tout travailleur pauvre, tout enfant même aux joies de la propriété, et tout riche, tout capitaliste aux joies du travail. Elle rend le peuple consommateur autant que producteur. Elle réalise l'idéal du libre échange. Elle donne à la production une puissance de solidarité, de crédit, d'instruments et de lumières telle, que les ruines de la concurrence ne sont plus possibles, et que l'équilibre peut facilement s'établir entre les forces et les besoins. Sans porter aucun trouble dans l'ordre industriel ou économique, elle offre au propriétaire la faculté de réaliser à toute heure sa fortune, son apport social, comme à tout travailleur la faculté de changer de profession et d'industrie. Elle permet au Pouvoir, au principe d'Autorité de se démocratiser comme la Liberté, de se *mobiliser* comme la Propriété, et de devenir l'expression de l'hommage rendu par ses pairs à l'homme de talent, dans les plus petits groupes des fonctions, dans le gouvernement représentatif des arts, des sciences et des industries, comme dans la sphère de l'administration à tous les degrés des circonscriptions sociales. Nous verrons ailleurs comment la théorie qui associe les individus, les classes et les intérêts dans la Commune, qui y identifie l'unité et la variété, l'ordre et la liberté, l'autorité et l'individualité, n'a qu'à suivre ses plus simples conséquences pour associer les communes dans la province et dans l'Etat, pour associer les peuples sur la terre.

L'intelligence qui comprend l'accord possible de ces premiers principes doit déjà trouver moins étrange, moins choquante la proposition qui consiste à rendre identiques le travail et le plaisir. L'équation de ces deux termes, jusqu'ici antipathiques, peut se préciser, se résumer ainsi :

TRAVAIL ET PLAISIR.

Le Travail est aujourd'hui généralement pénible et répugnant, parce que c'est, dans la majorité des cas, le hasard seul ou la nécessité, et non la vocation, qui détermine le choix de la profession et de la fonction. Le Travail est une source de peines, de chagrins et de dangers, parce qu'il repose comme une croix sur les épaules d'un seul homme ou d'une seule famille dépourvue de capitaux, de crédit, de science et de machines ; parce que, question de vie ou de mort, il entraîne, par la moindre faiblesse, la ruine et le déshonneur ; parce que, soumis à toutes les éventualités, à tous les hasards de cette guerre sociale qu'on nomme la libre concurrence ; il n'est presque jamais sûr de son bénéfice et de son lendemain. Le Travail est généralement triste et oppressif, parce que, mis aux enchères des efforts et au rabais des salaires, il exige des séances de plus en plus longues et fatiguantes ; parce que, généralement solitaire et monotone, il s'applique, tout le jour et toute la vie, sur la même tâche éternellement répétée, avec la faim, la dure nécessité pour seuls aiguillons d'émulation ; parce que, pour satisfaire aux besoins matériels de la vie, il étouffe en l'homme toutes autres facultés, tous autres instincts ou besoins sociaux et moraux. Il est encore triste et répugnant, même quand il se fait en commun, parce qu'il forme au hasard la réunion des travailleurs, sans consulter leurs affinités de goûts, d'habitudes, de caractères ; parce que l'autorité ou la capacité qui le dirige est imposée arbitrairement, capricieusement ; parce que le salaire ou le bénéfice qui en ressort est rarement fixé et réparti d'une manière juste et régulière ; parce qu'il constitue, à bien des titres, un nouveau servage, une domesticité humiliante, suscitant l'envie, la défiance ou la haine entre les chefs, maîtres et ouvriers. Il est encore ingrat et morne, parce qu'il se fait généralement dans des lieux étroits, tristes et insalubres. Il est, au surplus, souvent malfaisant et immoral, parce qu'il met l'intérêt personnel en lutte avec l'intérêt collectif, parce qu'il froisse la conscience par l'emploi de fraudes, de fourberies, de sophistications ; parce qu'il ne garantit pas une nourriture suffisante ; parce qu'il provoque aux vices et aux débauches par les privations, aux mauvaises mœurs par contagion ou réaction des passions étouffées, aux délits et aux crimes par excès d'ennui, d'indigence ou de compression.

Le Travail est, au contraire, attrayant ; il devient Plaisir, lorsqu'au lieu de peser sur les ressources, les efforts et la responsabilité d'un seul homme ou d'une seule famille, il repose sur une association de trois ou quatre cents familles bien pourvues de capitaux, de crédit, de machines et de science ; lorsque le fonds sociétaire, argent, terres, bestiaux, bâtiments, outils et machines sont représentés en actions négociables ou remboursables, de manière à laisser au capitaliste toute sa liberté d'option. Le Travail est attrayant, lorsque, divisé par séries de classes, de genres d'industries, d'espèces et de variétés de fonctions, il offre à la série des goûts, des vocations, des aptitudes, une tâche d'autant plus facile qu'elle n'est qu'une parcelle du travail commun, et qu'elle n'est déterminée que par la libre option du travailleur. Le Travail est attrayant lorsque, rendu indépendant d'un minimum de subsistance qui est assuré par l'association à tous ses membres, il devient le point d'honneur de l'esprit de corps, un acheminement aux grades, pour chacun des progrès du Talent. Le Travail est attrayant surtout lorsque, à la liberté du choix de la fonction spéciale pour laquelle on se sent né, s'ajoute la liberté de reporter sur d'autres fonctions le restant de son activité, de ses goûts, de ses instincts ; lorsque, par des *séances courtes et variées*, par des changements de groupes, de réunions et de lieux, on échappe à la lassitude de la tâche ou du plaisir. Le Travail est attrayant lorsque, à cette multiplicité de fonctions rendues faciles, se joint encore le charme de se trouver en rapport avec des associés polis par la même éducation, variant eux-mêmes à chaque série et ralliés en groupes par les mêmes goûts ; lorsque stimulés par une noble émulation, les hommes, les femmes, les enfants, les vieillards de toutes fortunes peuvent, sans amalgame permanent et obligé, participer à la même œuvre, se coudoyer et se confondre. Le Travail est attrayant lorsqu'il est inévitablement productif, lorsque les bénéfices qu'il répartit sont payés distinctement à chacun, hommes, femmes ou enfants, d'après la constatation des séances données et d'après la part affectée à chaque industrie, en raison directe de sa nécessité, de son utilité ou inverse de son agrément. Le Travail est attrayant, lorsque l'autorité qui le dirige dans chaque groupe est le résultat de l'élection, et que cette autorité est accessible à l'ambition de tout homme, au moins dans quelques-unes de ses nombreuses fonctions. Enfin, le Travail est attrayant, lorsqu'il s'exerce dans des lieux nonseulement spacieux et salubres, mais encore luxueux et confortables ; lorsque les costumes, les emblêmes, les distinctions glorieuses, les pompes de l'art lui donnent l'éclat et la solennité des fêtes ; lorsque la merveilleuse création des machines remplace le bras de l'homme par son levier, son faible effort par sa puissance, et lui épargnent toute l'ingratitude de l'œuvre, ne lui laisse que le rôle de direction, de génie de l'art et des détails, de domination de l'esprit sur la matière.

Ce que nous venons d'exposer de la théorie de Fourier constitue sa partie fondamentale. C'est la seule presque qui forme Ecole. Nous ne ferons que la préciser et la rendre plus claire en passant brièvement en revue les solutions offertes par cette théorie aux autres dualismes qui divisent et préoccupent la société actuelle.

F. GUILLON.

Nous avons reçu hier soir la visite de plusieurs délégués du Luxembourg, qui nous ont demandé l'insertion d'une réponse adressée par eux à M. Proudhon, et soutenant la thèse de l'organisation du travail par l'Etat. Quelle que soit notre sympathie pour les socialistes en général, et pour les délégués du Luxembourg en particulier, nous trouvions de graves inconvénients à intervenir, même indirectement, dans une polémique qui ne nous concerne pas, d'autant plus que ce précédent nous eût engagés, en bonne justice, à reproduire les répliques des adversaires du Luxembourg sur la même thèse. Nous avions cependant cédé à cette considération, que les délégués du Luxembourg, dont les doctrines sont souvent combattues par la *Voix du Peuple*, n'ont pas d'organe à leur disposition dans la presse ; mais l'abondance des matières nous ayant empêché de faire hier l'insertion demandée, nous n'avons plus de raison pour la faire aujourd'hui, la *Liberté* ayant donné à la pièce émanée des délégués du Luxembourg une publicité suffisante ; le *Nouveau Monde* est d'ailleurs consacré tout spécialement au développement de leur théorie.

VOUS ÊTES BIEN CURIEUX.

La *Patrie* commence ainsi une réponse au *Siècle* :

Revenant à la charge, le *Siècle* nous pose aujourd'hui la question que voici :

« La *Patrie* veut-elle que l'on prépare la monarchie ou que l'on affermisse et développe le principe républicain ? »

Nous pourrions répéter au *Siècle* le mot de M. de Talleyrand : Vous êtes bien curieux.

L'article ne se borne pas là ; mais le reste n'est pas plus explicite comme profession de foi républicaine.

Nous lisons dans l'*Opinion publique* :

On annonce pour les premiers jours de janvier un nouveau message, dans lequel M. le président récapitulerait tous ses travaux de l'année. On prétend que cette pièce sera très longue ; ce que nous avons peine à croire, si elle ne doit contenir que la récapitulation dont on parle.

Le sens commun a-t-il toujours raison ?

RÉPONSE AUX CONSEILS DU *Semeur*.

La *Démocratie pacifique*, accusée par le *Semeur* d'exagérer à la fois les maux de la société actuelle et la puissance du remède qu'elle y conçoit, a cherché à faire comprendre que cette exagération prétendue est la conséquence naturelle de ses principes, et que la conviction qui la guide ne lui permet pas d'envisager autrement les infirmités du présent et les splendeurs de l'avenir. Le *Semeur* ne se rend pas à ces raisons et s'efforce de nouveau, dans son numéro du 7 novembre, de démontrer à la rédaction de la *Démocratie* que cette position tranchée, absolue, est précisément le signe de l'extravagance de ses principes, et lui enlève l'adhésion de la grande majorité des personnes sensées.

Les objections du *Semeur*, il faut le reconnaître, sont l'expression d'un sentiment très général ; mais le sens commun peut errer, l'expérience de toutes les grandes découvertes le prouve ; car toutes ont plus ou moins choqué le sens commun. Examinons donc si tout le monde n'est pas également ici dupe d'un préjugé.

Le *Semeur* essaie de justifier l'incrédulité de ceux qui se refusent à tout examen de la Théorie phalanstérienne, en lui opposant deux affirmations qu'il érige en axiômes, acceptés, dit-il, par tous les hommes de bon sens, savoir : « que toute vérité est défectueuse, » que tout progrès est lent, continu, successif. L'Ecole de Fourier oublierait le premier de ces axiômes en venant dire que tout est faux, hors de son système, que tout est vrai au dedans ; le second, en supposant que tout doit se transformer radicalement, entièrement, dès cette génération même.

Il faut rendre grâce au *Semeur* d'avoir condensé dans ces deux propositions le nuage qui flotte devant tant d'intelligences, et qui intercepte pour elles les rayons de la vérité. Pour terrasser un ennemi, il faut pouvoir le saisir. On va voir que les axiômes du *Semeur* ne résistent pas à un examen sérieux.

Toute vérité est défectueuse ! Et pourquoi ? Parce que la vérité complète ou absolue n'existe qu'objectivement et ne se trouve qu'en Dieu ; que la vérité subjective, telle que l'homme peut la comprendre, participe nécessairement des bornes de la nature humaine, qu'elle est finie, limitée ; qu'elle n'est, comparativement à l'erreur, qu'une plus grande somme de vrai avec une moindre somme de faux.

Il y a dans ce raisonnement un abus de mots évident, qui consiste à confondre l'intelligence de la vérité par l'homme avec la vérité elle-même, à en faire une vérité subjective, différente de la vérité absolue, et à partir de là pour prêter à la vérité les imperfections de l'intelligence humaine. La vérité est une ; elle se trouve en Dieu, de qui elle émane ; mais elle rayonne jusqu'à l'homme et se découvre à lui. L'homme ne connaît qu'une vérité finie, par conséquent défectueuse ! Traduisons cette expression de vérité finie, et nous nous convaincrons qu'elle ne peut signifier autre chose qu'une conception partielle de la vérité ; car la vérité en elle-même, la vérité complète et absolue est infinie, comme le dit fort bien le *Semeur*.

Mais la conception de la vérité, pour être partielle, n'en est pas moins parfaitement juste, pourvu qu'elle ne s'amalgame pas à des propositions téméraires, pourvu qu'on se borne à affirmer ce que l'on sait. Si, dans notre conception de vérité quelconque, il se glisse des notions erronées, celles-ci, loin de faire partie d'une prétendue vérité subjective, voilent à nos yeux la vérité unique, qui, pour être inaperçue ou mal distinguée, n'en conserve pas moins en elle-même son caractère absolu, tranché, inflexible. Vouloir la faire transiger avec l'erreur, sous prétexte qu'elle n'en diffère que du plus ou du moins, en émousser le tranchant de peur qu'elle ne blesse, c'est lui enlever ce qui fait sa force, c'est la dépouiller de son éclat divin pour l'affubler des oripeaux de la fiction et du mensonge ; c'est s'enfoncer de plus en plus dans le labyrinthe de l'erreur, en abrégeant peut-être quelques détours, mais en rejetant le fil qui peut en faire trouver l'issue.

« Toute erreur humaine, dit le *Semeur*, contient quelques éléments de vérité ; toute vérité humaine quelques éléments d'erreur. » La première de ces propositions est juste, car l'erreur ne peut entrer dans l'esprit humain qu'à la faveur d'une vérité à laquelle elle se mêle. Mais la seconde est de toute fausseté. Il est possible que la vérité se trouve confondue avec l'erreur, il est impossible qu'elle la *contienne*. L'opinion qui les contient l'une et l'autre n'est pas la vérité : c'est une erreur qui en usurpe le nom.

Est-il donc impossible, comme on le soutient, de dégager la simple et pure vérité des liens étrangers qui l'embarrassent et la défigurent ? L'expérience, loin de confirmer cette opinion, la dément formellement. Les sciences proprement dites, celles qui ont mérité le nom de sciences fixes, sont capables de la vérité, de la vérité pure. Les mathématiques offrent des propositions qui ne contiennent certainement aucun mélange d'erreur ; il est impossible de contester que 2 et 2 font 4, ou de dire que ce ne soit là qu'une approximation de la vérité. Les sciences fixes ont encore des problèmes à résoudre, sans doute ; mais elles ont des vérités acquises ; cela suffit pour affirmer qu'elles sont capables d'atteindre au vrai, sans mélange de faux.

D'où les sciences fixes tirent-elles cet avantage ? Est-ce de l'objet qu'elles traitent ? Non, mais de la méthode qu'elles emploient. La question est de savoir si la science sociale, incertaine jusqu'à Fourier, est entrée avec lui dans la voie qui caractérise la science véritable. Ses disciples le prétendent, sans assurer pour cela que tout soit faux hors de leur système, que tout soit vrai au dedans. Ils disent seulement que Fourier s'est placé le premier au vrai point de vue pour résoudre la grande question de la société humaine. L'astronomie ne s'est élevée au rang de science que par l'adoption de l'hypothèse qui remplace le mouvement du ciel par celui de la terre. De même, il fallait une découverte pour constituer la science de l'association. Cette découverte, Fourier l'a faite en déterminant les propriétés de la distribution par séries de groupes, et en démontrant que l'adoption de cette méthode change en moyens

de succès tous les obstacles que l'association rencontre dans l'état de choses désordonné où nous vivons. Toute la discussion doit porter sur la vérité de cette proposition. A ceux qui l'admettent, l'Ecole sociétaire livre volontiers toutes les conséquences qu'elle en a déduites ; elle sera la première à renier ces conséquences si elles sont fausses, et à en chercher de plus exactes. A ceux qui la nient, elle doit répondre ; mais elle ne peut rien céder, car, du moment où elle aurait cessé de croire à la complète et rigoureuse exactitude de la découverte qui pour elle constitue la science sociale, elle n'aurait plus aucune raison d'être ; la science qu'elle annonce n'existerait pas ; il resterait à la créer dans le silence et le recueillement.

Le second axiôme du *Semeur*, celui de la lenteur du progrès, n'est pas moins sujet à discussion que le premier. Il ne suffit pas de constater que jusqu'ici l'humanité n'a avancé qu'à travers beaucoup d'obstacles et de luttes pour être autorisé à en conclure qu'il en sera toujours de même. Sans doute, rien ne fait espérer pour l'avenir une marche plus rapide, si les conditions demeuraient les mêmes. Mais Fourier croit avoir découvert la cause de ces lenteurs ; il les attribue à ce que le genre humain, fait pour la vie d'association, s'est toujours tenu dans un état de division, de morcellement, d'isolement de ses membres, qui est incompatible avec l'accomplissement de sa destinée. De là sont résultés pour elle, non pas l'absence de tout progrès, mais une marche embarrassée, des chutes fréquentes, d'innombrables mécomptes. Ici encore, tout se réduit à savoir s'il est vrai ou non que l'association, en toute chose, est l'atmosphère naturelle à l'homme, la seule où il puisse respirer librement. L'école phalanstérienne croit cette proposition d'une rigoureuse et complète justesse. Est-il étonnant qu'elle espère des merveilles du retour de l'humanité à la loi de sa nature ?

Que si la proposition est fausse, si elle n'est qu'une demi vérité, qu'une de ces opinions mêlées de vrai et de faux, où se complaît la paresse intellectuelle du siècle, mais qu'une science méthodique ne saurait admettre, alors qu'on la combatte, non pas au nom de la loi du progrès, qui ne peut lui être appliquée, mais en montrant ce qu'elle a d'erroné, de téméraire, d'excessif. Il ne sert de rien de rappeler toutes les déceptions qui ont suivi les espérances au premier abord les plus légitimes, celle du christianisme, de la réforme du 16e siècle, de la révolution. Ces exemples prouveraient sans doute qu'il y aura de même beaucoup à rabattre des promesses du Socialisme, si le Socialisme n'avait pas découvert le secret des avortements antérieurs ; s'il n'avait pas constaté que le christianisme, borné jusqu'ici à l'action individuelle, n'a pas été appliqué aux institutions sociales ; que la réforme, loin de combler cette lacune, s'est enfermée dans un cercle plus étroit encore ; que la Révolution, faite au nom de la liberté, a oublié d'organiser l'ordre nouveau nécessaire à son exercice ; en un mot, que l'humanité a toujours tourné et tourne encore dans un cercle vicieux, parce qu'elle n'a jamais envisagé que sous une seule face l'objet de ses désirs, tandis qu'elle est essentiellement appelée à une vie *composée*, unissant étroitement les intérêts et les principes les plus divers, l'amour de soi et l'amour des autres, le soin du corps et celui de l'âme, les passions humaines et les vues de la providence.

Tous les essais d'amélioration tentés jusqu'à ce jour ont eu leurs lacunes, dit-on à l'école de Fourier, est-il croyable que votre système n'ait pas les siennes aussi? Avez-vous échappé seuls à ce vice de *simplisme* que vous reprochez à tous vos devanciers? A cette objection l'Ecole fait une réponse très simple : Examinez vous-mêmes, dit-elle à ses adversaires. Nous pouvons nous tromper sans doute, mais nous croyons être dans le vrai. Nous ne demandons pas à être crus sur parole ; nous désirons même qu'on soumette nos propositions à l'épreuve du doute et de la discussion, car nous n'estimons que les adhésions raisonnées et mûrement réfléchies. Si notre Théorie a des côtés défectueux, nous demandons qu'on nous les signale. Mais la repousser sans examen, par le seul motif qu'elle se pose comme une théorie complète, offrant la solution de toutes les difficultés contre lesquelles se heurte l'économie sociale, c'est blesser toute raison et toute justice pour l'amour d'un préjugé.

Qu'on le remarque bien d'ailleurs, l'Ecole phalanstérienne est bien loin de soutenir qu'elle ait épuisé la science sociale; elle n'a d'autre prétention que d'en avoir posé la base. Elle sait bien que d'immenses travaux sont nécessaires pour compléter l'édifice dont elle a jeté les fondements; elle tient compte de tous les matériaux amassés par les siècles pour entrer dans sa construction; elle se garde bien de rompre la chaîne qui unit le présent au passé et à l'avenir. Elle ne demande qu'une chose, c'est qu'on reconnaisse qu'elle s'est placée sur le véritable terrain. Il ne s'agit donc pas de savoir si elle a du bon, si elle a émis des vues ingénieuses, donné des indications utiles. Assez d'autres ont élaboré des améliorations partielles; quant à Fourier, il prétend avoir livré la clef de toutes les améliorations, envisagées dans leur ensemble. Cette prétention est-elle ou non fondée? Voilà ce qu'il faut examiner, au lieu d'écarter cette discussion par des fins de non-recevoir. La disposition générale des esprits peut répugner à cet examen, c'est possible, et l'expérience ne le prouve que trop; mais c'est en s'appuyant sur des jugements portés sans connaissance de cause, sur de véritables *préjugés*, et non sur des axiômes, comme le veut le *Semeur*.

Ch. K.

ITALIE

ROME, 19 décembre.—Les régiments français qui étaient dans les environs sont venus remplacer ceux qui étaient ici. On dit que le 68e, le 53e, le 33e et le 20e vont partir pour l'Afrique.—Il paraît probable que le pape reviendra et ira habiter le Vatican.— Une commission de la banque romaine est partie pour aller protester à Portici contre la spoliation que le gouvernement fait éprouver à ses actionnaires, auxquels il enlève environ 20,000 écus par tête en refusant de reconnaître le prêt d'un million et demi fait forcément à la République. Le général français tient chaque nuit conseil avec son état-major. Le mécontentement augmente toujours contre les Français qui ne trouvent que dédain de tout côté, pour s'être faits les exécuteurs des hautes œuvres de la réaction noire.

— Les huit dernières élections de Sardaigne, qui devaient compléter le nombre des 204 députés, sont toutes conservatrices. Oristano : 2e collège, Corias, conservateur, en remplacement de Castro, de la gauche. — Iglésias : 1er collège, Caboni, conservateur ; 2e collège, le général Boyl, conservateur. — Nuoro : 1er collège, Sappa, conservateur, en remplacement d'Asproni, de la gauche ; 2e collège... en remplacement de Corbu, de la gauche. — Isili : 1er collège, Sappa, conservateur ; 2e collège, le major Serpi, conservateur. — Lanuset : Santarosa, conservateur. Les 204 députés se décomposent ainsi : conservateurs, 136; centre gauche, 19; gauche, 49. Total 204. — L'élection de Mamiani a été annulée, parce qu'il n'était pas naturalisé Sarde.

Deux nouveaux députés conservateurs ont été élus trois fois : Sappa à Cazale, Isili et Nuoro; Santarosa à Lamisei, Oristano et Utelle.

— Nous lisons dans la *Riforma*, journal de Florence : l'audace du parti prêtre n'a plus de limites. L'autre jour un grave scandale a eu lieu dans l'église d'*Ogni Santi*. Un prédicateur a osé dire que tous les Italiens morts en Lombardie brûlaient en enfer. Ces paroles provoquèrent des murmures d'indignation, le prédicateur dut descendre de la chaire, et un détachement d'Autrichiens arriva sur les lieux pour étouffer le tumulte. On dit que le prêtre qui en était cause a été incarcéré par ordre du gouvernement. Depuis, on a craint une semblable scène à *Saint-Remy*. L'église était garnie d'agents de police et de gendarmes.

ALLEMAGNE.

Le journal officiel du Wurtemberg nous apporte aujourd'hui la proclamation du roi qui dissout l'Assemblée des Etats.

Le style de la proclamation royale ressemble beaucoup à celle de Charles X en 1830. Il se plaint beaucoup de la majorité de l'Assemblée qui a cru pouvoir se mettre au-dessus de la constitution octroyée par le roi, qu'elle n'était appelée qu'à accepter purement et simplement, bien qu'on l'eût baptisée Assemblée de révision.—Il se plaint que l'Assemblée ait déclaré qu'il y a des principes supérieurs à toute constitution octroyée, et tiré de ces principes des conséquences inconciliables avec une monarchie constitutionnelle telle que l'entend le susdit roi et fait dépendre le gouvernement de la majorité de l'Assemblée.—Le roi se plaint surtout que l'Assemblée ait imputé au gouvernement royal d'avoir pris, en face des états de la confédération germanique, une position tout à fait hostile. Enfin, il s'est manifesté dans les délibérations des députés une amertume qui exclut toute perspective d'une conciliation.

Par toutes ces raisons et autres que de droit, le roi de Wurtemberg a dissous l'Assemblée nommée pour la révision de la constitution, et en a convoqué une nouvelle.

Puisse, dit en terminant la proclamation, notre confiance être justifiée cette fois encore, et la coopération de tous les bons citoyens amener l'élection de députés décidés à se placer fermement sur le terrain du droit, à maintenir, avec une égale fidélité, les droits du roi et du pays, et à réaliser des vues impartiales dans l'intérêt national !

— Le *Wanderer* du 23 octobre annonce, sur la foi de correspondants hauts placés, que sur tous les points de la Transylvanie se manifeste un grand mécontentement. Les Szeklers surtout sont dans une fermentation très vive ; il n'y a rien à faire avec eux, et leurs antipathies nationales sont indestructibles. Ce qu'il y a de pis, c'est que l'on peut en ce moment dire cela de tous les partis en Transylvanie et en Hongrie. Plusieurs jeunes gentilshommes madgyars du parti conservateur abandonnent aujourd'hui l'Autriche, pour ne pas assister du moins à la dénationalisation de leur patrie sans pouvoir y remédier.

On continue à expulser de Vienne tous les étrangers. Le gouvernement autrichien, ayant besoin d'argent, a jeté les yeux sur les grands biens du prince Czartoriski ; la *Feuille constitutionnelle* de Bohême annonce qu'on va lui intenter un procès pour avoir le prétexte de confisquer ses possessions.

Les troupes autrichiennes, cantonnées dans le Vorarlberg, attendent, dit-on, une explosion révolutionnaire du duché de Bade pour se précipiter sur ce pays.

L'Assemblée démocratique de Hesse-Darmstadt va, dit-on, débuter par une proposition d'amnistie.

La *Gazette universelle allemande* de Leipzig publie une lettre de la frontière de Pologne, du 22 décembre, qui parle du nouveau bruit très répandu de l'entrée d'un corps autrichien en Pologne. Une partie de ces troupes serait pour le moment restée à Czenstochau, et le reste aurait été transporté à Varsovie par le chemin de fer. On ne dit pas quelle est la force numérique de ces troupes. La *Gazette universelle* croit que si la nouvelle est exacte, il faudrait attribuer ce mouvement des Autrichiens, ou bien à la grande conspiration russe récemment découverte qui aura fait rentrer la garde impériale dans Saint-Pétersbourg, ou bien aux projets du czar sur la Turquie. — Quoi qu'en disent les journaux français, ajoute la *Gazette universelle*, la question turque n'a encore reçu aucune solution définitive; elle est demeurée dans un état tel, qu'au printemps prochain il sera facile au czar d'en tirer son *casus belli*.

Il se crée de nouveau dans l'Assemblée, à petit bruit, un parti en faveur d'une nouvelle prorogation. Ce parti est principalement formé des amis particuliers de l'Elysée et des confidents du ministère. On ne dit pas encore tout haut, mais on se hasarde déjà à souffler tout bas que les sessions permanentes sont la mort des affaires et du commerce; que l'agitation qu'elles entretiennent dans la population nuit à la reprise des habitudes de consommation et de luxe; que les journaux trouvent dans le compte-rendu et dans la critique des débats parlementaires un aliment à leur polémique, qui leur manquerait pendant les vacances de la législature, et qui forcerait le plus grand nombre des parasites actuels de l'opinion publique à fermer boutique faute de lecteurs.

Ce ne serait pas seulement comme un accident né de la situation présente que la prorogation serait proposée ; l'absence de l'Assemblée pendant six mois de l'année tout au moins deviendrait un système. Les ministres auraient le temps de proposer leurs lois, et surtout d'administrer le pays, temps qui leur manque absolument avec les sessions continues, dont la permanence les oblige à recevoir plus souvent, à donner plus de dîners, et à consacrer une partie de leurs veilles à recevoir les représentants qui sollicitent, en dépit de l'article du règlement qui leur interdit de la façon la plus formelle toute démarche ou toute requête faite au nom des intérêts particuliers.

Mais une faible portion de la majorité paraît, d'un autre côté, très prévenue contre toute idée tendant à rendre déserte la tribune parlementaire. Ce n'est pas qu'on ne commence à être rassuré très fort contre les coups d'Etat ; mais l'Assemblée devient de plus en plus jalouse de ses prérogatives ; on assure que ce qu'elle trouvait très bien il y a quelque mois, de la part de M. Louis Bonaparte, elle est aujourd'hui presque disposée à le critiquer sévèrement. Quelques membres du parti légitimiste seraient allés jusqu'à s'occuper du droit que le président de la République aurait de porter l'uniforme de général, lui, à qui la Constitution ne permet pas de commander la force armée, ou d'en disposer en personne.

Ce serait à la suite de ces observations que le président, à la dernière réunion de l'Elysée, se serait montré en simple frac bleu. » Si M. Thiers, M. Guizot avaient été élus présidents de la République, se seraient-ils affublés d'un habit militaire? disait l'autre jour un légitimiste très connu et très causeur. L'esprit de la Constitution est tel, qu'un général, nommé président, devrait, pendant ses quatre ans de pouvoir, ne se montrer qu'en bourgeois ; à plus forte raison ne va-t-il pas à un président bourgeois de se produire, à tout propos, en uniforme. » Cette conversation, nous pouvons l'affirmer, a été tenue tout haut dans un cercle de représentants tout à fait étrangers aux idées démocratiques, et qui ont repoussé très loin, dès le premier jour, toute idée d'une nouvelle prorogation. (*Evénement.*)

EXHUMATIONS JUDICIAIRES.

On lit dans la *Voix du Peuple* :

Le *Moniteur* publie un arrêt rendu par la cour d'assises de la Seine, le 30 août 1847, contre les citoyens Cantagrel et Antony Meray, et qui les condamne tous deux, pour délits de presse, à un an de prison et 100 fr. d'amende. Nous ne désespérons pas de voir extraire des archives judiciaires tous les jugements rendus pour délits politiques sous l'ex-roi Louis-Philippe. Ce petit travail rétrospectif ne pourrait manquer de recevoir l'approbation unanime des fonctionnaires actuels de la République, et entre autres de M. Bonaparte.

Le *Moniteur* vient d'exhumer, en effet, un arrêt de 1847, l'année des scandales, qui condamne MM. Meray et Cantagrel pour la publication d'un feuilleton dans la *Démocratie pacifique*. Ce procès eut lieu au moment où la corruption du gouvernement philippiste était par nous dénoncée chaque matin. L'autorité n'imagina pas de meilleure vengeance que de faire saisir la *Démocratie* trois fois dans une semaine, et deux fois pour le feuilleton. L'on n'osait guère s'attaquer alors aux articles politiques, qui eussent amené devant le jury la discussion des priviléges de théâtre vendus, projets de loi brocantés, etc. Le feuilleton sur lequel se rabattit bravement la colère du pouvoir, était coupable sans doute, l'autorité de la chose jugée nous oblige à le croire, mais c'était un modèle de retenue et de décence auprès des romans qui ornaient alors les colonnes des journaux les mieux pensants. Nous avons dû penser que la révolution de Février emportait jusqu'au souvenir de cette mesquine affaire.

Aujourd'hui, le ministère ayant fait cause commune avec M. Duchâtel dans l'édifiante question du tombeau de l'empereur, il est juste qu'on ressuscite et qu'on épouse toutes les rancunes du gouvernement de Louis-Philippe; la logique le veut ainsi. Nous ne protesterons pas contre elle, nous contentant de faire observer au *Moniteur* qu'il imprime *Louis* Cantagrel pour *François*, *un an* de prison pour *un mois*, en un mot que sa reproduction de l'arrêt fourmille d'erreurs d'un bout à l'autre.

Quand on veut donner à la presse des leçons d'exactitude et de fidélité, l'on devrait corriger plus attentivement ses épreuves.

Le *Moniteur* nous dira peut-être que *Louis* ressemble à *François*, qu'*un mois* et *un an* sont à peu près la même chose. Déjà le *Charivari* lui a suggéré ce moyen de justifier ses bévues de tous les jours.

FAITS DIVERS.

La commission de l'enquête sur l'impôt des boissons a nommé M. Thiers président, et M. Bocher (du Calvados) secrétaire. Elle a réglé l'ordre à suivre dans ses travaux.

La commission se réunira trois fois par semaine.

— Le *Moniteur du soir* nous apprend qu'il n'y a pas eu d'accident sur le chemin de fer du Nord, comme on le disait hier à la Bourse, mais un incendie près du chemin de fer, à la scierie mécanique de M. Zimbaud, située près du pont de fer qui conduit à la station de Saint-Denis. La toiture de la scierie s'est écroulée. Le dommage est évalué à 60 000 francs. Les voltigeurs du 69e ont montré beaucoup de zèle et de courage, ainsi que la population des alentours.

— Une singulière découverte vient d'être faite rue de Tournon, 6 : des ouvriers peintres, occupés dans un appartement du rez-de-chaussée à des travaux de leur état, ont trouvé dans une petite armoire, longtemps condamnée derrière une chaudière à bains, le cadavre d'un enfant complètement desséché.

Le propriétaire de la maison, informé de cette découverte s'est empressé d'en instruire le commissaire de police du quartier, qui s'est rendu immédiatement sur les lieux, et a procédé à une information sommaire pour rechercher les circonstances et l'origine de ce dépôt, mais il a été impossible d'obtenir aucun renseignement qui put fixer la justice à ce sujet. Le cadavre de l'enfant a été envoyé à la Morgue.

La maison n° 6, dans laquelle il a été trouvé, portait autrefois le titre d'hôtel Braucas, et était habité par une famille de ce nom, issue de la maison des Brancacci, de Naples ; plus tard, la propriété ayant changé de main, le premier nom fut remplacé par celui de Laval-Montmorency, son nouveau propriétaire ; et, de nos jours, le titre d'hôtel a disparu, et il n'est resté qu'une maison bourgeoise, occupée successivement par des rentiers et des commerçants.

— Il est tombé, sur le plateau de la Beauce, une telle quantité de neige, que la circulation a été interrompue, pendant vingt-huit heures, sur la ligne d'Orléans. Des convois, partis hier matin des points extrêmes de la ligne, ont été, pour ainsi dire, enterrés dans la neige qui couvrait le sol à trois ou quatre pieds de hauteur.

Les trains partis d'Orléans ont été arrêtés aux environs de Toury, et ont dû passer toute la nuit dernière au milieu de la campagne.

Ceux qui étaient partis de Paris n'ont pu aller au-delà de Monnerville, et ont rebroussé sur Etampes, où, du moins, on a pu se procurer des vivres.

Ce soir, à cinq heures et demie, les convois, après un retard de vingt-huit heures, sont entrés dans la gare de Paris. Sauf ce long retard, aucun accident n'avait eu lieu.

Tous les courriers du midi et de l'ouest sont arrivés par ces convois.

La circulation est maintenant rétablie d'un bout à l'autre de la ligne, sur les deux voies. Dès six heures, l'ordre habituel du service a pu être repris. (*Presse.*)

— On signale depuis quelques jours un grand nombre de cas de mort subite, dont quelques-uns ont eu lieu sur la voie publique. Ainsi, hier matin, sur la place du Carrousel, un militaire en retraite est tombé sous le coup d'une apoplexie foudroyante. — Lundi dernier, un officier de l'Empire, qui s'était présenté au Trésor pour toucher sa pension de retraite, y était frappé d'une attaque semblable pendant qu'il comptait les espèces dont il venait de signer le reçu. — Deux jours auparavant, une dame tenant un hôtel garni, rencontre un de ses anciens locataires qui lui redevait de l'argent, lui adresse des réclamations à cet effet, et le suit jusqu'à son domicile pour tâcher d'en obtenir quelque chose. Mais, en rentrant chez lui, le débiteur ferme la porte si brusquement, que sa créancière reste en dehors. Dans son émotion, celle-ci chancelle et tombe à la renverse pour ne plus se relever. (*Réforme.*)

— Une foule assez considérable stationnait hier matin, rue de la Harpe. Tous les regards étaient fixés sur une fenêtre du cinquième étage, où l'on voyait apparaître à de courts intervalles, une femme échevelée, qui lançait dans la rue des vêtements et des meubles. Déjà le sol était jonché d'un amas assez considérable de débris, lorsque le propriétaire monta chez sa locataire pour savoir la cause de ce mode de déménagement. Un spectacle assez singulier s'offrit d'abord à ses regards : sur le lit était un corps revêtu d'un linceul blanc, et faisant, en poussant des cris rauques, d'inutiles efforts pour se débarrasser de sa sinistre enveloppe. Le propriétaire, à demi effrayé, appela quelques voisins qui s'empressèrent de déchirer le suaire, duquel sortit, respirant à peine, M. Dominique R..., étudiant en droit, qui donna bientôt l'explication de ce mystère.

Il y a quelques mois, Dominique se lia avec une jeune fille nommée Elisa, et fit meubler pour elle le logement qu'elle habitait rue de La Harpe ; mais le jeune homme n'avait pas satisfait à ses engagements avec le tapissier, qui avait annoncé qu'il reprendrait ses meubles, faute de paiement. Elisa, en apprenant qu'on s'apprêtait à la déposséder, éclata en amers reproches ; mais bientôt sa colère parut calmée; elle rêvait une vengeance.

Ce matin, profitant du sommeil de l'étudiant, elle l'avait cousu dans ses draps pour l'empêcher de faire aucun mouvement, puis elle s'était mise à tout briser et à tout jeter par les fenêtres. (*Gazette des Tribunaux.*)

LES CIRCULAIRES DE M. D'HAUTPOUL. — On lit dans le *Siècle* :

« La fameuse circulaire de M. le général d'Hautpoul aux colonels de gendarmerie commence à porter ses fruits.

» La préfecture de police est encombrée de dossiers et de renseignements transmis par le cabinet de police du ministère de la guerre. M. Carlier disait dernièrement qu'il ne savait où donner de la tête, et que M. d'Hautpoul lui donnait à lui seul plus de besogne que tous les émeutiers de France. Du reste, il paraît qu'il s'est établi entre ces deux administrations un échange de bons procédés qui est on ne peut plus touchant.

» Le ministre de la guerre dénonce au préfet de police des agents ou fonctionnaires civils comme suspects, et semble lui dire : « Vous voyez ! sans moi, sans mes gendarmes, où en serait la société! » — Mais M. Carlier n'est pas en reste, et dénonce au ministre de la guerre des multitudes de soldats, de sous-officiers et officiers suspects au même titre, et s'écrie à son tour : « Voyez où nous conduiraient les tendances de l'armée, si je n'étais pas là. » Au milieu de ces conflits d'espionnage, des véritables intérêts de l'administration et ceux de l'armée se trouvent, comme on le pense, singulièrement compromis. »

GUERRE AUX ALMANACHS — Où s'arrêteront les persécutions inintelligentes que l'autorité fait subir en ce moment à tous ceux qui s'occupent de la publicité? M. Charbonné, gérant de la *Feuille du Peuple*, vient de subir trois jours de prison préventive, de par un mandat d'amener lancé contre lui par M. le procureur de Chaumont (Haute-Marne). Le motif de l'arrestation, inconnu jusqu'ici dans les annales judiciaires, fait honneur à l'imagination inventive de M. le procureur de Chaumont.

M. Charbonné avait expédié à son frère, dans la Haute-Marne, un certain nombre d'Almanachs, vendus à Paris sous les yeux et avec l'approbation de M. Carlier. Quelques jours après, il fut invité à se présenter dans le cabinet du procureur de la République, à Paris, où il apprit qu'un mandat d'amener, lancé contre lui par M. le procureur de Chaumont, ordonnait à tous les gendarmes, huissiers, sergents, officiers de police et autres préposés à la force pu-

blique, d'amener, la chaîne au cou au besoin, ledit Charbonné, en son parquet de la Haute-Marne, pour avoir à répondre du délit de *colportage et de distribution* d'almanachs.

Après trois jours de prison préventive, tout s'expliqua, et M. Fillion, le juge d'instruction chargé de cette affaire, fit relâcher le prévenu. Nous ne croyons pas qu'aux plus mauvais jours de la restauration on ait agi avec plus de légèreté (le mot est parlementaire), et fait moins de cas de la liberté et de la fortune des citoyens.

GRANDES MARÉES. — Une véritable panique règne depuis quelque temps sur les rives de la Tamise, parce que les astronomes ont prédit une marée extraordinaire. Quoique le fleuve ait débordé à Battersea, il ne paraît pas qu'il soit résulté aucun dommage du côté de Surrey. La panique a pris une telle consistance que, depuis quelques jours, les habitants de Lambeth, Milbank et d'autres districts s'occupent à prendre des précautions pour résister à l'inondation. Ils ont élevé des barrières temporaires pour arrêter tout flot extraordinaire. La marée était, le 29, comme la veille; elle avait bien inondé les campagnes de Battersea, mais nous n'apprenons pas qu'aucun autre dégât soit survenu.

Yarmouth, vendredi après midi. — Les grandes marées d'hier et d'aujourd'hui, poussées par un vent violent du nord-ouest, ont envahi les villes de Yarmouth et de Lowestoft, ainsi que tout leur voisinage à plusieurs milles à la ronde. Toutes les maisons ont dans leurs parties basses 3 à 6 pieds d'eau. La rade est pleine de bâtiments de toutes les nations, retenus par les vents contraires; le port est également comble de navires. L'eau coule à pleins bords sur les quais. Le sud de la ville du côté de Suffolth, ainsi que la paroisse de Gorleston, sont submergés. On ne peut aller dans les rues qu'en bateau; aussi toutes les affaires sont-elles suspendues. A l'entrée du port il y a douze pieds d'eau de plus qu'à l'ordinaire. Les habitants du rivage et les marins sont infatigables dans leur œuvre de sauvetage. Il est à craindre que, quand les eaux se retireront, on ne trouve beaucoup de noyés. Quant aux pertes foncières, elles sont incalculables. Les trains du chemin de fer n'ont pu aller aujourd'hui plus loin que Rudham (9 milles d'Yarmouth), et ont dû retourner à Norwich, car ils n'avaient devant eux qu'une vaste mer qui couvrait complètement les rails.

Il en est de même de Reedham à Lowestoft. On assure que le pont de Mutford a été emporté, ce qui empêche toute communication avec Lowestoft.

Quatre heures. — Les eaux augmentent toujours; on en a déjà retiré plusieurs cadavres. Onze navires ont été jetés dans les terres, et l'on craint fort qu'ils ne soient perdus. Il y a bien des années que ce pays n'a été témoin de scènes si terribles de désolation.

TENTATIVE D'ÉVASION. — On lit dans le *Courrier de Lyon* :

« Nous avons rapporté l'évasion du fort de la Vitriolerie, où ils étaient détenus, d'un certain nombre d'individus récemment condamnés par les conseils de guerre. La police ayant eu immédiatement avis du fait, s'est mise sur leur trace.

» Les détenus, après leur fuite, étaient restés à Lyon et dans les communes suburbaines, où ils se cachaient de leur mieux, attendant un moment propice pour passer à l'étranger. Ils paraissaient avoir choisi par avance Chambéry pour lieu de refuge, et la nuit de Noël, comme l'occasion la plus propice pour mettre leur projet à exécution.

» Vers les six heures du soir, au-dessus de Villeurbanne, on put voir des groupes de deux à trois personnes se tenant bras dessus et dessous, cheminant dans la direction de Mézieux. En arrière, venait à cheval et au petit trot, un individu qui semblait chercher des yeux dans l'obscurité de nouveaux camarades, ou au moins écouter le bruit de leurs pas. Quelques agents de police s'étaient adroitement confondus dans les groupes qui précédaient le cavalier.

» Tout à coup, M. Galerne se présenta à lui. Il le somma, au nom de la loi, de lui décliner ses noms et qualités; le cavalier, au lieu de répondre, éperonna vivement son cheval; mais la main vigoureuse de l'un des agents avait relevé vivement le mors de l'animal, qui, se cabrant, allait infailliblement rouler avec son cavalier dans le fossé qui borde la route, sans l'assistance d'un autre agent qui, se pendant à la bride, remit le cheval sur ses quatre pieds. Fontanelle, qui n'avait nullement été désarçonné, voyant que la fuite était impossible, tira, en désespoir de cause, un pistolet de sa poche et fit feu sur M. Galerne, lequel riposta par un autre coup de feu; l'un des agent en fit autant; mais personne ne fut atteint.

» Finalement, Fontanelle fut arrêté, ainsi que les fugitifs qui le précédaient sur la route, et qui s'étaient dispersés au bruit des coups de feu; un seul d'entre eux, le nommé Moreau, condamné récemment à dix ans de détention, opposa, un poignard à la main, une vive résistance à l'agent Georgin, qui, néanmoins, a fini par s'en emparer au moment où il allait faire usage de son arme dans une vigne où ils étaient tombés tous deux.

» Treize arrestations ont été faites de ce coup de main. Parmi les individus arrêtés il ne se trouve que quatre évadés de la Vitriolerie. Au nombre des autres prisonniers, on cite le nommé Pillard, commissionnaire et courtier d'agent de change, sur lequel des papiers ont, dit-on, été saisis. »

LE FRANC-MAÇON. — La 1re et la 2e livraison de la seconde année ont paru; elles contiennent le récit de la belle *fête maçonnique des sept loges du département de Seine-et-Oise, à Versailles*, dont le résultat a été de fonder une pharmacie gratuite pour les pauvres de Versailles, Saint-Germain, etc. Honneur à la Maçonnerie! Honneur au journal LE FRANC-MAÇON! Honneur encore aux frères Desantis, Duplois, présidents du Grand-Orient de France, et au docteur Clédières, dont les pauvres n'oublieront plus les beaux et doux noms, car ceux qui les portent honorent l'humanité, puisqu'ils soulagent ceux qui souffrent! Nous engageons nos amis à reproduire cet éloge bien mérité.

La livraison prochaine sera pleine de la belle fête funèbre des Loges de Rouen, de l'installation de la Loge de Néauphle-le-Château, où s'est trouvé le maire, qui a reçu 100 fr. pour les pauvres, et de la mémorable fête du G∴ O∴ du 27 décembre, où 500 députations sont venues se réunir au G∴-O∴, et faire de cette Saint-Jean une des plus solennelles journées de la Maçonnerie.

Bureaux à Paris, 58, quai des Orfèvres, un an 7 fr.; étranger, 9 fr.; Paris, 6 fr.

La constitution du Grand-Orient de France à part, par la poste, 60 centimes.

PETITE CORRESPONDANCE.

Nous remercions de leur exactitude ceux de nos amis qui ont répondu au dernier Bulletin, en nous faisant connaître leurs intentions pour 1850. Nous prions ceux qui ne l'ont pas encore fait de vouloir bien considérer que nous insistons auprès d'eux pour l'exécution d'une mesure d'ordre et de bonne administration dont ils doivent comprendre toute l'importance.

Plusieurs de nos correspondants ne nous ont pas encore adressé la note des abonnements qu'ils se proposent de prendre à leur compte pour 1850. Nous les prions de le faire le plus tôt possible, et de nous en remettre le montant. — Notre comptabilité avec nos correspondants, pour cet objet, serait très simplifiée si, comme l'ont déjà fait quelques-uns d'entre eux, ils ramenaient, autant que possible, à une échéance commune les abonnements dont ils veulent bien se charger.

—

Paris. — O. W. — A. B. vous attend demain lundi vers 10 heures.
Landernau. — M. C. — Reçu et pris note. — Rem. — Nous pren. la plus vive part à v. douleur.
Coupvray. — M. B. — Nous prorog. v. ab. au 15 mai.
Charenton. — MM. S. — Reçu et pris note p. 1850. — Rem. à tous deux.
Constantine.—M. C.—Reçu et pris note.—Affect. rem. à tous. — Nous all. v. adr. les liv. dem.—V. ab. finit le 28 févr. pr.
Moissac.—M. S.—Reçu les 16 et fait.—Compl. affect.
Paris.—M. L.—Reçu et pris note p. 1850.—Affec. rem.
Metz.— M. P.— Reçu et pris note.— Affect. rem.
Noviant.— M. L.— Reçu et pris note p. 1850. — Compl. affect.—Nous v. donner. une adr. à Metz.
Châtellerault. — M. P.— Reçu et pris note p. 1850. — Rem. frat. aux 10.
Béziers. — M. B. — Reçu les 29 et fait les 2 réab. — affect. rem.
Dijon. — M. V. — Reçu les 5. — Appliq. de conform.— Merci.
La Rochelle. — M. B. — Reçu les 47. — Fait l'applic. de conform. — Affect. rem.

DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS. .... Un an 24 f., Six mois 11 f., Trois mois 6 f.

	Un an	Six mois	Trois mois
DÉP. ET ÉTRANG. sans surtaxe.	32	17	9
PAYS A SURTAXE :			
Belgique.........	36	19	10
Pays-Bas, Turquie, Italie, Egypte, Grèce.........	46	24	13
Colonies et pays d'outre-mer.....	50	26	14
Espagne, Portugal, Gibraltar.......	54	28	15
Pays étrangers desservis par voie d'Angleterre....	68	35	18

PARIS, RUE DE BEAUNE, 2.

On s'abonne aussi chez Brullé, éditeur de musique, passage des Panoramas, 16; Lyon, Mme Philippe, et au bureau d'abonnement à tous les journaux, 9, rue Saint-Côme; Marseille, Michelet-Peyron; Rouen, M. Haulard, libr.; Bruxelles, Michel, libr., Marché aux Bois, 4.

TARIF DES INSERTIONS :

ANNONCES.		ANNONCES.	
Une à 4 fois en un mois :	40 c.	Annonces anglaises....	40 c.
Cinq à 9 »	30	Réclames-notices.....	40
Dix fois et plus. »	20	Faits de publicité...	1 fr. 50

Les abonnements partent du 1er et 16 de chaque mois.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé *franco* à M. l'administrateur de la *Démocratie pacifique*, rue de Beaune, 2.

Toute réclamation doit être accompagnée de la dernière bande imprimée.

L'un des gérants : VICTOR HENNEQUIN.

En vente à la LIBRAIRIE PHALANSTÉRIENNE, quai Voltaire, 25, et rue de Beaune, 2,

ALMANACH PHALANSTÉRIEN POUR 1850,

Un beau volume in-16, orné d'un grand nombre de vignettes.

Prix : 50 centimes, et par la poste, 80 centimes.

Les personnes qui prendront à la fois 12 Almanachs au bureau de la Librairie phalanstérienne, les recevront pour 5 francs; celles qui nous adresseront de la province une demande *franco*, accompagnée d'un bon de 6 francs sur la poste, recevront aussi *franco* une douzaine d'Almanachs; celles qui nous enverront le prix de 100 Almanachs, c'est-à-dire 50 fr., recevront 130 Almanachs.

LE SOCIALISME DE L'ÉTAT,

PAR F. GUILLON.

PRIX : 10 CENTIMES.

Comment l'Etat fait, sans le savoir, du mauvais Socialisme.—Qu'est-ce que l'Etat?—Qu'est-ce que l'impôt?—Qu'est-ce que l'Armée?—La Justice. — Diplomatie. — L'Instruction publique.—La Police intérieure.—Agriculture et Commerce.—Travaux publics. — Finances.—Frais de perception. —L'Etat et les Communes.

STATIQUE CHIMIQUE DES ANIMAUX

Appliquée spécialement à la question de l'emploi agricole DU SEL,

Par J.-A BARRAL,

Ancien élève et répétiteur de l'Ecole polytechnique.

PRIX : 5 FRANCS.

En Vente à la Librairie phalanstérienne, quai Voltaire, 25, et rue de Beaune, 2 et à la Librairie agricole de la Maison Rustique, rue Jacob, 26.

Nous rappellerons à nos lecteurs la renommée toujours croissante de la jeune somnambule de la rue de Seine, 20, qui a su acquérir, sous le titre de : SYBILLE MODERNE, la plus brillante réputation de lucidité. De nouvelles attestations, extraites de son album ou de sa correspondance, en fournissent les preuves les plus certaines. Nous croyons donc faire un acte de justice en reproduisant les deux suivantes :

« Je cherche la lumière partout où je crois la trouver. Voilà pourquoi, loin de prendre la lucidité pour une omniscience, je me suis occupée, depuis longtemps, de l'art magnétique encore dans l'enfance.

« J'ai interrogé en cette ville plusieurs des personnes qui se donnent comme somnambules, et je n'hésite point à déclarer que j'ai trouvé la SIBYLLE MODERNE la première crisiaque qui dorme véritablement et qui soit réellement dans cet état qu'on appelle *lucidité.* — Elle est, en effet, d'une lucidité parfaite, principalement pour ce qui concerne la description des personnes et caractères des individus qui la consultent, ou de ceux qui sont en rapport avec les consultants.

» Si ces lignes, tracées de la main d'un étranger, ne sont pas complétement françaises, elles sont du moins conformes à la vérité.

» Paris, octobre 1849.

» Le baron LOUIS LO PRESTO DE LA FONTANE D'ANGIOLI. »

A LA SIBYLE MODERNE.

« Madame,

« De retour à Evreux, j'ai trouvé votre lettre et la consultation qu'elle contenait; permettez-moi de vous en remercier.

« Je veux aussi vous remercier du bien que vous m'avez fait. Entre vous et les autres somnambules que j'ai pu voir, il y a la même différence qu'entre la lumière et les ténèbres, entre la vérité et le mensonge. J'avais été exploité d'une manière indigne, et pour y réussir on s'était ingénié à jeter le découragement dans mon âme; vous, madame, vous m'avez rendu le courage et l'espoir. Merci encore. Du reste, vous trouverez votre récompense dans la dignité avec laquelle vous exercez ce noble sacerdoce, que tant d'autres dégradent en le réduisant aux ignobles proportions d'un trafic...

» Evreux, le 8 novembre 1849. G. de T., avocat. »

On demande un IMPRIMEUR-LITHOGRAPHE expérimenté Bonnes conditions. Ecrire à M. LANDA, à Châlons-sur-Saône.

ÉMILE DE GIRARDIN, SON ENFANCE; — SES DÉBUTS DANS LA VIE; — SES TRAVAUX; — SA PHYSIONOMIE; — SES HABITUDES; — SON CARACTÈRE, etc.; par L.-J. LARCHER. In-16. Prix : 50 c. GARNIER éditeur, Palais-National, et chez les principaux libraires.

CAPSULES HOUITTE AU BAUME DE COPAHU. Guérison en 5 à 6 jours des maladies secrètes, récentes ou chroniques, gonorrhées, flueurs blanches. Chez tous les pharmaciens.

CAFÉS NABAB. TORRÉFACTION DE L'INDE. ÉTRENNES DÉLICIEUSES. 2 fr le demi kilo; avec boîte, 3 fr.—Rue des Fossés-Montmartre, 5, dans la cour.

PHARMACIE DU PEUPLE, rue Zacharie, 5, près St-Severin, ASSOCIATION FRATERNELLE MÉDICALE. Consult. gratuites sur toutes les maladies, tous les jours de 10 à 11 h. du matin, et de 6 à 8 h. du soir, méthode Raspail.

ASSOCIATION FRATERNELLE DES OUVRIERS TAILLEURS, ci-devant rue de Clichy, présentement *faubourg Saint-Denis*, au fond de la cour, au 1er; succursale à Puteaux.

Cette association se recommande particulièrement par sa bonne confection et la modicité de ses prix.

SOMNAMBULE. Mme Piréné somnambule. Consultations médicales. 3 fr. le pol. Recherches, renseignements, 5 fr., de 11 à 4 heures, rue Sainte-Anne, 32.

RHUMES - IRRITATIONS - INFLAMMATIONS.

Le SIROP ANTI-PHLOGISTIQUE de BRIANT, d'une efficacité reconnue pour guérir les RHUMES, CATARRE, CRACHEMENT DE SANG, CROUP, COQUELUCHE, DISSENTERIE, IRRITATION et INFLAMMATION de tout genre, est ordonné chaque jour par les plus célèbres médecins de Paris. — S'adresser aux pharmacies rue Saint-Denis, 137, rue de Provence, 58, et chez la plupart des pharmac. — Pour se garantir des contrefaçons, exiger la bouteille capsulée en étain avec cachet Briant et son prospectus signé Briant comme l'étiquette.

Spectacles du 31 décembre.

THEATRE DE LA NATION.—Robert-le-Diable.
THEATRE DE LA REPUBLIQUE.—Gabrielle.
ITALIENS.—
OPÉRA-COMIQUE.—Le Val. Une heure de mariage.
ODEON.—François le Champi, les Gardes françaises.
THÉATRE-HISTORIQUE. — Le comte Hermann, Une tempête dans un verre d'eau.
VAUDEVILLE. — Paris sans impôt, Pas de fumée, Malbranchu.
GYMNASE.—La Faction, le Cachemire, l'Année prochaine, la Bossue, le Bal.
THEATRE MONTANSIER.—Les Marraines de l'an 3.
VARIETÉS. La Vie de Bohême, Un et un font un.
PORTE-SAINT-MARTIN.— Les 48 danseuses viennoises, le Conétable.
THÉATRE DU LUXEMBOURG.—Trois Filles de la Veuve, Un aimable drôle, Vieux garçon.
AMBIGU-COMIQUE.—Les Quatre Fils Aymon.
GAITÉ. — La Croix de Saint-Jacques.
FOLIES.—La Grange, Margot, la Chute, les Cascades.

Imprimerie de LANGE-LÉVY, rue du Croissant, 16.

HISTOIRE PHILOSOPHIQUE DE LA FRANC-MAÇONNERIE

DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'A NOS JOURS;

SES PRINCIPES, SES ACTES, SES TENDANCES;

PAR KAUFFMANN ET CHERPIN.

Un volume grand in-8 de plus de 500 pages, orné de vignettes, de culs-de-lampe et de gravures sur acier, représentant des sujets maçonniques tirés du texte.

Le sujet de ce livre n'avait encore été abordé par aucun auteur. La Franc-Maçonnerie y est traitée à son véritable point de vue. Après avoir considéré cette institution comme école philosophique et comme école religieuse, les auteurs sont remontés à l'origine des sociétés; ils ont suivi la migration des peuples sur divers points du globe, tracé le caractère de leurs principaux chefs, tels que Bouddha, Zoroastre, Moïse, Orphée, Jésus-Christ, Mahomet. Ils ont trouvé le berceau de la Franc-Maçonnerie dans les temples de l'Inde, ont retracé son développement dans les mystères d'Egypte, de la Judée, de la Grèce et de Rome. Ils ont étudié les doctrines des anciennes religions, les ont comparées à celles de la Franc-Maçonnerie, et sont restés convaincus que les principes les plus purs, les préceptes les plus moraux de celles-ci ne sont que l'essence de cette dernière. Ils ont décrit ses transformations successives chez les principales nations de l'Europe dans les temps modernes, ont montré la part qu'elle a prise aux grands évènements politiques qui ont émancipé les peuples : ils ont parlé de ses fêtes, de ses sectes, de ses rites, de ses grades, et ont éclairé la marche qu'elle doit suivre pour atteindre son but, l'établissement pacifique du règne de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

Cet ouvrage se vend à Lyon, chez les Auteurs, rue des Célestins, 6. Prix, 10 fr. A Paris, chez M. JOBERT aîné, négociant, rue Neuve-St-Eustache, 39, à Bordeaux, chez M. DEBESSÉ, rue Maujac, 7; à Marseille, chez M. GUEIDON fils, libraire, rue de l'Etrieu, 33; à Toulon, chez M. FLEURY, libraire, place Saint-Pierre; au Havre, chez M. COCHARD, libraire, rue des Drapiers, 29; à Alger, chez M. BASTIDE, libraire, place de la Bourse.